DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

34 Élisabeth II

VOLUME III, 1985

COMPRENANT LA PÉRIODE DU DIX-HUITIÈME JOUR DE MARS 1985
AU DIXIÈME JOUR DE MAI 1985, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 15 mars, de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, ainsi que de l'amendement de M. Cassidy (p. 3072).

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur la motion visant à reporter à six mois l'étude de ce projet de loi. En fait, je préférerais ne pas la reprendre avant 16 ans, afin que le plus grand nombre possible des citoyens de ma circonscription puissent bénéficier des excellents programmes mis en place par l'ancien gouvernement libéral. C'est évidemment dans ces programmes que le ministre des Finances (M. Wilson) a sabré en ce triste jeudi 8 novembre lorsqu'il a déposé à la Chambre le document connu sous le nom de «Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux». Il faudrait plutôt appeler ce document «Réduction des programmes et des déboursés gouvernementaux», car c'est bien de cela qu'il s'agit. Je sais que si le leader du gouvernement à la Chambre l'avait préparé, il se serait montré un peu plus direct et honnête que le ministre des Finances en lui donnant son nom véritable. Donc, en ce triste jeudi 8 novembre, le couperet est tombé sur plusieurs programmes excellents établis par l'ancien gouvernement libéral.

Tous les conservateurs ici présents ce matin auraient également beaucoup de bien à dire du programme de remplacement du pétrole et du programme d'isolation thermique si on leur permettait de parler librement. Le programme de remplacement du pétrole a connu beaucoup de succès. En raison du délai du 31 mars, beaucoup de gens se sont hâtés de remplacer leurs vieilles chaudières à mazout inefficaces par de meilleurs systèmes comme des pompes à chaleur, des installations de chauffage électrique à air forcé, au gaz naturel ou au bois, si bien que de nombreux entrepreneurs sont à court de matériel. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) a donc été priée de prolonger ce programme. Peut-être que son patron, le ministre des Finances, ne la laissera pas faire. Ce dernier, que certains d'entre nous surnommons «Mike le Sabreur» à la Chambre, ne peut pas ou ne veut pas autoriser la prolongation de ce programme utile. C'est vraiment regrettable, monsieur le Président.

Je viens de dire que plusieurs entrepreneurs sont à court de matériel. En fait, des entrepreneurs d'Ottawa ont écrit à tous les députés de la région. Je sais que le député conservateur d'Ottawa-Carleton (M. Turner) et le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) ont reçu des lettres, mais qu'ils se sont totalement abstenus de soulever la question à la Chambre. Beaucoup de personnes qui ont signé des contrats de bonne foi et dans les délais voulus ne pourront pas profiter de ce programme, parce qu'il ne reste plus de matériel à installer.

Un autre problème se pose. Certaines personnes ont fait installer une chaudière, se disant qu'elles pourraient bénéficier de la subvention. Toutefois, toutes les inspections ne pourront pas être faites avant le 31 mars. Le secrétaire parlementaire a déclaré, la semaine dernière, que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources permettrait aux personnes dont l'installation aura été terminée avant le 31 mars et qui attendront seulement l'inspection de toucher la subvention. Je trouve assez étrange que les entrepreneurs n'aient pas été mis au courant. Hydro-Ontario, Hydro-Ottawa et tous les autres organismes chargés d'administrer ce programme n'ont pas été informés. C'est très bien que le secrétaire parlementaire annonce à la Chambre, avec son éloquence habituelle, que les personnes dont l'installation a été terminée le 31 mars, mais qui n'ont pas encore eu l'inspection en bénéficieront, mais il serait utile, selon moi, que les fonctionnaires du ministère et de tous les autres organismes intéressés soient également mis au courant.

Un autre problème se pose encore, monsieur le Président. Je pense à ceux qui voulaient faire installer une nouvelle chaudière, chez qui l'entrepreneur est venu, mais sans terminer l'installation avant le 31 mars parce qu'il lui manquait des pièces. Même si l'installation est déjà commencée, ces personnes n'auront droit à aucune subvention. Il sera trop tard pour elles. Elles ne peuvent pas reculer et demander à l'entrepreneur de reprendre le matériel déjà installé. Cela ne marchera pas. Le consommateur sera obligé de payer.

• (1110)

Le moins que le gouvernement puisse faire, monsieur le Président—impartial comme vous l'êtes, vous le savez sûrement—c'est de prolonger le programme jusqu'à l'automne afin qu'on puisse profiter de l'été pour faire les travaux de conversion convenablement. Bien sûr, mieux vaudrait encore que le gouvernement change d'idée et maintienne le programme de remplacement du mazout. Malheureusement, le ministre des Finances semble préférer les solutions radicales prises à la Chambre.

Après avoir déposé la documentation sur la réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux, le gouvernement a donné aux ministres des instructions leur suggérant la réponse à toute question embarrassante sur les réductions. J'ai un exemplaire de ces instructions où les ministres doivent trouver les réponses. Comme la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a sûrement sa documentation à portée de la main, voyons les réponses suggérées aux questions sur le programme d'isolation thermique. Voici une question qu'un journaliste pourrait poser à un ministre: «Comment pouvez-vous justifier l'élimination graduelle du programme d'isolation thermique? Beaucoup de Canadiens se sont prévalus des subventions en vertu de ce programme.» Voici ce que le ministre est censé répondre. Le secrétaire parlementaire doit savoir la réponse par cœur, car la ministre a dû lui passer les instructions, même si c'est un document secret.

M. McDermid: C'est moi l'auteur.

M. Boudria: Peut-être en est-il l'auteur, monsieur le Président. Voici la réponse: «C'est exact, et l'économie de l'énergie thermique reste une des priorités nationales. Malheureusement, il faut trouver moyen de la rendre moins onéreuse pour le Trésor public et, avec ou sans subventions, les propriétaires vont constater que l'économie énergétique est rentable. Nous allons prolonger le programme jusqu'au 31 mars 1986 afin que les fabricants, les entrepreneurs et les consommateurs continuent d'en bénéficier.» Le ministre a peut-être les moyens de faire isoler sa maison sans subvention, mais la majorité de mes commettants et de ceux des députés n'en ont pas les moyens, ils ont besoin d'aide pour le faire.

M. McDermid: Qu'ont-ils fait depuis huit ans que le programme est en vigueur?

M. Boudria: Le secrétaire parlementaire est peut-être assez riche pour tout faire le même jour, mais certains de mes commettants sont pauvres et ne peuvent pas se le permettre, ils doivent attendre d'avoir l'argent. Contrairement au gouvernement, ils ne peuvent pas emprunter à volonté, ils doivent d'abord faire des économies.

M. McDermid: Il leur reste encore un an.

M. Boudria: Le gouvernement conservateur devrait apprendre à en faire autant. D'après le secrétaire parlementaire, il leur reste encore un an. C'est exact, mais ils n'ont plus droit qu'à la moitié des avantages. La subvention va être moins élevée, ce qui est tout à fait inacceptable.

Voyons ce que les ministres sont censés répondre aux questions sur le programme de remplacement. La question: «Le même raisonnement s'applique-t-il à l'abolition du programme de remplacement?» La réponse suggérée: «Oui, dans la mesure où le remplacement du mazout est rentable sans l'aide financière du gouvernement. Les Canadiens ont pris l'habitude de consommer moins de mazout et le gouvernement fédéral doit mettre fin à de telles largesses à cause des réductions budgétaires.» Les réductions sont de rigueur . . .

Mme Sparrow: Et comment!

M. Boudria: . . . et c'est pourquoi les Canadiens à revenu modeste n'ont plus droit aux subventions. Je vois la députée de Scarborough—non? J'oublie le nom de sa circonscription. Le député à côté de moi dit que les réductions sont de rigueur, et le gouvernement dit la même chose.

• (1115)

Je suis désolé d'avoir si peu de temps à ma disposition, monsieur le Président. Je voulais signaler à la Chambre les folles dépenses du gouvernement depuis qu'il est au pouvoir. Du consentement unanime, je m'empresserais de dire aux députés le coût de rénovation des bureaux des ministres.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps du député est écoulé.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, c'est un plaisir de pouvoir présenter quelques réflexions à propos de deux ou trois sujets de préoccupation qui m'ont été communiqués par des centaines de mes commettants, littéralement, au cours des dernières semaines. Je veux parler, bien sûr, du Programme canadien de remplacement du pétrole, et du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. A toutes fins pratiques, ces deux programmes vont prendre fin le 31 mars prochain. Sur la presque totalité du territoire c'est encore l'hiver, saison mal choisie pour passer du chauffage au mazout au chauffage au gaz, au bois ou à outre chose.

J'aimerais présenter ce matin quelques observations au nom de trois groupes. Le premier groupe est celui des petites entreprises de ma circonscription qui participent à ces deux programmes. Par définition, il s'agit plutôt de petites entreprises canadiennes de portée locale. Elles aident les ligues de hockey mineures et les troupes scoutes de leur localité. Il y a par ailleurs les sociétés pétrolières du Canada, qui sont plutôt dominées par des sociétés étrangères transnationales.

Ce qu'on remarque, c'est que si d'un côté le gouvernement s'active à donner jusqu'à quelques milliards de dollars chaque année aux sociétés pétrolières multinationales étrangères, de l'autre, il met fin à des programmes qui aident les simples citoyens et les petites entreprises locales du Canada, c'est-à-dire le Programme canadien de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Ces programmes coûtaient quelques dollars par année, mais le gouvernement va dire aux intéressés qu'il n'y a plus rien pour eux. Mais il n'arrêtera pas les subventions aux multinationales, et il va leur permettre en plus de remonter au Canada le prix du pétrole pour l'aligner sur les cours mondiaux à la fin du mois.

Voilà une véritable prime pour les sociétés comme Imperial Oil. Mon collègue, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a calculé les superprofits que cela va apporter à des sociétés comme Imperial Oil. Cette politique du gouvernement va représenter une centaine de millions de dollars par année. De quel côté le gouvernement est-il? Du côté des petites entreprises canadiennes qui s'occupent d'isolation thermique, des techniques et du matériel nécessaires pour abandonner le mazout? Non, monsieur le Président, il n'est pas du tout de ce côté-là. Les grosses sociétés pétrolières multinationales vont profiter de la politique du gouvernement. Voilà la première chose que j'avais à dire, et comme l'affirme mon ami le député de Hamilton Mountain (M. Deans), c'est une chose importante.

Il faut reconnaître, monsieur le Président, que certaines localités sont encore en voie d'être raccordées au réseau de gaz naturel. Il se trouve que ma circonscription figure parmi celles-là. Ces derniers mois, Inland Natural Gas Company, de la Colombie-Britannique, bénéficiant d'une aide fédérale et provinciale, s'est occupée de raccorder à son réseau sept localités de ma circonscription. Malheureusement, les milliers de familles qui habitent dans les secteurs concernés ne pourront pas profiter du programme parce qu'elles ne sont pas en phase avec lui.

Voilà pourquoi je suis heureux que le député de Vancouver-Kingsway et le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) aient proposé de renvoyer le projet de loi à quelques mois. Au lieu de mettre fin à cette aide le 31 mars, il faudrait la maintenir au moins jusqu'à la fin septembre, afin que les populations des localités de l'ensemble du Canada puissent en profiter. L'amendement est très sensé, et si le gouvernement veut faire régner l'équité, il devrait envisager cette prolongation de six mois pour donner aux populations des régions comme Shuswap par exemple, en Colombie-Britannique, et Brant en Ontario, la possibilité d'avoir recours à ces programmes. Malheureusement, elles vont se retrouver sans rien du fait de cette décision tout à fait brutale prise par la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) du nouveau gouvernement conservateur.

• (1120)

Le projet de loi me porte également à m'inquiéter pour la recherche d'économies d'énergie. Il faudrait encourager les Canadiens à s'occuper un peu plus d'économies énergétiques. Les programmes visés par le projet de loi avaient pour but de donner aux Canadiens à revenus modestes et à revenus moyens un encouragement leur permettant d'abandonner le pétrole, source non renouvelable qui devient de plus en plus chère.

Cela n'intéresse pas le gouvernement d'encourager les économies d'énergie. Il préfère aider les multinationales pétrolières en laissant le prix du pétrole grimper jusqu'à atteindre le cours mondial et en n'offrant pas de stimulants aux Canadiens ordinaires qui veulent se libérer de leur dépendance à l'égard de cette forme coûteuse d'énergie. Nous devrions admettre que ce projet de loi constitue une mesure régressive, car ces programmes sont reconnus dans le monde entier comme formant un système de subventions très progressiste permettant aux Canadiens ordinaires de se libérer de leur dépendance à l'égard du pétrole.

Le gouvernement a montré qu'il ne voulait pas encourager les économies d'énergie. Il préfère aider les multinationales plutôt que les petites entreprises canadiennes qui participaient à ces programmes. Cela suffit pour que les Canadiens ordinaires doutent de l'engagement du gouvernement à l'égard des petites entreprises canadiennes et des Canadiens à moyen et faible revenus. Cela indique très clairement que l'appui du nouveau gouvernement va aux grandes multinationales et transnationales pétrolières.

Pendant le peu de temps que ces programmes ont duré, le Canada a économisé quelque 42,000 barils de pétrole par jour. Nous avons économisé quinze millions de barils de pétrole par année parce que des Canadiens ont pu se libérer, grâce à ces programmes, de leur dépendance à l'égard du pétrole pour le chauffage de leur maison. Et, pourtant, ces programmes sont supprimés.

Jusqu'à maintenant, près de un million de logements dans tout le Canada ont vu leur système de chauffage au mazout converti en un autre système. Ce programme gouvernemental de conversion a vraiment été couronné de succès et a gagné l'appui des Canadiens. Le gouvernement a supprimé un programme qui marchait bien, qui nous a libéré de notre dépendance à l'égard du pétrole et qui nous a permis une meilleure autonomie en matière de production pétrolière. Le gouvernement prétend que nous n'avons plus besoin de ce programme.

Le gouvernement devrait avoir honte de présenter pareil projet de loi. C'est pourquoi je suis heureux de demander, à l'instar de mon ami et collègue, le député de Vancouver-Kingsway, que ce projet de loi soit reporté à six mois afin que les gens qui veulent profiter de ces programmes puissent le faire encore pendant ces six mois. Un tel délai donnera peut-être en outre au gouvernement le temps de reprendre ses esprits et de voir que c'est là un projet de loi très régressif.

• (1125)

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), auquel je dois répondre, a dit que si les ministériels de l'arrière-ban étaient libres de décider, ils se diraient probablement d'accord avec lui et rejetteraient le projet de loi. Rien n'est plus loin de la vérité, monsieur le Président.

M. Penner: Vous avez perdu votre idéalisme?

M. Nickerson: C'est de nos rangs que vient l'impulsion pour présenter des mesures de ce genre. Combien de fois le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) n'a-t-il pas recommandé que l'on mette au rancart le Programme canadien de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes! Le gouvernement libéral précédent avait l'intention d'en prolonger l'application jusqu'à la fin de 1990. La mesure à l'étude a pour objet d'en ramener la date d'expiration à la fin de la présente année financière. Nous ne nous entendons simplement pas sur la date d'expiration, voilà tout. Les libéraux ne laisseraient pas les programmes prendre fin de toute façon. Ils sont maintenant tout excités et prétendent que c'est la pire chose qui soit jamais arrivée aux Canadiens qui ont à chauffer leur maison.

J'ai le grand plaisir de pouvoir prendre la parole ici aujourd'hui pour dire que j'appuie sans réserve cette mesure.

Des voix: Bravo!

M. Nickerson: Lorsqu'il s'agit de dépenser les fonds publics très limités dont dispose notre gouvernement, nous avons proclamé bien clairement que nous tenions à ce qu'il soient dépensés là où ils peuvent bénéficier aux gens qui en ont le plus besoin.

M. Boudria: Acheter des limousines! Voilà ce que vous voulez faire.

M. Nickerson: Les gens qui en ont le plus besoin ne sont pas ceux qui bénéficient du genre de programmes dont nous nous débarrassons aujourd'hui. Les gens qui profitent le plus de ces deux programmes sont ceux qui sont raisonnablement à l'aise dans la société canadienne.

M. Waddell: Pas tant que cela!

M. Nickerson: Ce sont les gens qui possèdent une belle maison. Il est avantageux pour eux d'économiser quelques dollars aux dépens des contribuables. Les gens qui ont vraiment besoin d'aide ne sont pas ceux qui ont bénéficié de ces deux programmes. Ce sont les Canadiens raisonnablement à l'aise qui l'ont fait. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, estimons que les Canadiens sont des gens sérieux.

Il n'est pas nécessaire que le gouvernement dise aux citoyens, au moyen de programmes comme ceux-ci, de dépenser leur argent à certaines choses plutôt qu'à d'autres. Nous estimons qu'il faut imposer aux Canadiens des impôts aussi légers que possible et leur laisser la plus forte proportion possible de leurs revenus. Les Canadiens devraient pouvoir décider par eux-mêmes à quoi dépenser leur argent.

Ce n'est pas ce qu'ont fait les libéraux, et les néo-démocrates le feraient encore bien moins si leur parti prenait le pouvoir—ce qui n'arrivera vraisemblablement jamais. Ils pourraient, bien sûr, devenir l'opposition officielle dans quelques années. C'est une nette possibilité.

M. Blackburn (Brant): Une très réelle possibilité.

M. Nickerson: Oui, cette possibilité s'affirme de jour en jour étant donné la façon dont se comportent les libéraux. Ces derniers allaient puiser de l'argent dans les poches des contribuables au moyen de lourds impôts et le leur remettait au compte-gouttes avec des programmes de ce genre. Les Canadiens ont toutefois rejeté cette politique. Ils ont fait savoir qu'ils en avaient assez et voulaient prendre eux-mêmes leurs propres décisions. Les Canadiens veulent décider s'ils dépenseront leur argent à s'équiper d'une nouvelle chaudière, à aller le boire au bar ou à l'investir dans une entreprise. C'est à eux d'en décider, non au gouvernement. Lorsque les Canadiens ont eu à se prononcer le 4 septembre, ils l'ont fait pour prendre leurs propres décisions.

M. Boudria: Ils ont voté pour des promesses que vous n'avez pas su respecter.

M. Nickerson: Il est extrêmement difficile d'administrer des programmes comme celui-ci vu que le gouvernement doit traiter avec des milliers de particuliers et d'entrepreneurs en tous genres. Il faut que le gouvernement embauche toujours plus de personnel qui devra décider si tel ou tel contribuable obtiendra la subvention.

M. Blackburn (Brant): C'est ce qu'on appelle la création d'emplois.

M. Nickerson: Je ne pense pas que ce soit la bonne méthode pour créer des emplois. Nous devrions essayer de garder les effectifs de la Fonction publique au minimum. Nous ne devrions pas être obligés d'engager un personnel toujours plus nombreux pour administrer des systèmes très complexes, ni autoriser ces gens à décider si quelqu'un doit recevoir ou non la subvention.

M. Waddell: Si les Territoires du Nord-Ouest ne recevaient pas de subventions, ils disparaîtraient.

M. Nickerson: Les programmes ou les projets de loi qu'adopte le gouvernement devraient être faciles à administrer. Un programme doit préciser noir sur blanc les conditions d'admissiblité sans qu'on ait à charger un fonctionnaire de prendre cette décision.

• (1130)

Les libéraux avaient l'habitude d'essayer, chaque fois que c'était possible, de donner des chèques à tout le monde, peu importe ce que cela coûtait. Ils prenaient de l'argent aux contribuables et le leur rendaient sous une forme quelconque. A cause de la complexité de la procédure administrative, les Canadiens recouvraient peut-être 60c. sur chaque dollar. En donnant ces chèques, les libéraux essayaient d'acheter des votes. C'est de là que viennent les programmes de ce genre. Celui-ci ne visait pas à favoriser l'économie de pétrole ou à atteindre tous les beaux objectifs qui avaient été mentionnés à l'époque. Le but du programme était très simple. Il était politique. Celui qui recevrait un chèque de $500 du gouvernement allait vraisemblablement se dire: «Les libéraux sont fantastiques; votons encore pour eux.» Mais les choses se sont passées différemment.

Selon moi, il est temps de se débarrasser de ces programmes et d'autres du même genre. Il est inutile d'attendre six mois comme le propose la motion. C'est maintenant qu'il faut prendre une décision et j'espère que la Chambre pourra se prononcer à ce sujet très bientôt.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai lu très attentivement le discours qu'a prononcé le secrétaire parlementaire en présentant le projet de loi. J'ai aussi écouté attentivement les interventions des ministériels quand j'étais à la Chambre. Même s'ils ont été assez persuasifs, je suis loin d'être convaincue de la sagesse de ce projet de loi.

La mesure prévoit l'annulation de deux programmes de subventions reliés à l'énergie. Le Programme canadien de remplacement du pétrole, qui avait été mis sur pied en 1977 et qui devait prendre fin le 31 décembre 1990, sera supprimé à compter du 31 mars, sauf pour ceux qui avaient signé des contrats avant le 8 novembre. Ceux-ci auront jusqu'au 30 juin pour terminer leurs travaux de transformation. Le deuxième, le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, qui avait été mis sur pied en 1977 et qui devait se terminer à la fin de 1987, restera en vigueur jusqu'en 1986. Ce qui me déplaît dans ces deux cas, c'est que les Canadiens s'attendaient à certaines choses et que des programmes qu'ils croyaient devoir être maintenus seront supprimés.

La date de suppression prévue pour le PITRC est cependant un peu plus raisonnable que l'autre. Le délai fixé pour le PCRP est tout à fait irréaliste. Il est illogique de fixer une date limite en hiver. Les compagnies du gaz ne peuvent pas installer des tuyaux lorsque la terre est gelée. A cette époque de l'année, on ne fabrique plus de chaudières mais plutôt des systèmes de climatisation pour l'été. Le programme est nécessaire, comme le prouve le grand nombre de demandes présentées après l'annonce faite le 8 novembre. Consumers Gas est submergé de demandes et ne peut certainement pas les remplir toutes avant le 31 mars. Même si je ne suis pas d'accord avec l'objectif du projet de loi, si la date limite était six mois plus tard, la mesure serait un peu moins inacceptable et plus réaliste.

Depuis 1980, plus de 425,000 Canadiens ont obtenu une subvention pour remplacer leur système de chauffage au mazout par un autre système de chauffage résidentiel. A cause de cela, la consommation s'est trouvée réduite de dix millions de barils de pétrole par année. Le PITRC a aussi eu beaucoup de succès auprès des Canadiens. En 1983 seulement, d'après les chiffres du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ce programme a fait économiser 500 millions de dollars en frais de chauffage résidentiel. Contrairement à ce que l'orateur précédent a déclaré, ce programme n'a pas été utilisé surtout par les riches. De fait, une bonne partie de ceux qui ont eu recours à ce programme avaient un revenu familial d'à peine $15,000 par an. Ce programme a encouragé les Canadiens à investir dans l'avenir en économisant l'énergie. Il a aussi permis aux Canadiens à faible et à moyen revenus de réduire leurs notes de chauffage et d'augmenter leur revenu disponible. Le programme a également servi à un certain nombre de petits exploitants et entrepreneurs. Dans le climat d'austérité actuel, il n'est pas facile de voir comment les occasions d'emploi ainsi créées pourront être remplacées.

Ces deux programmes n'ont pas été les seuls à tomber sous le couperet, lors de l'exposé économique du 8 novembre. La plupart des programmes axés sur l'énergie renouvelable ont été victimes des restrictions. Cette attitude, dans l'ensemble, m'apparaît à courte vue. Il faut 50 ans pour mener à bien la recherche, la mise au point, les essais et l'application d'une nouvelle structure énergétique, mais le gouvernement fait quand même disparaître toute la Division de l'énergie du Conseil national de recherches, soit 61 années-personnes, des professionnels dans les deux tiers des cas.

Les compressions budgétaires dans le domaine de la recherche et du développement en matière d'énergie s'élèvent en tout à plus de 60 millions de dollars, dont 34.6 millions au Conseil national de recherches. Avant les réductions, le Canada était reconnu comme un chef de file dans plusieurs domaines de la mise au point de sources énergétiques de remplacement, et des débouchés s'ouvraient sur les marchés extérieurs. Les réductions compromettent tout cela. Sont aussi laissés en plan les pays en développement et les pays moins développés qui auraient pu bénéficier de nos travaux de recherche et de développement sur d'autres sources énergétiques comme la turbine éolienne à axe vertical. Nous savons tous que les coûts énergétiques sont l'une des causes des dettes écrasantes qui grèvent les pays en développement, une situation qui présente aussi des risques pour l'ensemble de notre structure économique.

Nos propres réserves de pétrole brut classique sont limitées. Celles des États-Unis et du Venezuela commencent à décliner. L'épuisement de ces réserves est prévisible même dans la Mer du Nord et en Union soviétique. Le gouvernement manque de prévoyance quand il impose des restrictions dans le domaine de l'énergie de remplacement et annule les programmes qui encouragent l'économie d'énergie et la conversion des systèmes de chauffage à d'autres combustibles que le mazout.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais parler un peu ce matin du projet de loi C-24. Nous en sommes dans le débat au point où nous avons proposé de retarder l'adoption de la mesure afin de nous donner six mois de plus pour l'étudier.

Le projet de loi vise à mettre fin au programme de remplacement du pétrole et à celui de l'isolation thermique des résidences canadiennes. Ces deux programmes expireraient à la fin de mars 1985. L'annonce en a été faite dans l'exposé économique du 8 novembre 1984. Aucune des demandes de ceux qui n'avaient pas de contrats à l'étude avant l'exposé économique n'a été prise en considération au cours de l'hiver.

Je voudrais rappeler l'origine du programme, d'où il est venu et pourquoi il a été institué. Nous sommes à peu près à mi-chemin d'un programme à long terme visant à améliorer et isoler les maisons construites avant 1980. Nous faisons également en sorte que les Canadiens comptent moins sur le mazout pour chauffer leurs maisons. En effet, ce mazout dont, en particulier, les gens des provinces maritimes, du Québec et de l'Ontario font ample consommation, nous devons l'importer et cela nous coûte très cher. Le gouvernement a donc voulu réduire la demande en améliorant l'isolation thermique des maisons et en remplaçant ce mode de chauffage par des combustibles qui, vraisemblablement, se trouveront en abondance au Canada pendant longtemps encore, notamment le gaz naturel, dont il semble que nous ayions des réserves pour près d'une trentaine d'années encore, de même que le bois de chauffage et l'électricité. Une bonne partie de l'électricité que nous produisons, dans l'est du Canada tout au moins, provient de l'énergie hydraulique qui devrait nous alimenter encore longtemps.

• (1140)

Le programme nous a semblé bien fondé. A tel point, d'ailleurs, que cet aspect du fameux Programme énergétique national a obtenu l'appui des conservateurs qui formaient alors l'opposition, et de notre parti. Chacun était donc en faveur de ce volet du programme et nous l'avons appuyé sans réserve. Seul le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a peut-être émis quelque réserve car il attendait davantage du programme. Toutefois, rien ne laissait croire, au cours du débat sur la motion initiale tendant à créer le PCRP et le PITRC, que le parti conservateur taillerait ces programmes en pièces ou les bloquerait à mi-chemin.

Les objectifs ont été jusqu'ici réalisés. Étant donné que leur échéance avait été fixée à 1990, les deux programmes ont atteint la moitié de leurs objectifs alors que ni l'un ni l'autre n'ont encore couru la moitié de leur durée. Ils ont aussi permis de créer des emplois. Le PCRP a donné du travail à quelque 50,000 années-personnes, uniquement dans le secteur privé voire, ainsi que l'a mentionné mon collègue de Kamloops-Shuswap (M. Riis), dans le secteur des PME. Quant au PITRC, il

a créé de l'emploi pour près de 44,150 années-personnes parmi les entreprises de très petite taille. On estimait que le programme de remplacement du mazout aurait créé du travail pour environ 59,000 années-personnes de plus s'il s'était rendu à terme, en 1990, soit beaucoup plus que ce qu'il a produit jusqu'à maintenant. Le programme d'isolation thermique pour sa part, aurait procuré de l'emploi à 30,000 années-personnes de plus s'il n'avait pas été interrompu.

Que reproche-t-on à ces programmes? Je doute que les Canadiens aient à s'en plaindre. C'est plutôt le gouvernement qui s'y oppose maintenant. On ne m'a pas encore expliqué de façon satisfaisante ce que l'objectif général, soit de réduire la demande de pétrole, peut avoir de répréhensible. Que peut bien avoir de néfaste la réduction du volume de mazout qui sert à chauffer nos habitations.

Nous avons déjà obtenu de bons résultats. Ainsi, grâce au programme d'isolation thermique des maisons, qui n'a d'ailleurs couru que la moitié de sa durée, nous économisons quelque 23,000 barils de pétrole par jour au Canada. Pour vous en donner une image concrète, cette quantité de pétrole suffirait pour chauffer 360,000 résidences canadiennes pendant un an. Nous aurions pu doubler cette économie si le programme s'était rendu jusqu'à terme. Mais le gouvernement a décidé que cet argent n'était pas employé à bon escient.

Ce sont surtout les gens à faible revenu qui se sont prévalus du programme. Contrairement à ce que certains ministériels ont prétendu, l'étude provenant du ministère de l'Énergie, qu'ils dirigent, montre que le programme d'isolation thermique représente 43 p. 100 de tous les travaux de rénovation sur le marché. Sans le PITRC, 65 p. 100 des travaux d'isolation n'auraient pas été entrepris.

Les deux tiers des gens qui ont fait isoler leur maison n'en auraient pas eu les moyens, n'eût été du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Et l'enquête a également révélé que l'autre tiers, c'est-à-dire 37 p. 100 des propriétaires, n'auraient rien fait du tout pour mieux isoler leur demeure sans ce programme. Ils n'auraient rien pu entreprendre sans la participation de $800 de l'État.

Par conséquent, ce programme a atteint les buts qu'on lui avait fixés. Il a permis aux Canadiens de réduire leur facture de mazout et au Canada de moins dépenser pour l'achat de pétrole étranger, surtout l'Est du pays. Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes a donc été un franc succès. C'est pourquoi on s'explique mal que le gouvernement se dépêche de le supprimer impitoyablement.

Dans bien des régions du pays, on commence tout juste à commercialiser le gaz naturel. Des conduites sont en cours de construction et d'autres seront prêtes à acheminer le gaz dans un an ou deux. L'industrie nous a dit qu'il y avait excédent de gaz naturel comparativement au pétrole et que les Canadiens faisaient bien de remplacer le pétrole par le gaz.

Étant donné que le gouvernement entend aligner le prix du pétrole sur les cours mondiaux, et nous ne savons pas au juste ce que cela pourrait signifier, que les cours mondiaux fluctuent, ou tombent même, pourquoi les gens renonceraient-ils au pétrole en faveur du gaz naturel? Les gens se disent que si leur vieille chaudière fonctionne toujours bien, ils auraient tort de renoncer à se chauffer au mazout au moment où les cours sont à la baisse. Le prix du gaz naturel semble augmenter un peu. Ils se demandent s'il est logique de convertir leur système de chauffage au gaz compte tenu des circonstances. Beaucoup ne changeront rien à leur système, mais le taux de participation au Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes se maintiendrait, si le programme restait en vigueur jusqu'en 1990. Les habitants des localités qui sont desservies par des compagnies de gaz convertiraient, pour la plupart, leur système de chauffage pour substituer le gaz au mazout. Le programme répondrait ainsi à toutes les attentes. Le Canada serait devenu moins dépendant des importations de pétrole.

La population y gagnerait si elle utilisait davantage le gaz naturel, l'électricité ou le bois pour se chauffer. Les contribuables canadiens n'auraient plus à subventionner les importations de pétrole. Et quoi de plus logique que de consacrer leur argent à réduire leur consommation d'énergie? Mais le gouvernement a opté pour une autre solution qui ne donnera rien de bon.

Nous croyons qu'il serait logique de consacrer les six prochains mois à revoir ce programme. La ministre et ses collaborateurs pourraient étudier les données dont ils ont été saisis. Ils pourraient prendre des mesures en se fondant sur des données scientifiques. Et ils verraient alors qu'il faut maintenir ce programme. C'est ce que pense la Chambre également.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je veux me joindre aux députés qui sont déjà intervenus en disant que le projet de loi C-24 à l'étude, qui vise à annuler de bons programmes gouvernementaux, est on ne peut plus regrettable. Le Programme canadien de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes étaient tous deux aussi efficaces qu'utiles.

• (1150)

Bon nombre de députés de tous les partis ont fait de différentes façons les éloges de ces deux programmes. On nous a dit que ces deux programmes réunis ont permis d'économiser 60,000 barils de pétrole par jour, ce qui est appréciable. On nous a dit également que grâce au PCRP, d'autres formes d'énergie ont pu être économisées. Les Canadiens ont été incités à utiliser d'autres sources d'énergie. C'est une chose dont nous avons parlé pendant de nombreuses années et que nous sommes décidés à mettre en vigueur. Ces deux programmes ont créé des emplois et des Canadiens dans toutes les catégories de revenus en ont profité. En effet, un quart des groupes familiaux qui ont utilisé les deux programmes appartenaient à la catégorie des gagne-petit. Ces familles ont profité des programmes pour une très bonne raison: ils leur ont permis de réduire leur note de chauffage élevée due à l'utilisation du mazout. Bien entendu, d'autres groupes de revenus ont profité des programmes, mais nous ne devons pas oublier que les subventions étaient imposables dans les deux cas et que le gouvernement a récupéré entre 30 et 50 p. 100 des fonds consentis. En même temps, ces subventions ont été très utiles à la société. Le gouvernement n'applique aucune politique juste et équitable visant à lutter contre le déficit. Il doit dépenser 105 milliards de dollars cette année, et le Canada va connaître le plus gros déficit de son histoire. Le gouvernement n'applique aucune politique pour enrayer ce déficit. S'il le faisait, ces deux programmes seraient sans nul doute maintenus jusqu'à leur date d'expiration initiale, soit 1990 pour le PCRP et 1987 pour le PITRC. L'annulation de ces deux programmes et les coupures effectuées dans d'autres secteurs comme l'expansion régionale et le Service canadien de la faune, ne visent même pas à restreindre le déficit. Au contraire, les fonds épargnés

sont recueillis et réaffectés, détournés ou siphonnés vers d'autres secteurs qui ont une plus forte priorité, selon le gouvernement. Après plusieurs mois, il est manifeste que les programmes sociaux ou écologiques ne font pas partie des priorités du gouvernement.

Durant la campagne électorale, le parti conservateur a fait des centaines de promesses. La plupart ont déjà été oubliées et d'autres démenties. Certaines ont été interprétées de façon différente et la plupart ont été remises à tout jamais. Cela n'a rien d'étonnant. Comme le ministre de la Justice (M. Crosbie) l'a déclaré durant la campagne électorale, 20 milliards de dollars, c'était trop beau pour nous.

Cependant, il y a une promesse que le gouvernement a tenue, celle de faire de la lèche auprès du gouvernement américain. C'est ce qu'il a fait. Nous avons perdu l'AEIE. Les programmes sociaux et les programmes touchant l'environnement et l'expansion régionale ont été supprimés ou restreints. Pour quelle raison? Sans aucun doute pour avoir plus d'argent à dépenser. Les fonds récupérés en sabrant dans ces programmes et ceux que le gouvernement va emprunter, vont être réaffectés au budget de la défense.

Voici ce qu'on peut lire dans un article paru dans le *Financial Post* du 16 mars:

> A Ottawa, le ministère de la Défense nationale apparaît de plus en plus comme une source d'influence et de prodigalité, ce qui va poser des problèmes à un gouvernement qui s'est engagé à enrayer le déficit.

En flagornant le gouvernement américain, le Canada a décidé que notre pays doit également mieux s'armer. Les questions de défense sont à l'avant-garde des décisions de politique du gouvernement. Celui-ci n'applique aucune politique visant à restreindre le déficit, mais il suit manifestement une politique militariste. Les Canadiens devraient se réveiller et se rendre compte que nous ne pouvons pas nous permettre d'imiter ceux qui sont plus forts que nous. Il est absurbe de nous pavaner comme si nous étions une grande puissance dans le monde des affaires—haute en couleurs qui plus est!

M. McDermid: Où est le rapport avec le projet de loi C-24?

M. Penner: Mes remarques sont directement en rapport avec cette mesure puisque l'annulation de ces programmes permettra au gouvernement de récupérer des fonds. Il existe d'autres priorités et objectifs nationaux plus importants. Je rappelle à la Chambre qu'il est stupide et buté de vouloir mettre un terme aux programmes PCRP et PITRC. Je voudrais vous expliquer pourquoi.

Le gouvernement continue à dépenser pour favoriser l'expansion des réseaux de distribution du gaz naturel. Il n'a pas encore décidé d'annuler ce programme même si nous risquons d'en entendre parler de plus en plus à l'avenir. Les Canadiens ont réagi de façon très favorable à la possibilité d'être reliés au nouveau réseau de distribution du gaz. Ils ont estimé, à juste titre, qu'ils avaient jusqu'en 1990 pour décider de faire la conversion ou non. Cependant, la nouvelle date limite a été fixée au 31 mars, avec une brève prolongation jusqu'à la fin de juin pour les personnes qui ont présenté une demande avant la fin novembre.

Je soulève cette question aujourd'hui parce que la date limite ainsi que le nouveau délai ne rendent pas justice aux électeurs que je représente. Mes commettants du nord de l'Ontario ne pourront se raccorder aux nouveaux réseaux de gaz que l'on est en train d'aménager. Les sociétés de gaz ne prennent plus de demandes depuis la fin de décembre étant donné que pendant l'hiver et au début du printemps, il est impossible de creuser dans la terre gelée. Ainsi, mes électeurs pas plus que les autres résidents du nord de la province ne pourront profiter de cette dernière chance avant la fin de juin.

Je suis persuadé que les députés conservateurs du nord de l'Ontario—le député de Sault-Sainte-Marie (M. Kelleher), le député de Timmins-Chapleau (M. Gervais), et le député de Timiskaming (M. MacDougall)—vont protester vigoureusement au sein de leur groupe parlementaire. Ils doivent faire valoir que cette situation est injuste pour les habitants du nord de l'Ontario. Ils doivent être convaincus que le PCRP doit être maintenu jusqu'en 1990. Ils devraient au moins affirmer que le programme ne devrait pas être interrompu en juin parce que cela est injuste. Je suis certain que ces trois représentants conservateurs sont d'avis qu'à moins que le gouvernement ne modifie le C-24, ils se joindront aux libéraux et aux néo-démocrates pour se prononcer contre le projet de loi.

Le seul député qui aura un choix difficile est celui du Sault-Sainte-Marie puisqu'il fait partie du cabinet. Évidemment, il aurait toujours la possibilité de démissionner. Ce dernier avait affirmé pendant la campagne électorale qu'il préférerait le nord de l'Ontario aux décisions gouvernementales qui seraient contraires à la région.

M. Blackburn (Brant): Il a dit cela?

M. Penner: Oui il l'a dit. Il a dit qu'il représenterait les habitants du nord de l'Ontario et qu'il ne les laisserait pas tomber. Les députés de Timmins-Chapleau et de Timiskaming ont affirmé la même chose. Ils ont maintenant l'occasion de montrer leur vrai visage. Vont-ils vraiment représenter les intérêts de leur région ou suivre la consigne et voter aveuglément contre la région qui les a élus?

Ce projet de loi doit être rejeté, car il est inacceptable. Je doute qu'on puisse l'améliorer au comité. Comme l'a dit l'orateur précédent, le gouvernement devrait reconsidérer cette mesure. Il devrait prêter l'oreille aux trois députés conservateurs du nord de l'Ontario. Ceux-ci devraient accepter que l'étude du projet de loi soit repoussée de six mois. Ils devraient profiter de ce délai pour tenter de convaincre le gouvernement. Au bout de six mois, je suis certain que le gouvernement reconnaîtrait qu'il a fait une erreur, que le C-24 n'est pas une bonne idée et que des améliorations s'imposent.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je prends également la parole pour m'opposer au projet de loi C-24 et réclamer son renvoi à six mois. Je trouve insensé d'étudier ce projet loi en plein hiver, pendant une saison où de nombreux Canadiens vivant dans le Nord et d'autres propriétaires incapables de faire raccorder les conduits de gaz à cause des intempéries ne peuvent profiter de ce programme.

• (1200)

Le principe dont s'inspire le projet de loi est également insensé, monsieur le Président. Je ne peux pas comprendre pourquoi le gouvernement conservateur veut abolir deux programmes très importants, soit le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et le programme de remplacement du mazout. Je dois ajouter que, à mon avis, le programme d'aide à la remise en état des logements, également supprimé, devrait être considéré de la même façon que les deux autres.

Pourquoi le gouvernement veut-il supprimer les subventions très avantageuses pour les propriétaires de maisons à revenus moyens ou faibles? J'estime que la plupart des maisons dans l'ouest et le nord du Canada sont déjà vétustes et posent des problèmes plus sérieux d'isolation thermique. Pourquoi le gouvernement veut-il abolir les subventions accordées pour les maisons de ce genre, rejetant ainsi tous les principes régissant les subventions, tandis qu'il remet des sommes si importantes aux sociétés pétrolières, soit par l'intermédiaire de subventions directes ou d'avantages fiscaux aux termes du PEP?

Mon collègue, le porte-parole néo-démocrate pour les questions énergétiques, me dit que les sociétés pétrolières ont reçu 1.6 milliard cette année. Je ne peux pas comprendre pourquoi un gouvernement conservateur qui prétend ne pas vouloir faire d'aumônes ni accorder des subventions donne une pareille somme aux sociétés pétrolières tandis qu'il retranche une somme de 250 millions du programme d'isolation thermique et du programme de remplacement du mazout. Une somme de l'ordre de 125 millions est retranchée de chacun de ces programme cette année. C'est absurde. Bien entendu, cette initiative est compatible avec les dogmes et les principes politiques du gouvernement progressiste conservateur.

A mon avis, monsieur le Président, ces programmes sont importants et constituent un bon placement pour de nombreuses raisons. En réalité, ils ne sont pas coûteux, ils améliorent les maisons et stimulent la petite entreprise. Tout d'abord, les consommateurs diminueront leurs frais de chauffage et c'est là un facteur important pour de nombreuses familles qui demeurent dans de vieilles maisons. C'est particulièrement important pour les personnes âgées dont les impôts augmentent et dont les coûts de chauffage et d'alimentation subissent des hausses notables. Il importe pour le consommateur d'épargner sur le coût du chauffage, notamment quand il n'est pas très riche et qu'il ne peut isoler sa maison sans aide financière. Je crois savoir, monsieur le Président, que ces programmes sont également très importants pour la population du Nord et ceux qui vivent dans des maisons vétustes moins bien isolées dans l'Est.

Je n'arrive pas à concevoir que le député de Western Arctic (M. Nickerson) puisse appuyer ce projet de loi. Assurément, il devrait, dans l'intérêt de ses électeurs, s'opposer à ce projet de loi et soutenir vigoureusement les programmes aidant les gens de sa circonscription à isoler leur maison. Pourquoi appuie-t-il une initiative pareille en plein hiver, à un moment où ses propres électeurs ne peuvent tirer parti du programme? Les personnes qui n'avaient pu participer à ce programme auparavant n'auront pu le faire au cours de l'hiver. Voilà l'une des raisons pour lesquelles le renvoi à six mois nous semble très important.

Comme mon collègue l'a mentionné, il y a aussi toute la question de l'économie de l'énergie. C'était certes le principal motif qui avait poussé le gouvernement libéral, au départ, à mettre ces programmes sur pied. Le député libéral qui vient de parler a déclaré que 60,000 barils de pétrole par jour sont économisés grâce à ces programmes. Tout comme lui, je pense que c'est une économie non négligeable. J'ai passé une partie de mon temps dans une île du golfe, juste au large de la Colombie-Britannique. Beaucoup des habitants de cette île chauffent maintenant au bois. Certains font des expériences de chauffage solaire. Il y a beaucoup de méthodes améliorées du chauffage, maintenant, qui permettent d'envisager sérieusement l'utilisation d'énergies de remplacement. Je pense que ce genre de subvention aux propriétaires s'intègre bien à la recherche et au développement.

Le troisième point, monsieur le Président, c'est que ce programme permet d'améliorer nos logements. Le PAREL, que le gouvernement conservateur est en train de réduire—ce dont les municipalités s'inquiètent—est un autre programme très valable. Il a été utilisé pour améliorer les logements anciens, pour faire de l'isolation et améliorer la qualité du logement. Il a également permis à certains de diviser leur maison. Je sais que, dans certaines localités où les logements sont rares, de nombreuses personnes âgées, qui ont de grandes maisons, sont «surlogées» comme le dit la SCHL. Grâce à ce programme, il leur est possible de le diviser de façon à créer des logements séparés pour y accueillir d'autres personnes. Mais ces travaux de conversion et d'isolation, ils ne peuvent les entreprendre sans aide. De leur point de vue, le PCRP et le PITRC étaient certainement intéressants.

Ces programmes exigent beaucoup de main-d'œuvre. Ils créent des emplois et ils en conservent. En Colombie-Britannique, on nous a dit la semaine dernière que 60 à 70 p. 100 des travailleurs de la construction étaient au chômage. Ce n'est pas seulement parce que c'est une période de ralenti dans le secteur de la construction, mais aussi en raison de la haute technologie. Il y a de nouvelles méthodes de construction dans les grands immeubles et les grands projets. On nous a parlé de la construction d'un grand immeuble au centre de Vancouver qui utilise la préfabrication—les murs sont amenés sur le chantier et mis en place par des grues—les constructeurs en sont maintenant à la deuxième étape de la haute technologie et ils ont pu réduire le nombre de charpentiers nécessaires à trois par chantier. Il n'y a pas de doute que beaucoup de ces grands projets n'utilisent pas nos charpentiers qualifiés. Par conséquent, les projets plus petits, l'isolation et les conversions à d'autres modes de chauffage, de même que les programmes comme le PAREL qui permet de moderniser des logements anciens, sont parfaitement logiques, car ils créent des emplois.

Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a souligné l'importance de ces programmes pour la petite entreprise. J'aurais pensé que les conservateurs s'en préoccuperaient. C'est ce qu'ils prétendent. Mais, lorsque l'on en vient aux actes, ils sont prêts à sacrifier les petites entreprises locales qui fournissent le genre de services dont les propriétaires ont besoin et qui font l'objet de ces deux programmes. Ils ne sont pas prêts à s'attaquer à la grande entreprise, aux grandes pétrolières et à supprimer les subventions qu'elles reçoivent du Programme énergétique national.

Ce sont mes principales remarques pour le moment, monsieur le Président. Ces deux programmes réduisent le coût du chauffage pour les consommateurs, ils économisent l'énergie et ils permettent d'améliorer nos logements. Ils créent des emplois, ils exigent beaucoup de main-d'œuvre et ils font travailler nos petites entreprises, dont beaucoup sont au bord de la faillite. Nous estimons que ce projet de loi ne doit pas être adopté. Nous voulons un délai supplémentaire d'au moins six mois, car, même si le député de Western Arctic n'est pas d'accord, nous nous inquiétons de ceux qui, dans les localités du Nord, n'ont pas eu la possibilité de profiter de ce programme. Nous nous préoccupons également des valeurs économiques et sociales et de la recherche d'économies, ainsi que des résultats de la suppression ou de la modification de ces programmes. Nous demandons un délai de six mois avec la possibilité de poursuivre ces programmes.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'ajouter ma voix à celle de tous ceux qui ont pris la parole pour demander au gouvernement d'attendre au moins six mois avant de continuer l'étude de ce projet de loi. Comme vous le savez, monsieur le Président, j'avais déjà eu l'occasion de parler sur ce sujet en disant que, jusqu'à maintenant, tous les porte-parole du gouvernement ont été d'accord sur le fait que ces programmes ont été de bons programmes et ont vraiment été bénéfiques pour le peuple canadien.

• (1210)

[*Traduction*]

J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir une fois au sujet de ce projet de loi et je suis heureuse de me joindre à d'autres députés pour exhorter le gouvernement à accepter au moins de reporter de six mois l'annulation de ce programme. Les faits parlent d'eux-mêmes. Des députés de tous les partis, et notamment des ministériels, ont déclaré à maintes reprises que ces programmes avaient favorisé considérablement les économies d'énergie. Il est évident qu'au cours des premières années de la mise en œuvre de ce programme, les Canadiens ont réduit de façon extrêmement marquée leur consommation d'énergie. Nous savons cependant que la partie est loin d'être gagnée. En fait, nous comptons parmi les plus gros consommateurs d'énergie du monde.

Ce programme visait à réduire la consommation de ressources énergétiques non renouvelables. Il faut remplacer le pétrole par les ressources énergétiques renouvelables du Canada. Pourtant, même si les ministériels vantent dans cette enceinte les mérites de ce programme et rappellent qu'il a aidé les Canadiens de toutes les couches de la société, mais plus particulièrement les Canadiens à faible revenu, à réaliser des économies d'énergie, le gouvernement insiste pour annuler ce programme.

Je voudrais me pencher sur une idée fausse qui, selon moi, a embrouillé les choses en ce qui a trait à la participation des ministériels au débat. L'un après l'autre, ils ont déclaré que ce programme ne profitait qu'aux Canadiens nantis. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que dans ma circonscription d'Hamilton-Est, la plus industrialisée du Canada, le salaire moyen est loin de permettre aux gens de compter parmi les nantis. Je représente des travailleurs qui, dans bien des cas, ont bien de la difficulté à joindre les deux bouts. Comme vous le savez, les industries primaires comme la sidérurgie sont durement touchées depuis quelques années, et bon nombre de travailleurs de ma circonscription ont été en mesure de profiter des avantages financiers offerts par ces programmes, afin de cesser de se chauffer au mazout. Je demande donc aux ministériels, qui prétendent que ce programme s'adresse aux riches, de déposer les chiffres, car ils montreront que des localités qui ne sont pas considérées comme riches, notamment certaines régions éloignées de Terre-Neuve, se sont prévalues de ce programme. Les habitants de circonscriptions comme Hamilton-Est ont pu obtenir un coup de pouce pouvant aller dans certains cas jusqu'à $800, afin de les aider à consommer moins de ce pétrole non renouvelable dont le marché mondial a connu une évolution catastrophique depuis le milieu des années 1970. Malheureusement, le gouvernement a quand même décidé d'annuler ce programme.

Par quoi l'a-t-on remplacé? Chose certaine, nous n'avons pas vu l'ombre d'une approche globale de la politique énergétique. En fait, ce projet de loi est typique de l'approche que le gouvernement a choisie depuis le 4 septembre et qui consiste à ne pas gouverner. Personne ne contestera que les conservateurs ont reçu un mandat très clair leur permettant de gouverner et de prendre des décisions difficiles. Cependant, cela ne consiste pas à démolir peu à peu des programmes comme le Programme canadien de remplacement du pétrole sans offrir une vue d'ensemble des mesures que le gouvernement entend prendre, afin d'encourager la consommation des ressources énergétiques renouvelables que l'on retrouve au Canada. En vérité, en fait de réforme économique, on s'est plutôt cru au stand de tir. C'est un peu comme si l'on voyait les canards tomber un à un sans qu'ils ne soient remplacés par quoi que ce soit. Ainsi, je demande au gouvernement d'envisager le renvoi à six mois de cette mesure, le temps de saisir la Chambre d'une stratégie globale en matière de consommation d'énergie renouvelable et de conservation.

Je sais que les ministériels doivent être fatigués de se faire mettre sur le nez les paroles qu'ils ont prononcées, mais je me reporte aux centaines de promesses que les conservateurs ont faites durant la campagne électorale lorsqu'ils ont affirmé que l'énergie comptait parmi leurs priorités. Ils en ont fait 39 qui portaient sur à peu près tout, à commencer par l'élaboration d'une sorte de panacée miracle de concert avec l'Alberta—et nous avons vu ce qu'il en est advenu—afin de favoriser la mise en valeur de ressources énergétiques renouvelables au profit des propriétaires de maisons canadiens. Cependant, aussitôt après leur élection, on s'est aperçu qu'on ne pouvait ajouter foi aux promesses qu'ils avaient faites à des fins purement électorales et ils sont maintenant disposés à supprimer le programme même qui, selon eux, aidait tellement les Canadiens à revenus moyen et faible.

En toute franchise, je ne peux que souscrire aux affirmations de mon collègue de Cochrane-Supérieur (M. Penner) lorsqu'il affirme que ce projet de loi est discriminatoire à l'endroit des gens du Nord, notamment ceux du nord de l'Ontario. Je dois prévenir le gouvernement que quelles que soient les relations privilégiées qu'il entretient avec les conservateurs provinciaux, nous allons vraisemblablement avoir sous peu une campagne électorale dans cette province et les citoyens du nord de l'Ontario vont surveiller de près l'attitude que le gouvernement fédéral adopte à l'égard des besoins du Nord. Le gouvernement s'en tire très bien pour ce qui est de prononcer de beaux discours et de nommer des députés du Nord au sein du cabinet, mais quand on examine les programmes essentiels comme le Programme canadien de remplacement du pétrole, on constate qu'il traite injustement les résidents du nord de l'Ontario.

Je sais qu'au cours de la fin de semaine le député de Cochrane-Supérieur a fait une tournée du Nord en compagnie du leader ontarien David Peterson, et quiconque s'est rendu dans cette région pourrait dire à la Chambre que les gens du nord de l'Ontario savent reconnaître l'injustice de projets de loi comme celui-ci. Les députés de Toronto ont beau jeu de dire qu'il n'y a pas de problème, qu'on pourra sans mal respecter l'échéance de mars et parachever l'installation avant la fin de juin. Mais pour ceux qui habitent des régions où le gel persiste jusqu'à la fin d'avril ou au début de mai, parachever cette installation avant la fin de juin sera presque impossible. Monsieur le Président, j'imagine que de nombreux députés parmi les 211 que compte le gouvernement doivent s'occuper des affaires de leur circonscription, étant donné qu'ils n'assument pas de responsabilité en tant que ministre ou de secrétaire parlementaire. Il me semble que ces députés devraient exercer des pressions sur le ministre pour qu'il reconduise le programme, sinon pour qu'il mette le projet de loi en veilleuse pendant six mois, de façon que les habitants du Nord puissent se prévaloir de cette installation. Ils pourraient presser le gouvernement de laisser ces Canadiens s'en prévaloir jusqu'à une date avancée de l'été. Ce faisant, ils viendraient en aide à ces Canadiens d'une façon tangible et pratique. Nous ne verrions pas là une manœuvre détournée visant à camoufler le fait que le gouvernement actuel se dérobe à ses responsabilités.

Le gouvernement n'a pas dit aux Canadiens qu'il déposerait un plan d'action en matière d'énergie. Il n'a pas dit qu'il déposerait un accord avec l'Alberta. Il n'a pas pris les difficiles décisions en ce qui concerne le prix de l'énergie et les accords fédéraux-provinciaux. En vérité, ce que le gouvernement a fait n'est qu'une mesquine tentative de dire aux Canadiens qu'il effectue des coupes sombres, pendant que le premier ministre (M. Mulroney) remplit ses coffres et augmente ses propres effectifs de 54 p. 100.

Le premier ministre et le gouvernement disent aux Canadiens qu'ils abolissent le Programme canadien de remplacement du pétrole, l'un des rares programmes qui restent en place sous le régime conservateur et qui visent à aider les travailleurs canadiens qui veulent être propriétaires. Quiconque a examiné la hausse des taux hypothécaires et la décision récente de la SCHL de doubler le coût des garanties hypothécaires se rend compte que le gouvernement a déjà majoré d'au moins $3,000 le prix que l'acheteur moyen devra payer pour sa maison au Canada. Les Canadiens attendent et veulent davantage du gouvernement.

• (1220)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le député de Calgary-Est (M. Kindy) a la parole.

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, les députés de l'opposition se plaignent de ce que le gouvernement effectue des coupes ici et là. Ils devraient se demander pourquoi il agit ainsi. Nous n'exerçons le pouvoir que depuis six mois et nous avons hérité cette année d'un déficit de 35 milliards de dollars. Nous devons mettre de l'ordre dans nos affaires; c'est aussi simple que cela. Nous ne pouvons continuer ainsi de dépenser sans cesse. Le moment est venu de mettre de l'ordre dans nos affaires et de commencer à gouverner.

Il y a eu au Canada des programmes à l'intention des industriels et des propriétaires de maison, mais ils n'ont pas contribué à la croissance économique de notre pays. Je voudrais demander à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) pourquoi elle estime que nous devrions continuer à dépenser au lieu de nous attaquer au difficile problème de la réduction du déficit.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le député de Brant (M. Blackburn) a la parole.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai l'impression que le député qui vient de se rasseoir croyait que nous avions une période réservée aux questions, mais ce n'est pas le cas puisque la durée des discours est limitée à dix minutes. Je voudrais parler très brièvement de ce projet de loi.

Tout d'abord, je tiens à dire à quel point je regrette que le gouvernement veuille se débarrasser des programmes PITRC et PCRP dont le succès et l'efficacité ne sont plus à démontrer. Peu après l'entrée en vigueur du programme PITRC, je me suis rendu à Washington avec le sous-comité des pluies acides. Nos homologues américains trouvaient ce programme tellement remarquable qu'ils se proposaient d'en créer un du même genre aux États-Unis. C'était un programme très innovateur, tout comme le PCRP. Ces deux programmes profitaient directement aux citoyens. Nous parlons souvent à la Chambre des Canadiens ordinaires auxquels ces programmes étaient justement destinés. Cependant, une fois de plus, les conservateurs font fi des besoins des Canadiens ordinaires en éliminant ces deux programmes.

Quelqu'un a demandé tout à l'heure comment nous pourrions continuer à dépenser de l'argent et à accorder des subventions. Je reconnais que le Canada a un déficit très élevé, puisqu'il est d'environ 35 milliards de dollars. Soit dit en passant, ce n'est pas entièrement la faute du gouvernement précédent. Quoi qu'il en soit, nous avons un déficit budgétaire très important, tout comme les États-Unis. Ce pays ultra-conservateur accuse aujourd'hui le plus gros déficit de son histoire, et celui-ci augmente cinq fois plus rapidement que le nôtre, surtout à cause des dépenses militaires et des subventions ou des avantages fiscaux accordés aux entreprises d'armement. Où sont les principes du gouvernement? Notre gouvernement élimine des programmes de subvention qui aidaient les Canadiens ordinaires à chauffer leur maison plus efficacement et à

un moindre coût. Ses grands amis républicains du Sud ont accumulé un déficit de pratiquement 200 milliards de dollars, en majeure partie à cause de leurs dépenses militaires. Qui a raison et qui a tort dans cette affaire sur le plan moral?

Certes, il est exact que le PITRC et le PCRP coûtent de l'argent au gouvernement à court terme. Je suis cependant convaincu que nous allons économiser de l'argent à long terme de diverses manières: des emplois seront créés, davantage de gens travailleront et paieront des impôts, les factures de chauffage diminueront, de même que les frais liés à une maison ou à de petits immeubles locatifs comme des duplex, des triplex ou des quadruplex. Nous consommerons proportionnellement moins de pétrole, qui est une source d'énergie non renouvelable. Certaines régions du pays ne savent que faire de leur gaz naturel et de leur électricité. A mon avis, la suppression du PCRP et du PITRC est un pas en arrière.

De nombreux députés ont parlé de la date limite ce matin. Je sais que l'année financière se termine à la fin mars. En cette ère de l'informatique, il est toutfois très curieux que nous ne puissions équilibrer légalement les livres du gouvernement en accordant une prolongation de un, deux ou trois mois. Il gèle encore dans la majeure partie du Canada le 31 mars. Il est anormal de vouloir obliger les compagnies de gaz à remplacer le système de chauffage des résidences à cette époque de l'année. Non seulement c'est anormal, mais c'est injuste envers les consommateurs.

J'exhorte le gouvernement à accorder une prolongation de six mois, au moins jusqu'en septembre. Il est facile de modifier le système de chauffage en été, mais en mars c'est pratiquement impossible sur 95 p. 100 du territoire canadien. Je suppose qu'à Windsor ou sur la rive nord du lac Érié, les travaux pourraient être faits dès maintenant. Cependant, dans ma circonscription de Brant, qui est l'une des plus méridionales du Canada et qui se trouve à seulement quelques kilomètres du lac Érié, la société Union Gas a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure de donner satisfaction à tout le monde avant la date limite. Beaucoup de gens vont être pénalisés à cause de ce délai ridicule.

Il y a deux ou trois points sur lesquels je voudrais insister, monsieur le Président. Les programmes PITRC et PCRP sont excellents. Pourquoi supprimer d'excellents programmes? Nous avons beaucoup d'autres programmes de subvention que nous devrions éliminer, par exemple ceux accordant d'énormes concessions fiscales aux sociétés pétrolières. Nous pouvons nous en débarrasser; mais pourquoi pénaliser le Canadien ordinaire qui s'efforce de réduire les frais que lui occasionne sa maison? Pourquoi ne pas attendre quelques mois ou quelques années? Ces deux programmes sont essentiels et s'avéreront rentables à long terme. Ils permettront au pays d'économisr des sommes considérables. C'est donc un investissement valable qui mérite l'appui du gouvernement du Canada.

Je n'ai pas entendu parler de changement dans les programmes américains équivalant au PITRC et au PCRP. Quand ces programmes sont entrés en vigueur, ils étaient révolutionnaires parce qu'ils pouvaient nous permettre de réduire notre consommation de pétrole par rapport aux années précédentes. Si nous créons des emplois grâce au programme de conversion, je suis certain que le nombre de contribuables augmentera, ce qui permettra de compenser à long terme les dépenses que le gouvernement doit assumer à court terme. En éliminant ces programmes, nous risquons finalement de perdre beaucoup d'argent pour avoir voulu faire des économies de bouts de chandelle.

J'exhorte le gouvernement à accorder au moins une prolongation de trois mois, jusqu'à la fin juin. Cela permettrait aux gens de demander aux entreprises s'occupant d'autres sources d'énergie de faire les travaux. J'espère que le gouvernement tiendra compte de ces recommandations et agira en conséquence.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le député de Calgary-Est (M. Kindy) a parlé de l'amendement. Il n'y a pas de questions ni de commentaires après un discours de dix minutes. Le député demande-t-il la parole pour invoquer le Règlement?

M. Kindy: Pour poser une question.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas de questions.

• (1230)

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais apporter moi aussi ma modeste contribution à l'étude du projet de loi C-24. Tout d'abord, je dirai que je suis favorable à un report à six mois de ce projet de loi car, à mon avis, le gouvernement est malavisé de vouloir abolir avant son terme le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes ainsi que le programme de remplacement du mazout.

Essentiellement, il faut se rappeler que l'action combinée de ces deux programmes économise, quotidiennement, aux Canadiens 60,000 barils de pétrole, ce qui est considérable, sans compter, bien sûr, les avantages que les particuliers retirent en obtenant des subventions pour l'isolant allant jusqu'à $500 ainsi que des subventions pour la conversion des systèmes de chauffage pouvant aller jusqu'à $800.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, je voudrais faire un petit recul historique et nous replacer dans le contexte en rappelant l'origine de ces deux programmes. Ces deux programmes ont pris leur origine durant la crise énergétique de 1973 alors que les pays producteurs de pétrole, notamment les pays membres de l'OPEP, ont décidé, d'un commun accord, d'augmenter de façon dramatique les coûts du pétrole, ce qui a causé, évidemment, un chavirement international considérable et des déplacements de capitaux importants entre les pays consommateurs de pétrole et les pays producteurs. Cependant, ici au Canada, un des effets les plus importants de cette crise énergétique de 1973 a été de nous faire réaliser jusqu'à quel point nos réserves en pétrole étaient loin d'être considérables et loin de nous assurer un avenir de tout repos pour autant que la consommation du pétrole est concernée. Cette crise énergétique, tout en nous faisant réaliser que nos réserves pétrolières n'étaient pas aussi abondantes que nous le pensions, nous a aussi fait réaliser jusqu'à quel point notre approvisionnement en pétrole provenant de l'étranger pouvait souffrir d'insécurité lorsqu'il se produit ainsi des changements dans le commerce international des produits pétroliers.

En fait, ce mouvement de l'OPEP a poussé tous les pays à tenter, tout d'abord, d'une part, de trouver des nouvelles sources de pétrole conventionnelles, c'est-à-dire à accélérer la prospection de façon à tenter de trouver d'autre pétrole; d'autre part, cela a aussi, en grande partie, poussé les pays à chercher des sources d'énergie alternative de façon à pouvoir se défendre contre cette augmentation de coût de pétrole. Ici, au Canada . . . et on se rappellera de deux grands projets, on a tenté de développer les sables bitumineux. On remarque, cependant, aujourd'hui, que, étant donné les prix mondiaux du pétrole qui fluctuent de la hausse à la baisse, les projets qui semblaient prometteurs dans le domaine de l'exploration des sables bitumineux ont connu un arrêt et un recul. On n'est plus certain maintenant avec des prix plus bas que l'on peut exploiter ces sources d'énergie. Quelle a donc été la réaction la plus logique des pays consommateurs de pétrole qui tentaient de se protéger ainsi contre des fluctuations de prix provenant de l'étranger? La réaction la plus logique a été de réduire la demande afin d'avoir moins besoin de consommer et surtout aussi afin de forcer une baisse des prix du pétrole sur les marchés mondiaux.

Et je me rappelle très bien moi-même avoir participé à des réunions avec des représentants des pays de l'OCDE à Paris il y a deux ans, et je me rendais compte que les pays industrialisés, ceux qui consomment le plus de pétrole, tentaient de grouper des projets en vue d'essayer de faire face à cette menace d'être à la merci de l'OPEP pour ce qui est des prix du pétrole et des quantités d'approvisionnement. Et revenait constamment sur le tapis l'arme essentielle, l'arme la plus forte contre cette anarchie du marché des produits pétroliers qui était de réduire la demande. C'est ce qu'ont fait, avec beaucoup de succès, la plupart des pays industrialisés. Et il est important de réaliser que, au Canada, les programmes qui, entre autres, ont bien contribué à abaisser la consommation étaient le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes ainsi que le Programme de remplacement du mazout qui se sont additionnés à des normes canadiennes visant à abaisser la consommation des véhicules sur la route. Tout cela, finalement, a fini par produire toute cette coordination à l'échelle de pays consommateurs de pétrole, cela a fini par produire la situation intéressante actuelle, c'est-à-dire une relaxation des prix sur le plan mondial qui a été accélérée et aidée, évidemment, par l'arrivée du pétrole de la mer du Nord sur le marché mondial en grande quantité. Mais il reste un point: il est essentiel, au cours des prochaines années, que tous les pays qui consomment du pétrole en grande quantité mettent de l'avant des politiques visant à contrôler la consommation des produits pétroliers.

De plus, il est regrettable que le gouvernement tente maintenant d'abolir ces programmes avant leur date anniversaire, avant la date à laquelle ils devaient se terminer. Cela me semble abdiquer relativement à des mesures essentielles que tous les pays industrialisés et consommateurs de pétrole doivent prendre pour s'assurer que la consommation de pétrole à travers le monde est réduite à un niminum acceptable.

Cependant, la mise au rancart de ces programmes à une date prématurée causera, évidemment, d'autres ennuis. Ces programmes ont été un avantage extraordinaire pour tous les consommateurs canadiens; la preuve étant que les demandes de subventions n'ont pas cessé d'affluer au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui octroie ces subventions; la preuve étant qu'il y a des retards à isoler les maisons, qu'il y a des retards à réussir à changer les fournaises de ceux qui veulent se convertir du mazout au gaz ou à d'autres sources d'énergie. C'est donc que le programme connaît un succès énorme et, à mon avis, c'est là une preuve à sa face même que le projet de loi C-24 ne répond pas aux attentes des Canadiens. Ce que les Canadiens veulent, c'est que ces programmes continuent. C'est la raison, d'ailleurs, pour laquelle les demandes ne cessent d'affluer au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Je représente, monsieur le Président, une circonscription du centre-ville de Montréal, où la moyenne de revenu est loin d'être élevée, où les gens sont affligés chaque année en vivant dans des maisons anciennes qui ont souvent entre 60 et 100 ans d'existence, lesquelles sont mal isolées, et où les gens gèlent l'hiver, paient trop cher pour chauffer de toute façon leur logement, et ont de la difficulté à payer des sommes d'argent.

Ce programme-là est extrêmement populaire dans la région du pays que je représente, car, non seulement il permet aux gens d'économiser des sommes considérables . . . De vieilles maisons qui existent dans le sud de Montréal, monsieur le Président, ne sont pas isolées du tout. A l'époque où elles ont été construites, cela n'existait pas. Et aujourd'hui on se rend compte que, en amenant ces maisons-là au niveau d'isolation des normes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ce que l'on fait, en général, c'est couper de moitié la facture de chauffage. Il s'agit donc là d'un avantage considérable pour les résidants de ces vieux logements, pour des consommateurs.

Et je ne veux pas passer sous silence aussi le fait que, une fois que cette isolation a été faite avec l'aide des subventions du gouvernement, une fois que les coûts de chauffage sont moins élevés d'une année à l'autre, le confort augmente. Ces gens-là vivent dans des résidences plus salubres, parce que plus chaudes l'hiver, parce que mieux isolées, parce que mieux calfeutrées.

Ce programme a un succès considérable pour les raisons que je viens d'expliquer et les usagers canadiens de ce programme sont «réveillés» et se rendent compte que ce programme est nécessaire. Et c'est la raison pour laquelle, lorsqu'on retourne dans nos circonscriptions en fin de semaine, on se fait demander par les gens: Tentez de lutter avec le plus de force possible, le gouvernement ne peut pas mettre ces programmes au rancart maintenant. Il doit les continuer.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre parti s'oppose au projet de loi C-24. Nous croyons qu'il s'agit là d'une mauvaise décision.

N'oublions pas que le consommateur, le citoyen, qui a bénéficié d'une subvention en vertu de ces programmes, qui a isolé sa maison, ou qui a changé son système de chauffage pour ne plus dépendre du pétrole, s'assure une protection à long terme, une protection en fait éternelle, tant que la maison va durer, contre des hausses de prix des produits pétroliers. Il s'agit donc d'une police d'assurance. Les gens sont conscients des garanties que l'isolation ou la conversion à d'autres sources d'énergie leur apporte.

Monsieur le Président, j'ai d'autres questions à poser au gouvernement.

Que ferons-nous des réserves de gaz énormes que nous avons dans l'Ouest et dans le Grand-Nord en particulier? Elles sont là; elles nous permettent une sécurité d'approvisionnement en

gaz pour des décennies à venir. Pourquoi ne pas continuer à inciter le public canadien à convertir leur système de chauffage, de l'huile au gaz, alors que nous savons que pour ce qui est du pétrole liquide nous cherchons fiévreusement à découvrir d'autres sources, et que nous avons des difficultés? Nous avons, présentement, un potentiel énorme de gaz et nous devrions continuer à encourager les Canadiens à faire la conversion au gaz.

Dans la province que je représente, c'est l'électricité qui est abondante, monsieur le Président. Pourquoi vendre cette énergie aux Américains, alors que nous pouvons la consommer ici, ayant converti nos systèmes de chauffage?

• (1240)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a la parole.

[*Traduction*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Le projet de loi à l'étude est important et il mérite d'être examiné sérieusement.

L'objectif du projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes est de réduire ces programmes et d'avancer leur échéance, en limitant ainsi le nombre de Canadiens qui peuvent en profiter.

Ce projet de loi s'inscrit par conséquent dans le contexte des réductions annoncées le 8 novembre par le gouvernement. C'est un élément de la stratégie globale de restriction des dépenses du gouvernement qui est tout le contraire des déclarations faites par les conservateurs pendant la campagne électorale. Cela me rappelle la réflextion d'un des membres importants du parti conservateur que je ne peux pas nommer à la Chambre, mais je suis sûr qu'il le sait. Ce député a dit à peu près ceci: si nous avions dit avant les élections ce que nous ferions une fois au pouvoir, vous n'auriez pas voté pour nous.

M. Althouse: S'agit-il du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie)?

M. Keeper: Il faudrait que je demande au Président si je peux nommer ce député. Je suis sûr que le député le sait.

M. McDermid: Rendez-lui justice alors.

M. Keeper: Je ne dirai pas si c'est le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie); je ne peux pas dire qui c'est.

M. McDermid: Comment savez-vous que vous avez bien cité ses propos alors?

M. Keeper: Le député conservateur qui a dit qu'on ne pouvait pas lui reprocher d'avoir fait cette déclaration parce que c'est une preuve d'honnêteté.

M. McDermid: Donnez-nous un indice. Est-il à la Chambre aujourd'hui?

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: Le député nous entend.

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: Il faut féliciter le député pour son honnêteté et sa franchise.

Mme Sparrow: Nous sommes tous honnêtes.

M. Keeper: On ne peut malheureusement pas en dire autant de la campagne des conservateurs. Pendant la campagne électorale, les conservateurs ont promis de ne pas réduire les programmes ni les dépenses publiques utiles mais de mettre fin au gaspillage. Ils ont dit qu'ils équilibreraient les comptes en supprimant les dépenses publiques inutiles. Voilà ce qu'ils ont dit pendant la campagne électorale. Le projet de loi à l'étude doit être examiné sous cet angle. Répond-il aux critères établis par les conservateurs pendant la campagne électorale lorsqu'ils ont parlé de réduire le déficit en supprimant le gaspillage?

Le Programme canadien de remplacement et d'économie du pétrole incite les gens à remplacer le chauffage au mazout par du chauffage au gaz ou par autre chose. Le programme a été efficace. Grâce à lui, un grand nombre de personnes ont remplacé leur chauffage au mazout par le chauffage au gaz. Ce programme a non seulement aidé les personnes qui ont relevé le défi et qui ont décidé de remplacer le pétrole par autre chose, mais il a favorisé l'économie d'une ressource d'énergie non renouvelable. Il n'y aura pas moyen de remplacer le pétrole lorsque nos réserves seront épuisées. Lorsqu'un baril est vide, on ne peut pas le remplir à nouveau en tournant simplement un robinet.

Le Programme canadien de remplacement du pétrole est une dépense publique utile à mon sens. Il incite les gens à faire chauffer leur maison d'une façon moins coûteuse et à économiser une ressource non renouvelable. Je défie n'importe quel ministériel de justifier les réductions apportées à ce programme, compte tenu de ce que les conservateurs ont dit pendant la campagne électorale. Je mets les ministériels au défi de dire maintenant que ce programme est du gaspillage.

C'est un programme très utile. Je serais heureux d'obtenir une réaction du côté ministériel. Ce serait bien de voir des ministériels dire ce qu'ils en pensent. Je voudrais qu'ils disent pourquoi ce programme en vertu duquel le gouvernement accorde des subventions aux citoyens qui veulent remplacer le pétrole par le gaz comme mode de chauffage est du gaspillage. Si un des députés de ce côté-là relève le défi, et je suis sûr qu'il y a bien un brave de l'autre côté, je voudrais qu'il explique . . .

M. McDermid: Nous sommes 211.

M. Keeper: Ces 211 députés sont plutôt silencieux. Je voudrais qu'ils m'expliquent comment ils arrivent à rejeter un programme basé sur des stimulants. J'aurais cru que la notion de motivation était un élémnent de base de la doctrine conservatrice. A en juger d'après les discours que j'ai entendus, la motivation est un moyen sacré de stimuler l'activité économique. Le Programme canadien de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes sont des stimulants. Ils visent à stimuler le secteur privé, et c'est ce qui se passe. Ces programmes ont effectivement incité les citoyens à faire isoler leur maison et à utiliser du gaz au lieu du mazout comme moyen de chauffage. Ce sont des entreprises privées qui se chargent de ces travaux. C'est une importante activité économique qui repose sur le principe de l'incitation.

Je voudrais bien que quelqu'un du côté du gouvernement nous dise pourquoi les députés ministériels rejettent le mécanisme de l'incitation pour promouvoir l'activité économique et les économies d'énergie. Pourquoi les conservateurs considèrent-ils comme un gaspillage l'utilisation des fonds publics en tant que stimulants? Je voudrais bien le savoir.

Cette suppression du Programme canadien de remplacement du pétrole et du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes fait partie d'une stratégie générale de compressions budgétaires du gouvernement, compressions qui ont frappé très durement le domaine des arts et qui ont frappé la Société Radio-Canada. Je puis citer deux exemples de compressions budgétaires qui ont été imposées à Radio-Canada et que je n'approuve pas. On a retiré de l'horaire du réseau anglais de Radio-Canada l'émission *Identities*, de même qu'une émission intitulée *Our Native Land*. Ces deux émissions participent du caractère multiculturel du Canada. *Our Native Land* est une émission qui contribue à unir les autochtones de tout le pays. J'espère que le ministre des Communications (M. Masse) prendra l'initiative qu'il semble avoir prise à l'égard d'une autre émission qu'on avait supprimée, *The Friendly Giant*. C'était manifestement là une bonne émission qui méritait d'être rétablie. Je me réjouis que le gouvernement ait fait preuve d'initiative à cet égard.

• (1250)

M. Nickerson: Vous ne pouvez dire cela sans rire.

M. Keeper: Ma foi, j'ai des enfants et je crois savoir qu'ils aiment énormément l'émission. Si Radio-Canada a pu rétablir *The Friendly Giant*, pourquoi ne peut-elle pas en faire autant pour *Our Native Land* et *Identities*? Pourquoi le gouvernement ne peut-il prendre l'initiative d'en faire comprendre la nécessité à la Société Radio-Canada? Pourquoi ne peut-il pas aussi rétablir le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et le Programme canadien de remplacement du pétrole? Je mets les députés d'en face au défi de justifier la suppression de ces programmes.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je voudrais faire entendre le point de vue non seulement de mes électeurs de Sudbury, mais aussi des gens de la circonscription de Nickel Belt. Bien sûr, ces derniers ont leur représentant à la Chambre, mais la décision qu'a prise le gouvernement d'abolir le PCRP suscite chez ces derniers les mêmes craintes que parmi mes électeurs. Nous serions peu nombreux à reprocher au gouvernement de réexaminer les dépenses que des gouvernements antérieurs ont annoncées.

Mais le PCRP, ainsi que d'autres députés l'ont signalé, avait bonne presse auprès des Canadiens. Tout d'abord, la crise qui a surgi à la fin des années 1970 et au début des années 1980 l'avait rendu nécessaire. Le pétrole n'étant pas une ressource renouvelable, les Canadiens savaient que dans un proche avenir, consommateurs et entreprises devraient trouver de nouvelles solutions, concevoir d'autres formes d'énergie destinées au chauffage domestique. Compte tenu de la flambée des prix du pétrole en raison de la formule que le Canada avait adoptée au début des années 1980 pour en établir le cours, un certain nombre de Canadiens étaient résolus à remplacer le mazout par une autre forme d'énergie pour chauffer leurs maisons.

Plus particulièrement, un grand nombre de personnes de ma circonscription du nord de l'Ontario ont décidé de remplacer leur système de chauffage au mazout par un système au gaz naturel. Ces conversions ont créé dans la région une forte demande pour le prolongement du réseau de distribution de gaz naturel. Le gouvernement libéral d'alors a répondu à cette demande, il y a environ un an, en annonçant de forts stimulants à la prolongation des canalisations de gaz naturel dans le nord de l'Ontario. Les gens de cette région ont pu songer à convertir leur système de chauffage, du mazout au gaz naturel.

La plupart des députés savent que le nord de l'Ontario est soumis à des conditions rigoureuses en fait de climat et de terrain. Quand le gouvernement a annoncé, dans le mini-exposé du ministre des Finances (M. Wilson), le 8 novembre, que le programme de remplacement du pétrole ne se prolongerait pas au-delà du 31 mars 1985, les gens des autres régions du pays qui ne sont pas soumis à des conditions aussi restrictives sous le rapport du climat et du terrain n'en ont peut-être pas été autant ennuyés. La difficulté, c'est qu'à la fin de l'automne, les travaux de construction cessent presque complètement parce qu'il fait trop froid et que le sol est gelé. La limite que fixe le gouvernement crée donc de grandes difficultés aux gens du nord de l'Ontario qui veulent convertir leur système de chauffage à une autre forme d'énergie que le mazout. Il ne s'agit pas simplement de personnes qui voulaient passer du mazout à une autre forme d'énergie, mais un certain nombre de gens de Sudbury et d'ailleurs dans le nord de l'Ontario auraient préféré utiliser de l'électricité comme source d'énergie de remplacement. Depuis que le gouvernement a fixé la date limite au printemps de 1985, les sociétés de gaz naturel et les commissions hydroélectriques dans le nord de l'Ontario éprouvent de nombreuses difficultés. Elles ne peuvent faire face à la demande et obtenir le matériel nécessaire aux travaux de conversion.

J'ai reçu de nombreuses instances de compagnies et d'entrepreneurs qui, en voulant respecter la date limite imposée artificiellement par le gouvernement, n'ont pu répondre à la demande. Par exemple, il y a des arriérés de cinq et six mois pour les réservoirs de gaz propane destinés à ceux qui préfèrent le gaz propane au gaz naturel. La société hydroélectrique de Sudbury éprouve autant de difficulté à obtenir le matériel nécessaire pour passer du chauffage au mazout à l'électricité. En outre, de nombreux entrepreneurs ont signalé aux députés du nord de l'Ontario—et je suis persuadé qu'il en est ainsi des députés représentant d'autres régions septentrionales du Canada—qu'en raison du climat et de l'état du sol, il serait parfaitement raisonnable que le gouvernement étale l'élimination graduelle sur une plus longue période. Il faudrait prendre en considération les inquiétudes des habitants du nord de l'Ontario et des autres régions septentrionales du pays, car ils ont fait l'expérience des conditions climatiques qui y règnent et ils voient bien l'impossibilité pour les entrepreneurs d'achever les travaux d'installation à temps. La célérité avec laquelle le gouvernement a agi pour supprimer le programme de conversion a vraiment créé beaucoup de difficultés aux entrepreneurs et aux citoyens qui voulaient bénéficier de la subvention leur permettant de passer du mazout à une autre forme d'énergie pour se chauffer. Ils ont par conséquent été incapables de procéder à la conversion de leur système de chauffage.

Pour la gouverne des députés présents à la Chambre, il ne fait aucun doute pour moi que l'objet initial du Programme canadien de remplacement du pétrole a été couronné de succès. Les chiffres révèlent que la conversion par un grand nombre de Canadiens de leur système de chauffage au mazout à une autre forme d'énergie a permis d'économiser quelque 60,000 barils de pétrole par jour.

Quant au programme énergétique lui-même, la plupart des Canadiens reconnaissent que nous disposons de réserves énergétiques abondantes en gaz naturel. Monsieur le Président, la demande accrue de gaz naturel albertain dans d'autres régions du pays a créé un nombre appréciable d'emplois dans votre magnifique province. Ce n'est que l'an dernier que des conduites secondaires ont été menées aux petites localités du nord de l'Ontario. Auparavant, quand le réseau de gaz naturel était prolongé, c'était uniquement à destination des grands centres du nord de l'Ontario.

Ce genre de changement apporté au programme par le gouvernement ne nuit pas particulièrement aux populations des grands centres du nord de l'Ontario. Mais beaucoup de leurs commettants habitant peut-être à 20 ou 25 milles de la conduite principale font pression depuis des années auprès de leur député pour qu'il convainque le gouvernement de raccorder leurs petites agglomérations au réseau. Cela leur aurait permis de disposer des mêmes avantages que les habitants des grands centres urbains du nord de l'Ontario.

En demandant que le programme soit arrêté, le gouvernement agit dans le sens du mandat qu'il a reçu en septembre dernier. Mais j'espère que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) et le ministre des Finances (M. Wilson), voudront bien tenir compte de la difficulté du terrain et des autres choses que j'ai déjà mentionnées à propos de l'absence de matériel nécessaire pour effectuer la transformation.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de dire qu'il est 13 heures, il faudrait informer le député qu'il lui reste une minute de parole. Si après 15 heures il désire utiliser cette minute quand on passera à l'ordre du jour et que la Chambre reprendra l'étude du projet de loi C-24, il aura le loisir de le faire.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA PORNOGRAPHIE

LA DÉFINITION DU MOT «OBSCÉNITÉ»—ON DEMANDE UNE MESURE LÉGISLATIVE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, vu que la Cour d'appel fédérale a annulé l'article de la Loi sur le tarif des douanes qui avait été utilisé pour empêcher l'importation de publications pornographiques au Canada, le ministre de la Justice (M. Crosbie) et le ministre du Revenu national (M. Beatty), guidés par le rapport Fraser, qui devrait d'ailleurs être rendu public, doivent de toute urgence présenter une mesure législative pour intégrer à la loi une définition claire et facile à appliquer du mot «obscénité». Il faudrait immédiatement mettre à jour les articles appropriés du Code criminel et de la Loi sur le tarif des douanes pour assurer la cohérence de nos lois et réglementer l'importation et la distribution de ces publications de pornographie violente.

La décision de la Cour prouve le bien-fondé des déclarations faites par les groupes féminins quant à l'inefficacité de la loi. Ces groupes recommandent depuis longtemps que la Loi sur le tarif des douanes, qui date de 117 ans, soit révisée et mise à jour et ils ont à maintes reprises signalé aux législateurs que la définition d'obscénité contenue dans la loi est trop vague et protège mal notre société contre la dégradation et la violence dont sont victimes des hommes, des femmes et des enfants.

Selon la loi actuelle, les publications pornographiques font partie de la catégorie des publications immorales et indécentes. La décision du tribunal n'a rien d'étonnant vu que la définition utilisée pour déterminer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas est tellement vague et imprécise. Tant que nous ne prendrons pas de mesures pour modifier la loi, nos frontières ne seront pas protégées contre ces articles dégradants. C'est maintenant qu'il faut agir.

* * *

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

LES RÉSULTATS DÉCOULANT DE LA RENCONTRE MULRONEY-REAGAN

M. Claude Lanthier (LaSalle): Monsieur le Président, comme les grandes fêtes ont des octaves, hier, j'ai eu l'occasion de remplacer le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Murta) à la fête des Irlandais à Montréal.

Il me fait plaisir de vous rapporter que les propos importants et la majorité des conversations qui avaient lieu hier à Montréal avaient trait à la grande fierté ressentie par tous les Irlandais de Montréal au sujet des résultats obtenus par un Irlandais d'origine reconnue, notre très honorable premier ministre, et un autre Irlandais . . . lesquels ont fait faire un pas en arrière important aux problèmes relatifs aux pluies acides qui nous menacent dans le Québec par le déblocage des procédures.

De plus, il me fait plaisir aujourd'hui de déclarer que je me félicite des grands progrès qui ont été accomplis hier à la conférence de Québec par la nomination d'un autre grand Canadien, M. Davis.

* * *

[*Traduction*]

LA TÉLÉVISION

LE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉMISSIONS PAR DES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, en un sens, ce fut une bonne nouvelle que l'annonce, par le ministre des Communications (M. Masse), de changements dans les critères de financement de la production des télévisions indépendantes par le Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes, car ces changements auraient pu être bien pires. Pour les producteurs indépendants, dont les commandes s'étaient taries parce que Radio-Canada avait annulé sa participation au Fonds, la nouvelle signifie que de nouveaux contrats seront signés, que des travaux seront entrepris et qu'il sera possible de rester en affaires au lieu de faire faillite. Mais cela suffit-il? Cette décision montre bien

Article 21 du Règlement

que la décision antérieure du gouvernement de réduire les crédits de Radio-Canada l'automne dernier était une politique à courte vue. Si ces réductions n'avaient pas été effectuées, la crise qui sévit dans le secteur de la production ne se serait pas produite.

Le ministre a profité de l'occasion pour promouvoir ses idées, des idées qui n'avaient jamais été discutées pendant la campagne électorale, et qui vont à l'encontre de toutes les promesses que les conservateurs ont faites l'été dernier pendant cette campagne. Le financement du gouvernement est retiré progressivement du secteur public et des organismes qui jouissent d'une certaine indépendance. Toutefois, y aura-t-il une augmentation de la bonne production télévisée canadienne? Malheureusement, cela semble peu probable. Le ministre n'a prévu aucune augmentation de la participation financière.

Même si Téléfilm Canada est maintenant de nouveau au travail, compte tenu des réductions effectuées à Radio-Canada, la production globale est inférieure. Le ministre se promène dans tout le pays à bord d'avions privés, mais il n'a toujours pas réussi à mettre sur pied une politique culturelle qui puisse décoller. Il ferait mieux de rester à la maison un certain temps et l'argent des contribuables serait mieux dépensé . . .

M. le Président: A l'ordre, le temps accordé à la députée est terminé.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS CANADA-ÉTATS-UNIS

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, samedi dernier, à la veille de quitter Washington pour Québec, le Président des États-Unis, M. Reagan, affirmait qu'il n'y a pas de pays qui soit plus important pour les États-Unis que le Canada. Il affirmait aussi que les relations avec le Canada étaient meilleures que jamais. Il ajoutait que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) était un défenseur énergique et efficace des intérêts canadiens et un ami solide des États-Unis.

Dimanche, tous les Canadiens ont pu constater par la télévision ou sur place à Québec l'atmosphère de détente qui existe maintenant dans les relations Canada-États-Unis. La presse canadienne et internationale a remarqué que les conditions nécessaires au rétablissement des conditions harmonieuses entre nos deux pays sont en place et que, déjà, le Canada peut commencer à en récolter des fruits. Tous les Canadiens sont fiers de leur premier ministre et le félicitent.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je n'ai jamais cessé de prendre le premier ministre (M. Mulroney) à partie parce qu'il ne respectait pas ses promesses électorales. Mais aujourd'hui, je tiens à m'en excuser. Il y a au moins une promesse qu'il a respectée à la lettre, une promesse qu'il a faite le 24 mai 1983 en déclarant ce qui suit:

> Il y aura des emplois pour les libéraux et les néo-démocrates aussi lorsque j'aurai été premier ministre pendant 15 ans et qu'il ne restera plus un seul conservateur à caser.

Depuis le 4 septembre, il a nommé régulièrement des conservateurs ici et là. Il en a casé des milliers. Ses exigences sont simples: être conservateur. La compétence, cela n'intéresse personne.

Le premier ministre a déclaré qu'il nommerait des libéraux et des néo-démocrates à certains postes lorsqu'il aura occupé ses fonctions pendant 15 ans. Au train où il va actuellement, il ne restera plus un seul conservateur disponible dans six mois d'ici. De la façon dont il dirige le gouvernement, il se rend certes compte qu'il n'a pas assez de gens compétents pour bien gouverner le pays. Comme il ne sera plus à son poste dans 15 ans d'ici, il nomme tous les conservateurs qu'il peut pendant les quatre premières années de pouvoir. Il ne sera plus là dans quatre ans d'ici.

Il faut des emplois, encore des emplois et toujours des emplois pour tous les Canadiens et pas seulement pour les conservateurs nommés par le premier ministre.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE PROJET DE CONSTRUIRE UN VOILIER GRÉÉ EN CARRÉ—LE *SPIRIT OF CANADA*

M. Patrick Crofton (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, les députés se souviennent sans doute du rassemblement des grands voiliers qui sont venus à Québec l'année dernière dans le cadre des manifestations du 200e anniversaire. Malheureusement le Canada ne disposait alors d'aucun grand voilier pour le représenter. J'ai donc le grand plaisir d'annoncer à la Chambre qu'un passionnant projet national été lancé sur la côte ouest pour remédier à cette situation. Un groupe de notables canadiens de toutes les régions de notre pays vient en effet de constituer la Pacific Tall Ship Association. Cette association à but non lucratif entend construire et armer le premier voilier océanique canadien gréé en carré. Il portera le nom de *Spirit of Canada* et servira surtout de navire école pour nos jeunes marins.

Il s'agira essentiellement d'un trois-mâts carré à coque d'acier de 130 pieds de longueur environ et capable d'assurer chaque année la formation de 1,000 jeunes Canadiens. La principale préoccupation à l'heure actuelle est celle du financement, car le groupe espère avoir le voilier fin prêt pour Expo 86 qui doit se tenir à Vancouver. De très nombreux Canadiens appuient ce projet. J'exhorte donc tous les députés à appuyer ce projet très utile, car le *Spirit of Canada* arborerait fièrement les couleurs de notre pays sur toutes les mers du monde.

LES MINES

LE COULAGE MORTEL DANS UNE MINE DE YELLOWKNIFE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le 9 juillet 1984, Gordon Lyle Davidson, âgé de 28 ans, a été tué par un coulage de matières humides dans une mine d'or de Cominco à Yellowknife, aux Territoires du Nord-Ouest. Cet incident faisait suite à un autre coulage survenu le 17 mars 1984, que Cominco avait omis de signaler. Le décès de Davidson doit faire l'objet d'une enquête publique approfondie.

Hier, le délai de prescription est arrivé à expiration pour l'incident précédent du 17 mars 1984, mais le gouvernement n'a pas intenté de poursuites contre Cominco. Il y a tout lieu de croire que ce décès tragique est dû à l'insuffisance des mesures de protection prévues par Cominco. A mon avis, le délai de prescription devrait être prolongé jusqu'à la tenue d'une enquête sur toutes les circonstances de cette affaire, y compris la vérification des mesures prises par le procureur de la Couronne et le bureau du médecin légiste. Cominco a échappé aux poursuites et l'on a mis de nombreux bâtons dans les roues de l'avocat du syndicat. Le fait que tout le monde se défile dans cette affaire prouve le peu d'intérêt que l'on porte aux droits des travaillleurs dans les Territoires du Nord-Ouest.

* * *

• (1410)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS CANADA-ÉTATS-UNIS—LE SUCCÈS DU SOMMET DE QUÉBEC

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, les Canadiens ont raison d'être fiers en ce jour où se tient à Québec la rencontre au sommet entre le premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan.

Depuis six à dix ans, les Canadiens s'inquiètent énormément de la détérioration de nos relations dans bien des domaines avec les États-Unis. Les Canadiens souhaitent une relation positive et constructive avec nos voisins américains. Or, cette réunion au sommet fera date dans le rétablissement de bonnes relations entre nos deux pays.

Les pluies acides et l'environnement constituent des priorités pour les Canadiens et le gouvernement. La nomination de l'ancien secrétaire aux transports des États-Unis, M. Drew Lewis, et de l'ancien premier ministre de l'Ontario, M. Bill Davis, en tant qu'envoyés extraordinaires chargés de résoudre le problème des pluies acides, est fort bien accueillie.

Pour reprendre les termes du premier ministre:

> Nous venons, de briser l'impasse qui dure depuis trois ans en convenant de notre responsabilité partagée de protéger notre environnement commun.

Les Canadiens ont la chance de pouvoir compter sur un premier ministre qui fait preuve d'initiative, qui résout les problèmes et qui permet au Canada de prendre un nouveau départ, et le sommet de Québec est un merveilleux exemple de son esprit d'initiative.

Des voix: Bravo!

Article 21 du Règlement

LES PÊCHES

LA SUPPRESSION DU RÉGIME D'ASSURANCE DES BATEAUX DE PÊCHE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je prends la parole pour demander au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) d'annoncer cette semaine que le gouvernement revient sur sa décision et qu'il renonce à supprimer le Régime d'assurance des bateaux de pêche, contrairement à ce que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et le ministre des Finances (M. Wilson) ont annoncé.

Le ministre des Pêches et des Océans n'a que jusqu'à la fin de la semaine pour se décider. Les pêcheurs veulent savoir si telle est la politique du gouvernement ou si celui-ci fera attention aux objections entendues par les gouvernements provinciaux et par tous les syndicats du pays qui représentent des pêcheurs.

C'est cette semaine ou jamais. J'espère bien que le ministre des Pêches et des Océans profitera de l'occasion pour faire une déclaration ministérielle avant vendredi et pour revenir sur la décision malencontreuse de supprimer le régime. Le gouvernement a pris cette décision sans avoir consulté les gouvernements provinciaux ni les pêcheurs.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, la journée d'hier restera inscrite dans l'histoire du Canada. Non seulement le nouveau gouvernement conservateur était au pouvoir depuis six mois, mais le jour de la Saint-Patrick, les Canadiens de tout le pays ont suivi avec énormément d'intérêt le sommet de Québec qui réunissait le premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis.

La presse américaine a déjà fait largement état de la chaleur de l'accueil que nous avons réservé au président et à son épouse. Depuis deux jours, le *New York Times* publie de grands articles faisant valoir aux Américains que ce sommet permettra à nos deux pays de lier des relations plus étroites et de mieux se comprendre.

En plus des pourparlers qui ont permis d'établir de nouveaux programmes, notamment au sujet des pluies acides, de la défense aérienne, du commerce, de la coopération militaire et du contrôle des armements, ce sommet aura également des effets bénéfiques durables sur les relations non seulement entre nos deux gouvernements, mais entre nos deux peuples. Cela représente des investissements, des échanges commerciaux, du tourisme, des emplois et, surtout, une vitalité économique renouvelée pour nos deux pays.

Ces rencontres au sommet apporteront aux citoyens du Canada et des États-Unis qui les ont suivies un regain d'encouragement et de confiance, car ils savent que tous ceux qui se partagent le continent nord-américain peuvent et . . .

M. le Président: Je dois malheureusement signaler à la députée que son temps de parole est expiré.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA LIGNE PINETREE—LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DE LA FERMETURE DES BASES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Mercredi dernier, monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) a annoncé que la ligne Pinetree serait éliminée et que la plupart des bases concernées seraient progressivement fermées. Étant donné les problèmes économiques qui en résulteront dans les agglomérations situées à côté de ces bases, d'une part à cause de la suppression de salaires civils et militaires et, d'autre part, à cause des conséquences pour les entreprises desservant ces bases, le ministre de la Défense nationale pourrait-il annoncer le plus vite possible à quel moment ces bases seront fermées? En outre, le ministre pourrait-il faire le nécessaire pour prévenir les députés des circonscriptions touchées et les maires des agglomérations concernées de l'échéancier utilisé pour la fermeture des bases?

Vu que des militaires seront mutés, le gouvernement prendra-t-il les mesures voulues pour que tous les membres du personnel civil affecté aux bases de la ligne Pinetree puissent être mutés dans la Fonction publique et pour qu'on puisse envisager d'utiliser les bases à d'autres fins.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA PLUIE ACIDE—LA NOMINATION D'ENVOYÉS PAR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Ma question a trait à la nomination de M. Davis et de M. Lewis en tant qu'envoyés à temps partiel chargés des pluies acides.

Grâce aux gouvernements libéraux précédents, le Canada a pris des dispositions pour réduire de 25 p. 100 les émissions des cheminées d'usine entre 1980 et 1990; nous avons pris aussi l'engagement politique concret de diminuer d'encore 25 p. 100 ces émissions d'ici 1994. Compte tenu du fait que nous recevons 26 millions de tonnes d'émissions de cheminées d'usine en provenance des États-Unis et que cette question fait l'objet de recherches conjointes depuis des années, qu'est-ce que le gouvernement espère savoir dans un an qu'il ignore actuellement?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à dire à la Chambre que l'accord conclu hier constitue un pas important en avant, comme l'ont déclaré le premier ministre du Canada et le président des États-Unis. Je rappelle au député que cet accord nous permet de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvions depuis quelques années. C'est la première fois qu'un président des États-Unis reconnaît que les pluies acides sont un problème commun à nos deux pays et que nous devons nous efforcer de le régler ensemble. A la fin de l'année, nous verrons les résultats des travaux accomplis par les deux envoyés très éminents qui viennent d'être chargés de la question.

Des voix: Bravo!

LA NATURE DE L'ACCORD

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Je regrette d'être obligé de donner une leçon d'histoire au premier ministre suppléant, monsieur le Président, mais je me permets de lui rappeler qu'en 1981, lorsqu'il est venu à Ottawa, le président Reagan avait dit exactement la même chose qu'hier. Il n'y a rien de nouveau ni d'historique dans ce domaine.

Le premier ministre suppléant est-elle disposée à admettre que l'annonce d'hier ne visait qu'à sauver la face et témoigne du fait que le premier ministre n'a pas réussi à convaincre les Américains du besoin de prendre des véritables mesures pour régler ce problème? N'est-ce pas en réalité un artifice qui donne un an de répit au gouvernement de Washington et qui signifie simplement qu'il ne faut rien attendre dans les 12 prochains mois?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je comprends facilement que le député soit obsédé par les artifices destinés à sauver la face. Les députés de son parti sont passés maîtres en la matière pour en avoir fait le tour ces derniers mois.

Je me permets aussi de rappeler au député qu'il était responsable de ce portefeuille au cours des quatres dernières années et qu'il n'a pas réussi à conclure un accord avec les États-Unis. Comme le député n'a pas fait avancer la question d'un iota, je comprends qu'il manifeste maintenant son dépit parce que nous obtenons des résultats.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES PRODUCTEURS DE SUCRE D'ÉRABLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Monsieur le Président, j'aimerais savoir ce que le sous-ministre va dire d'ici l'an prochain pour rassurer les producteurs de sucre d'érable qui voient leur production affectée par les pluies acides.

[*Traduction*]

Qu'est-ce que le premier ministre suppléant dira aux entreprises de Muskoka et d'Haliburton? Que dira-t-elle aux pêcheurs qui s'intéressent aux frayères des saumons en Nouvelle-Écosse? Que dira-t-elle aux millions de Canadiens qui voient là le principal problème auquel nous sommes confrontés dans le domaine de la santé, lequel se pose parce qu'il n'a pas été réglé par les principaux pollueurs qui dégagent 26 millions de tonnes de fumée par an au sud de la frontière? Que leur dira-t-elle?

• (1420)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Naturellement, monsieur le Président, il ne viendrait pas à l'idée du député de reconnaître que le gouvernement auquel il appartenait n'a même pas réussi à conclure une entente avec les gouvernements provinciaux. Nous avons signé une entente en vertu de laquelle nous dépenserons 150 millions de dollars pour commencer à régler le problème des pluies acides dans notre pays, ce qui donne naturellement une idée de ce que nous pouvons faire au Canada. C'est incontestablement un progrès. Qui plus est, monsieur le Président, des progrès seront réalisés ensemble par nos deux pays dans l'année qui vient. Je souhaiterais que le député adopte une attitude aussi positive que celle de nombreux Canadiens devant les mesures que nous avons prises.

* * *

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LES MISSILES AMÉRICAINS—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU SECRÉTAIRE À LA DÉFENSE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais également poser ma question au premier ministre suppléant. Ce matin, à Canada AM, on a demandé au secrétaire à la Défense des États-Unis, M. Caspar Weinberger, quelles mesures son pays comptait prendre contre les missiles de croisière soviétiques. Le journaliste a demandé: «Se pourrait-il, par exemple, que des lance-missiles soient installés au Canada?» M. Weinberger a notamment répondu ceci: «Ils seront disposés de la façon la plus efficace, mais nous essaierons sans doute de les situer aux endroits les plus stratégiques, dont certains seront peut-être ici».

Le premier ministre suppléant peut-il nous dire pourquoi le gouvernement a assuré aux Canadiens qu'il n'était absolument pas question de baser des missiles américains au Canada, alors que, de toute évidence, le gouvernement des États-Unis envisage cette possibilité?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député était, je pense, présent à la Chambre, lorsque le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont déclaré, à plusieurs reprises, que toute décision à ce sujet serait prise au Canada et uniquement au Canada. Nous n'envisageons aucunement de prendre une décision en ce sens.

ON DEMANDE QUE DES MINISTRES COMPARAISSENT DEVANT LE COMITÉ

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, d'après les propos que le secrétaire à la Défense, M. Caspar Weinberger, a tenus publiquement, le gouvernement conservateur n'a pas encore tout dit aux Canadiens. Je demande au premier ministre suppléant de bien vouloir nous promettre aujourd'hui que, d'ici la fin de la semaine, le gouvernement fera comparaître le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale devant le comité des affaires extérieures, afin de dire aux Canadiens, par l'entremise du comité, pourquoi ils songent, d'après ce qu'a dit Caspar Weinberger, à modifier une politique établie de longue date selon laquelle nous refusons que des missiles américains soient basés au Canada?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale sont davantage prêts à comparaître devant les comités parlementaires que ne l'étaient leurs prédécesseurs du temps de l'ancien gouvernement. Je voudrais toutefois que le député nous dise la suite de la déclaration faite ce matin par M. Weinberger. Ce dernier a ajouté: «De toute évidence, en tant que pays souverain, le Canada prendra lui-même ses décisions». C'est un fait que Washington est prêt à admettre, et je souhaite seulement que l'opposition libérale en fasse autant.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

L'INCIDENCE D'UN JUGEMENT DE COUR SUR LE TARIF DES DOUANES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Par la décision Luscher, la Cour d'appel fédérale a cassé à l'unanimité jeudi dernier les passages du Tarif des douanes qui interdisent les importations immorales ou indécentes, disant qu'ils sont de nul effet comme étant trop vagues et incertains. Est-ce que le ministre va confirmer qu'il va donner immédiatement de nouvelles instructions au sujet de ce jugement? Et comme cette décision se trouve en fait à laisser grandes ouvertes nos frontières sur ce plan, est-ce que le ministre va présenter un projet de loi pour freiner rapidement l'importation non pas d'objets érotiques explicites comme dans l'affaire Luscher, mais de la pornographie avec enfants et de la pornographie avec violence?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la première partie de la question du député porte sur la situation actuelle de ce passage du Tarif des douanes. Comme les tribunaux ont jugé *ultra vires*, ce passage du Tarif des douanes il ne saurait être appliqué par mon ministère. Cependant mon personnel aura instructions, s'il trouve, par exemple, un chargement de camion d'imprimés entrant au Canada pour y être distribués et qui soient susceptibles de tomber sous le coup du Code pénal, de se mettre en rapport avec la police locale pour lui demander d'appliquer le Code pénal.

Quant à la seconde partie de la question du député, elle porte sur la suite à donner aux travaux du comité Fraser. Cela relève de mon collègue, le ministre de la Justice.

ON DEMANDE UNE MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, comme le sous-ministre du Revenu national a dit que malgré la décision de la Cour d'appel, tout continue de fonctionner comme à l'accoutumée au ministère, le ministre peut-il nous expliquer ce mépris apparent pour la justice canadienne? Plutôt que de regarder les tribunaux de haut, pourquoi le ministre attend-il après la Commission Fraser? Pourquoi ne présente-t-il pas immédiatement le projet de loi si nécessaire pour colmater cette brèche qui saute aux yeux?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai eu la possibilité d'examiner aujourd'hui à Ottawa la décision du juge. Les instructions que j'ai données à mon personnel il y a une heure sont de transmettre de nouvelles directives aux postes frontière portant que lorsque les tribunaux jugent une disposition *ultra vires*, le principe qui passe avant tout c'est le respect de la loi. Le gouvernement doit obéissance à la loi. Il ne peut pas agir à sa guise. Telles sont mes instructions. Cependant, nous signalerons aux autorités locales toutes importations qui violent le Code criminel.

Par la seconde moitié de sa question, le député montre encore qu'il n'a pas écouté ce que j'ai répondu à sa première question. Je n'ai pas le pouvoir de modifier le Tarif des douanes, ni celui de modifier le Code criminel. Il peut bien, s'il le veut, demander à mon collègue le ministre de la Justice quelle suite il entend donner aux travaux de la Commission Fraser, mais moi je n'ai pas compétence en ce domaine.

Le député, qui nous conseille sur le maintien de l'ordre, devrait aussi comprendre que je ne vais pas chercher à faire la loi, en proposant des choses pour lesquelles je suis sans pouvoirs.

ON DEMANDE QU'UNE MESURE SOIT PRÉSENTÉE SUR-LE-CHAMP

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, mon autre question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Notre parti est prêt à adopter dans les 24 heures une mesure législative visant à colmater la brèche évidente que la Cour d'appel fédérale a révélée en matière de pornographie avec enfants et de pornographie avec violence. Le ministre est-il disposé à s'engager au nom de son gouvernement à présenter sur-le-champ la mesure nécessaire pour colmater cette brèche évidente et s'assurer de la sorte que les frontières du Canada ne seront pas laissées grandes ouvertes à ce type de pornographie, comme la décision de la Cour d'appel fédérale vient de les laisser?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me réjouis de constater que le député et son parti seraient favorables à des modifications ou changements en ce sens et appuieraient une mesure législative visant à remplacer les dispositions qui ont maintenant été jugées inopérantes. Mais le député me paraît trop sélectif. La pornographie est la pornographie. Je ne pense pas que nous puissions nous attaquer uniquement à la pronographie avec enfants ou à quelque autre genre de pornographie dont se préoccupe plus particulièrement le député. Lorsque nous présenterons un projet de loi, si telle est la solution que nous adoptons, il s'appliquera à la pornographie en général, que ce soit la pornographie avec enfants ou n'importe quel autre genre de pornographie. Le libellé devra en être très précis étant donné le jugement qu'a rendu la Cour d'appel.

Tout ce que je puis dire au député, monsieur le Président, c'est que nous examinons la situation afin de pouvoir arrêter la meilleure ligne de conduite possible. Nous nous réjouissons d'avoir la collaboration du Nouveau parti démocratique. Je suppose que l'opposition officielle est elle aussi contre la pornographie et qu'elle collaborera pour faire en sorte que la mesure proposée soit adoptée très rapidement à la Chambre. Je fais appel à la collaboration des députés de tous les partis et je suis persuadé que l'offre du député sera retenue en temps opportun.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA NOMINATION DES REPRÉSENTANTS CANADIEN ET AMÉRICAIN

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et concerne les pluies acides. Selon un écologiste de renom, avoir des envoyés c'est mieux que rien. Mais alors qu'il tombe chaque année sur le Canada trente millions de tonnes d'anhydride sulfureux en provenance des États-Unis et, dans une moindre mesure, des usines canadiennes, ce qui, et les recherches l'ont prouvé, contamine nos cours d'eau, détruit nos forêts et nos récoltes, la ministre nous dirait-elle dans quelle mesure la nomination de deux représentants pourra remédier à la situation? N'est-ce pas une façon de temporiser au lieu d'agir? Nous en avons l'habitude, monsieur le Président. S'il y a un problème, qu'on nomme un comité.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député en a l'habitude, pourquoi son gouvernement n'a-t-il pas agi? Depuis combien d'années est-il question de ce problème? Nous avons, nous, pris des mesures. Nous avons conclu avec les provinces un accord très important en vertu duquel nous allons agir dans ce domaine au Canada. Nous nous sommes aussi entendus avec les États-Unis en vue de nous y attaquer ensemble au cours de l'année, en nommant deux personnalités dont le député peut bien faire peu de cas mais en qui beaucoup de Canadiens ont confiance et pensent que ces envoyés nous achemineront vers la solution que nous souhaitons tous à ce problème.

ON DEMANDE DES ASSURANCES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, la ministre passe tout à fait à côté de la question. Ignore-t-elle que l'agence américaine de protection de l'environnement a présenté à la Maison blanche divers plans d'action qui ont tous été rejetés? Le gouvernement canadien a-t-il obtenu quelque garantie que l'administration américaine va donner suite aux recommandations que notre équipe Davis-Lewis pourrait lui présenter?

• (1430)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les garanties que nous avons obtenues se manifestent dans les bons rapports qui existent entre nos deux pays. Ces dernières années, le gouvernement canadien a tenté de parvenir à ses fins en pratiquant l'affrontement avec ses alliés. Nous avons rejeté quant à nous cette attitude. La collaboration nous paraît un meilleur gage de réussite, ainsi qu'en témoigne cet accord.

* * *

LES AFFAIRES CULTURELLES

LES POSSIBILITÉS DE CRÉATION D'EMPLOIS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre suppléant, a trait aux perspectives d'emplois dans le domaine des arts et de la culture. La ministre sait-elle que 66 p. 100 des recettes dans ce domaine sont versées en rémunération, comparativement à environ 20 p. 100 dans la fabrication, et que le rendement en emplois par dollar investi est six fois celui des autres secteurs? Ne voit-elle pas d'immenses possibilités dans cette situation et ne reconnaît-elle pas que rendre au Conseil des arts du Canada, à Radio-Canada et à d'autres organismes les sommes qui leur ont été enlevées pourrait être le meilleur programme de création d'emplois que le gouvernement puisse imaginer?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec la députée sur au moins une partie de ce qu'elle vient de dire. C'est parce que nous rendons compte des possibilités de création d'emplois dans le milieu culturel que le ministre des Communications travaille avec moi à la nouvelle stratégie gouvernementale du marché du travail pour veiller à ce qu'une partie des 900 millions de dollars serve à financer des programmes qui soient spécialement destinés à créer des emplois dans ce secteur très important de la culture.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je me demande si depuis qu'elle est en fonction, la ministre se rend compte des effets concrets que la politique gouvernementale produit dans ce domaine. Dans tout le pays, de Halifax à Victoria, ont lieu des rassemblements où les gens du monde des arts disent que la politique du gouvernement leur fait perdre leurs emplois. Le chômage est à la hausse, et ceux qui reçoivent une formation en art dramatique, dans les écoles d'arts et autres ne peuvent pas trouver d'emplois à cause de ces compressions budgétaires. Quelle utilité auront ces futurs programmes si les réductions actuelles font perdre des emplois?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je regrette que la députée n'ait pas suivi le débat sur les nouveaux programmes qui doivent créer des emplois dans l'année financière 1985-1986 qui commence le 1er avril. C'est pour cela que le ministre des Communications intègre au plan d'ensemble de la création d'emplois le résultat de ses consultations auprès du milieu culturel afin que des mesures nouvelles et plus efficaces découlent de l'affectation de fonds à la création d'emploi et à l'exploitation de nos ressources humaines.

* * *

LE TERRORISME

LA PRISE DE L'AMBASSADE DE TURQUIE À OTTAWA— L'AVERTISSEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au premier ministre suppléant. Vendredi dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a reconnu qu'il avait induit la Chambre en erreur au sujet de l'avertissement donné au Canada par le gouvernement de la Turquie, même s'il avait fait une enquête poussée auprès des fonctionnaires de son ministère avant de fournir des renseignements erronés. La mise au point de vendredi dernier était trop vague. Je voudrais demander au gouvernement quels fonctionnaires canadiens ont été avertis de l'urgence de la situation par le gouvernement de la Turquie et ce qu'ils ont fait par la suite.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme l'a dit le député, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait une certaine déclaration à la Chambre vendredi dernier à propos de la prise de l'ambassade de Turquie. Il a dit qu'il avait ordonné immédiatement une enquête. Je crois savoir qu'il a maintenant obtenu le résultat de cette enquête dont il informera la Chambre à son retour demain.

L'EXAMEN DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant à propos de la déclaration du vice-premier ministre selon laquelle les dispositifs de sécurité à l'ambassade de Turquie avaient été examinés et révisés 30 jours avant l'incident. La ministre peut-elle confirmer qu'en réalité, les mesures de sécurité n'avaient pas été améliorées du tout, qu'aucune ressource supplémentaire n'avait été affectée à l'ambassade de Turquie et que la GRC s'était contentée d'écrire aux agents de Pinkerton pour leur dire d'être vigilants. Comment peut-on parler d'une amélioration du dispositif de sécurité?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre que l'enquête sur cette affaire s'était poursuivie pendant la fin de semaine, que les résultats en avaient été communiqués au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et sans doute aussi au premier ministre, et qu'une déclaration à ce sujet sera faite demain. Vu que les ministres en cause devaient assister aujourd'hui à Québec à un entretien très important dont nous sommes tous au courant, je prie le député de patienter jusqu'à demain.

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME RELATIF À L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET AU REMPLACEMENT DU MAZOUT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a des personnes qui veulent profiter du programme sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout. Le ministre sait-il qu'il y a des difficultés pour installer les lignes de gaz à cause de la congélation de la terre et pour commander les pièces nécessaires et qu'il existe une liste d'attente spécialement au Québec et ici à Ottawa? Est-ce que le gouvernement peut . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre! Soit dit en toute déférence, le député pose une question qui porte sur un projet de loi dont la Chambre est saisie, et je crains de ne pas pouvoir l'accepter. Je suis disposé à permettre au député de poser une question différente, si elle ne concerne pas un projet de loi dont la Chambre des communes discute aujourd'hui.

M. Waddell: Monsieur le Président, je vais donc poser une question à la ministre au sujet d'un discours qu'elle a prononcé à Vancouver la semaine dernière. Elle a dit qu'elle s'intéressait aux économies d'énergie. Elle a ajouté que nous pourrions réduire d'encore 30 p. 100 la consommation dans les logements résidentiels. Pourquoi, dans ces conditions, le gouvernement adopte-il des mesures qui vont empêcher ces économies, au lieu de diminuer les subventions dont jouissent les sociétés pétrolières? Pourquoi prend-il cette orientation . . .

M. le Président: En toute déférence, la parole est au député de York-Sud-Weston.

* * *

LE TERRORISME

L'ATTAQUE CONTRE L'AMBASSADE DE TURQUIE—LA MENACE QUE FONT PESER LES TERRORISTES ARMÉNIENS

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le 29 janvier, le Service canadien du renseignement de sécurité m'a signalé que les terroristes arméniens représentent la plus grande menace pour la sécurité nationale. On m'a garanti que l'on suivait la situation de très près et que le SCRS détient une foule de renseignements à ce sujet. Le premier ministre suppléant peut-il nous confirmer si le Service canadien du renseignement de sécurité a omis de fournir ces informations à la GRC et, plus précisément, s'il a oublié de lui faire part de l'avertissement urgent donné par les autorités turques?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, interrogé la semaine dernière au sujet de la sécurité à l'ambassade de Turquie, le vice-premier ministre a signalé qu'une enquête approfondie était en cours. Elle est maintenant terminée. Lorsque les résultats en seront connus, le vice-premier ministre fera un rapport à la Chambre.

L'AVERTISSEMENT

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, le premier ministre suppléant peut-il au moins confirmer aujourd'hui si l'avertissement donné par les autorités turques a bien été transmis au SCRS et si ce dernier a oublié d'en faire part à la GRC?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président, je ne puis le confirmer. Je vais prendre note de la question et la transmettre au ministre compétent.

* * *

AIR CANADA

LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui vient de publier la liste des membres du nouveau conseil d'administraiton d'Air Canada, société d'État d'une importance cruciale. Il s'agit simplement d'une liste de vieux routiers, d'agents de presse et d'argentiers du parti conservateur, au premier coup d'œil.

M. Broadbent: Au deuxième aussi.

M. Riis: Au deuxième coup d'œil, c'est encore plus évident. Le ministre expliquera-t-il à la Chambre quels critères il a utilisés pour choisir ce groupe très important chargé de diriger une des sociétés d'État les plus vitales pour le Canada?

• (1440)

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois que si le député réexamine la liste, il constatera que ce sont des Canadiens éminents et fort compétents qui représentent toutes les régions du Canada. Ils rendront d'énormes services à Air Canada et au Canada même.

LA NOMINATION DE DAVID ANGUS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, pour être plus précis, le ministre peut-il expliquer comment l'emploi principal de David Angus, qui est de recueillir des fonds pour le parti progressiste conservateur au Canada, l'aidera à donner à Air Canada la direction qui lui est indispensable?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président je ne crois pas qu'il faille lui reprocher d'être membre d'un parti politique.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Nous encourageons des personnes éminentes à participer à la vie politique. M. Angus est un avocat réputé qui a des antécédents remarquables dans le domaine des transports, notamment dans le secteur maritime et aérien. Son apport à Air Canada sera nettement ressenti non seulement par la société mais par tous les Canadiens.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES IMPORTATIONS DE BŒUF EN PROVENANCE DES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au représentant du ministre de l'Agriculture. Les importations de bœuf, largement subventionnées par les pays de la Communauté économique européenne, ne laissent pas d'inquiéter vivement nos éleveurs de bétail. Des limites ou des quotas d'importation ont-ils été négociés avec les pays en question?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député pose une question d'importance cruciale pour les éleveurs de bétail. Il ignore peut-être que, au début de l'année, nous avons dit que nous n'hésiterions pas à invoquer la Loi sur l'importation de la viande pour restreindre l'entrée du bœuf de la Communauté économique européenne sur nos marchés. Ces pays ont réagi en nous menaçant à leur tour de relever leurs droits tarifaires sur certains produits agricoles que nous leur vendons.

Nous demeurons en contact permanent avec ces pays et nos gouvernements respectifs cherchent à mettre au point un mécanisme qui empêcherait toute mesure de représailles contre certains produits agricoles que nous expédions à la Communauté économique européenne, tout en protégeant notre secteur de l'élevage, secteur très important, contre ce que bien des gens considèrent une concurrence très néfaste. Il faut espérer que nos consultations aboutiront à la satisfaction de tous les intéressés.

* * *

L'ÉNERGIE

LA TAXE SUR LES RECETTES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais revenir à une question supplémentaire que j'ai posée mercredi dernier à la ministre sans pouvoir obtenir de réponse. La ministre pourrait-elle nous dire si elle va abolir . . .

Des voix: Quelle ministre?

M. MacLellan: La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait-elle dire à la Chambre si elle a l'intention d'abolir la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, comme l'a promis le premier ministre, le 6 juillet 1984, trois jours avant l'annonce des élections fédérales?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je peux garantir au député que nous ne prendrons aucune mesure unilatérale, comme l'a fait son parti lorsqu'il a créé cette taxe. Comme je l'ai répété à maintes reprises au député, la question fait l'objet de négociations avec les provinces productrices de l'Ouest. Je ferai un rapport à la Chambre lorsque ces négociations seront terminées.

M. MacLellan: Monsieur le Président, la ministre ne prendrait pas de mesure unilatérale puisque tout ce que veut l'Ouest du Canada, c'est l'abolition de cette taxe sur les recettes pétrolières et gazières.

M. Hnatyshyn: Où étiez-vous sous l'ancien régime?

M. McDermid: Qui a instauré cette taxe?

LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, la ministre propose-t-elle, dans ses entretiens avec les trois provinces productrices d'énergie de l'Ouest, l'abolition de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne peux pas être plus claire. J'ai dit que, sur cette question, nous ne négocions pas en public et que je ferai un rapport à la Chambre lorsque les négociations seront terminées. Si le député était tellement déterminé sur cette question, il aurait pu présenter des instances à son parti lorsque celui-ci a imposé cette taxe que l'ouest du Canada abhorre.

* * *

LES ALIMENTS ET DROGUES

L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS NON BREVETÉS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je m'adresse. Si le gouvernement se rend aux pressantes instances des fabricants multinationaux de produits pharmaceutiques et si les économiquement faibles n'ont plus accès aux médicaments non brevetés, il en coûtera vraisemblablement plus de 200 millions de dollars aux gouvernements dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Le ministre accueille-t-il favorablement ces instances et, le cas échéant, est-il prêt à accepter cette augmentation des coûts?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée adopte encore une fois un point de vue vraiment trop étroit à l'égard d'une affaire très complexe. Elle devrait tenir compte de la nécessité de fournir des médicaments à un prix qui soit acceptable, nécessité au sujet de laquelle nous avons consulté les associations de consommateurs. Elle doit également se rendre compte, du moins je l'espère, que nous aimerions favoriser le progrès du secteur pharmaceutique. Nous avons constaté un déclin pour ce qui est des médicaments non brevetés. D'une part, nous avons constaté une certaine amélioration. Pour ce qui est des multinationales, nous avons constaté une chute marquée.

Les Canadiens, qui réclament davantage de recherche et de développement et des exclusivités mondiales dans ce domaine des techniques de pointe, reconnaissent que les efforts déployés pour ménager la rencontre de ces deux groupes en présence de fonctionnaires du gouvernement et les amener à s'entendre valent sûrement mieux que le régime actuel.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le ministre là-dessus et je ne pense pas que les associations de consommateurs le soient non plus. Son ministère est en grande partie chargé de la recherche et du développement. Va-t-il oui ou non s'opposer à toute modification à la Loi sur les brevets susceptible de hausser substantiellement le prix que les Canadiens doivent payer pour les médicaments?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il s'agit là d'une question hypothétique. La députée est manifestement de ceux qui pensent que c'est moins cher d'acheter que de se livrer à des travaux de recherche et de développement au Canada et d'obtenir des exclusivités mondiales. Le gouvernement tient évidemment à ce que des travaux de recherche et de développement s'effectuent au Canada. Il tient également à s'assurer que le Canada se taille une place dans ce domaine de techniques de pointe, notamment en ce qui a trait aux nouveaux médicaments.

* * *

[*Français*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LES COTISATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances mais, en son absence, je la poserai au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pour la deuxième fois, en quelques mois, un organisme fédéral soumet qu'il n'est pas nécessaire, pour le moment, de hausser les contributions au Régime de pensions du Canada. Le comité consultatif sur le Régime de pensions du Canada ainsi que l'Actuaire du Canada suggèrent un relèvement graduel des contributions au Régime.

Le ministre des Finances annonçait, d'ailleurs, il y a quelque temps qu'il pensait avec ses collègues des provinces augmenter ces contributions. J'aimerais donc demander au ministre s'il a lu le rapport et, dans l'affirmative, est-il d'accord sur les recommandations du rapport concernant les contributions?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a raison de dire que les ministres des Finances, y compris le ministre fédéral, se sont réunis pour étudier la possibilité de maintenir le financement du Régime de pensions du Canada. Dans le rapport dont il parle, le comité consultatif du régime de pensions du Canada a fait en substance trois recommandations. Je ne peux pas entrer dans les détails faute de temps mais en lisant ces recommandations, on constate que d'une façon générale, elles sont analogues à celles du rapport du groupe de travail sur la réforme des pensions qui a été présenté au cours de la législature précédente. Ce qu'il faut voir avec les provinces, c'est comment maintenir un certain niveau de financement en tenant compte de la capacité de payer des employés et des employeurs tout en maintenant la viabilité du régime.

LA PARTICIPATION DES PROVINCES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le ministre sait que le Régime de pensions du Canada a 20 ans cette année. Pour que la caisse reste solvable et permette de verser les pensions, il faudra que les recettes augmentent. Le gouvernement se pliera-t-il aux désirs des provinces et augmentera-t-il le montant des contributions ou insistera-t-il pour que les provinces se mettent à rembourser, selon un mode adopté de commun accord, les 25 milliards qu'elles doivent? Fera-t-il cette recommandation aux provinces?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député pose une bonne question en ce sens qu'il se rend compte que toute réforme du Régime de pensions du Canada doit être faite par les provinces et par le gouvernement fédéral. Je me contente de rappeler à la Chambre que lorsque le Régime de pensions du Canada a été instauré, il relevait de la compétence des provinces et du gouvernement fédéral. C'est la raison pour laquelle ces arrangements se présentaient sous cette forme. Le gouvernement a dit qu'il voulait une réforme en profondeur du régime de pensions. On ne peut établir par ailleurs un parallèle entre le Régime de rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada. Il faut régler plusieurs problèmes.

Si le montant des contributions augmente, peu importe le moment ou l'importance de cette augmentation, il faudrait modifier les prestations comme je l'ai déjà dit et comme d'autres l'ont déjà dit; je crois que le député et la plupart de mes collègues seraient d'accord avec moi sur ce point.

* * *

• (1450)

PETRO-CANADA

LES TENTATIVES D'ACQUISITION DES POINTS DE VENTE DES COOPÉRATIVES

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et concerne des lettres que j'ai reçues des conseils d'administration de plusieurs coopératives de la Saskatchewan qui protestent contre les tentatives de Petro-Canada pour acquérir des points de vente de pétrole en vrac appartenant à des coopératives.

La ministre pourrait-elle faire connaître à la Chambre les raisons pour lesquelles la société Petro-Canada tente d'acquérir les points de vente des coopératives qui constituent un secteur exclusivement canadien de l'industrie pétrolière? En outre, pourquoi Petro-Canada n'a-t-elle pas tenu compte de l'incidence de telles mainmises sur la coopérative de raffinage de pétrole lourd qui doit être construite en Saskatchewan?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis au courant des préoccupations soulevées par le député. Je les ai transmises à la société Petro-Canada et je répondrai au député lorsque je disposerai des renseignements qu'il demande.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

LES ISOCYANATES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'aurais posé ma question à la première ministre suppléante, étant donné que c'est la première fois qu'une femme occupe ce poste . . .

Des voix: Bravo!

M. Deans: Cependant, étant donné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est parmi nous, je peux la lui poser. Étant donné les problèmes qu'a causés l'utilisation de l'urée-formaldéhyde sans consultations préalables et sans une connaissance suffisante de ses effets, le ministre va-t-il maintenant prendre des mesures en vue d'interdire l'utilisation des isocyanates jusqu'à ce qu'on ait effectué des études, afin de déterminer les effets que l'utilisation de ces produits peut avoir sur la santé des travailleurs et des consommateurs?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la question du député ne se prête pas à une simple réponse à la Chambre des communes. Je suis persuadé qu'il a à l'esprit également la tragédie de Bhopal, par exemple, et les autres mesures de sécurité à prendre au sujet de ces produits chimiques.

J'ai demandé à mes collaborateurs de réexaminer nos normes de sécurité. Pour le moment, c'est tout ce que je peux dire.

ON DEMANDE UNE INTERDICTION TEMPORAIRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre sait-il que les isocyanates entrent dans la fabrication de très nombreux produits au Canada et que les effets sur les personnes qui entrent en contact avec ces produits sont irréversibles? Étant donné les problèmes qu'ont causés dans le passé des substances semblables, n'interdira-t-il pas, au moins temporairement, leur utilisation jusqu'à ce qu'on en connaisse parfaitement les effets et qu'on puisse prendre des mesures protectrices adéquates?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la question étant essentiellement la même, ma réponse demeure. Il est très facile de demander l'interdiction d'un produit «jusqu'à ce que . . . », mais il y a évidemment d'autres facteurs qui entrent en jeu. Il m'incombe d'examiner toute la question plutôt que de souscrire simplement à la recommandation du député.

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et concerne les 160 nominations politiques faites depuis trois semaines, dont la nomination d'un ambassadeur désigné à Washington. Au sujet du favoritisme politique, on affirme que le premier ministre a dit ceci: «Nous allons réformer cet instrument de notre vie nationale». Il avait aussi promis pendant la campagne électorale qu'un comité du Parlement examinerait les nominations politiques. Le cas échéant, lesquelles des 160 nominations faites depuis trois semaines seront examinées par un comité parlementaire?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que parmi les nominations que le premier ministre et le gouvernement ont faites, on compte un grand nombre de Canadiens éminents qui ont sûrement beaucoup de mérite. Je pourrais citer de nombreux exemples au député.

Je voudrais aussi rappeler au représentant qui le sait sûrement déjà, que la réforme parlementaire et la réforme de la Chambre ont été confiées aux bons soins de notre collègue, le député de Saint-Jean-Est. L'une des questions qu'il examinera sera justement celle que le député a soulevée. J'espère que ce dernier voudra collaborer aux efforts du député de Saint-Jean-Est.

[*Français*]

LA POLITIQUE ACTUELLE DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

C'est la promesse du parti progressiste conservateur et je ne vois pas pourquoi je devrais contribuer pour qu'ils remplissent leur promesse.

Le 16 juillet, lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre a dit, et je cite:

> Je parlais à des conservateurs à ce moment et c'est ce qu'ils voulaient entendre. Lorsqu'on parle à la population canadienne durant une campagne électorale . . .

M. le Président: Je regrette infiniment, mais le député sait très bien qu'il n'est pas permis d'avoir de nouveau un préambule à une question supplémentaire. Je lui demande donc de s'en tenir à une question supplémentaire.

M. Boudria: Le premier ministre suppléant ne serait-il pas d'accord à l'effet que cette citation correspond à la politique actuelle du gouvernement conservateur plutôt qu'aux autres qui ont été énoncées durant la campagne électorale?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, selon les dernières données concernant la popularité des partis politiques au Canada, on compterait environ 53 p. 100 de Canadiens qui appuieraient le parti conservateur; 25 p. 100, je pense, qui appuient le parti libéral et 21 p. 100 le Nouveau parti démocratique.

M. Blackburn (Brant): Oh, non.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Disons 22.

Mlle MacDonald: Je vous le concède. Cependant, quand on compare le nombre de nominations à l'échelle nationale et la répartition de la représentation, quand on tient compte des effectifs des différents partis politiques, je dois dire au député qu'une partie de ces gens-là—en fait la plus grande partie—comptent naturellement parmi ceux qui appuient le parti conservateur, puisque cela reflète assez bien la situation actuelle.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

PIONEER TRUST—LE SORT DES DÉPOSANTS NON ASSURÉS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances) et concerne Pioneer Trust. Peut-elle confirmer que les négociations se poursuivent entre le gouvernement fédéral et la Saskatchewan, afin de trouver moyen d'aider les déposants de Pioneer Trust qui n'étaient pas assurés, étant donné que la Société d'assurance-dépôts du Canada ne peut rien faire pour eux? Les autorités fédérales et provinciales avisent-elles à d'autres moyens d'aider le grand nombre de veufs, d'hommes d'affaires retraités et d'autres déposants?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'en discute avec le ministre des Finances de la Saskatchewan.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, le gouvernement est-il disposé à instituer une enquête publique puisque, sauf erreur, le cabinet du premier ministre s'est engagé à faire enquête? La ministre peut-elle nous dire quelle sorte d'enquête sera menée, si oui ou non elle sera publique et qui la présidera?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre que la question était à l'étude. Jusqu'ici, j'ai essayé de tenir les députés au courant des événements et j'ai l'intention de continuer.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE—LA PROPOSITION D'UN PROGRAMME QUINQUENNAL

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Elle concerne l'aide que le gouvernement apporte à la recherche en sciences et en génie dans les universités canadiennes. Il y a dix jours, le ministre annonçait plusieurs millions de dollars supplémentaires pour la recherche et le développement dans ces universités. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avions un programme quinquennal de recherche et de développement . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il une question à poser?

M. Tupper: Le ministre présentera-t-il un nouveau programme quinquennal pour la recherche et le développement dans les universités canadiennes?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, notre gouvernement et notre parti se sont engagés à accroître l'aide à la recherche aux universités canadiennes pendant de nombreuses années. Le cabinet étudie actuellement le prochain plan quinquennal proposé par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Nous avons été heureux d'annoncer il y a une semaine ou deux un supplément de 20 millions de dollars pour l'année financière en cours.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES SALAIRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, peut-être qu'une fois que la gigue irlandaise sera terminée, on commencera à nous donner des réponses à la Chambre.

• (1500)

[*Français*]

Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. La semaine dernière les chiffres du gouvernement fédéral ont démontré, une fois pour toutes, que les travailleurs canadiens ont subi une baisse dans leurs salaires depuis trois ans. Cela veut dire que cette année ils reçoivent environ 20 p. 100 de moins que le taux d'inflation au Canada.

[*Traduction*]

Le ministre ne convient-il pas que l'austérité qu'on exige des travailleurs canadiens en période difficile présente un singulier contraste avec l'attitude du premier ministre qui a déclaré à la revue américaine *Fortune* que nos produits sont de qualité inférieure, nos expéditions aléatoires, notre savoir-faire étranger et notre technologie empruntée? Était-il en train de dire que le bilan du Canada est catastrophique?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, à en juger d'après son préambule, la députée voudrait bien que les députés de son parti chantent à l'unisson eux aussi. Il y a quelque temps déjà qu'ils ne le font pas.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Disons tout d'abord que le gouvernement a mis l'accent sur la création d'emplois avant tout. Même si les députés de l'opposition se sont gardés d'en parler trop souvent, il ne faudrait quand même pas oublier que c'était la première fois le mois dernier, lorsque les données sur l'emploi ont été publiées, c'était la première fois, dis-je, depuis le début de la récession, que le taux réel de chômage et les données sur l'emploi étaient tous deux en recul entre les mois de janvier et de février. C'était la première fois que ce phénomène se produisait entre les mois de janvier et de février depuis le début de la récession, et je trouve que c'est un signe encourageant.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions que les députés ont présentées le vendredi 15 mars 1985 sont conformes aux dispositions du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA CONFISCATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une pétition dans laquelle les signataires déplorent les mesures prises dernièrement par la Direction générale de la protection de la santé, qui ont entraîné la confiscation d'additifs alimentaires, y compris des acides aminés et certains produits d'herbes offerts sur le marché depuis des années. Aux pétitionnaires qui ont demandé des explications, on a répondu que ces additifs sont maintenant considérés comme de nouvelles drogues dont la vente est interdite. Les pétitionnaires sont donc forcés de les acheter aux États-Unis, ce qui leur cause des inconvénients majeurs et des frais supplémentaires. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'exiger que la Direction générale de la protection de la santé revienne sur sa décision et permette aux marchands de vendre ces produits.

LE DON D'AVIONS DE COMBAT À LA TURQUIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des centaines de Canadiens de descendance grecque qui se disent très inquiets de l'intention avouée du gouvernement canadien de donner vingt avions de combat rénovés à la Turquie et aucun à la Grèce. Le Canada a peut-être de bonnes raisons d'aider une nation alliée de l'OTAN, mais il ne devrait pas favoriser la Turquie aux dépens de la Grèce. Le Canada s'est toujours montré juste dans les conflits mondiaux et ne devrait pas armer un pays contre un autre.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 55, 160 et 272.

[*Texte*]

MDN—LE DÉMÉNAGEMENT DE LA DIRECTION DES SERVICES DE LA SOLDE

Question nº 55—**M. Howie:**

1. La direction des services de la solde du ministère de la Défense nationale sera-t-elle déménagée à Chatham (N.-B.) et, dans l'affirmative, *a*) durant quelle période et combien de personnes la direction emploiera-t-elle à Chatham?

2. Construira-t-on un édifice pour loger la direction et, dans l'affirmative, quand la construction *a*) commencera-t-elle, *b*) sera-t-elle terminée?

3. Où en est présentement ce projet et a-t-il été approuvé par le Conseil du Trésor?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Par suite de l'engagement pris par le gouvernement de préserver à la BFC Chatham sa vocation de base aérienne et de conserver le centre d'instruction du système de défense aérienne à basse altitude, le niveau d'effectifs de la BFC Chatham restera le même et il ne sera pas nécessaire d'y déménager les services de la solde du MDN.

2 et 3. Sans objet.

LES PROJETS SUPPRIMÉS DES PROGRAMMES DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE

Question nº 160—**M. Orlikow:**

Le ministère de l'Environnement a-t-il supprimé des projets de ses programmes de science et de technologie afin d'absorber les compressions de dépenses imposées à la suite de l'exposé économique que le ministre des Finances a fait à la Chambre, le 8 novembre 1984 et, dans l'affirmative, lesquels et quel en est le coût?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Oui, voir ci-après.

	Description	Coûts	
		Années-personnes	$
1.	Observations météorologiques à Eddy Point, Nouvelle-Écosse	—	70,000
2.	Observations météorologiques à Bisset, Manitoba	—	50,000
3.	Développement de techniques d'observations météorologiques par télédétection	—	220,000
4.	Recherche historique concernant les nouveaux aménagements dans les parcs actuels	3	90,000
5.	Recherche archéologique concernant les nouveaux aménagements dans les parcs actuels	7	210,000
6.	Effets des produits toxiques provenant de l'industrie, de l'agriculture et de la foresterie sur la faune	9	412,000
7.	Recherche sur la faune dans les Parcs nationaux	12.5	483,000
8.	Effets des activités forestières sur la faune	5.5	258,000
9.	Recherche sur les populations fauniques frontalières	0.5	20,000
10.	Recherche sur la faune menacée des Prairies	1.0	45,000
11.	Évaluation environnementale des répercussions des projets liés à l'énergie et au développement industriel sur la faune et les oiseaux de rivage et sur leurs habitats	2.0	80,000
12.	Services de pathologie et de bionique	5.0	190,000

Remplacement du mazout—Loi

LES PIÈCES DE MONNAIE DE UN DOLLAR

Question nº 272—**Mme Killens:**

Le gouvernement a-t-il l'intention d'émettre des pièces de un dollar en métal et, dans l'affirmative, prendra-t-on des mesures afin d'imprimer, sur les pièces, des signes distincts pour l'usage des handicapés visuels?

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Le Canada émet maintenant environ 2,300,000 pièces de monnaie de un dollar par année. Le comité des prévisions budgétaires en général révise présentement le problème de la pièce de monnaie de un dollar d'une façon plus détaillée. La Monnaie royale canadienne recommande la révision de la conception de la pièce de monnaie prenant en considération les besoins des handicapés visuels.

[*Traduction*]

M. Stewart: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, ainsi que de l'amendement de M. Cassidy (p. 3072).

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Comme il ne me reste que soixante secondes, je voudrais seulement implorer les ministériels d'écouter les instances des députés représentant des circonscriptions du Nord et de remettre à plus tard l'abolition du programme d'isolation thermique qui serait très avantageux pour les citoyens des régions du Nord où les entrepreneurs n'arrivent pas à terminer leur travail à cause des conditions climatiques et d'une pénurie de matériaux. Cette prolongation contribuerait largement à apaiser le mécontentement de nos électeurs.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends de nouveau la parole au sujet du projet de loi C-24 sur les programmes de remplacement du pétrole et d'isolation thermique. L'un des avantages d'étudier cette mesure pendant si longtemps, c'est que cela permet aux citoyens de nous faire savoir exactement ce qu'ils en pensent. Depuis que j'ai parlé de cette mesure, il y a une quinzaine de jours, j'ai reçu une vingtaine de lettres qui disent toutes à peu près la même chose. Les gens souhaitent l'élargissement et non pas l'abolition du programme de remplacement du pétrole. Si nous renvoyons à six mois l'examen de cette mesure, cela permettra au public de l'examiner de près, d'en juger les mérites et de nous faire savoir ce qu'il en pense.

Je suis tout à fait en faveur d'une motion proposant le report de cette mesure, car cela permettra non seulement aux Canadiens de l'examiner, mais également au gouvernement de revenir sur sa position et d'utiliser ce projet de loi de façon différente.

Je voudrais vous citer plusieurs des raisons invoquées dans les lettres de mes électeurs. La plupart d'entre eux font valoir que les canalisations de gaz ne passent pas encore devant leur ferme ou leur maison. Si ce projet de loi supprime le programme de remplacement du mazout, ces personnes ne pourront pas en profiter. Est-ce juste, monsieur le Président? Elles ne pourront pas profiter de la subvention, simplement parce que le gaz n'arrivera pas jusqu'à chez elles avant cet été ou l'été prochain.

Une deuxième raison souvent mentionnée, c'est que le sol est gelé. Les gens ne pourront creuser qu'après le mois d'avril. Ils ne pourront pas profiter de la subvention comme ceux qui ont pu s'en prévaloir l'automne dernier.

En troisième lieu, il y a le cas des personnes qui envisageaient de convertir leur installation de chauffage depuis plusieurs années. Elles ne pourront plus faire que la moitié des travaux prévus. Il y a aussi les gens qui auraient eu les moyens de faire les travaux, mais qui ne pourront plus se le permettre parce que la subvention ne sera pas aussi importante. Voilà ce que nous disent nos électeurs.

• (1510)

Je n'ai pas reçu—ni mes collègues d'ailleurs, je crois—autant de lettres de personnes s'inquiétant de la suppression des subventions du PITRC. C'est probablement parce que beaucoup plus de Canadiens se sont déjà prévalus de ce programme et que celui-ci n'est pas lié à l'approvisionnement en gaz ou en tout autre combustible. Toutefois, la teneur générale des lettres est à peu près la même, à savoir qu'il est injuste de mettre fin à ce genre de subventions parce que d'aucuns n'ont pas eu l'occasion d'en profiter, alors que d'autres, parfois dans la même région, ont eu cette possibilité. L'autre point de vue important est que, compte tenu des hausses futures du prix des combustibles, les gens auront besoin des subventions et voudront par conséquent en profiter. Certains ont fait savoir qu'ils n'en avaient pas les moyens pour le moment, mais qu'ils devront le faire un jour et ne voient pas pourquoi ils ne bénéficieraient pas du même appui que d'autres ont déjà reçu.

Beaucoup de points méritent d'être signalés ici avant que le projet de loi ne soit renvoyé au comité ou, espérons-le, différé de six mois, pour que le gouvernement puisse avoir une idée de l'incidence de cette mesure. C'est l'un des programmes de subventions les plus populaires à la grandeur du pays. En fait, c'est peut-être le meilleur programme de création d'emplois à l'heure actuelle. Lorsque les gens reçoivent quelques dollars pour rendre leur maison moins énergivore, ils en profitent habituellement pour y apporter d'autres améliorations. Le mieux serait peut-être d'élargir ce programme et de donner plus d'argent aux propriétaires pour améliorer l'état général de leur maison. Ces subventions, à l'instar de celles du programme PAREL, ont presque contribué directement à créer des emplois, car, dès que les propriétaires reçoivent l'argent destiné à améliorer leur maison, ils embauchent quelqu'un pour faire le travail. Le programme PCRP est aussi un programme de création directe d'emplois en ce sens qu'il a une incidence directe sur les petites entreprises des localités où l'argent est dépensé. Les propriétaires de maison achètent et font installer de nouvelles chaudières; ils achètent et font poser de l'isolant. Mettre fin à ce programme est injuste et discriminatoire parce qu'un grand nombre de Canadiens n'ont pas encore eu l'occasion de convertir leur système de chauffage au mazout à un autre combustible. Ils sont tout disposés à le faire maintenant qu'un autre combustible leur est devenu accessible.

Beaucoup d'intervenants du côté du gouvernement ont laissé entendre que ces subventions profitaient aux Canadiens à revenu plus élevé. Une étude menée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources indique tout à fait le contraire. Comme ces subventions étaient imposables, le fisc prélevait une partie du montant versé, surtout dans le cas des Canadiens à revenu plus élevé. Le gouvernement montre par cette démarche qu'il ne s'intéresse plus aux économies d'énergie et qu'il ne veut plus aider les Canadiens à faible revenu à réduire leurs frais. Il dit qu'il va laisser le prix du pétrole atteindre le cours mondial et qu'il ne prévoit aucun mécanisme pouvant aider les gens qui ne peuvent payer le cours mondial à améliorer leur maison de façon à ne pas devoir consommer autant de mazout. Les économies réalisées par les propriétaires de maison sont autant d'argent que le gouvernement n'aura pas à investir dans l'achat de pétrole étranger.

En conséquence, ce projet de loi ne satisfait pas l'intérêt économique des Canadiens, ni du Canada, ni du gouvernement canadien. Celui-ci devrait donc profiter de notre motion de renvoi à plus tard pour différer ce projet de loi d'au moins six mois, le temps d'en analyser les effets.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part aujourd'hui à la discussion du projet de loi et surtout de sa motion de renvoi à six mois. J'aurais préféré ne pas voir ce projet de loi présenté à la Chambre des communes, car je viens d'une province qui comptait énormément sur le programme d'abandon du pétrole en particulier, et qui a les coûts énergétiques les plus élevés du pays.

Nous parlons d'économie d'énergie. Quelle meilleure façon peut-il y avoir d'empêcher le prix du pétrole de monter à l'avenir que d'avoir le pétrole et les autres formes d'énergie en quantité ou en excédent? Depuis que les programmes PCRP et PITRC ont été présentés par le gouvernement précédent, ils ont fait économiser au pays 75,000 barils de pétrole par jour, c'est-à-dire l'équivalent de 25 à 30 millions de barils par année. Ce programme d'abandon du pétrole a fait économiser une quantité énorme d'énergie. Je suis persuadé que ma collègue de Calgary aimerait nous voir dépenser des millions en énergie, mais je viens d'une région du pays qui n'a pas les moyens de dépenser ces dollars.

Mme Sparrow: Mais vous avez fixé le prix.

M. Henderson: Les gens pauvres de ma province n'ont pas les moyens de dépenser les dollars nécessaires pour continuer de faire le plein.

Beaucoup de gens de ma province ont profité de ce programme. Il s'est révélé non seulement utile pour les économies d'énergie, mais excellent pour la création d'emplois. Beaucoup de petits entrepreneurs qui vendent et installent des chaudières agréées par l'ACNOR, avec les appareils de chauffage connexes, ont créé beaucoup d'emplois ces dernières années. Même si les subventions du PITRC ne s'élevaient qu'à $500, le gouvernement semble ne pas avoir compris le programme. J'ai entendu des ministériels parler du projet de loi. A les entendre, il s'agit d'un programme de largesses dont les Canadiens n'ont pas besoin. C'était un programme imposable. Il est certain que les gens à revenus élevés devaient payer l'impôt à raison de 45 à 50 p. 100, mais les gens à revenus moins élevés et ceux qui ne payent pas d'impôt sur le revenu ont touché la totalité des $500. C'était un programme excellent de ce point de vue. A mon avis du moins, il a profité à ceux qui en avaient le plus besoin.

J'ai reçu beaucoup de demandes de renseignements depuis que la ministre a présenté le projet de loi à la Chambre. Les habitants de ma province sont déçus, non pas seulement à cause du projet de loi à l'étude mais également à cause d'un certain nombre d'autres mesures. Je pourrais mentionner le coût élevé de l'énergie. Au cours des derniers mois, le gouvernement actuel a pris diverses mesures visant à accroître les droits d'inspections des pommes de terre et des viandes, les tarifs des traversiers, les droits d'entrée dans les parcs nationaux, les frais d'amarrage pour les pêcheurs, et ainsi de suite. Le gouvernement a pris toute une série de nouvelles initiatives sous le prétexte de réduire le déficit. La mise au rancart du Programme canadien de remplacement du pétrole et du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes est au nombre de ces initiatives. Or nous voyons en même temps les dépenses du cabinet du premier ministre augmenter de deux millions de dollars, et les Forces armées canadiennes dépenser 50 millions pour de nouveaux uniformes. Le gouvernement a nommé un nombre sans précédent de ministres au cabinet à un coût extrêmement élevé.

• (1520)

M. McDermid: Vous êtes tout simplement jaloux de ne pas en faire partie.

M. Henderson: Mon collègue dit que je suis jaloux de ne pas en faire partie. S'il avait le moindre mérite, il en ferait partie lui-même. Nous voyons supprimer tous ces programmes, et les gens qui en souffriront sont ceux qui peuvent le moins se permettre d'en être privés.

Les ministériels ont fait grand cas de tous les emplois que le Programme énergétique national a fait perdre dans l'ouest du Canada. Je reconnais que l'Ouest a pu perdre des emplois, mais lorsque les habitants de la région de l'Atlantique remplacent le chauffage au mazout par le chauffage au bois, ils créent des emplois dans leur propre région. Les provinces de l'Atlantique doivent acheter leur pétrole à l'étranger. Les Canadiens de cette région ont bénéficié durant de nombreuses années d'un programme de subventionnement du pétrole. Mais les dollars dépensés pour acheter ce pétrole à l'étranger ont quitté le pays. Au contraire, les dollars dépensés pour le bois ou d'autres sources d'énergie que nous possédons chez nous sont réinvestis dans la région. Chaque dollar ainsi dépensé y produit sept dollars de revenus.

Il est honteux de voir ce que le gouvernement actuel veut faire de ces deux programmes très importants. Beaucoup de propriétaires isolent leur maison de l'extérieur, non de l'intérieur. Les murs intérieurs peuvent être en excellent état. Quand ils refont le bardeau, ils peuvent enlever les planches de l'extérieur. Cela ne pouvait pas se faire entre le 8 novembre et maintenant.

D'autres intervenants ont parlé de creuser la terre pour installer les conduites de gaz naturel et le reste. Je ne sais pas si cela est tout à fait opportun. Je reconnais que l'on ne peut creuser la terre à un coût aussi bas en hiver qu'en été, mais les conduites de gaz peuvent être installées. Par contre, dans ma région on ne peut pas travailler beaucoup à la réfection des murs extérieurs d'une maison en hiver. Si nous n'arrivons pas à faire retirer complètement ce projet de loi pour que les programmes restent en vigueur jusqu'à l'échéance, en 1990 pour le PCRP et 1987 pour le Programme d'isolation thermique, le report à six mois est une assez bonne idée. Ce n'est pas assez long, mais le gouvernement pourrait profiter de ces six mois pour s'organiser. Lorsqu'il connaîtra l'avis des Canadiens, il verra les avantages du programme. Il verrait par ailleurs les emplois que le programme crée.

La maigre stimulation a eu des retombées. Bien souvent, un habitant de ma province qui veut faire installer une chaudière au bois fait construire une nouvelle cheminée, ce qui donne du travail aux maçons et à d'autres ouvriers. La plupart des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont commencé à se chauffer au mazout au début des années 1960. Avant cela, ils se chauffaient au bois. Ils ont changé à l'époque où le pétrole était bon marché. Bon nombre des chaudières installées alors devaient être remplacées. Les personnes âgées et d'autres personnes n'avaient pas toujours les moyens de remplacer leur chauffage faute de revenus suffisants. Cette subvention de $500 ou de $800 que le gouvernement précédent leur accordait les aidait beaucoup. Je le répète, le gouvernement actuel essaie de faire des économies de bouts de chandelles en présentant ce genre de projet de loi à la Chambre des communes pour se débarrasser d'un programme qui s'est avéré excellent.

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, certains trouveront peut-être un peu curieux d'entendre un député de Windsor exprimer son inquiétude à l'idée que le Programme canadien de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes pourraient disparaître, étant donné que ma région est reconnue pour ses habitants chaleureux et son climat tempéré. De fait, nous ne nous inquiétions pas avant de sentir le premier vent froid du conservatisme dans ce climat nordique. La seule explication possible c'est que le gouvernement fidèle à sa doctrine veuille réduire le déficit à tout prix, comme le prouvent ses autres mesures d'austérité. Il s'agit là encore d'une décision visant à réduire le déficit que le gouvernement a prise inconsidérément, tout comme il l'a fait lorsqu'il a comprimé les budgets de Radio-Canada et de l'environnement même si, dans ces deux cas, les conséquences des décisions gouvernementales ont au moins été atténuées dans une certaine mesure par la suite.

L'économie d'énergie est l'objectif du PITRC et du PCRP. Ce dernier a été mis sur pied pour encourager le public à utiliser d'autres combustibles que le pétrole et il prévoyait des subventions de 50 p. 100 des frais jusqu'à concurrence de $800. Le programme d'isolation prévoyait le remboursement de 60 p. 100 des frais jusqu'à concurrence de $500. Les deux programmes atteignaient l'objectif visé.

Le coût de l'énergie est très élevé au Canada. L'énergie coûte peut-être plus cher aux Canadiens qu'aux habitants de tout autre pays du monde. Il me semble qu'un programme visant à réduire le coût de l'énergie au Canada devrait recevoir l'appui de presque tous les habitants du pays, à l'exception peut-être du gouvernement conservateur. Les frais de logement au Canada augmentent à un rythme tel que le public n'arrive plus à suivre et le coût de l'énergie constitue un élément important de ces frais. Tout programme visant à réduire les frais de logement devrait avoir l'appui de presque tous les Canadiens, à l'exception du gouvernement conservateur. Notre pays possède des réserves de pétrole limitées. C'est une ressource non renouvelable. Tout programme visant à économiser le pétrole devrait recevoir l'approbation de tous les Canadiens, sauf peut-être celle du gouvernement conservateur.

Le pétrole importé coûte cher. Or, il nous en faut, surtout dans l'Est. Tout programme visant à réduire les importations de pétrole devrait certainement recevoir l'appui de presque tous les Canadiens, sauf encore une fois pour le gouvernement conservateur. Le chômage est un problème critique et tout programme visant à produire des emplois devrait être appuyé par l'ensemble des Canadiens, à l'exception du gouvernement conservateur. De fait, parce que le PCRP et le PITRC visent tous ces objectifs en même temps, ils ont sans doute l'appui de presque tous les Canadiens. Nous devons donc nous demander pourquoi ils n'ont pas aussi l'appui du gouvernement conservateur.

• (1530)

Le Programme canadien de remplacement du pétrole a été mis sur pied en 1980 pour réduire la consommation de pétrole comme source d'énergie résidentielle de 37 p. 100 à 10 p. 100. En 1984, nous avions franchi la moitié du chemin et les propriétaires de deux millions de résidences avaient transformé leur système de chauffage. Cela veut dire que l'on consomme 42,000 barils de pétrole par jour de moins qu'auparavant et que les propriétaires résidentiels économisent $634 par année. Cela veut dire aussi que le consommateur rentrera dans ses frais dans l'espace de deux ou trois ans.

Quant au PITRC, son objectif était d'avoir contribué à améliorer l'isolation de 4.9 millions de résidences en 1987. A la fin de l'année dernière, 2.5 millions de logements avaient été isolés. Bon nombre de ceux qui ont profité du programme étaient des gagne-petit. De fait, une bonne partie des subventions ont

été versées à des gens dont le revenu était inférieur à $15,000 par an. Ceux qui ont profité du PITRC ont pu réduire leurs frais de chauffage de 17 p. 100. Cela représente une économie de $207 par an. Ils sont donc rentrés dans leurs frais dans l'espace d'un an. Le PITRC nous a fait épargner 23,000 barils de pétrole par jour. Ceux qui ont profité des programmes PCRP et PITRC économisent environ $800 par année.

Ces deux programmes ont atteint leurs objectifs. Si le gouvernement se propose de les abolir, c'est donc dire qu'il s'oppose à ces objectifs. Par conséquent, il va à l'encontre des idées de presque tout le monde.

Par ailleurs, ces programmes ont permis de créer beaucoup d'emplois. Non seulement nous font-ils économiser de l'énergie, mais ils créent des emplois. Mon collègue mentionnait tout à l'heure qu'à Vancouver, le taux de chômage dans le bâtiment varie de 60 à 70 p. 100, tout comme à Windsor. Ces programmes donneraient du travail aux ouvriers de ce secteur car ils ont un coefficient de main-d'œuvre élevé. On a beaucoup insisté sur la possibilité de créer des emplois dans les secteurs du pétrole et de l'énergie atomique. Dans le secteur pétrolier, chaque million de dollars dépensés procure 18.9 années-personnes. Les mêmes dépenses dans le secteur de l'énergie atomique donnent du travail à 24 années-personnes. Mais les dépenses destinées à nous faire économiser de l'énergie procurent du travail correspondant à 36 années-personnes par tranche de un million de dollars. En réalité, le nombre d'emplois créés grâce au PITRC a dépassé de beaucoup les chiffres que j'ai donnés. Chaque fois que le gouvernement a consacré un million de dollars au programme, il a procuré du travail équivalent à 108 années-personnes. L'abolition du PITRC nous fera perdre annuellement 30,000 années-personnes.

Dans le cadre du PCRP, les dépenses d'un million de dollars ont procuré du travail à 50 années-personnes. Entre 1981 et 1985, 50,000 emplois ont été créés. Une fois le Programme canadien de remplacement du pétrole supprimé, le travail de 59,000 années-personnes va disparaître.

Il est difficile de savoir si le gouvernement a réfléchi avant de présenter son projet de loi, c'est-à-dire s'il a envisagé la question au-delà de sa thèse idéologique. Quand on veut évaluer une mesure législative, on recherche d'abord le postulat de base qui doit être fondé sur la raison, posséder quelque logique et avoir un certain bon sens. Or, quand le gouvernement propose une mesure comme celle-ci sans tenir compte du fait que le sol est gelé en hiver au Canada, il y a lieu de se demander s'il a réfléchi à la question avant de légiférer.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais parler de cette mesure législative qui concerne le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et le Programme canadien de remplacement du pétrole. Je trouve que la motion du renvoi à six mois du projet de loi C-24 est une initiative intelligente que les Canadiens devraient accueillir avec beaucoup de respect. Aucun gouvernement n'est à l'abri des erreurs de jugement. Je considère qu'avec cette mesure législative le gouvernement en commet une très grave.

Ma ville, où les habitations sont très vieilles, a besoin de toutes sortes de mesures d'encouragement du gouvernement, surtout par les temps qui courent, où les renvenus baissent et les dépenses augmentent. Je prie donc instamment le gouvernement de remettre le projet de loi en cause. Il pourrait le retirer jusqu'à ce qu'il puisse proposer un programme plus complet. En tout cas il doit cesser de morceler son action dans ce domaine.

Le gouvernement a fait 38 promesses électorales sur la question de l'énergie. Je crois que la plupart étaient bien intentionnées, mais elles ont été faites à la légère. Je demande au gouvernement de songer sérieusement à retirer ce projet de loi. Il faudrait qu'il prenne six mois pour y réfléchir. Il pourrait ensuite nous revenir avec une mesure qui conviendrait aux besoins des gens de ma circonscription, de Montréal, de la ville de Québec et des régions où la majorité des maisons sont vieilles.

La plupart des familles à deux revenus ont du mal à joindre les deux bouts. Elles ont besoin des deux sources de revenu. Ce n'est pas que les deux conjoints veuillent travailler pour exprimer leur créativité; ils doivent travailler parce qu'ils ont besoin du revenu supplémentaire. Tout programme qui permettra aux familles de réduire leurs frais généraux et d'épargner tout en économisant l'énergie est un programme valable.

Quant aux objectifs du gouvernement en matière de création d'emplois, quels meilleurs moyens y a-t-il de les atteindre que par l'application des programmes d'isolation thermique des maisons et de remplacement du pétrole? Ils fournissent aux fabricants l'occasion de produire de nouveaux articles comme des chaudières, et au secteur des services celle d'effectuer des travaux comme l'isolation des greniers, etc. Ces programmes créent des emplois dans le secteur des affaires et des services. Les familles pourront en outre mieux gérer leur budget.

La question a son importance dans un pays où il fait froid pendant presque six mois de l'année. Les habitants de nombreuses régions septentrionales ne peuvent se prévaloir de ces programmes, sauf pour de courtes périodes, en été, à cause des conditions atmosphériques. En recourant à d'autres sources d'énergie, comme l'électricité, le bois ou le gaz dans le cas du Québec, nous allons économiser environ 65,000 barils de pétrole par jour. C'est une économie appréciable d'une ressource non renouvelable. Si la conservation nous préoccupe vraiment, il faut envisager la question d'une façon globale.

Une de nos vis-à-vis a signalé que ces programmes ne profitaient qu'aux gens à l'aise. C'est inexact. Comme l'avait indiqué l'orateur précédent, de nombreuses familles à faible revenu s'en sont prévalu. Et quand ce sont les gens riches qui en profitent, la subvention est imposable. Sauf erreur, sur les 1.3 milliard qu'ont coûtés les programmes d'isolation et de remplacement du pétrole, le gouvernement a récupéré plus de 300 millions. Et je ne pense pas que ces programmes doivent être interrompus parce que ce sont des bien nantis qui en ont profité. Ces initiatives ont aussi rendu un très grand service à des gens à revenu faible et moyen.

• (1540)

En passant, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ayant mis à jour ses évaluations, c'est plutôt 75,000 et non 65,000 barils de pétrole par jour que nous avons économisés. Cette économie de pétrole doit être prise en considération, surtout par nos vis-à-vis.

Je recommanderais donc aux ministériels d'appuyer cette motion de renvoi, de suspendre l'étude du projet de loi pendant

six mois, de se remettre à l'œuvre et de proposer un plan global qui tiendrait compte de toutes les énergies de remplacement, chose qui devrait plaire à l'Alberta et à Terre-Neuve qui ont signé de nouvelles ententes. Pourquoi supprimer juste pour l'amour de supprimer. Nous en avons déjà assez. Voilà une chose essentielle pour nos familles et la préservation de nos ressources. Je suis donc convaincue que tout cela mérite d'être repensé et, pour cela, j'appuie la motion.

Des voix: Le vote!

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, il ne faut pas s'étonner que les ministériels veuillent passer au vote, car le projet de loi C-24 est l'une des mesures les plus embarrassantes que le gouvernement ait présentées.

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: J'entends des rumeurs monter chez nos vis-à-vis. D'après eux, pour réduire le déficit, il faut supprimer des programmes comme le programme d'isolation des maisons et le programme de remplacement du pétrole. Sans cela, selon eux, on ne pourra réduire le déficit et relancer l'économie. Si seulement ils jetaient un coup d'œil aux sommes que le gouvernement engloutit d'une part dans le trop célèbre Programme énergétique national inauguré par les libéraux, lequel consiste à subventionner le pétrole importé et, d'autre part, dans les subventions et concessions fiscales aux sociétés pétrolières, ils constateraient que chaque jour nous épargnons 75,000 barils de pétrole grâce à deux programmes qui nous ont coûté 1.3 milliards. Ce chiffre même est trompeur parce qu'environ un tiers en revient sous forme d'impôt aux gouvernements fédéral et provinciaux. Disons donc qu'il s'agit d'environ 900 millions de dollars, ce qui entraîne pour les consommateurs canadiens une économie de près de 75,000 barils de pétrole par jour. Comparez ce chiffre aux 17 milliards et des poussières engagés à la fin de 1983 dans le Programme énergétique national, qui n'a rapporté que quelque 22,000 barils de pétrole par jour. Où est l'économie? Le principe en est très simple. Le gouvernement est déterminé à aider l'industrie pétrolière et les princes du pétrole et non les propriétaires canadiens.

Les députés d'en face parlent de restreindre le déficit. A mon avis, la meilleure façon d'y parvenir, c'est d'imposer les compagnies pétrolières. Cessons de leur accorder toutes ces concessions fiscales, des stimulants et des subventions. Le gouvernement pourra faire économiser aux contribuables canadiens des centaines de millions, voire des milliards de dollars. Mais va-t-il restreindre le déficit en s'attaquant aux toutes puissantes sociétés pétrolières? Bien sûr que non. Après tout, on a conclu des marchés, on a fait des promesses qu'il faut tenir. Et les promesses faites aux propriétaires canadiens, à ceux qui ont profité du programme de conversion du mazout et d'isolation des maisons? Eux, bien entendu, on peut les oublier, les laisser pour compte. C'est pourquoi lorsque j'entends les députés conservateurs dire que cette mesure est nécessaire pour restreindre le déficit, je leur réponds: mon œil! S'ils désiraient sérieusement réduire le déficit, ils supprimeraient les aspects coûteux, le côté offre, du programme énergétique. Point du tout, ils n'en ont pas l'intention. Ils ne réduisent ni les subventions ni les cautions accordées à l'industrie nucléaire qui ont coûté au pays des milliards de dollars au cours des années. Ils ne diminuent aucune subvention accordée aux sociétés pétrolières. Absolument pas. Toutefois, ils sont bien prêts à sabrer dans les programmes qui profitent aux Canadiens et Canadiennes ordinaires. Il est vraiment regrettable de voir le parti conservateur, qui se dit soucieux d'économiser l'énergie, décider de son propre chef de mettre un terme au programme qui vise à atteindre cet objectif.

Et l'avenir? Selon un rapport préparé par Canertech en décembre 1983, notre pays réussira à économiser au cours des dix prochaines années l'équivalent de 490,000 barils de pétrole par jour. Ce chiffre se fonde sur le dollar au taux de 1983. C'est, monsieur le Président, le rendement de trois ou quatre mégaprojets d'exploitation de sables bitumineux. Par contre, ils entraîneront des frais d'immobilisation d'environ 60 milliards de dollars et une taxe importante sur les redevances. Voilà les possibilités en matière d'économie d'énergie dans notre pays. Nous pouvons économiser près de 490,000 barils de pétrole par jour et ce, à moindres frais qu'en finançant des mégaprojets. Mais il n'est pas question de mettre un terme à l'un de ces programmes. Après tout, on a conclu des marchés, on a fait des promesses, et il faut les tenir.

Compte tenu de tout ce qui précède, les députés doivent certainement se rendre compte que le projet de loi à l'étude est absurde. Nous devons commencer à admettre que le pétrole est une ressource limitée, et qu'il faut commencer à l'économiser, dans l'intérêt national. Il est grand temps que notre pays commence à comprendre que l'époque des vaches grasses est révolue. N'est-il pas temps pour le parti conservateur de reconnaître ses propres racines, lui le parti «conservateur» et de joindre le geste à la parole en matière d'économie d'énergie? Il doit modifier nos lois, mais il choisit de faire le contraire. Les députés conservateurs veulent rendre les Canadiens captifs de l'industrie pétrolière. Voilà leur véritable objectif. Ils ne veulent pas que les Canadiens soient autonomes. Au contraire, ils veulent nous rendre complètement tributaires de ce secteur, afin de fournir les débouchés nécessaires à tous les mégaprojets. C'est certainement la seule conclusion logique à laquelle on peut arriver après avoir regardé ce projet de loi C-24.

• (1550)

Comme je l'ai fait remarquer, le désir de réduire le déficit n'est pas un argument valable. Si le gouvernement cherchait à réduire le déficit, il supprimerait des subventions et des redevances qu'il a données au secteur pétrolier. Au lieu de cela, il élimine le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Je maintiens que le gouvernement veut que le public soit prisonnier des sociétés de pétrole ou d'électricité. Ainsi, à l'avenir, les Canadiens dépenseront des milliards de dollars pour augmenter nos approvisionnements en énergie et en pétrole. Des dépenses de cette envergure ne seraient pas nécessaires si le gouvernement jouait son rôle de chef de file dans le développement d'énergies de remplacement et les mesures d'économie.

Les Canadiens sont les plus grands consommateurs d'énergie au monde. C'est en partie justifié puisque nous sommes un vaste pays, peu peuplé et au climat froid. Mais nous pourrions faire beaucoup de choses pour réaliser des économies. Le gouvernement a une responsabilité. Il doit jouer un rôle prépondérant à cet égard. Si le gouvernement abdique ses responsabilités, je prévois qu'aux prochaines élections les Canadiens s'en débarrasseront, car il n'aura pas rempli une de ses fonctions importantes, celle de montrer la voie dans ce secteur.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de dire un mot ou deux à l'appui de ce projet de loi tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les députés de l'opposition aujourd'hui. Si ce n'était pas mon devoir, je ne les aurais probablement pas écoutés avec autant d'attention. Toutefois, j'ai écouté avec un grand intérêt.

Il me semble, monsieur le Président, que s'ils ont examiné ce projet de loi, ils n'en ont pas vu l'essentiel. Lorsque vous regardez l'objet de cette mesure, vous devez considérer la loi originale et voir quelle en était la raison d'être. Cela fait, je suis sûr que vous en viendrez tous à la conclusion que ce projet de loi a été présenté pour essayer d'encourager le public canadien à passer d'une forme d'énergie à une autre. Il était destiné également à économiser l'énergie. Il visait à encourager le remplacement du mazout par l'électricité, le gaz ou autre chose.

C'était un objet fort louable. Toutefois, n'est-il pas juste de dire que, même en l'absence de subventions, il y avait des avantages à remplacer le mazout par une autre forme d'énergie? Rappelons-nous l'inquiétude que nous avons tous éprouvée devant la pénurie de pétrole et comment les prix ont augmenté au cours des dernières années; il est alors logique de penser que, sans aucun encouragement financier, le public canadien aurait adopté une autre forme d'énergie. Les Canadiens à faible revenu, dont ont parlé de nombreux députés de l'opposition aujourd'hui, auraient fait ce changement de toute façon, car c'est économiquement logique pour eux également. C'est certainement logique lorsque l'on considère que, avec les économies d'énergie réalisées, on peut, en très peu de temps, rentrer dans ses frais.

En ce qui concerne l'aspect création d'emplois dont nous ont parlé les députés aujourd'hui, ces emplois auraient de toute façon été créés. S'il est économiquement rentable de se débarrasser du mazout, que l'on fournisse des encouragements ou non, ce sera fait, et les emplois seront créés.

La question est de savoir si ce programme était nécessaire pour créer des emplois et pour encourager les Canadiens à changer de type de combustible. Inévitablement, nous devons conclure que cette subvention n'était pas nécessaire. Il est toujours difficile de se débarrasser de quelque chose qui est établi et nous voudrions tous obtenir un peu d'argent du gouvernement, mais en réalité nous n'avons pas besoin de ces fonds du gouvernement pour remplacer les chauffages au mazout. Nous l'aurions fait de toute façon et nous continuerons à le faire sans ce programme. Les Canadiens savent mieux dépenser leur argent que le gouvernement. Ils veulent s'assurer que le Canada jouit d'une sage gestion financière. L'objet de cette mesure est de veiller à ce que le Canada jouisse à nouveau d'une sage gestion financière.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député qui m'a précédé avait encore du temps à sa disposition. Je me demande si avec son consentement et le consentement unanime de la Chambre, je pourrais lui poser une question?

Le président suppléant (M. Paproski): Non, l'article 35(2) du Règlement s'applique en l'occurrence. Les discours sont d'une durée de 10 minutes. La parole est au député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je pourrais peut-être réfuter certains arguments du député qui vient de parler de la conversion au bois et des régions rurales du Canada où les revenus de ceux qui bénéficient du programme ne sont pas tellement élevés. Je veux parler plus précisément des personnes dont les revenus sont fixes, qu'il s'agisse de pensions ou de versements de l'État comme les prestations d'assistance sociale. Je crois que la question principale à débattre ici est le maintien du programme à l'intention de ceux qui n'ont pas de revenus suffisants pour effectuer le changement.

Quand nous parlons de programmes tels que le PCRP, le PAREL ou de tout autre programme pour la rénovation des maisons au Canada, nous devons tenir compte de la réglementation provinciale. Je veux parler plus précisément de la réglementation des ministères provinciaux des services sociaux et de l'assistance publique. Dans de nombreux cas, les ministères provinciaux ne rembourseront pas le coût global de ces transformations. De fait, de nombreux assistés sociaux au Canada ont fait transformer leur système de chauffage au bois dans les régions rurales simplement à cause de la disponibilité de la subvention fédérale dont les ministères provinciaux des services sociaux voulaient profiter. Dans les régions septentrionales du Canada et dans certaines provinces comme Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, les ministères provinciaux des services sociaux ont converti du mazout au bois le chauffage de certaines familles, réalisant ainsi des économies pour eux-mêmes ainsi que pour les personnes en cause.

Certains députés ont affirmé au cours du débat que certaines personnes qui touchent cette subvention sont riches ou à l'aise. Ils ont prétendu qu'il ne s'agissait pas de pauvres ou de personnes à revenus moyens, mais de gens assez prospères. Peut-on s'imaginer que cela s'applique à quelqu'un qui adopte le chauffage au bois? Vous conviendrez, monsieur le Président, que c'est entièrement hors de question. Peut-t-on imaginer une personne aisée annulant sa réunion de la Chambre de commerce parce qu'elle n'a pas suffisamment de bois fendu pour la matinée? La femme annulerait-elle une partie de bridge parce qu'elle a une tache d'huile de tronçonneuse sur sa robe? Peut-on imaginer une famille riche en train de discuter à table des problèmes de résine que présente le bois tendre, des avantages du bois dur qui ne laisse pas de résine sur les mains, qu'il faut ensuite nettoyer à la térébenthine? Parlerait-elle d'acheter un nouveau pignon pour la tronçonneuse ou des moyens de régler le problème des émissions du moteur? Une telle famille discuterait-elle des avantages de la lame de 12 pouces par rapport à celle de 14 pouces?

• (1600)

C'est absolument ridicule de prétendre que seuls les gens riches du Nord ou des campagnes profitent de ces programmes. Il faudrait donc les conserver pour ne pas empêcher les habitants de ces régions de convertir leur système de chauffage quand leur facture de mazout atteint $300 par mois.

Justement en ce qui concerne les régions septentrionales, je m'étonne que le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) n'encourage pas le gouvernement à maintenir le programme en question, ne serait-ce que pour favoriser le chauffage au bois.

Les statistiques révèvent que c'est dans ces régions éloignées très boisées que le programme a été le plus utilisé. Le ministre d'État chargé des Forêts a donc tout intérêt à le maintenir puisque les gens de ces régions boisées et éloignées n'ont qu'à ramasser les rebuts de bois qui traînent dans les chemins de halage s'ils ne peuvent pas obtenir de permis de coupe. Il y a certes assez de bois mort dans nos forêts actuellement pour alimenter les poêles de toutes les maisons qui existent dans ces régions.

Il existe nombre de régions rurales où les usines de pâtes et papiers exploitent les résineux. Mais il n'y a guère d'entreprises qui utilisent le bois dur qu'on laisse mourir dans nos forêts et qui sont autant de risques d'incendie. Le ministre, à ce titre, devrait s'intéresser tout particulièrement à ce pojet de loi et il devrait, par conséquent, encourager son collègue à conserver ce programme, ne serait-ce que pour favoriser la conversion des systèmes de chauffage au bois.

Nous parlons aussi d'une modification demandant un report de six mois de l'étude de ce projet de loi. On présente de telles modifications généralement pour deux raisons: parce qu'on est catégoriquement contre une mesure ou parce qu'on voudrait que la Chambre adopte des projets de loi plus pressants. Selon moi, la plupart des députés présents aujourd'hui reconnaîtront que notre pays fait face à des questions beaucoup plus pressantes que l'élimination d'un programme de subventions directes. En fait, à mon avis, beaucoup d'entre eux seraient d'accord pour que l'on renvoie à six mois tous les projets de loi dont la Chambe est saisie, étant donné toutes les mesures qui touchent leurs électeurs et que le gouvernement n'explique pas. Ces mesures touchent pratiquement toutes les formes de transfert à des particuliers et la capacité de ces derniers de profiter des programmes fédéraux.

Nous avons été témoins à la Chambre d'une attaque tous azimuts contre les transferts aux particuliers, quel que soit le programme concerné. C'était une cible toute désignée pour le gouvernement. C'était le seul domaine dans lequel il pouvait effectuer des compressions. Le gouvernement se rendra compte, cependant, qu'il y a fort peu d'argent à économiser dans le domaine des transferts directs aux Canadiens. Me signalez-vous que je n'ai plus de temps à ma disposition, monsieur le Président? Je vais me plier à votre décision.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, car j'ai beaucoup de plaisir à l'écouter, mais il a épuisé son temps de parole.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: Le député de Regina-Est (M. de Jong)—Les sociétés de fiducie—L'effondrement de la Pioneer Trust. *b*) On demande une enquête publique; le député d'Algoma (M. Foster)—La Commission canadienne du blé—L'annonce des contingentements et des prix. *b*) La loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Les paiements anticipés; le député de Calgary-Est (M. Kindy)—Le Programme énergétique national—La taxe sur les recettes pétrolières et gazières—L'état d'avancement des pourparlers avec les provinces.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, ainsi que de l'amendement de M. Cassidy (p. 3072).

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'interviens au sujet de la motion tendant à renvoyer à six mois l'étude de ce projet de loi. Je vois le député de York-Est (M. Redway) parmi nos vis-à-vis. J'ignore s'il connaît bien l'histoire de notre chambre. M. Bob McGregor a représenté la cirsoncription de York-Est pendant 23 ans. Il n'a jamais dit mot à la Chambre, mais il a commis une erreur. Après 23 ans, il s'est levé pour prononcer un discours, ce qui lui a valu d'être rapidement défait lors des élections qui ont suivi. J'ignore ce qu'il adviendra du député de York-Est, mais il accomplit bien son travail. Je voudrais formuler quelques observations au sujet de son intervention.

Je tiens à signaler au député que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'a pas étudié le programme de remplacement du pétrole. Il a, par contre, étudié le programme PITRC, et cette étude a montré que le programme était utile et qu'il s'adressait aux Canadiens à revenus moyen et faible.

Il serait judicieux, selon moi, de la part du gouvernement d'étudier le Programme de remplacement du pétrole avant de l'annuler aveuglément. A mon avis, le député ne prendrait pas une telle mesure et je prétends qu'il existe des raisons valables pour retarder l'adoption de ce projet de loi pendant six mois en ce qui a trait au remplacement du pétrole.

Généralement, le renvoi à six mois constitue une motion symbolique visant à montrer son opposition à un projet de loi. Ce n'est cependant pas le cas en ce qui a trait à cet amendement. A notre avis, le gouvernement devrait reporter la fin de ce programme au 30 septembre 1985 au lieu du 31 mars 1985.

De nombreux députés ont cherché à justifier la reconduction de ce programme en puisant des exemples dans leurs circonscriptions respectives. Le député de Churchill (M. Murphy) a mentionné des gens de sa circonscription qui voulaient commander des pièces pour procéder au remplacement mais qui doivent attendre de les recevoir de Montréal ou de Toronto. Certains résidents du nord de l'Ontario sont dans l'impossibilité d'installer ces canalisations de gaz parce que le sol est gelé. La mise en veilleuse de ce projet de loi pendant six mois permettrait la pose de beaucoup plus de canalisations, de sorte que les gens pourraient profiter de ce programme pour abandonner le chauffage au mazout, dont les réserves s'épuisent, pour adopter le gaz naturel, dont les réserves surabondent.

Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) nous a dit que dans sa circonscription, les gens font la queue pour demander à participer à ce programme. Ce programme ne coûte pas si cher au gouvernement. Il devrait vraisemblablement récupérer le tiers de sa contribution par le truchement de l'impôt. Ces programmes ont permis d'économiser environ 45,000 barils de pétrole par jour, contribuant ainsi à faire baisser notre consommation annuelle de pétrole de 3 p. 100. Si le gouvernement tient à consulter les Canadiens et à agir d'une façon rationnelle, il va accepter, comme nous le lui proposons, de reporter l'échéance à septembre prochain. Ce ne serait que juste et raisonnable. Il y a des Canadiens dans diverses régions du Canada qui ne peuvent pas se prévaloir de ce programme.

• (1610)

J'ai entendu le député de York-Est déclarer que les Canadiens, en gens raisonnables qu'ils sont, vont de toute façon abandonner le chauffage au mazout pour adopter le chauffage à l'électricité, au bois ou au gaz naturel. A mon avis, le député pourrait bien se tromper, et je vais vous dire pourquoi, monsieur le Président.

Une voix: Rétractez-vous!

M. McDermid: Vous avez dit que les Canadiens ne sont pas des gens raisonnables.

M. Waddell: Non, je n'ai pas dit que les Canadiens ne sont pas des gens raisonnables.

M. Blackburn (Brant): Ils n'en ont pas les moyens.

M. Waddell: Certains Canadiens n'en ont pas les moyens. D'autres qui en auraient les moyens surveillent l'évolution du prix mondial du pétrole. Ils s'imaginent peut-être qu'il va baisser. Je pense que le prix mondial du pétrole va baisser sous peu.

M. Blackburn (Brant): Les banques ne le permettront pas.

M. Waddell: Il baisse déjà. Les Canadiens vont se demander pourquoi ils se donneraient la peine d'opérer le changement. J'ai découpé des articles de journaux venant de différentes régions. J'ai lu notamment les mises en garde de certains commentateurs américains qui disent que nous avons accompli beaucoup de progrès dans le domaine des économies d'énergie et que nous faisons maintenant marche arrière. Les gens commencent à se désintéresser de la question parce qu'ils s'attendent à une baisse du prix du pétrole.

M. Blackburn (Brant): Il ne baissera pas à long terme.

M. Waddell: Je pense qu'il baissera à court terme. Cependant, nous allons avoir des problèmes parce que c'est une ressource qui s'épuise et que son prix remontera tôt ou tard. Il pourrait même y avoir une flambée des prix si le conflit s'aggravait dans le Golfe, surtout à cause de la guerre entre l'Iran et l'Irak qui s'intensifie déjà. Si l'Arabie Saoudite s'en mêle, le prix du pétrole augmentera très rapidement et, une fois de plus, les Canadiens seront coincés.

Le gouvernement donne $800 sur environ $2,000 aux Canadiens qui changent de chaudière. C'est une sorte de carotte pour les inciter à le faire. En outre, il y a les $500 du PITRC. Pour une fois, nous avons fait une fleur aux Canadiens ordinaires. Ce sont les consommateurs qui assument tous les coûts dans notre pays, et non les sociétés pétrolières. Bien que ce soit notre pétrole, les consommateurs canadiens payent le litre d'essence 50c. à la pompe. Par ce programme, nous aidons les Canadiens moyens. Le gouvernement n'hésite pas à faire un cadeau de 1.6 milliard de dollars aux compagnies pétrolières. J'ai toutefois du mal à comprendre ce qu'il est en train de faire. Il s'en est d'abord pris au Programme énergétique national que les conservateurs avaient critiqué à juste titre quand ils étaient dans l'opposition . . .

M. McDermid: Et que vous avez appuyé.

M. Waddell: Nous ne l'avons pas appuyé. Nous avons critiqué dans ce programme les mêmes choses que les conservateurs, mais nous avons appuyé les mesures visant à économiser l'énergie. Les résultats sont probants. Un million de foyers ont profité du programme de substitution du pétrole et ils sont encore 900,000 à vouloir le faire. Pourquoi supprimer ce programme et faire ainsi du tort aux petites entreprises canadiennes de ce secteur. Que fait le gouvernement, monsieur le Président? Il les pénalise et favorise à la place les énormes sociétés pétrolières étrangères.

M. Blackburn (Brant): Les conservateurs sont contre les petites entreprises.

M. Waddell: Pourquoi le gouvernement s'attaque-t-il d'abord aux économies d'énergie? Pourquoi les députés ministériels déclarent-ils qu'ils s'opposent aux subventions? J'en ai entendu quelques-uns le dire. Sont-ils contre les subventions favorisant la diversification régionale et la création d'emplois dans les régions? J'ai écouté le député de Western Arctic (M. Nickerson) et je connais sa région pour avoir vécu à Yellowknife. Si nous supprimons ces subventions, la ville entière dépérira en un mois. J'ai entendu le député parler d'éliminer des subventions. Il faut reconnaître que certaines sont souhaitables et d'autres inutiles. On ne peut prétendre en général qu'il faut supprimer les subventions. Nous en accordons. Supprimerons-nous le programme d'aide pour l'accession à la propriété et les REER? C'est une réalité du monde moderne. Le gouvernement intervient dans tous les domaines. Par ce programme, le gouvernement intervenait en faveur du citoyen ordinaire, le propriétaire d'une maison, afin de lui procurer un faible allégement. Le gouvernement actuel veut maintenant s'y opposer.

M. Blackburn (Brant): Vous devriez avoir honte.

M. Waddell: J'exhorte le gouvernement, dans l'intérêt de la justice, à accorder un délai de six mois. Nombreux sont ceux qui ne peuvent se faire inscrire. Les tories prétendent qu'ils auraient dû en profiter plus tôt. Ce sont des êtres humains, ils ne l'ont pas fait.

M. Deans: Ils étaient peut-être en chômage.

M. Waddell: Ils voudraient en profiter maintenant. Nous avons maintenant une foule de gens qui veulent profiter de cet excellent programme.

M. McDermid: Vous voulez six mois de plus, puis vous en réclamerez six autres.

M. Waddell: Non, ce ne sera pas six mois de plus. Je dis au secrétaire parlementaire, au nom de mon parti, que nous serons disposés, si le gouvernement accorde un délai de six mois, étant donné que les tories détiennent la majorité et que telle est l'attitude du gouvernement, à laisser adopter ce projet de loi après un très bref débat. N'est-ce pas raisonnable monsieur le Président? Je le crois.

M. Deans: C'est parfaitement raisonnable.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est peut-être raisonnable, mais le temps de parole du député est terminé.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Je voudrais tout spécialement demander à mes collègues d'appuyer l'amendement proposé visant à reporter le projet de loi à six mois. Il y a des raisons très importantes pour lesquelles il devrait être mis en veilleuse pendant au moins six mois.

Tout d'abord, je voudrais faire quelques remarques sur la question de la consultation. Voilà un gouvernement qui a promis de consulter avant d'agir. Au cours des derniers mois, on nous a répété, maintes et maintes fois, que ce gouvernement a le désir de consulter les partis intéressés avant de prendre des décisions. Quelle forme de consultation a-t-on vue à propos du projet de loi C-24? A-t-on donné aux groupes intéressés l'occasion de s'adresser au gouvernement et de dire que l'abandon précipité de ce programme aurait des répercussions sur des sujets importants comme les emplois?

Le gouvernement promet sans cesse de créer des emplois. Des emplois, des emplois et des emplois, c'est ce qu'il a promis pendant la campagne électorale. Ce projet de loi mettra fin à deux programmes très populaires, ce qui se traduira par des pertes nettes d'emplois. Je ne sais pas combien, mais le gouvernement devrait faire tout son possible pour qu'aucun ne soit perdu. Je sais qu'il est difficile de créer des emplois, mais lorsque le gouvernement prend des mesures directes qui se traduisent par une perte d'emplois, il doit veiller à ce qu'il y ait des consultations suffisantes.

Le Programme canadien de remplacement du pétrole a été, et est toujours, très populaire dans ma circonscription, celle de York-Sud-Weston. Comme la Chambre le sait, ce programme accorde jusqu'à $800 de subvention aux propriétaires qui remplacent leur chauffage au mazout par un système utilisant un autre combustible. Ce programme a été extrêmement populaire non seulement auprès des propriétaires de York-Sud-Weston, mais de tous les propriétaires du pays.

Lorsqu'il a été présenté, on s'inquiétait sérieusement de la pénurie de pétrole et on espérait que les propriétaires profiteraient de ce programme, pour que nous ne risquions pas d'en manquer rapidement. Bien entendu, nous avons d'autres combustibles qui sont beaucoup plus économiques et plus abondants. L'intention de la mesure était d'encourager les propriétaires à passer d'une ressource limitée à une autre ressource qui était, si vous voulez, illimitée.

Je suis persuadé que les députés d'en face reconnaîtront et admettront la popularité de ce programme. De nombreux Canadiens en ont profité. Il était nécessaire pour cela que l'on fournisse des subventions. C'est grâce à elles que les propriétaires canadiens ont converti leurs installations de chauffage. Ce que le gouvernement propose maintenant, c'est que ce programme, qui devait durer jusqu'au 31 décembre 1987, prenne fin le 31 mars 1986?

• (1620)

Je soupçonne que ce projet de loi tient à un souci d'économie avant tout. Nous savons bien que le gouvernement veut réduire le déficit, mais je voudrais que les députés d'en face songent sérieusement aux conséquences des compressions et surtout aux répercussions de celles qu'on envisage actuellement. En abrégeant la durée de ces programmes par souci d'économie, le gouvernement n'ignore pas qu'il sacrifie des emplois. Or, ces programmes créent justement des emplois dans le domaine du matériel de chauffage pour les préposés à l'installation des différentes chaudières et autres dispositifs de conversion. Bref, en interrompant ces programmes avant terme, le gouvernement nous fait perdre des emplois dont nous avons cruellement besoin par les temps qui courent.

L'autre programme que le gouvernement compte bien abolir est le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, programme très important et fort populaire qui assurait une subvention de $500 à tout propriétaire qui souhaitait mieux isoler sa maison. Ces deux programmes sont donc très importants, je le répète, car ils ont été très avantageux pour toute la population du Canada.

Ce report à six mois de l'étude du projet de loi permettra de prolonger ces programmes un peu plus longtemps et de donner au gouvernement le temps de consulter les différents groupes concernés. Si, comme je le crois, le gouvernement est sincère lorsqu'il parle de l'importance de la consultation, je voudrais savoir alors ce qu'il a contre l'idée de reporter l'adoption de ce projet de loi de six mois seulement, afin de donner aux gens la possibilité de faire connaître leur point de vue. Il se peut que ces consultations convainquent le gouvernement ce que nous, en tant que députés de l'opposition, n'aurons peut-être pas réussi à faire que ce projet de loi est mauvais. Il se laissera peut-être convaincre par des gens objectifs qui sont durement touchés par la disparition de ce programme. A tout le moins, ces consultations pourraient le convaincre que non seulement l'opposition, mais également les Canadiens tiennent ce programme pour nécessaire.

Je demande à nos vis-à-vis de tenir les nombreuses promesses qu'ils ont faites durant la campagne électorale, notamment en consultant les Canadiens avant de prendre des mesures. Lorsque cette loi a été présentée et mise en œuvre à l'origine par le gouvernement précédent, on a signé en quelque sorte un contrat avec les Canadiens. On leur a dit qu'on mettait en œuvre deux programmes de subventions et qu'on inscrirait dans la loi des dates précises, afin de préciser la durée des programmes. En fait, ce que le gouvernement propose viole ce contrat passé avec les Canadiens.

Il est vrai que les Canadiens ont été avertis quelque peu à l'avance de la fin de ces programmes, mais je prétends que ce préavis n'a pas été suffisant. Pour que les Canadiens puissent prévoir adéquatement dans leur budget des réparations et d'autres dépenses relatives à la remise en état de leur maison et à l'amélioration de leur système de chauffage, ils doivent être avisés plus longtemps à l'avance.

En conclusion, j'exhorte nos vis-à-vis à envisager très sérieusement d'adopter l'amendement en question, afin de retarder la mise en œuvre de ce projet de loi d'au moins six mois. Je suis persuadé que tous les ministériels ont dans leur circonscription de nombreux propriétaires de maison qui ont profité de la loi et d'autres qui voudraient le faire. Nous savons, chose certaine, que beaucoup de Canadiens ont remplacé le mazout par d'autres formes d'énergie. Nous savons également que bien d'autres personnes voudraient se prévaloir de ce programme, mais ne peuvent le faire, car il se terminera sous peu.

Je remercie la Chambre de m'avoir permis d'exprimer mes craintes au sujet du projet de loi C-24. J'espère que le gouvernement, dans sa sagesse, reconsidérera sa position.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique. Je pense que le mot «modifier» n'est pas tout à fait celui qui convient, car cette mesure aura pour effet de supprimer deux excellents programmes dont de nombreux Canadiens ont profité dans le but de contribuer à l'économie d'énergie. C'est d'autant plus regrettable. En fait, tout ce qu'on peut dire au sujet de ces initiatives, c'est qu'elles ont été efficaces et qu'elles ont donné de bons résultats. Le gouvernement s'apprête maintenant à supprimer des programmes très avantageux pour de nombreux citoyens.

Dans ma circonscription, beaucoup de gens m'ont parlé des conséquences de cette mesure et de leur intention d'améliorer leur résidence, d'abandonner le mazout pour une autre source d'énergie. Ces dernières semaines, depuis que la Chambre étudie ce projet de loi et même avant, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé dans son exposé économique son intention de présenter cette mesure, j'ai entendu de nombreux points de vue tout à fait opposés à cette initiative du gouvernement. Un ministériel a déclaré au début de l'après-midi qu'à son avis, le gouvernement donnait beaucoup trop de subventions aux Canadiens. Je suis certainement d'accord avec lui en ce qui concerne la façon dont le gouvernement actuel et les gouvernements libéraux qui l'ont précédé ont distribué des millions, sinon des milliards, aux sociétés. Je doute fort que le simple contribuable en ait profité.

On ne peut pas dire la même chose de ce genre de programme. Il a été utilisé à bon escient. Dans son discours, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a présenté d'excellents arguments prouvant la valeur de cette initiative, non seulement pour les contribuables de tout le pays, mais également pour le gouvernement qui les représente.

Il faut se poser la question suivante: «Combien d'argent allons-nous dépenser avant d'avoir épuisé notre pétrole jusqu'à la dernière goutte?» Je dis bien «jusqu'à la dernière goutte», car il s'agit d'une ressource non renouvelable. Le gouvernement a parfaitement tort de supprimer la politique existante et de mettre tous ses œufs dans le même panier sur le plan énergétique.

Le programme de remplacement du mazout a été instauré en 1980 pour favoriser, grâce à des subventions, la conversion des installations de chauffage au mazout dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels. Je tiens à mentionner un coup de téléphone que j'ai reçu d'un de mes électeurs, qui est âgé de 82 ou de 83 ans. Il a maintenant perdu la vue et, bien entendu, il se déplace difficilement. Il voudrait profiter d'un programme de ce genre, mais il ne sait pas s'il vaut la peine à son âge d'investir de l'argent pour passer d'un système de chauffage pour l'aider à faire face à la hausse des frais de chauffage. Il m'a lu quelques factures qu'il a reçues depuis dix ans et qui montrent l'escalade de ses frais de chauffage pendant cette période.

• (1630)

Au lieu de supprimer des programmes qui étaient extrêmement utiles à bon nombre de Canadiens, le gouvernement aurait peut-être dû songer à permettre à un plus grand nombre de Canadiens d'en profiter. Il aurait notamment dû songer aux Canadiens âgés qui ont une chaudière à mazout et dont les frais de chauffage ont doublé, sinon triplé depuis dix ans. Cela aurait été extrêmement utile, non seulement pour économiser de l'énergie, mais aussi pour aider les Canadiens âgés qui ont vraiment besoin de notre appui à l'heure actuelle.

Lors d'autres débats à la Chambre, certains députés qui siègent maintenant du côté du gouvernement, mais qui, il n'y a pas si longtemps, siégeaient du côté de l'opposition et qui y retourneront sans aucun doute s'ils continuent à présenter des mesures comme celle-ci . . .

Une voix: Cela ne sera pas long.

M. Young: Cela ne sera pas long. En parlant de ces programmes, un éminent ministériel qui était alors un éminent député de l'opposition, et personne ne s'étonnera que je veuille parler du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) . . .

Une voix: Il est brillant.

M. Young: Il est brillant et il l'était lorsqu'il parlait du programme en question. Ce qu'il avait dit a été imprimé pour la postérité à la page 11099 du hansard du 30 juin 1981. Voici ce que le député avait déclaré:

> L'idée d'inciter le plus grand nombre de gens possible à adopter des systèmes à faible technologie pour réduire leur consommation de pétrole est excellente. L'idée est d'autant plus heureuse si la solution de rechange est moins coûteuse que le prix actuel du pétrole et que son prix futur également.

De toute évidence, ce sont les paroles d'un sage. La Chambre aurait avantage à écouter les députés d'expérience qui siègent du côté des ministériels. Le député en question était ministre du cabinet Diefenbaker. Il avait beaucoup aidé à mettre au point les lignes de conduite adoptées par le premier ministre de l'époque. Nous savons tous ce qui est arrivé à ce gouvernement, mais ce n'était pas à cause des conseils fournis par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain. J'ai assisté à un grand nombre d'assemblées et de réunions à Ottawa depuis 1980 et je sais que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a déclaré publiquement bien des fois que si le gouvernement Diefenbaker l'avait écouté, il serait toujours au pouvoir. Il l'affirme avec tellement d'autorité et de conviction que, pour ma part, je suis prêt à le croire.

Si le gouvernement écoutait le député, il aurait peut-être une chance de rester au pouvoir après les prochaines élections. J'en doute cependant vu ce qui est arrivé jusqu'ici. Certains des ministériels sont des gens très raisonnables. Je vois mon ami le député de Simcoe-Nord (M. Lewis). C'est aussi un sage. Je peux voir à son regard qu'il est d'accord avec tout ce que je dis. Je suis certain qu'à la réunion du caucus mercredi matin, il dira au cabinet qu'après m'avoir écouté et entendu mes arguments convaincants, il est persuadé que le programme devrait en effet continuer à s'appliquer pendant six mois, comme mon bon ami le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) l'a proposé à la Chambre. Si les députés veulent faire preuve de bon sens, surtout les ministériels, ils accepteront la proposition de l'honorable représentant. Je vois que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. Merci beaucoup.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je suis sûr que la permission serait accordée à l'unanimité afin que le député puisse poursuivre ses observations, s'il le désirait. Quoi qu'il en soit, je suis très heureux de pouvoir exposer ma position sur ce projet de loi.

Nous avons beaucoup critiqué le gouvernement durant la période des questions à d'autres occasions parce qu'il n'a pas respecté les promesses qu'il a faites au cours de la campagne électorale. Nous parlons aujourd'hui d'une initiative qu'il prend sans l'avoir jamais promise. En tout cas, je ne me souviens pas avoir entendu promettre pendant la campagne électorale que le programme de remplacement du pétrole et le programme d'isolation thermique des maisons seraient éliminés. J'aurais bien aimé l'entendre dire par le candidat conservateur dans ma circonscription ou dans d'autres. Il aurait visé deux des programmes les plus populaires et les plus cruciaux que le gouvernement supprime sans avis ou presque.

J'ignore si les députés ministériels sont en rapport assez étroit avec leurs électeurs pour se rendre compte à quel point l'annulation de ces programmes est grave. Il y a environ deux heures, j'ai reçu un appel de quelqu'un de ma circonscription qui voulait me faire savoir qu'il avait fait des démarches dès que la date d'expiration du programme de remplacement du pétrole a été annoncée, parce qu'il voulait en bénéficier. Il a communiqué avec Consumers Gas vers la fin de janvier parce qu'il voulait que cette entreprise convertisse son système de chauffage au gaz. L'entreprise n'a même pas voulu noter son nom. On lui a répondu qu'il ne lui servait à rien de présenter une demande parce qu'il serait impossible de la faire approuver à temps. Il m'a dit qu'un certain nombre de ses voisins étaient dans le même cas. Si c'était bien leur situation, je suis certain que des milliers de personnes au Canada qui veulent convertir leur système de chauffage à un autre combustible en sont empêchées par manque de temps.

Je sais que le gouvernement consacre ses efforts à réduire le déficit. A première vue, ce programme devrait réduire le déficit car nous utilisons les recettes fiscales pour essayer d'aider les gens à isoler leur maison et à employer un autre combustible que le mazout. Le gouvernement ne pouvait pas plus mal choisir pour remplir sa promesse de réduire le déficit. Ce programme est offert à tous les ménages. C'est pourquoi cela me désole tant que ce soit celui que le gouvernement ait choisi pour s'acquitter de son engagement de réduire . . .

M. McDermid: Ce n'est pas vrai.

M. Kaplan: Le député a-t-il une idée à exprimer? J'accepterais volontiers qu'il me pose une question dès maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député de York-Centre a dix minutes pour faire son exposé. Pas de questions et réponses, je vous prie.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de York-Centre (M. Kaplan) m'offre de lui poser une question sur son temps de parole. Je suis bien prêt à m'exécuter.

• (1640)

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire devrait savoir cela. Si nous nous en tenons au Règlement, chaque député peut faire un discours de dix minutes, aux termes de l'article 35(2). Si le secrétaire parlementaire veut obtenir le consentement unanime pour poser une question, je dois demander à la Chambre si elle le lui permet.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question pour la forme au secrétaire parlementaire. Aurait-il l'obligeance de me laisser finir mon discours? Après, il pourra prendre la parole et parler aussi longtemps qu'il voudra.

Le gouvernement a décidé de réduire ses dépenses en sacrifiant ces deux programmes. Cette décision compromet d'autres priorités qui étaient celles de l'ancien gouvernement et qui, j'espère, vont continuer d'être celles du gouvernement actuel. Malheureusement, sa décision d'annuler ces deux programmes ne cadre pas du tout avec ces priorités.

Une de ces priorités était l'objectif très important du gouvernement d'essayer d'établir un équilibre entre la consommation de mazout et la consommation d'autres formes d'énergie dont le Canada dispose. Le gouvernement devrait savoir que les Canadiens consomment plus de pétrole qu'ils n'en produisent et qu'ils produisent plus de gaz naturel qu'ils n'en consomment. Il en est de même dans le cas de l'électricité. Si nous comparons le pétrole et l'électricité, nous importons du pétrole, alors que l'électricité est une source d'énergie renouvelable et exportable. Entre autres choses, le programme visait à convaincre les Canadiens de remplacer le pétrole par d'autres formes d'énergie. A mon avis, les deux programmes ont connu beaucoup de succès. Le programme de remplacement a fait baisser la consommation quotidienne de mazout de 60,000 barils. C'est le genre de retombée qui va disparaître si on ne trouve pas d'autres moyens d'encourager la conversion.

Le fait que le gaz coûte moins cher que le mazout est un point en faveur de la substitution. Les Canadiens qui décident de s'alimenter au gaz économisent à peu près 30 p. 100 du coût de la consommation de mazout. Pour les propriétaires de petites maisons et d'autres qui n'étaient peut-être pas ravis de payer le coût initial de la conversion, le programme de remplacement est tout à fait indiqué. D'ici peu, il sera démontré que le programme a favorisé la conversion à un rythme plus rapide que la demande normale du marché n'aurait pu le faire.

La fin de ce programme va ralentir le processus général de remplacement du mazout par d'autres formes d'énergie plus abondantes au Canada. De plus, notre balance des paiements va en souffrir car, si les Canadiens consomment leur énergie plutôt que de l'énergie importée, la balance des paiements n'en est pas touchée. Le gouvernement a pris une mesure qui va accroître la demande de devises étrangères pour payer ce que les Canadiens consomment. Les pressions sur notre dollar vont augmenter, alors qu'il a presque atteint son niveau le plus bas. Quand le ministre des Finances (M. Wilson) a comparé les dollars américain et canadien dernièrement sans même s'en inquiéter, il a dû se dire qu'il n'y avait pas lieu de s'en faire puisque le dollar valait 72c., ce qui est mieux que rien du tout. Le gouvernement devrait s'en inquiéter. Le gouvernement ne devrait pas éliminer un programme qui protège notre balance des paiements et la valeur de notre dollar, surtout qu'il n'a pas encore présenté de budget. D'après ce que nous pouvons voir, le gouvernement n'a pas vraiment commencé à examiner les solutions qu'un budget peut lui offrir.

Cette mesure a deux conséquences préjudiciables. Premièrement, elle ralentira le rythme du remplacement du mazout. Deuxièmement, elle continuera à faire baisser le cours du dollar canadien.

Je voudrais également l'examiner d'un autre point de vue. Vous ne verrez pas d'objection, j'espère, à ce que je vous cite les problèmes qui se présentent dans ma circonscription. L'industrie de l'isolation thermique est surtout dominée par la petite entreprise. De nombreux jeunes forment des entreprises. Le programme de remplacement du mazout, qui permet aux gens de modifier leur installation de chauffage, a entraîné un grand essor de la petite entreprise. Le gouvernement vient d'étouffer une industrie très importante. En présentant cette mesure après un préavis aussi bref, le gouvernement a, j'en suis profondément convaincu, tué dans l'œuf un certain nombre de nouvelles entreprises. Sans doute a-t-il tué également plusieurs PME déjà établies. C'est un secteur important. L'économie d'énergie et la conversion des installations de chauffage sont deux domaines d'activité très importants qui subiront les conséquences de cette décision.

Je voudrais que le gouvernement nous parle des études qu'il a effectuées pour justifier une telle mesure. Je ne vois pas ce qui permet de dire aux nouvelles entreprises de ma circonscription et d'ailleurs que le gouvernement a examiné leur situation, qu'il a toutes les raisons d'être sûr que sa détermination aveugle à vouloir réduire le déficit à tout prix ne leur fera pas autant de tort qu'on pourrait le croire. Que peut dire le gouvernement aux petites entreprises créées à la suite de la loi adoptée par l'ancien gouvernement? Cette loi devait avoir, et elle a eu, des conséquences bénéfiques importantes pour l'économie canadienne.

Que va faire le gouvernement pour encourager l'industrie très prospère qu'il élimine pratiquement sans préavis? Beaucoup de gens qui comptaient profiter de ces programmes lorsqu'ils en auraient les moyens ou quand le moment leur conviendrait ne seront pas en mesure de le faire. Jusqu'ici, le gouvernement s'est contenté de nous dire, et cela sans raison valable, que les citoyens continueraient à prendre des mesures pour économiser l'énergie et pour remplacer le mazout. Je ne suis nullement certain que les garanties verbales du gouvernement nous permettront d'atteindre ces deux objectifs. Je voudrais savoir ce que le gouvernement compte faire pour les citoyens qui subiront les conséquences de l'abolition de ces programmes.

Je constate que mon temps de parole est presque terminé. La Chambre pourrait peut-être consentir à l'unanimité à me laisser poursuivre, car j'ai encore une ou deux choses à ajouter.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde la parole à la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett) pour la suite du débat.

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le gouvernement propose d'abolir les deux programmes les plus bénéfiques de toute notre histoire en ce qui concerne l'isolation thermique et le remplacement du pétrole. Il propose en effet de mettre fin au Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes le 31 mars 1986. Comme d'autres députés, des citoyens de ma circonscription m'ont téléphoné à ce sujet. Le gouvernement se propose également d'abolir le Programme de remplacement du mazout le 31 mars prochain au lieu du 31 décembre 1990, comme prévu. Je répète qu'à en juger par les lettres, les appels téléphoniques et même les télégrammes que nous ont adressés nos électeurs, nous ne sommes pas les seuls à affirmer que le PCRP et le PITRC sont des programmes rentables et très utiles. Qu'on les compare aux subventions versées dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, cette calamité parmi d'autres du gouvernement précédent. J'attends encore qu'on me montre que ces subventions ont été vraiment efficaces. En fait, selon des recherches effectuées l'année dernière, c'était surtout de l'argent jeté par les fenêtres si l'on compare avec les subventions découlant du PCRP et du PITRC.

• (1650)

M. McDermid: C'est surtout Petro-Canada qui s'est sucrée.

Mme Jewett: Je sais que le secrétaire parlementaire crie beaucoup, mais il n'a pas le courage de défendre cette mesure inique.

M. McDermid: C'est la première fois que je vous vois à la Chambre.

Mme Jewett: Il sait que nous proposons son renvoi à six mois. Si le projet de loi franchit l'étape de la deuxième lecture, il aura été adopté en principe. Les députés d'en face ont beau jeu de dire qu'il sera renvoyé au comité mais, à ma connaissance et d'après mon expérience, le comité sera tout à fait incapable de le modifier de manière à en reporter l'application ou à rétablir l'échéance initiale des programmes. Alors qu'il est toujours bon de renvoyer un projet de loi à un comité de la Chambre pour le polir, il est certain qu'en l'occurrence, et c'est mon argument essentiel, le gouvernement n'acceptera pas que le comité y change quoi que ce soit. Le petit rafistolage qu'il nous accorderait ne nous permettrait pas de rétablir l'échéance initiale ni même de retarder l'échéance prévue dans le projet de loi.

Ainsi que de nombreux députés l'ont dit, si le gouvernement veut vraiment réduire le déficit, pourquoi n'abolit-il pas notamment les encouragements du secteur pétrolier qui ne profitent pas à l'ensemble des Canadiens? Nous avons effectivement bien des preuves comme quoi l'argent a été dépensé en pure perte, sans servir à quoi que ce soit. Beaucoup de mes commettants ont déjà profité des programmes PITRC et PCRP et en connaissent la valeur.

Permettez-moi de rappeler à la Chambre, encore une fois, que sur les 885 millions de dollars payés en subventions du PITRC jusqu'à la fin de 1984, 200 millions environ sont revenus sous forme d'impôts aux trésors fédéral et provinciaux. En outre, 2.5 millions de logements, soit le tiers environ du stock admissible construit avant 1977, ont bénéficié du PITRC. Cela représente environ le tiers. Ce qu'il y a peut-être de plus important, c'est que le chiffre estimatif des économies globales d'énergie attribuables au PITRC se monte à l'équivalent de 45,000 barils de pétrole par jour peut-être. Il est vrai que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources calcule qu'en l'absence du PITRC, 35 p. 100 de ces économies n'auraient pas été réalisées, mais cela veut dire quand même que suivant les calculs le PITRC a suscité en gros une économie résiduelle d'énergie équivalant à 30,000 barils de pétrole par jour, et cela c'est beaucoup. En outre, le ministère estime que si ce programme était maintenu, il y aurait de nouvelles économies d'énergie de 30 p. 100.

Les députés se souviendront que l'objectif du PCRP était de faire remplacer le mazout dans deux millions de logements d'ici 1990. Si le gouvernement était en mesure de dire que nous n'atteignons pas les objectifs et que le programme ne marche pas au rythme prévu, on comprendrait qu'il désire le supprimer. Mais, en fait, les changements ont été effectués jusqu'ici sur un million de logements, et cela suit exactement la cadence. Alors pourquoi renoncer au programme?

On a fait observer à l'autre endroit que grâce à l'expérience acquise jusqu'ici dans la marche de ces deux programmes, les prévisions du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources font voir que les économies possibles d'énergie sont beaucoup plus importantes que le ministère lui-même ne l'avait initialement prévu. On a également relevé que dans le cas des maisons anciennes, mal isolées et mal calfeutrées, les économies d'énergie pouvaient être réalisées au coût de $5 par baril d'équivalent-pétrole. Dans certains cas, le coût pourrait même tomber à $2 ou $3 par baril d'équivalent-pétrole.

Je demande donc à nouveau pourquoi le gouvernement supprime deux programmes hautement efficaces qui avancent au rythme prévu et qui satisfont aux besoins des Canadiens? Ils favorisent l'économie d'énergie, alors pourquoi faut-il que le gouvernement les abandonne? Nous aimerions bien que les ministériels répondent à cette question.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je remarque qu'il ne reste que quelques minutes et je n'entrerai pas alors dans le vif de ce que je voulais dire. Peut-être me réserverai-je de le faire un autre jour. Mais je ne puis m'empêcher de penser que le gouvernement a réussi en quelques semaines seulement à changer le sens de la simonie pour en faire une activité politique. Si autrefois la simonie était la vente de choses spirituelles, c'est maintenant la vente de choses politiques, et je ne puis m'empêcher de penser que ce projet de loi nous en donne un exemple aussi frappant que tout ce que nous avons pu voir ces derniers mois.

Je tiens à dire que j'ai pu consulter récemment une personne qui n'est peut-être pas une autorité internationale mais qui est quand même une autorité en la matière: Heather Grant m'a fait part de quelques-uns des graves problèmes qui pourraient découler de la suppression de ce programme. J'aimerais faire connaître à la Chambre cet après-midi ou demain ou peut-être plus tard cette semaine . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense bien que le député aura cette possibilité. Quand la Chambre se réunira à nouveau pour discuter du projet de loi C-24, il restera 9 minutes de parole au député.

[*Français*]

A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour passer à l'article nº 162?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LA ZONE SANS ARME NUCLÉAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest) propose: Que le projet de loi C-218, tendant à déclarer le Canada zone sans arme nucléaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter ce projet de loi à la Chambre en ce jour opportun, à mon avis. Le projet demande que le Canada se déclare zone sans arme nucléaire. Je voudrais commencer par rappeler des paroles prononcées en 1959. «Je crois que les gens, à longue échéance, vont davantage contribuer à favoriser la paix que les gouvernements. En effet, je pense que les gens souhaitent si fort la paix qu'un de ces jours, les gouvernements feraient mieux de ne plus y faire obstacle et de la leur offrir.» Ces paroles ont été prononcées par le général Dwight D. Eisenhower, alors président des États-Unis.

Ces propos ne sauraient être plus pertinents. Vingt-six ans plus tard, le projet de loi répond à la volonté indéniable de la majorité des Canadiens. Il leur accorde ce qu'ils demandent, un pays libre de toute participation à la prolifération des armes nucléaires. A maintes reprises, les Canadiens nous ont montré la voie à suivre. Près d'un demi-million de personnes ont signé la pétition pour la paix qui demandait de faire du Canada une zone sans arme nucléaire. Déjà plus de 80 zones se sont désignées comme telles au Canada. Je veux parler de diverses villes et municipalités. Aucun député de la Chambre ne peut feindre d'ignorer plus longtemps les résultats des référendums tenus dans ces localités, des nombreux sondages et du nombre croissant d'organisations pour la paix vouées au désarmement. Cette initiative répond manifestement aux aspirations des Canadiens.

Je sais que les députés de tous les partis l'appuient également. Comment se fait-il, dans ces conditions, que nous permettions aux partisans des armements nucléaires de continuer à faire la loi? Je me souviens qu'à une époque, il était à la mode de croire en l'aptitude à survivre à une guerre nucléaire. Nous avons dit à nos écoliers qu'il leur suffisait de se cacher sous leurs bureaux et de fermer les yeux durant une attaque. Ces enfants ont grandi et on ne leur fait plus avaler ces sornettes. Nous avons essayé de leur assurer qu'une guerre nucléaire ne surviendra jamais tant que les deux côtés maintiennent leur force nucléaire à un niveau suicidaire, que l'on appelle la destruction mutuelle garantie. Cependant, connaissant les politiques, ils ne se laissent pas prendre non plus cette fois-ci.

Un bon exemple, monsieur le Président, en est l'article paru à la troisième page du *Globe and Mail* de vendredi dernier, sous le titre «Le Pentagone invoque l'hiver nucléaire comme justification à l'accumulation des armements». Voilà qu'ils deviennent précis. Personne ne veut d'un hiver nucléaire, donc personne ne déclenchera de guerre nucléaire. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que les Canadiens doutent de la santé mentale des personnes qui invoquent ce genre d'argument? Imaginez-vous ce qui se produirait si le gouvernement adoptait la même politique à l'égard du contrôle des armes à feu que le Pentagone pour le contrôle des armes nucléaires? Il faut absolument définir le terme «démence».

Nous avons également essayé de donner des garanties que les négociations touchant les armements supprimeront la menace d'une guerre nucléaire. Tous les Canadiens approuvent sans nul doute tout effort visant à négocier la réduction des armements et une paix durable. On ne peut pas nier, toutefois, qu'une génération de gens bien intentionnés est passée et que nous en arrivons rapidement au point où l'holocauste nucléaire va devenir une certitude mathématique.

La plupart des Canadiens ne se laissent plus leurrer si facilement. En dépit d'une propagande envahissante, de la fausse information et de la désinformation diffusées par les protagonistes de la dissuasion nucléaire, les Canadiens s'organisent, comme l'avait prédit le général Eisenhower, pour réclamer la fin de la course aux armes nucléaires. Les Canadiens se rendent compte qu'il est nécessaire de déployer un effort diplomatique constant pour réduire les tensions mondiales et que le Canada peut y jouer un rôle important. Mais ils comprennent également que pour écarter la menace nucléaire, il faut agir immédiatement et contrer la technologie elle-même.

Initialement, ces armes ont été mises au point pour être utilisées contre les Allemands et les Japonais. Depuis lors, ces ennemis sont devenus nos amis et nous nous préparons à la guerre contre un ancien allié. La politique et les alliances changent, mais la nature humaine reste la même. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, la sécurité du monde est menacée et s'il n'en tient qu'aux superpuissances, ces armes sont là pour y rester.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Si les Canadiens ne s'interrogent pas sur la moralité des armes nucléaires, dans une génération nous serons encore en train de débattre la fausse question de la dissuasion même dans des circonstances radicalement différentes. A supposer évidemment que la Chambre et ceux qui l'élisent existent toujours.

Ayant toujours été un ardent défenseur de la souveraineté de notre pays, il n'est pas illogique que je sois en faveur d'un système de défense fort et légitime pour le Canada sans pour autant préconiser de participer à la course aux armes nucléaires. Ce projet de loi constitue un point de départ, un départ qui s'insère dans la tradition canadienne du maintien de la paix mondiale. En 1967, l'Assemblée générale des Nations Unies s'était réjouie, et le Canada également, de la conclusion d'un traité interdisant les armes nucléaires en Amérique latine. Depuis lors, un certain nombre de pays membres des Nations Unies ont proposé la création de zones dénucléarisées. En 1975, le Canada s'était prononcé en faveur de la dénucléarisation de l'Afrique et de la création de zones dénucléarisées dans le sud de l'Asie, au Moyen-Orient et dans le Pacifique Sud.

En signant le traité de non-prolifération nucléaire, notre pays s'est engagé à ne pas encourager la mise au point de nouvelles armes nucléaires. Nous avons également accepté ceci:

Tout État non doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à n'accepter de qui que ce soit, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs; à ne fabriquer ni acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs; et à ne rechercher ni recevoir une aide quelconque pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

Nous avons également accepté d'inclure une disposition obligeant les États dotés d'armes nucléaires et parties au traité à négocier des limites réelles à la course aux armes nucléaires et, conformément à leurs engagements, à favoriser l'arrêt des essais d'armes nucléaires. On peut affirmer tout au moins que l'esprit de cet accord a déjà été violé lors de l'essai du missile Cruise. Dans ce cas-ci, l'arme elle-même ne peut être utilisée à moins de mettre au point un vecteur. Cela revient au même. L'esprit a aussi été violé du fait de la fabrication de pièces d'armes au Canada sans compter que des armes nucléaires ont déjà été entreposées sur le territoire canadien.

Si cet accord reflète toujours nos intentions, renvoyons ce projet de loi au comité et prenons les moyens voulus pour atteindre l'objectif de cette entente que nous avons signée il y a 17 ans. Dix-sept ans se sont écoulés, monsieur le Président, et nous jouons toujours à Jean dit avec les deux fiers-à-bras qui n'ont pris aucune initiative pour mettre fin à la course. Voilà ce qu'il faudra: de l'initiative, des actes et du courage. Certains députés éprouveront toutefois de la difficulté à trouver le courage d'adopter une prise de position pacifiste sur cette question. Ils diront: «Pourquoi nous si eux ne suivent pas?» Certains suivront. Plusieurs autres pays se joindront à la Nouvelle-Zélande et à nous et la bonne influence du mouvement international amorcé par des pays comme le nôtre finira par se faire ressentir dans le monde entier.

• (1710)

Certains diront que le projet de loi est anti-américain ou anti-OTAN mais nous n'avons pris aucun engagement envers l'OTAN en matière d'armes nucléaires et nous ne ferons pas preuve d'un manque de loyauté en nous désolidarisant de nos amis pour une activité qui est inacceptable sur le plan moral et qui ne sert pas nos intérêts. Nos mères nous ont-elles appris cela?

Le projet de loi n'est orienté contre personne, il s'oppose seulement aux armes nucléaires. Il n'aura pas d'influence sur d'autres formes de technologie nucléaire et il n'ouvrira pas les portes à une invasion communiste ou autre. Nous prendrons ce projet de loi pour ce qu'il est, un pas audacieux vers la paix et surtout vers la suppression des armes nucléaires. Il faut commencer quelque part; on peut amorcer le mouvement ici.

Il est impossible que ce projet de loi protège immédiatement les Canadiens contre une guerre nucléaire mais je pense qu'il y contribuera à la longue. Il ne nous protège toutefois pas contre l'ignorance des partisans de l'armement nucléaire dissuasif ni contre le faux sentiment de sécurité qu'ils donnent aux Canadiens en expliquant le mythe simpliste de l'équilibre des forces nucléaires. Lorsque nous aurons pris position sur cette question et lorsque nous aurons pris conscience de la situation, de nouveaux espoirs seront permis.

Même une discussion plus poussée sur le sujet avive l'espoir. C'est pourquoi ce projet de loi préconise également la tenue d'un référendum mondial sur le désarmement. Certains députés diront que c'est ridicule parce que personne ne veut de guerre nucléaire, mais une discussion mondiale là-dessus n'a rien de ridicule, car elle fournira un moyen d'expression démocratique. L'appui dont jouit une telle initiative dans le monde n'a rien de ridicule non plus. Même l'Union soviétique s'est déclarée prête à étudier la méthodologie du référendum avec les autres pays intéressés. Non, cette idée n'a rien de ridicule, et un référendum ne coûterait que deux cents par participant si on le tient en même temps que les élections ordinaires. J'espère que cette partie du projet de loi ne pose aucun problème aux autres députés. Tous les partis ont certes manifesté leur appui à cette initiative lorsqu'on leur a demandé leur avis avant les élections. A cette époque, 76 candidats libéraux contre neuf s'étaient prononcés en faveur, de même que 84 conservateurs contre neuf et tous les 128 néo-démocrates qui avaient participé au sondage. Des conservateurs qui s'étaient dits en faveur, dix-neuf sont maintenant des ministres du cabinet.

J'espère que nous pouvons compter sur un appui général en faveur de la proposition visant à la tenue d'un référendum mondial, comme occasion inespérée de faire avancer la cause de la paix par la voie de discussions internationales.

Je me suis efforcé d'être bref. Le projet de loi a déjà été débattu quelques fois à la Chambre. Je suis persuadé que tous les députés sont suffisamment informés pour se faire une opinion.

Il y a deux autres raisons pour lesquelles je prie la Chambre de renvoyer ce projet de loi au comité parlementaire approprié. La première touche à la crédibilité du Canada. Nous avons d'excellents états de service en matière de maintien de la paix. Si le Canada était en outre une zone libre d'armements nucléaires, nous serions mieux en mesure de faire valoir auprès des autres pays la nécessité de «geler», de réduire et, éventuellement, de supprimer les armements nucléaires. Si nous sommes contre les armes nucléaires, si nous n'en possédons pas et si nous ne permettons pas à d'autres pays d'installer ni même de tester des armes nucléaires ou des systèmes de lancement en territoire canadien, nous nous trouverons en meilleure position pour discuter. Il ne doit pas y avoir d'hypocrisie de la part du Canada lorsqu'il ira discuter de cette question avec d'autres pays. Cela n'a rien à voir avec notre engagement à l'endroit de l'OTAN.

Deuxièmement, les États-Unis et l'Union soviétique disposent tous deux sur leur territoire respectif et sur les mers de suffisamment d'armes nucléaires pour nous supprimer tous de toute façon. Rien n'oblige vraiment le Canada ou des douzaines d'autres pays comme lui à posséder ou à permettre l'installation ou l'essai sur leur territoire d'armes nucléaires et de systèmes de lancement pour essayer d'influencer la dissuasion ou l'équilibre des puissances.

Si l'un ou l'autre de ces pays ou les deux déclenchaient une attaque nucléaire, nous serions détruits de toute façon puisque nous nous trouvons entre les deux. Toute contribution que le Canada pourrait faire à pareille catastrophe serait parfaitement négligeable compte tenu du suicide final.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'adoption par la Chambre du projet de loi C-218, tendant à

déclarer le Canada zone sans arme nucléaire, aurait des répercussions d'une portée beaucoup plus vaste que ne semble le prévoir le projet de loi. Celui-ci obligerait en effet le Canada à renoncer à la sécurité dont il a joui sous l'égide de l'OTAN pendant 35 ans au profit d'un isolement douteux; il l'obligerait en outre à dénoncer un certain nombre de traités de défense bilatéraux que le Canada a signés avec les États-Unis.

Le 30 juin 1984, le Canada s'est débarrassé du dernier des missiles air-air GENIE à tête porteuse d'une ogive nucléaire qui devaient armer pour sa défense aérienne les intercepteurs Voodoo CF-101. Ce sont maintenant les CF-18, dotés d'armes conventionnelles uniquement, qui assurent maintenant sa défense aérienne. Aucune arme nucléaire n'est entreposée en terre canadienne. Par ailleurs, tout survol du sol canadien par un avion américain porteur d'armes nucléaires qui pourrait survenir ne le serait qu'avec la permission expresse du gouvernement du Canada. Des consultations et une permission analogues seraient requises pour le déploiement d'autres armes nucléaires en territoire canadien.

Déclarer le Canada zone sans arme nucléaire constituerait une initiative unilatérale que le gouvernement du Canada ne saurait appuyer. Contrairement aux partisans du projet de loi C-218, le gouvernement du Canada continue d'adhérer à la thèse de la sécurité mutuelle, thèse fondée sur la volonté collective de décourager l'agression ou d'y résister, si elle se produit. Voilà pourquoi le Canada fait partie de l'OTAN, organisme qui sert également de cadre à l'accord relatif au NORAD que le Canada a signé avec les États-Unis. L'OTAN a adopté une stratégie de dissuasion où les armes nucléaires jouent un rôle majeur. C'est là une nécessité à laquelle on ne saurait malheureusement échapper dans le monde où nous vivons.

L'idée de déclarer le Canada zone sans arme nucléaire, avec toutes les incidences qu'elle comporte, ne serait réaliste que si le gouvernement du Canada était prêt à se retirer de l'OTAN qui pourtant nous a bien servi et nous a aidé à préserver la paix depuis plus de 35 ans. Le gouvernement du Canada continue de croire que notre association de défense, notre collaboration, et notre production de défense, dans un partage des responsibilités avec nos alliés, contribuent bien davantage à sauvegarder la paix et la sécurité que ne le feraient notre retrait de l'Alliance et notre isolement à l'intérieur d'une zone sans arme nucléaire. Le gouvernement du Canada, je l'ai dit, ne saurait adhérer à l'idée d'un désarmement unilatéral.

• (1720)

Nous devons continuer d'appartenir à l'OTAN jusqu'à ce que les deux grandes puissances s'entendent sur le désarmement. Nous voyons d'un très bon œil les objectifs convenus des négociations en cours à Genève entre les États-Unis et l'Union soviétique: prévenir la course aux armements dans l'espace et mettre fin à celle qui se déroule sur terre, limiter et réduire l'arsenal nucléaire et, enfin, renforcer la stabilité stratégique qui débouchera éventuellement sur l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Canada est membre de l'OTAN depuis 35 ans. Nous nous y sommes joints parce que nous étions convaincus de la sécurité commune, de l'effort concerté pour dissuader tout agresseur ou le repousser en cas de conflit. L'Organisation offrait beaucoup d'avantages, dont les plus importants étaient et sont encore la force commune qui lui permet de résister aux pressions militaires et politiques de l'extérieur et de réduire le coût de la défense en répartissant la charge des armes entre tous les États membres. L'OTAN a aussi permis à l'Ouest de présenter un front commun sur les questions critiques de sécurité internationale et de favoriser l'évolution graduelle et cohérente des relations Est-Ouest. Pour des pays comme le Canada, l'OTAN constitue la tribune idéale pour exprimer leurs vues et faire des pressions constructives et pondérantes sur les orientations de politique des puissances de l'Ouest dans leurs rapports avec le bloc de l'Est.

L'Alliance a étayé sa sécurité sur une stratégie de dissuasion où les armes nucléaires jouent un rôle important. Une autre politique qui pourrait offrir une mesure égale de stabilité et de force tout en ne s'appuyant pas sur les armes nucléaires constituerait évidemment un objectif souhaitable. Nous n'avons malheureusement pas réussi à façonner un monde d'après-guerre dans lequel une telle politique serait réaliste ou souhaitable pour le maintien de la paix.

L'Alliance de l'OTAN demeure pour le Canada un outil indispensable pour conserver une voix efficace et influente dans le débat visant à améliorer les relations Est-Ouest.

M. Blackburn (Brant): Qu'est-ce que l'OTAN a à voir là-dedans?

M. Weiner: L'idée de transformer le Canada en zone dénucléarisée ne serait réaliste que si le gouvernement canadien était prêt à se retirer de l'Alliance.

M. Althouse: Vous vous trompez de projet de loi.

M. Weiner: Le retrait du Canada de l'Alliance améliorerait-il les perspectives de paix et contribuerait-il à réduire le risque de catastrophe nucléaire qui continue de se profiler de façon si menaçante sur notre avenir? Si le Canada se déclarait zone dénucléarisée, cela réduirait-il le moindrement les effets dévastateurs qu'une guerre thermonucléaire provoquerait dans notre pays et dans le monde entier?

M. Keeper: Oui.

M. Weiner: Écouterait-on plus sérieusement la voix du Canada, et nos paroles auraient-elles autant de poids dans les chancelleries du monde entier du fait que nous ne ferions plus partie de l'Alliance?

Une voix: Oui.

M. Blackburn (Brant): Qu'est-ce que l'OTAN a à voir avec cela?

M. Weiner: La réponse à ces questions demeure un «non» catégorique. Le Canada se retrouverait dans une position nettement moins favorable pour exercer une influence, et l'équilibre est-ouest en serait profondément bouleversé.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Nous en sommes à l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Weiner) a la parole. J'aimerais bien l'entendre . . .

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): J'ignore si les autres députés sont dans le même cas. J'aimerais savoir si ses propos sont pertinents, mais j'en suis incapable. La parole est au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Weiner: Monsieur le Président, nous demeurerions vulnérables aux effets et aux résultats d'un holocauste nucléaire, mais nous diminuerions en même temps notre influence et perdrions en partie la possibilité de contribuer à éviter le désastre que nous tenons tant à éviter. En outre, le Canada serait obligé d'assumer seul le fardeau de sa défense, avec les énormes dépenses que cela suppose, et sa sécurité s'en trouverait amoindrie.

Le projet de loi interdirait aussi les essais du missile de croisière au Canada. L'OTAN n'oblige pas le Canada à tester le missile de croisière. Le gouvernement précédent a décidé de permettre aux États-Unis de tester au Canada des missiles de croisière aéroportés, dépourvus d'armes, parce qu'il appuyait la politique ambivatente de l'OTAN qui s'est traduite par le déploiement de missiles de croisière lancés du sol dans plusieurs pays européens membres de l'OTAN. Le gouvernement actuel a décidé de permettre aux États-Unis de continuer ses essais, parce qu'il estime que le missile de croisière est un élément essentiel dans l'équilibre global de la dissuasion et que c'est une des façons dont l'Occident a répliqué à la modernisation des systèmes nucléaires offensifs et défensifs de l'Union soviétique dans les années 70, laquelle se poursuit dans les années 80.

L'autorisation donnée aux États-Unis de tester au Canada des missiles de croisière aéroportés fera l'objet d'un réexamen de temps à autre en fonction des progrès réalisés dans les négociations sur la réduction des armements.

Le projet de loi C-218 interdirait aussi la fabrication de pièces d'armes nucléaires au Canada. Dans le cadre de la collaboration du Canada avec les États-Unis pour la fabrication des missiles de croisière, le ministère de la Défense des États-Unis a confié à la société Litton Systems Canada Limited, par l'intermédiaire de sa maison mère, Litton Industries, la sous-traitance d'une partie du système de guidage par inertie du missile de croisière. La participation de la société Litton à une petite partie du programme du missile de croisière ne modifie en rien la décision prise par le Canada à la fin des années 60 de ne pas donner de capacité nucléaire à ses forces armées. Elle est cependant conforme aux efforts entrepris conjointement avec nos alliés de l'OTAN qui doivent pouvoir compter sur le maintien d'une force nucléaire de dissuasion crédible face à la menace militaire de plus en plus forte représentée par des pays hostiles.

Le projet de loi C-218 propose aussi une autre mesure irréaliste. Il demande que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) propose à l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, à la première occasion après l'entrée en vigueur de la loi, une motion demandant un référendum mondial sur le désarmement nucléaire.

Le gouvernement canadien n'appuie pas l'idée d'un référendum mondial sur le désarmement. La proposition ne tient pas compte du fait que la situation actuelle en matière de désarmement et de contrôle des armes est due en grande partie au manque de confiance entre États et à l'absence d'arrangements adéquats propres à assurer la sécurité et l'intégrité nationale des États avec un arsenal plus limité. En l'absence de telles conditions, tout déblocage concernant le désarmement ne peut être que le résultat de négociations longues et difficiles entre les parties en cause.

Des mesures comme un référendum mondial sur le désarmement ne permettraient pas de régler les problèmes fondamentaux qui empêchent de réaliser des progrès dans ce domaine. Un désarmement véritable nécessite des négociations longues et approfondies visant à rétablir un climat de confiance mutuelle et à mettre sur pied des mécanismes internationaux susceptibles d'assurer la sécurité de chaque État. Nous pensons que le résultat d'un référendum mondial est prévisible: l'immense majorité des gens qui connaissent un tant soit peu la question se prononceraient en faveur d'un désarmement, surtout nucléaire, bien qu'il y aurait sans aucun doute de grandes divergences d'opinion en ce qui a trait à la meilleure façon d'y parvenir. Par conséquent, un référendum mondial éventuel permettrait à l'opinion publique de se prononcer en faveur du désarmement, mais il ne pourrait nullement remplacer la négociation d'accords internationaux vérifiables.

Il existe d'autres moyens plus efficaces et moins coûteux de faire comprendre aux grandes puissances militaires que selon l'opinion publique une réglementation de l'armement et le désarmement sont nécessaires; c'est essentiellement l'objectif d'un référendum mondial. Pour le moment, le gouvernement du Canada essaie par des mécanismes comme le Fonds du désarmement, d'amener les Canadiens à prendre davantage conscience de l'existence de différents problèmes et de leur contexte, et de favoriser une discussion saine de ces problèmes. Il s'agit de donner aux Canadiens la base nécessaire pour porter des jugements réfléchis sur ces problèmes et leur permettre de mieux faire connaître leur opinion.

En bref, monsieur le Président, le gouvernement du Canada n'est pas en faveur de déclarer le Canada zone sans arme nucléaire parce que si à certains égards on peut le considérer comme une telle zone de fait depuis la mise au rancart du dernier appareil des forces armées capable de transporter des armes nucléaires nous continuons à faire partie à part entière d'une alliance de défense, l'OTAN, qui déploie des armes nucléaires dissuasives. Il serait illogique de déclarer le Canada zone sans arme nucléaire tant qu'il est membre de l'Alliance et tant que nous avons des ententes de participation de production de défense avec nos alliés.

Vous pourriez demander à un chômeur s'il préférerait rester sans le sou ou travailler dans une fabrique d'armes. Une équipe chargée de l'acquisition de matériel de défense a parcouru le pays pour aider les Canadiens à trouver et à conserver un emploi. Cette équipe achètera des armes, peu importe que l'Ontario veuille les vendre ou non. Les Canadiens ont accès à un marché de 320 milliards aux États-Unis. Nous en détenons pour le moment une portion d'un milliard. C'est un moyen de remettre les Canadiens au travail. Il est clair dans notre esprit que nous pouvons déjà le faire. Le gouvernement a été élu pour créer des emplois. Nous pouvons y arriver en utilisant une partie de l'armement existant.

• (1730)

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat sur le projet de loi C-218, Loi déclarant le Canada zone sans arme nucléaire. Ce projet de loi, comme on le sait très bien, ferait du Canada un pays dans lequel il n'y aurait aucune arme nucléaire. Il est vrai que l'on n'a pas, en ce moment, d'arme nucléaire au Canada; ce que ce projet de loi veut faire, c'est garantir que l'on n'ait pas, à l'avenir, des armes nucléaires sur notre territoire.

[*Traduction*]

L'opposition officielle souscrit à la présentation du projet de loi C-218. Nous jugeons que c'est le moment voulu . . .

M. McDermid: C'est nouveau.

M. Gauthier: J'ai dit que nous souscrivions à la présentation du projet de loi C-218. Je ne vois personne à la Chambre qui puisse être en désaccord avec ce que je viens de dire. Le débat d'un projet de loi dans cette enceinte est une chose à laquelle nous souscrivons tous à l'étape de la première lecture et je souscris donc à la présentation de ce projet de loi. C'est tout à fait clair. Il est normal qu'à ce stade-ci nous discutions des questions de l'heure et que cette question vitale, le fait de déclarer le Canada zone sans arme nucléaire, fasse l'objet d'un débat public.

En souscrivant à cette motion, nous voulons indiquer très clairement à ce stade-ci que nous ne sommes ni pour ni contre l'établissement d'une zone sans arme nucléaire au Canada. Nous croyons, plutôt, je le répète, que le moment est venu d'étudier en profondeur cette question complexe, afin que tous les Canadiens puissent participer à ce débat essentiel et aider les parlementaires à déterminer nos orientations futures en ce qui a trait à une question fondamentale pour tous les Canadiens.

Selon nous, les conservateurs souscriront à la tenue d'un tel débat puisqu'ils ont promis aux Canadiens de former un gouvernement ouvert, disposé à les écouter et à encourager fortement la participation de tous les Canadiens à notre régime politique.

Cette question mérite de faire l'objet d'un débat sérieux. Tous les Canadiens ont leur mot à dire. On nous promet depuis quelques mois que la Chambre recevra deux livres verts—un sur la défense et l'autre sur les affaires extérieures. Là encore, nous avons l'occasion de nous pencher sur l'aspect essentiel de ces questions importantes qui préoccupent les Canadiens.

Je ne voudrais pas débattre cette question trop longtemps. Selon moi, on pourrait discuter et la renvoyer au comité. Je tiens à dire simplement que je souscris entièrement au principe du projet de loi. Il serait naïf de croire qu'on peut se retirer tout bonnement de la course aux armements sans qu'il y ait des conséquences. Je voudrais que tous les Canadiens qui s'intéressent à cette question participent davantage au débat. Ils peuvent dire aux parlementaires ce qui doit être fait, selon eux. Nous devons prendre le temps de les écouter et d'étudier cette question.

Étant donné ce que le secrétaire parlementaire a déclaré et étant donné que certains arguments donneront lieu, à mon avis, à un débat, nous devrions envisager sérieusement de refuser d'adopter ce projet de loi aujourd'hui. Pour éviter tout problème à cet égard, je prétends que l'objet de cette mesure est extrêmement important, et il est essentiel que nous en discutions. On pourrait retirer ce projet de loi—la procédure parlementaire le prévoit—et renvoyer son objet au comité accompagné des autres documents qui seront présentés, si je ne m'abuse, à la fin du sommet des boniments de Québec. Je crois comprendre que les deux documents dont j'ai parlé—le livre vert sur la défense et le livre vert sur les affaires extérieures—seront déposés. Il se peut que nous nous penchions sur cette question à ce moment-là et que nous puissions alors discuter sérieusement du désarmement nucléaire et d'un gel nucléaire au Canada.

Il y a quelque temps j'ai eu l'honneur et le plaisir d'avoir pour candidat socialiste, donc néo-démocrate, dans ma circonscription M. James Stark. Nous entretenons des relations depuis longtemps. Je peux vous citer des passages de lettres que j'ai échangées avec lui. Je ne le ferai pas, car j'ai un point de vue personnel sur cette question qui, selon moi, est tout à fait valable; dans ma circonscription, les gens savent quelle est ma position sur cette question.

Monsieur le Président, je voudrais proposer, appuyé par le député de Gander-Twillingate (M. Baker) et le député de Saint-Denis (M. Prud'homme):

> Que la motion soit modifiée en supprimant tous les mots après «que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «Que le projet de loi C-218 ne soit pas maintenant lu pour la 2e fois, mais que l'ordre soit annulé, que le projet de loi soit retiré et que son objet soit renvoyé au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale».

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes).

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, il est toujours agréable de prendre la parole après le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). En écoutant l'exposé de sa motion, je me suis pris à me demander si l'opposition allait vraiment prendre au sérieux le comité spécial des affaires étrangères et de la défense nationale.

M. Blackburn (Brant): Quel comité spécial?

M. Hawkes: L'objet du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui intéresse certes ce comité spécial. Une partie importante des discussions de ce comité se doit de porter là-dessus. Il est à peu près inimaginable qu'on puisse effectuer une étude exhaustive de la politique canadienne en matière d'affaires étrangères et de défense sans aborder la question nucléaire. Je crois qu'il serait dommage que l'étude de cette question soit partagée entre deux tribunes.

Si la motion du député d'Ottawa-Vanier est jamais mise aux voix, je prierais les députés de ne pas scinder l'étude de cette question entre deux comités de la Chambre. La meilleure tribune pour la discussion de cette question est certes le comité spécial qui tiendra des audiences dans tout le pays et qui examinera à fond notre politique en matière d'affaires étrangères et de défense.

Mme Jewett: Il n'est même pas encore établi.

M. Hawkes: C'est ce que je prie les députés de faire s'ils doivent éventuellement se prononcer sur cette question.

M. Althouse: Il n'y a pas de comité spécial.

M. Hawkes: Je suis ici depuis 17 heures. J'ai appris avant la fin de semaine que ce sujet allait être débattu aujourd'hui.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis le débat et j'écoute très attentivement les observations du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). De quel comité spécial parle-t-il? A ma connaissance, pareil comité spécial n'existe pas.

• (1740)

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement. Nous en sommes maintenant à l'étude des initiatives parlementaires. Il sera bientôt 18 heures. D'autres députés voudraient bien prendre la parole au sujet de ce projet de loi. Le député de Calgary-Ouest a la parole.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention des députés sur une des choses auxquelles il faut s'attendre lorsqu'on est élu ici. Avant d'être élu, on sert en général son pays en tant que citoyen ordinaire. Un des devoirs qui incombent au citoyen d'une démocratie est de proposer des idées qui soient discutées publiquement après avoir été avancées par différents groupes d'intérêt. A partir du moment où l'on est élu ici, il faut assumer la responsabilité de prendre des décisions. On ne doit pas seulement proposer, mais encore disposer. On doit prendre des décisions.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul député de la Chambre des communes qui ne souhaite pas ardemment voir venir le jour où les armes nucléaires seront choses du passé, où elles ne constitueront plus une menace. C'est à nous députés, qui ne sommes pas de simples citoyens, de prendre les décisions que nous jugeons propres à nous rapprocher de ce jour. Nous ne sommes pas ici uniquement pour discuter, mais pour prendre des décisions sur les mesures susceptibles de nous rapprocher de la disparition des armes nucléaires de la surface de la terre, et de la suppression de cette menace.

Il y a là pour nous une obligation spéciale. Le débat d'aujourd'hui serait bien avisé de s'attacher à la question de savoir si oui ou non le texte en discussion, le projet de loi C-218, est une mesure sage. Est-ce qu'il serait avantageux pour les Canadiens? Est-ce qu'il serait avantageux pour la population mondiale si nous l'adoptions? Nous avons le devoir de décider.

Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a pris la parole, et l'argument essentiel qu'il a fait valoir pour encourager les députés à appuyer le projet de loi, c'est que si le Canada se lance unilatéralement dans cette voie, d'autres pays suivront. Il y a là un élément de vérité, parce qu'effectivement le Canada est écouté dans les affaires mondiales. Il est exact, je pense, que d'autres pays suivraient notre exemple à cet égard. Mais en qualité de décisionnaires réfléchis, nous devons nous demander quels seraient ces pays. Serait-ce l'URSS ou d'autres pays de l'Est?

Récemment, j'ai eu la possibilité tout à fait unique pour un député de faire partie de la délégation canadienne à l'ONU pendant 11 semaines, l'automne dernier. C'est vraiment une expérience irremplaçable que de pouvoir travailler cinq jours par semaine avec les représentants des 159 pays membres, pays observateurs et groupes observateurs. Le Canada a fait preuve d'initiative. Le Canada a figuré parmi les pays initiateurs de nombreuses mesures. Qui a suivi et qui n'a pas suivi? Le Canada est un pays de tête en matière de démocratie. Nous croyons en la démocratie. Nous nous y vouons. Nous affirmons que c'est la meilleure forme de gouvernement. C'est la plus humaine, la plus sensible, celle qui procure le meilleur niveau de vie au plus grand nombre.

Parlant ici au mois de mars 1985, je sais que sur les 159 pays membres de l'Organisation des Nations Unies, 30 seulement sont des démocraties. Nous prenons l'initiative. Nous nous déclarons. Nous agissons de la sorte et il y en a moins de 30 qui emboîtent le pas, mais pas un pays de l'Est.

A l'ONU, nous avons travaillé très fort l'automne dernier pour faire adopter par le troisième comité et par l'assemblée plénière deux initiatives très importantes. Il y avait d'abord la mise sur pied d'un dispositif international qui permette à la communauté mondiale de mieux contrôler les narcotiques. Il y avait également l'adoption d'une convention internationale interdisant la torture. J'ai vu des pays et des délégations essayer de marchander. Ils ont dit que si nous cédions sur la torture, ils nous appuieraient sur le contrôle international des narcotiques. Tout cela donc pour dire qu'après 17 ans, la convention fondamentale des droits de la personne des Nations Unies a été signée par à peu près la moitié des pays membres. Mais beaucoup de signataires ont refusé de signer le protocole qui permettrait la vérifiabilité.

La réalité donc, c'est que nous vivons dans un monde où la très grande majorité des États membres, pays de l'Est en tête, ne veulent pas qu'un organisme international comme l'ONU vienne chez eux contrôler si la torture s'y pratique, ou s'ils produisent et font transiter des drogues. Voilà la communauté internationale telle qu'elle est dans la réalité aujourd'hui. Cela défie la réalité de l'expérience que de venir soutenir à la Chambre et de croire réellement que l'on puisse donner l'exemple au monde entier en prenant une mesure unilatérale, aussi souhaitables que puissent être l'objectif poursuivi ou l'orientation voulue.

Les États membres n'emboîtent pas le pas uniquement parce qu'un des leurs prend une initiative. Ils ne s'engagent pas dans la voie que vous prenez. Ils ne le font certes pas en ratifiant des documents et en adoptant une attitude ouverte qui permettrait de vérifier s'ils respectent ou non ces conventions internationales. C'est de cette manière que les États membres se sont comportés à l'intérieur de l'Assemblée générale des Nations Unies et dans leurs propres affaires.

Le projet de loi à l'étude décrète que les armes nucléaires seront interdites dans les eaux territoriales canadiennes. Si nous devions adopter cette mesure en tant qu'État souverain, il y a des chances raisonnables que les États membres de l'Alliance de l'OTAN respecteraient notre volonté à cet égard parce que ce sont des démocraties et qu'ils respectent la souveraineté des États. Ils la respecteraient, eux, mais les pays du bloc de l'Est? Les pays membres du Pacte de Varsovie respecteraient-ils la souveraineté du Canada sur ses eaux territoriales? Le font-ils aujourd'hui? Le feraient-ils simplement parce que nous le proclamons? Nous parlons de pays qui ne veulent pas laisser entrer chez eux un tribunal international désireux de vérifier si l'on y pratique la torture ou si l'on y viole les droits de la personne. D'après ce que nous savons des pays du

Pacte de Varsovie et de la façon dont ils règlent leurs affaires, on ne peut même pas imaginer que s'y tienne un débat du genre de celui auquel nous nous livrons aujourd'hui en présence de citoyens et de représentants des médias dans les tribunes. Leurs populations ne seraient même pas mises au courant de notre initiative, à moins que leurs gouvernements ne décident de la leur faire connaître par le biais de leur propagande. Contrastons cela . . .

• (1750)

M. Benjamin: Allez-y, étouffez le projet de loi!

M. Hawkes: Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) voudrait que nous prenions cette mesure unilatérale en croyant que d'autres suivront notre exemple. J'ai essayé de mettre cela en contraste avec la réalité de la communauté internationale telle que nous la connaissons. Voilà la réalité. J'ai dit au début de mon intervention que nous avions pour responsabilité particulière à la Chambre de prendre des décisions dans l'intérêt des Canadiens. Nous avons pour responsabilité de veiller à ce qu'ils puissent vivre en sécurité, sans crainte d'être envahis.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'Afghanistan cinq années plus tard. Nous sommes un pays qui n'a jamais déclenché de guerre. Nous pourrions également jeter un coup d'œil sur l'Iran et l'Irak où la guerre a fait 600,000 ou 700,000 morts et blessés ces dernières années. Ce sont là des situations réelles qui existent dans le monde. Ce n'est pas parce que le Canada ne déclenche pas de guerre que d'autres pays n'en déclencheront pas. Notre principale obligation à la Chambre consiste à prendre des décisions, et j'ose croire, en ce qui concerne notre débat, que ces décisions tendront à créer un monde dénucléarisé.

Je voudrais faire état des propos que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a tenus en septembre 1984 devant l'assemblée des Nations Unies, au sujet de l'engagement du Canada à l'égard de la question à l'étude aujourd'hui. Voici un bref passage de son discours:

> Nous allons tâcher, grâce à des mesures concrètes et réalistes, de favoriser la conclusion d'un traité sur l'interdiction globale des essais nucléaires. Nous allons susciter un débat multilatéral et au niveau des superpuissances à propos de l'armement spatial, et nous allons commander de nouvelles études sur les moyens de vérifier si l'interdiction des armes spatiales est respectée. Nous allons collaborer au succès de la conférence sur le réexamen du traité de non-prolifération qui aura lieu l'an prochain, dans le but d'éviter la prolifération horizontale des armes nucléaires. Nous mettrons à profit nos connaissances techniques dans les mesures de vérification, en vue de garantir la confiance et la sécurité mutuelles dans les domaines où il est possible de réaliser des accords sur la limitation de l'armement. Nous allons favoriser une entente sur la réduction équilibrée et réciproque des armes classiques en Europe, limitant ainsi le danger d'une escalade vers la guerre nucléaire. Nous allons poursuivre nos pressions en faveur d'un protocole vérifiable qui interdirait la mise au point, la production, le stockage et l'utilisation d'armes chimiques. Le Canada continuera d'appuyer financièrement la campagne mondiale pour le désarmement. Nous espérons, en outre, que l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, qui vient d'être créé, contribuera par ses études et des conseils à la présentation de projets destinés à limiter certaines armes en particulier et de mesures tendant à réduire la tension internationale.

Autrement dit, le Canada s'engage à prendre des mesures réalisables et réalistes. Il continuera à prendre une part active à la Conférence de Genève sur le désarmement, à la Conférence de Stockholm sur les mesures destinées à accroître la confiance et la sécurité ainsi que le désarmement en Europe et aux entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale.

Voilà les mesures qui devraient rallier l'appui de tous les partis. Nous pourrions alors jouer vraiment notre rôle dans le monde réel. Dans ce contexte, nous pourrions toujours aider d'autres pays à faire de petits pas vers la réalisation de l'objectif que nous voulons tous atteindre. Ou nous pourrions cesser de jouer notre rôle. Nous pourrions en être récompensés, mais notre influence y perdrait. Les députés de tous les partis préfèrent assurément que nous conservions notre influence. C'est un domaine où il devrait y avoir peu d'avantages politiques à récolter ou peu de pertes à essuyer. Restaurer la paix et la stabilité dans le monde, réduire les armes nucléaires, voire les éliminer, sont des objectifs vers lesquels nous tendons tous. Ils ne sont réalisables que dans le monde réel, au moyen de méthodes qui sont vraiment faites pour réussir.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, puisque vous m'avez donné la parole, et en vertu du commentaire 234 de Beauchesne, je peux donc proposer conformément à l'article 8(4)*a*) du Règlement de bien vouloir prolonger, et j'ai ici le nécessaire, l'heure de ce débat pour que nous puissions entendre plus de députés sur la question . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. M. Prud'homme, appuyé par M^me^ Copps, propose, en vertu de l'article 8(4)*a*) du Règlement, que la Chambre prolonge la séance au-delà de l'heure normale d'ajournement afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-218. Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et plus de 25 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Plus de 25 députés s'étant levés, je déclare la motion rejetée.

(La motion de M. Prud'homme est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) a la parole pour intervenir dans le débat.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, dois-je comprendre que je peux prendre la parole jusqu'à la limite du temps fixé? Pourtant j'avais préparé un magnifique discours. Malheureusement . . .

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député dispose de deux minutes.

M. Lanthier: Très bien. C'est un sujet trop vaste pour n'en parler que deux minutes.

J'aimerais simplement résumer en quelques mots les pages du discours que j'avais préparé durant l'après-midi . . . Il est malheureux de voir tant de désordre à la Chambre, monsieur le Président. Mais je crois sincèrement que je ne puis faire autrement que de condamner la proposition faite ici par le projet de loi C-218. A mon avis, c'est un projet de loi qui devrait être rejeté par la Chambre, par tout être raisonnable qui ne croit pas au Père Noël et qui croit sincèrement que nous devons être équipés pour faire face à la musique, à n'importe quelle musique imaginable. Malheureusement, c'est un projet de loi qui manque un peu de sérieux et je pense qu'il mérite une réponse conséquente.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

La motion d'ajournement est proposée d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE—L'EFFONDREMENT DE LA PIONEER TRUST. B) ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je reviens ce soir sur la question que j'ai posée à la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall), le 8 février, au sujet de Pioneer Trust. Dans ma question, et à de nombreuses autres occasions, j'ai demandé à la ministre et au gouvernement de permettre qu'une enquête porte sur les opérations de Pioneer Trust et sur les raisons qui ont amené cette société à fermer ses portes. Je croyais à ce moment, et je crois toujours, qu'une enquête publique s'impose dans l'intérêt public.

Un grand nombre de personnes de l'Ouest dont beaucoup d'entre elles sont à la retraite ou dirigent de petites entreprises, ont perdu de l'argent à cause de l'effondrement de Pioneer Trust. L'argent appartenant à des veuves est détenu en fiducie par diverses études d'avocats. Des corps publics comme l'administration de la Saskatchewan et de la ville de Regina, de même que divers hôpitaux de la province, ont perdu de l'argent à cause de la déconfiture de Pioneer Trust. Selon moi, il importe donc que nous obtenions certaines réponses au sujet de l'effondrement de Pioneer Trust.

Il importe que le gouvernement fédéral profite d'une enquête publique pour énoncer clairement son rôle et ses responsabilités. A mon avis, il y a bien des cas où la CDIC et le gouvernement fédéral ont manqué à leur devoir de surveillants financiers. Nous avons appris que le gouvernement fédéral ne savait pas à combien s'élevaient les dépôts non assurés. Il a dû téléphoner au ministère provincial des finances pour obtenir le chiffre de quelque 24 millions de dollars. Pourtant, aujourd'hui, ce chiffre est passé à quelque 40 millions de dollars. De fait, je doute que quelqu'un sache vraiment quel sera le chiffre exact à la fin du compte. Cela montre que le gouvernement, et surtout la CDIC, n'ont ni les ressources ni la compétence nécessaires pour s'occuper de la situation.

A plusieurs reprises, la ministre a déclaré que la CDIC et le gouvernement fédéral ne sont pas en mesure d'assumer leurs fonctions. Par exemple, dans un article publié le 2 mars 1985 dans le *Citizen* d'Ottawa, la ministre parlait des graves difficultés auxquelles se heurte le département des assurances, et ce dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de son financement ou de son rôle de surveillant financier. A une autre occasion, selon la *Gazette* de Montréal, la ministre aurait déclaré qu'on ne s'était pas rendu compte à temps de la gravité des problèmes de Pioneer. Il faut en conclure que le gouvernement fédéral et la CDIC étaient mal renseignés sur les problèmes de Pioneer Trust. Ces quelques exemples montrent comment la CDIC a manqué à son devoir de surveillant financier.

Dans une lettre datée du 7 mars, la ministre reconnaît ne pas avoir encore demandé ou reçu des garanties écrites du gouvernement provincial au sujet de Pioneer Trust. Là encore, il me semble qu'elle et ses services ont manqué à leur devoir. Ils ont prolongé la durée du permis de Pioneer Trust sans avoir obtenu de garanties du gouvernement provincial. Dans sa lettre, la ministre dit aussi que le gouvernement de la Saskatchewan avait décidé le 4 février de ne pas accorder de garanties à Pioneer Trust. Nous voulons savoir qui était au courant de cette décision avant que Pioneer ne ferme ses portes le 7 février. Nous voulons savoir si certains connaissaient ces renseignements confidentiels et en ont profité soit pour vendre des actions, soit pour retirer des dépôts non assurés de Pioneer Trust.

En outre, le ministre des finances de la Saskatchewan a déclaré à plusieurs reprises que c'est le gouvernement fédéral qui lui avait forcé la main en menaçant de retirer son permis à Pioneer. Le ministre provincial des Finances semble disposé à blâmer le gouvernement fédéral pour l'effondrement de Pioneer Trust. Je pense qu'il serait utile de créer une commission d'enquête pour déterminer les responsabilités.

• (1805)

Selon certaines dépêches, un collaborateur du premier ministre aurait assuré à des déposants non assurés qu'une enquête publique aurait lieu. J'espère que le porte-parole du gouvernement nous précisera aujourd'hui quel type d'enquête souhaite le cabinet du premier ministre.

Dans l'intérêt de la haute direction, il est important de tenir une enquête publique. Les cadres supérieurs de Pioneer sont des hommes d'affaires en vue de la Saskatchewan. Pour que ces personnes-là puissent continuer leurs activités, il serait essentiel qu'une enquête publique établisse précisément qui est le responsable et pourquoi Pioneer a fait faillite. Il est dans leur intérêt qu'une enquête publique démontre qu'ils n'ont pas octroyé de prêts illicites ni usé de mauvaises pratiques commerciales. Il est donc important pour ces dirigeants qu'une enquête publique ait lieu.

Il faut aussi examiner le rôle du gouvernement de la province. Ce dernier avait offert une garantie sans examiner les bilans de Pioneer Trust. Je trouve cette attitude bizarre de la part d'un gouvernement conservateur qui prétend se conduire comme un patron et favoriser l'entreprise. Cette garantie a été consentie sans examiner les comptes et quand on l'a retirée par la suite, la situation a empiré. Nous ignorons combien il en coûtera à la CDIC. Nous ne savons pas non plus qelle sera la note à payer pour le gouvernement de la province. Je pense qu'il serait temps de tenir une enquête publique afin que le grand public, les déposants et les actionnaires de Pioneer Trust sachent exactement ce qui s'est passé et qui sont les responsables.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) a la parole; il dispose de trois minutes.

[*Traduction*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais apporter une autre réponse à cette importante question soulevée par le député de Regina-Est (M. de Jong). Je me souviens très bien qu'il a soulevé cette même question à plusieurs reprises, y compris à l'occasion du débat d'ajournement le 12 février dernier. Cependant, je veux bien aborder à nouveau la situation de Pioneer Trust et rendre publiques une fois encore les mesures appropriées que le gouvernement a prises à cette occasion.

Le député se souviendra que le 7 mars dernier, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDouall) lui a envoyé une longue lettre pour lui exposer les circonstances à l'origine de la chute de Pioneer Trust. Dans sa lettre, la ministre a clairement exposé l'autorité dont est impartie, aux termes de la loi, la Société d'assurance-dépôts du Canada. Comme le député de Regina-Est le sait parfaitement, la Société ne peut conclure un contrat d'agence que si c'est la façon la moins coûteuse de remplir ses obligations à l'égard des assurés.

Lors d'une réunion le 4 février dernier, le conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada a conclu que la méthode la moins onéreuse consisterait à rembourser immédiatement les déposants jusqu'à concurrence du montant assuré, une fois l'ordonnance de liquidation publiée. Bien entendu, une fois qu'une société est mise en liquidation, un contrat d'agence n'est plus possible. Le député de Regina-Est doit savoir également que la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada n'autorise pas le remboursement direct des déposants non assurés.

On a demandé aujourd'hui à la ministre d'État chargée des Finances si le cabinet du premier ministre lui a demandé de mener une enquête publique sur l'effondrement de Pioneer Trust. La ministre d'État chargée des Finances m'a demandé de répéter que selon le gouvernement, une enquête publique est inutile. Le fait que nous soyons à nouveau en train de discuter du même problème prouve que le gouvernement est disposé à fournir à tous les députés autant de renseignements que possible sur les circonstances qui ont entouré la faillite de cette société.

• (1810)

Je voudrais conclure en rappelant à tous les députés que dans le discours du trône et dans l'exposé économique du 8 novembre, le gouvernement a signalé que les modifications à la loi concernant les institutions financières sont en tête de ses priorités. En outre, un comité du secteur privé présidé par M. Robert Wyman examine actuellement le mandat et les activités de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Tout cela prouve bien que le gouvernement est déterminé à réformer les institutions financières et qu'il a fait ce qu'il fallait dans l'affaire Pioneer Trust.

L'ajournement

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—L'ANNONCE DES CONTINGENTEMENTS ET DES PRIX. B) LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST—LES PAIEMENTS ANTICIPÉS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, la semaine dernière j'ai posé une question au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé pour savoir quand le gouvernement compte annoncer les prix de départ du grain et les contingentements prévus. La coutume veut que ces annonces soient faites vers le début du mois de mars pour permettre aux agriculteurs, lorsqu'ils ensemencent leurs récoltes de l'année, de prendre des décisions logiques et judicieuses en fonction des renseignements fournis par le ministre responsable de la Commission du blé.

Quand le ministre était dans l'opposition, il était le premier à intervenir pour se plaindre lorsque le délai du 1^er^ mars n'était pas respecté. Ce délai est passé, puisque nous sommes déjà le 18 mars. Nous voulons ces renseignements pour les agriculteurs et les céréaliers de l'ouest du pays.

Il règne une grande incertitude cette année étant donné les rumeurs voulant que nos exportations de céréales baissent de près de 25 p. 100, passant de 5.5 milliards pour la dernière campagne agricole à environ 3 milliards cette année. Le lendemain du jour où j'ai posé la question au ministre à la Chambre, une dépêche de la Presse canadienne en provenance de Vancouver révélait que les expéditions de céréales étaient très lentes et que de plus de 100 travailleurs avaient été mis à pied. Voici le texte:

> Les acheteurs, notamment l'Union soviétique et le Japon s'adressent à d'autres fournisseurs et quittent le port où il n'y a plus autant de navires à l'ancre.
>
> «Je n'ai pour ainsi dire aucun navire», a déclaré Gary Dewar, un administrateur du syndicat de blé d'Alberta. «Nous avons toutes sortes de céréales, mais nous ne faisons aucune vente.»
>
> George Hedalen de la Commission canadienne du blé, organisme fédéral qui vend les céréales, attribue la situaton à des récoltes sans précédent l'an dernier dans de nombreux pays exportateurs de céréales. Il ajoute que la valeur du dollar canadien incite également les acheteurs à s'adresser à l'Australie, l'Argentine et l'Europe.
>
> M. Dewar a déclaré que l'Union soviétique avait laissé son contrat de céréales avec le Canada expirer cette année et n'en avait négocié aucun autre. Le contrat actuellement en vigueur avec la Chine expire en juillet, tandis que le Japon, autre client important, ne fait que des achats minimaux aux termes de son contrat.

Une vive inquiétude règne et, comme le ministre tarde à faire l'annonce, cela ne fait qu'aviver les préoccupations des agriculteurs dans l'ouest du Canada.

La politique du gouvernement américain qui réduit son prix de soutien sur les prêts suscite également une vive inquiétude. On craint que le prix ne tombe de façon spectaculaire et je crois que le Canada devrait nettement indiquer aux producteurs et au secteur du commerce des céréales dans le monde entier que nous nous proposons de soutenir et d'encourager nos producteurs.

Bien que le premier ministre (M. Mulroney) s'entretienne avec le président des États-Unis à Québec, je suis déçu que rien n'indique qu'il ait soulevé cette importante question qui inquiète vivement les producteurs de céréales de l'Ouest.

Il importe, je crois, que le gouvernement annonce ces prix, la demande et les contingents, afin que les producteurs de céréales puissent prendre des décisions sages et raisonnables en prévision des prochaines semailles qui devraient débuter d'ici un mois.

• (1815)

Je crains également qu'en raison de la sécheresse, de la hausse des coûts de production et de la dévaluation des terres, l'Ouest du Canada et les régions céréalières ne soient victimes d'une incertitude encore plus grande. J'espère que le ministre pourra annoncer ce soir les prix de départ. J'estime qu'il importe que ces prix soient au moins aussi élevés que l'année dernière. Les coûts de production manifestement ne cessent d'augmenter. D'où la nécessité de maintenir les prix de départ à un niveau élevé.

J'ai également interrogé le ministre au sujet des versements en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Le gouvernement n'a présenté le projet de loi pertinent qu'une fois la session fort avancée. Nous avons mis moins d'une journée à l'adopter. On rapporte que les versements globaux atteindraient cette année un milliard de dollars environ. S'il en est ainsi, je trouve que le paiement anticipé devrait être d'au moins 700 millions de dollars, de façon que les agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières puissent disposer de cet argent au moment des semailles. J'espère qu'au lieu de tourner autour du pot, le ministre va annoncer non seulement son intention de verser un paiement anticipé de 700 millions de dollars aux agriculteurs, mais sa décision de leur remettre leur chèque au cours du mois qui vient, de façon que ceux-ci puissent en disposer au cours de l'importante période de l'année où ils doivent acheter les semences et assumer tous les autres coûts de production qui ont augmenté depuis un an.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir répondre au député d'Algoma (M. Foster). Il a signalé, je pense, quelques points intéressants. Je ne suis pas d'accord avec lui sur certains d'entre eux. Il a dit que le gouvernement tournait autour du pot, ajoutant qu'il tenait à ce que le gouvernement indique clairement à quelle date il annoncerait les prix de départ et à quelle date il publierait les rapports sur la superficie des terres à ensemencer.

Je voudrais signaler au député que depuis deux ans—celui-ci tenait à ce que le gouvernement publie ces chiffres avant le 1er mars—les prix de départ pour la campagne 1983-1984 ne furent annoncés que le 5 avril, et ceux pour la campagne 1984-1985 ne le furent que le 13 avril. Quant à la date à laquelle les rapports sur la superficie des terres à ensemencer furent postés et qui précède généralement celle des semailles d'une dizaine de jours, ce fut le 20 avril il y a deux ans. C'était probablement bien après que les semailles eurent débuté dans le Sud de l'Alberta. Le député rouspète et se plaint de ce que nous ne l'ayons pas fait avant le 1er mars, mais ces rapports ne furent postés l'année dernière que le 17 mai. Je suis propriétaire d'une exploitation agricole. Je suis titulaire de permis depuis 30 ans. Essentiellement, le printemps fut hâtif l'année dernière. A ce moment-là, les semailles étaient déjà terminées.

Le député a parlé des rapports sur la superficie des terres à ensemencer. J'ai dit la semaine dernière, en réponse à la question du député, que le rapport était sous presse. Nous espérons l'avoir bien avant les dates que je lui ai lues et qui étaient celles auxquelles son gouvernement les avait diffusés il y a un et deux ans. Il ne prendra pas la forme d'un rapport sur les superficies à ensemencer.

M. Foster: Vous êtes maintenant deux semaines en retard.

M. Mayer: Selon le député, nous serions deux semaines en retard. En fait, si nous le faisions maintenant nous serions encore six semaines en avance par rapport au gouvernement libéral, il y a un an.

M. Foster: J'ai ici le communiqué, c'était le 15 avril l'an dernier.

M. Mayer: Si le député s'inquiète de ce que font les producteurs, je lui dirai que nous envisageons de rendre le rapport sur les superficies à ensemencer beaucoup plus utile pour les agriculteurs, en y ajoutant beaucoup de renseignements. J'espère que c'est quelque chose que les agriculteurs trouveront utile et qui les aidera à planifier. Il sera publié à temps pour les aider à prendre leurs décisions au sujet de leurs semailles.

Il y a une autre chose que je voudrais faire remarquer au député. Il m'a demandé dans sa question, même s'il n'en a pas parlé aujourd'hui, que j'annonce des contingents garantis. Je ne suis pas sûr qu'il sache ce que c'est qu'un contingent.

M. Foster: J'ai parlé du premier contingentement.

M. Mayer: Laissez-moi lui dire que la dernière année où il y a eu des contingents garantis, c'était en 1980-1981. Il sait, et je lui ai fait remarquer lorsque j'ai répondu à sa question, qu'il n'y a aucun doute que les producteurs de l'Ouest, en particulier, sont doublement touchés. A une époque où nous avions des récoltes faibles, le reste du monde avait des récoltes record. Que nous le voulions ou non, nous dépendons fortement des marchés d'exportation pour ce qui est du prix de nos produits.

Un autre point, en guise de conclusion, si je peux me le permettre, monsieur le Président, puisque le député a fait allusion à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, nous sommes très heureux de la collaboration de tous les partis pour l'adoption de ces modifications. Comme je l'ai dit précédemment, et comme je le répète, les paiements seront entre les mains des producteurs sous la forme de versements provisoires avant l'ensemencement de printemps, à savoir avant le 1er mai. Ils seront le plus élevés possible. Je ne pense pas qu'il soit utile de spéculer sur le montant ou de faire naître des espoirs qui seraient ensuite trompés. Cela n'aide certainement pas les producteurs. Nous ferons un versement aussi important que possible et nous ferons en sorte qu'il soit entre les mains des producteurs avant le 1er mai.

• (1820)

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL—LA TAXE SUR LES RECETTES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES—L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES POURPARLERS AVEC LES PROVINCES

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, je reprends la question que j'ai posée à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) à propos du Programme énergétique national.

Le PEN a été présenté en 1980 et il a ravagé le secteur pétrolier et gazier de l'ouest du Canada, en particulier celui de l'Alberta. Cette politique dévastatrice a été présentée à dessein. Jusqu'à cette époque-là, l'Alberta avait une économie florissante et les choses semblaient aller très bien. Une fois certaines dispositions du Programme énergétique national mises en vigueur, en particulier cette taxe sur les recettes pétrolières et gazières, les producteurs, grands et petits, mais surtout les petits, se sont trouvés en difficulté. De nombreuses tours de forage ont quitté l'Alberta pour les États-Unis. Le chômage qui n'était que de 3 p. 100 en Alberta est passé, à Calgary, par exemple, à 13, 14 et même 15 p. 100. Aux dernières indications, le taux de chômage était de 15.7 p. 100 à Edmonton.

Cette politique a été introduite à dessein par l'ancien gouvernement libéral. En tant que conservateurs, nous l'avons critiquée et avons déclaré que nous la modifierions, et que nous supprimerions progressivement cette politique énergétique nationale. Les négociations entre les provinces productrices de pétrole et le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources durent depuis quelques mois. Tout porte à croire qu'ils en viendront à une entente sous peu. Mais il faut bien comprendre que l'industrie pétrolière doit être en mesure de fonctionner comme n'importe quelle autre entreprise libre du Canada. Or, il se trouve que la taxe sur les recettes pétrolières et gazières est discriminatoire. C'est un impôt à la production. On impose les revenus bruts des sociétés pétrolières sans considérer qu'elles doivent d'abord faire des bénéfices avant d'être imposées. Pareil impôt est préjudiciable, même aux consommateurs.

J'ai bon espoir que le nouveau gouvernement va modifier sa politique fiscale à l'endroit de l'industrie pétrolière et gazière du Canada. Cette industrie crée des emplois, non pas seulement dans l'Ouest, mais dans le centre et l'est du Canada également. C'est une industrie prometteuse et c'est pour cette raison qu'il faut la laisser fonctionner normalement.

L'industrie pétrolière et gazière est prise à partie non seulement par le parti libéral, mais aussi par le Nouveau parti démocratique. On qualifie les représentants de cette industrie de profiteurs. On oublie que cette industrie doit trouver le pétrole, l'extraire et le rafiner avant de le vendre. Elle ne perçoit qu'un mince pourcentage de l'ensemble des revenus tirés de la vente du pétrole. Les producteurs n'ont que 6.5c. sur un litre d'essence de 50c. Ce n'est pas beaucoup. Et ils paient des impôts sur les bénéfices qu'ils réalisent. Ce n'est donc pas raisonnable de les traiter de profiteurs.

• (1825)

J'espère que les négociations aboutiront à des conclusions favorables à l'industrie pétrolière et gazière de l'ouest et de l'est du Canada. Elles prennent fin dans quelques semaines, c'est-à-dire d'ici à la fin du mois. Espérons que le gouvernement fera preuve de clairvoyance en lui permettant d'assurer elle-même son propre développement.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Calgary-Est (M. Kindy) de nous avoir expliqué davantage la question qu'il avait posée à la ministre. Il intervient souvent à la Chambre et c'est un plaisir de lui répondre ce soir.

Il n'est pas exagéré de dire que le gouvernement actuel s'est engagé depuis quelque temps déjà à résoudre les problèmes que posent les ententes fédérales-provinciales dans le domaine énergétique. La Chambre n'a pas oublié que cette promesse faisait partie de notre plate-forme électorale. Dès juin 1984, nous avons présenté une ébauche de l'Accord de l'Atlantique à Terre-Neuve. Nous avons signé cet accord le 11 février 1985. Cette manière rapide et efficace de conclure un accord est un exemple parfait du fédéralisme coopératif que nous préconisons. Nous sommes évidemment animés du même esprit dans nos négociations actuelles avec nos homologues des provinces productrices de pétrole de l'Ouest.

Nous constatons avec plaisir que les ministériels, et notamment le député de Calgary-Est, suivent de près ces négociations. Je répète ce que la ministre a déclaré pas plus tard qu'aujourd'hui, que les négociations en sont à un point crucial. Les gouvernements tentent de débrouiller un système d'établissement des prix pétroliers et gaziers fort complexe en tâchant d'en évaluer les répercussions sur les recettes publiques et, bien sûr, sur l'industrie pétrolière elle-même. Jusqu'ici, les parties aux négociations ont réussi à régler un certain nombre de questions importantes et sont convaincues qu'il sera possible d'en arriver, dans un proche avenir, à un accord mutuellement avantageux sur les prix de l'énergie.

Au cours de ces négociations, le gouvernement fédéral a démontré sa volonté de réaliser un système moins complexe et plus avantageux. C'est de cela que le député parlait. Nous avons actuellement un sytème flexible de détermination des prix des exportations de brut aux États-Unis qui, allié aux rajustements apportés au système d'autorisations et de licences de l'Office national de l'énergie, devrait réduire au minimum les interruptions de la production des champs pétrolifères de l'Alberta et de la Saskatchewan au cours des prochains mois. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) considère cette libéralisation des exportations comme un important premier pas vers la déréglementation des prix et des méthodes de commercialisation du brut canadien. De plus, les exportations de gaz naturel aux États-Unis, qui se sont chiffrées à quatre milliards de dollars l'année dernière, sont également soumises à des arrangements flexibles de détermination des prix entre l'acheteur et le vendeur.

Je voudrais conclure en disant que la prorogation au 31 mars 1985 des accords entre les provinces productrices et le gouvernement fédéral avait pour objet de favoriser la conclusion des meilleurs accords possibles dans un domaine de l'économie nationale qui revêt une importance capitale. Du côté ministériel de la Chambre, nous sommes convaincus qu'il sera possible d'atteindre cet objectif, sans hâte indue et sans négocier en public.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 19 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir échoué dans ses relations bilatérales avec les États-Unis, et plus particulièrement

1) de n'avoir pas obtenu des États-Unis qu'ils s'engagent à agir rapidement en ce qui concerne leur part des dommages écologiques causés par les pluies acides; et

2) de n'avoir pas affirmé clairement que le Canada ne jouerait aucun rôle dans le projet de guerre des étoiles des États-Unis.

—Monsieur le Président, les Canadiens et, outre-frontière, les Américains, ont suivi ce que les médias ont baptisé le Sommet irlandais. Certains estiment que ces 24 heures à Québec n'ont rien donné, sinon beaucoup de battage dans les médias. Je souhaiterais que ce soit vrai. Malheureusement, il n'en est rien. En réalité, les Canadiens et les Américains ont assisté à ce que l'on pourrait peut-être baptiser la java irlandaise, le premier ministre (M. Mulroney) dansant au son de la musique du président Reagan et amenant notre pays dans une voie entièrement nouvelle en ce qui concerne nos rapports avec les États-Unis.

La résolution dont la Chambre est saisie mentionne l'échec des relations bilatérales entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, particulièrement en ce qui concerne le problème des pluies acides qui touche tout notre continent, et celui, beaucoup plus considérable, du projet de guerre des étoiles du président Reagan. Cette résolution souligne concrètement ces deux problèmes importants, mais je tiens à préciser qu'elle va encore plus loin.

L'histoire de notre pays peut se concevoir en un sens comme l'histoire d'une longue lutte contre l'assimilation. Nos ancêtres et nous-mêmes avons toujours été témoins d'une bipolarisation entre le nationalisme, d'une part, et le continentalisme, d'autre part.

Fait très intéressant à signaler, lorsqu'il était au pouvoir, le parti conservateur a, depuis John A. Macdonald, pratiquement toujours penché du côté du nationalisme. John A. Macdonald a donné au Canada une nouvelle politique nationale. Robert Borden a livré bataille aux libéraux de l'époque sur la question de la réciprocité pour ce qu'il estimait être dans l'intérêt du Canada. Dans les années 30, Bennett a instauré Radio-Canada et Air Canada pour défendre l'intérêt national sur un continent dominé par la puissance et le dynamisme économiques des États-Unis. Au cours de la campagne de 1957, John Diefenbaker a également brandi l'étendard du nationalisme économique canadien. Il a fait valoir l'importance de conserver la haute main sur certains secteurs clés de l'économie canadienne. A propos de ce qui se passe actuellement en Amérique centrale, j'ajouterais qu'en 1959, John Diefenbaker a résisté aux pressions des États-Unis qui l'exhortaient à rompre nos relations avec le nouveau gouvernement cubain. Même si sa politique à cet égard était assez embrouillée, c'est John Diefenbaker qui a refusé d'accepter des armes nucléaires pour les missiles Bomarc au Canada, parce qu'il était nationaliste et conscient du danger grandissant de la prolifération de l'armement nucléaire.

Nous voyons maintenant apparaître un conservatisme nouveau genre. Les élections du 4 septembre ont marqué un tournant décisif dans l'histoire du parti conservateur et, dans la mesure où il réussira à s'en tirer, dans l'histoire de notre pays. Les élections du 4 septembre ont été le couronnement du mouvement continentalisme néo-conservateur nord-américain amorcé dans les années 70, qui a remporté sa première victoire en 1980 avec l'élection du président Reagan et obtenu sa consécration avec l'élection de Brian Mulroney, au Canada.

[*Français*]

Que s'est-il passé depuis les élections? Nous avons été témoins de la pensée continentaliste de l'heure. D'abord, on a aboli l'AEIÉ; ensuite, on a effectué des coupures dans le financement des arts. Quels résultats avons-nous maintenant dans notre économie? Depuis septembre simplement, les conservateurs approuvent toutes les demandes soumises à l'AEIÉ qui existent encore.

Ensuite, vient le sommet. Deux questions fondamentales étaient à l'ordre du jour. D'abord, les pluies acides: elles endommagent considérablement nos édifices, l'air que nous respirons, l'eau de nos lacs, nos forêts. Le président Reagan avait, tout d'abord, prévu seulement un rapport . . .

• (1110)

[*Traduction*]

Mais, monsieur le Président, Brian a durci sa position. Au cours des négociations préliminaires, avant le sommet de Québec, il a dit, par l'intermédiaire de ses représentants: «Ronnie, un rapport est inacceptable, car les Canadiens réclament des mesures concrètes sur les pluies acides. En tant que premier ministre, je ne peux donc pas ne rapporter rien de plus qu'une promesse de rapport». Il a alors imposé ses conditions. Il faut faire quelque chose de décisif, a-t-il dit, les Canadiens ne se contenteront pas d'un rapport. Nous avons donc eu quelque chose de décisif—une autre étude.

On a fait 3,000 études sur la question des pluies acides, mais notre nouveau premier ministre veut tellement montrer sa détermination dans la grave affaire des pluies acides qu'il dit aux Américains que nous avons besoin d'une 3,001e étude. Et ce n'est pas tout. Il a ajouté: «Nommez un envoyé, Ronnie, nous ferons de même. Bien sûr, ils n'auront aucun mandat réel ni même de budget. Nous les paierons $1 par an et les médias vont les suivre de très près. Dans un an, ils vont nous dire que le problème est pire, car rien n'aura été fait pour le régler. Nous n'aurons qu'à remettre la question à l'étude».

Je tiens à dire au gouvernement que les Canadiens en ont soupé d'une attitude pareille. Nos édifices s'effritent, nos beaux lacs se meurent, nos forêts sont déboisées, notre santé est menacée, mais il se contente de nommer un envoyé qui va faire une autre étude et présenter un autre rapport. Et quel envoyé on a choisi pour le Canada! Bill Davis, «un homme de décision». J'ai un mot à dire . . .

Une voix: Ses exploits électoraux sont très éloquents.

M. Broadbent: Nous, de ce côté-ci de la Chambre, mesurons le succès aux principes qu'on défend plutôt qu'aux résultats électoraux.

M. Clark (Yellowhead): Rappelez-vous la Constitution, M. Principe.

M. Broadbent: Beaucoup de crétins indifférents et insensibles ont été élus dans le monde, mais ce n'est pas ça le succès, à nos yeux.

Examinons les réalisations de M. Davis en ce qui a trait aux pluies acides, car c'est bien lui qui va aller à Washington défendre nos intérêts dans le dossier des pluies acides. D'abord, monsieur le Président, prenons le cas de l'Hydro-Ontario, qui se classe troisième parmi les plus grands responsables de pluies acides en Amérique du Nord. Il y a quatre ans, ses émissions atteignaient 600,000 tonnes. Le ministère de l'Environnement lui a ordonné de réduire de moitié ce niveau déplorable d'émissions au plus tard en 1990. Quelle a été la réaction de cette société d'État ontarienne comptable au gouvernement de Bill Davis? L'Hydro-Ontario a dit qu'elle montrerait les épurateurs nécessaires à cette fin, mais en a décidé autrement. Cela fait que la quantité de ses rejets dans l'atmosphère a augmenté de 4,000 tonnes l'an dernier. C'est beau ce que cette société de la Couronne a fait sous Bill Davis.

• (1115)

Passons à l'Inco, implantée dans la province d'Ontario. L'Inco est le plus fort producteur de pluies acides d'Amérique du Nord. En 1970, l'Inco produisait chaque jour 5,200 tonnes de anhydride sulfureux, aggravant les ravages à la santé des habitants de la province et même des États-Unis. Cela détruisait nos forêts et polluait nos lacs, jour après jour. Qu'est-ce que le gouvernement ontarien a fait sous Bill Davis, cet homme de décision et de conviction qui va maintenant prendre notre défense auprès du gouvernement américain? Le gouvernement a adopté en 1970 des normes visant à ce que la quantité des rejets dans l'atmosphère soit réduite de 750 tonnes pour 1978. En 1980, deux ans après l'année fixée par le gouvernement, l'Inco produisait trois fois les 2,500 tonnes fixées par les conservateurs. Le gouvernement avait approuvé ce chiffre comme plafond, qui devait être abaissé à 1,950 tonnes dès 1983.

L'Inco semble avoir fait des progrès, en taux annuel, par rapport aux années précédentes. Mais quand l'on sait que la production a été réduite comme conséquence de licenciements massifs, cela annulle à peu près ces progrès limités, qui sont bien faibles en comparaison des normes fixées par le gouvernement.

J'ai déjà loué publiquement M. Davis pour les nombreuses choses qu'il a faites à l'avantage de l'Ontario en tant que premier ministre. Mais je répondrai au député d'en face qui a posé des questions que M. Davis est bien la dernière personne à qui il faut demander de défendre les habitants de la province ou d'ailleurs au niveau des pluies acides.

Je regrette que le premier ministre, qui aime bien parler de l'importance du Parlement, n'ait pu être ici en cette occasion d'une importance décisive après le sommet. Il a consacré 48 heures merveilleuses à se pavaner à Québec. Le présent débat résulte directement de ce sommet, et va faire intervenir le chef de l'opposition (M. Turner) et les libéraux aussi bien que notre parti. Il aurait dû être ici en cette importante occasion.

Au lieu de demander une autre étude devant aboutir à un rapport de plus sur les pluies acides, et de choisir un représentant dont les antécédents ne sont pas les meilleurs pour employer un euphémisme, le premier ministre aurait dû dire au président Reagan que puisque le Canada est disposé à consacrer une certaine somme d'argent à cette étude, les Américains devraient y contribuer à proportion.

Je félicite le gouvernement de s'occuper enfin des pluies acides, mais il s'agit là de relations bilatérales. Comme je le disais l'autre jour, le premier ministre a décidé de se considérer comme le petit frère de Ronald Reagan plutôt que comme un bon voisin. Il aurait dû dire au président américain que puisque son pays est responsable de la moitié du problème des pluies acides du Canada, le moins qu'il puisse faire, c'est de fournir autant que nous, proportionnellement, pour s'occuper de ce problème. En d'autres termes, il aurait dû dire que les États-Unis se devaient de fournir un milliard à un milliard et demi pour montrer aux Canadiens qu'ils veulent agir en bons voisins. Avec un pareil message, le premier ministre aurait fait preuve d'un certain leadership au nom du Canada en exigeant des Américains non pas plus, mais autant proportionnellement que ce que nous sommes disposés à faire nous-mêmes.

• (1120)

Les documents de négociation qui ont motivé la déclaration relative aux pluies acides étaient à peine signés qu'un représentant du Département d'État était déjà en train de dire aux journalistes américains: «Attention les gars, le président Reagan n'a pas bougé d'un pouce au sujet des pluies acides». Il n'y a pas un iota de changé dans la politique américaine concernant les pluies acides, pas un iota; tout cela, c'était un gigantesque numéro de relations publiques.

Je pense que le gouvernement a compris avec qui il traitait au sujet des pluies acides. En matière d'écologie, M. Reagan a toute la conviction qu'on peut attendre de celui qui disait il n'y a pas tellement d'années, quand il s'occupait de politique en Californie et qu'on lui eut soumis le dossier des forêts californiennes: «Il n'y a rien de plus banal qu'un arbre, ils sont tous pareils». S'il il y a un homme qui s'en fait pour l'environnement, c'est bien Ronald Reagan, en effet!

Ce que je dis, c'est que notre approche ne mène à rien. Nous aurions dû exiger des mesures en proportion. Et si nous n'avions pas réussi, notre premier ministre aurait pu rentrer avec dignité. Il aurait pu dire: «Je suis allé marchander avec les Américains. J'ai fait de mon mieux. Nous avons fait ce qu'il fallait ici au sujet des pluies acides. Nous leur avons demandé de faire comme nous en proportion, mais ils ont répondu non». «Je regrette», aurait-il pu nous dire, «que nous ayons décidé de convenir que nous ne sommes pas d'accord. J'ai promis aux Canadiens que j'allais continuer à lutter pour obtenir que les Américains paient leur part, qu'ils fassent leur part et cessent de rejeter leurs déchets de notre côté de la frontière». Il aurait pu revenir avec dignité même s'il avait perdu cette bataille, comme cela arrive de temps à autre contre notre puissant voisin du Sud, et il aurait conservé le respect de tous les Canadiens que préoccupent les pluies acides. Il a plutôt cherché à faire une grande mise en scène, à se livrer à une démarche de relations publiques, ce qui est encore moins qu'utile parce que cela donne l'impression que l'on pourrait faire quelque chose pour remédier au problème des pluies acides alors qu'il n'en sera absolument rien.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je vais maintenant passer à la seconde partie de notre résolution, celle qui concerne la guerre des étoiles. Cette idée originale du président Reagan et d'une poignée de ses conseillers a été lancée pour la première fois à la face du monde il y a un an cette semaine en fait.

M. Deans: Il y a deux ans.

M. Broadbent: Il y a deux ans, en effet.

M. Clark (Yellowhead): Voilà la première erreur.

M. Broadbent: Le voici qui se manifeste, le maître des faits, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Nous allons entendre sa courageuse intervention dans une minute. Ce plan a été proposé il y a deux ans par le président Reagan. Le monde entier ou presque est maintenant au courant. Il s'agit d'un plan visant à détruire les missiles balistiques intercontinentaux et les missiles de portée intermédiaire avant qu'ils n'atteignent leur objectif. Voilà en quoi il consiste. C'est également un plan qui entraînera vraisemblablement des dépenses de 70 à 100 milliards de dollars d'ici 1993 aux États-Unis, selon les priorités établies par le président Reagan.

Il est important de noter que ce plan a été conçu par M. Reagan et une poignée de ses conseillers. Il a été attaqué par les Républicains aussi bien que par les Démocrates au Congrès. Il a été critiqué par les experts en matière de défense. Il a été pris à parti par des organismes religieux. Il a en fait été dénoncé par les alliés occidentaux des États-Unis, qui étaient d'abord demeurés quelque temps discrets, comme un plan de défense complètement irrationnel d'une part, ou déstabilisateur d'autre part, ou les deux à la fois.

Voici ce qu'en a dit John Lamb, directeur exécutif du Centre canadien pour le contrôle des armes et le désarmement, en se faisant l'écho d'une opinion largement répandue chez les experts en matière de défense des deux côtés de l'Atlantique:

> Il est clair que l'idée de guerre des étoiles bouleversera sérieusement l'équilibre des moyens de dissuasion entre l'Est et l'Ouest.

Même notre dernier et non regretté ex-ministre de la Défense nationale a déclaré l'automne dernier, à l'occasion d'une des premières révélations involontaires, que cela «modifierait fondamentalement le rapport des forces stratégiques». Si cela ne signifie pas qu'elle aurait un effet déstabilisateur sur les discussions Est-Ouest en vue de la détente, je me demande bien ce qu'il faut en déduire d'autre.

• (1125)

Le débat qui s'est déroulé récemment au Canada portait surtout sur le lien qui existe entre la guerre des étoiles et notre propre politique de défense et, en particulier, la modernisation de la ligne DEW et du Système d'alerte du Nord.

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député que le temps mis à sa disposition est expiré. Il ne pourra maintenant poursuivre son intervention qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime à cet effet?

Des voix: D'accord.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je remercie tous les députés de leur délicatesse. Nous leur rendrons évidemment la pareille lorsque viendra le tour des autres principaux intervenants.

En ce qui concerne le projet de guerre des étoiles et une association possible avec la modernisation de notre propre ligne DEW, les hauts fonctionnaires américains ont toujours dit qu'il y avait un lien. De leur côté, les ministres canadiens ont toujours prétendu le contraire. Je voudrais seulement citer certaines de ces observations aux fins du compte rendu.

Le 16 janvier, le secrétaire à la Défense, M. Weinberger, a dit que si le système de la guerre des étoiles était déployé, il lui faudrait s'appuyer sur une ligne DEW modernisée. Il y voyait un lien. L'ancien ministre de la Défense nationale, le député de Cumberland-Colchester (M. Coates), a déclaré environ une semaine plus tard qu'il n'y avait pas de lien entre la guerre des étoiles et la ligne DEW. Troisième acte: Paul Nitze, conseiller principal en matière de défense aux États-Unis et homme fort distingué, a avoué le 6 mars qu'il pourrait désormais y avoir un lien entre la guerre des étoiles et la ligne DEW. Notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est toujours sûr de ce qu'il avance, a alors dit et je cite: «Il n'y a absolument aucun lien entre la guerre des étoiles et la ligne DEW». Richard Burt, qui conseille les journalistes canadiens, a déclaré, à l'occasion d'une conférence officieuse sur la visite au Canada du président Reagan: «Oh oui, il y a un lien entre la guerre des étoiles et la ligne DEW». Puis, lorsqu'un journaliste a dit: «Pourtant,

le gouvernement canadien a déclaré le contraire», M. Burt a rétorqué: «Nom de Dieu, j'ai commis une erreur». Évidemment, l'erreur n'était pas d'avoir dit quelque chose d'inexact; il s'agissait plutôt d'une erreur de jugement—il nous a dit la vérité alors qu'il n'était pas censé nous révéler quoi que ce soit.

A l'instar du premier ministre, je vais laisser là-dessus le mot de la fin au président Reagan. Hier, à la veille de son départ, le président a prononcé un discours renversant à bien des égards. En voici une phrase:

> Nous nous réjouissons de pouvoir partager avec le Canada les innovations dans le domaine de la technologie relative à l'IDS.

L'esprit conciliant dont fait preuve le gouvernement canadien, mais non la population canadienne envers le projet lui laisse, de toute évidence, entrevoir un lien éventuellement.

M. Clark (Yellowhead): C'est inouï.

M. Broadbent: Le ministre n'en revient pas.

M. Clark (Yellowhead): Effectivement. Je suis disposé à tenir un référendum sur le sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Il devrait prendre connaissance de l'article paru hier et rédigé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de la République fédérale d'Allemagne, M. Genscher, lequel a soulevé beaucoup de questions sur la guerre des étoiles. Si cela ne lui donne pas à réfléchir, qu'il lise alors la déclaration de son homologue britannique, Geoffrey Howe, qui ne manque certainement pas d'exprimer en privé aux représentants des pays membres de l'OTAN les graves préoccupations que lui cause cette initiative, mais qui expose également en public sa profonde inquiétude à ce propos. Nous voudrions que le gouvernement canadien en fasse autant que la Grande-Bretagne et l'Allemagne occidentale.

L'affaire est très nette. La guerre des étoiles est une initiative déstabilisatrice dans sa notion même. D'autres que des Canadiens s'y sont aussi opposés, notamment Walter Mondale, aux États-Unis, qui en a eu le courage, ainsi que de nombreux collaborateurs du ministère américain de la défense. Partout dans le monde elle a suscité le désaccord d'hommes et de femmes qui souhaitent voir l'Union soviétique et les États-Unis amorcer la désescalade au lieu de transporter dans l'espace la course aux armements. Le gouvernement du Canada fait preuve de naïveté, ou bien il veut tromper la population ou les deux, et c'est cette dernière qui devra en juger. Quoi qu'il en soit, les Canadiens ne veulent pas être entraînés dans la guerre des étoiles.

• (1130)

Pour avoir consacré un certain nombre d'années à l'histoire du Canada et pour avoir rapidement rappelé l'attitude de presque tous les premiers ministres conservateurs depuis la Confédération, je dois avouer, en guise de conclusion, qu'il se dessine maintenant une nouvelle tendance. On abandonne les vieilles traditions conservatrices. Or, il nous faut stopper cette tendance continentaliste.

Bien sûr, les Canadiens souhaitent avoir des relations cordiales de bon voisinage. Seulement, tout en reconnaissant que nos destinées se croisent, nous devons poursuivre la lutte que nos ancêtres ont menée afin d'ériger, sur notre part du continent, un pays qui conserve certes des liens historiques et géographiques avec ses bons voisins les Américains, mais qui est nettement maître de ses décisions politiques, militaires, économiques et culturelles. Les gouvernements conservateurs précédents ont compris, en dernière analyse, que pour maintenir de bonnes relations entre voisins de puissance inégale, le Canada doit exercer une vigilance constante. Il doit penser et agir par lui-même et avoir ses programmes à lui. Ou bien le nouveau gouvernement conservateur ne le comprend pas, ou bien, ce qui serait plus alarmant, cela lui est indifférent. Il a commencé à apporter aux relations canado-américaines les changements les plus radicaux dont nous ayons été témoins depuis le début du siècle.

Parce qu'il comprend mal la nature de la loyauté, il oublie, comme le signale Escott Reid dans un émouvant article publié dans le *Citizen* aujourd'hui, que l'allié loyal doit à l'occasion s'opposer résolument aux lignes de conduite de son voisin. Parce qu'il comprend mal nos véritables besoins en matière de culture, d'économie et de défense, le gouvernement conservateur est prêt à nous laisser aller à la dérive sur les mers tumultueuses de l'Amérique du Nord dans l'espoir naïf que nous pourrons survivre sans carte pour nous guider. Parce qu'il comprend mal l'obligation qui lui incombe de donner aux Canadiens l'orientation et la confiance nécessaires, le nouveau gouvernement a décidé de suivre l'exemple d'un président américain. J'exhorte énergiquement les députés à approuver la motion à l'étude.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président . . .

Une voix: Deuxième acte.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ignore si la foule restera pour assister au troisième acte.

M. Lawrence: Quelle foule?

M. Turner (Vancouver Quadra): Le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) signale que les conservateurs se sont groupés autour de leur ministre afin d'essayer de créer une impression de cohésion pour les caméras de télévision.

Tout comme le député d'Oshawa (M. Broadbent), j'ai observé avec beaucoup d'intérêt les événements de la fin de semaine dernière à Québec. Cela fait toujours plaisir de voir s'écrire un nouveau chapitre dans la longue histoire des relations amicales qui existent entre le Canada et les États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il faut examiner les choses attentivement si l'on veut évaluer vraiment l'importance de ces réunions pour le Canada. Quels en sont les résultats réels et tangibles pour le pays? Quelle est leur importance?

Par votre entremise, monsieur le Président, je tiens à féliciter le premier ministre (M. Mulroney) d'avoir été exceptionnellement en voix dimanche soir. Comme vous le savez, monsieur le Président, aucun personnage politique ne peut surpasser son talent pour la chanson, mais je tiens à me joindre aux sentiments exprimés par le député d'Oshawa. Il me semble qu'après avoir représenté le Canada de façon impériale et presque présidentielle pendant la fin de semaine, le premier ministre aurait pu être à la Chambre des communes aujourd'hui pour répondre à la motion du député d'Oshawa.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je reconnais que le débat porte avant tout sur une question qui relève de la compétence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), qui est à la Chambre avec sa petite coterie groupée soigneusement derrière lui, mais le premier ministre devrait être présent. Je tiens à signaler à Votre Honneur que le premier ministre n'a pas participé à un seul débat à la Chambre des communes depuis le jour des discours des chefs de parti lors de l'ouverture du Parlement. C'est bien beau de pouvoir faire prendre sa photo avec le nouveau sceau présidentiel. J'imagine que s'il ne veut pas venir à la Chambre pour les débats, c'est que nos règles lui interdisent de déposer le sceau présidentiel sur son bureau lorsqu'il prend la parole. D'autres l'ont essayé.

Nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si tous les événements de la fin de semaine ne sont pas un peu moins importants qu'il n'ont pu le sembler. Ces événements étaient manifestement organisés surtout, pour reprendre les paroles d'un ancien président des États-Unis, pour plaire aux gens de Peoria, dans l'Illinois. Ce que je me demande, c'est si cela plaira aux gens de Weyburn, en Saskatchewan. Est-ce que ces événements auront un retentissement à Rimouski, au Québec?

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai examiné la liste des supposées ententes qui ont découlé du sommet chantant et je dois dire que s'il y avait eu un autre duo à la fin de la rencontre, et cela ne m'étonne pas qu'il n'y ait pas eu de rappel, on aurait chanté non pas «When Irish Eyes are Smiling», mais une autre chanson bien connue, américaine celle-là et non irlandaise, intitulée «I Got Plenty of Nothing».

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Vu l'attitude du gouvernement, la deuxième ligne de cette chanson aurait été particulièrement appropriée et j'aurais bien voulu entendre le premier ministre nous faire un des solos dont il a l'habitude. Cette deuxième ligne dit «and nothing's plenty for me», c'est-à-dire «et un rien me suffit». Vous avez tout compris, monsieur le Président.

Sérieusement, soit dit avec le plus grand respect, le gouvernement et le premier ministre nous ont donné ces deux derniers jours un nouvel exemple de ce que j'appelle la politique de façade où les apparences l'emportent sur la réalité, le style sur la substance et la présentation sur la politique. C'est une formule de gouvernement qui semble davantage dictée par le désir d'apaiser, le besoin de plaire et l'envie d'être aimé que par la capacité d'ordonner les priorités et la volonté de choisir.

Il n'y a aucun doute que dans un monde de plus en plus dépendant, un rapport unique et exceptionnel lie le Canada et les États-Unis. Beaucoup diront que cette relation n'est pas seulement unique mais historiquement très particulière, et je serai d'accord avec eux. Nos deux pays ont en commun des valeurs semblables et de nombreux intérêts, mais si la géographie nous a fait voisins, comme feu le président John Kennedy avait l'habitude de dire, l'histoire a fait de nous des amis. Nos intérêts ne sont cependant pas tous les mêmes. Il y a entre nous des différences qui sont elles aussi réelles et importantes. Le fait de souligner ces différences ne doit pas être interprété comme un signe d'antiaméricanisme mais comme un souci réel d'exercer au nom des Canadiens, nos priorités et nos préférences à nous.

Qu'est-ce que le président Reagan attendait de la réunion de la fin de semaine dernière? Il est clair qu'il voulait que le gouvernement du Canada continue dans la même voie qu'il suit depuis six mois et qui lui a valu l'abolition de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, le démantèlement du Programme énergétique national, la reconstruction du système radar d'alerte préliminaire dans le Nord, dont l'histoire nous dira s'il fait partie intégrante de la guerre des étoiles ou non . . .

M. Clark (Yellowhead): Lloyd Axworthy s'est déjà prononcé là-dessus.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous allons proposer un amendement dans lequel nous portons un jugement, car nous nous fondons sur ce qui s'est passé, mais vous ne nous avez pas informés. Il y a aura plus de troupes canadiennes pour l'OTAN, de nouvelles études mais pas d'action sur les pluies acides, et un exemple au Canada que la prétendue «nucléairologie», pour franciser un terme américain, ne s'étend pas de la Nouvelle-Zélande à l'Amérique du Nord.

• (1140)

Nous savons ce que le président voulait parce qu'il nous l'a dit. Nous savons ce qu'il a obtenu. Il méritait peut-être certains des avantages qu'il a obtenus—et je ne les critique pas tous sous tous leurs aspects—mais la question que la Chambre se pose, c'est qu'avons-nous obtenu? Qu'est-ce que le Canada a retiré de cette réunion? Quant à cela, que voulions-nous? Nous ne l'avons pas su. Nous n'avons jamais vu l'ordre du jour. On n'a jamais dressé ici, à la Chambre, à notre intention, la liste des priorités du Canada. Peut-être attendions-nous un progrès réel et tangible dans les relations commerciales, mais de toute évidence le gouvernement ne sait pas lui-même jusqu'où il est prêt à pousser le libre échange avec les États-Unis. Notre pays n'était pas en mesure de faire avancer les choses dans ce domaine.

De notre côté de la Chambre, dans notre parti, nous ne demandons pas mieux que de favoriser de meilleures relations avec notre voisin. Nous sommes en faveur d'améliorer nos rapports commerciaux, d'explorer de nouveaux liens avec les États-Unis d'une façon qui ne nous fera pas céder ni sacrifier notre industrie manufacturière qui est la base de nos emplois. Ce sont là des éléments qui comptent en matière d'emploi.

Si nous pouvions choisir nos voisins parmi tous les pays du monde, qui choisirions-nous? Préférerions-nous que le Canada soit adjacent à l'Union soviétique ou à la Chine continentale?

Nous vivons aux côtés des gens les plus chaleureux du monde et d'excellents voisins. Je le concède. Ce que je veux signaler, c'est que ces rapports peuvent être accablants. Tous les premiers ministres de notre pays ont eu l'occasion de le vérifier. Je dis que nous devons favoriser les échanges commerciaux, mais que ce ne soit pas au prix de notre indépendance en matière de politique étrangère, de notre indépendance en matière de politique de défense, de notre souveraineté politique, de notre intégrité économique ou culturelle. Voilà ce qui nous inquiète.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je crains que ces principes n'aient été mis en péril à Québec au cours de la fin de semaine. Qui a été le grand gagnant? Je suppose que c'est tout d'abord saint Patrick, patron des Irlandais. Oui, à n'en pas douter, c'est lui le grand gagnant.

Le premier ministre se complaît à rappeler ses modestes origines et à se dépeindre comme un petit gars de Baie Comeau. Il aime à raconter à son biographe officiel qu'il fut un jour invité à chanter pour celui qui était à l'époque éditeur du *Chicago Tribune* et qui était venu à Baie Comeau pour inspecter son fief, soit la Quebec North Shore Paper Company. Le premier ministre, à l'époque où il n'était encore que le jeune Brian, avait l'habitude de chanter au colonel de vieux airs américano-irlandais et celui-ci le récompensait de temps à autre en lui donnant un $20. En fin de semaine, le premier ministre a dû chanter encore une fois pour gagner son repas. Il continue de chanter.

En fait, le premier ministre en fin de semaine en a eu plein les bras. «Cap» s'est bel et bien mis les pieds dans le plat, vous ne trouvez pas? Le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont eu des ennuis avec lui jusqu'à ce qu'ils parviennent à tirer au clair ses déclarations sur les ondes de CTV.

Quoi qu'il en soit, il régnait à cette rencontre une atmosphère du tonnerre. Dommage que les deux leaders aient dû s'arrêter un moment pour se mettre à l'œuvre. Ils n'ont guère abattu de besogne, mais ils ont réglé certaines affaires. Des communiqués préparés d'avance étaient prévus pour détendre l'atmosphère. Je regrette qu'ils aient dû renoncer aux réjouissances pour travailler pendant deux heures.

Le premier ministre avait préparé le terrain pour obtenir un accord relativement aux pluies acides. Il a commencé par dire les choses que le gouvernement américain aime entendre. Il pense apparemment que le gouvernement américain serait justifié de ne rien faire. Il a dit aux représentants des États-Unis que le Canada n'avait pas autant fait que leur pays pour réduire les pluies acides. Il a ajouté que nous devions nous présenter à la table de négociation les mains propres. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons déjà abordé cette question. Mon collègue le député de Davenport (M. Caccia) l'a fait d'une façon très explicite.

Le premier ministre a abattu ses cartes maîtresses avant même de se présenter à la table des négociations. Il s'est bien gardé de rappeler que nous avions un programme visant à réduire les émissions d'anhydride sulfureux de 25 p. 100 d'ici 1990 et de 50 p. 100 d'ici 1994 et que les États-Unis n'avaient rien de tel. Ou encore que les États-Unis rejettent chaque année dans l'atmosphère 19.6 millions de tonnes d'oxyde d'azote alors que nous n'en rejetons nous-mêmes que 1.7 million de tonnes. Le premier ministre a donné au président des États-Unis une porte de sortie. Il s'est débarrassé de tous nos atouts avant même de s'asseoir à la table des négociations.

Après avoir jeté ces bases solides, le premier ministre a essayé de se reprendre. En vue de la réunion au sommet, la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a annoncé un programme prévoyant des dépenses de 300 millions de dollars sur dix ans, afin de s'attaquer au problème des pluies acides. Le député d'Oshawa a été extrêmement explicite en ce qui a trait aux pluies acides. On mesure les progrès véritables à l'établissement de normes comme objectifs. On les mesure en fonction d'ententes sur des règlements destinés à permettre la réalisation de ces objectifs et de l'affectation de crédits, afin de respecter ces normes. Nous n'avons rien obtenu de cela. Nous avons plutôt eu droit à des envoyés extraordinaires, à la poursuite des études et des palabres.

Nous devrons supporter pendant encore une année M. Bill Davis, M. Environnement lui-même. Je ne reprendrai pas les termes du député d'Oshawa, mais l'Hydro Ontario et la société Inco ont-elles donné l'exemple? Avec un tel sens du patriotisme, un homme à un dollar par année qui est probablement trop payé . . .

M. Broadbent: Il touche 99c. de trop.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire combien de temps M. William Grenville Davis s'est engagé envers le premier ministre à consacrer à cette question?

M. Broadbent: Il peut accomplir son travail en Floride.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il peut en effet toujours discuter de cette question au camp d'entraînement des Blue Jays en Floride. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient tout juste de hocher la tête, afin de signaler qu'il voudrait se joindre à cette entreprise.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous appuyons aussi la deuxième partie de cette motion qui a trait à la position du gouvernement progressiste conservateur concernant le projet américain de la «Guerre des étoiles».

Cependant, je veux d'abord souligner que, contrairement au Nouveau parti démocratique, nous croyons au besoin d'être solidaires avec nos partenaires de l'OTAN. Nous ne préconisons pas le retrait du Canada de cette Organisation. Nous ne sommes pas des isolationnistes. Nous sommes engagés avec nos alliés. Nous appuyons les termes de cette motion, mais avec un certain amendement. Toutefois, notre façon d'aborder cette question diffère complètement de celle adoptée par le NPD; elle diffère aussi de l'optique du parti progressiste conservateur.

[*Traduction*]

Nous croyons qu'il faut appuyer nos amis et honorer nos obligations. Bien entendu, nous donnerons à nos amis le bénéfice du doute. Cependant, il faut avoir le courage de dire la vérité à un ami lorsque des tensions surgissent au sujet de questions qui ne laissent planer aucun doute. Nous croyons à la nécessité d'inciter les deux superpuissances à tenir un dialogue constructif, afin de mettre un terme à la course aux armements. C'est pourquoi nous avons proposé dans un amendement présenté plus tôt que l'initiative de défense stratégique soit mise à l'ordre du jour des pourparlers de Genève entre les deux superpuissances.

En ce qui a trait à l'initiative de défense stratégique—la guerre des étoiles—à laquelle a souscrit notre gouvernement dans son communiqué final, cela signifie, selon nous, être capables de dire à nos amis que rien ne peut nuire davantage aux négociations de paix ni accroître davantage les risques d'une confrontation que cette initiative des États-Unis. C'est pourquoi nous voulons qu'elle soit à l'ordre du jour.

Le premier ministre a déclaré qu'il s'agissait là d'un point de vue antiaméricain. Il sait pertinemment que rien n'est plus faux. Quel est le lien entre ce projet et le nouveau système d'alerte du Nord et le déploiement possible d'armes nucléaires au Canada? On ne nous a pas montré le traité. On ne nous a pas permis d'en discuter. Le ministre de la Défense a refusé de témoigner devant le comité. Nous obtenons trois réponses très claires du gouvernement: oui, non et peut-être.

Mon ami, le député d'Oshawa, a parlé des diverses déclarations des ministres et du premier ministre. Je n'ai pas besoin d'y revenir. Les déclarations changent selon le jour de la semaine et selon qu'elles sont faites à la Chambre, à une meute de journalistes à l'extérieur de la Chambre ou dans le luxe de bureaux entièrement rénovés. Tout dépend à quel ministre on s'adresse et si le ministre en question a fait approuver sa déclaration par «Cap», le secrétaire à la Défense des États-Unis. Si ses observations n'ont peut-être pas obtenu l'assentiment de Caspar, cela dépend de la mise au point qu'il aura peut-être obtenue du secrétaire de la Défense.

Pour en arriver maintenant à une question plus large qui se rattache tout de même à la motion, les gouvernements libéraux qui se sont succédé ont amélioré nos relations avec les États-Unis au point que nos relations économiques sont les plus solides au monde. Les Américains ne sont pas seulement nos meilleurs amis, mais ils sont aussi nos meilleurs clients. Toutefois, il s'agit d'une association. C'est une relation mutuelle de client à marchand dans laquelle les deux parties sont sur pied d'égalité. Les Américains ne sont pas seulement nos meilleurs clients, mais, comme nous n'hésitons jamais à le leur rappeler, nous sommes aussi leurs meilleurs clients.

Je le répète, je crois que nous devrions favoriser nos relations de bon voisinage. Nous devrions exploiter encore davantage notre potentiel d'échanges commerciaux avec les États-Unis, mais jamais aux dépens de notre souveraineté, de notre indépendance en matière de politique étrangère ou de l'intégrité de notre économie et de notre culture.

• (1150)

Je voudrais faire remarquer que la liste annexée au communiqué était de toute évidence destinée à protéger le gouvernement contre tout reproche qui pourrait lui être adressé d'avoir négligé d'inscrire une question précise à l'ordre du jour. En 1984, notre commerce bilatéral s'élevait en tout à plus de 150 milliards. En 1984, la balance commerciale du Canada a affiché un solde sans précédent de 16.6 milliards avec les États-Unis. Je tiens à vous signaler, monsieur le Président ainsi qu'au gouvernement, que cet excédent commercial n'a pas été réalisé en sacrifiant la souveraineté canadienne. Il n'y a eu aucune concession dans les domaines de la défense et de l'environnement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous voulons savoir comment le gouvernement se propose de faire mieux. Par suite de la réunion qui a eu lieu à Québec, les Canadiens ne savent vraiment pas plus qu'auparavant ce que le gouvernement canadien fera pour conquérir de nouveaux marchés aux États-Unis. Nous ne sommes pas mieux placés qu'auparavant pour trouver des moyens d'améliorer notre commerce avec les États-Unis. Avant tout, je présume que, même si le président était disposé à ouvrir ses frontières sans aucune restriction, nous ignorons quelle sera la position du gouvernement à cet égard. Nous ne croyons pas que le gouvernement ait une position bien arrêtée, mais nous aimerions la connaître un jour, s'il en a une. Afin de protéger les emplois dans nos industries essentielles, dans le secteur de la fabrication comme dans celui de nos ressources, le Canada doit tenter d'améliorer son commerce avec les États-Unis et tous les autres pays.

A titre de représentant de Vancouver Quadra, je m'intéresse particulièrement aux pays du Pacifique. Toutefois, qu'avons-nous obtenu de cette conférence au sommet, de ces deux petites heures d'entretien? Nous avons seulement obtenu la promesse de nouvelles études. M. Reagan dispose de peu de temps pour faciliter davantage le commerce avec le Canada. Une nouvelle vague de protectionnisme déferle sur le Congrès américain et même si le président est incapable d'y résister quand son mandat tirera à sa fin, il profite actuellement des retombées de la victoire éclatante que lui a accordée le collège électoral. Mais son mandat s'écoulera et son influence sur le Congrès s'amenuisera. Je crois que chaque député sait comment cela se produira. Le président aura peut-être perdu toute influence quand le premier ministre aura la situation en main et proposera un train de mesures pour nous attirer les bonnes grâces du Congrès.

La politique du premier ministre est fondamentalement contradictoire. Il déclare avec fierté que le président des États-Unis va défendre la cause du Canada devant le Congrès. Nous savons ce que le président entend par là. Et les Américains le savent certes eux aussi. J'estime que le premier ministre s'est fait avoir. Je crois qu'il comprend mal le système politique américain, la séparation des pouvoirs et l'indépendance du Congrès. C'est le Congrès en effet qui menace notre industrie sidérurgique. C'est lui qui est contre nos exportations de bois. C'est pour cette raison, Votre Honneur, que le président qui portait une cravate verte—et j'ai bien aimé l'analogie—a déclaré au premier ministre: «Je suis vert de jalousie quand je pense à votre majorité aux Communes». Je pourrais du reste en dire autant.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi a-t-il déclaré qu'il était vert d'envie? Parce qu'il sait fort bien que le gouvernement actuel peut imposer sa volonté au Parlement. Mais le président des États-Unis ne détient pas pareil pouvoir. Voilà ce qui cloche dans l'esprit du premier ministre. Nous sacrifions tous nos atouts: l'Agence d'examen de l'investissement étranger, la défense, l'environnement, la politique étrangère, le Programme énergétique national, en espérant que le président des États-Unis réussira à convaincre le Congrès. Nous devrions tout d'abord traiter avec le Congrès avant de renoncer à ces atouts.

Nous avons eu droit à une fin de semaine grandiose, Votre Honneur. La conférence au sommet a eu lieu. Vous siégez dans votre fauteuil vert. L'orchestre s'est tu et, pour reprendre les termes de Kipling, je crois, «la clameur du tumulte et des cris s'est éteinte». Mais les grands problèmes demeurent. Tout un

programme de négociations entre nos deux pays reste en plan. Je vous rappelle, Votre Honneur, que dans le domaine des affaires internationales, même entre deux pays amis, les célébrations sont le couronnement de négociations fructueuses. Les célébrations, les boniments, les chansons, la bonne camaraderie ne devraient jamais servir d'entrée en matière. Les négociations n'ont pas abouti. Nous n'avons pas obtenu grand-chose. Par conséquent, la conférence au sommet a effectivement été un grand spectacle, mais le gouvernement n'a pas su bien y tenir son rôle pour défendre notre pays.

C'est pour cette raison que nous partageons le sentiment qu'a exprimé le député d'Oshawa dans sa motion. Mais comme nous voudrions la rendre un petit peu plus explicite, je voudrais proposer l'amendement suivant . . .

[*Français*]

. . . appuyé par mon ami, l'honorable député de Saint-Maurice (M. Chrétien):

[*Traduction*]

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «acides» et en ajoutant ce qui suit:

«, et d'avoir accordé aux États-Unis un moratoire d'un an avant qu'ils fassent quoi que ce soit, malgré le désir exprès de millions de Canadiens et d'Américains; et

b) de n'avoir pas affirmé clairement que le Canada ne jouerait aucun rôle dans le projet de Guerre des étoiles des États-Unis et plus spécialement de n'avoir pas obtenu de garantie absolue qu'aucune arme nucléaire ne serait stationnée ou déployée au Canada.»

M. le Président: La Chambre est donc saisie de cet amendement. La parole est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark).

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai moi-même connu les difficultés, les joies et les limites du poste de chef de l'opposition officielle. C'est à ce titre que je commencerai, si vous me permettez, par féliciter le titulaire actuel (M. Turner) du discours très amusant et très prudent qu'il nous a livré. En fait, à certains moments, je l'ai même cru un peu désenchanté et je peux le comprendre. J'ai été particulièrement heureux de ses remarques au sujet des relations entre le Canada et les États-Unis. Je peux simplement dire, monsieur le Président, que s'il vote aujourd'hui conformément à ses convictions, il se prononcera contre la motion et en faveur de cette réunion couronnée de succès, tenue au cours de la fin de semaine, entre le président des États-Unis et le premier ministre du Canada.

Je voudrais faire deux observations au sujet de ce qu'a dit le chef de l'opposition officielle. Tout d'abord, je tiens à ce qu'il sache clairement, comme j'ai essayé de le dire précédemment, que la question des armes de l'espace sont déjà à l'ordre du jour de la conférence de Genève. J'ai été heureux d'entendre ce qu'il avait à dire au sujet de cette importante question. Je peux lui garantir que le gouvernement, comme tous ceux qui, dans le monde se préoccupent de cette question, espère que des progrès seront réalisés au cours des négociations de Genève à propos de ces nouvelles armes.

Deuxième point, les garanties qu'il n'y aura pas d'armement nucléaire en sol canadien. J'ai été plutôt surpris d'entendre un dirigeant libéral utiliser une fois de plus l'expression «garanties absolues». Je ne pensais pas qu'il aurait l'audace d'utiliser cette expression après Marc Lalonde. Toutefois, elle est de retour dans le vocabulaire libéral. Je peux affirmer au chef de l'opposition officielle comme je l'ai déjà fait à la Chambre à plusieurs reprises que, en vertu d'accords qu'il connaît très bien, il y a une garantie, un engagement, que tout gouvernement canadien a le droit de refuser l'installation d'armement nucléaire sur son sol et notre gouvernement, s'il estimait que c'est dans l'intérêt du Canada, n'hésiterait donc pas à refuser.

Des voix: «Si».

M. Broadbent: Si.

M. Clark (Yellowhead): On souligne le mot «si», surtout le chef du parti néo-démocrate. Oui, nous prévoyons exercer notre jugement. C'est le rôle du gouvernement du Canada. Nous ne nous laisserons pas motiver par un antiaméricanisme aveugle, comme le chef du parti néo-démocrate. Son idée est faite. Avec ses «si», il me rappelle l'attitude qu'il a adoptée lors du débat constitutionnel, débat qui mettait en cause l'histoire et la nature même de notre pays. En fait, ce débat a permis de voir combien peu il respectait les intérêts et les vœux des habitants de l'ouest du Canada qui avaient élu la grande majorité des membres de son caucus à la Chambre des communes. Il s'est retranché dans les «si» jusqu'à ce que la question devienne claire et alors il a pu se défiler. Il a plié et trahi son parti, l'ouest du Canada et le Québec, et dévoilé ses véritables couleurs.

• (1200)

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous avons entendu, dans le discours du chef des néo-démocrates (M. Broadbent), la même litanie déjà trop connue. Il n'aime pas Bill Davis. Il n'aime pas Ronald Reagan. Il n'aime pas beaucoup les Américains.

M. Broadbent: Avez-vous écouté le discours?

M. Clark (Yellowhead): Par conséquent, il a exprimé et réexprimé ce même sentiment, comme il l'a fait maintes et maintes fois, à la Chambre et ailleurs au pays. En fait, il a été fidèle à sa fâcheuse habitude de déformer les faits. Il modifie tellement souvent les citations qu'il est difficile de tenir un compte. Il m'a mal cité, il a mal cité le président Reagan, il a mal cité le secrétaire adjoint Burt, il a mal cité l'ambassadeur Nitze et le secrétaire Weinberger. Il a cité McGensher et M. Howe hors contexte. En fait, il a mal cité presque tous ceux qui se sont exprimés sur ce sujet. Mais il sait ce qu'il fait, car les textes sont là et le chef du NPD, quels que soient ses motifs, déforme délibérément les propos des autres.

Je pense que ses objectifs sont évidents. Le chef des néo-démocrates est prêt à n'importe quoi pour obtenir une manchette dans les journaux. Vendredi dernier, par exemple, il m'a associé à la mort tragique du gardien de sécurité de l'ambassade turque. Cela lui a valu la une.

M. Broadbent: C'est moi qui ai écrit les titres, bien sûr?

M. Clark (Yellowhead): Cela lui a valu la une. Quelques jours avant, toujours à la recherche de grands titres, il a cité la moitié de la déclaration du secrétaire adjoint des États-Unis, M. Richard Burt. Il n'a pas tout cité. Il ne pouvait dire toute la vérité. Voilà, monsieur le Président, quelles sont les normes de moralité douteuses du parti de Woodsworth, Caldwell et Douglas.

Des voix: Honteux!

M. Clark (Yellowhead): Ces questions, surtout celles qui concernent les moyens modernes de défense, sont souvent compliquées et troublantes. Il y a moyen de faire honnêtement la différence et il faut un débat honnête. C'est pourquoi j'ai chargé un comité de la Chambre d'étudier le projet de système d'alerte du Nord; c'est la première fois qu'on procède ainsi.

Mme Jewett: Pendant 64 minutes.

M. Clark (Yellowhead): C'est pourquoi mes fonctionnaires et moi-même sommes restés à notre place mais la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett) n'était pas à la sienne. C'est pourquoi j'ai recommandé et j'ai demandé à ce comité d'étudier le renouvellement du Norad une année avant l'échéance. C'est pourquoi nous préparons la première étude parlementaire qui ait jamais été faite sur les relations internationales du Canada.

On n'a jamais fait autant participer le Parlement au débat. Cela ne s'est jamais fait. Par contre, si j'ai le devoir, et je le crois, de favoriser le débat, les partis de l'opposition ont un devoir également, celui de respecter les faits, de collaborer réellement à la formulation d'une politique qui convienne à notre pays souverain moderne, et ils ont le devoir de ne pas faire d'abus de confiance et d'éviter de semer la crainte à tort.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Monsieur, le sommet de Québec a été une brillante réussite.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Qu'avons-nous obtenu?

M. Axworthy: Il y a malentendu.

M. le Président: A l'ordre. Nous avons écouté les deux députés qui ont parlé avant.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, il importe de signaler à la Chambre où le gouvernement a une forte majorité, comme l'a si bien dit le très honorable chef de l'opposition, que ce n'est pas la première fois que la question des relations entre le Canada et les États-Unis vient sur le tapis. Elle a été abordée pendant la campagne électorale. Une bonne partie de notre campagne électorale était basée sur la promesse d'améliorer les relations entre ces deux pays libres et souverains. C'est une question sur laquelle les Canadiens ont porté un jugement. Ils ont montré qu'ils étaient en faveur d'une forte amélioration des relations canado-américaines. Le sommet prouve que nous tenons la promesse que nous avons faite aux Canadiens en améliorant considérablement les relations entre les deux pays libres et souverains qui partagent la partie nord de ce continent. Ce faisant, nous servons bien les intérêts des Canadiens—je donnerai plus de détails à ce sujet plus tard, et d'autres ministres le feront aussi—et nous renforçons la souveraineté canadienne. Mon collègue le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen), autrefois député du Yukon, se rappelle . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Autrefois?

M. Clark (Yellowhead): Excusez-moi, le député du Yukon se rappelle . . .

M. Axworthy: Il représente maintenant l'Alaska.

M. Nunziata: C'est vous qui êtes ancien premier ministre.

M. Clark (Yellowhead): Je viens d'entendre l'intervention du—quelle est la circonscription de M. Nunziata?

Mme Copps: York-Sud-Weston.

M. Clark (Yellowhead): York-Sud-Weston. Il vaut mieux pour nous tous de ne pas faire de commentaires sur le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata).

Lorsque le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale est arrivé à la Chambre comme député du Yukon, il a emmené en voyage dans le nord du Canada le ministre des Affaires du Nord à propos d'un accord qui avait été signé. Dans cet accord, et le ministre l'a déjà signalé, notre souveraineté était tellement faible que les ministres canadiens devaient demander la permission des fonctionnaires américains pour pouvoir visiter des installations mixtes établies chez nous. Cette entente sur le système d'alerte du Nord et l'esprit qui a inspiré la préparation de ce sommet, montrent que c'en est fini de se désintéresser complètement de notre souveraineté. Il est temps que le Canada affirme et renforce sa souveraineté. Le système d'alerte du Nord garantit notre souveraineté, et le gouvernement s'inspire de ce principe dans toutes ses actions, en profitant du fait que les Canadiens ont pris confiance en eux au fil des ans. Nous sommes désormais davantage en mesure de nous considérer comme les égaux de nos amis américains et de ne pas continuellement avoir peur d'eux. Nous sommes capables de nous tenir debout, et c'est avec fierté que le gouvernement tient compte de ce fait.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Je crois important de souligner—et le très honorable chef de l'opposition y a fait allusion, peut-être avec une certaine nostalgie—que la relation entre le président des États-Unis et le premier ministre du Canada ne pourrait pas être meilleure. C'est à l'avantage du Canada et nous avons d'ailleurs déjà commencé à en recueillir les fruits. Si ce n'était pas suffisamment clair auparavant, il est désormais évident que le Canada n'est pas neutre sur les grandes questions touchant la liberté, qui sont une source de division dans le monde. Nous renouvelons notre association avec les États-Unis dans divers domaines. Nous réaffirmons nos engagements envers l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Il est clair que la majorité des citoyens nous appuient dans cette voie, comme le prouve les plus récents sondages. Tous les députés s'en rendent certainement compte quand ils discutent en toute franchise avec les gens de leur circonscription. Nous pensons que cette position donnera au Canada un rôle beaucoup plus crédible dans les affaires internationales. Je reviendrai là-dessus.

Comme ma collègue la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) l'expliquera tout à l'heure, ce sommet nous a permis de sortir le dossier des pluies acides de l'impasse dans laquelle il se trouvait depuis trois ans. Nous avons mis sur pied un mécanisme politique susceptible de déboucher sur des résultats politiques. Un problème commun appelle une solution conjointe, monsieur le Président. Le problème n'est pas scientifique, ni même écologique. Il se situe aux États-Unis d'Amérique, au niveau politique. Nous pensons que les talents de deux personnalités politiques puissantes pouvant exercer une influence sur les divers dirigeants de ce pays permettra de dégager aux États-Unis le consensus politique sans lequel nous ne pourrions atteindre notre objectif.

• (1210)

C'est le but que nous recherchons. Nous n'obtiendrons jamais de résultats si nous ne travaillons pas de concert. C'était la situation avant le sommet de Québec. Il n'y avait pas de progrès et pas de résultats. Voilà pourquoi ce déblocage dans le domaine des pluies acides représente un progrès important pour le Canada, pour les États-Unis et pour tous ceux qui se préoccupent de l'état de nos lacs, de notre mode de vie et de la lutte contre les pluies acides.

[*Français*]

Monsieur le Président, un autre aspect important du succès que l'on a connu à Québec tient justement au fait que la réunion s'est déroulée dans la Vieille Capitale. Le sommet de Québec est une réussite canadienne—une réussite internationale—obtenue dans une ville au caractère bien particulier: Québec.

Au cours des 10 dernières années, les nouvelles internationales concernant le Québec ont surtout fait état de discorde au sein de la famille canadienne. Le sommet a changé cela; il a ravivé la réputation internationale du Québec, cette ville où Roosevelt et Churchill se sont rencontrés, cette ville où l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a été mise sur pied. Il a aussi ravivé la réputation internationale du Québec en tant que ville canadienne, fière de son caractère distinctif.

Pendant des années, Ottawa a traité . . .

M. Chrétien: Parlez-nous donc de Montebello!

M. Clark (Yellowhead): Nous entendons la voix du passé, la voix de l'ancien ministre, la voix de l'architecte d'une politique contre le Québec, d'une politique qui a eu pour résultat un désaccord historique au sein de notre pays.

Monsieur le Président, pendant des années, Ottawa a traité le Québec avec mépris. Le message de l'époque était très clair: si quelque chose d'important devait se produire au Canada, cela se passerait à Ottawa. Cette époque est finie. Ce gouvernement traite le peuple et le gouvernement du Québec avec respect, comme des membres à part entière de la famille canadienne. Et quand des événements importants sont prévus, nous sommes tout à fait disposés à montrer notre fierté dans le Québec et à l'afficher devant le monde entier.

Le sommet symbolise le fait que le Québec fait partie de la famille canadienne, qu'il est respecté, unique, une source de fierté et de vitalité. Le président Reagan l'a reconnu hier dans ses propos. Il est dommage que le NPD ait, dès la première, occasion, choisi de condamner le sommet de Québec.

[*Traduction*]

Le chef de l'opposition a parlé précisément des échanges commerciaux. C'est naturellement une question de la plus haute importance. Dans le communiqué du sommet, il est fait mention du commerce d'une manière qui montre bien la ferme volonté qu'ont les deux leaders de créer un environment plus sûr et plus stable pour le commerce.

Pour être plus précis, je voudrais passer en revue les différents points ayant fait l'objet d'un accord au sommet, et souligner leur importance pour le Canada. Le président et le premier ministre se sont engagés à mettre un terme aux mesures protectionnistes entravant les échanges de biens et de services entre nos deux pays. Je voudrais dire quelques mots à ce sujet, pour bien montrer l'importance de cette mesure pour le Canada.

Les députés n'ignorent pas les graves problèmes auxquels nous avons été confrontés ces derniers mois au sujet du cuivre, de l'acier, du poisson salé, du bois de construction et d'autres produits dont la liste s'allonge régulièrement. Les forces protectionnistes gagnent du terrain aux États-Unis. La Commission du commerce international de ce pays doit approuver les demandes de mesures qu'on appelle par euphémisme des dispositions d'aide, mais qui sont en fait des mesures protectionnistes. Le nombre de demandes soumises à cette commission a doublé en 1984. Le Canada souffrira de cette tendance si on ne parvient pas à l'enrayer.

Le chef de l'opposition a laissé entendre que le président n'avait pas le pouvoir d'aider le Canada dans ce domaine, ou qu'il risquait de le perdre dans un avenir rapproché. Cette fin de semaine, à Québec, le président des États-Unis s'est engagé par écrit à se servir de ce pouvoir pour protéger le Canada contre les sentiments protectionnistes qui se manifestent aux États-Unis. C'est un gage de sécurité qui permettra de créer des emplois au Canada et d'élargir nos perspectives de croissance. Tous les députés qui s'intéressent vraiment à la création d'emplois devraient se féliciter de cet accord et de cet engagement.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): L'accord prévoit en outre l'adoption de mesures visant à faciliter l'accès aux marchés de l'autre pays. Un programme a été instauré dans le but de continuer à chercher des moyens de promouvoir non seulement les échanges commerciaux, mais aussi les investissements. C'est extrêmement important, et je pense que le chef de l'opposition le comprendra, même si le chef du Nouveau parti démocratique en est incapable. Les deux pays se sont engagés de façon plus nette à collaborer au renforcement d'un système d'échanges multilatéraux et à user de l'influence combinée du Canada et des États-Unis, de concert avec d'autres pays, pour intensifier et protéger le commerce multilatéral.

Le Canada s'est engagé à réaffirmer son rôle en matière de défense et, partant, à renforcer nos moyens de contrôle sur notre propre défense. Certains ont essayé encore aujourd'hui de prétendre que le système d'alerte du Nord implique le Canada dans l'Initiative de défense stratégique des États-Unis. C'est faux, monsieur le Président. Certains demanderont quelles garanties nous avons que le système d'alerte du Nord ne sera pas modifié pour servir à d'autres fins. Ces garanties existent. Premièrement, nous avons inclus dans l'accord une garantie de souveraineté, une affirmation de la souveraineté canadienne qui ne s'y trouvait pas jusque-là. Nous avons la garantie des consultations. Il y a également une autre garantie, qui existe depuis longtemps mais qui a été confirmée, à savoir qu'avant de prendre toute mesure ayant une incidence sur la politique canadienne, le gouvernement du Canada aura le choix de la décision. C'est très clair. Cette garantie a été confirmée. C'est une protection contre toute modification du système d'alerte du Nord en vue de l'utiliser à d'autres fins.

Certains craignent que d'une façon ou d'une autre, ce réseau de radars fasse partie un jour de l'Initiative de défense stratégique. C'est tout à fait impossible sur le plan technique. Il s'agit d'un système au sol qui vise à moderniser un réseau de radars vieux de 25 ans. Le système d'alerte du Nord n'est absolument pas équipé contre les missiles balistiques venant de l'espace.

M. Axworthy: Mais c'est un élément complémentaire.

M. Clark (Yellowhead): Il ne peut servir que contre les missiles de croisière et les bombardiers avec équipage.

M. Axworthy: Pourquoi ne réfléchissez-vous pas un peu? Ne soyez pas si stupide. Ne soyez pas si bête.

M. Clark (Yellowhead): Il est techniquement impossible d'en arriver au résultat dont parlent le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et d'autres dans le but de semer la crainte parmi les Canadiens. C'est techniquement impossible.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Vous n'êtes qu'un homme de paille. Vous et les vôtres feriez mieux de commencer à réfléchir. Vous vous cachez la tête dans le sable.

M. le Président: A l'ordre. Je regrette d'informer l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures que son temps de parole est écoulé. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Axworthy: Son temps est révolu depuis bien longtemps.

M. Broadbent: On s'amuse bien, continuez.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de sa courtoisie. Je viens de souligner les raisons pour lesquelles il est impossible que le système d'alerte du nord fasse partie de l'IDS. Je sais qu'il est toujours possible de feindre d'ignorer les faits ou de les déformer à son gré. On peut faire peur aux gens au sujet de n'importe quoi. On peut faire naître des craintes au sujet du fluor qui se trouve dans l'eau, ou encore parce que Margaret Laurence est au programme dans les écoles. On peut faire peur aux gens parce que des radars sont déployés dans le nord du Canada. Face à des arguments semblables, il est juste de demander aux partis d'opposition ce qu'ils feraient exactement pour remplacer un réseau de radars incomplet dans le Nord.

Certains députés, et notamment le député de Winnipeg-Fort Garry qui aime intervenir depuis sa place et interrompre nos délibérations, ont dit que nous devrions étudier ce système plus à fond. Voilà neuf ans qu'on l'étudie.

M. Kindy: Comme les pluies acides.

M. Clark (Yellowhead): Le comité sénatorial a déclaré dans un rapport que le réseau actuel n'empêchera pas l'Union soviétique d'envoyer des bombardiers, sans qu'on puisse les détecter, jusqu'au cœur de l'Amérique du Nord, et de déclencher une attaque pratiquement sans préavis contre les postes de commande et de contrôle de notre centre de communication. Voilà où en sont les choses. Personne ne le conteste vraiment. De sorte que ceux qui réclament d'autres études demandent en fait que les brèches qui existent dans le Nord s'élargissent. Comment s'y prendraient-ils pour combler ces larges brèches? Demander aux Soviétiques de ne pas lancer de missiles ni de bombardiers en attendant que nous ayons terminé nos études? Ou encore demander aux Américains de voir à la sécurité de notre flanc nord? Dans le premier cas, on sacrifie notre sécurité. Dans le second, on sacrifie notre souveraineté.

• (1220)

Il ne s'agit pas d'une leçon théorique de l'Internationale socialiste. Il y va de la souveraineté et de la sécurité du Canada dans un monde où la dissuasion reste la meilleure défensive. La dissuasion suppose la détection. En l'absence de détection, le système est inopérant et la tentation est forte de lancer des missiles dans les trous de la toiture—des missiles dont les objectifs seraient les villes canadiennes et des citoyens canadiens aussi bien que des villes et des citoyens américains.

Personne ici ne se plaît à imaginer un chapelet de missiles en route vers leur objectif. Pourtant, il existe des missiles, des missiles soviétiques tournés vers nous et des missiles occidentaux pointés sur l'Union soviétique. En attendant de trouver un moyen de s'en défaire nous devons trouver une façon pratique d'en décourager l'usage. A cet égard, la dissuasion est efficace. Si aucun missile n'a encore été lancé, c'est justement à cause de la présence de systèmes d'alerte qui déclencheraient une riposte terrible. Nous vivons dans un monde rempli de dangers. Pourquoi alors accroître les risques en affaiblissant les systèmes d'alerte?

Par cette entente, nous nous sommes engagés à renforcer la consultation au palier politique pour toutes les questions de sécurité, pour les questions de défense, de contrôle des armes ainsi que pour la coopération économique en matière de défense. La consultation joue à fond. Et nous avons insisté sur l'importance des consultations pour assumer la solidarité de l'alliance.

Nous sommes membres à part entière de l'OTAN et comme le souligne la déclaration, la force de l'alliance dépend de la seule et unique collaboration des pays membres, l'objectif commun étant la paix et la liberté. Nous ne voulons pas jouer les utilités au sein de l'OTAN. Nous voulons accroître notre influence dans ses conseils et nous nous donnons les moyens d'y arriver.

Des voix: Bravo!

Mme Jewett: Précisément ce que voulait Reagan.

M. Clark (Yellowhead): Concrètement, ce sommet nous a permis d'améliorer la coopération économique en matière de défense, de renforcer les accords existants, de réduire les obstacles, et d'enrayer l'érosion des volontés. Nous avons obtenu des déclarations importantes concernant le contrôle des armes, le raffermissement de la recherche conjointe . . .

M. Axworthy: Reagan a été très bon.

M. Clark (Yellowhead): . . . des détails sur les discussions bilatérales et multilatérales concernant le contrôle des armes.

M. Axworthy: Reagan a été parfait à cet égard. La largeur de vue . . .

M. Clark (Yellowhead): J'ose espérer que les députés qui se disent intéressés par ces questions voudront lire avec soin la déclaration.

M. Axworthy: Vous avez sûrement influencé Reagan.

M. Clark (Yellowhead): Je crois que les députés devraient prendre note du communiqué sur l'adhésion du Canada et des États-Unis au traité ABM. Je voudrais lire cette partie de la déclaration signée par le président et le premier ministre.

A cet égard, nous convenons que toute mesure au-delà de la recherche . . .

En matière de défense stratégique:

. . . compte tenu du traité ABM, fera l'objet de discussion et de négociation.

M. Axworthy: Comme nous venons de tout céder à Reagan.

M. Clark (Yellowhead): Cet engagement solennel devrait préciser . . .

M. Axworthy: Négocier à genoux? N'est-ce pas ce qui nous attend?

M. Clark (Yellowhead): En dépit de toute mon expérience de parlementaire, j'éprouve beaucoup de difficulté à m'expliquer à cause des nombreuses interruptions, surtout de la part du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Je ne peux qu'en conclure que le député ne veut pas savoir ce qui a été convenu. Il refuse de connaître les faits.

Pour une raison ou pour une autre, il a voulu savoir pourtant dans quelle mesure serait respecté le traité ABM et ce qui résulterait de l'initiative de défense stratégique. Il sait que nous avons un engagement, écrit et signé par le président et le premier ministre, qui reflète l'importance et le rôle clé du Traité sur les missiles antibalistiques dans cette affaire.

La déclaration fait aussi état d'un aspect très important pour les Canadiens en ce qui concerne les conflits régionaux. Nous sommes encouragés et stimulés par le renforcement des mécanismes multilatéraux et internationaux de règlement pacifique des conflits, ce qui nous permettra de promouvoir, comme le signale le communiqué . . .

Chacun par notre apport distinctif, le développement social, économique et politique essentiel à l'établissement d'une paix stable et durable.

C'est compatible avec la politique et les attitudes canadiennes relatives aux conflits régionaux.

Ce sont des avantages tangibles et bien connus que nous avons retirés du sommet de Québec. Certains peuvent avoir des répercussions directes sur des questions canadiennes primordiales comme l'emploi, le commerce et l'existence même de nos lacs et de nos forêts.

On prétend déjà que, en dépit de ces avantages tangibles pour le Canada, nos liens d'amitié avec les États-Unis nous font perdre de l'influence sur les pays en voie de développement . . .

M. Broadbent: Qui a prétendu cela, Joe?

M. Clark (Yellowhead): . . . sur l'Union soviétique, sur l'Europe, sur les organisations internationales et d'autres.

M. Broadbent: Qui a dit cela?

M. Clark (Yellowhead): Avant qu'ils n'acceptent cette vue simpliste du monde, je demande aux Canadiens d'examiner la question sous deux aspects. Premièrement, est-ce qu'en réalité, nos relations tendues avec les États-Unis nous ont donné plus d'influence ailleurs? Depuis toujours le Canada a pu exercer son influence en tant que puissance moyenne non colonisée. Cette tradition remonte au temps où personne ne mettait en doute notre amitié avec les États-Unis, où chacun acceptait que deux pays voisins et démocratiques fussent amis. C'est à la nature même du Canada que nous devons notre influence internationale, pas seulement à la nature de nos rapports avec les États-Unis.

Il faut se demander quels sont les progrès concrets que nous avons réalisés sur le plan du désarmement, dans le domaine du développement ou dans nos relations avec tout secteur menacé? Que ceux qui prétendent que cela coûte cher précisent exactement combien cela coûte s'ils veulent participer honnêtement au débat.

Mme Copps: Des emplois.

M. Clark (Yellowhead): Des emplois, dit la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

Mme Copps: L'industrie sidérurgique. Ont-ils tenu leurs promesses envers cette industrie?

M. Clark (Yellowhead): A l'heure actuelle, la sécurité des emplois des Canadiens est sérieusement menacée à cause des mesures protectionnistes prises aux États-Unis. Si la députée de Hamilton avait suivi la situation, elle . . .

M. le Président: A l'ordre. Ceux qui chahutent me demandent de dire au député qui a la parole de se taire. Cette demande n'est certainement pas recevable. Je vous ferai remarquer que le député a le droit de se faire entendre.

M. Axworthy: Nous attendons qu'il tienne des paroles sensées.

Une voix: Demandez-lui de dire quelque chose d'utile. Elle lui demande de dire quelque chose.

M. le Président: Les députés qui continuent à chahuter ne pourront pas se plaindre lorsqu'ils demanderont la parole plus tard, car ils doivent s'attendre à être traités exactement de la même façon par les députés d'en face.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je déplore que l'on fasse preuve du même manque de respect envers le Président de la Chambre des communes qu'envers les ministres qui prennent la parole. J'espère que cela ne deviendra pas une habitude.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Permettez-moi de répondre à la députée de Hamilton-Est qui vient de crier quelque chose. Elle a raison de dire que des emplois sont en jeu. Les pressions exercées aux États-Unis en faveur des mesures protectionnistes menacent les emplois. A la suite du sommet de Québec, le président des États-Unis nous a garanti qu'il nous protégera contre ces influences protectionnistes. Cela veut dire qu'il protégera nos emplois, et c'est une des raisons pour lesquelles nous croyons important d'entretenir de bonnes relations avec lui.

Pour en avoir une autre preuve, il suffit de voir si, ces six derniers mois, soit depuis que les Canadiens se sont nettement et massivement prononcés en faveur d'une amélioration des relations canado-américaines, l'amitié que le Canada professe envers les États-Unis a vraiment nui à notre influence ailleurs dans le monde. Ces liens d'amitié n'ont pas empêché le Canada de jouer un rôle de premier plan dans le secours aux affamés d'Éthiopie, même si le régime de ce pays déplaît profondément au gouvernement américain. Ils n'ont pas empêché le premier ministre de participer à une conférence extrêmement réussie aux Antilles. Nous avons montré à nos alliés de l'OTAN qu'ils peuvent compter sur deux amis sûrs, non pas seulement un, en Amérique du Nord. Nous avons offert notre savoir-faire unique en matière du maintien de la paix aux pays du groupe Contadora, en Amérique centrale. Toutes les parties en cause ont sollicité notre aide dans le Sinaï. Nous travaillons de l'intérieur à réformer l'organisation de l'UNESCO, organisation que les États-Unis ont quittée. Nous menons notre propre enquête sur la meilleure politique à adopter à l'égard de l'Afrique du Sud. Le premier ministre a déjà eu un entretien très fructueux avec M. Gorbatchev et, d'ici quelques semaines, j'entreprendrai la première visite officielle en douze ans d'un ministre canadien des Affaires extérieures en Union soviétique.

• (1230)

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous sommes persuadés que des relations amicales avec les États-Unis contribueront à renforcer notre position non seulement ici, au Canada, mais encore dans le concert des nations. Notre image, notre rôle et notre influence en bénéficieront, car notre crédibilité en sera augmentée. Les États forts sont respectés. Les États sûrs d'eux sont écoutés.

M. Broadbent: Vous n'êtes ni l'un ni l'autre.

M. Clark (Yellowhead): Nous savons que notre pays a connu un regain de confiance. Le chef du Nouveau parti démocratique n'y participe peut-être pas, mais cette question a été réglée aux dernières élections, lorsque son parti a perdu des sièges et que le nôtre s'est vu accorder une majorité extraordinaire et presque sans précédent dans notre histoire.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous savons qu'il y a eu un regain de confiance dans le pays. Les Canadiens ont pu craindre par le passé . . .

M. Broadbent: Ils craignent maintenant plus que jamais.

M. Axworthy: Et pour cause.

M. Clark (Yellowhead): . . . que notre culture ne puisse résister à l'influence américaine, mais ce sentiment de vulnérabilité a fait place à un renouveau de confiance. Cela peut jouer en notre faveur non seulement, ainsi que nous l'avons constaté, dans nos rapports avec les États-Unis, mais aussi dans le rôle que nous avons l'intention de jouer pour influencer la tournure des événements sur la scène internationale.

Notre gouvernement a été élu par des Canadiens pleins d'assurance, et nous sommes résolus à refléter cette assurance. Le sommet de Québec en a été la première manifestation. Nous allons agir de même en ce qui concerne d'autres aspects de notre politique internationale. Il faudrait que les députés montrent davantage qu'ils ont confiance dans notre pays. Il leur incombe, en premier lieu, de rejeter la motion d'aujourd'hui, puis de souscrire au succès qui a couronné le sommet réunissant le président des États-Unis et le premier ministre du Canada.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour faire quelques remarques sur la proposition ou le débat que nous avons à la Chambre aujourd'hui.

A mon avis, nous avons eu des discours intéressants mais, tout d'abord, je voudrais soulever certaines remarques du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui, tantôt, faisait état d'une façon absolument incroyable de l'initiative du premier ministre d'avoir le président des États-Unis au Québec. Je voudrais tout simplement lui faire remarquer qu'il aurait dû y penser avant de se lever à la Chambre. Nous, quand nous avons reçu, il y a quelques années, tous les chefs d'État des sept pays du monde occidental, nous les avons reçus au Québec, à Montebello. Nous avions, non seulement le président Reagan, mais nous avions le président de la France, le premier ministre de Grande-Bretagne, le chancelier de l'Allemagne, le premier ministre du Japon et le premier ministre d'Italie. Ce que vous avez fait en fin de semaine n'est donc rien comparativement à ce que nous avons fait à Montebello.

Comme on dit chez nous: «C'était de la petite bière» comparativement à ce que nous avons fait dans la circonscription de la dame qui est assise en face de moi. Elle aurait dû se lever et le dire: Ma circonscription a été bien servie lorsque nous avons reçu dans la circonscription d'Argenteuil-Papineau tous ces personnages internationaux, et «c'était de la petite bière» à Québec en fin de semaine.

Alors voici, je pense que cela fait partie de l'image, et c'est cela qui est un peu préoccupant; c'est que le gouvernement, à l'heure actuelle, est un gouvernement de relations publiques. Comme on dit, on fait un gros «show». Mais quand on examine ce qui se produit en dessous, il n'y a rien. C'est le vide complet. Évidemment, tout le monde tombe dans le panneau parce que ce sont des relations publiques. Et on dit: On est des grands amis des Américains. Il est évident que l'on est des amis des Américains, et on le demeurera. Cependant, il y a un prix qu'on ne doit pas payer en politique. Il existe un prix qui est très important. Et ici, au Canada, au cours des cinq dernières années, nous avons réussi, malgré de très nombreuses difficultés, à maintenir ce pays ensemble. Nous avons tenu le référendum. Nous avons effectué le rapatriement de la Constitution. Nous avons donné une Charte des droits et libertés au Canada, et à ce moment-ci, que se passe-t-il? C'est que la propre souveraineté du Canada est mise en jeu par ce désir un peu trop irresponsable d'être près des Américains. Comme le disait mon chef il y a quelques minutes: Qu'avons-nous reçu en retour, depuis le mois de septembre, du gouvernement américain? Il est sûr que le président Reagan était très heureux d'être ici. A sa place, j'aurais été extrêmement heureux, car depuis le mois de septembre, il a eu tout ce qu'il voulait avoir . . .

Une voix: C'est vrai!

M. Chrétien: . . . dans tous les domaines. Et nous, qu'avons-nous reçu en retour? Rien! On vante les qualités du premier ministre comme un habile négociateur. Mais depuis quand, lorsqu'on fait une négociation, donnons-nous toutes nos cartes à notre adversaire, pour dire ensuite: On va être de gentils bonshommes? Vous êtes gentil, M. Reagan. Parce qu'on vous a aidé, vous allez nous aider.

[*Traduction*]

Quelle est la réalité, monsieur le Président? Les Américains vantent les vertus du libre-échange. Le 28 janvier dernier, le président Reagan lui-même a interdit l'entrée aux États-Unis de produits fabriqués au Canada. Cette interdiction découlait d'un problème concernant la production sucrière aux États-Unis. Les Américains ont reproché aux Canadiens d'être intervenus sur le marché américain du strict point de vue commercial. Qu'ont-ils fait? Ils ont imposé des restrictions sur nos marchandises. Plus de produits du Canada. Je pourrais enchaîner avec l'exemple de l'acier et de n'importe quel autre secteur.

Les Américains parlent de libre-échange. Mon chef avait parfaitement raison de parler comme il l'a fait. J'ai été ministre du Commerce, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ministre des Finances. Ces fonctions nous appellent à traiter avec la Maison Blanche. Les Américains sont toujours très gentils avec nous. C'est dans leur intérêt d'être aimables à notre endroit. Ils sont tous très obligeants, mais je voudrais vous donner un exemple de la façon de procéder, monsieur le Président.

Je me souviens d'une fois où nous avions un problème commercial. Le Canada accusait cette année-là un déficit d'au moins 2 milliards de dollars au chapitre du tourisme. Je suis allé aux États-Unis m'entretenir avec le secrétaire au Commerce, Juanita Kreps, et aussi avec le vice-président Mondale. Je leur ai expliqué que les Américains qui viennent assister à un congrès au Canada ne peuvent pas, aux fins de l'impôt, déduire les sommes qu'ils dépensent au Canada, mais que les Canadiens ont le droit de déduire les dépenses qu'ils font aux États-Unis lors de congrès. Je leur ai demandé pourquoi ils ne pouvaient pas faire comme nous. Les Américains ont tous reconnu avec moi que ce qu'ils faisaient n'avait pas de bon sens, mais la Maison Blanche ne pouvait rien faire parce que deux sénateurs représentant un État frontalier avaient déclaré qu'ils n'accepteraient pas de changement à moins que les Canadiens ne fassent quelque chose pour les Américains de l'État de New York. Il y avait à l'époque un désaccord en matière de télévision des deux côtés de la frontière, une affaire sans aucun rapport avec notre problème.

Il y avait de la bonne volonté. Le vice-président Mondale reconnaissait que la situation était absurde. Tout le monde en convenait. Mais il a fallu des années pour y remédier. C'était à une époque où le déficit de notre balance commerciale atteignait bon an mal an deux milliards au chapitre du tourisme.

M. McDermid: Il n'y a pas de problème quand on s'entend bien.

M. Chrétien: Je ne fais qu'expliquer le problème. Il est facile d'avoir un entretien agréable avec le président des États-Unis, mais en raison de la division des pouvoirs dans ce pays, la Maison Blanche peut refiler la responsabilité aux représentants ou aux sénateurs et s'en laver les mains. Ici au Canada, le premier ministre (M. Mulroney) peut faire tout ce qu'il veut, surtout avec 211 députés. Il peut même abolir le Sénat s'il y tient. Il nous faut être réalistes et faire face à la réalité.

J'aimerais revenir au problème de la défense et à l'accord conclu le week-end dernier. J'ai de fermes convictions à ce propos. Le chef du Nouveau parti démocratique a mentionné tous les hommes d'État. Lorsqu'ils sont interrogés et qu'ils réagissent sous l'impulsion du moment, les fonctionnaires nous disent qu'ils pourraient déployer quelque chose ici. Nous sommes favorables à ce qu'on modifie le système. Nous ne nous y opposons pas. Nous l'avons dit à maintes reprises. Il faut remplacer la ligne DEW. Il nous faut un nouveau système dans le Nord pour colmater la brèche. Nous en convenons. Nous avons eu des négociations à cet égard et nous en convenons. Nous voulons cependant savoir si cela a quelque rapport avec la guerre des étoiles. Caspar Weinberger l'a déjà dit deux fois. Paul Nitze et d'autres représentants ont dit la même chose. C'était toujours sous l'impulsion du moment, et c'est logique.

• (1240)

Le ministre a pris la parole il y a un instant pour nous dire qu'il s'agissait simplement d'un système d'alerte. D'accord. Mais quand va-t-il expliquer pourquoi une bonne partie de l'argent affecté va servir à construire des pistes d'atterrissage dans le Grand Nord? Pourquoi des pistes? Un système radar n'a pas besoin de pistes démesurées. Pourquoi vont-ils construire une série de grandes pistes là-bas? Nous aimerions le

savoir. Est-ce simplement pour les avions Twin Otter? Je suis allé dans le Grand Nord plusieurs fois dans ma vie, et on ne peut même pas poser des Twin Otter dans la toundra.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est pour l'avion d'Erik.

M. Chrétien: Erik peut poser n'importe quel avion sur n'importe quel lac, alors il n'a pas besoin de pistes aussi longues. Personne ne nous donne d'explications.

Nous voulons connaître l'avis des Américains à long terme. C'est trop facile de dire que nous aurons le droit de refuser. Quelle mine aurons-nous quand nous leur aurons permis de dépenser de l'argent pour construire des pistes et monter des infrastructures? Pourrons-nous leur dire alors: «Ne les utilisez pas, nous ne voulons pas»? 2182

Je me souviens fort bien de ce qui s'est passé avec les engins Bomarc au début de ma carrière politique. Il y avait eu un accord, signé de bonne foi avec les Américains, et tout ce qu'on voudra. Lorsque M. Diefenbaker a compris que les Bomarc devaient être déployés au Canada, il a dit que telle n'avait pas été son intention, et il a fait marche arrière. A l'époque nous avons dit que si nous avions signé l'accord, il fallait respecter nos engagements. Je me souviens que j'ai éprouvé des hésitations à voter là-dessus moi-même. J'ai consulté M. Harkness, un grand homme. Je lui ai demandé si nous y étions tenus. Il a dit: «M. Chrétien, conservateur je suis, conservateur je reste». Il n'y avait pas plus conservateur d'esprit et de cœur que lui. Il a dit que le Canada avait donné sa parole et qu'il se sentait lié. Voilà pourquoi il a démissionné du cabinet. Quand cet accord avait été signé en 1957, personne ne savait quelles en seraient exactement les conséquences. Mais il a fallu au Canada 22 ans pour en sortir. Ce n'est que l'été dernier que le dernier Bomarc a quitté le Canada. Nous n'avons plus d'ogive nucléaire sur notre sol.

Que faisons-nous maintenant? Dans le Grand Nord, nous leur permettons de construire de longues pistes. M. Weinberger a dit pendant la fin de semaine que les missiles, soit les armes défensives, seraient situés là ou cela convient le mieux. Il a dit que ce pourrait être aux États-Unis, sur des navires ou au Canada. Ce sera évidemment au Canada si besoin est.

Quelle position le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) adopteront-ils? Diront-ils qu'ils ont changé d'avis, qu'ils vont les laisser construire des pistes d'atterrissage bien malgré eux? Ils devront se mettre en condition. Ils ont déclaré à juste titre «si c'est dans l'intérêt supérieur du Canada». En utilisant le mot «si», ils disent aux Américains qu'ils sont prêts à accepter leur initiative. Il n'y a pas de «si» qui compte. Sommes-nous oui ou non en faveur du déploiement des armes nucléaires sur le sol canadien? Cette question ne doit faire l'objet d'aucun compromis. Si la décision est favorable, il faut dire oui. Ils doivent dire la vérité au lieu de laisser subsister l'incertitude. Nous voulons connaître la vérité.

Je sais pourquoi ils disent «si». C'est parce qu'ils pensent se trouver un jour dans une situation où ils n'auront pas le choix. C'est pourquoi les Canadiens sont troublés pour le moment. Nous voulons de la franchise sur ce point. S'ils peuvent démontrer qu'en raison de notre engagement à l'OTAN et au NORAD, nous devons mettre le territoire canadien à la disposition des systèmes de défense, que du point de vue stratégique, le Canada doit devenir le théâtre d'une guerre nucléaire, alors acceptons-le. D'autres pays ont accepté le déploiement sur leur territoire. L'Allemagne, malgré une vive controverse, l'a accepté. La Grande-Bretagne aussi. Au Canada, nous avons été unanimes à la Chambre; encore aujourd'hui, le gouvernement nous a déclaré qu'il s'opposait au déploiement de toute arme nucléaire en territoire canadien. A ce moment-là, il doit faire en sorte que cela ne se produise jamais. C'est pourquoi nous critiquons le gouvernement, à cause de son ambivalence sur ce point. Il ne s'agit pas de marquer des points sur le plan politique, mais nous voulons connaître la vérité.

Certains députés ont encore fait remarquer ce matin que l'on n'a pas dit toute la vérité aux Canadiens sur cette question des plus importantes. Nous avons appris il y a peu, grâce à un document qui a fait l'objet d'une fuite aux États-Unis, que l'initiative stratégique de ce pays prévoit notamment l'utilisation de certaines bases au Canada, que certaines de nos bases, comme celle de Cold Lake, pourront servir à cette fin. En cas d'urgence et si, dans le cadre de leur stratégie, les États-Unis décident d'utiliser le territoire canadien, nous ne serons guère en mesure de les empêcher d'utiliser les bases ou les pistes d'atterrissage qu'ils auront construites dans le Nord au coût de plusieurs milliards de dollars. Nous attendons les réponses à ces questions. Il y va de l'avenir de notre pays.

Pourquoi sommes-nous opposés au plan de défense stratégique? Ce n'est pas nouveau. Quand le Président Reagan a annoncé ce programme il y a deux ans, nous avions eu un débat à la Chambre à ce sujet et nous avions condamné unanimement son plan de défense. Pourquoi?

M. Turner (Vancouver Quadra): C'était M. Trudeau qui menait le bal.

M. Chrétien: Oui, M. Trudeau, appuyé par le chef de l'opposition et d'autres. A cette époque, chacun félicitait M. Trudeau pour sa mission de paix. Pourquoi sommes-nous opposés au plan de défense stratégique? Parce que nous y voyons une nouvelle escalade. Les Russes ne resteront pas les bras croisés. Quand nous étions au gouvernement nous avons dû prendre des décisions très difficiles. Nous avons autorisé les essais du missile de croisière. Nous étions favorables à la double approche. Nous avions l'impression, voire la conviction, que l'URSS était en avance, de sorte que nous avons décidé d'autoriser d'autres essais pour assurer l'équilibre entre la qualité des armements des deux parties.

Quel est l'autre volet de la double approche? Une fois la parité atteinte, il doit y avoir asphyxie, il doit y avoir réduction des armements. L'IDS va à l'encontre de cette idée. C'est une nouvelle étape dans l'escalade. C'est ainsi depuis 1941. Il y a toujours eu des programmes de recherche. Quand le projet Manhattan a été élaboré au cours de la guerre, il s'agissait d'un programme de recherche.

Je lis actuellement un livre sur Truman. Quelques jours avant que la bombe ne soit lâchée sur Hiroshima, le gouvernement américain s'est demandé s'il ne serait pas préférable de faire exploser la bombe dans la baie de Tokyo afin de ne pas faire de victimes. Les Japonais se seraient rendu compte que les Américains avaient la bombe, mais qu'ils s'abstenaient de l'utiliser. Au début du programme, la plupart des scientifiques qui voulaient mettre la bombe au point espéraient qu'elle ne serait jamais utilisée. Mais elle l'a été. J'ignore où en est l'IDS. Je ne suis pas un scientifique. La question est très controversée dans le monde actuellement et non seulement au Canada. Le ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne en a

parlé. Tout le monde en parle. De nombreuses pressions ont été exercées. Tout le monde finit par se prononcer, mais la question suscite de vives craintes. Nous nous inquiétons et ce qui m'inquiète, c'est ce qui se produira si jamais une erreur est commise.

Hier encore à Québec, le secrétaire à la Défense, M. Weinberger a déclaré: «Bien sûr que le déploiement pourrait se faire au Canada». Il y a quelques mois, nous aurions dit qu'il s'était trompé, que c'était un simple lapsus, mais il l'a répété hier encore. Il y a deux semaines, un reporter s'en est informé auprès de Paul Nitze qui a répondu «Bien sûr». Une mise au point est venue plus tard. Mais ces propos montrent bien que les Américains n'entretiennent aucun doute à ce sujet. Ils respecteront la souveraineté du Canada forcément. Margaret Thatcher aurait pu dire non au déploiement d'armements nucléaires. Et les Allemands aurait pu en faire autant. Certains pays refusent toujours. Mais une fois qu'on a ouvert la porte à une telle éventualité, on reste pris dans son propre piège.

• (1250)

C'est exactement pourquoi nous posons la question. Si c'est pour le bien du Canada et si on nous l'explique rationnellement, nous dirons peut-être oui, mais, en tant que Canadien, j'estime que nous faisons une erreur fondamentale en jouant nos cartes de cette façon. C'est une chose que de dire aux Américains qu'ils sont les bienvenus chez nous, que le Canada est à vendre, etc., mais regardez ce qui s'est passé à propos des mouvements de capitaux en septembre. Il n'y a pas eu de mouvement Sud-Nord, mais un mouvement Nord-Sud.

Regardez le marché. En une semaine, il y a eu une sortie de capitaux du Canada et, pour diverses raisons, le gouvernement a dû emprunter 2.5 milliards de dollars. Pourquoi? Parce que l'argent américain quittait le Canada et que nous devions racheter les dollars canadiens. Nous n'avions pas le choix. C'est la réalité.

Comme notre chef le disait, il y a quelques minutes, les Américains sont nos meilleurs amis. Qu'attendons-nous de nos meilleurs amis? Nous attendons le respect et la vérité. Je n'ai pas besoin que l'on vienne me passer la main dans le dos. J'attends de mes amis qu'ils viennent me voir et me disent la vérité. Ce sont ceux-là, les vrais amis.

Très souvent, nous pouvons être utiles aux Américains s'ils ne nous considèrent pas comme le cinquante et unième État. Nous pouvons leur être utiles, car nous sommes un pays différent et nous avons accès à certains pays qu'ils ne peuvent rejoindre.

Je me souviens d'avoir signé un accord avec l'Algérie le dernier jour de mon mandat au portefeuille des Finances, en 1979. J'ai demandé alors aux représentants algériens pourquoi ils voulaient établir des relations commerciales avec le Canada. Ils m'ont répondu que c'était parce que le Canada était le seul pays du monde qui pouvait leur permettre d'avoir accès à la technologie nord-américaine en français. Dans quelque 40 pays du monde, le français est la langue officielle ou la langue seconde. Ils se tournent vers le Canada. Tous les députés qui ont voyagé à l'étranger savent qu'ils ne reçoivent pas le même accueil lorsqu'ils montrent leur passeport canadien. C'est tout simplement parce que nous avons notre propre réputation. Les Américains sont différents. Certains les perçoivent comme des impérialistes. Ce n'est pas là ma perception, mais c'est quand même l'opinion de certains.

Les Canadiens n'ont aucune ambition de ce genre. Les Canadiens peuvent se rendre dans tous les pays du monde et bénéficier d'une attitude différente. Parfois, cela peut être fort utile. Nous n'avons pas accompli tant de choses depuis 1867 pour nous demander encore en 1985 si un jour nous ne finirons pas par ne plus être un pays. On ne peut faire reposer sur Washington tous nos espoirs pour l'avenir. Si toutes les décisions sont prises aux États-Unis, un jour ou l'autre le Canada sera forcé de devenir le cinquante et unième État américain. L'histoire du monde nous en fournit de nombreux exemples.

L'intégration doit se faire lentement. Quel en serait le prix? Du fait de mes origines culturelles, je crois que ce serait la fin du fait français, qu'on le veuille ou non. On trouve aux États-Unis plus de gens qui parlent espagnol ou italien qu'il n'y a de Canadien-français au Canada. Lorsque nous voudrons faire protéger nos droits aux États-Unis . . .

[*Français*]

Une voix: Parle français!

M. Chrétien: Je parle en français bien plus souvent que n'importe lequel de votre «gang».

Et c'est cela le danger. On ne s'est pas battu pour bâtir un pays depuis 111 ans pour aboutir demain matin . . . parce qu'on aurait peut-être des avantages économiques à être très près des États-Unis. Mais voyons donc! Quatre-vingt-trois pour cent de notre commerce se font avec les États-Unis à l'heure actuelle. On ne peut pas dire qu'on a eu de si mauvaises relations avec les États-Unis. Seulement, on a toujours pris les moyens de protéger nos propres secteurs. Quand nous avons négocié l'Accord sur l'automobile, nous nous sommes assurés qu'il y ait des retombées au Canada . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . réciproque!

M. Chrétien: . . . et que c'est réciproque, et qu'il y ait des mécanismes de contrôle. Seulement, que voulez-vous, vous pouvez faire affaires avec les États-Unis mais, comme le disait le chef du parti libéral il y a quelques minutes, que voulez-vous: le Congrès a souvent d'autres intérêts que la Présidence. Et très souvent, les États-Unis eux-mêmes ont des mesures de protection que le gouvernement central ne peut pas . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député. Y a-t-il consentement unanime afin de permettre au député de continuer son discours jusqu'à 13 heures?

Des voix: D'accord.

Une voix: Continuez en français!

M. Chrétien: Alors, il y a des intérêts qui sont différents. C'est difficile de mener les États-Unis. Pendant 17 ans, j'ai fait affaires avec les gouvernements américains. J'ai connu les frustrations de leur administration. Si on pense que l'administration est difficile au Canada, elle l'est beaucoup plus aux États-Unis. Et, très souvent, les mesures de protection sont prises par les États américains. Et lorsqu'elles sont prises par les États américains, à ce moment-là, le gouvernement central américain ne peut pratiquement rien faire. Ce sont des expériences que l'on fait tous les jours. Il y a des applications des lois américaines extra-territoriales, par exemple, auxquelles on fait face régulièrement et sur lesquelles l'administration ne fait rien.

Dernièrement, nous avons vu, et je tiens à soulever le problème à ce moment-ci à la Chambre—il est bien beau d'avoir de bonnes relations mais il faut penser aux intérêts des Canadiens—on a forcé une banque canadienne à briser des lois dans un autre pays pour satisfaire aux aspirations de l'administration américaine.

[*Traduction*]

Aux États-Unis, il y a quelques mois, la Banque de la Nouvelle-Écosse a été contrainte d'enfreindre les lois d'un tiers pays pour éviter que son personnel américain ne soit incarcéré. Quelle sorte d'amitié est-ce là? Qu'advient-il de notre intégrité?

Nous avons éprouvé les mêmes ennuis avec le cartel de l'uranium. Les Américains demandaient à l'entreprise canadienne de faire certaines choses. Les sociétés étrangères qui ont leur siège social aux États-Unis et une succursale au Canada pouvaient faire des choses que les lois du Canada leur interdisaient. Les situations de ce genre ne sont pas rares. Quand vous allez chez eux et que vous leur dites que vous êtes gentils et désireux de collaborer avec eux, vous devez vous souvenir que les Américains sont de rudes négociateurs. Ce ne sont pas des enfants d'école. Ils en ont vu d'autres et ils savent distinguer entre un sourire et la force. Ils éprouvent toujours beaucoup de respect pour la force.

C'est facile d'organiser des réjouissances et c'est parfois encore plus facile de faire rire les gens, mais quand il s'agit d'un pays comme le Canada qui a obtenu de grands succès avec les Américains, il faut s'assurer qu'ils savent que nous sommes leurs voisins et que nous ne sommes pas assimilés à leur système. C'est très frustrant de parler à des gens qui pensent que le Canada sera toujours de leur avis. Ils n'aiment pas qu'on leur pose des questions. Cela les blesse.

Il ne se passe pas une semaine sans que je lise dans une revue que certains hommes politiques reprochent telle ou telle chose au gouvernement américain. Il ne se passe pas une journée sans qu'il y ait un désaccord à la Maison blanche sur une question de politique. Par conséquent, pourquoi nous, les Canadiens, ne pourrions-nous pas dire ce que nous pensons? Le silence est-il un signe de maturité? Je suis certain que le président des États-Unis préférerait avoir une bonne discussion franche et ouverte sur une question au lieu d'une accolade. Je suis certain qu'il serait prêt à écouter un bon argument. Il ne faut pas que nous nous fassions d'illusions. Les Américains aiment le Canada, mais ils investiront chez nous seulement s'ils peuvent en retirer quelque chose. S'ils doivent perdre de l'argent, ils ne viendront pas au Canada.

Ce qui nous déçoit beaucoup, c'est le manque de sincérité du gouvernement et sa naïveté. S'il veut conclure un marché avec les Américains au sujet de l'initiative de défense stratégique et s'il veut que le Canada joue un rôle dans la mise au point des armes nucléaires, il n'y a aucune honte à cela. D'autres pays l'ont fait. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et d'autres pays d'Europe l'ont fait. Il ne faudrait cependant pas essayer de jouer sur les deux tableaux. Si ce n'est pas ce que veut le gouvernement, qu'il le dise. Il ne devrait pas créer une situation qui donnera aux Américains le droit absolu de dire éventuellement que, même si cela n'était pas écrit noir sur blanc, le Canada a fait les choses de façon qu'ils puissent venir au Canada s'ils le voulaient.

Si vous ne voulez pas que quelqu'un vienne chez vous un samedi soir parce que vous voulez passer une soirée tranquille, n'invitez pas un groupe d'amis à prendre une bière! Ne les invitez pas si vous ne voulez pas d'eux. J'en ai déjà fait l'expérience quelques fois.

Le problème est grave. Les Canadiens veulent de la franchise. Ils veulent savoir la vérité. Si nous jouons le rôle de principal associé des Américains et que nous les traitons en égaux, même si notre pays est moins peuplé que le leur, ils nous respecteront. Par ailleurs, si nous faisons tout ce qu'ils veulent et si nous nous contentons de reprendre le même refrain qu'eux, ils seront gentils avec nous, mais nous perdrons éventuellement notre indépendance. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont trop travaillé pour construire une société différente et autonome pour que nous nous laissions un jour assimilés par les États-Unis. Nous sommes trop fiers d'être Canadiens pour cela.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE—LA SIGNATURE DU PROTOCOLE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, MM. Davis et Lewis, les «envoyés extraordinaires» en matière de pluies acides, sont notamment chargés «de recenser les initiatives visant à améliorer l'environnement américain et canadien». Après toutes ces années, il est difficile de dire quelles initiatives il y a lieu de recenser. De toute façon, le gouvernement du Canada se tromperait lourdement s'il espérait maintenant que MM. Davis et Lewis arriveront tout seul à atteindre leurs objectifs. Ceux-ci auront besoin en fait de beaucoup d'aide. Ils n'auraient une chance de réussir que si les États-Unis signaient en juillet prochain à Helsinki le protocole de la Commission économique pour l'Europe sur les pluies acides, protocole dont les signataires s'engagent à réduire de 30 p. 100 les émissions des cheminées d'usine d'ici à 1993.

Le Canada devrait dès maintenant s'efforcer de convaincre les pays amis qui sont prêts à signer ce protocole de presser les États-Unis d'en faire autant. Le premier ministre (M. Mulroney) n'a pas su convaincre le président Reagan sur la question des pluies acides. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) devrait maintenant s'efforcer de gagner à sa cause l'appui de la communauté internationale. Si l'on arrivait à convaincre les Américains de se rendre à Helsinki pour signer ce protocole, on jetterait les bases d'un accord possible entre le Canada et les États-Unis à ce sujet.

Article 21 du Règlement

D'ici à juillet, l'attention en ce qui concerne les pluies acides se porte sur la scène internationale. Vingt pays, dont le Canada, ont déjà accepté de signer . . .

M. le Président: Je dois malheureusement informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

L'ANNONCE DE MISES À PIED

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, l'annonce faire hier par le CN que 474 mises à pied allaient s'ajouter aux 225 déjà annoncées plus tôt ce mois-ci vient bafouer la promesse des conservateurs qui avaient dit que leur élection mènerait à la création d'emplois, de plus d'emplois et d'encore plus d'emplois. Cela montre aussi encore une fois que le CN a menti à ses employés quand il leur a parlé de tout le travail qui les attendait si seulement le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau était modifié.

J'avais cru comprendre que le ministre des Transports (M. Mazankowski) s'était engagé à parler au président du CN et de VIA Rail au sujet des mises à pied antérieures et à lui montrer que ce serait peut-être manquer de perspicacité que de mettre fin aux travaux de réparation de voitures parce qu'on allait acquérir du nouveau matériel, surtout compte tenu des services-voyageurs qui sont censés être rétablis cette année. S'ajoute maintenant à ces mises à pied une autre décision peu perspicace de la part du CN.

Quand le gouvernement va-t-il prendre le CN en charge et lui ordonner de cesser de faire passer ses besoins financiers à court terme devant l'avenir économique du pays? Le matériel roulant doit être réparé. Si le gouvernement a le moindrement confiance dans sa propre politique économique, pourquoi alors ne pas préparer l'avenir, se constituer un parc de matériel roulant, garder les gens au travail et les familles à l'abri de l'angoisse, et éviter l'absurdité pathétique que serait la mise à pied d'encore plus de Canadiens alors que, comme c'est manifestement le cas pour les réparateurs de wagons et autres travailleurs ferroviaires, il y a du travail utile à faire?

* * *

LE TERRORISME

LA PRISE DE L'AMBASSADE DE TURQUIE—FÉLICITATIONS À LA FORCE POLICIÈRE D'OTTAWA

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, nombreux sommes nous qui avons célébré dimanche la Saint-Patrick, et certains l'ont célébrée avec pompe à Québec. Tout en ravivant notre patrimoine irlandais, nous rendions à saint Patrick l'hommage que lui ont mérité les efforts qu'il a déployés pour apporter le message de paix à l'Irlande. Il courait de grands risques et a parfois subi la violence, mais il a accompli sa mission en relevant le défi qui lui était imposé.

La semaine dernière à Ottawa, une attaque terroriste intolérable s'est produite à l'ambassade de Turquie et a entraîné la mort tragique d'un agent de sécurité de la firme Pinkerton, M. Claude Brunelle, et de graves blessures à l'ambassadeur de Turquie, M. Kirca. Le vice-premier ministre a parlé de coopération entre la GRC et la force policière d'Ottawa. C'est vrai, mais je tiens à souligner le fait que les policiers d'Ottawa ont couru le gros des risques en réagissant à cet acte de violence imprévisible.

La protection des ambassades à Ottawa est de compétence fédérale, mais tout acte criminel survenant dans les limites de la ville, que ce soit dans des lieux publics ou privés, de caractère fédéral ou international, est devenu traditionnellement dans la province d'Ontario la responsabilité immédiate de la force policière locale. Les policiers d'Ottawa sont arrivés sur les lieux trois minutes après avoir été appelés. L'agent Michel Prudhomme a vu l'ambassadeur Kirca gisant sur le sol et a risqué sa propre vie en sautant par-dessus une clôture pour traîner l'ambassadeur en lieu sûr.

Un siège de quatre heures a suivi sous le commandement de l'inspecteur Wilfred Longchamps, de la police d'Ottawa. Les territoristes ont par la suite été arrêtés par son équipe spéciale d'intervention sans aucune autre perte de vie. Je suis fier des actions rapides, efficaces, courageuses et professionnelles des policiers de la ville d'Ottawa. Ils ont accompli leur tâche et relevé eux aussi le défi qui leur était imposé. Reconnaissons-leur le mérite qui leur est dû.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

L'APPUI APPORTÉ À LA POLITIQUE DE DÉFENSE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, il y a tout juste six mois et demi, les Canadiens se rendaient aux urnes. A cette époque, le parti progressiste conservateur a exposé très clairement sa position en matière de défense. Nous, les députés conservateurs, avons clairement indiqué que nous avions l'intention de dépenser davantage pour l'OTAN, pour assurer notre défense et pour accroître les effectifs de notre armée régulière. Au cours de cette campagne électorale, le Nouveau parti démocratique a préconisé une politique de paix fort différente de la nôtre.

A l'issue de cette campagne électorale, le parti conservateur a remporté un nombre sans précédent de sièges aux Communes et a recueilli non seulement le plus grand nombre de voix, mais le plus fort pourcentage des suffrages. Mais c'est tout le contraire qui s'est produit pour le Nouveau parti démocratique qui a perdu huit sièges dans l'Ouest et nombre de voix, sans compter une baisse du pourcentage des suffrages populaires, à cause de sa politique de défense.

Maintenant que les néo-démocrates sont dans l'opposition, ils cherchent à faire croire aux gens que le gouvernement du Canada s'oppose à la volonté populaire alors que cette volonté s'est exprimée sans équivoque il y a à peine quelques mois. Il faut croire que les institutions et les décisions démocratiques n'ont l'heur de plaire au Nouveau parti démocratique que lorsqu'elles confirment sa position politique.

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE PROVINCIAL—LES QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, à propos de l'enquête interne que la GRC a entreprise sur l'affaire Hatfield, il intéressera les députés de savoir ce qu'a dit le solliciteur général (M. MacKay), quand il était dans l'opposition, sur le projet de loi libéral sur l'accès à l'information. Voici ce que le ministre a déclaré le 29 janvier 1981:

Il faut qu'il existe un désir sincère de renseigner les députés sur une base raisonnable et dans des délais acceptables.

Le solliciteur général s'est plaint particulièrement des retards que le gouvernement mettait à répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*. Il a dit que ces retards étaient contraires à l'esprit de la mesure législative concernant l'accès à l'information. Le ministre a dit alors au gouvernement:

Ce n'est pas tout de parler, il faut aussi agir.

Les Canadiens voudraient voir le solliciteur général passer aux actes. Ils veulent savoir à quel point il respecte le noble principe de l'accès à l'information.

Hier, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* plus de 200 questions sur l'affaire Hatfield afin d'obtenir des réponses. Les Canadiens, surtout ceux du Nouveau-Brunswick, veulent une information sérieuse sur cette affaire. Ils sont contre les réunions et les rapports internes secrets quand il s'agit de l'administration de leur système judiciaire. Je prie le solliciteur général de rendre publics immédiatement les résultats de l'enquête interne de la GRC sur l'affaire Hatfield.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RENCONTRE AU SOMMET DE QUÉBEC—LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, au cours des derniers jours, le Canada tout entier a vécu de grands événements sur la scène internationale.

La rencontre au sommet qui s'est déroulée à Québec a été menée avec succès par le très honorable premier ministre, M. Brian Mulroney. Je dois féliciter le premier ministre qui a été l'objet de notre fierté nationale et qui a su se mériter l'admiration de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes du monde entier, et ce n'en déplaise à certains députés de l'opposition. J'ai ressenti un grand sentiment de fierté d'être Canadien et d'appartenir à cette nation qui effectuait un retour attendu sur la scène internationale. La chaleur et l'esprit de collaboration qui animaient les deux chefs d'État, MM. Reagan et Mulroney, seront certainement déterminants pour l'avenir de nos deux pays.

En tant que député d'une région où la présence militaire est très sentie, je me réjouis particulièrement de l'accord ratifié

Article 21 du Règlement

par le président des États-Unis et le premier ministre du Canada sur la modernisation du système d'alerte du Nord. Nos systèmes radar de la ligne DEW et CADIN-PINE TREE étaient devenus vulnérables au cours des années. Il est heureux que le Canada devienne une des nations les mieux protégées en cas de conflit. Non seulement ce réaménagement était-il souhaitable sur le plan stratégique, mais il injectera dans notre économie au-delà de 7 milliards de dollars dont 88 p. 100 proviendront des États-Unis.

Monsieur le Président, à juste titre, je suis fier d'être Québécois et Canadien et de représenter une partie de notre collectivité en cette Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE SUCCÈS DU SOMMET DE QUÉBEC

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, enfin, le Canada a eu des entretiens au sommet avec les États-Unis qui se sont révélés fructueux. Nos dirigeants, tous deux de souche irlandaise, ont conclu sept accords importants dont l'un sur tous les aspects des pluies acides.

Les libéraux en restent bouche bée; pendant leurs seize années de pouvoir, la pollution par les pluies acides n'a cessé d'empirer. Faut-il s'étonner qu'ils soient verts de jalousie? Naturellement, le NPD continue de tomber à bras raccourcis sur les Américains. Les libéraux et les néo-démocrates ont une attitude tellement négative qu'ils refusent de voir du bon dans les actions des conservateurs ou des Américains.

Ni les libéraux ni les néo-démocrates ne parlent au nom du Canada. Les électeurs ont plutôt confié cette tâche au parti progressiste conservateur, après avoir examiné ses programmes sur les pluies acides, sur la défense et le commerce. Et ils ont rejeté ceux des deux partis d'opposition.

A l'occasion de ce sommet, le premier ministre (M. Mulroney) a tenu compte de l'avis de la grande majorité des Canadiens quand il a défendu vigoureusement la souveraineté du Canada, quant il a plaidé pour la sécurité internationale et l'amélioration du réseau de radars dans le Nord. Toutes ces choses contribuent à renforcer notre souveraineté. Les Canadiens sont un peuple fier et refusent de faire des courbettes devant quiconque.

• (1410)

Les Canadiens sont fiers de vous, monsieur le Premier ministre, et aussi de vos ministres, et quant aux trouble-fête libéraux et néo-démocrates, nous pourrions leur rappeler le proverbe: «Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre».

Article 21 du Règlement

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'INCIDENCE DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SUR LA PROGRAMMATION RÉGIONALE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, en imposant des compressions budgétaires à Radio-Canada, le gouvernement manque non seulement à ses promesses mais les services sont perturbés et les perspectives disparaissent. La programmation régionale en a été la pire victime et certaines régions sont plus touchées que d'autres. La grande perdante est certainement la province de Terre-Neuve et du Labrador, puisque la station de Gander a été fermée et les effectifs de celle de Labrador City réduits de moitié.

Les compressions concernant Gander ont été révisées depuis, ce qui prouve que Radio-Canada peut réagir de façon sensée aux récriminations du public. Le moment est maintenant venu d'annuler la décision touchant Labrador City. Ces compressions vont priver d'émissions locales de télévision de vastes secteurs qui n'ont pas de stations commerciales.

Nos régions éloignées dépendent de Radio-Canada. Il ne faut donc pas réduire les crédits qui leur étaient destinés. Notre réseau public de télédiffusion est national. Il a pour mandat de desservir toutes les localités, peu importe leur taille et leur éloignement. Il nous en coûte cher de prodiguer des services à ces régions, compte tenu de leur population réduite, mais c'est ainsi au Canada. Par souci de patriotisme, tous les milieux, urbains et ruraux, du Nord et du Sud, doivent soutenir la prestation des services nécessaires à toutes les parties du Canada.

Il est temps que le Parlement fasse savoir à M. Juneau et à Radio-Canada qu'ils doivent rétablir la programmation régionale, réaffecter les crédits destinés à Labrador City et s'employer de nouveau à unir les Canadiens.

* * *

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

LA RÉNOVATION DES BUREAUX DES MINISTRES

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, depuis les élections du 4 septembre, le gouvernement a décidé de réduire ses dépenses. Il a diminué l'aide aux chômeurs, il a mis fin aux subventions accordées en vertu du programme canadien de remplacement du mazout, il a majoré les redevances des agriculteurs et menacée le principe de l'universalité. Il s'en prend à presque tout.

Dans cette même période d'austérité, d'environ six mois, les ministres ont embelli leurs bureaux somptueux sur la colline du Parlement. Voici combien a coûté la rénovation de certains de ces bureaux. Le ministre des Travaux publics (M. La Salle) a dépensé environ $10,000 dans le sien. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), gardien de l'universalité, a dépensé $22,327. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a dépensé $7,887. Le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek) a dépensé $13,496. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a dépensé $7,950. Et le ministre d'État chargé des Mines (M. Layton), qui que ce puisse être, a dépensé $17,712. On arrive à une somme globale de $130,000 consacrée à ces travaux de rénovation. Une somme de $173,000 a été dépensée pour acheter de nouvelles voitures et une autre de $30,000 a été affectée à la location de voitures. Et on prétend que c'est un gouvernement économe, monsieur le Président.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RENCONTRE AU SOMMET DE QUÉBEC—LES RÉSULTATS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je désire souligner le succès éclatant du sommet de Québec.

En adoptant des rapports sous l'angle de la confiance et de l'amitié avec les États-Unis, le premier ministre du Canada a réussi à donner un souffle nouveau aux relations canado-américaines.

Ce choix exprime clairement et consolide fortement la politique de réconciliation mise en œuvre par notre gouvernement au niveau de la Fédération et des rapports avec notre voisin du Sud. En éliminant les facteurs d'irritation entre nos gouvernements, cela redonnera confiance aux investisseurs et accentuera les échanges commerciaux entre nos pays.

Cette rencontre a permis au premier ministre de montrer et de démontrer à ses invités la différence québécoise et l'unité restaurée du Canada.

Ce sommet de 24 heures a accéléré les démarches pouvant conduire à des décisions majeures et à des résultats manifestes. Cette rencontre fut productive en matière d'élargissement du commerce et du règlement du contentieux des pluies acides. Au sujet des menaces que la pollution fait peser sur l'environnement, le président des États-Unis a reconnu l'ampleur du problème et a évoqué la nécessité de protéger un environnement commun.

Au chapitre du commerce, on s'est engagé à promouvoir la cause des échanges commerciaux plus ouverts et multilatéraux. L'instauration d'échanges plus libres dans le commerce des biens et services ne peut qu'être bénéfique pour l'économie canadienne.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LA QUESTION DES PLUIES ACIDES—LE SOMMET DE QUÉBEC

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition officielle): Monsieur le Président, vous occupiez le fauteuil, ce matin, lorsque j'ai exprimé ici nos opinions au sujet du sommet qui a réuni le premier ministre et le président des États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je suis content que nous en ayons terminé rapidement, monsieur le Président. A mon grand regret, le premier ministre n'était pas là ce matin. Je lui rappelle qu'il n'a pas pris la parole au sujet d'une seule question importante depuis la journée des chefs, à l'inauguration de la législature. Je tiens toutefois à féliciter le premier ministre d'avoir donné le ton à Québec. Mais qu'avons-nous obtenu vraiment? Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas réussi à persuader le président des États-Unis d'accepter des normes et des règlements communs et d'engager des dépenses importantes pour régler un problème commun, à savoir l'empoisonnement de notre air et les pluies acides qui traversent nos frontières? Pourquoi le premier ministre a-t-il dû se contenter d'un moratoire d'un an qui lui permet simplement de sauver la face au lieu d'obtenir des mesures immédiates?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je regrette d'avoir manqué le discours du député, ce matin. Il dit que je n'ai pas souvent pris la parole à la Chambre. J'essaie de parler des motions sérieuses.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le député soulève la question des pluies acides . . .

M. Broadbent: Et vous n'avez pas pris les pluies acides au sérieux.

[*Français*]

M. Mulroney: . . . déblocage sur les pluies acides.

[*Traduction*]

«Reagan et Mulroney débloquent une impasse vieille de trois ans».

[*Français*]

Le sommet! Une première entente sur les pluies acides.

[*Traduction*]

A mon avis, c'est le genre de . . .

Des voix: Règlement.

M. Mulroney: . . . progrès que nous attendions. L'impasse a été totale pendant trois ans . . .

M. Broadbent: Nous en sommes maintenant au point mort.

M. Mulroney: . . . et nous avons réussi à la débloquer, à nommer des envoyés extrêmement compétents et à entreprendre ensemble la reconstruction de notre économie et de notre environnement, ce que les pauvres libéraux n'ont jamais réussi.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je pense qu'il n'a pas réussi à récrire l'histoire malgré tous ses efforts.

LA NOMINATION DES ENVOYÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition officielle): Je suppose que je devrais admirer William Grenville Davis de s'être porté volontaire pour un salaire d'un dollar par an . . .

M. Blackburn (Brant): C'est tout ce qu'il pouvait obtenir.

M. Turner (Vancouver Quadra): On le paie peut-être trop bien. J'ignore ce qu'il est censé faire, mais je voudrais que le premier ministre nous dise pourquoi il faut encore faire des recherches et des études. Si le premier ministre a déjà convaincu le président des États-Unis de la gravité de la situation, pourquoi ne pas passer à l'action? Pourquoi n'avoir que deux envoyés et un moratoire d'un an?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je suis surpris, monsieur le Président, que le chef de l'opposition juge avoir intérêt à dénigrer Bill Davis, une des plus grandes personnalités du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Alors que son parti est déjà fort endommagé, le chef de l'opposition fait tout ce qu'il faut, en faisant de tels commentaires, pour que le Nouveau parti démocratique forme l'opposition officielle en Ontario après les prochaines élections provinciales.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Pouvez-vous le garantir?

M. Mulroney: Si mon très honorable collègue veut se donner la peine de lire le principal éditorial du journal *Le Droit* de ce matin, il y trouvera ceci:

[*Français*]

A moins de croire au Père Noël, personne n'imaginait que le sommet de Québec allait déboucher sur une action conjointe canado-américaine sur les pollueurs responsables des «pluies acides» . . . La nomination de l'ex-premier ministre de l'Ontario, William Davis, et celle de l'ex-secrétaire aux Transports des États-Unis, M. Drew Lewis, répond exactement à nos attentes.

[*Traduction*]

Toutes les personnes raisonnables ont reconnu, je crois, que nous avons hérité d'un problème extrêmement aigu et compliqué. Nous avons . . .

M. Blackburn (Brant): Il n'a pas disparu.

M. Mulroney: Effectivement, parce que le Nouveau parti démocratique est le seul à croire que les critiques vont le faire disparaître comme par enchantement.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Non, il faut juste un peu de fermeté.

• (1420)

M. Mulroney: Oh, je savais que vous alliez me manquer pendant mon absence d'une semaine, mais je ne savais pas à quel point.

Nous avons instauré un programme national de nettoyage des pluies acides. Beaucoup le considèrent comme une excellente initiative et nous allons essayer de procéder ainsi avec nos voisins pour nettoyer notre milieu commun.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le premier ministre a presque craqué avant d'avoir terminé cette phrase. Si le jeu consiste à lire des titres de journaux, j'en ai un du *Globe and Mail* de ce matin; il s'agit d'un article de Ronald Anderson . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . qui dit que «M. Mulroney gaspille son mandat par son indécision».

Des voix: Bravo!

L'ABSENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Nous savons que le premier ministre, par amitié pour le président et parce qu'il admire le style présidentiel de M. Reagan, a adopté ses propres armoiries impériales qu'il arbore chaque fois qu'il prononce un discours. Cependant, le premier ministre n'est pas encore notre président ni notre chef d'État. Comme la reine a son propre représentant au Canada, je voudrais que le premier ministre nous dise pourquoi il n'a pas eu la décence d'inviter le gouverneur général, qui représente le chef de l'État, à rencontrer le chef d'État américain, c'est-à-dire le président, d'autant plus que le premier ministre a invité le président à la résidence du gouverneur général, dans la citadelle de Québec? Comment le premier ministre explique-t-il ce manque de courtoisie?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Si le nom Anderson donne déjà du fil à retordre au chef de l'opposition, imaginez ce qu'il ferait de Hnatyshyn.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Un nom bien canadien.

M. Mulroney: Si je transporte un podium, il devrait pour sa part avoir toujours un dictionnaire avec lui.

Quant aux armoiries, il n'y a vraiment pas de quoi s'inquiéter puisque ce sont des armoiries canadiennes utilisées auparavant par M. Trudeau.

Je tiens à dire à mon très honorable ami, étant donné qu'il sait l'estime, et même l'affection, que je porte, comme nous tous, à Son Excellence le gouverneur général, que je l'ai consultée et qu'elle a eu la gentillesse d'offrir la citadelle pour une cérémonie de signature au cours de ce qui constituait une rencontre de travail et non pas un voyage officiel.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: C'était une rencontre de travail, et le personnel du gouverneur général, dirigé par M. Butler, était présent. J'ai remercié Son Excellence de ce beau geste, comme j'ai eu l'occasion de le faire à maintes reprises.

M. Chrétien: A propos de journaux, monsieur le Président, je n'étais pas très fier . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Chrétien: Je ne m'en sers pas.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Permettez-moi de dire que nous en sommes à peu près à égalité dans la guerre des articles de journaux et que nous pourrions peut-être en rester là.

Des voix: Non.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne pense pas que nous devions déclencher une guerre des journaux qui risquerait de prendre d'énormes proportions. Je rappelle à tous les députés qu'ils devraient savoir qu'il est interdit de montrer des documents à la Chambre. Puis-je au moins dire cela?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je me permets de rappeler respectueusement que je n'ai pas interrompu le très honorable chef de l'opposition quand il a fait la même chose. J'essaie simplement de faire comprendre que j'apprécierais qu'on en reste là des deux côtés.

M. Chrétien: Vous savez que je n'ai pas l'intention de m'en servir. Je voulais simplement faire remarquer qu'à mon avis, après un sommet comme celui-là, la caricature publiée aujourd'hui dans *La Presse* montre bien ce qui arrive au Canada. On y voit le drapeau américain sur lequel on a ajouté une petite feuille d'érable. A en juger par le genre de servilité dont nous avons été témoins cette fin de semaine, c'est exactement ce que nous réserve l'avenir du Canada.

* * *

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD—LA CONSTRUCTION DE PISTES D'ATTERRISSAGE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, puisqu'il est question de problème sérieux, j'aimerais poser une question au premier ministre. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de moderniser la ligne DEW au Canada et sur la nécessité du Système d'alerte du Nord. Nous sommes d'accord sur la nécessité d'une certaine surveillance. Mais peut-il expliquer aux Canadiens pourquoi il va y avoir une série de pistes d'atterrissage construites partout dans le Grand nord, alors que la ligne DEW n'avait pas besoin de ces pistes? Est-ce pour des courses de motoneiges? Pour des voyages de pêche?

M. Turner (Vancouver Quadra): Pour l'avion de Yukon Erik.

M. Chrétien: Ou est-ce pour accueillir des armes américaines offensives ou défensives qui seront utilisées plus tard dans le nord du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis . . .

Des voix: Le chef.

M. Clark (Yellowhead): . . . heureux de pouvoir rectifier l'impression donnée par le député qui a parlé tantôt à la Chambre. Ces pistes sont destinées aux avions radar, qui sont plus gros que les Twin Otter dont le député parlait plus tôt pour défendre notre Nord.

[*Français*]

LA CONSTRUCTION D'AÉROPORTS DANS LE NORD—LEUR UTILISATION

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Est-ce que l'honorable ministre peut nous convaincre ou convaincre les Canadiens que s'il laisse les Américains dépenser des centaines de millions, même des milliards de dollars, pour bâtir des aéroports beaucoup plus grands dans le Nord, cela ne sera jamais utilisé pour des fins de défense et ne servira que pour recevoir des avions de temps en temps pour pouvoir donner des services à ces stations de radar, choses que l'on n'a pas eu besoin de faire au cours des 25 dernières années, le système «DEW Line» ayant très bien fonctionné sans bâtir des aéroports à chaque station dans le Nord?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je peux indiquer, une fois de plus, qu'il y a un accord entre le Canada et les États-Unis qui donne au gouvernement canadien le droit de refuser les armes nucléaires ici, au Canada. Et nous, du gouvernement conservateur, nous voulons exercer ce droit dans le cas d'un état d'urgence. L'ancien ministre a indiqué qu'une telle situation n'était pas nécessaire dans le passé, c'est vrai, mais comme nous l'avons dit souvent, comme il l'accepte, je crois, il y a eu des changements dans la menace soviétique. Le système qui avait été établi pour se défendre contre une ancienne menace n'est pas adéquat maintenant. Nous devons avoir un système adéquat face aux menaces.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES PLUIES ACIDES—L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet de l'entente qu'il a signée avec le président Reagan et cette question porte aussi sur les pluies acides. Avant la rencontre à Québec, le gouvernement du Canada avait dit qu'il voulait qu'on prenne des mesures. Avant la conférence, les Américains disaient pour leur part qu'ils voulaient qu'on effectue d'autres recherches. Il me semble que lorsqu'on négocie, chacun doit faire des concessions. Ma question est donc la suivante. Pourquoi le gouvernement canadien a-t-il fait toutes les concessions et le gouvernement américain n'en a-t-il fait aucune? Pourquoi le gouvernement canadien a-t-il accepté entièrement le point de vue des Américains?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Comme mon honorable ami le sait, ce qu'il a laissé entendre dans sa question est faux. J'imagine qu'il a fait ces affirmations de cette façon par inadvertance parce que, comme il est député depuis longtemps et qu'il se préoccupe de la question des pluies acides, il reconnaît que la question des pluies acides était malheureusement en suspens depuis trois ans. Rien n'avait été fait à ce sujet.

M. Blackburn (Brant): A cause des États-Unis.

M. Mulroney: Absolument rien. Il me semble que si mon honorable ami reconnaît l'importance de la question, il devrait écouter la réponse.

M. Blackburn (Brant): J'ai fait partie du comité pendant quatre ans.

M. Mulroney: Je vois qu'il reçoit la réponse qu'il veut de son voisin de bureau. Je l'en remercie beaucoup.

M. Blackburn (Brant): Je savais que vous ne l'aviez pas.

• (1430)

LA TENEUR DE L'ACCORD

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre, qui fait la plupart de ses recherches en lisant des coupures de journal, a peut-être lu malgré tout le rapport unanime du comité, y compris les membres conservateurs, selon lequel le problème de la pluie acide en Amérique du Nord vient du sud de la frontière. C'est ce qu'ont dit les députés de tous les partis qui faisaient partie du Comité.

Depuis 24 heures, environ 77,000 tonnes de pluies acides sont tombées quelque part en Amérique du Nord. Le premier ministre peut-il expliquer à la Chambre des communes pourquoi il a signé un accord avec les États-Unis selon lequel notre voisin ne s'est pas engagé à dépenser un cent de plus, à adopter un règlement de plus ou à faire quoi que ce soit pour rectifier la situation? A cause de cet accord, la même quantité de pluies acides que maintenant pourraient nous venir de l'autre côté de la frontière dans un an. Pourquoi le premier ministre a-t-il trahi aussi entièrement les intérêts du Canada à ce sujet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami a dit que nous pourrions nous trouver dans une situation inacceptable dans un an. Il a peut-être raison, parce que lorsque l'on conclut un accord dans le monde réel, il faut qu'il y ait de la bonne foi et des engagements de chaque côté. L'entente reconnaît pour la première fois que la pluie acide est un problème que nous avons en commun. Le président des États-Unis a reconnu qu'il fallait mettre sur pied un programme conjoint pour résoudre ce problème. Deux émissaires de très haut rang, comme tout le monde le reconnaît, ont été nommés pour présenter des programmes et aider les deux gouvernements à obtenir le consensus nécessaire, du moins aux États-Unis. Je pense qu'au Canada, nous sommes en général d'accord sur ce que nous voudrions faire.

Pour être juste, mon honorable ami doit reconnaître que nous avons accompli des progrès importants à propos d'une question fort complexe et délicate. Il a peut-être raison et s'il y a eu de la mauvaise foi quelque part, ce sera une bonne chose que nous ayons pris certaines mesures qui garantiront une atmosphère non polluée pour les Canadiens et aussi pour les Américains. C'est un début.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, une chose est sûre. L'encre avait à peine séché sur les documents de négociation à Québec qu'un haut fonctionnaire ou un porte-parole du département d'État a déclaré que le président Reagan n'avait pas modifié d'un iota sa position sur les pluies acides depuis son arrivée au Canada.

Le gouvernement a engagé 150 millions de dollars pour résoudre ce problème en commun avec les États-Unis, et nous l'en avons félicité. Mais qu'a demandé le premier ministre au gouvernement américain? Nous savons qu'il n'a rien obtenu mais qu'a-t-il proposé initialement? A-t-il demandé aux Américains de consentir dans les environs de 1.5 milliards de dollars? S'agissait-il de 600 millions, de 200 millions? Quelles mesures le premier ministre a-t-il réclamé aux États-Unis en vue de protéger nos intérêts, étant donné qu'ils sont responsables, pour une moitié, de notre problème?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est certain que pour une moité, le problème est attribuable aux États-Unis. Parce qu'il est sensible aux questions écologiques, le gouvernement canadien a réagi pour sa part en prenant l'engagement le plus considérable qu'aucun gouvernement national ait jamais annoncé au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Qu'avez-vous exigé?

M. Mulroney: Mieux encore, nous avons mis sur pied un mécanisme grâce auquel nous obtiendrons, j'en suis convaincu, après des négociations ardues, d'énormes . . .

Une voix: Nous n'avons pas l'éternité.

M. Mulroney: Effectivement, cela prendra quelque temps. Comme l'a écrit un éditorialiste du *Droit*, seuls ceux qui croient au Père Noël pensent qu'on pourrait s'y prendre autrement. Mais nous n'y croyons pas. Nous savons que le chemin sera malaisé. Mais le problème est grave, et nous avons pris cet engagement et nous entendons mener à bien ce projet dans l'intérêt des Canadiens.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LE PROGRAMME DE RECHERCHE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Par le passé, le premier ministre et bon nombre de ses collègues ont déclaré que notre pays ne participera en aucun cas à la guerre des étoiles ou au programme d'IDS. Dans le communiqué conjoint publié à la suite de la réunion au sommet de Québec, on annonce que nous allons participer à de nouveaux programmes communs de défense. Le président des États-Unis a également invité le Canada, dans le discours qu'il a fait au moment du déjeuner, à participer à la mise au point de cette nouvelle technologie.

Est-ce à dire que le Canada négocie actuellement avec les États-Unis sa participation au programme de R & D de 25 milliards de dollars actuellement en cours aux États-Unis? Le premier ministre peut-il nous donner l'assurance qu'aucune société canadienne ni aucune filiale d'entreprise étrangère exploitée au Canada ne va participer de quelque façon que ce soit à la moindre activité de recherche, de mise au point ou de fabrication de technologie relative à la guerre des étoiles?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'y a eu aucune demande semblable de la part des États-Unis, aucune invitation et aucune négociation de cet ordre. Pendant quelque temps, y compris à l'époque où les députés étaient ministres de la Couronne, le Canada a participé aux recherches spatiales avec les États-Unis. La plupart des Canadiens étaient très fiers du projet du «bras canadien», comme il sont très fiers de Marc Garneau. La plupart d'entre eux seront effrayés à l'idée, comme le propose le député de Winnipeg-Fort Garry, de refuser toute participation à un programme de recherche spatiale dans un but pacifique. Je donne l'assurance au député que le Canada continuera à respecter et à honorer ses engagements dans le cadre du Traité sur les missiles antibalistiques.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je sais que le Gouverneur général n'a pas été invité à la réunion de Québec, mais je pensais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au moins, y assisterait. Si c'était le cas, il doit savoir que durant son discours du déjeuner, le président des États-Unis a clairement invité notre pays à participer à la technologie relative à la guerre des étoiles. En outre, le communiqué stipule que nous allons désormais participer aux négociations en vue de partager cette technologie.

Je ne lui ai pas demandé de nous parler de Marc Garneau ou de la station spatiale. Je lui ai demandé si le gouvernement a pour politique de refuser toute participation aux activités de recherche et de développement relatives à la technologie de la guerre des étoiles. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous donner cette assurance, au lieu de tourner autour du pot comme il le fait depuis quelques mois?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question.

M. Axworthy: Ce n'est pas vrai.

M. Clark (Yellowhead): Je suppose que si le député était mû par quelques bonnes intentions, il voudrait savoir si le Canada compte honorer ses obligations dans le cadre du Traité sur les missiles antibalistiques. Nous avons non seulement l'intention de les honorer, mais nous détenons désormais un document signé par le président des États-Unis et le premier ministre du Canada, dans lequel nos deux pays réaffirment leur intention de respecter ce traité en ce qui concerne l'IDS.

M. Axworthy: Allons-nous participer quand même aux activités de recherche et de développement?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA RENCONTRE DU PREMIER MINISTRE ET DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et fait suite à ce qu'on a appelé le sommet irlandais. Le premier ministre se rappellera de certaines des accolades qu'il a reçues pour son interprétation de «When Irish Eyes Are Smiling».

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Étant donné l'inaction sur le front des pluies acides, la prochaine fois qu'ils se rencontreront, nous pourrons chanter avec lui: «Il pleut, il pleut bergère . . . »

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: Étant donné que le Canada veut prendre des mesures concrètes, mais que les Américains veulent continuer les études; étant donné aussi que le premier ministre est sorti de la réunion en acceptant d'étudier le problème plutôt que d'agir, comment peut-il prétendre, avec la moindre crédibilité, qu'il ne s'est pas rangé à l'opinion américaine au sujet des pluies acides?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je n'avais pas prévu de chanter aujourd'hui, mais s'il y a une ovation, je le ferai.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Chantez-nous une réponse.

Mme Mitchell: Vous êtes charmant, Brian.

M. Axworthy: Où est ta sébile, Brian?

M. Mulroney: Je pense que de nombreux commentateurs objectifs . . .

Une voix: C'est sérieux!

M. Mulroney: Je sais que c'est une question sérieuse. Je m'en suis aperçu lorsque j'ai vu que le député avait mis son gilet.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Lorsque je vois un socialiste avec un costume trois pièces, je sais que c'est important.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je pense que des journalistes et des commentateurs objectifs ont reconnu et fait ressortir deux aspects. Tout d'abord, le Canada a fait un effort remarquable pour améliorer la situation chez lui. C'est ce qu'il aurait dû faire depuis longtemps et nous le savons. Nous avons préparé, avec les provinces et le secteur privé, un vaste plan d'assainissement dans ces domaines. Je pense que les observateurs objectifs ont également constaté que nous avons mis sur pied un cadre de travail qui permettra d'agir à l'échelon du continent.

LA NOMINATION D'UN ENVOYÉ CANADIEN

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, pourquoi diable le premier ministre pense-t-il que la nomination de l'ancien premier ministre de l'Ontario, M. Bill Davis, comme envoyé du Canada, est importante, alors que c'est justement le gouvernement de l'Ontario qui, au début des années 1980, a décommandé les épurateurs qui devaient être installés dans les centrales thermiques de l'Hydro-Ontario, décision politique qui a contribué à la dégénérescence du climat politique relatif aux pluies acides et a conduit à l'impasse dont le premier ministre parle avec tant de plaisir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je dois maintenant changer d'avis. Après cela, le NPD restera au troisième rang en Ontario.

En fait . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): Fascinant!

M. Mulroney: Je pense qu'en général . . .

Mme Copps: Nous attendons votre réponse.

M. Mulroney: Je suis revenu du sommet très tôt, car il me tardait d'entendre de nouveau cette voix.

Je pense que l'on admet généralement qu'il y a un problème politique et qu'il importe d'avoir des gens qui ont une bonne réputation et ont réalisé quelque chose dans un autre secteur, des gens qui puisse s'adresser facilement au président des États-Unis et au premier ministre du Canada, car c'est essentiellement un problème politique.

En tant qu'ancien secrétaire du cabinet de M. Reagan, M. Lewis est reconnu comme une personne capable de grandes réalisations, qui a de l'influence et qui peut parler au président. M. Davis est reconnu par tous les Canadiens objectifs, y compris les membres de l'opposition qui ont appris à le respecter, comme un Canadien hors pair qui fera un excellent travail.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES DISCUSSIONS ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, je poserai ma question au premier ministre. Les discussions entre le premier ministre et le président au cours du sommet doivent avoir été moins creuses, du moins nous l'espérons, que ne le laissent supposer les médias ou le communiqué.

Je tiens à dire au premier ministre que nous, de ce côté-ci de la Chambre, souhaitons qu'il réussisse à établir de bonnes relations avec les États-Unis et désirons que des mesures concrètes soient prises pour résoudre le problème des pluies acides et que des progrès marqués soient réalisés en ce qui a trait aux relations commerciales. Nous savons tous qu'ils se font encore attendre.

Je voudrais donner au premier ministre l'occasion de nous dire s'il a abordé la question des quotas sur le poisson salé qui ont fait perdre des emplois dans sa propre circonscription et au sujet desquels des mesures immédiates pourraient être prises par le président. A-t-il discuté avec le président de mesures immédiates au sujet des limitations imposées à l'égard des denrées alimentaires contenant du sucre, limitations qui entraînent des centaines de licenciements au Canada et en entraîneront beaucoup d'autres?

C'est bien beau d'effectuer une étude des points de discorde, mais des mesures doivent être prises immédiatement, afin de remettre les Canadiens au travail et de créer de nouveaux emplois. Il ne suffit pas d'examiner le problème, d'en discuter et de confier des études à des groupes de travail.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon hon. collègue pour ce que je suppose être des félicitations mesurées. Je tiens à lui dire que je me souviendrai de lui avec affection, car ce sont les premiers mots d'appui que le gouvernement du Canada reçoit du parti libéral depuis le 4 septembre en ce qui a trait à nos relations avec les États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il s'agit de la première belle parole à l'endroit de l'un de nos alliés.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous n'étiez pas ici ce matin.

M. Mulroney: Le chef de l'opposition dit que je n'étais pas présent ce matin. Je suis désolé d'avoir manqué ce discours remarquable, mais je le lirai sitôt rentré à la maison ce soir.

M. Axworthy: Une autre promesse non tenue.

M. Broadbent: Une autre chose sacrée.

M. Mulroney: Nous avons parlé du poisson salé, des denrées alimentaires, de l'acier, du bois de construction et de l'amiante. Je crois pouvoir dire à mon hon. collègue de Saint-Henri-Westmount que nous nous sommes penchés sur les questions qui le préoccupent tout comme moi.

M. Johnston: Je suis heureux d'apprendre qu'on les a abordées, mais les Canadiens n'ont encore rien de concret leur permettant de mesurer les résultats. J'espère que nous en apprendrons davantage sur ces résultats dans les jours à venir.

* * *

LES FINANCES

LA DATE DU BUDGET

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Nous avons été témoins d'une série d'excellents spectacles. Sans vouloir formuler quelque critique que ce soit, le premier ministre doit certainement compter parmi les meilleurs impresarios au Canada.

M. Turner (Vancouver Quadra): On devrait lui imposer une taxe d'amusement.

M. Johnston: Étant donné la gravité du chômage et des taux d'intérêt et les orientations économiques du pays, le ministre des Finances pourrait-il dissiper la rumeur que j'ai entendue ce matin sur les ondes de Radio-Canada selon laquelle le gouvernement entend reporter la présentation de son budget non pas pour mieux s'attaquer aux problèmes qui affligent notre économie, mais bien dans l'intérêt de M. Miller qui, selon la rumeur, déclencherait des élections au mois de mai? Pourrait-il nous garantir que la présentation du budget ne sera en aucune façon touchée par les impératifs politiques du premier ministre de l'Ontario?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je ne suis pas certain de pouvoir m'y retrouver dans la question décousue que le député vient tout juste de poser. Cependant, si je puis formuler une observation au sujet de l'essentiel de cette question, je tiens à dire que rien de ce qui se passe en Ontario ne modifiera ni retardera les mesures économiques que nous pourrions prendre. Je sais que le parti libéral s'inquiète vivement de la perspective d'élections en Ontario, mais je peux lui garantir qu'elles n'auront aucune répercussion sur la date de présentation d'un budget.

* * *

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD—LA POSITION DES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Si le Canada et les États-Unis se sont engagés dans une nouvelle ère de collaboration et de compréhension mutuelle, pourquoi le secrétaire à la Défense (des États-Unis), M. Weinberger, le porte-parole de la Maison Blanche, Larry Speakes, et le président Reagan ont-ils tous fait des déclarations révélant nettement qu'ils ne comprennent pas que le Canada veut améliorer le système d'alerte du Nord mais sans pour autant participer au réseau de défense balistique ni avoir quoi que ce soit à voir avec le missile de croisière? Pourquoi ces déclarations confuses que nous avons entendues de Washington la semaine dernière et même en fin de semaine?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il n'y a de confusion que dans l'esprit du député et de ses collègues . . .

M. Blackburn (Brant): Je les ai entendues à la télévision.

M. Nielsen: Je peux lire aussi bien que le député.

M. Broadbent: Tous les journalistes et 90 p. 100 des gens ont compris la même chose.

M. Nielsen: Je peux lire aussi bien que le député. Ils ne réussiront pas à semer la confusion en s'efforçant de faire des rapprochements rejetés à maintes reprises par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, par le premier ministre, par moi-même et par le secrétaire à la Défense dans sa déclaration officielle.

Permettez-moi de citer cette déclaration pour placer dans une juste perspective les propos du député. D'après une transcription de ses remarques, le secrétaire Weinberger a dit: «Nous aimerions agir le plus efficacement possible. Nous ne ferions rien qui pourrait porter atteinte à la souveraineté du Canada. De toute évidence, le Canada, en qualité de pays souverain, prendra sa propre décision».

M. Blackburn (Brant): La plupart des Canadiens sont portés à croire que ces messieurs de Washington qui ont fait ces déclarations et qui les ont rectifiées ensuite ont été priés de faire une mise au point. Par qui, nous ne le savons pas encore.

L'ACCORD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Pendant la fin de semaine, le ministre de la Défense nationale et le premier ministre ont signé une entente. Ont-ils rétabli la clause de participation active à un système de défense par missiles balistiques que les libéraux avaient fait supprimer du NORAD en 1981? Si cette clause est bel et bien rétablie dans la nouvelle entente conclue en fin de semaine, il n'y a plus de confusion possible à propos de cette question. Tout ce que je veux savoir, c'est si la clause en question est rétablie ou non?

• (1450)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il y a belle lurette que cette question est réglée. J'ignore où était le député, mais le secrétaire d'État a déjà donné ce renseignement maintes fois.

M. Broadbent: Il vient tout juste d'arriver.

M. Nielsen: Le député ne fait pas la différence entre les deux ententes; il y a l'accord du NORAD et l'entente qui a été signée à Québec que je déposerai en temps opportun cet après-midi.

Quant au préambule du député, je lui signale qu'il a cité des extraits de la page 5 de la transcription des propos du secrétaire à la Défense, M. Weinberger, alors que moi, je cite des extraits de la page 6. Je ne vois aucune contradiction dans l'ensemble du texte si la vérité importe aux yeux du député.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE LA LIVRAISON À DOMICILE DANS LES NOUVEAUX QUARTIERS

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des Postes. Le ministre rétablira-t-il les directives du dernier gouvernement conservateur qui avait décrété que le courrier serait livré à domicile dans les nouveaux quartiers et les nouveaux immeubles occupés à 75 p. 100 lorsque les rues étaient asphaltées afin que les nouveaux propriétaires n'aient pas à attendre quatre ans avant de pouvoir profiter de ce service postal? Le cas échéant, présentera-t-il une modification à la Loi sur la Société canadienne des postes pour établir des normes minimales de service en ce qui concerne la livraison du courrier à domicile dans les nouveaux quartiers?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de Revenu national): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député et tous mes collègues pour leurs instances.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Le député peut être assuré que la Société canadienne des postes voudrait bien étendre son service le plus possible. Mais son déficit de 200 millions de dollars l'oblige à choisir entre l'amélioration de son service postal et les coûts qu'une telle amélioration entraînerait.

Un comité est en train d'examiner les prévisions budgétaires de cette société à l'heure actuelle. J'invite les députés à proposer des moyens de résoudre ce dilemne en nous indiquant lequel des deux aspects de la question importe le plus. Le gouvernement doit s'assurer tout d'abord que, tout en donnant un bon service, la Société canadienne des postes administre ses affaires comme une entreprise commerciale en commençant par réduire son déficit.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE DOSSIER DOMTAR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Je peux dire au premier ministre que même si lui, il avait le cœur à la fête au cours de la fin de semaine, les gens de Windsor, qui sont préoccupés par le dossier Domtar, n'avaient pas du tout le cœur à chanter. Et aujourd'hui, monsieur le Président, les gens représentant les intérêts de l'Estrie sont en ville, sont dans les tribunes et attendent de pouvoir rencontrer le premier ministre. Et suite à sa réponse du 6 mars dernier, dans laquelle il m'a dit: Il me fera plaisir de rencontrer les intervenants de l'Estrie en tout temps, je demande au premier ministre pourquoi il a envoyé le député de Sherbrooke dire aux gens de l'Estrie qu'il ne les rencontrerait pas aujourd'hui? Est-ce qu'il a changé d'idée depuis le 6 mars?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, non seulement compte tenu du fait que je suis arrivé tard hier soir de Québec, mais ayant été absent à cause de mon voyage à Moscou la semaine dernière, je n'avais pas vu mon programme au complet pour aujourd'hui et demain, mais il me ferait plaisir de rencontrer nos amis de l'Estrie.

Je peux dire à mon ami également que depuis l'intervention à la Chambre, avec le concours de mes collègues du gouvernement, les députés de la région, nous sommes toujours en pourparlers sérieux avec le gouvernement du Québec et par le biais du gouvernement, la société Domtar, et nous espérons être en mesure de trouver une formule de nature à avantager la situation.

En ce qui concerne . . . Maintenant si vous voulez écouter le whip suppléant du parti libéral, qui «bavasse» en arrière, cela, c'est une autre affaire. Mais si vous voulez une réponse sérieuse, il me ferait plaisir de rencontrer non seulement les gens de l'Estrie, mais également mon ami, le député, et tous les députés de l'Estrie qui s'y intéressent.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A FAIT UNE PROPOSITION À LA DOMTAR

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Monsieur le Président, je prends le premier ministre au mot. Je lui dis que les gens de l'Estrie sont là, que je suis disponible tout l'après-midi, et que l'on attend son appel.

Monsieur le Président, le premier ministre nous dit qu'ils sont en train de négocier avec la Domtar. Vendredi, aucun contact officiel n'avait été fait avec la Domtar. J'aimerais savoir qui dit la vérité à ce moment-ci. Est-ce que oui ou non le gouvernement fédéral a fait une proposition à la Domtar, ou est-ce que la compagnie ignore les propositions fédérales? Est-ce que oui ou non le premier ministre a eu des contacts, par le biais de ses ministres, avec la compagnie Domtar pour lui faire une offre sérieuse? Oui ou non?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Est-ce que le député libéral est devenu le président et chef de direction de la Domtar? Est-ce cela que vous me dites? Parce que je peux vous dire que l'actionnaire principal de la Domtar . . . Oui, mais je vous demande pardon, c'est un dossier sérieux et complexe et nous traitons . . . Et mon collègue de Shawinigan sait fort bien jusqu'à quel point c'est compliqué. Alors, nous allons travailler de concert avec le gouvernement du Québec et la société Domtar pour être utiles. Au lieu de faire un show politique, je peux leur dire . . . je ne savais pas que les messieurs étaient ici, je peux leur dire que ça me ferait plaisir de les rencontrer, que les gens de l'Estrie réalisent le genre de problèmes que nous avons avec l'opposition tous les jours. Ça me ferait plaisir de les voir immédiatement après la période de questions orales, ce sera avec grand plaisir.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): En pénétrant à la Chambre aujourd'hui, monsieur le Président, le premier ministre a sans doute remarqué un certain relent d'hypocrisie et de promesses brisées. Au cours de la campagne électorale, il s'était en effet engagé à constituer un comité qui comprendrait des représentants de tous les partis et qui serait chargé de réviser toutes les nominations du gouvernement; or, nous avons constaté hier que le premier ministre avait adopté la solution libérale traditionnelle et qu'il avait choisi 13 créatures tory avides de puiser à l'assiette au beurre suite à leur nomination au conseil d'administration d'Air Canada.

M. Hnatyshyn: Vous auriez dû voir ce qui se passait en Saskatchewan à l'époque du gouvernement NPD.

M. Riis: J'ai une question à poser au premier ministre. Si ces gens-là n'ont pas été nommés simplement en raison de leur affiliation au parti conservateur et de leur états de service en tant que bailleurs de fonds de ce parti, comment peut-il justifier la nomination d'un type comme Fernand Roberge au sein du conseil d'administration d'Air Canada, l'une de nos plus importantes sociétés de la Couronne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les Canadiens se sont prononcés en faveur du changement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Et vous aviez le choix.

M. Mulroney: Le député peut compter que des changements, il y en aura. Il peut certes compter là-dessus. Le député a parlé de qualité. Ainsi, Peter Bawden, propriétaire de l'une de nos plus florissantes sociétés aériennes au service des hommes d'affaires, a été nommé membre du conseil d'administration d'Air Canada, tout comme David Angus, un éminent spécialiste en matière de droit des transports de réputation internationale, et Ralph Fisher, l'un des principaux associés de la firme Leventhal et Horwath et notable influent de la communauté juive du Canada. Voilà des gens de qualité comme ceux qui feront dorénavant partie des conseils d'administration.

Quant aux nominations, nous avons choisi des gens comme Lloyd Francis, Stephen Lewis, Sylvia Gold et Bruce Phillips; Gérard Laforest a été nommé juge à la Cour suprême; Jocelyne Pelchat-Johnson fait partie du conseil d'administration de Petro-Canada. Nous avons nommé le juge François Laporte à la magistrature à Montréal, et il y a eu la nomination d'Hélène Baillargeon-Côté. Je suis même en mesure d'informer mon honorable collègue que nous avons nommé aujourd'hui Richard J. Doyle, naguère éditeur en chef très distingué du *Globe and Mail*, au Sénat du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Parlons-en, monsieur le Président, du projet de réforme du Sénat et de la prétendue volonté du gouvernement de changer les façons d'agir. Parlons-en de la réforme du Sénat, monsieur le Président. C'est le genre d'hypocrisie qui a rendu les Canadiens malades. Ils pensaient qu'ils avaient procédé à un changement et ils s'aperçoivent que c'est du pareil au même.

AIR CANADA—LA NOMINATION D'UNE FEMME AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Je voudrais, monsieur le Président, poser au premier ministre une question précise. Il nous a décrit les compétences de certaines des personnes nommées au conseil d'administration d'Air Canada. Hier soir, l'une de ces personnes, M^me^ Gayle Christie, a déclaré que sa nomination devrait être attribuable au fait qu'elle savait conduire une automobile.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Sachant que notre pays compte à l'heure actuelle 1.5 million de chômeurs et que les Canadiens veulent que le gouvernement fasse preuve d'initiative et non d'un népotisme hypocrite, le premier ministre pourrait-il nous expliquer quel genre de message il transmet aux Canadiens lorsqu'il nomme au conseil d'administration une certaine Gayle Christie dont la principale qualité, selon ses dires, serait de savoir conduire une automobile?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cette affirmation est non seulement inexacte, mais elle porte atteinte à la réputation de l'une des femmes les plus remarquables du Canada.

Des voix: Bravo!

• (1500)

Des voix: C'est elle-même qui l'a dit.

M. Mulroney: M^me^ Gayle Christie a été élue maire du borough de York, à Toronto. C'est une femme accomplie.

Notre gouvernement a nommé plus de femmes à des postes supérieurs que son prédécesseur ne l'a jamais fait, et nous en sommes fiers.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je tiens à dire qu'au cours des six premiers mois de mon mandat de premier ministre, j'ai procédé à plus de nominations impartiales que n'importe lequel de mes prédécesseurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il suffit de prendre la peine d'examiner la situation de façon objective pour s'apercevoir qu'aucun premier ministre n'a nommé autant de gens de l'extérieur du parti au pouvoir à des postes aussi élevés. Je suis fier que nous procédions à des nominations impartiales de ce genre et nous avons bien l'intention de nommer d'autres personnes possédant les qualités des Doyle, Gayle Christie et autres à des postes élevés.

Des voix: Bravo!

Sécurité à l'ambassade de Turquie

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LA CONFISCATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée le lundi 18 mars 1985 par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) est conforme aux dispositions du Règlement quant à la forme.

LE DON D'AVIONS DE COMBAT À LA TURQUIE

M. le Président: La pétition présentée le lundi 18 mars 1985 par la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) n'est pas conforme aux dispositions du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

DÉPÔT DE L'ACCORD CONCLU AVEC LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, l'échange de notes et le mémoire d'entente constituant un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord, conclu à Québec le 18 mars 1985.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DÉPÔT DU TRAITÉ CONCLU AVEC LES ÉTATS-UNIS

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, aux termes du paragraphe (2) de l'article 46 du Règlement, de déposer sur le bureau de la Chambre, dans les deux langues officielles, copie du traité d'entraide juridique en matière pénale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, conclu à Québec le 18 mars 1985.

* * *

LE TERRORISME

DÉCLARATION SUR LA SÉCURITÉ À L'AMBASSADE DE TURQUIE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, lorsque j'ai invoqué le Règlement, le 15 mars, j'ai dit que j'allais mener enquête pour établir si les autorités de l'ambassade de Turquie, à Ottawa, avaient fait des instances au gouvernement, depuis le 13 février, au sujet de la sécurité de leur ambassade. Cette enquête a permis d'établir qu'effectivement, elles avaient, entre-temps, communiqué à ce sujet avec le gouvernement. Nous avons également établi que la GRC avait immédiatement renforcé sa surveillance. Bref, même si les ministres ne sont pas directement intervenus, la GRC a pris immédiatement des mesures.

Sécurité à l'ambassade de Turquie

Les autorités turques ont communiqué à deux reprises avec le gouvernement après la mi-février. Le 22 février, un représentant de l'ambassade de Turquie a eu un entretien avec le bureau du protocole de mon ministère. Cette conversation a porté principalement sur le terrorisme international, mais le représentant de la Turquie en a profité pour soulever de nouveau le problème de la sécurité de l'ambassade. La teneur de cet entretien a été communiquée directement à la GRC.

La deuxième conversation a eu lieu le 5 mars lorsque la GRC est allée à l'ambassade de Turquie, sur sa propre initiative, pour discuter avec le personnel de l'ambassade des dispositions prises pour assurer la sécurité des lieux. A cette occasion, un représentant de l'ambassade de Turquie a discuté avec la GRC de la gravité des menaces qui pesaient sur l'ambassade.

Avant de faire cette déclaration à la Chambre, le 14 mars, j'ai demandé des renseignements détaillés au sujet de tous les entretiens qui avaient eu lieu entre les autorités turques et notre ministère. Je n'ai pas été mis au courant des conversations du 22 février et du 5 mars. Dès que j'en ai entendu parler, le 15 mars, je suis revenu à la Chambre faire une déclaration en invoquant le Règlement.

Au cours de ces deux entretiens, les autorités turques n'ont pas parlé de menaces précises et n'ont fourni d'autres renseignements que ceux qu'elles nous avaient déjà donnés à la mi-février.

Comme je l'ai dit vendredi dernier, je respecte la Chambre et, encore une fois, je m'excuse de lui avoir communiqué des renseignements incomplets par erreur. Je peux assurer à la Chambre que les renseignements manquants n'ont pas eu d'influence réelle sur l'évaluation de la menace qui planait sur la mission turque et que, dans les deux cas, nous avons tenu compte des craintes exprimées par les Turcs.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'entamerai ma brève réplique en remerciant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de m'avoir communiqué le texte de sa déclaration au cours de la période des questions.

Ce qui se dégage de ce document, c'est l'inquiétude des diplomates turcs en poste dans notre capitale cherchant d'une façon ou d'une autre à obtenir une meilleure protection, cherchant à s'aboucher avec des membres de la GRC pour leur faire part de leurs préoccupations et à prendre contact avec le Bureau du protocole du ministère pour essayer encore une fois d'avoir une meilleure protection. Si l'on me permet de citer un ministre turc qui a encore une fois lancé un avertissement spécial au Canada à l'Assemblée turque, il a demandé qu'à des menaces bien précises réponde un renforcement du dispositif de protection.

Le ministre n'a pas réussi à tirer d'affaire le gouvernement sur cette question par sa déclaration. Il y a quelques jours, c'est-à-dire le 13 mars, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a déclaré à la Chambre, ce qui figure à la page 2969 du hansard, que les mesures de sécurité ont été accrues à l'ambassade de Turquie. Ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit aujourd'hui diffère légèrement de ce qui figurait dans la déclaration écrite que j'ai reçue. Ce qu'il a dit, c'est que la GRC était intervenue immédiatement pour renforcer la protection, comme le vice-premier ministre l'a dit.

Cette affirmation du gouvernement voulant que la protection ait été renforcée est contredite par les faits. Elle est contredite par le personnel de l'agence Pinkerton, lequel a déclaré qu'il n'y a eu aucun changement après la vérification de sécurité qui a eu lieu 30 jours avant l'incident.

Je pense que le gouvernement nous doit la vérité et que, s'il prétend que la GRC a agi et que la sécurité a été renforcée, il doit nous dire ce qui a été fait. Sa déclaration, ses tentatives de se disculper sont contredites par d'autres que je crois dignes de confiance. Je tiens à demander si la Chambre est induite en erreur par les déclarations qui ont été faites à la présente occasion, et à demander quelle protection accrue a été accordée aux diplomates turcs inquiets qui en ont fait la demande.

La GRC a présenté au gouvernement un rapport que j'avais demandé mais que je n'ai pas reçu. Il a été donné au nouveau gouvernement. Ce rapport qui recommandait une protection accrue a traîné au gouvernement pendant six mois sans être présenté au cabinet, selon le solliciteur général (M. MacKay).

J'estime aussi avoir le droit de savoir s'il y a des mesures que la GRC avait recommandées, mais que le gouvernement a négligé de mettre en œuvre et auxquelles le gouvernement n'a pas su réagir positivement.

M. le Président: Je dois informer très respectueusement le député qu'il pourra peut-être poser des questions plus tard, mais que le temps dont il disposait en vertu des coutumes de la Chambre pour faire sa déclaration est maintenant expiré et qu'il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

M. Kaplan: J'ai une dernière question à poser.

M. le Président: Le député signale qu'il a une brève question à soulever. Je suis persuadé que la Chambre est d'accord pour lui laisser la parole.

M. Kaplan: Entre les tentatives faites par des diplomates turcs pour porter leurs inquiétudes à l'attention d'un gouvernement apparemment indifférent, des diplomates turcs ont-ils demandé à s'entretenir avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le solliciteur général?

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, dans sa déclaration, le ministre s'est excusé «d'avoir fourni par inadvertance des renseignements incomplets à la Chambre». Le ministre n'a pas fourni des renseignements incomplets à la Chambre mais bien des renseignements erronés. On ne peut pas dire que la Chambre a été insuffisamment informée. Le ministre et le vice-premier ministre (M. Nielsen) ont catégoriquement nié qu'il y ait eu, après les entretiens qui, selon eux, ont eu lieu entre les représentants du gouvernement et les diplomates de l'ambassade de Turquie, d'autres rencontres au sujet des mesures de sécurité à l'ambassade de Turquie. Je fais donc remarquer au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) que l'information n'était donc pas incomplète, mais erronée.

• (1510)

Franchement, je suis fâché du ton sur lequel le ministre a déclaré que certaines mesures nécessaires avaient été prises après que les gens de l'ambassade de Turquie eurent informé, premièrement, les fonctionnaires du ministère et deuxièmement la GRC, que leur ambassade courait un plus grand danger. C'est donc à tort que le ministre a déclaré qu'on avait pris

certaines mesures qui s'imposaient. Rien d'important n'a été fait.

Il y avait un seul garde à l'ambassade avant comme après que l'information eut été transmise au ministre ou au ministère et à la Gendarmerie royale. Ce garde n'avait pas une formation suffisante. Il ne pouvait pas compter sur du renfort. Il n'était pas appuyé par une force de réserve pour remplir la mission pour laquelle il était mal payé.

J'ai écouté et j'ai lu la déclaration du ministre avec un sentiment de déception. J'aurais compris si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait dit simplement qu'on l'avait mal renseigné, qu'il le regrettait et que l'information qu'on lui avait donnée par la suite était conforme à la version que les députés de l'opposition avaient donnée des événements. Toutefois, présenter les choses de manière à donner l'impression que la Gendarmerie ou le ministère avait agi lorsque l'ambassade de Turquie avait imploré de l'aide, c'est nier la vérité en l'occurrence.

Je veux dire autre chose au ministre. État donné que le gouvernement de la Turquie avait mis tous les pays du monde en alerte à cause des procès sur l'affaire de l'aéroport d'Orly et des affaires en instance ici et que les services de sécurité mondiaux d'Interpol, et par conséquent notre propre service de sécurité, étaient saisis de la question, le niveau de protection qui a été accordé laissait à désirer et sa déclaration est donc inacceptable.

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). J'ai appris de sources bien informées qu'après les manifestations qui se produisent le 24 avril, je crois, un jour de fête arménien, un état d'alerte est souvent déclaré parce que les manifestations sont fréquentes. L'année dernière ou l'année avant, après une manifestation comme celle-là, l'ambassadeur de Turquie est venu montrer au secrétaire d'État aux Affaires extérieures la pierre lancée dans une fenêtre de l'ambassade qui était tombée sur son bureau. Il avait prévenu le gouvernement libéral précédent en disant ceci: «Je dois être protégé davantage, surtout dans la semaine du 24 avril». Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il confirmer qu'il l'a lu dans son rapport? Peut-il nous faire savoir ce que son ministère fera dans la semaine du 24 avril, à l'époque de ces démonstrations, pour protéger l'ambassade de Turquie, pour éviter la répétition de tels actes?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, vous comprendrez que je ne peux commenter des choses qui ont pu mettre en cause d'anciens ministres et d'anciens gouvernements. Comme je ne suis pas au courant de la situation, je ne peux en dire davantage.

Sécurité à l'ambassade de Turquie

Pour ce qui est de la sécurité de l'ambassade de Turquie, ici et ailleurs, les députés savent que la question est extrêmement délicate. On avait pris des mesures qui, vers le milieu de février de l'an dernier, avaient été jugées satisfaisantes par l'ambassade de Turquie. Évidemment, nous allons de nouveau examiner la situation. Le député ni personne d'autre ici ne voudrait me demander des détails sur un dispositif de sécurité, car ce serait de nature à mettre en danger l'ambassade ou un représentant d'un autre pays.

M. Robinson: Monsieur le Président, il se pourrait que le Service canadien du renseignement de sécurité, chargé de veiller au terrorisme avéré ou soupçonné au Canada, n'ait pas averti la GRC, chargée de l'application de la loi, de la gravité du danger qui menaçait l'ambassade. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) peut-il nous dire si le SCRS a informé la GRC qu'il considérait la situation comme très grave. Si oui, quelles sont les mesures spécifiques prises par la GRC à la suite de l'avertissement du service de sécurité?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, pour des raisons que la Chambre comprendra, je ne peux exposer en public les mesures qui ont été ou pourront être prises parce que ce genre de débat pourrait aisément compromettre la sécurité de ceux-là même que nous voulons protéger. En fait, il se pourrait que leur sécurité soit davantage menacée. J'ai expliqué dans ma déclaration et je le répète encore, qu'au moment où les renseignements ont été communiqués au gouvernement, même si, et je le déplore, les ministres n'avaient pas été informés, la GRC a pris les mesures qui s'imposaient.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je voudrais reprendre brièvement les questions que j'ai posées pendant ma déclaration puisque le ministre, et c'est compréhensible, n'a pu y répondre jusqu'à présent. Quand ce dernier affirme que la GRC a réagi immédiatement, peut-on en déduire que le dispositif de sécurité de l'ambassade de Turquie a été renforcé?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'ai dit que la GRC avait réagi immédiatement. Je suis certain que l'ancien solliciteur général et ancien ministre de la Couronne chargé des mesures de sécurité, ne veut pas que j'expose en détail à la Chambre des communes les mesures qui ont été prises. Il devrait savoir mieux que quiconque que telle mesure prise dans une situation d'urgence peut fort bien l'être aussi dans d'autres. Répondre à sa question équivaudrait à révéler la stratétie du gouvernement du Canada et à mettre en danger ceux-là même que nous voulons protéger.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je pourrais demander . . .

M. le Président: Excusez-moi. Le député de York-Centre (M. Kaplan) a encore une question.

Sécurité à l'ambassade de Turquie

M. Kaplan: Monsieur le Président, je suppose dans ma question que les mesures de sécurité ont été renforcées, et ce que je veux savoir est une affaire d'intérêt historique et politique qui ne concerne pas le dispositif qui entoure l'ambassade de Turquie. J'espérais que le gouvernement tirerait la leçon de ces actes de terrorisme et que la sécurité serait différente.

Je tiens à demander également au ministre, comme je l'ai déjà fait, si des diplomates turcs ont essayé de communiquer avec des membres du cabinet le mois dernier, durant la période où les diplomates turcs inquiets ont fait des pieds et des mains pour obliger le gouvernement à augmenter les mesures de sécurité à leur égard.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, mon secrétaire parlementaire s'est entretenu avec l'ambassadeur de Turquie le 27 février dernier et la question n'a pas été abordée durant les 45 minutes qu'ont duré cette réunion. J'ai également convoqué dans un autre but une réunion à laquelle assistait, entre autres, l'ambassadeur de Turquie, et où cette question n'a pas été soulevée.

C'est bien entendu une question au sujet de laquelle tous les députés doivent garder leur calme et ne pas oublier leurs responsabilités. Je répète simplement au député d'en face que personne n'aura rien à gagner, et encore moins les diplomates que nous cherchons à protéger, si nous annonçons publiquement à la Chambre des communes les systèmes de protection ou de sécurité en vigueur dans notre pays.

M. le Président: Je vais accepter deux dernières questions, celles des députés de York-Sud-Weston (M. Nunziata) et de Hamilton Mountain (M. Deans).

M. Nunziata: Monsieur le Président, quel que soit le système de sécurité en vigueur, il a de toute évidence échoué lamentablement puisqu'un seul garde de l'agence Pinkerton assurait la protection de l'ambassade. Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de nous expliquer cette incohérence manifeste. L'inspecteur de la GRC responsable de la protection des personnalités importantes à Ottawa a déclaré qu'aucune mesure spéciale de sécurité n'a été prise avant l'incident, parce qu'aucun renseignement des services secrets n'a incité le gouvernement à le faire. C'est ce qu'on peut lire dans le *Globe and Mail* du 13 mars 1985. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prétend que les mesures de sécurité avaient été renforcées. Pour sa part, l'inspecteur de la GRC affirme que ce n'est pas le cas parce qu'on ne disposait pas de renseignements incitant la GRC à le faire.

• (1520)

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il bien expliquer cette contradiction? Peut-il aussi nous dire si la GRC, quand elle a été mise en garde, en a fait part au solliciteur général (M. MacKay) et si le Service du renseignement de sécurité a également été mis au courant?

M. Clark (Yellowhead): Je le répète, monsieur le Président, il n'est pas dans l'intérêt des gens que nous essayons de protéger que le député ou certains de ses collègues tentent d'obtenir à la Chambre des communes des renseignements dont la publication risquerait de compromettre la sécurité des gens dont nous nous efforçons d'assurer la protection.

Je me permets de dire au député, parce qu'il siège depuis peu à la Chambre des communes, que nous observons certains principes dans cette enceinte. Un de ces principes, que le député respectera, j'en suis certain, c'est qu'on accepte la parole d'un député quand il semble y avoir une contradiction entre ses propos et ceux d'un tiers. J'ai donné ma parole en répondant à la question du député.

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais poser une dernière question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). La GRC était au courant des inquiétudes manifestées par l'ambassade de Turquie et, si je ne me trompe, elle disposait aussi d'autres renseignements concernant les risques existant non seulement au Canada, mais dans d'autres pays, au moment où l'ambassade de Turquie a dit à la GRC qu'elle craignait pour sa sécurité. Le secrétaire d'État estime-t-il que les mesures prises par la GRC à la suite de ces menaces étaient adéquates, étant donné le professionnalisme de ce corps policier et le fait qu'il a la responsabilité non seulement de faire appliquer la loi, mais aussi de protéger les diplomates en poste au Canada?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, de même que le vice-premier ministre (M. Nielsen), il ne viendrait à personne l'idée de prétendre que des mesures étaient adéquates alors que le dispositif de sécurité s'est révélé insuffisant. Nous le savons tous et nous le regrettons vivement.

Cependant, à mon avis, la réaction sur laquelle il convient de s'interroger, celle qui me déçoit, c'est la réaction du chef de l'opposition (M. Turner) et du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) avait invités sincèrement à collaborer avec nous au sujet de cette question très délicate, dans un domaine où le gouvernement et les partis d'opposition ont pris l'habitude de collaborer. Ils ont refusé de participer à une action commune visant à régler un grave problème de sécurité. Au lieu de nous aider à corriger la situation, les partis d'opposition ont tenté d'obtenir à la Chambre des communes des réponses qui ne peuvent nullement aider les diplomates, mais qui risqueraient d'aider les terroristes.

M. Deans: C'est ridicule et insultant.

M. Hnatyshyn: Asseyez-vous.

M. Deans: Asseyez-vous. Votre comportement est scandaleux. C'est insultant. Vous savez très bien que nous essayons de protéger les personnes concernées. Je vous interdis de faire de telles déclarations.

M. Hnatyshyn: Pourquoi ne coopérez-vous pas?

M. Deans: On ne nous l'a jamais demandé.

M. Hnatyshyn: Bien sûr que si. Vous avez refusé.

M. Deans: Je n'ai pas refusé. J'ai demandé une invitation par écrit.

M. le Président: A l'ordre. Les leaders à la Chambre ont-ils fini de discuter sur le parquet de la Chambre des communes? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il terminer sa réponse?

M. Clark (Yellowhead): Merci, monsieur le Président. Je le répète, j'ai trouvé cette réponse troublante. Elle a peut-être été donnée dans le feu du débat à la Chambre des communes. Cela arrive. Au nom du gouvernement, j'espère bien que les chefs des partis de l'opposition réfléchiront à nouveau à leurs responsabilités et qu'ils aideront le Canada à offrir une protection suffisante aux diplomates qui représentent leur pays ici.

M. le Président: J'ai déjà dit que je n'accepterais pas d'autres questions. Conformément à nos traditions, je dois interrompre la période des questions maintenant.

M. Waddell: Je soulève la question de privilège.

M. Nunziata: Question de privilège.

M. le Président: J'ai déjà dit que ce serait la fin de la période des questions. Je donne la parole au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) qui veut soulever la question de privilège.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai pris la parole pendant la période des questions pour essayer de poser une question que je jugeais raisonnable et qui pourrait aider le ministre. Je me demande si le ministre pourrait retirer les accusations qu'il a portées contre l'opposition en prétendant qu'elle aidait les terroristes. Il y a moyen . . .

M. le Président: Le député me met dans une situation difficile. Il a une question légitime à poser, d'après lui. J'ai toutefois déjà signalé que la période des questions est écoulée. Je crois qu'il essaie de poser une autre question qui se justifie d'après lui, en ayant recours au Règlement. De toute évidence, ce n'est pas la question de privilège qu'il a soulevée, si c'est là où il veut en venir. En réalité, il cherche un autre moyen de poursuivre le débat.

M. Lawrence: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si, avant de mettre fin à la période des questions à l'avenir, vous ne pourriez pas au moins indiquer de quelque façon que vous voulez savoir si un autre député veut poser une question. Des députés de ce côté-ci de la Chambre ont des questions importantes à poser, même s'ils ne se lèvent pas continuellement comme des diables à ressort. A mon avis, monsieur le Président, il n'est pas juste que vous refusiez la parole à tous les autres si seulement deux députés de l'opposition veulent poser une question.

M. le Président: Le député a raison. Je m'empresse d'ajouter que les députés qui veulent poser des questions devraient se lever et demander la parole. La présidence sait qui veut poser une question seulement si le député se lève.

Sécurité à l'ambassade de Turquie

Permettez-moi de prendre une trentaine de secondes pour expliquer la procédure au député. D'habitude, à la fin des déclarations de ministres, la présidence permet aux députés de poser des questions pendant un laps de temps très limité. Pour décider si elle doit accepter des questions supplémentaires, il lui faut absolument savoir combien de députés veulent poser des questions.

En toute déférence, je répète au député que j'ai pris l'habitude de voir d'abord combien de députés veulent poser des questions et d'essayer d'accorder du temps à chacun au cours de la période dont nous disposons. Si les députés aimeraient mieux que je les prévienne que la période de questions tire à sa fin et que je ne permettrai encore que quelques questions, cela ne nous donnerait pas plus de temps. Je veux bien tenir compte de la suggestion du député et je l'accepte dans l'esprit où il l'a faite.

M. Keeper: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si vous ne pourriez pas permettre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de retirer son accusation selon laquelle l'opposition aidait les terroristes. Je suis certain qu'il vous en saurait gré.

M. le Président: Il est ministre et connaît les possibilités que lui offre le Règlement. Il est également député et il prendra la parole au cours du débat s'il juge bon d'ajouter quelque chose. A mon avis, le député n'a pas soulevé une question de Règlement, et je pense qu'il le sait.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a accusé l'opposition d'aider les terroriste. C'est parfaitement faux et il a tort de dire une chose pareille. Cela cause un préjudice à tous les députés de l'opposition. A mon avis, le secrétaires d'État aux Affaires extérieures devrait être prié de retirer ses paroles.

Mme Copps: Diffamantes.

M. le Président: Ce n'est pas une question de privilège. Le député ne l'ignore pas. Il sait parfaitement, j'en suis sûr, compte tenu de son expérience parlementaire, que ce n'est pas une question de privilège. Si le député cherche à invoquer le Règlement à propos d'un langage qu'il juge inconvenant, c'est une tout autre question.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a énoncé ce qu'il croit être un fait, si bien qu'il s'agit de voir si certains actes ou certaines paroles ont été interprétés ou non d'une certaine façon. Cela ne peut donc faire l'objet d'une question de privilège.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, en écoutant les échanges de vues, j'ai compris que mes paroles avaient été mal interprétées. Je voulais dire deux choses: d'abord, en discutant publiquement des dispositifs de sécurité, on ne protège pas les diplomates, mais on aide les terroristes. Ni nous ni personne ici ne souhaitons pareille chose.

Deuxièmement, ces questions sont extrêmement délicates et les partis de l'opposition en ont déjà discuté au Parlement, en vue de trouver des façons dont notre pays pourrait réagir. Je le répète, si les partis de l'opposition désirent collaborer avec nous pour nous aider à protéger les ambassadeurs qui sont au Canada, nous en serons très contents.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous savons depuis longtemps qu'on ne doit pas faire de procès d'intention aux députés. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) vient de faire des observations qui peuvent donner à entendre qu'il veut retirer les calomnies qu'il s'est permises au sujet des motifs des députés qui ont posé des questions sur la façon douteuse dont le gouvernement a traité l'affaire de l'ambassade de Turquie mais, malgré tout le respect que je lui dois, j'estime qu'il n'a pas vraiment satisfait aux exigences du Règlement à cet égard.

• (1530)

Je vous demande respectueusement, monsieur le Président, de l'obliger à se conformer au Règlement en cette matière, car il tente non seulement de faire quelque chose qui est contraire au Règlement, mais encore de dire que les députés ont moins le droit de discuter de cette importante question que le peuple canadien par l'entremise des médias, ce qui est faux.

M. le Président: C'est avec le plus grand plaisir que je lirai les feuillets bleus et que je déterminerai s'il y a bel et bien eu infraction au Règlement. Je puis dire au député ce que j'ai entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarer, et je suis disposé à avouer que je me suis trompé au moins une fois dans ma vie. J'ai cru entendre le ministre dire quelque chose comme «les actions ou déclarations semblaient avoir eu un effet»—si c'est bien là ce dont il s'agit—mais je n'ai entendu, du moins a priori, aucune affirmation laissant entendre qu'on imputait des motifs non fondés par suite de cela. Maintenant, je suis disposé à vérifier les feuillets bleus. Je puis assurer aux députés que si j'avais entendu pareilles calomnies ou attributions de motifs, j'aurais moi-même pris immédiatement la parole pour exiger que le ministre se rétracte. Si pareils propos m'ont échappé, je me ferai un plaisir de vérifier les feuillets bleus.

M. Clark (Yellowhead): Au sujet du même rappel du Règlement, monsieur le Président, je ne veux pas retarder les travaux de la Chambre, mais, si je me souviens bien—et mes feuillets bleus en témoigneront autant que les vôtres—j'ai dit que je n'avais pas l'intention de douter des motifs des députés. C'est là une question très grave. Nous la considérons comme telle et j'espère et compte que tous les députés de la Chambre en feront autant.

* * *

PÉTITIONS

LE PROCESSUS DE NÉGOCIATION DU GROUPE CONTADORA

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai à présenter à la Chambre aujourd'hui deux très brèves pétitions qui découlent de la conférence sur les droits de la personne qui s'est tenue en fin de semaine à Smithers. La première est signée par de nombreux Canadiens de la Colombie-Britannique et d'autres coins du pays qui demandent au gouvernement d'appuyer le processus de négociation du groupe Contadora, processus d'une extrême importance compte tenu de ce qui se passe aujourd'hui en Amérique centrale.

ON DEMANDE LA LIBÉRATION D'UN CITOYEN CANADIEN DÉTENU AU BRÉSIL

M. Jim Fulton (Skeena): La seconde pétition, monsieur le Président, émane de la même conférence sur les droits de la personne tenue à Smithers et est signée par un certain nombre de Canadiens invitant le gouvernement à redoubler d'efforts pour obtenir la mise en liberté d'un citoyen canadien nommé Roberto Starita dont la libération a été approuvée par le nouveau président du Brésil mais n'a pas encore été effectuée par la police fédérale. Les Canadiens font un appel urgent à la collaboration du gouvernement pour obtenir sa mise en liberté.

LE PROTOCOLE DE L'INITIATIVE DE PAIX DU GROUPE CONTADORA

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens d'Edmonton, membres des paroisses catholiques St. Charles, St. Patrick et Sacred Heart, dans laquelle les pétitionnaires font part à la Chambre de leurs inquiétudes devant la lenteur du rétablissement de la paix en Amérique centrale et exhortent le gouvernement à ratifier le protocole de l'initiative de paix de 1984 du groupe de Contadora.

[*Français*]

LE PROGRAMME D'ALLOCATION AU CONJOINT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant des gens de ma circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic. Il s'agit du Club de l'âge d'or du Centre Claude Robillard. Ils sont concernés et inquiets par la position du gouvernement et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) au sujet du projet de loi C-26.

Ils demandent au gouvernement de bien vouloir réviser sa position et d'offrir le programme d'allocation au conjoint pour les personnes seules âgées entre 60 et 64 ans, sans discrimination face au statut marital.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 257 et 262.

[*Texte*]

LE PROGRAMME DE PERMUTATION DES CADRES

Question nº 257—**M. Dingwall:**

Quels ministères ont un programme de permutation des cadres?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique m'informe comme suit:

La Commission de la Fonction publique a l'entière responsabilité du Programme Échanges Canada qui est administré au nom du Conseil du Trésor du Canada. Ce programme est ouvert aux ministères et agences du gouvernement fédéral qui relèvent de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST

Question nº 262—**Mme Sparrow:**

1. Quand le Fonds de développement de l'Ouest a-t-il été créé et d'où provenaient les sommes qui y ont été affectées?

2. Quels étaient *a*) le budget total du Fonds, *b*) sa raison d'être?

3. Comment les sommes accumulées dans le Fonds ont-elles été réparties?

4. Quelle est la situation actuelle du Fonds?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): 1. Le Fonds de développement de l'Ouest a été annoncé pour la première fois dans le budget du 28 octobre 1980. Les initiatives reliées au Fonds devaient être financées à même les recettes budgétaires générales. Le Fonds a été instauré en partie pour tenir compte de la hausse des recettes prévue dans le cadre du Programme énergétique national.

2.*a*) Dans le budget du mois d'octobre 1980, il était mentionné que le Fonds serait doté de 4 milliards de dollars, et qu'une somme initiale de 2 milliards y serait affectée au cours des trois années financières comprises entre 1981-1982 et 1983-1984.

b) Le Fonds visait à susciter des initiatives dans des domaines tels le système de manutention des céréales et le réseau des transports dans l'Ouest.

3. Dans les budgets du 12 novembre 1981 et du 28 juin 1982, le Fonds a été révisé, réaménagé et affecté à des initiatives précises, dont le transport des céréales de l'Ouest et le développement économique des populations autochtones.

4. Le Fonds comme tel n'existe plus, puisque les initiatives qu'il devait susciter ont été entreprises.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Stewart: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-telles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Broadbent:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir échoué dans ses relations bilatérales avec les États-Unis, et plus particulièrement

1) de n'avoir pas obtenu des États-Unis qu'ils s'engagent à agir rapidement en ce qui concerne leur part des dommages écologiques causés par les pluies acides; et

2) de n'avoir pas affirmé clairement que le Canada ne jouerait aucun rôle dans le projet de guerre des étoiles des États-Unis . . .

Et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra):

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «acides» et en ajoutant ce qui suit:

«, et d'avoir accordé aux États-Unis un moratoire d'un an avant qu'ils fassent quoi que ce soit, malgré le désir exprès de millions de Canadiens et d'Américains; et

b) de n'avoir pas affirmé clairement que le Canada ne jouerait aucun rôle dans le projet de guerre des étoiles des États-Unis et plus spécialement de n'avoir pas obtenu de garantie absolue qu'aucune arme nucléaire ne serait stationnée ou déployée au Canada.»

M. le Président: Au moment de la suspension de la séance, nous en étions arrivés à la période réservée aux questions et aux observations. Si personne n'a de questions à poser ni d'observations à faire, nous allons poursuivre le débat.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'interviens en faveur de la motion présentée par le député d'Oshawa et appuyée par le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Cette motion reproche au gouvernement les résultats décevants à plus d'un titre de la réunion au sommet qui vient d'avoir lieu entre le premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan. J'aimerais m'attacher au passage de la motion qui concerne les pluies acides.

Je dirai tout d'abord ce que j'ai donné à entendre pendant la période des questions, monsieur le Président, c'est-à-dire qu'en revenant du sommet avec pour tout potage un accord de désignation de hauts représentants de chaque pays chargés d'étudier de concert le problème des pluies acides, le premier ministre se trouve avoir acquiescé au point de vue américain sur le problème des pluies acides. Ce n'est pas plus compliqué que cela, monsieur le Président. Le point de vue des Américains est bien connu, et ils n'en font pas mystère: c'est que les pluies acides demandent à être étudiées de plus près et qu'ils ne veulent pas prendre de mesures tant qu'on n'aura pas démontré de façon concluante que les pluies acides sont en fait aussi nocives que beaucoup le disent. Voilà le point de vue des Américains. Peut-être faudrait-il préciser que c'est celui de l'actuel gouvernement américain et du président Reagan parce que, bien sûr, il y a d'autres opinions à ce sujet aux États-Unis même, et qu'il n'est pas tout à fait exact de parler constamment du point de vue «américain» comme s'il était absolument homogène.

Le point de vue exprimé par le président Reagan consiste à dire qu'il faut pousser les recherches et qu'il n'est pas opportun d'agir pour l'instant. Celui du gouvernement canadien, il faut lui en reconnaître le mérite, c'est de s'appliquer à réduire les pluies acides. Si je dis qu'il faut lui en reconnaître le mérite

c'est que les ministériels ont pris l'habitude de nous accuser d'être toujours négatifs. Je n'étais pas négatif il y a quelques semaines quand la ministre de l'Environnement (Mme Blais-Grenier) a annoncé ce que le gouvernement allait faire au sujet des pluies acides. J'espère qu'on s'en souviendra et que les critiques que je vais faire seront de ce fait plus crédibles.

Il est de fait que le point de vue canadien consiste à intervenir pour réduire les rejets d'anhydride sulfureux en prévoyant l'association de crédits fédéraux à des crédits provinciaux et du secteur privé. Nous espérons donc que le gouvernement mènera cette initiative à bien et qu'il négociera les accords nécessaires à cette fin dans un très proche avenir. Nous verrons alors baisser concrètement le tonnage de pluie acide d'origine canadienne qui se déverse sur le Canada.

Le premier ministre a dit qu'il voulait se présenter à la table de négociation les mains propres, ou du moins les mains plus propres, car rien n'est parfait dans ce monde, et c'est ce qu'il a fait. Il a pris des mesures contre la production d'oxydes d'azote par les automobiles. Il avait quelques cartes dans son jeu quand il est parti négocier. Même si certains soutiennent qu'il n'a pas su s'en servir, je dis qu'il avait des cartes à jouer et qu'il allait être intéressant de voir ce qu'il en tirerait, non seulement en fonction de l'action que le gouvernement fédéral avait prise lui-même concernant les pluies acides, mais en fonction des nouveaux rapports avec les États-Unis que le premier ministre avait promis. Que s'est-il passé? La position canadienne était qu'une action s'imposait. La position américaine était qu'il fallait poursuivre les études. Et nous nous retrouvons avec un projet d'étude. A mes yeux, cela veut dire que nous nous sommes inclinés devant la position américaine.

A mon avis, monsieur le Président, qui reflète celui du Nouveau parti démocratique, il aurait été de loin préférable et conforme aux relations canado-américaines d'égal à égal dont le premier ministre se plaît à parler, que le permier ministre à l'issue de la réunion nous dise que les deux pays n'avaient pas réussi à s'entendre sur la question de la pluie acide, que le président restait convaincu que ce n'était pas le genre de problème qui exigeait une action, mais que de notre côté nous en étions convaincus et que nous allions poursuivre une action sur le plan national pour supprimer nos propres sources de pluie acide et que nous espérions qu'à la longue notre action à cet égard finirait pas convaincre les Américains. Cet exposé de la situation entre le Canada et les États-Unis aurait été beaucoup plus honnête et exact. Mais non, on a choisi un moyen terme que tout le monde reconnaît, sauf le gouvernement lui-même, soit de nous présenter une solution qui ne vise qu'à sauver les apparences et à éviter au premier ministre d'être obligé de reconnaître qu'il n'a pas réussi à faire bouger le président de ses positions. Il aurait mieux fait de le dire. Un tel échec n'aurait pas été si épouvantable que cela. Il aurait été épouvantable pour l'environnement, mais pas du point de vue politique. Selon moi, cela aurait été beaucoup plus acceptable.

• (1540)

Le problème, c'est que le premier ministre s'est pris à son propre piège vu tout ce qu'il a dit à propos des pluies acides ces derniers temps. Les partis politiques ont toujours tendance à blâmer leurs adversaires de tout. Soit parce qu'il n'était pas entièrement au courant de la genèse du problème, soit pour des raisons politiques ou un peu à cause des deux, le premier ministre essaie maintenant de prétendre que l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur les pluies acides entre le Canada et les États-Unis, est entièrement imputable à l'ancien gouvernement libéral. Même si l'on peut reprocher bien des choses au parti libéral du Canada, il faut répartir un peu plus également la responsabilité du problème des pluies acides.

Je prie les députés de se reporter au dernier rapport du sous-comité sur les pluies acides, qui avait été reconstitué vers la fin de la dernière législature. Ce comité avait présenté un rapport intitulé *Le temps perdu: Il faut prendre des mesures au sujet des pluies acides*. Il s'agit d'un rapport unanime présenté par un comité multipartite. Voici ce qu'on peut y lire dans la partie relative aux relations canado-américaines:

> Malheureusement, la volonté nécessaire pour s'attaquer au problème n'existe pas aux États-Unis.

M. Gurbin: C'était vrai.

M. Blaikie: Le rapport dit ensuite:

> Pour résoudre le problème des pluies acides, il faut mettre au point une stratégie continentale de contrôle de la pollution.

Le rapport dit aussi:

> ... nous pensions alors que les seules démarches utiles à faire auprès de nos voisins américains devaient être politiques puisque les initiatives diplomatiques n'avaient rien donné à cause de l'intransigeance du gouvernement Reagan.

Dans son résumé de la situation, le rapport signale qu'il existait des ententes et que l'on avait entrepris certaines choses avant l'élection du président Reagan en 1980.

Quand le premier ministre a dit qu'il avait réussi à débloquer la situation vu que le président à Québec avait avoué pour la première fois s'intéresser au problème des pluies acides, il n'avait pas entièrement raison puisque d'autres gouvernements l'avaient déjà fait aux États-Unis. Les mêmes préoccupations avaient été exprimées avant l'élection du président Reagan. S'il y a quelque chose de nouveau, c'est que le premier ministre ait su tirer ces quelques phrases au président Reagan. Je soutiens cependant que puisqu'il n'y a pas eu d'entente pour prendre des mesures concrètes, il ne s'est rien produit de nouveau et que, par politesse et pour remercier le premier ministre de la façon extrêmement conciliante dont il l'avait traité, le président a jugé qu'il lui devait au moins de dire quelque chose au sujet des pluies acides.

Le premier ministre n'a jamais voulu admettre que les Américains étaient coupables et il s'y refuse encore après le sommet de Québec. Les députés qui ont siégé aux comités que la Chambre a formés pour étudier ce problème ont eu maintes occasions de s'en rendre compte. Nous demandons simplement qu'on nous dise en toute franchise quels sont les désaccords qui existent entre le président et les Canadiens à propos des pluies acides.

Dans ce contexte, je voudrais expliquer brièvement ce que j'entends par notre amitié avec les États-Unis, et par la véritable amitié tout court. J'admets tout d'abord que les États-Unis sont l'un des meilleurs amis du Canada et qu'ils sont de bons voisins. Personne ne le conteste. Mais quelle est la nature de cette amitié? De bons amis peuvent tomber en désaccord tout en continuant à se respecter. Un pays ami a certaines obligations que d'autres n'ont pas; c'est du moins ainsi que notre parti considère l'amitié canado-américaine. Parfois, seul notre meilleur ami peut nous reprocher de nous être mal comportés à une réception, d'avoir manqué de gentillesse envers quelqu'un, ou nous avertir qu'il vaudrait mieux changer d'attitude. Voilà à quoi servent notamment de bons amis. Ils peuvent s'influencer l'un l'autre.

Le gouvernement me semble mal comprendre la véritable nature de l'amitié et de la loyauté. Je répète ce qu'a dit le député d'Oshawa (M. Broadbent), la loyauté et l'amitié nous font accepter les critiques franches et honnêtes, et nous n'en demandons pas plus au premier ministre à propos des pluies acides. Nous nous attendons également à ce qu'il agisse ainsi dans divers autres domaines où le Canada ne devrait pas hésiter à critiquer de façon positive la politique étrangère des États-Unis concernant l'Amérique centrale, par exemple, la course aux armements et ainsi de suite.

Je m'insurge contre les accusations d'antiaméricanisme qu'on nous lance des banquettes gouvernementales chaque fois que nous exprimons notre désaccord sur la position canadienne en matière de relations canado-américaines. Des millions d'Américains n'approuvent pas la position du président Reagan sur les pluies acides, la guerre des étoiles ou l'Amérique centrale. Sont-ils pour autant antiaméricains? Si nous vivons dans une démocratie où nous sommes libres non seulement de critiquer notre propre gouvernement mais aussi celui de nos voisins et amis, assurément nous devrions pouvoir nous interroger sur ce qui se passe aux États-Unis sans que le gouvernement nous accuse d'antiaméricanisme. Grands dieux, on a aboli aux États-Unis le comité sur les activités antiaméricaines; ne faisons pas de notre Chambre des communes une sorte de comité sur les activités antiaméricaines pour éviter que chaque fois qu'un député de l'opposition dénonce une attitude gouvernementale, il soit accusé d'être antiaméricain. Nous pouvons sûrement tenir des débats un peu plus raisonnables.

Nombre des aspects des rapports canado-américains sont des questions d'une très grande portée internationale, qu'elles concernent l'environnement que nous partageons ou encore l'avenir même de la planète quand nous parlons de la course aux armes. Nous devrions pouvoir tenir un débat honnête et ouvert sans être accusés d'antiaméricanisme.

Il existe de nombreux points en litige entre le Canada et les États-Unis au sujet de l'environnement. Je songe particulièrement à la qualité de l'eau des Grands lacs et au fait que sept à huit millions de Canadiens pourraient être privés de leur source d'eau potable à cause des toxines qui envahissent la rivière Niagara en provenance de dépotoirs situés en territoire américain. Des actions s'imposent dans ce domaine. Nous devons nous montrer fermes, car nos arguments sont solides sur ces questions. Nous n'avons pas à nous excuser de quoi que ce soit, surtout pas de nous inquiéter de la qualité de l'eau que boivent sept à huit millions de Canadiens.

Je suis allé aux États-Unis à maintes reprises, je connais un bon nombre d'Américains et je sais que ces gens-là respectent ceux qui défendent leur position. Ils respectent aussi ceux qui sont ouverts, francs, qui s'en tiennent aux faits et qui savent ce qu'ils veulent. Ils ne seront sûrement pas impressionnés par des poignées de main, des accolades et autres choses du genre comme nous en avons vu au sommet de Québec. Lorsqu'il s'agit de questions écologiques notamment, nos arguments sont solides et nous devrions être aussi francs et honnêtes que possible avec les Américains pour leur faire bien comprendre que nous voulons vraiment qu'ils prennent des mesures pour restreindre les émissions qui provoquent des pluies acides jusque dans notre pays. Nous devons leur montrer que nous sommes déterminés à nettoyer les Grands lacs. Bien entendu, nous aurions mieux donné l'impression que nous nous préoccupions sérieusement de la qualité des eaux des Grands lacs si nous n'avions pas annulé le programme de recherche sur les œufs du goéland argenté. Néanmoins, ces questions doivent passer avant les erreurs quotidiennes du gouvernement et nous avons donc de sérieuses raisons morales d'en parler aux Américains.

● (1550)

Je voudrais dire un dernier mot au sujet du plus sérieux problème écologique qui soit. Je sais que d'autres en parleront également. Il faut espérer que la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett) pourra parler, plus tard aujourd'hui, des questions de sécurité et de désarmement. En dernier ressort, le plus grand problème écologique qui soit est la menace de guerre nucléaire. Selon les prédictions de nombreux experts, tout échange important sur le plan nucléaire entraînera ce que l'on appelle l'hiver nucléaire. Les répercussions sur l'environnement seront telles que nos inquiétudes au sujet des pluies acides et des toxines déversées dans les Grands lacs sembleront bien insignifiantes en comparaison.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures sous le gouvernement libéral. Il a déclaré que si nous créons l'environnement que le gouvernement actuel est en train de créer, selon lui, en signant ces accords en matière de défense avec les Américains, lorsque ces derniers nous avertiront qu'ils veulent déployer des armes nucléaires sur notre territoire, nous ne serons plus en mesure de refuser et que nous nous faisons des illusions si nous croyons le contraire. Monsieur le Président, nous en sommes arrivés là dans les relations canado-américaines. Cette situation a été créée par des années de gouvernement libéral. Nous en sommes arrivés au point où nous ne pouvons pas adopter notre propre politique étrangère parce que nous sommes trop soumis à l'intervention et à la réaction des Américains, sur le plan économique ou autre. Les Américains n'y vont pas par quatre chemins lorsqu'ils veulent avoir gain de cause au sujet du Programme énergétique national ou autres. Traditionnellement, ils ont toujours défendu âprement leur propre intérêt national.

Au fil des années, nous avons négligé de nous doter d'une position cohérente en matière de politique étrangère qui nous permet d'agir indépendamment à courte échéance. Cela, nous le devons aux gouvernements libéraux. La réaction du gouvernement conservateur à la situation créée par les libéraux est de l'accepter. Il admet cet état de choses et, au lieu de lutter, il se résigne à la situation et tente d'en tirer le meilleur parti.

Cette attitude, on la retrouve non seulement à l'égard de la politique étrangère, mais aussi à l'égard des investissements étrangers et d'autres questions.

La politique du gouvernement conservateur est de ne pas réagir contre l'état de dépendance que nous devons aux gouvernement libéraux, mais de l'accepter et de s'efforcer de faire de son mieux dans l'intérêt des Canadiens. C'est une politique qui se défend, mais nous ne l'acceptons pas. Nous prétendons que nous devons, à long terme, lutter contre l'emprise étrangère sur notre économie et réagir contre cette incapacité qui est devenu la nôtre au cours des ans d'agir de façon indépendante sur le plan mondial. Nous invitons les Canadiens à réagir en appuyant notre politique. Le gouvernement peut bel et bien dire qu'il possède actuellement un mandat. Toutefois, nous sommes également chargés de proposer une autre ligne de conduite. Nous devons continuer à rappeler aux Canadiens que nous pouvons agir autrement et que nous ne sommes pas tenus d'accepter ces situations internationales comme si elles étaient aussi inéluctables que les conditions atmosphériques.

Le monde est en partie créé par les êtres humains. Les réalités sociales et économiques sont attribuables à des choix humains. Le monde pourra évoluer, mais seulement si les Canadiens se joignent à d'autres qui veulent également le changer. C'est ce que nous devons faire. Nous ne sommes pas antiaméricains et nous ne voulons pas non plus nous contenter de dénigrements ineptes imbus d'esprit de parti. Nous tentons de faire comprendre que les Canadiens et le Canada pourraient faire des choix différents. Nous continuerons à le faire, monsieur le Président.

M. Duguay: Monsieur le Président, j'ai appris une leçon aujourd'hui sur la nature de l'amitié. J'ai entendu dire entre autres que de véritables amis ne peuvent être en désaccord, que les députés de ce côté-ci de la Chambre ne comprennent pas la nature de l'amitié et accusent leurs collègues d'en face d'être antiaméricains.

Je voudrais vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à d'autres députés, quelque chose à propos de l'amitié. Les députés d'en face ont affirmé aujourd'hui qu'en négociant avec les Américains il faut se rappeler qu'ils jouent rude et qu'il faut être sur ses gardes. Selon eux, nous devons faire preuve de fermeté avec les Américains, sinon ils en profiteront. Le chef du parti néo-démocrate (M. Broadbent) disait ce matin que M. Davis n'est pas la bonne personne pour se mesurer avec les Américains à propos des pluies acides. Monsieur le Président, les députés d'en face ont beaucoup à apprendre sur la nature de l'amitié, s'ils partent de l'hypothèse qu'il faut se mesurer à l'autre parti pour parvenir à des objectifs que nous partageons. Vous ne pouvez pas partir du principe que vos amis ont tort et que vous allez vous mesurer à eux, si vous espérez arriver à quelque chose.

M. Blaikie: Monsieur le Président, ce que vient de dire le député de Saint-Boniface (M. Duguay) confirme le fait qu'il y a deux conceptions distinctes des relations entre le Canada et les États-Unis. Je suppose que le député de Saint-Boniface admettra qu'il y a des gens à la Chambre qui sont bons amis, mais qui n'ont pas la même opinion sur cette question; pourtant, lorsqu'ils en discutent, ils peuvent être particulièrement fermes et critiques, mais ne voient pas cela comme une menace à leur amitié. Je parle du même principe lorsque je mentionne les relations entre les deux pays et entre les politiques des deux côtés de la frontière. En fin de compte, c'est une question de maturité.

Le député interprète le mot «ferme» de façon péjorative de même que la phrase où j'ai dit que les Américains jouent rude. Pourtant, c'est vrai. On sait, historiquement, avec quelle ténacité ils protègent leurs intérêts. Je dois dire que, parfois, je les envie. Force est de reconnaître que les Américains savent défendre leurs propres intérêts. Je suis parfois critique de ces intérêts, mais ils n'en demeurent pas moins qu'ils sont prêts à les défendre résolument. Ils n'ont jamais été le jobard international que le Canada a parfois été à propos de ses intérêts.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député, que je considère comme un ami. Même si, parfois, nous convenons de ne pas être d'accord, nous pouvons continuer à nous poser des questions. Il pourrait peut-être exposer à la Chambre l'opinion de son parti à propos de toute la publicité que le premier ministre (M. Mulroney) donne à la nomination de l'ancien premier ministre de l'Ontario comme envoyé spécial, pour s'occuper de la cause du Canada à propos des pluies acides.

• (1600)

Je m'inquiète, comme mes électeurs, de ses antécédents en ce qui concerne les pluies acides. Les mesures qu'il a prises en tant que premier ministre de la province ne nous donnent peut-être pas toute la confiance et l'assurance que le Canada sera suffisamment bien représenté et pourra parvenir à un accord satisfaisant avec les États-Unis.

Nous avons entendu quelques élucubrations du député de Saint-Boniface (M. Duguay). Le député et son parti savent-ils quelles assurances le premier ministre a demandées au président des États-Unis en ce qui concerne les pluies acides? Il semble que beaucoup de gens au pays, notamment les journalistes, ne savent pas ce que le premier ministre a demandé pour consentir à l'accord avec les États-Unis. Le député pourrait peut-être faire quelques observations sur ces deux points.

M. Blaikie: Monsieur le Président, c'est un fait que nous ne savons pas ce que le premier ministre a demandé au président Reagan en ce qui concerne les pluies acides. Si le premier ministre a reçu ce qu'il avait demandé, je suppose que l'on pourrait qualifier cela de succès. Toutefois, nous espérons qu'il a au moins demandé un peu plus que ce qui figure dans l'accord.

Le premier ministre a déclaré à la Chambre, avant la conférence au sommet, qu'il ne dirait rien aux néo-démocrates des demandes qu'il comptait présenter au président Reagan. Or, la conférence est terminée et il n'a encore rien dit à personne. Je suppose qu'il n'a rien dit non plus au président des États-Unis, car il n'est pas en mesure de nous parler des engagements qu'il n'a pu obtenir de M. Reagan. Au demeurant, nous ne savons pas ce que le premier ministre lui a demandé.

Pour ce qui est de la nomination de l'ex-premier ministre de l'Ontario, j'ai tâché de faire valoir, pendant la période des questions, que c'était lui qui avait supprimé une mesure qui aurait permis d'utiliser des épurateurs pour la première fois au Canada. Cette mesure avait été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme aux États-Unis, mais la Commission hydroélectrique de l'Ontario l'a fait supprimer lorsque le premier ministre Davis dirigeait cette province.

Sous son gouvernement, les motifs d'inquiétude qu'inspirent les pluies acides n'ont pas cessé de se multiplier pendant les années 1970. Et les problèmes causés par les pluies acides se sont eux aussi multipliés sans que le gouvernement de l'Ontario n'intervienne. Beaucoup de discours, et bien des mesures qui n'ont jamais abouti.

Sous bien d'autres rapports, l'ex-premier ministre Davis est un homme éminent, mais en ce qui concerne les problèmes écologiques, on peut difficilement dire qu'il s'est taillé une réputation enviable. Sa nomination montre jusqu'à quel point ces problèmes inquiètent peu le premier ministre.

Au chef de l'opposition (M. Turner) qui lui demandait pourquoi il n'avait pas participé au débat, le premier ministre a répondu qu'il ne se présentait à la Chambre que lorsqu'on discutait d'une motion importante. Je trouve que c'est faire preuve de bien du mépris à l'endroit du Parlement et de l'ensemble du problème que posent les pluies acides. La motion d'aujourd'hui fait suite à une importante conférence au sommet entre le Canada et les États-Unis et elle est l'œuvre de l'un des partis de la Chambre des communes. Elle vaut la peine que le premier ministre en parle. Son mépris, et la nomination du premier ministre Davis pour la somme symbolique de un dollar par année pour examiner ce dossier, montre qu'il ne considère pas que les pluies acides sont un problème grave.

M. Gurbin: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Birds Hills (M. Blaikie) a brandi une publication du sous-comité sur les pluies acides intitulée *Time Lost*. Il importe de rétablir les faits: que je sache, personne au gouvernement ne s'est prononcé contre ce rapport. En fait, c'est sur ce rapport que se sont appuyés en grande partie la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) et le gouvernement pour décider des mesures à prendre. En moins de six mois, ils ont mis en œuvre un plan d'action qui n'a pas son pareil dans le monde pour ce qui est du contrôle des polluants et des pluies acides.

Ce document constitue en outre un témoignage de l'activité du précédent gouvernement. En 1977, alors qu'il était ministre de l'Environnement, Roméo LeBlanc a déclaré qu'il s'agissait là d'une bombe à retardement. Depuis lors jusqu'à la publication de ce livre, soit en sept ans environ, le précédent gouvernement n'a à peu près rien fait de constructif à cet égard. Or, depuis moins de six mois que nous exerçons le pouvoir, grâce surtout à notre volonté de collaborer et de procéder à des consultations dans une atmosphère chaleureuse qui tranche singulièrement avec les propos acerbes de l'ancien ministre de l'Environnement, nous sommes parvenus à élaborer un plan d'action. Nous avons réussi à créer des liens notamment en nommant des ambassadeurs qui sauront poursuivre cette tâche importante et utile.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le député ne dit pas les choses exactement comme on les présente dans *Time Lost*. Ce que ce document fait si bien, c'est répartir le blâme. Il n'impute pas tous les problèmes aux libéraux ou au président Reagan. Il précise qu'en 1977 et 1979, on a pris certaines mesures qui ont conduit à des memorandums, des déclarations d'intentions et des ententes de principe qui sont tombés à l'eau après les élections de 1980.

Le gouvernement prétend que la stratégie utilisée par le gouvernement précédent n'a changé en rien la position américaine. Cela est vrai, mais il faut également tenir compte de l'intransigeance du gouvernement américain.

Ainsi, je ne crois pas, contrairement au député, que le gouvernement souscrit entièrement aux recommandations et points de vue énoncés dans ce rapport. Ce que le gouvernement est incapable de dire et que le premier ministre n'a pu préciser à Québec, c'est que l'intransigeance du gouvernement américain explique en partie le problème. Si le premier ministre avait été capable de le dire, nous saurions qu'il est bien l'ami réfléchi et le premier ministre d'un pays souverain pour lequel il veut se faire passer à nos yeux.

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais tenter d'esquisser ce que le gouvernement actuel a réussi à faire, en deçà d'une très courte période de six mois, dans le domaine de l'environnement. Je ne pourrai pas répondre exactement à tous les commentaires de l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), parce qu'il a parlé de tellement de choses que c'est devenu vraiment non plus une question sur les pluies acides, mais une espèce de salade où on a mis les œufs de goéland, l'amitié avec les États-Unis, le système de défense, les citations de l'honorable député de Saint-Maurice (M. Chrétien), la domination de l'économie canadienne par les États-Unis, et c'est un peu le genre de dialogue qui va d'un côté à l'autre de cette Chambre, à tel point que le gouvernement essayant de faire connaître ses positions se retrouve dans un débat absolument farfelu où on change le sens des mots et essaie de montrer une situation qui n'existe pas et où on mêle strictement les Canadiens. On ne leur permet pas d'avoir accès à l'information qu'ils devraient normalement avoir par le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre.

Alors, pour remettre toutes les choses en place, je ne parlerai pas des grandes philosophies de l'amitié. Je ne parlerai pas, non plus, des œufs de goéland, dont on parle depuis six mois. Je ne parlerai pas du système de défense, ce n'est pas mon dossier. Je ne citerai pas le député de Saint-Maurice, car je ne trouve pas qu'il doit être cité; il n'est pas un expert dans le domaine. Et je ne parlerai pas non plus de la domination de notre économie, parce que je trouve que notre économie est en bonne santé. Les derniers sondages nous démontrent que le produit national brut est beaucoup plus performant au Canada que dans les autres pays du monde, que le chômage a tendance à baisser, que la situation devrait nous porter à l'optimisme

pour les mois qui viennent, et c'est ce que les Canadiens nous révèlent dans les sondages. Ils sont très satisfaits de leur gouvernement en dépit des protestations de nos collègues du Nouveau parti démocratique qui en verdissent d'envie.

• (1610)

Le 5 février dernier, monsieur le Président, nous avons, par un style qui nous est propre et qui nous différencie extrêmement de l'ancien gouvernement de 15 ans d'affrontements, ce style qui nous est propre, c'est bien une approche de conciliation et de négociation, et grâce à ce style tout à fait nouveau, nous avons pu, en l'espace de quelques mois, réussir avec les provinces qui sont non pas nos ennemies mais nos partenaires, on le leur a bien dit immédiatement après notre élection du 4 septembre, et elles l'ont cru, et elles ont accepté d'agir avec nous, et de concert avec les provinces, nous nous sommes entendus pour procéder à une réduction des émissions d'acidité, et chaque province a accepté de se donner des quotas pour réduire les émissions d'acidité au Canada.

Lorsqu'on en est venu à annoncer publiquement cet accord, l'honorable critique du parti libéral pour l'environnement de même que celui du Nouveau parti démocratique ont dit à peu près en substance, et je résume: Il n'y a rien là! Nous, nous trouvions qu'il y avait beaucoup là. Donc, nos collègues ... L'appui de l'honorable député du Nouveau parti démocratique était évidemment acquis à la motion présentée par l'honorable critique de l'environnement du parti libéral. D'ailleurs, je ne différencie plus très bien de quel parti il s'agit car ils sont presque toujours sur la même longueur d'onde, et ils agissent en commun, l'un questionnant l'autre, ou l'autre appuyant la motion de l'un. C'est un très bon timing, monsieur le Président, parce que la motion visant à blâmer le gouvernement, savoir qu'il n'avait pas agi dans le domaine de l'environnement, est arrivée la veille, je dis bien la veille, de l'annonce publique du Plan canadien de dépollution de l'environnement, un plan qui est inégalé dans n'importe quel autre pays que ce soit. Alors, j'ai beaucoup apprécié le timing de mon collègue, l'honorable critique de l'environnement du parti libéral; j'ai trouvé cela tout à fait à point; j'ai trouvé cela un peu merveilleux, et je me suis dit que tant que nous aurions une opposition aussi bien fixée sur le développement des dossiers du gouvernement, nous pourrions travailler en toute quiétude.

Voilà donc ce que nous avons fait. Nous avons, à la suite de l'accord avec les provinces canadiennes ... sept provinces, donc, ont participé à cet accord, et les provinces de l'Ouest qui sont moins touchées par les émissions d'acidité nous ont offert leur appui actif, donc cela a été un consensus canadien. Immédiatement après l'accord du 5 février, nous avons continué à développer le plan fédéral de lutte contre la pollution des pluies acides au niveau du gouvernement fédéral. Cela nous a permis, le 6 mars, de divulguer ce plan qui propose de mettre de côté 300 millions de dollars pour régler les problèmes d'émissions acides et qui a demandé, et obtenu d'ailleurs avec beaucoup de facilité parce que nous procédons toujours selon l'esprit d'équipe, la collaboration de 12 ministères ou agences fédérales. Le 6 mars, lorsque nous avons publié ce plan d'action, on nous a félicités à peu près dans tous les médias pour nous dire que ce plan d'action était inégalé; c'était un plan qui n'avait pas d'équivalent comparable dans les autres pays en ce qui concerne la lutte aux pluies acides.

Alors, que nous a-t-on répondu sur cela? On ne nous a pas dit: Il n'y a rien là; on l'avait déjà dit une fois. Ce qu'on a dit, c'est que ce plan existait déjà dans les dossiers et que c'est normalement le parti libéral qui aurait dû le publier s'il n'avait pas été battu, et je me suis demandé pourquoi le parti libéral et l'honorable critique du parti libéral, l'ancien ministre de l'Environnement, qui avaient ce plan tout prêt dans ses dossiers pendant les 15 années qu'ils ont été au pouvoir, n'ont pas jugé utile de l'offrir aux Canadiens mais choisi d'attendre d'être battus après le 4 septembre pour dire: Eh bien là, voilà, on l'avait le plan! En tout cas, de toute façon, les Canadiens ne portent pas beaucoup attention à ces déclarations à l'emporte-pièce, et ils nous ont remerciés un peu partout d'avoir entrepris cette action globale contre les pluies acides. Et ne voilà-t-il pas que nous avons réussi à placer la question des pluies acides en tête de l'ordre du jour d'un sommet historique. Monsieur le Président, depuis 1943, c'était la première fois qu'un Président des États-Unis et un premier ministre canadien se rencontraient dans la ville de Québec, donc 42 ans plus tard, depuis 1943 c'était la première fois, et qu'ils plaçaient en tête de l'ordre du jour la question des pluies acides. Qu'entend-on aujourd'hui dans cette Chambre? C'est que le gouvernement canadien ne porte pas attention aux pluies acides, n'en fait pas de cas, n'est pas sérieux, et ainsi de suite. Alors, tout cela c'est dans la ligne de conduite des débats que l'opposition nous propose dans cette Chambre.

Donc, le Président des États-Unis et notre premier ministre se rencontrent dans un sommet historique et la toute première réunion de travail entre les deux hommes porte sur les pluies acides. Et je vous rappelle, monsieur le Président, que cette question des pluies acides était dans une impasse depuis au moins quatre ans. Ce n'est certainement pas la faute du gouvernement conservateur si la situation avec les États-Unis n'a pas bougé depuis quatre ans. Nous, nous la faisons bouger en six mois, nous réussissons à convoquer, par la force de notre premier ministre, une rencontre historique au sommet. Le Président Reagan accepte que la question des pluies acides soit portée à l'ordre du jour. La première déclaration de la toute première réunion de travail démontre la position de consensus que les États-Unis et le Canada ont atteint sur ce dossier, très complexe, qui n'a pas bougé depuis quatre ans. A ce moment-là, les deux hommes nous annoncent la nomination de deux émissaires dont personne, je pense, même nos collègues d'en face, ne contestera le prestige et la visibilité.

Je vous cite quelques commentaires des éditorialistes de nos journaux que je considère comme des gens de grand mérite et de grande sagesse. Les éditorialistes comme Jean-Louis Roy ou Michel Roy ou Alain Dexter, dans *Le Droit*, nous disent: Voilà, ces deux hommes sont de formidables lobbyists. C'est un puissant lobby que les deux hommes, le Président Reagan et le premier ministre Mulroney, viennent de donner aux environnementalistes. Ils leur ont donné deux hommes de prestige, de grande visibilité, qui vont s'occuper exclusivement de ce dossier et qui vont poursuivre ensemble des recherches en vue de débloquer l'impasse dans laquelle se trouve la situation des pluies acides entre le Canada et les États-Unis. Impasse d'ailleurs qui est due, en partie, il faut bien le reconnaître, aux agissements de l'ancien gouvernement qui s'attaquait à des problèmes constamment sous forme de conflit. C'était une guérilla constante. On s'en allait aux États-Unis, on abîmait

les gens d'injures. On allait à la télévision, on leur adressait encore des injures et après cela on était tout surpris de ne pas pouvoir arriver à des décisions communes.

Donc ces deux hommes sont des hommes reconnus par les deux pays. On admet, les éditorialistes le disent, qu'ils feront sûrement avancer le débat sur le contrôle de la pollution.

M. Roy nous dit: Nous applaudissons à la nomination de deux grands artistes. Pourquoi les nomme-t-il des artistes? C'est parce que le dossier des pluies acides, cela n'est plus, à l'heure actuelle, un dossier qui devrait être négocié par des représentants du monde scientifique. Tout simplement parce que les scientifiques nous ont dit à l'heure actuelle tout ce qu'il en était des pluies acides et qu'il n'y a pas tellement de contestation à ce niveau-là. On confie donc à deux hommes politiques qui sont habitués aux détours et à la complexité de la vie politique la tâche de débloquer ce dossier durant la prochaine année et on leur donne un mandat extrêmement intéressant. MM. Davis et Lewis pourront procéder à des consultations sur les lois et règlements applicables aux polluants.

Le Canada va être consulté sur les lois et règlements se rapportant aux polluants et va pouvoir donner sa version, son évaluation des règlements. On leur a confié le mandat d'améliorer la coopération au niveau des efforts de recherche, et je cite un rapport sur la recherche qui avait été présenté par la Société royale du Canada à l'honorable critique de l'environnement du parti libéral alors qu'il était ministre de l'Environnement, où on soulignait que la recherche sur les pluies acides était dans un profond désordre. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Société royale du Canada. Évidemment, l'honorable critique de l'environnement n'en a pas beaucoup fait état, non plus qu'il ne s'est efforcé de corriger la situation de désordre dans la recherche sur les pluies acides au niveau du gouvernement fédéral, alors qu'il était lui-même ministre et membre du Cabinet.

Donc les deux émissaires devront se pencher sur cette question de recherche, assurer, chacun sa part, chacun dans son pays, la coordination des efforts de recherche et la complémentarité des recherches entre les deux pays. Ils devront aussi chercher des moyens d'accroître les échanges d'information scientifique afin d'éviter les duplications, j'imagine, et recenser les initiatives visant à améliorer l'environnement américain et canadien.

Ces deux hommes qui ont une réputation qui n'est plus à faire, monsieur le Président, n'auraient pas accepté de prendre un dossier comme celui-là pour l'envoyer aux oubliettes. Ce sont des hommes d'action. Ils ont accepté de prendre la direction de ce dossier parce qu'ils en ont vu l'importance pour l'environnement de leurs pays respectifs, et ils ont accepté de le prendre parce qu'ils sont certains qu'ils vont pouvoir débloquer l'impasse dans laquelle nous étions à cause de l'ancien gouvernement et nous proposer des initiatives concrètes dans l'année qui vient. Ils font face à de puissants lobbies, surtout de l'autre côté de la frontière. Ils font aussi face à des puissants syndicats.

Le problème des pluies acides est extrêmement complexe parce que, d'abord, il implique des sommes énormes et ensuite parce qu'il remet en cause l'emploi de milliers d'individus. On ne traite pas de ces dossiers à la légère. Et, consacrer une année à essayer de trouver les moyens pour arriver à des solutions qui préservent l'emploi des personnes et qui assurent la dépollution, quand on a eu un gouvernement qui n'a rien fait pendant 15 ans, à mon avis, cela est tout à fait acceptable.

Il s'agit donc de deux hommes exceptionnels et c'est bien mal connaître l'ancien premier ministre de l'Ontario, M. Bill Davis, que de penser qu'il accepterait, et je cite l'éditorialiste:

. . . de jouer dans ce dossier un rôle bidon.

Le même éditorialiste nous dit: Ce qu'il était logique d'attendre de la rencontre de Québec, dans le dossier des pluies acides, c'était la reconnaissance du caractère essentiellement politique de ce dossier. Le Président américain, pour la première fois sans le dire, mais dans ses actes, a mis fin au processus de recherche, a reconnu le problème des pluies acides, a reconnu son existence, a reconnu que c'était un problème commun aux États-Unis et au Canada, et a accepté de nommer un émissaire prestigieux qui, en plus, est un ami personnel de M. Reagan pour essayer de débloquer le dossier.

C'est donc un puissant lobby qui va soutenir les efforts des groupes intéressés à l'environnement, qui, évidemment, auraient aimé que nous allions plus loin. Je reconnais que si nous avions pu solutionner la situation des pluies acides en une ou deux journées, j'aurais certainement été très contente. Mais encore une fois, étant donné que l'ancien gouvernement, pendant 15 ans, n'a rien fait au niveau de l'action, a fait beaucoup de déclarations par ailleurs, je considère, étant donné toutes ces étapes que nous avons réalisées depuis un peu plus de six mois où nous sommes à diriger et à administrer ce pays, que nous avons fait un pas énorme.

La question du climat des négociations, monsieur le Président, est essentielle, parce que si on a un bon climat et une entente entre les négociateurs, un respect mutuel . . . c'est dans ce temps-là que l'on s'assure de déblocage, c'est dans ce temps-là que l'on s'assure de progrès, et ceux qui, comme moi, ont été impliqués dans la négociation de contrats de travail et dans les relations de travail savent qu'il ne faut jamais sous-estimer le climat dans lequel se déroule, quelle que soit sa nature, une négociation. C'est vrai entre les pays, et l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) le sait évidemment et en fait montre constamment, c'est véritable entre les provinces et le gouvernement fédéral et c'est pour cela que, reconnaissant ce principe dans notre action, nous avons pu en arriver à des résultats absolument incroyables en l'espace d'un très court laps de temps.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Caccia: Monsieur le Président, je tiens à remercier la ministre pour sa dissertation digne d'une élève de troisième année. Elle a essayé de refaire l'histoire du Canada selon la toute dernière doctrine progressiste conservatrice. Je vais lui poser quelques questions et elle pourra choisir celles auxquelles elle veut répondre. Nous sommes très accommodants de ce côté-ci de la Chambre et nous lui laissons le choix.

Que pense la ministre du fait que des associations de protection de l'environnement de toutes les régions du pays n'appuient pas la décision du gouvernement progressiste conservateur sur les pluies acides pour la première fois depuis les élections? Pourquoi? Considère-t-elle vraiment que l'on a fait des progrès alors que le président Reagan a fait dimanche à Québec une déclaration pratiquement identique à celle qu'il a faite à Ottawa en 1981. Pourquoi, d'après elle, le premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan éludent-ils le problème, pourquoi décident-ils de ne pas montrer l'exemple et de laisser la victoire à la National Coal Association? Le vice-président général de cette association a déclaré, paraît-il, que les pluies acides sont un «subterfuge». D'après un numéro du *New York Times* publié il y a un mois, le président de cette association, M. Carl Bagge, a félicité le premier ministre de sa position sur les pluies acides. N'est-ce pas un peu étrange? La ministre pourrait peut-être nous expliquer pourquoi le premier ministre a décidé d'affaiblir la position du Canada dans les négociations il y a deux mois?

A-t-il attiré l'attention du président Reagan sur le fait que le Canada s'était engagé à réduire les émissions de 25 p. 100 entre 1980 et 1990? A-t-il attiré son attention sur le fait que, le 6 mars 1984, les provinces et le gouvernement fédéral ont décidé unanimement de réduire les émissions de 25 p. 100 de plus? S'est-il servi de la déclaration d'intention signée par le Canada et les États-Unis le 5 août 1980? A-t-il fait remarquer au président que, par habitant, le Canada dépense deux fois plus que les États-Unis pour la recherche? A-t-il attiré l'attention du président Reagan sur le fait que les émissions de SO*in2 dégagées par les cheminées d'usines des États-Unis équivalent à plus de cinq fois celles du Canada, et que la quantité d'oxyde d'azote provenant des automobiles est plus de dix fois plus grande aux États-Unis qu'au Canada?

Enfin, qu'est-ce que la ministre pense du fait que le premier ministre, qui avait déjà fait des concessions unilatérales sur la question de l'environnement avant de se rendre à Québec, ait finalement cédé aux pressions des Américains dimanche, au lieu d'aborder carrément le problème des pluies acides avec le président Reagan? Il a déclaré qu'il fallait encore faire des recherches, ce qu'aucun Canadien ne saurait accepter. Même la prestigieuse académie des sciences des États-Unis affirme le contraire. Il a accepté de nouvelles recherches, ce qu'il n'aurait jamais dû faire. A-t-on confié un travail à M. Davis et à M. Lewis dans le cadre de cet accord? Cela concerne ce que la ministre vient de dire au sujet de la recherche. Pourquoi les a-t-on chargés, entre autres choses, d'améliorer la coopération entre les deux pays sur le plan de la recherche et de trouver des moyens d'intensifier les échanges de renseignements scientifiques? La ministre est libre de répondre ou non.

• (1630)

[*Français*]

Mme Blais-Grenier: Monsieur le Président, je viens de découvrir chez mon honorable collègue un style nouveau. Maintenant qu'il ne peut plus attaquer le gouvernement parce que celui-ci, évidemment, a fait beaucoup plus qu'il a lui-même fait quand il était ministre, il pose des questions. Je vais essayer de répondre à toutes ses questions.

Pour répondre à la première question, contrairement à l'honorable critique du parti libéral sur l'environnement, je ne m'approprie pas des initiatives qui ne sont pas les miennes. Il ne me viendrait pas à l'esprit de dire qu'un plan canadien de l'importance de celui que nous avons annoncé était dans mes cartons quand j'étais au gouvernement si je ne l'avais pas moi-même réalisé, parce que, à ce moment-là, c'est un aveu que j'étais ministre de l'Environnement, mais à ne rien faire. Alors, je pense que c'est exactement ce que le critique de l'environnement faisait, il était un ministre de l'Environnement, il faisait des déclarations, mais il ne faisait rien d'autre. Alors, si le plan d'action était dans ses cartons, c'est bien malheureux pour lui, c'était un ministre peu efficace. Moi, je l'ai fait le plan d'action canadien, j'ai réussi à le passer avec l'accord de tous mes collègues du Cabinet et six mois plus tard, il était rendu public. Voilà pour cela.

Lorsque je cite le président des États-Unis comme mon collègue, le critique de l'Environnement, l'a fait aux médias, ce matin ou hier, à savoir que le président des États-Unis n'avait rien dit de plus que lorsqu'il était venu au Canada le 11 mars 1981 . . . Moi, je retourne au hansard et je lis ce que le président des États-Unis a dit à ce moment-là pour voir si vraiment on a fait un progrès ou non. J'ai une attitude de recherche, j'étais professeur de recherche moi-même. Au compte rendu officiel des Débats du 11 mars 1981, M. Reagan dit exactement ce que je vais citer au sujet des pluies acides. Et je cite, en anglais, du texte:

[*Traduction*]

Nous avons poursuivi nos efforts, amorcés avec l'Accord canado-américain relatif à la qualité de l'eau des Grands lacs, afin de protéger notre patrimoine commun dans cette région. Nous souhaitons continuer à travailler en collaboration pour comprendre et venir à bout de la pollution atmosphérique et marine qui, elle, ne respecte aucune frontière.

[*Français*]

Et c'est à partir de cette citation que le critique de l'Environnement nous dit: Le Canada n'a pas fait de progrès avec le sommet de Québec. Je vous dis que, franchement, si on ne faisait jamais d'autres progrès que ceux qu'on a faits à Québec par rapport à l'ancien gouvernement, je serais très heureuse. Je pense que le président américain a fait un grand pas à partir de sa déclaration de 1981.

Quant aux groupes environnementalistes qui ne sont pas d'accord sur l'action du gouvernement, certains sont des amis de longue date de l'ancien ministre, je citerai encore une fois un éditorialiste, je ne voudrais pas attaquer personne: Nous avons été fort surpris, dit l'éditorialiste, de la réaction de certains groupes d'environnement, je vais passer les noms, à l'annonce des émissaires. Et je cite du texte: Ces organismes semblent avoir réagi un peu trop rapidement en critiquant avec une ironie incisive la décision du premier ministre Brian Mulroney et du Président Ronald Reagan de confier à deux hommes politiques exceptionnels . . . exceptionnels, monsieur le Président, le mandat d'associer leur nom au débat sur les pluies acides. Je pense, et je ne veux pas blâmer les groupes d'environnement, que les critiques ont été un peu rapides. Donnons à ces deux hommes exceptionnels le temps de se réunir, ils le feront d'ici dix jours, donnons-leur le temps de se donner eux-mêmes un plan d'action et après cela nous pourrons critiquer.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire et une question à poser. La ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a déclaré qu'après quinze ans, elle ne pensait pas qu'une année de plus ferait une grosse différence. Il y a deux facteurs à considérer. Nous parlons d'une année, mais de toute évidence, ce sera plus long. Même si les pourparlers entre M. Bill Davis et M. Lewis des États-Unis aboutissent à un accord important, les mesures prévues ne seront pas prises avant un an au moins. Il ne s'agit donc pas d'une année, mais de plusieurs.

La ministre ne doit pas oublier non plus, lorsque nous parlons de ces problèmes, que les pluies acides ont des effets cumulatifs. L'année qui suivra cette période de quinze ans comptera beaucoup plus que celle qui la précédera. La ministre ne devrait pas penser en termes purement numériques au délai qu'il faut prévoir pour le règlement des pluies acides et d'un certain nombre d'autres problèmes d'environnement. Je l'invite à réfléchir aux conséquences d'un tel délai pur ce genre de questions environnementales.

J'ai une question à lui poser. Comment peut-elle affirmer que ces personnes ont été nommées pour étudier les pluies acides à la suite d'un consensus? C'est le mot qu'elle a employé. En principe, vous parvenez à un consensus après avoir eu deux positions divergentes. Vous adoptez alors une position qui ne correspond à ni l'une ni l'autre des positions initiales. Je voudrais savoir comment elle peut parler de consensus si le gouvernement canadien estimait nécessaire d'agir contre les pluies acides, tandis que les Américains pensaient qu'il fallait étudier le problème. C'est ce que la ministre appelle un consensus. C'est ce que bien d'autres gens comme moi-même appellent une concession et non pas un consensus.

[*Français*]

Mme Blais-Grenier: Monsieur le Président, à mon avis, il serait avantageux pour mon honorable collègue du Nouveau parti démocratique d'avoir un petit dictionnaire de poche qu'il traînerait constamment avec lui. D'où tient-il qu'il n'est pas possible dans les relations entre pays d'utiliser les négociations pour parvenir à des compromis? Un compromis c'est, tout d'abord, des gens qui partent de deux extrêmes et qui trouvent une position commune. Et où cela fait-il échec à l'action d'un bon gouvernement? C'est tout au contraire à l'honneur du gouvernement d'avoir pu débloquer une impasse où sur ce dossier on en se parlait plus depuis environ quatre ans.

Je pense que le compromis, c'est quelque chose de pragmatique. On a reconnu que, étant donné la complexité du dossier et les intérêts qui étaient en jeu, il fallait pendant quelque temps lui donner toute l'attention nécessaire et le remettre à des personnes de très haut niveau qui auraient des accès directs, l'un au président des États-Unis et l'autre au premier ministre du Canada.

Alors, si on dit que cela n'est pas une façon de reconnaître le sérieux du dossier, je pense qu'on ne discutera plus sur cela: de plus, je sais que le mot compromis est un mot qui est absent du vocabulaire du Nouveau parti démocratique.

[*Traduction*]

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, pour en revenir au premier volet de la motion que propose aujourd'hui le Nouveau parti démocratique pour exprimer notre inquiétude à l'égard d'un lien éventuel possible entre d'une part la mise au point d'une forme de guerre des étoiles et l'usage qu'on pourrait faire de notre nouveau système d'alerte avancée et d'autre part la question connexe du déploiement d'armes nucléaires en sol canadien, permettez-moi d'essayer en quelques mots de vous exprimer le plus clairement possible quelles inquiétudes suscite chez nous la modernisation de la ligne DEW, appelée désormais le Système d'alerte du Nord.

Si ce système de radar était et devait toujours demeurer un réseau de détection et de communication de l'information, je ne crois pas que personne ici s'en inquiéterait tellement. Toutefois, comme la modernisation de la ligne DEW est en fait considérée par les autorités du Pentagone comme présentant ce qu'elles appellent des avantages concomitants pour la mise au point de l'Initiative de défense stratégique du président—ce nom qu'on donne officiellement à la guerre des étoiles—cela nous inquiète effectivement beaucoup.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a dit ce matin qu'avec notre inquiétude, nous faisions peur aux Canadiens. Très franchement, les Canadiens s'inquiètent déjà d'une escalade possible de la course aux armements nucléaires et, en fait, de la militarisation de l'espace sidéral. Nous ne sommes pas responsables de cette inquiétude. Elle existe déjà depuis plusieurs années, depuis, surtout, que le président a annoncé pour la première fois, il y a deux ans, la possibilité de militariser l'espace et d'y prolonger la course aux armements. Je crois important de le rappeler. C'est la cause première des inquiétudes de la population. Si la course aux armements, qui se fait déjà sur terre, sur mer et dans les airs, s'étend à l'espace sidéral, la population a certes bien raison de s'en inquiéter.

• (1640)

Je le répète, nous ne nous faisons pas des idées au sujet des avantages concomitants éventuels, pour employer les mots du Pentagone, que la modernisation de la ligne DEW présente pour la guerre des étoiles. Nous avons lu des choses à ce sujet. J'ai demandé au ministre de la Défense nationale (M. Nielsen)—mais il ne m'a pas répondu—s'il avait effectivement pris connaissance du compte rendu des audiences que le comité du Sénat américain sur les armements a tenues le printemps et l'automne derniers.

C'est en lisant le compte rendu de ces audiences que je me suis vraiment rendu compte que l'Initiative de défense stratégique du président allait être appuyée et soutenue par certaines autres mesures encore à venir. Je ne dis pas que c'est pour demain, mais cela viendra. Après tout, le projet de guerre des étoiles n'en est encore qu'au stade de la recherche. Nous n'avons jamais prétendu que c'était pour demain.

Il est explicitement dit dans les témoignages portés au compte rendu auquel je fais allusion que la navette spatiale et la modernisation de la ligne DEW auraient des avantages concomitants pour la mise au point et le déploiement de l'Initiative de défense stratégique. Comme le constateraient les ministres s'ils lisaient les comptes rendus du comité du Sénat, il ne fait aucun doute pour les membres du comité du Sénat américain sur les armements que l'Initiative de défense stratégique du président suivra son cours jusqu'au déploiement des moyens de défense. Ils concluent en fait leurs observations en disant que le comité souhaite contribuer à la réalisation de l'idée du président.

Lorsque le secrétaire américain à la Défense a déclaré l'autre jour à la télévision que des rampes de lancement de missiles pourraient en fait être installées au Canada, il ne faisait que prédire ce qui finira par arriver lorsque le Canada sera de plus en plus impliqué dans l'Initiative de défense stratégique. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a par la suite fait remarquer, et avec raison, que le secrétaire Weinberger avait déclaré que ces rampes de lancement ne seraient pas installées au Canada sans le consentement du gouvernement canadien. Cette question de consentement ne fait qu'obscurcir encore davantage le problème.

Mais avant de dire quelques mots de cette question qui a une grande incidence sur l'argumentation qu'ont exposée le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale, je voudrais faire consigner au compte rendu les paroles de sir Geoffrey Howe concernant tout cette notion de guerre des étoiles.

Il est évident que le gouvernement actuel a reconnu le bienfondé des travaux de recherche sur la mise au point de la guerre des étoiles et accepté ce que le président juge être la limite d'une défense contre les missiles ballistiques. Je n'ai encore entendu personne du côté ministériel, encore moins le premier ministre (M. Mulroney), démentir leur appui en faveur de la notion de défense contre les missiles ballistiques. En effet, le ministre est venu bien près de dire ce matin que si une telle défense allait à l'encontre du traité sur les missiles antiballistiques, il faudrait entreprendre des négociations visant présumément à nous en dégager.

Sir Geoffrey Howe, ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, a en effet de très sérieuses réserves à l'endroit de la mise au point de l'Initiative de défense stratégique. Voici ce qu'il disait la semaine dernière à une réunion, ainsi que le rapporte le *Citizen* d'Ottawa du 16 mars:

«les connaissances et le potentiel technologiques énormes des États-Unis» sont très grands.

Il a rendu hommage à cette technologie. Je cite uniquement les passages de l'article qui sont entre guillemets car je n'ai pas lu le discours en entier. Il a poursuivi en disant:

... il n'y aurait aucun avantage à créer une nouvelle ligne Maginot du XXI[e] siècle que des moyens relativement plus simples et beaucoup moins coûteux, comme on peut le démontrer, pourraient neutraliser.

Il poursuit en ces termes:

Nous devons prendre garde de ne pas mettre au point une défense qui pourrait s'avérer fort limitée contre des armes ayant une force destructrice et dévastatrice ...

Il faut tout particulièrement nous garder de susciter des espoirs qu'il serait impossible de combler.

Il a mentionné ensuite les trous dans la digue ou les brèches dans la ligne Maginot que constitue l'Initiative de défense stratégique du président Reagan, posant la question suivante:

Ces «trous dans la digue» ne sont-ils pas susceptibles de produire, voire de favoriser, une inondation nucléaire?

Chacun sent à la Chambre que nous n'avons pas suffisamment débattu les conséquences de la guerre des étoiles sur l'équilibre stratégique, ni non plus sa faisabilité technique, sans parler de son opportunité stratégique. Si j'en juge par le bulletin de nouvelles de la BBC, la déclaration de sir Geoffrey Howe a fait les manchettes aujourd'hui au Royaume-Uni, en même temps que les propos très semblables qu'a tenus hier le ministre des Affaires extérieures de la République fédérale allemande, Hans Dietrich Genscher, qui s'interrogeait lui ausi sur la faisabilité technique de la guerre des étoiles et son opportunité stratégique.

Les ministres vont encore une fois nous répéter qu'ils n'ont approuvé l'initiative de Reagan que sur le plan de la recherche. Or, les ministres du Royaume-Uni et de la République fédérale allemande mettent justement cette recherche en doute. Voilà ce que je voudrais faire comprendre à nos ministres. Les partis libéral et NPD ne sont pas les seuls à en douter. Les ministres des Affaires extérieures du Royaume-Uni et de l'Allemagne occidentale s'interrogent parce qu'ils l'estiment déstabilisatrice. Elle risque, à leurs yeux, de faire basculer l'équilibre stratégique. Elle leur semble une escalade de la course aux armements dans l'espace.

Le ministre a dit qu'il se présentait devant le comité pour discuter de la question. Il a comparu devant le comité pendant 64 minutes. Il a dit qu'on ne lui avait plus posé de questions après ce témoignage. Malheureusement, j'étais malade ce jour-là et je n'ai pas pu y aller. J'ai lu le compte rendu très attentivement. Je reviendrai sur la question quand le ministre comparaîtra à nouveau devant le comité. Quoi qu'il en soit, selon la page 42 du fascicule du 14 février, voici ce qu'il a dit:

On s'est demandé s'il fallait laisser poser d'autres questions, et là-dessus je m'en remets au comité et j'attends du président qu'il me fasse part de la décision.

Le président me dit qu'il a bien demandé au ministre de venir témoigner, qu'il lui a téléphoné à son cabinet maintes fois pour l'inviter à se présenter devant le comité avant la signature de l'accord sur le Système d'alerte du Nord et que le ministre a refusé comme le ministre de la Défense nationale. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures exagère quand il dit qu'il a accordé au comité tout le temps que le comité voulait ou dont il avait besoin. Nous voulions désespérément que le ministre nous consacre plus de temps, mais il n'a voulu se présenter aucun des trois jours de la semaine dernière où le président du comité me dit l'avoir invité.

● (1650)

En ce qui concerne la question connexe au système d'alerte du Nord, laquelle est incluse dans l'amendement libéral à notre motion, soit la présence d'armes nucléaires au Canada, je veux que le ministre sache hors de tout doute que nous nous efforçons d'être aussi prudents et aussi précis que possible. Je sais qu'il partage cette attitude. J'ai même pris note des propos qu'il a tenus ce matin. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit ce matin que l'entente garantissait à tout gouvernement du Canada le droit de refuser l'entreposage d'armes nucléaires au Canada. J'ai deux choses à préciser à ce sujet: d'abord, ce n'est pas ce que nous demandons. Ce que nous demandons est bien différent, à savoir que le gouvernement s'engage à ne jamais entreposer d'armes nucléaires au Canada. Le ministre doit savoir qu'on n'a pas le temps de tenir des consultations lorsqu'une crise éclate, ou en cas de pré-alerte. A ce stade, un pays n'a plus le choix. Je ne veux pas parler d'un état de guerre. Je parle d'un état de crise.

S'imagine-t-on que les B-52 chargés de missiles de croisière qui quitteront leur base de Californie pour se rendre à Cold Lake, en Alberta, au moment où l'alerte est donnée, seront retenus en attendant l'accord du gouvernement du Canada? Dans ce cas, je veux que le ministre nous dise que les États-Unis ont accepté de ne pas entreposer d'armes nucléaires ni d'envoyer leurs B-52 armés de missiles nucléaires sans notre consentement. Le ministre ne nous a pas dit que les choses se passeront ainsi car, en toute vérité, monsieur le Président, il n'en sera pas ainsi.

Les députés se rappelleront ce qui est arrivé quand M. Nixon avait déclenché l'état d'alerte en 1974. A ce moment-là, il n'y a pas eu de consultation, pas plus qu'il n'y en aura. Le ministre a affirmé que des consultations auront lieu avant que ne soient déployées des bombes nucléaires à Comox et Greenwood. Comme l'a rappelé le chef de notre état-major général, des préparatifs s'imposeront pour accueillir ces bombes nucléaires. Des préparatifs s'imposeront aux bases comme l'a justement rappelé le chef de l'état-major quand on l'a interrogé à ce sujet.

D'une certaine façon, donc, le ministre nous trompe lorsqu'il prétend que le gouvernemnt canadien aura le droit de refuser le déploiement d'armes nucléaires sur notre territoire. Nous n'aurions plus ce choix, en cas de crise. C'est pourquoi je demande au ministre, s'il n'est pas d'accord avec ce que je viens de dire, de m'expliquer exactement comment nous serons consultés dans les cas que je viens de citer? S'il ne peut pas me répondre, peut-il nous donner l'assurance que les armes nucléaires ne seront jamais déployées sur notre territoire?

Le ministre a demandé aujourd'hui pourquoi il aurait dû soumettre à la Chambre des communes l'accord sur le système d'alerte du Nord? D'autres accords, par le passé, n'ont pas été présentés à la Chambre des communes. Par conséquent, pourquoi celui-ci devrait-il faire l'objet d'un débat public au Parlement du Canada? Cette remarque m'a affolé. Tout d'abord, elle est inexacte. Après tout, l'accord sur le NORAD a été soumis à la Chambre, contre le gré de M. Diefenbaker. Si l'on se reporte aux débats de 1958, on constate que M. Diefenbaker ne voulait pas saisir la Chambre des communes de l'accord sur le NORAD. Toutefois, il y a finalement consenti et l'accord a été soumis à la Chambre, principalement sur les instances de son secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On ne peut guère en dire autant de son successeur actuel.

L'accord sur le NORAD a été soumis à la Chambre, où il a été débattu et mis aux voix, de sorte qu'il existe un précédent. En outre, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les conservateurs—ou du moins mon collègue de Victoria, qui est présent aujourd'hui—ont prétendu que la signature de l'accord cadre visant à permettre les essais des missiles de croisière était un événement important dont on aurait dû saisir la Chambre des communes quand les libéraux étaient au pouvoir. Le député de Victoria (M. McKinnon) et moi-même avons réagi de façon énergique en cette occasion et d'autres députés conservateurs, j'en suis sûr, se sont tout autant inquiétés de ce que cet accord n'ait pas été soumis à l'étude du Parlement. Et pourtant, hier et encore aujourd'hui, les deux ministres ont refusé de tenir d'autres séances de comité. Ils ont estimé que 64 minutes suffisaient. Ils ont refusé de tenir des audiences, où l'on aurait pu entendre le témoignage de Canadiens et d'autres experts dans ce domaine sur les répercussions à long terme de la modernisation du réseau d'alerte lointaine avancée pour l'Initiative de défense stratégique, ainsi que sur la possibilité pour le Canada d'avoir vraiment le choix de refuser le déploiement d'armes nucléaires sur son territoire. Au lieu de cela, au lieu de le présenter au comité et de laisser les spécialistes en parler et nous donner des explications, ils l'ont adopté aussi rapidement que possible au cabinet, pour pouvoir le signer avec le président Reagan, la fin de semaine dernière.

Bien entendu, le président Reagan était ravi. En fait, si l'on jette un coup d'œil sur cette fin de semaine passée, on ne peut s'empêcher de penser que notre premier ministre ressemblait un peu au jeune employé qui invite son patron à dîner. C'est ainsi qu'il s'est comporté pendant toute la fin de semaine. Il ne m'a jamais donné une impression de confiance ou le sentiment qu'il posait les bonnes questions.

Une voix: Je suppose que vous auriez préféré qu'il l'insulte.

Mme Jewett: Non, je ne voudrais pas que le premier ministre l'insulte. Je ne crois pas aux vertus des insultes et je ne pense pas que c'était nécessaire. Mais je pense que tous les Canadiens devraient s'inquiéter du fait qu'il n'ait pas posé les questions que je pose aujourd'hui et auxquelles nous n'avons jamais eu de réponse, ni de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ni de la part du ministre de la Défense nationale. J'aimerais bien avoir leur opinion sur ce que disaient Geoffrey Howe et Hans Deitrich Genscher.

Le gouvernement canadien et le premier ministre n'ont pas questionné le président des États-Unis, que je sache, sur une seule des positions américaines, même sur l'Amérique centrale, sujet où pourtant je pensais que le gouvernement avait un point de vue quelque peu différent de celui du président Reagan. Il me semble clair maintenant qu'il n'en était rien. C'est impossible. Le président Reagan a fait cet incroyable discours au déjeuner, hier midi, accusant une fois de plus le Nicaragua—ce qu'il fait depuis déjà quelques semaines—appuyant les contras . . . et nous l'avons religieusement écouté. Nous qui avons fait profiter le groupe Contadora de nos compétences, savons très bien que le président des États-Unis fait tout son possible pour briser cette initiative de paix, mais nous n'avons pas dit un mot.

Alors que s'engagent des négociations sur le contrôle des armements entre les États-Unis et l'URSS, à Genève, le président Reagan a fait les allusions les plus véhémentes et pratiquement les plus blasphématoires, au sujet de la position de l'URSS, que j'aie jamais entendues. Soit dit en passant, monsieur le Président, j'ai pris comme une insulte qu'il vienne au Canada faire ce genre de remarque au sujet du gouvernement du Nicaragua, de l'appui aux contras et de l'attitude des Soviétiques face au contrôle des armements. J'imagine qu'il a tenu de tels propos, monsieur le Président, parce qu'il avait déjà mis notre premier ministre dans sa poche.

M. le vice-président: Questions ou commentaires?

M. McKenzie: Monsieur le Président, je voudrais parler de ce qui inquiète vraiment les Canadiens. La députée de New Westminster (M^me^ Jewett) fait peut-être confiance aux communistes, mais je crains qu'ils n'aient déjà suffisamment fait la preuve qu'ils sont indignes de confiance. Nous le constatons en Afghanistan où ils brûlent des enfants sous les yeux de leurs parents. Ils parachutaient des jouets piégés qui explosaient entre les mains des enfants. Nous avons donc de sérieuses raisons de ne pas croire à leur parole . . .

• (1700)

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. J'engage le député à commenter le discours de la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett).

M. McKenzie: Elle a parlé de la guerre de l'espace. Les Canadiens s'inquiètent du matériel militaire que les deux puissances veulent mettre dans l'espace et non pas seulement les États-Unis. Nous voulons qu'elles renoncent toutes deux à ce projet et non pas seulement les États-Unis. Les États-Unis doivent mettre au point ce matériel pour contrebalancer celui que possède l'URSS. Nous espérons que les plus hautes instances des deux pays démantèleront leurs installations d'un commun accord et qu'elles se débarrasseront de tous les armements nucléaires et chimiques.

L'Union soviétique possède un certain nombre d'armes de l'espace. Les Russes peuvent compter sur le RORSAT, un satellite d'observation des océans qui fait appel aux radars. Il s'agit d'une arme très sophistiquée. Elle peut probablement détecter des bateaux de taille d'un destroyer ou d'un porte-avions par beau temps. Ils peuvent également compter sur l'ERORSAT, un autre satellite d'observation des océans faisant appel à des systèmes électroniques utilisés de concert avec le RORSAT pour détecter les navires en haute mer ou le long des côtes et suivre leurs déplacements. Si nous les laissons, sans rien faire, mettre au point ce genre de matériel, nous n'aurons rien pour nous protéger. Nous serons tout à fait vulnérables. L'ERORSAT est peut-être le système de l'espace soviétique le plus capable de détecter des cibles en mer, ce qui montre que les Soviétiques sont en avance sur nous. Ils peuvent également compter sur l'ELINT III. Il s'agit de la troisième génération de satellites de détection électronique. Ils fonctionnent en mode enregistrement-lecture et ils peuvent situer à 10 kilomètres près environ les émetteurs à impulsions. Ils peuvent détecter des radars sur des champs d'aviation s'ils utilisent des émetteurs à impulsions et peut-être fournir une évaluation après-coup de l'emplacement de systèmes d'alerte et de contrôle aérien. Les Russes ont également un ELINT plus perfectionné et les experts s'attendent au déploiement de ce système d'ici à la fin de 1985.

Je ne comprends pas le NPD de prétendre que nous devons nous inquiéter des États-Unis seulement. Nous devons nous préoccuper des pays du Pacte de Varsovie qui peuvent compter sur des armes nucléaires et chimiques et sur les armes de l'espace et nous devons être certains de pouvoir nous défendre contre leurs armes sophistiquées. Ainsi, nous, du parti conservateur, désirons un désarmement bilatéral et non pas unilatéral. Des critiques doivent être adressées également aux pays du Pacte de Varsovie. Ce sont eux qui sont en avance sur nous. Je n'ai jamais rencontré un seul Canadien qui veuille d'un désarmement unilatéral de notre part. Les gens savent que ce serait un véritable suicide. Ce serait là notre fin à tout jamais.

Il est impossible de ne pas collaborer avec les États-Unis. La majorité des Canadiens comprend maintenant pourquoi nous devons permettre l'essai des missiles de croisière; ils comprennent pourquoi nous devons chercher à mettre au point des armes de l'espace. C'est attribuable aux armements accumulés par le Pacte de Varsovie et la décision ne dépend donc pas que de nous. Si nous n'avions pas à mettre au point des armes de l'espace, nous aurions tout l'argent voulu pour résoudre le problème des pluies acides. Nous souhaitons bonne chance aux négociateurs dans cette entreprise, mais nous voulons un désarmement bilatéral.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va en Russie dans deux semaines et je suis sûr qu'il en discutera avec les Russes. Nous voulons qu'ils suppriment le matériel de la guerre des étoiles, l'armement chimique et tout le reste. Nous voulons un désarmement bilatéral, et pas unilatéral.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je suis enchantée d'entendre le député dire cela. Je suis plus qu'enchantée parce que, il ne le sait probablement pas, l'U.R.S.S. n'est pas loin du tout dans la technologie de la guerre des étoiles comparativement aux États-Unis. La plupart des experts américains dans ce domaine l'admettent. Le député a dit que les deux pays devaient cesser de s'armer pour la guerre des étoiles. Je suis parfaitement d'accord sur ce point. Nous sommes tous en faveur de cela; je suis par conséquent heureuse de constater qu'il est de mon avis.

M. McKenzie: Enfin, vous l'avez dit!

Mme Jewett: C'est exactement ce que nous voulons. Le député ne se rend probablement pas compte que les États-Unis n'ont pas l'intention d'interrompre leurs recherches, mais je suis heureuse de constater qu'il voudrait qu'ils le fassent, de même que l'Union soviétique.

M. McKinnon: Monsieur le Président, après avoir écouté attentivement la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett), je voudrais faire quelques remarques sur ce qu'elle a dit à propos du discours de Geoffrey Howe, qu'elle semble appuyer sans réserve. Je me demande si elle a lu l'article du *Times* de Londres qui critiquait le discours du secrétaire aux Affaires étrangères, Sir Geoffrey Howe, en disant qu'il était mielleux, confus, négatif et compromettait l'ensemble du plan, même si ce n'était pas son intention. Le journal affirmait que Sir Geoffrey Howe avait servi sur un plateau à M. Gorbachev tous les arguments pour s'opposer à l'IDS et tenter d'éloigner l'Europe des États-Unis. Voici un passage de l'article:

> Au moment où débutent les négociations de Genève et où M. Gorbachev s'apprête à tenter d'éloigner l'Europe des États-Unis, comme l'Union soviétique a toujours cherché à le faire, il est surprenant que le gouvernement britannique fasse preuve d'un tel négativisme envers ce qui est, et les ministres le savent, le principe stratégique de base du gouvernement Reagan.

Nous ne savons pas encore si le gouvernement britannique partage le point de vue exprimé par M. Howe.

Par ailleurs, nous avons appris que la Belgique, après bien des hésitations, a décidé de déployer des missiles de croisière, ce à quoi s'oppose la députée avec véhémence. Je me demande pourquoi elle semble toujours pencher du même côté devant ces décisions délicates, c'est-à-dire appuyer la position de l'URSS et s'opposer à celle de l'OTAN.

Mme Jewett: J'espère que le député ne veut pas dire que Sir Geoffrey Howe a des penchants communistes, mais c'est l'impression qu'il donne. Le député sait très bien qu'un important discours de ce genre est soumis préalablement à l'approbation du premier ministre du pays. A moins qu'une gaffe n'ait été commise, je suppose que le premier ministre a approuvé ce discours.

Par ailleurs, je suis effectivement persuadée que la décision du gouvernement belge a été très difficile à prendre, comme en témoigne le fait qu'une centaine de milliers de personnes ont participé à un défilé de protestation dimanche. Vu les hauts cris que cette décision a suscitée dans la population, je dirais qu'il ne sera pas possible d'y donner suite. Elle devra être modifiée ou peut-être faudra-t-il changer de gouvernement.

Je suis persuadée, pour en avoir parlé avec lui à plusieurs reprises, que le député conviendrait avec moi qu'il y a, et doit toujours y avoir, dans notre société une interdépendance entre les actions des gouvernements et les convictions profondes des gouvernés. On tente en même temps de tenir un discours intellectuel et, très franchement, je crois que c'est ce que faisait Geoffrey Howe. Il demandait si nous voulions une ligne Maginot dans l'espace. Certes, le député ne veut pas dire que nous ne devrions pas poser de telles questions ni chercher à y répondre. Sûrement pas.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat et la parole est au vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale (M. Nielsen).

M. Caccia: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je m'excuse auprès du ministre, mais je veux simplement vous demander s'il ne serait pas plus conforme à la coutume parlementaire, étant donné que c'est aujourd'hui une journée d'opposition, de permettre à l'opposition officielle de présenter trois intervenants, tout comme l'a fait le NPD. Si la parole passe maintenant du côté du gouvernement et compte tenu de l'heure, le gouvernement aura présenté davantage d'intervenants que l'opposition officielle lorsque ce débat aura pris fin. Je vous fais remarquer, Votre Honneur, qu'il serait souhaitable de donner la parole à un orateur de notre parti.

• (1710)

M. le vice-président: Je me rends compte certes qu'il s'agit d'une journée réservée à l'opposition et que la motion principale a été proposée par le NPD. Nous avons entendu jusqu'ici cinq orateurs des deux partis réunis de l'opposition et seulement deux du gouvernement. Voilà pourquoi j'ai accordé la parole au vice-premier ministre (M. Nielsen). Mais il restera très probablement du temps après son intervention. J'inviterai à ce moment-là un député de l'opposition officielle à clore le débat. J'accorde donc la parole à l'honorable vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale pour la poursuite du débat.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je veux parler plutôt du Système d'alerte du Nord. Je veux le faire dans le contexte politique où se déroule le débat cet après-midi. Contrairement à ce que pense la députée qui vient de se rasseoir, je me présenterai devant le comité permanent jeudi vers 15 h 30. J'espère sincèrement qu'elle ne sera pas malade à ce moment-là pour qu'elle puisse être présente et poser toutes les questions qu'elle n'a pas eu l'occasion de poser en raison de son absence lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) s'est présenté devant ce comité.

J'aimerais commencer mon intervention d'aujourd'hui par une citation:

> Le Canada a combattu lors des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée. Nous avons acquis honorablement notre souveraineté nationale, et dans une très grande partie grâce au sacrifice énorme de plusieurs générations de Canadiens qui, avec un courage authentique et dans bien des cas au prix de leur vie, ont témoigné notre engagement inébranlable pour la liberté et notre foi inaltérable en la démocratie. Ayant ainsi acquis notre indépendance, nous ne serons jamais disposés à en céder la moindre parcelle quelles que soient les circonstances.

Ce sont là les propos du premier ministre (M. Mulroney) parlant à Québec en fin de semaine. Voilà la position du gouvernement au sujet des diverses questions soulevées par les députés de l'opposition et par des gens de l'extérieur pour semer la crainte et le doute dans l'esprit des Canadiens au sujet du but véritable du SAN.

La députée qui vient de parler a dit elle-même qu'elle ne s'alarmerait pas, pas plus que la plupart des Canadiens, si le SAN avait pour but la surveillance radar. Je la vois qui approuve de la tête, de l'endroit où elle se tient derrière les rideaux. Mais elle ne veut pas reconnaître que le SAN, c'est justement cela. En revalorisant et en modernisant le SAN, nous remplaçons justement le système existant. L'aide que ce réseau apporte à l'aviation civile est une dimension qui n'a pas été traitée. Si la députée avait effectué autant d'heures de vol dans le Grand Nord que j'en ai fait en utilisant ce réseau, elle penserait autrement. C'est tout ce qui est prévu pour le SAN, c'est tout ce qu'il va faire.

Ce que le chef du NPD (M. Broadbent) a appelé le changement le plus radical du siècle, dans les relations canado-américaines, à propos du sommet de Québec, c'est simplement un retour à la civilité et au désir de respecter les obligations découlant des traités auxquels nous adhérons depuis tant d'années. Comme cosignataires du NORAD, nous avons certaines obligations de défense qui concernent la défense du continent et celle du monde libre. Nous respectons ces engagements. Le seul changement radical, c'est que nous agissons en gouvernement qui veut respecter ces accords, qui veut agir en partenaire actif, participer à notre propre défense.

Monsieur le Président, l'histoire est éloquente sur le sort des pays qui ont abandonné à d'autres le soin de les défendre. Voilà exactement ce que prône le NPD. S'il y a une leçon que nous avons tirée de l'histoire, c'est que les pays qui se désintéressent de leur défense finissent pas perdre leur liberté et leur indépendance. Voilà ce qu'ils prônent de ce côté-là, c'est-à-dire l'inaction. Ils s'imaginent pouvoir se soustraire au fait que nous vivons à l'ère nucléaire. Le NPD semble croire que le Canada peut se croiser les bras et abandonner aux États-Unis sa défense, et celle aussi je suppose du monde libre. Il s'imagine que nous pouvons nous en tirer à l'œil. Ce n'est pas ce que nous croyons nous. Ce n'est pas non plus, je pense, l'avis de la majorité des Canadiens. Le gouvernement entend respecter ses obligations.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: L'auréole du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a failli lui tomber devant les yeux lorsqu'il s'est empressé de nier que son parti et lui-même puissent nourrir le moindre sentiment antiaméricain. Cependant, c'est un fait. C'est totalement insensé, selon moi, et j'ai du mal à discerner la moindre différence entre la position du NPD à l'égard de la défense et celle qu'a décrite l'Agence TASS, selon les articles publiés hier par la presse.

Je trouve également regrettable que le chef de l'opposition officielle (M. Turner), dont le parti a parlé en faveur de l'OTAN et dont le gouvernement a approuvé chacun des accords de défense qui nous ont conduits à ce sommet, adopte maintenant une attitude aussi sectaire qu'irresponsable. C'est ce qui ressort aujourd'hui du discours du chef de l'opposition officielle. Quoi qu'il fasse, il ne peut pas nous faire oublier la contribution de son parti aux accords qu'il critique aujourd'hui. Sa position peut être résumée en quelques mots. Ce n'est pas un principe solide défendu par des hommes solides.

Au moins, la position du chef du NPD est claire. Il se méfie des Américains et de toutes les valeurs qu'ils défendent. Au moins, il a de la suite dans les idées. Telle a toujours été la politique de son parti, même si le député de Winnipeg-Birds Hill s'est hâté de le nier.

La position du chef de l'opposition officielle est une véritable énigme. Il approuve nos objectifs. Il est de tout cœur en faveur de relations plus étroites. Il veut que nous assumions nos responsabilités. Ce qui ne lui plaît pas, c'est que notre parti réalise toutes ces choses. Son parti et lui ont eu dix ans pour le faire, mais ils n'en ont pratiquement pas profité. Lorsque le parti libéral a quitté le pouvoir, les relations avec les États-Unis n'avaient jamais été aussi mauvaises depuis 1812. Ce n'est certainement pas en essayant de ménager la chèvre et le chou qu'il peut nouer des relations positives. Ce qui leur fait le plus mal au cœur, monsieur le Président, c'est que le sommet de Québec a été un succès et qu'il a permis de réaliser des progrès réels. Voilà ce qui les tourmente.

A propos, je signale que le sommet a contribué, plus que tout autre événement dont je me souvienne, à renforcer l'unité nationale dans notre pays. Il nous a ressorti les idées de Trudeau à propos de notre objectivité à l'égard des deux superpuissances. Cela démontre une fois de plus l'inaptitude du parti libéral à faire la distinction entre nos amis et ceux qui n'ont pas fait preuve du genre d'amitié et de compréhension, vis-à-vis des démocraties occidentales, que nous pouvons espérer de vrais amis. Dans le même souffle, il a dit: «Bien entendu, les Américains sont nos amis». Nous sommes d'accord avec cela. Toutefois, là où nos opinions divergent, c'est quand nous disons qu'il faut donner à nos amis le bénéfice du doute.

• (1720)

Comme je l'ai déjà dit, le NPD a quelques excuses, étant donné leur suspicion traditionnelle à l'égard des Américains, mais il n'y a aucune excuse pour l'attitude malveillante, critique, mal informée et mesquine des députés de l'opposition officielle. Je leur demanderai, en toute sincérité, de regarder de par le monde et de se faire une idée des réalités actuelles et des possibilités d'avenir.

Les Canadiens ont droit à une opinion franche et honnête sur les problèmes réels de notre temps. Ce que nous sert le chef de l'opposition officielle, c'est du Trudeau réchauffé. Tom Axworthy est peut-être parti, mais sa pensée survivait ce matin dans la triste diatribe du chef de l'opposition officielle.

Le premier ministre du Canada et le président Reagan ont confirmé, à Québec, des politiques honnêtes et positives et les progrès réalisés entre nos deux pays. Ils ont confirmé que des amis et des alliés doivent travailler ensemble, qu'ils doivent être honnêtes l'un envers l'autre, et qu'ils doivent faire des efforts véritables pour maintenir de bonnes communications. Il s'agissait du rétablissement historique d'une relation qui s'était détériorée pendant 16 années de régime libéral.

A Québec, le premier ministre s'est penché sur des réalités que les Canadiens connaissent chaque jour et a pris des mesures pour restaurer des relations courtoises et honnêtes entre le Canada et les États-Unis.

Les avantages de cette attitude, qui fera date, se concrétiseront dans tous les secteurs de notre vie économique et commerciale au cours des mois à venir. Ni les malveillances ni les critiques du NPD, ni l'attitude nostalgique—car c'est de ça qu'il s'agit—du chef de l'opposition, ne changeront rien au fait qu'un grand pas a été fait, à Québec, pendant cette fin de semaine, pour promouvoir la souveraineté canadienne. Notre gouvernement a fait progresser les choses alors que les libéraux se traînent les pieds et que les néo-démocrates traînent au moins avec eux leurs préjugés, sinon plus.

La plupart des Canadiens comprendront et approuveront ce qui s'est passé, car ils ont davantage confiance dans le Canada et dans nos amis et alliés que n'importe lequel des deux partis discrédités d'en face. On ne soulignera jamais assez que l'initiative de défense stratégique est avant tout un projet de recherche et ensuite une initiative strictement américaine que les Américains poursuivront peu importe que le Canada ou tout autre pays soit d'accord ou non. Essayer de lier, comme le font nos vis-à-vis dans leur motion, l'initiative de défense stratégique et un meilleur système d'alerte par radar dans le Nord, est aussi illogique que de prétendre—et je ne prône certainement pas cela—que le fait d'équiper les troupes canadiennes de vieux mousquets serait une façon d'appuyer l'initiative de défense stratégique.

Manifestement, l'opposition a décidé maintenant de considérer tout progrès technologique, que ce soit dans le domaine des avions, des tanks, des navires ou des canons, comme un moyen d'appuyer l'initiative de défense stratégique. Selon moi, les députés de l'opposition devraient cesser de se croire à Hollywood et se pencher sur ces questions importantes de façon sérieuse. Cela s'applique à l'opposition officielle par-dessus tout et en particulier aux anciens ministres qui siègent là-bas maintenant et qui ont activement contribué à la conclusion des ententes et à la mise en place des systèmes.

A la réflexion, il serait fort utile de voir ce que l'Opposition officielle et le NPD disent en réalité. D'une part ils prétendent que s'il s'agit seulement d'un système de radars, il n'y a pas de quoi s'inquiéter, mais d'autre part, ils essaient méthodiquement et pour des motifs bien à eux, de faire un lien entre l'initiative de défense stratégique et le système de radars, afin de créer la crainte . . .

Mme Jewett: Elle est bien réelle.

M. Nielsen: Peu importe le nombre de documents auxquels . . .

Mme Jewett: Du Sénat américain.

M. Nielsen: . . . la députée se reporte, peu importe le nombre de ses interventions, elle devra comprendre que tôt ou tard elle devra me croire ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre, lorsque nous affirmons qu'il n'y a aucun lien entre les deux systèmes.

Mme Jewett: Pourquoi ne lisez-vous pas ce document?

M. Nielsen: Vous pouvez répéter la même chose tant que vous voudrez, mais que les libéraux racontent ces foutaises, je trouve cela . . .

Mme Jewett: Incroyable.

M. Nielsen: Oui, c'est incroyable que la députée se comporte de cette manière sans aucune raison. Elle nous demande de ne pas moderniser le système d'alerte du Nord et notre réseau de radars parce qu'il pourrait y avoir un lien avec l'IDS. Ce qu'elle dit, en réalité, c'est qu'il ne faut pas moderniser notre système de radars. D'après son parti, les Canadiens ne devraient pas faire fonctionner ce système ni l'entretenir. Pourquoi créer 11,500 emplois? Ce sont les emplois qu'elle voudrait refuser aux Canadiens.

Mme Jewett: Voilà qu'il est question d'emplois, maintenant.

M. Nielsen: Elle dit en substance: «A quoi bon les retombées industrielles et commerciales découlant de ce projet?» Il ne s'agit que de moderniser un système de radars terriblement inadéquat et coûteux d'entretien. Elle comprendra tôt ou tard.

Mme Jewett: Pourquoi ne parlez-vous pas plutôt de lanceurs de missiles?

M. Nielsen: Ce que je peux lui dire pour le moment, c'est que, dans son état actuel, notre système de radars comporte des failles qui permettraient à des appareils hostiles de violer notre espace aérien sans que nous nous en rendions compte.

La position adoptée par son parti revient à dire que nous ne devrions sous aucun prétexte faire le nécessaire pour savoir qui pénètre dans notre espace aérien. Elle ne se rend pas compte que cela n'a rien à voir avec les engins spaciaux.

Je pense que les députés ne devraient pas vivre avec l'illusion que de tels systèmes n'existent pas dans d'autres pays. L'affaire du Boeing coréen est là pour détromper ceux qui se berceraient d'illusions. Cette conclusion est inévitable.

Que nous le fassions avec les Américains ou pas, il nous faut de toute manière moderniser le système d'alerte du Nord. Cette décision a été prise et les travaux ont été accomplis il y a neuf ans, longtemps avant qu'il ne soit même question de l'initiative de défense stratégique.

Il faut que les députés se rendent compte qu'ils doivent au moins commencer à accepter une certaine responsabilité, pour pouvoir discuter de ces questions de manière intelligence et cohérente sans chercher à les noyer et à les embrouiller en établissant un lien entre le système d'alerte du Nord et l'initiative de défense stratégique.

J'aimerais avoir le temps de montrer à la députée et à d'autres qui ont probablement une expérience limitée du vol et de la navigation dans l'Arctique, quelle est la valeur du radar dans la surveillance aérienne de 1.3 million de milles carrés dans l'Arctique où l'on peut le moins se fier au compas. Si les députés pouvaient le constater par eux-mêmes, comme membres d'équipage, ils comprendraient la dimension de l'aviation civile qui est inhérente à un système de surveillance radar efficace et bien dirigé comme c'est le cas du système d'alerte du Nord.

• (1730)

Je termine, monsieur le Président, comme j'ai commencé, en rappelant aux députés que le premier ministre a attiré notre attention sur le fait que nous avons participé à deux guerres mondiales et à celle de Corée, que nous avons acquis une souveraineté nationale honorablement et, dans une large mesure, grâce aux énormes sacrifices de générations de Canadiens qui, avec un courage véritable et dans bien des cas au prix de leur vie, ont permis à notre système de fonctionner et de discuter de questions comme celle-ci. Encore un mot de mise en garde à l'intention des députés: les pays qui ne tiennent pas compte de l'histoire et de ses leçons, qui négligent la défense de leur pays et s'en désintéressent, perdent très bientôt leurs libertés, leur indépendance et même leur territoire.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai une question très brève qui appelle une réponse brève elle aussi. Le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) voudrait-il nous dire s'il accepte que des crédits affectés à l'EACL servent à la mise au point d'une source d'énergie nucléaire pour le système d'alerte du Nord? Accepterait-il que dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, le système soit alimenté à l'énergie nucléaire?

M. Nielsen: Monsieur le Président, pour autant que je sache, le député fait allusion à un type d'accumulateur nucléaire qui serait à l'étape expérimentale. Pour l'instant, la source d'énergie requise par le système n'a pas encore été établie.

L'EACL a déjà effectué des recherches sur les accumulateurs nucléaires. Nous ignorons où tout cela aboutira. Nous n'en sommes qu'aux hypothèses. Je ne peux sûrement pas affirmer ou nier qu'un accumulateur nucléaire sera mis au point ou que le système radar sera alimenté par une source d'énergie tout à fait différente. Je pense pour l'instant que l'on songe à des sources d'énergie conventionnelles, mais cela pourrait changer.

Les subsides

M. Fulton: Monsieur le Président, lorsque le dernier budget a été présenté au Congrès, quelqu'un a dit que deux stations au Canada seront alimentées dès 1986-1987, avec un système nucléaire qui est mis au point à Los Alamos. Quand la mise au point sera terminée, si on propose de l'implanter à deux stations ou davantage, le ministre de la Défense nationale acceptera-t-il que le système soit implanté au nord du 60e parallèle?

M. Nielsen: Monsieur le Président, je pense avoir déjà suffisamment de problèmes avec nos budgets sans encore devoir examiner ceux d'autres pays. Peu importe ce que prévoient les budgets d'autres pays, le député peut être assuré que toute décision sera prise au nom des Canadiens et dans l'intérêt du Canada.

M. Gurbin: Le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) peut-il nous décrire, dans la mesure du possible, quelles sont les limites du système actuel? Je connais des lacunes mais le ministre voudrait-il nous expliquer un peu mieux les autres faiblesses?

M. Nielsen: Monsieur le Président, la plus grande faiblesse à l'heure actuelle ce sont les millions que nous coûte chaque année l'entretien d'un système désuet et peu fiable.

Comme l'a si bien dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, notre couverture atmosphérique comporte des brèches qu'il faut combler. Des brèches qui sont situées surtout dans le centre et l'est du Canada et dans le haut Arctique adjacent à ces régions. Mais avec la mise en place d'un système moderne, nous pourrons surveiller étroitement tout l'espace aérien du Canada. Ce système est conçu pour assurer la défense du Canada et pour affirmer notre souveraineté au-dessus de notre territoire. Ainsi nous saurons si des appareils pénètrent dans notre espace aérien et pourrons prendre les décisions qui s'imposent. Mais le système actuel comporte des lacunes que sa modernisation va nous permettre de combler.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il est frappant d'entendre le vice-premier ministre (M. Nielsen) décrire avec enthousiasme la réunion de la fin de semaine dernière, à Québec, alors que le *Sun* de Toronto, journal à tendance conservatrice, emploie un ton bien différent. Afin de replacer du moins les événements dans une autre perspective, je vais citer brièvement quelques passages tirés de la chronique de Claire Hoy:

> Comme un petit enfant qui tire sur la jupe de sa mère pour obtenir un peu d'attention, le premier ministre, Brian Mulroney, a replacé hier notre bonne amitié intercontinentale avec les États-Unis dans le contexte désagréable d'une obéissance aveugle à des parents tout-puissants.
>
> Le fameux sommet irlandais devait montrer comment s'y prennent deux États souverains relativement égaux pour résoudre leurs différends.
>
> Or, nous avons plutôt vu le maître américain se faire accueillir par un toutou canadien qui bondit de joie et agite désespérément la queue dans l'espoir qu'on lui jette quelques os.
>
> La première récompense et la plus importante est cet accord entre les deux chefs pour nommer l'ancien premier ministre de l'Ontario, Bill Davis, et l'ancien secrétaire aux Transports des États-Unis, Andrew Lewis, à titre d'envoyés spéciaux chargés de résoudre en commun le problème des pluies acides.
>
> La nomination est révélatrice car elle a été bien orchestrée. En effet, pour désamorcer et neutraliser la question politique explosive, on ne pouvait trouver mieux que Davis.

Je dis cela à titre d'information, cela va de soi. Je ne voudrais pas aller plus loin dans ce sens. Je voudrais brièvement attirer votre attention sur le fait qu'à la suite de la déclaration sur les pluies acides faite pendant la fin de semaine, le gouvernement progressiste conservateur a affaire, pour la première fois depuis les élections, à des organismes de protection de l'environnement non gouvernementaux qui n'approuvent pas sa décision sur les pluies acides.

Pourquoi est-ce la première fois que cela arrive? De toute évidence, la déception est grande, pas seulement au sein des organismes non gouvernementaux.

En vérifiant, vous verrez que le président Reagan a dit à peu près la même chose à Québec qu'à Ottawa en 1981. Peut-on appeler cela des progrès? Je suppose que oui, pour les progressistes conservateurs, mais ils seront les seuls à être de cet avis.

A Québec, le premier ministre et le président Reagan n'ont pas montré l'exemple dans ce domaine important. Ils ont éludé le problème et c'est en fait la National Coal Association qui a remporté la victoire ce jour-là. Le vice-président général de cette association, Danny Ellerman, a dit que les pluies acides sont un subterfuge. Le président de cette association, Carl Bagge, a écrit au premier ministre du Canada (M. Mulroney) il y a quelques semaines pour le féliciter pour sa position sur les pluies acides. N'est-ce pas étrange, monsieur le Président?

On se demande pourquoi le premier ministre n'a pas montré l'exemple. Pourquoi a-t-il abandonné la position de négociation que le Canada avait il y a deux mois? Pourquoi n'a-t-il pas signalé au président que les émissions de cheminées au Canada représentent 4.6 millions de tonnes, contre 26 millions aux États-Unis, soit cinq fois plus que nous qui nous trouvons sous le vent par rapport à eux? Pourquoi ne lui a-t-il pas signalé que nous consacrons à la recherche, par habitant, deux fois plus que les États-Unis? Pourquoi ne lui a-t-il pas signalé que les émissions automobiles, exprimées en tonnes par an, sont dix fois supérieures aux États-Unis qu'au Canada? A-t-il invoqué le protocole d'entente signé en 1980? Pourquoi a-t-il jugé bon d'aller à Québec présenter humblement ses requêtes touchant l'environnement, au lieu de demander carrément au président Reagan de résoudre le problème, ce qui ne peut se faire qu'au niveau politique?

• (1740)

Le monde de la science, au Canada et aux États-Unis, estime que nos connaissances scientifiques sont suffisantes pour nous permettre de prendre une décision. Cette déclaration a été faite dès 1983 par la National Academy of Sciences des États-Unis. En gros, le premier ministre a accepté de poursuivre les recherches.

Il est manifeste, d'après les interventions de cet après-midi, que le gouvernement progressiste conservateur s'efforce désespérément de refaire l'histoire et de convaincre les Canadiens que l'affaire des pluies acides a débuté le 4 septembre dernier. Il serait peut-être utile de rappeler que le 5 août 1980, le protocole d'entente sur les pluies acides a été signé entre le Canada et les États-Unis. Il a suscité bon nombre d'espoirs et ce, à juste titre. Nous avons pensé pouvoir maintenir la tradition voulant que nous réglions ensemble les problèmes écologiques transfrontaliers, comme nous l'avions fait pour le lac Érié et dans bien d'autres cas. Des efforts ont été faits par la suite, mais lorsqu'il est devenu manifeste que même William Ruckelshaus, responsable de l'Agence de protection de l'environnement à Washington, ne pouvait pas convaincre son propre gouvernement de donner suite à un programme de contrôle, durant l'hiver 1983-1984, nous avons dû prendre une décision

de notre propre chef. Le 6 mars 1984, les ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement ont décidé conjointement de réduire les émissions de 50 p. 100 en 1984. Le 20 mars de la même année, à Ottawa, neuf pays amis poursuivant le même objectif se sont joints à nous dans une déclaration où nous nous engagions à restreindre les émissions d'au moins 30 p. 100 d'ici à 1993. En mai cette année-là, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, par l'entremise de son ministre, a publié un document concernant la modernisation des fours de fusion de produits non ferreux, en précisant comment on pourrait restreindre les émissions. En juin de la même année, cet engagement politique a été réitéré à Ottawa. Nous avons eu aussi la satisfaction, à Munick, de voir passer de 10 à 20 le nombre de pays qui ont souscrit à cet objectif de 30 p. 100.

Voilà maintenant que la balle n'est plus dans le camp d'Ottawa et de Washington, mais entre les mains de MM. Davis et Lewis, semble-t-il. Il faut se demander maintenant ce qui pourrait bien amener les Américains à la table des négociations pour réduire les émissions de SO*in2. Il reste l'alternative suivante: le gouvernement américain sera motivé ou bien par des considérations économiques intérieures, qui ne se sont pas encore manifestées de toute évidence dans les sphères politiques, ou bien par les pressions exercées par la communauté internationale demandant à l'administration américaine de se joindre aux quelques pays qui ont convenu de réduire les émissions d'anhydride sulfureux de 30 p. 100.

Nous aurons donc l'occasion de nous préparer d'ici juillet prochain lorsque les pays de la CEE se réuniront à Helsinki pour signer le protocole d'entente. Je prie instamment le gouvernement de ne pas rater cette occasion. C'est peut-être en nous joignant activement à ce groupe que nous réussirons à convaincre le gouvernement des États-Unis de leur emboîter le pas en souscrivant à cet objectif.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir de mettre aux voix maintenant toute motion relative aux travaux des subsides conformément à l'article 62(9) du Règlement. La motion est la suivante: M. Broadbent, avec l'appui de M. Deans, propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir échoué dans ses relations bilatérales avec les États-Unis, et plus particulièrement

1) de n'avoir pas obtenu des États-Unis qu'ils s'engagent à agir rapidement en ce qui concerne leur part des dommages écologiques causés par les pluies acides; et

2) de n'avoir pas affirmé clairement que le Canada ne jouerait aucun rôle dans le projet de guerre des étoiles des États-Unis.

En amendement, M. Turner (Vancouver Quadra), avec l'appui de M. Chrétien, propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «acides» et en ajoutant ce qui suit:

«, et d'avoir accordé aux États-Unis un moratoire d'un an avant qu'ils fassent quoi que ce soit, malgré le désir exprès de millions de Canadiens et d'Américains; et

b) de n'avoir pas affirmé clairement que le Canada ne jouerait aucun rôle dans le projet de guerre des étoiles des États-Unis et plus spécialement de n'avoir pas obtenu de garantie absolue qu'aucune arme nucléaire ne serait stationnée ou déployée au Canada.»

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra), mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 14*)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Chrétien
Copps (Mme)
Deans
de Jong
Dingwall
Finestone (Mme)
Foster
Frith
Fulton
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett (Mme)
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens (Mme)
Lapierre
MacLellan
Manly
McCurdy
Mitchell (Mme)
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Orlikow
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rossi
Skelly
Turner (Vancouver Quadra)
Waddell
Young—56.

CONTRE

Messieurs

Beatty
Bertrand (Mme)
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Brisco
Browes (Mme)
Cadieux
Cardiff
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clinch
Coates
Cochrane
Collins (Mme)
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Langelier)
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret

Messrs.

Desjardins
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Graham
Gravel
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Howie
Hudon
Jacques (Mme)
Jardine
Jepson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour
Kindy
King
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Mantha
Marin
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Ravis
Redway
Reimer
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Suluk
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Weiner
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Wise
Witer—156.

M. le Président: Je déclare le sous-amendement rejeté.

M. Deans: Monsieur le Président, à moins que, pour quelque raison, des députés veuillent changer d'avis, je crois que le même vote pourrait s'appliquer à la motion principale.

M. le Président: Je pense que les députés sont d'accord là-dessus.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, même si j'aime bien voter ces jours-ci, j'accepte cette proposition. Vive les votes!

M. le Président: La parole est au député de St. Catharines (M. Reid) pour un rappel au Règlement.

M. Reid: Monsieur le Président, je n'étais pas ici pour le premier vote, mais je voudrais participer au second.

M. Benjamin: Il s'agit de savoir, monsieur le Président, comment il veut voter.

M. le Président: Je crois que le député a laissé entendre qu'il voulait se prononcer dans le même sens que le député à côté de lui.

M. Benjamin: Nous ne pouvons pas le présumer.

(La motion de M. Broadbent, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 15)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Chrétien
Copps (Mme)
Deans
de Jong
Dingwall
Finestone (Mme)
Foster
Frith
Fulton
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett (Mme)
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens (Mme)
Lapierre
MacLellan
Manly
McCurdy
Mitchell (Mme)
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Orlikow
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rossi
Skelly
Turner (Vancouver Quadra)
Waddell
Young—56.

CONTRE

Messieurs

Beatty
Bertrand (Mme)
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Brisco
Browes (Mme)
Cadieux
Cardiff
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clinch
Coates
Cochrane
Collins (Mme)
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Langelier)
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
Desjardins
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Graham
Gravel
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Howie
Hudon
Jacques (Mme)
Jardine
Jepson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour
Kindy
King
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Mantha
Marin
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan

Messieurs

Oberle
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Ravis
Redway
Reid
Reimer
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Suluk
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Toupin
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (M^me^)

Messieurs

Vincent
Warner
Weiner
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Wise
Witer—157.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 18 h 16, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 mars 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA CULTURE

LA NÉCESSITÉ D'ENCOURAGER LES RÉALISATIONS ARTISTIQUES

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, historiquement et de façon contemporaine, les gouvernements peuvent être évalués par la façon dont ils favorisent la croissance et l'épanouissement culturels, par l'encouragement qu'ils donnent aux réalisations artistiques. Longtemps après que les gouvernements sont tombés dans l'oubli, les réalisations artistiques de leur mandat, les arts et les œuvres d'art, demeurent témoins de l'histoire.

Le gouvernement actuel n'a pas encore, évidemment, joui du pouvoir assez longtemps pour laisser ce témoignage de ses réalisations, mais il est mal parti. S'il faut y voir une indication des intentions du gouvernement, les récentes compressions des dépenses culturelles fédérales me convainquent que le gouvernement est disposé à présider à l'érosion massive de l'ensemble de nos impressionnantes réalisations culturelles.

Le gouvernement se fiche peut-être, monsieur le Président, de la façon dont il sera évalué aujourd'hui et plus tard pour ce qui est de la vie culturelle du pays, cependant, à titre de député et de citoyen canadien, je ne tiens pas à vivre dans un climat culturellement aride ni laisser en héritage un domaine dénué de toute valeur. J'invite donc le gouvernement à prendre toutes les mesures possibles pour enrichir notre vie culturelle aujourd'hui et demain.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS

LA PROTECTION DES DÉPÔTS À LONG TERME

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, je voudrais signaler au gouvernement, comme je l'avais signalé au gouvernement précédent il y a environ un an, une très grave lacune dans la Loi sur la Société d'assurance-dépôts modifiée et adoptée le 27 avril 1983.

Nous savons tous que les modifications ont notamment porté de $20,000 à $60,000 le maximum des dépôts qui sont assurés en cas de faillite de la banque, de la compagnie de fiducie ou de l'établissement. La loi actuellement en vigueur s'applique aux sommes déposées dans les comptes d'épargne ainsi qu'aux dépôts effectués pour une période de cinq ans ou plus. Toutefois, les fonds déposés pour plus de cinq ans ne sont pas protégés aux termes de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts.

Je crois que la plupart des Canadiens ignorent que leurs fonds ne sont pas parfaitement protégés s'ils ont été déposés pour plus de cinq ans. Je demande donc au gouvernement de renseigner les Canadiens à ce sujet et de modifier la Loi sur la Société d'assurance-dépôts afin qu'elle s'applique à tous les dépôts, quelle que soit leur durée.

* * *

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE RETARD À SIGNER UN ACCORD DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Selon le *Sun* de Vancouver, monsieur le Président, le premier ministre Bennett aurait déclaré que les 19 députés conservateurs de la Colombie-Britannique «doivent lutter pour la Colombie-Britannique au sein d'un caucus de plus de 200. Ils doivent disputer à leurs collègues une aide fédérale très restreinte». Il aurait également donné à entendre qu'ils n'exercent guère d'influence sur leur propre gouvernement et aurait demandé aux députés néo-démocrates de les appuyer. Bien que le premier ministre Bennett n'ait pas communiqué directement avec nous, je tiens à lui assurer que nous continuerons de lutter comme nous l'avons toujours fait par le passé pour obtenir notre juste part de l'argent fédéral.

En dépit de besoins manifestes dans les domaines notamment des forêts et du tourisme, la Colombie-Britannique est maintenant la seule province à n'avoir pas encore signé d'accord de développement économique et régional avec le gouvernement fédéral. Le Québec a signé récemment un accord quinquennal de développement d'une valeur de 1.8 milliard de dollars. Proportionnellement, la Colombie-Britannique devrait obtenir 650 millions de dollars. Pourquoi ce long retard? Serait-ce que le gouvernement fédéral refuse d'allouer de l'argent à la Colombie-Britannique même si son taux de chômage atteint 15 p. 100? Serait-ce parce que le gouvernement créditiste de cette province voudrait utiliser l'argent destiné au reboisement pour financer des projets de caractère électoral comme le déficit d'Expo 86? Ou serait-ce encore parce que les deux gouvernements s'amusent simplement à jouer au plus fin? La crise économique actuelle est en train de ruiner les particuliers, les familles et les localités de la Colombie-Britannique. Si les gouvernements fédéral et provincial entendent leur venir en aide, c'est maintenant qu'ils doivent le faire.

M. le Président: Je dois malheureusement informer le député qu'il a épuisé son temps de parole. Le député de London-Ouest (M. Hockin) a la parole.

Article 21 du Règlement

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LA PUBLICATION POUR LES PARENTS

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec une vive émotion que je veux parler à la Chambre de deux de mes électeurs, Terry et Tannis Jarvis, qui, grâce à leur force de caractère et à leur détermination, ont appris à faire face à une situation dont la plupart des gens n'ont pas la moindre idée.

Lorsque Terry et Tannis ont appris que leur fils Taylor était handicapé, il y a trois ans, comme beaucoup d'autres parents canadiens, ils ont dû affronter la réalité d'élever un enfant handicapé. Pour aider d'autres parents à surmonter leur désarroi, leur déception et leur crainte du début, ils ont passé des heures à rédiger une brochure gratuite intitulée «You Are Not Alone» dans laquelle ils relatent leurs expériences à d'autres parents et leur donnent des renseignements et des conseils judicieux. C'est une publication unique en son genre, car elle a été écrite par les parents eux-mêmes plutôt que par des psychologues, des sociologues ou autres spécialistes dans ce domaine.

La brochure a été publiée par un gouvernement provincial. Je la recommande à la Chambre et j'espère que le gouvernement du Canada la fera traduire et la diffusera gratuitement afin d'en faire bénéficier tous les parents d'enfants handicapés, dans quelque province qu'ils habitent.

* * *

LA CULTURE

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LES FONDS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le secteur des arts et de la culture s'adresse à l'âme même de notre grand pays, dont il est aussi l'expression. Son existence est vitale pour notre esprit national, notre sentiment d'identité et d'appartenance, et pour moi, c'est là sa principale raison d'être. A part cette contribution primordiale à notre société, ce secteur joue un rôle aussi important sur le plan matériel. Il se peut que la valeur de la contribution non matérielle des arts et de la culture à notre société échappent ou non au gouvernement, mais je m'attends à ce qu'il en saisisse au moins les avantages du point de vue économique et des emplois.

C'est un secteur vital, en pleine expansion, monsieur le Président, et les compressions budgétaires qui lui ont été récemment imposées attestent d'un manque de vision non seulement du point de vue culturel, mais aussi du point de vue économique.

• (1410)

Si le gouvernement est insensible aux choses du cœur et de l'esprit, il se targue en tout cas de s'y connaître en finances. Quand ce ne serait pour aucune autre raison que la bonne gestion économique, j'exhorte le gouvernement à augmenter au lieu de diminuer ses investissements dans ce précieux secteur de notre société et de notre économie.

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

LE PLAN D'ACTION ANNONCÉ PAR LE GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je désire souligner l'important programme de protection de l'environnement qui aura pour but de réduire de 50 p. 100 les pluies acides d'ici 1994 et diminuera de plus de 45 p. 100 les émissions d'hydrocarbures d'ici l'an 2000.

Le plan d'action annoncé par la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) est le plus ambitieux qui ait jamais été mis en œuvre au Canada. Il n'y a pas d'équivalent ailleurs dans le monde.

De fait, au cours de la prochaine décennie, l'offensive contre les pluies acides au Canada coûtera au gouvernement plus de 300 millions de dollars. L'ancienne administration n'avait pas eu l'énergie morale et la volonté politique pour aller de l'avant dans ce dossier.

De par la stratégie dévoilée, le gouvernement progressiste conservateur va au delà de la rhétorique écologique traditionnelle et pose des gestes concrets. Incidemment, cette démarche s'inscrit dans un processus de coopération, avec les provinces certes, mais avec l'industrie en particulier.

Étant donné l'étendue des dommages causés par les pluies acides, notre gouvernement a su reconnaître ses obligations relatives à l'avenir et a décidé d'agir pour protéger la santé, le bien-être et le patrimoine économique des générations actuelles et futures de Canadiens.

Monsieur le Président, le Canada, puissance moyenne, ayant manifesté concrètement sa volonté d'agir en ce domaine, a su convaincre le président des États-Unis. En effet, ce dernier a reconnu que les pluies acides sont un problème commun auquel il faut une solution conjointe.

* * *

[*Traduction*]

LA CULTURE

LES PROTESTATIONS CONTRE LES COUPES SOMBRES

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, les artistes du Canada ont choisi le premier jour du printemps pour manifester sur la colline du Parlement. Des artistes ont déjà présenté des instances, notamment il y a quelques années, quand le gouvernement libéral avait fait des coupes sombres dans le budget des arts. L'initiative d'aujourd'hui constitue, cependant, un progrès important quant à l'ampleur des protestations, au nombre des manifestants et à leur représentativité.

Les représentants de ces différents groupes artistiques non seulement protestent contre les réductions dans le budget des arts, mais réclament aussi des subventions plus convenables et supérieures au seuil de la pauvreté.

La collectivité artistique a convaincu l'opinion publique non seulement que sa cause est juste mais aussi que ses revendications ont un caractère pratique. Les fonds consacrés aux arts procurent des emplois aux Canadiens et des possibilités commerciales aux petites entreprises, surtout dans le secteur touristique. C'est là un élément essentiel à la vigueur de l'économie canadienne et absolument vital pour l'identité canadienne.

Et pourtant, quelle a été la réaction du gouvernement à ce regain de solidarité parmi les artistes? Le premier ministre (M. Mulroney) a refusé de s'entretenir avec les représentants des artistes. Il veut bien se servir de leurs talents, et même monter sur scène à l'occasion, comme lors de la soirée de gala à Québec, au début de la semaine, mais quand des artistes viennent à Ottawa pour discuter de la question très grave d'un soutien financier suffisant pour favoriser une culture canadienne indépendante, il est trop occupé pour les recevoir.

Tout renaît au printemps. Espérons que cette année, nos artistes réussiront à convaincre le gouvernement de la nécessité de reformuler ses programmes culturels.

A nos grands artistes, je souhaite, de la part des députés du Nouveau parti démocratique, la bienvenue à Ottawa.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE RAPPORT ANNUEL DE LA BANQUE DU CANADA—LA MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, les effets à long terme des déficits peuvent constituer un obstacle important à la stabilité économique et financière. En rendant hier ce verdict dans son rapport annuel, Gerald Bouey, gouverneur de la Banque du Canada, donnait l'impression de sonder les profondeurs de l'évidence. Mais cette conclusion ne semble pas du tout évidente aux partis politiques, organismes et sociétés—dont deux ont été mentionnées aujourd'hui—qui continuent de harceler le gouvernement de demandes de subventions et de subsides. Ils sont encore convaincus que le gouvernement du Canada possède la meilleure carte de crédit au monde puisqu'ils pensent qu'on n'a jamais à payer la note.

Voilà pourquoi notre corps économique est la proie d'un cancer envahissant, le cancer d'une dette publique incontrôlée. Seule une thérapie en profondeur pourra y remédier, et c'est pourquoi la Chambre devrait appuyer les politiques gouvernementales conçues pour maîtriser les dépenses et réduire le déficit. Si le Canada n'y réussit pas, nous connaîtrons le sort des passagers du *Titanic* filant à toute vitesse droit sur l'iceberg.

* * *

LA CULTURE

L'INCIDENCE DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, un gouvernement conservateur impitoyable et anticanadien est en train de menacer notre milieu culturel et artistique dans son principe vital. Le 8 novembre dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) nous a annoncé des compressions budgétaires dont son collègue, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), nous a précisé les détails. Les réductions de programmes ont durement frappé les entreprises du secteur des arts et de la culture sans qu'elles aient pour autant quelque effet significatif, quand on y regarde de près, sur le volume global des dépenses ou sur le déficit. Autrement dit, on a peu épargné mais on a causé beaucoup de tort à la culture canadienne.

• (1415)

Nos entreprises artistiques et culturelles sont importantes pour la société canadienne du point de vue de leur raison d'être. Mais elles comptent aussi pour notre économie. Épargner aussi peu d'argent en nuisant autant à la culture et à l'économie c'est faire, selon moi, de fausses économies.

Il faut que le gouvernement fédéral arrive à comprendre qu'il est judicieux de soutenir financièrement les arts et la culture et qu'il y a lieu d'accroître dès maintenant cet investissement. Les entreprises de ce secteur contribuent grandement à la société canadienne et à notre économie, et le gouvernement se doit de le reconnaître. J'exhorte vivement ce dernier à réexaminer les compressions à ce poste et à rétablir à des niveaux significatifs le financement de l'activité culturelle. S'abstenir de le faire, c'est transpercer le cœur de notre nation.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CULTURE

LES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET CONSEILS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je regrette que le premier ministre ne soit pas ici aujourd'hui. Je voulais lui souhaiter un joyeux anniversaire.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Comme je ne peux pas venir à la Chambre demain, je voudrais profiter de l'occasion pour souhaiter un bon anniversaire aujourd'hui même à mon collègue, le député d'Oshawa, et lui adresser mes meilleurs souhaits.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Cela prouve bien que je suis le seul à rajeunir ici.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Comme le premier ministre est absent, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Au cours de la campagne électorale, le parti conservateur a déclaré à la Conférence canadienne des arts: «Nous nous engageons à indexer au coût de la vie les subventions fédérales aux différents organismes et conseils». En fait, le parti conservateur a promis que, même s'il réduisait le budget, il ne réduirait pas son aide à la communauté artistique et culturelle.

Pourquoi le ministre des Finances a-t-il sabré dans ces budgets, malgré la promesse faite à la communauté culturelle canadienne? Dans le cas de Radio-Canada, pourquoi a-t-on porté atteinte à son intégrité et à son indépendance, alors qu'on avait promis de n'en rien faire, et pourquoi ces coupes sont-elles coordonnées par trois commissaires politiques relevant du ministre des Communications?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, n'eut été la mauvaise administration du gouvernement précédent, il eut été plus facile d'administrer la question. Ce gouvernement a été élu d'abord et avant tout pour remettre de l'ordre dans les finances publiques du Canada, ce que le gouvernement précédent n'a pas été en mesure de faire.

Des voix: Bravo!

M. Masse: Monsieur le Président, dès le début de l'administration de ce nouveau gouvernement, le ministre des Finances a été obligé de prendre des décisions importantes et fondamentales dans l'orientation et selon le respect de notre mandat. En ce sens-là, tous les ministères du gouvernement ont été appelés à revoir un certain nombre de programmes afin d'arriver à aider le ministre des Finances dans son propre travail.

Étant donné l'importance que le gouvernement accorde au milieu culturel de ce pays, il nous est apparu, d'une part, essentiel qu'à l'intérieur de mon portefeuille un certain nombre de sacrifices soient consentis mais, d'autre part, il était important de s'assurer que les milieux culturels de ce pays puissent recevoir l'aide à laquelle ils doivent s'attendre du gouvernement. Voilà donc pourquoi les moyennes des compressions budgétaires dans le portefeuille des Communications ont été inférieures à la moyenne du gouvernement.

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre a mentionné son collègue, le ministre des Finances: cette question s'adresse à lui.

On connaît le potentiel exceptionnel de création d'emplois dans l'activité artistique de notre pays. Étant donné la pauvre performance du ministre des Finances au chapitre de la création d'emplois, pourquoi a-t-il procédé à des coupures aussi draconiennes dans le domaine des arts au Canada quand il connaît très très bien, même trop bien, l'importance de cet appui en termes de création d'emplois?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, nous sommes bien conscients de l'importance de la relation entre création d'emplois et milieu culturel. De tous les secteurs d'emplois au Canada depuis quelques années, le secteur culturel affiche un taux de progression d'augmentation d'emplois des plus forts par rapport à la moyenne nationale, et c'est dans cet esprit, monsieur le Président, que, en collaboration et en relation avec les responsables des autres ministères du gouvernement, entre autres, ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, c'est pour répondre à cette question que nous nous assurons que, dans les programmes de création d'emplois au pays, les secteurs culturels, pour la première fois, vont pouvoir recevoir ce qui leur est dû depuis plusieurs années et que le gouvernement précédent n'a jamais eu l'imagination de leur offrir.

ON DEMANDE DE TRAITER LES DIVERSES RÉGIONS DU CANADA ÉQUITABLEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le ministre insiste, je vais lui poser une question. Pourquoi le ministre fait-il en sorte que les deux région de l'Ouest et de l'Atlantique paient si cher, soient tellement punies par ces coupures budgétaires? Le ministre s'est payé un voyage de $19,000 en avion privé afin de se rendre en Colombie-Britannique pour informer la communauté culturelle à Vancouver que le gouvernement considère, en effet, ne pas avoir les moyens de gaspiller cet argent pour les arts. J'emploie ses mots. Alors, finalement, monsieur le Président, quand entend-il traiter les régions du Canada de façon plus équitable?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, en héritant de ce gouvernement, nous avons hérité d'un certain nombre de gros problèmes, entre autres, celui causé par l'administration précédente qui avait pendant des années refusé un dialogue nécessaire et essentiel avec les provinces dans un domaine de juridiction particulièrement partagé, celui de la culture. Or, il a été nécessaire, à partir du mois de septembre, de renouer ce dialogue essentiel. Et pour ce faire, contrairement à l'administration précédente, je me suis rendu dans chaque capitale de ce pays pour faire en sorte que lorsque la réunion entre les ministres des provinces et le gouvernement fédéral aurait lieu, cette année, toutes les provinces soient présentes et non pas comme par les années précédentes, quelques provinces seulement, de sorte que, à Vancouver, au moment où vous parlez de ce voyage, pour la première fois, depuis 1980, toutes les provinces étaient présentes autour de la table, ce que vous n'aviez jamais réussi à faire pendant plusieurs années. C'est là que réside la différence, monsieur le Président.

* * *

• (1420)

[*Traduction*]

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD—LA CONSTRUCTION DE PISTES D'ATTERRISSAGE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, quand je l'ai interrogé sur le système d'alerte du Nord, il m'a répondu que les pistes d'atterrissage dans le Nord étaient destinées aux avions-radar. Dans le protocole d'entente sur la défense aérienne, j'ai lu qu'on prendra des mesures pour permettre l'atterrissage des intercepteurs d'avions de chasse et des AWACS, pour avoir des hangars d'alerte, des stocks de combustible, des stocks de missiles et de munitions, et que l'on apportera d'autres améliorations nécessaires aux aéroports.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Le ministre a-t-il lu cet accord avant de venir à la Chambre? Si oui, quand prendra-t-il la parole pour admettre que l'accord, signé avec les Américains cette semaine, créera une série complexe de bases militaires dans le Nord canadien, sans que les Canadiensen en aient été informés au préalable?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cette interprétation du député est incorrecte. Sa question d'hier portait sur: «une série de pistes d'atterrissage construites partout dans le grand Nord», pour citer sa question telle qu'elle figure dans le hansard. Il y a en fait deux types de pistes d'atterrissage qui seront touchées par ces nouveaux développements.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Le député de Toronto, le député de York-Sud-Weston, qui est devenu chez les libéraux le gardien de la moralité, veut-il me donner l'occasion de répondre ou tient-il à continuer ses interpellations?

• (1425)

Il y a deux types de pistes d'atterrissage qui seront touchées dans la région que le député mentionnait hier dans sa question. Les premières seront modifiées pour permettre le stationnement d'avions porteurs de radar. Les secondes seront peut-être améliorées pour permettre aux intercepteurs—des avions du NORAD, ne portant pas d'armements nucléaires, mais seulement des armes conventionnelles—de pénétrer dans le grand Nord en cas d'alerte, de sorte que, si nous détectons quoi que ce soit au-dessus de notre territoire, nous puissions envoyer des avions pour savoir exactement ce que c'est. Le député devrait juger cela prudent.

L'ENTENTE CONCLUE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, cette entente, si on se donne la peine de la lire attentivement, est bien plus lourde de conséquences que ce qu'on voudrait nous faire croire. On découvre qu'elle peut être modifiée à tout instant. Et on constate aussi que les hangars d'alerte dont il est question pourront être utilisés pour les avions en état d'alerte 24 heures par jour avec les pilotes dans leurs cockpits.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Le ministre ne devrait-il pas admettre que ses réponses sont contradictoires et dire la vérité une fois pour toutes? S'il veut remettre le territoire canadien au gouvernement américain à des fins opérationnelles, il devrait l'admettre simplement. Nous en parlerons alors, mais qu'il ne cache pas la vérité au peuple canadien.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, hier, le député aurait voulu qu'on assure notre défense par radar au seul moyen de Twin Otters dans le Nord. Aujourd'hui, voilà qu'il se perd en spéculations fantaisistes en nous parlant de chasseurs avec leur pilote assis dans le cockpit 24 heures par jour. Il vit dans un monde imaginaire. Et ses divagations n'ont rien à voir avec l'entente que nous avons signée. Elles ne correspondent pas du tout à la réalité. Les conditions de cette entente sont exposées très clairement. Je voudrais qu'il n'abuse pas de ses fonctions aux Communes pour semer la crainte parmi la population.

[*Français*]

LA CULTURE

LA RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DES ARTISTES CANADIENS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Communications. Pendant le week-end, le premier ministre a utilisé les talents des artistes canadiens pour le spectacle donné en l'honneur du Président Reagan. Malheureusement, il a décidé qu'il ne pouvait pas avoir une réunion avec les mêmes artistes aujourd'hui pour discuter de leurs problèmes. Ma question est la suivante: Le ministre veut-il reconnaître enfin la contribution par les artistes canadiens et reconsidérer les coupures budgétaires?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, pour la première fois dans l'histoire culturelle et économique de ce pays, les milieux culturels seront invités durant le week-end à participer à part entière au sommet, à la conférence économique canadienne. Et le premier ministre actuellement est retenu pour la préparation de cette réunion.

Deuxièmement, j'ai rencontré ce matin et je le ferai de nouveau cet après-midi des représentants de la communauté culturelle canadienne. J'épouse entièrement leurs préoccupations, leurs sentiments quant à l'importance qu'ils doivent occuper dans la société canadienne.

De plus, j'ai discuté avec eux d'un certain nombre de programmes que nous sommes en train de mettre en vigueur dans mon ministère et également en collaboration avec mes collègues des autres ministères. Je peux vous assurer que la préoccupation du premier ministre et son intention envers les milieux culturels sont tout à fait saines et intéressantes pour ces derniers.

ON DEMANDE DE RENONCER AUX COUPURES BUDGÉTAIRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre a dû utiliser trois minutes pour dire non!

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances à qui incombe, en définitive, la responsabilité de ces compressions. Il y a 50 ans cette année, un gouvernement conservateur a reconnu la nécessité pour le gouvernement de prendre des mesures afin de protéger la culture canadienne et lui permettre de s'épanouir et il a pris la décision, à laquelle nous applaudissons, de créer la Société Radio-Canada. Un gouvernement conservateur moderne ne croit-il pas que dans un pays submergé par des voisins du Sud dix fois plus nombreux et beaucoup plus riches, il faut apporter une contribution beaucoup plus importante aux arts? Dans l'affirmative, le ministre prendra-t-il des mesures pour annuler ces compressions insensées touchant la communauté culturelle?

• (1430)

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, au sujet de la question relative à la Société Radio-Canada, je dirai à l'honorable député que le gouvernement hérite de la pensée de son propre parti. C'est le gouvernement progressiste conservateur qui a créé Radio-Canada, c'est le gouvernement progressiste conservateur, à l'époque de Diefenbaker, qui l'a aidée et c'est le gouvernement progressiste conservateur qui continuera à le faire, monsieur le Président.

Cela étant dit, nous voulons assurer et réassurer le mandat de Radio-Canada avec la participation des Canadiens, et nous ne croyons pas que c'est ni par des opérations budgétaires négatives, ni par des opérations budgétaires positives que nous allons apporter notre aide gouvernementale à Radio-Canada. Le problème que nous ressentons, comme gouvernement, c'est la nécessité de revoir le système . . .

M. le Président: Je regrette . . .

[*Traduction*]

LA PROGRAMMATION LOCALE DE RADIO-CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, voici un dernier effort pour obtenir de l'une des personnes responsables de la politique gouvernementale, que ce soit le ministre des Finances ou le vice-premier ministre, une réponse positive à une question concernant les arts. Soit dit en passant, je tiens à préciser au ministre que c'est un gouvernement conservateur traditionnel qui a créé la Société Radio-Canada et un gouvernement conservateur moderne qui la fera disparaître. C'est là la différence.

La communité artistique éprouve des problèmes encore plus graves dans les régions et il faut donc que le gouvernement fédéral apporte son aide aux régions. En particulier, un important centre régional de programmation de la Société Radio-Canada à Labrador City a été complètement fermé et la ligne de libre appel . . .

M. le Président: A l'ordre s'il vous plaît. Le député a-t-il une question?

M. Broadbent: J'en viendrai directement à la dernière partie de ma question. On a supprimé la ligne de libre appel, ce qui a eu des conséquences pour les artistes de la Colombie-Britannique et de la région de l'Atlantique. Le gouvernement rétablira-t-il cette ligne et la programmation locale à Labrador City?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, dans l'élaboration des politiques en fonction des intérêts de la région, je suis d'accord sur le fait que le gouvernement précédent n'a jamais tenu compte de cet aspect du problème culturel au Canada. Et c'est dans cet esprit-là et pour contrer cette habitude que l'on avait jusqu'à maintenant que, lors de la révision de la politique de Téléfilm Canada, qui a été annoncée la semaine dernière à Toronto, nous avons tenu compte de ces préoccupations justes et raisonnables des Canadiens et, pour la première fois, Téléfilm Canada tiendra compte de ces questions-là.

Maintenant, pour ce qui est des décisions administratives des sociétés autonomes telles que Radio-Canada et le Conseil des arts, je suis prêt à prendre vos avis et à les transmettre à leurs dirigeants.

LES COUPURES BUDGÉTAIRES—LA POSITION DES PROVINCES

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, avant les élections l'an dernier, le parti progressiste conservateur a pris des engagements originaux et non équivoques visant à l'accroissement de l'appui en dollars réels pour les programmes culturels fédéraux et l'augmentation des investissements globaux du gouvernement fédéral dans ce secteur. Le ministre nous dit que toutes les provinces étaient représentées à Vancouver. Le ministre veut-il par cela nous dire que toutes ces provinces ont appuyé ces coupures que le gouvernement a jetées à la face de la communauté culturelle qui lui avait fait confiance le 4 septembre?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je signalerai qu'il y a deux parties dans la question de mon honorable collègue. Premièrement, le parti progressiste conservateur a été élu pour un mandat de quatre ans et je suis convaincu que, avec l'aide de mes collègues, nous saurons satisfaire aux engagements pris au moment des élections.

Deuxièmement, lors de la conférence où toutes les provinces étaient représentées, les points qui étaient d'abord et avant tout discutés étaient ceux qui concernaient les relations entre les provinces et le gouvernement fédéral. Comme il y avait peu de réunions de ce genre à l'époque de l'ancien gouvernement, vous ne pouviez pas être informé de ce genre de relations entre les provinces et le gouvernement canadien. Mais nous nous sommes assurés de revoir avec elles les difficultés que pouvaient poser dans certains endroits les compressions budgétaires. Et à la suite de cette réunion-là, j'ai eu l'occasion, entre autres, de rencontrer le président de Radio-Canada pour lui faire part de certaines difficultés, et ce dernier va tenter l'impossible pour les corriger.

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais sa réponse est trop longue. Question supplémentaire?

LA POSITION DU MINISTRE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Vous remarquerez, monsieur le Président, que mes questions sont courtes et directes.

Une voix: C'est vrai!

M. Prud'homme: L'honorable ministre se plaît toujours à nous dire qu'il est un honorable fils du parti progressiste conservateur et qu'il n'a pas l'intention de tuer Radio-Canada. Nous savons aussi, nous, qu'il est un produit authentique de l'Union nationale.

Le ministre peut-il nous dire . . .

Des voix: Question!

[*Traduction*]

Des voix: La question!

M. Prud'homme: Ma question est simple. Est-ce que le ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: Si vous vouliez bien vous taire, je pourrais poser ma question.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais que tous les députés ici présents écoutent attentivement les questions et les réponses, autrement on ne peut rien entendre. Le député pourrait-il finir de poser sa question?

M. Prud'homme: En quelques mots, le ministre prendra-t-il la défense des artistes, des collectivités et des entreprises artistiques? Se fera-t-il leur défenseur auprès du ministre des Finances et du président du Conseil du Trésor? C'est son devoir en sa qualité de ministre des Communications.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, après avoir posé le premier geste que l'on me demandait de poser, c'est-à-dire de me lever, je peux rassurer mon honorable collègue dans cette Chambre, et lui dire que depuis le mois de septembre, en collaboration avec les ministres du Cabinet, les membres du caucus du parti progressiste conservateur, et l'aide des provinces également, ce qui pour le parti libéral est une chose qui n'existe pas, mais, actuellement, au Canada, particulièrement dans le domaine de la culture qui est, de toute évidence, une juridiction partagée, les provinces sont des joueuses importantes, et en collaboration avec ces personnes ainsi que le milieu concerné . . . et c'est dans ce sens-là que je n'ai jamais d'aucune façon eu quelques mots négatifs envers les réunions que les artistes ont tenues à travers le Canada. Ces réunions-là étaient importantes pour nous.

LE PRINCIPE DE NON-INGÉRENCE DE LA PART DU GOUVERNEMENT DANS LES AFFAIRES DES AGENCES CULTURELLES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le ministre a promis son appui au principe de la non-ingérence de la part du gouvernement dans les affaires des agences culturelles. Or, il coupe les budgets des agences indépendantes comme Radio-Canada et le Conseil des arts et il a ajouté des fonds à son propre ministère. Est-ce que le ministre peut remarquer une contradiction entre son soi-disant appui au principe de la non-ingérence et le fait qu'il attaque les agences indépendantes?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je ne comprends pas tout à fait la logique de la question. Il y a un certain nombre d'agences qui n'ont eu aucune coupure budgétaire: la Bibliothèque nationale, les Archives publiques, la Société de construction des musées du Canada Inc. et l'administration des Musées nationaux. Voilà autant d'agences, et j'en passe quelques-unes, qui pour diverses raisons administratives, n'ont eu aucune compression budgétaire de quelque ordre, et ce n'est pas parce qu'un certain nombre d'agences ont eu des compressions budgétaires qu'il n'est pas permis à un ministère de s'assurer, pour l'ensemble de la clientèle de son ministère, des augmentations sectorielles. Il n'y a aucune logique dans la question de l'honorable députée.

• (1440)

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, en fait le ministre a dit quelque chose de très révélateur. Il ne comprend pas.

Il pense respecter l'autonomie du Conseil des arts du Canada parce qu'il évite de lui dicter si une subvention devrait être accordée ou refusée à tel ou tel artiste. Or, en réalité, il enlève de l'argent aux organismes paragouvernementaux pour le mettre simplement dans sa tirelire. Ne voit-il pas que, aux yeux de la collectivité artistique, son initiative constitue un manquement aux promesses conservatrices? Il avait promis d'augmenter les crédits consacrés aux arts. Il avait également promis—je veux dire que son parti l'avait fait en son nom—d'en consulter les représentants et de maintenir la relation d'indépendance.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le gouvernement s'est déclaré, depuis le début, en faveur du respect de l'autonomie des agences dans le domaine culturel. Le gouvernement s'est assuré de consulter, comme jamais cela n'a été fait jusqu'à maintenant, les milieux concernés. Le gouvernement s'est assuré de maintenir avec les provinces une relation normale et positive. Le gouvernement s'est assuré, à travers les autres ministères, de faire en sorte que les milieux culturels puissent désormais faire des demandes au sujet des programmes qui sont les leurs. Le gouvernement s'est assuré, avec mes collègues, aujourd'hui, qui ont été nombreux à rencontrer les milieux culturels, de garder une liaison étroite. Le gouvernement s'est engagé à respecter l'ensemble de ses promesses, et les actions que nous avons faites jusqu'à maintenant sont dans cette orientation.

* * *

[*Traduction*]

L'ARMEMENT SPATIAL

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai demandé hier au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si notre pays avait l'intention de participer au programme de recherche et de développement relié au projet de Guerre des étoiles des États-Unis. Il a alors refusé de répondre au Parlement.

Si nous lisons le protocole d'entente, les clauses 1*c*) et 20*a*) nous fournissent une réponse claire et précise: les deux pays uniront leurs efforts sur le plan de la recherche et du développement de la technologie, y compris la technologie spatiale.

Une voix: C'est exact.

M. Axworthy: Voilà enfin un conservateur prêt à dire la vérité. Le même protocole stipule que les deux pays entreprendront en commun des recherches sur des systèmes de défense perfectionnés.

Pourquoi le gouvernement est-il prêt à conclure des accords et à négocier avec les États-Unis pour nous faire participer au programme de recherche et de développement de la guerre des étoiles, alors que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre n'ont cessé de déclarer le contraire avant la signature de cet accord?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il n'en est rien, monsieur le Président.

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, si c'est vrai, le ministre peut-il nous expliquer et, son collègue, nous confirmer, pourquoi ils ont augmenté du tiers le Fonds de productivité de l'industrie du matériel de défense? Peut-il nous garantir—et le ministre de l'Expansion industrielle régionale pourra peut-être répondre à cela—que toutes les subventions demandées dans le cadre de ce programme seront étudiées attentivement, de façon à ce qu'aucun produit, aucune recherche ni aucun prototype n'ait le moindre rapport avec le projet de guerre des étoiles des États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, depuis au moins deux jours d'affilée, le député nous demande si le gouvernement du Canada a été invité à participer aux recherches spatiales dans le cadre de l'Initiative de défense stratégique et s'il a accepté cette invitation. Je réponds à cette question que nous n'avons reçu aucune invitation et que, par conséquent, nous n'y avons pas répondu.

M. Axworthy: Allez-vous le faire?

M. Clark (Yellowhead): Le député pose une nouvelle question de son siège, source de ses cogitations.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Je répondrais à cela que le gouvernement du Canada participera à la recherche spatiale comme par le passé. Il l'a fait lorsque le député était ministre et il le fera encore. Nous continuerons à participer à la recherche spatiale, conformément aux principes du Traité sur les missiles antibalistiques.

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DOMTAR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale concernant les travailleurs de la Domtar et l'avenir de cette région du Québec où l'investissement de la Domtar est situé. Hier, dans une réponse à une question sur le dossier Domtar, le premier ministre disait que nous espérons pouvoir trouver un moyen de résoudre ce problème. Est-ce que le gouvernement est maintenant prêt à aider le projet Domtar qui touchera l'avenir de 5,000 emplois dans cette région? De plus, quand le gouvernement annoncera-t-il sa décision?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je dirai en réponse au député que nous n'avons rien d'autre à annoncer aujourd'hui à propos du dossier Domtar.

[*Français*]

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire. Est-ce que le ministre n'aura jamais quelque chose à annoncer concernant cet important projet dans la province de Québec qui touche 5,000 emplois? Ou est-ce que demain la réponse sera la même qu'aujourd'hui et la réponse après demain la même que celle d'aujourd'hui? Cela veut dire que vous direz non à jamais dans l'avenir.

[*Traduction*]

M. Stevens: Monsieur le Président, tout sera révélé au député en temps opportun.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

L'IMPORTATION DE MATÉRIEL PORNOGRAPHIQUE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme il le sait, les tribunaux ont tout récemment déclaré *ultra vires* un article de la Loi sur les douanes qui avait servi durant 117 années à freiner l'importation de la pornographie au Canada. Le ministre peut-il maintenant nous dire quelles mesures, à court ou à long terme, le ministère de la Justice se propose de prendre pour empêcher la pornographie d'envahir notre pays?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice): Monsieur le Président, le ministère de la Justice se demande présentement s'il n'y aurait pas lieu d'en appeler de ce jugement.

M. Penner: Décidez-vous à le faire.

M. Crosbie: Ne me bousculez pas pour le moment, je suis un peu lent.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Vous êtes le groupe le plus impoli que j'ai jamais vu dans l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur le Président, nous examinons une autre solution consistant à proposer à la Chambre une modification à la loi. Quoi qu'il en soit, nous prendrons dans un jour ou deux une décision sur la ligne de conduite à suivre, à savoir laquelle des deux initiatives prendre ou peut-être les deux à la fois. Nous ferons vraisemblablement appel à la collaboration des députés d'en face dans notre lutte contre la pornographie. Nous savons que celle des néo-démocrates nous est acquise, mais nous ignorons à quoi nous en tenir de la part des libéraux.

* * *

LE TERRORISME

LA PROTECTION DE L'AMBASSADE DE TURQUIE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a prétendu hier, ainsi que le vice-premier ministre l'avait déjà affirmé, qu'on avait renforcé les mesures de protection à l'ambassade de Turquie au début de mars. Ces propos ont été démentis par l'inspecteur Paradis, responsable à la GRC de la sécurité des personnages importants à Ottawa, par l'agence Pinkerton et par le gouvernement turc, selon lesquels aucun changement n'avait été apporté. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous demande de le croire sur parole, lui et non les autres, mais sans qu'il puisse nous fournir le moindre détail pour des raisons de sécurité nationale. J'aimerais qu'il m'explique en quoi la sécurité nationale se trouverait-elle mise en danger s'il nous révélait les mesures de sécurité qui existaient jusqu'à tout dernièrement, la date à laquelle celles-ci ont été modifiées vu que les nouvelles dispositions diffèrent beaucoup des anciennes et sont bien meilleures?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je doute que quiconque ait intérêt à ce que nous débattions de questions hypothétiques à la Chambre ou à ce que je réponde à l'invitation . . .

Mme Copps: S'agit-il d'une mort hypothétique?

M. Clark (Yellowhead): La députée de Hamilton-Est parle d'une mort hypothétique. J'espère qu'elle aura assez de scrupules pour présenter des excuses pour cette remarque mal venue, une fois la période des questions terminée.

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, nous regrettons profondément cette perte de vie. Nous nous efforçons d'éviter que de pareils accidents se reproduisent. J'espère que la Chambre voudra bien collaborer.

LES MESURES DE SÉCURITÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, il n'y a pas de doute que nous voulons collaborer avec le ministre en vue d'établir des mesures de sécurité adéquates. Mais je comprends mal qu'il qualifie ma question précédente d'hypothétique. La famille de la victime canadienne ainsi que le gouvernement turc ont certainement le droit de savoir quelles étaient les anciennes mesures de sécurité et quelles sont les nouvelles. Il n'y a là rien d'hypothétique et en répondant à cette question, loin de nuire à notre sécurité nationale on ne ferait que la renforcer.

M. Hnatyshyn: Trudeau a raison de dire que vous êtes naïf pour un homme politique.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les représentants de la Turquie sont au courant. Je ne crois pas qu'il soit utile à quiconque au Canada de connaître les dispositions qui seront susceptibles d'être prises pour protéger les ambassades étrangères au Canada dont celle de la Turquie.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES CRÉDITS D'IMPÔT AUX INVESTISSEMENTS

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur l'article 127 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le Trésor fédéral va subir un manque à gagner en recettes fiscales de dizaines de millions de dollars, à la suite de décisions judiciaires récentes en vertu desquelles les crédits d'impôt aux investissements peuvent être touchés sous forme de ristournes en espèces à une tierce partie. Le ministre peut-il dans son prochain budget prendre des mesures pour supprimer cette échappatoire des plus sérieuses?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis parfaitement au courant de cette affaire et de ses répercussions. Je suis justement en train d'examiner la question. Je ne puis dire pour le moment si il en sera question dans le prochain budget, mais nous examinons attentivement les conséquences de cette question pour faire en sorte de supprimer cette échappatoire.

* * *

L'AGRICULTURE

LES FRAIS D'INSPECTION

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture qui, de concert avec le ministre des Finances, a réduit d'environ 23 millions de dollars le budget du service d'inspection de son ministère. En outre, les deux ministres comptent percevoir encore 35 millions de dollars en frais directs des agriculteurs et de l'industrie de transformation. Puisque la documentation du ministère de l'Agriculture montre que cette décision réduira la production agricole, pourquoi le ministre a-t-il malgré tout décidé d'appliquer le programme de recouvrement des frais aux horticulteurs et aux producteurs de semences même s'il savait fort bien que la production agricole et les emplois en souffriraient?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député conclut peut-être trop vite. Nous avons déjà dit qu'un projet avait été élaboré et que nous étions en train de consulter les membres de l'industrie. Nous en sommes à l'étape des négociations et je m'entretiens en ce moment avec les groupes nationaux, surtout ceux dont la situation est plus délicate que les autres et qui sont le moins en mesure de contribuer au programme de recouvrement des frais. J'ai dit dès le

départ que nous allions consulter les intéressés et nous entendre sur une solution satisfaisante. Quand nous l'aurons fait, le député sera sans doute bien étonné.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, dans ce cas, le ministre peut-il expliquer pourquoi cette même documentation du ministère signale que l'argent en question ne devrait pas être distribué et qu'il devrait seulement y avoir des discussions afin de dissiper les craintes des groupes visés?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne prends pas de décision définitive en fonction des renseignements figurant dans des aide-mémoire qui ne sont remis qu'à titre documentaire. J'ai toujours eu l'habitude de m'entretenir avec les divers groupes et de discuter personnellement avec eux de la situation pour en arriver à une décision susceptible de contenter tout le monde au lieu de me fier uniquement à la documentation que je reçois.

* * *

LA CULTURE

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LES FONDS

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre des Finances qui, je l'espère, n'interprétera pas mes propos comme étant antiaméricains. Ils sont au contraire pro-canadiens, ce qui n'est pas le cas du ministre des Communications.

Hier soir, à l'émission *The Journal*, le ministre des Communications a déclaré que les arts et la culture faisaient partie du renouveau amorcé dans notre pays et que nous devions nous efforcer d'y tendre de concert avec d'autres pays. Compte tenu du fait que nous nous débattons déjà contre le raz-de-marée de la culture américaine et que les artistes canadiens sont aux abois en ce moment, le ministre va-t-il respecter les engagements qu'il a pris avant les élections et accorder des fonds fédéraux, en fait des fonds accrus, aux organismes culturels au Canada?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je croyais avoir amplement répondu à cette question. Il est évident que les milieux culturels ont exprimé leurs points de vue et leurs préoccupations. Je peux assurer l'honorable député que le gouvernement est très sensible à ces aspects et que nous allons, au fur et à mesure que nos programmes et nos politiques se développeront, tenir compte, après consultations, de ces préoccupations, et apporter des solutions satisfaisantes.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voulais poser ma question au ministre des Finances, mais puisque c'est le ministre des pitreries qui a répondu, je tiens à lui dire qu'en période de prospérité, le monde des arts et de la culture est délaissé. En période de crise, il est le premier à souffrir des restrictions. Le ministre trouve-t-il juste que 250,000 Canadiens et Canadiennes qui reçoivent leur rémunération et autres subventions du gouvernement fédéral aient à subir des réductions aussi radicales quand les dépenses du bureau du premier ministre croissent de 54 p. 100 et celles des ministres d'une forte proportion? Est-ce juste envers le monde des arts et de la culture?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, tout d'abord, je répondrai à la première partie de la question de l'honorable député; s'il avait été plus attentif à l'époque où il était du côté du gouvernement, il y aurait peut-être eu de meilleures politiques de la part du parti libéral.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question pour laquelle il s'agit, au moins pour la moitié de rumeurs ou de faussetés, je tiendrais quand même à lui dire que, en période difficile d'abord et avant tout causée par son gouvernement à l'époque, le gouvernement du parti progressiste conservateur fera tout ce qui est possible pour faire en sorte que les milieux culturels apportent une contribution positive au renouveau économique du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, qui se rappellera la tentative plutôt pathétique que le premier ministre a faite hier pour justifier les nominations politiques . . .

M. Hnatyshyn: Nous pensions que la nomination de Stephen Lewis était bonne.

M. Riis: . . . de 12 nouveaux membres au conseil d'administration d'Air Canada. Il n'est pas surprenant que nos sociétés de la Couronne perdent de l'argent, elles sont administrées par un ramassis de tâcherons de la politique plutôt que par des gens compétents et dévoués.

Le ministre sait très bien que, autour du 1er avril, le jour du poisson d'avril, le gouvernement fera de nouvelles nominations au Conseil d'administration des chemins de fer nationaux du Canada. Le vice-premier ministre pourrait-il garantir à la Chambre et aux Canadiens que ces nouvelles nominations seront basées sur la compétence et l'expérience plutôt que sur la simple allégeance au parti conservateur?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, dans tous les cas, nous prenons tous les éléments en considération et il est certain que la compétence est le premier facteur pris en compte.

M. Blackburn (Brant): Cela élimine automatiquement les conservateurs.

LES APPELS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, étant donné qu'il ne reste plus guère de conservateurs qui n'ont pas reçu de nomination politique, le vice-premier ministre serait-il prêt à accepter des appels téléphoniques de ceux qui n'ont pas encore été nommés?

Des voix: Règlement.

Des voix: Asseyez-vous!

M. le Président: Le député de Nepean-Carleton pour une question.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est l'heure des députés. S'ils désirent poser des questions, c'est leur droit, mais il nous faut d'abord un peu de silence.

Le député de Nepean-Carleton.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE DE ROUVRIR LE MUSÉE DES POSTES

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire . . .

Des voix: Règlement.

M. Tupper: . . . quelle mesure la Société canadienne des postes s'apprête à prendre pour rouvrir le Musée des Postes et si, en tant que ministre responsable, vous seriez disposé à organiser une réunion entre les représentants des Postes et les députés qui s'intéressent à cette question?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député qui vient de poser la question et le député d'Ottawa-Carleton ont défendu avec beaucoup de vigueur le Musée national des Postes. La Société a la ferme intention de conserver le musée si c'est possible. Le député n'ignore pas qu'il était difficile de laisser le musée dans ses locaux actuels parce que le Parlement avait besoin de bureaux supplémentaires. Le président de la Société canadienne des postes, M. René Marin, m'a dit qu'il se ferait un plaisir de discuter de la question avec le député et avec ses collègues qui s'y intéressent, et d'exposer leur point de vue au conseil d'administration.

• (1500)

M. le Président: Une question du député de Glengarry-Prescott-Russell.

* * *

LE SÉNAT

LA NOMINATION DE M. RICHARD J. DOYLE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne la nomination d'un certain Richard Doyle au Sénat. Le vice-premier ministre sait-il que M. Doyle est la seule personne vivante au Canada à avoir été reconnue coupable d'outrage au Parlement dans une résolution de la Chambre des communes adoptée à l'unanimité le 22 décembre 1976? Dans l'affirmative, peut-il expliquer à la Chambre comment la présence de cette personne pourrait rehausser le prestige de la Chambre haute de notre Parlement?

M. Chrétien: Celle-là n'est pas facile.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Elle n'est pas difficile du tout. Il est surprenant que le député aborde cette question, car il n'est absolument pas conforme aux pratiques, aux coutumes ou au Règlement de cette Chambre de dénigrer les membres de l'autre endroit.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mardi 19 mars 1985 sont conformes au Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PAROLES ANTIRÉGLEMENTAIRES DU TRÈS HON. JOE CLARK

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) m'a averti qu'il souhaitait invoquer le Règlement.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque effectivement le Règlement à propos de certains termes qu'a employés le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pendant la période des questions. Il a employé cette expression en réponse aux questions du député de Saint-Maurice (M. Chrétien). Il lui a dit qu'il abusait de ses fonctions à la Chambre.

Je voudrais vous rappeler, monsieur le Président, le commentaire 320 de Beauchesne dont voici le texte:

Déclarations des ministres

Les expressions ci-dessous sont tenues pour non parlementaires:

a) abuse de ses fonctions à la Chambre.

Je vous prie donc, monsieur le Président, d'appliquer cet article du Règlement en demandant au ministre de se rétracter, car non seulement le député de Saint-Maurice n'abusait pas de ses fonctions à la Chambre, mais encore il s'acquittait de ses responsabilités en exigeant du ministre et du gouvernement qu'ils rendent compte de leurs échecs et de leurs contradictions. Le député assure ainsi le respect des plus hautes exigences parlementaires et il mérite des félicitations pour son intervention et non pas les critiques antiréglementaires du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Des voix: Bravo!

M. Foster: Rétractez!

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest a cité textuellement Beauchesne. Je suis donc dans l'obligation de demander au très honorable secrétaire d'État de retirer ses propos offensants.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, considérez que c'est fait.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

LE XV[E] ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE À NIAMEY

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je m'en voudrais de ne pas souligner un anniversaire qui revêt une importance particulière pour tous les francophones du Canada. En effet, l'Agence de coopération culturelle et technique célèbre aujourd'hui le 15[e] anniversaire de sa fondation à Niamey, au Niger. Le Canada est un des membres fondateurs de cette agence francophone qui regroupe 37 pays, le Québec y étant présent comme gouvernement participant depuis 1970, ainsi que le Nouveau-Brunswick depuis 1977. L'Agence constitue vraiment un des lieux privilégiés de la collaboration fédérale-provinciale au plan international.

Je profite de cette occasion pour souligner ici l'attachement du Canada à la grande famille francophone dont il a le bonheur de faire partie de la même façon qu'il fait partie du Commonwealth. Nous formons le vœu que l'Agence de coopération culturelle et technique, ainsi que les multiples organisations non gouvernementales et professionnelles de la francophonie, continuent de susciter le dialogue des cultures et d'intensifier la coopération entre pays francophones et, partant, une meilleure compréhension entre eux.

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, il me fait plaisir au nom du parti libéral du Canada de souligner de façon particulière aujourd'hui le 15[e] anniversaire de la fondation de l'Agence culturelle et technique au Niger. C'est un gouvernement libéral qui était au pouvoir lors de la fondation de l'Agence et nous en sommes très fiers. Maintenant il serait souhaitable que cette coopération soit plus étendue à travers le pays.

J'ai noté que, dans son exposé, madame la ministre souligne la participation de la province de Québec et du Nouveau-Brunswick. J'aurais cependant une question à lui poser. Pourrait-elle aviser la Chambre si elle est en pourparlers pour négocier la participation d'autres provinces, par exemple l'Ontario et le Manitoba où l'on retrouve un nombre important de francophones?

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui, au nom du Nouveau parti démocratique, à l'occasion du XV[e] anniversaire de la fondation de l'Agence de coopération culturelle et technique. Nous espérons que cette Agence majeure va continuer ses travaux importants dans l'avenir.

Espérons aussi que cette collaboration va nous aider à trouver des solutions aux problèmes communs des pays francophones, problèmes comme la pauvreté, le chômage et la menace d'une guerre nucléaire mondiale. Espérons que, travaillant ensemble avec l'aide de l'Agence de coopération culturelle et technique, ces questions seront réglées dans les plus brefs délais.

Encore une fois, de la part de tous mes collègues du Nouveau parti démocratique, félicitations à l'Agence et bonne chance dans l'avenir!

[*Traduction*]

M. le Président: En toute déférence, j'en déduis que la déclaration de la député de Saint-Michel-Ahuntsic (M[me] Killens) . . .

[*Français*]

. . . était une question et pour le moment je peux la traiter comme une question si le ministre veut répondre aux questions parce qu'il est maintenant permis d'avoir une courte période de questions.

Mme Vézina: Monsieur le Président, il est tout à fait juste que le Québec et le Nouveau-Brunswick sont pays participants, et je suis de très près le cheminement de ce dossier puisqu'il est de ma responsabilité. Et je serai ouverte à toute collaboration éventuelle de provinces représentant d'autres secteurs de la francophonie.

M. le Président: Une question supplémentaire, l'honorable députée de Saint-Michel-Ahuntsic (M[me] Killens) a la parole.

Mme Killens: Monsieur le Président, la ministre est-elle prête à amorcer les négociations nécessaires avec les provinces d'Ontario et du Manitoba?

Mme Vézina: Monsieur le Président, je devrais vraiment prendre connaissance de la situation actuelle des négociations et s'il y a lieu de les amorcer, il me fera plaisir de le faire.

M. le Président: D'autres questions? Non.

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'ADMISSIBILITÉ À L'ALLOCATION AU CONJOINT

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition au nom de citoyens inquiets de l'Île-du-Prince-Édouard qui demandent au premier ministre (M. Mulroney) de prendre des mesures pour remédier à la discrimination et à l'injustice sociale dont souffrent les Canadiens célibataires, séparés ou divorcés, inadmissibles à l'allocation au conjoint. Ils réclament qu'une modification soit apportée au projet de loi C-26 pour que l'allocation soit consentie à tous les Canadiens âgés de 60 à 64 ans qui ont des besoins analogues à ceux qui y ont déjà droit.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de la circonscription de Laval-des-Rapides demandant que le projet de loi C-26 soit étendu et que les bénéfices d'allocations au conjoint soient dispensés à toutes les personnes seules dans le besoin, qu'elles soient séparées ou divorcées.

[*Traduction*]

LA FERMETURE DU MUSÉE NATIONAL DES POSTES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition émanant de certains citoyens de la région d'Ottawa qui s'inquiètent de la fermeture du Musée national des Postes, rue Wellington. Ils demandent au ministre du Revenu national (M. Beatty) de veiller à préserver le musée, à lui trouver de nouveaux locaux près du Parlement s'il doit partir du 180, rue Wellington et de s'assurer que son personnel actuel continuera à servir le public en exerçant les mêmes fonctions.

[*Français*]

LA TECHNOLOGIE DE POINTE ET DE RECHERCHE

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part d'étudiants de ma circonscription qui aimeraient que l'on octroie des montants plus importants, surtout en cette année de la jeunesse, aux étudiants qui se spécialisent dans le domaine de technologie de pointe et de recherche.

● (1510)

[*Traduction*]

L'EXPLOITATION DES ENFANTS À DES FINS PORNOGRAPHIQUES

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des membres de la Ligue féminine catholique de la paroisse Saint-Charles-Garnier, à Kelowna, qui s'inquiètent de la facilité avec laquelle les gens peuvent se procurer des revues, des livres, des vidéos et des films de caractère pornographique, car elles trouvent que ces documents portent atteinte à la dignité non seulement des femmes, mais de tous les êtres humains.

La Ligue féminine catholique de la paroisse Saint-Charles-Garnier, à Kelowna, proteste énergiquement contre l'exploitation des enfants à des fins pornographiques et demande au gouvernement de préciser la formulation des articles du Code criminel concernant la pornographie.

ON DEMANDE AU PARLEMENT DE RETARDER L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-24

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dont les signataires déclarent que le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et le Programme canadien de remplacement du pétrole ont fourni aux Canadiens l'encouragement financier nécessaire pour promouvoir l'économie de l'énergie. Ils estiment que ces programmes ont beaucoup contribué à réduire la dépendance du Canada à l'égard du pétrole et du gaz naturel. Ils ajoutent que l'économie de l'énergie est la forme la moins coûteuse de l'approvisionnement énergétique, celle qui respecte le plus l'environnement et qui fait le plus appel à la main-d'œuvre.

Ils prient et exhortent le Parlement de retarder de six mois l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, de façon que ceux qui veulent se prévaloir du Programme canadien de remplacement du pétrole disposent de suffisamment de temps pour le faire.

LES DÉDUCTIONS EFFECTUÉES EN RAISON DE L'INDEMNITÉ DE DÉPART

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de quelque 680 habitants de la région de Ear Falls qui se prévalent de leur droit de présenter un grief commun et demandent humblement au Parlement de permettre aux travailleurs mis à pied de conserver leur indemnité de départ et de toucher en sus des prestations d'assurance-chômage sans que des déductions soient effectuées en raison de l'indemnité de départ.

ON DEMANDE AU PARLEMENT DE RETARDER L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-24

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition au nom de plusieurs habitants de Burnaby qui sont extrêmement préoccupés par la suppression du Programme canadien de remplacement du pétrole et du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de bien vouloir au moins retarder de six mois la suppression de cet important programme, pour leur permettre de profiter de cette très importante disposition d'économie énergétique.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs habitants de l'Ontario qui demandent au gouvernement de différer de six mois l'adoption du projet de loi C-24, intitulé Loi modifiant la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Ce délai de six mois permettrait à ces habitants de l'Ontario de profiter de ce très avantageux programme d'économie de pétrole.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai également une pétition portant la signature de plusieurs habitants de l'Ontario qui demandent au Parlement de retarder de six mois l'adoption du projet de loi C-24, pour permettre à un plus grand nombre de citoyens de profiter de cet important programme d'économie de pétrole et de remplacement du mazout. A ces causes, les soussignés pétitionnaires de la pro-

vince d'Ontario se prévalent de leur droit ancien et incontesté de présenter une doléance collective à la Chambre des communes assemblée en Parlement, persuadés que votre honorable assemblée saura y faire droit.

* * *

LA LOI SUR LA RECHERCHE DES ENFANTS DISPARUS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest) demande la permission de présenter le projet de loi C-230, loi d'aide à la recherche des enfants disparus.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Crosby: Monsieur le Président, je voudrais expliquer brièvement que le véritable objectif du projet de loi d'aide à la recherche des enfants disparus est d'attirer l'attention du Parlement sur la situation dramatique dans laquelle se trouvent les parents et les familles qui recherchent, souvent en vain, des enfants disparus.

Le projet de loi leur assurerait l'aide des agents de police et de chercheurs et favoriserait la participation d'autres organismes et du public. Le projet de loi ne constitue pas une solution au problème mais il prouve qu'une initiative législative est possible.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 79, 209 et 246.

[*Texte*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Question no 79—**M. Young:**

La Commission d'appel des pensions du Canada a-t-elle décidé que le partage, lors d'un divorce, des crédits accumulés au titre du Régime de pensions du Canada n'était pas exécutable devant les tribunaux et, dans l'affirmative, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il l'intention de recommander l'adoption d'une mesure législative rendant obligatoire le partage des crédits en question?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La Commission d'appel des pensions a décidé que lorsqu'il y a eu entre deux parties un accord de séparation ou un jugement de consentement aux termes duquel ces deux parties renoncent à toute réclamation l'une envers l'autre, ces actes de renonciation peuvent constituer un abandon des crédits accumulés au titre du Régime de pensions du Canada, et que le ministre peut être dans l'impossibilité de partager ces crédits à la demande de l'une des parties.

Les éléments de cette décision de la Commission d'appel des pensions ainsi que les différentes possibilités de modification du Régime de pensions du Canada seront examinés par le gouvernement dans le contexte de la réforme des pensions. Le choix proposé dans le cadre de la question est un des points qui font l'objet d'un examen sérieux.

LES PRESTATIONS SOCIALES

Question no 209—**M. Guilbault (Drummond):**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de protéger la sécurité sociale des Canadiens et la consécration du principe qu'il aidera les plus démunis?

2. Le gouvernement a-t-il pour principe que les économies des Canadiens ne seront pas utilisées pour réduire le déficit, qu'ils continueront de recevoir leurs chèques de pensions et que l'universalité telle que définie sera maintenue?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1 et 2. Comme le mentionne le Document d'études sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées déposé à la Chambre des communes le 28 janvier 1985, le gouvernement se guidera sur les principes suivants pour la revue qu'il fera des prestations sociales:

(i) Le principe de l'universalité est l'élément fondamental de notre filet de sécurité sociale. Son intégrité ne doit pas être remise en question et elle ne le sera pas.

(ii) L'idée d'un examen des moyens financiers pour déterminer l'admissibilité à des programmes sélectifs de prestations n'est pas justifiée. L'admissibilité à des programmes tels que le Crédit d'impôt-enfant et le Supplément de revenu garanti continuera de dépendre du revenu.

(iii) Aucune économie réalisée par suite de la modification des programmes ne servira à réduire le déficit.

LES EMPRUNTS DUS AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Question no 246—**Mlle Nicholson:**

1. Le 1er janvier 1985, quel était le total global des emprunts dus au Régime de pensions du Canada par la province d'Ontario?

2. Depuis 1965 à ce jour, par année, combien a-t-on emprunté?

3. A-t-on remboursé une partie du principal et, dans l'affirmative, combien et quand?

4. Depuis 1965, par année, combien a-t-on payé d'intérêts au total?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Le ministère des Finances m'avise de ce qui suit:

1. $14,633,710,000.

2. Voir ci-après.

2. Année financière	Montant emprunté 000
1965-66	$ 20,110
1966-67	332,587
1967-68	375,902
1968-69	411,993
1969-70	445,777
1970-71	476,038
1971-72	498,328
1972-73	536,357
1973-74	606,592
1974-75	701,797
1975-76	784,084
1976-77	812,840
1977-78	851,058
1978-79	915,916
1979-80	987,943
1980-81	1,037,872
1981-82	1,268,736
1982-83	1,235,751
1983-84	1,200,847
1984-85*	1,133,182
	$14,633,710

3. Néant.

4. Voir ci-après.

4. Année financière	Montant des intérêts payé
	$ —
1965-66	5,758,290.15
1966-67	25,005,545.70
1967-68	48,492,116.45
1968-69	78,162,642.55
1969-70	115,534,751.82
1970-71	153,485,596.35
1971-72	190,124,382.00
1972-73	231,389,703.03
1973-74	281,052,440.03
1974-75	343,322,900.96
1975-76	415,532,986.77
1976-77	492,386,651.73
1977-78	568,750,235.65
1978-79	661,539,228.80
1979-80	776,363,468.35
1980-81	921,260,952.40
1981-82	1,127,996,655.20
1982-83	1,289,928,273.60
1983-84	1,214,853,876.65
1984-85*	

* Du 1er avril 1984 au 31 janvier 1985

[*Traduction*]

M. Stewart: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Tous les avis de motion restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-32 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je vous ai signalé que des négociations avaient eu lieu entre les représentants des partis au sujet de l'adoption à l'étape de la deuxième lecture et du renvoi au comité du projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries.

Je crois comprendre qu'on s'est entendu pour renvoyer ce projet de loi au comité sans vote nominal, cet après-midi. Pour ce faire, il est entendu que le député de Comox-Powell River (M. Skelly) aura 15 minutes pour terminer ses observations à l'étape de la deuxième lecture. Le député demandera le consentement unanime qu'il obtiendra, afin de retirer son amendement à la motion de deuxième lecture du projet de loi.

En outre, je crois comprendre que la Chambre donnera son consentement pour permettre au député d'Egmont (M. Henderson) de prendre trois ou quatre minutes, afin de résumer la position de son parti au sujet de la deuxième lecture du projet de loi.

Enfin, la Chambre donnera également son consentement, afin de permettre au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans (M. Gass) de reprendre la parole pour deux à trois minutes environ, ce qui mettra fin au débat de deuxième lecture.

Si la Chambre est d'accord avec cette proposition, j'ai l'intention de mettre en discussion le projet de loi C-32 comme premier point à l'ordre du jour à ce stade-ci. A la fin du débat sur ce projet de loi, nous reviendrons à l'ordre prévu précédemment.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, l'honorable leader du gouvernement à la Chambre a décrit de façon précise et extrêmement lucide l'accord que nous avons effectivement conclu, afin de nous plier au désir du gouvernement de renvoyer ce projet de loi au comité le plus tôt possible. Si vous demandiez le consentement unanime, il n'y a aucun doute, à mon avis, que mes collègues donneraient leur accord.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Ma seule condition, monsieur le Président, c'est que si le député d'Egmont a besoin de plus de trois ou quatre minutes, la Chambre se montre patiente. Il en ira de même pour l'honorable secrétaire parlementaire. Nous sommes disposés à accorder au député plus de quatre ou cinq minutes, car nous connaissons l'importance de ce projet de loi.

M. le Président: En fait, la présidence se demandait ce qu'elle devait faire lorsqu'elle a entendu parler de deux, trois ou quatre minutes. Cependant, je crois comprendre qu'il y a consentement unanime pour que cette question soit mise à l'ordre du jour?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÊCHERIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 12 mars, de la motion de M. Fraser: Que le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

M. le Président: Conformément à ce qui a été convenu il y a quelques instants, je donne la parole au député de Comox-Powell River (M. Skelly).

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, l'importante et intéressante mesure que nous étudions aujourd'hui conférerait au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) la liberté et le droit absolus de répartir les stocks, sans avoir à se conformer à des directives ou à des restrictions. Le ministre croyait qu'il avait toujours eu ce droit jusqu'au moment où un tribunal a statué l'année dernière que la loi ne lui permettait pas de répartir les prises. D'après la décision du tribunal, toute loi visant à modifier la Loi sur les pêcheries pour lui permettre de répartir les prises pourrait être considérée comme anticonstitutionnelle.

A l'heure actuelle, la répartition des stocks et l'accessibilité aux ressources sont au cœur de la gestion des pêches. Au cours du présent débat, le ministre a soutenu à la Chambre et au comité que puisqu'il avait eu ce droit, la Chambre devrait le lui confirmer d'office. D'après moi, aucune Assemblée ne devrait octroyer à un ministre le droit presque absolu ou inconditionnel de répartir des ressources entre différents groupes, en l'absence de directives.

• (1520)

L'important, je crois, c'est que même le parti au pouvoir a maintes fois déploré par le passé que les ministres et le gouvernement puissent librement et sans entraves perturber l'existence des citoyens. Il faut qu'il soit bien clair qu'on ne devrait pas accorder au ministre ou au gouvernement, sans leur imposer certaines directions, le pouvoir de déterminer à qui iront les revenus que procure l'exploitation de la ressource, qui en sera privé, ou qui verra sa part réduite. Ce que nous souhaitons voir déterminer et ce que les groupes d'utilisateurs souhaitent obtenir, c'est que le ministre se donne la peine de préciser par écrit quelles seront les directives.

Le projet de loi comporte également un deuxième aspect intéressant. Si nous abordons la deuxième lecture aujourd'hui même, c'est parce qu'après quatre jours de débat infructueux, le gouvernement et l'opposition se sont rendu compte qu'il n'était pas dans l'intérêt des Canadiens de faire échec aux travaux de la Chambre, mais qu'il fallait régler certaines questions fort litigieuses. Le ministre a proposé d'ajourner le débat et de renvoyer cette question au comité afin que nous ayons le temps d'examiner ces questions en détail.

Le ministre a en sa possession un sommaire des principales questions qui feraient l'objet de directives. Je crois comprendre qu'il s'est engagé à nous remettre un texte écrit qui serait un avant-projet des directives devant réglementer les méthodes de répartition. Voilà qui est extrêmement important. Il faudrait que chacun sache que l'étude du projet se poursuit parce que le gouvernement a agi raisonnablement et de bonne foi, d'une façon constructive et positive.

Le gouvernement a ajourné le débat. Il n'a pas imposé la clôture. Il a proposé de renvoyer le projet de loi au comité pour discuter des questions litigieuses. Quelques-unes ont été réglées mais non les plus importantes. Nous ne serons pas pour autant obligés d'adopter à toute vapeur le projet à l'étape du comité, pas plus qu'à l'étape du rapport ou de la troisième lecture, si nous n'avons pas obtenu des précisions de la part du ministre. Voilà un message très clair de la part de l'opposition, message qui sera confirmé par l'autre parti d'opposition, à savoir que la deuxième lecture a été votée parce que nous nous sommes rendu compte qu'un geste constructif avait été fait.

Il reste quatre questions à régler et les groupes d'utilisateurs s'entendent là-dessus. Premièrement, il faut préciser que les groupes déjà en activité pourront participer à l'exploitation. Cela n'est pas dit pour l'instant. Ils doivent pouvoir tirer leurs subsistance de cette ressource. Le ministre doit faire savoir clairement que son droit absolu de fixer les contingents ne modifiera en rien leur position actuelle et n'interdira pas aux producteurs l'accès aux ressources.

Deuxièmement, il faut mettre sur pied un organisme quelconque pour représenter les producteurs. Constitué de représentants des producteurs et comptable envers eux, cet organisme jouerait un rôle consultatif auprès du ministre et participerait à la gestion des pêches. Un organisme de ce genre figurait parmi les promesses électorales du parti conservateur. Il a tout à fait sa raison d'être dans le secteur des pêches. Au moment de faire connaître ses directives, le ministre devra dire un mot de ce nouvel organisme et de la façon dont il entend le créer.

Troisièmement, il devra également tenir compte des localités qui, comme celles notamment situées en Colombie-Britannique le long de la côte du Pacifique, vivent de la pêche. Je semble revenir sans cesse à l'exemple d'Alert Bay, mais il y a également ceux de Bella Bella, de Klemtu, de Bella Coola, de Port Hardy et de Campbell River. Toutes ces localités sont étroitement dépendantes du secteur des pêches.

Il faut constituer un organisme représentatif qui permette à ces localités de donner leur avis notamment sur le programme de pêche, la politique d'ensemble du ministère, et d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral lorsque celui-ci touche directement à l'économie de ces localités. Il le faut, et je pense que le ministre le comprend parfaitement. Nous comptons qu'il le reconnaîtra et qu'il fera en sorte de créer un tel organisme.

Quatrièmement, il faut définir la participation autochtone. Il faut examiner à fond la question de la participation des autochtones aux niveaux traditionnels de la pêche commerciale, ainsi que leurs droits et leurs revendications territoriales. Nous ne demandons pas une réponse définitive. Ce que nous demandons, c'est que le ministre nous fasse connaître ses projets au sujet de la participation des autochtones à l'exploitation de ressources qui revêtent tant d'importance pour eux et pour l'économie de leurs localités.

Je pense que la bonne volonté dont nous avons fait preuve à l'étape de la deuxième lecture pourrait servir à nouveau. Certains députés ont hésité devant un tel précédent. Mais nous avons pu discuter au comité des aspects les plus litigieux tandis que la Chambre vaquait aux affaires du pays. C'est là, à mon avis, une approche beaucoup plus saine que celle qui, au cours de la dernière législature, a entravé les travaux de la Chambre au moyen de motions d'ajournement, de pétitions et de vains appels de la sonnerie. Je tiens cette initiative pour très constructive. Elle mérite, selon moi, d'être reprise.

Nous sommes fort inquiets, et je signale à ce propos au ministre des Pêches et des Océans et à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) les nominations partisanes que le gouvernement a annoncées. On les surveille. Les Canadiens sont mis au courant. Nous continuerons de nous y attaquer. Il est extrêmement répréhensible de la part du gouvernement d'agir ainsi et de la part de l'opposition, de s'en mêler. Nous ne voulons pas de ces conseils dont les membres profitent du népotisme du gouvernement.

Permettez-moi également de parler du traité canado-américain où, en l'occurrence, la Chambre a reçu les documents après la signature du traité qui renfermait, en ce qui nous concerne, de graves erreurs et lacunes. Le premier ministre (M. Mulroney) l'a reconnu avant de se rendre à Québec.

Il y a une autre chose que je voudrais mentionner. Ce projet de loi nous a été imposé juste avant l'ouverture de la saison du hareng. On a presque essayé de nous faire chanter en disant que si on ne l'adoptait pas rapidement, les résultats seraient catastrophiques. Cela n'a pas été le cas. Les intéressés ont réussi à bien s'en sortir sans donner au ministre le genre de pouvoirs absolus qu'il réclame dans le présent projet de loi.

On ne s'est pas engagé à faire franchir rapidement à ce projet de loi l'étape du comité, l'étape de la troisième lecture ou l'étape du rapport. L'opposition reconnaît que le gouvernement a pris une initiative extrêmement constructive et c'est pourquoi elle a permis au gouvernement de renvoyer ce projet de loi au comité où d'autres progrès seront réalisés selon la bonne volonté que mettra le ministre à répondre aux quatre questions qui se posent, des questions que l'autre parti d'opposition soulèvera certainement. A mon avis, le ministre devrait accepter de rendre publiques certaines choses, afin de donner aux gens une certaine confiance sur les orientations qui seront prises, et on pourra ensuite réaliser d'énormes progrès au cours des autres étapes de l'étude de ce projet de loi.

M. Gass: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. J'avais cru comprendre que le député allait retirer la motion d'amendement visant à reporter à six mois l'étude de ce projet de loi.

M. Skelly: Monsieur le Président, je crois comprendre que cela faisait partie du consentement unanime qui a été accordé et qui portait sur l'ensemble des questions, y compris le renvoi a six mois de cette question et le renvoi du projet de loi au comité.

Le président suppléant (M. Charest): La présidence croit également, étant donné ce qui a été dit au départ, que l'amendement a été retiré avec le consentement unanime de la Chambre. Nous reprenons maintenant le débat. La parole est au député d'Egmont (M. Henderson).

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je serai très bref. Comme mon collègue, le député de Comox-Powell River (M. Skelly) l'a mentionné, il s'agit d'une situation exceptionnelle, car nous avions présenté une motion renvoyant l'étude du projet de loi à six mois, mais le ministre s'est engagé à témoigner au comité et à suspendre les délibérations sur le projet de loi C-32 pour nous permettre d'en faire une première étude au comité et de revenir ensuite à la Chambre pour terminer l'étape de la deuxième lecture. De cette façon, nous n'avons pas accaparé le temps de la Chambre, qui a pu se consacrer à d'autres travaux.

• (1530)

Le ministre et le secrétaire parlementaire se sont certes montrés conciliants. Ils ont très bien négocié afin de dénouer l'impasse. Bien entendu, cela a incité l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique à faire preuve de bonne volonté. Voilà pourquoi nous étudions actuellement ce projet de loi.

Le député précédent a mentionné quatre questions qui nous préoccupent. L'une d'entre elles est la répartition globale de la ressource sur la côte du Pacifique, mais il y a également le mécanisme de consultation, l'acceptation de la participation des communautés de pêcheurs du Pacifique et de l'Atlantique ainsi que la participation des autochtones.

Nous nous rendons compte qu'il est très difficile pour le ministre de fournir des précisions sur ces questions. Les députés de l'opposition officielle ne réclament pas des répartitions précises. Nous demandons au ministre de nous dire comment, d'après lui, la répartition des ressources devrait se faire. En outre, il y a quelques questions de nature juridique; d'autres seront peut-être soulevées au comité. J'espère que le ministre sera accompagné de ses conseillers juridiques quand il viendra témoigner au comité.

Le projet de loi a été interprété de diverses manières. Il est certain qu'il permettra au ministre de réglementer la pêche dans les eaux où il y a des marées, mais il ne l'autorisera peut-être pas à répartir les stocks de poisson, par exemple, dans les eaux intérieures de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire entre l'île Vancouver et le continent. Dans le détroit de Johnstone, le détroit de Georgie et le détroit Juan de Fuca, il se fait énormément de pêche et les demandes de quotas émanant des différents groupes d'usagers sont très souvent incompatibles.

En mai dernier, la Cour suprême du Canada s'est penchée sur l'affaire du *Procureur général du Canada contre le Procureur général de la Colombie-Britannique*. Le tribunal a décidé que cette étendue d'eau appartenait à la province parce que la limite occidentale de la province était la côte ouest de l'île Vancouver au moment de l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération. Si c'est exact, le ministre peut seulement réglementer la pêche dans ce secteur en vue de protéger les stocks de poisson et seule la province a le pouvoir de répartir les ressources. De toute manière, il faudrait que la situation soit tirée au clair et nous aurons peut-être besoin d'un autre amendement à cette fin.

J'ai parlé à des représentants de nombreux groupes d'usagers en Colombie-Britannique, qui m'ont dit que le projet de loi C-32 était formulé d'une telle manière qu'il donnerait au ministre des pouvoirs absolument illimités une fois en vigueur. Il faudrait peut-être prévoir dans le projet de loi la création d'un organisme central—et c'est ce à quoi mon collègue a fait allusion—qui serait chargé de revoir les règlements adoptés par le ministre et qui aurait le pouvoir d'annuler tout règlement jugé inadéquat ou contraire aux intérêts des pêcheurs. Un des points qui m'intéressent le plus quand nous parlons d'un projet de loi, surtout quand il confère des pouvoirs aussi étendus que celui-ci, c'est la façon dont sont établis les règlements découlant des mesures législatives adoptées par la Chambre. Il est normal d'étudier le projet de loi à fond en comité pour qu'il réponde aux objectifs du ministre et lui confère les pouvoirs prévus par la loi. Il nous faudra peut-être l'examiner sous cet aspect.

Tout comme les députés du Nouveau parti démocratique, je suis heureux que ce projet de loi soit renvoyé au comité. J'espère que le ministre, le secrétaire parlementaire et les membres du comité permanent des pêches et des forêts continueront de manifester l'esprit de collaboration et la bonne volonté qui ont caractérisé les travaux du comité ces derniers jours. Cette collaboration et cette bonne volonté sont indispensables pour faire avancer le projet de loi et pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés, celui d'aider en premier lieu les personnes les plus durement touchées, c'est-à-dire les groupes d'usagers, les pêcheurs, les entreprises de conditionnement et les travailleurs.

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme l'ont dit les deux députés qui m'ont précédé, les choses se sont déroulées de façon assez inhabituelle à la Chambre et à l'extérieur, depuis quelques jours. Le comité permanent des pêches et des forêts, qui a examiné ce projet de loi, a fait preuve de beaucoup de bonne volonté. En ce qui nous concerne, nous nous réjouissons du fait que tous les partis ont donné leur accord de principe à cette mesure. S'ils en acceptent le principe sous-jacent, cela veut dire que le gouvernement devait préciser les pouvoirs du ministère pour pouvoir assurer la gestion sociale et économique de la pêche. Cela témoigne de la qualité du travail qui s'est fait au comité, lorsque le ministre a comparu jeudi dernier. En fait, le ministre a témoigné pendant trois heures et demie. Il s'est efforcé de répondre de façon très franche et très directe aux questions des membres du comité.

Au cours du débat, tous les partis ont reconnu la nécessité absolue de confirmer les pouvoirs de gestion énoncés dans le projet de loi, y compris le pouvoir de répartir les stocks entre les groupes de pêcheurs et les types d'engins de pêche, pour assurer la bonne gestion d'une pêche moderne pleine de complexité.

Il est urgent de dissiper certains doutes quant à la légitimité des décisions prises par le gouvernement en ce qui concerne la répartition des stocks, d'autant plus que l'ouverture de la pêche au saumon sur la côte ouest est pour très bientôt. Le ministre et le comité n'épargneront aucun effort pour examiner comme il faut le projet de loi et le renvoyer à la Chambre le plus rapidement possible.

M. Skelly: Monsieur le Président, je partage le point de vue du président du comité permanent et du secrétaire parlementaire. Les membres du comité ont fait un excellent travail en essayant de trouver des moyens de collaborer pour mieux s'acquitter de leur mission. En principe, nous sommes d'accord avec ce que le secrétaire parlementaire a dit, mais je voudrais cependant ajouter deux choses.

L'alinéa 2.1*d*) concernant les eaux intérieures prêtait sérieusement à contestation. Si j'ai bien compris, le ministre s'est dit prêt à le supprimer. Nous avions également certains doutes quant à la conformité des libellés français et anglais. Je crois que nous allons obtenir une réponse à ce sujet et qu'un amendement sera apporté, si nécessaire.

M. Gass: Monsieur le Président, hier, j'ai discuté avec le député de ces deux questions, soit de l'alinéa 2.1*d*) et des différences de sens qui existent peut-être entre la version française et la version anglaise du projet de loi, ainsi que de l'interprétation de ces deux versions. Les agents du ministère se penchent sur ces questions et le ministre examine les conséquences de l'alinéa *d*).

M. Skelly: Monsieur le Président, le caractère d'urgence invoqué en ce qui concerne la saison du hareng ne s'est évidemment pas confirmé. en ce qui concerne la saison du saumon, je pense que nous avons sans doute deux mois devant nous avant que cela ne pose des problèmes au ministre. Le secrétaire parlementaire peut-il reconnaître que nous ne sommes pas si pressés, que les groupes de pêcheurs et le ministère établissent leurs plans de pêche et que les choses se dérouleront sans doute de la même façon que pour la saison du hareng? Ne pense-t-il pas que le ministre aura probablement cette loi à temps?

M. Gass: Monsieur le Président, j'ai bien entendu les paroles du député. Je reconnais que nos inquiétudes au sujet de la pêche au hareng ne se sont pas matérialisées, mais je ne suis pas d'accord pour dire que nous disposons de beaucoup de temps et que ce projet de loi ne présente aucun caractère d'urgence. Je pense, comme le ministre, qu'il est urgent d'adopter ce projet de loi et de régler la question.

Les pêcheries de saumon risquent de poser de graves problèmes. Un certain groupe prévoit de commencer à pêcher dès la mi-avril. Voilà pourquoi nous reconnaissons le caractère urgent de cette mesure législative. Nous tâcherons par tous les moyens raisonnables de dissiper les préoccupations de l'opposition en essayant de faire franchir à ce projet de loi les trois étapes le plus tôt possible.

• (1540)

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations? Reprenons le débat. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): La motion est la suivante: M. Fraser, avec l'appui de M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.)

* * *

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, ainsi que de l'amendement de M. Cassidy (p. 3072).

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, comme vous vous en souvenez certainement, l'autre jour, quand j'ai commencé mon discours, je n'ai parlé que pendant une minute sur les dix qui m'étaient allouées. Alors, je présume qu'il me reste encore huit ou neuf minutes.

Compte tenu des répercussions qu'entraîneront les mesures proposées par le gouvernement, j'estime qu'elles ne conviennent pas pour trois raisons dont je vais vous faire part. Premièrement, le programme en question a procuré des avantages appréciables. Il a fourni aux propriétaires la possibilité d'améliorer leurs maisons. Il a favorisé l'économie d'énergie que tout le monde souhaite.

Rien ne prouve à mes yeux que l'on ait abusé du programme. Les sommes offertes, du moins en vertu de certaines dispositions de la loi—mon collègue de Brampton-Georgetown (M. McDermid) me regarde. S'il y a eu des abus, ils ont été le fait de ceux qui fournissaient le service, non de ceux qui en bénéficiaient. Je crois que les propriétaires ont eux-mêmes profité du programme dans la mesure où il était offert au public.

Les sommes accordées étaient imposables. Par conséquent, le trésor public n'a même pas eu à en payer le coût entier. C'est pourquoi je dirais à première vue que le programme avait du bon sens. Il y a un grand nombre de Canadiens qui se prévaudraient du programme si on en prolongeait l'application. Le pays dans son ensemble en bénéficierait à long terme grâce à l'économie de ressources énergétiques épuisables qui en découlerait naturellement.

Deuxièmement, le programme a permis de créer des emplois. Il a permis de le faire pour le compte d'un certain nombre de petites entreprises qui autrement auraient connu de graves difficultés. Il ne fait pas de doute pour moi que le programme s'est, à certains égards, prêté à des abus de la part de ceux qui fournissaient le service. Dans le domaine de l'isolation, le travail n'a souvent pas atteint les normes auxquelles nous étions en droit de nous attendre. Dans certains cas, ce n'est pas seulement le gouvernement qui a été roulé, mais les simples citoyens parce que les entrepreneurs avaient tout simplement mal fait leur travail, et non parce qu'ils ne voulaient pas respecter leurs obligations.

Le programme a néanmoins procuré du travail à un grand nombre de personnes, et cela à un moment où le besoin s'en faisait désespérément sentir. Je ne pense pas que la situation se soit tellement améliorée aujourd'hui. Le besoin d'occasions d'emploi se fait toujours sentir pour un grand nombre de travailleurs qui pourraient continuer à fournir les services qui sont subventionnés dans le cadre de ce programme. Il faut se rappeler que nous avons encore tout près de un million et demi de chômeurs.

Si l'on songe au fait que les employeurs ordinaires n'embauchent pas autant de travailleurs qu'autrefois, il serait plus judicieux à mon avis de continuer à financer ce programme à cause des emplois qu'il procure, plutôt que d'abandonner ces travailleurs à l'assurance-chômage, comme cela pourrait très bien arriver. Il faut tenir compte du fait que bon nombre des travailleurs auxquels l'abandon de ce programme fera perdre leur emploi ne pourront sans doute pas en trouver un autre et finiront par vivre temporairement des prestations d'assurance-chômage avant d'émarger plus tard à d'autres formes de programmes sociaux. Il n'y a guère d'avantages pour la société en général à provoquer pareil résultat.

A mon avis, pour conserver les emplois, il faudrait qu'à défaut de rendre le programme permanent, et je suis prêt à admettre que ce n'est peut-être pas nécessaire, on en prolonge au moins l'application. Viendrait un moment pas très lontain, où le nombre de particuliers ou de familles qui voudraient en bénéficier, serait restreint. Plus les gens s'en serviraient, moins il deviendrait nécessaire. Le programme expirerait finalement de lui-même. Il prendrait fin à cause de la façon même dont il est structuré. Je fais valoir au ministre que de ce deuxième point de vue, il serait logique d'en prolonger l'application.

Nous avons demandé que la deuxième lecture du projet de loi soit renvoyée à six mois. Je crois que nous le faisons pour des raisons légitimes dont la principale, je suppose, c'est qu'une partie du programme se termine à la fin du mois. De toute évidence, il sera extrêmement difficile dans le cours normal des choses d'entreprendre les travaux en hiver.

Si je devais mettre fin à un programme comme celui-ci, je proposerais que ce soit à l'automne. Le programme se poursuivrait ainsi pendant tout l'été alors que le chômage est relativement élevé. Je crois, monsieur le Président, que j'ai presque épuisé mon temps de parole. Je termine brièvement.

Si le programme continuait à s'appliquer pendant l'été, une grande partie des travaux pourraient être effectués le temps que les installations de chauffage ne servent pas. Il est alors possible d'ouvrir les bâtiments pour les isoler et les rénover. Pour cette troisième raison, il faut garder le programme en application. J'incite le gouvernement à le faire, à ne pas suspendre le programme cette semaine ou la semaine prochaine, mais à attendre au 1er octobre, par exemple, qui est la première date qui me vient à l'esprit. Les travaux pourraient ainsi se faire au printemps et à l'été et le programme cesserait d'exister après que les gens auraient eu amplement le temps et la possibilité de s'en prévaloir.

• (1550)

[*Français*]

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, l'amendement à l'étude a pour effet de remettre à six mois l'étude de ce projet de loi. C'est avec plaisir que je participe au débat sur cet amendement et je crois que les citoyens de ma circonscription de Bourassa comprendront les conséquences qu'une telle motion aura pour eux. On se souviendra, monsieur le Président, que le PITRC, le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, et le PCRP, le Programme canadien de remplacement du pétrole, sont entrés en vigueur entre 1973 et 1977. Il faut se placer dans le contexte de 1973 pour bien saisir la gravité des problèmes économiques que posaient aux Canadiens les frais de chauffage à ce moment-là.

Le prix du pétrole augmentait d'une façon assez rapide. Tout le monde sait que la grande majorité de nos maisons étaient chauffées au mazout et, par le fait même, les frais de chauffage devenaient difficiles à payer.

Alors, monsieur le Président, en vrai gouvernement responsable, nous avions pensé utile de convaincre les Canadiens de mieux isoler leurs maisons et de remplacer le pétrole par d'autres sources d'énergie comme le gaz, l'électricité et le bois, qui sont devenues des moyens de chauffage très populaires. Le PITRC, dont il est question dans ce projet de loi C-24, servait à accorder des subventions aux propriétaires de maisons qui prenaient des moyens pour économiser l'énergie.

[*Traduction*]

Il n'est pas facile d'accepter la décision qu'a prise le gouvernement d'abolir ces programmes. Peut-être faut-il, en effet, que les Canadiens assument dorénavant leurs responsabilités et fassent eux-mêmes, sans aide financière, isoler leurs maisons ou remplacer leur système de chauffage au mazout par un système qui utilise une autre source d'énergie. Quant à nous, à titre de parlementaires, il nous incombe d'apprendre aux Canadiens quels sont les problèmes et de leur exposer nos solutions.

Ces deux programmes ont été avantageux pour les simples Canadiens, surtout ceux qui ont un revenu faible ou moyen. Des quelque cinq millions de résidences pour lesquelles le programme d'isolation thermique avait été conçu, la moitié seulement a été effectivement isolée. D'autres propriétaires ont pensé profiter de ces programmes après en avoir entendu beaucoup de bien de la part de leurs voisins. Ces programmes tendaient à faire économiser le pétrole et donc à réduire les frais de chauffage.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement a décidé de supprimer ces deux programmes. Il a certainement le droit de le faire puisqu'il est au pouvoir, mais cela ne veut pas dire que je suis d'accord sur cette décision, et j'ose croire que beaucoup de Canadiens ne le sont pas non plus, car l'annulation de ces deux programmes causera des problèmes à certains Canadiens.

Monsieur le Président, je ne veux pas m'attarder sur cette question, mais il serait souhaitable que le gouvernement puisse prolonger l'application de ces programmes au moins jusqu'au 30 septembre 1985, et ce afin que bon nombre d'entrepreneurs et de consommateurs, qui ont déjà présenté une demande pour obtenir une subvention en vertu du PCRP pour remplacer leur système de chauffage, puissent en profiter et, par le fait même, permettre aux Canadiens d'économiser de l'argent. L'hiver a été long et dur. Plusieurs Canadiens n'ont pas eu la possibilité d'effectuer la conversion désirée. Nous suggérons au gouvernement de laisser à ces personnes le printemps et l'été afin de pouvoir s'en occuper.

Monsieur le Président, je voudrais simplement, en concluant mes remarques, dire que nous, de l'Opposition officielle, nous implorons le gouvernement de réfléchir à l'utilité de prolonger l'application de ces deux programmes, ce qui, à mon avis, pourrait être utile à plusieurs Canadiens.

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique a proposé le renvoi à six mois du projet de loi C-24 parce qu'il s'agit d'une mesure très injuste. J'ai un exemple à vous donner, monsieur le Président, quand je parle d'une mesure très injuste.

Quand ces programmes ont été établis, on en avait fixé l'échéance à 1990. Je vais donner lecture d'une lettre qui montre combien il est injuste de mettre fin maintenant au PCRP. J'ai reçu cette lettre d'une localité de ma circonscription. Sa teneur est révélatrice de ce qui se passe d'un bout à l'autre du Canada. En fait, dans bien des villages, un peu partout, les conduites de gaz n'ont pas encore été installées. La lettre en question provient du greffier de la municipalité de Hagar et s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney). En voici le texte:

Madame le ministre,

Lors de sa réunion régulière du 19 février 1985, le conseil municipal de Hagar a adopté la résolution suivante:

«Il est proposé par le conseiller T. Beamish, appuyé par le conseiller R. Chartrand, étant donné que Northern and Central Gas compte étendre son réseau de gaz naturel aux villages de Markstay et de Hagar à l'automne de 1985 et que le PCRP doit être aboli le 31 mars 1985, que la municipalité de Hagar demande à l'honorable Patricia Carney de prolonger la durée du programme afin que les habitants de ces villages puissent se prévaloir de la subvention, et qu'une copie de la résolution soit envoyée aux députés de notre circonscription.»

Persuadés, madame, que vous partagez nos préoccupations, nous vous prions de bien vouloir donner suite à cette affaire.

Ce n'est qu'un exemple d'injustice dont souffrira le public du fait de l'interruption prématurée du Programme de remplacement du pétrole. Il existe des localités partout au Canada qui ne sont pas encore raccordées à un gazoduc . . .

M. McDermid: Et qui ne le seront jamais.

M. Rodriguez: «Qui ne le seront jamais», affirme le député. Je n'ai cité qu'un cas d'injustice. Une injustice qui se répétera pour tous. Il est possible que le député ne comprenne pas ce principe et que les habitants de sa région aient pu profiter d'une subvention. Cependant, ils sont nombreux dans les petites localités ceux qui ne bénéficieront pas de ce service à cause des plans dressés par les sociétés de gaz.

Quand le projet de loi a été présenté la première fois à la Chambre, il a franchi les étapes de la deuxième lecture, du comité et de la troisième lecture en deux heures environ. Je voudrais rappeler les propos que le critique conservateur en matière d'énergie, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), a tenus au moment où le programme a été instauré. Ces propos figurent à la page 11099 du hansard du 30 juin 1981. Voici ce que le député a dit:

Il ne fait aucun doute, je crois, que la Chambre en général comprend et appuie l'objectif du programme de remplacement du pétrole . . .

L'idée d'inciter le plus grand nombre de gens possible à adopter des systèmes à faible technologie et de réduire leur consommation de pétrole est excellente. Cela est d'autant plus valable que la solution de rechange est moins coûteuse que le prix actuel du pétrole et aussi moins coûteuse que son prix futur.

Et il a conclu:

Je veux, pour conclure, féliciter le ministre à nouveau d'avoir présenté ce projet de loi et de nous avoir permis de lui poser certaines questions. J'espère qu'il tiendra compte de la proposition que j'ai faite qui contribuerait à améliorer le projet de loi en l'étendant à tous les Canadiens.

Le gouvernement se dispose maintenant à priver un grand nombre de Canadiens des avantages de ce programme. Le député avait ajouté:

Nous pourrions ainsi procéder à une conversion du pétrole à d'autres sources d'énergie beaucoup plus rapidement que le bill ne le permet actuellement.

Voilà ce qu'a dit le député de Qu'Appelle-Moose Mountain qui, pour autant que je sache, s'intéresse toujours à la conservation ainsi qu'aux autres sources d'énergie.

Le Programme canadien de remplacement du pétrole a été très utile aux Canadiens et pourrait continuer de l'être. Beaucoup de personnes téléphonent au bureau de ma circonscription, des personnes qui veulent changer de mode de chauffage et ont commandé des chaudières au gaz. Étant donné l'accélération des commandes due à l'annonce par le gouvernement de l'annulation prochaine du programme, les fabricants ne peuvent pas répondre à la demande. Par conséquent, les gens ne sont pas en mesure d'effectuer la conversion parce que la subvention de $800 est payée après l'installation et l'inspection.

• (1600)

Si l'on fait un bref historique du programme, on voit qu'il a permis de réaliser d'importantes économies de pétrole, qui est une ressource limitée. Il n'y a pas si longtemps, au début et au milieu des années 70, nous nous inquiétions en disant qu'il fallait économiser l'énergie parce que nos réserves de pétrole s'épuisaient. Les Canadiens en sont devenus très conscients. Ce programme visait à répondre à cette inquiétude en les incitant à se chauffer au gaz naturel. D'après nos renseignements, nous disposons d'importants excédents de gaz naturel. Il est intéressant de noter que les provinces qui ont profité du PCRP sont l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique. Ces régions sont essentiellement tributaires du pétrole importé, dont le prix est plus élevé que le nôtre. Les Canadiens de ces régions ont profité du PCRP et ont opté pour le gaz naturel, ce qui a contribué à économiser les ressources pétrolières limitées du Canada.

Il ressort de l'évaluation des programmes PCRP et PITRC qu'ils ont été utiles non seulement en matière d'économie de l'énergie mais également de création d'emplois. Le gouvernement a mené sa campagne électorale sur la question des emplois. Ces programmes ont créé des milliers d'années-personnes d'emploi et le gouvernement veut malgré tout les supprimer. Il y a lieu de se demander pourquoi. Pourquoi le gouvernement décide-t-il maintenant de sabrer dans des programmes qui ont prouvé leur efficacité, selon les évaluations effectuées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Je soupçonne le gouvernement de supprimer le programme PCRP pour que les Canadiens consomment à nouveau du pétrole. En effet, dans leur intérêt, certains ont peut-être réussi à convaincre le gouvernement que les Canadiens doivent utiliser à nouveau du pétrole. Il est possible que ses amis de l'industrie pétrolière aient une forte influence sur le gouvernement conservateur.

M. McDermid: C'est faux.

M. Rodriguez: Le député d'en face dit que c'est faux. Il proteste trop. Pourquoi le gouvernement voudrait-il supprimer un programme qui a manifestement été avantageux pour tous les Canadiens? S'il tenait compte de l'avantage net que représentent les gens qui travaillent, paient des impôts et achètent des biens et services—et le gouvernement rentrera dans ses frais puisque les subventions du PCRP sont imposables—il ne supprimerait pas ces programmes. Je soupçonne là une intervention machiavélique du gouvernement conservateur pour inciter les Canadiens à consommer à nouveau du pétrole. Nous allons gaspiller une ressource limitée. Le gouvernement devrait avoir honte. Il devrait examiner le bien-fondé de la motion et reporter de six mois l'étude du projet de loi.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat sur la motion présentée par nos amis d'à côté voulant que ce projet de loi soit retardé de six mois.

Monsieur le Président, le projet de loi C-24 va avoir des effets désastreux dans plusieurs régions. Vous savez, comme moi, qu'une région comme celle des Cantons de l'Est, par exemple, où le gaz naturel vient d'arriver, il y a à peine quelques mois . . . On sait que les gens sont de nature réfractaire au changement, sauf peut-être en temps d'élection, et on sait que l'arrivée du gaz naturel faisait en sorte que la dépendance d'une région et particulièrement d'une province comme le Québec, face à une source unique d'énergie, était réduite de manière significative. Mais pour que la transformation au gaz naturel se fasse, je pense que les citoyens comptaient tous sur le programme de remplacement du pétrole et, étant donné que les citoyens étaient convaincus que ce programme irait jusqu'au 31 décembre 1990, personne n'a cru bon de faire des travaux de cette nature-là en plein hiver.

Quand on pense à la décision du gouvernement, monsieur le Président, qui a été motivée beaucoup plus par la fin de son année fiscale que par l'intérêt des contribuables et surtout des propriétaires de résidences canadiennes, on s'aperçoit que prendre la décision au mois de novembre de couper un programme au mois de mars quand cela concerne des travaux de rénovation, cela n'a aucun sens. Vous savez fort bien que peu de Canadiens vont entreprendre des travaux majeurs dans leur résidence en plein hiver, particulièrement changer un système de chauffage. Je suis certain que dans la circonscription de mon honorable ami, les gens ne changent pas leur système de chauffage «en plein milieu» d'une tempête du mois de février.

Dans ce sens-là, la date du 31 mars, qui a été choisie strictement pour faire plaisir au ministre des Finances (M. Wilson), manque complètement de bon sens.

On s'aperçoit que ce programme qui a connu certes du succès, mais qui aurait pu en connaître beaucoup plus, sera malheureusement terminé. On s'est aperçu aujourd'hui que pas un de nos collègues du gouvernement n'a eu l'honnêteté de dire au gouvernement ou au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) que la date qu'elle avait choisie n'avait aucun maudit bon sens. On s'aperçoit, et je suis heureux de voir le ministre des Travaux publics (M. La Salle) qui est un spécialiste de la construction, qui pourra certainement prêter foi à mes commentaires, voulant qu'en plein hiver il est impossible de changer un système de chauffage, et qu'en fixant une date arbitraire comme celle du 31 mars, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait preuve, en fait elle s'est soumise complètement aux exigences du ministre des Finances et a oublié l'intérêt des consommateurs canadiens. Par conséquent, on est placé devant une situation impossible; les consommateurs même s'ils voulaient profiter de toute urgence du programme ne peuvent pas obtenir l'équipement.

Comme mon collègue l'a mentionné tout à l'heure, j'ai reçu des lettres. Plusieurs corporations, plusieurs municipalités, plusieurs individus sont insultés au sujet de la date arbitraire qui a été choisie. Ils sont vraiment insultés de voir le geste unilatéral posé par le gouvernement. Et, que ce soit l'Association des entrepreneurs électriciens de l'Ontario ou d'Ottawa qui nous a signifié son inquiétude, que ce soit de nombreux consommateurs, et ce qui est encore plus insultant, monsieur le Président, c'est quand on voit la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui est censée être la plus concernée par l'économie d'énergie, dire dans un discours le 8 mars dernier, à Vancouver, que ces programmes maintenant, sur l'économie d'énergie, ne sont plus une priorité des années 1980 . . .

Monsieur le Président, vous savez comme moi que l'économie d'énergie . . . Si on assiste à un relâchement au sein du Canada, si on assiste à un relâchement au niveau du gouvernement . . . qu'ils n'ont aucune assurance pour l'avenir dans le domaine de l'énergie. C'est une fausse sécurité de penser que parce que, à ce moment-ci, cela va relativement bien, et le mot relatif devrait être souligné . . . On ne peut pas se fier sur le fait que le prix du pétrole va continuer à baisser; on ne peut pas se fier sur le fait que le prix de l'électricité va continuer à monter graduellement comme cette année: 2.5 p. 100 au Québec. Et, par conséquent, je pense que les Canadiens ont tout intérêt à économiser le maximum d'énergie possible. Et dans ce sens-là, la décision arbitraire du gouvernement met non seulement en péril le programme de remplacement du pétrole, mais aussi toute la notion d'indépendance canadienne face à une source unique d'énergie.

• (1610)

Les raisons qui ont motivé la création de ce programme voulaient que le marché canadien ne soit pas prisonnier, ne soit plus prisonnier d'une seule ressource. A ce moment-ci, alors que les Canadiens ont commencé à accepter de diversifier leurs besoins en énergie, on leur coupe l'herbe sous le pied. Par conséquent, je pense que l'amendement qui nous est présenté de retarder de six mois «la vapeur» de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a plein de sens. Je pense qu'un amendement comme celui-là, qui pourrait reporter la date au 1^er^ octobre, permettrait des travaux au cours de l'été, permettrait au printemps, à plusieurs, de . . . parce que à la date où cela a été annoncé, en novembre, il était bien beau de dire: les gens ont le temps.

Une voix: Combien cela coûterait-il?

M. Lapierre: Combien cela coûterait-il? Ce serait une économie d'autant pour le pays, et quand mon collègue d'en face dit: Combien cela coûterait, j'aimerais savoir s'il est en train de me dire que l'isolation thermique, il faut laisser cela tomber aussi; et il est d'accord sur cela parce que toutes les résidences de sa circonscription ont été isolées.

Une voix: Ce n'est pas ce que j'ai dit, j'ai demandé combien cela coûterait.

M. Lapierre: Monsieur le Président, à mon avis, quand il s'agit d'économiser l'énergie, quand il s'agit d'aider les consommateurs canadiens . . .

Une voix: Deux cent milliards de déficit!

M. Lapierre: Mon collègue de Bellechasse, je crois, ou dans ce coin-là, dit qu'on ne sait pas ce que c'est que l'économie. Avant de commencer à faire des reproches aux députés de l'opposition, il devrait regarder ses propres collègues ministériels et leur dire que l'économie commence dans leurs propres bureaux en prêchant par l'exemple. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) est ici, et je suis certain qu'il pourra vous dire jusqu'à quel point il trouve ses collègues ministres gourmands d'avoir des budgets aussi élevés.

Monsieur le Président, l'économie . . . on dirait que nos amis d'en face ont un genre de mémoire sélective. Il n'est pas question d'économie quand il s'agit d'armée; il n'est pas question d'économie quand il s'agit d'envoyer des soldats à l'OTAN; il n'est pas question d'économie quand il s'agit du Cabinet du premier ministre; il n'est jamais question d'économie quand il s'agit de l'appétit vorace, particulièrement du ministre de la Défense (M. Nielsen), et pourtant, quand il s'agit des citoyens ordinaires, alors, là, on va économiser sur leur dos. Il n'est pas question d'économie quand il s'agit d'accorder des avantages fiscaux à des compagnies comme CP et Algoma Steel. Ils viennent d'accorder, il y a deux semaines, 200 millions de dollars, et après cela, certains de nos amis d'en face se permettent de dire qu'il ne peuvent pas aider une entreprise québécoise. Ce genre de mémoire sélective, monsieur le Président, on a en soupé. Ou bien ils sont sérieux au niveau de l'économie . . .

M. McDermid: La Domtar. La Dominion Tire.

M. Lapierre: Mon ami d'en face veut s'en prendre à la Domtar. Je sais qu'il y a des députés du caucus conservateur qui sont fort opposés à la Domtar. Je sais que des députés de ce genre ne comprennent rien à la réalité québécoise, ne comprennent rien à l'économie des Cantons de l'Est, et j'espère, monsieur le Président, que vous allez pouvoir utiliser de votre influence pour l'informer, pour enlever son ignorance.

Une voix: Ça va être difficile!

M. Lapierre: Monsieur le Président, je pense que cela va être difficile; il est à la Chambre depuis plusieurs années, et à cause de cela on a de la difficulté.

Mais, monsieur le Président, pour en venir vraiment à notre discussion d'aujourd'hui, je veux vous dire que j'exhorte nos amis d'en face qui connaissent l'économie d'énergie, qui connaissent les secteurs de la construction, à voter en faveur de cet amendement qui est un amendement qui fait appel strictement au bon sens. Je pense que l'on peut dépasser la partisanerie sur une telle question. Je pense que l'isolation thermique, on veut couper un programme, monsieur le Président, à moitié chemin. L'objectif était de 5 million de résidences, ils en ont isolé 2.5 millions, et ils veulent couper à moitié chemin! Monsieur le Président, je pense que c'est un demi-succès, et si le programme continuait, comme l'engagement qui avait été pris par le gouvernement précédent, on pourrait, quand l'objectif va être atteint, se féliciter mutuellement, sans partisanerie encore une fois, parce que les vraies personnes qui en profiteraient seraient nos concitoyens. Par conséquent, je pense, monsieur le Président, on en a eu la démonstration ici, que c'est un projet de loi improvisé, qu'on n'a pas tenu compte de la réalité de l'industrie de la construction, qu'on n'a pas tenu compte des besoins des Canadiens, et je sais que nos amis d'en face vont vouloir reconsidérer cela à la lumière des éléments qu'on leur apporte aujourd'hui dans nos discussions.

Je sais, monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Shefford a déjà excédé d'une minute son temps de parole.

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, car je pense que, même si ces deux mesures législatives n'ont pas reçues beaucoup d'attention, elles nous en disent long sur la voie dans laquelle le gouvernement veut nous entraîner dans le domaine énergétique.

Comme vous le savez peut-être, le projet de loi C-24 donne suite à deux mesures prévues dans la déclaration du ministre des Finances (M. Wilson), le 8 novembre 1984: l'élimination précoce de ces deux programmes d'économie d'énergie. Nous sommes opposés à ce projet de loi et c'est pourquoi nous n'avons pas cessé d'intervenir, que nous avons demandé un report à six mois. C'est aussi pourquoi nous cherchons à créer le plus d'ennuis possibles au gouvernement qui voudrait faire adopter ce projet à la hâte. Nous estimons nécessaire d'accorder plus d'attention à ce que veut le gouvernement dans le domaine énergétique et à ses priorités pour l'avenir.

Je constate, par exemple, que l'on annule des programmes d'économie d'énergie, ainsi que les recherches dans le domaine des énergies de remplacement, mais que nous ne voyons aucune volonté de la part du gouvernement de critiquer d'autres parties des choix imposés par les gouvernements libéraux. Par exemple, monsieur le Président, l'option nucléaire.

Je me souviens que, lorsque les conservateurs ont été élus, en mai 1979, l'une des premières choses qu'ils devaient faire était de lancer une enquête parlementaire sur le cycle du combustible nucléaire, les données économiques de l'énergie nucléaire et les aspects environnementaux. Autrement dit l'ensemble de la question. Je me rappelle qu'à cette époque j'étais satisfait de la volonté du parti progressiste conservateur de lancer cette enquête sur ce qui, à mon avis, et je pense au leur également à ce moment-là, était un dada libéral qui coûtait des centaines de millions de dollars au pays, sans que des comptes rigoureux soient rendus et sans le moindre débat public.

Par conséquent, en 1979, nous pensions qu'il y aurait une enquête sur le secteur nucléaire, mais que nous ont proposé les progressistes conservateurs après leur élection en 1984? Nous n'avons aucune indication que l'attitude critique à l'égard du cycle du combustible nucléaire ait survécu entre les années 1979 et 1984. Lorsque j'ai demandé, avant Noël, à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) si elle donnerait suite à l'engagement de son parti, pris en 1979, et lancerait une enquête, elle a déclaré qu'elle devrait tout d'abord consulter l'ÉACL. Monsieur le Président, il n'est pas entièrement anormal de parler à l'ÉACL, mais étant donné que la ministre ne s'est pas engagée à parler avec qui que ce soit d'autre de l'intérêt d'une enquête sur le cycle du combustible nucléaire, on peut avoir quelques doutes quant à ses intentions.

M. McDermid: Êtes-vous pour ou contre?

M. Blaikie: Pourquoi n'a-t-elle pas dit qu'elle parlerait à la Coalition canadienne pour la responsabilité nucléaire ou à une foule d'autres groupes qui se préoccupent de ce secteur? Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) me demande si je suis pour ou contre. J'imagine que ce n'est un secret pour personne que je suis opposé au choix nucléaire qui nous a été imposé, sans débat public, par le gouvernement libéral. Je pensais que les conservateurs y étaient opposés également et que c'est pourquoi ils voulaient lancer une enquête parlementaire. C'est pour cela que j'ai rappelé les engagements qu'ils avaient pris en 1979.

• (1620)

J'ai demandé à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources si elle allait reprendre l'affaire là où le gouvernement conservateur l'avait laissée en 1979. Elle m'a dit qu'elle en parlerait à l'ÉACL. Depuis lors, elle n'a pas parlé de ce que l'ÉACL avait dit. Je suis presque certain que l'ÉACL ne lui a pas dit de faire une enquête complète sur le nucléaire. Elle a dit que le problème se situait peut-être uniquement au niveau de la commercialisation, ce qui prouve que le gouvernement progressiste conservateur, comme les gouvernements libéraux qui l'ont précédé, ne tient pas à se poser une question plus fondamentale et à se demander s'il convient d'investir les centaines de millions de dollars que nous investissons dans ce secteur tout en négligeant les autres formes d'énergie. Le gouvernement en a fait une spécialité en supprimant presque complètement la recherche sur les autres formes d'énergie, surtout la recherche qui se faisait sous l'égide du Conseil national de recherches du Canada.

Compte tenu de la nature de ce projet de loi et de certaines déclarations du gouvernement, l'orientation que prend celui-ci me préoccupe. Je songe aux déclarations de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à propos de l'élimination des déchets radioactifs et du lien entre cela et le fait de choisir un avenir nucléaire de préférence à la conservation et aux autres formes d'énergie. Au lieu de cela, le gouvernement présente des projets de loi qui, comme celui-ci, met fin aux programmes de conservation.

Dans la lettre qu'elle a envoyée au conseil municipal de Gimli, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a parlé des avantages commerciaux que le Canada pourrait éventuellement retirer en devenant le dépotoir radioactif des autres pays du monde. Voilà ce qu'elle a répondu à la municipalité de Gimli et à d'autres municipalités du Manitoba que l'aménagement éventuel du Lac du Bonnet, où se trouve actuellement le laboratoire de recherche souterrain, en décharge pour produits radioactifs préoccupait.

Au lieu de se poser des questions très importantes sur l'avenir de l'énergie nucléaire, sur les problèmes qu'elle pose et sur le fait que nous ne sommes pas obligés de choisir cette solution, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources parle seulement des avantages commerciaux que peut présenter une décharge pour produits radioactifs. Elle prétend que le problème se situe peut-être uniquement au niveau de la commercialisation sans demander d'abord s'il convient de commercialiser ce genre de produit.

Je voulais tout simplement exprimer mes inquiétudes et celles de bien des Canadiens; nous craignons que ce projet de loi ne soit un indice que le gouvernement opte pour une mauvaise solution pour notre avenir énergétique. Il ne tient manifestement pas compte de ce que nous avons appris en une dizaine ou en une quinzaine d'années. Nous avons appris que nous pouvons choisir un avenir énergétique intéressant sur le plan écologique et sur celui de la consommation, ce qui nous permettrait de conserver des ressources pour les générations futures. Le gouvernement devrait tenir compte du public et tenir un véritable débat pour voir quel avenir énergétique veulent les Canadiens. Ce n'est pas ainsi que le gouvernement procède actuellement. On ne peut que le regretter. C'est pourquoi nous continuons à nous opposer à ce projet de loi.

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je tiens à participer à ce débat pour demander au gouvernement de maintenir les mesures d'économie très valables qu'a présentées le gouvernement précédent. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid). Il vaut la peine d'en parler très brièvement. Je suis persuadé que si je me trompe d'un iota, le député se fera un plaisir de me reprendre. Je ne voudrais certes pas induire involontairement la Chambre en erreur sur les propos qu'a déjà tenus le secrétaire parlementaire.

Monsieur le Président, en permettant aux Canadiens d'économiser l'énergie, le Programme de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes ont atteint leurs buts. Ces programmes sont d'une importance capitale dans bien des régions, surtout dans l'Atlantique, et dans certains secteurs de l'Ouest et du Québec.

Dans ma propre province, la Nouvelle-Écosse, nous avons longtemps importé du pétrole pour produire de l'électricité. C'était surtout à cause de notre situation géographique favorable et du cours du pétrole qui était bas à l'époque. Mais il y a eu malheureusement la crise des pays de l'OPEP en 1974 et toute une série d'autres événements qui ont rendu les importations pétrolières pratiquement prohibitives en Nouvelle-Écosse. La conjoncture a donc obligé les gouvernement provincial et fédéral à conclure toutes sortes d'accords pour économiser l'énergie. Je constate, non sans plaisir, que certaines ententes ont été fort profitables aux Néo-Écossais en leur permettant de réduire leurs factures énergétiques.

J'estime que ces deux programmes, qui sont l'œuvre du gouvernement précédent, ont beaucoup aidé les habitants de la Nouvelle-Écosse et tous ceux de la région de l'Atlantique. Ceux-ci ont profité de l'aide gouvernementale nécessaire pour convertir au charbon, abondant dans cette région, au bois ou au gaz naturel leur coûteux système de chauffage au mazout importé.

J'étais un peu inquiet lorsque le secrétaire parlementaire a déclaré que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait reçu un certain nombre d'instances réclamant quatre ou cinq mois de plus pour terminer les travaux chez les consommateurs dont les contrats ont été signés avant le 31 mars. Il convient de noter que l'Association des entrepreneurs électriciens d'Ottawa a écrit en mars à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour demander de prolonger le PCRP jusqu'au 30 septembre 1985. Le secrétaire parlementaire a sans doute lu cette lettre avec un vif intérêt. Je crois que ses motifs sont légitimes, monsieur le Président. Rien ne me permet de mettre en doute l'intégrité ou les intentions de cette association. Elle a révélé que les pièces nécessaires pour efectuer ces transformations ne sont pas faciles à obtenir. Assurément, le secrétaire parlementaire ne veut pas dire à tous les requérants qui ont fait toutes les démarches voulues que le gouvernement fédéral ne répondra pas à leurs besoins et refusera de leur laisser terminer les travaux de conversion.

M. McDermid: Pourquoi n'avez-vous pas prolongé la subvention accordée à ceux qui achètent leur première maison? C'est le même principe.

M. Dingwall: Le secrétaire parlementaire est un homme impatient qui désire vivement siéger sur les banquettes ministérielles et il y parviendra peut-être un jour. Il aura peut-être l'obligeance d'écouter un député qui ne préconise pas les mêmes principes que lui.

Chose certaine, le secrétaire parlementaire et la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) ne sont nullement compatissants ni sensibles aux besoins des particuliers qui jugent nécessaire de transformer leur chauffage au mazout.

• (1630)

Il est évident que le gouvernement ne se préoccupe pas des gens qui souhaitent effectuer des travaux de remplacement afin d'économiser sur les frais de chauffage. Le parti conservateur et, en particulier, le secrétaire parlementaire, ne s'en soucient pas. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) non plus. Peu leur importe que les Canadiens aient besoin d'aide pour réduire leurs frais de chauffage.

Pourtant, les conservateurs nous prônent la sollicitude envers les moins nantis. Si le ministre des Transports (M. Mazankowski) avait le portefeuille de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il verrait sans doute cette question d'un autre œil. Mais la titulaire actuelle de ce portefeuille se moque des Canadiens. Elle fait donc savoir à ceux des provinces de l'Atlantique, qui ont les dépenses énergétiques les plus élevées au Canada, que le magnanime gouvernement conservateur du Canada et son premier ministre (M. Mulroney) n'entendent pas du tout leur venir en aide dans ce domaine. Voilà ce que signifie la suppression du Programme canadien de remplacement du pétrole par la ministre de l'Énergie.

Les Canadiens de l'Atlantique n'ont pas l'oreille du gouvernement. Les ministériels ne se portent pas à la défense de leurs électeurs. Ils ne défendent pas non plus les intérêts de notre région. Les députés d'en face manquent à leur devoir. Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes a notamment créé des emplois dans ma région de même qu'au Québec et en Ontario. Mais que font maintenant le gouvernement conservateur et la ministre? Ils suppriment des programmes, et tant pis pour les emplois.

Par les mesures qu'il a annoncées dans l'exposé du ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre, le gouvernement montre indubitablement aux Canadiens de l'Atlantique que leur mauvaise situation économique ne le préoccupe pas. Il est évident que les mesures à l'étude, que le secrétaire parlementaire appuie, sont la preuve que le gouvernement ne se soucie pas des frais élevés que nous devons payer pour l'énergie. Le Programme d'isolation des résidences administré par la Société canadienne d'hypothèque et de logement était un bon programme conçu pour aider les propriétaires d'une nouvelle maison, et d'autres, à économiser de l'énergie.

Je suis fier de ma région. Loin de diminuer d'une façon sensible, les prix de l'énergie montent en flèche. Par conséquent, l'aide fournie par le Programme d'isolation des résidences est extrêmement utile dans cette région. Le programme offre aux Canadiens des provinces atlantiques une aide financière pour qu'ils puissent bien se chauffer pendant les mois d'hiver.

En dépit du fait que les candidats au programme restent nombreux, au lieu de le prolonger encore sur deux ans, le gouvernement a décidé sans consulter quiconque, que le programme prendrait fin en mars cette année. Ce faisant, il supprime des milliers d'emplois dont dépendent les petites entreprises partout au Canada.

Le secrétaire parlementaire qui fait écho aux sentiments de son chef et du ministre des Finances ne voudrait pas donner à penser que son parti et lui sont défavorables aux petites entreprises. Il reste qu'ils suppriment un programme utile non seulement au consommateur mais à de nombreuses petites entreprises.

Il me paraît assez contradictoire que le ministre d'État à la petite entreprise (M. Bissonnette) parcoure le pays pour consulter les chefs de petites entreprises affirmant qu'il veut les aider et favoriser leurs activités, pendant que le gouvernement conservateur propose de supprimer un programme. Il fait précisément le contraire.

Les ministériels doivent se rendre compte qu'ils commettent une erreur. Le gouvernement devrait rétablir le Programme canadien de remplacement de pétrole et le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes parce qu'ils profitent à des Canadiens qui ont absolument besoin de cette aide financière. J'espère que le secrétaire parlementaire usera de ses talents de persuasion pour influencer les membres du cabinet.

Je sais que le ministre des Transports serait d'accord pour demander au cabinet de modifier sa décision.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude révèle une caractéristique intéressante du gouvernement actuel. Avec son immense majorité, il croit aux restrictions.

Même si, je pense, tout le monde est d'accord avec une certaine austérité, il y a différentes façons de l'appliquer. Il y a des compressions raisonnables qui comportent des aspects intéressants. Un gouvernement qui voudrait mettre en pratique des restrictions raisonnables déciderait de l'importance et de l'efficacité d'un programme. Si celui-ci n'était pas conforme aux exigences, il serait supprimé progressivement et les ressources affectées à ce programme pourraient être économisées ou, peut-être, réaffectées à d'autres. C'est ainsi qu'ont procédé les gouvernements NPD du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

Un autre aspect des restrictions raisonnables serait de faire de petits investissements, pour réorganiser un programme coûteux. Cela pourrait même permettre d'économiser beaucoup plus d'argent. Par exemple, en consacrant une somme relativement modeste à la prévention d'une maladie, on peut éviter des dépenses de traitement et économiser de l'argent. Par le passé, les gouvernements investissaient dans un programme pour en retirer des bénéfices plus importants un peu plus tard. Le programme canadien de remplacement du pétrole en est un exemple. Comme le pétrole devenait cher, ce qui nuisait à l'économie, le gouvernement a procédé à un petit investissement de façon à ce que les Canadiens profitent, éventuellement, d'un programme de restrictions qui exigeait cet investissement initial du gouvernement.

Le même raisonnement s'applique au Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Le petit investissement du gouvernement réduit la consommation d'énergie, ce qui signifie que ce petit investissement raisonnable donne un rendement important.

Les restrictions exigent également d'équilibrer les programmes et les ressources et de les adapter aux besoins des gens. Par exemple, un investissement pour stimuler les petites entreprises augmenterait l'emploi et réduirait par conséquent les dépenses d'assurance-chômage, favorisant, d'une façon générale, la vitalité de l'économie canadienne. C'est tout à fait compatible avec l'austérité, et c'est un genre d'austérité très valable et très logique.

• (1640)

Jetons un coup d'œil à la position inverse. L'inverse, c'est l'austérité conçue par les conservateurs et le Crédit social, qui voient dans la fonction publique quelque chose de négatif et de funeste. Le but des conservateurs, c'est de sabrer dans le secteur public.

M. Malone: Qui a dit cela?

M. Skelly: Regardons un peu ce qu'ont fait les collègues du gouvernement en Colombie-Britannique. L'austérité servie à la mode conservatrice-créditiste, l'idéologie Mulroney-Bennett ont eu pour effet de décimer le secteur public en Colombie-Britannique. Ces irresponsables ont éliminé une équipe qui s'occupait d'enfants victimes de sévices sexuels et qui tentait d'empêcher que les enfants soient exploités d'une manière extrêmement sauvage. Cela fait sourire certains de mes collègues d'à côté. C'était une mesure absurde, et je sais que ces personnes n'approuveraient jamais ce genre de mesure, car le principal devoir d'une société est certainement de protéger ses enfants. Voilà un exemple de mesure d'austérité stupide, monsieur le Président. Il en a été de même pour les soins médicaux, l'enseignement, et de nombreux services sociaux. En fait, pour cette raison, l'enseignement en Colombie Britannique est probablement tombé à un niveau inférieur à celui de toutes les autres provinces. Dans le domaine de la santé, on trouve maintenant des situations absolument incroyables. Il est impossible, en cas d'urgence, d'obtenir des soins médicaux efficaces dans bien des régions de la province, ou de se faire opérer. Certaines dépenses mineures dans le domaine de la prévention et des soins à domicile permettraient de régler en partie le problème, car il ne serait plus nécessaire d'utiliser quotidiennement, et dans une aussi large mesure, les lits des services de soins intensifs, ce qui coûte très cher. Voilà en quoi consiste l'austérité à la mode conservatrice-créditiste. Rapprochons-nous un peu d'Ottawa pour voir comment le gouvernement actuel applique la recette.

M. Malone: Allez-vous continuer à inventer?

M. Skelly: Nous pourrions encourager les Canadiens à diminuer leur consommation de pétrole et de produits énergétiques très coûteux. Je parle de la simple isolation thermique d'une maison, des travaux de modernisation destinés à faire en sorte qu'il faille moins de combustible pour chauffer la maison. Des petits travaux dans une maison peuvent se traduire par d'énormes économies pour le propriétaire. Dans certaines régions éloignées des grands centres et dans les régions rurales que beaucoup de députés représentent ici, on dit aux gens: «Non, nous ne vous aiderons pas, même si nous savons que le prix des matériaux isolants est beaucoup plus élevé chez vous que dans le centre du Canada et qu'il vous en coûte plus cher pour vous chauffer». Les conservateurs décident que les gens qui vivent au sud d'une certaine ligne, dans les grands centres du Canada, bénéficieront de prix plus bas et dépenseront moins pour se déplacer. Ceux qui sont de l'autre côté de la ligne doivent payer le prix fort pour le chauffage, ne peuvent pas moderniser leur maison et doivent continuer à être tributaires du pétrole.

Si cette mesure d'austérité conservatrice-créditiste était supprimée, elle rendrait justice aux Canadiens qui habitent dans les régions rurales et reculées du pays. Bon nombre de députés représentent ces régions.

Ce programme d'austérité digne du parti conservateur et du Crédit social constitue en réalité une attaque contre l'emploi. Il s'agit d'une activité axée sur la main-d'œuvre. Il s'agit d'un petit montant qui encourage les chefs de petites entreprises à monter des affaires en vue de remettre des maisons en état, ce qui représente une activité importante dans de nombreuses régions. Je sais que des députés du parti conservateur et des ministériels connaissent de petits entrepreneurs semblables dans leur circonscription et qu'en mettant fin à ce programme, ils anéantiront ces emplois et les petites entreprises et réduiront le taux d'activité économique. Malheureusement, c'est le genre de choses que nous tenons à signaler. C'est une mesure d'austérité typiquement conservatrice et créditiste. A bien des égards, cette initiative, qui manque de prévoyance, aura des effets destructeurs.

M. Stewart: Il n'y a pas de Crédit social en Ontario.

M. Skelly: Quelque innocent mal informé de l'autre côté vient de faire une remarque sur la composition politique de notre pays.

M. McDermid: Cessez de vous battre pour les autres.

M. Skelly: Malheureusement, un créditiste est un conservateur. Leur mentalité est la même en matière d'austérité.

Nous devons continuer. Nous devons demander aux députés si, en supprimant cette subvention, on ne va pas faire du tort aux petites entreprises de leur région? N'allons-nous pas favoriser le chômage? N'allons-nous pas créer et accroître la dépendance à l'égard du pétrole plus cher? Le gouvernement ne va-t-il pas en réalité devoir payer plus cher pour économiser quelques maigres dollars en sabrant dans un programme extrêmement important, un programme qui stimule l'économie et permet de conserver des ressources précieuses et rares. A long terme, ce programme enrichit les Canadiens, les travailleurs, les petites entreprises et le gouvernement. Cet échange conservateur-créditiste est stupide. J'espérais que le gouvernement du Canada y réfléchirait à deux fois et renoncerait à son projet.

Je sais que notre parti va mener une lutte serrée sur cette question. Si certains députés d'en face, trop naïfs, ont du mal à comprendre la situation, je me ferai un plaisir de répondre à leurs questions.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat pour m'opposer à l'adoption du projet de loi ou tout au moins pour adopter la motion de renvoi à six mois actuellement en discussion. Ce projet de loi montre bien à mon avis que le gouvernement conservateur actuel ne se préoccupe guère des économies de pétrole. Je dirai même que ce projet de loi constitue une rebuffade pour la cause des économies de pétrole et d'énergie en général. Il montre également le

peu d'intérêt que le gouvernement conservateur porte aux petites entreprises. Et aussi le peu d'intérêt qu'il montre malheureusement pour la création d'emplois. Enfin, il illustre comme tant d'autres exemples que je pourrais citer la mauvaise gestion du gouvernement conservateur.

Dans ce débat, les conservateurs ne se sont pas fait prier pour reconnaître l'utilité du Programme canadien du remplacement du pétrole et du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes en matière d'économie d'énergie. N'est-ce pas le secrétaire parlementaire qui a déjà dit dans la discussion de ce projet de loi que depuis 1980, près de un million de logements ont eu leur chauffage transformé dans le cadre de ce programme, ce qui a entraîné le remplacement de 32,000 barils de pétrole par jour environ? C'est là une quantité très notable. Le secrétaire parlementaire a également dit que le PITRC avait aidé des mesures d'économie d'énergie dans plus de 2,500,000 maisons. Dans les maisons qui ont tiré parti du PITRC, d'importantes économies d'énergie, de l'ordre de 17 p. 100 environ en moyenne, ont pu être réalisées. Enfin, il a dit qu'avec le PITRC et le PCRP, on a économisé 60,000 barils de pétrole environ. Il est bien évident, monsieur le Président, comme l'a dit le secrétaire parlementaire, que l'impact global du PCRP, et du PITRC faudrait-il ajouter, a été bénéfique et a manifestement contribué à rapprocher le Canada de l'autosuffisance pétrolière.

Il est bien dans l'esprit conservateur de chercher à supprimer prématurément un programme qui a déjà fait tant de bien pour les économies de pétrole au Canada, et qui pourrait faire encore plus si on lui permettait de durer un certain temps au-delà du délai prévu par ce projet de loi.

J'ai déjà dit que le texte à l'étude prouve le peu d'intérêt que le gouvernement actuel porte aux entreprises, malgré les belles paroles qu'il ne cesse de prodiguer à leur endroit. Quand on parle des sociétés qui exécutent l'isolation thermique des résidences et qui transforment au gaz ou à l'électricité les installations de chauffage, il s'agit de milliers de petites entreprises disséminées dans tout le pays. Ce sont des petites entreprises qui font ce travail et qui ont bénéficié de ce projet de loi. Ce sont ces entreprises qui souffriront de la suppression du programme proposée dans le projet de loi C-24.

• (1650)

Le gouvernement a affirmé à maintes reprises qu'il voulait soutenir les initiatives du secteur privé et les petites entreprises. Au lieu de saisir la chance bien manifeste de le faire en prolongeant le PCRP et le PITRC, il a fait exactement le contraire en présentant le projet de loi qui abolit prématurément le soutien accordé à des milliers de petites entreprises qui s'occupent d'isoler les maisons et se chargent d'autres travaux pour économiser l'énergie. Tout simplement, le gouvernement a tort, mais c'est aussi une façon d'agir bien typique du gouvernement qui prêche une chose mais agit bien autrement.

J'ai également signalé que le projet de loi C-24 révèle que le gouvernement se montre peu empressé à soutenir la création d'emplois. Les propos des députés conservateurs eux-mêmes sur cette importante question viennent condamner le gouvernement conservateur.

Le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) a déclaré que, en ce qui concerne le PCRP, chaque million qui y était consacré, créait 30.5 années-personnes d'emploi. Il a également signalé que, entre 1981 et 1985, environ 16,570 années-personnes d'emploi avaient été créées et que, si nous ajoutions la contribution des propriétaires de maison, la création globale d'emplois s'élevait à 50,250 années-personnes. Néanmoins, le gouvernement conservateur veut renoncer à ce moyen de créer des emplois utiles, nécessaires.

Nous parlons de la création d'emplois dans un secteur où le chômage est malheureusement trop élevé. Il s'agit du bâtiment dans son ensemble, notamment de la rénovation des maisons et d'autres travaux. En mettant fin à ces programmes au moyen de ce projet de loi, le gouvernement n'épargnera pas, à mon avis, comme il l'avait escompté. Au lieu, il consacrera probablement des sommes plus élevées aux prestations d'assurance-chômage. Ne serait-il pas préférable de permettre aux gens de continuer à faire des travaux utiles d'isolation thermique des maisons et de transformer les systèmes de chauffage du mazout au gaz, à l'électricité, voire même au bois dans certaines régions du Canada? Ne serait-il pas préférable de dépenser des fonds à cette fin au lieu d'avoir des travailleurs qui demeurent oisifs, en dépit de leur efforts pour trouver du travail, et qui touchent des prestations d'assurance-chômage? C'est le résultat que ne manquera pas d'avoir l'adoption du projet de loi. Voilà qui prouve que j'avais raison de dire que cette mesure allait à l'encontre de l'objectif de création d'emplois que le gouvernement actuel prétend s'être donné. La mesure à l'étude aura un effet exactement contraire. Elle nuira non seulement à la création d'emplois mais à la préservation des emplois dans le secteur du bâtiment, un secteur qui n'a pas besoin d'un ralentissement mais au contraire d'aide et d'encouragement accrus à cause du niveau déjà trop élevé de chômage qu'on y déplore.

J'ai dit également que le projet de loi constituait malheureusement un autre exemple de mauvaise administration des affaires du pays de la part du gouvernement actuel. On m'apprend que la société Consumers Gas a reçu 4,814 demandes de conversion au gaz naturel entre le 1er octobre 1983 et le 28 février 1984, tandis qu'elle en recevait 17,912 entre le 1er octobre 1984 et le 26 février 1985, dont 8,889 en janvier et février. Confrontée à une demande aussi forte, cette entreprise sera incapable d'installer ces systèmes de chauffage avant la date limite du 31 mars. Cela veut dire qu'il y aura le 31 mars un grand nombre de Canadiens très déçus qui attendaient mieux que cela du gouvernement conservateur. Pour ce qui est de favoriser l'isolation thermique des résidences et la conservation de l'énergie, le projet de loi vaut un gros zéro aux conservateurs.

A cause du sol gelé dans la plus grande partie de l'Ontario, on n'a pas pu creuser pour installer des conduites de gaz. En outre, comme ils n'avaient pas été avertis d'avance des intentions du gouvernement, les fabricants de chaudières et de matériel connexe, y compris le matériel d'isolation, n'ont pas pu faire face à la demande. Des compagnies comme Consumers Gas et des organismes comme l'Association canadienne du gaz disent que l'on ne pourra tout simplement pas faire tous les travaux prévus avant la date limite du 31 mars ni même remplir toutes les demandes reçues jusqu'ici. Pourtant, selon le projet de loi, si les travaux ne sont pas terminés avant le 31 mars, les demandes ne seront pas admissibles à une subvention dans le cadre du Programme canadien de remplacement du pétrole.

Cela prouve que j'avais raison en disant que la façon dont le gouvernement avait présenté ce projet de loi montrait encore une fois qu'il gérait mal les affaires du pays. Si le gouvernement voulait vraiment écouter le secteur privé et collaborer avec les entreprises, il tiendrait compte du point de vue d'organismes comme l'Association canadienne du gaz et de compagnies comme Consumers Gas et il prolongerait la durée du PCRP d'au moins six mois.

Je suis certain que la même situation existe aussi dans ma région, l'ouest de l'Ontario, qui est desservie par Union Gas. Si nous interrogions cette entreprise, je suis certain qu'elle aussi nous dirait qu'elle a reçu beaucoup trop de demandes pour les remplir toutes avant le 31 mars.

Je parle au nom de dizaines de milliers de Canadiens et de leurs familles, de milliers de petites entreprises et de milliers de travailleurs dans les secteurs visés en demandant à la Chambre, ou bien de rejeter le projet de loi, ou bien au moins de retarder son adoption de six mois dans l'espoir que le gouvernement se rendra à la raison et qu'il adoptera une attitude plus rationnelle et plus raisonnable à l'égard du remplacement du pétrole et de l'isolation des maisons afin de mieux servir les intérêts des Canadiens qu'il ne le fait maintenant en s'efforçant de faire adopter un projet de loi mal conçu qui ne mérite pas l'appui de la Chambre ni des Canadiens.

Le président suppléant (M. Charest): Nous reprenons le débat . . .

M. Brisco: Monsieur le Président, je voudrais poser une question.

Une voix: Asseyez-vous.

M. de Jong: Ne vous en prenez pas à vos députés.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. J'ai vu le député se lever. La durée des discours est maintenant limitée à dix minutes. Je demanderai donc à la Chambre si elle veut reprendre le débat. Bien entendu, c'est différent si le député invoque le Règlement. Nous reprenons le débat . . .

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Skelly: Que se passe-t-il?

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) invoque-t-il le Règlement?

M. Skelly: Monsieur le Président, j'ai remarqué que le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) voulait prendre la parole, mais que ses collègues l'avaient obligé à se rasseoir.

M. de Jong: C'est une honte!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il est, je pense, contraire au principe de la liberté de parole que des députés conservateurs obligent leurs propres collègues à se taire.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) reprend le débat.

M. Brisco: Monsieur le Président, je voulais seulement demander au député ce qui se passe dans sa circonscription en cas de fuite de gaz ou de fuite d'eau au beau milieu de l'hiver? Répare-t-on ou non la canalisation?

M. Deans: Pour un discours, c'était bref.

Une voix: C'était une question.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Le député a posé une question, alors qu'il a obtenu la parole pour poursuivre le débat. Chacun sait fort bien qu'il n'est pas permis de poser des questions.

M. Rossi: Il le sait aussi.

Le président suppléant (M. Charest): Cette question n'obtiendra pas de réponse et nous allons maintenant reprendre le débat.

M. Skelly: Je désire faire un bref rappel au Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Le député désire-t-il invoquer le Règlement?

M. Skelly: Oui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Alors, veuillez le dire. Le député de Comox-Powell River invoque le Règlement.

• (1700)

M. Skelly: Je crois que la présidence devrait intervenir pour faire certaines recommandations. Un député s'est levé parce qu'il voulait prendre la parole, mais ses collègues l'ont fait asseoir. Ensuite, il a voulu poser une question.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. Nous allons maintenant reprendre le débat.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) s'est levé pour poser une question. Nous lui permettons, à l'unanimité, de poser sa question, même si une telle intervention n'est pas prévue dans le Règlement à cette étape-ci du débat.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Rodriguez: Les conservateurs ont dit non.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. Les députés connaissent suffisamment le Règlement pour ne pas se mettre en pareille situation. Nous allons reprendre maintenant le débat sur le projet de loi.

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Voici la motion: M^lle^ Carney, appuyée par M^me^ Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot), propose: Que le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Cassidy, appuyé par M. Manly, propose l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Cassidy, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n^o^ 16)

POUR

Messieurs

Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Broadbent
Caccia
Cassidy
Chrétien
Copps (M^me^)
Deans
de Jong
Dingwall
Finestone (M^me^)
Foster
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett (M^me^)
Kaplan
Keeper
Killens (M^me^)
Lapierre
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald (M^me^) (Broadview-Greenwood)
Mitchell (M^me^)
Nicholson (M^lle^) (Trinity)
Orlikow
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell—48.

(Vote n^o^ 16)

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand (M^me^)
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (M^me^)
Blenkarn
Blouin (M^me^)
Bourgault (M^me^)
Boyer
Brisco
Browes (M^me^)
Cadieux
Cardiff
Champagne (M^me^) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Clinch
Coates
Cochrane
Collins (M^me^)
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (M^me^)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Desjardins
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis (M^me^)
Edwards
Ellis
Elzinga
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Graham
Gravel
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Halliday
Hamelin
Hamilton
Harvey
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Howie
Hudon
Jacques (M^me^)
James
Jardine
Jepson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kindy
King
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Mantha
Marin
Masse
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Mitges
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Redway
Reid
Ricard
Roman
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Sparrow (M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Suluk
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet

Messieurs

Vézina (M^me^)	Wilson	Winegard
Vincent	(Swift Current-	Wise
Warner	Maple Creek)	Witer—154.

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 57.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT
LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 20 mars, de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends brièvement la parole au sujet du projet de loi C-24. Nous avons eu un excellent débat au sujet de cette mesure et de nombreux députés ont parlé de la motion principale et de l'amendement.

Je voudrais maintenant que ce bill soit renvoyé au comité. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que la question soit maintenant mise aux voix.

Le président suppléant (M. Charest): L'ennui, c'est que le député de Brampton-Georgetown a déjà parlé de ce projet de loi et qu'il ne peut donc pas appuyer la motion. Le député devrait trouver quelqu'un d'autre.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, allez-vous accorder la parole à d'autres députés?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. D'abord, la présidence a accordé la parole au député de London-Ouest. C'est à lui de décider qui choisir comme comotionnaire. La députée de Gatineau (Mme Mailly) va appuyer la motion.

La question est donc la suivante: M. Hockin, appuyé par Mme Mailly, propose:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, quelquefois cela demande quelques minutes avant de se comprendre dans cette Chambre quand le gouvernement utilise des méthodes de massue de ce genre, quand le gouvernement n'a pas la patience de laisser à l'opposition la chance de débattre des projets de loi aussi importants que celui-ci, quand on a un gouvernement qui est tellement pressé de faire des choses négatives, tellement pressé de mettre fin à deux programmes essentiels et importants, deux programmes très utiles aux Canadiens, le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et le programme de conversion de l'huile à d'autres méthodes ou d'autres instruments ou d'autres systèmes de chauffage.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-24 prévoit l'abolition de deux programmes très importants. Il s'agit, d'une part, du programme canadien de remplacement du mazout, qui prendra fin le 31 mars 1985, soit dans une huitaine de jours. Il prévoit également l'abolition du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. C'était un excellent programme qui a aidé les Canadiens à mieux isoler leur maison et, ainsi, à économiser de l'énergie.

M. Caccia: Un bon programme libéral.

M. Gauthier: Un bon programme libéral, comme le dit le député de Davenport (M. Caccia). C'est un programme qui a été bien accueilli et qui a été très utile.

La loi actuellement en vigueur prévoyait l'expiration du programme de remplacement du mazout le 31 décembre 1990 et celle du programme d'isolation thermique, à la fin de 1987. Le gouvernement a décidé de raccourcir ce délai et de mettre fin au programme de remplacement du mazout le 31 mars et au programme d'isolation thermique à la fin de 1986.

Les ministériels, y compris le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid), qui n'est pas ici pour le moment, ont parlé de l'utilisation qui a été faite de ces programmes depuis leur mise en place. Ils ont tous deux connu un succès retentissant. La plupart des gens ont eu l'occasion d'en profiter, tel est l'argument invoqué par les conservateurs. Ces programmes sont devenus d'une utilité limitée et contestable. Par conséquent, le gouvernement a décidé d'y mettre fin.

• (1110)

L'argument selon lequel le programme a, en effet, connu beaucoup de succès, que la plupart des gens s'en sont prévalus et que son utilité est désormais douteuse est tout à fait contestable. Ce matin, je voulais proposer une motion avant que le gouvernement nous coïnce avec sa motion. Je voulais proposer que toute cette question soit renvoyée à un comité pour y être étudiée plus à fond.

Dans certaines régions du pays, et plus particulièrement dans le nord de l'Ontario, ces deux programmes n'ont pas été pleinement utilisés, parce que les gens n'avaient pas encore de gazoducs comme ici, dans le sud de la province. Par conséquent, ils n'ont pas eu l'occasion de remplacer le mazout par une autre source d'énergie telle que le gaz.

Dans mon discours, la semaine dernière, j'ai dit que les entrepreneurs ont de la difficulté à finir les travaux commencés avant l'expiration du programme de conversion pour aider les Canadiens à remplacer leurs chaudières au mazout par d'autres qui fonctionnent à l'électricité ou au gaz.

Monsieur le Président, le gel nous a causé des problèmes cet hiver. Au Canada, le sol gèle en hiver. Les sociétés gazières ont éprouvé des difficultés en essayant d'installer leurs conduites dans les maisons et dans les rues. Mais cela ne dérange pas le gouvernement, il s'en moque éperdument. Le gel, tant pis! Voilà sa réaction. Quand il fait 20 degrés au-dessous de zéro en janvier, on n'arrête pas le chauffage pour enlever la chaudière et convertir le système au gaz ou à une autre source d'énergie. Voilà pourquoi le programme de remplacement aurait dû être prolongé. Je suis heureux de constater que le député est de retour à la Chambre. Pour cette raison, tous les Canadiens devraient pouvoir compter sur la prolongation du programme de remplacement.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le whip du parti libéral fait mention de l'absence ou de la présence d'un député en particulier. Je crois qu'il sait mieux que cela.

[*Traduction*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, les députés ministériels ont également fait grand cas de ce que le ministre des Finances (M. Wilson) a bel et bien dit dans son exposé économique du 8 novembre que le gouvernement avait l'intention de supprimer ces programmes. Il l'a dit, nous l'avons tous entendu. Il a dit que le gouvernement allait réduire de 4 milliards de dollars les fonds alloués aux programmes fédéraux. C'était clair. Mais nous nous opposons aux méthodes du gouvernement, car il agit sans préavis. Le 8 novembre, il a dit soudain aux Canadiens qu'il entendait supprimer ces programmes. «C'est bien regrettable, chers Canadiens, vous auriez dû en profiter. Il est trop tard. Si vous n'avez pas passé un contrat en bonne et due forme d'ici au 31 mars, n'y pensez plus».

Est-ce la façon de prendre une décision, monsieur le Président? A mon avis, cela prouve que le gouvernement ne se rend même pas compte que le chauffage des maisons cause des problèmes aux Canadiens. Ils n'ont même pas été prévenus des changements apportés aux programmes. Le 8 novembre, nous avons appris que la date limite était le 31 mars, un point, c'est tout. C'est ainsi que nous l'avons appris d'un gouvernement qui se vante de consulter. Le gouvernement n'a consulté personne, ni les Canadiens, ni l'industrie, personne.

Une voix: Ce n'est pas exact.

M. Gauthier: Nous avons un peu de répit dans le cas du programme d'isolation thermique, à peu près un an. Le gouvernement nous a laissé le temps de mieux isoler nos maisons, et je lui en sais gré. Mais qu'en est-il du remplacement du mazout qui a fait baisser la consommation canadienne de 60,000 barils par jour? A $35 le baril, monsieur le Président, cela représente plus d'un million de dollars. C'est de l'argent épargné par les Canadiens par le biais des programmes de remplacement de mazout et d'isolation thermique. C'est une bonne affaire, à mon avis, mais justement parce que le programme de remplacement du mazout donne de bons résultats, le gouvernement le supprime sans avertissement.

• (1115)

Dans son discours du 28 février sur le projet de loi, mon collègue, le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) a rappelé à la Chambre et au gouvernement que s'ils s'étaient montrés attentifs, ils sauraient que Consumers Gas en Ontario, ma province, a reçu du 1er octobre 1984 au 26 février 1985, 17,912 demandes de participation au programme de remplacement du pétrole par le gaz naturel, le PCRP. Pas de chance, les Canadiens! L'Association des entrepreneurs électriciens rapporte que pendant la même période, elle a reçu 6,348 demandes de conversion mazout à l'électricité, dont 2,956 dans la région d'Ottawa. Que fera-t-on de ces demandes? Rien du tout. Le gouvernement soutient que la plupart des Canadiens se sont déjà prévalus du programme et que ce dernier a cessé d'être utile. L'Association rapporte également avoir reçu pendant le seul mois de février 2,000 demandes.

Ces chiffres, je ne les invente pas; c'est l'Hydro-Ontario, autorité passablement fiable en matière de conversions, qui me les a fournis. L'Hydro sait à quoi s'en tenir. Il s'agit donc d'autant de demandes de participation au PCRP que les Canadiens ont présentées pour remplacer le mazout par l'électricité. L'affluence des demandes dénote l'efficacité du programme et son acceptation par les Canadiens. J'ai l'impression que la plupart des gens n'en ont pas encore profité.

Quoi qu'il en soit, d'après les chiffres que je viens de citer, nous devrions faire preuve de bon sens et prolonger la durée de ces programmes. L'Association des entrepreneurs électriciens nous a également appris que, du fait de certaines pénuries chez les fournisseurs de chaudières, il lui était impossible de donner suite aux demandes reçues et que bon nombre de celles-ci ne seront pas admissibles aux subventions accordées en vertu du PCRP, alors que d'autres ne l'étaient déjà plus. Si la demande est déjà trop forte pour les fournisseurs, n'est-ce pas là la meilleure preuve que le programme a connu du succès et qu'il y aurait lieu de le prolonger? Je reproche au gouvernement son indifférence et le blâme de cet état de choses.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, dans mon discours je vais faire état des préoccupations des habitants du nord du Canada. Le 7 mars 1985, j'ai écrit au ministre pour lui signaler que les entrepreneurs électriciens dans ma circonscription connaissent des Canadiens désireux de se prévaloir du programme que le gouvernement conservateur cherche à supprimer. Je n'ai malheureusement pas le temps de vous en donner la liste, puisque le gouvernement vient de limiter le débat. Comme ces gens vivent dans des localités situées dans le nord du Manitoba, ils ne seront pas en mesure d'obtenir sur place et à temps le matériel nécessaire. Les entrepreneurs électriciens ont fait valoir qu'ils doivent faire venir leur matériel de Toronto et de Montréal. Pourtant, du fait de la demande accrue à l'heure actuelle, ils ne sont pas en mesure d'obtenir ce dont ils ont besoin, de sorte que les habitants de ces localités ne pourront pas profiter de ce programme.

J'ai soulevé la question il y a quelques jours à la Chambre pour étayer les propos du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). J'ai entendu à ce moment-là un député conservateur répondre que si les demandes de participation avaient été présentées avant le 8 novembre, il n'y avait pas à s'inquiéter. Or avant le 8 novembre, les Canadiens ne savaient pas que le gouvernement comptait supprimer ces programmes. En outre, la plupart des députés se rendent bien compte que la majorité des Canadiens ne tiennent pas à ce que les travaux soient effectués en plein hiver. La plupart des gens n'ont pas les moyens de laisser la température intérieure de leur maison baisser à moins 20 degrés Celsius ni, dans ma circonscription, à moins 40 ou moins 50 en hiver. En disant aux gens le 8 novembre qu'ils devaient tout faire exécuter avant la fin de mars, on a exclu un grand nombre de Canadiens du bénéfice de ce programme.

• (1120)

Pour défendre la décision du gouvernement, certains conservateurs ont dit qu'il y avait déjà un million de personnes qui avaient recouru à ce programme et que c'était suffisant. Si un million de Canadiens ont vu les avantages de ce programme, cela veut dire que le programme d'abandon du mazout est en demande dans le pays, et qu'il y a une demande pour un PITRC actif permettant de réaliser l'isolation thermique. Le gouvernement limite ces deux options. Le PITRC est émasculé et le programme d'abandon du mazout est supprimé complètement.

Ce qu'il faut dire, c'est que ces programmes ont été créés pour économiser nos ressources pétrolières limitées et pour aider les gens à réduire leurs coûts énergétiques. Au Canada, les coûts d'énergie de chauffage sont extrêmement élevés. Le gouvernement n'hésite pas à maintenir les subventions aux grosses sociétés pétrolières, il accorde l'amortissement fiscal à tant de sociétés et permet aux banques de s'en tirer avec des taux criminellement bas d'impôt sur le revenu, mais il refuse de permettre aux simples Canadiens qui ont une maison de profiter d'un programme auquel un si grand nombre ont recouru jusqu'ici.

Je regrette beaucoup que le gouvernement ait décidé de mettre fin au débat sur cette question. Voilà quelque chose qui suscite maintenant la colère publique. Ces derniers jours, les journaux ont enfin consacré des articles aux consommateurs et aux sociétés travaillant dans les domaines de d'électricité et du gaz qui font savoir que ce programme est avantageux pour eux et qu'ils aimeraient avoir la chance d'y participer. En mettant fin au débat à la Chambre, on empêche ces gens de se faire entendre.

Les renseignements que j'ai obtenus du Flin Flon Electric Shop, dont j'ai déjà parlé, je les ai communiqués au ministre ce mois-ci, quand j'ai reçu leur demande de renseignements. La société Consumer Gas figure dans le *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui 21 mars. Il est évident qu'elle expose encore son point de vue au public. Au nom de la participation du public, de la consultation, de la collaboration et de tous les slogans que le gouvernment a utilisés pendant la campagne électorale, pourquoi arrête-t-il le débat?

Pourquoi refuse-t-il d'accepter la motion de notre parti, qui demande le renvoi du projet de loi à six mois, pour prolonger le programme actuel à l'intention de ceux qui le désirent? Pourquoi ne pas leur permettre de profiter de l'été canadien pour passer du mazout au gaz naturel, à l'électricité ou, dans ma circonscription, au bois? Pourquoi ne pas leur donner cette possibilité? Il s'agit là d'un programme qui a la faveur du public. Cela est évident d'après le nombre de personnes qui y ont déjà recouru.

Permettez-moi de parler de l'autre côté du bilan. Il y a d'abord les emplois qui seraient créés si ce programme était maintenu en existence. Si le gouvernement changeait d'idée et conservait le programme tout l'été, en lui accordant un sursis de six mois comme nous le demandons, ou mieux d'une année, il créerait beaucoup d'emplois au sein des petites entreprises d'un bout à l'autre du pays. Il faudrait du matériel électrique, et comme cela a été signalé, des conduites dans certaines mucipalités. Dans certaines villes il faudrait des canalisations de gaz. Beaucoup de petits entrepreneurs auraient du travail pendant tout l'été, dans chacune de nos circonscriptions.

Il s'agit donc là d'un programme de création d'emplois qui fonctionne actuellement. Si le gouvernement veut faire de l'emploi sa priorité numéro un, comme l'avait également promis le premier ministre (M. Mulroney) pendant la campagne électorale, pourquoi sabre-t-il un programme qui non seulement est utile aux consommateurs mais qui fournit des emplois à tant de petits hommes d'affaires, d'entrepreneurs et d'ouvriers du bâtiment et des travaux publics, au moment justement où ils en ont le plus besoin?

• (1125)

Le taux de chômage est encore élevé. Il est évident qu'il n'y aura pas tellement de travail l'été prochain pour beaucoup de ces gens-là. En adoptant ce projet de loi à ce moment-ci, les ministériels garantissent qu'il y aura des gens qui seront licenciés dans ma circonscription, au Québec, en Ontario, dans chaque province. Et ce sera sa faute.

Je vois que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) est aujourd'hui à la Chambre. Je suis heureux de le voir ici. Il devrait bien être le premier à reconnaître que beaucoup de réserves n'ont pas de canalisations de gaz actuellement. Beaucoup de réserves ne sont pas assez bien alimentées en électricité actuellement pour avoir le chauffage électrique. Ces gens-là ne pourront pas modifier leur installation de chauffage d'ici le 31 mars de cette année. Si nous accordons plutôt aux gens un délai suffisant pour qu'ils profitent du programme, nous fournirons alors des services à ces localités. Nous donnerons des emplois pour cet été. Aussi nous donnerons à mon avis le bon exemple en mettant en œuvre un programme équitable dont pourront profiter des Canadiens ordinaires, pour reprendre notre slogan électoral.

Je vois qu'il ne me reste plus qu'une minute, aussi dois-je conclure mon intervention. Il est évident que le gouvernement ne supprimera pas de son programme général les véritables largesses fiscales qu'il consent aux grandes entreprises ni les réductions d'impôt sur le revenu accordées par le gouvernement libéral aux contribuables situés au sommet de l'échelle des revenus. Il est étonnant de constater que ce programme dont peuvent profiter beaucoup de Canadiens ordinaires sans revenus élevés est celui-là même que le gouvernement a choisi comme première cible de ses mesures. Bien des réformes s'imposent. Il y a bien des domaines où un gouvernement consciencieux doit nous rendre des comptes. Pourquoi s'en prendre aux pauvres gens? Pourquoi s'en prendre à la veuve? Pourquoi

s'en prendre aux gens qui ont le plus besoin de l'aide du gouvernement?

[*Français*]

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai tenu à prendre la parole aujourd'hui sur l'amendement au projet de loi C-24, la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout, la Loi sur le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes parce que je crois que ce programme est un des rares programmes à être venu en aide à des milliers de Canadiens qui démontraient un désir sincère de modifier leurs habitudes de vie.

En vertu du Programme canadien de remplacement du pétrole lancé en 1980 par un gouvernement libéral, on accordait des subventions imposables d'au plus $800 pour payer en partie le coût de conversion des systèmes de chauffage au mazout à des systèmes alimentés au gaz naturel, à l'électricité, au gaz propane, au bois et aux autres formes d'énergie renouvelable. D'après la loi en vigueur, le programme doit expirer le 31 décembre 1990. Le présent projet de loi prévoit que la date d'expiration sera le 31 mars prochain, soit dans une semaine. Nous croyons que le fait de demander que la loi soit retirée et référée au comité parlementaire ne peut que faciliter la transition pour les citoyens et consommateurs canadiens.

Je tiens à souligner dans quelle mesure le projet de loi C-24 va nuire aux programmes d'intervention directe. Ces programmes s'adressent aux consommateurs. Ils concernent aussi directement les familles et les propriétaires. De par leur nature, ils ont donc un caractère très particulier. Abolir ces programmes revient à dire que nous allons priver les familles canadiennes de crédits que le gouvernement fédéral leur destinait.

Il est important de comprendre les conséquences qu'auront ces coupures. Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes s'adresse aux propriétaires désireux d'économiser l'énergie. Ceux-ci peuvent obtenir un remboursement de leurs dépenses jusqu'à concurrence de $500.

Quant au programme canadien de remplacement du pétrole, les propriétaires s'en sont prévalus pour adopter un autre mode de chauffage que le mazout. La subvention de $800 a été très bien reçue et a motivé les Canadiens à entreprendre les travaux nécessaires.

• (1130)

Les bienfaits de ces deux programmes ont largement dépassé la valeur des subventions. Ces programmes visent les simples consommateurs qui s'inquiètent du prix du mazout pour chauffer leur maison. Ces personnes qui ont voulu profiter des programmes se fondaient sur la publicité qui avait été diffusée par le gouvernement fédéral et se fiaient sur la date d'expiration du 31 décembre 1990. Mais le problème réside dans le fait que plusieurs Canadiens croyant que le programme créé par le gouvernement libéral serait respecté par le nouveau gouvernement progressiste conservateur se voient, encore une fois, vis-à-vis de coupures, lesquelles se traduisent, évidemment, par des congédiements dans le secteur de la construction.

Le gouvernement prétend que tout ira pour le mieux, que les gens vont encore aujourd'hui convertir leur système de chauffage à un autre. Le gouvernement affirme que les Canadiens sont bien au courant des options qui s'offrent à eux en matière d'énergie. Beaucoup le sont. Ils le sont parce qu'ils ont pu profiter de ces programmes. Ceux qui n'ont pas pu profiter de l'un ou l'autre de ces programmes sont ceux qui attendaient les jours plus ensoleillés pour commencer les travaux.

Il faut que le gouvernement révise sa position et défère ce projet de loi au comité si ce gouvernement progressiste conservateur veut conserver la crédibilité des Canadiens. Cela permettra aux gens qui le souhaitent de faire installer ces appareils. Cela permettra aussi aux installateurs et aux fournisseurs de gaz naturel et de matériel de chauffage de bien installer les appareils à une époque de l'année où la chose peut se faire dans les meilleures conditions.

Le gouvernement ne semble pas se soucier du Canadien moyen en ignorant les diverses demandes de prolongation du programme. Je pense que les Canadiens vont avoir énormément de mal à admettre le sabordage de ces programmes. Je ne pense pas que le gouvernement se soit suffisamment penché sur les besoins des Canadiens. Je ne pense pas que le gouvernement d'en face comprenne que les Canadiens avaient une grande confiance dans ce programme et que cette confiance est allée bien au-delà des subventions accordées. Encore une fois, ce sont les Canadiens à faible revenu, en chômage et à revenu fixe qui vont en souffrir.

Nous du parti libéral du Canada, nous demandons au gouvernement d'avoir le courage d'accepter l'amendement que nous proposons aujourd'hui afin que les Canadiens désireux de s'en prévaloir puissent le faire. Ce programme devrait être maintenu pour que les Canadiens ne se butent pas aux difficultés que pose l'installation du matériel en hiver.

Le gouvernement soutient que les Canadiens pourront économiser de l'énergie même en l'absence de ces programmes. Mais il s'apercevra rapidement des difficultés que soulèveront la disparition des programmes. Il est dommage que ce gouvernement s'entête toujours à présenter des coupures qui toucheront les plus nécessiteux de notre pays.

Il n'est pourtant pas difficile de réaliser des économies ailleurs que sur le dos des consommateurs canadiens, surtout lorsqu'on apprend que divers ministres se sont payé le luxe de faire le «design» de leurs bureaux à des coûts tout à fait inacceptables.

Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il soit juste que les Canadiens aient à subir l'abolition de ces programmes sans avoir eu recours à un avis préalable, et je ne vois pas le mal que cela causerait au gouvernement progressiste conservateur de se montrer conciliant avec les gens qui leur ont fait confiance le 4 septembre dernier.

[*Traduction*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir une seconde fois dans le débat de cette mesure législative. Cela m'intéresse d'en parler de nouveau car elle me paraît importante. Si nous réussissons à bien faire comprendre notre position, le gouvernement pourrait revenir sur son projet de loi. Je trouve un peu navrant que l'on ait proposé ce matin une motion destinée à mettre fin au débat et à nous faire voter tout de suite sur le projet de loi. Cela prouve que le gouvernement n'écoute pas ce qui se dit de ce côté-ci de la Chambre.

Il est important que le gouvernement écoute l'argumentation des députés de l'opposition car nous représentons nos électeurs et l'opinion de Canadiens. Le gouvernement a promis d'être attentif à l'opinion publique et aux besoins de la population. Le gouvernement pourrait montrer qu'il est capable d'être attentif en écoutant nos interventions et en y répliquant. Mais il a plutôt préféré de nouveau limiter le débat. C'est dommage. Le parti conservateur a protesté durant tant d'années de son souci de la démocratie parlementaire. On aurait cru qu'un parti aussi soucieux de la démocratie parlementaire tiendrait à avoir un débat ouvert à la Chambre et à en profiter pour améliorer ses mesures législatives au lieu de le considérer comme un obstacle aux objectifs qu'il s'est fixés unilatéralement. Mais au lieu de trouver chez les ministériels du respect pour la Chambre des communes et pour un débat sérieux, nous y trouvons une arrogance et une attitude inflexible à l'égard des décisions que le gouvernement a déjà prises plutôt qu'un réexamen réfléchi des positions qu'il a déjà arrêtées.

Le gouvernement encourage peut-être ainsi par inadvertance le genre de manœuvres auxquelles s'est livré récemment le Sénat en se chargeant d'étudier avec sa réflexion et sa modération coutumières une mesure législative que la Chambre avait déjà adoptée. Je ne voudrais pas voir cela se répéter. Mais je crains bien que le gouvernement, en restant sourd à une augmentation raisonnable et en faisant adopter son projet de loi de force sans vouloir entendre raison, ne donne encore plus de munitions aux membres de l'autre endroit. Ces derniers pourraient soutenir que la Chambre des communes ne s'acquitte pas vraiment de son travail puisqu'elle n'a pas examiné tous les aspects du projet de loi et qu'ils devront donc l'étudier avec la réflexion et modération que nous leur connaissons. Ce ne serait pas bon pour le Parlement. Ce n'est pas bon pour le gouvernement, ni pour les Canadiens non plus.

La mesure que nous débattons aujourd'hui met un terme au Programme canadien de remplacement du pétrole et au Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Ces programmes sont tous deux valables et leur efficacité a été démontrée. Dans le cas du PCRP, on avait fixé des objectifs de conversion des systèmes de chauffage des maisons du mazout au gaz, à l'énergie solaire ou à l'électricité. Ces objectifs étaient atteints. Le PCRP emploie les deniers publics à encourager la conversion et la modification des systèmes de chauffage des maisons. Ce programme fonctionnait bien. On se demande bien pourquoi le gouvernement décide de supprimer un programme qui atteignait ses objectifs. Ceux-ci étaient légitimes et servaient un but public valable.

Pourquoi le gouvernement supprime-t-il ce programme pour en même temps accroître considérablement le budget du cabinet du premier ministre? Pourquoi le gouvernement veut-il consacrer davantage de fonds au personnel du cabinet du premier ministre plutôt qu'à un programme qui répond à un besoin public valable? Ce programme aidait des Canadiens à acquitter leurs frais de chauffage sans cesse croissants.

• (1140)

C'est ce gouvernement, monsieur le Président, qui se prépare à déréglementer le prix du pétrole au Canada. Il se propose de supprimer toute limite sur les hausses futures du prix du pétrole, ce qui veut dire que les Canadiens seront désormais assujettis aux caprices du marché international en ce qui a trait à leurs frais de chauffage. Ils ne seront pas seulement captifs d'un marché libre qui fluctue selon les pressions de la concurrence, mais ils seront en plus les victimes d'un marché qui est dominé par de grandes multinationales, par un cartel. On a du mal à comprendre pourquoi le gouvernement décide d'une part de supprimer des règlements qui visent à protéger les Canadiens des variations du cours international du pétrole et de nous exposer aux caprices des mesures internationales et, d'autre part, de mettre fin au programme qui nous aiderait à absorber les prix à la hausse du pétrole. Ces mesures gouvernementales constituent un étau qui presse le Canadien ordinaire de toutes parts. Le gouvernement laisse monter les prix du pétrole tout en supprimant les mesures qui encouragent les gens à se libérer de leur dépendance à l'égard du pétrole.

Au cours de la campagne électorale, le parti conservateur projetait l'image d'un parti humanitaire, d'un parti qui s'inquiétait du bien-être des Canadiens et qui voulait les aider. Je défie les ministériels de nous expliquer à nous, de ce côté-ci, en quoi la suppression de ces programmes d'économies énergétiques va aider les Canadiens ordinaires. En quoi ceux-ci bénéficieront-ils de ce que l'on supprime l'aide financière leur permettant de faire la conversion du mazout au gaz, à l'énergie solaire ou à l'électricité? Où est la logique de cette mesure? La décision du gouvernement de supprimer le Programme canadien de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes fait partie d'une stratégie générale de réduction des dépenses publiques et, partant, du déficit, ce qui, croit-on, contribuerait comme par magie à relancer l'économie et à enrichir tout le monde. Il y a de quoi douter du bien-fondé de la stratégie gouvernementale de réduction des dépenses. Je vois qu'il me reste une minute, monsieur le Président.

M. Nickerson: Pas plus qu'une minute.

M. Keeper: Mon collègue me dit qu'il ne me reste plus qu'une minute. Je lui demande donc de défendre la cause dont j'ai saisi la Chambre aujourd'hui et d'aider les Canadiens ordinaires qui essaient de faire face à la hausse constante du prix du pétrole et du coût du chauffage résidentiel. Je demande à mon collègue conservateur de bien vouloir nous expliquer comment l'adoption du projet de loi visant à supprimer le programme d'économie du pétrole aidera les Canadiens à mieux faire face à la hausse constante du coût du chauffage résidentiel. L'une des choses qui me trouble dans ce débat, c'est le silence des ministériels.

M. Nickerson: Nous avons déjà parlé. C'est écrit noir sur blanc.

M. Keeper: Monsieur le Président, non content de s'attaquer aux Canadiens, le gouvernement refuse de leur expliquer pourquoi il le fait.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, il y a plusieurs années, un scientifique britannique appelé Amory Lovins a écrit un article très important et très célèbre. Il y énonçait une thèse fort intéressante selon laquelle les nations industrielles ont le choix entre deux possibilités pour exploiter leurs ressources énergétiques. D'abord, il y a la façon traditionnelle, qui consiste à exploiter les grands méga-projets, les projets énergétiques industriels de grande envergure qui exigent des mises de fonds massives dans d'énormes entreprises. Selon ce scientifique, une méthode beaucoup plus efficace serait la méthode en douceur, qui consiste à mettre au

point des techniques d'économie d'énergie qui peuvent être localisées, décentralisées et adaptées aux besoins locaux et qui servent en même temps à créer des emplois, à réaliser des économies importantes et à se protéger contre une diminution indue de nos ressources non renouvelables.

Ce message et cette pensée avaient été fort bien accueillis à l'époque. Heureusement pour nous, le Canada est l'un des pays industrialisés qui ont mis sur pied les programmes les plus vastes de remplacement des sources conventionnelles d'énergie. Nous avons investi dans le Conseil national des recherches. Nous avons créé une nouvelle société de la Couronne, Canertech. Nous avons investi beaucoup d'argent dans des mesures comme le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et le programme de remplacement du pétrole.

Nous avons reconnu que nous ne devrions pas mettre tous nos œufs dans le même panier et que nous devrions non seulement essayer d'augmenter considérablement nos réserves traditionnelles de pétrole et de gaz, mais aussi mettre sur pied un système beaucoup plus vaste, plus souple et plus varié pour permettre au Canada de satisfaire à ses propres besoins énergétiques. Cette méthode était la bonne, monsieur le Président, et à partir de 1977 jusqu'en 1984, dans toutes les régions du Canada, à des endroits comme l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, le nord de la partie continentale de la Colombie-Britannique et l'ouest du Canada, de petites localités ont commencé à exploiter leurs propres sources d'énergie, grâce à des programmes comme ceux dont nous discutons aujourd'hui. De nouvelles sociétés et petites entreprises ont été créées à cause de l'existence de ces programmes. Cela a donné du travail aux Canadiens.

Nous avons pu économiser de l'énergie non seulement grâce aux méthodes traditionnelles, mais nous avons aussi pu mettre au point toutes sortes de moyens novateurs d'utiliser d'autres sources d'énergie. Nous avons créé une nouvelle industrie au Canada. Cela a permis à de nouvelles entreprises de se lancer, non seulement dans les grandes villes, mais aussi dans bon nombre de petites villes et de localités dans les régions isolées.

Ce projet ne nous a pas simplement permis d'économiser de l'énergie. Il a aussi entraîné la création d'une nouvelle catégorie de petites entreprises au Canada. Dans ma province du Manitoba, par exemple, plus de 100,000 logements ont profité de ces programmes. Plusieurs centaines de nouvelles entreprises ont été créées. Des travailleurs ont été formés. Pourtant, au nom encore une fois de sa supposée philosophie de compressions budgétaires, le gouvernement veut tout anéantir. Il a l'intention de tout supprimer.

Il n'a pourtant aucune raison de faire une telle chose. Le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) ne nous disent pas pourquoi ces programmes doivent disparaître. Ils disent simplement que tout le monde doit souffrir également. Nous devons tous payer pour réduire le déficit. Mais pourquoi supprimer ce programme? Pourquoi ne pas réduire les dépenses dans un autre secteur où il n'y a pas de nouvelles petites entreprises, où nous n'avons pas une occasion bien évidente de mettre au point de nouvelles sources d'énergie, où il n'y a pas de nouveaux commerçants qui se lancent en affaires dans tout le Canada et où les programmes en vigueur ne sont pas utiles avant tout aux régions isolées et aux petites villes?

Nous voyons cela se produire très souvent, monsieur le Président. Le gouvernement actuel ne s'intéresse pas aux citoyens ordinaires. Il ne s'intéresse pas aux petites collectivités et aux petites entreprises. Pas plus qu'il ne s'intéresse, en réalité, à trouver quelque idée nouvelle que ce soit. J'ignore qui a l'oreille du gouvernement ces temps-ci. On nous dit qu'il consulte, mais je pense qu'il commence à tourner en rond. Je pense qu'il ne fait que ressasser les mêmes vieilles idées. Le gouvernement n'est pas à l'écoute des Canadiens; s'il l'était, il ne se débarrasserait pas de ce programme. Il n'éliminerait pas un programme qui économise nos précieuses ressources énergétiques.

De tous les pays du monde, le Canada est celui qui épuise ses ressources énergétiques le plus rapidement. La production d'énergie dans l'ouest du Canada a atteint son maximum, mais les découvertes de nouveaux gisements sont rares. Nous avons des zones de prospection à Hibernia et dans la mer de Beaufort, mais cette énergie coûte cher et elle est difficile à mettre en valeur. Pourquoi alors restreindre les programmes qui nous affranchissent des ressources énergétiques coûteuses et difficiles à obtenir? Pourquoi punir le consommateur canadien pour des décennies à venir?

• (1150)

La seule raison, à laquelle nous revenons sans cesse, c'est ce point de vue doctrinaire presque fanatique, qui pousse à réduire les dépenses publiques parce que le gouvernement dit qu'il en résultera des miracles. Nous voyons pourtant ce même gouvernement dépenser 60 ou 70 millions de dollars pour de nouveaux uniformes militaires. Comment peut-on justifier cette dépense supplémentaire quand on la compare à la possibilité de mettre en valeur d'autres sources d'énergie que le pétrole? Il est difficile d'y trouver une explication raisonnable parce qu'il n'y en a pas. Je suis sûr que les membres de nos forces armées auraient pu se contenter des mêmes uniformes pendant encore quelques années si cela avait permis aux consommateurs canadiens de convertir leur système de chauffage à un combustible moins coûteux et de mieux isoler leur maison et leurs immeubles commerciaux. La conduite du gouvernement défie toute logique et toute explication raisonnable.

Cette attitude se reflète aussi dans d'autres domaines, monsieur le Président. Le plus tragique, peut-être, c'est que le gouvernement, en réduisant le financement du CNR et d'autres organismes de recherche, a d'un seul coup détruit l'avance qu'avait le Canada dans la mise au point de sources énergétiques de remplacement. Cette avance nous aurait assuré la perspective de trouver de nouvelles exportations et de créer de nouvelles industries de techniques dont nous aurions eu l'exclusivité. A cause du gouvernement nous ne sommes plus en tête du peloton.

Il est difficile de prendre le moins du monde au sérieux le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) ou le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) ou leurs collègues des banquettes ministérielles quand ils disent qu'ils veulent rendre le Canada concurrentiel. En même temps qu'ils disent que nous allons accroître les ventes et bénéficier d'un renouveau économique, le fondement et l'assise du progrès dans ces domaines sont anéantis. Notre supériorité était reconnue dans ces domaines. D'autres pays venaient voir ici les progrès que nous avions accomplis, mais le

gouvernement nous fait maintenant perdre cette avance. C'est insensé du point de vue de notre future capacité de produire de l'énergie et de créer une activité industrielle et technologique qui nous assurera une place de choix sur les marchés mondiaux. Il faudrait qu'on nous donne une explication rationnelle, et pas un seul des ministériels n'est capable de justifier cette décision. Diverses entreprises s'étaient lancées dans l'économie d'énergie d'abord à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, puis en Ontario et au Québec. Elles comptaient réussir dans ce nouveau secteur, mais tous leurs espoirs s'évanouissent sans qu'on leur donne la moindre explication.

Voilà le hic, monsieur le Président. Le gouvernement ne peut pas se justifier parce qu'il n'a tout simplement pas de ligne de conduite dans ce secteur. Il sabre aveuglément au cœur même du complexe industriel et énergétique du Canada, espérant pouvoir se justifier en invoquant la théorie générale du ministre des Finances, tout en espérant que les Canadiens l'accepteront aveuglément. Eh bien, il se trompe, car nous sommes ici pour la contester.

Le plus choquant, toutefois, c'est que le gouvernement refuse même aux Canadiens la possibilité de le faire, puisqu'il a présenté une motion de clôture qui mettra fin au débat. Voilà le changement radical qu'ont réclamé les électeurs le 4 septembre. Finis les débats, les discussions, les questions; qu'on nous croie sur parole. Le gouvernement ne veut pas nous donner la chance d'exiger que les Canadiens puissent examiner cette décision stupide de supprimer un programme comme celui-ci, non plus, certes, que ses autres mesures. Le gouvernement espère que nous nous acheminerons aveuglément dans la voie sans issue qu'il nous trace, mais nous finirons bien entendu par faire la culbute dans le gouffre vers lequel nous nous dirigeons. Mais, ce sont les Canadiens qui payeront.

Le président suppléant (M. Charest): La parole est au député de Cape Breton-The Sydneys, pardon, de Cape Breton-Richmond-Est.

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, le secteur de Richmond qui fait partie de ma circonscription est important. Il compte neuf bureaux de scrutin que j'ai tous remportés.

M. Nickerson: Vous ne les aurez pas la prochaine fois.

M. Dingwall: Tâchez de vous en souvenir et vous viendrez constater sur place à la prochaine campagne.

Quoi qu'il en soit, je voudrais d'abord débattre la motion puis le fond du projet de loi C-24. Cette motion m'étonne. Alors que le parti conservateur n'a pas cessé de répéter, quand il formait l'opposition, qu'il ne devrait pas y avoir de guillotine à la Chambre, il vient d'ordonner la fin du débat. C'est bel et bien ce qu'il souhaite. Le parti conservateur du Canada impose la guillotine à l'égard d'un débat concernant un sujet d'importance pour les Canadiens et, en particulier, ceux de l'Atlantique.

Il est aberrant de voir que les députés d'en face ont donné leur adhésion à une motion qui a été, à vrai dire, conçue et présentée par la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney). Nous savons depuis belle lurette que cette ministre est incapable de s'intéresser ou de se préoccuper d'une autre région que la sienne. Les députés néo-démocrates sont intervenus nombreux dans ce débat et ont fait d'excellents discours, tout comme ceux de mon parti. Cependant, je suis outré et déçu de voir que les conservateurs de l'arrière-ban n'ont pas bronché. Il fallait s'y attendre, sans doute, puisque c'est le vice-premier ministre (M. Nielsen) qui commande. Les autres ne sont que de simples soldats qui lui obéissent au doigt et à l'œil. Il n'y aura donc pas de débat après une période de temps raisonnable. Mais nous n'avons même pas eu cette période de temps raisonnable pour débattre le fond de cette motion.

M. McDermid: Oh!

M. Dingwall: Le secrétaire parlementaire n'aime pas entendre la vérité qui fait toujours mal. Il se rappelle qu'à maintes occasions, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les conservateurs ont prétendu qu'il ne fallait pas limiter les débats sur les questions dont la Chambre était saisie. Le gouvernement a passé outre aux délais prescrits et a fini par imposer la clôture à l'égard du projet de loi C-24.

• (1200)

Les députés conservateurs devraient avoir honte. Encore une fois ils viennent de renier ouvertement leur promesse électorale concernant la réforme parlementaire. Le gouvernement n'a tenu aucune de ses promesses, affirmant telle chose avant les élections et faisant le contraire par la suite. Et voilà pour la réforme électorale.

Au sujet du C-24, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a expliqué comment de petites entreprises avaient vu le jour après l'inauguration du Programme canadien de remplacement du pétrole et du Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. Dans ma circonscription où le chômage atteint 55 p. 100, ces programmes ont contribué à lancer de petites entreprises. S'il est vrai qu'elles n'embauchaient pas 1,500 ou 2,500 personnes, elles donnaient du travail à deux, jusqu'à 10 employés qui désormais seront sans emploi

En outre, c'est aussi un service qui disparaît. Faut-il rappeler que ces deux programmes ont contribué à faire baisser les prix de l'énergie dans les provinces atlantiques, une région où le prix de l'énergie est le plus élevé au Canada. Ces programmes ont donc bénéficié à la petite entreprise tout en stimulant la recherche et le développement. Leur interruption signifiera, pour ceux qui ont su faire preuve de créativité et d'imagination dans ce secteur, que leurs services ne seront plus nécessaires. Tel est le message du gouvernement à ce secteur de l'économie canadienne.

C'est une mesure qui n'apparaît pas équitable aux yeux des Canadiens. J'insiste sur le mot «équitable», compte tenu du fait que le gouvernement dépense 50 millions pour fournir de nouveaux uniformes à nos militaires. Où est donc la logique? Le gouvernement en est dépourvu. Il ne sait pas ce qu'il fait. Il agit au petit bonheur, passant à l'action sans plan d'ensemble, sans évaluer les conséquences de ses actes.

Si le gouvernement avait arrêté un plan concret pour développer le secteur énergétique, il se rendrait compte de l'importance que revêtent le Programme de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation des maisons en nous rendant moins tributaire du pétrole importé. Je ne souhaite sûrement pas que les entreprises énergétiques des régions qui ont la chance de disposer de grandes réserves d'énergie, ne puissent pas prospérer. Cependant, il est aussi important que les habitants des régions qui doivent, sans qu'ils le souhaitent vraiment, utiliser du pétrole importé, fassent comprendre au gouvernement qu'ils ne doivent pas être pénalisés en étant privés de ces programmes.

Le gouvernement justifie leur interruption pour des motifs d'austérité. Pourtant, il refuse de produire les documents que notre parti et le Nouveau parti démocratique ont réclamés pour montrer comment l'exposé économique de novembre 1984 a affecté les différentes régions du Canada. Pour ma part, j'en conclus, et mon parti également, que ce mini-budget a été une catastrophe pour les régions les plus pauvres. En supprimant ces deux programmes, on ne va qu'ajouter à la misère de ceux qui habitent ces régions.

Pour terminer, je rappelle au parti conservateur qu'il ne suffit pas d'être dirigé par un premier ministre (M. Mulroney) dont le seul souci est d'inféoder le Canada à l'économie américaine. Les simples députés du parti conservateur doivent défendre les régions en exposant leurs problèmes au lieu de permettre que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de par son insensibilité et son incompétence, ruine et anéantisse à tout jamais des programmes qui profitent tellement aux Canadiens des régions les plus pauvres.

Quelle honte pour la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, quelle honte pour le parti conservateur du Canada de manquer encore à leur promesse électorale, à la fois en ce qui concerne l'énergie et la réforme parlementaire.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'interviens dans le cadre de ce débat parce que les programmes dans lesquels le gouvernement est en train de sabrer sont très importants et ils ont aidé des milliers de propriétaires, à Winnipeg, à moderniser leur maison tout en consommant moins d'énergie. En outre, ces programmes ont créé des centaines d'emplois pour des personnes qui, sinon, en auraient été en chômage.

Je suis heureux de voir parmi nous le député de Saint-Boniface (M. Duguay) qui pourra confirmer que dans ma circonscription et dans celle du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper), ainsi qu'à Saint-Boniface, de nombreuses maisons vieilles de 50 à 75 ans sont très mal isolées. Il faut pour les chauffer utiliser d'énormes quantité de combustible, qu'il s'agisse de gaz, de mazout ou d'électricité, parce que les matériaux d'isolation installés dans ces maisons sont insuffisants.

Malgré les résultats prouvés de ces programmes positifs, le gouvernement se propose de les supprimer. Ces dernières années, le coût de l'énergie a doublé puis quadruplé, ce qui a eu un effet catastrophique sur les emplois et le mode de vie du Canadien ordinaire. Tout gouvernement sensé chercherait à promouvoir des programmes qui favorisent l'économie d'énergie comme ceux-là.

En vertu des dispositions du Programme canadien de remplacement du pétrole les Canadiens ont obtenu une aide financière pour convertir leur système de chauffage au mazout à une autre source d'énergie. Comme nous en arrivons rapidement à la fin de l'approvisionnement en pétrole relativement bon marché qui a été découvert après 1970, nous devrons en importer désormais, ou commencer à en produire à partir des gisements situés au large de la côte Atlantique, dans l'Arctique, ou encore en exploitant les sables bitumineux. Tous les députés conservateurs doivent se rendre compte que lorsque nous devrons commencer à utiliser ce pétrole, le coût du chauffage des maisons et le prix de l'énergie nécessaire à nos usines vont augmenter considérablement. Tous les députés doivent chercher à favoriser l'économie d'énergie.

• (1210)

Ces programmes ont donné de bons résultats. Pourquoi le gouvernement a-t-il proposé un projet de loi visant à les supprimer? Il ne nous a pas donné une seule explication valable. La seule explication possible, c'est que le gouvernement veut économiser à court terme. Nous allons gagner un peu à court terme, mais à long terme, nous y perdrons beaucoup.

Selon les estimations, deux millions de conversions devaient être effectuées d'ici à 1990 dans le cadre de ces programmes, ce qui aurait considérablement diminué la consommation de mazout, surtout pour le chauffage de bon nombre de vieilles maisons, dans nos villes et nos régions rurales. Ces dernières sont généralement occupées par des Canadiens à revenu faible et moyen, des gens qui ne peuvent pas faire face à l'augmentation du coût du chauffage qu'ils ont connue ces dernières années et qu'ils connaîtront à nouveau dans les années à vernir, surtout s'ils ne peuvent pas convertir leur système de chauffage au gaz.

La conversion a déjà été effectuée dans près d'un million de logements. Nous n'en sommes arrivés qu'à la moitié de la période d'application du programme et pourtant, le gouvernement compte le supprimer. Grâce aux programmes mis en vigueur, nous économisons plus de 50 millions de barils de pétrole par an. C'est du pétrole qui ne pourra pas être remplacé sans entraîner des frais énormes pour le pays et la population. Le nouveau pétrole, qui sera sans doute produit à partir de l'exploitation des sables bitumineux, des gisements de l'Atlantique et de l'Arctique, coûtera aux consommateurs et aux industriels canadiens beaucoup plus que par le passé. Selon les estimations, les maisons qui ne sont plus chauffées au mazout permettent à leur propriétaire ou locataire d'économiser près de $600 par an en frais de chauffage. Pourquoi mettre un terme à un programme qui a donné d'aussi bons résultats?

Il est intéressant de suivre le débat et de voir comment les partis ont réagi à la proposition lorsque le projet de loi a été proposé en 1981. Il n'y a eu pratiquement aucun débat. La discussion a duré à peine une heure ou deux et le projet a reçu l'appui unanime de tous les partis.

J'aimerais citer quelques extraits d'un discours prononcé par un porte-parole de l'opposition officielle de l'époque—le parti progressiste conservateur—à savoir le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), ex-ministre du cabinet Diefenbaker et l'un des doyens de la Chambre. Je vais citer un extrait d'un discours que le député a fait le 30 juin 1981, lors du débat sur les programmes que le gouvernement propose aujourd'hui de supprimer.

L'idée d'inciter le plus grand nombre de gens possible à adopter des systèmes à faible technologie et de réduire leur consommation de pétrole est excellente. Cela est d'autant plus valable que la solution de rechange est moins coûteuse que le prix actuel du pétrole et aussi moins coûteuse que son prix futur.

Je n'aurais pas pu exprimer cette opinion mieux que le député de Qu'appelle-Moose Mountain. Tous les Canadiens devraient se rendre compte que le programme que le gouvernement se propose de supprimer était plein de bon sens et ne portait préjudice à personne, ni aux consommateurs ni aux gouvernements. Les seuls qui vont bénéficier de la situation ainsi créée, ce sont les sociétés pétrolières qui pourront faire des bénéfices plus importants du fait de l'augmentation du prix du pétrole que nous paierons très prochainement.

Je vois qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, mais je voudrais mentionner un autre effet néfaste de la suppression de ce programme. La conversion a fourni des emplois à des centaines et des milliers de gens qui ne sont pas hautement spécialisés, qui n'ont pas reçu une formation intensive, des gens qui, souvent, sont en chômage. Grâce à la conversion, à l'isolation des maisons, des centaines et des milliers de gens dans la ville où j'habite, dans d'autres et dans de nombreuses régions rurales ont pu trouver du travail au lieu de dépendre de l'assurance-chômage. La suppression de ce programme privera de leur emploi quelques centaines voire quelques milliers de gens qui lui devaient leur travail.

M. Gauthier: Clôture.

M. Orlikow: Nous nous opposons à la suppression de ces programmes et nous ne voulons pas non plus du baîllon, monsieur le Président. Nous savons que le programme a contribué à l'emploi et a économisé des millions de dollars aux Canadiens. Nous voulons que ces programmes soient maintenus.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ce que propose le gouvernement trouble beaucoup de Canadiens et il faudrait ajouter que cette mesure nuit également à l'environnement. Elle n'est ni progressiste ni conservatrice. C'est une mesure stupide et elle ne favorise ni les économies d'énergie ni la protection de l'environnement. A ces députés qui grognent et qui gémissent, je vais expliquer pourquoi en une minute ou deux.

La mesure est contraire aux déclarations et aux promesses faites par les conservateurs à propos de l'environnement. De plus, elle n'est pas dans l'intérêt national. J'y viendrai dans un moment. Lorsqu'on encourage un programme permettant d'augmenter le nombre de gens qui utiliseront le gaz au lieu du pétrole, on réduit les émissions d'oxyde d'azote. C'est pourquoi je suppose, en 1981, le député de Qu'Apelle-Moose Mountain (M. Hamilton) l'a appuyé, car il comprend très bien ces choses-là. Par conséquent nous diminuons les émissions d'oxydes d'azote dans l'atmosphère ce qui est important, dans la situation canadienne, car ces émissions sont tout aussi nuisibles que celles provenant des automobiles pour lesquelles nous avons imposé des mesures de réduction à compter de 1987. Parallèlement, la mesure à l'étude est donc très importante. Elle a des conséquences environnementales profondes.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le programme a été présenté en 1980 et il devait expirer le 31 décembre 1990. Jusqu'à maintenant, à ce qu'on m'a dit, environ un million de systèmes de chauffage ont été convertis au gaz. Cela représente des économies de pétrole d'environ 32,000 barils par jour.

• (1220)

M. McDermid: Pas seulement au gaz.

M. Caccia: Non ce n'est sans doute pas seulement au gaz, mais c'était un grand pas en avant. Il restait cinq ans au programme et voici qu'on décide de l'abandonner, ce qui ennnuie un bon nombre de Canadiens. La mesure à l'étude est anti-environnementale et véritablement répréhensible.

Le programme de remplacement du pétrole est important, car il permettra une réduction de 25 p. 100 des émissions entre 1980 et 1990. Le Canada a adopté ce programme parce qu'il s'était engagé à parvenir à une réduction de 50 p. 100 des émissions d'ici 1994. En supprimant la mesure, le gouvernement montre une certaine tiédeur à l'égard de cet objectif.

Nous devrions pourtant être fiers de cette politique de réduction des émissions, comme l'a déclaré le député qui a parlé avant moi, car elle avait reçu l'appui de l'ensemble de la Chambre, en 1981, et cela pour deux raisons. Tout d'abord, elle était favorable aux particuliers et deuxièmement elle était excellente pour l'environnement. Il ne faut pas sous-estimer l'aspect environnemental de cette mesure.

La mise en œuvre de cette mesure entraînera un grave déséquilibre. D'une part, nous poursuivrons, dans le cadre du Programme d'encouragements pétroliers, les travaux de prospection dans le Nord, afin de découvrir des combustibles fossiles et d'autre part, nous poursuivrons la mise en œuvre du Programme d'indemnisation des importateurs qui vise à encourager l'utilisation et l'exploitation de combustibles fossiles qui, comme nous le savons tous, du moins je l'espère, sont nuisibles à notre environnement.

Le député de Western Arctic (M. Nickerson) se tient la tête. Je suppose que c'est très compliqué pour lui. Dans son propre intérêt, il ferait bien de comprendre la situation. Suite à cette décision, on perdra un facteur d'équilibre. Il s'agit là d'une décision régressive qui nuira à la conservation de la part d'un parti qui se dit «progressiste» et «conservateur». Cela n'a aucun sens.

Tous les députés de l'opposition ont déploré les compressions du 8 novembre. Je ne reviendrai pas là-dessus, mais, ce qui se dessine en fait de décisions néfastes pour notre environnement, notamment celle-ci, m'inquiète énormément. Cela fait suite aux événements de Québec au cours de la fin de semaine. Manifestement et malheureusement, le premier ministre (M. Mulroney) n'a pas eu le courage de tenir l'engagement grandiose de l'été dernier sur la réduction des pluies acides. Il a préféré se cacher derrière MM. Davis et Lewis et les laisser tirer les marrons du feu, si l'on peut dire, à sa place.

J'ignore où cette accumulation de mesures nous conduira. Nous recevons—et je suis persuadé qu'il en va de même de nos vis-à-vis—des lettres de Canadiens qui s'inquiètent des répercussions de l'annulation du Programme canadien de remplacement du pétrole. Certains de mes collègues ont signalé à quel point il était difficile de terminer les travaux nécessaires pour modifier le système de chauffage. Il est évident que certains travaux ne peuvent être faits au milieu de l'hiver.

Je regrette de devoir tirer de sa lecture le secrétaire parlementaire à qui il incombe de piloter ce projet de loi à la Chambre.

M. McDermid: J'écoute.

M. Caccia: Nous lui demandons de reconsidérer cette mesure et de s'apercevoir à quel point elle est insensée, car il s'agit d'un élément important de la stratégie globale, d'une politique qui est dans l'intérêt des Canadiens à long terme.

Nous voulons être moins dépendants du pétrole importé et nous voulons mieux protéger notre environnement. Comme on dit à la cour, «Les jurés apprécieront». Il n'y a pas grand-chose à ajouter à ces arguments. Je constate cependant que le secrétaire parlementaire n'est pas très impressionné par mon intervention puisqu'il poursuit la lecture de ses documents. Manifestement, il ne s'intéresse pas à la protection de notre environnement ni à permettre aux Canadiens d'économiser le pétrole, car autrement il porterait attention à mon plaidoyer.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Selon moi, il ne convient pas de parler de ce que les députés font ou ne font pas à la Chambre. Quoi qu'il en soit, je peux garantir au député qu'avec le volume de sa voix, quoi que l'on fasse, on ne peut manquer de l'entendre. Nous sommes tout oreilles.

M. Caccia: L'intervention du secrétaire parlementaire me rassure énormément.

M. McDermid: Si vous disiez quelque chose d'utile, nous écouterions peut-être.

M. Caccia: On m'accuse toujours de parler trop bas et d'être trop gentil, mais le député, par contre, me juge trop énergique.

M. McDermid: Juste bruyant.

M. Caccia: Je trouve cela fort étrange. J'essaie de faire passer certaines idées. Je l'empêche peut-être de dormir, je l'ignore. Pour une raison quelconque, les problèmes fondamentaux semblent lui échapper, autrement il les aurait abordés dans ses déclarations. A l'instar des membres de son parti soi-disant «progressiste» et «conservateur» il ne tient aucun compte des éléments du Programme canadien de remplacement du pétrole qui favorisent la conservation et sont progressistes—ils protégeront notre environnement et permettront aux Canadiens d'économiser l'énergie et d'être moins dépendants des hydrocarbures importés. Selon moi, cette mesure n'est pas dans l'intérêt national.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir me prononcer contre cette motion de clôture, cette motion portant sur l'attribution du temps. De toute manière, cette motion vise à faire cesser le débat. Elle est tout à fait superflue. Le gouvernement devrait écouter non seulement les paroles, mais aussi les arguments qu'avancent les députés de ce côté-ci. Il devrait se montrer disposé à corriger l'erreur qu'il a commise en présentant ce projet de loi. Il ne montre pas le moindre intérêt pour les arguments que nous avançons. Il tient simplement à faire jouer le poids de sa majorité pour expédier cette affaire en limitant le débat au moyen de cette motion.

Le gouvernement persiste dans l'erreur qu'il commet depuis six mois, celle de réduire les crédits mis à la disposition de la grande majorité des Canadiens dont le revenu est moyen ou minime, alors qu'il hausse directement ou indirectement ceux mis à la disposition des gros investisseurs et des grandes sociétés, y compris en l'occurrence les sociétés pétrolières.

C'est en fait un élément du programme qui, selon le gouvernement, devrait amorcer la relance. Jusqu'à maintenant ce programme ne s'est révélé d'aucune utilité pour les Canadiens ordinaires. Le taux de chômage n'a pas changé, et nous n'avons aucune raison de croire que la situation va s'améliorer. Le gouvernement ne crée tout simplement pas la demande nécessaire pour les biens et les services que les Canadiens pourraient produire si les institutions économiques le leur permettaient.

• (1230)

Par ce projet de loi, le gouvernement élimine les crédits qui permettaient aux Canadiens de renoncer au mazout et d'adopter une autre forme de chauffage, et il élimine également ceux qui leur permettaient d'améliorer l'isolation thermique de leur demeure, réduisant d'autant la consommation de pétrole. Le gouvernement ne propose pas d'éliminer les crédits alloués à la prospection, à la recherche de nouveaux gisements de pétrole. Au moyen de ce projet de loi, il propose plutôt de mettre fin aux économies d'argent et de pétrole. Même s'il se prétend conservateur, il s'attaque au principe-même de la conservation.

Nombreux sont les gens qui dans ma circonscription se sont prévalus de ce programme et beaucoup d'autres voudraient eux aussi s'en prévaloir. Le Programme canadien de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes ont tous les deux remporté jusqu'ici beaucoup de succès. Les gens sont nombreux à en apprécier l'utilité. Ils ont pu constater combien leurs voisins ont ainsi économisé et ils tiennent eux aussi à s'en prévaloir.

Ils ne peuvent pas tous le faire immédiatement. Il y a dans ma circonscription des propriétaires qui, économiquement faibles, ne peuvent pas toujours participer sur-le-champ à un programme. Cet hiver, à cause de la pénurie des appareils, tous n'ont pas pu y participer. Le gouvernement commet une lourde erreur en mettant fin à ce programme. C'est une erreur du point de vue de la majorité des Canadiens ordinaires. Ce n'est peut-être pas une erreur du point de vue de sociétés pétrolières, mais celles-ci ne se soucient guère de l'intérêt des Canadiens. Quand le secteur le plus riche, mis à part les banques, réclame sans cesse des subventions toujours plus considérables, il n'a guère à cœur les intérêts des Canadiens. Il les met au contraire à rançon.

Alors qu'ils constituaient l'opposition, les députés d'en face prétendaient que chaque baril de pétrole économisé grâce aux petites entreprises occupées à adapter les fournaises à une autre forme d'énergie ou à améliorer l'isolation thermique des résidences valait bien plus qu'un baril de pétrole découvert dans la mer de Beaufort. Économiser un baril de pétrole revient moins cher qu'extraire un baril de pétrole de la mer de Beaufort ou des sables bitumineux. Qui plus est, il crée des

emplois là où c'est nécessaire. Des quelque 2 millions de chômeurs que compte le Canada, bien peu se trouvent dans la mer de Beaufort ou même dans le nord de l'Alberta. La grande majorité habitent nos grandes villes. C'est là, dans nos grandes villes, que s'effectuent les travaux de conservation. C'est là qu'il faudrait créer des emplois. Là demeurent des centaines de milliers de Canadiens prêts et capables d'effectuer ces travaux de conservation et d'économiser les réserves de pétrole de notre pays.

Le gouvernement actuel craint, me semble-t-il, qu'il n'y ait encore du pétrole dans le sol quand il quittera le pouvoir dans quelques années. Il veut tout l'extraire ou la plus grande quantité possible dès maintenant. Certains d'entre nous songent un peu plus à l'avenir. Abstraction faite de ceux qui seront au pouvoir, certains d'entre nous ont des enfants et des petits-enfants. D'autres espèrent en avoir.

Je vois le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) qui sourit. Il est d'accord avec moi. Je n'ai pas de précisions, mais je suis persuadé qu'il compte accroître sa descendance. Il serait opportun de laisser du pétrole à ses descendants, aux miens, à ceux de mes collègues et de tous les Canadiens que nous représentons.

Nous ne devrions pas être si pressés d'exploiter et de brûler entièrement notre pétrole. Il y a d'excellents programmes d'économie qui, je le répète, sont moins coûteux que l'exploitation du pétrole. Il nous en resterait sous terre. Nous pourions peut-être l'exploiter à moins de frais plus tard. Si nous n'en avons pas besoin, laissons-le où il est. Ne gaspillons pas le pétrole. Il sera ensuite trop tard pour verser une subvention aux Canadiens afin de les inciter à l'économiser.

On a prétendu que le gouvernement ne devrait pas intervenir de cette façon, mais qu'il devrait laisser agir les propriétaires de maisons. Certains propriétaires ont les moyens. Toutefois pour de nombreux autres, c'est une affaire douteuse. Sans aide, ils ne feront probablement rien.

Les revenus des propriétaires de maisons ont subi d'autres coupures. Le gouvernement a imposé l'automne dernier une taxe globale de $500 et d'autres droits à la population réduisant ainsi les fonds disponibles pour un projet de ce genre. Les salaires ont été réduits, c'est-à-dire par rapport à la hausse du coût de la vie. Depuis lors, un certain nombre de personnes ont perdu leur emploi, notamment des propriétaires pauvres. Ce sont ces gens qui devraient continuer à profiter de ce programme de remplacement du mazout par d'autres formes d'énergie et à isoler leur maison afin d'épargner du mazout.

Nous demandons simplement au gouvernement de retirer ce projet ou de faire une proposition sérieuse visant à le modifier avant qu'il ne quitte la Chambre. Nous voudrions obtenir l'assurance que le gouvernement a non seulement écouté ceux qui ont parlé de ce côté-ci de la Chambre, mais qu'il a également lu les lettres provenant des propriétaires de maisons et de petites entreprises qui croient que c'est un excellent programme. Ce n'est pas seulement dans l'intérêt des petites entreprises, de leurs employés et des propriétaires de maisons, mais aussi dans l'intérêt de tous les Canadiens d'économiser ce mazout. C'est aussi dans l'intérêt de tous les Canadiens d'épargner le mazout utilisé dans l'est du Canada et importé à prix fort.

Le premier ministre (M. Mulroney) et ses collègues se lamentent chaque jour au sujet du déficit. Ils invoquent le déficit comme prétexte pour prendre toutes sortes de mesures préjudiciables aux Canadiens, notamment les compressions budgétaires de l'automne dernier. Voici un moyen de réduire le déficit sans léser les Canadiens. Le gouvernement peut réduire les fonds qu'il faut consacrer à l'exploitation des gisements sous-marins, mais il ne veut pas le faire.

Il est évident que le premier ministre et ses collègues ne veulent pas réduire les sommes accordées aux sociétés pétrolières. Ils veulent enrichir les sociétés pétrolières voire même les banques. Ils ne se soucient guère de ce qui en coûte aux Canadiens. Peu leur importe que nous gaspillions notre pétrole au point qu'il ne reste plus rien pour nos enfants et nos petits-enfants. Ils devront en importer à un prix beaucoup plus élevé.

La motion tendant à mettre fin au débat a été une grave erreur mais elle n'étonne pas. Elle est entièrement compatible avec la façon d'agir du gouvernement qui dissémine des documents partout au Canada sous prétexte de se livrer à des consultations. Toutefois, quand les Canadiens veulent présenter un plaidoyer au gouvernement, ce dernier fait la sourde oreille. Il dit: «Taisez-vous. Nous agirons à notre guise quoi que vous disiez». C'est le ton qu'adopte le gouvernement. Les Canadiens le regrettent amèrement et le gouvernement s'en ressentira.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je partage de tout cœur les vues du député de Spadina (M. Heap).

Une voix: Toutes?

M. Penner: En effet, je partage ses vues sans réserve aucune. Le gouvernement a tort de vouloir mettre fin à ce débat en empêchant le Parlement de prendre une décision pour le mieux-être des Canadiens et des consommateurs en général.

Le gouvernement vient à peine d'être élu qu'il cherche déjà a abuser de sa majorité. Ses députés de l'arrière-ban devraient s'en rendre compte. Or, s'il persiste dans cette attitude, comme l'a dit si justement le député de Spadina, il pourrait le regretter amèrement. Il est devenu évident, au cours du débat, que non seulement les députés de l'opposition, mais aussi les députés du gouvernement, aimeraient que le programme soit maintenu encore un certain temps. Il saute aux yeux qu'on supprime trop tôt le programme de remplacement du pétrole. Il faudrait le maintenir un certain temps encore pour que nous puissions en discuter. J'irais jusqu'à dire qu'il faudrait le maintenir intégralement jusqu'en 1990. En tout cas, il va de soi qu'il devrait rester en vigueur six ou huit mois encore au moins. Je reviendrai là-dessus dans un instant.

● (1240)

Quiconque se donnerait la peine de lire les débats sur le C-24 constaterait que ces deux programmes fédéraux n'ont suscité que des éloges. Les députés ont rappelé combien ils avaient donné de bons résultats. Le programme de remplacement du pétrole a fait économiser quelques 32,000 barils de pétrole par jour, sinon davantage. Et le programme d'isolation thermique a permis de réduire de 28,000 barils par jour notre consommation de pétrole. Cela fait en toute 60,000 barils par jours de moins.

C'est dire que non seulement ces deux programmes nous ont fait économiser des quantités énormes de pétrole, mais que, pour la première fois, les gens ont envisagé d'autres sources d'énergie pour se chauffer. Nous avons finalement dépassé l'étape des discours en ce qui concerne les énergies de remplacement. Ces deux programmes ont incité les gens à passer de la parole aux actes.

Dans ma circonscription, par exemple, nous avons beaucoup de bois de chauffage. Mes concitoyens ont profité de ce programme pour convertir au bois leur système de chauffage au mazout. Ils ont utilisé une ressource énergétique locale, qui aurait été gaspillé autrement, pour économiser de l'argent. Le Programme de remplacement du pétrole a donc été fort avantageux pour les travailleurs canadiens. C'est dire qu'il était important pour les salariés moyens qui vivent dans une région comme le nord de l'Ontario où les hivers sont longs et froids. Ce sont ces gens-là, dans ces régions, qui ont profité du programme d'isolation thermique des maisons pour économiser l'énergie. Sans compter ceux qui ont troqué le mazout, une forme d'énergie coûteuse, pour le bois. D'autres ont essayé l'énergie solaire à titre expérimental. Dans certains endroits, on a même utilisé l'énergie éolienne. Mais ce programme a surtout favorisé la conversion du pétrole au gaz naturel.

Le gouvernement fédéral a eu un programme permettant aux sociétés distributrices de gaz naturel d'étendre leur réseau grâce à des subventions fédérales. Ce programme n'est pas supprimé. On continue à étendre le réseau de distribution du gaz naturel. Dans la région que je représente, ce programme sera remis en route au printemps ou au début de l'été, dès que le sol sera dégelé. Mes électeurs m'ont toutefois dit ceci: Nous ne pouvons plus profiter de ce programme. On étend le réseau de distribution du gaz naturel mais nous sommes laissés pour compte parce que nous n'avons pas fait notre demande avant le mois de novembre 1984. Comment pouvions-nous le savoir? Nous nous sommes renseignés auprès de vous et vous avez dit que nous pourrions en profiter quand nous en aurions les moyens parce que nous avions jusqu'en 1990.» Après les élections, ces personnes ont appris que l'échéance n'est pas en 1990 mais l'année prochaine. Elles ne pourront pas profiter du programme.

C'est pourquoi ce n'est vraiment pas bien de la part du gouvernement d'étouffer le débat. Pourquoi la Chambre des communes ne peut-elle pas aussi faire preuve de réflexion et de modération comme l'autre endroit? Cela nous est déjà arrivé. Bien des gens prétendent que nous n'avons pas besoin d'une deuxième chambre de réflexion. Si nous ne faisons pas preuve de réflexion et de modération ici, nos arguments ne sont plus valables. Si nous pensons devoir limiter la durée du débat à l'autre endroit et si nous limitons sa durée ici, comment allons-nous pouvoir inciter les gens à examiner à nouveau ces programmes et à changer éventuellement d'avis?

Mes collègues du nord de l'Ontario dont les électeurs ne pourront pas se faire raccorder au réseau de distribution du gaz sont tous préoccupés. Il y a trois députés du nord de l'Ontario du côté ministériel. Il y a le député de Timmins-Chapleau (M. Gervais), le ministre de Sault-Sainte-Marie et le député de Timiskaming (M. McDougall). Ils reçoivent le même message que moi et que les députés néo-démocrates du nord de l'Ontario. Nous recevons tous le même message: nous ne pouvons pas supprimer ce programme le 31 mars et les personnes qui n'ont pas fait leur demande avant la fin de novembre n'obtiendront pas la petite prolongation jusque la fin de juin.

Le secrétaire parlementaire a reconnu lui-même que les instances qu'on lui a faites à ce sujet sont sensées. Je connais le secrétaire parlementaire; c'est un député très influent. J'ai travaillé avec lui. Ne peut-il pas user de son influence et de ses talents d'orateur auprès du ministre et du gouvernement? Ne peut-il pas dire au ministre que c'est incensé de supprimer ce programme le 31 mars ou d'accorder une prolongation jusqu'à la fin de juin à une poignée de personnes? Il devrait au moins être juste et raisonnable.

Je sais que le gouvernement veut économiser de l'argent, mais c'est un moyen ridicule d'économiser à mon sens. Le député de Spadina a signalé à juste titre que nous contribuons à réduire le déficit en maintenant les programmes en vigueur.

J'exhorte le secrétaire parlementaire à se servir de son pouvoir de persuasion. Il devrait se servir de ses talents pour dire au gouvernement que c'est insensé de supprimer ce programme le 31 mars. Ce programme devrait rester en vigueur au moins jusqu'à la fin de l'année pour donner au moins une chance et un court préavis à ces personnes. Je serais disposé à faire un tel compromis, mais je voudrais que le programme reste en vigueur jusqu'à la fin de 1990 car il est excellent. Nous sommes toutefois dans l'opposition, et nous ne pouvons pas tout avoir.

Le gouvernement pourrait certainement se laisser convaincre un peu, compte tenu de sa majorité. Il ne devrait pas clore le débat. Si le projet de loi doit être renvoyé au comité, les ministériels devraient nous dire qu'ils vont le laisser modifier de façon à ce que l'échéance soit retardée de six à huit mois.

Mes électeurs du nord de l'Ontario sont très irrités. Le gouvernement n'écoute-t-il pas ses propres députés du nord de l'Ontario? Autrefois, il n'y avait pas de ministériel du nord de l'Ontario mais maintenant, le gouvernement a trois sièges dans cette région. Pour l'amour de Dieu, le gouvernement devrait écouter ses députés du nord de l'Ontario. Je suis certain qu'ils sont très éloquents. Ils doivent exhorter le gouvernement à ne pas supprimer ce programme le 31 mars. Le gouvernement devrait écouter et céder un peu. Il ne devrait pas abuser de sa majorité. Ce n'est pas l'atmosphère qu'il a créée pendant la campagne électorale.

Le gouvernement n'a pas dit aux Canadiens qu'ils n'auraient pas la moindre occasion d'exprimer leur opinion. Je n'ai jamais entendu le gouvernement dire qu'il n'écouterait pas les députés de l'opposition. Je pensais que le gouvernement adopterait une nouvelle attitude envers le Parlement. Quand les ministériels étaient dans l'opposition, ils faisaient de beaux discours pour dire que plus de décisions devraient être prises par le Parlement, que le pouvoir exécutif ne devrait pas avoir ses coudées franches. Voici l'occasion pour le gouvernement de faire des compromis.

Le Parlement devrait être capable d'influencer le gouvernement quand il lui dit de ne pas abolir ce programme, car des Canadiens ont fait des épargnes afin de s'en prévaloir. Avant même qu'ils aient pu prendre des arrangements définitifs, ils apprennent par les journaux et la télévision qu'il est déjà trop tard. Je demande au secrétaire parlementaire de réexaminer la question.

M. le Président: A l'ordre!

• (1250)

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, comme ma circonscription se trouve dans le nord de l'Ontario, je suis sensible à ce qu'a dit le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Je me propose de reprendre le débat là où il l'a laissé.

Je me souviens de l'époque où la parti conservateur se trouvait dans l'opposition. Je me rappelle très bien que les conservateurs accusaient le gouvernement Trudeau d'arrogance et lui reprochaient d'empiéter sur les prérogatives du Parlement et de ne pas écouter l'opposition. Autrement dit, les conservateurs reprochaient au gouvernement Trudeau un manque de consultation. Après les élections du 4 septembre 1984, le nouveau gouvernement nous a annoncé que nous entrions dans une nouvelle ère. Dans le discours du trône, il ne jurait que par les mots «consultation» et «consensus». Quand a-t-il mené des consultations au sujet de cette mesure visant à éliminer le PCRP et le PITRC?

Des voix: Jamais.

M. Rodriguez: Comme le disent mes collègues, absolument jamais.

Les députés de l'opposition s'efforcent de discuter avec le gouvernement. Nous expliquons à ce dernier que la situation est injuste pour de nombreuses agglomérations, surtout rurales. Je voudrais lire une nouvelle fois à la Chambre le texte d'une lettre qui m'a été envoyée et qui parle d'une motion adoptée par la municipalité de Hagar, située dans la circonscription de Nickel Belt. Cette motion a été envoyée à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney). Voici la lettre en question:

Madame le Ministre,

Lors de sa réunion régulière du 19 février 1985, le conseil municipal de Hagar a adopté la résolution suivante:

«Il est proposé par le conseiller T. Beamish, appuyé par le conseiller R. Chartrand, étant donné que Northern and Central Gas compte étendre son réseau de gaz naturel aux villages de Markstay et de Hagar à l'automne de 1985 et que le PCRP doit être aboli le 31 mars 1985, que la municipalité de Hagar demande à l'honorable Patricia Carney de prolonger la durée du programme afin que les habitants de ces villages puissent se prévaloir de la subvention, et qu'une copie de la résolution soit envoyée aux députés de la région.»

Ce n'est pas un appel partisan ni politique lancé au gouvernement. Il émane de citoyens ordinaires, parmi lesquels beaucoup ont voté pour le candidat conservateur dans la circonscription de Nickel Belt. D'ailleurs, il est arrivé deuxième devant le libéral!

Les Canadiens ordinaires trouvent la situation injuste. Les règles étaient établies pour 1990 et des plans avaient déjà été élaborés en vue de prolonger les gazoducs. Et voilà que le gouvernement a le culot de changer les règles du jeu au beau milieu de la partie. Il a également modifié les règles du programme d'assurance-chômage. Les députés du parti gouvernemental ont l'audace d'affirmer à la Chambre que le gouvernement est obligé de supprimer ces programmes parce qu'il n'a pas assez d'argent. Cela n'empêche pas ce même gouvernement de s'apprêter à dépenser plus de 30 millions de dollars pour donner de nouveaux uniformes à nos forces armées. D'où vient l'argent? N'y a-t-il pas des choses plus pressantes à faire au Canada? N'est-il pas plus urgent d'économiser l'énergie et de créer des emplois que de faire parader nos militaires dans des uniformes qui ne permettront pas de les distinguer de nos voisins du Sud? Peut-être le but de l'opération était-il justement d'intégrer nos forces armées.

Il est scandaleux de proposer à la Chambre des communes une mesure législative aussi injuste. Le gouvernement est même allé jusqu'à écourter la période de consultation en présentant une motion réclamant le vote. C'est la guillotine. Le gouvernement n'a nullement l'intention d'écouter les députés de ce côté-ci, ni de les consulter. Il devrait au moins nous savoir gré de défendre le point de vue des citoyens ordinaires.

Est-ce que la réputation du gouvernement en prendrait un coup si on apprenait que des députés conservateurs représentant de petites localités reçoivent le même genre de message? En fait, il y a une conspiration du silence de l'autre côté de la Chambre. Les députés du parti gouvernemental sont muets comme des carpes. Ils ne participent pas le moins du monde au débat.

M. Kilgour: Nous nous exprimons au comité.

M. Rodriguez: Au comité! J'ai assisté aux séances du comité et j'ai pu voir ce qu'il en était. Le silence était vertigineux. De toute façon, c'est à la Chambre que se déroule le débat. Nous souhaiterions que les députés conservateurs réussissent à persuader leurs ministres de changer d'avis.

Il y a un autre facteur d'injustice dans le projet de loi. Ma circonscription ne compte pas beaucoup de personnes aisées. La plupart des gens travaillent à la mine et ont un revenu moyen de $25,000 par an . . .

M. Orlikow: Quand ils travaillent.

M. Rodriguez: Quand ils travaillent, en effet. Beaucoup ont décidé de profiter du programme et de commander le matériel nécessaire. Toutefois, ceux qui n'ont pas eu la bonne idée de commander la fournaise et de signer un contrat avant le 8 novembre se retrouvent le bec dans l'eau. Il n'y a pas eu de préavis. En second lieu, ceux qui ont commandé la chaudière avant le 8 novembre ont du mal à se la faire livrer par les fabricants. Ces derniers manquent de pièces.

Article 21 du Règlement

M. McDermid: Ils ont une prolongation.

M. Rodriguez: Une prolongation! C'est injuste. Il est absolument injuste de claquer la porte au nez des gens, en les privant de la possibilité de profiter d'un programme qui a fait réaliser des économies d'énergie au Canada. Tous les rapports d'analyse du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources affirment que ce programme est un élément positif de l'ensemble du programme énergétique mis en œuvre au Canada au plan des économies de pétrole, qui est une ressource limitée, et au plan des années-personnes de travail que le programme fournit.

Pourquoi le gouvernement fait-il cela? Au cours des années 70, les Canadiens se sont vivement intéressés aux économies d'énergie. Voilà quatre ans, le parti conservateur ontarien a mené une campagne sur les économies d'énergie. Dans les publicités d'Hydro-Ontario et dans toutes les autres, il était dit: «Conservez l'énergie, économisez-la.» Les Canadiens se sont laissé convaincre qu'il fallait économiser nos ressources énergétiques.

En effet, lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition en 1981, il a fallu moins de trois heures de débat pour approuver ce programme. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), un homme versé dans les programmes de conservation de l'énergie—«le champion de la biomasse»—a reconnu l'importance de ce programme et les conservateurs se sont dits d'accord avec lui.

Je soupçonne que le gouvernement met ce programme au rancart à cause de ses copains de l'industrie qui veulent que les Canadiens se remettent à consommer du pétrole parce que cela procurera des bénéfices aux sociétés pétrolières. Voilà le véritable objet du projet de loi. Hé! voilà le hic! Nous les tenons maintenant. Voilà ce que fait le gouvernement. Il force les Canadiens à contribuer aux bénéfices des sociétés pétrolières au Canada. C'est minable et sournois. Si le gouvernement avait le moindre courage, il retirerait le projet de loi C-24 . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES FRAIS D'INSPECTION ET DE VACCINATION

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 8 novembre 1984, le gouvernement conservateur annonçait une nouvelle façon d'imposer nos producteurs agricoles. En recourant à un raisonnement absurde, il a décidé de s'attaquer au déficit en percevant 32.3 millions de dollars à titre de frais pour divers services offerts aux agriculteurs, aux exploitants de minoteries, aux producteurs de grains de provende, aux exploitants d'abattoirs et à d'autres. Un exploitant de petit abattoir doit maintenant payer un minimum de $125 pour faire classer quelques carcasses. Il n'est pas difficile d'imaginer que ce coût atteindra plusieurs milliers de dollars en une seule année.

Le producteur de pommes de terre dans l'Île-du-Prince-Édouard ou au Nouveau-Brunswick ayant une exploitation agricole moyenne paiera chaque année de $13,000 à $20,000 pour obtenir des services de classement. Comme les producteurs de pommes de terre recevront pour leur récolte moins que le coût de production cette année, le prélèvement de ce droit est fort injuste.

Les producteurs de grains de provende craignent fort que la qualité du cheptel ne soit compromise, car un nombre accru de producteurs ne pourront plus participer au régime de réglementation à cause des coûts accrus du contrôle du pedigree.

Si l'agriculteur s'inquiète au sujet de la rage, son inquiètude ne sera pas apaisée. Les nouvelles redevances imposées pour la vaccination contre la rage réduiront incontestablement la protection générale pour le bétail et pour ceux qui doivent acquitter les frais de ce service.

Dans chaque cas, nos producteurs agricoles en souffriront. Les consommateurs, qui sont les principaux bénéficiaires des services de classement et de contrôle de la qualité en souffriront . . .

M. le Président: Je regrette de signaler au député que son temps de parole est expiré.

* * *

PETRO-CANADA

LA TENTATIVE D'ACQUÉRIR LES POINTS DE VENTE DES COOPÉRATIVES

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Le lundi 18 mars, monsieur le Président, j'ai fait savoir à la Chambre que plusieurs coopératives de la Saskatchewan protestent contre les efforts déployés par Petro-Canada, société de la Couronne fédérale, pour s'approprier ou acheter les points de vente des coopératives. Je voudrais savoir pourquoi une société de la Couronne cherche ainsi à s'approprier les points de vente de coopératives qui constituent un volet entièrement canadien de ce secteur.

A l'occasion de son congrès annuel le 7 mars, l'Association des coopératives fédérées a blâmé à l'unanimité les tentatives de Petro-Canada de s'approprier les points de vente des coopératives. La politique énergétique nationale énoncée en 1980 par le gouvernement libéral renfermait l'observation suivante:

Le gouvernement du Canada considère que le secteur du pétrole et du gaz est un cas bien particulier et que des dispositions spéciales s'imposent pour que le contrôle canadien y soit plus important.

Je pose les questions suivantes: le précédent gouvernement entendait-il demander à cette société de la Couronne de s'approprier ce volet exclusivement canadien du secteur pétrolier? Petro-Canada a-t-elle perdu de vue son mandat premier? Même si la très compétente ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) collabore étroitement avec les provinces à rectifier les injustices de la politique énergétique destructrice des libéraux, notre gouvernement aura manifestement besoin d'un bon bout de temps pour prendre en main les sociétés de la Couronne. Je conviens que Petro-Canada doit apprendre à se tenir debout toute seule, mais sûrement pas aux dépens des coopératives canadiennes.

* * *

L'APARTHEID

AFRIQUE DU SUD—LA MANIFESTATION POUR MARQUER L'ANNIVERSAIRE DU MASSACRE DE SHARPEVILLE—L'ASSASSINAT DE MANIFESTANTS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, en Afrique du Sud, la police a tué aujourd'hui, 14 personnes qui tentaient de manifester pour marquer le massacre de Sharpeville il y a 25 ans. Le 21 mars 1960, la police a ouvert le feu sur une foule qui manifestait de façon pacifique pour protester contre la loi sur les laissez-passer. Il y a eu 69 tués, dont huit femmes et dix enfants, et 180 blessés, dont 31 femmes et 19 enfants. On a la preuve médicale que la police a continué de tirer après que la foule se soit dispersée, car si 30 balles avaient atteint les blessés ou les morts par en avant, pas moins de 155 balles les avaient atteints dans le dos.

Je demande aux députés de réfléchir sur la signification du massacre de Sharpeville et sur l'assassinat de 14 personnes aujourd'hui et de centaines d'autres dans les 25 années qui se sont écoulées dans l'intervalle. C'est toujours le même gouvernement qui est au pouvoir et malgré certains changements mineurs, même régime inhumain de l'apartheid continue de nier aux noirs de l'Afrique du Sud les droits fondamentaux de la personne.

Je demande instamment au gouvernement, lorsqu'il réexaminera notre politique étrangère, de se rappeler que c'est le gouvernement de l'Afrique du Sud qui a amorcé le cycle de violence. Je lui demande de se rappeler de Sharpeville, de Nelson Mandela et d'autres qui ont été emprisonnés pour avoir défendu leurs concitoyens. Je lui demande de se rappeler des 14 personnes qui ont été abattues par la police aujourd'hui.

Manifestement, le temps est venu d'adopter une position plus ferme et de tenter d'obtenir de la communauté internationale qu'elle cesse d'investir . . .

M. le Président: Je regrette de devoir signaler au député que son temps de parole est écoulé.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, dans quelques heures, les Canadiens et Canadiennes auront les yeux tournés vers la Conférence économique nationale qui se déroulera ici même à Ottawa.

Cent trente-six participants regroupant des leaders économiques de tous les milieux du Canada se pencheront sur l'économie et le déficit imposant qui nous afflige, de même que sur la situation de l'emploi. Ce sommet sur l'économie est le sommet de l'espoir pour nombre de Canadiens et Canadiennes qui se retrouvent sans emploi et sans travail. L'heure n'est plus d'en connaître les causes, mais bien d'élaborer des solutions de rechange et d'exprimer un consensus national. Voilà, monsieur le Président, ce que les Canadiens et Canadiennes attendent. Ils veulent des emplois, ils veulent du travail, ils veulent vivre dignement, sans quémander la société. C'est là que réside le grand défi de la conférence de la fin de semaine.

Il n'y a pas une seule solution pour résoudre tous les maux. La réalité quotidienne nécessite l'application d'un ensemble de solutions. La problématique canadienne nécessite un grand esprit de collaboration et de participation de nos partenaires économiques. On doit mettre de côté nos différences et entreprendre cette Conférence économique nationale en pensant aux plus démunis de la société, aux hommes, aux femmes, aux jeunes qui attendent de nous cet emploi qui représente un espoir de vie meilleure.

Monsieur le Président, les 136 leaders qui se réuniront toute la fin de semaine méritent d'emblée notre soutien et notre appui dans la recherche de ces solutions.

* * *

[*Traduction*]

LA CULTURE

LA PROTESTATION DES ARTISTES CONTRE LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, vous vous souvenez sans doute qu'hier, des personnes qui œuvrent dans le domaine des arts et de la culture sont venues sur la colline en une délégation forte et importante afin de protester contre les fortes restrictions budgétaires que le gouvernement leur impose. Ces artistes ont malheureusement dû rentrer chez eux bien déçus à cause de la façon dont ils ont été reçus ici.

Le gouvernement, qui se pique d'être ouvert à la consultation avec tous les groupes, s'est certes comporté d'une manière étrange. Le premier ministre (M. Mulroney) a snobé les artistes en refusant de les recevoir, parce qu'il était trop occupé à célébrer son anniversaire de naissance. Le ministre des Communications (M. Masse), quand le député de Saint-Denis lui a posé une question à la Chambre, n'a pas relevé le défi et ne s'est pas porté à la défense du monde des arts et de la culture. En outre, quand on lui a demandé d'accroître l'appui financier aux arts et à la culture, le ministre a déclaré qu'il n'allait pas donner d'assistance sociale aux artistes. Ce n'est pas ce qu'ils demandent, monsieur le Président. Ils ne cherchent qu'à gagner leur vie.

Article 21 du Règlement

M. le Président: Je regrette, mais le député a épuisé son temps de parole.

* * *

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE

LE MANDAT DES PARTICIPANTS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, une conférence historique sur l'économie nationale doit commencer ce soir. Cette conférence fera date dans les annales de notre histoire, du fait que les 136 participants y ont été nommés sur la recommandation d'un comité du secteur privé et que ces personnes viendront de chacune des provinces et des régions. Toutes les classes sociales y seront représentées; en outre, des citoyens ordinaires, et des représentants de groupes artistiques, des milieux d'affaires, des églises et d'organismes bénévoles s'y trouveront réunis. Évidemment, monsieur le Président, la tâche de ces participants sera difficile, mais l'objectif ultime est de créer des emplois. Il s'agira donc pour les participants de recommander des programmes propres à favoriser une relance économique soutenue.

Le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) ont montré beaucoup de courage et d'optimisme en organisant une telle conférence, sachant qu'on en profiterait pour y exprimer de nombreux points de vue divergents et variés. Beaucoup de Canadiens suivront de près cette conférence historique en espérant qu'elle permettra d'édifier un Canada meilleur. Tous les députés se doutent bien qu'une somme énorme de consultation, de conciliation et de coopération sera nécessaire lors de cette réunion. Nous en attendons tous certainement des résultats favorables.

* * *

● (1410)

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA PARTICIPATION DU CANADA AU PROJET DE STATION SPATIALE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique se réjouit de la participation du Canada au progrès des techniques de l'espace, mais nous demandons au Parlement de songer aux vastes implications de la décision du gouvernement de contribuer pour 8.8 millions de dollars à la Phase B du projet de station spatiale. Il y a quelques semaines, le Centre de l'évaluation technologique du Congrès a qualifié de «vagues et imprécis» les objectifs du gouvernement Reagan en ce qui concerne la station spatiale. Selon d'autres scientifiques, la station spatiale n'est pas nécessairement le moyen le plus rentable de recueillir de nouvelles données scientifiques dans l'espace. Plus important encore, le gouvernement Reagan n'a pas encore offert de garantie véritable que la station spatiale ne sera pas un simple prolongement de la guerre des étoiles. Les autorités militaires américaines auraient déclaré qu'elles pourraient y envoyer un jour des hommes.

Une participation canadienne continue à la construction de la station spatiale aura à long terme une incidence sur l'engagement du gouvernement en matière de compressions budgétaires. Nous ignorons encore si le financement d'autres formes de recherche et de développement ne souffriront pas d'un engagement aussi sérieux du Canada à l'égard de la recherche spatiale. Les Canadiens devraient se méfier du désir du gouvernement Reagan de promouvoir la «commercialisation de l'espace», d'autant plus que celle-ci ne présente aucun avantage direct pour le reste de la communauté internationale.

Le Canada devrait poser des conditions à sa participation au projet de station spatiale. Le Parlement devrait examiner cette question et le gouvernement devrait en saisir la Chambre . . .

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député que le temps mis à sa disposition est expiré.

* * *

L'AGRICULTURE

LES DIFFICULTÉS DES AGRICULTEURS DU MANITOBA

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, à la suite des nombreuses audiences que le comité des finances, du commerce et des questions économiques a tenues sur la fiscalité agricole, il m'apparaît évident que tout programme d'aide financière aux agriculteurs doit s'adresser avant tout à ceux qui sont en difficulté. Dans ma province, le Manitoba, de 15 à 20 p. 100 des agriculteurs, soit au-delà de 600, éprouvent de graves difficultés financières. C'est pourquoi j'exhorte vivement le gouvernement à établir un programme de remise de dette à l'intention des agriculteurs qui croulent sous le poids d'une dette énorme, pendant une durée assez longue pour qu'ils puissent se remettre sur pied.

Selon la Société du crédit agricole, un pareil programme donnerait à plus de 14,000 de nos producteurs agricoles qui sont éprouvés financièrement d'assez bonnes chances après cinq ans de s'en sortir.

Je signale en outre que de plus en plus d'agriculteurs se désistent en faveur de la Société dont ils louent ensuite leurs terres afin de rester en affaires. Par conséquent, je recommande les mesures suivantes: en premier lieu, qu'on permette à ces derniers de signer des baux de plus d'une année, notamment des baux de trois à cinq ans, en second lieu, que ces agriculteurs puissent racheter leurs terres, s'ils le désirent.

Les agriculteurs canadiens ne demandent pas l'aumône. Ils ont simplement besoin qu'on leur vienne en aide en cette période très difficile qu'ils traversent.

* * *

LE LOGEMENT

LES PROGRAMMES DE LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS ET COOPÉRATIFS ET LE PROGRAMME DE LOGEMENT RURAL ET AUTOCHTONE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, un grand nombre de Canadiens désespèrent maintenant de se loger convenablement. Comment le ministre fédéral responsable du logement réagit-il à cette situation? Il réduit les fonds fédéraux là où ils sont les plus précieux. Cinq mille logements subventionnés sont supprimés; 4,000 logements coopératifs et 1,000 logements prévus au programme de logement rural et autochtone. Les listes d'attente sont longues de gens qui ont besoin d'un logement convenable et abordable dans toutes les grandes villes du Canada.

D'abord, une réunion des ministres du logement en novembre dernier n'a porté aucun fruit. Après un long hiver froid, on nous remet un rapport de consultation. A l'heure actuelle, Erik Nielsen prépare un rapport sur le logement. Personne n'est responsable du logement au gouvernement et personne au sein du gouvernement conservateur ne se soucie du pauvre salarié, des parents uniques, des sans-foyer et des personnes âgées qui attendent et attendent pendant que le ministre s'agite inutilement et que le gouvernement lambine. Dans la seule ville d'Ottawa, 2,000 familles attendent un logement subventionné et chaque mois 200 nouveaux noms s'ajoutent à la liste. A Toronto, ce sont plus de 11,000 familles qui attendent.

Par ses politiques incohérentes, le gouvernement de l'Ontario a démontré qu'il ne voulait ni ne mérite la responsabilité du logement social. Il faut que le gouvernement fédéral agisse et cesse de temporiser. Nous voulons de l'action et de l'argent tout de suite.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CONCENTRATION DE LA RICHESSE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, il y a au moins neuf familles au Canada qui ont trouvé le moyen de s'adapter à la hausse du coût de la vie. Elles détiennent des actifs de sociétés canadiennes évalués à neuf milliards de dollars ou 46 p. 100 des actifs des 300 sociétés cotées à la Bourse de Toronto. Selon l'Association canadienne des banquiers, elles représentent de graves menaces pour nos marchés. J'aimerais en préciser quelques-unes. D'une part, pareille concentration de la richesse tue la concurrence et nuit forcément aux consommateurs. D'autre part, elle détourne des ressources humaines et financières nécessaires à l'esprit de créativité et d'innovation qui existe au sein de notre économie. Enfin, elle représente un pouvoir économique et politique excessif. Mais le plus grave, c'est que cette concentration de la richesse suit une progression géométrique.

Ce phénomène s'est produit surtout depuis une quinzaine d'années. Et si cette tendance persistait, nous pourrions connaître de nouveau l'ancien Family Compact. L'Association canadienne des banquiers a pris la peine ne nous mettre en garde contre les dangers de la concentration de la richesse. C'est maintenant au tour du Parlement de s'en inquiéter. Le problème déborde les questions d'allégeance politique et les simples sentiments d'envie devant le succès. Il s'agit de maintenir la libre concurrence et la libre entreprise.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, c'est ce soir que débute le Sommet économique national.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Ils devraient attendre qu'il soit terminé pour voir quels en seront les résultats.

[*Français*]

M. Johnston: Les moutons sont toujours en vie, monsieur le Président.

[*Traduction*]

De toute évidence, le gouvernement ne se serait pas lancé dans cette coûteuse entreprise s'il n'avait pas une idée précise des résultats qu'il comptait tirer de ce sommet économique national d'un prix de revient exorbitant, auquel participeront des représentants de toutes les régions du pays.

En l'absence du premier ministre, qui prépare, je crois, les activités de ce soir, le ministre des Finances peut-il nous dire quels sont les trois principaux résultats qu'il espère obtenir de ce sommet qui commence ce soir?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle du coût exorbitant de cette conférence, mais je lui dirais qu'en dollars d'aujourd'hui, son budget est le même que celui de la conférence qu'il a tenue il y a quelques années, en dollars de 1982. Par conséquent, nous sommes très économes lorsque nous organisons une manifestation économique importante.

Pour répondre à la question du député, nous cherchons des façons de créer des emplois. Nous sommes à la recherche d'idées précises et de propositions qui nous permettront d'augmenter le nombre d'emplois. Plus précisément, les groupes de notre société qui ont beaucoup de mal à trouver du travail, à savoir les femmes, les autochtones et les jeunes, sont représentés à notre conférence, et nous espérons qu'ils auront d'excellentes idées à nous proposer. Samedi après-midi, nous tiendrons également une discussion importante sur les initiatives commerciales et l'orientation que notre pays devrait prendre dans le domaine du commerce. Par conséquent, le député sera sans doute très satisfait des résultats de cette conférence.

LA PRÉSENTATION DU BUDGET

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Je l'espère, monsieur le Président, mais cela m'étonne qu'après avoir consulté tous ces groupes, le gouvernement ait malgré tout besoin de tenir une telle conférence pour obtenir des idées qui ont déjà été communiquées au ministre. Par ailleurs, pour ceux qui ne l'auraient pas compris, je pense que le ministre essaie de nous dire que ce sera le dernier des grands galas politiques auxquels nous aurons droit et dont les frais s'élevant à des millions de dollars devront être assumés par les contribuables reconnaissants.

Cela étant dit, je voudrais poser la question suivante au ministre des Finances.

M. Oberle: Qu'est-ce que Donald Macdonald nous a coûté?

M. Johnston: Il a dit hier aux journalistes qu'il tiendrait sans donte compte dans son budget de certaines des idées qui ressortiraient de la conférence. Qui plus est, il a semble-t-il laissé entendre qu'il annoncerait peut-être la date du budget samedi après-midi non pas à la Chambre comme il devrait le faire, monsieur le Président, mais à une conférence économique tenue à Ottawa. Le ministre peut-il garantir à tous les députés qu'il respectera leurs privilèges et, s'il sait quand de budget sera présenté, va-t-il nous le dire dès maintenant, quitte à l'annoncer de nouveau samedi après-midi?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait enfin savoir que nous sommes convaincus d'avoir été élus le 4 septembre pour consulter les Canadiens et discuter de nos projets avec eux.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La conférence de la fin de semaine prochaine ne sera pas la dernière mais seulement une des nombreuses occasions où nous consulterons pleinement les Canadiens. La consultation restera la spécialité du gouvernement Mulroney.

Quant à la question du député au sujet de la date du budget, j'ai dit aux journalistes hier que je pensais pouvoir annoncer cette date sous peu.

M. Johnston: J'avais cru comprendre que le ministre laissait entrevoir la possibilité qu'il annonce cette date samedi après-midi. J'espère que sa déclaration d'aujourd'hui veut dire qu'il ne le fera pas.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AUX COLLABORATEURS DU MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le ministre a dit que certaines des idées qui émaneraient de la conférence seraient intégrées au budget. Hier, le premier ministre a parlé du budget d'avril. Les propres collaborateurs du ministre ont avoué que rien de ce qui découlerait de la conférence n'arriverait à temps pour être inclus dans le budget.

Que peut dire le ministre sur l'hypocrisie de cette conférence à laquelle Ottawa consacre temps et argent? Va-t-il dire aux personnes convoquées que c'est une comédie et qu'elles doivent cesser de s'illusionner? Va-t-il traiter cette conférence pour ce qu'elle est, une autre manœuvre de relations publiques?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à bien préciser que c'est moi qui décide du contenu du budget.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai dit que seront intégrées au budget les bonnes idées qui émaneront de la conférence de la fin de semaine prochaine. Je m'attends que le député soit à l'affût de ces bonnes idées. J'espère qu'il en parlera à la Chambre la semaine prochaine.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai également une question pour le ministre des Finances. Je forme le vœu, comme la plupart de mes autres collègues des deux côtés de la Chambre l'ont fait, que ce sommet remporte un franc succès. Hier, le ministre des Finances a indiqué que de nouvelles coupures seraient annoncées. Afin de faciliter la discussion au sommet économique, est-ce que le ministre des Finances pourrait indiquer à cette Chambre ainsi qu'à ceux qui participeront à ce sommet l'ordre de grandeur des coupures qu'il a à l'esprit et dans quel secteur ces coupures seront les plus importantes, de telle sorte que les participants au sommet puissent faire des suggestions, dont le ministre a besoin, en ayant à l'esprit les coordonnées qui sont celles du ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de la gentillesse de ses remarques au sujet de la réussite de cette conférence. Je suis sûr qu'elle sera couronnée de succès.

Le député, dans sa question, me demande en réalité de quoi sera fait le budget. Je ne peux manifestement pas le dévoiler pour le moment et, en tant qu'ancien ministre des Finances du Québec, il devrait le comprendre.

[*Français*]

LA PÉRÉQUATION—L'EFFET DES COUPURES BUDGÉTAIRES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Si le ministre des Finances ne voulait pas avoir ce genre de question, il aurait dû se taire hier et ne pas donner d'indications sur le contenu de son budget. Ma question est la suivante:

Étant donné qu'il y aura des coupures puisque le ministre l'a dit, est-ce qu'on peut s'attendre à ce que ces coupures nouvelles enlèvent tout espoir au Québec et au Manitoba de voir maintenir la formule de garantie qui existe actuellement dans la base de péréquation et sans laquelle le Manitoba perdrait quelque 70 millions et le Québec plus de 250 millions?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, durant la conférence de presse hier, on m'a demandé si le gouvernement allait prendre d'autres mesures pour enrayer ou restreindre le déficit. J'ai répondu que nous avons déterminé l'orientation que nous allions suivre dans l'exposé du 8 novembre et que nous gérerons le déficit de façon beaucoup plus stricte que par le passé sous le régime précédent, ce qui nous obligera à effectuer d'autres compressions de dépenses et à trouver d'autres moyens de limiter les dépenses du gouvernement.

J'ai répondu à la question du député au sujet de la péréquation à diverses reprises. Une décision sera prise à ce sujet avant la fin du mois. Les habitants du Québec et du Manitoba comprendront de quoi il retourne dès que je pourrais rendre cette décision.

L'INCIDENCE DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il vient de reconnaître ce que lui et le premier ministre ont déjà dit à l'extérieur de la Chambre, soit qu'il y aura de nouvelles compressions dans le prochain budget.

L'un des documents de M. MacCallum, publié pour la conférence, déclare en ce qui concerne de telles compressions: «Cette option conduit à une grosse augmentation du chômage qui durera plusieurs années. Il y a le risque également que cette politique ait des effets négatifs prolongés sur la croissance économique».

Le gouvernement a déjà annoncé, avant Noël, plus de 4 milliards de dollars de réductions et il prévoit maintenant faire des coupures supplémentaires dans le prochain budget. Alors que l'expérience démontre, que ce soit en Grande Bretagne ou en Colombie-Britannique, ou encore dans le document que je viens de mentionner, que de telles compressions occasionnent une diminution de l'emploi et non une augmentation, pourquoi le gouvernement s'engage-t-il dans cette voie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dirais que le député ne sait pas ce que veulent les Canadiens. Beaucoup estiment que ce gouvernement peut être administré avec beaucoup moins d'argent et être plus efficace s'il gère mieux ses affaires. C'est dans cet esprit que nous proposons de continuer le processus que nous avons commencé en novembre pour parvenir à un plus grand degré de contrôle sur nos finances. Grâce à cela, ses enfants, nos enfants et les enfants de tous les Canadiens n'auront pas à supporter cette énorme dette qui continue à croître plus rapidement que l'économie. Ils ne feront pas face à un avenir où les possibilités de manœuvre du gouvernement seraient totalement annulées par le service de la dette, qui absorbe déjà un tiers des recettes fiscales.

M. Broadbent: Le ministre n'a pas répondu du tout à la question. Il a parlé de nos enfants. Je lui répète que c'est exactement ce que Bill Bennett disait il y a trois ans. Grâce à ses initiatives, il y a plein d'enfants qui cherchent du travail en Colombie-Britannique, car il a déjà fait ce que le ministre des Finances veut faire au Canada.

L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire concerne le processus de consultation. Le ministre prétend que cette conférence est plus qu'une initiative de relations publiques. Étant donné qu'il a déjà annoncé qu'il y aurait de nouvelles coupures, quels que soient les résultats de la conférence et ce que les gens auront à dire, le ministre n'est-il pas simplement cynique? Ne pourrait-il pas dire à tous ces gens de rester chez eux au lieu de venir perdre leur temps, puisque le gouvernement a déjà fait ses choix?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne pense pas que le député ait lu l'ordre du jour de la conférence économique, car il aurait vu alors que l'on discutera de beaucoup de choses en dehors de la réduction du déficit. Nous parlerons des problèmes de chômage dans différents groupes, comme je le disais dans une réponse antérieure. Nous parlerons également du commerce et de la compétitivité dans un monde moderne où la concurrence est acharnée.

Pour en venir à la question du député au sujet de la réduction des options, je dirais que nous n'avons pas arrêté nos choix. Je serai réceptif aux observations des personnes qui assisteront à la conférence et à leur opinion sur le problème du déficit: comment le contrôler, à quel rythme le réduire, dans quels domaines intervenir pour le réduire.

Un certain nombre de propositions ont été présentées à cet égard, dans d'autres documents que celui auquel le député faisait allusion.

LES DÉPENSES FISCALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné que le ministre a réclamé des propositions, je lui en ferai une à propos d'une question qui a été oubliée dans les documents de travail. C'est une question dont le vérificateur général a saisi à maintes reprises le gouvernement et son prédécesseur. Il s'agit de la somme de 30 à 50 milliards accordée chaque année à titre de dépenses fiscales à des sociétés dont la plupart ne rendent de comptes à personne. Pourquoi n'y a-t-il aucun document sur les dépenses fiscales, les échappatoires et les avantages que retirent les sociétés sans avoir à garantir la création d'emplois?

• (1430)

M. Clark (Yellowhead): Vous jouez sur tous les tableaux, Ed.

M. Broadbent: Pourquoi le gouvernement n'examine-t-il pas attentivement ces recettes sacrifiées au lieu de réduire les programmes sociaux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai signalé au député que je me proposais d'aborder cette question. J'en parlerai dans l'exposé budgétaire cette année. Je rappelle au député qu'il insiste sur ce qu'il appelle des échappatoires dont bénéficieraient uniquement les sociétés, mais il y a de nombreuses dépenses dites fiscales dont profitent des particuliers touchant des revenus de nature très diverse. Je lui recommande d'être très prudent quand il traite de cette question. Je suis persuadé que certains contribuables auxquels il ne voudrait pas s'attaquer profitent de certaines dépenses fiscales.

M. Broadbent: Adoptez l'impôt minimum.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Notre parti se montrera très prudent dans toute modification de la politique fiscale.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE

LES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre ma question s'adressera au ministre du Commerce extérieur.

[*Traduction*]

Aussi incroyable que ce soit, trois jours après avoir fait de M. William Brock son représentant personnel aux entretiens sur le commerce canado-américain, le président Reagan a promu hier M. Brock au poste de secrétaire au Travail, ce qui paralyse ces entretiens importants. Je voudrais savoir si le gouvernement a été mis au courant, à Québec, des changements qui se dessinaient ou si l'annonce de ces entretiens commerciaux aux hauts échelons s'inscrivait tout bonnement dans la stratégie de relations publiques?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je signale au député que j'ai été informé de la nouvelle avant qu'elle ne soit rendue publique.

[*Français*]

ON DEMANDE SI UN PARTENAIRE SERA NOMMÉ

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Je sais que le ministre doit faire partie d'une équipe, et on se rend compte qu'il s'agit d'une équipe d'une personne seulement. Je veux savoir du ministre, maintenant qu'il a des préavis de la part du gouvernement américain, si dans son équipe de négociation il va avoir un partenaire qui devrait être nommé et quand, au plus tôt, pour continuer les négociations si importantes qu'il prétend vouloir tenir avec les Américains.

[*Traduction*]

Le ministre ignore la réponse.

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis persuadé que le gouvernement américain nommera mon homologue sous peu et que ce dernier deviendra un excellent membre de la nouvelle équipe de négociation.

Mme Copps: Pourquoi parlez-vous au masculin?

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED AU CANADIEN NATIONAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Travail à la veille de ce sommet économique qui, selon ses belles paroles, doit notamment ouvrir une nouvelle ère de coopération et de consultation. Le ministre du Travail trouve-t-il acceptable que le Canadien National licencie 400 employés au moment où les syndicats et la compagnie sont en conciliation au sujet d'une clause de non-licenciement? Considère-t-il que cela s'inscrit dans le cadre de la nouvelle ère de relations syndicales-patronales promise par le ministre?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député ne s'attend certainement pas à ce que je fasse des remarques au sujet de mesures prises pendant la conciliation, comme il vient de le concéder.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je ne lui demande pas de commenter les mesures prises au cours des négociations, mais les mesures prises par une société de la Couronne qui touchent 400 familles du Canada.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, 400 personnes ont été mises à pied sans préavis de deux semaines, ce qui va à l'encontre de l'esprit du Code canadien du travail. Il est ministre du Travail. Je voulais savoir ce qu'il comptait faire. Le gouvernement se contente-t-il de paroles en l'air lorsqu'il parle d'une nouvelle ère de relations syndicales-patronales?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, mon argument tombe tellement sous le sens qu'il se passe de tout commentaire.

Des voix: Bravo!

M. McKnight: Le député doit comprendre que le Code du travail protège ces travailleurs. S'il a été violé, le ministre et le gouvernement appliqueront la loi.

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES

LE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS—LA PRATIQUE SUIVIE PAR LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je voudrais lui signaler une pratique courante du gouvernement de Terre-Neuve, pratique qui est préjudiciable aux femmes et aux enfants et qui, si elle n'est pas illégale, est certainement immorale. En effet, le gouvernement de Terre-Neuve a mis sur pied un système en vertu duquel les chômeurs ayant besoin d'une aide supplémentaire pour payer leur facture de chauffage de cet hiver sont tenus de signer une déclaration dans laquelle ils renoncent à la totalité ou à une partie de leur crédit d'impôt-enfants en faveur du gouvernement provincial avant de pouvoir bénéficier de l'aide promise. Le ministre peut-il demander aujourd'hui même au premier ministre de cette province de mettre un terme immédiatement à cette pratique?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir attiré mon attention sur cette affaire. Je n'en étais pas au courant. J'irai aux renseignements tout de suite après la période des questions.

LA PERTE DE L'ÉLECTRICITÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il donner aujourd'hui même quelques réponses positives à M^me^ Shirley Parsons, âgée de 34 ans et ayant 2 enfants à sa charge, dont les revenus de son emploi à temps partiel dans un K-Mart et les prestations d'assurance-chômage s'élèvent à moins de $500 par mois, dont la facture mensuelle de chauffage à la Newfoundland Light and Power Company est de $250 en moyenne, à laquelle on coupera l'électricité aujourd'hui parce qu'elle refuse de signer la déclaration, et dont le premier ministre de Terre-Neuve lui-même a rejeté les requêtes?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée sait certainement que je ne peux pas me prononcer sur un cas d'espèce. Je lui ai promis de me renseigner et je le ferai.

* * *

LE COMMERCE

LES QUOTAS AMÉRICAINS FRAPPANT LE SUCRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Le président des États-Unis a-t-il pris des dispositions depuis le week-end dernier pour rescinder les quotas globaux de sucre dont sont frappées les sociétés canadiennes qui normalement importeraient, ou plutôt exporteraient leur produit aux États-Unis?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les pourparlers se poursuivent entre les deux pays, et particulièrement depuis que le président s'est engagé à fournir toute l'aide qu'il pourra au Canada pour le soustraire aux effets les plus pénibles de la loi.

L'INCIDENCE DES QUOTAS SUR LES TRAVAILLEURS CANADIENS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre sait-il que des centaines et des centaines de travailleurs canadiens ont été victimes de l'imposition injuste de ces quotas? Le ministre est-il maintenant disposé à s'adresser une fois de plus au président des États-Unis afin d'obtenir que les Américains respectent les obligations qu'ils prétendent eux-mêmes représenter, notamment celle de ne pas limiter injustement l'accès à leurs marchés?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai dit au député que nous étions parfaitement au courant des difficultés des travailleurs que cette loi a contribué à mettre à pied. Comme je le lui ai déjà dit, nous avons des pourparlers avec les Américains et nous tâchons de voir ce que l'on peut faire pour améliorer la situation.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ENTEND PROPOSER UN NOUVEAU PROGRAMME D'HYPOTHÈQUES

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

La condition économique étant difficile depuis quelques années, beaucoup d'agriculteurs sont confrontés à l'inflation et à des emprunts à long terme. Le ministre peut-il dire à cette Chambre si son ministère, par l'entremise de la Société du crédit agricole, entend proposer un nouveau programme d'hypothèques aux agriculteurs un peu du genre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, et cela afin d'assurer stabilité et protection à cette industrie vitale qu'est l'agriculture?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait sans doute que notre gouvernement a présenté un certain nombre de mesures destinées à venir en aide aux agriculteurs. Il sait sans doute également que notre gouvernement a présenté un certain nombre de mesures précises visant à venir en aide aux agriculteurs en difficulté financière.

La toute dernière de ces mesures réside dans le régime hypothécaire à risques partagés qui entrera en vigueur le 1^er^ avril. Si les taux d'intérêt augmentent de 5 p. 100, ce nouveau régime permettra à l'agriculteur de ne payer que la moitié de ces hausses jusqu'à un maximum de 2.5 p. 100. Si les taux augmentent davantage, le gouvernement fédéral en assumera une part accrue.

* * *

LE COMMERCE

L'INTENTION DE LA CEE D'IMPOSER UN DROIT DE DOUANE SUR LES BLEUETS

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture à qui j'en ai déjà donné avis. Comme il le sait, le gouvernement canadien a contingenté les importations de bœuf en provenance de la Communauté économique européenne. Comme représailles, la CEE a l'intention d'imposer à compter du 15 avril 1985 un droit de douane de 25 p. 100 sur les bleuets. Le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre ce que son gouvernement et lui entendent faire pour protéger cet important secteur d'activité de la Nouvelle-Écosse?

• (1440)

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député soulève une très grave question. En fait, je partage ses inquiétudes. On a évidemment réagi à la très sérieuse décision du gouvernement de se prévaloir d'une loi sur l'importation des viandes. A l'heure actuelle, des négociations se poursuivent entre les représentants du Canada et ceux de la CEE. J'ai bon espoir que nous en arriverons à une décision qui nous permettra de continuer à aider le secteur canadien de la viande de bœuf, mais non aux dépens d'autres producteurs.

Questions orales

L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'espère que le ministre ne montera pas une région contre une autre, ni un secteur d'activité contre un autre. Je lui rappelle qu'il y a huit cents emplois à plein temps en Nouvelle-Écosse.

Le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre qui sont nos négociateurs à Bruxelles? Quelle directive le cabinet leur a-t-il transmise pour la conclusion des négociations? Va-t-il garantir à la Chambre que le secteur néo-écossais du bleuet ne sera pas frappé de sanctions économiques par suite de la mise en vigueur, s'il y a lieu, de ce droit de 25 p. 100?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je demande au député de songer que des négociations sont bel et bien en cours. Elles se poursuivront et nous espérons en arriver à un résultat satisfaisant. Le député peut être assuré que nous ne monterons pas une région contre une autre, car nous avons un nouveau gouvernement depuis le 4 septembre dernier.

* * *

LES PÊCHES

LE PROGRAMME D'ASSURANCE DES BATEAUX DE PÊCHE CANADIENS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre, le grand sabreur du parti conservateur. Il doit savoir que son comité a recommandé la suppression du Programme d'assurance des bateaux de pêche canadiens. Ce programme touche les pêcheurs des deux côtes. Il reste maintenant dix jours aux pêcheurs pour décider s'ils vont trouver une assurance privée ou attendre de savoir s'ils vont avoir une assurance publique grâce au programme du gouvernement du Canada. Beaucoup de pêcheurs risquent de perdre leur bateau, et de subir une augmentation de 100 p. 100. Qu'est-ce que le gouvernement va faire pour ces gens qui vont perdre leur bateau ou payer des primes extrêmement élevées aux sociétés privées si le gouvernement interrompt ce programme?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les attendus de la question du député présentent malhonnêtement la situation. Je me demande bien où il est allé prendre cette recommandation. Je puis lui dire que le premier rapport du groupe d'étude des programmes est actuellement à l'étude au cabinet.

L'EXAMEN DU PROGRAMME

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ce qu'il y a d'étonnant c'est que le gouvernement du Canada a dit à 1,500 pêcheurs terre-neuviens et à d'autres pêcheurs du pays que le programme public va disparaître mais il refuse de le confirmer, et nous voilà maintenant à dix jours du 1er avril. Comment le ministre peut-il nier ici que le programme de compressions budgétaires imposé par son comité à d'autres ministères comporte la suppression de ce programme, alors que le gouvernement du Canada a déjà annoncé son intention à cet effet?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la démarche entreprise par le groupe d'étude des programmes n'est pas un programme de compressions. Il a été décrit dans le communiqué du 18 septembre. Si le député voulait bien se reporter à cette description, il pourrait se mettre au courant. Ce que j'en ai dit à la Chambre des communes c'est qu'il s'agit d'une recherche d'amélioration de l'application des programmes il y a en a plus de 1,000 aux groupes utilisateurs; de suppression des recouvrements et des doubles emplois, d'amélioration des relations avec les gouvernements des provinces; et d'améliorations de l'efficacité. Ce qui les désespère, c'est que cela pourrait apporter des économies. Mais ce qui me semble à moi, c'est que s'il y a des économies à réaliser ce sera tant mieux pour le gouvernement. Ce que nous faisons en un mot, c'est d'infuser du management et de l'ordre dans les affaires du gouvernement du Canada.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES DIFFICULTÉS DES PENSIONNÉS

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): C'est au ministre des Transports que je m'adresse, monsieur le Président. Sans doute se souvient-il que dans les derniers jours de la dernière législature, le comité permanent des transports avait donné aux pensionnés du CN la ferme assurance que le Parlement règlerait sans délai leurs difficultés et ce qu'ils tiennent pour des injustices. Quand donnera-t-on au comité permanent le mandat de s'occuper de ce problème?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Je sais gré au député de sa question, monsieur le Président. C'est un fait que le gouvernement se préoccupe de cette affaire, c'est-à-dire les pensions du CN. Depuis quelque temps, nous attendons la réponse des partis d'opposition au sujet du mandat à confier au comité permanent. Je crois savoir que si le NPD l'a accepté, le parti libéral semble tergiverser. J'aimerais bien qu'il se décide. Son refus actuel nous empêche de saisir le comité permanent des transports de cette très importante question.

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

LES MISES À PIED AU CN

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Tout en lui posant une question je voudrais assurer la Chambre que les propos qu'il vient de tenir sont bien loin de la vérité, si cette question peut être réglée au comité parlementaire, et les libéraux ont très hâte de trouver une solution aux pensions des employés du CN. Ma question justement a trait non pas aux retraités du CN, mais à ceux qui sont mis à pied par ce gouvernement au CN. Je demande à l'honorable ministre comment il peut expliquer que les 474 employés du CN qui viennent d'être mis à pied l'ont été alors que le 26 février dernier, en réponse à une question que je lui posais, le ministre m'assurait ainsi qu'à cette Chambre que des négociations entre la compagnie et les syndicats se poursuivaient et que les travailleurs du CN n'avaient pas lieu de craindre pour leur sécurité d'emploi. Comment se fait-il qu'aujourd'hui ils soient mis à pied?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, pour ce qui est de la première partie de la question, il faudrait que j'aie l'assurance du député qu'il approuvera le renvoi de cette question au comité. Le comité permanent pourrait ainsi commencer à étudier les pensions au CN. J'espère qu'il a l'appui de ses collègues, surtout de son leader à la Chambre.

Quant à la deuxième partie de sa question, je lui rappelle que ce n'est pas le gouvernement qui a mis 474 travailleurs à pied, mais la direction du CN parce qu'il y a une baisse énorme du transport de marchandises, 30 p. 100 dans le cas du grain, et 12 p. 100 en ce qui concerne le charbon. Et les perspectives ne sont guère réjouissantes. Ces mises à pied ne réjouissent personne. J'ai demandé au président du CN d'étudier de nouveau cette question en procédant à tous les rajustements possibles concernant la main-d'œuvre, notamment les retraites hâtives et autres mesures du genre qui atténueraient les conséquences de ces mises à pied.

[*Français*]

LE TRANSFERT DES RESPONSABILITÉS VIS-À-VIS DES EMPLOYÉS DU CN QUI POURRAIENT ÊTRE MUTÉS À VIA RAIL

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'ai cru comprendre, dans la réponse de l'honorable ministre, qu'il avait donné des directives au CN. Je ne sais pas si vraiment il a bien répondu cela, mais à tout événement, en vertu de la Loi sur les sociétés de la Couronne, si le ministre donne des directives, il doit les déposer à la Chambre. Je demande donc au ministre de nous expliquer comment il se fait que quelque 10,000 emplois, seulement dans la région de Montréal, sont présentement en danger d'être perdus dans les domaines des transports et de l'aéronautique, à cause des coupures annoncées par son gouvernement.

En raison de cela, le ministre est-il prêt à donner des directives aux sociétés de la Couronne, au CN en particulier, pour qu'aucune mise à pied ne soit faite tant que la question des transferts de responsabilité vis-à-vis des employés du CN qui pourraient aller à VIA Rail ne sera pas réglée? Et deuxièmement, le ministre est-il . . .

M. le Président: A l'ordre! J'ai entendu une question.

M. Ouellet: Et deuxièmement, le ministre est-il prêt à . . .

M. le Président: Non! Non! C'est assez!

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député ne sait vraiment plus où il en est. Il faudrait être magicien pour débrouiller sa question. Il est en train de nous parler de VIA Rail qui n'a franchement rien à voir avec les mises à pied, décrétées par la direction du CN à cause de la baisse du transport de marchandises. Je tiens à rappeler à la Chambre que VIA Rail embauchera plus d'employés que les 225 mis à pied au début parce qu'on a rétabli le service-voyageurs.

• (1450)

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Le député parle de directives du ministre à la direction du CN. Cette société m'a prévenu qu'elle procéderait à des mises à pied. Elle m'a promis de prendre toutes les mesures nécessaires pour en atténuer les conséquences par exemple en procédant à des retraites anticipées et en prenant d'autres mesures d'adaptation.

M. le Président: Avec tout le respect que je dois au ministre, je dois l'interrompre par esprit de justice.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LA NOMINATION DES AVOCATS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et elle a trait au favoritisme. Pendant la période des questions aujourd'hui, le ministre des Finances s'est dit convaincu que le gouvernement pouvait réduire ses dépenses. Le ministre de l'Agriculture peut-il expliquer comment il pense réduire les frais du gouvernement en remplacant l'un après l'autre tous les avocats qui travaillent pour la Société du crédit agricole, même si les fonctionnaires ont déclaré que cette façon de procéder nuisait à l'activité de la société et qu'il faudrait donner une certaine formation à ces avocats?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je tiens à rassurer le député. Il constatera qu'à cause de certains des changements qui ont déjà été apportés et qui continueront d'être apportés, la SCA aura à son service des avocats extrêmement compétents. Les avocats qui seront nommés à la SCA ou qui lui seront recommandés n'auront besoin de recevoir aucune formation.

M. Hnatyshyn: Contrairement aux néo-démocrates, ils auront leur diplôme.

Questions orales

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question suivante s'adresse au vice-premier ministre, même si j'ai entendu l'interjection du leader du gouvernement à la Chambre. Soit dit en passant, Hnatyshyn and Company est l'un des nouveaux cabinets d'avocats avec qui le gouvernement fera affaire.

M. Hnatyshyn: Ce sont d'excellents avocats.

M. Murphy: Le fait qu'une société de la Couronne, que ce soit la SCHL ou la SCA, remplace tous les cabinets d'avocats avec qui elle faisait affaire coûte de l'argent aux contribuables du Canada, et entraîne des retards et des pertes. Comment le gouvernement peut-il continuer d'agir de cette façon? Où s'arrêtera l'assiette au beurre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tout ce que je peux faire, c'est de répéter la réponse donnée par mon collègue et garantir à la Chambre que nous retiendrons seulement les services des avocats les plus capables et les plus compétents et qu'à mon avis, ils rempliront leurs fonctions de façon beaucoup plus efficace et moins coûteuse que ceux qu'ils remplaceront.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

AIR CANADA—L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans les négociations entre Air Canada et l'Association canadienne des employés du transport aérien, Air Canada demande la possibilité de licencier des agents à plein temps avant des travailleurs à temps partiel et d'embaucher un nombre illimité d'employés à temps partiel dont le salaire serait réduit de 20 p. 100 et qui travailleraient 12 heures par semaine, ce qui les empêcherait d'avoir droit à des prestations d'assurance-chômage. Est-ce ainsi que le ministre se propose de s'acquitter des responsabilités du gouvernement en matière d'action positive?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Comme vous le savez, monsieur le Président, des négociations sont en cours à ce sujet. Par ailleurs, la situation décrite par la députée ne correspond pas tout à fait à la réalité. J'ai demandé des précisions à Air Canada à la suite d'une question antérieure. La direction de la société m'a assuré que ce n'était pas le cas.

L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Vu que les sociétés de la Couronne sont visées par les propositions du gouvernement sur l'égalité au travail et que la proposition d'Air Canada, qui revient à peu près à ce que j'ai dit, est une proposition rétrograde qui toucherait 2,700 salariés, sur lesquels 66 p. 100 sont les femmes, la ministre acceptera-t-elle ce genre de mesure rétrograde? Dans la négative, peut-elle nous expliquer comment son ministère peut éviter ce recul dont seraient victimes les femmes et les programmes d'action positive?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée était sûrement présente à la Chambre quand nous avons discuté l'autre jour de la question de l'égalité en matière d'emploi. Elle n'ignore pas que les sociétés de la Couronne ont été chargées de préparer un plan de mise en œuvre d'ici septembre prochain et qu'elles devront soumettre leur premier rapport dans les 12 mois suivants. Je sais que les sociétés de la Couronne prennent cette responsabilité très au sérieux et veilleront à appliquer les mesures qui ne l'ont pas été par le régime précédent.

* * *

LA CONSOMMATION

L'ÉTUDE SUR LES ESCOMPTEURS D'IMPÔT SUR LE REVENU

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. On nous a dit que les déclarations d'impôt sur le revenu sont traitées plus tôt que les autres années. Près d'un demi-million de Canadiens économiquement faibles se font avancer leur remboursement d'impôt sur le revenu par des escompteurs. Étant donné la rapidité avec laquelle les remboursements sont envoyés, la règle des 15 p. 100 va permettre aux escompteurs de percevoir un intérêt de 200 p. 100. Ils vont gagner dans les 90 millions cette année. Le ministre a-t-il terminé l'étude qu'il a promis de faire à ce sujet et quand le gouvernement prendra-t-il des mesures pour empêcher ce véritable vol organisé?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai déjà indiqué antérieurement que nous sommes actuellement en train de compléter ces consultations, qu'une partie de ces dernières avaient lieu avec les provinces, étant donné que c'est à la demande de celles-ci que la loi avait été présentée, et que, dès que nous aurons complété ces consultations, il nous fera plaisir de déposer une législation à cet effet.

[*Traduction*]

LA PROTECTION DES MÈRES À REVENU FAIBLE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il est évident que ces consultations n'aideront pas les intéressés cette année. Comme la loi fédérale interdit déjà le transfert à des tiers des chèques d'allocation familiale, de pension de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada, ce qui empêche les escompteurs d'accaparer une partie de ces prestations, le ministre peut-il envisager d'étendre le même règlement pour protéger les mères à revenu faible dont tout le remboursement d'impôt sur le revenu provient du crédit d'impôt pour enfant?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je pourrais répondre à mon honorable collègue qu'il va nous faire plaisir de considérer tous les avantages et toutes les possibilités qui pourront être développés afin d'améliorer cette législation.

[*Traduction*]

LES FORÊTS

L'INFESTATION DE TORDEUSES DES BOURGEONS DANS LE NORD DE L'ONTARIO

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Forêts. Des millions d'acres de forêts, dans le nord de l'Ontario, sont menacées par les infestations de tordeuses de bourgeons d'épinette et de pin, ce qui touche des centaines de millions de produits forestiers et des dizaines de milliers d'emplois. Le ministère va-t-il recommander la mise en place d'un programme de contrôle?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je partage l'inquiétude du député à l'égard des dégâts considérables que produisent les infestations de tordeuses de bourgeons d'épinette ou de pin. Nous avons examiné la question de concert avec le ministère des Ressources naturelles. De nombreuses recherches ont été effectuées. Nous avons essayé de faire approuver de nouveau certains produits chimiques et le Bt. Toutefois, c'est au gouvernement provincial de décider d'appliquer ou non un programme de pulvérisations. Nous avons évidemment travaillé en collaboration avec ce gouvernement.

L'UTILISATION D'UN INSECTICIDE BIOLOGIQUE

M. Maurice Foster (Algoma): Le ministère de l'Agriculture a déjà approuvé l'insecticide biologique Bt et des consultations ont eu lieu dans tout le nord de l'Ontario. Malgré cela, le gouvernement de l'Ontario remet sans cesse au lendemain la décision d'appliquer ou non un programme. Le ministre peut-il communiquer avec le ministre des Ressources naturelles de l'Ontario et l'exhorter à décider immédiatement de mettre en œuvre ce programme de contrôle, compte tenu des millions d'acres de forêts qui sont en jeu et des centaines de milliers d'emplois menacés par ce problème?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, le député peut avoir l'assurance que nous sommes en pleine négociations et discussions avec le ministre des Ressources naturelles sur cette question. Je tiens à répéter que la décision revient au gouvernement provincial. Des audiences publiques ont eu lieu sur l'utilisation de ce produit. Nous sommes tout à fait favorables à ce programme si le gouvernement provincial désire l'appliquer.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il paraît que les négociations avec la Colombie-Britannique ne se déroulent pas très bien. En fait, le ministre n'est plus disposé à signer une entente de développement économique et régional de 650 millions. On fait marche arrière. Le ministre peut-il donner les dernières nouvelles à la Chambre? En sommes-nous à 500 ou à 400 millions? Où en est l'entente de développement économique et régional avec la Colombie-Britannique?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sera heureux d'apprendre que les négociations relatives à l'entente de développement économique et régional avec la Colombie-Britannique se sont très bien passées. Je crois que l'on fera très bientôt une déclaration à ce sujet.

• (1500)

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai une toute petite question supplémentaire à poser au ministre d'État aux Forêts. Je me demande s'il pourrait dire à la Chambre si la Colombie-Britannique a accepté oui ou non de signer une entente de reboisement fédérale-provinciale de cinq ans d'un montant de 300 millions. Tant qu'il y est . . .

Des voix: Soyez bref.

M. Fulton: Monsieur le Président, pourrait-il le confirmer?

M. le Président: Sauf votre respect, je ne crois pas que le ministre se lève parce que ce n'est pas une question supplémentaire.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mercredi 20 mars 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Les pétitions présentées par le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) et par le député de Western Arctic (M. Nickerson) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous dire quels seront les travaux pour la semaine qui vient. Je voudrais également qu'il nous confirme que ni lui ni le ministre des Transports n'a besoin du consentement du parti libéral, afin de saisir la Chambre d'une motion tendant à renvoyer à un comité la question des pensionnés du CN. Je voudrais savoir quand il prendra cette mesure et assumera ses responsabilités.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme l'honorable leader parlementaire de l'opposition officielle le sait, j'assume mes responsabilités avec beaucoup de sérieux. J'essaie de le consulter en particulier, afin d'accélérer les choses en ce qui concerne l'emploi du temps de la Chambre. En fait, il n'est pas sans savoir que je lui ai remis un projet de motion au sujet du renvoi au comité de la motion relative aux pensionnés du CN, afin qu'il l'approuve après consultation avec le très distingué critique de son parti. Comme le député s'en souviendra, je voulais m'assurer ainsi que nous puissions renvoyer la question au comité sur-le-champ et ne pas utiliser nécessairement le temps de la Chambre pour débattre une motion risquant de ne pas satisfaire l'Opposition officielle. Ce n'est qu'afin d'obtenir sa collaboration ou de le consulter que j'ai présenté une ébauche de cette

motion à l'honorable leader parlementaire il y a quelque temps.

J'avais cru comprendre que je recevrais une réponse au sujet de la pertinence de cette motion. Jusqu'à maintenant, je l'attends encore. Si je ne m'abuse, le critique de son parti a dit aujourd'hui au cours de la période des questions qu'il ne s'opposait pas à ce que la question soit renvoyée au comité par consentement unanime, sans débat, lorsqu'elle sera présentée. J'essaierai de trouver un moment nous satisfaisant mutuellement pour saisir la Chambre de cette question.

En ce qui a trait aux travaux de la Chambre pour la semaine à venir, je voudrais profiter de l'occasion pour annoncer que lundi le 25 mars sera le septième et dernier jour réservé à l'opposition pour la période des subsides en cours. Il y aura donc des votes à la fin de la journée.

En ce qui a trait aux travaux pour demain et le reste de la semaine jusqu'à la prochaine déclaration hebdomadaire, nous terminerons l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Par la suite, la Chambre entreprendra l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés et après cela, je mettrai à l'étude le projet de loi C-19, Loi concernant la réorganisation de Bell Canada.

Le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, devrait revenir du comité dans quelques minutes. Les partis continueront à discuter au sujet de l'étude de ce projet de loi et selon le résultat de ces discussions, je pourrais faire une autre déclaration un peu plus tard aujourd'hui au sujet des travaux pour demain. Si je ne m'abuse, l'Opposition officielle est d'accord avec les dispositions qui ont été discutées avec les critiques et nous attendons de voir si le Nouveau parti démocratique accepte que ce projet de loi soit étudié demain.

Comme toujours, nous allons surveiller la progression des travaux dont je viens de parler et si des modifications s'imposent, nous les annoncerons en temps et lieu.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, en ce qui concerne la question des pensions soulevée par le leader parlementaire de l'opposition officielle, je crois que tout le monde en profiterait, bien sûr les pensionnés eux-mêmes, si l'opposition officielle faisait connaître sa position maintenant. La motion pourrait être déposée. Il y a quelques semaines nous avions accepté d'examiner cette question et nous croyions que les choses iraient rondement, sachant que de nombreux pensionnés espèrent profiter des changements que nous souhaitons.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais d'abord préciser certaines choses que le leader parlementaire du gouvernement a dites. En ce qui concerne le projet du gouvernement de présenter une motion proposant de soumettre à un comité la question des pensions du CN, nous sommes d'accord là-dessus. Quand la motion sera présentée nous ferons en sorte d'en disposer rapidement. Nous croyons que le débat devrait être limité peut-être à un ou deux intervenants par parti, ce qui faciliterait son renvoi au comité. Cependant, certains aspects de cette question importante méritent d'être soulignés à la Chambre.

En second lieu, je signale au leader parlementaire du gouvernement qu'en ce qui concerne le projet de loi C-23, la Loi sur les prêts aux petites entreprises, notre critique nous a dit que le ministre responsable lui avait fait certaines suggestions, mais qu'il n'était pas entièrement d'accord. Les consultations se poursuivent et j'aurai un entretien avec mon collègue à ce sujet dans le courant de la journée.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je ne veux pas retarder davantage la Chambre mais je tiens à dire qu'il m'est utile de connaître l'attitude du leader parlementaire de l'opposition officielle concernant les pensions du CN. Je vais sûrement examiner la question. J'avais cru que les députés de l'opposition officielle s'empresseraient de profiter de la création d'un comité compétent pour exposer en long et en large leur position. Voilà pourquoi je voulais faciliter l'adoption de cette motion sans prendre trop de temps qui pourrait être consacré à autre chose. Voilà pourquoi j'ai proposé de procéder sans débat. Je vais en discuter immédiatement avec mon collègue, le ministre des Transports (M. Mazankowski) et avec le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique. Nous allons tenter de nous entendre au nom de ces nombreux Canadiens que cette étude concernera de près.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité de l'expansion économique régionale.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

LE 18E ANNIVERSAIRE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole cet après-midi pour faire une déclaration à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Comme la plupart des députés le savent, c'est aujourd'hui le 18e anniversaire de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale que l'Organisation des Nations Unies a demandé à ses membres d'observer chaque année depuis le 21 mars 1967. Le Canada est aussi favorable à la deuxième décennie d'action contre le racisme et la discrimination raciale que l'ONU a annoncée l'année dernière.

La société canadienne est fondamentalement tolérante et accepte bien la diversité culturelle et raciale qui la caractérise de plus en plus et qui enrichit notre vie en tant que Canadiens. Il ne faudrait toutefois pas se bercer d'illusions. La discrimination raciale existe encore dans notre société, comme en font foi de nombreuses études telles que *L'égalité, ça presse* et le rapport Abella sur *L'égalité en matière d'emploi*. Il nous faut par conséquent rester vigilants.

• (1510)

Les Canadiens sont bien décidés à éliminer ce phénomène. L'entrée en vigueur, le 17 avril, de l'article 15 de la Charte des droits et des libertés, qui concerne l'égalité des droits, et l'article 27 sur la défense et la promotion du patrimoine multiculturel des Canadiens sont des étapes importantes qui permettront de mieux protéger les minorités, notamment les minorités culturelles et raciales.

Le gouvernement est décidé à établir un climat de tolérance mutuelle pour que tous les Canadiens, quelle que soit leur race ou leur origine ethnique, puissent participer pleinement, sur un pied d'égalité, à la vie de notre pays, dans l'intérêt de la société tout entière. Les nombreuses initiatives importantes que nous avons prises à la suite de la publication du rapport Abella et de *L'égalité, ça presse* sont là pour attester des intentions du gouvernement.

La réaction positive du gouvernement au rapport Abella est une étape importante vers l'élimination de la discrimination raciale dans les emplois relevant du gouvernement fédéral. Ainsi, pour la première fois, les minorités visibles seront un des groupes désignés pour l'application des programmes d'égalité en matière d'emploi dans la Fonction publique. C'est une initiative cruciale, car l'emploi est une partie essentielle de la vie de notre société.

Les questions débattues par le Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes dans le rapport proposant une politique de radio-télédiffusion ethnique pour le Canada renforceront certainement le tissu multiculturel de notre pays.

Le gouvernement travaillera aussi de concert avec d'autres autorités pour éliminer la discrimination. Il a décidé d'organiser la première conférence fédérale-provinciale-territoriale sur le multiculturalisme, qui aura lieu en mai. A cette occasion, on s'efforcera de trouver la meilleure formule de collaboration possible. Nous essayons aussi de voir avec la fédération des municipalités canadiennes quelles nouvelles initiatives pourraient permettre d'attaquer le problème de la discrimination raciale au niveau municipal.

En octobre dernier, Multiculturalisme Canada et l'Association canadienne des chefs de police ont organisé ensemble une conférence nationale consacrée au rôle de la police dans les agglomérations urbaines multiculturelles et multiraciales, qui a connu un franc succès. Pour donner suite à cette initiative, l'association a décidé de faire de ce sujet le thème de sa prochaine conférence annuelle.

Par ailleurs, nous continuerons à prendre de nouvelles mesures dans divers domaines afin que la société canadienne et ses institutions soient ouvertes et justes envers tous les citoyens, quels que soient leurs antécédents raciaux, ethniques ou culturels.

Les Canadiens savent que le Canada est devenu un pays d'une grande diversité culturelle et raciale, peuplé de gens talentueux et compétents, originaires de toutes les parties du monde. Les citoyens sont la principale ressource d'un pays. La richesse de notre diversité est certainement notre plus grand atout, et tous les citoyens en profiteront si nous savons laisser cette diversité s'exprimer pleinement.

Le Canada a, dans le monde, une réputation enviable dont nous pouvons tous être fiers. Travaillons ensemble pour améliorer encore la situation.

Des voix: Bravo!

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je commencerai par remercier le ministre de nous avoir fourni à l'avance un exemplaire de sa déclaration. Il n'ignore pas qu'il y a une semaine, j'ai reproché à un de ses collègues de ne pas l'avoir fait. Je tiens donc à l'en remercier. Le ministre n'ignore pas qu'en fournissant à l'avance des exemplaires des déclarations, on permet aux députés de l'opposition de faire des remarques plus constructives et plus significatives.

Je voudrais aussi remercier le ministre d'avoir fait cette déclaration à la Chambre. Il nous fournit ainsi l'occasion d'exprimer notre point de vue sur des questions très importantes et de bien faire comprendre aux Canadiens que la Chambre s'oppose à tout genre de discrimination, surtout à la discrimination raciale.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Il est très important que nous donnions tous l'exemple à cet égard. Comme le ministre l'a souligné dans sa déclaration, même si beaucoup de progrès ont déjà été faits au Canada, il reste encore des problèmes à résoudre. L'année dernière, à Montréal, le cas des chauffeurs de taxi de race noire posait de sérieux problèmes, et le gouvernement provincial a mis sur pied une commission pour se pencher sur cette question. J'ai également soulevé ici le problème d'un jeune homme noir qui s'est vu refuser l'accès à un café, à Montréal. Tout n'est pas encore réglé, et nous devons nous montrer toujours vigilants au sujet de ce genre de choses.

Dans certains pays, d'importants progrès ont été réalisés, mais en période de chômage et de crise, ce vilain côté de l'humanité a toujours tendance à ressortir, si bien que nous ne devons jamais relâcher notre attention.

Aujourd'hui, le ministre a surtout parlé de la discrimination raciale, mais il existe également d'autres formes de discrimination tout aussi odieuses, d'ordre religieux, ethnique, linguistique et sexuel ainsi qu'à l'endroit des handicapés. Récemment, au Canada, nous avons suivi ce terrible procès Zundel et l'affaire Keegstra dans l'Ouest, qui témoignaient d'une discrimination à l'endroit de nos concitoyens juifs. Aujourd'hui, nous devons apporter des modifications au Code criminel au sujet de la littérature haineuse. Au cours de la dernière campagne électorale j'ai également remarqué une certaine discrimination contre des groupes d'immigrants, notamment les Asiatiques et les Noirs. J'ai bien peur que le problème de la discrimination linguistique à l'endroit des minorités du Québec et des francophones des autres provinces ne soit pas encore réglé.

Ceux d'entre nous qui ont assisté aux audiences du comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien ces dernières semaines, lorsqu'il a étudié le projet de loi C-31, sont au courant des tristes histoires qui ont été racontées devant ce comité. Cela nous montre bien que les Indiens et les autochtones du pays font l'objet de discrimination. Cette forme de discrimination est particulièrement grave. Quand nous visitons les grandes villes et que nous voyons les ghettos dans lesquels vivent les Indiens et tous les problèmes qu'ils doivent affronter sur le plan de l'emploi et à bien d'autres égards, il est évident qu'il s'agit là d'un des principaux domaines dans lesquels nous devons intervenir, notamment sur le plan du logement et de l'éducation.

Le rapport *L'Égalité, ça presse* auquel le ministre a fait allusion est un document important qui a été présenté au cours de la dernière législature. Tous les partis à la Chambre l'ont adopté à l'unanimité. Il a été déposé il y a un an et contenait 80 recommandations. Je constate avec plaisir que nous commençons enfin à mettre ces recommandations en œuvre.

Il convient de signaler que lors de la dernière législature, plusieurs comités et commissions se sont penchés sur le dossier de la discrimination. Dans le rapport intitulé *Obstacles*, il était question des difficultés des handicapés, et celui intitulé *L'Égalité, ça presse* traitait des problèmes des minorités visibles. Le comité spécial sur les perspectives d'emploi dans les années 1980, que je présidais, s'est penché sur les problèmes des groupes minoritaires en matière d'emploi. Le chapitre 11 du rapport était consacré aux problèmes qui se posent dans ce domaine.

Quand le gouvernement a fait connaître sa réponse au rapport Abella, la semaine dernière, j'ai déclaré que nous nous réjouissions de certaines des recommandations qui étaient nettement de grands pas de faits dans la bonne voie. Nous nous sommes toutefois inquiétés que l'on n'ait pas prévu d'organisme de contrôle ni de sanctions. Nous avons également dit craindre que les dispositions concernant le respect de l'obligation contractuelle ne s'appliquent qu'à une centaine d'entreprises sur environ 30,000 qui sollicitent des contrats du gouvernement. Nous avons pensé aussi que les recommandations ne s'appliqueraient qu'à 800 sur quelque 4,500 sociétés réglementées par le gouvernement fédéral. Quoi qu'il en soit, ces initiatives sont de bon augure et nous surveillerons de très près le résultat des mesures annoncées par le gouvernement.

L'article 15 de la Charte des droits et libertés entre en vigueur le 17 avril. Ce sera un jalon . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé, mais si la Chambre y consent à l'unanimité, il pourra poursuivre.

Des voix: D'accord.

M. Allmand: Je vous remercie, monsieur le Président. Je tiens à dire que l'article 15 revêt une très grande importance, car il s'appliquera à l'ensemble des lois fédérales et provinciales. Il supplantera toute loi fédérale ou provinciale qui renferme des dispositions injustes à l'égard des groupes cibles, notamment les minorités visibles, les femmes, les citoyens âgés et ainsi de suite. Le ministre a affirmé dans sa déclaration qu'il veillerait à ce que les provinces observent la loi à cet égard. Son initiative est d'une importance primordiale, car le gouvernement fédéral ne peut intervenir que dans une petite partie de ce grand domaine.

Je tiens à assurer au ministre que mon parti lui accordera son plein appui dans la lutte contre la discrimination raciale. Le ministre verra que nous appuierons toute mesure qu'il présentera à ce sujet.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, à l'instar de mes collègues, je me réjouis de la déclaration que nous venons d'entendre. Bien qu'il n'y soit question que de la discrimination qui existe au Canada, nous avons quelque responsabilité, bien entendu, à l'égard de la discrimination qui se fait ailleurs. Nous devons redoubler de vigilance afin que ceux qui pratiquent la discrimination cessent, d'imposer souvent leur volonté surtout aux minorités ethniques de ces pays. Il est malheureux que nous ayons toujours à soulever ce problème de la discrimination. Mais celle-ci se manifeste encore au Canada comme ailleurs dans le monde. Sa laideur continue de poindre. Or, plus nous nous intéresserons à ce problème tant au Parlement qu'à l'extérieur et plus nous dénoncerons les pratiques discriminatoires qui persistent non seulement au Canada mais dans bien des pays, mieux nous réussirons à déranger les coupables.

• (1520)

Il importe que nous mettions mal à l'aise ceux qui pratiquent la discrimination et adoptent le fâcheux penchant de nuire à ceux qui n'ont peut-être pas les moyens de riposter. Aujourd'hui encore, ainsi que mon collègue l'a mentionné, non seulement en cette journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale mais aussi en ce vingt-cinquième anniversaire du massacre de Sharpeville, quatorze personnes ont été tuées à coup de fusil en Afrique du Sud. On a assassiné ces gens parce qu'ils s'insurgeaient contre la discrimination.

Le Parlement canadien se doit d'avertir les gouvernements des pays avec lesquels nous avons des liens commerciaux et dont le bien-être économique dépend souvent de ce commerce que nous n'allons pas nous croiser les bras pendant qu'ils prennent des mesures semblables à celles qui ont causé la mort de ces quatorze personnes. Je ne songe pas ici seulement à l'Afrique du Sud mais à beaucoup d'autres pays. En particulier, chacun sait que l'Union soviétique prend souvent, mais pas toujours des mesures discriminatoires à l'égard, notamment, de ceux qui professent une foi religieuse.

En célébrant cette journée, ne comptons pas uniquement les progrès—car ils existent, bien qu'ils soient marginaux—mais encore les échecs abominables. Cette journée est importante, en effet, mais elle n'aura acquis son importance véritable que lorsque nous pourrons, en regardant ce qui se passe au Canada et à l'étranger, constater que l'image hideuse de la discrimination est disparue de la scène internationale.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, dans son commentaire, le ministre nous rappelle que la discrimination raciale existe encore au Canada, et qu'il faut essayer, de concert avec plusieurs organismes, d'effacer, d'enrayer, d'éliminer ce cancer de notre société. J'aimerais lui demander ceci: Étant donné que le gouvernement précédent avait un programme d'aide aux gens qui se sentent lésés dans leurs droits, le programme d'aide à la contestation judiciaire, une aide financière aux gens qui désirent contester ou enfin affirmer devant les tribunaux leurs droits, le ministre peut-il dire à la Chambre que, à la suite de sa déclaration, lorsqu'il dit que nous sommes déterminés à éliminer ce phénomène, et étant donné l'entrée en vigueur, le 17 avril, de l'article 15 de la Constitution, un article qui vise directement le sujet, le ministre est-il prêt à recommander à son Cabinet que le programme d'aide à la contestation judiciaire soit élargi afin d'inclure la discrimination raciale?

[*Traduction*]

M. Murta: Voilà une bonne question, monsieur le Président. C'est certainement une chose qu'ont envisagée un bon nombre de Canadiens. Je croirais—et je le répète, je ne suis pas un homme de loi—qu'étant donné que la plupart des gens s'attendent à nous voir très vraisemblablement aux prises avec un volume de travail accru, il faudra songer à une certaine forme de dédommagement ou d'aide que le Parlement devrait être appelé à étudier à un moment donné.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, non seulement il y a des problèmes de discrimination et de racisme auxquels nous tentons de remédier au Canada, mais il en existe aussi hors de nos frontières. En fait, nos actes sont souvent beaucoup plus éloquents que nos paroles. Je me demande si le ministre est disposé à examiner certaines de nos relations avec des pays dont les méthodes racistes et discriminatoires sont sanctionnées par leur constitution. Je veux parler de l'Afrique du Sud. Le ministre est-il disposé à user de son influence au cabinet pour faire interdire, par exemple, l'importation au Canada du krugerrand sud-africain et la vente de cette pièce d'or aux Canadiens par les banques canadiennes?

M. Murta: Monsieur le Président, cette question me paraît forcer le cadre de notre discussion de cet après-midi. Certes, le cabinet lui-même, le gouvernement et la Chambre des communes tiendront à faire tout en leur pouvoir pour veiller non seulement à ce que nous soyons bien considérés à l'étranger—ce qui veut dire, bien sûr, mettre de l'ordre dans notre propre maison, car les gens nous surveillent sur ce point—mais aussi à ce que nous montrions au monde entier que nous sommes sérieux dans nos rapports avec l'étranger. Je suis convaincu que le Canada jouit d'une bonne réputation à cet égard. Les observations du député seront prises en considération. C'est une chose dont le gouvernement lui-même devra certainement s'occuper. Rien ne permet cependant de croire à l'heure actuelle que cela va se produire.

M. Manly: Monsieur le Président, les journaux ont parlé la semaine dernière d'un hôtel de Prince-George dont un employé aurait révélé que la direction avait pour principe d'en interdire l'entrée à tous les membres d'une certaine bande indienne du nord de la Colombie-Britannique. Je crois comprendre que la nouvelle a depuis fait l'objet d'un démenti officiel, mais je soupçonne qu'il ne s'agit là en réalité que de la partie émergée de l'iceberg. C'est là un problème qui se manifeste à peu près régulièrement et qui nous fait prendre conscience du genre de discrimination systémique dont sont souvent victimes les Indiens dans bien des localités canadiennes.

Le ministre voudrait-il demander une enquête sur la situation à Prince-George afin de s'assurer que les Indiens ne subissent pas de discrimination dans les hôtels de cette ville?

M. Murta: Monsieur le Président, la question soulevée par le député est importante. Je soupçonne qu'elle relève aussi de l'autorité provinciale. Néanmoins, nous regrettons toute discrimination où qu'elle se manifeste au Canada et tout ce que nous pouvons faire en tant que gouvernement pour aider les minorités qui souffrent de discrimination au Canada—ce qui est certes le cas des Indiens—nous nous engageons à le faire.

Si nous avons réagi si promptement au rapport de la Commission Abella, lequel traite surtout des groupes autochtones, des mouvements féminins, des personnes handicapées et des minorités visibles, c'est afin de nous assurer que lorsque nous offrirons notre appui à un groupe victime de discrimination, nous pourrons dire que, comme gouvernement, nous avons mis de l'ordre dans notre propre maison. Ce n'est qu'à cette condition, à mon avis, que nous pourrons nous permettre de pointer divers groupes du doigt. C'est une question qui nous tient beaucoup à cœur et je vais m'efforcer d'obtenir le plus de renseignements possibles à ce sujet.

• (1530)

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je veux aussi m'associer à mes collègues et féliciter le ministre pour sa déclaration. Je pense que sa déclaration de principe . . . Nous sommes tous pour la vertu et la maternité, mais à la page 2 de son énoncé il parle, encore une fois, de l'entrée en vigueur, le 17 avril, de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Je veux revenir un peu sur ce que mon collègue d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a mentionné à propos de la contestation judiciaire.

On sait que la proclamation de cet article de la nouvelle Constitution a une signification importante pour autant que les lois puissent être appliquées. Et on sait que, habituellement, les gens qui sont victimes de discrimination font surtout partie des minorités qui sont, malheureusement, trop faibles. Et dans ce sens-là, au même moment où l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés va être promulguée, est-ce que le ministre peut nous assurer que, à ce moment-là, on pourra savoir si son discours n'était que des mots ou s'il y a de la substance et de l'argent pour s'assurer que, comme il nous le dit, les droits et libertés des gens soient vraiment protégés et que la loi ne soit pas strictement qu'un bout de papier mais une réalité vécue pour les Canadiens et les Canadiennes qui ont besoin de cette protection-là?

Je reviens sur la question de mon honorable collègue. On ne veut pas savoir s'il va y avoir un programme éventuellement la semaine des quatre jeudis, ce que l'on veut savoir c'est, dès la proclamation de la loi, est-ce que le ministre va mettre l'argent où sont ses mots en s'assurant qu'un programme d'aide à la contestation judiciaire bien financé vienne donner du mordant à l'article 15 de la Charte.

[*Traduction*]

M. Murta: Monsieur le Président, il faudrait poser la question au ministre de la Justice (M. Crosbie), car c'est lui qui va s'occuper de cette affaire. Le député sait que le ministre de la Justice a chargé un comité spécial d'étudier la charte et ses répercussions. C'est évidemment un aspect sur lequel le comité va se pencher.

Pour répondre directement à la question du député, ce n'est pas, disons, pratique. Nous imaginons tous la charge de travail que va entraîner l'entrée en vigueur de la charte, avec l'accumulation de causes de toutes sortes. Aucun d'entre nous ne peut songer à s'en tirer sans aide et il est certain que le gouvernement va en tenir compte, comme le feront, j'espère, l'opposition et le comité lui-même. Les recommandations que nous recevrons seront prises en considération.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, en 1979, l'Assemblée des Nations Unies a désigné la semaine du 21 mars comme celle de la solidarité entre les peuples qui luttent contre le racisme et la discrimination raciale. C'est même aujourd'hui le jour que la ville d'Ottawa a déclaré journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Je pose donc au ministre une question très précise sur nos réalisations et sur ce qui nous vaut le respect non seulement à l'intérieur du Canada mais aussi à l'extérieur, soit les règles de conduite que doivent observer les sociétés canadiennes qui font affaire en Afrique du Sud.

Ces entreprises doivent déposer un rapport pour rendre compte de la façon dont elle respecte ce code de conduite. Autant que je sache, Alcan est la seule qui ait déposé ce rapport annuel depuis qu'il est exigé. Le ministre voudrait-il promettre à la Chambre d'intervenir au moins au conseil des ministres et d'exiger de ces entreprises canadiennes comme Bata Shoe et Falconbridge qu'elles observent les règles minimales que nous leur fixons.

M. Deans: Qui sont exigées.

M. Rodriguez: Oui, exigées.

M. Murta: Monsieur le Président, mes collègues du cabinet qui sont concernés par cette question, le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) notamment, en sont bien conscients. Nous surveillons l'activité de ces sociétés et leur façon de se comporter vu la situation qui règne en Afrique du Sud.

M. Rodriguez: La surveillance n'est pas très efficace.

M. Murta: Comme le député le sait, la situation est très délicate.

M. Rodriguez: Comment cela?

M. Murta: Pour les sociétés canadiennes, la situation est difficile en Afrique du Sud.

M. Rodriguez: C'est difficile pour elles de déposer un rapport?

M. Murta: Nous surveillons la situation.

M. Rodriguez: Des gens vous surveillent.

M. Murta: Je suis persuadé que le député va être satisfait des résultats du travail qui se fait.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, la réponse que le ministre m'a donnée m'a inquiété énormément quand il a fait référence au programme de contestation judiciaire et au fait que le ministre de la Justice (M. Crosbie) aurait un comité qui jouerait dans cela, lui qui connaît très bien le Secrétariat d'État, étant donné qu'il est ministre d'État à ce ministère. A ma connaissance, monsieur le Président, dans le passé, le secrétaire d'État a toujours eu la responsabilité de ce programme-là et on n'assistait pas à aucun tamisage au niveau du Programme d'aide à la contestation judiciaire par le ministère de la justice. Est-ce que le ministre a voulu me dire que l'autorité pour le Programme d'aide à la contestation judiciaire a été transférée du secrétaire d'État qui, en fait, est censé être l'âme et la conscience des minorités dans le Cabinet, est-ce que ce ministre-là, maintenant qu'il a perdu son autorité et qu'il l'a reléguée aux fonctionnaires du ministère de la Justice, est-ce que c'est cela qu'il est en train de me dire?

[*Traduction*]

M. Murta: Non, monsieur le Président, je regrette d'avoir mal interprété la question précédente du député. Comme il le dit, le Secrétariat d'État est depuis toujours et restera l'âme et la conscience des minorités au Canada. Tout ce que je puis dire au député, c'est que si une aide financière est nécessaire—et nous nous y attendons tous, même si seul le temps le dira—le gouvernement agira du mieux possible étant donné que c'est une question des plus délicates qui met en cause les droits des minorités et les groupes minoritaires dans le pays.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LE CHANGEMENT À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des étudiants de l'Université Laval. Cette pétition demande au gouvernement de changer la politique économique.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 183.

[*Texte*]

LES CRÉDITS CONSACRÉS À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ

Question nº 183—**M. Stackhouse:**

Combien le gouvernement consacre-t-il présentement à la recherche et au développement dans le domaine de la santé?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

Dans le cadre du Programme national de recherche et de développement en matière de santé, une somme de $18,077,000 doit être dépensée au cours de l'année financière 1984-1985 pour des travaux de recherche et de développement et des activités scientifiques connexes dans le domaine des soins de santé.

En ce qui concerne le Conseil de recherches médicales:

Un montant de $153,200,000 doit être dépensé au cours de l'année financière 1984-1985 pour des travaux de recherche et de développement dans le domaine des soins de santé.

[*Français*]

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT
LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, ainsi que de la motion de M. Hockin (p. 3227).

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à nouveau dans ce débat. Hier, j'ai eu l'occasion de m'adresser à la Chambre sur la possibilité d'accorder un délai de six mois avant que le projet de loi C-24 devienne effectivement la loi du pays et malheureusement, au moment où on se retrouve cet après-midi, monsieur le Président, on a comme parlementaire une épée de Damoclès qui nous pèse sur la tête et on s'aperçoit encore une fois que la tyrannie de la majorité nous empêche de débattre, comme on le voudrait bien, ce projet de loi.

• (1540)

Monsieur le Président, étant donné une majorité aussi importante, nos amis d'en face ont décidé, encore une fois, de mettre le bâillon, de mettre la clôture sur un projet de loi qui a une importance capitale pour certaines familles canadiennes. Non seulement ont-ils décidé de couper un programme important pour plusieurs communautés au Canada, et cela en plein mois de novembre, mais ils ont fait la première annonce en catimini, et maintenant ils décident d'empêcher la Chambre des communes de se pencher très sérieusement sur un projet de loi comme celui-là, lequel affecte des familles dans toutes nos circonscriptions.

Je vois que le gouvernement n'a pas appris les premiers discours que nous avons faits, et que, jusqu'à maintenant, aucun amendement n'a été offert voulant que le programme canadien de remplacement du pétrole, au lieu de se terminer le 31 mars, puisse se terminer à quelque moment au mois de septembre ou octobre. Monsieur le Président, quand un gouvernement donne la priorité à l'année fiscale qui finit le 31 mars plutôt qu'au gros bon sens, on se pose de sérieuses questions sur les motifs qui le poussent, à ce moment-ci, à faire en plein mois de novembre l'annonce d'une coupure du programme et de supprimer un programme au 31 mars, un programme qui affecte l'industrie de la construction, l'électricité et le chauffage.

Monsieur le Président, je suis certain que vous conviendrez avec moi que si vous aviez l'intention de remplacer votre fournaise, vous ne feriez pas cela en plein mois de février. Si vous aviez l'intention de vous installer au gaz naturel, ce n'est pas à ce temps-ci, quand le sol est encore gelé, que l'on viendrait faire une entrée de gaz chez vous.

A partir de ce moment-là, on s'aperçoit que nos gens qui sont supposés tout connaître n'ont pas réalisé que, le fait de couper un programme en plein hiver, a empêché les citoyens et citoyennes qui voulaient se prévaloir de ce programme de remplacement de pétrole de le faire, et qu'ils leur ont, à toutes fins pratiques, enlevé l'occasion de le faire.

Au cours du débat, j'ai entendu plusieurs de nos collègues dire: Eh bien écoutez, les gens le savent depuis le mois de novembre! Et je suis content que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) soit ici, lui qui est supposé se préoccuper du sort des pauvres, il devrait réaliser, étant donné que la subvention ne couvrait pas 100 p. 100 des coûts, que plusieurs familles ne pouvaient pas, dans une aussi courte période de temps, faire les économies nécessaires pour pouvoir envisager un tel projet. Plusieurs familles n'avaient pas les moyens d'entreprendre «au plus coupant» des installations qui pouvaient coûter plusieurs milliers de dollars. Par conséquent, monsieur le Président, on parlait de discrimination il y a quelques minutes, c'est effectivement de la discrimination que cette loi C-24 contre tous ceux et celles qui n'ont pas eu les moyens de ramasser de l'argent entre novembre et aujourd'hui pour faire des travaux dans leurs résidences, et le fait de donner un si court délai surtout, et je devrais l'ajouter, monsieur le Président, le fait que nos concitoyens étaient convaincus que ce

programme-là irait jusqu'au 31 décembre 1990. Par conséquent, plusieurs personnes que je connais, entre autres, avaient des projets de rénovations majeures de leurs maisons et elles ont dit: En faisant nos travaux cet été, on en profitera pour changer le système de chauffage pour ne plus dépendre du pétrole.

Je suis convaincu, monsieur le Président, que dans la circonscription de Témiscamingue c'est un peu la même chose. Je vois mon collègue de Témiscamingue (M. Desjardins), et je suis convaincu qu'il y a des familles dans sa circonscription; il fait froid dans cette circonscription-là, je suis certain que cet hiver il n'y en a pas beaucoup qui ont changé leur système de chauffage au mois de février et au mois de mars. Par conséquent, tous ces gens-là ne pourront pas profiter du programme de remplacement du pétrole.

Monsieur le Président, cela est inquiétant quand on sait que des régions viennent tout juste d'avoir accès au gaz naturel. Et on sait comment les gens sont réfractaires au changement . . . ces gens-là qui viennent d'avoir le gaz naturel . . . et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) qui est ici peut témoigner à l'effet que plusieurs régions du Canada et du Québec, en particulier, viennent tout juste d'avoir accès au gaz naturel et que l'intérêt de son ministère de participer au financement des embranchements de gaz naturel, c'était bien sûr pour avoir des conversions industrielles. Mais son ministère espérait certainement avoir plusieurs conversions domiciliaires. Le ministre en même temps qu'elle coupe le programme devrait réaliser que ces conversions-là ont été impossibles au cours de l'hiver. Et je ne comprends pas, elle doit savoir que le sol est gelé un peu partout au Canada, sauf peut-être à Vancouver, monsieur le Président. Mais dans toutes les autres régions du Canada, je pense que la ministre qui connaît la situation, entre autres, des Cantons de l'Est, parce qu'elle a financé elle-même les embranchements au gaz naturel, elle devrait se rendre compte que les gens n'ont pas eu le temps de faire la conversion, que son annonce qu'elle a faite par le biais du ministre des Finances (M. Wilson) a porté sur une date trop tardive et que tout le secteur de la construction, que ce soit les électriciens, les gens du gaz naturel, réclame des changements au niveau de la date de terminaison du progamme.

Monsieur le Président, il y a plusieurs raisons pour invoquer une extension de délai. En créant une urgence comme elle l'a fait, la ministre a créé ce qu'on appelle un manque au niveau de l'équipement, dans plusieurs régions isolées du Canada où l'on peut faire venir l'équipement seulement par bateau.

Mlle Carney: C'est un manque d'argent.

M. Lapierre: C'est un manque d'argent. Monsieur le Président, quand j'entends la ministre dire cela et qu'elle assiste au cabinet et qu'elle laisse son collègue de la Défense nationale (M. Nielsen) dépenser 56 millions pour les uniformes de l'armée, je pense que la ministre devrait avoir honte de parler de manque d'argent. Quand elle laisse son collègue de la Défense nationale acheter des avions pour que madame aille se promener, à 10 millions la pièce, elle devrait avoir honte! Et si elle n'a pas aucun pouvoir au Cabinet, si elle est trop faible pour sauver les crédits de son ministère, ce n'est pas de venir ici, à la Chambre, essayer d'injurier les députés de l'opposition qui, eux, se préoccupent du sort des Canadiens, monsieur le Président.

Je suis content de la voir ici, la ministre, parce qu'on va lui dire ce que les gens de nos circonscriptions pensent. Nos gens de nos circonscriptions se disent: La ministre ne connaît pas la construction, la ministre ne sait pas que l'hiver on ne change pas un système de chauffage, la ministre ne sait pas qu'on vient d'avoir le gaz naturel. Mais c'est cela qu'on veut qu'elle entende aujourd'hui. Et je suis content parce que les députés de son propre parti n'ont pas l'air partis pour lui dire. Depuis que j'assiste au débat, monsieur le Président, très peu de députés conservateurs se sont levés pour participer. Et pourtant, ils ne me feront pas accroire que dans leurs circonscriptions c'est différent de chez nous. Ils ne me feront pas accroire, entre autres, que le Programme d'isolation thermique dans leurs circonscriptions a moins de succès qu'ailleurs.

Elle parle aussi d'arrêter le Programme d'isolation thermique l'an prochain. Un programme qui a connu un succès intéressant, mais pour lequel son ministère avait un objectif de cinq millions de résidences. Et pourtant son programme est à mi-chemin, il y a actuellement 2.5 millions de résidences canadiennes qui ont été isolées. Est-ce qu'elle va me faire accroire que tous les autres 2.5 millions vont s'isoler au cours de l'année prochaine? J'aimerais bien le croire, monsieur le Président, sauf que je pense qu'elle se berce d'illusions. Et c'est dans ce sens-là que je ne vois pas jusqu'à quel point ce gouvernement peut faire de l'économie de bouts de chandelles. Le programme a permis à des milliers de résidences canadiennes d'économiser de l'énergie. On ne devrait rien avoir contre le fait que les Canadiens et les Canadiennes peuvent économiser de l'énergie. Cela nous a permis de réduire notre dépendance du pétrole. Et c'est se bercer de fausses illusions que de penser que maintenant que le prix du pétrole est un peu à la baisse, c'est une situation pour toujours. Je pense que le Canada ne peut pas se permettre d'avoir un degré de dépendance trop élevé pour n'importe quelle sorte d'énergie. Et la diversification que le programme de conversion a permise, c'est justement de réduire la dépendance des Canadiens envers une ou quelques sortes d'énergie. Et dans ce sens-là . . . Je vois mon ami de Champlain (M. Champagne) qui arrive et je suis certain qu'il va pouvoir vous entretenir, monsieur le Président, sur les effets négatifs de cette coupure des programmes dans sa circonscription. Je suis convaincu qu'il pourra vous dire que ces entrepreneurs électriciens, ces plombiers, les gens qui installent les systèmes de chauffage, lui disent que ça n'avait pas de bon sens de couper cela en plein mois de mars, et que, pour eux, habituellement, c'est le printemps et l'été qu'ils font des travaux de construction dans la circonscription de Champlain. Il n'y a que dans la circonscription de la ministre qu'ils font cela à l'année longue, monsieur le Président. C'est pour cela qu'elle ne comprend peut-être pas la signification des coupures qu'elle fait actuellement. Maintenant, ils décident d'imposer le bâillon aux députés . . .

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole est malheureusement écoulé. J'aurais pu vous entretenir beaucoup plus longtemps sur les effets négatifs de la décision unilatérale de la ministre mais, malheureusement, à cause de l'insensibilité de ce gouvernement-là, à cause de la loi du bâillon, je me vois obligé de cesser de vous parler sur un sujet aussi important.

• (1550)

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots du projet de loi C-24. Je voudrais tout d'abord signaler que certaines choses me fâchent à l'heure actuelle. D'une part, on semble faire beaucoup de publicité dans les médias autour de la réunion tenue entre le premier ministre et le président Reagan, laquelle n'a pas fait grand-chose pour les Canadiens. D'autre part, nous discutons aujourd'hui de compressions qui revêtent une importance vitale pour des milliers de Canadiens dans le pays et nous semblons parler dans le vide.

Le gouvernement semble exceller dans un domaine, l'art de faire les manchettes. Il ne semble pas consacrer beaucoup d'énergie à la solution des problèmes fondamentaux qui assaillent notre économie. Ou, lorsqu'il le fait, il prend généralement des mesures rétrogrades.

Il faut se demander pourquoi le gouvernement est aussi mesquin, aussi près de ses sous, quand notre économie est en jeu. Le gouvernement prétend ostensiblement qu'il veut restreindre le déficit et c'est pourquoi il sabre dans des programmes comme celui-ci qui, de l'avis même des députés d'en face, s'est révélé très utile ces dernières années. Les conservateurs reconnaissent que ce sont de bons programmes qui ont aidé les Canadiens. Et pourtant, ils les suppriment sous prétexte de réduire le déficit. S'ils s'inquiètaient vraiment du déficit, monsieur le Président, ils feraient mieux de surveiller de plus près les voyages effectués à bord des avions à réaction privés du gouvernement. J'ai lu dans le journal la semaine dernière qu'un certain ministre du cabinet a dû se rendre à Vancouver par avion, ce qui a coûté $19,000. Nous assistons d'une part à ce genre d'extravagance et de gaspillage et, d'autre part, nous sabrons dans des programmes qui ont une incidence sur le bien-être des Canadiens ordinaires.

Nous pouvons examiner la question soulevée par l'un de mes collègues, celle du changement des avocats de la Société du crédit agricole. Malgré la réponse fournie par le ministre de l'Agriculture (M. Wise) aujourd'hui, il faudra leur donner un stage de formation, ce qui représentera une dépense de plus.

Nous voyons le gouvernement supprimer des programmes qui ont fait leurs preuves. Outre les deux programmes en question aujourd'hui, je peux citer notamment le programme d'assurance des pêcheurs dont mon collègue, le député de Comox-Powell River (M. Skelly) a parlé aujourd'hui, ou les coupures touchant les programmes d'aide à la remise en état des logements.

Les programmes visés par le projet de loi C-24 portent sur le remplacement du pétrole et sur l'isolation thermique des résidences canadiennes. Ces programmes ont été tout à fait utiles aux Canadiens tout en favorisant l'économie. Je vais vous dire comment ces programmes ont été utiles de trois manières.

D'abord, ils ont contribué à réduire notre consommation de pétrole. Nous le savons tous, le pétrole est une ressource limitée. L'Office national de l'énergie a calculé qu'en l'an 2005, notre production de brut conventionnel équivaudra à 28 p. 100 de ce qu'elle est aujourd'hui.

En second lieu, ces programmes ont favorisé la création d'emplois partout au Canada. Ils ont donné du travail dans le domaine de l'isolation et de la rénovation.

En troisième lieu, ils ont été utiles à l'économie parce que les propriétaires ont pu diminuer leurs frais de chauffage.

Il importe de rappeler que chaque fois qu'un propriétaire épargne un peu d'argent, surtout quand le budget est serré comme dans bien des ménages, cette économie profite à d'autres secteurs d'activité. L'argent va ailleurs que dans les poches des sociétés pétrolières.

Les programmes sont aussi populaires. Le Programme canadien de remplacement du pétrole qui devait prendre fin en 1990 est déjà à mi-chemin de son mandat. Il se déroule à peu près conformément aux objectifs prévus mais on a décidé de le supprimer fin mars. Il convient de noter que les sociétés de gaz déplorent maintenant que le PCRP soit interrompu si tôt, soulignant qu'il encourage le gaspillage, car beaucoup de gens ont tenté de s'inscrire avant la date limite pour en profiter. Les gens se précipitent pendant que les sociétés gazières ont voulu installer les conduits au beau milieu de l'hiver, une méthode plutôt coûteuse. Tout au moins, le gouvernement aurait pu accorder un délai un peu plus long. Tel était l'essentiel de la motion que nous avons proposée la semaine dernière dans laquelle nous avons demandé au gouvernement de reporter de six mois l'étude du projet de loi.

Les habitants de l'île de Vancouver sont doublement pénalisés. En effet, ce n'est qu'à partir de 1983 qu'ils ont pu profiter du programme parce que l'on s'attendait à ce que l'île soit alimentée en gaz naturel. Quand le programme est entré en vigueur il fut suspendu au bout de quelques semaines. Et ce n'est qu'en 1983 que les habitants de l'île ont pu en profiter, c'est-à-dire qu'ils ont pu changer leur installation au mazout pour l'électricité, le chauffage au bois ou d'autre forme d'énergie.

On a dit qu'en favorisant le remplacement du mazout, le PCRP nous a fait épargner 15.3 millions de barils de pétrole par année, soit assez pour chauffer 650,000 demeures. De 1981 à 1985, le programme a assuré 16,750 emplois. Aujourd'hui que le nombre de chômeurs s'élève à 1.5 million, le gouvernement estime que 16,000 emplois c'est bien peu et qu'on peut se permettre de les perdre. Pourtant, chaque emploi est important.

Il en a été de même pour le Programme d'isolation des maisons. De 1977 à 1982, ce programme a créé quelque 44,000 années-personnes. Pour chaque million de dollars investi, le Programme de remplacement du pétrole a produit 30.5 années-personnes. Pour sa part, le Programme d'isolation a fourni 53 années-personnes pour chaque million investi. Le prix de chaque baril de pétrole que le programme a permis d'épargner variait de $3 à $5. Et il nous coûtera entre $30 et $70 le baril ou l'équivalent pour mettre en exploitation de nouvelles sources d'énergie.

Puisque le gouvernement a décidé d'aller de l'avant et de supprimer ces programmes, il faut en connaître la raison. Car avant les élections il n'en avait jamais été question. Le gouvernement n'a jamais prôné, pendant la campagne, la suppression du Programme de remplacement du pétrole et de celui d'isolation des maisons. Les conservateurs avaient promis des emplois. Et depuis qu'ils sont au pouvoir nous n'entendons plus parler d'emplois, mais de compressions. Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, un nouveau mot est apparu dans leur vocabulaire: «Oncle». Le gouvernement semble plus attentif à ses opérations de propagande qu'aux besoins réels des Canadiens. Je lui demande de réfléchir à cette question.

• (1600)

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, vous comprendrez que le débat que mène l'opposition officielle contre le projet de loi C-24 n'est pas le débat le plus agréable que nous aurions aimé faire à la Chambre. Et vous comprendrez également que les raisons qui motivent notre action sont des raisons sérieuses parce que nous considérons que la façon dont le gouvernement a décidé d'approcher cette question est tout à fait déraisonnable. Et je voudrais développer à votre attention et à l'attention des membres du gouvernement qui sont ici les trois raisons qui motivent l'action de l'opposition officielle. Premièrement, c'est que nous trouvons que le projet de loi C-24 est injuste, parce qu'il change subitement les règles du jeu en plein milieu d'une partie de hockey. C'est un peu cela si on compare cette situation au sport. C'est comme si on changeait les règles du jeu au milieu de la partie.

Deuxièmement, les régions importantes n'ont pas eu la possibilité d'avoir accès au programme de substitution d'énergie et d'isolation. Je pense par exemple à la région de Québec ou aux villes de Charlesbourg, de Beauport, qui sont affectées. J'y reviendrai tout à l'heure.

Et finalement, la troisième raison qui m'amène à m'adresser à la Chambre aujourd'hui, c'est le fait que le gouvernement, pour la deuxième fois dans une si courte session, lui qui a une majorité considérable de 211 députés contre à peine 80, même moins de 80 du côté de l'opposition, utilise pour la deuxième fois la guillotine, ce que l'on appelle le bâillon, dans le débat.

[*Traduction*]

Depuis qu'on a annoncé que le Programme de remplacement du pétrole prendrait fin le 31 mars 1985, un grand nombre de personnes ont présenté une demande de subvention pour convertir leur système de chauffage. Je vais prendre la compagnie Consumers Gas de l'Ontario comme exemple. Cette compagnie se heurte à d'énormes problèmes à cause de la hausse de la demande dans le court laps de temps qu'il lui reste pour procéder aux installations. Entre le 1er octobre 1983 et le 28 février 1984, elle a reçu tout près de 5,000 demandes de conversion au gaz naturel. Entre le 1er octobre 1984 et le 26 février 1985, elle en a reçu 18,000, dont 9,000 en janvier et février. Devant une telle poussée de la demande, il est peu probable qu'elle parvienne à installer les systèmes de chauffage avant le 31 mars. C'est donc un triste poisson d'avril qui attendra le lendemain les nombreux consommateurs déçus.

Il existe bien des raisons qui expliquent que cette industrie ait du mal à desservir ses clients. La première est l'hiver. Il est très difficile d'installer des conduits de gaz lorsque le sol est recouvert de neige. Et dans le nord de l'Ontario, ce problème est encore plus grave. La Northern and Central Gas Corporation Ltd. n'accepte plus de demandes depuis décembre parce qu'elle ne peut faire creuser de tranchées dans le sol gelé pour installer les conduits. L'Association canadienne du gaz a vainement demandé au gouvernement de prolonger ce programme, tout comme Consumers Gaz et d'autres compagnies d'ailleurs. Elles ont proposé d'autres solutions de leur propre chef. Elles ont proposé de refuser les demandes dès la fin de janvier si le gouvernement leur donnait, à elles et à leurs clients, le temps d'installer tous les systèmes de chauffage prévus, mais sans succès.

Le gouvernement est intraitable dans ses compressions. Il lui importe peu combien de gens veulent convertir leur système de chauffage au gaz. L'industrie ne voit pas vraiment d'inconvénient à la suppression du programme et peut-être aussi certaines gens, dans la mesure ou le gouvernement procède d'une façon un peu plus normale, c'est-à-dire qu'il le supprime progressivement.

[*Français*]

Monsieur le Président, s'il y a des problèmes dans le nord de l'Ontario et dans d'autres régions du Canada, une chose est certaine, c'est qu'au niveau de la province de Québec, c'est peut-être là que les problèmes se font davantage sentir. Et je voudrais faire référence de façon particulière à la ville de Québec et à la région métropolitaine de Québec puisque aucun député conservateur ne semble s'intéresser à ce problème.

Ce gouvernement, dans les annonces qu'ils nous a faites en novembre dernier, a prix deux décisions qui affectent très négativement la région métropolitaine de Québec. La première décision, c'est qu'ils ont aboli la construction, qui devait commencer incessamment, des voies latérales du tronçon du gaz naturel de telle sorte que les villes de Charlesbourg et de Beauport et, éventuellement, la région de Lauzon et en particulier la pointe de Lauzon sur laquelle il pourrait éventuellement se développer un centre industriel. Mais pour revenir au programme qui nous touche, cette région de Beauport et de Charlesbourg non seulement elle s'est vu couper les investissements qui auraient donné à cette région, au parc industriel, aux résidences de ces villes populeuses de la région métropolitaine de Québec, accès au gaz naturel, mais aussi tout le développement industriel qui était relié à la construction de ces voies latérales du gazoduc.

J'ai rencontré, personnellement, les représentants de la Chambre de commerce du Grand-Québec métropolitain, et c'est un des problèmes que l'on a soumis à notre attention comme plusieurs autres problèmes dont la décision retarde et qui étaient dans le processus décisionnel. Et je me réfère, par exemple, à l'établissement d'un conseil d'administration séparé pour l'aéroport ainsi qu'à l'amélioration des voies ferrées dans le tronçon Québec-Montréal.

Mais pour revenir au sujet qui est à l'étude présentement, ces régions de Charlesbourg et de Beauport et, éventuellement, Lauzon, se voient privées de la possibilité des avantages de ce programme, et le projet de loi à l'étude non seulement le coupe de façon abrupte pour les propriétaires de maisons dans les régions déjà desservies, mais ces régions qui n'ont pas encore été capables parce que le gaz naturel n'était pas rendu, se voient couper toutes les possibilités d'avoir accès à ce programme dont plusieurs autres Canadiens ont pu bénéficier. A

mon avis, cette décision affecte considérablement les citoyens de la région métropolitaine de Québec en plus, évidemment, du fait, comme je l'ai dit il y a un instant, que la guillotine qui tombe le 31 mars prochain signifie que plusieurs personnes, plusieurs familles n'auront pas pu bénéficier des effets positifs de ce programme dont les avantages avaient été reconnus par tous les membres de cette Chambre.

La troisième raison, monsieur le Président, qui me fait intervenir dans ce débat, c'est cette guillotine imposée aux députés de cette Chambre. Je ne peux pas comprendre comment il se fait que ce gouvernement qui se vante depuis le 4 septembre de vouloir consulter tout le monde, de vouloir entendre tout le monde avant de prendre des décisions, ici même dans cette Chambre, se refuse au même processus. Et lorsque l'opposition se fait insistante, on va patienter quelque temps et immédiatement on utilise la guillotine. Même si je n'étais pas un parlementaire dans cette Chambre des communes auparavant, il m'arrivait assez fréquemment d'écouter les débats et de les suivre par le biais de la télévision. Et je me rappelle comment les députés qui sont issus du parti qui forme le gouvernement se comportaient lorsque l'ancien gouvernement osait apporter ou penser à cette solution de mettre fin au débat, alors que la Chambre des communes, à ce moment-là, était davantage balancée entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition. Aujourd'hui, utiliser la guillotine, utiliser le bâillon alors qu'il n'y a qu'une poignée de députés de l'opposition, alors que ce même gouvernement nous parle de vouloir consulter, alors que ce même gouvernement nous dit qu'il est prêt à dépenser des sommes d'argent considérables pour organiser des sommets économiques . . . Bravo pour des sommets économiques! Bravo si on veut écouter des gens qui viennent de l'extérieur! Mais pourquoi ne veut-on pas entendre les députés de cette Chambre qui essaient de faire comprendre au ministre pourquoi cela ne fait ni queue ni tête que, subito presto, sans avis, sans période d'avertissement, de couper carrément un programme de cette nature et de plus, utiliser le bâillon, utiliser la guillotine pour être en mesure de couper les avantages d'un programme dont tout le monde avait reconnu les bénéfices pour, non seulement, les citoyens mais aussi pour une meilleure utilisation de l'énergie au Canada?

Monsieur le Président, je forme le vœu et l'espoir que, après avoir entendu, même à répétition, les mêmes arguments, à un certain moment il y a quelqu'un du côté du gouvernement qui va entendre raison, qui va accepter d'apporter des changements au projet de loi dont nous sommes saisis.

• (1610)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement; l'honorable député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall)—l'Agriculture—La demande de fonds d'urgence faite par le Maritime Farmers' Council, *b*) La date de la décision; l'honorable député de Papineau (M. Ouellet)—Le transport aérien—On demande des précisions sur la fermeture du bureau de la sécurité aérienne à Montréal, *b*) Les compressions budgétaires—Les conséquences pour la ville de Montréal; l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan)—Le terrorisme—La protection de l'ambassade de Turquie *b*) Les mesures de sécurité.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics ainsi que de la motion de M. Hockin (p. 3227).

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais dire clairement pourquoi je reprends la parole, même si j'ai déjà parlé hier dans ce même débat. Dans des circonstances normales, j'aurais estimé que cette participation était suffisante. Je confesse, sans honte, que nous essayons de retarder ce projet de loi. Je dis brutalement et ouvertement que nous essayons de le bloquer parce que nous estimons que nos demandes sont raisonnables et conformes aux vœux des Canadiens.

Nous ne demandons pas une extension illimitée. Nous ne demandons pas que la loi soit maintenue indéfiniment. Nous disons que, en raison du moment choisi par le gouvernement pour présenter ces restrictions d'accès au programme, il était impossible pour un grand nombre de Canadiens—qui autrement en auraient profité pour faire des travaux jugés utiles, tant du point de vue de l'emploi que du point de vue des économies d'énergie—de recevoir l'aide offerte.

Mlle Carney: Il nous faudrait emprunter de l'argent.

M. Deans: La ministre me fait savoir, placidement, que le gouvernement devrait emprunter. Je me doutais bien que c'était une opinion que le cabinet avancerait. Cela indique que sur la liste des priorités du gouvernement ces considérations sont très loin. C'est une déclaration que je considère inacceptable si l'on veut le bien de ce pays, bien qu'elle soit compréhensible, puisqu'elle vient d'un gouvernement conservateur.

Je dirais à la ministre que beaucoup de ces gens qui ne pourront pas avoir accès à ce programme ont vu leurs impôts utilisés pour permettre à d'autres d'en profiter. En raison de la façon dont on a mis fin à ce programme et du moment de l'année qui a été choisi, il était virtuellement impossible pour un grand nombre de Canadiens de profiter d'une mesure qui était proposée à tous.

Je voudrais dire à la ministre, par votre intermédiaire, monsieur le Président, qu'il n'est pas besoin d'être un génie—je ne prétends pas en être un et je suis sûr que le ministre non plus—pour voir qu'il serait extrêmement difficile, voire impossible, de faire des travaux de cet ordre dans certaines régions pendant l'hiver. Au cours des mois de novembre à mars, qui est la période requise pour finir les travaux, selon le choix que vous avez fait, il était absolument impossible, avec les meilleures intentions du monde, de faire la demande d'aide et d'en profiter. Il est évident qu'il y a un grand nombre de gens qui aimeraient encore en profiter.

Je dois dire qu'au départ j'ai été un peu surpris de l'attitude du gouvernement. Comme je l'ai dit l'autre jour, il s'agit là d'un gouvernement qui a élevé la simonie au niveau d'un art. Il l'a redéfinie dans le contexte politique. Une fois de plus aujourd'hui, nous avons été témoins d'autres exemples de la façon dont le gouvernement peut trouver des emplois pour ses amis, où qu'ils soient—tous ces emplois étant financés par les deniers publics. Par contre, il ne peut, semble-t-il, trouver la volonté de réaffecter certaines ressources, afin de permettre à des Canadiens d'avoir accès à un programme qui leur est non seulement profitable, mais qui offre également des avantages à de nombreux chômeurs. Ce programme sera profitable au Canada à long terme, car il permettra une utilisation judicieuse de nos ressources énergétiques.

A vrai dire, selon nous, il vaudrait mieux que le gouvernement soit moins généreux envers ses amis et plus ouvert aux avantages que l'on pourrait tirer de la poursuite de ce programme pendant une brève période. Comme je l'ai dit hier, il faudrait prolonger la mise en œuvre de ce programme jusqu'au milieu de l'automne. Cela faciliterait la planification. On permettrait ainsi aux gens de prendre des dispositions pour trouver l'argent supplémentaire dont ils peuvent avoir besoin. Les entreprises concernées pourraient élaborer un programme d'emploi pour la période qui suivra la fin de ce programme et durant laquelle un certain nombre de personnes se retrouveront sans emploi. On donnerait ainsi le temps au nouveau programme économique que le gouvernement va nous dévoiler d'ici le mois de juin de produire des résultats. Bien des gens auraient ainsi la possibilité de profiter du nouveau programme de création d'emplois que le gouvernement ne cesse de nous promettre.

Dans l'ensemble, notre requête est tout à fait raisonnable et juste. Nous ne réclamons pas une prolongation illimitée. Nous réclamons seulement que le programme soit prolongé durant les mois d'été, afin de permettre à ceux qui voudraient en profiter d'être en mesure de terminer les travaux que la température les empêche de terminer.

Ne basons pas notre jugement seulement sur ce qui peut être fait dans le sud de l'Ontario. Je viens de cette région, mais ce n'est qu'un coin du Canada. Dans bien des régions du Canada, les travaux dont nous parlons ne peuvent être entrepris de novembre à avril.

Il me semble que cette proposition est tout à fait raisonnable. On a demandé à ces gens de payer des impôts, afin que d'autres habitants du pays puissent profiter des avantages de ce programme et réaliser des économies. Nous devrions nous assurer qu'ils aient la chance également de profiter de ce programme, sachant que ce programme prendra bel et bien fin, mais à une date qui permettra de s'assurer qu'ils ont pu, s'ils le voulaient, avoir accès à ce programme dans leur propre intérêt et dans celui d'autres personnes auxquelles ce programme donne du travail.

Il n'est pas surprenant de sentir chez les députés ministériels de l'arrière-ban une certaine nervosité et une certaine agitation sur les banquettes ministérielles. Manifestement, les ministériels savent que notre position est tout à fait justifiée. Il est évident que les quelques ministériels qui sont parmi nous voudraient que le gouvernement accepte de prolonger la mise en œuvre du programme comme nous le lui demandons.

M. McKnight: Ils siègent ici depuis assez longtemps.

M. Deans: Le ministre du Travail (M. McKnight) affiche son sourire mielleux et prétend que les ministériels siègent ici depuis assez longtemps. Plusieurs Canadiens seront peut-être de cet avis d'ici quatre ans.

• (1620)

En six mois, le gouvernement a prouvé une chose, c'est qu'il peut être injuste. Il a été injuste en décrétant des réductions dans sa déclaration économique de novembre; elles font beaucoup de tort et la décision a été prise sans avoir consulté qui que ce soit. Il s'est montré injuste en organisant une conférence économique après avoir décidé du contenu du budget. Il est injuste en exposant comme il l'a fait les événements regrettables qui se sont produits à Ottawa il y a une semaine à peine. Un jour, le gouvernement devra bien admettre que dans un régime représentatif, le gouvernement doit absolument faire preuve de justice.

Ce n'est pas en nommant des amis à des postes importants, à grands frais, que l'on fait preuve de justice. On fait preuve de justice en traitant les Canadiens de façon à ce qu'ils aient l'impression qu'on tient compte d'eux. On ne tient pas compte d'eux en supprimant ce programme. Je recommande tout simplement de le prolonger de six voire de cinq mois. Il faudrait retarder un peu l'échéance pour donner aux gens l'occasion de faire ce qu'ils feraient pour favoriser la stabilité économique que nous désirons tous.

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de prendre la parole à la suite de ceux qui l'ont déjà fait au sujet du projet de loi C-24 intitulé Loi modifiant la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.

Une chose m'a frappé cependant, monsieur le Président, c'est que dans tous les discours, autant de ce côté-ci de la Chambre que de l'autre côté, il semble y avoir un consensus voulant que ces deux programmes que j'ai mentionnés au tout début de mon discours, qui est le projet de loi C-24, semblent plaire un peu à tout le monde. Et avec raison, monsieur le Président! Et la raison est simple, c'est que si l'on examine la géographie du Canada, on voit que c'est un pays qui est au Nord de l'Amérique. On voit que c'est un pays qui est excessivement froid, et comme souvent l'adage le veut, au Canada nous avons deux saisons. Nous avons le mois de juillet et l'hiver. Et il est bien sûr que pour rendre confortables les habitations, les maisons, les lieux de travail, il faut absolument un chauffage ou un équipement adéquat pour chauffer ces endroits.

Et anciennement, monsieur le Président, et il n'y a pas très longtemps, surtout depuis le cataclysme des années de 1970, la crise de l'énergie qui a causé un chambardement économique extraordinaire chez les pays industrialisés, dû à l'augmentation effrénée du prix du combustible, de l'huile, il est bien sûr que c'est le Canada qui . . . maintenant qu'il est un peu sorti de la crise, c'est le Canada qui a été attaqué d'une façon extraordinaire.

Cette raison découle de plusieurs causes. D'abord, on sait que, anciennement, au Canada, on construisait avec ce que l'on appelait des deux par quatre, des deux par six, et que, comme isolant, on mettait du bran de scie entre les murs. Cela ne faisait donc pas une maison ou une habitation qui était excessivement chauffée. Il y avait beaucoup plus d'humidité et de froid qu'autre chose. Et cela coûtait énormément cher. Mais comparativement à ce que cela coûtait anciennement, je pense que le prix de l'huile qui était peut-être de 11, 12, 13, 14 et 15 cents le gallon, il est sûr que les gens se sentaient encore à l'aise et que les dépenses n'étaient pas excessives. Mais étant donné cette crise de 1970, il a fallu penser autrement. Il a fallu mettre des programmes à la disposition des Canadiens pour qu'ils puissent habiter des maisons confortables, bien chauffées, puisque, comme je l'ai dit, nous avons deux saisons, l'hiver et le mois de juillet. Alors, des programmes ont été mis de l'avant pour conserver de l'énergie autant que possible, et pour faire en sorte que les Canadiens puissent être chauffés afin de mieux travailler et avoir un *modus vivendi* acceptable dans un pays situé au Nord de l'Amérique.

Et j'entendais la ministre dire dans un récent discours que justement la conservation de l'énergie était une nouvelle source d'énergie. Et elle avait raison. Je l'appuie 100 p. 100 parce que c'est une source intarissable. On dit que, grâce aux programmes qui ont été mis en vigueur depuis quelques années, on est même parvenu à économiser 82,000 barils d'huile par jour. On dit même que, grâce au programme d'isolation des maisons, on a fini par isoler environ 2,500,000 maisons. Il est bien sûr que le programme, éventuellement, doit se terminer, mais, à mon avis, on le fait d'une façon un peu irresponsable en annonçant le 8 novembre qu'il fallait que tout soit terminé pour le 31 mars. Je ne veux pas répéter ici qu'il est assez difficile de changer un système de chauffage ou de convertir . . .

[*Traduction*]

M. McDermid: Le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes sera encore en vigueur pendant un an.

M. Isabelle: Oui, mais pas l'autre.

M. McDermid: Vous parlez du Programme d'isolation thermique.

M. Isabelle: Non, je parlais du Programme d'isolation thermique mais j'ai ensuite parlé de l'autre.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

[*Français*]

M. Isabelle: Et cela pour dire simplement que cette conservation d'énergie est une source intarissable. Je pense qu'elle avait raison, et si on a économisé souvent jusqu'à 17 p. 100 de conservation de l'énergie, à mon avis, il y a une économie d'argent excessivement importante pour les Canadiens.

Il est bien sûr qu'il faudra, un jour, cesser de subventionner, mais il y aurait peut-être lieu de le prolonger de six mois, et je pense que cela n'est pas encore assez. On devrait peut-être mettre un programme en vigueur, bien qu'on dise que cela peut coûter 35 millions . . . Si on le prolongeait jusqu'au mois de juin, afin que tous ceux qui s'achètent une maison pour la première fois, non pas une maison neuve, parce que les maisons neuves ont déjà un peu l'équipement nécessaire pour éviter cette perte d'énergie, mais une ancienne maison, ceux qui se marient par exemple pour la première fois, qui achètent une maison qui n'est pas neuve pour la première fois et lorsqu'il s'agit d'une maison qui n'a pas eu les isolants, et n'a pas, enfin, l'équipement nécessaire pour chauffer adéquatement, à mon avis, on devrait peut-être permettre à ces gens-là de continuer dans le programme. Et, éventuellement, lorsque nous aurons fait des essais comme, par exemple, par la nouvelle expérience qu'on fait avec la maison que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a réalisée avec la R-2,000, je pense que l'on pourra peut-être diminuer ces genres de programmes-là.

Tant et aussi longtemps, monsieur le Président, qu'il y aura des maisons qui n'ont pas bénéficié de ces programmes, nous devrions laisser le programme en place puisque, éventuellement, nous économisons de l'énergie. Il y a peut-être beaucoup d'autres méthodes, mais je pense que c'est une des méthodes qui finira par rendre le Canada autosuffisant en matière d'énergie. Il y va là, je pense bien, de la santé et du confort de tous les Canadiens, nous qui vivons exceptionnellement au Nord du continent de l'Amérique, dans un pays presque glacial, je pense qu'il se doit que le gouvernement, s'il a des coupures à faire, puisse les faire ailleurs que dans ces endroits qui donnent aux Canadiens le confort auquel ils ont droit.

C'est bien sûr, monsieur le Président, qu'il faut couper, mais il ne faut pas le faire là où nécessairement on doit sauver . . . car c'est toute l'indusrie des entrepreneurs, des électriciens, du chauffage qui est en jeu, et je suis sûr que si on coupe dans cette industrie, on va créer du chômage, et je pense que ce n'est pas de cette façon que l'on devrait administrer. Je suis sûr que, maintenant que l'on a un nouveau gouvernement, les gens ont changé. Il faut faire autrement. Je pense qu'il est responsable aussi de choisir la façon dont on fait les coupures afin de toujours améliorer le sort du gouvernement.

Et je suis étonné de voir que du jour au lendemain le gouvernement a annoncé une mesure de mise à fin, si vous voulez, de ces programmes qui ont servi tellement bien tous les Canadiens et les Canadiennes, et surtout qui ont servi à rendre le Canada, jusqu'à un certain point, autosuffisant, en lui donnant des

moyens de conserver l'énergie qui est une source intarissable d'énergies nouvelles, comme le disait si bien la ministre responsable de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney).

Alors, voilà ma contribution, monsieur le Président. J'aimerais bien que l'on puisse repousser la fin de cela bien au-delà du 31 mars, bien au-delà de l'automne, mais s'il faut absolument le faire à l'automne, alors que l'on trouve des moyens pour exempter ou pour continuer ce programme eu égard à ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire ceux qui gagnent le plus petit salaire, qui ne peuvent se permettre à ce moment-ci ces privilèges qui ont été offerts aux autres Canadiens, afin que tous les Canadiens puissent jouir également de ce confort et de cette économie d'énergie qu'on a fait faire à tant d'autres Canadiens depuis déjà un bon moment.

• (1630)

[*Traduction*]

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole à propos du projet de loi C-24, mesure proposée sur le gouvernement pour économiser de l'argent. Je voudrais parler d'abord des choix qui ont été faits et de la direction dans laquelle le gouvernement semble s'orienter.

Pour économiser l'argent des contribuables, le gouvernement a choisi de supprimer le PCRP qui devait exister pendant 10 ans, jusqu'en 1990. Ce programme était conçu pour encourager les Canadiens à réduire leur facture énergétique. Cette mesure d'économie est maintenant abandonnée. Le programme avait également un objectif plus vaste d'économie d'énergie qui, je pense, est extrêmement important.

En particulier, le PCRP était destiné à permettre aux Canadiens de passer du chauffage au mazout à un autre mode de chauffage, en particulier au gaz naturel. L'Office national de l'énergie a constaté qu'il y avait un surplus de gaz naturel, mais qu'il n'y avait pas d'excédent de pétrole, en particulier du genre utilisé pour fabriquer le carburant diesel et le mazout. Les pétroles les plus légers ne devraient guère représenter, en 2005, que 28 p. 100 de la demande actuelle. Pratiquement, dans 20 ans seulement nous ne produirons qu'un quart du pétrole que nous produisons maintenant. Il est donc extrêmement important d'éliminer cette dépendance, non seulement pour des raisons économiques, mais également parce que le pétrole est une ressource finie. Nous devons faire en sorte qu'il en reste pour nos enfants et nos petits-enfants.

Il y a trois ou quatre ans, ce programme a été accepté par tous les partis. Il a été adopté unanimement parce que c'était un bon programme qui encourageait les gens à utiliser le gaz naturel, le bois ou à un autre mode de chauffage. Le programme a eu du succès. Arrivé à la moitié de sa durée, il a permis de convertir la moitié des maisons visées. Le programme a donc répondu à ses objectifs et il n'a pas été extrêmement coûteux, étant donné les économies qui ont été réalisées.

Ce programme économise actuellement 42,000 barils de pétrole par jour ou 15.3 millions de barils par année. Étant donné que nous consommons approximativement 1.45 million de barils de pétrole par jour pour toutes les utilisations énergétiques—chauffage, industrie et transport—cela représente une économie nette d'énergie d'environ 2.8 p. 100. Ces économies sont directement attribuables à ce programme. En fait, le pétrole qui est économisé grâce au PCRP suffit à chauffer 650,000 logements par année. En moyenne, chaque maison qui abandonne le mazout fait économiser 13.8 barils de pétrole par année, ce qui représente une économie de $634.80. Par conséquent, un propriétaire qui élimine le chauffage au mazout peut s'attendre à un remboursement de son investissement en trois ans. Toutefois, dans certaines circonstances, il faudra plus de temps et les coûts seront plus élevés.

Les Canadiens sont passés à d'autres formes d'énergie en grand nombre. Pourtant, tout d'un coup, le nouveau gouvernement prend la décision subite de mettre fin au programme. Quelle sera la conséquence de cela pour l'esprit d'optimisme et l'espoir des petits entrepreneurs qui se sont spécialisés dans l'installation des chaudières et des conduites de gaz ou dans les autres systèmes de chauffage? Cette décision les jette dans le désarroi. Depuis le 8 novembre—et il ne leur reste plus que jusqu'à la fin du mois—ils tentent désespérément de répondre à l'énorme quantité de demandes.

Certaines de ces entreprises ont peut-être dû embaucher du nouveau personnel, mais à mesure que l'échéance du 31 mars approche, la plupart des installateurs savent qu'il ne sert à rien d'embaucher trop de monde pour tenter de faire le maximum de travaux avant la date limite, car cela nécessiterait l'achat de véhicules et d'outils supplémentaires. Par conséquent, la plupart de ces entreprises n'ont pas paniqué et elles n'ont pas pris d'expansion.

Non seulement la suppression de ce programme a gêné les petites entreprises mais elle a aussi été injuste envers les propriétaires de maisons. Certains propriétaires étalent leur budget sur plusieurs années et beaucoup ont décidé de changer de mode de chauffage à la fin des années 1980 parce que leur chaudière fonctionnait encore bien ou parce qu'ils n'avaient pas l'argent nécessaire dans l'immédiat. Ils ont par conséquent décidé d'attendre avant de profiter de ce programme. Ces propriétaires devront débourser $800 de plus.

Par ailleurs, dans bien des petites agglomérations, il n'y a pas encore de conduites de gaz. Les gens savent que les projets d'installation existent et que d'ici un an ou deux, des conduites seront installées dans leur agglomération ou à proximité de leur maison. Pour le moment, ils n'ont pas le choix et ne peuvent pas se chauffer au gaz parce qu'il n'y a pas de conduites. Les personnes qui attendaient l'installation du gaz dans leur agglomération risquent non seulement de devoir attendre plus longtemps que la plupart des Canadiens pour adopter le chauffage au gaz, qui est moins coûteux, mais elles n'ont plus droit à la subvention de $800, et elles devront payer le prix plein. C'est injuste, monsieur le Président, surtout que ce programme contribuait beaucoup à pousser les gens à cesser d'utiliser une ressource qui s'épuise, l'huile légère. Nous avons dépensé en vain des milliards de dollars pour trouver des substituts. Le gouvernement a dépensé des milliards en subventions, en amortissement et en report d'impôt. Nous sommes allés jusqu'à payer 90 p. 100 de la totalité des frais de forage pour la prospection pétrolière dans l'Arctique. Cela n'a pas été un succès. Nous n'avons pas trouvé de solution au fait que d'ici une vingtaine d'années, la production de ces sortes de pétroles ne représentera plus que 28 p. 100 de notre production actuelle.

• (1640)

La seule solution prudente consisterait à trouver un moyen de mieux utiliser l'énergie actuelle qui est restreinte—et elle diminue à mesure que le temps passe. Il faudrait mieux isoler nos maisons. Le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, qui ne restera en vigueur que quelques mois, a été utile en ce sens.

En guise de conclusion, je trouve regrettable que le gouvernement ait décidé d'essayer d'économiser quelques dollars à brève échéance en feignant d'ignorer complètement les problèmes que la production et le prix de l'énergie nous poseront. Ce n'est pas un très bon moyen d'économiser.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de parler de cette question tout à l'heure, et j'avais espéré que les députés m'accorderaient quelques minutes de plus pour que je puisse terminer mes observations. Je suis heureux d'avoir maintenant l'occasion de reprendre les derniers arguments que je voulais invoquer pour tenter d'amener le gouvernement à revenir sur sa décision d'annuler ces deux programmes essentiels.

Je suis d'accord avec le député qui avait la parole avant moi. Il a dit que nous nous efforcions de faire en sorte que la Chambre n'adopte pas trop rapidement ce projet de loi pour que les Canadiens aient le temps de découvrir ce que cherche à leur faire le gouvernement. Il est intéressant de souligner que ce projet de loi émane d'un gouvernement qui semble décidé à réduire le déficit, et je reviendrai sur cet aspect de la question dans un moment. C'est aussi un gouvernement qui réagit facilement devant des électeurs mécontents. Deux des coups qu'il a essayé d'asséner à des programmes existants ont provoqué des réactions très efficaces qui, je l'espère, amèneront le gouvernement à revoir sa position. Le premier est son plan consistant à amputer d'environ 20 p. 100 par an le budget de la recherche médicale. Les chercheurs concernés ont réagi efficacement et intelligemment. Ils ont fait comprendre au gouvernement et aux Canadiens que les changements envisagés inciteraient les chercheurs à partir pour les États-Unis à cause de la diminution et, en fin de compte, de l'élimination des recherches sur le cancer au Canada. Cette perspective est d'autant plus certaine que le gouvernement conservateur de l'Ontario a décidé de supprimer les crédits pour la recherche médicale et que le gouvernement conservateur de l'Alberta, qui a largement financé les recherches sur le cancer, a annoncé lui aussi des restrictions de crédits dans ce domaine.

Les recherches sur le cancer effectuées au Canada ont permis d'importantes découvertes scientifiques. Il est certain que ces activités étaient valables et méritent d'être poursuivies. A côté de la recherche proprement dite, nous allons constater, au fur et à mesure que ces chercheurs commenceront à quitter le pays . . .

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): La whip suppléante (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je commence à me poser une question sur la «pertinence» du discours de l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Kaplan: Monsieur le Président, je m'efforce d'illustrer la doctrine de compressions budgétaires du gouvernement pour montrer que l'élimination de ce programme serait une erreur. Si j'ai parlé de la recherche médicale, c'est parce que voilà un exemple de compressions budgétaires qui ont provoqué une réaction des personnes visées. Les chercheurs ont pu se défendre et surtout attirer l'attention de tous les Canadiens sur les conséquences d'une telle mesure. Je voudrais donner un deuxième exemple de coupures décrétées par le gouvernement afin d'étayer mon argumentation, puis je reviendrai à la mesure dont nous parlons pour montrer quel est le lien entre ces trois décisions.

La deuxième série de compressions budgétaires que le gouvernement a tenté d'imposer visait les arts, mais je crois qu'il va reconsidérer sa position. Dès l'annonce de cette mesure, les artistes se sont mobilisés pour défendre non seulement leurs intérêts, puisque le gouvernement voulait cesser de les aider dans leur travail, lequel constitue leur gagne-pain et est un des piliers de notre pays, mais aussi les intérêts de tous les Canadiens qui profitent des crédits que le gouvernement consacre à la culture. Ceux qui œuvrent dans le domaine des arts disaient, il y a quinze ans, que si vous vouliez faire carrière dans un domaine artistique quelconque, il fallait aller aux États-Unis. Depuis quinze ans, la profession artistique n'est pas devenue la mieux payée au Canada, loin de là. Je pense qu'elle se classe à l'avant-dernier rang sur le plan des salaires. Toutefois, les artistes, et je parle de tous les genres d'artistes, reconnaissent qu'il est possible de réussir au Canada. Le gouvernement a tué cet espoir en annonçant des coupes importantes dans le domaine des arts et lorsqu'un premier ministre insensible (M. Mulroney) a annoncé hier: «Vous n'avez encore rien vu. Il y aura d'autres coupes».

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'insiste, j'attends encore la «pertinence» du discours de l'honorable député. Je peux comprendre qu'il veut étudier des arguments, mais c'est un peu trop large, vous savez.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Le député de York-Centre (M. Kaplan) a expliqué la pertinence de ses observations en disant qu'il en arrivait au fait. Je lui demande de bien vouloir y arriver plus rapidement.

M. Kaplan: Certainement.

[*Français*]

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président . . . C'est justement le rappel au Règlement que je veux faire: J'espère que le temps alloué à l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan) sera enlevé de la période de temps utilisée par l'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly).

[*Traduction*]

M. Kaplan: J'espère que ce ne sera pas déduit de mon temps de parole.

Les coupes que le gouvernement a faites dans le budget des arts et de la recherche médicale touchent certains groupes qui ont protesté, en leur nom et au nom de tous les Canadiens, en disant que la recherche médicale allait en pâtir de même que les arts, et que les artistes devront se tourner vers les États-

Unis et d'autres pays s'ils veulent réussir leur carrière, tout cela à cause du gouvernement.

Malheureusement, pour ce qui est du programme de remplacement du mazout et du programme d'isolation thermique, aucun groupe particulier de notre société n'est visé. C'est l'ensemble des consommateurs qui seront touchés. Les demandes de la moitié des personnes qui ont droit à ces subventions sont actuellement examinées. L'autre moitié des consommateurs ne savent pas encore qu'ils vont perdre un très important programme d'intérêt national.

Voilà pourquoi nous devons prolonger ce débat le plus longtemps possible. Nous devons essayer d'attirer autant d'attention sur les torts que le gouvernement cause en cherchant ainsi à réduire le déficit que sur les deux autres coupes que j'ai citées en exemple.

Et qu'en est-il de la réduction du déficit? Je vous parie que, lorsque le budget sera présenté, nous constaterons que le gouvernement n'est pas vraiment déterminé à réduire le déficit. Sa méthode consiste à prendre un malade, à lui couper les deux bras, puis à lui en redonner un en s'attendant à ce qu'il dise merci.

M. Epp (Provencher): Dans votre cas, les gens mouraient.

M. Kaplan: Le député dit que, dans notre cas, le patient mourait. Les données statistiques qui ont été publiées au sujet de 1984, après que nous avons quitté le pouvoir, ont révélé que le budget pour cette année-là n'était pas si mauvais qu'on l'a prétendu. Le nombre des emplois s'est accru et la croissance économique aussi.

• (1650)

Ainsi, le gouvernement rendra à la recherche médicale un de ses bras pour ainsi dire, et il en fera peut-être de même pour le secteur des arts, mais ce que je crains, c'est que si le gouvernement réussit à faire adopter ce projet de loi avant la présentation du budget, il ne proposera plus aux Canadiens d'isoler leur maison et de délaisser le chauffage au mazout. Entre temps, le projet de loi aura été adopté et les torts causés.

L'opposition a, je pense, le rôle fort important de veiller au maintien de ces programmes le plus longtemps possible, jusqu'à ce que le gouvernement renonce à ses beaux discours sur la réduction du déficit. Nous avons déjà des preuves que les conservateurs ne croient pas vraiment à la réduction du déficit. Par exemple, ils ont tout d'abord réduit de plus de 200 millions de dollars les programmes d'emploi d'été pour les étudiants. Et comme nous le savons, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a annoncé avec grande joie que les étudiants allaient retrouver un de leurs bras cet été, car le gouvernement rétablit pratiquement tous les programmes prévus par l'ancien gouvernement libéral et que le gouvernement actuel avait supprimés. Les conservateurs annonceront la même bonne nouvelle aux médecins et aux chercheurs; ces gens n'auront plus à se rendre aux États-Unis, car on compte leur rendre une partie des vivres qu'on leur a coupés.

Je commence peut-être à me faire comprendre du gouvernement. Je commence à lui faire comprendre que l'opposition a un rôle important à jouer . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. Kaplan: . . . en s'assurant—mais qu'on me permette de donner un exemple des mesures destinées à réduire le déficit, et je voudrais bien entendre la réaction des gens d'en face. Je voudrais entendre les députés d'en face nier que le premier ministre a accru le budget de son cabinet de plus de la moitié. Je voudrais bien les entendre nier que les ministres ont augmenté de plus de 50 p. 100 les budgets de leur personnel de bureau. Ils les ont pratiquement doublés, en fait. Ils se sont tus à présent et pour la bonne raison que j'ai donné un exemple dont il ne leur est pas possible de nier qu'il s'agit d'un ballon d'essai en ce qui concerne la prétendue réduction du déficit. Ils sont trop timorés face à la lourde tâche d'éponger le déficit.

M. McKnight: Et que dire du ministre des Transports sous le régime libéral?

M. Kaplan: Nous devons veiller, au cours de ce débat à la Chambre, à faire comprendre aux Canadiens que ces programmes peuvent être épargnés si seulement on arrive à les maintenir jusqu'à la présentation du budget. Voilà pourquoi nous avons proposé une motion de renvoi à six mois, voilà pourquoi nous avons proposé une motion de renvoi à trois mois et voilà pourquoi, enfin, car je vois que vous commencez à vous impatienter, monsieur le Président . . .

M. Epp (Provencher): Non, seulement à être fatigué.

M. Kaplan: Mon dernier point concerne le geste incroyable qu'a posé hier le gouvernement en empêchant l'opposition de présenter d'autres amendements visant à différer ce projet de loi de trois, six ou douze mois, ou jusqu'à ce que le gouvernement présente son budget, afin que les Canadiens aient la possibilité de contester, de se battre comme ils l'ont fait dans le cas de la recherche médicale, comme les étudiants l'ont fait dans le cas des programmes d'emplois d'été, comme les artistes l'ont fait pour défendre leur cause, et d'amener le gouvernement à reconnaître l'importance des programmes de conservation de l'énergie et de remplacement du pétrole.

Le président suppléant (M. Charest): La parole est au député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan).

M. Kaplan: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai oublié de demander au moins le consentement unanime . . .

Des voix: Non!

M. Kaplan: . . . afin de pouvoir poursuivre mes observations.

Des voix: Non!

M. Epp (Provencher): Inutile de gaspiller votre salive!

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Cape Breton-The Sydneys a la parole.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je ne vois vraiment pas pourquoi la Chambre ne permet pas au député de poursuivre son allocution, car il commençait à peine à se laisser entraîner par son sujet.

M. Kilgour: D'où sortez-vous?

M. MacLellan: Il se débrouillait très bien. Le gouvernement semble parti pour supprimer non seulement les projets de loi, mais encore les intervenants.

M. Rossi: Il ne veut pas entendre la vérité.

M. MacLellan: A l'occasion de l'une de ses rares apparitions à la Chambre, le secrétaire parlementaire a dit que ce projet de loi avait suscité quatre-vingts interventions jusqu'à maitenant. Je crois que nous pouvons être fiers que tant de députés de l'opposition s'inquiètent . . .

M. Epp (Provencher): Vous n'êtes pas quatre-vingts là-bas, Russ.

M. MacLellan: . . . suffisamment de la suppression de ce précieux programme pour protester à la Chambre contre le fait qu'on mettre un terme au PCRP à la fin du mois.

M. McKnight: Cela n'a rien à voir avec ce que vous dites, mais je dois partir.

M. MacLellan: Le ministre du Travail (M. McKnight), qui ne peut pas supporter d'entendre parler des problèmes des Canadiens ordinaires, est en train de partir, ce qui est regrettable. Un trop grand nombre de ministres du gouvernement actuel répugnent à entendre parler du chômage et des besoins des Canadiens. Cela va poser un grave problème au gouvernement dans les années à venir.

Il est regrettable que le PCRP ne soit pas prolongé de six mois. Un grand nombre de Canadiens voudraient se prévaloir de ce programme. Ils n'ont pas présenté leur demande avant le 8 novembre parce qu'ils avaient tout lieu de croire que le programme serait maintenu, comme le prévoyait la loi. Toutefois, le 8 novembre, le gouvernement a décidé de mettre fin au programme à compter du 31 mars prochain. Étant donné le nombre de personnes qui ont présenté une demande après le 8 novembre, il leur sera impossible d'effectuer la conversion avant la fin mars. C'est très regrettable.

D'autres députés et moi-même avons signalé que le moment n'est guère choisi pour convertir son système de chauffage à l'électricité ou au gaz, étant donné la température et parce que les fabricants produisent non pas des chaudières, mais plutôt des climatiseurs pour l'été. Toutefois, un autre point important a échappé au gouvernement. Il s'agit de Canadiens au chômage ou qui vivent d'un revenu fixe . . .

M. McKnight: Le ministre du Travail nous quitte à nouveau.

M. MacLellan: . . . ils n'ont pas les fonds nécessaires pour payer la différence entre les $800 et le prix de la conversion de leur système de chauffage et l'hiver est la période la plus difficile pour essayer de trouver de l'argent à cette fin. Je suis heureux de constater que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) est là pour la finale cet après-midi. J'espère simplement qu'elle y réfléchira à nouveau. Je le dis en toute objectivité, car c'est important à mon avis. Personne ne prétend que ce programme doit être appliqué pour toujours. Oh, la voilà qui repart.

M. Dingwall: Elle s'en moque.

M. MacLellan: Aucun programme ne doit durer pour toujours. Toutefois, il faut pouvoir examiner les besoins des Canadiens et prévoir les avantages qu'offrira le programme.

Entre le 1^er^ octobre 1983 et la fin février 1984, entre 4,000 et 5,000 personnes seulement ont demandé à passer du pétrole au gaz naturel. Entre le 1^er^ octobre 1984 et la fin de février 1985, il y a eu près de 18,000 demandes. Le besoin existe donc toujours. L'économie d'énergie et la conversion du pétrole sont des valeur sûres. Le gouvernement oublie ce principe très important. Les Canadiens pensaient pouvoir effectuer la conversion, mais ce n'est plus possible.

• (1700)

Il est inexact de prétendre, comme l'ont fait certains ministériels, que les gens ont eu tout le temps de faire le changement. Ce n'est pas le cas.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime pour passer à l'article n° 87?

Des voix: D'accord.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON PROPOSE D'INTERDIRE LES TRANSACTIONS MONÉTAIRES AVEC L'AFRIQUE DU SUD

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait interdire tout autre investissement canadien en Afrique du sud, prohiber l'importation du krugerrand sud-africain, ainsi que les prêts bancaires canadiens à l'Afrique du sud.

—Monsieur le Président, il est tout à fait indiqué que la Chambre discute de cette motion cet après-midi, car le maire d'Ottawa, Marian Dewar, a désigné aujourd'hui le jeudi 21 mars 1985 comme journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Il faut aussi se rappeler que l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1979, a fait de la semaine commençant le 21 mars une semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Il s'agit de la résolution 3424 du 15 novembre 1979.

Par ailleurs, le ministre responsable du multiculturalisme a pris tout à l'heure la parole à la Chambre pour annoncer qu'aujourd'hui serait une journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Il importe également de noter que c'est aujourd'hui le 25^e^ anniversaire du massacre de Sharpville, en Afrique du Sud. Ce jour-là, des policiers blancs ont ouvert le feu sur une foule de noirs qui manifestaient pacifiquement contre une loi de ce pays, il y eu 69 tués, dont huit femmes et dix enfants. En outre, 186 personnes furent blessées, dont 31 femmes et 19 enfants.

Enfin, Radio-Canada a annoncé ce matin que la police blanche d'Afrique du Sud avait tué aujourd'hui 14 personnes qui manifestaient pour commémorer le massacre de Sharpville.

Il est donc important de ne pas perdre de vue ce contexte en discutant de la motion à l'étude. Le ministre d'État au Multiculturalisme (M. Murta) et tous les Canadiens peuvent certes dire beaucoup de belles choses. Il ne faut toutefois pas oublier que nos concitoyens jugent le Parlement et le gouvernement d'après leurs actes et que les pays étrangers jugent le Canada en fonction des principes que nous sommes prêts à défendre fermement.

La semaine dernière, pour la première fois, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution condamnant l'Afrique du Sud pour la mort de nombreux manifestants noirs et pour l'arrestation des principaux opposants noirs au régime, lesquels sont accusés de trahison. C'est la première fois depuis l'accession de M. Reagan au pouvoir que les États-Unis votent en faveur d'une résolution du Conseil de sécurité condamnant la politique intérieure du gouvernement minoritaire blanc d'Afrique du Sud. Les 15 membres du Conseil de sécurité ont tous voté en faveur de la résolution qui protestait énergiquement contre l'assassinat de manifestants sans défense et contre l'arrestation de 16 dirigeants du Front démocratique uni et d'autres organismes opposés à la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, qui est en fait la pire forme de discrimination raciale.

Le Conseil de sécurité a aussi demandé à l'Afrique du Sud de retirer les accusations de haute trahison portées contre les dirigeants du Front. Le mot «apartheid» est synonyme de stricte ségrégation raciale. Il a été imposé en 1958 par la minorité blanche d'Afrique du Sud.

En 1960, le gouvernement a créé les Bantustans. Les noirs sont relégués dans ces réserves et sont autorités à travailler dans les centres urbains blancs avec un laissez-passer. Quand ils ne travaillent pas, ils doivent rentrer dans leur réserve. C'est à l'occasion d'une manifestation organisée pour protester contre cette situation que s'est produit le massacre de Sharpeville en 1960.

Aujourd'hui, il existe une dizaine de ces Bantustans ou «patries». Ils ont été créés par l'Afrique du Sud, et aucun pays au monde ne les reconnaît comme États indépendants à part l'Afrique du Sud. Celle-ci reconnaît l'indépendance de cinq Bantustans. En fait, les noirs sont encore maintenus dans un état d'esclavage par contrat, sur leur propre terre, et ils doivent travailler pour des sociétés d'Afrique du Sud appartenant à des blancs ou pour des compagnies étrangères. Certaines de ces sociétés étrangères sont canadiennes; j'en parlerai plus tard. Le noir sud-africain travaille dans les mines qui produisent l'or avec lequel on fait les krugerrands que vendent les banques canadiennes suivantes: la banque de Montréal, la banque de la Nouvelle-Écosse, la banque de commerce et la banque Toronto Dominion. Elles vendent le krugerrand qui vaut $507 canadiens soit $337 américains.

On ne devrait pas permettre la vente de pièces de monnaie au prix de la liberté et de la dignité des travailleurs. Nous avons une autre pièce dont il faudrait promouvoir la vente. Nous avons la feuille d'érable en or que peuvent acheter les personnes qui veulent investir dans les pièces de monnaie en or. Nous n'avons vraiment pas besoin de permettre la vente des krugerrands au Canada.

• (1710)

En l'interdisant, nous ferions comprendre clairement que nous ne sommes pas disposés à être des acteurs silencieux de l'oppression dont les noirs font l'objet en Afrique du Sud. Le gouvernement a en fait constitutionnalisé l'apartheid. La constitution dit clairement que l'homme noir n'est pas l'égal de l'homme blanc. Elle dit que l'homme blanc est supérieur à l'homme noir. Le gouvernement sud-africain se justifie en s'appuyant sur toutes sortes de citations bibliques. C'est ainsi qu'il a édicté toutes sortes de lois qui régissent les rapports entre les différentes races en Afrique du Sud et qu'il a refusé le droit de vote aux noirs.

Notre société a fait beaucoup de progrès. A une certaine époque, les femmes ne pouvaient pas voter. Nous avons dépassé ce stade, et nous savons que dans une société démocratique libre, les élections doivent être basées sur le suffrage universel.

L'Afrique du Sud refuse d'admettre que tous les hommes sont égaux aux yeux de Dieu. Rien qu'en permettant l'importation de Krugerrands, nous feignons de ne pas voir nos frères et sœurs sud-africains qui ont été asservis.

La question du Parlement sud-africain est assez intéressante. Afin de donner l'impression de changements, le gouvernement blanc de l'Afrique du Sud a procédé à trois modifications. Il y a une chambre pour les blancs, une chambre pour les métis et une chambre pour les Indiens ou Asiatiques. Une fois de plus, on refuse aux noirs le droit de vote et l'accès à la vie politique de leur propre pays. Lorsqu'on considère que l'on retrouve en Afrique du Sud environ 16 millions de noirs, 4.5 millions de blancs, 3 millions de métis et 1 million environ d'Asiatiques, on s'aperçoit qu'en Afrique du Sud, c'est la minorité qui opprime la majorité. Toutes les devises que nous expédions en Afrique du Sud en vendant des krugerrands permettent au gouvernement blanc d'asseoir davantage son autorité et d'acheter les armes les plus modernes et les plus puissantes, non seulement pour réduire en esclavage sa population noire, mais également pour jouer le rôle de policier dans la partie sud du continent africain et créer un climat de troubles dans les pays noirs voisins.

Je voudrais également me pencher sur les échanges commerciaux. Il est intéressant de remarquer que notre deuxième plus important partenaire commercial en Afrique, après l'Algérie, c'est l'Afrique du Sud. En 1984, le Canada a importé pour 201 millions de dollars de biens de l'Afrique du Sud et il y a exporté pour 201 millions de dollars. On appelle cela des échanges équilibrés.

Qu'avons-nous exporté en l'Afrique du Sud? Du soufre, de la pâte à papier, du matériel roulant ferroviaire, de la machinerie et des véhicules automobiles. Qu'avons-nous importé de l'Afrique du Sud? Du fer, de l'acier, du sucre, du minerai, des concentrés, de la ferraille et des produits manufacturés. Toutes des choses que nous produisons ici même. Nous n'avons pas besoin d'importer du fer et de l'acier de l'Afrique du Sud. Nous fermons des mines de fer au Canada, faute de demande. Nous fermons des mines de fer dans le nord-ouest de l'Ontario et à Terre-Neuve, mais nous importons par contre du minerai de fer de l'Afrique du Sud. Nous nuisons à notre propre activité économique.

Vingt-huit sociétés canadiennes sont établies en Afrique du Sud. Le Canada a décidé d'établir certaines lignes de conduite pour ces sociétés, mais il n'a jamais promulgué de loi à ce sujet. On recommande simplement que ces sociétés présentent chaque année un rapport sur leur conduite. Ces lignes directrices existent depuis 1978. Or, seulement une de ces 28 sociétés, l'Alcan, a présenté un rapport de ce genre. Seulement une, monsieur le Président, sur 28.

Selon moi, proportionnellement, il y a très peu de noirs qui travaillent dans les sociétés canadiennes établies en Afrique du Sud. En fait, l'interruption de nos échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud n'entraînerait en aucune façon des difficultés économiques. En vérité, selon les entretiens que j'ai eus avec les représentants du l'African National Congress, ce dernier souhaiterait que le Canada adopte cette position. L'*African National Congress approuverait la rupture des relations commerciales avec l'Afrique du Sud. Tant que nous continuons à commercer avec un gouvernement sud-africain, blanc et raciste, nous participons à l'oppression des noirs en Afrique du Sud. Nous nous sommes battus pour prouver que tous les hommes étaient égaux devant Dieu. Nous nous sommes battus pour cela, pourtant, dans le cas présent, nous nous laissons entraîner par le courant.

Nos prédécesseurs à la Chambre nous ont donné un point de départ. Ils nous ont donné un exemple. Ce sont deux anciens premiers ministres qui ont pris des positions, plutôt radicales pour l'époque. J'ai ici le hansard du 27 avril 1960 où l'honorable Lester B. Pearson, qui était alors chef de l'opposition, proposait une résolution d'urgence. Cela se passait avant que le premier ministre, le très honorable John D. Diefenbaker, n'aille à la conférence du Commonwealth de cette année-là. M. Pearson, donc, a proposé une résolution laissant savoir au premier ministre quelle était l'opinion des députés à propos de l'Afrique du Sud et de sa participation au Commonwealth britannique. Au cours du débat, le très honorable L. Chevrier disait en parlant de la politique d'apartheid:

> Si les relations normales doivent être rétablies dans ce pays du Commonwealth des nations britanniques, cette politique doit cesser. La paix, l'ordre et la sécurité ne peuvent exister sans le respect des individus.

Je répète, la paix, l'ordre et la sécurité ne peuvent exister sans le respect des individus.

Je pense que c'est une bonne chose de revenir à ce que disaient nos anciens chefs et les députés qui nous ont précédés. M. Diefenbaker a répondu:

● (1720)

> Monsieur le Président, le but de notre débat aujourd'hui, c'est de m'appuyer en tant que représentant de notre pays, qui préconise ces opinions depuis des années, avec toute la conscience, la réflexion et la délibération de la Chambre des communes du Canada, afin de faire le point sur les vues exprimées sur des sujets particulièrement importants à l'heure actuelle.

En fait, c'est lors de cette conférence que l'Afrique du Sud a été exclue du Commonwealth.

Je pense que nous devons porter le flambeau que nous ont transmis nos anciens chefs de parti. Nous devons continuer dans la voie que M. Pearson et M. Diefenbaker nous ont tracée, en 1960. Les trois mesures que je préconise sont très importantes, car elles constitueront un message pour le reste de la communauté internationale, la communauté des nations, montrant que le Canada est prêt à s'affirmer.

Dieu merci, nous avons un exemple vivant du genre de courage qu'il faut avoir. C'est le courage de Nelson Mandela, le fondateur du African National Congress. En 1960, il a été arrêté et condamné à la prison à vie, dans l'île Robin, pour trahison. Il y est encore, 25 ans plus tard. Le gouvernement blanc et raciste de l'Afrique du Sud lui a offert l'amnistie dernièrement, à condition qu'il renonce à la révolution par la violence. Il a refusé. Pareil courage après 25 ans de réclusion, une visite de temps à autre de sa femme et de ses enfants peut-être, est un vibrant appel à nous, ses frères blancs, un appel nous demandant de ne pas le laisser tomber. Mieux, il faudrait faire en sorte de précipiter les événements, car nous ne pouvons laisser une minorité opprimer la vaste majorité de ce pays. Nous ne pouvons tolérer qu'une société érige en principe la supériorité des blancs sur les noirs. Nous ne pouvons accepter chez les autres une situation que nous jugerions intolérable.

La liberté dont nous jouissons, nous la voulons aussi pour les autres peuples de la terre. Nous devons avoir le courage de nos convictions. Je demande donc à la Chambre de laisser les députés se prononcer sur cette motion. Que le gouvernement sache à quoi s'en tenir. Il peut prendre les trois mesures dont il est question dans ma motion sans attendre à demain. J'espère que nous entrerons dans une ère nouvelle et que le Canada aura lui-même montré la voie.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député. Je l'ai écouté très attentivement et je le félicite de ses paroles. Je sais, par expérience, une expérience pas très longue, qu'il s'est toujours occupé des droits des groupes ethniques au Canada et à l'étranger. Ses interventions à la Chambre ont été très profitables.

Mais quand il parle des 25 ans qui se sont écoulés depuis l'époque de Pearson et de Diefenbaker, des 25 ans que M. Mandela a passées en prison, il oublie qu'un même gouvernement a tenu les rênes du pays pendant ce temps-là, un gouvernement qui a eu nombre d'occasions de s'occuper de ces questions. Depuis septembre, nous avons poursuivi sa politique, mais nous avons promis de la réviser.

J'ai eu le plaisir de rencontrer dernièrement une délégation du groupe d'étude sur la condition des immigrantes. J'ai de nombreux contacts avec ce groupe et avec son comité de la justice sociale à Montréal. Nous avons parlé d'un grand nombre de problèmes de ce genre. La réaction de ce groupe, d'après le bulletin qu'il publie, a été positive, semble-t-il. Il va évidemment continuer de me soutenir dans le cadre de mes fonctions auprès du gouvernement.

L'Afrique du Sud

On y rend compte d'une question que j'ai abordée le 5 février, sous le titre «Afrique du Sud», en ces termes: «M. Weiner a déclaré que l'Afrique du Sud était une région qui ferait l'objet d'un nouvel examen par le gouvernement.» Nous espérons fortement que le livre vert qui sera bientôt déposé et le groupe de travail qui a été formé pour réexaminer notre politique étrangère, seront les occasions d'étudier nos rapports avec l'Afrique du Sud et sûrement leur influence générale sur la méprisable situation de l'apartheid.

Par une coïncidence toute symbolique, nous débattons cette question aujourd'hui qui se trouve à être le 25e anniversaire du massacre de Sharpeville où 69 personnes sont mortes aux mains de la police sud-africaine. Les Nations Unies ont fort à propos désigné le 21 mars comme la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Des représentants canadiens au siège des Nations Unies à New York et à Vienne assistent à des cérémonies commémoratives tandis que d'autres Canadiens ont manifesté à l'extérieur de l'ambassade d'Afrique du Sud, à Ottawa, pour exprimer leur opposition à l'apartheid. Un tragique incident serait survenu aujourd'hui même en Afrique du Sud, et plusieurs personnes auraient été tuées. Avant d'aborder la motion dont elle est saisie, il conviendrait que la Chambre se souvienne de ceux qui, au fil des années, ont souffert et dans certains cas offert leur vie dans la lutte qu'ils ont menée pour faire régner la justice dans leur pays.

Le massacre de Sharpeville a marqué un tournant dans l'histoire de l'Afrique du Sud. Après les troubles, le Congrès national africain a été interdit et il s'est par la suite tourné vers des méthodes violentes. Certains observateurs sont d'avis que le gouvernement d'Afrique du Sud a de nouveaux choix à faire qui pourraient avoir des conséquences profondes sur l'histoire de son pays. Le gouvernement canadien a l'obligation d'encourager ces hommes, que l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies a appelés «l'oligarchie assiégée», à écouter les voix modérées parmi leurs concitoyens. Un plus grand retard dans la réalisation de réformes fondamentales ne pourra que réduire les chances d'un changement pacifique.

Le gouvernement canadien fait également face à un choix difficile. Il doit se préoccuper d'abord et avant tout du sort de ceux que nous nous efforçons d'aider, les victimes de l'apartheid. C'est donc dans ce contexte, ainsi que les députés d'en face en conviendront, qu'il nous faut examiner sérieusement les mesures que propose le député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

La motion demande notamment au gouvernement d'interdire tout autre investissement canadien en Afrique du Sud. On suppose, par cette proposition, que les investissements faits par les multinationales des pays occidentaux viennent nécessairement appuyer l'apartheid et non pas hâter sa dissolution. Il y a lieu de s'interroger là-dessus et d'examiner attentivement, certes, cette hypothèse. Bien des opposants à l'apartheid soutiennent le contraire. Puisque nous devons bien mesurer les conséquences de nos actes, considérons d'abord certains faits.

Les multinationales ont joué un rôle important dans le développement économique de l'Afrique du Sud. Selon des sources des Nations Unies, les investissements étrangers directs dans ce pays, à la fin de 1981, s'élevaient à 15 milliards de dollars en devises américaines et étaient concentrés dans la fabrication, les mines et certains secteurs de pointe comme les ordinateurs et les produits chimiques. En 1982, le Royaume-Uni et les États-Unis avaient investi 2.5 milliards et occupaient le premier et le deuxième rangs. L'Allemagne venait en troisième place, ayant investi 799 millions de marks allemands. On évalue à près de 400 les entreprises américaines qui ont des succursales en Afrique du Sud et à environ 600 celles du Royaume-Uni.

• (1730)

D'après les dernières données disponibles, celles de 1982, les sociétés canadiennes ont investi quelque 200 millions de dollars en Afrique du Sud, ce qui représente un faible pourcentage des investissements étrangers dans ce pays. Au total, le rythme des investissements étrangers en Afrique du Sud a ralenti; ceux du Canada ont à peine progressé depuis nombre d'années. Non seulement les entrées de capitaux canadiens n'augmentent pas, mais il y a des sorties. Une trentaine de sociétés canadiennes œuvrent en Afrique du Sud. Là-dessus, plus de la moitié occupent une position minoritaire et n'exercent que peu ou pas du tout de contrôle administratif. Par conséquent, toute initiative unilatérale que le Canada prendrait pourrait être un geste dépourvu de sens et sans effets pratiques.

En ce qui concerne l'investissement canadien en Afrique du Sud, l'attitude adoptée par le gouvernement se fonde sur divers éléments. D'abord et avant tout, pour manifester notre opposition au régime de l'apartheid, nous avons mis fin à la promotion officielle de relations commerciales et financières avec la République d'Afrique du Sud.

En matière de commerce, nos mesures restrictives remontent à 1963. Cette année-là, le Canada a imposé volontairement un embargo sur la vente d'armes et de matériel militaire à l'Afrique du Sud. En 1970, l'embargo s'est étendu aux pièces. En 1977, à titre de membre du Conseil de sécurité, le Canada a appuyé la mise en application d'un embargo obligatoire sur la vente d'armes à ce pays.

En outre, en 1977, le gouvernement canadien a décidé de ne plus promouvoir le commerce et les investissements en Afrique du Sud. Nos délégués commerciaux ont été rappelés et le consulat général de Johannesburg a été fermé. De même, la Société pour l'expansion des exportations ne fut plus autorisée à financer et à assurer nos échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud et les services d'assurance des investissements canadiens dans ce pays furent également suspendus. Ces mesures ont été complétées après qu'on eut suspendu les activités du compte général de la Société pour l'Afrique du Sud.

On a mis un terme à l'entente commerciale Canada-Afrique du Sud, entente qui accordait le tarif préférentiel pour les exportations de l'Afrique du Sud au Canada. Les sociétés privées canadiennes sont toujours libres d'échanger des biens de consommation et d'investir en Afrique du Sud selon qu'elles le jugent à propos.

En second lieu, s'il n'encourage pas le commerce et les investissements, le gouvernement du Canada refuse d'imposer des sanctions économiques à l'Afrique du Sud, y compris des sanctions concernant l'investissement. De telles mesures ne seraient pas de nature à favoriser le type d'évolution pacifique et favorable que nous souhaitons en Afrique du Sud; elles seraient plutôt de nature à nourrir la violence. Elles nuiraient également à la majorité noire désavantagée en Afrique du Sud ainsi qu'aux États voisins. Les noirs d'Afrique du Sud sont déjà privés des droits politiques et civils fondamentaux et il ne faut pas les exposer à d'autres privations économiques.

Les activités des sociétés étrangères présentes en Afrique du Sud ont souvent contribué à favoriser le mieux-être des personnes qui ne sont pas blanches ainsi que les changements sociaux. Ces entreprises emploient un assez faible pourcentage de la main-d'œuvre sud-africaine, mais chaque fois qu'elles adoptent des pratiques progressistes, elles montrent l'exemple aux entrepreneurs locaux ou encore établissent un modèle pour les revendications des travailleurs.

Le Canada a pris certaines mesures pour qu'il en soit ainsi pour les entreprises canadiennes exploitant en Afrique du Sud. Reconnaissant que les lois et les politiques du gouvernement de ce pays désavantageaient les travailleurs non blancs, l'actuel code de conduite rédigé par le Canada contient des recommandations précises concernant les conditions générales de travail, la négociation collective, les salaires, les avantages sociaux, la formation, la promotion et les relations interraciales. On demande également aux entreprises de présenter des rapports annuels suffisamment détaillés pour qu'on puisse déterminer si elles s'efforcent de respecter les objectifs proposés par le Code. Ce dernier semble avoir eu des effets positifs mais le contenu des rapports trop limité pourrait être amélioré. On songe à prendre d'autres moyens pour rendre le Code un peu plus efficace.

A cet égard, nous pourrions jeter un coup d'œil au Bill Proxmire dont le Congrès est déjà saisi. Quand seulement une société sur 30 accepte librement de soumettre un rapport au Parlement, de toute évidence il faut chercher d'autres moyens.

Il y a de nettes limites juridiques à l'influence que peuvent prétendre exercer le gouvernement canadien et n'importe quel autre gouvenement national sur les activités en Afrique du Sud de sociétés dont le siège social est établi dans leur territoire. Les activités de ces sociétés en Afrique du Sud sont assujetties aux lois de ce pays. Le Canada s'oppose à l'application extraterritoriale de lois d'autres pays dont le gouvernement chercherait entre autres choses à régir les activités des sociétés étrangères exerçant leurs activités au Canada en les substituant à la la loi et à la politique canadiennes. Une telle pratique irait à l'encontre du droit international et empièterait sur la souveraineté canadienne. En tant que pays national, le Canada ne peut donc pas prétendre assujettir à ses propres lois les activités en Afrique du Sud de sociétés sud-africaines contrôlées par des citoyens ou des résidents canadiens en les substituant directement à la loi et à la politique sud-africaines, aussi contestables puissent-elles être. Nous ne pourrions donc pas faire respecter toute interdiction dont nous voudrions frapper de nouveaux investissements en Afrique du Sud effectués sous forme de bénéfices non distribués ou d'emprunts locaux de filiales sud-africaines de sociétés canadiennes. Nous ne pouvons pas non plus, en tant que pays, forcer les sociétés contrôlées par des Canadiens exerçant leurs activités en Afrique du Sud à enfreindre la loi sud-africaine.

Il ne nous serait pas possible pour la même raison de faire respecter toute interdiction d'investir dans des pays étrangers où des filiales de sociétés canadiennes exercent leurs activités dans le but d'empêcher ces dernières de passer outre à cette interdiction par l'intermédiaire de filiales établies dans des pays qui n'ont pas proclamé une telle interdiction. Cela pourrait rendre difficile de faire respecter toute interdiction dont nous voudrions frapper les investissements canadiens en Afrique du Sud, et inquiéter les pays amis qui ne partagent pas la même attitude concernant l'application extraterritoriale des lois canadiennes.

A tout prendre, monsieur le Président, le gouvernement n'est pas persuadé qu'en interdisant aux sociétés canadiennes de faire de nouveaux investissements en Afrique du Sud, nous donnerions l'expression la plus efficace à notre opposition à l'apartheid. Toutefois, nous estimons que les sociétés canadiennes qui décident de faire affaire en Afrique du Sud devraient s'efforcer de remédier à l'effet dissolvant et déshumanisant de l'apartheid. Elles peuvent ainsi participer à une évolution pacifique en Afrique du Sud—à la suppression de la discrimination raciale institutionalisée et au plein épanouissement des droits de la personne.

Nous avons également des réserves au sujet des propositions tendant à interdire la vente du kruggerand sud-africain au Canada. Cette question doit être envisagée dans le contexte de la politique commerciale du Canada avec l'Afrique du Sud et de nos obligations internationales de nature plus générale. Bien que le gouvernement canadien ne favorise pas en principe le commerce avec l'Afrique du Sud, il n'empêche ni ne restreint le commerce de biens et services utilisés à des fins pacifiques. Les seules exceptions sont celles qui ont trait à certaines initiatives qui enfreindraient les sanctions imposées par le Conseil de sécurité, notamment l'embargo obligatoire sur la vente d'armes adopté en 1977.

En l'absence de tout accord international parmi les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, une pareille mesure unilatérale pourrait également être jugée contraire à l'obligation du Canada en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Elle pourrait donner lieu à des réclamations juridiques d'indemnisation ou à des représailles. A notre connaissance, aucun pays occidental n'a adopté un projet de loi de ce genre. Voilà pourquoi, nous ne croyons pas que l'adoption d'une mesure visant à restreindre un commerce pacifique serait positive ou justifiable en ce moment.

La dernière mesure proposée interdirait aux banques canadiennes de consentir des prêts à l'Afrique du Sud. Je rappelle à la Chambre que le gouvernement canadien lui-même ne consent pas de prêts à l'Afrique du Sud. Les facilités que le gouvernement offre par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations ont été retirées aux acheteurs des secteurs privés et public en Afrique du Sud en décembre 1977. En 1981, les facilités des sociétés ont été retirées également aux acheteurs de l'Afrique du Sud.

Certaines banques canadiennes ont de toute évidence décidé de leur propre gré—après avoir entamé un dialogue avec leurs actionnaires—de suspendre leurs prêts au gouvernement et aux sociétés de l'Afrique du Sud. C'est leur droit et c'est un risque qu'elles peuvent prendre à titre d'institutions privées de prêt dans une économie libre comme la nôtre. C'est l'exemple frappant d'une initiative libre et réfléchie prise par des Canadiens indépendants exerçant leur propre jugement. Le gouvernement veut encourager un débat libre de ce genre qui est tout à l'honneur des Canadiens. Un débat libre et public et des décisions prises par des institutions autonomes sont de toute évidence préférables à une législation coercitive.

Je note également que les règles du droit international restreignent le pouvoir d'un État à exercer directement son emprise dans le territoire d'un autre État. Ainsi toute tentative en vue d'interdire des prêts à l'Afrique du Sud est illégale. De

toute évidence, il serait difficile de faire respecter une décision de ce genre.

A mon avis, le Canada a manifestement beaucoup fait jusqu'ici pour favoriser la réforme en Afrique du Sud. En plus des mesures que j'ai déjà mentionnées, j'ajouterai l'interdiction à nos équipes sportives et à nos athlètes de participer à quelque manifestation sportive que ce soit avec ceux d'Afrique du Sud. Cette mesure, prise de concert avec nos partenaires du Commonwealth, fait sentir aux citoyens blancs de ce pays l'horreur profonde que le Canada et le reste de la communauté internationale éprouvent à l'égard de l'apartheid.

Le gouvernement et les citoyens du Canada pourraient également venir en aide aux différents groupes qui œuvrent au sein de la communauté noire d'Afrique du Sud. Ces groupes comprennent des représentants des principales Églises et organismes non gouvernementaux du Canada, du Congrès du travail du Canada et de l'Entraide universitaire mondiale du Canada. Enseigner aux gens en milieu rural à se débrouiller eux-mêmes, former des chefs et fournir des bourses d'études sont autant de moyens pratiques que nous, Canadiens, pouvons utiliser pour leur venir en aide. Nous devons faire en sorte d'appuyer les groupes qui travaillent de l'intérieur pour changer d'une manière pacifique la situation en Afrique du Sud. Nous devons éviter toute attitude ou action morale creuse qui serait incompatible avec nos obligations internationales.

• (1740)

En terminant, monsieur le Président, j'insiste sur le fait que même si nous avons fait beaucoup jusqu'ici, nous continuerons de faire beaucoup, et même davantage. Comme disait l'ambassadeur de notre pays aux Nations Unies, nous devons sans relâche exercer des pressions sur l'Afrique du Sud. Voilà notre politique. Le gouvernement actuel a déjà consulté des notables d'Afrique du Sud comme l'évêque Desmond Tutu et le chef Gatsha Buthelezi. Nous continuerons d'examiner ces questions et de consulter les intéressés, y compris des Canadiens. Comme l'annonçait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) le 15 février dernier, le gouvernement réexamine actuellement ses rapports avec l'Afrique du Sud. Dans cette perspective, nous tiendrons compte des points de vue que la Chambre a exprimés aujourd'hui.

Dans le discours du trône, le gouvernement a promis de réviser complètement les relations internationales du Canada et de tenir des consultations publiques à ce sujet. Nous voulons connaître l'opinion des citoyens sur l'orientation future de notre politique étrangère et la meilleure façon d'aborder le problème des droits de la personne en Afrique du Sud. Un groupe parlementaire spécial se penchera bientôt sur le problème. Nous ne pouvons pas adopter ces propositions sans présumer du résultat de cet examen et supprimer toute possibilité de débat public. Ce n'est certainement pas la bonne façon de procéder.

Monsieur le Président, je tiens à insister sur le fait que le gouvernement s'oppose totalement à l'apartheid. Si je me souviens bien, c'est un gouvernement progressiste conservateur qui s'est rangé du côté des États africains du Commonwealth pour radier l'Afrique du Sud des membres de cette organisation, en 1961. En 1979, c'est un premier ministre progressiste conservateur qui s'est joint à d'autres leaders du Commonwealth pour adopter la déclaration de Lusaka sur le racisme et la discrimination raciale. C'est la déclaration la plus énergique et la plus claire que le Commonwealth ait faite à ce sujet.

Notre politique se fonde sur les problèmes moraux que cela pose et notre désir de prendre des mesures efficaces. Un écrivain d'Afrique du Sud a décrit l'apartheid comme une puanteur dans les narines du monde. Notre sens de la justice est aussi fort que celui des députés de l'opposition. Ils n'ont aucune leçon de morale à nous donner. Je suppose que nous préférons tous un changement pacifique à une violence destructrice. Toutefois, ce n'est pas en posant des gestes vides de sens pour nous donner l'impression d'agir que nous mettrons un terme à l'apartheid. Nous voulons examiner les problèmes de façon réaliste et nous le ferons en examinant les options possibles. Même si nous n'appuyons pas la motion, nous partageons le dégoût du député vis-à-vis de l'apartheid et son désir d'apporter plus rapidement des changements pacifiques. C'est également notre objectif.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je rappelle aux députés le texte de la résolution:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait interdire tout autre investissement canadien en Afrique du Sud, prohiber l'importation du krugerrand sud-africain, ainsi que les prêts bancaires canadiens à l'Afrique du Sud.

Je voudrais féliciter le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) de la sincérité de son discours. Je crois qu'il pensait chaque mot qu'il a prononcé. Il serait bon de pouvoir dire que nous croyons tous à tout ce que nous disons à la Chambre. Il a parlé en toute sincérité et je lui rends hommage pour la passion et la conviction avec laquelle il a prononcé son discours.

En deuxième lieu, monsieur le Président, je parlerai du secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Weiner). Je rappelle à la Chambre que, en sa qualité de maire de Dollard, comme chacun sait, le député a collaboré de façon particulièrement active aux travaux d'un comité de quartier de Montréal qui s'était donné pour tâche de veiller à ce que les minorités visibles aient de meilleures chances d'être embauchées par les forces policières de Montréal et de la région. Tout le monde sait que, s'il a été élu à la Chambre des communes avec une majorité de quelque 35,000 voix c'est pour la bonne raison, entre autres, qu'il avait la réputation d'être le défenseur du droit qu'ont tous les Canadiens indifféremment, quelles que soient la couleur de leur peau, leur origine raciale et leurs convictions religieuses, d'être sur un pied d'égalité avec leurs concitoyens. A l'instar du député de Nickel Belt, il croit aux actes plutôt qu'aux paroles dans ce domaine comme dans bien d'autres.

L'une des meilleures raisons pour lesquelles l'apatheid est ignoble, c'est qu'il associe l'infériorité à une qualité naturelle immuable, la pigmentation de la peau, et qu'il prône la suprématie de l'homme blanc, même dans des circonstances qui rendent la réalisation de cet objectif impossible sans le recours à des moyens terribles comme la torture. En plus d'être une puanteur dans les narines du monde, comme l'a rappelé le secrétaire parlementaire, voilà pourquoi il est si odieux. Tous les députés, du premier au dernier, le méprisent tout autant que le député de Nickel Belt, le député de Dollard et moi.

J'ai visité dernièrement trois pays d'Afrique, le Gabon, le Zaïre et l'Éthiopie, et j'ai beaucoup lu aussi au sujet de ce continent afin de mieux le comprendre. L'Afrique du Sud est l'anathème du sud de ce continent pour les raisons mêmes exposées par les deux orateurs précédents. Toute personne qui

se respecte, quelle que soit la couleur de sa peau, méprise un système qui privilégie une race et en traite une autre avec iniquité.

Comme le sait le député de Nickel Belt, l'Occident a un problème en ce qui concerne l'Afrique du Sud, et c'est qu'il passe pour favoriser un régime odieux dans ce pays. Nous passons pour avoir partie liée avec les oppresseurs sur une question vitale pour près de 600 millions d'Africains. C'est là un obstacle d'envergure mises à part ses conséquences, notamment l'emprisonnement de personnalités comme Joseph Mendela et de bien d'autres Sud-Africains qui ont eux aussi souffert.

Je ne crois pas qu'on ait mentionné la longue et honorable tradition de notre parti à cet égard. Je rappelle au député que c'est le très honorable John Diefenbaker qui a vu à ce que l'Afrique du Sud soit chassée du Commonwealth en 1961. Quelques rares exceptions mises à part, nous avons dès le début établi clairement notre position à cet égard, position qui se rapproche beaucoup de celle du député de Nickel Belt.

Lorsque Son Excellence l'archevêque Trevor Huddleston était ici il y a quelques mois, suivi plus tard de son filleul, Mgr Tutu, j'ai eu l'honneur et le privilège de m'entretenir plusieurs heures avec l'un et l'autre, ce qui m'a permis de mieux comprendre leur façon de percevoir ce problème. Mgr Tutu m'a dit que lorsque les Sud-Africains auront finalement eu raison de ce cancer, ils se souviendront de ceux qui les auront appuyés et de ceux qui les auront combattus, ils sauront qui sont leurs amis et qui ne le sont pas. Ce genre d'observation nous touche tous.

Je rappelle au député que même Mgr Tutu a dit qu'il donnait dix-huit mois au gouvernement pour faire quelque chose. Le député peut toujours dire qu'il risque la prison s'il s'exprime autrement, mais Mgr Tutu a déclaré que si rien n'était fait d'ici dix-huit mois, il demanderait le retrait de tous les investissements de l'Afrique du Sud. S'il est disposé à accorder un peu plus de temps à l'Afrique du Sud, même si le député demande combien de temps suffit, c'est peut-être quelque chose que les Canadiens devraient aussi considérer.

M. Rodriguez: Ils ont eu vingt-cinq ans.

M. Kilgour: Je sais. Vous avez parfaitement raison.

Le député parle de rendre illégal l'octroi de prêts bancaires à l'Afrique du Sud. On me dit que les banques canadiennes énumérées à l'Annexe A ont 180 milliards de dollars de prêtés dans tous les pays du monde. Je n'ai pas de données précises pour l'Afrique du Sud, mais cela se situe à moins de 1 p. 100 de ce montant global. Presque rien.

M. Rodriguez: Encore beaucoup trop.

M. Kilgour: Le député dit que c'est encore beaucoup trop. Pouvons-nous interdire par exemple l'octroi d'un prêt à telle ou telle société qui, en Afrique du Sud, emploie des Noirs? La cause des Noirs, hommes, femmes et enfants, en Afrique du Sud y gagnerait-elle? En quoi cela pourrait-il aider les gens qui sont au bas de l'échelle économique? Il se pourrait qu'un prêt du Canada permette de garder une affaire en marche au lieu de la fermer. A quoi bon dire à une entreprise qu'elle ne peut plus obtenir de prêts du Canada?

M. Rodriguez: Vous vous moquez de moi, sans doute. Les États-Unis ont interdit aux banques américaines de prêter à Cuba.

M. Kilgour: Le député a déjà eu la chance de parler. A l'occasion, j'accepterais une interpellation, mais qu'il n'intervienne pas toutes les quatre secondes parce que je ne ferai que répondre à ses questions.

M. Rodriguez: De toute façon c'est mon temps de parole que vous épuisez alors, peu importe!

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

• (1750)

M. Kilgour: L'interdiction des prêts bancaires serait-elle de quelque secours à ceux que nous voulons aider, soit les déshérités?

M. Rodriguez: Oui.

M. Kilgour: Le député dit que oui. Je suppose que le gouvernement dit que non.

M. Rodriguez: Nous savons à qui va votre amitié.

M. Kilgour: Je rappelle au député que l'ambassadeur Stephen Lewis et moi avons passé une semaine ensemble à la faculté de droit, après quoi il a eu l'intelligence d'abandonner le droit. Le 20 novembre, l'ambassadeur Lewis a déclaré aux Nations Unies, au nom du gouvernement, que le gouvernement canadien rejetait la notion que l'isolement total de l'Afrique du Sud favoriserait une réforme en profondeur dans ce pays. Cette réforme ne se ferait pas. Les mentalités racistes prospèrent dans l'isolement. L'isolement engendre une provocation qui attise les flammes de l'oppression et de la haine. Si le député de Nickel Belt accepte ce raisonnement, et j'espère qu'il l'accepte comme le font la plupart des députés, je crois, comment alors pouvons-nous servir la cause de la justice raciale en brisant tous nos liens avec l'Afrique du Sud?

M. Rodriguez: Exact.

M. Kilgour: Le député dit «exact», mais faut-il faire de même avec Cuba? Avec le Nicaragua?

M. Rodriguez: C'est ce que font les Américains.

M. Kilgour: Justement, les Américains l'ont fait. Je pensais que c'était la politique de tous les députés que partout où nous le pouvons, nous voulons maintenir les liens avec les gouvernements avec qui nous différons complètement d'opinions.

Devons-nous dire au gouvernement de Haïti, où, comme le député le sait, les droits de la personne sont probablement plus violés que partout ailleurs dans le monde, que nous n'aurons plus aucun rapport avec lui?

M. Rodriguez: Le suivant sur la liste.

M. Kilgour: Ainsi, nous aiderons les Haïtiens . . .

M. Rodriguez: Le message que vous communiqueriez au gouvernement de Haïti serait éloquent.

Une voix: Ce n'est pas réaliste.

M. Kilgour: Un député dit au député de Nickel Belt qu'il n'est pas réaliste. Je crois que c'est une tradition canadienne, que respectent tous les partis, d'essayer chaque fois que c'est possible de maintenir les liens et de garder les voies de communications ouvertes avec autant de pays que nous le pouvons. Je le répète, l'isolement nourrit les mentalités racistes. L'isolement incite au défi lequel attise les flammes de l'oppression et de la haine.

Dans la deuxième partie de la résolution on nous demande d'interdire l'importation de pièces d'or, le krugerrand sud-africain. Sauf erreur, et le député pourra me corriger au besoin, il s'agit de pièces d'or pur. Dans ce cas, il n'y a rien de plus facile que de faire fondre les pièces pour ramener le métal dans sa forme naturelle. J'ignore comment la deuxième partie de la résolution pourra . . .

M. Rodriguez: Il faut en interdire l'importation.

M. Kilgour: Nous ne pouvons bannir l'importation de l'or.

M. Rodriguez: D'Afrique du Sud.

M. Kilgour: Si le député estime que l'or en provenance de l'Afrique du Sud devrait être interdit—et je pense que l'Afrique du Sud est comptable de 20 p. 100 de la production mondiale—on pourrait simplement dire que pas un Canadien ne pourra acheter de l'or en provenance d'Afrique du Sud.

M. Rodriguez: Nous avons des mines d'or en Ontario.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre.

M. Kilgour: On nous propose en troisième lieu de décourager les investissements canadiens en Afrique du Sud. J'ai pris la peine de préciser, ainsi que le secrétaire parlementaire, qu'en ce qui concerne les investissements en Afrique du Sud, si des entreprises sont tenues d'offrir les mêmes avantages aux Blancs qu'aux Noirs, c'est une façon de venir en aide à ces personnes dont nous nous préoccupons.

Je ne veux pas qu'on m'accuse d'étouffer la motion. Je suis d'accord avec ce que le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit comme j'approuve de grandes portions du discours du député de Nickel Belt.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai peur d'être obligé d'épuiser le temps consacré à cette motion cet après-midi. Pour les raisons exposées par le secrétaire parlementaire, je ne pense pas que le gouvernement soit tenu d'accepter ce qu'on lui propose.

Nous, de notre parti, sommes tenus d'examiner toutes les conséquences d'une politique comme celle que propose le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Quand j'ai lu sa motion, j'ai tout de suite songé à une réaction instinctive, à quelque chose qui lui répugne et qui répugne à la grande majorité des Canadiens. Mais je me demande comment en agissant ainsi nous pourrions influencer d'une façon quelconque les politiques d'un État étranger souverain.

Il semblerait que le député de Nickel Belt ayant compris le problème voudrait faire comme s'il n'existait pas. S'il lui tourne le dos—en somme s'il n'y a aucun lien entre le Canada et l'Afrique du Sud—il s'imagine que le problème disparaîtra. Je doute qu'il en soit ainsi.

Si le Canada et les autres pays occidentaux décidaient de cesser complètement toute relation avec l'Afrique du Sud, le cours des choses ne changerait pas beaucoup. Il n'y aurait pas l'amélioration générale de la situation que l'on peut voir actuellement. D'après les rapports, il y a une amélioration. Bien sûr, il reste encore beaucoup de chemin à faire . . .

M. Rodriguez: Parlez-nous des améliorations.

M. Nickerson: Le député voudrait que je lui parle des améliorations. Qu'il me suffise de lui faire remarquer le contraste qu'il y a entre les gens dont il se préoccupe, en Afrique du Sud, et ceux des autres pays. Nous savons ce qui se passe en Éthiopie et en Uganda. Je pense que beaucoup d'Éthiopiens préféreraient vivre en Afrique du Sud, quitte à n'avoir aucun droit politique. Au moins ils pourraient manger, avoir un travail raisonnable et un toit au-dessus de la tête.

M. Rodriguez: Êtes-vous sérieux?

M. Nickerson: Bien sûr que je suis sérieux. Je dirais au député que lui aussi devrait être sérieux. Peut-être qu'il ne se préoccupe pas du sort des Éthiopiens. Peut-être qu'il ne se préoccupe pas de ce qui se passe en Uganda. Nous ne voulons pas une révolution, un bain de sang ou autre chose de ce genre. Nous ne voulons pas imposer cela aux gens. Nous voulons une amélioration de la situation.

Je voudrais revenir sur certaines des propositions qui ont été faites. Nous ne voulons plus d'investissements canadiens en Afrique du Sud. Nous ne voulons pas que les gens se rendent là et construisent des usines ou autres installations du genre. Mais, si nous regardons ce qui se passe réellement, nous constaterons que c'est dans les usines étrangères et dans les établissements industriels étrangers que l'on fait le plus de progrès.

M. Rodriguez: Comme la société Bata?

M. Nickerson: Par exemple, considérons ce qui se passe dans certaines sociétés de raffinage du pétrole, en Afrique du Sud. Un certain nombre de ces exploitations dirigent leurs affaires d'une façon qui montre qu'il peut y avoir une harmonie raciale en Afrique du Sud. Si une usine peut y parvenir, l'usine d'à côté cessera d'avoir peur et utilisera les mêmes modes de gestion. Graduellement, avec le temps, de plus en plus d'usines fonctionneront ainsi.

Certains industriels de l'Afrique du Sud comptent parmi les adversaires les plus acharnés de l'apartheid. Plus particulièrement dans l'industrie minière, des gens comme Harry Oppenheimer s'y sont opposés. Je sais que le député de Nickel Belt n'approuve pas un capitaliste et industriel qui investit ses fonds et crée des emplois pour assurer la prospérité et fournir des emplois aux gens de toutes les couleurs et de toutes les races.

M. Rodriguez: Ils exploitent les noirs.

M. Nickerson: C'est le secteur même d'où émane l'opposition la plus vive contre l'apartheid en Afrique du Sud. Elle émane du secteur industriel plutôt que du secteur agricole.

Le député veut interdire l'importation des pièces d'or sud-africaines au Canada. Le député qui m'a précédé a formulé des objections à cette proposition et en a expliqué l'inefficacité. Il veut interdire les prêts des banques canadiennes à l'Afrique du Sud. Je ne vois aucune raison de le faire. J'imagine que tout ce que nous aurions à y gagner . . .

• (1800)

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

La motion d'ajournement est proposée d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'AGRICULTURE—A) LA DEMANDE DE FONDS D'URGENCE FAITE PAR LE MARITIME FARMERS' COUNCIL. B) LA DATE DE LA DÉCISION

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, mon intervention fait suite à une question que j'ai posée au ministre de l'Agriculture (M. Wise) le 14 mars au sujet du Conseil des agriculteurs des Maritimes. Je tiens à signaler à la Chambre que j'ai déjà soulevé cette question en d'autres occasions, à l'instar de mon collègue le député d'Egmont (M. Henderson).

J'en ai parlé le 14 février dernier pour signaler que le Conseil des agriculteurs des Maritimes a besoin de fonds d'urgence, que ne lui a pas accordés le gouvernement. J'ai également posé une question au ministre responsable du Conseil du Trésor le 8 mars 1985 et, là encore, je n'ai pas obtenu de réponse. Par conséquent, j'interviens pour donner suite à ma dernière question, celle du 14 mars, où j'ai demandé au ministre de l'Agriculture d'accorder des fonds d'urgence au Conseil des agriculteurs des Maritimes.

Pour faire un bref historique de la question, monsieur le Président, les députés du parti libéral et du parti conservateur se sont entretenus à Ottawa en février avec les représentants du Conseil des agriculteurs des Maritimes qui a expliqué la situation dans laquelle il se trouve actuellement. Les députés des deux partis qui assistaient à la réunion sont convenus d'essayer de faire tout leur possible pour venir en aide aux agriculteurs des Maritimes. Jusqu'ici, aucune réponse concrète n'a été donnée à ces questions. J'ai laissé entendre que ces atermoiements continuels du ministre de l'Agriculture équivalent à un refus de sa part.

Pour la gouverne des députés présents, quel est le problème? Eh bien, au moins la moitié de nos éleveurs de porcs des Maritimes seront en faillite avant la fin de 1986 si nous ne prenons pas immédiatement des mesures préventives. En Nouvelle-Écosse, par exemple, au moins 25 p. 100 des éleveurs de porcs sont déjà techniquement en faillite. L'ensemble de leurs emprunts et de leurs hypothèques dépasse la valeur marchande de leurs actifs. La même situation existe au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Une réduction de moitié de notre production compromettrait peut-être l'avenir de nos trois grandes conserveries de viande et celle aussi qu'on projette de construire dans l'Île-du-Prince-Édouard. En laissant pourrir cette situation, on menace une industrie qui emploie actuellement 6,500 personnes sur les exploitations agricoles dont la production à la ferme est de 375 millions de dollars. Or, par effet multiplicateur, on peut dire que l'élevage dans les Maritimes représente annuellement un milliard de dollars injectés dans l'économie de la région. Une grande partie de cette activité économique est en voie de disparaître.

Quelle en est la cause, monsieur le Président? J'en vois deux en ce qui me concerne. Dans le cas du porc, c'est en partie à cause de la faiblesse chronique des prix sur le marché nord-américain. La deuxième tient à l'écart énorme qui existe dans les coûts des aliments de provende entre les Maritimes et le reste du Canada, surtout l'Ontario. En voici quelques exemples.

Le 1er février 1985, selon l'Office canadien des provendes, le coût moyen de la provende pour les porcs en Ontario était de $207 la tonne contre $254 dans les Maritimes. Cela fait une différence de $47 la tonne. Dans le cas des vaches laitières, la différence de coût entre les Maritimes et l'Ontario le 1er février 1985 était de $58 la tonne. Cela représente un écart de 2.9c. le litre dans le prix de revient du lait comparativement à l'Ontario. Pour le lait vendu à des fins de fabrication, les producteurs des deux régions reçoivent essentiellement le même prix. Sur le marché du lait frais, la hausse des prix décourage tout simplement la consommation.

• (1805)

Qu'en est-il dans le cas des poulets de gril? L'écart de prix s'explique par le coût des aliments pour animaux. La différence entre les Maritimes et l'Ontario est de $53 la tonne, ce qui entraîne une différence dans le coût de production de six cents le kilogramme.

Qu'en est-il des œufs? La différence de prix dans le coût du pâté de ponte entre les Maritimes et l'Ontario est maintenant de $31 la tonne. Cela signifie qu'il en coûte au producteur des Maritimes l'équivalent de six cents la douzaine de plus qu'au producteur de l'Ontario. Or, le prix des œufs dans les Maritimes est supérieur de moins de cinq cents au prix pratiqué en Ontario.

La solution à ce problème, et il s'agit là selon moi de la solution à long terme, c'est de produire nos propres céréales fourragères et concentrés. On a déjà commencé. Entre 1976 et 1984, la superficie réservée à la culture des céréales est passée de 280,562 à 295,500 acres. Pendant la même période, la superficie réservée à la culture de protéines, qui était presque nulle, a atteint environ 5,000 acres. Si nous pouvions revenir à notre superficie de 1941 qui était supérieure à 500,000 acres et compter sur des productions supérieures à la moyenne d'orge, de blé, de maïs grain et de soya, nous pourrions presque être auto-suffisants.

Cependant, afin de garantir la survie de nos éleveurs de bétail et de volaille en attendant d'atteindre l'autarcie, il faut mettre en œuvre immédiatement un programme d'urgence prévoyant les deux points suivants. Il faut revenir à l'aide apportée en 1975-1976 aux producteurs de céréales fourragères, afin de couvrir plus de 60 p. 100 du coût de transport des céréales fourragères et des concentrés de protéines importés dans les Maritimes en provenance du centre du Canada et de l'ouest du pays. Ensuite, il faut accorder la même aide aux producteurs de céréales fourragères et de protéines des Maritimes, afin de favoriser la production locale.

En conclusion, les habitants des provinces de l'Atlantique n'ont rien contre les énormes sommes versées aux agriculteurs de l'Ouest, que ce soit en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ou d'autres lois. Ce qui nous irrite, c'est de voir qu'il faut tant de temps au ministre de l'Agriculture pour donner une réponse affirmative à la requête à laquelle ont souscrit le parti conservateur et le parti libéral lorsque nous avons rencontré les représentants du Conseil des agriculteurs des Maritimes. Un fonds d'urgence de 13.5 millions de dollars supplémentaires est nécessaire. Selon moi, il est plus que temps que le ministre et son secrétaire parlementaire donnent une réponse affirmative à cette requête dans l'intérêt des agriculteurs des Maritimes. Je les exhorte à apporter cette aide sur-le-champ. Si le gouvernement continue à faire traîner les choses, cela reviendra à rejeter une demande qui est dans le meilleur intérêt de notre région. Je demande au secrétaire parlementaire de donner une réponse affirmative sur-le-champ.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis toujours surpris de constater que c'est l'honorable député de Papineau (M. Ouellet) qui s'empresse d'applaudir son collègue de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall); il ne semblait pas l'applaudir de la même façon lorsque le gouvernement précédent a adopté toutes les mesures qui ont plongé notre beau pays dans un déficit de 200 milliards accumulé, un déficit annuel que l'on tente péniblement, et il faut comprendre pourquoi, de réduire et qui est de 35 milliards annuellement. Il n'applaudissait pas l'an dernier. A ce moment-là, il était facile de dépenser. Dépenser c'est toujours facile. Assumer ses responsabilités face au peuple canadien, c'est différent.

Le gouvernement fédéral n'a pas rejeté la proposition du Conseil des fermiers des Maritimes. L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) a rencontré les ministres de l'Agriculture des provinces Maritimes. Il les a encore rencontrés cette semaine pour discuter des divers problèmes avec lesquels l'agriculture est aux prises, tant dans les provinces Maritimes que dans l'Ouest. L'honorable ministre a désigné un représentant officiel du ministère pour travailler de concert avec les provinces Maritimes et le Conseil des fermiers des Maritimes dans le but de formuler des propositions visant à solutionner leurs problèmes.

Quand on parle de consensus, quand on parle de discussion, quand on parle d'arriver à des arrangements . . . Évidemment, nos amis de l'opposition ne connaissent pas cela le mot «consensus». C'est un mot qui a été oublié pendant 20 ans. Les provinces, les fermiers, tout le monde étaient oubliés. Maintenant, le gouvernement a «réentrepris» la discussion avec les fermiers ainsi qu'avec la population canadienne.

Il est bien évident que l'on ne peut pas tout régler, monsieur le Président, en une semaine ou deux étant donné, comme je le mentionnais tantôt, nos difficultés énormes au plan budgétaire.

L'honorable ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) d'autre part a entrepris de son côté la revue de la politique des grains de provende également. Toutes les organisations concernées ont été rejointes et nous demandons à chacune de ces organisations leur position relativement à notre politique. Il a offert d'autre part de rencontrer le plus grand nombre possible d'organisations intéressées avant de faire toute révision de la politique. C'est notre politique de gouvernement, non pas de gouverner, de prendre les décisions pour ensuite vérifier si les gens sont d'accord. C'est fini cette politique-là et pour longtemps. On a entrepris de consulter les gens, de travailler avec la population canadienne. Évidemment, cela surprend. On n'est pas habitué à cela. Il y a des gens qui sont dans le monde, puis qui n'ont jamais connu cela depuis leur enfance. Cela n'existait pas avant. Mais cela va exister. Les gens commencent à s'apercevoir que c'est possible au Canada de discuter, puis de se parler. Et les producteurs agricoles, même malgré nos difficultés énormes, le peu d'argent que nous avons, nous avons entrepris déjà plusieurs mesures favorisant les producteurs agricoles, tant des Maritimes que de tout le Canada.

D'ailleurs, les dépenses du gouvernement fédéral relatives à l'agriculture dans les Maritimes, monsieur le Président, étaient estimées en 1982 et 1983 à 90 millions de dollars, et les dépenses fédérales se chiffraient en tout à 1 milliard 900 millions de dollars. Et là-dessus, monsieur le Président, le taux, simplement pour les Maritimes, équivalait à 14 p. 100 des recettes brutes, alors que pour le Québec, c'était 9 p. 100, puis 4 p. 100 en Ontario. Lorsque le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) nous mentionne qu'on ne fait rien pour les Maritimes, c'est de la bouillie pour les chats. Cela est faux. Nous allons travailler pour les Maritimes comme nous allons le faire pour tout le Canada, monsieur le Président.

• (1810)

LE TRANSPORT AÉRIEN—A) ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA FERMETURE DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE À MONTRÉAL. B) LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LES CONSÉQUENCES POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je suis bien content de pouvoir intervenir à ce moment-ci pour discuter de la fermeture du Bureau canadien de la sécurité aérienne parce que notre collègue de Bellechasse (M. Blais), qui vient de répondre à une question de mon collègue des provinces Maritimes, a voulu utiliser l'excuse de la consultation pour répondre à la question du député des provinces Maritimes et expliquer l'inaction du gouvernement. La question que je

soulève a trait, premièrement, à une décision prise par le gouvernement conservateur, sans aucune consultation; deuxièmement, à un bris de promesse électorale.

Justement, le député de Bellechasse dit que, dorénavant, il y aura des consultations. Or, je dis que lorsque le gouvernement conservateur a fermé le Bureau canadien de la sécurité aérienne à Montréal, il n'a pas fait ce qu'il avait promis de faire, c'est-à-dire consulter les intéressés, et je voudrais citer au dossier un télégramme qui a été envoyé au ministre d'État aux Transports (M. Bouchard), le 6 novembre 1984, qui dit:

Nous venons d'apprendre que vous avez pris la décision de retirer de Montréal le siège social du Conseil canadien de la sécurité aérienne.

Nous aimerions connaître les motifs qui ont justifié une telle décision, prise sans aucune consultation de votre part auprès des principaux intervenants de la région.

Votre gouvernement nous a promis qu'il assurerait le dialogue et favoriserait les consultations sur toute décision pouvant affecter notre région.

Nous nous demandons pourquoi le processus de consultation promis n'a pas été respecté.

Le député de Bellechasse (M. Blais) parlait, il y a à peine quelques secondes, de consultation si chère au parti conservateur, eh bien, dans ce cas-ci, il n'y a pas eu de consultation.

Et cette lettre est signée par le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, par le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Pierre DesMarais II, par le président du Bureau du Commerce de Montréal, M. Stephen Cheasley, par le président de la Chambre de Commerce de Montréal, M. Philip O'Brien, et par le ministre du gouvernement provincial, M. Guy Tardif, ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, et ministre senior dans la région de Montréal affectée par cette décision prise unilatéralement par le gouvernement conservateur, et qui fait perdre quelque 110 emplois dans la région de Montréal.

A mon avis, cette décision a été prise exclusivement pour satisfaire quelques employés, quelques fonctionnaires, quelques employés du ministère des Transports, de la Commission des transports et de l'Association des pilotes; c'est une mauvaise décision qui n'aurait jamais dû être prise par le gouvernement, qui défavorise Montréal et qui va non seulement à l'encontre de cette promesse de consulter mais aussi à l'encontre de la promesse qu'avait faite le chef conservateur lorsqu'il était passé, au mois d'août à la Place Ville-Marie, et qu'il avait dit aux Montréalais qu'il rendrait à la ville de Montréal son titre de métropole. Eh bien, depuis qu'il a fait cette promesse de rendre à Montréal son titre de métropole, ce sont décisions après décisions qui sont prises par ses ministres pour décourager et défavoriser l'emploi dans la région de Montréal.

Je peux vous dire, monsieur le Président, que dans l'état des choses où nous sommes il y a quelque 10,000 emplois dans le domaine des transports et dans celui de l'aéronautique qui sont en danger à cause de ces décisions brutales du gouvernement progressiste conservateur, de coupures budgétaires imposées à des ministères, imposées à des sociétés de la Couronne qui ont leur siège social à Montréal.

Et je demande au député qui est de la province de Québec et qui doit me répondre de se lever debout, d'avoir le courage de défendre les intérêts de la province de Québec, et de dire aux ministres progressistes conservateurs qui l'un après l'autre, par des décisions administratives, pénalisent l'emploi dans la région de Montréal, que cela a assez duré et que cela doit changer, parce que, au train où vont les choses, c'est à VIA Rail, au Canadien National, à Air Canada, à la Canadair, à Téléglobe, au port de Montréal que des emplois seront perdus à cause des coupures budgétaires du gouvernement progressiste conservateur. Ceci ne peut pas durer. Montréal qui est le siège, puis-je le rappeler, de l'Organisation de l'aviation civile internationale a acquis une reconnaissance mondiale, aussi bien dans le domaine de l'aéronautique que de l'aérospatiale durant les dernières années. Ceci contribue grandement à faire d'elle une ville d'importance et c'est cela qui avait incité le précédent gouvernement libéral à choisir Montréal pour installer le bureau canadien de la sécurité aérienne. Or, je demande au gouvernement de revenir sur cette décision, de ramener à Montréal ce bureau important de la sécurité aérienne pour qu'il soit indépendant du ministère des Transports et des fonctionnaires fédéraux. Ce n'est pas par accident que nous avions décidé de créer ce bureau loin de la capitale canadienne, parce qu'il doit y avoir ce que l'on appelle une relation at arm's lenght entre un organisme semblable et le ministère des Transports, et je pense que malheureusement le gouvernement a sous-estimé l'importance que ce bureau soit indépendant du ministère des Transports et de la Commission canadienne des transports. Par conséquent, j'espère que le gouvernement reviendra sur sa décision et verra à créer des emplois à Montréal plutôt que de créer du chômage comme il le fait.

• (1815)

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, encore une fois, on entend nos collègues de l'Opposition officielle continuer à ameuter la population et à agiter des épouvantails à moineaux, parler de la crainte de 10,000 emplois en danger. Ces 20 millions de personnes, 25 millions de Canadiens, qui étaient en danger jusqu'au 4 septembre, avec des politiques économiques désastreuses qui nous ont conduit à un déficit épouvantable, ils n'aiment pas cela qu'on en parle, ils disent toujours qu'on veut réécrire l'histoire quand on parle de cela.

Monsieur le Président, pour paraphraser mon collègue et ministre des Communications (M. Masse), le député de Frontenac, j'ai répondu à la première demande de mon collègue de Papineau (M. Ouellet): je me suis levé debout. Pour ce qui est d'avoir du courage, effectivement ça prend un certain courage pour prendre la situation économique et le pays dans l'état où vous l'avez laissé, ça prend un certain courage, mais on l'a ce courage-là, et on l'a pour longtemps vous pouvez en être sûr.

D'abord, on va replacer les choses, monsieur le Président. Le bureau canadien pour la sécurité aérienne a été créé suite aux recommandations du rapport Dubin sur la sécurité aérienne. Ce n'est pas un organisme économique, industriel ou commercial, c'est un tribunal qui a un mandat quasi judiciaire. Et dans ces procédures d'enquête sur les accidents et les incidents qui impliquent les aéronefs civils au Canada, les employés du bureau, du BCSA, faisaient partie du personnel de Transport Canada auparavant. Par sa nature, ce Bureau doit inclure une section technique qui est appuyée par son propre laboratoire, ainsi que des installations d'essai et de vérification au sol.

Je suis persuadé que l'honorable député de Papineau (M. Ouellet) doit savoir cela. Il a été assez longtemps au gouvernement. Il ne peut pas ignorer cela. Le laboratoire, lesdites installations sont déjà installées à Ottawa. Il n'a jamais été question de déménager cela à Montréal. C'est déjà à Ottawa. Et nous ne voyons aucun avantage opérationnel à transférer cela à Montréal.

Quant à l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Bureau a déjà accès à leur banque d'informations par ordinateur et, de toute façon, monsieur le Président, très peu de contacts sont prévus entre ces organismes. L'indépendance, la crédibilité du Bureau, en ce qui concerne ces aspects . . . Nous sommes d'avis que la performance du Bureau sera le facteur déterminant, sa performance, et non pas son emplacement. Ce n'est pas où on est situé qui est important. C'est l'efficacité d'un bureau. C'est bien évident. Et la majorité des intervenants avec qui le Bureau fait affaires sont tous situés dans la région de Hull-Ottawa. Il s'agit de l'Association des transporteurs aériens, l'Association canadienne du contrôle du trafic aérien, l'Association du barreau canadien, la Canadian Owner's and Pilot's Association, l'Association des industries aérospatiales du Canada, la Commission canadienne des transports, Transport Canada, la Défense nationale. Ils sont tous dans la région de Hull-Ottawa. Pourquoi agiter, faire peur, s'imaginer qu'il y a encore un monstre qui est venu retirer une entreprise à Montréal? Vous parlez de 10,000 emplois. On part de quelques petits points et on fait tout de suite une montagne.

Hier, l'honorable député de Saint-maurice (M. Chrétien) parlait d'avoir des gens, des «G.I. Joe» installés dans des cockpits 24 heures par jour sur la Terre de Baffin. Tout de suite on part d'une petite situation et on fait une montagne. C'est cela qui n'est pas correct. Le nouveau gouvernement, il faut y aller doucement, prendre notre temps et prendre les choses telles qu'elles sont et non pas agiter des épouvantails à moineaux pour la population, monsieur le Président.

• (1820)

[*Traduction*]

LE TERRORISME—LA PROTECTION DE L'AMBASSADE DE TURQUIE. B) LES MESURES DE SÉCURITÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai décidé de participer au débat d'ajournement parce que des réponses absolument inacceptables ont été données hier aux députés qui avaient posé des questions au sujet du drame de l'ambassade de Turquie, survenu la semaine dernière, lors duquel un garde de sécurité canadien a été tué. Deux des ministres du gouvernement ont prétendu que les mesures de sérucité avaient été renforcées environ un mois avant la tragédie, c'est-à-dire à la fin février ou au début mars, à la demande du gouvernement turc, et que ce dernier était satisfait des nouvelles dispositions prises pour assurer la protection de l'ambassade. Par exemple, comme on peut le constater à la page 2969 du hansard, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a déclaré que les mesures de sécurité avaient été renforcées le mois dernier. Pour sa part, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a donné à la Chambre des assurances du même genre.

Il est important de savoir si les mesures de sécurité ont effectivement été renforcées, parce que le gouvernement a le devoir, en vertu d'un traité, de protéger adéquatement l'ambassade de Turquie, et aussi parce qu'il y a eu mort d'homme et que la famille de la victime a le droit d'avoir confirmation du fait que le gouvernement a fait son possible pour protéger l'ambassade, comme il l'a affirmé. Il est important d'obtenir confirmation.

Qu'avons-nous obtenu jusqu'à présent de l'autre côté? L'inspecteur Paradis de la GRC, qui est responsable de la sécurité des hautes personnalités pour toute la région d'Ottawa, a nié que les mesures de sécurité aient été renforcées. Les affirmations des deux ministres sont contredites par Pinkerton et la version de ces deux ministres est contredite aussi par le gouvernement turc, lequel continue à s'agiter et a même réclamé une rencontre avec le ministre, mais a dû se contenter, je crois, d'un rendez-vous avec son secrétaire parlementaire. Tout cela contredit les déclarations des deux ministres.

• (1825)

Je signale aux ministres que s'ils veulent conserver leur crédibilité, ils doivent fournir des détails sur le renforcement de la sécurité, sur ce qui a été fait. Nous sommes disposés à vous croire, mais dites-le nous. Qu'a dit le ministre? Il était incapable de me le dire sous prétexte qu'il risquait de compromettre la sécurité nationale. Si je demandais quelles sont les mesures de sécurité actuelles et que le ministre me donnait ce renseignement, il risquerait de compromettre la sécurité nationale. Un terroriste en puissance saurait ce qui l'attend, mais je ne demande pas quelles sont les mesures de sécurité actuelles. Je demande quelles étaient les anciennes mesures de sécurité.

Je me demande bien quel risque on prendrait en donnant des détails sur les anciennes mesures de sécurité, pas sur les nouvelles mesures du gouvernement; cela ne pourrait que renforcer la sécurité nationale et cela soulagerait beaucoup la famille des victimes de savoir que l'on a fait quelque chose pour essayer de renforcer la sécurité à l'ambassade de Turquie. Cela nous aiderait par ailleurs à défendre notre honneur à l'égard de la Turquie, le pays dont l'ambassade a été violée par l'acte terroriste perpétré la semaine dernière.

Le ministre a dit que lorsque les propos d'un député ne concordent pas avec d'autres déclarations, c'est le député qu'on croit sur parole. Autrement dit, la GRC ment, les représentants de Pinkerton mentent et le gouvernement de la Turquie ment parce qu'ils ne disent pas la même chose que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et parce qu'il faut le croire sur parole. A supposer que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vienne dire à la Chambre que nous sommes dimanche, nous devrions le croire sur parole. Dans ce cas, le ministre et le gouvernement n'ont pas le choix et ils n'ont aucune raison de ne pas nous dire ce qu'ils ont fait pour renforcer la sécurité à l'ambassade de Turquie.

Je leur rappelle ce que le solliciteur général (M. MacKay) a déclaré à la Presse canadienne le 13 mars; il a dit qu'après de nombreuses années de pouvoir pratiquement ininterrompu, les libéraux nous ont légué un héritage pas très fameux dans le domaine de la sécurité. Je ne suis pas d'accord. Si c'est ce que le gouvernement pensait en septembre lorsqu'il a pris le pouvoir, pourquoi n'a-t-il rien fait pour y remédier? S'il pensait qu'on lui avait laissé un piètre héritage dans le domaine de la sécurité, pourquoi n'a-t-il pas donné suite à un rapport de la GRC demandant des fonds supplémentaires pour renforcer la sécurité et pourquoi ne l'a-t-il pas soumis au cabinet?

Pas plus tard que la semaine dernière, le solliciteur général a déclaré qu'on n'a pas encore demandé au cabinet d'approuver ce rapport que j'avais demandé. Comment le gouvernement peut-il raisonnablement prétendre qu'il se soucie vraiment de sécurité.

Ce soir, le secrétaire parlementaire est là. Il est au courant de toute l'affaire. Il a eu un entretien avec l'ambassadeur de Turquie. Il pourrait peut-être nous dire s'il a eu cet entretien avec lui parce que le ministre était trop occupé pour rencontrer l'ambassadeur ou qu'il n'y tenait pas, et ce qu'a bien pu faire le gouvernement pour accroître la sécurité autour de l'ambassade de Turquie, comme le vice-premier ministre a prétendu qu'il l'avait fait à la fin de février ou au début de mars.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à répondre à la question que le député de York-Centre (M. Kaplan) m'a posée au sujet de mon entretien avec l'ambassadeur. Je prends mes fonctions et mon rôle de secrétaire parlementaire très au sérieux. J'accomplis toujours ma tâche, qu'on me l'assigne ou que j'en prenne l'initiative, avec la plus grande diligence, et non pas parce que c'est une charge ou parce que le ministre serait occupé à autre chose.

Je suis chargé d'entretenir des rapports avec le corps diplomatique. Ce qui signifie que tout ambassadeur ou haut commissaire qui arrive au Canada peut me rencontrer pour établir des rapports et discuter d'affaires et d'intérêts communs. Je poursuis cette activité à l'occasion de rencontres à mon bureau, de dîners en compagnie d'ambassadeurs ou de hauts commissaires, voire même chaque fois que j'ai la chance de m'adresser à des groupes.

C'est dans ce contexte que j'ai rencontré Son Excellence M. Kerdja le 27 février dernier. J'avais déjà rencontré une douzaine d'autres ambassadeurs de missions étrangères. Je l'ai bien dit au ministre, car je lui fourni le compte rendu de cette rencontre: il n'a jamais été question au cours de notre entretien de la sécurité ou du manque de sécurité autour de l'ambassade. Nous avons discuté de nos relations bilatérales. Nous avons discuté des relations entre nos deux pays quant aux possibilités commerciales, de la nécessité d'accroître nos échanges et de nos relations avec la Turquie en tant que pays allié et membre de l'OTAN.

Je tiens à assurer à mon honorable collègue que je prends très au sérieux les entretiens auxquels je participe, comme je l'ai fait aujourd'hui à l'occasion de mon entretien avec l'ambassadeur de la République centre-africaine à l'ONU. Je vais continuer à jouer ce rôle aussi longtemps que le gouvernement et le secrétaire d'État me le confieront. C'est là un des nombreux rôles qui m'ont été confiés.

Pour en revenir à la question du député, on a effectué avec célérité l'enquête ordonnée le 15 mars par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sur les propositions qu'auraient pu faire au gouvernement les fonctionnaires de l'ambassade de Turquie depuis le 13 février au sujet de la sécurité de leur mission, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en a communiqué les conclusions à la Chambre le 20 mars. Comme le ministre l'a dit mardi dans sa déclaration à la Chambre, il y a eu deux autres échanges entre fonctionnaires turcs et canadiens après la mi-février. Ces échanges ont eu lieu avec des agents de la GRC, non avec des ministres. Dans les deux cas, la Gendarmerie royale du Canada a pris immédiatement des mesures afin d'accroître sa surveillance bien que les fonctionnaires de l'ambassade turque n'aient fourni aucun élément nouveau d'information pouvant s'ajouter aux renseignements qu'ils avaient communiqués à la mi-février.

Nous comprenons naturellement que le député se préoccupe de cette affaire tragique, mais je ne trouve pas pertinent que le député nous interroge sans cesse sur ce sujet. Quand aux détails des dispositions de sécurité passées, présentes et futures, je dois demander au député de comprendre qu'il ne convient pas d'en discuter ni à la Chambre ni sur n'importe quelle autre tribune publique. On n'améliorera pas l'efficacité des mesures de sécurité en divulguant des renseignements sur la teneur des dispositions normales ou courantes de sécurité ou sur les modifications qu'on y apporte lorsqu'il y a lieu de redoubler de vigilance. Si nous communiquions ces renseignements, nous risquerions de mettre en danger la sécurité de ceux que nous nous efforçons de protéger.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES QUOTAS D'IMPORTATION DE VIANDE BOVINE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, en décembre dernier, le gouvernement a invoqué la loi sur l'importation de la viande pour limiter les importations de viande de bœuf à 146 millions et demi de livres cette année. Cette décision était destinée à contrer les exportations au Canada de 51 millions de livres de viande bovine par les pays de la CEE, exportations subventionnées jusqu'à concurrence de 48c. la livre. Quand les États-Unis se sont plaints du quota de 21 millions de livres qu'on leur avait fixé, notre gouvernement a capitulé et consenti à relever ce quota à 65 millions de livres. Rien ne lui a été accordé en retour, et les agriculteurs canadiens ont été laissés pour compte. Voilà maintenant que la CEE exige que son quota soit relevé à 33 millions de livres, sinon elle menace d'imposer un droit compensateur de 50 millions de dollars sur les denrées agricoles vendues en Europe.

Quand le gouvernement capitulera devant la CEE, le nouveau quota pour le bœuf passera à 216 millions de livres, chiffre jamais atteint auparavant, et ce sera là le repli le plus lâche que le gouvernement ait jamais fait de toute notre histoire. Il est temps que le gouvernement du Canada prenne son courage à deux mains, porte sa cause devant le tribunal du GATT à Genève, et se mette à défendre les agriculteurs du Canada.

* * *

L'IMMIGRATION

LA PLAINTE FORMULÉE PAR LES AGENTS EN POSTE DANS LES AÉROPORTS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, au fil des années, des Canadiens à l'occasion se sont plaints de ce que l'on harcelait leurs visiteurs arrivant à l'aéroport international Pearson. Au cours de la dernière année, ces plaintes se sont multipliées. L'administration de l'aéroport les a toujours jugées sans fondement, même dans ses réponses à des lettres de députés.

Maintenant, ce sont des agents qui se plaignent d'être harcelés, de voir leur rendement évalué au nombre de visiteurs qu'ils envoient à l'interrogatoire ou en détention dans l'attente d'un cautionnement.

Il y a deux mois, le ministre a reçu une plainte. Il y a six semaines, un rapport interne a été présenté au ministre. Rien n'a été fait jusqu'à ce qu'on publie un article dans le *Globe and Mail*. Et voici que le ministre a promis qu'une enquête indépendante serait tenue. Je prie le ministre de s'assurer qu'elle sera vraiment indépendante, qu'elle sera menée par une personne impartiale et par un syndicaliste du CEIU qui représente les employés de l'aéroport et que des témoins, en particulier des agents d'immigration, seront appelés à témoigner sous serment et sous la protection de la Loi sur la preuve au Canada, sans crainte de représailles. L'enquête devrait porter sur toutes les allégations qui ont été faites par ces agents au sujet du traitement que leur réservent leurs surveillants et devrait atteindre le chef hiérarchique qui a décrété que les employés à long terme ne pourront obtenir de l'avancement . . .

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député que le temps mis à sa disposition est expiré.

* * *

LES CRIMINELS DE GUERRE

L'ADMISSION AU CANADA APRÈS LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, on juge une civilisation d'après son histoire. C'est à l'aune de notre histoire que les nations et les peuples du monde se forment une opinion et portent un jugement sur le caractère et la structure sociale du Canada. Je deviens de jour en jour plus démoralisé et désillusionné à mesure que les médias révèlent que le Canada a donné refuge à des criminels de guerre nazis après la guerre.

Le *Star* de Toronto a découvert dans les archives des preuves que le cabinet de l'ancien premier ministre libéral MacKenzie King avait approuvé en 1948 un décret spécial autorisant des criminels de guerre à demeurer au Canada malgré des ordonnances d'expulsion rendues antérieurement. Cette révélation tend à confirmer ce que l'on soupçonnait déjà, à savoir que des gouvernements libéraux avaient dans le passé donné asile à des criminels de guerre nazis et à des collaborateurs après la Seconde Guerre mondiale. Quelle tragédie et quelle hypocrisie, si l'on songe que le Canada refusait l'entrée durant la même période à des Juifs qui avaient survécu aux camps de concentration nazis.

J'exhorte le gouvernement, au nom de l'humanité et du monde occidental, à relever ce défi, à rendre justice et à effacer ainsi cette tache sur le blason canadien. Nous devons traduire ces criminels en justice au Canada et à l'étranger pour que nos vaillants soldats ne soient pas morts en vain. Je suis persuadé que la Commission Deschênes réparera cette injustice.

Article 21 du Règlement

LES PENSIONS

LES FONCTIONNAIRES À LA RETRAITE—ON PRÉCONISE LE RÉTABLISSEMENT DE LA BASE D'INDEXATION DES PENSIONS

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, il y a deux ans le gouvernement précédent a unilatéralement réduit l'indexation des pensions des fonctionnaires à la retraite dans le cadre de son programme de restrictions à 6 et 5 p. 100. Mon parti a lutté contre cette mesure au comité et à la Chambre et il l'a dénoncée comme le mépris flagrant du contrat social. Ce programme de réductions et d'austérité est heureusement terminé, mais le tort causé aux retraités de la Fonction publique fédérale durera indéfiniment.

Le taux de base de la pension d'un fonctionnaire fédéral à la retraite a subi une réduction permanente égale à la différence entre 6 et 5 p. 100 et le taux d'inflation de cette période. Environ 200,000 anciens fonctionnaires fédéraux perdent donc une partie appréciable de leurs prestations de retraite. Tandis que les Canadiens constatent avec plaisir une baisse du taux d'inflation, monsieur le Président, tout indique qu'elle est attribuable à des tendances économiques à long terme et à des facteurs extérieurs comme les taux d'intérêt internationaux. J'incite donc fortement le gouvernement à voir s'il est possible de rétablir la base d'indexation des pensions de retraite des fonctionnaires fédéraux.

J'apprends aussi avec plaisir que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) est disposé à revoir le régime de pension. Au nom des excellents et dévoués employés du gouvernement du Canada, je formule aussi le vœu sincère que jamais un autre gouvernement ne proposera de mesure aussi régressive.

* * *

[*Français*]

LES PARCS NATIONAUX

L'AUGMENTATION DU PRIX D'ENTRÉE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'aimerais faire part à cette Chambre des réactions de l'Association touristique de Kent et du village d'Alma au Nouveau-Brunswick concernant l'augmentation de 300 p. 100 des prix d'entrée de nos parcs nationaux annoncée, en novembre dernier, par le nouveau gouvernement.

Dans la lettre qu'elle m'a fait parvenir, l'Association parle des devastating effects de cette augmentation sur l'industrie touristique. Ces effets, on en compte quatre très importants, et je cite:

[*Traduction*]

Les touristes se plaignent des tarifs élevés au Nouveau-Brunswick;

leur nombre ayant diminué, les entreprises emploieront moins de personnel;

la diminution de la clientèle entraînera la fermeture des piscines et terrains de golf lesquels, ne relevant pas de la compétence de Parcs Canada, ne restaient ouverts que parce que la demande était suffisante;

c'est l'ensemble du comté qui en souffrira directement puisque le parc de Fundy représente la principale attraction.

Bref, nous ne serons plus en mesure d'offrir, dans notre région, des prix concurrentiels aux touristes.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est évident que cette augmentation est une erreur du parti d'en face. Il faut que ce dernier réalise que ce n'est pas en multipliant les obstacles que l'industrie touristique prospérera. Au contraire, en consultant l'industrie touristique, ce gouvernement se rendra compte qu'il a fait un faux pas et qu'il se doit de reconsidérer sa décision. Seul un changement de sa politique prouvera sa bonne volonté aux yeux de l'industrie touristique.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE

L'IMPORTANCE DE L'ASSEMBLÉE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, la principale préoccupation des Canadiens reste le chômage et les emplois. L'exposé économique de novembre dernier ainsi que d'autres initiatives telles que la Loi sur Investissement Canada, commencent à créer un nouveau climat favorable à la croissance à moyen et à long terme. Pourtant, les Canadiens réclament également des solutions à court terme.

Le prochain budget fédéral ne pourra être axé uniquement sur le chômage. Il devra aussi tenir compte de notre déficit sans précédent et de la dette nationale, des taux d'intérêt trop élevés, de la valeur du dollar canadien et d'un retour possible de l'inflation.

Pour régler tous ces problèmes, il nous faut un plan d'ensemble que la majorité des Canadiens accepteront. Voilà pourquoi nous attachons tous tellement d'importance à la Conférence économique nationale qui a lieu actuellement à Ottawa. Elle fournit l'occasion aux chefs d'entreprises, aux travailleurs, aux consommateurs, aux autochtones, aux chefs religieux, aux groupes ethniques, aux organismes sociaux, aux chômeurs et aux œuvres de charité, de partager leurs solutions non seulement avec le gouvernement mais avec tous les autres intervenants. Il faut espérer qu'il en résultera un consensus global et que le prochain budget offrira une formule qui pourra relancer notre économie.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA LIGNE PINETREE—L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE LA BASE DE DANA EN SASKATCHEWAN

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, depuis que la base des forces canadiennes de Dana, en Saskatchewan, a été établie en 1962, elle a joué un rôle important dans l'économie locale du village de Dana et des environs. Le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) m'a averti que le 13 mars 1985 le gouvernement conservateur avait décidé de fermer les bases du réseau Pinetree. La date précise de la fermeture de celle de Dana sera annoncée d'ici trois ans.

C'est là un grave revers pour Dana et la région. Les emplois des 120 militaires ne sont pas menacés, car, bien entendu, les effectifs seront réaffectés ailleurs au ministère de la Défense nationale. Toutefois, environ 65 emplois directs et 5 emplois indirects occupés par des civils seront touchés et il sera extrêmement difficile pour ces 70 personnes de se trouver un nouvel emploi et pour la région de maintenir la qualité des services offerts à sa population, étant donné que ses recettes diminueront considérablement. En outre, un centre d'activité communautaire se trouvera à disparaître et le village de Dana et ses

environs en souffriront grandement. Aucun emploi n'a été offert aux civils. Seul un avis de six mois sera donné avant la fermeture.

J'exhorte le gouvernement au nom de tous les particuliers et de toutes les familles qui souffriront par suite de cette fermeture, de leur fournir une véritable assistance en leur trouvant un autre emploi. Je recommande instamment au gouvernement d'examiner à fond les coûts économiques et sociaux de ces fermetures partout au Canada et de fournir une aide financière réelle au lieu de se contenter de signaler son intention de fermer la base.

* * *

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE

LA GRANDE REPRÉSENTATIVITÉ DES PARTICIPANTS

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, le gouvernement tient parole en prêtant une oreille attentive aux Canadiens avant d'agir. Depuis le 4 septembre, nous préparons pour le Canada une nouvelle politique qui fait place à la consultation et à la collaboration. Cette nouvelle orientation annonce une ère de renouveau économique et de réconciliation nationale.

En moins de sept mois, des documents de consultation ont été préparés par les ministres qui veulent recueillir les points de vue sur d'importants problèmes. Notre gouvernement a organisé d'importants sommets économiques avec les premiers ministres provinciaux et avec le président des États-Unis, notre meilleur ami et notre principal allié.

Aujourd'hui, le gouvernement poursuit cette nouvelle politique dans le cadre de la Conférence économique nationale. Pour la première fois dans notre histoire, un gouvernement a réussi à réunir autour d'une même table 136 participants de toutes les classes de la société et de toutes les régions du pays. Des représentants du monde des affaires, des syndicats, des associations de consommateurs, des groupes féminins, des autochtones, des Églises, des groupes ethniques, des organismes sociaux et des chômeurs pourront faire entendre leur voix.

Pour assurer le renouveau économique et la justice sociale, il faut absolument que nous travaillions tous ensemble au lieu de nous combattre. C'est la raison d'être de la Conférence économique nationale. Elle est partie intégrante de l'engagement pris par le gouvernement d'adopter une nouvelle ligne de conduite quant à la manière de prendre des décisions dans notre pays.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Questions orales

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'UTILISATION DE LA PHOTOGRAPHIE D'UN MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, l'édition du *Toronto Sun* du 20 mars montre que certains ministres conservateurs de second plan tiennent absolument à avoir leur photo dans les journaux et qu'ils sont prêts à tout pour y arriver. Oui, on y voit, tel un voyeur, le visage du ministre d'État au Tourisme (M. McMillan) dans une annonce du gouvernement exhortant les Canadiens à écrire et à lui dire ce qu'il est censé faire.

La Chambre sait-elle qu'après les dernières élections certains conservateurs ont protesté contre la sale habitude des libéraux d'inscrire le nom des ministres concernés en petits caractères sur les enseignes relatives aux projets du gouvernement? Les conservateurs parlaient d'y mettre un terme.

• (1115)

Vous souvenez-vous que l'opposition conservatrice protestait d'indignation contre la publicité du gouvernement? Quel est le résultat de toutes ces simagrées? Il et facile à voir: le petit voyeur, le ministre d'État au Tourisme, s'est servi de l'argent des contribuables pour faire paraître sa photo dans le journal. Cette annonce vise à vanter les mérites du ministre. Compte tenu du fait que sa photo et une reproduction de sa signature occupent plus de place dans l'annonce que le mot «tourisme», on ne peut se méprendre sur la nature du message.

Qui essaie-t-il d'atteindre? Il essaie peut-être de rappeler au chef qu'il existe encore. «Monsieur le premier ministre, remarquez-moi et accordez-moi une place. Le ministre d'État au Tourisme est à votre disposition.» Le gouvernement conservateur ferait davantage pour le tourisme . . .

M. le Président: Je regrette de devoir signaler au député que son temps de parole est écoulé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA DATE DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre suppléant. Ce matin, le gouvernement a manifesté un mépris invraisemblable envers les représentants élus du peuple canadien quand le ministre des Finances a annoncé en dehors de la Chambre qu'il présenterait son budget dans la semaine du 20 mai. Le premier ministre suppléant veut-il bien nous dire exactement pourquoi le ministre des Finances ne s'est pas comporté vis-à-vis du Parlement avec le respect qu'il est de coutume de témoigner dans les circonstances, en donnant ce renseignement à la Chambre hier quand on lui a posé la question? Est-il au moins disposé à limiter les dégâts en indiquant dès maintenant la date exacte de l'exposé budgétaire aux représentants élus des Canadiens?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis certain que le député n'ignore pas qu'il revient traditionnellement au ministre des Finances lui-même de faire n'importe quelle déclaration portant sur la présentation du budget. Il indiquera, j'en suis sûr, la date de l'exposé budgétaire à la première occasion qui se présentera à lui à la Chambre des communes.

LES ÉLECTIONS PROVINCIALES DE L'ONTARIO

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre des Finances a eu maintes occasions de dire à la Chambre ce qu'il a annoncé ce matin. Je voudrais poser une autre question au premier ministre suppléant. Je pense que la véritable raison pour laquelle le ministre a décidé de présenter son budget dans la semaine du 20 mai, c'est que le premier ministre de l'Ontario, M. Miller, ne tient pas à tirer le boulet que constituera le budget du gouvernement quand il fera campagne dans quelques semaines en vue des élections provinciales.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Je voudrais que le premier ministre suppléant nous explique pourquoi les intérêts politiques du parti conservateur de l'Ontario passent avant les besoins concrets d'un million et demi de Canadiens qui auront dû attendre pendant 250 jours, soit environ huit mois, que le gouvernement se décide à prendre des mesures budgétaires concrètes pour créer des emplois, mesures dont ces gens ne pourront profiter au moment où ils en ont besoin.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je suppose, monsieur le Président, qu'il est permis de faire feu de tout bois. A propos de boulet, je suis sûr qu'il ne pourrait y en avoir de plus lourd à traîner que celui que le budget de M. MacEachen a été pour les libéraux. Il était difficile de trouver mieux pour saper l'économie du pays.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Une conférence nationale sur l'économie se déroule actuellement à Ottawa. Son but est d'obtenir le point de vue du plus large éventail possible de Canadiens dans l'espoir de régler certains des problèmes mentionnés par le député, en faisant en sorte que le budget du ministre des Finances tienne compte des besoins réels du pays et provoque un renouveau économique au Canada.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PREMIER MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le premier ministre suppléant. Le gouvernement conservateur montre bien qu'il est en train de glisser vers un régime présidentiel en refusant de reconnaître que les 285 députés de cette Chambre, élus par les Canadiens, représentent en fait l'éventail le plus large possible des opinions des citoyens. Pourquoi mercredi encore, il y a deux jours, le premier ministre a-t-il parlé d'un budget pour avril? Il savait à ce moment-là qu'il y aurait un sommet économique cette semaine. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas tenu parole afin que le budget puisse être présenté au mois d'avril? Pourquoi le premier ministre, par l'intermédiaire du ministre des Finances, reporte-t-il inutilement d'un mois le dépôt du budget, retardant par la même occasion de plus d'un mois le moment où seront prises les mesures concrètes nécessaires à la création d'emplois, et manifestant ainsi son mépris pour les représentants élus du peuple canadien?

• (1120)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Tout est relatif, monsieur le Président. Je ne vois pas en quoi le premier ministre aurait manqué à sa parole au sujet de la date de l'exposé budgétaire. Les liens avec les plans de gouvernements provinciaux dont le député a parlé ne m'apparaissent pas non plus bien évidents. Le député dit qu'il y a 285 députés à la Chambre des communes. La dernière fois que j'ai regardé, il y en avait 282, dont 211 de ce côté-ci, et ces chiffres sont le résultat des élections de septembre dernier.

L'opposition a parfaitement le droit de demander un débat approfondi sur l'économie, et elle a profité des possibilités qui lui ont été offertes dans ce domaine depuis le début de la session. Elle n'a certainement pas manqué de le faire après l'énoncé de politique économique du 8 novembre. Toutes les occasions ont été présentes, et si le gouvernement s'est fait remarquer, c'est plutôt en redonnant à chaque député un rôle véritable à jouer dans nos affaires nationales.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LA PARTICIPATION DU CANADA AU PROGRAMME DE RECHERCHE IDS DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale et vice-premier ministre.

Il y a deux jours, devant cette Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en réponse à mon collègue, le député de Winnipeg-Fort Garry, a dit qu'il n'y avait absolument aucun danger que le Canada participe au programme de recherche IDS des États-Unis. Hier, le ministre, devant le comité, a dit qu'il considérait la possibilité de participer au programme de recherche de la Guerre des étoiles. Ce matin le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit devant le comité: Nous n'avons pas encore reçu de requête formelle de la part du gouvernement américain pour participer à la Guerre des étoiles. J'aimerais donc savoir s'il est possible de connaître la vérité du ministre de la Défense nationale. A-t-il reçu une invitation informelle, s'il n'a pas reçu d'invitation formelle à ce jour?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme d'habitude, le député se souvient mal de ce qui s'est dit ici et au comité. Je ne me souviens pas d'avoir parlé de danger ni d'avoir entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parler du danger de notre participation. A la Chambre des communes et au comité aussi, je crois, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a laissé une porte ouverte. Nous manquerions à tous nos devoirs si nous ne laissions pas au gouvernement du Canada la possibilité de réfléchir quant à la meilleure décision à prendre dans l'intérêt des Canadiens.

En ce qui concerne les entretiens auxquels le député fait allusion, il n'y en a pas. Je le lui ai dit au comité hier.

LA POSITION DU CANADA

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je n'ai jamais employé le mot «danger». Je voudrais que le gouvernement fasse une promesse claire et précise. Quand nous avons discuté de la question, il y a un an, après que le président Reagan nous eut suggéré de prendre part plus activement à la course aux armements dans le cadre de l'Initiative de défense stratégique, la Chambre a décidé de ne pas y participer.

Je voudrais que le gouvernement nous fasse une promesse. Je sais que ce ne sera pas facile, car il n'arrive pas à prendre la moindre décision et remet tout à plus tard. Le gouvernement peut-il s'engager à ce que les Canadiens et le Parlement du Canada ne participent pas à la Guerre des étoiles du président Reagan? Voilà l'engagement que nous voulons obtenir du gouvernement.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au comité, le député et ses collègues parlent de Guerre des étoiles. Telle est l'expression employée par les députés néo-démocrates. Malheureusement, le terme de Guerre des étoiles est employé à l'extérieur et à la Chambre par ceux qui cherchent à décrire le système radar d'une façon très imagée, alors que cela n'a aucun rapport. Je l'ai expliqué, tout comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cela a été expliqué au comité. Le député refuse de l'admettre, mais c'est sans doute parce qu'il ne voit pas la différence entre les radars et la technologie spatiale. Quoi qu'il en soit . . .

• (1125)

M. Chrétien: Voulez-vous participer à la Guerre des étoiles?

M. Nielsen: Nous n'avons l'intention de participer à aucune guerre, pas plus celle des étoiles qu'une autre.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DE L'URSS

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, il y a aussi le New York Times qui utilise l'expression «guerre des étoiles», comme beaucoup de commentateurs qui traitent de cette question. Il n'y a que le président Reagan qui veut se débarrasser de l'expression, car il tient à dédouaner la guerre des étoiles en l'appelant «IDS».

J'aimerais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures car j'estime, comme lui sûrement, que les Affaires extérieures doivent être le partenaire écouté dans toutes les grandes questions de politique qui concernent la défense. Comme beaucoup de ses collègues ont dit que les Russes étaient eux aussi à mettre au point la recherche et la technologie en matière de guerre des étoiles, est-ce qu'il estime que l'Union soviétique devrait renoncer aux recherches, essais et mises au point et s'abstenir de participer à la militarisation de l'espace par un programme du genre «guerre des étoiles»? Est-ce que le premier ministre dirait alors qu'il n'est pas nécessaire que les États-Unis mettent au point la recherche, les essais, et cetera, de la technologie de la guerre des étoiles?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il est impossible de prévoir la réaction à des événements qui non seulement ne se sont pas produits mais qui sont tout à fait improbables. Ce que j'ai dit à la Chambre des communes, c'est que du fait que l'Union soviétique est engagée dans des travaux de recherche du genre «initiative de défense stratégique», la prudence veut que l'Ouest fasse des recherches de même nature.

LA POSSIBILITÉ D'UN ACCORD ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET L'URSS

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, comme l'Union soviétique est évidemment très préoccupée par l'impulsion donnée à l'effort de recherche américain—qui est, je crois, largement supérieur à celui des Soviétiques—ma question est tout à fait explicite. Si, à Genève ou ailleurs, l'Union soviétique se disait prête à ne rien faire à propos d'initiative de défense stratégique ou de guerre des étoiles, est-ce que le ministre ne reconnaîtrait pas alors, comme nous sommes tous très préoccupés par la militarisation de l'espace, qu'il devrait y avoir entre l'Union soviétique et les États-Unis un accord de non-militarisation de l'espace?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si la question est explicite elle est également conjecturale. Il n'y a pratiquement pas moyen de répondre à cette question conjecturale tant que les faits ne sont pas connus. La députée est une observatrice avertie de ces questions, et elle sait que des accords susceptibles d'intervenir entre l'Union soviétique et les États-Unis sont presque fatalement assortis de conditions et de clauses résolutoires. Il serait on ne peut plus imprudent pour le Canada ou pour n'importe quel autre pays d'adopter maintenant des positions fermes sur des décisions qui par définition ne sont ni fermes ni connues.

LA RECHERCHE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je désirais seulement que le ministre nous donne l'assurance que le gouvernement aimerait en fait voir les deux côtés mettre fin à cette idée de guerre des étoiles. Il ne nous a pas donné cette assurance. Est-ce qu'il pourrait au moins nous la donner? Est-ce que le gouvernement est en faveur de mettre au rancart l'idée de guerre des étoiles? Ma dernière question supplémentaire est la suivante:

Est-ce que le gouvernement est d'accord avec la déclaration qu'aurait faite le chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, M. Helmut Kohl, selon laquelle s'il y a le moindre progrès à Genève, ni l'un ni l'autre côté n'auront besoin de poursuivre ce qu'on appelle l'initiative de défense stratégique?

• (1130)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne suis pas capable, pas plus honnêtement parlant que n'importe quel autre député de la Chambre, de préjuger des recherches en cours sur l'initiative de défense stratégique. Je ne puis non plus préjuger de la possibilité que les États-Unis cherchent à faire avancer l'idée d'une collaboration entre les deux superpuissances sur ces recherches, et que l'Union soviétique accepte l'idée.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE MONTANT DES DÉPENSES

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Celui-ci a repris un projet de l'ancien gouvernement libéral en décidant d'affecter un plus grand nombre de militaires en Europe.

Des voix: Oh, oh!

M. Hopkins: Il a annoncé le système d'alerte du Nord, pour lequel le gouvernement antérieur avait déjà fait presque tout le travail. Il a réduit son budget pour cette année de 150 millions de dollars. Il a permis que le taux de croissance réel des dépenses en matière de défense qui se situait à plus de 4 p. 100 l'année dernière tombe à 3 p. 100 à peine cette année. Quand le ministre et son gouvernement augmenteront-ils les dépenses en matière de défense comme ils avaient promis de le faire pendant la campagne électorale pour «respecter l'engagement» pris par le Canada, et quand cesseront-ils d'essayer de donner l'impression qu'ils innovent alors que ce n'est pas du tout le cas?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si vraiment nous ne faisons rien de nouveau, je ne vois pas pourquoi les députés d'en face s'entêtent à critiquer ce que nous faisons.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Quant aux promesses d'ordre budgétaire, nous avons répondu maintes fois à cette question depuis l'ouverture du Parlement. Quand nous sommes arrivés au pouvoir, le Trésor était vide . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Votre tête est vide.

M. Nielsen: . . . et la rapidité avec laquelle nous parviendrons à remettre nos forces armées en état et à respecter nos engagements envers nos alliés dépend entièrement de la situation économique de notre pays que nous avons trouvée dans un état déplorable. Nous espérons atteindre ces objectifs le plus tôt possible grâce au renouveau économique que produiront les initiatives prises par le gouvernement. J'ai répété hier au député que nous tenons à atteindre ces objectifs pendant notre mandat, c'est-à-dire d'ici quatre ou cinq ans, et que nous ne songions certes pas à le faire pendant la période de six mois qui s'est écoulée depuis notre arrivée au pouvoir.

M. Hopkins: Monsieur le Président, je comprends pourquoi le ministre ne peut pas arrêter son char. C'est parce qu'il manque d'idées.

LE COÛT DE L'ACCROISSEMENT DES EFFECTIFS EN EUROPE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Il y a quelques jours, j'ai demandé au ministre si les 50 millions de dollars qu'il faudra cette année et les 100 millions de dollars dont nous aurons besoin l'année prochaine pour envoyer 1,200 militaires de plus en Europe s'ajouteront à son budget actuel ou s'ils seront tirés des crédits qui lui ont déjà été affectés. Il n'a pas pu me répondre. Le ministre de la Défense nationale peut-il maintenant dire aux Canadiens s'il s'agira d'une nouvelle affectation ou d'une simple réaffectation de fonds? Or, s'il s'agit de fonds déjà affectés, dans quels articles de dépense le ministre sabrera-t-il, puisqu'il est le maître sabreur du ministère, pour trouver cet argent, au lieu d'augmenter le taux de croissance des dépenses en matière de défense comme son parti l'avait promis pendant la dernière campagne électorale?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Au moins, j'ai un char. Je ne me traîne pas sur mes essieux.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: J'ai déjà répondu à cette question à la Chambre des communes. J'ai déjà dit au député d'où viendrait l'argent nécessaire pour respecter l'engagement de 50 millions de dollars la première année et d'environ 150 millions de dollars par année par la suite quand j'ai déclaré à la Chambre l'autre jour que nous examinions les ressources actuelles du ministère pour déterminer quelle tranche pourrait servir à payer l'initiative du gouvernement actuel. Je ne parle donc pas des initiatives prises par les débris du gouvernement antérieur qui siègent de l'autre côté de la Chambre. S'il y a un écart à combler, nous le comblerons sans réduire nos engagements actuels et sans réduire non plus le taux de croissance réel de 3 p. 100 que nous avons promis de respecter.

M. Hopkins: Vous recommencez à charrier.

* * *

LES FINANCES

LA DATE DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement nous agace depuis quelques mois en nous faisant danser la valse hésitation à propos du budget. Il l'a d'abord annoncé pour le début d'avril, puis pour la mi-avril, la fin d'avril, le début de mai et voilà qu'il en reporte la date à la semaine du 20 mai.

Des voix: C'est à cause de Miller.

M. Rodriguez: Le vice-premier ministre veut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement adopte la méthode répréhensible de l'ancien gouvernement et annonce, au mépris des Canadiens, pareilles décisions importantes à l'extérieur du Parlement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le leader parlementaire de l'opposition officielle a déjà posé la même question.

Mme Jewett: Alors qu'on y réponde.

M. Nielsen: Le député de Nickel Belt a bel et bien entendu ma réponse. Aussitôt qu'il le pourra, le ministre des Finances nous livrera le secret de la date de présentation du budget. Il pourra décider de l'annoncer à la Chambre.

LA DATE DES ÉLECTIONS ONTARIENNES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, étant donné que le gouvernement chipote et tergiverse avant de nous annoncer la date de présentation du budget, le vice-premier ministre ne pense-t-il pas que c'est parce qu'il redoute que Frank Miller déclenche des élections? C'est pourquoi il ne veut pas présenter son budget maintenant.

Des voix: Pas du tout!

M. Chrétien: C'est l'heure de Miller.

M. Rodriguez: En réalité, c'est la date des élections ontariennes qui va déterminer la date de présentation du budget.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la défense nationale): Je ne vois vraiment pas ce qui tracasse tellement le député de Nickel Belt. Il craint peut-être les élections en Ontario. Je ne suis certainement pas dans le secret des dieux en cette matière.

M. Rodriguez: Vous faites de la politique sur le dos des gens.

M. Althouse: Vous avez peur des élections en Ontario.

M. Nielsen: Je suis convaincu qu'en homme d'honneur, le ministre des Finances ne se préoccupera, comme d'habitude, que de l'intérêt national lorsqu'il choisira la date à laquelle il compte présenter son budget.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre lui-même a déclaré hier—et son collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de le répéter—que le cabinet examine attentivement les moyens qui permettraient à notre pays de participer aux activités de recherche et de développement dans le cadre du programme d'IDS, pour utiliser le jargon qui convient. N'est-ce pas là, de l'avis du ministre, le summum de l'hypocrisie pour un gouvernement qui a fait des déclarations aux Nations Unies, et à nouveau lorsque la Chambre a adopté des résolutions à cet effet, pour s'opposer à toute activité visant à contribuer à la militarisation de l'espace, d'être aujourd'hui prêt à participar à ces activités de recherche et de développement?

N'est-il pas plus avantageux pour les Canadiens, selon le ministre, de commencer à envisager des façons d'utiliser et d'appliquer à des fins pacifiques les recherches de nos hommes de science et de nos techniciens, au lieu de participer à des recherches en vue de mettre au point un nouveau système de défense ou d'attaque?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme à l'habitude, le député de Winnipeg-Fort Garry déforme totalement mes propos et ceux du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous n'avons jamais dit ni l'un ni l'autre que le gouvernement, pour reprendre ses propres paroles, «examine attentivement» une éventuelle participation à ce programme. Personne n'a jamais dit cela.

M. Chrétien: Il examine des options possibles.

M. Nielsen: Pourquoi le député continue-t-il à essayer de dénaturer les faits, si ce n'est parce que leurs motifs, à lui et ses collègues, sont pour le moins douteux, En effet, toutes nos options sont ouvertes et c'est exactement ce que j'ai dit hier. Il serait insensé de ne pas le préciser.

• (1140)

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, essayons de faire dire au ministre jusqu'où va l'intervention du gouvernement. Il dit qu'il examine des options. Est-ce à dire que le gouvernement étudie ou examine des façons dont l'industrie ou la communauté scientifique canadienne pourront participer aux activités de recherche et de développement que parrainent actuellement les États-Unis? Ou ira-t-il jusqu'à dire que le gouvernement n'examine en aucun cas cette option ou cette possibilité? Est-ce l'un ou l'autre? Le gouvernement s'en occupe-t-il ou non?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Encore une fois, le député de Winnipeg-Fort Garry déforme la vérité. Lorsqu'il prétend que l'un de mes collègues ou moi-même avons déclaré que nous examinons l'option de la participation, il se trompe tout à fait. J'ai dit que nos options sont ouvertes. Lorsqu'une décision sera prise au sujet de ces options qui sont toutes ouvertes, il peut être certain qu'elle le sera par le gouvernement du Canada qui a été porté au pouvoir le 4 septembre dernier, pour le compte et dans l'intérêt de tous les Canadiens.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA PARITÉ SALARIALE POUR LES FEMMES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Une nouvelle étude vient de confirmer l'écart entre les traitements des hommes et des femmes. Malheureusement, le nouveau comité du Conseil du Trésor devra limiter ses travaux au secteur public. Quelles mesures le ministre prendra-t-il, en tant que ministre de la Justice, pour mettre en pratique les dispositions, maintenant vieilles de six ans, de la Loi sur les droits de la personne, pour que les travailleuses puissent enfin être rémunérées de la même façon que leurs collègues masculins dans tous les secteurs, publics et privés?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous aidons de notre mieux la Commission des droits de la personne à faire appliquer la loi. Nous avons l'intention de continuer. Nous lui donnerons toute l'aide nécessaire lorsqu'elle nous le demandera. Mon collègue, le secrétaire d'État, fait de même. Je peux garantir à l'honorable représentante que, lorsque nous aurons terminé, les femmes connaîtront une égalité plus grande que jamais auparavant.

ON DEMANDE D'AUGMENTER LE PERSONNEL DE LA COMMISSION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais que l'honorable représentant sache que la Commission des droits de la personne a besoin de plus de personnel. Actuellement, elle ne peut compter que sur cinq personnes. Puisqu'il prétend vouloir lui donner toute l'aide nécessaire, pourrait-il nous garantir, aujourd'hui, qu'il augmentera le personnel de la Commission de façon à lui permettre de combattre activement la discrimination dans le domaine des salaires et de travailler à des changements systémiques?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais apporter quelques précisions en réponse à cette question. La question me surprend quelque peu, étant donné que la députée qui pose la question assistait à l'annonce des mesures que nous prenons à cet égard dans le secteur public, de même que dans le secteur privé.

Un comité ayant un vaste mandat a été mis sur pied et, dans cette même annonce, le gouvernement s'est engagé fermement à fournir des ressources suffisantes pour que ce programme se réalise.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INCLUSION DE L'INDEMNITÉ DE DÉPART DANS LE CALCUL DU REVENU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je m'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement a annoncé qu'il entendait considérer l'indemnité de départ comme un revenu au sens de la Loi sur l'assurance-chômage, de sorte que les employés mis à pied devront attendre pour commencer à toucher des prestations d'assurance-chômage. Cette nouvelle directive doit entrer en vigueur le 1er avril prochain, soit dans environ une semaine.

Or, tous les députés, tant ceux du gouvernement que ceux de l'opposition, ont reçu de toutes les régions du Canada des lettres de syndicats, de travailleurs et de militaires qui se plaignent de ce que cette mesure est par trop injuste et excessive et que le gouvernement l'a adoptée sans procéder auparavant à des consultations. Le vice-premier ministre, de concert avec ses collègues, pourrait-il s'engager à surseoir à cette mesure tant qu'il n'y aura pas eu consultations et tant que toutes les conséquences de cette mesures n'auront pas été pleinement comprises?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, vous me permettrez de prendre note de la question que vous avez soulevée, et j'en ferai part à ma collègue pour pouvoir donner une réponse dans des délais raisonnables.

[*Traduction*]

L'INCIDENCE SUR LES TRAVAILLEURS MIS À PIED

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je l'ai dit, cette mesure doit entrer en vigueur très bientôt. De nombreux travailleurs mis à pied se proposaient d'utiliser leur indemnité de départ pour se trouver du travail, déménager ailleurs au Canada, voire même l'investir dans un REER en prévision de leur retraite. Ils devront dorénavant l'utiliser pour pourvoir à leurs besoins quotidiens au lieu de se servir de leurs prestations d'assurance-chômage.

La ministre ne trouve-t-elle pas qu'il s'agit là d'une mesure extrêmement rigoureuse dont on ne saurait prévoir toutes les conséquences? Je la prie donc, elle et tous ses collègues, y compris le vice-premier ministre, de s'entendre là-dessus sans délai pour reporter l'entrée en vigueur de cette mesure à une date ultérieure et pour procéder aux consultations appropriées.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, vous me permettrez de réitérer ma demande, et je prends note de votre question ainsi que de vos commentaires et de vos contestations.

[*Traduction*]

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LE MASSACRE DE MANIFESTANTS NOIRS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, la police sud-africaine, utilisant un camion blindé, des armes semi-automatiques, des fusils et des mitrailleuses, a tué au moins 18 noirs—selon certains rapports, le bilan pourrait être de 43 morts—qui manifestaient pour marquer le 25e anniversaire du massacre de Sharpeville. Quelque 200 noirs ont été tués depuis août dernier alors que le gouvernement de la minorité blanche essaie de supprimer toute opposition. Le gouvernement canadien sortira-t-il maintenant de sa neutralité pour lancer un mouvement international de retrait des investissements en Afrique du Sud?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le tragique événement d'hier a démontré une fois de plus que l'injustice et la violence du régime de l'apertheid ne peuvent qu'engendrer la recrudescence de la violence. Le gouvernement fédéral, à l'instar des Canadiens, j'en suis persuadé, déplore ces actes. Selon nous, la seule solution à long terme consiste à faire disparaître toute discrimination en Afrique du Sud. Nous réexaminons à l'heure actuelle toute notre politique face à l'Afrique du Sud. Des événements aussi tragiques que ceux d'hier ne font qu'ajouter à l'importance de ce réexamen.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il ne suffit pas de simplement déplorer cet incident tragique et d'attendre une solution à long terme quelconque.

M. Crosbie: Nous demandez-vous d'envahir l'Afrique du Sud?

M. Manly: Le ministre ne reconnaît-il pas que les mesures prises par le gouvernement sud-africain justifient qu'il soit traité en paria par toutes les nations qui se respectent? Quelles mesures concrètes le gouvernement fédéral est-il disposé à prendre maintenant pour exercer des pressions sur le gouvernement de l'Afrique du Sud, afin de mettre un terme à cette situation tragique, au lieu de simplement attendre une solution à long terme?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral, sous la direction de divers partis, a donné l'exemple au monde en fait de mesures concrètes, à commencer par celle prise par le regretté très honorable John Diefenbaker relativement à l'expulsion de l'Afrique du Sud du Commonwealth. Nous sommes extrêmement conscients non seulement de cette tradition, mais égalemnt de l'importance que les Canadiens attachent à cette question.

Nous croyons également qu'il est essentiel que les mesures que le Canada pourrait prendre ou auxquelles il pourrait s'associer, améliorent la qualité de vie et les perspectives d'avenir de la majorité en Afrique du Sud. Je le répète, un réexamen de notre politique est en cours. Nous entendons terminer cet examen le plus tôt possible. Nous prendrons des mesures qui vont dans le sens de l'exemple que le Canada a toujours donné en ce qui a trait à l'Afrique du Sud et qui visent à combattre le régime de l'apartheid.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION FRASER

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Je crois comprendre qu'il a maintenant reçu le rapport de la Commission Fraser sur la pornographie. Pourrait-il dire à la Chambre quand il le déposera à la Chambre et quand il présentera une mesure législative visant à mettre un frein à la pornographie au Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me réjouis de voir qu'il y a des députés en face qui veulent obtenir des renseignements au lieu de se livrer à des sarcasmes faciles et à des attaques stupides.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le fait est que nous n'avons pas encore vraiment reçu le rapport Fraser. Il se trouve en pièces détachées au ministère, en cours de traduction. On ne me l'a pas encore remis sous la forme d'un volume entier, de sorte que je ne l'ai pas encore vraiment reçu. Je devrais en recevoir la version définitive d'ici la première semaine d'avril. Nous espérons pouvoir le rendre public au début d'avril. Il nous restera alors à entreprendre une révision de la loi en tenant compte de ses recommandations et de celles du rapport Badgley.

Une voix: Combien de temps faudra-t-il?

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Les députés d'en face ne s'intéressent apparemment pas à la réforme du droit dans ce domaine.

* * *

• (1150)

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA MODERNISATION DE L'INDUSTRIE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement et concerne les déclarations qu'elle a faites à la presse il y a quelques semaines au sujet des pluies acides et de l'évolution des arrangements avec les gouvernements provinciaux. D'aucuns, et notamment le ministre ontarien de l'Environnement, se sont dits surpris de ce qu'on semble pour la première fois compter sur la participation financière des gouvernements provinciaux pour la modernisation du secteur des métaux non ferreux. La ministre pourrait-elle dire à la Chambre si elle a consulté les ministres provinciaux de l'Environnement et les a informés de son intention de les faire participer financièrement à la modernisation de l'industrie?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, non seulement mes collègues les ministres provinciaux de l'Environnement furent informés, mais ils furent d'abord consultés, et ils furent partie de la décision lors de la rencontre du 5 février à Montréal. Si les journaux ont mal rapporté certains commentaires, à mon avis, je n'y suis pour rien, non plus que mon collègue de l'Ontario.

[*Traduction*]

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE ONTARIEN

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Comment la ministre explique-t-elle que le ministre ontarien de l'Environnement se soit dit surpris de ce qu'on lui demande de participer à la modernisation du secteur des métaux non ferreux, comme l'a rapporté la presse?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne veux pas me fonder sur ce que rapportent les médias pour savoir ce que pense mon honorable collègue, le ministre de l'Environnement de l'Ontario. Tout ce que je peux dire, c'est que, hier, j'ai reçu une lettre de lui dans laquelle il me félicitait de l'accord que nous avons obtenu à Québec pour faire progresser les choses avec les États-Unis.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE PROJET DE CRÉER LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHERIES DU NORD

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le boucher financier du parti conservateur. Le vice-premier ministre a dit hier qu'il dirigeait un comité d'exécuteurs à la recherche d'objectifs . . .

M. le Président: A l'ordre. Je voudrais simplement demander au député de ne pas répéter cette phrase et de poser sa question.

M. Skelly: Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement a-t-il supprimé des crédits de deux millions de dollars destinés à la création de la société de développement des pêcheries du Nord, à Terre-Neuve? Le ministre sait-il qu'il s'agissait là d'un accord entre le Canada et Terre-Neuve? Comprend-il qu'en fait cela aidait des milliers de pêcheurs à Terre-Neuve et au Labrador? S'en rend-il bien compte?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la question du député est très mal posée. La question de ce qui sera fait pour aider les pêcheurs du Nord de Terre-Neuve et du Labrador est étudiée par l'actuel ministre des Pêches et des Océans et une décision sera prise très prochainement.

Il y a actuellement des réunions à Terre-Neuve à ce sujet. Nous avons la situation bien en main et le député n'a rien à craindre. De plus, son propre district se situe à environ 3,000 milles de là, de sorte que l'on se demande d'où lui vient cet intérêt soudain pour ce problème.

Mme Mitchell: Est-ce que vous ne vous préoccupez pas de la Colombie-Britannique?

M. Crosbie: Où était-il lorsque les pêcheurs de cette région souffraient, les 10 ou 12 dernières années; avant qu'il y ait des élections?

M. Skelly: Il n'y a certainement aucune justice dans cette déclaration.

LE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. De fait, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé que le ministère effectuait une coupure de deux millions de dollars et n'offrait plus aucun financement.

Le vice-premier ministre nous donnera-t-il l'assurance que les crédits de deux millions de dollars seront rétablis, que l'engagement pris envers les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador sera respecté et que la société de développement des pêcheries du Nord verra le jour?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis ministre suppléant des Pêches et des Océans, autant que le député le sache tout de suite. En l'absence du ministre des Pêches et des Océans, je suis ministre suppléant des Pêches et des Océans.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je ne suis pas habitué à tant d'admiration, monsieur le Président.

La réponse à la question est que deux millions de dollars ne suffisent pas. Nous n'avons pas l'intention de limiter les pêcheurs des régions septentrionales de Terre-Neuve et du Labrador aux deux petits millions dont le député a parlé. Il faudra beaucoup plus pour mettre en œuvre ces recommandations, mais il faut d'abord terminer les négociations avec le gouvernement de Terre-Neuve.

* * *

[*Français*]

LES MINES

LA CONSTRUCTION DE L'INSTITUT DE CARTOGRAPHIE À SHERBROOKE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au ministre d'État (Mines) et, tout d'abord, signaler à la Chambre que l'on apprend, à regret, aujourd'hui que le gouvernement s'apprêterait à céder aux pressions de certains hauts fonctionnaires, ainsi que de certains députés de la région d'Ottawa, et à remettre en question le projet de l'Institut de cartographie qui devait être construit à Sherbrooke. Tout le monde dans l'Estrie est inquiet. Tout le monde se demande ce qu'il va arriver de ce projet-là, d'autant plus que le premier ministre avait fait une promesse solennelle durant la campagne électorale à l'effet que la construction aurait lieu.

Le ministre peut-il dissiper les inquiétudes des gens de l'Estrie et nous indiquer si le projet va aller de l'avant? Oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, en ce qui concerne la construction de l'institut de cartographie de Sherbrooke, je rappelle au député qu'il existe un programme de formation pour les nouveaux employés du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Comme bien d'autres initiatives gouvernementales, ce programme est en suspens. On attend, pour trancher la question du financement, les conclusions du groupe d'étude qui devraient être déposées prochainement.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, à mon avis, on ne peut pas dire que cette réponse brille par sa clarté. Je vais donc tenter d'obtenir plus de précision auprès du président du Conseil du Trésor.

Étant donné l'inaction dans le dossier Domtar et, maintenant, dans celui de l'Institut de cartographie, l'inquiétude règne partout dans l'Estrie. Je voudrais donc demander au ministre s'il peut nous indiquer quelle est la politique de développement économique, s'il y en a une, du gouvernement du Canada pour la province de Québec. Y a-t-il une action concertée du gouvernement pour faire du développement économique au Québec?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Je réponds, monsieur le Président, avec grand plaisir à la question. La réponse est oui. Il y a une politique concertée de notre gouvernement pour le développement économique du Québec. Et, d'ailleurs, cela explique peut-être pourquoi durant la dernière année le nombre de chômeurs au Québec a diminué de 54,000, la diminution la plus grande comparativement à n'importe quelle autre province au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE TOURISME

LA CAMPAGNE DE PROMOTION DE LA McDONNELL DOUGLAS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, la McDonnell Douglas s'était engagée non seulement à acheter des chasseurs d'interception CF-18, dont le coût dépasse déjà les 5 milliards de dollars, mais aussi à lancer une campagne de promotion touristique au profit du Canada. Le ministre du Tourisme peut-il faire part à la Chambre des initiatives précises que la McDonnell Douglas a prises jusqu'ici?

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. A ma connaissance, les représentants de la compagnie ne sont pas venus me voir directement, ni mes fonctionnaires. Je vais examiner la question et je suis disposé à en discuter avec le député dès que les renseignements voulus auront été recueillis.

L'UTILISATION D'UNE PHOTO DU MINISTRE

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je suis persuadé que le ministre fera exactement ce à quoi il vient de s'engager. J'ai hâte d'apprendre ce qu'il aura découvert.

Il pourra peut-être nous assurer que la publicité de la McDonnell Douglas est de qualité supérieure à celle montée par son ministère, qui néglige de promouvoir le tourisme au Canada et se contente simplement d'afficher partout le beau visage souriant du ministre et de publier un document de consultation plutôt vague.

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, je remercie le député de son compliment. Le fait est que le secteur touristique rapporte 18 milliards de dollars par an. Sous le régime précédent, le Canada a perdu la moitié de sa part des recettes touristiques mondiales.

Nous pensons pouvoir remédier à cet état de choses, mais nous ne croyons pas pour autant que le gouvernement ait réponse à tout. Le secteur touristique doit lui aussi trouver des solutions. Voilà pourquoi nous consultons ses représentants, car nous voulons connaître leurs vues, et c'est pourquoi aussi nous avons fait de la publicité à cette consultation.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE PROGRAMME D'AIDE À LA CONTESTATION JUDICIAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État.

Le ministre connaît l'importance et la valeur du programme d'aide à la contestation judiciaire qui a permis à plusieurs organismes et individus de faire valoir leurs droits devant les tribunaux, droits qui découlent des articles 133, 93 et 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Étant donné que ce programme se termine le 31 mars prochain, d'ici quelques jours, quels programmes le ministre aurait-il en place le 1er avril pour permettre aux individus et aux organismes, les groupes minoritaires en particulier, de faire valoir leurs droits devant les tribunaux en vertu d'un programme quelconque d'aide à la contestation judiciaire?

• (1200)

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député devant le comité, cette question est certes importante. Nous avons toujours eu un mécanisme pour nous assurer que les droits linguistiques étaient dûment examinés et pour soutenir le point de vue des minorités. Des discussions ont lieu actuellement entre le Secrétariat d'État et le ministère de la Justice. Le gouvernement annoncera prochainement le lancement d'un programme de contestations judiciaires.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, par l'article 15 de la Constitution qui entre en vigueur le 17 avril prochain, les Canadiens chercheront à faire valoir leur droit en vertu de cet article qui couvre des droits essentiels et fondamentaux. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement étudie également la possibilité d'élargir ce programme de contestations judiciaires afin d'inclure non seulement les articles 133, 93 et 16 à 23, mais également l'article 15 de la Constitution?

[*Traduction*]

M. McLean: Monsieur le Président, le député a raison de dire que, en raison de l'entrée en vigueur de l'article 15, certains groupes sont fort impatients de faire valoir leurs droits et de clarifier la situation. Dans l'étude en cours actuellement, on examine le nouveau contexte créé par l'entrée en vigueur de cet article pour voir quelle aide on pourrait leur apporter.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Lévis (M. Fontaine) le jeudi 21 mars 1985, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

[*Français*]

LE CHANGEMENT À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

M. le Président: Je dois informer l'honorable député de Hamilton Mountain (M. Deans) que la pétition qu'il a présentée, le jeudi 21 mars 1985, n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

[*Traduction*]

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il s'agit des pétitions. A la page 3251 du hansard d'hier, on vous fait dire que la pétition présentée par le député de Western Arctic n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme. La chose est naturellement consignée dans les *Procès-verbaux*.

Depuis le début de la présente session du Parlement je n'ai présenté aucune pétition soit au greffier de la Chambre, par écrit, soit de vive voix. Il semble y avoir une erreur quelque part. Il s'agissait vraisemblablement de la pétition que mon collègue, le député de Nunatsiaq (M. Suluk), représentant de Eastern Arctic, a voulu remettre au greffier de la Chambre. Il y aurait peut-être lieu de rectifier les faits.

M. le Président: Je remercie le député de son rappel au Règlement. La question sera examinée. Il est difficile de déclarer qu'une pétition n'est pas recevable si elle n'a même pas été présentée. Je vais faire vérifier cette question.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

DÉPÔT DU RAPPORT Nº 24

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, aux termes de l'article 46(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles une copie du rapport nº 24 de la Commission de réforme du droit consacré aux fouilles, aux perquisitions et aux saisies. Je demande que le rapport soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE MAINTIEN DE CANAGREX

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des dizaines de citoyens du sud-ouest de l'Ontario demandant au gouvernement de maintenir la société canadienne pour l'exportation des produits agricoles, Canagrex, signalant que cet organisme a pris un bon départ au cours de la première année et qu'il devrait être conservé pour pouvoir commercialiser nos produits agricoles convenablement à l'étranger.

* * *

LA LOI SUR L'INSPECTION DES VIANDES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) demande la permission de présenter le projet de loi C-33, concernant l'importation, l'exportation et le commerce interprovincial des produits de viande, l'agrément des établissements, l'inspection des animaux et des produits de viande dans les établissements agréés et les normes relatives à ces établissements, aux animaux qui y sont abattus et aux produits de viande qui y sont préparés.

M. le Président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'estime que le gouvernement a fait preuve de mépris envers la Chambre en refusant de dévoiler ici la date du budget et en choisissant de l'annoncer ailleurs. En signe de protestation, je propose, appuyé par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La Chambre des communes

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

• (1700)

Et la sonnerie s'étant tue:

M. le Président: A l'ordre! Comme il est maintenant 17 heures, l'heure habituelle d'ajournement, il est évident qu'il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion qui, de ce fait, est nulle. En vertu de l'article 8(1) du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'au lundi 25 mars 1985, à 11 heures, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 01.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 25 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—L'ÉCONOMIE

M. le Président: A l'ordre. Avant de présenter la motion inscrite au nom du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), comme c'est aujourd'hui le dernier jour réservé à l'opposition, selon l'usage, la Chambre examinera et adoptera les projets de loi de finances. Selon la coutume adoptée récemment, les députés sont-ils d'accord pour que les projets de loi de finances soient distribués maintenant?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre afin que la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) fasse une déclaration au sujet de la situation de la Banque commerciale du Canada.

Nous avons eu des entretiens avec le chef de l'opposition (M. Turner), le chef du Nouveau parti démocratique ainsi que les critiques financiers et le leader parlementaire de chaque parti. Le gouvernement estime que la situation de la Banque commerciale du Canada est une question très délicate. Nous voudrions avoir la possibilité de faire une déclaration, le plus rapidement possible, sans empiéter aucunement sur les droits de l'opposition ou y porter préjudice, étant donné que cette journée lui est réservée.

J'ai proposé au leader parlementaire de l'opposition que nous fassions une déclaration au sujet de cet organisme financier. J'ai dit que nous serions prêts à siéger pendant l'heure du déjeuner pour que l'opposition ne perde pas de temps. J'ajouterai simplement que c'est une question délicate concernant une institution financière. La ministre devrait avoir la possibilité de faire une déclaration à la Chambre des communes et de répondre aux questions, ce que la période des questions ne lui permet pas de faire. C'est pourquoi nous faisons cette proposition. Je suis prêt à ce que la ministre d'État aux Finances fasse sa déclaration maintenant ou à 13 heures, afin que cela n'empiète nullement sur l'étude de la motion du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) en cette journée d'opposition.

C'est donc ce que je propose, et j'espère que nous obtiendrons l'accord de la Chambre afin que cette déclaration très importante puisse être faite ce matin.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je comprends que le gouvernement désire faire une déclaration au sujet de la situation de la Banque Commerciale du Canada et j'apprécie cette demande. J'ai appris, il y a une quarantaine de minutes à peine, que le gouvernement souhaitait faire une déclaration à ce sujet à 11 heures. Nous y avons réfléchi. Comme il s'agit d'une situation délicate et que le leader du gouvernement à la Chambre a fait valoir l'importance de pouvoir poser des questions d'une façon parlementaire, nous préférons que cette déclaration ait lieu à l'heure habituelle, soit à 15 heures. Nos porte-parole auraient ainsi la possibilité d'examiner la déclaration à l'avance—nous n'en avons pas encore pris connaissance—et de préparer leurs questions.

Je signale à la Chambre que tôt ce matin, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) a émis un communiqué détaillé dont il a été question aussi dans les bulletins d'information dès 9 heures aujourd'hui. Je ne m'en plains pas, mais je me borne à dire qu'il est inutile de faire une déclaration à la Chambre des communes à 11 heures pour mettre la population ou les députés au courant de la situation. Par conséquent, étant donné les circonstances dont nous a fait part le ministre quant à l'urgence de la situation, je pense qu'il serait de loin préférable que nous prenions le temps de réfléchir à la question jusqu'à l'heure réservée aux déclarations ministérielles, à 15 heures, afin de pouvoir répondre au gouvernement comme il se doit et lui poser les questions qui s'imposent.

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai l'impression que la question a été réglée. Je comprends le point de vue exposé par le leader de l'opposition officielle à la Chambre. Toutefois, compte tenu des circonstances, si l'on avait demandé le consentement unanime, nous l'aurions certainement accordé.

M. le Président: Il y a une difficulté. Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a demandé la parole pour obtenir le consentement unanime qui, à toutes fins utiles, n'a pas été accordé. Il m'est donc difficile de permettre d'autres déclarations concernant le rappel au Règlement, étant donné que le consentement unanime a été demandé.

Les subsides

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides) propose:

Que la Chambre regrette que le gouvernement ait encore retardé la présentation d'un budget et ait ainsi assuré qu'il aura passé plus de huit mois au pouvoir sans rien faire de concret pour créer des emplois et pour établir le genre de confiance économique nécessaire à la réalisation des espoirs et aspirations de tous les Canadiens et en particulier des femmes, des jeunes, des agriculteurs, des pêcheurs, des personnes âgées, des autochtones et, surtout, des chômeurs dont le nombre atteint presque le million et demi.

• (1110)

—Monsieur le Président, nous croyons de notre devoir d'attirer l'attention de cette Chambre et de la population canadienne en général sur l'incroyable lenteur que met le gouvernement à indiquer dans une proposition budgétaire, dans un discours budgétaire, l'orientation qu'il entend donner à l'économie de ce pays.

L'immobilisme du gouvernement crée un climat d'incertitude qui est néfaste à la création d'emplois. La lenteur du gouvernement conservateur à déposer son premier budget retarde d'autant les décisions qui peuvent ou qui pourraient être prises par le milieu des affaires parce que ces derniers veulent connaître, avant de ce faire, quelle sera la politique fiscale du nouveau gouvernement. Les hésitations du gouvernement à choisir entre, d'une part, la création d'emplois et, d'autre part, la lutte au déficit font en sorte que plusieurs décisions d'investir sont retardées.

Cette motion de blâme, monsieur le Président, est absolument fondée. Comment peut-on imaginer, par exemple, que le chef d'un parti politique qui avait des solutions à tous les problèmes au cours d'une campagne électorale qui n'est pas si lointaine doive attendre maintenant huit mois avant d'être en mesure de déposer un premier Budget? Plus précisément, comment peut-on imaginer que le chef du gouvernement qui, il y a à peine quelques mois, l'été dernier, avait proposé à la population canadienne des mesures fiscales importantes comme, par exemple, un changement total dans la taxation du pétrole et du gaz, ce qu'on appelle le PGRT; l'abolition de la taxe sur le gain de capital qui est réalisé par un agriculteur qui vend sa ferme; l'accroissement des ressources mises à la disposition du secteur forestier, particulièrement pour le reboisement de nos forêts . . . Ce même chef de gouvernement qui proposait une fiscalité nouvelle pour la pétrochimie et, vous, monsieur le Président, vous savez plus que quiconque l'importance de ce changement, l'abolition de la taxe de vente de 9 p. 100 sur l'essence et le diesel qui est utilisé par toutes les industries primaires; l'amélioration des avantages fiscaux pour les travailleurs en forêt, particulièrement ceux qui utilisent une technologie avancée; l'octroi d'avantages fiscaux pour stimuler des investissements dans le secteur minier.

Ce ne sont là, monsieur le Président, que quelques-unes des 300 promesses électorales faites par le parti conservateur au cours de la campagne électorale. Et, dans un tel contexte, comment se fait-il que le gouvernement ne soit pas en mesure de prendre quatre ou cinq de ces promesses-là, j'en ai lu quelques-unes, de les mettre en œuvre et de présenter un discours sur le Budget pour que, enfin, le monde des affaires, le monde ouvrier, les groupes sociaux connaissent quelle est la politique économique de ce gouvernement? Un tel retard nous force à nous poser un certain nombre de questions.

La première qu'il faut se poser c'est: Est-ce que le gouvernement actuel formé par le parti conservateur a encore confiance dans les promesses qu'il a faites au cours de la campagne électorale? Ou encore, la deuxième question est de savoir si le retard à déposer le Budget traduit le fait que le gouvernement est divisé et n'arrive pas à choisir entre les promesses contradictoires qui avaient été faites durant la campagne électorale. Sincérité dans les promesses électorales, division interne, on a l'impression que les conservateurs ont mis tous leurs efforts à préparer leur stratégie électorale pour gagner les élections mais que, une fois au pouvoir, ils ne savent pas quoi faire avec ce pouvoir.

C'est d'ailleurs le point de vue clairement exprimé par l'éditorialiste, Jeffrey Simpson, qui, dans un article très documenté publié dans le dernier numéro de *Saturday Night* écrit ceci, et si on me le permet, je vais citer une partie de ce texte. Voici ce que M. Simpson déclare:

[*Traduction*]

Ce qui distinguait ces conservateurs de leurs prédécesseurs, c'était le soin avec lequel ils avaient planifié leur campagne en vue de remporter les élections et prendre le pouvoir. Mais que feraient-ils une fois au pouvoir, cela demeurait un mystère aussi bien pour eux que pour tout le monde. Que feraient-ils de leur mandat? A quelles fins stratégiques, autres que se faire réélire? De quelle façon allaient-ils s'attaquer au déficit, lutter contre le chômage, améliorer nos relations commerciales avec les États-Unis, poursuivre la réduction des armements, augmenter le budget de la défense, amener le Québec à ratifier l'accord constitutionnel, réorganiser les programmes sociaux, réduire les inégalités régionales, faire progresser la condition féminine?

Les réponses des conservateurs à ces questions et à bien d'autres se sont diluées dans les beaux discours rassurants d'une compagne électorale dont l'organisation efficace et les résultats stupéfiants dissimulaient les divisions persistantes et embarrassantes qui déchiraient le parti.

• (1115)

Ce n'est pas un libéral qui a écrit ces lignes mais un observateur très chevronné et membre de la Tribune de la presse à la Chambre des communes.

Il est incroyable qu'il ait fallu huit mois pour présenter un budget. En soi, cela ne serait pas si nuisible à l'économie canadienne si ce n'était qu'il s'agit d'un nouveau gouvernement. Ce dernier a fait tellement de promesses contradictoires durant la campagne électorale que personne ne sait exactement quelle direction il va prendre. Luttera-t-il contre le déficit sur tous les fronts en se pliant aux exigences des grandes entreprises, ou s'engagera-t-il dans la voie opposée de concert avec les syndicats et les groupes sociaux en remplissant ses nombreuses promesses électorales? Il faut choisir, et c'est pourquoi un nouveau gouvernement doit présenter son budget dans les plus brefs délais possibles. Le nouveau budget définit son cadre de travail, son orientation et sa nouvelle voie.

Dans le cas d'un gouvernement qui a promis des changements, il importe encore davantage qu'il dépose son premier budget aussitôt que possible. Entre-temps, le monde des affaires, le travail et les groupes sociaux restent dans l'expectative. Cela est d'autant plus vrai des gens d'affaires qui ont d'importants projets d'investissement et attendent de savoir quel sera le nouveau cadre fiscal. Le gouvernement va-t-il hausser les impôts? Dans l'affirmative, ces nouveaux impôts peuvent avoir une incidence sur le rendement de leurs investissements. Le gouvernement va-t-il réduire encore davantage les fonds consacrés aux arts? Les producteurs de cinéma et les artistes nous ont fait part de tous leurs problèmes la semaine dernière. Pourront-ils investir avant de savoir si d'autres compressions budgétaires auront un effet sur leurs activités respectives?

[*Français*]

Monsieur le Président, la remise à la fin du mois de mai du premier Budget a des conséquences considérables au point de vue économique et nous ne comprenons pas, nous de ce côté-ci de la Chambre, pourquoi le nouveau gouvernement se traîne les pieds et ne présente pas sa politique économique et fiscale alors qu'un million et demi de chômeurs attendent les emplois que leur avait promis ce gouvernement.

Il y a deux raisons qu'on invoque du côté du pouvoir pour expliquer le retard: le désir de consultation et l'héritage qui a été laissé par l'ancien gouvernement.

Du côté de l'Opposition officielle, nous ne sommes pas contre l'idée de consultation. Le gouvernement libéral avait organisé lui aussi sur une base plus restreinte, il faut le dire, une conférence de consultations. C'est tellement vrai que le ministre des Finances (M. Wilson), jeudi dernier, en tentant d'expliquer les coûts de sa conférence de fin de semaine, comparaît ces derniers coûts avec ceux qu'avait représentés la conférence de consultation organisée par l'ancien gouvernement libéral.

Donc, nous ne sommes pas contre la consultation. Toutefois, il faut bien indiquer que la plus grande consultation qui puisse exister a eu lieu. Elle a eu lieu le 4 septembre dernier, alors que l'ensemble de la population du Québec qui était consulté a voté pour ce gouvernement et lui a donné une très forte majorité. Ils ont voté pour un gouvernement, pour un parti politique, pour un programme politique. Alors pourquoi, après avoir consulté l'ensemble des Canadiens, on pense avant même de faire un budget consulter 136 personnes? Est-ce que le gouvernement, comme je l'ai dit plus tôt, n'a pas confiance dans les politiques qu'il a lui-même soumise à la population du Canada? Si encore au cours de ce sommet économique de fin de semaine, on avait déposé trois ou quatre documents ministériels, exposant les différentes composantes du problème auquel le gouvernement fait face et donné des hypothèses de solution, trois ou quatre orientations, et consulté ces chefs de file pour savoir quelle orientation est la plus susceptible d'apporter une solution véritable au problème décelé! Cependant, le gouvernement n'a pas voulu se mouiller les pieds.

Comme toujours, il y en a eu pour tout le monde. Le premier ministre (M. Mulroney) avait un bon mot pour celui qui proposait d'augmenter les dépenses budgétaires et également pour celui qui proposait de restreindre le déficit. La seule personne qui a failli se faire rabrouer, c'est celle qui a osé apporter un semblant de critique à l'ami de cœur de notre premier ministre, le Président des États-Unis, M. Reagan.

En fait, le seul point véritable où il y a eu consensus, et je pense que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme MacDonald) va l'admettre, c'est cette pétition, signée par 87 personnes demandant que soient retirés les amendements au programme d'assurance-chômage parce qu'ils affectent trop de citoyens canadiens. La Conférence au sommet était d'abord, et je le dis sans ambages, une opération de relations publiques. La plupart des observateurs de la Colline parlementaire à Ottawa sont d'accord pour dire que le gouvernement Mulroney est un gouvernement qui fonctionne à partir de sondages.

• (1120)

[*Traduction*]

Le gouvernement Mulroney se laisse dicter sa conduite par les sondages. C'est ce qui compte vraiment pour le premier ministre.

Allan Gregg, président de Decima Research qui effectue les sondages du parti progressiste conservateur, jouit d'une plus grande importance que le ministre des Finances (M. Wilson) ou tout autre ministre. Que pense Allan Gregg de la consultation? La revue *Saturday Night* fait état des propos suivants:

> Nous avons interrogé des groupes à satiété sans obtenir d'entente sur les mesures à prendre. Nous sommes au point «A», les gens voudraient que nous arrivions au point «C», mais on ne s'entend pas quant au point «B». Les Canadiens ont voulu du programme conservateur mais ils rejettent l'idéologie conservatrice.

Voilà ce que déclare le sondeur du parti progressiste conservateur. Il est évident qu'on accorde plus d'importance à M. Gregg qu'aux ministres, même au ministre des Finances. Que nous apprend M. Gregg à propos du mécanisme de consultation? Voici un autre passage du même article:

> ... la consultation permettrait au gouvernement de ne pas être le seul responsable si jamais les espoirs n'étaient pas comblés.

Il poursuit en ces termes:

> Le gouvernement espère certainement gagner les gens à sa cause par la méthode didactique, et Mulroney se vante de pouvoir les mettre à sa main. Toutefois, en cas d'échec, le gouvernement n'en portera pas seul la responsabilité.

Selon M. Gregg, il vaut mieux se fier aux sondages d'opinion qu'aux idées du ministre des Finances. Pour ceux qui veulent rester sourds, nous ne pouvons rien. Mais pour ceux qui cherchent à comprendre, qui veulent s'en tenir aux faits et pour qui deux et deux font quatre, le sommet d'Ottawa n'avait simplement pour but que de prendre les gens à témoin, grâce au réseau de la télévision d'État, afin que si le budget ne donne pas les résultats escomptés, le premier ministre du Canada puisse en partager la responsabilité avec d'autres et, s'il se solde par un succès, qu'il puisse s'en attribuer tout le mérite.

Cette conférence nationale tenue à Ottawa en fin de semaine dernière n'était, à mon sens, qu'une manœuvre de relations publiques à l'intention du parti conservateur et du premier ministre. Ce sommet ne visait qu'à faire partager à d'autres la responsabilité des échecs gouvernementaux. Le sommet et le mécanisme de consultation ont été inventés par le spécialiste des sondages du parti conservateur dans le but d'atteindre, grâce aux deniers publics, un objectif partisan. Ceux qui ont pris part en toute bonne foi à cette conférence ne tarderont pas à s'apercevoir qu'on s'est servi d'eux à des fins partisanes.

Je le répète, la seule initiative qui a rallié l'adhésion des 87 participants au sommet, c'est lorsqu'ils ont signé la pétition demandant un réexamen des modifications que le gouvernement Mulroney se propose d'apporter au régime d'assurance-chômage, parce qu'elles nuiraient à un trop grand nombre.

[*Français*]

La deuxième raison invoquée, monsieur le Président, pour expliquer le retard à présenter un budget, c'est le dur héritage reçu du gouvernement libéral. Voyons ce que représente cet héritage! Je vais essayer de donner quelques indications à partir d'un document déposé par le ministère des Finances, et on ne voudra pas, j'imagine, mettre en doute ces chiffres puisqu'ils sont ceux du gouvernement conservateur.

Voyons d'abord du côté de la croissance économique en général le Produit national intérieur (PNI): en 1984, une croissance de 4.7 p. 100. Il s'agit là, monsieur le Président, de la meilleure performance connue par l'économie canadienne depuis 1976. Si on compare, en se référant encore à ce même document, la performance de la croissance économique canadienne avec les pays membres du Sommet, c'est-à-dire les grands pays industriels, nous constatons que nous nous classions au troisième rang en 1984 et au deuxième rang en 1983, en termes de croissance, et cela immédiatement après les États-Unis. Monsieur le Président, cela n'est pas trop mal comme héritage!

Si on se réfère maintenant au domaine de l'emploi, on constate, toujours les chiffres tirés de ce document, monsieur le Président, que la croissance de l'emploi, en 1984, a été de 2.5 p. 100. Si on compare la performance canadienne avec celle des grands pays industrialisés, le ministère des Finances nous dit que nous nous sommes classés au deuxième rang de tous les pays industriels du monde, immédiatement après les États-Unis et que, en 1983, nous nous étions classés au troisième rang.

Monsieur le Président, on a beau chialer chez les conservateurs, mais se classer au deuxième et au troisième rangs en termes de création d'emplois de l'ensemble des pays industriels, eh bien moi, je dis, bien humblement, que ce n'est pas un si mauvais héritage que cela.

• (1125)

Si on examine l'évolution de l'emploi au cours de la période qui a immédiatement précédé l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, on constate que l'économie canadienne avait produit 108,000 nouveaux emplois au deuxième trimestre, 67,000 au troisième trimestre et 88,000 durant le dernier trimestre de l'année 1984. Pour l'économie canadienne qui venait de passer à travers une des pires crises économiques de l'histoire du monde occidental après la crise des années 1930, 87,000 nouveaux emplois de créés en moyenne sur une base trimestrielle, juste avant l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, je dis encore très respectueusement, qu'il ne s'agit pas là d'un mauvais héritage.

Si on se réfère à l'inflation, on constate que le Canada a connu, grâce à la politique des 6 et 5 p. 100, une performance remarquable qui se compare très bien à celle de l'ensemble des pays industriels. Et lorsque ce gouvernement est arrivé au pouvoir, la croissance de l'inflation était à un de ses plus bas niveaux, soit aux environs de 3.4 p. 100. Encore là, monsieur le Président, ce n'est pas un mauvais héritage.

Si on se réfère à la balance commerciale, aux surplus records de la balance commerciale en 1983 et 1984 qui dépassent les 20 milliards de dollars . . . Je pourrais me référer à d'autres secteurs d'activité y compris les investissements étrangers et démontrer que la performance de l'ancien gouvernement libéral ne constituait pas sur ces plans un mauvais héritage. Je comprends, par contre, qu'il peut être avantageux à court terme de montrer des épouvantails en vue d'essayer de gagner quelques points au cours des sondages d'opinion mais, si on gagne à court terme, à long terme aussi on donne une image fausse de notre pays et on décourage également les investissements intérieurs ainsi que les investissements étrangers.

Monsieur le Président, il existe un problème de taille qu'il nous faut régler, et je sais que c'est un problème important et c'est celui du déficit. Mais avant de jeter le blâme sur l'ancien gouvernement, je demande à ces députés conservateurs et au ministre des Finances aussi ce qu'il aurait fait lui, en 1982, alors que nous passions à travers une des pires crises économiques . . . Pour protéger et ne pas faire augmenter le déficit, est-ce que le ministre des Finances aurait tiré sous les pieds des chômeurs le filet de sécurité sociale qu'on a mis des années à bâtir? Est-ce que le ministre des Finances aurait refusé de créer des programmes d'emploi, lui qui vient d'approuver des budgets alors qu'on est en reprise économique, est-ce qu'il aurait refusé de créer ces programmes d'emploi uniquement pour sauver le déficit? Je dis que la théologie du déficit que nous prône, que nous prêche le ministre des Finances est juste dans ses grandes coordonnées, mais elle est mal appropriée quand on la met dans un contexte un peu plus large et qu'on l'examine sur une période d'années un peu plus longue. Et surtout, je pense que cette théologie qui tente de démontrer que ce déficit en 1985 est dû uniquement à des faits extérieurs . . . Mais ces gens-là oublient qu'on avait eu une crise économique en 1982.

Par contre, le même gouvernement qui critique et qui dit que l'héritage n'était pas assez bon et que c'est pour cela qu'on ne peut pas faire de budget: Où étaient-elles l'été dernier ces mêmes personnes? Pourquoi alors se promenaient-elles à travers le pays en faisant des promesses que certains membres du Cabinet actuel avaient évaluées à 20 milliards de dollars? Il y a quand même, monsieur le Président, des faits qui méritent d'être soulignés, et je dis que ce gouvernement qui, durant la campagne électorale il y a à peine de cela quelques mois avait des solutions, a proposé un changement, je leur dis aujourd'hui: Pourquoi attendre huit mois? Et je crois que c'est inconcevable parce que durant ce temps-là plus le temps avance et quand on regarde la conférence de fin de semaine, les gens du milieu des affaires étaient en faveur de la baisse du déficit. Les groupes sociaux et les représentants ouvriers disaient que ce n'était pas la priorité. Évidemment, monsieur le Président, selon la route qui sera suivie maintenant, quel sera le choix du ministre des Finances (M. Wilson) entre l'emploi et le déficit? Cela va affecter la fiscalité. Cela va affecter le pouvoir d'achat des citoyens et je pense, monsieur le Président, que ce retard à apporter le Budget sera néfaste pour l'ensemble de l'économie canadienne et nous, du côté de l'Opposition officielle, nous voulons attirer l'attention de l'opinion publique sur cette lacune importante.

• (1130)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Questions ou commentaires?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, si le député analyse les chiffres relatifs au mois de janvier, il va se rendre compte que le pays doit emprunter 36c. de chaque dollar qu'il dépense. Autrement dit, il perçoit en impôts seulement 64c. de chaque dollar qu'il dépense. Même si nous avions le plein emploi, que tout le monde travaillait à fond de train, notre déficit serait quand même considérable.

Cette situation fait clairement ressortir la nécessité de procéder à de vastes consultations auprès de tous les groupes de la société, afin que le ministre des Finances (M. Wilson) puisse proposer des moyens nouveaux, différents, de surmonter les

problèmes. Il y aura huit mois en mai que les consultations se poursuivent, on ne peut donc pas dire qu'elles ont pris beaucoup de temps, d'autant plus qu'en novembre on a présenté un exposé économique assez complet. Un budget apporte toujours des changements et avant que ces changements ne soient mis en œuvre, il faut sûrement consulter tous les agents économiques, compte tenu surtout de l'abondance de problèmes financiers avec lesquels le pays est aux prises.

Y a-t-il quelque chose de répréhensible à consulter les intéressés à essayer d'obtenir une sorte de consensus sur la façon d'aborder le problème? C'est un problème qui implique tout le monde.

M. Garneau: Monsieur le Président, j'ai dit dans mon discours qu'il n'y avait rien de mal à consulter. J'ai ajouté que nous avions dans notre pays la consultation la plus générale qui soit, les élections. Cette consultation a eu lieu et vous, mesdames et messieurs du gouvernement, avez été élus à cause des promesses que vous avez faites. Il faut maintenant passer aux actes. C'est le point de vue qu'exprime la motion. Après la plus grande consultation possible par les élections, il ne faut pas que de plus amples consultations se substituent à l'action. Il faut se mettre à l'œuvre immédiatement.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue d'un discours fort intéressant et très étoffé. J'aurais quelques questions à lui poser. Étant donné le retard apporté par le ministre des Finances (M. Wilson) à présenter un Budget à la Chambre, étant donné ces neuf mois de tergiversation, étant donné les promesses de créer des emplois, des emplois et encore des emplois, est-ce que le député pourrait me dire si, dans sa recherche sur le sujet, il a pu comparer la question du dépôt des budgets, durant les années précédentes, pour savoir s'il y a eu dans l'histoire du Canada un délai aussi long? Et deuxièmement, est-ce qu'il pourrait faire un commentaire sur le «pétage de bretelles» qui se fait de l'autre côté en disant: On a créé 100,000 emplois depuis qu'on a pris le pouvoir le 4 septembre? Et pourrait-il me dire comment cela se compare avec l'administration antécédente, disons les dernières années?

M. Garneau: Monsieur le Président, vous comprenez bien que je n'ai pas voulu présenter cette motion sans faire quelques recherches, parce que je crois bien que si l'histoire récente vous avait démontré que la plupart des nouveaux gouvernements, après leur élection, avaient attendu huit ou neuf mois, cette tradition n'aurait certainement pas pesé bien lourd dans la balance pour ne pas présenter une motion à ce moment-ci. Mais, effectivement, j'ai fait cette recherche et pour constater que lorsque le gouvernement libéral, je ne suis pas remonté jusqu'au début de la Confédération, mais je suis remonté jusqu'au début des années 1960.

Et même si on fait exception, monsieur le Président, de l'élection de M. John Diefenbaker, le 10 juin 1957, qui a été suivie presque immédiatement d'autres élections générales où la grosse majorité conservatrice a été donnée à M. Diefenbaker, il y a eu un délai de deux mois entre les élections et la présentation du budget. Lorsque les libéraux ont été élus en 1963, le budget a été présenté deux mois et cinq jours après l'élection d'un nouveau gouvernement.

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Et retiré tout de suite après!

[*Français*]

M. Garneau: Lorsque, le 25 juin 1968, un nouveau gouvernement a été élu, le budget a été présenté quatre mois après l'élection de ce nouveau premier ministre. Le 22 mai 1979, je crois qu'il y avait eu un gouvernement sous la direction de M. Joe Clark qui avait été élu, et l'actuel ministre de la Justice (M. Crosbie) n'avait attendu que six mois avant de déposer son budget. Peut-être que le commentaire de madame la ministre serait plus approprié cette fois-ci. En 1980, après le retour au pouvoir des libéraux, le délai a été de deux mois, et maintenant; huit mois, tout près de neuf mois, monsieur le Président. Les élections ont eu lieu le 4 septembre, et si on présente le budget le 21 mai, ce sera huit mois et 12 jours.

Maintenant, sur la question des emplois, qui était la deuxième partie de la question, le gouvernement se vante du fait que durant les six premiers mois de son administration, il y a eu 100,000 emplois de créés. Monsieur le Président, le mois de septembre, je ne sais pas trop comment le traiter parce que la transmission des pouvoirs s'est faite au milieu du mois de septembre, si on prend le mois de septembre des deux côtés pour être juste pour tout le monde, durant les six mois qui ont précédé la prise du pouvoir du gouvernement conservateur, il y a eu 175,000 *jobs* de créés; les six premiers mois du parti conservateur, il y en a eu 75,000 de moins.

M. Toupin: Monsieur le Président, suite à l'allocution du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), j'aimerais préciser la chose suivante, c'est que si ce n'est à cause de la mauvaise performance économique du gouvernement antérieur, pourrait-il me dire pourquoi les Canadiens ont voté massivement contre ce même ancien gouvernement?

M. Garneau: Monsieur le Président, je suis surpris que le député de Terrebonne (M. Toupin) pose cette question-là. Ça fait plusieurs fois qu'on y répond, c'est que les gens ont cru dans vos promesses, les gens ont cru dans les promesses, ils ont cru en même temps qu'on pouvait réduire le déficit et réaliser pour 20 milliards de promesses électorales, et cela explique pourquoi vous avez été élus, messieurs.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a parlé avec ampleur tantôt des retards à présenter le Budget, et il nous a cité plusieurs chiffres. Évidemment, c'est déjà établi que le Budget arrive un peu tard; cependant, durant toute l'élection, on entendait les candidats du parti progressiste conservateur parler de la nouvelle attitude, du nouveau sens de direction qui devait donner confiance aux investisseurs, et étant donné que la reprise semble lente, même avec l'avènement d'un gouvernement qui devait créer la confiance et qui devait relancer l'économie, je me demande quels sont les effets, et peut-être que le député de Laval-des-Rapides qui vient des milieux financiers pourrait nous dire selon lui quels effets peuvent avoir des retards à présenter un budget sur l'intention des investisseurs d'aller de l'avant et de faire des investissements alors qui pourraient créer des emplois.

M. Garneau: Il est évident que, parce qu'il y a deux choix qui sont devant nous, dans ces deux choix-là il y a différentes fourchettes qu'on peut utiliser. Mais si le ministre des Finances

(M. Wilson), comme il nous l'a dit dans son allocution de vendredi au Sommet économique, suit la route de couper le déficit, et le terme qu'il a employé ce n'est pas de savoir s'il faut couper le déficit . . .

[*Traduction*]

Il a ensuite demandé: «De combien et à quel rythme?» Il a ajouté que ce ne serait pas suffisant et qu'il faudrait prendre d'autres mesures rigoureuses.

[*Français*]

Répondant à la question du député de Saint-Jacques (M. Guilbault), je lui dirai que ces autres mesures signifient sans doute des augmentations fiscales ou des changements dans la partie des taxes que l'on appelle *Tax Expenditures*, et dans les deux cas, l'augmentation de taxes réelle ou une modification en enlevant certains privilèges fiscaux font en sorte que ça change le barème de la fiscalité et ça affecte l'investissement.

De plus, monsieur le Président, je dois ajouter que dans les chiffres déposés par le ministre des Finances, on a escompté l'orientation qui allait être prise même avant la conférence puisqu'on nous a dit que la croissance de l'emploi en 1985 ne serait que de 1.9 p. 100. A 1.9 p. 100, sur un marché de travail de 11 millions de personnes, cela veut dire qu'il se créerait à peine 200,000 nouveaux emplois en 1985. On voit déjà là l'effet des coupures budgétaires annoncées par le ministre des Finances et qu'il s'apprête à concrétiser davantage.

• (1140)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le débat se poursuit avec l'intervention du député de Hamilton Mountain (M. Deans).

Des voix: Bravo!

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, partout où je vais, ces messieurs m'accompagnent. Dans certains cas, ils me sont bien utiles, vous pouvez me croire! Je me demande toujours ce qu'il faut faire en attendant que les applaudissements frénétiques se calment. Je n'ai jamais su vraiment quoi faire. Toutefois, je les remercie sincèrement tous les deux.

Mais pour en revenir à des choses plus sérieuses, ce que vous attendez certainement avec impatience, je voudrais dire qu'il s'agit sans aucun doute d'une motion fourre-tout. Elle est assez générale et énonce en détail les préoccupations d'un grand nombre de Canadiens face à l'inertie du gouvernement conservateur actuel. Le libellé de la motion m'en rappelle une autre que j'ai proposée en 1982, à l'époque où le gouvernement libéral était au pouvoir. Je me souviens que nous nous inquiétions alors de l'inertie du gouvernement dans le domaine de l'emploi. Nous étions préoccupés parce qu'il ne faisait rien pour s'attaquer aux problèmes des agriculteurs et pour élaborer des programmes à l'intention des pêcheurs canadiens. Je suis sûr que vous vous en souvenez, monsieur le Président, nous discutions ce jour-là de la situation des personnes de l'âge d'or et du problème des autochtones au Canada. En effet, eut-elle été adressée au gouvernement précédent, cette résolution aurait été tout autant d'actualité. Elle aurait été tout aussi valable.

En lisant la motion, j'ai repensé aux événements qui ont abouti au 4 septembre dernier. En voyageant dans le pays, l'actuel premier ministre (M. Mulroney) a dénigré les libéraux, à juste titre, pour la façon dont ils avaient manipulé la haute fonction du pouvoir. Je me souviens d'avoir écouté avec intérêt l'actuel premier ministre exposer les problèmes du pays et faire croire aux gens qu'il avait toutes prêtes des solutions à ces problèmes. Je reconnais qu'il était vague. En y repensant aujourd'hui, je puis comprendre pourquoi. J'admets qu'il n'a formulé aucune proposition concrète. En y repensant, je comprends pourquoi.

Je me souviens qu'il a déclaré que le gouvernement était dans une mauvaise passe notamment parce qu'il avait perdu la confiance des Canadiens. Il a ajouté que les actes du gouvernement face aux problèmes des chômeurs, au déséquilibre entre les diverses régions du pays et aux nouvelles mesures de patronage à l'égard de ses partisans, étaient inacceptables et laissaient à désirer, et que les choses devaient changer.

Nous nous souviendrons longtemps du jour où l'actuel chef de l'opposition officielle (M. Turner), tout embarrassé par les nominations politiques faites par népotisme par son prédécesseur, s'est efforcé d'expliquer qu'il n'avait pas le choix. Il a déclaré qu'on lui avait dit que s'il ne faisait pas ces nominations, il n'aurait pas suffisamment de députés pour rester au pouvoir et qu'il devait tout simplement suivre les directives de son prédécesseur et faire les nominations en question. Dans ce qui restera sans doute son plus beau geste, le chef de l'opposition de l'époque s'est penché en avant par-dessus son pupitre, comme à son habitude, et il a répondu à l'actuel chef de l'opposition officielle: «Si, monsieur, vous aviez le choix, vous auriez pu refuser.»

Il est surprenant de voir à quel point la susceptibilité d'une personne à ce sujet peut changer en si peu de temps. Il est surprenant de voir comment le premier ministre a oublié ce qui a provoqué la perte du gouvernement libéral au pouvoir. C'est parce qu'il n'a pas pu, ou peut-être qu'il n'a pas voulu, s'attaquer aux véritables problèmes de notre pays.

Lorsque le gouvernement actuel a voulu se faire élire, il a donné l'impression d'avoir mis au point un plan global en vue de s'attaquer au grave problème du chômage. Je me souviens d'avoir entendu le même premier ministre déclarer qu'une fois élu, sa priorité serait les emplois, encore des emplois, toujours des emplois. Il l'a déclaré tant à la Chambre des communes qu'à l'extérieur. Il a signalé que ce problème serait en haut de sa liste de priorités et il a donné l'impression d'avoir des idées sur la façon de remédier à ce problème délicat.

Nous avons attendu. Six mois et demi se sont écoulés et le gouvernement n'a pas encore fait une seule proposition concrète quant à la situation du problème des chômeurs, au nombre de plus d'un million et demi à l'heure actuelle. Un million et demi de personnes sont officiellement à la recherche d'un emploi, mais en réalité, nous savons tous qu'il y en a de 100,000 à 200,000 ou peut-être même davantage, qui y ont renoncé depuis longtemps. Elles ont décidé que cela ne sert à rien et qu'elles finiront leurs jours sans trouver d'emploi rémunérateur. Cette décision n'a pas été facile à prendre. Elles l'ont prise parce qu'elles y étaient obligées. Les circonstances les ont manifestement empêchées de trouver un emploi.

Le gouvernement a induit les Canadiens en erreur en septembre et octobre derniers en leur donnant l'impression qu'il pourrait proposer des programmes visant à améliorer les possibilités d'emploi dans le pays. Le gouvernement a eu tout loisir de le faire. Il n'y a aucune excuse pour un gouvernement qui ne peut pas proposer en sept mois des projets de loi visant à mettre en place les programmes sur lesquels reposait sa campagne électorale. Ceux qui briguent une charge politique ont l'obligation non seulement d'exposer leur position au public canadien, mais aussi s'ils sont élus, de se montrer à la hauteur des choses qu'ils ont défendues pour se faire élire.

Le gouvernement ne peut remplacer l'action par la consultation. Je surveille avec intérêt comment le premier ministre se présente, selon des scénarios soigneusement préparés, devant les médias pour nous dire comment il s'efforce d'obtenir l'avis de tous, comment il optera pour telles positions, des positions parfois fort éloignées et, trouvera enfin un compromis qui débouchera sur une politique nationale de relance économique.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Un député conservateur vient d'applaudir. Le député devrait savoir qu'il est impossible de trouver une solution de compromis pour deux groupes défendant des positions extrêmes. Ce qui importe c'est d'opter pour une orientation nationale, ensuite d'adopter des mesures législatives pour mettre en pratique cette orientation. Jusqu'ici le gouvernement n'y est pas parvenu.

• (1150)

Au cours de la fin de semaine, j'ai parcouru les rues de Stratford. On m'a demandé comment le député de Stratford s'en tirait. J'ai répondu qu'il s'en tirait fort bien. J'ai rencontré des gens de différents milieux dans la région avoisinante de Stratford. Leur réaction a été très simple. Je leur ai demandé comment ils voyaient le nouveau gouvernement. Ils m'ont répondu que le gouvernement prenait son temps. Je leur ai demandé si les choses allaient mieux maintenant. Ils ont affirmé que les choses n'avaient pas changé, qu'il n'y avait pas d'amélioration. Ceux qui étaient chômeurs avant septembre dernier sont toujours en chômage. Ceux qui avaient du mal à conserver la ferme familiale sont aux prises avec les mêmes difficultés. Et comme la saison des semailles approche, ils m'ont dit qu'ils avaient même de la peine à trouver l'argent nécessaire pour acheter les semences et les engrais. Ils m'ont dit qu'ils se retrouvaient précisément dans la même situation qu'à la même époque en 1984. J'ai ensuite demandé à de petits exploitants si les affaires allaient mieux qu'il y a un an. Je leur ai demandé si les choses s'amélioraient. Sans exception ils m'ont répondu que c'était peut-être la pire année qu'ils avaient connue depuis cinq ans.

Pour l'instant, le gouvernment a pour principe de ne pas avoir de politique. Pourtant, il a voulu créer l'impression que les choses s'amélioreraient sur-le-champ parce que les conservateurs débordaient de confiance, que de cette confiance naîtrait l'action et que de cette action naîtraient des avantages, mais cela ne s'est pas encore produit. Après mes entretiens de Stratford j'en suis venu à la conclusion que si les choses allaient mal en 1984, elles vont aussi mal en 1985.

Ensuite, j'ai rencontré des résidents de ma localité et je leur ai demandé quelle était la situation. Qu'ai-je entendu, monsieur le Président? On m'a appris qu'il y avait moins d'emploi dans la région qu'un an auparavant, que les conditions économiques globales ne s'étaient pas améliorées, que les perspectives n'étaient pas aussi bonnes qu'il y a un an, et que les 2,500 anciens employés de la Steel Company of Canada étaient toujours en chômage. A l'heure actuelle, plus de 50 p. 100 des travailleurs de la construciton chôment. Au cours des derniers mois, on a annoncé que des usines vont fermer et déménager. Le cas le plus récent, comme me le rappelle mon collègue, la John Inglis, dont j'ai d'ailleurs déjà parlé à la Chambre, est une entreprise qui a reçu 2 ou 3 millions de dollars du gouvernement précédent pour acquérir la compagnie Admiral. L'acquisition faite, les installations ayant été vendues et la compagnie ayant affiché les meilleurs bénéfices de toute son histoire, elle a ensuite fermé l'établissement qui était la principale usine de fabrication pour l'ensemble du Canada. L'usine sera fermée et cinq ou six cents travailleurs de même que leur famille ne pourront trouver d'emploi.

Chaque fois que le gouvernement verse des fonds publics à des entreprises, il devrait les obliger à maintenir au mois les emplois existants. Mais le gouvernement ne peut le faire, car ce serait s'immiscer dans l'entreprise privée.

Au courant de la journée, nous allons aborder un problème dont il est question depuis quelques semaines; en l'occurrence il s'agit d'une banque qui, par mauvaise administration peut-être, fera faillite si on ne l'aide pas. Comme il le fait généralement en pareil cas, le gouvernement va s'empresser d'offrir son aide. Cela démontre la différence d'attitude du gouvernement; que fait-il pour le particulier qui a contracté une hypothèque auprès d'une banque ou encore l'agriculteur qui a contracté un prêt bancaire? Et que se produit-il quand nous disons au gouvernement: «Ne croyez-vous pas que, dans l'intérêt à long terme de la collectivité, il faudrait venir en aide à cette personne? Le gouvernement répond qu'il n'y peut rien. Tel est le régime de libre entreprise. Si quelqu'un a le malheur de ne pouvoir se débrouiller seul, tant pis. Toutefois, quand une banque est en péril, nous sommes inondés de requêtes pour la sauver.

Nous faisons deux poids, deux mesures. La situation mérite un examen très consciencieux, mais nous y reviendrons plus tard. Je ne veux pas m'attarder aux détails pour le moment. Nous accordons un traitement de faveur aux grandes sociétés. Le gouvernement semble disposé, peut-être avec une certaine répugnance, à rescaper toutes sortes d'entreprises, mais quand un simple particulier est en cause, aucune assistance ne lui est offerte.

Cela m'amène à parler d'un groupe au sein de la société qui semble, à mon avis, avoir été parmi les plus durement touchés par la situation économique récente. Il s'agit d'un groupe qui a désespérément besoin d'aide, un groupe qu'il faut traiter de façon différente, car sa situation est différente. Je veux parler des gens du début de la cinquantaine et dans la soixantaine. Ce sont ceux qui ont travaillé toute leur vie et qui, à la sueur de leur front, ont participé à l'édification du Canada. Ils touchent rarement des prestations d'assurance-chômage. Ils ont travaillé dans les industries, nombre d'entre eux touchant de faibles salaires et peu d'avantages sociaux. Depuis des années, je plaide auprès du gouvernement précédent et du gouvernement actuel en faveur de ces gens. Je dis au ministre des Finances qu'il est absolument indispensable de mettre sur pied une politique orientée vers ces Canadiens. Il est injuste que ces Canadiens, qui ont travaillé de si longues années, un grand nombre ayant commencé dans leur adolescence pour cesser à 55, 56 ou 57 ans, se trouvent dans l'impossibilité de décrocher un emploi, de contribuer à un régime de pension, de participer au Régime de pensions du Canada et d'y contribuer pendant les dix dernières années où ils devraient normalement travailler. Ces personnes en souffriront non seulement à courte échéance à cause des incidences catastrophiques de l'inertie du gouvernement dans le domaine économique, mais elles en souffriront également à longue échéance, car elles seront incapables d'obtenir pour elles-mêmes et leur famille la sécurité économique et financière sur laquelle elles auraient dû pouvoir compter.

Je ferai remarquer au gouvernement, qu'il était inutile de tenir une conférence économique l'autre côté de la rue pour en venir à la conclusion qu'il faut dès maintenant prendre certaines mesures en faveur de ce groupe. Ce n'était pas la peine non plus de tenir une conférence de l'autre côté de la rue pour découvrir que les propriétaires de petites entreprises sont incapables d'acquitter les taux d'intérêt exorbitants que Rowland Frazee et d'autres comme lui leur imposent au nom des banques. J'ai été bouleversé quand j'ai entendu M. Frazee déclarer à la télévision que le grand problème, dans notre société, était la taille du déficit.

Permettez-moi de dire quelque chose aux députés. Où était M. Frazee quand les taux d'intérêt augmentaient et continuaient à contribuer sensiblement au déficit général du Canada?

M. Crosbie: Ne soyez pas démagogue.

M. Deans: Où était M. Frazee?

M. Crosbie: Où étiez-vous?

M. Deans: Pourquoi le ministre de la Justice (M. Crosbie) ne posait-il pas cette question à M. Frazee quand il prenait la parole de ce côté-ci de la Chambre à titre de critique financier? Quand le gouvernement dit-il aux banques qu'elles doivent assumer leurs responsabilités?

• (1200)

M. Crosbie: Vous allez avoir un Oscar . . .

M. Deans: C'est bien possible.

M. Crosbie: . . . pour feinte indignation.

M. Deans: La seule différence entre le ministre de la Justice et moi-même, c'est que je crois à ce que je dis.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Vous ne serez jamais au pouvoir, c'est ça la différence.

M. Deans: Le problème du gouvernement conservateur, c'est que, lorsque ses députés étaient dans l'opposition, ils savaient ce qu'il fallait dire, alors que maintenant le silence règne. Le ministre de la Justice avait l'habitude de se plaindre des banques et des taux d'intérêt élevés. Maintenant qu'il fait partie du gouvernement, il est muet comme une carpe. Nous n'avons jamais un mot de sa part. En fait, j'imagine qu'on l'a muselé. Le seul moment où il parle, c'est quand il est assis à sa place. On ne l'autorise pas à faire de discours ou de déclaration, de peur qu'il n'embarrasse le gouvernement. Beaucoup d'entre nous, ici, nous souvenons de la façon dont les conservateurs parlaient, dans l'opposition, de l'aide qu'il fallait apporter aux agriculteurs et aux petites entreprises et de la nécessité de les soulager des taux d'intérêt élevés. Où sont les programmes?

M. Crosbie: Tout ce que vous avez à faire, c'est d'ouvrir la bouche et c'est tout.

M. Deans: Nous savons tous que le ministre de la Justice, aussi volumineux qu'il soit . . .

M. Crosbie: Vous n'avez jamais rien fait pour eux.

M. Deans: Continuez.

M. Crosbie: Si vous continuez à m'irriter, je vais faire un discours et vous démolir.

M. Deans: Tout ce que je peux dire, puisque mon temps se termine, c'est que je suis prêt à céder la parole au ministre de la Justice. Il n'a jamais réussi à me démolir lorsque nous nous sommes présentés en public. Je serais heureux qu'il prenne la parole.

Pour terminer, nous appuyons l'objet de cette motion. Il est évident que le gouvernement a été élu sans avoir de politique pour répondre aux besoins des Canadiens. L'exercice auquel il se livre présentement divise le pays plutôt que de favoriser un consensus honnête. Le gouvernement crée la division au lieu de travailler à préparer des programmes répondant aux besoins. C'est de l'imposture.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'écoute toujours avec intérêt les observations du député de Hamilton Mountain (M. Deans), car il nous dit qu'il sait ce qu'il veut dire, que ce qu'il dit est vrai, etc. Pense-t-il réellement qu'il n'y a aucun avantage pour les Canadiens à avoir dans la même pièce Bob White et Roland Frazee? Pense-t-il réellement que nous ne devrions pas avoir de consultations avec les syndicats, les grandes banques et les grandes sociétés? Pense-t-il réellement que les représentants des consommateurs et autres ne devraient pas se parler? Est-ce le genre de gouvernement qu'il voudrait voir, celui que nous avions auparavant? Veut-il un gouvernement de confrontation ou veut-il un gouvernement qui essaie de trouver des idées dans tous les secteurs de la population? Y a-t-il quelque chose de répréhensible à demander l'avis des autres?

M. Deans: Absolument pas.

M. Gormley: Pourquoi êtes-vous contre, alors?

M. Deans: J'allais vous le dire, si vous aviez bien voulu écouter.

M. Gormley: Nous écoutons.

M. Deans: Vous êtes sûr?

M. Gormley: Religieusement.

M. Deans: Magnifique.

M. Gormley: Je suis suspendu à vos lèvres.

M. Deans: Très bien. Je voudrais dire au député qui a posé la question, qu'il n'y a rien de répréhensible à consulter, mais que la consultation ne remplace pas l'action. Lorsque le gouvernement d'aujourd'hui a été élu en 1984, ses députés donnaient l'impression au public que, non seulement ils connaissaient les problèmes, mais aussi qu'ils avaient des solutions. Ils ont demandé l'appui des électeurs en se prétendant capables de présenter au Canada un nouveau programme, un programme qui comprendrait des solutions aux problèmes qu'ils avaient relevés lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Nous ne nous attendions pas à des consultations permanentes avant la présentation de solutions préliminaires. La responsabilité du gouvernement est de présenter ses propositions de sorte qu'elles puissent être étudiées par ceux qui assistaient à la conférence et par la Chambre des communes. Ensuite, il pourrait appliquer le consensus résultant de ce débat. S'il recherche un consensus pour les quatre prochaines années, nous serons dans la même situation que maintenant, lorsque viendront les prochaines élections.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député ne considère-t-il pas que les accords conclus avec les États-Unis pour atténuer les problèmes commerciaux entre nos deux pays constituent un progrès? Je songe notamment à la sidérurgie dont il parle tout le temps, à l'exploitation des résineux, au traité sur la pêche au saumon dans l'Est et dans l'Ouest et aussi aux pluies acides. Ne pense-t-il pas que ces accords sont un progrès? Ne croit-il pas que c'est faire preuve d'esprit de décision? Pourquoi ne se lève-t-il pas pour féliciter le gouvernement qui se met carrément à l'œuvre pour faire aboutir des projets qui traînent depuis des années?

M. Deans: Je ne demande pas mieux que de féliciter le gouvernement pour faire des choses qui traînent depuis des années, mais malheureusement, je n'arrive pas à trouver lesquelles. Ce qui m'inquiète, dans les exemples que nous a donnés le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), c'est qu'ils reflètent une tendance du gouvernement à conclure avec le président des États-Unis des accords qui ne changent en rien, en soi, à la politique américaine. Une partie des problèmes est attribuable à la Maison blanche, mais la décision . . .

M. Blenkarn: Ne croyez-vous pas que ces accords représentent un progrès?

M. Deans: Laissez-moi terminer. Je disais donc que c'est le Congrès et le Sénat américain qui décideront de la libéralisation du commerce entre nos deux pays. Pendant que le président des États-Unis parlait au premier ministre à Québec, le Sénat et le Congrès proposaient des mesures restrictives pour bloquer l'entrée de nos produits sur les marchés américains. C'était une sorte de dialogue de sourds. Le président disait: «Brian, nous allons faire l'impossible. Nous tâcherons de voir ce que nous pouvons faire. Nous ne vous oublierons pas. Je vais former un comité pour étudier cette question. Je vais en charger quelqu'un d'autre». Le président n'a pas ce pouvoir de régler les problèmes qui nous irritent depuis quelques années. Ce n'est qu'en réussissant dans nos démarches au Sénat et au Congrès que nous parviendrons à les régler.

Le député n'ignore pas que nous avons demandé au premier ministre de saisir le président des États-Unis des quotas imposés au sucre, et aux produits à base de sucre, et des problèmes que ces quotas posent aux compagnies canadiennes et, forcément, aux travailleurs canadiens aussi. Qu'a fait le président des États-Unis à ce sujet? Avant de venir chez nous, il a imposé un ensemble de quotas sur nos produits manufacturés qui renferment une certaine teneur en sucre ou en substituts du sucre. Nous avons dit que pareille mesure était injuste. Pour quelles raisons? Parce qu'elle a été prise sans consultations préalables.

M. Dick: Les consultations d'abord!

M. Deans: On a pris une telle mesure sans consulter le Canada et sans en parler à la Commission internationale du commerce. Nous avions rappelé, pourtant, que c'était la bonne procédure à suivre. Cela fait partie d'un accord que nous avions conclu avec les États-Unis. Ensuite, quand nous avons demandé au premier ministre ce qu'il y avait à faire, il a répondu qu'il en reparlerait au président plus tard. Si rien n'est fait dans l'intervalle, non seulement nombre des compagnies concernées se verront interdire le marché américain, mais elles pourraient le perdre à tout jamais. Si elles n'arrivent pas à faire mettre leurs produits sur les rayons des magasins avant octobre cette année, les chances seront minces qu'elles parviennent à se créer une clientèle. Nous perdrons donc complètement ce marché et ces emplois. Tous les pourparlers entre le Canada et les États-Unis à l'heure actuelle sont de la frime. Nous tentons de trouver des façons d'améliorer nos relations alors que le Congrès et le Sénat des États-Unis font tout ce qu'ils peuvent pour ajouter aux mesures protectionnistes.

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'ai vu ce matin une entrevue accordée par le premier ministre Hawke, le chef du parti travailliste en Australie. Le député est peut-être au courant, lui qui est si égocentrique et pense que le monde gravite autour des banquettes néo-démocrates dans cette enceinte. Il se rend compte peut-être que le premier ministre Hawke, en tant que chef du parti travailliste australien, a obtenu d'assez bons résultats en organisant, en Australie, une conférence semblable à celle qui s'est tenue à Ottawa en fin de semaine dernière. Le député croit-il que le premier ministre Hawke est un sot, un filou et un velléitaire incapable d'agir? Ce sont là les qualificatifs qu'il a employés pour décrire notre premier ministre (M. Mulroney) parce qu'il avait organisé une conférence de ce genre. Juge-t-il que ces qualificatifs s'appliquent également au premier ministre Hawke et que l'initiative de ce dernier est un échec lamentable? Juge-t-il plutôt, à l'instar de pratiquement tous ceux qui ont assisté à la conférence et qui ont été interrogés, notamment les représentants du mouvement ouvrier, que cette tentative destinée à obtenir un consensus, a été fort utile?

Les subsides

• (1210)

M. Deans: Monsieur le Président, je ne suis pas certain de comprendre la situation. Le ministre prétend-il que son propre premier ministre est un sot, un filou et un vélléitaire?

M. Crosbie: Non, c'est vous qui l'avez dit.

M. Deans: Ce n'est pas là mon vocabulaire. J'utilise des mots simples. Je ne peux que supposer que ce sont là les termes employés par le ministre de la Justice. Je ne suis pas surpris d'entendre cette affirmation. En privé, le ministre qualifie le premier ministre de cette façon. Je n'aurais jamais pensé qu'il l'aurait fait publiquement.

Le premier ministre Hawke a adopté une approche bien différente en Australie. Il a proposé des sujets de discussion lors de la conférence. Il ne s'est pas contenté d'inviter les participants à dire tout ce qui leur passaient par la tête en affirmant qu'il essaierait, pour sa part, de trouver un compromis comme par magie.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir au sujet de la motion du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) qui n'est plus parmi nous. Cela me donne une excellente occasion de discuter de certaines des réalisations de notre gouvernement depuis notre arrivée au pouvoir et de me pencher sur les problèmes financiers et économiques auxquels nous devons faire face en tant que nouveau gouvernement.

Je constate avec plaisir que le parti du député s'éveille enfin aux besoins des gens dont il est question dans cette motion, les jeunes, les femmes, les agriculteurs, les pêcheurs, les personnes âgées et les autochtones. Lorsqu'ils étaient au pouvoir, les libéraux n'ont tenu absolument aucun compte de ces besoins et c'est ce qui explique la situation économique désastreuse dont nous avons hérité le 4 septembre. Il est à peu près temps que nos vis-à-vis commencent à penser aux Canadiens et non pas simplement à leur survie politique.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, nous nous préoccupons du sort des Canadiens et des divers groupes de notre société qui ont été durement touchés par les problèmes économiques. Nous avons présenté une stratégie économique extrêmement complète. Selon moi, la plupart des gens ont considéré le cadre que le gouvernement a défini le 8 novembre pour notre politique économique et financière comme l'une des déclarations de principes les plus complètes jamais faites par un gouvernement. Il s'agissait là d'un programme tourné vers le changement, ce changement que les Canadiens ont demandé lorsqu'ils ont voté le 4 septembre.

Nous nous livrons à un exercice exhaustif et extrêmement réaliste. Nous répondons très clairement aux besoins du pays et des Canadiens. Nous abordons les affaires publiques de façon très sensée. Il s'agit là, cependant, d'une nouvelle approche, qui demande des consultations et une certaine collaboration entre les divers groupes de la société et des diverses régions du pays. Nous entendons au cours de cet exercice protéger les citoyens qui sont touchés et favoriser la croissance économique et la création d'emplois, afin de pouvoir nous attaquer de front aux problèmes avec lesquels nous sommes aux prises.

Retardons-nous les choses indûment? Selon bon nombre de nos vis-à-vis, la déclaration du 8 novembre constituait un exposé budgétaire et ils ont réclamé de ce fait un débat budgétaire. Or, ils prétendent maintenant que le gouvernement n'a présenté aucun budget. S'ils ont considéré la déclaration de principes du mois de novembre dernier comme un budget, c'est qu'elle était extrêmement complète et d'une portée considérable pour les Canadiens. Je sais que cette déclaration a l'importance d'un budget parce qu'elle a une portée très vaste, mais les députés ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux.

Le député de Laval-des Rapides a dit que nous avons trop retardé notre budget. Je lui rappelle qu'en 1980, après avoir passé seulement neuf mois dans l'opposition, M. MacEachen, ministre des Finances, a mis à peu près autant de temps à présenter un nouveau budget qui a été une catrastrophe. Son deuxième budget fut également une catastrophe et il perdit son poste très très rapidement.

Nous attendrons de voir comment les Canadiens réagiront au budget que je présenterai dans la semaine du 20 mai. Je signale aux députés que nous présenterons du premier coup un bon budget et que, contrairement à mes prédécesseurs et aux gouvernements libéraux qui ont présenté systématiquement des budgets qui ne s'attaquaient pas aux problèmes, nous ne tâtonnerons pas. Les libéraux ont en réalité aggravé les problèmes qui se posaient à ce moment-là.

Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a déclaré que la consultation ne remplace pas l'action. Il a raison. Je dis cela parce que nous sommes aussi passés à l'action. Je m'explique. Nous avons promis de nous attaquer au déficit et nous avons réduit les dépenses de 4.2 milliards de dollars dans la déclaration du 8 novembre. Nous avons réduit les dépenses prévues pour cette année et nous nous sommes engagés à continuer dans cette voie pendant toute cette législation. Nous avons agi en injectant un milliard de plus dans les programmes de création d'emplois, et nous y rattachons des programmes de formation pour créer des emplois axés sur le perfectionnement professionnel et pas des emplois de courte durée sans avenir comme le faisait le gouvernement précédent. Nous sommes passés à l'action dans le domaine de l'assistance sociale en augmentant le montant de l'allocation au conjoint de 85,000 personnes économiquement faibles, surtout des femmes. Nous avons annoncé et nous avons mis en œuvre une réduction de 3 cents le litre de la taxe sur les carburants automobiles utilisés hors routes par les agriculteurs, les pêcheurs et d'autres producteurs primaires.

D'autres initiatives que nous avons prises pendant cette période de temps ont répondu aux besoins les plus pressants de la plupart des Canadiens. En voici quelques-unes. Les députés de l'opposition et d'autres députés ont insisté uniquement sur le déficit proprement dit. Ils n'ont pas tenu compte de la portée des autres éléments de notre politique économique exposée dans la déclaration du 8 novembre. Nous avons dit qu'il faut donner au secteur privé des moyens de croissance. Comment avons-nous fait? Nous avons dit que certains obstacles à la croissance émanaient du gouvernement et qu'il fallait stimuler davantage le secteur privé dans la recherche et le développement, le commerce, les investissements et la formation.

Revenons-en à l'intervention du gouvernement. Le gouvernement a établi au fil des ans un système compliqué de règlements, de subventions et d'autres formes d'intervention qui ont ralenti le secteur privé. Nous tenons à les supprimer et nous avons établi un plan d'action clair.

Voyons un peu les initatives que nous avons prises à cette fin. Investissement Canada supprime l'obstacle majeur aux investissements étrangers. Quant au Programme énergétique national, ma collègue la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) est sur le point d'établir une entente qui supprimera les obstacles fiscaux et réglementaires dans un secteur extrêmement puissant.

L'entente sur la mise en valeur des ressources énergétiques de l'Atlantique contribue beaucoup à libérer les ressources du secteur privé et à mettre en valeur les ressources énergétiques situées au large des côtes de Terre-Neuve. L'entente de développement régional avec le Québec a été la première qu'un gouvernement ait signé avec cette province depuis 1974, avec les ententes auxiliaires dans les domaines des communications, du tourisme et du développement industriel.

Ce n'est simplement pas vrai que le gouvernement n'a rien fait. La fin de semaine dernière s'est tenue la Conférence économique nationale. Il y a quelques semaines, les premiers ministres se sont réunis. Ces initiatives contribuent sans conteste à inciter les Canadiens à trouver les idées nécessaires pour résoudre leurs problèmes économiques. Nous unissons nos efforts. La fin de semaine dernière, nous avons vu 135 personnes à la table de conférence essayant de comprendre la position de l'autre partie et de trouver un moyen de résoudre les problèmes. Les Canadiens peuvent s'adapter, et ils sont disposés à le faire, mais ils doivent savoir quels sont les problèmes des autres parce que c'est la nature. Voilà comment on peut obtenir un certain renouveau économique.

Les députés d'en face ont été réduits à jouer le jeu rituel sur le dépôt d'un budget, ce qui était un signe de désespoir. Les députés d'en face ont réagi d'une façon infantile vendredi après-midi pour avoir congé. Ils ont essayé de détourner l'attention des Canadiens. La députée d'en face a du travailler parce qu'elle était à la conférence économique. Elle a appris quelque chose, je crois. Tous ses collègues sont retournés chez eux pour la fin de semaine. Ils ont pris congé l'après-midi.

• (1220)

Les députés d'en face essaient de détourner l'attention de la Conférence économique nationale en prétendant que c'est de la frime qui n'a donné aucun résultat. Ils ne sont tout simplement pas sur la même longueur d'ondes que les Canadiens et que les participants à la conférence. Que les députés d'en face aillent dire un peu aux gens qui ont participé à cette conférence que c'était seulement une opération de relations publiques et qu'ils ont perdu leur temps! Je pense qu'ils s'attireraient de vives critiques de la part de syndicalistes, de membres du patronat, d'artistes, des membres d'associations féminines et de représentants des handicapés. Tous les gens à qui j'ai parlé estimaient en effet que cet exercice avait été très utile et avait permis de bien faire avancer les choses. Les députés de ce côté-ci, tout comme beaucoup de Canadiens, se félicitent de pouvoir échanger des opinions avec d'autres Canadiens, parce que ces discussions nous aideront à prendre des décisions.

Je voudrais traiter de la partie de la motion qui porte spécifiquement sur la confiance dans l'économie. Je pense que le député essaie de jeter un voile sur ce qui se produit dans l'économie et ce, parce que les députés d'en face n'aiment pas ce qu'ils voient. Ils s'en inquiètent, et c'est la raison pour laquelle les Canadiens rejettent l'opposition. Les citoyens se rendent compte que l'opposition ne joue aucun rôle positif. Les sondages, la Conférence économique nationale et les statistiques économiques montrent que les Canadiens ont de plus en plus confiance dans l'avenir du pays et dans le gouvernement.

Je voudrais citer un passage d'un article paru dans *La Presse* d'aujourd'hui.

[*Français*]

Il y a dans un éditorial de *La Presse* ce qui suit, et je cite:

Ce qui signifie que l'équipe de M. Mulroney, six mois après son accession au pouvoir, inspire un profond courant de confiance dans toutes les régions et parmi tous les groupes. Il suscite par conséquent des attentes presque démesurées. Gare à lui au rendez-vous budgétaire de mai.

[*Traduction*]

La confiance est bien sûr un ingrédient essentiel, mais regardons un peu ce qui se passe. Je voudrais parler de certaines statistiques économiques qui montrent bien que le pays reprend confiance. Récemment, les économistes se sont dépêchés de corriger leurs prévisions à la hausse. Cela s'est produit depuis que nous avons pris le pouvoir. Beaucoup d'économistes ont ajouté ½ p. 100 au pourcentage de croissance réelle qu'ils prévoient pour cette année. Une étude effectuée par l'Association canadienne de gestion des achats montre que la production dans le secteur manufacturier s'accroît fortement et que les livraisons dues à de nouvelles commandes augmentent actuellement de plus de 10 p. 100. Cette étude révèle aussi une augmentation des emplois et des nouvelles commandes. D'après Statistique Canada, les investissements dans le secteur manufacturier devraient augmenter de 26 p. 100 cette année, et le chiffre d'affaires des sociétés de forage de gisements pétroliers et gaziers est en hausse de 20 p. 100. C'est une statistique très importante, étant donné qu'elle intéresse non seulement l'ouest du Canada, mais toutes les autres provinces à cause de la sous-traitance qui y est reliée. Nous avons pris un bon départ en faisant savoir aux entreprises de ce secteur que nous comprenions leurs problèmes, et cette attitude les a incitées à investir et à créer des emplois.

D'autres statistiques vont dans le même sens. D'après la société Manpower Temporary Services, les perspectives d'emplois sont beaucoup plus encourageantes pour le deuxième trimestre, et cet optimisme est partagé par les employeurs de tout le pays.

Les Canadiens ont pris une décision très importante le 4 septembre. Ils ont amené un changement qui améliore fondamentalement les perspectives d'avenir du Canada. Un récent sondage montre que les Canadiens ont repris confiance, depuis un an, dans la façon dont le gouvernement s'attaque à la question du chômage. Le taux de chômage est tombé de 11.6 à 11 p. 100. C'est un progrès. En fait, 84,000 emplois ont été créés depuis septembre. Nous pouvons faire mieux et nous devons le faire, mais c'est un bon début.

Nous avons pris un bon départ aussi dans la lutte contre l'inflation, où nous obtenons de meilleurs résultats que les États-Unis. Nous sommes donc sur la bonne voie. Il n'y a pas eu de miracle, mais tout semble indiquer que la croissance et la confiance reviennent. Ce n'est pas encore suffisant, mais les progrès sont satisfaisants. De toute manière, les Canadiens sont trop réalistes pour s'attendre à des miracles ou pour croire qu'une recette magique permettrait de régler tous les problèmes du jour au lendemain. Toutefois, ils savent que le gouvernement s'occupe des questions fondamentales et qu'il s'attaque aux problèmes dont il a hérité.

Regardons la réalité en face. Les économistes ont constaté que les prêts à la consommation ont fortement augmenté ces derniers mois. C'est un signe concret de confiance en l'avenir. Ce qui est révélateur, ce sont les sommes qu'empruntent les consommateurs et la façon dont ils les dépensent. Les ventes au détail ont augmenté de 12 p. 100 en janvier par rapport la même période de l'année dernière. C'est une hausse très respectable, même en tenant compte de l'inflation.

Les seuls prophètes de malheur sont les députés d'en face, monsieur le Président, qui se promènent avec un petit nuage au-dessus de la tête. Ils ne veulent pas sortir de dessous ce nuage. Ils ne veulent pas affronter la réalité.

Je voudrais dire quelques mots de certaines critiques que des députés ont exprimées au sujet du processus d'édification d'un consensus. Je ne comprends pas, je ne comprends tout simplement pas pourquoi les députés d'en face disent que c'est là une perte de temps. Les députés auraient dû écouter le premier ministre et chef du parti travailliste de l'Australie, M. Hawke, car il partage certaines convictions politiques des deux partis d'opposition. Ses propos montrent certes à quel point il importe d'en arriver à un consensus. Ce qu'il nous dit, c'est que la consultation mène à une meilleure compréhension, laquelle engendre à son tour une meilleure collaboration et, partant, la croissance économique. C'est là un excellent exemple que nous donne un autre pays, un pays qui n'est pas sans ressembler au Canada, exemple qui prouve que nous sommes sur la bonne voie quand nous cherchons à atteindre au consensus le plus complet.

Je ne comprends pas pourquoi les députés d'en face sont si négatifs. On dirait qu'ils ne sont pas en contact avec le peuple canadien. Pas plus tard que la semaine dernière, des députés d'en face proposaient que le gouvernement renvoie chez eux les délégués à la Conférence économique nationale. Ils se moquaient du gouvernement et disaient que celui-ci avait déjà pris ses décisions. En disant de quoi aurait l'air le budget, j'ai montré très clairement que notre idée n'est pas encore faite, mais que nous sommes absolument ouverts à toute bonne suggestion.

Je voudrais dire quelques mots du consensus auquel nous sommes parvenus la semaine dernière à la Conférence économique nationale. Il y a eu consensus sur l'importance des problèmes du chômage, des taux d'intérêt et du déficit, mais il a été aussi convenu qu'il fallait absolument tenir compte des considérations régionales et de l'incidence de nos gestes sur les personnes handicapées, les jeunes, les autochtones et les travailleurs. Il nous faut prendre garde de ne pas nuire indûment aux travailleurs avec les décisions que nous pourrions prendre au sujet du déficit. Il n'y a pas eu de consensus absolu là-dessus, mais de nombreux représentants des travailleurs et des autres orgnismes nous ont dit que le déficit était tel qu'il constituait un problème auquel nous devions nous attaquer. Ils ont dit qu'ils avaient peut-être des priorités d'un tout autre ordre, mais que cela demeurait un problème qu'il fallait régler.

La formation et le recyclage des travailleurs devraient être prioritaires pour le gouvernement afin de contrer les effets du virage technologique. Nous avons parlé de modalités possibles. Les représentants des entreprises ont convenu que celles-ci devraient être prêtes à cesser de puiser dans les coffres publics. Les représentants des entreprises ont été très clairs à cet égard. Les représentants du gouvernement, des travailleurs et des entreprises ont tous convenu que nous devons coordonner nos efforts pour que le virage technologique dérange le moins possible les travailleurs et que ceux-ci finissent par s'y adapter. Ce n'est que par la consultation que nous pourrons régler ce problème de façon satisfaisante. Tout le monde a convenu que nous devions veiller à ce que les capitaux soient accessibles à la petite entreprise, aux minorités visibles et aux femmes. Nous devons être disposés à parler de stimulants dans ce contexte.

Je suis persuadé que des députés ont du mal à croire que le gouvernement ne cherche pas à tromper qui que ce soit. Nous avons mis notre programme sur la table. Tous peuvent le voir. C'est pourquoi cet effort de consultation est une telle réussite. Les gens savent que nous voulons faire quelque chose et ils viennent nous faire part de très nombreuses idées des plus utiles. La Conférence économique nationale réunissait l'échantillonnage le plus complet jamais vu de Canadiens venus discuter avec leur gouvernement national des problèmes auxquels nous faisons tous face. Nous avons bénéficié d'attitudes et de contributions positives de la part de tous les participants.

• (1230)

Les mesures prises par le gouvernement n'ont pas plongé les Canadiens dans la confusion. Ils insistent pour participer au processus de décision. Non seulement disent-ils au gouvernement qu'ils veulent y prendre part, mais ils le manifestent par leurs actes et la nette confiance qu'ils témoignent au gouvernement actuel. Notre parti jouit de la confiance des Canadiens. Ceux-ci ont compris le message que leur a adressé le premier ministre. Ils ont dit que nous devions collaborer ensemble à trouver des solutions. Notre gouvernement s'est engagé à les écouter, à discuter et planifier avec eux. Il s'est également engagé à agir. Il est déjà passé aux actes et continuera d'agir. Le budget de mai constituera le prochain jalon important de ce processus.

Si les députés des partis d'opposition veulent y participer de façon constructive, nous nous en réjouissons. Si par contre ils ne veulent pas se mettre à leur écoute, leur être attentifs ou participer, qu'il en soit ainsi, mais les Canadiens se sont associés à nous dans ce processus. Ils laissent les députés d'opposition derrière. Je suis persuadé que leurs électeurs les encourageront à se mettre de la partie, mais s'ils s'y refusent, alors nous, les autres—tous les Canadiens—travaillerons à résoudre les problèmes économiques auxquels nous sommes tous confrontés.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Laval-des-Rapides désire poser une question ou faire un commentaire.

M. Garneau: Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson), dans son exposé, nous dit, en parlant de la création d'emploi, que 84,000 emplois créés depuis septembre est un bon début. Comment peut-il faire cette déclaration, alors qu'il sait aussi bien que moi que durant les six mois qui ont précédé l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, 175,000 emplois avaient été créés? Comment peut-il dire que c'est un bon début alors que c'est une baisse?

J'aurais aussi une deuxième question à poser concernant son exposé, où il parle de la confiance additionnelle. Si cette confiance dont il parle existe réellement, comment se fait-il que son ministère ne prévoit qu'une croissance de 1.9 p. 100 de l'emploi en 1985?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je regrette, monsieur le Président, mais je n'ai pas saisi la dernière question.

M. Garneau: Monsieur le Président, le ministre a affirmé dans son intervention que le nouveau gouvernement avait créé 84,000 emplois depuis septembre, en ajoutant que ce n'était qu'un début. Comment peut-il affirmer une telle chose alors que les chiffres de Statistique Canada révèlent qu'avant que les conservateurs n'arrivent au pouvoir . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non, la seconde partie de la question.

M. Garneau: Je relevais dans la seconde partie de ma question que le ministre avait affirmé que les hommes d'affaires avaient un renouveau de confiance dans l'avenir économique. Si cela est vrai, pourquoi son propre ministère prévoyait-il une augmentation des emplois de 1.9 p. 100 seulement pour 1985?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je ferai tout simplement remarquer que le chiffre de 84,000 emplois est supérieur au résultat obtenu pour la même période il y a 12 mois. Voilà pourquoi le député devrait féliciter notre gouvernement de ses bons résultats en matière de création d'emplois depuis six mois.

La deuxième partie de sa question avait trait au regain de confiance. Je peux lui dire qu'il y a eu un regain de confiance. Dans mon exposé de novembre, j'ai dit que la croissance réelle serait vraisemblablement de 2.4 p. 100. Toutefois, le monde des affaires et les consommateurs ont prouvé qu'ils avaient davantage confiance. La preuve en est que les Canadiens empruntent pour acheter des biens de consommation. Les ventes au détail ont augmenté de 12 p. 100. Les Canadiens sont plus optimistes, d'où la hausse de la croissance réelle de 2.4 p. 100 à 2.75 p. 100. Certains économistes s'attendent qu'elle dépassera 3 p. 100 cette année. Voilà comment se traduit le regain de confiance des hommes d'affaires et des consommateurs depuis le 4 septembre. Depuis cette date, les gens sont de plus en plus optimistes et, selon les économistes, la croissance réelle sera plus forte que prévue.

M. Garneau: Monsieur le Président, j'ignore si nous sommes sur la même longueur d'ondes, mais je ne suis pas sûr que le ministre ait répondu à ma question. Si le monde des affaires et les consommateurs font tant confiance au gouvernement, pourquoi le ministère des Finances, dans un document déposé samedi matin, prévoit-il une augmentation de l'emploi de seulement 1.9 p. 100 en 1985, contre 2.5 p. 100 en 1984? Si la confiance règne, pourquoi son ministère s'attend-il à une augmentation de seulement 1.9 p. 100? On créera environ 200,000 emplois, alors que 255,000 à 260,000 emplois ont été créés en 1984.

D'après le ministre, la consultation est une bonne chose, et je suis d'accord avec lui. Toutefois, si la consultation de la fin de semaine était sérieuse, pourquoi le ministre a-t-il déclaré vendredi matin:

> . . . nous allons continuer à contenir le déficit dans le prochain budget. J'ai besoin de votre aide à cette fin. Les principales questions que vous allez aborder au cours de la conférence, je l'espère, sont les suivantes: comment, combien et à quel rythme?

Le ministre a bel et bien dit qu'il visait surtout à réduire le déficit, pas nécessairement à créer des emplois. Le ministre a demandé de combien il fallait réduire le déficit et à quel rythme. La consultation de la fin de semaine devait porter là-dessus, mais le ministre avait déjà dû prendre sa décision, autrement il n'aurait pas parlé de cette façon.

Il a comparé cette consultation à ce qui s'est fait en Australie. Si le ministre se rappelle, je lui ai demandé jeudi dernier si le gouvernement allait présenter un énoncé de principes. On l'a fait en Australie. Le nouveau gouvernement australien a déposé un document contenant ses propositions en vue d'obtenir une concertation. Mais le gouvernement fédéral n'a pas fait de propositions au cours de la fin de semaine, à l'exception de la déclaration contenue dans le discours du ministre des Finances, selon laquelle il ne doit y avoir rien d'autre que le déficit, comme objectif.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député a posé un grand nombre de questions et je vais tenter de répondre à chacune d'entre elles.

M. Gauthier: Ce sont de bonnes questions.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): On dit que ce sont de bonnes questions. Je n'en suis pas sûr mais je vais m'efforcer de les tourner un peu mieux que celles que j'ai entendues.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je voudrais aborder la question du chômage en 1985. A titre d'observateur avisé, le député comprend la nature des cycles économiques. Quand l'économie fonctionne bien, il y a une forte création d'emplois. Mais normalement les forces en présence font que le cycle conjoncturel courait une phase descendante à un moment donné. Nous sommes actuellement à la fin d'un cycle et c'est pourquoi nous sommes en phase descendante. Nous tentons justement de redresser ce phénomène grâce aux mesures que nous avons adoptées.

J'ai annoncé dès le 8 novembre que nous nous attendions à un certain ralentissement pendant la durée du cycle conjoncturel. J'ai bien précisé alors que cela se produirait sans doute en 1985. Or, on apprend depuis novembre—et cela ne vient pas de moi mais du secteur privé et des économistes—que les perspectives de croissance économique sont meilleures en raison des initiatives que le gouvernement a prises. Nous escomptons donc que la croissance économique sera meilleure en 1985 que nous l'avions prévu à la fin de 1984. C'est un progrès. Il n'est pas aussi marqué que je le voudrais, mais nous sommes engagés dans la bonne voie.

• (1240)

Le député a dit que par la déclaration que j'ai faite à la Conférence économique nationale vendredi matin, je n'allais pas tenir compte des consultations. Pas du tout. S'il avait lu mon discours, il n'aurait pas fait cette affirmation. J'ai bien dit que nous nous engagions à réduire le déficit. Cela m'étonne que, de tous les députés des partis de l'opposition, lui surtout me reproche d'essayer de mieux contrôler le déficit, car il a lui-même déclaré, à maintes reprises, que le déficit de 35 milliards de dollars était beaucoup trop élevé. Nous disons que nous sommes prêts à consulter les agents économiques sur l'ampleur et la rapidité de la réduction, et de bonnes idées m'ont été exprimées là-dessus. Je crois que cette partie des délibérations de la fin de semaine a été très utile.

J'invite le député à élargir un peu ses horizons, à ne pas s'attarder au déficit mais à regarder l'éventail de sujets dont j'ai traités dans mon discours. J'ai abordé d'autres sujets, comme le commerce, la technologie et la formation dans mon discours d'ouverture pour encourager les participants à la conférence à en discuter et à nous faire connaître les vues des Canadiens qui y étaient représentés.

Le député veut savoir pourquoi nous n'avons pas présenté d'exposé de position à la conférence économique. Je lui demande de revenir en arrière, même s'il y a longtemps de cela, au 8 novembre. Dans l'exposé économique de novembre, nous avons clairement énoncé l'éventail des options qui s'offraient à nous. Cet exposé de position très détaillé, si vous voulez, portait sur un certain nombre de sujets que nous voulions voir débattre. C'est le cadre de référence pour la plupart des sujets qui ont été discutés à la conférence économique.

J'en nomme quelques-uns: la recherche et le développement; la technologie; la formation; l'investissement, surtout pour les petites entreprises; le commerce; la politique et la promotion commerciale; la réforme du régime d'assurance-chômage; et les moyens pour les petites entreprises de résoudre les difficulté d'accès au capital, les femmes et les groupes minoritaires.

Tel était le cadre de discussion à la conférence économique de la fin de semaine dernière. C'était aussi le cadre de discussion lors des consultations qu'ont mené un grand nombre de mes collègues du gouvernement et auquel les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont répondu de manière encourageante et positive.

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais poser une question très sérieuse au ministre des Finances (M. Wilson). L'engagement de notre parti à l'égard de la consultation est égal au sien. En fait, nous venons de terminer une série de consultations à travers le pays auprès de plus de 400 groupes de 27 collectivités où les gens nous ont exprimé leur sentiment d'inquiétude et d'urgence sur la question de l'emploi. Ils ont aussi insisté sur un point que le ministre a fait ressortir, soit qu'ils veulent être consultés. Ils veulent sentir qu'ils participent à l'élaboration de la politique.

Comme observateur à la Conférence économique nationale, j'ai été frappé par deux ou trois choses: premièrement, l'impression qu'à l'intérieur de la conférence, le gouvernement, contrairement à Robert Hawke en Australie, n'avait pas de sens de direction, de stratégie, auquel il voulait rallier les gens. Deuxièmement, j'en suis sorti moi-même avec l'impression qu'il y avait affrontement plus que consensus en ce qui concerne le libre échange, le déficit et la façon dont le gouvernement abordait les modifications au régime de l'assurance-chômage, pour ne nommer que ces trois sujets.

A mon avis, parce que je crois au compromis et à l'importance de la participation collective à la politique économique, cette conférence sera un symbole d'espoirs déçus. Si le ministre des Finances est sincère, il admettra que les efforts déployés pour organiser cette consultation nationale, n'ont pas donné les fruits escomptés. Je demanderais donc au ministre des Finances s'il agira autrement, à supposer qu'une autre conférence économique nationale ait lieu dans un an ou deux? Comment s'y prendra-t-il pour amener les participants à collaborer sans que les positions préconçues prennent tellement d'importance? Quel genre de changements envisage le ministre dans le processus de consultation pour que ce genre de coopération puisse avoir lieu?

M. le vice-président: La période des questions et des observations est terminée. Y a-t-il consentement unanime pour permettre au ministre de répondre?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Ne prenez pas une heure.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): S'il y en a qui ont faim je peux terminer à 1 heure. Pour répondre à la sérieuse question du député, je peux lui assurer que c'est une question que nous allons examiner. Le comité consultatif de l'entreprise privée a dit qu'une réunion aurait lieu sous peu pour en discuter. Voià pourquoi je ne veux pas préjuger d'options qui pourrait en résulter. Je peux dire cependant en toute objectivité—puisque le comité consultatif compte des représentants de tous les partis politiques—que ce dernier avait travaillé très sérieusement à préparer la conférence que j'entrevoyais avec optimisme. Voilà pourquoi je ne veux pas anticiper des suggestions qui pourront être faites.

Je répondrai brièvement à la question du député. Au début il a dit qu'aucune stratégie n'avait été avancée au cours de la conférence. Je vais résumer en une seule phrase ce que j'ai dit au député de Laval-des-Rapides. Que l'exposé économique du 8 novembre renfermait des stratégies très précises qui devaient servir de cadre pour discuter de questions précises. Entretemps, certains ministres ont publié des documents de travail se rapportant justement à ces questions.

Le député a dit qu'il est difficile de mettre tout le monde d'accord au sujet du déficit et du commerce. C'est un fait, mais nous n'avons pas hésité à mettre ces sujets à l'ordre du jour. Nous savions que nous n'obtiendrions pas un accord général, mais nous cherchions à faire mieux comprendre aux personnes qui les avaient soulevées le pour et le contre de ces questions très complexes. Ce fut une réalisation importante. Après la conférence, j'ai parlé à des personnes dans les deux camps qui m'ont déclaré: «Je comprends mieux ce qu'a déclaré un tel et ce que voulait dire un tel». C'est une réalisation importante, à mon avis.

Pour en revenir à ce qu'a dit M. Hawkes, la compréhension est un pas très important vers la coopération et un meilleur développement économique, en collaborant à la solution des problèmes.

Je voudrais dire que je partage l'opinion émise par le député dans son introduction, selon laquelle nous aurions sans doute dû mettre davantage l'accent sur le dialogue au lieu de la lecture d'exposés préparés à l'avance. A mon avis, les ateliers proprement dits, les séances qui ont suivi, le vendredi soir et le samedi matin, ont mieux facilité ce dialogue que les séances plénières. On devrait peut-être favoriser davantage les séances d'atelier par rapport aux séances plénières, afin de mettre les participants plus à l'aise, ce qui n'est pas le cas devant les caméras de télévision, comme dans les séances plénières.

Je préfère ne rien ajouter pour le moment sans connaître l'avis du comité consultatif du secteur privé qui représente un large éventail d'opinion publique à ce sujet.

M. le vice-président: Reprenons le débat.

• (1250)

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Il y a plus de sept mois, plus précisément le 4 septembre, monsieur le Président, les Canadiens ont élu le gouvernement actuel en lui accordant l'une des plus fortes majorités de toute l'histoire de notre pays. S'ils lui ont accordé ce mandat, c'est qu'ils croyaient qu'il créerait des emplois. Le premier ministre actuel (M. Mulroney) avait en effet déclaré tout au long de la campagne électorale qu'un gouvernement conservateur créerait des dizaines de milliers d'emplois dès qu'il assumerait le pouvoir.

Le Canada venait de sortir d'une grave récession mondiale avec une économie qui se rétablissait apparemment, puisque l'inflation et les taux d'intérêt baissaient et que de nouveaux emplois se créaient, pas assez rapidement cependant pour répondre à la demande d'une main-d'œuvre en rapide expansion. C'est un fait que le Canada était parvenu à créer beaucoup d'emplois pendant des années, alors même que notre main-d'œuvre augmentait beaucoup plus rapidement que celle de la majorité des pays membres de l'OCDE. Or, au début de 1984, il y avait au Canada quelque trois millions de personnes au travail de plus qu'en 1968, même s'il y avait encore des Canadiens désireux de travailler et qui n'arrivaient pas à se trouver un emploi. Même le document que le ministère des Finances a distribué au cours de la conférence de la fin de semaine reconnaît que la grave récession de l'année financière 1981-1982 a abouti à une baisse marquée de l'emploi. A la fin des années 1984, l'embauche était remontée à son niveau d'avant la récession. La baisse du chômage qui a suivi a néanmoins été relativement modeste, compte tenu de la forte augmentation de la population active.

Cependant, le gouvernement conservateur s'est imposé en donnant l'assurance qu'il pouvait remédier à cette situation. Pourtant, maintenant que sept mois et demi se sont écoulés, le gouvernement a adopté très peu de projets de loi, et non seulement il n'a pas présenté de budget, mais il nous apprend maintenant qu'il n'en présentera pas avant la fin de mai. Et ce qui inquiète au moins autant que l'absence de budget, c'est l'absence de toute réflexion sur la conjoncture économique actuelle. Il y a place pour des discussions sérieuses. Il y a place pour des divergences d'opinion sincères sur la meilleure façon de procéder à ce stade-ci, afin de s'assurer que la relance soit durable et que la politique gouvernementale facilite la croissance économique et le retour à la prospérité s'accompagnant du plein-emploi.

Il est regrettable que le gouvernement refuse de tenir dans cette enceinte un débat complet sur sa politique économique, afin qu'on puisse examiner de très près les diverses solutions possibles. La déclaration économique faite au beau milieu du débat sur le discours du trône limite grandement la possibilité de discussions et, de plus en plus, les questions relatives à la politique économique posées à la Chambre donnent lieu à des répliques sectaires et font l'objet de blagues et de mots d'esprit. Le gouvernement ne fait aucun effort pour se confier au Parlement; il ne cherche pas à s'expliquer, à convaincre, à avancer des arguments pour étayer ses projets d'avenir. Après sept mois de pouvoir conservateur, nous en sommes à échafauder des hypothèses à partir de déclarations et de positions de ministres qui sont souvent contradictoires.

Dans l'exposé économique du 8 novembre, on a sabré dans de nombreux programmes gouvernementaux et le Conseil national de recherches du Canada compte parmi les victimes. Pourtant, le gouvernement dit vouloir encourager la recherche et le développement et les innovations. Cet exposé économique mettait l'accent sur l'austérité et pourtant, les dépenses prévues dans le budget des dépenses que le gouvernement a présenté pour l'année 1985-1986 étaient plus élevées que jamais et l'on prévoyait une augmentation importante du personnel du premier ministre et des ministres. Le gouvenement parle de créer un climat de confiance. Or, pour qu'il y ait un climat de confiance, il faut que l'ordre règne et que les intéressés sachent à quoi s'attendre. Pourtant, les décisions sont prises très rapidement ou ne sont pas prises du tout. Pendant deux mois complets, des déclarations contradictoires et déconcertantes au sujet des programmes sociaux et plus particulièrement des allocations familiales et des programmes s'adressant aux pensionnés, ont créé un climat d'incertitude extrême avant que le gouvernement ne se décide enfin à présenter son document de consultation. Personne n'osera prétendre qu'on a réussi ainsi à créer un climat de confiance.

Les subsides

Dans l'exposé économique du 8 novembre on traitait d'une proposition visant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage pour que les gens soient tenus d'épuiser leur indemnité de cessation d'emploi et leurs prestations de pension avant d'être admissibles à l'assurance-chômage. A la conférence, en fin de semaine, 87 des 136 participants ont signé une pétition contre la présentation d'une telle modification. Ces délégués ne prévoyaient donc certes pas une solution rapide du chômage ou une situation où l'on n'aurait pas besoin de recourir à l'assurance-chômage. Un chômeur qui était délégué à la conférence a dit que rien n'avait changé pour les sans-travail. Il se peut même que la situation ait empiré ces derniers mois, monsieur le Président. Le document du ministère des Finances offre des statistiques intéressantes qui prouvent que le présent gouvernement a hérité d'une situation aussi bonne qu'elle pouvait l'être dans les circonstances, étant donné que nous sortions à peine d'une très grave récession mondiale. Les données pour 1984 font état d'une dépense nationale brute réelle de 4.7 p. 100, alors que la projection du ministère pour 1985 est de 2.4 p. 100.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): De 2.75 p. 100, Aideen.

Mlle Nicholson: Je cite un document qui a été distribué à la conférence et le chiffre pour 1985 est 2.4 p. 100. Nous constatons que le taux de chômage a fort peu changé. Nous constatons aussi une réduction dans le nombre prévu des nouveaux emplois. Ces données fournies par le ministère des Finances indiquent une légère baisse du chômage en 1985, mais aussi une baisse considérable du nombre de nouveaux emplois. J'espère qu'on nous fournira plus tard des explications à cet égard.

Le gouvernement a toujours refusé de nous renseigner sur le coût économique des compressions budgétaires annoncées dans l'exposé de novembre, même si le premier ministre affirmait dans le livre qu'il a publié il y a quelque temps, qu'à partir du moment où nous payons l'information, il ne semble pas déraisonnable d'y avoir accès. La liberté d'information devrait s'appliquer au ministère des Finances.

Dans les minutes qui me restent, je tiens à aborder brièvement la question des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Près de 80 p. 100 de nos échanges commerciaux se font avec les États-Unis. Ce pays est notre principal allié, nous partageons avec lui la plus longue frontière du monde à ne pas être défendue, et il importe évidemment que nous entretenions avec les Américains des relations harmonieuses. En fait, si le gouvernement projette de stimuler le commerce, nous serons certes prêts à l'y encourager.

Nos amis américains sont aussi passés maîtres dans l'art des négociations et ils sont très adroits lorsqu'il s'agit de défendre leurs propres intérêts. Nous voudrions que le gouvernement nous garantisse, ce qu'il n'a pas fait jusqu'ici, que lorsqu'il négociera avec les États-Unis à propos de questions commerciales, il tiendra compte de tous les facteurs en cause en ce qui a trait aux transferts de technologie et à l'aide dont certaines de nos industries ont besoin pour s'adapter.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre la députée, mais je tiens à lui signaler qu'il lui reste 10 minutes pour terminer son discours cet après-midi.

La ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) invoque le Règlement.

Mme McDougall: Monsieur le Président, je voudrais demander le consentement unanime pour faire une déclaration à la Chambre. Comme l'a signalé le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) ce matin, je pense que tous les députés sont maintenant d'accord pour que je fasse cette déclaration.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à confirmer que nous nous sommes consultés ce matin et que nous sommes prêts à accepter que la Chambre continue de siéger assez longtemps après 13 heures pour que la ministre fasse une déclaration à l'appel des motions, que les partis de l'opposition y répondent et que nous ayons ensuite la période habituelle pour poser des questions au sujet de la déclaration.

• (1300)

Je tiens cependant à bien préciser que cela ne veut pas dire que nous acceptons de ne pas poser les questions que nous jugerons nécessaires dans l'intérêt public, pendant la période des questions, aujourd'hui ou un autre jour.

M. Deans: Monsieur le Président, nous aussi sommes d'accord pour que la déclaration soit faite dans les conditions stipulées par le leader de l'opposition officielle à la Chambre.

M. le vice-président: Si j'ai bien compris, il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

* * *

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

DÉCLARATION CONCERNANT UNE INJECTION DE CAPITAUX

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à informer la Chambre qu'un accord est intervenu ce matin pour fournir à la Banque commerciale du Canada une injection de capitaux qui va assurer la viabilité à long terme de cet établissement d'Edmonton. Cet accord couronne l'effort collectif entrepris par trois gouvernements, six banques et la Société d'assurance-dépôts du Canada pour opérer le renflouage de cette banque en assurant sa viabilité et en protégeant de ce fait les intérêts de petites et moyennes entreprises de l'ouest du Canada.

Cette banque a éprouvé récemment une forte érosion de son portefeuille de prêts américains, à cause principalement de la baisse des prix pétroliers. Cette évolution a fait baisser sensiblement la valeur de son portefeuille de prêts, et la direction de l'entreprise a compris qu'elle ne pourrait tenir le coup devant l'ampleur des prêts problèmes. Ces prêts avaient été considérés jusque-là comme supportables, mais il est apparu au cours des dernières semaines, devant la gravité de la situation américaine, qu'une bonne part d'entre eux devaient être passés par profits et pertes ou sensiblement réduits.

La direction de l'entreprise a informé le bureau de l'inspecteur général des banques de la gravité de la situation le 14 mars courant. A la suite d'une analyse de l'inspecteur général, assortie d'une réévaluation sur place du portefeuille de prêts, il est apparu que pour rester en activité la banque aurait besoin d'une importante injection de capitaux frais. Il a été établi que l'opération de renflouage nécessiterait 255 millions de dollars en tout.

La banque a approché le gouvernement de l'Alberta, qui n'a pas tardé à exprimer le désir de participer à l'opération. L'État fédéral s'est montré disposé à envisager des façons de fournir l'aide nécessaire. A la suite de négociations, les membres du groupe de renflouage se sont entendus pour fournir les 255 millions de dollars nécessaires.

L'opération est articulée de la façon suivante, monsieur le Président. La Société d'assurance-dépôts du Canada va fournir 75 millions de dollars, le gouvernement de l'Alberta, le groupe des banques à charte et le gouvernement du Canada se partageant les 180 millions de dollars restants. L'opération comporte un programme de remboursement dans le cadre duquel la Banque commerciale du Canada versera aux participants 50 p. 100 de ses bénéfices futurs avant impôts, jusqu'à remboursement intégral des capitaux prêtés. L'autre moitié des bénéfices restera à l'entreprise. Il ne sera pas versé de dividendes sur les actions ordinaires ni privilégiées tant que le remboursement n'aura pas été intégralement effectué.

L'opération prévoit également l'attribution de mandats qui, s'ils sont exercés, amèneront une réduction sensible de la participation relative des actionnaires actuels au capital de l'entreprise. En outre, le remboursement du principal et des intérêts de la dette subordonnée de la banque ne pourra avoir lieu tant que les membres du groupe de renflouage n'auront pas été intégralement remboursés.

Dans le cadre d'un accord distinct, les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Canada vont acheter jusqu'à 39 millions de la dette subordonnée de la banque. Les trois gouvernements participeront à parts égales à cette opération. C'est un vote de confiance que les membres du groupe de renflouage donnent sur la viabilité à long terme de cette banque de l'ouest du pays et sur le potentiel économique de l'Ouest, monsieur le Président.

Je sais que la Chambre partage notre confiance et s'apprête à manifester son approbation à ce geste positif. J'ai reçu du gouverneur Gerald Bouey l'assurance que la Banque du Canada se tient prête, comme d'habitude, à fournir des liquidités à la Banque commerciale du Canada si elle les lui demande, comme à toute autre banque du Canada.

Des voix: Bravo!

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, le ministre peut-il nous dire si l'inspecteur général des banques était au courant de la situation avant le 14 mars?

M. le vice-président: Nous sommes aux déclarations. La période des questions viendra tantôt. Est-ce que la députée a une déclaration à faire?

Mlle Nicholson: Non.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à dire que, dans les circonstances, nous comprenons pourquoi le gouvernement intervient rapidement. Cela dit, il y a plusieurs questions qui nous préoccupent et auxquelles j'aimerais obtenir une réponse au sujet de cette intervention.

D'abord, il est évident que la banque était en difficulté depuis un certain temps. Nous pourrions dire que ce qui s'est passé au cours des dernières 48 heures, ou qui a commencé officiellement il y a une quinzaine de jours, le 14 mars, est une demande d'intervention d'urgence à laquelle le gouvernement a répondu de façon positive. Toutefois, je le répète, il est évident que la banque éprouvait des difficultés avant le 14 mars. Par conséquent, pourquoi n'a-t-on pas agi avant aujourd'hui pour remédier à cette situation?

Par exemple, qu'en est-il de la surveillance que l'inspecteur général des banques devait exercer régulièrement? Si cette surveillance avait été faite, cela aurait permis de modifier certaines décisions et d'éviter la situation à laquelle le Parlement, le gouvernement de l'Alberta et les banques à charte doivent maintenant faire face. Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte des signes avant-coureurs? Je songe surtout à l'effondrement du marché immobilier en Alberta et aux difficultés qu'éprouve le secteur énergétique tant au Canada qu'aux États-Unis. La banque avait beaucoup investi dans ce secteur. On peut se demander pourquoi on ne s'est pas rendu compte du marasme du secteur immobilier de l'Alberta et des sérieuses difficultés du secteur énergétique.

Troisièmement, il y a plus d'une vingtaine d'années, la Commission royale d'enquête Porter sur les banques préconisait des changements aux méthodes de surveillance touchant les banques et surtout les sociétés de fiducie. Les changements recommandés il y a plus de vingt ans n'ont pas été apportés. Si des mesures correctives avaient été prises au cours des deux dernières décennies, la situation dans laquelle notre pays se retrouve maintenant, et je pèse mes mots, aurait pu être évitée.

Les modalités de ce renflouement nous causent certaines inquiétudes. J'apprécie la franchise et l'esprit de coopération avec laquelle la ministre aux Finances (M^me^ McDougall) et le ministre des Finances (M. Wilson) ont fait ces déclarations. Ils ont avoué honnêtement ce que cela représente pour le gouvernement. Si j'ai bien compris, les Canadiens accordent, par l'entremise du gouvernement du Canada, un prêt sans intérêt à la banque. Si ce n'est pas un prêt sans intérêt, nous voudrions savoir quelles sont les modalités prévues. Par l'entremise du gouvernement fédéral, les contribuables canadiens versent 60 millions de dollars et, par l'entremise du gouvernement de l'Alberta, les contribuables de l'Alberta ajoutent à cela une somme de 60 millions. Nous serons certains de récupérer cet argent uniquement si cette banque s'avère rentable à l'avenir. Quant à savoir si les contribuables vont rentrer dans leurs frais, la situation actuelle est très aléatoire.

Banque commerciale du Canada

• (1310)

Le gouvernement sera de toute évidence appelé à un moment donné à expliquer pourquoi il n'a pas pris de mesures depuis quelques semaines, même à la onzième heure, pour favoriser une fusion dans le secteur bancaire même? Pourquoi le gouvernement a-t-il dû intervenir? Nous avons un système bancaire privé qui est rentable. Ses bénéfices, et spécialement ceux des banques à charte, sont les plus importants par rapport à ceux de n'importe quel autre système bancaire dans le monde. Pourquoi n'a-t-on pas veillé à faciliter une fusion dans le système bancaire même pour régler la question, au lieu de puiser, dans un premier temps, dans les recettes fiscales du gouvernement fédéral et, dans un deuxième temps, dans celles de l'Alberta?

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, le député d'Oshawa (M. Broadbent) a commencé par dire que nous voulions savoir certaines choses. Je voudrais à présent dire que, mois aussi, je voudrais savoir certaines choses. Par exemple, l'inspecteur général des banques a-t-il été mis au courant avant le 14 mars de cette situation difficile, ou bien l'était-il déjà? Le bureau de l'inspecteur général des banques a passablement acru ses effectifs cette année. Dans un chapitre du budget des dépenses, on lit ceci:

> Durant les périodes de rajustement économique . . . la situation financière des gouvernements, des sociétés et des particuliers peut sensiblement se détériorer et nuire à la solvabilité de certaines catégories d'emprunteurs. Au cours de ces périodes, l'Inspecteur général encourage fortement les banques à diversifier leurs activités de prêt, c'est-à-dire à éviter d'accorder des prêts à un petit nombre d'emprunteurs uniquement ou de les concentrer dans certains secteurs spécifiques de l'économie.

Quelles mesures, s'il en est, l'inspecteur général des banques a-t-il prises dans ce cas avant le 14 mars, surtout que les difficultés de la banque découlent d'un effritement sensible de son portefeuille d'emprunts américains? L'inspecteur général des banques s'était-il occupé de ce dossier en particulier? Connaissait-il l'importance du portefeuille américain de la banque? En a-t-il été question avant le 14 mars?

Mme McDougall: Monsieur le Président, je vais essayer de répondre aux deux séries de questions. Pour ce qui est des difficultés qui auraient commencé avant le 14 mars, l'inspecteur général des banques surveille régulièrement toutes les institutions financières, et rien ne laissait prévoir avant le 14 mars que la banque était en proie à de graves difficultés financières. Comme le savent certainement les députés, un revirement financier soudain peut faire toute la différence pour une banque qui se tire assez bien d'une situation difficile comportant un risque de faillite. Cette difficulté, en l'occurrence a surgi d'une complication survenue dans le portefeuille d'emprunt de la banque en Californie et s'est répercutée, bien sûr, sur l'ensemble de l'organisation.

Je sais combien il est difficile, à propos d'institutions financières, de composer avec des règles qui, comme l'a rappelé le député, n'ont pas été changées depuis longtemps. Voilà pourquoi j'ai annoncé à la Chambre notre intention de publier un document sur les institutions financières dans lequel nous expliquerons comment celles-ci peuvent mieux servir les intérêts du pays et comment nous amènerons le système de surveillance réglementaire à répondre aux besoins actuels, comme cela n'a jamais été possible jusqu'ici.

Prenons les garanties de remboursement. De concert avec le groupe de soutien, nous en sommes venus à la conclusion que la banque est désormais viable, qu'elle sera rentable à l'avenir et que tous les membres du groupe de soutien, nous y compris, seront remboursés à même les bénéfices futurs de la banque.

On a demandé quelles mesures avaient été prises pour favoriser une fusion éventuelle. Les parties intéressées ont examiné toutes les possibilités qui s'offraient à elles. La solution choisie était la meilleure façon de régler les difficultés de la banque. Cela montre, je crois, que nous-mêmes et l'Alberta avons foi en l'avenir de la banque et il y a aussi dans cet arrangement une contribution appréciable du secteur privé.

La députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) a soulevé la même question au sujet du rôle joué par l'inspecteur général pour remédier à ces difficultés. Je crois en avoir parlé.

Pour ce qui est de la diversification, la banque avait décidé d'étendre ses opérations dans d'autres régions. Elle s'est établie en Ontario et en Californie en vue de diversifier ses avoirs et les sources de ses dépôts. L'inspecteur général était au courant de ces décisions. Il s'agissait de décisions d'affaires judicieuses au moment où elles ont été prises. A mon avis, elle a agi de façon réfléchie, monsieur le Président, dans l'intérêt des déposants, en se diversifiant.

M. Deans: Monsieur le Président, la ministre peut-elle nous dire quel est le montant des créances aux États-Unis que la banque doit absorber?

Mme McDougall: Monsieur le Président, je crois savoir que les mauvaises créances de la banque aux États-Unis sont de l'ordre de 90 millions de dollars. Pour assurer la rentabilité de la banque, les montants fixés de concert avec l'inspecteur général, permettront à la banque de retrouver le chemin de la rentabilité.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, je sais qu'il s'agit d'une question délicate, mais j'aimerais demander à la ministre si la Société d'assurance-dépôts du Canada est encore un actionnaire de la banque et dans quelle proportion. Et, deuxièmement, concernant un autre sujet, on indique à la page 3 de la déclaration ministérielle, que . . .

[*Traduction*]

Je citerai un passage de la documentation. On prévoit également des droits d'achat d'actions, ce qui entraînera une dilution appréciable du capital-actions des actionnaires actuels.

Je crois savoir que d'autres banques ont participé à cette initiative et la ministre sait qu'une banque ne peut avoir en sa possession des actions d'autres banques. Cela signifie-t-il que la banque ne peut exercer ses droits d'achat? Si tel est le cas, la ministre se propose-t-elle de présenter un projet de loi pour que ce soit possible.

Mme McDougall: Monsieur le Président, les droits en question tiennent compte du fait que cette banque pourra à un moment donné avoir besoin de capital-actions. Les membres du groupe de soutien pourront ou non exercer ces droits. Ceux-ci, comme le député le sait, peuvent être échangés. Nous avons établi un dispositif qui facilitera l'injection de capital-actions.

• (1320)

M. Garneau: Monsieur le Président, la ministre n'a pas répondu à ma première question sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. Cette société est-elle toujours actionnaire de la Banque commerciale du Canada? Je voudrais lui poser aussi une question supplémentaire à propos de sa dernière réponse. Je conçois bien que les droits d'achat d'actions sont négociables, mais la banque peut-elle détenir un titre assorti d'une telle option alors que la loi ne l'autorise pas à avoir ce genre de titre dans son portefeuille?

Mme McDougall: Sauf erreur, la Société d'assurance-dépôts du Canada n'est pas actionnaire de la Banque commerciale du Canada. Elle participe simplement aux efforts de ce groupe. Elle n'est pas actionnaire de la banque. Mais étant donné que les droits d'achat, tant qu'ils ne sont pas exercés, n'équivalent pas à des actions avec droit de vote, nos conseillers estiment qu'ils sont acceptables.

M. Garneau: La ministre pourrait-elle répondre à ma première question. La SADC est-elle actionnaire de la Banque commerciale du Canada?

Mme McDougall: Je croyais avoir déjà dit que la SADC n'était pas actionnaire de la Banque commerciale du Canada. Elle participe au groupe, ce qui ne veut pas dire qu'elle participe au capital-actions.

M. Deans: Monsieur le Président, le gouvernement a-t-il communiqué avec le gouvernement de l'Ontario depuis que trois sociétés de fiducie, la Crown Trust, Greymac et Seaway Mortgage Corporation, se sont portées acquéreurs d'actions de la Banque commerciale du Canada, étant donné que cette province a saisi les actifs de ces trois sociétés il n'y a pas si longtemps, des actifs qui représentaient environ 27 p. 100 du capital-actions de cette banque?

Mme McDougall: Si je ne m'abuse, nous n'avons pas parlé de cette affaire au gouvernement de l'Ontario lorsque nous avons préparé le financement de soutien. Je crois aussi que les actifs de ces sociétés sont entre les mains du syndic, et non du gouvernement de l'Ontario.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre. Pour beaucoup d'entre nous, les Canadiens, le système bancaire est un grand monde difficile à comprendre. Est-ce que la ministre pourrait nous expliquer pourquoi le gouvernement a réagi si vite dans le cas de la banque actuelle, la Banque commerciale du Canada, et qu'il ait pris tant de temps pour réagir dans la question du Pioneer Trust Company?

[*Traduction*]

Qu'est-ce qui, est urgent dans les cas de la Banque commerciale du Canada et qui ne l'était pas pour Pioneer Trust? Y a-t-il une différence que nous devrions connaître?

Mme McDougall: Monsieur le Président, je pense qu'il y a une différence entre les deux situations. Pioneer Trust recherchait un apport de capitaux depuis pas mal de temps. Il avait été incapable d'en trouver dans le secteur privé sans l'aide du gouvernement de la Saskatchewan, qui en est venu à la conclusion qu'il ne pouvait pas contribuer à un apport de fonds à Pioneer, ce qui fait que la direction de Pioneer a décidé de fermer ses portes. Dans le cas present, lorsque les divers niveaux de gouvernement, les provinces et le secteur privé ont demandé de l'aide, ils estimaient que la banque était une exploitation viable et, par conséquent, ils étaient prêts à l'aider en assurant son avenir au nom des déposants et des emprunteurs.

M. Broadbent: Ma question porte sur les 60 millions de dollars que le gouvernement fédéral avance, ainsi que sur la somme équivalente fournie par la province de l'Alberta. Si je comprends bien, cette somme sera remboursée lorsque la banque fera de nouveau des bénéfices, si cela arrive un jour. A quel taux d'intérêt prête-t-on cet argent? S'agit-il d'un prêt sans intérêt ou est-ce que la banque paiera quelque chose et, si ou, combien?

Mme McDougall: Il n'y aura pas d'intérêt sur cet apport de capitaux. Il s'agit d'un vote de confiance pour l'économie de l'ouest du Canada. Nous estimons que si la banque devient rentable, cette participation sera remboursée. Il est dans l'intérêt des Canadiens, en particulier de ceux de l'Ouest, que cette banque continuer d'exister. Elle a joué un rôle clé dans le développement de l'Ouest et elle continura à l'avenir.

M. Gray (Windsor-Ouest): La ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) pourrait-elle nous dire quels étaient les événements soudains, dans le sud de la Californie, qui ont fait que certains prêts sont devnus irrécouvrables? Quels étaient les montants de ces prêts et à qui avaient-ils été consentis? On a mentionné que 90 millions du portefeuille de prêts de la banque ont été passés par profits et pertes. Quel pourcentage du portefeuille total cela représente-il?

Mme McDougall: Je crois savoir que le portefeuille total de la banque—je n'ai pas les chiffres sous les yeux—est de l'ordre de 2.8 milliards. Ce sont ses avoirs totaux. Le problème survenu en Californie réduisait donc les actifs, de sorte qu'il n'y avait pratiquement plus de soutien pour le reste des avoirs. La banque était solvable avant cette situation. Ce qui s'est passé, c'est que la situation du secteur du forage en Californie a connu une détérioration marquée et rapide. De façon réaliste et responsable, la banque a estimé qu'elle devait passer ces prêts par les profits et pertes. Ce faisant, elle a placé tous ses autres prêts dans une situation précaire, alors que ce n'était pas le cas au préalable.

M. le vice-président: Je pourrai peut-être donner la parole à quatre autres députés, et ce sera tout.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la ministre n'a pas répondu à ma question. En ce qui concerne les prêts devenus tout d'un coup irrécouvrables à qui avaient-ils été consentis et quels montants représentaient-ils?

Banque commerciale du Canada

Mme McDougall: Je n'ai pas la liste des gens et des prêts concernés, mais c'était des entreprises californiennes du secteur énergétique qui semblaient avoir un avenir prometteur au moment où les prêts ont été accordés, mais dont la situation s'est détériorée à la suite de la baisse du prix du pétrole.

Je voudrais revenir sur la question concernant le rôle d'actionnaire de la SADC, et je dois m'excuser auprès du député à ce sujet. Par l'intermédiaire de Greymac et Seaway, la SADC est effectivement actionnaire de la BCC. Cet élément a été retiré et n'a aucun rôle à jouer dans la phase de liquidation.

M. Deans: J'ai une dernière question à poser à la ministre. De toute façon, monsieur le Président, je suis sûr que vous ne m'autoriseriez pas à en poser une de plus. Pour l'année 1983, les résultats de la vérification comptable publiés le 6 février 1984 révélaient une diminution des revenus nets de 24 p. 100 par rapport à l'année précédente, avec une diminution de 7 p. 100 des revenus d'intérêts nets. Pour l'année 1984, il ressortait des résultats publiés le 12 février 1985 une diminution des revenus nets de 88 p. 100 par rapport à l'année précédente, avec une diminution de 10 p. 100 des revenus d'intérêts nets. Dans ces conditions, pourquoi l'inspecteur général des banques n'a-t-il pas soumis au gouvernement un rapport qui aurait incité celui-ci à surveiller de plus près les activités de la banque depuis un an?

Mme McDougall: L'inspecteur général m'a assuré qu'il avait surveillé les activités de la banque de la façon normale. Une diminution des gains n'entraîne pas toujours un problème de solvabilité.

M. Deans: Une diminution des revenus.

Mme McDougall: Une diminution des revenus ne provoque pas nécessairement non plus un problème de solvabilité. C'est une conséquence possible mais pas inévitable. L'année dernière, la banque a obtenu des résultats satisfaisants pendant deux trimestres et de mauvais résultats pendant les deux autres. Par conséquent, l'inspecteur général était au courant de l'évolution de la situation. La banque a réalisé des bénéfices pendant les quatres ou cinq premières années de son existence. C'est seulement après la mise sur pied du Programme énergétique national que sa situation s'est dégradée, et elle s'est efforcée sérieusement d'agir d'une manière responsable envers les épargnants et les emprunteurs.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, je remercie la ministre d'avoir apporté la correction concernant le fait que . . .

[*Traduction*]

. . . la Société d'assurance-dépôts du Canada était actionnaire de la BCC. Si j'ai posé la question c'est parce que cette société d'assurance-dépôts était actionnaire de cette banque. Elle donnait aux déposants l'impression que c'était une bonne banque, une banque solide. C'est pourquoi je remercie la ministre d'avoir rectifié la première réponse.

• (1330)

Ma question porte sur le troisième paragraphe de la page 3 de la déclaration de la ministre où elle a dit ceci: «Dans le cadre d'un accord distinct, les gouvernements d'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Canada vont acheter jusqu'à 39 millions de la dette subordonnée de la banque». Est-ce une nouvelle dette subordonnée ou la dette subordonnée actuelle qui sera reprise par les pouvoirs publics aux trois échelons?

Mme McDougall: Monsieur le Président, il s'agit de la dette subordonnée actuelle de la banque. Cela faisait partie de l'accord qui nous a permis de trouver le moyen de maintenir cette banque dans une situation viable.

M. le vice-président: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a la parole pour poser une dernière question.

M. Keeper: Monsieur le Président, la ministre a dit qu'on savait, d'après certains indices, que cette banque avait des problèmes de revenus mais que ce genre de difficulté ne débouche pas nécessairement sur des problèmes de solvabilité. Compte tenu de ces signes précurseurs, n'aurait-il pas fallu faire un rapport au gouvernement ou le gouvernement n'aurait-il pas du demander à l'inspecteur général des banques de lui faire des recommandations? Une intervention plus rapide n'aurait-elle pas permis au gouvernement d'aller puiser beaucoup moins d'argent dans le trésor public?

Mme McDougall: Monsieur le Président, l'inspecteur général m'a assuré que les fluctuations de revenus de cette banque n'étaient pas inquiétantes; d'ailleurs, le revenu des autres banques fluctue également sans poser nécessairement un problème de solvabilité et sans nécessiter l'intervention du gouvernement, pour autant que l'inspecteur général soit certain que la direction prend les mesures nécessaires.

M. le vice-président: Comme il est 13 h 33, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 33.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES AFFAIRES PROVINCIALES

L'ANNONCE DES ÉLECTIONS EN ONTARIO

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le soi-disant Ronald Reagan du Nord, le très conservateur premier ministre de l'Ontario, M. Frank Miller, vient enfin de rassembler assez de courage pour déclencher des élections après avoir été rassuré par le ministre des Finances (M. Wilson) que son budget funeste ne sera présenté qu'après les élections provinciales. Le parti conservateur de l'Ontario a joué un rôle actif lors des dernières élections fédérales, prétendant que le moment était venu d'apporter des changements et que douze années au pouvoir pour un même parti, c'était trop long. Et pourtant, ce même parti dirige les destinées de l'Ontario depuis 42 ans.

Je suis curieux d'entendre les promesses que le premier ministre provincial fera aux électeurs de l'Ontario. Son homologue fédéral en a fait 338 lors de sa dernière campagne électorale et n'en a pratiquement tenu aucune jusqu'ici. Les habitants de l'Ontario ne se feront pas avoir deux fois par le même parti conservateur. Ils ont compris que le gouvernement a retardé à dessein la présentation du budget le plus perfide que les Canadiens auront jamais obtenu d'un gouvernement qui prêche l'austérité mais dépense sans compter.

On en a déjà assez de huit mois d'un régime conservateur fédéral. Une quarante-troisième année avec les conservateurs provinciaux, ce serait beaucoup trop long.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA REVENDICATION DE L'AUTONOMIE POLITIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, les Indiens, les Inuits et les Métis ont tous réclamé la reconnaissance et la consécration de leur droit à l'autonomie politique dans la Constitution. Avant l'arrivée des premiers colons, les autochtones se gouvernaient manifestement eux-mêmes et n'ont jamais abdiqué le droit de se gouverner. Malgré ce droit fondamental, les gouvernements fédéraux et provinciaux ont imposé leurs lois et leurs règlements sur leurs collectivités tandis que le développement industriel et commercial rongeait leur territoire et détruisait leur économie traditionnelle.

Les conditions tragiques régnant dans la plupart des localités autochtones ne pourront changer que lorsque le Canada reconnaîtra le droit à l'autonomie politique des autochtones et leur founira les ressources pour leur permettre de l'exercer effectivement. Or le projet de document de travail du Bureau des relations fédérales-provinciales ne parle que du droit à des institutions de gouvernement autonome où ces droits seront définis par accord négocié. Ce projet ne laisse aucun pouvoir de négociation aux autochtones lorsqu'ils auront à négocier avec les gouvernements provinciaux. Ce n'est que s'ils ont la chance d'en arriver à une entente que pourra être reconnue dans la Constitution une certaine mesure d'autonomie politique des autochtones.

Le gouvernement fédéral ne peut répondre aux besoins des autochtones en s'accommodant du plus bas commun dénominateur avec les gouvernements provinciaux. Le droit à l'autonomie politique découle des droits des autochtones. A la conférence constitutionnelle de la semaine prochaine, le gouvernement fédéral devra donner l'exemple aux gouvernements provinciaux et insister pour faire reconnaître complètement ce droit dans notre Constitution.

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

ON S'OPPOSE À LA DEMANDE DE CNCP EN VUE DE CRÉER UN SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, nous bénéficions en Saskatchewan d'un bon service téléphonique à des taux raisonnables. La province de Saskatchewan a érigé

Article 21 du Règlement

son propre système téléphonique avec la participation des collectivités qui se sont unies pour créer le système tel que nous le connaissons aujourd'hui. Ce système est efficace et économique.

CNCP Télécommunications a présenté une demande au CRTC en vue de la création d'un système téléphonique interurbain de dimension nationale, qui, à ce que prétend CNCP Télécommunications, sera moins cher et plus efficace. Examinons la fiche d'efficacité des chemins de fer.

Lorsque j'étais cheminot après la Seconde guerre mondiale, un colis expédié de Winnipeg, au Manitoba, pouvait être livré à Nipawin, en Saskatchewan, en moins de 48 heures. La livraison aujourd'hui prend tellement de temps, monsieur le Président, qu'on peut oublier ce qu'on a commandé. Les télégrammes étaient livrés en quelques heures. Aujourd'hui, monsieur le Président, si on peut vous atteindre par téléphone, le contenu du télégramme vous est transmis le même jour, sinon, il prend autant de temps que le courrier, et nous savons ce que cela signifie.

N'oublions pas les promesses et les accords que les chemins de fer se sont engagés à respecter à tout jamais mais qu'ils n'ont pas tenus. N'allons pas croire que CNCP va maintenir ses tarifs bas une fois que nos systèmes efficaces seront détruits. Les taux bon marché qu'il promet seront de courte durée. Nous ne voulons pas être obligés d'acheter nos propres appareils et raccordements téléphoniques comme nous avons acheté nos propres wagons couverts, pas plus que nous ne voulons construire de nouveaux satellites comme on l'a fait pour les lignes ferroviaires. Il y a des limites à accabler le contribuable pour garder les conglomérats CNCP dans l'opulence.

M. le Président: J'informe le député que son temps de parole est expiré.

* * *

[*Français*]

LA PORNOGRAPHIE

L'IMPORTATION DE PUBLICATIONS PORNOGRAPHIQUES AU CANADA

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, la récente décision de la Cour d'appel fédérale d'annuler l'article de la Loi sur le tarif des douanes visant à contrôler l'importation de publications pornographiques au Canada polarise la colère des groupes de femmes concernant l'inefficacité de la loi. La situation demeure inacceptable quand nous savons que, depuis des années, des groupes féminins font des déclarations, préparent des mémoires ou manifestent publiquement leurs revendications touchant l'insertion dans la loi d'une définition plus étoffée et précise des termes «pornographie» et «obscénité». Songez, monsieur le Président, que, dans certains pays, des producteurs de matériel pornographique n'hésitent pas, afin de rendre leur production plus intéressante pour les acheteurs, à torturer et même à tuer les acteurs ou actrices de ces mêmes productions, la plupart, encore une fois, étant des femmes et des enfants.

Article 21 du Règlement

Une législation faible et aveugle ne peut que favoriser directement la production de telles publications; voilà donc pourquoi nous demandons que des modifications soient apportées dans les plus brefs délais.

Monsieur le Président, les femmes de ma circonscription d'Argenteuil-Papineau et l'ensemble des groupes féminins au Canada ne peuvent tolérer que la législation canadienne encourage la pornographie.

* * *

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, après les élections, il est devenu évident que les promesses du gouvernement conservateur étaient chimériques. Pendant les six premiers mois de son mandat, le gouvernement s'est affairé à élaborer une politique fondée sur le style, à organiser des séances de photographie et à contrôler l'information. Il sera bientôt temps de prendre des décisions. Le débat sur l'universalité et les retards qu'on met à publier l'exposé de principe sur l'assurance-chômage donnent lieu de croire que le passage de la politique fondée sur le style à une politique plus sérieuse provoquera des dissensions au sein du parti. Que fera le tout-puissant cabinet du premier ministre pour contrôler tous les francs-tireurs?

Le personnel bien rémunéré du cabinet du premier ministre (M. Mulroney) juge que les médias constituent une menace. Le premier ministre estime que le Parlement est une menace. Les conservateurs ont appris pendant la campagne électorale que le premier ministre doit être isolé autant que possible et ils ont aménagé leur propre roseraie à l'intention des médias.

Nous rappelons au premier ministre qu'il n'est pas encore président de notre minuscule État d'Amérique et qu'il est tenu de s'acquitter de ses responsabilités parlementaires en assistant, contrairement à son habitude, à la période des questions.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE PROJET D'INCLURE L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI DANS LE REVENU

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le gouvernement a proposé des changements draconiens et discriminatoires à la Loi sur l'assurance-chômage. En effet, à compter du 1er avril, le gouvernement entend punir les employés mis à pied en comptant leur indemnité de départ aux fins de l'assurance-chômage. J'exhorte le gouvernement à renoncer à cette mesure discriminatoire, comme le lui conseillent d'innombrables groupes syndicaux et d'affaires. Si le gouvernement veut traduire dans les faits ses promesses en matière de consultation, il n'a pas d'autre choix que d'abandonner cette mesure cruelle et impitoyable.

LES FINANCES

LE NOMBRE CROISSANT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Il y a vingt ans, monsieur le Président, quand les citoyens d'une petite localité voulaient un nouvel aréna, ils se cotisaient, ils se retroussaient les manches et ils le construisaient. Aujourd'hui, au contraire, la première chose que les gens font, c'est de charger un comité de quémander l'argent du gouvernement. Nous devons cette situation à des années de cette manœuvre libérale qui consistait à soudoyer les Canadiens avec leur propre argent. Parce que les gens étaient assujettis à de forts impôts, ils n'avaient plus d'argent pour réaliser leurs projets communautaires, de sorte que le gouvernement les avait ainsi habitués à compter sur ses aumônes.

Maintenant, quand les gens veulent quelque chose, que ce soit dans le domaine des sports, des activités culturelles, des services communautaires ou même des entreprises commerciales, ils ont l'habitude de demander bien humblement l'aumône du gouvernement. Nous devons faire en sorte que les Canadiens retrouvent le fier esprit d'indépendance qui les a toujours caractérisés et qu'ils ont perdu à cause des manigances utilisées pendant des années par le parti libéral pour acheter leurs votes. Il faut mettre un terme aux subventions, cadeaux et aumônes, de façon que les Canadiens puissent, individuellement et collectivement, redevenir les maîtres de leur destin.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'APPROCHE DU GOUVERNEMENT EN VUE D'UN VÉRITABLE CONSENSUS NATIONAL

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, le premier ministre, dans son livre intitulé *Telle est ma position*, disait il y a déjà deux ans, et je cite:

> Notre premier objectif doit être de restaurer un dialogue civilisé et des pourparlers en vue d'une association avec les gouvernements ainsi que la recherche d'une entente entre les secteurs public et privé du pays.

Or, monsieur le Président, après le discours du trône, après le discours du ministre des Finances (M. Wilson), après la Conférence des premiers ministres à Regina, après le Sommet au Québec, il y a eu la Conférence économique nationale à Ottawa sur l'emploi. Fait sans précédent dans l'histoire du Canada, la Conférence a réuni 136 participants venus de tous les milieux et de toutes les régions du pays. On y a vu des représentants des milieux d'affaires, des syndicats, des consommateurs, des autochtones, des églises, des groupes ethniques, des organismes d'aide sociale, des chômeurs et du secteur bénévole. Ils se sont tous adressés au premier ministre pour faire valoir leurs vues; voilà, monsieur le Président, l'approche réaliste en vue d'un véritable consensus national.

• (1410)

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE TRAITEMENT DIFFÉRENT DES PERSONNES ÂGÉES SEULES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, le 7 février dernier, je faisais parvenir une lettre au premier ministre (M. Mulroney) lui expliquant la situation de trois femmes de ma circonscription. Toutes les trois ont le même âge, 62 ans, toutes les trois ont le même coût de loyer, $250 par mois, et toutes les trois ont le même revenu, soit $427 par mois, du Bien-être social.

La seule différence qu'il y avait entre ces trois personnes, c'était que la première était veuve depuis cinq ans, la seconde était séparée depuis cinq ans et la troisième était célibataire. Je demandais à partir de quelle justice sociale le premier ministre a décidé que celle qui était séparée depuis cinq ans et que celle qui était célibataire n'étaient pas dans le même besoin et ne méritaient pas d'être aidées à l'intérieur du projet de loi C-26.

Monsieur le Président, je trouve que l'attitude du premier ministre, et je comprends qu'il n'ait pas donné de réponse parce qu'il agit comme maître de cérémonies partout au Canada, il a oublié ses fonctions. Je demande à tous les députés de cette Chambre de faire des pressions auprès du premier ministre pour que celui-ci apporte un amendement au projet de loi C-26 aux fins d'investir 250 millions pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) plutôt que de gaspiller 610 millions pour des armes militaires.

* * *

[*Traduction*]

STEVEN FONYO

ON LOUE LE COURAGE DU COUREUR UNIJAMBISTE

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, je voudrais signaler à votre attention et à celle de tous les députés, les exploits de Steven Fonyo, de Vernon, en Colombie-Britannique.

Ce jeune homme courageux et dévoué qui a perdu une jambe à cause du cancer, poursuit toujours sa longue marche afin de recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer.

Parti de Saint-Jean de Terre-Neuve, le courageux jeune homme, en traversant tout son pays, a voulu accomplir un exploit peu commun. Ni le froid, ni les mauvaises conditions atmosphériques ne l'ont arrêté en dépit de l'avis contraire de ses médecins et de ses amis.

Steven Fonyo a déjà réussi à recueillir une somme considérable. Mais il a fait plus encore. Par sa détermination et son courage, il donne un exemple unique à des millions de Canadiens, surtout aux jeunes.

Nous traversons des temps difficiles. Les jeunes et même des personnes d'âge mûr éprouvent toutes sortes de difficultés à trouver un emploi et à se faire une place dans la société. Le courage et la détermination de Steve qui est venu à bout d'obstacles presque insurmontables, sera une source d'inspiration pour tous les Canadiens.

Au moment même où Steve Fonyo quitte la Saskatchewan pour entrer en Alberta et se diriger vers la côte du Pacifique, son objectif ultime, je suis certain que tous les députés veulent lui souhaiter bon voyage!

Des voix: Bravo!

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES PRÉAVIS DE CONGÉDIEMENT DE DEUX SEMAINES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le premier ministre trouve peut-être que le consensus sur les problèmes économiques actuels est terriblement ténu parce que le gouvernement tolère certaines choses qui jurent avec la nouvelle mode: coopération, consultation et nouvelle ère des relations syndicales-patronales.

La Chambre n'a pas oublié que, la semaine dernière, j'ai parlé du CN qui procédait à des mises à pied alors même que les négociations, qui en étaient à l'étape de la conciliation, prévoyaient justement une nouvelle convention collective excluant toute mise à pied. J'ai rappelé que les travailleurs mis à pied avaient reçu un préavis de deux semaines. Le CN profite d'un règlement du Code du travail du Canada qui lui permet de passer outre à la période normale prévue pour ces préavis lorsque des travailleurs reçoivent des prestations supplémentaires. Mais la vérité, c'est que la plupart des travailleurs mis à pied n'ont pas travaillé pour cette compagnie pendant les deux années requises. Ils ne reçoivent donc aucune prestation de chômage supplémentaire.

J'estime, et je suis loin d'être le seul, qu'on laisse le CN enfreindre et l'esprit et la lettre du Code du travail du Canada dans la mesure où ces travailleurs n'ont reçu qu'un préavis de congédiement de deux semaines et qu'ils ne recevront aucune prestation supplémentaire. Ces travailleurs auraient dû recevoir le préavis prévu dans le Code du travail du Canada.

Si les propos du gouvernement ne sont pas que de belles paroles, il rappelera le CN à l'ordre en lui ordonnant de remettre aux intéressés les préavis en question ou, mieux encore, il lui dira simplement de rappeler tous les travailleurs licenciés.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, au sortir du Sommet économique qui s'est terminé

samedi après-midi, M. André Marcoux qui était le représentant des jeunes chômeurs disait ceci, et je cite la *Gazette* du 25 mars:

[*Traduction*]

Je n'espérais pas de miracles, mais je m'attendais quand même à mieux.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais une fois de plus demander au ministre des Finances, en l'absence du très honorable premier ministre et du vice-premier ministre, si les résultats de cette conférence au Sommet n'auraient pas pu être plus positifs pour une jeune chômeur comme M. Marcoux ou bien d'autres, si le gouvernement auquel appartient le ministre avait suivi l'exemple du gouvernement australien et avait déposé à la Conférence des propositions concrètes à partir desquelles on aurait pu essayer de dégager un consensus.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il est évident, je pense, qu'à l'issue de la conférence, samedi après-midi, plusieurs participants ont fait des déclarations positives. Je peux dire à la Chambre, et plus particulièrement aux députés, que plusieurs de ces personnes m'ont parlé personnellement et m'ont dit qu'elles étaient très satisfaites des résultats de la conférence.

En ce qui concerne la question du député, nous avions un document qui a servi de base aux discussions. Il s'agissait de l'exposé économique du 8 novembre. C'est à partir de ce document que nous avons tenu des consultations dans tous les domaines abordés. Un grand nombre de domaines étaient couverts dans l'exposé économique et cet exposé a été au centre des consultations que nous avons tenues depuis le 8 novembre dernier.

[*Français*]

L'EFFET DES COUPURES BUDGÉTAIRES SUR LA CROISSANCE DE L'EMPLOI

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, si le document du 8 novembre était parmi les documents qui devaient être discutés à la conférence, comment se fait-il qu'on ne le trouvait sur aucune des tables où on distribuait les papiers préparés par les universitaires? Monsieur le Président, concernant ce Sommet et la création d'emplois, au cours du Sommet économique le ministre des Finances a déposé des statistiques indiquant que la croissance de l'emploi en 1985 ne serait que de 1.9 p. 100 alors qu'elle a été de 2.5 p. 100 en 1984. Est-ce que le ministère des Finances a déjà tenu compte des coupures de budget qui seront annoncées un peu plus tard pour en arriver à une si faible progression de l'emploi en 1985?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, quand nous avons pris le pouvoir, le 4 septembre dernier, il était évident que nous devions nous attendre à un ralentissement économique en 1985. Je l'ai dit dans mon exposé économique du 8 novembre. Je dois souligner que, depuis, comme bien d'autres observateurs économiques, nous avons dit que les prévisions de ces derniers et celles que nous avions faites en novembre n'étaient pas assez optimistes, car l'économie avait repris confiance et, surtout, parce que les résultats avaient été meilleurs dans le secteur de la vente au détail, de la fabrication, sur le plan des projets d'investissement ainsi que de la production et des ventes des industries de fabrication. Un grand nombre d'indicateurs économiques montrent qu'il y a eu une reprise depuis le 4 septembre, et je ferai valoir au député que nous le devons à l'exposé économique du 8 novembre.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA BAISSE DU NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, si les choses se sont améliorées tellement depuis le 4 septembre, le ministre pourrait-il nous expliquer comment il se fait que, durant les six derniers mois de l'administration libérale, 175,000 «jobs» avaient été créés, alors que durant les six premiers mois de son gouvernement, il y en a eu 84,000?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a posé cette question avant le déjeuner et je vais lui donner la même réponse. Si nous comparons les 84,000 ou 86,000 emplois qui ont vu le jour depuis septembre avec le nombre d'emplois créés au cours de la même période l'année dernière, nous constatons que ce chiffre de 86,000 est nettement supérieur à ce qu'il était l'année précédente. A mon avis, c'est un bon résultat. Je ne vois pas pourquoi il se contente de souligner toutes les mauvaises choses, alors que nous avons réalisé un grand nombre d'excellentes choses dont les Canadiens sont très satisfaits.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1420)

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES PRODUITS DE STYRÈNE

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A la fin de février, la Communauté économique européenne a déposé une plainte officielle contre le Canada auprès du GATT, protestant contre le maintien de contingentements sur les importations. La CEE a informé le GATT qu'elle prendra des mesures de représailles à l'égard de l'importation de certains produits, dont le styrène monomère, à compter du 1er avril. La société Polysar qui a son siège dans ma circonscription de Sarnia-Lambton, est la grande productrice mondiale de styrène et la seule exportatrice de ce produit, ses exportations étant évaluées à 30 millions de dollars par année.

Le ministre des Finances pourrait-il nous entretenir de ces préoccupations et dire à la Chambre si nous avons entrepris des négociations en vue d'amenuiser la possibilité d'une hausse des droits? Et essayons-nous d'obtenir que le styrène soit complètement rayé de la liste des produits visés par les mesures de représailles?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis persuadé que cette affaire préoccupe beaucoup le député comme nous d'ailleurs. Des négociations sont en cours à ce sujet avec les autorités de la Communauté européenne.

Comme le sait le député, les menaces de la Communauté européenne viennent en réaction aux mesures que le gouvernement a prises pour tenter de ralentir les très fortes exportations de veau et de bœuf de la Communauté européenne. Nous essayons d'en arriver à une solution satisfaisante de ce problème. Je suis très conscient des préoccupations du député et je le tiendrai au courant du déroulement des négociations.

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'AIDE GOUVERNEMENTALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En début d'après-midi, la ministre d'État chargée des Finances a annoncé que le gouvernement prenait part à un projet de sauvetage de la Banque commerciale du Canada. Cette opération représente 60 millions de dollars de deniers publics offerts directement par le gouvernement fédéral sous forme de paiement sans intérêt, et 60 autres millions qui viendront des habitants de l'Alberta, également par le truchement de leur gouvernement. La ministre d'État a dit que rien ne nous permettait de savoir que la banque en question était en difficulté jusqu'au 14 mars courant. Le ministre des Finances peut-il confirmer si un représentant de l'Inspecteur général des banques l'a informé en septembre dernier que cette banque était en difficulté?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je puis confirmer au chef du Nouveau parti démocratique qu'en effet, l'Inspecteur général des banques m'a signalé en septembre qu'il était au courant des difficultés dans lesquelles se trouvait la Banque commerciale du Canada et qu'il surveillait de près la situation, comme le veut l'usage lorsque des banques réalisent des gains insuffisants.

Il n'a pas été question à l'époque du risque d'insolvabilité de la banque. Le risque a été porté à l'attention de l'Inspecteur général des banques le 14 mars, comme ma collègue l'a dit plus tôt à la Chambre. Nous avons réagi rapidement à l'avertissement donné par la Banque commerciale du Canada l'Inspecteur général des banques, qui a immédiatement demandé notre intervention, à la ministre d'État et à moi-même.

LE RÔLE DES BANQUES À CHARTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les propos du ministre divergent de l'impression laissée par la ministre d'État à 13 heures aujourd'hui, lorsqu'elle a déclaré que le gouvernement n'avait aucune idée, avant le 14 mars, des difficultés dans lesquelles se trouvait la banque. Le ministre des Finances nous dit maintenant que c'est en septembre dernier qu'il a appris que la banque était en difficulté, ou du moins que cette situation a été portée à son attention.

Comme le gouvernement propose de faire payer aux contribuables 120 millions de dollars par le truchement du Trésor fédéral et du gouvernement de l'Alberta, en prêts sans intérêt en vue de sauver cette banque, pourquoi n'a-t-il pas mis à profit le temps qui s'est écoulé depuis septembre dernier pour demander aux banques à charte du Canada—qui sont les plus rentables du monde—d'assumer leur responsabilité dans le secteur privé en intervenant et en faisant le nécessaire pour rationaliser cette banque sans faire intervenir les contribuables canadiens dans une opération de sauvetage?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à préciser que ce que je dis au député n'est pas du tout incompatible avec la déclaration faite par la ministre d'État avant le déjeuner. Elle a déclaré à ce moment-là, ce que j'ai répété il y a un instant, que lorsque l'Inspecteur général des banques a été informé du problème, il a surveillé de plus près la banque, selon la procédure habituelle, comme il le ferait dans toute situation où les opérations courantes d'une banque à charte sont en baisse. Au cours de cette période, la banque a fait l'objet d'une surveillance continue, mais sa solvabilité n'a pas été remise en question jusqu'à ce qu'elle reçoive brusquement la nouvelle qu'elle devait passer en charges certaines de ses opérations en Californie. Lorsque cette nouvelle est arrivée, il s'est avéré qu'une autre intervention du gouvernement du Canada était nécessaire et nous avons réagi très rapidement.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, on me dit que le genre de surveillance exercée par le gouvernement s'est résumé à l'envoi d'employés de l'Inspecteur général des banques, à deux ou trois reprises, qui ont visité la Banque commerciale du Canada puisque l'on savait qu'elle était en difficulté depuis septembre dernier. Ce n'est sûrement pas une forme de contrôle excessif. Étant donné que de nombreux contribuables canadiens risquent de perdre de l'argent, le gouvernement est-il prêt à prendre deux mesures? D'abord, mettre sur pied immédiatement un comité spécial de la Chambre pour examiner les modalités de la solution proposée par le gouvernement? Ensuite, accepterait-il que le comité étudie pendant deux mois tout ou plus, la réglementation concernant les banques et les sociétés de fiducie pour présenter à la Chambre des recommandations précises et éviter que ce genre de situation ne se répète?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me permettrai de signaler au député qu'il s'agit d'un cas très particulier. C'est un cas extrêmement rare dans les milieux bancaires. C'est ce qui explique, je pense, que le système bancaire canadien soit considéré comme un des plus sûrs au monde.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Permettez-moi de rappeler au député ce que ma collègue a dit avant le déjeuner. Elle met la dernière main à une étude sur les institutions financières, laquelle sera publiée sous peu et portera justement sur l'importante question de la réglementation et de la surveillance des banques. Je crois qu'à ce moment-là les députés auront amplement l'occasion de faire des recommandations et aussi de donner leur avis sur les pratiques courantes de l'Inspecteur général

des banques et aussi du gouvernement du Canada à l'égard du contrôle des banques à charte.

M. Broadbent: Encore des discussions.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PÉTITION CONTRE L'INCLUSION DE L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI DANS LE REVENU

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. A la conférence de la fin de semaine dernière, l'unique accord peut-être qui soit clairement apparu, c'est la pétition par laquelle 87 des 136 participants ont demandé de ne pas appliquer les changements à l'assurance-chômage qui doivent entrer en vigueur la semaine prochaine et qui feront perdre plusieurs semaines de prestations à ceux qui reçoivent une indemnité de cessation d'emploi ou des avantages de retraite lorsqu'ils sont licenciés. La ministre veut-elle nous dire si elle est disposée à faire droit à cette demande?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la Chambre sait que ces mesures ont été annoncées dans l'exposé économique de novembre dernier. J'ai pu à l'époque chercher pendant plusieurs semaines avec les représentants des entreprises et des syndicats la façon la plus équitable d'appliquer ces changements. A la suite de cela, nous avons annoncé un processus graduel, qui va prendre effet à la fin du mois. Nous estimons que c'est la façon de faire la plus équitable, et les changements seront appliqués en conséquence.

Je dirai à la députée que ce qui est apparu à cette conférence, c'est que le régime d'assurance-chômage ne répond pas aux défis de notre société en évolution. Donc le consensus exprimé par tout le monde . . .

M. le Président: Je regrette, mais la réponse du ministre frôle le discours.

• (1430)

LA PRÉPARATION D'UN DOCUMENT DE TRAVAIL

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, puisque la ministre a évoqué la question d'un examen plus général du régime d'assurance-chômage, puis-je savoir si nous allons avoir un document de travail à ce sujet?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, cela reste à déterminer. Mais comme je le disais, une des conséquences de cette discussion qui a eu lieu en atelier sur l'assurance-chômage, c'est qu'un véritable consensus existe sur la nécessité de réviser la loi. Parmi les sujets qui seraient examinés j'imagine, il y a la question de l'adaptation économique des travailleurs et la façon de mieux aménager le régime d'assurance-chômage en fonction de ces besoins.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. FRANÇOIS NGARUKIYINTWALI, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION DU RWANDA

M. le Président: A l'ordre! Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune aujourd'hui de M. François Ngarukiyintwali, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Rwanda.

* * *

[*Traduction*]

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'AIDE GOUVERNEMENTALE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Quand elle a fait sa déclaration à la Chambre aujourd'hui au sujet de l'opération de sauvetage visant à renflouer la Banque commerciale du Canada, la ministre d'État chargée des Finances a dit que le gouvernement fédéral fournirait environ 73 millions de dollars dans le cadre de ce projet, soit un apport de fonds de 60 millions de dollars qui ne rapportera aucun intérêt et 13 millions de dollars qui constitueront la part du gouvernement fédéral pour reprendre une dette accessoire. Ces millions de dollars que fournira le gouvernement fédéral s'ajouteront-ils au déficit ou bien seront-ils puisés dans le budget de programmes qui seront supprimés? Dans ce dernier cas, de quels programmes s'agira-t-il?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député comprendra certainement que le projet d'aide à la Banque commerciale du Canada a été élaboré très rapidement. Je peux lui dire que l'entente finale a été conclue seulement un peu avant sept heures ce matin. Nous n'avons donc pas eu la chance de songer aux questions soulevées par le député.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je dois dire que c'est assez surprenant. Lorsqu'on met sur pied un programme qui coûtera des dizaines de millions de dollars, et dans ce cas-ci il s'agit de 73 millions de dollars, il me semble qu'on doit se demander d'où viendra cet argent. Le gouvernement ne donne pas un bien bon exemple de saine gestion financière.

LES MOTIFS JUSTIFIANT L'APPUI ACCORDÉ

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la ministre d'État chargée des Finances a déclaré aujourd'hui que la Banque commerciale du Canada amortirait environ 90 millions de dollars de prêts. Si c'est vrai, je voudrais que le ministre des Finances nous explique pourquoi on a monté une opération de sauvetage qui coûtera environ 394 millions de dollars, y compris les 73 millions de dollars que fournira le gouvernement fédéral?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je ne suis pas certain d'avoir bien compris la question. Nous participons à cette opération de sauvetage de concert avec la province de l'Alberta, la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui est financée par les primes versées par les institutions de dépôt, de même que les banques à charte elles-mêmes, qui fourniront quand à elles 60 millions de dollars au total. Ce programme de sauvetage a donc l'appui de bien des secteurs, ce qui montre que, non seulement le gouvernement du Canada, mais aussi celui de l'Alberta et les banques à charte du Canada ont confiance dans la viabilité future de la Banque commerciale du Canada et reconnaissent qu'elle peut jouer un rôle important dans l'économie de l'ouest du Canada.

LA BAISSE DES REVENUS NETS DE LA BANQUE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances et porte sur les mesures prises aujourd'hui dans le domaine bancaire. Les revenus nets de cette banque au troisième trimestre de 1983 étaient en baisse de 61 p. 100 par rapport à 1982. Ses revenus à la fin de l'année 1983 avaient diminué de 24 p. 100 par rapport à 1982. En 1984, la baisse était de 88 p. 100 par rapport à 1983. Dans ces conditions, pourquoi le gouvernement n'est-il pas intervenu en septembre quand il a appris que la banque éprouvait de sérieuses difficultés? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas essayé de trouver une solution en faisant appel au secteur privé, puisqu'il affirme ne pas vouloir que les contribuables canadiens soient obligés d'assumer le coût du sauvetage d'entreprises privées?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en répondant au chef du Nouveau parti démocratique, nous connaissions depuis septembre la situation de la banque, grâce à l'inspecteur général, et nous savions que ses revenus diminuaient. Toutefois, comme ma collègue la ministre d'État l'a expliqué avant le déjeuner, un déclin des revenus ne signifie pas que la banque n'est pas solvable. Comme ce n'était pas le cas à l'époque, nous n'avions aucune raison d'agir de la façon suggérée par le député.

Nous espérons que les mesures prises pendant la fin de semaine en vue de mettre sur pied ce plan d'assistance, auquel participent le secteur privé et le secteur public, ce qu'il importe, à mon avis, de souligner . . .

M. Deans: Surtout le secteur public.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non, c'est à peu près moitié-moitié. Le secteur privé et le secteur public ont tous deux confiance en la banque et estiment qu'elle peut contribuer à renforcer l'économie de l'ouest du Canada.

L'AVIS DONNÉ AU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, pourquoi le ministre n'est-il pas intervenu en septembre quand il a appris les graves problèmes de la banque, compte tenu des deux facteurs suivants: premièrement, que ses revenus nets diminuaient de manière inquiétante depuis deux ans et demi; deuxièmement, que le conseil d'administration de la banque était étroitement lié aux propriétaires et aux administrateurs de trois sociétés de fiducie privées de l'Ontario, qui ont dû être fermées par le gouvernement de cette province?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à la première question du député, mais permettez-moi de répondre directement et précisément à sa deuxième question. Comme cela s'est produit sous le gouvernement libéral, je peux seulement répéter ce que m'a dit l'inspecteur général des banques. Quand ce dernier et le conseil d'administration de la Banque commerciale du Canada se sont rendu compte des rapports que le directeur général de la banque avait avec les promoteurs de Greymac et de Seaway et avec les propriétaires de Crown Trust, le conseil d'administration a réagi très rapidement. Il a renvoyé M. Eaton et a obligé M. Rosenberg à démissionner du conseil d'administration. Il y avait à l'époque un prêt de la Banque commerciale du Canada qui était lié aux activités de M. Rosenberg. C'était la seule relation d'affaires active qui existait à ce moment-là. Il n'y a donc aucun rapport entre cette banque et les problèmes apparus dans la province de l'Ontario. Les actionnaires sont toujours là, mais c'est tout.

* * *

[*Français*]

LES MINES

LA CONSTRUCTION DE L'INSTITUT DE CARTOGRAPHIE À SHERBROOKE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Vendredi, au cours de la journée, on a pu apprendre que le Québec était en train de se faire «faire» d'un autre 70 millions de dollars étant donné que le ministre des Travaux publics avait ordonné la suspension du calendrier des travaux pour le centre de cartographie de Sherbrooke. On sait aussi, et c'est pour cela que la décision est difficile à comprendre, que le ministre d'État (Mines) avait dit le 4 décembre dernier qu'il avait l'appui du premier ministre et qu'il était assuré d'avoir les crédits nécessaires et que, par conséquent, les travaux ne seraient pas retardés. Je demanderais donc au ministre des Travaux publics si ce sont les pressions des trois députés conservateurs de la région de la capitale fédérale qui l'ont amené à annuler ou à retarder un projet de 70 millions pour le Québec, lui qui se disait un défenseur du Québec dans le passé.

[*Traduction*]

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je vais répondre avec plaisir à la question du député concernant le déménagement projeté du centre de cartographie à Sherbrooke. J'ai signalé à la Chambre vendredi dernier que ce projet faisait l'objet d'un moratoire ordonné par le gouvernement qui souhaite réexaminer plus d'un millier de projets et de programmes que les gouvernements précédents ont entrepris. Nous avons demandé que l'étude des programmes en cours soit achevée et le rapport final doit nous être présenté bientôt. Il sera déposé, et le député pourra en prendre connaissance. Quant au programme de formation qui se poursuit, monsieur le Président, il suffit de dire que nous avons déjà dépêché cinq fonctionnaires du ministère en vue d'organiser la formation. Vingt-quatre candidats doivent commencer leur formation dès le 1er avril. En ce qui concerne la construction . . .

• (1440)

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être faire une déclaration au moment de la présentation des motions. Y a-t-il une question supplémentaire?

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je pense que l'honorable ministre devrait au moins avoir la décence de réaliser qu'il s'agit d'un projet qui représente 400 emplois et essayer de dire qu'ils sont en train d'en entraîner 25 . . . L'inquiétude que j'ai, monsieur le Président, c'est quand on sait que son ministre senior a dit: Des dépenses inutiles, soutient l'honorable Carney, le 10 décembre 1983. Je demanderais donc au ministre comment il peut concilier sa déclaration d'aujourd'hui et les propos que son chef tenait le 27 juillet dernier quand il disait: La décentralisation est un objectif auquel nous croyons. Je n'en fais pas une promesse électorale à la légère. Ce dossier suivra son cours. Qui dont-on croire? Son chef ou lui?

[*Traduction*]

M. Layton: Monsieur le Président, le projet sera examiné comme tous les autres. Une décision sera prise.

[*Français*]

Mais j'ai trouvé que les libéraux indignés de 1985 doivent se souvenir qu'ils ont déçu pendant près de 10 ans des espoirs qu'ils entretenaient périodiquement. Leur indignation manque de crédibilité.

* * *

[*Traduction*]

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle concerne une déclaration faite ce matin par la ministre d'État aux Finances. Elle a laissé entendre que cette banque, une fois renflouée, serait financièrement viable et rentable. Étant donné qu'elle deviendra rentable, le ministre des Finances pourrait-il nous dire pourquoi il estime justifié de fournir 60 millions de dollars de l'argent des contribuables sans demander d'intérêt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, fort heureusement, nous ne faisons pas beaucoup de transactions de ce genre, mais chaque fois qu'il faut improviser une telle opération, il importe d'obtenir l'aide la plus vaste possible. Dans le cas présent, nous avons l'aide du secteur privé ainsi que des deux niveaux de gouvernement. Cela montre aux Canadiens avec quelle confiance nous envisageons l'avenir de cette banque.

Le député me demande pourquoi certains éléments ont été choisis dans ce cas particulier. Nous estimons que l'accord qui a été conclu, en l'occurrence, est dans l'intérêt des contribuables canadiens, en raison de la nature des arrangements auxquels nous sommes parvenus.

L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BANQUES—L'EFFECTIF DU PERSONNEL

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, franchement, nous nous inquiétons surtout des déposants canadiens. Comment se fait-il que l'inspecteur général des banques, qui a un rôle tellement important, n'ait que huit inspecteurs s'occupant des banques, alors que nous en avons maintenant 73 dans tout le pays? Beaucoup d'entre elles pourraient connaître le même genre de problèmes que la Banque commerciale du Canada.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député ferait bien d'être prudent dans le choix de ses termes. Je peux lui garantir qu'il n'y a pas d'autres banques qui risquent les mêmes problèmes que la Banque commerciale du Canada. La viabilité des autres banques ne fait pas de doute. Comme l'a dit un des députés de l'opposition officielle, précédemment, des mesures ont été prises au cours de l'année passée pour augmenter les ressources de l'inspecteur général des banques afin de tenir compte de l'élargissement des activités bancaires qui s'est produit au cours des dernières années, avec l'apparition des banques de l'annexe B.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANTS—LA PRATIQUE SUIVIE PAR LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE

L'hon. Douglas A. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Jeudi dernier, ma collègue, la députée de Hamilton-Est, a attiré son attention sur le cas d'une femme de Terre-Neuve à qui on menaçait de couper l'électricité si elle refusait de céder son crédit d'impôt-enfants à la compagnie d'électricité.

Voici que des organismes gouvernementaux se mettent à concurrencer les requins légalisés de la finance, appelés escompteurs, pour obtenir le crédit d'impôt-enfants. Je voudrais que le ministre nous dise à peu près quand ses collègues ou lui présenteront un projet de loi à la Chambre en vue de mettre un terme à ce terrible abus du système de crédits d'impôt-enfants.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en reprenant cette affaire déjà soulevée par sa collègue, le député ne devrait pas laisser entendre qu'il s'agit là d'une situation générale dans une province ou dans le pays. J'ai vérifié la chose. Je ne peux évidemment pas fournir aujourd'hui de détails au député, mais j'ai écrit une lettre à sa collègue, lui exposant les particularités du cas qu'elle a signalé dans sa question supplémentaire.

Le gouvernement terre-neuvien a examiné l'affaire. Si je comprends bien, il ne s'agit pas là d'une politique et ce gouvernement n'a absolument pas l'intention de recourir aux retenues du crédit d'impôt-enfants de la façon décrite à la Chambre la semaine dernière.

* * *

LA CONSOMMATION

LES ESCOMPTEURS D'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Douglas A. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Conformément à l'article 305 du Code criminel, nous protégeons les Canadiens contre les requins de la finance en interdisant l'imposition au Canada de taux d'intérêt supérieurs à 60 p. 100. Et, pourtant, dans la même loi, nous avons exempté de cette disposition les escompteurs, qui peuvent demander jusqu'à 90 p. 100 d'intérêt. Quand pouvons-nous compter que sera présenté à la Chambre des communes un projet de loi qui protège les Canadiens des manœuvres abusives des escompteurs?

M. le Président: C'est une grave question, mais elle n'est pas supplémentaire à la première.

M. Frith: Elle l'est certainement.

M. le Président: Non, elle ne l'est pas. La parole est au député de Nickel Belt.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PÉTITION CONTRE L'INCLUSION DE L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI DANS LE REVENU

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Selon les modifications annoncées à la Loi sur l'assurance-chômage, l'indemnité de cessation d'emploi et les prestations de retraite seront considérées comme des revenus aux fins de l'assurance-chômage.

Le seul consensus auquel on en soit arrivé durant la fin de semaine à la conférence économique nationale se résume à une pétition remise au premier ministre et signée par 81 des 136 délégués inscrits. La pétition réclame l'abandon de cette proposition. Sans essayer de nous embobiner, de ruser avec nous ou de nous faire des entourloupettes, la ministre est-elle disposée à renoncer maintenant à la proposition et à se dire d'accord sur le consensus réalisé à la conférence?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je regrette que le député n'ait pas pu assister à la conférence, contrairement à certains de ses collègues, car il aurait pu entendre les nombreuses propositions positives qui y ont été faites en ce qui a trait à l'assurance-chômage. Je le répète, on s'accorde généralement à dire que le régime d'assurance-chômage d'aujourd'hui ne répond pas aux besoins, surtout dans le domaine de l'adaptation de la main-d'œuvre. C'est pourquoi le gouvernement a l'intention de procéder à une révision de la Loi sur l'assurance-chômage.

ON DEMANDE DE REMETTRE À PLUS TARD LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROPOSITION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la ministre a refusé de parler du fait fondamental que le seul consensus auquel on en soit arrivé voulait qu'elle abandonne cette proposition de considérer l'indemnité de cessation d'emploi et les prestations de retraite comme des revenus pour les fins de l'assurance-chômage. Est-elle du moins disposée maintenant à remettre à plus tard la mise en application de cette proposition prévue pour le 1er avril afin de nous permettre de consulter comme il se doit ceux qui sont visés par cette proposition?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député n'écoutait manifestement pas lorsque j'ai répondu à une question plus tôt aujourd'hui à la Chambre des communes. Elle n'avait peut-être pas été posée de façon aussi incisive, mais on l'a déjà posée aujourd'hui et j'y ai répondu.

Il n'a pas compris, comme il l'aurait fait s'il avait assisté à la conférence, que ces mesures doivent être considérées dans le contexte d'un examen global de l'adaptation économique de la main-d'œuvre. Tels sont les aspects dont nous nous occuperons dans la révision complète de la Loi sur l'assurance-chômage.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE PRIX DU BLÉ D'HIVER

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. La superficie des emblavures en blé d'hiver a beaucoup augmenté en Saskatchewan. Un grand nombre d'agriculteurs pensent à juste titre qu'il faudrait établir le prix du blé d'hiver dans un compte de livraisons en commun distinct, indépendamment de celui du blé de printemps. Le ministre veut-il assurer aux producteurs qu'il étudiera, avant que le blé d'hiver ne soit récolté, la possibilité d'en fixer le prix dans un compte distinct?

• (1450)

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député vient de soulever une question intéressante. Il a raison de dire que la superficie emblavée en blé d'hiver a beaucoup augmenté. L'hiver semble aussi avoir été favorable à la récolte. Nous allons certainement récolter cette année plus de boisseaux de cette céréale que par le passé. Beaucoup de producteurs m'ont contacté à ce sujet. Je m'apprête à saisir la Commission de la question afin de voir s'il est possible d'avoir un compte distinct de livraisons en commun pour le blé d'hiver, de manière à mieux refléter sa valeur économique sur le marché mondial. Je remercie le député de son intervention.

Questions orales

L'AGRICULTURE

LES QUOTAS DE BŒUF IMPORTÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture mais, en son absence, je l'adresserai au ministre suppléant. En décembre dernier, le gouvernement a invoqué la Loi sur l'importation de la viande pour répondre au dumping de bœuf subventionné pratiqué par la Communauté économique européenne sur le marché canadien. Depuis lors, le gouvernement a fait marche arrière à propos des quotas qu'il avait imposés. Il a fait passer le quota alloué aux États-Unis de 21 à 65 millions de livres et il est maintenant sur le point de négocier une augmentation du quota consenti à la Communauté économique européenne, afin de le faire passer de 5.9 à 33 millions de livres. Pourquoi le gouvernement bat-il en retraite, suite aux pressions exercées par les États-Unis et la Communauté économique européenne, au lieu de défendre les intérêts du secteur de la production animale au Canada?

M. Gauthier: Où est le bœuf?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Je remercie le député de sa question, monsieur le Président. Afin de mettre le député d'Algoma au fait de la situation actuelle, je tiens à lui signaler que le Canada a invoqué pour la première fois des dispositions de la Loi sur l'importation de la viande, ce que l'ancien gouvernement aurait dû faire l'automne précédent.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Nous avons dit à nos partenaires commerciaux que nous étions disposés à négocier avec eux, afin d'en arriver à une entente satisfaisant toutes les parties intéressées. Si nous ne pouvons en arriver à un règlement négocié, nous sommes disposés à invoquer la loi. Entretemps, la Communauté économique européenne nous menace de représailles. Le ministre du Commerce international collabore avec le Communauté, afin d'en arriver à une entente satisfaisante qui protège les producteurs de bœuf du Canada tout en étant juste envers les autres producteurs contre lesquels la Communauté a menacé de prendre des représailles.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons augmenté le quota de personne. Si le député a des renseignements que je n'ai pas, je voudrais bien savoir où il les a pris.

M. Foster: Monsieur le Président, tout le monde en parle dans les milieux intéressés. Les ministres devraient lire leurs notes documentaires avec plus d'attention.

Des voix: Oh, oh!

M. Foster: Je tiens simplement à signaler qu'il s'agit là de l'une des reculades les plus lâches que le gouvernement ait jamais faites. Le gouvernement abandonne totalement les producteurs de bœuf.

M. Clark (Yellowhead): Pourquoi n'avez-vous pas invoqué la loi?

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, pourquoi le ministre n'est-il pas disposé à se présenter devant le tribunal du GATT pour défendre les agriculteurs et les producteurs de bœuf du Canada, au lieu de prendre cette mesure lâche?

Des voix: Règlement!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, on ne peut certainement parler de lâcheté sans penser au comportement du gouvernement de 1974 à 1976 alors qu'il n'a absolument rien fait pour les producteurs de bœuf du Canada, même s'il était très bien placé pour le faire.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Très juste.

M. Mayer: Permettez-moi également de dire au député que notre gouvernement n'a pas été lâche lorsqu'il a invoqué la Loi sur l'importation de la viande à laquelle notre parti et le Nouveau parti démocratique ont souscrit lorsqu'elle a été adoptée par le gouvernement précédent. Nous ne sommes pas des lâches; nous assumons nos responsabilités envers tous les agriculteurs et nous assurons l'équité dans nos échanges commerciaux sur la scène internationale.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD

M. Derek Blackburn (Brant): En l'absence du premier ministre, monsieur le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je m'adresse. Pourquoi le gouvernement s'est-il engagé à mettre au point des techniques de défense spatiale dans le cadre de l'accord sur le Système d'alerte du Nord, alors que le traité relatif aux missiles antimissiles l'interdit?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député pourrait-il préciser exactement à quelle partie de l'accord il se reporte, monsieur le Président?

M. Blackburn (Brant): Je m'étais imaginé que le secrétaire d'État saurait tout cela sur le bout des doigts.

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): C'est interdit par le traité.

M. Deans: C'est déjà bien assez pénible de devoir indiquer au ministre ce que renferme son propre accord.

M. Blackburn (Brant): J'avais pourtant l'impression que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures connaissait la teneur du traité.

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Une question supplémentaire, monsieur le Président. Le secrétaire d'État a insisté sur les retombées de l'Initiative de défense stratégique en matière de création d'emplois. Pourrait-il également déposer à la Chambre toutes les études que le gouvernement a effectuées sur l'incidence de l'Initiative de défense stratégique sur les accords de contrôle des armements?

M. McKnight: Faites inscrire votre question au *Feuilleton.*

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ce qui est manifeste, monsieur le Président, c'est que je connais la teneur de l'accord et que le député l'ignore.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Il l'a démontré en refusant de citer ses sources.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A la lumière des récents développements, nous avons vu il y a un an le parti dont il est membre s'opposer fermement à la Guerre des étoiles. Il y a un mois, ils étaient d'accord pour laisser le président Reagan procéder à son programme et, aujourd'hui, ils s'intéressent simplement au nombre d'emplois que ce programme pourrait créer au Canada. Pourrais-je savoir du très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement actuel qui est seulement préoccupé par la création d'emplois et d'aucun autre niveau de discussion dans la politique internationale, s'ils vont changer la politique du gouvernement canadien et permettre maintenant la vente de réacteurs CANDU à n'importe quel pays, même s'ils n'ont pas signé le traité de non-prolifération, de telle façon qu'il y ait plus d'emplois, car, évidemment, nous avons perdu des emplois parce que nous avions des normes internationales dont les Canadiens étaient fiers?

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de donner raison au député quand il propose que nous supprimions les garanties qui s'attachent normalement à la vente des réacteurs Candu. Cela m'étonne que le député propose ici une pareille chose sur le parquet de la Chambre des communes.

Je profite de l'occasion pour rappeler au député de Saint-Maurice, ce qu'il sait très bien, que le premier ministre et moi avons bien précisé vendredi que toute activité à laquelle le Canada serait mêlé en ce qui concerne l'Initiative de défense stratégique sera tout à fait conforme aux principes du traité sur les missiles antibalistiques auquels le gouvernement souscrit.

M. Chrétien: Je n'ai rien proposé de semblable, monsieur le Président.

LA VENTE D'AVIONS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, à la façon dont le gouvernement se comporte aujourd'hui, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le sait, son seul critère pour essayer de vendre le programme spatial et l'Initiative de défense stratégique aux Canadiens, c'est la création d'emplois. Si c'est l'unique préoccupation, il faudrait que le Canada soit logique avec lui-même et qu'il se lance dans la vente, par exemple, des avions *Buffalo* que nous refusons de livrer à certains pays parce que nous ne voulons pas que ces appareils servent en cas d'hostilités.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si l'arc et la flèche faisaient l'objet de recherches de nos jours, le député et son parti tenterait de les relier à l'Initiative de défense stratégique.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Sérieusement il s'agit de savoir si le Canada va rester ou non fidèle à la tradition et participer à l'exploitation pacifique de l'espace. Nous l'avons fait dans le cas du RadarSat qui aide à prédire les sécheresses. Nous l'avons fait dans le cas du bras spatial qui a servi à réparer des satellites. Le député et son parti luddite veulent-ils que nous nous retirions aussi de ce domaine d'activités?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Êtes-vous en faveur du projet? Vous avez vendu votre âme.

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LE PRÊT SANS INTÉRÊT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances à propos du renflouement de la banque ce matin. Lorsque les agriculteurs canadiens ont des problèmes, les banques et le gouvernement disent toujours que c'est dommage. Lorsque les propriétaires de maisons sont en difficulté, les banques et le gouvernement disent toujours que c'est dommage. Lorsque les petites entreprises sont en difficulté, les banques et le gouvernement disent toujours que c'est dommage. Aussi, au nom des citoyens ordinaires, je demande pourquoi le gouvernement fait un prêt sans intérêt pour renflouer une banque alors que le secteur bancaire est le secteur le plus rentable de l'économie canadienne à l'heure actuelle.

Recours au Règlement—M. Blackburn (Brant)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, en examinant le contexte de cette intervention, le député constaterait que si nous essayons de collaborer avec le secteur privé et avec la province de l'Alberta, c'est pour éviter que la situation de la Banque commerciale du Canada ne se dégrade davantage à cause de l'incidence qu'une telle détérioration aurait sur l'économie de l'Ouest et sur les petits commerçants de cette région qui empruntent de l'argent à la banque et qui se trouveraient peut-être dans l'obligation de rembourser leur emprunt prématurément sans pouvoir nécessairement trouver une autre source de financement. C'est pour cette raison que nous avons jugé nécessaire de faire tout notre possible pour assurer la viabilité de la banque. Nous croyons que l'opération de renflouement organisée cette fin de semaine permettra de résoudre le problème.

M. Nystrom: Monsieur le Président, les banques à charte ont gagné des millions de dollars dans l'ouest du Canada.

● (1500)

L'AIDE AUX AGRICULTEURS ET AUX PÊCHEURS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Considérera-t-il cette intervention comme un précédent et offrira-t-il des prêts sans intérêts aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux petites entreprises parce que ce sont eux qui créent les vrais emplois durables?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, à l'instar du député, je trouve que les petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs jouent un rôle important dans l'économie canadienne. C'est pourquoi nous avons décidé dans la déclaration du 8 novembre de réduire la taxe de vente sur les carburants agricoles. Nous songeons beaucoup aux intérêts de ce secteur de l'économie.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

ON DEMANDE LE MAINTIEN DE CANAGREX

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député d'Algoma (M. Foster) le vendredi 22 mars 1985 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE L'AUTORISATION DE DÉPOSER UN DOCUMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) m'a posé une question d'une façon très cavalière. Il sait que le Règlement ne me permet pas de répondre à une question en même temps que je pose une question supplémentaire. Ma source est toutefois le traité sur les missiles antibalistiques, au cas où le ministre voudrait que je lui lise maintenant. En ai-je le droit?

M. le Président: J'ai bien peur que le Règlement ne soit pas en cause. Je comprends l'embarras du député, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Blackburn (Brant): Je me permets également de faire remarquer qu'il a refusé de répondre à ma deuxième question à la suite de cela.

M. le Président: A l'ordre. Le député sait parfaitement qu'il aurait dû avertir le greffier de son intention de revenir en fin de soirée sur cette question et recourir à la disposition du Règlement à cet effet.

M. Broadbent: Monsieur le Président, comme vous le savez parfaitement, nous pouvons n'importe quoi, n'importe quand, du consentement unanime de la Chambre. L'opposition officielle a laissé entendre qu'elle serait d'accord pour que le député dépose ou lise l'article demandé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Comme les ministériels ont posé la question, je suis sûr qu'ils consentiront à l'unanimité à ce que le député fasse la déclaration demandée par le ministre.

M. Clark (Yellowhead): Il veut déposer une coupure de presse.

M. Chrétien: C'est d'accord.

M. le Président: La période des questions s'est pourtant très bien passée; je me demande bien ce qui est arrivé.

M. Hnatyshyn: On aime beaucoup faire de l'esprit, en face.

M. le Président: A l'ordre. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) demande-t-il le consentement unanime pour quelque chose?

M. Broadbent: Oui.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, surtout à ma droite.

M. Gauthier: Expulsez-les.

M. le Président: Dois-je comprendre que le député désire qu'un simple député, et non pas un membre du cabinet, dépose un document du consentement unanime de la Chambre?

M. Broadbent: Oui.

M. le Président: Le député sait sans doute également que les usages et le Règlement énoncés dans Beauchesne et ailleurs empêchent un simple député autre qu'un ministre de déposer un document du consentement unanime. Par conséquent, je ne . . .

M. Broadbent: J'invoque le Règlement . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Par conséquent, je ne puis accepter la demande de consentement unanime en vue du dépôt de ce document.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA FAMINE EN AFRIQUE—DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR D'URGENCE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles et en conformité de l'article 46(2) du Règlement, le rapport de l'honorable David MacDonald, coordonnateur d'urgence, pour la famine en Afrique. A la suite de consultations, je pense que la Chambre consent à l'unanimité à ce que ce rapport soit renvoyé au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. le Président: Au lieu d'attendre jusqu'aux motions, je présume qu'il y a consentement unanime pour le renvoi du rapport.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

* * *

LES TRANSPORTS

ÉTUDE DU RÉGIME DE PENSIONS DU CN PAR LE COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Avis de motion émanant du gouvernement;

Le 22 mars 1985—Le ministre des Transports:

Que le comité permanent des transports soit autorisé à étudier toutes les questions relatives au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des spécialistes et de personnel professionnel, technique et de bureau; et

Que le comité fasse rapport de ses constatations et recommandations à la Chambre au plus tard le 30 juin 1985.

M. le Président: En conformité du paragraphe 2 de l'article 25 du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 83, 111 et 251.

[*Texte*]

LE REMPLACEMENT DES PANNEAUX D'AFFICHAGE

Question nº 83—**M. Angus:**

1. Au cours de l'année écoulée, combien de panneaux d'affichage temporaires et permanents relevant de la compétence du gouvernement a-t-on remplacés, modifiés ou repeints pour y inscrire le nom du nouveau ministre de chaque ministère intéressé et combien en a-t-il coûté au total?

2. Prévoit-on changer d'autres panneaux afin d'y inscrire le nom des ministres du nouveau Cabinet et, dans l'affirmative, combien?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): 1. Les noms des ministres ne sont inscrits que sur les panneaux de chantier et sur les indicateurs de leurs bureaux. Sur les panneaux de chantier, on remplace habituellement les noms en se servant de collants en vinyle fournis par Approvisionnements et Services Canada. A la demande des ministères, Approvisionnements et Services a fait préparer au cours de la dernière année 43,240 collants du genre, qui permettront de modifier la signature de 21,620 panneaux de chantier. En outre, 32 panneaux de construction ont dû être refaits de façon à y inscrire le nom du nouveau ministre. Le coût total de tous ces changements s'élève à $12,575, exclusion faite du temps consacré par les employés des ministère à apposer lesdits collants.

2. Les changements de noms des ministres sur les panneaux indicateurs ne se font pas selon un calendrier établi. Cependant on prévoit peu de changements additionnels.

LE MAS—LES MARCHÉS ADJUGÉS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MANICOUAGAN

Question nº 111—**M. Boudria:**

Depuis les élections du 4 septembre, combien de marchés du ministère des Approvisionnements et Services ont été adjugés à des fournisseurs ou des entrepreneurs provenant en totalité ou en partie de la circonscription de Manicouagan, ou ont été remplis par eux, et, dans chaque cas, quelle était la valeur totale des marchés?

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Depuis le 4 septembre, 120 contrats et 3 modifications de contrats furent adjugés.

Écart monétaire en matière de contrat	Nombre de contrats adjugés	Valeur totale en dollars
0 — 499	44	$12,241
500 — 999	15	$10,645
1,000 — 1,999	24	$31,801
2,000 — 4,999	26	$72,628
5,000 — 9,999	5	$26,000
10,000 et au-dessus	6	$512,604
Modifications	1	$832
	1	$2,500
	1	$5,000

LE SCRS—LES LOCAUX

Question nº 251—**M. Nunziata:**

Dans quelles villes le Service canadien du renseignement de sécurité établira-t-il des bureaux et, là où il en établira, partagera-t-il des locaux avec la GRC?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Bien qu'à l'heure actuelle, le SCRS partage des locaux avec la GRC dans certaines villes, il ne s'agit là que d'une mesure temporaire et le SCRS finira par avoir partout ses propres locaux. De plus, le SCRS n'a nullement l'intention d'ouvrir des bureaux ailleurs que dans les villes où il y en a déjà. Voici les villes en question:

Les subsides

Ville	Locaux distincts	Locaux partagés avec la GRC	Année financière prévue pour la séparation
Victoria (C.-B.)		X	1985
Vancouver (C.-B.)	X		
Edmonton (Alberta)		X	1985
Calgary (Alberta)	X		
Regina (Saskatchewan)	X		
Saskatoon (Saskatchewan)		X	1985
Winnipeg (Manitoba)		X	à déterminer
Toronto (Ontario)		X	1985
London (Ontario)	X		
Hamilton (Ontario)		X	1985
Kitchener (Ontario)		X	1985
Niagara Falls (Ontario)		X	1985
Windsor (Ontario)		X	1985
*Ottawa (Ontario)	X	X	à déterminer
Sudbury (Ontario)		X	à déterminer
Montréal (Québec)		X	1986
Québec (Québec)		X	1986
Halifax (Nouvelle-Écosse)		X	à déterminer
Moncton (Nouveau-Brunswick)		X	1986
Saint-Jean (Terre-Neuve)		X	1985

*Comprend le Quartier général du SCRS et le Bureau régional d'Ottawa.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Garneau:

Que la Chambre regrette que le gouvernement ait encore retardé la présentation d'un budget et ait ainsi assuré qu'il aura passé plus de huit mois au pouvoir sans rien faire de concret pour créer des emplois et pour établir le genre de confiance économique nécessaire à la réalisation des espoirs et aspirations de tous les Canadiens et en particulier des femmes, des jeunes, des agriculteurs, des pêcheurs, des personnes âgées, des autochtones et, surtout, des chômeurs dont le nombre atteint presque le million et demi.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ce matin, j'avais entrepris de parler des arrangements commerciaux conclus entre le Canada et les États-Unis. J'avais fait valoir que, certes, ces liens ont une grande importance pour nous et nos rapports avec notre plus grand allié et principal associé commercial sont primordiaux à nos yeux, mais qu'il est également important pour nous de négocier de façon avertie sur toutes ces questions, car les États-Unis ont certainement montré dans le passé leur grande habileté à protéger leurs intérêts.

Les États-Unis ont protesté pendant longtemps et énergiquement contre l'Agence d'examen de l'investissement étranger, alors qu'ils interdisent ou limitent l'investissement étranger dans de nombreux secteurs de leur économie—notamment dans le transport maritime côtier et intérieur, l'aviation, les centrales nucléaires et hydro-électriques, les communications, les entreprises financières, l'immobilier, la pêche, certaines concessions minières, les travaux de dragage et de sauvetage, et les industries de défense. Comme le savent les députés, le réseau des entreprises de défense est très vaste.

Une comparaison de nos investissements respectifs est très intéressante. Le secteur minier, par exemple, est sous contrôle étranger dans une proportion d'environ 40 p. 100 au Canada, et d'environ 5 p. 100 aux États-Unis; pour le pétrole et le gaz, la proportion est de 50 à 60 p. 100 au Canada par rapport à 18 p. 100 aux États-Unis; pour le secteur manufacturier, 48 p. 100 est sous contrôle étranger au Canada par rapport à 3 p. 100 aux États-Unis. La base même de la politique concernant l'investissement est différente d'un pays à l'autre.

L'économie américaine, à laquelle le gouvernement d'en face voue une très grande admiration, connaît aussi des difficultés. Nous risquons d'être touchés par certaines d'entre elles, à moins de prendre soin de nous protéger. Les États-Unis ont un énorme déficit commercial. Si un jour ils commencent à s'en inquiéter et décident de faire quelque chose à ce sujet, il est certain que nous pourrons en pâtir. Il y a, par exemple, l'Ontario, qui à lui seul exporte plus aux États-Unis que le Japon. Les États-Unis ont également un énorme déficit budgétaire, alimenté par des dépenses militaires énormes. Cela pourrait changer. Les établissements bancaires internationaux pourraient bien s'inquiéter de ces engagements à certains égards excessifs des États-Unis. Si la communauté internationale décidait de regarder cela d'un autre œil, nous pourrions nous trouver très vulnérables si nous avons effectivement mis tous nos œufs dans ce panier, sans négociations ni garanties convenables.

• (1510)

Environ 80 p. 100 de nos échanges se font maintenant avec les États-Unis. Est-ce que le gouvernement a l'intention de laisser les choses à peu près en l'état, de continuer comme le faisait le gouvernement libéral à encourager les exportateurs à trouver d'autres débouchés, particulièrement dans les pays de la bordure du Pacifique, ou s'il a l'intention de nous accrocher plus étroitement aux États-Unis? Voilà les choses qu'il nous faut savoir.

A propos d'ententes commerciales et plus spécialement d'un traité commercial avec les États-Unis, il est impossible de faire cela sans envisager également la question des technologies nouvelles, de la concurrence émergente des pays en voie de développement, des effets que cela a sur nos propres industries, de la nécessité de protéger notre population, que ce soit avec des subventions de recyclage ou des programmes d'adaptation des travailleurs. Tout cela a besoin d'être examiné très attentivement.

Il est fort possible que le gouvernement envisage tout cela, mais nous n'en savons rien parce que la Chambre est de moins en moins appelée à en débattre. De plus en plus on procède par voie de communiqués et de déclarations faites à l'extérieur de la Chambre. Peu de choses comptent plus pour nous que la situation actuelle de l'économie. Nous avons tous été élus par des gens qui ont énormément de mal à traverser la récession. Ils en souffrent et cherchent à être aidés.

Quand la session s'est ouverte, l'opposition officielle a dit—et elle le dit toujours—que toutes les mesures gouvernementales constructives auront notre appui. Nous avons toujours la même position, mais les choses deviennent de plus en plus difficiles parce qu'il n'y a pas de mesures présentées à la Chambre. Nos questions restent sans réponses. On y réplique en un bout de ligne. On dirait que le gouvernement cherche encore à remporter les dernières élections.

Je terminerai sur un appel au gouvernement, à qui je demanderai de prendre ses responsabilités, de donner une orientation et de nous tenir au courant. Essayez d'agir d'une façon civilisée et sérieuse avec les députés de l'opposition, et vous obtiendrez très facilement notre collaboration.

M. le vice-président: Des questions, des observations? Reprise du débat.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai quelques mots à dire sur la motion dont le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a saisi la Chambre aujourd'hui au nom du parti libéral. On y condamne le gouvernement pour ne pas avoir encore présenté de budget. Il y est aussi question de l'importance des emplois au Canada, mentionnant de nombreux groupes de notre société dont les jeunes, les agriculteurs, les pêcheurs, les personnes âgées et les autochtones.

J'avoue d'emblée que depuis le temps que je siège à la Chambre, je ne me rappelle pas qu'un gouvernement nouvellement élu ait tardé aussi longtemps à présenter un budget. Bien sûr, il nous a présenté en novembre un exposé économique où il nous a révélé quelque peu son orientation. Nous y avons vu que les conservateurs ne diffèrent pas des libéraux. Ils ont maintenu la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente que le ministre libéral des Finances, la «garantie absolue», avait annoncée à la Chambre il y a environ un an. Ils nous ont averti qu'ils augmenterait le prix de notre carburant pour qu'il atteigne le cours international. Voilà qui nous a déjà donné une petite idée de la voie dans laquelle s'oriente le gouvernement.

L'exposé économique renfermait le programme de compressions budgétaires par lequel le gouvernement a réduit ses dépenses de quelques milliards de dollars. A mon avis, en agissant ainsi, au lieu de créer des emplois le gouvernement aggrave le chômage. L'économie nationale s'en trouve ralentie et les Canadiens ont moins d'argent à dépenser parce qu'ils en gagnent moins.

Notre pays s'achemine dans la direction inverse de celle où il devrait aller. Je me souviens fort bien de ce qui s'est dit au cours de la campagne électorale l'été dernier. Le premier ministre (M. Mulroney), qui était alors chef de l'opposition, n'a pas cessé de répéter d'un bout à l'autre du Canada que la campagne ne portait que sur une seule question, les emplois. Par conséquent, j'ai pensé que si les conservateurs étaient élus, ils présenteraient rapidement un budget qui mettrait l'accent sur la création d'emplois. J'ai été très étonné qu'ils en remettent la présentation à plusieurs mois et la retardent maintenant jusqu'à la fin de mai. Le premier ministre a manqué à sa promesse électorale. Les Canadiens lui ont confié le mandat très important de leur donner du travail.

Le 4 septembre, le Canada comptait près de un million et demi de chômeurs. Aujourd'hui encore, à la fin mars, ce chiffre n'a pas changé. Où est donc la différence? Le premier ministre a-t-il apporté quelque changement que ce soit?

Je me rappelle ce qui s'est passé au début de juillet quand le premier ministre s'est réuni à Prince Albert avec certains des candidats de son parti dans l'Ouest. Il avait dit: «Élisez-moi premier ministre et des milliers d'emplois seront créés du jour au lendemain.» Je sais que des gens aussi réfléchis que le député de Bow River (M. Taylor) n'auraient pas dit pareille chose car il sait qu'il n'y a pas de solution magique. Ce n'est pas étonnant que le gouvernement ait échoué. Il ne pouvait pas créer tous ces emplois du jour au lendemain.

Jetons un coup d'œil aux chiffres sur le chômage pour le mois de février qui ont été publiés il y a quelques semaines. Selon ces chiffres, le taux de chômage a augmenté dans sept des dix provinces du Canada depuis un an. La situation est la même dans presque toutes les régions du pays. Le taux de chômage augmente au lieu de diminuer. Voilà pourquoi la Chambre devrait accorder la priorité à la création d'emplois. C'est là-dessus que nous devrions insister.

J'ai été très déçu par la réaction du ministre des Finances (M. Wilson) à la Conférence économique nationale qui a eu lieu à Ottawa il y a quelques jours. Il semblait y avoir deux camps. D'une part, les banquiers et les grandes entreprises disaient que nous devrions accorder la priorité au déficit et qu'il fallait prendre de mesures pour réduire ce déficit, comme l'a fait Billy Bennett en Colombie-Britannique. C'est ce que les banquiers et les grandes entreprises semblaient dire.

D'autre part, il y avait les groupes d'action civique, les syndicats et d'autres groupes représentant les Canadiens ordinaires, qui soutenaient qu'il fallait accorder la priorité à la création d'emplois. La création d'emplois au Canada aurait notamment pour conséquence de réduire le déficit à longue échéance. Nous serions de nouveau une nation de producteurs, une nation de faiseurs, une nation qui produirait des biens et des articles pour les Canadiens, une nation qui produirait les choses dont nous avons besoin au Canada. Si nous faisions baisser le taux de chômage, le gouvernement fédéral aurait moins de prestations d'assurance-chômage à verser et les provinces moins de chèques de bien-être social à payer.

Je ne comprends vraiment pas pourquoi le gouvernement consulte les Canadiens s'il n'a pas l'intention de les écouter et de tenir compte de leur point de vue. Le message des Canadiens est très clair. Selon eux, le déficit n'est pas le principal problème du Canada et le gouvernement devrait dépenser pour créer des emplois et aider les petites entreprises, c'est-à-dire les agriculteurs, les pêcheurs et les travailleurs forestiers. Il devrait aider les industries primaires du Canada. Cela aurait des répercussions de bas en haut dans l'économie et cela créerait des emplois. Au lieu d'exercer une telle action du bas vers le haut, le ministre continue d'appliquer certaines des anciennes lignes de conduite des libéraux qui visaient à obtenir des répercussions du haut vers le bas, c'est-à-dire que le gouvernement donne son aide aux riches, aux banques et aux grandes sociétés et qu'il accorde son aide aux bien-nantis alors que les citoyens ordinaires doivent payer de plus en plus d'impôts.

• (1520)

Je suis sûr que certains députés conservateurs de l'arrière-ban sont gênés du fait que leur gouvernement maintient d'anciennes politiques libérales. J'invite ces députés à se lever et à dire ce qu'ils en pensent afin que le premier ministre (M. Mulroney) s'occupe, en priorité comme il l'a promis, de créer de l'emploi. Et comme durant la campagne électorale, la priorité du Parlement doit être aussi les emplois. C'est la raison pour laquelle nous avons tous été élus. C'est aussi notre mandat. Et pourtant nous ne sommes témoins d'aucune amélioration importante dans ce domaine.

Depuis deux mois, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), d'autres députés de notre parti ainsi que moi-même, avons eu l'occasion de parcourir notre pays et d'entretenir de simples citoyens de la création d'emplois et de l'avenir de notre pays. Deux ou trois choses m'ont paru très importantes. D'abord, à l'unanimité, nos interlocuteurs ont dit que la priorité du Parlement doit être les emplois, que les politiciens doivent cesser de se chicaner et dégager une perspective nationale qui nous indiquerait comment nous pourrions créer ces emplois.

En second lieu, j'ai été étonné d'entendre des citoyens, à Terre-Neuve en particulier, nous dire que quelque chose peut être fait. Ils sont optimistes. En dépit des difficultés, ils gardent l'espoir. Ils espèrent que nous les Canadiens pourront enfin trouver des moyens de créer des emplois aux quatre coins du pays.

La troisième chose qui m'a frappé c'est que la majorité des Canadiens de toutes les régions semblent partager l'idée qu'il n'existe pas de solution magique, pas plus qu'il n'existe de spécialistes en matière de politique économique nationale. Ils semblent plutôt d'avis qu'il faudrait confier davantage de responsabilités et aussi beaucoup plus d'argent aux simples citoyens afin que ces derniers, à l'échelon local, puissent contrôler l'économie de leur collectivité respective.

Les Canadiens affirment qu'il nous faut d'autres programmes pour favoriser l'autosuffisance des différentes régions, qu'il nous faut d'autres programmes pour promouvoir la petite entreprise et les coopératives, que nous devrions accroître les pouvoirs des autorités locales afin qu'ils puissent avoir leur mot à dire sur l'orientation de leur collectivité.

Il me semble que si l'on peut dégager une idée centrale des critiques de ce qui a été fait jusqu'ici, c'est qu'un trop grand nombre de programmes ont été imposés par le gouvernement central à toutes les collectivités, que les bureaucrates sont insensibles, que nous avons un gouvernement indifférent et centralisé qui ne comprend pas les besoins des Canadiens ordinaires. Je n'oublierai jamais ce qu'on nous a dit à Terre-Neuve sur la trop grande centralisation non seulement du gouvernement d'Ottawa, mais aussi de celui de Saint-Jean. On nous a dit que les capitales provinciales n'aidaient pas suffisamment les autorités locales à prendre leurs décisions. Je songe à une sorte de démocratie économique et industrielle qui permettrait aux agriculteurs, par exemple, d'influencer davantage les politiques agricoles et aux pêcheurs les politiques de pêche. Il faudrait aider davantage les petites entreprises et les coopératives locales afin de leur assurer une plus grande autonomie.

Les projets dont je vous ai parlé ne seraient pas nécessairement de grands projets. On a beaucoup critiqué les mégaprojets, ces programmes grandioses qui devaient créer des dizaines et des dizaines de milliers d'emplois sur quelques années. Les gens ordinaires parlent de créer cinq ou six emplois par-ci et dix ou 20 autres par-là. En Colombie-Britannique, il en va de même dans l'industrie du bois. Nous pourrions commencer à transformer et à fabriquer au Canada davantage de produits du bois. Dans les Prairies, des gens ont toutes sortes d'idées pour accroître notre base de céréales et de pétrole. Le gouvernement fédéral pourrait augmenter son aide aux initiatives locales et communautaires proposées par des gens ordinaires.

Il m'a été signalé à maintes reprises que les gens ordinaires savent beaucoup mieux que des bureaucrates se trouvant à Ottawa ou dans les capitales provinciales ce qui sera viable dans leur localité. C'est l'orientation que les Canadiens ordinaires souhaitent nous voir prendre. Ils veulent un gouvernement qui réponde à ce désir. Ils veulent qu'on finance davantage les initiatives locales et les coopératives de travail. Ils veulent une plus grande aide technique pour créer et organiser des coopératives de travailleurs. A ce sujet, le gouvernement devrait examiner l'expérience de la France et de l'Espagne. Les gens veulent qu'on aide davantage la petite entreprise.

La politique gouvernementale a suscité bon nombre de critiques. On nous a dit que le gouvernement donnait trop aux grandes entreprises. Près de 70 à 80 p. 100 du financement offert profite aux grandes entreprises, comme les sociétés pétrolières, et très peu à la petite entreprise, le secteur où la plupart des emplois sont créés au départ. Voilà l'orientation que souhaitent prendre les Canadiens ordinaires.

En outre, on nous a dit que nous devrions suivre une politique de taux d'intérêt bien canadiens. Si nous appliquions une telle politique en diminuant le taux d'intérêt réel de 3 ou 4 p. 100, nous donnerions un coup de pouce à l'économie. Nous pourrions offrir des prêts à intérêt faible aux propriétaires, aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux exploitants de petite entreprise pour leur permettre d'étendre leurs activités, de construire des maisons et des structures dans tout le pays. Ainsi nous redonnerions du travail aux Canadiens. Bon nombre de pays l'ont fait. Cependant, j'ai l'impression que le ministre des Finances (M. Wilson) a peur de prendre une mesure qui ne s'aligne pas sur celles de M. Reagan aux États-Unis.

Il me semble—et le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) en conviendra certainement avec moi—que nous avons une politique économique double au Canada. Le gouvernement compte sur les grandes entreprises du secteur privé et sur les États-Unis et M. Reagan. Voilà les deux éléments sur lesquels le gouvernement fait reposer la relance économique au Canada. A notre avis, cette solution ne marchera pas et ne redonnera pas du travail aux Canadiens. Nous devons commencer à agir de notre propre chef. La politique des taux d'intérêt est très importante et le gouvernement doit s'y atteler, à mon avis.

Le premier ministre conservateur de l'Alberta a parlé d'un taux d'intérêt réel d'environ 4 p. 100 au Canada. Compte tenu d'un taux d'inflation de 3.5 ou 4 p. 100, il s'agit donc d'un taux d'intérêt de 7 p. 100, au lieu des 11 p. 100 actuellement fixés par la Banque du Canada.

Je pose très sincèrement une question, monsieur le Président. Puisque vous occupez le fauteuil, vous devez vous la poser très souvent. Quelle différence y a-t-il entre le gouvernement libéral précédent et le groupe de députés, d'en face, qui forment le gouvernement actuel?

[*Français*]

Nous avons les mêmes fonctionnaires, le même président de la Banque du Canada, le même sous-ministre pour le ministère des Finances ici dans le pays. Nous avons la même politique monétaire. Quelqu'un là-bas est d'accord avec moi. Il a dit qu'il était d'accord; c'est un député d'arrière-ban du parti progressiste conservateur.

Mais c'est vrai, monsieur le Président, la politique monétaire du gouvernement actuel est exactement la même que celle du gouvernement de M. Trudeau il y a deux ou trois ans. C'est M. Bouey qui prend les décisions gouvernementales, ce n'est pas du tout le ministre des Finances, et je suis certain aussi que le député de Mississauga-Nord (M. Blenkarn) est d'accord avec moi, parce que je me souviens très bien, lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre il y a deux ou trois ans, il posait souvent des questions, à savoir pourquoi nous n'avions pas une politique monétaire indépendante dans ce pays. Il a souvent parlé de la nécessité et du besoin d'aide pour les PME, pour nos agriculteurs, pour nos pêcheurs, ainsi que dans le domaine des hypothèques pour les Canadiens ordinaires, mais je pose la question, monsieur le Président. Où est la différence?

M. Rodriguez: Il n'y a pas de différence!

M. Nystrom: Il n'y a pas de différence. M. Mulroney est la réincarnation de M. Trudeau. Ce sont exactement les mêmes choses. Il y a peut-être une petite différence . . . Je pense que M. Mulroney aime mieux M. Reagan que M. Trudeau, mais c'est la seule différence, monsieur le Président, et je suis certain que vous êtes d'accord avec moi.

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau vient d'invoquer le Règlement pour, sans doute, nous rappeler que l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) devrait, lorsqu'il parle du premier ministre, s'adresser comme tel et non mentionner son nom personnel.

Mme Mailly: Merci, monsieur le Président.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Nystrom: Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de certains détails de la motion. Cette motion, présentée par le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) est ainsi conçue:

> Que la Chambre regrette que le gouvernement ait encore retardé la présentation d'un budget et ait ainsi assuré qu'il aura passé plus de huit mois au pouvoir sans rien faire de concret pour créer des emplois et pour établir le genre de confiance économique nécessaire à la réalisation des espoirs et aspirations de tous les Canadiens et en particulier des femmes, des jeunes, des agriculteurs, des pêcheurs, des personnes âgées, des autochtones et, surtout, des chômeurs dont le nombre atteint presque le million et demi.

Je voudrais proposer l'amendement suivant. Je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

> Qu'on modifie la motion en insérant immédiatement après le mot «autochtones» les mots suivants:
>
> «la population handicapée, les minorités visibles.»

Je présente cet amendement parce que les libéraux ont énuméré toute une série de gens, y compris les autochtones, les agriculteurs et les pêcheurs, mais oublié deux groupes très importants de notre société: les handicapés et les minorités visibles.

Le rapport Abella a été déposé à la Chambre en novembre dernier. Il traite d'action positive et de possibilités équitables d'emploi pour quatre groupes au Canada. Il examine la situation des femmes et de trois minorités, soit les autochtones, les handicapés et les minorités visibles. A mon avis, le parti libéral a fait preuve de négligence en oubliant dans son énumération les handicapés et les minorités visibles.

Dans notre groupe d'intervention en matière d'emploi, nous avons constaté que les Canadiens sont portés à oublier les handicapés. Toutefois, de 8 à 10 p. 100 des Canadiens sont handicapés. Dans le domaine de l'emploi, la plupart de ces personnes sont traitées injustement. Au fil des années, le gouvernement fédéral s'est montré peu empressé de fournir une aide satisfaisante aux Centres d'emploi du Canada pour trouver du travail aux Canadiens handicapés et leur offrir des programmes de formation. Il y a trois ou quatre ans, le Parlement établissait le comité spécial concernant les invalides et les handicapés. Notre porte-parole au sein de ce comité était le député de Beaches (M. Young). Il a fait de nombreux discours à la Chambre sur la nécessité d'établir des programmes d'action positive à l'intention des Canadiens invalides. Les associations nationales qui représentent nos invalides sont déçus parce que le gouvernement n'a pris aucune mesure positive en leur faveur. Par conséquent, si nous voulons débattre cette motion aujourd'hui, autant tenir compte aussi de nos handicapés.

Il y a aussi les minorités visibles. Nous savons tous que les minorités visibles se heurtent à certains problèmes, car elles sont victimes de discrimination au travail et dans la recherche d'un emploi. A Toronto, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) et moi-même nous sommes entretenus avec un représentant de la Coalition nationale des Noirs et avec les représentants d'autres associations qui luttent contre le racisme. Nous avons entendu parler de diverses études exécutées à Toronto qui révèlent nettement que les employeurs traitent injustement les Noirs et les autres minorités visibles. Dans une étude, un acteur blanc et un acteur noir se sont présentés chez divers employeurs de Toronto pour postuler le même emploi. Ils avaient les mêmes compétences, la même scolarité et le même âge. Ils ont également utilisé la même approche. Ils ont constaté, à maintes et maintes reprises, que les emplois disparaissaient lorsque c'était l'acteur noir qui faisait la demande, mais que, souvent, une offre était faite à l'acteur blanc qui posait se candidature quelques minutes avant ou quelques minutes après l'acteur noir.

Il est temps que nous pensions davantage aux minorités visibles et que nous fassions plus. A Halifax, nous avons rencontré des groupes religieux qui nous ont parlé des problèmes de la population noire. Il est malsain que la grande majorité des jeunes noirs de Halifax soient en chômage. C'est malsain et c'est injuste, dans une ville et dans un pays qui ont autant à offrir. La Chambre doit prendre une position catégorique au nom des minorités visibles et des handicapés, ainsi que de tous ceux qui sont mentionnés dans la motion libérale.

Je demande à la Chambre d'appuyer notre amendement. Pour terminer, je prie également la Chambre de remplir le mandat que nous avons, en tant que parlementaires, celui de créer des emplois en toute priorité. Le ministre des Finances (M. Wilson) devrait cesser d'écouter les banquiers et la grande entreprise et commencer à écouter les Canadiens moyens, les petits entrepreneurs, les agriculteurs, les travailleurs et les pêcheurs et tout le pays. Il entendra un autre son de cloche.

Lors de la campagne électorale, l'été dernier, l'homme politique qui a parlé le plus du déficit est le chef du parti libéral. Nous avons vu ce qui lui est arrivé le 4 septembre. Je pense que, à cet égard, les Canadiens nous ont servi un message. Le gouvernement ne devrait pas l'oublier en fixant ses priorités économiques et en préparant le budget qui nous sera présenté dans quelques mois.

M. le vice-président: Les députés ont entendu l'amendement proposé. Nous allons maintenant passer à la période des questions et observations. La parole est au député de Beaches (M. Young).

M. Young: Monsieur le Président, je pense que tous ceux qui sont au courant de leur situation reconnaîtront que le chômage est le principal problème des handicapés du Canada. S'ils n'ont pas accès à un emploi décent, les handicapés ne pourront profiter d'aucun des avantages que les autres Canadiens sont en droit d'espérer. Sans possibilités d'emploi convenables, ils ne pourront pas avoir des logements décents, des moyens de transport et des possibilités d'étudier. De nombreux députés ne savent pas qu'il y a des milliers d'enfants au Canada qui sont handicapés—soit du point de vue physique, soit autrement—et qui ne peuvent pas aller à l'école. Si nous voulons fournir aux handicapés canadiens le même accès aux transports, à l'enseignement, aux loisirs et aux communications, ils faut qu'ils puissent trouver des emplois.

Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) pourrait-il nous dire si des témoins se sont présentés devant le groupe de travail sur l'emploi dont il a parlé, pour signaler le manque de débouchés, de formation et d'aide gouvernementale? Si cette aide était suffisante, les handicapés pourraient trouver du travail.

M. Nystrom: Oui, monsieur le Président, nous avons entendu cela de la part d'organismes représentant les handicapés. Leurs deux préoccupations principales étaient l'emploi et la discrimination. En fait, ils estimaient que les municipalités et les parlementaires provinciaux et fédéraux les avaient oubliés lors de la planification et de l'organisation de notre société. Je me rappelle avoir parlé à un président d'un organisme pour handicapés de Halifax. Il m'a dit que le gouvernement avait nommé un coordonnateur au ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour s'occuper des handicapés des provinces de l'Atlantique. Il m'a signalé également, mais je n'ai pas eu le temps de le vérifier, que ce même ministère avait un coordonnateur aussi en poste au Québec et en Ontario et peut-être deux dans l'Ouest. Il a déploré le peu d'importance que le gouvernement accordait aux besoins et aux aspirations des Canadiens handicapés. Il a parlé de plusieurs mesures à prendre pour remédier à cette situation. Il a dit aussi que les recommandations du juge Abella devraient être adoptées. Il considérait que les bons sentiments et les directives d'application facultative n'aboutiraient à rien. Il croyait que ces programmes d'action positive et d'égalité en matière d'emploi ne fonctionneraient que s'ils étaient assortis de règlements et de directives exécutoires prévoyant des objectifs précis. Mais la ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'a rien prévu de tel. Ces programmes n'aboutiront pas plus au Canada qu'ils n'ont abouti ailleurs s'il n'y a pas d'objectifs bien précis.

Je reviens encore au rapport du groupe de travail que tous les partis ont accepté à la Chambre au cours de la dernière législature. Ce rapport a présenté bien d'autres recommandations que les handicapés du Canada s'efforcent de faire accepter.

M. Malone: Monsieur le Président, je trouve que, dans son discours, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), tout comme d'autres néo-démocrates depuis quelques mois, voire même quelques années, abusent d'une expression qui pourraient être fort trompeuse. Ils se targuent d'être les défenseurs du simple citoyen. Cette expression fait évidemment vibrer une corde sensible chez les Canadiens. C'est tout naturel puisque tous les Canadiens se considèrent comme de simples citoyens. Il faudrait prendre les députés néo-démocrates à partie chaque fois qu'ils abusent de cette expression. Ont-ils une définition pratique de l'expression simple citoyen? Pourquoi les députés de ce parti ne soutiennent-ils pas ceux qui sont imaginatifs, originaux ou extraordinaires? Pourquoi créent-ils une classe de toute pièce, une classe à part qu'ils s'empressent de défendre par la suite? Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) pourrait-il nous donner une définition fonctionnelle de l'expression simple citoyen? Qui fait partie de ce groupe restreint que ces députés défendraient s'ils formaient le gouvernement? Qui fait partie de ce petit groupe de Canadiens?

• (1540)

M. Rodriguez: Vous, Arnold.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je pense en avoir fourni un bon exemple lorsque j'ai parlé au ministre des Finances (M. Wilson) aujourd'hui de l'aide consentie à une banque et que je lui ai rappelé que les contribuables lui accordaient à leurs frais un prêt sans intérêt de millions de dollars. Je ne considère pas que les banques soient de simples citoyens. J'ai demandé au ministre si cela constituait un précédent en ce qui concerne les prêts sans intérêt. Autrement dit, je lui demandais si le gouvernement accorderait la même considération aux agriculteurs? Bien des agriculteurs dans toutes les régions de notre pays sont sur le point de faire faillite.

Mme McDougall: Qui donc pensez-vous emprunte aux banques?

M. Blackburn (Brant): Dites nous donc quand vous avez obtenu d'une banque pour la première fois un prêt sans intérêt?

M. Nystrom: La ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) me demande qui selon moi emprunte aux banques. Il y a dans ma circonscription des tas d'agriculteurs qui ont emprunté de l'argent à la banque et qui doivent verser des intérêts à un taux usuraire.

M. Mitges: En plein dans le mille!

M. Nystrom: Je sais que la ministre n'est pas d'accord avec ce que je viens de dire, mais son voisin de banquette l'est. Je sais qu'il est d'accord, car il sait pas mal de choses de la situation des simples citoyens de sa propre circonscription. Je pourrais vous nommer toute une série d'agriculteurs de ma circonscription qui éprouvent des difficultés et qui me posent sans cesse la question suivante: si le gouvernement se mêle d'accorder ainsi aux banques des prêts sans intérêt ou de sauver de la faillite de grandes sociétés, pourquoi ne fait-il pas de même pour les simples agriculteurs, pêcheurs et exploitants de petites entreprises? J'ajouterai pour la gouverne du député de Crowfoot (M. Malone) que ce qui est bon pour les unes est aussi bon pour les autres. Pourquoi les traiter différemment? Est-ce là ce que signifie «progressiste conservateur»? Le gouvernement actuel poursuit en l'occurrence les politiques de l'ancien gouvernement libéral. Je n'aime pas cela. Je pense que les Canadiens eux non plus n'aiment pas cela. Mais c'est ce que nous entendons par «Canadiens ordinaires».

M. Malone: Monsieur le Président, je tiens à signaler au député de Yorkton-Melville que chaque fois que le gouvernement intervient pour empêcher une banque de faire faillite, il le fait non seulement pour protéger les intérêts de la banque, mais aussi ceux de tous les déposants et de tous les utilisateurs. Le député sait pertinemment que si le gouvernement laissait les banques faire faillite, des milliers de Canadiens ordinaires comme ceux dont il vient de parler en resteraient sérieusement marqués. Quand le député dit qu'il est favorable à la petite entreprise, il veut dire en fait qu'il lui est favorable jusqu'à ce qu'elle réussisse. Sitôt qu'elle s'en sort bien, il ne veut plus rien savoir. Les députés de ce parti ne s'intéressent qu'aux gagne-petit.

Eh bien, monsieur le Président, je voudrais que le député de Yorkton-Melville sache que la création d'emplois d'un bout à l'autre du pays dépend de l'imagination et de l'ingéniosité de tous les Canadiens, sans exception. Chose certaine, il est contraire à la nature même de notre pays de présenter une espèce de notion euphorique selon laquelle il existe au Canada des gens extraordinaires qui n'appartiennent pas au système de caste auquel souscrit le Nouveau parti démocratique. Tout gouvernement qui arrive au pouvoir doit défendre les intérêts de tous les Canadiens et favoriser la productivité où qu'elle soit. Il ne devrait pas essayer de créer un système de castes, comme le NPD le fait, en aidant certains groupes et en laissant les autres se débrouiller. Le parti du député prétend être le défenseur de la petite entreprise. Que se passe-t-il lorsque cette petite entreprise prospère? LE NPD rejette le dirigeant de cette petite entreprise; il n'est plus quelqu'un d'ordinaire.

Le député ne nous a pas donné une définition pratique de ce qu'est un Canadien «ordinaire». Il en est incapable.

M. Rodriguez: Vous n'écoutiez pas.

M. Malone: Il n'a peut-être pas le temps de répondre maintenant, mais il pourrait m'écrire. Je le mets au défi de me définir ce qu'est un Canadien «ordinaire», car tous les Canadiens sont des gens ordinaires.

M. Blackburn (Brant): Laissez-le parler.

M. Rodriguez: Asseyez-vous et laissez-le parler.

M. Malone: Les députés néo-démocrates qui me crient de m'asseoir et manquent ainsi de respect envers le Parlement devraient très bien savoir qu'ils ne peuvent continuer à jouer sur les mots et à toucher aux cordes sensibles des Canadiens sans avoir jamais à rendre des comptes. Les termes qu'ils rabâchent sont dénués de sens. Ces députés n'ont aucune définition pratique. Ils devraient commencer à se plonger dans la réalité au lieu de se contenter de belles paroles.

M. Nystrom: Monsieur le Président, en écoutant le député de Crowfoot, je suis amené à penser qu'il doit avoir écouté attentivement, au fil des ans, Ernest Manning. Le député suit certainement ses traces dans ses interventions à la Chambre.

Si le député veut un exemple, monsieur le Président, d'un gouvernement qui n'a pas renfloué une banque, je peux lui dire que le gouvernement conservateur de la Saskatchewan n'a pas renfloué la Pioneer Life. C'est là un précédent. Je suppose que le gouvernement voudrait se charger de ce renflouement. J'ignore au juste quelle est sa position. En fait, si le député de Crowfoot veut rencontrer des gens ordinaires, il devrait venir dans ma circonscription et je le présenterai à des agriculteurs qui sont des gens très ordinaires qui voudraient profiter des mêmes avantages que le gouvernement accorde aux banques. Si le député veut continuer de défendre les riches, je n'ai rien contre, mais il y aura des élections dans trois ou quatre ans et la population jugera alors. Si les conservateurs sont aussi insensibles que les libéraux il y a quelques années, ils connaîtront le même sort qu'eux.

M. le vice-président: Reprenons le débat.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, il est toujours rafraîchissant d'entendre le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) parler de sauvetages d'entreprises. Pas plus tard que la semaine dernière, le député de Regina-Est (M. de Jong) a reproché à la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) de ne pas venir à la rescousse de la Pioneer Trust Company. Ce matin, le propre confrère du député, celui de Hamilton, adressait au gouvernement la même critique. Voilà maintenant que le député reproche à la ministre d'État aux Finances d'avoir réussi à mettre sur pied, en grande partie grâce au secteur privé, un plan d'aide à la Banque commerciale du Canada, de manière que des tas de petits épargnants et de petits patrons de la région d'Edmonton ne perdent pas leur chemise.

Le député n'ignore sûrement pas, du moins je l'espère, que l'économie de l'ouest du Canada se trouve dans un état déplorable, en bonne partie à cause de la politique énergétique nationale. Si la banque avait fait faillite, ce qui aurait été inévitable sans l'aide des banques canadiennes, de la Société d'assurance-dépôts du Canada, de la province de l'Alberta et du gouvernement fédéral, il sait qu'un grand nombre de chefs de petites entreprises auraient tout perdu. Les conséquences auraient été désastreuses dans la région d'Edmonton. Heureusement, nous avons réussi à régler le problème temporairement, le temps de remettre les choses sur pied. Il est certain que la banque pourra de nouveau prospérer. A ce propos, je rappelle au député de Yorkton-Melville que les organismes qui participent à ce plan d'aide pourront par la suite profiter des bénéfices de la banque grâce à leurs certificats d'actions.

Cette motion est peut-être la plus ridicule qui ait jamais été présentée à la Chambre. En fait, je suis surpris que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) ose présenter une motion de ce genre à la Chambre des communes. Le député se plaint du fait que le gouvernement n'a pas encore déposé de budget, comme si c'était la seule raison d'être d'un gouvernement. Les députés d'en face ont l'impression que les gouvernements sont là pour présenter des budgets. En fait, ils ont la responsabilité d'administrer le pays. Or, justement, la situation du pays est en train de changer complètement depuis le 4 septembre. Un budget viendra en temps opportun. Beaucoup de problèmes pouvaient et doivent être réglés sans l'aide d'un budget.

Le député de Yorkton-Melville, par exemple, affirme s'être rendu compte en voyageant au Canada que les citoyens en ont assez d'être opprimés par le gouvernement central d'Ottawa. Il dit qu'il manque un esprit de collaboration et que nous ne pouvons pas adopter à Ottawa des règles qui sont ensuite appliquées par exemple à Vancouver et à Saint-Jean. C'est exact. Nous le savons. C'est pourquoi nous avons réussi, pour la première fois depuis 15 ou 16 ans, à amener finalement les provinces à collaborer avec le gouvernement fédéral. De cette façon, nous pouvons nous entendre sur la manière d'aborder la question de l'assurance-maladie, de l'enseignement ou des programmes d'austérité.

La députée de Kingston et les Îles (M^lle MacDonald) s'est entendue avec les ministres du Travail et de l'Emploi des provinces afin de créer des emplois pour les étudiants, cet été, grâce à un nouveau programme de création d'emplois qui marche très fort dans ma circonscription. C'est la première fois que les gens offrent des emplois aux étudiants, car ils sont maintenant convaincus que le gouvernement canadien connaît leurs besoins. Ils veulent collaborer, participer et contribuer à bâtir le Canada. Ils veulent donner une chance à la jeunesse canadienne. Le gouvernement comprend les hommes d'affaires, les provinces, les travailleurs et tous les secteurs de l'économie qui veulent travailler ensemble. D'après la motion, le gouvernement n'a rien fait de concret pour créer des emplois, mais il n'en est rien.

• (1550)

Dans la motion, il est aussi question de la confiance économique nécessaire à la réalisation des espoirs et aspirations des Canadiens. Parlons de coopération économique. D'abord, nous avons obtenu la coopération des provinces et nous supprimons graduellement les entraves au commerce entre elles. Mieux encore, nous sommes en train de régler nos problèmes sur le plan du commerce international, surtout avec les États-Unis. La conférence tenue à Québec, la semaine dernière, a été le couronnement de toute une série de négociations soutenues. Des députés ont critiqué la députée de Vancouver-Est (M^me Mitchell) au sujet du traité sur la pêche au saumon sur la côte ouest. Nous savons qu'elle a visité les ports de la côte ouest pour connaître l'opinion des gens sur ce traité, et nous avons aujourd'hui un accord que le gouvernement précédent a été incapable de conclure pendant des années.

M. Manly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Ma collègue, députée de Vancouver-Est (M^me Mitchell), ne veut sûrement pas qu'on la tienne responsable du traité sur le saumon imposé à la Colombie-Britannique. Il s'agit plutôt du député de Vancouver-Sud (M. Fraser).

M. le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Blenkarn: Je me réjouis qu'on reconnaisse enfin que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a fait un excellent travail. On reconnaît que nous avons conclu un traité que les libéraux n'ont pas été capables d'obtenir en dix ans. Pourquoi? Parce qu'il n'y avait aucune coopération entre le Canada et son principal partenaire commercial, les États-Unis. Nous éprouvions des inquiétudes, surtout la Colombie-Britannique, en ce qui concerne le bois tendre. Nous avions déjà accaparé pratiquement le tiers du marché américain du bois tendre et nous risquions fort de voir nos exportations de bois frappées d'un droit compensateur. Cette crainte est maintenant dissipée. Nous risquions de voir nos exportations de pommes de terre soumises également à ce droit compensateur, mais ce danger est écarté. Nous risquions fort de voir notre industrie sidérurgique pratiquement bannie du marché américain, et cette crainte est maintenant dissipée dans une large mesure.

Les députés d'en face parlent de la confiance de l'économie. Le monde des affaires a confiance lorsqu'il voit un gouvernement prêt à sévir et à agir et à se montrer compréhensif à l'égard des questions commerciales. Ce gouvernement est prêt à consulter. Il comprend que nous devons financer les exportations. Il a produit des documents pour discuter avec le monde des affaires du financement des exportations par l'entremise des banques et des autres institutions financières. Ces dernières peuvent, elles aussi, contribuer au financement de ces exportations. Le gouvernement trouvera bientôt de nouveaux moyens de mettre des institutions financières à contribution pour développer le commerce. Il est ridicule de prétendre que l'économie n'a pas confiance, faute de budget. L'opposition dit que le budget arrivera trop tard. Alors que son gouvernement avait été élu le 18 février 1980, ce n'est qu'en octobre de la même année qu'il a finalement présenté un budget. Bien sûr, il y a eu un exposé économique en avril, mais nous avons produit le nôtre en novembre. La situation est la même.

Pour chaque dollar que nous avons dépensé au cours des dix premiers mois de l'exercice en cours, nous n'avons prélevé que 64¢ d'impôt. Nous avons dû emprunter les 36c. restants. Ils prétendent que nous sommes responsables de la gestion qui a été faite entre le 4 septembre et janvier. Néanmoins, cela ne tient pas, car nous n'avons pas eu l'occasion de reprendre vraiment la situation en main. Le fait est que des programmes mis en place il y a cinq ans, dix ans ou deux ans, qui continuent à exiger des fonds, nous obligent à faire certaines dépenses. Ces programmes demeurent en place.

Prenons, par exemple, le secteur du logement. Pour financer la construction de nouveaux logements sociaux dans le cadre de la SCHL, par exemple, nous avons accordé des prêts et garanti un taux d'intérêt de 2 p. 100. Quand un immeuble résidentiel est construit et que le taux d'hypothèque est de 15 p. 100, la subvention est de 13 p. 100. Toutefois la subvention ne s'arrête pas l'année où l'immeuble est construit, elle continue l'année suivante, l'année d'après et l'année d'ensuite. Pratiquement tout le budget de la SCHL sert actuellement à payer des subventions sur des immeubles construits il y a deux ans, cinq ans, huit ans et ainsi de suite. Cette situation durera non pas un an ou deux, mais 25 ou 30 ans. Et ces dépenses font partie des obligations financières du gouvernement du Canada.

La semaine dernière, nous avons donc réuni les représentants du patronat, des syndicats, des consommateurs, des groupes sociaux et du secteur de l'éducation de tout le pays, afin qu'ils nous proposent des solutions. Dans une certaine mesure, ces groupes constituent en même temps la solution et le problème, car un grand nombre de ces personnes ont participé d'un bout à l'autre aux prises de décisions qui nous ont placés dans la situation où nous nous trouvons. On nous l'a reproché, mais comment pouvez-vous blâmer un gouvernement capable de réunir Bob White, Dennis McDermott et Louis Laberge dans la même pièce que Rowland Frazee? Cela démontre, selon moi, que nous sommes capables d'amener les Canadiens à travailler de nouveau ensemble.

Si nous parvenons un jour à résoudre les problèmes économiques de notre pays, ce sera pour cette raison. Malheureusement, ces 15 dernières années, nous avons eu un gouvernement qui dressait les gens les uns contre les autres. Il a dressé les syndicats contre le patronat, semé la zizanie au sein du patronat, dressé les provinces et les territoires les uns contre les autres, les autochtones contre les agriculteurs, les agriculteurs contre les citadins et ainsi de suite. Il faut mettre un terme à cette confrontation. Nous ne réussirons pas à bâtir le pays en luttant les uns contre les autres. Dieu sait que nous avons déjà bien assez de mal à le faire dans cette froide moitié du continent nord-américain. Mais vouloir bâtir un pays alors qu'on est profondément endetté et que l'on s'acharne les uns contre les autres est une entreprise vaine. Quand les Canadiens nous ont élus le 4 septembre, ils souhaitaient que nous mettions nos efforts en commun. Ils ne nous ont pas élus pour que nous nous croisions les bras, et encore moins pour que nous sapions la fragile relance au moyen de mesures irréfléchies et mal conçues. Au sujet du financement agricole, il aurait été très facile de tenir immédiatement les promesses que nous avons faites en vertu de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant les gains en capital provenant de la vente d'une terre agricole et les obligations agricoles. Nous aurions pu le faire au moyen d'un décret. Mais pourquoi le ferions-nous sans procéder à des consultations et sans organiser d'audiences publiques? Je rappelle aux députés que nous avons effectivement tenu des audiences publiques. Le comité des finances, du commerce et des questions économiques va présenter son rapport sur la question avant le 1er avril, avant la date que prévoit son mandat.

• (1600)

Le ministre des Finances (M. Wilson) tiendra compte de ce rapport en établissant son budget. De toute évidence, il ne peut pas établir son budget en l'absence de ce rapport. Manifestement, il ne peut pas prendre de mesures qui feront du tort à la fragile relance en cours sans connaître le point de vue des représentants de tous les secteurs de l'économie et sans comprendre de quelle façon les mesures proposées pour un secteur donné se répercuteront sur un autre secteur de l'activité économique.

Dire que c'est quelque chose de terrible que d'avoir à attendre à la semaine du 20 mai est un peu naïf et un peu ridicule. Nous pourrions aller de l'avant et faire tout ce que nous avions dit que nous ferions sans la moindre consultation, mais alors on nous reprocherait notre manque de consultation. Nous avons consulté et nous continuerons de le faire. Un million et demi de Canadiens sont sans travail. Il y a aujourd'hui moins de Canadiens en chômage qu'il y en avait au moment des élections. Il y en aura de moins en moins avec le temps. Il faut du temps pour que le monde des affaires reprenne confiance et que se dessine une nouvelle attitude favorisant la création d'emplois. Cela ne se fait pas du jour au lendemain.

Nous avons proposé de relâcher les contrôles sur l'investissement étranger, mais cela ne veut pas dire que les investisseurs vont envahir le Canada pour investir dans nos ressources. Ce n'est pas parce que nous avons modifié la loi que de nouveaux emplois et des possibilités d'emploi vont soudain surgir. Toutefois, la modification apportée à la loi constitue un effort valable pour encourager les gens à venir investir au Canada.

On dit que nous n'avons rien fait pour la petite entreprise. Nous nous sommes attaqués à la Loi sur les prêts aux petites entreprises afin de la rendre plus logique et d'en rendre les banques davantage responsables. Cette initiative donnera aux petites entreprises accès à davantage de capitaux.

Rome ne s'est pas bâtie en un jour, monsieur le Président. Notre déficit de 35 milliards de dollars et le débit des comptes nationaux de 190 milliards de dollars ne se sont pas accumulés du jour au lendemain. Ces problèmes n'ont pas surgi tout d'un coup et ils ne s'évanouiront pas seulement parce que nous le voulons bien. Sous un gouvernement après l'autre, nous avons dans le passé pris l'habitude d'offrir un tas de services gouvernementaux. Toutefois, nous n'avons pas les moyens qu'il faut pour ce faire. Dans nos circonscriptions, nous avons pris la mauvaise habitude de demander de l'argent au gouvernement.

L'autre jour, la société Domtar est venue demander 100 millions de dollars au gouvernement fédéral. Dans les camps libéral et néo-démocrate, députés après députés ont pris la parole pour exiger du gouvernement qu'il donne 100 millions de dollars à la société Domtar. Voilà comment on accumule une énorme dette nationale. Un tailleur ne peut vous faire un costume qu'avec le tissu dont il dispose. Nous avons essayé de

tirer trop de choses de ce que nous avons. En tant que députés consciencieux, nous devons nous en rendre compte. En tant que députés consciencieux, nous devons dire à nos commettants de cesser de compter sur le gouvernement pour tout obtenir et d'essayer de se débrouiller le plus possible tout seuls. C'st à eux d'édifier le pays. Ensemble nous y arriverons.

Le député de Laval-des-Rapides devrait avoir honte de cette motion. Je comprends qu'il s'agit d'une motion de défiance. Il aurait été plus facile à l'opposition officielle, j'imagine, de se contenter de dire: «Que la Chambre regrette de ne pas avoir confiance au gouvernement», et en rester là. Mais il a continué, il nous a dit pourquoi il devrait avoir confiance au gouvernement. Dans ces conditions, il me semble que les députés de l'opposition devraient s'en prendre à la motion, voter contre parce qu'elle résume les raisons pour lesquelles la Chambre doit avoir confiance au gouvernement.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Je respecte sa personne et ce qu'il dit à la Chambre. Je le connais bien, et depuis assez longtemps. Avant que son parti ne soit élu, il avait pris l'habitude de nous dire à quel point les taux d'intérêt étaient trop élevés. Il fait signe de la tête. Je l'entends.

M. Blackburn (Brant): Vous l'entendez faire signe de la tête?

M. Nystrom: Je l'entends d'ici. Ce n'est pas beaucoup, c'est seulement un écho.

Il avait l'habitude de faire discours après discours quand il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Je tiens simplement à savoir s'il souscrit à la politique monétaire du gouvernement. Est-il d'accord sur la politique des taux d'intérêt? Je sais qu'il ne mâche pas ses mots. S'il n'est pas d'accord, il va me le dire, s'il est d'accord, il va me le dire. Je sais qu'il connaît très bien la situation. Les taux d'intérêt sont beaucoup trop élevés au Canada et les simples Canadiens—j'imagine que cela englobe tous les Canadiens à l'exception de Jack Horner, en réponse au député de Crowfoot (M. Malone)—les agriculteurs, les pêcheurs, les petits hommes d'affaires et les propriétaires de maison ont besoin d'une politique de taux d'intérêt établis au Canada. Il faut qu'ils soient beaucoup moins élevés qu'en ce moment. Est-il d'accord pour que ce soit Gerald Bouey qui en décide? Est-il d'accord avec la politique des taux d'intérêt du gouvernement?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je pense que je vais devoir demander à ma secrétaire de réunir tous les discours que j'ai faits à la Chambre sur les taux d'intérêt et de les envoyer au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). S'il le veut, je les examinerai avec lui pour qu'il comprenne comment doivent se fixer les taux d'intérêt. Il devrait savoir que les taux d'intérêt sont fonction de l'offre et de la demande d'argent, compte tenu, dans une certaine mesure du risque pris par le prêteur. Ceci dit, nous payons ici notre argent près de 2 p. 100 plus cher que le gouvernement américain. C'est principalement parce que le public considère que nous présentons plus de risques. Si nous n'avions pas à supporter cette épouvantable dette nationale, et si nous gérions nos affaires plus judicieusement, nous emprunterions notre argent à beaucoup moins de frais.

Si les gouvernements du Canada et des États-Unis ne suçaient pas les épargnes de leurs citoyens pour éponger leurs déficits, l'argent serait bien meilleur marché. Comme l'a fait remarquer le député de Crowfoot (M. Malone), cela n'existe pas, des Canadiens ordinaires. Le fait est que tous les contribuables canadiens paient les mêmes taux d'intérêt que nous. Le gouvernement du Canada est le plus gros emprunteur. Les contribuables canadiens sont les plus gros payeurs. En examinant les prévisions budgétaires, le député verra qu'on évalue à plus de 25 milliards de dollars ce qui nous coûtera notre dette nationale cette année. On a fait le calcul en supposant un taux d'intérêt moyen de 10.6 p. 100. Il doit savoir que ce chiffre est inexact d'après les calculs actuels et qu'il nous faudra probablement payer beaucoup plus que 25 milliards pour financer les emprunts exorbitants que nous avons faits.

Le député doit également savoir que les taux d'intérêt ont baissé d'un demi point la semaine dernière. Mais cela n'est pas assez. Tout comme moi, il doit bien savoir que ce n'est pas assez, comme le savent aussi les agriculteurs, les hommes d'affaires et les propriétaires. Si nous faisions preuve de plus de bon sens dans la gestion de l'économie du pays, et mettions fin aux jappements des néo-démocrates qui exigent davantage, encore et toujours davantage, nous aurions des taux d'intérêts moins élevés.

• (1610)

M. Nystrom: Monsieur le Président, il faut être soi-même un jappeur pour savoir ce que c'est que japper.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Le député parle de tout ce monde qui a des épargnes et le reste. Je me demande s'il est au courant que, d'après un article paru récemment dans le *Globe and Mail*, neuf familles possèdent la moitié des actions et obligations inscrites à la Bourse de Toronto. Étant donné qu'un si petit nombre possèdent tant de richesse, pourquoi le député n'est-il pas d'accord pour faire baisser les taux d'intérêt au Canada et, si besoin est, imposer des contrôles sur les changes ou un impôt d'égalisation des intérêts ou une mesure de ce genre frappant les détenteurs de plus de $50,000 ou $60,000 d'actions, et donc ceux qui n'appartiennent pas à la catégorie des Canadiens ordinaires? Neuf familles contrôlent près de la moitié des actifs inscrits à la Bourse de Toronto. Pourquoi le député se porte-t-il à la défense de ses riches amis alors que nous pourrions faire quelque chose pour les Canadiens ordinaires?

M. Blackburn (Brant): Jamais tant de gens ont-ils dû tant d'argent à si peu de gens.

M. Blenkarn: Le député de Yorkton-Melville voudrait sans doute que nous imposions des contrôles sur les changes comme cela se fait au Brésil, au Mexique ou en Argentine, ce qui nous vaudrait aussi les taux d'intérêt qui se pratiquent au Brésil, au Mexique ou en Argentine. Le régime auquel songe le député appauvrirait mes enfants et jusqu'à mes arrières-petits-enfants qui deviendraient alors, je suppose, M. et M^me^ Toutlemonde.

M. Manly: Monsieur le Président, j'ai entendu le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) dire qu'on avait supprimé la menace concernant nos exportations de bois tendre aux États-Unis. Dans ce cas, comment se fait-il que le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) se soit rendu à Washington aujourd'hui justement, semble-t-il, pour traiter de ce problème?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député n'ignore pas que la décision de limiter l'importation de bois d'œuvre, notamment des résineux, relève en dernier ressort du président des États-Unis, si celle-ci est adoptée par la Chambre des représentants et ainsi de suite. Il importe donc que nos ministres s'entretiennent directement avec les législateurs et diverses personnes qui ont intérêt à apaiser autant que possible la menace d'une limitation.

La conférence de Québec a eu pour effet, en somme, de nous donner accès au marché américain, sous réserve des barrières tarifaires mais sans créer des obstacles insurmontables pour notre commerce.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Celui-ci voit d'un mauvais œil le contrôle des changes. N'est-il pas vrai qu'au lieu de détruire la confiance dans ce pays que son parti érige maintenant en modèle en matière de politique économique, c'est-à-dire les États-Unis, la taxe pour niveler les taux d'intérêts, qu'un président républicain a mise en vigueur au début des années 1970, a plutôt eu pour effet de protéger la devise américaine alors qu'elle subissait des pressions?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député devrait savoir que cet impôt a immédiatement été aboli parce qu'il ne donnait rien de bon. Il n'y a pas d'espoir que pareille ingérence sur le marché porte fruit. En outre, étant donné l'étendue de notre frontière et la proportion considérable de notre produit national brut qui est directement attribuable à notre commerce extérieur et, qui plus est, à nos échanges avec les États-Unis, toute tentative de notre part pour contrôler et limiter le moindre échange commercial se faisant entre le Canada et les États-Unis aurait immédiatement des conséquences désastreuses sur nos marchés, notamment la mise à pied immédiate de centaines de milliers de chômeurs au Canada. Pour faire appliquer le contrôle des changes, nous aurions besoin d'une armée de policiers, à tel point que tous les prestataires de l'assurance-chômage devraient revêtir l'uniforme.

M. Langdon: Monsieur le Président, est-ce que cela s'est produit aux États-Unis? Y a-t-il eu des problèmes d'application ou n'y avait-il pas plutôt un système très simple selon lequel les institutions financières rendaient des comptes au gouvernement? N'a-t-on pas constaté aux États-Unis que c'était très facile d'appliquer une taxe d'uniformisation des taux d'intérêt? Est-ce que cela ne serait pas aussi facile au Canada puisque nous avons un système bancaire hautement concentré que nous pourrions très facilement charger d'appliquer les mesures de contrôle nécessaires?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je ne pense pas que l'impôt de nivellement aux États-Unis ait pu contrôler les mouvements des devises étrangères et permettre au gouvernement de ne pas tenir compte des fluctuations du marché. C'est peut-être ce qu'on souhaitait au départ, mais les conditions du marché n'ont pas vraiment changé pour autant. Si le député propose que nous exercions un certain contrôle sur les devises étrangères pour empêcher nos taux d'intérêt de subir l'influence des taux aux États-Unis ou ailleurs, à titre d'économiste, il doit savoir que cela causerait rapidement un énorme problème, vu le nombre de transactions transfrontalières faites par les Canadiens qui ont des comptes importants aux États-Unis et les Américains qui ont des comptes importants au Canada.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période de temps réservée aux questions et commentaires est terminée. L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à signaler que nous appuyons l'amendement que le NPD a proposé il y a quelques instants afin d'ajouter les minorités visibles et les handicapés à la liste de ceux qui sont victimes de l'inaction du gouvernement conservateur.

Jeudi dernier marquait le 18e anniversaire de la Journée des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale. Le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Murta) a fait une déclaration à cette occasion. Nous y avons répondu. A ce moment-là, nous avons parlé de bon nombre des questions qui ont été mentionnées il y a quelques instants et nous avons fait état de la grave discrimination dont souffrent les minorités visibles et les handicapés, non seulement dans le domaine de l'emploi, mais dans bien d'autres secteurs. Nous appuyons de tout cœur cet amendement.

Quant à la motion à l'étude aujourd'hui, monsieur le Président, je l'appuie pleinement et je répète qu'en retardant la présentation du budget, le gouvernement a aussi retardé la prise de mesures précises pour aider les chômeurs. Ce retard a en outre causé beaucoup d'incertitude économique chez les entreprises qui auraient sinon investi dans de nouveaux emplois ou élaboré des projets pour acquérir de nouvelles installations, du matériel, et ainsi de suite. On ne peut pas comparer les élections de 1980 et celles de l'automne dernier. En 1980, les électeurs avaient simplement voté pour un gouvernement qui était au pouvoir un an plus tôt. C'était le même gouvernement. Il avait déjà présenté des budgets avant 1980 et il poursuivait dans la même voie qu'auparavant. Nous avons maintenant un nouveau gouvernement qui est au pouvoir depuis près de huit mois. Il n'a pas encore présenté de budget. Il a annoncé quelques lignes de conduite, mais celles-ci n'ont pas été faites en même temps et nous n'avons donc pas une idée d'ensemble de la politique économique du gouvernement.

Ces retards nuisent sérieusement aux chômeurs et influent sur les mesures que le gouvernement pourrait prendre pour les remettre au travail. D'autre part, les compressions budgétaires n'ont pas tardé. Elles ont été annoncées relativement peu de temps après les élections du 4 septembre. En novembre dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) ont annoncé toute une série de compressions budgétaires qui ont non seulement nui à certains programmes gouvernementaux, mais qui ont aussi mis bien des gens au chômage.

Les subsides

• (1620)

La semaine dernière encore nous avons reçu à Ottawa une délégation d'artistes. Ils voulaient protester contre les nombreux emplois qui ont été supprimés ou qui le seront dans les différents domaines de la culture: orchestres symphoniques, musées, troupes de théâtre, de ballet, et ainsi de suite. Ces compressions ont été faites sans avertissement de la part du gouvernement. Il a agi immédiatement avant d'avoir des solutions de remplacement. Les programmes ont été supprimés avant qu'on sache précisément ce qui les remplacerait.

Chaque fois que nous demandons au ministre ou à d'autres ministériels quand ils présenteront les programmes qu'ils ont promis, ils ne cessent de nous répéter qu'ils s'emploient à consulter. «Consulter» est devenu leur mot favori. Bien sûr que nous appuyons la consultation. C'est une bonne chose mais elle ne pourra jamais remplacer l'action ni s'y substituer. A entendre de nombreux ministériels, on croirait que la consultation avait été inventée le 4 septembre, qu'il n'y en avait jamais eu auparavant. Je leur pardonne volontiers cependant parce que beaucoup d'entre eux sont nouveaux n'étant ici que depuis le 4 septembre. Ils pourraient quand même lire le hansard ou se renseigner sur ce qui s'est déjà passé.

Je possède une liste où sont consignés une dizaine d'initiatives de consultations concernant l'emploi et des questions connexes, un processus mis en branle lors de la dernière législature. J'ai participé étroitement à l'une de ces initiatives puisque j'étais le président du groupe de travail sur les Perspectives d'emplois pour les années 80. Plusieurs de nos vis-à-vis ont également fait partie de ce groupe de travail. Nous avons passé deux ans à consulter la population. Nous avons entendu près de 400 groupes et particuliers sur l'emploi des années 80. Nous avons publié un rapport presque unanime à l'exception de deux ou trois recommandations qui n'ont pas plu aux conservateurs.

Nous avons eu également un groupe de travail sur les congés de formation et sur les grands projets canadiens. Il y a eu aussi le rapport sur la micro-électronique traitant des répercussions des progrès techniques sur l'emploi. Nous avons eu le groupe de travail sur le développement du marché du travail, la Commission Dodge, qui a étudié la question du travail à temps partiel au Canada et le groupe consultatif Ironside. Nous avons eu le comité de la Chambre des communes chargé d'étudier la participation des employés au profit des entreprises et le rapport du Conseil économique sur les pénuries et carences, et le groupe de travail Williams sur la politique d'extension des services de main-d'œuvre.

Il est important d'énumérer cette liste, car je commence à en avoir assez de ces nouveaux députés qui ne cessent de répéter qu'il n'y a jamais eu de consultation. Il y en a eu au contraire beaucoup. Cependant, la consultation doit déboucher sur quelque chose. Voilà ce que nous avions réussi et ce que nous attendons encore de la part de l'actuel gouvernement.

A la suite d'un processus de consultations nous avons eu «L'amorce d'un redressement» du Conseil économique et ensuite la Commission Macdonald a parcouru le Canada pour écouter différents groupes sur tous les aspects de la vie canadienne. Le rapport n'a pas encore été publié. Et ces consultations ne concernent que l'emploi.

Il y eu d'autres études, sur les handicapés, les relations nord-sud, une société nationale de commerce, les énergies de remplacement, la réforme des règlements et la réforme des pensions. Nous avons eu la conférence sur la technologie de demain qui a été une consultation plus vaste que la conférence de la semaine dernière. En 1983 nous avons eu trois consultations politiques majeures sur les affaires internationales, la politique économique et l'emploi. Et je pourrais poursuivre encore longtemps, mais il convient de rappeler que la consultation n'a pas été inventée le 4 septembre dernier. Il y a eu de nombreuses consultations au cours de la dernière législature et sous le gouvernement précédent. Cependant, une fois qu'elles ont lieu, il faut prendre des décisions difficiles. Ces dernières ne satisfont pas toujous les personnes consultées parce qu'on ne peut pas plaire à tout le monde. Je sais que le gouvernement s'efforce de plaire à tout le monde, mais tôt ou tard, lorsqu'il prendra des décisions difficiles, certains se sentiront frustrés et l'accuseront de ne pas les avoir consultés.

Je siège au comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'éprouve un grand respect pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). Lorsqu'il dit qu'il a procédé à des consultations, je le crois, mais de nombreux témoins qui ont comparu devant le comité ont déclaré qu'il ne les avait pas consultés dans la mesure où le projet de loi qu'il a proposé ne tenait pas compte des conseils qu'ils lui avaient donnés durant les consultations. Lorsqu'un gouvernement propose des mesures sujettes à controverse, les personnes qui s'y opposent lui reprochent de ne pas les avoir consultées. Cependant, je le répète, le gouvernement consulte la population sur certaines questions, mais pas du tout sur d'autres.

Je voudrais parler des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage, concernant l'indemnité de départ, qui doivent entrer en vigueur à compter du 1er avril. A ce sujet, le gouvernement n'a consulté personne. Il les a annoncées à la Chambre le 4 novembre ou le jour où il a annoncé cette série de compressions. Nous recevons actuellement des pétitions et des protestations de gens de toutes les classes sociales, et notamment des Forces armées, des syndicats ouvriers, des associations de travailleurs, des associations professionnelles et autres. Ils demandent au gouvernement de reporter la mise en vigueur de cette mesure le temps de procéder à des consultations. Ils ont signalé certaines répercussions qu'aura cette mesure et que l'on n'a pas prévues au moment de l'annonce. Par exemple, certaines personnes voulaient utiliser l'indemnité de cessation d'emploi pour retrouver un autre emploi ou déménager dans une autre région. D'autres voulaient transférer cette somme à un Régime enregistré de pension. Ce ne sera pas possible parce que le gouvernement a décidé que l'indemnité de départ doit être comptée comme un revenu et que le versement des primes d'assurance-chômage sera retardé. L'argent que ces personnes auraient pu utiliser pour trouver un autre emploi ou préparer leur retraite devront leur servir à la vie de tous les jours, et il n'atteindra donc pas l'objectif que visait le gouvernement. Il serait sage de sa part de consulter les intéressés à ce sujet, s'il croit vraiment en la consultation. Il est possible de modifier cette mesure pour éviter de faire du tort aux personnes dont j'ai parlé.

La consultation est utile, je le répète, mais elle doit être suivie de mesures concrètes. Espérons que le gouvernement en prendra bientôt. Il est regrettable que le budget soit reporté à la semaine du 22 mai, comme on nous l'a annoncé non pas à la Chambre, mais à la conférence de la fin de semaine dernière. Nous continuerons à insister pour que l'on prenne des mesures très précises parce que ces problèmes ne disparaîtront pas grâce à de simples vœux pieux.

Nous essayons d'être aussi objectifs et impartiaux que possible parce que les emplois sont importants pour tous les Canadiens. Dans toutes les circonscriptions, il y a des électeurs qui ont voté conservateur, libéral et NPD. Nos prises de bec à la Chambre ne les intéressent pas. Ce qui les intéresse, ce sont des programmes qui les aideront à trouver du travail. Cependant, on a l'impression que la plupart du temps, les consultations sont des actes politiques à fins publicitaires. Le gouvernement n'est pas sûr de ce qu'il veut faire. Il s'efforce de réunir des gens pour pourvoir intervenir ensuite, réaliser un consensus et diriger. Au lieu de soumettre des idées à ces groupes aux fins de discussions, des Livres blancs, des Livres verts ou autres, le gouvernement cherche d'abord à mettre tout le monde d'accord. Je ne sais pas s'il obtiendra des résultats de cette façon.

Nous avons réclamé à maintes reprises le document de travail sur l'assurance-chômage, mais nous ne l'avons pas encore obtenu. Pendant la campagne électorale, et les députés de ce côté-ci ne se sont pas privés de le rappeler, les députés ministériels prétendaient connaître les solutions. Je vous renvoie à la déclaration que le premier ministre (M. Mulroney) a faite le 5 juillet à Prince Albert. Il a affirmé que des dizaines de milliers d'emplois seraient créés dès que le nouveau gouvernement serait assermenté.

M. Garneau: Il a vraiment dit cela?

M. Allmand: Oui, il l'a dit. Il a fait des déclarations analogues à plusieurs reprises. On aurait cru, en les écoutant s'exprimer ainsi en campagne électorale, que le premier ministre et le parti conservateur avaient poursuivi leurs consultations au cours des nombreuses années où ils ont siégé dans l'opposition et qu'ils avaient le temps de consulter de nombreux groupes. Ils donnaient la fausse impression d'avoir dressé des plans d'action auxquels ils étaient prêts à donner suite immédiatement après les élections. Bien entendu, il n'en fut rien.

• (1630)

Je ne leur reproche pas d'avouer que les problèmes que posent la croissance économique ou les taux d'intérêt sont compliqués parce qu'ils le sont. Nous avons toujours dit que c'était des questions complexes, ce qui ne nous a pas empêché d'essayer d'agir et de créer des emplois. Nous n'avons pas toujours aussi bien réussi que nous l'aurions souhaité. Néanmoins, quand nous avons tenté d'expliquer ces difficultés, ils ont tourné nos réponses en ridicule. Ils s'en sont moqués et ils ont fait croire aux Canadiens qu'ils possédaient effectivement les solutions. Voilà pourquoi je les critique, à cause de leur supercherie de la campagne électorale et non pas à cause de l'attitude sérieuse de nombreux ministres qui sont vraiment en quête de solutions. Je félicite ceux qui cherchent sincèrement des solutions, mais je leur reproche grandement d'avoir dupé les Canadiens lors de la campagne électorale. Ils devront en assumer la responsabilité.

Qu'ont-ils fait au sujet du chômage depuis les élections? Ils ont non seulement effectué des réductions sensibles au ministère de l'Emploi et d'autres ministères entraînant une perte d'emplois, mais ils ont annulé le programme Premier choix qui aurait trouvé des emplois à 100,000 jeunes Canadiens leur fournissant ainsi une certaine expérience pratique. Il a été remplacé par un programme beaucoup plus modeste appelé Option formation jeunesse, projet expérimental de bien moins grande envergure.

Regardons le nombre d'emplois créés. Lorsque notre parti formait le gouvernement, je l'ai souvent critiqué parce qu'il ne faisait pas suffisamment. Les chiffres montrent que, en 1978, nous avons créé 334,000 emplois, en 1979, 410,000 et en 1980, 314,000. En 1981, au début de la récession, 297,000 nouveaux emplois furent créés. Au cours de l'année de relance, en 1983, nous avons créé plus de 400,000 nouveaux emplois à une époque où notre population active a augmenté considérablement. Cette année-là, notre population active a augmenté 58 p. 100 plus vite que celle des États-Unis. Malgré cela, nous avons créé 400,000 nouveaux emplois et le taux de chômage est resté à peu près le même, en raison de cette augmentation de la population active.

En 1984, année où les deux partis au gouvernement se partagent les responsabilités, 250,000 emplois ont été créés au Canada, d'après les derniers chiffres. Au cours du deuxième trimestre, il s'en est créé 108,000, au troisième trimestre 67,000 et au quatrième 88,000. Contrairement à ce qu'ils voulaient nous faire croire avant les élections, il n'y a eu aucune augmentation importante de l'emploi à la suite de l'élection des conservateurs. De plus, ils n'ont pas présenté aux Canadiens de plan qui facilite la création de tels emplois.

En réponse à certaines de nos questions au sujet de la suppression de programmes, ils répondent qu'ils ne croient pas qu'il soit possible de résoudre le problème du chômage en y consacrant plus d'argent ou que l'on résolve le problème par une intervention constante du gouvernement. Certains d'entre eux croient que, si le gouvernement se retire de certains secteurs clés, le secteur privé aura plus confiance et créera les emplois nécessaires. Jusqu'à présent, rien n'indique que ce soit le cas. Tout cela est dû au fait que nous n'avons toujours pas eu de budget.

Le secteur privé n'est pas tellement certain de la direction qui sera suivie. Il est clair qu'il y a deux clans au sein du parti conservateur. Nous avons les conservateurs orthodoxes, qui croient au principe que je viens d'exprimer: si le gouvernement se retire, le secteur privé produira. Je ne suis pas d'accord avec cela. Il y en a qui croient à ces principes et cela comprend même certains économistes. Un bon nombre de membres du caucus conservateur et du gouvernement y croient également.

Mais il y a aussi les pragmatiques qui gouvernent à coup de sondages, qui veulent plaire à tout prix. Nous en avons eu quelques exemples pendant les six premiers mois de pouvoir du gouvernement. Il a commencé par annoncer des compressions ou des modifications dans les programmes sociaux qui aurait remis en cause le principe de l'universalité. Mais après bien des controverses aux Communes et dans le grand public, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a déclaré qu'il n'y aurait de compressions ni dans les prestations de sécurité de la vieillessse ni dans les allocations familiales, mais simplement que ces programmes seraient envisagés dans

une nouvelle perspective. Mais ces volte-face n'ont pas de quoi inspirer confiance.

Je ne dirai jamais assez que le Parlement et les Canadiens en général doivent connaître la politique économique générale du nouveau gouvernement pour pouvoir en discuter comme il le doit. Ceux qui sont d'accord pourront souscrire à cette politique. Ceux qui sont contre pourront s'y opposer. Le secteur privé, le bénévolat, les syndicats et tous les autres groupes de la société pourront se préparer en conséquence. Le gouvernement dispose de 211 députés. Il peut donc pratiquer la politique qui lui plaît quoi que nous en pensions à la Chambre. Nous tâcherons d'influer sur l'opinion publiques au cours des débats, mais nous savons que nous ne réussirons pas souvent à faire accepter notre point de vue.

On peut toujours vérifier, mais il n'y a pas eu grand changement jusqu'ici. Les Canadiens restent dans l'expectative. Que peut-on faire et que doit-on faire pour combattre le chômage? Je répète de nouveau ce que j'entends depuis deux ans un peu partout au Canada. Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole est pratiquement écoulé. Je vais donc abréger.

Un gouvernement ou un Parlement déterminé à passer à l'action une fois qu'il a établi ses priorités peut atteindre ses objectifs s'il et animé de la volonté politique nécessaire. Le gouvernement précédent l'a fait avec son programme des 6 et 5 p. 100. Je n'étais pas d'accord avec lui sur tous les plans, mais nous faisions face à l'époque à une inflation de 12 à 13 p. 100. Le gouvernement a décidé de donner la première place à cette question et il a ramené le taux d'inflation à 6 et 5 p. 100 sur une période de trois ans. C'est ce qui s'est produit. Il a réussi, bien sûr. D'autres facteurs lui ont permis de réussir. Mais il avait fait de l'inflation le principal problème. Ces pourcentages de 6 et 5 p. 100 sont devenu un cri de ralliement. Et le but a été atteint. L'inflation a diminué et elle est toujours à la baisse.

Bref, faisons de même en ce qui concerne le chômage. Appliquons la règle des 6 et 5 p. 100 au chômage. Et mettons toute la volonté politique nécessaire pour réussir. Une telle initiative trouverait énormément d'appuis à la Chambre. Ramenons le chômage à 6 et 5 p. 100 le plus tôt possible.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires?

[*Français*]

L'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) aimerait poser une question ou faire un commentaire.

M. Garneau: Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il croit que la conférence économique de la fin de semaine aurait pu apporter—je sais que le député a eu une expérience ministérielle dans le passé—de meilleurs résultats si le gouvernement avait déposé des hypothèses de solutions, un Livre blanc ou des documents ministériels sur lesquels les congressistes de fin de semaine auraient pu échanger des points de vue et tenter de dégager un consensus. Je rappellerai à l'honorable député que cette expérience avait été vécue en Australie—d'ailleurs, le premier ministre de l'Australie était à Ottawa—et le gouvernement australien avait déposé, à une conférence de consultations, des documents indiquant l'orientation qu'il voulait donner à ce pays aux points de vue économique et social et cela avait donné des résultats. Mais cette fois-ci, on n'a eu aucun document ministériel. Est-ce qu'il croit que les résultats auraient été meilleurs si le gouvernement avait donné une direction quelconque?

[*Traduction*]

M. Allmand: Oui, monsieur le Président, un document comme celui-là aurait été utile et aurait permis d'obtenir de bien meilleurs résultats, car il aurait aidé les congressistes à concentrer leur attention sur la proposition du gouvernement au lieu de laisser le débat s'éparpiller. Je sais que le gouvernement a demandé aux délégués au sommet économique de discuter du chômage, de la croissance économique, des investissements et des autres problèmes. Cependant, il aurait mieux orienté les discussions et permis d'atteindre les résultats plus concrets s'il avait publié avant le sommet son propre document de travail, un quelconque Livre blanc ou autre chose.

Quand on agit ainsi, on court des risques, car on adopte une position. Je me souviens que le gouvernement précédent avait invité les Canadiens à réfléchir à un certain nombre de propositions, et maintenant les Canadiens continuent de nous associer dans une certaine mesure à ces propositions. J'estime que faire de la politique consiste à adopter des points de vue rigoureux et difficiles. Je sais que les gens vont chahuter le gouvernement, organiser des manifestations et voter contre lui de temps à autre. Cependant, je trouve qu'un tel document aurait donné un sommet plus fructueux.

• (1640)

Le seul point de repère des délégués, c'était l'exposé de novembre dernier du ministre des Finances et sa promesse que le prochain budget irait dans le même sens. Ils avaient une idée de l'orientation du gouvernement. Apparemment, s'il faut en croire les journaux, même s'il y avait divergence d'opinion sur la question de savoir si le gouvernement devait régler en priorité le problème du déficit ou celui du chômage, le ministre des Finances entend continuer dans la voie où il s'était engagé avant le sommet. Il a déclaré qu'il apporterait peut-être à son budget quelques petits changements, mais que son orientation demeurait essentiellement la même. Nous ignorons au juste ce que ce sera, car nous ne connaissons pas le contenu du budget. S'il va dans le même sens que l'exposé économique de novembre et s'il est aussi dur que le premier ministre l'a laissé entendre lorsqu'il a déclaré que la pilule serait dure à avaler, ce n'est certes pas la bonne façon de procéder.

Il est toujours bon de discuter avec les représentants du monde ouvrier, du secteur privé et des associations bénévoles. Cependant, on aurait pu y parvenir d'une meilleure façon et faire en sorte que des mesures concrètes soient prises avant le mois de mai.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député a siégé de ce côté-ci pendant 14 ou 15 ans, une partie du temps en tant que ministre. Peut-il me dire à quel moment un gouvernement dirigé par l'ancien premier ministre a été en mesure de réunir à une seule conférence les dirigeants syndicaux, les banquiers, les figures de notre société et les dirigeants du secteur privé, afin de discuter de questions pendant une fin de semaine? Se rappelle-t-il avoir assisté à des consultations de ce genre? Ne croit-il pas qu'il s'agit d'une façon assez judicieuse d'entreprendre le travail de reconstruction en tant que Canadiens, afin que notre pays connaisse un nouvel essor?

M. Allmand: Monsieur le Président, j'ai fait allusion à la conférence convoquées le 18 octobre 1982 par le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) qui était alors, si je ne m'abuse, président du Conseil du Trésor. Cette conférence, qui avait pour thème «La technologie de demain», portait sur un sujet plus restreint, à savoir les graves répercussions de la nouvelle technologie sur l'emploi et elle était de nature semblable à la conférence économique nationale. Il s'agissait d'une conférence au sommet qui réunissait pendant une fin de semaine des représentants de tous les secteurs. Je ne pourrais vous dire au juste s'il y avait plus de participants qu'à celle-ci.

En outre, à l'été de 1983, le gouvernement a tenu dans le nord du Québec trois colloques sur des questions de fond. Ces colloques ont duré de deux à trois jours et ont réuni des porte-parole du secteur public et du monde ouvrier et des sommités internationales. Le processus de consultation n'a pas été inventé le 4 septembre dernier.

Je le répète, suite à ces consultations, le gouvernement a agi. Dans certains cas, la population a souscrit aux mesures prises et dans d'autres cas, pas. Je suppose que c'est dans la nature même de la politique et que cela va de pair avec la prise de décisions difficiles. On court toujours un risque lorsqu'on prend des mesures, mais au moins, si on y croit et si on juge que c'est là la meilleure façon de réaliser quelque chose, on doit les prendre tout de même.

Parfois, je critique le gouvernement actuel et je juge qu'on devrait tenir davantage de consultations. J'ai encore des choses à reprocher au gouvernement. J'ai donné un exemple des compressions que le gouvernement a effectées sans consultation préalable dans le domaine de l'assurance-chômage, en ce qui a trait aux indemnités de licenciement plus particulièrement. J'aurais souhaité des consultations à ce sujet. Cependant, la consultation ne doit pas durer éternellement.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député reconnaît que des consultations s'imposent. Il est vraisemblablement d'accord pour dire que les documents de consultation sur les échanges commerciaux, sur les paiements universels pour les personnes âgées et les familles, sur la petite entreprise et sur les gains en capital dans le cas des exploitations agricoles sont le genre de documents de consultation que les gouvernements se doivent de rédiger. Ne croit-il pas qu'au lieu de sortir un budget de sa manche, un gouvernement doit donner la possibilité à la population de répondre à ces documents de consultation?

M. Allmand: Monsieur le Président, j'ai dit que j'approuvais la consultation mais que cela pouvait durer trop longtemps. Je ne peux pas parler du député en particulier parce que je ne l'ai pas rencontré pendant la campagne électorale mais certains députés de son parti ont donné l'impression qu'ils avaient toutes les solutions et qu'ils agiraient immédiatement après leur élection. J'ai cité les propos du premier ministre et je pourrais citer d'autres réflexions analogues. C'est ce genre de supercherie que je critique car ces députés n'avaient manifestement pas les solutions.

Le député prétend que les ministériels doivent faire des consultations. Plus tôt, il a dit qu'il ne fallait pas mettre en œuvre des programmes mal conçus, qui n'ont pas été mûrement réfléchis. Cela veut-il dire que certaines des promesses faites pendant la campagne électorale étaient faites à la légère et qu'elles n'étaient pas mûrement réfléchies? Je le pensais et le député semble être d'accord avec moi. Il prétend que puisqu'elles n'étaient pas mûrement réfléchies, il faut faire de nombreuses consultations.

Le parti du député a été dans l'opposition pendant des années. Les conservateurs ont dit qu'ils consultaient de nombreux groupes et ils auraient dû être prêts quand ils ont gagné les élections. Ils auraient dû être prêts à passer à l'action dans certains domaines importants et surtout dans celui de l'emploi puisqu'ils ont répondu qu'ils lui accordaient la priorité absolue. Ils n'étaient pas prêts et ils ont consulté plus qu'il n'est raisonnable. Il faudra attendre que le gouvernement soit au pouvoir depuis 10 ou 11 mois pour le voir passer à l'action. Oui, c'est trop à mon sens. J'approuve la consultation mais elle ne doit pas s'éterniser.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suppose que le fait que les députés d'en face qui ont proposé cette motion aient entamé plus tôt que prévu la fin de semaine n'est pas une preuve de l'importance qu'ils attachent à ces questions. Ils ont abordé ces problèmes dans l'amendement que nous prenons très au sérieux.

La motion prétendant que la date prévue pour le budget prouve que le gouvernement n'a rien fait de concret pour créer des emplois et pour établir la confiance économique parmi les Canadiens, et notamment les groupes mentionnés dans l'amendement d'aujourd'hui, est une des allégations les plus absurdes que j'aie jamais entendues depuis que je suis à la Chambre. Elle fait complètement fi des initiatives prises par le gouvernement.

Je voudrais passer en revue certaines de nos réalisations importantes mais je tiens d'abord à rappeler aux députés d'en face que le gouvernement gouverne notre beau pays de façon différente. Les citoyens de toutes les régions du pays l'approuvent. Ils se rendent compte qu'on n'allait nulle part en suivant les sentiers battus. Il nous incombe de gouverner le pays en empruntant de nouvelles voies; ils le savent, et nous aussi.

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, des Canadiens de toutes professions et de toutes conditions, notamment des représentants des handicapés, d'associations féminines, des autochtones, du patronat, des entreprises et du secteur du bénévolat, ont discuté ensemble et avec le gouvernement. Contrairement au précédent, notre gouvernement ne craint pas de discuter avec les Canadiens face à face. Il n'hésite pas à rencontrer des Canadiens qui ont des intérêts variés, mais un objectif commun, celui d'assurer un meilleur avenir à notre grand pays.

Un consensus ne s'est pas dégagé sur toutes les questions. Nous ne nous attendons pas à faire l'unanimité. Ce que souhaite le gouvernement, c'est que les groupes dont nous avons parlé se comprennent mieux. La Conférence économique nationale présidée par le premier ministre (M. Mulroney) a été plus qu'une rencontre d'esprits; elle a été historique et enlevante. Elle prouve concrètement que nous respectons les opinions de tous les Canadiens et que nous voudrions les voir participer à l'élaboration des politiques qui les concernent. Je tiens à rappeler, surtout aux députés d'en face, un principe auquel le gouvernement croit énormément: c'est que la démocratie repose sur la conviction qu'il existe des possibilités extraordinaires chez les gens ordinaires.

• (1650)

Je voudrais rappeler ce que le gouvernement a déjà fait et que les députés d'en face ont préféré passer sous silence. Le 8 novembre, trois jours après le début de la nouvelle législature, le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté à la Chambre un énoncé détaillé de politique économique et fiscale. Ce programme de renouveau économique s'est traduit par la révision la plus complète de la politique économique jamais entreprise par un gouvernement national. Nous avons décidé de relever un énorme défi qui nécessitera la collaboration des Canadiens œuvrant dans tous les secteurs, des gens de bonne volonté et du gouvernement. Par essence, c'est un travail qui prendra des années et non pas seulement des mois. Toutefois, nous sommes bien partis.

Je voudrais vous donner une idée des nombreuses mesures concrètes qui ont déjà été prises. Dans son énoncé de politique de novembre, le ministre a annoncé un programme de réduction des dépenses et d'accroissement des recettes qui représente 4.2 milliards de dollars et doit être mis en œuvre au cours de l'année financière 1985-1986. L'objectif à plus long terme est de diminuer, d'ici 1990, le niveau prévu des dépenses annuelles de 10 à 15 milliards de dollars. C'est un premier pas vers la réduction du déficit fédéral qui s'est fait longtemps attendre. Il s'agit de remettre de l'ordre dans les finances du gouvernement. Ce dernier reconnaissait ainsi que la dette fédérale de plus en plus lourde était devenue une sérieuse entrave à la croissance et à la création d'emplois dans le secteur privé. Si tout le monde s'entend sur un point, c'est bien celui-là. Commencer à diminuer le déficit essentiel pour recréer un climat de confiance.

Dans le domaine de la politique sociale, le ministre s'est efforcé, en tenant compte de la position financière difficile du gouvernement, d'améliorer le sort des Canadiens qui méritent d'être aidés. L'application du programme des allocations de conjoints a été étendue à toutes les veuves et à tous les veufs de 60 à 65 ans. Environ 85,000 Canadiens à faibles revenus, pour la plupart des femmes, bénéficieront de cette mesure à partir de l'automne.

Dans son énoncé de politique, le ministre a aussi annoncé son intention d'améliorer les régimes de pensions des anciens combattants afin de traiter plus généreusement et plus équitablement les anciens combattants infirmes dont l'ancien gouvernement ne s'était pas occupé.

Dans le domaine de l'emploi, le ministre des Finances a annoncé qu'il dépenserait 1 milliard de dollars supplémentaire au cours de la prochaine année financière pour aider les Canadiens à acquérir de nouvelles compétences et à trouver du travail dans le secteur privé ou le secteur public. En outre, il veillera à améliorer la mise en œuvre des programmes d'emploi et de formation. Parmi ceux qui en profiteront il y a les handicapés. Ce que nous pouvons faire de mieux pour les handicapés, c'est d'en faire des contribuables, afin qu'ils prennent part à la prospérité comme nous tous.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a annoncé des mesures détaillées pour appliquer cette politique par le biais du programme d'emplois d'été Défi '85 et de la stratégie globale de formation et d'emploi.

La déclaration a également annoncé que l'Agence d'examen de l'investissement étranger serait remplacée par Investissement Canada, avec comme mission nouvelle de promouvoir le développement économique au Canada. Elle a annoncé d'importants changements à ce qu'on appelle la part de la Couronne, ou les dispositions de rétro-participation du Programme énergétique national.

Pour dissiper l'incertitude qui règne chez les contribuables, le ministre des Finances a fait le nécessaire pour résoudre plusieurs questions fiscales en attente pour certaines depuis 1982. Il a rempli l'engagement pris par son parti de faire en sorte que dans les différends entre contribuables et Revenu Canada, le contribuable soit considéré comme innocent tant que le juge n'en aura pas décidé autrement, en dépit des politiques impitoyables du gouvernement précédent dans ce domaine.

La déclaration de novembre annonçait une aide au secteur primaire: agriculteurs, pêcheurs, forestiers et exploitants de mines. Deux modifications ont été apportées aux changements que le gouvernement précédent avait proposés à la taxe sur les revenus du pétrole et du gaz. Le taux de faveur de la TRPG applicable aux projets intégrés des sables bitumineux a été prolongé d'un an. Ce taux avantageux pour l'Ouest avait été menacé par les politiques du gouvernement précédent. En outre, le seuil du crédit prévu pour la TRPG pour les petits producteurs a été porté à $500,000.

D'autre part, un groupe d'étude a été créé sous l'égide du vice-premier ministre (M. Nielsen) pour examiner les programmes et les règlements fédéraux, pour consolider, simplifier et améliorer le service au public tout en supprimant les doubles emplois dans un domaine qui s'était atrophié pendant des années et des années sous l'ancien gouvernement.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé une réduction des taux d'intérêt sur les prêts de la Société du crédit agricole. Il a présenté un projet de loi portant création d'un programme de stabilisation des prix pour les producteurs de viande rouge, et autorisant la création d'un programme de gestion de l'offre au profit des producteurs de tabac.

Les transports ferroviaires de voyageurs se sont vu accorder un vote de confiance par la décision du ministre des Transports (M. Mazankowski) de rétablir trois liaisons de VIA Rail dans les Maritimes, l'Ontario et l'ouest du Canada. Ces liaisons avaient été supprimées par le gouvernement précédent, malgré les protestations des usagers.

Des accords de développement économique régional ont été signés avec le Québec, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Et des accords subsidiaires ont été signés pour tout un éventail de plans de développement sectoriels intéressant entre autres les pâtes et papiers, le tourisme, les pêches, le développement

industriel, les communications, l'urbanisme ainsi que la science et la technologie sur l'ensemble du territoire.

Un important accord provincial, qui met fin à des années de controverses et qui autorise des espoirs nouveaux de croissance économique à Terre-Neuve, a été signé avec cette province au sujet de l'exploitation des ressources marines par la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney). Dans notre groupe, nous sommes très fiers de notre collègue et de l'Accord Atlantique, je vous assure.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Peut-être le changement le plus fondamental, et un changement bien accueilli d'un bout à l'autre du pays, réside-t-il dans la nouvelle attitude du gouvernement vis-à-vis de la consultation et de la collaboration avec les Canadiens de toutes conditions sociales pour la planification des politiques fédérales, comme je l'ai fait remarquer au début de mon intervention. Le Programme de renouveau économique constituait une déclaration de résolution nationale et le point de convergence pour les consultations à venir avec tous les secteurs de la communauté canadienne. Il proclamait l'intention du gouvernement de faire disparaître les obstacles à la croissance et de donner libre cours aux énergies créatrices des Canadiens en vue de construire un avenir meilleur. Le document de politique reconnaissait les responsabilités économiques importantes des gouvernements provinciaux. Les consultations du premier ministre avec les dix premiers ministres provinciaux à Regina ont arrêté de nouvelles normes de collaboration véritable dans l'intérêt national. Cette attitude positive s'est manifestée à nouveau lors de la conférence économique nationale couronnée de succès qui a pris fin samedi dernier. Ceux d'entre nous qui y assistions, et ceux qui en ont suivi la retransmission dans tout le pays, ont senti le climat de ferveur qui y régnait.

Dans le cadre de nos relations avec nos voisins, deux rencontres ont eu lieu entre le premier ministre et le président des États-Unis. Ces rencontres ont donné lieu à la conclusion d'accords importants sur les relations commerciales, sur les pluies acides, sur la défense du Nord et sur le saumon du Pacifique.

Au cours des quatre derniers mois nous avons publié une série de documents de consultation portant sur des aspects particuliers de notre vie économique, dont l'accès aux marchés extérieurs, lesquels sont l'élément capital de la vie économique du Canada; le financement des exportations, indispensable pour soutenir ce commerce; le développement de la petite entreprise; l'exploitation minière; les allocations familiales et les pensions de vieillesse; le logement; la formation professionnelle; et les questions fiscales dans l'agriculture. Certains de ces documents se concentrent sur les façons pratiques dont les entreprises et le gouvernement peuvent planifier et collaborer à construire une économie plus solide et créer des emplois. D'autres documents traitent des moyens d'assurer que notre régime d'assistance sociale répondra le mieux aux besoins des plus nécessiteux. Tous ces documents reconnaissent non seulement le besoin vital de prendre des mesures, mais la nécessité de donner aux Canadiens toute l'occasion voulue de contribuer aux principales décisions de principe.

Je pourrais en parler davantage, mais le fait est que notre gouvernement a agi, et qu'il l'a fait favec célérité de bien des façons concrètes. Le gouvernement a amorcé un effort national concentré pour faire participer les Canadiens pour qu'ils puissent se rendre compte à quel point il s'efforce de bâtir l'avenir afin qu'ils puissent l'y aider. Les mesures que nous avons prises, et le processus de discussion et de débat que nous avons entamé, contribuent directement à la restauration de la confiance dans l'avenir du pays. La célérité des députés d'en face à déprécier les mesures de notre gouvernement est une chose—ennuyeuse, mais prévisible—mais le mépris cavalier dont témoigne la motion à l'étude et l'amendement concernant les contributions que les Canadiens peuvent apporter à l'élaboration du budget qui sera bientôt présenté, montrent véritablement l'attitude cynique et complètement dépassée qui caractérise les députés d'en face. Ils ne sont plus en contact avec la réalité, monsieur le Président, ni au diapason du peuple canadien. Pas étonnant que les Canadiens les aient massivement rejetés le 4 septembre dernier, et ils ne se rendent toujours pas compte que de très importants changements sont intervenus ce jour-là. Non seulement le gouvernement a-t-il changé, mais encore la façon dont l'État fonctionne. Tout a changé pour le mieux. Nous avons maintenant un gouvernement vraiment national qui tient à consulter les Canadiens de tous les segments des secteurs public et privé et de tous les coins du pays et à collaborer avec eux. Cela prend du temps et participe du sens des responsabilités que les Canadiens attendent de nous, le gouvernement qu'ils ont élu. Plus vite les députés d'en face se rendront compte de cette nouvelle réalité, monsieur le Président, plus vite ils pourront commencer à relever eux aussi de façon constructive les défis économiques du Canada.

• (1700)

Ces députés devraient aussi admettre que l'économie montre des signes réels d'encouragement maintenant et pour l'avenir, et surtout pour les chômeurs. Des emplois sont créés, la croissance est plus forte qu'on ne l'avait prévu, la balance commerciale se maintient à des niveaux sans précédent, l'inflation est bien maîtrisée, notre compétitivité s'améliore et notre confiance est à la hausse.

Les choses ont commencé à bouger et c'est ce que nous ont dit les participants à notre conférence au cours de la fin de semaine. Nous comptons bien tabler sur ce mouvement à l'occasion du prochain budget. Et c'est aussi ce que nous allons faire au cours des mois et des années à venir. C'est une tâche immense, monsieur le Président, et nous saurons l'accomplir avec la collaboration et l'appui de tous les députés. Mais ce sera fait de toute manière et bien fait avec l'aide des Canadiens de toutes les régions.

M. MacLellan: Monsieur le Président, j'aurais quelques observations à faire au sujet du discours du ministre. Elle a dit que son gouvernement agissait rapidement. S'il agit encore plus lentement, il fera marche arrière. Le gouvernement a été élu le 4 septembre et tout ce que nous avons appris c'est qu'il lui a fallu beaucoup de temps pour présenter un budget, au moins une date ou tout au moins une date probable, car nous ne savons pas exactement quand le budget sera présenté. En principe ce sera dans la semaine du 20 mai.

La ministre a dit que deux changements seraient apportés à la TRPG. D'abord la durée d'application de ce programme instauré par l'ancien gouvernement libéral sera prolongée et, en second lieu, le montant fixé par cet ancien gouvernement sera accru. Eh bien, c'est à cent lieues de ce que le premier ministre (M. Mulroney) avait promis en juillet, trois jours

avant le déclenchement des élections, quand il avait dit qu'il supprimerait le programme. Il s'en garde bien. Il fait plutôt marche arrière.

La ministre a mentionné l'accord Atlantique. Elle a omis de préciser que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a déjà dit que le petit-fils du Programme d'encouragement du secteur pétrolier va disparaître. Aucun régime fiscal n'est proposé et je suppose qu'il nous faudra attendre le budget du 20 mai pour connaître ce régime fiscal. Je me réjouis de la signature de l'accord Atlantique. Je pense que c'est un événement important pour Terre-Neuve. Cependant, je ne pense pas que l'on puisse dire aux habitants de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse que le petit-fils du programme d'encouragement du secteur pétrolier sera supprimé en mars sans leur préciser de quelle façon il sera remplacé plus tard en mai. Je demande au ministre de réfléchir à cette importante question et de nous fournir une partie de ces renseignements. Mieux vaut un budget le 20 mai que pas de budget du tout, mais c'est beaucoup plus tard que ce à quoi la plupart des Canadiens étaient en droit de s'attendre pour la présentation d'un budget.

Le gouvernement a été élu pour apporter des changements, monsieur le Président. Et pourtant, il ne déposera pas de budget avant le 20 mai. Il ne respecte pas son mandat, à mon avis. Je voudrais savoir ce que la ministre en pense.

Mme McDougall: Monsieur le Président, je serais ravie de répondre à cette question. Auparavant, j'habitais dans l'Ouest, où j'ai vécu à une époque d'espoir et de possibilités, quand le secteur énergétique était une industrie florissante à l'œuvre au nom de tous les Canadiens. Cette industrie changeait la face de l'Ouest du Canada. Ma collège, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, travaille nuit et jour à défaire les programmes qui ont mis un terme à cette prospérité.

M. Langdon: Monsieur le Président, l'éloquence de la ministre me frappe toujours. Elle intervient avec brio et enthousiasme à la défense de l'indéfendable.

J'ai trois questions précises à poser à la ministre au sujet de la fin de semaine dernière. J'ai assisté en tant qu'observateur à la Conférence économique nationale. Premièrement, si le gouvernement estimait qu'un délai de huit semaines était nécessaire entre cette conférence et le budget, pourquoi avait-il prévu au départ de présenter celui-ci à la fin avril? C'est le gouvernement qui a fixé la date initiale, convaincu qu'un mois suffirait pour tenir compte des questions soulevées à cette conférence.

Deuxièmement, je me dois de parler à la ministre de l'événement que la majorité des participants, comme moi, ont jugé le plus spectaculaire de la fin de semaine. En effet, 81 personnes sur 136 ont signé une pétition pour demander au gouvernement de revenir sur une décision préjudiciable et mesquine, celle qui vise à compter les indemnités de départ dans le calcul des prestations d'assurance-chômage. Soit dit en passant, le président d'Alcan—qui n'est pas exactement un radical aussi convaincu que mon ami de Nickel Belt—a signalé que non seulement l'indemnité de départ ne doit pas être comptée dans le calcul de l'assurance-chômage, mais que celle-ci ne doit même pas être imposée, de façon à pouvoir être investie dans des petites entreprises. Pour montrer sa bonne foi, pourquoi le gouvernement n'accepterait-il pas cette suggestion très simple faite à la conférence et ne reviendrait-il pas sur sa décision au sujet de l'indemnité de départ?

Troisièmement, la ministre n'admet-elle pas que nous entendons différents sons de cloche à savoir si la priorité doit être de réduire le déficit ou de créer des emplois, à savoir si le libre-échange est plus important, comme le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) le prétend, ou si c'est l'opinion du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) qui a le plus de poids, lui qui semble préconiser un protectionnisme accru? C'est à n'y rien comprendre. Experte comme elle l'est en questions financières, la ministre admettra sûrement que le secteur financier ne sait plus sur quel pied danser en entendant différents sons de cloche; il faut tirer la situation au clair avant que les hommes d'affaires puissent commencer à investir, comme nous le souhaitons tous.

Mme McDougall: A mon sens, monsieur le Président, les consultations préparatoires au budget ont été très importantes et très fructueuses. Nous nous attendions qu'elles soient fructueuses, mais elles ont dépassé nos espérances. Les Canadiens ont leur opinion sur ce que nous faisons. Au sujet de la date du budget, je tiens à dire que, contrairement au gouvernement précédent, nous avons l'intention de présenter le budget quand nous serons certains qu'il n'est pas farci d'erreurs.

• (1710)

Quant à la question de l'indemnité de départ, ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, était à la conférence. Je sais qu'elle va proposer des solutions équitables et raisonnables, à la lumière des consultations. Je dois dire que le point culminant ou l'aspect le plus intéressant de la conférence a été de voir les participants poursuivre le dialogue, non pas signer une pétition. Il était encourageant d'entendre la présidente du Comité national sur le statut de la femme dire qu'elle ne s'était jamais rendu compte de la complexité des problèmes que le gouvernement affronte quand il tente de concilier divers points de vue. Ce fut la partie la plus intéressante de la conférence.

Pour répondre à la troisième question, il n'y a pas différents sons de cloche. Il a été question du déficit et de la création d'emplois. On comprend mieux que jamais au Canada que les deux sont reliés et nous faisons sur ces deux points des progrès aussi rapides que possible. Les participants à la conférence ont néanmoins compris mieux que jamais après la fin de semaine combien il était difficile de réaliser un équilibre entre ces deux domaines.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, la ministre dans son exposé s'est référée à la signature de l'entente-cadre avec le gouvernement du Québec, comme étant une des réalisations du gouvernement. J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement a signé cette entente sur la base de 50 p. 100 payés par le gouvernement fédéral, et 50 p. 100 payés par le gouvernement provincial, alors que toutes les autres ententes-cadres qui avaient été signées antérieurement l'avaient été sur la base de 60 p. 100 des dépenses payés par le gouvernement fédéral et 40 p. 100 par le gouvernement du Québec.

[*Traduction*]

Mme McDougall: Monsieur le Président, nous ne gouvernons pas avec des formules figées. Cette entente a été conclue entre le gouvernement provincial et sa contrepartie fédérale, à la satisfaction mutuelle des deux, compte tenu de nos responsabilités financières, ce que semble avoir compris le Québec du moins, sinon le député.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Question supplémentaire. L'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a la parole.

M. Garneau: Monsieur le Président, je trouve que la ministre prend un ton très agressif et on pourrait peut-être continuer sur le même ton . . . mais il reste un fait, c'est que ce gouvernement a privé le Québec de sommes importantes, puisque toutes les autres ententes-cadres avaient été signées sur la base 60/40. J'ai posé la même question au ministre du Québec, et l'impression que l'on m'a donnée, c'est que c'était à prendre ou à laisser. Et si c'est le genre de consultation auquel la ministre a consacré tout son discours en vue d'en informer la Chambre, à mon avis, c'est une curieuse façon de mener des consultations.

[*Traduction*]

Mme McDougall: Monsieur le Président, les négociations et les consultations ont été menées de bonne foi. L'entente a été signée. Elle est précieuse pour le Québec. Le gouvernement de cette province l'a affirmé, et je ne comprends pas sur quoi porte la chicane si les deux parties sont satisfaites.

Le président suppléant (M. Paproski): S'il n'y a pas d'autres questions ou observations, nous poursuivrons le débat.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) nous expliquer cet après-midi comment le gouvernement ramènera à 12.75 p. 100 le taux d'intérêt de la Société du crédit agricole. Elle a cependant négligé de rappeler que son homologue de l'Agriculture (M. Wise) a, la semaine dernière, porté ce taux à 13.5 p. 100. Je serais curieux de savoir si les notes dont s'est servie la ministre cet après-midi ont été rédigées avant que le ministre de l'Agriculture relève ce taux. Cette augmentation était tout à fait injustifiée. Devant la situation actuelle de la collectivité agricole et les énormes difficultés qu'éprouvent les agriculteurs dans bien des régions du pays, il est tout à fait inexcusable pour le gouvernement d'augmenter maintenant les taux d'intérêt sur les prêts agricoles. Je me demandais simplement si le ministre de l'Agriculture avait pris la peine d'avertir la ministre d'État chargée des Finances qu'il comptait majorer les taux. Je croyais que de telles mesures devaient être approuvées par le ministère des Finances et j'ai été étonné qu'elle ne le sache pas.

J'ai aussi trouvé intéressantes les observations de la ministre au sujet des initiatives que le gouvernement a prises pour favoriser les sciences et la technologie. Je me demande si elle a pris le temps de lire attentivement la décision qu'a annoncée le ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre de réduire de 5 millions ou de 6 millions de dollars les fonds affectés au centre de toxicologie de l'Université de Guelph. Cela doit être l'un des coups les plus durs qui aient jamais été portés à ce domaine scientifique. Je sais que le député de Guelph (M. Winegard) est à la Chambre cet après-midi. Il n'était certainement pas d'accord avec une telle décision parce qu'il a déjà été président de l'Université de Guelph et qu'il connaît la valeur de ce projet. Je ne dis pas cela parce qu'il s'agissait d'un projet fédéral vu qu'il ne relevait pas uniquement du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario avaient contribué chacun environ 16 millions de dollars au projet sur une période de quatre ou cinq ans. Le secteur privé avait pour sa part fourni 8 millions de dollars. Ce projet nous aurait permis de créer un centre de renommée mondiale, non seulement pour étudier et mettre au point des techniques visant à s'attaquer au grave problème des matières toxiques dans notre environnement, mais aussi pour former des scientifiques dans ce domaine. Nous aurions eu un établissement de renommée mondiale à un coût tout à fait raisonnable. Cet établissement aurait fonctionné sous les auspices de l'Université de Toronto et de l'Université de Guelph, deux universités de renommée mondiale. L'une est reconnue pour ses connaissances en agriculture et en médecine vétérinaire et l'autre pour sa compétence et ses connaissances en médecine. La prochaine fois que la ministre parlera des réalisations de son gouvernement, j'espère qu'elle songera à cette décision, qui doit être l'une de ses plus mauvaises. Nous avons lu ce qui s'est passé au canal Love. Nous lisons toutes sortes de choses à propos de matières toxiques dans notre environnement. Nous lisons souvent des articles au sujet des produits chimiques et des pesticides utilisés dans nos forêts et sur nos fermes. Tout le monde voudrait savoir si les substances utilisées sont cancérigènes ou peuvent causer d'autres maladies au bétail et à l'homme. Je ne pense donc pas que le gouvernement ait lieu de s'enorgueillir de ce qu'il a fait pour les sciences et la technologie.

J'ai aussi été renversé que la ministre soulève la possibilité d'accorder l'allocation au conjoint à tous les veufs et veuves, qu'ils aient ou non été mariés à un prestataire de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti. Dans ma région, les gens se demandent comment le gouvernement peut être aussi injuste. Comment le gouvernement peut-il ne pas accorder cette allocation à ceux qui n'ont jamais été mariés ou qui sont maintenant divorcés ou séparés? Le gouvernement parle de justice. Il se laisse prendre par ses belles paroles sans reconnaître l'injustice du système. Je reçois toutes sortes de pétitions et de lettres demandant pourquoi le gouvernement n'accorde pas l'allocation au conjoint à tous ceux qui sont âgés entre 60 et 65 ans, qu'ils soient veufs ou veuves ou non. Nous félicitons le gouvernement d'être allé jusque là, mais pourquoi ne fait-il pas également profiter de cet avantage les gens qui sont demeurés célibataires, qui sont séparés ou qui ont divorcé?

• (1720)

Nous déplorons qu'il ait fallu attendre presque huit mois avant la présentation du budget. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) avait déclaré qu'il déposerait immédiatement un budget afin d'imprimer une nouvelle orientation à notre économie. Nous attendons maintenant depuis cinq ou six mois sans qu'on nous ait encore annoncé la date de sa présentation.

Ce document renferme les 338 promesses électorales du gouvernement conservateur. On me demande pourquoi celui-ci ne les remplit pas.

M. Mayer: Nous les tenons.

Mme Mailly: Nous les tenons.

M. Foster: Je réponds aux gens que je l'ignore. Le gouvernement publie des livres blancs sur la sécurité sociale, des lignes de conduite sur le tourisme et ainsi de suite. Les ministériels parcourent le Canada afin de savoir comment régler toutes sortes de questions comme la pension de sécurité de la vieillesse. Mais ils ne s'attèlent pas à la tâche de mettre systématiquement en application leurs nombreuses promesses.

La ministre a beaucoup parlé de la mise en œuvre du dernier projet de loi fiscal de M. Lalonde. J'ai trouvé cela très intéressant. Elle a signalé à la Chamre que le gouvernement allait simplifier le régime fiscal des petites entreprises. Ce sont là de bonnes mesures libérales, et j'ai été heureux qu'elle le mentionne. Elle a parlé des avantages offerts en ce qui a trait au report annuel des droits de cotisation à des REER, mesure qui était également prévue dans le budget de M. Lalonde. C'était fort intéressant. J'ai été abasourdi lorsqu'elle a mentionné le Livre blanc publié par le ministre des Finances au sujet du régime fiscal des agriculteurs. L'honorable ministre vient de Toronto et n'est probablement pas soumis comme nous, députés des régions rurales, au barrage de conjectures au sujet des questions fiscales dans le secteur de l'agriculture. C'est certainement l'un des documents les plus lus dans les régions rurales du Canada, car du fait qu'il est au nom du ministre des Finances, il s'agit manifestement de la politique du gouvernement fédéral.

En lisant ce document on s'aperçoit que le ministre des Finances croit que les agriculteurs gagnent deux fois plus que le Canadien moyen, versent quatre fois moins d'impôt que ce dernier et ont donc des actifs huit fois supérieurs. Le document, publié par le ministre des Finances au mois de janvier dernier va à l'opposé des 338 promesses du gouvernement. Dans ce document on est contre l'idée d'offrir des prêts à faible taux d'intérêt et à long terme grâce aux obligations agricoles. On s'oppose manifestement à la modification de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu. On rejette l'idée de permettre aux agriculteurs de réaliser des gains en capital non imposables. Pourtant, c'est ce que le gouvernement avait promis de faire. Je ne comprends vraiment pas pourquoi la ministre d'État (Finances) a mentionné ce document qui va à l'encontre manifestement de toutes les choses que les agriculteurs réclament.

Les manchettes et les articles parus dans les journaux agricoles montrent que le ministre des Finances n'a pas du tout l'intention d'aider les agriculteurs à ce stade-ci. Dans le cahier des affaires du numéro du 7 mars dernier du *Globe and Mail,* on pouvait lire la manchette suivante: «Wilson fait machine arrière en ce qui a trait à l'aide aux agriculteurs». Aux pages 1 et 2 du numéro du 23 février 1985 du *Globe and Mail* figurait la manchette suivante: «Une étude montre que les agriculteurs gagnent deux fois plus que le Canadien moyen». Toujours selon cet article, l'agriculteur moyen paierait quatre fois moins d'impôt que le Canadien moyen. Ce sont là des affirmations faites par le ministre des Finances dans son document relatif au secteur agricole. Le mardi 26 février, le *Citizen* d'Ottawa titrait, quant à lui: «Les agriculteurs de l'Ouest sont rendus furieux par une étude fédérale sur les revenus». En janvier, la *Gazette* de Montréal a titré en manchette: «Le Livre blanc sur l'agriculture fait fi des promesses conservatrices». Le journaliste explique comment l'exposé fait bon marché des raisons que le gouvernement aurait de tenir ses promesses électorales. Un autre article paru dans le *Kitchener-Waterloo Record* du 28 février est intitulé: «L'Association agricole d'Oxford réclame des excuses du ministre des Finances.» Nulle mention dans le document des promesses électorales du parti conservateur.

La chose étonnante, au sujet du document émanant du ministre des Finances, est que non seulement il révèle son ignorance au sujet des difficultés actuelles de l'agriculture, mais qu'il feint totalement d'ignorer que la dette agricole dans certains secteurs de l'industrie est la pire depuis les années 30. Un rapport publié par la Société de crédit agricole le 30 octobre 1984 sur la situation agricole d'un bout à l'autre du Canada révèle que 17 p. 100 des agriculteurs canadiens éprouvent de graves difficultés financières et qu'une proportion de 7 p. 100 d'entre eux sont aux prises avec des difficultés financières modérées. Le rapport révèle que 12 p. 100 des agriculteurs dans les provinces de l'Atlantique et 20 p. 100 des agriculteurs en Colombie-Britannique se heurtent à de graves problèmes financiers. Somme toute, monsieur le Président, la situation est assez grave. Environ 39,000 agriculteurs se trouvent dans une grave situation financière. Cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent pas s'acheter un nouveau camion.

La Société du crédit agricole a utilisé trois critères. Le premier critère consiste à déterminer si l'avoir propre d'un agriculteur dans son exploitation est inférieure à 15 p. 100. Quiconque a un avoir propre moins élevé fait face à de graves difficultés financières. Le deuxième critère consiste à établir si les emprunts sont de 110 p. 100 supérieurs aux placements. En d'autres mots, l'agriculteur subsiste-t-il grâce à des emprunts? Le troisième critère consiste à savoir si plus de 40 p. 100 des ventes agricoles sont utilisées pour le service de la dette à moyen et à long terme.

Quand le ministre des Finances affirme que l'agriculteur moyen est prospère, il compare un agriculteur dont les placements s'élèvent à $400,000 ou à $500,000 avec le propriétaire moyen d'une maison, et le revenu découlant des placements. C'est plutôt absurde. La plupart des gens ne songeraient même pas à faire des comparaisons de ce genre. L'un est un homme d'affaire avec des mises de fonds qui s'établissent en moyenne à $500,000 et dont l'avoir net est d'environ $400,000 et la dette d'environ $100,000, d'un bout à l'autre du Canada. Cela ne se compare pas avec le propriétaire moyen qui a une maison de $47,000. Ce n'est pas du même ordre. Si l'on examine les investissements dans la petite entreprise et les avoirs nets de l'agriculteur, alors nous avons deux groupes comparables, même si l'on peut constater des variations importantes. De toute évidence, c'est un document tout à fait injuste. Il ne rend pas justice aux agriculteurs du Canada. C'est pourquoi la résolution d'aujourd'hui déplore que le gouvernement remette son budget à la fin de mai et qu'il n'assure pas la confiance économique indispensable pour que les espoirs de nos agriculteurs ne soient pas trompés.

• (1730)

On ne peut nier que ce retard indû dans le dépôt du budget et l'incertitude quant aux orientations exactes du gouvernement sont la source de beaucoup d'inquiétudes. La consultation est une bonne chose, mais le gouvernement a des responsabilités financières. Il a fait des promesses pendant la campagne électorale. Je pense que les Canadiens veulent savoir lesquelles seront respectées. Nous savons très bien, depuis la déclaration économique de l'automne dernier, lesquelles ne seront pas respectées. Nous connaissons beaucoup de choses qui n'ont pas été mentionnées pendant la campagne électorale et que les conservateurs ne feront pas. Nous savons à quoi le gouvernement est opposé. Par exemple au centre de toxicologie de l'Université de Guelph. Nous savons qu'ils ne veulent pas du Service canadien de la faune ni de la surveillance de l'environnement dans les Grands lacs. Nous avons toute une liste qui va des énergies renouvelables à d'autres sujets auxquels les conservateurs sont opposés. Ce que nous ne savons pas, c'est à quoi le gouvernement est favorable. Nous pourrions le savoir s'il présentait un budget. Nous estimons que c'est ce que devrait faire le gouvernement au lieu de le retarder pendant deux mois encore.

M. Malone: Monsieur le Président, il est triste de voir le député d'Algoma (M. Foster) prétendre qu'il ne sait pas ce que nous préconisons pour l'agriculture. En sept mois, le gouvernement a pris 57 initiatives favorables au secteur agricole. Je le mets au défi de déposer sur mon bureau, dans les 24 heures, 57 initiatives prises par l'ancien ministre de l'Agriculture, l'honorable Eugene Whelan, en dix ans de règne. Je doute que le député puisse même commencer à énumérer des actions positives comparables à celles que nous avons prises en faveur du secteur agricole. C'est le gouvernement libéral qui a mis sur pied une politique de transport des grains qui faisait monter sans cesse les tarifs, jusqu'à ce qu'un comité d'examen soit nommé pour déterminer si l'augmentation était justifiée. Dès que nous avons pris les rênes du pays, nous avons bloqué ces tarifs. Je voudrais que le député me dise pourquoi il faudrait féliciter les libéraux pour cette mesure.

Une fois que les quotas sur le bœuf d'Irlande eurent été atteints, ils ont laissé les portes toute grandes aux importations de bœuf qui ont inondé le marché. Comment le député ose-t-il prétendre aujourd'hui que cette politique que les libéraux ont imposée aux milieux agricoles a donné de bons résultats? Le député devrait pourtant savoir que le gouvernement actuel a réduit la taxe sur le carburant agricole, qu'il a modifié la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, qu'il a prévu déjà des versements immédiats dans le cadre de cette loi et d'autres pour le printemps prochain, que les taux d'intérêt pratiqués par la Société du crédit agricole sont tombés d'environ 2 p. 100, que les producteurs de tabac ont obtenu le nouveau régime de commercialisation qu'ils réclamaient et qu'il existe maintenant une déclaration des droits des contribuables qui aura d'heureuses retombées pour les agriculteurs. Et la liste continue jusqu'à la 57e mesure.

Je mets le député au défi de me remettre une liste de 57 mesures prises par les libéraux au cours des dix dernières années.

M. Foster: Monsieur le Président, je n'ai pas pu terminer mon discours. Ces dix minutes supplémentaires devraient me suffire.

Le député vient de nous tracer un magnifique programme des mesures que les conservateurs n'ont pas prises et qu'ils ne semblent pas vouloir prendre. Ils ont beaucoup parlé de tout ce qu'ils allaient faire, par exemple, en ce qui concerne les tarifs de transport. Au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont dit qu'ils bloqueraient les tarifs aux taux en vigueur avant l'augmentation du début d'août. Ils n'en ont rien fait.

M. Malone: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Foster: Il veut seulement se lancer dans une discussion.

Le président suppléant (M. Paproski): Permettez-moi d'en juger moi-même. La parole est au député de Crowfoot (M. Malone) pour un rappel au Règlement.

M. Malone: Monsieur le Président, je sais que le député d'Algoma (M. Foster) ne veut pas induire la Chambre en erreur. Il ne devrait pas laisser entendre que j'ai dit que les 57 initiatives correspondaient aux nôtres. Il s'agit de celles que nous avons déjà prises.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir dire au député de Crowfoot (M. Malone) qu'il s'agit d'un point de discussion.

M. Foster: Monsieur le Président, de toute évidence, le député de Crowfoot, qui siège ici depuis longtemps, est très chatouilleux quant au fait que les conservateurs n'ont pas bloqué les tarifs de transport aux taux en vigueur avant l'augmentation du début d'août. Au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont clairement annoncé qu'ils allaient bloquer ces tarifs. Ils n'en ont rien fait. En réalité, les conservateurs ont bloqué les tarifs au nouveau taux.

Je trouve curieux que le député soulève la question des hausses du tarif-marchandises. Vu la façon dont la loi sur le transport de l'Ouest a été établie, il est évident qu'une augmentation s'annonce pour août prochain. Ils viendront bientôt se vanter d'avoir évité une hausse de tarifs, mais ce ne sont que des foutaises. Les tarifs n'augmenteront pas à cause des volumes ni à cause du taux d'inflation.

Les conservateurs n'ont pas dit grand-chose du problème de l'endettement agricole. Ils n'ont rien fait pour y remédier. Lorsqu'il n'était pas sur ses gardes, le ministre de l'Agriculture a déclaré que les conservateurs ne feraient rien à cet égard. Voilà une autre raison pour laquelle nous voudrions un budget qui confirmera aux 39,000 agriculteurs qui réclament des secours et de l'aide, que le gouvernement ne fera rien pour eux.

J'ai remarqué que le député a soulevé la question du bœuf irlandais. Quand l'Irlande a inondé notre marché de 51 millions de livres de bœuf au cours du deuxième semestre de 1984, le gouvernement s'est enfin décidé, alors qu'il était au pouvoir depuis quatre mois, à invoquer la loi sur les importations de viande et à mettre un frein à ce dumping—j'ai entendu le député d'en face. Je lui répondrai que c'est parce que les volumes n'ont jamais dépassé le taux minimum. S'il était au courant de la situation, il ne soulèverait pas la question. Même lorsque le gouvernement a imposé un quota de 5.9 millions de livres à l'Irlande, ce quota avait déjà été largement atteint. Le quota dépasse un million de livres. Est-ce là un gouvernement qui fait preuve de courage, qui saura protéger nos éleveurs bovins? Certainement pas, car les conservateurs négocient aujourd'hui même à Bruxelles pour augmenter le quota. La CEE demande qu'il soit porté de 6 millions à 33 millions de livres. De toute évidence, les conservateur vont céder. Le député

demande pourquoi? C'est parce qu'ils ont déjà cédé aux pressions des Américains. Le gouvernement a haussé le contingent des Américains de 21 millions de tonnes à quelque 65 millions de tonnes. Je trouve qu'il n'a guère à cœur de protéger les éleveurs et les producteurs de bœuf ni de défendre leurs intérêts. S'il avait du courage, il irait négocier avec ses partenaires du GATT et défendre les intérêts des producteurs de denrées agricoles de notre pays, au lieu de s'avouer vaincu et d'augmenter les contingents comme il ne manquera vraisemblablement pas de le faire d'ici une semaine ou deux.

• (1740)

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots alors que le débat tire à sa fin. J'ai trouvé au cours de la journée que les intervenants s'étaient beaucoup trop préoccupés du sommet de la fin de semaine dernière à Ottawa. J'ai l'impression qu'à longue échéance, ce sommet ne changera guère le lot des bûcherons, des mineurs, des travailleurs d'usine et des jeunes diplômés qui sont en chômage et qui se cherchent un emploi qui n'existe tout simplement pas.

La motion dont nous sommes saisis est importante. Nous sommes en présence de deux orientations contraires qui aboutiront un jour ou l'autre à un affrontement. D'une part, à cause des nouvelles techniques, il faut moins de gens pour effectuer toutes les opérations, de sorte que des emplois disparaissent définitivement. Ainsi, en Colombie-Britannique, le secteur des forêts produit à plein rendement avec une main-d'œuvre réduite de 20 p. 100. D'autre part, nous constatons une réduction majeure des services offerts à la population. Ce qui fait que les emplois sont plus importants que jamais. Ce sont les emplois qui ouvrent aux citoyens l'accès au banquet qu'offre la société. Les gens sans emplois sont exclus de ce banquet.

Ainsi, le recours accru aux frais modérateurs et la hausse des primes dans le cas du Régime d'assurance-maladie. Bien des Canadiens ne se prévalent tout simplement pas des services disponibles, faute de pouvoir payer les frais modérateurs ou les primes. Dans cette perspective, les emplois deviennent plus importants que jamais.

J'aimerais dire un mot de la situation avec laquelle les autochtones sont aux prises. Nous entendons souvent dire que dans certaines localités autochtones, il y a parfois jusqu'à 90 p. 100 des résidents qui sont en chômage. Ces chiffres deviennent de plus en plus pertinents. Il y a quelques années, ces localités étaient nombreuses à posséder leur propre économie, de sorte que les gens pouvaient cultiver la terre pour pourvoir à leurs besoins. Aujourd'hui, l'économie de ces collectivités est victime de travaux gigantesques. Il y a quelques semaines, je me suis rendu chez les Lubicons dans le nord de l'Alberta. Il y a encore cinq ans, 10 p. 100 seulement de ces gens vivaient du bien-être. Aujourd'hui ils sont 90 p. 100 dans ce cas, parce que les sociétés pétrolières ont détruit leur économie traditionnelle à force de faire circuler des engins sur leurs territoires de chasse et de piégeage. Ces gens découvrent maintenant qu'ils n'ont d'autre solution que de se rabattre sur les programmes de bien-être, lesquels sont insuffisants pour les faire vivre en tant que peuple. Ils peuvent certes survivre de cette manière, mais c'est tout. Pour cette raison, le Conseil mondial des Églises a déclaré que, dans les faits, les Lubicons étaient victimes d'un véritable génocide.

Il est indispensable que le gouvernement fédéral reconnaisse le premier la nécessité de garantir le droit à l'autonomie politique des aborigènes et de leur fournir des ressources suffisantes pour qu'ils puissent se gouverner eux-mêmes et contrôler leur économie et leur société.

Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a parlé des activités du groupe de travail du NPD sur l'emploi. Je voudrais revenir sur une des réflexions qu'il a faites. Il a dit qu'il était essentiel de donner des moyens financiers aux autorités locales pour que les décisions se prennent sur place. C'est ce que nous avons déjà dit au sujet des Indiens, mais c'est vrai aussi pour des centaines d'agglomérations canadiennes. C'est une question de bon sens économique. Si les gens d'une région peuvent contrôler leurs ressources, ils les utiliseront à meilleur escient.

Enfin, si le gouvernement a préparé un plan pour améliorer le sort des chômeurs, pourquoi ne le présente-t-il pas maintenant? Pourquoi attendre la fin mai? Le gouvernement est au pouvoir depuis le 4 septembre. Il devrait prendre des mesures sans plus tarder pour aider vraiment les femmes, les jeunes, les autochtones, les pêcheurs, les bûcherons et les autres Canadiens qui ont désespérément besoin de son aide.

M. le Président: Comme il est 17 h 45, j'ai le devoir, conformément à l'article 62(10) du Règlement, de suspendre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toutes les questions nécessaires à l'expédition du budget supplémentaire des dépenses (C), des crédits provisoires et de toutes les étapes des projets de loi fondés sur ceux-ci.

* * *

LES SUBSIDES

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 7C, MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): propose:

Que le crédit 7c, au montant de $1 du ministère de l'Expansion industrielle régionale—Budgétaire, Budget des dépenses supplémentaires (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 17)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Blouin (Mme)
Bourgault (Mme)
Boyer
Brisco
Browes (Mme)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Charest
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clifford
Clinch
Cochrane
Collins (Mme)
Cook
Cooper
Cossitt (Mme)
Côté (Langelier)
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Desjardins
Dick
Domm
Edwards
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Forrestall
Fraleigh
Fraser
Gagnon
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Halliday
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Hudon
James
Jourdenais
Kilgour
King
La Salle
Lawrence
Leblanc
Lesick
Lewis
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
Mailly (Mme)
Malone
Mantha
Martin (Mme)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McKenzie
McKinnon
McKnight
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Porter
Ravis
Reid
Reimer
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stewart
Taylor
Thacker
Toupin
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard—118.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blaikie
Chrétien
Deans
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Isabelle
Jewett (Mme)
Kaplan
Keeper
Killens (Mme)
Langdon
MacLellan
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
Nystrom
Orlikow
Parry
Pépin (Mme)
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rossi
Young—36.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

● (1810)

Le vote porte maintenant sur le poste nº 2.

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 1C, MINISTÈRE DES TRANSPORTS

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Les subsides

Que le crédit 1c, au montant de $1 du ministère des Transports—Administration centrale—Dépense de fonctionnement, Budget des dépenses supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Puis-je me dispenser de faire entendre la sonnerie?

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) fait un rappel au Règlement.

M. Deans: Monsieur le Président, si vous demandez le consentement de la Chambre, vous constaterez que les résultats du vote sur la motion précédente pourraient s'appliquer à cette motion-ci.

M. le Président: La Chambre accepte-t-elle cette façon de procéder à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 18)

POUR

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Blouin (Mme)
Bourgault (Mme)
Boyer
Brisco
Browes (Mme)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Charest
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clifford
Clinch
Cochrane
Collins (Mme)
Cook
Cooper
Cossitt (Mme)
Côté (Langelier)
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Desjardins
Dick
Domm
Edwards
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Forrestall
Fraleigh
Fraser
Gagnon
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Halliday
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Hudon
James
Jourdenais
Kilgour
King
La Salle
Lawrence
Leblanc
Lesick
Lewis
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
Mailly (Mme)
Malone
Mantha
Martin (Mme)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McKenzie
McKinnon
McKnight
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Porter
Ravis
Reid
Reimer
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon

Messieurs

Sparrow (M^me^)	Thacker	Vézina (M^me^)
Speyer	Toupin	Vincent
Stackhouse	Tupper	Warner
Stewart	Turner (Ottawa-Carleton)	Wenman
Taylor	Valcourt	White
		Winegard—118.

CONTRE

Messieurs

Allmand	Gauthier	MacLellan
Althouse	Gray (Windsor-Ouest)	Malépart
Benjamin	Guilbault (Saint-Jacques)	Manly
Blackburn (Brant)	Heap	Marchi
Blaikie	Hopkins	McCurdy
Chrétien	Isabelle	Nystrom
Deans	Jewett (M^me^)	Orlikow
Epp (Thunder Bay-Nipigon)	Kaplan	Parry
Foster	Keeper	Pépin (M^me^)
Frith	Killens (M^me^)	Robichaud
Garneau	Langdon	Robinson
		Rodriguez
		Rossi
		Young—36.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le Budget des dépenses supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, déposé sur le Bureau le mardi 5 mars 1985, à l'exception des crédits agréés plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. de Cotret propose ensuite: Que le projet de loi C-34, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, soit lu pour la 1^re^ fois et imprimé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

M. de Cotret propose ensuite: Que le projet de loi C-34, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité plénier.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) fait un rappel au Règlement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais savoir si le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) peut certifier à la Chambre que ce projet de loi se présente sous sa forme habituelle.

M. de Cotret: Monsieur le Président, je certifie bien volontiers à la Chambre que ce projet de loi se présente sous sa forme habituelle.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e^ fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

(Les articles 2 à 7 sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

Le vice-président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit agréé.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e^ fois, est adopté.)

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Qu'une somme n'excédant pas $10,502,377,163.36 comprennant ce qui suit:

1) trois douzièmes ($7,285,634,730.00) du total des montants des postes énoncés au Budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986, déposé sur le Bureau le mardi 26 février 1985, sauf les postes énumérés ci-dessous:

2) onze douzièmes du total des montants des postes 20 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des postes 40 et 45 des Travaux publics, du poste 25 des Transports et du poste 10 du Conseil du Trésor (Annexe A) dudit budget, $55,440,000.00;

3) neuf douzièmes du montant total du poste 5 du Solliciteur général et du poste 5 du Conseil du Trésor (Annexe B) dudit budget, $377,933,250.00;

4) huit douzièmes du montant total du poste 50 des Affaires indiennes et du Nord canadien (Annexe C) dudit budget, $10,906,666.67;

5) sept douzièmes du montant total du poste 15 de l'Emploi et de l'Immigration (Annexe D) dudit budget, $387,307,083.33;

6) six douzièmes du montant total des postes 35, L45 et L50 des Transports (Annexe E) dudit budget, $14,590,000.00;

7) cinq douzièmes du montant toal des postes 5 et 50 des Communications, du poste 15 de la Consommation et des Corporations, du poste 15 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 55 de la Santé nationale et du Bien-être social et du poste 15 des Affaires des anciens combattants (Annexe F) dudit budget, $518,772,500.01; et

8) quatre douzièmes du montant total du poste 35 des Communications, du poste 10 de la Consommation et des Corporations, des postes 1, 5, 10 et 25 de l'Emploi et de l'Immigration, des postes 1 et 45 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 45 des Affaires extérieures, du poste 25 des Finances, des postes 30, 35 et 40 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 10 de la Santé nationale et du Bien-être social, des postes 10 et 50 des Travaux publics, des postes 25 et 45 du Secrétariat d'État, du poste 15 des Approvisionnements et Services, des postes 55 et 85 des Transports et des postes 20, 25 et 30 des Affaires des anciens combattants (Annexe G) dudit budget, $1,851,792,933.35;

soit accordée à Sa Majesté pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi C-35, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. de Cotret propose alors: Que le projet de loi C-35, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'annexe A est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe B est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe C est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe D est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe E est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe F est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe G est-elle adoptée.)

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le vice-président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

Le vice-président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le projet de loi est adopté.)

Le vice-président: Dois-je quitter le fauteuil et faire rapport du projet de loi?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit agréé.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. le Président: Comme il est 18 h 20, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.)

(La séance est levée à 18 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous remarquerez que le projet de loi C-23 est le premier article à l'ordre du jour. Les partis et les leaders parlementaires se sont consultés. Nous avons accepté que cette mesure soit mise à l'étude en premier et qu'elle franchisse aujourd'hui l'étape du rapport et celle de la troisième lecture.

D'autre part, je crois que le député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano) a des motions à proposer à l'étape du rapport. Si j'ai bien compris, elles seront proposées en son nom, avec notre accord et notre consentement bien sûr, par le député de Westmorland-Kent (M. Robichaud). Vous constaterez certainement que nous sommes d'accord pour que cette mesure franchisse aujourd'hui toutes les étapes, y compris celle de la troisième lecture.

M. le Président: Je remercie le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn). Je dois d'abord faire une déclaration au sujet de quelques questions préliminaires. Nous devons régler une ou deux choses du consentement unanime de la Chambre.

La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que cette mesure franchisse aujourd'hui l'étape de la troisième lecture?

M. Gauthier: Monsieur le Président, je présente mes excuses à la Chambre et au leader parlementaire du gouvernement, mais je n'ai pas connaissance d'une telle entente. Je vais me renseigner. Notre leader parlementaire a dû quitter la Chambre. Il sera de retour dans quelques minutes. Je vais le consulter.

M. le Président: La question sera peut-être remise sur le tapis. Je demande maintenant le consentement unanime pour que nous abordions une autre question. Mais je vois que le député est arrivé. Dois-je de nouveau demander le consentement unanime de la Chambre pour qu'il propose des motions en son nom?

M. Hnatyshyn: Non.

M. le Président: Je dois dire que six motions sont inscrites au *Feuilleton* à l'étape du rapport du projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises. La motion nº 1, inscrite au nom du député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano), vise à rétablir les dispositions de la loi initiale qui obligeaient le ministre à payer à une banque le montant de toute perte subie à la suite d'un prêt pour l'amélioration d'une entreprise après le 18 janvier 1961.

Je crains fort que l'adoption de ce genre d'amendement ne supprime le délai du 31 mars 1985 fixé pour ces motions et ne prolonge l'existence de la loi en vigueur. Je vous demanderais de vous reporter au paragraphe du commentaire 773 de la 5e édition de Beauchesne concernant la recommandation royale et où il est dit ceci:

> Il est interdit au Président de recevoir des propositions d'amendement entaché des vices suivants . . . s'il impose une charge au Trésor ou s'il n'est pas conforme à la recommandation royale dans la mesure où il en étendrait l'objet ou la portée ou rendraient moins rigoureuses les réserves et les conditions qu'elle prescrit.

Vous pouvez également vous reporter à la page 818 de la 20e édition de May. A mon avis, cela supprimerait une condition stipulée dans la recommandation royale en éliminant le délai du 31 mars 1985 pour la responsabilité des pertes subies par les prêteurs. Si le député de Saint-Léonard-Anjou désire invoquer des arguments, sur le plan de la procédure, pour justifier la motion nº 1, je suis prêt à l'entendre à la fin de ma déclaration et à reporter ma décision finale jusqu'à ce qu'il m'ait présenté son point de vue.

La motion nº 2, également inscrite au nom du député de Saint-Léonard-Anjou, est recevable et devrait faire l'objet d'un débat et d'un vote séparés. Les motions nos 3, 5 et 6 sont recevables et devraient être étudiées ensemble. La motion nº 3 fera l'objet d'un vote distinct. Si la motion nº 5 est adoptée, la motion nº 6 le sera du même coup. Si elle est rejetée, il faudra voter sur la motion nº 6. La motion nº 4, inscrite au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), est recevable et devrait faire l'objet d'une discussion et d'un vote distincts.

Si le député de Saint-Léonard-Anjou le désire, je suis prêt à entendre les arguments qu'il désire invoquer sur le plan de la procédure. Il dit comprendre mon point de vue. Par conséquent, je dois déclarer la motion nº 1 irrecevable. Nous passons au débat.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai eu l'occasion de consulter mon leader parlementaire. Nous sommes d'accord pour que ce projet de loi franchisse toutes les étapes aujourd'hui.

M. Deans: Monsieur le Président, nous sommes également d'accord pour qu'il franchisse toutes les étapes aujourd'hui.

M. le Président: Pour la forme, je demande le consentement unanime de la Chambre afin qu'il soit bien entendu qu'avec son consentement unanime, nous étudierons cette mesure comme convenu.

Des voix: D'accord.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 2, en retranchant la ligne 4, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«plus quinze ans;».

[*Français*]

—Monsieur le Président, la raison pour cet amendement c'est que, souvent, les petits entrepreneurs sont aux prises avec des paiements de leurs prêts, surtout dans les premières années, d'un montant élevé, et en prolongeant à 15 ans au lieu de 10 ans, cela permettrait de réduire leurs paiements considérables, donc une meilleure planification de leurs fonds de roulement, et surtout dans les premières années de pouvoir faire fonctionner leurs entreprises plus facilement.

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, la moyenne des délais de remboursement s'établit présentement à 54 mois, soit quatre ans et demi, alors que dans la loi que nous présentons, le projet est de 10 ans. Alors, je ne vois vraiment pas la raison de l'étendre à 15 ans quand on n'utilise même pas la moitié des délais. Je suggère donc, monsieur le Président, qu'on ne tienne pas compte des 15 ans, mais que l'on reste vraiment à 10 ans.

• (1110)

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 2, inscrite au nom du député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano). Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée avec dissidence.

(La motion de M. Gagliano est rejetée.)

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 2, en retranchant les lignes 6 à 8, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«de un pour cent du montant du prêt.»

Motion nº 5

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 5, en retranchant les lignes 8 à 14, page 5.

Motion nº 6

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 5, en retranchant les lignes 12 à 14, page 5.

[*Français*]

—Monsieur le Président, les raisons de ces amendements c'est que si on lit le texte du projet de loi tel qu'il est, on se rend compte qu'il permettrait au ministre à n'importe quel moment, par exemple, de changer l'article . . . Au lieu de 1 p. 100 cela pourrait aller à 2 ou 5 p. 100; et aussi, disons, à l'article 5, il donnerait tout droit de faire des changements sans revenir devant le Parlement.

Si on croit à un Parlement fort et que c'est lui qui décide, je pense que dans la loi telle quelle, le ministre a assez de pouvoir pour l'administrer. C'est donc pour cela que nous proposons ces amendements-là: à enlever tous ces pouvoirs d'extra que le ministre veut s'accaparer.

M. Bissonnette: Monsieur le Président, tout d'abord le comité a l'occasion tous les ans d'étudier le rapport que nous devons présenter chaque année. Alors, je suis tenu de présenter un rapport financier à la Chambre qui est déféré automatiquement au comité. Je ne vois donc pas la pertinence de la question du député. De plus, j'ai besoin du paragraphe pour pouvoir donner les renseignements aux emprunteurs. De toute façon, cet article n'est pas nouveau dans la loi, il existait déjà et je demande à ce qu'il soit considéré dans la motion nº 5. Je demande à ce qu'elle reste comme elle était. Et la même chose pour la motion nº 6. Ce sont des articles qui sont nécessaires afin de pouvoir bien gérer cette loi.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je souscris à l'amendement proposé par mon collègue. Il est parfaitement raisonnable de veiller à ce que le Parlement continue de jouer son rôle de décideur ultime.

J'ai écouté attentivement les observations du ministre au sujet du rapport dont le comité est saisi annuellement. Il y a beau y avoir de nombreux rapports, cela ne change pas nécessairement quoi que ce soit au fonctionnement du gouvernement du jour. Par conséquent, au nom de mon caucus, je tiens à annoncer que j'appuie cet amendement.

• (1115)

[*Français*]

M. Bissonnette: Monsieur le Président, comme vous le savez, cette loi s'adresse à la petite entreprise, et les petites entreprises sont sujettes à des fluctuations très rapides.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable ministre mais, à ce stade-ci, le ministre ne peut parler deux fois, il a déjà parlé.

[*Traduction*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 3, inscrite au nom du député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano). Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion de M. Gagliano est rejetée.)

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 5, inscrite au nom du député de Saint-Léonard-Anjou. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion de M. Gagliano est rejetée.)

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 6, inscrite au nom du député de Saint-Léonard-Anjou. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion de M. Gagliano est rejetée.)

L'hon. André Bissonnette (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale) propose:

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C-23 en retranchant à l'article 2, la ligne 10, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«prêts consentis après le 31 mars 1985.

(6) Dans le cas où la banque verse à l'emprunteur moins de la moitié du prêt, le ministre peut, sur demande de celle-ci présentée dans l'année qui suit le premier versement du prêt, lui rembourser la partie des droits versés en conformité avec l'alinéa 4*b*) qui correspond à la partie du prêt qu'elle a retenue.»

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Bissonnette est adoptée.)

M. Bissonnette (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale) propose: Que le projet de loi soit agréé.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

M. le vice-président: Conformément à une entente conclue au début de la journée, le projet de loi sera maintenant lu pour la troisième fois.

M. Bissonnette (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale) propose: Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit maintenant lu pour la 3e fois et adopté.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'aimerais faire deux ou trois brèves observations avant que nous n'adoptions le projet de loi. Il est clair, je crois, que le présent gouvernement n'est vraiment pas différent du précédent et que ses instructions lui viennent lui aussi, directement ou indirectement, des banques. Au cours des débats qui ont eu lieu ces derniers temps à la Chambre et au comité, des préoccupations ont été exprimées par tous les partis. Je sais que le ministre lui-même s'inquiétait au début de la possibilité que les institutions bancaires exercent une influence indue. Nous avons compris au comité que pour les banques—et cela inquiète, je crois, à juste titre le secteur des petites entreprises—le projet de loi doit être modifié à leur goût, ou alors les petites entreprises n'en bénéficieront pas. Il est malheureux, monsieur le Président, que nous devions encore de nos jours faire des courbettes devant les banques, qui semblent avoir autant d'emprise sur le gouvernement que les sociétés ferroviaires.

• (1120)

Cela étant dit, je vous assure, monsieur le Président, que nous, de notre caucus, nous ferons un plaisir d'appuyer le projet de loi dans sa nouvelle version afin de permettre au ministre de faire avancer les choses dans le secteur des petites entreprises.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, le partage 85-15, que le Président a décidé non acceptable, est une proposition, une modification à la Loi sur les prêts aux petites entreprises irresponsables. Cette mesure permettra aux institutions financières de refuser de prêter aux petites entreprises qui n'auront pas le nantissement nécessaire pour assurer aux banques les 15 p. 100 qu'elles garantissent.

L'honorable ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) croit avoir fait une bonne affaire en modifiant son propre projet de loi.

Tous les députés de cette Chambre sont d'accord pour dire que la Loi sur les prêts aux petites entreprises est une loi populaire qui permet à des milliers d'entrepreneurs canadiens de rénover leurs outillages et leurs installations en empruntant à un taux d'intérêt raisonnable, un tel emprunt diminuant moins leur marge de crédit disponible qu'un emprunt ordinaire, car la loi actuelle garantit à 100 p. 100 le montant du prêt.

Des milliers de jeunes Canadiens se sont prévalus de cette loi pour partir leurs propres entreprises. Sans la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ils se seraient peut-être ajoutés à notre million et demi de chômeurs ou à la longue liste des récipiendaires du bien-être social. Des milliers de femmes qui se sont lancées en affaires pour la première fois n'auraient jamais eu cette opportunité sans la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Des milliers de Canadiens qui ont perdu leurs emplois pendant la crise économique ont trouvé le courage de se créer un emploi pour eux-mêmes et pour plusieurs membres de leurs communautés grâce à la Loi sur les petites entreprises.

Des témoins importants sont venus devant le Comité permanent de l'expansion économique régionale qui étudiait le projet de loi C-23. M. Al Droppo, directeur des Affaires publiques pour l'Association des banquiers canadiens, en expliquant l'effet du partage de garantie 90-10, déclarait au comité le 19 mars dernier, et je cite:

[*Traduction*]

En ce qui concerne le partage 90-10 des risques, il est bien sûr manifeste que cette modification entraînera inévitablement une hausse marquée des coûts pour les prêteurs à cause de l'amortissement de pertes additionnelles.

Il a ajouté:

... il faut admettre que le transfert de risques additionnels aux prêteurs va résulter en une diminution du nombre des prêts accordés.

[*Français*]

Il est donc évident que le partage des risques 85-15, tel que proposé maintenant par le ministre, augmentera la réduction du volume des prêts accordés. Donc, monsieur le Président, l'article 2 tel qu'amendé par le ministre va à l'encontre de l'esprit de la loi même qui est d'aider la petite entreprise à se développer.

Monsieur le Président, la Loi sur les prêts aux petites entreprises prête à 80 p. 100 du coût d'achat d'édifices, de matériaux, l'entrepreneur doit donc débourser 20 p. 100, et si on ajoute que l'entrepreneur, dorénavant, doit garantir 15 p. 100 du prêt à la banque à cause de la garantie 85-15 avec le gouvernement, il doit investir 35 p. 100 du montant sans encore acheter son inventaire, sans avoir encore considéré les fonds pour les salaires, et ainsi de suite. A moins que ce nouvel entrepreneur ne soit millionnaire comme l'honorable ministre, il ne pourra jamais partir un commerce.

Voilà, monsieur le Président, pourquoi nous sommes contre l'article 2 qui va à l'encontre du développement de la petite entreprise.

La même journée, monsieur le Président, au Comité permanent sur l'Expansion économique régionale, nous avons entendu M. Geoffrey Hale, de l'Organisation canadienne de la petite entreprise, nous dire et je cite:

• (1125)

[*Traduction*]

Ces prêts contribuent à créer à peu près trois emplois chacun, plus ou moins 10 p. 100. Compte tenu du climat économique actuel, il est peu probable que les institutions financières privées consentent davantage de prêts en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

[*Français*]

Monsieur le Président, selon les données du ministre d'État (Petites entreprises) et la déclaration de M. Hale, 285,954 emplois ont été créés de 1978 à 1983, à un coût inférieur à $200 par emploi. Si on considère le nombre de prêts, 95,318 × 3 emplois, cela donne exactement, divisé par $47,745,234 de réclamations payées, $166.97. Un des programmes les moins coûteux qu'un gouvernement peut se donner surtout quand ce programme crée des emplois.

Monsieur le Président, finalement, en adoptant ce projet de loi avec l'article de 85-15, nous risquons de réduire nos emplois de 15 p. 100 avec un taux de chômage dans les environs de 11 p. 100, nous ne pouvons pas nous permettre des réductions d'emplois et c'est pour cela que je voulais proposer d'abolir cet article.

Malgré tout cela, monsieur le Président, ce matin nous avons démontré notre bonne volonté et, même si nous ne sommes pas d'accord sur les changements, nous sommes prêts à passer ce projet de loi parce que même avec une portion très importante d'élimination des prêts qui vont manquer dans le secteur de la petite entreprise, comme on le dit, c'est mieux que rien. Alors, même si on n'est pas d'accord, on va aider à s'assurer que la loi soit maintenue en vigueur, et à compter du 1er avril on pourra encore faire des prêts à la petite entreprise.

[*Traduction*]

M. George Baker (Gander-Twillingate): A cause du projet de loi C-23 moins de prêts seront accordés par les banques dans certaines régions du pays où elles craignent ou redoutent de prêter à des entreprises naissantes ou en expansion, si l'exploitant ne possède pas lui-même beaucoup d'argent. On prête plus facilement aux riches. Plus vous êtes riche, plus c'est facile d'obtenir des prêts. Notre système est ainsi fait. Si vous pouvez offrir de fortes garanties comme des terrains, de grosses économies ou de gros investissements, vous pouvez obtenir autant d'argent que vous le voulez pour donner de l'expansion à une entreprise existante ou en fonder une nouvelle. C'est ainsi que notre système fonctionne.

Cependant, la loi sur les prêts aux petites entreprises n'existe pas pour ceux qui ont beaucoup d'argent; elle n'est pas destinée aux millionnaires du Canada, mais à ceux qui veulent lancer une affaire ou lui donner de l'expansion et qui ne disposent pas des garanties nécessaires. C'était la première raison d'être de cette loi. C'est à cette fin que le gouvernement l'a adoptée. Il fallait aider les gens d'affaires présents ou futurs à agrandir leur entreprise ou à l'établir. Grâce à cette mesure, le gouvernement garantissait le prêt.

Si la banque l'acceptait, le requérant devait quand même payer de sa poche une partie des fonds. Il devait en fournir 20, 15 ou 10 p. 100. Prenons l'exemple d'une personne qui veut se lancer en affaires, qui a économisé pendant des années la somme nécessaire qui, jointe à la garantie du gouvernement, va lui permettre de réaliser son rêve. Elle place les économies de toute sa vie dans cette entreprise. Avec la garantie du gouvernement qui vient s'ajouter à l'argent qu'elle a, cette personne est en mesure d'emprunter pour se lancer en affaires ou étendre son activité.

• (1130)

Tel était le but poursuivi, monsieur le Président. Ainsi le veut la loi qui est inscrite dans les statuts. Le projet de loi vient changer un peu les choses. La banque va hésiter à accorder un prêt parce que trois éléments sont en jeu. Par le passé, le chef d'une petite entreprise existante ou en puissance devait fournir une partie des fonds en espèces. La banque avançait sa partie des fonds, que garantissait cependant le gouvernement fédéral. Aux termes du projet de loi, le requérant d'un prêt devra encore fournir les fonds de démarrage en espèces. Le gouvernement va garantir 85 p. 100 du reste, ce qui laisse une partie de 15 p. 100 flottante. Telles que nous connaissons les banques, monsieur le Président, elles ne vont pas manquer de se mettre à l'abri. En d'autres termes, le requérant devra donner en garantie du prêt tout ce qu'il possède, jusqu'au dernier bien.

Quand on observe le comportement des prêteurs dans notre pays, on constate que les banques et autres établissements hésitent à accorder des prêts dans certaines régions, pour la plupart rurales. A Terre-Neuve, les banques ont toujours hésité ces vingt dernières années à prêter de l'argent à des chefs actuels ou éventuels de petites entreprises. De là toute l'importance que revêt la Banque fédéral de développement, banque de dernier ressort dans une province comme Terre-Neuve. Il faut absolument qu'elle continue à exister. Bien des députés prétendent qu'elle est parfaitement inutile au Canada, mais c'est faux dans le cas de Terre-Neuve où les banques ont toujours hésité à consentir des prêts.

Elles hésiteront encore davantage en raison de ce projet de loi qui laisse cette tranche suspecte de 15 p. 100 flottante. Dorénavant, les banques seront encore moins enclines à investir en vue de créer ou d'élargir des petites entreprises dans l'est du Canada, prinicpalement à Terre-Neuve. C'est une mesure régressive.

Il faut signaler une chose à ce propos, que d'autres députés ont certainement constatée. Le projet de loi rallie l'adhésion des deux organismes qui prétendent représenter l'ensemble du secteur des PME au Canada. M. Bulloch l'approuve. Ces organismes affirment avoir effectué une enquête dans toutes les provinces. A les entendre, les petits entrepreneurs approuvent toute la mesure, notamment les différentielles, l'abaissement de la garantie fédérale, l'imposition d'un droit aux banques. Même le NPD est d'accord là-dessus. Ce parti a déclaré à la Chambre et en comité qu'il souhaitait qu'on impose ce droit aux banques. Le NPD est d'accord avec les organismes représentant les PME canadiennes.

Bien franchement, monsieur le Président, je vois mal ce qui pousse le NPD et les associations de PME à réclamer qu'on impose un droit à un établissement prêteur pour qu'il puisse se prévaloir de la garantie offerte par le gouvernement fédéral, alors que cet établissement va s'en décharger sur les emprunteurs. C'est indéniable. A-t-on déjà vu des banques, surtout dans la région de l'Atlantique, faire intentionnellement des faveurs?

Il fut un temps où les petits entrepreneurs pouvaient garder leur compte à découvert pendant 90 jours. Le cartel des banques s'est ensuite concerté pour ne permettre qu'un découvert de 60 jours et, finalement, de 30 jours. La nature même des banques est telle que celles-ci n'aiment pas donner de l'argent. Ce projet de loi est régressif. Mais alors, comment peut-on diverger d'opinion avec les organismes d'affaires qui représentent les petites entreprises canadiennes? Ceux-ci approuvent le projet de loi. Pour le condamner il faudrait prétendre que les PME canadiennes sont mal représentées. Il faudrait aussi donner tort au NPD, au gouvernement et au ministre.

Eh bien, monsieur le Président, je crois qu'ils ont tous tort, en effet. Voilà le fond de la question. Tout le monde se trompe parce que ce projet de loi comporte des dispositions discriminatoires contre les petits entrepreneurs et ceux qui voudraient le devenir dans les régions où sévit un fort taux de chômage. Quand une mesure est aussi discriminatoire à l'égard d'une certaine couche de la population, il faut la dénoncer au lieu de la soutenir comme le font les organismes représentant les petites entreprises du Canada. Toutefois, je suppose que nous devrons nous incliner devant les vœux de ces associations, en pensant qu'elles peuvent sans doute mieux que nous prévoir la réaction des petits entrepreneurs et des banques dans les régions les moins développées du Canada.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions ou commentaires?

M. Gauthier: Non, monsieur le Président.

M. le vice-président: Débat. La parole est à l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais simplement prendre quelques minutes de la Chambre pour faire quelques commentaires sur le projet de loi C-23.

Le projet de loi dans sa forme originale visait à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises et dans le projet de loi on proposait que les petites entrprises pourraient être sujettes à des modifications dans les prêts qu'elles peuvent faire. Originellement, c'était 90 p. 100 du prêt qui devait être garanti par les banques, avec le gouvernement fédéral évidemment comme bailleur de fonds. L'amendement apporté au Comité et adopté diminuait cela à 85 p. 100 du prêt. Le projet de loi a aussi été amendé dans sa disposition qui fixe à 1 p. 100 le taux que la banque doit payer ou que l'emprunteur paiera évidemment, comme le disait mon collègue de Gander—Twillingate (M. Baker). L'institution prêteuse, monsieur le Président, va certainement passer ses coûts à celui qui emprunte, c'est normal qu'elle le fasse. Mais ces droits de 1 p. 100 du montant du prêt vont certainement alourdir la paperasse bancaire et réduire de beaucoup les revenus. La petite entreprise s'en trouvera défavorisée puisque rien dans la loi n'incite les mêmes institutions bancaires à améliorer le système, à augmenter les prêts qu'elles font à la petite et à la moyenne entreprises.

• (1140)

Je m'intéresse à ce dossier parce que, dans ma circonscription, plus de la moitié des emplois sont créés par la petite entreprise. Dans la circonscription d'Ottawa-Vanier nous avons une proportion de 87 p. 100 des entreprises qui sont des petites entreprises, des entreprises de moins de 25 personnes, et il est très important que ces petites entreprises aient accès à des fonds bancaires. Nous sommes quelque peu déçus de l'approche que le gouvernement a adoptée dans cette modification. Nous aurions cru que le gouvernement aurait cherché à encourager les banques à prêter à ce qu'on appelle au *prime rate*, à prêter au taux préférentiel. Ce n'est pas le cas. La banque va demander 1 p. 100 de plus et va demander ce pourcentage, évidemment, chez les petites entreprises. Alors, le projet de loi en cause, plutôt que d'améliorer le sort des petites entreprises, n'a pour but que de faire fructifier, encore une fois, les caisses du gouvernement et, si j'ai bien compris les commentaires du ministre en comité, c'est pour économiser de l'argent que le gouvernement a déposé ces amendements. Cela ne tient pas compte, monsieur le Président, de l'importance de la petite entreprise comme moteur de la création d'emplois et comme générateur important au Canada des emplois pour les Canadiens. Ces mesures, que je considère régressives, nuisent donc à la petite entreprise puisqu'elles étouffent l'emprunteur plutôt que de l'aider à se moderniser, à s'améliorer.

Monsieur le Président, le plafonnement du principal global du prêt est sujet à être modifié par le gouvernement, à changements à la loi, par le truchement des prévisions budgétaires. J'aurais pensé que le gouvernement aurait augmenté le maximum de $100,000, auquel il est présentement tenu par ce projet de loi. Afin de pouvoir élargir la couverture et encourager l'entreprise moderne qui veut satisfaire aux exigences d'une société de l'informatique, une société qui se modernise; $100,000 aujourd'hui comme plafond à la petite entreprise, cela me paraît trop bas. J'aurais pensé que le gouvernement, dans ce projet de loi, aurait enlevé les $100,000 et peut-être augmenté ainsi les chances pour la petite entreprise de s'améliorer, de se moderniser et de pouvoir offrir une meilleure concurrence dans cette ère technologique, dans ce changement assez difficile parfois pour eux de se moderniser dans l'informatique.

Tenant compte de ces quelques commentaires et avec beaucoup d'hésitation, monsieur le Président, je dois dire que ce projet de loi nous déçoit. Tout de même, le gouvernement, grâce au nombre de députés qu'il a, passera certainement à l'action aujourd'hui et c'est à regret que nous serons obligés de nous opposer à ce projet de loi.

M. le vice-président: Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le discours de l'honorable député? L'honorable ministre veut-il poser une question au député? Très bien, le ministre a la parole.

M. Bissonnette: J'allais répondre, monsieur le Président, aux questions ou aux attentes de mes collègues et en particulier à mon collègue de Gander-Twillingate (M. Baker) qui disait que cette loi était acceptée par tout le monde, sauf par le parti libéral.

Mais je me pose une question à ce moment-ci, monsieur le Président: Est-ce que le parti libéral a le pas quand tout le monde est d'accord, et qu'il n'y en a seulement un qui n'est pas d'accord? Je me pose la question: Qui est dans l'erreur? Si vous dites que le groupe de John Bullock est d'accord, que le groupe de Geoffrey Hale est d'accord, que les députés sont d'accord, que le parti néo-démocrate est d'accord, puis que le parti libéral n'est pas d'accord, alors il faut peut-être se poser la question: Qui est dans l'erreur? Je me pose sérieusement cette question et je pense que j'ai la réponse.

Pour revenir au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) qui soulevait une question sur le prêt de $100,000, le maximum à $100,000, alors je dois vous faire part mon cher collègue que les prêts l'an passé étaient en moyenne . . . Monsieur le Président, je dois vous dire que la moyenne des prêts l'an passé était de $28,800. Alors on peut voir que ce n'était pas nécessaire pour le gouvernement d'augmenter à plus de $100,000, mais par contre, nous avons une latitude dans ce projet de loi qui fera que si le marché impose une demande plus élevée, nous aurons la latitude d'y aller et d'y aller rapidement. C'était le but d'un des articles dans ce projet de loi.

Alors pour répondre aussi à d'autres inquiétudes du député de Gander-Twillingate (M. Baker), dans la plupart des pays qui ont des lois dans ce style-là, Loi aux petites entreprises, le «différentiel» n'est pas de 85-15, mais bien de 70-30. Cela vous fait voir qu'on est encore très généreux pour la petite entreprise. Et aussi, dans cet engagement, le gouvernement progressiste conservateur a consulté, chose que le parti libéral n'a jamais faite pendant son mandat. Nous avons consulté la petite entreprise. Nous avons consulté les banquiers. Nous avons consulté les groupes qui représentent la petite entreprise. Et nous ne sommes pas têtus non plus. Nous avons changé en chemin la possibilité de passer de 1 p. 100 à l'emprunteur, parce que l'emprunteur nous a demandé, au cours des négociations, au cours des consultations que j'ai eues partout au pays,

de rendre la loi flexible, de mettre la loi à la portée de la petite entreprise pour que les banques soient attirées à faire ces prêts.

Alors nous avons donné aux petites entreprises cette possibilité. Nous avons donné aux banquiers l'opportunité de passer les frais de 1 p. 100 à leurs clients, mais ils ne sont pas tenus de le faire. Ils ont l'opportunité de le faire.

Les banques en retour nous ont garanti qu'elles feraient de la promotion sur le prêt aux petites entreprises. Elles nous ont garanti qu'elles feraient de l'information. Elles nous ont garanti qu'elles mettraient tout en œuvre pour aider les petites entreprises à rester en affaires. Nous allons élaborer avec les banquiers canadiens un système d'information à la petite entreprise qui va faire qu'à l'avenir nous allons probablement avoir moins de faillites, et je pense que c'est un point extrêmement important.

Monsieur le Président, je voudrais en conclusion remercier tous mes collègues de la Chambre qui se sont penchés sérieusement et rapidement sur ce projet de loi, et je crois que le projet de loi C-23 sera un des meilleurs outils pour la PME pour les années à venir et il sera très utilisé.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je serai bref. Je voudrais relever deux points, le premier à savoir que le parti libéral est le seul en désaccord avec cette initiative parlementaire. Je ferai remarquer au ministre que d'être tout seuls là-dedans ne nous nuit pas, parce que de toute façon, le projet de loi est régressif.

C'est un recul. Ce sont des choses que vous mettez en place, non pas pour améliorer mais pour décourager. Alors, nous sommes pour le progrès mais pas pour des mesures régressives comme celle-là.

A la deuxième question, à savoir que la moyenne des prêts est de $28,000, tous ceux qui connaissent les statistiques savent très bien, monsieur le Président, que $28,000 en moyenne ça veut dire quoi? Il y a eu des prêts à quelques milliers de dollars, deux ou trois mille, il y a eu des prêts peut-être plus élevés, la moyenne des prêts est de $28,000. Enfin, moi, tout ce que je vous dis, c'est que si dans l'ère technologique, dans ce temps moderne il y a des gens qui veulent dépasser les $100,000 pour pouvoir faire avec cet argent l'achat de matériel, la construction de nouveaux locaux, la rénovation, l'amélioration et la modernisation et l'achat de terrains, faites-le! La seule chose qui m'inquiète, c'est que vous allez avoir le pouvoir de le faire, non pas par la Chambre des communes et un amendement au projet de loi, mais par ce que vous avez appelé une mesure plus rapide, par les prévisions budgétaires. Je vous ferai remarquer que les prévisions budgétaires, ce n'est pas le diable plus vite que de venir en Chambre, avoir l'accord des députés et puis de passer un projet de loi pour le modifier. Je trouve que l'argument que vous m'avez lancé est un petit peu boîteux. Je vous ferai remarquer que pour amender le projet de loi: venez nous voir! Si c'est pour apporter des améliorations au projet de loi, vous êtes certains qu'on va vous appuyer; si c'est pour faire des choses qui reculent un peu, qui sont un peu régressives, à ce moment-là, ne comptez pas sur mon appui.

• (1150)

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

M. Gauthier: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 21 mars, de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu maintenant pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, ainsi que de la motion de M. Hockin (p. 3227).

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, à la fin de la discussion jeudi dernier, où la Chambre a été saisie de cette mesure, je parlais de la motion du gouvernement tendant à clôturer le débat sur la deuxième lecture du projet de loi C-24. J'ai demandé alors au gouvernement s'il était prêt à réviser la date limite du programme PITRC, prévue le 31 mars.

Les députés ministériels ont reçu des demandes en vue de prolonger le programme. J'ai demandé une prolongation de six mois. Le NPD a présenté une motion allant dans le même sens. Le gouvernement a reçu des demandes en vue de prolonger le programme plus ou moins longtemps, mais dans l'ensemble, les groupes qui ont communiqué avec nous ont demandé une prolongation de six mois parce que, selon eux, ce délai suffira à répondre aux demandes de remplacement des chaudières à mazout par une autre forme d'énergie.

Dans l'ensemble, en Ontario, les demandes proviennent de personnes qui veulent remplacer le chauffage au mazout par le gaz naturel ou l'électricité. Dans la région de l'Atlantique, en Nouvelle-Écosse, nous n'avons pas le même choix. Nous ne pouvons pas opter pour le gaz naturel faute d'une infrastructure suffisante. Nous ne pouvons pas passer à l'électricité parce que notre production électrique provient essentiellement de générateurs qui marchent au mazout. C'est pourquoi, dans la région de l'Atlantique, nous sommes plus limités. Cependant, un grand nombre de personnes aimeraient remplacer leur chauffage au mazout sinon totalement, du moins en partie. Les

habitants de la Nouvelle-Écosse peuvent uniquement opter pour le charbon ou le bois et pourtant, ils ont été nombreux à présenter une demande à cette fin.

En Nouvelle-Écosse, les gens appellent d'un peu partout à mon bureau de Halifax en utilisant la ligne téléphonique sans frais. Nous recevons environ 150 appels par jour de personnes qui veulent remplacer leur système au mazout et qui se renseignent sur les possibilités. Le besoin est toujours là.

Ce serait un beau geste symbolique de la part du gouvernement de prolonger ce délai. Le secrétaire parlementaire a déclaré dans son discours qu'il en coûtera 35 millions de dollars pour prolonger le programme encore trois mois. Je me rends compte qu'il y a des frais en jeu, mais notre parti estime que les dépenses consacrées à l'énergie ne sont pas perdues puisqu'elles favorisent l'économie. Nous demandons au gouvernement d'envisager de reporter la date limite. Cette décision serait très bien reçue par les Canadiens de tout le pays. Elle leur permettrait d'effectuer les travaux nécessaires à une époque où le climat est plus doux et le matériel plus facilement disponible. Autrement, un grand nombre de Canadiens ne pourront pas effectuer la conversion.

Je me rends compte que le gouvernement ne veut pas le faire. Mais notre parti estime que nous devons continuer à faire des pressions. Nous recevons tant d'appels téléphoniques et de demandes de renseignements sur cette question que nous nous devons de revenir sans cesse à la charge. Nous demandons au gouvernement de prolonger de six mois l'application du programme PCRP.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat en cours. Étant nouveau député, je m'étonne que le gouvernement se soit tellement empressé de supprimer le droit d'expression non seulement des députés mais aussi de leurs électeurs. La mesure à l'étude est très importante sur le plan de la conservation d'énergie.

M. McDermid: Vous êtes le quatre-vingt-dixième intervenant.

M. Angus: Peut-être, mais mes électeurs méritent d'être entendus. Le nord-ouest de l'Ontario est une région où le sol ne dégèlera pas avant plusieurs mois. Comme le gouvernement a décidé de mettre fin au programme le 31 mars, ce projet de loi est une mesure ridicule. En fait, c'est le gouvernement qui se rend ridicule. Les gens de ma région se demandent ce que le gouvernement est en train de faire. Ils se disent qu'il doit bien savoir qu'il y a encore de la neige ici, que le sol est encore gelé. Pourquoi le gouvernement fixe-t-il le 31 mars comme date limite alors que dans le Nord du Canada, tout est suspendu depuis l'automne dernier. De toute évidence, ce genre de mesure n'est pas bonne pour la réputation du gouvernement conservateur.

Un certain nombre de députés qui m'ont précédé ont proposé de reporter la date à la fin de l'été ou à l'automne prochain afin que ceux qui le désirent, puissent convertir leur installation du mazout au gaz naturel. Ce serait parfaitement sensé. De nombreux appels sont parvenus à mon bureau de circonscription. Les gens nous disent qu'ils ne peuvent même pas se servir temporairement du propane parce qu'il leur est impossible de se procurer immédiatement le matériel ou les réservoirs nécessaires. En somme, ils ne peuvent se prévaloir des avantages financiers du programme. C'est un programme qui a été bien accueilli par la population. Et je félicite l'ancien gouvernement d'en avoir eu l'idée et de l'avoir maintenu.

• (1200)

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) invoque le Règlement.

M. Rossi: Monsieur le Président, pourriez-vous nous faire le compte pour déterminer s'il y a quorum ou non?

M. le vice-président: Nous sommes 20 avec moi.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, je me demandais ce qui se passait, si vous aviez changé le temps qui m'était imparti.

Le député a dit que j'étais le quatre-vingt-dixième intervenant. Fort bien, et j'ai parfaitement le droit d'essayer de retarder le plus longtemps possible l'adoption de cette décision comme c'est le vœu de notre parti. Plus la mesure sera retardée, meilleures seront les chances des Canadiens qui n'ont pas encore eu l'occasion de changer leur installation. Il est extrêmement important que les députés de l'opposition fassent connaître ces préoccupations et fassent tout en leur pouvoir pour défendre les intérêts de leurs électeurs. Je me rends compte qu'il me reste encore quelques minutes mais je vais m'arrêter là. Je vous répète cependant que le gouvernement nuit à la réputation qu'il a auprès des Canadiens, surtout ceux du Nord, en proposant une mesure aussi maladroite et illogique.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je pense avoir le droit d'intervenir. Pour autant que je sache, la motion vise à limiter le débat. Corrigez-moi au besoin, mais je me crois autorisé à intervenir.

J'arrive de Vancouver où des négociations se poursuivent entre les provinces productrices, les ministres de l'Énergie de l'Alberta, de Colombie-Britannique et de Saskatchewan et la ministre fédérale de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney). Les consommateurs ne sont pas conviés à ces négociations. L'objet est de se partager un gâteau de 22 milliards de dollars. Le gouvernement a reçu l'avis des pétroliers. Il cherche à définir quelle proportion des recettes reviendra aux provinces, au gouvernement fédéral et aux sociétés pétrolières. Pendant ce temps, la petite subvention, la petite galette qu'on avait jetée aux consommateurs, le gouvernement la leur enlève. Il leur retire une somme de $500 qui les encourageraient à isoler leur maison et une somme allant jusqu'à $800 les incitant à abandonner le mazout, un combustible coûteux et épuisable, au profit du gaz naturel, du bois, de l'électricité ou de l'énergie solaire. C'est cela que le gouvernement supprime et cela me paraît ironique. En mettant fin à ce programme, il s'affaire à remplir ses coffres et ceux des sociétés pétrolières au détriment des consommateurs.

Dans le cadre des négociations qui se pourvuivent toujours, quand le gouvernement parle de s'aligner sur les cours mondiaux comme il s'est engagé à le faire ou encore de déréglementer les prix, cela veut dire que le prix du pétrole ancien, c'est-à-dire celui qu'on a découvert au Canada avant 1974, augmentera de $4 à $7 le baril. Nous produisons à peu près 500 millions de barils de pétrole par année, dont 55 p. 100 est du pétrole ancien. Il n'est pas nécessaire d'être fort en mathématique pour calculer que 55 p. 100 de 500 millions, cela fait 275 millions de barils. Supposons ensuite qu'on multiplie par $4, soit l'augmentation la plus faible. Je précise que je ne déduis pas les redevances, les taxes et le reste, de sorte que le montant est même inférieur au chiffre que je vais vous donner. On trouve environ 1 milliard de dollars. J'ai estimé que les sociétés pétrolières se partageront entre 200 et 300 millions de dollars.

Avec une somme pareille, nous pourrions facilement prolonger le programme de six mois, même d'une année. Ce ne sont pas les candidats qui manquent. Cela nous l'avons prouvé. Le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) et un autre député du Nord de l'Ontario et d'autres également à ma droite, l'ont prouvé chacun leur tour.

Je viens de l'ouest du Canada, région qui est touchée dans une certaine mesure. Toutefois, en Ontario, au Québec et dans la région de l'Atlantique, beaucoup plus de gens se chauffent au mazout. Or, nous avons la possibilité de changer cet état de choses. Je prédis que le prix du pétrole va diminuer encore un peu avant de remonter dans quelques années. Nous nous retrouverons alors dans une situation où les gens voudront de nouveau utiliser autre chose que du pétrole, parce qu'il coûtera trop cher.

J'ai entendu des députés du parti gouvernemental affirmer qu'ils ne veulent pas accorder des subventions et qu'ils sont contre les subventions par principe. Ils oublient que le gouvernement va donner cette année pour 1.7 milliard de dollars de subventions aux compagnies pétrolières dans le cadre du programme d'encouragements pétroliers.

Une voix: C'est faux.

M. Waddell: Le député qui m'interrompt sait naturellement que le gouvernement s'est engagé à supprimer ce programme progressivement. C'est une décision cohérente, puisqu'il veut supprimer les subventions. Toutefois, une subvention peut porter un autre nom. Elle peut s'appeler un avantage fiscal. Le gouvernement va maintenir un régime d'avantages fiscaux pour la prospection dans les régions inexploitées. Il a accordé ce genre de régime aux compagnies pétrolières, car autrement elles refuseraient de faire de la prospection dans ces régions. Par conséquent, le gouvernement accordera des subventions, mais on dira plutôt que ce sont des avantages fiscaux. Autrefois, on parlait d'amortissement accéléré. Avant d'aller chercher du pétrole dans la mer de Beaufort, les compagnies pétrolières viennent chercher de l'argent à Ottawa et elles obtiennent ce qu'elles demandent. C'est un fait, dans l'industrie énergétique, qu'on favorise la prospection à coup d'avantages fiscaux. S'il décide de promouvoir l'exploitation des sables bitumineux, le gouvernement accordera soit des avantages fiscaux soit des subventions directes.

Comment les députés d'en face peuvent-ils affirmer qu'ils sont contre les subventions et qu'ils veulent éliminer celle-ci, parmi d'autres, alors que le gouvernement consent toujours des subventions aux compagnies pétrolières sous forme de déductions fiscales et d'avantages fiscaux? Ce sont des genres de subventions. Le gouvernement ne veut plus accorder aux consommateurs cette subvention qui constitue le seul avantage que les consommateurs canadiens ont retiré du Programme énergétique national à part un pétrole meilleur marché. Le gouvernement prétend que les gens continueront à profiter du programme, même en l'absence de cette subvention. D'après lui, parce que les Canadiens sont des gens rationnels, ils économiseront l'énergie, isoleront mieux leur maison, décideront de se chauffer au gaz naturel ou à l'électricité à la place du pétrole, et ainsi de suite. Il faudrait pour cela que le prix du baril de pétrole augmente, mais je pense que les consommateurs s'attendent au contraire à ce qu'il baisse. Ils ne vont pas continuer à se presser pour modifier leur système de chauffage, et nous allons perdre du terrain. Un million de personnes ont déjà fait les transformations. Le programme est à moitié réalisé, mais il reste encore 900,000 personnes qui pourraient en profiter.

Nous voudrions que le programme soit maintenu jusqu'en 1990. A notre avis, le gouvernement commet une erreur en le supprimant. Il essaie, à tort, de faire des économies de bouts de chandelle. C'est lui le gouvernement, et il peut proposer ce qu'il veut, mais il devrait au minimum prolonger le programme de six mois. Il sait que le nord de l'Ontario n'est pas traité équitablement à cause de son climat rigoureux. A certaines périodes de l'année, il est impossible d'y installer des conduites de gaz. La Chambre a pris connaissance du fait que, dans le nord du Manitoba, des gens avaient commandé des pompes à chaleur et des fournaises. Il y a aussi des commandes en attente à Montréal et à Toronto. Malgré cela, le gouvernement maintient la date du 31 mars comme dernière limite.

Le gouvernement peut prolonger l'accord sur le pétrole. Il l'a déjà fait deux fois. Il le fera encore si le premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed, défend fermement ses positions. Si les banques éprouvent des problèmes, le gouvernement les aidera à s'en sortir. Pour ma part, j'aimerais qu'il vienne en aide à certains chômeurs de ma circonscription qui risquent de perdre leur maison. Le gouvernement peut sortir les banques du pétrin et prolonger les négociations pétrolières. Nous voulons simplement faire respecter le principe de l'équité, parce que nous savons que certaines personnes réclament un peu plus de temps et s'apprêtent à présenter une demande. Nous demandons uniquement qu'on leur accorde six mois supplémentaires. Or, que décide de faire le gouvernement? Il met un terme au débat. Il nous cloue le bec et, par la même occasion, celui des gens qui ont présenté une demande.

• (1210)

Qu'avons-nous essayé de faire? Nous avons tenté de maintenir ce programme pendant quelque temps. Cependant, il faut bien constater qu'il n'y a personne à la tribune de la presse. C'est triste à dire, mais je pense que les journalistes, à l'exception de M. Caragata de la Presse canadienne, n'ont pas suffisamment parlé de cette question. Ils s'intéressent davantage à nous si nous nous faisons remarquer pendant la période des questions. Par contre, ils ne parlent pratiquement pas d'un débat vraiment important pour les Canadiens moyens.

Ce projet de loi sera à l'origine d'un changement réel pour les Canadiens moyens. Le gouvernement semble vouloir adopter une politique injuste envers les habitants des régions septentrionales de notre pays, puisqu'ils ne seront pas traités sur un pied d'égalité avec les autres Canadiens. Je croyais que tous les Canadiens devaient être traités sur le même pied. C'est pourquoi je demande aux députés d'arrière-ban du parti conservateur d'exercer des pressions sur le gouvernement, étant donné que c'est dans leurs circonscriptions que les gens remplacent le pétrole par d'autres sources d'énergie. Les habitants de leurs circonscriptions recevaient enfin un peu d'aide du gouvernement. Je demande donc à ces députés d'exhorter le cabinet à prolonger ce programme de six mois. Nous ne réclamons rien de plus, et je pense que c'est très raisonnable.

Selon moi, si le gouvernement était vraiment décidé à consulter la population et à l'écouter, il ne mettrait pas un terme à ce débat en imposant la guillotine. Il annoncerait plutôt qu'il est disposé à étudier la question et à prolonger le programme de six mois parce que c'est une question de justice et de bon sens économique.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, je dois dire que je suis heureux de participer de nouveau à ce débat mais que, d'un autre côté, je suis aussi déçu du manque de volonté que démontre le nouveau gouvernement face à nos recommandations, à nos revendications qui, nous trouvons, ont un bon fondement. Et surtout, monsieur le Président, je suis déçu que non seulement on a établi une période de temps pour ce projet de loi, on nous impose une limite de temps dans le débat. C'est malheureux de constater qu'il faut répéter les mêmes arguments 100 fois avant de se faire comprendre. Mais je suis prêt à le faire si seulement cela peut amener le gouvernement à réfléchir à nouveau sur le projet de loi qu'il nous présente.

Il est triste de constater que le gouvernement n'a pas compris notre message. Et ce message, il est pourtant clair, il est précis. Le Programme d'isolation thermique, CHIP, et le Programme de remplacement du mazout, le COSP, étaient de très bons sinon d'excellents programmes fédéraux. Leur but ultime était de veiller et d'aider à la conservation de l'énergie.

Après avoir écouté et lu attentivement les discours des députés des différents partis, je crois que nous sommes tous d'accords à l'effet que ces programmes étaient très utiles. Mais là où nous, de l'opposition, nous nous dissocions du gouvernement, c'est au plan de l'élimination de ces programmes. Comme mes collègues l'ont souligné, la coupure définitive de ces programmes a surpris tout le monde et surtout l'entreprise privée. Ce gouvernement croit qu'il est facile de couper et de retirer des programmes sans créer de controverse. Qu'il se détrompe. On n'agit pas sans analyser les conséquences de ses actes. On ne parle pas avant d'avoir pensé à ce qu'on veut dire. Un gouvernement ne peut pas se permettre de formuler des lois irréfléchies, surtout lorsque ce gouvernement attache beaucoup d'importance à la consultation et au consensus. Je comprends, monsieur le Président, que le gouvernement soit bien orgueilleux et que par orgueil il ne veuille pas revenir sur ses décisions. Mais l'orgueil n'a pas d'avenir, le bon sens a un avenir. Et mon bon sens me dit qu'il faut offrir un délai aux entrepreneurs et aux consommateurs.

Mon bon sens me dit qu'avant de penser à soi, il faut penser aux citoyens canadiens. Il faut que le gouvernement prenne les moyens pour apaiser les cris d'alarme et pour calmer la crise de panique qui sévit à travers le pays depuis le 8 novembre dernier.

Vous savez, monsieur le Président, les Canadiens ne sont pas inquiets pour rien. Premièrement, en coupant les deux programmes, les résidants désireux de convertir leur système d'isolation et de chauffage afin de sauver de l'énergie et de l'argent ne pourront plus bénéficier de l'aide financière du gouvernement. Et deuxièmement, les entrepreneurs en charge des contrats de transformation ne peuvent tout simplement pas répondre au surplus de demandes d'ici le 31 mars. Et troisièmement, qu'adviendra-t-il une fois ces contrats terminés? Et c'est très simple, on fera face à une chute subite de l'emploi; une chute de l'emploi lorsqu'on est devant un taux de chômage de près de un million et demi, c'est inacceptable. Pire que cela, je ne peux pas comprendre que, en pleine crise d'emploi, le gouvernement ne donne pas priorité, si ce n'est pas à la création d'emplois, du moins au maintien des emplois actuels que l'entreprise privée a créés.

En effet, monsieur le Président, non seulement le gouvernement n'a pas encore présenté de nouveaux programmes de création d'emplois, non seulement espère-t-il que ces emplois se créent d'une façon miraculeuse, non seulement il n'apporte pas l'aide nécessaire à la petite et moyenne entreprises pour que celles-ci procurent un plus grand nombre d'emplois, non seulement ce gouvernement est-il inactif en matière de création mais, pis encore, il crée du chômage en coupant des programmes.

Depuis qu'il a pris le pouvoir, il a coupé les budgets de plusieurs compagnies importantes, il a coupé des postes, il a majoré la taxe fédérale sur plusieurs produits, ce qui fait que l'entreprise privée doit vendre plus cher et le consommateur doit ainsi payer plus cher.

Monsieur le Président, je serai gentil, je n'irai pas plus loin, car il n'est pas nécessaire d'en ajouter pour comprendre que ce gouvernement est déjà allé trop loin. Il est temps d'être réaliste et de saisir toute l'implication économique qu'apportaient les programmes CHIP et COSP au plan de la création d'emplois. Ce qu'il faut comprendre ici c'est que ces programmes constituent des éléments moteurs pour la création d'emplois. Ces programmes créent de l'emploi. Et je me demande combien de Canadiens auraient converti leur système de chauffage ou d'isolation si les programmes du gouvernement fédéral n'avaient pas existé. Beaucoup moins, monsieur le Président, je puis vous l'assurer. Or en subventionnant en partie les frais encourus pour l'installation de nouveaux systèmes, le gouvernement a permis à plus de Canadiens de décider d'entreprendre ces changements, sans quoi des milliers de Canadiens n'auraient pas procédé à la conversion de leur système. C'est pourquoi la venue des programmes tels que CHIP et COSP permettant à un plus grand nombre de Canadiens de bénéficier et d'effectuer les changements nécessaires qui ont permis aux divers entrepreneurs à travers le pays d'avoir du travail, de créer d'autres emplois et d'accroître le rendement de leur entreprise.

Et quand on parle d'accroître le rendement d'une entreprise, on parle d'offrir un plus grand éventail de services de meilleure qualité à de meilleurs prix, de sorte que demain ces entreprises

reposeront sur des bases solides et pourront continuer à prospérer. Mais en abolissant les programmes, d'abord trop vite et surtout trop tôt, le gouvernement a ébranlé l'infrastructure des entreprises qui n'étaient pas définitivement en place. Une telle infrastructure est trop longue à bâtir pour qu'on accepte qu'un gouvernement sans expérience décide de s'en départir.

Monsieur le Président, comme je le disais antérieurement, les entreprises et ces emplois sont trop importants à l'économie canadienne. Ces emplois sont d'autant plus importants pour notre économie qu'ils sont vitaux dans les provinces de l'Atlantique et particulièrement au Nouveau-Brunswick. Chez nous, le taux de chômage a atteint un niveau «effrayant»; on ne peut tout simplement pas accepter qu'il y ait plus de gens en chômage, parce qu'il y en a déjà beaucoup trop. Or, les programmes dont on parle aujourd'hui procurent des emplois dont on a tant besoin. A mon avis, avoir un emploi, même s'il est à caractère temporaire, vaut bien mieux que de ne pas en avoir du tout. Mais encore là, en laissant le temps aux petites entreprises de s'organiser, on réalise que, en plus de créer des emplois, l'existence même de ces programmes a favorisé une demande qui sans cela aurait été inexistante.

En terminant mes remarques, monsieur le Président, j'aimerais ajouter que, au Nouveau-Brunswick, on aurait encore eu besoin de ces programmes. Beaucoup de résidences de la province ne répondent pas aux normes minimales d'isolation et plusieurs d'entre elles n'ont pas de système de chauffage efficace et rentable. Ainsi donc, d'une part, l'abolition de ces programmes est trop tôt et, d'autre part, il faudrait absolument que le gouvernement prolonge la date limite d'au moins six mois afin de donner le temps nécessaire à l'entreprise privée de s'organiser en conséquence. A mon avis, monsieur le Président, c'est une possibilité et un compromis que le gouvernement ne peut pas refuser.

• (1220)

[*Traduction*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole dans ce débat très important sur le projet de loi C-24. Je pense qu'il est particulièrement à propos que ce débat se déroule le lendemain du jour où le gouvernement a annoncé le coûteux renflouage d'une de nos grandes banques. Quelle contradiction pourrait être plus flagrante dans la politique de ce gouvernement? D'une part, il renfloue une grande banque avec l'argent du contribuable et, d'autre part, il supprime un programme qui profite au Canadien moyen. Je voudrais m'attarder quelques minutes à cette contradiction.

Je pourrais également faire remarquer qu'hier la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) était en conférence avec ses collègues provinciaux pour essayer de trouver des moyens de rendre l'industrie pétrolière plus riche, plus prospère et plus grasse qu'elle ne l'est actuellement. Il y a un groupe au Canada qui pâtira de l'accord qui sortira de ces entretiens entre le ministre fédéral et ses collègues provinciaux; ce sont les consommateurs. Ce sont eux qui y perdront, tout comme ils sont en train de perdre à propos du projet de loi C-24.

Le gouvernement est prêt à accorder des encouragements massifs et de fortes sommes au secteur pétrolier, tout comme il est prêt à renflouer les banques du Canada, mais, en même temps, il supprime un programme qui permettrait d'économiser de l'énergie et de créer des emplois. C'est certainement le dernier programme que le gouvernement aurait dû supprimer dans le cadre de ses compressions budgétaires.

Le PITRC a créé plus d'emplois que le PCRP, mais les deux programmes ont été très efficaces, notamment parce qu'ils ont aidé les petits entrepreneurs. Non seulement le gouvernement supprime les subventions à ceux qui auraient profité de ces importants programmes et les emplois des entrepreneurs qui travaillent dans ces domaines, mais en plus il a maintenant l'audace de vouloir clôturer le débat. Je voudrais féliciter le critique néo-démocrate de l'énergie et de la détermination qu'il a déployées pour que le gouvernement ne s'en tire pas si facilement avec cette attaque en règle contre les consommateurs.

Ces deux programmes sont éliminés brutalement. Le couperet tombera le 31 mars et il n'y aura plus aucun recours pour ceux qui avaient espéré et prévu se convertir à un autre mode de chauffage. Notre parti avait présenté une motion demandant le report à six mois. Cela aurait donné au gouvernement le temps pour reprendre ses esprits. Par ailleurs, les entrepreneurs auraient été en mesure, pendant ces six mois, de modifier un bon nombre de systèmes de chauffage.

On a supprimé toute une série d'options. La mesure législative en vigueur permettait au propriétaire de se convertir au gaz naturel, à l'électricité, au propane, au bois, ou encore à l'énergie solaire ou éolienne. Les bâtiments admissibles étaient ceux construits avant octobre 1980. Dans ma circonscription, il y a de nombreuses maisons anciennes et ce programme a été particulièrement bénéfique.

Lorsque j'étais dans ma circonscription, il y a quelques semaines, de nombreux habitants de Burnaby m'ont demandé pourquoi le gouvernement—qui tient à réduire le déficit à tout prix—était prêt à s'en prendre aux consommateurs alors qu'il donnait des subventions d'encouragement au secteur pétrolier—qui comptent parmi les cadeaux les plus généreux que le pays ait jamais connus. Le gouvernement s'attaque-t-il au secteur pétrolier? Le gouvernement demande-t-il à l'industrie les mêmes sacrifices? Non, le gouvernement s'en prend aux faibles. Ce n'est pas juste.

Le premier ministre (M. Mulroney) disait la fin de semaine dernière que, bon gré mal gré, il fallait faire des sacrifices et que les Canadiens reconnaissent que tous doivent être frappés également. Où est l'égalité lorsque l'on s'attaque au consommateur et que l'on élimine d'importants programmes d'économie d'énergie alors que, paralèllement, le secteur pétrolier ne cesse de s'enrichir avec l'aide et la connivence de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle et ses collègues provinciaux—sauf pour ce bastion éclairé de raison, de vérité, de lumière, de beauté et de justice que constitue le Manitoba, dont le gouvernement se bat pour le consommateur—sont prêts à faire payer le consommateur, tout comme le gouvernement, avec ce projet de loi à propos duquel il impose la guillotine. De toute évidence, les conservateurs de l'Ontario mènent la charge contre les consommateurs. Ce genre de politique régressive se traduira par une désaffection marquée lors des prochaines élections provinciales.

Une voix: Et les libéraux?

M. Robinson: Les libéraux en Ontario, comme ailleurs, deviendront très prochainement une espèce menacée de disparition.

Les changements apportés à la mesure législative signifient la mort du PCRP le 31 mars de cette année. Pourtant, l'objectif de ce programme était fort louable. Il visait à réduire l'utilisation de pétrole dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel à environ 10 p. 100 de l'utilisation d'énergie d'ici 1990. On reconnaissait que ce programme entraînerait une conversion importante à d'autres modes de chauffage, en particulier dans les maisons les plus anciennes qui étaient chauffées au mazout. Je crois que 37 p. 100 des maisons canadiennes étaient chauffées au mazout lorsque le Programme de remplacement du pétrole a été établi. Ce programme a donc été un franc succès jusqu'ici. Il a permis de convertir à une autre forme d'énergie presque un million de systèmes de chauffage. Pourquoi faut-il que le gouvernement supprime l'un de nos meilleurs programmes publics, tant sur le plan des emplois que des économies d'énergie, un programme qui existe depuis tant d'années? C'est absurde.

Certes, il coûte de l'argent dans l'immédiat, mais c'est un bon placement à long terme qui favorise les économies d'énergie en permettant d'utiliser d'autres ressources que le mazout. Le Nouveau parti démocratique considère que c'est un bon placement de dépenser un peu maintenant pour économiser beaucoup plus tard lorsque les prix du pétrole seront beaucoup plus élevés.

J'ai déjà parlé des avantages de ce programme sur le plan des économies d'énergie. Mais il comporte aussi d'autres avantages notoires pour tous les Canadiens, mais surtout pour les habitants de ma circonscription, celle de Burnaby, où le nombre de vieilles demeures est plus élevé qu'ailleurs. Il offre des avantages côté création d'emplois. Pour chaque million de dollars, en dollars de 1979, on a créé quelque 30.5 années-personnes en emplois. Les subventions débloquées jusqu'ici dans le cadre de ce programme ont permis de créer presque 17,000 années-personnes. C'est absurde de le supprimer à un moment où le chômage fait des ravages, car le Programme de remplacement du pétrole crée non seulement des emplois, mais il nous fait aussi économiser l'énergie.

• (1230)

Il serait autrement plus logique de dépenser pour économiser l'énergie que pour fabriquer de nouvelles armes de destruction. Nous avons entendu le premier ministre dire que la guerre de l'espace créera des emplois. Pourquoi pas, alors, mettre des milliards et des millards de dollars à effectuer des recherches dans ce domaine en travaillant main dans la main avec le président Ronald Reagan? Mais quand on veut vraiment créer des emplois, on investit les deniers pulics dans des secteurs de l'économie qui rapportent plus que le secteur militaire. Le secteur des économies d'énergie est important, faut-il le rappeler, et il est préférable d'investir plutôt dans les armements.

Les conservateurs n'ont certes jamais dit qu'ils allaient supprimer ce programme lorsqu'ils formaient l'opposition. Mieux, ils étaient en faveur. Que je sache, le candidat conservateur dans Burnaby n'a jamais dit, pendant les dernières élections fédérales, qu'un gouvernement conservateur supprimerait les subventions destinées aux économies d'énergie. Il n'en a jamais été question pendant la campagne électorale. Je ne me rappelle pas avoir entendu le premier ministre (M. Mulroney) dire aux médias nationaux que la première chose qu'un gouvernment conservateur ferait, s'il était élu, serait d'abolir des subventions aussi importantes. Le parti conservateur a observé le mutisme le plus complet sur cet article de son programme qu'il tenait bien secret.

Je considère donc, monsieur le Président, que ce projet de loi est un recul, une mesure régressive. Il s'attaque aux consommateurs et décourage les économies d'énergie. Certes, nous avons là de bons motifs pour mettre toute notre énergie à le combattre.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer encore une fois au débat sur ce projet de loi. Cela fait déjà un certain temps que nous en discutons à la Chambre et je crois qu'on doit en débattre davantage car, manifestement, le gouvernement ne s'est pas encore ouvert les yeux. Bien sûr, s'il les ouvrait, il abandonnerait complètement sa position initiale. Je suis persuadé, monsieur le President, que les électeurs de nos vis-à-vis leur disent, comme les nôtres, qu'il faut conserver ce programme.

La Chambre a été saisi du projet de loi C-24 suite à la triste journée du jeudi 8 novembre, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a brutalement assené aux Canadiens son document relatif aux dépenses et à la révision des programmes. L'une des répercussions de ce document, bien entendu, c'est la baisse importante des emplois et des avantages qui frappe les Canadiens ordinaires. Je suis persuadé que la plupart des gens qui auraient profité de ce programme à l'avenir sont ceux-là mêmes qui avaient le moins les moyens de transformer leur système de chauffage à leurs frais.

Je vois que mon collègue de Nipissing est présent. Je suis convaincu que tous les habitants de Springer voudraient que l'on conserve ce programme dont ils connaissent la valeur, à l'instar des habitants d'Ottawa-Ouest.

Je voudrais féliciter le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) pour l'énergie avec laquelle il s'est attaqué à ce projet de loi, à raison d'ailleurs, car cette mesure est extrêmement régressive.

J'ai reçu une lettre de l'Association des entrepreneurs en électricité d'Ottawa. Je voudrais brièvement vous en lire certains passages, monsieur le Président, car je sais que le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) en a reçu une copie. Je suis persuadé qu'il l'a lue également, mais au cas où il aurait oublié ce qu'elle renfermait au juste, je voudrais lui rafraîchir la mémoire. Cette lettre a été adressée à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney):

> A cause de la grave pénurie de matériel de chauffage électrique, dont la majeure partie ne sera pas fabriquée avant la fin du mois de mars, de nombreux propriétaires de maisons qui ont signé des contrats en vue de la transformation de leur système de chauffage ne seront pas admissibles, semble-t-il, à la subvention au titre du Programme canadien de remplacement du pétrole. L'entrepreneur n'y est pour rien, car il croyait qu'il n'y aurait aucun problème d'approvisionnement bien avant le délai du 31 mars.
>
> Nous proposons que la fin du Programme canadien de remplacement du pétrole soit reportée au 30 septembre 1985, une date beaucoup plus réaliste étant donné qu'on ne cesse pas de chauffer, au Canada, le 31 mars.

Je suis persuadé qu'il n'est pas venu à l'esprit du ministre des Finances que toutes les régions du pays ne peuvent pas compter sur un climat aussi doux que celui de la région d'où il vient et que dans ma région du pays comme dans la circonscription d'Ottawa-Ouest, d'ailleurs, les gens ont encore besoin de chauffage le 31 mars. Je poursuit la lecture de la lettre:

> Nos membres veulent que leurs clients reçoivent le meilleur service possible et nous vous exhortons à étudier leurs propositions immédiatement. Dans le cas contraire, le gouvernement frapperait durement de nombreux entrepreneurs et il commettrait une injustice envers les propriétaires de maison.

Sachant l'intérêt que portent les députés conservateurs au bien-être des propriétaires de maisons, je suis persuadé qu'ils ne voudraient rien faire qui puisse leur porter atteinte indûment. Depuis quelques semaines, les députés conservateurs nous disent dans cette enceinte que le gouvernement a dû supprimer ce programme, car il était au-dessus de ses moyens. Les conservateurs ont décidé de sabrer dans certains domaines et vous remarquerez, bien entendu, monsieur le Président, que j'ai bien dit «certains» domaines. Je veux démontrer, monsieur le Président, qu'ils n'ont pas sabré partout. Voici ce que nous apprenait ce matin le service de dépêches du CP:

M. Roy McMurtry, l'ancien procureur général de l'Ontario, nommé haut-commissaire en Grande-Bretagne le mois dernier, gagnera de $89,270 à $105,050 par année dans ses nouvelles fonctions . . .

Il s'agit, bien entendu, d'une augmentation de salaire avec effet rétroactif accordée à ce candidat défait. Une augmentation de salaire semblable est accordée à un autre perdant, M. Lawrence Hanigan. Les députés conservateurs qui ont été élus lors des dernières élections doivent presque regretter de ne pas avoir perdu. Imaginez l'énorme augmentation de salaire que la défaite leur aurait apportée s'ils avaient bénéficié d'une nomination rémunératrice comme M. McMurtry, candidat défait à la direction du parti conservateur de l'Ontario, et M. Hanigan, qui a subi une défaite écrasante dans la circonscription de Montréal-Laval-des-Rapides aux mains de notre bon collègue du parti libéral. Je vois que la députée de Calgary est des nôtres. Je suis persuadé qu'elle souhaite presque d'avoir perdu, elle aussi, aux dernières élections, afin de pouvoir bénéficier d'une augmentation de traitement de l'ordre de $35,000 ou $40,000. Telle est la récompense accordée à certains candidats conservateurs défaits aux élections.

Il n'est guère étonnant que nous n'ayons pas les fonds nécessaires pour gérer les programmes gouvernementaux, si nous gaspillons notre argent sur ce genre de favoritisme un peu partout dans le pays. Depuis septembre dernier, nous avons acheté pour $173,000 de limousines supplémentaires. Le terrain réservé aux voitures usagées près de la porte de l'Ouest, monsieur le Président, s'élargit de jour en jour. Déjà, il s'étend presque jusqu'à l'édifice voisin. Il est rempli des voitures dont on se servait pour transporter les ministres de l'édifice du Centre à l'édifice de l'Ouest, ou ailleurs. Les conservateurs ont également dépensé $100,000 pour rénover leurs bureaux. Je vois que le ministre d'État aux Mines (M. Layton) est ici. De tous les ministres, il est celui qui a dépensé le plus d'argent pour décorer ses locaux. Il a payé cher le papier peint de luxe et tout ce qu'on peut acheter avec les sommes énormes payées aux entrepreneurs de l'extérieur; des chambres à coucher, de la moquette bleue, du papier peint bleu, et que sais-je encore pour meubler chacun de ces bureaux. Il n'en faut pas plus pour nous sentir déprimés tous tant que nous sommes en nous voyant entourés de tant de «bleus».

Le gouvernement a également loué pour $31,000 de voitures à l'intention des ministres qui n'ont pas de quoi se déplacer certains jours, alors que leur limousine est immobilisée quelque part. Voilà le genre de gaspillage auquel le gouvernement s'est livré depuis septembre dernier. Ils ont ensuite l'incroyable culot de nous dire qu'ils n'ont pas d'argent pour financer un programme à l'intention des pauvres de ma circonscription et de la vôtre, monsieur le Président.

• (1240)

Les conservateurs n'ont aucune fierté. Comme vous êtes le seul à pouvoir examiner la situation de façon vraiment objective, monsieur le Président, vous aussi vous trouverez absolument incroyable que les conservateurs cherchent à faire un coup pareil aux Canadiens. Vous savez que s'ils laissaient parler le député d'Ottawa-Ouest, s'il lui enlevait son bâillon pendant cinq minutes, ce dernier dirait aux citoyens de sa circonscription qui ont bénéficié de ce programme ou qui viennent de signer un contrat pour des travaux qui ne seront pas certainement terminés d'ici le 31 mars, qu'il essaiera de leur obtenir les $800. Mais il ne le peut pas. Ils ne le laissent pas prendre la parole, ce qui est regrettable, car il aurait certainement beaucoup à dire.

M. Daubney: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je n'aime guère entendre le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) dire que nous sommes bâillonnés. Nous tenons beaucoup à participer à un débat raisonnable . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais je ne pense pas qu'il s'agisse d'une question de Règlement.

[*Français*]

M. Rossi: Je ne crois pas que l'honorable député ait invoqué le Règlement, monsieur le Président. J'espère que le temps alloué à notre honorable collègue lui sera remis à la fin de son discours.

[*Traduction*]

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je veux simplement appuyer le député qui vient de prendre la parole. Peut-il me dire s'il a participé au présent débat? Sinon, je l'invite à le faire après le présent intervenant. Parlez lorsque c'est le temps . . .

M. le vice-président: Cela ne constitue pas non plus un rappel du Règlement.

M. Boudria: Je tenais seulement à dire que le parti conservateur de l'Ontario est bien sûr au nombre des investisseurs qui profitent de l'exploitation pétrolière. Comme vous le savez, il réussit très bien à la Bourse. Il y a quelques années, le premier ministre de l'Ontario a eu l'idée—une idée conservatrice, évidemment—d'acheter pour 650 millions de dollars d'actions de la Sun Oil Company de Pennsylvanie. Selon lui, cela allait créer des emplois en Ontario. Ma foi, cela en a créé. Malcolm Rowan, argentier engagé par les conservateurs pour s'occuper de l'investissement, a décroché un emploi. On a créé un emploi avec 650 millions de dollars. Depuis lors, la valeur des actions a diminué de la moitié environ par rapport aux prix initial et le parti conservateur de l'Ontario vit encore dans l'opprobre de cet odieux investissement.

Je tiens à dire à nos amis néo-démocrates, qui faisaient allusion tout à l'heure à l'acquisition de Suncor par le gouvernement ontarien, que leur chef d'alors voulait évidemment acheter deux fois plus d'actions. La politique néo-démocrate est donc la suivante: lorsque le marché est mauvais, il suffit de doubler son achat pour le rendre meilleur. C'est du moins ainsi que les néo-démocrates raisonnent en matière d'économie et de finances.

[*Français*]

Nous, du parti libéral, voulons que ce projet de loi soit retardé le plus longtemps possible parce que nous ne voulons

pas voir son adoption. A défaut du fait que le gouvernement ne comprenne pas qu'il devrait justement annuler son plan d'avoir le projet de loi C-24, je suggère fortement que, au moins, il veuille le retarder pendant six mois et qu'il donne aux consommateurs canadiens l'avantage de pouvoir au moins terminer les conversions de système de chauffage qui sont en voie de réalisation dans le moment.

J'aurais beaucoup plus de choses à dire, monsieur le Président, mais malheureusement, étant donné que mon temps de parole est terminé, je suis sûr que d'autres députés comme celui qui a parlé tantôt, le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney), prononceront des discours très éloquents dans ce dossier.

[*Traduction*]

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ce n'est pas avec joie mais c'est conscient de l'importance de la question que je prends la parole pour poursuivre le débat où je m'oppose à la motion à l'étude.

M. Malone: De quoi s'agit-il?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): De clôturer le débat sur un projet visant à mettre un terme au Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes et au Programme canadien de remplacement du pétrole parce qu'avec la majorité qu'ils ont les conservateurs savent qu'ils peuvent arriver à leurs fins sans difficulté.

Je m'oppose à cette motion et j'alimente le débat en étant parfaitement conscient du fait que c'est important pour nos électeurs qui regardent la télévision. Ils suivent le débat avec un vif intérêt, ce qui n'est pas le cas des simples députés ministériels ni des ministres. Ce qui est regrettable lorsque le pays est dirigé par un gouvernement ayant une forte majorité, c'est qu'il se sent tout-puissant. Il peut concrétiser sa vision de l'avenir quelle qu'elle soit, peu importent les besoins des Canadiens.

Je m'oppose vivement à cette motion. C'était la motion à l'étude avant celle-ci qui aurait du être adoptée. Cette motion proposait un renvoi à six mois, ce qui aurait permis au gouvernement et aux Canadiens de faire le nécessaire. Il est clair qu'il faut au moins prolonger le Programme de remplacement du pétrole pour permettre aux gens de passer au gaz naturel.

J'en ai parlé très rapidement à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) lorsque j'ai compris que mes électeurs ne pourraient pas faire transformer leur chauffage compte tenu de l'échéance soudaine du 31 mars. D'autres députés ont parlé depuis lors, dans le débat sur ce projet de loi, des difficultés que pose cette échéance pour les entreprises concernées et pour les propriétaires qui veulent faire transformer leur système car il reste maintenant trop peu de temps, surtout qu'il est impossible de faire ces installations l'hiver. On s'est arraché les réservoirs de propane qui permettraient un changement temporaire pour participer à ce programme et les gens n'ont tout bonnement aucune possibilité d'en profiter.

C'est la raison pour laquelle il faut absolument retarder l'échéance. En refusant d'adopter la motion proposant un renvoi à six mois, le gouvernement a injustement privé mes électeurs et les habitants des autres circonscriptions d'un droit fondamental, celui de participer à un programme important et d'adopter un nouveau système de chauffage qui serait avantageux pour eux et pour le pays.

Si nous semblons avoir assez de pétrole et même une grande réserve à l'heure actuelle, nous savons tous certainement que cette situation est temporaire. Si nous continuons à gaspiller le pétrole, nous allons avoir de terribles dificultés d'approvisionnement dans un avenir proche. Tout le monde le sait. Je n'arrive pas à imaginer que les conservateurs des régions pétrolières ne s'en rendent pas compte. Il faudrait renoncer à supprimer un programme incitant les gens à remplacer cette ressource importante pour des raisons écologiques et économiques évidentes.

Nous allons maintenant tenir un vote final que le gouvernement va gagner, il le sait; il arrive que les gouvernements manifestent ainsi une certaine arrogance, en voilà un bel exemple. Cette fois-ci, cette attitude est basée sur des considérations économiques et financières à court terme et je crois que le ministre des Finances (M. Wilson) a déjà commencé à s'en rendre compte.

• (1250)

Les députés du parti libéral ont concentré leur attention sur certaines des difficultés qui se présentent à cet égard. Le gouvernement nous a annoncé en novembre dernier sa décision de réduire le déficit, et il l'a périodiquement réaffirmée ces jours derniers. Si l'on entreprend de réduire le déficit au moyen de mesures qui ralentissent l'activité économique, cela aura pour effet d'accroître le déficit en raison de la nature des programmes dont les Canadiens bénéficient depuis longtemps et qu'ils sont déterminés à conserver. La pétition relative à l'assurance-chômage présentée au sommet économique de la semaine dernière démontre que les Canadiens reconnaissent unanimement l'importance de ces programmes. Le gouvernement sait que les possibilités de les modifier sont très limitées. En tentant de s'attaquer directement au déficit, on ne réussit qu'à l'accroître.

Certains d'entre nous comprennent bien ce rapport fondamental, mais s'il se trouve des conservateurs qui le comprennent eux aussi, ils n'ont pas la liberté de le dire ces jours-ci. Il vaut la peine d'examiner un instant le mutisme des ministériels qui ont plus de bon sens. Il est parfaitement clair que les investissements effectués par le gouvernement sont une bonne chose. Personne ne peut nier que les investissements gouvernementaux dans le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et le Programme canadien de remplacement du pétrole nous ont appris à mieux économiser l'énergie.

M. Malone: Et fait monter les impôts.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Même s'il faut augmenter les impôts ou emprunter, cela demeure néanmoins un investissement qui fait faire au Canada des économies d'énergie. Ceux qui sont convaincus qu'il faut comprimer davantage les dépenses devraient examiner la conjoncture en Colombie-Britannique. Dix-huit mois d'une stratégie semblable ont suffi à montrer qu'on appauvrit ainsi les gens.

Ce n'est pas la sagesse de 1929 qu'il nous faut actuellement, mais bien celle de 1939 qui a su relever l'énorme défi et tirer partie des ressources disponibles. Si le pays a été obligé d'emprunter pendant trois ou quatre ans, du moins les Canadiens avaient du travail. On a fait payer des impôts aux travailleurs et aux entreprises qui les embauchaient, ce qui nous a procuré la prospérité. Grâce à cette sagesse nous avons pu triompher de la guerre et atteindre une réussite industrielle telle que le Canada n'en avait jamais connue et n'en connaîtrait plus. Elle a jeté les bases de longues années de prospérité après la guerre. Il ne reste malheureusement pas un soupçon de cette sagesse dans les rangs conservateurs ces jours-ci.

M. Oberle: A qui voulez-vous déclarer la guerre?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Je ne veux pas partir en guerre, je veux relever les grands défis qui se posent à notre pays. Je veux régler les problèmes de la pauvreté et du manque de logements. Je veux améliorer les conditions de vie de nos groupes autochtones. Lutter contre la pauvreté serait un moyen de faire servir à des fins productives les ressources inexploitées de notre pays. Le ministre des Finances n'est pas sans savoir que lorsqu'il le fera, il pourra relever les impôts. La charge fiscale sera ainsi réduite dans d'autres domaines, car le fonds de l'assurance-chômage reviendra à son niveau normal. Les dépenses d'assistance sociale diminueront. Quand nous investirons dans notre bien-être national, la situation dans notre pays redeviendra celle que nous souhaitons. Les personnes compétentes dans le domaine de l'exploitation et de l'économie de l'énergie retrouveront leur emploi au Conseil national de recherches. Les centres de technologie dont nous avons besoin reprendront leur activité. Voilà le genre d'action qu'il nous faut.

Je regrette qu'il ne me reste plus de temps, monsieur le Président. On aurait besoin de 20 ou 40 minutes, ou même des jours entiers pour exposer les injustices dont les conservateurs nous affligent. Au nom de mes électeurs qui ne peuvent pas obtenir du gouvernement ce dont ils ont désespérément besoin, je dénonce le caractère répréhensible de cette mesure des plus regrettables et j'exprime ma satisfaction d'avoir pu cet après-midi poursuivre le débat pour en retarder l'adoption.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je dois vous dire que c'est avec déception que je dois prendre la parole sur le projet de loi C-24. Malheureusement, depuis que ce gouvernement progressiste conservateur a été élu. Les seuls projets de loi qui ont été déposés devant la Chambre ont été des projets de loi non pas pour créer de l'emploi, mais pour créer du chômage, monsieur le Président.

Encore une fois, nous avons dans ce projet de loi C-24 la preuve que ce gouvernement n'a aucun sens humain des besoins de la population canadienne. La preuve en est qu'aucun député progressiste conservateur a le courage de parler sur ce projet de loi-là. En privé ils nous disent: Vous avez raison, mais on ne peut pas le dire en public. Cela, monsieur le Président . . . je regarde le député de Richelieu (M. Plamondon), lui-même a déclaré dans les journaux qu'une compagnie s'est vu refuser une subvention, puis qu'il n'était pas consulté. Mais là ça fait plus que six mois, il va falloir que ça se réveille ces gars-là.

Je regarde le ministre d'État (Mines) (M. Layton), le vrai ministre d'État. Il n'écoute pas, au moins s'il écoutait . . . Lui, il nous dit: Pour la cartographie, je consulte. Il va attendre les décisions du vice-premier ministre (M. Nielsen). Mais ayez une colonne, ayez du courage. Vous défendez les Québécois. Il ne faut pas attendre la décision du vice-premier ministre. Il faut dire: On veut la cartograhie au Québec. Si vous n'êtes pas capable de le faire, démissionnez, mais mettez quelqu'un qui a du courage à votre poste. C'est cela que ça prend. Il va falloir que les gens commencent . . .

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre! Le député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) invoque le Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, je ne pense pas qu'on puisse laisser le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) parler de la cartographie, alors que son gouvernement a laissé pourrir le dossier pendant 10 ans.

M. le vice-président: Je ne pense pas que ce soit un rappel au Règlement. Je donne la parole à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie.

M. Malépart: Très bien, ce n'est pas un rappel au Règlement. Celui qui vient de se lever, c'est un avocat. Je comprends qu'il n'a jamais rien compris à la procédure.

Une voix: Il ne connaît rien.

M. Malépart: Mais deuxièmement, de ce que je suis content, c'est que j'ai réussi à en faire lever un. J'ai atteint mon objectif, mais j'ose espérer que le ministre va se lever, puis qu'il va dire: Je la veux la cartographie.

Si je reviens sur le projet de loi C-24, monsieur le Président, il faut se rappeler que le ministre des Finances, en collaboration avec le bureau du Conseil du Trésor, le député de . . . notre ami d'une région du Québec, le supposé ministre fort du Québec, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) nous annonçait, pour le programme d'isolation thermique pour les résidences canadiennes, des coupures de 84 millions de dollars. Cela, c'est 84 millions de dollars enlevés dans l'économie. Ce sont des milliers de «jobs», puis en plus c'est l'absence d'aide à des milliers de Canadiens et Canadiennes qui pouvaient l'utiliser pour améliorer leur résidence en fonction de l'économie d'énergie.

Au niveau du programme canadien de remplacement du pétrole, 95 millions de dollars ont été coupés. Ces deux programmes venaient en aide directement aux citoyens et aux citoyennes. On ne s'en occupe pas, on coupe.

Au niveau de la MIUF, 1.5 million de dollars ont été coupés. Cela encore venait en aide aux gens. Qu'est-ce qui arrive? Le premier ministre (M. Mulroney) a besoin de 50 millions de dollars pour changer la couleur des uniformes des militaires. Ah! Pas de problème, on les a trouvés facilement.

Je pense, monsieur le Président, que c'est l'heure. Je vais continuer . . .

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 21 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[*Traduction*]

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de la Chambre le rapport annuel du commissaire aux Langues officielles pour l'année civile 1985.

Je rappelle aux députés que conformément à l'article 46(4) du Règlement, ce rapport est renvoyé d'office en permanence au comité mixte permanent de la politique et des programmes des langues officielles et que leurs Honneurs les sénateurs en seront informés.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES REQUÉRANTS AU STATUT DE RÉFUGIÉ

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, le 4 avril prochain, la Cour suprême doit statuer sur l'ordre de déportation de sept personnes d'origine sikh. Les officiers d'immigration leur ont refusé une audience personnelle et les Sikhs considèrent que cela va à l'encontre de la Charte des droits et libertés.

Si la Cour suprême déboute le gouvernement dans cette affaire et donne raison aux Sikhs, cela va signifier que chaque requérant au statut de réfugié va pouvoir se faire entendre personnellement par les fonctionnaires de l'immigration.

Cela va aussi signifier que le système de reconnaissance du statut de réfugié va être complètement surchargé. En comité parlementaire, on a reconnu l'importance pour chaque requérant de se faire entendre en personne. Plusieurs députés conservateurs de ce comité sont même d'accord avec moi: on ne devrait pas traiter les gens comme des numéros.

A mon avis, le gouvernement ne devrait pas attendre que la Cour suprême l'oblige à entendre les requérants au statut de réfugié. C'est une pratique qui devrait être normale et courante.

* * *

[*Traduction*]

LES FILMS

LES PRODUCTIONS CANADIENNES EN LICE POUR UN OSCAR

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, nous avons appris hier au soir que l'industrie cinématographique canadienne a prouvé encore une fois sa force et sa qualité en obtenant quatre nominations et un Oscar.

La remise des GENIE a eu lieu dimanche soir. Le Centre national des arts a dû refuser des gens qui voulaient y assister, voir des films canadiens. Et pourtant, très peu de Canadiens ont la chance de voir ces productions de Canadiens, que ce soit l'Office national du film ou des producteurs indépendants, y compris ceux qui sont primés.

La distribution cinématographique au Canada continue d'être dominée par des intérêts étrangers qui préfèrent vendre leur produit, et en tirer des bénéfices, que doner une chance aux productions canadiennes. Le gouvernement devrait accorder la priorité à un programme visant à stimuler la production de films canadiens par des sociétés indépendantes et à aider l'Office national du film, qui est réputé à l'échelle internationale et qui gagne régulièrement des Oscars. Il devra négocier avec les provinces pour s'assurer que tous les Canadiens ont la possibilité de voir les films réalisés au Canada.

Les mesures visant simplement à promouvoir les productions canadiennes sans se préoccuper de leur distribution, comme on en a prises par le passé, se sont révélées inutiles. L'industrie cinématographique pourrait constituer une source précieuse d'emplois pour les Canadiens et elle est absolument essentielle à notre patrimoine culturel.

* * *

L'AGRICULTURE

LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES AGRICULTEURS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, l'exploitation agricole familiale est la pierre angulaire de l'agriculture au Canada. C'est une unité de production rentable puisque toute la famille travaille sans assurance-chômage, sans régime d'accident du travail ni congé payé. Quand le rendement et les cours des produits agricoles sont bons, l'agriculteur prospère, mais il doit toujours compter avec les conditions atmosphériques, les prix, l'inflation, les sauterelles et les taux d'intérêt. Depuis trois ans les prix agricoles stagnent, les récoltes sont médiocres et les taux d'intérêt sont élevés si bien que des milliers d'agriculteurs partout au Canada connaissent une situation financière qui est la pire depuis les années 30.

Un peu plus de 20 agriculteurs avaient fait faillite en 1979, mais depuis lors un quart de million d'agriculteurs ont coulé à pic pendant que 50,000 autres sont aux prises avec de graves difficultés financières. Et parmi ceux-là beaucoup sont parmi les plus productifs et les plus dynamiques. En 1979, ils avaient emprunté pour agrandir leur exploitation et par la suite ils ont été victimes de mauvaises récoltes, de la faiblesse des prix et des taux d'intérêt. Beaucoup d'entre eux ont dû payer en intérêts presque autant sinon davantage qu'ils avaient emprunté et doivent toujours plus que le montant initial. De nombreuses banques sont sur le point de saisir leurs biens.

Au cours des années 30, à la suite de mesures à la fois fédérales et provinciales les sociétés financières avaient dû conclure des arrangements raisonnables pour sauver des milliers de fermes. Quand l'intérêt à payer est égal à la somme empruntée ou même la dépasse, et que le principal reste toujours plus élevé que le prêt initial, aucun cultivateur ne peut s'en sortir. Nous devons donc obliger les intéressés à conclure des accords raisonnables. En somme nous devons sauver l'exploitation familiale.

M. le Président: Je dois prévenir le député que son temps de parole est terminé.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES CONSÉQUENCES DE L'IMPORTATION DE VÉHICULES FABRIQUÉS AU JAPON

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, le contingentement des importations, qui se termine le 31 mars 1985, a limité l'entrée au Canada de véhicules fabriqués au Japon à un nombre situé entre 166,000 et 170,000, ou à un maximum de 18 p. 100 du marché des voitures neuves.

En 1984, un nombre record de 125,000 personnes étaient employés directement dans l'industrie automobile et la fabrication de pièces au Canada et beaucoup d'autres dans les industries connexes. En fait, le secteur automobile a accru le nombre des emplois de 25,000 à 30,000 au cours des deux dernières années seulement, ce qui a contribué de façon notable à notre santé économique. Une bonne partie de la relance économique récente est due directement à la construction automobile et à la fabrication de pièces.

Si ce système de contingents est supprimé et si on ne prend pas d'autres mesures à la place, le marché automobile domestique risque d'être inondé par les importations japonaises qui ne contiennent que peu ou pas de valeur ajoutée canadienne. La baisse de production qui en résultera, au Canada, se traduira par une perte d'emplois. Le Canada ne peut pas se permettre ce recul, et on ne peut pas lui demander de le tolérer.

Une enquête portant sur deux ans et publiée ce mois-ci par l'Institut des études commerciales et économiques de l'Université Sir Wilfrid Laurier a constaté que 55 p. 100 des Canadiens sont en faveur des contingents et 64 p. 100 en faveur de la fabrication de pièces au Canada.

Par conséquent, je prie instamment le gouvernement de faire en sorte que les importateurs japonais fassent au Canada des investissements suffisants, en échange de l'accès au marché, ou, à défaut, de reconduire les contingents d'importation pour une nouvelle année.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI AU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre du Travail (M. McKnight) nous a appris aujourd'hui, au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, que son ministère s'était maintenant fixé des objectifs pour l'avancement des femmes aux échelons supérieurs de son ministère, le chef de file dans ce domaine.

Le ministre n'a pas caché sa satisfaction lorsqu'il a déclaré que son ministère songeait à relever le pourcentage des cadres supérieurs féminins qui passera de 14 à 17 p. 100 en 1988. Ce n'est qu'un misérable 1 p. 100 par année. A ce train-là, l'égalité en matière d'emploi dans son ministère sera atteinte en l'an 2021.

Article 21 du Règlement

Le ministre et le gouvernement n'ont rien fait pour assurer aux femmes l'égalité d'emploi conformément aux recommandations de la Commission Abella. Le parti conservateur leur avait promis la lune, il leur a donné des prunes.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a perdu la bataille. Le gouvernement refuse de donner l'exemple puisqu'il renonce au principe de l'égalité en matière d'emploi. Au demeurant, il n'en n'a cure. Mais les Canadiennes n'oublieront pas les vaines paroles du gouvernement, les promesses rompues de notre «beauparleur» national et de la bande de béni-oui-oui et de muettes qui forment son cabinet.

* * *

L'ADMINISTRATION

ON CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je m'inquiète des priorités du nouveau gouvernement conservateur. Je reviens de ma circonscription, à Vancouver, et je suis indigné de l'ampleur du chômage en Colombie-Britannique. Le gouvernement a promis: «Des emplois, des emplois et encore des emplois». Il se contente maintenant de parler sans cesse du déficit. M. «M», un de mes électeurs avec lequel je me suis entretenu samedi, est en chômage depuis 16 mois. Il a perdu sa maison, saisie par une banque et une société de finance. A mon retour à Ottawa, j'ai constaté que le gouvernement venait à la rescousse d'une banque. Le gouvernement ne sauve pas un simple Canadien, mais il se porte au secours d'une banque.

Le gouvernement s'est empressé aussi de supprimer le programme de remplacement du mazout, qui était couronné de succès. Il accordait une subvention de $800 aux simples Canadiens, une des rares subventions accordées aux consommateurs.

Les ministres de l'Énergie se réunissent aujourd'hui à Vancouver. Les propriétaires de gisements de pétrole anciens auront droit à une aubaine de $4 à $7 le baril ou à une somme de 200 à 300 millions. Les consommateurs de l'Ontario ou du Québec n'étaient nullement représentés à ces réunions.

Nous avons été témoins du sauvetage d'une banque et du traitement de faveur accordé aux sociétés pétrolières. Le gouvernement oublie qu'il a promis des emplois et supprime les subventions pour économiser l'énergie. Telles sont les priorités du gouvernement. S'il continue ainsi, la lune de miel sera bientôt terminée.

* * *

L'ANTI-SÉMITISME

L'URSS—LE COMPORTEMENT ENVERS LES JUIFS

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Monsieur le Président, en tant que président du groupe parlementaire canadien s'intéressant au sort des juifs d'Union soviétique, groupe qui comprend maintenant 237 députés de la Chambre des communes, je voudrais signaler à la Chambre que la situation de la communauté juive en Union soviétique continue de se détériorer. L'émigration des juifs d'Union soviétique a pratiquement cessé.

Article 21 du Règlement

Aujourd'hui, des centaines d'étudiants d'un bout à l'autre du Canada représentant l'Association nationale des étudiants juifs sont venus à Ottawa rencontrer leurs députés et obtenir leur appui. A l'heure actuelle, ils manifestent devant l'ambassade d'Union soviétique, rue Charlotte, afin de montrer directement l'importance que tous les Canadiens attachent à cette question.

Nous avons parmi nous des représentants de l'association d'étudiants, qui sont venus de tous les coins du pays pour être parmi nous aujourd'hui. Au nom des membres de notre groupe parlementaire, je leur souhaite la bienvenue.

Nous sommes maintenant au seuil d'une nouvelle ère en Union soviétique. Nous avons signalé à l'Union soviétique qu'elle devait se pencher sur le problème des juifs et permettre à ceux qui désiraient quitter le pays de retrouver leur famille.

• (1410)

Alors que nous parlons aujourd'hui, les courageux juifs d'Union soviétique continuent d'être victimes d'un harcèlement brutal. Des prisonniers comme Anatoly Shcharansky et Iosef Begun pourrissent en prison alors que leur seul crime est d'avoir voulu être juif et d'avoir exprimé ouvertement ce désir.

Nous savons tous que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) se rendra à Moscou la semaine prochaine. Nous espérons que cette question sera soumise directement aux plus hauts échelons du gouvernement soviétique et que le secrétaire d'État fera bien comprendre aux Soviétiques l'importance que les Canadiens attachent à cette question.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DÉFI 85

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, l'intervention que je fais aujourd'hui en cette Chambre est destinée à mes électeurs de la circonscription de Drummond.

Je désire inciter mes électeurs, les hommes et les femmes d'affaires, les dirigeants d'entreprises, les agriculteurs et, bien sûr, les étudiants et les étudiantes, à relever le défi de ce programme d'emploi mis en œuvre par notre gouvernement.

Je fais nommément référence au Programme Défi 85 qui devrait créer 95,000 emplois pour les étudiants l'été prochain.

Je souhaite que ma circonscription bénéficie largement des sommes qui sont disponibles dans cette enveloppe budgétaire de 205 millions de dollars ainsi que des divers programmes annoncés par notre gouvernement.

Monsieur le Président, ce programme invite le milieu des affaires à s'engager à trouver des emplois pertinents pour les étudiants et à leur assurer des compétences monnayables en vue de leur entrée éventuelle sur le marché du travail. Je rappelle que les employeurs du Québec peuvent présenter leurs demandes jusqu'au 29 mars 1985 à leur centre d'emploi local.

Défi 85 a été conçu pour aider les employeurs à réaliser cet objectif. Ce programme s'adresse aux Canadiens de tous les secteurs et les invite à créer pendant l'Année internationale de la jeunesse des emplois pour les jeunes. De plus, notre gouvernement fait preuve d'innovation puisque c'est la première fois qu'un programme d'emploi d'été pour étudiants s'adresse aux commerçants de biens et services et non seulement aux petites et moyennes entreprises.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT—LA RÉMUNÉRATION

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé hier une forte augmentation salariale pour certains des fidèles du parti qui ont été nommés dernièrement à certains postes par pur favoritisme politique. Cette fin de semaine, le premier ministre (M. Mulroney) a rejeté l'idée de consacrer cet argent à améliorer le sort des chômeurs canadiens. Il a dit aux Canadiens qu'il faut réduire le déficit alors que ses acolytes gonflaient en douceur le chèque de paie des petits amis du parti nommés à certains postes.

Qu'ont ces nouvelles recrues de spécial pour inciter le premier ministre, le grand chef, à faire volte-face en deux jours? Dans ce nouveau régime, les perdants deviennent des vainqueurs. Les députés conservateurs de l'arrière-ban doivent maintenant regretter leur victoire, car certains de leurs amis conservateurs gagneront pratiquement deux fois plus qu'eux.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre a beaucoup parlé du favoritisme politique. Il a même parlé d'une nouvelle moralité. Où est-elle? «Honneur» est un de ses mots favoris. Quelle preuve a-t-on que l'honneur est respecté ou qu'il ne s'agit pas tout simplement de belles paroles? Je conseille au premier ministre de mettre ses principes en pratique. S'il a un minimum de sens de l'honneur, je garantis qu'il sera aussi malade que le sont les Canadiens à cause de ses paroles ambiguës.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA CRÉATION D'UN CONSENSUS NATIONAL

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, la semaine dernière a eu lieu à Ottawa une conférence qui regroupait les partenaires économiques et sociaux des différentes régions canadiennes. Le succès de cette conférence pourra seulement être évalué que dans les mois et les années qui viennent.

Il est évident que chaque groupe a parlé de ses propres priorités relativement à sa région, mais il faut souligner que c'est la première fois que le gouvernement fédéral réussit à réunir autant de représentants socio-économiques.

C'est un pas en avant! Je voudrais que la Chambre devienne consciente de nos efforts constructifs en matière de consultation. Il n'y a pas de solutions faciles, mais nous y travaillons!

Je ne souscris pas aux critiques négatives et destructrices. La création d'un consensus national exige la bonne volonté de tous les Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE DE WESTMINSTER

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à notre tribune de membres du comité spécial de la défense de la Chambre des communes du Royaume-Uni, sous la direction de son président, le très honorable Sir Humphrey Atkins.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE

LE NOMBRE D'EMPLOIS QU'ON PRÉVOIT CRÉER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le gouvernement a quelque chose en tête. Toutefois, ce n'est sûrement pas au Parlement qu'il pense, puisque très peu de ses députés sont présents cet après-midi. Je ne sais pas si je devrais poser ma question au leader parlementaire. Je vais plutôt m'adresser au premier ministre suppléant, si vous permettez.

Lors de la Conférence économique nationale, cette fin de semaine, le ministre des Finances a annoncé qu'il s'attendait à ce qu'on crée au Canada, en 1985, 50,000 emplois de moins qu'en 1984. Puisque le gouvernement prétend inspirer tellement confiance aux entreprises, pourquoi créera-t-on moins d'emplois cette année que l'année dernière?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, grâce à ce qui s'est passé cette fin de semaine à la Conférence économique nationale et au regain de confiance dans notre économie qui en résultera, nous allons créer des emplois permanents cette année et les années suivantes, ce que n'avait pas réussi à faire l'ancien gouvernement.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN BUDGET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai du mal à comprendre que la ministre puisse nous sortir une telle réponse sans rire.

[*Français*]

Sans tenir compte du redressement saisonnier, 274,000 Canadiens, qui travaillaient la veille du jour où le ministre des Finances a présenté son exposé économique au mois de novembre, sont actuellement sans emploi; j'aimerais donc savoir si le premier ministre suppléant ou la ministre d'État des Finances va s'engager aujourd'hui à persuader son collègue, le ministre des Finances, de présenter un budget propice à la création d'emplois.

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, 85,000 emplois supplémentaires ont été créés depuis que nous gouvernons le pays, et le nombre de chômeurs a diminué de 70,000 depuis le mois de septembre. Le chef de l'opposition devrait tenir compte de ces chiffres.

Par ailleurs, je lui recommande de lire un article de journal paru l'autre jour sous le titre «Les perspectives d'emploi n'ont jamais été meilleures depuis des années». Cet article rendait compte d'un sondage effectué auprès de 1,500 entreprises qui affirmaient toutes avoir l'intention d'embaucher des employés supplémentaires cette année.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES PRÉVISIONS DU CONFERENCE BOARD

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la députée adore jongler avec les faits. Elle aura peut-être plus de mal à le faire avec des chiffres, surtout si ces chiffres ne corroborent pas ses dires.

Le premier ministre suppléant voudra peut-être lui laisser le soin de répondre à cette question. Puisqu'elle aime citer des manchettes de journaux, je voudrais pour ma part la renvoyer au rapport du Conference Board publié aujourd'hui. D'après ce rapport, les principales banques et sociétés d'investissement du Canada reconnaissent que le taux de croissance de l'économie canadienne va diminuer en 1985 et que ce sera encore pire en 1986. Ce n'est pas seulement une manchette que la ministre a réussi à dénicher; il s'agit d'un rapport du Conference Board.

La prochaine fois que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration rencontrera le ministre des Finances, pourrait-elle tenter de le convaincre d'améliorer la situation et de créer quelques emplois supplémentaires quand il présentera enfin son budget, après la plus longue période qui se soit jamais écoulée dans notre histoire moderne entre des élections et le dépôt d'un budget?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je puis assurer au chef de l'opposition que le ministre des Finances et moi-même avons régulièrement des discussions très fructueuses. C'est plus que je ne pourrais en dire à propos de certains ministres du gouvernement précédent. Par ailleurs, je dois lui dire que le sondage auquel j'ai fait allusion portait sur les petites entreprises, c'est-à-dire sur la création d'emplois et les perspectives d'emplois dans les petites entreprises. C'est dans ce secteur qu'on prévoit une amélioration de la situation. Il est très possible que le Conference Board se trompe légèrement sur ce point.

• (1420)

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'ACTIF DES CAISSES DE RETRAITE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, en ce qui concerne les emplois, si le gouvernement actuel arrive à en faire autant que l'ancien gouvernement libéral, il passera à la postérité comme l'un des grands gouvernements de notre pays.

Ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Selon certaines rumeurs, d'importantes caisses de retraite, dont celles d'Air Canada, du CN, du Syndicat des enseignants de l'Alberta, ainsi que le Fonds de retraite du Manitoba, sont des actionnaires de la Banque commerciale du Canada. Cet actif va se trouver nettement réduit à cause de la négligence du gouvernement qui n'a pas surveillé la situation de cette banque depuis qu'il a été alerté, en septembre. Que va faire le gouvernement pour veiller à ce que l'actif de ces caisses de retraite, de milliers de travailleurs canadiens retraités, soit protégé?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai pris des mesures décisives au cours du week-end, de concert avec deux provinces et six banques à charte, pour veiller à ce que cette banque maintienne son actif et continue à contribuer à la croissance de la région de l'Ouest. C'est précisément ce que nous avons fait.

LE CAPITAL-ACTION DES CAISSES DE RETRAITE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, peut-être n'ai-je pas été assez précis.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Monsieur le Président, j'apprécie ces applaudissements. Le fait est que ces caisses de retraite détiennent des actions de cette banque. Selon les mesures proposées, ces actions perdront beaucoup de leur valeur. Cela veut dire que ces caisses de retraite, qui comptaient sur le gouvernement pour que les banques ne se trouvent jamais en pareille situation, perdront des millions et des millions de dollars. Quelle protection l'État va-t-il accorder à ces caisses de retraite en tant qu'actionnaires et non pas en tant que dépositaires?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je constate avec plaisir que le député arbore aujourd'hui l'épinglette portant son nom. La décision que nous avons prise au sujet de cette banque, en collaboration avec d'autres intérêts, tenait compte de plusieurs facteurs. Nous avons pensé d'abord aux petites entreprises auxquelles cette banque a accordé des prêts. Ensuite, nous voulions protéger les intérêts des dépositaires. Nous nous sommes également souciés de ceux qui détiennent une partie de l'actif de la Banque sous forme d'actions. Nous avons clairement établi nos priorités.

LA PROTECTION DES INTÉRÊTS DES BANQUES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargé des Finances. Hier, nous avons appris que le gouvernement du Canada soit directement soit par l'intermédiaire de la Société d'assurance-dépôts du Canada, se préparait à verser quelque 135 millions pour essayer de sauver la Banque commerciale du Canada. Depuis hier soir, nous avons appris que les grandes banques canadiennes et un certain nombre de banques étrangères, avaient des dépôts de 150 millions de dollars auprès de la Banque commerciale du Canada. Comment se fait-il que le gouvernement ait décidé de protéger les intérêts de ces banques, en dépensant directement de l'argent du contribuable, plutôt que de poursuivre la pratique suivie depuis 1920 qui est de forcer une rationalisation ou une fusion entre les banques pour protéger ce qui, en fait, est le système bancaire le plus lucratif du monde?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en plus des dépôts des autres établissements financiers, il y a ceux d'un certain nombre de petits entrepreneurs d'Alberta et de Canadiens moyens. Nous n'intervenons pas pour sauver la banque. Le député devrait savoir que nous avons entrepris de protéger les créanciers et les déposants de cette banque.

LA RATIONALISATION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la ministre sait très bien que la majorité des déposants de cette banque auraient été protégés par la SADC qui assure les comptes jusqu'à concurrence de $60,000. Comment se fait-il que le gouvernement n'ait pas pris les mesures qui, jusqu'à présent, s'étaient révélées efficaces et exigé du secteur bancaire qui, comme je l'ai dit, est le plus lucratif du monde, de faire ce qu'il avait fait par le passé: procéder à une rationalisation ou à une fusion pour protéger la Banque commerciale et les déposants ainsi que ceux qui ont des fonds de pension dans cette banque?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi c'est lorsque nous présentons des renseignements et des faits que l'opposition semble le plus perdue. Je répète que, dans la recherche d'une solution sérieuse à cette difficulté, nous avons envisagé un certain nombre de possibilités et nous en avons discuté avec l'Alberta et avec les banques. Nous sommes parvenus à la solution la plus sérieuse possible.

LES MOTIFS DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, les banques canadiennes ont montré ces dernières années que, en dépit de la récession, elles pouvaient réaliser des bénéfices bien supérieurs à ceux de tout autre système bancaire au monde. La ministre nous dit maintenant que, à l'issue des entretiens avec l'Alberta et les banques à charte, qui avaient investi 150 millions dans cette banque, on a conclu qu'il était plus facile de demander du secours aux contribuables plutôt que de les laisser se sauver elles-mêmes?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les contribuables et le gouvernement se préoccupent sincèrement des créanciers d'importance moyenne qui traitent avec la banque, de ceux qui ont de petites entreprises, dans une économie fragile, et qui travaillent dur pour créer les emplois dont les députés d'en face nous parlent constamment.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE REFUS DE VERSER UNE SUBVENTION À LA DOMTAR

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresserai ma question au ministre d'État (Petites entreprises).

Il y a un mois aujourd'hui je soulevais la première question sur le dossier Domtar et à ce moment-là le refus de verser la subvention était justifié par le déficit. Monsieur le ministre, pourriez-vous indiquer à la Chambre comment il se fait que le gouvernement n'a pas d'argent pour la Domtar alors qu'il a accordé, avec un délai record, 75 millions à une banque dans l'Ouest du pays?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, comme vous le savez, le dossier Domtar est dans les mains du premier ministre et de M. Lévesque, au Québec, et je pense que, dans le moment, ce sont deux personnes extrêmement responsables qui travaillent au dossier. Si le premier ministre a quelque chose à annoncer, à mon avis, il pourra le faire lui-même quand il en aura envie ou quand il sera prêt à annoncer quoi que ce soit sur le dossier Domtar.

ON DEMANDE L'ANNONCE PROCHAINE D'UNE DÉCISION CONCERNANT LA DOMTAR

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, si je comprends bien, le ministre n'est pas au fait du dossier Domtar, mais j'aimerais savoir s'il est au courant du fait que tout retard dans le début de la réalisation de ce projet a des conséquences absolument désastreuses sur l'échéancier. Est-ce que le ministre pourrait indiquer à la Chambre le temps dont le gouvernement a besoin pour rendre une décision et je rappelle que vous avez pris fort peu de temps à accorder 73 millions de dollars à une institution bancaire de l'Ouest du pays? Combien avez-vous besoin de temps pour régler le dossier de la Domtar?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, comme vous le savez, la compagnie Domtar n'est pas en difficultés financières. Le dossier est à l'étude par le premier ministre du Québec, par le premier ministre du gouvernement canadien, et lorsqu'ils auront réussi à conclure une entente, ils l'annonceront aussi vite qu'ils le pourront.

[*Traduction*]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES—LE LIVRE BLANC ATTENDU

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre d'État aux Finances. En plus de la faillite de la Banque commerciale du Canada cette semaine, nous avons été témoins depuis trois ans de la faillite de dix sociétés de fiducie. A la suite de chaque incident, il y a eu enquête. En dépit de cela, l'ancien gouvernement libéral et l'actuel gouvernement conservateur semblent croire que, en déréglementant ce secteur, on réglera le problème. Je voudrais demander à la ministre si le livre blanc dont elle nous a promis le dépôt pour bientôt sera plus qu'une mise en scène. L'accompagnera-t-on d'un avant-projet de loi? Plus précisément, y proposera-t-on d'uniformiser les lois fédérales et provinciales, afin que les sociétés corrompues et mal gérées ne puissent pas profiter des échappatoires entre les lois fédérales et provinciales?

• (1430)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, l'une des premières choses que nous avons faites en prenant le pouvoir a été de reconnaître qu'il fallait absolument remanier de fond en comble notre législation concernant les institutions financières. Nous procédons à ces remaniements aussi rapidement que possible. Je publierai un document de travail à ce sujet, car le gouvernement a négligé ce secteur pendant des années. Nous allons procéder de façon méthodique et la Chambre aura la possibilité d'en discuter.

LES PROPOSITIONS DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la ministre ne nous a pas dit si le document de travail sera accompagné d'un projet de loi. Demandera-t-elle au comité chargé de ce dossier d'examiner certaines des recommandations qui ont été formulées par des députés néo-démocrates quand nous avons examiné la question des profits bancaires en 1982? A l'époque, nous avions proposé d'interdire aux administrateurs d'institutions financières de consentir des prêts à des entreprises dans lesquelles ils avaient des intérêts et de limiter strictement les emprunts étrangers. Veillera-t-elle à ce que le comité examine ces propositions afin que l'on puisse prendre des mesures vraiment efficaces?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il ne me viendrait jamais à l'idée de ne pas tenir compte des recommandations de députés du Nouveau parti démocratique.

Questions orales

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES CONTINGENTEMENTS SUR LES VÉHICULES JAPONAIS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant en sa qualité de principal ministre chargé du commerce international. D'après l'Association des fabricants de pièces de véhicules automobiles du Canada, si les importations de voitures japonaises ne sont plus contingentées après le 31 mars, les voitures importées et, surtout, les voitures japonaises risquent d'accaparer 40 p. 100 de notre marché et de mettre en péril 20,000 emplois au Canada. Un accord sera-t-il conclu d'ici le 31 mars en vue de maintenir les contingentements sur les importations de voitures japonaises ou d'obtenir des Japonais qu'il s'engagent à créer des emplois, à fabriquer et à investir au Canada à peu près comme se sont engagés à le faire et le font les producteurs nord-américains?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je répondrai au député que, comme il ne l'ignore sans doute pas, des représentants de l'industrie canadienne, du gouvernement canadien, des entreprises japonaises et du gouvernement japonais sont presque constamment en pourparlers. Une annonce sera faite en temps opportun.

LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE CANADIENNE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au premier ministre suppléant. Le gouvernement s'engagera-t-il maintenant à mettre en œuvre, advenant qu'aucun accord n'intervienne d'ici le 31 mars, des mesures provisoires en vue d'empêcher que le marché canadien ne soit tout à coup inondé de voitures japonaises et, cela, jusqu'à ce que l'on convienne de maintenir les contingentements ou d'amener les producteurs japonais à investir ou à créer des emplois ici de sorte que le Canada ait sa juste part de l'investissement nord-américain? Cela aiderait l'industrie canadienne et permettrait aussi d'ajouter aux milliers d'emplois qui existent déjà dans l'industrie automobile.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je dirai au député que je prends note de ses instances en les considérant seulement comme telles, soit des instances officielles faites par l'opposition officielle.

ON DEMANDE LE MAINTIEN DES QUOTAS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Le gouvernement semble disposé à envisager du moins la suppression des quotas, ce qui serait absurde, à moins qu'il ne trouve une autre solution qui garantirait les emplois. Étant donné que Nissan, le fabricant japonais qui s'intéresse le plus au marché international, a déclaré qu'il n'entendait pas du tout investir au Canada et que Honda et Toyota n'ont fait que de misérables investissements d'environ 100 millions de dollars jusqu'ici, compte tenu de leur chiffre d'affaires au Canada, le ministre va-t-il reconnaître l'importance de notre secteur automobile non seulement pour des villes comme Windsor, St. Catharines et Oshawa, mais encore pour l'ensemble des exportations canadiennes, et nous assurer que le gouvernement ne supprimera pas ces quotas?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour répondre au député d'Oshawa, je considère encore une fois sa demande simplement comme une intervention néo-démocrate, sans plus. Quant au chiffre de 100 millions de dollars représentant les investissements globaux des firmes japonaises, il se compare aux quelque 2.5 milliards de dollars que ces fabricants ont investis aux États-Unis ou qu'ils se sont engagés à investir.

L'INVESTISSEMENT JAPONAIS AU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre a tout à fait raison de dire que les Japonais ont pris des engagements sérieux envers l'économie américaine ces dernières années, alors qu'ils ne l'ont pas fait au Canada. Par conséquent, étant donné que le secteur automobile est non seulement crucial en ce qui concerne les emplois mais qu'il nous a également permis d'exporter pour 25 milliards de dollars l'an dernier, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il ne supprimera pas les quotas tant qu'il n'aura pas tout au moins obtenu des Japonais qu'ils s'engagent à investir au Canada une somme proportionnelle au montant des ventes qu'ils réalisent ici?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je n'ai certes pas besoin de rappeler au député d'Oshawa que les quotas qu'il ne veut pas voir supprimer n'ont pas été directement établis par le gouvernement canadien. Ils sont le fruit d'un accord par lequel les Japonais ont accepté de limiter volontairement leurs exportations. Voilà ce qui fait actuellement l'objet de nos entretiens. Nous voulons savoir quelles sont maintenant les intentions des Japonais.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LES INSTANCES AU NOM DE LA POPULATION JUIVE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le secrétaire d'État est au courant du sort tragique de nombreux Juifs vivant en Russie. Se propose-t-il d'aborder cette importante question lors des entretiens qu'il aura avec les dirigeants soviétiques en Russie la semaine prochaine?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai bien l'intention de soulever cette question quand je m'entretiendrai avec les représentants soviétiques après avoir participé à des conversations prolongées et à des séances d'information avec les membres de la communauté juive au Canada.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANT—LA SITUATION À TERRE-NEUVE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, pour éviter toute confusion parmi les députés ministériels, précisons que ce ne sont pas des épinglettes portant notre nom que nous arborons, mais des macarons pour le soutien des Juifs soviétiques. Je suis surprise que le député de Saint-Paul ne le sache pas.

Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En réponse à une question du député de Sudbury, le ministre a déclaré hier:

Le député ne devrait pas laisser entendre qu'il s'agit là d'une situation générale dans une province ou dans le pays.

Il parlait du problème du crédit d'impôt pour enfants, qui se pose à Terre-Neuve. Dans la lettre qu'il m'a adressée, voici ce que le ministre a dit:

Le gouvernement n'a pas pour politique de demander aux particuliers de céder leur crédit d'impôt pour enfants pour obtenir une aide financière.

Il a ajouté que le formulaire utilisé n'avait pas été autorisé par le ministère provincial des Services sociaux ni par son bureau régional. Le ministre confirme-t-il ces déclarations?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur le Président.

ON DEMANDE UN PROJET DE LOI

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre s'est trompé hier et il se trompe aujourd'hui. J'ai sous la main une copie du formulaire et j'ai également le nom d'autres Terre-Neuviens disposés à déclarer sous serment qu'on leur a demandé de signer ce formulaire contre paiement de leur note d'électricité. Le ministre peut-il nous promettre aujourd'hui de proposer un projet de loi qui interdise cette pratique? Va-t-il donner l'ordre au gouvernement de Terre-Neuve de rembourser les crédits d'impôt pour enfants à tous les Terre-Neuviens qui ont été pénalisés par cette pratique que suit couramment le gouvernement de cette province?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée m'a demandé si je maintenais ces déclarations. Dans la lettre dont elle parle, j'ai signalé que c'était, d'après mes renseignements, la situation. Si elle avait lu toute la lettre, elle aurait noté cette remarque conditionnelle.

En outre, nous avons vérifié toute cette affaire parce que je pensais qu'elle la soulèverait peut-être aujourd'hui. Si la députée prend la peine d'examiner l'entente conclue entre les provinces et le gouvernement fédéral au sujet des allocations familiales et des crédits d'impôt pour enfants, elle constatera que l'on ne peut pas effectuer de retenues sur ces prestations. Des responsables de mes services se sont entretenus avec des représentants du gouvernement de Terre-Neuve qui ont affirmé que ce n'est pas la politique du gouvernement. Manifestement, si l'affaire Parsons n'est pas un cas unique, les autres affaires seront réglées comme le dossier Parsons; je le rappelle, le gouvernement fédéral n'approuve pas cette pratique et le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas l'intention de la suivre.

Questions orales

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

LA SOCIÉTÉ PIONEER TRUST—LE SORT DES DÉPOSANTS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, la question que je pose à la ministre d'État aux Finances nous ramène encore une fois à l'affaire des banques. Je me demande si le gouvernement n'a pas adopté une politique de deux poids deux mesures à l'égard des banques du Canada. Le gouvernement fédéral vient de se porter à la rescousse de la Banque commerciale du Canada où des banques à charte et étrangères ont effectué des dépôts atteignant 150 millions de dollars. Par contre, il n'a rien fait pour la Pioneer Trust de la Saskatchewan qui détenait l'épargne d'un grand nombre de simples citoyens et d'organismes ordinaires comme des commissions scolaires, des associations sportives, un hôpital d'Estevan dirigé par des religieuses, ainsi qu'un million de dollars déposé par la ville de Regina. Pourquoi le gouvernement s'empresse-t-il d'aider ses amis les riches banquiers, alors qu'il ne fait rien pour les commissions scolaires, les hôpitaux dirigés par des religieuses et les simples citoyens?

• (1440)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je dirai au député qu'à l'instar de la Pioneer Trust, de nombreuses institutions financières, y compris la Banque commerciale du Canada, comptent parmi leurs déposants et leurs emprunteurs des conseils municipaux, des hôpitaux et de simples citoyens. Je lui dirai également que c'est la direction de la Pioneer Trust qui a elle-même décidé de fermer ses portes après avoir perdu beaucoup de temps à chercher vainement des capitaux.

L'AIDE ACCORDÉE À LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, en quoi les Canadiens dont elle a parlé et qui avaient placé leur argent à la Banque commerciale du Canada diffèrent-ils de ceux qui, en Saskatchewan et en Alberta, avaient placé le leur à la Pioneer Trust? Qu'est-ce qui les distingue des religieuses qui dirigent un hôpital à Estevan, des agriculteurs à la retraite et des commissions scolaires de l'Ouest?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les mesures prises après mûre réflexion dans le cas de la Banque commerciale ont rendu cette institution rentable. Si elle avait éprouvé des difficultés, c'était en raison d'un problème isolé. Si la Pioneer Trust n'est pas parvenue à trouver les capitaux nécessaires, c'est qu'elle était aux prises avec des problèmes graves et chroniques.

Questions orales

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INCLUSION DE L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI DANS LE CALCUL DU REVENU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je voudrais revenir sur les questions qui lui ont été posées hier au sujet de la décision du gouvernement de compter l'indemnité de licenciement comme revenu aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage et de retarder, de ce fait, le versement des prestations d'assurance-chômage. Tous les députés ont reçu un très grand nombre de protestations en provenance d'un bout à l'autre du pays au sujet de la dureté et de l'injustice de cette disposition. D'aucuns auraient utilisé cette indemnité de licenciement pour se trouver un emploi, d'autres s'en seraient servi pour déménager dans d'autre régions du pays et certain auraient placé cet argent dans un régime enregistré d'épargne-retraite. Or, ces gens ne pourront plus utiliser cet argent à ces fins, car ils en auront besoin pour le strict nécessaire.

Étant donné les nombreuses protestations reçues et la pétition qui a été signée par les deux tiers de délégués à la Conférence économique nationale au cours de la fin de semaine et étant donné qu'on a pris cette mesure sans consultation préablable, la ministre acceptera-t-elle de retarder la mise en œuvre de cette mesure jusqu'à ce que les consultations voulues aient eu lieu et qu'on connaisse bien toutes les conséquences de cette mesure?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ignore où le député était hier et jusqu'à quel point il a suivi le débat sur cette question au cours des six derniers mois. Cette mesure a été présentée pour la première fois le 8 novembre de l'année dernière. On a tenu des consultations sur la façon la plus juste de la mettre en œuvre. D'autres députés ont présenté des instances au cours de cette période, mais ce n'est que la semaine dernière que le député s'est intéressé à cette question pour la première fois. Je peux lui dire qu'on commencera à mettre en œuvre cette mesure à la fin du mois en cours et que cette mise en œuvre se poursuivra graduellement au cours des deux prochaines années.

LA PÉTITION SIGNÉE PAR DES DÉLÉGUÉS À LA CONFÉRENCE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, c'est là une insulte à l'endroit de tous les Canadiens qui nous écrivent depuis quelques mois. La ministre pourrait-elle nous dire quelles études sur les répercussions ont été effectuées avant que le ministre des Finances n'annonce cette mesure et si elle entend rendre ces études publiques? En outre, comment peut-elle ne tenir aucun compte de l'opinion des deux tiers des délégués à une conférence que son gouvernement a convoquée? La seule décision très claire qui a été prise à cette conférence avait pour but de retarder la mise en œuvre de cette disposition. Est-ce simplement un autre exemple de la politique de relations publiques des conservateurs?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si j'avais su que le député désirait tant participer à cette conférence, je me serais arrangée pour qu'il y soit, afin qu'il puisse entendre certaines des recommandations extrêmement constructives qui ont été faites et voir les consensus auxquels on en est arrivé. Comme je l'ai dit hier, dans un atelier sur l'assurance-chômage on a discuté, entre autres choses, du fait que le programme d'assurance-chômage ne répondait pas aux besoins des Canadiens. Ainsi, l'une des recommandatiosn très fermes qui a été présentée portait sur des modifications qui permettraient de mieux répondre aux besoins des travailleurs du pays. En fait, il s'agit là d'une question au sujet de laquelle nous espérons que le député fera également des recommandations.

* * *

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LA MISE AU POINT DE LA TECHNOLOGIE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Maintenant que le sous-secrétaire d'État américain à la Défense chargé de la politique a clairement déclaré que le Canada avait été invité à participer à la mise au point de la technologie de la guerre des étoiles, le ministre pourrait-il nous dire si le Canada a effectivement accepté cette invitation? Dans l'affirmative, comment le Canada et en fait les États-Unis peuvent-ils justifier cela eu égard au traité sur les systèmes antimissiles balistiques (ABM) dont la clause «G» interdit aux États-Unis et à l'URSS de partager avec d'autres États des descriptions techniques ou des plans touchant les systèmes ABM?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada n'a pas reçu pareille invitation. M. Ikle a fait erreur.

LES DISPOSITIONS DU TRAITÉ SUR LES SYSTÈMES ABM

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, c'est la dixième fois que le gouvernement conservateur prétend que quelqu'un aux États-Unis a fait erreur en faisant une déclaration bien claire. Quand va-t-il accepter sa responsabilité?

Le ministre n'a pas parlé de la très grave violation de la clause «G» du traité sur les systèmes ABM. Le ministre en ignore peut-être la teneur. Je viens d'essayer de la lui expliquer. Dira-t-il à la Chambre s'il est vrai ou non que le partage de connaissances techniques par les États-Unis ou l'URSS avec d'autres États est interdit par la clause «G» du traité sur les systèmes ABM?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je répète que le Canada n'a reçu aucune invitation du genre. Je répète également que si nous en recevions une, la réponse qu'y fera le Canada sera absolument compatible avec les principes du traité sur les sytèmes ABM.

LES CHANTIERS NAVALS

ON DEMANDE DE L'AIDE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre a eu maintes fois l'occasion de se rendre compte dans quel marasme se trouvaient nos chantiers navals et l'industrie du carénage. Il faut prendre des mesures efficaces, car le temps presse. L'emploi direct dans cette industrie est tombé de 14,000 à 7,000 sans compter les milliers d'emplois dans des entreprises connexes sur le point de disparaître. Quelles mesures le ministre compte-t-il prendre pour revitaliser ou relancer cette industrie si importante et si nécessaire?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député a bien décrit l'état d'une industrie canadienne durement touchée par la conjoncture internationale. Il sera heureux d'apprendre que nous avons rencontré les syndicats et les propriétaires de cette industrie. Il y a tout lieu d'espérer en raison de la reprise des activités à l'étranger. Et nous avons prévu un programme d'achat public jusqu'en 1992, programme destiné essentiellement aux chantiers navals et aux industries connexes. Ces achats représentent en tout 4 milliards de dollars. Enfin, dans nos négociations avec les États-Unis, nous cherchons notamment à améliorer notre position commerciale sur ce chapitre, en tâchant de combler, si possible, une part plus grande des besoins militaires de la marine américaine.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INCLUSION DE L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI DANS LE CALCUL DU REVENU—L'INCIDENCE SUR LES MEMBRES DES FORCES ARMÉES

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. A compter du 31 de ce mois-ci, les membres des Forces armées canadiennes qui prennent leur retraite vont perdre leur droit aux prestations d'assurance-chômage à cause de leur allocation de fin de service, selon l'un des changements au régime de l'assurance-chômage que le ministre des Finances a annoncés. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a donné son aval à ces changements. D'autres modifications qui prendront effet en janvier prochain vont priver les membres des Forces armées des prestations de l'assurance-chômage en traitant comme revenu la pension à laquelle ils ont droit au milieu de leur vie.

La ministre peut-elle donner aujourd'hui à la Chambre l'assurance qu'elle a accepté la recommandation de 83 des participants à la conférence économique de la semaine dernière, de même que les milliers d'autres instances faites auprès des députés, et qu'elle va bloquer ces modifications injustes qui frappent les membres des Forces armées? Où était-elle ces six derniers mois pour rester sourde à ces instances? Et les consultations alors? Les Forces armées ont-elles été consultées?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis bien contente que le député pose cette question. Comme je le disais tout à l'heure, la loi sur l'assurance-chômage va être révisée. Les répercussions sur les Forces armées sont l'une des anomalies de cette révision. J'imagine que la question sera prise en considération lors de cet examen. Je serais reconnaissante au député de toute information qu'il pourrait nous soumettre à ce sujet.

• (1450)

LES BESOINS DU PERSONNEL MILITAIRE À L'ÂGE DE LA RETRAITE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, au cours de la campagne électorale de l'été dernier, le parti conservateur a promis aux membres des Forces armées canadiennes qu'il accorderait une attention toute spéciale aux difficultés qu'ils ont à s'adapter à des emplois dans la vie civile au milieu de leur vie. La ministre ne reconnaît-elle pas que les changements annoncés par le ministre des Finances, avec son approbation évidente, à elle et celle de l'impitoyable ministre de la Défense nationale, témoignent de l'indifférence du gouvernement aux besoins particuliers du personnel militaire à l'âge de la retraite? On ne peut pas se désintéresser de leur sort après leur avoir promis une attention spéciale.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de lire mes notes pour savoir que du côté du gouvernement nous sommes sensibles aux intérêts des Forces armées. Je répète pour la gouverne du député que cet aspect particulier sera examiné comme il se doit lors de la révision du régime de l'assurance-chômage afin qu'il soit remédié à cette anomalie dans la loi sur l'assurance-chômage. Nous cherchons par quels moyens nous y prendre. J'espère que le député nous soumettra aussi ses propositions.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE STATUT DES INDIENS DU NORD-OUEST DE L'ONTARIO

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le 24 janvier le ministre a assuré à une importante réunion de chefs de la nation Nishnawbi Aski tenue à Thunder Bay qu'il accorderait le statut de bande ou de réserve, suivant le cas, à plusieurs collectivités indiennes du nord-ouest de l'Ontario avant le 1er avril prochain. Le ministre pourrait-il nous dire si cela est en cours et s'il entend respecter ce délai?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je tiens à informer le député que cet engagement est clair et net. Les démarches sont en cours, et nous espérons pouvoir respecter le délai.

LES ARRANGEMENTS FINANCIERS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, compte tenu de cette réponse, je me demande si le ministre pourrait nous donner l'assurance que les arrangements financiers nécessaires seront pris avec ces collectivités pour qu'elles puissent administrer des projets au niveau local? Peut-il également nous donner l'assurance que les pourparlers vont commencer immédiatement avec le gouvernement de l'Ontario afin que les collectivités intéressées qui n'en ont pas encore disposent d'une assise territoriale?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député sait probablement que les entretiens qui ont eu lieu en janvier ont envisagé les deux questions. Nous allons agir sur ces deux plans, primo celui du financement, secundo celui des négociations avec le gouvernement de l'Ontario, aussi rapidement que nous le pourrons.

* * *

LES AÉROPORTS

LA CONSTRUCTION DES NOUVELLES INSTALLATIONS DE FORT McMURRAY

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le ministre doit bien savoir que le bureau d'architectes chargé de la conception et de la construction des nouvelles installations de Fort McMurray ne peut plus exercer en Alberta à cause de la décision de la société des architectes. Le ministre peut-il me garantir, à moi et à la Chambre, que ces travaux qui devraient être faits depuis longtemps ne seront pas retardés? A-t-on fait le nécessaire pour remplacer d'urgence le bureau d'architectes qui ne peut plus exercer en Alberta?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, les fonctionnaires du ministère sont en train d'étudier la question. Je ne prévois aucun retard excessif dans la construction de ces installations.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LE SYSTÈME DE PROMOTION DES OFFICIERS D'IMMIGRATION

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La semaine dernière, à la suite des pressions des médias, la ministre a instauré une enquête sur le système de promotion des officiers d'immigration fondé sur le quota d'immigrants illégaux que ces derniers réussissent à coincer aux divers points d'entrée du Canada.

La ministre peut-elle dire à cette Chambre si cette politique de quotas est établie à Toronto seulement ou si elle est en vigueur dans tous les bureaux régionaux du pays?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député sait, je crois, que mon parti et moi-même sommes opposés à tout ce qui ressemble à des quotas. Nous l'avons toujours dit. D'après les enquêtes intérieures, rien ne prouve que l'on se soit servi de quotas dans les services d'immigration. Je suis absolument convaincue de l'impartialité des employés du ministère de l'Immigration à cet égard. Je tiens toutefois à signaler à la députée que nous avons analysé la façon dont on applique les critères d'évaluation du rendement pour nous assurer qu'il n'y a pas eu de négligence à cet égard ou que l'on n'a pas agi d'une façon préjudiciable envers les immigrants ou les employés.

[*Français*]

Mme Pépin: Monsieur le Président, la ministre peut-elle dire à la Chambre pourquoi elle n'a pas mis fin immédiatement à cette pratique injuste et discriminatoire à l'égard des immigrants durant l'enquête? De plus, peut-elle nous assurer que ce rapport ne sera pas un rapport interne mais qu'il sera rendu public, et ce dans le plus bref délai possible?

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je garantis à la députée que l'on fait une étude indépendante en pensant à écarter toute possibilité pour les employés d'être contraints de mal agir. Voilà de quoi il s'agit. Je tiens à ce que cela ne se produise pas au ministère de l'Immigration ni dans n'importe quel autre secteur du ministère que je représente. Je ne suis pas responsable de ce qui s'est passé avant que je n'occupe mon poste actuel.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INCLUSION DES INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI DANS LE REVENU—LES RÈGLES OU DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que la plus grande confusion règne depuis que l'on a annoncé qu'à partir du 31 mars, on tiendra compte des indemnités de cessation d'emploi dans le calcul des prestations d'assurance-chômage, et puisque les bureaux régionaux ou locaux de la Commission d'assurance-chômage n'ont pas reçu de règles ou directives administratives à cet égard, la ministre serait-elle prête à déposer à la Chambre et à fournir à tous les députés des copies de ces règles et directives administratives?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il m'est impossible de le faire aujourd'hui parce que je n'en ai pas sous la main, mais je le ferai le plus tôt possible.

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT—LA RÉMUNÉRATION

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Ce dernier peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement a décidé de verser à MM. Lawrence Hanigan et Roy McMurtry des hausses de traitement allant jusqu'à $38,000 par année? Cette augmentation équivaut au revenu d'une famille de quatre personnes de la classe moyenne. Comment le ministre peut-il concilier cet abus de pouvoir flagrant avec la promesse faite pendant la campagne selon laquelle les nominations à des charges publiques dénoteraient «une nouvelle moralité de la part du gouvernement»?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le député le sait fort bien, la tâche de M. Hanigan sera accrue par rapport à celle de son prédécesseur, à la suite des changements de politique décidés par le ministre des Transports.

Des voix: Oh, oh!

M. Penner: Souriez donc, Joe.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est un bel effort, Joe.

M. Clark (Yellowhead): Je suis heureux de noter combien cette décision remplit d'enthousiasme les députés du parti libéral.

Pour ce qui est du Haut Commissaire canadien en Grande-Bretagne, le gouvernement estime que son traitement doit égaler celui de nos ambassadeurs à Washington et à Paris, contrairement à ce qu'il en était sous le gouvernement libéral.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il annuler des programmes et demander au peuple de se serrer la ceinture, quand lui-même, en tant que membre du Cabinet, permet de donner des extravagances de la sorte à des partisans du parti progressiste conservateur, pendant que les Canadiens, tous les jours, en ont de moins en moins pour vivre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, avec un nouveau gouvernement progressiste conservateur, le grand changement est que, maintenant, les salaires publics sont une affaire publique: ils sont publiés. Dans le passé, avec un gouvernement libéral, les chiffres . . . la vérité était toujours cachée. Cette ère est finie!

• (1500)

[*Traduction*]

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LA MISE AU POINT DE LA TECHNOLOGIE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Canada et les États-Unis ont convenu lors du sommet de préparer la future coopération entre les deux pays concernant la recherche et le développement technologique, y compris les systèmes de défense à partir de bases spatiales. L'article V du traité sur les missiles antibalistiques déclare ce qui suit:

> Chaque partie s'engage à ne pas mettre au point, mettre à l'essai ou déployer de systèmes ou éléments de missiles antibalistiques lancés depuis des bases maritimes, aériennes . . .

Ou:

> . . . spatiales . . .

Comment le ministre concilie-t-il ces deux déclarations contradictoires?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le traité porte sur les missiles antibalistiques, dont il n'est pas question dans le système d'alerte du Nord.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

TRANSPORTS

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des transports, dans les deux langues officielles.

* * *

[*Traduction*]

RÉFORME DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU 2E RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, auquel une réponse globale est exigée en conformité de l'article 69(13) du Règlement.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

Pétitions

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES COMMISSAIRES DE LA RÉGIE INTERNE CONCERNANT LES TRAITEMENTS RÉVISÉS

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer un extrait du procès-verbal de la réunion du 25 mars 1985 des commissaires de la régie interne; on y donne les traitements révisés des employés de la Chambre des communes, qui doivent entrer en vigueur le 1er avril 1985.

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 254 résidents de ma circonscription de Grey-Simcoe qui expriment énergiquement leurs inquiétudes et réclament le rétablissement de la peine capitale pour quiconque commet un meurtre prémédité ou du premier degré sur la personne d'agents de police, de gardes de sécurité et de civils, et qui a été reconnu coupable sans l'ombre d'un doute raisonnable.

[*Français*]

LA RECHERCHE EN MÉDECINE

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, 960 résidants de Fleurimont et de ma circonscription désirent se prévaloir de leurs droits anciens et incontestés de présenter cette pétition à la Chambre et de demander à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), par le biais du Conseil de recherches médicales du Canada, d'accorder à la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke un soutien financier lui permettant de maintenir son niveau de recherche et son rythme de développement.

[*Traduction*]

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux résidents de Calgary, en Alberta, qui demandent au gouvernement de faire en sorte que les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage touchant l'indemnité de cessation d'emploi et les prestations de retraite n'entrent pas en vigueur le 31 mars.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreuses personnes de ma circonscription qui demandent au gouvernement de retirer son projet de modifier la Loi sur l'assurance-chômage, surtout en ce qui concerne l'indemnité de cessation d'emploi et les prestations de retraite.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de résidents de Calgary qui invitent le gouvernement à renoncer à sa décision de faire déduire l'indemnité de cessation d'emploi des prestations d'assurance-chômage. Cette indemnité est essentielle pour maintenir le revenu familial lorsque des travailleurs sont mis à pied.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par plus de 100 résidents du secteur Ear Falls de ma circonscription qui, à l'instar de la majorité des participants à la conférence économique, prient le Parlement de permettre aux employés mis à pied de conserver leur idemnité de cessation d'emploi et de toucher leurs prestations d'assurance-chômage sans la moindre déduction au titre de l'indemnité de cessation d'emploi.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais présenter la pétition qui suit. Attendu que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé que, après le 31 mars 1985, l'idemnité de départ des travailleurs mis à pied sera déduite de leurs prestations d'assurance-chômage, ce qui aura pour effet d'éliminer les avantages offerts au travailleur lors de sa mise à pied et attendu que l'indemnité de départ est indispensable . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député voudrait-il résumer la pétition? Il connaît, je crois, la règle à cet égard.

M. Waddell: Je croyais être autorisé à présenter ma pétition.

M. le Président: Je tentais de faire comprendre au député que le Règlement n'autorise pas un député à lire la pétition. Il permet d'en résumer la teneur. C'est j'en suis certain, ce que le député tente de faire.

M. Waddell: Monsieur le Président, à maintes reprises, notamment au cours de la dernière législature, les députés ont lu leur pétition en entier.

Des voix: Jamais!

M. le Président: Qu'un député l'ait déjà fait ne rend pas la chose recevable. J'ai tenté depuis le début de la présente législature de le faire comprendre à tous les députés, voilà pourquoi je l'ai signalé avec ménagement au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Tous les députés devraient savoir maintenant que, aux termes du Règlement, une pétition doit être résumée. En toute déférence, j'invite donc le député à résumer sa pétition.

M. Waddell: Monsieur le Président, je la résumerai avec ménagement. Elle signale que les pétitionnaires s'opposent à ce que l'indemnité de départ soit déduite des prestations d'assurance-chômage et ils demandent respectueusement au Parlement de permettre à tous les employés mis à pied de garder leur indemnité de départ et de toucher intégralement leurs prestations d'assurance-chômage.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je m'empresse également de présenter une pétition à la Chambre. Elle a été signée par un certain nombre de Canadiens demeurant en Alberta qui ont été chagrinés d'apprendre que le gouvernement se proposait d'apporter certaine modifications à la Loi sur l'assurance-chômage et à ses règlements d'application à la fin du mois. Ils demandent à la Chambre de préserver la loi et prient la ministre de renoncer à son intention d'effectuer ces modifications le 31 mars prochain.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter au Parlement une pétition portant sur le projet du gouvernement de prendre prétexte de l'indemnité de départ pour différer le paiement des prestations d'assurance-chômage à compter du 31 mars. Ces pétitionnaires demandent que cette initiative soit annulée et que tous les employés mis à pied soient autorisés à conserver leur indemnité de départ et à toucher intégralement leurs prestations d'assurance-chômage.

LA CONSTRUCTION D'UNE FONDERIE DE PLOMB À TRAIL (C.-B.)

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de mes électeurs de Kootenay-Ouest portant sur une décision en instance du gouvernement qui, espèrent-ils, appuiera la demande de Cominco Limited en vue de construire une nouvelle fonderie de plomb à Trail. La pétition compte plus de 10,000 signatures que j'ai moi-même reçues.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 134 et 263.

[*Texte*]

LE BUDGET DE PUBLICITÉ DU CN

Question no 134—**M. Malone:**

1. En *a*) 1983, *b*) 1984, quel était le budget de publicité des Chemins de fer nationaux du Canada?

2. Quelle partie de ce budget a été consacrée à la publicité *a*) télévisée, *b*) radiodiffusée, *c*) dans les médias imprimés?

3. La société CN Rail a-t-elle conservé ou augmenté sa part du marché à la suite de ses efforts de promotion et, dans l'affirmative, dans quel *a*) rapport, *b*) pourcentage?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): La direction des Chemins de fer nationaux du Canada nous informe de ce qui suit:

	1983	1984
1. *a*)	9.6 millions	*b*) 13.2 millions
2. *a*)	3.6 millions	4.8 millions
b)	215,000	Néant
c)	5.785 millions	8.4 millions

3. Il est impossible de faire la relation directe entre le montant que chaque filiale du CN a consacré à la publicité et l'évolution de sa part du marché, car de nombreux facteurs contribuent à augmenter les ventes de services, comme les efforts de promotion, la publicité gratuite dans les médias, les prix demandés et la concurrence exercée.

LA FRÉGATE DE PATROUILLE CANADIENNE

Question no 263—**M. Skelly:**

1. Le gouvernement sait-il si les propriétaires du chantier maritime de Saint-Jean ont remplacé la direction actuelle du Programme de la frégate de patrouille canadienne par un groupe de gestionnaires et d'experts-conseils des États-Unis?

2. Le gouvernement sait-il si la plupart des membres de la nouvelle équipe de direction proviennent de la Bath Iron Works, de Bath (Maine) et leurs services coûteront-ils plus de 100 millions de dollars au programme?

3. L'équipe de gestionnaires de la Bath Iron Works est-elle la seule à posséder les qualités gestionnelles nécessaires pour construire les frégates?

4. La Paramax, filiale de la société américaine Sperry Corporation, fournira-t-elle les systèmes d'armement, de repérage et de communications et d'autres compagnies étrangères, la plupart américaines, fabriqueront-elles les systèmes de propulsion?

5. D'autres pays désireux d'acheter des frégates seront-ils confrontés au fait que tous les systèmes nécessaires à sa construction et à sa livraison ne seraient disponibles que sur les marchés étrangers, et surtout aux États-Unis?

6. Si tous les systèmes nécessaires à la construction des frégates ne sont disponibles que sur les marchés étrangers, qui construira les six nouvelles frégates que le ministre de la Défense nationale a promis que le gouvernement ferait construire le 10 janvier 1985?

7. Les plans des frégates étaient-ils terminés lorsque le contrat a été signé avec le chantier maritime de Saint-Jean et est-on en train de les modifier?

8. Les nouveaux plans de la coque de la frégate obligeront-ils le constructeur à *a*) se débarrasser de l'acier déjà commandé et livré pour les coques, *b*) recommander de l'acier à l'*Algoma Steel* de Sault-Sainte-Marie (Ont.) et, dans l'affirmative, les nouveaux plans et la nouvelle commande obligeront-ils l'Algoma Steel à se réoutiller pour produire le nouvel acier pour les coques?

9. Quelle sera l'importance des retards qui résulteront des changements apportés aux plans des coques et quel sera l'ordre de grandeur des dépassements de coûts du programme?

10. Le gouvernement a-t-il offert de réunir les parties à la grève à la Marine Industries Limited (M.I.L.) à Sorel (Qué.) et les constructeurs des trois frégates afin d'éviter que ce conflit ouvrier retarde la construction des frégates ou entraîne d'autres dépassements de coûts?

11. Le gouvernemet sait-il si la position des propriétaires du chantier maritime de Saint-Jean au sujet des négociations qui se poursuivaient en vue de la signature d'un nouveau contrat de travail et de la formation ultérieure d'un ouvrier syndical entraînera au chantier un arrêt de travail prolongé qui causera d'autres retards et dépassements de coûts pour le programme?

12. Le coût du programme dépassera-t-il les 3.85 milliards de dollars déjà annoncés et si les travaux commencent en retard, cela empêchera-t-il d'obtenir les frégates à la date d'achèvement prévue au contrat?

13. Les dépassements de coûts seront-ils absorbés par le constructeur afin que le programme de la frégate ne coûte pas plus cher au contribuable qu'on l'avait promis à l'origine?

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): 1. Saint John Shipbuilding Limited a annoncé la réorganisation de son équipe de gestion du Programme de la FPC, ainsi que la nomination d'un nouveau gestionnaire de programme. Les autres membres de l'équipe de gestion restent essentiellement les mêmes malgré un certain nombre de changements organisationnels.

2. L'équipe de gestion est restée essentiellement la même; elle comprend l'addition d'un seul cadre supérieur nouveau. La participation de cette société au projet se limite à un accord de transfert technologique avec le chantier naval. Cet accord est en vigueur depuis plusieurs mois et est inclus dans le prix du contrat signé avec Saint John Shipbuilding pour la construction des FPC.

3. Saint John Shipbuilding Limited et Paramax Electronics posséderont les compétences de gestion requises pour construire le FPC. La plupart des employés des deux entreprises sont Canadiens et le resteront.

Il convient de signaler l'apport important d'autres grandes entreprises canadiennes telles que Versatile Vickers Inc., Marine Industries Limited et Versatile Vickers Systems Inc. aux travaux de conception et de construction.

Questions au Feuilleton

4. Cette question a deux volets: les systèmes de combat et les systèmes de propulsion.

Paramax Electronics Inc., une nouvelle filiale de Sperry Corporation établie au Canada, a été formée en vue d'assurer l'intégration des systèmes de combat. Paramax, qui assure l'intégration des systèmes, est chargée d'acquérir chacun des systèmes, parfois à l'étranger mais souvent au Canada.

Saint John Shipbuilding Limited a dû acheter à l'étranger les systèmes de propulsion non fabriqués au Canada.

Les retombées industrielles requises dans le cadre du programme exigent que les achats effectués à l'étranger soient compensés par des achats correspondants au Canada.

5. Dans la mesure où le matériel est acheté à l'étranger, la réponse à cette question est «oui». Cependant, tous les systèmes ne sont pas achetés à l'étranger, loin de là. Les travaux de conception des navires et d'intégration des principaux systèmes sont effectués au Canada et continueront de l'être.

6. Voir les Règlements et Formes Parlementaires de Beauchesne—Cinquième édition, citation 357 (G).

7. Les plans des frégates ont été soumis et évalués avant la signature du contrat. Toutefois, les plans définitifs n'étaient pas arrêtés au moment de la signature, ce qui était voulu. En effet, une des principales activités du contrat de réalisation consiste précisément à mettre au point les plans détaillés et définitifs des frégates. Les modifications des plans, dans la mesure où elles se produisent, font partie du processus habituel de conception des plans détaillés d'un navire de guerre.

8. Aucun nouveau plan n'a été mis au point pour la coque de la frégate. Tout l'acier déjà commandé et livré par la firme Algoma Steel Corporation Limited répond aux exigences de la Saint John Shipbuilding & Dry Dock Co. Ltd. pour la construction de la première frégate de patrouille canadienne.

9. Le présent examen de la situation au chantier naval de Saint-Jean n'a rien à voir avec l'adoption de nouveaux plans pour la coque. Contrairement à ce que la question laisse sous-entendre, il n'y aura pas de dépassement des coûts pour le programme. Au cours d'une rencontre, le 29 janvier dernier, entre la Saint John Shipbuilding & Dry Dock Co. Ltd. et des représentants du ministère chargé du Projet des FPC, un aperçu d'un projet de réorganisation de la direction a été présenté. Il a été convenu que la Saint John Shipbuilding fournirait plus d'information sur l'organisation et le calendrier d'exécution du programme aux représentants du gouvernement dès la première semaine de mars.

10. La Versatile Vickers Inc. (VVI) est la société chargée de la construction des trois frégates de patrouille canadiennes dans les chantiers navals du Québec. Marine Industrie Limitée (MIL) est liée par contrat à la VVI pour exécuter des travaux relatifs aux FPC. Il serait malvenu pour le gouvernement d'intervenir dans les négociations entre ce fournisseur et son syndicat.

11. Des négociations sont en cours depuis plusieurs mois au chantier naval de Saint-Jean et il serait malvenu pour le gouvernement d'intervenir dans ce processus. Il est à souhaiter que les négociations aboutiront à un nouveau contrat de travail sans qu'il ne se produise un arrêt de travail qui pourrait causer des retards et des dépassements des coûts.

12. Le contrat signé par le gouvernement et la Saint John Shipbuilding & Dry Dock Co. Ltd. comporte un prix plafond. Or, ce prix plafond n'a pas été relevé depuis que le gouvernement a annoncé le contrat et aucune augmentation n'est prévue dans les circonstances actuelles. Les répercussions possibles des activités de démarrage sur le calendrier d'exécution du projet font actuellement l'objet de discussions entre la compagnie et les représentants du gouvernement.

13. Contrairement à ce que la question laisse sous-entendre, aucun dépassement des coûts n'est envisagé. Le contrat passé entre le gouvernement et la Saint John Shipbuilding & Dry Dock Co. Ltd. comporte un prix plafond.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, ainsi que de la motion de M. Hockin (p. 3227).

M. Malépart: Monsieur le Président, ce matin, j'avais commencé à discuter de ce projet de loi et, comme je le mentionnais, depuis que ce gouvernement est en place, les seuls projets qu'on ait eu à discuter étaient, malheureusement, des projets de loi mauvais pour l'ensemble de la population. Il est important de rappeler pour tous les députés conservateurs qui sont ici et qui n'ont sûrement pas lu ce qu'est le projet de loi, qui n'ont sûrement pas lu ce qu'étaient les coupures, que le programme canadien de remplacement du pétrole, c'est 95 millions de dollars que ce gouvernement conservateur a coupés. Ce programme aidait les consommateurs à convertir leurs systèmes de chauffage à l'électricité, au gaz naturel ou à d'autres combustibles renouvelables.

• (1510)

Il y a 84 millions de dollars au niveau du Programme d'isolation thermique pour résidences canadiennes. Ce programme accordait des subventions imposables d'au plus de $500 pour l'isolation des résidences. Maintenant, les subventions vont être réduites, alors qu'elles étaient à 60 p. 100, à 33⅓ p. 100.

Monsieur le Président, comme je le mentionnais, lorsque ce gouvernement veut trouver des sommes d'argent pour répondre aux besoins de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, il n'en a pas. Lorsqu'il veut trouver de l'argent pour envoyer 1,000 militaires de plus en Europe au coût de 100 millions de dollars par année, alors, il n'y a pas de problème pour en trouver.

Monsieur le Président, au lieu de s'être «embarqué» dans la Guerre des étoiles, ce gouvernement aurait dû «s'embarquer» dans la guerre contre le chômage. Si le gouvernement ne veut pas retirer ce projet de loi, il devrait au moins étendre ce programme de six mois pour permettre à toutes les personnes qui en ont fait la demande, suite à l'annonce du ministre, de couper dans son programme, pour permettre à tous ces gens de bénéficier du programme.

Monsieur le Président, j'aimerais vous faire part d'une lettre que le président de l'Association des manufacturiers d'équipement électrique et électronique du Canada adressait au premier ministre (M. Mulroney), et je cite:

Monsieur le premier ministre,

Nous connaissons votre intérêt pour les problèmes du Québec . . .

Il ne savait pas les résultats pour écrire cela.

. . . aussi nous permettons-nous aujourd'hui de vous adresser une demande concernant le Programme canadien de remplacement du pétrole (PCRP).

Comme vous le savez sans doute, ce programme a connu énormément de popularité au Québec. Par conséquent, sa suspension, qui est prévue pour le 31 mars prochain, a occasionné une augmentation sans précédent du nombre de commandes aux manufacturiers des équipements requis pour la conversion au chauffage électrique. Les commandes sont si nombreuses qu'il y a risque, selon nous, qu'elles ne puissent être remplies sans compromettre la sécurité et la qualité des installations.

Par la présente, nous vous demandons donc de surseoir à cette date du 31 mars, tout au moins en ce qui a trait à l'installation des équipements. Les demandes pourraient vous parvenir jusqu'au 31 mars et les installations pourraient être exécutées d'ici le 31 août prochain. Cette prolongation n'exigerait aucun fonds additionnel.

Alors, monsieur le Président, ce sont les responsables, les spécialistes dans le domaine de la transformation au niveau de l'énergie qui demandent au gouvernement de prolonger sa date d'au moins six mois pour permettre à l'ensemble des Canadiens de bénéficier du programme et aussi pour s'assurer que les transformations seront effectuées de façon à satisfaire aux normes de sécurité.

Monsieur le Président, je mentionnais tantôt que, lorsqu'il s'agit de venir en aide aux citoyens et aux citoyennes du Canada, ce gouvernement ne trouve pas d'argent, qu'il est obligé de couper à l'endroit de ces personnes-là. Mais lorsqu'il s'agit de sauver des banques, alors, il n'a pas de misère à trouver des millions. Lorsqu'il s'agit d'augmenter les salaires de ses amis, de ses anciens candidats, comme mon collègue l'a mentionné en ce qui concerne M. Hannigan, il n'a pas de misère à trouver des sommes d'argent.

Monsieur le Président, non seulement le gouvernement a coupé au niveau de l'isolation, mais aussi dans un autre dossier important visant à enlever ce qui avait été l'isolation à la MIUF. Dans ce domaine-là, le gouvernement a coupé pour 1.5 million de dollars. Et on savait que la plupart des Canadiens voulaient utiliser cette subvention qui leur accordait jusqu'à $5,000 pour faire les travaux de rénovation afin d'enlever la MIUF qui était installée à l'intérieur de leur résidence.

Encore là, sans aucune consultation, lorsque ce gouvernement décide de couper de l'argent à l'ensemble des citoyens, comme il l'a fait au niveau de l'assurance-chômage, comme il l'a fait au niveau de l'habitation, comme il l'a fait au niveau de l'isolation, pas de consultation avec les gens. Mais lorsqu'il s'agit de faire une belle démonstration, notre premier ministre qui a démontré des talents formidables en tant que maître de cérémonie, on tient alors des grandes conférences, on réunit tout l'ensemble des citoyens qui sont représentés soit l'industrie, soit les représentants syndicaux, soit les représentants des consommateurs.

Et là, au coût de un million par jour, on décide de faire une grande consultation, mais tout le monde sait très bien que les décisions sont prises à l'avance, que ce gouvernement a décidé, contrairement à ce qu'il avait promis durant la campagne électorale, dès le lendemain de son élection, et contrairement à ce que citait le journal *The Citizen* aujourd'hui, une déclaration du premier ministre qui disait: Vous allez voir des dizaines de milliers d'emplois créés aussi rapidement qu'un gouvernement peut être assermenté. Depuis le 4 septembre, ce n'est pas la création d'emplois que ce gouvernement a réalisée, c'est la création du chômage, par sa décision, stupide à mon avis, de réduire le déficit, mais de le réduire sur le dos des travailleurs, sur le dos des citoyens à moyen et à faible revenu.

Je pense que la plupart de mes collègues, les députés du NPD ainsi que des députés libéraux, sont en désaccord sur ce projet de loi-là. Je sais très bien que privément la très grande majorité des députés conservateurs sont en désaccord, mais malheureusement ils n'ont pas le courage de se lever et de le dire sur la place publique. Ils préfèrent se cacher, ils préfèrent jouer à l'autruche, se mettre la tête dans le sable, monsieur le Président.

Je remarque que vous me faites signe que mon temps est écoulé, mais, monsieur le Président, j'ose espérer, en terminant, que certains députés conservateurs se réveilleront, qu'ils se rappelleront qu'ils ont été élus pour défendre les intérêts de leurs électeurs et non pour vendre la salade de leur chef.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, au départ, je tiens à dire que je cherche toujours à prendre au mot les gouvernements et les partis de l'opposition. Jusqu'à présent, nous avons consacré dix-sept heures de débat ou cinq jours de séance à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi. Tous les partis s'étaient entendus sur le projet de loi original. Par conséquent, je ne pense pas que les députés aient eu tort de consacrer quelques jours à discuter d'un changement d'envergure proposé à une loi que la Chambre avait adoptée à l'unanimité en 1981.

En tant que simple campagnard des Prairies, j'avais présumé que même les conservateurs savaient qu'il était impossible d'installer des gazoducs dans les Prairies en février ou en mars. Ces députés veulent non seulement mettre un terme au débat, mais ils veulent aussi priver de gaz quelque 150 maisons sur la route rurale nº 2 au nord-ouest de Regina. Je reconnais avoir un certain intérêt dans cette région. Sous l'actuel régime conservateur de la Saskatchewan, la Saskatchewan Power Corporation s'était dotée d'une bonne politique pour amener le gaz naturel à un plus grand nombre de villages, de hameaux et d'exploitations agricoles dans la province. De concert avec les intéressés, la Saskatchewan Power Corporation avait prévu d'installer un certain nombre de nouvelles conduites en fonction du nombre prévu de consommateurs possibles. La compagnie s'est autorisée de ce projet de loi pour entreprendre une

étude sur le nombre de clients éventuels. Maintenant que le programme va être supprimé, le rapport coût/efficacité immédiat qui existait auparavant n'est plus aussi apparent. La Saskatchewan Power Corporation installe en ce moment de nouvelles canalisations sur la route rurale nº 2 à l'extérieur de Regina. Les travaux doivent prendre fin en juin. Quelque 150 personnes des environs ont demandé à recevoir le service. La Saskatchewan Power Corporation doit, je pense, fonctionner comme les autres entreprises d'hydro-électricité dans d'autres provinces, qui exigent que 65 p. 100 des utilisateurs soient inscrits avant d'entreprendre les travaux d'installation du gazoduc ou du réseau d'électricité. Dans le cas qui nous occupe, la totalité des utilisateurs sont déjà inscrits. Les conservateurs ont dû passer tout l'hiver en Floride, je présume, s'ils pensent qu'il est possible d'installer un gazoduc de plastique ou d'acier en février ou en mars.

• (1520)

Je sais qu'un amendement proposant le renvoi à six mois est d'habitude un truc parlementaire, prévu par le Règlement, pour couler un projet de loi. Toutefois, c'est l'une des rares fois que nous avons eu recours à cette méthode pour retarder l'adoption d'une mesure, afin que le sol ait le temps de dégeler et que les personnes ayant demandé des subventions puissent en bénéficier. C'était là le simple but de notre proposition.

Mes collègues d'en face devraient comprendre que le sol est encore gelé, et s'ils tiennent à ce que le projet de loi soit adopté maintenant, je les invite à creuser les tranchées et à installer les gazoducs pour desservir 150 maisons, pour la plupart des maisons de ferme, au nord-ouest de ma ville.

Le gouvernement doit certainement reconnaître la nécessité d'inciter les gens à adopter un mode de chauffage moins coûteux. En 1981, la Chambre a adopté en deuxième lecture, au bout d'une heure de débat, la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout, qui s'appliquait rétroactivement à compter de 1980. Autrement dit, tous les partis étaient unanimement d'accord. Cette loi devait demeurer en vigueur jusqu'en 1990. Les compagnies de gaz et d'électricité de chaque province et de chaque municipalité et des dizaines de milliers de Canadiens ont fait leurs prévisions à partir de cette hypothèse. Il n'est pas juste de changer la règle du jeu au beau milieu de la partie.

Si le gouvernement désire modifier la politique prévue dans cette loi, il en a parfaitement le droit, mais il devrait donner un préavis suffisant. Notre parti a recommandé de renvoyer à six mois l'étude de ce projet de loi, mais je crois qu'il faudrait la retarder d'au moins un an, afin de donner satisfaction aux milliers de Canadiens qui voulaient abandonner le chauffage au mazout pour le gaz naturel. Certains d'entre eux ont dû se chauffer temporairement au gaz propane jusqu'à ce qu'on installe des gazoducs près de leurs domiciles. Les voilà maintenant qui manquent de réservoirs à propane.

Alors que le gouvernement veut accroître le nombre d'emplois, cette mesure aura exactement l'effet contraire. Le programme du remplacement du mazout a créé plus d'emplois que n'en créera sa disparition. Nous avons présenté une proposition bien simple, mais le gouvernement croit possible d'installer un pipeline de plastique ou d'acier d'ici la fin de mars qui arrivera dans quelques jours. A Toronto, le sol est peut-être encore gelé et il risque de l'être jusqu'à la fin d'avril. Il semble toutefois que les conservateurs ne comprennent pas la logique de ces arguments.

Nous devrions soutenir tout programme ayant pour effet de réduire nos besoins en pétrole importé, de nous permettre d'économiser nos devises, de créer plus d'emplois et de rapporter au gouvernement un profit sur ses investissements. Je rappelle que ce programme est un placement et non une dépense. J'espère que le député de Bow River (M. Taylor) conviendra qu'il s'agit bien d'un investissement qui rapportera beaucoup plus qu'il ne coûte aux contribuables.

De toute évidence, la réduction des besoins en pétrole importé, tant en Ontario et au Québec que dans les provinces de l'Atlantique, créera des emplois supplémentaires et amènera les Canadiens à utiliser davantage leurs ressources, et plus particulièrement le gaz naturel.

Pour conclure, je voudrais citer les paroles du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), qui représente l'Ouest à la Chambre depuis près de trente ans. Quand les conservateurs se sont joints aux libéraux et aux néo-démocrates pour appuyer cette mesure qui devait demeurer en vigueur jusqu'en 1990, il a déclaré, au cours du débat de 1981, en tant que principal porte-parole du parti conservateur, comme nous pouvons le lire à la page 11099 du hansard du 30 juin 1981:

> Il ne fait aucun doute, je crois, que la Chambre en général comprend et appuie l'objectif du programme de remplacement du pétrole . . .

Le gouvernement essaie-t-il d'aider Imperial Oil à vendre plus de pétrole ou les simples citoyens à réduire leurs frais de chauffage? Permettez-moi de vous citer un autre passage du hansard du 30 juin 1981. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a déclaré:

> L'idée d'inciter le plus grand nombre de gens possible à adopter des systèmes à faible technologie et à réduire leur consommation de pétrole est excellente. Cela est d'autant plus valable que la solution de rechange est moins coûteuse que le prix actuel du pétrole et aussi moins coûteuse que son prix futur.

Pour conclure, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a félicité le gouvernement et le ministre au nom du parti conservateur d'avoir présenté ce projet de loi. Il a dit, comme on peut le lire à la page 11,101 du hansard:

> J'espère qu'il tiendra compte de la proposition que j'ai faite qui contribuerait à améliorer le projet de loi en l'étendant à tous les Canadiens. Nous pourrions ainsi procéder à une conversion du pétrole à d'autres sources d'énergie beaucoup plus rapidement que le bill ne le permet actuellement.

Je demande à mes amis d'en face d'y réfléchir à deux fois. Je leur demande de s'en tenir aux engagements de 1981. Je leur demande de permettre que ce projet de loi demeure en vigueur et j'espère qu'ils en convaincront le ministre afin que des milliers de Canadiens, des sociétés distributrices provinciales d'électricité et des services publics municipaux puissent respecter les contrats qu'ils ont signés.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement revient sur sa position maintenant que tout ce monde a agi de bonne foi. J'espère que les députés d'en face arriveront à convaincre le ministre de réexaminer ce projet de loi. Ils se gagneront ainsi l'entier appui et l'approbation des deux partis d'opposition.

• (1530)

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, la décision du gouvernement d'abroger la Loi sur l'économie du pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes n'est qu'une preuve de plus de son insensibilité, car ces

programmes ont contribué à aider bien des Canadiens à moyen et faible revenus. Ceux qui ne pourront bénéficier de ces programmes surveillent aujourd'hui les gestes du gouvernement et se demandent bien qui ils ont élus le 4 septembre. Pendant que ces programmes s'en vont à vau-l'eau, que se passe-t-il? Le cabinet du premier ministre (M. Mulroney) bénéficie d'une augmentation budgétaire de 57 p. 100 et son personnel s'enrichit de trente nouvelles personnes. En outre, le budget des relations publiques du gouvernement est accru de 10 p. 100. Cet argent servira à annoncer ses conférences, colloques et autres réunions et non à faire quelque chose pour les Canadiens.

Nous avons beaucoup entendu parler à la Chambre du processus consultatif. Je me demande combien de Canadiens à moyen et faible revenus ont été consultés sur la suppression de ces programmes. Ils ont entendu bien des choses à propos de conférences coûteuses, mais bien peu pour les encourager de leurs efforts pour conserver l'énergie. La vallée de l'Outaouais supérieur, dans l'est de l'Ontario, connaît aujourd'hui l'un des plus forts taux de chômage depuis le gouvernement Diefenbaker.

M. McDermid: Cela fait une belle jambe aux libéraux.

M. Hopkins: Les plus forts taux de chômage, je le dis à l'intention du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid). Les libéraux ont présenté des programmes qui ont profité à la population de cette région, donc à leurs localités. Comme il vient d'une région à forte densité de population de cette province, le député est peut-être moins sensible à cela.

M. McDermid: Oh!

M. Hopkins: Ce qu'il fait en ce moment prouve bien l'imperméabilité du gouvernement.

Le gouvernement a également prouvé sa dureté à propos de la réglementation de l'assurance-chômage. Il va désormais tenir compte de chaque cent gagné par l'assuré pendant une période donnée, afin de réduire les décaissements de l'AC. Dans beaucoup de petites localités où il y a peu de travail, les gens ont utilisé les programmes PCRP et PITRC. Ils ont abandonné le mazout au profit d'une autre forme d'énergie. Tous les avantages que ce changement d'énergie a pu leur apporter ont automatiquement augmenté leur revenu disponible. Dans la ville de Deep River, une maison sur trois était chauffée à l'électricité il y a trois ans. Je suppose que le nombre en est encore plus élevé aujourd'hui, grâce à ce que le PCRP a fait au cours des dernières années. Il est indiscutable qu'il y a d'autres personnes qui ont abandonné le mazout. Dans les petites localités et dans les zones rurales, les Canadiens ont le sens de l'économie d'énergie. Ce sont eux qui réparent leurs fenêtres.

M. Oberle: Et leurs portes!

M. Hopkins: Exact, ils réparent leurs portes. Ils réparent leur sous-sol et leur fondation. Ils améliorent l'isolement thermique de leur maison. Dans certains cas, même les petits entrepreneurs qui profitaient du PITRC se sont plaints qu'il était insuffisant. J'espère que le gouvernement comprend qu'en supprimant ces programmes, il se trouve à enlever du travail à ces petites entreprises, alors qu'il se vante à la Chambre d'être favorable à la petite entreprise. Il enlève des emplois aux Canadiens qui travaillent dans ces secteurs.

Au cours des dernières années, il s'est fait beaucoup de recherche sur l'énergie solaire et le chauffage au bois. Cela fait partie du système d'abandon du pétrole.

Une voix: Oh!

M. Hopkins: Le député semble mal informé. C'est heureux que j'en parle. Peut-être va-t-il apprendre un peu. Ces dernières années, de nouveaux appareils de chauffage ont été construits pour les maisons. Cela est relié au programme d'abandon du mazout. Beaucoup d'autres technologies nouvelles ont été adoptées. C'est ainsi par exemple que grâce à de nouveaux brûleurs, les scieries se chauffent avec les déchets qu'elles-mêmes produisent. Voilà qui est très efficace économiquement. Ce programme a été parrainé par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a aidé des petites entreprises—usines de sciage et de dégauchissage—à abandonner le mazout au profit d'un système qui puisse chauffer leurs locaux en brûlant les déchets qu'elles produisent. On s'est également occupé des problèmes de forte déperdition thermique.

En plus de tous ces avantages, ces programmes ont sensibilisé la population à la nécessité d'économiser l'énergie. Le système utilisé aujourd'hui dans le chauffage des maisons de ferme a été profondément modifié. S'il y a un secteur de notre société industrielle qui a besoin de toute l'assistance qu'on peut lui donner, c'est certainement le secteur agricole. Beaucoup de gens ne voient pas dans l'agriculture un secteur économique, mais c'en est bien un, et l'un de nos plus importants. Il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour l'aider à économiser de l'argent en adoptant des modes d'exploitation moins coûteux. Il est certain que c'est dans notre intérêt. Tout cela a des retombées sur les usines qui fabriquent les produits utilisés dans le programme de remplacement du pétrole ainsi que les isolants thermiques et autres matériaux servant à améliorer le chauffage des maisons. Il est impossible de ne pas songer dans cette optique à un slogan que nous avons beaucoup entendu: des emplois, des emplois et encore des emplois. En abrogeant cette loi, le gouvernement supprime des emplois. C'est une autre forme d'indifférence.

• (1540)

Nous avons beaucoup entendu parler de la nécessité d'en arriver à un consensus. Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour obtenir ce concensus quand il a décidé de supprimer ce programme? Je me demande si, avant de décider de supprimer une mesure dont profitent les gagne-petit, le gouvernement a songé aux nouvelles technologies et aux autres emplois créés dans le secteur énergétique. Il y a notamment le projet de réacteur nucléaire Slowpoke III, qui utilisera 5 p. 100 d'uranium enrichi et qui produira de la chaleur à très peu de frais. On est en train de mettre au point à Whiteshell, au Manitoba, le prototype du réacteur Slowpoke IV, qui utilisera lui aussi 5 p. 100 d'uranium enrichi. Ce réacteur produira de la chaleur et de l'énergie. Ce sont quelques-unes des possibilités auxquelles nous devrons songer à l'avenir.

On a effectué beaucoup de recherches sur les déchets produits par les centrales nucléaires. Le Canada devrait continuer à insister sur la technologie de l'énergie nucléaire puisque cela peut permettre aux maisons et aux municipalités de se chauffer à peu de frais et que ce système peut procurer encore plus d'avantages que le réacteur CANDU n'en a fourni dans le domaine hydro-électrique.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots concernant le projet de loi C-24. C'est une chose très importante pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Nous avons ici un débat sur une question d'où nous pouvons créer beaucoup d'emplois ici au Canada avec la continuation des deux programmes de ce gouvernement.

[*Traduction*]

Pour une raison quelconque, le gouvernement semble avoir oublié les Canadiens ordinaires, et décidé de supprimer le programme d'isolation thermique des maisons canadiennes et de se débarrasser du programme de remplacement du pétrole. Pourtant, ces deux programmes pourraient favoriser un grand nombre de Canadiens ordinaires. Ils créeraient des emplois pour ceux qui installent l'isolant, qui transforment les chaudières, qui creusent les tranchées pour les conduites de gaz et qui font d'autres travaux du même genre.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la situation en Saskatchewan en particulier. Je vois le député de Mackenzie (M. Scowen) et quelques députés de l'Alberta, quoique Bow River soit situé dans le sud de l'Alberta. Le sol reste gelé en Saskatchewan au moins jusqu'au 31 mars. Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) l'a déjà dit. Il est très difficile d'installer des conduites de gaz dans le sol gelé des Prairies.

Une voix: Servez-vous de dynamite.

M. Nystrom: Mon ami conservateur du Québec dit qu'on devrait se servir de dynamite. Je voudrais le voir essayer d'installer une conduite de gaz à Kamsack, en Saskatchewan, et de transformer un système de chauffage au mazout en un système au gaz. L'ancien premier ministre ne serait pas d'accord avec lui. Cela montre à quel point le gouvernement est insensible. Je sais que l'ancien premier ministre du Canada reconnaîtrait que le gouvernement fédéral manifeste de l'indifférence à l'égard des problèmes particuliers au nord du Canada et des Prairies en supprimant le programme de remplacement du pétrole et le programme d'isolation des maisons à une époque où le sol est encore gelé dans les Prairies. Le gouvernement ne comprend pas quelle est la situation dans le centre et le nord de la Saskatchewan. Je l'exhorte donc à prolonger la durée du programme d'encore un an, ou bien à accepter au moins de la prolonger de trois, quatre, cinq ou six mois pour être juste envers tous les Canadiens. Pourquoi certains Canadiens devraient-ils être favorisés par rapport aux autres?

Le gouvernement affirme qu'il économisera environ 350 millions de dollars par an en supprimant ce programme. Pourtant, le même gouvernement a l'intention de fournir environ 1.7 milliard de dollars d'aide aux sociétés pétrolières cette année en maintenant le vieux programme libéral appelé PEP. Il est bien prêt à aider les riches, mais il n'a pas d'argent pour les Canadiens ordinaires. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui doit causer beaucoup d'embarras à l'ancien premier ministre. Il n'arrive pas à rester tranquille à sa place. Je sais qu'il serait ravi de prendre la parole pour s'opposer au projet de loi.

Je sais également qu'il a beaucoup de respect pour le Parlement. S'il était premier ministre, il n'imposerait pas la clôture au débat sur un projet de loi qui touche les simples citoyens. Mais on nous l'impose aujourd'hui. Au cours de la dernière législature, alors que les conservateurs voulaient chasser les libéraux du pouvoir, ils ne cessaient pas dans leurs discours de les accuser de manquer de respect envers le Parlement et d'écourter le débat sur des questions concernant les Canadiens. Le gouvernement fait maintenant ce qu'il a décrié avec tant d'insistance quand il formait l'opposition. Je ne m'attendais pas à cette hypocrisie de la part du nouveau gouvernement.

L'autre question importante concerne la création d'emplois. Pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a redit maintes et maintes fois que ce qui comptait par dessus tout c'était les emplois. Je voudrais bien que des députés de l'arrière-ban conservateur me disent pourquoi on veut supprimer ce programme qui créerait des milliers d'emplois dont les chômeurs ont tant besoin, alors qu'on accordera 1.7 milliard de dollars aux grandes sociétés pétrolières du Canad en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. En cinq ans, l'État aura dépensé ainsi 8.6 milliards de dollars. Le député de Bow River (M. Taylor) doit être fort déçu et irrité qu'on veuille poursuivre la politique des libéraux. Je sais qu'il va nous appuyer dans ce débat. Il va certes prendre la défense des citoyens albertains. Il doit être aussi fâché que moi de voir qu'on va supprimer les programmes d'isolation thermique des maisons et de remplacement du pétrole.

Soit dit en passant, si les programmes se poursuivaient nous pourrions économiser quelque 75,000 barils de pétrole par jour, dont une bonne partie provient de l'Alberta. Mais le gouvernement préfère les abolir et venir en aide aux riches, les grandes sociétés pétrolières. Hier, la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) nous a annoncé que nous dépenserions des millions de dollars de recettes fiscales pour renflouer l'une de nos grandes banques, la Banque commerciale du Canada. Nous lui consentons des prêts sans intérêt. L'impôt des contribuables va permettre de dépanner cette banque. Qui en sont les dépositaires? Des banques à charte canadiennes et des banques étrangères y ont déposé 150 millions de dollars. Des sociétés de fiducie y ont aussi des épargnes, de même que Greymac. Avec notre argent, le gouvernement va donner des millions de dollars à ces banques pour les renflouer, mais il refuse de prolonger de trois mois le PITRC et le PCRP de manière à donner de l'emploi aux gens et à économiser l'énergie.

M. McDermid: Le PITRC va durer encore un an.

M. Nystrom: Mais pas le programme de remplacement du pétrole. Celui-ci prend fin le 31 mars. Un Torontois ignore peut-être que dans certaines parties du pays le sol est encore gelé le 31 mars. Cela s'appelle faire de la discrimination contre certaines régions du nord du Canada.

Une voix: Il est de Brampton.

M. Nystrom: Brampton est tout près de Toronto. Pour moi, c'est du pareil au même.

M. McDermid: Pas du tout. Ce qui prouve que vous ne savez pas grand-chose.

M. Nystrom: Je voudrais bien que certains députés du sud de l'Ontario comprennent que le Canada n'est pas un pays homogène. En ce qui concerne l'annulation du programme de remplacement du pétrole, il existe des différences géographiques dont ils devraient tenir compte. J'espère d'ailleurs qu'ils appuieront nos efforts à la Chambre.

• (1550)

La circonscription du député de Mackenzie est située au Nord de la mienne. J'aurais espéré qu'il se lèverait pour manifester son indépendance en défendant les intérêts de ses électeurs. J'aurais espéré qu'il n'aurait pas été un simple pantin entre les mains du premier ministre conservateur qui siège en face de moi.

Voilà des questions qui me préoccupent. Je m'inquiète que tant de fonds publics servent à aider les riches, les puissants et les privilégiés. J'ai cité le cas des riches déposants de la Banque commerciale du Canada. La Pioneer Trust dont la clientèle est formée de petits épargnants ne bénéficie pas du même traitement. La Pioneer Trust a reçu des dépôts de commissions scolaires, d'un hôpital d'Estevan dirigé par des religieuses, de la ville de Regina, d'associations sportives et d'agriculteurs à la retraite. Un homme d'affaires à la retraite dans ma circonscription ayant vendu son commerce a mis toutes ses économies dans la Pioneer Trust. Son argent sera perdu et le gouvernement refuse d'intervenir. Pourtant ce dernier dépensera cette année 1.7 milliard de dollars pour aider les sociétés pétrolières dans le cadre du programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Voilà ce que signifie être progressiste conservateur. Il semble vraiment contradictoire que des députés ministériels restent muets alors que le moment est venu d'aider les citoyens ordinaires. Non seulement ils ne bronchent pas mais ils applaudissent docilement quand le gouvernement décide d'aider des banques et des sociétés pétrolières à la manière des anciens libéraux.

Voilà maintenant que le gouvernement interrompt le débat, un débat qui serait utile aux gens de ma circonscription et en fait à tous les Canadiens. Le gouvernement veut épargner ici pour donner davantage aux sociétés pétrolières. Les ministériels doivent se lever, il leur reste encore quelques instants. Qu'ils justifient les 8.6 milliards de dollars que nous a coûtés jusqu'ici le programme PEP et le milliard de dollars de fonds publics qu'il engloutira cette année, pendant que l'on supprime un programme conçu pour aider les citoyens ordinaires.

Je les mets tous au défi. Je crois qu'ils devraient affirmer leur indépendance et ne pas avoir peur de parler. Sont-ils tous des moutons de Panurge, suivant aveuglement les directives du cabinet du premier ministre? Quand les ministériels étaient dans l'opposition certains d'entre eux se sont exprimés librement. Naturellement, à cette époque ils avaient un chef un peu plus ouvert et généreux et qui croyait dans la liberté du Parlement. C'était un homme qui comprenait l'Ouest et aussi tout son pays. Aujourd'hui les conservateurs ont un nouveau chef qui rappelle plus la désinvolture libérale que nous avons subie pendant tant d'années. J'invite les députés du parti conservateur à faire preuve d'indépendance.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour donner l'appui aux paroles qui ont été déjà dites par notre critique en matière d'énergie, ainsi que les critiques du Nouveau parti démocratique.

Monsieur le Président, il est bien évident que la décision du gouvernement d'utiliser la clôture pour ce projet de loi est totalement inacceptable, sachant surtout, comme nous le savons déjà, qu'il y a beaucoup de résidants de la province de Québec, de la province de l'Ontario, et d'autres provinces du Canada qui n'ont pas pu prendre avantage de ce programme, justement à cause de la nature géographique du Canada. Je parle du gel, monsieur le Président. Et pour donner des précisions à mes considérations, j'aimerais lire quelques télégrammes, dont le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et de Ressources (M. McDermid) devrait prendre connaissance.

Monsieur le Président, j'ai en main un télégramme venant de la circonscription de Laval-des-Rapides au Québec, et je présume qu'il devrait y en avoir d'autres qui ont été envoyés aux députés progressistes conservateurs, demandant au moins un délai pour assurer tous les contrats qui ont été signés avant le 31 mars, et je cite:

Référence PCRP. A 10 jours de la date fatidique sommes . . .

Les électriciens du Québec,

. . . dans l'impossibilité de respecter engagement envers clientèle. Équipement non disponible. Demande accrue provoquée par vos mesures . . .

Cela veut dire des mesures de ce gouvernement progressiste conservateur.

. . . amène situation intenable dont consommateur sera victime . . .

Monsieur le Président, le consommateur sera victime d'un projet de loi . . . le gouvernement demande aujourd'hui la clôture pour un projet de loi, même s'il est impossible dans certains cas au point de vue géographique d'instaurer les changements avant le 31 mars.

. . . réclamant . . .

Cela veut dire les électriciens du Québec,

. . . réclamant d'urgence que soit repensée la modalité mettant un terme au PCRP.

Réclamant, au moins, que le 31 mars constitue une date limite pour la signature des contrats et non pour la fin des travaux.

Monsieur le Président, il est bien clair, pour tous ceux qui viennent des circonscriptions dans le nord du Québec, dans le nord de l'Ontario, dans le nord de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et d'Alberta et de Terre-Neuve, qu'il est impossible d'avoir une date limite pour l'installation des contrats le 31 mars, parce qu'il est physiquement impossible pour quelques-uns des entrepreneurs, que ce soient des électriciens, des compagnies de gaz, de faire toutes les installations avant le 31 mars.

Alors, monsieur le Président, au lieu de présenter une motion de clôture comme cela a été fait aujourd'ui par le gouvernement, ce dernier ainsi que les députés conservateurs devraient convaincre la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) que nous, le peuple canadien, nous avons le droit d'avoir ces services au moins jusqu'à l'installation le 31 mars. C'est pour cette raison que nous, du parti libéral, nous sommes opposés d'abord au projet de loi, car on sait très bien que le programme de PCRP a bien fonctionné pour tous les Canadiens.

De plus, monsieur le Président, j'aimerais souligner d'autres organismes du gouvernement où on comprend comment fonctionne la conversion de l'huile à d'autres formes d'énergies renouvelables. Aujourd'hui, monsieur le Président, l'ACDI, l'Agence canadienne de développement international, vient d'annoncer que le gouvernement canadien va donner un octroi de plus de huit millions de dollars au Kenya justement pour faire ce même type de conversion, pour effectuer ce même programme visant à convertir l'huile à d'autres formes d'énergies renouvelables. J'aimerais féliciter l'Agence canadienne de

développement international, car au moins cette agence du gouvernement comprend combien il est important de faire cette conversion de l'énergie non renouvelable à l'énergie renouvelable. Mais ce qui arrive, monsieur le Président, c'est que le gouvernement refuse ce même programme aux Canadiens.

Monsieur le Président, je crois qu'il n'y a pas quorum.

M. le vice-président: Je vais faire le décompte.

Il y a quorum. La parole est à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

Mme Copps: Monsieur le Président, je suis désolée de voir que les députés progressistes conservateurs ne sont pas intéressés à connaître les projets de loi qui vont vraiment à l'encontre des Canadiens. Le secrétaire parlementaire n'est pas au courant que l'ACDI, l'Agence canadienne de développement international, annonçait aujourd'hui un octroi de plus de huit millions, au Kenya, parce que l'ACDI, au moins, est au courant du fait que la conversion de l'huile à d'autres énergies renouvelables a beaucoup de valeur. Mais, malheureusement, ce même gouvernement, d'un autre côté, du côté de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, n'est pas intéressé à faire ces mêmes changements pour le peuple canadien. Mais, monsieur le Président, il est bien évident que ce qui devrait arriver . . .

[*Traduction*]

M. Brisco: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné les actes de la députée, il convient de déclarer publiquement qu'un moment où l'on a fait le décompte pour vérifier s'il y avait quorum, un seul député libéral était présent à la Chambre.

M. le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

[*Français*]

Mme Copps: Il est malheureux que même les anciens députés progressistes conservateurs ne connaissent pas le Règlement de la Chambre, monsieur le Président. C'est malheureux mais c'est ainsi. Ils sont toujours dans l'opposition et ils ne savent pas comment mener le gouvernement.

Je vous demande, monsieur le Président, de donner aux députés progressistes conservateurs au moins le goût de revoir leur décision à propos de la clôture.

• (1600)

Je suis étonnée, on est peu nombreux ici. De ce côté-ci nous sommes 40. Nous faisons partie de toutes sortes de comités. Je suis critique en matière de travail et de logement. Je fais aussi partie du comité du travail, de l'emploi et de l'Immigration. Mais, monsieur le Président, nous, dans le parti libéral, nous sommes prêts à faire le débat à propos de ce sujet très intéressant. Mais, au niveau gouvernemental, on a 211 députés dont la plupart n'ont rien à faire parce qu'ils ne sont ni ministre ni adjoints parlementaires, ni prêts à débattre à la Chambre des communes un sujet d'une telle importance pour tous les Canadiens, et surtout ceux qui vivent au Nord de toutes nos provinces.

Monsieur le Président, je sais que notre premier ministre, soi-disant un représentant du Nord de la province de Québec . . . Mais pourquoi le premier ministre et pourquoi ce gouvernement présentent-ils un projet de loi qui «discrimine» contre les gens du Nord de notre pays? Cela fait de la discrimination contre les Québécois du Nord qui sont près de la baie James, cela fait de la discrimination contre les Ontariens qui demeurent à Timmins, à Timiskaming, à Blind River et toutes les parties de l'Ontario qui n'ont pas la possibilité de faire entrer les tuyaux avant le 31 mars. Au moins le gouvernement doit accepter une motion de réfuter ce projet de loi ou de le repousser au moins pour six mois afin de donner la chance aux électriciens du Québec, qui envoient des télégrammes aux minisres, qui envoient des télégrammes à tous les députés, de faire au moins les installations qui ont été «contractées» avant le 31 mars.

Monsieur le Président, on devrait être bien au courant du fait que ce type de construction crée beaucoup d'emplois pour les Canadiens. On sait que dans le domaine de la restauration . . . et ce type de renouvellement, il y a une main-d'œuvre très intensive dans ce type de travaux. Et ce qui arrive, monsieur le Président, on vient d'avoir un congrès pour demander justement comment on va résoudre nos problèmes économiques au Canada. Mais au lieu de couper un programme que le gouvernement a déjà accepté en tant qu'un bon programme pourquoi les députés conservateurs acceptent-ils cette forme de clôture au lieu de se battre au Cabinet, au caucus pour les gens de leurs circonscriptions pour au moins aboutir à quelques promesses qui, depuis le 4 septembre sont ignorées, non seulement par le Cabinet mais aussi par les députés de chaque côté de la Chambre. On vous incite, monsieur le Président, de parler pour les Canadiens, de parler pour les Canadiennes, de demander à ce gouvernement d'attendre au moins six mois et de ne pas accepter cette clôture qui est vraiment un «désaffranchissement» des droits et libertés de tous les députés.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Algoma (M. Foster)—L'agriculture—*a*) Les quotas de bœuf importé. *b*) La position du gouvernement; l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—Les relations ouvrières—*a*) Les mises à pied au Canadien National. *b*) La position du gouvernement; l'honorable député de Burnaby (M. Robinson)—Les Forces armées canadiennes—*a*) Le licenciement des lesbiennes. *b*) On demande l'assurance qu'il n'y aura pas d'autres congédiements.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPLACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu maintenant pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, ainsi que de la motion de M. Hockin (p. 3227).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots à ce qui a déjà été dit. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) et le gouvernement du Canada ont décidé de supprimer le Programme canadien de remplacement du mazout, mis sur pied il y a environ quatre ans. En outre, le gouvernement a décidé de mettre un terme, avant la date prévue, au Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Il a déclaré que ces mesures visent à réaliser des économies. Selon certains députés conservateurs, on a déjà répondu aux besoins des plus nécessiteux, et seules les personnes relativement nanties n'ont pas encore profité du programme. Cependant, comme l'a déclaré la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le projet de loi a principalement pour objet d'économiser de l'argent au gouvernement du Canada. Comme l'ont signalé d'autres députés avant moi, cet argument ne tient pas si l'on considère d'autres initiatives prises par le gouvernement.

Je voudrais revenir sur un point soulevé par un député néodémocrate au sujet du Programme d'encouragements pétroliers. Il a demandé pourquoi on dépensait tant—des milliards de dollars—pour payer aux sociétés pétrolières leurs dépenses de forage. Les subventions accordées sont exorbitantes, et représentent des milliards de dollars. La réponse à la question du député est simple: elle réside dans la raison même pour laquelle ce programme a été mis sur pied au départ et que le gouvernement ne peut tout simplement pas supprimer le Programme d'encouragements pétroliers. S'il le faisait, les sociétés pétrolières cesseraient tout forage dans les gisements sous-marins. Il n'y aurait plus aucune activité au large des côtes de Terre-Neuve ou de la Nouvelle-Écosse, sans le Programme d'encouragements pétroliers. Il est intéressant de noter le montant des subventions en cause, lesquelles sont directement versées par le gouvernement fédéral aux sociétés pétrolières, une fois les forages terminés.

Le gouvernement est dans une situation difficile. Au cours de la campagne électorale, il a affirmé qu'il supprimerait les subventions du programme d'encouragement du secteur pétrolier et qu'il les remplacerait par un programme de dégrèvements fiscaux à la fin de l'année. Toutefois, nous n'en avons plus entendu parler. En fait, le budget des dépenses montre toujours le même montant pour les sociétés pétrolières qui font de l'exploration. Ne doutons pas que si cet argent est retiré, un grand nombre de sociétés pétrolières, qui cherchent actuellement du pétrole au large de la côte est du Canada, se retireront également. Je suppose qu'il n'est pas hors de propos de mentionner cela, puisque nous parlons du PCRP.

Beaucoup imaginent Terre-Neuve comme un territoire riche, un peu comme celui où vivaient les Clampett de la télévision, avant la découverte du pétrole au Texas et avant que tout le monde ne devienne millionnaire. En fait, la seule chose que les habitants de Terre-Neuve connaissent au sujet du pétrole et du gaz, c'est que leurs prix ne cessent d'augmenter. Ils ont augmenté pour deux raisons principales. La première, bien entendu, ce sont les taxes imposées par le gouvernement provincial. Lorsque les gens doivent payer 22 p. 100 en plus pour remplir leur réservoire, alors que le coût du produit est déjà plus élevé du fait que Terre-Neuve se trouve à l'extrémité de la chaîne de distribution, nous pouvons prendre conscience de l'importance de ce programme.

Il importe donc que l'on accorde une certaine aide financière à ceux qui désirent changer de moyen de chauffage et remplacer le mazout par autre chose. Il faut toujours se souvenir que, sans l'aide que ce programme apportait, un grand nombre de familles ne seront pas en mesure d'adopter le chauffage au bois.

Il y a eu de longues discussions, à la Chambre, sur les autres sources d'énergie, mais on n'a pas beaucoup parlé du bois. Si nous regardons les chiffres que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a présentés à la Chambre, nous pouvons voir pourquoi la conversion au bois est tellement importante pour les provinces de Terre-Neuve, de Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. D'après les prévisions du ministère, nous constatons que quelque 59 p. 100 des maisons qui, pensait-on, adopteraient le chauffage au bois ne l'ont toujours pas fait. Si on regarde les données, année par année, on constate que les prévisions du ministère ont été très inférieures à la réalité. En effet, nous avons atteint 126 p. 100 de ce qui avait été prévu pour la période d'application de ce programme. Il reste maintenant 59 p.100 de l'ensemble des logements qui, pensait-on, devaient modifier leur système au cours d'une période de dix ans. Ainsi, à Terre-Neuve, 59 p. 100 de logements qui devaient passer à une autre source d'énergie, le bois surtout, n'ont toujours pas été modifiés.

Nous devons aussi garder à l'esprit le fait que le projet de loi d'aujourd'hui supprime également la possibilité pour les hôpitaux de Terre-Neuve de se convertir à l'utilisation des copeaux de bois. C'est une méthode qui s'est répandue au cours des dernières années, grâce à cette mesure législative et aux subventions qu'elle accordait.

• (1610)

Selon moi, le problème c'est que le projet de loi dont la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a saisi la Chambre a pour objet d'enlever aux gens ordinaires et aux pauvres la petite subvention dont ils ont besoin pour installer un poêle à bois dans leur sous-sol, afin de se chauffer quelque peu. Ces gens ne veulent pas payer $500 par mois pour se chauffer au mazout au cours des mois de décembre, de janvier, de février et de mars. Ils veulent pouvoir mettre une bûche dans leur poêle, le soir, avant de se coucher, une seule bûche qui, grâce à la technologie actuelle, peut durer toute la nuit.

Ces pauvres gens qui veulent obtenir une légère aide, une maigre subvention de $800 pour se chauffer au bois au lieu du mazout, voient maintenant le gouvernement leur retirer cette

possibilité. Ils devront maintenant compter avec les caprices du gouvernement fédéral qui déterminera le prix du pétrole et le coût que ces gens devront payer pour se chauffer.

Avant les élections, les conservateurs ont déclaré qu'ils n'allaient pas augmenter le prix du pétrole et du gaz, bien au contraire. On peut toujours parler en long et en large du Programme d'encouragements pétroliers et prétendre que seuls les riches n'ont pas encore profité de ce programme. On peut parler du fait que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a approuvé, en janvier, un programme tendant à vendre du pétrole à un meilleur prix aux raffineries américaines qu'aux raffineries canadiennes. En effet, monsieur le Président, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a décidé de réduire les droits imposés aux Américains, mais pas ceux imposés aux Canadiens. Ainsi, le pétrole canadien se vend moins cher aux États-Unis qu'au Canada depuis le mois de janvier. C'est cela le problème, monsieur le Président. Si l'on met de côté toutes ces grandes questions pour s'intéresser seulement à ce projet de loi, on s'aperçoit que cette mesure enlève une maigre subvention de $800 aux pauvres du Canada qui voudraient remplacer le mazout par le bois ou une autre forme d'énergie pour se chauffer. Voilà à quoi se résume le présent débat. Qu'aucun autre député n'aille plus prétendre que tous les pauvres gens se sont déjà prévalus des avantages de ce programme et qu'il ne reste plus que des gens riches. Comme je le disais à un député, monsieur le Président, peut-on concevoir un Canadien qui touche un revenu de $100,000 par année en train de s'acheter du bois pour son poêle? Peut-on imaginer un Canadien de Terre-Neuve qui touche un revenu de $100,000 par année en train d'abandonner le mazout pour adopter le bois comme combustible de chauffage? C'est absolument ridicule. Ce sont les gens ordinaires qui cherchent à économiser de l'argent. Ce sont eux qui participent à des programmes comme celui-là, et non pas les hommes qui font partie de chambres de commerce ou les femmes qui sont membres de clubs de bridge.

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de prendre part à ce débat et je trouve, au départ, que présenter une motion de clôture dans une situation où le gouvernement est en position aussi confortable, cela m'apparaît comme tel à la face même extrêmement décevant. D'autant plus qu'il s'agit là d'un programme qui était et est toujours très populaire au Québec. C'est un programme qui effectivement au cours des années était devenu très recherché et très couru par les Canadiens, parce qu'il faut comprendre que ce programme-là atteignait en fait deux grands objectifs. Le premier grand objectif, c'était effectivement de réduire la consommation dans les secteurs énergétiques traditionnels dans le respect de notre politique canadienne énergétique.

Le deuxième aspect, le deuxième volet ou le deuxième avantage, c'est que la transformation dans un cas ou l'isolation dans l'autre, cela avait pour effet de réduire substantiellement les coûts inhérents au chauffage, or, on se trouvait par voie de conséquence directe à alléger d'une certaine façon le fardeau inhérent aux frais de chauffage de plusieurs centaines de milliers de Canadiens. Et voici qu'on décide comme cela de mettre un terme à ces deux programmes avec un préavis très court. Cela m'apparaît comme tel très pénible et complètement inacceptable comme décision, d'autant plus que depuis des mois nous recevons à nos bureaux des centaines de lettres nous suppliant de donner plus de temps au consommateur pour se prévaloir de ce programme qui était extrêmement populaire.

Et cela m'apparaît comme tel un peu raisonnable, très raisonnable même, une telle réaction de commettants qui est portée à notre attention. D'autant plus que récemment j'avais l'occasion de prendre connaissance de certaines statistiques et j'apprenais que dans les provinces Maritimes, le programme avait été à ce point populaire qu'environ 80 p. 100 des maisons admissibles avaient pu profiter de ces programmes. Alors qu'au Québec, la situation est très différente. On parle effectivement de 30 p. 100 de maisons admissibles à s'être prévalues de ce programme-là.

Je comprends l'attitude du ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) qui dit que les Québécois se le tiennent pour dit: Les conservateurs ne sont pas là pour privilégier le Québec. Ils sont là pour administrer le Canada.

Or, je rappellerai à ces messieurs à qui on a fait confiance le 4 septembre dernier que s'ils ne sont pas là pour privilégier le Québec, ils sont très certainement là pour assurer d'une certaine façon une élémentaire justice, une élémentaire équité dans la répartition des sommes du gouvernement.

Je pense qu'il faut également se rappeler qu'avant les élections du 4 septembre le gouvernement qui administre maintenant le pays promettait de créer des centaines de milliers de «jobs». On promettait de régler énormément le problème. On promettait de s'attaquer de front aux problèmes de l'agriculture. On promettait de réduire les taux d'intérêt. On promettait de stabiliser le dollar. On promettait effectivement de rendre plus de services. Or, la réalité est fort différente. Non seulement on a à toutes fins pratiques réglé aucune espèce de problème, on en a créé une multitude. Le chômage est d'une importance tout aussi capitale qu'il l'était avant le 4 septembre. Les taux d'intérêt sont ascendants. Le dollar perd de sa valeur toutes les semaines. Et voilà qu'en plus de tous ces problèmes-là, on ajoute un autre problème qui est encore extrêmement désastreux pour ceux et celles qui comptaient au cours des mois qui viennent procéder aux changements dans le but effectivement de diminuer leurs coûts, les coûts nécessaires au chauffage de leur maison.

Procéder par la voie d'une motion de clôture, cela m'apparaît comme tel carrément antidémocratique. Il faut se rappeler que le gouvernement est composé de 211 députés. Ce gouvernement devrait à partir de sa force historique permettre aux partis d'opposition de faire valoir la pertinence d'énormément d'arguments sur le bienfait de ce programme-là de manière à ce qu'on puisse tenter de les convaincre de procéder de façon juste et équitable à l'endroit de tous les Canadiens et Canadiennes et plus précisément à l'endroit de ceux et celles qui pour des raisons diverses n'ont pas pu à ce jour procéder à la transformation, aux travaux, et profiter ainsi des subventions disponibles.

En conclusion, je supplie ceux et celles qui sont censés représenter les intérêts du Québec de prendre connaissance de l'injustice qui apparaît à la face même de ce dossier-là où on nous dit que 30 p. 100 à peine des maisons, des résidences canadiennes sur le territoire du Québec, ont pu profiter de cet excellent programme par rapport à des données beaucoup plus

éloquentes au niveau des provinces de l'Ouest où on fait état du fait que 80 p. 100 ont pu profiter du programme. Alors, qu'on étire la possibilité, qu'on étire la date fatidique pour au moins s'assurer qu'une justice élémentaire sera faite à l'endroit de ceux et celles qui voudraient, comme beaucoup d'autres Canadiens l'ont fait, profiter de ce programme qui a fait ses preuves à tous les points de vue.

● (1620)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion suivante: M. Hockin, appuyé par M^me^ Mailly, propose:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Convoquez les députés.

(La motion de M. Hockin, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote n^o^ 19*)

POUR

Messieurs

Attewell
Belsher
Bertrand (M^me^)
Bissonnette
Blais
Blenkarn
Boyer
Brightwell
Brisco
Browes (M^me^)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Charest
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clifford
Clinch
Coates
Cochrane
Collins (M^me^)
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (M^me^)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Desjardins
Dick
Domm
Duguay
Edwards
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Fontaine
Fraleigh
Fraser
Fretz
Gagnon
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
Hudon
James
Jelinek
Jepson
Jourdenais
Kilgour
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Mantha
Martin (M^me^)
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McDougall (M^me^) (St. Paul's)
McKenzie
McKinnon
McKnight
Mitges
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
Oberle
O'Neil
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Porter
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (M^me^)
Vincent
Warner
Wenman
Winegard
Witer—142.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Baker
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
Dingwall
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone (M^me^)
Foster
Frith
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Isabelle
Jewett (M^me^)
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Lapierre
MacLellan
Malépart
Manly
McCurdy
Mitchell (M^me^)
Nicholson (M^lle^) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Parry
Penner
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Tardif (Richmond-Wolfe)
Turner (Vancouver Quadra)
Waddell
Young—48.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée. Par conséquent, le vote porte maintenant sur la motion suivante. M^lle^ Carney, appuyée par M^me^ Champagne, propose que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, serait-il possible de reprendre pour ce vote-ci les résultats du vote précédent, en ajoutant toutefois la députée d'Outremont (M^me^ Pépin) qui était absente lors du premier vote et qui voudrait voir son nom ajouté à la liste des députés votant contre la motion de deuxième lecture que Votre Honneur vient de lire?

[*Français*]

M. le Président: Je suppose que l'honorable ministre se lève pour la même raison.

M. Lapierre: Mais pas sur le même côté.

M. le Président: Mais pas sur le même côté, comme dit le député de Shefford (M. Lapierre). Oui, je sais. Très bien.

[*Traduction*]

La Chambre accepte-t-elle cette façon de procéder?

Des voix: D'accord.

(La motion de M^lle^ Carney, mise aux voix, est adoptée.)

Remplacement du mazout—Loi

(Vote nº 20)

POUR

Messieurs

Attewell
Belsher
Bertrand (Mme)
Bissonnette
Blais
Blenkarn
Boyer
Brightwell
Brisco
Browes (Mme)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Mme)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Charest
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clifford
Clinch
Coates
Cochrane
Collins (Mme)
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Côté
(Langelier)
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Desjardins
Dick
Domm
Duguay
Edwards
Ellis
Elzinga
Epp
(Provencher)
Fennell
Fontaine
Fraleigh
Fraser
Fretz
Gagnon
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Gravel
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hawkes
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
Hudon
James
Jelinek
Jepson
Jourdenais
Kilgour
Kindy
King
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Mantha
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McDougall (Mme)
(St. Paul's)
McKenzie
McKinnon
McKnight
Mitges
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
Oberle
O'Neil
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Porter
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Wenman
Winegard
Witer—143.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Baker
Benjamin
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Boudria
Copps (Mme)
Deans
de Corneille
Dingwall
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
(Mme)
Foster
Frith
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Isabelle
Jewett (Mme)
Johnston
(Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Lapierre
MacLellan
Malépart
Manly
McCurdy
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle)
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Parry
Penner
Pépin (Mme)
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Tardif
(Richmond-Wolfe)
Turner
(Vancouver Quadra)
Waddell
Young—49.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, quels travaux le leader parlementaire du gouvernement envisage-t-il pour les quelques prochains jours?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, après avoir consulté les leaders parlementaires de l'opposition, je me propose de mettre à l'étude en premier lieu demain le projet de loi C-27, modifiant certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés, qui sera suivi du projet de loi C-19, concernant la réorganisation de Bell Canada. J'avais l'intention de mettre en discussion tout d'abord demain la motion nº 17 inscrite au *Feuilleton* au sujet des pensions du CN. Étant donné des circonstances tragiques, le critique de l'opposition officielle sera absent de la Chambre jusqu'à lundi. Je serais enclin à mettre cette motion en discussion au début de la semaine prochaine au moment propice pour tous les partis avec l'assentiment du ministre et du Nouveau parti démocratique. Tels seront les travaux d'aujourd'hui, de demain et de jeudi. Restez à l'écoute pour obtenir de plus amples renseignements.

M. le Président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

● (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous passions à l'article nº 105?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MODIFICATIONS VISANT À INTERDIRE LA DISCRIMINATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby) propose: Que le projet de loi C-225, tendant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-225, tendant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne. Cette mesure législative très importante a déjà été présentée à la Chambre à plusieurs reprises. L'objectif du projet de loi est très simple, mais il est fondamental et il est énoncé dans les notes explicatives. La mesure vise à appliquer la recommandation de la Commission canadienne des droits de la personne, qui propose d'ajouter «l'orientation sexuelle» à la liste des motifs de distinction illicite au niveau du gouvernement fédéral. A l'heure actuelle, la législation fédérale ne protège pas les homosexuels et les lesbiennes contre les actes discriminatoires.

Le projet de loi ajouterait l'orientation sexuelle à la liste des motifs de distinction illicite qui figurent déjà dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. En outre, selon le projet de loi, la Commission canadienne des droits de la personne devrait entreprendre une étude complète des lois et règlements fédéraux pour y découvrir les dispositions discriminatoires fondées sur l'orientation sexuelle, au cas où il y en aurait, et faire rapport des résultats de son étude au ministre de la Justice (M. Crosbie) dans un délai d'un an à partir de l'entrée en vigueur du projet de loi. Le ministre devrait ensuite faire rapport à la Chambre des mesures qu'il a prises pour supprimer les dispositions discriminatoires fondées sur l'orientation sexuelle que contient la législation en vigueur.

Je tiens à signaler tout d'abord que ce débat est en un sens historique. Cela fait plusieurs fois que le projet de loi à l'étude ou un projet de loi semblable est présenté à la Chambre. Chaque fois, des membres de l'opposition ou des ministériels l'ont étouffé. Je suis très heureux que le gouvernement, par l'entremise du secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Speyer), ait accepté pour la première fois de l'histoire du Canada que cette très importante question soit examinée aussi attentivement qu'elle le mérite.

Si j'ai bien compris, le gouvernement est prêt à permettre que le sujet du projet de loi soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Ce comité a formé un sous-comité spécial qui est chargé du très important travail d'examiner les conséquences de l'application de l'article 15 de la Charte des droits et des libertés.

L'une des questions examinées par ce sous-comité, dont j'ai l'honneur de faire partie, est la question de savoir dans quelle mesure la législation et les pratiques fédérales peuvent établir des distinctions illicites fondées sur l'orientation sexuelle. Je suis donc heureux de la promesse faite par le secrétaire parlementaire et le président du sous-comité, le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer), qui a reconnu l'importance d'une étude, sans pour autant juger d'avance la décision que le comité prendra.

Le sous-comité parlementaire est en train d'examiner toute la question des droits à l'égalité. Comme je l'ai déjà dit, l'une des questions que le ministre de la Justice a examinées dans son étude est celle des distinctions illicites fondées sur l'orientation sexuelle. J'ai remarqué également que chaque année depuis quatre ans la Commission canadienne des droits de la personne recommande fortement au Parlement de modifier la Charte canadienne sur les droits de la personne comme je le propose dans mon projet de loi, pour y inclure des dispositions concernant l'orientation sexuelle.

Certains demandent pourquoi ces dispositions s'imposent, pourquoi le gouvernement devrait inclure l'orientation sexuelle comme motif de distinction illicite et quel changement s'impose dans cette partie du droit. Après tout, il ne s'agit pas d'une minorité visible. Dieu sait que persiste au Canada énormément de discrimination contre les minorités visibles. L'excellent rapport *L'égalité ça presse* qui a été déposé au cours de la dernière législature a démontré l'étendue de la discrimination exercée contre les minorités visibles.

Je soutiens qu'aujourd'hui les homosexuels et les lesbiennes sont toujours victimes de la discrimination, des nombreuses épreuves et souffrances qu'endurent les minorités visibles. J'irais jusqu'à dire que si demain tous les homosexuels et lesbiennes du Canada devenaient soudainement une minorité visible, les Canadiens se rendraient compte à quel point ils sont actifs dans notre société, voire à tous les niveaux de toutes nos collectivités.

Il y a encore beaucoup de discrimination. Les homosexuels et les lesbiennes sont encore aujourd'hui victimes de trop grandes souffrances et d'une trop grande violence. Il y a de la discrimination dans la politique d'embauche au niveau fédéral. L'un des exemples les plus flagrants de cette injustice a été évidemment le renvoi récemment de cinq femmes des Forces armées canadiennes, dont les états de service dans l'armée étaient remarquables. Elles ont été traitées comme de vulgaires criminelles. Elles ont été interrogées par la police militaire. Elles ont perdu leur emploi et leur gagne-pain.

Je supplie le Parlement de reconnaître que c'est une grave injustice. Des mesures qui autorisent le renvoi d'homosexuels et de lesbiennes des Forces armées, des mesures qui interdisent, à cause de leur orientation sexuelle, d'engager certaines personnes dans les forces armées, la Gendarmerie royale ou les Affaires extérieures, n'ont pas leur place dans les lois canadiennes d'aujourd'hui.

Je propose aussi que nous examinions sérieusement les lois fédérales, y compris le Code criminel, le Code du travail du Canada, la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur l'immigration. Dans la mesure où ces lois établissent des distinctions injustes en fonction de l'orientation sexuelle, elles doivent aussi être modifiées. Dans le cas du Code criminel, par exemple, il y a encore beaucoup trop de dispositions injustes en ce qui concerne les outrages aux mœurs, qui perpétuent des disparités quant à l'âge du consentement, des dispositions concernant les lois sur les maisons de débauche, dont on s'est servi pour exercer des représailles contre les homosexuels, qui, encore une fois, ne devraient pas figurer dans le Code criminel actuel.

J'ai parlé tout à l'heure de souffrances et de violence. Là encore, il ne s'agit pas seulement des souffrances et de la violence subies par les cinq femmes qu'on a renvoyées en Nouvelle-Écosse. Rappelons-nous la mort tragique, le suicide d'un père de famille marié et d'un certain âge, à St. Catharines, qui s'est brûlé à mort après avoir été arrêté pour outrage aux mœurs. A mon avis, dans la mesure où le Parlement néglige de mettre un terme à la discrimination exercée contre les homosexuels et les lesbiennes, nous sommes d'une certaine façon tous responsables de ce drame et d'autres qui se produisent du fait que cette injustice persiste.

Je me suis entretenu dernièrement avec un groupe d'homosexuels et de lesbiennes à Sudbury, dans le nord de l'Ontario. L'une des personnes présentes était un jeune étudiant de l'école secondaire. Il s'est plaint à moi du harcèlement, des railleries et même des raclées dont il avait été victime à l'école à cause de son homosexualité. Cela est inacceptable au Canada de nos jours.

• (1710)

Aux États-Unis, le groupe de travail national sur l'homosexualité a démontré, dans un excellent rapport s'opposant à l'oppression dont sont victimes les homosexuels et les lesbiennes, le fait que la violence continue à être beaucoup trop répandue. Dans l'introduction de ce repport, on peut lire ce qui suit:

Après avoir été opprimés et isolés pendant des siècles et avoir dû se cacher, les homosexuels et les lesbiennes réclament le droit d'être des membres à part entière de la société et de bénéficier des droits et privilèges octroyés aux hétérosexuels. Dans la lutte qui s'ensuit, un nombre croissant de ces personnes sortent de leur isolement pour bâtir de nouvelles relations et fonder de nouvelles institutions et communautés.

En se faisant plus visibles, les homosexuels et les lesbiennes ont pu obtenir un meilleur respect d'eux-mêmes et cimenter leur communauté, mais bon nombre d'entre eux sont davantage exposés à la violence et au crime. Maintenant que les lesbiennes et les homosexuels s'affirment davantage, ils sont plus facilement reconnaissables pour ceux qui essaient délibérément de s'en prendre à eux du fait de leur orientation sexuelle.

Le rapport fait état de très graves statistiques montrant que plus des neuf dixièmes des personnes interrogées par le groupe de travail disent avoir été victimes d'oppression sous une forme ou sous une autre à cause de leur orientation sexuelle. Elles ont été notamment menacées de violence, frappées à coups de poing ou de pied ou battues tout simplement.

En outre, il y a un autre aspect de l'oppression et de la douleur et c'est l'oppression dont on est victime lorsqu'on doit cacher son orientation sexuelle à ses propres amis, à sa famille et à ses collègues de travail. Cette forme particulière d'oppression peut être tout aussi injuste. Lorsque les représentants de la Coalition canadienne des lesbiennes et des homosexuels ont témoigné devant le comité sur la constitution, ils l'ont exprimé de façon extrêmement éloquente en ces termes:

Dans les circonstances actuelles, les homosexuels sont soit sujets à la discrimination, soit forcés d'échapper à cette oppression en cachant leur orientation sexuelle. Aucune de ces deux alternatives n'est acceptable dans une société démocratique. La première viole le principe des droits de la minorité. La seconde constitue certainement l'une des formes les plus oppressives de discrimination—forcer les gens à bâtir leur vie autour du mensonge. Imaginez ce que ce serait pour les hétérosexuels d'être soit exposés à une discrimination injuste, soit forcés de cacher leurs conjoints à leurs camarades de travail et de ne jamais dire la vérité sur leur vie personnelle.

C'est là la situation à l'heure actuelle.

Je voudrais préciser que ce projet de loi ne vise en aucune façon à souscrire à un mode de vie en particulier. Je le répète, il est clair que ce projet de loi ne laisse pas entendre que la majorité souscrit ou ne souscrit pas à l'homosexualité comme mode de vie; il précise plutôt que nous acceptons véritablement le principe de défendre les droits d'une minorité. C'est une chose que de reconnaître qu'une personne a le droit de faire quelque chose et c'en est une autre d'affirmer que c'est la chose à faire pour cette personne en particulier.

La majorité des Canadiens reconnaissent que le respect des libertés civiles démocratiques exige la disparition de toute discrimination à l'endroit des homosexuels et des lesbinnes. Tout comme les Indiens autochtones doivent être protégés contre le racisme et les femmes contre le sexisme, les homosexuels doivent être protégés par la loi contre la phobie qu'ils suscitent chez certains.

Il y a d'autres formes de violence auxquelles sont soumis les homosexuels. La violence de certains éléments extrémistes de groupes évangélistes comme celui de Jimmy Swaggart, qu'on voit à la télévision, incitant les gens à la violence sous le couvert de la doctrine chrétienne. A mon sens, c'est une perversion de la doctrine chrétienne. Lorsque les gens tiennent des propos comme ceux de Jimmy Swaggart dans sa publication *The Evangelist*, nous savons qu'il y a des problèmes. Après avoir cité l'Ancien Testament, voici ce qu'il a déclaré:

A l'époque de l'Ancien Testament, on lapidait l'homosexuel actif.

Puis il a cité les Romains en déclarant ceci:

Dieu nous dit que non seulement l'homosexuel mérite la mort, mais (peut-être) également ceux qui l'approuvent.

Ce genre de littérature haineuse n'a pas sa place dans le Canada d'aujourd'hui. Ceux qui sèment la haine ont favorisé la phobie des homosexuels et des lesbiennes en profitant de l'inquiétude que suscite chez le public la maladie mortelle appelée SIDA. Une crise médicale sévit actuellement dans notre collectivité. Depuis trois ans au Canada, 105 personnes sont mortes du SIDA et leur nombre augmente de façon spectaculaire. Il faut donc accroître les crédits à la recherche ainsi qu'aux programmes éducatifs au sujet de cette maladie mortelle et ce, de façon humaine et responsable.

Pour conclure, je pense que le temps est sans nul doute venu pour nous, Canadiens, d'admettre que l'on ne doit refuser à aucun homme ni à aucune femme l'égalité fondamentale d'accès aux emplois, aux logements et aux services, sous prétexte de ses tendances sexuelles. Ce n'est pas en modifiant nos lois que nous changerons d'un jour à l'autre le cœur et l'esprit des personnes dont la réaction face aux homosexuels et aux lesbiennes sont cause de souffrances et d'oppression. Cependant, ces modifications sont un premier pas essentiel vers l'instauration d'une société où chacun sera admis pour sa valeur et sa dignité propres d'être humain. Ces modifications législatives nous rapprrocheront, du moins nous l'espérons, du jour où aucun homme, aucune femme et aucun jeune étudiant, à Sudbury ou ailleurs, ne sera victime de la crainte, de la violence et de l'intolérance parce qu'il ou elle est homosexuel ou lesbienne. Ce jour-là n'arrivera jamais trop tôt.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, un sous-comité parlementaire a été chargé d'examiner en détail partout dans le pays la question de l'égalité des droits au Canada. Le député de Burnaby (M. Robinson) a très justement déclaré que l'objet du projet de loi dont il parle devrait effectivement être renvoyé à ce sous-comité.

Je tiens à souligner que mon parti ne souscrit absolument pas aux observations du député. Néanmoins, il est vrai que le sujet devrait être renvoyé au sous-comité, car il devrait être discuté et mis aux voix et un rapport devrait être présenté à ce sujet au comité de la justice, puis à la Chambre.

J'ai le sentiment que, très bientôt dans le cours du présent débat, on présentera une autre motion visant à renvoyer l'objet même du projet de loi au sous-comité de la justice. Le gouvernement agrée à cette demande parce qu'il en a déjà reçu beaucoup d'autres du même genre et des avis de témoigner seront délivrés à l'égard de cette affaire.

Je souligne que les observations et propositions faites aujourd'hui par le député de Burnaby ne reflètent en rien mon point de vue ni celui des députés de ce côté-ci de la Chambre.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je compte intervenir dans le débat et présenter une motion. J'ignore s'il y a un député libéral qui veut prendre la parole. Sinon, je serai bref et proposerai la motion mentionnée par le secrétaire parlementaire.

D'abord je voudrais féliciter le gouvernement pour avoir mis sur pied le comité sur l'égalité et féliciter aussi le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer) qui est ici présent. C'est un nouvel élu. Je lui demanderais de faire un succès de cette étude. J'ai grandi dans Etobicoke-Lakeshore. Si le député ne réussit pas, j'y reviendrai pour me présenter contre lui. Je suis certain que ce comité sera une occasion pour lui de se faire valoir.

J'ai écouté l'intervention du député de Burnaby (M. Robinson) qui a expliqué que les Indiens devaient être protégés du racisme, les femmes du sexisme, que les homosexuels méritaient d'être protégés légalement contre l'homophobie. En 1984, il faut encore du courage pour dire ces choses au Parlement du Canada. Ceux qui liront le hansard dans les années à venir se demanderont pourquoi je parle ainsi. Cependant, il reste qu'il faut être très courageux pour aborder ces questions.

• (1720)

La circonscription de Vancouver-Kingsway a déjà été représentée par Angus MacInnis. En dépit de l'opinion publique, il a pris fait et cause pour les Nippo-Canadiens de 1941 à 1945. Il n'est pas ici malheureusement pour voir les résultats de ses efforts, pour comprendre qu'en 1985 on s'efforce de faire quelque chose pour corriger les torts leur ayant été causés. Nous reconnaissons aujourd'hui les conséquences malheureuses des rigueurs du gouvernement à leur égard. Il a fallu bien du temps pour s'en rendre compte.

Son épouse, Grace MacInnis, était l'unique députée féminine à la Chambre des communes en 1968. Aujourd'hui, la Chambre compte de nombreuses députées qui sont très actives. Quand nous voyons aujourd'hui les remous que crée le mouvement féministe, nous nous rendons compte qu'il faut du temps pour accomplir ces choses.

Le député de Burnaby est un homme courageux, direct et à la fine pointe de l'actualité pour certaines questions. Je l'admire beaucoup et il semble que ses électeurs partagent ce sentiment puisqu'il a reçu un appui non négligeable lors des dernières élections.

Le député a parlé de cet homme qui s'est suicidé à la suite d'un malheureux incident dans le sud-ouest de l'Ontario. Cette affaire pourrait donner lieu à un long débat, mais je pense que tous les Canadiens doués de raison tiennent ce suicide pour un gaspillage. Fallait-il nécessairement que cet homme se suicide? Vivons-nous au sein d'une société qui culpabilise à ce point les gens qu'elle les réduit au suicide? Il s'agissait en l'occurrence d'un bon père de famille. Quelque chose ne tourne pas rond. Cet homme n'aurait jamais dû se suicider. J'ai hâte d'entendre ce que les gens auront à dire de cette affaire au comité.

Le secrétaire parlementaire ne devrait pas se dérober trop rapidement, car nous reconnaissons essentiellement le principe de l'égalité. En tant que socio-démocrate, j'estime, à l'instar vraisemblablement de tous mes collègues, que c'est bien de ce principe dont nous discutons. J'estime également que nous devrions traiter tous les gens sur un pied d'égalité et sans faire à leur égard de distinctions injustes. Nous devrions faire cesser la discrimination partout où c'est possible au Canada. C'est un objectif que nous avons tous à cœur. C'est l'un des aspects qui font du Canada un pays à nul autre pareil.

Je suis content de ce projet de loi et je me réjouis de ce que le gouvernement l'ait renvoyé au comité. En outre, je suis heureux que le député d'Etobicoke-Lakeshore préside le comité. Comme il possède toutes les qualités nécessaires, il accomplira, j'en suis persuadé, un excellent travail. Je rends encore une fois hommage au député de Burnaby qui, à force de courage et de ténacité, a su imposer à notre attention ces questions très importantes en matière de liberté civile au sein de notre société. Il s'agit là d'une tradition qu'avait établie le CCF et que maintiennent à l'heure actuelle le NPD et d'autres partis. Des gens comme Gordon Fairweather, John Diefenbaker et Pierre Trudeau ont beaucoup travaillé pour défendre ces principes très importants.

J'aimerais proposer ce qui suit:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«Que le projet de loi C-225, tendant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et son sujet renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

Le président suppléant (M. Charest): Les députés ont entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement à la motion principale?

Des voix: D'accord.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le consentement unanime est-il nécessaire?

Le président suppléant (M. Charest): La motion est sujette à débat.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'apporter une brève contribution au projet de loi à l'étude lequel est présenté par le député de Burnaby (M. Robinson). Il faut aussi, évidemment, parler de l'amendement présenté par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

Tout d'abord, je veux féliciter ces deux députés pour avoir eu le courage de présenter à la Chambre ce sujet quand même controversé, mais qui, à mon avis, en 1985, doit faire l'objet d'un débat quelque part au Parlement, soit à la Chambre, soit dans un des comités de la Chambre.

On se rappellera que c'est en vertu du bill omnibus de 1968, présenté par un gouvernement libéral, que l'illégalité qui entourait toute la question homosexuelle avait été levée. A l'époque, on parlait de sortir le gouvernement des chambres à coucher. En un mot, ce que le bill de 1968 faisait c'était, si l'on veut, d'enlever l'aspect criminel de personnes qui avaient des relations homosexuelles. Cela n'a pas livré comme message cependant au public canadien que cette Chambre, que le gouvernement de l'époque, ni que les partis d'opposition en votant ce projet de loi voulaient encourager ou faire la promotion de l'homosexualité au Canada. Au contraire, ce que cette Chambre tentait de transmettre comme message au public canadien, c'était un esprit de tolérance, un esprit d'acceptation pour des principes qui ne sont pas toujours partagés par la majorité.

C'était, en un sens, une façon de réduire la tyrannie de la majorité sur les minorités, sur les personnes qui, souvent, partagent des idées marginales.

Reste que, aujourd'hui, il est un sentiment très répandu dans la population canadienne, même par ceux qui ne partagent pas les idées de la communauté gaie, que les personnes qui font partie de ce groupe minoritaire sont l'objet d'une discrimination et que le temps est venu d'en discuter au Parlement canadien et de prendre des mesures appropriées pour que tous soient égaux devant la protection que la Charte canadienne des droits et libertés apporte.

Ce sujet, à mon avis, doit aller en comité. Je félicite d'ailleurs le gouvernement d'être d'accord. De plus, à mon avis, l'amendement, qui a été présenté par le député de Vancouver-Kingsway, rend la discussion de ce sujet encore plus facile, puisqu'il ne s'agit plus d'un projet de loi que nous déférons au comité, mais c'est la substance même du projet de loi, c'est la question à savoir: Est-ce que la Charte canadienne des droits et libertés donne des protections suffisantes contre la discrimination envers les personnes homosexuelles?

Déjà, monsieur le Président, suffit-il de mentionner la Charte des droits de certaines provinces, dont celle d'où je viens, le Québec, qui contient des protections contre la discrimination envers l'homosexualité. Aussi, à mon avis, il faudrait avoir des oeillères pour s'opposer à ce qu'au moins le sujet, la substance de la question soit déférée à un comité approprié de cette Chambre pour être discutée. Bien sûr, il s'en trouvera au Canada qui ne seront peut-être pas d'accord sur la proposition d'ajouter des protections aux personnes homosexuelles. Cependant, l'idée de déférer le sujet au comité leur permettra de venir s'exprimer; elle permettra aussi à ceux qui défendent ce point de vue de venir ici, à Ottawa, devant le Parlement canadien exprimer leur opinion.

Pour ma part, je suis en faveur de l'amendement qui a été apporté par le député de Vancouver-Kingsway. Je pense que le temps est venu de discuter de cette question ouvertement ici au Parlement.

• (1730)

[*Traduction*]

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je vais être très bref, car je n'ai pas l'intention de remettre en cause l'amendement ou le souhait du secrétaire parlementaire qui a demandé le renvoi de cette question au comité. Je tiens simplement à dire que je regrette certaines remarques du député de Burnaby (M. Robinson), surtout celles à propos des chrétiens évangélistes. Je ne crois pas qu'elles aient relevé la teneur de son exposé. Ce serait plutôt le contraire. Je ne crois pas qu'un député devrait faire valoir pareil point de vue à la Chambre.

Monsieur le Président, personne ne favorise la compréhension et la tolérance envers un groupe en s'en prenant à un autre groupe. Nous devons envisager de telles questions dans la plus large perspective possible en nous mettant à la place de ceux avec lesquels nous sommes en désaccord. Nous devons tâcher de comprendre leur point de vue.

Tout comme le député de Burnaby, j'éprouve moi aussi de l'horreur pour tout ce qui incite à la violence contre un groupe quelconque de notre société. Mais nous devons respecter les valeurs et les croyances qui font partie de nos traditions, des traditions que la plupart des Canadiens respectent.

Sous certains rapports, je suis heureux que le porte-parole du gouvernement ait proposé de renvoyer cette question au comité. D'une part, j'estime que le Parlement doit examiner scrupuleusement la proposition dont nous avons été saisis. Or, nous ne pouvons le faire en l'espace d'une heure. Il faut une étude plus appronfondie que seul un comité peut entreprendre. Nous devons entendre le point de vue de différents groupes qui présenteront des instances au comité et il se peut qu'ils avancent des arguments valables contre cette proposition, qu'ils disent certaines choses que le Parlement doit entendre pour pouvoir en établir le bien-fondé. Nous ne pouvons le faire dans l'heure qui nous est allouée, mais le comité pourrait certes nous en fournir l'occasion.

Surtout, monsieur le Président, j'estime que l'examen de cette question par le comité permettra aux députés, quel que soit leur parti ou leurs convictions personnelles, et à tous les Canadiens, quels que soient leurs antécédents, de s'interroger sur la distinction très importante qu'il convient de faire entre la moralité personnelle et le droit, qu'il s'agisse du droit coutumier ou du droit criminel. Nous n'avons pas besoin, en raison de nos convictions personnelles, d'utiliser le droit pour imposer ces convictions à d'autres. Inversement, en modifiant la loi, nous ne sous-entendons pas de changement de la perspective morale de la part des députés, pris individuellement, ou du Canada, en tant que société. Je ne pense pas que le fait d'apporter des changements au statut des homosexuels devant la loi constitue une approbation implicite de l'homosexualité. Que nous approuvions ou désapprouvions cette conduite est une question de conviction personnelle, que nous adoptons en tant qu'individu et que nous avons le droit d'adopter. Nous pouvons insister pour prendre cette position en tant que députés non seulement dans notre propre comportement, mais dans notre attitude vis-à-vis des autres.

Tous les Canadiens ont le droit d'être égaux devant la loi. Tous les Canadiens ont le droit à ce qu'on appelle «les droits de la personne» dans la motion initiale. Nous avons ces droits pour une seule raison, c'est que nous sommes des êtres humains et que nous avons par conséquent le droit de revendiquer certains droits et privilèges de ce seul fait.

C'est sous cet angle que j'examine la motion et je suis heureux que le comité et la Chambre aient l'occasion d'étudier à nouveau cette proposition. Je ne veux pas donner l'impression aux Canadiens que nous changeons d'attitude en tant que députés à l'égard du comportement personnel ou des valeurs personnelles. Nous examinons de près les droits des Canadiens, surtout ceux d'un groupe de Canadiens; nous voudrions que tous les citoyens possèdent ces droits parce que ce sont des gens tout comme nous.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je me propose d'être bref et je n'ai pas l'intention de parler de la substance de cette motion. Toutefois, je ne pense pas qu'il faille renvoyer la question au comité. Une des raisons, c'est que le 17 avril sera un jour capital et historique pour notre pays. Ce jour-là, en effet, les dispositions de la Charte des droits et des libertés portant sur le droit à l'égalité entreront en vigueur. Le gouvernement a présenté le projet de loi C-27 dont nous discuterons demain. Il a aussi publié un document portant sur la question de l'égalité dans les lois fédérales. En réalité, avec le projet de loi C-27, le gouvernement se propose de régler les aspects non controversés de l'égalité, c'est-à-dire surtout de modifier la terminologie de certaines lois, par exemple de remplacer mari et femme par «conjoint» et fils et fille par «enfant». Par ailleurs, le gouvernement a renvoyé les aspects les plus controversés de l'article 15 sur les droits à l'égalité au sous-comité spécial présidé par le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer).

Personnellement, je ne suis pas convaincu de l'utilité de ce sous-comité. Le 17 avril de cette année, l'article 15 deviendra la loi suprême du pays. Aucune majorité fédérale ne peut modifier cette loi suprême, car elle fera partie de la Constitution et de la Charte des droits et des libertés du Canada. Il appartiendra aux tribunaux d'interpréter cet article de la Charte pour fixer les limites de son application.

A mon grand regret et à celui de tous ceux qui n'ont pas ménagé leurs efforts pendant le débat constitutionnel, le gouvernement n'a pas pris de mesures concrètes pour corriger les inégalités, les anomalies et les formes de discrimination qui existent dans les lois fédérales. A ce sujet, je crois qu'il y a plus de 1,000 lois et règlements fédéraux. Le gouvernement précédent avait entamé une vérification des lois et avait l'intention de les modifier en profondeur pour les rendre conformes à l'article 15 de la Charte des droits et des libertés. Au lieu de prendre l'initiative de donner une définition de «l'égalité», le gouvernement a décidé de prolonger le débat public et les consultations sur cette question. Par conséquent, les membres du sous-comité spécial du comité de la justice et des questions juridiques se rendront dans les différentes régions du pays pour entendre les opinions des Canadiens.

Un militant dans le domaine des droits de la personne a déjà dit qu'on ne pouvait définir les droits de la minorité selon les vues de la majorité. Monsieur le Président, c'est pourtant ce que le gouvernement propose, semble-t-il. Le sous-comité va parcourir le pays pour recueillir les vues des gens et il ne fait aucun doute que ce sera surtout la majorité qui se fera entendre. Or, il arrive parfois que les gouvernements doivent indiquer la voie à suivre. Il arrive aussi parfois qu'ils doivent prendre des décisions pénibles. Je trouve que c'est maintenant, monsieur le Président, que le gouvernement doit donner sa définition de l'égalité, qu'il doit rendre public sa propre interprétation de l'article 15(1) de la Charte des droits et des libertés. Il ne fait aucun doute que ces quelques dizaines de mots seront prétexte à des millions et des millions d'autres mots dans le domaine de la jurisprudence quand les tribunaux s'efforceront de définir cet article-là.

• (1740)

Mais en refusant de donner le ton, c'est-à-dire en ne modifiant pas la loi pour supprimer les inégalités qui subsistent dans la législation fédérale, le gouvernement ouvre la voie aux contestations juridiques. Il force les groupes minoritaires, Indiens, femmes, minorités visibles, homosexuels, lesbiennes et autres à reprendre le combat juridique. Ces groupes ont remporté la bataille entreprise en 1982 et leurs démarches ont abouti à l'article 15(1). Mais voilà que le gouvernement leur dit de reprendre de nouveau la lutte en venant témoigner devant un comité. Une fois que le sous-comité en aura terminé, il transmettra ses recommandations au gouvernement. Ensuite, tous les opprimés et les victimes de discrimination devront attendre d'autres projets de loi visant à modifier la loi actuelle.

Je crois que si j'étais moi-même victime de discrimination, je ne me donnerais pas la peine de comparaître devant ce comité spécial, car je perdrais carrément mon temps. J'opterais plutôt pour une assignation des responsables devant les tribunaux. Je m'adresserais immédiatement aux tribunaux et je leur demanderais de définir le sens du paragraphe (1) de l'article 15. C'est, je le répète, la loi qui prime tout au Canada, à l'heure actuelle. Le gouvernement seul ne peut modifier le paragraphe (1) de l'article 15. En effet, il faut, sauf erreur, obtenir le consentement de sept provinces représentant la moitié de la population avant d'effectuer ce changement. Je reconnais qu'il y a une disposition dérogatoire, mais à mon avis, il ne faudrait pas y recourir et son existence même m'inquiète. Le paragraphe (1) de l'article 15 est ainsi conçu:

> La loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Il y a une lacune, et c'est l'inclination sexuelle. Il n'en est pas question. Il fait nul doute que la question a été débattue longuement à la Chambre et au comité et qu'une décision a été prise. Je n'étais pas ici à ce moment-là, mais il a fallu faire de nombreux compromis pour assurer l'adoption d'une Charte des droits et libertés. Un de ces compromis a été que l'adoption du projet de loi serait différée de trois ans pour permettre au gouvernement et aux provinces de veiller à ce que leur législation respective soit conforme à la Charte des droits et libertés. Comme vous le savez, monsieur le Président, bien que le gouvernement précédent ait entrepris la vérification de notre législation et entamé le processus, nous n'avons pas achevé cette tâche pendant cette législature-ci. Je m'attendais vraiment à ce que le gouvernement présente ce projet de loi pour faire du 17 avril un jour mémorable à caractère historique.

Le document de travail intitulé «Les droits à l'égalité et la législation fédérale» et déposé par le gouvernement révèle que la liste qui figure dans cet article est illimitée, car même si l'inclination sexuelle n'y figure pas, elle n'est pas exclue, puisque la liste n'est pas présentée comme complète. En raison du libellé de cet article, on pourrait contester avec succès devant les tribunaux la discrimination fondée sur l'inclination sexuelle.

Revenons à la solution proposée par le gouvernement et les néo-démocrates. Ces deux partis proposent le renvoi de la question au comité permanent de la justice et des questions juridiques; je présume qu'elle sera également renvoyée au sous-comité qui voyagera un peu partout dans le pays. Bien que je n'approuve pas ce déplacement du fait que, à mon avis, le gouvernement devrait prendre l'initiative de modifier la loi en donnant aux Canadiens une bonne définition de la notion d'égalité, chose certaine, il sera question, lors des audiences du comité, de l'orientation sexuelle. Voilà pourquoi je termine en remettant en question l'utilité de cette solution. Le gouvernement cherche peut-être à transmettre un message concernant sa position sur ce projet de loi. Personnellement, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en renvoyer expressément le sujet, car il en sera certainement question au comité. Mais, là encore, ceux qui perdront leur temps en assistant aux audiences de ce sous-comité auraient peut-être intérêt à aller immédiatement devant les tribunaux pour y obtenir une interprétation juridique de la notion d'égalité dans le Canada d'aujourd'hui.

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, en ma qualité de député qui a l'honneur de présider le sous-comité des droits à l'égalité, je ne peux pas laisser passer les observations que nous venons d'entendre sans riposter. A mon arrivée à la Chambre, cet après-midi, je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais simplement d'écouter ce que le député de Burnaby (M. Robinson) avait à dire sur ce projet de loi que nous renverrons au comité permanent. Je m'en réjouis, car on pourra alors y examiner attentivement le sujet et y entendre tous les points de vue. Voilà pourquoi je ne tiens pas le moindrement à parler longuement ni à courir le risque que la discussion sur la résolution se prolonge au point que la mesure ne soit pas renvoyée au comité.

En ce qui concerne, cependant, les propos du député de York-Sud-Weston (M. Nunziata), je vais donner brièvement mon avis maintenant, et lorsque nous discuterons du projet de loi C-27, je reprendrai la parole plus longuement cette fois, car le député a exprimé un point de vue qui, s'il était partagé par la grande majorité des députés ou des citoyens du pays en général, risquerait de nuire à la poursuite de notre objectif qui est, notamment, de favoriser une égalité réelle entre les hommes et les femmes de toutes les origines, qui forment la nation et qui sont fiers de se dire Canadiens.

En disant que ce serait pour les gens gaspiller leur temps et leur énergie que de comparaître devant notre comité, le député cause, je crois, un très grave préjudice au processus parlementaire de notre pays. Lorsqu'il dit que la meilleure chose à faire est d'émettre un bref, de comparaître devant un tribunal et d'essayer d'obtenir justice aux termes de la Charte, je réponds que c'est là le point de vue légaliste le plus étroit qui puisse être. J'invite le député à songer en fait aux traditions de son parti et des autres partis représentés à la Chambre pour ce qui est de réaliser l'égalité, et d'établir des programmes et des lois comme fondements en droit dont peuvent s'inspirer hommes et femmes pour être et paraître égaux, non seulement en vertu de la loi mais devant la loi.

Prétendre que c'est là une question exclusivement de droit, c'est ne pas pouvoir ou presque saisir l'essentiel et la portée de la question. Les questions qui sont renvoyées au sous-comité de l'égalité des droits ne sont pas des questions strictement juridiques. Oui, elles découlent de la Constitution. Oui, elles relèvent du droit constitutionnel. Oui, des juristes ont leur mot à dire à cet égard. Mais, en réalité et essentiellement, il est question ici de la politique socio-économique et culturelle canadienne que traduisent les lois promulguées au fil des décennies. Notre but est de déterminer si ces lois peuvent maintenant être modifiées. Chaque fois que des distinctions sont faites, nous devons nous assurer qu'elles sont valables et qu'elles ne reposent sur aucune pratique ou attitude discriminatoire. En apportant les modifications qui s'imposeront, nous allons considérer attentivement ce qui se faisait auparavant afin de ne pas risquer de détruire d'importants rapports sociaux qui se seraient établis dans les lois et coutumes du Canada au fil des décennies.

• (1750)

Je constate, monsieur le Président, que nous avons entamé un triple processus. Il y a d'abord les modifications d'ordre administratif visant strictement à rayer des statuts fédéraux les dispositions à caractère discriminatoire. C'est là l'objet du projet de loi C-27 dont la Chambre est maintenant saisie. Il y a aussi le processus par lequel les conflits et les contestations seront portés devant les tribunaux pour que les juges décident si des droits sont effectivement lésés et ce qui doit être modifié. Ce processus débutera bel et bien le 17 avril, mais il se poursuivra tant que le Canada existera et tant que nous aurons la Charte des droits et des libertés. Le principal processus, celui que nous avons entamé en tant que comité, consiste à examiner les considérations politiques générales et délicates que soulèvent les nouvelles dispositions de l'article 15.

Pour dire les choses très simplement, monsieur le Président, si en tant que députés nous ne relevons pas ce défi pour analyser en profondeur les 1,100 lois fédérales et faire en sorte qu'elles soient harmonisées avec l'esprit et la lettre de l'article 15, nous aurons alors abdiqué notre rôle de parlementaires et ce seront les juges non élus qui siègent dans nos tribunaux qui deviendront les véritables législateurs du pays. Quant à moi, je préfère que nos lois se fassent au Parlement, par ceux et celles qui ont été élus à cette fin par la population.

Je ne recule pas devant le processus de consultation qui a été amorcé. Je pense qu'il vaut beaucoup mieux entendre les Canadiens et les Canadiennes parler de ces questions. Les questions dont nous sommes saisis peuvent donner lieu à des divergences d'opinions entre hommes et femmes raisonnables. Plutôt que d'avoir un ministre de la Justice (M. Crosbie) qui présente les arguments et qui décide ce que les lois doivent être, il vaut beaucoup mieux que la question soit confiée à un comité pour qu'il mette en balance tous ces points de vue et qu'il les entende collectivement.

Le député de York-Sud-Weston a parlé avec une certaine fierté de l'inventaire des lois fédérales que le gouvernement précédent avait entrepris. Il y a moins de deux heures en fait, quand notre comité siègeait, nous avons entendu le ministre de la Justice dire que le réexamen des lois fédérales en regard de l'article 15 n'a pas été entrepris avant janvier 1984. Ce fait étant devenu notoire et connu des autres députés de son parti, je ne vois pas l'utilité de sa part de venir se lamenter à la Chambre qu'on ne fasse rien à ce sujet. Avec les questions d'échanges commerciaux, ce sujet est absolument la question de la décennie. Elle mérite le temps et le soin qu'on lui consacrera.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Waddell est adopté.)

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puis-je parler sur la motion principale?

Le président suppléant (M. Charest): Oui, vous pouvez parler de la motion modifiée.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je ne puis m'empêcher de répondre aux observations du député d'Etobicoke-Lake Shore (M. Boyer). Je disais que par son inaction, par sa crainte des décisions difficiles, le gouvernement oblige les groupes minoritaires à s'adresser aux tribunaux. Si l'on tient sérieusement à l'égalité, il y aurait avantage à s'adresser aux tribunaux plutôt que d'attendre que le sous-comité écoute les députations et d'attendre la présentation d'un projet de loi à la Chambre. Je suis sceptique quant aux résultats qu'obtiendra ce comité itinérant. Il y a des questions qui sont soulevées dans le document de travail en question. Dans un communiqué, le ministre de la Justice (M. Crosbie) pose la question à laquelle ce sous-comité doit répondre, celle de savoir si les conditions de durée de travail qui donnent droit aux prestations de maternité dans le cadre de l'assurance-chômage doivent être plus longues que les conditions posées aux prestations ordinaires.

La question va être discutée devant ce comité spécial; et en fin de compte ce sera le gouvernement qui aura à décider. Est-ce que la législation existante crée l'inégalité? Est-ce qu'il faut modifier la loi sur l'assurance-chômage? Le gouvernement devra prendre cette décision. Il me semble vouloir gouverner à coups de plébiscites et de sondages d'opinion publique. Il a peur de prendre des décisions difficiles et de progéter les groupes minoritaires. Il a peur de froisser qui que ce soit. Si vous êtes sincères et honnêtes et croyez en l'égalité, vous prendrez ces décisions difficiles.

En rouvrant les vieilles blessures et en publiant un document d'étude, le gouvernement laisse entendre à ces groupes minoritaires que tout est encore une fois ouvert à discussion. Les droits à l'égalité figurent déjà à l'article 15 de la Charte des droits et libertés, mais nous devons maintenant définir ce qu'il faut entendre par égalité. Monsieur le Président, je croyais que c'était sur toute cette question que le débat avait porté en 1982 et avant.

M. Robinson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'hésite à interrompre le député, mais il a commencé par dire qu'il n'avait nullement l'intention d'étouffer la motion en en prolongeant la discussion. Dans l'esprit de collaboration dont il a déjà fait preuve, j'espère qu'il se rend peut-être compte qu'il risque justement de le faire.

M. Nunziata: Pour répondre au député de Burnaby (M. Robinson), je n'ai pas dit que je n'avais pas l'intention d'étouffer le projet de loi en en prolongeant la discussion, et je n'en ai effectivement pas l'intention, mais il me paraît nécessaire de répliquer aux observations du député d'Etobicoke-Lakeshore. Cela m'inquiète beaucoup que le comité rouvre la discussion sur la question de l'égalité. On force ainsi ces gens à plaider leur cause s'ils tiennent vraiment à promouvoir leurs objectifs particuliers. Le gouvernement devrait prendre ces décisions sur les questions soulevées dans le document d'étude.

• (1800)

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. La motion modifiée est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée de M. Robinson est adoptée, le projet de loi est retiré, et la question est renvoyée au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

Le président suppléant (M. Charest): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

La motion d'ajournement est présentée d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'AGRICULTURE—LES QUOTAS DE BŒUF IMPORTÉ. B) LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, hier, en l'absence du ministre de l'Agriculture (M. Wise), j'ai posé une question au ministre suppléant de l'Agriculture au sujet de la position du gouvernement concernant les quotas de viande importée, surtout les importations de bœuf en provenance de la Communauté économique européenne et des États-Unis.

Le 21 décembre, après trois mois et demi de pouvoir, le gouvernement a invoqué la Loi sur les importations de viande à cause de l'entrée massive, l'automne dernier, de viande de bœuf ayant fait l'objet de subventions. Le gouvernement a fixé les contingentements à 146.5 millions de livres de bœuf. S'il est vrai que le gouvernement a pris trois mois et demi à se décider, je pense qu'il faut quand même féliciter le ministère, surtout compte tenu des instances présentées par l'Association des éleveurs canadiens et d'autres groupes.

Les quotas consentis à la CEE ont été fixés à 5.9 millions de livres et pourtant le gouvernement a déjà laissé entrer quelque 7 millions de livres au Canada. Je sais aussi que le gouvernement a négocié une augmentation de 44 millions de livres, ce qui porte le quota pour les États-Unis de 21 millions à 65 millions de livres.

Selon un communiqué de la Presse canadienne du 15 mars, il semble que la CEE réclamerait un quota de 23 milliers de tonnes ou encore 51 millions de livres de bœuf. La communauté veut absolument faire passer le quota de 5.9 millions à quelque 33 millions pour l'année en cours. Elle a déjà imposé des droits compensateurs contre un certain nombre de denrées agricoles, par exemple le miel, le sirop d'érable, le tabac, la graine de moutarde et nombre d'autres articles, représentant 51 millions de livres. Selon le ministre suppléant de l'Agriculture, le Canada serait en train de négocier avec la CEE. Cependant, je ne vois aucune raison de négocier puisque la CEE a expédié sur le marché canadien en 1984 de la viande qui avait été subventionnée jusqu'à concurrence de 48¢ la livre. De 1978 à 1983, la moyenne s'était établie à 5.9 millions de livres et je ne comprends pas pourquoi le gouvernement devrait accepter 33 millions de livres ou même davantage.

Par comparaison, les États-Unis autorisent l'importation de quelque 11 millions de livres de viande. Pourtant le marché américain qui compte 240 millions de consommateurs, est dix fois plus grand que le marché canadien. Si 11 millions de livres suffisent aux Américains, le Canada devrait se contenter de 5.9 millions au maximum.

Le ministre a dit qu'il était en train de négocier. Je me demande s'il va autoriser l'importation des 31 millions que réclame, dit-on, la CEE. Autrement dit, nos importations de viande de diverses sources—l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Nicaragua, les États-Unis et la CEE—représenteraient près de 216 millons de livres.

• (1805)

Il importe que le gouvernement fasse preuve d'un peu de cran et cesse d'agir comme une chiffe molle. Il doit se présenter sans hésiter au tribunal du GATT, à Genève, et se battre pour nos éleveurs de bœuf, compte tenu des 51 millions de livres de bœuf subventionné autorisées l'an dernier et de ce que la CEE exige maintenant. J'insiste sur ce point, si le gouvernement ne le fait pas, le Canada deviendra un dépotoir pour le reste du monde parce que d'autres pays sauront que le gouvernement du Canada n'est pas disposé à aller au GATT se battre contre les droits compensateurs comme ceux que propose d'imposer la CEE.

Il est intéressant de noter que le ministre australien du secteur primaire a exprimé son inquiétude et offert son appui au Canada. En effet, sauf erreur, l'Australie a proposé de nous appuyer au tribunal du GATT pour empêcher les ventes en gros à perte de bœuf subventionné sur le marché canadien de la viande rouge.

J'espère sincèrement que le secrétaire parlementaire pourra nous dire que le gouvernement est disposé à intervenir à la défense de nos éleveurs de bœuf et pour maintenir l'intégrité de nos importations de viande, qui ont été fixées à 146.5 millions de livres pour l'année civile en cours.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai presque envie d'encadrer une des phrases que mon collègue d'Algoma (M. Foster) vient de prononcer il y a quelques minutes, lorsqu'il a dit qu'il s'agissait d'une bonne mesure prise par le gouvernement. A mon avis, c'est la première fois; il faudrait que je relise les hansards, je n'ai pas une longue expérience de commentaires élogieux de la part de mon collègue d'Algoma.

Monsieur le Président, il est bien évident que le gouvernement n'est pas en train de plier sous la pression, mais il est davantage en consultation avec les pays fournisseurs, comme cela a été annoncé au moment de l'imposition des restrictions à l'importation. Le Canada, monsieur le Président, a certaines obligations commerciales internationales et des droits qui exigent que les pays exportateurs aient l'opportunité de participer de façon consultative tel que cela se produit à l'heure actuelle.

[*Traduction*]

En ce qui concerne la CEE, bien qu'elle ait annoncé publiquement son intention d'user de représailles contre le régime canadien de contrôles à l'importation conformément aux droits que lui confère le GATT, ce n'est pas le critère essentiel sur lequel s'appuie le gouvernement. Au contraire, comme nous l'avons annoncé, nous comptons formuler une entente qui continuera à protéger l'industrie canadienne contre la concurrence injuste et préjudiciable des importations.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est bien évident qu'une entente négociée est préférable à une série d'attaques et de contre-attaques dont personne ne bénéficie et qui ne contribuent aucunement à bâtir une politique de commerce à long terme. Les électeurs canadiens et la population canadienne nous l'ont dit de façon très claire le 4 septembre dernier.

A mon avis, la période de confrontation est finie. On doit négocier et discuter avec nos partenaires. Il est facile de parler, de se lever, de se battre pour les agriculteurs canadiens. La question n'est pas de se battre, la question est de régler les problèmes. Nous en avons réglé; c'est ce que nous faisons, monsieur le Président, depuis le mois de septembre, peut-être sans tambour ni trompette à certains moments, mais l'important c'est de régler les problèmes. Il est important d'assurer aux producteurs canadiens une saine gestion tant des importations et du marché domestique que du marché d'exportation. C'est ce que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) a fait depuis le début, et c'est ce que le gouvernement va continuer à faire dans les semaines et les mois qui s'en viennent. On n'a pas à s'inquiéter, je penser, de la façon dont le dossier est traité présentement. Je pense que nous avons fait ce que nous devions faire et je peux rassurer l'honorable député d'Algoma (M. Foster) en lui disant que les producteurs de bœuf canadiens pourront compter sur notre vigilance relativement à cette question.

• (1810)

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES—LES MISES À PIED AU CANADIEN NATIONAL. B) LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais revenir cet après-midi sur certaines questions que j'ai soulevées à la Chambre au sujet de licenciements au Canadien National. Il y a quelque temps, je me suis inquiété du licenciement de wagonniers annoncé au début de mars, décision que le Canadien National a expliquée par une réduction de la charge du travail dans le domaine du matériel roulant pour les trains de voyageurs. Cette réduction de la charge de travail est reliée à la décision de VIA Rail d'abandonner les projets de rénovation du vieux matériel, décision qui, selon moi, se révélera une erreur. Lorsque le service-voyageurs sera rétabli sur plusieurs itinéraires au mois de juin, les chemins de fer auront besoin de tout le matériel possible et ils ne pourront pas compter sur le nouveau matériel.

Je me suis inquiété récemment de la décision que le CN a annoncée il y a quelques jours de procéder à des licenciements encore plus importants en congédiant quelque 474 cheminots. L'injustice de ce licenciement est aggravée par le fait que le CN a choisi de ne donner à ces travailleurs que deux semaines de préavis, alors que normalement le préavis devrait être de plusieurs semaines. Le CN a invoqué le règlement contenu dans le Code canadien du travail qui prévoit que les sociétés n'ont pas à donner le préavis ordinaire dans le cas où les employés recevront des prestations d'assurance-chômage supplémentaires.

Bon nombre des jeunes ouvriers licenciés aux ateliers Transcona, par exemple, ne seront pas admissibles à ces avantages, car ils n'auront pas travaillé pour la société les deux années requises et pourtant, ils ne recevront que le préavis minimum de deux semaines. A mon avis, cela va à l'encontre de l'esprit et de la lettre du Code canadien du travail. Le Canadien National devrait avoir honte. Je ne vois vraiment pas comment le président du CN peut s'attendre à augmenter la productivité et à améliorer l'image de marque de sa société en agissant de cette façon. Je ne me mettrai certainement pas en quatre pour quelqu'un qui est prêt à me priver de mon gagne-pain en me donnant un préavis de deux semaines seulement, afin d'améliorer sa marge bénéficiaire trimestrielle.

Ce qu'il faut, c'est la sécurité d'emploi, ce que les syndicats des chemins de fer négocient à l'heure actuelle. On en était à l'étape de la conciliation, et on l'est toujours, au moment du licenciement. Où veut en venir le CN? Essaie-t-il de réduire son personnel avant d'accepter une clause de non-licenciement ou est-ce simplement la pratique révoltante qui remonte à des années et qui consiste à licencier en période de négociations?

J'affirme au gouvernement et au ministre que si le nouveau gouvernement veut vraiment essayer d'entreprendre une ère nouvelle dans le domaine des relations ouvrières-patronales, il doit au moins demander au CN de donner le préavis normal aux employés qui ont été congédiés par suite de la dernière annonce. S'il est vraiment sérieux, il ordonnera au CN d'annuler entièrement les congédiements, vu que les négociations se poursuivent, et de cesser de demander aux employés des chemins de fer et à leurs familles de payer pour remplir les besoins financiers à court terme de cette société de la Couronne.

Le CN a été autorisé à louer du matériel roulant à des sociétés ferroviaires américaines. Lorsqu'ils ont besoin de réparations, ces milliers de wagons ne restent pas au Canada, mais sont envoyés aux États-Unis, ce qui crée et maintient des emplois chez nos voisins du sud. Est-ce la nouvelle stratégie du gouvernement pour créer des emplois, des emplois et encore des emplois au Canada? Au lieu de louer du matériel américain, nous devrions employer tous les travailleurs des chemins de fer canadiens pour entretenir notre propre matériel roulant pour le transport, tant des voyageurs que des marchandises, et nous devrions instaurer le programme de réparation des wagons couverts que devait entreprendre Transcona et permettre éventuellement à Transcona de construire les nouveaux wagons-trémies dont on est sur le point de fabriquer un prototype.

En permettant aux employés de continuer à travailler pour les chemins de fer, nous investissons dans notre avenir. C'est un moyen de rétablir cette confiance dont le gouvernement ne cesse de parler. Ce serait un moyen de mettre fin à l'érosion de la main-d'œuvre du CN et du CP qu'ont entraînée leurs stratégies cupides à court terme et leur manque d'esprit critique à l'égard de l'évolution technologique qui compromet de plus en plus la sécurité des employés et du public.

• (1815)

Les effectifs du CN et du CP ont diminué littéralement de plusieurs milliers d'employés ces dernières années. Si les sociétés ferroviaires en font à leur tête, leurs effectifs diminueront encore de beaucoup. Qu'il s'agisse de la tentative de supprimer les fourgons de queue, des changements apportés à la bosse de gravité à la gare de triage Symington, où l'on en demande beaucoup trop à un ordinateur de la nouvelle génération et où l'on enlève toute possibilité au jugement humain d'entrer en jeu en supprimant les freins de voie manuels et en projetant d'utiliser des locomotives robotisées dans la gare de triage, ou qu'il s'agisse de la tentative en vue de réduire la fréquence et la qualité de l'inspection des wagons en utilisant des agents de train plutôt que des wagonniers, ou du projet visant à supprimer les limites divisionnaires comme celle de Nakina, en Ontario, il faudrait que le gouvernement fédéral intervienne dans tout cela et permette aux parlementaires et au public d'examiner de près les activités des sociétés ferroviaires canadiennes.

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à la question que m'a posée le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). Je précise toutefois qu'il a a évoqué dans son entrée en matière certains éléments qui ne sont pas de mon ressort.

En ce qui concerne la mise à pied de 474 travailleurs des chemins de fer du Canadian national à Montréal, Winnipeg, Moncton et divers autres endroits, la Partie III du Code canadien du travail prévoit la prestation d'un avis de 16 semaines et la création d'un comité de planification patronal-syndical lorsqu'une entreprise licencie cinquante employés ou plus d'un établissement au cours d'une période de quatre semaines. L'obligation de donner un avis collectif ne supprime en rien celle de remettre à chaque employé visé un avis de deux semaines ou, à défaut, de lui payer deux semaines de salaire.

Aux termes du Code du travail, une mise à pied ne constitue pas un licenciement lorsqu'elle dure moins de trois mois, si elle

dure plus de trois mois mais que l'employé touche des prestations de chômage supplémentaires ou, encore, si elle dure jusqu'à cocurrence de douze mois mais que l'employé conserve le droit d'être rappelé au travail conformément à une disposition de la convention collective. Cependant, la mise à pied devient licenciement à l'échéance des dispositions précédentes, notamment lorsque prennent fin les prestations de chômage supplémentaires ou, si la convention collective prévoit le droit d'être rappelé au travail, lorsque la mise à pied dépasse douze mois.

Les fonctionnaires du ministère du Travail ont mené une enquête dans la région du Saint-Laurent à la suite d'une plainte provenant de la division V-2 selon laquelle on n'aurait pas respecté les dispositions concernant le licenciement collectif. Je suis heureux de signaler que le CN compte verser à chaque employé cinq semaines de prestations de chômage supplémentaires par année de service et, d'autre part, que chaque employé conserve indéfiniment, en vertu de la convention collective, le droit d'être rappelé au travail. Pour l'instant, on ne semble pas avoir enfreint les dispositions du Code concernant le licenciement collectif. Les mises à pied dont il est question ne sont pas des licenciements aux termes du Code étant donné que les employés toucheront des prestations de chômage supplémentaires.

Les fonctionnaires régionaux du ministère du Travail surveilleront la situation afin de s'assurer que tous les employés touchés bénéficient des avantages prévus dans le Code et que toutes les dispositions du Code soient respectées, étant donné que les prestations d'assurance-chômage supplémentaires prendront fin à des dates différentes, selon le nombre d'années de service de chaque employé. Il y a donc lieu de conclure, à l'intention du député et de la Chambre, que nous tenons à ce que les dispositions du Code canadien du travail soient respectées. Le ministère du Travail entend ne jamais déroger à la loi qui le régit.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES—LE LICENCIEMENT DES LESBIENNES. B) ON DEMANDE L'ASSURANCE QU'IL N'Y AURA PAS D'AUTRES CONGÉDIEMENTS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le 5 mars dernier, j'ai interrogé le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) au sujet d'une situation très grave en Nouvelle-Écosse où cinq femmes, membres des Forces armées canadiennes, qui se trouvaient être des lesbiennes, ont perdu leur poste à la base militaire de Shelburne. J'ai alors fait remarquer au ministre que ces femmes ne menaçaient en rien la sécurité nationale et qu'elles étaient des membres compétents des Forces armées. Je lui ai demandé pourquoi il continuait de permettre que figure dans nos statuts une mesure qui est si discriminatoire à l'endroit des homosexuels et des lesbiennes.

● (1820)

Je profite de cette occasion pour développer la question et dire que cela m'inquiète vivement que ce genre de licenciement puisse se produire de nos jours au Canada. La politique actuelle des Forces armées canadiennes est énoncée dans les ordonnances 19-20 des Forces canadiennes. C'est un règlement draconien. Il dispose ce qui suit:

7. La politique militaire interdit de garder dans les Forces armées du personnel homosexuel ou atteint d'une déviation sexuelle.

Ce n'est pas tout. On oblige ceux qui sont membres des Forces armées canadiennes à dénoncer toute autre personne qu'ils soupçconnent d'homosexualité. Le paragraphe 2 de cette ordonnance déclare:

Si une personne soumise au Code de discipline militaire apprend ou soupçonne qu'un membre des Forces canadiennes est un homosexuel ou est atteint d'une déviation sexuelle, il doit le signaler au commandant . . .

Alors, la police militaire intervient, la personne est arrêtée et questionnée. Dans certains cas, on la questionne pendant plusieurs jours. Dans ce cas particulier, l'une des femmes a été questionnée pendant plusieurs heures, dans une petite pièce, comme si elle était une criminelle de droit commun.

Je prétends que la politique des Forces armées canadiennes qui veut que l'on renvoie ces hommes ou ces femmes homosexuels est totalement inacceptable. C'est une grave atteinte aux droits et libertés fondamentales de ces personnes.

Quelle est la base de cette politique? En 1981, l'ancien chef d'état-major des Forces armées canadiennes disait que, dans un tel milieu, les personnes qui ont un comportement inhabituel peuvent tenter de l'imposer aux autres. Il déclarait qu'il n'y avait qu'une seule façon de s'assurer que les droits des militaires, hommes ou femmes, soient respectés et c'était de refuser d'employer des homosexuels. Bien entendu, cet argument est notoirement inacceptable. Il est certain que toute personne, où qu'elle soit dans la société canadienne, qui ne respecte pas les droits de ceux avec qui elle travaille est passible de sanctions.

Une autre excuse a été fournie par l'amiral Falls. Il a dit:

En fait, l'expérience a montré que la présence d'homosexuels peut être extrêmement néfaste. En particulier, les homosexuels peuvent être victimes d'attaques physiques et il n'est possible de l'empêcher qu'en évitant de les employer.

Nous avons déjà entendu cela en ce qui concerne les noirs, les femmes et les autres minorités. Nous aimerions bien être en mesure de les employer, mais ils pourraient être battus si on les emploie. Par conséquent, ne les employons pas! Une fois de plus, j'estime que le Parlement devrait rejeter ce genre de raisonnement.

Le dernier argument avancé par les Forces armées pour refuser aux hommes et aux femmes qui pourraient être homosexuels le droit de s'engager dans les Forces armées et pour mettre à pied ceux qui sont déjà employés, c'est qu'ils constituent un risque pour la sécurité nationale. Il y a toutes sortes de raisons pour lesquelles une personne pourrait devenir un risque pour la sécurité nationale, mais comment peut-on prétendre que quelqu'un qui ne fait pas mystère de ses préférences sexuelles peut être un risque pour la sécurité nationale? Cet argument est parfaitement ridicule. Je dirais que même les Forces armées d'aujourd'hui n'essaient pas avec beaucoup de conviction de défendre cet argument.

Même si cette politique doit être examinée par le sous-comité de l'égalité des droits qui a été chargé de cette responsabilité, non seulement dans le contexte de l'article 15 de la Charte, mais également dans le contexte du renvoi du projet de loi que je propose aujourd'hui et qui mettrait fin à la discrimination fondé sur l'inclination sexuelle, j'invite le gouvernement à ne pas attendre que cette étude soit terminée. On a imposé trop de souffrances à des hommes et à des femmes qui ne sont pas des criminels et qui ont pour seul tort d'être homosexuels. Ces personnes font un travail remarquable dans les forces armées. J'exhorte donc le gouvernement à décréter un moratoire. Je demande au secrétaire parlementaire du ministre de

la Défense nationale (M. Wenman) de nous donner l'assurance que, en attendant que soit examinée cette question très grave et vu qu'on a porté atteinte aux droits des personnes concernées, le gouvernement fera en sorte qu'aucun homme ni aucune femme ne soit renvoyé des forces armées et ne perde son emploi et son gagne-pain à cause de ses préférences sexuelles.

• (1825)

Non seulement ces victimes de discrimination souffrent énormément et subissent un préjudice financier et moral considérable, mais je me dois de souligner que les nombreux homosexuels qui demeurent dans les forces armées, à tous les niveaux, sont également victimes d'une oppression du fait qu'ils sont obligés de garder secrètes leurs préférences sexuelles. Dans bien des cas, cette forme d'oppression est aussi grave que celle dont sont victimes les personnes qui sont renvoyées des forces armées.

Un certain nombre de personnes dans ce cas, de tous grades, m'ont écrit ou téléphoné. Il est temps de faire entrer les forces armées canadiennes dans le XX^{e} siècle en reconnaissant le droit à l'égalité des hommes et des femmes homosexuels des forces armées et en mettant un terme à cette politique de discrimination flagrante.

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les points abordés par le député dans la question qu'il a posée au ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) le 5 mars méritent d'être étudiés sérieusement et en profondeur. Je suis heureux d'annoncer que le gouvernement a décidé de faire étudier cette question comme elle le mérite, par un comité parlementaire. Nous suivrons les travaux du comité avec beaucoup d'intérêt et nous attendrons les résultats dans un état d'esprit aussi positif que celui dans lequel la Chambre des communes vient d'étudier la motion du député.

Venons-en à la question du député; il s'en souvient sans doute, le ministre a signalé qu'il intervient dans la procédure de règlement des griefs qui découle de la Loi sur la défense nationale. Le 5 mars, le député a déclaré ceci: «Aucune procédure de règlement des griefs n'est prévue pour ces femmes». Je tiens toutefois à signaler au député que plusieurs de ces anciens membres des Forces armées réclament actuellement une réparation par la voie légale. Les griefs sont arrivés au niveau du chef de l'état-major de la défense et ils pourraient aller jusqu'au ministre et jusqu'au gouverneur en conseil.

Le député sait que le ministre a parlé de la politique actuelle des Forces armées canadiennes et des règlements dans ce domaine. Puisque le sous-comité de la justice et des questions juridiques a entamé ses délibérations sur les grands problèmes et puisque ce comité devrait présenter un rapport au mois de septembre, il serait malvenu de la part du ministre de faire des commentaires sur ces règlements et sur des cas précis; il faut en effet éviter d'influencer le sous-comité ou de perturber ses travaux.

Le député sait bien que le ministre de la Justice (M. Crosbie) a témoigné cet après-midi devant le sous-comité chargé d'étudier ces problèmes. Le Parlement devra attendre les résultats de ses délibérations et je suis sûr que son rapport constituera une partie importante des informations dont le gouvernement se servira pour régler ces problèmes très importants.

Je suis sûr que l'esprit et l'interprétation des dispositions de la Charte des droits et libertés assurera la justice et l'égalité entre les Canadiens. Le député est maintenant assuré d'avoir l'occasion d'exprimer son opinion plus en détail au comité et à la Chambre des communes, comme tous ceux qui témoigneront pour ou contre ces points de vue. Nous attendons avec impatience cette discussion pour les Forces armées canadiennes.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 mars 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, avant le 4 septembre le premier ministre (M. Mulroney), alors chef de l'Opposition, visitait les Cantons de l'Est et la région des Bois-Francs. Son thème favori était la création d'emplois.

Ainsi on promettait de relancer le domaine de l'amiante, on parlait d'exploiter sur une plus haute échelle le secteur forestier, on promettait de protéger les secteurs du textile et de la chaussure, on s'engageait à créer de nouveaux emplois découlant d'une plus grande croissance dans le secteur de l'agro-alimentaire conséquente à une intensification dans la recherche. Parallèlement à ces engagements, le parti conservateur insistait sur la nécessité d'encourager et d'appuyer les secteurs d'activité générant des ventes à l'extérieur du pays, tels la Domtar et l'amiante. On consacrait également la région comme centre stratégique en confirmant la réalisation du projet de la cartographie.

Après six mois d'administration, on récolte le résultat suivant: emploi: plusieurs centaines sont perdus, des milliers sont sur le point de l'être; l'amiante: strictement rien n'a été fait; le secteur de la chaussure: on a écourté les quotas; la cartographie: on remet le projet en cause; l'agriculture: les producteurs de porc attendent toujours leurs chèques; la recherche: on a annulé un projet de recherche de 14 millions à Victoriaville; la Domtar: il n'y a aucun ministre du Québec qui est au courant du dossier.

Par contre, il est étonnant de constater avec quelle célérité on a versé 40 millions à la Kruger dans les provinces Maritimes, 73 millions dans l'Ouest à une banque et plus de 600 millions à la Défense pour faire plaisir aux Américains.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LES DIFFICULTÉS DE LA POPULATION JUIVE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis persuadé que les parlementaires et, en fait, tous les Canadiens souscriront à la requête que nous a adressée hier le Jewish Students' Network du Canada au nom de la communauté juive soviétique. Avec l'accession au pouvoir du nouveau leader soviétique, M. Gorbatchev, nous pouvons espérer que l'Union soviétique assouplira sa politique de façon à permettre l'émigration des Juifs désireux de s'établir en Israël. Un but à atteindre, selon nous, serait le rétablissement de la politique soviétique de la fin des années 1970, grâce à laquelle un grand nombre de Juifs soviétiques avaient pu émigrer en Israël.

Nous nous réjouissons de la déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faite hier pour annoncer son intention de plaider la cause des Juifs soviétiques auprès des autorités de leur pays lors de sa visite en URSS la semaine prochaine. Je l'exhorte à essayer, lors de cette visite, de s'entretenir avec les groupes juifs de l'organisation «Refusenik», afin d'être mis au courant, et nous aussi par la même occasion, de leurs difficultés actuelles.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD CONCLU AVEC LES PROVINCES DE L'OUEST

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le nouvel accord sur les prix canadiens du pétrole et du gaz qu'ont paraphé hier la ministre de l'Énergie (M^lle^ Carney) et ses homologues provinciaux de l'Ouest est une nouvelle preuve de la véritable réussite du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Pennock: Cet accord, à l'instar de celui de l'Atlantique, confirme que c'est par la consultation et la collaboration qu'on obtient des résultats. Pendant plus de quatre ans, des accords de ce genre ont échappé au gouvernement précédent.

Depuis septembre, l'économie canadienne montre des signes de plus en plus nombreux de renforcement. Le taux de chômage a chuté. Les investisseurs reprennent confiance. Les consommateurs dépensent de plus en plus, les manufacturiers reçoivent de plus en plus de commandes et les taux d'intérêt ont baissé.

Des décisions économiques difficiles nous attendent, mais nous les prendrons après avoir consulté les Canadiens et avoir obtenu leurs avis et leurs opinions. La récente conférence économique a permis aux Canadiens de se faire entendre et aux hommes politiques de les écouter.

Article 21 du Règlement

Le 4 septembre dernier, le peuple canadien a fait confiance à notre gouvernement. Nous avons accompli beaucoup en sept mois. Nous accomplirons davantage au cours des quatre prochaines années.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'OCCASION POUR LE PRÉSIDENT DE DONNER SA DÉMISSION

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, le but de mon intervention est d'inciter le président de la Société Radio-Canada à donner sa démission au nouveau gouvernement progressiste conservateur. En effet, ayant eu le mandat du gouvernement de couper 75 millions de dollars, le président a manqué une belle occasion de faire preuve de compréhension envers les régions éloignées qui sont dotées d'un service inadéquat et dont le taux de chômage a atteint des proportions astronomiques, à cause du gaspillage libéral et du manque de politiques économiques pendant 20 ans.

Malheureusement, et tel que je l'anticipais, les coupures ne me semblent pas avoir été le fruit de beaucoup de recherches. J'ai même l'impression que la désinvolture avec laquelle notre région a été traitée est la pointe de l'iceberg. Je suis donc persuadé qu'il est impossible que ceux qui ont contribué à engraisser le système, à participer à la croissance de cette société, puissent être aptes à gérer la «décroissance et la raisonnabilité».

Comme la façon de faire les coupures est plus importante que les sommes impliquées, il m'apparaît donc légitime de demander au président de Radio-Canada de donner l'occasion au nouveau gouvernement progressiste conservateur de nommer un président qui sera un prolongement plus naturel des nouveaux principes politiques et économiques du pays.

Le président de Radio-Canada doit donc avoir le courage de répondre aux exigences de la nouvelle réalité canadienne depuis le 4 septembre, car au-delà des coupures de 75 millions de dollars, c'est d'un tout nouveau style de gestion des affaires publiques dont le Canada a besoin, et le nouveau gouvernement ne veut pas être obligé de prendre par la main tous les gestionnaires pour rationaliser les dépenses de l'État dans les 400 sociétés de la Couronne et les 40 ministères.

* * *

LES FEMMES

LA NOMINATION DE FEMMES À DES POSTES DE DÉCISION

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur adore la consultation, tout le monde s'en est aperçu. Peu d'actions importantes sont amorcées, paralysées par l'indécision et l'incertitude. Mais, il existe un consensus au Canada que le gouvernement n'a pas encore mis à jour, c'est celui sur lequel tous les Canadiens s'entendent, c'est-à-dire qu'un nombre plus important de femmes devraient être nommées à des postes de décision aux bureaux de direction des sociétés de la Couronne, à des agences gouvernementales et à des commissions. Voilà un véritable consensus au Canada, monsieur le Président, tous les sondages le confirment.

Même si le gouvernement nous assure que la nomination des femmes à des postes de gestion constitue une de ses priorités, ce n'est manifestement pas la situation. La semaine dernière, à Air Canada, on a nommé une femme sur 13 personnes. Cela représente 7 p. 100, monsieur le Président; au Comité d'experts en herboristerie: deux femmes sur huit personnes, et au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada: deux sur cinq!

Une voix: C'est épouvantable!

Mme Pépin: Si le gouvernement cherche tant à gouverner par consensus, qu'il nomme des femmes à des postes de décision, le Canada ne s'en portera que mieux.

* * *

[*Traduction*]

LES PARCS NATIONAUX

LA MISE EN VALEUR COMMERCIALE DE QUATRE PARCS DES ROCHEUSES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, en 1981, Parcs Canada a mis sur pied un programme de planification visant à élaborer des plans pour la gestion à long terme des quatre parcs nationaux des Rocheuses, Banff, Jasper, Kootenay et Yoho. Ce programme a donné lieu à une vaste consultation du public au cours de laquelle la majorité des participants ont rejeté la mise en valeur généralisée de ces parcs à des fins touristiques, préférant les laisser plus ou moins à l'état naturel conformément au mandat de Parcs Canada qui favorise d'abord le caractère écologique et historique des lieux. Malgré la volonté populaire qui s'était exprimée en un accord général, Parcs Canada vient de proposer un programme de gestion favorisant le développement commercial des quatre parcs des Rocheuses. La nouvelle politique du gouvernement conservateur dans ce domaine consiste-t-elle à rejeter l'opinion publique pour transformer nos parcs nationaux en Disneyland, soumettant ainsi notre patrimoine écologique aux lois du marché?

Parcs Canada doit fêter son centenaire en 1985. Nous sommes fiers, à juste titre, au Canada, de nos parcs nationaux et cet anniversaire devrait être une occasion de célébrer. Or, depuis l'élection des conservateurs, de lourdes menaces planent sur les parcs nationaux en raison des compressions budgétaires et d'un climat d'insensibilité et d'incertitude. J'exhorte le gouvernement à honorer le mandat de Parcs Canada, à combler les vœux de la majorité des Canadiens et à respecter notre patrimoine écologique en rejetant le plan de mise en valeur commerciale des parcs nationaux de Banff, Jasper, Kootenay et Yoho.

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE—L'EXEMPLE DONNÉ PAR LE CANADA

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, depuis plus d'un siècle, le Canada est un îlot de liberté dans un monde souvent agité et tourmenté. Le pays a été mis en valeur grâce à des gens laborieux et dévoués qui sont venus au Canada parce qu'ils y seraient libres, libres de prospérer, de s'exprimer et de jouer un rôle dans une société démocratique où tous sont égaux. Pour un grand nombre, la liberté la plus importante était la liberté de culte.

• (1410)

La semaine dernière, dans ma circonscription, je me suis entretenue avec un groupe de personnes dont les amis et les parents vivant à l'étranger sont persécutés à cause de leurs croyances religieuses. Ils m'ont dit que le gouvernement ne reculait pas devant la torture, le meurtre et les mauvais traitements. Les adeptes de cette secte réclament simplement la liberté de rendre un culte à Dieu à leur manière.

Pour les Canadiens, la liberté religieuse est un droit essentiel et fondamental. Néanmoins, pour des millions de personnes dans le monde, tel n'est pas le cas. N'oublions jamais ces libertés et droits et soyons reconnaissants envers le Canada qui les a fièrement protégés. En outre, les Canadiens devraient continuer à protéger leurs libertés et à donner l'exemple aux autres pays du monde.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ORIGINE DU DISQUE POUR AIDER LES AFRICAINS VICTIMES DE LA FAMINE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, on dit que la musique adoucit les mœurs, élève l'esprit et séduit. Les artistes canadiens ont mis ensemble tous leurs talents musicaux pour persuader les Canadiens d'aider les victimes de la famine en Afrique.

Nous avons tous entendu, bien sûr, le disque *Tears Are Not Enough*, la réponse des milieux musicaux du Canada à la demande d'aide de la communauté internationale. Je suis fière de rappeler à la Chambre que cette aventure unique a commencé dans ma circonscription, celle de Capilano, en Colombie-Britannique. Les paroles sont de David Foster, producteur acclamé partout dans le monde, et la musique de Bryan Adams et Jack Vallance. D'autres artistes, comme Bruce Allen et Terry David Mulligan, ont formé le groupe Northern Lights for Africa Society qui remettra le produit de la vente de ce disque, du vidéo et du documentaire sur l'histoire de ce disque au fonds de secours pour l'Afrique.

Par un après-midi froid de février, 55 artistes canadiens se sont réunis dans un studio et ont passé 15 heures à enregistrer cette chanson sans gratification d'aucune sorte, voire même en renonçant à d'autres engagements. Anne Murray, Cory Hart, Robert Charlebois et Liona Boyd ne sont que quelques-uns des artistes concernés dont la générosité n'a d'égal que le talent.

Article 21 du Règlement

Nous avons un nouveau tube au palmarès de la chanson, mais ce seront les Canadiens qui soutiendront ce projet, qui transformeront cette musique en dollars pour aider les victimes de la famine. Voici une strophe de cette chanson:

We can learn to share
And show how much we care
We can make the difference
Don't you know that tears are not enough?

Des voix: Bravo!

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

LE RAPPORT ANNUEL DU COMMISSAIRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Lorsqu'il a déposé hier son rapport annuel, monsieur le Président, le commissaire aux langues officielles a déclaré ce qui suit:

> Le gouvernement du Canada et les Canadiens dans leur ensemble doivent s'éveiller à la réalité de la polarisation progressive qui risque d'aboutir à plus ou moins brève échéance à l'assimilation totale de la plupart des minorités francophones à l'extérieur du Québec et, par ricochet, à une réduction marqué des libertés des anglophones dans cette province.

Voilà des propos de nature à beaucoup inquiéter les minorités anglophones et francophones de notre pays. J'aimerais signaler cependant à la Chambre que le ricochet commence déjà à faire sentir ses effets.

Depuis un bon moment déjà, la minorité anglophone au Québec voit ses droits linguistiques subir de nombreuses attaques. Depuis 1981, quelque 90,000 anglophones ont quitté le Québec. La situation s'est avéré tout aussi critique pour nos compatriotes francophones des autres provinces.

Aussi le commissaire a-t-il formulé des recommandations. Il a par exemple exhorté le nouveau gouvernement conservateur à user de son poids financier et de son rôle régulateur pour promouvoir le bilinguisme dans le secteur privé. Il l'a également exhorté à venir en aide aux Canadiens qui en appellent aux tribunaux pour faire respecter les droits que la Charte accorde aux minorités linguistiques. Il l'a exhorté enfin à ne pas mettre en péril la réforme linguistique en décrétant des coupes dans le cadre du budget qu'il doit présenter en mai.

Nous appuyons ces mesures et nous invitons fortement le gouvernement à donner suite au plus tôt à ces recommandations.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD AVEC LES PROVINCES DE L'OUEST

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, les Canadiens se sont réjouis de voir la ministre de l'Énergie et des Ressources (M^lle^ Carney) et ses homologues provinciaux annoncer hier la conclusion en principe d'un nouvel accord énergétique intéressant les provinces productrices de l'Ouest. Cet accord est le fruit de l'habileté de la ministre a mener des négociations. Il vient également réaliser une autre des promesses électorales de mon parti, à savoir donner une nouvelle impulsion à l'exploitation énergétique au Canada.

Plus important, cependant, il témoigne de la priorité que notre gouvernement accorde à l'industrie pétrolière et gazière canadienne, et de son importance pour tous les Canadiens. Il reconnaît le potentiel qu'a cette industrie de croître, de jouer un rôle de multiplicateur économique, d'aider le Canada à accroître son indépendance énergétique et de créer des emplois dans divers secteurs de l'économie.

Également important, il sonne le glas de la politique énergétique absolument désastreuse mise au point par le gouvernement précédent et qui a contribué de façon si marquée à la perte d'emplois et au recul de notre économie, surtout dans l'Ouest. L'annonce de la ministre représente un autre jalon sur la voie de la reprise économique du Canada. Elle témoigne du mérite d'une direction progressiste et sérieuse.

* * *

• (1415)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES UNIVERSITÉS, DES SCIENCES ET DES COMMUNICATIONS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: Je me permets de signaler la présence aujourd'hui à notre tribune de l'honorable Pat McGeer, ministre des Universités, des Sciences et des Communications de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA DÉFENCE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—L'INVITATION À PARTICIPER À LA RECHERCHE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pourquoi n'a-t-il pas averti le secrétaire d'État aux Affaires extérieures que le Canada avait été invité à participer à la recherche pour la guerre des étoiles? Pourquoi le premier ministre a-t-il laissé son ministre dans l'ignorance, si bien qu'il n'a pas pu, hier, répondre directement? Est-ce à cause d'une divergence d'opinions entre le premier ministre, le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Le premier ministre pourrait-il préciser quelle est la position du gouvernement à ce sujet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, s'il est nécessaire d'apporter des précisions, une communication a été envoyée au vice-premier ministre au Luxembourg. Compte tenu des différences de fuseaux horaires, toute personne sensée conviendra, je pense, que tout ne peut pas se faire instantanément. Cela dit, il ne fait aucun doute que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé la position du gouvernement sur cette question et plusieurs autres avec beaucoup de courage, de précision et de dignité. Je l'en félicite, car je sais que des Canadiens apprécient cette attitude calme et raisonnable, et j'espère que le député l'apprécie également.

[*Français*]

LES JEUNES—L'UTILISATION DE FONDS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il faut souligner que le premier ministre n'a pas répondu à la question. Je pose une question supplémentaire.

La participation du Canada au travail de recherche des États-Unis sur la guerre spatiale ou la Guerre des étoiles obligerait le gouvernement à consacrer à un programme d'armement américain plusieurs milliards de dollars perçus auprès des contribuables canadiens. Il serait naïf de penser autrement. Ne vaudrait-il pas mieux utiliser ces milliards de dollars pour créer des emplois pour nos jeunes Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le chef de l'Opposition sera d'accord avec moi pour reconnaître que nous allons faire sans aucun doute ce qu'il aurait fait lui-même en pareilles circonstances. Lorsque nous recevons une demande quelconque de la part de nos alliés, nous la discutons ensemble au conseil des ministres et, selon notre propre calendrier et en temps opportun, nous rendons une décision. Je vais la soumettre à mes collègues au conseil des ministres, et dans un avenir rapproché nous allons faire part à la Chambre de la décision.

On a reçu par voie d'exemple, tout dernièrement, une demande du premier ministre d'Israël ainsi qu'une demande de l'Égypte afin que l'on considère la possibilité de remplacer les Australiens dans une mission de paix au Moyen-Orient. C'est donc une proposition, une invitation que nous venons de recevoir. Nous allons la soumettre au conseil des ministres, et nous rendrons la décision en temps opportun.

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le secrétaire d'État était évidemment au courant de l'invitation d'Israël, car elle lui a été adressée directement. Je dirais que notre parti serait d'accord pour que le gouvernement participe à ce projet à la place de l'Australie.

LE FERMENT DE CRÉATION D'EMPLOIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le premier ministre a déclaré, ou aurait déclaré, que si la guerre des étoiles devait créer des emplois, nous devrions songer à y participer. Telles sont les paroles qui lui ont été attribuées. Le premier ministre pense-t-il que les Canadiens, et surtout les jeunes, brûlent du désir de gagner leur vie grâce à l'escalade de la course aux armements?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit que si nous recevions une proposition conforme aux exigences du Traité sur les armes antibalistiques et qui pourrait créer, disons 10,000 emplois à Winnipeg-Fort Garry, nous l'examinerions.

• (1420)

A moins que le député n'estime que la création d'emplois et la dignité des Canadiens n'ont pas d'importance, ce dont je doute, et à moins qu'il ne pense que notre parti est belliciste, alors que nous nous sommes battus contre les libéraux sur la question des armes nucléaires—M. Diefenbaker vous a arrêtés dans votre élan et a empêché l'arrivée des armes nucléaires au Canada. Telle est la position de notre parti.

La dernière fois que des armes nucléaires sont entrées sur le territoire canadien, c'est avec l'autorisation du parti libéral du Canada, et les Canadiens ne l'oublieront jamais. Voilà ce qui nous différencie.

M. Chrétien: Monsieur le Président, le premier ministre peut bien récrire l'histoire, mais ce qui nous intéresse, ce sont les problèmes actuels.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: J'étais là alors. Je ne manœuvrais pas en coulisse, j'avais été élu.

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, quand le premier ministre considérera sérieusement la demande américaine d'une participation canadienne à la guerre des étoiles, est-ce qu'il va se montrer digne de la réputation des Canadiens, qui a toujours été d'être du côté de la paix, plutôt que de se lancer dans une aventure qui va conduire à l'escalade de la course aux armements de par le monde?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Nous connaissons bien la tradition, à laquelle notre parti a participé honorablement, qui consiste à chercher une paix durable dans le monde. Je pense que mon honorable ami reconnaîtra que lorsque le parti libéral a fait machine arrière et accepté des armes nucléaires en territoire canadien, il n'a pas écrit la page la plus glorieuse de son histoire pourtant distinguée. Je sais que vous en auriez autant de honte aujourd'hui que vous en avez eu à l'époque.

Mlle MacDonald: Et Pierre Trudeau aussi.

M. Mulroney: Je dirai même qu'un très distingué Canadien, le très honorable Pierre Trudeau, alors journaliste très distingué, a traité les libéraux de princes défroqués de la paix à cause de ce que vous avez fait sur la question des armes nucléaires.

Donc notre parti sera toujours là pour protéger l'intégrité du Canada et faire en sorte que notre approche dans la recherche d'une paix durable soit toujours sérieuse et au premier rang de nos priorités.

M. Chrétien: Monsieur le Président, j'y étais à l'époque et je me souviens que le ministre des Affaires des anciens combattants a dû alors démissionner parce que le gouvernement Diefenbaker avait violé sa promesse. Même chose pour la démission de Douglas Harkness, qui a dû démissionner parce que M. Diefenbaker violait sa promesse.

LA RÉSOLUTION PARLEMENTAIRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je demande au premier ministre s'il est sur le point de violer la parole donnée par le Parlement il y a un an, alors qu'il était chef de l'opposition, quand tous les membres de la Chambre sont convenus que le Canada ne participerait jamais, d'aucune façon, d'aucune manière et sous aucune forme, à la guerre des étoiles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon honorable ami devrait revenir à . . .

M. McDermid: Qui est en train de récrire l'histoire en ce moment?

M. Mulroney: Oui, il est en train de récrire l'histoire d'il y a non pas des années mais quelques mois.

M. Chrétien: Il y a trois semaines il a dit qu'ils étaient contre.

M. Mulroney: Je prends au sérieux les observations de mon honorable ami. Je pense qu'il va prendre au sérieux le fait que, comme il ne s'agit pas d'une question partisane, nous n'avons de leçons à recevoir de personne quant à notre attachement à la force de nos alliés et à la sincérité de notre désir de fournir notre aide dans l'obtention d'une paix durable et honorable. Il n'y a rien de plus important pour les Canadiens, quelle que soit leur opinion politique, et rien ne les rassemble plus certainement que l'assurance que notre gouvernement, n'importe quel gouvernement national, est profondément et irrévocablement voué à la recherche sincère d'une solution pacifique et d'une désescalade des tensions nucléaires dans le monde. Rien n'est plus important, et nous y sommes engagés à fond.

M. Chrétien: Pourquoi faites-vous machine arrière?

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'année dernière, quand MM. Trudeau et Turner ont nommé plus de 200 partisans libéraux à des postes de commande, le premier ministre avait dit que, comme la majorité des Canadiens, il en avait assez de ce genre de nominations sectaires à des postes importants. A l'époque, il avait précisé que s'il était élu, cette façon de procéder changerait du tout au tout. Depuis, des conservateurs ont été nommés à Air Canada, à VIA Rail, au Sénat et à la Cour de citoyenneté, pour n'en nommer que quelques-uns. Au lieu de nommer 200 personnes, le gouvernement a nommé plus de 1,000 conservateurs.

• (1425)

Des voix: Encore, encore!

M. Broadbent: Ils en réclament encore. Les députés d'en face crient que plus de gens devraient profiter de l'assiette au beurre. Où est le changement? Pourquoi le favoritisme des conservateurs est-il préférable à celui des libéraux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, avant que mon honorable ami se fasse un coup de sang, je tiens à lui dire que j'ai passé une très longue fin de semaine à essayer de voir si le gouvernement néo-démocrate du Manitoba avait nommé des conservateurs à certains postes.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'ai eu beau bien regarder, monsieur le Président, et j'ai un œil de lynx dans de telles situations, je n'ai pas pu en trouver un seul. Pour sa part, notre parti a donné des postes à des gens distingués comme Stephen Lewis et M^me^ Gold, qui est maintenant présidente du comité de la situation féminine. Bien après que les gens d'en face auraient dû le faire, nous avons reconnu les services fournis par Tommy Douglas et nous l'avons nommé au Conseil privé du Canada. Bon nombre de néo-démocrates distingués ont été nommés à certains postes et il y en aura d'autres parce que nous sommes convaincus que la Fonction publique et les personnes nommées à de tels postes doivent représenter les meilleurs éléments du Canada.

En outre, j'ai parlé de la question à mon ami, le député de Saint-Jean-Est, qui est un parlementaire distingué, et j'espère que, de concert avec son équipe spéciale pour la réforme parlementaire, il pourra proposer un mécanisme quelconque qui nous permettra à tous de faire oublier le malheureux dossier libéral.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, les faits se passent d'explications. Parmi toutes les nominations du gouvernement, 95 p. 100 sont allés à des conservateurs, et ce chiffre est en-dessous de la vérité. Le premier ministre le sait. Ils ont été nommés à ces postes uniquement parce qu'ils étaient conservateurs et tout le pays le sait aussi.

LE PRÉSIDENT DE VIA RAIL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en octobre dernier, le gouvernement a bloqué les salaires de tous les employés de VIA Rail pour qu'ils contribuent à rendre cette société viable. Après avoir pris une telle mesure, comment le gouvernement a-t-il pu annoncer il y a à peine deux jours que le traitement du nouveau président de VIA Rail, qui est un ancien candidat conservateur, serait porté à $135,000? Pourquoi fait-on deux poids deux mesures, d'une part pour les travailleurs ordinaires et d'une autre pour les partisans des conservateurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si le député était juste, il reconnaîtrait qu'à titre de premier ministre, j'ai eu le privilège de faire plus de nominations impartiales dans l'espace de six mois qu'aucun de mes prédécesseurs dont on se souvient encore à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Lawrence Hanigan a une excellente réputation dans le domaine des transports en commun au Canada. Si ma mémoire est fidèle, la *Gazette* de Montréal avait énuméré avec beaucoup de fierté les réalisations de M. Hanigan dans ce domaine. C'est un Canadien et un Québécois très distingué qui, je le reconnais, a déjà été candidat du parti progressiste conservateur. Vu ses longs états de service remarquables, il me semble que ses idées politiques ne devraient pas l'empêcher d'être président d'une société d'État dans un domaine où il a su si bien se distinguer au cours des années. Je pense que vous devriez plutôt nous féliciter de cette excellente nomination à la Fonction publique.

• (1430)

M. Broadbent: Le premier ministre devrait aller expliquer à tous les employés de VIA Rail pourquoi leurs propres salaires ont été bloqués alors que le traitement de cet homme a été porté à $135,000 par année. Que le premier ministre essaie d'expliquer cela aux travailleurs canadiens.

LA NOMINATION D'UN ANCIEN PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE À LA COMMISSION DES TRANSPORTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire concerne le dépôt sacré dont le premier ministre s'est chargé au cours des débats télévisés. Il a dit qu'une série de nominations devrait faire l'objet d'un examen attentif par les comités de la Chambre des communes. Il a dit ce soir-là aux Canadiens qu'il leur proposait d'étendre ce principe à toutes les nominations politiques, notamment à celles à la Commission des transports, afin qu'elles soient approuvées par un comité parlementaire. Un dépôt sacré. Comment le premier ministre a-t-il pu prendre cet engagement pour ensuite, une fois porté au pouvoir, nommer Marcel Lambert, un ancien député conservateur, à la Commission des transports? Il parlait de cette commission quand il a dit qu'on ne devait pas y faire de nominations sans l'approbation d'un comité de la Chambre.

Après avoir en plus de répondre à cette question, voudrait-il nous assurer que le gouvernement ne fera d'autres nominations comme celle-là qu'après avoir formé un comité pour les sanctionner?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ton pessimiste des observations du député me renverse. Il jette le discrédit sur un ancien Président des Communes qui a été député pendant 25 ans.

Si le député veut m'en faire le reproche, très bien. Je reconnais effectivement que nous avons nommé des personnes aux antécédents politiques, comme Marcel Lambert, Lloyd Francis et Stephen Lewis, et j'en suis fier.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Posez une autre question, Ed.

Une voix: Laissez Ian poser les questions. Il l'a si bien fait hier.

M. le Président: A l'ordre. Tout s'est si bien déroulé hier.

L'ÉNERGIE

L'ACCORD AVEC LES PROVINCES DE L'OUEST—LE RÔLE DU MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a signé hier un accord avec les trois provinces productrices de pétrole.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: J'aurais préféré ne pas avoir à le faire, mais j'attire votre attention sur le fait que pas un seul membre du caucus conservateur ni même du cabinet ne connaît la teneur de cet accord. Malgré cela, les conservateurs ont le culot d'insulter à la Chambre les citoyens qui voudraient les voir agir d'une manière indépendante. Ils applaudissent un accord pour sa forme et non pour sa substance. Même si la ministre avait vendu la boutique, ils continueraient d'applaudir bêtement.

J'ai sous les yeux le texte d'un communiqué selon lequel la ministre a déclaré que le premier ministre lui avait donné carte blanche pour négocier l'accord. «Toutefois, avant de rendre publics les détails de l'entente, a-t-elle dit, je dois avoir la courtoisie de lui expliquer ce que j'ai signé.» Le premier ministre peut-il nous dire s'il est exact qu'il a donné carte blanche à la ministre de l'Énergie pour négocier un accord mettant en jeu des milliards de dollars de recettes fédérales et pour signer ce qu'elle voulait?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, quand il y a eu la conférence des premiers ministres, le député de Westmount a déclaré à la télévision que cela le rendait malade. Lors des dernières négociations sur l'énergie, le député de Saint-Maurice téléphonait régulièrement à Marc Lalonde, et celui-ci lui disait «Si tu fais cela, tu est fichu».

M. Chrétien: J'ai signé deux accords et il n'y a pas eu de retard.

M. Mulroney: Vous avez signé, c'est vrai, mais avec de l'encre invisible.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Voilà ce que vous avez signé. Nous savons tout de vos transactions.

Je constate que mon honorable ami de Westmount trébuche de succès en succès.

M. Gauthier: Vos blagues vous viennent de plus en plus difficilement.

M. Mulroney: La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources agit avec le plein appui du premier ministre et de ses collègues du cabinet, avec qui la question a fait l'objet de discussions approfondies.

La différence, c'est que je fais entièrement confiance à mes ministres et que je les encourage à prendre des initiatives, à accepter des responsabilités et à conclure des accords qui sont dans l'intérêt de l'ouest du Canada et de tout le pays.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Monsieur le Président, j'ai remarqué la présence à la tribune de l'éminent maire de Westmount, mais ce n'est pas une raison pour que le premier ministre continue d'oublier que ma circonscription s'appelle Saint-Henri-Westmount. Je suis sûr que le maire de Westmount serait d'accord avec moi.

LES RECETTES FISCALES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, après avoir écouté la réponse du premier ministre, il me semble que la ministre n'avait pas carte blanche. Du coup, cet accord m'inquiète moins, et il en va certainement de même pour le ministre des Finances.

Il est évident, d'après les réactions des provinces productrices, que la TRPG sera abaissée ou supprimée.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Ma question s'adresse au ministre des Finances. On entend dire qu'il envisage sérieusement de créer une taxe sur la valeur ajoutée, qui toucherait les transactions effectuées par tous les Canadiens, dans tous les domaines, pour combler la diminution des recettes due à baisse ou à la suppression de la TRPG. Va-t-il créer une telle taxe? Oui ou non?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même nous sommes consultés à maintes reprises en vue de trouver une solution aux problèmes énergétiques que connaît notre pays depuis octobre 1980.

Nous pensons que les résultats seront extrêmement intéressants pour l'Ouest, pour l'Est et pour tous les Canadiens, car ils rapprocheront toutes les régions du pays et engendreront la croissance économique qui permettra de créer les emplois dont le Canada a besoin.

L'ÉVOLUTION VERS LE COURS MONDIAL

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je lui rappelle que le premier ministre M. Lougheed et le premier ministre Trudeau ont sablé le champagne lorsqu'ils ont conclu le précédent accord sur le pétrole. Or, celui-ci n'a pas donné exactement les résultats prévus.

Même si nous ne connaissons pas tous les détails de l'entente pétrolière, nous savons que le gouvernement compte déréglementer l'industrie et en arriver au cours mondial. A court terme, ces initiatives peuvent avoir pour effet de diminuer le prix à la pompe pour les consommateurs. Le ministre des Finances conviendra-t-il en principe que ces avantages doivent profiter aux consommateurs et non être absorbés par le gouvernement, par le prélèvement d'indemnisation pétrolière, ni par les sociétés pétrolières qui empocheront les bénéfices inattendus?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député doit le savoir, j'ai dit dans ma déclaration de novembre dernier que le prélèvement d'indemnisation pétrolière sera progressivement supprimé. En ce qui concerne la rentabilité des sociétés pétrolières, elles se sont dit prêtes à réinvestir ces bénéfices inattendus dans l'économie canadienne pour produire du pétrole et du gaz, ainsi que pour créer les emplois que les députés nous demandent. On ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Ou bien les sociétés pétrolières agiront pour le bien du pays et créeront des emplois, ou elles prendront leur argent et s'en iront ailleurs. Nous voulons qu'elles investissent dans notre pays, pour y créer des emplois et prospecter dans nos gisements pétroliers et gaziers.

Questions orales

L'INVESTISSEMENT DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES ÉTRANGÈRES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, la majorité des sociétés pétrolières appartiennent encore à des étrangers et ces grosses multinationales vont profiter du passage au prix international parce qu'elles feront des gains inattendus lorsque leur vieux pétrole se vendra au cours mondial.

Le ministre est-il prêt à proposer une loi sérieuse visant à obliger des sociétés pétrolières étrangères à réinvestir leurs gains inattendus au Canada? Peut-il également nous dire s'il est disposé à protéger le consommateur à long terme lorsque le prix du pétrole montera vraisemblablement à nouveau en flèche en cas de crise de l'OPEP, puisque nous sommes désormais tributaires du prix imposé par cette organisation? Va-t-il protéger le consommateur à long terme des conséquences de hausses exorbitantes sur le marché du pétrole actuellement libre?

• (1440)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a posé deux questions, il me semble. Premièrement, il veut savoir si nous avons raison de croire que les sociétés pétrolières réinvestiront leurs gains dans l'économie canadienne en vue de créer des emplois. Oui, nous pensons qu'elles le feront. Ma collègue la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même avons eu des entretiens approfondis et nous sommes convaincus qu'elles le feront et qu'elles créeront les emplois dont nous avons besoin au Canada.

La deuxième partie de la question, sauf erreur, portait sur la protection éventuelle du consommateur au cas où, au moment de la déréglementation des prix, le prix du pétrole et du gaz monterait en flèche. Nous nous proposons d'y voir.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE—ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le Commissaire aux langues officielles déposait hier son rapport en cette Chambre. C'est pour le moins un rapport alarmant pour les francophones. C'est un rapport alarmant pour le Canada bilingue. C'est un rapport alarmant pour ceux qui croient à l'équité linguistique.

Compte tenu du fait que le gouvernement fédéral doit servir de modèle et de courroie d'entraînement dans cette question linguistique, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'ici quelque temps de présenter un projet de loi renforçant les pouvoirs du Commissaire aux langues officielles afin qu'il puisse encourager, inciter et même faire l'équité linguistique, légitimer si on veut l'ambition canadienne de créer une fonction publique vraiment à l'exemple que l'on vit au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami soulève une question extrêmement importante. Dans le discours du Trône, au mois de novembre, nous avons indiqué comme gouvernement jusqu'à quel point à notre sens, puis je crois que c'est hautement partagé, le bilinguisme est une dimension vitale à notre vie nationale. J'étais comme mon ami inquiet devant les commentaires sans doute justifiés de la part du Commissaire et ce matin, j'ai demandé à mon sous-ministre de commencer des arrangements afin de convoquer tous les sous-ministres en titre, à travers la Fonction publique, dans un avenir très rapproché, pour que nous puissions commencer justement au niveau opérationnel l'analyse qui nous permettra de déterminer les modalités nécessaires pour un projet de loi qui se respecte dans ce sens-là.

LE FRANÇAIS LANGUE DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Dans son rapport, le Commissaire aux langues officielles parle des progrès que nous avons faits au Canada dans la langue d'enseignement ainsi que dans la langue des communications, et il soulève la question importante de la langue de travail, dans la Fonction publique du Canada.

Est-ce que le gouvernement est prêt à déposer devant le comité de la politique et des programmes de langues officielles sa position vis-à-vis la grande question, la langue de travail dans la Fonction publique du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas examiné cet aspect de la question, mais cela m'apparaît tout à fait raisonnable comme suggestion. Si on n'est pas en mesure de travailler en français, c'est du folklore, et, à tout prix, faut-il conserver l'intégrité de cet instrument et de cette richesse culturelle et linguistique en le forçant ou en faisant en sorte que ça devienne un instrument souhaité au travail. Et je pense que le commentaire de mon honorable ami est tout à fait approprié et je vais l'examiner avec sympathie.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre qui a mentionné un peu plus tôt que le Canada a joué un rôle de promoteur, de gardien de la paix, et il a affirmé son désir de voir le gouvernement continuer dans cette voie. C'est tout à fait louable et ce le serait encore plus si le premier ministre voulait nous dire maintenant, aujourd'hui, et clairement, que le Canada et le gouvernement canadien s'opposent à la militarisation de l'espace et ne prendront aucune part dans la recherche ou dans le développement de tout système antimissile balistique.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si je faisais cette déclaration sans consulter mes collègues du cabinet, la députée m'accuserait d'adopter un style présidentiel. Nous nous opposons au gouvernement de style présidentiel, puisque nous sommes dans une démocratie parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je préfère consulter mes collègues avant de faire des déclarations. Je ne pense pas que la députée trouvera dans mes antécédents ou dans les antécédents de mon parti autre chose que des initiatives conçues pour parvenir à un processus durable et utile qui entraînera la paix dans le monde.

Mme Jewett: Monsieur le Président, nous devrons peut-être traiter le premier ministre comme un président, car deux de ses collègues du cabinet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale vont dans des directions opposées.

Des voix: Oh, oh!

Mme Jewett: Nous devons lui demander dans quelle voie se dirige le Canada.

LA PARTICIPATION DU CANADA

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): C'est pourquoi je demande au premier ministre, une fois de plus, s'il appuiera son secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a dit le mois dernier que le Canada ne participerait en aucune façon au projet d'initiative de défense stratégique.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, de temps à autre je dois me protéger contre les mauvaises citations de mes propos, comme celle que vient de faire, par inadvertance j'en suis sûr, la députée de New Westminster-Coquitlam.

Je disais que, au moment où je parlais, le gouvernement du Canada n'avait aucun plan de participation quelconque à l'initiative de défense stratégique. Comme la députée le sait, le gouvernement du Canada, ainsi que les autres membres de cette alliance à laquelle elle veut maintenant se joindre, l'OTAN, ont reçu une invitation formelle à envisager une participation aux recherches dans le cadre de l'initiative de défense stratégique qui ne contrevient pas au traité sur les anti-missiles balistiques.

Mme Jewett: Vous en avez entendu parler? J'en suis ravie.

M. Clark (Yellowhead): Nous allons envisager cette proposition.

M. Benjamin: Renvoyez-là sans l'ouvrir.

[*Français*]

LE BILINGUISME

LA DÉCISION DE RÉDUIRE LE NOMBRE DE POSTES BILINGUES À L'INSTITUTION PÉNITENTIAIRE DE RENOUS

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable solliciteur général du Canada. Lundi dernier, le *Telegraph Journal* rapportait que le solliciteur général avait décidé de réduire les postes bilingues de 50 à 30 p. 100 à la nouvelle institution pénitentiaire de Renous. Est-ce que le ministre, à la lumière des déclarations du Commissaire aux langues officielles qui déplore la situation du bilinguisme au Canada, et surtout à la lumière de la réponse de l'honorable premier ministre, à l'effet que le bilinguisme est une question vitale, est-ce que le ministre a l'intention de maintenir cette décision?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, les mesures concernant l'embauche à cette institution Atlantique, c'est-à-dire l'institution de Renous comme on l'appelle parfois, ont été prises en tenant compte des intérêts de la population locale. Ces mesures ne sont pas immuables. En soulevant cette question, mon collègue prouve que son sens de l'équité laisse à désirer de même de son appréciation des conditions locales.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Qui êtes-vous donc? Vous nous parlez d'équité après l'affaire Hatfield.

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire. Étant donné que le Nouveau-Brunswick est officiellement reconnu comme étant une province bilingue, et surtout étant donné que le solliciteur général a des rapports bien spéciaux avec notre premier ministre, et surtout étant donné que le premier ministre Hatfield, dans ses meilleurs moments, se reconnaît comme étant le défenseur des Acadiens, est-ce que le ministre a consulté le premier ministre avant d'en arriver à cette décision?

[*Traduction*]

M. MacKay: Monsieur le Président, comme je l'ai dit je suis toujours disposé à écouter le point de vue de mes collègues ou des premiers ministres des provinces.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Dans quelle pièce du Château?

M. MacKay: Je répète à mon vis-à-vis que cette mesure a été prise avec la collaboration du commissaire du SCC, lui-même francophone du Nouveau-Brunswick. Nous n'avons pas agi dans l'intention de léser qui que ce soit; seulement, nous avons cherché à défendre les intérêts de la population en lui offrant toutes les occasions possibles de servir dans cet établissement.

Questions orales

[*Français*]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AUXILIAIRE AVEC LE QUÉBEC

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale.

L'industrie forestière étant importante pour l'économie du Québec, et plus particulièrement pour une région comme l'Abitibi-Témiscamingue, je demande au ministre: Quand prévoit-il, à la suite de l'entente-cadre signée avec le Québec sur le développement économique régional, signer avec le Québec une entente auxiliaire relative au secteur de la forêt?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour répondre au député, il est vrai que nous prévoyons d'autres accords avec le Québec relativement à l'industrie forestière. Quand nous aurons des choses à annoncer, ce sera mon collègue le ministre d'État aux Forêts qui s'en chargera.

* * *

[*Français*]

LES MINES

L'INSTITUT DE CARTOGRAPHIE AU QUÉBEC—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais dire au premier ministre qu'on l'a manqué au cours des derniers jours et que la population des Cantons de l'Est attendait avec impatience son retour à la Chambre pour obtenir des réponses à deux dossiers importants, en particulier celui de la cartographie. Le premier ministre qui n'a pas la mémoire courte se rappellera qu'au mois de juillet dernier, il s'est engagé formellement et solennellement devant les gens de l'Estrie à réaliser le projet de décentralisation de la cartographie, selon l'échéancier prévu. Est-ce que le premier ministre est un homme de parole et est-ce que sa parole vaut toujours au moment où on se parle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon ami se trompe un petit peu. En ce qui concerne les promesses formelles de déménager l'Institut, c'est le parti libéral qui l'a fait à Sherbrooke pendant quatre élections successives, puis cela ne s'est jamais réalisé. Vous avez trompé la population durant quatre élections générales, quatre fois de suite. Vous avez induit la population de l'Estrie en erreur et c'est pour cela que les anciens députés libéraux siègent en haut maintenant et pas ici.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Mulroney: Parce que la population québécoise a reconnu en vous cette réalité. Nous de notre côté, nous envisageons certaines possibilités dans le domaine, nonobstant le lourd héritage financier dont nous sommes l'héritier, et dans un avenir rapproché j'espère être en mesure de faire une déclaration dans ce sens-là.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'ENGAGEMENT FORMEL D'ENTREPRENDRE DES NÉGOCIATIONS AVEC LA DOMTAR

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, à mon avis, les insignifiances à l'égard des gens qui ont été battus représentent un énorme manque de goût, car les siens seront peut-être là dans quatre ans. On parle d'engagement formel . . . La semaine dernière, devant les gens de la Domtar, les représentants de l'Estrie, le premier ministre a pris l'engagement formel d'entreprendre, au cours des prochains jours, c'est ce qu'il a dit mardi dernier, des négociations avec la Domtar. A la suite de cet engagement formel, comment le premier ministre peut-il expliquer que la Domtar n'a pas encore été contactée par son gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon ami a mal compris le sens de mon intervention. Ce que je voulais dire en citant mes collègues ici, c'est que les bons ont été battus et les autres se sont ramassés ici, de ce côté-là de la Chambre. Je soulignais l'injustice et, sans aucun doute, il serait d'accord avec moi.

[*Traduction*]

M. le Président: Je rappelle aux députés que toute référence à la présence de quelqu'un dans les tribunes est interdite.

M. Mulroney: Je vous prie de m'excuser, monsieur le Président.

[*Français*]

Et je dis à mon honorable ami qu'effectivement les pourparlers continuent et le progrès se fait certainement dans le dossier Domtar, et j'espère être en mesure prochainement de faire une déclaration dans ce sens-là.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES IMPORTATIONS DE VOITURES FABRIQUÉES AU JAPON

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Le 15 mars, en répondant à une question du député de Mississauga-Sud, le premier ministre a déclaré avoir abordé, dans une conversation avec le premier ministre Nakasone, un sujet qui touche de près le sud-ouest de l'Ontario. Nous pouvons en déduire, d'après le contexte, qu'il s'agissait du secteur automobile. Deux possibilités intéresseraient les habitants du sud-ouest de l'Ontario: que l'on décide de maintenir encore un an les quotas sur les automobiles fabriquées au Japon ou que les Japonais s'engagent à fabriquer un certain nombre de leurs voitures au Canada et à créer ici un nombre d'emplois proportionnel aux ventes d'automobiles japonaises. Je voudrais que le premier ministre dise ce qu'il en est.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si le député avait demandé à son chef, il aurait constaté que l'on a posé des questions analogues et qu'on y a répondu. Je lui conseille de chercher la réponse au hansard.

L'ENTRETIEN AVEC LE PREMIER MINISTRE DU JAPON

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que j'adresse la question suivante. Il a eu un entretien avec le premier ministre Nakasone. A-t-il parlé oui ou non de prolonger les quotas sur les automobiles japonaises importées au Canada et de soumettre les voitures japonaises aux mêmes conditions que les voitures nord-américaines, régies par le pacte de l'automobile?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président. Comme je l'ai dit à la Chambre, j'ai parlé avec le premier ministre des conséquences de cette situation pour le Canada en général et pour le sud-ouest de l'Ontario en particulier.

M. Deans: A-t-il dit quelque chose à ce sujet?

* * *

L'IMMIGRATION

ERNST ZUNDEL—LA PROCÉDURE D'EXPULSION

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle a annoncé que, suite à la condamnation à 15 mois de prison de M. Ernst Zundel, il faut maintenant déterminer s'il est possible de l'expulser. La ministre pourrait-elle nous préciser les mesures qui doivent être prises et le temps que durera la procédure d'expulsion?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on a signé aujourd'hui le décret ordonnant de lancer une enquête sur la procédure d'expulsion de M. Ernst Zundel. Cette enquête commencera sitôt que possible étant donné les dispositions qui doivent être prises par le juge dans cette affaire. J'ajouterai que toute autre procédure judiciaire dépendra des résultats de cette enquête.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT

LE BUDGET—LA RESTAURATION DES LOGEMENTS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, on admettra avec moi que ça paraît que le chef des «bouffons» est revenu à la Chambre des communes pour faire applaudir ses 211 «tatas».

Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail, le ministre responsable de la SCHL . . . Bissonnette, donnes-y donc un coup de coude, il va se réveiller!

Le ministre sait très bien que le programme de restauration de logements est très important pour tous les Canadiens et les Québécois. Peut-il nous dire pour quelles raisons il a décidé de couper le budget pour la province de Québec de 35.7 p. 100, alors qu'il a décidé de ne couper le budget pour la province d'Ontario que de 9 p. 100?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à cette question. Pour la première fois depuis la mise en œuvre du Programme d'aide à la remise en état des logements, une forme d'évaluation personnelle, qui a été tirée de la formule de recensement de 1981 sur laquelle les Canadiens précisaient s'ils jugeaient leur logement convenable, a été utilisée pour répartir les crédits accordés aux Canadiens, aux fins de réparations et de rénovations.

[*Français*]

LA PRÉSUMÉE PÉNALISATION DU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Je pense que le ministre ne connaît pas tellement son dossier, ce n'est pas l'isolation, c'est le programme de restauration et de rénovation de logements.

Je veux savoir du ministre s'il connaît bien son dossier, pour quelle raison la province de Québec a été pénalisée, a été coupée de 35 p. 100, alors que l'Ontario a été coupée de 9 p. 100? Est-ce un autre cas comme la Domtar, la Melchers, ou si c'est une des partis des promesses du premier ministre d'être généreux à l'endroit du Québec, et on voit ce que ça donne?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis désolé que le député n'ait pas compris le sens des termes «réparations» et «rénovations». Pour ma part, je le comprends fort bien à l'instar des Canadiens d'ailleurs. Je tiens à préciser à nouveau au lieutenant québécois du parti libéral qu'il existe maintenant au Canada une formule de répartition des deniers publics consacrés aux réparations et aux rénovations, qui est fondée sur une évaluation personnelle de leurs conditions de logement effectuée par les Canadiens dans le cadre du recensement de 1981.

Pétitions

• (1500)

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'ANNONCE RELATIVE À LA DOMTAR

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser au premier ministre qui concernent les représentants du Front commun et des travailleurs dans la région de la Domtar, à Windsor, au Québec. Quand l'annonce concernant la Domtar sera-t-elle faite? De plus, le premier ministre peut-il nous assurer que l'annonce assurera la continuation de ce projet qui garantira 5,000 emplois dans la région de Windsor, au Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, premièrement, je pense que l'annonce sera faite dans un avenir rapproché et, deuxièmement, j'ai toutes les raisons de croire que notre intervention sera perçue comme étant utile dans l'évolution de ce dossier afin que l'on puisse procéder à la construction.

LA PROTECTION DES EMPLOIS À LA DOMTAR

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Monsieur le Président, le premier ministre est-il conscient du fait que la compagnie Domtar commence à procéder à la mise à pied d'une centaine d'employés qui travaillent à ces projets à cause des délais? Pour cette raison, est-ce que la décision sera prise très prochainement pour assurer la continuation des emplois présents et l'amélioration de l'usine et des emplois dans la région?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): La décision sera prise conformément à l'échéancier à fixer entre le gouvernement du Québec et nous-mêmes afin de favoriser une expansion économique dans la région de l'Estrie.

* * *

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que, sauf trois, les pétitions présentées par les députés, le mardi 26 mars 1985, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Les pétitions présentées par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges), le député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) et le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

RENVOI D'UN DOCUMENT D'ÉTUDE AU COMITÉ PERMANENT—PROLONGATION DU DÉLAI FIXÉ POUR LE RAPPORT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, les leaders des différents partis à la Chambre se sont consultés et si vous consultez la Chambre, vous obtiendrez le consentement unanime pour faire adopter l'ordre suivant:

Que, au sujet de son ordre de renvoi du 7 février 1985 relatif au document intitulé *Prestations aux enfants et aux personnes âgées—Document d'étude*, le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales ait jusqu'au 3 avril 1985 pour présenter son rapport final.

M. le Président: Je présume que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a le consentement unanime pour présenter sa motion.

Des voix: Oui.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA PEINE CAPITALE—ON RÉCLAME UN VOTE LIBRE

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 17,742 habitants de l'ouest du Canada, qui réclament un vote libre des députés sur le rétablissement de la peine capitale dans les cas d'inculpation pour meurtre prémédité ou pour assassinat de policiers et de gardiens de prison.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 15,957 citoyens canadiens qui souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Chambre des communes un grief commun, convaincus que cette honorable assemblée saura y porter remède. Les soussignés déclarent humblement: Attendu que onze policiers ont perdu la vie l'année dernière . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que le député est en train de nous lire la pétition. Aurait-il l'obligeance de nous en faire plutôt le résumé?

M. Shields: Monsieur le Président, l'an dernier, onze policiers ont perdu la vie et les Canadiens ont réagi à ce drame en exhortant le gouvernement du Canada à prendre les mesures qui s'imposent pour tenir un vote libre à la Chambre des communes sur le rétablissement de la peine capitale dans le cas du meurtre de policiers ou d'autres protecteurs de la société. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. J'ai donc l'honneur de présenter cette pétition qui porte la signature de 15,957 citoyens canadiens.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de présenter une pétition signée par 17,756 Canadiens qui se prévalent ainsi d'un droit séculaire et incontesté dans l'espoir d'empêcher le meurtre prémédité d'êtres humains, y compris d'agents de police et de gardes qui sont les plus exposés. Les pétitionnaires prient le Parlement de voter librement sur le rétablissement de la peine de mort. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi présenter une pétition signée par 16,311 Canadiens dont 5,000 sont de la région de Muskoka. Les soussignés demandent humblement aux députés de voter selon leur conscience sur la question du rétablissement de la peine capitale dans les cas où des personnes sont reconnues coupables du meurtre, prémédité ou non, d'agents de police ou de gardiens de prison. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 44,721 citoyens de la circonscription d'Ontario et de la région métropolitaine de Toronto par laquelle ils demandent aux membres de la Chambre des communes de voter selon leur conscience sur la question du rétablissement de la peine capitale dans les cas où des personnes sont reconnues coupables du meurtre, prémédité ou non, d'agents de police et de gardiens de prison.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, au nom de particuliers, d'associations et de groupes indépendants, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par 16,486 personnes, pour un total de 128,973. Ajoutées à celles des pétitions présentées antérieurement, ces signatures portent à 168,250 le nombre total de personnes qui réclament un vote libre sur la peine capitale. Ces pétitions ont été organisées par des particuliers et des groupes indépendants qui souhaitent que la peine de mort soit rétablie.

M. ANATOLE SHCHARANSKY

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui m'a été remise hier par l'Association nord-américaine des étudiants juifs. Cette pétition porte les signatures d'environ 800 Canadiens inquiets qui demandent au Parlement d'insister auprès de l'Union soviétique pour qu'elle libère M. Anatole Shcharansky qui a été emprisonné à cause de ses convictions, afin qu'il puisse aller retrouver sa femme Avital à Jérusalem.

LES ESSAIS DES MISSILES DE CROISIÈRE EN TERRITOIRE CANADIEN

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter, qui porte les signatures de plus de 500 citoyens d'Essex-Windsor qui prient le gouvernement de déclarer le Canada zone dénucléarisée, de s'opposer aux essais des missiles de croisière et de préciser son engagement à la cause de la paix dans notre pays à l'avenir.

[*Français*]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de présenter une pétition à la Chambre, signée par un groupe d'électeurs de ma circonscription s'élevant énergiquement contre le fait qu'ils sont dans l'obligation de payer un prix supérieur pour l'essence par rapport à ce que les Canadiens paient dans les autres provinces. Je dépose la pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 153 et 240.

[*Texte*]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 153—**M. Friesen:**

1. Au 31 décembre 1984, combien y a-t-il de détenus au total dans les établissements fédéraux?

2. Par province, combien d'employés (directeurs, directeurs adjoints, agents de sécurité, sténographes, commis, etc.) comptent les établissements fédéraux?

3. Par détenu, quel est l'établissement à sécurité (i) maximale (ii) moyenne, le plus *a*) rentable, *b*) coûteux?

4. A-t-on décidé d'installer des services de câblodistribution dans les établissements fédéraux et, dans l'affirmative, et par région, *a*) quand, *b*) combien en coûtera-t-il?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Le Service correctionnel du Canada m'informe comme suit:

1. Il y avait à cette date 12,068 détenus dans les établissements fédéraux.

2.

Terre-Neuve	—	Néant
Île-du-Prince-Édouard	—	Néant
Nouvelle-Écosse	—	311
Nouveau-Brunswick	—	451
Québec	—	2 708
Ontario	—	2 017
Manitoba	—	357
Saskatchewan	—	686
Alberta	—	903
Colombie-Britannique	—	1 411
Territoires du Nord-Ouest et Yukon	—	Néant

3. *a*) Les plus rentables:

(i) Établissement à sécurité maximale—le pénitencier de la Saskatchewan

(ii) Établissement à sécurité moyenne—l'établissement de Drumheller

b) Les plus coûteux:

(i) Établissement à sécurité maximale—le centre psychiatrique régional des Prairies

Questions au Feuilleton

(ii) Établissement à sécurité moyenne—l'établissement de Mission

4. En juin 1982, la haute direction du Service correctionnel du Canada a décidé d'évaluer la qualité de la réception dans les établissements pénitentiaires et d'effectuer au besoin les modifications et les installations nécessaires pour que la réception soit de qualité acceptable, et cela en utilisant les moyens les plus économiques. Aucun ordre de priorité n'a été établi pour ce projet qui procède suivant les ressources disponibles dans chaque région.

a) Date du premier projet approuvé par chaque région pour l'installation d'un réseau de câblodistribution:

Atlantique	—	Avril 1984
Québec	—	Mars 1983
Ontario	—	Octobre 1984
Prairies	—	Juin 1983
Pacifique	—	Janvier 1984

b) Les crédits d'immobilisation affectés et (ou) dépensés par les diverses régions au titre de l'installation d'un réseau de câblodistribution et (ou) d'un système de réception à l'aide d'antennes paraboliques sont les suivants:

Atlantique	—	$ 27 065
Québec	—	$168 616
Ontario	—	$ 85 000
Prairies	—	$208 600
Pacifique	—	$268 348

Nous avons fait appel à la main-d'œuvre carcérale dans toute la mesure du possible, sous réserve de considérations techniques et sécuritaires.

LES FORAGES EFFECTUÉS AU LARGE DE LA CÔTE DE L'ATLANTIQUE

Question nº 240—**M. Howie:**

1. Depuis le 1er janvier 1984 à ce jour, combien de forages a-t-on effectués au large de la côte de l'Atlantique à la recherche de réserves de pétrole?

2. Dans combien de cas a-t-on découvert des réserves assez importantes pour qu'il soit financièrement possible d'en extraire un jour du pétrole?

3. Quel est le rendement prévu, en barils, de ces réserves?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Dix-sept puits d'exploration (pétrolière et gazière) ont été forés, dont neuf au large de la Nouvelle-Écosse et huit au large de Terre-Neuve.

2 et 3. En vertu de l'article 50 de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, les renseignements sur les puits d'exploration demeurent confidentiels durant deux ans et les données séismiques sur la nature des structures forées, durant cinq ans. Les renseignements demandés ne peuvent donc pas être divulgués.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Les avis de motion portant production de documents sont-ils tous reportés?

Des voix: D'accord.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE MODIFICATION LÉGISLATIVE (CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS)

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, au nom du gouvernement, je propose la deuxième lecture de ce projet de loi que je crois très important. Nous le présentons à la suite de l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982. Certaines dispositions de la Charte, qui constitue maintenant la loi suprême du pays, surtout en ce qui concerne l'égalité, ne devaient pas entrer en vigueur avant le 17 avril 1985, de façon à laisser au gouvernement des différentes provinces le temps de se préparer aux changements considérables que l'adoption de la Charte des droits et libertés entraînera pour le Canada et ses lois.

Le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires ont, dès la proclamation de la Charte, entrepris de réviser leur législation, leur réglementation et leurs méthodes administratives, afin qu'elles soient conformes à ses dispositions. A la suite de cet examen, le gouvernement fédéral a pris toute une gamme d'initiatives pour respecter la Charte. Dès son arrivée au pouvoir, en septembre dernier, notre gouvernement s'est mis à la tâche le plus rapidement possible pour veiller à ce que les lois canadiennes reflètent les valeurs consacrées par la Charte.

Cette mesure et la façon dont nous abordons la question de l'égalité ont fait l'objet de critiques mesquines de la part du porte-parole du parti qui formait l'ancien gouvernement.

M. Keeper: Où sont-ils?

M. Crosbie: Le député de l'opposition non officielle demande où ils sont. Je pose également la question. Le jour où nous présentons ce projet de loi pour modifier les lois canadiennes de façon à ce qu'elles se conforment à la Charte des droits et libertés, il n'y a pas un seul membre de l'opposition officielle à la Chambre. Je tiens à le dire. Le critique de l'opposition officielle n'est même pas là! Les rats ont quitté le navire. Ils grignotent quelque part dans le bâtiment. En tout cas, ils ne sont pas à la Chambre, et je tiens donc à ce qu'on le sache. Mais quoi qu'il en soit, il y a eu des . . .

M. Keeper: Les voilà!

M. Crosbie: Les rats sortent le museau de derrière les rideaux à la suite de notre appel. Je les exhorte à daigner s'intéresser un peu à la Charte des droits et libertés.

On nous a reproché de ne pas avoir agi avec assez de rapidité. En fait, le critique de l'opposition officielle a écrit aux citoyens d'un peu partout qu'ils ne devaient pas comparaître devant le sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques qui a été chargé par la Chambre d'étudier le document de travail: Les droits à l'égalité dans la législation fédérale. Ce document a été renvoyé au sous-comité pour qu'il puisse entendre les opinions des Canadiens et les faire participer à des consultations et à un dialogue au sujet des questions politiques soulevées dans le document. Le critique de l'opposition officielle a, en fait, écrit à divers organismes du pays pour leur conseiller de ne pas comparaître devant le comité ou de ne pas lui faire connaître leurs opinions sous prétexte qu'il était inutile. Comme le député siège à ce comité, il espère j'imagine s'en tirer sans trop de fatigue si personne n'y comparaît.

Je tiens à signaler que l'opération d'examen de la conformité des lois fédérales à la Charte a débuté le 1er avril 1982, avec la création de la section Droits de la personne au ministère de la Justice. Pendant plus de deux ans, nos prédécesseurs ont présidé à cet examen de la conformité des lois fédérales à la Charte, dans la mesure où il est possible de s'en assurer car ce sont évidemment les tribunaux qui vont trancher en dernier ressort.

Je suis en mesure de donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement précédent ne nous a pas légué de projets concrets à ce sujet. Il ne nous a pas légué non plus de réponses aux questions qui sont évoquées dans le document de travail. Je dirai au député de York-Centre (M. Kaplan), qui est le critique officiel de l'opposition officielle, que s'il a des réponses il devrait les donner au comité. S'il est en mesure de donner des réponses rapides à ces questions épineuses, alors le comité pourra faire rapport très rapidement s'il juge que ces réponses sont bonnes et peuvent être appliquées. En fait, il a dit que le gouvernement libéral était prêt à appliquer des lois. Ce qu'il y a de bizarre, c'est que le ministère de la Justice avait reçu instructions du gouvernement libéral d'examiner les questions et non de tirer des conclusions ou de proposer des solutions. Le ministère avait été prié d'examiner les lois fédérales pour voir si elles étaient en conflit quelconque avec la Charte, et non pas de tirer des conclusions sur la façon de régler les questions de politique mises en jeu. J'espère bien que si le député de York-Centre a des réponses il les présentera au comité, lequel pourra ensuite nous faire rapport.

Qu'est-ce que prévoit le projet de loi? Il assure que les lois fédérales en conflit évident avec la Charte seront modifiées de façon à supprimer le conflit. Il apporte des modifications à plus de 50 lois fédérales. Il résulte de l'examen de plus de 1,100 lois canadiennes.

Des mesures ont déjà été prises dans certains domaines. C'est ainsi que des modifications au Code criminel, actuellement à l'étude au ministre de la Justice, ont déjà réglé la question de l'abolition des mandats de main-forte. D'autres initiatives sont en cours pour assurer l'harmonie avec la Charte. Comme le savent les députés, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a présenté des modifications à la Loi sur les Indiens en vue de mettre fin à la discrimination dont ont à souffrir les Indiennes. Un comité de la Chambre des communes a déjà été saisi de ces modifications.

En outre, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) va proposer des modifications à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. C'est ainsi que seront modifiées certaines dispositions de la loi que nous estimons contraires à l'esprit de la Charte.

Le directeur général des élections et le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) sont à examiner la Loi électorale du Canada en vue de la modifier au regard de la Charte et d'y apporter d'autres changements. La loi est étudiée à l'heure actuelle par le comité permanent des privilèges et élections.

De hauts fonctionnaires du ministère des Finances et du ministère du Revenu national sont en train d'examiner certaines dispositions de saisie de la Loi de l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes. Lorsque la Chambre sera saisie des modifications à apporter à cette loi en rapport avec le prochain budget, elle verra aussi à en modifier toute disposition que nous estimons contraire à la Charte des droits et libertés.

Un autre statut qui sera examiné séparément en tenant compte des exigences de la Charte est la Loi sur les pouvoirs d'urgence. C'est évidemment là un domaine délicat et un examen approfondi s'impose.

Le Code criminel du Canada sera modifié de temps à autre et les exigences de la Charte entreront en ligne de compte au cours de ce processus continu de révision. Nous projetons de réformer d'ici à 1987 ou 1988 l'étude de la Commission de réforme du droit et le Code criminel du Canada. Nous avons l'intention de tenir compte des dispositions de la Charte dans la révision continue du Code criminel.

En ce qui concerne la promotion et la protection des langues officielles du Canada, les dispositions de la Charte sont aussi étudiées individuellement dans l'évaluation actuelle de la Loi sur les langues officielles, qui sera bientôt terminée. Nous comptons à l'automne présenter au Parlement un projet de loi qui garantira que la loi est bien conforme à la Charte.

Évidemment, la dernière initiative est celle que j'ai mentionnée plus tôt, à savoir l'étude du document intitulé *Les droits à l'égalité et la législation fédérale: Un document de travail*, qui a été renvoyé au sous-comité spécial du comité de la justice et des affaires juridiques.

La Charte garantit l'égalité, mais ne dit pas comment celle-ci sera réalisée. Nous croyons que les Canadiens ont le droit de faire entendre leur point de vue sur les questions de politique complexes qui sont exposées dans ce document de travail et sur toute autre question qui pourrait être soulevée par l'un ou l'autre des témoins qui comparaîtront devant le comité. Nous croyons que la population doit être consultée avant que des changements ne soient proposés en ce qui concerne, par exemple, la retraite obligatoire, de même que les pensions et les rentes, étant donné que les femmes vivent en général plus longtemps que les hommes. La population devrait avoir son mot à dire dans toute décision ayant trait à la discrimination sexuelle—si l'on peut s'exprimer ainsi—qui a cours dans les Forces armées. Certains règlements des Forces armées obligent en effet lesbiennes et homosexuels à quitter leurs rangs. Voilà certaines des questions de politique délicates sur lesquelles le comité devra se prononcer.

● (1520)

En adoptant cette façon de procéder, nous affichons une attitude qui n'a rien d'élitiste. Nous donnons aux minorités l'occasion de se faire entendre. J'ai entendu, monsieur le Président, des militantes d'organismes féminins et autres dire que c'était inutile. Ce l'est peut-être pour ces personnes-là en particulier. Elles s'intéressent manifestement à ce genre de questions publiques. Elles les ont étudiées. Elles sont à l'avant-garde des mouvements en faveur des droits des femmes, des handicapés ou des minorités visibles ou de quelque groupe que ce soit. Grâce à ce comité, monsieur le Président, nous voulons donner aux Canadiens et aux Canadiennes ordinaires la possibilité d'intervenir sur ces questions. Voilà pourquoi nous le mettons sur pied. Ces personnes ont le droit d'être entendues et nous leur donnons ainsi l'occasion de se faire entendre.

Il y a des gens qui ont dit—et j'ignore comment ils en sont venus à cette conclusion, comment ils ont pu passer d'une supposition à l'autre—que nous avions permis à la majorité de tyranniser les minorités. Ce serait bien sûr là une critique de tout le processus parlementaire, et l'histoire démontre certainement que c'est plutôt le contraire qui est vrai. C'est le Parlement, c'est la Chambre des communes qui a répondu aux besoins des minorités tout au long de l'histoire canadienne. C'est la Chambre des communes qui l'a fait lorsqu'elle a étudié la Charte des droits et libertés et la Constitution canadienne révisée en 1981-1982. La Charte elle-même a été adoptée par la voie du processus parlementaire. Cela est certes raisonner de façon un peu bizarre que de soutenir que nous ne devrions pas charger un comité parlementaire d'examiner les questions d'égalité qui prêtent à controverse et qui sont soulevées dans la Charte.

Je tiens à faire bien comprendre, monsieur le Président, que nous ne demandons pas au comité de prononcer des jugements. Ce n'est pas à cette fin qu'il a été créé. Les tribunaux nous donneront les jugements définitifs sur les questions que la Charte peut susciter et qui ne sont pas claires ou font l'objet de controverse. C'est la Charte elle-même qui pose la question: «Qu'est-ce qui est raisonnable dans une société libre et démocratique?» Nous savons qu'il existe de nombreux cas de discrimination ou de discrétion et de choix dans toute notre législation et notre politique. La question est de savoir s'il s'agit de discrimination, de discrétion et de choix justifiés. A l'égard de beaucoup de ces questions, il s'agira de répondre ultimement à la question de savoir ce qui «est raisonnable dans le cadre d'une société libre et démocratique».

Dans une société libre et démocratique, la mise à la retraite obligatoire est-elle ou non conforme à la Charte des droits? A première vue elle ne l'est pas, car il semble injuste d'obliger ceux qui atteignent cet âge à prendre leur retraite. Il faut alors se demander si cette règle est raisonnable dans une société libre et démocratique. Cette question n'est pas de nature juridique, monsieur le Président. Quiconque peut avoir son opinion là-dessus et la vôtre, monsieur le Président, vaut autant que la mienne. Habituellement, je ne l'admettrais pas, mais je dois avouer aujourd'hui que chacun peut avoir une opinion d'égale valeur sur le sujet. Il n'est pas nécessaire de posséder un doctorat, d'être juriste renommé d'un des barreaux canadiens ou d'avoir une spécialité quelconque pour juger si la retraite obligatoire est juste et raisonnable dans une société libre et démocratique.

Ce sont des questions de cet ordre auxquelles le comité, présidé par le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer), devra trouver réponse pour formuler ses recommandations. Je vous signale pour mémoire que le comité se compose aussi des personnes suivantes: le porte-parole de l'opposition officielle et député de York-Centre (M. Kaplan), le député de Burnaby (M. Robinson), porte-parole officiel du Nouveau parti démocratique en matière de justice, la députée de Scarborough-Centre (M^me^ Browes), le député de Gloucester (M. Clinch), la députée de Capilano (M^me^ Collins) et le député de Lotbinière (M. Tremblay). Ce comité de sept membres aura donc fort à faire, monsieur le Président, car il s'agit de questions très complexes.

Le document énumère les programmes prévus dans la législation canadienne et les prises de position qui y sont énoncées et que les garanties d'égalité contenues dans la Charte pourraient invalider. Nous demandons au comité de s'informer auprès des Canadiens afin de savoir s'il faut modifier ces lois et, le cas échéant, de quelle manière. Il incombe à un comité parlementaire de prendre position en faisant un choix parmi les solutions proposées, dans le respect des garanties que prévoit la Charte. Il est donc essentiel que les Canadiens s'expriment afin que le comité puisse faire les meilleurs choix qui soient. Ce rôle nous appartient à nous et non aux tribunaux. Nous ne demandons pas au comité parlementaire de s'acquitter des tâches que les tribunaux devront accomplir.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas passer sous silence les noms de certaines personnes à qui le ministère de la Justice a confié la tâche épuisante et ardue d'examiner quelque 1,100 textes de loi pour y déceler les possibilités d'infraction, de présenter des recommandations et de rédiger le document sur l'égalité ainsi que ce projet de loi. Ce sont Clare Beckton, en congé de l'Université Dalhousie, John Scratch, Carole Johnson, Stan Cohen, Stephen Sharzer, Barbara Hough, et Michèle Joubert; Lewis Seale s'est occupé des communications; l'équipe comprenait également John Tait, sous-ministre adjoint, et Martin Low, conseiller général du ministère en matière des droits de la personne.

Il y a lieu aussi de signaler le nom des rédacteurs du projet de loi, Guy Laurin et François Lafontaine. Voilà les personnes que nous devons remercier car elles ont travaillé avec acharnement, monsieur le Président, pour mettre au point ce document, ayant dû traiter avec tous les ministères et organismes du gouvernement canadien par des moyens très complexes.

J'ai déjà signalé qu'on nous avait reproché de tyranniser d'une façon quelconque la minorité en créant ce sous-comité. Cet argument est tellement ridicule qu'il est inutile de le réfuter. Le comité devra essayer d'établir ce qui est raisonnable dans une société libre et démocratique relativement à toutes ces questions. C'est la politique sociale que nous demandons au comité d'examiner. Nous n'essayons pas d'opprimer les minorités. Au contraire, le comité permettra aux minorités de mieux exprimer leurs points de vue sur ces questions. En présentant le projet de loi à l'étude, nous prenons des mesures dans les domaines où il est sage de le faire. En présentant le document de discussion, nous consultons les intéressés dans les domaines où il est sage et nécessaire de le faire.

En ce qui concerne l'examen des lois entrepris par le ministère, je ne prétends pas que l'idée vient de moi. Nous ne sommes au pouvoir que depuis six moix. Ce sont nos prédécesseurs libéraux qui avaient décidé, et je suis bien d'accord là-dessus, qu'il fallait examiner toutes les lois en s'appuyant sur l'hypothèse qu'il est préférable de modifier une loi douteuse que de laisser le soin à des plaignants d'affirmer leurs droits devant le tribunal. Cela entraîne des coûts, des retards et des difficultés. Par conséquent, lorsqu'une loi est nettement suspecte, nous tenons à la modifier dès maintenant pour qu'elle ne soit pas contestée devant le tribunal, mais dans bon nombre de domaines, ce n'est pas vraiment évident.

Bien entendu, nous voulons éviter que d'importants programmes gouvernementaux soient chambardés à cause d'une décision défavorable du tribunal. Comme vous le savez, monsieur le Président, il y a très peu de décisions de la Cour suprême du Canada sur lesquelles nous puissions nous fonder pour déterminer si une disposition quelconque est conforme à la Charte. C'est donc une proposition difficile parce que les précédents ne sont pas très nombreux au Canada bien qu'il soit possible de s'inspirer de ceux des États-Unis.

• (1530)

Ainsi les amendements proposés sont de toute évidence contraires à l'article 15 et ne tiennent pas compte des répercussions socio-économiques. C'est le sous-comité qui s'occupera de ces questions complexes. Il faut aussi noter que la Charte n'impose pas de solutions dans ce domaine. Elle fixe certaines normes minimales et notre comité devra tenir compte de ces normes pour déterminer les principes dont nos lois doivent s'inspirer.

Voyons quelques-unes des dispositions dont il est question dans cette mesure législative. Il est question des pouvoirs d'entrée prévus dans les lois fédérales. Il ne faut pas imaginer que cette mesure n'est pas importante, car elle l'est. Elle porte sur de nombreux aspects fondamentaux. Par exemple, sur les pouvoirs d'entrée prévus dans la Loi sur la défense nationale et dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. On veille aussi à ce que toutes les mesures que le gouvernement présente à la Chambre ainsi que tous les règlements soient conformes aux dispositions de la Déclaration canadienne des droits et de la Charte des droits et des libertés.

Ce n'est là qu'un aspect de l'approche que je vous ai décrite qui nous permettra de nous soumettre aux exigences de la Charte. A l'heure actuelle, nombre de lois fédérales autorisent l'entrée dans les locaux sans mandat, et ailleurs, pour assurer l'application de règlements ou établir des preuves de contravention. Il faut examiner si ces dispositions violent la garantie qu'offre la Charte contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives.

Dans le projet à l'étude nous envisageons différemment les pouvoirs d'entrée qui autorisent l'inspection et ceux qui autorisent les fouilles et les perquisitions. Comme vous le savez, monsieur le Président, dans l'exercice de ses fonctions, un inspecteur vérifiera si telles personnes se conforment à tel règlement. Il peut s'agir de produits agricoles ou laitiers, ou encore de la vérification de dossiers. Nous croyons qu'en pareil cas, un mandat ne devrait pas être nécessaire à moins que l'inspection ne se déroule dans une maison d'habitation. Si l'inspection a lieu dans une maison d'habitation, on doit exiger un mandat. Les personnes qui s'adonnent à une activité réglementée s'attendent à des inspections régulières, mais on a toujours fait la distinction entre une maison d'habitation et un autre local.

Nous proposons donc des modifications à la Loi sur l'inspection du poisson, à la Loi sur les grains du Canada et à la Loi sur l'étiquetage des textiles, lesquelles requièrent un mandat chaque fois qu'une inspection n'est pas autorisée par l'occupant ou encore lorsque l'occupant des locaux refuse son autorisation. On procède à une perquisition pour établir la preuve qu'une loi a été enfreinte. Nous modifions les lois fédérales qui octroient des pouvoirs de fouille et de perquisition pour rendre obligatoire un mandat chaque fois que l'entrée dans un bâtiment s'impose pour chercher des preuves qu'une loi a été violée.

Nous précisons également quand le mandat n'est pas obligatoire. Le mandat n'est pas obligatoire non plus si on croit que tout délai mettra en danger la sécurité d'une personne, la perte ou la destruction de preuves. Naturellement, les tribunaux pourront examiner la légitimité des circonstances invoquées. Les pouvoirs d'inspection sont également modifiés dans la Loi sur les pêcheries, la Loi sur les contaminants de l'environnement, la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. En somme, ces modifications visent à autoriser des fouilles et des perquisitions raisonnables tout en écartant les obstacles aux mesures d'inspection légitimes dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement.

D'importantes modifications sont proposées à la Loi sur la défense nationale. Par exemple, les changements importants prévoient notamment une plus grande équivalence entre le droit criminel et le Code de discipline militaire. Je vais vous en citer un seul exemple. En vertu des modifications proposées, toute personne accusée peut avoir droit à la défense prévue aux termes du Code criminel ou de toute autre loi fédérale, si elle est jugée sur une accusation relevant du Code de discipline militaire. C'est un changement important. La nouvelle loi mettra un terme à la dualité de poursuites pour un même fait. Elle permettra à un accusé de plaider en disant qu'il a déjà été acquitté ou reconnu coupable ou puni par un tribunal militaire, un tribunal civil au Canada ou un tribunal de compétence criminelle dans un autre pays. Ce n'était pas le cas jusqu'ici. Je ne parlerai pas des autres modifications proposées parce que le

temps passe vite et que je ne veux pas perdre trop de temps à présenter le projet de loi.

Il y a également des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne pour tenir compte de notre tradition d'équité en matière de procédure. Ces modifications s'appliquent aux cas où la Commission constate le bien fondé d'une plainte et constitue un tribunal chargé d'examiner la plainte en question. Comme, actuellement, la Commission décide si la plainte est fondée et constitue le tribunal, les gens craignent que la Commission n'établisse la culpabilité d'une personne avant de demander la constitution d'un tribunal. En vertu des nouvelles procédures et des modifications proposées, la Commission des droits de la personne examinera les plaintes et déterminera s'il y a lieu de constituer un tribunal. Toutefois, nous prévoyons l'intervention d'une personne indépendante, le président du tribunal, qui agit indépendamment du reste de la Commission et qui sera chargé de choisir les membres du tribunal à partir d'une liste de personnes et ce, sans être soumis à la moindre influence. Cela constitue une amélioration par rapport aux dispositions actuelles. Soit dit en passant, la Commission des droits de la personne a approuvé cette modification.

Je suis heureux de voir que le critique officiel du NPD est présent aujourd'hui, même si son homologue de l'opposition officielle ne l'est pas.

Le projet de loi s'étend à certains domaines où, de toute évidence, les dispositions de la Charte sur le droit à l'égalité étaient violées. Il modifie les dispositions qui ont pour effet d'exclure les personnes d'un sexe sans justification, substitue le mot «conjoint» au mot «femme» ou remplace le mot «veuve» par l'expression «conjoint survivant» dans diverses lois, notamment la Loi sur la marine marchande et d'autres. Certaines modifications ont trait à l'âge. Dans la Loi sur les corporations canadiennes, l'âge exigé pour le pilotage est ramené de 21 à 18 ans.

Le ministère de la Justice est déjà tenu aux termes de la loi d'examiner les projets de loi et les règlements pour s'assurer qu'ils respectent la Déclaration des droits. Je veux parler de la Déclaration des droits décrétée sous le gouvernement de l'éminent John Diefenbaker. Ces modifications obligent également le ministre de la Justice à examiner les règlements et les mesures d'initiative ministérielle afin de veiller à ce qu'ils soient compatibles avec la Charte. C'est une innovation. Elles prévoient aussi l'examen concerté des règlements aux termes de la Loi sur les textes réglementaires, la Loi sur le ministère de la Justice et la Déclaration des droits.

Il y a ensuite toute une série de modifications diverses. Par exemple, le ministre des Pêches et des Océans est autorisé à suspendre ou à annuler des baux ou des permis. Un changement est effectué dans ce cas-là. Le droit du ministre d'ordonner la confiscation est aboli. Des modifications apportées à la Loi sur l'immigration prévoient que l'enquête d'un arbitre, et nous avons entendu parler d'une enquête de ce genre aujourd'hui même, doit avoir lieu en public à moins qu'il ne soit prouvé que l'intérêt de la personne en cause ou du gouvernement en souffrira. La disposition de la Loi sur la marine marchande au Canada opposant une fin de non-recevoir aux actions intentées pour emprisonnement illégal est supprimée et d'autres modifications de ce genre sont proposées.

Permettez-moi de souligner que ce projet de loi ne constitue pas notre seule initiative en vue d'assurer la conformité de la législation fédérale à la Charte. De nombreuses autres mesures ministérielles présentées au cours de cette session-ci porteront sur des questions soulevées dans la Charte. Bien entendu, nous devrons agir quand les tribunaux rendront des décisions sur ces questions. Je songe par exemple à un numéro tarifaire qu'il y a dix ou douze jours, la Cour fédérale d'appel a jugé incompatible avec les dispositions de la Charte en ce qui concerne la question de l'immoralité et de l'indécence de ce que des gens rapportent au Canada. La Chambre devra modifier la législation douanière à ce propos.

• (1540)

Par suite de décisions rendues par les tribunaux, la Chambre devra modifier les mesures législatives de temps à autre. Nous nous rendons compte qu'il pourrait y avoir certains aspects de la législation fédérale que nous aurions négligés dans cette étude. Nous poursuivons ce processus en vue d'assurer le respect de la Charte. De nouveaux problèmes seront décelés de temps en temps. Je suis parfaitement disposé à reconnaître la nécessité d'effectuer des changements et à envisager les modifications de toute nature que le gouvernement ou les députés pourront proposer.

Je saisis volontiers l'occasion qui m'est offerte de proposer la deuxième lecture de ce projet de loi. Je suis quelque peu déçu de la réaction de l'opposition officielle devant les initiatives que nous avons prises, d'autant plus qu'elle se proposait d'en faire autant. Elle ne nous a fait aucune suggestion, pour aucune des mesures, au cours des six derniers mois. Toutefois, l'hypocrisie règne dans ses rangs et c'est souvent ce à quoi se résume leur attitude pour des questions comme celles-là.

Je suis outré de ce que le député de York-Centre a fait. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il a eu l'audace d'écrire à certains groupes en les invitant à ne pas s'intéresser à cette question et à ne pas se présenter devant un sous-comité de la Chambre des communes. Je n'ai jamais entendu parler d'un député qui ait écrit à des groupes pour essayer de les persuader de se présenter devant un comité que la Chambre des communes avait décidé de constituer. Je suis heureux de voir que personne n'a suivi ses conseils. Je suis ravi que les autres députés de son parti, comme la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone), s'intéressent à cette question plus que le critique officiel. Je sais que la députée de Mount Royal suivra le sujet de près.

Si le critique officiel de l'opposition peut nous donner des réponses aux questions soulevées dans le document à l'étude ou peut persuader le sous-comité d'accepter de bons conseils politiques, sains et sensés, alors le comité pourra, de temps à autre, présenter des rapports provisoires et nous serons heureux de préparer les amendements nécessaires. On a demandé au sous-comité de remettre son rapport avant la fin d'août. Il se peut qu'il ait besoin de plus de temps. S'il en est ainsi, il lui suffira de s'adresser au gouvernement et à la Chambre. Il pourrait présenter un rapport provisoire et continuer à étudier la question plus en détail.

La qualité des députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont été nommés à ce comité témoigne du sérieux que nous attachons à cette question. Le président lui-même est un avocat de renom qui s'intéresse beaucoup à ce sujet particulier. Nous avons nommé la représentante de Capilano (Mme Collins) qui est l'une de nos députées. Je suppose que je puis le dire sans me faire accuser de discrimination. Nous avons également la représentante de Scarborough-Centre, (Mme Browes), une autre des Canadiennes élues à la Chambre des communes lors des élections de septembre 1984. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes très heureux d'avoir une bonne représentation féminine. Bien entendu, nous en voudrions davantage et il y en aura de nouvelles avec le temps. Sur les cinq membres que nous avons à ce sous-comité, deux sont des femmes du caucus conservateur. Nous constatons que l'opposition n'a nommé que des hommes, mais il est vrai que la représentante de Mont-Royal figure parmi les remplaçants.

M. Nunziata: Nous n'avons droit qu'à un seul représentant. Vous n'en avez autorisé qu'un.

M. Crosbie: Vous n'avez droit qu'à un député, mais vous ne faites pas confiance à une femme de votre caucus?

M. Nunziata: Notre représentant est le critique officiel.

M. Crosbie: Monsieur le Président, même si l'on n'autorise qu'un représentant de l'opposition officielle, celle-ci pourrait certainement nommer une femme si elle estimait que j'ai raison. Apparemment, la bande d'en face ne fait pas confiance aux femmes de son caucus. Le critique officiel du parti néo-démocrate fait partie du comité et je sais que son concours sera précieux.

Nous avons deux autres députés connus qui siègent à ce comité. Ils y consacreront le meilleur d'eux-mêmes. Ils veulent travailler en collaboration avec les députés de l'opposition. Je suis certain que nous aurons toute leur collaboration au cours de nos déplacements un peu partout au Canada, de sorte que tous ceux qui estiment pouvoir apporter quelque chose ou qui désirent faire valoir leur point de vue en auront l'occasion. Je voudrais également déclarer aux Canadiens qui pourraient nous regarder en ce moment qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un doctorat, une licence, un baccalauréat ou d'être membre du Barreau. Il n'est pas nécessaire d'être libéral, conservateur ou néo-démocrate. Il ne faut aucune qualité particulière. Les intéressés n'ont qu'à se présenter devant le comité pour exposer leurs vues sur les questions à l'étude. Et il y aura énormément de questions intéressantes qui seront soulevées devant ce comité.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas m'attarder indûment, car d'autres députés ont hâte de prendre la parole. Il me tarde de prendre connaissance du premier rapport de ce comité. Je sais qu'il n'y aura aucun parti pris parmi ses membres, qui veulent tous protéger les droits des Canadiens et nous dire en quoi la Charte influe sur la vie des citoyens, surtout en ce qui concerne les questions d'égalité. Ils nous diront comment régler certains problèmes exceptionnels dont il est fait état dans le document de travail. Les députés peuvent être assurés qu'une fois que le comité aura fait rapport, nous prendrons sans tarder des décisions sur les questions qu'il nous soumettra et que nous présenterons d'autres mesures législatives s'il y a lieu. Ce ne seront pas les dernières que nous prendrons pour nous assurer que la Charte des droits et des libertés est respectée.

Des voix: Bravo!

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il avait adopté les projets de loi suivants:

Le projet de loi C-34, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1985; et

Le projet de loi C-35, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1986.

* * *

LA LOI DE MODIFICATION LÉGISLATIVE (CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS)

MESURE MODIFICATIVE

La chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Mount Royal (Mme Finestone) a la parole.

Mme Finestone: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice (M. Crosbie).

Le président suppléant (M. Paproski): On ne peut poser de questions maintenant. Au termes de l'article 35(2) du Règlement, vous avez droit à 40 minutes si vous avez l'intention de parler au nom de votre parti. Mais le Règlement ne permet pas de poser de questions aux trois premiers députés qui prendront la parole. Je peux vous donner la parole en tant que premier représentant officiel de votre parti, ou alors au député de York-Sud-Weston (M. Nunziata).

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La Chambre accepterait peut-être, à l'unanimité, que le ministre de la Justice répondre à une question en dépit de l'article 35 du Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le député aura une excellente occasion de signaler la chose au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Cependant, nous devons procéder aujourd'hui de la façon prévue à l'article 35(2) du Règlement. Les trois premiers députés à prendre la parole disposeront chacun d'un temps de parole de 40 minutes et ne répondront ensuite à aucune question. Je donne la parole au député de York-Sud-Weston (M. Nunziata).

M. Guilbault (Saint-Jacques): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous avez tout à fait raison de dire qu'en vertu du Règlement, les trois premiers députés à prendre la parole disposent de 40 minutes et ne répondent à aucune question. Cependant, je croyais avoir entendu un député vous demander de voir s'il y avait consentement unanime. En toute déférence, je pense que la présidence doit demander s'il y a consentement unanime. S'il n'y avait pas consentement unanime, nous renoncerions évidemment aux questions. Mais comme il pourrait bien y avoir consentement unanime, je prie la présidence de bien vouloir vérifier si c'est le cas.

M. Baker: Le ministre s'en va. C'est qu'il craint sans doute de répondre aux questions.

• (1550)

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le ministre a quitté la Chambre. Nous allons passer outre pour le moment; mais peut-être le député pourrait-il discuter avec le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) de la possibilité de modifier l'article 35(2) du Règlement pour qu'une période de questions et de réponses puisse suivre les exposés de 40 minutes.

M. Dingwall: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Si c'est à propos de ma décision, je ne saurais donner la parole au député. Cela, je l'ai déjà dit.

M. Dingwall: Je n'ai nullement l'intention de contester votre décision, monsieur le Président, mais je pensais qu'un député avait le droit de demander le consentement unanime pour interroger un ministre qui vient tout juste de faire une importante déclaration dont la teneur était fort cavalière. Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de demander à la Chambre s'il y a consentement unanime?

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, que le compte rendu indique bien que le ministre de la Justice (M. Crosbie) n'a pas eu la décence élémentaire de demeurer à la Chambre pour écouter ce que les députés pensent du projet de loi C-27.

M. Speyer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député a raison de dire que conformément à la coutume, un ministre devrait demeurer à la Chambre pour entendre les propos des critiques relativement au projet de loi qu'il vient de présenter. En l'occurrence, le ministre de la Justice a dû malheureusement s'absenter pour s'entretenir avec le premier ministre. Il devait le faire à 15 h 15 aujourd'hui, mais il a accepté de prononcer mon discours à ma place, de façon que je puisse me rendre au comité avec les deux critiques.

Tous les députés comprendront, je pense, que vu les circonstances, le ministre de la Justice est venu à la Chambre uniquement pour prononcer le discours et qu'il regrette de ne pouvoir rester. J'écouterai certes avec beaucoup d'attention les observations des deux critiques.

M. Nunziata: Nonobstant ce que le secrétaire parlementaire vient de dire, monsieur le Président, on voit clairement ce qui est important aux yeux du ministre. Il a poussé l'effronterie et l'audace jusqu'à . . .

M. Mazankowski: Où étiez-vous?

Le président suppléant (M. Paproski): La motion se lit comme suit: Que le projet de loi C-27, Loi modifiant certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Je prie le député de bien vouloir débattre la motion.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de dénoncer le peu d'intérêt dont a fait montre le ministre à l'égard du présent projet de loi, mais c'est le ministre lui-même . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député pourrait-il en revenir au projet de loi?

[*Français*]

M. Rossi: Écoute, le bouffon de l'autre bord, toi, qui ne sais rien!

Monsieur le Président, par son rappel au Règlement, l'honorable député explique l'absence du député. Alors, ce député n'était pas à la Chambre au moment où le même député de—je ne me rappelle pas le nom de sa circonscription—a fait la remarque que le critique de ce côté-ci n'était pas présent. Alors, il explique . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Le député était à la Chambre lorsque le ministre était ici. Il sait ce qui se passe à la Chambre. La parole est au député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) dans le cadre du débat sur le projet de loi C-27.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'entends bien discuter du projet de loi C-27. Il est important de remarquer cependant que le ministre est absent. Je le répète, cela démontre un manque d'intérêt de la part du ministre de la Justice (M. Crosbie) et j'avais l'intention . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant que le député ne continue à faire de grands laïus, je crois qu'il devrait nous expliquer où il était durant les trois premiers quarts du discours du ministre de la Justice.

M. Mazankowski: Où est le critique en la matière?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. C'est exactement la raison pour laquelle je ne veux pas entendre de discussion au sujet de la présence ou de l'absence des députés et de ce qui se passe dans cette enceinte. Le débat porte sur le projet de loi C-27. Le député est parmi nous depuis six ou sept mois et j'espère qu'il comprend la situation. Je ne veux pas entendre de dispute au sujet de la présence ou de l'absence de députés.

J'espère que le député participera au débat pour lequel il a 40 minutes à sa disposition. On a déjà perdu près de cinq minutes depuis que le Règlement a été invoqué. Je donne donc la parole au député de York-Sud-Weston dans le cadre du débat sur le projet de loi C-27.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'interviens pour invoquer le Règlement et non pas pour parler du projet de loi C-27. En effet, le ministre de la Justice, au début de son intervention, a commenté l'absence du critique officiel de l'opposition officielle. Il a également parlé de mon absence durant les cinq premières minutes . . .

M. Speyer: Vingt-cinq premières minutes.

M. Nunziata: Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être confirmer que c'était parce que le comité de la justice se réunissait d'urgence, afin de résoudre des problèmes extrêmement urgents.

Si j'invoque donc le Règlement, monsieur le Président, c'est que vous avez permis au ministre de la Justice de noter l'absence du critique officiel de l'opposition officielle mais que vous niez maintenant à l'opposition ce droit. En toute justice, on ne peut avoir deux poids deux mesures. Nous devrions avoir le droit de parler de son absence.

Le président suppléant (M. Paproski): Tout le monde a pu dire ce qu'il avait à dire et je donne maintenant la parole au député, afin qu'il discute du projet de loi C-27.

M. Nunziata: Monsieur le Président, pourriez-vous me dire combien j'ai encore de temps à ma disposition pour intervenir au sujet du projet de loi?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député peut poursuivre. Il lui reste amplement de temps et je l'aviserai en temps voulu. Je donnerai au député tout le temps dont il a besoin. Il peut poursuivre le débat.

M. Nunziata: Pouvez-vous me garantir que le temps pris par les rappels au Règlement ne sera pas déduit de mon temps de parole?

M. Andre: Faites un discours ou asseyez-vous.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a jusqu'à 16 h 36.

M. Nunziata: Merci, monsieur le Président. Le critique officiel du parti libéral s'intéresse de très près à ce projet de loi, à toute la question de l'égalité des droits et à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Il était tout à fait injuste de la part du ministre de la Justice de faire une remarque sur l'absence du député. Au moins le porte-parole de l'opposition officielle suit-il la situation de près. Le ministre de la Justice n'a même pas la simple politesse de rester à la Chambre pour écouter les porte-parole des partis d'opposition exposer leur position sur le projet de loi.

M. Taylor: Vous n'avez encore rien dit.

M. Nunziata: Il est évident que les députés d'en face sont très chatouilleux à propos de cette mesure. On comprend très bien pourquoi.

Il est également intéressant de noter que le ministre de la Justice a passé beaucoup de temps à défendre le projet de loi C-27. Il avait bien raison de le faire car, à mon humble avis, cette mesure constitue tout simplement un moyen de se défiler. C'est une lâcheté de la part du gouvernement car il a peur de prendre les décisions difficiles qui s'imposent sur les questions d'égalité au Canada. Au lieu de prendre les initiatives voulues, le gouvernement a présenté un projet de loi qui au fond accomplit bien peu de choses. En effet, tout ce que fait le projet de loi—et qu'y a-t-il d'étonnant à ce que le ministre se soit montré sur la défensive puisqu'il n'avait rien de bon à dire au sujet de cette mesure?—c'est de modifier le libellé des diverses lois en cause. Le ministre en a cité une cinquantaine, sauf erreur. Les termes mari et femme sont remplacés par conjoint, et les termes fils et fille par enfant. Par contre, ce projet de loi ne s'attaque nullement aux problèmes très importants qui se posent dans le pays en matière des droits à l'égalité.

• (1600)

Le gouvernement avait le choix. Il aurait pu prendre des mesures précises, à la suite de la vérification approfondie entreprise par le gouvernement précédent et des travaux effectués par le ministère de la Justice, pour faire ressortir les injustices et désigner les parties des diverses lois qui ne sont pas conformes à la Charte. Le gouvernement aurait pu prendre une décision sur des questions comme le départ à la retraite obligatoire, les tendances sexuelles, les postes de combat au sein des Forces armées canadiennes, pour savoir si ces postes doivent être ouverts aux femmes. Mais il a refusé sous prétexte qu'il devait consulter les Canadiens et savoir ce qu'ils en pensent.

A mon avis, le gouvernement a eu peur d'ouvrir la voie, de prendre des décisions. Au lieu de cela, il a opté pour un processus de consultation qui est, à mon avis, une façon de se défiler. Le gouvernement et le premier ministre (M. Mulroney) ont peur, semble-t-il, de prendre ces décisions très importantes. Le gouvernement a peur de mécontenter un seul Canadien. C'est pourquoi il a décidé de remettre de plusieurs mois, voire de plusieurs années, la question des droits à l'égalité. Le 17 avril 1985 arrive bientôt. La loi suprême du pays, la Charte canadienne des droits et des libertés, prendra alors force de loi. Aucune majorité fédérale, pas même la majorité conservatrice au pouvoir aujourd'hui, ne pourra passer outre à la loi suprême du pays.

Bien entendu, il existe une disposition d'abrogation dans la Charte des droits et des libertés, mais j'espère que le gouvernement ne l'invoquera pas comme le fait continuellement le gouvernement du Québec depuis 1982.

Que prévoit l'article 15 de la Charte canadienne des droits et des libertés? Cet article compte tout simplement 57 mots, mais chacun d'entre eux revêt une importance monumentale. Voici le libellé du paragraphe 15(1):

> La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Cette disposition prendra force de loi le 17 avril prochain. Lors de la Conférence constitutionnelle de 1982, à la suite de compromis et des litiges énormes qui ont abouti à ces compromis, il a été décidé de remettre de trois ans l'entrée en vigueur ou la proclamation de l'article 15. On voulait ainsi donner l'occasion au gouvernement fédéral et aux dix provinces de vérifier leurs lois respectives et il était entendu que les différentes lois seraient modifiées en conformité de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et des libertés.

Qu'est-il arrivé, monsieur le Président? Comme vous le savez, monsieur le Président, certaines provinces conservatrices ont combattu farouchement contre la constitutionnalisation des droits et des libertés. Ces mêmes gouvernements continuent de traînasser, faisant tout en leur pouvoir pour empêcher la mise en application de cet article.

Plus précisément, qu'ont fait les provinces depuis 1982? Nous savons que la province d'où je viens, l'Ontario qui a encore un gouvernement conservateur pour quelques semaines . . .

M. Shields: Vous rêvez.

M. Nunziata: . . . a publié un document de 400 pages. Est-elle passée à l'action? Non, monsieur le Président. Le gouvernement de l'Ontario n'a pas modifié ses lois conformément à la Charte des droits et des libertés. Il faudra attendre longtemps avant que ce gouvernement agisse tant qu'il restera à la tête de l'Ontario.

Et le Québec? Le Québec réclame une exemption générale pour toutes ses lois à cause de certains différends qui existaient à ce moment-là, et les députés savent bien que le Québec n'a pas signé l'accord constitutionnel.

Le Nouveau-Brunswick, et c'est tout à son honneur, a voté une loi pour supprimer les pires contradictions entre les lois de la province et la Charte. Je suis fier de pouvoir dire que ce gouvernement a pris des mesures concrètes et qu'il a été partisan de la Charte dès le début.

M. Valcourt: C'était le premier ministre Hatfield.

M. Nunziata: Et l'Alberta, Terre-Neuve et la Saskatchewan? Fort peu de choses se passent dans ces provinces. Elles se contentent de faire ce que le gouvernement fédéral propose, c'est-à-dire continuer le débat sur ces importantes questions.

Qu'en est-il de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard? Ces provinces n'ont absolument rien fait. Cela me donne l'impression, à moi et au public canadien, que ces gouvernements ne s'intéressent vraiment pas à l'égalité des droits des Canadiens.

Et le gouvernement fédéral? Comme je l'ai dit tout à l'heure, le gouvernement fédéral précédent avait décidé de passer en revue environ 1,100 lois fédérales pour déterminer dans quelle mesure ces lois allaient à l'encontre de la Charte des droits et des libertés. Le gouvernement précédent comptait bien prendre les décisions qui s'imposaient et légiférer pour modifier les lois anciennes afin que toute la législation fédérale soit conforme aux dispositions de la Charte.

Malheureusement pour l'égalité des droits des Canadiens, le gouvernement conservateur a pris le pouvoir le 4 septembre avec une écrasante majorité, ayant reçu le mandat de l'électorat de prendre des décisions, de prendre les initiatives qu'il avait promises. Et qu'arrive-t-il, monsieur le Président? Une absence totale de leadership en ce qui concerne la question de l'égalité des droits. Essentiellement, le gouvernement a décidé de ne rien faire. Il a décidé d'obliger les groupes minoritaires, les femmes, les minorités visibles, les jeunes, les défavorisés et les invalides, à refaire les mêmes batailles qu'ils avaient déjà livrées en 1982. Ils avaient bataillé dur. Ils l'avaient eue leur Charte des droits et des libertés. Ils croyaient avoir gagné la guerre. Ils croyaient que les blessures engendrées par une longue période de discrimination commençaient à se cicatriser. Que la discrimination disparaîtrait rapidement. Qu'en est-il? Le gouvernement a délibérément rouvert les blessures causées par la discrimination. Faisant preuve d'insensibilité, le gouvernement conservateur oblige ces groupes, les femmes, les minorités visibles, les défavorisés, les jeunes, les vieillards, les Indiens, à repartir en guerre encore une fois. C'est absolument injuste.

• (1610)

Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue le député de York-Centre (M. Kaplan) qui a déclaré à ces groupes que le gouvernement ne s'intéresse pas à la question de l'égalité. Si vous tenez à garantir et à protéger vos droits, monsieur le Président, il faut aller devant les tribunaux; c'est eux qui décideront ce qu'on entend par l'égalité. Il faut laisser les tribunaux déterminer ce que l'article 15 signifie.

On n'a pas donné le choix à ces personnes. Le gouvernement continue à atermoyer au sujet de ces questions fondamentales et très importantes. Ce qui est regrettable, c'est que le gouvernement force les gens à contester; ce n'est pas souhaitable. Ce sont les 282 députés élus et non pas les tribunaux qui devraient prendre ces décisions. Nous représentons tous les bons citoyens canadiens et nous devrions être les défenseurs des droits civiques, des droits de la personne et de l'égalité. Nous devrions protéger les minorités. Ce sont les 282 députés qui devraient prendre la décision et non les tribunaux car ils définissent l'article 15 d'une façon purement légaliste.

Ces personnes n'ont pas le choix; elles doivent aller devant les tribunaux. Dans leur cas, il faut absolument que ce soit un tribunal qui prenne une décision pour interpréter la notion d'égalité en se basant sur toute une série de circonstances. Ce qui aggrave la situation, c'est que le gouvernement refuse de constituer une caisse. Il ne veut pas mettre de l'argent de côté pour aider ces personnes à contester alors que la plupart d'entre elles ne sont pas riches.

Le ministre a dit qu'il allait y penser mais il n'a pas fourni l'argent nécessaire. C'est coûteux de contester. Le ministre force ces personnes à contester mais il ne leur donne pas l'argent nécessaire. C'est étrange et ironique à la fois. L'égalité n'existe pas en matière de litige. Les groupes minoritaires pauvres n'ont pas les moyens de contester. Par contre, celui qui a les ressources nécessaires peut demander une interprétation officielle à un tribunal.

Le gouvernement nous a présenté un projet de loi pour la frime. Il refuse de donner l'exemple. Il a créé un sous-comité du comité de la justice, un spectacle ambulant, dont le but est d'occuper les conservateurs de l'arrière-ban. Ce comité parcourra le pays pour entendre à nouveau les groupes d'intérêts, les groupes minoritaires. Il écoutera ce qu'ils ont déjà dit.

J'ai un petit conseil à donner aux députés d'en face. Ils n'ont qu'à consulter les délibérations des différents comités qui ont étudié la Constitution, notamment celles de 1982 du comité de la justice. Lisez ce que ces groupes ont dit. Ils diront la même chose qu'il y a trois ans au comité. Ils veulent l'égalité, ils veulent que l'on mette un terme à la discrimination. Les députés d'en face peuvent épargner bien du temps et des efforts en lisant tout simplement le hansard et en lisant les délibérations du comité de la justice d'il y a deux, trois ou quatre ans pour voir ce que ces groupes avaient à dire.

Que peut-on attendre de ce spectacle ambulant, de ce sous-comité? C'est grotesque, c'est un subterfuge, parce que le gouvernement est trop poltron . . .

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député pourrait dire pourquoi des membres de son parti feront partie du comité ambulant si c'est grotesque.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est un débat. Je sais que le député de Burnaby (M. Robinson) aura l'occasion de répondre.

M. Nunziata: Monsieur le Président, bien qu'il ne s'agisse pas d'un rappel au Règlement, il importe à mon sens de répondre à la question du député de Burnaby (M. Robinson). Je lui dirai pourquoi nous comptons participer à ce comité. Parce que le gouvernement a décidé d'être le champion des causes populaires. Il veut défendre le point de vue de la majorité. Même si nous désapprouvons totalement la façon dont le gouvernement s'y prend, nous voulons surveiller les travaux de ce comité et défendre les intérêts des groupes minoritaires. Nous allons de nouveau prendre leur défense, comme nous l'avons fait il y a quelques années. Le comité va bientôt entamer son circuit.

M. Shields: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député exprime-t-il son point de vue personnel ou celui du chef de l'opposition (M. Turner)?

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Nunziata: Je croyais le député plus futé, monsieur le Président. Ce comité va se rendre dans différentes régions du pays. Que faut-il attendre de cet exercice futile? Comme l'a dit Shelagh Day, un activiste social, on ne peut définir les droits de la minorité en fonction des opinions et des valeurs de la majorité. Ce n'est pas la façon de procéder.

Que vont donner les travaux de ce comité? Il se peut par exemple que la majorité des Canadiens disent qu'ils ne croient pas en la retraite obligatoire. Peut-être une minorité jugera-t-elle nécessaire la retraite obligatoire. Il se peut que le comité se demande si des femmes devraient occuper des postes de combat dans les Forces armées. Il est possible que la majorité des Canadiens estiment que les femmes ne devraient pas être enrôlées dans les Forces armées. Ce n'est guère réconfortant pour les femmes qui revendiquent l'égalité dans les forces canadiennes, oui, qui veulent avoir le droit d'occuper un poste de combattant.

Que fera alors le comité? Déclarera-t-il que, parce que la majorité des Canadiens s'y opposent, les femmes ne devraient pas avoir le droit d'occuper un poste de combattant dans les Forces armées? Ou bien le gouvernement dira-t-il que les femmes devraient être traitées en égales sur tous les plans dans les forces canadiennes, malgré l'opinion de la majorité? D'après son comportement, je pense que le gouvernement optera pour la première solution plutôt que pour la deuxième, parce qu'il a peur de froisser les gens. Il pense que les droits des minorités doivent être fonction de l'opinion et des valeurs de la majorité.

La Charte est importante parce qu'elle protège les droits des citoyens. Même si le Canada est un des pays qui ont le plus de raisons d'être fiers de leur bilan dans ce domaine, nous ne devons pas faire trop d'autosatisfaction. Dans de nombreux pays du monde, il est malheureusement vrai que les droits sont souvent proclamés mais trop rarement protégés. Les pays dont la Constitution reconnaît par de belles phrases les droits de la personne sont souvent les premiers à violer continuellement les droits élémentaires des citoyens. Il a été dit maintes fois que le prix de la liberté est une vigilance de tous les instants. La protection des droits est vraiment l'un des devoirs les plus solennels d'une société libre et démocratique.

Comme je l'ai déjà dit, la Loi constitutionnelle du Canada a été proclamée le 17 avril 1982. C'était une étape cruciale pour la protection des droits des générations à venir. Cette loi prévoyait le rapatriement du Royaume-Uni de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique mais, et c'est là le plus important, elle comprenait une Charte des droits et libertés. A mon humble avis, cette Charte n'a pas sa pareille au monde.

• (1620)

Le rapatriement de la Constitution était essentiellement un geste symbolique, car le Canada est considéré comme une nation souveraine et indépendante depuis longtemps. Toutefois, la Charte des droits et libertés était censée avoir des répercussions plus directes sur nos vies quotidiennes. Quelle était son utilité? La réponse est très simple: les Canadiens souhaitaient que leurs droits soient constitutionnalisés. On avait reconnu à l'époque que l'égalité à part entière n'était pas encore une réalité au Canada. Dans bien des cas, on reconnaissait ce principe du bout des lèvres.

Nous voulions une charte car, en tant que nation, nous croyons en la liberté et en l'égalité et nous vénérons la justice. La Charte ne fait que le confirmer. Il s'agit d'un énoncé de principes garantis dans notre loi la plus fondamentale. La Charte vise à protéger quotidiennement les droits et libertés des particuliers dans un document constitutionnel vibrant d'actualité.

Comme le savent les députés, quand la Loi constitutionnelle a été proclamée en 1982, l'entrée en vigueur de cette partie a été retardée de trois ans. Cela faisait partie des compromis politiques auxquels il avait fallu consentir pour consacrer la Charte des droits et libertés dans la Constitution. Le 17 avril prochain pourrait devenir un jour plus mémorable et plus digne d'entrer dans l'histoire si le gouvernement d'en face prenait les mesures définitives nécessaires pour que l'égalité à part entière devienne une réalité au Canada.

L'entrée en vigueur de l'article 15 témoigne de la maturité d'une nation libre et démocratique. Le libellé de l'article 15 forme le cœur de l'un des passages les plus importants de la résolution, passage que l'ancien premier ministre Trudeau avait appelé la «série pour le peuple». Les Canadiens ont toutes les raisons d'être fiers de cette charte, car c'est en fait l'une des meilleures au monde. M. Trudeau nous a laissé cet héritage qui témoigne de son courage et de sa détermination politiques.

Le gouvernement aurait pu et aurait dû faire beaucoup plus pour que les lois canadiennes deviennent vraiment égalitaires. Lorsque la reine a proclamé la résolution constitutionnelle, le 17 avril 1982, cela a suscité beaucoup d'espoirs et d'attentes. Nous nous souvenons tous de cette journée capitale et historique.

Je ne vois pas régner le même esprit à l'approche de la date de la proclamation des droits à l'égalité. Les Canadiens s'attendaient qu'au bout de trois ans, le gouvernement fédéral présente un projet de loi apportant les modifications nécessaires aux lois qui n'étaient pas conformes aux dispositions de la Charte. Ce que le gouvernement offre dans le projet de loi C-27 ne correspond pas à ce que les Canadiens attendaient. De nombreuses lois, provinciales ou fédérales, continuent à enfreindre les dispositions de l'article 15 concernant les droits à l'égalité.

En fait, les tergiversations des conservateurs fédéraux et provinciaux à l'égard des droits à l'égalité ne devraient surprendre personne. Comme je l'ai déjà dit, cinq des gouvernements provinciaux conservateurs se sont farouchement opposés à la résolution constitutionnelle. Sterling Lyon, du Manitoba, tenait particulièrement à ce qu'aucun droit ne soit garanti dans la Constitution. Beaucoup de députés conservateurs fédéraux, dont un grand nombre sont encore ici aujourd'hui, partageaient son avis. Heureusement, je sais que le hansard a fidèlement recueilli leurs propos. En fait, les députés qui se sont opposés à la Constitution doivent trouver pénibles que leur gouvernement conservateur prenne la suite de M. Trudeau pour respecter les dispositions concernant les droits à l'égalité, même si ce gouvernement ne va pas très loin dans ce sens, comme en témoigne ce projet de loi.

Nous savons tous que les fossiles du caucus conservateur ont dû se mettre au pas lorsqu'une entente a été conclue avec neuf des dix provinces. Cette entente entre le gouvernement fédéral et les provinces prévoyait notamment un délai de trois ans. Ces gouvernments-là continuent à tourner en rond et à tergiverser. Alors qu'il aurait fallu des mesures d'importance, on nous présente un texte désespérément insuffisant. Le projet de loi C-27 n'est pas du tout à la hauteur pour garantir l'égalité complète prévue par la Constitution. C'est plus un exercice de langage qu'une véritable application de l'esprit de la Charte.

Les questions de politique qui ont été soulevées dans le document intitulé *Les droits à l'égalité et la législation fédérale* sont des questions de politique que le gouvernement aurait dû trancher. Le projet de loi ne traite pas de la discrimination en raison de l'âge établi pour la retraite obligatoire, ni de la discrimination en raison du sexe pour ce qui est des cotisations de retraite des femmes dans la Fonction publique. Il ne traite pas de la question de savoir si la durée de travail imposée par la Loi sur l'assurance-chômage pour avoir droit aux prestations de maternité doit rester plus longue que celle qui donne droit aux prestations ordinaires. Il ne traite pas de la question de savoir si les femmes doivent être admissibles aux missions de combat dans les Forces armées canadiennes. Il ne traite pas de la question de savoir si le handicap mental ou physique doit constituer un empêchement à l'immigration en certaines circonstances. Il ne règle pas la question de savoir si les autochtones canadiens doivent rester en fait exclus de la participation au Régime de pensions du Canada, du seul fait que cette participation est subordonnée aux revenus tels qu'ils sont définis par la Loi de l'impôt sur le revenu, et que les revenus gagnés sur une réserve ne sont pas imposables. Le projet de loi C-27 ne traite pas de la question de savoir si l'orientation sexuelle doit rester un cas d'exclusion des Forces armées canadiennes.

Il reste un grand nombre de questions non résolues, à de nombreux chapitres de la discrimination pour raisons de race, d'origine ethnique et de handicap physique, dont il n'est absolument pas question dans le projet de loi C-27. A beaucoup d'égards, la journée du 17 avril 1985 sera un jour néfaste au plan de la justice et de l'égalité.

Le gouvernement aurait pu remédier aux inégalités et aux injustices qui subsistent dans notre société libre et démocratique. Il aurait pu porter un coup au corps au fanatisme et au racisme. Il aurait pu dire aux gouvernements des provinces d'aligner leur législation et il aurait pu prêcher d'exemple. Mais non, il n'a pris par le projet de loi C-27 aucune des décisions difficiles. Il les a renvoyées encore une fois à un sous-comité et à un document de travail, pour qu'il y ait de nouvelles analyses et de nouvelles audiences publiques.

Je ne siégeais pas ici il y a trois ans, contrairement à beaucoup de députés d'en face. Eux savent quelles longues heures de débat ont été consacrées à la Constitution et à la Charte canadienne des droits et des libertés. Ils connaissent et se rappellent bien les représentants de douzaines et de douzaines d'organismes distincts qui sont venus à Ottawa exposer leurs points de vue. Et maintenant les conservateurs veulent recommencer en grande partie cette démarche. Le but de l'opération est contestable, mais nous savons tous quel en sera le résultat. Le résultat c'est qu'on va continuer de tourner en rond et d'attendre. C'est un attentisme de mauvais aloi, parce que justice remise c'est justice déniée, et qu'on dénie la justice à tous ces groupes qui souffrent de discrimination dans notre pays.

• (1630)

La peur de se tromper paralyse les conservateurs. Ils ne font donc rien pour ne blesser personne. Ils craignent de perdre un siège ou deux. Ils craignent de se porter à la défense des groupes minoritaires. Ils sont disposés à appuyer des causes populaires, mais ils ont peur de se porter à la défense de ceux qui souffrent. Nous savons tous que la consultation est importante. C'est un élément essentiel du processus législatif. Les gouvernements ne devraient pas agir précipitamment ou à la hâte pour se donner l'air de savoir où ils vont. Telle a été l'erreur mortelle du gouvernement conservateur qui a duré neuf mois. Le gouvernement ne devrait pas non plus se contenter de consulter. Il faut établir un certain équilibre, faute de quoi la consultation devient une mélasse qui englue les rouages du gouvernement et l'empêche de prendre des décisions. Les rouages s'encrassent et rien ne se fait.

En terminant, je voudrais parler à nouveau des graves inquiétudes de mon parti au sujet de ce projet de loi. Nous l'appuierons certes, car il apportera une certaine uniformité dans le texte législatif actuellement en vigueur. Toutefois, nous continuerons à réclamer une parfaite égalité. Nous voulons nous assurer que l'égalité devienne sous peu une réalité. Nous rejetons entièrement la démarche que le gouvernement conservateur propose. S'il était vraiment sincère et s'intéressait à l'égalité, le ministre de la Justice (M. Crosbie) serait à la Chambre pour écouter et le gouvernement prendrait les mesures concrètes qui s'imposent.

J'attends avec impatience les discussions plus approfondies sur ce projet de loi qui auront lieu au comité. Je suis persuadé que d'autres députés de l'opposition officielle voudront encore parler du projet de loi C-27.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur il y a quatre ans, alors que j'étais un député relativement jeune et nouveau, de siéger à un comité historique. Il s'agissait du comité mixte spécial de la Constitution du Canada. Ce comité était chargé d'étudier un projet de résolution constitutionnelle et d'entendre non seulement des témoins au sujet du projet de Charte des droits et libertés, mais aussi des représentants des gouvernements provinciaux et d'autres groupes intéressés à la démarche constitutionnelle.

Je me rappelle vivement que des témoins se sont présentés les uns après les autres devant le comité—qu'il s'agisse de représentants des autochtones, des minorités, des organismes féminins ou des handicapés—pour exhorter le gouvernement à améliorer la résolution qui avait été déposée à la Chambre. Il l'a améliorée, et notamment l'article de la Constitution relatif aux droits à l'égalité de façon très appréciable.

Le texte constitutionnel est entré en vigueur le 17 avril 1982. On a jugé que les gouvernements avaient besoin de trois années, soit jusqu'au 17 avril de la présente année, pour assurer la conformité de leur législation aux dispositions de l'article 15, concernant les droits à l'égalité. Nous avons attendu trois ans, mais lorsque le gouvernement actuel a finalement agi le 31 janvier, ce fut un jour sombre pour les droits de la personne au Canada. La mesure présentée fut une cruelle trahison des espoirs des femmes et des groupes minoritaires au Canada qui avaient espéré que le gouvernement s'acquitterait sérieusement de ses responsabilités, non pas simplement en réexaminant sa législation mais en proposant des changements là où le réexamen révélait que la législation entrait en conflit avec les principes fondamentaux d'égalité.

Je voudrais parler brièvement des points soulevés par le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata). Je sais qu'il est nouveau député et qu'il n'était pas présent lors de certains des débats qui se sont tenus après l'adoption de la Charte des droits et libertés. Nous, députés, avons été témoins de la démarche de réécriture de l'histoire la plus extraordinaire que l'on ait probablement jamais vue à la Chambre. Le député s'en est pris au gouvernement pour avoir refusé d'agir sur les questions d'intérêt pour les minorités. Il a reproché au gouvernement d'avoir écouté la majorité et d'avoir refusé de tenir compte des préoccupations des minorités, dont les handicapés et la minorité qui fait l'objet de discrimination à raison de l'orientation sexuelle.

Je voudrais rappeler aux députés ce qui s'est vraiment passé après que le parti libéral eut fait adopter la Charte des droits et libertés. Le gouvernement, sous la direction de ce parti, n'a cessé de rejeter explicitement et délibérément les réclamations présentées par les groupes que défend maintenant le député de York Sud-Weston avec un certain pharisaïsme. Quelqu'un en doute-t-il? Je vais en donner quelques exemples.

Un comité parlementaire spécial a été institué pour étudier les cas de discrimination contre les handicapés. Ce comité a déposé plus tard un rapport à la Chambre intitulé *Obstacles*. Ce rapport dressait un historique fort bien étayé des abus et des injustices commises contre les handicapés. Je voudrais féliciter ses auteurs pour leur magnifique travail. J'estime que les membres de ce comité ont accompli une tâche exceptionnelle en attirant l'attention du Parlement et du public canadien sur la discrimination économique et sociale exercée contre les handicapés physiques et mentaux au Canada.

Ce rapport a donc été déposé en 1981. Pour les besoins de la cause, rappelons simplement que le parti libéral a dirigé le pays de 1981 à 1984. Je voudrais savoir où était passé tout ce temps-là le député de York Sud-Weston qui a accusé aujourd'hui les conservateurs de ne rien faire pour aider nos handicapés. Où étaient-ils, lui et son parti, quand les handicapés leur disaient qu'il était temps de passer aux actes? Les gens doivent certainement se dire que quelque chose ne tourne vraiment pas rond lorsqu'ils l'entendent déclarer que son gouvernement ne demandait pas mieux que de réparer ces injustices alors qu'il n'a absolument rien fait pendant trois ans.

Le député de York Sud-Weston a prétendu que le gouvernement actuel cherchait à esquiver ses responsabilités en matière de droits de la personne et de justice fondamentale. Il a accusé le gouvernement de s'en remettre au point de vue de la majorité. Ses critiques sont peut-être fondées, monsieur le Président, mais je me souviens fort bien, d'avoir entendu, lorsque j'étais membre du comité de la justice—et le député nous a proposé d'examiner le travail de ce comité—je me rappelle fort bien, dis-je, avoir entendu le ministre de la Justice, Mark MacGuigan, qui a reçu sa récompense à la Cour fédérale, refuser de présenter une motion qui aurait permis de mieux protéger les minorités dans le cadre de la Loi canadienne sur les droits de la personne. J'ai proposé moi-même une telle modification, mais il a refusé sous prétexte que la majorité de la population canadienne n'était pas d'accord pour adopter une telle mesure. Le député de York-Sud-Weston a déclaré que les conservateurs attendaient le bon vouloir de la majorité, qu'ils laissaient

la majorité décider du sort des minorités. Où était-il lorsque son ministre de la Justice a présenté exactement le même argument devant le comité de la justice? Il a déclaré qu'il n'était pas prêt à modifier la loi touchant les droits de la personne, car la majorité n'était pas prête. Quelle sinistre hypocrisie, monsieur le Président, de la part de ce parti et de ce député.

• (1640)

Je voudrais maintenant parler de certaines des inquiétudes de notre parti à propos de la démarche choisie par le gouvernement dans le domaine de l'égalité des droits. Nous sommes résolument en faveur—et nous l'avons toujours été—du principe d'inclusion de la Charte des droits dans la Constitution. Nous sommes foncièrement opposés à l'article 33 de la Charte qui permet à un gouvernement, provincial ou fédéral, de déroger aux droits les plus fondamentaux d'un simple trait de plume. Toutefois, nous reconnaissons que dans l'opposition entre le judiciaire et le parlementaire, comme le disait si éloquemment l'ancien juge Tom Berger dans son livre *Fragile Freedoms*, «Les juges ne sont pas toujours plus sages que les politiques, mais ils devraient être en mesure de s'opposer plus fermement aux vents de haine qui soufflent dans les rues». C'est ce principe qui a guidé la législature et les députés de notre parti qui ont appuyé le principe de l'inclusion de la Charte des droits dans la Constitution.

Après l'adoption de la Charte, nous aurions pensé que le gouvernement examinerait rapidement toutes les mesures législatives—il y a quelque 1,100 lois fédérales et un beaucoup plus grand nombre de règlements et de politiques—pour les rendre conformes non seulement à l'article 15 de la Charte, mais aux autres articles également. Je constate que le porte-parole de l'opposition officielle n'a rien dit sur tous ces autres articles importants de la Charte touchant la liberté d'association, la liberté d'expression, la liberté de la presse et autres droits fondamentaux. J'espérais que le gouvernement, en examinant les mesures législatives, aurait reconnu que nombre de lois et de politiques vont nettement à l'encontre des valeurs de la Charte des droits et libertés, pas seulement celle de l'article 15, mais celles d'autres articles également.

Je noterais aussi, monsieur le Président, que c'est seulement en janvier 1984, quelque deux ans après que la Charte des droits fut entrée en vigueur, que le gouvernement libéral a finalement songé à se mettre à la tâche. On peut donc se poser des questions sur le sérieux avec lequel il s'est attaqué à ce processus d'examen fondamental. Néanmoins, cet examen a été entrepris et, le 31 janvier, le projet de loi C-27 a été présenté à la Chambre des communes accompagné d'un document de travail. Ce projet de loi est épais, mais il n'a pas beaucoup de substance. En réalité, sur toutes les questions que le gouvernement aurait dû résoudre par voie de mesure législative, il s'est défilé. Il a fui ses responsibilités et demandé de nouvelles études.

Que fait ce projet de loi, monsieur le Président? Il y a toute une série de modifications aux lois traitant des pouvoirs d'entrée et d'inspection. Je ne pense pas que l'on puisse s'opposer à la direction prise par le gouvernement dans ces articles. Il y a ensuite des modifications proposées à la loi sur la défense nationale. Je ferais remarquer que cette Loi a été contestée devant la Cour suprême du Canada et qu'une majorité de la Cour suprême, dans la décision *McKay c. la Reine*, a maintenu la validité de la loi. Toutefois, c'était avant que la Charte des droits n'entre en vigueur. Un nombre minoritaire de juges dans l'affaire McKay ont trouvé que les dispositions de la Loi sur la défense nationale étaient inopérantes parce qu'elles enfreignaient les dispositions de la Déclaration des droits dans la mesure où elles avaient trait à des restrictions sans rapport aucun avec le domaine militaire. On aurait cru et espéré que le gouvernement serait au moins disposé à retrancher de la Loi sur la défense nationale les dispositions qui permettent d'intenter des poursuites contre des membres des Forces armées et des civils n'ayant aucun lien avec le militaire. Bref, on aurait espéré, monsieur le Président, que le gouvernement aurait au moins adopté le raisonnement du juge McIntyre dans l'affaire McKay. Certains d'entre nous ont trouvé très convaincante l'opinion dissidente de l'ancien juge en chef Laskin. Toutefois, nous aurions espéré au moins que le gouvernement accepte les changements beaucoup plus fondamentaux dans la Loi sur la défense nationale que ceux qui sont proposés ici. Nous avons certes hâte d'entendre les témoins de la Défense nationale et du ministère de la Justice là-dessus.

Les modifications apportées à la Loi canadienne sur les droits de la personne qui rétablit un semblant d'indépendance à la nomination des juges sont irréprochables. J'aurais espéré que le gouvernement aille plus loin et accepte les recommandations du comité spécial sur la participation des minorités visibles dans le rapport intitulé: *L'égalité, ça presse*! Nous aurions aimé aussi que la Commission canadienne des droits de la personne fasse rapport directement au Parlement, mais il n'en a pas été ainsi.

Il y a d'autres modifications, monsieur le Président, dans certains autres domaines peu controversés, mais je constate qu'une modification à la Loi sur l'immigration de 1976 suscite de très graves questions. Aux termes des propositions faites dans le projet de loi C-27, un arbitre, dans une enquête de l'immigration, a pour la première fois le pouvoir discrétionnaire de décider si cette audience sera publique ou non. Jusqu'à maintenant, l'immigrant a toujours eu le privilège de demander à comparaître à huis clos. A mon avis, il importe au plus haut point que l'immigrant conserve ce privilège, car celui qui demande le statut de réfugié peut bien souvent avoir à soulever des points très délicats. Ainsi, il peut vouloir formuler des critiques fort sévères à l'endroit de son pays d'origine sans risquer pour autant que celles-ci ne portent préjudice à sa famille ou à lui-même. Ce changement, loin de favoriser l'égalité, constitue un pas en arrière. Rien ne nous oblige en fait à priver l'immigrant qui le désire du privilège de comparaître à huis clos.

• (1650)

Pourtant, c'est surtout au chapitre des droits à l'égalité que ce projet de loi laisse à désirer. En effet, des Canadiennes de toutes les régions de notre pays se sont donné beaucoup de mal pour convaincre le gouvernement de renforcer toutes les dispositions de la Charte des droits, non seulement l'article 15, et d'ajouter un énoncé très précis à l'article 28 de la Constitution. Elles espéraient qu'une véritable égalité serait enfin instaurée au Canada et qu'un amendement reconnaîtrait des droits égaux aux Canadiennes. Mais le gouvernement a présenté un projet de loi qui trompe amèrement les Canadiennes dans leur attente d'une reconnaissance de leur droit à l'égalité.

Je sais que certains de mes collègues vont examiner cette question en profondeur, y compris la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald), elle qui s'est beaucoup dépensée tant en sa qualité de députée qu'à l'époque où elle s'efforçait de promouvoir l'égalité des femmes en sa qualité de présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Je sais qu'elle-même et d'autres membres de mon caucus partagent ma déception, ma colère, et le sentiment que j'éprouve d'avoir été trahi par un gouvernement qui refuse d'aller de l'avant.

Qu'a fait le gouvernement pour favoriser l'égalité des Canadiennes? Au moyen de ce projet de loi, il n'a réussi à modifier en tout que neuf lois. La majorité des changements proposés visent à renforcer les droits des hommes et non ceux des femmes. Ainsi, certaines propositions d'amendement visent à accorder aux maris et aux veufs des avantages analogues à ceux auxquels les femmes et les veuves sont admissibles à l'heure actuelle en vertu de plusieurs lois, notamment la Loi sur l'indemnisation des marins marchands et la Loi sur la réadaptation des anciens combattants. Dorénavant, aux termes de la Loi sur les faillites, les maris ne seront plus responsables des dettes de leurs femmes, tout comme les femmes ne le sont pas à l'heure actuelle de celles de leurs maris. Dorénavant, les femmes ne jouiront plus d'un traitement de faveur aux termes de la Loi sur la défense nationale en ce qui concerne l'application du code de discipline militaire. En somme, le gouvernement n'a apporté en tout et pour tout qu'une seule et unique modification susceptible d'avantager les femmes. Il s'agit d'une modification à la Loi sur la marine marchande du Canada tendant à ce qu'une femme employée à bord d'un navire puisse, à l'instar d'un homme, faire verser une partie de sa rémunération aux personnes à sa charge, un point c'est tout. Voilà tout ce que le gouvernement a trouvé à répondre aux demandes des Canadiennes qui réclament l'égalité. Il apporte à une seule loi une modification mineure qui n'a pratiquement aucune importance. Quelle lamentable dérobade de la part de ce gouvernement qui refuse d'assumer sérieusement ses responsabilités en ce qui a trait à la promotion de l'égalité de la femme dans le Canada d'aujourd'hui.

J'entends souligner brièvement certains des domaines dans lesquels, selon notre parti, le gouvernement aurait dû agir. Je laisse à mes collègues le soin d'entrer dans les détails à ce sujet. Cependant, je tiens à rappeler aux députés que les femmes continuent d'être victimes de discrimination tant économique que sociale dans bien des domaines. Un rapport publié il y a quelques semaines seulement montre clairement qu'en 1982, une femme employée à temps plein gagnait en moyenne 60 p. 100 du salaire d'un homme. Cet écart n'a pas diminué, il a augmenté. La législation fédérale continue d'être discriminatoire à l'endroit des femmes à bien des égards. La Loi sur l'assurance-chômage, par exemple, est discriminatoire à l'endroit des femmes enceintes. Je tiens à dire que l'un des objectifs de la Chambre était de renverser la décision absurde rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Bliss, décision selon laquelle la discrimination à l'endroit des personnes enceintes n'était pas de la discrimination en fonction du sexe, même si les seules personnes qui peuvent être enceintes sont les femmes. Eh bien, nous avons déclaré sans détour que nous n'acceptions pas cette logique et nous avions espéré que le gouvernement présenterait des mesures législatives substantielles tendant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage et d'autres lois relatives aux pensions, afin de s'attaquer au fait que les deux tiers des femmes âgées au Canada vivent à l'heure actuelle dans la pauvreté. Le gouvernement n'a rien fait cependant.

En ce qui a trait à la discrimination à l'endroit des femmes, les mesures que le gouvernement a prises sont presque pires que l'inaction, car il donne aux Canadiens l'illusion que des mesures concrètes sont prises, alors qu'en fait, absolument aucune mesure utile n'a été prise.

A propos des invalides, aucune excuse ne saurait justifier que l'on étudie encore plus à fond les sujets de préoccupation des invalides au Canada. L'un des meilleurs rapports à être déposés à la Chambre fut le rapport unanime du comité spécial concernant les invalides et les handicapés. Mon collègue, le député de Beaches (M. Young), qui doit prendre part à ce débat, a collaboré à ce rapport à titre de membre du comité. Celui-ci a présenté une longue série de recommandations très importantes visant à modifier la politique du gouvernement et ses lois, à favoriser l'autonomie des handicapés et à mettre fin à la discrimination au travail. Il y a eu également beaucoup d'autres recommandations en ce sens. Les études ont déjà été réalisées, mais que propose le gouvernement? Les représentants des personnes handicapées ont témoigné au comité spécial sur la Constitution et j'en garde un souvenir très vif, parce que j'étais membre du comité mixte: ils ont insisté jusqu'à ce qu'enfin le gouvernement soit obligé de donner droit à leurs demandes en vue d'obtenir l'égalité pleine et entière. Après l'inscription des droits des handicapés à l'article 15 de la Constitution, le comité spécial a tenu des audiences dans les villes et les municipalités d'un bout à l'autre du Canada. Nous avons reçu les instances des handicapés et soumis un rapport unanime qui recommandait de prendre certaines mesures et de modifier la loi. Nous attendions avec intérêt et beaucoup d'espoir de voir si le gouvernement donnerait suite à nos recommandations. Que constatons-nous? Va-t-il seulement appliquer la moitié, mettons, des changements que nous avons recommandés? Compte-t-il même appliquer trois ou quatre des recommandations principales du comité? Pas du tout. Afin de venir en aide aux deux millions de Canadiens handicapés, la seule proposition du gouvernement consiste à modifier la Loi sur la marine marchande en substituant le mot «déficience» au mot «aliénation». C'est vraiment une honte! Après des années d'études, après avoir été saisi de recommandations unanimes visant à apporter certains changements et bien que les personnes handicapées aient mis leurs espoirs dans ce gouvernement, croyant qu'il prendrait au sérieux ses obligations—je souligne ce mot—et répondrait à leur appel en faveur de l'égalité que

prévoit la Charte des droits, qu'est-ce que le gouvernement propose? De modifier la Loi de la marine marchande afin de remplacer «aliénation» par «déficience».

• (1700)

Si je comptais aujourd'hui parmi les invalides et que je me remémorais les promesses qu'on a faites, les audiences qu'on a tenues et les recommandations qu'on a soumises, je demanderais pendant encore combien de temps il faudra attendre, combien d'autres études il faudra entreprendre et combien d'autres consultations le gouvernement va tenir avant de se rendre enfin compte qu'une personne invalide dans notre pays a droit à l'égalité véritable au lieu de voir remplacer simplement le terme «aliénation» à celui de «déficience mentale» dans la Loi sur la marine marchande du Canada. Quelle dérobade et quel cynisme de la part du gouvernement qui se prétend soucieux des droits des invalides.

L'opposition officielle incite tous les groupes qui ont témoigné devant le comité de la Constitution à boycotter les délibérations du comité spécial sur l'égalité. Il semble que leur critique officiel ait écrit à tous les groupes qui ont comparu devant le comité de la Constitution pour leur conseiller fortement de ne pas se présenter. Je trouve que c'est une bien mauvaise réaction. Tous les groupes qui se sont présentés devant le comité de la Constitution en 1980 et 1981 et devant le comité spécial sur les invalides et les handicapés devraient à nouveau comparaître. Ils devraient exiger que le gouvernement reconnaisse enfin qu'il a l'obligation de modifier les lois afin d'accorder la pleine égalité aux invalides.

Je trouve que c'est une meilleure réaction que celle de l'opposition officielle qui invite ces groupes à faire comme si le comité n'existait pas. Il faudrait qu'ils comparaissent devant le comité pour exiger que le gouvernement explique à l'ensemble des invalides pourquoi il a refusé d'agir, pourquoi il a qualifié les invalides de notre pays de «zone grise» et pourquoi il n'a pas modifié les lois comme il le devait.

D'autres études ont été réalisées par la Chambre. Il a été créé un comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne. Son rapport, solide et excellent montre clairement jusqu'à quel point les minorités visibles sont victimes de discrimination au Canada. Monsieur le Président était un membre éminent de ce comité et il est conscient du fait que ce comité a recommandé de nombreuses modifications législatives aptes à améliorer le sort des minorités visibles au Canada. J'ai étudié avec le plus grand soin le projet de loi que le gouvernement a déposé. Il n'y a pas une seule modification qui réponde au rapport *L'égalité, ça presse*. Voilà tout le cas que le gouvernement fait des recommandations visant à améliorer la vie des minorités visibles. Voilà tout ce que le gouvernement a fait pour répondre aux handicapés qui réclamaient l'égalité. Voilà ce qu'il a fait pour répondre aux femmes du Canada qui réclamaient l'égalité. Nous n'avons eu droit qu'au silence et à l'abdication.

Le comité spécial sur les minorités visibles, qui a tenu ses audiences partout au Canada, avait notamment recommandé que la Loi sur les mesures de guerre soit modifiée pour qu'il n'arrive plus jamais que 20,000 Canadiens soient arrachés de leurs demeures et voient leurs biens confisqués comme on l'a fait aux Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale. La Loi devait être modifiée pour que plus jamais au Québec des Canadiens qui n'ont violé aucune loi soient tirés de chez eux à 2 heures ou 3 heures du matin aux termes de la Loi sur les mesures de guerre. Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour apporter les changements voulus à la Loi sur les mesures de guerre? Il n'a rien fait du tout.

Le comité spécial avait aussi recommandé que la Loi canadienne sur les droits de la personne soit modifiée pour s'appliquer à la discrimination systémique, c'est-à-dire aux pratiques qui ne sont pas intentionnellement discriminatoires, mais qui entraînent une discrimination envers des minorités au Canada. Deux affaires ont été présentées à la Cour suprême, celle de Bhinder et celle de O'Malley. Dans les deux cas, le gouvernement fédéral est resté sourd et muet et a refusé de se présenter devant les juges de la Cour suprême du Canada pour dire qu'il n'acceptait pas la discrimination systémique et qu'il était d'accord pour que ce genre de discrimination soit interdit en vertu des dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

J'ai examiné la mesure déposée par le gouvernement dans l'espoir qu'il aurait accepté la recommandation du comité sur les minorités visibles et qu'il serait prêt à stipuler clairement que la Loi canadienne sur les droits de la personne s'applique à la discrimination systémique. Vous savez, monsieur le Président, de quel genre de questions je veux parler, par exemple les conditions d'emploi relatives à la taille, qui constituent de la discrimination à l'endroit des femmes, ou l'interdiction de porter un turban qui est injuste envers les Sikhs. J'ai cherché en vain. Le gouvernement n'a rien fait pour s'attaquer à cette question. Non seulement a-t-il refusé de le faire dans le cadre de ce projet de loi, mais il a aussi refusé de témoigner devant la Cour suprême pour défendre une interprétation aussi large de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Si la Cour suprême du Canada maintient le jugement rendu dans les affaires Bhinder et O'Malley, j'espère que le gouvernement s'empressera de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Une autre question très importante à laquelle le gouvernement a refusé de s'attaquer, c'est celle de l'aide financière accordée aux organismes et aux particuliers qui désirent contester différentes lois et politiques fédérales qu'ils estiment contraire à la Charte des droits et libertés. Je suis sûr qu'il y aura beaucoup de contestations de ce genre, car le projet de loi déposé à la Chambre n'a aucune substance. La mesure proposée par le gouvernement à la suite de l'article 15 de la Charte des droits aura pour effet d'obliger les minorités et les femmes à aller devant les tribunaux pour défendre leurs droits et libertés. En fait, le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer), qui préside le sous-comité spécial sur les droits à l'égalité, a qualifié ce projet de loi de mesure administrative. Je pense que cela le décrit bien.

Le fait est que le gouvernement a refusé, jusqu'ici, d'accorder une aide financière aux personnes qui désirent contester les lois contraires à la Charte, comme il en a la responsabilité. Cela trahit la promesse que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a faite avant son élection. Le 14 août 1984, la Coalition des organisations provinciales des handicapés lui a demandé s'il était d'accord pour que le gouvernement fédéral mette des ressources à la disposition des handicapés pour créer un fonds de défense des droits et libertés. Le premier ministre a répondu qu'un gouvernement progressiste conservateur accorderait une aide financière pour la défense de toutes les causes d'importance nationale concernant la Charte des droits. Il a ajouté que les causes reliées aux droits des handicapés entreraient certainement dans cette catégorie. Cette promesse semblait suffisamment claire et on pouvait espérer que le premier ministre du pays, qui est un homme de parole, respecterait cette promesse faite aux handicapés, aux autres minorités et aux femmes. Malgré cela, le ministre de la Justice (M. Crosbie), en répondant à une question que je lui ai posée au comité de la justice, a déclaré qu'il n'était pas personnellement contre le fait de verser de l'argent à des caisses créées par des groupes privés, comme les groupes de femmes qui sont en train de mettre un fonds sur pied. Il a dit: «J'estime personnellement que c'est la meilleure solution. Ainsi, ces groupes sont indépendants et personne ne les influence». Il a déclaré par la suite: «Vous laissez entendre que le gouvernement devrait se charger de tout cela et fournir tout l'argent, mais je crois que c'est très contestable».

• (1710)

Pendant la campagne électorale, au mois d'août, le premier ministre a promis de créer un fonds pour aider les plaideurs qui veulent contester une loi. Et voilà que dans le même élan, une fois au pouvoir, son ministre de la Justice refuse de mettre sur pied ce fonds essentiel. Il est absurde d'affirmer que les groupes et les particuliers ont des droits tout en leur refusant les moyens de défendre ces droits.

Vous me signalez que mon temps de parole est pratiquement écoulé. Je vais donc conclure. Je tiens à dire une fois de plus à quel point je suis furieux que le gouvernement refuse de prendre au sérieux le défi que le Parlement a lancé en adoptant la Charte des droits. Cette charte n'appartient pas au gouvernement mais aux citoyens. L'inaction du gouvernement oblige les femmes et les minorités à s'adresser aux tribunaux, mais elle les prive en même temps des ressources financières qui leur permettraient de défendre leurs droits.

Les femmes, les handicapés et d'autres minorités sont extrêmement déçus par l'attitude du gouvernement. J'espère que ces minorités viendront défendre leurs points de vue avec vigueur devant le comité spécial chargé d'étudier l'article 15 de la Charte des droits et des libertés.

En terminant, je me souviens de ces paroles narquoises du grand poète britannique A. E. Housman: «I still my soul, it is but for a season. Let us endure an hour and see injustice done.» Il y a déjà eu trop d'injustices, et trop d'heures ont passé. Il est grand temps d'assurer une véritable égalité. J'exhorte donc le gouvernement à agir rapidement pour se conformer à l'esprit et à la lettre de l'article 15 de la Charte des droits.

[*Français*]

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, en ma qualité de député de Madawaska-Victoria, il me fait plaisir aujourd'hui de prendre la parole afin d'appuyer l'initiative du ministre de la Justice (M. Crosbie) qui a présenté le projet de loi C-27, qui a pour but de modifier certaines lois fédérales afin de les rendre conformes à la Charte canadienne des droits et libertés. Cependant, monsieur le Président, avant de le faire, et bien que j'aie eu l'occasion, en ma qualité de secrétaire parlementaire, de participer déjà au débat d'ajournement, c'est la première fois que je peux, dans l'enceinte de cette Chambre, m'adresser à mes commettants, et je veux en profiter pour, d'une part, remercier mes électeurs, ceux de Madawaska-Victoria, de m'avoir donné le privilège de les représenter ici dans ce Parlement et, d'autre part, expliquer brièvement à mes collègues de cette Chambre ce qu'est la circonscription de Madawaska-Victoria.

Ma circonscription est située au nord-ouest du Nouveau-Brunswick et elle est bornée à l'ouest par la province de Québec et au sud par l'État du Maine, des États-Unis d'Amérique. Ma circonscription s'étend tout le long de la rivière Saint-Jean à la frontière du Québec allant jusqu'à Perth, Andover, et elle compte une population d'environ 57,000 habitants, dont 75 p. 100 de ceux-ci sont des francophones et d'origine ethnique française et 25 p. 100 sont d'origine . . . et leur langue maternelle est l'anglais. Constituée des circonscriptions de Madawaska et Victoria, ma circonscription fédérale compte six circonscriptions provinciales, dont cinq sont représentées par des députés provinciaux dans le gouvernement de l'honorable Richard Hatfield.

Monsieur le Président, à l'instar de certains de mes collègues, j'aimerais, bien sûr, faire valoir aux députés de cette Chambre que Madawaska-Victoria est une circonscription bien particulière, particulière parce que Madawaska-Victoria compte parmi ses habitants ce qu'il convient chez nous d'appeler la proverbiale république du Madawaska et aussi ces travailleurs acharnés de la région de Victoira, Tobique.

Les activités principales de mes commettants, monsieur le Président, sont dans l'agro-alimentaire et dans le domaine forestier. Je ne pourrai peut-être pas décrire avec autant de charme que le faisait certains de mes collègues au sujet de leur circonscription et pour dire combien Madawaska-Victoria est une région chaleureuse et où on retrouve de très belles rivières et de très beaux paysages, mais il demeure que ces gens-là de Madawaska-Victoria ont des problèmes particuliers. Et de ces problèmes particuliers, il résulte certaines statistiques dont nous n'avons pas à être fiers, mais qui, à mon avis, sont l'héritage que nous a laissé le gouvernement précédent.

Le revenu per capita de ma circonscription est inférieur à la moyenne provinciale et, monsieur le Président, je n'ai pas besoin de vous dire que la moyenne provinciale des revenus per capita au Nouveau-Brunswick est de beaucoup inférieure à la moyenne canadienne. Le taux de chômage dans ma circonscription est également très élevé et, encore là, il dépasse la moyenne provinciale et également la moyenne nationale.

Et nous espérons que cet état de choses qui perdure dans Madawaska-Victoria va changer, et nous sommes confiants que, grâce à l'élection de ce gouvernement le 4 septembre, nous sommes sur la bonne voie.

Les gens de Madawaska-Victoria qui ont été représentés dans ce Parlement par le passé ont traditionnellement appuyé l'Opposition officielle et les gens ont été à même dans Madawaska-Victoria de constater ce que cela leur a donné. Et, monsieur le Président, c'est dans cette perspective qu'il faut circonscrire la victoire que j'ai obtenue le 4 septembre et pour laquelle je suis très reconnaissant à mes commettants de Madawaska-Victoria. Les gens de ma circonscription, en appuyant massivement le parti progressiste conservateur, lors des dernières élections, ont fait confiance à l'équipe que dirige le très honorable premier ministre (M. Mulroney) et durant ce mandat, durant ce Parlement, j'ai bien l'intention de ne pas les décevoir en m'acquittant de mes responsabilités du mieux possible.

Monsieur le Président, après presque sept mois maintenant que nous formons ce gouvernement-là, on est en mesure même si on est des jeunes députés, même si on en est à notre première expérience, et si on est tenté de regarder ce qui se passe dans cette Chambre, et de faire des commentaires . . . J'ai écouté attentivement les propos tenus par le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) tout à l'heure en réponse au discours de l'honorable ministre de la Justice (M. Crosbie), et j'ai écouté également avec attention les critiques de mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson). Et, monsieur le président, il y a des choses qui ressortent du discours de l'opposition officielle.

Ce qui ressort de leurs discours depuis le 4 septembre, bien sûr, ils sont frustrés, ils sont décimés dans le pays, mais lorsque je vois dans cette Chambre, monsieur le Président, la logique et la rhétorique du parti libéral, je remercie mes commettants de ne pas s'être fait duper une fois de plus, d'avoir élu un député de l'équipe progressiste conservatrice et je remercie les Canadiens de s'être donné un gouvernement qui n'a pas la rhétorique du parti libéral.

• (1720)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis obligé d'informer le député que je lui ai permis de parler de sa circonscription pendant quelques minutes parce que je croyais que c'était son premier discours, mais je dois maintenant lui demander de parler du projet de loi C-27.

M. Valcourt: C'est ce que je vais faire, monsieur le Président. J'ai écouté attentivement ce qu'a dit le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) à propos du discours du ministre de la Justice (M. Crosbie) et j'étais en train d'expliquer à quel point toutes ces phrases creuses me stupéfient.

Le président suppléant (M. Paproski): Je comprends. J'ai entendu le député répéter la même chose en français. Je voudrais qu'il continue à parler du projet de loi C-27.

[*Français*]

M. Valcourt: Monsieur le Président, le projet de loi C-27 qui a été présenté fait l'objet, bien sûr, de critiques de la part de l'Opposition officielle et du Nouveau parti démocratique. Je ne veux pas indûment prolonger le débat, mais ce que l'opposition tente de faire par le projet de loi C-27, c'est de tenter de démontrer que ce projet de loi n'est qu'une loi tout à fait banale et qu'elle ne répond pas aux critères de la Charte canadienne des droits et libertés. Or, monsieur le Président, il faut quand même se rendre compte du fait que la Charte canadienne des droits et libertés adoptée en 1982 qui consacre des droits et libertés pour tous les Canadiens a apporté des changements profonds dans notre société. Les tribunaux, les législatures provinciales ainsi que le gouvernement fédéral et les citoyens sont tous affectés par la Charte canadienne des droits et libertés parce qu'enfin la Constitution, la loi suprême du pays, reconnaît ces droits-là de façon non équivoque.

Maintenant, on tente de dire que le gouvernement ne passe pas à l'action. Pourtant, je n'ai pas encore entendu aucun des critiques relever le fait, par exemple, que ce n'est que le 17 septembre 1984 que la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Southam versus Hunter* a arrêté une décision où on parlait de la question des pouvoirs d'entrée, des pouvoirs d'inspection qui existent dans certaines lois fédérales. Et en moins de quatre mois, le gouvernement a extrapolé relativement aux principes de cette décision-là et ils les ont inscrits dans le projet de loi C-27 au chapitre des modifications concernant les pouvoirs d'entrée et de perquisition ainsi que les pouvoirs d'entrée et d'inspection.

En ma qualité d'avocat je peux, monsieur le Président, assurer mes collègues de cette Chambre que ces modifications-là qui originent de la décision de la Cour suprême du Canada dans la cause *Southam* sont plus que bienvenues. Et quoi qu'en disent les critiques de l'Opposition officielle ou du Nouveau parti démocratique, il s'agit là d'une action qui n'a pas pris des années au gouvernement pour être mise de l'avant, et ces modifications se retrouvent au projet de loi C-27.

Monsieur le Président, je déplore également le fait que le critique officiel du parti libéral demande aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays de boycotter les travaux de l'important comité chargé d'étudier le document d'étude qu'a publié et déposé le ministre de la Justice, savoir le document intitulé «Les droits à l'égalité» et la législation fédérale, un document de travail. On sait qu'un comité a été formé de députés du gouvernement et de l'Opposition officielle et également du Nouveau parti démocratique afin d'étudier différentes questions vraiment importantes à la lumière de la Charte canadienne des droits et libertés. Bien sûr, nos amis et nos collègues du parti libéral, eux, prétendent que c'est une preuve d'inaction, que c'est un manque de leadership et que le gouvernement a peur d'agir et qu'on ne devrait pas consulter. Ce que le critique de l'Opposition officielle dit, c'est qu'on ne devrait pas consulter les Canadiens sur les importantes questions qui sont soulevées dans ce document-là. On parle de retraite, on parle d'âge de majorité, on parle du statut, de l'orientation sexuelle des individus, et ces mêmes critiques-là, monsieur le Président, et cela s'inscrit dans la rhétorique du parti libéral, parce qu'eux autres ont le monopole de la connaissance, ils ont le monopole de la vérité et de la vertu . . . Pourtant, les premières lignes de la Charte canadienne des droits et libertés stipulent, à l'article 1, que les droits et libertés qui sont énoncés dans cette charte-là . . .

. . . ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Or, quel gouvernement, monsieur le Président, peut prétendre, parce qu'il a fait élire 211 députés, avoir à lui seul le monopole de tout ce qui est bon pour les Canadiens?

Monsieur le Président, vous m'indiquez que mon temps est déjà presque écoulé. Je veux demander à mes collègues de cette Chambre, de quelque parti qu'ils soient, et même à mon savant collègue de Bourassa (M. Rossi), de contribuer de façon positive au débat sur le projet de loi C-27, de ne pas le retarder et de l'envoyer au Comité de la justice et des questions juridiques afin qu'à ce niveau-là il puisse être étudié de façon plus détaillée et sûrement amélioré.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

Puisqu'il n'y a pas de questions ni de commentaires, nous reprendrons le débat. La députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) a la parole.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le 17 avril approche, et je suis très fière de mon pays et de mon parti.

Il y a trois ans, le gouvernement libéral et les gouvernements provinciaux ont apporté au Canada des garanties absolument essentielles dans un régime démocratique comme le nôtre. La Constitution canadienne et la Charte des droits et libertés expriment en langage juridique les valeurs auxquelles nous tenons, les valeurs dont nous sommes fiers sur la scène mondiale, les valeurs que nous voulons protéger et léguer à nos enfants et à nos petits-enfants.

[*Français*]

Pour la première fois, on a intégré à la Constitution la Charte pour combattre l'oppression et pour lutter contre la discrimination. La Charte canadienne des droits et libertés comprend une affirmation des libertés fondamentales de chaque Canadien et de ses droits à l'égalité. L'article 15 de la Charte détaille ces droits. Le . . .

. . . droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination . . . discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

● (1730)

[*Traduction*]

Nous savons tous que l'article 15 de la Charte entre en vigueur le 17 avril. Nous ne serons malheureusement pas en mesure d'accueillir avec l'enthousiasme qu'il faudrait avoir pour la Charte en général ou avec autant d'enthousiasme qu'auparavant, les initiatives que le gouvernement actuel prend au sujet de l'article 15. Nous n'aurons pas grand-chose à fêter ce jour-là. Le gouvernement actuel n'a même pas fait la moitié de son travail. Il y a près de deux mois qu'il a présenté le projet de loi C-27 à la Chambre. Ce projet de loi visait à s'assurer que la législation fédérale soit conforme à la Ccharte. Il visait en partie à assurer l'application des droits à l'égalité prévus dans cette charte en modifiant seulement 50 lois fédérales, notamment la Loi sur la généalogie des animaux et la Loi sur l'indemnisation des marins marchands, sur les 1,100 qu'il aurait fallu modifier.

Je ne pense pas qu'il s'agisse des sujets importants auxquels la coalition des associations de femmes songeait en luttant avec acharnement pour que cet article essentiel ait sa place dans cette charte qui reflète nos valeurs. C'est une déception terrible.

L'actuel gouvernement a lamentablement échoué dans le projet de loi C-27 il n'a pas su prendre le taureau par les cornes. En effet, il s'est défilé sur une foule d'autres questions concernant l'égalité qu'il lui faut régler maintenant pour faire respecter les conditions établies dans l'article 15. Il a préféré plutôt proposer des changements partiels et superficiels. Il s'est simplement contenté de rafistoler et de retarder ses décisions sur un certain nombre de questions fort graves en matière d'égalité en présentant un autre document de travail.

A mon avis, le gouvernement craint de se pencher sur un trop grand nombre de questions d'actualité délicates. La volonté politique de régler des questions impopulaires lui fait défaut. Mais gouverner un pays de plus de 25 millions d'habitants n'est pas un concours de popularité. Le Canada est fier de son multiculturalisme qui, en sus de son bilinguisme, rend sa société d'autant plus complexe. Malheureusement, le gouvernement n'a pas encore appris à regarder véritablement la réalité en face. Il comprendra peut-être un jour qu'il ne peut pas plaire à tout le monde tout le temps. Le gouvernement s'emploie à perfectionner l'art de la consultation prolongée et confirme à tous la véritable signification du sigle PCP, parti de la consultation prolongée. Entre temps, pour satisfaire aux exigences de l'article 15, il rafistole des dispositions dans les quelques lois fédérales qu'il se propose de modifier par ce projet de loi. La façon dont l'actuel gouvernement respecte les obligations que lui impose la Charte, surtout les dispositions concernant l'égalité, montre nettement qu'il est timoré et incapable d'affronter les dures réalités de la vie politique.

Le gouvernement libéral avait entrepris, il y a deux ans, la révision des lois fédérales. Cette révision avait pour objet d'établir si ces lois renfermaient des dispositions discriminatoires, c'est-à-dire si des injustices y étaient perpétrées pour des motifs fantasques ou futiles ou encore si ces lois faisaient des distinctions fondées qui n'équivaudraient pas à un refus de reconnaître les droits à l'égalité, créant ainsi des pratiques discriminatoires imprévues et illégales.

[*Français*]

Je sais bien qu'un examen complet de tout statut fédéral représente une tâche formidable. Je suis sensible aussi à la complexité des jugements nécessaires pour décider si telle ou telle ordonnance comprend une abnégation des droits à l'égalité et pour aller plus loin, en considération de ces droits.

[*Traduction*]

C'est ainsi par exemple qu'un contrôle pur et simple des lois serait probablement insuffisant pour examiner les questions d'égalité dans les domaines par exemple du droit pénal, du traitement législatif de la capacité de procréer, des pensions et de la situation de l'Indienne, mais même là le gouvernement n'a respecté ni ses appuis ni ses intentions. Sur ce plan il faut plus qu'une simple vérification des lois.

Il va falloir un niveau très poussé d'analyse constitutionelle, d'argumentation et de réexamen des politiques. Il va falloir examiner les lois et voir ce qui se fait ailleurs, comme dans les organismes internationaux auxquels nous avons adhéré. Il va également falloir examiner en profondeur les nombreux projets de réforme du droit à la lumière des dispositions d'égalité de la Charte.

Le sous-comité parlementaire de l'égalité des droits, proposé par le ministre de la Justice (M. Crosbie), constitue un instrument approprié dans ces cas tout à fait limités pour décider si certaines lois fédérales ont besoin d'être modifiées pour être conformes à la Charte. Pour ces domaines limités, j'appuie la création de ce sous-comité. Il aura la tâche délicate de mettre en balance des considérations sociales, économiques, politiques et constitutionnelles dans l'examen de nos lois fédérales.

Le gouvernement a fait plus que d'ajourner simplement les décisions sur certaines questions relativement difficiles. En ne présentant pas un projet de loi plus global sur l'égalité, il a abdiqué la responsabilité qu'il a de prendre de difficiles décisions de vie politique. Il aurait pu faire en sorte que toutes les distinctions apportées reçoivent l'interprétation la plus large et la plus haute, donnant ainsi le ton et envoyant à nos minorités visibles—autochtones, femmes et handicapés—ainsi qu'aux tribunaux un message d'ouverture d'esprit. Au lieu de cela, il a balancé dans un document de travail le gros des questions d'égalité, qui n'ont plus besoin d'être discutées et qui devraient faire l'objet immédiat de mesures législatives.

Le Charter of Right Educational Fund, groupe d'avocates bénévoles, nous a donné ce qui peut certainement servir de modèle, car il a présenté un document de 2,000 pages qui traite avec beaucoup de détail et de minutie des changements nécessaires, à son avis. Comment le ministre de la Justice, avec tout le personnel et toutes les ressources dont il dispose, peut-il ne pas se sentir embarrassé et irresponsable quand il présente des changements aussi maigres, pour ne pas dire insignifiants, pour respecter la date du 17 avril? C'est une honte à mon avis.

Mes collègues les députés de York-Centre (M. Kaplan) et de York-Sud-Weston (M. Nunziata) ont exprimé leurs préoccupations à ce sujet. Comme ils l'ont fait observer, on ne présente que les modifications les moins controversables. Toutes les questions qui concernaient des groupes impopulaires, qui étaient controversées ou dont le règlement était coûteux n'ont pas été traitées par le ministère de la Justice. Mes confrères craignaient que la négligence du gouvernement à faire respecter intégralement la Charte ne l'amène à s'en remettre à l'opinion publique qui peut être très indifférente aux femmes, aux minorités et à la définition de leurs droits.

[*Français*]

Monsieur le Président, si le gouvernement permet au grand public de prendre les décisions au sujet de ces droits au lieu d'agir lui-même pour intégrer les droits acquis dans la Charte, les conservateurs risquent de permettre à la majorité de déterminer les droits de la minorité. Je ne devrais pas avoir à rappeler au ministre de la Justice (M. Crosbie) le danger que représentent ces actions. Malheureusement, c'est ce qu'il faut faire, et vivement, car je crains beaucoup que ce document de travail va excuser le gouvernement de toute responsabilité d'une irresponsabilité éventuelle de la part de la soi-disant majorité.

[*Traduction*]

Si le gouvernement actuel a peur de présenter les mesures législatives qui s'imposent, les Canadiens appartenant à des groupes minoritaires ou défavorisés n'auront d'autre solution que de s'engager dans un processus juridique outrageusement coûteux pour faire éprouver et déclarer *ultra vires* les dispositions de toute mesure législative qui ne sont pas conformes aux dispositions de la Charte.

J'ai écouté les observations d'un certain nombre de députés au sujet des documents *Obstacles* et *L'égalité, ça presse!*. Je rappelle aux députés que ce dernier document venait récemment d'être publié et que notre gouvernement était en train d'y répondre. Quant au premier, on en avait mis en œuvre 116 des 145 recommandations, et l'on avait publié des réponses et tenu des réunions pour y donner suite. Le gouvernement actuel va-t-il traiter équitablement les femmes et les groupes minoritaires sans les forcer à intenter des procédures en contestation coûteuses, inutiles et interminables devant les tribunaux? D'après l'attitude que le gouvernement a adoptée jusqu'à présent, je conclus que ces groupes devront débourser des frais considérables. Il est parfaitement évident, compte tenu des mesures de portée restreinte proposées dans le C-27 pour corriger ces inégalités, que le gouvernement reste sourd aux besoins des handicapés, des minorités visibles, des autochtones et des groupes féministes qui l'ont élu pour les servir. Le rapport en question a exigé du temps, des efforts, de la réflexion pour aboutir à de nouvelles orientations et à des propositions de changement législatif, mais on a fait la sourde oreille. Le gouvernement a fait des promesses sans compter. Le temps est venu d'agir.

• (1740)

Je crois que les voix du ministre d'État au Multiculturalisme (M. Murta) et du secrétaire d'État (M. McLean) n'ont pas été suffisamment entendues et c'est une honte. Pourquoi n'ont-ils pas réclamé avec insistance les changements qui s'imposent?

[*Français*]

Permettez-moi de citer un exemple. Le projet de loi C-27 ne s'adresse pas à la question de l'orientation sexuelle. La province de Québec est la seule à montrer du courage pour assurer la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. D'ailleurs, qu'est-ce que le gouvernement fédéral a fait jusqu'à maintenant? Ont-ils agi de manière juste en ce qui concerne l'égalité réelle, surtout pour les femmes? Mais aussi ont-ils pris au sérieux leurs responsabilités? Je ne le crois pas! Surtout, examinez leurs actions sur la question de l'orientation sexuelle, des handicapés, des minorités visibles, des femmes! Cependant, le gouvernement a proposé une discussion là-dessus pour ainsi ne pas avoir à prendre une décision qui risque de ne pas plaire au public.

Monsieur le Président, assez de rhétorique! Oui. La charte sur l'égalité vaut plus que d'être considérée en raison de sa popularité dans les sondages.

[*Traduction*]

Le gouvernement aurait pu s'ouvrir davantage et accepter certaines dispositions législatives qui font des distinctions entre certains secteurs de la société, distinctions qui découlent des besoins et du bien-être des groupes sociaux. Je veux parler

notamment des handicapés, des travailleurs âgés et des prestations de maternité qui relèvent de la Loi sur l'assurance-chômage.

A ce sujet, le document de travail a mis en question les prestations de maternité. La disposition qui autorise la femme enceinte à toucher des prestations de maternité est loin d'être discriminatoire parce que ce traitement spécial favorise le bien-être de l'ensemble de la société et reconnaît la place qu'occupe la femme au sein de la population active. C'est aussi conforme aux accords internationaux que nous avons signés. Et pourtant le ministre de la Justice refuse de mettre en œuvre les dispositions concernant l'égalité. Il a préféré s'en tenir au document de travail.

Comme je m'intéresse à divers portefeuilles, je connais les complexités de certaines décisions que nous devons prendre pour concilier les dispositions en matière d'égalité de la Charte et nos lois fédérales, actuelles et futures. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, je ne peux reprocher au gouvernement de réfléchir attentivement aux répercussions de la Charte, mais je déplore catégoriquement tout d'abord le cynisme du ministre et ensuite, l'impuissance apparente du gouvernement à prendre certaines décisions simples au sujet de lois simples, qu'il s'agisse des prestations d'assurance-chômage versées aux femmes enceintes, des chèques d'allocation familiale, de la retraite obligatoire, des besoins des handicapés ou des droits à l'égalité des minorités visibles.

Au lieu d'avancer à petits pas prudents, le gouvernement est resté paralysé. Il a jeté la totalité des questions d'égalité sur la scène publique quand il aurait dû, au contraire, agir comme se préparait à le faire le gouvernement libéral. Il est peut-être temps pour les députés d'en face de faire preuve d'un peu plus de courage, de se cacher un peu moins derrière les beaux discours et de s'efforcer de tenir les promesses auxquelles pensent continuellement les Canadiens et Canadiennes qui ont élu le gouvernement en lui donnant une telle majorité. Le gouvernement doit commencer à honorer les promesses qu'il a faites au pays.

M. Corbett: Monsieur le Président, la députée a fait tout son possible pour critiquer la façon dont le gouvernement a abordé cette question. Elle lui a reproché son inertie et la mauvaise orientation qu'il a prise. La députée me fait penser au critique de son parti pour les questions de justice que, sauf erreur, elle aurait pu remplacer au sous-comité.

Dans ses observations, le critique de l'opposition officielle en matière de justice a reproché au gouvernement en termes encore plus âpres la façon dont il a agi dans toute cette affaire, et il a même fait remarquer au comité que les groupes d'intérêt dont la députés a parlé devraient boycotter les audiences. Bien entendu, les opinions qu'il exprime au comité et ailleurs sont bien connues et nous les avons déjà entendues à la Chambre. La députée convient-elle avec le critique de son parti pour les questions de justice que les groupes d'intérêt doivent effectivement boycotter les audiences du sous-comité?

Mme Finestone: Monsieur le Président, il est regrettable que le député n'ait pas pris la peine d'écouter ce que j'ai dit. Il aurait, alors, été mieux informé pour remettre en question la voie que nous suivons.

Tout d'abord, j'aimerais faire savoir au député et au ministre de la Justice, qui ne semblent pas le savoir, que j'ai été choisie pour siéger à ce sous-comité. Je m'en félicite. Je suis même plus heureuse encore parce que le gouvernement n'a pas pris les décisions qu'il aurait dû prendre. Il a laissé au sous-comité le soin d'étudier certaines questions épineuses. C'est pourquoi je suis heureuse de participer à ces travaux. Toutefois, il a confié beaucoup d'autres questions à ce sous-comité alors qu'il n'aurait pas dû le faire.

Il y a des masses de preuves dans les documents intitulés *L'égalité ça presse!* et *Obstacles*, ainsi que dans les comptes rendus des audiences qui se sont tenues de 1980 à 1981. Le gouvernement avait tout ce qu'il fallait pour agir et faire preuve d'un peu de courage. C'est ce qu'a fait ressortir notre critique officiel. C'est pourquoi j'estime que le député de York-Centre avait parfaitement raison. Je n'ai pas vu le document auquel le député fait allusion, mais j'ai l'impression que ce que le député veut dire, c'est que ces groupes, qui ont dépensé du temps, de l'argent et des efforts pour présenter leurs plans, se demandent si on ne les invite pas à revenir, simplement parce que le gouvernement ne les a pas écoutés.

La raison pour laquelle d'autres groupes devraient venir, et je les y encourage, c'est qu'il y a d'autres questions épineuses qui ont des conséquences sociales, économiques et politiques qui débordent des limites de la discrimination telle que nous l'entendons et qui ont des conséquences sociales très graves. Ce sont les aspects que nous devons étudier et considérer avec grand soin en même temps que nous insistons sur l'étude des documents qui ont déjà été présentés à ce comité. Nous prendrons peut-être des décisions que le brave ministre de la Justice n'était pas prêt à prendre dans le cadre de ses responsabilités.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, je n'ai pas encore eu le privilège de m'entretenir avec la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone), mais j'ai eu le grand plaisir de l'entendre à maintes reprises. Alors comme maintenant, c'est avec beaucoup d'intérêt et de profit que je l'ai écoutée. J'ai toujours admiré la grâce avec laquelle elle s'adresse à la Chambre. Elle est un modèle que certains de ses collègues de l'opposition devrait copier.

Je voudrais me concentrer un moment sur un thème qui est revenu tout au long des observations de la députée. En fait, il a presque surgi tout au début de son intervention. C'était à propos de la Constitution et du rôle que son parti a joué dans la proclamation de la Constitution et de la Charte des droits comme fondement du gouvernement au Canada. Je suis parfaitement d'accord que son parti et son chef d'alors ont beaucoup de mérite. Ils ont certainement joué le plus grand rôle en prenant l'initiative de cette importante démarche. Mais il nous faut reconnaître que la Constitution nous appartient à tous. Les deux côtés de la Chambre des communes ont contribué à rendre la Constitution possible et tous les gouvernements provinciaux ont participé activement au processus. Les tribunaux ont eu leur rôle à jouer. Au bout du compte, la Constitution est le fait de tous les Canadiens. Elle est née non pas grâce au gouvernement libéral mais en dépit de ses actions.

• (1750)

La Loi constitutionnelle est née d'une entreprise partisane visant à exprimer les vues du gouvernement de l'époque. Mais, elle devait devenir plus que cela. Il devait y avoir des consultations populaires que le gouvernement n'avait pas prévues. Ces consultations ont été imposées au gouvernement fédéral par les gouvernements provinciaux, les partis d'opposition qui se sont montrés forts et courageux et par les tribunaux. Ce grand débat constitutionnel illustre bien ce que nous essayons de faire au moyen du processus à l'étude dans le cadre de ce projet de loi, à savoir obtenir la participation de tout le pays et de toutes les parties intéressées.

A je ne sais combien de reprises, la députée a déclaré que le gouvernement veut conserver sa popularité et que dans un régime démocratique, il ne s'agit pas pour le gouvernement de gagner un concours de popularité. Selon moi, la députée interprète mal la situation. Le terme «popularité» dérive du mot latin «populus», c'est-à-dire le peuple. Le gouvernement s'efforce de faire participer la population canadienne à un projet de loi qui est essentiel pour tous les groupes. Chose certaine, la sagesse veut que le gouvernement n'essaie pas de donner à certains groupes minoritaires des droits sans obtenir l'assentiment de la population, car on risque alors de diviser la société. Cela a très souvent été le cas, lorsqu'on a apporté des changements sociaux sans obtenir le consensus le plus large possible.

J'espère que la députée s'apercevra des avantages qu'offre la voie que nous avons choisie. Malgré ce que l'on doit à son ancien chef, l'ancien premier ministre du Canada, j'ai bien peur que personne d'autre que lui n'a autant, à la foi, parlé de l'unité d'une part et divisé le pays d'autre part. Avec notre nouveau style de gouvernement, nous nous efforçons d'éviter toute division, afin de rassembler les Canadiens et de dégager un consensus sur une législation qui répondra à leurs aspirations communes.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député pour ses observations, car elles me donnent la possibilité d'exprimer mon point de vue. Il a parlé de la *vox populi*. La population a décidé d'élire un gouvernement conservateur et de lui donner une forte majorité. Chaque député conservateur représente une circonscription et les gens qui y habitent. Les gens ont confié aux conservateurs un mandat et ils leur ont fait confiance. Il incombe à ces députés de trancher les questions dont est saisie la Chambre au sujet des droits des minorités et de la majorité et de ce que le gouvernement doit faire pour qu'ils soient respectés. Les ministériels devront faire face à leurs électeurs. Si ces électeurs ne sont pas satisfaits des mesures prises, ils le leur feront savoir. Ils ne s'en sont certainement pas privés lorsque la question de l'universalité est venue sur le tapis, et les ministériels ont dû changer leur fusil d'épaule.

Je ne suis pas en cause. Il s'agit d'une consultation de la population. Les ministériels ont pris le pouvoir pour administrer le pays différemment et lui donner une nouvelle direction. Ils peuvent toujours consulter leurs électeurs un à un s'ils le désirent, mais pas lorsqu'il s'agit de légiférer pour protéger les gens qui sont les plus vulnérables et les plus faibles dans notre société.

Je suis une députée nouvellement élue et j'apprends beaucoup de choses. J'ignore si le député est nouvellement élu, mais je suis impatiente de le rencontrer. Je voudrais lui signaler . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre la députée, mais je lui signale qu'il ne lui reste plus que trente secondes.

Mme Finestone: Je voudrais montrer au député une liste de témoins très importants, représentant toutes les couches de la société, de la base aux dirigeants politiques. Ces gens sont venus en 1980 et 1981 témoigner aux audiences sur la Constitution afin d'exprimer leurs idées sur les mesures à prendre pour mettre en vigueur les dispositions de l'article 15. Nous avions là tous les avant-projets de loi nécessaires.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est terminée. La parole est à la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) qui poursuit le débat.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole sur le projet de loi C-27, Loi modifiant certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et des libertés. Je ne trouve guère à redire à cette mesure. Ce sont ses omissions qu'il faut condamner. Le projet de loi comporte d'innombrables dispositions mineures. Il y a certes des modifications à apporter, mais les questions qui comptent vraiment n'y figurent pas. Pourtant, le document de travail en faisait état.

On a dit à propos de ce projet de loi qu'il était d'ordre administratif. Dans ce cas il devrait être beaucoup plus soigné. On a à peine touché aux lois. En matière de justice et d'égalité, nous avons besoin d'une véritable refonte de la loi, ce qui n'est pas le cas.

[*Français*]

Cela, c'est le scandale: au lieu de proposer des lois sur l'égalité dans les pensions, pour les chances égales sur le marché du travail et le congé de maternité, le gouvernement propose une discussion, il soulève la question de l'égalité dans les pensions, mais est-il juste que les femmes reçoivent moins comme pension à cause du fait qu'elles vivent plus longtemps en moyenne que les hommes? Il est évident que les femmes ont besoin des mêmes pensions que les hommes. Elles paient le même prix pour le logement, la nourriture, le transport. Elles reçoivent moins en pensions parce que les pensions sont liées au salaire et les femmes gagnent moins que les hommes en ce qui a trait aux salaires.

[*Traduction*]

Au lieu de traiter de cette importante question de manière concrète, on l'étouffe à force de la discuter. Le calcul des rentes se fait à partir des tables de mortalité selon le sexe, ce qui veut dire que les femmes vont retirer moins de prestations que les hommes. Les tables ne font pas de discrimination en fonction de la race ou d'une autre caractéristique de comportement. Simplement les femmes touchent des prestations inférieures parce qu'elles vivent plus longtemps que les hommes. Il n'y a cependant pas de discrimination entre les races parce qu'elles ont des taux de mortalités différents. La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme avait fait une recommandation à ce sujet dès les années 70. Cette recommandation se trouvait dans le Livre vert sur les pensions, et les groupes féminins exercent des pressions depuis des années pour

obtenir cette réforme. Mais le gouvernement va se contenter d'en discuter.

Le ministre de la Justice (M. Crosbie) s'est montré bien peu enthousiaste quand il a présenté le projet de loi. C'est clair, le gouvernement se dit qu'il faut accorder l'égalité parce que la Charte l'exige et qu'une action s'impose. Il est certain qu'il va s'en tenir au strict minimum. Le ministre a prétendu qu'il voulait entendre ces groupes qui auraient ainsi l'occasion de faire valoir leur point de vue. Mais il n'a pas écouté les particuliers, les experts et tous les Canadiens qui ont demandé qu'on leur rende justice en modifiant les lois sans plus tarder.

Le groupe d'information sur la Charte des droits a publié dernièrement un rapport dans lequel il expose une politique autrement plus ambitieuse et articulée en matière d'égalité. Ce groupe s'est attaqué aux véritables problèmes qui existent dans notre société. Il a rappelé qu'il y a discrimination contre les femmes, faute de mesures de protection dans le domaine des produits sanitaires. C'est une forme de discrimination sournoise dont personne n'a parlé. Le réseau des vieux copains fait preuve de discrimination contre les femmes quand vient le temps de les embaucher. Et pourtant, on n'a jamais soulevé ce problème. L'assurance-chômage impose des limites aux femmes . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Quand le débat sur le C-17 reprendra, il restera 16 minutes à la députée, plus la période de 10 minutes pour les questions.

[*Français*]

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE MODIFICATION LÉGISLATIVE (CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 27 mars, de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, quand nous avons levé la séance, hier, je soulignais les graves limitations du projet de loi C-27. Il traite de questions mineures et inscrit les questions importantes relatives à l'égalité, pour laquelle les femmes se battent depuis des années, dans un document de travail qui fera l'objet d'un nouvel examen, comme s'il fallait en discuter sans cesse pour savoir si l'égalité est souhaitable ou non ou si nous la voulons ou non. J'ai signalé que certains organismes comme le groupe d'information sur la Charte des droits ont proposé des mesures beaucoup plus sérieuses pour assurer l'égalité des femmes canadiennes.

J'ai également souligné les problèmes bien réels que pose la loi et certaines formes de discrimination cachées et systématiques que trahissent, par exemple, les dispositions concernant la grossesse. Il ne s'agit pas de discrimination sexiste comme telle, mais cela a quand même un effet discriminatoire en fonction du sexe.

Le document de travail que le ministre a présenté est très hostile aux femmes. Par exemple, en ce qui concerne les prestations de maternité, il signale que la Cour suprême du Canada a jugé qu'une distinction fondée sur la grossesse n'était pas fondée sur le sexe aux fins de la Déclaration des droits. Il s'agit de la cause célèbre de cette employée enceinte, l'affaire Bliss. Mais le document de travail ne le reconnaît pas. Il ne précise pas que le ministère de la Justice a fait appel contre Stella Bliss lorsqu'elle a gagné sa cause devant une instance inférieure. On signale dans le document de travail, sans doute à contrecœur, qu'il ne serait pas possible d'en appeler de ce genre de décision en vertu du nouveau libellé de l'article 15, car ce dernier a une plus grande portée. On souligne que toute la question sera réétudiée par les tribunaux.

Pourquoi l'article 15 est-il défini dans des termes moins limitatifs que la Déclaration des droits? C'est à la suite de causes comme l'affaire Bliss qui ont incité les femmes à exiger un meilleur libellé. Nous pouvons lire également dans le document de travail que le congé de maternité de 15 semaines doit principalement permettre l'adaptation de la mère. En fait, il ne porte pas bien son nom. Son principal but est de permettre à la femme de récupérer après sa grossesse et son accouchement et de prendre soin de l'enfant. Le ministère de la Justice n'a aucun contact avec les personnes qui élèvent leurs enfants.

On demande, dans le document de travail, si le parent mâle devrait toucher des prestations pour une partie du congé autorisé. On demande également si le couple devrait pouvoir décider lequel des deux prendra le congé parental. De toute évidence, la réponse à cette question est oui. Cette proposition a déjà été faite. Je l'ai faite moi-même à l'époque où la Chambre a modifié d'autres dispositions discriminatoires dans la Loi sur l'assurance-chômage, il y a un an ou deux. Les deux parents devraient pouvoir se partager le congé de parenté. Manifestement, seule la mère peut se prévaloir des dispositions concernant les prestations de maternité, mais, en ce qui concerne le soin des enfants, les deux parents devraient pouvoir s'en occuper. Il est temps de comprendre que, dans bien des cas, les deux parents veulent s'en mêler et qu'il faudrait le leur permettre.

[*Français*]

La question des femmes dans les Forces armées, dans les rôles de combat, est plus complexe. Le rôle primordial des femmes dans la génération et la protection de la vie est un fait important. Cependant, il faut avouer que nos Forces armées se servent de l'exclusion des femmes dans ces rôles de combat pour les exclure des postes importants dans l'armée. Les femmes sont exclues de nos Forces du maintien de la paix par ce règlement. Elles ne peuvent même pas travailler dans la cuisine pour nos Forces à Chypre. Pour un nombre de femmes, l'armée est une carrière. Ce règlement s'impose comme une barrière à l'avancement professionnel.

[*Traduction*]

Le document traite des femmes dans les forces armées d'une façon passablement idiote, à mon avis. On se garde bien de reconnaître que si l'on exclut les femmes du combat, c'est pour les exclure aussi de certaines possibilités de carrière. Le document renferme des affirmations plutôt sottes au sujet de la sécurité nationale. On y soutient, par exemple, qu'un ennemi éventuel peut être amené à croire qu'une armée mixte est moins en mesure de repousser un envahisseur. Je voudrais bien que le ministère de la Justice nous nomme cet ennemi qui va envahir le Canada parce que ses forces armées comptent des femmes dans leurs rangs. C'est tout à fait ridicule. Les auteurs du document soulèvent la question des femmes prisonnières et, pourtant, les femmes civiles sont victimes de violences de toutes sortes en temps de guerre. Les femmes ont pris part à des guerres. On a déjà eu à affronter ce problème.

Les auteurs font également valoir que le coût de former des femmes à ces métiers peut se révéler exorbitant. Je serais curieuse de savoir s'il serait effectivement plus exorbitant que le coût des nouveaux uniformes dont on dotera les forces

armées. Un grand nombre des victimes de la guerre sont des civils, hommes, femmes et enfants. Il me paraît donc déraisonnable d'interdire aux femmes l'accès aux forces armées en temps de paix, alors qu'on pourrait leur fournir des emplois.

● (1110)

Ce n'est que vers la toute fin du document qu'on en vient aux choses sérieuses. L'exclusion des femmes des postes de combattants nuit à leur avancement. On pose la question dans le document de travail: «Est-il possible de trouver d'autres méthodes de réaliser cet objectif?» On ne devrait pas avoir à le demander. Il faut évidemment trouver d'autres moyens. Si les femmes doivent être exclues de ces postes, il n'est bien sûr que juste de trouver d'autres moyens de leur assurer des possibilités d'avancement.

Ce chapitre se termine sur une menace. Tout cela est exprimé dans le langage le plus neutre, mais c'est bien une menace. Voici donc ce qu'on peut lire à la page 40:

En corollaire, il y a lieu de se demander si le fait de permettre aux femmes d'avoir accès aux mêmes postes que les hommes en temps de paix devrait avoir pour conséquence de les assujettir à la même obligation de servir dans les Forces armées en temps de guerre.

Le message que le document de travail transmet aux femmes revient à ceci: «Si vous voulez un emploi dans les Forces armées, vous risquez d'avoir bien des ennuis; or, il vaudrait peut-être mieux que vous ne demandiez pas l'égalité, car alors vous allez vraiment l'avoir». Il ne soulève pas le problème réel, à savoir que les femmes portent et, pour la plupart, élèvent les enfants. Il n'en est même pas question, alors que ce pourrait être là une bonne raison de tenir les femmes loin des postes de combattants. Les hommes et les femmes élèvent les enfants et la vie militaire n'est pas très bonne pour les familles. Ce problème n'est pas soulevé.

La question très importante de la volonté des femmes d'avoir accès aux postes de combattants parce que cela leur permettrait de participer au mouvement en faveur de la paix en est une autre que l'on exclut simplement même si, en toute franchise, je ne vois pas de contradiction entre les rôles de défense traditionnels et les rôles de maintien de la paix des Forces armées. Je signale que les femmes sont même exclues des postes de maintien de la paix dans les Forces armées canadiennes, postes qui exigent plus de vigilance, de tact et de diplomatie que de force physique et pour lesquels les femmes seraient fort compétentes à mon avis.

Au sujet de la loi électorale du Canada le document de travail relève une forme de discrimination dans le fait que les conjoints des électeurs des Forces armées canadiennes se voient refuser la possibilité de choisir un domicile électoral, alors que le problème ne se pose pas pour les conjoints et fonctionnaires civils en poste à l'étranger. Il me semble tout à fait raisonnable que lorsqu'un ménage se déplace, le conjoint et tous les enfants majeurs aient la possibilité de voter. La cellule familiale compte, et il faudrait éviter que les membres de la famille autres que celui qui gagne la subsistance se voient refuser la possibilité de voter. Pourtant le document de travail ne tient même pas compte de cette forme de discrimination.

Le sujet des allocations familiales en est un des plus scandaleux envisagés dans le document de travail. Il concerne les familles biparentales, lorsque les allocations familiales sont versées au parent de sexe féminin. Là non plus on ne parle pas de mère ou de père mais de parent de sexe féminin. Cela trahit une dose énorme d'ignorance quant à la dureté du combat que les mouvements féministes ont dû soutenir pour faire reconnaître le rôle de la mère, pour qu'elle reçoive le chèque d'allocations familiales parce que ce sont presque uniquement des femmes, des mères, qui s'acquittent de la tâche d'élever les enfants. Permettez-moi d'extraire le passage suivant de la page 33 de ce document de travail ridicule:

Le législateur semble avoir établi cette distintion fondée sur le sexe en s'appuyant sur le principe que ce sont principalement les femmes qui s'occupent des enfants.

Il semble? Le ministère de la Justice ne sait pas qui s'occupe des enfants?

M. Boudria: Il tombe des nues.

Mme McDonald: Oui, des nues effectivement.

C'est pourquoi les hommes ne possèdent aucun droit sur les sommes versées à titre d'allocation familiale à moins d'avoir la garde des enfants.

Les pauvres pères en sont exclus! C'est à ne pas croire! Dans beaucoup de familles, le chèque d'allocations familiales est le seul argent auquel la mère de famille ait directement accès, et nous savons que les femmes ont accès à très peu d'argent. Les travailleuses à temps complet ne touchent que 60 p. 100 de ce que gagnent les travailleurs à temps complet. En moyenne, les femmes ne gagnent que la moitié de ce que gagnent les hommes. Pourtant le ministère de la Justice veut enlever cet argent aux femmes, le petit peu qu'il y a dans le chèque d'allocations familiales, le donner à celui qui gagne le gros de la subsistance du ménage. Permettez-moi de citer encore la page 33:

Le père et la mère assument une obligation légale conjointe de soin et d'entretien à l'égard de leurs enfants, mais les dispositions prévoyant le paiement de l'allocation familiale à la mère n'en tiennent aucunement compte.

Le ministère de la Justice ne sait pas faire la distinction entre l'obligation légale, qui existe effectivement, et la réalité. En fait, c'est dans une proportion écrasante que les femmes s'occupent des soins des enfants et elles méritent d'obtenir les allocations familiales. Pourquoi faudrait-il qu'elles aient à lutter pour les avoir?

Nous savons que 10 p. 100 des épouses canadiennes sont battues chaque année, suivant les statistiques recueillies lors d'un récent sondage. Faudrait-il que ces femmes soient obligées de négocier pour obtenir le chèque d'allocations familiales? Il s'agit de femmes qui sont au foyer, occupées à élever leurs enfants, et qui dépendent économiquement de leur mari. Je cite à nouveau la page 33 du document:

L'État devrait-il se charger de déterminer arbitrairement lequel des deux parents devrait recevoir l'allocation alors qu'il existe sans aucun doute d'autres façons de solutionner le problème?

Il n'y a rien là d'arbitraire. Dans la réalité, dans la vie réelle, ce sont les femmes qui font ce travail, et si le ministère de la Justice ne le sait pas c'est qu'il est incompétent et qu'il n'aurait pas dû rédiger ce document. C'est à des gens qui connaissent un peu la façon dont les Canadiens vivent réellement qu'il aurait fallu confier ce travail.

● (1115)

Je vais vous donner un autre exemple de stupidité dans ce document. Aux termes du Code criminel, commet un délit l'homme qui a des relations sexuelles avec une fillette de moins de 14 ans qui n'est pas sa femme. C'est là un viol d'après la loi. Mais, fait remarquer le document, ce n'est pas un délit pour une femme d'avoir des relations sexuelles avec un garçon de moins de 14 ans. Quel problème ridicule soulève-t-on là! Combien de garçons de moins de 14 ans sont devenus enceints ou

ont contracté des maladies vénériennes à la suite de relations sexuelles avec des Canadiennes? C'est absolument révoltant! Il existe une différence physique entre hommes et femmes et entre garçons et filles, et vraiment les fillettes de moins de 14 ans ont besoin de ce genre de protection. Le rapport Badgley publié en août dernier le soulignait.

Cette notion complètement arbitraire d'égalité est tout à fait révoltante. Mais quand il est question des problèmes réels, des inégalités réelles, dont souffrent vraiment les femmes, les auteurs de telles études ne protestent pas ni ne proposent de solutions constructives. Ils observent un silence béat sur tous les problèmes économiques tels le fait que les femmes ne gagnent que la moitié de ce que gagnent les hommes, ou le fait qu'elles jouissent de très peu d'indépendance économique. Ils ne s'attaquent à aucun des problèmes de pensions qui frappent les femmes, par exemple celui des ménagères qui sont exclues du Régime de pensions du Canada et en sont réduites à la pauvreté une fois devenues vieilles parce qu'elles n'ont pas de moyens de subsistance suffisants.

Toutes ces questions ont été soulevées à la Chambre. Nous avons fait des démarches durant des années et des années. Mais on n'en a discuté que pour le principe; il resterait à discuter par exemple de la question de savoir si l'on devrait accorder des pensions égales aux femmes. Eh bien, non! il est temps que nous cessions d'en discuter. Il est grand temps que le gouvernement adopte une position de principe et présente des mesures touchant toutes ces questions.

Les Canadiennes continueront, bien sûr, de faire des démarches à ce sujet. Elles ne vont pas abandonner la partie. Mais je trouve bien regrettable qu'elles aient encore à se présenter devant un comité pour plaider leur cause en faveur de l'égalité. Je me rappelle les démarches que j'ai eues à faire à cet égard à titre de présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme à l'époque du débat sur la Charte. Nous avons gagné ce combat. Nous espérions que la Charte serait vraiment utile aux femmes, qu'elle serait contraignante afin qu'elles n'aient plus à intenter de poursuites devant les tribunaux et à faire d'innombrables pressions. Or, de toute évidence, le gouvernement répugne à prendre des mesures positives.

Le ministre de la Justice devrait avoir honte des propos qu'il a tenus hier à la Chambre. Il n'approuve que du bout des lèvres la notion d'égalité et, encore, c'est bien parce que ses fonctions l'y obligent. Les femmes, c'est sûr, n'obtiendront justice et égalité qu'au compte-goutte. Il faudra donc qu'elles s'adressent aux tribunaux pour avoir gain de cause alors que des mesures concernant l'égalité auraient dû être inscrites dans la loi. Si le gouvernement avait le sens de ses responsabilités il aurait légiféré pour éviter aux femmes les ennuis, les efforts et les pertes de temps qu'entraîne le recours aux tribunaux. Soyez assuré, monsieur le Président, que la lutte va se poursuivre dans ce domaine. Toutefois, il est regrettable que le gouvernement refuse de donner l'exemple au moyen d'une loi qui soit utile, juste et positive pour les Canadiens.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Le débat se poursuit.

M. Roger Clinch (Gloucester): Monsieur le Président, puisque c'est la première occasion que j'ai d'intervenir sur un projet de loi à la Chambre, la présidence me permettrait-elle brièvement de dire quelques mots au sujet de la circonscription que je représente, Gloucester, qui est située dans le nord-est du Nouveau-Brunswick?

[*Français*]

Si on cherche une région du Canada où l'on retrouve la mosaïque de notre pays, la circonscription de Gloucester convient parfaitement, monsieur le Président. La péninsule acadienne, qui est située au cœur de la circonscription, est connue de tous. Les villes et villages tels que Caraquet, Shippegan, Tracadie et Lamèque dépendent principalement de la mer comme source économique. On trouve, monsieur le Président, les gens les plus diligents et laborieux au sein de ces communautés.

• (1120)

[*Traduction*]

En été, toute la région est un paradis pour les touristes.

[*Français*]

Le Village acadien et le Festival acadien de Caraquet sont très bien connus de tous dans le pays. Le Centre marin et le Festival des pêcheries à Shippegan sont aussi très bien connus.

[*Traduction*]

Dans la région urbaine de Bathurst, le festival des mois d'été où se manifeste son hospitalité, attirent des milliers de touristes qui peuvent y fréquenter certaines des plus belles plages de la côte est du Canada. Tout le long de la côte de la magnifique baie des Chaleurs qui s'étend entre la Gaspésie et Grande Anse, s'échelonnent les petites agglomérations de Clifton, Stonehaven, Janeville, New Brandon et Salmon Beach. Le centre urbain de la circonscription est Bathurst, la ville où je suis né et où, je le dis avec fierté, ma famille vit toujours. Bathurst est le centre économique du nord-est du Nouveau-Brunswick. Le plus gros employeur de la circonscription est Noranda dont la mine Brunswick est l'un des gisements de plomb et de zinc les plus riches du monde.

[*Français*]

L'industrie de la forêt joue également un rôle très important dans l'économie de la région grâce à la firme Consolidated Bathurst Limited dont une des bases d'opérations est située à Bathurst.

[*Traduction*]

La pêche, les mines, les forêts et les tourbières sont les ressources naturelles dont Gloucester tire une grande partie de sa stabilité économique. Ses habitants sont cependant sa plus grande ressource naturelle. Le fait, monsieur le Président, que les deux groupes fondateurs, de langue anglaise et de langue française, y vivent en harmonie, nous autorise à citer la circonscription de Gloucester en exemple au reste de la population du Nouveau-Brunswick et à tous les Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis fier d'être le représentant officiel de tous les groupes et individus de la circonscription de Gloucester. Leur rapport et leur confiance me sont très précieux, et je veux les assurer que mes efforts seront constamment orientés vers leurs besoins tout au long de mon mandat.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-27, qui prévoit des modifications à plus de 50 lois pour les rendre conformes à la Charte, est le fruit d'une longue révision des lois fédérales effectuée par le ministère de

la Justice. Le gouvernement prend d'autres initiatives en vue de modifier d'autres lois qui pourraient être en conflit avec la Charte. L'intérêt des Canadiens pour la protection des droits et libertés n'a cessé de grandir avec le temps. C'est pourquoi je crois qu'il est important qu'ils collaborent pour que la Charte fasse partie intégrante de nos lois.

Une partie importante de cette entreprise est le document de travail sur les droits à l'égalité. C'est un bien grand honneur pour moi, en ma qualité de député, d'avoir été nommé à notre sous-comité de la justice et des questions juridiques qui va examiner la question des droits à l'égalité dans notre grand pays. L'égalité est un objectif fondamental dans la vie canadienne. Le gouvernement s'est engagé à éliminer des lois et des politiques toute trace de discrimination qui pourrait retarder la marche de la société canadienne vers l'égalité. Le document de travail est un pas dans la réalisation de cet objectif.

De l'avis du gouvernement, il est extrêmement important de tenir auprès de la population du Canada la plus vaste consultation possible. Le comité peut et doit être utilisé pour permettre à tous les groupes intéressés de donner leur avis aux parlementaires sur la façon dont les lois devraient être modifiées. Avant de proposer officiellement des changements, le gouvernement doit connaître l'avis des Canadiens sur toutes les questions en cause.

Comme le précise l'article 1 de la Charte, notre société est libre et démocratique. Tous doivent donc pouvoir donner leur avis sur la façon dont les droits à l'égalité prévus à l'article 15 s'appliqueront. Nous devons examiner les questions générales reliées aux décisions en matière de politique qui influeront sur bon nombre de lois au Canada. L'article 15 confirme le devoir qu'ont les gouvernements d'établir les lois, les mesures et les programmes de façon à assurer l'égalité. Je soutiens cependant que le gouvernement ne peut pas assurer seul l'égalité. Les particuliers et les groupes doivent assurer cette égalité dans leurs contacts les uns avec les autres.

• (1125)

[*Français*]

Le travail du sous-comité étudiant l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés donnera aux gens du Canada l'opportunité de former et d'influencer l'implantation pratique de ces droits et libertés de base. Cela inclura l'égalité devant la loi, l'égalité sous la loi, la protection égale de la loi ainsi que le bénéfice égal de la loi. L'inégalité n'est pas seulement trouvée en face de la loi mais aussi dans la façon dont la loi est administrée.

[*Traduction*]

La première initiative consiste donc à garantir que les lois fédérales sont conformes à la Charte.

L'examen de toutes les lois fédérales constitue une tâche énorme et il serait facile d'oublier quelque chose. A mesure que les tribunaux interpréteront les dispositions de la Charte dans des cas précis, on devra peut-être apporter des changements aux lois fédérales qui font l'objet de cet examen.

Les questions soulevées dans le document de travail sous-entendent des choix de politique juridique difficiles sur lesquels des gens raisonnables ont peut-être des vues divergentes et où il n'est pas évident que les dispositions de la loi sont contraires à la Charte. La consultation du public est essentielle pour aider le gouvernement à faire les choix de politique appropriés.

Certaines dispositions reliées à l'égalité seront sans doute examinées de la même façon que les autres droits énoncés dans la Charte à mesure que le cas se présentera et que les tribunaux rendront des décisions sur les questions qui leur seront soumises, mais tout le monde reconnaît, je pense, qu'il est impossible d'assurer une fois pour toutes la protection des droits de la personne dans la loi.

[*Français*]

Nous voulons savoir quelles ont été les expériences que les gens ont eues avec nos lois, comme elles se rapportent aux questions d'égalité. Plusieurs de ces questions ont déjà été étudiées, mais peu de solutions ont été présentées. Nous espérons trouver beaucoup de ces solutions.

Ce processus va nous assurer que des changements ne seront pas uniquement fondés sur les vues des fonctionnaires et les jugements des politiciens. Ce comité de la Chambre écoutera des instances qui seront faites à travers le Canada.

[*Traduction*]

Il y a bien des sujets dont les parlementaires pourront discuter avec les Canadiens. Parmi ceux qui peuvent être un motif de discrimination envers certains membres du public, il y a l'âge, le sexe, la race, la citoyenneté, l'état civil, et ainsi de suite.

Les distinctions fondées sur l'âge sont chose courante non seulement dans notre propre société, mais partout dans le monde. Bon nombre de ces distinctions avaient leur raison d'être à une autre époque et dans une société différente. La plupart des distinctions en fonction de l'âge visent les jeunes et les personnes âgées au Canada. Il y a, par exemple, l'âge de la majorité et l'âge de la retraite obligatoire. Nous devons réexaminer les distinctions fondées sur l'âge dans la société canadienne pour déterminer si elles sont justifiées à notre époque. Il y a d'autres lois qui contiennent des distinctions basées sur l'âge et je sais qu'elles seront elles aussi examinées par la Chambre.

L'article 28 de la Charte stipule que les droits garantis par la Charte s'appliquent sans distinction aux hommes et aux femmes. Toute distinction fondée sur le sexe doit être examinée attentivement pour déterminer si elle entraîne des conséquences nuisibles injustifiables.

• (1130)

Les déficiences mentales et physiques font partie des motifs de discrimination énumérés à l'article 15 de la Charte. Ces dernières années, la société canadienne s'est sensibilisée à la façon dont nous traitons les handicapés. La Loi canadienne sur les droits de la personne interdit la discrimination fondée sur les déficiences mentales ou physiques. Il est tout à fait possible qu'une évaluation des limites raisonnables devant s'appliquer à la Charte tienne compte de facteurs comme ceux qui sont mentionnés dans nos lois sur les droits de la personne.

Les lois sur les droits de la personne à tous les échelons gouvernementaux au Canada mentionnent la race comme motif de discrimination interdit. Cependant, l'article 25 stipule que:

... ne porte pas atteinte aux droits ou libertés—ancestraux, issus de traités ou autres—des peuples autochtones du Canada ...

[*Français*]

L'article 15 est aussi applicable aux lois sur l'immigration et sur la citoyenneté. Deux questions de base se présentent en relation à la citoyenneté. La première implique les conditions

qu'une personne doit remplir pour devenir un citoyen. La deuxième se rapporte aux conséquences qui découlent du statut de citoyen ou de citoyenne, et c'est ici que les discussions seront inévitablement concentrées.

[*Traduction*]

Bien que l'état matrimonial ne soit pas mentionné à l'article 15 de la Charte, toutes les déclarations des droits de la personne interdisent la discrimination pour ce motif, du moins en ce qui concerne l'emploi. Parmi les domaines de discrimination, on peut citer l'imposition sur le revenu, la sécurité de la vieillesse, le remariage et l'immigration.

Pour terminer, monsieur le Président, je dirais que la Charte canadienne des droits et des libertés doit être interprétée en fonction de ce que les Canadiens attendent de la société. Je suis convaincu que certaines questions qui seront posées et certaines réponses que l'on obtiendra révéleront des sentiments très profonds.

Il incombe au gouvernement d'élaborer des lois et des politiques. Pourtant, chaque citoyen canadien peut y jouer un rôle essentiel. Voilà pourquoi j'invite tous les Canadiens à profiter de l'occasion pour faire valoir leur point de vue. C'est une occasion parfaitement conforme à l'esprit de la Charte laquelle octroie aux Canadiens le pouvoir de contribuer à rédiger les lois qu'ils souhaitent et dont ils ont besoin.

Des voix: Bravo!

M. Clinch: Aujourd'hui il incombe aux gouvernements de donner l'exemple dans la lutte perpétuelle pour l'égalité au Canada. S'il est vrai que les tribunaux peuvent puissamment contribuer à protéger les droits, il est du ressort de tous les gouvernements, et aussi de tous les citoyens, de favoriser le maintien de l'égalité. Pour que l'égalité ne reste pas un vain mot, il faut que les garanties de l'article 15 soient une source d'inspiration pour les différents gouvernements.

Le multiculturalisme est une réalité reconnue dans notre société et toute définition de l'égalité doit en tenir compte.

[*Français*]

Nous devons nous assurer que l'égalité que nous encourageons est significative; on ne devrait refuser à personne des opportunités pour des raisons qui n'ont aucun rapport avec ses habilités.

[*Traduction*]

Les séances des comités parlementaires sont une bonne occasion pour les Canadiens de défendre leurs droits à l'égalité tout en contribuant au processus législatif. Ce comité offrira aux Canadiens l'occasion d'aider les législateurs à adopter les changements qui s'imposent conformément aux exigences de la Charte. En facilitant l'accès à ce mécanisme, le gouvernement élaborera ses politiques avec la conviction que tous les points de vue ont été entendus et examinés.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

Nous allons reprendre le débat. La parole est au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de participer au débat. Je voudrais féliciter le député de Gloucester (M. Clinch) qui a fait son premier discours aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: J'exprime sûrement l'avis de tous les députés en disant que nous espérons que le député de Gloucester interviendra tous les jours pour interroger le gouvernement et ainsi veiller à ce que ce dernier agisse toujours selon les intérêts des électeurs de Gloucester qui comptent sur lui pour parler en leur nom. Nous serons ici pour le rappeler au député maintenant qu'il a fait son premier discours.

La question à l'étude est très importante. Comme tous les députés le savent, presque quatre ans sont passés depuis que nous avons abordé cette question. Nous avons vécu le temps de la consultation. L'heure est maintenant à l'action. Je pense que chacun a pu faire valoir son point de vue. Je suis certain que tous ceux qui sont venus témoigner devant le comité il y a quelques années, ne s'imaginaient pas que tout serait à refaire, qu'ils auraient à répéter ce qu'ils avaient dit à l'occasion d'une deuxième consultation organisée par le gouvernement actuel.

Je trouve à redire au fait que le ministre de la Justice (M. Crosbie) ait reproché hier à un certain nombre de députés de ne pas être présents. Pour reprendre ses propres termes, il a déclaré qu'il n'y avait pas un seul député de l'opposition et que les rats avaient quitté le navire.

M. Kaplan: Quelle honte!

M. Boudria: Ce n'est pas moi qui dirai aujourd'hui qu'il n'y a aucun membre de la meute à la Chambre. Je n'en dirai pas plus. Cependant, lorsque le débat porte sur la Charte des droits, on s'attendrait à ce que le ministre de la Justice daigne rester à la Chambre.

M. Nunziata: Il est parti tout de suite après son discours.

M. Boudria: Je ne puis dire s'il a quitté la Chambre immédiatement après son discours hier, monsieur le Président, mais je suis sûr qu'il voudra assister à la fin du débat sur cette question des plus importantes. Au cas où le ministre ne reviendrait pas, nous espérons que la Chambre pourra compter sur la présence de certains ministres du cabinet qui participeront à ce débat et qui écouteront les observations des autres députés à ce sujet. Maheureusement, pour le moment, il n'y a pas un seul ministre à la Chambre.

M. Cadieux: Où est le chef de l'opposition (M. Turner)?

M. Boudria: Les modifications apportées dans ce projet de loi ne sont qu'une façade. Nous parlons de modifier 50 lois distinctes. C'est aller un peu loin. Pour ma part, je ne considère pas comme un changement important la substitution du mot «conjoint» aux termes «mari» et «femme». C'est tout à fait artificiel. Il en va de même pour les termes «fils» et «fille» qui sont remplacés par «enfant». Lorsque l'égalité des Canadiens est en jeu, ces changements ne sont guère importants.

Nous devrions profiter de ce débat très important pour rappeler au gouvernement certains engagements qu'il a pris en matière d'égalité. Nous devrions lui rappeler les promesses qu'il a faites au sujet de l'égalité des femmes.

• (1140)

Mr. Taylor: Lequel d'entre nous fait le discours.

M. Boudria: J'attends avec impatience le discours du député d'en face qui m'interrompt bruyamment. Je suis sûr qu'il se rappellera les promesses importantes du gouvernement en matière d'égalité. Il ne suffit pas dans un document pour promouvoir l'égalité de remplacer un mot par un autre, en disant que tout le reste est trop sujet à controverse et qu'il faut recommencer une nouvelle série de consultations. Cela ne témoigne pas d'un bon esprit de leadership et ne fait rien pour promouvoir l'égalité. L'égalité des femmes n'existera que lorsque nous ferons quelque chose pour remédier au fait qu'en moyenne, les femmes gagnent 60 p. 100 du salaire des hommes. C'est la condition primordiale. A l'instar de bien d'autres députés de la Chambre, j'ai des enfants. En effet, j'ai une fille et je n'accepterai jamais—et je suis sûr que vous non plus, monsieur le Président—qu'elle ne vaille que 60 p. 100 du fils d'un autre. C'est inacceptable à mes yeux et je suis sûr qu'il en va de même pour tous les députés. L'égalité doit se manifester en premier lieu par l'égalité sur le plan financier et le reste en découlera.

J'ai écouté la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) parler de la question des allocations familiales. C'est un problème important, car si l'on prive les femmes, dans la plupart des cas, de leur seul revenu, nous ne ferons pas un pas vers l'égalité. Au contraire, nous ferons un pas en arrière, ce qui est contraire au progrès. Nous devons commencer par réaliser l'égalité sur le plan financier. A ce moment-là, si nous y arrivons, nous comprendrons peut-être que la loi est injuste parce que les chèques d'allocation familiale sont toujours établis au nom des femmes. Une fois l'égalité financière réalisée, il conviendra peut-être de soulever cette question. Il est inutile de s'en inquiéter cette semaine ou la semaine prochaine, car au rythme où nous allons, l'égalité sur le plan financier ne deviendra pas réalité avant longtemps.

L'autre jour, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a déclaré avec beaucoup d'éloquence à la Chambre que le ministre du Travail (M. McKnight), qui est le principal responsable de l'égalité des femmes au gouvernement, était content, heureux, fier et ainsi de suite, de voir que l'effectif féminin de son ministère a augmenté de 1 p. 100. Ce ministère est censé donner l'exemple à tous les autres. De fait, la députée de Hamilton-Est a calculé qu'il faudra attendre jusqu'en l'an 2025 pour réaliser l'égalité au sein de ce ministère qui est censé donner l'exemple aux autres ministères. C'est consternant. Nous sommes loin des promesses de justice et d'égalité que le parti conservateur a faites au cours de la campagne électorale l'été dernier. Je voudrais vous en lire quelques-unes, monsieur le Président, car vous vous souviendrez, j'en suis certain, d'avoir entendu parler de certaines d'entre elles.

M. Nunziata: Et d'en avoir fait quelques-unes.

M. Boudria: Non, notre Président est impartial. Le parti promettait de collaborer avec les provinces pour effectuer une réforme complète des pensions qui garantirait à tous les Canadiens des pensions équitables et suffisantes à leur retraite. Depuis des années, le gouvernement fédéral tente de convaincre les gouvernements provinciaux d'inclure une disposition dans le Régime de pensions du Canada qui permet aux femmes de quitter la main-d'œuvre durant un certain nombre d'années pour élever leurs enfants sans que leur pension de retraite en souffre. Il ne s'agissait pas de laisser les femmes cotiser pendant qu'elles ne travaillaient pas, mais simplement de faire en sorte qu'elles ne soient pas pénalisées pour les années passées en dehors de la population active pour l'éducation des enfants.

Qui s'est prononcé contre cette disposition et a combattu le gouvernement fédéral durant des années? Le premier ministre conservateur de l'Ontario. Même après que toutes les autres provinces ont voulu mettre fin aux modalités actuelles et adopter la disposition de retrait en vue d'élever un enfant, l'Ontario a refusé. Les provinces doivent être d'accord avant que des modifications ne soient apportées au Régime de pensions du Canada. Je suis persuadé que la Chambre sait que le RPC ne s'applique pas au Québec. Par conséquent, l'Ontario représente plus d'un tiers de la population canadienne et détient le veto sur tout changement qu'on peut faire subir à ce programme. La province a utilisé ce veto durant des années pour empêcher que la disposition de retrait en vue d'élever des enfants ne soit pas appliquée. Ce n'est pas précisément de cette façon qu'on assurera l'égalité.

Tout récemment, nous avons vu le gouvernement conservateur de l'Ontario se repentir enfin et affirmer qu'il était disposé à accepter ce changement. Il a mis du temps pour en arriver là et les femmes ont été lésées à cause des réticences du gouvernement ontarien. Il a refusé ce changement, car il puisait largement dans la caisse de pensions et ne voulait pas augmenter les prestations, car il aurait été alors obligé de rembourser certains fonds exigibles. Pour éviter de rembourser, il a déclaré aux femmes de l'Ontario qu'elles ne pouvaient pas recevoir l'augmentation de prestations qu'elles méritaient et que le reste du pays et le gouvernement fédéral voulaient leur donner. Voilà la triste situation du RPC.

Je voudrais parler d'autres promesses que les conservateurs ont faites pour assurer l'égalité, en particulier celle des femmes. Les députés gouvernementaux avaient promis de faire de la Fonction publique fédérale un modèle à suivre en ce qui concerne l'égalité des femmes dans le milieu de travail. J'ai déjà énuméré ce que le ministre du Travail propose. Je ne lis pas dans cette promesse particulière que le gouvernement servirait de catalyseur pour le secteur privé à partir de l'année 2025. Ce n'est pas ce qu'on a dit pendant la campagne électorale. Les conservateurs ont aussi promis de mettre en vigueur un programme efficace de promotion, au sein de la Fonction publique et des sociétés de la couronne, auxquels seraient associés des mécanismes de contrôle, de surveillance et d'évaluation. On ne peut pas dire que les conservateurs aient respecté cette promesse non plus, car leurs efforts ont été plutôt minimes.

Ils ont aussi promis de tenir un sommet économique pour fixer des objectifs nationaux. Il a peut-être eu lieu, mais je doute qu'il ait connu le succès. On avait promis aussi que, lors de cette conférence, la question des obstacles à l'égalité économique des femmes serait une des principales priorités. Ceux qui regardaient la télévision à la fin de semaine dernière et ont écouté ce que le gouvernement avait à dire sur divers sujets, ont découvert que c'était loin d'être une priorité.

Pour parvenir à l'égalité, nous devons commencer par offrir l'égalité financière dont j'ai parlé plus tôt. De même, nous avons entendu une discussion sur la question de la violence conjugale. Bien entendu, c'est un euphémisme pour désigner les femmes battues. Comme nous le savons, dans 95 p. 100 des cas environ, la femme est la victime alors que l'homme est l'agresseur.

• (1150)

Lorsque j'étais député à l'assemblée législative de l'Ontario, je siégeais au comité parlementaire qui étudiait cette très importante question. C'est une réalité très triste. La députée de Broadview-Greenwood a soulevé cette question. Elle nous disait qu'une femme sur dix était battue régulièrement par son conjoint. C'est vrai, mais je voudrais ajouter quelque chose. Le mot important ici c'est «régulièrement». Le chiffre réel est encore pire que celui mentionné un peu plus tôt. La situation est encore plus triste que certains d'entre nous ne le pensent et c'est vraiment regrettable.

Nous devrions peut-être nous rappeler régulièrement l'importance de la violence conjugale, à laquelle est étroitement liée la question d'égalité financière dont je parlais il y a un moment. C'est ce lien qui explique que ce comportement puisse devenir régulier. Bien souvent, la femme est dans une situation sans issue, comme nous l'avons appris à ce comité parlementaire. Il arrive que la femme finisse par quitter le foyer, mais, en raison de pressions financières, en plus de toutes autres sortes de pressions, elle doit retourner au foyer où elle est battue, parce qu'il ne semble pas y avoir d'autre solution.

Il y a beaucoup d'autres questions dont je n'ai pas l'intention de parler en détail maintenant. Les femmes battues ne représentent qu'un aspect d'un malaise général qui ne se corrigera pas de lui-même, tant que les femmes n'auront pas l'égalité financière. Commençons par l'égalité financière et ensuite nous nous occuperons du reste. Il faut commencer par leur assurer l'égalité financière avant de passer à autre chose.

Le député de Gloucester a déclaré qu'il n'était pas question de l'état matrimonial dans les dispositions de la Charte concernant l'égalité des droits. Nous savons tous que la liste des droits figurant à l'article 15 de la Charte des droits et libertés n'est pas complète. En d'autres termes, cet article parle de la protection des personnes et de leur égalité devant la loi, mais il ne donne pas une liste complète des motifs de discrimination interdits. Je suis persuadé pourtant que tous les députés et tous les Canadiens veulent mettre un terme à la discrimination fondée sur l'état matrimonial.

Je voudrais dire quelques mots de la discrimination fondée sur l'âge des individus, car c'est une question de plus en plus importante. Je constate que certains d'entre nous perdent leurs cheveux ou grisonnent un peu sur les tempes. Je trouve donc que c'est une bonne raison de s'inquiéter de cette forme de discrimination. La génération de l'explosion démographique d'après-guerre vieillit de plus en plus. Ce vieillissement de la population a toujours été une question préoccupante, mais elle prend aujourd'hui encore plus d'ampleur à cause de la législation qui régit actuellement la retraite, législation qui est non seulement discriminatoire, mais qui deviendra sous peu inapplicable.

Quand on examine les prétendues grandes modifications proposées à ces quelque 50 lois, on constate notamment que le critère de l'âge a été supprimé dans le calcul des intervalles entre chaque examen médical prévu dans le cadre de la Loi sur le pilotage. Autrement dit, la fréquence des examens médicaux n'augmentera plus avec l'âge. Mais il n'est nullement question de modifier l'âge obligatoire de la retraite qui est 65 ans. Pourquoi parler de l'âge dans un cas et pas dans les autres? Je trouve que les dispositions les plus discriminatoires de toutes sont celles qui obligent une personne à prendre sa retraite à 65 ans.

[*Français*]

Monsieur le Président, les décisions auxquelles le gouvernement a à faire face dans ce projet de loi sont difficiles et il n'y a personne qui croit le contraire. Mais le gouvernement est élu pour prendre des décisions difficiles et aujourd'hui de tout revoir et de remettre la question à une commission parlementaire est inacceptable. Je dois dire que je n'ai rien contre en grande partie sur les modifications telles que proposées, mais je dois admettre qu'elles sont des modifications qui sont beaucoup plus cosmétiques que des modifications de substance. Alors je peux vous dire qu'on a l'intention d'appuyer le projet de loi mais on souhaiterait que les modifications soient beaucoup plus grandes que celles-ci afin que la Charte des droits et libertés, l'article 15 en particulier, monsieur le Président, soit le plus tôt possible mise en vigueur pour protéger les Canadiens.

M. Kaplan: Monsieur le Président, l'honorable député n'a pas eu l'occasion de parler du processus de consultation qui a été lancé dans le peu de temps qu'il lui était disponible à discuter de l'absence des choses dans ce projet de loi, mais j'aimerais lui poser une question comme quelqu'un qui sait très bien la tendance du gouvernement de lancer des projets de consultation. Qu'est-ce qu'il en pense de la consultation qui est proposée au lieu de . . . en l'absence d'une décision du gouvernement de prendre sa responsabilité au sujet des questions d'égalité?

M. Boudria: Monsieur le Président, moi je suis d'avis que la période de consultation est épuisée et depuis longtemps. Les Canadiens sont venus comparaître devant la commission parlementaire dans le passé et cette consultation-là a déjà été faite. Alors je ne vois pas ce qu'on accomplit, monsieur le Président, aujourd'hui en demandant aux Canadiens à nouveau de venir se débattre, de venir faire leurs revendications afin d'obtenir leurs droits. On a déjà reconnu dans la préparation du texte, monsieur le Président, que c'étaient des droits et non des privilèges.

Alors si on leur demande une consultation nouvelle, si on leur demande de faire cette représentation-là, ne sommes-nous pas dans une situation dans laquelle nous reconnaissons ces droits comme des privilèges au lieu des droits, monsieur le Président. Je crois qu'il est totalement inacceptable et je dois ajouter aussi pour mon collègue, l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan), je suis sûr qu'il est au courant, que le

gouvernement est totalement erroné lorsqu'il dit dans cette Chambre, monsieur le Président, tout particulièrement le ministre de la Justice (M. Crosbie), lorsqu'il a dit aux députés hier que le gouvernement antécédent, le gouvernement libéral n'avait fait aucun travail dans ce dossier. Comme nous le savons, monsieur le Président, les documents du conseil des ministres ne sont pas à la disposition du nouveau ministre. Alors il est aucunement en mesure d'accuser les autres députés, le gouvernement du passé, de ne pas avoir fait du travail préparatif dans ce dossier. Il ne le sait pas. Et il y a une chose qui est sûre, monsieur le Président, lui ne sait pas ce que le gouvernement du passé a fait, mais nous, nous voyons que lui le ministre n'a rien fait du tout.

[*Traduction*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, vous savez sans doute qu'à l'époque où il siégeait à l'assemblée législative de l'Ontario, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) s'est battu sans relâche pour obtenir des droits égaux pour les femmes, les minorités visibles, les personnes âgées et démunies de notre société. Le député sait que dans le cadre du compromis constitutionnel adopté en 1982 et qui a abouti à la constitutionnalisation de la Charte des droits et libertés, il avait été convenu qu'on retarderait de trois ans l'application de l'article 15 afin de permettre aux gouvernements fédéral et provinciaux de vérifier en profondeur leurs législations respectives. Ce délai devait permettre aux gouvernements fédéral et provinciaux de modifier leurs lois respectives pour qu'elles soient conformes à l'article 15 de la Charte des droits et libertés.

• (1200)

Le député de Glengarry-Prescott-Russell a siégé à l'assemblée législative de l'Ontario. Il a, je l'ai dit, combattu avec acharnement pour défendre les droits des minorités. Il sait que le gouvernement de l'Ontario n'a à peu près rien fait pour modifier ses lois à la lumière de la Charte en général et de l'article 15 en particulier. Le gouvernement de l'Ontario s'est contenté de publier un document de 400 pages sur les questions qui prêtent à controverse. Il est à blâmer de n'avoir pas su modifier les lois provinciales pour assurer à tous ses citoyens une complète égalité.

J'aimerais poser au député de Glengarry-Prescott-Russell la question suivante: à son avis, le gouvernement de l'Ontario a-t-il montré suffisamment d'empressement à apporter aux lois de cette province les modifications nécessaires au regard de l'article 15 de la Charte?

M. Boudria: Voilà une excellente question, monsieur le Président. Nous sommes tous conscients, j'en suis sûr, que les provinces ont joué en l'occurrence un rôle majeur. Je trouve cependant que celles-ci auraient dû en profiter pour confirmer leur engagement à l'égard des minorités, des femmes et de tous ceux qui sont désavantagés, financièrement ou autrement, ou qui subissent une forme de discrimination. Je sais que le gouvernement de l'Ontario ne s'est pas soucié de promouvoir la cause de l'égalité autant qu'il aurait dû le faire. Il a effectivement publié et diffusé un document très complet, et cette démarche ne diffère guère de celle que le gouvernement fédéral adopte à l'heure actuelle. C'est un sujet chaudement discuté et qui prête à controverse. Voilà pourquoi le gouvernement a choisi de renseigner la population sur les questions importantes et d'attendre sa réaction. Il devra faire davantage s'il veut vraiment examiner en profondeur les libertés et droits fondamentaux des gens.

On peut juger du degré de civilisation d'une société à la façon dont celle-ci traite ses minorités et ses défavorisés, et non pas à la façon dont elle traite ses élites. Toutes les sociétés, qu'elles soient civilisées ou non, ont leur élite. Ce qui distingue les sociétés dites civilisées, c'est la façon dont elles traitent leurs minorités. Il faut avoir le courage de nous pencher sur le sort de nos minorités et accepter de prendre des décisions difficiles. Des décisions difficiles en matière de promotion sociale, par exemple.

Nous avons constaté la répugnance du gouvernement de l'Ontario à aborder cette question. Le gouvernement de l'Ontario n'a rien fait, remettant toujours à plus tard les mesures de promotion sociale. Tout ce qu'il a fait pendant des années, c'est faire preuve d'indécision. Le gouvernement de l'Ontario s'est montré en l'occurrence le parfait modèle de l'indécision.

[*Français*]

M. le vice-président: Une dernière question; le député d'Ottawa-Vanier a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) au sujet de sa dernière réponse; je me demandais si le projet de loi C-27, Loi modifiant certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés . . . Dans la table des matières, on ne retrouve pas du tout la Loi sur les langues officielles, et je me demande si le député pourrait nous donner ses impressions ou son point de vue: pourquoi le gouvernement n'a pas jugé bon de présenter la Loi sur les langues officielles comme loi essentielle aux groupes minoritaires dont il faisait mention? Et, comme on le sait, au Canada, la langue c'est important. C'est un sujet de controverse pour bien des régions. J'aimerais donc lui demander si, à son avis, il existe une raison majeure pour laquelle le gouvernement aurait évité ou n'aurait pas pensé d'inclure la Loi sur les langues officielles dans le projet de loi C-27.

M. Boudria: Monsieur le Président, tout d'abord, je devrais féliciter l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) pour tout le travail qu'il a fait dans le domaine des langues officielles. Je vois des députés de l'autre côté qui réagissent un peu de façon différente au sujet de ce dossier. Même les députés conservateurs sauront tout le travail qui a été fait dans le domaine des langues officielles par l'ancien président du Comité de la politique et des programmes de langues officielles. Et, si les députés d'arrière-ban du parti conservateur sont insatisfaits, ils peuvent participer au débat.

Monsieur le Président, je voudrais juste dire brièvement qu'il est évident que la primauté des langues officielles doit être raffermie et l'honorable député d'Ottawa-Vanier a soulevé ce point plusieurs fois dans un projet de loi public qu'il a présenté à la Chambre, et j'aurais espéré que le gouvernement aurait saisi cette occasion pour justement raffermir ce dossier.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je donne la parole au député de York-Est (M. Redway) dans le cadre du débat.

Des voix: Bravo!

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, si les applaudissements se poursuivent, je n'aurai pas le temps d'intervenir.

Des voix: Bravo!

M. Redway: Il est évident qu'on adore mes interventions à la Chambre.

Je suis heureux de pouvoir formuler quelques observations au sujet du projet de loi C-27 qui, comme bien des députés l'ont signalé, tend à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés.

Le projet de loi C-27 a été qualifié de loi omnibus: Il modifie plus de 50 lois. Pour mettre au point ce projet de loi, le gouvernement a examiné plus de 1,100 textes de lois, afin de faire en sorte qu'ils soient conformes à la Charte canadienne des droits et libertés. En particulier, le gouvernement a essayé de réaliser cet objectif avant le 17 avril prochain. Bien entendu, cette date est fort importante.

Certains députés en ont déjà parlé. Je voudrais rappeler aux députés l'importance que revêt l'article sur l'égalité, l'article 15(1) qui se lit comme suit:

> La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Il s'agit là d'un article essentiel de la Charte canadienne des droits et libertés.

Il est intéressant de remarquer qu'un article de la Charte précise à quel moment l'article 15(1) prendra effet. Il s'agit de l'article 32(2) qui se lit comme suit:

> Par dérogation au paragraphe (1), l'article 15 n'a d'effet que trois ans après l'entrée en vigueur du présent article.

La Loi constitutionnelle et la Charte canadienne des droits et libertés ont été promulguées le 17 avril 1982. Trois ans après cette date, c'est-à-dire dans quelques jours, l'article 15(1) de la Loi entrera enfin en vigueur. J'ai déjà constaté avec consternation, monsieur le Président, que, même si j'avais la conviction que le droit à l'égalité faisait partie des droits et libertés fondamentaux reconnus aux Canadiens depuis des temps immémoriaux et reconnus aux gens du monde entier à l'heure actuelle, ce droit n'était pas sanctionné par les tribunaux canadiens et je soupçonne qu'ils ne reconnaissent toujours pas ce droit et qu'ils ne le feront pas avant le 17 avril prochain.

• (1210)

En tant qu'avocat pratiquant il y a un an ou deux dans la région métropolitaine de Toronto, j'ai eu l'occasion de soulever cette question lors d'une affaire dans laquelle je croyais fermement que l'accusé avait été victime de discrimination. J'ai invoqué le droit coutumier de l'Ontario et la Charte canadienne des droits et libertés et plus particulièrement l'article 15(1), et j'avoue que j'ai été stupéfait lorsque le juge m'a signalé que conformément à l'article 32(2) de la Charte, l'article 15 ne prenait effet que le 17 avril 1985. Ainsi, il n'est même pas en vigueur au moment où nous nous parlons.

J'ai toujours cru, je le répète, monsieur le Président, que ces droits faisaient partie des libertés et droits fondamentaux des Canadiens et qu'ils découlaient du droit coutumier anglais appliqué partout au Canada sauf au Québec. Je croyais que nous avions importé, si je puis dire, ces droits d'autres pays comme les États-Unis et la France qui prévoient ces droits dans leur déclaration des droits et qu'ils étaient certainement reconnus puisque nous avions signé la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. J'étais persuadé qu'ils étaient en vigueur au Canada du fait de la Déclaration canadienne des droits qui a été présentée à la Chambre par un ancien premier ministre, le très honorable John George Diefenbaker, et promulguée. J'ai toujours cru, suite à cette longue succession d'événements, que ces droits faisaient partie et avaient toujours fait partie des libertés et des droits fondamentaux de tous les Canadiens. Ce n'est cependant pas le cas, monsieur le Président, car il faudra attendre pour ce faire le 17 avril prochain.

Je suis donc particulièrement heureux, même si d'habitude je n'aime pas vieillir, que nous en arrivions enfin à cette date pour que tous les Canadiens puissent enfin avoir ces droits et libertés énoncés à l'article 15(1), c'est-à-dire le droit d'être égaux devant la loi.

Certains députés ont dit que bien des aspects de ce projet de loi les préoccupaient. Ils trouvent notamment qu'il ne va pas assez loin, qu'il ne tient pas compte de toutes les opinions exprimées par bien des groupes et associations différents. Ils craignent que le comité spécial, qui sera présidé par le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer) et représenté par les députés de tous les côtés de la Chambre, et les audiences de ce comité ne soient une simple répétition de ce qui s'est déjà fait.

Monsieur le Président, j'ai relevé certains des commentaires que les députés ont faits à ce sujet et les points auxquels ils se sont attachés. Je note surtout que la question de droits à l'égalité des femmes a retenu l'attention. C'est très important et il faut s'en occuper. Il me semble toutefois que les députés de l'opposition n'ont pas tenu compte du fait qu'il y a une semaine ou deux à peine, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a annoncé à la Chambre des améliorations et des progrès importants en ce qui concerne les droits des femmes. Monsieur le Président, vous vous rappelez sans doute que cette déclaration portait non seulement sur les droits des femmes mais qu'elle tenait compte également des droits des minorités visibles, des invalides et des autochtones. Il y était question d'égalité des chances pour tous ces groupes dans le recrutement, la formation, les promotions et la rémunération et que la nouvelle politique annoncée par la ministre s'applique à la Fonction publique fédérale, aux sociétés de la Couronne fédérales, à toutes les entreprises réglementées par le gouvernement fédéral et à toutes les entreprises faisant affaire ou recevant des contrats de plus de $200,000 du gouvernement fédéral. Cette décision touche environ un million de Canadiens.

Ce n'est pas comme si on n'avait rien fait. Ce n'est pas comme si le projet de loi était la seule initiative que prend le gouvernement au sujet de l'égalité des droits et de la Charte des droits et libertés.

Le projet de loi n'est qu'une des nombreuses initiatives que prend le gouvernement et qu'il a prises. Le projet de loi C-18 tendant à modifier le code criminel est une autre initiative à laquelle j'ai participé. Ce projet de loi représente le fruit de plusieurs mois d'audiences du comité de la justice et des questions juridiques et un très grand nombre de modifications au code criminel. Le comité s'attache surtout à la question des brefs de main-forte. Pour une raison ou pour une autre, nous sommes toujours en train d'étudier ce projet de loi bien qu'il ait été présenté avant le congé de Noël. De toute évidence, bien des gens voulaient en parler au comité, ce qui montre que les Canadiens veulent être entendus et consultés. Ils ne veulent pas considérer qu'ils ont déjà été consultés sur ces questions; ils veulent se faire entendre lorsqu'on aborde un tel sujet. Je suis certain qu'ils vont avoir des choses importantes à dire et que l'on en tiendra compte. Je suis certain que ce comité fera des recommandations qui aideront la Chambre à formuler de bons amendements qui règleront ces problèmes une fois pour toutes; c'est à espérer du moins.

Il y a un autre problème que bien des députés de l'opposition ont soulevé, celui de la discrimination en fonction de l'âge et la question de la retraite obligatoire à un certain âge. C'est aussi très important et ce n'est pas net. Aucun député n'oserait insinuer qu'il existe une solution précise à laquelle tous les Canadiens peuvent se rallier et donner leur appui pour le moment.

Monsieur le Président, je me souviens très bien qu'il y a quelques années, le maire d'une grande municipalité a abordé la question avec un membre de notre service des incendies. Celui-ci approchait de l'âge de la retraite non seulement pour le régime de pensions mais aussi d'après la convention collective signée avec l'association des pompiers. Cette personne voulait continuer à travailler après l'âge de la retraite obligatoire mais le syndicat dont il était membre depuis longtemps s'y opposait. C'était bien compréhensible. Le syndicat avait des raisons légitimes de s'opposer à ce que cet homme continue à travailler après l'âge de la retraite obligatoire.

D'un autre côté, nous pourrions tous citer de bonnes raisons, parfaitement légitimes, de laisser les gens poursuivre leurs activités au-delà de l'âge de la retraite obligatoire. La question n'a pas été clairement tranchée, monsieur le Président. Les arguments pour et contre sont aussi valides les uns que les autres. Je suis sûr que le comité spécial examinera cette question et qu'il recevra de nombreuses opinions à ce sujet.

Il y a également un vaste éventail d'autres questions. Si l'on considère le nombre de sujets que le comité spécial aborde au cours de ses consultations, on verra qu'il y en a toute une gamme, en plus des questions très limitées que les députés de l'opposition ont soulevées jusqu'ici. Je songe notamment au problème de l'invalidité dans le cas des membres des forces armées. Je pense aussi à l'immigration, au vote, à l'assurance chômage, à l'orientation sexuelle et à la citoyenneté. Il faut également établir s'il y a lieu d'accorder certains droits uniquement aux citoyens canadiens ou à tous les résidents du Canada.

• (1220)

Cette question a été particulièrement controversée. Pas plus tard que le week-end dernier, les citoyens de ma circonscription m'ont dit qu'il faudrait réserver les prestations de sécurité de la vieillesse aux citoyens de notre pays. Les questions de ce genre n'ont pas été clairement tranchées et ont besoin d'être examinées publiquement. C'est ce que va faire le sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques, et je suis sûr que tout le monde en bénéficiera.

Cela dit, je voudrais rappeler que cette mesure n'est pas la seule que le gouvernement ait présentée jusqu'ici au sujet des droits et des libertés, et ce ne sera pas la dernière. En plus de ce projet de loi C-27, il y a le projet de loi C-18 ainsi que la modification à la Loi sur les Indiens que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a présentée. On modifiera également la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu, pour ne nommer que celles-là, et les conséquences de ces modifications se feront sentir sur l'ensemble de la question.

Mais le plus important, c'est que, le 17 avril prochain, les droits à l'égalité dont nous ne jouissons pas encore à l'heure actuelle seront enfin consacrés par les lois du pays. Les grands principes seront garantis et nous souhaiterons sans doute aller plus loin. Nous pourrions vouloir élargir ces droits même davantage. Je crois qu'au fond, c'est de cela que parlent les députés de l'opposition. Ils ne demandent pas que la législation soit alignée sur la Charte des droits et libertés, mais s'il ne serait pas possible d'aller au-delà des normes de base établies dans la Charte. Voilà les questions que nous serons appelés à examiner dans un proche avenir, quand le sous-comité présentera son rapport, et ce seront sans aucun doute des questions fort importantes.

Cela dit, tous les Canadiens devraient, à mon avis, attendre avec impatience et joie l'avènement du 17 avril 1985, jour où les droits à l'égalité seront consacrés une fois pour toutes dans la loi du pays.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions et commentaires. L'honorable député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano) a la parole.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à l'honorable député de York-Est (M. Redway) et elle a trait aux mobilités. On dit . . .

[*Traduction*]

Sur la question de la mobilité, en particulier dans le secteur de la construction au Québec, il y a tout un problème. J'ai eu dans ma circonscription le cas d'un jeune Canadien de la Colombie-Britannique qui est venu s'installer au Québec, pour suivre sa femme qui avait été mutée à Montréal. Soudeur de pipeline, il a trouvé un emploi mais, malheureusement, il n'a pas pu obtenir de permis de travail. Est-ce que le député peut dire quelque chose des effets du projet de loi C-27 en matière de mobilité entre les divers points du pays?

M. Redway: Il est certain que les droits de mobilité sont très importants, et il en est question dans la Charte des droits. Malgré toute la diversité, malgré qu'il y ait beaucoup de régions différentes, nous ne formons qu'un pays. Nous avons tous des points de vue différents et des perspectives différentes fondées sur notre situation géographique et peut-être sur nos origines culturelles, pourtant il n'y a qu'un pays, et malgré la fierté qu'on peut avoir de sa région ou de son origine ethnique et de son passé culturel, chacun est énormément fier d'être Canadien. Pour moi, cela veut dire que n'importe quel Canadien doit avoir le droit de travailler n'importe où au pays.

En même temps, nous devrions non seulement nous préoccuper du droit de travailler dans les différentes régions du pays, mais veiller également à ce que tous les Canadiens puissent participer à part égale à la vie économique et commerciale du Canada. C'est certes à cela que se résume toute la Charte des droits et libertés, et j'espère que nous ne reverrons plus ce genre de situation à l'avenir. J'espère que nous aurons dorénavant un pays où les gens pourront passer d'une région à l'autre pour travailler et où ils pourront être vraiment fiers d'être Canadiens dans toutes les régions du pays.

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'aimerais savoir si le député pense que la mesure à l'étude constitue une réponse satisfaisante de la part du gouvernement à l'obligation qui lui incombe de passer nos lois en revue et de les rendre conformes à la Charte. A la page 6 du document de travail qu'il a déposé, le ministre de la Justice (M. Crosbie) fait une intéressante concession. Il y affirme que l'article 15 renforce l'obligation des gouvernements d'élaborer des lois, des politiques et des programmes visant à établir l'égalité entre les citoyens. Mais nous voici saisis d'un texte pitoyable qui traite surtout de questions de grammaire et de vocabulaire et bien peu des droits eux-mêmes.

M. Boyer: Lisez le reste de la phrase.

M. Kaplan: La suite dit que le gouvernement ne peut pas à lui seul atteindre l'égalité.

M. Boyer: Exactement.

M. Kaplan: C'est l'opinion du gouvernement, mais je préfère insister sur la responsabilité, qu'il se reconnaît, de modeler ses lois, ses lignes de conduite et ses programmes en fonction de l'égalité, et aussi de servir de guide en la matière.

Le député est-il satisfait de l'exemple que le gouvernement donne aux autres gouvernements en présentant ce misérable projet de loi? Pourquoi le gouvernement selon lui n'était-il pas tenu de s'occuper de tous les autres domaines où il est bien évident que des modifications s'imposent pour rendre les lois conformes aux dispositions de la Charte? Pourquoi renvoyer la balle à un mécanisme de consultation et à un comité parlementaire alors que cette phrase du document établit de façon aussi catégorique les obligations du gouvernement?

M. Redway: Monsieur le Président, ce misérable projet de loi dont parle le député contient 111 pages. Je ne siège pas ici depuis longtemps, je l'avoue, mais on n'a pas présenté, que je sache, beaucoup de projets de loi qui soient aussi longs. Je ne prétends pas que la mesure renferme toutes les modifications législatives que le député estime nécessaires mais il s'agit là, ainsi que je l'ai déjà mentionné, uniquement d'une initiative parmi toutes celles que le gouvernement a déjà prises ou qu'il entend prendre en vue de conformer nos lois aux dispositions de la Charte des droits et des libertés.

Ainsi, le député sait pertinemment que le projet de loi C-18 concerne les droits des citoyens. A titre de membre du comité de la justice et des questions juridiques, il sait fort bien que c'est l'un des sujets dont traite le projet de loi en question. Il n'ignore pas non plus, puisqu'il était à la Chambre, que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a fait un énoncé de politique sur les droits des femmes.

J'ai parlé plus particulièrement des répercussions de cette politique et de ces nouveaux règlements, mais j'ai oublié de mentionner à cet égard les pourparlers qui doivent avoir lieu entre la Fonction publique et le gouvernement fédéral afin de formuler une politique—sur laquelle nous espérons avoir un rapport préliminaire d'ici la fin juin—qui accorderait une rémunération égale pour un travail d'égale valeur aux femmes, aux minorités, aux invalides et aux autochtones dans la Fonction publique. Je trouve que c'est là un immense progrès et je suis sûr que le député approuve cette initiative et qu'il en souhaite la réalisation.

Ce qui me trouble, naturellement, c'est le fait que le député et le gouvernement dont il faisait partie ont eu amplement le temps de proposer une mesure législative de cette nature. Ils ont eu non pas six mois, mais seize ans pour agir. Pour une raison que j'ignore, le député et l'ancien gouvernement n'ont rien fait. Aujourd'hui, pour une raison obscure, le député critique sévèrement les initiatives que notre gouvernement prend à cet égard. J'espère que le député va réfléchir à la question et accorder le crédit à ceux qui le méritent. C'est ce que nous avons tenté de faire par le passé chaque fois que son gouvernement prenait de bonnes initiatives. Je suis persuadé que le député voudra faire de même à notre égard.

• (1230)

M. Marchi: Monsieur le Président, sans contredit, le 17 avril 1982 est une date mémorable car c'est le jour où la Charte canadienne des droits et libertés a été proclamée. En vue de cette proclamation, des centaines, peut-être des milliers de groupes minoritaires et de particuliers sont venus à Ottawa, à grands frais, pour faire connaître leurs vues au gouvernement. Des centaines et des milliers d'autres personnes ont écrit au gouvernement sur les différentes questions dont traite le projet de loi. Le député de York-Est (M. Redway) dit qu'il s'est entretenu avec des personnes et des groupes de sa circonscription.

Je voudrais revenir à une question qui lui a déjà été posée et lui demander ce qu'il peut dire à ces groupes minoritaires qui sont à nouveau priés de venir témoigner devant un autre comité. Le 17 avril 1982, ils croyaient peut-être avoir obtenu un privilège refusé à d'autres. Ils ont pu penser qu'on voulait assurer une certaine égalité sociale. Ils ont cru qu'il en serait ainsi lorsque la mesure entrerait en vigueur le 17 avril 1982. Que peut-il dire à ces groupes invités par le gouvernement à venir répéter les choses qu'ils ont dites au gouvernement et au Parlement il y a seulement trois ans? Comment peut-on justifier la convocation de ces groupes, puisque nous avons nettement entendu leur message la première fois?

M. Redway: Monsieur le Président, je saisis volontiers l'occasion qui m'est offerte de répondre à cette question. Je crois que les consultations précédentes portaient directement sur les principes généraux de la Charte des droits et des libertés. Les principes concernant les droits à l'égalité n'ont pas été appliqués le 17 avril 1982. Ils n'entreront en vigueur que le 17 avril 1985. Ce jourt-là, vous, moi-même et tous les autres députés serons en mesure de dire enfin à ces groupes qu'ils fournirons des droits et des libertés au sujet desquels ils nous ont exposé leurs vues en 1981 et en 1982. Ces droits seront enfin respectés.

A ce moment-là, ils parlaient des principes généraux que j'ai toujours crus garantis dans nos lois. Apparemment, j'étais dans l'erreur, car ces principes ne s'appliqueront pas avant le 17 avril prochain. Ces témoins viendront exposer leurs opinions sur ces principes généraux. Nul doute que en même temps, ils nous donneront leur avis sur certaines questions qui les intéressent. Dans le contexte d'un principe général qui garantit l'égalité à tous, ils auront maintenant le droit de venir exposer leurs vues, qui seront élaborées et examinées dans ce contexte. Il est à espérer qu'ils seront très heureux et satisfaits à l'issue des consultations qui sont sur le point de débuter, sachant que l'égalité règne au Canada et que nous pouvons tous en être très fiers.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés. J'ai eu la chance d'être membre du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes qui a étudié la nouvelle Constitution du Canada. A l'époque, des représentants de groupes d'handicapés sont venus réclamer devant le comité que leurs droits soient garantis et qu'on mette fin aux pratiques discriminatoires qui existent dans notre pays depuis des années. J'ai aussi été membre du comité de la justice qui a finalement réussi à convaincre le gouvernement de l'époque de rendre illégale la discrimination contre les personnes handicapées dans tous les domaines, alors qu'auparavant la seule exclusion concernait la question de l'emploi.

J'ai également été membre du comité spécial de la Chambre des communes concernant les invalides et les handicapés, dont le rapport intitulé *Obstacles* a été déposé à la Chambre. Ce rapport a été très bien accueilli par les députés de tous les côtés de la Chambre et par les infirmes et les groupes qui les représentent dans tout le pays. En fait, monsieur le Président, ce rapport est même devenu une sorte de bible sur les questions touchant les handicapés dans le monde entier. Je mentionne ce fait pour diverses raisons. Le gouvernement a manqué une occasion exceptionnelle, dans le projet de loi C-27, de faire enfin quelque chose qui faciliterait grandement la vie des infirmes et des handicapés du Canada.

D'autres députés ont parlé des aspects de l'égalité qui concernent la situation des femmes et d'autres questions. Plutôt que de reprendre leurs arguments, je dirai simplement que je suis d'accord avec presque tout ce qui a été dit. Pour ce qui est des infirmes, non seulement le gouvernement a raté une belle occasion, mais il semble ne vouloir accepter aucune responsabilité dans ce domaine.

J'ai écouté avec grand intérêt ce qu'a dit mon bon ami le député de York-Est (M. Redway). Je le connais très bien pour avoir travaillé avec lui au conseil d'administration du Centennial College de Scarborough. Il a loué les vertus de ce projet de loi en disant que, le 17 avril, comme par magie, tous les Canadiens pourraient jouir de tous les droits qui leur avaient été refusés jusque-là en vertu de la Charte des droits et des libertés. Je n'en suis pas aussi convaincu que lui.

Comme vous le savez, monsieur le Président, la discrimination est un phénomène très subtil et très difficile à prouver. Ce n'est pas simplement parce qu'on dira certaines choses dans la Charte des droits et des libertés, sans prévoir de règlements pour veiller au respect du principe, que la discrimination disparaîtra comme par enchantement dans quelques semaines, au moment où l'ensemble de la Charte des droits et des libertés entrera en vigueur. A mon avis, rien ne sera entièrement acquis tant que les dispositions de la Charte n'auront pas été invoquées dans un très grand nombre de procès. Cela placera dans une situation très difficile de nombreux groupes qui n'ont pas les moyens financiers de porter leur cause devant les tribunaux.

Je suis déçu non seulement par la teneur du projet de loi, mais aussi par le document portant sur la question de l'égalité dans les lois fédérales que le ministre de la Justice a déposé à la Chambre il y a quelques semaines. Quand j'ai jeté un coup d'œil aux sujets de discussion se rapportant aux infirmités qu'a proposés le ministère de la Justice, j'ai été choqué par la terminologie et le langage employés dans certains paragraphes. Dans ce document, le ministère de la Justice perpétue le mythe voulant qu'une personne infirme ou handicapée soit malade. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) serait bien inspiré de demander aux fonctionnaires de son ministère de se procurer quelques exemplaires du rapport *Obstacles*. Je me ferai un plaisir de leur en envoyer un.

• (1240)

Ce rapport s'efforçait surtout de dissiper le mythe selon lequel une personne qui a une infirmité ou un handicap souffre d'une maladie. Ces personnes ne sont pas malades; elles sont simplement infirmes, mais c'est tout ce qui les distingue des autres gens. Toutefois, dans ce document, le ministère de la Justice les considère comme des malades. Je trouve cette attitude choquante, et elle dénote une mentalité qui existe malheureusement non seulement au sein du gouvernement, mais aussi dans la population. Nous devons dissiper ce mythe pour éliminer la discrimination collective dont sont victimes les personnes infirmes.

J'aurais souhaité que le ministre de la Justice reconnaisse qu'il faut nécessairement que l'État dépense de l'argent pour faire appliquer les droits garantis par la Charte. Les associations d'invalides n'ont pas les moyens financiers de demander aux tribunaux de déterminer une fois pour toutes quels sont leurs droits. Elles ont donc besoin de capitaux à cette fin, chose que le parti conservateur semble avoir reconnu pendant la dernière campagne électorale. A cette occasion, la Coalition des organisations provinciales des personnes handicapées a remis un questionnaire à tous les candidats de chaque parti. Il y a quelques semaines, la coalition a remis la réponse à ces questionnaires à tous les députés.

Quand ils étaient dans l'opposition officielle, les ministériels demandaient au gouvernement s'il accepterait d'accorder une aide financière aux organismes et aux particuliers qui voulaient défendre leur cause devant les tribunaux. Les conservateurs ont promis qu'ils le feraient eux, mais seulement en faveur d'organismes qui défendent des points de vue que le gouvernement juge d'importance nationale.

Ces organismes ne défendent pas nécessairement les vues de chaque invalide. Si le gouvernement compte toujours verser une aide financière aux associations d'invalides, il devrait aussi songer à donner suite aux recommandations contenues dans le rapport *Obstacles*. Les invalides sont tout à fait capables de s'occuper de leur propres intérêts.

Pourquoi le gouvernement n'envisage-t-il pas de mettre des fonds à la disposition de la Coalition des organisations provinciales des personnes handicapées et d'autres organismes d'auto-assistance pour les aider à promouvoir la cause des invalides? Nous avons formulé cette recommandation dans le rapport *Obstacles*. Ce comité, qui était composé de députés de tous les partis, a étudié la question en toute impartialité et j'espère que mes propos d'aujourd'hui ne seront pas interprétés comme s'ils étaient empreints de sectarisme, car ce n'est pas mon intention. Je suis convaincu que cette question, avant tout, n'a rien à voir avec le sectarisme et que tous les députés de la Chambre peuvent l'approuver.

Je n'interviens pas pour déclarer que NPD est le seul parti valable et que je suis le seul à me préoccuper des invalides, car je sais que ce n'est pas le cas. Par exemple, je sais que le ministe des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a manifesté un vif intérêt pour la partie du rapport du comité qui traite des infirmités dont souffrent les autochtones. Leurs difficultés sont tout à fait différentes de celles auxquelles se heurtent les invalides dans les régions urbaines. Dans les localités septentrionales, par exemple, il est extrêmement difficile de se déplacer en fauteuil roulant faute de routes. Les frais de transport font gonfler le prix d'achat ou de réparation des fauteuils roulants dans le Nord du Canada et comme les handicapés sont au bas de l'échelle des revenus, il leur est pratiquement impossible de se procurer de tels appareils qui leur donneraient une certaine mobilité. Je sais bien que le ministre est au courant des problèmes que cette situation représente pour les autochtones et qu'il voudrait les régler.

Le document de travail sur les problèmes d'égalité dans la législation fédérale avance certaines hypothèses malheureuses. C'est beaucoup s'avancer que de prétendre que les handicapés ne peuvent pas servir dans les Forces armées canadiennes. Je comprends mal qu'une personne en fauteuil roulant ne puisse pas être employée dans le domaine des communications. Il va de soi qu'on ne l'enverrait pas en première ligne dans un bataillon d'infanterie, mais il faut cesser de croire que les handicapés ne peuvent rien faire. Il vaudrait mieux trouver des moyens de les aider à s'adapter à certains métiers au lieu de leur susciter toutes sortes d'obstacles sous prétexte que leur handicap les empêche d'occuper certaines catégories d'emploi. Je voudrais que le ministère de la Justice révise sa politique en élaborant des mesures propres à aider les handicapés.

Pour ce qui est de l'immigration, nous avons entendu bien des témoignages au comité des handicapés. Il a été question notamment de la réunification des familles. Notre gouvernement pourrait donner l'exemple aux autres pays en leur demandant s'ils trouvent juste qu'on ne réunisse pas les membres d'une même famille sous prétexte qu'un enfant qu'elle a dû laisser dans son pays d'origine était déficient mental. Je trouve que c'est le comble de l'injustice. On prétend que ces déficients mentaux, qu'on appelle arriérés mentaux généralement, seraient un fardeau pour l'État à cause des soins qu'il faut leur donner. C'est l'argument que l'on avance. Cela contribue à perpétuer le mythe que les handicapés mentaux sont des malades mentaux. Ce n'est pas le cas.

• (1250)

Un jeune handicapé mental a comparu devant le comité à Vancouver. Il a fait savoir qu'il était profondément ulcéré de devoir être représenté par l'Association canadienne pour les déficients mentaux. En fait, il avait rédigé son exposé lui-même; c'est l'un des meilleurs qu'ait reçus le comité. Un membre de ce comité a demandé: «Puisque vous n'aimez pas que l'on vous appelle arriéré mental, comment voudriez-vous être appelé?» L'enfant a répondu: «Même si mon quotient intellectuel n'est que de 60, je ne suis pas idiot. Les députés sont peut-être idiots, mais pas moi». La personne qui avait posé la question méritait cette réponse.

Au début des audiences du comité, nous avions du mal à comprendre les difficultés de ces gens. Mais, à la fin, nous avions certainement une bien meilleure compréhension de ce qu'est la vie d'un handicapé dans notre société. Lorsqu'on n'est pas touché personnellement, on ne peut pas comprendre parfaitement certaines des difficultés des handicapés.

Je pourrais aborder plusieurs autres points, mais il ne me reste pas beaucoup de temps. Certains des organismes qui établissent des règlements ayant une incidence sur les handicapés devraient être contraints, en vertu de la loi à l'étude, de devenir plus sensibles aux besoins des divers groupes. Par exemple, le CRTC réglemente le service téléphonique. Il n'a toujours pas résolu de façon satisfaisante le cas des employés déficients auditifs qui ne peuvent pas utiliser les téléphones parce que les systèmes ne sont pas compatibles avec leurs appareils auditifs. C'est un domaine dans lequel le gouvernement pourrait agir rapidement, de façon que les téléphones des mal-entendants soient adaptés afin que ces gens conservent leur emploi. Il n'est pas douteux que le gouvernement pourrait adopter une loi en ce sens. C'est extrêmement simple. Je ne suis pas un grand admirateur de Bell Canada, mais, dans le cas présent, la société se comporte de façon très responsable. Bell Canada a rendu ses téléphones totalement accessibles aux sourds et aux déficients auditifs. Toutefois, les importateurs étrangers de téléphones refusent de se conformer. Le gouvernement a sûrement le devoir de dire à ces importateurs que s'ils veulent faire venir des téléphones de l'étranger, ces appareils doivent être conçus de telle sorte que les gens qui doivent porter une prothèse auditive pour s'intégrer pleinement à la société puissent s'en servir.

Le dernier aspect que je voudrais signaler ne risque pas de coûter un traître cent au gouvernement. Celui-ci devrait se décider à faire ce que les porte-parole des handicapés réclament depuis deux ans. Il devrait par exemple adjoindre au comité permanent des communications et de la culture un sous-comité des invalidités et des handicaps. Ces gens-là et leurs associations ont en effet besoin d'une tribune pour saisir de leurs vœux et de leurs doléances ceux qui prennent des décisions les concernant, c'est-à-dire le législateur.

J'accueille favorablement l'idée d'un comité itinérant, car elle est excellente. Le besoin d'un comité comme celui-là se faisait vivement sentir. Il devrait permettre au gouvernement de connaître les vrais besoins de ces citoyens. Je n'éprouve aucun scrupule à dire que je trouve l'idée excellente. J'ajouterai même que j'aimerais faire partie de ce comité. Cependant, si la Chambre tenait à faire immédiatement quelque chose d'utile, elle créerait sur-le-champ le sous-comité des invalidités et des handicaps et l'adjoindrait à notre comité permanent des communications et de la culture. Grâce à ce sous-comité, ces gens-là réussiraient enfin à se faire entendre.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question. J'ai écouté ce matin certains députés qui ont signalé avec satisfaction que certaines choses changeaient. Ils ont dit que les gens devraient avoir le droit à la mobilité, le droit de travailler dans n'importe quelle région du pays et ne pas être victimes de discrimination en fonction de l'endroit où ils vivent.

Le député connaît bien les régions du Canada frappées durement par le chômage. Il a visité les régions du Nord et les régions rurales. Sous peu, le Programme d'emplois d'été pour les étudiants commencera. A cause de l'article 15 de la Charte, lundi de cette semaine, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a demandé, par télex, à tous les Centres de main-d'œuvre du Canada, de laisser tomber l'exigence en ce qui a trait au lieu de résidence dans le cas des candidats aux projets d'emplois d'été pour les étudiants. Elle a précisé qu'il n'était plus nécessaire qu'un étudiant habite dans la localité ou la région où l'emploi est offert. Le député sait fort bien que lorsque des subventions sont accordées à des localités situées dans des régions durement frappées par le chômage, on s'attend à ce que les étudiants de la localité concernée participent aux projets subventionnés. En fait, ce serait carrément la guerre dans certaines localités où il n'y a ordinairement pas d'emploi si on y engageait des étudiants provenant des grands centres où il y a des emplois disponibles.

M. McDermid: Il y a le contraire qui se produit.

M. Baker: Je m'occuperai du député cet après-midi, lorsque la ministre aura fait sa déclaration au sujet de la fixation des prix de l'énergie. Le député de Beaches (M. Young) approuve-t-il le télex que la ministre a envoyé lundi? On va déroger à la Charte dans le cas de programmes de promotion sociale, et le gouvernement accorde des crédits pour créer des emplois dans une région à chômage élevé. La ministre faisait savoir dans son télex que, cet été, il n'y aurait plus d'exigence quant au lieu de résidence et que les bureaux de la Main-d'œuvre jumelleraient emplois et étudiants par ordinateur à la grandeur du pays. Le député souscrit-il à cet aspect précis de la Charte?

M. Young: Monsieur le Président, je n'ai pas lu le télégramme dont parle le député. Toutefois, en général, je crois que la localité est mieux à même de juger de ses propres priorités.

En matière de possibilités d'emploi, je ne m'inquiète pas seulement du Programme d'emplois d'été pour étudiants. Je m'inquiète aussi d'un certain nombre de questions intéressant les personnes handicapées. Nous ne pouvons pas parler uniquement de chômage et nous contenter de dire que c'est là le principal problème des personnes handicapées. Bien sûr que ce l'est, en ce sens que, sans emploi, on ne peut vraiment pas s'épanouir. Toutefois, chacun de leurs problèmes est aussi important que les autres. Nous ne pouvons prétendre fournir à quelqu'un un emploi acceptable et approprié sans lui offrir l'instruction ou l'accès à l'instruction. On ne peut parler d'instruction et d'emploi sans parler des moyens de transport permettant aux personnes handicapées de se rendre au travail. On ne peut parler d'emploi approprié sans parler de sortir les personnes handicapées des établissemenets, de les intégrer à la collectivité et de les aider à vivre. Toutes ces questions se tiennent. Puis-je dire qu'il est 13 heures?

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES ARMES À FEU

L'ÉTUDIANT ABATTU À MONTRÉAL AU COURS D'UNE TENTATIVE DE VOL

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, dans la soirée du jeudi 14 mars, un drame inqualifiable s'est produit dans ma circonscription. Un étudiant de 19 ans, Emmanuel Tavares, a été abattu lors d'une tentative de vol à main armée, tandis qu'il travaillait à l'épicerie de ses parents pendant le dîner. On a dit de ce jeune homme que n'importe quel homme aurait aimé l'avoir comme fils. D'après son père, il aidait sa famille tout en poursuivant ses études. Il n'avait pas de petite amie et se consacrait à ses livres; en fait, il y avait trois ou quatre livres ouverts devant lui au moment de la fusillade.

Il a déjà été membre de la Sun Youth Organization où il jouait au football et au base-ball. Il mesurait six pieds et deux pouces et pesait 250 livres. On raconte qu'il acceptait toujours volontiers de prêter main-forte aux autres.

A ses funérailles, le curé de la paroisse a déclaré qu'il incombait aux jeunes de passer à l'action, de s'inspirer de son exemple et de faire en sorte que ce drame ne se reproduise plus jamais. Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a fait inscrire au *Feuilleton* un projet de loi d'initiative privée sur le contrôle des armes à feu dont on discutera bientôt. J'espère que les députés en permettront le renvoi au comité où nous pourrons envisager de prendre des mesures supplémentaires, afin que ce jeune homme ne soit pas mort en vain.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

L'INTERDICTION PAR LA COUR DE L'ABATTAGE DU BOIS SUR L'ÎLE MEARES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, nous avons certes lieu de nous réjouir du jugement rendu par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique qui a interdit l'abattage du bois sur l'île Meares tant que n'aura pas été réglée la question des droits territoriaux des Indiens. Nous pouvons tous en effet nous féliciter de ce que certains des peuplements de cèdres les plus anciens et les plus vastes au monde, dont certains arbres ont plus de 1,500 ans, soient épargnés au moins temporairement et, espérons-le, de façon permanente de la destruction mécanisée par coupe à blanc que projetait la société MacMillan Bloedel.

Article 21 du Règlement

Nous pouvons nous réjouir de ce qu'à la veille d'une conférence constitutionnelle visant à déterminer la nature et la portée des droits autochtones et issus des traités des Indiens, un tribunal canadien ait jugé bon de se prononcer ainsi par souci de la nécessité de régler la question des droits des Indiens. Ces droits sont en effet des réalités que les gouvernements et les sociétés ne devraient pas et, en l'occurrence, ne peuvent maintenant pas feindre d'ignorer.

Espérons que le jour viendra où les Indiens n'auront plus à recourir aux tribunaux pour faire respecter leurs droits, et espérons que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique finira par avoir la sagesse de prendre leurs droits au sérieux et s'attaquera à la tâche d'élaborer une politique en matière de ressources naturelles qui tienne compte des droits des autochtones aussi bien que de la nécessité de protéger l'écologie de territoires d'une valeur inestimable comme l'île Meares. Tandis qu'il y est, le gouvernement de la Colombie-Britannique devrait également appuyer le projet de créer des parcs nationaux marins et terrestres dans la partie méridionale de l'île Moresby.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LES EXPROPRIÉS DE MIRABEL—LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, hier, à Sainte-Scholastique, nous avons vécu des moments d'une rare intensité quand à 2 h 20, après 16 ans de luttes, les expropriés de Mirabel ont signé le protocole d'entente en vue du règlement de l'une des nombreuses monstruosités commises par l'administration précédente.

Monsieur le Président, six mois à peine se sont écoulés depuis que notre gouvernement s'était engagé à régler de façon humanitaire ce que tous s'entendent à qualifier d'éléphant blanc et d'erreur monumentale du gouvernement libéral.

N'en déplaise à nos amis d'en face, ce dossier a progressé et sera finalisé grâce à la consultation et à une approche humaine des problèmes vécus par cette population. N'en déplaise aux quelques rares rescapés du précédent gouvernement, l'approche préconisée par notre premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, soit le dialogue et la consultation, a donné et donnera des résultats.

Hier, en signant cette entente historique, l'honorable ministre des Travaux publics (M. La Salle) a démontré de façon non équivoque que notre gouvernement s'est engagé dans la bonne voie en utilisant une approche ouverte avec la population.

Finalement, monsieur le Président, j'aimerais dire à mes commettants d'Argenteuil-Papineau et tout spécialement à mes commettants de Mirabel que, hier, j'ai vécu des moments aussi exaltants que le soir du 4 septembre dernier.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'INSTALLATION D'UNE LIGNE D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE POUR RECEVOIR LES PLAINTES

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, chacun aurait des tas d'histoires à raconter à propos du gaspillage éhonté des deniers publics et de la gabegie de l'administration. Nous perdons ainsi des millions de dollars, ce qui préoccupe, je le sais, les contribuables et tous les députés. C'est pourquoi je vais demander à la Chambre d'appuyer une motion qu'on est en train de rédiger et qui sera inscrite au *Feuilleton*. Cette motion demande au gouvernement d'installer une ligne d'écoute téléphonique par laquelle tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, auront accès à un organisme gouvernemental, à Ottawa, chargé de recevoir les plaintes ou les suggestions des citoyens qui auront constaté des exemples de gaspillage dans l'administration publique.

Je suis fermement convaincu que les contribuables y verront un moyen de protéger les impôts qu'ils versent au gouvernement fédéral et qu'ils se donneront la peine d'observer ce qui se passe dans notre immense arrière-pays. Je suis également persuadé que les fonctionnaires fédéraux se serviraient de cette ligne d'écoute pour signaler le gaspillage dont ils sont témoins dans leur ministère . . .

M. le Président: Le député a épuisé son temps de parole.

* * *

[*Français*]

LE PREMIER MINISTRE

LA VISITE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS—L'ABSENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, je suis d'accord avec tous les Canadiens qui se disent choqués et étonnés par l'absence de Son Excellence le Gouverneur général du Canada, M^me^ Jeanne Sauvé, lors de la visite du président des États-Unis.

Au lieu du simple prétexte voulant que la visite de M. Reagan était une rencontre de travail et non une visite officielle d'un chef d'État, tout cela est contredit par les cérémonies entourant l'accueil fait au président des États-Unis. Ce que tout Canadien devrait savoir, monsieur le Président, c'est que notre premier ministre (M. Mulroney), mesquin et imbibé d'égoïsme et de jalousie, craignait que les médias et les caméras de la télévision donnent plus d'importance à cette grande dame: notre Gouverneur général, Jeanne Sauvé. Je suis, d'ailleurs, convaincu que des mesquineries de ce genre porteront au premier ministre un dur coup et mineront petit à petit ses espoirs apparents de devenir un jour un grand homme d'État.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INCLUSION DE L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI DANS LE CALCUL DU REVENU

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, à compter du 1^er^ avril prochain, les travailleurs canadiens qui, independamment de leur volonté, vont perdre leur emploi vont subir une épreuve financière de plus. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a décidé que les indemnités de cessation d'emploi et de vacances vont maintenant servir à réduire les prestations d'assurance-chômage versées à ces travailleurs. Il s'agit là indéniablement d'un vol pur et simple de la mise de fonds que ces travailleurs avaient amassée pendant leur vie active.

Dans la ville d'Ear Falls, le secteur des entreprises, avec la bénédiction du gouvernement, a fermé une mine et mis des centaines d'employés à pied. Ceux qui ont été licenciés avant que ne soit prise la décision dont j'ai parlé vont pouvoir conserver les avantages découlant de leur emploi. D'autres qui seront mis au chômage après le 1^er^ avril vont les perdre.

Dans la ville d'Atikokan, la construction d'un projet hydroélectrique achève et ceux qui y travaillent vont perdre leurs indemnités de vacances pour renflouer la caisse de l'assurance-chômage.

Les citoyens du Canada n'acceptent pas cette attaque régressive contre les travailleurs et leur famille, comme le prouvent les pétitions que nous avons déposées ces derniers jours. La plupart de ceux qui ont été mis à pied à Ear Falls et à Atikokan ne vont pas facilement trouver un autre emploi. Ils ont grand besoin de la totalité des prestations d'assurance-chômage et de toutes leurs épargnes que représentent les indemnités de vacances et de cessation d'emploi. Au nom de mon collègue le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) et au mien, je prie instamment le gouvernement conservateur d'annuler cette décision régressive.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

L'EXCLUSION DU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, la population canadienne sait maintenant que le gouvernement travaille avec confiance et méthode pour restaurer le bien-être économique et social de notre pays. La reprise est en marche parce que les Canadiens savent que l'effort et l'initiative seront récompensés et parce que les règles du jeu sont maintenues par le gouvernement d'une façon juste, logique et constante. Le processus de renouveau de même que la vie quotidienne se déroulent selon certains principes énumérés dans la Charte des droits et des libertés. J'ai pris la parole aujourd'hui parce que j'estime que notre Charte comporte une grave lacune.

Chaque régime fondé sur la stimulation, l'investissement et l'entreprise comporte une lacune si le droit à la propriété n'est pas garanti. Nous avons la chance de vivre dans un pays stable où ce droit n'est pas directement menacé; nous pouvons l'exercer plus ou moins librement. Mais chaque jour, de plus en plus de règles, de règlements, de lois entravent les activités qui devraient être protégées par cette liberté laquelle est traditionnellement considérée comme un droit fondamental qui doit donc être garanti. Ce n'est qu'en l'incluant dans la Constitution que cette liberté viendra compléter nos libertés fondamentales.

• (1410)

Faisons un geste progressiste en instituant, pour tous les Canadiens, le droit d'acheter ou d'acquérir des biens sachant que cette liberté est intégrée aux dispositions de notre Charte. Négliger de protéger la propriété privée c'est se priver de l'une des grandes garanties assurant la liberté et la prospérité dont nous jouissons aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE NOUVEAU FÉDÉRALISME

Mme Carole Jacques (Montréal-Mercier): Monsieur le Président, il me fait extrêmement plaisir aujourd'hui de pouvoir saluer le nouveau fédéralisme canadien, dont les composantes se sont clairement manifestées le mois dernier, lors de la conférence des premiers ministres à Regina. En tant que députée de cette Chambre, j'ai eu l'honneur de participer à cette conférence à titre d'observatrice. Je suis fière de faire partie d'un gouvernement à parole unique, un gouvernement en faveur du changement à l'intérieur du fédéralisme canadien et qui a adopté la bonne attitude et les bons moyens afin de s'entendre avec les gouvernements provinciaux. Cette nouvelle façon d'aborder la réalité canadienne a déjà porté fruit.

Que ce soit l'entente sur le développement touristique et industriel avec le Québec totalisant 1.6 milliard ou en Nouvelle-Écosse avec une entente de 200 millions, et le 11 février dernier avec l'entente vitale avec la province de Terre-Neuve, celle de l'Accord de l'Atlantique, il est difficile de ne pas s'apercevoir que déjà une transformation s'est effectuée dans le domaine des relations provinciales et fédérales.

Durant des années, monsieur le Président, les libéraux ont refusé de signer les ententes qui cadraient mal avec leur approche centralisatrice. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement progressiste conservateur, les Canadiens assistent à cette nouvelle ouverture d'esprit de leur gouvernement d'Ottawa. Ils assistent de plus à un travail . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais son temps de parole est écoulé. L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) a la parole.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PRODUCTEURS DE PORC

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de cette Chambre sur une question fondamentale qui, aujourd'hui, affecte 70,000 producteurs de porc au Canada. On sait que le champagne a été sablé il y a deux semaines entre le premier ministre et le président des États-Unis, et aujourd'hui on s'aperçoit que ce même champagne tourne au vinaigre pour 70,000 producteurs de porc au Canada. On sait que depuis ce matin c'est la panique sur les marchés, non seulement celui de Toronto mais celui de Montréal, et les producteurs de porc . . . et je vois le secrétaire parlementaire qui ferait mieux d'écouter au lieu de crier. Le secrétaire parlementaire devrait réaliser que l'ensemble des producteurs de porc du Québec et du Canada sont actuellement sur le bord de la faillite suite au geste unilatéral posé par le gouvernement américain, et que si une mesure draconienne n'est pas prise aujourd'hui pour sauver l'industrie porcine au Canada, ce sera la faute de ce gouvernement de s'être laissé convaincre par les Américains de parler et de sourire mais, par contre, quand vient le temps d'agir, c'est le gouvernement américain qui ne se gêne pas pour imposer une taxe spéciale sur les produits canadiens.

Monsieur le Président, au cours de la journée, je prédis que le prix du porc va baisser de plus de 10 p. 100, et au cours des prochains jours, cela va être une crise majeure, et ce sera la responsabilité de ces gens d'en face qui oublient de réagir quand les Américains font des mauvais coups pour le Canada.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LES EXPROPRIÉS DE MIRABEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, hier, nous avons vécu une journée historique, je dis bien «historique» puisque, enfin, une population meurtrie par 16 ans de luttes incessantes peut maintenant espérer un avenir meilleur. Je parle, bien sûr, des expropriés de Mirabel.

Je tiens à féliciter le ministre des Travaux publics, l'honorable Roch La Salle qui, en cinq mois, oui seulement cinq mois, a prouvé qu'il était possible, grâce à de la bonne volonté, de l'équité et de la justice, d'en arriver à une entente des plus humaines.

Il fallait s'asseoir et parler pour mieux s'entendre et se comprendre. Et c'est justement la marque de commerce de notre gouvernement et de notre chef, le très honorable premier ministre, M. Brian Mulroney, de dialoguer, consulter, faire preuve de compassion et d'humanisme dans nos politiques.

Contrairement au gouvernement précédent qui n'a pas su régler ce dossier, le gouvernement progressiste conservateur a su procéder avec diligence et efficacité en mettant un point final à ce litige qui avait assez duré.

Questions orales

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS

LE DROIT À UNE AUDIENCE PERSONNELLE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, il y a plus de 12,000 personnes au Canada qui attendent que le gouvernement décide si elles ont droit au titre de réfugié. Plus de 2,000 d'entre elles attendent une décision de la Cour suprême qui doit leur apprendre si elles ont droit à une audience personnelle qui leur a été refusée jusqu'ici. Tous les observateurs qui ont étudié la question conviennent que ces gens ont ce droit. Des milliers d'autres risquent d'avoir les mêmes difficultés.

Je demande en premier lieu à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) de publier le rapport du rabbin Plaut, qu'on attend depuis des mois. Elle devrait cesser d'en retarder la publication. Deuxièmement, je demande que la décision de la Cour suprême soit renvoyée, dès qu'elle sera rendue, au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration et que ce dernier soit prié de recommander les mesures à prendre sur-le-champ au sujet des audiences personnelles.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS— L'INVITATION À PARTICIPER À LA RECHERCHE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, le premier ministre m'a dit que le vice-premier ministre n'avait pas transmis au secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'invitation à participer à la recherche sur la guerre des étoiles, lancée par les Américains, parce que le Luxembourg n'est pas situé dans le même fuseau horaire qu'Ottawa et que, pour reprendre ses paroles, «tout ne peut pas se faire instantanément».

Je demande au vice-premier ministre s'il n'y avait pas de téléphone au Luxembourg? Le vice-premier ministre ne savait-il pas composer un appel interurbain? Ou le vice-premier ministre a-t-il voulu, délibérément, ridiculiser son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, deux choses m'étonnent. La première, c'est que le chef de l'opposition ne m'ait pas souhaité un bon retour.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: La deuxième, c'est qu'il se lance dans un coupage de cheveux en quatre à propos des fuseaux horaires au lieu d'aborder les dimensions politiques et stratégiques des questions dont nous avons discuté au Luxembourg avec les ministres de la Défense de l'OTAN, même si c'est beaucoup plus important.

Le premier ministre avait raison. La différence de fuseaux horaires y est pour quelque chose. Je pense qu'on a également parlé de la sécurité des appels téléphoniques. Le chef de l'opposition sait aussi bien que moi que nous n'avons pas de mission diplomatique au Luxembourg et que les entretiens qui se déroulent entre les quatre murs du centre de conférences sur les questions de cette nature sont des secrets de l'OTAN. En fait, dès que j'ai su que le public nord-américain connaissait la teneur ou le texte de la lettre, que j'ai reçue très tard dans l'après-midi, cette lettre a été communiquée par téléphone au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Clark (Yellowhead): Aux petites heures du matin.

M. Nielsen: Oui, aux petites heures du matin comme le dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'était les petites heures du matin ici, mais pas là-bas.

LES INFORMATIONS TRANSMISES AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je tiens à m'excuser auprès du vice-premier ministre de ne pas lui avoir souhaité un bon retour parmi nous. Je voudrais lui poser la question suivante: Joe lui a-t-il souhaité un bon retour?

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est le premier ministre qui a parlé de la différence de fuseaux horaires, mais je tenais à être sur la même longueur d'ondes que le vice-premier ministre.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avons devant nous les «ding» et les «dong» de la politique canadienne.

• (1420)

[*Traduction*]

Le gouvernement fait de sa politique étrangère une véritable farce. Pourquoi le vice-premier ministre, sachant que les Canadiens se font beaucoup de souci au sujet de la Guerre des étoiles, s'est-il arrangé pour laisser dans l'ignorance son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Comment n'a-t-il pas vu qu'il lui suffisait de téléphoner, ce qui aurait coûté $4.50 seulement au gouvernement canadien, pour informer son collègue de la situation?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Le député croit peut-être en ce genre de communications abrégées, mais cela ne correspond certainement pas à mes méthodes. Je passe beaucoup plus de temps au téléphone avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et je puis assurer au député que le texte de cette lettre lui a été communiqué dans les plus brefs délais, dès que cela a été possible.

M. Gray (Windsor-Ouest): Je n'en doute pas.

M. Nielsen: Mais j'attends toujours que l'opposition pose des questions sérieuses sur les véritables problèmes en jeu.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous posons ce genre de questions en l'absence du vice-premier ministre.

LA PROCHAINE VISITE DU MINISTRE EN URSS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit se rendre bientôt en Union soviétique avec quelques-uns de ses collaborateurs, comme le sait le vice-premier ministre. Ce sera sans doute une visite mémorable. Si quelque changement est apporté à notre position en matière de défense pendant l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le vice-premier ministre aurait-il la bonté d'en faire part à son collègue à Moscou? J'ai à la main une petite brochure sur la représentation canadienne à l'étranger et le numéro de téléphone de notre ambassade à Moscou est 241-9155. Le vice-premier ministre pourrait-il veiller à tenir son collègue au courant, afin d'éviter d'embarrasser davantage le gouvernement du Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, non seulement je continuerai à tenir mon collègue au courant, mais, au besoin, si le très honorable député veut bien me donner le numéro auquel je peux le joindre, je lui téléphonerai également.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'EXPORTATION DE VÉHICULES JAPONAIS AU CANADA

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Commerce international. Si j'en crois les dépêches, le ministère japonais du Commerce international et de l'Industrie aurait déclaré aujourd'hui à Tokyo que dans le cadre d'un nouvel accord avec les États-Unis, il va augmenter de 24 p. 100 les exportations de voitures japonaises en direction de ce pays. Le ministre voudrait-il nous dire si le gouvernement va adhérer aux mêmes conditions à l'égard du Canada—si ce n'est pas déjà fait—pour ce qui concerne les exportations de voitures japonaises vers notre pays? Ou va-t-il plutôt prendre la défense des travailleurs canadiens, et dire au Japon que le contingentement doit demeurer tant et aussi longtemps que le Japon ne s'engagera pas à intégrer une part équitable de contenu canadien aux voitures japonaises, et surtout à faire au Canada une part équitable des investissements nord-américains du Japon, en fait d'emplois et de production? Est-ce que le gouvernement va parler ainsi au nom du Canada?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si l'on me permet de répondre au député, je puis lui dire qu'il a tout à fait raison au sujet de la déclaration de Tokyo. Le gouvernement du Canada va faire une déclaration à ce sujet demain. Encore une fois, je puis donner au député l'assurance que nous allons prendre sa demande en considération.

LES ACCORDS COMMERCIAUX

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, est-ce que le ministre ne veut pas nous dire tout de suite ce qui va arriver le 31 mars? Est-ce que le gouvernement va permettre aux voitures japonaises d'inonder subitement le marché canadien après cette date, au péril de 20,000 emplois? Si le gouvernement est prêt à faire une déclaration, est-ce qu'il va la faire maintenant et prouver qu'il est capable de faire quelque chose pour les Canadiens, en particulier pour les travailleurs du Canada?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je me serais attendu à ce que le député désire que nous prenions sa demande en considération avant de faire une déclaration. Cette déclaration aura lieu demain.

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—L'INVITATION À PARTICIPER À LA RECHERCHE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et se rapporte à l'essence même de la guerre des étoiles. Le ministre se rend sans doute compte que la recherche mène inévitablement à une phase de fabrication puis de déploiement. Il suffit de voir ce qui s'est passé pour le missile MX et pour bien d'autres, des deux côtés. Par conséquent, le programme de la guerre des étoiles entraînera l'abandon de la dissuasion, remettra en question le traité sur les missiles anti-balistiques et détournera des fonds et des ressources au profit d'une course à l'armement dans l'espace. Si le ministre reconnaît ces faits, ce dont je ne doute pas, pourquoi ne dit-il pas immédiatement non à la guerre des étoiles?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne partage pas l'opinion de la députée, et c'est aussi le cas de tous les membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord dont elle veut maintenant être membre.

Mme Jewett: Monsieur le Président, si le Canada faisait preuve d'un peu d'initiative au sein de l'alliance de l'OTAN, j'envisagerais peut-être cette possibilité, mais certainement pas tant que nous nous comportons comme les conservateurs et les libéraux. Le Danemark est le seul pays à faire preuve de courage.

LA CRÉATION D'EMPLOIS

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Puisque le ministre ne semble pas disposé à parler de la substance du programme de la guerre des étoiles, je voudrais revenir sur le fait que le premier ministre a déclaré que c'est une très bonne façon de créer des emplois. Le ministre croit-il sincèrement que des recherches militaires et la fabrication de matériel militaire créent plus d'emplois par dollar que des activités économiques orientées vers la société et les consommateurs? Dans la négative—et tout prouve que les programmes militaires ne créent pas plus d'emplois—pourquoi le gouvernement défend-il le programme de la guerre des étoiles sous prétexte qu'il permettrait de créer beaucoup d'emplois? Pourquoi s'en tient-il à ce principe absolument faux et totalement indéfendable sur le plan moral?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour résumer ce qui a été dit des milliers de fois . . . à plusieurs reprises à la Chambre des communes.

M. Blackburn (Brant): C'est mieux.

M. Clark (Yellowhead): J'ai l'impression que nous l'avons répété des milliers de fois. Nous estimons que, si l'Union soviétique effectue des recherches se rapportant à ce que nous pouvons appeler globalement «son initiative de défense stratégique», il est prudent pour les pays de l'OTAN de faire des recherches de ce genre.

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est la recette de l'escalade.

M. Clark (Yellowhead): C'est le premier point. Deuxièmement, comme nous l'avons déjà dit à la Chambre des communes, l'interprétation du traité sur les MAB permet de faire des recherches. C'est tout ce que le Canada a approuvé. Troisièmement, comme le député le sait, nous avons été invités à étudier la possibilité de participer à ces recherches. Ce n'est pas contraire au traité sur les MAB. Tous les travaux de recherche auxquels le Canada pourrait éventuellement participer donneront du travail à des Canadiens. Nous aurions donc eu tort de repousser cette invitation du revers de la main.

LA POSITION DE L'URSS

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'admet-il pas que les Soviétiques ne tiennent pas à se lancer dans une course dans l'espace?

Des voix: Oh, oh!

M. Shields: Retirez vos lunettes rouges.

Mme Jewett: Les députés ne connaissent même pas les faits.

Des voix: Oh, oh!

Mme Jewett: Les Soviétiques ont décrété un moratoire sur la mise au point d'armes anti-satellites, et le ministre le sait, alors que les États-Unis n'en ont pas fait autant. Les Soviétiques veulent discuter des armes spatiales . . .

M. le Président: La députée voudrait-elle bien poser sa question?

Mme Jewett: Si les députés d'en face se calment un peu.

Le ministre a-t-il l'intention, dans les discussions qu'il aura en Union soviétique avec M. Gromyko, d'approfondir la question des intentions des Soviétiques en ce qui a trait à l'espace—qui suscite des doutes chez ses collègues—et de faire connaître à ses collègues et à la Chambre ce qu'il aura appris?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'aborderai naturellement cette question avec M. Gromyko et je ferai part de ce que j'aurai appris au député et à ses collègues de la Chambre.

* * *

• (1430)

L'ÉNERGIE

L'ACCORD AVEC LES PROVINCES DE L'OUEST

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse à la ministre de l'Énergie, a trait à l'accord sur le prix du pétrole signé récemment avec les provinces de l'Ouest. Étant donné que ce document aura des répercussions considérables sur la population ontarienne et que le gouvernement s'est engagé à consulter les provinces, la ministre pourrait-elle expliquer à la Chambre pourquoi le chef de la province dont la consommation est la plus importante au Canada, le premier ministre de l'Ontario, n'a pas été consulté au sujet des modalités de cet accord comme il l'a lui-même avoué?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je peux signaler au député que je ferai une déclaration sur l'accord de l'Ouest après la période des questions.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LE BUDGET—LE COÛT DE L'ESSENCE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Est-ce que ce dernier est en mesure d'assurer les consommateurs canadiens, et plus particulièrement ceux de l'Ontario, qu'ils seront épargnés d'une augmentation de peut-être 23c. le gallon d'essence dans le Budget qui sera déposé, par une coïncidence, quelque jours après les élections provinciales en Ontario? Est-ce que le ministre est en mesure de nous assurer cela?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que la ministre de l'Énergie abordera la plupart de ces questions dans sa déclaration après la période des questions et le député comprendra parfaitement alors que cet accord sur l'énergie n'entraînera aucune majoration des prix pour le consommateur.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA NÉCESSITÉ D'UN ACCORD AVEC LES PROVINCES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Malgré quelques articles plutôt euphoriques, le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de constitutionnaliser le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale, sauf si ces droits sont définis dans le cadre d'un accord avec les provinces. Le gouvernement n'a pas fixé de délai à cet égard ou dit quand de tels accords devraient être conclus. Encore une fois, les autochtones devront négocier sans avoir beaucoup d'atouts dans leur jeu. Si aucune entente n'est conclue, ils devront repartir à zéro. Le gouvernement est-il prêt à reconnaître explicitement le droit à l'autonomie des peuples autochtones et modifiera-t-il la proposition fédérale en ce sens?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme le député le sait sans doute, nous avons déjà eu deux réunions préparatoires à l'échelon ministériel avec les groupes d'autochtones et les ministres de toutes les provinces. Cela a donné lieu à d'excellentes discussions. La proposition fédérale, telle qu'elle était rédigée à ce moment-là, a été distribuée aux intéressés et je peux garantir au député que la réunion qui aura lieu la semaine prochaine, le 2 ou le 3 avril, sera très utile pour garantir les droits des Indiens.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Ce n'était pas vraiment une question, mais je voudrais . . .

Des voix: A qui le dites-vous!

M. Manly: Ce n'était pas vraiment une réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Vous aviez raison la première fois.

M. Manly: La première question est restée sans réponse, monsieur le Président. Je voudrais demander au vice-premier ministre s'il savait que la Colombie-Britannique n'était même pas représentée à la réunion d'hier? Le gouvernement est-il prêt à se servir de son autorité et de ses moyens de persuasion pour convaincre les provinces récalcitrantes de se mettre à l'unisson pour constitutionnaliser les droits des autochtones? Ou bien adoptera-til la solution de facilité en se pliant aux vœux des provinces récalcitrantes?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je pense que le gouvernement a déjà prouvé qu'il était capable de mettre toutes les régions du pays d'accord, y compris toutes les provinces, et qu'il pourra le faire encore une fois lors de la conférence de la semaine prochaine.

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il le sait, le Conseil national du bien-être social a publié hier une étude selon laquelle près de quatre millions de Canadiens vivent en-dessous du seuil de la pauvreté. Les pauvres de notre société se rendent compte que vos priorités de dépenses prévoient une augmentation salariale de 20 p. 100 pour vos haridelles de protégés politiques . . .

Des voix: Règlement!

M. Frith: . . . des augmentations de près de 54 p. 100 du traitement de vos chefs d'état-major, mais les pauvres du pays . . .

M. Hnatyshyn: Le Président n'est pas une haridelle. Règlement!

M. Frith: . . . mais les pauvres du pays veulent savoir, monsieur le Président, quelle place occupent leurs problèmes dans votre liste de priorités de dépenses?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député doit savoir que non seulement le gouvernement, mais également je pense, tous les Canadiens, souhaitent une relance économique susceptible de restreindre la pauvreté. C'est, je pense, un fait acquis et une priorité politique de notre parti, du ministre des Finances et de chacun d'entre nous. Grâce à un revirement économique, à la création de nouveaux emplois et de richesses économiques, nous pourrons nous attaquer à la pauvreté dans notre pays.

LES CONSÉQUENCES DE L'ACCORD SUR LE PÉTROLE CONCLU AVEC LES PROVINCES DE L'OUEST

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous garantir, dans ces conditions, que dans le budget du 20 mai prochain, les pauvres du Canada vont être protégés contre cet accord sur le pétrole que le gouvernement vient de signer avec l'Ouest?

M. Shields: C'est ce qui explique pourquoi vous siégez de l'autre côté.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je puis dire au député que tout d'abord, la conclusion d'un accord pétrolier avec les provinces va aider le pays à créer les emplois dont j'ai parlé.

Des voix: Bravo!

M. Frith: Et les pauvres?

M. Epp (Provencher): Ensuite, je veux ajouter que des emplois ont été supprimés en raison du Programme énergétique national mis sur pied par son parti et qui a fait du tort aux pauvres. Il doit certainement s'y connaître suffisamment en politique sociale pour savoir que l'on ne peut pas créer un milieu économique artificiel comme son parti a essayé de le faire, ce qui a nui plus que toute autre chose aux pauvres.

Questions orales

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—ON DEMANDE LE RENVOI AU COMITÉ

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur l'initiative de défense stratégique. Étant donné qu'il y a confusion, non seulement ici, mais également aux États-Unis et en Europe, en ce qui concerne cette recherche et ses horribles conséquences, le vice-premier ministre serait-il prêt à soumettre la question de la participation du Canada à un accord de recherche avec les États-Unis au comité approprié de la Chambre, de sorte que les parlementaires puissent participer à la décision ultime du gouvernement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Contrairement au gouvernement précédent, nous souhaitons que les questions de grande importance, comme celle-ci, fasse l'objet d'un débat public complet. Il est certain que nous voudrions connaître le point de vue de la Chambre, du comité permanent et d'autres intéressés. Mais, en fin de compte, c'est le comité lui-même qui devrait faire cette demande et non la Chambre qui devrait l'imposer au comité. Chose certaine, si nous recevons une telle demande, nous la considérerons d'un bon œil.

M. Blackburn (Brant): Je remercie le ministre de sa réponse. Ainsi, si le comité le demandait, la Chambre ne s'y opposerait pas. Je suppose que c'est ce qu'il veut dire.

L'APPUI CANADIEN

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire. Le premier ministre aurait dit que la majorité des Canadiens appuient le principe de l'IDS. J'aimerais savoir sur quelle preuve le gouvernement se fonde pour faire cette déclaration? S'il en a une, pourrait-il la déposer à la Chambre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Pour répondre à la première partie de la question, si le comité en venait à la conclusion qu'il désire examiner cette question ou toute autre question d'actualité, du domaine public et devant le Parlement, nous nous attendrions à recevoir une demande de ce comité quand il aura précisé le mandat qu'il désire avoir. C'est à ce stade que nous pourrions nous pencher sur la question. Je dirais que le point de départ logique serait le comité lui-même, le comité directeur.

En ce qui concerne la question plus vaste de l'appui ou de l'opposition au programme de recherche de l'IDS, nous savons très bien qu'il y a des conséquences politiques et stratégiques importantes qui, selon toute probabilité, en tout cas d'après les questions de l'opposition officielle et d'après ce que j'ai lu, n'ont pas été étudiées à fond. Il me semble que les députés devraient poursuivre ce dialogue en comité plutôt qu'à la Chambre des communes.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'EMBAUCHE DE FACTEURS

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national qui est chargé de la Société canadienne des postes. Le ministre a appris aujourd'hui, par les questions qui lui ont été posées, que certaines personnes aux Postes assurent que cette société n'embauchera pas d'autres facteurs. Je voudrais que le ministre me donne l'assurance qu'il n'en sera pas ainsi, pour que tous les Canadiens soient traités sur le même pied et que les régions où il y a une croissance jouissent elles aussi de ce service qualifié d'«essentiel» par le Conseil du Trésor lui-même.

• (1440)

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais les questions les plus difficiles viennent de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Je sais que tous les députés veulent absolument, comme le député qui vient de poser cette question, que nos postes assurent le meilleur service possible à leurs clients. Mais la Société canadienne des postes est bien obligée, elle aussi, de faire des compromis quand on déplore un déficit aussi lourd que le nôtre. Elle témoignera devant le comité parlementaire pour défendre ses prévisions budgétaires. Le député, et d'autres, pourraient peut-être en profiter pour lui rappeler quels sont les aspects de son service les plus importants.

Certains crédits sont prévus dans le budget de cette année pour lui permettre d'améliorer les services.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—L'ENQUÊTE INTERNE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, la question que je pose au solliciteur général a trait à l'affaire Richard Hatfield.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Les députés qui voulaient une question difficile seront servis.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Les Canadiens attendent encore des réponses. Ils veulent connaître les conclusions de l'enquête interne de la GRC sur l'affaire Hatfield. Mardi de cette semaine, nous avons appris que le rapport pertinent est fin prêt. Nous avons appris par contre avec consternation que dans le cadre de cette enquête personne ne s'était soucié d'interroger le premier ministre Hatfield.

Étant donné que le premier ministre Hatfield a formulé de très graves allégations en ce qui concerne le comportement de la GRC, allant même jusqu'à accuser la GRC de participer en l'occurrence à une conspiration visant à renverser son gouvernement, le solliciteur général ne trouve-t-il pas qu'il faudrait absolument que la GRC interroge le premier ministre Hatfield lui-même pour vérifier si ses allégations sont fondées et pour dissiper le doute qui plane sur la bonne réputation de cette force policière?

Des voix: Bravo!

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député était censé me poser une question difficile. Il ne s'attend tout de même pas, j'espère, que je sape la confiance des Canadiens envers le commissaire de la GRC en indiquant à celui-ci ce qu'il devrait faire ou ne pas faire relativement à cette enquête interne.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le solliciteur général préfère saper la confiance des Canadiens à l'égard de notre système de justice pénale. Il persiste dans son attitude scandaleuse et déplorable.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DONNER CERTAINS ORDRES À LA GRC

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Le solliciteur général entend-il ordonner immédiatement à la GRC d'enquêter en profondeur sur les allégations du premier ministre Hatfield? Va-t-il lui ordonner d'interroger le premier ministre Hatfield lui-même?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Au député qui démontre encore une fois qu'il n'est pas suffisamment au fait de la question pour nous conseiller sur la conduite à tenir, je réponds non, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

LA PIONEER TRUST—LES DIFFICULTÉS D'UN AGRICULTEUR À LA RETRAITE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). Pourrions-nous avoir un petit-peu de calme, monsieur le Président? Ma question porte sur la société Pioneer Trust que le gouvernement a laissé disparaître il y a quelques semaines. J'ai en main une lettre d'un agriculteur de la Saskatchewan à la retraite qui me signale qu'il a placé tous ses actifs dans deux certificats garantis, l'un pour six ans et l'autre pour sept ans. Il l'a fait sans hésitation, sachant que ces dépôts pouvaient être complètement assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

La ministre sait-elle que cet agriculteur à la retraite et peut-être des centaines de personnes comme lui perdront toutes leurs économies car la Pioneer Trust ne leur a pas signalé que la Société d'assurance-dépôts du Canada n'assurait les investissements de ce genre que pour cinq ans? Est-elle au courant et peut-elle nous dire quelle aide elle apportera à cet agriculteur à la retraite et à des centaines de Canadiens ordinaires comme lui qui ont perdu toutes leurs économies à cause de la Pioneer Trust?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, personne ne se préoccupe autant que moi des épargnants canadiens et notamment des agriculteurs à la retraite. Je suis au courant de la situation dont a parlé le député. J'examine la législation et j'en discute avec mes collaborateurs. J'ai dit à maintes reprises au député que je suis en relation constante avec les autorités de la Saskatchewan. La Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada est très claire, mais je discute encore de la situation avec le gouvernement de la Saskatchewan.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je ne veux pas de la sympathie de la ministre, mais bien des mesures concrètes.

LA LIMITE DE TEMPS FIXÉE EN CE QUI A TRAIT À L'ASSURANCE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec cet agriculteur au téléphone, hier. Il m'a dit alors que sa demande pour ces deux certificats garantis portait un timbre de la Société d'assurance-dépôts du Canada précisant que cet investissement était assuré.

La ministre compétente prétend avoir étudié le dossier. Peut-elle nous dire pourquoi la société Pioneer Trust a pu faire fi du règlement de la Société d'assurance-dépôts du Canada qui prévoit que les institutions membres doivent signaler clairement la limite de cinq ans en ce qui a trait aux garanties pour des investissements de ce genre. Pourquoi a-t-on permis à la société d'agir ainsi? Peut-elle également nous dire très clairement si oui ou non elle indemnisera ces victimes innocentes de la Pioneer Trust?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà dit au député que j'examinais cette question avec le gouvernement de la Saskatchewan et mes collaborateurs. Je voudrais également signaler que l'une des premières mesures que j'ai prises en tant que ministre a été de charger un comité d'étudier les activités de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Je partage les inquiétudes du député pour des gens comme son électeur.

* * *

LES OLYMPIQUES

LE COÛT DES JEUX D'HIVER DE 1988

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur et concerne les Jeux olympiques d'hiver qui auront lieu à Calgary en 1988. Le président du comité des Jeux a déclaré que ceux-ci ne coûteraient pas un sou aux contribuables. Le ministre peut-il garantir à la Chambre que ce sera effectivement le cas?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je puis assurer au député que les Canadiens n'auront pas à absorber le déficit de ces Jeux, car ceux-ci ne seront pas déficitaires. Comme l'a dit le président du Comité organisateur olympique, M. Frank King: «Si nous récoltons un milliard de dollars, nous dépenserons seulement un milliard de dollars que nous investirons dans les Jeux». J'approuve pareille attitude, car des Jeux plus imposants et mieux organisés profiteront à la ville de Calgary et à

tout le Canada et laisseront à nos jeunes athlètes amateurs un stimulant et un héritage énormes.

Des voix: Bravo!

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. D'après un document fédéral daté du 26 mars, il semble que le gouvernement soit prêt à préconiser l'autonomie politique des autochtones et à la constitutionnaliser. Comme bien d'autres documents du gouvernement, il n'est toutefois pas clair du tout. Il est pas mal vague.

Je voudrais que le ministre nous donne des précisions. Le gouvernement du Canada va-t-il proposer, à la conférence des premiers ministres, de constitutionnaliser le droit des autochtones à l'autonomie politique et d'en faire un droit inhérent? Ou bien, compte tenu de toutes les conditions que l'on trouve dans ce document, allons-nous tout simplement céder quelques droits et responsabilités administratifs aux autochtones? Si c'est tout ce que cela signifie, la conférence constitutionnelle n'est pas nécessaire.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député le sait je pense, ce document est une fuite, d'après les journaux. Comme il s'agit d'une fuite, il n'est que juste de dire que j'ignore de quoi il s'agit. Si je le savais, ce ne serait pas une fuite. Je ne sais pas exactement ce que le député veut dire parce que je n'ai pas de copie du document qu'il a en main.

A propos d'autonomie politique, je crois que le député serait le premier à insister pour que le gouvernement, les provinces et les autochtones discutent et échangent des renseignements. Cela se fera en temps et lieu.

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, c'est exactement cela. Tant que le droit inhérent des autochtones à l'autonomie politique ne sera pas reconnu dans la constitution et que les provinces ne seront pas disposées à adopter une position aussi progressiste que celle qui émane peut-être de ce document, la conférence de mardi et de mercredi sera une fois de plus une opération de relations publiques, domaine où les conservateurs excellent.

• (1450)

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'espère bien que le député ne verra aucun inconvénient à ce que je lui rappelle que les conférences de 1983 et 1984 étaient organisées par son parti, et qu'elles n'ont été une réussite à aucun point de vue.

Je lui certifie que les 2 et 3 avril, s'il veut bien nous laisser un peu d'espoir et faire preuve d'indulgence, nous réussirons là où son parti à échoué.

* * *

LE COMMERCE

LES MESURES PRISES PAR LES ÉTATS-UNIS CONTRE LES EXPORTATIONS DE PORC DU CANADA

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président ma question s'adresse au ministre chargé du Commerce international. Il se rappellera qu'il y a à peine une semaine et demie on faisait énormément de bruit au sujet des nouveaux rapports établis entre le premier ministre et le président des États-Unis, entre le gouvernement du Canada et l'administration américaine. J'en avais conclu que les Canadiens allaient profiter de cette nouvelle et cordiale relation. Pourquoi alors les dirigeants des États-Unis et amis du ministre s'en prennent-ils à nos producteurs de porcs?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Je vous prie de m'excuser, monsieur le Président. Je n'ai pas entendu la question du député. J'ai cru qu'elle s'adressait au ministre chargé du Commerce international.

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: C'est vrai.

M. Wise: Pourtant, je voudrais en profiter pour répondre à cette question.

M. Riis: Vous ne savez pas quelle est la question et pourtant vous avez quand même quelque chose à dire.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Le président peut difficilement accepter qu'un ministre réponde à une question qu'il n'a pas entendue. Une question supplémentaire au député de Hamilton Mountain.

Des voix: Oh, oh!

L'INCIDENCE SUR LE CANADA

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai une queston supplémentaire, mais je précise que je m'étais adressé au ministre chargé du Commerce international. Il ne semble pas comprendre que cette question le concerne. Je vais donc lui demander combien de Canadiens seront sacrifiés avant que le ministre et le gouvernement ne se rendent compte que les nouveaux rapports sont à sens unique, favorables aux États-Unis d'Amérique mais contraires aux intérêts du Canada.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis maintenant certain d'en avoir assez entendu de la dernière question pour être sûr que le député s'est totalement trompé, car il faudra collaborer davantage et en fait avoir d'autres entretiens avec le président et les Américains pour surmonter ces problèmes à l'avenir. Il n'y a pas d'autre solution.

Le député doit se rappeler que tout a commencé en 1984. Je pense que nous devrions nous réjouir que le président des États-Unis ait déclaré qu'à son retour à Washington, il ferait tout son possible pour éviter que ces situations se répètent à l'avenir.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LES PRODUCTEURS DE PORC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je vais également poser une question au ministre de l'Agriculture. Il dit que le Président américain est retourné aux États-Unis et a fait tout son possible. Il devrait remercier le Président pour se faire imposer une taxe unilatérale de 5.3c. la livre. A mon avis, si c'est ce genre d'aide du Président américain qui compte, les agriculteurs canadiens vont s'en rappeler.

Monsieur le Président, les conservateurs ont à peine fini de cuver leur café irlandais que l'on se fait imposer une taxe de 5.3c. la livre. Le ministre de l'Agriculture doit être au courant du fait que, depuis ce matin, c'est la panique sur les marchés, que le prix de la viande de porc a baissé de près de 10c. et qu'il y a pour des millions de dollars de commandes qui ont été annulées. Qu'a donc fait le ministre depuis ce matin pour enrayer la crise qui va mener l'agriculture porcine à la faillite?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il importe de signaler, je crois, que cette question a été soulevée hier en dehors de la Chambre et que j'y ai répondu. J'ai exprimé une vive déception devant les mesures du gouvernement américain. Toutefois, il convient de remarquer qu'il s'agit d'une mesure préliminaire et, bien entendu, nous n'en connaîtrons pas l'issue définitive avant juin ou juillet.

Il faut aussi admettre que, pour des raisons parfaitement légitimes, des quantités assez considérables de porc sont acheminées aux États-Unis, soit environ 20 p. 100 de notre production nationale. La plupart des gens comprendront que la raison principale est l'écart sensible entre nos devises. Les coûts de la main-d'œuvre sont moins élevés aux États-Unis et les abattoirs américains peuvent acheter au Canada les catégories de porc dont ils ont besoin.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, sans faire de jeu de mots, je dirai au ministre que, actuellement, sa réponse ne vaut même pas du boudin pour les producteurs du Québec et du reste du Canada.

Monsieur le Président, lors de sa visite, le Président Reagan a dit au premier ministre qu'il n'était pas plus loin que le téléphone. Est-ce que le ministre de l'Agriculture est intervenu auprès du premier ministre pour qu'il appelle immédiatement le Président Reagan avant que tout le secteur agricole ne soit «sur le derrière»?

[*Traduction*]

M. Wise: Monsieur le Président, le député et son collègue de l'opposition s'entêtent à ne pas tenir compte de faits évidents dans cette affaire. Cette initiative a débuté en 1984, et le député devrait reconnaître que les voies de communication sont toujours là et nous les utilisons chaque fois que, à notre avis, l'intérêt de nos producteurs est en jeu. Je peux assurer au député que nous nous proposons d'utiliser toutes les voies de communication jusqu'à la dernière pour résoudre ce problème à l'avantage de nos éleveurs de porcs.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DU NOMBRE D'EMPLOIS PROMIS PAR LA BELL HELICOPTER À MIRABEL

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale, s'il peut revenir à son siège.

La Bell Helicopter a annoncé hier un délai d'une année dans le début de sa production à Mirabel. Lors de sa rencontre avec les dirigeants de la société, est-ce que le ministre a soulevé le fait que le président de cette société a déclaré qu'il n'embaucherait que 600 personnes environ plutôt que de livrer les 2,100 emplois promis?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je crois que ce malencontreux malentendu survenu au sujet du nombre d'emplois découle en partie de la publicité plutôt trompeuse que le gouvernement précédent a faite au sujet de ce projet.

Les 2,000 ou 3,000 emplois dont il est question généralement s'échelonnent sur une assez longue période. Le nombre d'emplois dont on parle aujourd'hui est pour un délai plus court et il est semblable à ce qui a été annoncé à l'origine lorsque l'accord avec la société Bell a été conclu.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, étant donné que le ministre a reconnu qu'il y avait une certaine confusion, que le projet a été retardé d'une année et que la société elle-même a fait des déclarations divergentes quant au montant de ses investissements, le ministre souscrira-t-il maintenant à une enquête publique à ce stade-ci, afin de dissiper toute confusion?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'espère que le député ne contribuera pas à la confusion dont il parle. C'est un fait que le projet est en route. En ce qui a trait aux retards, il n'est pas rare qu'il se produise des retards dans le cas de contrats portant sur de la technologie de pointe. La direction de la société Bell m'a garanti qu'elle a bel et bien l'intention de procéder aux investissements prévus à l'origine. En bref, si le député et certains de ses collègues voulaient bien faire preuve de patience, je crois qu'il pourrait s'agir de l'un des projets les plus rentables que le Canada ait jamais parrainés.

* * *

• (1500)

LE LOGEMENT

LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Un grand nombre de mes commettants éprouvent de très vives inquiétudes au sujet des hypothèques qui grèvent leur maison. Que va faire le ministre des Finances au sujet des taux d'intérêt élevés que ces jeunes doivent payer?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): J'attends depuis le début de la période des questions qu'un député m'interroge au sujet des taux d'intérêt. Le député apprendra sûrement avec plaisir que le taux de la Banque du Canada a baissé cette semaine de plus d'un demi point de pourcentage.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cette baisse vient s'ajouter à celle d'un demi point de la semaine dernière, il s'agit donc d'une baisse de plus de un pour cent en deux semaines. Comme je l'ai dit à la Chambre il y a environ quatre semaines, je m'attendais à ce que les taux d'intérêt baissent à la fin du mois, et je suis heureux de faire savoir à la Chambre que c'est effectivement le cas.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler qu'à deux exceptions près, toutes les pétitions que des députés ont présentées le mercredi 27 mars 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Les pétitions que le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) et le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) ont présentées ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, quels travaux mon honorable ami prévoit-il pour les jours à venir?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme les députés le savent, après une dure session, nous avons tous hâte que la Chambre ajourne le 3 avril pour que nous puissions rentrer dans nos circonscriptions pour Pâques. Il y a cependant certaines mesures législatives importantes que nous voudrions étudier auparavant.

Nous avons eu des discussions complètes à ce sujet hier et aujourd'hui. Il y a eu des échanges de correspondance entre la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall), l'honorable chef de l'opposition, (M. Turner) et le chef du Nouveau parti démocratique. Il y a aussi eu des entretiens entre les leaders de la Chambre au sujet des travaux pour aujourd'hui et demain.

Comme tous les partis sont d'accord, j'ai l'intention au moment approprié de présenter aujourd'hui en première lecture un projet de loi sur la Banque commerciale du Canada. S'il y a consentement unanime, nous pourrions passer à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi dès l'appel de l'ordre du jour. Les partis se sont entendus pour terminer l'étude à l'étape de la deuxième lecture cet après-midi.

Le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), qui devait présenter une motion pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, a eu l'amabilité d'accepter que l'étude de cette motion soit remise à plus tard, ce qui veut dire que nous aurons une heure de plus pour examiner le projet de loi en deuxième lecture.

Demain, la Chambre pourrait en reprendre l'étude et l'examiner à toutes les étapes restantes, y compris l'étude au comité plénier, pour qu'il y ait eu un débat complet sur cette mesure.

A cet égard, le Nouveau parti démocratique a proposé, avec l'appui de l'opposition officielle, qu'une fois que le projet de loi aura été adopté et qu'il aura reçu la sanction royale, je propose que la question soit renvoyée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Nous espérons que cette mesure obtiendra la sanction royale à la fin de la journée demain puisque l'autre endroit aura eu l'occasion d'en faire un examen préliminaire. Après avoir consulté les deux leaders de l'opposition à la Chambre et avoir obtenu leur approbation, je proposerai le renvoi au comité des questions qui ont entraîné la présentation de cette mesure et même du projet de loi lui-même. Cela permettra aux députés d'examiner tous les faits reliés à la mesure qui sera présentée plus tard aujourd'hui. Voilà donc ce que je compte faire aujourd'hui et demain.

Quant à ce que nous ferons la semaine prochaine, je devrai attendre à demain pour l'annoncer parce qu'il y a plusieurs questions dont je tiens à discuter avec les leaders de l'opposition à la Chambre et l'ensemble des députés. Il y a toujours le projet de loi dont nous avons discuté ce matin. Il y a aussi d'autres mesures législatives qui pourraient être présentées au début de la semaine. J'en discuterai avec les leaders de l'opposition à la Chambre et j'annoncerai les travaux de la semaine prochaine demain.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, du côté de l'opposition officielle, nous voudrions que la Chambre étudie rapidement le projet de loi visant à renflouer la Banque commerciale du Canada. Nous sommes certainement d'accord pour que cette mesure soit examinée à toutes les étapes avant la fin de la journée vendredi. Je voudrais cependant proposer, et j'espère en obtenir la confirmation, que l'étape de la deuxième lecture commence à 17 heures, début de l'heure normalement réservée aux initiatives parlementaires. Nous savons que la Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) fera une déclaration à l'appel des motions aujourd'hui. Cette déclaration est relativement importante et les députés de l'opposition voudront y répondre et poser des questions. De toute façon, une fois tout cela terminé, il se peut que nous soyons presque parvenus à l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Nous sommes certainement disposés à terminer l'étude en deuxième lecture aujourd'hui. Nous voudrions que la majeure partie de la journée de demain soit consacrée à l'étude en comité plénier.

En ce qui a trait au renvoi pour étude au comité concerné d'une motion rappelant les circonstances qui ont précédé ce projet de loi, je voudrais consulter mon collègue sur certaines modifications à y apporter afin que l'opposition officielle soit mieux en mesure d'en accepter le libellé.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je sais que vous ne vous apprêtez pas encore à demander le consentement unanime afin que la Chambre passe à la deuxième lecture, mais je tiens à signaler que les leaders parlementaires du gouvernement et de l'opposition ainsi que moi-même avons discuté de la possibilité de procéder selon la manière que le leader parlementaire du gouvernement vient de mentionner.

Cependant, qu'il soit bien entendu que mon parti accepte de procéder ainsi parce qu'une catastrophe encore pire risquerait de se produire dans le secteur bancaire. Mais nous n'approuvons pas la méthode dont le gouvernement s'est servi dans les circonstances. L'intervention du gouvernement ne nous convient pas mais, puisqu'il a choisi cette méthode, qu'il agisse donc rapidement.

Les précisions contenues dans le renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques concernant les conditions et les circonstances qui ont conduit la Banque commerciale du Canada au bord de l'effondrement sont essentielles à l'accord que nous avons donné de faire franchir rapidement toutes les étapes à ce projet de loi. A l'instar de mes collègues, je suis convaincu qu'il est crucial en ce moment d'examiner rigoureusement ce qui a pu se produire à la Banque commerciale du Canada et dans le milieu bancaire en général. Autrement, nous nous exposons à ce que l'histoire se répète.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les interventions donnent donc à conclure qu'on s'entend pour procéder rationnellement. Je ne vais pas m'exclamer comme l'a fait le député de Hamilton Mountain (M. Deans) à propos de cette mesure mais signaler, au contraire, que la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) a usé de franchise à cet égard et qu'elle a toujours souhaité que nous débattions ouvertement la question à la Chambre. Elle s'est montrée très réceptive et m'a invité à vous signaler que nous sommes tout à fait disposés à renvoyer l'affaire au comité afin qu'elle soit débattue sérieusement et de manière la plus responsable qui soit, dans l'intérêt national. Nous avons tous adopté une attitude semblable. Nous constatons avec plaisir le sens des responsabilités qui anime les leaders parlementaires de l'opposition officielle et du NPD devant cette importante question.

• (1510)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

DÉPÔT D'UN EXPOSÉ D'INTENTION

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en conformité de l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau, dans les deux langues officielles, un exposé d'intention relativement à la Banque commerciale du Canada. Comme deux parties à l'accord doivent signer le document aujourd'hui, la copie que je dépose ne porte pas de signatures.

* * *

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DE L'ACCORD DE L'OUEST

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, avec le consentement de la Chambre, je voudrais déposer, aux termes de l'article 46(2) du Règlement, une copie de l'Accord de l'Ouest, dans les deux langues officielles. Je ferai un exposé à ce sujet à l'étape des déclarations de ministres.

Des voix: Bravo!

DÉCLARATION SUR L'ACCORD DE L'OUEST, CONCLU AVEC L'ALBERTA, LA SASKATCHEWAN ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir d'annoncer aujourd'hui aux Canadiens une nouvelle politique énergétique, l'Accord de l'Ouest, une entente globale entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces productrices de pétrole et de gaz, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

Comme l'Accord de l'Atlantique que le gouvernement a signé avec Terre-Neuve et le Labrador il y a à peine six semaines, l'Accord de l'Ouest marque une étape mémorable dans l'histoire de notre pays. L'Accord de l'Atlantique accordait l'égalité à Terre-Neuve et au Labrador au sein de la Confédération en permettant que les ressources du fond marin soient traitées comme celles du sous-sol, dans l'intérêt d'un Canada fort et uni. L'Accord de l'Ouest maintient cet esprit de la confédération en mettant fin à la discrimination cruelle et arbitraire dont les provinces de l'Ouest ont été victimes par suite de la politique énergétique nationale du gouvernement libéral.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Les deux accords visent à assurer à tous les Canadiens la sécurité des approvisionnements en matière d'énergie en encourageant la mise en valeur de nos ressources énergétiques vitales. Les deux accords visent à créer des emplois pour les chômeurs de toutes les régions du Canada. L'énergie est synonyme de croissance, d'investissements, d'unité et de chances égales pour tous les Canadiens. Elle peut parvenir à unir le Canada au lieu de le diviser.

Quand les plates-formes sont en pleine activité au large des côtes, les usines de l'Ontario produisent et les chantiers navals du Québec et de la Colombie-Britannique s'affairent. Quand les usines de traitement des sables pétrolifères et les usines de valorisation se construisent en Alberta et en Saskatchewan, il se crée des emplois dans tout le Canada. L'énergie peut vraiment être exploitée comme un moteur de croissance, de réconciliation nationale et de renouveau économique.

Il est révolu le temps de l'hostilité et de l'affrontement entre le pouvoir fédéral et le pouvoir provincial qui a marqué la dernière décennie. L'Accord de l'Ouest que mes homologues de l'Ouest et moi avons élaboré ces derniers mois et qui a été conclu à Vancouver cette semaine renferme trois principes fondamentaux que nous croyons de nature à raffermir l'industrie pétrolière de notre pays. Il s'agit tout d'abord de libérer les prix du pétrole brut au Canada, ensuite, de remanier à fond le système de commercialisation et de fixation du prix du gaz naturel et, enfin, de régler les graves problèmes posés par l'actuel régime fiscal concernant le pétrole et le gaz, régime qui a entravé le secteur pétrolier et obligé les consommateurs à payer des prix artificiellement élevés.

Parlons de la déréglementation du pétrole brut. Depuis l'imposition du Programme énergétique national en octobre 1980, les Canadiens ont été victimes d'un cauchemar bureaucratique qui a fait fuir les investisseurs étrangers éventuels, gonflé les prix de l'essence à la pompe, et découragé les prospecteurs qui auraient voulu chercher de nouvelles sources de pétrole et de gaz. Mais cette époque est révolue elle aussi. A compter du 1er juin 1985, nous donnerons leurs coudées franches aux acheteurs et aux vendeurs. En d'autres mots, grâce à la déréglementation, c'est le marché qui décidera du prix du pétrole brut.

Je rappelle, toutefois, que les Canadiens seront protégés des fluctuations des marchés internationaux et, en cas de graves perturbations, le gouvernement fédéral fera le nécessaire pour protéger les consommateurs. Il en va de même des exportations de pétrole brut. Afin de protéger l'intérêt national, le gouvernement fédéral peut restreindre les exportations au besoin. Si la sécurité énergétique du Canada était menacée, nous interviendrons, et de façon décisive.

Des changements d'envergure s'annoncent aussi dans le secteur du gaz naturel sur le marché national. Mes collègues de l'Ouest et moi étions parfaitement d'accord sur la nécessité d'adopter un système de fixation du prix du gaz naturel plus souple et axé davantage sur les besoins du marché tout en étant équitable à la fois pour les consommateurs et les producteurs. L'application de ce système n'aura pas lieu cependant avant un certain temps, en raison de contrats encore en vigueur. Nous avons convenu de maintenir à son niveau actuel le prix du gaz naturel à la frontière de l'Alberta en attendant l'entrée en vigueur, au plus tard en novembre prochain, d'un nouveau régime de fixation du prix du gaz naturel vendu au Canada. En outre, nous avons formé un groupe de travail mixte pour élaborer ce nouveau système en collaboration étroite avec l'industrie.

Troisièmement, et c'est sans soute le plus important, nous avons accepté de modifier fondamentalement le régime fiscal, régime qui nuisait aux investissements et menaçait la sécurité énergétique du Canada. Aujourd'hui, conformément aux promesses que nous avons faites pendant la campagne, j'annonce «le commencement de la fin» pour l'impôt sur les revenus pétroliers.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Les Canadiens de l'Ouest détestent l'impôt sur les revenus pétroliers, qui s'applique aux recettes et non pas aux bénéfices et qui sera réduit de moitié d'ici deux ans et demi puis complètement aboli l'année suivante. Nous éliminons également cinq autres redevances et taxes, dont le prélèvement d'indemnisation pétrolière et la redevance spéciale de canadianisation qui sont payées par les consommateurs.

Grâce à l'élimination de l'impôt sur les revenus pétroliers, d'ambitieux projets comme Venture et Hibernia, les usines de traitement des sables bitumineux de l'Alberta, les puits de la mer de Beaufort et les pipe-lines de l'île de Vancouver pourront attirer les capitaux considérables dont nous avons besoin pour les exploiter et assurer la sécurité énergétique des Canadiens. L'élimination de l'impôt sur les revenus pétroliers entraînera une reprise de l'investissement à grande échelle au Canada. C'est indispensable si nous voulons assurer la sécurité de notre approvisionnement. Suivant les conditions de l'Accord de l'Ouest, le gouvernement fédéral et les provinces productrices s'attendent à ce genre d'investissement. Nous surveillerons de très près la performance de l'industrie pour nous assurer que ces investissements, qui ont toujours été très importants, augmenteront encore.

En outre, l'impôt sur les revenus pétroliers ne s'appliquera pas aux nouveaux projets et à la nouvelle production, à compter du 1er avril. Cela favorisera immédiatement la construction de nouvelles usines ainsi que l'intensification de l'exploration et de l'exploitation de nouvelles ressources énergétiques. Cela augmentera l'activité dans toutes les régions pétrolières et gazières du Canada.

Nous avons également pris des mesures pour veiller à ce que les petites compagnies canadiennes aient la possibilité de participer à la mise en valeur de nos ressources pétrolières et gazières en permettant aux compagnies, principalement canadiennes, qui n'ont pas d'impôt à payer, de profiter des déductions de l'impôt sur les revenus pétroliers, ce qui les placera sur un pied d'égalité avec les sociétés étrangères.

Comme nous l'avons promis, monsieur le Président, nous allons supprimer progressivement le programme d'encouragement du secteur pétrolier, mais je peux garantir à la Chambre que tous les engagements déjà pris seront honorés par le gouvernement fédéral. Cela garantira la stabilité dans la prospection et le développement au large et dans la mer de Beaufort. Le programme d'encouragement du secteur pétrolier sera remplacé par un régime d'encouragements fiscaux qui ne créera pas de discrimination, mais encouragera la réalisation de nouveaux projets à risques élevés. Le gouvernement du Canada

consultera la province de Terre-Neuve et du Labrador, la Nouvelle-Écosse et les administrations territoriales sur les encouragements à accorder.

En vertu des modalités de l'Accord de l'Ouest, les provinces acceptent de canaliser vers le secteur tous les avantages découlant de la déréglementation du pétrole, tous les dégrèvements fiscaux fédéraux et toutes les économies résultant de l'élimination des encouragements provinciaux, associés à l'abandon du programme fédéral d'encouragement du secteur pétrolier.

Voilà quelques-uns des points principaux de l'accord que j'ai signé avec mes homologues de l'Ouest. Pendant toutes nos discussions, notre désir essentiel était de créer au Canada une atmosphère qui stimule l'investissement, mette fin à la discrimination et crée la croissance économique dont nous avons besoin pour remettre les Canadiens au travail, dans l'intérêt d'un Canada fort et uni. Nous sommes parvenus à un accord qui unifiera les diverses régions de notre pays et dont elles profiteront toutes. Nous attendons maintenant que les entreprises de ce secteur réinvestissent leurs nouvelles recettes afin de créer des emplois et de garantir des approvisionnements suffisants en pétrole et la sécurité énergétique du Canada.

Avec cet Accord de l'Ouest, nous encourageons les sociétés pétrolières et gazières à faire ce qu'elles font le mieux, trouver et développer de nouvelles sources d'énergie pour les générations à venir et créer des emplois et des possibilités de progrès économique pour tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

• (1520)

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je dirais d'abord à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) que je suis d'accord avec elle pour dire qu'il vaut mieux que le gouvernement fédéral et les provinces de l'Ouest s'entendent pour le bien non seulement de l'économie de l'Ouest, mais aussi de l'économie du Canada tout entier. J'espère de tout cœur que cet accord créera autant d'emplois qu'elle le prétend. Mais on ne conclut jamais un accord pour le principe de la chose. Sous ce rapport, je ne saurais souscrire à celui que vient de signer la ministre avec les provinces de l'Ouest.

La ministre a prétendu que, grâce à la déréglementation, les forces du marché fixeront le prix du brut. Il ne fait aucun doute que consommateurs paieront plus cher.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLellan: J'aimerais bien que les députés d'en face me disent si les sociétés pétrolières ont jamais réduit le prix du pétrole à moins d'y être forcées. Par conséquent, cette accord n'entraînera pas une baisse de prix.

La ministre a aussi prétendu que les Canadiens seraient protégés des caprices du marché, que le gouvernement prendrait des mesures pour s'en assurer. Quelles mesures pourrait-il donc prendre? Nous pourrions nous retrouver en fâcheuse posture si jamais la situation empirait au Moyen-Orient et que les prix pétroliers grimpaient en flèche. Il faut que le gouvernement nous dise ce qu'il compte faire pour parer à une telle éventualité. Toute aide sérieuse aux consommateurs exigerait des engagements financiers de la part du gouvernement. Nous voulons donc savoir ce qu'il compte faire.

Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour financer ce qu'il vient de faire? Il décrétera forcément une autre taxe à la consommation. A qui d'autre pourrait-il s'adresser? Nous savons que les multinationales pétrolières détiennent actuellement 60 p. 100 des réserves d'ancien pétrole. Or, avec la déréglementation des prix pétroliers, elles vont réaliser des bénéfices pharamineux. On a demandé au ministre des Finances (M. Wilson) tout à l'heure comment le gouvernement s'y prendrait pour protéger les consommateurs. Il a dit que la réponse à cette question figurait dans la déclaration de la ministre. Or, elle ne s'y trouve pas.

Et que compte faire le gouvernement dans le cas du gaz naturel? Aucune réponse dans ce cas-là non plus avant novembre prochain. Il ne faut certes pas s'attendre à une réponse avant les élections qui auront lieu en Ontario. Ce qui revient à dire que les consommateurs canadiens devront payer davantage pour le gaz naturel.

Le gouvernement a déclaré qu'il abolirait progressivement l'impôt sur les revenus pétroliers dans les trois ans et demi. Il a prétendu que, sans cet impôt, des projets comme Venture ou Hibernia pourrait prendre de l'ampleur. Comment est-ce possible, puisque le gouvernement compte supprimer toutes les subventions prévues dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur prétrolier? On a demandé aux dirigeants du secteur prétrolier ce qui arriverait aux projets Venture et Hibernia lorsque ces subventions seront supprimées. Ils ont répondu que pareille mesure signifierait, somme toute, la fin de ces deux projets. Toutes les activités pétrolières se déplaceraient vers l'Ouest. Je veux bien qu'on relance l'activité pétrolière dans l'Ouest, mais cela compromettrait sérieusement l'économie de l'Est du Canada.

Des voix: Non.

M. MacLellan: Oui. Le gouvernement ne nous a pas dit ce qu'il compte faire pour remplacer ce programme très important. Je le répète, pour la gouverne du ministre des Finances, c'est un programme très important. Il nous faut des réponses. Ces deux projets sont à une étape tout à fait critique. On aura beau avoir l'Accord de l'Atlantique et tous les accords du monde, tant que le régime fiscal ne sera pas là nous ne pourrons convaincre le secteur énergétique d'investir dans l'est du Canada.

Que va-t-il arriver? Nous ne le saurons pas tant que le gouvernement ne nous donnera pas de réponse. Que va-t-il se produire à Terre-Neuve? On peut concevoir que le projet Hibernia serait arrêté, ou du moins retardé indéfiniment. Ce serait une gigantesque tromperie pour l'est du Canada, qui souffre déjà d'un terrible taux de chômage.

Le gouvernement a dit qu'il consulterait Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Pourquoi n'a-t-il pas consulté Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse avant de réaliser l'accord énergétique avec l'ouest du Canada? La simple courtoisie l'aurait exigé, parce que ces dernières sont aussi des provinces productrices d'énergie.

Et que va-t-il arriver au prélèvement d'indemnisation pétrolière? Le ministre des Finances a dit dans son exposé du 8 novembre et aujourd'hui à la Chambre que ce prélèvement serait éliminé. Il a dit également en novembre dernier qu'il espérait ramener à la table de négociation 1.2 milliard des prélèvements d'indemnisation. Cela a été complètement exclu dès le début des négociations. Il n'y aura pas d'indemnisations à retirer de cet accord pour rembourser l'argent dû au titre de ce compte.

Et la canadianisation? Le ministre a dit que toutes les sociétés seraient mises sur le même pied. Qu'y a-t-il de mal à donner un peu d'avantage aux sociétés canadiennes? Qu'y a-t-il de mal à améliorer et accélérer la canadianisation du secteur énergétique?

Des voix: Rien.

M. MacLellan: Voilà ce que nous voulons voir. Le document ne prend aucun engagement sur cette très importante question.

Des voix: Si, il en prend.

M. MacLellan: C'est un élément tout à fait vital.

Nous savons que la TRPG va être supprimée. Le gouvernement s'y était engagé. Mais que va-t-il en résulter? Que ferons-nous ensuite? Qu'est-ce que nous avons obtenu du gouvernement de l'Alberta? Rien. Aucune réduction des redevances. C'est un accord à sens unique. L'Alberta n'a même pas voulu envisager une réduction des redevances. L'Alberta va augmenter sa Caisse du patrimoine. Je ne protesterais pas s'il y avait un peu de cet argent qui allait à l'Alberta. Il y a beaucoup de chômage en Alberta, il y a des queues à la soupe populaire, mais la Caisse du patrimoine reste à la banque. Ce n'est pas en augmentant la Caisse du patrimoine qu'on va aider la population de l'Alberta dans le court terme. Et ce n'est pas cela qui va aider l'économie du pays. Le premier ministre Lougheed a dit qu'il gardait la Caisse du patrimoine pour les mauvais jours. Bon, ce ne sont pas seulement des mauvais jours que nous avons, mais un désastre économique.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLellan: A moins qu'il y ait une réduction, l'engagement de la part de l'Alberta de réduire ses mises . . .

M. le Président: A l'ordre. Sans vouloir m'imposer, le député a le droit de faire sa déclaration dans le même respect que le ministre.

M. Malone: Mais il parle de l'Alberta!

M. MacLellan: L'Alberta fait partie du Canada et nous en sommes très fiers, mais il met cinq milliards dans la Caisse du patrimoine chaque année.

Le pays a besoin d'activité économique. Nous ne pouvons pas balkaniser le pays. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit que l'accord mettrait fin à la balkanisation du pays, mais c'est inexact. On n'a pas encore dit aux consommateurs comment cet accord va aider les Canadiens. On ne leur a pas dit comment ces montants vont être rattrapés. On ne leur a pas encore dit que le rattrapage ne se fera pas à leurs frais.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais remercier le critique du parti libéral pour ses excellentes observations. Je voudrais aussi remercier la ministre de m'avoir fourni à l'avance une copie du texte de sa déclaration.

Ce que confirme cet arrangement pétrolier, c'est que le déficit fédéral ne présente plus de problème lorsqu'il s'agit de donner de l'argent aux sociétés pétrolières. Ce n'est un problème que lorsqu'il est question de donner de l'argent aux Canadiens ordinaires. Il y a deux poids, deux mesures. A la place du ministre des Finances (M. Wilson), j'aurais honte. Je regretterais aussi d'avoir donné la réserve. Le ministre des Finances devra éventuellement s'occuper du déficit et il vient d'abandonner une taxe qui constitue l'une des principales sources de recettes fédérales.

Le 8 novembre 1984, des programmes sociaux ont été supprimés parce qu'il fallait ralentir la croissance du déficit. Et voici que les sociétés pétrolières empochent maintenant presque toute la réserve et que les compressions budgétaires du gouvernement fédéral vont leur profiter directement. Il est même garanti dans l'accord que les gouvernements provinciaux laisseront les sociétés pétrolières profiter de ces économies fédérales. Maintenant qu'il s'agit des sociétés, monsieur le Président, et sous prétexte de collaboration fédérale-provinciale, que nous approuvons tous, quatre ministres conservateurs de l'Énergie se font les véritables valets de l'industrie, lui cédant tout le paquet. Deux milliards et demi de dollars iront éventuellement aux sociétés pétrolières grâce à l'abandon de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Cette taxe était dure à avaler. Elle soulevait certains problèmes constitutionnels. J'en conviens avec le premier ministre Lougheed. Ils'agissait vraiment d'une redevance et les redevances reviennent aux provinces. Mais, grâce à elle, le gouvernement fédéral a tiré des recettes d'un secteur industriel qui n'a pas l'habitude de payer des impôts. Lorsque l'impôt sur le revenu est remplacé par un impôt sur les profits, ces sociétés se trouvent toutes sortes d'amortissements et ne paient jamais d'impôt.

• (1530)

Le gouvernement fédéral va devoir rattraper l'argent ailleurs. Où va-t-il le prendre? Vous l'avez deviné, monsieur le Président, c'est le consommateur canadien qui va finir par le lui procurer. Peut-être cet argent sera-t-il perçu au niveau de la pompe à essence. Le bruit court aujourd'hui qu'il sera récupéré au moyen d'une taxe qui pourrait atteindre 5c. le litre. Les conservateurs ont la réputation d'augmenter le prix de l'essence. Ils sont célèbres pour cela. Ils ont même perdu des élections à cause de cela, mais ils n'ont toujours pas appris leur leçon.

Le gouvernement pourrait s'y prendre autrement. Il pourrait récupérer cet argent au moyen d'autres genres de taxes, mais il faudra pour le savoir attendre jusqu'à la présentation du budget. Quoi qu'il en soit, les prix pétroliers vont s'aligner sur les cours mondiaux. Les pétrolières vont avoir l'argent et les consommateurs les beaux discours.

Le gouvernement va surveiller la situation de près. Mais cela ne changera rien. Le gouvernement la surveille déjà grâce à son Agence de surveillance du secteur pétrolier. Il n'y a rien dans cette entente, monsieur le Président, qui nous permette de croire que l'argent que toucheront les sociétés pétrolières sera réinvesti au Canada. En fait, une fois que les prix pétroliers s'aligneront sur les cours mondiaux, le prix de l'ancien pétrole—c'est-à-dire celui qui a été découvert avant 1974—augmentera de $4 à $7 le baril. Le prix du nouveau pétrole, c'est-à-dire du pétrole découvert après 1974—catégorie qui englobe le pétrole d'Hibernia, des gisements sous-marins et le reste—baissera par contre d'environ $3 à $6 le baril. Si le prix en diminue, qui seront les gagnants et qui seront les perdants? Les gagnants seront ceux qui possèdent l'ancien pétrole, soit en grande partie les multinationales comme Shell, Gulf, Imperial et autres. Elles réaliseront des profits inattendus de plus de 300 millions de dollars, mais l'entente ne parle pas d'impôt sur les superprofits. Il n'y a aucun moyen de récupérer cet argent. Qui seront les perdants? Ce seront les sociétés canadiennes qui extraient le nouveau pétrole.

Il s'agit à mon avis d'un marché irréfléchi, et ce n'est même pas un «marché» car le gouvernement a jeté ses as avant même d'entamer les négociations. Dans son célèbre discours de la grange rouge prononcé en juillet, le premier ministre (M. Mulroney) avait déclaré que les conservateurs supprimeraient l'impôt sur les revenus pétroliers. C'est ainsi que la ministre s'est présentée à la table des négociations sans avoir pratiquement aucun as dans son jeu contre une équipe de négociateurs très coriaces de l'Alberta.

Les phrases qu'a employées le ministre dans son discours, comme «le moteur de la croissance économique» et ainsi de suite, me préoccupent vivement. Nous les avons entendu prononcer par l'Association canadienne du pétrole lorsqu'elle a comparu devant le comité de l'énergie de la Chambre des communes, au début des années 80. J'ai entendu les grandes sociétés pétrolières répéter inlassablement ces phrases. Le ministre, qui est le larbin de l'industrie pétrolière, a gobé tout ce qu'elle lui a raconté.

Comment le gouvernement va-t-il compenser ce manque à gagner de recettes, monsieur le Président? Le gouvernement établit ses propres statistiques et je vais les citer. En 1984, le partage des recettes tirées du pétrole a représenté 22 milliards en recettes, dont 3.8 milliards devaient aller au gouvernement fédéral. Voici comment on partage le gâteau. Il cède aujourd'hui une partie importante de ces recettes par le truchement de la TRPG. Par quoi va-t-il les remplacer? Il est question de créer des emplois. C'est vrai, certains emplois sont créés en Alberta et la province en a besoin, mais je vous signale, monsieur le Président, que selon l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, durant les six premiers mois de 1984, par rapport à l'année précédente, les bénéfices de l'industrie pétrolière au Canada ont augmenté de 40 p. 100, soit une augmentation de 1.7 milliard pour l'ensemble de l'industrie. Les immobilisations, pour la même période, ont diminué de 5 p. 100. Ainsi, compte tenu de la récente augmentation du prix de l'essence, il n'y a aucune raison de donner davantage à l'industrie. Quant à la rentabilité des investissements, nous ne pouvons pas croire ce baratin. John Halliwell, éminent économiste de la Colombie-Britannique, a déclaré dernièrement dans un article qu'en réalité, l'industrie pétrolière rentabilise une fois et demie plus ses investissements que n'importe quel autre secteur au Canada. Et le gouvernement se laisse prendre! Les députés devraient lire les observations du sous-ministre de l'Énergie de l'Ontario, Duncan Allen. Voici ce qu'il a déclaré en janvier, et je cite:

«Le moteur de la croissance (industrie pétrolière) prélève beaucoup plus dans la poche du consommateur sous forme d'une baisse sensible du pouvoir d'achat en Ontario, ce qui a des effets compensatoires très restreints au niveau des emplois, des achats et des investissements—en moyenne, le résultat est négatif sauf pour l'Alberta», a déclaré Allen.

En effet, selon lui, détourner des fonds et des ressources vers l'industrie pétrolière est un piètre investissement en matière de création d'emplois. Pour chaque million investi dans le secteur pétrolier, seulement 15 emplois permanents sont créés pour des Canadiens. Il ajoute que 60,000 emplois seront supprimés si l'Ontario passe au prix international.

Je tiens à demander à la ministre, et je le ferai plus tard, si elle a consulté Frank Miller pour lui demander s'il est d'accord avec son sous-ministre de l'Énergie. Le ministre de l'Énergie du Manitoba a déclaré que l'alignement sur le cours mondial coûtera 1,500 emplois à cette province et beaucoup d'autres à travers le pays, ce dont le gouvernement fédéral ne tient pas compte. Selon lui, s'il est nécessaire d'en arriver au cours mondial, il faut faire des compromis. Nous voulons déterminer quels compromis pourront aider les autres régions du pays et le consommateur.

Nous voulons déterminer également ce que deviendra le gaz naturel. Il s'agit d'une entente partielle. Le fin mot du litige entre l'Alberta et l'Ontario portera sur l'établissement du prix du gaz naturel. Le gouvernement s'est contenté de reporter l'entente sur le gaz naturel. Nous voulons savoir si le gouvernement sera disposé à s'engager à l'avenir pour que le prix à l'exportation du gaz ne tombe jamais en-dessous de celui que doivent payer les Canadiens. Nous trouverons la réponse à toutes ces questions lorsque le vrai marché sera conclu.

Je pourrais dire beaucoup de choses au sujet de l'entente; d'abord, c'est un nouvel ouvrage sur le Programme énergétique national. J'étais ici quand ce programme a été instauré. Un programme qui a suscité bien des problèmes. C'étaient des programmes bureaucratiques comme ça que les libéraux pouvaient inventer avec leurs subventions, leur aide financière et ainsi de suite. Mais il reste que le Canada a besoin d'un programme énergétique national. Nous ne pouvons croire tout ce que nous disent les sociétés pétrolières. Il faut assurer un juste équilibre entre les producteurs et les consommateurs. Et cet accord ne représente pas un juste équilibre pour le consommateur et le grand public. On donne tout aux sociétés pétrolières, surtout des multinationales: les recettes, la boutique avec les murs. En dépit de ce qu'on entend à la Chambre, le tout est de savoir ce que sera le cours mondial. L'avenir de l'industrie en dépendra. Pour l'instant nous sommes à la merci de prix mondiaux fictifs, par exemple, ceux fixés par l'OPEP. Nous devrons attendre pour voir ce qui va se passer. Dans l'intervalle, nous aurons quelques questions à poser au ministre.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je n'ai pas le temps de lire en entier le contenu de l'entente que la ministre a signée mais, pour le bénéfice des députés, peut-être aurait-elle l'obligeance de nous expliquer combien le gouvernement du Canada perdra de recettes du fait de la réduction de la TRPG, plus particulièrement pour les exercices de 1985-1986 et de 1986-1987.

Mes deux autres questions concernent le Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Dans sa déclaration la ministre a dit qu'elle respecterait tout accord courant, et je pense qu'elle a raison. Cependant, la ministre a-t-elle voulu dire à la province de Nouvelle-Écosse, si le programme d'encouragement est remplacé par un stimulant fiscal, qu'en définitive, la province devra se passer de subventions? Élimine-t-elle complètement la possibilité d'accorder des subventions et des avantages fiscaux dans les provinces de l'Atlantique, par exemple? Il est très important de ne pas éliminer cette possibilité dans les négociations.

● (1540)

Ma troisième et dernière question—et c'est important, même si je comprends que vous vouliez accélérer les choses—est la suivante. La ministre peut-elle nous dire quelle réduction éventuelle de leurs redevances les provinces productrices ont consentie aux sociétés pétrolières et gazières? La ministre a-t-elle demandé une diminution de ces redevances et, dans l'affirmative, dans quelle mesure est-elle arrivée à ses fins?

Accord de l'Ouest

Mlle Carney: Visiblement, monsieur le Président, le député n'a pas eu l'occasion de lire l'Accord de l'Ouest.

M. Dingwall: Je viens de le recevoir.

Mlle Carney: Je me suis efforcée d'en mettre des exemplaires à la disposition des députés; on pourra les obtenir tout à l'heure. Quoi qu'il en soit, j'en profite pour dire que le but de l'Accord de l'Ouest est de créer des emplois pour compenser ceux qui ont été perdus à cause du Programme énergétique national. Le député est le porte-parole d'un parti qui a fait perdre 250,000 emplois à l'ouest du Canada.

M. Dingwall: Essayez de vous dépasser. Soyez gentille, pour une fois, et répondez à la question.

Mlle Carney: Le député ne semble pas vouloir que je lui réponde. S'il veut vraiment une réponse, je vais continuer.

M. Dingwall: Donnez-nous une réponse.

Mlle Carney: D'après nos estimations, cet accord permettra de créer entre 100,000 et 300,000 emplois. C'est sa raison d'être. Il est possible de créer des emplois très rapidement dans le secteur énergétique. C'est ce qui se passait avant l'entrée en vigueur du PEN.

Pour répondre à la question du député, je dirai que l'ensemble de l'accord a été conçu pour maximiser les retombées économiques et créer des emplois en touchant le moins possible à l'assiette fiscale du gouvernement dans les premières années. C'est ainsi que la perte des recettes dans les deux premières années sera de l'ordre de 300 à 500 millions par an. Avec le ministre des Finances (M. Wilson), nous avons estimé que ce montant serait largement compensé par les recettes supplémentaires provenant de l'impôt sur les sociétés et des impôts que paieront les gens qui auront trouvé du travail.

Un des collègues du député a prétendu que les sociétés pétrolières ne payaient pas d'impôts. En fait, elles versent environ 2.6 milliards de dollars d'impôts chaque année. Nous pensons pouvoir récupérer plus que ce que nous perdrons avec la TRPG dans les premières années, en attendant de pouvoir commencer à éponger le déficit que le gouvernement libéral a infligé aux Canadiens.

Quant aux subventions du PEP, un député de Nouvelle-Écosse aurait du mal à causer plus de tort à sa province qu'en affirmant que nous allons les éliminer. Nous avons dit au premier ministre de la Nouvelle-Écosse, au ministre de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse et à tout le monde dans les Maritimes, sauf peut-être au député, que nous tiendrons tous les engagements contractés en vertu du PEP. Tous les accords d'exploration existants seront honorés. Il en coûtera environ 3 milliards de dollars au gouvernement dans les deux ou trois prochaines années. Comme je l'ai expliqué dans mon discours, nous avons pris cette décision pour assurer des conditions de travail stables aux entreprises qui ont des forages en cours. Nous avons même amélioré leur situation par les mesures d'encouragement supplémentaires que j'ai annoncées aujourd'hui.

En ce qui concerne les provinces productrices et leurs redevances, je signale que contrairement à son parti, mon parti respecte la Constitution du Canada. La Constitution précise bien que les redevances sont la prérogative des provinces. Tout ce que les provinces nous ont promis, c'est que tous les bénéfices seront affectés aux entreprises de ce secteur qui devront à leur tour réinvestir cet argent. Il faudra que les provinces fassent les rajustements nécessaires. Je signale que la Saskatchewan a déjà décidé de supprimer les redevances; c'est un vif succès; cela a stimulé le forage et la prospection dans la province. Ce que nous en retirerons tous les deux, c'est une intensification de l'activité économique, un plus grand nombre d'emplois pour les Canadiens et des recettes supplémentaires pour les provinces et pour le Trésor fédéral.

M. Riis: Monsieur le Président, il me reste une seule question à poser à la ministre. A la page 5 de sa déclaration, elle parle de supprimer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et elle dit que des projets ambitieux comme la construction d'un pipeline sur l'île de Vancouver pourront attirer les énormes capitaux nécessaires. Au début de la semaine, le premier ministre de la Colombie-Britannique disait que la province est prête à construire ce pipe-line si le gouvernement fédéral s'engage à donner son appui au projet et à offrir des subventions en capital garanties. Cela signifie-t-il que le gouvernement fédéral cesse d'offrir des subventions ou de faire une autre contribution financière à la province pour lui permettre de construire ce pipe-line ou la ministre laisse-t-elle au secteur privé et aux marchés financiers ordinaires le soin de financer l'entreprise?

Mlle Carney: Non, monsieur le Président.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je sais que les redevances sont provinciales mais je le demande en toute sincérité parce que c'est important à mon sens. La ministre sait que les redevances perçues par les provinces de l'ouest du Canada préoccupent les entreprises de ce secteur. Je sais qu'elle n'a pas le droit de réduire le montant des redevances mais la question s'est posée et la ministre doit bien admettre que les redevances sont trop élevées. Le gouvernement de l'Alberta s'est-il engagé à réduire ces redevances maintenant qu'il est arrivé à ses fins, c'est-à-dire à faire supprimer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières.

Mlle Carney: Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué que le gouvernement fédéral n'intervient pas au sujet des redevances. Je suis sûre que le gouvernement de l'Alberta fera les rajustements nécessaires à l'initiative des entreprises de ce secteur. Je n'ai pas à m'en prendre aux gouvernements provinciaux, comme l'a fait son parti, à propos des redevances. L'industrie est certainement prête à le faire. En fait, j'ai veillé à ce que les impôts fédéraux ne soient pas remplacés par des impôts provinciaux. Tous les avantages doivent être transmis au secteur pétrolier par l'entremise des Trésors provinciaux, puis réinvestis dans des emplois, et les quatre provinces ont pris un engagement en ce sens.

M. Waddell: Monsieur le Président, d'après le Service Dow Jones, la demande mondiale de pétrole semble se diriger vers un nouveau ralentissement après avoir repris en 1984. Comme le prix du pétrole est à la baisse et que les subventions accordées dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier vont être supprimées, la ministre peut-elle me dire si elle va s'excuser auprès du premier ministre Brian Peckford de l'avoir abandonné, maintenant que la mise en valeur d'Hibernia présente beaucoup moins d'intérêt? Ce projet sera retardé. Ou encore, au lieu de lui présenter ses excuses, va-t-elle offrir aux Terre-Neuviens une aide concrète pour la mise en valeur

d'Hibernia? La ministre a fait baisser le prix du pétrole et elle élimine le Programme d'encouragement du secteur pétrolier.

M. Mazankowski: Vous aviez tort en 1980 et vous avez tout aussi tort aujourd'hui.

Mlle Carney: Monsieur le Président, puis-je signaler que le parti du député a appuyé le Programme énergétique national qui partait du principe que le prix du pétrole allait grimper en flèche?

M. Waddell: Nous n'avons jamais appuyé le Programme énergétique national. Vous le savez.

Mlle Carney: Il dit qu'il n'a pas appuyé le Programme énergétique national. Nous pouvons lui citer un de ses discours.

M. Waddell: Reportez-vous au vote.

Mlle Carney: S'il s'inquiète au sujet d'Hibernia, je peux lui assurer que certains des principaux intérêts financiers qui participent à cette entreprise viennent de s'engager à réinvestir 800 millions par an dans ces ressources sous-marines. Je les rencontre fréquemment pour obtenir davantage d'engagements de ce genre. Toutes ces compagnies, y compris Petro-Canada, qui ont de gros intérêts dans la mise en valeur d'Hibernia et de Venture m'ont dit qu'en supprimant l'impôt sur les revenus pétroliers et en améliorant leur trésorerie, nous allions leur permettre d'accroître leurs investissements dans les ressources sous-marines de Beaufort et dans les gisements classiques.

Puis-je ajouter qu'avant le Programme énergétique national, le taux de réinvestissement annuel correspondait à 110 p. 100 des liquidités. Il est tombé à 65 p. 100 après l'instauration du Programme énergétique national. Nous leur fournissons la possibilité d'en revenir au taux de réinvestissement de 110 p. 100, car cela crée des emplois pour les Canadiens de tout le pays.

• (1550)

M. Boudria: Monsieur le Président, quand je l'ai interrogée au début de l'après-midi, la ministre m'a répondu que je trouverais la réponse dans son discours. Ma question avait trait au prix de l'essence en Ontario. Je vais la répéter pour sa gouverne et elle pourra peut-être me répondre maintenant.

Ce document a de profondes répercussions sur les consommateurs ontariens. Beaucoup de gens craignent notamment que le prix de l'essence n'augmente de 23c. le gallon, au détriment des Ontariens. La ministre a-t-elle consulté le premier ministre de cette province au sujet des détails de cette entente? D'après ce dernier, elle aurait négligé de le faire. La ministre veut-elle bien nous dire aussi pourquoi elle n'a pas procédé à des consultations? Évidemment, le gouvernement se targue de favoriser la consultation. Quelles garanties la ministre peut-elle donner aux Ontariens qu'ils ne se feront pas rouler immédiatement après les élections dans leur province, alors que le ministre des Finances (M. Wilson) pourra s'en prendre aux gens de l'Ontario en augmentant les taxes sur l'essence?

Mlle Carney: Monsieur le Président, je me demande vraiment si c'est là une question ou une série d'accusations. Avec votre permission, cependant, je tâcherai de répondre aux questions soulevées.

D'après le député, la déréglementation du secteur pétrolier a été prévue pour le mois de juin en raison des élections. Voilà qui prouve que le député connaît mal ce secteur, si j'ose parler ainsi. J'ai rappelé à maintes reprises qu'il fallait soixante jours ou plus au secteur pétrolier pour faire la transition d'un système fortement réglementé à un système d'économie de marché. Notre entente devait prendre fin le 31 mars et la date du 1er juin est propice. Notre décision n'a rien à voir avec les élections en Ontario.

Le député a également parlé d'une hausse éventuelle du prix de l'essence. Je ne vois vraiment pas comment une entente négociée d'arrache-pied, qui a coûté six mois d'efforts et vise à libérer les prix de façon à refléter les fluctuations du marché, pourrait avoir pour effet d'accroître le prix de l'essence. Nous allons pratiquer le cours mondial. Nous y sommes presque déjà. Si le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a raison et que la déréglementation fasse baisser les prix, évidemment les conditions seront propices à la baisse des prix de l'essence. Ces prix ne vont certainement pas augmenter dans un marché à la baisse.

J'ai fait valoir maintes fois que ce ne sont pas les gouvernements qui fixent les prix de l'essence. Dans le passé, les gouvernements ont fixé des prix à la tête du puits. Nous allons créer le climat qui permettra aux forces du marché de s'exercer avec la participation des acheteurs et des vendeurs. Si les prix baissent, les prix des produits devraient baisser. Si les gouvernements provinciaux veulent accroître leurs taxes, nous n'y pourrons rien.

M. Elzinga: Monsieur le Président, je tiens à fournir à la ministre l'occasion de corriger certaines erreurs que nous sert l'opposition et de souligner un certain nombre de points qu'elle a fait valoir. Avant de lui poser directement la question, je voudrais partager avec la Chambre . . .

M. le Président: A l'ordre. Ce n'est pas le moment des déclarations. Nous en sommes à la période réservée aux questions portant sur la déclaration de la ministre. Le député a-t-il une question à poser à la ministre au sujet de sa déclaration et non au sujet des questions soulevées par l'autre côté?

M. Elzinga: Merci beaucoup, monsieur le Président. La ministre pourrait-elle rappeler à l'opposition l'incidence que cela aura sur la création d'emplois au Canada?

Mlle Carney: Monsieur le Président, je peux faire cela. Je peux aussi signaler que, comme nous avons supprimé la redevance de la participation canadienne, les prix du gaz naturel baisseront à partir du 1er juin. Lorsqu'une taxe disparaît, les prix ont tendance à baisser.

En ce qui concerne la création d'emplois, je voudrais signaler certains avantages possibles. Je le répète, le Conseil économique du Canada parle de 100,000 nouveaux emplois. Des organismes indépendants, tel Chase, en prévoient 300,000. Nous savons que nous avons perdu des emplois à cause du PEN et nous nous attendons à une reprise de ce côté-là. Nous avons déjà fait un pas en ce sens grâce aux mesures contenues dans l'exposé du 8 novembre et visant à accroître les profits des petits producteurs. Nous comptons que des emplois seront créés dans tout le pays.

M. le Président: Je vais voir à cela dès maintenant, car nous allons manquer de temps. J'ai le sentiment que la Chambre souhaite poser un tas de questions à ce sujet.

Une voix: Demandez le consentement unanime.

M. le Président: Le consentement unanime n'est pas nécessaire. C'est à la discrétion de la présidence. Je mettrais normalement fin à la période des questions dans deux ou trois minutes, mais compte tenu du consensus apparemment général de la Chambre sur d'autres questions, et du nombre de députés qui souhaitent prendre la parole, je pourrais peut-être, sans vouloir créer un précédent et afin d'entendre le plus de gens possible, prolonger jusqu'à . . .

Mlle Carney: J'ai d'autres engagements.

M. le Président: La ministre dit qu'elle ne peut rester plus longtemps.

M. Boudria: Elle craint de répondre aux questions.

M. le Président: En toute justice pour tous les intéressés, normalement nous aurions admis des questions pour aussi longtemps que la durée de la déclaration. Je mettrai fin à la période des questions à 16 heures. Si on fait vite, nous pourrons en passer encore deux ou trois. Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata).

M. Nunziata: Monsieur le Président, il me semble que la duchesse de l'énergie régnera bientôt sur un royaume appauvri. Il me semble qu'elle est en train de brader les consommateurs canadiens et le trésor fédéral.

Ma question est très simple et très directe. Si je comprends bien, sur une période de deux ans, le trésor fédéral pourrait perdre jusqu'à un milliard comme conséquence de cet accord négocié qu'on vient d'annoncer. Comment la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) ou le ministre des Finances (M. Wilson) ont-ils l'intention de récupérer l'argent perdu? Est-ce que la ministre entend augmenter les impôts? Dans l'affirmative, peut-elle nous dire en mots très simples ce que cela va représenter pour le consommateur ontarien?

Mlle Carney: Monsieur le Président, il faut que j'explique que je me suis engagée pour 4 heures, comme l'application des règles normales de la Chambre m'y autorisait. En réponse au député, je dirai que si je suis duchesse, il est empereur sans habits. Si j'ai un royaume appauvri, soyez certain que j'en ai hérité du gouvernement qui nous a précédés.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Je resterai le temps qu'il faudra pour expliquer aux députés que lorsqu'on s'en remet au marché pour la régulation des prix, et qu'on passe à la déréglementation, on crée l'environnement d'une baisse des prix, surtout dans la conjoncture actuelle. Si les cours montent, les prix monteront également.

Pour ce qui est du gaz naturel, nous supprimons le prélèvement de canadianisation que le gouvernement précédent avait imposé aux consommateurs canadiens. Quand on abolit une taxe, il est d'usage que les prix baissent. Il n'y a pas de raison de croire que le prix de l'essence va monter quand nous passons à la déréglementation.

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai deux brèves questions. Le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré qu'il combattait farouchement le déficit. Il veut le réduire. En quoi la renonciation à plusieurs milliards de dollars de recettes fiscales énergétiques pourra-t-elle aider le ministre des Finances à réduire le déficit? N'est-il pas raisonnable de conclure que si nous renonçons à un montant appréciable en taxes que nous percevons actuellement, il nous faudra imposer des taxes ailleurs afin de réduire le déficit?

Quelles garanties y a-t-il dans l'entente pour assurer aux consommateurs canadiens de gaz naturel qu'on ne leur demandera pas de payer davantage que ne paient les consommateurs de ce même produit canadien aux États-Unis?

Mlle Carney: Monsieur le Président, je répondrai tout d'abord à la question concernant l'incidence sur le déficit. J'ai expliqué que tout l'objet de l'Accord de l'Ouest consistait à supprimer une taxe discriminatoire imposée au secteur pétrolier. Nous croyons que cela permettra de créer des emplois parce que c'est ainsi que les choses se sont toujours passées dans ce secteur. Quand on crée des emplois, on n'a pas à payer des prestations d'assurance-chômage, on perçoit un impôt accru sur le revenu des particuliers, et on stimule l'activité économique. Si vous doutez de cette logique, voyez ce qui est arrivé aux provinces de l'Ouest après l'imposition de ces taxes et après la mise en application du PEN. Le Colombie-Britannique et l'Alberta connaissent le plus fort taux de chômage après Terre-Neuve, et cela coûte cher au trésor public.

• (1600)

Quant à la question au sujet des prix du gaz naturel, l'Accord de l'Ouest ne parle pas des prix à l'exportation de ce produit. Je ne puis qu'assurer au député, comme je l'ai déjà fait dans le passé, que les Canadiens paieront toujours moins cher pour leur gaz naturel que leurs voisins américains.

M. Deans: Ce n'est pas ce qui se produit à l'heure actuelle.

M. McDermid: Oui, c'est ce qui se produit.

Mlle Carney: Il n'en est pas question dans l'Accord de l'Ouest, et si le député a des questions qui débordent le cadre de l'Accord de l'Ouest, je lui ferai remarquer que je serai présente demain pour la période des questions et que je serai disposée à répondre à d'autres questions.

M. le Président: Voilà qui semblerait clore cet échange.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'apprécie la délicatesse avec laquelle vous avez dirigé cette période des questions, mais je voudrais faire remarquer que le seul député de l'opposition officielle qui représente l'une des trois provinces signataires n'était pas présent à la Chambre. C'est une difficulté engendrée par l'évolution de la situation lorsque cette région du pays est à ce point dominée par les députés ministériels.

M. le Président: A l'ordre. Je ferai remarquer au député que la présidence s'est déclarée disposée à laisser se poursuivre la période de questions.

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. DINGWALL—LE MOMENT DE LA PRÉSENTATION DES PÉTITIONS PENDANT LES AFFAIRES COURANTES

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, en ce qui concerne la présentation des pétitions, j'ai lu ce que dit le Règlement et surtout l'article 18, à propos des affaires courantes de la Chambre. Il n'est mentionné nulle part à l'article 18 quand les pétitions doivent être présentées à la Chambre des communes.

J'ai cependant lu Beauchesne, ainsi que l'article 71(2) du Règlement, qui stipule ceci:

> Tout député qui désire présenter une pétition de sa place en Chambre doit y procéder pendant les Affaires courantes ordinaires, avant le dépôt des projets de loi.

Comme je vous l'ai signalé lors d'une séance d'information hier, je voulais invoquer le Règlement parce que nous savons tous que les pétitions sont assez brèves et que les députés peuvent les présenter très rapidement. Cela ne prend pas trop de temps.

M. Dick: Vous prenez du temps maintenant.

M. Dingwall: Le député voudra peut-être avoir la courtoisie de me permettre d'expliquer mon rappel au Règlement. S'il n'est pas d'accord, il pourra avec sa candeur persuasive habituelle, essayer de réfuter mon argument. Je le prie cependant d'avoir la courtoisie d'attendre.

M. Dick: Pourquoi n'en venez-vous aux faits dans ce cas?

M. Dingwall: Le député voudra peut-être avoir la courtoisie de m'écouter.

M. Rossi: Allez-y, bavard.

M. Dick: Vous avez déjà pris trois minutes.

M. le Président: A l'ordre. Je pense que le député a quelque chose d'important à dire et je voudrais bien l'entendre.

M. Dingwall: Je suis heureux que vous m'ayez donné gain de cause, monsieur le Président.

En ce qui a trait à la présentation des pétitions pendant les affaires courantes, il me semble que ce serait probablement mieux pour la Chambre que cela se fasse avant les déclarations des ministres.

La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a fait une déclaration très importante aujourd'hui, mais d'autres députés voulaient aussi intervenir. Toutefois, ceux qui voulaient présenter une pétition ont dû attendre une heure ou une heure et demie avant qu'on en arrive à l'étape des affaires courantes prévue pour les pétitions.

La présidence nous dirait-elle si elle, ou d'autres présidents antérieurs ont déjà rendu une décision qui nous expliquerait pourquoi on place les pétitions après les déclarations de ministres, sous la rubrique des affaires courantes?

M. le Président: Le député m'a saisi de cette question en privé. Cependant, je dois lui signaler ainsi qu'à la Chambre que ma recherche n'est pas terminée. Pour ma part, je n'ai jamais rendu de décision là-dessus. En attendant les renseignements qui me manquent, il me semble qu'on a déduit des dispositions de l'article 71(2) du Règlement, par le passé, que les pétitions devaient précéder immédiatement le dépôt des projets de lois. Voilà pourquoi le *Feuilleton* et les directives à la présidence indiquent cet endroit-là.

Je comprends toutefois le souci du député et je vais tâcher de me renseigner davantage. Puisqu'il semble s'agir d'une question d'interprétation, je serais tout à fait disposé à débattre ce problème avec les leaders parlementaires.

M. Dingwall: Une précision. Il est question des pétitions dans le Règlement mais pas au *Feuilleton*. Y a-t-il une explication à cela?

M. le Président: Le *Feuilleton* n'en parle pas parce que ce n'est pas prévu dans le Règlement. Il en est question cependant dans l'ordre projeté des travaux, que les députés reçoivent, parce que c'est l'usage suivi. Les pétitions figurent entre les déclarations des ministres et le dépôt de projets de loi.

Que je sache, je répète, sous toutes réserves, qu'il s'agit d'une question de tradition qui ne relève pas du Règlement.

Je suis tout à fait disposé, je le répète aussi, à discuter de ce sujet avec les leaders parlementaires, étant donné qu'au moins un député se préoccupe de la place réservée à la présentation des pétitions pendant les affaires courantes.

* * *

PÉTITIONS

L'OMISSION DU DROIT À LA PROPRIÉTÉ DANS LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant la signature de nombreux citoyens de ma circonscription de London-Est qui s'inquiètent de ce que la Charte des droits ne fasse pas état du droit à la propriété. J'ai donc le plaisir de présenter cette pétition en leur nom.

LES RÉPERCUSSIONS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de certains de mes électeurs de la circonscription de Sarnia-Lambton qui s'inquiètent des changements proposés à la Loi sur l'assurance-chômage. Ils demandent que l'on insiste davantage sur la création d'emplois et non sur la loi concernant le réaménagement des prestations d'assurance-chômage.

Questions au Feuilleton

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports) demande à présenter la projet de loi C-36, tendant à modifier la Loi sur l'aéronautique.

M. le Président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'AIDE FINANCIÈRE À LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada.

M. le Président: La ministre a-t-elle la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? Du consentement unanime, plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader parlementaire du gouvernement)): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 146 et 182.

[*Texte*]

LE MDN—L'ACHAT DE MISSILES POUR L'AVION DE COMBAT F-18

Question no 146—**M. McKinnon:**

1. Le ministère de la Défense nationale prévoit-il acheter des missiles pour l'avion de combat F-18 et, dans l'affirmative, *a*) de quel type, *b*) quel en est le coût unitaire?

2. Combien de missiles de chaque type le ministère achètera-t-il?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. *a*) Oui, deux types, le missiles AIM-9M (*Sidewinder*) de courte portée et le missile AIM-7M (*Sparrow*) de portée intermédiaire. *b*) Le coût unitaire du missile AIM-9M est de $77,280 U.S. Le coût unitaire du missile AIM-7M est de $227,653 U.S.

2. Le ministère de la Défense nationale a d'abord fait l'acquisition de 72 missiles AIM-7M et de 148 missiles AIM-9M air-air à même les crédits affectés au projet du CF-18. Afin de répondre partiellement aux normes de l'OTAN et du NORAD touchant la quantité de munitions devant être gardées en réserve, le ministère a commandé à la USN 416 missiles AIM-9M et 408 missiles AIM-7M supplémentaires dont l'acquisition sera faite par l'entremise de la *Foreign Military Sales* (*FMS*). Sont également prévus dans le cadre des marchés passés, l'achat de pièces détachées et des équipements connexes et de formation, la formation du personnel devant assurer l'entretien des équipements, les publications et les frais de gestion. Le projet d'acquisition des missiles a été approuvé par le Conseil du Trésor pour la somme de 245.461 millions de dollars. Les livraisons commenceront en 1986 et se termineront en 1989.

D'autres missiles air-air devront être achetés si l'on veut répondre aux normes de l'OTAN et du NORAD concernant les quantités de munitions devant être gardées en réserve. Ce projet d'acquisition de missiles supplémentaires est en concurrence avec d'autres projets d'immobilisation du MDN pour l'allocation de crédits.

LE NOMBRE DE PERSONNES À L'EMPLOI DE LA GRC

Question no 182—**M. Stackhouse:**

Combien de personnes la Gendarmerie royale du Canada emploie-t-elle?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Il y en a 18,611. (Ceci comprend les membres de la GRC et les employés de la Fonction publique).

[*Traduction*]

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Nunziata: Monsieur le Président, comme le député le sait, j'ai fait inscrire plus de 200 questions au *Feuilleton* à propos de l'affaire Hatfield—MacKay. Quand va-t-on commencer à répondre à ces questions?

• (1610)

M. Dick: Monsieur le Président, le député a fait inscrire plus de la moitié des questions qui sont au *Feuilleton* et il obtiendra bientôt des réponses.

Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a répondu aux questions énumérées. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'AIDE FINANCIÈRE À LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. le Président: Avant de passer à la présentation du projet de loi je tiens à préciser que, par consentement unanime, la Chambre a accepté de renoncer à l'heure prévue pour les initiatives parlementaires afin de poursuivre l'étude de la mesure.

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je croyais comprendre que selon l'accord intervenu entre les partis, et mon leader parlementaire l'a bien mentionné tantôt, nous commencions la deuxième lecture à 17 heures. J'ai l'impression qu'il y a des malentendus. Cependant, étant donné que notre critique est présente, nous pourrions commencer avant. Mais je voudrais bien souligner qu'il était question de commencer à 17 heures.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous avons eu des entretiens. J'ai essayé de tirer les choses au clair en m'entretenant avec le leader adjoint de l'opposition officielle et le leader du Nouveau parti démocratique. Nous sommes convenus d'étudier cet article en premier, dans le but de prévoir le maximum de temps pour le débat. De notre côté, nous n'avons rien à ajouter dans le cadre de ce débat, si ce n'est l'intervention de la ministre qui présentera le projet de loi. Nous pourrons donc laisser à l'opposition le maximum de temps pour en discuter.

Je remercie l'opposition officielle de sa collaboration dans la mesure où si nous procédons dès maintenant, les députés disposeront du maximum de temps, et surtout ceux de l'opposition, pour participer au débat, afin de terminer la deuxième lecture dès cet après-midi et, si besoin est, de mettre la mesure aux voix. Demain, nous aurons tout loisir de procéder à l'étude article par article en comité plénier.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, même si j'ai dit que nous voulions commencer à 17 heures, ce à quoi aucun député ne s'est opposé, notre critique est présent, prêt à entendre le ministre et à lui répondre au nom de notre parti. Nous sommes tout à fait disposés à commencer dès maintenant, dans ces conditions.

M. le Président: Je dois dire aux deux leaders parlementaires qu'il me semble, d'après ces échanges, qu'ils auraient dû poursuivre leurs entretiens. Pour le moment, j'en déduis que nous sommes d'accord pour entamer le débat sur ce projet de loi et renoncer, du consentement unanime, à l'heure consacrée aux initiatives parlementaires pour aujourd'hui, pour poursuivre ce débat jusqu'à 18 heures si besoin est. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada, soit lu pour la 2e fois et, par consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le Président, je voudrais remercier la Chambre d'autoriser l'adoption rapide de cette mesure législative.

Comme nous le savons tous, notre secteur financier est l'un des plus stables et des plus sûrs du monde. Il n'en faut pas moins agir vite dans le cas qui nous occupe.

Banque commerciale du Canada

Le gouvernement fédéral est convaincu, tout comme les provinces, que cette entreprise financière rentable basée dans l'Ouest a beaucoup fait pour le développement économique régional. C'est pourquoi nous avons saisi l'occasion de participer au plan de restructuration de la dette de la Banque Commerciale du Canada. Cette restructuration a été proposée par la direction de la banque et, en consultation avec le gouvernement de l'Alberta, nous avons examiné les possibilités et négocié une entente avec les autres parties.

Le gouvernement avait un grand nombre d'options. La décision d'appuyer un établissement financier ne peut pas être prise à la légère. Nous devons considérer les créanciers et les effets qu'une faillite aurait sur eux. Dans le cas présent, par exemple, un concordat n'était pas l'option la plus souhaitable puisqu'un groupe du secteur privé, en consultation avec les gouvernements de l'Alberta et du Canada, avait proposé un bon moyen pour restructurer les finances de la banque. La liquidation de cette institution financière aurait entraîné la demande de remboursement de très nombreux prêts consentis à des entreprises de l'ouest du Canada, ce qui aurait mis leur survie en péril. Cela, monsieur le Président, n'était pas dans l'intérêt des déposants et des créanciers de la banque.

En tant que gouvernement fédéral, nos préoccupations doivent déborder l'ouest du Canada. Nous voulons nous assurer que des petits ennuis dans le système financier n'aient pas des répercussions d'un océan à l'autre et même sur les marchés étrangers. Le gouvernement doit aussi s'inquiéter des conséquences d'une faillite sur la stabilité et la sécurité de notre système financier et sur la confiance qu'il inspire.

En nous attaquant rapidement à cette question, nous nous protégeons contre une dégradation de la confiance dans notre système financier, tant au Canada qu'à l'étranger. Cette action rapide est la preuve que nos institutions financières sont sûres pour les déposants. Le gouvernement a l'intention de préserver le grand respect dont jouissent nos institutions financières sur les marchés financiers étrangers. Bien entendu, je suis tout à fait d'avis que la Chambre doit être parfaitement informée de la situation qui a donné lieu à ce projet de loi. Il faut donner des explications claires pour que les Canadiens comprennent qu'il s'agit d'un incident isolé, dû à des circonstances particulières, un incident qui ne menace pas l'intégrité de notre système bancaire. C'est pourquoi je tiens à compléter les renseignements déjà fournis à la Chambre dans mes remarques, dans le communiqué et dans les réponses aux questions que l'on m'a posées.

La Banque Commerciale du Canada est une banque régionale qui se spécialise dans les prêts aux petites et moyennes entreprises de l'ouest du Canada, particulièrement dans les services du secteur de l'énergie et dans l'immobilier. Comme nous le savons tous, ces deux secteurs ont beaucoup souffert de la récente récession et ils n'ont pas répondu aussi bien que les autres secteurs au mouvement de relance. Le fait que 70 p. 100, ou 1.1 milliard, des prêts de la banque au Canada aient été consentis à des entreprises situées dans l'Ouest montre bien l'importance de cette banque pour l'économie de cette région.

Banque commerciale du Canada

Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter ma collègue, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney), qui a réussi à conclure l'Accord de l'Ouest qui nous confirme que la Banque Commerciale du Canada est destinée à un avenir prometteur. Nous savons maintenant que ses efforts insuffleront une vigueur nouvelle au secteur commercial et immobilier dans l'ouest du Canada.

La cherté de l'argent et la récession de 1981-1982 ont durement éprouvé bon nombre des clients de la BCC. Le portefeuille des prêts de cet établissement et la valeur des garanties s'en sont ressenties. La situation financière de la banque s'est dégradée encore davantage lorsque les valeurs immobilières sont tombées dans l'Ouest. Le bureau de l'inspecteur général des banques savait que la position financière de la Banque Commerciale du Canada s'était peu à peu affaiblie, mais il espérait qu'elle pourrait gagner un peu de temps, étant donné que la conjoncture, quoique difficile, semblait se stabiliser.

En 1981, cette banque a diversifié ses activités en investissant sur le marché américain, notamment dans une banque de Californie. Or, la dernière baisse des prix pétroliers a laissé aux clients américains de la BCC une marge bénéficiaire très mince, les recettes couvrant à peine les frais d'exploitation. Ils pouvaient donc difficilement assumer leurs obligations financières. Et comme les activités de forage ont été particulièrement touchées aux États-Unis par cette baisse, la banque a accusé encore d'autres pertes à cause de l'excédent de machines de forage sur le marché de l'équipement d'occasion. Elle prévoit subir des pertes de 85 millions de dollars au titre de son portefeuille aux États-Unis, évalué à 115 millions.

Mais la BCC a fait preuve d'un grand sens des responsabilités en élargissant la base de ses activités régionales, en diversifiant ses opérations et en prenant certains risques. Mais une bonne part de son portefeuille était malheureusement composé de prêts au secteur énergétique américain. Sur ce plan, je rappelle encore une fois que la BCC diffère des autres établissements bancaires du Canada qui ont peu investi dans le secteur énergétique des États-Unis.

Devant l'ampleur du problème, la direction actuelle de la Banque Commerciale du Canada s'est rendu compte qu'elle ne pouvait plus assurer la rentabilité de ses opérations. Elle en a donc informé le bureau de l'inspecteur général des banques le 14 mars dernier. Son portefeuille au titre des prêts avait subi de tels contrecoups qu'elle risquait de ne pouvoir assumer ses obligations envers ses déposants et ses créanciers.

L'inspecteur général a analysé sa position financière en dressant le bilan, sur les lieux mêmes, de son portefeuille de prêts. Il a conclu que 255 millions de dollars lui suffiraient pour poursuivre ses activités. L'inspecteur général s'est également rendu compte qu'on avait dernièrement resserré la gestion de cet établissement et renforcé le conseil d'administration. Il a considéré que cette mesure augurait bien pour l'avenir.

La banque a commencé à diversifier les avoirs de son portefeuille et la répartition géographique de ses opérations. En outre, la banque a fait l'impossible pour étendre ses sources de financement, faisant ainsi en sorte que les dépôts facilement exigibles acquis sur les marchés représentent une part moins grande de son passif. Les marchés financiers ont bien réagi, semble-t-il, puisqu'elle a réussi à rassembler pour 95 millions de dollars en nouveaux capitaux depuis le milieu de 1983.

• (1620)

On a estimé que, grâce aux mesures de soutien, la situation financière actuelle pouvait s'améliorer et que la banque pourrait continuer à jouer un rôle positif dans l'économie de l'Ouest. Par conséquent, il était opportun de donner à la direction une chance de poursuivre ses efforts en vue de trouver les solutions les plus avantageuses pour les emprunteurs et les déposants.

La Banque Commerciale du Canada avait également fait des démarches auprès de l'Alberta. Dès le début, le gouvernement de cette province s'est montré disposé à soutenir la BCC. Le fait que l'Alberta participe à l'aide financière accordée à la banque est un net indice de l'importance de cette institution pour l'expansion économique régionale.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique partage cette préoccupation, car elle participe également aux mesures de restructuration, de concert avec le gouvernement fédéral, la SADC et six banques à charte. Les institutions privées ont également reconnu qu'il était dans leur propre intérêt de protéger l'intégrité de notre régime financier et de ne pas ébranler la confiance qu'on peut avoir en lui. Après des discussions prolongées sur la teneur des mesures de soutien, elles ont accepté de collaborer avec les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral pour venir en aide à la BCC.

Je le répète, nous avons examiné toutes les options offertes à la banque. Les mesures de soutien négociées entre le secteur privé et les deux niveaux de gouvernement étaient la meilleure solution. Il y a une participation très importante du secteur privé dans ces mesures. En outre, nous nous sommes associés avec les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Nous étions donc disposés à faciliter le choix de cette solution.

Je voudrais parler à la Chambre du projet de loi et de l'accord intervenu entre la BCC et le groupe qui la soutient. Le projet de loi énonce les conditions en vertu desquelles le gouvernement fédéral demande les fonds nécessaires pour participer à la réorganisation financière de la BCC. Nous croyons que ces mesures en général permettront à la BCC de demeurer une institution solide et saine. Aux termes de l'accord, les membres du groupe de soutien participeront à un portefeuille de prêts consentis par la BCC. En tout, le groupe de soutien a consenti à avancer la somme de 255 millions à cette fin. Les gouvernements fédéral et albertain avanceront 60 millions de dollars chacun. Les six banques à charte fourniront également 60 millions de dollars et la Société d'assurance-dépôts du Canada, financée par les institutions membres, contribuera la somme de 75 millions.

L'alinéa 2*a*) du projet de loi permet au gouvernement d'acquérir des certificats de participation en application de l'accord intervenu. Une fois que la participation dans le portefeuille des prêts aura été vendue, la banque pourra réduire d'un montant équivalent ses provisions pour prêts irrécouvrables.

En vertu de l'accord et tant qu'il demeurera en vigueur, la Banque Commerciale du Canada versera aux membres du groupe de soutien, sauf la Société d'assurance-dépôts du Canada, 50 p. 100 de ses revenus avant impôts jusqu'à ce qu'elle les ait tous remboursés. Ensuite, elle paiera chaque année à la Société d'assurance-dépôts du Canada, en versements trimestriels, 50 p. 100 de ses revenus avant impôts jusqu'à ce qu'elle l'ait entièrement remboursée.

Si la Société d'assurance-dépôts du Canada est mise en cause, c'est parce que si la Banque Commerciale du Canada avait fait faillite, le montant que la Société aurait dû verser au titre des dépôts assurés aurait pu dépasser celui de sa participation actuelle. En l'occurrence, elle n'aurait pu récupérer ses fonds. Cette solution était donc la façon la plus économique de faire face à la situation.

Bien que les avances de fonds des membres du groupe de soutien ne soient assujettis à aucun intérêt, l'accord intervenu entre eux et la BCC prévoit l'émission de bons de souscription qui autorisent les détenteurs à acheter des actions ordinaires de la Banque Commerciale du Canada. Ces bons de souscription perdront toute valeur dix ans après que les membres du groupe de soutien auront été remboursés. L'accord a été structuré de telle sorte que les bons de souscription ne puissent pas être négociés tant que la banque ne se sera pas rétablie financièrement et qu'elle ne sera pas redevenue une entreprise rentable. Ces bons de souscription ont un double objectif. Tout d'abord, indemniser en quelque sorte les membres du groupe de soutien qui participent à l'effort de restructuration. Ensuite, réduire considérablement l'importance relative de la participation des actionnaires actuels de la banque.

L'alinéa 2*b*) autorise le gouvernement à acquérir, détenir ou aliéner des droits ou des bons de souscription à des actions ordinaires tranférables de la Banque Commerciale du Canada, de façon à mettre à exécution les dispositions de l'accord.

Dans un accord connexe, les gouvernements du Canada, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont convenu de se porter acquéreurs de 39 millions de dollars d'obligations bancaires en souffrance émises par la banque. Ils ont dû le faire parce que les membres du groupe de soutien ont exigé des détenteurs d'obligations bancaires qu'ils renoncent aux paiements de capital et d'intérêt pendant toute la durée de l'accord. Comme les détenteurs refusaient, les trois gouvernements se sont entendus pour acheter les obligations bancaires en souffrance et ont convenu de renoncer à leur remboursement.

L'alinéa 2*c*) autorise le gouvernement fédéral à acquérir, détenir ou aliéner des obligations bancaires émises par la Banque commerciale du Canada en application de l'accord.

L'alinéa 2*d*) autorise le gouvernement fédéral à conclure tout accord ou autre arrangement nécessaire ou accessoire à une activité mentionné aux alinéas *a*), *b*) ou *c*).

J'ajouterai que la Banque Commerciale du Canada a accepté de collaborer entièrement avec l'inspecteur général des banques qui communiquera avec les membres du groupe de soutien à propos de la surveillance permanente de la banque. Des députés ont demandé pourquoi nous n'avions pas procédé de même à l'égard de la société Pioneer Trust. Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit à la Chambre, soit que la société Pioneer Trust s'était efforcée pendant un certain temps de trouver de nouveaux capitaux. Elle a été incapable de trouver des capitaux privés non garantis par le gouvernement de la Saskatchewan. Le gouvernement de cette province en est venu à la conclusion qu'il ne pouvait pas participer à un apport de capitaux dans la société Pioneer, et la direction de cette société a décidé de son propre chef de mettre fin à ses activités. La dure réalité, c'est que dans le cas de la société Pioneer Trust, une opération de renflouement menée de concert par les gouvernements fédéral et provinciaux et le secteur privé était possible. Par contre, dans le cas qui nous occupe, les provinces, le secteur privé et le gouvernement fédéral ont jugé que cette entreprise pouvait être rentable et nous avons donc été disposés à participer à la restructuration financière de la banque.

Je voudrais souligner qu'il faut agir rapidement dans l'intérêt du système financier canadien et, du même coup, de tous les Canadiens. L'initiative prise par le gouvernement tient également compte des besoins particuliers de l'ouest du pays et des nombreuses petites et moyennes entreprises auxquelles la Banque Commerciale du Canada a consenti des prêts. Selon le gouvernement, la rapidité avec laquelle on a conclu un accord quadripartite—un accord entre les deux gouvernements provinciaux, le secteur privé, la Société d'assurance-dépôts du Canada et le gouvernement fédéral—est un exemple important de collaboration. Cela montre également l'attitude sérieuse adoptée par toutes les parties en l'occurrence.

Faute d'agir rapidement, on créerait des incertitudes au sujet de la stabilité de nos institutions financières sur les marchés financiers internationaux. En outre, les entreprises canadiennes de l'ouest du pays, tant celles qui font affaire avec la Banque Commerciale du Canada que les autres, seraient dans l'incertitude au sujet de leur financement tant que cette question ne serait pas réglée à la Chambre. Une perte de confiance dans notre système financier entraînerait des pressions à la baisse sur la valeur de notre dollar sur le marché international. Comme les députés le savent fort bien, cela pourrait entraîner une augmentation des taux d'intérêt au moment même où nous croyons tous qu'une baisse des taux d'intérêt favoriserait notre relance économique.

Je suis persuadée que tous les députés seront d'accord pour dire qu'il est nécessaire d'aider les gouvernements provinciaux à protéger l'économie des provinces de l'Ouest. C'est pourquoi je demande l'approbation de tous les partis pour adopter ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, l'opposition officielle a accepté de suspendre tous les autres travaux de la Chambre afin d'accélérer l'étude du projet de loi autorisant le gouvernement à aider financièrement la Banque Commerciale du Canada, parce que nous savons qu'il est important de maintenir la confiance qu'inspirent nos banques et nos institutions financières. Nous savons que la situation de cette banque est vraiment critique, et nous pensons qu'il est nécessaire d'agir rapidement pour y remédier et qu'il est dans l'intérêt public de faciliter cette action.

• (1630)

En répondant à une question l'autre jour à la Chambre, la ministre a souligné que le gouvernement s'inquiétait pour les actionnaires de la banque. Cette inquiétude paraît tout à fait justifiée quand on jette un coup d'œil à la liste des actionnaires. Parmi ces derniers figurent la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui est en fait la caisse de retraite provinciale du Québec, la compagnie d'assurance Great-West Life, la caisse de retraite du Canadien National, North West Trust Co., la caisse de retraite des enseignants de l'Alberta, le fonds de pension et d'assurance-vie des employés de la compagnie de téléphone de l'Alberta, le fonds fiduciaire de pension d'Air Canada et la caisse de retraite des enseignants du Manitoba.

Il fallait évidemment protéger ces intérêts, même si, en fait, les actionnaires perdront beaucoup d'argent aux termes de cet arrangement. La valeur de leurs actions baissera considérablement, mais c'est quand même mieux pour eux qu'une faillite de la banque. En vertu de l'accord de principe, les actionnaires devront approuver cet arrangement.

Cela dit, il ne faudrait pas croire que nous approuvons la façon dont le gouvernement s'est occupé de la question simplement parce que nous avons accepté d'étudier ce projet de loi aujourd'hui et demain. Il importe de savoir exactement ce que nous avons accepté et en quoi cette façon de faire s'écarte de la façon normale de procéder. Il n'est pas exceptionnel que la Chambre accepte de faire franchir à un projet de loi toutes les étapes en un ou deux jours, surtout si la question est urgente. En l'occurrence, toutefois, nous avons à faire non seulement à un projet de loi, mais à une entente de principe qui a été déposée seulement cet après-midi.

Le projet de loi contient les éléments essentiels de l'opération de sauvetage annoncée par la ministre au début de la semaine. Toutefois, selon notre Règlement, nous ne pouvons discuter que du contenu du projet de loi. Le protocole d'accord déposé il y a une heure à peine contient la majorité des renseignements concernant cette opération de sauvetage, et même si la présidence nous laisse toute liberté pour poser des questions en comité plénier, nous finirons quand même par adopter cette mesure sans avoir eu vraiment l'occasion d'examiner le contenu du protocole d'accord.

Nous pourrons examiner soigneusement le contenu de ce protocole et toutes les mesures que le gouvernement a prises depuis qu'il a su que la banque était en difficulté, soit depuis un an ou plus, uniquement une fois le projet de loi adopté et le protocole d'accord renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Nous aurons l'occasion d'obtenir la réponse aux questions que les députés ont posées cette semaine à la Chambre, mais certaines de ces réponses arriveront après coup. Ce n'est pas une façon satisfaisante de procéder, mais nous avons donné notre accord, car il est important que le public ait confiance dans nos institutions financières, et aussi parce qu'il faut que les gestionnaires des fonds de retraite et leurs nombreux clients inquiets sachent un peu à quoi s'en tenir.

Lorsque les conservateurs siégeaient dans l'opposition, ils se sont prononcés énergiquement contre toute tentative de renflouement. Ceux d'entre nous qui étaient là se souviendront de certains débats très amers et de déclarations très énergiques selon lesquelles une industrie en difficulté devait se tirer d'affaire elle-même et non pas aux frais des contribuables. Il s'agit ici d'une banque qui se trouve dans une situation plus délicate qu'une industrie de fabrication ne pourrait l'être, et c'est pourquoi nous ne renverrons pas la balle aux conservateurs. Nous avons toutefois certaines questions à poser.

Le taux de succès des banques régionales n'a jamais été illimité au Canada, mais à deux reprises, déjà, deux banques régionales qui se trouvaient en difficulté ont été absorbées par des banques de l'Est plus importantes et mieux établies. L'actif de la banque en question représente, je pense, moins de 2 p. 100 de l'actif de l'ensemble du secteur bancaire et on se demande donc pourquoi les banques ne contribuent pas davantage à cette opération de sauvetage. Elles fournissent 60 millions, le gouvernement du Canada 60 millions lui aussi, et le gouvernement de l'Alberta 60 millions également. Jamais encore au Canada un gouvernement n'avait sauvé une banque de la faillite; les banques se sont toujours débrouillées seules. Nous voudrions connaître davantage le fin mot de cette affaire et nous espérons que cette décision n'a pas été prise uniquement parce que le gouvernement de l'Alberta ne voulait pas qu'une banque de l'Est contrôle son actif.

Le Trésor public va débourser des sommes considérables pour sauver cette banque. Il prête cet argent sans intérêt et il peut s'écouler beaucoup de temps avant qu'il ne le récupère. Selon les termes de l'accord, jusqu'à 50 p. 100 du revenu préimposable servira à rembourser les dettes, si j'ai bien compris. Il s'agit de savoir si c'est une condition raisonnable ou non. Une banque déjà en difficulté disposera-t-elle des liquidités nécessaires pour faire ces paiements ou allons-nous devoir attendre très longtemps avant de récupérer notre argent?

Différentes déclarations ont été faites à la Chambre quant à la date à laquelle le gouvernement a eu connaissance des difficultés de cette banque. La première date nous a été annoncée en mars, il y a quelques semaines à peine, et je suppose que c'est la date à laquelle l'Inspecteur général des banques a fait comprendre que la situation exigeait une intervention immédiate. Plus tard, en réponse à une question, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré que l'Inspecteur général des banques l'avait consulté en septembre dernier. Certains organismes de réglementation américains ont communiqué avec le ministre des Finances, paraît-il, parce qu'ils étaient inquiets au sujet de la Northlands Bank en Californie, qui est reliée à la Banque Commerciale du Canada.

J'espère qu'avant d'adopter ce projet de loi demain, sinon lors des audiences du comité des finances, mais nous préférons ne pas avoir à attendre jusque-là, nous pourrons savoir comment les événements se sont succédé exactement et dans quelle mesure on a vraiment essayé d'amener les banques à renflouer elles-mêmes cette banque avant d'engager ces fonds publics. Dans toutes ses déclarations, la ministre a fait valoir à fort juste titre qu'une incertitude prolongée au sujet de cette banque aurait eu des effets néfastes sur l'économie. Nous en avons déjà vu les résultats. Les actions de la banque ont baissé. Nous avons également été témoins, à l'annonce du renflouement, de quelques mesures de sécurité bénignes. Certes, il ne conviendrait pas de laisser traîner cette affaire trop longtemps, car les effets sur notre dollar et sur bien d'autres transactions financières canadiennes seraient déplorables.

Nous reconnaissons tous qu'il fallait tirer la banque d'embarras, mais nous tenons à savoir si, avant d'accorder cette somme, le gouvernement a tenté de sérieux efforts pour amener les banques à se porter à la rescousse de la Banque Commerciale, comme elles l'ont fait dans le passé pour d'autres banques régionales?

• (1640)

Mme McDougall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais rectifier une affirmation de la députée. La banque californienne s'appelle la Westlands Bank. La Northland Bank est une institution différente qui n'a rien à voir avec la Banque Commerciale du Canada.

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, si j'ai dit Northlands, je reconnais mon erreur et je remercie la ministre de me l'avoir signalée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault)—Les travaux publics—L'exportation des terres à Mirabel—La position du gouvernement; le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—Les droits de la personne—Le programme d'aide à la contestation judiciaire—La position du gouvernement; le député de Nickel Belt (M. Rodriguez)—L'assurance-chômage—Les mesures relatives aux indemnités de départ. *b*) La raison d'être de l'indemnité de départ et les dispositions la touchant.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'AIDE FINANCIÈRE À LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots à propos du projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada.

J'ai certainement écouté attentivement lorsque la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) a dit combien la conjoncture était difficile pour les milieux financiers du Canada. A l'étranger, on suit la situation de près et, au Canada aussi bien sûr où le sort de la Banque Commerciale du Canada et l'intervention d'aujourd'hui préoccupent fort les Canadiens.

Étant donné que le milieu des affaires est commotionné et apeuré, nous avons accepté de collaborer entièrement avec le gouvernement afin de résoudre rapidement cette crise financière, en faisant franchir à ce projet de loi toutes les étapes pour le faire adopter en quelques heures. Une telle démarche s'est rarement vue à la Chambre et c'est grâce à la collaboration de tous les députés qu'elle peut se réaliser.

Si nous avons accepté de bon gré de collaborer, c'est notamment parce que la ministre d'État aux Finances a bien voulu que l'affaire soit renvoyée pour étude au comité des finances, du commerce et des questions économiques pour qu'il enquête sur la situation ayant mené à cet effondrement. Les membres de ce comité pourront ainsi convoquer des témoins en vue d'élucider le rôle plutôt douteux qu'ont joué dans cette affaire des personnes clés du monde de la finance et d'autres qui entretiennent des liens étroits avec le gouvernement. Ayant obtenu cette garantie, nous ferons donc l'impossible pour faire adopter la mesure à la Chambre et la renvoyer aussitôt que possible à l'autre endroit.

Il importe je crois de reconnaître qu'il s'agit là de la dixième plus grande banque du Canada et d'une opération de sauvetage de presque 250 millions. Nous demandons aux contribuables de la remettre à flot. La ministre a exposé avec beaucoup d'éloquence et de précision les raisons qui militent en faveur de ce projet de loi, mais elle n'a pas dit qu'il s'agissait d'un sauvetage. Nous demandons à la population du Canada, par ses impôts fédéraux et provinciaux, de financer une opération de sauvetage qui va lui coûter au total presque 250 millions de dollars.

C'est peut-être ce qu'il faut faire dans les circonstances. Du point de vue de la coopération d'un certain nombre d'intéressés du milieu bancaire, des gouvernements provinciaux et de la Société d'assurance-dépôts du Canada, c'est la bonne façon d'agir. Si nous pensons aux déposants et aux emprunteurs de cette banque, et, bien entendu, aux investisseurs, il faut agir ainsi pour préserver une image, conserver et renforcer la confiance dans le système financier du Canada.

Pendant de nombreuses années, notre système bancaire a été pour nous un sujet de fierté. Nous avons entendu M. Frazee, M. Mulholland, M. McIntosh et le gouverneur Bouey dire que notre système bancaire était stable, solide, sûr. Il ressemble au système suisse. Partout dans le monde on en a entendu parler et on l'a vu opérer. En fait, les gens reconnaissent que notre système bancaire est stable et sûr. C'est pourquoi une réflexion du gouverneur Bouey m'a paru étrange.

M. Rosenberg, bien connu dans le monde des sociétés de fiducie, qui est plutôt un requin de la finance aux activités louches sur les marchés financiers canadiens et étrangers, entretenait d'étroites relations personnelles et d'affaires avec le président directeur général de la banque dont il est question aujourd'hui. A cause de ces rapports personnels et de certaines transactions financières douteuses entre ces deux personnes, le directeur général de la banque a cru bon de démissionner. Cela a causé un émoi dans tout le pays. Cet incident a poussé le gouverneur de la banque centrale du Canada, M. Bouey, à téléphoner au *Globe and Mail* le 25 janvier 1983, alors que toute cette affaire commençait à sortir au grand jour. Il a dit à ce moment-là que la Banque Commerciale était solvable et rentable. Il n'y avait pas de raison de s'inquiéter. Le gouverneur Bouey surveillait les choses et il n'y avait pas lieu de s'alarmer. Il est donc important que nous, députés des Communes, soyons conscients que le gouverneur Bouey, par sa déclaration à ce journal national, voulait communiquer un message clair aux Canadiens et aux investisseurs étrangers

pour leur faire savoir que la stabilité financière de cette banque ne présentait aucun danger. Ce n'était pas le cas. Et ce n'est certainement pas le cas aujourd'hui. Ce projet de loi est nécessaire parce que la banque n'était pas solvable, et parce qu'elle a consenti des prêts imprudents. Cela remet en question certaines observations de M. Bouey concernant la solvabilité de cet établissement financier.

Il est juste de dire je pense que les hommes que j'ai mentionnés avec respect—M. Frazee, M. McIntosh, M. Mulholland et beaucoup d'autres directeurs généraux des banques canadiennes—comme d'une façon ou de l'autre chacun de ces 73 directeurs généraux se sont proclamés partisans de la libre entreprise et se sont posés en libres entrepreneurs. J'en ai entendu beaucoup taper sur la tribune en se disant libres entrepreneurs, en affirmant leur foi dans l'économie de marché et dans sa réalité. Ils y croient pour tout le monde, sauf pour eux-mêmes. Nos banquiers savent, comme j'imagine tous ceux qui travaillent dans le secteur bancaire et dans le secteur financier, que lorsqu'ils se mettent en difficulté tout le système est là pour les rescaper. Le gouvernement du Canada, qui les appuie, et les gouvernements provinciaux vont les rescaper. En d'autres termes, il n'y a pas de risque dans ce secteur-là quand on est dans une grande banque.

Cela est réconfortant, c'est certain. Mais que ces libres entrepreneurs s'en souviennent la prochaine fois qu'ils prendront la parole pour exprimer leur foi dans la libre entreprise et dans la réalité du marché. Ceux qui sont habiles et qui y réussissent, parfait. Ceux qui ne le sont pas iront aux gémonies, sauf s'ils sont banquiers. Voilà de quoi il retourne dans ce projet de loi: les banques n'ont pas à se soucier des règles de l'économie de marché et de la libre entreprise qui nous régissent.

• (1650)

Je crois qu'il nous faut nous poser un tas de questions. Les conservateurs ont présenté ce projet de loi. Ils disent que les temps sont durs pour les agriculteurs et les éleveurs. Les réalités du marché sont telles que des milliers d'entre eux vont éprouver des difficultés financières et que des centaines vont faire faillite. Le député de Crowfoot (M. Malone) fait signe que oui. Il sait très bien ce que vivent les éleveurs et les agriculteurs de sa circonscription. On nous rappelle régulièrement que, parmi les petites entreprises, il y a des gagnants et des perdants. Des centaines et des centaines de petites entreprises font faillite chaque année. C'est la réalité du marché. Des centaines et des centaines de propriétaires perdent leur maison. Il n'y a pas de fonds prévus pour renflouer les petites entreprises du pays, pour aider les agriculteurs, les pêcheurs ou les éleveurs. Ce sont les banques que le présent gouvernement s'occupe de rescaper.

La nouvelle réalité conservatrice, c'est qu'on n'aidera personne d'autre. Ni Domtar, au Québec, ni Maislin. L'ancien gouvernement a été maintes fois critiqué et à juste titre pour ce genre de comportement mais, maintenant, lorsqu'une banque est en difficulté, les conservateurs font des pieds et des mains pour qu'elle s'en tire au mieux.

Les problèmes ont commencé, je le répète, en janvier 1983, lorsque M. Howard Eaton, alors président du Conseil et président-directeur général de la Banque Commerciale du Canada, avait démissionné à cause de ses relations d'affaires personnelles avec Leonard Rosenberg dont le nom était associé au fameux effondrement d'une société de fiducie de Toronto. M. Rosenberg avait envoyé une lettre à la banque l'année précédente, soit en 1982, disant qu'il se proposait de mettre la main sur toutes les actions de cette banque. C'était là une lettre, monsieur le Président, à un banquier. Il s'est finalement emparé de 33 p. 100 seulement des actions de la banque, mais la loi canadienne sur les banques limite à 10 p. 100 tout au plus la part que peut posséder toute personne ou société. Cette loi prévoit qu'aucune personne ni aucune société ne peut détenir plus de 10 p. 100 des actions d'une banque et, pourtant, M. Rosenberg est arrivé à en accumuler 33 p. 100 et il visait à les posséder toutes éventuellement. C'est à se demander où était l'inspecteur général des banques pendant tout ce temps. Mais je ne vais pas critiquer l'inspecteur général des banques. Il est juste de faire remarquer qu'avec 73 banques à charte au Canada et à un moment où le monde financier n'a jamais été aussi agité et le système bancaire aussi complexe et changeant . . .

Une voix: Et aussi excitant.

M. Riis: . . . et aussi excitant—je remercie mon collègue de m'avoir soufflé ce terme—l'inspecteur général des banques ne dispose que de huit agents régionaux pour surveiller les activités de ces 73 banques. Certaines d'entre elles comptent parmi les plus grandes et les plus rentables dans le monde. Certaines sont très modestes, bien sûr, mais quand on songe que l'inspecteur général des banques doit se tenir au courant de tout ce qui se passe dans le système bancaire au Canada en ne disposant que d'une autorité limitée et d'une poignée de collaborateurs, on se rend compte qu'il s'agit là d'une mission impossible.

La mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui me paraît démontrer très clairement qu'il a été tout simplement impossible à l'inspecteur général des banques de dominer toute la situation. Il a manifestement besoin de plus d'autorité et de plus de personnel pour s'acquitter de ses fonctions. Il me semble grand temps que l'inspecteur général des banques s'intéresse à la santé des prêteurs, en l'occurrence la Banque commerciale du Canada, mais il devrait s'intéresser également à certains des principaux emprunteurs.

Quand on voit qui étaient les emprunteurs à cette banque—comme en a beaucoup parlé la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) dans son intervention—il ne fait aucun doute qu'elle devait éprouver de graves difficultés. Il y avait vraiment lieu de s'inquiéter. Je veux parler de sociétés pétrolières et gazières et de sociétés immobilières de l'Ouest. Pourquoi l'inspecteur général des banques n'a-t-il pas averti la banque qu'elle ferait mieux de diversifier ses emprunteurs, qu'il n'était pas prudent de limiter tous ses prêts à ces deux seuls secteurs? Ce n'est pas ainsi que devrait se comporter une banque de premier ordre. Peut-être devrait-on faire intervenir quelqu'un comme Roland Frazee pour le conseiller à ce stade-ci. C'est un homme qui semble diriger une banque très prospère. Mais même un profane, monsieur le Président, verrait que les secteurs auxquels s'intéressait cette banque donnaient lieu à toutes sortes de questions que l'inspecteur général des banques aurait dû signaler.

Après tout, nous savons bien que l'inspecteur général des banques avait fait savoir il y a plusieurs mois au ministre des Finances qu'il existait un problème et que cette banque éprouvait des difficultés. Je soupçonne que de nombreux députés étaient au courant. J'avais moi-même appris il y a plusieurs mois de nombreuses personnes que cette banque de l'Ouest éprouvait des difficultés financières, qu'elle faisait face à de réels problèmes. La banque est ensuite allée acheter la Westlin Bank en Californie. Vu la situation précaire de cette dernière banque à l'époque, monsieur le Président, nous devons nous demander si cette décision était judicieuse. Que cachait-elle, monsieur le Président? Pourquoi une banque en difficulté irait-elle acheter une autre banque en difficulté à moins qu'il n'y ait des rapports financiers louches entre les deux à l'époque?

M. Malone: Ou bien c'était un bon placement.

M. Riis: Ou bien c'était un bon placement, comme le dit le député de Crowfoot. Cependant, je doute fort qu'il soit bien avisé d'acheter une banque qui n'est pas particulièrement solvable et qui éprouve toutes sortes de difficultés du côté des prêts. Voilà le genre de question que nous devrons examiner au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Nous devrons examiner toutes ces questions.

Pour terminer, monsieur le Président, je signale que nous collaborerons à contrecœur, j'imagine, avec le gouvernement pour adopter ce projet de loi afin de dissiper l'incertitude qui existe maintenant dans le monde de la finance et d'y ramener la stabilité. Bien des questions sont cependant sans réponse pour l'instant. Mes collègues voudront connaître les détails précis de cette affaire. Demain, nous aurons l'occasion d'examiner le projet de loi article par article. Nous poserons des questions très précises à ce moment-là. Pendant l'étude que fera le comité des finances, nous aurons aussi l'occasion de découvrir les dessous de toute cette affaire. Quelles conclusions faut-il en tirer sur l'efficacité de notre système bancaire, sur le rôle de banquier central du gouverneur Bouey qui est chargé d'assurer la stabilité dans le domaine bancaire, sur les moyens dont dispose l'inspecteur général des banques pour contrôler ce domaine financier très complexe et dynamique?

Je suis très heureux d'avoir pu faire ces quelques observations et je compte bien que le projet de loi sera adopté rapidement.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, je pense que le sommet économique a été un exercice fructueux au-delà de tout ce que nous pouvons imaginer, la preuve étant qu'un porte-parole néo-démocrate recommande M. Frazee à titre de consultant.

La ministre d'État a déjà expliqué à la Chambre les sérieux motifs qui ont incité le gouvernement fédéral à participer au sauvetage financier de la Banque Commerciale du Canada. Je voudrais maintenant ajouter mes observations à celles du ministre, car je tiens particulièrement à ce que les députés comprennent l'importance de cette banque pour l'économie de l'Ouest. S'il est normal que le gouvernement fédéral envisage des choses de cette importance dans une perspective globale, rien n'est plus cher au cœur d'un député que les intérêts de sa circonscription et de ses électeurs.

Je suis certain que mes électeurs se réjouissent avec moi de l'intérêt manifesté par le gouvernement fédéral et du plan de sauvetage qu'il nous propose aujourd'hui. Tout comme le gouvernement de Colombie-Britannique et d'Alberta, le gouvernement central a reconnu l'importante contribution au développement économique régional d'une banque dont le siège social est situé dans l'Ouest. Je pense que les députés sont au courant de la gravité de la récession économique qui a frappé l'Ouest, notamment l'Alberta et la Colombie-Britannique. Hélas, contrairement à ce que s'est passé dans l'ensemble du Canada, en Alberta et en Colombie-Britannique, la récession ne s'est pas terminée à la fin de 1982. Et dans ces deux provinces le ralentissement de la croissance et les pertes d'emplois n'ont pas encore été compensés.

Permettez-moi de vous donner quelques chiffres relativement à la situation de l'emploi. En Alberta, le nombre total de chômeurs est passé de 41,000 au début de la récession au mois d'août 1981 à 127,000 à l'issue officielle de la crise, en novembre 1982. Quinze mois plus tard, le nombre de chômeurs s'élevait à 143,000 soit un peu plus que durant la récession. La situation était encore pire en Colombie qui comptait 83,000 sans emploi. A la fin officielle de la récession, le nombre de chômeurs s'établissait à 198,000 et le mois dernier, on en dénombrait 215,000.

En somme, pendant la récession l'Alberta a perdu 48,000 emplois et 8,000 autres depuis lors. La Colombie-Britannique a retrouvé une partie des emplois supprimés pendant la récession mais, avec l'Alberta et le Nouveau-Brunswick, elle affiche un nombre moins élevé d'emplois aujourd'hui qu'au début de la récession en août 1981, soit il y a presque quatre ans.

• (1700)

Les effets ont été terribles non seulement pour les demandeurs d'emploi mais pour les entreprises également. En 1984, en Alberta comme en Colombie-Britannique, les faillites commerciales ont dépassé le nombre enregistré en 1983. Je n'ai pas besoin de rappeler aujourd'hui que les PME sont les plus gros créateurs d'emplois. C'est sur ce secteur que le gouvernement compte le plus pour fournir les emplois dont les Canadiens ont besoin.

Banque commerciale du Canada

L'Alberta a connu un exode démographique qui a aggravé la situation des entreprises commerciales. Le marché de l'habitation a particulièrement été touché. Il n'est pas étonnant qu'au beau milieu de toutes ces difficultés économiques, nous soyons appelés à prendre des mesures spéciales pour éviter que ne se détériore davantage le climat financier et économique de l'Ouest.

Nous avons déjà discuté à la Chambre de l'assujettissement des banques à la conjoncture économique, dans l'Ouest du Canada. J'ajouterais quelques données statistiques pour prouver à quel point les banques participent à l'économie régionale. L'importance de la Banque commerciale du Canada pour l'économie de l'Ouest se traduit par le fait que 70 p. 100, oui 1.1 milliard de ses prêts intérieurs, sont consentis à des entreprises situées dans la région. Comme nous le savons tous, la politique du gouvernement précédent a été mal accueillie par le secteur énergétique. Nous savons également que l'économie de l'Ouest a souffert des conséquences de la dernière récession. Même si la relance n'a pas été aussi rapide que nous l'espérions, il y a lieu d'être optimiste, surtout compte tenu de la déclaration faite aujourd'hui par l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Cependant, on ne peut pas rester inactifs à espérer que tout s'arrange. Nous devons compter sur toutes les solutions possibles d'auto-assistance et de collaboration du secteur privé, des gouvernements provinciaux et, bien entendu, du gouvernement fédéral. Les difficultés qu'ont connues bon nombre des emprunteurs de la BCC ont amoindri le rendement du portefeuille de prêts de la banque et les valeurs des garanties. Le gouvernement a déjà surveillé la situation financière de la banque avant le grave problème auquel elle s'est heurtée récemment. Jusqu'ici, même si sa position s'est affaiblie peu à peu, la banque pensait que ces problèmes pourraient s'arranger seuls au fur et à mesure que la conjoncture économique s'améliorerait dans l'Ouest. Elle pensait que la situation d'ensemble se stabilisait. La banque a fait des efforts pour diversifier son portefeuille de prêts et l'emplacement de ses opérations, notamment en investissant dans la Banque de Californie. En raison de la baisse récente du prix du pétrole, les clients américains de la BCC qui appartiennent au secteur énergétique tertiaire se sont trouvés pris dans un étau coûts-prix. Ils ont eu beaucoup de mal à honorer leurs obligations. Comme les activités de forage sont dans une situation précaire aux États-Unis, l'excédent de matériel pétrolier usagé a accru les pertes de la banque. Elle s'attend à subir des pertes de 85 millions de dollars sur son portefeuille américain évalué à 115 millions.

Je signale aux députés que dans un article récent du *Wall Street Journal*, on estime que depuis le 1er décembre 1984, 1,000 plate-formes de forage aux États-Unis ont cessé ou vont cesser d'être utilisées. Cette situation est en contraste avec celle de l'Alberta, où l'activité s'est quelque peu accrue et peut s'attendre à se développer davantage, grâce à l'accord sur le prix du pétrole conclu dernièrement entre les deux paliers de gouvernements. En effet, comme le ministre d'État (M. McLean) l'a déjà expliqué, la banque a agi de façon responsable en s'efforçant d'élargir sa base régionale, de diversifier ses secteurs d'activité et de répartir ses risques. Elle a fait des efforts pour diversifier son portefeuille de prêts et l'emplacement de ses activités. En outre, elle s'est efforcée d'élargir ses sources de financement de sorte qu'un petit pourcentage de son passif était sous forme de dépôts en argent liquide. Les marchés ont apparemment considéré que ces efforts commençaient à donner des résultats avantageux et la banque a accru son capital de 95 millions de dollars depuis le milieu de 1983.

Le programme d'aide est censé sortir la banque de la situation où elle se trouve et lui permettre de continuer à jouer un rôle concret dans l'économie de l'Ouest. C'est pourquoi les deux gouvernements provinciaux étaient disposés à participer au programme d'aide dès le début. C'est également pourquoi les organismes privés sont intervenus et que le gouvernement fédéral demande à la Chambre son appui pour approuver la participation fédérale. Les députés savent déjà que la BCC est une banque régionale spécialisée dans les prêts aux petites et moyennes entreprises dans l'ouest du Canada. Le montant moyen des prêts est de l'ordre de 3 millions de dollars. La liquidation de la banque entraînerait le rappel de nombreux prêts à terme consentis à des hommes d'affaires de l'Ouest canadien, ce qui risquerait de les acculer à la faillite.

J'ai déjà signalé le rôle des petites et moyennes entreprises dans la création d'emplois. Lorsqu'une entreprise ferme ses portes, ce n'est pas une simple rature sur les registres de la banque. Ce n'est pas une simple statistique pour Statistique Canada. C'est une tragédie humaine. C'est la fin des espoirs et des rêves des propriétaires, des employés, des actionnaires et leurs familles. L'économie locale, en l'occurrence celle de l'Ouest, en souffre donc.

J'ai décrit la situation déplorable dans laquelle l'économie de l'Ouest est plongée depuis quelques années. Chose également importante en ce qui concerne le projet de loi, les perspectives d'avenir s'améliorent grandement. En Alberta plus particulièrement mais aussi dans toute la région de l'Ouest, l'avenir s'annonce plus brillant. Inutile de vous dire combien sera important le nouvel accord sur l'énergie à cet égard. Il sera un élément fondamental de la reprise économique dans l'Ouest, dans la mesure où on peut se rétablir après avoir été victime de viol et de pillage. Tous les éléments nécessaires sont là, y compris l'enthousiasme, l'esprit d'initiative qui a favorisé la mise en valeur de l'économie de l'Ouest, qui a pu ainsi affronter de violentes tempêtes au long des années.

Un rapport récent du Conference Board du Canada révèle que, après trois années de production restreinte, l'économie albertaine est sur le point de connaître une croissance renouvelée en 1985. D'après le rapport, on prévoit que la production augmentera de 2.1 p. 100. Il signale aussi que les travaux de prospection et d'exploitation du pétrole et du gaz augmenteront cette année. Même le domaine perturbé de la fabrication ainsi que le secteur commercial et financier commencent à manifester des signes de rétablissement et d'autres progrès sont prévus en 1985.

Faisant remarquer que la Colombie-Britannique avait subi une récession extrêmement grave en 1982, le rapport du Conference Board signale que, l'an dernier, les services ont commencé à s'améliorer et que la production houillère s'est accrue. En 1985, la province située le plus à l'ouest est censé connaître une croissance plus vigoureuse, car toutes les principales industries commenceront enfin à progresser. L'Ouest est en plein rétablissement. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui favorisera

une reprise vigoureuse et une nouvelle croissance précédées d'investissements accrus misant sur l'avenir de l'Ouest.

La Banque Commerciale du Canada a joué un rôle important en appuyant depuis son établissement le développement économique de l'Ouest. Grâce à l'aide réunie par la ministre, la banque continuera à jouer son rôle influent dans le développement et la croissance. Parce qu'il importe que la Chambre connaisse les gestes du gouvernement et leur justification, j'apprécie la rapidité avec laquelle les détails ont été fournis. Il est important également, pour les Canadiens et pour les hommes d'affaires, de reconnaître que la situation est un incident isolé, résultant de circonstances très particulières. La situation ne menace pas l'intégrité de notre système bancaire bien que, si on ne s'y attaquait pas maintenant, elle pourrait avoir un rôle perturbateur dans la relance économique et le développement futur de l'économie de l'Ouest. En prenant des mesures rapidement, les gouvernements et le secteur privé aident à maintenir la confiance des entreprises qui ont souscrit des prêts à la Banque Commerciale du Canada et, en fait, des autres petites et moyennes entreprises de l'Ouest.

Il est important également de noter que l'accord n'empêchera pas la banque de respecter ses obligations vis-à-vis de ses créanciers. Les fonds ne seront pas remboursés tant que la banque ne sera pas redevenue rentable. Nous estimons que l'argent fourni permettra à la BCC de conserver des assises solides. La confiance du gouvernement fédéral dans l'avenir de la banque est évidente. Nous avons bon espoir que l'argent du contribuable sera remboursé et que les efforts déployés amélioreront la stabilité économique d'une importante région et d'un important secteur de notre économie.

• (1710)

Notre gouvernement ne jette pas l'argent par les fenêtres, monsieur le Président. Il appuie le développement régional pour garantir l'investissement et la croissance future. Je suis convaincu que les mesures présentées à la Chambre représentent un bon investissement. Non seulement cet investissement protègera une institution financière importante et les entreprises qui en dépendent, mais encore il sera payant, à l'avenir, pour les gens de l'Ouest et les Canadiens en général.

Bien que les fonds qu'avancent les différents membres du groupe d'aide ne portent pas intérêt, l'accord conclu entre les différents membres et la Banque Commerciale du Canada prévoit l'émission de droits d'achat qui donneront à leur détenteur le droit d'acheter des actions ordinaires de la BCC. L'accord a été rédigé de telle façon que nous n'exercerons pas ces droits d'achat tant que la banque n'aura pas recouvré sa santé financière et qu'elle ne sera pas de nouveau rentable.

J'estime que la réponse rapide et la bonne volonté des deux gouvernements provinciaux, du secteur privé, de la SADC et de la Chambre témoignent d'une remarquable collaboration. C'est aussi une indication de la nécessité d'agir sérieusement.

J'appuie sans réserve la décision du gouvernement. C'est une proposition particulièrement importante, étant donné les problèmes économiques qui touchent les deux provinces les plus à l'ouest et la nécessité d'appuyer leur développement économique, déjà amorcé, et de garantir leur avenir.

M. Gauthier: Monsieur le Président, il n'y a rien de tel qu'un converti pour parler de façon réellement convaincante. Je suis stupéfait que le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) ait la mémoire aussi courte. Lorsque l'ancien gouvernement a présenté sa mesure législative pour venir en aide à Chrysler, qui connaissait alors des difficultés financières, nous avons entendu bien des députés conservateurs nous dire combien les libéraux étaient condamnables.

Le député nous dit maintenant que cette banque a de l'avenir dans l'Ouest. Il prétend que c'est un établissement régional important. J'en conviens. Je crois qu'il a raison, en fait. Mais ne se rend-il pas compte que l'inspecteur général a dit à la Banque Commerciale du Canada, il y a quelque mois, qu'elle devait diversifier ses opérations? Il a prétendu qu'elle l'avait fait déjà. Elle n'y est pas allée de main-morte en acquérant pour 90 millions de dollars de derricks en Californie. Y a-t-il un programme énergétique national en Californie? Non, monsieur le Président. Comment se fait-il qu'elle n'arrive pas à faire de bonnes affaires là-bas? Le député parle de viols et de pillages au Canada. Ne devrait-il pas être un peu plus conséquent dans ses affirmations?

On nous a accusés, dans l'est du Canada, de ne pas comprendre qu'un problème qui se pose au Canada est un problème qui nous concerne tous, que si le gouvernement n'avait pas aidé Chrysler grâce aux deniers publics, cette société ne serait pas où elle en est aujourd'hui. Or, la Domtar en demande autant du gouvernement, mais en vain. Le député pourrait-il me dire comment fait le gouvernement pour justifier cette politique et comment des convertis peuvent être aussi convaincants? Pourrait-il nous dire comment il fait pour concilier sa position avec la dernière mesure que vient de prendre son gouvernement?

M. Edwards: Monsieur le Président, je ne sais pas au juste par où commencer. Je suppose que je pourrais toujours prétexter que je suis un nouveau venu et m'en laver les mains, mais . . .

Mme Copps: Cela n'a pas changé.

M. Edwards: J'ai droit à des qualificatifs extrêmement acerbes, monsieur le Président. J'ai fait ma part, j'ai acheté une Chrysler. Je me demande si la députée serait disposée à défendre le renflouement de la société Maislin? Cette affaire n'était pas très catholique, à mon avis. Pour en revenir au fait, une banque est toujours une banque.

Des voix: Un conservateur est toujours un conservateur.

M. Edwards: Ainsi soit-il.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Je suis vraiment abasourdi. Voilà un groupe de conservateurs qui disent constamment que le gouvernement doit sortir du secteur privé et qu'il n'a pas à se mêler de l'exploitation des entreprises. Pourtant, sitôt que l'un de leurs amis, une banque, éprouve des difficultés, ils s'empressent de lui offrir l'argent du contribuable sous forme de prêts sans intérêt.

Comment le député concilie-t-il cette décision et l'idéologie que les conservateurs défendent avec vigueur dans tout le pays? N'est-il pas temps pour nous de prendre pied dans le système bancaire, de faire l'acquisition de la banque et de l'administrer en tant que banque canadienne?

M. Edwards: On a parlé de cinéma tout à l'heure; le titre du film est *Ordinary People*.

M. Rodriguez: Ce n'est pas une réponse.

M. Riis: Monsieur le Président, le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) vient d'une région du pays qui éprouve d'énormes difficultés économiques. Bon nombre d'entreprises de sa localité auraient fait faillite et d'autres, dans des secteurs essentiels, risquent d'en faire autant. Pourtant, elles ne bénéficient pas d'un renflouement. Les petites et moyennes entreprises doivent se débrouiller toutes seules. Comment le député peut-il intervenir aujourd'hui pour souscrire à ce renflouement d'une banque? On ne renfloue pas les petites entreprises, mais on renfloue les banques. Comment le député peut-il expliquer cela à ses électeurs?

M. Edwards: Monsieur le Président, je croyais avoir répondu à cette question en faisant allusion au film *Ordinary People*. Comme la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) l'a si bien dit, nous essayons de protéger les déposants et les emprunteurs de cette banque de toutes les façons possibles.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je voudrais que le député nous définisse ce qu'on entend par libre entreprise. Nos vis-à-vis parlent sans cesse de la libre entreprise et de mettre un terme à toute intervention gouvernementale dans le secteur privé. Ils semblent maintenant avoir changé leur fusil d'épaule au sujet de cette question. Le député pourrait-il nous donner une définition succincte de ce qu'on entend par un régime de libre entreprise?

M. Edwards: Monsieur le Président, probablement que la meilleure façon de définir la libre entreprise, c'est de dire que c'est le contraire de ce qu'on connaît maintenant sous le nom de libéralisme au Canada.

M. Deans: Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce sujet, mais je sais que le député reconnaît qu'il s'agit là d'une banque plutôt unique, car en un sens elle ne fait pas affaire avec des gens ordinaires comme les autres banques le font. Ce n'est pas le genre d'établissement où vous passez pour encaisser votre chèque, déposer $10 et examiner votre carnet d'épargnes pour voir où vous en êtes. Même dans ce cas, les gens ordinaires qui ont des dépôts de moins de $60,000 auraient été complètement couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada, comme tous les autres gens. Les actionnaires ne recevront rien pour la majeure partie des dix prochaines années et peut-être même plus. La valeur de leurs actions est tombée de plus de $20 à pratiquement rien pour le moment. Elles ne sont pas négociables.

• (1720)

Ce sont en fait les autres banques qui ont des dépôts de 150 millions à la Banque Commerciale du Canada qui profiteront le plus de la consolidation. Le député ne trouve-t-il pas raisonnable d'en conclure que ce ne sont pas les citoyens ordinaires qui ont été protégés et que le gouvernement a renfloué les banques sur l'ordre de cette banque.

M. Edwards: Monsieur le Président, ce sont les petites entreprises qui avaient emprunté de l'argent à la Banque Commerciale du Canada et leurs familles ainsi que les citoyens ordinaires qui dépendent d'elles qui ont été protégés. Comme l'a dit le ministre, on voulait protéger d'abord les déposants, puis les emprunteurs et enfin les actionnaires.

Mme Copps: Monsieur le Président, le député a fait des déclarations spécieuses sur le bon travail que fait le gouvernement en renflouant la Banque Commerciale du Canada. Le député sait sans doute que d'après le rapport annuel de 1984 de la Banque Commerciale du Canada, la perte de 22c. par action ordinaire est imputable notamment aux taux d'intérêts élevés.

Pourrait-il nous dire ce que le gouvernement fait pour réduire l'écart révoltant entre le coût des emprunts et le rendement des placements? Que fait le gouvernement à ce sujet?

M. Edwards: Monsieur le Président, je crois que le ministre des Finances (M. Wilson) a répondu aujourd'hui à cette question. La chute des taux d'intérêt commence à restreindre cet écart malheureusement prononcé.

Le président suppléant (M. Charest): Reprise du débat.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi dire quelques mots au sujet de ce projet de loi spécial sur la «grosse banque de Barbara», car je trouve cette mesure assez exceptionnelle.

Ce projet de loi m'incite à me demander, et il en va de même pour un grand nombre de mes électeurs de Saskatchewan et naturellement pour beaucoup d'Albertains, s'il n'y a pas deux poids deux mesures dans la façon dont on traite les épargnants de la Banque Commerciale du Canada et ceux de Pioneer Trust. A ce sujet, voici ce qu'a déclaré hier la ministre elle-même d'après le *Citizen* d'Ottawa:

> Cependant, M^me^ McDougall a déclaré aux Communes que l'avenir du système bancaire et le sort des actionnaires de la Banque Commerciale du Canada n'étaient pas du tout ce qui avait incité le gouvernement à approuver le plan de sauvetage.
>
> «Nous n'avons pas décidé de sauver la banque . . . nous avons décidé de sauver ses emprunteurs et les épargnants» a-t-elle dit.

Naturellement, elle est d'accord. Le but principal était de sauver les épargnants et les emprunteurs qui étaient clients de la Banque Commerciale du Canada.

Seulement voilà, si le Parlement peut prendre une telle mesure en faveur des clients de la Banque Commerciale du Canada, pourquoi ne peut-il pas faire la même chose pour les clients de Pioneer Trust? J'ai pu me rendre compte, en discutant avec des députés d'en face, que beaucoup étaient d'accord avec moi. Puisque nous avons établi ce genre de précédent, le Parlement doit trouver une façon de faire en sorte que les Canadiens ordinaires de l'Alberta et de la Saskatchewan ne soient pas victimes de discrimination. J'aimerais bien que les députés du parti conservateur manifestent un peu leur appui, car je suis sûr que la plupart d'entre eux partagent mon avis.

Permettez-moi d'expliquer ce que je veux dire. Aujourd'hui, pendant la période des questions, j'ai dit que j'avais en main une lettre d'un agriculteur de la Saskatchewan. Il m'a autorisé à utiliser son nom. Il s'appelle R. S. Schwartz et habite à Englefeld, en Saskatchewan. Voici la lettre qu'il a écrite:

J'ai dû arrêter de travailler dans mon exploitation agricole pour permettre à mes fils de me remplacer complètement, et j'ai placé le produit de la vente de mon blé dans des certificats garantis à versements invariables chez Pioneer Trust pour six et sept ans, de façon à avoir un revenu mensuel en attendant de toucher ma pension de vieillesse.

Les deux documents que j'ai signés de bonne foi chez Pioneer Trust pour obtenir ces certificats portent le sceau de la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui garantissait mes dépôts. On n'y dit nulle part que la garantie est valable seulement cinq ans.

Mon ami de Hamilton affirme que les gens sont assurés jusqu'à concurrence de $60,000 et que nous le savons tous. Ce n'est pas le cas pour certaines sortes d'investissements. Voici la suite de la lettre:

Jusqu'à présent, personne ne m'a écrit au sujet des sommes que j'ai placées chez Pioneer Trust. Je n'ai entendu parler de l'affaire que par les médias, qui semblaient convaincus que les dépôts ne dépassant pas $60,000 étaient assurés et seraient remboursés intégralement.

Par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Il dit encore:

Le 1er mars, j'ai demandé au bureau de Saskatoon de la SADC (maintenant la Banque de Colombie-Britannique), le paiement de mon argent et j'ai appris que mes polices n'étaient pas assurées. J'ai reçu une formule de demande d'indemnité que j'ai remplie et renvoyée avec des photocopies de mes certificats à Touche Ross Co., à Regina. Je n'ai encore reçu aucune réponse.

A titre de renseignement, Pioneer Management (une succursale de Pioneer Trust) a organisé à Englefeld, le 12 mars, un souper au cours duquel elle a assuré aux gens que sa situation financière était bonne et qu'elle prenait de l'expansion. Je n'ai pas été invité!

Si c'est vrai, j'estime qu'il aurait fallu l'obliger à assumer les responsabilités financières de Pioneer Trust.

Je vous exhorte à demander que la Société d'assurance-dépôts du Canada le fasse ou qu'elle honore son assurance garantie, malgré la limite de cinq ans, pour laquelle je n'ai jamais signé.

Veuillez agréer, l'assurance de mes sentiments les meilleurs
R. S. Schwartz

J'ai eu l'occasion de lui parler au téléphone hier. Il m'a dit que lorsqu'il avait demandé ces deux certificats—l'un de six ans et l'autre de sept ans—ils avaient reçu l'estampille habituelle de la Société d'assurance-dépôts du Canada indiquant qu'il serait entièrement assuré. Pioneer Trust ne lui a jamais dit qu'il ne serait pas assuré. Il a investi moins de $60,000.

Je crois qu'il a vendu son blé et, comme vous le savez, les agriculteurs n'ont pas de caisse de retraite d'entreprise. Les petits commerçants et les petits industriels n'en ont pas non plus. Par conséquent, ils doivent vendre leur entreprise ou leur exploitation agricole et placer cet argent dans un REER ou une rente d'étalement du revenu, de façon à se constituer une pension. On a dit à cette personne que tel serait le cas.

Je crois la ministre lorsqu'elle dit qu'elle songe avant tout aux dépositaires et aux investisseurs qui ont placé leur argent à la Banque Commerciale du Canada. A l'entendre, le gouvernement doit venir en aide aux Canadiens moyens et faire quelque chose pour eux. D'après ce qu'on m'a dit, l'actif de la Banque Comerciale du Canada comprend des sommes provenant du Fonds de pension des enseignants du Manitoba.

Si nous adoptons une loi pour eux, pourquoi ne pas faire la même chose pour l'agriculteur retraité de la Saskatchewan ou l'homme d'affaires de l'Alberta qui ont placé toutes leurs économies dans la société Pioneer Trust?

J'aimerais parler encore de gens qui placent de l'argent dans Pioneer Trust. La ville de Regina y a investi un million de dollars.

Une voix: Parlez-nous des veuves et des orphelins.

M. Nystrom: Il n'y a pas là de quoi rigoler, monsieur le Président. La ville de Regina a placé un million de dollars dans Pioneer Trust. La Saskatchewan, que dirige un gouvernement conservateur, y a placé 4 millions. Beaucoup de conseils scolaires ont confié de l'argent à Pioneer Trust. Nombreux sont les agriculteurs à y avoir placé leur argent. J'ai déjà cité un exemple, mais j'ai reçu un second appel d'un agriculteur de ma circonscription dont je pourrais parler si j'en avais le temps.

Pioneer Trust compte parmi ses clients des architectes et des entrepreneurs. Sask Sports subventionne les loisirs et la culture dans notre province. Le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) connaît fort bien cette organisation. Elle aussi a des fonds à Pioneer Trust. L'hôpital que dirigent des religieuses dans la ville d'Estevan est un autre déposant de Pioneer Trust. Ce sont là des gens et des organismes qui ont investi dans Pioneer Trust. Évidemment, ils ont été bien embêtés par l'effondrement de la société, mais il le sont encore plus maintenant qu'ils voient le gouvernement appliquer deux poids deux mesures en renflouant une banque, mais non pas les déposants de Pioneer Trust.

A Melville, dans ma circonscription, il y a un représentant élu qui, à ce qu'on me dit, y a déposé plus de $60,000 pour moins de cinq ans. Il sait qu'il récupérera au moins $60,000. Il m'a dit au téléphone hier que la Société d'assurance-dépôts du Canada ne lui a pas donné signe de vie. D'après lui, d'autres personnes, qui récupéront elles aussi $60,000, n'en ont pas entendu parler non plus. Évidemment, elles ne sont pas assurées pour les montants dépassant $60,000. Tout dépôt excédant $60,000 n'est pas assuré. Ce qui a mis notre homme en colère, c'est qu'il nous voit venir au secours de la Banque Commerciale du Canada et de ses clients. Il voit qu'on les appelle des citoyens ordinaires; il voit que leurs avoirs sont précieux aux yeux du Parlement et il se dit: «Et les miens dans tout cela?» Ce sont les paroles d'un élu municipal de Melville, une ville importante de ma circonscription.

• (1730)

La Pioneer Trust n'a pas prévenu beaucoup de ses clients que leur épargne ne serait peut-être pas assurée au bout de cinq ans. Hier, j'ai voulu tenter une expérience ici même à Ottawa. J'ai envoyé une de mes collaboratrices au bureau de la Canada Permanent Trust, rue Metcalfe. Cette personne, Michèle Charbonneau, a cherché à se renseigner sur les rentes, les obligations, les certificats et autres choses du genre. Elle a demandé à la préposée si ses dépôts seraient assurés pour plus de cinq ans, à supposer qu'elle veuille placer sont argent pendant six ou sept ans. La préposée lui a répondu qu'il n'y avait aucun problème. Mlle Charbonneau a alors exhibé la brochure publiée par la SADC indiquant qu'il existe une limite de protection de cinq ans pour certains types d'investissement. La préposée a dit que cela n'était peut-être pas vrai. Ayant été se renseigner auprès de son patron, elle revint quelques minutes plus tard, toute rouge, très embarrassée, en disant: «C'est vrai. La protection ne dépasse pas cinq ans».

Je me demande combien de sociétés de fiducie canadiennes ignorent que les règlements de la SADC les obligent à prévenir leurs clients que leur dépôt n'est peut-être assuré que pour cinq ans. C'est à cause de cela que je fais appel au ministre. Elle a répété de nouveau à la Chambre aujourd'hui que la Pioneer Trust n'était pas viable, que la compagnie avait elle-même décidé de fermer ses portes, qu'il n'y avait eu aucune offre de

garantie financière ou autre venant de particuliers ou du gouvernement de la province. Je ne demande pas qu'on fasse l'aumône aux entreprises. Je m'inquiète du petit épargnant. Voici ce que la ministre a dit à la Chambre mardi passé:

> Monsieur le Président, je dirai au député qu'à l'instar de la Pioneer Trust, de nombreuses institutions financières, y compris la Banque Commerciale du Canada, comptent parmi leurs déposants et leurs emprunteurs des conseils municipaux, des hôpitaux et de simples citoyens. Je lui dirai également que c'est la direction de la Pioneer Trust qui a elle-même décidé de fermer ses portes après avoir perdu beaucoup de temps à chercher vainement des capitaux.

Elle a repris ensuite les mêmes arguments.

J'ai ici une lettre de plusieurs pages qu'elle a envoyée à mon collègue, le député de Regina-Est (M. de Jong), pour lui expliquer la situation. Le ministre a peut-être raison de dire que la Pioneer Trust n'était pas rentable et qu'elle a dû fermer ses portes, que le gouvernement de la province a refusé de l'aider financièrement et que l'entreprise privée n'est pas venue à son secours non plus. Cela ne résout toujours pas le problème pour mon agriculteur d'Englefeld, monsieur le Président, ou le conseiller élu de la ville de Melville et bien d'autres personnes qui ont investi dans Pioneer Trust. Nous devons trouver une solution à leur problème. C'est ce que je voulais faire valoir. Si nous adoptons ce projet de loi et décidons de sauver la Banque Commerciale du Canada, si nous voulons aider certains déposants et certains investisseurs dans une organisation financière comme une banque, pourquoi ne pas le faire aussi pour une société de fiducie?

Je n'ai pas pu m'empêcher de relever une expression dans les remarques d'introduction de la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall). Elle essaie de faire du mieux possible, je pense, mais elle a déclaré que nous devions sauver la banque parce qu'il fallait avoir confiance dans le système financier. Ce sont les termes qu'elle a employés. A mes yeux, le système financier ne s'applique pas simplement aux banques, mais également aux sociétés de fiducie. Elle me fait signe que oui de la tête. Si elle convient que nous ne devons pas seulement faire confiance aux banques, pour les questions financières au Canada, pourquoi ne pas proposer un autre projet de loi, comme nous l'avons fait à la hâte pour celui-ci au sujet de cette banque, pour permettre au gouvernement fédéral d'offrir une aide aux déposants et aux investisseurs de Pioneer Trust?

Si tout le monde s'entend à dire qu'il y a une injustice et que le système financier ne se limite pas aux banques, mais qu'il englobe les sociétés de fiducie, nous devrions peut-être renvoyer ce projet de loi aux rédacteurs pendant quelques heures ou quelques jours en vue de résoudre également ce problème.

La ministre a également déclaré—et je suis absolument d'accord avec elle sur ce point—qu'elle voulait rendre le système sûr pour les déposants. C'est bien entendu notre objectif, mais nous ne l'avons pas fait pour Pioneer Trust. Si nous voulons rendre le régime bancaire sûr pour les déposants, faisons la même chose pour les sociétés de fiducie.

J'ai sous la main la brochure de la SADC, où figure son règlement. Il y est stipulé par exemple que dans certains cas, on peut obtenir une garantie de cinq ans. C'est indiqué dans les brochures qui sont distribuées. Certaines sociétés de fiducie passent manifestement outre au règlement avec leurs clients.

Je le répète—le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) vient de se lever et le député d'Assiniboia (M. Gustafson) est ici—nous connaissons bien le problème. Nous savons que pour bon nombre d'agriculteurs, leur exploitation agricole constitue leurs épargnes de toute une vie. Ils placent leurs économies dans une société de fiducie ou dans une banque et c'est tout ce qu'ils ont. Que reste-t-il à cet homme d'Englefeld si le Parlement ne lui vient pas en aide? Pioneer Trust l'a laissé tomber. A mon avis, ce n'est pas la SADC. Il faudrait peut-être également modifier la loi concernant cette corporation. Nous y penserons à l'avenir. A mon avis, le Parlement doit intervenir.

[*Français*]

Monsieur le Président, cet après-midi nous avons un projet de loi qui est vraiment le bien-être social pour la Banque Commerciale du Canada, alors que nous avons besoin d'aide pour les Canadiens ordinaires. Je viens de rencontrer cinq fermiers de l'Ontario, il y a 45 ou 60 minutes, ici, et l'un d'entre eux m'a dit que dans son voisinage, sur une route de deux milles et demi où vivent peut-être huit ou neuf fermiers, toutes les fermes, sauf une, sont maintenant à vendre, parce que les agriculteurs ont maintenant beaucoup de problèmes financiers. Il existe beaucoup de problèmes financiers pour les agriculteurs, pour les pêcheurs, pour les petites et moyennes entreprises; de plus, les Canadiens doivent aussi contracter des prêts à un taux d'intérêt raisonnable. Et si nous pouvons faire quelque chose pour la Banque Commerciale du Canada, monsieur le Président, nous pourrions faire quelque chose aussi pour les Canadiens ordinaires.

[*Traduction*]

M. Deans: Monsieur le Président, je serai bref puisque mon collègue a pratiquement fait le tour de la question. Je pense que mon collègue reconnaît, tout comme le ministre, j'en suis sûr, que les différentes lois portant sur les sociétés de fiducie et sur les banques créent un système de deux poids deux mesures, qui protège seulement certaines personnes. Nous nous retrouvons ainsi avec un véritable fouillis de règlements dans lequel personne n'est capable de trouver la bonne solution aux problèmes dans un moment comme celui-ci. Mon collègue compare Pioneer Trust et la Banque Commerciale du Canada. Si ces épargnants avaient placé leur argent à la Banque Commerciale, ils auraient été protégés, mais ils ne le sont pas parce qu'ils étaient clients de Pioneer Trust. Ce n'est pas un cas unique.

Nous demandons que la loi soit modifiée. En fin de compte, après avoir étudié tous les aspects de la quasi-faillite de cette banque et les avoir comparés aux conditions imposées aux clients de Pioneer Trust, nous pensons qu'il faut faire deux choses. Tout d'abord, il importe de prendre de toute urgence des mesures pour assurer le même degré de protection à tout le monde. Deuxièmement, il faut réécrire la loi de manière qu'elle soit juste et équitable dans toutes les circonstances. J'espère que c'est l'objectif que nous nous fixons aujourd'hui.

• (1740)

M. Nystrom: Monsieur le Président, nous devrions peut-être, en effet, récrire la loi. Selon moi, il faut le faire. Nous faisons face à une situation d'urgence; il faut redresser les torts qui ont été infligés à de très nombreuses personnes ordinaires qui ont investi toutes leurs économies dans la société Pioneer Trust. Il se peut que ce ne soit pas la dernière société de fiducie à faire faillite. Cela s'est déjà produit. Il y a là de nombreuses victimes innocentes qui jugent que le Parlement fédéral et le gouvernement fédéral devraient couvrir une certaine partie de leurs pertes, car la société Pioneer Trust ne leur a pas dit que leurs économies n'étaient pas assurées.

M. Deans: On les a trompés; on leur a presque menti.

M. Nystrom: On leur a presque menti; on les a trompés. C'est peut-être par inadvertance, mais c'est bien ce qui c'est passé.

J'ai parlé de la lettre de M. Schwartz, d'Englefeld, car il m'a dit au téléphone que la demande pour les deux cerfiticats portait le timbre de la Société d'assurance-dépôts du Canada indiquant que ces certificats seraient assurés. Si c'est le cas, il s'agit là alors de quelque chose de vraiment trompeur et le Parlement devrait intervenir.

Si la ministre a peur de poursuites en justice, je crains fort qu'en décidant d'aider les déposants et les investisseurs de la Banque Commerciale du Canada, elle s'expose à des poursuites en justice. Je l'encourage à apporter rapidement une aide spéciale tout à fait justifiée à ces victimes innocentes du système.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord signaler que si cette question est mise aux voix, nous, de l'opposition officielle, voteront probablement en faveur du projet de loi. Cependant, cela ne signifie en rien que nous approuvons la façon dont le gouvernement a résolu le problème qui se posait dans le cas de la Banque Commerciale du Canada. Cela ne veut pas dire que nous jugeons que le gouvernement, le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) ont bien assumé leurs responsabilités à cet égard. Il leur reste encore bien des choses à expliquer.

Après tout, il est de notoriété publique que dès le 14 septembre, l'inspecteur général des banques a averti clairement la ministre des problèmes que cette banque éprouvait déjà et des problèmes qui surgiraient si rien n'était fait.

Si nous acceptons d'adopter ce projet de loi en deuxième lecture, ce n'est pas parce que nous pensons que le gouvernement a pris les meilleurs moyens possibles pour remédier à la situation dans le cas de la Banque Commerciale du Canada. Nous sommes disposés à appuyer ce projet de loi parce que nous croyons qu'il devrait faire l'objet d'une étude approfondie en comité plénier. Ce n'est que s'il est approuvé en principe, en étant lu pour la deuxième fois, que le projet de loi peut être renvoyé au comité plénier, et c'est en comité plénier que nous pouvons poser des questions au ministre, lui demander comment il se fait que la situation s'est dégradée au point où il a fallu renflouer la Banque Commerciale du Canada et comment le gouvernement a assumé ou plutôt négligé d'assumer ses responsabilités dans cette importante affaire.

Si le projet de loi est mis aux voix en deuxième lecture, nous appuierons probablement son renvoi au comité plénier et, donc, son adoption, puisque c'est là la seule façon de le faire renvoyer au comité plénier. S'il y a mise aux voix, nous appuierons le projet de loi pour une autre raison, à savoir parce que nous estimons que le gouvernement a un rôle légitime à jouer pour aider le secteur privé à se développer et à progresser. En toute franchise, sans ce genre de participation, il n'y aurait aujourd'hui de secteur privé ni au Canada, ni aux États-Unis, ni ailleurs dans l'hémisphère occidental. N'eût été le secours du gouvernement, le secteur privé se serait complètement effondré au cours de la grande dépression des années 30 et il aurait couru de grands risques au cours des autres dépressions qui sont survenues depuis.

Cet engagement du gouvernement à l'appui du secteur privé pourrait parfois se traduire par le renforcement et l'expansion d'une entreprise déjà forte, comme c'est le cas, à notre avis, de la société Domtar, à Windsor, au Québec. A sa honte et à son détriment, du moins jusqu'à maintenant, le gouvernement a refusé de réagir comme il le faut dans cette affaire. Dans d'autres cas, le gouvernement pourrait aider des entreprises privées en difficulté à se restructurer, à se moderniser, à devenir plus concurrentielles et donc rentables, comme cela a été le cas pour la société Chrysler, tant aux États-Unis qu'au Canada. En fait, si nous n'étions pas venus au secours de Chrysler au Canada, la société-mère se serait effondrée. Sans l'aide du gouvernement canadien, elle n'aurait pas eu droit à l'aide approuvée par le Congrès américain parce que la loi américaine prévoyait la participation de tiers. Cela n'était pas possible sans l'intervention du Canada.

Parfois, l'appui que le gouvernement accorde au secteur privé en aidant une entreprise en difficulté porte fruits, comme cela a été le cas pour Chrysler. Il y a d'autres cas où cela ne donne malheureusement pas de résultat. Il faut cependant reconnaître volontiers qu'il y a des risques à courir. Le gouvernement est certes disposé à courir un risque dans le cas de la Banque Commerciale du Canada. Les jeux ne sont pas encore faits. Beaucoup espèrent que ce renflouage—il faut appeler les choses par leur nom—réussira, mais nous ne savons pas de façon certaine ce qui va arriver. Le gouvernement doit parfois courir un risque. Parfois cela finit bien, mais parfois aussi cela finit mal. Il faut cependant reconnaître qu'il est des cas où le gouvernement a parfaitement raison d'intervenir pour collaborer avec une entreprises ou l'aider à survivre, pas seulement dans l'intérêt de l'entreprise mais aussi dans l'intérêt de ses employés et de la localité qui en dépend. Ce principe de base peut s'appliquer à une institution financière. Le gouvernement soutient qu'il est en l'occurence justifié d'intervenir pour sauver une institution financière.

Si nous nous prononçons en faveur de la présente mesure à l'étape de la deuxième lecture, c'est parce que nous croyons au principe que j'ai énoncé, parce que le gouvernement est justifié d'intervenir pour venir au secours du secteur privé. Nous rejetons cependant l'hypocrisie du parti conservateur qui applique deux mesures maintenant qu'il est au pouvoir.

Avant le 4 septembre, les députés conservateurs ont passé des mois et des années à dire que ce principe de base était faux et que les libéraux avaient tort de voler au secours de certaines entreprises, de leurs employés et des localités qui en dépendaient. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils découvrent soudain que ce principe n'est pas si mauvais après tout, du moins lorsqu'il s'agit de rescaper une banque. Notons bien ce que font les conservateurs dans ce cas-ci. Ils font preuve encore une fois d'hypocrisie et appliquent deux mesures. Il y a peut-être de bonnes raisons d'appuyer la proposition à l'étude, mais il faut reconnaître qu'en la présentant, le gouvernement conservateur se trouve à admettre que toutes les critiques qu'il a opposées à des efforts similaires de la part du gouvernement libéral dans les années passées étaient injustifiées et sans fondement. Nous ne manquerons pas de rappeler au gouvernement qu'il a renfloué la Banque Commerciale du Canada, quand se présenteront d'autres situations où nous estimons qu'une intervention s'impose et qu'il conviendrait que le gouvernement fédéral soutienne le secteur privé. Je pense notamment au cas de Domtar.

• (1750)

En terminant, tout en appuyant ce projet de loi qui en est à la deuxième lecture, je tiens à avertir le gouvernement que nous ne lui donnons pas carte blanche pour qu'il aille puiser dans n'importe quels programme ou activité pour trouver l'argent nécessaire au renflouement de cette banque. Nous tenons à un bon nombre de programmes et d'activités qui sont très utiles aux Canadiens. Je crains que le gouvernement ne puise ces fonds dans les crédits de programmes utiles, ce qui nuira aux intérêts des Canadiens et de leurs familles. Nous allons le surveiller de près afin qu'il ne le fasse pas.

Le gouvernement s'est porté rapidement et généreusement au secours de la Banque Commerciale du Canada. Il prétend qu'il a de bonnes raisons d'agir ainsi et qu'il le fait dans l'intérêt général. Peut-être, mais il y a beaucoup d'autres domaines où il pourrait intervenir légitimement afin de soutenir des entreprises particulières. Des milliers d'agriculteurs canadiens éprouvent de graves difficultés financières sans que le gouvernement ait l'intention de leur venir en aide aussi rapidement, non plus qu'il ne compte secourir les milliers de petits entrepreneurs qui en auraient besoin d'un bout à l'autre du Canada. Il faut qu'on le sache et qu'on prenne également conscience du fait que non seulement le gouvernement vient de reconnaître la validité du principe selon lequel nous, les libéraux, approuvons l'aide que le gouvernement accorde au secteur privé, mais encore qu'il s'est montré hypocrite par le passé en rejetant ce principe, alors qu'il l'invoque tout à coup lorsqu'il s'agit de renflouer cette intéressante petite banque, la Banque Commerciale du Canada.

Cela étant, je tiens à répéter qu'il y a des raisons pour lesquelles, s'il y avait un vote, nous pourrions adopter ce projet de loi en deuxième lecture. Cependant, j'espère que le gouvernement et, assurément, les Canadiens retiendront ce que j'ai dit à propos de la leçon que donne au gouvernement et à chacun de nous la crise qui secoue la Banque Commerciale du Canada.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations? Le débat se poursuit.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques observations.

M. Hnatyshyn: Très peu.

M. Rodriguez: Elles seront très brèves, claires et précises car je crois que c'est la minute de vérité pour le gouvernement conservateur.

Avec le projet de loi qui a été présenté cet après-midi on n'assiste pas au renflouement d'une banque, mais à une opération de camouflage destinée à dissimuler l'incapacité et l'incompétence du gouvernement. Cette banque qui est constituée en vertu d'une charte fédérale est régie par une loi fédérale, la loi sur les banques. Nous avons même un croquemitaine, l'inspecteur général des banques.

M. Nystrom: Barbara, un croquemitaine?

M. Rodriguez: Non, non. Le gouvernement savait depuis septembre que la banque avait des ennuis. En principe, nous les socialistes n'avons rien contre la propriété publique. Je crois cependant que nous avons un gouvernement bidon. Les députés ministériels ne cessent de nous dire au sujet de Canadair, de Havilland, Air Canada et le CN que le secteur public ne peut pas gérer une entreprise efficacement et qu'aucune de celle qu'il dirige n'est rentable. Que sont obligés de faire ces partisans de la libre entreprise et du libre échange? En cette fin d'après-midi d'un jeudi pluvieux à Ottawa, ils présentent un projet de loi en catimini en réussissant à duper les libéraux, ce qui n'est pas difficile à faire, et le gouvernement le sait.

Il me semble que si nous devons avancer 60 millions de dollars, sans intérêt, il n'est que juste que nous ayons des droits à l'actif. J'ai entendu le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) dire qu'il était à la recherche d'acheteurs pour de Havilland et Canadair. Il cherche des acheteurs pour nous débarasser de ces sociétés qui d'après lui sont des fiascos, mais dans lesquelles nous avons des intérêts. Quel avoir allons-nous en retirer pour avoir renfloué cette banque? Nous ne faisons que sauver la face de la ministre.

M. Malone: Quelle face à sauver?

M. Rodriguez: Elle mérite d'être sauvée, mais vaut-elle 60 millions de dollars?

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: On pourra dire alors que c'est la face qui a lancé une banque.

La deuxième chose que j'aimerais dire c'est que, en ce moment de vérité, le gouvernement établit un nouveau principe. Ce nouveau principe, établi ici, cet après-midi, c'est l'interventionnisme; le gouvernement est prêt à intervenir sur le marché. Je suis heureux que cela devienne officiel, aujourd'hui. En fait, c'est pour que cela devienne bien officiel que je m'empresse de me rasseoir.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au député. Ne se rend-il pas compte que ce projet de loi ne serait pas adopté maintenant sans l'accord entier de son leader à la Chambre en son nom et en celui de son parti? J'espère qu'il ne dira pas que ce projet de loi a été adopté en douce. Deuxièmement, ne voit-il pas que, lorsqu'il dit que le gouvernement est un gouvernement interventionniste, il donne une mauvaise connotation au mot intervention?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, oui, nous voulions que ce projet de loi soit déposé à la Chambre et cela pour une bonne raison. Nous voulions un vote et nous voulions que les conservateurs et les libéraux votent ensemble pour ce projet de loi interventionniste.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: La question porte sur la motion suivante: M^me^ McDougall, appuyée par M. Hnatyshyn, propose que le projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque commerciale du Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M^me^ McDougall, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o^ 21)

POUR

Messieurs

Allmand	Collins (M^me^)	Gagliano
Andre	Cook	Gauthier
Belsher	Cooper	Gervais
Bernier	Copps (M^me^)	Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Bertrand (M^me^)	Corbett	
Blais	Crombie	Gray (Windsor-Ouest)
Blouin (M^me^)	Crouse	
Bouchard	Dantzer	Guilbault (Saint-Jacques)
Boudria	Darling	
Bourgault (M^me^)	Della Noce	Guilbault (Drummond)
Boyer	Dick	
Brightwell	Dingwall	Gustafson
Brisco	Ellis	Halliday
Browes (M^me^)	Epp (Provencher)	Hamelin
Cadieux		Hawkes
Charest	Fennell	Hicks
Clark (Yellowhead)	Forrestall	Hnatyshyn
	Fretz	

Messieurs

Hockin	McDermid	Ricard
Holtmann	McDougall (M^me^) (St. Paul's)	Rossi
James		Scowen
Jardine	McGrath	Sparrow (M^me^)
Jelinek	McKenzie	
Jepson	McKnight	Stackhouse
Jourdenais	Nicholson (M^lle^) (Trinity)	Taylor
Kempling		Thacker
Kilgour	Nicholson (Niagara Falls)	Tremblay (Lotbinière)
Killens (M^me^)		
Kindy	Nielsen	Tupper
King	Nowlan	Turner (Ottawa-Carleton)
Ladouceur	Nunziata	
La Salle	Oberle	Turner (Vancouver Quadra)
MacDougall (Timiskaming)	Oostrom	
	Pépin (M^me^)	Valcourt
Malone	Plamondon	Vankoughnet
Marchi	Plourde	Vincent
Martin (M^me^)	Porter	Wenman
Mazankowski	Redway	White
McCain	Reid	Winegard
McCuish	Reimer	Witer—105.

CONTRE

Messieurs

Benjamin	Jewett (M^me^)	Nystrom
Deans	Langdon	Riis
Heap	McCurdy	Rodriguez—9.

● (1810)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e^ fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES DROITS DE LA PERSONNE—LE PROGRAMME D'AIDE À LA CONTESTATION JUDICIAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le 22 mars dernier, je posais une question en Chambre au secrétaire d'État (M. McLean) concernant le programme d'aide à la contestation judiciaire et je demandais quelle était la position du gouvernement en ce qui a trait à étendre ce programme à l'article 15 de la Constitution.

On sait que le programme a été créé en 1978 pour aider financièrement les personnes qui cherchent à obtenir des tribunaux des décisions qui permettront de mieux clarifier les droits linguistiques garantis par la Constitution. On se souviendra que le programme d'aide à la contestation judiciaire inclut les articles 93 et 133 de l'Acte de 1867 et l'article 23 du Manitoba et, depuis 1982, l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, article qui traite des droits linguistiques.

Depuis 1978, il y a eu 14 causes acceptées dans le programme et une subvention totale de $580,000 a été accordée. Cette année, un transfert de fonds de $60,000 additionnels aux $200,000 qui existaient déjà a été accordé par le Conseil du Trésor portant ainsi le budget de cette année à $260,000.

On se souviendra, monsieur le Président, que j'avais d'ailleurs interrogé le premier ministre (M. Mulroney) sur ce programme il y a quelque temps et je lui rappelais que le 31 mars, c'est-à-dire dans trois jours, le programme d'aide à la contestation judiciaire se termine. Il n'y aura plus d'argent, donc plus de programme. C'est un débat d'ailleurs fort intéressant car je crois que l'anniversaire ou, si l'on veut, la date limite du 31 mars est symbolique parce que le 17, dans deux semaines, nous aurons, ici au Canada, une Charte des droits qui reconnaîtra l'article 15 qui traite des droits fondamentaux et qui, d'après moi, devrait permettre aux Canadiens de contester devant les tribunaux l'interprétation de cette Charte.

Monsieur le Président, je rappellerai à mes collègues d'en face que durant les élections le parti progressiste conservateur avait appuyé totalement le programme d'aide à la contestation judiciaire. Dans les remarques qu'ils avaient faites . . . Dans cette lettre qu'il avait envoyée à la Fédération des francophones hors Québec, le premier ministre ou, si l'on veut, le chef du parti conservateur, avait appuyé sans aucune condition le programme d'aide à la contestation judiciaire. Il avait dit que son gouvernement continuerait à appuyer et à renforcer ce programme.

Dans une question qu'on posait au ministre de la Justice (M. Crosbie) le 20 mars, on lui demandait si le gouvernement étudiait la possibilité d'élargir le programme. Devant le Comité de la justice et des questions juridiques, le 20 mars, le ministre de la Justice a dit, et je cite:

• (1820)

[*Traduction*]

Ce qu'il faut savoir, c'est si le programme d'aide à la contestation judiciaire doit porter sur autre chose que les droits linguistiques. Ces droits sont visés par les articles 133 et 23 de la Loi du Manitoba et l'article 23 de la Charte des droits. Le ministre a demandé si nous allions financer les recours en justice et les appels lorsque le gouvernement plaide une cause, et financer quelqu'un qui dans le camp opposé défend la thèse contraire. Il a demandé jusqu'où serait la limite et quel était l'avis des Canadiens à ce sujet? Qui décidera quelles causes sont acceptables et lesquelles ne le sont pas? Si nous allons financer ces recours en justice, faudrait-il accorder des fonds à un organisme indépendant?

[*Français*]

A ce moment-là, monsieur le Président, je me suis posé la question: Est-ce que le gouvernement étudie sérieusement, considère-t-il transférer le programme soit à l'Association canadienne des libertés civiles, soit peut-être à la Ligue des droits de l'homme, soit à la Fondation canadienne des droits de la personne ou peut-être même pense-t-il à transférer le programme au Barreau canadien qui, peut-être, serait intéressé à administrer ce programme essentiel, d'après moi, pour permettre l'épanouissement d'une société juste et équitable?

On nous a dit, monsieur le Président, depuis quelques mois, que certaines provinces, en particulier celles de l'Ouest, étaient un peu embarrassées par le programme parce que les citoyens de ces provinces se servaient d'un programme fédéral, recevaient de l'argent du gouvernement fédéral pour pouvoir contester devant les tribunaux certains traitements ou certaines interprétations de la Charte des droits ou des articles 133 et même 93 de l'Acte de 1867.

[*Traduction*]

Je dois dire que, pour ma part, je suis convaincu que le gouvernement devrait d'ici peu déclarer à la Chambre et aux Canadiens qu'il existe vraiment un moyen, un programme ou un système quelconque qui permette aux Canadiens de se faire aider financièrement lorsqu'ils se présentent devant les tribunaux afin d'obtenir des précisions et un interprétation de la loi.

[*Français*]

En terminant, monsieur le Président, j'aimerais tout simplement rappeler un extrait de la lettre du premier ministre à la Fédération des Francophones hors Québec, et je cite:

Nous conserverons le Programme de contestation judiciaire actuel, qui vient en aide aux particuliers et groupes cherchant à obtenir une décision des tribunaux sur des points litigieux relatifs aux droits linguistiques aux termes de la Loi constitutionnelle de 1867 et de la Charte des droits et libertés. Nous consulterons les membres des groupes minoritaires et autres personnes intéressées pour s'assurer que le programme de contestation judiciaire est à la fois bien conçu et efficace.

J'espère que le gouvernement a consulté, j'espère que le gouvernement va agir, j'espère que le gouvernement va annoncer ce soir que le 31 mars le programme ne se termine pas, mais que le 1er avril il y aura en place un programme sérieux, un programme généreux pour permettre aux minorités de pouvoir faire valoir leurs droits devant les tribunaux canadiens.

• (1825)

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, dès qu'on est 15 jours, trois semaines, sans se chicaner au Canada, immédiatement l'opposition s'empresse de trouver des situations ou des occasions pour qu'on puisse soulever des problèmes.

Monsieur le Président, l'objet du Programme de contestation judiciaire, c'est d'obtenir que les tribunaux se prononcent sur la portée exacte des droits linguistiques qui sont garantis par notre Constitution. A cette fin, le gouvernement verse une aide financière pour payer les frais judiciaires dans le cas des causes jugées importantes. Il est bien évident qu'il faut toujours que l'État, à notre avis, soit prudent chaque fois qu'on intervient dans ce secteur. Il est bien évident que lorsque le gouvernement paie des frais judiciaires pour les gens qui, occasionnellement, le poursuivent lui-même, on ne peut pas ouvrir cette porte «at large», cela n'aurait plus de sens.

Le programme a été lancé en 1978 dans le cadre des efforts qui ont été déployés par le gouvernement pour promouvoir l'unité nationale. C'est un peu surprenant de pouvoir dire que le précédent gouvernement a pu, à un certain moment, déployer des efforts pour l'unité nationale. Mais à ce moment-là, on avait utilisé des mesures, ces mesures-là, en défense, pour les droits linguistiques des minorités. Cela a été reconduit en 1979. Il ne s'appliquait au début qu'aux contestations qui étaient fondées sur les articles 93 et 133 de la Loi constitutionnelle de 1867, et également sur l'article 23 de la Loi sur le Manitoba, parce qu'il s'agissait en fait, à ce moment-là, des seules dispositions qui donnaient des garanties constitutionnelles aux langues officielles. L'article 93, de son côté, protège le droit des écoles confessionnelles et quant à l'article 133 de la

Loi constitutionnelle de 1867 et l'article 23 de la Loi sur le Manitoba, cela protège le droit à l'emploi du français et de l'anglais ici même au Parlement du Canada et dans les différentes assemblées législatives, l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée législative du Manitoba, de même que devant les tribunaux des deux instances.

[*Traduction*]

Depuis décembre 1982, quand le programme d'aide à la contestation judiciaire a été mis à jour, huit causes ont été approuvées pour recevoir une aide financière et les détails de ces causes ont déjà été fournis au député. Comme le secrétaire d'État (M. McLean) l'a déjà signalé à la Chambre, le ministère de la Justice et le Secrétariat d'État continuent à collaborer pour examiner les diverses possibilités qui s'offrent au gouvernement à l'égard du programme d'aide à la contestation judiciaire. La question de la permanence du tribunal . . .

[*Français*]

. . . et je termine en disant, monsieur le Président, que nous allons faire tous les efforts, dans les jours et les semaines qui viennent et soyez assurés que le secrétaire d'État va prendre une position de façon à ce que les droits des minorités soient respectés partout au Canada.

LES TRAVAUX PUBLICS—L'EXPROPRIATION DES TERRES À MIRABEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, le 3 mars dernier, j'adressais une question au ministre des Travaux publics (M. La Salle) concernant la proposition d'un règlement que notre gouvernement a soumis aux expropriés de Mirabel, parce que cette question touche directement toute la population de ma circonscription d'Argenteuil-Papineau.

Monsieur le Président, au lendemain de la signature du protocole d'entente intervenu, le CIAC et notre gouvernement sur le règlement de cette erreur monumentale, il m'apparaît extrêmement important que cette Chambre connaisse cette proposition globale, compte tenu des sommes astronomiques que coûte au trésor public l'entretien et la gestion de ces terres, soit près de 50 millions de dollars par année. Situé à quelque 45 minutes de Montréal, délimité par les quatre centres importants que sont Saint-Jérôme, Saint-Eustache, Sainte-Thérèse et Lachute, le riche territoire agricole de Mirabel, compris dans une zone de plus de 2,500 UTH avait façonné les gens à l'image de la prospérité.

• (1830)

C'est pourtant cette région favorisée par la nature que le progrès allait choisir pour remplacer l'agriculture. Ce progrès dont la seule évocation en arrive à magnétiser toute une population. Malheureusement, monsieur le Président, en 1969, cette décision gouvernementale venait d'un seul trait effacer ces 150 ans de tradition et ramenait toute la région de Mirabel au début de 1867 en réduisant les résidants et propriétaires au rang de locataires. La plus grande expropriation jamais faite au Canada, si l'on exclut celle des Indiens, vint bouleverser la vie de près de 10,000 personnes établies dans 12 villages ou 14 municipalités couvrant une superficie aussi grande que l'Ile Jésus. Ce n'est pas tous les jours que 97,000 acres de terre changent subitement de propriétaire.

Et le nouveau propriétaire n'était pas facile à comprendre. En 16 ans, nous l'avons vu changer de visage et de politique bien des fois. Nous avons vu défiler sept directeurs différents délégués par le gouvernement fédéral pour gérer le territoire et les habitants de la réserve de Mirabel.

Un directeur disait ne pas avoir le pouvoir de prendre des décisions. Un autre se montrait plus autoritaire. Ce que l'un permettait, l'autre le refusait. Les autorisations données par l'un n'étaient plus valides pour l'autre. Tantôt on fournissait des autorisations écrites, tantôt on se contentait de permissions verbales ou, encore une fois, c'était un silence complaisant et les avis de continuer comme avant.

Monsieur le Président, c'est dans ce climat de confusion et d'insécurité que mes commettants de Mirabel ont dû survivre en attendant que la situation se clarifie et redevienne normale. Ce n'est pas facile de vivre en attendant pendant 16 longues années.

Monsieur le Président, le grand drame de Mirabel c'est que cette région a cessé de vivre et de progresser pendant 15 ans. Durant toutes ces années, une région prospère et pleine d'avenir a été littéralement sacrifiée aux ambitions d'un gouvernement incompétent et inhumain; songez, monsieur le Président, que le déplacement de 10,000 personnes et de la désorganisation sociale surtout de 97,000 acres représentent un scénario quasi identique aux personnes déplacées en Europe lors de la dernière guerre mondiale, ou encore à la déportation des Acadiens.

En effet, les conséquences d'une telle désorganisation sociale ne se calculent pas, surtout dans une région si bien intégrée au point de vue économique et démographique.

Monsieur le Président, dans les villages agricoles québécois, la vie économique et sociale est, en grande partie, reliée aux activités agraires. Les rangs sont réservés à l'agriculture et le village concentre les services, les commerces; le village est aussi le lieu privilégié pour la retraite ou pour ceux qui ne gagnent pas directement leur vie avec l'agriculture.

Comme partout ailleurs, les villages s'étaient donné les services et les commerces qui leur convenaient. Le village de Sainte-Scholastique, à cause de sa situation géographique, était devenu, pour les autres villages, un centre agricole important: la présence de deux médecins, deux notaires, un pharmacien, quatre épiceries, trois quincailleries, un commerce pour machineries agricoles témoignent de l'importance de ce centre en 1969. La structure de ces paroisses, fondée sur les réseaux de voisinage, de parenté, d'amis, de services, d'entraide allait s'effondrer après la désorganisation qui suivit cette trop grande expropriation. On est devenu des étrangers dans son propre environnement.

On ne réparera plus les clôtures, on laissera dépérir les bâtiments, comprenant que toute intervention risque de se traduire par une hausse du coût du loyer.

Que dire des élus municipaux qui ont dû subir pendant toutes ces années l'ingérence de l'État sur les affaires municipales. Cette municipalité a péréclité et elle devra consentir à des efforts continus pour redonner à Mirabel la prospérité qu'elle croyait connaître à la suite de la construction de l'aéroport.

En 1976, 50 p. 100 ont quitté et, en 1979, une enquête démontrait que sur les 2130 familles résidant sur le territoire au moment de l'expropriation, il ne restait que 250 familles d'agriculteurs ou leurs fils et environ 250 familles de résidants ou commerçants. Partagés entre un enracinement social profond et un besoin de stabilité, les résidants et les commerçants ou leurs enfants, moins enchaînés par leur investissement que les agriculteurs, ne représentent plus que 20 p. 100 de la population résidentielle du territoire, alors que du côté des agriculteurs, les expropriés ou leurs enfants représentent 90 p. 100 de la population agricole qui cultivaient encore sur le territoire en 1979.

Un autre inventaire présenté en 1983 illustre la situation comme ceci: nombre de fermes expropriés en 1969, 858; nombre de résidences occupées en 1969, 788, et en 1983, 555; nombre de résidences détruites, 233; nombre d'étables occupées en 1969, 731, et en 1983, 455; nombre d'étables détruites, 276; nombre d'agriculteurs en 1969, 788, et en 1983, 251; nombre de commerces en 1969, 146, et en 1983, 98; nombre de résidences en 1969, 1045, et en 1983, 816.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, toute la population de la circonscription d'Argenteuil-Papineau et particulièrement mes commettants de Mirabel ont connu hier des émotions intenses à la suite de l'entente intervenue entre mon gouvernement, lequel a réussi l'exploit de résoudre ce dossier après seulement six mois, par le biais de la consultation et du dialogue. Le ministre, notre ministre, peut-il faire part à cette Chambre des modalités de cette entente historique?

• (1835)

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je vous avouerai que c'est avec plaisir que je voudrais répondre à l'honorable députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault) et la féliciter également de l'intérêt qu'elle a porté à ce dossier depuis son élection du 4 septembre. Monsieur le Président, vous me permettrez, j'en suis sûr, avant d'élaborer sur les principales recommandations de cette entente qui m'a été proposée hier les deux parties, conjointement signée par les deux parties, c'est-à-dire la Société immobilière et le CIAC, l'Association des expropriés, de vous dire, comme la députée d'Argenteuil-Papineau, que j'ai été longtemps désolé de voir que le gouvernement n'avait pas assumé sa part de responsabilités vis-à-vis de ces terrains excédentaires au projet que l'on appelle et qu'on a appelé Mirabel il y a déjà 16 ans. Dans ce beau territoire de Mirabel, et qui était encore plus beau jadis, ce fut pour moi une expérience extraordinaire de sentir comment ces gens avaient souffert de cette expropriation, et surtout comment ils avaient été déçus de l'absence d'effort que le gouvernement précédent aurait pu faire étant donné que l'on en est arrivé en moins de cinq mois . . . Et je me souviens très bien avoir porté beaucoup d'intérêt à ce dossier, connaissant bien la classe agricole et connaissant bien ce que c'est un comité rural. C'était pour moi un honneur, hier, de partager ce rassemblement qui s'est effectué à Mirabel pour assurer ces gens de mon appui sur la proposition qui a été négociée en moins de cinq mois avec la meilleure volonté du monde. Je voudrais rendre hommage également, non seulement à mon directeur général, M. Hardy, qui a remplacé le Conseil de direction de la Société en peu de temps après le 4 septembre, qui a fait un boulot extraordinaire, mais également à ceux-là qui ont été les leaders de ce combat pour ravoir, si l'on veut, leurs terres, et je voudrais saluer, bien sûr, M^me^ Rita Lafond, M. Jean-Paul Raymond, M. André Bouvette qui ont été des gens excessivement importants, et tous ceux qui faisaient partie du Conseil de direction ou de l'administration du CIAC.

Dans les circonstances, il est clair, monsieur le Président, que l'on a sauvé ce grand principe que j'ai toujours défendu: d'abord le premier choix à l'exproprié; en deuxième lieu, bien sûr, ces terres seront revendues aux locataires. Par contre, il y aura également un certain nombre d'avantages pour aider non seulement les expropriés à reprendre et à racheter leurs terres, mais également les locataires, avec l'assurance qu'aucun locataire qui, pour des raisons qui sont justifiables, ne voudraient pas redevenir propriétaires, ne sera déplacé avant deux ans et qu'en aucun cas une augmentation de loyer se manifestera avant deux ans.

Il y aura question . . . On a parlé évidemment de l'importance et de la pertinence du développement agricole et du fait que ces terres étaient, je pourrais dire, des exemples de la vocation agricole. Nous nous sommes bien assurés que dans cette entente-cadre aussi que j'aurai à présenter au Cabinet des ministres pour fin de signature officielle durant les semaines qui viendront.. Tous ces gens-là sont bien assurés que nous ferons un effort pour la relance agricole conjointement avec le gouvernement du Québec.

Et je ne voudrais pas oublier non plus l'excellente coopération que j'ai eue, compte tenu de ces terres qui ont une vocation agricole, du ministre de l'Agriculture du Québec également dans toute cette grande consultation. Mais si on en est arrivé, monsieur le Président, à cette proposition équitable, raisonnable, humaine qui, à mon avis, visait, en tout cas, l'équité, il est aussi clair qu'on ne pourra jamais payer les torts qui ont été causés à ces personnes et je le déplore énormément. Je ne me réjouis pas du fait que ce ne soit pas de ma faute. J'ai, malheureusement, été témoin de ce qui est arrivé à tous ces gens-là et je me réjouis du fait qu'on a trouvé enfin, je le pense bien, une solution qui sera acceptée, durant les semaines qui viendront, par mes collègues du Cabinet des ministres. Et je serai de nouveau fort heureux avec la députée d'Argenteuil—Papineau de retourner à Mirabel sous peu leur présenter une signature officielle au nom du gouvernement canadien.

• (1840)

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES MESURES RELATIVES AUX INDEMNITÉS DE DÉPART. B) LA RAISON D'ÊTRE DES INDEMNITÉS DE DÉPART ET LES DISPOSITIONS LES TOUCHANT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je vais parler ce soir d'une question que j'ai posée à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) le 8 mars dernier. Je voulais qu'elle reporte l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage concernant les indemnités de départ, car cette loi prévoit maintenant qu'elles doivent être épuisées avant que les intéressés puissent recevoir des prestations de chômage.

Cette mesure a été annoncée le 8 novembre dernier à la Chambre par le ministre des Finances (M. Wilson). Elle devait entrer en vigueur le 31 décembre 1984. Aucune consultation de quelque nature que ce soit n'a été faite avant cette annonce. C'est le gouvernement qui a décidé unilatéralement de tenir compte des indemnités de départ aux fins des prestations de chômage. C'est même le ministre des Finances qui en a décidé ainsi. Je crois que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'avait rien à voir avec cette décision qu'a prise le ministre des Finances sans consultation aucune.

C'est l'un des aspects regrettables de ce programme. Nous considérons, de ce côté-ci de la Chambre que le gouvernement aurait dû procéder à des consultations, lui qui croit tant aux consultations et au consensus. Pourtant, ni le gouvernement, ni le ministre des Finances et sa collègue, de l'Emploi et de l'Immigration, ne se sont donné cette peine. Cette dernière n'en a pas parlé aux syndicats par crainte des difficultés qu'aurait suscitées l'application de cette disposition.

Suite à l'annonce du 8 novembre dernier, le ministre des Finances, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et leurs collègues de l'arrière-ban ont été littéralement inondés de protestations de la part de groupes et de particuliers. Ils ont donc décidé de reporter l'application de cette disposition au 1^er^ avril 1985.

Autre problème au sujet de cette annonce: Aucune étude n'a été effectuée pour en mesurer les conséquences. On a pris cette décision sans connaître les gens qui en feraient les frais. Pire, aucune étude n'a été entreprise pour connaître les conséquences d'une telle mesure pour les chômeurs. Or, si on s'était donné cette peine, on se serait rendu compte que les indemnités de départ sont un montant global que l'employeur remet à l'employé lorsqu'il lui serre la main pour lui signifier qu'il n'a plus besoin de ses services. Bien souvent, les Canadiens qui se trouvent dans cette situation malheureuse versent cette somme globale dans un REER pour leur retraite. Le gouvernement est un partisan de l'indépendance financière. Pourtant, lorsque des employés sont mis à la retraite par leur employeurs ou sont remerciés pour leurs services, ils ne peuvent plus faire d'économies en prévision de leur retraite.

Le gouvernement aurait pu constater par ailleurs que les personnes congédiées qui reçoivent des indemnités de départ essaient immédiatement de trouver du travail. Elles se servent de ces indemnités pour avoir plus de mobilité, pour bouger. Elles doivent parfois aller chercher du travail ailleurs. Les programmes de mobilité du centre d'emploi et d'immigration n'offrent pas de subventions aux chômeurs et les indemnités de départ leur permettent d'aller chercher un emploi; c'est une source de revenus importante à cet égard. Le gouvernement prétend qu'il faudra dorénavant s'en servir pour la vie quotidienne, qu'il faudra utiliser ces indemnités avant de pouvoir toucher des allocations de chômage. C'est cruel et c'est injuste.

Je le répète, nous exhortons le gouvernement à remettre cette idée à plus tard ou à l'abandonner tant qu'il n'aura pas fait des consultations et des études suffisantes. Il pourra ensuite faire une proposition à la Chambre et nous verrons alors si nous pouvons lui donner notre appui.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): C'est une question de justice, monsieur le Président.

• (1845)

[*Français*]

Monsieur le Président, les modifications qui ont été apportées au règlement adopté aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage ont été annoncées par le ministre des Finances (M. Wilson) au mois de novembre dernier. Ces modifications visent en fait à s'assurer que tous les genres de rémunération qui proviennent d'un emploi soient traités de la même façon au regard du régime d'assurance-chômage. Cela nous apparaît normal. Le gouvernement considère cette attitude comme étant normale. Je suis censé, si je me fie aux propos de mon collègue de Nickel Belt (M. Rodriguez), avoir été inondé de demandes et je dois dire que je ne sais pas si les gens de ma circonscriptions ont perdu mon adresse, mais je n'ai pas reçu une seule demande, à ma connaissance, de gens qui étaient touchés par cette mesure. Peut-être que dans sa circonscription, il y en a eu davantage ou ailleurs, mais moi, personnellement, je n'en ai pas eu. Alors, je voudrais quand même corriger cet élément-là.

Aux termes du règlement actuel, monsieur le Président, la rémunération que touche une personne du fait de l'exercice d'un emploi à temps partiel est prise en compte dans le calcul des prestations d'assurance-chômage. C'est considéré comme étant normal. C'est possible pour cette personne-là de se chercher en même temps du travail, peut-être à temps plein. Elle doit déduire ce montant. Le montant des prestations est déduit en conséquence. Toutefois une personne qui touche une indemnité de cessation d'emploi ou une rente peut toucher un deuxième revenu en demandant des prestations d'assurance-chômage. A ce moment-là, les modifications qu'on veut apporter visent à mettre fin à ce genre de situation qui est inéquitable. C'est bien évident. Même la personne peut peut-être se trouver un emploi quelques semaines ou même quelques mois après et se trouver à avoir un gain supplémentaire qui ne serait pas du tout en équité avec l'ensemble des Canadiens.

Par souci d'équité pour permettre aux personnes concernées de s'adapter aux modifications, des dispositions ont été adoptées afin que toute décision qui est prise en vertu de l'ancien règlement soit respectée. Le règlement concernant l'indemnité de congé payé et l'indemnité de cessation d'emploi entrera en vigueur dans les jours qui viennent, c'est-à-dire le 31 mars. Toutes les demandes qui ont été présentées avant cette date seront traitées suivant l'ancien règlement jusqu'à la fin de la période de validité des demandes. Dans le cas de demandes présentées après le 31 mars prochain, les indemnités de congé payé, les indemnités de cessation d'emploi seront traitées comme toute autre forme de revenu provenant d'un emploi au

moment de déterminer l'admissibilité aux bénéfices des prestations d'assurance-chômage. Le gouvernement considère cette dite mesure comme étant juste.

[*Traduction*]

Il y a peut-être une exception. A titre transitoire, les indemnités de départ versées aux termes d'une convention collective ou d'une entente spéciale de réduction des effectifs avant le 31 décembre 1984 seront également régies par le règlement.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous croyons que cette mesure est juste et raisonnable et le gouvernement n'a pas l'intention de modifier son attitude.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 47.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 29 mars 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA SYDNEY STEEL CORPORATION

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui exprimer la colère et l'amère déception que m'inspire ce gouvernement pour avoir complètement négligé la population du Cap Breton. Nous avons attendu assez longtemps pour qu'il se décide à intervenir dans la deuxième phase du projet d'expansion commerciale de la Sydney Steel Corporation. Il ne s'agit pas seulement du côté économique de la situation, mais de l'avenir de toute une région.

C'est l'ancien gouvernement libéral qui a mis en route la première phase de ce projet. La plupart des travaux ont été achevés il y a des mois, bien avant la date limite fixée à ce dimanche. Nous voilà presque au mois d'avril et le gouvernement et les autorités de la Nouvelle-Écosse ne nous ont toujours pas répondu, ni proposé de plan, ni accordé d'aide financière pour la deuxième phase des travaux de modernisation de l'usine. Comment le gouvernement peut-il justifier pareille attitude envers les gens? La qualifier d'injuste, c'est vraiment peu dire.

La survie de ces gens dépend de celle de l'usine. La situation est particulièrement injuste quand on sait quels efforts les travailleurs ont déployés pour rentabiliser la Sydney Steel Corporation. Ces travailleurs ont établi des records de production. La production d'acier liquide s'est accrue de 40 p. 100 en 1984. La production de laminoirs à rails et le total des expéditions se sont accrus de moitié. Les pertes d'exploitation de la Sydney Steel Corporation ont été réduites de moitié et l'usine n'aura pas besoin cette année de demander à la province des subventions d'exploitation, grâce aux résultats exceptionnels obtenus par ses employés.

Les travailleurs ont réussi cet exploit malgré des difficultés aberrantes. L'usine compte à présent seulement 1,400 employés, par rapport à 3,000 au début, et un millier d'entre eux . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

L'EMPLOI

DÉFI 85—LA RÉACTION DU SECTEUR PRIVÉ

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, le 6 février dernier, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) annonçait un programme désigné sous le nom de «Défi 85» dans lequel on réservait à l'industrie privée une position clef et qui devait permettre de créer 95,000 emplois subventionnés et orientés vers des carrières à l'intention des étudiants. Comme les demandes d'emploi devaient être présentées au plus tard cette semaine, voici un passage de la lettre que nous avons adressée à la ministre:

> Il est maintenant évident que certaines de nos pires craintes se sont réalisées. Le secteur privé n'a pas eu la réaction que vous aviez escomptée. De nombreuses régions où le besoin est le plus pressant ne reçoivent pas une aide suffisante et les nombreux emplois liés aux carrières que vous aviez promis n'ont pas été créés. En outre, la confusion semble régner au niveau administratif et on remarque presque partout l'absence de publicité et d'information suffisante.
>
> Je n'entends pas, en vous écrivant, me contenter de signaler que le programme a été un échec complet. Je tiens aussi à donner des conseils positifs afin de veiller à ce que le plus grand nombre possible d'étudiants travaillent cet été grâce à ce programme. A cet égard, voici ce que je voudrais vous proposer:
>
> Éliminez toutes les dates limites imposées aux employeurs et aux étudiants qui présentent une demande; acceptez d'envisager n'importe quel programme positif qui crée des emplois et toutes les demandes de projets; et lancez une campagne de publicité de grande envergure pour annoncer les nouveaux changements. Enfin, fournissez à tous les députés des détails suffisants qui leur permettront de faire une publicité efficace en faveur du programme. Avouez cet échec imputable à un parti-pris idéologique et empressez-vous de créer des emplois.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

L'IMPORTANCE DE LA RESSOURCE—LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, je prends la parole pour attirer l'attention de la Chambre sur une question qui revêt une grande importance aussi bien pour le Canada que pour les États-Unis. Je veux parler de notre secteur des ressources naturelles le plus précieux, celui des forêts. Je viens de rentrer des États-Unis où le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) et moi avons eu avec les dirigeants du service américain des forêts des entretiens intensifs qui nous ont permis de forger des rapports solides de communication et de collaboration.

Les forêts constituent une ressource naturelle qui transcende les frontières. Il s'agit là d'une ressource nord-américaine et nous pourrons le mieux nous attaquer à bon nombre des problèmes auxquels fait face l'industrie forestière, comme la lutte contre les insectes, la lutte contre les incendies et les besoins de recherche en foresterie, si les autorités canadiennes et américaines y collaborent. Plus important encore, nous nous efforçons de maintenir des relations commerciales stables dont bénéficieront nos deux pays.

Notre premier ministre (M. Mulroney) a réellement frayé la voie à de telles relations constructives entre nos deux pays. Sa décision de nommer un ministre d'État chargé des Forêts a non seulement été reconnue comme une mesure importante pour

Article 21 du Règlement

l'industrie forestière au Canada, mais a également suscité des éloges dans le monde entier. La rencontre au sommet à Québec a également aidé aux relations excellentes qui existent maintenant entre le Canada et son meilleur ami et plus important partenaire commercial, les États-Unis. Cette collaboration est le gage de bénéfices réels pour l'industrie forestière qui est vitale pour le Canada.

* * *

LE TOURISME

L'UTILISATION DE LA PHOTO DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé du Tourisme (M. McMillan) est décidément masochiste. Il essaie de rappeler à son chef qu'il existe. Non content de dépenser de l'argent pour afficher son portrait sur la publicité en faveur du tourisme, il demande maintenant aux députés d'inclure sa photo dans leur prochain envoi à leurs électeurs. Tous les députés ont reçu une trousse prête à expédier où tout est inclus jusqu'à une photo du ministre.

Que va ensuite inventer le ministre pour se faire remarquer de son chef? Je plains les députés ministériels de l'arrière-ban qui n'ont pas de budget ministériel pour diffuser leur photo à travers le pays. S'ils pouvaient seulement intervenir à la Chambre, peut-être que leur chef les remarquerait. Ils devraient demander la permission de prendre la parole s'ils veulent se faire connaître ou demander une hausse de leur budget pour qu'eux aussi puissent faire circuler leur photo comme le ministre d'État au Tourisme.

Je suis sûr que le fait de voir le visage de Tom sur une affiche du gouvernement va pousser des millions de Canadiens à partir visiter d'autres régions du pays. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) a juré que jamais plus nous ne verrions de publicité gouvernementale montrant le vol des oies dans le soleil couchant, mais chose certaine, nous ne nous attendions pas à voir Tom s'afficher ainsi comme le champion de la cause conservatrice, monsieur le Président.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INCLUSION DE L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI DANS LE CALCUL DU REVENU

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui une journée sombre pour les travailleurs canadiens. A compter de minuit, le dimanche 31 mars 1985, des changements cruels à la Loi sur l'assurance-chômage entreront en vigueur. Aux termes de ces modifications, l'indemnisation de départ et la rémunération pour un congé payé entreront en ligne de compte dans le calcul et la durée des prestations d'assurance-chômage. La modification adoptée à l'égard de l'indemnité de départ, notamment, est une mesure cruelle et infligée délibérément à ceux qui ont perdu leur emploi sans que ce soit de leur faute.

Ces travailleurs utilisaient habituellement leur indemnité de départ pour acquitter les frais de déplacement subis pour chercher un autre emploi. Ils seront forcés maintenant d'utiliser cette somme pour subsister jusqu'à ce qu'ils deviennent admissibles aux prestations d'assurance-chômage. En certains cas, cette période pourra être de 20 à 30 semaines, selon l'importance de l'indemnité.

• (1110)

D'autres travailleurs ont versé leur indemnité de départ dans un régime enregistré d'épargne-retraite en vue de se préparer à leur retraite. Par suite du changement qui entrera en vigueur dimanche, le particulier devra maintenant utiliser cette somme pour subsister. Pour un gouvernement qui prétend encourager la confiance en soi, c'est le comble du paradoxe. Ceci est le dernier appel que je lance à un gouvernement qui prétend épargner 60 millions de dollars au moyen de cette mesure mais qui est disposé à accorder 60 millions à une banque en faillite.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE ACCOMPLI DANS BONAVENTURE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. Darryl L. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour souligner l'importance du changement de gouvernement le 4 septembre dernier.

Grâce au nouveau climat créé par ce gouvernement, les citoyens de Saint-Alphonse de Caplan, dans ma belle circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, ont fait un travail d'équipe formidable. Avec la collaboration du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, ils ont pu réaliser un projet de scierie qui va permettre de créer quelque 150 emplois permanents.

Monsieur le Président, je voudrais souligner que cela démontre, hors de tout doute, que nous sommes prêts à investir notre argent et nos énergies, à développer notre région avec un esprit d'Équipe qui va, une fois pour toutes, démontrer que nous, les gens de la Gaspésie, que nous les gens de la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine . . .

[*Traduction*]

. . . nous sommes prêts à brasser des affaires. Nous sommes tout à fait disposés à travailler ensemble pour réparer les dégâts considérables causés dans ma circonscription par vingt-deux années d'administration libérale. Je félicite le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) et le gouvernement conservateur d'envisager l'avenir du Canada avec optimisme et confiance. Enfin, je félicite mes commettants d'avoir travaillé d'arrache-pied pour créer 150 emplois permanents.

[*Français*]

Nous allons continuer à travailler ensemble, monsieur le Président, et je vous invite, ainsi que tous les députés de cette Chambre, à visiter notre belle circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine.

[*Traduction*]

Vous serez reçu à bras ouverts, monsieur le Président!

L'AGRICULTURE

LE COÛT DU CLASSEMENT DU FROMAGE DESTINÉ À L'EXPORTATION

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, nos concitoyens du Sud-Est de l'Ontario se sont toujours enorgueillis de leur agriculture et du rôle majeur qu'ils jouent dans la production de denrées alimentaires à un prix abordable pour les consommateurs non seulement du Canada, mais aussi de tous les pays du monde. A l'heure actuelle, cependant, ils craignent que ce secteur n'assume une part déraisonnable de ce qu'il en coûte pour maintenir le prix des denrées alimentaires à un niveau abordable pour tous. Or, le gouvernement fédéral a proposé récemment de mettre en œuvre un programme de recouvrement des frais qu'il assume pour différents services, y compris le classement, programme qui pourrait bien entraîner une hausse des prix pour le consommateur et, ce qui est pire, une hausse des frais pour les producteurs déjà en très mauvaise posture.

On m'a signalé par exemple que, en vertu de ce programme, les fromagers de l'Est de l'Ontario devront payer pour faire classer leur fromage destiné à l'exportation. De nombreuses fromageries, les députés le savent, ont déjà fermé leurs portes. Connaissant le ministre fédéral de l'Agriculture (M. Wise) et l'intérêt qu'il porte aux agriculteurs, j'ai bon espoir qu'à la suite de consultations et de discussions il trouvera une solution juste et raisonnable que les fromagers et les agriculteurs de l'Est de l'Ontario pourront accepter.

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

LES COUPURES AU PROGRAMME DE RÉNOVATION ET DE RESTAURATION DE LOGEMENTS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais exprimer ma déception comme des milliers de Canadiens et Canadiennes qui sont déçus de ce gouvernement progressiste conservateur, face aux coupures effectuées par ce gouvernement dans la politique de rénovation et de restauration de logements. En effet, à Terre-Neuve, 37 p. 100 du budget ont été coupés. A l'Île-du-Prince-Édouard, 42 p. 100, en Nouvelle-Écosse, 30 p. 100, au Nouveau-Brunswick, 34 p. 100, au Québec, 35 p. 100, en Ontario, 9 p. 100, au Manitoba, 27 p. 100, en Saskatchewan, 20 p. 100, en Alberta, 16 p. 100 et en Colombie-Britannique, 35 p. 100.

Monsieur le Président, je pense que ce gouvernement aurait été mieux de continuer ce que les libéraux avaient fait. Il aurait été préférable de faire la guerre aux taudis, plutôt que de s'embarquer dans la Guerre des étoiles. Je comprends très bien que le premier ministre (M. Mulroney) préfère faire la compétition à M. Spock pour améliorer son image, mais je parle pour les Canadiens et les Canadiennes, savoir que le programme de rénovation et de restauration de logements était très important pour l'amélioration de la qualité du logement, mais aussi il était très important pour la création d'emplois et beaucoup moins coûteux que l'argent gaspillé des contribuables dans la Guerre des étoiles.

• (1115)

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LE REFUS DE PERMETTRE À UN IMMIGRANT DÉTENU DE SE MARIER

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, il faut protéger le droit au mariage contre l'ingérence des fonctionnaires du ministère de l'Immigration. Irene McLaughlin, citoyenne canadienne, vit en union libre depuis quatre ans avec Hugo Cobos. Or, M. Cobos est actuellement détenu au centre pour immigrants de l'hôtel Waldorf-Astoria, à Toronto, depuis six mois. Les fonctionnaires chargés d'appliquer les règlements de l'immigration, en Ontario, refusent de lui accorder une journée d'absence pour se marier ou de laisser le couple se marier à l'hôtel même.

Il me semble que M. Cobos ne devrait pas être traité plus durement que les criminels qui ont le droit de se marier en prison. Je crois que ce droit est consacré par la Charte des droits et des libertés. C'est pour cette raison notamment que j'ai demandé à la ministre de faire enquête sur la situation qui règne dans les centres de détention d'immigrants. Ces centres violent non seulement la Charte des droits et des libertés, mais aussi la convention des Nations Unies concernant les prisonniers à laquelle le Canada a souscrit.

Je suis heureux que la ministre et le comité du travail, de l'emploi et de l'immigration aient finalement ouvert une enquête sur ces centres, mais, en attendant ses résultats, laissons M^me^ McLaughlin épouser M. Cobos. Je demande donc instamment au ministre d'intervenir immédiatement pour défendre la cause de M^me^ McLaughlin.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES INVESTISSEMENTS À TERRE-NEUVE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie. L'accord énergétique qu'elle a annoncé hier a compromis les investissements au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve ainsi que le projet d'Hibernia. Pour rassurer les intéressés, la ministre a déclaré à la Chambre qu'elle venait de recevoir l'assurance que 800 millions de dollars par an seraient réinvestis dans ces gisements sous-marins.

La ministre peut-elle garantir aux habitants de Terre-Neuve que les sociétés pétrolières exploitant le gisement d'Hibernia lui ont donné des engagements fermes? Si elle a reçu de tels engagements par écrit, voudrait-elle bien les déposer à la Chambre des communes de manière que les Terre-Neuviens soient assurés du potentiel que représente l'exploitation de ces gisements en matière de création d'emplois, potentiel qui a pu être réduit par suite de l'accord énergétique?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Tout ce que je peux dire, monsieur le Président, c'est que je suis disposée à demander le consentement des provinces concernées en vue de déposer des documents. Si cette solution satisfait le très honorable député, je procéderai ainsi. Toutefois, je peux lui assurer que rien dans l'accord ne peut nuire à Terre-Neuve ni à la Nouvelle-Écosse. En fait, c'est exactement le contraire. Cet accord engendrera un climat qui favorisera le genre d'investissements dont Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse ont besoin pour exploiter Hibernia et d'autres gisements.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas tellement à moi qu'il faut donner des assurances, monsieur le Président, mais aux milliers de Terre-Neuviens qui comptent sur ces emplois.

[*Français*]

LE PRIX DE L'ESSENCE—LES PROMESSES FAITES AU QUÉBEC

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le premier ministre a déjà contredit la ministre de l'Énergie sur la question de savoir si les consommateurs canadiens paieront l'essence plus cher. Il a dit ne pas le savoir hier, mais nous, nous savons que pendant la campagne électorale toute la «gang» des candidats progressistes conservateurs ont promis aux consommateurs de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec que si un gouvernement progressiste conservateur était élu, ils allaient réduire le prix de l'essence au détail.

Pourquoi la ministre n'a-t-elle pas tenu ces promesses faites aux électeurs de Montréal, de Trois-Rivières, de Chicoutimi, de Sherbrooke et d'autres villes dans la province de Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le très honorable député représente un parti qui a suscité des dissensions et du ressentiment au Canada à cause du PEN.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Vous êtes la pire de la bande.

Mlle Carney: Voilà maintenant que le très honorable chef de l'opposition se sert de la même tactique en prétendant que l'Accord de l'Ouest est contraire aux intérêts de la région de l'Atlantique et de la Nouvelle-Écosse, ce qui est honteux. Nous avons négocié cet accord dans l'intérêt du Canada. Je demande au député de cesser de tenter de diviser le pays en se servant de la question énergétique.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Plus les arguments sont faibles, plus le ton monte, monsieur le Président.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): La ministre oserait-elle porter la même accusation contre le premier ministre de l'Ontario, M. Miller, qui a déclaré hier s'inquiéter pour les consommateurs de l'Ontario et vouloir rencontrer le premier ministre du Canada? Les consommateurs canadiens devraient-ils se laisser impressionner par l'attitude outrée que feint la ministre ou plutôt s'inquiéter pour la population de l'Ontario, comme le premier ministre de cette province?

• (1120)

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, si le très honorable député veut voir quelqu'un d'outré, qu'il essaie donc un peu de sortir cet argument à Saint-Jean de Terre-Neuve ou à Calgary!

Quant au premier ministre de l'Ontario, son gouvernement a été tenu parfaitement informé des négociations avec les provinces de l'Ouest par l'intermédiaire de son ministre de l'Énergie. Je l'ai déjà répété maintes fois, l'Accord de l'Ouest ne peut en rien nuire aux consommateurs. En libérant les prix pour qu'ils suivent les cours mondiaux, nous faisons en sorte que les prix diminuent au Canada en cas d'une baisse des prix mondiaux. En outre, nous avons gelé le prix du gaz naturel, alors que le gouvernement libéral avait prévu deux augmentations. Par ailleurs, en éliminant la redevance de participation canadienne, nous avons supprimé un impôt payé par les consommateurs.

LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENTS PÉTROLIERS

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement a complètement supprimé les subventions accordées dans le cadre du Programme d'encouragements pétroliers. A en croire les dirigeants et les experts-conseils du secteur énergétique, et non pas les politiciens, cela va réduire énormément la prospection dans les gisements d'Hibernia et de Venture et, éventuellement, retarder indéfiniment la production dans ces secteurs. Quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre pour remplacer les subventions du Programme d'encouragements pétroliers afin d'aider Hibernia et Venture?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, encore une fois, les allégations selon lesquelles l'Accord de l'Ouest fait du tort à la Nouvelle-Écosse sont malveillantes et injustifiées. Les porte-parole des compagnies de forage m'ont dit personnellement que la suppression de l'impôt sur les revenus pétroliers qui est, en fait, un impôt sur le revenu constituait l'un des meilleurs moyens de les aider à poursuivre leurs forages au sud du plateau continental de la Nouvelle-Écosse. Nous l'avons fait. Nous avons accordé des compensations aux compagnies canadiennes et nous avons maintenu des Programmes d'encouragements pétroliers d'une valeur de 3 milliards. Nous allons continuer à accorder des encouragements qui, à l'avenir, remplaceront ce programme.

M. MacLellan: Ce n'est pas l'accord qui nous pose des problèmes, mais le fait que vous supprimiez les subventions accordées dans le cadre du Programme d'encouragements pétroliers.

LA MISE EN VALEUR DU CHAMP HIBERNIA

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, la ministre a dit que les représentants des compagnies pétrolières lui avaient exprimé cette opinion. Je me demande si, en même temps, ils lui ont donné une recette magique. Reconnaît-elle qu'elle a, en fait, abandonné le régime fiscal prévu pour Hibernia si bien que les accords énergétiques avec Terre-Neuve ne veulent pas dire grand-chose, car sans régime fiscal il n'y aura plus aucune production?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en ce qui concerne Hibernia, l'accord de l'Ouest vise à créer des emplois et à stimuler l'investissement dans des projets comme Hibernia de façon à assurer la sécurité énergétique de tous les Canadiens. Le député devrait savoir que l'accord de l'Atlantique permet aux provinces de l'Est d'établir leurs redevances pomme celles de l'Ouest. Dans ce cas, le fait que le gouvernement fédéral se retire de ce champ d'imposition ne peut être qu'une bonne chose pour Terre-Neuve.

LA RÉDUCTION DES IMPÔTS DU SECTEUR PÉTROLIER

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je tiens tout d'abord à signaler que je suis d'accord avec elle. Il n'y a plus de conflit entre l'Est et l'Ouest, mais il y en a un entre les grosses sociétés pétrolières et les consommateurs ordinaires du Canada, et ces derniers seront défavorisés.

Le ministre de l'énergie de l'Alberta a apparemment déclaré aujourd'hui que l'Accord de l'Ouest était comme un cadeau de Noël en retard pour l'industrie pétrolière. La ministre, qui est le Père Noël du printemps de l'industrie pétrolière, peut-elle expliquer pourquoi, depuis le 8 novembre, le gouvernement n'a pas pu aider les Canadiens ordinaires dans le domaine des mesures sociales, des programmes reliés à l'environnement, de la subvention de $800 pour la transformation des chaudières au mazout et des programmes artistiques et culturels parce que cela augmenterait le déficit, mais que le fait de donner 1.3 milliard de dollars à l'industrie pétrolière ne semble pas influer le moindrement sur le déficit? Comment la ministre peut-elle expliquer qu'on fasse ainsi deux poids deux mesures, d'une part pour l'industrie pétrolière du Canada, et de l'autre pour les consommateurs ordinaires?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, bon nombre de Canadiens veulent des emplois. L'Accord de l'Ouest en créera. Voilà ce qui intéressera les Canadiens ordinaires et voilà ce que nous avons essayé d'obtenir.

M. Waddell: Je voudrais bien savoir où la ministre prend ce qu'elle a dit à propos des emplois. Je n'ai pu le trouver que dans le mémoire de la Canadian Petroleum Association. Le président de cet organisme aurait déclaré aujourd'hui: «Nous avons obtenu tout ce que nous avions demandé il y a un an.»

• (1125)

LE NOMBRE ESTIMATIF D'EMPLOIS CRÉÉS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Vu qu'elle a déclaré au comité que son ministère n'avait pas mené d'étude qui indique combien d'emplois seront créés par la déréglementation et que le sous-ministre de l'Ontario a dit pour sa part que cela entraînerait une perte d'emplois, où la ministre prend-elle ce chiffre de 300,000 emplois qui seraient crées par une industrie qui exige de grosses mises de fonds?

M. Blackburn (Brant): C'est de la prestidigitation.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le chiffre de 100,000 emplois provient d'une étude indépendante du Conseil économique du Canada. Le chiffre de 300,000 emplois vient de diverses sources. Je serais très heureuse que le nombre d'emplois créés se situe entre 100,000 et 300,000.

Je voudrais expliquer au député comment ces emplois seront répartis. Pour Hibernia, il y aura 6,000 emplois pendant la construction et 1,000 emplois permanents; pour Venture, 5,000 emplois pendant la construciton et 700 emplois permanents; pour l'oléoduc de l'île de Vancouver, 2,500 emplois pendant la construction et 100 emplois permanents; pour Western LNG, 1,750 pendant la construction et 450 emplois permanents; pour Syncrude, Phase I, 2,500 emplois pendant la construction et 350 emplois permanents; pour la Phase II, 3,000 emplois pendant la construction et 500 emplois permanents. Je pourrais continuer encore longtemps. Voilà où les emplois seront créés.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Vous allez devoir vous rendre jusqu'à 100,000.

M. Waddell: Monsieur le Président, la ministre fait mieux de continuer. Elle parle de plus en plus comme Bill Bennett. Elle ferait mieux de continuer et d'additionner jusqu'à 100,000.

LES DÉDUCTIONS POUR LES FRAIS D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une dernière question supplémentaire. L'article 6, à la page 5 de l'Accord, prévoit ceci:

Pour aider les sociétés qui actuellement ne paient pas d'impôt sur le revenu des sociétés . . .

N'est-ce pas incroyable, monsieur le Président? Je poursuis:

. . . le gouvernement du Canada accordera de nouvelles déductions pour les frais d'exploration et de mise en valeur . . .

Voilà encore des faveurs faites au secteur pétrolier.

Étant donné l'imminence du budget, la ministre va-t-elle garantir aux consommateurs, qui fondent la majorité de la population canadienne, que le gouvernement ne tentera pas d'équilibrer la situation en augmentant les taxes, d'accise ou autres, afin de récupérer l'argent qu'il aura donné aux sociétés pétrolières?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais rectifier les faits en complétant la citation qu'a faite le député. Voici en quoi consiste l'article 6:

Pour aider les sociétés qui actuellement ne paient pas d'impôt sur le revenu des sociétés, le gouvernement du Canada accordera de nouvelles déductions pour les frais d'exploration et de mise en valeur qui ne peuvent s'appliquer immédiatement à l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés, pour réduire la taxe sur les recettes pétrolières et gazières que ces sociétés devraient autrement payer.

Cette mesure va aider les entreprises canadiennes. Ce sont elles, surtout, qui correspondent à la définition de cet article. Nous consentons aux entreprises canadiennes d'autres déductions de manière à faire augmenter la participation canadienne dans le secteur énergétique.

Des voix: Bravo!

M. de Corneille: Quand il n'y a pas de bénéfice une déduction n'est pas très utile.

Questions orales

LES INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS ONTARIENS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, poser une question à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, elle a déclaré que l'accord pétrolier n'entraînerait pas de hausse des prix à la consommation. Hier, le premier ministre a déclaré qu'il faudrait attendre jusqu'au mois de mai pour voir si les prix augmentent. Ce matin, la ministre a déclaré, elle aussi, qu'il fallait attendre. Quelles garanties ou quelles concessions on été faites au premier ministre de l'Ontario, la province qui consomme le plus de pétrole, pour protéger les intérêts des consommateurs?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est qu'aucune disposition de l'Accord n'entraîne une hausse des prix à la consommation. J'ai déjà dit que j'avais été en contact permanent avec le gouvernement de l'Ontario, et je me demande où la députée veut en venir.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le premier ministre conservateur de l'Ontario a demandé une réunion d'urgence avec le premier ministre; il a déclaré, paraît-il, qu'il lutterait pour les consommateurs. De toute évidence, il ne croit pas que cet accord soit intéressant pour eux. La ministre a prétendu que le premier ministre a été tenu au courant de tout par l'intermédiaire de son ministre de l'Énergie. Pourquoi n'a-t-il pas été consulté au préalable?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il n'y a pas de réunion d'urgence du premier ministre de l'Ontario avec le premier ministre. Depuis que les conservateurs ont été élus, on ne considère plus une réunion entre le premier ministre d'une province et le premier ministre comme une urgence.

Nous garantissons à la députée que le ministre de l'Énergie de l'Ontario a toujours été tenu au courant des négociations. J'ai reçu l'opinion du gouvernement de l'Ontario et nous en avons tenu compte dans l'Accord de l'Ouest.

• (1130)

[*Français*]

LE PRIX DE L'ESSENCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'entente signée par la ministre hier démontre clairement qu'elle a choisi de sacrifier les consommateurs pour favoriser les multinationales du pétrole. La ministre sait très bien que, en laissant le prix du pétrole varier selon le libre marché, il est faux d'affirmer que ces prix vont nécessairement diminuer. J'aimerais lui rappeler, et ses collègues du Québec s'en rappellent, que lorsque le gouvernement du Québec a diminué de 20 p. 100 sa taxe-ascenseur, ce ne sont pas les consommateurs qui en ont profité, ce sont immédiatement les compagnies de pétrole qui ont augmenté le prix pour absorber . . . J'aimerais donc demander à la ministre quelles garanties elle peut donner aujourd'hui aux Canadiens et aux Canadiennes que cela ne se reproduira pas.

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, l'objectif de l'Accord de l'Ouest est de créer des emplois pour les Canadiens aussi bien dans l'Ouest qu'en Ontario, au Québec, dans les provinces Maritimes et dans le Nord. Je répète ce que j'ai dit à maintes reprises—et le député peut lui-même le vérifier—aucune disposition de l'Accord n'entraînera de majoration des prix à la consommation. Quand on adopte les prix mondiaux, les prix fléchissent légèrement, car la tendance est actuellement à la baisse. Nous avons bloqué les majorations du prix du gaz naturel et nous avons aboli une taxe. Il n'y a rien dans ce régime qui devrait provoquer une hausse des prix à la consommation.

[*Français*]

LA DEMANDE DES DÉTAILLANTS D'ESSENCE AU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, la ministre dit qu'il n'y a rien dans son accord qui peut empêcher de diminuer le prix, mais je dois lui dire qu'il n'y a rien dans son accord qui peut empêcher d'augmenter le prix au consommateur. Et elle démontre clairement que le but de l'accord avec l'Ouest a été de créer des «jobs» sur le dos des consommateurs de l'Est du pays. Et j'ai hâte que les députés du Québec se réveillent! Puis vous avez le député de Duvernay qui vous connaît.

Je demande au ministre pourquoi vous n'avez pas respecté ou réalisé la demande qui a été faite par l'Association des détaillants indépendants du Québec qui demandaient qu'il y ait un mécanisme de protection pour les consommateurs?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, une fois encore, je voudrais rappeler à la Chambre que le député adopte l'attitude fielleuse du parti libéral en laissant entendre que les consommateurs de l'Est paient pour créer des emplois dans l'Ouest.

Je le répète, la création d'emplois dans le domaine énergétique s'étend d'un bout à l'autre du Canada. S'il en doute, il n'a qu'à songer aux usines situées en Ontario et au Québec qui fournissent des biens et services pour l'exploitation des gisements pétroliers. Je peux également lui signaler que le ministre de l'Énergie du Québec, que j'ai consulté, est en faveur de la déréglementation.

LES CONSOMMATEURS DE L'ONTARIO

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que le premier ministre de l'Ontario a dit qu'il n'avait pas été informé des conséquences pour les consommateurs de l'Ontario du nouvel Accord de l'Ouest, la ministre peut-elle garantir aux citoyens de cette province qu'ils n'auront pas à payer davantage par suite de la suppression de la taxe sur le pétrole et de l'imposition de nouveaux frais au gouvernement du Canada, au moyen d'un déficit accru ou d'une hausse d'impôt?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je rappelle encore au député que l'objectif de l'Accord de l'Ouest est de créer des emplois partout au Canada. L'Accord tel que nous l'avons conçu devrait avoir le minimum d'impact sur le budget fédéral et le maximum sur la prospection et l'exploitation, entraînant des retombées économiques d'un bout à l'autre du Canada, y compris dans la circonscription du député. S'il ne veut pas d'emplois dans sa circonscription, le député devrait le dire tout de suite.

LA RÉDUCTION DES RECETTES FISCALES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, de toute évidence, la ministre n'a pas compris. Il n'y a pas d'industrie dans ma circonscription.

Mlle Carney: Il y en aura peut-être désormais.

M. Deans: Ma circonscription ne compte aucun projet d'exploitation industriel. A en juger par le type de réponses qu'elle donne à propos de la circonscription de Hamilton Mountain, la ministre devrait faire plus de recherches.

Comment le gouvernement peut-il, d'une part, renoncer à 1.3 milliard de recettes fiscales et, de l'autre, prétendre pouvoir réduire le déficit sans accroître les charges financières des consommateurs de l'Ontario?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Par une bonne gestion fiscale, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'HABITATION À DIVIDENDES LIMITÉS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre suppléante chargée du logement. Dans le document de consultation sur le logement, le ministre a fait remarquer qu'on se demandait sérieusement si c'était ceux qui en avaient le plus besoin qui recevaient l'aide du gouvernement fédéral en matière de logement. La ministre pourrait-elle nous dire quelles mesures sont prises, afin de s'assurer que l'aide fédérale en matière de logement profite à ceux qui en ont le plus besoin? Plus précisément, prévoit-on une modification ou une amélioration du programme d'habitations à dividendes limités?

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour rassurer la députée ainsi que la Chambre en signalant que le gouvernement et le ministre impliqué continuent les consultations avec les groupes et veulent trouver et prendre tous les moyens nécessaires pour que les Canadiens puissent se loger convenablement et à un prix raisonnable.

Quant à la question précise de l'honorable députée, j'en prends note et le ministre responsable lui répondra dès son retour.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES EXPORTATIONS DE PORC À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je pose généralement des questions au sujet des pots-de-vin, mais je me contenterai pour aujourd'hui d'en poser au vice-premier ministre au sujet du porc. Hier, le ministre du Commerce extérieur a déclaré que le secteur du porc connaissait une crise très grave. Étant donné que durant la campagne électorale, le premier ministre a promis de moderniser les méthodes agricoles et d'accélérer les échanges commerciaux, le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures ont été prises à cette fin au cours des dernières 24 heures pour résoudre la crise dans le secteur de l'agriculture?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je m'en remets aux compétences du député et de son parti pour ce qui est du secteur du porc et des pots-de-vin, mais je prendrai en note sa question et la soumettrai au ministre compétent.

[*Français*]

LA SITUATION DES AGRICULTEURS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, étant donné que le Président américain s'est dit aussi près que le téléphone, je tiens pour acquis que le premier ministre a contacté son ami, hier, à ce sujet, et étant donné que cet appel téléphonique a été fait, j'en suis sûr, peut-il nous dire quels ont été les résultats de ces entretiens téléphoniques et quand on pourra avoir l'assurance que le Président des États-Unis interviendra pour aider non seulement son ami le premier ministre canadien, pour ne pas dire le Président canadien, mais plus particulièrement les agriculteurs de notre pays qui ont besoin d'aide aujourd'hui même étant donné la baisse des prix qui est d'environ 2c. par jour, alors qu'on attend la décision du ministre?

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si le député s'intéressait aux faits, qu'il connaît, j'en suis persuadé, il saurait que la situation découlant de la décision des États-Unis au sujet du porc préoccupe évidemment au plus haut point le gouvernement fédéral, les producteurs de porc et la Chambre. Il n'ignore pas également qu'il s'agissait là d'une décision provisoire sur laquelle on pourrait revenir lorsque le département du commerce des États-unis examinera la situation en juin.

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LES CONSÉQUENCES DE LA NOUVELLE POLITIQUE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de l'accord de l'Ouest sur l'huile. Monsieur le Président, ma question est la suivante: Récemment, les gens du Québec et à travers le Québec ont vu la résistance du gouvernement en donnant une aide au projet Domtar qui implique 5,000 emplois au Québec à cause du déficit. Maintenant, le gouvernement est entré dans un accord qui donnera aux sociétés multinationales pétrolières 1.3 milliard de dollars sans garantie d'emploi. La ministre peut-elle expliquer pourquoi le déficit règle la situation de la création d'emplois au Québec, mais n'est pas un facteur dans un octroi de milliard de dollars aux sociétés internationales pétrolières?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député oublie que le secteur des pâtes et papiers lui-même ne veut pas de subventions. D'un autre côté, nous avons pour objectif de créer des emplois dans le secteur énergétique, un secteur qui s'étend dans tous les coins du pays. C'est là notre objectif, et nous tentons de le réaliser avec ou sans l'aide du député.

• (1140)

LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le député de Champlain a déclaré il y a quelques semaines qu'il commençait à croire que nous étions tenus en otages par les sociétés qui ne se préoccupent que de leurs profits personnels, c'est-à-dire les sociétés pétrolières multinationales. La ministre pourrait-elle nous expliquer pourquoi elle a pris de telles mesures pour aider les sociétés pétrolières qui ne paient aucun impôt alors que le gouvernement n'est même pas disposé à venir en aide au 1.5 million de chômeurs au Québec et dans tout le Canada qui ne peuvent payer des impôts, car ils n'ont pas d'emploi?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous espérons que l'accord énergétique en question remédiera à la situation en redonnant de l'emploi à ce gens. Je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit à la Chambre. Les concessions spéciales pour les sociétés qui ne paient pas d'impôt visent à accroître le rôle des sociétés canadiennes dans notre secteur pétrolier et gazier. Si le député et son parti ne souscrivent pas à la canadianisation du secteur énergétique, ils ont tort, selon, moi.

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPORTATION DE VÉHICULES JAPONAIS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, l'entente conclue avec le Japon en vue de restreindre les importations de voitures japonaises au Canada vient à expiration dans deux jours. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale va-t-il faire une déclaration à la Chambre aujourd'hui pour nous dire ce que le gouvernement compte faire au sujet de cette affaire importante?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour répondre au député, je n'ai pas à lui rappeler, je pense, qu'en 1984, où le même problème s'est posée, les entretiens concernant l'entente en vigueur avec le Japon ont débuté en janvier. Il y a eu une deuxième réunion à Tokyo en mars, suivie d'une autre à Ottawa en avril, puis à Banff et enfin, le 12 juin dernier, les parties étaient suffisamment d'accord pour établir une communication. A l'heure actuelle, nous sommes au milieu de ces négociations. Le député sera heureux d'apprendre que c'est le même responsable que l'an dernier qui dirige l'équipe de négociation avec les Japonais cette année.

LA DATE DE L'ANNONCE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il est remarquable qu'hier, le député ait déclaré à la Chambre qu'une annonce serait faite aujourd'hui au sujet de la politique du gouvernement relative aux importations de voitures japonaises au Canada. Nous avons supposé qu'elle serait faite à la Chambre. Il s'aperçoit d'un seul coup que le gouvernement a mené cette affaire avec tant de désinvolture et de négligence qu'il n'est pas en mesure de faire une déclaration. Si le ministre ne peut pas faire d'annonce aujourd'hui, va-t-il promettre sur le champ à la Chambre que, faute d'avoir conclu un accord le 31 mars, le gouvernement adoptera des dispositions provisoires pour empêcher les Japonais d'inonder notre marché de voitures, ce qui menacera des milliers d'emplois au Canada? Pourra-t-il au moins faire cette promesse?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je puis assurer au député que nous comptons bien maintenir la stabilité du marché de l'automobile au Canada. C'est sans nul doute l'objectif de nos entretiens avec les Japonais, mais à notre avis, il ne servirait à rien de tenir ces discussions et ces négociations en public. Je tiens à assurer au député, outre ce que j'ai dit hier, que mon collègue le ministre d'État chargé du Commerce international et moi-même ferons, si vous le désirez, un rapport sur l'état de la question ou une déclaration en fin d'après-midi . . .

M. Gray (Windsor-Ouest): Où?

M. Stevens: . . . pour mettre le public au courant de l'évolution de ces négociations.

M. Deans: Et si vous mettiez la Chambre des communes au courant?

M. Stevens: Le député du Nouveau parti démocratique peut être certain que lorsque les négociations se préciseront, nous ferons une déclaration à ce sujet à la Chambre.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, la ministre a fait la fortune du secteur pétrolier, qui est déjà très riche au Canada. Mais ce fut une journée néfaste pour Terre-Neuve. Étant donné les conséquences sérieuses que cela va avoir pour le gouvernement et pour la population terre-neuvienne au niveau de la mise en valeur du champ Hibernia, j'aimerais savoir de la ministre si elle a consulté le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, et si, dans l'affirmative, il a approuvé l'Accord de l'Ouest?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la situation en ce moment est vraiment incroyable. Le gouvernement a négocié en six mois deux accords énergétiques qui ont réconcilié deux régions du pays que le gouvernement précédent avaient coupées de la Confédération. Mais il n'y a personne dans l'opposition pour offrir ses félicitations. Saviez-vous qui nous a félicités, monsieur le Président? C'est le ministre chargé de l'Énergie, Bill Marshall, qui a appelé mon bureau pour me féliciter d'un accord qui va profiter à Terre-Neuve, comme il le sait.

Des voix: Bravo!

LA MISE EN VALEUR DU CHAMP HIBERNIA

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est effectivement un jour incroyable du point de vue de l'Accord de l'Ouest. C'est justement parce que nous avons approuvé l'accord que le gouvernement a passé avec Terre-Neuve, alors que le gouvernement précédent n'y était pas arrivé, que nous nous inquiétons. Comme la ministre n'a pas consulté le premier ministre terre-neuvien, comment peut-elle se justifier d'avoir compromis tout le projet Hibernia et d'avoir rendu inopérant l'accord avec Terre-Neuve?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, même en fait d'électoralisme, je pense que cela dépasse les bornes. Il n'y a rien dans cet accord qui nuise à Hibernia. Il l'aide au contraire. Tout d'abord, en supprimant la TRPG, qui est une taxe détestée des milieux producteurs de l'ensemble du pays, cela améliore la rentabilité d'Hibernia. Or en prévoyant la déréglementation, il va améliorer les marchés d'Hibernia. Cet accord est bon pour toutes les régions productrices du pays. Terre-Neuve aura le pouvoir de se fixer elle-même ses redevances et son régime fiscal, en dehors de toute intervention fédérale. Voilà ce que Terre-Neuve veut.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE SYSTÈME DE PROMOTION DES OFFICIERS D'IMMIGRATION

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration mais, en son absence, je vais la poser au ministre suppléant.

Le système de promotion des officiers d'immigration, fondé sur le nombre d'immigrants illégaux trouvés aux points d'entrée au Canada, est vertement critiqué. La ministre a institué une enquête sur cette affaire, mais j'aimerais savoir qui sont les responsables de cette enquête et quel est leur mandat. J'aimerais également savoir si les responsables de l'enquête auront accès à tous les dossiers et s'ils pourront faire comparaître des témoins.

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je prends bonne note de la question, et la ministre elle-même répondra à la députée à la prochaine occasion.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LE GAZODUC DE L'ÎLE DE VANCOUVER

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle se rappellera très bien que, il y a un moment, elle parlait de tous les emplois qui seraient créés par le gazoduc de l'île de Vancouver. Elle se rappellera également que, pendant l'été de 1984, elle et le premier ministre ont promis aux habitants de Colombie-Britannique que le gouvernement fédéral permettrait la construction de ce gazoduc en accordant une subvention à la Colombie-Britannique. La ministre a-t-elle toujours l'intention d'accorder cette subvention qui permettrait la construction de ce gazoduc ou va-t-elle s'en remettre au secteur privé?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, les fonctionnaires de mon ministère ont actuellement des entretiens avec les responsables de la Colombie-Britannique à propos de la rentabilité d'un gazoduc. J'informerai la Chambre de la situation de ce projet lorsque les entretiens seront terminés.

LES TAXES SUR LES PROFITS IMPRÉVUS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, la ministre nous a dit que ce nouvel accord aiderait à canadianiser le secteur pétrolier. Elle sait sans doute que les principaux bénéficiaires de l'accord seront les sociétés pétrolières qui pourront profiter des prix mondiaux pour le pétrole ancien. Il s'agit presque exclusivement de sociétés étrangères. La ministre pourrait-elle nous expliquer pourquoi elle n'a pas envisagé de taxes sur les profits imprévus, étant donné que l'augmentation du prix de ce pétrole ancien sera de plus de $4 le baril? Pourquoi ne pas utiliser une taxe sur ces profits excédentaires pour défrayer le coût de l'accord, au lieu de le faire financer par le consommateur canadien?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, l'Accord de l'Ouest prévoit que tous les bénéfices résultant de cet accord seront réinvestis dans la création de nouveaux emplois au Canada, par conséquent, les principaux bénéficiaires de l'accord sont les Canadiens qui veulent travailler. Ils en auront maintenant la possibilité.

* * *

• (1150)

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LE DOSSIER MIRABEL—LA REVENTE DES TERRES

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

Vous me permettrez d'abord de le féliciter au nom de tous les représentants de cette Chambre pour l'excellent travail qu'il a accompli. J'aimerais savoir du ministre quand le moratoire sera levé en ce qui a trait à la revente des terres de Mirabel.

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je répondrai à la question de mon collègue. Comme on le sait, nous avons enfin réussi, en moins de cinq mois, à trouver une solution à la revente des terres qui convient aux deux parties et, comme vous le savez également, ce document sera maintenant transformé en document de Cabinet. Étant passé au Cabinet avec succès, j'en suis fort confiant, je pense ne pas me tromper en assurant la Chambre que la revente des terres pourrait reprendre avant la fin de cette session, ce qui s'appelle de l'efficacité dans un dossier qui traînait depuis 16 ans.

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je me demande si le ministre pourrait trouver quelqu'un pour endosser le chèque de 13 millions de dollars qu'il a remis aux éleveurs de porcs au cours de la campagne électorale.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LE GAZODUC DE L'ÎLE DE VANCOUVER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): La question que je pose à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a trait à ce qu'elle a dit au sujet du pipe-line de l'île de Vancouver. En réponse à une question du député de Kamloops-Shuswap, elle a en effet déclaré qu'elle poursuivait des négociations avec le ministre de l'Énergie de la Colombie-Britannique; pourtant, plus tôt aujourd'hui, elle avait inclus les emplois associés à la construction du pipe-line de l'île de Vancouver au nombre de ceux qu'elle espère créer dans le cadre de l'accord énergétique conclu récemment. Elle-même et le gouvernement fédéral ont-ils maintenant pris l'engagement de construire le pipe-line de l'île de Vancouver? Sinon, pourquoi a-t-elle inclus ces emplois au nombre de ceux qu'elle espère créer?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Pour répondre au très honorable député, monsieur le Président, je dirai que nous poursuivons des discussions avec les représentants de la Colombie-Britannique. Nous nous efforçons de nous mettre d'accord sur un échéancier pour la construction de ce pipe-line.

LES PROFITS DE SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et elle a trait à l'Accord de l'Ouest qu'on devrait appeler plutôt, à mon sens, «Les petits Canadiens contre les gros du pétrole».

Hier après-midi, la ministre a annoncé une mesure d'aide directe de 1.3 milliard de dollars au profit des gros du pétrole. Hier matin, le gouvernement a annoncé une réduction du paiement initial aux céréaliers de l'Ouest. Pourquoi deux poids deux mesures? Pourquoi, le matin, le gouvernement ne pouvait-il pas être plus généreux envers les céréaliers, alors qu'il a donné 1.3 milliard de dollars aux sociétés pétrolières dans l'après-midi? Pourquoi deux poids deux mesures?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député vient de la Saskatchewan, une des provinces qui a le plus généreusement encouragé l'exploitation des réserves énergétiques pétrolières et gazières par le biais de dégrèvements fiscaux, de suppression de redevances et d'autres mesures qui ont créé des emplois et engendré de nouvelles recettes découlant de la vente de terrains, ce dont sa province a largement bénéficié.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Je ne comprends vraiment pas pourquoi un député de la Saskatchewan dénigre l'Accord de l'Ouest que le ministre provincial de l'Énergie a jugé favorable à la province.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, l'heure n'est plus aux balivernes. J'attends la réponse de la ministre. Pourquoi deux poids deux mesures? Pourquoi le gouvernement peut-il dire le matin . . .

M. Clark (Yellowhead): Vous êtes contre la création d'emplois?

M. Nystrom: La ferme, Joe.

Pourquoi, le matin, le gouvernement a-t-il dit aux céréaliers de l'Ouest qu'il ne pouvait pas payer les céréaliers plus cher et qu'il réduirait le paiement initial, alors que, à peine quelques heures après, il annonce à la Chambre une mesure d'aide directe de 1.3 milliard de dollars aux sociétés pétrolières? Pourquoi deux poids deux mesures? Je veux une réponse.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le parti auquel le député appartient détient le record des doubles normes: il a appuyé le Programme énergétique national qui a provoqué dans l'ouest du Canada de grands dégâts que nous sommes en train de réparer.

* * *

LES OLYMPIQUES

LES OLYMPIQUES D'HIVER—L'AIDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur. Hier, il a été question à la Chambre des Jeux olympiques d'hiver de Calgary, mais le ministre a refusé de parler des 200 millions de dollars que son gouvernement s'était engagé à verser pour le financement de ces jeux.

Le comité organisateur des Jeux olympiques du Canada et tous les Canadiens attendent toujours une réponse. Il reste peu de temps pour organiser une manifestation d'une telle envergure nationale. Par conséquent, je demande au ministre quand il nous dira où il compte trouver les 200 millions et quels seront les mécanismes mis en place? Nous devons pouvoir assurer à tous les Canadiens et à tous les participants aux Jeux olympiques que le gouvernement respectera ses engagements?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds à cette question. J'attendais depuis six mois que le député en pose une.

Je peux lui assurer que la promesse d'accorder 200 millions de dollars à Calgary sera tenue. Comme il le sait, la Chambre a déjà approuvé la frappe d'une monnaie olympique et ce programme devrait rapporter entre 40 et 50 millions. Le député n'ignore pas non plus que le comité permanent des prévisions budgétaires en général se penche actuellement sur ce programme.

Quant aux négociations que je poursuis avec les provinces pour obtenir les 100 millions restants, je puis dire au député qu'elles se déroulent bien. J'ai toujours affirmé qu'un accord serait conclu d'ici à la fin de cet été. J'en demeure persuadé. En fait, les ministres se réuniront à Ottawa le 19 avril pour aplanir toutes difficultés restantes. Je suis certain que l'entente pourra être signée peu après.

LES MÉTHODES UTILISÉES POUR RECUEILLIR LES FONDS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le ministre se plaint qu'on ne lui pose pas de questions, mais lorsqu'on lui en pose une, il refuse d'y répondre. En septembre, on nous a dit qu'une entente serait conclue avec les provinces. Il a renoncé à la loterie sans aucune garantie. On nous a dit qu'un accord serait signé avant Noël, et à Noël, le ministre nous a dit que ce serait au Nouvel An. Nous sommes maintenant en mars et il parle d'une entente au cours de l'été. Il nous faudrait quelque chose d'un peu plus concret.

Où le ministre va-t-il trouver les 200 millions alors que le programme de monnaie olympique ne peut rapporter que 30 millions, dans le meilleur des cas? Comment les provinces vont-elles intervenir et quand vont-elles le faire? Pourrait-il fournir des précisions au Comité olympique et aux Canadiens en général?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, si le député avait écouté ma réponse précédente, il saurait que j'ai déjà pris cet engagement. Il a mentionné la fermeture des paris sportifs. Cela me paraît la moindre des choses étant donné que cette loterie perdait 1.5 million par semaine. Il s'agissait de paris sportifs orchestrés par les libéraux au détriment de tous les Canadiens!

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Comme je l'ai toujours dit, et le député peut le vérifier, je répète que nous espérons conclure une entente avec les provinces d'ici à la fin de l'été. Je maintiens ce que j'ai dit. A part les autres choses que j'ai déjà mentionnées, de nombreuses initiatives du secteur privé font actuellement l'objet de discussions et de négociations. Je suis sûr que nous pourrons recueillir non seulement les 200 millions de recettes non-fiscales dont nous avons besoin pour les Jeux olympiques, mais même un montant supérieur.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPORTATION DE VÉHICULES FABRIQUÉS AU JAPON

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je puis comprendre qu'il soit embarrassé aujourd'hui, car il a annoncé hier qu'il ferait une déclaration aujourd'hui. Je trouve scandaleux qu'il ne fasse pas cette déclaration à la Chambre, alors que des milliers d'emplois sont en jeu. Le bureau des Travailleurs unis de l'automobile à Toronto a appris qu'une entente spéciale serait signée au sujet du maintien des quotas. Pourquoi la situation a-t-elle changé d'hier à aujourd'hui? Que s'est-il produit pour empêcher le ministre de tenir ses promesses?

• (1200)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je réponds au député en l'invitant à m'écouter plus attentivement. Hier, j'ai déclaré: «Le gouvernement du Canada va faire une déclaration à ce sujet demain.» Nous ferons donc une déclaration. Le député n'est pas d'accord pour que nous la fassions un peu plus tard dans l'après-midi. S'il préfère l'entendre à la Chambre, les leaders à la Chambre pourraient certainement en discuter et s'entendre sur le moment opportun. Je ne vois pas d'inconvénient à prendre du temps de la Chambre, si le député le préfère.

Je tiens, cependant, à souligner qu'il n'y a certainement rien de changé depuis hier. Nous voulons que la nation sache où en est cette affaire, où en sont les pourparlers, et j'insiste sur le fait que la dernière fois que les Canadiens ont dû passer par là, il a fallu attendre jusqu'au mois de juin avant de pouvoir conclure une entente satisfaisante avec les Japonais.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le vice-président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par les députés le jeudi 28 mars 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PAROLES ANTIPARLEMENTAIRES DE M^LLE CARNEY

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je veux invoquer le Règlement à la suite de certains termes utilisés par la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle Carney) en réponse à une question que lui a posée le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan). Elle a reproché à ce dernier d'avoir fait une déclaration malveillante et erronée.

Je vous demande, monsieur le Président, de vous reporter à la page 107 de la 5^e Édition de Beauchesne, où il est stipulé que l'expression «déclaration erronée» a été tenue pour antiréglementaire à plusieurs reprises par vos prédécesseurs. C'est pourquoi, monsieur le Président, je vous demande de vous en tenir aux précédents, selon lesquels les paroles utilisées par la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont antiparlementaires, et de lui demander de retirer ses paroles, conformément au Règlement et aux traditions de la Chambre.

Le député de Cape Breton-The Sydneys, en posant sa question, assumait simplement son rôle de représentant de tous les Canadiens et ses paroles, quoique fortes, n'en étaient pas moins justes et exactes. Le député est en droit d'attendre de la ministre une réponse explicative et conforme au Règlement. Il ne l'a pas obtenue et il a droit à une réponse plus complète de la ministre.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je retire le mot «erronée». J'avais pensé le remplacer par «méchante», mais je me contenterai d'«inexacte».

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. La ministre ne peut pas remplacer un mot par un autre. Ou bien elle retire ses paroles, ou elle refuse de le faire. Elle ne peut pas remplacer un mot par un autre qu'elle estime satisfaisant.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, dans le feu du débat durant la période des questions, les députés de tous les partis font des remarques qui, après réflexion, sont jugées antiparlementaires. J'approuve pleinement la position adoptée par ma collègue la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. S'apercevant qu'elle a employé un terme qui est manifestement antiparlementaire, elle a fait ce qu'il fallait en le retirant catégoriquement.

M. Deans: C'est très bien. Cela suffit, j'en conviens.

M. Hnatyshyn: D'autres propos antiparlementaires ont été tenus par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). L'allusion à l'alcoolisme est valable dans les deux sens. Il arrive que des députés de notre parti se demandent s'il a un peu trop bu ou pas assez.

L'important, monsieur le Président, c'est qu'il y a eu un retrait catégorique. Le terme «inexacte» n'est pas antiparlementaire que je sache.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le leader parlementaire du gouvernement. Le leader de l'opposition a-t-il quelque chose à ajouter avant que la présidence ne tranche la question?

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nos règles et précédents sont clairs. Si un terme est anti-parlementaire, il doit être retiré clairement et catégoriquement, sans tourner autour du pot dans le but de glisser subrepticement un autre terme pour faire oublier que l'honorable ministre n'a pas respecté le Règlement et les traditions de la Chambre.

M. le vice-président: Je dois informer la Chambre que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a retiré ses paroles à la satisfaction de la présidence.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Deans: Monsieur le Président, on a dit aujourd'hui que le ministre de l'Expansion industrielle régionale allait faire une déclaration à l'extérieur de la Chambre au sujet du contingentement des voitures japonaises. Il a fait savoir par la suite qu'il serait disposé à faire cette déclaration à la Chambre si les mesures nécessaires pouvaient être prises. Comme le temps fait prime aujourd'hui, j'aimerais proposer que nous siégeons pendant l'heure du déjeuner pour permettre au ministre de faire la déclaration tout de suite, ce qui permettra quand même de respecter l'engagement pris de terminer le débat du projet de loi sur la banque pour 15 heures. Si le leader du gouvernement à la Chambre veut accepter cette proposition et faire en sorte que le ministre fasse sa déclaration immédiatement, nous y donnerons notre accord.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, l'opposition officielle estime que les droits du Parlement sont tels que les déclarations du genre prévu par le ministre de l'Expansion industrielle régionale doivent se faire ici. Nous serons heureux de collaborer avec le leader parlementaire du gouvernement pour que cela puisse se faire.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, permettez-moi de dire que j'ai eu la possibilité d'examiner la question avec mon distingué collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale. En fait, nous espérions pouvoir faire la déclaration à l'heure habituelle. Cependant, comme il l'a souligné pendant la période des questions, il y a certaines choses au niveau des négociations qui ont empêché toute déclaration ou annonce. Je pense que nous serions peut-être disposés, par exemple, si nous consentions à siéger pendant l'heure du déjeuner, à voir ce que nous pourrions faire. Je pense que nous pourrions probablement prévoir une déclaration autour de 14 heures, ce qui permettrait aux députés d'entendre le ministre et de s'exprimer. De cette façon nous pourrons réaliser l'objectif commun, qui est d'adopter le projet de loi pour que l'autre endroit puisse l'examiner à 15 heures ou à peu près.

M. Gray (Windsor-Ouest): Allons-nous recevoir le texte de la déclaration, de façon à pouvoir fournir une réponse motivée et valable?

M. Hnatyshyn: Le leader parlementaire de l'opposition officielle sait que j'ai fait adopter un système qui n'existait pas auparavant, et qui va assurer la distribution dans les plus brefs délais de toutes les déclarations, non seulement aux critiques mais aussi aux leaders de l'opposition à la Chambre.

Je promets au député que dès que la déclaration sera prête, je m'efforcerai de la faire parvenir aux partis d'opposition dans les plus brefs délais afin qu'ils aient tout le temps d'y répondre de façon réfléchie et, je l'espère, consciencieuse.

M. le vice-président: Dois-je conclure qu'il y a accord pour siéger pendant l'heure du déjeuner? La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

LE SERVICE POSTAL À DOMICILE

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de gens de ma circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic et plus précisément du secteur du Sault-au-Récollet. Depuis juin 1983, ces citoyens attendent de recevoir le service postal à domicile. Il est tout à fait inacceptable que ces gens soient pénalisés par le gouvernement sous prétexte d'être un nouveau centre résidentiel. Il s'agit là d'une preuve d'indifférence et d'arrogance de la part du ministre et de la Société canadienne des postes. Je demande donc au gouvernement et au ministre responsable de prendre les mesures nécessaires.

[*Traduction*]

L'ABOLITION DU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS DE LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 375 personnes qui s'opposent à l'abolition du programme d'aide aux employés de la colline du Parlement. Les signataires sont des membres du personnel et aussi des députés.

LA FERMETURE DU MUSÉE NATIONAL DES POSTES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais déposer à la Chambre une pétition signée par un certain nombre de personnes qui se préoccupent de la fermeture du Musée national des postes. Ils prient la Chambre et le ministre chargé de la Société canadienne des Postes d'intervenir pour assurer la survie du Musée national des Postes. Ils demandent qu'on l'installe dans de nouveaux locaux situés près du Parlement si le Musée doit déménager du 180, rue Wellington, et que les membres de son personnel puissent continuer à servir le public en conservant leurs postes actuels.

• (1210)

LES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): J'ai le grand honneur et le plaisir de présenter une pétition au nom de plusieurs résidents de Calgary qui s'opposent à ce qu'on ajoute à la Loi sur l'assurance-chômage des dispositions concernant l'indemnité de cessation d'emploi. Ils prient la Chambre d'intervenir pour que soient retirées ces dispositions.

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs résidents de l'Alberta qui demandent qu'on ne déduise pas des prestations d'assurance-chômage l'indemnité de cessation d'emploi versée aux travailleurs mis à pied après le 31 mars 1985. Cette déduction accroîtrait énormément les difficultés économiques des familles des travailleurs ainsi licenciés.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens qui prient humblement le Parlement de faire en sorte que tous les travailleurs mis à pied puissent conserver leur indemnité de cessation d'emploi et toucher leurs prestations d'assurance-chômage sans aucune déduction au titre de leur indemnité de licenciement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs milliers de Canadiens que préoccupe le fait qu'à compter du 31 mars 1985, leur indemnité de licenciement les privera de leurs prestations d'assurance-chômage. Ils prient humblement le Parlement d'empêcher l'adoption de cette mesure.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition signée par des électeurs d'Essex-Windsor. Ils font valoir en termes très énergiques que l'on commettra une injustice envers les travailleurs canadiens si l'on fait entrer en vigueur à compter du 31 mars 1985 cette nouvelle disposition permettant de déduire l'indemnité de cessation d'emploi de leurs prestations d'assurance-chômage.

Pétitions

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de soumettre une pétition au nom de citoyens canadiens qui protestent contre l'intention du gouvernement de dérober l'indemnité de licenciement aux travailleurs qui sont mis à pied. Ils demandent au gouvernement de retirer cette disposition.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, bien que la pétition que je présente aille à l'encontre de mes croyances et de celles de beaucoup de mes électeurs, j'ai le devoir de présenter cette pétition signée par 110 personnes qui s'opposent au mouvement Pro-Vie et donc à l'assujettissement des êtres humains non encore nés à la Charte des droits et des libertés.

ON S'OPPOSE À L'AMÉNAGEMENT D'UNE DÉCHARGE PUBLIQUE DANS LA VALLÉE DE LA NICOLA (C.-B.)

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition exprimant les préoccupations écologiques de 942 citoyens de Merritt, Lower Nicola et de la vallée de la Nicola. Leur souci vient de ce qu'on propose d'aménager une décharge publique à l'emplacement de la mine Craigmont, dans la vallée de la Nicola. Dans son mémoire présenté à la municipalité régionale de Thompson-Nicola, l'association Home Sweet Home de Lower Nicola signale en effet que cette initiative risque de nuire sérieusement à l'environnement de Merritt, Lower Nicola et de la vallée de la Nicola. Étant donné leurs craintes, les signataires demandent instamment à la Chambre des les appuyer par tous les moyens dans leur opposition à l'aménagement d'une décharge publique sur l'emplacement de la mine Craigmont, dans la vallée de la Nicola.

[*Français*]

LA MISE EN PLACE D'UNE RÉGLEMENTATION SUR LE PRIX DU GAZ NATUREL

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par quatre résidents de la région de Québec. Cette pétition est signée par les étudiants qui demandent la mise en place d'une réglementation sur les prix du gaz naturel au Canada.

Afin de stimuler la demande pour cette richesse énergétique qui est moins polluante par rapport aux autres combustibles et sous-exploitée à l'heure actuelle dans notre pays, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement prie la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) d'intervenir dans ce dossier dans le but d'aider cette industrie à atteindre son plein potentiel.

Je présente cette pétition et recommande instamment au gouvernement d'y donner suite.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Dois-je comprendre que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) souhaite présenter une deuxième pétition?

M. Cassidy: En effet.

M. le vice-président: Madame le Président Sauvé avait rendu une décision selon laquelle les députés qui veulent présenter plusieurs pétitions doivent le faire en une seule fois. Puisque ce n'est pas le cas aujourd'hui, y a-t-il consentement unanime pour que l'on présente une deuxième pétition?

Des voix: D'accord.

M. Cassidy: Monsieur le Président, cette pétition porte sur un autre sujet et j'ignorais qu'il aurait fallu la présenter en même temps que la première.

LES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de travailleurs d'Edmonton qui protestent contre la décision du gouvernement d'inclure l'indemnité de cessation d'emploi dans les prestations d'assurance-chômage. Ils déclarent que l'indemnité de cessation d'emploi est versée pour dédommager les travailleurs d'avoir perdu leur emploi et en reconnaissance du travail accompli et du temps qu'ils ont consacré à une entreprise, et que le gouvernement ne doit pas priver ces derniers de cette indemnité.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader parlementaire du gouvernement)): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions n^os^ 76 et 184.

[*Texte*]

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Question n^o^ 76—**M. Nunziata:**

1. *a*) Au cours des cinq dernières années, combien de détenus ont, à cause de problèmes de comportement ou autres, perdu la remise de peine gagnée aux termes de la surveillance obligatoire, *b*) dans quels établissements étaient-ils incarcérés?

2. Par catégorie, quelles sont les raisons les plus fréquentes pour lesquelles des détenus ont perdu une remise de peine gagnée?

3. Des détenus qui avaient perdu une remise de peine ont-ils été libérés par la suite sous surveillance obligatoire?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): La Commission nationale des libérations conditionnelles m'informe comme suit:

1. *a*) Le système automatisé de la Commission nationale des libérations conditionnelles ne peut produire les renseignements de ce genre, qui datent d'avant l'année financière 1983-1984. Pour l'année 1983-1984, il y a eu 1,066 détenus qui, libérés sous surveillance obligatoire, ont perdu leur remise méritée de peine.

b) Ces données sont disponibles, mais il faudrait, pour les obtenir, dépouiller à la main les 1,066 dossiers de détenus, ce qui se révélerait fort coûteux.

2. La raison la plus fréquente est la révocation, laquelle résulte d'un manquement aux conditions ou de la perpétration d'un autre crime.

3. En 1983-1984, 2,908 personnes ont été libérées sous surveillance obligatoire et il y a eu, au cours de cette période, 1,087 cas de révocation. La remise méritée de peine n'a été réattribuée que dans 21 cas. Parmi les 1,087 cas de révocation,

quelque 713 personnes étaient admissibles à être de nouveau libérées sous surveillance obligatoire.

L'AIDE À L'AMÉRIQUE CENTRALE

Question nº 184—**M. Stackhouse:**

En 1983, combien d'aide a-t-on accordé *a*) au groupe Contadora, *b*) au Mexique, *c*) au Venezuela, *d*) à la Colombie, *e*) au Panama?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Le «Groupe Contadora» comme tel n'est pas récipiendaire d'aide au développement. Son rôle premier est d'aider les pays d'Amérique centrale à résoudre leur conflit régional.

L'Agence canadienne de développement international m'informe comme suit: Pour l'exercice 1983-1984, l'aide publique au développement accordée par le Canada suit:

(a) Le groupe Contadora (comme tel) — néant
(b) Mexique — $ 1,340,000
(c) Vénézuela — $ 170,000
(d) Colombie — $10,200,000
(e) Panama — $ 780,000

Le Centre de recherche pour le développement international m'informe comme suit: En 1983, le CRDI a fourni un total de $3,363,837 aux pays formant le groupe Contadora en vue d'appuyer la recherche scientifique et autres activités afférentes, soit:

(a) Le groupe Contadora (comme tel) — néant
(b) Mexique — $ 335,477
(c) Vénézuela — $ 187,200
(d) Colombie — $2,762,560
(e) Panama — $ 78,600

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le vice-président: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'AIDE FINANCIÈRE À LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Danis, passe à l'étude du projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada, présenté par Mme McDougall.

Banque commerciale du Canada

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, hier on a distribué une copie du projet de loi C-37. Je ferai remarquer à la Chambre que le texte français avait besoin de corrections. Le texte était corrigé au crayon dans la marge. Je me demande si la Chambre a réimprimé le projet de loi afin que l'on puisse tous discuter du même dossier avec les mêmes mots. Je demande cela afin que, aujourd'hui, on puisse tous se servir du même projet de loi avec le même libellé.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, je me suis aperçu des lacunes de la version française et j'ai tenté de corriger approximativement le projet de loi. Je m'en excuse auprès du député. Que je sache, le libellé a maintenant été modifié dans le texte imprimé. Des exemplaires vont être disponibles incessamment.

Le président: A l'ordre. La Chambre est réunie en comité plénier afin d'étudier le projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada. L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—*Accord prévoyant l'aide financière*

Mlle Nicholson: Ainsi que notre leader parlementaire l'a précisé hier, nous avons adopté le projet de loi en deuxième lecture pour pouvoir l'étudier en comité plénier et pour ainsi pouvoir poser certaines questions. J'avoue que le discours du député d'Edmonton-Sud m'a déçue car, étant donné que la banque se trouve dans sa circonscription, je supposais qu'il aurai été en mesure de justifier par de très bonnes raisons cette opération de renflouement. Or, il a présenté une argumentation des plus faibles qui n'a certainement pas inspiré ma confiance. A vrai dire, je suis moins bien disposée qu'avant envers le projet de loi. Dans les grandes lignes, le député d'Edmonton-Sud nous a dit que le sauvetage s'imposait parce qu'il s'agissait d'une banque de l'Ouest. J'ose croire qu'on ne sollicitera pas ainsi les contribuables canadiens tout simplement parce que cette banque est située en Alberta, province avec laquelle la ministre de l'Énergie avait de la difficulté à obtenir un accord.

• (1220)

Selon le député d'Edmonton-Sud les difficultés financières de la banque seraient attribuables au Programme énergétique national. Rien dans ce programme n'obligeait celle-ci à investir dans une banque californienne dont le portefeuille de prêts était aussi instable. Le discours du député nous incite à nous interroger davantage sur la gestion de la Banque Commerciale du Canada et sur la qualité des décisions financières qu'elle a prises. Nous devons savoir si la même équipe de direction est toujours en place et demander au gouvernement de quels renseignements il disposait.

Banque commerciale du Canada

Quant la ministre d'État aux Finances a fait sa déclaration à la Chambre lundi, nous avons eu l'impression que le gouvernement n'avait été informé pour la première fois des graves difficultés de la Banque Commerciale que tout récemment en mars. Plus tard, en réponse à des questions, le ministre des Finances a déclaré qu'il avait été mis au courant par l'inspecteur général des banques en septembre. Nous apprenons maintenant qu'il y a deux ans déjà les autorités de réglementation américaines avaient communiqué avec les autorités canadiennes. Elles auraient alors exprimé leur inquétude au sujet de la banque de Californie au moment où la Banque Commerciale du Canada y avait investi de l'argent.

Je voudrais aussi savoir si l'inspecteur général des banques du Canada avait, à un moment quelconque, conseillé à la Banque Commerciale du Canada de diversifier ses placements. J'ai fait allusion, à la Chambre, l'autre jour, à la Partie III du budget des dépenses qui précise qu'il entre dans les devoirs de l'inspecteur général, lorsqu'il prévoit des difficultés, d'encourager une banque à diversifier ses activités. J'aimerais savoir si cette obligation a été remplie, et quand.

Je voudrais aussi qu'on m'explique la diversification. A ce que je vois, selon l'information que nous possédons, cette banque avait placé tous ses avoirs dans le domaine énergétique. Une diversification géographique doit-elle être sérieusement considérée comme une véritable diversification? Est-ce bien ce que l'inspecteur général des banques avait à l'idée?

J'ai plusieurs autres questions, monsieur le président, mais je devrais peut-être donner à la ministre le temps de répondre à celles-ci.

Mme McDougall: Monsieur le président, j'espère me rappeler de toutes les questions fidèlement. Sinon, je sais que la députée va les répéter. Je voudrais commencer par vous féliciter, monsieur le président, pour la façon remarquable dont vous avez dirigé la période des questions aujourd'hui.

Je pourrais peut-être expliquer plus en détail l'origine des rapports avec la banque de Californie. En 1981, la Banque Commerciale du Canada a acquis un intérêt de 40 p. 100 dans la Westlands Bank. Cette dernière s'occupait surtout des prêts hypothécaires. Par ses placements en Californie, la BCC tentait de diversifier ses activités sur le plan géographique. A ce moment-là les marchés immobiliers étaient très actifs. Le marché immobilier de la Californie, comme celui d'autres régions, s'est mis plus tard à fléchir. La Banque Commerciale du Canada, comme principal actionnaire de la Westlands Bank, a accru sa participation dans celle-ci pour raffermir cette opération par une injection de capitaux. Les problèmes récents sont survenus à la succursale de la BCC en Californie, qui prêtait au secteur pétrolier et aux entreprises de forage.

Que ce soit une sage décision de diversifier du point de vue géographique, à l'intérieur de la même industrie, dépend évidemment de l'orientation que prend le conseil d'administration. Dans certains cas, les entreprises peuvent vouloir s'en tenir au domaine où elles sont présumément compétentes. Au lieu de s'engager dans un domaine où elle n'était pas de compétence, il a mieux valu que la banque diversifie ses opérations sur le plan géographique et reste dans un domaine connu où elle est le mieux en mesure de juger.

Comme nous le savons, la banque était beaucoup plus rentable à la fin des années 70. Elle faisait preuve de beaucoup de dynamisme, d'initiative. Avec le déclin du marché immobilier en Californie, les difficultés sont apparues. Les services au secteur pétrolier ont connu des difficultés dernièrement. La banque a pris d'autres initiatives pour diversifier son activité. Elle compte maintenant des succursales à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Halifax, comme dans l'ouest du Canada. Je pense que la banque avait raison de décider de diversifier son activité. Cela n'a peut-être pas donné les résultats attendus assez rapidement, mais je pense que la banque a eu raison d'opter pour la diversification.

Mlle Nicholson: La ministre peut-elle nous dire aussi comment l'inspecteur général des banques a été mêlé à cette affaire? Selon un article de journal, depuis deux ans, le bureau de l'inspecteur général recevait régulièrement des demandes de renseignements de la Federal Deposit Insurance Corporation, l'organisme américain qui équivaut à la Société d'assurance-dépôts du Canada, du U.S. Federal Reserve Board et du bureau du surintendant des affaires bancaires de la Californie. Si c'est vrai, pouvons-nous savoir quelles mesures ont été prises au cours de ces deux années?

Mme McDougall: Comme il y avait chevauchement des compétences, des rapports ont été établis au début de 1983, si je ne m'abuse. Un représentant du bureau de l'inspecteur général s'est rendu en Californie pour examiner l'acquisition de Westlands. Il n'y a pas eu toute une série de téléphones et de télex, comme le laissait entendre l'article de journal. Il y a simplement eu, de temps à autre et dans le cours normal des choses, des conversations entre les deux organismes de réglementation. En réalité, ces échanges ont été très rares. La situation de la Westlands Bank s'améliorerait. Si j'ai bien compris, les deux organismes de réglementation jugeaient que, même si les problèmes étaient de toute évidence graves, ils n'étaient pas critiques.

M. Riis: Monsieur le président, j'espère que d'autres députés poseront des questions aujourd'hui pendant l'étude de ce projet de loi.

Je voudrais revenir à une question qu'a soulevée ma collègue de Trinity il y a un instant. Le 25 janvier 1983, le gouverneur de la Banque du Canada jugeait de toute évidence la situation assez inquiétante pour téléphoner au quotidien national le *Globe and Mail*. Il avait réussi à convaincre au moins le *Globe and Mail* que tout allait bien, que la Banque Commerciale était rentable et solvable et qu'il n'y avait pas de problèmes. La ministre peut-elle nous dire si cette déclaration reflétait bien la situation quand le gouverneur de la banque nationale l'a faite? Avait-il vraiment des preuves de ce qu'il avancait ou essayait-il simplement de calmer les investisseurs au Canada et ailleurs?

• (1230)

Mme McDougall: Monsieur le président, je pense que le gouverneur avait fait cette déclaration après avoir consulté l'inspecteur général et à cause de la démission de M. Eaton à titre de directeur général de la banque. Au cours des deux ou trois mois qui avaient précédé sa démission, on avait commencé à se préoccuper des rapports qui existaient entre M. Eaton et M. Rosenberg. Pendant cette période, les préoccupations et les pressions exercées relativement à la société de fiducie ont continué à augmenter et je pense que le gouverneur a agi de façon réfléchie en disant que la banque en question n'était pas reliée au scandale vu que Howard Eaton avait démissionné.

M. Riis: Monsieur le président, j'ai une question d'ordre général à poser au ministre. Mon bureau, et je suppose que c'est le cas pour bien d'autres également, a reçu de nombreux appels téléphoniques ainsi que des télégrammes de personnes qui s'inquiètent vivement de certaines décisions gouvernementales. Aux termes du projet de loi à l'étude, le gouvernement dépensera au moins 75 millions de dollars dont 60 seront versés directement, pour venir au secours d'une banque menacée de faillite.

A partir de là, pourrait-on en conclure que toute banque éprouvant des difficultés financières peut compter sur l'appui empressé du gouvernement fédéral et peut être assurée que ce dernier viendra au secours de toute banque ou institution financière en difficulté?

Mme McDougall: Monsieur le président, la présente situation représente un incident isolé. A l'heure actuelle, aucune autre institution financière canadienne ne semble avoir des problèmes de solvabilité. Je tiens à préciser que les circonstances particulières dont il est question aujourd'hui ne peuvent se reproduire dans le cas d'autres institutions. Je tiens à ce que les députés, les Canadiens et le déposants de nos institutions financières, le comprennent bien.

Si une autre institution qui relève de mon autorité législative venait me faire part de ses difficultés, j'examinerais son cas particulier. Je ne peux m'engager à réagir de telle ou telle manière au cas, peu probable, où une situation semblable se produirait ailleurs.

M. Riis: Monsieur le président, pourquoi a-t-on prévu un prêt sans intérêt? Je me rends compte que nous demandons aux contribuables canadiens de fournir 60 millions de dollars—une sorte de prêt—à une banque en difficulté pour l'aider à se renflouer. Je crois que nous sommes d'accord en principe mais, règle générale, quand le gouvernement fédéral consent des prêts pour une raison ou pour une autre, il exige des intérêts. Pourquoi ne pas exiger un taux d'intérêt bancaire dans le cas présent?

Mme McDougall: Monsieur le président, selon les modalités de l'accord, tous les participants se verront rembourser le principal sans toucher d'intérêt, sauf qu'en outre ils pourront acquérir des bons de souscription à des actions émises proportionnellement à l'aide fournie, ce droit pouvant être exercé pendant dix ans après que le principal aura été remboursé, ce dont pourrait bénéficier et les contribuables et les participants à l'accord financier. Les bons de souscription pourront être acquis à un prix très modique et à mesure que la banque réalisera des bénéfices, ceux-ci pourront être revendus à une valeur accrue. Par conséquent, tous les participants à l'accord, y compris les contribuables, sont assurés de retirer des bénéfices.

M. Riis: La ministre affirme que nous pourrons acquérir ces bons de souscription à un prix très modique. Puisque la banque est en faillite et que ses titres n'ont presque plus de valeur à la Bourse, faut-il s'étonner que nous puissions obtenir ces bons de souscription à un prix très modique? A supposer que la banque redevienne une entreprise rentable, nous toucherons un juste bénéfice quelle que soit leur valeur, d'une certaine manière.

Mme McDougall: Monsieur le président, je trouve que le député emploie un vocabulaire un peu fort. Ce n'est pas une banque en faillite.

M. Riis: C'est déjà fait.

Mme McDougall: La banque n'est pas en faillite. Elle n'est pas en faillite parce qu'elle a eu un vigoureux appui de la part du secteur privé, du gouvernement de la province et du gouvernement du Canada. C'est une banque qui est solvable.

M. Riis: Monsieur le président, je voudrais rappeler à la ministre que nous sommes constitués en comité plénier aujourd'hui pour étudier un projet de loi destiné à sauver une banque. Quel que soit le titre, nous renflouons la Banque Commerciale du Canada. Nous devons le faire parce qu'elle était acculée à la faillite. Ses actions se sont écroulées à la Bourse et on craignait beaucoup pour son avenir. De toute évidence, si ces mesures n'avaient pas été prises pour lui porter secours, la banque n'existerait plus. Je me rends compte que, ce faisant, nous portons secours à une banque en faillite. Elle se relèvera une fois que cette série de mesures auront été imposées aux divers participants.

Pourquoi ce projet de loi est-il nécessaire si cette banque était auparavant florissante et solvable? Pourquoi doit-on verser presque un quart de milliard, soit 225 millions, si la banque était florissante?

Mme McDougall: Je tente de faire comprendre aux Canadiens de façon posée, contrairement au député, que nous leur exposons, ainsi qu'aux députés, un problème et la solution à ce problème. S'il veut faire des déclarations irréfléchies au sujet d'institutions en difficulté, elles pourraient bien toutes s'écrouler. Chose certaine, un problème a surgi et nous avons proposé une solution. La banque n'est donc plus chancelante. Pourrions-nous bien le faire comprendre?

M. Riis: Elle était en faillite.

M. Gauthier: Monsieur le président, permettez-moi de revenir aux raisons de l'échec essuyé par la banque. Suivant l'avis formel de l'inspecteur général des banques, la Banque Commerciale du Canada a été priée de se diversifier en 1981 sauf erreur. Elle s'est diversifiée en achetant la société Westland aux États-Unis. Elle a également établi des bureaux à Montréal, à Toronto et à Halifax.

Je crois savoir que, malheureusement, Westland était lancée dans des affaires semblables à celles de la Banque Commerciale du Canada. Le ministre nous a dit que la compagnie œuvrait dans l'immobilier, mais, d'après mes recherches, elle finançait les tours de forage et à cause des prix de l'OPEP et de la situation mondiale, ce matériel se vendait à vil prix. Je vois rire le ministre des Transports.

M. Mazankowski: C'est votre faute.

Mlle Nicholson: En Californie?

M. Gauthier: Le ministre des Transports sait qu'il n'y a pas de programme énergétique national en Californie.

M. Mazankowski: Pourquoi a-t-elle fait des affaires au sud de la frontière? Parce que vous l'y avez forcée.

• (1240)

M. Gauthier: Monsieur le président, le ministre des Transports prétend que nous l'y avons forcée. Je pose des questions pour obtenir des renseignements. Si le ministre des Transports veut la parole, il peut interroger la ministre et faire valoir son point de vue.

M. Mazankowski: Pour commencer, vous devriez poser des questions intelligentes.

M. Gauthier: Si la banque a investi à l'extérieur du Canada et est allée financer la prospection pétrolière en Californie—ce qui est une réponse différente de celle donnée il y a un moment à mon collègue puisque la ministre avait dit alors que la banque s'occupait d'immobilier—si ces installations de forage se vendaient à un dixième de leur valeur en Californie et si la BCC essayait de se diversifier, pourquoi a-t-elle investi dans le secteur pétrolier en Californie? Pourquoi la banque n'a-t-elle pas investi, comme la ministre le laissait entendre dans ses réponses il y a une minute, dans l'immobilier? Ces questions me tracassent.

Mme McDougall: Monsieur le président, la banque a investi en Californie par l'intermédiaire d'une agence. Elle a acheté un intérêt de 40 p. 100 dans la Westlands Bank. Cette banque s'occupait d'immobilier. L'agence, elle, s'occupait de prospection pétrolière. J'essaie de démêler une structure commerciale très complexe.

La Westlands Bank a connu des difficultés dans l'immobilier. Il semblerait qu'il y a maintenant plus de stabilité. La Westlands Bank investissait également dans le domaine des logiciels. On s'efforçait de diversifier son champ d'activité et il y a eu une période difficile. La partie logiciels appartient maintenant à la Banque Commerciale du Canada; c'est un secteur rentable et, avec le temps, il contribuera aux bénéfices consolidés de la banque.

L'agence, par contre, prêtait de l'argent pour des installations de forage. Le problème de celles-ci n'est apparu que très récemment. Je voudrais lire un article paru dans le *New York Times* décrivant ce qui s'est produit, dans un marché similaire, au Texas. Je donnerai la coupure au député et il pourra se faire une idée de ce qui s'est passé au cours des trois derniers mois et de la raison pour laquelle ce problème semble être sorti du néant. L'article dit «Un refroidissement du secteur pétrolier qui donne des pneumonies aux prospecteurs, aux foreurs, aux expéditeurs et aux banques . . . l'exploration et la production sont au cœur de l'industrie, mais le pouls baisse». Dans une autre partie de l'article, on dit: «Il y a 2,175 installations de forage actives aux États-Unis, 612 de moins qu'en décembre et», je pense, «299 de moins qu'en février dernier».

Le problème est donc apparu soudainement. Il y a un autre passage dans cet article qui indique que l'abcès n'a crevé que très récemment.

M. Gauthier: Je suis content de la réponse, monsieur le président. Elle me donne l'information voulue et j'en remercie la ministre. Je pensais que l'écroulement des prix de l'OPEP, le marché international étant ce qu'il est, avait eu un effet différent sur la prospection pétrolière en Californie et je pense que cet argument se tient.

La ministre se rappellera qu'elle avait promis, je pense que c'était hier matin après sa déclaration, lorsqu'un de nos députés lui avait posé une question au sujet des bons de souscription qui devaient être émis par la Banque Commerciale du Canada, de se renseigner pour savoir s'il n'était pas illégal qu'une banque possède des actions dans une autre banque. Les bons de souscription étant au prix fixé—25c. dans le cas présent—la ministre pourrait-elle nous dire aujourd'hui si elle a étudié la situation comme elle l'avait promis hier? Pourrait-elle nous donner l'assurance qu'il n'y a rien d'illégal à ce que sept banques canadiennes possèdent des bons de souscription d'actions d'une autre banque canadienne et peut-elle me garantir que c'est bien légal?

Mme McDougall: Monsieur le président, je vais traiter des deux parties de la question. Le député avait deux paragraphes dans sa question et je vais lui donner une réponse en deux paragraphes. Tout d'abord, la baisse des prix du pétrole a effectivement entraîné une baisse de la valeur des installations de forage. Je suis d'accord avec ça. De toute évidence, si les prix du pétrole étaient exorbitants, les gens chercheraient du pétrole comme des fous.

M. Gauthier: Le ministre des Transports n'est pas nécessairement d'accord.

Mme McDougall: Les bons de souscription sont des options d'achat. Mais ils ne constituent pas un achat en soi. Ils ont normalement une valeur commerciale. Ainsi, les banques ne détiennent aucune participation dans d'autres banques à moins qu'elles n'utilisent ces bons de souscription, ce qui leur est interdit dans la loi. Elles vendront donc leurs bons de souscription.

M. Gauthier: Monsieur le président, est-il exact que ces bons de souscription sont assortis d'une limite de dix ans avant d'arriver à expiration?

Mme McDougall: Monsieur le président, il s'agit des dix ans qui suivent le remboursement des 255 millions de dollars. C'est ce qui donne leur valeur aux bons de souscription.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, je voudrais poser quelques questions à la ministre d'État chargée des Finances. J'étais malheureusement absent lorsque le comité plénier a commencé ses délibérations et je demande donc à la ministre de m'excuser si certaines de mes questions ont déjà été abordées.

J'aimerais savoir combien il y avait de déposants dans cet établissement le 14 mars lorsqu'il a fait part au gouvernement de ses problèmes, des problèmes que le gouvernement aurait dû connaître, à mon avis.

Deuxièmement, je voudrais aussi savoir à combien s'élevaient les dépôts et, plus précisément, combien étaient garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada et combien ne l'étaient pas?

Mme McDougall: Monsieur le président, je n'ai pas de données précises à ce sujet, mais je sais qu'il y en avait beaucoup. Je ne suis pas en mesure de fournir une réponse exacte à cette question. Mais je sais que l'ensemble des dépôts s'élevait à 2.8 milliards de dollars dont 400 millions étaient garantis par l'assurance-dépôts.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, la ministre pourrait-elle répéter?

Mme McDougall: Il y avait environ 2.8 milliards de dollars en dépôts dont 400 millions étaient garantis par l'assurance-dépôts, monsieur le Président.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, avec tout le respect que je dois à la ministre, il me semble qu'elle aurait dû d'emblée fournir ce genre de renseignements au comité plénier. Peut-être ses collaborateurs pourraient-ils nous les transmettre avant que le comité ne termine ses délibérations.

Monsieur le président, je voudrais savoir combien de prêts la banque détenait au Canada et aux États-Unis respectivement le 14 mars. Quel en était le montant et comment ils étaient répartis? Par exemple, combien étaient de moins de $20,000, de moins de $50,000, de moins de $100,000 ou de $500,000?

Mme McDougall: Je vais certes demander à mes collaborateurs de vérifier, monsieur le président. Nous parlons de très nombreux montants. Certains sont très minimes et d'autres très grands. Je serai heureuse de les fournir au comité aujourd'hui si faire se peut. Sinon, peut-être pourrons-nous les donner lorsque le comité des finances de la Chambre sera saisie de la question. Nous ferons l'impossible pour les obtenir aujourd'hui.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, nous sommes en train d'étudier un projet de loi fort important. J'aurais cru que la ministre se serait rendu compte d'emblée que la Chambre avait besoin de ces renseignements avant de prendre une décision.

Si je puis me permettre d'aborder un autre sujet, il est dit dans le projet de loi que cet argent sera prélevé sur le Fonds du revenu consolidé pour renflouer la Banque Commerciale du Canada. La ministre pourrait-elle nous dire s'il s'ensuivra une augmentation du déficit ou si le gouvernement trouvera l'argent en abolissant ou en réduisant des programmes actuels? Si c'est la seconde hypothèse qui est la bonne, quels sont ces programmes?

• (1250)

Mme McDougall: Monsieur le président, c'est d'argent neuf qu'il s'agit; nous demandons en effet à la Chambre l'autorisation d'emprunter.

M. Gray (Windsor-Ouest): Ainsi donc, le gouvernement va grossir le déficit. Il trouve parfaitement justifié de grossir le déficit pour renflouer une banque, mais il trouverait injustifiable de le faire pour aider la société Domtar à Windsor, au Québec, à s'agrandir et à créer de nouveaux emplois.

Je vais poser une autre question, après quoi je céderai volontiers la parole à un autre député. Si les bons de souscription sont utilisés, quelles seront les répercussions sur la valeur des actions actuelles de la banque?

Mme McDougall: La dilution sera d'environ 75 p. 100. Quand à leur valeur, elle dépendra de la rentabilité future de la banque et de la perception qu'en auront ceux qui achètent et vendent ces actions. Je ne saurais donc répondre à sa question.

M. Gray (Windsor-Ouest): Puisque, selon la ministre, le capital-action actuel subira une dilution de 75 p. 100, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour éviter que cela ne soit préjudiciable aux investissements réalisés par les caisses de retraite au nom de milliers d'employés dans toutes les régions du Canada? Qu'entend faire le gouvernement pour éviter tout affaiblissement de ces caisses risquant de se répercuter sur les membres qui y cotisent?

Mme McDougall: La plupart des caisses de retraite qui sont actionnaires sont des régimes à prestations définies auxquels employeurs et employés ont cotisé. Cependant, dans le cas des régimes à prestations définies, comme le député le sait, l'employeur est tenu de voir à ce que le retraité touche les prestations prescrites. Cela ne devrait donc avoir aucune conséquence néfaste sur les prestations des employés qui ont pris ou prendront leur retraite.

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, la ministre n'a pas accepté qu'on dise de la banque qu'elle avait fait faillite, ce qui est compréhensible. En fait, suite à cet apport massif de capitaux frais, la banque en question est maintenant en excellente position.

Je me demande vraiment si le gouvernement a eu raison d'utiliser l'argent des contribuables pour renflouer cette banque. Au Canada, les banques régionales n'ont généralement pas été particulièrement florissantes, mais lorsque par le passé elles éprouvaient des difficultés, c'étaient les autorités bancaires qui leur venaient en aide. En fait, nos banques au Canada jouissent d'une réputation des plus enviables. Chez nous, les banques ne font jamais faillite, ce dont nous pouvons être fiers. Jusqu'à maintenant, les banques elles-mêmes étaient toujours intervenues et avaient toujours utilisé leur propre argent pour maintenir leur bonne réputation.

Cette fois-ci, les banques y sont allées de leurs deniers, mais les contribuables seront eux aussi énormément mis à contribution. La ministre pourrait-elle nous dire ce qu'elle pense des articles de journaux selon lesquels nous en serions là parce que le gouvernement de l'Alberta, voulant que les Albertains conserve le contrôle de la banque, se serait opposé à ce que les banques de l'Est se portent à la rescousse de la banque?

Banque commerciale du Canada

Mme McDougall: Monsieur le président, je tiens cet article pour quelque peu trompeur. Il y a déjà eu des fusions. Nous avons envisagé un certain nombre de possibilités et nous avons opté pour la solution qui nous a paru la plus satisfaisante pour tous. Si nous permettions aux banques qui éprouvent des difficultés de fusionner avec l'une ou l'autre de nos cinq grandes banques, nous pourrions bien nous retrouver sans aucune banque régionale. Je ne pense pas que ce soit là ce que nous voulions. Nous aimerions conserver des banques régionales qui soient rentables. Peut-être devons-nous faire quelque chose pour qu'elles le demeurent. On avait besoin de l'aide du gouvernement provincial et ce dernier a accepté de faire sa part. Nous avons signalé, quant à nous, que nous jugions que le gouvernement fédéral se devait d'intervenir. C'est dans notre intérêt à tous.

En ce qui a trait à certaines des choses qui se passent aux États-Unis, il a suffi d'une simple rumeur selon laquelle le système bancaire du Texas risquait de connaître des difficultés pour que le cours du dollar soit touché. Ce n'est pas simplement dans l'intérêt de Toronto et de Calgary; il est dans notre intérêt de montrer aux Canadiens et au monde que nous avons confiance dans le système bancaire et dans cette banque en particulier. Nous voulons nous assurer qu'il y a une place au Canada pour les banques régionales, pourvu qu'elles soient rentables, solvables et qu'elles contribuent à l'essor des entreprises locales de façon économique.

Mlle Nicholson: Nous reconnaissons tous que la confiance est importante et qu'il est essentiel d'agir rapidement. Cependant, on ne m'a pas dit précisément pourquoi l'argent du contribuable devait être utilisé ou si vous préférez pourquoi les banques, comme elles l'ont fait dans le passé, n'ont pas pris la responsabilité de protéger leur excellente réputation.

L'actif total de cette banque équivaut à moins de 1 p. 100 de l'actif des grandes banques. La ministre prétend-elle que le gouvernement juge que les petites banques régionales sont si importantes du point de vue idéologique qu'il faut nécessairement y investir l'argent du contribuable plutôt que de demander aux grandes banques de leur venir en aide, ce qu'elles peuvent fort bien faire sans puiser dans les deniers publics?

Mme McDougall: Selon moi, les banques sont bel et bien venues à la rescousse de cette banque. Après tout, ensemble, elles investissent 60 millions de dollars et la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui est financée par les institutions financières, verse en outre 75 millions de dollars. A mon avis, elles apportent un appui très solide à la banque et elles sont prêtes à participer au maintien du système bancaire. Il s'agit là d'une association tout à fait valable, selon moi, qui témoigne tout d'abord de la confiance dans le système et vise ensuite à sauver une institution régionale.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais obtenir deux ou trois éclaircissements de la ministre. Dans la lettre qu'elle a écrite à mon chef et dont copie a été transmise au leader parlementaire de mon parti, elle a affirmé que la décision des gouvernements respectifs d'acheter la dette de rang inférieur de la Banque Commerciale du Canada coûterait au gouvernement fédéral 13 millions de dollars. Pourrait-elle nous apporter des éclaircissements? Je ne comprends pas à quoi elle fait allusion.

Mme McDougall: La banque avait émis des obligations bancaires de rang inférieur qui portent intérêt. Les trois niveaux de gouvernement ont acheté ces obligations et elles seront remboursées. Nous devenons ainsi créanciers de la banque à ce niveau, en plus des 60 millions que la banque nous doit.

M. Riis: La ministre sait que le dernier article du projet de loi parle de 75 millions de dollars devant être versés à même le Fonds du revenu consolidé. A la Chambre, nous parlons constamment des 60 millions que cela coûtera au contribuable canadien alors que le projet de loi parle de 75 millions de dollars. La ministre pourrait-elle nous expliquer l'écart entre ces deux chiffres?

Mme McDougall: Le montant dont il est question dans le projet de loi comprend 60 millions de dollars sous forme d'aide et les 13 millions de dollars pour l'achat des obligations.

M. Riis: Je voudrais poser deux autres questions et je céderai ensuite la parole à certains de mes collègues.

• (1300)

Voilà une banque qui avait des difficultés financières et qui va s'en tirer, ce qui en dit long sur le conseil d'administration et sur la direction de la banque. Puisque nous demandons aux contribuables canadiens d'avancer 75 millions de dollars pour aider cette banque et pour lancer probablement une nouvelle direction qui réussira, la ministre peut-elle expliquer ce que sont devenus les responsables qui avaient approuvé des prêts risqués et un programme financier qui ont mis la banque dans une situation financière extrêmement précaire? Qu'est devenue la haute direction? Qu'est devenu le conseil d'administration? Il paraît que plusieurs cadres supérieurs ont vendu des actions de la banque avant que la situation ne soit dévoilée publiquement, probablement pour sauver leurs placements; la ministre a-t-elle des observations à faire à ce sujet.

Mme McDougall: Monsieur le Président, d'après ce que nous savons, mes fonctionnaires et moi-même, le président directeur général a manifesté un sens aigu des responsabilités en venant nous parler de ses difficultés. Les tentatives de diversification dans tout le pays et en Californie étaient bonnes. Le conseil d'administration et la direction ont fait preuve de maturité. Nous demanderions à être représentés au sein du conseil d'administration de la banque. L'inspecteur général chargera deux personnes de surveiller les prêts risqués. Nous espérions pouvoir augmenter le nombre de membres du conseil d'administration. Si nous constatons que notre impression actuelle est fausse, nous agirons en conséquence.

Plusieurs changements ont été apportés à la direction depuis le départ de Howard Eaton et depuis lors, on a fait le nécessaire pour renforcer le conseil et la direction. Cette direction et le conseil ont malheureusement été renforcés à un moment où la situation se gâtait. Sauf erreur, ils ont fait preuve d'un sens aigu des responsabilités.

Je suis très déçue, cela va de soi, d'apprendre aujourd'hui qu'un cadre supérieur de la banque a effectivement vendu ses actions privilégiées. Rien ne nous permet de croire que la direction de la banque avait conscience de l'ampleur du problème à ce moment-là. Quinconque avait lu le rapport annuel aurait du comprendre clairement que le dividende reporté n'était pas couvert par les gains. Je suis extrêmement déçue d'apprendre cela; nous étudierons la question.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, la ministre a dit que la somme qui sera attribuée d'après ce projet de loi couvrira les 60 millions de dollars faisant partie du plan de sauvetage ainsi que 13 millions pour acheter les obligations subordonnées. Cela fait au total 73 millions alors que la somme demandée par le biais de ce projet de loi est de 75 millions. Peut-elle nous dire à quoi serviront les deux millions?

Mme McDougall: Monsieur le président, on ne dépensera pas plus qu'il ne faut. On risque de devoir payer les intérêts courus sur les obligations, en plus des 13 millions.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, je voudrais passer brièvement à autre chose. La ministre peut-elle me dire quand la banque a accordé des prêts à des entreprises pétrolières californiennes qui ont été en difficulté? Je voudrais savoir en particulier combien de prêts ont été accordés après que l'inspecteur général des banques eut rendu visite au ministre le 14 septembre?

Mme McDougall: Je ne sais pas exactement à quoi le député fait allusion, monsieur le président. Il n'y a pas eu de rencontre le 14 septembre. Le député fait-il allusion à la lettre de l'inspecteur général datée du 24 septembre? Cette lettre faisait suite à l'étude annuelle qu'entreprend l'inspecteur général pour toutes les banques relevant de sa compétence. Un grand nombre des prêts accordés à des sociétés pétrolières ont probablement été reportés. Ils servaient à financer des plates-formes de forage quand ce secteur a commencé à éprouver des difficultés. Les problèmes ont dû apparaître quand le chiffre d'affaires des entreprises pétrolières a diminué.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, je pose ces questions pour essayer de savoir combien de ces mauvais prêts figuraient déjà dans les livres de la banque, ce qui aurait pu attirer l'attention de l'inspecteur général des banques et de son personnel, et combien de nouveaux prêts ont été accordés après septembre. J'espérais que la ministre avait des détails à ce sujet.

Pour ce qui est de la dernière catégorie de prêts, je voudrais savoir, le cas échéant, qui a été remplacé parmi les dirigeants de la banque qui étaient en fonction entre septembre et le 14 mars, et parmi les membres du conseil d'administration en fonction pendant la même période. S'il n'y a eu aucun départ, quels sont les changements envisagés?

Mme McDougall: Monsieur le président, je crois que le conseil d'administration actuel est celui qui existait le 24 septembre, date à laquelle l'inspecteur général a écrit au ministre pour lui expliquer que la banque était en difficulté. La situation à l'époque, si ma mémoire est fidèle, d'après le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels, était que la banque avait réalisé un bénéfice au cours du premier et du troisième trimestres de son dernier exercice financier se terminant le 31 mars. C'est, semble-t-il, obligatoirement à cette date que prend fin l'année bancaire. Au deuxième et au quatrième trimestres, elle avait perdu de l'argent. Enfin, elle avait réalisé un léger bénéfice au premier trimestre de l'année financière en cours. La situation était donc instable.

Rien ne permettait de penser que le conseil d'administration ou la direction de la banque avaient agi d'une manière inappropriée. Ils s'efforçaient d'étendre leur clientèle, géographiquement ou dans d'autres secteurs économiques, tout en restreignant leurs activités dans le secteur énergétique. Je pense que ce sont des décisions normales pour une entreprise qui connaît des problèmes.

M. Gauthier: Monsieur le président, je voudrais revenir à cette question des bons de souscription, car je voudrais bien comprendre de quoi il retourne. Une entente de participation sera rédigée. Des certificats de participation seront émis. Je suppose que cela correspond aux bons de souscription dont il est question. A la page 5 de la Déclaration d'intention, on lit ceci:

> L'échéance des droits ou bons de souscription est fixée à la date qui tombe dix jours après la date où la BCC verse au groupe de soutien un montant d'argent égal au montant total que les membres du groupe de soutien ont payé pour leur certificat de participation.

La phrase suivante m'étonne:

> Il est reconnu que les droits visés au présent article ne peuvent être consentis en vertu de la législation actuelle.

La ministre peut-elle m'expliquer cela?

Mme McDougall: Monsieur le président, je dois bien avoir cet accord quelque part. Je suis désolée. Il s'agit d'une mesure de protection que les banques ont réclamée. Nos avocats nous ont affirmé, et nous n'avons pas consulté seulement les avocats du ministère des Finances mais aussi l'étude d'avocats Tory and Tory à Toronto . . .

Une voix: Je le comprends.

Mme McDougall: . . . qui nous assure que c'est légal pour le moment. Nous en avons été assurés. Il s'agit essentiellement d'une disposition destinée à rassurer les participants, que nous avons insérée dans la Déclaration d'intention.

M. Gauthier: Mon collègue de Windsor-Ouest a demandé à la ministre il y a quelques minutes si elle avait la liste des prêts et des déposants. On précise dans le même accord que la liste des actifs sera publiée sous peu. La ministre ne pourrait-elle pas nous en faire part dès maintenant et nous dire quand elle sera rendue publique?

• (1310)

Mme McDougall: Monsieur le président, il s'agit de la liste des créances douteuses. Comme des clients de la Banque sont en cause et qu'il faut ménager les susceptibilités, il m'est difficile de la publier. Je suis disposée à en discuter, mais il me serait difficile de la rendre publique. Je peux certainement indiquer le nombre de prêts par catégories. J'ai sous les yeux les chiffres en général, mais non pas une liste complète et détaillée. Le groupe de soutien figurera sur la liste des actifs.

Banque commerciale du Canada

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, d'après la ministre, le fait de divulguer tous les détails concernant les créances douteuses—les montants, le nom des emprunteurs, ainsi de suite—pourrait créer des difficultés. Elle fait allusion, je suppose, aux dispositions relatives au secret de la Loi sur les banques. Je voudrais savoir si nous ne pourrions pas obtenir ces renseignements en vertu des lois américaines—la loi sur les valeurs mobilières, la loi sur les banques ou la loi sur l'accès à l'information des États-Unis. Dans l'affirmative, j'espère que la ministre n'invoquera pas la loi canadienne pour éviter de divulguer ces renseignements.

Mme McDougall: Monsieur le président, je me ferai un plaisir d'examiner la chose. A notre connaissance, dans les deux pays, la loi protège le public dans de telles circonstances. En fait, si cela pose des problèmes, nous en discuterons davantage.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, je voudrais en revenir aux mauvaises créances. Le problème posé par les prêts accordés au secteur pétrolier des États-Unis me paraît sidérant. Le gouvernement n'a cessé de répéter que la politique énergétique nationale avait placé le secteur pétrolier et gazier du Canada dans une situation difficile. Pourtant, les prêts qui ont causé des difficultés à cette banque sont ceux qui ont été accordés au secteur pétrolier des États-Unis. A ma connaissance, les États-Unis n'ont pas de politique énergétique nationale. En fait, lorsque le gouvernement siégeait dans l'opposition, il n'a cessé de désigner la politique énergétique américaine comme le modèle à suivre. Comment la ministre peut-elle expliquer que les prêts qui ont rompu l'équilibre et placé le gouvernement dans l'obligation très inhabituelle de renflouer la banque sont ceux qui ont été accordés au secteur pétrolier des États-Unis?

Mme McDougall: Monsieur le président, en ce qui concerne les institutions financières du Canada, il suffit d'examiner n'importe quelles statistiques économiques pour voir que la région de l'Ouest a éprouvé d'énormes difficultés ces trois ou quatre dernières années. Ces difficultés sont notamment attribuables au fait que les capitaux d'investissement ont quitté le pays lorsque le secteur énergétique s'est mis à décliner. Il y a également eu une fuite de capitaux canadiens. La région de l'Ouest n'était pas la seule dans cette situation, car c'était un problème certainement endémique et quand le secteur pétrolier a connu une reprise aux États-Unis, l'Ouest n'en a pas profité.

Je ne pense pas avoir dit que la baisse actuelle du prix du pétrole et le ralentissement des forages en Californie ont le moindre rapport avec le Programme énergétique national. Le fait est qu'à une certaine époque, ce secteur était rentable et que les États-Unis en ont profité, mais pas notre industrie.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, la ministre a confirmé ce que j'ai dit, à savoir que les difficultés du secteur pétrolier ne sont pas nécesssairement attribuables au Programme énergétique national. Ce qui s'est passé aux États-Unis le prouve. A entendre son parti, la situation du secteur énergétique des États-Unis est au beau fixe parce qu'il n'y a pas eu de programme énergétique national. Pourtant, les prêts qui ont causé des difficultés à cette banque ont justement été accordés au secteur pétrolier des États-Unis.

Dans son communiqué du 25 mars, la ministre indiquait que si les prêts consentis à des sociétés pétrolières d'un pays où il n'existait aucun équivalent de notre politique énergétique nationale n'avaient pas posé de problèmes, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Voici ce qu'on peut lire dans la version française de son communiqué du 25 mars:

[*Français*]

Le programme de soutien est conçu de manière à fournir suffisamment de fonds à la Banque Commerciale pour maintenir sa solvabilité, suite à une détérioration récente et vive de son portefeuille de prêts aux États-Unis.

[*Traduction*]

Il a été expliqué que cela concernait en particulier des prêts consentis au secteur pétrolier américain. Je tiens à dire que le genre de politique énergétique qui est suivie aux États-Unis n'a certainement pas empêché ce secteur de reculer. C'est pour cela que les prêts consentis par la Banque Commerciale du Canada ont mal tourné, et c'est pour cela principalement qu'il a fallu ce sauvetage.

Mme McDougall: Monsieur le président, si le secteur énergétique canadien avait participé à cette prospérité du début des années 80 après la politique énergétique nationale, qui a fait reculer le secteur pétrolier canadien avant celui des États-Unis, peut-être la banque aurait-elle alors été plus forte et aurait-elle eu les ressources nécessaires pour éponger ses autres pertes. Je ne tiens pas à prolonger cette discussion tout l'après-midi, mais je le ferai avec plaisir si le député m'y oblige.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je viens à peine de me tourner vers cette question. Vraiment, je suis sidéré de voir le gouvernement se précipiter à la rescousse de cette entreprise privée, étant donné surtout les nombreuses déclarations que les conservateurs ont faites avant de prendre le pouvoir. Quand les députés conservateurs étaient dans l'opposition, ils critiquaient le renflouage des canards boîteux des autres secteurs, en particulier du secteur industriel. Je ne comprends pas qu'il y ait deux poids, deux mesures.

Peut-être faudrait-t-il d'abord demander à la ministre si de pareilles conditions de renflouage vont être offertes à des sociétés canadiennes de l'Ouest que la Banque Commerciale du Canada a mises en faillite ces deux dernières années en exigeant d'elles le remboursement de ses prêts.

Mme McDougall: Monsieur le Président, j'ai essayé d'expliquer à la Chambre que nous avons arrêté cette solution parce que, de l'avis de personnes renseignées—par exemple le gouverneur de la Banque du Canada, un groupe de six banques à charte, l'inspecteur général et le gouvernement de l'Alberta—cette banque serait viable si on lui fournissait les capitaux nécessaires pour surmonter ses problèmes de prêts. J'ai examiné la situation et je pense que nous avons trouvé une solution conforme aux intérêts du secteur des petites entreprises de l'ouest du Canada. Si nous avions liquidé la banque, ces gens-là seraient aujourd'hui dans des difficultés énormes. Je pense que nous avons examiné l'opération dans un esprit tout à fait critique, et nous avons décidé qu'il y allait de l'intérêt de tous que nous intervenions avec les banques et les gouvernements des deux provinces.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je dois répondre que cet esprit me paraît plus crédule que critique. Je suis certain que n'importe quelle petite entreprise acculée à la faillite ou appelée à rembourser ses prêts aurait pu être renflouée si on avait monté une opération de ce genre, si on lui avait fourni une somme d'argent équivalant à deux fois le capital qui figurait aux comptes de cette société quelques mois auparavant.

• (1320)

Je tiens à signaler à la Chambre que les actifs de la Banque Commerciale du Canada, tels qu'elle les a déclarés dans son rapport annuel pour 1984, se chiffraient aux environs de 110 ou 115 millions de dollars en termes de capital et d'excédent réalisé. On peut donc en conclure que la somme d'argent qu'on lui fournit, et qui équivaut à une mise de fonds étant donné les conditions de remboursement—par acomptes—est égale à plus du double de ses actifs. Nous pouvons bien sûr la secourir de cette façon, mais cela ne me porte pas à croire qu'il s'agit d'un arrangement particulièrement bon.

J'en reviens à ma question: quelles dispositions prend-on pour offrir des conditions similaires aux petites entreprises canadiennes de l'Ouest qui ont été acculées à la faillite ou qui ont dû fermer leurs portes parce que la Banque Commerciale du Canada avait exigé d'elles le remboursement de prêts qu'elle leur avait consentis?

Mme McDougall: Monsieur le président, nous avons décidé de nous occuper des emprunteurs et des déposants de cette banque. Cette dernière continue de les compter comme clients parce qu'il s'agit d'entreprises viables. Si des décisions de gestion ont été prises à l'égard d'autres entreprises, ce n'est pas moi qui les ai prises, mais de l'avis des responsables qui prêtent de l'argent au public, ce furent de bonnes décisions.

Le député suppose que la banque aurait dû conserver tous les mauvais prêts dans sa comptabilité, ce qui aurait eu pour effet d'empirer bien davantage sa situation.

M. Cassidy: Je soutiens que l'on a ici un exemple de deux poids, deux mesures. La ministre reconnaît qu'aucune aide n'a été accordée par le gouvernement du Canada, par les autres banques à charte ni par les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique dans le cas d'emprunteurs de la Banque Commerciale du Canada qui, pour diverses raisons, ont été acculés à la faillite, ont été forcés de fermer leurs portes ou de qui cette banque avait exigé le remboursement d'emprunts au cours des deux ou trois dernières années. Il y a deux poids, deux mesures lorsqu'on porte secours à une banque mais pas à ses clients. Il y a deux poids, deux mesures parce que le gouvernement actuel est prêt à tirer d'affaires une grosse entreprise, mais pas une petite entreprise. La ministre ne reconnaît-elle pas qu'il y a là deux poids, deux mesures?

Mme McDougall: Je ne reconnais rien de la sorte.

M. Cassidy: La ministre a tort de ne pas le reconnaître, monsieur le président.

Je voudrais maintenant parler des modalités de cette aide financière et demander ensuite à la ministre si elle peut nous dire, en dollars courants, et ses adjoints peuvent peut-être commencer tout de suite à faire le calcul, quelle sera la part des frais qu'assumeront le gouvernement du Canada et la SADC. Elle a reconnu que cela coûterait au gouvernement 13 millions de dollars de reprendre les débentures accessoires. Puisque ces dettes seraient parmi les dernières à être remboursées ou à rapporter des intérêts, cela représente une perte nette de 13 millions de dollars pour les Canadiens et nous ne la recouvrerons jamais.

Selon l'exposé d'intention qui a été remis au chef de mon parti hier, l'argent qui a été fourni à la banque ne doit pas servir à acquitter toutes ces obligations en général. Cet argent vise de façon précise des créances douteuses de 554 millions de dollars, qui ont une valeur réalisable évaluée à 289 millions de dollars. La différence entre ces deux chiffres est de 255 millions de dollars. C'est l'argent que fournit le groupe d'aide, qui comprend la SADC et le gouvernement du Canada.

Je crois savoir qu'un bon nombre de ces créances douteuses se trouvent en fait aux États-Unis. Je ne comprends vraiment pas ce qu'une banque régionale qui a son siège social en Alberta fait en Californie. D'après les stipulations de l'accord, il y a deux possibilités: ou bien la banque gagne, ou bien le gouvernement du Canada et les autres membres du groupe de soutien perdent. Si l'on rembourse une partie de tout emprunt contenu dans le portefeuille, ces paiements iront, non pas au gouvernement du Canada, mais à la BCC. On m'a dit que la valeur dépréciée de ces prêts a de fait été remboursée. Cela figure dans l'accord. Autrement dit, si la valeur comptable d'un prêt de 5 millions de dollars a été réduite à 2.5 millions de dollars et que l'emprunteur rembourse 1 million de dollars, le gouvernement du Canada ne recevra absolument rien. Tout le montant de 1 million de dollars ira à la BCC et le prochain montant de 1 million de dollars ira lui aussi à la BCC.

Je tiens à signaler, monsieur le président, que la ministre semble extrêmement perplexe, comme si elle ne se rendait pas compte que la banque gagne . . .

Mme McDougall: Je me concentre sur vos paroles. Ne dites pas de telles choses. Je vous prie de retirez ce que vous avez dit.

M. Cassidy: Monsieur le président, la ministre dit qu'elle se concentre. J'affirme pour ma part qu'elle semble perplexe lorsqu'elle entend exactement ce que cela veut dire en termes que les gens ordinaires peuvent comprendre. Voilà ce que nous devons examiner à mon avis. Même si mon parti a accepté que le projet de loi soit adopté sans difficulté, je dois dire que, pour ma part, je considère que c'est une très mauvaise affaire pour les Canadiens. Selon moi, cela crée une très mauvaise impression chez tous les agriculteurs, détenteurs d'hypothèques et autres contribuables dont la vie a été détruite par les banques au cours des dernières années.

M. Dick: Parlez plus fort, nous ne vous entendons pas.

M. Cassidy: Les banques ont réalisé des bénéfices énormes en exploitant les Canadiens. Maintenant, nous allons dépenser soit 60 millions de dollars soit 73 millions, Dieu seul sait combien au juste, pour tirer une banque du pétrin. Personne ne sera congédié. L'administrateur mercanti qui avait vendu ses actions privilégiées quand il avait vu que la banque allait faire la culbute, n'a pas été obligé à démissionner. La ministre ne s'est pas mise en colère à cause de ce qui est arrivé. Que le gouvernement ait décidé ou non de renflouer la banque, il devrait au moins montrer qu'il n'est pas content, monsieur le président, pour que tout le monde sache qu'il n'aime pas qu'on mette le peuple canadien à rançon comme on l'a fait dans ce cas-ci.

Banque commerciale du Canada

Mme McDougall: Monsieur le président, je peux crier aussi fort que le député.

J'essaie de discuter raisonnablement, rationnellement, des mesures que nous prenons. J'essaie d'être aussi conciliante que possible avec les députés. Je n'apprécie pas le ton que prend le député de l'opposition qui a décidé d'utiliser la colère comme moyen théâtral. Je tente de venir en aide à nos concitoyens et je ne reçois guère d'appui de la part du député pour les démarches que nous faisons pour le bien du petit emprunteur de l'Alberta. Je voudrais clore cette discussion et continuer de donner de l'information.

M. Cassidy: Monsieur le président, je tiens à dire à la ministre, calmement, que je m'occupe depuis quelques jours du cas de l'exploitant d'une petite entreprise, qui détient un contrat avec une société d'État du gouvernement du Canada. Cette société d'État, que je ne nommerai pas, a décidé de mener ce propriétaire à la faillite. Il se peut que son entreprise soit mise sous séquestre. Toutes les démarches que j'ai faites pour obtenir que la société d'État prolonge au moins le contrat de manière raisonnable ont échoué. La société d'État justifie son intransigeance en invoquant les pressions qu'elle subit afin d'améliorer sa gestion et de ne pas grossir le déficit. Un propriétaire de petite entreprise, de qui dépendent cinq ou six emplois, va donc être acculé à la faillite et va probablement être obligé de fermer boutique cet après-midi.

Je suis en colère, monsieur le président, parce qu'on semble traiter les riches et les puissants différemment des autres. Je parle de cette affaire parce qu'il se trouve que j'y ai consacré deux ou trois heures cette semaine. Je sais que la ministre a beaucoup travaillé, pendant longtemps, et je reconnais que les efforts qu'elle fait pour sauver cette société sont sincères. Toutefois, quand je parle de double mesure, je dis que le gouvernement du Canada n'a pas volé au secours d'une foule de petites entreprises de la province d'Alberta qui, comme nous le savons, ont traversé des temps difficiles. Les deux ou trois dernières années ont été vraiment pénibles. Mais le gouvernement du Canada s'est gardé d'intervenir.

Toutes les banques, y compris les banques privées qui font partie du groupe de soutien, ont mis les contribuables devant le fait accompli. Comme la ministre l'aura appris lors de son séjour dans l'Ouest, des détenteurs d'hypothèques et des propriétaires ont abandonné leur maison et jeté les clés dans la boîte aux dépôts de la banque la plus proche, parce qu'ils ne pouvaient plus honorer leurs engagements. Pareille situation n'a nullement incité le gouvernement du Canada, l'ancien ou le nouveau, à réagir. Au moment où les taux d'intérêt étaient de 18 ou 19 p. 100, le gouvernement est resté intraitable. Mais voilà qu'il fait maintenant preuve d'indulgence pour une banque qui, c'est le moins qu'on puisse dire, a fait une série d'investissements extrêmement risqués, surtout en prolongeant sa vocation régionale jusqu'en Californie.

Je sais que la ministre souhaite obtenir des suggestions constructives. Je vais tâcher d'en faire. Mais ce n'est pas facile à la lumière de l'accord qui a été conclu. Comme je l'ai dit auparavant, tout remboursement d'une créance douteuse sera d'abord versé à la Banque Commerciale du Canada. Toute autre somme payable ira au Canada, à l'Alberta et au groupe de banques, en fonction de leur participation. Et au dernier rang vient la SADC.

• (1330)

Étant donné qu'il s'agit de créances douteuses et que tout remboursement devant être fait aux trois membres privilégiés du groupe de soutien ne pourra l'être que si le rendement est supérieur à la valeur courante, je dirais à la ministre qu'il est fort peu probable que le gouvernement du Canada rentre dans ses frais aux termes de l'article 3*a*). Est-ce raisonnable?

Mme McDougall: Nos prêts nous seront remboursés grâce aux bénéfices que touchera la banque sur les bonnes créances, de sorte que nous obtenons une participation grâce à ces bonnes créances, soit 50 p. 100 de leurs gains avant impôts. Nous avons tenté de négocier un accord selon lequel la banque garderait le capital pour se maintenir en activité, nous toucherions 50 p. 100 des gains et partagerions les bénéfices provenant des créances douteuses.

M. Cassidy: Monsieur le président, je signale à la ministre qu'en 1984, les gains avant impôts de la banque se sont élevés à $804,000. Si le gouvernement du Canada et les autres membres du groupe étaient remboursés au moyen des gains avant impôts, il faudrait environ 62 ans et demi avant que les contribuables canadiens soient remboursés. J'admets qu'un bon nombre des créances douteuses peuvent rapporter un certain revenu, mais pour l'essentiel, les 250 millions de dollars nous servent à subventionner la banque pour les créances douteuses dont le remboursement est hypothétique. Par conséquent, je ne pense pas que les 255 millions de dollars comptent beaucoup dans les gains avant impôts de la Banque Commerciale du Canada? N'est-ce pas exact?

Mme McDougall: La rentabilité de la banque dépendra d'un certain nombre de facteurs. D'abord, je pense que la reprise va se renforcer sur les marchés desservis par la banque. En second lieu, la banque va passer ses mauvaises créances par pertes et profits. En troisième lieu, elle bénéficie d'un rapport de 250 millions de dollars en argent liquide dont elle retirera des bénéfices, ce qui devrait accroître sa rentabilité. On s'attend donc à ce que la rentabilité de la banque augmente sensiblement.

M. Cassidy: Je ne suis pas certain d'avoir bien compris parce que la banque va devoir inscrire dans ses états financiers un amortissement d'environ 255 millions de dollars. Autrement dit, il est possible qu'elle enregistre une perte nette assez considérable. Je suppose, par conséquent, que ses bénéfices nets n'augmenteront pas.

La ministre pourra peut-être nous dire à combien, selon elle, s'élèvera le nouveau revenu avant impôt de la banque, pour l'année financière 1984-1985 et l'année suivante?

Mme McDougall: Les paiements au groupe de soutien commenceront au cours de l'année financière 1986. En 1985, nous n'attendons aucun bénéfice de la part de la banque. Nous espérons qu'elle sera rentable en 1986 et qu'elle effectuera un paiement d'environ 6.2 millions de dollars. Ces paiements augmenteront par la suite pour passer à 16.4 millions en 1987, à 17 millions en 1988 et à 18.8 millions en 1989, pour s'établir les années suivantes aux environs de 19 millions. Si la conjoncture économique s'améliore, le rendement de la banque sera encore meilleur.

M. Cassidy: Monsieur le président, s'agit-il des bénéfices que va réaliser la banque ou des montants qui seront remboursés au groupe de soutien?

Mme McDougall: Des paiements au groupe de soutien.

M. Cassidy: Par conséquent, puisque cela représente 50 p. 100 des bénéfices bruts, la ministre veut-elle dire qu'une banque qui a gagné 6 millions de dollars en 1983 et $800,000 en 1984 espère réaliser des bénéfices de 12 millions de dollars en 1986, 32 millions en 1987, 34 millions en 1988, 38 millions en 1989 et chaque année par la suite? Est-ce exact, monsieur le président?

Mme McDougall: Monsieur le président, compte tenu de sa rentabilité et du taux de rendement de son actif au cours des années 70, la banque estime que les bénéfices prévus pour les prochaines années sont réalistes. Bien entendu, il s'agit de prévisions et de projections, mais étant donné les bénéfices qu'a pu réaliser la banque à partir d'un actif très restreint, vers la fin des années 70, et compte tenu des prévisions, il n'y a, selon nous, aucune raison de penser qu'elle ne pourra pas réaliser des bénéfices suffisants.

M. Cassidy: Selon les modalités de l'entente, l'une des conditions prévoit que la BCC ne doit pas verser de dividendes ou faire d'autres paiements à l'égard de ses actions ordinaires ou privilégiées, ni rembourser des actions, tant que tous les participants n'auront pas été remboursés en totalité. Si je comprends bien, cela veut dire qu'en réalité, la Banque Commerciale du Canada ne pourra pas émettre de nouvelles actions tant que le groupe de soutien n'aura pas été remboursé, en totalité ou en grande partie, puisqu'il est peu vraisemblable qu'elle puisse accroître son capital-actions si ses actions ne payent pas de dividendes.

Ai-je donc raison de dire que pendant de nombreuses années, la BCC ne pourra pas accroître son capital faute d'émettre de nouvelles actions?

Mme McDougall: Monsieur le président, la banque conservera 50 p. 100 de ses gains aux fins de réinvestissement dans ses opérations. Lorsqu'elle commencera à être rentable, cela représentera pour elle une importante source de capital.

M. Cassidy: Les données de la ministre indiquent un taux de rentabilité stable et non croissant. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a dans tout cela beaucoup plus d'incertitude qu'elle ne veut bien le reconnaître.

Pourrait-elle nous dire dans combien d'années, d'après ces prévisions très optimistes, elle prévoit que le gouvernement du Canada pourra récupérer ses 60 millions de dollars? Ultérieurement, espère-t-on que les 13 millions de dollars en obligations bancaires seront récupérés par le gouvernement du Canada?

Mme McDougall: De toute évidence, lorsque quelque chose est remboursé à partir des bénéfices, il est très difficile d'être précis quant à la date. Il pourrait s'écouler jusqu'à 15 ans. Nous ne sommes pas irréalistes au sujet de l'avenir et je ne voudrais pas induire la Chambre en erreur en disant que nous espérons être remboursés dans les cinq ans. Nous estimons avoir conclu un accord raisonnable, à long terme, et cela n'est pas tellement différent des autres arrangements relatifs aux dettes que l'on conclut dans le secteur privé.

M. Cassidy: J'ai déjà fait remarquer préalablement que ce genre d'arrangement n'était pas à la portée des petites entreprises ni des gens qui ont été acculés à la faillite au cours des dernières années.

La ministre pourrait-elle nous dire combien coûtera, pour l'année financière en cours, l'absence d'intérêt sur la contribution du gouvernement du Canada? De même, la contribution de la SADC se montera à environ 13 ou 14 millions de dollars. Elle pourrait peut-être nous dire quelle serait la valeur actuelle de tous ces intérêts dont le gouvernement du Canada fait cadeau à cet établissement? En d'autres termes, si vous deviez payer cette aide, aujourd'hui, combien coûterait-elle?

Mme McDougall: Cela dépendrait de tout un tas d'hypothèses au sujet de la valeur actuelle, des modalités de remboursement et des taux d'intérêt, comme le député ne l'ignore pas. Je pourrais également faire remarquer que la Société d'assurance-dépôts du Canada est financée par les institutions qui en sont membres. Ce n'est absolument pas une contribution directe du gouvernement du Canada.

• (1340)

M. Cassidy: Même si la SADC est financée par les institutions qui en sont membres, elle est finalement financée par moi, le député de Kamloops-Shuswap, le député de Trinity et tous les autres Canadiens qui sont clients des banques à charte et des compagnies de fiducie membres de la SADC. En tant que député de l'assemblée législative de l'Ontario, j'ai étudié l'affaire Crown Trust, qui ne se serait jamais présentée si la surveillance des institutions financières n'avait pas été extrêmement relâchée. Comme la ministre le sait, la BCC n'était pas étrangère à cette affaire.

Gardant à l'esprit les hypothèses qu'il faut faire, la ministre pourrait-elle nous donner les chiffres qui ont été calculés par ses fonctionnaires sur la valeur, en dollars actuels, de cet effort de renflouement? Combien cela coûte-t-il aux Canadiens en dépenses réelles?

Mme McDougall: Nous y travaillons et je fournirai le chiffre au député dès que je l'aurai.

Banque commerciale du Canada

M. Cassidy: La ministre pourrait-elle s'engager à nous fournir ce chiffre dans la demi-heure qui vient? Je pense que ce serait utile dans ce débat, notamment à l'étape de la troisième lecture.

D'après mes calculs, sans compter la participation des banques et du gouvernement de l'Alberta, c'est 45 à 60 millions de dollars que la Société d'assurance-dépôts du Canada et le gouvernement fédéral déboursent pour renflouer cet établissement. Je crois que la ministre est très optiministe à propos de la période remboursement des 250 millions de dollars. J'ai tout lieu de croire qu'on sousestime les sommes à payer par les contribuables pour maintenir cette banque sur pied. Ils seront vraisemblablement de l'ordre de 70 à 90 millions de dollars.

Mme McDougall: Monsieur le président, nous donnerons ces renseignements dès qu'ils seront disponibles. J'imagine que le député inclut dans ses calculs la valeur des bons de souscription.

Mlle Nicholson: Monsieur le président, je voudrais poser une question à la ministre à propos du traitement fiscal de ces données. Voici ce qu'on dit à l'alinéa 9 de la page 6 de la Déclaration d'intention:

> Les membres du groupe des banques ont conclu le présent arrangement à la condition qu'ils aient le droit de déduire, aux fins de l'impôt, dans la mesure où il est jugé que le montant consenti ne sera pas remboursé, le montant qu'ils ont payé pour leur certificat de participation. Le Canada donne son assurance qu'une telle déduction aux fins de l'article 26 de la Loi de l'impôt sur le revenu sera réputée être conforme aux besoins raisonnables des banques.

Or, si je ne m'abuse, l'article 26 habilite le ministre des Finances à déterminer le montant que les banques pourront déduire au titre des créances irrécouvrables. La ministre pourrait-elle nous en dire davantage à propos de ce paragraphe? Selon la déclaration d'intention, ce sont les banques elles-mêmes qui décideront quelle somme d'argent elles pourront amortir. C'est la première fois que je vois un tel pouvoir discrétionnaire entre les mains d'un contribuable. La ministre a certainement prévu des limites ou certains contrôles à ce sujet. J'aimerais bien qu'elle me dise ce qu'il en est.

Mme McDougall: Monsieur le président, les banques n'achètent, somme toute, que des créances douteuses de l'ordre de 60 millions de dollars. Aux termes de la Loi sur les banques, elles ont le droit de les amortir de la façon habituelle aux fins de l'impôt. Cette loi prévoit des déductions avant impôt pour pertes sur les prêts. C'est en quelque sorte une déclaration destinée à les rassurer en leur rappelant qu'elles n'achètent pas un simple bout de papier, mais des pertes sur les prêts. La façon dont on procédera pour radier ces prêts sera établie de concert avec les vérificateurs de la banque en conformité avec la Loi sur les banques et approuvée par la suite par l'inspecteur général, si je ne m'abuse. Il s'agit de la méthode comptable normale dans le cas de pertes sur prêts. Les pertes sont annulées si les prêts sont remboursés. C'est ce qui est prévu à l'article 26.

M. Baker: Monsieur le président, je voudrais apporter deux précisions. En toute honnêteté, monsieur le président, je dois dire que je ne connais pas très bien le système bancaire canadien. Je voudrais tout d'abord parler de la saute d'humeur de la ministre au cours de son intervention tout à l'heure. C'est la première fois que je voyais la ministre perdre son sang-froid. Je dois dire que de temps à autre il serait peut-être bon qu'elle le fasse. Je suis persuadé que ce sera la dernière fois que cela se produit. J'ai remarqué que ce sont les néo-démocrates et les conservateurs qui se sont engueulés et que les libéraux ont, comme d'habitude, su se contenir et faire preuve d'une détermination sereine.

Qu'a fait cette banque de différent des autres banques? La ministre a déclaré, si je me souviens bien, que la situation financière de la banque était attribuable à un fléchissement de l'économie et des valeurs mobilières. Lorsqu'on examine le revenu annuel net figurant dans les états financiers de la banque dont nous parlons aujourd'hui, on s'aperçoit que ce revenu a chuté brutalement en 1984. De 1980 à 1983, il n'y a pas eu de baisse marquée, semble-t-il. D'autres banques investissent dans l'immobilier. D'autres banques investissent dans le secteur pétrolier au Canada. Qu'a donc fait cette banque de si différent des autres banques?

Mme McDougall: Monsieur le président, je remercie le député de ses aimables paroles au sujet de la mesure dont je fait preuve normalement. Grâce à cet esprit rationnel, dont le député donne toujours l'exemple, je n'ai aucune difficulté à siéger de ce côté-ci de la Chambre.

Cette banque dessert de façon extrêmement dynamique, les petites et moyennes entreprises de l'Alberta. Dans tout secteur concurrentiel—et les services financiers constituent certainement un secteur de ce genre—il existe toujours des créneaux. Je le répète, nous essayons d'obtenir des chiffres détaillés au sujet des prestations que cette banque assure aux petites et moyennes entreprises auxquelles elle s'adresse principalement. Cette banque était administrée localement. Elle faisait preuve de dynamisme, afin de trouver des solutions financières lui permettant de répondre aux besoins de ses clients. Elle agissait rapidement, faisait preuve de décision et comprenait les conjoncture économique locale. Dans sa publicité, elle se présentait comme une banque régionale adaptée aux besoins du milieu. Elle a parfaitement répondu aux besoins de ce milieu tout au long des années 70 jusqu'à ce qu'elle commence à éprouver des difficultés.

M. Baker: Quand j'ai posé une question, monsieur le président, je n'aime pas devoir la répéter. La réponse de la ministre était certes excellente, et j'imagine que toute banque devrait agir ainsi. Toute banque a certes l'obligation d'aider à l'implantation de nouvelles entreprises. Une banque doit toujours prendre des décisions à leur égard en se basant sur les faits. Elle doit bien se garder d'extrapoler en ce qui a trait notamment à leurs revenus. Quand elle accepte un nantissement, elle ne doit tenir compte que de sa valeur marchande.

Je ne comprends toujours pas ce que cette banque a pu faire autrement des autres. Le ministre est-elle en train de nous dire que cette banque a joué un rôle que les autres banques ne jouaient pas? Affirme-t-elle que cette banque a prêté à des gens à qui d'autres banques avaient refusé de prêter?

Mme McDougall: Ce que je dis, monsieur le président, c'est que cette banque a contribué d'une façon bien particulière à accroître la masse des capitaux à laquelle les hommes d'affaires de l'Ouest du Canada ont pu avoir accès. Les autres banques et les autres institutions financières desservent évidemment la même clientèle. Les institutions financières ont des spécialités et contribuent à injecter des capitaux dans le système. Cette banque a fourni des services à une catégorie moyenne de clients qui, sans elle, en auraient été privés. Elle a réuni des capitaux et les a prêtés à des hommes d'affaires.

• (1350)

M. Baker: Je crains, si je persiste dans cette voie, d'amener la ministre à se fâcher. J'y renonce pour le moment.

Si la banque a éprouvé des difficultés, c'est aussi en raison de ses investissements aux États-Unis. Quelle proportion des investissements représentaient les pertes prévues aux États-Unis? La ministre peut-elle nous donner un chiffre précis?

Mme McDougall: La banque a éprouvé des difficultés à l'égard de prêts d'une valeur de 115 millions de dollars. Elle aurait pu perdre en tout 85 millions. Sauf erreur, cela représenterait 4 p. 100 de tous ses investissements. Mais c'était aussi l'équivalent de la participation au capital.

M. Baker: C'est incroyable. Ainsi, environ 80 p. 100 de l'ensemble des dettes ont été remises. La banque prêtait-elle juste de l'argent pour les raisons mentionnées par la ministre, soit pour la prospection pétrolière? Comment est-il possible de perdre 80 p. 100 de l'argent prêté?

Mme McDougall: Si des tours de forage ou du matériel pétrolier avaient été mis en garantie pour ces prêts, et je suis sûr que le député s'y connaît un peu dans ce domaine, et si ces tours fonctionnent et rapportent de l'argent, elles gardent toute leur valeur. Par contre, si l'entreprise fait faillite et si ces tours ne servent à rien, elles ne valent pas grand-chose. Cela arrive facilement.

Je voudrais revenir à ce que j'ai dit tout à l'heure. Il y a environ 2,175 tours de forage en activité aux États-Unis, soit 612 de moins qu'en décembre et 299 de moins qu'en février. Quatre cents autres tours risquent d'être abandonnées d'ici au printemps. Une tour qui ne fonctionne pas ne vaut pas grand-chose.

M. Baker: Les conservateurs parlent continuellement du Programme énergétique national. C'est très intéressant, surtout lorsqu'on prête de l'argent à une entreprise américaine qui n'est pas touchée par une politique énergétique nationale et que l'on perd 80 p. 100 du montant de ce prêt.

Dans ses observations liminaires sur ce projet de loi, la ministre a parlé du brillant avenir que cette banque avait dans l'ouest du Canada grâce à l'Accord de l'Ouest. Autrement dit, alors que la banque a perdu 80 p. 100 de ses prêts aux États-Unis, la ministre dit que nous aurons le même système au Canada et que cette banque a un brillant avenir dans l'Ouest.

La ministre se préoccupe-t-elle de la doctrine du gouvernement? Le sujet de ce projet de loi sera renvoyé au comité des finances.

Mlle Nicholson: Non.

M. Baker: Bon. Il le faudrait. Ce comité et le gouvernement envisagent de supprimer la Banque fédérale de développement. La ministre hoche la tête; je ne me lancerai pas dans ce sujet.

Combien de personnes ont vendu leurs actions? La ministre n'a-t-elle parlé que d'une seule personne? Pense-t-elle que cette personne a perdu de l'argent ou qu'elle aurait du garder ses actions et gagner de l'argent?

Mme McDougall: Monsieur le Président, à notre connaissance, on trouve ce genre d'information dans des déclarations d'initiés; nous ne l'avons appris que ce matin. C'est le seul nom que j'ai vu. A ma connaissance, il a vendu ses actions innocemment pour faire le premier versement sur une maison.

La chose me trouble suffisamment pour que j'approfondisse la question. Toutefois, à ma connaissance, c'est le seul cas.

M. Baker: Monsieur le président, la ministre a déclaré que 70 p. 100 des prêts accordés par la banque au Canada l'avaient été dans l'Ouest. Je suppose que 30 p. 100 des emprunteurs se trouvent donc ailleurs. Après que la banque eut commencé à étendre ses activités en dehors de l'ouest du Canada en 1980, c'est-à-dire pendant la période de 1980 à 1983, la situation de la banque n'était pas mauvaise, si je me souviens bien. Ses rentrées nettes n'étaient pas négligeables.

Je présume que la majeure partie des autres prêts, c'est-à-dire les 30 p. 100 dont j'ai parlé, ont été accordés à Halifax, à Montréal et dans les autres grands centres où la banque s'était établie. Pour ce qui est des sommes prêtées au Canada, la ministre peut-elle nous dire si la banque a eu moins de problèmes avec les prêts accordés dans l'est du Canada et dans la région du Centre qu'avec ceux consentis dans l'Ouest?

Mme McDougall: Monsieur le président, l'immense majorité des emprunts qui n'ont pas été remboursés concernaient l'ouest du Canada. C'est la région où la banque avait le plus de clients. Je suppose que la banque et ses clients ont essayé de trouver ensemble une solution aux problèmes.

M. Riis: Monsieur le président, d'après tout ce que le gouvernement fédéral s'est engagé à faire dans le cadre de ce plan, on arrive à un total de 73 millions de dollars, alors qu'on en demande 75 millions. A quoi serviront les deux autres millions?

Mme McDougall: Monsieur le président, il y a des intérêts acquis qui devront probablement être payés sur les obligations. Nous nous sommes laissés une marge pour tous les imprévus, mais nous ne paierons rien en plus de ce qui est annoncé dans le plan. Nous ne dépenserons pas de l'argent inutilement.

M. Riis: Monsieur le président, ce point me paraît important. Je sais que 60 millions de dollars ont été demandés aux termes de l'accord. On demande aussi 13 millions supplémentaires. Au sujet des 2 millions qui doivent servir en cas d'imprévu, il me semble que nous devrions pouvoir obtenir davantage de précisions. Les représentants du ministère sont là, et je trouverais normal qu'on nous dise au moins comment ces 75 millions de dollars seront dépensés avant que nous acceptions de bonne grâce d'adopter ce projet de loi. Après tout, c'est nous qui en répondons devant les contribuables canadiens. Comment va-t-on dépenser ces 2 millions de dollars qui n'ont pas encore été alloués? Peut-être la ministre nous donnerait-elle une réponse plus tard, si elle ne peut le faire tout de suite.

Banque commerciale du Canada

Mme McDougall: Tout ce que nous savons pour le moment, monsieur le Président, c'est qu'il s'agit d'un montant d'environ un million et quart de dollars.

M. Riis: Peut-être la ministre en a-t-elle plus long à dire sur ce point. Elle pourrait le faire après avoir répondu à la question suivante.

Nous dirait-elle quelles concessions fiscales sont incluses dans l'accord? Aux termes de la Loi sur les banques, elle est habilitée à remettre la perception d'impôts à plus tard. Du mieux qu'elle peut, nous expliquerait-elle comment on utilisera ces concessions fiscales.

Mme McDougall: Monsieur le président, j'ai traité de l'aspect fiscal tantôt. Il n'y a aucune concession fiscale. D'après la Loi sur les banques, elles peuvent passer les créances douteuses par profits et pertes ou prendre certaines dispositions à ce sujet. Étant donné que l'accord vise essentiellement l'achat de créances douteuses, les banques et les vérificateurs vont établir la meilleure façon de procéder en vertu d'une formule qu'ils ont élaborée. Il en est question dans l'article 26 de la Loi sur les banques, sous réserve de l'approbation de l'inspecteur général. Soit dit en passant, la BCC aurait passé ces créances par profits et pertes de toute façon, si elle avait pu se maintenir en activité. Elle aurait été habilitée à le faire au moyen de la formule prévue dans la Loi sur les banques.

• (1400)

M. Riis: Monsieur le président, je reviens sur un vieux sujet avant de passer à un autre point. Je veux parler du conseil d'administration et des cadres supérieurs. A mon avis, le gouvernement en demande un peu trop aujourd'hui. Quelqu'un doit être tenu responsable des déboires de la banque. Il n'est pas raisonnable de demander aux contribuables du Canada et à ceux de l'Alberta de fournir 75 millions et 60 millions, respectivement, sans exiger qu'on remplace le conseil d'administration et la direction. Je suis étonné que la ministre n'ait pas insisté pour que la banque fasse des changements radicaux au conseil d'administration et parmi la direction.

La ministre disait qu'elle ajouterait deux ou trois personnes, notamment au groupe de l'inspecteur général des banques et qu'il y avait eu quelques changements. Pourtant, c'est essentiellement la même vieille bande qui reste en place. Ils sont là depuis des mois. Je pense qu'il est raisonnable que les contribuables espèrent un nouveau groupe ou tout au moins un changement marqué dans la haute direction. C'est ma première question.

Ma deuxième question porte sur le cas de M. Rosenberg.

Mme McDougall: Monsieur le président, pourrais-je répondre à la première question d'abord.

M. Riis: D'accord, monsieur le président.

Mme McDougall: Monsieur le président, ce que j'ai dit plus tôt dans une discussion au sujet du conseil d'administration et de sa gestion, c'est que, d'après l'accord, l'inspecteur général aura deux personnes chargées de surveiller le portefeuille de prêts. C'est donc une mesure distincte s'ajoutant à ce qui pourra se produire au niveau du conseil d'administration. J'ai déjà dit que des changements sont à l'étude.

M. Riis: J'aurais autre chose à dire à ce sujet un peu plus tard, monsieur le président.

Je voudrais en venir maintenant à M. Rosenberg. La ministre a cité la Loi sur les banques. Cette loi prévoit que personne ne peut détenir plus de 10 p. 100 de participation dans une banque; pourtant, à un moment donné, M. Rosenberg détenait 33 p. 100 des actions. La ministre d'État chargée des Finances pourrait-elle nous expliquer comment, en dépit de la Loi sur les banques et en dépit de l'inspecteur général des banques, un particulier a pu accumuler 33 p. 100 des actions de cette banque?

Mme McDougall: Monsieur le président, la participation de M. Rosenberg n'était pas de 33 p. 100. La Loi sur les banques est claire sur la question des 10 p. 100 et des sociétés associées. M. Rosenberg et certain de ses associés, si je puis dire, avaient accumulé des actions, mais il n'étaient pas associés selon la définition de la Loi sur les banques. C'est grâce à une intervention rapide du surintendant des assurances et de l'inspecteur général des banques que la situation a été découverte et réglée.

M. Riis: Monsieur le président, je vois l'heure et je me souviens qu'il y a un accord entre les trois partis pour laisser le ministre de l'Expansion industrielle régionale faire une déclaration sur le contingentement des importations d'automobiles. Je suis prêt à céder la place pour le moment, afin de lui permettre de faire sa déclaration, étant entendu que nous pourrons revenir ensuite aux questions.

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre les partis. Mon collègue le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a fait savoir qu'il aimerait faire une déclaration qui, normalement, viendrait au chapitre des déclarations de ministres. Je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour revenir aux déclarations de ministres, de façon que le ministre puisse faire une déclaration et à autoriser les questions et observations habituelles, conformément à la pratique relative aux déclarations de ministres.

Si vous pouviez interrompre la séance du comité, faire rapport de l'état de la question et revenir aux affaires courantes; le ministre pourrait alors faire sa déclaration.

Le président: Puis-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander la permission de reprendre la séance plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime pour en revenir aux déclarations de ministres?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES EXPORTATIONS D'AUTOMOBILES JAPONAISES VERS LE CANADA

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais remercier les députés de me laisser la parole. Au début de la journée j'ai eu l'impression qu'à cause de notre programme chargé il me serait très difficile de faire une déclaration et de répondre ensuite à quelques questions.

En réalité, je fais cette déclaration en mon propre nom et au nom du ministre au Commerce extérieur (M. Kelleher) qui se trouve aujourd'hui à Sault Ste-Marie.

Comme vous le savez, plusieurs ententes de limitation volontaire des exportations ont été conclues à l'égard des exportations d'automobiles japonaises vers le Canada au cours de ces quatre dernières années. Ces ententes sont souvent désignées en anglais par le sigle VER. L'entente en vigueur va expirer le 31 mars 1985. Ces accords visaient à limiter les exportations japonaises pendant que notre industrie de l'automobile déployait d'importants efforts pour restructurer et moderniser ses usines et préserver ses nombreux emplois. Le Canada n'a pas imposé de quotas sur les voitures de tourisme japonaises. Le gouvernement japonais les a imposés en collaboration avec l'Association des fabricants d'automobiles japonaises.

Au cours de ces dernières semaines, nous avons consulté les différents groupes du secteur privé qui s'intéressent directement à la question des exportations d'automobiles japonaises au Canada y compris les représentants de la Société des fabricants de véhicules à moteur, de l'Association des fabricants de pièces d'automobiles, des Travailleurs unis de l'automobile, de l'Association des fabricants d'automobiles japonaises et de l'Association canadienne des marchands d'automobiles japonaises.

Ces consultations nous ont permis d'examiner quelles seraient, pour le Canada, les conséquences de l'évolution rapide de la concurrence internationale, de la décision prise par les États-Unis de mettre fin à leur entente de limitation avec le Japon en mars 1985, du niveau très faible des investissements des fabricants d'automobiles japonais au Canada, de la propension des fabricants d'automobiles japonaises à concentrer leurs investissements aux États-Unis ainsi que de l'apparition de nouveaux fournisseurs de voitures de tourisme au Canada. Nous avons également passé en revue les conséquences de la limitation des importations d'automobiles japonaises pour les consommateurs canadiens.

• (1410)

Le gouvernement a révisé sa politique en tenant compte des résultats de ces consultations et il affirme maintenant sa détermination à rendre l'industrie automobile canadienne forte et concurrentielle sur le marché international. Il reconnaît également que le secteur de l'automobile a un rôle crucial a jouer dans la croissance de notre économie et qu'il fournit un marché indispensable à bien d'autres industries du pays.

Comme l'entente sur la limitation volontaire des exportations d'automobiles japonaises au Canada doit expirer le 31 mars, les autorités canadiennes ont rencontré les autorités japonaises pour leur faire valoir la différence entre la situation des États-Unis et celle du Canada et explorer des moyens d'éviter de bouleverser le marché canadien.

En outre, le ministre du Commerce extérieur a écrit au ministre japonais du Commerce international et de l'Industrie pour lui signaler la très faible contribution des fabricants japonais à l'industrie canadienne de l'automobile. Cette lettre insistait également sur la nécessité de maintenir la stabilité du marché canadien après le 1er avril.

Le gouvernement s'attend à recevoir bientôt la réponse des Japonais. Il est certain que les Japonais n'augmenteront pas leur part du marché automobile canadien pendant la prochaine période de consultation, mais il va néanmoins surveiller la situation de près, et s'assurer que le marché canadien n'éprouvera pas de difficultés et que nous ne risquons pas de perdre des emplois. Le gouvernement a l'intention d'inscrire cette importante question en tête de liste de ses priorités et il poursuivra ses négociations avec les autorités japonaises dans le but d'établir des relations à long terme profitables aux deux pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je dois dire tout d'abord que la déclaration du ministre est décevante, non seulement aux yeux de l'opposition officielle, mais aussi des quelque 125,000 travailleurs dans les usines de montage et de fabrication de pièces d'automobiles au Canada et des 600,000 à 700,000 autres travailleurs dans un vaste éventail d'autres secteurs dont le bien-être dépend de la vigueur du secteur automobile canadien. Nous nous attendions tous à beaucoup plus de la part du gouvernement, bien que ce ne soit pas la première ni la dernière fois que l'inertie du gouvernement nous déçoit.

Après tout, le gouvernement a eu tout le temps depuis septembre pour conclure avec les Japonais de nouveaux accords concernant les quotas. Pourtant, nous avons appris de source assez fiable que nos fonctionnaires au Japon n'ont entamé de pourparlers sérieux avec les autorités japonaises qu'il y a dix jours à peine. La date limite du 31 mars approche à grands pas et le gouvernement se borne à dire que les négociations se poursuivent.

Le ministre nous a déçus dans un autre domaine important. Il a dit dans sa déclaration que le gouvernement avait réexaminé sa politique, mais c'est tout ce qu'il a dit. Il n'a pas profité de l'occasion pour révéler à la Chambre et aux Canadiens quelle est et quelle sera au juste sa politique au sujet du secteur automobile canadien qui, pourtant, est d'une importance absolument cruciale pour la vigueur de l'économie nationale.

Nous devons la totalité ou la quasi-totalité de l'augmentation l'an dernier du produit national brut du Canada à la relance du secteur automobile canadien. La totalité ou la quasi-totalité de l'excédent commercial record de l'an dernier, nous la devons aux exportations de ce secteur. Cette relance est le fruit d'un politique publique ferme et précise que le gouvernement libéral précédent a mise en œuvre et appliquée avec succès. Le gouvernement précédent était disposé à intervenir en faveur des travailleurs comme des employeurs du secteur automobile et à aider ce secteur à se moderniser, à se restructurer et à lutter contre les durs contrecoups de la récession mondiale et de la concurrence des voitures importées du Japon et d'ailleurs. Il a négocié avec Chrysler une entente qui lui a

permis de survivre, de prospérer et de sauvegarder directement 10,000 emplois et trois fois ce chiffre chez ses fournisseurs. Ce gouvernement est intervenu et conclu une entente avec Ford, ce qui à évité la fermeture de l'usine principale à Oakville et a encouragé la compagnie à rééquiper son usine pour pouvoir fabriquer les nouveaux modèles de voitures à traction avant.

Il a créé le Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, qui a fourni aux fabricants canadiens de pièces les capitaux nécessaires pour investir dans du matériel de haute technologie, pour qu'ils puissent faire face à la concurrence sur le marché nord-américain des pièces. Il a également créé le Programme de développement industriel régional, qui a succédé au programme PAIMO. Avant le changement de gouvernement, ce programme a pu faire réaliser, de concert avec l'AEIE, environ 2.5 milliards d'investissements dans la construction automobile; il y a eu par exemple le projet d'American Motors à Brampton, ainsi que les projets General Motors à Oshawa et à St. Catharines.

Toute cela a pu être fait parce que le gouvernement libéral précédent avait réussi à obtenir l'accord des Japonais à des contingentements—appelons-les ainsi parce que c'est ce qu'ils sont—destinés à ralentir le rythme des arrivées de voitures japonaises sur le marché canadien. Ces accords ont donné à l'industrie un temps de répit pour lui permettre de mener à terme l'opération déjà très réussie de restructuration et de reconstruction.

Et, maintenant, quand l'industrie dit nettement que même si la restructuration est avancée, il lui faut une nouvelle période de répit, le gouvernement répond seulement, malgré tout le temps qu'il a eu, qu'il poursuit les discussions avec les Japonais.

Et quand l'industrie dit en outre au gouvernement que le Canada a besoin des moyens de pressions que sont les accords de contingentement pour amener les Japonais à s'engager à faire au Canada ce qu'ils n'ont pas encore fait, c'est-à-dire nous accorder une juste part de leurs investissements, de leur production et de leurs emplois dans le secteur nord-américain de la construction automobile, tout ce que le gouvernement trouve à nous dire c'est qu'il poursuit les discussions.

Ce que le gouvernement devrait faire, en privé et surtout en public, c'est de dire aux Japonais que les contingents actuels vont demeurer en place tant et aussi longtemps qu'ils ne se seront pas engagés véritablement et irrévocablement à investir, à produire et à fournir des emplois au Canada en proportion de ce qu'ils ont déjà commencé à faire aux États-Unis. Le gouvernement devrait dire aux Japonais que ces contingents doivent demeurer tant que les Japonais ne se sont pas pliés aux mêmes règles que les constructeurs nord-américains en matière de construction, d'investissements et d'emplois au Canada, comme condition d'accès à notre marché.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas eu le courage d'envoyer aujourd'hui ce message aux Japonais depuis la tribune de la Chambre des communes? Tout ce qu'il a dit, c'est que le ministre du Commerce international (M. Kelleher) va envoyer une lettre à son homologue japonais. Il faut autre chose que cela. Il faut que le ministre ait au Japon des entretiens sérieux avec les Japonais, pour obtenir le genre de résultat dont je parlais, au profit des travailleurs canadiens de l'automobile et de l'économie canadienne en général.

Soyons justes. Le ministre a au moins répondu à une de mes demandes, et c'est de dire aux Japonais qu'on ne leur permettrait pas d'inonder le marché canadien s'il n'y avait pas d'accord de conclu le 31 mars. Le ministre a employé des termes vagues et flous, ce qui ne lui ressemble guère.

• (1420)

Je pense bien que ce que j'ai dit au sujet du sens des paroles du ministre est juste et que les Japonais ont compris non seulement que le gouvernement va contrôler les entrées de voitures japonaises au Canada pendant que les négociations vont se poursuivre, mais aussi qu'il est prêt à agir vigoureusement, si le besoin se fait sentir, pour empêcher que les voitures japonaises n'envahissent notre marché.

Le gouvernement doit faire comprendre aux Japonais que la situation aux États-Unis ne peut servir de point de départ pour des accords entre le Japon et le Canada sur l'importation de voitures japonaises au Canada. L'économie américaine est la plus grande et la plus puissante du monde. Les Américains disposent d'avantages économiques sans recourir au contingentement. Nous savons que pour obtenir des investissements qui commencent à se manifester, en l'absence de mesures de contingentement, de programmes de développement industriel régional et de contrôle des investissements étrangers, malheureusement, le gouvernement a déjà commencé à faiblir. Les Américains, semble-t-il, se sont entendus avec les Japonais pour autoriser une hausse de 24 p. 100 des importations japonaises. Il nous faut faire comprendre aux Japonais que cela ne nous convient pas, que ce n'est pas ce qui convient aux intérêts du Canada.

Notre position est très différente. Je le répète, nous devons faire comprendre aux Japonais que les quotas doivent rester les mêmes en attendant de pouvoir compter sur l'accord recommandé unanimement par le groupe d'étude sur la production automobile qui réunissait les monteurs, les fabricants de pièces et les syndicats. Si les négociations n'aboutissent pas, au besoin, le gouvernement devra procéder par voie législative.

Au fond, le ministre semble disposé à faciliter la réélection de M. Miller en Ontario. Nous redoutons que de mauvaises nouvelles attendent les travailleurs de l'automobile de cette province. Le gouvernement du Canada aimerait bien que les élections en Ontario aient déjà eu lieu. Tout au moins, ce qu'on veut faire comprendre à M. Miller aujourd'hui, c'est qu'il n'a pas, auprès du gouvernement actuel, l'influence dont il se vante auprès de l'électorat ontarien.

Pour conclure, nous avons entendu une déclaration très décevante de la part du gouvernement. Il a dit aux Canadiens qu'il ferait plus et mieux. Ce n'est pas le cas. Cela nous inquiète et, au nom de l'opposition officielle, des travailleurs de l'automobile et des Canadiens, je trouve que le gouvernement a fait bien peu jusqu'à présent, lui qui affirme avoir l'autorité et le mandat pour faire davantage. Une fois de plus, il a déçu les Canadiens.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le ministre d'en être arrivé à la conclusion qu'il se devait de faire cette déclaration à la Chambre. Nous lui en savons gré. Nous lui savons gré également de nous en avoir communiqué des exemplaires à l'avance.

Je commencerai par faire remarquer la logique, à notre point de vue, des limitations volontaires des exportations qui ont été imposées dans l'industrie automobile. A notre point de vue, l'existence de ces limitations a donné à l'industrie le temps d'effectuer les restructurations nécessaires pour lui redonner une rentabilité et un sens de l'évolution technologique lui permettant de devenir un partenaire important à l'échelle mondiale. Nous avons notamment constaté que les nouveaux investissements que ces arrangements de limitation volontaire des exportations avaient suscités ont permis de créer de 20,000 à 25,000 nouveaux emplois dans l'industrie automobile.

Deuxièmement, nous avons également eu le sentiment que ces arrangements de limitation volontaire des exportations étaient absolument indispensables pour inciter les Japonais à faire dans notre pays les investissements que mérite le Canada. Nous avons entendu de la bouche du ministre que des fabricants japonais d'automobiles avaient investi quelque chose comme 100 millions de dollars dans notre pays, contre cinq milliards de dollars aux États-Unis. Ces arrangements ont donc été cruciaux. Nous devons continuer à employer ce genre d'outil de négociation dont nous avons besoin. Il importe de noter que les sondages d'opinion effectués depuis quelques semaines révèlent que la grande majorité des Canadiens appuient ces mesures de contingentement. Ils reconnaissent les répercussions importantes qu'elles ont en matière de création d'emplois.

Cela dit, je dois aborder la déclaration que le ministre a faite aujourd'hui. Franchement, il s'agit là de la non-déclaration la plus révoltante que nous ayons jamais entendue de la part du gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Le ministre, à la façon du célèbre vieux duc de York, a fait avancer ses troupes jusqu'au sommet de la colline et les en a fait redescendre. Il a exposé les arguments. Il a mentionné que les investissements des fabricants japonais d'automobiles étaient très faibles au Canada et que les Japonais avaient tendance à concentrer leurs investissements nord-américains aux États-Unis. Il a fait remarquer que de nouveaux fabricants de voitures étaient apparus sur le marché. Ce sont tous là des arguments qui plaident en faveur de l'urgence de prendre des mesures dans ce domaine. Après avoir exposé les arguments, il a battu en retraite. On devrait déployer le drapeau blanc aujourd'hui car le ministre, franchement, a perdu la bataille. Voilà à quoi se résume sa déclaration.

La bataille est perdue non seulement pour le ministre, mais aussi pour l'ensemble du pays parce que la déclaration ne contient absolument aucune garantie que le gouvernement veut maintenir les accords actuels pour restreindre la quantité d'automobiles japonaises importées au Canada à cette époque critique. La déclaration ne dit rien à cet égard. Elle ne mentionne pas le rapport de l'équipe spéciale sur l'industrie automobile. Le gouvernement fait de beaux discours à propos de la collaboration qu'il devrait y avoir entre ouvriers et employeurs et au sujet de la nécessité de conclure des accords et d'en arriver à un consensus. C'est le principe sur lequel le rapport s'appuyait, mais la déclaration ne contient rien qui puisse lui donner suite.

Dans ce cas comme dans bien d'autres, le gouvernement se contente de suivre l'exemple de son prédécesseur. Celui-ci n'avait rien fait non plus lorsqu'il en avait la chance, même s'il parle maintenant de la participation canadienne et de la nécessité de donner suite au rapport de l'équipe spéciale sur l'industrie automobile. De son côté, il n'avait pas voulu donner suite à ce rapport, qui disait clairement que nous avons besoin de lois sur la participation canadienne pour créer les emplois et favoriser les investissements dont l'industrie automobile a besoin.

Si vous voulez dire quelque chose au sujet d'une juste répartition du temps de parole, monsieur le Président, je vous signale qu'il devrait me rester encore quelque temps.

Le président suppléant (M. Charest): Oui. Je rappelle cependant au député que le ministre a parlé pendant cinq minutes.

M. Langdon: De fait, monsieur le Président, le représentant officiel de l'autre parti a parlé beaucoup plus longtemps que cela.

M. Lapierre: Il avait quelque chose à dire.

M. Langdon: Moi aussi. Je signale que la déclaration ne contient rien de précis au sujet de ce qui arrivera à compter du 1er avril. Il n'y a absolument rien qui dise aux Canadiens, à ceux qui iront travailler lundi matin dans les usines automobiles de ma circonscription et de la circonscription du ministre qu'ils pourront compter sur le gouvernement canadien pour continuer de leur assurer une certaine sécurité grâce à des arrangements provisoires. J'ai essayé de comprendre ce qui s'était produit. Je dois dire que j'ai suivi la prise de cette décision de très près. J'ai parlé de ce qui se passait aux Travailleurs unis de l'automobile, à la Société des fabricants de véhicules à moteur et au ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) lui-même. Il est clair que la fin de semaine dernière, nos négociateurs ont rapporté de Tokyo les termes d'une entente qu'ils jugeaient acceptable. Il est clair que le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) a jugé à ce moment-là qu'il pouvait, d'après ce qu'il m'a dit, organiser une réunion entre le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) le ministre des Finances (M. Wilson) et lui-même pour qu'ils prennent une décision sur cette question. Tout semblait indiquer cette semaine qu'une entente était imminente. Au point que le bureau national des Travailleurs unis de l'automobile a été informé qu'une entente qui était sur le point de se conclure maintiendrait les quotas et accorderait un accroissement de peut-être 10 à 15 p. 100 aux Japonais.

• (1430)

Qu'est-ce qui a tout changé? Tout ce que je sais, c'est qu'après la réunion du cabinet, hier, le ministre de l'Expansion industrielle régionale et le ministre du Commerce extérieur se sont retrouvés Gros-Jean comme devant. L'affaire n'a pas pris la direction où ils avaient osé s'aventurer. C'est pourquoi il faudrait hisser un drapeau blanc quand le ministre quittera la Chambre. Il est venu faire ici une déclaration que lui et la Chambre doivent reconnaître comme les conditions de la défaite de ses collaborateurs et de ses arguments devant le

ministre des Finances. J'aimerais que le ministre ait le courage de l'admettre. S'il l'avouait, j'applaudirais, et ce n'est pas souvent que le ministre a droit à mes applaudissements.

Voici les questions que je veux lui poser. Qu'il nous donne une explication claire et honnête des raisons pour lesquelles son gouvernement est revenu sur la position que lui-même et le ministre du Commerce extérieur voulaient clairement voir adoptée. Les conséquences pour le pays, pour les milliers de travailleurs de l'automobile, pour les fabricants de pièces et pour la relance économique nationale vont être énormément coûteuses. Nous avons désespérément besoin d'indications claires sur cette question. Si seulement les collègues du ministre avaient pu l'autoriser à nous donner ces indications.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, premièrement, j'aimerais exprimer, comme mon collègue, ma déception à la suite de l'annonce du ministre. A mon avis, faire une déclaration de trois pages qui ne dit absolument rien est vraiment décevant non seulement pour cette Chambre, mais aussi pour l'ensemble du public canadien et particulièrement pour les travailleurs du secteur de l'automobile.

Son collègue, le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher), avait pris l'engagement la semaine dernière, et cela a été rapporté dans les journaux, que, au moment où une politique ou un semblant de politique serait annoncé en ce qui a trait à l'automobile, le gouvernement, dans son discours, prendrait bien soin de préciser les mesures qu'il entend prendre au sujet des automobiles coréennes, et à ce moment-ci, dans les trois pages de texte que nous avons eues du ministre, aucune mention n'est faite de l'action et de la position du gouvernement quant aux automobiles coréennes, notamment les Pony de la Hyundai.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a décidé de briser la parole de son collègue du Commerce extérieur, de ne pas agir, ou reporte-t-il, encore une fois, la décision à la semaine des quatre jeudis?

[*Traduction*]

M. Stevens: Monsieur le Président, voilà une troisième réaction à notre déclaration. Il me semble que les deux députés qui ont réagi en premier auraient bien pu tenir leurs propos avant ma déclaration. De toute évidence, ils n'ont pas entendu ce que j'ai dit. Je croyais pourtant avoir exposé brièvement les questions dont ils ont fait état.

Plus précisément, je voudrais répondre à la question du député concernant les exportations de voitures coréennes au Canada. Ce dernier sait fort bien qu'il s'agit là d'un article tarifaire qui relève du ministre des Finances (M. Wilson). Celui-ci en parlera en temps opportun. Quant à nos importations actuelles de voitures coréennes, nous croyons, bien entendu, qu'elles doivent faire l'objet de négociations semblables à celles que nous menons à Tokyo relativement aux voitures japonaises.

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'ai sous les yeux une communication du premier ministre Miller au premier ministre (M. Mulroney). M. Miller y déclare notamment ce qui suit:

> ... je crains que si l'on supprime les quotas d'importation sans instaurer un nouveau régime semblable à celui que le secteur automobile a recommandé cela ne nuise à tous les secteurs de notre économie. C'est pourquoi j'insiste pour qu'on maintienne les quotas comme première étape devant mener à la mise en application de la recommandation contenue dans le rapport du groupe de travail fédéral.

La déclaration que le ministre a faite aujourd'hui ne constitue-t-elle pas un affront au premier ministre Miller?

M. Stevens: Monsieur le Président, que le député se rassure, le premier ministre Miller est tout à fait d'accord sur la déclaration qui vient d'être faite. Il connaît nos intentions et suit le déroulement des négociations. Il n'y a pas lieu pour les députés d'être alarmistes.

Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, nous nous attendons fermement à ce que la part des Japonais sur le marché canadien de l'automobile n'augmente pas au cours de la prochaine période de consultation. J'ai également précisé que nous allions surveiller la situation de semaine en semaine afin de pouvoir, si jamais il y avait une hausse imprévue, réagir rapidement pour éviter que le marché canadien ne soit bouleversé et les emplois des Canadiens mis en péril. Notre évaluation de la situation ne laisse place à aucun doute.

Je suis quelque peu étonné que le leader parlementaire de l'opposition officielle ne se soit pas exprimé en termes plus modérés. Il sait qu'en 1984, la situation était analogue, que les négociations se sont poursuivies de janvier à juin et que les ententes se sont terminées le 31 mars. Personne n'a jamais laissé entendre que les Japonais avaient profité de la situation. Les deux parties ont négocié de bonne foi pour en arriver à un accord.

Le député néo-démocrate a déclaré que notre délégation était revenue de Tokyo avec de bonnes nouvelles, ce qui signifierait d'après lui qu'il y aurait eu une entente. Chose certaine, les nouvelles sont bonnes. Les Japonais ont collaboré avec empressement. Ils ont affirmé ne pas vouloir nuire à notre marché. L'accord est encore en voie de négociation. Rien ne laisse entendre qu'il y a de la mauvaise foi de la part des Japonais ou qu'ils ne veulent pas s'entendre avec nous. Je souligne que nous avons la situation en main. Rien ne permet de s'alarmer ni de laisser entendre aux travailleurs de l'industrie automobile que leurs emplois sont en péril.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je comprends mal comment les TUA ont pu croire que les contingents seraient maintenus, mais qu'ils seraient peut-être légèrement plus élevés. Je comprends mal aussi comment le ministre pouvait annoncer hier qu'il ferait une déclaration et changer ensuite d'idée, faire volte-face et créer une grande confusion, à moins que quelque chose ne soit survenue au cours de la semaine.

Je demande au ministre si nos représentants qui se sont rendus au Japon croyaient qu'il y avait une entente quelconque? Cette manœuvre ne s'explique-t-elle pas par certains motifs? Je ne peux pas croire qu'il se donnerait toute cette peine pour présenter avec tant d'ostentation ces quelques inepties à la Chambre.

• (1440)

M. Stevens: Monsieur le Président, je m'étonne que le député réagisse aussi vivement puisqu'il était parmi nous hier, semble-t-il. Il devrait savoir que le chef de l'opposition officielle m'a demandé, à brûle-pourpoint, quelle était notre position à propos des importations japonaises. Je lui ai répondu qu'on ferait une déclaration ou une annonce, c'est le terme que j'ai employé, je crois, aujourd'hui. Nous avons bien fait la déclaration en question. Et c'est à cette déclaration que je faisais allusion. Il est absolument ridicule de prétendre que nous avons dit une chose au début de la semaine et une autre plus tard. Je ne sais pas où les députés d'en face sont allés chercher pareille idée.

Quant à notre délégation à Tokyo, elle a considéré qu'elle avait eu des entretiens fructueux. Ses membres ont ainsi pu connaître la position du Japon. Mais à vrai dire, elle n'est pas revenue avec un accord en main. Elle nous a dit quelle était la position, ou mieux, quelles étaient les intentions des Japonais. Nous avons exposé, pour notre part et en des termes non équivoques, bon nombre des arguments que différents députés de l'opposition ont avancés. Je ne peux cependant m'empêcher de remarquer que tous ces députés ont omis un élément fort important de ces négociations. Nous avons demandé aux Japonais de nous ouvrir davantage leurs marchés. Nous leur avons remis une liste des produits qu'ils pourraient importer en plus grandes quantités du Canada.

Nous avons cru que la situation aujourd'hui commandait une déclaration de ce genre, compte tenu de la date limite qui est le 31 mars. Nous avons tout lieu de nous réjouir de l'état des négociations jusqu'ici. Nous comptons faire preuve de fermeté. Nous voulons assurer la stabilité de l'industrie canadienne et c'est pour cette raison que nous espérons sincèrement en venir à un accord acceptable à ce sujet avec les Japonais. Nous ferons certes rapport à la Chambre dès que nous aurons conclu cet accord.

M. McCurdy: Monsieur le Président, tant qu'à ne rien dire, aussi bien le dire tout de suite pour nous épargner ce genre de débat. Est-il exact ou pas que le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) a organisé une réunion des trois principaux ministres pour discuter de la réaction des Japonais à la position canadienne sur les quotas concernant les importations d'automobiles?

M. Stevens: Nous sombrons dans le ridicule. Les trois ministres auxquels le député fait allusion se sont réunis au moins quatre fois et peut-être cinq. Nous avons discuté de la question ces dernières semaines. Nous n'en avons pas fait un mystère et il n'y a aucun désaccord à ce sujet. Nous avons exposé la position du gouvernement à la délégation canadienne qui est partie à Tokyo, et celle-ci l'a présentée au gouvernement japonais, lequel nous a répondu.

Par contre, nous n'avons pas encore reçu de réponse à la lettre du ministre du Commerce extérieur. C'est une réponse à cette lettre que nous attendons maintenant.

Je tiens à insister sur cette période de négociation. Je trouve inacceptable que les députés essaient de déconcerter et d'alarmer la population pour des motifs politiques mesquins. En réalité, l'industrie automobile du Canada se trouve dans une position satisfaisante. Nous voulons protéger cette position sur le marché canadien. Les négociations que nous avons entreprises avec les Japonais permettront de protéger les emplois au Canada et de renforcer l'industrie automobile de notre pays grâce à des investissements japonais.

Voilà notre objectif. Il n'y a aucun désaccord sur ce point. Ce n'est sûrement pas rendre service aux travailleurs de ce secteur ni à la population canadienne en général que de saboter nos efforts dans ce sens en prétendant que les négociations ont été rompues ou que les négociations de cette année ne se déroulent pas comme l'année dernière.

Il faut se rappeler que le chef de notre délégation est celui qui a mené les négociations l'année dernière. Pourquoi n'obtiendrait-il pas d'aussi bons résultats cette année?

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir faire une déclaration au lieu de poser une question. Néanmoins, je demanderai au ministre s'il ne se rend pas compte qu'une des différences, c'est que le ministre et le gouvernement qui s'occupent des négociations ont changé. Je voudrais aussi qu'il nous dise quelle est la position des Japonais et pourquoi le gouvernement ne la connaît que depuis la semaine dernière? Enfin, le gouvernement ne se rend-il pas compte que nos débouchés sur le marché japonais resteront de toute façon très limités? Après tout, les Américains essaient depuis des années, pratiquement en vain, malgré leur puissance économique, de pouvoir vendre plus facilement divers produits sur le marché japonais. Ils sont tellement mécontents que le Congrès menace le Japon de représailles. Dans ces circonstances, le ministre ne devrait-il pas s'efforcer en priorité d'obtenir que les Japonais implantent au Canada une certaine proportion de la production et des emplois dans le secteur automobile de l'Amérique du Nord, au lieu de poursuivre ce qui, j'espère, ne se révélera pas être une chimère? Chose certaine, c'est ce que les Américains ont découvert.

M. Stevens: Monsieur le Président, je tiens à répéter, en réponse aux questions du député, que nous n'avons pas été mis au courant de la position des Japonais la semaine dernière seulement, mais il y a des semaines. Ce dont nous avons discuté la semaine dernière, c'est de leur position actuelle, et nous avons essayé de voir si cette position avait changé et s'ils avaient de nouvelles propositions à nous faire. En retour, nous voulions nous assurer que les Japonais connaissent bien notre pays.

En ce qui a trait à l'entrée des produits canadiens sur le marché japonais, les députés de l'Opposition officielle sont vraiment très pessimistes. Ils tiennent toujours pour acquis qu'on ne peut rien faire. Or, nous croyons sincèrement pouvoir pénétrer davantage le marché japonais. Chose certaine, c'est l'une des choses que nous devrons négocier avec les Japonais au moment où ils nous demandent le privilège de maintenir leurs exportations au Canada. Au cours des négociations, nous les inviterons également à investir davantage au Canada. On ne peut cependant, comme l'Opposition nous le demande, préciser les positions des Japonais et des Canadiens sur cette question, car ce serait négocier en public, et je ne crois pas que ce soit souhaitable.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, étant donné qu'il y a deux ou trois semaines, à Québec, nous nous sommes pliés à toutes les demandes des États-Unis au sujet des pluies acides et que nous faisons maintenant la même chose avec les Japonais, nous risquons, selon moi, de nous bâtir une réputation de gogos sur la scène internationale. La seule différence entre les deux cas, c'est que pour négocier avec les Japonais, il n'est pas question d'enrôler M. Bill Davis. C'est tout ce qui manque dans la déclaration du ministre.

Si nous avons mis en œuvre il y a un an des quotas volontaires, c'est parce que nous étions inquiets et que nous avions besoin de ces quotas volontaires dans le secteur de l'automobile. Par conséquent, si le ministre voulait faire disparaître l'agitation et l'inquiétude parmi les travailleurs de l'automobile dont il nous rend responsable, pourquoi n'a-t-il pas demandé aux Japonais de continuer à observer ces quotas volontaires en attendant de réussir à négocier un meilleur accord et l'accès de nos produits au marché japonais? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas conservé le système de quotas en place jusqu'à ce qu'un accord soit conclu avec les Japonais? Pourquoi a-t-il dévoilé son jeu avant même que les Japonais ne s'engagent par un accord à fabriquer davantage de pièces et de voitures chez nous?

M. Stevens: Permettez-moi, pour la gouverne du député, de répéter pour la troisième fois ce que j'ai déjà dit. Le gouvernement s'attend à ce que la part du marché automobile canadien détenue par les Japonais n'augmente pas durant la prochaine période de consultations. C'est l'entente que nous avons conclue avec eux. Est-ce clair?

M. McCurdy: Est-ce une entente ou des attentes?

M. Rodriguez: Un fol espoir.

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à un ordre spécial adopté aujourd'hui et à l'article 58 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

• (1450)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'AIDE FINANCIÈRE À LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Charest, reprend l'étude du projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada, présenté par M^me^ McDougall.

Le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre siège en comité plénier pour étudier le projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada. L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—*Accord prévoyant l'aide financière*

M. Cassidy: Monsieur le président, je reconnais que nous n'avons pas beaucoup de temps parce que la Chambre a convenu d'essayer de terminer l'étude de ce projet de loi d'ici à 15 heures. Cependant, le ministre a promis de nous fournir des données concernant la valeur actuelle de l'aide financière offerte par le gouvernement du Canada et la SADC à la Banque Commerciale du Canada. La ministre pourra peut-être nous donner ce renseignement maintenant.

Mme McDougall: Monsieur le président, nous avons fait des calculs à ce sujet, mais je tiens à bien préciser que ce ne sont que des prévisions et que nous pourrons approfondir la question au comité d'enquête qui va suivre. En calculant ces chiffres, nous avons tenu compte du fait qu'il s'agit d'obligations au taux d'intérêt flottant. Nous devons attribuer un taux d'intérêt hypothétique aux autres fonds et établir des prévisions quant aux bénéfices. A notre avis, compte tenu de tous ces éléments, la valeur actuelle se situe probablement juste en-dessous de 50 p. 100 de l'entente. C'est le calcul le plus approximatif que nous ayons pu faire.

M. Cassidy: Autrement dit, le gouvernement du Canada et la SADC offrent 148 millions de dollars, pour un coût net d'environ 73 ou 74 millions de dollars. Est-ce bien cela? C'est à peu de chose près le même chiffre que j'ai donné à la Chambre.

Mme McDougall: C'est sans attribuer de valeur aux droits de souscription également. Il s'agit donc de chiffres très approximatifs.

M. Cassidy: Je serai bref. Je comprends que ces chiffres, assez proches des miens, sont approximatifs. Je comprends également qu'à l'heure actuelle, les droits de souscription n'ont aucune valeur. Si la banque reprenait le dessus par la suite, ils pourraient finalement avoir une certaine valeur même si, en chiffres actuels, cela ne représente pas grand-chose.

Avant de me rasseoir, je voudrais déclarer officiellement que j'ai fait des prévisions en examinant le taux de rentabilité de l'actif de la banque et son revenu brut. La ministre comprendra que mes chiffres sont également très approximatifs car je n'avais guère de données sur lesquelles m'appuyer. En 1980, la meilleure année enregistrée à ma connaissance, le revenu brut de la banque a représenté 0.85 p. 100 de son avoir. En 1981, 0.8 p. 100, en 1982, 0.55 p. 100 et en 1983, 0.35 p. 100. En

1984, la banque a enregistré une perte brute de 8 millions de dollars, même si elle s'est efforcée de la dissimuler aux actionnaires dans son rapport annuel. Sa perte était équivalente à un rendement d'actif de 0.25 p. 100. En 1985, la banque peut espérer obtenir un revenu de 25 millions de dollars si elle prête les 250 millions à 10 p. 100 durant la moitié de l'année, puisqu'elle disposera des fonds nécessaires à cette fin. Cet apport de fonds lui rapportera un revenu de 12 millions de dollars. Cependant, son bénéfice avant impôts sera nul, selon la ministre, ce qui signifie qu'elle va perdre 12 millions de dollars sur le reste de ses opérations, d'après un actif d'une valeur d'environ 3 milliards de dollars, pour un taux de rendement d'actif négatif de 0.4 p. 100.

La ministre a déclaré qu'en 1986 la banque disposera, selon ses calculs, d'un revenu avant impôts d'environ 12.4 millions de dollars, dont la moitié servira à rembourser le groupe de soutien. Si le revenu avant impôts est de 12 millions, et si la banque gagne 25 millions au moyen des 250 millions qu'elle aura obtenus du groupe de soutien, les pertes de la banque à d'autres égards seront donc de l'ordre de 12 millions de dollars, soit un rendement négatif pour son actif de .35 p. 100. En 1987, la banque, toujours selon ses calculs, réalisera un bénéfice d'environ 32.8 millions de dollars, dont 25 millions, si les taux d'intérêt se maintiennent à leurs niveaux actuels, résulteront de l'apport de capitaux du groupe de soutien. La banque réalisera donc un bénéfice à d'autres égards de quelque 7 millions de dollars, soit à peu près l'équivalent de .2 p. 100 de son actif, étant donné que l'actif devrait augmenter du fait des bénéfices non distribués.

En 1988, la banque touchera un revenu de 34 millions de dollars, soit 25 millions sur le prêt sans intérêt provenant du groupe de soutien, et 9 millions sur son actif de quelque 4 milliards. Cela équivaut à environ .2 p. 100. J'imagine qu'en 1989, outre les gains réalisés au moyen des 250 millions de dollars du gouvernement, la banque touchera un revenu d'environ 13 millions de dollars, soit l'équivalent de .3 p. 100.

Ces chiffres sont susceptibles d'être rectifiés, mais la perspective qu'ils offrent n'est guère reluisante. C'est un exemple parfait de mendicité de la part des sociétés. Le gouvernement fédéral engraisse les grandes sociétés. Il le faisait à l'époque où le parti libéral était au pouvoir, et il le fait encore maintenant que c'est le parti conservateur qui est au pouvoir. Cela ne tient évidemment pas compte des risques particuliers et inhabituels que nous courons du fait que plus d'un tiers de l'actif de cette banque est concentré en Californie, c'est-à-dire une juridiction étrangère où les circonsctances pourraient être fort différentes des nôtres au Canada. Peut-être la ministre voudra-t-elle me répondre.

Mme McDougall: Je le veux bien. Le député a fait certains calculs. Il nous a livré ses résultats très rapidement. Je n'ai pas l'intention de discuter lesquels de ses chiffres ou des miens, sont les bons. Je serai prête cependant à aborder cet aspect à l'étape suivante de la discussion. D'après nos propres calculs, d'après les calculs que la banque a faits au sujet de son portefeuille, nous avons établi des prévisions avec les fonctionnaires, nous avons en effet jugé qu'il fallait en présenter à la Chambre. Le député a également fait des prévisions et je ne juge pas utile de discuter de ces chiffres pour le moment. Les emprunteurs pourront poursuivre leurs activités et ils resteront des clients de la banque, nous l'espérons du moins. La banque gagnera de l'argent grâce à la reprise économique. Nous sommes certains que l'ouest du Canada connaîtra une reprise économique.

Il se peut que d'autres économies soient possibles mais pour le moment, compte tenu du travail que nous avons effectué, ce sont les prévisions que nous sommes disposés à présenter.

M. Cassidy: Je voudrais faire un tout dernier commentaire, à savoir . . .

Le vice-président adjoint: Le député d'Ottawa-Centre a la parole.

M. Cassidy: Merci, monsieur le président. Il me semble que l'on a fait un effort énorme pour essayer de sauver la banque au lieu de s'occuper des prêts et des emprunteurs. Si c'était là le but, on aurait pu transmettre les prêts à d'autres établissemetns. La banque prétend qu'elle n'est pas régionale. C'est ce qu'elle dit dans son dernier rapport annuel. Elle essaie de prendre de l'expansion en Ontario et en Californie. Peut-être que le premier ministre Lougheed a glissé le sauvetage de la BCC dans les négociations sur l'accord énergétique. Qui sait? Je trouve bizarre que l'on fasse tellement d'efforts pour une banque dont les rentrées vont être inférieures à celles des autres banques à charte pendant la prochaine décennie.

Mme McDougall: Monsieur le président, je n'ai rien à ajouter. D'après les renseignemetns que nous avons, nous pensons que la banque sera rentable et viable. C'est bien mieux ainsi pour ses clients. Si la banque avait été liquidée, il aurait fallu que quelqu'un éponge les pertes. Nous trouvons que c'est une bonne décision.

M. Riis: Une dernière question, monsieur le Président. Nous aurons, la ministre l'a dit, tout loisir d'examiner ces aspects au moment de l'étude en comité. Puisqu'elle s'y connaît en finances, j'aimerais lui poser trois questions. Si elle avait l'idée d'acquérir des actions de sociétés ces temps-ci, s'empresserait-elle d'acquérir celles de la Banque Commerciale du Canada? Si vous envisagiez de déposer à la banque une somme considérable, opteriez-vous pour la Banque Commerciale du Canada? Si vous deviez emprunter une somme considérable et que vous ayez le choix de vous adresser à une autre banque de l'Annexe A comme la Banque Royale ou la Banque de Montréal, opteriez-vous pour la Banque Commerciale du Canada?

• (1500)

Mme McDougall: Si j'étais dans cette situation, monsieur le Président, j'examinerais la solution trouvée avec le concours des banques, des provinces et du gouvernement du Canada. Je me dirais que si tous ces gens-là font confiance à cette banque, pourquoi pas moi?

(L'article 2 est adopté.)

(L'article 3 est adopté.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

Le président suppléant (M. Charest): Quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois? Maintenant, si la Chambre y consent?

Des voix: D'accord.

Mme McDougall propose: Que le projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je comprends que ce projet de loi doit être envoyé au Sénat aujourd'hui, mais je voudrais signaler deux ou trois choses.

Tout d'abord, nous, du Nouveau parti démocratique, jugeons que nous avons placé la charrue avant les bœufs en l'occurrence. Tous les partis s'entendent sur la nécessité de faire enquête sur le récent sauvetage exigé par l'effondrement de la Banque Commerciale du Canada dont le siège social est dans l'Ouest, mais qui est maintenant établie dans tout le pays. Selon moi, il faut procéder à une enquête avant d'accepter de renflouer la banque. Il nous semble que si nous renflouons cette banque, le moins que nous puissions réclamer, c'est une enquête spéciale. Nous sommes heureux d'apprendre que l'occasion se présentera, mais c'est, semble-t-il, mettre la charrue avant les bœufs que d'adopter ce projet de loi, afin de créer un climat de confiance dans le secteur financier. Nous saurons plus tard ce qui a mal marché.

J'apprécie les observations de la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) en réponse à nos questions aujourd'hui, mais bien des questions restent sans réponse. Il y a tout un éventail de questions sur le rôle du gouverneur de la Banque du Canada en l'occurrence. On peut s'interroger sur la capacité de l'inspecteur général des banques d'assumer sa responsabilité qui consiste à surveiller les banques du Canada. On peut se demander s'il a le pouvoir voulu et le personnel suffisant pour accomplir le travail nécessaire en ces temps difficiles. Nous nous posons des questions sur le fait qu'un particulier puisse, par des moyens louches, obtenir une participation considérable dans cette banque, ce qui va à l'encontre du principe de la Loi sur les banques qui limite à 10 p. 100 la participation d'une seule personne ou d'une société.

On peut se poser des questions sur l'enthousiasme du gouvernement à renflouer cette banque ou toute autre banque. La banque elle-même a sans aucun doute saisi les biens de toutes sortes de personnes, de petites entreprises, d'éleveurs et d'agriculteurs de l'ouest du pays. Les banques d'un bout à l'autre du pays ne se gênent absolument pas pour être sans pitié dans bien des cas. Afin de soigner leur image dans les rapports trimestriels et de permettre à leurs agents de prêts de faire bonne figure, elles n'hésitent pas à mettre en faillite des petites entreprises. Elles se soucient fort peu des petites entreprises. Par contre, lorsqu'il s'agit pour le gouvernement de faire plaisir aux banques plutôt qu'aux petites entreprises, aux agriculteurs, aux éleveurs ou aux propriétaires de maison, il ne se tient plus d'enthousiasme et n'hésite pas à renflouer cette banque.

Autrefois, les banques se seraient serré les coudes pour venir au secours de cet établissement. Mais maintenant, elles peuvent compter sur un excellent associé. Comme elles ont largement contribué à garnir les coffres du parti progressiste conservateur, elles savaient qu'elles pouvaient compter sur le gouvernement du Canada si jamais la situation devenait critique. Elles auraient été obligées normalement d'avancer quelques centaines de millions de dollars, mais elles savaient bien qu'elles avaient de bons amis au sein du gouvernement de l'Alberta et du Canada qui leur garantiraient 75 millions de dollars de plus pris à même les deniers publics. L'argent des contribuables sert à renflouer la dixième banque du Canada par ordre d'importance. C'est le modèle même de l'entreprise qui vit aux crochets de l'État.

S'il est des établissements financiers qui peuvent se passer de l'aide des contribuables, ce sont bien les banques. Il n'est pas rare d'en voir certaines réaliser des bénéfices de 15 à 18 p. 100 dans cette période particulièrement difficile que nous traversons. S'il est quelqu'un qui peut venir au secours d'une banque en difficulté, ce sont bien les établissements banquiers. Il est certes déplorable que le gouvernement du Canada prenne l'argent des contribuables, qui ont déjà assez de mal à survivre, pour renflouer cette banque.

Bien des choses nous préoccupent, monsieur le Président. Nous en avons mentionné quelques-unes aujourd'hui. Nous allons certes revenir aux questions que nous avons déjà posées et à bien d'autres aussi lorsque le comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques étudiera cette affaire. Pour l'instant, nous allons nous en tenir là pour que l'autre endroit puisse examiner ce projet de loi aujourd'hui.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je serai très brève, car nous avons convenu que le projet de loi devrait être transmis au Sénat le plus tôt possible après 15 heures.

Le régime bancaire du Canada jouit d'une réputation exceptionnellement bonne et bien méritée dans les milieux internationaux. Aucune banque n'a fait faillite ici depuis 1923 et je suis persuadé que personne ici ne croit que la chose puisse se produire un jour. Deux fois, au cours des 15 dernières années, alors que deux banques régionales étaient aux prises avec certaines difficultés, les banques elles-mêmes ont pris des dispositions pour résoudre la situation grâce à des fusionnements.

En ce cas-ci, il n'a jamais été question de liquidation. Tout le monde aurait voulu que la banque soit réorganisée et obtienne de l'aide pour protéger les déposants et les actionnaires. Ces actionnaires comprennent de nombreuses caisses de retraite auxquelles avaient contribué des Canadiens aux revenus peu élevés, qui accordent une grande importance à leur pension.

Nous voulions tous que la banque soit secourue, mais les députés de ce côté-ci se posent encore de nombreuses questions au sujet de l'intervention du gouvernement et ils se demandent pourquoi les banques n'ont pas comme d'habitude fourni elles-mêmes la solution. Nous avons de nombreuses questions à poser sur cette utilisation des deniers publics, notamment par un parti qui a toujours prétendu que les fonds publics ne devraient pas servir à renflouer des entreprises. Nous comptons

bien revenir sur les questions que nous avons soulevées aujourd'hui et en soulever bien d'autres lorsque le comité étudiera la question.

• (1510)

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée avec dissidence et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI DE MODIFICATION LÉGISLATIVE (CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 28 mars, de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de cette mesure. D'après les propos tenus par le ministre de la Justice (M. Crosbie) et d'autres députés, la discussion porte principalement sur certains changements qui auront lieu en avril lorsque certains aspects de la Charte entreront en vigueur.

Le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte candienne des droits et libertés, modifiera la législation fédérale existante afin de l'aligner sur la Charte des droits.

Nous avons entendu des Canadiens parler des divers groupes de notre société qu'ils estiment victimes de certaines lois fédérales ou provinciales. Je voudrais aujourd'hui mentionner certains règlements fédéraux discriminatoires instaurés par le gouvernement actuel. Beaucoup de gens ont entendu parler de certains cas depuis l'année dernière. Prenons par exemple la plainte que le conseil municipal de Centreville a adressée au ministre de la Justice. Ce conseil municipal s'est plaint que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration l'obligeait à rembourser de l'argent au gouvernement parce qu'il n'aurait pas dû embaucher l'un de ces employés. En fait, il s'agissait d'un étudiant qui était le fils du greffier de ce conseil municipal.

J'ai une copie de la lettre envoyée au ministre de la Justice. Il y est dit que la municipalité de Centreville a parrainé un programme employant six étudiants. Une semaine après le début du projet, un fonctionnaire du ministère a demandé au conseil de congédier un des étudiants parce qu'il était le fils du greffier. L'auteur de la lettre poursuit en disant que le fait que la mère de l'étudiant ait travaillé pour le conseil municipal n'est pas, de l'avis du conseil, une raison suffisante pour renvoyer l'étudiant. Il a donc été employé pour toute la durée du projet.

Le conseil a alors fait une déclaration des plus intéressantes, en disant que les fonctionnaires fédéraux cherchent à économiser la maigre somme de $1,110 en invoquant un détail technique injuste et contraire au règlement sur les droits de la personne, lequel interdit au conseil de poser à un candidat à l'emploi des questions concernant sa famille.

Le conseil municipal de Centreville a écrit au ministre de la Justice en lui demandant d'intervenir. Ce dernier n'a rien fait. Le conseil municipal a été appelé au moins à 12 reprises depuis qu'il a envoyé sa lettre au ministre de la Justice, à payer cette somme au Trésor fédéral.

J'ai cité cet exemple parce qu'il soulève des questions intéressantes. Selon le règlement sur les droits de la personne, ce conseil municipal n'a pas le droit de poser à un futur employé des questions au sujet de la famille. J'ai pris la liberté d'écrire à la Commission canadienne des droits de la personne car la même règle s'applique à tous les conseils municipaux au Canada. Un organisme municipal qui participe au programme d'emploi des étudiants n'a pas le droit de recruter un étudiant qui est le fils ou la fille de la personne qui signe le contrat du projet en question.

Selon certaines lois provinciales, pour qu'une municipalité signe un contrat avec le gouvernement fédéral ou un autre organisme, le contrat doit être signé par le maire, le maire adjoint et le greffier municipal. Dans les régions rurales de Terre-Neuve, le greffier gagne parfois $50 par semaine, et même s'il n'a rien à voir avec le recrutement des étudiants, comme les règlements provinciaux l'obligent à signer le contrat, son fils ou sa fille n'a pas le droit de travailler dans le cadre d'un projet financé par le gouvernement fédéral.

Cette question importante se pose dans des centaines de municipalités à Terre-Neuve, mais aussi dans toutes les autres municipalités du pays.

J'ai reçu une réponse plutôt intéressante de la Commission canadienne des droits de la personne. Selon elle, aux termes de la Loi canadienne sur les droits de la personne, il est discriminatoire de la part d'un employeur de suivre une politique ou une pratique qui établit des distinctions injustes en fonction de la race, de l'origine ethnique ou nationale, de la couleur, de la religion, de l'âge, du sexe, de l'état civil, de la situation familiale et ainsi de suite.

Le conseil municipal avait tout à fait raison. Il n'avait pas le droit d'établir des distinctions entre les employés qu'il embauchait et il n'avait pas le droit non plus d'établir des distinctions en fonction de la situation familiale de cet étudiant.

La Commission canadienne des droits de la personne dit aussi qu'en ce qui concerne ce programme particulier:

> Il semble que tous les programmes administrés par le gouvernement fédéral comprennent un tel article sur les conflits d'intérêts. La politique à cet égard provient des conditions approuvées par le Conseil du Trésor . . .

D'une part, les municipalités n'ont pas le droit d'embaucher un parent de quelqu'un qui a signé un contrat avec la municipalité à cause des règlements sur les conflits d'intérêts. Pourtant, dans ce cas-ci, le conseil municipal n'avait pas le droit d'examiner la situation familiale de celui qu'il embauchait.

La mesure à l'étude aujourd'hui ne contient aucun mécanisme pour supprimer cette condition dans le programme d'emploi des étudiants ou dans tout autre programme selon lequel le gouvernement fédéral verse des subventions à tout organisme ou association au Canada. A cause de cela, on harcèle le conseil municipal de Centreville en prétendant qu'il doit rembourser au gouvernement fédéral l'argent payé à cet étudiant d'université qui avait été embauché pour l'été à son retour chez lui et qui était justement le fils du greffier municipal.

● (1520)

Le ministre de la Justice et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) ont reçu une lettre du conseil municipal dans laquelle celui-ci demandait qu'on ne l'oblige pas à rembourser cet argent parce qu'il n'en avait pas les moyens. Il n'a pas reçu de réponse. Tout ce que le ministre a fait a été de parler des lignes directrices sur les conflits d'intérêts. Deux étudiants d'université sont rentrés chez eux pour l'été dans cette localité. Il y avait cinq emplois disponibles. On a dit au conseil municipal qu'il n'avait pas le droit d'embaucher l'étudiant en question et qu'il devait prendre l'autre étudiant d'université plus quatre étudiants de douzième ou de onzième année parce que la mère du premier étudiant d'université gagnait $50 par semaine à titre de greffier municipal. L'étudiant n'avait pas le droit d'obtenir un emploi dans le cadre de ce programme de subvention. Le conseil municipal a écrit à deux ministres du cabinet, qui lui ont simplement répondu: «Non, vous devez rembourser en puisant dans les taxes municipales.»

C'est un cas flagrant de discrimination, monsieur le Président. Je ne peux pas penser à un cas plus flagrant de discrimination relativement à un programme d'emploi des étudiants. C'est de la discrimination évidente.

Toujours à propos de ce programme, je tiens à dire que l'impression que nous avons à la Chambre, à la suite des recommandations et des rapports présentés au gouvernement du Canada sur la manière de supprimer la discrimination, ne correspondent pas aux idées des gens de la base pour qui ces rapports que nous adaptons pour en faire des mesures législatives et ces règles que nous mettons en pratique, constituent de la discrimination envers les simples citoyens des petites régions rurales. J'en veux pour preuve, monsieur le Président, les directives que la ministre de l'Emploi et de l'immigration (M^lle^ MacDonald) a fait tenir la semaine dernière à tous les centres de main-d'œuvre, les enjoignant d'abolir les exigences concernant le lieu de résidence. Autrement dit, les subventions qui seront accordées cet été à la municipalité de Centreville, pour donner un exemple, pourraient servir à donner de l'emploi à des étudiants d'ailleurs à Terre-Neuve, notamment Saint-Jean, Gander ou Corner Brook, ou même à des étudiants de Québec qui en voudraient. Je suis peut-être le seul à la Chambre à m'opposer à ce qu'on lève cette exigence pour obtenir un emploi fédéral, les autres députés pensant qu'il faut avoir la mobilité d'un bout à l'autre du Canada.

De la même façon qu'il existe une règle sur les conflits d'intérêt il faut, dans les régions aux prises avec un taux élevé de chômage, qu'on maintienne l'exigence quant au lieu de résidence. La raison est très simple. Le gouvernement se fonde principalement sur le taux de chômage pour accorder des crédits à la création d'emplois pour étudiants. Si l'on permet la mobilité absolue, les étudiants des régions favorisées pourraient venir s'accaparer les emplois dans les régions où sévit le chômage. En effet, les premiers à être embauchés sont d'habitude les étudiants d'université et des établissements postsecondaires, après quoi seulement viennent les élèves du secondaire. Les habitants des petites localités vont y voir de la discrimination.

Le Programme d'emplois d'été pour étudiants comporte une autre mesure discriminatoire. En effet, seuls peuvent être embauchés les étudiants qui retourneront aux études à plein temps à l'automne. Il est étrange, n'est-ce pas, qu'on ne considère pas comme étudiants à plein temps l'année suivante ceux qui n'ont qu'un trimestre à faire pour terminer leurs études et ceux qui doivent retourner à l'université pour deux cours seulement, au lieu de cinq? Par conséquent, les étudiants à temps partiel et ceux qui n'ont plus qu'un semestre à terminer ne pourront pas être embauchés pour un projet d'emplois d'été cette année, pas un seul. Voilà encore ce qui constitue de la discrimination.

Le projet de loi modifiant certaines lois fédérales renferme des mesures correspondant à une certaine notion que se fait le gouvernement à la suite des rapports découlant des commissions d'enquête et des groupes de travail qu'il a créés. Mais à la base, la discrimination demeure et elle est même parfois intensifiée en raison même des moyens pris pour la supprimer. Telle est la situation. Il est regrettable que le gouvernement ne la voie pas.

Je vais vous donner un autre exemple, monsieur le Président. C'est une lettre qui a été envoyée à un journal par la présidente du comité d'une localité appelée Too Good Arm. Cette lettre a été publiée dans un journal il y a deux jours. La voici:

> Veuillez m'accorder un peu de place dans votre journal pour exprimer mon opinion sur un projet Canada au travail dans notre collectivité. Notre comité a demandé une subvention en octobre 1984 . . .

Le projet a été approuvé. La lettre continue:

> L'étape suivante était d'attendre que le service de la main-d'œuvre de Gander nous donne une liste de gens ayant besoin de travail. Lorsque ce service nous a envoyé la liste, elle comportait 12 noms dont celui d'une personne qui était en Alberta depuis septembre 1984. Notre comité n'était pas satisfait de cette liste. Nous avons par conséquent communiqué avec le service de la main-d'œuvre à Gander pour avoir une liste plus longue. Notre comité avait une liste de personnes de la localité qui voulaient un travail et qui en avaient réellement besoin, mais le service de la main-d'œuvre refusait même de discuter de la liste que nous avions.
>
> Après nous être battus avec le service de la main-d'œuvre, nous avons fini par avoir une autre liste. Sur celle-là figuraient principalement des pêcheurs et des travailleurs de conserverie. Pourquoi, avons-nous demandé, le service de la main-d'œuvre nous envoyait-il cette liste à nous. Car ces gens avaient des emplois qui les attendaient en avril ou mai 1985.
>
> En tant que comité, nous étions très déçus, car nous connaissons des gens dans notre localité qui avaient besoin de travail. Certains jeunes en avaient vraiment besoin. Nous avions des personnes qui avaient travaillé à notre projet de mars 1984 et qui avaient besoin de cinq semaines de travail supplémentaire pour bénéficer des prestations d'assurance-chômage, mais le service de la main-d'œuvre ne voulait pas nous communiquer leurs noms. Nous ne pouvions donc pas les embaucher.
>
> Notre comité s'est adressé au député de l'assemblée provinciale de notre région et M. James Morgan a également travaillé à ce problème, mais le service de la main-d'œuvre a refusé d'accepter le point de vue de ces deux personnes.
>
> Nous voudrions savoir pourquoi le service de la main-d'œuvre est si intransigeant à l'égard de personnes qui ne sont pas dans la population active.

J'arrive à la conclusion:

Lorsque le moment des élections viendra, abstenons-nous ou, mieux, votons pour le service de la main-d'œuvre de Gander, car, apparemment, c'est la voix de notre province.

Et c'est signé par Madeline Hale, présidente du comité d'amélioration local, Too Good Arm. J'ai parlé de cela précédemment, mais cette fois, c'est noir sur blanc, dans une lettre à un rédacteur en chef. Il n'en demeure pas moins que, dans tout programme d'emploi direct du fédéral, une personne qui n'a jamais bénéficié de l'assurance-chômage ne peut pas être recommandée. Ainsi, une femme qui aurait quitté la population active depuis plus d'un an et demi ne pourrait être recommandée pour un programme d'emploi fédéral. Pour obtenir un travail, il faut être à l'assurance-chômage.

Nous parlons du chômage élevé dans nos régions rurales. Que voient les gens? Ils constatent qu'un programme pour étudiants est mis sur pied pour embaucher des étudiants pendant l'été avec la discrimination intrinsèque dont j'ai déjà parlé. Ils voient un programme de travaux fédéraux, dans leur collectivité, mais qui est lui aussi entaché de dispositions discriminatoires. En regardant la télévision, ces gens-là apprennent que le ministre de la Justice présente un projet de loi visant à mettre un terme à la discrimination dans les lois fédérales. Ils se demandent si cela signifie que les jeunes pourront dorénavant aller travailler, si les femmes pourront aller travailler ou si les personnes qui n'ont jamais fait partie de la population active pourront participer à des programmes fédéraux de création d'emplois. Non. On n'a même pas effleuré le sujet. Autrement dit, on n'a même pas discuté des problèmes vraiment importants.

• (1530)

Le programme d'emploi pour étudiants commence cet été et la discrimination continue. En examinant tous les rapports, études et travaux des commissions, on constaterait que la question n'a même pas été effleurée. Dans le cas de Centreville dont j'ai parlé, le ministre de la Justice devrait se laisser fléchir et communiquer avec le ministre concerné pour remettre cette facture de $1,100 envoyée à l'étudiant qui a trouvé un emploi l'été dernier. Il faudrait le faire pour tous les étudiants du pays qui ont été pénalisés et pour tous ceux qui seront victimes de discrimination cet été.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration devrait examiner ses programmes et supprimer les injustices qu'ils renferment. Elle parle de mettre un terme à la discrimination contre les femmes et les jeunes, alors qu'ils font l'objet de discrimination dans ses propres programmes. Même le ministre de la Justice parle de régler le problème de la discrimination. Ils arriveront peut-être à donner l'impression de régler ce problème aux gens qui ne savent pas ce qu'est la discrimination. Ils le feront peut-être dans certains cas. Ils résoudront peut-être un problème national qu'il faut résoudre, mais ils doivent étudier la question de plus près pour voir quelles sont les conséquences pour les petites collectivités de la suppression des conditions de domicile pour les emplois à Main-d'œuvre Canada ou de la discrimination qui se manifeste dans les critères ou dans les listes de priorité servant à recruter les personnes pour les projets fédéraux.

Lorsque le ministre de la Justice aura fini d'essayer de faire élire les conservateurs à Terre-Neuve, et il n'y arrivera pas, il devrait essayer de résoudre les problèmes qui se posent dans les régions où le chômage est aigu et de mettre un terme à la discrimination que fait le gouvernement du Canada à l'endroit des personnes très pauvres.

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je m'apprête à parler aujourd'hui du projet de loi C-27 et plus généralement du droit à l'égalité. Depuis toujours, les législateurs, les philosophes, les juges, les rois et les reines se sont interrogés sur le sens de l'égalité. Au Canada, les juristes et les personnalités politiques débattent de la question depuis plus de 100 ans. En 1960, le gouvernement de John Diefenbaker prit une mesure importante pour la protection des libertés fondamentales de l'être humain en créant la Déclaration des droits. Pour la première fois de notre histoire, un document énonçait les libertés et les droits fondamentaux de tous les Canadiens. Plus tard, en 1982, le gouvernement proposa une Charte des droits et des libertés dans le cadre de la Loi constitutionnelle. Mon parti se prononça en faveur d'une Charte juste, équitable et pratique. Nous avons défendu l'intérêt de tous les Canadiens et avons lutté pour que les provinces jouent le rôle qui leur revenait dans le processus de rapatriement de la Constitution.

Aujourd'hui, trois ans après l'adoption de la Constitution, nous nous rapprochons du 17 avril, date à laquelle entrera en vigueur l'article 15 de la Charte, qui garantit l'égalité des citoyens devant la loi. Cet article assure également la même protection et les mêmes avantages à tous, éliminant ainsi toute discrimination fondée sur la race, l'origine, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou un handicap, mental ou physique.

La tâche de la Chambre consiste à définir exactement ce qu'est l'égalité. Comment juger l'égalité dans nos lois? Comment savoir si une loi est juste ou injuste? Pour saint Thomas d'Aquin, une loi injuste était une loi humaine qui ne s'inspirait pas du droit éternel ni du droit naturel. Une loi juste, selon saint Thomas était une loi qui grandissait la personnalité humaine. Toute loi qui dégrade l'être humain est injuste.

Pour Martin Luther King, une loi injuste était un code qu'une majorité numérique ou un groupe puissant imposait à une minorité sans que la majorité l'observe. Une loi juste est un code qu'une majorité oblige une minorité à suivre et que cette majorité est prête à observer elle-même. Ce sont ces critères d'une loi juste que le gouvernement doit définir aux termes de la Charte des droits.

La tâche de la Chambre consiste à définir l'égalité et à appliquer cette définition à plus de 1,000 lois et règlements fédéraux. Ce ne sera pas facile. Il faudra faire preuve d'une grande prudence et bien réfléchir. Le projet de loi C-27 est la première phase de la promulgation de l'article 15 de la Charte des droits.

Ce projet de loi traite de questions précises, puisque l'article 15 influe sur certaines lois existantes. En écoutant mes collègues parler du projet de loi, j'ai eu l'impression qu'ils regrettaient qu'il n'aille pas plus loin. L'article 15 de la Charte des droits soulève bon nombre de questions fondamentales ayant de grandes répercussions. Par exemple, faut-il abolir la retraite obligatoire? La Loi sur l'assurance-chômage et les lois touchant les pensions fédérales défavorisent-elles injustement les femmes? Quelles lois faut-il modifier pour assurer l'égalité des personnes souffrant d'un handicap physique ou mental? Un comité de la Chambre se penchera sur ces questions d'une grande portée et sur bien d'autres. Ce comité demandera l'avis

des Canadiens et écoutera leurs idées et leurs recommandations sur toutes ces questions.

Une voix: Dans tout le pays.

Mme Browes: Mon honorable ami a raison. Le comité se déplacera dans toutes les régions pour recueillir le point de vue des Canadiens. J'ai le privilège d'être l'un des sept membres de ce comité et d'en être la vice-présidente, l'autre vice-président étant le député de Lotbinière (M. Tremblay).

L'article 15 touche à tous les aspects de la vie canadienne. Il faut s'attendre à ce que, dans les mois, les années et les décennies à venir, des millions de mots viennent clarifier et définir précisément le sens de l'article 15 en fonction des réalités de la société canadienne.

● (1540)

Je voudrais mentionner brièvement quelques questions qui préoccupent beaucoup la population de Scarborough-Centre, la circonscription que je présente, et moi-même. Je voudrais parler des dispositions relatives à l'égalité et de notre grand patrimoine multiculturel. Le Canada a été édifié par une combinaison unique d'identités culturelles. Notre pays est fier de sa diversité culturelle et de son patrimoine multi-ethnique. Des milliers de gens sont venus chaque année au Canada parce qu'ils pouvaient y vivre en liberté. En fait, le Canada est un pays d'immigrants et nous devons veiller à protéger et à favoriser l'égalité culturelle. Comme il est stipulé à l'article 27 de la charte et je cite:

Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

Nos lois doivent protéger cette diversité culturelle. L'égalité culturelle doit permettre à tous les Canadiens, quel que soit leur race ou leur origine ethnique, de jouir des mêmes possibilités de vivre, travailler et prospérer dans notre grand pays.

Passons au projet de loi C-27. Trois questions importantes y sont soulevées. Premièrement, il y a l'élimination des audiences à huis clos actuellement prévues par la Loi sur l'immigration. Elles seront supprimées, sauf dans les cas où des audiences publiques pourraient déclencher un battage publicitaire intempestif. Ainsi, les audiences de la cour de l'immigration se dérouleront publiquement et équitablement.

Deuxièmement, la Commission canadienne des droits de la personne n'aura plus le pouvoir de choisir les membres des tribunaux établis pour juger les causes de discrimination en vertu de la Loi sur les droits de la personne. Les membres du tribunal seront choisis par une personne de l'extérieur nommée par le gouverneur en conseil. Troisièmement, il sera désormais possible d'être membre du conseil d'administration d'une société à partir de l'âge de 18 ans. Cela uniformisera un peu la loi qui permet actuellement aux personnes âgées de 18 ans de voter, mais sans leur reconnaître le droit de faire partie d'un conseil d'administration.

Pour ce qui est des questions plus générales, certains citoyens, les handicapés, attendent avec impatience l'application de l'article 15. La discrimination fondée sur un handicap mental ou physique doit être éliminée, surtout sur le marché du travail. Les Canadiens se rendent de mieux en mieux compte de l'importance de l'apport des handicapés à la société. Il importe de régler de nombreuses questions relatives à l'égalité des handicapés en matière de service militaire, d'immigration et d'assurance-chômage. Tout dernièrement, la semaine dernière, il y a eu à Scarborough une manifestation organisée à l'occasion de l'inauguration d'un nouveau service de transport. Une activiste exceptionnelle pour les handicapés, M^me^ Beryl Potter, était à la tête des manifestants lors de la cérémonie d'inauguration. Elle militait en faveur de l'accès pour les handicapés au réseau de transport en commun de la Commission des transports de Toronto. Je tiens à la féliciter de ses initiatives.

L'article 15 de la Charte englobe bon nombre de questions qui touchent des millions de Canadiens. La Loi sur la défense nationale est une mesure législative importante qu'il faudra réexaminer. Il faudra aligner davantage le code de discipline militaire sur le droit pénal. Nous devons veiller à ce que tous les droits et les garanties juridiques dont bénéficient les citoyens en vertu du Code criminel s'appliquent également aux militaires.

Il faudra également examiner attentivement une foule de questions concernant l'égalité en matière d'âge et de sexe, du fait de l'article 15. N'y aurait-il pas un préjugé sexuel dans le calcul des pensions? En outre, est-il juste de priver les ménagères canadiennes du droit de cotiser au Régime de pensions du Canada et d'en bénéficier? Voilà un programme national auquel un grand nombre de Canadiennes ne peuvent pas participer, bien qu'elles protègent et perpétuent les valeurs familiales en élevant les enfants qui formeront la prochaine génération de Canadiens. C'est là une question importante dont nous discuterons et qui, nous l'espérons, donnera lieu à l'adoption de mesures dans un proche avenir.

En outre, il y a d'autres questions concernant cet article de la Constitution, que les autres ministères ont réglées. Plus particulièrement, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a dernièrement présenté une mesure législative dont une partie a trait au rétablissement des droits des femmes indiennes qui ont épousé des blancs. Ayant assisté et participé à des séances du comité permanent des affaires indiennes, je me rends compte de la complexité de la question et je sais qu'il faudra du temps pour la faire aboutir. La mesure législative est courageuse. Elle constitue un premier pas dans la bonne voie et nous permettra de réparer une grave injustice envers les Indiennes.

En outre, notre gouvernement a donné suite aux recommandations du rapport Abella. Les sociétés d'État doivent dès septembre favoriser l'égalité en matière d'emploi dans leurs services et en rendre compte annuellement à compter de l'an prochain. Les entreprises de compétence fédérale comptant plus de 100 employés doivent établir des plans et commencer à présenter des rapports d'ici à trois ans. Les sociétés soumissionnant à des marchés fédéraux de biens et de services doivent s'engager à assurer l'égalité d'emploi et à montrer des résultats. Ces mesures ont été annoncées récemment par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) au nom du gouvernement. La ministre a défendu ardemment et de façon constante les droits de la personne et les droits à l'égalité. Elle mérite d'être félicitée pour les efforts remarquables qu'elle a faits sur ce plan, et maintenant pour son action. Afin d'amorcer un large éventail de discussions sur ces questions, le ministre de la Justice (M. Crosbie) a sagement créé un sous-comité

du comité de la justice pour recueillir les points de vue des Canadiens d'un océan à l'autre.

A la suite des échanges de vues qui vont avoir lieu avec les Canadiens au cours des prochains mois nous avons, nous législateurs, le devoir de définir les choix politiques conduisant à des lois justes et équitables. Les idées, l'orientation et les principes doivent venir du peuple, par l'intermédiaire du comité de la Chambre. Nous ne pouvons nous contenter de déclarer que l'article 15 prendra effet d'un seul coup. Notre gouvernement veut établir, ici au Parlement et avec les Canadiens, l'orientation et les principes devant présider à l'application de l'article 15. Voilà le but de ce comité. Il va rencontrer les Canadiens de tous les horizons, pour examiner leurs points de vue, leur interprétation et leurs sentiments au sujet de l'article 15.

Le travail du comité est crucial pour établir le cadre des dispositions d'égalité. La population a le droit d'être entendue sur une question aussi importante, et elle va l'être par notre gouvernement. Mon parti estime que les principes de droit doivent être établis ici au Parlement, avec l'apport de la population, et non pas au prétoire par un juge. Les Canadiens veulent que l'article 15 s'applique de façon pratique et réalisable. Les Canadiens nous ont confié l'énorme responsabilité de faire en sorte qu'il s'applique avec justice et avec équité au mode de vie canadien.

• (1550)

Le 17 avril, l'article 15 va devenir une partie vibrante et réelle de notre société. Espérons que tant que le Canada existera, la recherche de l'égalité et de la justice primera à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations?

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je veux, en premier lieu féliciter la députée pour le très bon discours qu'elle vient de prononcer. Je suis convaincu qu'elle a toutes les capacités pour bien remplir sa fonction de vice-présidente en partageant la présidence avec le député de Lotbinière (M. Tremblay). Et j'ose espérer que, au cours des prochains mois, étant donné qu'elle dit avoir besoin d'entendre les Canadiens et de savoir leur opinion sur l'égalité . . . Je pensais que, même avant de venir ici, la députée était au courant de l'opinion des Canadiens et que les membres de ce gouvernement l'étaient aussi mais, maintenant . . .

Une voix: Ce n'est évidemment pas le cas.

M. Lapierre: Cela, on s'en rend compte de jour en jour. Et quand on s'aperçoit que le gouvernement . . . Mon ami qui parle toujours de son siège devrait se lever de temps en temps pour parler, cela pourrait lui aider à se faire connaître dans son parti.

Ce que je voudrais demander à la députée c'est certainement . . . Elle a mentionné, entre autres, la possibilité pour les jeunes qui ont 18 ans et plus de participer à des conseils de direction. Son gouvernement est-il déterminé à non seulement faire une petite modification législative mais à mettre cela en pratique, à ne pas faire dormir cela dans les livres de loi? Son gouvernement a-t-il pris des initiatives en ce sens-là, lui qui contrôle «supposément» trop de sociétés de la Couronne? La députée pourrait-elle me nommer un jeune ou une jeune qui a été nommé dans une société du gouvernement fédéral depuis l'avènement de ce gouvernement-là, un jeune au Canada, que ce soit dans n'importe quelle société? Si elle peut m'en nommer un, je l'apprécierais.

[*Traduction*]

Mme Browes: Monsieur le Président, je suis heureuse que le député ait posé la question. Je crois même qu'il en a posé deux. L'une, plus générale, a trait à la consultation. Au cours des années 1980, 1981 et 1982, un vaste processus de consultation a été mis sur pied au sujet de la Constitution, et de nombreux organismes y ont participé en présentant des mémoires au comité. Ils étaient heureux d'apporter leur contribution. C'était important. Ces organismes s'intéressaient à la Constitution dans son ensemble. Ils en ont examiné de nombreux points.

En 1982, le gouvernement et tous les députés à la Chambre des communes ont jugé important d'observer un délai de trois ans avant que l'article 15 n'entre en vigueur. Voilà maintenant trois ans que nous y réfléchissons. Il est maintenant temps de nous attaquer aux problèmes particuliers que pose l'article 15.

D'après les recherches que j'ai effectuées récemment, je crois comprendre que le ministère de la Justice a examiné la Constitution en regard de nombreuses lois, et qu'il a commencé à le faire dès janvier 1984 dans le cas de l'article 15. Il est donc maintenant temps pour nous de nous adresser aux Canadiens, de leur parler de cet article et de la façon dont les autres lois devraient s'y conformer.

Le député a suggéré de nommer des jeunes aux conseils d'administration: je tiens à dire que je suis tout à fait en faveur de cette idée. J'ai trois jeunes enfants qui participent dans une très grande mesure aux décisions que nous prenons en famille. Il est important que les jeunes qui ont le droit de vote à l'âge de 18 ans puissent également avoir la possibilité de siéger à un conseil d'administration. Sa suggestion d'appliquer aussitôt que possible ce principe aux sociétés de la Couronne par exemple, me paraît excellente.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je suis bien heureux de sa réponse. Maintenant sa réponse était qu'elle est pleine de bonnes intentions et vous savez, monsieur le Président, comme on est tous en faveur de la vertu et de la maternité, mais la réalité c'est que ce gouvernement-là qui prêche justement cette égalité devant la loi, malheureusement, ne prêche pas par l'exemple. Et on a vu au cours des derniers mois que par exemple la ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne) qui dans le passé avait certaines responsabilités s'est trouvée complètement dépouillée de tout pouvoir au sein de ce gouvernement-là. On a vu plusieurs ministres de toute façon se faire dépouiller de plusieurs de leurs pouvoirs, mais . . . Et on a vu des députés réaliser aussi comme celui de Duvernay (M. Della Noce) qu'ils n'avaient pas grand pouvoir, mais ce que je veux dire . . . ce que je veux demander à la députée, la section justement sur l'égalité . . . et je vais revenir à l'âge minimum: Est-ce qu'elle peut m'expliquer pourquoi une personne peut à 18 ans maintenant servir à un conseil d'administration, peut devenir député, peut devenir même premier ministre en principe, mais ne peut pas devenir sénateur? Et est-ce que la députée dans ses recherches à travers le pays va consulter ces gens pour savoir pour

quelles raisons pour devenir sénateur on doit avoir deux qualités? Avoir un âge certain ou un certain âge et en même temps être propriétaire d'une propriété d'au-delà de $3,000 ou quelque chose comme cela.

Et est-ce qu'elle a l'intention de s'attarder sur ce problème-là, étant donné que son chef se précipite pour faire des nominations au sénat? Il y a une vacance malheureuse aujourd'hui à cause du décès du sénateur Beaubien, et est-ce que la députée a l'intention de réexaminer cet article de la Constitution qui, selon moi, devrait être discriminatoire et j'espère que la députée dans ses grandes consultations à travers le pays, je lui souhaite d'ailleurs bon voyage, la recette de ce gouvernement-là, monsieur le Président, à cause du grand nombre, c'est de les faire voyager . . . Et la question, c'est: Est-ce qu'elle a l'intention de faire beaucoup de consultations, non seulement sur l'ensemble de la proposition, mais précisément sur l'âge des sénateurs et est-ce qu'au cours des prochains mois, on pourra bénéficier de sa grande connaissance de la perception des Canadiens?

[*Traduction*]

Mme Browes: Monsieur le Prsident, je pense que la suggestion du député fait plutôt original, en ce vendredi après-midi. Étant membre du comité, je vais la considérer comme une suggestion. Pourtant je ne pense pas qu'il soit bien important de savoir—que compte tenu des nombreuses questions qui seront abordées par le comité dans l'ensemble du pays—si les sénateurs devraient être âgés de 18 ans, mais cela pourrait quand même être discuté.

Je voudrais insister sur l'importance de la consultation. A ce propos, j'ai été très étonné que la consultation suscite si peu d'enthousiasme de la part de l'opposition. Je voudrais vous citer des passages de deux lettres que j'ai reçues dernièrement et qui parlent de consultation. Voici ce que l'une dit:

> La présente est pour vous remercier de vos efforts pour communiquer avec vous et pour nous demander notre avis sur des questions aussi importantes que pertinentes . . .
>
> Les seuls contacts que nous avions avec le gouvernement précédent, c'était des lettres de la part de leurs argentiers, qui aboutissaient naturellement dans la poubelle.

La deuxième dit ceci:

> Nous apprécions beaucoup vos lettres ainsi que les efforts que vous faites pour favoriser la communication.

Je pense que le public canadien sera heureux de dire son avis sur l'article 15 qui est une disposition très importante de la Constitution.

M. Baker: Monsieur le Président, je me demande s'il reste assez de temps à la députée pour nous dire si l'alinéa *b*) de l'article en question autoriserait les programmes d'action positive. Autrement dit, le gouvernement pourrait-il agir injustement à l'égard de quelqu'un pour des raisons de sexe ou d'âge, s'il s'intéresse à un programme d'action positive? Qu'en pense la députée?

• (1600)

Mme Browes: Monsieur le Président, ce que le gouvernement et moi-même, estimons essentiel, c'est l'égalité des chances. Je ne crois pas dans le système de contingentement, si c'est la question que sous-entend le député. Je pense que les femmes, les invalides et les jeunes devraient avoir des chances égales de développer toutes leurs possibilités, ce qui est une façon d'assurer l'égalité des droits au Canada.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas encore eu l'occasion de faire part à la Chambre des travaux pour lundi. Comme je l'ai mentionné jeudi dernier, étant donné que nous espérons voir progresser les différentes mesures à l'étude, avec la collaboration de mes collègues, je compte organiser les travaux au jour le jour d'ici le 3 avril. A l'heure actuelle, je prévois que nous poursuivrons l'étude du projet de loi C-27 lundi prochain, et si nous terminons la deuxième lecture et que le projet de loi est renvoyé au comité, nous aborderons alors le projet de loi C-19 qui porte sur la réorganisation de Bell Canada.

Comme je l'ai dit, s'il y a des changements à l'horaire, j'en préviendrai les représentants de chaque parti le plus tôt possible enfin qu'ils aient le temps de se préparer pour le débat suivant.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 16 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre a-t-elle le consentement unanime afin d'aborder l'article nº 178?

Des voix: D'accord.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MOTION VISANT À LA PRÉSENTATION D'UNE NOUVELLE LÉGISLATION

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter à la Chambre une législation visant, notamment, à:

1) dissoudre la Société Radio-Canada et créer une nouvelle société radiophonique vouée au développement culturel canadien;

2) révoquer le mandat actuel de tous les membres du Conseil d'administration de la Société Radio-Canada, y compris la direction de Radio-Canada, y compris la direction de Radio-Canada International et des bureaux de la Société à l'étranger;

3) prévoir des mécanismes de remplacement de la direction de la nouvelle société, y compris la ratification de leur nomination par un comité parlementaire.

—Monsieur le Président, il y a quelques années à peine le gouvernement incitait fermement Radio-Canada à «bâtir l'avenir», à se diriger vers une société distincte, et il définissait sa pensée ainsi: de passer des principes . . . à la pratique.

Premièrement, faire en sorte que notre système de télédiffusion appuie nos orientations sociales et culturelles, en réitérant notre engagement envers les objectifs énoncés dans la Loi sur la radiodiffusion en 1968.

Deuxièmement, offrir à tous les Canadiens un nombre important d'émissions canadiennes attrayantes dans toutes les catégories de programmation en favorisant l'essor de nos industries de la télédiffusion et de la production visuelle.

Troisièmement, assurer une programmation diversifiée et élargie dans les deux langues officielles et dans toutes les régions du pays. Le gouvernement suggérait même un examen en profondeur. Que s'est-il passé depuis?

Monsieur le Président, sous prétexte d'une coupure budgétaire nécessaire de 75 millions de dollars, en novembre dernier, les administrateurs de la Société ont choisi de semer la pagaille dans la population canadienne. Cette allégation, elle est ressentie par de nombreux Canadiens. Pour ma part, je reçois de nombreuses lettres et documents ainsi qu'une foule d'appels téléphoniques à cet effet, mes collègues aussi. Des faits troublants nous sont ainsi dévoilés . . . et ils doivent être pris au sérieux. Nous sommes un gouvernement responsable qui ne saurait accepter les menaces et le chantage, ou de laisser se poursuivre des agissements contraires à la démocratie aussi serviles et condamnables que ceux que je vais maintenant vous relater.

Pour bien faire gronder la colère parmi la population canadienne, Radio-Canada ne craint pas, contre toute décence élémentaire, de priver nos concitoyens de diverses régions d'un océan à l'autre du service auquel ils ont pleinement droit. Toujours sous prétexte des restrictions budgétaires imposées, plutôt que de cesser son gaspillage honteux et immoral, la Société coupe ce qu'il est convenu maintenant d'appeler «les antennes» qui relient les postes de distribution et les radiotéléphiles canadiens. C'est honteux, monsieur le Président.

Selon les mêmes faux prétextes, on met fin à des émissions populaires pour choquer et s'approprier l'opinion publique, ou encore, on remercie de simples employés de leurs services . . . pour maintenir les emplois des amis qui sont depuis fort longtemps mis sur les tablettes, pour maintenir des postes inutiles à diverses instances.

Radio-Canada

En cette période d'austérité et au moment où elle manque supposément de fonds, Radio-Canada continue à publier ce genre de feuille de chou, un document hebdomadaire qui est envoyé d'un bord à l'autre, à travers le pays. De plus, au moment où le gouvernement lui demande de réduire ses dépenses, Radio-Canada place d'immenses annonces publicitaires dans les journaux à travers le pays. Et combien cela coûte-t-il, monsieur le Président? On pourrait probablement se poser des questions.

Voici un autre genre de folles dépenses, monsieur le Président: au siège de l'ingénierie de la rue côte de Liesse, à Montréal, on a procédé dernièrement à un remu-ménage normal pour eux, mais inacceptable pour nous. On a déménagé plus de la moitié des 300 employés du deuxième étage au troisième étage et vice versa. Certaines de ces personnes en sont à leur septième ou même vingtième déménagement depuis des années. On y change tout le réseau téléphonique, ce qui entraîne en plus diverses autres dépenses inutiles telles l'impression de nouvelles cartes d'affaires, de jeux de Cardex et d'index téléphoniques. Et on change les tapis, on peinture, on déplace les cloisons, les portes et les meubles. Ce jeu-là doit sûrement se faire dans d'autres bâtiments à travers le pays, monsieur le Président. Et ces employés de longue date vous diront qu'ils n'ont pas encore compris pourquoi. On leur répond simplement qu'on doit dépenser avant la fin de l'exercice financier. Combien cela coûte-t-il année après année? Il faudrait sûrement se poser la question. Toujours à ce même bâtiment, il y a au moins sept directeurs, ou ingénieurs, ou architectes principaux ou superviseurs qui sont unilingues anglophones. De ce fait, on leur a assigné sept adjoints francophones pour répondre au téléphone.

• (1610)

A la programmation, monsieur le Président, saviez-vous que certains responsables, à Montréal, invitent gracieusement les parents ou les amis de leurs artistes invités à les accompagner à l'extérieur lors de la présentation en direct ou du tournage de certaines émissions? Saviez-vous qu'on oblige l'équipe de production et de soutien à loger à l'hôtel des amis responsables? Et pendant ce temps on congédie les petits employés «supposément» à cause des coupures budgétaires et par la faute du gouvernement. Alors que par ailleurs, afin de s'assurer du silence de certains autres employés, on les nomme pas moins qu'adjoint au directeur de . . . Combien cela coûte-t-il aux contribuables canadiens qui se voient privés dans la programmation et dans la diffusion?

Vous aurez remarqué que je vous fais grâce de trop mentionner de chiffres mais, très bientôt, nous convoquerons des gens et nous dévoilerons et mettrons à nu le scandale des dépenses à Radio-Canada. Si vous saviez quels cachets faramineux certains artistes amis reçoivent de Radio-Canada, vous en seriez malade, monsieur le Président. Et que penser maintenant de ces grands amis de l'administration à qui on refile un poste de faveur. Des gens qui aiment voyager et qui vont dans différents festivals culturels ou cinématographiques par affaires, ils vont y vanter notre culture et nos produits culturels visuels à travers le monde. Après avoir coûté aux contribuables canadiens des dizaines et des dizaines de milliers de dollars, ils reviennent toujours avec aucun contrat de vente en poche. Et, à l'occasion, avec presque rien de toute façon.

Ainsi en 1982-1983, nos exportations ont rapporté 5.7 millions de dollars et le service, lui, a coûté 6.8 millions de dollars. Voilà ce qu'est la gestion à Radio-Canada. Au lieu d'envoyer ces gens en vacances, à nos frais, on aurait dû donner nos programmes à l'étranger afin de promouvoir la culture canadienne de par le monde et, ainsi, on aurait économisé plus d'un million de dollars.

Continuons à parler de la mauvaise gestion de Radio-Canada. Dans certains entrepôts à travers le pays, il y a des équipements pour de forts montants qui ne sont jamais utilisés. On pourrait peut-être les vendre ou les louer afin d'augmenter ses revenus, mais non! Tout comme les locaux, les studios pourraient être loués régulièrement aux producteurs indépendants si seulement on suivait les directives émanant de toutes les enquêtes et de tous les rapports remis à la Société, mais non! On préfère, monsieur le Président, et ce fut encore le cas en juin dernier, mettre fin brusquement au tournage de la superproduction intitulée «La course au bonheur». On y avait pourtant injecté et dépensé déjà plus d'un million de dollars. M. Juneau répliquait,—c'était dans le journal *La Presse* du 30 juin,—et je cite:

On s'est embarqué dans un trop gros bateau.

Ne croyez-vous pas qu'il est grand temps de le débarquer de son bateau, monsieur le Président? Devons-nous conclure que ce sont là les nouvelles méthodes de gestion de la Société Radio-Canada? Ne doit-on pas plutôt blâmer énergiquement et déplorer un tel manque de planification ainsi que l'absence inacceptable, après tant d'années, de politiques de gestion assurant l'économie et l'efficacité? C'est à vous de juger! C'est à la population canadienne de juger!

Parlons d'une autre tache que l'on retrouve dans ce dossier, monsieur le Président, concernant la journaliste Louise Arcand pour laquelle la décision arbitrale rendue dernièrement blâmait la direction de l'information d'avoir pris une décision entachée de discrimination. Et dire que Radio-Canada, malgré tout, songe à aller porter sa cause, qu'elle a déjà perdue deux fois, jusqu'à la Cour suprême. On voit bien que les coupures budgétaires n'ont pas l'air d'avoir diminué les sommes allouées aux services juridiques de la Société. Pas besoin . . . On récupère l'argent en congédiant des petits employés, en retirant des émissions de l'antenne, en réduisant la diffusion dans le pays, en diminuant les productions, et c'est la faute du gouvernement, la faute du parti progressiste conservateur. C'est effrayant! Vous avez du courage de dire de telles choses.

Monsieur le Président, on ne peut plus tolérer une telle attitude et un comportement aussi démagogique.

Et que dire maintenant du cas du journaliste Richard Vigneault? Et tenez-vous bien: Congédié il y a un peu plus de deux mois pour avoir refusé qu'on ampute une entrevue qu'il avait faite du président de Radio-Canada concernant les coupures budgétaires? Vouloir forcer un honnête journaliste à tronquer la vérité!

Monsieur le Président, il est évident que la Société, par sa mauvaise gestion, gaspille outrageusement des dizaines de millions de dollars par année. Rappelons-nous le rapport Applebaum-Hébert en 1981 et rappelons-nous ce que le CRTC, lui, disait en 1977: Que Radio-Canada avait failli à la tâche de répondre aux besoins particuliers des diverses régions du pays. Qui de nous oserait maintenant affirmer que la Société s'est améliorée sur ce point? C'est une farce! Tous lui demandent d'adapter sa programmation aux réalités de l'heure, d'assainir ses dépenses et d'améliorer ses politiques de gestion, mais c'est peine perdue. Alors c'est assez, monsieur le Président, il nous faut maintenant une nouvelle société d'État, de nouveaux administrateurs et de nouveaux directeurs qui seront compétents et qui répondront véritablement aux aspirations de la population. Ceci vaut autant pour le réseau anglais que pour le réseau français. L'un ne parle pas à l'autre et aucun n'accepte de collaborer et d'échanger de l'information des affaires publiques des émissions. Non, chacun est une entité. Chacun a sa «clique», sa «gimmick», «sa fiole» et personne ne veut s'en départir. Alors, tout ces administrateurs-là doivent maintenant quitter la scène, puisque le rideau se ferme sur le dernier acte!

Je vois de mes collègues des régions du Bas-Saint-Laurent, et cela me rappelle que, au début de la semaine seulement, on y a fait des coupures indécentes dans les cinq stations radiophoniques de Chicoutimi et de Lac-Saint-Jean. Et ça ne finit plus.

• (1620)

On prépare même déjà des changements majeurs et importants qui affecteront les services de la radiotélédiffusion parlementaire. Mon collègue de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) nous mettait même en garde et nous faisait part de ses plus grandes inquiétudes sur ces agissements rétrogrades de la Société il y a deux semaines. Permettez-moi, monsieur le Président, de vous saisir de cet article paru le 18 mars courant, dans le très sérieux magazine Maclean, sous la plume de la journaliste Barbara Amiel. Elle y décrivait M. Pierre Juneau comme un véritable bureaucrate. Quand on lui pose des questions embarrassantes, disait-elle, il se désiste au moyen de questions de son choix, il change le sens de la conversation et il finit par ne plus jamais répondre. Elle l'accuse de toute une série de maux. Elle l'accuse d'agir délibérément. En conclusion, elle dit, et je cite:

[*Traduction*]

Il est immoral de changer les règles du jeu et de pénaliser les gens pour deux décennies de relâchement.

[*Français*]

Elle lui demande même d'avoir la décence de démissionner avant la dissolution de la Société Radio-Canada. Donc, tout le monde le dit, mais Radio-Canada ne fait rien. Le vérificateur général du Canada dénonce l'incompétence et la mauvaise gestion de Radio-Canada mais ça ne change rien, et rien ne changera, monsieur le Président, à moins que nous, nous assumions pleinement nos responsabilités et que nous, nous posions fermement les actes qui s'imposent au nom du respect de la nation canadienne. Il nous faut maintenant prendre les mesures appropriées pour faire cesser cette hémorragie des fonds publics: des dizaines de millions de dollars.

Vous aurez remarqué, monsieur le Président, que jamais je n'ai attaqué les travailleurs de Radio-Canada; au contraire, j'ai toujours soutenu qu'il y avait là de grandes compétences, des gens sérieux, d'excellents réalisateurs, des secrétaires et des recherchistes doués, de merveilleux techniciens et des journalistes honnêtes. Malheureusement, parfois, certains employés sont contraints, empêchés, menacés ou forcés pour ne pas agir correctement, par la direction de la «boîte». Alors, donnons à ces honnêtes gens la possibilité de travailler maintenant dans la

dignité et avec justesse pour ainsi participer à améliorer les services de la Société, à faire cesser ce gaspillage de nos fonds.

Pour ces motifs énoncés et d'autres que le temps m'empêche de divulguer aujourd'hui, monsieur le Président, je fais un appel pressant à mes honorables collègues qui ont reçu le mandat clair de la nation canadienne pour changer le cours de son histoire. J'invite mes honorables collègues de l'opposition à s'unir à nous pour que, finalement, ensemble, nous rendions justice à la nation qui ne cesse d'exiger une désinfection à Radio-Canada. Allons-nous trahir sa confiance et lui refuser ce qu'elle exige de plein droit? En substance, monsieur le Président, je demande respectueusement à la Chambre de saisir le gouvernement de l'opportunité de présenter à la Chambre une législation visant à ce qui suit:

—dissoudre la Société Radio-Canada et la Canadian Broadcasting Corporation, Radio-Canada International, les Entreprises Radio-Canada Enterprise, les bureaux à l'étranger de New York, Washington, Londres, Paris, Moscou, et tout autre s'il y a lieu, tous les centres de production déjà existants, c'est-à-dire les stations télé-françaises, les stations radio-françaises, les stations télé-anglaises, les stations radio-anglaises ainsi que toute autre composante et/ou affiliée;

—créer une nouvelle société dont le nouveau nom apparaîtra au texte;

—prévoir un cassé, un cessé et une révocation immédiate de tout mandat accordé à, et/ou, par, pour tout membre du Conseil d'administration, de la Direction générale, des Services français, des Services anglais, de la Zone d'Ottawa, ainsi que de tout autre conseil déjà existant et de tout comité déjà existant tel consultatif, exécutif, de vérification, de relations industrielles ou tout autre;

—prévoir des mécanismes de remplacement immédiat de ces personnes par d'autres personnes qualifiées ainsi que des mécanismes pour que tous les autres employés du moment de Radio-Canada puissent aussitôt reprendre leur poste respectif ou même postuler pour tout autre poste vacant au moment, selon leur compétence et leur capacité.

—reconnaître aussitôt tous les syndicats de travailleurs déjà existants au moment ainsi que toutes les conventions collectives en vigueur au moment.

Et avant même, monsieur le Président, que le gouvernement ne décrète une telle loi, demandons la mise en tutelle immédiate de Radio-Canada. Par ce moyen, il est évident que le gouvernement du Canada permettra enfin à la Société d'État et de la radiotélédiffusion d'assurer, dans les plus brefs délais, une suffisance distinctive à sa programmation et un contenu plus canadien, une pratique des principes souhaités par la nation canadienne, un outil essentiel au développement culturel canadien-français et canadien-anglais, un véritable tremplin pour tous nos artistes et tous nos artisans des deux grandes cultures canadiennes et des autres ethnies, un code de conduite qui présentera enfin un solide caractère moral, un nouvel esprit judicieux et des nouvelles tendances du «fair play» selon la justice et le mérite, pour, enfin, assurer la saine gestion des deniers publics.

Finalement, monsieur le Président, je fais appel à mes collègues des deux partis d'opposition pour même nous suggérer et nous recommander des Canadiens compétents dans chacune des provinces qui au-delà des allégeances politiques de chacun sauront œuvrer de concert pour atteindre les buts, les objectifs que tous les Canadiens ont depuis longtemps fixés aux administrateurs de la Société Radio-Canada. En cette proche période de réjouissances pascales, monsieur le Président, «délivrons-nous du mal et célébrons une nouvelle ère de radiotélédiffusion nationale qui comblera les véritables attentes de la nation canadienne!»

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je ne peux faire autrement que de vous dire que, après avoir écouté un tel discours et assisté à un tel spectacle de la part de notre ami d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers), nous de l'Opposition officielle nous sommes prêts à le recommander à la présidence du nouvel organisme. Je suis convaincu qu'il pourrait certainement recevoir des cachets importants pour ses qualités de dramaturge.

Mais ce qui m'inquiète, c'est que mon ami d'Hochelaga-Maisonneuve a fait des révélations troublantes sur la Société Radio-Canada. Il a fait des révélations jamais entendues avant, comme dirait le journal «Photo-Police», en toute exclusivité. Et dans ce sens-là, monsieur le Président, il y a un élément qui manquait dans son discours: demander la démission immédiate du ministre des Communications (M. Masse), parce que c'est la responsabilité de son propre gouvernement, et si le député d'Hochelaga-Maisonneuve est au courant d'histoires d'horreur comme celles-là, il ne s'agit pas strictement de le soulever en Chambre, c'est d'aller voir le premier ministre (M. Mulroney), c'est d'aller voir le ministre des Communications, c'est d'aller exiger une enquête immédiate sur les agissements de la Société Radio-Canada.

Et ce qui m'inquiète, par exemple . . . J'espère que le député d'Hochelaga-Maisonneuve, qui n'a pas cité de noms, qui n'a pas cité de chiffres, pourrait au moment où la Chambre ferait enquête ou au moment où le vérificateur général ferait enquête, déposer des preuves formelles, parce que le problème . . . à cause de l'immunité parlementaire, il est facile pour tous et chacun d'entre nous de prononcer des discours, de tenir de grands débats oratoires, de mettre en doute la crédibilité, la moralité, la civilité de certains individus. Et, franchement, généraliser la «gangrène» Radio-Canada, à mon avis, est un peu simpliste. Et en généralisant cela, notre ami d'Hochelaga-Maisonneuve vient de mettre un nuage de doute sur toute l'administration de Radio-Canada.

Est-il en train de dire que tous les citoyens ont payé, par exemple, quand il parle du septième ou du vingtième déménagement, monsieur le Président? Si c'est de la vérité, j'aimerais qu'il le souligne à son ministre des Communications. Je ne comprends pas qu'il soit obligé d'utiliser la plate-forme ici. Je pensais que le député d'Hochelaga-Maisonneuve avait de l'influence, et s'il en avait, le ministre des Communications serait ici aujourd'hui pour répondre à ses allégations et décréter immédiatement une enquête complète. Il s'est contenté d'envoyer son secrétaire parlementaire qui pourra certainement nous parler de son vécu, qui pourra nous dire si, lui, dans ses années à Radio-Canada, a vu les histoires d'horreur dénoncées par le député d'Hochelaga-Maisonneuve.

Monsieur le Président, le député d'Hochelaga-Maisonneuve parlait de cachets faramineux. Laissez-moi lui dire que le spectacle qu'il nous a offert aujourd'hui est certainement méritoire et que pour une émission folklorique, si on voulait revivre l'époque du Crédit social, monsieur le Président, je pense qu'on

pourrait «partir» une nouvelle série. Et je suis convaincu, monsieur le Président, que le défunt Réal Caouette serait heureux des propos du député d'Hochelaga-Maisonneuve. Lui aussi, à l'époque, avait attaqué Radio-Canada, avait attaqué la Direction de Radio-Canada et je suis convaincu que notre ami d'Hochelaga-Maisonneuve, quand sa brève carrière politique sera terminée, sera certainement invité par Radio-Canada pour faire revivre cette époque des années 1960. Mais, en attendant, monsieur le Président, je suis inquiet parce qu'il y a des gens de bonne volonté, de bonne foi à tous les échelons de Radio-Canada qui doivent «prendre offense» aujourd'hui, qui se sont fait attaquer sans pouvoir se défendre et qui, malheureusement, n'ont pas accès à cette tribune-ci pour pouvoir étaler devant la population canadienne l'autre côté de la médaille. Et c'est dans ce sens-là que j'invite mon collègue d'Hochelaga-Maisonneuve à convaincre le ministre des Communications d'ouvrir une enquête complète sur ses allégations.

J'invite le député d'Hochelaga-Maisonneuve à appeler immédiatement le vérificateur général et à lui faire part des plaintes qu'il reçoit, de fonder ses allégations et, à ce moment-là, on pourra discuter avec des faits concrets, avec des chiffres sur la table. Et je l'invite, monsieur le président, à le faire d'une manière fort responsable. Il a parlé d'une nouvelle moralité. La dernière chose que je voudrais voir au Canada, c'est n'importe lequel d'entre nous imposer sa moralité à un instrument d'information. C'est le plus mauvais service qu'on pourrait rendre à la société canadienne si les politiciens décidaient d'intervenir comme en Russie dans le contenu des émissions télévisées. La grande force de Radio-Canada a toujours été son indépendance. Et dans ce sens-là, je suis convaincu que si on laissait aux politiciens le choix de contrôler le contenu des émissions, le contenu de l'information, selon le gré de leur humeur, on serait toujours dans sa meilleure perspective. Et c'est cela le danger qui nous guette quand on veut essayer de s'immiscer dans des organisations d'information.

Il a parlé de Canadiens compétents. Qui sommes-nous, monsieur le Président, en généralisant, pour juger de la compétence de chacun des membres du conseil d'administration de Radio-Canada ou de chacun des membres de la direction? C'est trop facile cela. Et s'il y a des incompétents, qu'on les mette à la porte. Il n'y a pas de difficulté sur cela. Mais qu'on le fasse par des procédures régulières. Les congédiements peuvent se faire même si le député de Duvernay (M. Della Noce) dit non. Bien sûr, il coparraine ce projet de loi et je l'en félicite et j'ai bien hâte de l'entendre faire valoir ses arguments parce qu'un député qui, habituellement, appuie et, en fait, seconde un projet de loi . . . j'aimerais bien avoir ses arguments, et s'il a des faits nouveaux à nous communiquer au lieu de le faire de son siège, j'espère qu'il le fera en se levant . . . Mais, en attendant, j'aimerais qu'il écoute les recommandations que j'ai à lui faire. Et les recommandations que j'ai à lui faire, monsieur le Président, c'est que lui et son ami d'Hochelaga-Maisonneuve se concertent et trouvent tous les points qui manquent à Radio-Canada, toutes les faiblesses de Radio-Canada, qu'ils aillent voir leur collègue, le ministre des Communications, et s'il ne réagit pas, qu'ils demandent sa démission. Premièrement, ce serait probablement un grand soulagement pour la communauté culturelle canadienne mais, deuxièmement, cela pourrait faire de la place pour l'un d'entre eux. Et, dans ce sens-là, je sais que le député de Duvernay, par exemple, pourrait très bien prendre la place du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^me^ Carney). Je suis convaincu que le député d'Hochelaga-Maisonneuve, avec ses idées révolutionnaires, pourrait certainement prendre la place du ministre des Communications. C'est au premier ministre de faire un jugement. Et pour l'instant, il a décidé de les laisser à côté des rideaux. Leur jour viendra. Et, monsieur le Président, pour reprendre . . .

M. Cassidy: Derrière les rideaux.

M. Lapierre: Ou peut-être derrière les rideaux, comme dit mon ami d'à côté. Mais avant que le rideau ne tombe sur le dernier acte et sur le temps, monsieur le Président, et avant que vous ne me rameniez à l'ordre, je veux vous dire que cette motion a certainement permis au gouvernement de se pencher sur la situation de Radio-Canada. Je suis certain que le secrétaire parlementaire pourra nous dire jusqu'à quel point le gouvernement prend au sérieux les allégations du député d'Hochelaga-Maisonneuve et je suis convaincu qu'il va se lever dans quelques instants pour nous annoncer le début d'une commission d'enquête. Donc, je lui laisse la parole, monsieur le Président.

• (1630)

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je me dissocie entièrement, personnellement et aussi du côté de mon parti, le Nouveau parti démocratique, des propos qui viennent d'être faits par le député d'Hochelaga-Maisonneuve.

[*Traduction*]

Je voudrais dire quelques mots en anglais car il y a peut-être des Canadiens qui regardent la télédiffusion des débats et se demandent de quoi il est question, surtout puisque c'est un canal de Radio-Canada qui diffuse ces débats dans les foyers canadiens.

Le député de Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers) propose donc de dissoudre la Société Radio-Canada et de créer une nouvelle société radiophonique vouée au développement culturel canadien. Il veut révoquer le mandat actuel de tous les membres du conseil d'administration de la Société Radio-Canada, y compris la direction de Radio-Canada International et des bureaux de la Société à l'étranger. Il demande en outre de prévoir des mécanismes de remplacement de la direction de la nouvelle société, y compris la ratification de leur nomination par un comité parlementaire. Je vais aborder ces questions dans l'ordre inverse.

Au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis que des comités parlementaires ratifieraient ou du moins examineraient toute nomination. Depuis huit mois, le gouvernement n'a pas donné suite à cette idée. Pourtant, le député d'Hochelaga-Maisonneuve semble penser que nous devons nous préoccuper d'abord de Radio-Canada. A mon avis, cette question est beaucoup plus globale et l'on devrait déjà nous avoir donné des solutions. J'invite le député à contacter son premier ministre et à l'inciter à agir.

Je ne vois qu'un motif derrière l'idée de révoquer le mandat actuel de tous les membres du conseil d'administration de la Société. Le parti conservateur veut agir envers Radio-Canada comme il l'a fait pour Air Canada et VIA Rail. C'est-à-dire que les conservateurs veulent les remplacer par des personnes d'allégeance conservatrice qui soient fidèles au parti et mettre cette priorité au-dessus des services que les membres du conseil

d'administration de Radio-Canada doivent rendre aux Canadiens.

Qui plus est, si j'ai bien compris, le député propose aussi de fermer tous les bureaux de la Société Radio-Canada à l'étranger. Il a mentionné des villes comme Londres, Washington et Moscou. J'imagine qu'il pense que le service de nouvelles de Radio-Canada à l'étranger devrait disparaître puisque c'est la principale activité des bureaux en question.

Le député pense peut-être que nous ne devrions plus essayer de vendre des émissions primées comme *The Nature of Things* dans le monde entier par l'entremise des bureaux de la Société Radio-Canada à l'étranger. Il doit penser que nous ne devrions pas essayer de projeter une telle image du Canada dans d'autres parties du globe.

Le député propose aussi de supprimer l'administration de Radio-Canada International. J'ignore s'il veut supprimer Radio-Canada International lui-même, mais ce service diffuse maintenant des émissions dans 12 langues différentes en Afrique, en Amérique latine et en Europe. C'est un moyen important de communiquer ce qui se passe au Canada. De fait, mes amis les députés qui ont voyagé aux États-Unis savent que certaines émissions de radio du réseau anglais de Radio-Canada, comme *As it happens,* sont régulièrement retransmises sur les ondes des réseaux publics aux États-Unis et que cela est très utile pour les Canadiens en voyage chez nos voisins du Sud.

Le député propose que nous fassions disparaître la Société Radio-Canada et que nous établissions plutôt une nouvelle société de radio et de télévision qui s'occuperait uniquement du développement de la culture canadienne. C'est justement le rôle de la Société Radio-Canada.

[*Français*]

Et je crains en particulier que les propos du député d'Hochelaga-Maisonneuve toucheront l'avenir de Radio-Canada. Et même si nous avons le problème de l'influence américaine sur les canaux de télévision ou si dans le Canada anglais, dans l'Ontario, à l'Ouest, à Québec, le véhicule de la culture canadienne-française, la culture canadienne en français, au Canada, c'est Radio-Canada et je ne peux pas comprendre pourquoi l'honorable député veut mettre fin à Radio-Canada à tous les services dans l'espoir qu'on pourrait peut-être améliorer les services en donnant une mise à pied de tous les «exécutifs» de Radio-Canada, en mettant fin aux contrats de tous les artistes, de tous les réalisateurs, de tous les gens qui travaillent aux nouvelles de Radio-Canada.

Monsieur le Président, je crois que ce propos est entièrement irresponsable envers les gens du Québec, les citoyens du Québec qui ont été très bien servis par Radio-Canada.

[*Traduction*]

A mon avis, il est particulièrement irréfléchi de prétendre qu'on devrait supprimer le réseau français de la Société Radio-Canada. Le député devrait savoir que Montréal se classe au premier ou au deuxième rang parmi toutes les villes du monde pour la production d'émissions en français et peut rivaliser avec Paris. Du point de vue de la qualité, Radio-Canada peut facilement se comparer à l'ORTF. Nous le devons à des Québécois et à des Canadiens-français et, selon moi, le député, qui représente les Québécois, agit de façon tout à fait irréfléchie en proposant une telle chose.

Je pense aussi qu'il est tout à fait irréfléchi de prétendre que les services anglais de la Société Radio-Canada devraient être dispersés aux quatre vents comme nous propose le député.

Le député n'arrive pas à distinguer entre le besoin de mettre un peu d'ordre dans l'administration de la Société Radio-Canada sur l'avenue Bronson, au cœur d'Ottawa, et ce qui se passe dans le domaine de la programmation. Le député se rappellera peut-être le rapport publié sur la Société Radio-Canada dans les années 60, selon lequel l'aspect le plus important de la Société était sa programmation et tout le reste n'était que des détails administratifs.

La société existe depuis 50 ans. Il est peut-être nécessaire d'y faire un peu le ménage. J'ai craint que les compressions imposées par le gouvernement à la Société Radio-Canada ne touchent davantage la programmation que l'administration qui ne s'occupe pas réellement des émissions. C'est un problème précis que j'aimerais voir examiner. Cependant, il ne faut pas jeter l'enfant avec l'eau du bain. Il ne faut pas démanteler la Société Radio-Canada pour la reformer par la suite. Il serait utopiste de croire que nous pouvons, en supprimant la Société Radio-Canada, créer et améliorer le service qui favorisera automatiquement l'expansion culturelle du Canada.

Nous devons admettre que les problèmes auxquels se heurte actuellement Radio-Canada en tant qu'organisme susceptible de promouvoir le développement culturel des Canadiens découlent de la politique de l'ancien gouvernement libéral, perpétuée par le nouveau gouvernement, en raison d'une mauvaise interprétation du mandat prévu aux termes de la Loi sur la radiodiffusion, en vertu duquel la radiodiffusion au Canada doit servir d'instrument d'expansion culturelle canadienne.

Même si c'était l'objectif de la Loi sur la radiodiffusion, il n'en demeure pas moins que l'on n'en a pas tenu compte. La situation n'a fait qu'empirer avec le temps.

Dans les années 50, la Société Radio-Canada était un instrument d'expression culturelle canadienne, du moins par la télévision, car c'était la seule chaîne de télévision du pays. Avec l'apparition de la radiodiffusion privée du réseau CTV, la Société Radio-Canada est devenue responsable de la moitié des émissions télévisées dans le pays. Grâce à la télédistribution, qui a permis de desservir des villes comme Edmonton et Chicoutimi dans le Nord, nous en sommes arrivés au point où les trois quarts des émissions télévisées diffusées dans notre pays proviennent des États-Unis et non du Canada.

En Europe, on parle du problème de la canadianisation. C'est un principe valable à notre avis, mais dans les autres pays, la canadianisation signifie la mainmise par un autre pays sur le service de radiodiffusion d'un pays. Le Canada est le seul grand pays du monde qui permette à sa chaîne de télévision de diffuser intégralement les émissions d'un autre pays. Dans notre pays, il s'agit des États-Unis.

Il est un fait qu'en raison de la négligence du gouvernement actuel et de son prédecesseur, une énorme quantité d'émissions télévisées ne proviennent pas de sources canadiennes, mais américaines. Nous devons prendre conscience de ce problème et nous efforcer d'y remédier. En examinant le problème, ne cherchons pas à saper et à démanteler le principal instrument qui nous permet de nous identifier et de prouver notre identité culturelle, soit les réseaux anglais et français de Radio-Canada.

Radio-Canada

Je voudrais revenir sur certains aspects de la motion du député. Il est ressorti clairement de l'étude McKinsey sur la Société Radio-Canada qu'en diffusant des émissions dans les deux langues officielles et en desservant un territoire varié et vaste de 4,000 milles, la Société Radio-Canada se heurte à des problèmes de radiodiffusion plus complexes et plus onéreux que les autres radiodiffuseurs publics. Malgré tout, la Société est sensiblement plus efficace que les autres radiodiffuseurs publics, d'après les heures de rendement de programmation par employé et par dollar dépensé.

• (1640)

Dans la principale conclusion de son rapport de l'an dernier, le verificateur général disait que Radio-Canada avait besoin de planification à long terme, mais qu'elle ne pouvait pas en faire, à moins que le gouvernement ne lui assure un financement à long terme et ni l'actuel gouvernement ni l'ancien n'étaient prêts à s'engager.

Le rapport McKinsey disait, à propos d'une comparaison avec le secteur privé:

. . . remplacer Radio-Canada par le secteur privé, avec sa structure économique actuelle, coûterait beaucoup plus cher aux Canadiens.

Radio-Canada fait un bon travail en dépit du fait que certains problèmes de distribution des programmes peuvent exister. Néanmoins, si vous regardez la situation d'ensemble, c'est assez extraordinaire. Radio-Canada produit deux fois plus d'heures de pgrogrammes de télévision, par employé, que tout autre réseau public. Pendant les plus hautes heures d'écoute, la programmation d'origine canadienne à Radio-Canada est de 20 à 40 p. 100 plus importante que sur CTV ou Global. Radio-Canada, que le député voudrait faire disparaître, fournit plus d'heures de programmation canadienne aux heures de forte écoute que CTV et Global combinées.

M. Oberle: Elle reçoit un milliard de dollars pour cela.

[*Français*]

M. Cassidy: L'honorable député dit qu'on doit démissionner à Radio-Canada malgré le fait que dans les sondages de Paul Audrey en 1984 et de Martin Goldfarb en 1983, il y ait eu un appui très fort du public canadien pour la programmation canadienne de Radio-Canada. Il y a 85 p. 100, jusqu'à 90 p. 100 des Canadiens qui regardent et écoutent Radio-Canada sur une base régulière. Monsieur le Président, 75 p. 100 des Canadiens croient que la programmation de Radio-Canada doit continuer à assurer l'expression de l'identité canadienne; 80 p. 100 des Canadiens croient qu'il y a trop peu de programmation canadienne.

[*Traduction*]

En dépit de tout cela, le député ne demande pas plus de programmation de la part de Radio-Canada. Il voudrait que nous nous débarassions de la société et fassions confiance au nouveau gouvernement qui veillera à ce que le vide soit comblé.

Aux fortes heures d'écoute, moins de 25 p. 100 de la programmation de télévision est canadienne. De ce chiffre, les trois cinquièmes viennent de Radio-Canada. Cinq p. 100 seulement des dramatiques que nous voyons à la télévision sont canadiennes. La plupart viennent des États-Unis. Je parle de comédies comme «Dallas» et autres.

C'est déplorable, mais c'est un fait, nous sommes battus 20 à 1 lorsque l'on parle de dramatiques et d'autres émissions de ce genre à la télévision. Quatre-vingt-dix pour cent des émissions dramatiques d'origine canadienne sont en fait canadiennes. Mon honorable collègue, le député d'Hochelaga-Maisonneuve, propose de dissoudre la société Radio-Canada, de façon à avoir plus de comédies de situation venant d'Hollywood, de New York et de Chicago. Il semble bien que ce soit cela, monsieur le Président. Je prétends, monsieur le Président, que Radio-Canada est la seule société de radiodiffusion qui ait essayé sérieusement de se conformer à la Loi sur la radiodiffusion en vertu de laquelle un réseau doit être principalement canadien.

Si vous voulez parler d'identité culturelle, «The National» de Radio-Canada a cinq millions de téléspectateurs canadiens par semaine. Il s'agit d'adultes d'expression anglaise. Or, on parle de 5 millions de Canadiens par semaine sur un auditoire de peut-être 11 ou 12 millions d'adultes dans le Canada anglais. «The Journal» est écouté par 4 millions de Canadiens chaque semaine. Et «The Fifth Estate», une émission hebdomadaire, est écouté chaque semaine par 1.5 million d'auditeurs canadiens. «Fraggle Rock» attire 1.5 million d'enfants devant le petit écran et l'émission «Tommy Hunter» 1.5 million d'auditeurs par semaine aussi. Quant à l'émission «The Beachcombers», que les Canadiens suivent depuis des années, elle recueille 1.25 million d'auditeurs par semaine.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Et qu'en est-il de l'émission «The Friendly Giant»?

M. Cassidy: J'aimerais que ce soit la même chose. «La soirée du hockey» réunit entre 2 et 3 millions de Canadiens devant leur petit écran.

Quand on pense que des programmes comme «Chautauqua Girl», à Radio-Canada, malgré la vive concurrence d'émissions américaines à gros budget, trouvent 2.6 millions d'auditeurs, faisant la barbe à des émissions populaires comme «The A-Team», que le film canadien «The Grey Fox», toujours à l'antenne de Radio-Canada, a attiré 2.1 millions de téléspectateurs et que «Hockey Night», l'histoire d'une fille qui a été renvoyée d'une équipe de hockey, en trouve 2.2 millions, il faudrait cesser de sousestimer ce que nous, Canadiens, pouvons réaliser pour le petit écran grâce à la Société Radio-Canada.

Je tiens donc à rappeler à mon collègue que nous obtenons beaucoup pour les 800 millions de dollars que nous dépensons pour Radio-Canada, ce qui représente 10 c. par famille et par jour. Je crois que c'est un peu moins, 8 ou 9 c. par jour plutôt. Le réseau de télévision anglaise coûte 200 millions de dollars. Il n'est donc pas tellement coûteux. Nous avons 4,700 heures de programmation dont 2,000 produites par Radio-Canada. Le réseau de radio MA nous donne 5,000 heures d'antenne et le réseau stéréo, 6,000 . . .

[*Français*]

La télévision française de Radio-Canada, qui nous coûte 138 millions de dollars chaque année, 6,000 heures de programmation, dont 3,500 heures sont des réalisations de Radio-Canada. C'est quelque chose, monsieur le Président, qui excède en qualité et en quantité la diffusion de la radiotélévision française à Paris. A la radio française, au réseau AM, 6,500 heures par année pour simplement un coût de 26 millions de dollars par année, et pour le réseau stéréo, en français, ça ne coûte que huit millions de dollars pour 7,000 heures de programmation chaque année, dont 6,000 heures proviennent de Radio-Canada.

En sus, monsieur le Président, nous avons 22,000 heures de programmation dont la moitié provient de Radio-Canada directement sur les postes régionaux de télévision, les 18 postes régionaux de télévision en anglais de Radio-Canada; 2,500 heures de programmation sur le poste régional de télévision en français de Radio-Canada.

Je pourrais continuer mes remarques, monsieur le Président, mais tout cela démontre que nous avons une institution qui est très importante, qui est une partie de notre vie.

[*Traduction*]

En terminant, monsieur le Président, si je peux trouver la citation, je voudrais lire une remarque d'un éminent scientifique canadien, très connu pour ses émissions de télévision, M. David Suzuki. Voici ce qu'il avait à dire:

Radio-Canada a été le miroir qui nous a permis de nous considérer comme un peuple, de nous rendre compte de l'étendue de notre pays, de l'importance du défi à relever et de nos problèmes. Sans Radio-Canada, nous serions un peuple très différent, et moins riche. Aujourd'hui, alors que nous semblons condamnés à nous intégrer davantage dans le contexte de l'Amérique du Nord, je ne vois rien de plus important que Radio-Canada pour maintenir notre caractère distinctif à cause duquel beaucoup d'entre nous tiennent à rester dans ce pays. Aujourd'hui, cependant, Radio-Canada fait l'objet d'une attaque irréfléchie.

Je dois dire à mon honorable ami d'Hochelaga-Maisonneuve que c'est vraiment une attaque irréfléchie. Il compromet l'avenir des réseaux français et anglais de Radio-Canada, alors que cette institution, comme le Canadien National, le Canadien Pacifique ou Air Canada, est l'un des facteurs vitaux qui ont permis à notre pays de rester uni malgré les très fortes influences qui favorisaient un rapprochement nord-sud avec nos voisins des États-Unis. Pendant plus de 50 ans, l'existence de Radio-Canada a été une des choses qui a permis au pays de conserver un esprit indépendant et de ne pas se faire avaler par les États-Unis . . .

M. Cadieux: C'est au sud de la frontière.

[*Français*]

M. Cassidy: Eh bien, monsieur le Président, il est peut-être un peu difficile de temps en temps pour mes amis du Québec de comprendre. Nous, du Canada anglais, nous nous sentons particulièrement menacés par l'expansion culturelle de nos amis les Américains, au sud de la frontière canado-américaine. Au Québec, on peut garder sa culture grâce, entre autres, à Radio-Canada, ainsi qu'au fait que le Québec est une société française dans un continent anglais, et à cause de la barrière culturelle, la barrière linguistique, c'est plus possible pour les Québécois de garder leur propre culture. Mais pour nous du Canada anglais, c'est une tâche très sérieuse et très difficile. Nous considérons Radio-Canada, CBC, comme un des plus forts supports pour la culture et l'identité canadienne dans le Canada anglais.

[*Traduction*]

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, mon parti et moi-même nous dissocions entièrement de cette résolution irresponsable et irréfléchie du député d'Hochelaga-Maisonneuve. Nous lui demandons de reconsidérer sa position et de collaborer avec nous pour faire en sorte que Radio-Canada puisse encore mieux à l'avenir assurer le développement culturel du Canada et permettre à notre pays de garder son identité, comme il le dit dans sa résolution.

• (1650)

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je considère que c'est un privilège d'intervenir au sujet de la motion dont le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Desrosiers) a saisi la Chambre. Il me reste probablement très peu de temps avant que le gentilhomme huissier de la verge noire de l'autre endroit ne frappe à la porte. Je suis persuadé que le député comprendra que si cette motion est adoptée, les lumières s'éteindront dans cette enceinte et le service de diffusion parlementaire de la Société Radio-Canada sera interrompu. Cependant, au nom du ministre des Communications (M. Masse), je tiens à dire que nous respectons certaines opinions du député d'Hochelaga-Maisonneuve. Il est le distingué ancien président de l'Union des artistes au Québec. Il a des raisons d'avoir des vues très catégoriques surtout au sujet de la Société Radio-Canada. Cependant, je ne crois pas qu'il sera particulièrement surpris d'apprendre que le ministre des Communications et moi-même nous opposerons à cette motion.

Tout à l'heure, mon collègue a signalé à la Chambre que le gouvernement n'avait aucun droit de regard sur la gestion de la Société Radio-Canada en vertu de la législation actuelle. Nous n'avons aucun droit de regard et c'est précisément parce que, dans le cas contraire, cela empêcherait la Société de prendre des décisions vraiment indépendantes en ce qui a trait à la programmation et aux questions journalistiques. Il a également parlé de l'importance de préserver l'autonomie créative de la Société Radio-Canada. Je voudrais m'étendre sur cette question, si vous le permettez, car il existe un danger implicite selon moi, surtout au troisième paragraphe de la motion, qui mérite d'être souligné.

Le troisième paragraphe de la motion propose la création d'un mécanisme pour la nomination des cadres de la société, qui serait distinct du conseil d'administration. Le danger que présente l'ingérence du gouvernement dans le fonctionnement quotidien et les affaires courantes de la Société Radio-Canada, et plus particulièrement dans sa programmation, m'inquiète ainsi que bon nombre de mes collègues, surtout ceux qui comme moi-même, contrairement au député néo-démocrate qui est intervenu avant moi, ont une formation journalistique.

En vertu de la législation actuelle, la Loi sur la radiodiffusion, le vice-président exécutif est le seul membre de la direction de la Société dont la nomination est sujette à ratification. Le président de la Société recommande au conseil d'administration un candidat et le ministre des Communications à son tour recommande au gouverneur en conseil d'approuver le choix de la Société. Fondamentalement, la Société est la seule à participer activement à la nomination de son vice-président exécutif.

La recommandation du ministre au gouverneur en conseil est en quelque sorte une façon de rendre des comptes aux Canadiens. Il est également souhaitable que la nomination des administrateurs comporte elle aussi un certain mécanisme assurant la responsabilité, comme celui que le député a décrit. Cependant, les cadres supérieurs, sous l'égide du vice-président exécutif, veillent à la bonne marche et à la gestion quotidiennes de la Société. Surtout à l'égard des prises de décisions relatives à la programmation, ni le gouvernement ni le Parlement ne devraient intervenir. La Société Radio-Canada nomme librement ses cadres supérieurs et opte pour celui des

candidats qui, selon elle, possède les titres et qualités nécessaires pour diriger la Société avec compétence et pour répondre aux besoins de son auditoire.

Je crains que si un comité parlementaire devait confirmer la nomination des gestionnaires de la Société Radio-Canada, cela entraverait sérieusement l'équipe de gestion de la Société dans ses efforts pour satisfaire les besoins des Canadiens, pour s'adapter rapidement à un monde de la diffusion en constante évolution, et pour prendre des décisions avisées, objectives et indépendantes. Comment un gestionnaire pourrait-il s'acquitter efficacement de sa tâche s'il devait constamment surveiller ses arrières? C'est là le genre de situation que la troisième partie de la motion pourrait créer.

Récemment, le ministre des Communications a confirmé l'engagement du gouvernement à l'égard du maintien du réseau public de diffusion, ajoutant que cet engagement est à la fois ferme et fondamental. J'aimerais rapporter ses propos. Il a dit:

> Certains principes qui sont maintenant évidents demeureront inchangés. Ils comprennent notamment notre engagement à maintenir un réseau de diffusion public national, à répondre aux besoins des Canadiens à cet égard, et à favoriser l'épanouissement de notre pays . . . Le Canada est un pays fort diversifié sur le plan des objectifs, des aspirations et des méthodes . . . Par dessus tout, cependant, un pays qui se distingue par son talent, son expression et son dynamisme . . . et qui non seulement a besoin d'un diffuseur public digne de sa grandeur, mais le mérite aussi.

Je ne vois pas comment la Société Radio-Canada pourrait être digne de la grandeur de notre pays si sa structure devait ressembler à celle que cette motion propose. Cette motion, si elle était adoptée, irait à l'encontre de l'engagement manifeste du gouvernement à l'égard de la diffusion, et les émissions en souffriraient.

C'est en fin de compte la direction qui est responsable de ce que nous voyons ou entendons à Radio-Canada. Si les nominations à la haute direction de Radio-Canada étaient ratifiées par un comité parlementaire comme le propose cette motion, il est possible que les émissions du réseau d'État subissent une influence politique ou gouvernementale. Pour ma part, j'éprouverais de la difficulté à avoir confiance dans les nouvelles et les émissions d'informations. Comme journaliste de la télévision de profession, je serais le premier à protester contre l'intervention d'un gouvernement paternaliste dans les émissions de Radio-Canada. Le seul fait de savoir que le vice-président du service des nouvelles a été nommé par des hommes politiques au lieu d'être nommé par la société m'inciterait à mettre en doute tout ce que je vois au «National» ou à l'émission «The World at Six». Je me demande ce que penseraient les téléspectateurs et les auditeurs lorsque Radio-Canada parlerait du comité parlementaire chargé de ratifier la nomination du cadre responsable des nouvelles.

Je ne suis pas paranoïaque. Ce sont des hypothèses. La motion rattacherait la programmation de Radio-Canada, y compris les informations, à la politique, ce qui est dangereux, comme on l'a déjà dit à d'innombrables reprises. Je peux reprocher à la société Radio-Canada, et je l'ai déjà fait, comme beaucoup de mes collègues d'ailleurs, la façon dont elle traite certaines nouvelles et les préjugés qu'elle a parfois en faveur de certaine orientation politique mais la société a le droit d'établir elle-même sa programmation. Même s'il n'y avait aucune influence, le lien entre la société et la politique existerait, et le public croirait que Radio-Canada subit une influence politique, ce qui suffirait à saper la confiance des Canadiens dans les émissions d'informations de la société.

C'est là le problème. Que penseraient les auditeurs de Radio-Canada? C'est un aspect important dont on n'a pas encore tenu compte dans l'étude de la motion. Je voudrais en parler pendant les quelques minutes qu'il me reste.

Comme je l'ai dit, je ne doute nullement que certains Canadiens n'approuvent pas toujours les informations diffusées par Radio-Canada ou qu'ils n'aiment pas la façon dont elles sont présentées. Pour les émissions de variétés, nous sommes tous des critiques, n'est-ce pas? Radio-Canada diffuse certainement des émissions que certains Canadiens n'apprécient pas. Il n'y a vraiment pas moyen de faire toujours plaisir à tout le monde dans le domaine des spectacles. Aucun média n'y arrive.

Assurément aucun média n'est parfait, pas même la station de télévision pour laquelle je travaillais quand j'étais courriériste parlementaire. Toutefois, ils remplissent une importante fonction sociale en fournissant l'information. Parmi tous les médias canadiens, Radio-Canada remplit peut-être la fonction la plus importante compte tenu de l'étendue de son auditoire et de son excellente réputation dans le domaine de l'information et des affaires publiques. La société Radio-Canada, les réseaux privés, les journaux et les hebdomadaires ne nous disent pas toujours ce que nous voulons entendre, mais nous devons quand même l'entendre. Radio-Canada ne nous renseigne peut-être pas toujours aussi complètement et avec autant d'exactitude que nous l'aimerions si la société fonctionnait dans une situation idéale. Toutefois, Radio-Canada et de fait tous les médias s'efforcent d'être objectifs, exacts, équitables et d'agir autant que possible de manière professionnelle. Dans le cas des médias de radiodiffusion, les détenteurs de permis doivent rendre compte de leur programmation quand ils comparaissent devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour le renouvellement de leur permis. Le grand public accorde dans une certaine mesure sa confiance aux médias comme source d'information, notamment à la télévision, d'après ce que certaines études ont révélé. Étant donné le grand prestige dont jouit Radio-Canada, je ne serais pas étonné que les Canadiens se fient davantage à ses émissions d'information.

Cette motion laisse planer un doute sur la relation qui existe entre Radio-Canada et ses auditeurs, ce qui, on peut le prétendre, risque d'empêcher la société de remplir son mandat.

M. le vice-président: L'heure réservée aux mesures d'initiative parlemetaire est terminée. Je cède la parole au président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) pour un rappel au Règlement.

• (1700)

M. Hnatyshyn: Je crois savoir que le gentilhomme huissier de la verge noire sera ici dans un quart d'heure. J'ai consulté à ce sujet les représentants des autres partis. Vous constaterez que, en dépit de quelque disposition du Règlement que ce soit, on s'entend à l'unanimité pour suspendre la séance jusqu'à l'appel de la présidence afin de donner aux membres de l'autre endroit le temps de terminer leur travail.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le vice-président: Consent-on à l'unanimité à suspendre la séance jusqu'à l'appel de la présidence?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Il en est ainsi ordonné. Je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre plus tard dans la journée.

(La séance est suspendue à 17 h 15.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 20.

* * *

• (1720)

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tel quel le projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada, qu'il la prie d'approuver.

* * *

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication, dont voici le texte, a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 29 mars 1985

Monsieur le Président,

Sanction royale

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gerald E. Le Dain, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 29 mars 1985, à 17 h 20, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière

SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. le vice-président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

[*Traduction*]

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-23, modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises—Chapitre nº 8.

Projet de loi C-37, prévoyant une aide financière à la Banque Commerciale du Canada—Chapitre nº 9.

Projet de loi C-34, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1985—Chapitre nº 10.

Projet de loi C-35, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1986—Chapitre nº 11.

M. le vice-président: Comme il est 17 h 40, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 41.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 1er avril 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE MODIFICATION LÉGISLATIVE (CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 29 mars, de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'avais hâte, je l'avoue, de participer au débat sur la mesure par laquelle le gouvernement propose de mettre en œuvre les dispositions de la Charte des droits concernant l'égalité d'ici la mi-avril.

Sachant qu'un grand nombre de nos lois contiennent des dispositions qui créent des inégalités dans notre société, le gouvernement précédent avait commencé à remédier à la situation. Nous avions mis sur pied un groupe de juristes de la Couronne chargés de réviser les lois, dont le nombre dépasse le millier, en tenant compte des dispositions de la Charte relatives à l'égalité. Ils devaient faire des recommandations au gouvernement en vue de faire disparaître de ces lois toutes dispositions discriminatoires, injustes ou inégales. Nous l'avons fait parce que le Parlement devait intervenir pour supprimer ces injustices, de façon à ce que nos lois se conforment à la Charte et pour épargner aux citoyens, et surtout à ceux que les lois en vigueur défavorisaient, l'ennui et la difficulté de devoir s'adresser aux tribunaux, sans parler des frais que cela représente. Évidemment, ils peuvent toujours aller devant les tribunaux, étant donné que la Charte constitue maintenant la loi du pays et que les dispositions relatives à l'égalité seront inscrites dans cette loi dès le 18 avril. Mon parti et moi-même estimons que le Parlement n'a pas à se prononcer maintenant quant au contenu de la Charte. C'est déjà établi, c'est déjà inscrit dans la loi. C'est aux tribunaux de décider, en dernier ressort, comment l'interpréter.

En fait, nous aurions dû examiner toutes les lois du pays en poursuivant le travail déjà entrepris et modifier ces lois, de façon à ce qu'elles concordent avec les normes établies par la Charte des droits et libertés. Le gouvernement actuel a reconnu qu'il en avait l'obligation, et si je peux citer les propos que le ministre de la Justice (M. Crosbie) a tenus dans son document de travail sur les droits à l'égalité et la législation fédérale, auquel je reviendrai plus tard, le ministre a déclaré à la page 6:

> L'article 15 renforce l'obligation des gouvernements d'élaborer des lois, des politiques et des programmes visant à établir l'égalité . . .

• (1110)

J'aurais évalué ces lois en fonction du critère établi par le ministre, à savoir que le gouvernement a l'obligation d'élaborer des lois visant à établir l'égalité. Examinons le projet de loi C-27 et voyons dans quelle mesure le gouvernement a réussi à atteindre cet objectif.

Je crois pouvoir résumer en citant la déclaration que le ministre a faite dans un discours, à Québec. Il parlait de la nécessité d'éliminer la discrimination et d'aligner nos lois sur les normes prescrites dans la Charte. Il a terminé en citant ces paroles de Robert Browning: «Il faut embrasser plus qu'on ne peut étreindre, sinon à quoi sert le ciel?» Il voulait dire par là qu'inévitablement, nous n'arriverions pas à éliminer la discrimination dans toute la mesure où nous le souhaitons. Selon Robert Browning et le ministre, c'est, en quelque sorte, une bonne chose, car cela laisse une place au progrès.

Il est toutefois tragique qu'il existe un tel écart entre ce qui est réalisable et ce que la Charte prescrit au gouvernement de faire. Il y a un tel fossé à combler que le projet de loi C-27 n'est qu'une demi-mesure et ne représente qu'un effort très insuffisant, si toutefois on peut parler d'effort, en vue d'assumer les responsabilités que la Charte impose au gouvernement.

Le gouvernement national aurait dû prendre l'initiative et inciter les provinces—elles aussi ont des responsabilités législatives—à faire concorder leurs lois avec la Charte. Au contraire, il n'a absolument rien fait, préférant laisser les groupes vulnérables de la société défendre leur cause devant les tribunaux, même s'ils ne jouissent pas d'égalité en vertu de la loi.

Je rappelle aux Canadiens que le gouvernement national n'a guère prisé le délai de trois ans accordé aux deux niveaux de gouvernement pour aligner leurs lois sur la Charte. Nous aurions préféré un délai plus court, ou même aucun délai, de sorte qu'il aurait fallu les aligner dès que la Charte est entrée en vigueur en 1982. Nous avons cédé aux instances des provinces, d'où le délai de trois ans.

J'aurais pensé que le gouvernement fédéral aurait profité de ces trois ans pour assumer ses responsabilités et encourager les provinces à suivre son exemple. Mais non, le projet de loi à l'étude n'accomplira pas grand-chose, si bien que les groupes d'intérêt privés vont continuer à défendre leurs propres causes. Ayant critiqué le projet de loi, je vais maintenant parler de l'autre aspect de la question, soit les travaux du comité parlementaire, et exprimer mon opinion et celle de mon parti à ce sujet.

Que contient le projet de loi à l'étude? La partie V traite de l'aspect essentiel, la réforme. Cette prétendue réforme ne réussit pas, loin de là, à faire concorder les lois canadiennes avec les dispositions sur l'égalité contenue dans la Charte. La plupart des changements sont superficiels, superfétatoires et de portée très limitée, car ils ont trait aux lois sur les marins marchands, les pilotes des Grands lacs et les soldats de retour. La semaine dernière, un député conservateur a dit à la Chambre que l'épaisseur du projet de loi prouvait que le gouvernement a fait un effort.

Cependant, la poignée de personnes touchées par les lois sur les marins marchands, les pilotes des Grands lacs et les soldats de retour donne une bonne idée de la portée limitée du projet de loi. Ce sont là des Canadiens qui ont le droit d'obtenir que les lois qui s'appliquent à eux concordent avec la Charte. Il suffit d'examiner brièvement les amendements proposés à leur intention pour constater qu'il s'agit d'une réformette. L'article 74 modifie la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, alors que l'article 97 modifie la Loi de l'assurance des soldats de retour par l'adjonction du mot «veuf» à la liste de personnes qui touchent des prestations du Fonds. C'est équitable, bien sûr, mais ce n'est pas grand-chose.

• (1115)

Les articles 75 à 83 inclusivement modifient la Loi sur la faillite, mais ce sont des changements très superficiels. Là où le gouvernement aurait dû proposer des modifications radicales et originales, il s'est contenté de substituer le mot «conjoint» aux mots «époux» et «épouse», et le mot «enfant» aux mots «fils» et «filles». L'article 83, qui modifie l'article 190(2) de la loi, reconnaît l'existence de débitrices aussi bien que de débiteurs, d'où l'adjonction des mots «ou de son mari». Les Canadiens s'attendaient sûrement à une réforme un peu plus radicale, à l'entrée en vigueur des dispositions de la Charte relatives à l'égalité.

En vertu des articles 84 à 89, l'âge minimum des administrateurs éventuels des associations coopératives et l'âge d'admissibilité aux prêts des syndicats agricoles sont ramenés de 21 à 18 ans. C'est là un progrès en quelque sorte, mais ces changements ne font rien de plus que reconnaître l'âge de la majorité adopté dans le pays depuis une quinzaine d'années. Pareille modification montre que le gouvernement traîne loin derrière les nouvelles réalités qui existent depuis la mise en œuvre de la Charte. Nous ne verrions pas d'inconvénient à ces changements si des réformes sérieuses avaient été également incluses dans la loi. Mais, de toute évidence, on n'y a rien prévu d'autre.

Dans les articles 90 à 93, on modifie la Loi sur l'indemnisation des marins marchands, mais ces modifications sont elles aussi plutôt sans conséquence. On a remplacé l'expression «la veuve ou le veuf invalide» par «le conjoint survivant». Il y a lieu de se demander si le premier ministre (M. Mulroney) et son gouvernement n'ont pas manqué d'imagination en voulant remanier la loi. Où sont ces nouvelles idées et ces solutions novatrices que le premier ministre avait promises?

Les articles 94 et 95 modifient la Loi sur le pilotage. Certaines dispositions ont été supprimées comme critère pour établir la fréquence des examens médicaux. Désormais, les pilotes âgées de 55 ans et plus sont tenus de se présenter à un examen médical seulement une fois tous les trois ans, au lieu d'une fois l'an. Notons qu'aucun changement n'est apporté au règlement exigeant la retraite obligatoire des pilotes à l'âge de 65 ans.

Viennent ensuite les articles 98 à 104 qui modifient la Loi sur la marine marchande; on y prévoit que la femme propriétaire d'un navire peut en transmettre la propriété à son mari par suite de mariage et que ce dernier peut devenir un créancier hypothécaire de cette propriété qui lui a été transférée. On substitue également le mot «déficience» au mot «aliénation» et on inclut le conjoint dans la définition de «proche parent». En d'autres mots, il s'agit d'une série de changements de vocabulaire, de façon à reconnaître qu'en ce qui concerne la Loi sur la marine marchande, les femmes peuvent poursuivre les mêmes activités que les hommes.

Nous savons tous que les règles d'interprétation de la loi le reconnaissent déjà et précisent que les dispositions des lois s'appliquent indifféremment à l'homme comme à la femme.

C'est là au fond une simple question de vocaulaire pour le gouvernement. Il n'a pas cherché le moindrement à aligner les lois du pays sur la Charte, qui interdit toute discrimination et préconise l'égalité et la justice.

Dans l'article 104, qui modifie la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, on supprime la distinction que l'on faisait entre un garçon de seize ans et une fille de dix-sept ans, du moins en ce qui concerne le libellé de la loi. Là encore, c'est là un changement sans importance.

Voilà en quoi consiste cette mesure législative. Dans l'ensemble, ces changements ne permettent pas d'insuffler à la législation canadienne le même esprit qui a garanti l'inclusion de l'article 15 dans la Charte. Ces modifications montrent la faillite lamentable du gouvernement à remplir son devoir législatif. Le gouvernement propose aux Canadiens une simple reconnaissance linguistique, sémantique, de l'égalité qui ne tient aucun compte des réalités et des possibilités sociales. On ne trouve dans la mesure à l'étude aucune transformation de la loi qui soit proportionnelle à la valeur élevée que les Canadiens accordent à la notion d'égalité.

• (1120)

Le gouvernement s'est hâté de répondre quand on lui a adressé des critiques, mais il a fait lamentablement peu dans son projet de loi. Le gouvernement a non seulement élaboré un projet de loi, mais aussi un document d'étude. Il a en outre institué un sous-comité de la justice dont je me réjouis de faire partie. Je puis dire que notre parti a l'intention de collaborer et d'appuyer le travail du sous-comité. La députée de Mount Royal (Mme Finestone) passera beaucoup de temps à y travailler et y sera la principale porte-parole de notre parti. Nous estimons toujours cependant qu'en instituant ce sous-comité et en lui confiant un mandat si vaste à exécuter dans un si bref délai et en le laissant dans l'ignorance à propos de questions très importantes, le gouvernement montre bien qu'il ne tient pas vraiment à réaliser l'objectif d'égalité.

Je voudrais m'arrêter quelques instants à certains des problèmes que semble nous présenter le sous-comité. Nous voulions pour commencer une Charte des droits et des libertés pour tous les Canadiens car nous savions bien que même malgré l'honnêteté fondamentale qui caractérise la société canadienne, il existe des groupes minoritaires et des groupes avec une perspective minoritaire qui n'ont pas l'approbation entière et absolue de l'opinion publique canadienne. Ces groupes auront une dure lutte à mener pour obtenir l'égalité, car ils auront à lutter contre l'opinion publique. Il y a dans un certain sens un travail d'éducation à faire pour instruire les Canadiens de ce que représente pour ces groupes minoritaires le genre de discrimination et de difficultés qui font partie de leur vie de tous les jours. Je veux parler, par exemple, des handicapés à l'égard desquels il reste beaucoup à faire pour leur assurer une juste mesure d'égalité avec les autres Canadiens et l'égalité d'accès aux avantages de notre société canadienne. Nous avons reconnu qu'en consacrant des droits pour les groupes minoritaires dans la Charte et en stipulant qu'il s'agissait de droits reconnus par la loi, le Parlement ou les assemblées législatives provinciales ne pourront pas les en priver. On se rappelle les déclarations retentissantes de notre ancien premier ministre, le très honorable Pierre Elliot Trudeau. Nous disions aux Canadiens que leurs législateurs pourraient diminuer leurs droits jusqu'à un certain point mais pas davantage. Voilà à quoi tient la Charte.

Mais à quoi tient ce document d'étude? A quoi tient le sous-comité? Il s'agit d'une autre série de consultations où les groupes mêmes que nous voulons protéger de l'opinion publique majoritaire seront soumis aux pressions de la majorité dans l'analyse de leurs droits.

J'ai parlé des handicapés il y a un instant. J'y reviens. L'une des choses auxquelles nous nous attendons, c'est qu'il en coûtera quelque chose et même beaucoup pour assurer l'égalité aux handicapés dans notre société. Il se peut, par exemple, que l'on doive doter tous les édifices publics au Canada d'une rampe d'accès permettant aux handicapés se déplaçant en fauteuils roulants d'y entrer. Il n'existe pas d'entrées de ce genre dans les Édifices du Parlement à l'heure actuelle. Si la loi en exige l'installation, je puis prévoir qu'un gouvernement aussi soucieux d'économie et aussi fanatiquement voué à réduire le déficit que le gouvernement actuel veuille refuser ce genre de programme de construction d'un bout à l'autre du pays ou l'appliquer par étapes sur une période de temps injustement longue.

• (1125)

Compte tenu de ce genre de choses, il est fort peu probable que les groupes de personnes handicapées s'en tirent bien et arrivent à faire valoir leurs droits devant le genre de comité et grâce au genre de processus qui seront établis. Cela vaut aussi pour les personnes qui prennent leur retraite parce que la loi l'exige. Est-ce que la loi est valable? On a chargé un comité d'examiner la chose. Il y aura une certaine controverse devant le comité. Je suppose que d'aucuns songeront aux possibilités d'avancement qui seront perdues si la retraite obligatoire est supprimée. Certains soutiendront que la retraite obligatoire doit être maintenue à cause de droits acquis. D'autres verront des droits acquis de l'autre côté. Il n'en sera pas décidé à partir des principes de la Charte. J'ai bien peur qu'un comité parlementaire agisse comme il se doit, c'est-à-dire qu'il essaie de déterminer quelle est l'opinion publique. C'est ainsi qu'il doit agir, mais en un sens il est regrettable que la démocratie fonctionne de cette façon. C'est parce que nous avons reconnu qu'ainsi va la démocratie que nous avons constitutionnalisé les droits fondamentaux qu'il incombe désormais aux tribunaux, et non aux assemblées législatives, au Parlement fédéral ni à ce comité parlementaire, de déterminer.

Il me restait encore beaucoup à dire, mais dans la dernière minute je tiens à signaler que le gouvernement a eu tort d'aborder ce problème comme il l'a fait. Je prie le gouvernemet de nous faire connaître les opinions juridiques qu'il a reçues sur ce qu'il faudrait pour modifier la loi pour qu'elle soit conforme à la Charte. C'est vraiment de cette façon qu'un comité parlementaire doit procéder. On nous tient dans l'ignorance d'un processus dont je voudrais faire un croquis sur le vif. Je crois que les juristes de la Couronne ont fait leur travail. Ils ont examiné des milliers de lois. Ils ont fourni une opinion juridique dans bien des cas. Dans certains cas, cette opinion pourrait être contestée, mais ils ont souvent pu dire au gouvernement que telle ou telle disposition devait être modifiée, que certaines dispositions devaient être modifiées dont probablement celle-ci ou celle-là.

Le gouvernement a-t-il apporté les modifications recommandées? Je ne le crois pas. Je crois qu'il s'en est tenu au strict minimum et qu'il n'a pas tenu compte de l'opinion des juristes de la Couronne. L'un des principaux objectifs de notre comité sera d'obtenir du gouvernement qu'il nous dise ce que lui ont conseillé les juristes de la Couronne et quelles sont les nombreuses lois qui devraient être modifiées. Faisons notre travail et ne nous limitons pas à modifier des tournures grammaticales ou des indications de genre qui ne sont de véritables changements pour personne, compte tenu de la Loi d'interprétation. Apportons à nos lois les modifications qui les feront vraiment se conformer aux dispositions relatives à l'égalité de la Charte canadienne des droits et libertés.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans la discussion du projet de loi C-27 parce qu'une de ses dispositions au moins va entraîner une très grave injustice si elle n'est pas modifiée. De façon générale, le projet de loi ne fait pas grand-chose, comme l'ont dit des orateurs qui m'ont précédé. Ce qui a été prévu il y a trois ans, c'est que trois ans après l'entrée en vigueur de la Charte le gouvernement aurait eu le temps d'examiner les lois et de les harmoniser avec toutes les dispositions de la Charte, surtout celles qui concernent l'égalité. Comme l'a dit notre critique, le député de Burnaby (M. Robinson), et d'autres aussi d'ailleurs, on a fait très peu de choses au sujet des questions importantes comme l'égalité de la femme. Il y a eu simplement quelques petits termes de changés.

Il y a pourtant un changement que certains n'ont peut-être pas remarqué. Il pourrait mettre en danger la vie des réfugiés ou de leurs parents restés là-bas. L'article 112 du projet apporte un changement qui est contraire aux intérêts et même à la sécurité personnelle des réfugiés et de leurs parents.

Voyons tout d'abord les paragraphes antérieurs 29(2) et 29(3) de la Loi sur l'Immigration. Ils concernent le cas de celui qui, étant arrivé à l'aéroport, dit: «Je suis réfugié d'un autre pays». Il subit alors une enquête. Au cours de cette enquête, il est censé prétendre au statut de réfugié. Le paragraphe (2) dit:

• (1130)

A la demande ou avec l'autorisation de la personne faisant l'objet de l'enquête, l'arbitre doit permettre à des observateurs d'assister à l'enquête, dans la mesure où leur présence n'est pas susceptible d'en entraver le développement.

C'est-à-dire à la demande de la personne qui va peut-être prétendre au statut de réfugié. Si cette personne le désire, d'autres personnes peuvent être autorisées à y assister. Le paragraphe (3) est très clair:

Sous réserve du paragraphe (2), l'arbitre mène l'enquête à huis clos.

Il y avait une excellente raison à cela. C'était de protéger celui ou celle qui, de par sa situation, se trouve alors être une des personnes les plus exposées, les plus dépourvues de moyens de défense qu'il peut y en avoir sur notre sol. Mais le projet de loi modifie cela. Il dit maintenant:

L'arbitre peut, sur demande, tenir son enquête à huis clos s'il estime que la personne qui en fait l'objet ou les intérêts de Sa Majesté seraient lésés par la tenue de l'enquête en public.

En d'autres termes, ce n'est plus au réfugié qu'il appartient de dire si l'enquête se fera à huis clos ou si des tiers seront présents. Désormais, il peut en faire la demande, mais c'est l'arbitre qui a le dernier mot.

Je ne sache pas qu'on ait donné de raison à ce changement. Ce n'est pas un de ceux qui sont importants, comme ceux qui ont été évoqués par d'autres orateurs au sujet de la Loi sur la marine marchande et le reste. Ce changement pourrait coûter à l'intéressé sa vie ou celle de certains parents. Il est étrange qu'au nom de la justice, de la Charte et de l'égalité, le gouvernement décide d'apporter un changement aussi pernicieux et aussi dangereux à une loi qui donne de bons résultats.

Le gouvernement a une étrange notion de l'égalité. Nous en avons la preuve à d'autres articles de la Loi, pour ce qui regarde par exemple les femmes. En ce qui concerne les droits de celles qui demandent l'assurance-chômage étant enceintes, il y a la décision Bliss qui dit qu'il n'y a pas de discrimination contre la femme du fait d'une décision contre une personne enceinte. C'est à croire que dans cette affaire, la Cour suprême a estimé que les hommes et les femmes pourraient être enceints au même titre. En tout cas, on aurait dû chercher à y remédier dans la loi, pour bien préciser que les femmes doivent être pleinement protégées, même lorsqu'elles sont enceintes. Mais on ne l'a pas fait.

Même chose pour les handicapés. Un comité avait tenu de nombreuses audiences au sujet des handicapés, et ces derniers ont recommandé plusieurs choses, certaines essentielles. Pourtant, le projet de loi n'en tient à peu près pas compte. Tout ce qu'il y a de changé, c'est un mot concernant la folie dans la Loi sur la marine marchande. Rien d'autre n'a été fait pour les handicapés.

Ces exemples paraissent traduire un sens faussé de l'égalité et de la justice, d'après lequel le fort est autorisé à s'en prendre au faible et le gouvernement n'a pas à se porter à la défense du faible. Ce principle de justice aurait pour effet de protéger de façon particulière les faibles, notamment les personnes qui sont désavantagées du point de vue physique, peut-être, ou encore parce qu'elles appartiennent à un groupe défavorisé d'une manière ou d'une autre.

Notre législation reconnaît catégoriquement ce principe dans un domaine que la mesure à l'étude ne touche pas. Je vais citer un exemple que nul ne saurait réfuter. En vertu du Code criminel, un adulte ne peut avoir de rapports sexuels avec un enfant alors que ces mêmes rapports entre adultes sont permis. Autrement dit, un adulte peut disposer de son corps mais on ne reconnaît pas cette même liberté à un enfant par crainte que celui-ci ne fasse l'objet de pressions ou qu'on n'abuse de son innocence. Il est donc interdit aux adultes de profiter de l'innocence des enfants que le droit, de ce fait, estime plus faibles que les adultes. Ainsi va notre justice et il s'agit là d'un bon principe. En l'occurrence, la loi ne reconnaît pas de droits égaux aux forts, les adultes, et aux faibles, les enfants.

Le Code criminel a évolué en ce qui concerne les agressions masculines envers les femmes, voire l'agression d'un mari envers sa femme. Cette notion a été tirée au clair. Dans l'ensemble, il faut donc en conclure que, peu importe le libellé, la loi protège la personne vraisemblablement la plus faible et qui pourrait également être désavantagée sur le plan économique parce qu'elle fait partie d'un groupe économiquement défavorisé.

C'est ainsi qu'il faut protéger les faibles des plus forts. En cas de conflit comme cela arrive souvent en matière juridique, une société qui se veut juste, honorable et compatissante doit s'employer avant tout à protéger les droits des plus faibles. Voilà un principe que les évêques catholiques du Canada défendent avec beaucoup d'éloquence depuis quelques années. Ils ont affirmé qu'il fallait opter en faveur des pauvres. Ils n'ont pas prétendu qu'il fallait reconnaître aux riches et aux pauvres des droits égaux en tout et leur accorder une attention, une aide et un soutien d'égale valeur. Ils ont soutenu, au contraire, que les pauvres avaient besoin d'un soutien spécial, d'une protection particulière en raison même de leur condition et parce qu'ils ne possèdent pas la puissance que donnent l'argent et le pouvoir.

Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de gens extrêmement pauvres et sans aucun pouvoir. Ce sont des femmes et des hommes accompagnés parfois d'enfants qui ont fui leur pays pour ne pas périr. Ils viennent demander l'asile au Canada. Si le projet de loi est adopté selon le libellé actuel, l'arbitre pourrait obliger ces personnes à faire leur demande en public s'il estime que le huis clos est inutile. Désormais, on accordera donc le bénéfice du doute à l'arbitre et non plus aux réfugiés éventuels.

A quoi bon cette modification? Que je sache, l'arbitre ne gagne rien à être revêtu de ce pouvoir absolu qu'on accordait auparavant au demandeur. Que perdrait l'arbitre en laissant les personnes qui demandent le statut de réfugié décider elles-mêmes s'il y a lieu de tenir une enquête publique ou à huis clos?

Il est vrai que les journalistes pourraient s'intéresser à l'affaire qui, si elle se déroulait à huis clos, les priverait d'un reportage intéressant. Par conséquent, il se peut que les journalistes y perdent vraiment, mais voyons aussi le revers de la médaille. S'il est révélé publiquement qu'une personne demande le statut de réfugié que le Canada, au bout du compte, ne lui attribue pas, comme cela se produit souvent, cette personne devra retourner dans son pays dont le gouvernement saura qu'elle a porté des accusations contre lui ou fait à son égard des déclarations défavorables. Cette personne s'expose ainsi à être persécutée ou sa vie peut être en danger. Je sais que le Canada se fait un devoir de ne pas refuser quiconque courrait un danger une fois rentré dans son propre pays d'origine même quand cette personne ne satisfait pas aux conditions d'admission. Mais comment le requérant peut-il savoir qu'on fera droit à sa demande et qu'il ne sera pas renvoyé dans son pays? Comment peut-il savoir en outre que sa femme, son frère ou sa sœur qui se trouve dans son pays d'origine ne sera pas persécuté parce que la déclaration de réfugié qu'il a faite au Canada a été rendue publique? Ne pas permettre à un reporter de publier les circonstances d'un cas intéressant et faire courir à un réfugié ou à un membre de sa famille le risque d'être persécuté et même tué parce que son cas a été rendu public. Ces deux situations ne sont tout simplement pas comparables.

• (1140)

Personne parmi les avocats, les groupes religieux, ethniques immigrants ou communautaires qui s'occupent des réfugiés, ne s'est jamais plaint à ma connaissance des anciens paragraphes (2) et (3) de l'article 29 de cette loi. Personne n'a dit qu'ils étaient injustes. Je n'ai pas entendu d'agents de l'immigration dire que cette disposition était injuste. Aucune raison n'a été invoquée pour justifier qu'on la modifie. Je prie instamment le gouvernement, à l'étape du comité, de remettre l'article 112 du projet de loi en cause et de le supprimer. Sinon, il pourrait avoir sur la conscience le sang d'innocents candidats au statut de réfugié ou celui de membres de leur famille.

Le président suppléant (M. Paproski): Des députés ont-ils des questions à poser ou des observations à faire sur le discours du député? Comme il n'y en a pas, je voudrais passer au prochain intervenant dans le débat.

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, c'est avec toute l'humilité qui s'impose que je prends aujourd'hui la parole à la Chambre au nom des électeurs d'Ottawa-Carleton. J'interviens avec plaisir dans le débat sur ce projet de loi parce que c'est la première intervention que je choisis de faire à la Chambre.

Comme vous le savez, monsieur le Président, ma circonscription n'est pas loin d'ici. Des députés habitent dans Ottawa-Carleton. Je puis leur assurer que cette circonscription est représentative de l'ensemble du pays et qu'elle offre une combinaison intéressante de régions urbaines et rurales. La répartition des groupes de nos deux langues officielles est remarquablement semblable à celle de l'ensemble du pays.

Le projet de loi C-27, qui tend à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés, a été présenté la première fois à la Chambre le 31 janvier 1985, en même temps qu'un document de travail intitulé *Les droits à l'égalité et la législation fédérale* qu'a rédigé l'honorable ministre de la Justice et procureur général (M. Crosbie) un homme pour qui j'ai le plus grand respect, la plus haute estime et la plus profonde gratitude.

[*Français*]

Le ministre a aussi annoncé la création d'un comité spécial de la Chambre, afin que tous les Canadiens puissent être entendus partout à travers le pays. Ce comité peut et devrait servir de lieu privilégié aux groupes minoritaires pour exprimer aux parlementaires les changements qu'ils voudraient voir apporter aux lois.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-27 propose de rendre 50 lois fédérales conformes à la Charte des droits et libertés qui doit entrer en vigueur le 17 avril 1985. C'est une date importante dans l'histoire du Canada. Le 17 avril 1855, Charlottetown devenait une ville. Comme tout le monde le sait, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été élaborée à Charlottetown quelques années plus tard.

En 1982, les conseillers juridiques fédéraux ont entrepris une révision systématique des lois pour voir quelles modifications s'imposaient pour les rendre conformes à la Charte. Ce fut une entreprise colossale car il existe plus de 1,100 lois fédérales d'application générale. Comme le ministre, je les félicite d'avoir mené à bien cette mission difficile.

[*Français*]

Ce projet de loi modifiera la Loi sur la faillite, la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur les poids et mesures, la Loi sur les douanes, la Loi sur les parcs nationaux, la Loi sur l'assurance des soldats de retour et plusieurs autres lois.

[*Traduction*]

Bref, cela influera sur la vie des habitants de ma circonscription et de tous les Canadiens. Cela influera sur la vie de mes proches, dont certains sont ici présents aujourd'hui. La fierté que j'ai à les représenter m'a appris l'importance de la famille, des amis, de la loyauté et de la volonté d'agir à bon droit au bon moment. J'en suis reconnaissant.

[*Français*]

Ottawa-Carleton est une circonstance où l'on rencontre des quartiers riches et des quartiers pauvres, plusieurs petites entreprises et une présence fédérale importante, plus précisément le Conseil national de recherches.

[*Traduction*]

Ces dernières années, elle a été représentée par le très honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner), par Mme Jean Pigott et par l'honorable Jean-Luc Pepin. De fait, le 17 février 1977, dans le discours prononcé à l'occasion de ce qu'elle appelait son baptême d'orateur, Mme Pigott avait aussi parlé des droits de la personne au Canada en s'attaquant avec éloquence à la discrimination dont étaient victimes les Canadiens handicapés. Nous avons réalisé certains progrès depuis, mais il y a encore beaucoup à faire. Les Terry Fox et les Steve Fonyo de notre pays nous ont sensibilisés au fait que nos handicapés sont aussi nos concitoyens.

Quand vous atterrissez à l'aéroport international d'Ottawa, monsieur le Président, vous êtes dans ma circonscription. La prochaine fois que votre avion se posera sur la piste, je vous demande de songer aux autres candidats conservateurs qui ont ouvert la voie à mon succès politique, des candidats comme le colonel Strome Galloway, Bill Neville, Jean Pigott et Bert Lawrence.

Dans le domaine des droits à l'égalité, l'examen des statuts fédéraux qui a mené à la présentation du projet de loi C-27 a révélé certaines anomalies, par exemple en ce qui concerne l'âge de la majorité. Certaines lois fixent l'âge de la majorité à 18 ans, tandis que d'autres le fixent à 21 ans. Cet examen des lois a aussi mis en lumière certaines hypothèses dépassées, particulièrement celle voulant que le soutien de famille soit toujours un homme et la personne à charge toujours une femme. Il a attiré notre attention sur certaines conventions sociales qui pourraient être appelées à disparaître si elles sont contestées devant les tribunaux en vertu de l'article 15 de la Charte, et je songe surtout à la retraite obligatoire à 65 ans.

Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), qui représente la circonscription voisine de la mienne vers l'est, a qualifié la retraite obligatoire à 65 ans de discriminatoire et je suis bien d'accord avec lui. Par ailleurs, l'étude effectuée par le sénateur Croll il y a quelques années révélait qu'un très petit pourcentage de Canadiens désiraient continuer à travailler après 65 ans. Tous devraient cependant en avoir la possibilité. Notre population vieillit et nous aurons besoin de leur présence, de leur expérience, de leurs compétences, de leurs connaissances et de leur volonté de continuer à faire un travail utile.

[*Français*]

Il n'y a pas de réponse simple ici. Nous devons déceler ce que veulent les gens. D'abord, nous écouterons, ensuite, nous agirons.

[*Traduction*]

Quand je réfléchis aux droits de la personne et à l'égalité au Canada, cela me fait toujours penser aux terribles injustices et actes de violence qui existent dans bien des pays du monde, notamment la République de l'Afrique du Sud, le Sri Lanka, l'Union Soviétique et bon nombre de pays d'Amérique du Sud. Cela me rappelle aussi qu'en général, la paix, l'ordre public et le bon gouvernement prévalent au Canada. Je reconnais qu'il existe des problèmes dans notre pays, par exemple les injustices créées par la Loi sur les Indiens, mais le projet de loi C-31 vise à éliminer enfin certaines de ces injustices. A titre de membre du comité permanent des affaires indiennes et du Nord Canadien, je peux témoigner des efforts inlassables que nous déployons tous à cette fin.

Nous ne pourrons avoir l'égalité réelle que lorsque nous serons tous égaux et, même dans notre belle démocratie, il nous reste encore beaucoup à faire. Même si je ne suis pas au Canada le 17 avril, je prendrai le temps de réfléchir quelques instants quand le Canada fera un pas important sur la voie de la maturité en tant que nation. J'en profiterai aussi pour renouveler mon engagement envers notre pays.

[*Français*]

Quoique je ne ne sois pas avocat, je reconnais le fait que certaines actions doivent être entreprises afin que les lois soient plus conformes à la Charte, et ce avant le 17 avril. Le projet de loi C-27 constitue un pas essentiel dans la bonne direction.

[*Traduction*]

Cela correspond aussi à l'un des thèmes de justice sociale mentionnés dans le discours du trône lu par Son Excellence le Gouverneur général le 5 novembre 1984. Elle avait dit:

> En matière de justice sociale, mon gouvernement veut qu'il soit constamment tenu compte de l'évolution des besoins des divers segments de notre population.

• (1150)

Le nouveau gouvernement continue de viser l'égalité économique pour les femmes parce que l'égalité ne régnera réellement que lorsque nous serons tous égaux à tous égards. Remplaçons donc l'expression «vive la différence» par «vive l'égalité».

Le nouveau gouvernement augmente les occasions d'emplois pour les femmes dans les services de l'État et dans ses organismes. Il prépare aussi des modifications à la Loi sur le divorce. Le nouveau gouvernement demandera la collaboration des provinces pour fournir une aide supplémentaire aux victimes d'actes d'agression familiale, y compris les mauvais traitements infligés aux enfants, qui constituent une action tout à fait méprisable et malheureusement de plus en plus courante.

Lors d'un récent voyage à Québec, monsieur le Président, en visitant le nouveau musée du Séminaire, j'ai vu un tableau de la Sainte Famille où Jésus aidait Marie et Joseph aux travaux de menuiserie qui m'a rappelé de façon frappante l'importance fondamentale de la famille. L'augmentation de la violence familiale montre clairement que l'assise de toute notre civilisation est menacée.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'honorable député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) a dit que son parti donnera son accord au projet de loi C-27. Il a aussi ajouté:

[*Traduction*]

> Nous allons continuer de réclamer l'égalité à part entière. Nous voulons faire en sorte que l'égalité devienne une réalité dans un proche avenir.

Ainsi c'est ce que souhaite l'actuel gouvernement et c'est aussi mon vœu. Le député de Burnaby (M. Robinson) qui a également participé au débat, a dit que les invalides et les handicapés:

> ... devraient exiger que le gouvernement accepte enfin, comme il en a le devoir, de modifier la loi afin d'assurer l'égalité à part entière des invalides.

Je suis d'accord, monsieur le Président, et qu'attendons-nous pour agir? Le député de Broadview-Greenwood (Mme McDonald) a dit que le projet de loi C-27 a été vu comme une mesure d'ordre administratif. C'est peut-être vrai, mais c'est une mesure qui modifie également tout un ensemble de lois. Voilà l'objet du projet de loi C-27. Comme l'a rappelé le député de Gloucester (M. Clinch), le comité spécial présidé par mon collègue, le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer), a reçu une tâche importante à accomplir. A ce sujet, le député a dit ceci:

Le gouvernement considère qu'il est très important que le public canadien soit consulté dans toute la mesure du possible.

Il arrive parfois que ce soient les étrangers qui jugent le mieux nos actions et, à cet égard, je voudrais citer un extrait d'un éditorial intitulé «Une meilleure approche canadienne», éditorial du *Washington Post* reproduit dans le *Herald-Tribune* du 17 novembre 1984. Voici le passage:

M. Mulroney va tenter une autre méthode, une vaste consultation nationale en vue de réaliser un objectif collectif.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous allons prochainement entériner le projet de loi C-27, mais je voudrais fortement que le comité spécial qui siégera bientôt dans plusieurs villes canadiennes parvienne rapidement à des conclusions. Mettons-nous à l'œuvre afin de conférer au mot «égalité» plus de sens en entérinant les modifications que nos femmes, nos handicapés, nos minorités et d'autres exigent désespérément.

[*Traduction*]

Nous sommes une nation qui gagne en maturité, monsieur le Président. Nous sommes un peuple en devenir et nous pouvons servir d'exemple au monde entier de par notre sens de l'honnêteté, de l'intégrité, de la compassion et de la justice. Les seules limites que nous avons sont celles que nous nous imposons à nous-mêmes. Ne soyons pas gênés par notre fierté, nos succès, nos réalisations et tirons des leçons de nos faiblesses et de nos échecs. Le projet de loi C-27 est une étape avant le 17 avril alors que l'égalité de chaque citoyen canadien sera consacrée par la loi. Je suis fier de pouvoir apporter ma modeste contribution à cette importante étape.

Permettez-moi de terminer, monsieur le Président, en vous racontant une anecdote. Il y a 15 ans, je vivais et je travaillais dans un village du nord de la Tanzanie, dans l'est de l'Afrique. Le village s'appelait Kiswani. Un jour que nous le traversions en voiture, nous nous sommes arrêtés à une fontaine pour nous rafraîchir. Une jeune fille qui s'y tenait me regarda descendre de la land rover avec mes jumelles suspendues à mon cou. Les jumelles la fascinaient parce qu'elle n'en avait jamais vu. Je la laissai regarder dans les lentilles et elle vit soudain le village avec toutes ces maisons à ses pieds. Elle était ébahie. Elle me prit par la main et me conduit par un chemin poussiéreux vers son village. Elle ne cessait de répéter «mzungu wangu», ce qui signifie «mon homme blanc». Elle m'avait adopté sur-le-champ. Cette scène m'a profondément marqué parce que cette jeune fille innocente ne témoignait d'aucune crainte, d'aucune discrimination et d'aucun préjugé. J'en ai conclu, monsieur le Président, que tous et chacun devraient avoir une telle attitude.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député pour son discours. J'ai pu constater la bonne foi et son désir réel de modifier nos lois. Cependant, je me demande s'il estime que le projet de loi à l'étude constitue vraiment une étape vers les objectifs qu'il a indiqués dans ses propos. Le député n'est-il pas d'avis que le gouvernement aurait pu faire bien davantage pour l'égalité au lieu de se contenter de renvoyer le projet de loi à un comité? Est-il au courant des études qui recensent les lois qui doivent être modifiées mais qu'on ne retrouve pas dans le projet de loi C-27? Le député est-il prêt à réclamer des changements à bien d'autres lois que, de l'avis des juristes, il y a lieu de réaménager pour les rendre conformes à la Charte?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Assurément, le projet de loi n'a pas une portée aussi générale que nous l'aurions souhaité. J'ai signalé qu'il portait sur certaines questions administratives. A mon avis, il était souhaitable de mettre un peu d'ordre dans certaines lois et tel est l'objet du projet à l'étude. Je suis au courant de certaines études et recommandations faites au fil des années. J'ai lu «L'égalité ça presse» et «Obstacles». Je conviens entièrement avec le député que la Chambre et le gouvernement devraient agir rapidement pour modifier nos lois et rendre tous les Canadiens aussi égaux que possible.

M. Marchi: Monsieur le Président, je voudrais également féliciter le député de ses convictions personnelles. Je voudrais certes aussi revenir à la question que posait mon collègue, le député de York-Centre (M. Kaplan). Une foule de remarques ont été faites au sujet de ce que nous avons fait dans l'intervalle, mais, à mon avis, il y aurait peut-être lieu de rappeler qui a présenté la Charte des droits et des libertés, qui, en 1980-1981, a mis en marche ce processus et quels sont ceux qui s'y sont opposés, monsieur le Président.

Le député a eu recours à une analogie en disant que nous devions d'abord replacer les meubles dans la pièce. En replaçant les meubles, le gouvernement conservateur a essayé de mettre la table basse ici et là, mais il a certes laissé les sofas et la table de la salle à manger au même endroit. Je demande à nouveau au député—car je ne crois pas qu'il ait répondu au député de York-Centre—pourquoi son gouvernement a décidé d'apporter des modifications secondaires et manifestes à 50 lois au sujet desquelles il n'y avait aucune divergence d'opinions entre les trois partis politiques à la Chambre? Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'éluder les questions beaucoup plus concrètes et délicates auxquelles se heurtent les groupes minoritaires d'un bout à l'autre du Canada? Peut-il me renseigner là-dessus? Peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement a décidé d'adopter cette ligne de conduite au lieu d'une autre de portée plus générale à laquelle il a fait allusion dans son discours?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, le député a parlé de convictions personnelles. Si nous n'avions pas de convictions, monsieur le Président, je ne siégerais pas à la Chambre et il n'y aurait pas de gouvernement canadien. Sans convictions personnelles, monsieur le Président, il serait vain de venir siéger ici. Je crois l'avoir fait comprendre dans mes propos.

Je voudrais revenir à l'article 28 de la Charte. Il a été inséré dans la Charte par mon parti, maintenant au pouvoir, avec l'apport remarquable de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald). L'article 28 porte sur l'égalité des hommes et des femmes. Dans ce contexte, à titre de député de l'opposition, notre apport à l'établissement de la Charte a été important. Nous n'avons pas replacé tous les meubles, mais nous nous proposons bien à le faire.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais demander au député si, d'après lui, la teneur du projet de loi a influé sur le nombre de modifications qui auraient pu être effectuées, épargnant ainsi de façon appréciable le temps, l'énergie et les fonds des groupes minoritaires et des associations féminines? N'y a-t-il pas des lacunes que, selon lui, le gouvernement devrait combler plutôt que de forcer ces groupes à s'adresser aux tribunaux pour faire valoir leurs droits?

• (1200)

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je remercie la députée de Mount Royal (Mme Finestone), étant donné que dans mes observations j'ai fait allusion aux femmes un certain nombre de fois. Aucun projet de loi n'est parfait. Il aurait peut-être été possible de faire davantage de modifications, mais j'ai également mentionné l'effort exceptionnel qui a été fait pour examiner les lois dont nous sommes saisis. Ce projet de loi ne vise pas à résoudre tous les problèmes des minorités, des handicapés ou des femmes. Cela viendra.

Lorsque le ministre a présenté son projet de loi, il a annoncé la création d'un comité de la Chambre qui serait présidé par le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer), pour qui nous avons tous beaucoup de respect, et je suis convaincu que ce comité, lorsqu'il aura terminé ses audiences dans tout le Canada, nous permettra de présenter une mesure législative qui répondra aux inquiétudes de la députée.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les observations sont maintenant terminées.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le 17 avril sera un jour très important dans l'histoire du Canada, car c'est ce jour-là que l'article 15 de la charte entrera en vigueur. Étant donné que les gens suivent ce débat à des moments différents, je pense que je vais parler une minute de l'article 15. Il garantit aux Canadiens l'égalité devant la loi indépendamment de la race, de l'origine nationale ou ethnique, du sexe, de l'âge, etc. Ainsi, il ne pourra plus y avoir de discrimination pour ces raisons. Ce qui est très important, dans cet article 15, c'est qu'il figure dans une disposition constitutionnelle, ce qui signifie qu'il ne peut être modifié à moins que le Parlement fédéral et sept provinces représentant 50 p. 100 de la population ne soient d'accord. Par conséquent, cet article est à l'abri de modifications précipitées.

Deuxièmement, il est extrêmement important, car, du fait qu'il est dans la Constitution, il a préséance sur toute autre loi fédérale ou provinciale. Cela signifie qu'une loi ordinaire, adoptée par le Parlement ou une assemblée législative, sera sujette aux dispositions antidiscriminatoires de l'article 15. Cet article aura pour effet d'annuler un certain nombre de lois, de règlements et de pratiques discriminatoires que nous avons depuis de nombreuses années.

Beaucoup des députés présents ou qui l'étaient lors de la dernière législature savent que j'ai voté contre la Charte et la loi constitutionnelle en dernière lecture. J'ai agi pour des raisons bien précises, mais pas parce que j'étais contre l'article 15, une Charte des droits figurant dans la Constitution ou une formule d'amendement. En fait, j'étais en faveur de l'ensemble constitutionnel tel qu'il est sorti du comité vers la fin de juin 1981. Mais, lorsque les provinces s'en sont emparé, au début de l'automne, elles l'ont dépouillé de beaucoup de ses dispositions importantes et l'ont laissé très affaibli. En particulier, ce sont les provinces qui ont imposé le fameux «indépendamment» qui figure à l'article 33. Il signifie, en fait, qu'une province ou le Parlement fédéral peuvent adopter une loi ayant préséance sur l'article 2 de la Charte, qui traite des libertés fondamentales, ainsi que sur les articles 7 à 15, ce dernier y compris, en disant simplement dans leur loi ordinaire que, indépendamment de l'article 7 ou de l'article 8 ou de l'article 15 de la Charte, «nous adoptons la loi qui suit et c'est elle qui primera». Cette disposition vaut pour cinq ans et elle peut être renouvelée.

Monsieur le Président, c'est là une des raisons qui m'ont incité à voter contre la loi en troisième lecture. En dépit du fait que j'étais en faveur de bien des dispositions de cette Charte, je ne pouvais pas tolérer cela et j'estimais que des députés devaient se prononcer contre la législation à cause de cela. Bien entendu, j'ai également été très déçu de cet amendement imposé par les provinces en ce qui concerne les droits des aborigènes et les droits linguistiques. En fait, dans la Charte des droits, maintenant, il y a des inégalités dans les articles qui traitent des droits linguistiques.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) est ici et je pourrais ajouter, car elle est intervenue dans ce débat, que la Chambre devrait savoir que la plupart des provinces qui se sont battues contre l'insertion d'une Charte des droits dans la Constitution avaient des gouvernements conservateurs; il ne s'agissait ni du gouvernement de l'Ontario ni de celui du Nouveau-Brunswick, mais des provinces de l'Ouest et de la Nouvelle-Écosse ainsi que de Terre-Neuve. Ces gouvernements ont réussi à faire échec aux articles sur les droits des femmes et des autochtones au début de l'automne 1981. Ce n'est qu'après des manifestations monstres sur la colline du parlement qu'ils ont fini par accepter un compromis. Je sais que ce n'est pas le cas de la ministre, mais bon nombre de députés de son parti ont fait campagne contre ces droits pendant des années. Ils étaient contre le principe même de ces droits. Il y a eu évidemment des gouvernements et des députés conservateurs en faveur d'une charte des droits insérée dans la constitution, mais nombre d'entre eux et nombre de gouvernements conservateurs étaient contre.

A cause de certaines considérations pratiques, on a reporté de trois ans l'entrée en vigueur de l'article 15, adopté en 1982, pour permettre au gouvernement fédéral, aux groupes, aux associations privées et aux entreprises de prendre leurs dispositions. Ces trois ans devaient leur permettre de faire installer notamment des rampes d'accès pour les handicapés, des installations qui demandent du temps et de l'argent. Le gouvernement précédent a toujours voulu rendre toutes les lois et les ordonnances fédérales conformes aux dispositions de la Charte en matière d'égalité.

Au cours des quatre ou cinq dernières années, je faisais partie du comité permanent de la justice et des questions juridiques et chaque fois que le comité étudiait les prévisions budgétaires, je demandais au ministre où en était la révision des lois et des règlements fédéraux qui avait pour but de les rendre conformes à la Charte, surtout à l'article 15. Il ne manquait jamais de faire le point. Nous progressions peu à peu. Nous savions bien que cet article entrerait en vigueur en avril 1985, mais nous voulions éviter que les simples citoyens démunis des ressources financières nécessaires n'aient pas à établir devant les tribunaux que certaines lois étaient anticonstitutionnelles compte tenu des dispositions de cet article. Nous jugions préférable, à l'époque, avec l'accord de tous les députés, de présenter une mesure qui modifierait en conséquence les lois fédérales, évitant ainsi aux particuliers, aux entreprises et aux groupes et associations de dépenser leur argent à prouver que ces lois n'étaient pas conformes aux dispositions de la Charte en matière d'égalité.

Le gouvernement actuel a présenté un projet de loi de ce genre, celui que nous étudions aujourd'hui, qui vise à rendre 50 lois conformes à la Charte des droits et libertés. Mais seulement 11 de ces 50 lois prévoient des changements relativement à l'article sur l'égalité des droits. Le projet de loi C-27 ne prévoit que des changements très négligeables. Il substitut le mot «conjoint» au mot mari et utilise le terme «personne». C'est une mesure timide d'une portée fort limitée. Il ne vise pas à remanier bon nombre de lois sujettes à caution qui seront fort probablement contestées devant les tribunaux à moins que des mesures ne soient prises rapidement.

• (1210)

Nous considérons donc que ce projet de loi est un pas dans la bonne voie puisqu'il propose de modifier certaines lois fédérales, mais il ne va pas assez loin. Il ne traite pas de nombreux problèmes auxquels il aurait pourtant fallu remédier. Mais, au lieu de les attaquer de front, le gouvernement a préféré publier un document de travail intitulé *Les droits à l'égalité et la législation fédérale—Un document de travail*. Ce document dresse la liste des questions litigieuses. On a demandé à un sous-comité de la justice d'entendre des témoignages partout au Canada et de présenter ensuite un rapport.

Je vais donc énumérer quelques-unes des questions étudiées par le comité dont il est fait état dans ce document de travail, et qui sont laissées de côté dans le projet de loi. Figurent dans cette liste, la discrimination fondée sur l'âge, les dispositions sur la retraite obligatoire, et celles sur l'âge de la majorité. Ces questions ne figurent pas dans le projet de loi. Le sous-comité est chargé d'en discuter dans toutes les régions du pays. Les questions liées à la discrimination sexuelle n'y figurent pas non plus. Elles feront également l'objet de discussions dans toutes les régions du pays. Les questions relatives aux handicapés n'y figurent pas non plus.

Ces questions pourraient certes faire l'objet d'un débat national si un tel débat n'avait pas déjà eu lieu ces dernières années. Il y a plusieurs années, en effet, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a étudié maints aspects de la discrimination à l'égard des femmes. Les témoignages et le rapport sont toujours disponibles. Nous avons eu également le rapport intitulé *Obstacles* qui traite de la discrimination à l'égard des handicapés. Au cours de la dernière législature, des parlementaires ont parcouru le Canada pendant plus d'un an et ont entendu des témoignages au sujet de la discrimination à l'égard des handicapés. Un groupe de travail spécial du Parlement a étudié le problème de la discrimination raciale et de la discrimination à l'égard des minorités visibles. Il a publié l'excellent rapport intitulé *L'égalité ça presse*! Le comité spécial de l'autonomie politique des Indiens a examiné de nombreux aspects de la discrimination à l'égard des autochtones de notre pays. Il y a quelques années à peine, un comité spécial du Sénat a étudié le problème des personnes âgées et du veillissement.

Ces questions ont fait l'objet d'études, de discussions et de consultations. Le moment est venu maintenant de passer à l'étape suivante. La difficulté, c'est qu'un bon nombre de ces questions requièrent des décisions difficiles. Or, le gouvernement ne semble pas disposé à les prendre. Il va parcourir le pays et procéder encore une fois à des consultations, quitte ensuite à formuler des recommandations.

Je me demande dans quelle mesure la démarche du sous-comité sera prise au sérieux. Je n'ai rien de désobligeant à dire à l'endroit de son président qui est aujourd'hui des nôtres à la Chambre. Cependant, le sous-comité, dans ses déplacements à travers le pays, entendra en grande partie les même doléances que les comités qui ont préparé les rapports intitulés *Obstacles* et *L'égalité ça presse*! Sera-t-il pris au sérieux? Les membres du sous-comité prendront-ils des décisions en tenant compte des témoignages qu'ils entendront, ou est-ce que le cabinet et le caucus ici à Ottawa prendront les décisions sans se soucier des témoignages que le comité aura entendus en sillonnant le pays?

J'espère qu'après avoir entendu les témoignages, le comité recommandera que l'on prenne les décisions difficiles qui s'imposent. Cependant, je ne conserve guère d'espoir à ce sujet, car je n'ai pas vu beaucoup de députés de l'arrière-ban progressistes conservateurs présenter des recommandations ou des conclusions différentes de celles du gouvernement. Nous devrons attendre pour voir ce qu'il adviendra des travaux de ce comité.

J'aimerais résumer de nouveau notre position, monsieur le Président. Le projet de loi aurait dû avoir une portée beaucoup plus générale, de façon à éviter aux Canadiens de recourir aux tribunaux pour démontrer qu'ils jouissent de droits à l'égalité comme ceux qui sont visés à l'article 15 et qui entreront en vigueur le 17 avril. Il aurait dû avoir une portée beaucoup plus générale, de façon à éviter frais de contestation et perte de temps. Ces dernières années, le Programme de contestation judiciaire s'appliquait uniquement aux contestations constitutionnelles en ce qui concerne les droits linguistiques et le réseau d'éducation des minorités. Nous sommes nombreux à espérer que ce programme sera étendu de façon à venir en aide aux gens qui n'ont pas les moyens financiers de saisir les tribunaux de leurs doléances en ce qui concerne les dispositions relatives à l'égalité. C'est très important.

A quoi bon constitutionnaliser des droits ou légiférer en ce domaine si les gens qui pourraient y trouver un avantage n'ont pas les moyens d'en appeler aux tribunaux? Si nous voulons être utiles aux groupes minoritaires de notre société, nous devons faire en sorte qu'ils puissent contester les lois, les pratiques administratives et les règlements, faire reconnaître leurs droits et réclamer justice conformément aux dispositions de l'article 15.

Je constate avec plaisir que les femmes s'organisent fort bien. Elles créent un fonds leur permettant de s'adresser aux tribunaux au besoin pour faire respecter leurs droits en vertu de la Constitution. De nombreux groupes sont en mesure de le faire, car ils sont assez importants et ont les relations nécessaires. Cependant, d'autres en sont incapables et j'espère que le gouvernement élargira le Programme de contestation judiciaire, afin de permettre aux gens de profiter des droits que leur confère la Charte canadienne des droits et libertés.

J'exhorte les membres du comité de la justice à envisager d'élargir la partie du projet de loi C-27 dans des domaines qu'il ne touche pas jusqu'à maintenant, afin qu'immédiatement après l'adoption de ce projet de loi les Canadiens puissent savoir où ils en sont en ce qui a trait à leurs droits prévus par la Constitution.

M. McCain: Monsieur le Président, où était donc le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) au cours des cinq dernières années, alors que les gens signalaient les problèmes découlant de cette législation fort mal rédigée et mal pensée qui a nécessité la présentation du présent projet de loi? Pourquoi n'est-il pas intervenu alors plutôt qu'après coup? On aurait dû remédier à ces lacunes au moment où cette législation a été présentée, afin de donner aux Canadiens une nouvelle Constitution. En dépit du fait que la plupart des questions abordées dans ce projet de loi et par les députés dans leurs interventions, ont été soumises au gouvernement de l'époque, ce dernier a refusé de bouger et a rejeté toute recommandation tendant à modifier la législation présentée. Pourquoi y trouvons-nous à redire maintenant plutôt qu'à l'époque, alors que nous aurions pu contribuer à son amélioration.

• (1220)

M. Allmand: Monsieur le Président, je ne suis pas certain de bien comprendre le sens de la question du député, mais s'il demande pourquoi l'article 15 de la Charte n'a pas été rédigé de façon à éviter toute interprétation erronée des lois et des règlements fédéraux, alors je répondrai que la Constitution renferme des dispositions générales et non précises.

Toutes les constitutions se ressemblent. Les constitutions américaine et française n'entrent pas dans les détails au sujet de tous les aspects de la vie. Elles portent sur de grands principes. L'article 15 se prononce contre la discrimination et établit le principe de l'égalité devant la loi. Il aurait été tout à fait insensé de citer toutes les lois qui seront visées en vertu de l'article 15 de la Charte. Cet article s'appliquera à toutes les lois fédérales, à toutes les situations et à toutes les pratiques.

C'est comme ça que les choses se passent aux États-Unis. Les amendements à la Constitution portant sur les droits de la personne renferment des dispositions générales. Il a fallu bien des années pour que certains groupes aux États-Unis soient en mesure de prouver que leurs droits étaient violés par certaines lois fédérales et d'États et que la Constitution avait préséance en ce qui a trait à l'égalité. De nombreuses lois des États-Unis étaient discriminatoires en ce qui concerne l'égalité des noirs aux États-Unis. Si je ne m'abuse, ce n'est qu'en 1954 que la Cour Suprême des États-Unis s'est appuyée sur des principes généraux de la Déclaration des droits des États-Unis pour juger la célèbre affaire Brown. La Cour a décidé que les lois du Sud qui prévoyaient la ségrégation raciale dans l'enseignement et sur le plan social étaient illégales.

Ce que je tiens à dire, c'est que la Constitution ne peut et ne doit pas entrer dans les détails de toutes les lois fédérales et de tous les règlements fédéraux et le reste. Toute constitution doit renfermer des principes généraux et c'est ce que fait notre Constitution. Sitôt que cet article a été rédigé et adopté par la Chambre, par le Parlement et par toutes les provinces sauf une, le gouvernement a immédiatement procédé à un examen de toutes les lois fédérales, afin de déterminer lesquelles pourraient aller à l'encontre du principe énoncé à l'article 15. Le gouvernement avait l'intention de présenter un projet de loi tendant à faire disparaître tous les articles discriminatoires. Suite aux congrès à la direction et aux élections, ce projet de loi n'a jamais été adopté.

Je suis heureux que le gouvernement donne suite à notre intention, mais la portée du projet de loi dont est saisie la Chambre est trop limitée. C'est pourquoi je m'y oppose.

M. McCain: Monsieur le Président, j'espère que je n'entendrai jamais le député reprocher à un ministre de ne pas lui donner une réponse franche et directe. Lorsqu'il était membre du cabinet, il était un artiste en la matière, et cela n'a pas changé, si je me fie sur sa réponse.

Le comité de la Chambre des communes qui a entrepris l'étude de la loi constitutionnelle a été saisi de toutes les lacunes du libellé de la Loi constitutionnelle, des problèmes qui en découlaient ainsi que des modifications législatives nécessaires. Pas un seul des pièges exposés dans cette mesure législative ou signalés par le député n'a été omis. Il reste encore bien des écueils à étudier. Nous ne connaissions pas les faiblesses du libellé des constitutions étrangères. Le gouvernement concerné parlait du principe qu'elle était parfaitement libellé. Nous ergotons maintenant sur le projet de loi qui essaie de modifier une constitution mal libellée. Voilà où je veux en venir.

Avec sa manie, je pense que le député épuisera tout le temps qu'il reste à la Chambre pour le questionner.

M. Allmand: Monsieur le Président, il est évident que le député ne sait pas ce qui s'est passé.

M. McCain: Je le sais très bien.

M. Allmand: Écoutez une seconde et vous apprendrez peut-être quelque chose. Après les longues audiences du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, les députés de tous les partis ont accepté un rapport à l'unanimité. C'était un bon rapport et le gouvernement l'a approuvé. Autrement dit, une bonne partie des changements recommandés par des témoins de toutes les régions du pays ont été approuvés. Le gouvernement a apporté bien des modifications. Le député prétend que non, mais il le verra bien.

M. McCain: Il a capitulé.

M. Allmand: Les députés de mon parti ont approuvé les recommandations. Nous avions une bonne série de mesures grâce aux audiences du comité. Si elles ne sont plus bonnes maintenant, c'est parce que les provinces sont intervenues l'été suivant et qu'elles ont fait insérer dans la Constitution bien des dispositions qui l'affaiblissaient. Ainsi, l'article dérogatoire et l'article relatif aux Indiens où nous avons du mettre le terme «existants» qui rend l'article ambigu.

Nous avions une bonne résolution avant l'intervention des provinces. Les députés et les sénateurs qui ont entendu les témoignages de citoyens de toutes les régions du pays ont présenté un ensemble de dispositions qui n'était pas aussi ambigu que la charte actuelle. Lorsque nous sommes parvenus à le faire approuver par toutes les provinces sauf une, il contenait bien des ambiguïtés qui n'étaient pas dues à la consultation et que le gouvernement ne jugeait pas souhaitables. En fait, à la suite des changements qu'il a fallu apporter pour convaincre les provinces, le premier ministre Trudeau a dit qu'il ferait adopter la résolution mais à contrecœur.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) que les principes que le gouvernement libéral proposait de constitutionnaliser étaient très différents des dispositions adoptées en fin de compte. Il a fallu que les associations d'autochtones, les organismes de protection des libertés civiles, les groupements religieux et les associations de femmes exercent d'énormes pressions pour obliger le gouvernement libéral à modifier sa résolution initiale pour en faire la charte intéressante dont parle le député.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas essayé de supprimer certaines des restrictions très importantes imposées aux Canadiens? D'après la charte, il faut que les citoyens aillent devant les tribunaux pour pouvoir y remédier, ce qui risque d'être long et coûteux. Ainsi, bien des dispositions de la Loi sur les mesures de guerre ne respectent pas les droits garantis dans la Charte. Le député se souvient que pendant la lutte contre le FLQ on a incarcéré sans raison au moins 350 personnes. Ces personnes n'ont jamais été mises en accusation, poursuivies ni jugées coupables.

Il sait que la Loi sur les secrets officiels prévoit des peines sévères contre ceux qui révèlent des renseignements jugés confidentiels. Il sait par ailleurs que presque tout est considéré comme confidentiel. Peut-il expliquer pourquoi le gouvernement n'a pas fait le nécessaire pour respecter une bonne partie des principes importants qu'il faudrait respecter dans le domaine des droits civiques?

M. Allmand: Monsieur le Président, le député a posé deux questions. Il a d'abord signalé que l'ébauche de la charte nécessitait des améliorations. Bien des personnes sont venues témoigner devant le comité pour recommander certains changements. Je faisais partie du comité et j'ai suivi les délibérations. Au moment où il a présenté son rapport, en janvier 1981, le comité avait un bon ensemble de mesures. Ce sont les provinces qui se sont mises à le démanteler. Le député ne devrait pas avoir une attitude trop critique.

• (1230)

C'est le gouvernement NPD de Saskatchewan qui a trouvé à redire à un bon nombre de dispositions très valables. Ce gouvernement était en désaccord avec le caucus fédéral du NPD. M. Blakeney s'est efforcé de faire supprimer certaines bonnes dispositions qui avaient été approuvées par l'ensemble de la Chambre et par le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Le député avait raison. Des améliorations ont effectivement été apportées, mais le gouvernement les a acceptées et ce sont les provinces qui ont limité la portée de la Charte.

Pour tout le reste, je suis d'accord avec lui, car il reste beaucoup à faire. J'ai protesté moi-même contre beaucoup des choses dont il a parlé aujourd'hui, même si j'étais du côté du gouvernement. J'ai parlé de ces questions à maintes reprises à la Chambre. Il faut bien reconnaître néanmoins que des progrès ont été réalisés. C'est au gouvernement libéral qu'on doit la loi canadienne sur les droits de la personne et la Commission canadienne des droits de la personne. C'est le gouvernement libéral qui a mis sur pied les comités qui ont publié les rapports *Obstacles* et *L'Égalité, ça presse*, ainsi que la Commission royale sur la situation de la femme et beaucoup des autres choses dont découlent les dispositions sur le droit à l'égalité. Certes, il nous reste du pain sur la planche, mais nous avons déjà fait beaucoup de choses, et pas toujours avec la collaboration du parti du député.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux commentaires est terminée. Je donne la parole au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique, que je représente, et son prédécesseur, le CCF, ont toujours dit, depuis la fondation de ce dernier dans les années 30, que la Constitution du Canada devrait comporter une déclaration des droits. Même si le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a rappelé que le premier ministre NPD de la Saskatchewan s'était opposé à la politique proposée au cours du débat constitutionnel, il reste que notre parti avait adopté ce principe fondamental et l'avait défendu pendant toutes ces années. C'est pourquoi, pendant le débat constitutionnel, nous nous sommes prononcés en faveur de l'inclusion d'une Charte des droits dans la Constitution du Canada. Nous souhaitions qu'il en soit ainsi parce que nous nous souvenions de trop nombreux cas, dans notre histoire, où les droits de citoyens ou de minorités avaient été gravement restreints.

Permettez-moi d'en citer quelques-uns. A une époque, dans la province du Québec, le gouvernement de l'Union Nationale dirigé par M. Duplessis persécuta les témoins de Jéhovah et les poursuivit devant les tribunaux. Dans ma propre province, le Manitoba, ainsi qu'en Saskatchewan et en Alberta, de nombreux groupes et dirigeants municipaux voulaient qu'on empêche dans une certaine mesure les Hutterites de vivre comme ils l'entendaient et d'étendre leurs colonies au fur et à mesure que leur population augmentait.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, les Canadiens d'origine japonaise établis en Colombie-Britannique furent victimes d'une terrible injustice. Nous le reconnaissons tous aujourd'hui. Quand le Canada entra en guerre contre le Japon, tous les gens d'origine japonaise, même ceux qui étaient citoyens canadiens, furent transportés d'autres régions du Canada alors qu'aucun d'entre eux ne s'était rendu coupable d'espionnage ou de sabotage. Ils perdirent ainsi leur maison, leur entreprise, et on leur imposa d'énormes difficultés, tout cela parce qu'ils étaient d'origine japonaise.

Dans la province de Terre-Neuve, quand le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique essaya de syndicaliser les gens qui travaillaient dans les forêts de Terre-neuve, le premier ministre provincial de l'époque, M. Smallwood, fit adopter une loi très répressive qui entraîna le démantèlement du syndicat.

Parce que nous savions que la situation au Canada n'avait pas toujours été ce qu'elle aurait dû être, nous étions d'accord pour qu'une Charte des droits soit ajoutée à notre Constitution. Nous y tenions d'autant plus que, ces dernières années, le Canada a reçu énormément d'immigrants venant de pays où on ne parle ni l'anglais ni le français. Ces gens venaient par exemple d'Italie, d'Espagne, du Portugal, des pays d'Europe de l'Est, dont la Yougoslavie, la Hongrie et la Pologne, et surtout de pays d'Asie et d'Afrique peuplés de gens de couleur. Nous savions que cette immigration avait engendré et susciterait des préjugés et des formes de discrimination parmi beaucoup de gens vivant au Canada. Nous savons tous à quel point les premiers habitants du Canada sont victimes de préjugés et de discrimination. Je veux parler de nos autochtones, dont la plupart vivent dans la pauvreté. Ils ont le plus bas niveau de scolarité, les moins bons logements, les soins médicaux laissant le plus à désirer et le plus haut taux de chômage. C'est ce genre de choses qui nous a incités à nous prononcer en faveur de la Charte des droits. Nous espérions alors que, quand viendrait le moment de modifier les différentes lois de notre pays pour les rendre conformes aux principes énoncés dans la Charte, le gouvernement reconnaîtrait qu'un bon nombre de lois, de règlements et de politiques allaient sérieusement à l'encontre des principes énoncés dans la Charte des droits et des libertés, et je ne parle pas seulement de l'article 15, monsieur le Président, mais de beaucoup d'autres articles.

Nous constatons que le gouvernement et l'opposition officielle ne se sont pas occupés de ces questions importantes comme ils auraitent dû. Je pense notamment à la liberté d'association, à la liberté d'expresssion et aux droits juridiques fondamentaux que devraient avoir tous nos citoyens. Voilà quelques questions qu'il faut régler et que le projet de loi n'aborde pas.

Ce projet de loi ne traite pas des questions les plus importantes pour les droits de la personne. Il s'agit surtout d'une mesure administrative. Comme l'a dit mon collègue le député de Burnaby (M. Robinson), nous appuierons le projet de loi tout en sachant que c'est seulement un très petit pas dans la bonne direction.

Je voudrais traiter de quelques questions et problèmes qui auraient dû être abordés dans le projet de loi. Si on ne règle pas ces problèmes et si on ne modifie pas certaines lois, nous pouvons nous attendre à ce que tous les tribunaux, depuis ceux de première instance jusqu'à la Cour suprême du Canada, soient saisis dans les prochaines années d'un grand nombre d'affaires importantes concernant les droits de la personne. Il en résultera beaucoup de problèmes pour les gens qui estiment ne pas être traités équitablement, conformément aux dispositions de la Charte, car ils seront obligés de s'adresser aux tribunaux. Il leur faudra attendre des années et dépenser énormément d'argent avant que l'affaire soit tranchée.

Permettez-moi de mentionner quelques-unes des questions qui auraient dû être abordées dans le projet de loi. Il y a tout d'abord le principe de la liberté d'expression. La plupart des Canadiens s'imaginent qu'ils peuvent tout dire alors qu'il y a des entraves importantes à leur liberté d'expression. En voici quelques exemples.

• (1240)

Exposer les juges au ridicule ou afficher du mépris à leur égard constitue toujours une infraction. En 1969, un étudiant d'une province Maritime a été emprisonné pendant dix jours pour avoir écrit et publié un article dans lequel il affirmait qu'un certain procès n'avait été qu'un simulacre et que dans les décisions qu'ils rendent, les tribunaux se font les instruments des grandes sociétés. Il faut éviter d'accabler d'invectives l'appareil judiciaire. Mais les lecteurs ne liraient pas d'articles sur les tribunaux s'ils ne contenaient quelque invective.

La diffamation écrite fait toujours partie du Code criminel. Porter atteinte à la réputation de quelqu'un en l'exposant publiquement à la haine, au mépris ou au ridicule constitue un délit. En 1969, on a accusé et condamné un journal de Vancouver, le *Georgia Strait*, pour avoir taxé un juge de Ponce Pilate car, encore là, il s'agit d'une infraction en droit criminel au Canada. Quand les tribunaux peuvent sévir ainsi contre un journal, on doit admettre, sans vouloir le défendre, que la liberté d'expression est limitée.

Je me souviens d'un cas survenu l'une des premières années où je suis devenu député, vers 1963. Un Montréalais avait envoyé une lettre ouverte au rédacteur en chef de *La Presse*, Gérard Pelletier. Le correspondant critiquait sévèrement la peine qu'un juge de Montréal avait imposée à une personne qui avait été reconnue coupable des accusations qui pesaient contre elle. Que la décision du juge soit juste ou non, toute personne qui la critique publiquement est passible de poursuites en justice. D'ailleurs, je crois que l'auteur de la lettre a fait un séjour en prison et que M. Pelletier a dû présenter des excuses au juge pour avoir imprimé la lettre. Cet incident illustre à quel point les Canadiens sont limités dans leur capacité de dire ce qu'ils veulent sans craindre d'être punis.

Je voudrais parler de la Loi sur les secrets officiels qui devrait faire l'objet d'une révision majeure. Ses dispositions interdisent la divulgation non autorisée d'une partie considérable de l'information gouvernementale. Nous savons combien de documents préparés par le gouvernement ont été désignés secrets ou confidentiels. Nous savons également qu'il est arrivé que des fonctionnaires qui estimaient que les gouvernements agissaient mal, ont refilé clandestinement les documents ou l'information à des députés de l'opposition ou à des personnes des médias. C'était très fréquent pendant les quelques années qui ont précédé les élections générales de 1984. Il faudrait absolument entreprendre une révision complète des dispositions de la Loi sur les secrets officiels.

Examinons maintenant la Loi sur les mesures de guerre, qui a été utilisée à quelques reprises de façon pour le moins draconienne. Bon nombre des articles de cette loi ne sont certes pas justifiés. La loi aurait besoin d'être entièrement remaniée. Quand il était ministre de la Justice, le chef de l'opposition actuel (M. Turner) avait promis un tel réaménagement. Malgré toutes ses promesses et celles de l'ancien premier ministre, M. Trudeau, et d'autres ministériels de l'époque, cela ne s'est jamais fait.

Je ne veux pas ranimer les conflits qu'avaient provoqués le gouvernement antérieur en invoquant la Loi sur les mesures de guerre et je ne veux pas non plus entamer de débat sur la nécessité de cette décision. Je rappelle cependant aux députés que plus de 350 personnes au Québec avaient été arrêtées et détenues sans pouvoir consulter leur avocat. Après un certain temps, elles ont toutes été relâchées. Aucune d'entre elles n'avait été accusée ou déclarée coupable de quoi que ce soit. Nous reconnaissons tous maintenant que la Loi sur les mesures de guerre aurait dû être modifiée il y a longtemps. J'exhorte le gouvernement à se pencher sur la question et à proposer des modifications à cette loi d'ici peu. Sinon, comme je l'ai déjà dit, il pourrait y avoir des procès qui dureront des années et qui coûteront beaucoup d'argent et d'efforts.

Je voudrais me pencher sur certains des autres problèmes qui ne sont pas visés par la Charte et qui ne pourraient pas l'être même si celle-ci comprenait toutes les dispositions qu'elle devrait contenir. J'exhorte les députés à examiner le rapport du comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne qui s'intitule *L'égalité, ça presse*. Ce rapport a été publié il y a environ un an et il porte sur les problèmes de nos minorités visibles, c'est-à-dire les citoyens canadiens qui ne sont pas de race blanche. Selon le rapport, la situation de ces Canadiens est très difficile. Il y a énormément de préjugés et de discrimination dans les domaines de l'emploi, du logement et de l'enseignement à l'endroit des très nombreux Canadiens d'autres races que la race blanche, y compris bon nombre de nouveaux immigrants et, bien entendu, les autochtones. Le comité recommandait la suppression de tous les obstacles à la pleine participation de ces gens à la vie culturelle, sociale, économique et politique du pays. Nous savons que nous avons encore beaucoup à faire pour atteindre cet objectif.

Je demande aux députés de réfléchir à une question très simple et de chercher à y répondre. Combien de membres de nos minorités visibles peut-on trouver dans les professions d'agent de police et de pompier, par exemple, dans une ville quelconque du Canada représentée par un député au Parlement? A Winnipeg où l'on a une forte population autochtone, il n'y a pas un seul agent de police ou pompier autochtone. Dans ma ville, il y a une forte population de non-blancs et d'autochtones. Nous avons plus de 25,000 personnes d'origine philippine, d'importants groupes indonésiens, Sikh et noirs, mais il faudrait utiliser un fort microscope pour arriver à en trouver un dans les professions que j'ai mentionnées. Parfois leur exclusion résulte d'une intention délibérée, parfois elle est attribuable à des restrictions non intentionnelles qui empiètent sur leurs droits. Par exemple, conditions de taille ou de poids ou d'instruction auxquelles ils ne satisfont pas. Ces immigrants, la Charte ne suffira pas à en faire facilement des partenaires à part entière dans notre pays. Le rapport en question a demandé d'élargir les programmes d'enseignement de la langue. Il a réclamé des crédits pour les groupes ethniques raciaux, pour les organismes ethniques, pour les organismes communautaires polyvalents qui s'emploient à faciliter la transition et l'intégration de ces néo-Canadiens.

• (1250)

Dans le domaine de l'emploi, il faut un programme énergique d'action positive. Je félicite la ministre de la déclaration qu'elle a faite la semaine dernière, lorsqu'elle a annoncé l'intention du gouvernement de procéder de la sorte. Elle sait comme moi que certains de ceux qui embauchent ne seront pas emballés de sa déclaration. J'espère qu'elle continuera de faire pression dans ce sens.

En conclusion, nous allons appuyer le projet de loi mais nous estimons qu'il fait très peu de ce qu'il faudrait. Il reste beaucoup plus à faire. Il faut renforcer beaucoup d'autres lois et beaucoup d'autres programmes gouvernementaux si nous voulons réaliser les objectifs énoncés dans la Charte.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je sais que pour mon bon ami de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), vingt minutes suffisent difficilement à exposer la liste de tous les éléments que le gouvernement actuel aurait dû faire entrer dans la mesure à l'étude, une liste qui est dix fois meilleure que celle des éléments qu'y a inclus le gouvernement. Le discours que nous venons d'entendre constituerait un document beaucoup plus fondamental sur lequel étayer une étude de l'égalité définie par la Charte que ce Livre bleu intitulé *Les droits à l'égalité et la législation fédérale*. Je voulais simplement profiter de l'occasion pour demander au député s'il y a des points autres que le grand nombre de ceux qu'il a déjà énumérés qui auraient dû être inclus dans la loi et qui devraient être traités dans le document de travail et faire l'objet de l'étude du sous-comité.

M. Orlikow: Monsieur le Président, il y a bien d'autres points que j'aurais pu mentionner si j'en avais eu le temps. Je me contenterai de dire au député qui a été ministre du gouvernement précédent, que depuis que je m'intéresse à ces questions, et cela fait longtemps, j'en suis arrivé à la conclusion que nous pouvons nous donner une loi excellente. Toutefois, celle-ci ne sera d'aucun secours si elle ne s'appuie pas sur une véritable volonté que les choses changent. Cela n'est possible que si le gouvernement veut faire quelque chose. Même sans loi, il peut trouver le moyen de faire quelque chose. Nous n'avions nul besoin de la loi en matière de promotion sociale obligatoire pour accroître le nombre de membres de groupes minoritaires travaillant pour l'État. Je dirai au député que c'est bien regrettable, mais que son gouvernement se souciait bien peu de ce genre de choses.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je m'étonne certes que le député attaque, comme il semble le faire, le gouvernemment qui a présenté la Charte, qui a convaincu les Canadiens de l'appuyer et entrepris les démarches qui auraient amené maintenant un projet de loi efficace visant à conformer toutes les lois canadiennes à la Charte. Je sais que les néo-démocrates ont le don de s'attribuer le mérite de tout ce qui se fait de bon en matière de réforme législative au pays et de continuer à critiquer autrui pour tout le reste.

Je me demande si le député ne voudrait pas admettre que nous débattons maintenant de la mise en vigueur de dispositions de la Charte touchant l'égalité parce que c'est le gouvernement libéral qui a présenté la Charte et a réussi à réaliser un compromis tel que la période de prise d'effet graduelle de trois ans dont il est maintenant question, par exemple. Au moins, cela a fait progresser le Canada sur le plan des droits de la personne en veillant à éliminer de nos lois toute disposition discriminatoire ou injuste suivant le processus qui a été entamé.

Article 21 du Règlement

M. Orlikow: Monsieur le Président, je dois supposer que le député n'écoutait pas lorsque j'ai répondu à la question de son collègue de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est. Je répète qu'en effet, la Charte aurait été meilleure si la plupart des provinces, y compris la Saskatchewan, qui avait alors un gouvernement néo-démocrate, n'avaient pas formulé d'objections. Je répète au député que les propositions initiales de son gouvernement au sujet de la Charte laissaient beaucoup à désirer. C'est seulement quand les groupes de femmes et d'autochtones, les défenseurs des libertés civiles, les églises et une foule d'autres organismes ont protesté énergiquement que les dispositions de la Charte ont commencé à prendre forme. Il a fallu exercer de très fortes pressions sur son gouvernement pour faire de la Charte ce qu'elle est maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Avez-vous d'autres questions ou observations? Comme il n'y a pas d'autres questions, nous poursuivons le débat.

M. Gauthier: Monsieur le Président, comme il reste deux minutes avant 13 heures, la Chambre serait-elle d'accord pour que je dise qu'il est 13 heures et que je commence mon discours après la période des questions?

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 57.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais parler brièvement d'une institution remarquable que j'ai visitée mercredi dernier, la faculté de droit de l'Université de Moncton, sans doute la plus petite faculté de droit au Canada: elle ne compte que 75 étudiants en première, deuxième et troisième années, et a été fondée il y a à peine cinq ou six ans.

On m'avait invité à y passer la journée pour discuter avec les étudiants et faire connaissance avec les professeurs. J'ai été très impressionné par le dynamisme et l'ardeur au travail des uns et des autres.

Non seulement la faculté est un atout juridique pour la collectivité et forme des avocats pour servir leur pays, mais les étudiants et les professeurs s'appliquent à transposer en français les principes de la common law du Canada, ce qu'ils font avec beaucoup de succès. C'est une tâche essentielle, car le français et la common law ont leur importance dans le nord du Nouveau-Brunswick.

En quittant la faculté de droit, j'avais la conviction d'avoir visité une des institutions qui renforcent notre unité nationale. J'étais très fier de ce que j'ai vu et je suis sûr que les députés et d'autres Canadiens partageraient mon opinion.

Fait à noter, ce groupe a participé à un procès fictif, le concours Gale, avec les 17 autres facultés de droit et ils ont remporté la palme.

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LES SPORTS

LE CHAMPIONNAT DE CURLING REMPORTÉ PAR L'ÉQUIPE DE THUNDER BAY

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, après les victoires enregistrés aux championnats du monde de curling, par l'équipe féminine et l'équipe masculine junior au Canada, Al Hackner a remporté à la tête de son équipe de Thunder Bay son second balai d'argent, emblème du championnat du monde, en quatre ans, ce qui fait du Canada le champion du monde incontesté en curling. Le Canada a le droit d'être fier de ses joueurs de curling.

Chapeau bas à MM. Hackner, Lang, Perroud et Tetley, les quatre membres de l'équipe du nord-ouest de l'Ontario qui représentait une région très forte en curling où l'on retrouve notamment un certain nombre de grandes équipes dans ma circonscription de Kenora-Rainy River. La victoire d'hier de l'équipe de Al Hackner est une excellente démonstration du remarquable talent que l'on retrouve dans le nord-ouest de l'Ontario, chose dont le premier ministre (M. Mulroney), le vice-premier ministre (M. Nielsen) et le cabinet devraient se souvenir lorsqu'ils procèdent à des nominations au nom du gouverneur en conseil.

* * *

LA VIOLENCE AU FOYER

LA NÉCESSITÉ DE METTRE UN TERME À LA VIOLENCE QUI S'EXERCE D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, les actes de violence au foyer, notamment sous forme de sévices contre les femmes et les enfants, de viol et de pornographie avec violence, se multiplient au Canada à une fréquence que nous, parlementaires, devrions juger tout à fait inacceptable. Nous devons examiner ce problème délicat et nous porter à la défense de ses victimes et survivants silencieux, pour la plupart des femmes et de jeunes enfants. Il faut mettre un terme à ces habitudes qui engendrent la violence d'une génération à l'autre. Nous devons éduquer et renseigner le public, et rechercher des solutions possibles.

La qualité de la vie se détériore au Canada du fait de mesures législatives insuffisantes et de l'irrésolution du gouvernement. Les victimes et les survivants de ces crimes viennent de toutes les classes de la société et comprennent de jeunes enfants comme des personnes âgées, des désavantagés comme des nantis. En tant que Canadiens et législateurs, nous devons faire preuve de compassion afin de prévenir les agressions cruelles et brutales d'ordre physique et émotif perpétrées contre tant de victimes sans défense.

La qualité de la vie est la pierre angulaire de la société. Nous devons veiller à protéger et à accroître l'amour, le respect et la dignité de tous les membres de la grande famille canadienne.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LE LEGS DU PROGRAMME

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, le Programme énergétique national a donné lieu à une véritable soupe à l'alphabet de sigles: PITRC, PCRP, TRPS, PRNP, TRGP, PESP et j'en passe. Aujourd'hui, le baril de pétrole à $36.75 devrait en coûter $70.23. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond quand on se trompe de 91 p. 100 dans ses prévisions.

Que nous reste-t-il du PEN? Même si on a dépensé 4.1 milliards de dollars en subventions pour le PESP, on n'a foré que 59 puits sur 210 dans l'Est dans le cadre de ce programme, dont plusieurs auraient été forés de toute façon puisque Hibernia et Venture avaient été découverts avant l'adoption du PEN.

Il en coûtera 2.4 milliards de dollars au gouvernement pour éliminer la TRGP, mais la suppression du PESP et d'autres programmes lui fera économiser 2.7 milliards de dollars. Le prix du gaz naturel en Ontario et au Québec est inférieur au cours normal parce que l'industrie renonce à une augmentation de 10 p. 100. Cette mesure faisait partie du PEN. Les Américains ne paieront pas moins cher notre pétrole que les Canadiens.

Mais le plus important, monsieur le Président, c'est que l'industrie pétrolière et les deux niveaux de gouvernement pourront réduire une bureaucratie démesurée . . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SYDNEY STEEL CORPORATION

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, une fois encore la perspective de créer une industrie sidérurgique en fonction des marchés est menacée. La question qui se pose au Cap-Breton est le remplacement du creuset vétuste de la Sysco, élément principal dans la fabrication de l'acier. Les gouvernements fédéral et provincial qui doivent partager les frais doivent choisir entre deux technologies pour la fabrication de l'acier, soit l'arc électrique ou l'oxygène.

Article 21 du Règlement

Le premier ministre de la province a rejeté publiquement la technologie fondée sur l'arc électrique sous prétexte qu'elle réduirait les emplois dans les opérations primaires, le haut fourneau et les fours à coke. Un haut fonctionnaire fédéral qui fait partie du comité de gestion sous les auspices du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est fermement en faveur du four à arc électrique et recommandera cette méthode au ministre. Si cette décision est prise, les conséquences seront graves. Notre industrie risque d'en souffrir beaucoup et le taux déjà élevé du chômage risque d'augmenter encore.

Pour faire écho aux sentiments de mon collègue, le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan), je souligne que l'avenir de toute une région est en jeu. Je demande au ministre intéressé de réexaminer les options et leurs conséquences et de prendre une décision favorable à tous les intéressés. Cette décision se fait attendre depuis longtemps. Il serait opportun que le gouvernement fédéral conservateur commence à assumer sérieusement ses responsabilités envers la population de l'île du Cap-Breton.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE CHILI—L'ASSASSINAT DE MILITANTS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada se soucie-t-il des droits des Chiliens victimes de la cruauté du dictateur Pinochet? A ce moment précis, se déroulent à Santiago, les funérailles de trois hommes qui ont été enlevés, torturés et assassinés par la police secrète de Pinochet à la fin de la semaine dernière.

Jeudi dernier, Eduardo et Raffael Vergara Toledo, deux jeunes membres d'une Église, ont été tués par balles lors d'une attaque non provoquée. Manuel Guerrero, président de l'Association des enseignants professionnels, et Jose Manuel Parada, travailleur juridique et membre fondateur du Vicariat de la solidarité, ont été enlevés par des hommes armés vendredi matin.

Vendredi après-midi, alors qu'il était à peu près 4 heures au Canada, un représentant du comité interconfessionnel des droits de la personne en Amérique latine, a téléphoné au directeur adjoint du Bureau latino-américain des Affaires extérieures pour demander au gouvernement canadien d'intervenir en leur faveur. Le directeur adjoint s'est contenté d'envoyer un télégramme à l'ambassade canadienne qui, il le savait bien, était fermée.

Tôt samedi matin, les corps de Guerrero, de Parada et de Santiago Nattino ont été retrouvés le long d'une voie déserte, la gorge tranchée et portant des marques de torture. Si le Canada était intervenu auprès de l'ambassadeur chilien vendredi, ces trois hommes seraient peut-être encore en vie aujourd'hui.

Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de dire à la Chambre quel message le gouvernement a transmis aux autorités chiliennes à la suite de ces horribles meurtres perpétrés par la police, quelle réponse il a reçue et quelle sera dorénavant l'attitude du ministère lorsqu'il recevra des appels semblables?

Article 21 du Règlement

LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE À L'ÉGARD DE LA TECHNOLOGIE SPATIALE

M. Felix Holtmann (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, mon intervention, aujourd'hui, est de nature un peu inhabituelle. Je voudrais féliciter le parti néo-démocrate de sa décision d'appuyer la politique du gouvernement fédéral concernant les stations spatiales et l'utilisation pacifique de l'espace. Ce changement de la politique néo-démocrate a été exprimé la semaine dernière par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) et le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy), lors d'un échange avec le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon).

Ces députés ont reconnu, pour la première fois, qu'on ne peut s'opposer à la recherche scientifique simplement parce qu'elle pourrait avoir d'éventuelles applications militaires. Comme le député de Windsor-Walkerville le disait, on ne pouvait empêcher les expériences de Newton simplement parce qu'un jour on s'en servirait pour lancer des bombes. Le député d'Ottawa-Centre a dit qu'il appuyait la recherche sur l'utilisation des photopiles dans l'espace, bien que les fruits de cette recherche puissent avoir toute une gamme d'applications. La seule réserve que faisaient ces députés, c'est que la participation canadienne aux stations spatiales soit uniquement dans des buts scientifiques.

C'est exactement la position du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie qui a dit à maintes reprises que le Canada participerait à des projets pacifiques conformément à ses obligations en vertu des traités internationaux. En fait, les députés du parti néo-démocrate, pressés de questions, ont refusé de dire qu'ils s'opposaient à la décision du gouvernement de participer au projet de station spatiale. Par le passé, le NPD a essayé de donner l'impression que la seule approche pratique était celle du gouvernement fédéral. Je suppose que même les libéraux . . .

• (1410)

M. le Président: Je regrette, mais le temps accordé au député est terminé.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE DÉMÉNAGEMENT DU MUSÉE NATIONAL DES POSTES

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le président de Postes Canada a annoncé aujourd'hui qu'un emplacement avait été choisi pour héberger temporairement le Musée national des postes, ce dont je me réjouis. Vous n'ignorez pas que ce musée a occupé ces dernières années un local de l'édifice du sud sur la colline parlementaire, local dont la Chambre des communes a maintenant besoin.

[*Français*]

Les nouveaux locaux seront situés au rez-de-chaussée de l'édifice The Journal à l'angle des rues Kent et Laurier, au centre-ville d'Ottawa. Le nouveau musée ouvrira ses portes à temps pour la saison touristique estivale.

[*Traduction*]

Je constate avec plaisir qu'à la suite des instances que lui ont adressées les députés de la région d'Ottawa, ainsi que les membres des clubs de philatélistes d'Ottawa et de l'ensemble du Canada, Postes Canada a décidé de rouvrir son musée. L'emplacement temporaire abritera la collection nationale de timbres, la librairie philatélique et le comptoir de service aux philatélistes.

Je note également avec satisfaction que le conseil d'administration de Postes Canada a proposé de créer un comité de planification chargé de trouver un local suffisamment vaste dans le centre ville d'Ottawa pour y installer définitivement le musée des postes d'ici trois ans. Je suis sûr que les philatélistes du Canada se joignent à moi pour féliciter la société de sa décision de trouver un local temporaire pour le musée, au lieu d'attendre l'inauguration d'un local définitif dans deux ou trois ans.

* * *

LE MULTICULTURALISME

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, depuis le 4 septembre, nous sommes privés d'une politique multiculturelle dynamique et efficace, ce qui est malheureux. Le profil et l'influence politique du multiculturalisme en ont souffert considérablement. En fin de compte, ce sont les collectivités minoritaires qui en pâtissent. Pour essayer de préserver la place qui revient de droit au multiculturalisme et de lui accorder une place encore plus respectable, j'exhorte le gouvernement à créer un comité permanent du multiculturalisme.

Pour le moment, le ministre d'État au Multiculturalisme s'adresse au comité permanent des communications et de la culture. Depuis que nous avons un gouvernement conservateur, le ministre d'État au Multiculturalisme vient en troisième position, après le ministre des Communications (M. Masse) et le Secrétaire d'État (M. McLean) qui s'adresse également au même comité. C'est malheureux mais c'était prévisible. Le multiculturalisme est par conséquent relégué au troisième rang dans ce triple remaniement.

Un comité permanent distinct contribuerait largement à protéger les politiques multiculturelles pour lesquelles les gouvernements libéraux antérieurs s'étaient battus avec acharnement. Cela permettrait par ailleurs d'examiner comme il se doit bien des questions importantes. Compte tenu du fait que l'article 15 de la Charte des droits et libertés entre en vigueur le 17 avril, ce serait le moment où jamais de créer un comité du multiculturalisme. J'espère seulement, à l'instar des collectivités ethnoculturelles, que le gouvernement actuel n'étouffera pas le projet dans l'œuf avec ses études et ses atermoiements.

LE SÉNAT

ON PRÉCONISE UNE RÉFORME RENDANT LE SÉNAT ÉLECTIF

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, les Pères de la Confédération étaient des sages. Lorsqu'ils ont prévu la forme de gouvernement que le Canada aurait, ils se sont assuré que la population de chaque province soit représentée par des députés à la Chambre des communes; puis, pour empêcher les députés de provinces à plus forte-densité de population de pénaliser les provinces moins peuplées en adoptant certaines lois qui les frapperaient durement, ils ont créé un Sénat. Cependant, après plus d'un siècle, la Chambre haute ne protège plus les régions et les minorités, et les Canadiens d'un bout à l'autre du pays réclament sa réforme ou son abolition.

Des milliers de Canadiens veulent non seulement un Sénat électif, mais ils veulent également que toutes les provinces y comptent un nombre égal de représentants. Si le Sénat était électif, égalitaire et efficace, les députés de la Chambre des communes représenteraient la population de chaque province et les sénateurs protégeraient les régions et les minorités. Ainsi, un gouvernement y penserait à deux fois avant d'adopter un projet de loi qui aurait des répercussions négatives sur une région ou sur certaines personnes. Le Canada est un merveilleux pays. Le gouvernement représente la volonté du peuple. Avec un Sénat électif, égalitaire et efficace, nous pourrions réaliser notre énorme potentiel.

Selon moi, dans un pays aussi vaste que le nôtre, un nouveau Sénat électif, égalitaire et efficace pourrait permettre de conserver le Canada que nous connaissons.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA—ON DEMANDE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, d'après un rapport du Conseil national du bien-être social publié la semaine dernière, un Canadien sur six, soit quatre millions de personnes, vit dans la pauvreté. La progression est constante depuis quelques années. On estime que, en 1983, près d'un million de familles touchaient de faibles revenus. Près de 50 p. 100 de femmes seules étaient pauvres en 1983. Plus d'un million d'enfants, et leur nombre a augmenté d'un tiers depuis 1980, appartiennent à des familles à faible revenu. Dans un pays aussi riche que le Canada, cette situation est scandaleuse. Le gouvernement doit agir pour éliminer ou tenter de réduire aussi rapidement que possible le nombre de Canadiens qui souffrent.

Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de s'entretenir avec les ministres provinciaux pour envisager la modification du Régime d'assistance publique du Canada et fixer les normes minimales d'aide accordée aux nécessiteux, afin que des millions de Canadiens ne souffrent plus à cause de l'incurie du gouvernement fédéral et des provinces.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LE PRIX DU GAZ NATUREL

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je poserai ma question au premier ministre. La semaine dernière, le gouvernement a décidé de déréglementer le prix du pétrole. C'était évidemment facile, puisque le prix international et le prix canadien étaient pratiquement identiques. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi, dans l'accord conclu avec les provinces de l'Ouest, il n'a pas été convenu de déréglementer le prix du gaz naturel et de faire en sorte qu'il soit fixé d'après la loi de l'offre et de la demande? Quiconque connaît un peu ce secteur sait que le prix auquel les consommateurs de l'est du Canada achètent le gaz naturel diminuerait si un accord prévoyait de déréglementer le prix de cette ressource.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai été surpris de voir avec quel acharnement le parti libéral s'en est pris à un accord qui est dans l'intérêt de l'ouest du Canada et de l'économie du Canada tout entier. Mais c'est justement la raison pour laquelle le parti libéral a été lessivé dans l'ouest et ailleurs aussi.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Une bonne partie des sommes investies pour relancer le secteur énergétique seront finalement dépensées en Ontario et dans d'autres régions. C'est pourquoi nous considérons la relance du secteur énergétique comme un gage d'unité nationale et de prospérité. Les discussions se poursuivent sur le point soulevé par mon honorable ami. De toute manière, je peux lui dire que l'ensemble de l'accord est dans l'intérêt du Canada et qu'il vise à relancer un secteur de notre économie à moitié paralysé et surtout à créer les emplois dont les Canadiens ont tant besoin.

M. Chrétien: Comme d'habitude, le premier ministre s'est bien gardé de répondre à ma question. Je lui ai demandé pourquoi le prix du gaz naturel n'avait pas été déréglementé.

LA DÉRÉGLEMENTATION

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Comme la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est maintenant à sa place, je voudrais lui poser la même question. Peut-elle dire à la Chambre pourquoi elle a déréglementé le prix du pétrole et n'a pas fait de même pour le gaz naturel? Chacun sait que le prix du gaz naturel ne baisse pas parce qu'il est contrôlé. Si on laissait agir les forces du marché, qu'affectionne tant le gouvernement, le prix du gaz naturel baisserait. Pourquoi la ministre n'a-t-elle donc pas cru bon de déréglementer le prix du gaz naturel? Peut-elle aussi assurer à la Chambre—et je me trouvais en Colombie-Britannique cette fin de semaine—que le pipe-line reliant l'île Vancouver au continent sera construit?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis heureuse que le député ait réussi à se rendre en Colombie-Britannique. Je peux répondre à la question portant sur le gaz naturel. Comme le député devrait le savoir puisqu'il a détenu lui-même ce portefeuille, il est plus difficile de déréglementer le gaz naturel que le pétrole parce que les contrats de vente de pétrole sont à court terme alors que les contrats de vente de gaz naturel sont à long terme.

M. Waddell: Il y a aussi des élections en Ontario.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: Il y a des contrats pour les gazoducs, des contrats avec de gros fournisseurs, et il faut plus longtemps pour élaborer un système, dans le cadre des contrats existants, permettant aux forces du marché d'influer sur le prix du gaz naturel.

Nous avons chargé un nouveau groupe de travail d'étudier cette question. Il nous a promis qu'une nouvelle structure serait en place au début de la nouvelle année pour le gaz naturel, c'est-à-dire le 1er novembre.

[*Français*]

L'AIDE À LA PÉTROMONT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Il est curieux que, lorsqu'on est sûr qu'en enlevant les règlements concernant le prix du gaz naturel, les prix vont baisser, la ministre n'agit pas, tandis que l'orsqu'on «doute» que les prix du pétrole puissent demeurer au même niveau grâce à la déréglementation et que les prix peuvent monter, on donne la chance à ce moment-là non pas aux consommateurs, mais aux compagnies de pétrole. Et est-ce que l'honorable ministre pourrait nous dire, s'il y a eu la semaine dernière des milliards de dollars à la disposition de l'industrie du pétrole et en particulier les multinationales, où se trouvent les quelques millions dont la Pétromont a besoin à l'heure actuelle?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je trouve plutôt amusant que ces questions me soient posées par le député de Saint-Maurice. Quand il était ministre, il a signé avec l'Aberta un accord qui prévoyait deux augmentations du prix du gaz naturel, l'une le 1er février de cette année et l'autre en août. Il a négocié ces augmentations et nous avons négocié leur annulation. C'est nous qui faisons baisser le prix du gaz naturel.

L'INVESTISSEMENT DES MULTINATIONALES DU PÉTROLE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle déclare faire confiance aux multinationales du pétrole et vouloir surveiller le réinvestissement de leurs bénéfices dans le secteur énergétique du Canada. Néanmoins, aucune directive n'a été formulée au sujet de la proportion de réinvestissement requise et aucunes des sanctions ne seront imposées si cette proportion n'est pas atteinte. D'aprés la ministre, que donnera une surveillance comme celle-là?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le succès, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

Des voix: Encore!

M. MacLellan: La ministre essaie de berner les Canadiens.

LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, si ce contrôle révèle que le réinvestissement est insuffisant à ses yeux, quelle mesure prendra-t-elle afin de freiner l'exode des bénéfices?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il s'agit d'une question purement hypothétique. Je me contenterai de signaler au député que son parti recourait à la sanction, à des mesures intransigeantes et abusives envers une industrie qui crée des emplois. Nous agissons autrement. Nous demandons à l'industrie de créer les emplois dont des millions de Canadiens ont besoin.

LA SURVEILLANCE DES SOCIÉTÉS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, cette question n'a rien d'hypothétique. La ministre vient de faire un cadeau royal aux sociétés pétrolières. A preuve, la montée en flèche du cours des actions de Shell, Texaco, Gulf et Imperial Oil. La ministre sait-elle que, selon son organisme de surveillance, entre 1974 et 1980, l'âge d'or qui a précédé le Programme énergétique national, l'industrie pétrolière exportait des capitaux au rythme de 4.1 milliards, pour la principale raison qu'il s'agissait de sociétés étrangères. En fait, ces sociétés réinvestissent beaucoup moins que les sociétés canadiennes. Compte tenu de cette réalité, que va faire la ministre pour veiller à ce que ces sociétés réinvestissent au Canada ce cadeau qui leur est fait, afin de créer des emplois?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, d'après nos chiffres, avant le Programme énergétique national, cette industrie réinvestissait 110 p. 100 de ses liquidités. Après l'instauration du Programme énergétique national, avec l'aide du NPD, ce taux est tombé à 65 p. 100. Nous essayons de créer un climat qui favorisera le réinvestissement. Tel est l'engagement que j'ai pris, et c'est dans la voie de l'emploi, de la sécurité énergétique et de l'unité nationale que notre gouvernement essaie de nous conduire, sans l'aide de l'opposition.

M. Waddell: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir d'aider la ministre. J'assisterai au prochain déjeuner-prière avec elle, car elle aura besoin d'y aller.

LA PROPRIÉTÉ CANADIENNE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, la ministre aurait déclaré à Diane Francis, du *Star* de Toronto que le gouvernement avait toujours pour objectif de placer 50 p. 100 de l'industrie pétrolière sous le contrôle d'intérêts canadiens d'ici à 1990. Comme les sociétés étrangères sont les principales bénéficiaires du nouvel accord pétrolier, la ministre peut-elle nous dire comment elle réalisera la canadianisation, autrement que par la prière?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je peux seulement dire que mes prières ont été exaucées lorsque trois provinces ont paraphé notre accord.

M. Waddell: Nous verrons bien.

LE BUDGET

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Alors que la ministre de l'Énergie a déclaré que le prix du pétrole allait sans doute baisser à la pompe, il a dit que ce ne serait peut-être pas le cas, compte tenu de notre déficit de 35 milliards. Que compte-t-il faire pour taxer les consommateurs de façon à payer l'énorme cadeau consenti aux sociétés pétrolières? S'il n'a pas l'intention de les taxer, peut-il écarter tout projet de ce genre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le ministre des Finances répondra à cette question dans son budget. Toutefois, notre conduite sera régie par le principe de l'équité. Nous avons essayé de respecter ce principe lorsque nous avons finalement conclu un accord énergétique pour Terre-Neuve et le Labrador. Je pense que la ministre mérite vos applaudissements pour avoir si bien contribué à revigorer l'économie de l'Ouest, et cela, dans l'intérêt de tout notre pays. Nous appliquerons le principe de l'équité.

LA TAXE D'ACCISE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Par suite de l'accord énergétique conclu la semaine dernière, l'État fédéral a perdu environ 2.5 milliards de recettes. J'ai lu dans les journaux que lorsqu'ils ont passé cela dans les ordinateurs fédéraux, la récupération de ces pertes est revenue à 18c. le gallon exactement, ce qui est le même montant que le ministre de l'époque avait cherché à imposer en 1979. Cela va faire perdre environ 50,000 emplois en Ontario seulement. Le ministre peut-il donner l'assurance au travailleur canadien moyen qu'il ne vas pas imposer dans son budget une taxe d'accise sur l'essence, comme l'ex-ministre en avait adopté une en 1979, ce qui ferait perdre 50,000 emplois en Ontario seulement.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense pouvoir donner au travailleur canadien moyen, comme dit le député, l'assurance que nous allons créer un très grand nombre d'emplois d'un bout à l'autre du pays—pas seulement dans l'Ouest mais d'un bout à l'autre du pays—grâce à cet accord. Je dis au député du dernier rang là-bas, qui aime bien parler, que cela va se faire vite parce que le secteur énergétique a dit à la ministre de l'Énergie, à moi-même et à d'autres que ce que cela va laisser va être réinvesti, à cause de l'effet positif que l'accord énergétique a sur la sécurité énergétique aussi bien que sur la création d'emplois.

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de l'Énergie. Au cours de la campagne électorale, elle a promis quelque 300,000 emplois. La semaine dernière, elle a mis un peu d'eau dans son vin, n'en promettant plus que 100,000. Vendredi dernier, elle a énuméré les cinq plus gros projets énergétiques du Canada pour aboutir au merveilleux total de 3,100 emplois permanents. La ministre pourrait-elle déposer la liste des 97,000 autres emplois qui vont être créés grâce à cet accord énergétique passé avec les provinces de l'Ouest?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne saurais mieux faire encore une fois que de rappeler au député ce que nous avons vu arriver aux emplois quand son parti était au pouvoir. Les emplois ont été supprimés, ils se sont enfuis au Sud, ils ont disparu, et les entreprises sont tombées en faillite lorsque l'ouest du Canada a traversé l'époque la plus difficile qu'il ait connue depuis la dépression. Nous avons créé le climat et nous avons prévu des clauses de surveillance nécessaires pour assurer que tous les avantages négociés avec l'accord se traduiront nécessairement en emplois. Voilà ce à quoi nous nous sommes engagés et voilà ce que nous visons.

A propos de prévisions, ces prévisions ne sont pas de moi mais le député refuse d'en tenir compte. Les prévisions que nous avons utilisées nous viennent d'organismes indépendants, comme par exemple le Conseil économique du Canada.

LA RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE MILLER

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Le premier ministre de l'Ontario a fait part de son intention de discuter avec son homologue fédéral, mercredi prochain, des répercussions sur les consommateurs ontariens de la nouvelle entente énergétique. Est-il possible qu'à la suite de cet entretien, l'entente soit modifiée?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je compte m'entretenir avec le premier ministre de l'Ontario cet après-midi même. Il me fera certainement part de son point de vue et de ses préoccupations au sujet de sa province. Je lui prêterai l'oreille attentive que mérite un dirigeant de sa trempe. Je serai très attentif. Une chose est certaine, et c'est que M. Miller défend farouchement les intérêts de l'Ontario. Il tient également compte des intérêts de l'ensemble de la nation. C'est un chef d'État d'envergure vraiment nationale.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Il a certes changé depuis la dernière fois que je l'ai rencontré.

LA TENEUR DU BUDGET

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Étant donné que le premier ministre n'a pas répondu à ma question au sujet de la possibilité que l'entente énergétique soit modifiée par suite d'instances qu'il présenterait, je voudrais savoir s'il est possible que le ministre des Finances revienne sur sa déclaration selon laquelle il n'y aurait pas d'augmentation d'impôt dans le prochain budget du fait de la nouvelle entente énergétique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je m'étonne que le premier ministre de l'Ontario, M. Miller, ne tarisse pas d'éloges à l'endroit du député!

M. Deans: J'en suis tout aussi étonné. Quand je partirai d'ici, vous direz autant de bonnes choses à mon sujet.

M. Mulroney: Il conserve un excellent souvenir après coup du séjour du député à Queen's Park.

Le député a dénaturé par mégarde la déclaration du ministre des Finances. Les documents budgétaires seront conformes à ce qu'ont déclaré les ministres des Finances et de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ils favoriseront la reprise de la croissance et la création de nouveaux emplois au Canada.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INCLUSION DE L'INDEMNITÉ DE DÉPART DANS LE CALCUL DU REVENU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Nous sommes maintenant le 1er avril et le gouvernement conservateur a commencé à pénaliser les Canadiens mis à pied qui ont touché une indemnité de départ. Ce faisant, le gouvernement n'a tenu aucun compte de la pétition signée lors de sa propre conférence économique et de beaucoup d'autres pétitions venant de tout le pays. Il déclare à ces gens qu'ils ne peuvent pas utiliser leur indemnité de départ pour se constituer une retraite, pour se déménager là où les possibilités d'emploi sont meilleures ou même démarrer leur propre entreprise. Le gouvernement les oblige à l'utiliser pour subvenir à leurs besoins, car ils ne recevront pas d'assurance-chômage tant qu'ils n'auront pas épuisé leur indemnité de départ.

Avant que le ministre des Finances n'annonce ces mesures, a-t-il fait une étude des conséquences? Et si oui, la ministre rendra-t-elle cette étude publique?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député l'autre jour, lorsqu'il s'est aperçu que cette mesure existait, alors qu'elle a été annoncée le 8 novembre dernier, il y a eu des consultations sur sa mise en pratique entre le 8 novembre et le 21 décembre. Il y a eu de nombreuses discussions pendant toute cette période, de façon que nous puissions la mettre en vigueur à compter du 31 mars. Par conséquent, les mesures ont commencé à prendre effet aujourd'hui. Je peux garantir au député que cette mesure a été élaborée en consultation avec un grand nombre de gens.

L'ÉTUDE DES CONSÉQUENCES DES MESURES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, une fois de plus, la ministre n'a pas répondu à ma question. Elle a refusé d'y répondre, tout comme l'autre jour. Je lui ai posé cette question en comité et à la Chambre pendant plusieurs semaines et elle n'a toujours pas répondu à la question, mais je vais la répéter. Tout ce que nous avons du gouvernement lorsque nous posons cette question, ce sont des railleries, des plaisanteries et un tas de remarques qui n'ont rien à voir.

Je vais lui poser clairement la question une nouvelle fois. A-t-on fait des études sur les conséquences des mesures, avant de les imposer, pour savoir quels effets elles auraient sur de nombreux Canadiens? Si oui, la ministre les rendra-t-elle publiques? Ne répondez pas à une autre question, répondez à celle-ci.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'apprécie les railleries, les plaisanteries et les remarques sans suite du député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est. Il se surpasse de jour en jour.

Le député n'a jamais pensé à soulever cette question en novembre, en décembre, en janvier ou février. C'est seulement la dernière semaine de mars qu'il y a enfin pensé. Cela montre un manque d'intérêt certain de la part du député.

* * *

L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Avant leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont assuré aux agriculteurs canadiens qu'à la différence des libéraux, ils comprenaient le rôle que pouvait jouer l'agriculture comme moteur de croissance économique. L'expression «moteur de croissance» a également servi à expliquer les hausses généreuses de prix et les dégrèvements fiscaux accordés récemment aux sociétés pétrolières.

Le gouvernement a réduit les prix des céréales pour les agriculteurs et a augmenté les taxes dans le cadre du programme de recouvrement des frais. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il a décidé de tourner le dos à l'agriculture et de laisser tomber les agriculteurs canadiens?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, cette observation de la part du député est pure absurdité.

Des voix: Bravo!

M. Wise: Le député sait que je pourrais énumérer plus de 60 dispositions et mesures importantes que nous avons mises en application au cours des six derniers mois. Je n'ai pas le temps de les énumérer toutes en ce moment, mais je serais heureux de rencontrer le député après la période des questions pour lui rappeler certaines mesures que nous avons prises.

LE PROGRAMME DE RECOUVREMENT DES FRAIS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, on sait très bien dans le milieu agricole que les prix de départ ont été réduits la semaine dernière, que le programme de recouvrement des frais est en application, et qu'un certain nombre d'autres facteurs ont fait grimper les frais de production pour les agriculteurs, contribuant ainsi à faire diminuer leurs revenus nets. Pourquoi le ministre et son gouvernement ont-ils choisi l'agriculture pour supporter le plus gros des compressions budgétaires alors que l'agriculture procure encore beaucoup plus d'emplois par dollar de revenu net que l'industrie pétrolière? Pourquoi se concentrer sur l'industrie pétrolière alors que les revenus réels et les avantages en matière d'emplois se trouvent dans l'agriculture?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le fait est que nous ne nous sommes absolument pas concentrés sur l'industrie agricole.

M. Deans: C'est vrai.

M. Wise: C'est la première erreur. La seconde, c'est qu'il affirme que le programme de recouvrement des frais est maintenant en application. Ce n'est pas le cas. Je le répète, nous avons fait une proposition et en sommes arrivés à une entente dans certains domaines. Dans certains secteurs plus délicats, nous continuons à négocier et continuerons de le faire jusqu'à ce que nous parvenions à une décision mutuellement satisfaisante.

* * *

LE TERRORISME

L'ALERTE À LA BOMBE À TORONTO—LA POSITION DE LA COMMUNAUTÉ ARMÉNIENNE DU CANADA

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Multiculturalisme) suppléant. Étant donné l'alerte à la bombe, à Toronto, aujourd'hui—prétendument le fait de terroristes arméniens—le secrétaire d'État suppléant pourrait-il assurer à la Chambre que le gouvernement va mettre tout en œuvre pour contrer toute réaction brutale du public envers les Canadiens d'origine arménienne?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je peux dire au député qu'il ne devrait pas y avoir de réaction brutale. Le communiqué a été remis aux médias avant d'être transmis au gouvernement ontarien. Il n'était pas signé, mais portait une étiquette où était désigné un groupe en particulier. Voilà pourquoi il y a lieu de se poser des questions, car les auteurs du communiqué ne sont pas nécessairement les gens à qui on l'a attribué. Il existe toutes sortes de possibilités.

Fait à noter, la collectivité arménienne de Toronto a offert une récompense de $25,000 pour tout renseignement sur l'identité des auteurs du communiqué.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'URSS—LA DESTRUCTION D'UN AVION DE LIGNE CORÉEN—L'INDEMNISATION DES RESSORTISSANTS CANADIENS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) se trouve en Sibérie, je vais poser ma question au premier ministre. Le très honorable représentant voudrait-il confirmer que, lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'entretiendra cette semaine avec le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Gromyko, il insistera auprès de ce dernier pour que soient indemnisées sans retard à la satisfaction du Canada les familles des ressortissants canadiens qui ont péri lors de la catastrophe aérienne survenue en septembre 1983, lorsque les soviétiques ont abattu en plein vol un avion de ligne coréen?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, qu'il m'en souvienne, aux dires du parti libéral, c'était un accident.

M. Berger: Répondez à la question.

M. Mulroney: En vérifiant le hansard, vous verrez que ce sont les progressistes conservateurs, alors dans l'opposition et qui forment aujourd'hui le gouvernement, qui ont réclamé dès le début une indemnisation. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va effectivement poursuivre cette démarche auprès des Soviétiques.

LA POSITION ÉVENTUELLE DE L'URSS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, en 1983, le premier ministre avait déclaré que l'Union soviétique, malheureusement, ne réagit pas aux belles paroles ni aux rêveries philosophiques. Que compte faire précisément son gouvernement si les efforts du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne se soldent pas par un règlement immédiat et satisfaisant de notre demande d'indemnisation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, évidemment, je ne répondrai pas à cette question tout à fait hypothétique du député qui n'est pas encore revenu du froid. Il serait inconvenant de le faire, mais je dois lui signaler que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est chargé de défendre la cause des familles en question et du Parlement canadien et qu'il s'en acquittera avec vigueur, conviction et persuasion. Dans ces circonstances, je suis convaincu que l'Union soviétique se mettra à réagir favorablement.

Questions orales

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES IMPORTATIONS DE VOITURES DE FABRICATION JAPONAISE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et a trait à l'entretien qu'il aura cet après-midi avec le premier ministre de l'Ontario. Comme le premier ministre le sait sûrement, ce dernier demande que le gouvernement du Canada maintienne les quotas sur les importations japonaises en attendant que soit conclu un nouvel accord. Je rappelle aussi au premier ministre que le ministre de l'Expansion industrielle régionale a annoncé vendredi dernier que le gouvernement ne maintiendrait pas les quotas. Le premier ministre consentira-t-il à changer d'avis, au cours de l'entretien qu'il aura cet après-midi, afin de protéger les emplois des travailleurs de l'Ontario?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le premier ministre de l'Ontario, M. Miller, et moi-même, sommes du même avis: Nous sommes déterminés à protéger les emplois existants et à en créer de nouveaux en Ontario et partout au Canada. Je pense que cette détermination est connue. M. Miller a d'excellents états de service en matière de création d'emplois, ces emplois que tout le monde réclame à ce moment précis et qui expliquent sûrement pourquoi il est si populaire en Ontario. Vous pouvez être certains que je suis prêt à collaborer de toutes les manières possibles avec le premier ministre de l'Ontario pour créer des emplois dans le sud-ouest de la province, et l'industrie automobile pourra très bien servir à illustrer cette disposition.

M. Broadbent: Tout cela plus 50c. vous donne droit à un café, monsieur le Président.

LE VOLUME DES EXPORTATIONS JAPONAISES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, quelques jours après que les États-Unis eurent annoncé qu'il levaient les quotas, une dépêche en provenance du Japon nous apprenait que les constructeurs japonais allaient augmenter de 25 p. 100 l'an prochain leurs exportations aux États-Unis. S'ils font la même chose pour le Canada et que cela se concrétise d'ici le mois de mai, mois, on le sait bien, où auront lieu les élections en Ontario, cela se traduira, sur une base annuelle, par la suppression d'environ 15,000 emplois au Canada. La situation est grave. Quand le gouvernement va-t-il cesser de se comporter comme un boy-scout en matière de commerce international et commencer à protéger les emplois des Canadiens? Va-t-il maintenir les quotas en attendant la signature d'une nouvelle entente?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout cela plus 25 sièges vous assure la direction du NPD.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Ce n'est pas une de vos meilleures.

M. Mulroney: C'est la seule personne qui puisse mener une campagne nationale, perdre des sièges et crier «victoire». C'est précisément ce qui arrivra à ses cousins ontariens quand Frank Miller en aura fini avec eux.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Attendez les prochaines élections.

M. Mulroney: Nous allons collaborer sans restriction avec le gouvernement de l'Ontario pour protéger cet important moteur de croissance que représente l'industrie automobile en Ontario. Nous allons négocier avec détermination pour assurer l'avenir de cette industrie et créer de nouveaux emplois dans cette province.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE À SUCRE

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Il s'est occupé de cette affaire qui préoccupe le secteur agricole de ma circonscription.

Dans la circonscription de Kent, dans le sud-ouest de l'Ontario, nous pouvons produire plus de tonnes de betterave sucrière par hectare, sans irrigation, que n'importe où ailleurs au Canada, même là où le sol est irrigué, et pourtant nous avons été les premiers à perdre cette culture parce que le gouvernement fédéral, dans les années 60, refusait d'adopter ce qu'on appelle une politique sucrière. Aujourd'hui, l'industrie de la betterave à sucre de l'Ouest et du Québec est en péril, et la solution au problème est la même . . .

M. le Président: A l'ordre. Je prie le député d'en venir immédiatement à sa question.

M. Hardey: Comme le bien-être tant de l'agriculteur que du consommateur canadien exige que le Canada mette un jour au point une politique qui définisse la proportion de sucre qui doit être produit à l'intérieur du pays, le ministre voudrait-il nous donner à moi, aux gens de ma circonscription et même à tous les producteurs de betterave à sucre du Canada, l'assurance que cette question figurera parmi celles qui seront examinées en priorité avant 1986?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je sais que son expérience et sa compétence dans ce domaine sont considérables.

J'essaie, au nom du ministre de l'Agriculture, de voir ce que nous pouvons faire pour garantir le financement afin que les agriculteurs cultivent la betterave à sucre. S'ils ne le font pas, nous n'aurons plus d'industrie.

Deuxièmement, toujours à la requête du ministre de l'Agriculture, nous essayons d'envisager une politique sucrière à long terme. Je dois ajouter que c'est la première fois, à ma connaissance, qu'un gouvernement fédéral prend cette production assez au sérieux pour envisager une politique à long terme. S'il est possible d'établir cette politique, je crois qu'elle ne sera pas seulement avantageuse pour les consommateurs, mais qu'elle créera aussi un nombre appréciable d'emplois et gardera les producteurs en activité.

LES COURS DE CITOYENNETÉ

L'EXPIRATION DU MANDAT DE CERTAINS JUGES

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, je m'adresse au secrétaire d'État qui a toujours le cas du juge Copps sur la conscience, même s'il n'en entend plus parler. Qu'advient-il du cas du juge Alice McKeown de Kingston qui, après avoir servi 17 ans en tant que juge de la citoyenneté, 5 ans en tant que juge en chef de la citoyenneté, a vu son mandat prendre fin récemment et qui a fait savoir la semaine dernière aux médias que le ministre ne lui avait même pas fait savoir quelle était sa situation et quel sort il lui réservait pour l'avenir. Le juge Una MacLean Evans, d'Edmonton, à qui un député de l'endroit a même dit qu'elle pouvait toujours proposer quelqu'un pour la remplacer, à la condition que ce ne soit pas quelqu'un d'associé au parti libéral, s'est plainte de la même situation.

Comment le ministre ose-t-il traiter d'une façon aussi cavalière des gens qui ont bien servi le Canada? L'arrogante machine du favoritisme politique Tory tourne-t-elle si rondement qu'elle ne se soucie guère de ceux qu'elle piétine?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir au député qu'il retarde dans ses nouvelles au sujet du juge McKeown. Je me suis entretenu avec elle et j'ai en fait suivi en grande partie ses conseils quant à la possibilité de restructurer le programme du tribunal de la citoyenneté. Je l'ai remercié moi-même de sa collaboration; pour ce qui est de son avenir, elle a déclaré que le volume de travail dans la région de Kingston n'était pas suffisant pour justifier le maintien à cet endroit d'un juge de la citoyenneté à temps complet.

M. de Corneille: Je me réjouis de ce que le ministre ait communiqué avec elle, mais il aura attendu que les médias montent en épingle la situation qui existait à Kingston.

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Alors que quelque 20,000 personnes sont obligées sans rime ni raison d'attendre pour obtenir le certificat de citoyenneté qu'elles désirent ardemment, comment le secrétaire d'État pourrait-il justifier, autrement que par de basses considérations de favoritisme politique, son refus de réembaucher, des juges de la citoyenneté aussi compétents que Copps, McKeown et Evans?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, le député le sait, ce programme visait à offrir à des Canadiens exceptionnels ayant l'expérience d'aspects variés de la vie canadienne l'occasion de participer à cette démarche importante de la vie des nouveaux Canadiens. Le gouvernement entend maintenir ce programme en invitant un certain nombre d'éminents Canadiens possédant une expérience riche et diversifiée à servir en cette qualité à l'avenir.

Questions orales

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

ON DEMANDE LE MAINTIEN DES QUOTAS SUR LES VOITURES DE FABRICATION JAPONAISE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre à propos des observations sectaires qu'il fait pour éviter de donner des réponses au sujet des ententes sur le commerce des automobiles avec le Japon. L'année dernière en pareille situation, quand il était impossible qu'une entente soit conclue avant la fin de mars, le ministre du Commerce avait clairement fait savoir au Japon et aux Canadiens qu'il importait de continuer de fixer des contingents à l'importation des automobiles japonaises, et ce, même si une entente n'avait pas été conclue.

• (1450)

Le premier ministre affirmera-t-il clairement et catégoriquement que son gouvernement croit aussi qu'il faut maintenir les contingents à l'importation pour protéger les travailleurs canadiens et nous donner les atouts dont nous avons besoin pour négocier avec le Japon?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai fait mieux, monsieur le Président. J'ai exprimé notre position de façon très énergique au premier ministre du Japon quand je me suis entretenu avec lui à Moscou. Nous espérons pouvoir conclure une entente qui sera extrêmement utile aux travailleurs et à l'industrie automobile du Canada.

M. Langdon: Monsieur le Président, je suis heureux que le gouvernement ait enfin affirmé qu'il tenait à conclure une telle entente.

LE NOMBRE DE VOITURES IMPORTÉES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, le premier ministre affirmera-t-il aussi clairement et catégoriquement au nom de son gouvernement que le nombre d'automobiles japonaises importées au Canada ne devrait pas augmenter cette année vu l'augmentation autorisée l'année dernière?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a fait une déclaration complète à propos de tout cela.

M. Broadbent: C'est pour cela que nous posons la question.

M. Benjamin: Nous n'avons rien pu tirer de lui la semaine dernière.

M. Mulroney: Les discussions se poursuivent. Je suis convaincu que le Canada pourra régler cette question d'une façon qui aidera notre industrie et nos travailleurs de l'automobile.

Notre industrie doit rester concurrentielle. D'autre part, le taux des investissements japonais au Canada dans ce secteur est très faible, toutes proportions gardées. Nous voudrions que cela change et nous tenons à garantir que le Canada aura ce qui lui revient dans ses rapports bilatéraux avec le Japon. Voilà pourquoi les négociations se passent bien à mon avis et pourquoi elles aboutiront à une entente.

Questions orales

LA PORNOGRAPHIE

L'IMPORTATION DE MATÉRIEL PORNOGRAPHIQUE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre sait pertinemment que j'ai fait connaître mes inquiétudes au sujet de la pornographie dans cette enceinte et au comité. Suite à la décision de la Cour fédérale, le 20 mars dernier, le ministre s'est dit préoccupé par cette question et il a dit vouloir annoncer dans les deux ou trois jours qui suivraient des projets et mesures tendant à empêcher que des documents pornographiques dégradant des hommes, des femmes et des enfants n'envahissent le marché canadien. Le ministre pourrait-il nous dire maintenant quelle décision il a prise au sujet de cette importante question? Va-t-il en appeler de la décision ou va-t-il proposer un amendement?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Les questions qui s'adressent à moi sont des perles rares.

M. Boudria: Vos réponses sont rarement des perles.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Mon vis-à-vis est un oiseau rare.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: L'honorable ministre d'État—si l'on pouvait me donner la possibilité de répondre, car je suis quelque peu timide . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . la ministre d'État (Finances) donc donne préavis aujourd'hui d'un projet de loi tendant à modifier le Tarif des douanes, afin de remplacer l'article qui a été jugé contraire à la Charte canadienne des droits et libertés par la Cour fédérale d'appel. Nous espérons, avec la collaboration que l'Opposition officielle nous a promise—nous attendons encore confirmation, mais nous croyons que le Nouveau parti démocratique va également nous apporter son soutien, bien que nous ne soyons pas encore sûrs—présenter le projet de loi et l'adopter à toutes les étapes cette semaine.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je suis très heureuse d'apprendre que des mesures vont être prises. J'ignorais certes que cette question était inscrite au *Feuilleton*. Je suis heureuse de l'apprendre.

LE RAPPORT FRASER

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de la Justice. Le ministre donne-t-il suite au rapport Fraser dans le projet de loi qu'il entend déposer? Y aura-t-il maintenant concordance entre toutes les lois?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous n'avons toujours pas reçu le rapport Fraser. Il n'est pas encore prêt. C'est de notre propre chef que nous faisons machine avant . . .

M. Nunziata: Le vent, ça vous connaît, John.

M. Crosbie: J'avance, en effet, toujours à toute vapeur.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Du vent, rien que du vent.

M. Crosbie: Enfin, monsieur le Président, on entend un vagissement de la bande de rats d'en face.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: L'amendement proposé renfermera un article extinctif. Nous demanderons à la Chambre d'adopter l'amendement renfermant un article extinctif en attendant que nous envisagions la question complexe d'une réforme globale des lois relatives à la pornographie. Selon moi, la députée sera satisfaite de la mesure que nous présenterons demain.

* * *

L'EMPLOI

DÉFI 85—LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration à propos de Défi 85. La ministre peut-elle dire à la Chambre comment le secteur privé réagit à ce programme? La ministre peut-elle nous dire combien de circonscriptions rurales du pays pourront profiter de ce programme parce que dans bien des régions, on n'a pas les emplois axés sur la carrière pour les étudiants qui reviennent et que les premiers arrivés sont les premiers servis, c'est-à-dire que certains risquent d'être laissés pour compte?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je lui signale qu'on a reçu un nombre record de bonnes demandes pour Défi 85. On ne les a pas encore toutes examinées, cela va de soi. Il y en aura encore bien d'autres.

Je tiens à garantir au député que la réaction à tous les aspects du programme en général a été très enthousiaste. Le secteur privé a fait preuve d'un très bon esprit de coopération en organisant des programmes et en acceptant des demandes qui portaient sur environ 29,000 emplois la semaine dernière, alors que le secteur privé n'en avait annoncé que 6,000 l'été dernier. Le nombre d'emplois est passé de 6,000 à 29,000. Je garantis aussi au député que le programme s'adresse à toutes les régions du pays.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PARTICIPATION DES EMPLOYÉS AUX ÉLECTIONS PROVINCIALES EN ONTARIO

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor au sujet des droits politiques des fonctionnaires fédéraux qui souhaiteraient participer aux élections ontariennes. Étant donné que les progressistes conservateurs ont promis au cours de la dernière campagne électorale d'accorder des droits politiques aux fonctionnaires fédéraux et que le ministre est en pourparlers à ce sujet avec le syndicat de la Fonction publique depuis le mois de janvier, celui-ci peut-il assurer à la Chambre qu'aucune mesure disciplinaire ne sera prise contre tout fonctionnaire fédéral syndiqué qui voudra travailler pendant ses loisirs pour un candidat ou un parti politique dans le cadre des élections provinciales en Ontario?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme l'a bien dit le député d'en face, c'est là une des questions touchant les engagements que nous avons pris au cours de la dernière campagne électorale qui font l'objet à l'heure actuelle de discussions très suivies avec les syndicats. Je suis très heureux de rapporter que ces discussions vont bon train et ce, à la satisfaction des deux parties. J'espère être en mesure de faire sous peu une annonce à ce sujet à la Chambre ou au comité parlementaire pertinent.

LA DATE DE L'ANNONCE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, cette question comporte un aspect très précis de temps, car la campagne électorale en Ontario est en cours pour le mois d'avril et des gens avec qui je suis en rapport ont déjà été informés par leurs supérieurs que leur participation à la campagne était contraire à leur statut de fonctionnaires fédéraux.

Avant de faire cette annonce, le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'aucune mesure disciplinaire ne sera prise contre des employés qui souhaitent travailler pendant leurs heures de loisir à la campagne électorale?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, l'attitude du député d'en face m'étonne beaucoup. Il était au nombre de ceux qui exigeaient une étude complète de cette question par le comité parlementaire, étude pouvant prendre des mois. Nous nous efforçons de résoudre au plus tôt convenablement le problème et, grâce à la collaboration des syndicats dans un esprit de saines relations patronales-syndicales, nous avons fait jusqu'à maintenant de très rapides progrès. J'espère pouvoir en rendre compte très bientôt.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT À MANICOUAGAN

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Au cours de la fin de semaine, il a promis aux habitants de sa circonscription qu'il interviendrait en leur nom pour s'assurer qu'un projet serait lancé dans cette circonscription afin de créer un nombre imposant d'emplois et ainsi réduire le fort taux de chômage qu'il a créé lui-même lorsqu'il était président de l'Iron Ore. Étant donné que le gouvernement a déjà injecté 10 millions de dollars dans cette circonscription et qu'il promet de faire davantage, le premier ministre pourrait-il nous assurer qu'il fera de même pour les gens de ma circonscription et d'autres régions qui déplorent un problème analogue?

• (1500)

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est évident que le parti libéral prend une position ferme contre l'aide gouvernementale que le gouvernement veut amener au Québec. Mais je peux dire que, nonobstant les interventions du député, le gouvernement conservateur va aider les circonscriptions électorales québécoises y compris la circonscription de Manicouagan, y compris Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est et les autres circonscriptions du Canada. Et je peux dire à la Chambre que les électeurs de la circonscription de Manicouagan veulent une action gouvernementale, et ils vont l'avoir nonobstant l'Opposition libérale.

* * *

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le vendredi 29 mars 1985, sauf une, sont conformes au Règlement quant à la forme.

[*Français*]

ON S'OPPOSE À L'AMÉNAGEMENT D'UNE DÉCHARGE PUBLIQUE DANS LA VALLÉE DE LA NICOLA (C.-B.)

M. le Président: La pétition présentée par l'honorable député d'Okanagan-Similkameen (M. King) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, quelles sont les intentions du leader du gouvernement à propos du programme de la Chambre?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous allons évidemment poursuivre cet après-midi l'étude du projet de loi C-27 que nous avons interrompue pour la pause. Je voudrais continuer encore demain pour passer ensuite au projet de loi C-19 concernant la réorganisation de la société Bell Canada.

Le député n'ignore pas que j'ai déjà demandé aux deux partis d'étudier attentivement le projet de loi visant à modifier le Tarif des douanes dont la députée de Mount Royal (Mme Finestone) a parlé pendant la période des questions. Ce projet de loi traite de la décision de la Cour fédérale concernant l'importation de documents de propagande haineuse ou de revues obscènes. J'ai bon espoir que les partis d'opposition viendront à bout de ce projet de loi qui renferme une clause de révision. Cette mesure sera présentée en première lecture aujourd'hui par la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall). Nous pourrions lui faire franchir toutes les étapes demain pour que le Sénat puisse l'étudier et qu'elle reçoive la sanction royale avant Pâques. Voilà le programme que je propose à la Chambre pour demain.

J'en profite pour désigner mercredi prochain, le 3 avril, comme premier jour réservé de la nouvelle période des subsides. L'opposition pourra en profiter pour déployer toute son éloquence sur des sujets qui la préoccupent avant que nous ajournions pour le congé de Pâques.

* * *

M. le Président: Le député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann) se lève-t-il pour invoquer le Règlement ou pour présenter un rapport?

M. Holtmann: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Lorsque, dans ma déclaration, j'ai parlé de faire davantage de recherche en matière de défense, j'ai oublié de signaler la présence d'anciens combattants autochtones dans notre tribune.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Premièrement, ce n'est pas une raison pour invoquer le Règlement. Deuxièmement, le Règlement ne permet pas au député de faire allusion à la présence de visiteurs à la tribune, mais c'était une belle astuce de sa part.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le vif plaisir de présenter un rapport aujourd'hui, au nom du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Je crois que c'est la deuxième fois dans l'histoire du Parlement qu'un comité effectue une enquête et produit un rapport dans le cadre de notre nouveau Règlement.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration concernant les futurs niveaux d'immigration, dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

Conformément à l'article 69(13) du Règlement, je demande au gouvernement de donner une réponse globale à ce deuxième rapport.

[*Français*]

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des comptes publics.

[*Traduction*]

PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, conformément à l'ordre adopté le lundi 25 février 1985, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques sur les questions fiscales en agriculture.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DÉPÔT DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, conformément à l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, deux exemplaires des modifications aux règlements de l'assurance-chômage et des directives administratives concernant les modifications des règlements sur les gains.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

DÉCLARATION SUR LES PAIEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DE PÉRÉQUATION

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je désire signifier aujourd'hui l'intention du gouvernement de présenter un projet de loi destiné à résoudre une question dont tous les députés sont certainement au courant. Le gouvernement a l'intention de déposer mercredi un projet de loi prévoyant le versement de paiements supplémentaires de péréquation à six provinces qui bénéficient actuellement de la péréquation. Les députés demanderont pourquoi il est nécessaire de présenter un projet de loi pour autoriser ces versements supplémentaires. Il faut que le gouvernement présente un projet de loi nouveau parce que juridiquement rien ne l'oblige ou ne l'astreint actuellement à faire ces versements.

Cependant, l'obligation demeure d'appliquer le régime de la péréquation d'une façon conforme au principe fondamental de l'équité. Ce principe doit régir notre action, même quand notre propre situation budgétaire est difficile. Conformément à ce principe fondemental de l'équité, notre gouvernement est guidé par le désir inébranlable de collaborer avec nos partenaires des provinces, et de les aider chaque fois que c'est possible, car tel est le sens de notre Confédération.

D'après la loi actuelle, les versements de péréquation effectués à certaines provinces vont réellement baisser en 1985-1986, du fait que les versements transitoires de trois ans prévus en 1982 arrivent à extinction. J'ai examiné soigneusement les demandes des provinces en cause et des autres qui bénéficient de la péréquation. En outre, je suis tenu par la nécessité de l'heure, qui consiste à maîtriser l'écrasant déficit fédéral, dont le service des intérêts coûte à lui seul aux contribuables canadiens le tiers de leurs impôts fédéraux.

Nous proposons donc dans ce projet de loi ce qui est, dans les circonstances, une solution juste et équitable à la question des versements supplémentaires de péréquation. Les sommes en jeu sont importantes, même si certains auraient désiré plus. Cependant, le principe de l'équité, sur lequel repose notre Confédération, a été respecté.

J'aimerais exposer brièvement certains considérations qui ont pesé dans notre décision. La première de ces considérations a été l'impact de l'expiration de la période de trois ans fixée pour les versements transitoires. Lorsque la nouvelle formule de péréquation a été adoptée en 1982, il a été prévu que certaines provinces subiraient peut-être une baisse de leur droit à la péréquation, et l'on a estimé que les dispositions transitoires donneraient aux provinces le temps de s'adapter à la nouvelle formule. La formule actuelle prévoit également des versements-planchers, pour éviter de fortes baisses d'une année sur l'autre des paiements de péréquation. Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont eu la garantie d'un plancher de 95 p. 100, alors que la Nouvelle-Écosse, le Québec et le Manitoba ont eu une garantie moins élevée, compte tenu des ressources fiscales relativement plus élevées de ces trois provinces.

Pour le calcul du montant des versements supplémentaires de péréquation à effectuer dans le cadre de ce projet de loi, on est parti du montant que recevraient le Québec, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse si elles bénéficiaient d'un plancher de 95 p. 100 au cours des deux prochaines années financières et leur paiement supplémentaire de péréquation a été pris égal à ce montant. Quant aux provinces de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, leur paiement supplémentaire a été calculé à partir du montant moyen par habitant touché par les trois autres provinces bénéficiaires.

[*Français*]

Cette mesure se traduira par des paiements de péréquation supplémentaire en 1985-1986 de $110 millions au Québec, de $50 millions au Manitoba, de $20 millions à chacune des provinces de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, de $15 millions à Terre-Neuve et de $5 millions à l'Île-du-Prince-Édouard.

• (1510)

[*Traduction*]

En outre, comme les prévisions annoncent une nouvelle diminution des paiements de péréquation du Manitoba en 1986-1987, le projet de loi contient des dispositions visant à accorder, cette année-là, 65 millions de plus à cette province.

Les paiements supplémentaires pour 1985-1986 représenteront une somme totale de 120 millions. Cela s'ajoute aux paiements de péréquation habituels de plus de 5 milliards. Autrement dit, la somme des paiements de péréquation ordinaires et supplémentaires s'élèvera à près de 5.3 milliards.

Il s'agit de montants importants qui devraient aider ces provinces à assurer les services essentiels dont elles assument la responsabilité. Cela augmentera le déficit prévu pour l'année à venir et, compte tenu de la situation financière difficile dans laquelle se trouve le gouvernement, c'est le mieux que nous puissions faire.

Je signale que ces paiements sont totalement inconditionnels et qu'ils s'ajoutent aux autres sommes importantes que nous versons aux provinces, surtout pour les services de santé assurés et l'enseignement post-secondaire, dans le cadre du financement des programmes établis. Les sommes que le gouvernement fédéral versera aux gouvernements provinciaux dans le cadre de la péréquation et du financement des programmes établis s'élèvera au total à 20.7 milliards en 1985-1986, soit un milliard de plus que les 19.7 milliards versés pendant l'exercice en cours.

Je répète qu'il faut légiférer pour autoriser ces paiements de péréquation supplémentaires, car la législation qui régit actuellement les ententes fiscales n'impose au gouvernement aucune obligation de faire ces paiements. Nous devons le faire par souci de justice envers tous les Canadiens.

[*Français*]

Je considère cette mesure de péréquation supplémentaire prise par le gouvernement fédéral extrêmement généreuse, compte tenu de sa situation financière actuelle. Elle reconnaît la situation financière actuelle des provinces récipiendaires, ainsi que l'intention et le désir du gouvernement de travailler de concert avec les provinces et de leur venir en aide lorsque c'est possible.

[*Traduction*]

Pour conclure, monsieur le Président, je voudrais souligner que le programme de péréquation actuellement en vigueur expire le 31 mars 1987. Nous reconnaissons que ce système n'est pas parfait et nous allons consulter les provinces en vue d'établir une nouvelle formule pour la période allant de 1987 à 1992. Ces initiatives s'inscriront dans le cadre de la révision générale des accords fiscaux fédéraux-provinciaux que les deux niveaux de gouvernement vont entreprendre au cours des deux prochaines années. J'ai l'intention de rencontrer mes homologues provinciaux au cours de l'année pour entamer des pourparlers au sujet des ententes fiscales qui s'appliqueront entre 1987 et 1992.

Ensemble, nous poursuivons nos efforts pour faire du Canada un pays plus juste et plus équitable pour les citoyens de toutes les régions, de toutes les provinces, et de toutes les couches sociales.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je suis content de la déclaration du ministre, mais elle ne fait qu'entrer dans un programme déjà inscrit dans la Constitution canadienne. La nouvelle Constitution a prévu que c'est une obligation constitutionnelle maintenant pour les gouvernements d'aider les provinces par des paiements de péréquation, alors que le ministre essaie d'en prendre crédit à ce moment-ci. Elle ne fait que réaliser seulement partiellement les obligations du gouvernement.

Paiements supplémentaires de péréquation

[*Traduction*]

C'est bien la première fois dans l'histoire du Canada que l'on nous présente un budget par versements comme celui-ci qui a commencé à être dévoilé en novembre dernier. Le gouvernement a lancé un balon d'essai, puis a annoncé le programme. Au lieu de continuer à verser les mêmes paiements de péréquation, le gouvernement a essayé d'imposer des réductions plus importantes que ne pouvaient en accepter les provinces. Et maintenant, voilà qu'il rétablit une partie des fonds. Mais le manque à gagner des provinces est encore trop important dans certains cas. On cherche aujourd'hui à rétablir une partie des fonds qui avaient été supprimés il y a quelques mois. A l'époque du minibudget de novembre, la situation était catastrophique.

[*Français*]

Et pour la province de Québec, par exemple, on donne aujourd'hui 110 millions de dollars. Mais la demande du gouvernement québécois est de 163 millions . . . 110 millions de dollars de plus. Mais, en somme, ce que le gouvernement du Québec, en vertu de la formule que nous avions étendue pour un an l'an dernier, aurait dû recevoir, ce sont 273 millions de dollars, et il va en recevoir seulement 110 millions.

Je ne pense donc pas que ce soit un bien gros cadeau. On leur en donne 163 millions. Je ne peux pas dire que je suis de mauvaise humeur. On rétablit un peu ce que l'on avait coupé d'une façon un peu irréaliste à l'automne, mais lorsqu'on examine les coupures qui avaient affecté le Québec au mois de novembre l'an dernier, on constate qu'il y a pour 770 millions d'activités fédérales qui n'auront pas lieu au Québec à cause des coupures. Alors, si on ajoute les 163 millions de dollars, c'est près d'un milliard de dollars que le Québec ne reçoit pas depuis que les progressistes conservateurs sont au pouvoir.

[*Traduction*]

Il en va de même pour les Maritimes. On leur a bien rendu 80 millions, mais il leur manque 74 millions. Dans le cas des Maritimes, les compressions budgétaires étaient de 400 millions en novembre. Je pourrais citer bien d'autres exemples. Le gouvernement est en train de rétablir une partie des fonds destinés au Manitoba, mais non pas la totalité des sommes auxquelles la province a droit si le gouvernement fédéral assume ses reponsabilité constitutionnelles.

Je le répète, c'est là un budget par versements. On propose des mesures concernant les paiements de péréquation car le ministre prépare le terrain. La semaine dernière, il a perdu de l'argent dans le secteur pétrolier. Il se prépare à présent à nous imposer une forte augmentation d'impôt. Nous nous y attendons. Le gouvernement fera un jour une déclaration et cherchera à renforcer sa position politique. Nous découvrirons la réalité en mai, si la date n'est pas encore remise à plus tard.

Voilà bientôt un an que ce parti est au pouvoir et il n'a pas encore réussi à accorder ses violons. Il a fait des promesses à gauche et à droite. Il est revenu sur quelques-unes d'entre elles. C'est tout un spectacle. Le vrai strip-tease, c'est le budget que présentera le ministre des Finances (M. Wilson). Aujourd'hui est un grand jour. Les conservateurs ont dû convenir avec le leader néo-démocrate à la Chambre qu'il n'est pas vrai qu'ils ne hausseront pas les impôts. Préparez-vous les gars, cela va bientôt nous tomber dessus! Ils ont d'abord essayé de consolider leur programme politique. En fait, ils se sont fait élire en faisant toutes sortes de promesses irréfléchies. Ils rétablissent aujourd'hui certains des montants promis, mais pas tous.

Les gouvernements provinciaux ne reçoivent pas tout ce que leur accorde la Constitution, mais c'est une amélioration, un pas dans la bonne direction. Je ne blâme pas le ministre pour cela. Je regrette seulement que les conservateurs ne donnent pas aux gouvernements provinciaux tout l'argent auquel ils ont droit en vertu de la Constitution. Voilà le problème. Cette promesse n'a pas été respectée. Je comprends. J'ai beaucoup de sympathie pour le ministre des Finances. Il a perdu sa bataille avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), sa bataille avec la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) et sa bataille avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald). Tout ministre des Finances qui se respecte aurait démissionné pour avoir perdu tant de batailles, mais nous allons accorder une autre chance au ministre. Il est en train de préparer le terrain en prévision du budget. Ce sera son dernier jour à la Chambre des Communes lorsque les Canadiens, et surtout les contribuables, en prendront pour leur grade à la fin de mai. Entretemps, nous gardons le sourire.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il n'est pas étonnant que le dernier intervenant garde le sourire. Il se rappelle que c'est son gouvernement libéral qui a privé ces gouvernements provinciaux de tout le montant prévu.

Nous applaudissons à l'initiative du gouvernement, mais nous reconnaissons qu'elle ne compense pas entièrement les inconvénients que les provinces les plus pauvres auront à subir à cause de la mesure de péréquation adoptée en 1982 par le gouvernement libéral.

Il importe de se rappeler qu'au moment de son avènement, le présent gouvernement n'avait pas l'intention de modifier les versements de péréquation. Les notes que le ministre des Finances (M. Wilson) a laissées à Winnipeg indiquaient qu'il était disposé à donner une réponse négative aux gens du Manitoba. Plus tard, à la Chambre, en réponse à des questions que je lui ai posées, il a essayé de nous faire croire que la situation financière du gouvernement fédéral était pire que celle des provinces bénéficiaires. Je crois que c'est là une position absolument indéfendable.

Depuis son avènement, le gouvernement conservateur a toujours feint d'être surpris qu'il y eût une baisse réelle dans les montants destinés aux provinces par suite de la loi de 1982. Or en 1982, des députés conservateurs de l'opposition ont fait front commun avec des députés du Nouveau parti démocratique comme celui de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) et lutté contre la formule de péréquation que le gouvernement libéral avait alors présentée. Certains de ces députés font maintenant partie du cabinet et doivent mettre en pratique ce qu'ils avaient dit en 1982. Je me réjouis pour ma part de ce que le gouvernement ait procédé à un rétablissement partiel du paiement à ces provinces.

● (1520)

Alors que cette annonce bénéficiera à un certain nombre de provinces, il est évident pour tout le monde que c'est le gouvernement néo-démocrate du Manitoba qui a mené la lutte à cet égard. Le gouvernement manitobain, de concert avec une coalition de représentants du monde du travail et des services dans les domaines de la santé, de l'éducation et d'autres services sociaux, a affronté le gouvernement fédéral. Leurs efforts ont

été en partie couronnés de succès. Cette victoire leur appartient, et nous devrions à la Chambre leur en reconnaître le mérite. Nous discuterons plus en détail de la mesure législative lorsque nous en serons saisis à la Chambre.

Je tiens à dire pour le moment qu'il reste encore des sujets de préoccupation dont nous devons nous occuper. Il nous faut plus de détails sur les montants que recevront réellement les provinces en 1986-1987. Il nous faut également connaître les répercussions des compressions budgétaires fédérales y compris celles qui feront partie du prochain budget et quelles incidences elles auront sur la situation économique des provinces. Le gouvernement doit également nous dire quand il compte effectuer réellement une réforme fiscale au Canada afin que ceux qui en ont les moyens paient leur juste part.

Je dois faire remarquer en terminant que nous avons besoin de connaître la position qu'adoptera le gouvernement au moment des négociations qui se dérouleront en vue de la conclusion de l'entente pour les années de 1987 à 1992. A ce propos, il est essentiel que le gouvernement fédéral se préoccupe non seulement de son déficit mais aussi de procurer aux provinces pauvres les moyens de fournir des services à leurs citoyens. Tel était l'objet des paiements de péréquation et c'est pourquoi ils sont prévus dans la Constitution.

Les gens du Manitoba, du Québec et des autres provinces à qui le gouvernement vient de consentir le nouveaux crédits au moyen du projet de loi qu'on vient de nous présenter ont remporté une victoire, mais il faut dire à tous les Canadiens qu'ils ont droit à un certain nombre de services essentiels peu importe leur lieu de résidence. C'est le principe qui devrait inspirer les prochaines négociations que le gouvernement va entreprendre.

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre, mais j'ai d'abord deux choses à lui dire. En premier lieu, je le félicite.

[*Français*]

Félicitations, dans la langue française.

[*Traduction*]

En second lieu, un certain philosophe et homme politique, je crois que c'était Pierre Trudeau, a dit que le monde avait des leçons à tirer de nos relations fédérales-provinciales. Or, l'enseignement que nous donnons se complique de plus en plus.

Je viens de la Colombie-Britannique, province qui détourne les fonds destinés à l'enseignement postsecondaire. Les étudiants, les collèges et les universités en pâtissent. Les crédits qui devraient être consacrés à l'éducation servent à aménager des routes, à construire de grands projets, à creuser des puits de charbon et à relier des îles par un gazoduc. Que peut le ministre pour que les provinces consacrent une partie de ces crédits à des fins absolument nécessaires, notamment à l'éducation, étant donné que le Canada a besoin pour sa relance économique de travailleurs qui auront été convenablement instruits et formés?

[*Français*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Tout d'abord, monsieur le Président, puis-je dire merci au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) pour ses félicitations.

[*Traduction*]

A propos du financement des programmes établis, le député a posé une question concernant le partage de ces crédits entre l'enseignement postsecondaire et les soins de santé. Ce sujet est actuellement débattu entre la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) et ses homologues provinciaux, d'une part, et, d'autre part, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ainsi que ses homologues provinciaux.

Ce paiement de péréquation supplémentaire, pas plus à vrai dire que les paiements découlant de la formule globale de péréquation, ne peuvent empêcher les provinces de dépenser à leur guise les crédits consacrés à l'enseignement postsecondaire et aux soins de santé. Ce sont des paiements inconditionnels ce qui veut dire que la province peut les dépenser à sa guise. Le député a signalé à juste titre que cet argent aidait les provinces à assurer les services essentiels. Nous sommes ravis de montrer aux Canadiens que le fédéralisme coopératif est une réalité, contrairement à ce que le gouvernement précédent nous avait donné à voir.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voudrais commencer par exprimer ma satisfaction en voyant que le gouvernement a enfin décidé d'agir à ce sujet. Il est regrettable qu'il n'ait pas offert le plein montant, mais heureusement pour le Manitoba et les autres provinces que la décision du ministre concerne, leur manque de fonds sera en partie comblé.

Avant de poser une question au ministre, je voudrais signaler qu'il y a six mois aujourd'hui, j'ai envoyé une première lettre au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) à ce sujet. Le 1er octobre, je lui ai rappelé qu'au comité permanent des finances, lui et moi avions été les comotionnaires d'un amendement au projet de loi C-97, cette mesure législative libérale qui a modifié unilatéralement la formule et instauré la situation à laquelle le ministre tente maintenant de remédier.

Il y a six mois, j'ai rappelé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social comment nous avions uni nos efforts pour tenter de corriger la situation. Le gouvernement fédéral a malheureusement attendu six mois pour agir, mais mieux vaut tard que jamais. Le député de Churchill (M. Murphy) a fait remarquer que le mérite en revenait pour une bonne part aux nombreux Manitobains qui ont écrit à leur gouvernement provincial pour lui faire part de leurs inquiétudes et à ceux qui ont amené le gouvernement à prendre cette décision que j'estime être la bonne.

Je voudrais demander au ministre si dans la préparation des négociations relatives à la période financière de 1987 à 1992, il envisage de faire comme l'ancien gouvernement a fait la dernière fois. Tout le monde a jugé que le gouvernement précédent avait pris une bonne initiative en faisant participer le Parlement à l'examen des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Le ministre se souvient probablement du groupe de travail parlementaire spécial sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux auquel j'ai eu la chance d'appartenir avec six autres députés. On a généralement reconnu que c'était une bonne initiative. Elle a associé les députés aux recommandations en vue des négociations. Je me demande si le gouvernement songe à faire ainsi appel aux parlementaires.

Paiements supplémentaires de péréquation

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je le répète, j'ai dit aux ministres des finances des provinces que les travaux préliminaires seraient entrepris par nos fonctionnaires le printemps et l'été prochains. J'ai l'intention de mettre les ministres au courant de ce qui se passera à cet égard et d'avoir une discussion préliminaire à ce sujet lors de notre rencontre l'automne prochain. Pour l'instant, je n'ai pas vraiment songé à la façon dont les parlementaires pourraient participer à ce processus, mais le point mentionné par le député est certes très important et j'y réfléchirai.

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, puis-je demander au ministre de nous expliquer pourquoi, après les changements annoncés aujourd'hui, certaines provinces recevront plus d'argent qu'elles n'en avaient demandé, tandis que d'autres accusent toujours un déficit?

Les chiffres que je voudrais que le ministre commente montrent que, dans le cas de Terre-Neuve, le budget des dépenses de 1985-1986 prévoyait un versement au titre de la péréquation de 617 millions de dollars. Avec ses 15 millions de dollars de plus, la province recevra 15 millions de dollars en prime alors qu'elle n'avait pas déclaré de déficit au départ. La province de l'Île-du-Prince-Édouard, qui avait déclaré un déficit de 4 millions de dollars, recevra 5 millions de dollars et aura donc 1 million de dollars en prime. Par ailleurs, la Nouvelle-Écosse avait déclaré un déficit de 58 millions de dollars, mais elle ne recevra que 20 millions de dollars, ce qui lui laissera un déficit de 38 millions de dollars. Le Nouveau-Brunswick recevra lui aussi 20 millions de dollars en prime, tandis que le Québec, qui avait déclaré un déficit de 263 millions de dollars, recevra 110 millions de dollars et aura donc toujours un déficit de 163 millions de dollars. Le Manitoba a aussi affirmé qu'il lui manquait 72 millions mais comme il reçoit maintenant 50 millions, son déficit n'est que de 22 millions. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si cette différence de traitement qui varie d'une province à l'autre, est le fruit de négociations? Devons-nous comprendre que chaque province concernée accepte le traitement qu'on lui réserve?

• (1530)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je répondrai à cette question en disant que nous nous sommes efforçés de trouver une solution équitable à un problème difficile, surtout pour le Québec, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse qui allaient subir un manque à gagner réel. C'est à partir de ce principe d'équité que nous avons décidé de trouver un moyen de compenser ce manque à gagner. Comme je l'ai déjà expliqué, nous avons établi un plancher de 95 p. 100 pour les trois provinces déficitaires. Mais comme ces provinces sont les trois plus riches parmi les bénéficiaires de la péréquation, nous avons voulu venir en aide aux moins favorisées soit le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard. Pour cette raison, nous avons choisi une formule tout à fait arbitraire—et je ne m'en exuse pas—nous l'avons appelée un paiement d'équivalence qui consiste à leur verser un montant équivalant au paiement par habitant que reçoivent le Manitoba, le Québec et la Nouvelle-Écosse. C'est ainsi que le Nouveau-Brunswick a reçu 20 millions; Terre-Neuve 15 millions et l'Île-du-Prince-Édouard 5 millions. Certes, c'est une solution arbitraire, mais nous croyons que la formule est quand même assez équitable puisque le paiement sur une base par habitant est le même pour l'ensemble des provinces qui reçoivent des paiements de péréquation.

M. le Président: Je donne la parole au député de Winnipeg-St. James (M. Minaker), et ensuite au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper), et ce sera tout.

M. Minaker: Monsieur le Président, ma question au ministre concerne la situation unique du Manitoba. Mais je voudrais d'abord féliciter le ministre pour la façon équitable avec laquelle il a abordé le problème. En tant que représentant du Manitoba, je sais que tout ce que nous demandions à notre gouvernement c'était de nous traiter avec justice. Je remarque que le ministre accorde à notre province davantage de crédits pour l'année prochaine. Je me demande si le ministre a eu l'occasion de discuter des répercussions de cette mesure sur notre province avec le premier ministre du Manitoba ou son ministre des Finances.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que, contrairement aux députés néo-démocrates qui font beaucoup de bruit pour rien, les députés conservateurs du Manitoba sont toujours capables de présenter leurs instances sans pour autant hurler. Je tiens à préciser au député qu'ils ont beaucoup mieux défendu leurs électeurs car, au lieu de hurler pour rien comme les députés néo-démocrates, ils ont présenté des arguments de poids fondés sur une excellente analyse de la question.

Le Manitoba se trouve dans une position des plus inusitées à cause de la nature même de la formule de péréquation que le gouvernement libéral a imposée en 1982. A cause de cette formule, s'il n'y avait pas de paiements de péréquation, si aucun paiement supplémentaire n'était effectué, comme je l'ai annoncé aujourd'hui, les sommes versées au titre de la péréquation au Manitoba tomberaient de $480 millions de dollars pour l'année qui vient de se terminer à 408 millions de dollars, puis à 367 millions de dollars. C'est là notre estimation actuelle. Il y a donc, en l'occurrence, une baisse sensible beaucoup plus importante que dans le cas des autres provinces. C'est pour cette raison que nous avons jugé important de conserver ce plancher de 95 p. 100 pour la prochaine année financière. Dans le cas contraire, la baisse aurait été extrêmement sensible. Nous jugeons qu'il s'agit là d'une façon extrêmement juste de résoudre le problème. Nous avons essayé, dans l'intérêt de la province, de comprendre la nature des paiements de péréquation.

Je me suis entretenu de cette question avec le ministre provincial des Finances et le premier ministre (M. Mulroney) en a discuté également avec le premier ministre du Manitoba.

M. le Président: Je me suis rendu compte, lorsque j'ai rendu ma décision tout à l'heure, que je n'étais pas tout à fait juste envers l'Opposition officielle. Je vais donc permettre à la députée de Trinity de poser une question supplémentaire et le député de Winnipeg-Nord-Centre pourra ensuite en poser une dernière.

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, ma question supplémentaire a trait aux fonds dont les économies provinciales ont été privées par suite des coupures effectuées en novembre. Par exemple, bien que le Québec touche aujourd'hui une somme supplémentaire de 110 millions, les divers programmes retranchés en novembre dernier ont représenté d'une façon ou d'une autre une perte de 700 millions de dollars pour cette province. Le ministre des Finances (M. Wilson) dira-t-il si on en a tenu compte? Dans ses entretiens avec les provinces et ses négociations au sujet des paiements de péréquation, a-t-il également tenu compte des 770 millions dont le Québec a été privé d'une façon ou d'une autre en vertu des mesures annoncées dans sa déclaration de novembre ainsi que des 400 millions arrachés aux provinces de l'Atlantique qui reçoivent aujourd'hui 80 millions?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, cela m'a amusé d'entendre le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) et maintenant la députée de Trinity (Mlle Nicholson). Il doit être pour eux extrêmement douloureux que le gouvernement annonce une bonne nouvelle qui montre l'efficacité du fédéralisme coopératif. Ils doivent donc insister alors sur chaque aspect négatif de l'initiative positive du gouvernement qui témoigne de son esprit d'équité, de sa transparence et de sa compréhension des problèmes provinciaux.

Permettez-moi de signaler à la députée que, dans son entrée en matière, elle avoue avoir constaté que le gouvernement venait de signer avec le Québec le premier accord d'expansion économique régionale depuis 1974. Assurément, cela montre que nous sommes capables de collaborer avec les provinces et que nous comprenons vraiment la situation économique du Québec.

La question a été débattue longuement avec le ministre des Finances du Québec et le premier ministre l'a discutée dans une certaine mesure avec son homologue provincial. A mon avis, la proposition présentée aujourd'hui est juste et sera bien accueillie par toute la population du Québec.

M. Keeper: Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) s'est réjoui de l'efficacité des députés conservateurs. Se souvient-il que l'opposition conservatrice au Manitoba a pris beaucoup de temps à se prononcer et à réclamer des paiements de péréquation plus équitables en faveur du Manitoba?

Cependant, je ne veux pas insister là-dessus, monsieur le Président. Je veux simplement accorder des félicitations lorsqu'elles sont méritées. Le Manitoba a présenté un projet de loi pour compenser l'insuffisance des paiements de péréquation et il importe de féliciter le ministre d'avoir reconnu qu'il devait l'argent prévu par ce projet de loi. Ce que je voudrais savoir, c'est pourquoi le ministre n'a pas accordé la totalité du montant? Pourquoi n'a-t-il versé que 50 ou 60 p. 100 de ce que prévoyait le projet de loi? Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout, au nom de l'équité, et payer la totalité de ce qui est dû en paiements de péréquation au Manitoba?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais dire que j'ai parlé au critique financier du parti conservateur du Manitoba, à ce sujet, bien avant qu'il ne se joigne au gouvernement pour présenter des instances. Les conservateurs provinciaux ont donc aussi fait valoir leur point de vue, mais ils sont intervenus d'une façon efficace et discrète, s'attaquant au fond du sujet plutôt que de faire de grands discours.

• (1540)

Le député demande pourquoi nous n'avons pas été jusqu'au bout. La réponse est simple. Nous avons un problème financier aussi grave que celui du gouvernement du Manitoba, du Québec ou de la Nouvelle-Écosse. Nous avons tous des problèmes financiers. La question était de savoir qui allait emprunter? Nous empruntons tous pour ces paiements, que ce soit pour compenser ce qui n'a pas été perçu, au niveau provincial, ou pour verser les montants que nous accordons en paiements supplémentaires, au niveau fédéral. Nous n'avions aucune obligation légale. Les paiements de transition avaient expiré et nous aurions très bien pu ne rien faire. Nous nous sommes dit au contraire que nous devions être justes; nous avons fait preuve d'un certain degré de justice en disant: faisons chacun notre part. Je pense que le député, s'il regarde les chiffres et le traitement qu'a reçu le Manitoba par rapport aux autres provinces, verra qu'il a été bien traité et qu'il n'a aucune raison de se plaindre.

* * *

PÉTITIONS

LA ZONE DÉNUCLÉARISÉE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par 1,290 citoyens, la plupart de ma circonscription, demandant que le Canada soit déclaré zone dénucléarisée, ce qui veut dire: absence d'armements nucléaires au Canada, interdiction du transit d'armements nucléaires sur le territoire canadien, aucun système d'appui canadien pour les armements nucléaires et aucune production canadienne de composants pour les armements nucléaires. Pour être juste, il y a au moins deux personnes qui ont signé cette pétition et qui étaient d'avis opposé, mais plus de 1,200 personnes demandent que le Canada soit déclaré zone dénucléarisée.

* * *

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) demande la permission de présenter le projet de loi C-38, tendant à modifier le Tarif des douanes.

M. le Président: La députée a-t-elle la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 118 et 252.

[*Texte*]

LES RÉDUCTIONS BUDGÉTAIRES APPORTÉES AU PROGRAMME DE PARCS CANADA

Question nº 118—**M. Robichaud:**

1. Le ministère de l'Environnement a-t-il annoncé des réductions dans son programme «Parcs Canada» et, dans l'affirmative, *a*) qui a décidé que ces coupures étaient nécessaires, *b*) y a-t-il eu des consultations avec les groupes concernés?

2. Ces réductions affecteront-elles la conservation de nos parcs nationaux?

3. Des employés perdront-ils leur emploi et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) ces emplois seront-ils remplacés, *c*) supprimera-t-on des emplois à temps (i) plein (ii) partiel et, dans l'affirmative, combien dans chaque cas?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): 1. Oui. *a*) Le gouvernement du Canada. *b*) Non. Les réductions budgétaires annoncées, y inclus celles de Parcs Canada, furent décidées après une étude interne attentive des dépenses et des programmes.

2. Non.

3. Oui. *a*) 54 employé(e)s ont appris que leur poste sera aboli. *b*) Ces emplois ne seront pas remplacés; toutefois, on fait tout ce que l'on peut pour muter les titulaires à des postes vacants au ministère de l'Environnement. *c*) Oui. *i*) 80 postes *ii*) 148 postes.*

* Veuillez noter que la question nº 3a) porte sur le nombre d'employés tandis que celle nº 3c) se rapporte au nombre de postes. La différence de 174 correspond aux postes vacants et temporaires qui auraient pris fin quoi qu'il en soit.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

Question nº 252—**M. Heap:**

L'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation oblige-t-il les associations de logement à but non lucratif à retourner les fonds excédentaires, en sus de la réserve excédentaire prévue à la subvention et, dans l'affirmative, combien a-t-on retourné en *a*) 1982, *b*) 1983?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe des faits suivants:

Oui, les groupes de logement sans but lucratif doivent, une fois constituée la réserve autorisée en vertu du programme, retourner l'excédent des contributions prévues à l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation. *a*) $1,075,603. *b*) $6,525,087.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, si la question nº 210 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Question nº 210—**M. Ravis:**

1. Par province, au cours de chacune des cinq dernières années financières, combien le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il dépensé pour le compte de l'Agence canadienne de développement international en *a*) marchés, *b*) services de consultation, *c*) matériaux et fourniture?

2. Par province, au cours de chacune des cinq dernières années financières, quel a été le pourcentage des dépenses en *a*) marchés, *b*) services de consultation, *c*) matériaux et fourniture, effectuées par le ministère des Approvisionnements et Services?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Dick: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE MODIFICATION LÉGISLATIVE (CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, avant le lunch j'avais commencé à faire quelques commentaires sur le projet de loi dont la Chambre est saisie, le projet de loi C-27, Loi modifiant certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés; j'aimerais commencer mes remarques en rappelant à la Chambre que, lors de la proclamation de la Loi constitutionnelle de 1982, le 17 avril 1982, les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés sont entrées en vigueur. Cependant, celles qui concernent les droits à l'égalité énoncés à l'article 15 de cette Charte ont été retenues et entrent en vigueur le 17 avril cette année. L'article 32 (2) se lit comme suit, et je cite:

Par dérogation au paragraphe (1), l'article 15 n'a d'effet que trois ans après l'entrée en vigueur du présent article.

Donc, l'anniversaire de la proclamation de la Charte et de l'article 15 sera finalisé le 17 avril prochain.

Le gouvernement libéral du temps, monsieur le Président, on s'en souviendra, avait pris l'engagement de faire étudier et de revoir tous les textes législatifs d'application générale afin d'en vérifier la conformité avec toutes les dispositions de la Charte.

L'article 15 dont il est question est une disposition importante de la Charte qui doit être interprété dans son contexte d'ensemble. L'article 15 reconnaît le droit de toute personne de ne faire l'objet d'aucune discrimination fondée notamment sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. Le texte de l'article 15 se lit comme il suit, et je cite:

15. (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.

Monsieur le Président, ces droits ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. C'est là l'article premier de la Charte des droits et libertés.

On peut également référer à l'article 27 qui traite du multiculturalisme et de son importance pour le pays et de l'article 28 relatif à l'égalité de garantie des droits pour les deux sexes. Bien que l'on puisse compter par centaines le nombre de causes ayant été portées devant les tribunaux sur la base de diverses dispositions de la Charte, l'article 15, puisqu'il n'est pas encore en vigueur, n'a fait l'objet d'aucune interprétation judiciaire. Après le délai de trois ans qui se termine le 17 avril, les Canadiens devraient s'attendre à ce que le gouvernement fédéral dépose un projet de loi qui apporterait des modifications appropriées aux lois qui ne sont pas conformes à la Charte et plus particulièrement à l'article 15, afin qu'elle puisse être adoptée en temps et lieu pour l'entrée en vigueur de l'article 15, soit le 17 avril prochain. Ceci, monsieur le Président, dans le but d'éviter aux citoyens d'engager des procédures judiciaires coûteuses pour faire reconnaître leurs droits.

Monsieur le Président, c'était pour éliminer les anomalies qui existent dans nos lois fédérales et provinciales, pour épargner aux Canadiens des situations qui peuvent être humiliantes et injustes en plus d'être extrêmement coûteuses, que l'on se devait d'apporter les modifications aux lois afin de rendre plus claires, plus justes et plus équitables les lois canadiennes.

Monsieur le Président, le fardeau de la preuve est souvent sur le dos des minorités. Il incombe souvent aux groupes minoritaires de faire la preuve qu'ils doivent être considérés citoyens à part entière. Qu'il s'agisse des handicapés, qu'il s'agisse des minorités visibles, qu'il s'agisse des minorités linguistiques, tous ont eu à faire face à un certain moment à cette discrimination, à ce racisme qui parfois fait la honte de notre société.

Monsieur le Président, je dois rappeler à la Chambre que la question linguistique, par exemple, est couverte en fait par l'article 133 de l'Acte de 1867 et l'article 93 également, et en plus l'article 23 de la Loi sur le Manitoba qui traite des mêmes droits que l'article 133 de l'Acte de 1867, c'est-à-dire l'accès aux législatures et aux tribunaux. De plus, on a l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui, lui, traite des droits linguistiques. Ces quatre articles, jusqu'à aujourd'hui, pouvaient être questionnés devant les tribunaux pour l'obtention d'une interprétation légale. On avait un programme d'aide à la contestation judiciaire, lequel était financé par le secrétaire d'État qui, avec les avis légaux du ministre de la Justice, permettait à des Canadiens de tester les lois canadiennes, de tester le système, pour être certains que les lois étaient bien interprétées.

Monsieur le Président, on se souviendra en cette Chambre que, il n'y a pas plus de 10 jours, je questionnais et le secrétaire d'État (M. McLean) et le premier ministre (M. Mulroney) de notre pays, pour savoir ce qu'il y aurait en place le 1er avril pour remplacer ce programme d'aide à la contestation judiciaire qui, comme on le sait, s'est terminé le 31 mars, hier. Il n'y a plus d'argent, donc pas de programme. C'est malheureux! Mais depuis 1978, monsieur le Président, alors que le gouvernement libéral du temps avait mis sur pied ce programme d'aide à la contestation judiciaire, 14 causes ont été acceptées pour une somme totale de $580,000, et au cours de l'année financière qui se terminait hier, nous avions $260,000 pour aider des Canadiens à faire valoir leurs droits devant les tribunaux contestant, si l'on veut, l'interprétation des articles 133 et 93 de 1867 et l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. On n'en a plus de cela.

On se souviendra, monsieur le Président, que j'avais demandé au secrétaire d'État s'il considérait sérieusement élargir le programme d'aide à la contestation judiciaire pour y inclure l'article 15 de la Charte, car moi je crois sincèrement qu'il est essentiel de venir en aide à ces groupes minoritaires qui sont quelquefois les plus démunis, qui n'ont pas toujours l'argent et qui doivent nécessairement faire l'objet d'une aide financière en provenance du gouvernement fédéral. J'avais demandé au ministre s'il pensait élargir le programme.

• (1550)

[*Traduction*]

Voici la réponse que le ministre a donnée:

. . . le député a raison de dire que, en raison de l'entrée en vigueur de l'article 15, certains groupes sont fort impatients de faire valoir leurs droits et de clarifier la situation. Dans l'étude en cours actuellement, on examine le nouveau contexte créé par l'entrée en vigueur de cet article pour voir quelle aide on pourrait leur apporter.

Elle se trouve à la page 3292 du hansard du 22 mars 1985.

[*Français*]

Monsieur le Président, la Charte canadienne des droits et libertés est importante pour nous, et, pour ma part, je verrais d'un bon oeil que ce gouvernement vienne en aide à ces groupes minoritaires et à ces individus également qui se sentent lésés dans leurs droits tant dans la question de l'article traitant des langues officielles que dans la question traitant de l'égalité, c'est-à-dire l'article 15 de la Charte.

Le projet de loi C-27 à l'étude aujourd'hui apporte des modifications à 50 lois. Dans les garanties juridiques, on y retrouve les articles 7 à 9 et 11 de la Charte, les libertés fondamentales à l'article 2, la liberté de circulation à l'article 6(1), et également des modifications mineures qu'apporte l'article 15, modifications qui constituent une réforme du langage plutôt qu'une réelle application de la Charte ou un éclaircissement réel de ce que cela veut dire. Plutôt, monsieur le Président, que d'apporter des modifications sérieuses aux mesures les plus controversées visant les groupes minoritaires, le gouvernement décide une fois de plus d'étudier, de former un comité qui va se promener à travers le pays, qui va demander des commentaires des Canadiens forçant, encore une fois, les groupes minoritaires des Canadiens forçant, encore une fois, les groupes minoritaires à défendre à nouveau les droits qu'ils avaient finalement acquis en 1982.

Cette surcharge, cette exigence de se présenter devant un comité veut dire des mémoires, des études à répéter encore une fois ces longues choses qu'un comité écoute parfois avec sympathie, mais où la majorité ou quelque lobby peut faire en sorte que cela devienne une expérience tout à fait humiliante pour plusieurs. Les minorités n'aiment pas être traînées devant l'opinion publique à tout bout de champ, à savoir s'ils ont vraiment raison, à savoir si vraiment ces droits-là qu'ils pensaient avoir acquis en 1982 sont des droits d'égalité, des droits canadiens qu'ils ont et dont ils sont en droit de s'attendre qu'ils soient respectés.

Monsieur le Président, je dois lire un extrait d'un discours du député de York-Centre (M. Kaplan) qui récemment disait ceci, et je cite:

> La Charte des droits avait justement pour but de protéger les causes minoritaires contre les pressions de la majorité. En ne tenant pas compte de ces considérations, et en se soustrayant à son devoir de donner plein effet à la Charte, le gouvernement conservateur viole l'esprit même de cet instrument.

Vous avez là, monsieur le Président, d'après moi, une analyse de la situation qui se veut assez réelle. Les groupes minoritaires se devront, maintenant, d'aller devant ce forum parlementaire qui, pour plusieurs d'entre nous, avait eu lieu en 1981-1982, il avait eu lieu ici, à Ottawa, et ailleurs en province. Et on voulait, on pensait qu'en adoptant cette Charte des droits et libertés, que dans trois ans les lois du pays auraient été normalisées de façon à éliminer les anomalies relatives à l'article 15. Ce n'est pas la situation. Donc le projet de loi, déposé en janvier cette année par le gouvernement conservateur, modifie, comme je l'ai dit tantôt, 50 lois. Les provinces apparemment font la même chose et on attend toujours de voir qui va faire le point, qui va faire en sorte que cette question importante soit résolue.

La Partie V du projet de loi concernant les droits à l'égalité, il y a 30 dispositions sur un total de 120, modifie 11 lois fédérales. Dans la majorité des cas ces amendements ne servent qu'à substituer le mot «conjoint» au mot «époux, épouse», «mari» ou «femme», le mot «enfant» au mot «fils» ou «fille», les mots «conjoint survivant» aux mots «veuf» ou «veuve». C'est de la sémantique, monsieur le Président. Les autres catégories de modifications concernant l'âge et une modification à la Loi sur la marine marchande substitue le mot «déficience» au mot «aliénation». Il n'y a évidemment aucune controverse, monsieur le Président, à effectuer ces changements. Nous le faisons depuis plusieurs années, savoir d'essayer de normaliser nos lois afin d'éviter toute anomalie.

Monsieur le Président, je disais tantôt que les législatures provinciales qui ont résisté à l'insertion de la disposition sur les droits à l'égalité tout au long du débat constitutionnel pour finalement y agréer en novembre 1981, sauf évidemment la province de Québec, ces mêmes législatures ne se sont pas empressées de modifier leurs lois qui pourraient entrer en conflit avec la Charte des droits.

• (1600)

Le gouvernement progressiste conservateur à Ottawa a maintenant la même attitude et n'offre, d'après moi, aucun leadership, ce qui pourrait avoir pour effet de renforcer la position des provinces; celles-ci en seraient rendues, croyez-le, à l'étape suivante: l'Ontario par exemple a publié dans un document de 400 pages une compilation d'articles à modifier; l'Alberta, Terre-Neuve et la Saskatchewan ont publié un Livre blanc contenant les modifications proposées. Monsieur le Président, on attend depuis trois ans.

Le Québec se prévaut systématiquement de l'article dérogatoire de l'article 133, article d'ailleurs que je dénonce, que je considère absolument terrible, soustrayant toutes les lois de l'application des articles 2, 7 et 15 de la Charte et n'accordant force de loi qu'à sa propre Charte. Le Nouveau-Brunswick a passé une loi éliminant les problèmes majeurs de non-conformité. Je le félicite. La Colombie-Britannique, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pris aucune initiative publique, mais on nous dit que les documents de travail au Livre blanc sont en voie de préparation. Tous savaient, monsieur le Président, que l'article 15 serait proclamé le 17 avril 1985.

On traîne «les pattes». On attend! On étudie! On consulte! Le processus de consultations engagé par le gouvernement fédéral par le biais du comité qui, je le comprends, est un comité parlementaire qui va essayer de comprendre ce que les Canadiens pensent de toutes ces zones grises dont on parle dans le document de travail, le Livre blanc du ministre, «Les droits à l'égalité et la législation fédérale» . . . des zones grises, des distinctions fondées sur l'âge, la retraite obligatoire, les problèmes économiques et sociaux, toutes ces questions qui préoccupent beaucoup de Canadiens, mais qui, à mon avis, auraient dû être réglées aujourd'hui, qui auraient dû être réglées à temps pour arriver à déposer dans cette Chambre un projet de loi qui se «tiendrait» et avec lequel nous pourrions discuter en cette Chambre de la valeur intrinsèque de ces sujets d'à-propos. Mais non, on va envoyer un comité pour savoir ce que les Canadiens pensent de l'âge de la retraite. Mais l'article 15 est clair, aucune discrimination pour l'âge. Donc, à mon avis, c'est clair et précis, monsieur le Président. Pourquoi ne pas laisser les tribunaux décider? Le processus parlementaire a été fait. On a poursuivi, on a fait la «marche» nécessaire dans ce domaine-là. Aux tribunaux maintenant, aux juristes, aux spécialistes de nous dire ce que la législature voulait dire! C'était clair pour beaucoup d'entre nous. Pourquoi aller encore traîner cela devant le grand public canadien pour attirer et exciter probablement des réactions? On voit ce qui se passe au Nouveau-Brunswick dans un document que le gouvernement a publié. Ce n'est pas facile d'être minoritaire. Ce n'est pas facile d'être handicapé. Ce n'est pas facile d'être un des groupes qui se voit toujours étudié à mort pour savoir si vraiment on a ce droit-là ou si on ne l'a pas, car la Charte est bien simple, bien claire.

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé ou sur le point de l'être. J'aurais encore beaucoup de choses à dire là-dessus. Je regrette que le gouvernement n'ait pas pu présenter un projet de loi global, compréhensif, un projet de loi qui serait pour nous un document de travail qui servirait à établir une fois pour toutes pour les Canadiens que: Il n'y a qu'une Charte canadienne des droits et libertés, il n'y a qu'un droit, le même pour tous, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires sur le discours de l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)?

L'honorable député de York-Centre (M. Kaplan) a la parole.

M. Kaplan: Monsieur le Président, le député, mon collègue, est connu comme porte-parole très actif des francophones hors du Québec et il sait bien que, au moment où on a établi des droits linguistiques, c'est-à-dire il y a trois ans et même bien avant cela, le gouvernement fédéral a établi un programme visant à donner de l'aide financière à ceux qui voulaient aller devant les tribunaux pour établir leurs droits.

Alors, maintenant nous sommes devant une situation assez semblable où il s'agit de lois qui touchent la question d'égalité sur une autre base que la base linguistique. Mais j'aimerais savoir de mon collègue s'il est aussi en faveur maintenant comme il l'était dans le passé du fait que le gouvernement donne de l'aide financière à ceux qui veulent se présenter devant les tribunaux pour établir leurs droits. Sinon, j'aimerais juste mentionner que l'opposition, ceux qui sont contre l'élargissement des droits comme peut-être les gouvernements provinciaux ou d'autres, eux, ils vont trouver les fonds pour résister si ceux qui plaident gagnent pour aller en appel contre eux, mais comment peut-on vraiment avoir l'établissement de droits par la voie des tribunaux autrement que par l'aide financière du gouvernement?

M. Gauthier: Monsieur le Président, je remercie le député de York-Centre pour sa question. La question en est une d'importance parce que, comme je le disais dans mes remarques, les groupes minoritaires sont plus souvent qu'autrement des groupes démunis, des groupes qui ne sont pas très riches. Le programme d'aide à la contestation judiciaire, peut-être que le gouvernement désire le terminer. La semaine dernière, j'ai posé la même question au secrétaire d'État, je lui ai demandé, comme je le disais dans mes remarques, s'il pouvait étendre ce programme pour inclure l'article 15. Il m'a répondu qu'il l'étudiait. Pour ma part, monsieur le Président, je pense que pour avoir une société qui soit juste et équitable, il faut à tout prix que la majorité, c'est-à-dire les contribuables, puissent aider par un programme administré, si vous voulez, de façon impartiale, afin de permettre aux individus et aux groupes de se faire valoir devant les tribunaux qui, d'après moi, sont la source, qui sont le véhicule qui nous est réservé quand on met en question la légalité d'une loi. Je pense, par exemple, que le Barreau canadien pourrait faire l'objet d'une certaine consultation avec ce gouvernement. Si le gouvernement tient à laisser de côté l'administration quotidienne du programme pour éviter d'avoir un conflit, je verrais très mal, par exemple, que ce programme soit élargi et donné au ministre de la Justice. Je ne pense pas que ce soit lui qui puisse être à la fois avocat et juge, client et conseiller juridique, mais je verrais très bien que ce gouvernement-là puisse avoir un programme d'aide à la contestation judiciaire qui comprendrait non seulement les articles constitutionnels 133, 93 et 23, mais qui également pourrait inclure l'article 15, et qu'un conseil administratif puisse être constitué de certains membres de la Ligue des droits de l'homme, par exemple, ou de la Fondation des droits de l'homme, un conseil qui serait conçu d'une personne ou deux du Barreau canadien. Le gouvernement pourrait avoir un représentant à ce conseil-là également qui, lui, serait financé à même les fonds publics, mais qui aurait la charge et peut-être le devoir de voir à financer les causes juridiques des groupes et des individus qui veulent contester certains articles constitutionnels, et je dis bien certains articles constitutionnels parce que ce n'est pas nous tous qui sommes capables de financer ces grandes causes, la cause Forest, par exemple, au Manitoba, qui a établi que l'article 133 et l'article 23, c'était la même chose. Cela a coûté jusqu'à $75,000. Les énergies et l'argent n'étaient pas le propre de M. Forest, mais ceci établit quelque chose. Si quelqu'un met en question, par exemple, le droit du gouvernement de le mettre à la retraite à l'âge de 65 ans et qu'il dit que c'est inconstitutionnel, je pense que c'est à tout Canadien de savoir exactement ce que les tribunaux pensent sur cette question-là et de savoir de façon ferme et précise que les tribunaux sont d'accord ou en désaccord avec la Constitution et comment elle doit s'interpréter. Pour moi, c'est absolument essentiel qu'on ait un programme élargi, un programme qui soit administré, si vous voulez, de façon indépendante du gouvernement, mais un programme qui soit bien financé et bien organisé.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Don Valley-Est (M. Attewell)—L'immigration—Ernst Zundel—La procédure d'expulsion; le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse)—L'agriculture Les frais d'inspection. *b*) La position du ministre; la députée de Trinity (Mlle Nicholson)—L'assurance-chômage La pétition contre l'inclusion de l'indemnité de cessation d'emploi dans le revenu. *b*) La préparation d'un document de travail.

• (1610)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE MODIFICATION LÉGISLATIVE (CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS)

MESURE LÉGISLATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu

égard à la Charte canadienne des droits et libertés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, ce débat sur le projet de loi C-27 n'est qu'une étape supplémentaire, peut-être une petite étape, sur le chemin long et difficile qui mène à l'égalité. Il ne saurait y avoir de cause plus importante que celle-ci dans une société démocratique. C'est pourquoi je me sens particulièrement honoré par les députés de cette Chambre d'avoir été nommé président du sous-comité sur les droits à l'égalité. Notre comité se penchera sur divers problèmes soulevés par des lois fédérales à la lumière de l'article 15 de la Charte. Pour cette raison, j'ai tenu à venir écouter à la Chambre un grand nombre des discours se rapportant au projet de loi C-27.

Je me propose maintenant de faire quelques observations générales pour replacer dans leur contexte certaines des questions soulevées. Je dois dire tout d'abord que mon action politique s'inspire du principe selon lequel chacun doit être traité équitablement, et personne ne doit avoir de privilèges particuliers. Cela étant, je crois que la mesure législative que nous étudions nous donne l'occasion de rendre ce principe encore plus concret. Personne ne devrait s'illusionner en pensant qu'un projet de loi présenté à la Chambre, ni même quelque chose comme l'article 15 de la Charte, peut être la panacée ou une solution définitive.

Nous sommes simplement engagés dans une longue lutte pour faire triompher l'idéal de notre démocratie, c'est-à-dire l'égalité de ses citoyens devant la loi. Comme nous le savons, l'article 15 de la Charte interdit la discrimination, notamment celle fondée sur le sexe et la religion.

Je voudrais faire un bref rappel historique pour montrer à quand remonte cette recherche de l'égalité. Prenons l'exemple de la discrimination sexuelle. Les femmes ont acquis le droit de se porter candidates à des élections au niveau fédéral et provincial après qu'elles eurent obtenu le droit de vote. Regardons un peu les dates auxquelles on a donné aux femmes le droit juridique d'être candidates à une élection au Canada, car il y a quelque chose de très important à découvrir.

Le Manitoba fut la première province à accorder aux femmes le droit de se porter candidates aux assemblées législatives provinciales le 28 janvier 1916. La Saskatchewan l'imita le 14 mars 1916, l'Alberta le 19 avril 1916, la Colombie-Britannique l'année suivante, soit 1917; la Nouvelle-Écosse en 1918, puis l'Ontario en 1919. Cette même année, le Parlement du Canada adoptait une loi donnant droit aux femmes de devenir députées. Ce n'est qu'en 1922 que l'Île-du-Prince-Édouard leur emboîta le pas, puis Terre-Neuve fit de même en 1925, soit évidemment avant son adhésion à la Confédération. Le Nouveau-Brunswick adopta une loi analogue en 1934, suivi du Québec le 24 avril 1940. Il aura fallu 24 ans aux différentes assemblées législatives pour adopter des lois visant à reconnaître aux femmes le droit de devenir députées des différentes assemblées législatives provinciales et fédérale. Que le pays ait mis presque un quart de siècle à reconnaître aux femmes le même droit d'un océan à l'autre est fort révélateur.

Une autre disposition anti-discriminatoire de la Charte vise la religion. Il importe, à mon avis, de connaître le contexte. Pour la gouverne des députés, je me reporte de nouveau à mon livre intitulé *Political Rights* qui examine les titres et qualités que devaient posséder les gens qui voulaient siéger à l'une ou l'autre de nos assemblées.

Depuis la Confédération, aucune qualité religieuse n'est requise des députés, et aucun ministre de quelque culte que ce soit n'a jamais été exclu. En vertu de l'Acte constitutionnel de 1791, les ministres du culte étaient exclus des assemblées du Haut et du Bas Canada. Au Nouveau-Brunswick, même au début du siècle, les ministres de tous les cultes étaient inéligibles. Cette exclusion ne traduit pas tellement une préoccupation anticléricale qu'un souci de préserver le principe de la séparation de l'église et de l'État. Il importe de le souligner, car au cours de nos travaux au comité sur les droits à l'égalité, nous devrons considérer la loi non pas seulement à la lettre, telle qu'elle figure dans les livres, mais au-delà, dans les réalités socio-économique et culturelle qui existaient au moment de leur adoption. Il importe également de nous assurer qu'aucune considération sociale majeure ou qu'aucun travestissement de valeurs traditionnelles n'échappent aux Canadiens. Je pense que la séparation de l'Église et de l'État est un principe auquel beaucoup tiennent encore.

Il en était tout autrement en Nouvelle-Écosse où la loi de cette province interdisait à tout catholique de briguer les suffrages. Jusqu'en 1830, les représentants des deux chambres du Parlement de cette province étaient tenus, avant d'assumer leurs fonctions, de déclarer qu'ils abjuraient la transubstantiation, l'invocation des saints et le sacrifice de la messe comme la pratique l'Église de Rome. Le roi fit une exception dans le cas d'un député du Cap Breton qui avait été élu en 1820, et une décennie plus tard, soit en 1830, une loi de l'assemblée législative de cette province abolissait définitivement cette déclaration d'abjuration de la religion catholique romaine.

Ce ne sont là que deux des nombreux exemples de notre histoire, démontrant que notre lutte contre la discrimination que nous voulons éliminer de nos lois a été engagée dès la naissance de notre pays.

Il est évident que ce combat se poursuit à un rythme accéléré, monsieur le Président. Je voudrais placer le projet de loi C-27 dans un contexte historique plus récent. Si nous retournons en arrière jusqu'en 1947 et à l'effort déployé après la guerre pour bâtir un ordre nouveau sur les ruines de la Seconde Guerre mondiale et consolider les fondements des sociétés démocratiques, nous constatons qu'en 1947 l'Ontario a instauré une loi sur la discrimination raciale. D'autres provinces lui ont rapidement emboîté le pas. En 1951, les provinces commencèrent à promulguer des lois interdisant la discrimination en matière de logement et d'emploi. En 1960, le Parlement adoptait la Déclaration canadienne des droits. On peut dire que quinze ans plus tard, en 1975, toutes les provinces du Canada avaient mis en place des commissions des droits de la personne. L'année suivante, en 1976, le Canada ratifia deux importantes conventions des Nations Unies sur les droits de l'homme. L'année d'après, en 1977, la Loi canadienne sur les droits de la personne créait une commission fédérale des droits de la personne et refondait les autres lois fédérales régissant les droits de la personne.

En 1980, nous avons vu s'amorcer un nouveau mouvement vers l'établissement d'une charte des droits et libertés. Cela faisait partie de la résolution fédérale proposée en vue de modifier la Constitution du Canada. Tous les députés connaissent bien les tenants et les aboutissants de cette lutte. Ce n'est, en fait, que deux ans après, le 17 avril 1982, que Sa Majesté a proclamé la nouvelle Loi consitutionnelle de 1982, dont l'article 15 devait entrer en vigueur trois ans plus tard, soit le 17 avril, dans quelques jours.

• (1620)

Cette question a fait l'objet d'énormément d'attention, ce qui devrait entraîner d'autres changements à court terme. Nous avons eu le rapport du comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne intitulé «L'égalité, ça presse!» Il a été déposé à la Chambre en mars 1984. Nous avons également reçu le rapport de la Commission Abella sur l'égalité en matière d'emploi ainsi que le document de travail du ministre de la Justice (M. Crosbie) sur l'égalité et la législation fédérale. Il est évident que le projet de loi C-27 n'est qu'une initiative parmi bien d'autres car les Assemblées législatives du Canada sont très actives dans ce domaine de même que ceux qui tiennent à créer une société vraiment démocratique. Jamais cette question n'avait encore reçu autant d'attention. Non seulement nous avons le projet C-27 dont le comité parlementaire fera prochainement rapport au Parlement, après avoir joué son rôle, mais nous avons entrepris une révision du droit pénal qui soulève de nombreuses questions en fonction de la Charte. Comme chacun sait, la Loi sur les Indiens fait actuellement l'objet d'une révision visant surtout à résoudre plusieurs problèmes concernant l'égalité entre hommes et femmes. Les dispositions de la loi sur le dimanche sont contestées devant la Cour suprême à la lumière de la Charte. La Loi sur l'assurance-chômage est également révisée, de même que beaucoup d'autres questions économiques et autres. La liste s'allonge. J'ai souligné au moins sept grands domaines en plus de la question dont nous sommes saisis et dont le gouvernement s'occupe actuellement; des domaines dans lesquels on cherche à rendre la politique publique, les lois du pays et les méthodes du gouvernement fédéral plus équitables et plus justes.

J'ai entendu des députés de l'opposition déclarer que le projet C-27 n'était qu'un timide effort ou une demi-mesure. Ils ont déclaré que c'était insuffisant, compte tenu de la tâche à accomplir. Je serais certainement d'accord avec eux si notre effort se résumait au projet de loi C-27. Ce que je viens de dire les éclairera, je l'espère. Cette mesure ne représente qu'une partie de la grande offensive que le nouveau gouvernement a lancée, fort du mandat que la population lui a confié pour apporter des changements et appliquer les recommandations, les lignes de conduite et les idées qui circulent depuis déjà un certain temps. C'est très certainement ce qui motive ce député. Les députés d'en face devraient souscrire à cette initiative, nous prêter main forte et éviter de chercher à se faire un maigre capital politique pour une question aussi fondamentale que celle-ci, car ainsi nous pourrions faire beaucoup de bien au pays.

Il ne faut pas dénigrer le projet de loi C-27. Comme j'ai étudié de près plus de 140 textes de loi depuis cinq ans en rédigeant mes écrits sur le droit électoral, je me rends très bien compte de la somme de travail qu'il a fallu abattre pour dépouiller toutes les lois fédérales et sortir toutes les mesures discriminatoires et injustes qui entachent plus de 1,100 d'entre elles. Les efforts qu'il a fallu déployer pour en arriver à ce projet de loi ne sont donc pas à négliger. La mesure est à juste titre un pas important dans la bonne voie. Il est essentiel cependant, et c'est bien plus important, que les solutions aux problèmes de l'égalité dans la législation canadienne ne soient pas dictées par le gouvernement fédéral et qu'elles soient plutôt le fruit de la consultation populaire. Nous avons très clairement fait comprendre le 4 septembre dernier qu'était révolue l'époque où le gouvernement national pouvait imposer au pays toutes ses lois.

Nous proposerons un programme axé sur la consultation. Nous tâcherons d'adapter les complexités d'un gouvernement moderne aux réalités de l'heure et à l'idéal de vie canadien dans une société démocratique.

[*Français*]

Et, monsieur le Président, l'examen en profondeur des statuts fédéraux qui doivent refléter l'égalité de chaque Canadien en vertu de l'article 15 de la Charte nous a conduits premièrement au projet de loi C-27 et, deuxièmement, à la création du comité sur les droits de l'égalité.

Le projet de loi C-27 vise à modifier un certain nombre de lois fédérales relatives aux questions légales. Le comité aura pour mandat d'examiner les statuts fédéraux relevant du domaine de l'économie, du domaine social et du domaine culturel sur lesquels les lois actuelles sont fondées. La Charte canadienne des droits et libertés doit être interprétée à la lumière des normes de la société. Par conséquent, nous, les membres du comité devons permettre à chaque Canadien d'exprimer ses points de vue. Nous sommes en train d'établir un processus de participation, et nos recommandations devront refléter la réalité quotidienne conjointement aux dispositions de l'article 15. Bref, le projet de loi C-27 et le travail de notre comité constitueront le point de départ de la reconnaissance des droits de la personne. Pour ces raisons, monsieur le Président, nous sommes bien impressionnés au sujet du mandat de notre comité.

[*Traduction*]

Nous avons reçu le mandat d'élaborer des lois qui materont les forts et défendront les faibles, des lois qui concrétiseront le principe énoncé à l'article 15 de la charte et selon lequel tous les Canadiens sont égaux devant la loi. Ceux qui déplorent l'absence de réponse précise à toutes les politiques établies dans les lois fédérales, notamment les libéraux qui ont critiqué cette mesure, doivent en toute justice reconnaître que le ministère de la Justice n'a entrepris son examen de ce dossier que sept mois à peine avant que le parti libéral ne soit écarté du pouvoir. En quelques mots, on a fait preuve d'une curieuse lenteur à s'atteler à la tâche. Je ne cherche pas à faire de reproche à ce sujet, et je ne tiens pas non plus à ce que les députés de l'opposition en profitent pour se faire du capital politique. En réalité, pour bien comprendre les ramifications de la charte dans les dispositions de nos lois actuelles, il nous faudra déployer des efforts laborieux et constants.

Pour terminer, je vous signale, Votre Honneur, car je vous sais un homme érudit, que j'ai relu l'œuvre classique de Gordon Allport sur la nature des préjugés, pour entreprendre en plus grande connaissance de cause la tâche devant nous. L'auteur s'est demandé si la discrimination et les préjugés étaient le fait de la structure de la société ou de la personnalité, et il en est venu à la conclusion qu'ils étaient la conséquence des deux.

• (1630)

Il n'est pas ici question de la façon dont des préjugés personnels peuvent pousser des personnes à commettre des actes discriminatoires, mais de la façon dont nous pouvons, à la lumière de l'article 15 de la Charte, extirper de la structure sociale et partant de la législation de notre pays les dispositions qui créent des distinctions, dans l'intérêt de notre pays et de nos concitoyens.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est au député de Moose Jaw . . . pardon, de Restigouche (M. Girard).

M. Girard: Monsieur le Président, que pense le député de la critique de l'opposition voulant que l'attitude du gouvernement force les Canadiens a recourir aux tribunaux pour faire valoir leurs droits en vertu de l'article 15 de la Charte?

M. Boyer: Monsieur le Président, je puis dire que les Canadiens auront tous la même opinion là-dessus, qu'ils soient de Restigouche ou de Moose Jaw. L'observation faite par des députés, surtout libéraux, qui prétendent que l'attitude qu'adopte le gouvernement va forcer les gens à recourir aux tribunaux pour faire valoir leurs droits en vertu de l'article 15 de la Charte est erronée, trompeuse, et nuit aux travaux du comité parlementaire.

S'il y a quelque chose qu'on peut affirmer catégoriquement au Canada, c'est bien que personne n'est forcé de recourir aux tribunaux. Nos tribunaux servent de refuge à ceux qui veulent voir interpréter en dernière analyse leurs droits et la façon dont ils doivent être respectés. Ils peuvent se tourner vers les tribunaux s'ils le désirent pour obtenir que l'on respecte leurs droits.

On a soulevé cette question à propos des travaux du comité parlementaire, qui est chargé d'examiner les questions sociopolitiques très complexes dont nous sommes saisis et qui sont soulevées dans la brochure *Les droits à l'égalité et la législation fédérale*, de même que les dimensions culturelles et économiques de beaucoup d'entre elles. On a dit que, comme cela ne sera en place et achevé que le 17 avril, il y aura une période au cours de laquelle les gens devront faire appel aux tribunaux. Je ne crois tout bonnement pas cela. Tant qu'existera le Canada et que nous aurons une charte des droits, les Canadiens feront appel aux tribunaux pour faire valoir leurs droits, comme cela se doit.

Tout le monde voit bien que le grand nombre de questions compliquées dont nous sommes maintenant saisis relèvent justement du comité parlementaire. Après tout, c'est nous qui avons le pouvoir de légiférer. Si nous décidons que la législation concernant la retraite obligatoire doit être modifiée, nous pourrons présenter des mesures qui aideront à apporter tous les changements découlant de la modification du Régime de pensions du Canada et d'autres régimes de retraite.

Ce sont là des choses que les juges de notre pays ne peuvent pas faire. Traditionnellement, ce n'est pas le rôle des juges de légiférer au Canada. Cela relève plus de la situation aux États-Unis. Je crois que, reconnaissants la suprématie du Parlement en tant que pouvoir législatif dûment élu dans notre système, tous les députés favoriseraient une approche qui laisse aux représentants dûment élus du peuple la plus grande emprise sur la modification des lois.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Question supplémentaire. L'honorable député de Restigouche (M. Girard) a la parole.

M. Girard: Le député de York-Centre (M. Kaplan) l'autre jour nous a dit que l'approche consultative de notre gouvernement démontrait que notre gouvernement ne prend pas les choses sérieusement. Est-ce que l'honorable député aurait des commentaires à l'égard de cette déclaration?

M. Boyer: Monsieur le Président, pour la question, à mon avis les consultations avec les gens du Canada, c'est une étape très importante pour le processus de notre comité. A mon avis, si la coopération existe entre le gouvernement et le peuple canadien, il est nécessaire de manifester cette coopération. Et selon moi, les enquêtes qui seront tenues par notre comité seront une dimension très importante de cette consultation. Plus que cela, le processus de consultation va résulter en une discussion avec le public sur des problèmes si profonds dans le domaine de la politique socio-culturo-économique sur laquelle les lois sont basées. Et pour moi, c'est une autre chose très importante le fait que la conscientisation des membres du public sera augmentée à cause des difficultés des problèmes que nous sommes en train de discuter ici. Pour moi, c'est une chose très importante et très bénéfique d'avoir une discussion avec le public sur ces problèmes.

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai une observation et une question à l'intention du député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer). Il a dit qu'aucun projet de loi présenté à la Chambre n'était absolument parfait. Les députés de tous les partis s'accordent à le reconnaître. Par contre, le projet de loi C-27 marque un bien lamentable début. Certains projets de loi tentent certes de s'attaquer à un problème ou au domaine auquel on essaie de trouver une solution d'une façon plus générale, plus directe et plus globale. Il a dit que le projet de loi n'avait peut-être été rendu possible que grâce à un regain d'activité. Il a mentionné le rapport *L'égalité, ça presse*! à propos des minorités visibles, et celui de la Commission Abella. Il aurait peut-être dû faire remarquer aux Canadiens qu'il s'agissait là d'initiatives libérales, tout comme le furent tout le processus constitutionnel et l'élaboration de la Charte des droits.

Il devrait peut-être faire remarquer également aux Canadiens que la plupart des objections suscitées en 1981 et 1982 émanaient certainement de ce côté-là de la Chambre et de leurs alliés politiques d'un bout à l'autre du pays.

Le député a également parlé de toutes les longues heures de travail nécessaires pour élaborer les modifications à ces 50 lois fédérales. Il aurait dû également faire remarquer aux Canadiens que les groupes minoritaires ont passé de longues heures à préparer leurs mémoires. Ils ont aussi dépensé beaucoup d'argent pour venir exposer leurs points de vue à Ottawa. Nous devrions nous demander également s'il est juste d'imposer à ces particuliers et à ces groupes de partout au Canada la tâche de répéter cette démarche. Nous devrions demander aux Canadiens si nous devrions vraiment réinventer la roue aujourd'hui, le 1er avril, compte tenu de la date limite du 17 avril.

Le député a parlé du 4 septembre, date des élections qui ont donné au gouvernement actuel un mandat bien clair en faveur du changement. Nous savons tous ce qui s'est passé le 4 septembre. Cela est d'autant plus important qu'ils ont la majorité absolue et qu'avec une volonté politique ils ont les moyens de donner ce changement aux Canadiens. En 1979, le gouvernement a agi comme s'il avait une majorité. En 1985, il agit comme s'il était minoritaire. Le plus grand désir des conservateurs est d'être aimés par tout le monde partout en même temps sans toucher la vie de personne, sans dire qu'ils vont s'engager dans une certaine voie.

Diriger un pays, cela veut aussi dire lui imprimer une orientation en sachant bien que cette orientation ne plaira pas à tout le monde. On ne dirige pas un pays en s'abstenant de prendre position et en tâchant de ne déplaire à personne.

Voici maintenant ma question. Étant donné que le député souhaite par ce projet de loi modifier une cinquantaine de lois fédérales sur lesquelles tout le monde s'entend quant au fond et que, par conséquent, on ne fait par cette mesure que jeter de la poudre aux yeux, pourquoi ne s'est-on pas attaqué aux 950 autres lois? Pourquoi s'arrêter à cinquante? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait mieux? Pourquoi créer un comité spécial alors que nous avons déjà un comité permanent auquel auraient pu s'adresser les parlementaires et les groupes minoritaires lorsque viendra le moment d'examiner le projet de loi en détail? D'une part, pourquoi créer un comité parlementaire et, d'autre part, pourquoi s'arrêter à cinquante lois alors que cette démarche en vue de conformer la législation fédérale aux dispositions de l'article 15 de la Charte des droits aurait pu être beaucoup plus globale?

M. Boyer: Monsieur le Président, cette question montre le profond intérêt que le député porte à ce sujet. J'en suis très heureux. Cependant, pour être parfaitement juste, il n'aurait pas fallu attribuer aux libéraux toutes les initiatives qui ont été prises dans le domaine des droits de la personne. A bien des égards, les rapports que j'ai cités étaient, que je sache, des initiatives parlementaires, c'est-à-dire qu'ils découlaient de comités formés par des députés des trois partis. Même la Constitution et la Charte des droits n'ont été adoptées que grâce à l'appui de deux gouvernements provinciaux qui n'étaient pas d'allégeance libérale.

• (1640)

Le député a ensuite dit que le projet de loi C-27 ne faisait que jeter de la poudre aux yeux. Ce n'est pourtant pas ce que diraient les conjoints dont les droits se trouvent pour la première fois protégés grâce aux précisions que cette mesure apporte au texte actuel de la loi. En parlant d'un point de vue général, il est facile de glisser de façon spécieuse sur des questions profondes et importantes. Voilà, je crois, ce qui s'est produit.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a épuisé son temps de parole.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais traiter d'un sujet en particulier qui, malheureusement, n'est pas prévu dans le projet de loi C-27, mais qui relève quand même, je crois, de la Charte des droits et libertés. C'est un domaine où une action s'impose de toute urgence et où l'initiative n'a pas été prise par les libéraux et les progressistes conservateurs mais par le Nouveau parti démocratique. Je veux parler, évidemment, de la question des droits politiques, du droit de participer aux élections démocratiques et aux campagnes électorales pour les personnes qui travaillent dans la Fonction publique du Canada ou qui sont au service des assemblées législatives provinciales.

Je m'attacherai aujourd'hui à la législation fédérale. La question revêt une importance réelle et urgente. J'en ai parlé en fait à la Chambre des communes aujourd'hui. Les employés fédéraux qui vivent et travaillent dans la province d'Ontario sont au nombre de 120,000. On leur a interdit en février dernier de faire quoi que ce soit qui puisse faire croire qu'ils agissent pendant une campagne électorale par esprit de parti ou partialité. L'inquiétude s'est emparée d'un certain nombre d'employés qui se sont abstenus de participer à la campagne électorale fédérale et qui s'abstiendront en fait de participer à la campagne électorale provinciale en cours. Cette directive a été émise en dépit du fait que la Charte des droits et libertés garantit la liberté de parole et la liberté d'association comme des droits fondamentaux, qu'à l'article 1 elle ne prévoit que de rares exemptions et qu'à l'article 15 elle reconnaît les droits à l'égalité qui devraient assurer à ceux qui travaillent pour le gouvernement du Canada qu'ils seront traités sur le même pied que les autres citoyens en ce qui concerne la liberté de parole et la liberté d'association.

La question est urgente. Mon ami le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer) a dit que personne n'avait besoin de recourir aux tribunaux. J'ai eu recours aux tribunaux. Je défends en fait devant la Cour fédérale du Canada en ce moment la cause de quatre fonctionnaires fédéraux qui ont été brimés dans leurs droits à la libre association et à la liberté de parole parce que l'article 32 de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique n'a pas été modifié et que le gouvernement du Canada a agi comme employeur d'une manière qui essentiellement enfreint les droits politiques fondamentaux.

On peut dire, je pense, que la question est à la fois d'ordre administratif et législatif. Depuis des années, il existe une loi fédérale qui semble aller à l'encontre des droits fondamentaux des fonctionnaires fédéraux sans compter que des lois semblables existent à l'échelon provincial. En outre, les directives publiées il y a un an par la Commission de la Fonction publique ont contribué à aggraver le problème. Depuis l'adoption de ces directives, on ne fait plus appel à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique pour l'application de ces restrictions aux fonctionnaires fédéraux parce que cette loi exige qu'un candidat porte plainte et qu'aucun n'a porté plainte depuis 1967, mais on a recours à un mécanisme de discipline interne de la Fonction publique. Comme les députés le savent, un certain nombre de mesures disciplinaires ont déjà été prises. Des employés ont été suspendus, ont dû justifier leur conduite ou

ont eu des blâmes dans leur dossier pour avoir participé à des degrés divers à la vie politique.

La raison pour laquelle je soulève cette question comme je l'ai déjà fait aujourd'hui même, c'est que des élections auront lieu cette année peut-être en Saskatchewan, au Manitoba et au Yukon. Deux campagnes électorales sont déjà en cours. Même s'il n'y aura pas d'élection fédérale d'ici trois ou quatre ans, la question des droits des fonctionnaires au Canada doit être examinée de toute urgence.

Je proposerai à mes collègues de tous les partis d'examiner avec autant d'attention la Charte des droits que nous le faisons pour le projet de lois C-27. Celui-ci vise justement à mettre en œuvre et à confirmer les dispositions de la charte. A ce propos, nous constatons que celle-ci reste assez vague en ce qui concerne les droits démocratiques. L'article 3 qui porte précisément sur les droits démocratiques me paraît beaucoup trop restreint dans sa portée. Il garantit à tout citoyen canadien le droit de voter pour élire les députés de la Chambre des communes et de se porter candidat à un siège de la Chambre des communes. La Charte garantit également qu'une législature ne pourra se prolonger plus de cinq ans sauf dans des circonstances bien définies.

Il vaut la peine de comparer ces dispositions avec les nombreuses modalités prévues en ce qui concerne les langues officielles et les droits à l'éducation dans la langue de la minorité. A l'égard de ces deux questions, la Charte est presque aussi détaillée qu'un projet de loi.

Pour ce qui est des droits démocratiques, la Charte passe sous silence nombre de choses que j'estime extrêmement importantes. Elle ne garantit pas aux citoyens du Canada que les élections seront menées d'une façon équitable et impartiale. Elle ne garantit pas non plus aux candidats le droit de communiquer avec leurs électeurs et aux électeurs celui de communiquer avec leurs candidats. Il est fort possible que les tribunaux auront à décider de certaines choses, par exemple si le découpage des circonscriptions qui se pratique actuellement en Colombie-Britannique, va à l'encontre des dispositions de l'article 15 de la Charte concernant l'égalité. Si le découpage arbitraire des circonscriptions n'est pas régi par l'article 15, je suppose que les voix recueillies par les Créditistes de la Colombie-Britannique vaudront trois ou quatre fois plus que celles du Nouveau parti démocratique, sans pour autant que la Charte soit violée. En d'autres termes, nous n'avons jamais songé complètement à ce domaine particulier. Je demande à mes collègues de tous les partis d'envisager cette question très sérieusement.

Bien entendu, je parle tout d'abord du statut des personnes qui travaillent pour le gouvernement du Canada parce que, en fait, c'est une promesse qui avait été faite par les députés conservateurs, lors de la campagne électorale de l'été dernier, mais à propos de laquelle rien n'a été fait. Je sais qu'il faut du temps pour faire bouger la machine gouvernementale et j'espère que la promesse du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), que des discussions avec le syndicat de la Fonction publique conduiront très prochainement à une déclaration, se réalisera.

Étant donné les garanties qui, à mon avis, sont dans la Charte des droits et libertés, j'estime que je n'ai pas d'autre choix que d'aller devant les tribunaux et de dire que, si les citoyens du Canada doivent avoir la liberté de parole, celle-ci ne doit pas être refusée à une personne du simple fait qu'elle travaille pour le gouvernement du Canada, sauf bien entendu si l'article 1 s'applique. Le seul cas où des restrictions soient raisonnables, c'est lorsque la loi les prévoit et lorsqu'on peut les justifier dans une société libre et démocratique.

La jurisprudence relative aux restrictions figurant dans l'article 1 les limite considérablement. De fait, d'après la jurisprudence, on ne peut pas imposer de restrictions générales à toute une classe de particuliers. On peut sans doute démontrer que les sous-ministres ou d'autres personnes qui fournissent des services de haut niveau au gouvernement du Canada pourraient voir leurs droits politiques restreints ou même éliminés, en raison de la nature de leur emploi. Par contre ce ne serait certainement pas le cas d'un conducteur de camion au Yukon, d'une secrétaire au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à Tunney's Pasture, ou d'une personne qui fait appliquer les règlements des pêches et se promène dans un bateau quelque part au large de la côte de l'Île-du-Prince-Édouard. Il est certain que ce ne serait pas raisonnable.

• (1650)

Ce qui me gêne, c'est que le gouvernement a fait cette promesse il y a huit mois mais qu'il ne l'a pas encore honorée. Si je pars en guerre c'est parce que le gouvernement libéral précédent, lorsqu'il était dans l'opposition, avait promis la même chose que le gouvernement actuel et n'a jamais rien fait. En réalité on a dit beaucoup plus de choses au sujet des droits politiques des employés du gouvernement fédéral au cours des six mois de cette législature que pendant les quatre ans ou quatre ans et demi de la précédente. Je m'engage, en tant que député d'Ottawa-Centre, qui représente de nombreux employés de la Fonction publique, à continuer à soulever cette question au Parlement et à presser le gouvernement d'agir.

Je déplore qu'aucune disposition en ce sens ne figure dans le projet de loi C-27 et j'intenterai des poursuites au besoin devant les tribunaux, si la proposition du gouvernement n'est pas satisfaisante. Je pourrais soutenir, monsieur le Président, contrairement à mon ami le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer), étant donné que le gouvernement a négligé d'agir, qu'on ne peux faire autrement que de s'adresser aux tribunaux. Dans huit ou neuf provinces, sauf erreur, une mesure législative restreint les droits politiques des fonctionnaires provinciaux. Quand une de ces restrictions aura été annulée, par suite d'une décision du tribunal, les droits publics de tous les fonctionnaires fédéraux et provinciaux seront accrus énormément. A mon avis, c'est très important, étant donné que la Charte garantit la liberté de parole et la liberté d'association.

Je dois vous signaler à mon grand regret, monsieur le Président que, dans les poursuites que j'ai intentées de concert avec Randy Barnhart, Lynda Camponi, Ken Clavette et Heather Stevens—tous employés fédéraux et membres de l'Alliance de la Fonction publique, qui a appuyé financièrement cette cause—nous avons obtenu ce que j'estime être une réponse terriblement rétrograde et insensible du procureur général du Canada (M. Crosbie) à l'exposé de notre demande. On affirme en somme que les restrictions de l'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique imposées aux fonctionnaires de l'État—il s'agit des restrictions interdisant aux fonctionnaires de travailler pour un parti politique ou un candidat aux élections—que ces restrictions, dis-je, s'appliquent au travail politique pour un parti politique ou poser un candidat aux élections. Le procureur général affirme que l'article n'interdit à personne de s'associer à quiconque, qu'il ne restreint pas ce droit et n'y porte pas atteinte. Une personne de la Colombie-Britannique qui est venue participer au congrès fédéral pour choisir le chef de l'opposition officielle (M. Trudeau) a été suspendue cinq jours. Des fonctionnaires fédéraux du Manitoba ont été menacés de mesures disciplinaires s'ils ne renonçaient pas à être délégués en vue de participer à cette campagne électorale. En somme, le procureur général semble dire qu'on jouit de la liberté d'association tant qu'on ne s'associe pas à un parti politique. Je trouve cet état de choses inacceptable, monsieur le Président.

Le procureur général a prétendu aussi que tous les droits, avantages, obligations et responsabilités que comporte un emploi dans la Fonction publique du Canada sont choisis librement et que les fonctionnaires sont assujettis à l'article 32 de cette loi tant qu'ils occupent leurs fonctions. Autrement dit, cet article, soutient-il, ne viole pas la liberté de parole et d'association des 250,000 fonctionnaires fédéraux selon les dispositions de la Charte puisqu'ils n'ont qu'à démissionner de la Fonction publique pour exercer ce droit. Je trouve ce point de vue absolument inacceptable, monsieur le Président.

Je crois que le parti progressiste conservateur était un peu de mon avis pendant la dernière campagne électorale du moins. Les députés de ce parti considéraient que ce genre de restriction était déraisonnable. Il se trouve que le marché de l'emploi n'est guère reluisant actuellement. Et il se trouve aussi que le gouvernement du Canada s'est toujours occupé d'un très vaste éventail de domaines. Pourquoi empêcherait-on une personne qui s'occupe de poids et mesures de dire ce qu'elle pense de la participation du Canada à la guerre de l'espace parce qu'elle travaille au ministère de la Consommation et des Corporations? C'est lui refuser, sans motif raisonnable, l'occasion de commenter un problème capital non seulement pour le public en général, mais aussi pour ses propres enfants puisque, comme tous ses concitoyens à Ottawa, elle serait réduite en cendres avec sa famille si jamais une guerre nucléaire était déclenchée et qu'une bombe tombait sur notre capitale nationale. Le gouvernement fait preuve d'une rigueur excessive lorsqu'il prétend qu'elle peut dire ce qu'elle veut dans la mesure où elle quitte son emploi.

Monsieur le Président, dans une perspective plus générale, je crois que le Parlement devrait étudier le droit des individus de participer à la vie démocratique de leur pays sans subir de contraintes de la part de leur employeur. C'est d'autant plus important aujourd'hui en raison du déséquilibre croissant qui existe actuellement entre les pouvoirs des employeurs et ceux des employés à cause de la politique du chômage élevé qu'a pratiquée le gouvernement libéral avant septembre et de la ligne de conduite que l'actuel gouvernement conservateur a adoptée. Ce déséquilibre donne aux employeurs beaucoup d'emprise sur les employés. Cette emprise peut aller par exemple jusqu'à obliger un employé, disons, à participer à un dîner en l'honneur du premier ministre (M. Mulroney) ou de quelque autre huile progressiste conservatrice, voire même à cotiser pour la location d'une place à un dîner destiné à recueillir des fonds pour le gouvernement au pouvoir. On pourrait peut-être même aller jusqu'à dire à un employé que s'il est intelligent et s'il veut garder sa place, il ferait mieux d'aller travailler pour le candidat progressiste conservateur de l'endroit. Quand un surveillant masculin agit ainsi à l'égard d'une employée, on parle de «harcèlement sexuel». Mais rien n'interdit ce que je pourrais appeler le «harcèlement politique». Il n'existe aucune protection contre cela au regard des droits politiques des Canadiens.

Il est généralement reconnu, je pense, que l'employé doit une certaine loyauté à son patron. L'employé de la General Motors ne passe pas ses heures de loisirs à dire à qui veut l'entendre que les Chevrolet sont de mauvaises voitures. Celui qui travaille pour Beatrice Foods ne va crier sur les toits que son yaourt est dégueulasse. C'est tout à fait compréhensible. Ainsi, le fonctionnaire à l'emploi de Poids et mesures Canada ne va pas critiquer publiquement le programme de conversion au système métrique du gouvernement. Celui qui veut agir ainsi doit soit changer d'emploi soit démissionner. Cependant, monsieur le Président, il serait tout à fait déraisonnable de la part de la société General Motors de dire à un employé que s'il désire faire des déclarations politiques après ses heures de travail, on censurera ses déclarations, afin de s'assurer qu'elles vont dans le sens du point de vue de la Société ou peut-être, du point de vue de certains de ses actionnaires aux États-Unis qui sont de droite. Selon moi, cela serait tout à fait déraisonnable. Je crois que nous devons être conscients du problème, surtout maintenant que le gouvernement fédéral se propose d'adopter cette position face à ses employés.

A mon avis, monsieur le Président, on aurait dû aborder dans le projet de loi C-27 la question des droits politiques des fonctionnaires fédéraux. L'article de la Charte canadienne des droits et libertés portant sur les droits politiques ou sur les droits démocratiques est faible. La Charte des droits souffre d'un manque de cohérence. Nous avons peut-être passé trop de temps à nous demander si une Charte s'imposait et pas assez de temps à examiner les domaines qui devraient être visés par la Charte.

Le Sénat

Faute d'un amendement à la Charte au sujet des droits démocratiques, qui élargirait la notion de droits démocratiques dans le sens dont j'ai parlé, il est injuste, à mon avis, de demander aux gens d'invoquer les articles 15 et 2 de la Charte ainsi que les articles portant sur les libertés fondamentales, afin de déterminer quelle est la liberté d'expression et d'association qui est la leur et de pouvoir ainsi participer à la vie politique. J'invite donc fortement le député d'Etobicoke-Lakeshore et tous ses collègues de tous les partis qui siègeront au comité, même s'ils ne peuvent modifier le projet de loi C-27, à recommander à la Chambre d'adopter d'autres projets de loi qui ne porteront pas seulement sur les droits politiques des employés fédéraux. On peut résoudre ce problème par d'autres moyens dans un avenir rapproché. Cependant, pour autant qu'elle puisse être réglée en légiférant toute la question des droits démocratiques qui découle de la Charte canadienne des droits et libertés sous sa forme actuelle, devrait être abordée par le Parlement au cours de la présente session.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Si nous poursuivons l'étude du projet de loi C-27 demain, le député aura encore deux minutes à sa disposition, puis il restera une période de dix minutes réservée aux questions et observations.

[*Français*]

A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour passer à l'article nº 47?

Des voix: D'accord.

* * *

LES LOIS CONSTITUTIONNELLES DE 1867 À 1982

ON PRÉCONISE UNE MODIFICATION VISANT À ABOLIR LE SÉNAT

M. John Parry (Kenora-Rainy River) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, on devrait modifier les *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982* afin d'abolir le Sénat et que la Chambre exhorte le Sénat et les assemblées législatives de toutes les provinces à adopter des résolutions semblables, et que le gouverneur général émette à cet effet une proclamation sous le Grand Sceau du Canada.

—Monsieur le Président, je présente une motion qui est conforme aux traditions de mon parti, je suis fier et heureux de le dire. Compte tenu des déclarations faites pendant la dernière campagne électorale et des déclarations faites ultérieurement par les députés de tous les côtés de la Chambre, à l'exception de l'ancien gouvernement qui est maintenant décimé, j'espère bien que si elle ne provoquera pas de changement du jour au lendemain ni même dans une semaine, cette motion va aider à mettre en branle les mécanismes nécessaires pour débarrasser le pays d'une institution qui avait du prestige à une certaine époque mais qui est maintenant devenue une source d'embarras.

Je tiens à signaler que les députés de mon parti, dont certains ne sont plus à la Chambre, proposent et préconisent la suppression du Sénat. Je tiens à signaler ce qu'ont fait les anciens chefs de mon parti et leur prédécesseurs à cet égard et je tiens aussi à dire ce qu'a fait notre chef actuel, le député d'Oshawa (M. Broadbent). Je voudrais citer brièvement un passage d'une motion que mon chef a essayé de présenter à la Chambre le 11 mars. Au lieu de citer toute la motion, j'en donnerai la phrase clé que voici:

Attendu que le Sénat du Canada possède des pouvoirs législatifs, mais qu'il les exerce sans mandat de la population;

Si on me demandait de résumer en une seule phrase mon plaidoyer en faveur de la suppression du Sénat, ce sont les termes que je choisirais. Le Sénat du Canada fait partie de l'édifice parlementaire du Canada sans mandat de la population.

Je signale que le mois dernier, mon chef a demandé au premier ministre (M. Mulroney) s'il présenterait un projet de loi visant à supprimer le Sénat. Celui-ci a répondu qu'il le ferait s'il avait l'appui du chef de l'opposition officielle (M. Turner). Le premier ministre avait parfaitement le droit de donner cette réponse ironique mais il ne respectait pas vraiment les traditions de la Chambre en exigeant le consentement du chef de l'opposition officielle pour présenter une mesure législative qui pourrait être adoptée sans avoir le consentement d'aucun autre parti représenté à la Chambre compte tenu de la majorité écrasante du gouvernement. Il suffirait que son caucus l'appuie sans réserve. Fait caractéristique, le premier ministre a été plus rapide que le chef de l'opposition officielle, qui n'a pas saisi l'offre. Si ce dernier avait pris le premier ministre au sérieux, il aurait pu mettre le gouvernement dans l'embarras parce qu'il aurait dû agir au lieu de pouvoir compter uniquement sur l'humour oratoire et les faux-fuyants qu'il utilise pour atteindre ses objectifs dans le milieu parlementaire.

Je ne me propose pas de faire un historique de la création du Sénat du Canada.

[*Français*]

De plus, je ne voudrais pas parler des questions de personnalité. Je comprends bien qu'il existe une règle de respect mutuel entre tous les députés de cette Chambre et tous les membres du Sénat. Et même s'il est difficile de discuter d'une organisation, de la Chambre du Sénat, sans parler des individus ou des pratiques générales, je vais essayer, monsieur le Président, de m'en passer et je vous saurais gré de me corriger, si, par exemple, je «casse» la règle dans ce domaine.

[*Traduction*]

Dans le contexte d'une résolution visant à abolir le Sénat, il importe peu de connaître les habitudes, la valeur personnelle ou la force, ou encore les défauts réels, imaginés ou supposés des membres de l'autre endroit. Il importe peu de connaître le montant qu'ils touchent pour leurs fonctions officielles, et j'emploie ce terme assez librement. Il importe peu de savoir quel revenu leur procurent d'autres activités éventuelles, s'ils touchent simplement une pension de sécurité de la vieillesse, à laquelle un grand nombre d'entre eux ont droit, ou alors une pension, plus des jetons de présence à titre d'administrateurs, plus d'autres revenus totalisant les centaines de milliers de dollars que gagnent, paraît-il, certains sénateurs. J'ai bien l'intention d'éviter les arguments trop personnels à ce sujet. Certes, ceux qui affectionnent le raisonnement déductif pourront naturellement conclure certaines choses de ces remarques générales, mais je leur demande de se restreindre. Je demande aux députés de me croire quand je dis que je n'ai pas l'intention de manquer de respect ou de me montrer insultant envers un membre de cet autre endroit dont je réclame l'abolition.

Je voudrais discuter en général du rôle d'une deuxième chambre. Dans l'histoire constitutionnelle des pays occidentaux, le bicaméralisme se justifiait à l'origine par la nécessité de représenter au Parlement les besoins de l'élément aristocratique de la société, d'une façon distincte. Montesquieu a exposé cette théorie classique dans *L'esprit des lois*. Les deuxièmes chambres ont d'ailleurs fait l'objet de critiques passionnées. L'objection soulevée par Sieyès lors de la Révolution française est bien connue: si la deuxième chambre contredit l'assemblée élue par le peuple, elle n'est pas démocratique. Si elle approuve toujours les décisions de la chambre populaire, elle est inutile. D'après Harold Laskey, quiconque examine la nature et l'histoire des deuxièmes chambres en général constatera que leur principale raison d'être est de retarder et, si possible, d'empêcher toute remise en question du statu quo. Elles sont en fait un des éléments de la tactique du conservatisme. Je tiens à souligner que je parle du conservatisme avec un petit «c», et je dois dire que beaucoup de mes amis du caucus conservateur trouvent aussi que l'existence du Sénat n'est pas conforme aux principes fondamentaux de la démocratie.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la deuxième chambre a été abolie au Danemark, en Suède et en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'en 1968 dans la province du Québec, qui était la dernière province canadienne à avoir une deuxième chambre. D'après une étude menée il y a une dizaine d'années, 84 pays ont une seule chambre élue, et seulement 55 pays ont deux assemblées.

Mon chef a expliqué les défauts de cette institution en disant qu'elle avait été créée à une époque où la démocratie canadienne manquait de maturité et que cette époque était révolue depuis longtemps. Le Sénat a été créé, à l'instar de nombreuses autres institutions canadiennes, d'après un modèle constitutionnel britannique. On ne passera pas pour révolutionnaire en disant que nous en sommes arrivés en 1985 au Canada à une phase de notre développement bien différente de celle où nous en étions en 1867 lorsque nous fonctionnions encore en grande partie comme un appendice de la mère patrie, en l'occurrence la Grande-Bretagne. Le Sénat canadien a été créé sur le modèle de la Chambre des Lords. Dans le système britannique, la Chambre des Lords avait pour raison d'être, sans que cela soit énoncé explicitement, de donner aux puissants, aux privilégiés et aux propriétaires terriens un frein à l'égard des initiatives de la société démocratique qu'ils avaient toujours gouvernée. On estimait en outre nécessaire d'instituer une seconde Chambre pour protéger les capitaux d'entreprises de commerce contre les œuvres d'un gouvernement du peuple.

• (1710)

Dans sa conception et son fonctionnement, le Sénat n'a rien de représentatif des régions au sens où nous l'entendons aujourd'hui, ni de démocratique. Il s'agit en fait, comme l'a dit un ancien député à la Chambre et prochain premier ministre de l'Ontario, d'une «institution non démocratique fonctionnant dans le giron d'un gouvernement démocratique». Je me reporte, bien sûr, à un article de Bob Rae.

Au cours de son existence, le Sénat a surtout servi d'instrument de favoritisme politique pour le parti au pouvoir et, à ce titre, a constamment fait l'objet de critiques de la part de notre parti. Il s'agit en un sens d'une porte de secours, d'une voie d'avancement ou d'une maison de retraite pour les deux principaux partis qui alternent à la tête du pays depuis 117 ans. Cette institution est, à mon avis, discréditée aux yeux du public. Nous devons bien sûr songer au fait qu'en abolissant tout simplement le Sénat nous n'allons pas nécessairement rehausser la Chambre des communes dans l'estime du public. C'est à nous-mêmes qu'il incombe d'y travailler.

Il est difficile pour moi de concevoir comment nous pourrions créer une institution authentiquement canadienne qui pourrait remplir, dans un contexte et d'une façon démocratiques, le rôle que le Sénat est présentement censé remplir. Il n'est pas difficile à comprendre que puisque l'élite gouvernante des partis libéral et progressiste-conservateur fournit les candidats éventuels à cette sinécure des vieux jours, ces personnes trouveront elles aussi difficile de se faire les artisans d'un mouvement de réforme. Il est par conséquent d'autant plus louable que certains députés du parti au pouvoir soient disposés à prendre la parole en faveur de la motion à l'étude.

Les façons dont on a abusé du Sénat sont en fait légion. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) en a parlé comme d'un refuge pour les laquais, les flagorneurs et les argentiers des grands partis. Je me demande pourquoi il n'en a pas fait un tableau complet en parlant aussi des argentières, ou même pourquoi il a été si généreux. Il s'agit d'un instrument primordial de favoritisme politique. Il s'agit d'un moyen de maintenir les politiciens à la retraite dans le train de vie auquel ils sont devenus habitués. La véritable question qu'il faudrait se poser, ce serait de savoir pourquoi ils se sont habitués à un si grand train pour commencer, plutôt que de savoir pourquoi un si grand train ne devrait pas être maintenu. Le Sénat a servi de refuge pour des ministres remerciés de leurs services. L'expression bien connue est «catapulté en haut».

L'usage le plus odieux auquel a servi le Sénat ces dernières années est à mon avis celui qu'ont mis en vogue l'ancien régime et son chef disparus dernièrement et pas le moins du monde regrettés. En effet, ils ont transformé le Sénat en un réservoir de retenue pour leurs équipes électorales. Je me réjouis de dire, bien que j'aurais aimé que les proportions aient été différentes, que les Canadiens ont rejeté de façon décisive lors des dernières élections cette attitude faite de grandes

démonstrations d'amitié mais fondamentalement vénale et mercenaire. C'est tout à l'honneur des Canadiens qu'ils n'en aient pas été dupes.

Je comparerais la situation fédérale avec celle des provinces et des municipalités où il n'existe pas de deuxième chambre, alors qu'à mon sens, la majorité des Canadiens sont d'avis que leurs gouvernements municipaux et provinciaux fonctionnent plus effectivement et entretiennent de meilleurs rapports que le gouvernement fédéral avec ceux qu'ils représentent. Au Canada, il me semble que 85 p. 100 de nos lois, y compris les lois provinciales et les règlements municipaux, sont adoptées sans l'intervention d'une seconde chambre. Je doute que l'absence d'une seconde chambre rende cette législation sensiblement inférieure.

Alors que le Sénat ne traite pas directement des lois portant affectation de crédits, il n'en reste pas moins qu'en matière de dépenses, environ 85 p. 100 des décisions qui doivent faire l'objet d'un examen parce qu'elles ne sont pas obligatoires en vertu d'une loi ou d'un programme, passent par les assemblées législatives et les conseils municipaux.

Monsieur le Président, les gouvernements ont trois fonctions majeures: celle de légiférer, de dépenser à des fins légitimes et celle de créer une éthique ou une culture politique et de la promouvoir dans notre société. Dans ces trois domaines, le Canada ne s'est pas trouvé avantagé du fait que le Sénat existe et qu'il intervienne.

En terminant, monsieur le Président, pour qu'on ne m'accuse pas de n'avoir été que négatif envers le Sénat, je dois reconnaître que ces dernières années, cette institution a produit de bons rapports et réalisé de bonnes études d'envergure. Il nous a donné des documents intelligents, intellectuellement stimulants, qui contenaient des analyses solides et de saines recommandations. Après ces quelques louanges, intéressons-nous maintenant aux énormes inconvenients que présente cette institution, en particulier à ce qu'elle nous coûte. Son budget des dépenses s'élève à 27 millions de dollars pour 1985-1986. Il faut admettre que l'on pourrait accomplir ses fonctions de manière plus efficace, plus efficiente, plus rentable et moins offensante pour les Canadiens en embauchant davantage de recherchistes et de rédacteurs pour les comités parlementaires et même pour les députés.

Le Sénat canadien a fait son temps, monsieur le Président. Nous avons l'occasion, pendant cette législature, de lui donner la place qui lui convient en le reléguant à l'histoire. J'espère que nous ne la laisserons pas échapper.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) a signalé certains aspects positifs du Sénat. Je l'en félicite. Quant au reste de ses propos, il me semble qu'avec un peu plus d'étude et une analyse approfondie concernant le rôle du gouvernement canadien, il constaterait peut-être qu'à bien des égards la Chambre est débordée de travail. Il existe sans doute de très bonnes raisons pour répartir cette tâche entre la Chambre haute et la Chambre des communes.

Si le Sénat a si mauvaise presse, c'est parce que des premiers ministres l'ont bafoué par le passé, en particulier le dernier premier ministre qui a perdu son poste tout récemment. C'était se moquer du Sénat que de lui envoyer une mesure à 15 heures avec ordre d'en avoir fini à 17 heures pour lui faire subir la sanction royale. Il ne fallait pas que le Sénat fasse attendre la Chambre. Cela enlevait certes au Sénat la possibilité de faire un examen, sans parler d'un examen objectif, des décisions de la Chambre des communes.

• (1720)

Nous avons discuté aujourd'hui d'un projet de loi sur la Constitution. C'est justement une question sur laquelle il aurait été utile de réfléchir longuement. Si cela s'était fait plus tôt, nous n'aurions pas eu besoin de discuter du projet de loi qui était à l'étude aujourd'hui et qui doit être adopté pour modifier la Constitution. Celle-ci n'a pas été planifiée correctement, mais le Sénat était capable d'entreprendre le travail nécessaire.

M. Keeper: Il ne l'a pas fait.

M. McCain: Il n'a pas eu le temps de le faire. Les députés savent qu'un certain délai avait été imposé à la Chambre pour l'étude de la loi sur la Constitution. La Chambre n'avait pas pu en faire une étude approfondie et le sujet du projet de loi n'avait pas été renvoyé au comité pour qu'il puisse entendre les recommandations du public. On voulait tout simplement sauver les apparences.

Au moment de l'étude au comité, certains avaient parlé des points faibles de la constitution d'autres pays. On avait recommandé au comité de mettre au point une constitution qui ne ferait pas du tribunal le législateur tout en privant la Chambre des communes de ses pouvoirs législatifs. C'est ce qu'avaient notamment recommandé certains membres de l'autre endroit.

A mon avis, la Chambre des communes est déjà surchargée de travail. Les députés de tous les partis se plaignent de ne pas avoir suffisamment de temps pour les débats et du fait que la structure actuelle des comités de la Chambre ne leur donne pas suffisamment de temps pour examiner convenablement toutes les questions qui leur sont renvoyées. Je soutiens donc que le bicaméralisme a encore plus sa raison d'être qu'auparavant. Je reconnais que bon nombre de députés de tous les partis ne sont pas de cet avis. Je sais que la réputation du Sénat dépend non seulement de ce qu'il a fait dans le passé, mais aussi de la façon dont il a été exploité par des gouvernements qui ne voulaient pas d'un second examen objectif ou d'interventions dans leur propre programme législatif.

J'affirme qu'il n'y a pas de meilleur exemple des abus que la structure actuelle a imposés à la Chambre à l'occasion que ce qui est arrivé quand l'ancien vice-premier ministre du Canada a décidé de faire une obstruction systématique aux crédits budgétaires dont le Canada avait besoin à un moment très mal choisi. C'était encore un mauvais service qu'il rendait à l'assemblée à laquelle il avait été nommé, même s'il savait très bien quelles seraient les conséquences de prolonger ce débat.

Comme l'a dit le député de Kenora-Rainy River (M. Parry), le comité de l'agriculture du Sénat a donné au Canada une étude de l'érosion et de la détérioration des sols que d'autres gouvernements voudront sans doute examiner soigneusement. C'est vers les tâches de ce genre et l'examen du programme législatif du gouvernement que le Sénat devrait se tourner.

On pourrait sans doute apporter certains changements, revoir la méthode de nomination au Sénat et modifier la durée du mandat des sénateurs. Tout cela pourrait être très utile pour améliorer le fonctionnement du Sénat. Je crois cependant que le Sénat doit continuer d'exister.

Depuis mon arrivée à la Chambre en 1972, la charge de travail d'un député a augmenté de plus du double. Les députés n'ont plus le temps de s'occuper à la fois de leur travail au comité et de leurs obligations envers leur circonscription. Je pense que le Sénat peut être utile dans un tel contexte.

Examinons une situation dont il a été question pendant la dernière campagne électorale. Je veux parler des règlements qu'on impose à l'ensemble du Canada. Depuis dix ans, les ministères du gouvernement ont eu l'équivalent d'un chèque en blanc pour établir des règlements qui leur permettent de gouverner, non pas nécessairement selon la loi, mais selon leur capacité d'établir ces règlements. A mon avis, le Sénat pourrait s'occuper de supprimer certains des règlements que nous impose cette structure ministérielle. Le comité qui est maintenant chargé d'examiner ces règlements n'a pas été efficace dans le passé et il n'aura probablement pas le temps d'étudier tous les règlements qui ont déjà été établis ou qui le seront plus tard. En outre, après avoir assisté à quelques réunions du comité, j'ai conclu qu'il n'avait pas le temps de comprendre les conséquences des règlements établis par le gouvernement. Selon moi, c'est une tâche dont le Sénat pourrait très bien s'acquitter.

Je dois dire que l'idée d'un Sénat élu me déplaît énormément. Cela augmenterait le nombre d'élections tenues au Canada. En outre, si des élections au Sénat suivaient de près des élections nationales, il arriverait, comme il est arrivé dans le passé, que le Sénat serait politiquement opposé au gouvernement du jour. C'est le cas actuellement, mais il y sera remédié en temps opportun. Rien ne saurait être plus déroutant ni condamnable qu'un Sénat élu s'opposant au gouvernement du jour et à la politique qui l'a fait élire.

Le Sénat a ses faiblesses qu'il faut redresser, mais il n'est pas nécessaire de l'abolir. Il conviendrait de réviser les rapports entre les nominations au Sénat et le gouvernement.

En vertu de la Constitution, les nominations au Sénat ont pour but d'assurer une représentation régionale. Je blâme les sénateurs de la région de l'Atlantique qui n'ont pas su assumer leur responsabilité régionale indépendamment de leur affiliation politique. La région de l'Atlantique et d'autres régions ont gravement souffert de ce que des sénateurs aient fait passer leur affiliation politique avant le bien-être de leur région. S'il y a une raison de condamner le Sénat, c'est bien celle-là. Nous avons eu ces dernières semaines des exemples d'une telle inconscience sénatoriale. Personne ne devrait être nommé au Sénat sans reconnaître ses responsabilités régionales. Dans ces circonstances, je crois qu'un gouvernement envisagerait de modifier des lois qui défavoriseraient une région donnée.

Le Sénat a peut-être besoin d'une nouvelle orientation, mais il est nécessaire, je crois. Je suis un farouche partisan du système bicaméral, surtout compte tenu de l'énorme charge de travail des députés.

M. Murray Dorin (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à signaler que j'appuie la motion du député de Kenora-Rainy River (M. Parry) proposant d'abolir le Sénat. Je crois personnellement que le Sénat devrait être aboli immédiatement. Nous devrions recommencer à zéro. Je crois que les Canadiens conviendraient pour la plupart que le Sénat a fait son temps.

Les Canadiens ont aujourd'hui peu confiance dans le Sénat à cause surtout de la façon dont les sénateurs sont nommés. Récemment, le Sénat a été qualifié de garderie la plus coûteuse au monde. Ce magnifique endroit a à son service des portiers, des gardes de sécurité et dispose d'une salle de jeux aux chandeliers éblouissants. C'est le havre de paix des gagnants d'une supposée loterie à vie jusqu'à ce qu'on les mette à la retraite avec une généreuse pension . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. On ne doit pas manquer de respect à l'égard de l'autre endroit, même si des députés en souhaitent l'abolition. J'espère que le député s'en souviendra au cours de son intervention.

M. Dorin: Je suis navré, monsieur le Président. Je vais me garder de propos semblables. Aujourd'hui je voulais essentiellement attirer l'attention de la Chambre sur le rapport d'un comité spécial de l'Assemblée législative de l'Alberta sur la réforme du Sénat, qui a été publié le 22 mars. Avant de résumer les principales recommandations du rapport, je mentionne que le comité spécial y affirme fortement la nécessité et le mérite virtuel d'un Sénat réformé. Dans les termes du rapport, l'Assemblée législative de l'Alberta . . .

. . . a relevé le défi que représente une étude sur la réforme du Sénat à cause des sentiments des Albertains à l'endroit du Sénat du Canada.

• (1730)

Le rapport poursuit ainsi:

Ces dernières années, les Albertains se sont sentis plus isolés que jamais au cours des dernières décennies de la Confédération. Cette exacerbation de leur sentiment d'éloignement découlait surtout des négociations orageuses sur les questions énergétique et constitutionnelle de ces dernière années avec l'ancien gouvernement d'Ottawa. Les Albertains ont réagi violemment contre un gouvernement fédéral qui se montrait indifférent aux besoins de la province.

Évidemment, monsieur le Président, ce n'est plus le même parti qui est au pouvoir à Ottawa. Quoi qu'il en soit, le comité albertain n'a pas jugé que les résultats des élections de l'année dernière avaient rendu la réforme du Sénat inutile.

Les recommandations du comité suivent ce qu'on a pris l'habitude d'appeler le modèle «trois E» d'un Sénat réformé. Selon le rapport, le Sénat devrait être élu directement, et chaque province devrait y être représentée par un nombre égal de sénateurs. En outre, «les sénateurs devraient être dotés des pouvoirs qui leur permettent d'assurer avec efficacité la représentation régionale envisagée par les Pères de la Confédération.»

Le Sénat

Le but principal d'un Sénat réformé, selon les vues du comité albertain, serait de représenter les régions dans les décisions fédérales. Le rapport note, cependant, qu'il faut entendre le terme «région» comme synonyme de «province». Le comité est d'avis que le rôle du Sénat comme chambre de réflexion doit être sa deuxième plus importante fonction. Je dirais que ce rôle est moins pertinent aujourd'hui parce que les communications sont presque instantanées comparativement à ce qu'elles étaient au siècle dernier ou dans les années 1900 quand la livraison du courrier se faisait par la diligence. Contrairement au document de travail que le gouvernement albertain a publié en 1982, le rapport ne propose pas de donner au Sénat un rôle intergouvernemental. Sur ce point, il est très clair:

Donner au Sénat élu directement même une autorité limitée dans le domaine des négociations intergouvernementales pourrait compliquer et brouiller le processus gouvernemental au Canada au lieu de promouvoir des négociations harmonieuses entre les gouvernements.

Une particularité de ce rapport est qu'il demande que les élections aient lieu en même temps que les élections provinciales. Les sénateurs seraient élus à l'occasion des élections provinciales pour un mandat correspondant la durée de deux législatures, à la majorité des voix, comme cela se fait actuellement pour la Chambre et d'autres assemblées législatives élues au Canada. Les mandats des sénateurs seraient échelonnés, c'est-à-dire la moitié seraient élus chaque fois que des élections provinciales auraient lieu. Les sénateurs représenteraient la province en général comme les sénateurs américains et australiens. Ils ne représenteraient pas un certain distrinct provincial, comme le recommandait, par exemple un rapport du comité spécial mixte il y a un peu plus d'un an.

J'ai déjà fait remarquer que le comité de l'Alberta propose une représentation provinciale égale dans le nouveau Sénat. Je voudrais ajouter que chaque province aurait six sénateurs et les territoires deux chacun pour arriver au nombre total de 64 sénateurs.

Quant aux pouvoirs de ce Sénat transformé, le rapport fait l'observation générale suivante:

Au Canada actuellement, le Sénat possède des pouvoirs mais ne les exerce pas, car les sénateurs et les autres Canadiens estiment qu'il manque de crédibilité. Il s'ensuit que les Canadiens sont témoins d'un déséquilibre dans le régime fédéral. Le comité recommande instamment que le nouveau Sénat soit doté de pouvoirs qui lui permettront de réaliser ses objectifs.

Plus précisément, le comité de l'assemblée législative de l'Alberta recommande: Que le Sénat ait le pouvoir de présenter tous les projets de loi sauf les projets de loi fiscaux ou de finances; que le Sénat ait le pouvoir de modifier tous les projets de loi, après quoi la Chambre des communes étudiera les amendements proposés; que le Sénat conserve son veto suspensif actuel de 180 jours dans le cas des amendements constitutionnels; que le Sénat ait le pouvoir de bloquer tout projet de loi sauf un projet de loi de finances; que la Chambre des communes ait le pouvoir, sauf dans le cas d'un projet de loi fiscal ou de finances, de passer outre à n'importe quel veto ou amendement à un projet de loi de la part du Sénat pourvu que la mesure soit votée par les députés à une majorité supérieure à celle acquise au Sénat; que le Sénat se prononce sur tous les projets de loi dans les 180 jours suivant leur adoption à la Chambre des communes sauf dans le cas de projets de loi de finances ou fiscal pour lesquels le délai est de 90 jours; que les traités non militaires soient soumis à la ratification du Sénat; enfin, que toutes les modifications touchant les deux langues officielles soient sujettes à un double veto majoritaire, c'est-à-dire une majorité de tous les sénateurs accompagnée d'une majorité de tous les sénateurs d'expression française ou anglaise selon le cas.

Les dernières recommandations du Comité concernent la régie interne du Sénat. Il est clair que le principal objectif de ces recommandations est de réduire l'influence des partis politiques au sein d'un Sénat réformé. Selon le rapport, et je cite:

Le Comité a remarqué une absence de recommandations dans d'autres rapports et études sur la structure interne que le Sénat devrait avoir afin de réduire l'influence possible des partis . . . Le comité reconnaît qu'il serait extrêmement difficile sinon impossible d'éliminer toute influence des partis sur les sénateurs. Cependant, il est possible de modifier la structure interne du Sénat, afin de réduire grandement cette influence.

Les modifications proposées dans le rapport sont les suivantes: Qu'on abolisse les rôles traditionnels de l'opposition et du gouvernement au Sénat et notamment les postes de leader du gouvernement et de leader de l'opposition; que les sénateurs soient regroupés par délégations provinciales, quelle que soit leur allégeance politique; que chaque délégation provinciale choisisse parmi ses membres un président dont le mandat est fixé par la délégation; que le président du Sénat soit élu par une majorité de sénateurs à une date fixe tous les quatre ans et que le Sénat puisse en tout temps décider par une majorité des deux tiers d'élire un nouveau président; que les dix présidents provinciaux forment, sous la direction du président du Sénat, un conseil exécutif du Sénat; et que le conseil exécutif du Sénat détermine l'ordre du jour du Sénat et nomme les présidents et les membres des comités. En outre, le comité a recommandé que ce soient les présidents de la Chambre des communes et du Sénat qui décident d'un commun accord s'il s'agit ou non d'un projet de loi fiscal ou de finances que les membres du conseil exécutif du Sénat touchent une rémunération supérieure à celle des autres sénateurs et qu'ils puissent avoir à leur disposition davantage de ressources humaines; que les sénateurs ne soient pas admissibles à des nominations au Cabinet. Ainsi, ils ne seraient plus placés dans la situation délicate où ils doivent assumer, au nom de la solidarité ministérielle, des décisions du gouvernement.

Je tiens simplement à dire que, selon moi, on devrait féliciter le comité de l'assemblée législative de l'Alberta pour son excellent travail. A mon avis, son rapport fera l'objet de bien des discussions tant en Alberta qu'au niveau national et il sera très utile dans l'examen de l'avenir du Sénat au Canada.

Je voudrais examiner rapidement deux des propositions. Tout d'abord, en ce qui a trait à l'objet du Sénat, on devrait lui confier deux tâches supplémentaires. Il devrait notamment adopter un point de vue et des objectifs davantage à long terme et être moins sectaire. Il faudrait ensuite donner au Sénat la possibilité d'examiner les nominations faites par le gouvernement fédéral qui ont des répercussions importantes au niveau régional.

Enfin, je tiens à dire que même si on laisse entendre dans le rapport que le Sénat devrait être électif, je crois que cela n'est pas nécessairement essentiel. L'idée d'une chambre haute élective est à la mode a cause de la conjoncture actuelle et de l'opinion qu'entretient le public à l'endroit des sénateurs. On pourrait envisager les autres options qui ont été proposées, qu'il s'agisse de nominations fédérales ou provinciales ou encore d'un choix d'un gouvernement à partir d'une liste établie par

l'autre gouvernement ou une combinaison de tous ces éléments. Mais les élections ont leurs mauvais côtés, monsieur le Président, puisque les membres d'une seconde chambre élective continueraient de pratiquer une politique à courte vue pour des considérations électorales même lorsqu'ils voudraient se faire élire une deuxième fois. Sans compter que les sénateurs, même s'ils ne prétendaient pas se faire élire pour un deuxième mandat, ne s'en s'efforceraient pas moins de faire valoir les idées de leur parti au Sénat dans l'espoir qu'un de leurs membres se fasse élire plus tard. Je doute qu'on fasse disparaître l'esprit de parti de cette institution en la rendant élective.

Quoi qu'il en soit, je voudrais reprendre quelques-unes des propositions qui figurent dans ce rapport qui, soit dit en passant, est excellent. Je trouve qu'il vaut la peine de l'étudier, tout comme les autres qui nous parviendront plus tard sans doute, mais je conviens avec le député de Kenora-Rainy Rivers (M. Parry) qu'il faut demander d'abord l'abolition du Sénat pour que cette question reste d'actualité.

• (1740)

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je serai très bref, car je tiens à ce que le comité étudie cette résolution pour qu'elle devienne un jour loi. Je prends note tout d'abord des propos du député d'en face. Je constate qu'il préconise l'abolition du Sénat. Il partage donc le point de vue de mon chef qui considère qu'on ouvrirait la voie à toutes les possibilités en ce qui concerne l'établissement d'une autre institution vraiment représentative si on abolissait le Sénat antidémocratique et non représentatif qui existe actuellement. L'abolition du Sénat actuel ne ferme aucunement la porte aux autres options qui permettraient d'offrir aux Canadiens une deuxième chambre représentant les intérêts régionaux ou minoritaires dans la mesure où elle serait organisée selon des principes acceptés.

Je ne tiens pas à en dire trop sur le Sénat lui-même, car je ne voudrais pas manquer de respect envers l'autre endroit. Je ne parlerai pas tant de cette institution comme telle, mais de la façon dont on s'en est servi, surtout les premiers ministres. Ils en ont fait leur chose, une sorte de lieu privilégié pour leurs vieux troupiers politiques. Il s'agit d'un abus, mais on ne saurait l'imputer au Sénat lui-même. Même notre nouveau premier ministre (M. Mulroney) admet qu'on a abusé de cette institution, que les premiers ministres s'en sont servis pour faire du favoritisme. Aucun premier ministre ne l'a admis plus clairement. Au cours de la dernière campagne électorale, il a su trouver les mots pour reprocher aux libéraux leur flopée de nominations politiques, y compris au Sénat. Il a fait valoir combien ils avaient fait du tort à cette institution, combien ils avaient abusé du Sénat, du public et des pouvoirs du premier ministre.

Il est donc très regrettable que, une fois élu, il n'en ait pas profité pour sortir des sentiers battus en trouvant des modalités de nomination dénuées d'esprit de parti. Il a commencé par en faire certaines très valables, comme celle de Stephen Lewis. C'était un excellent choix. Il représentera fort bien les Canadiens aux Nations Unies. Malheureusement, le premier ministre se sert de cette nomination et quelques autres aussi bonnes comme d'un écran de fumée. Il les brandit pour qu'on oublie qu'il pratique le favoritisme à un point qui ne s'est jamais vu au cours de notre histoire. Le premier ministre a battu des records sur ce chapitre.

Une voix: Vous n'avez encore rien vu!

M. Keeper: C'est vrai, j'en suis certain. Naturellement, le premier ministre en voulait au Sénat lorsque ce dernier a retenu son projet de loi de finances et, à son retour aux Communes, il a dit qu'il allait procéder à une réforme de l'autre Chambre. Malheureusement, il n'a rien proposé de précis. Il a toutefois fait connaître son intention de limiter les pouvoirs du Sénat.

Nous craignons qu'il en limite les pouvoirs, mais qu'il le conserve pour y placer les vieux politicards, comme instrument de favoritisme. S'il avait de bonnes intentions à l'égard du Sénat, s'il voulait modifier le mode de nomination pour le rendre non partisan, il aurait cessé de nommer des sénateurs jusqu'à ce qu'il présente à la Chambre des communes son projet de réforme. Il n'en a rien fait.

Je le répète, le Sénat a fait l'objet de beaucoup d'abus. Nous pourrions repartir de zéro en l'abolissant dès maintenant. Si nous voulons une deuxième chambre, nous pourrions discuter réellement quant à la forme à lui donner, au rôle qu'elle pourrait remplir, à la façon d'assurer sa légitimité politique et aux intérêts elle pourrait représenter. Il est inadmissible de faire du Sénat un instrument de favoritisme, tout comme il l'est de limiter simplement ses pouvoirs pour lui permettre de continuer à jouer ce rôle.

J'espère que les députés adopteront la résolution de mon collègue. Si nous voulons une seconde chambre, nous devrions repartir du bon pied, comme l'a dit le député d'en face.

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir quelques minutes pour participer à ce débat. Je félicite le député de Kenora-Rainey River (M. Parry) d'avoir saisi la Chambre d'une proposition de résolution aussi claire et concise, qui sonne le glas d'une institution qui a fait son temps et n'a plus depuis longtemps aucune utilité.

Je sais que nous, membres de la Chambre basse, devons nous contenir et retenir nos émotions sur ce sujet. Nous devons, je le sais, toujours parler avec respect du Sénat et, selon la tradition, le désigner comme l'autre endroit. Je vais tâcher d'exposer mes vues avec toute la bienséance qui s'impose.

Le seul parti qui ne compte aucun représentant ici pour parler de cette proposition de résolution est le parti libéral. C'est ironique, car le Sénat du Canada est le seul corps législatif dans tout le pays où ce parti est majoritaire. Le mouvement de réforme du Sénat s'est amorcé effectivement en 1873, alors que sir Alexander Mackenzie, premier ministre libéral, fut d'abord porté au pouvoir. Il apprit, à sa grande consternation, à quel usage le grand-papa de notre parti, sir John A. Macdonald, avait fait servir l'autre endroit. Il avait recouru à toute son astuce politique pour unir notre pays. C'était une tâche difficile, et l'un des expédients auxquels sir John avait jugé nécessaire de recourir fut de nommer à l'autre endroit les gens qui ne pouvaient être nommés ailleurs sur la scène politique canadienne.

Il est également intéressant de noter, à titre d'observation préliminaire, que les représentants du Nouveau parti démocratique et du parti progressiste conservateur s'entendent dans une grande mesure sur ce mouvement de réforme. On ne peut s'empêcher de songer ici aux écrits de Gad Horowitz au sujet des différentes philosophies politiques canadiennes. Selon lui, le conservatisme est né d'une approche philosophique qui reconnaît la nature organique de la société. Il ajoute que les partis socialistes se sont développés à partir de la même formation de base et partagent cette vision organique de la société, cette perception collective de la façon dont la société fonctionne. Sur certaines questions comme celle dont nous sommes saisis maintenant, il y a certes un certain terrain d'entente philosophique entre nos deux partis. Dans le cas présent, l'instinct conservateur nous porte à considérer la croissance organique, à comparer la situation à celle d'un arbre qu'il faut amputer d'une branche pourrie pour permettre au reste de demeurer sain et de grandir.

Ces dernières années, le mouvement de réforme du Sénat a sans doute reçu sa plus forte impulsion lorsque le gouvernement Trudeau a publié un document de travail de quelque 44 pages—que j'étais justement en train de regarder—exposant ses vues sur la réforme de la Chambre haute. Il est certain que ce document de travail représentait en réalité une synthèse des nombreuses propositions qui ont été faites au cours des dernières années pour essayer d'insuffler une nouvelle vie dans cette institution moribonde. En fait, j'ai été intrigué par les remarques de mon collègue le député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin) qui faisait état d'une proposition de l'Alberta sur la façon de ranimer la deuxième Chambre.

• (1750)

Je dirais, avec respect, que toutes ces propositions, pour moi, ont quelque analogie avec la vieille maison familiale. C'est la vieille maison dans laquelle tout a commencé. Nous avons bien progressé depuis. Nous habitons maintenant dans une nouvelle maison avec tout le confort moderne. Pourtant, nous sommes encore fiers de la vieille cabane en rondins, au fond de la cour. C'est la première construction dans laquelle quelque chose soit arrivé. Nous regardons cette vieille baraque et, par nostalgie, nous ne voulons pas l'abandonner. Nous nous demandons ce que nous pourrions faire pour pouvoir continuer à l'utiliser. Peut-être pourrions-nous y mettre un four à micro-ondes ou la télévision, ou peut-être construire une allée tout autour. Nous imaginons que nous pourrions faire quelque chose avec cette vieille bâtisse, pour qu'elle soit encore utile. Parfois, le mieux à faire avec quelque chose qui n'a plus d'utilité depuis longtemps, c'est de laisser les événements suivre leur cours et de l'abandonner à son passé glorieux.

Certaines de ces propositions de l'ouest du Canada sont vieilles de quelques années. Elles remontent à une époque où il y avait un sentiment de désaffection vis-à-vis du gouvernement de la partie centrale du pays. C'est compréhensible. On voyait la réforme du Sénat comme un moyen de ramener les impératifs politiques de l'ouest du Canada au cœur du gouvernement de cette nation. Ce n'est plus nécessaire. Nous avons démontré le 4 septembre que la solution n'était pas un changement institutionnel, mais un changement politique.

Une fois de plus, l'ouest du Canada a sa place au sein du gouvernement du pays. La preuve, c'est le grand nombre de ministres de l'Ouest, la fin du Programme énergétique national, qui divisait le pays, et de ses dispositions économiques désastreuses, ainsi que la signature de l'Accord de l'Ouest sur la politique énergétique. Tout cela démontre que les intérêts de l'Ouest sont très bien représentés, qu'on y accorde une grande attention et qu'il n'est pas nécessaire de faire des changements institutionnels tels que la mise en place d'un Sénat électif ou d'une autre forme de Sénat.

Pour être charitable, dans toute l'histoire canadienne, le rôle du Sénat a été marginal. A intervalles plus ou moins irréguliers, il y a eu des propositions de réforme ou de modification du Sénat. A ces propositions, on a toujours opposé deux arguments. Le premier, c'est que le Sénat était une Chambre de réflexion, que nous, aux Communes, dans le tohu-bohu et l'urgence des débats quotidiens, nous étions trop entraînés et absorbés pour adopter réellement de bonnes mesures législatives, alors qu'à l'autre endroit, les sénateurs, dans leur intérieur calme et frais, au tréfonds des temps et dans la réflexion, étaient en mesure de voir calmement les erreurs, les omissions et la nécessité de modifications et de changements. Ils pouvaient donc peaufiner, grâce à cette réflexion, les mesures législatives.

L'histoire a montré que cela n'a jamais été le cas. Sans vouloir manquer de respect au Sénat, il a été essentiellement une chambre d'enregistrement, sauf dans les cas où il a simplement choisi de s'opposer pour des raisons politiques.

L'autre grand argument avancé, c'est que le Sénat garantit une représentation régionale ce qui, par voie de déduction, ne serait pas le cas de la Chambre élue. Mon collègue le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) a, il y a un moment, défendu le Sénat. Néanmoins, ce faisant, il a condamné les sénateurs des Maritimes pour n'avoir pas reconnu les intérêts régionaux ni représenté effectivement les intérêts de la région atlantique. On trouve, dans la bouche même de ceux qui appuieraient le Sénat, la dénonciation de ce deuxième argument que l'on invoque à la défense du Sénat.

La théorie de la réflexion et de la représentation régionale ne tient pas lorsqu'on analyse la dure réalité de l'histoire canadienne. C'est à ce stade que les défenseurs du Sénat traditionnel avancent le dernier et le meilleur argument qu'ils peuvent trouver. C'est que le Sénat fait d'excellentes études, que le Sénat a fait profiter la nation de documents résultant de l'analyse minutieuse de sujets tels que la pauvreté ou autres questions d'importance. Le fait est que ces études sont faites par le personnel embauché par le Sénat. Il y a des comités pour faire ce travail. Tout comité de la Chambre pourrait faire de même. C'est la qualité du personnel qui fait la valeur de ces études que, de temps à autre, les sénateurs signalent pour leur défense.

Je ne suis pas d'accord avec mon collègue le député de Kenora-Rainy River lorsqu'il avance que ces grandes études sont faites par les sénateurs. En fait, c'est le regretté John Deutsch, M. Peter Dobell, du centre parlementaire William Hood, qui est devenu sous-ministre des Finances, et d'autres comme lui, qui sont les vrais auteurs des grandes études que les sénateurs reprennent à leur compte. Sauf votre respect, il faudrait leur en attribuer le mérite. Mettons donc fin une fois pour toutes à cet argument spécieux que l'on invoque en faveur du maintien du Sénat.

La disparition de cette institution nous permettrait de ne plus induire en erreur nos amis et alliés à l'étranger qui croient à tort, lorsque mis en présence d'un sénateur, avoir affaire à un personnage charismatique comme les sénateurs américains, ces hommes puissants, ces hommes d'action. Nos sénateurs canadiens ne sont tout simplement pas du même calibre.

Le Sénat a été appelé le refuge des dirigeants provinciaux du parti libéral. Je songe à des sénateurs comme Gildas Molgat, Louis Robichaud, Henry Hicks, Andy Thompson, David Steuart, ainsi de suite. De nos jours, le parti libéral est dépassé par les événements. Il n'y a plus de chef du parti provincial à nommer au Sénat. Le parti libéral parle de se doter d'une usine à penser, d'une espèce d'institut. Ce serait là une excellente institution où envoyer les grands stratèges du parti libéral, comme les sénateurs Kirby et Pitfield, une fois que nous aurons aboli le Sénat. Ces gens pourraient continuer de rendre service à la nation. Comme membres de l'usine à penser du parti libéral.

On a tort de croire que le Sénat est partie intégrante du gouvernement. Il est peut-être essentiel au système de gouvernement de parti, mais même là, nous pouvons rendre un grand service au premier ministre (M. Mulroney) à qui il incombe de faire les nominations au Sénat. Chacun sait que pour chaque personne nommée au Sénat, il y en a 30, 40 peut-être même 50 qui se retrouvent le bec dans l'eau extrêmement déçues et inconsolables.

Prenons le cas d'un ancien député libéral qui représentait Sault-Sainte-Marie et que je connais. Un ancien premier ministre, M. Pearson, lui avait directement et expressément promis de le récompenser en le nommant à l'autre endroit. Or il n'en a rien fait. En supprimant le Sénat, nous rendrions un grand service à des gens comme cet homme en faisant disparaître une source de promesses rompues et de rêves anéantis.

Ce ne sont là que quelques-unes des raisons pour lesquelles j'estime qu'il nous incombe d'appuyer l'initiative en vue d'abolir le Sénat. Mais s'il faut conserver cette institution, il serait préférable que les membres en soient nommés selon le même principe qui régit la sélection des juges. Cette façon de procéder serait de loin préférable à l'élection des sénateurs.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'IMMIGRATION—ERNST ZUNDEL—LA PROCÉDURE D'EXPULSION

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'invoque les dispositions de l'article 45 du Règlement. Le 27 mars, j'ai interrogé la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) au sujet de l'affaire Ernst Zundel. Comme M. Zundel a été condamné à 15 mois de prison, j'ai voulu savoir quelles mesures seraient prises pour décider s'il est possible de l'expulser. La ministre m'a répondu que, le jour même, une enquête à ce sujet avait été instituée.

Je tiens à dire quelques mots sur cette affaire fort grave, car l'enjeu ici, c'est la liberté d'expression et la bonne volonté qui règnent dans notre pays. Si je comprends bien, l'examen dont le ministre a parlé est relativement automatique lorsqu'une personne est condamnée à six mois d'emprisonnement ou plus, ou reconnue coupable d'un délit puni d'une peine maximale d'au moins cinq ans de prison.

M. Zundel a été reconnu coupable de violation de l'article 177 du Code criminel, lequel caractérise acte criminel le fait de publier une déclaration qu'on sait fausse—ce qui est la condition sine qua non—et qui cause ou est de nature à causer une atteinte ou du tort à quelque intérêt public. J'estime qu'il y a quelque chose qui ne va pas quand il faut recourir à une loi pareille, qui est presque obscure, pour s'occuper d'une situation aussi grave. Il nous faut des lois plus significatives que celle-là, qui traiteraient plus directement d'un sujet aussi grave que l'affaire Zundel.

M. Zundel est venu au pays il y a 27 ans environ. Il a encore le statut d'immigrant reçu. Ses déclarations font bien voir qu'il n'a aucune repentance. Le secrétaire parlementaire va probablement me dire comment il est possible de faire traîner ces procédures en longueur mais, normalement, une des choses que nous recherchons, c'est l'assurance d'une attitude de réinsertion. Franchement, je ne vois rien qui ressemble à cela même de loin dans cette affaire.

J'ai dit que nous utilisons la mauvaise loi pour une affaire de ce genre. Une des vraies tragédies, c'est que l'approche suivie dans cette affaire a fini par faire le procès des victimes plutôt que celui du perpétrateur. J'en ai déjà parlé à diverses reprises. Le 3 mars, j'étais à la réunion régionale annuelle du B'nai B'rith, tenue dans une synagogue du centre de Toronto. Le dimanche 10 mars, j'ai assisté à un culte pour anciens combattants juifs, avec plusieurs autres collègues, et j'ai eu alors l'occasion d'exprimer mon point de vue. Le même jour, j'ai assisté à une réunion au centre O'Keefe, où 5,000 personnes environ de la communauté juive étaient venues méditer, parler et prier au sujet de cette très regrettable situation que nous avons laissée s'installer au pays. Au cours de la séance de l'après-midi, monsieur le Président, nous avons visité des anciens combattants juifs et nous avons assisté à une cérémonie spéciale. M. Ernst Koch, consul général d'Allemagne de l'Ouest, a déclaré dans son allocution:

• (1805)

La rectification des maux perpétrés en Allemagne sous le régime nazi est maintenant close accomplie.

Ses propos montrent bien—et j'estime qu'il lui a fallu beaucoup de courage et de dignité pour assister à ce service-là—que M. Zundel lui-même n'est peut-être pas le bienvenu en Allemagne même. Je voudrais citer simplement quelques observations prises dans la *Gazette* du 27 mars 1985:

Le Canada se porterait mieux sans Ernst Zundel.

M. Zundel se pose en martyr de la liberté de parole, mais il est un exemple malheureux des valeurs sur lesquelles notre pays est fondé.

La communauté juive elle-même, comme vous le savez bien, monsieur le Président, est divisée sur la question de savoir s'il y a lieu de faire plus. Étant donné que les poursuites avaient été entamées par Mme Sabrena Citron et que M. Zundel a reçu sa sentence, je pense que la communauté estime qu'il convient de s'occuper de ce monsieur rapidement et efficacement, et non pas de faire traîner les choses.

Je me suis rendu en Israël au mois de janvier et j'ai discuté pendant une heure et demie avec un groupe de gens à Yad Vashem. Toute personne sensée sait que l'holocauste a existé. Je voudrais que le secrétaire parlementaire nous dise s'il y a des précédents permettant de régler plus rapidement une situation comme celle-ci. Combien d'étapes y a-t-il à franchir? Comment pouvons-nous régler le cas de cet homme d'une façon ferme et réfléchie, conforme à la fierté que nous inspire la liberté dont nous jouissons au Canada, car il y a quand même des extrêmes qu'on ne peut tolérer.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'aimerais apporter plus de précisions au sujet de la réponse donnée le 27 mars 1985 par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme MacDonald) au député de Don Valley-Est (M. Attewell).

Un rapport en vertu de la Loi sur l'immigration a été préparé par un agent d'immigration et soumis au sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration le 26 mars 1985 suite à la réception, le même jour, du certificat de condamnation attestant que M. Zundel a été condamné à 15 mois de prison.

Dès le 27 mars, sur l'initiative de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le sous-ministre a émis à un agent d'immigration supérieur une directive prévoyant la tenue d'une enquête aux termes du paragraphe 27(3) de la loi. La directive a été transmise à un agent d'immigration supérieur le lendemain. Cet agent convoquera une enquête sous peu. L'avis d'enquête sera transmis à M. Zundel et on devra aussi l'aviser, comme c'est son droit, de son droit de se faire représenter par un conseiller juridique ou toute autre personne qu'il juge à propos.

L'enquête sera menée par un arbitre en présence de M. Zundel et de son conseiller. La durée de l'enquête peut varier, compte tenu des recours légaux dont se prévaudra M. Zundel, par exemple, ajournement pour lui permettre de préparer son cas, motions à la Cour fédérale, et ainsi de suite. M. Zundel peut, au cours de l'enquête et avant que l'arbitre ne rende sa décision, revendiquer le statut de réfugié. Le traitement d'une telle demande pourrait prendre un an.

Dans l'éventualité où une ordonnance de renvoi serait prononcée contre M. Zunel, il aurait le droit, en tant que résidant permanent, d'en appeler devant la Commission d'appel de l'immigration. Ce processus peut prendre six mois. M. Zundel peut aussi faire appel à la Cour fédérale d'appel ou à la Cour suprême du Canada de la décision de l'arbitre et de la Commission d'appel de l'immigration, ce qui pourrait prendre encore une autre année.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE LES FRAIS D'INSPECTION. B) LA POSITION DU MINISTRE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, le 20 mars, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture (M. Wise) au sujet de ses tentatives visant à récupérer auprès des agriculteurs le coût des inspections qu'Agriculture Canada a l'habitude d'effectuer. Ce changement fait suite à l'exposé économique du 8 novembre, dans lequel le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé une réduction d'environ 65 millions de dollars du budget d'Agriculture Canada. Sur ces compressions budgétaires, environ 23 millions de dollars se rapporteraient aux services d'inspection. Le ministère ferait alors payer aux agriculteurs 33 millions supplémentaires pour remplacer les services d'inspection ainsi éliminés.

• (1810)

On peut se demander pourquoi il faudrait retirer au gouvernement les services d'inspection au nom de l'efficacité si les nouveaux services coûtent au moins 10 millions de plus. Toutefois, les questions que j'ai posées le 20 mars portaient surtout sur un autre point. En effet, le ministre savait qu'il causerait ainsi du tort aux agriculteurs canadiens, non seulement en accroissant les coûts de fonctionnement de l'ensemble d'une industrie dont les recettes nettes ont été gelées à environ 3.5 milliards de dollars pour les dix prochaines années, mais surtout parce que les documents dont il disposait révélaient clairement que ces propositions entraîneraient une diminution de la production de céréales au Canada. Malgré cela, il a maintenu délibérément les propositions qui feront diminuer la production des denrées agricoles.

Le dossier que le ministre avait en main lui avait appris que les nouvelles propositions obligeraient beaucoup de petits abattoirs de porcs, de bovins et de moutons à fermer leurs portes parce qu'ils n'auraient pas les moyens de payer les frais d'inspection qui totaliseraient $125 par jour. Beaucoup de petites villes et de villages ont des abattoirs ou des installations de conditionnement qui s'occupent seulement de quelques dizaines d'animaux et qui se verraient obligés d'acquitter des frais d'inspection, par animal, très nettement supérieurs à ce que paieraient les abattoirs concurrents dans les grands centres. Finalement, ces abattoirs seraient obligés de fermer, les petites agglomérations en question perdraient des emplois, et les habitants de ces localités devraient se paser d'un service sur lequel ils pouvaient compter.

Dans sa réponse, le ministre a prétendu que nous avions entendu non pas un exposé économique, mais simplement une proposition en vue de négociations. Ce n'est que du baratin. Il est évident que le ministre des Finances a l'intention d'économiser 65 millions sur le budget du ministère de l'Agriculture et de toucher 33 millions en percevant un impôt supplémentaire sur la production agricole, impôt qu'il camoufle en parlant de recouvrement de frais. Il n'y a rien à négocier et pourtant le ministre donne l'impression qu'il est prêt à le faire.

D'après ses notes, il faudrait collaborer avec le secteur pour s'entendre sur ces projets. Tout en restant intransigeant sur les questions de principe, il est possible de se montrer souple en ce qui concerne les mécanismes d'application. Ainsi, les gens de ce secteur ont peut-être des raisons valables de préférer une certaine base de paiement comme un paiement à l'heure ou à la tête ou au lot. D'après les notes, le gouvernement pourrait aussi laisser une certaine liberté dans le choix de la personne qui effectuerait le service ou dans la façon d'offrir le service à l'avenir. Ainsi, un groupe pourrait très bien proposer d'assurer dorénavant le service lui-même. Il faut que les réunions soient informatives et consultatives. Il faut absolument éviter la confrontation. Il paraît qu'il faut insister sur le fait que les droits sont basés sur la nature et sur le coût de chaque programme. Il faut éviter de faire des comparaisons entre les différents secteurs ou les différents programmes.

Monsieur le Président, le gouvernement a soigneusement veillé à ce que l'on ne connaisse généralement pas le montant des droits à payer. Une proposition différente a été faite à chaque section. Ils savaient tous qu'on leur faisait payer de 10 à 15 fois plus qu'auparavant mais ils ne savaient pas où ils se situaient par rapport à d'autres secteurs agricoles. Le secteur horticole a appris combien le gouvernement proposait de lui faire payer. Les producteurs canadiens de fourrage ont appris combien le gouvernement se proposait de leur faire payer. Les petits transformateurs de viande l'ont appris également, mais ils n'ont aucun moyen de savoir si on leur demande dix ou quinze fois plus ou seulement trois ou quatre fois plus.

• (1815)

Le ministère veillait à ce que les informations soient données au compte goutte. La consultation n'a par conséquent pas été suffisante. Le gouvernement a l'intention d'imposer cette taxe. Il n'a pas consulté les personnes concernées. Les paramètres dans lesquels se situe la consultation sont très restreints et dans ces conditions il est impossible de bien consulter; c'est purement et simplement de la frime.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme l'a déjà mentionné l'honorable député, la nouvelle grille de tarifs sur les services d'inspection ne constitue pas en soi encore une proposition, et quand on relit dans le dictionnaire ce qu'est une proposition qui est mise en consultation et quand on dit que c'est une volonté ferme, il faudrait quand même prendre garde. Cela est soumis actuellement à la considération des personnes qui sont intéressées.

Ainsi, nous avons présenté notre proposition à l'industrie qui l'a examinée. Nous sommes actuellement à discuter de cette question en détail avec les groupes intéressés et on est conscient qu'il peut y avoir des difficultés. C'est ainsi que nous rencontrons les principales associations à l'échelle nationale dans le but de connaître leur point de vue et leurs suggestions. On l'a souvent dit, et je le répète encore, nous nous sommes engagés à consulter très étroitement l'industrie avant la mise en vigueur de tous les nouveaux tarifs.

L'honorable député me demande pourquoi nous entreprenons cette opération de recouvrement des coûts. C'est assez simple, monsieur le Président, la réponse est évidente: Il nous faut réduire le déficit. Il ressort de nos discussions avec l'industrie que le secteur agricole partage cette préoccupation et souhaite faire sa part pour réduire la dette nationale, et cela les protège, cela protège autant le consommateur que l'entreprise ou les industries de production agricole. Ils sont conscients qu'ils ont leur part de responsabilité.

Nous sommes donc persuadés que, ensemble, nous en arriverons à une solution raisonnable qui nous aidera à réduire le déficit tout en atténuant l'impact qu'elle aura sur les producteurs canadiens. Quand on fait référence justement à l'énoncé économique du 8 novembre dernier, il est vrai qu'il y a des mesures qui ont été adoptées, mais le gouvernement, pour toutes les mesures à l'heure actuelle, est dans une phase de consultations pour adopter le principe général à chaque cas particulier.

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE LA PÉTITION CONTRE L'INCLUSION DE L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI DANS LE REVENU. B) LA PRÉPARATION D'UN DOCUMENT DE TRAVAIL

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je voudrais donner suite à la question que j'ai posée le 25 mars à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald). Elle porte sur les changements proposés à la Loi sur l'assurance-chômage.

L'exposé économique du 8 novembre nous a appris que l'indemnité de cessation d'emploi et le revenu de pension accumulé seraient désormais considérés comme des gains dans l'examen de toute demande de prestations d'assurance-chômage. L'application de ces dispositions aura comme effet de retarder pendant des semaines le paiement des prestations. Le gouvernement a calculé que ces modifications lui feraient épargner 90 millions.

J'ai beaucoup d'objections à ce projet, monsieur le Président. Si le gouvernement a raison de se préoccuper du déficit et de prendre la chose très au sérieux, je ne trouve pas que ce soit une façon responsable de s'occuper du taux de chômage élevé. Jusqu'ici un prestataire pouvait toucher un revenu jusqu'à concurrence de 25 p. 100 de ses prestations. Il peut paraître logique dans une certaine mesure que les prestataires soient obligés de faire appel à leur indemnité de cessation d'emploi en attendant de se trouver un autre emploi. Cependant, en période de chômage élevé, on se demande s'il est sage d'obliger les travailleurs à épuiser leur indemnité de cessation d'emploi avant de leur verser des prestations d'assurance-chômage.

• (1820)

En dépit du chômage élevé, les travailleurs doivent pouvoir rester mobiles et avoir des ressources. S'ils pouvaient disposer à loisir de leur indemnité de départ, certains s'en serviraient sans doute pour déménager dans une région où ils auraient des bonnes chances de trouver de l'embauche. Elle pourrait aussi les aider dans leur quête d'un nouvel emploi, par exemple pour acheter des outils ou du matériel requis pour un autre travail.

Dans l'état actuel des choses, quand une personne sait qu'elle sera en chômage pendant un certain temps, le gouvernement l'oblige pour ainsi dire à épuiser toute son indemnité de départ pour faire face aux nécessités de la vie ce qui lui nuira peut-être indirectement à trouver un nouvel emploi.

Comme la proposition de l'exposé économique du 8 novembre avait suscité beaucoup de plaintes, la ministre a fait quelques changements. Par exemple, on a prévu des exceptions si l'indemnité de cessation d'emploi figure dans une convention collective ou dans une directive écrite de l'employeur, certains délais devant être respectés. C'est ainsi que l'on a reporté jusqu'au 1er janvier l'utilisation des cotisations à un régime de pensions qui sont remboursées. Pourtant, c'est la question qui m'inquiète le plus et dont la ministre devrait non seulement retarder l'application mais qu'elle devrait supprimer complètement.

Selon la nouvelle directive, toute personne de moins de 45 ans qui perd son emploi se verra rembourser ses cotisations de pension. Naturellement, les cotisations des travailleurs de plus de 45 ans ne sont pas remboursables. Si une personne reçoit $3,000 de sa caisse de pensions et que ses gains sont de $300 par semaine, on considère qu'elle a touché un revenu pour dix semaines. Et il s'ensuit que les prestations d'assurance-chômage sont reportées de dix semaines.

Puisque l'on s'attend à ce que les travailleurs épargnent en vue de leur retraite, voilà une solution bien peu sage. Quand un travailleur se retrouve au chômage, généralement il fait tout son possible pour que l'indemnité de départ et les prestations de chômage couvrent ses frais courants en attendant de trouver un autre emploi. Il s'efforce de conserver ses cotisations de pensions qui lui ont été remboursées soit pour les placer dans un autre régime, on encore dans un régime enregistré d'épargne-retraite.

Quand le gouvernement a fait part de son projet le 8 novembre, les protestations ont été vigoureuses. Surtout dans les milieux syndicaux. Aussi du côté des entreprises qui étaient en train de négocier des régimes de retraite anticipée pour leurs employés. Leurs projets ont été bouleversés du fait que ces modifications n'étaient pas de nature à favoriser la retraite anticipée.

La ministre a accepté de repousser jusqu'au 1er janvier l'utilisation obligatoire des cotisations à un régime de pension. Je suis sûr que la ministre qui est une femme compatissante, ne tient pas à cette obligation, et que ce sont les «faucons» de son cabinet qui l'ont incitée à prendre cette mesure. J'espère sincèrement qu'on trouvera le moyen d'oublier cette mesure.

• (1825)

Nous savons tous que les Canadiens sont un peuple d'épargnants. Il est difficile de joindre les deux bouts quand on a plus de 65 ans et qu'on doit compter sur l'aide du gouvernement. Le gouvernement a tort de vouloir que les sans travail hypothèquent leur avenir et utilisent l'argent qu'ils ont cotisé à leur caisse de retraite pour pourvoir à leurs besoins quotidiens. Combien de Canadiens seraient privés d'une retraite digne par cette mesure inconsidérée, si elle était mise en œuvre? J'espère sincèrement que la sagesse l'emportera après le 1er janvier et que nous verrons la fin de cette mesure.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, mon honorable collègue est préoccupée par les changements ayant trait à l'assurance-chômage ainsi que par les nombreuses plaintes qu'elle a reçues. Effectivement, tous les députés, je pense, dans cette Chambre ont été saisis de certaines plaintes et cela fait suite à une décision qui avait été annoncée dans le discours économique du 8 novembre et qui faisait suite, elle aussi, à une décision du Cabinet.

Le ministre, devant les plaintes et surtout devant les négociations qui étaient en cours dans plusieurs conventions collectives, a décidé le 21 décembre justement de mettre des mesures transitoires qui vont permettre aux employés de pouvoir se réajuster, sauf qu'il y a une date limite et en Chambre, aujourd'hui, le ministre a déposé un document à cet effet.

Le premier principe c'est d'éviter le dédoublement. Mon honorable collègue fait état de situations qui, je l'admets, peuvent être pénibles pour des personnes d'une quarantaine d'années, mais on ne peut pas garder également le même argument pour les personnes qui touchent des prestations de retraite. L'assurance-chômage a été mise sur pied pour pallier une carence de travail. Et il faut que les gens soient disponibles pour un emploi. Et à l'heure actuelle, étant donné le déficit énorme ayant trait au budget national et, entre autres, étant donné le déficit relatif à la caisse d'assurance-chômage, il faut prendre des mesures qui vont justement empêcher d'avoir deux ou trois emplois. Et vous le savez, monsieur le Président, comment il est difficile dans les cas . . . parce que l'assurance a été mise sur pied justement pour pallier un état d'urgence. Il faut donc entre les diverses mesures que l'on va proposer se rapportant à des changements ou à des modifications à l'assurance-chômage voir lesquelles représentent véritablement une urgence et lesquelles ne la représentent pas. Cela ne veut pas dire que pour tous les cas, parce qu'on a une plainte, c'est nécessairement une urgence. Mais j'admets que, dans les cas de personnes de 45 ans, de 40 ans, qui sont à plein temps sur le

marché du travail, cela peut peut-être paraître une mesure discriminatoire, cela peut peut-être paraître une mesure injuste, mais ce que l'on veut éviter, c'est justement le dédoublement de revenus qui existe de la part des individus, pour les travailleurs.

L'ajournement

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 avril 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai dit, hier, que nous allions étudier aujourd'hui le projet de loi relatif à la Charte des droits et le projet de loi C-19 concernant la réorganisation de Bell Canada. Comme vous vous en souviendrez, j'ai mentionné la possibilité de mettre à l'étude le projet de loi C-38, tendant à modifier le Tarif des douanes, selon les résultats de nos entretiens avec les partis de l'opposition.

J'ai le plaisir d'annoncer que les partis ont discuté de la question, et vous constaterez, je pense, que tout le monde est d'accord pour examiner ce projet de loi en premier lieu aujourd'hui. Je crois qu'on est également d'accord pour franchir toutes les étapes, y compris celle du comité plénier, afin que nous puissions renvoyer aujourd'hui même, cette mesure à l'autre endroit dans l'espoir qu'il l'adoptera et qu'elle recevra la sanction royale avant Pâques. Monsieur le Président, si vous mettez à l'étude le projet de loi C-38, vous constaterez, je pense, que nous sommes d'accord pour lui faire franchir toutes les étapes.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais confirmer que nous avons négocié et que nous sommes prêts à faire franchir toutes les étapes à ce projet de loi aujourd'hui même. Je voudrais simplement demander au leader du gouvernement s'il reviendra au projet de loi C-27 ou passera au projet de loi C-19, au cas où nous en finirions avec cette mesure avant la fin de la journée?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je répondrai au député que nous en reviendrons au projet de loi C-27. C'est seulement après l'avoir terminé que nous passerons au projet de loi C-19.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, nous avons effectivement discuté hier soir de cette mesure. Nous avons décidé d'adopter ce projet de loi au courant de la journée, même s'il ne va pas aussi loin que nous l'aurions souhaité. Il s'agit, toutefois, d'une mesure temporaire qui, d'ici 12 mois, sera remplacée par une loi permanente qui répondra aux recommandations faites dans deux rapports, dont l'un n'a pas encore été déposé, au sujet de la pornographie et de la diffusion de matériel obscène au Canada.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-38, tendant à modifier le Tarif des douanes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier, du consentement unanime de la Chambre.

—Monsieur le Président, c'est non seulement avec plaisir, mais aussi avec beaucoup d'empressement que je prends aujourd'hui la parole pour proposer la deuxième lecture du projet de loi C-38, tendant à modifier le Tarif des douanes. C'est une modification importante touchant l'importation de matériel obscène et de propagande haineuse au Canada. Les députés et, en fait, tous les Canadiens sont très inquiets devant l'afflux de plus en plus important de matériel obscène, surtout sous ses formes les plus virulentes qui dépeignent ou décrivent des actes sexuels et autres de façon violente, dégradante et déshumanisante.

Les Canadiens trouvent particulièrement répugnante la prolifération du matériel obscène dépeignant des enfants. Cet amendement répond directement aux inquiétudes grandissantes que le gouvernement et tous les Canadiens éprouvent au sujet de l'exploitation d'enfants à des fins pornographiques.En outre, cet amendement reflète les graves inquiétudes que le gouvernement éprouve à l'égard de la diffusion de propagande haineuse.

Le ministère du Revenu national, Douanes et accise, a la responsabilité administrative d'empêcher l'entrée de ce genre de matériel au Canada. La disposition législative qui autorise le ministère du Revenu national à s'acquitter de ses fonctions est le nº tarifaire 99201-1 du Tarif des douanes. Comme vous le savez, le 14 mars 1985, la Cour d'appel fédérale a jugé que le nº tarifaire 99201-1 ne limitait pas de façon raisonnable les libertés garanties par l'article 2(B) de la Charte (des droits et libertés) et qu'il était donc sans effet.

Bien sûr, le gouvernement respecte ce jugement. Il a toutefois créé une situation navrante qui empêche sérieusement le gouvernement fédéral de protéger les intérêts et les désirs des Canadiens en ce qui concerne l'importation de publications obscènes ou haineuses. Cette situation est inacceptable. Par conséquent, le gouvernement a pris rapidement les mesures qui s'imposaient.

Pour commencer, le ministre du Revenu national (M. Beatty) a immédiatement donné l'ordre aux agents de la douane aux ports d'entrée canadiens de signaler à la police locale toute expédition à caractère commercial soupçonnée de contrevenir au Code criminel. Avec cette mesure provisoire le gouvernement espère empêcher que des entreprises commerciales ne réussissent à inonder le marché canadien de livres, imprimés, dessins, peintures, gravures, photographies, films, bandes vidéo, bandes audio et reproductions de toute espèce

qui représentent ou décrivent des activités sexuelles et autres d'une façon violente, dégradante et déshumanisante.

Le texte que nous examinons aujourd'hui est de la plus haute importance. Il modifie le numéro tarifaire 99201-1 en fonction des objections de la Cour d'appel fédérale, en donnant des définitions plus spécifiques et plus précises du document obscène ou de la propagande haineuse aux fins de ce numéro. Et cela en accrochant ces définitions à celles qui existent déjà au Code criminel. Ainsi, le document obscène sera défini par référence à l'article 159 du Code criminel, tandis que la propagande haineuse sera définie par référence à son article 281.3.

● (1110)

Nous pensons que ces mesures vont faire droit aux préoccupations des tribunaux relativement à l'article touchant la propagande haineuse. Grâce à l'adoption rapide de ce projet de loi avec la collaboration de tous les partis, les douaniers, disposeront dans ce numéro tarifaire modifié du moyen d'empêcher l'importation au Canada des documents obscènes et haineux dont la vente et la distribution sont interdites par le Code criminel.

A l'adoption du projet de loi, le ministre du Revenu national va publier une directive détaillée de politique administrative définissant les documents qui sont considérés comme obscènes ou propagande haineuse aux fins du numéro modifié.

Le gouvernement demande que le projet de loi soit adopté et mis en vigueur pour une durée d'environ 15 mois à partir de la date de son adoption. Cette durée relativement courte, qui n'ira que jusqu'aux vacances parlementaires de 1986, a été choisie en prévision de modifications à venir aux dispositions légales qui régissent l'importation de ces documents.

Le gouvernement attache la plus grande urgence à la lutte contre les documents obscènes et haineux. Dans la conduite humaine, il n'y a rien de plus répugnant que l'exploitation indue et la dégradation des choses sexuelles. C'est encore plus méprisable quand ce sont des enfants qui sont en cause.

Dans la conduite humaine également, il n'y a rien de plus destructeur de l'idéal et des valeurs de notre pays que l'incitation à la haine pour raisons de couleur, de race, de religion ou d'origine ethnique.

Nous allons présenter un projet de loi qui va définir de façon plus précise les types de documents qui répugnent à notre société et qui vont donner au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux les mécanismes d'intervention nécessaires pour y faire face. Ce projet de loi fera suite à une étude fédérale-provinciale des rapports Badgley et Fraser.

La Chambre avait déjà cherché à s'attaquer à ce sujet. En 1981, le ministre de la Justice d'alors a présenté un projet de loi tendant à lutter contre la pornographie avec enfants, à la suite d'une recommandation faite en 1978 par le comité permanent de la justice et des questions juridiques. Cependant, ce projet de loi s'est éteint par la suite au *Feuilleton*.

Le 22 août 1984, le rapport de la Commission Badgley sur les délits sexuels contre les enfants et les adolescents a été publié. Il comportait 52 recommandations en matière d'abus contre les enfants, portant par exemple sur les effets pour les enfants de l'accès à la pornographie et sur l'utilisation des enfants dans la pornographie. Le ministère de la Justice et les procureurs généraux provinciaux sont à préparer des mesures faisant suite à ces recommandations. Nous allons mettre au point et adopter une législation globale et efficace contre la pornographie, le plus tôt possible dans notre mandat.

Également, le comité spécial sur la pornographie et la prostitution, appelé Comité Fraser, a parcouru le pays et fait une large étude de ce sujet en 1984. Le rapport du Comité va être publié dans un très proche avenir.

Le projet de loi C-38, que nous examinons aujourd'hui, va nous servir de mesure provisoire pour l'année qui vient, pour nous permettre de mettre au point et d'adopter un texte nouveau répondant aux préoccupations actuelles des Canadiens, ainsi qu'aux réalités des années 80.

Il est clair qu'un large mouvement se manifeste dans l'opinion en faveur d'une action sévère au niveau national contre la vente et la distribution de ces documents déshumanisants et dégradants, qui n'ont pas leur place dans la société canadienne. J'invite tous les Canadiens et tous les députés à s'unir à moi pour assurer l'adoption unanime et rapide du texte en discussion.

Des voix: Bravo!

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur les modifications au Tarif des douanes en ce qui a trait au matériel pornographique et à la propagande haineuse. Le temps est venu d'aligner la définition du Tarif des douanes sur le Code criminel. Les affaires Zundel et Keegstra soulignent l'importance de cette mesure provisoire de temporarisation. Lorsque la Cour d'appel fédérale a rejeté l'article de la loi en vertu duquel les douaniers saisissaient le matériel à caractère immoral ou indécent à la frontière, des députés des deux côtés de la Chambre ont demandé au gouvernement d'en interdire l'accès au marché canadien et d'enrayer l'afflux de matériel avilissant dépeignant des actes de violence contre des hommes, des femmes et des enfants.

● (1115)

J'aurais préféré débattre des modifications de fond à l'article 159 du Code criminel sur le matériel obscène, ou l'article 281 sur la propagande haineuse, mais je sais gré au gouvernement d'avoir présenté cette mesure temporaire.

Comme le ministre de la Justice (M. Crosbie) et la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) l'ont dit, il n'est pas étonnant que la Cour fédérale ait jugé que l'article du Tarif des douanes sur la pornographie et la propagande haineuse, vieux de 117 ans, est trop vague pour être interprété comme étant une limite raisonnable du droit constitutionnel à la liberté d'expression.

La Charte des droits et libertés force la Chambre à examiner minutieusement cette mesure importante. Je l'ai déjà dit au comité et à la Chambre, le vague libellé de la loi rend ces modifications nécessaires.

Les juges ne s'entendent pas sur la signification des mots «immoral» ou «indécent», mais ils sont d'avis que la norme collective de tolérance devrait s'appliquer à l'obscénité. Comme personne ne sait d'avance ce qui sera jugé immoral ou indécent, la décision d'effectuer une saisie était laissée à la discrétion des douaniers, ce qui était une lourde responsabilité à leur confier, puisqu'ils sont ainsi à la fois juges et jurés.

Comme la Cour fédérale l'a signalé, la Charte des droits ne devrait laisser à personne la discrétion de restreindre la liberté fondamentale d'expression. D'après l'article 1 de notre Charte, les droits et libertés « . . . ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique». Toutefois, voici la décision rendue par le juge en chef James Hugessen:

> Une limite vague, ambiguë, incertaine ou soumise à un jugement discrétionnaire est par le fait même déraisonnable. L'incertitude et l'imprécision deviennent des tares constitutionnelles quand elles servent à restreindre les droits et libertés garantis dans la Constitution.

Éliminons l'incertitude et l'imprécision afin d'empêcher l'importation de matériel avilissant qui décrit des actes de violence. Je repète ce que j'ai dit au début: en tant que législateurs, il nous incombe de donner aux tribunaux une définition claire et précise du mot «pornographie», comme la ministre l'a dit.

Examinons l'évolution de cette question. Le matériel explicitement obscène ne date pas d'hier, car on en retrouve dans presque toutes les sociétés depuis le début de l'histoire. Mais il est évident que, depuis que le tribunal a jugé en 1962 que *L'Amant de Lady Chatterley* n'était ni obscène ni contraire aux normes de la collectivité, des écrits de cette nature sont de plus en plus diffusés au Canada. Ils sont plus explicites et contiennent plus de scènes de violence que jamais auparavant.

Le mot «pornographie» n'est pas encore clairement défini. D'après la police, les ventes annuelles d'imprimés pornographiques au Canada s'établissent à 300 millions de dollars. J'ai entendu dire qu'elles atteignent même 500 millions, mais le sens du mot reste vague. Même si les définitions manquent de précision, beaucoup de gens sont d'avis qu'il faut restreindre le matériel pornographique dépeignant des actes de violence ou dégradant la personne, ce qui est manifestement nocif.

A l'heure actuelle, la principale sanction relative à la pornographie est prévue à l'article 159 du Code criminel. Les sanctions découlent de la définition d'obscénité à l'article 159(8):

> (8) Aux fins de la présente loi, est réputée obscène toute publication dont une caractéristique dominante est l'exploitation indue des choses sexuelles, ou de choses sexuelles et de l'un quelconque ou plusieurs des sujets suivants, savoir: le crime, l'horreur, la cruauté et la violence.

On décide s'il y a exploitation indue ou non d'après les normes établies dans la collectivité. Cette définition n'englobe pas cependant la pornographie de type misogyne et virulente que l'on voit de plus en plus souvent. La définition actuelle, qui insiste sur la sexualité explicite, n'est pas claire en ce qui concerne le matériel dégradant. De nombreux groupes féminins ont longtemps fait valoir que cette définition était inacceptable, car elle ne vise que les reproductions à caractère sexuel en général, et non pas les problèmes plus graves posés par les reproductions dégradantes pour l'être humain. La condition selon laquelle, pour être réputées obscènes, la violence, la cruauté, l'horreur et le crime doivent être alliés au sexe, a été également critiquée. Cette façon de penser intégrée dans nos lois n'est pas très saine.

• (1120)

Comme je l'ai fait remarquer, il est extrêmement difficile de définir la pornographie. De toute évidence, la définition figurant dans le Code criminel actuel ne répond pas aux préoccupations dont nous ont fait part de nombreux groupes. Peu de gens qualifieraient de pornographiques toutes les formes de sexe et de violence. Généralement parlant, l'expression «pornographique» sert à désigner du matériel choquant ou nocif d'une façon ou d'une autre. L'ennui, c'est que chacun a sa conception de ce qu'est choquant ou nocif. Décider qu'une reproduction est choquante ou pas est un jugement subjectif et purement personnel. Tout dépend des expériences individuelles, de la façon de penser de groupes d'intérêts communs, et des valeurs morales et religieuses. Tâchons de ne pas confondre les revues, les films, les vidéoclips et les livres érotiques et sexuellement explicites qui représentent la sexualité de l'homme en fonction de la réalité pornographique d'aujourd'hui.

En ma qualité de représentante d'un groupe de femmes francophones du Québec qui ont organisé, à partir d'images découpées dans des revues achetées à des kiosques de journaux, une projection de diapositives sur les répercussions de la pornographie, je puis dire que j'ai été horrifiée par ce que j'y ai vu. La pornographie d'aujourd'hui est violente et dégradante tant pour l'homme que pour la femme. Elle est souvent raciste et certainement sadomasochiste. Elle se sert d'enfants et de jeunes adolescents. Les hommes et les femmes sont souvent représentés comme des objets plutôt que des partenaires. Elle a recours à la bestialité, à la sodomie et à l'esclavage et dépasse de loin les normes établies par la collectivité.

La population s'inquiète beaucoup, car la pornographie qui dépeint des scènes explicites de sadisme, où la violence est approuvée, où la victime de cette violence semble jouir de sa douleur et de ses souffrances ou est perçue comme telle, n'est pas le modèle de rapports humains tendres que nous souhaitons présenter à la société. Ce genre de choses peuvent donner l'impression que la violence est un moyen légitime de parvenir à ses fins ou d'exprimer ses sentiments. En outre, notre sensibilité à la violence finit par s'émousser et la volonté collective de s'opposer à pareil comportement, par se désagréger.

Le fait que la plupart du matériel pornographique est ouvertement hostile aux femmes est une autre question qui nous préoccupe. On voit partout maintenant dans le matériel pornographique des femmes bâillonnées, battues, enchaînées, violées et même assassinées. De plus, on y dépeint souvent les femmes comme appréciant, ou du moins tolérant pareille violence. L'idée que l'on donne ainsi des femmes est extrêmement négative, car elles sont représentées comme des esclaves de l'homme, des masochistes, somme toute, comme pas tout à fait humaines.

On nous a exposé de nombreuses autres préoccupations au sujet des effets à long terme de la pornographie sur les valeurs sociales. Il convient d'informer la population des effets néfastes des reproductions illustrant la violence contre les hommes, les femmes et les enfants. Les libertaires en matière de droits

civils refusent toute censure. D'après moi, les adultes consentants peuvent se conduire comme bon leur semble dans l'intimité de leur foyer, mais il est essentiel d'établir des normes collectives qui soient clairement définies et respectueuses de la population en général. La liberté ce n'est pas la licence. La liberté veut dire et impose responsabilités et limites.

On considère que la pornographie cause du tort à la société en général de trois façons. Tout d'abord, la circulation de la pornographie contribue directement à une augmentation des délits sexuels, des crimes avec violence et du comportement agressif antisocial. Deuxièmement, la pornographie rabaisse la dignité et la condition de la femme. Et, troisièmement, elle sape les valeurs de la société.

Le problème de la pornographie avec enfants me préoccupe énormément. Le rapport Badgley sur les infractions d'ordre sexuel contre les enfants a fait d'importantes recommandations concernant la fabrication, la distribution, la vente et l'importation de pornographie avec enfants. Ce genre de pornographie est un produit direct de l'abus sexuel à l'égard des enfants. Il provient, et ne peut provenir que de l'exploitation ignoble et froidement préméditée de la vulnérabilité sexuelle des jeunes.

• (1125)

Selon le rapport, et je cite:

Les dispositions actuelles du Code criminel concernant les documents obscènes ne s'attaquent pas au circonstances particulières entourant la fabrication et la distribution de la pornographie avec enfants. La définition générale de l'obscénité ne traduit pas le devoir particulier et plus astreignant pour l'État de poursuivre en justice et de punir ceux qui encouragent l'abus sexuel à l'égard des enfants de cette façon. La définition que donne le Code criminel d'une «publication obscène» s'attache au contenu général des publications plutôt qu'aux circonstances de leur production. En ce qui concerne la pornographie avec enfants, ce sont les circonstances de sa production, à savoir l'exploitation sexuelle des jeunes, qui en justifie fondamentalement la proscription.

Les démarches parlementaires en vue d'élargir la définition de la pornographie ont été lentes. En 1978, le comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes a recommandé une nouvelle définition, laquelle ferait de la dégradation un critère distinct et traiterait également de documents pornographiques mettant en cause des enfants. Des projets de modifications à apporter au Code criminel en 1978, 1981 et 1984 qui auraient inclus des dispositions similaires, et plusieurs mesures d'initiative parlementaire, sont restés en plan au *Feuilleton*.

Afin d'obtenir une étude d'ensemble des problèmes de la pornographie et de la prostitution, le ministre libéral de la Justice, l'honorable Mark MacGuigan, a mis sur pied en 1983 un comité spécial présidé par Paul Fraser. Le comité a reçu de nombreux mémoires et entendu les instances de nombreux groupes. Le comité a présenté son rapport au gouvernement, et je suis très impatiente d'en connaître les recommandations.

Je ne suis pas étonnée, pas plus que les groupements de femmes, du jugement rendu par la Cour fédérale d'appel de la Colombie-Britannique qui a eu pour effet de précipiter la présentation de la mesure à l'étude aujourd'hui, le projet de loi C-38, puisqu'il souligne et justifie les interventions des organismes féminins qui dénoncent depuis des années l'inefficacité de la loi actuelle. La pornographie est à ranger parmi la littérature et la propagande haineuses. Tout document qui rabaisse les hommes, les femmes et les enfants selon des critères de sexe, de race, de couleur, de croyances, de religion ou quoi que ce soit d'autre, constitue une abomination pour les Canadiens qui sont pour la plupart des personnes très équitables.

J'appuie le projet de loi C-38, mais il ne doit être considéré que comme mesure intérimaire en attendant que nous disposions d'une définition globale et précise que les tribunaux pourront faire respecter. Maintenant qu'il dispose du rapport Badgley et des recommendations du Comité Fraser, j'espère que le ministre de la Justice prendra rapidement des mesures positives afin d'assurer à la société une protection suffisante contre la dégradation, l'exploitation indue et la violence que dépeignent ces documents et qui s'attaquent directement aux hommes, aux femmes et aux enfants. J'attends avec intérêt le projet de loi promis d'ici le 30 juin 1986. Je me réjouis entretemps de cette mesure temporaire qui endiguera l'importation de ces documents pornographiques.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-38, un texte très court dont nous sommes saisis aujourd'hui et que nous voulons certes voir rapidement adopté. Il concerne un problème de mise en application du Tarif des douanes qui existe depuis fort longtemps. Le langage de la loi est excessivement vague, comme nous le savons depuis longtemps.

Des groupes de femmes et d'autres associations ont présenté des recommandations au fil des années en vue d'améliorer la définition de l'obscénité dans le Code criminel et d'y anligner les définitions corollaires d'autres lois touchant la pornographie.

Je regrette que nous ne traitions aujourd'hui que d'une solution provisoire. Ce serait l'occasion idéale pour améliorer la définition qui figure dans le Code criminel. On y constate de très grave échappatoires au sujet tant de la pornographie avec des enfants que de la pornographie avec violence. Les gouvernements antérieurs n'ont fait que se pencher sur ces problèmes. Par exemple, un avant-projet de loi a été présenté par un ministre libéral de la Justice, M. Mark MacGuigan, mais il n'a jamais été présenté en tant que mesure législative. Il a été soumis ensuite à la Chambre dans le cadre d'un projet de loi omnibus, mais n'a jamais même atteint l'étape de la deuxième lecture. Les gouvernements ont reconnu qu'il y avait un problème, mais n'ont rien fait pour le régler. Je crois que le gouvernement libéral précédent a fait preuve de beaucoup de négligence en n'améliorant pas la formulation de la loi et en ne tenant pas compte des incompatibilités entre la Charte des droits et les lois sur la pornographie et l'obscénité et le Tarif des douanes.

• (1130)

La Cour d'appel fédérale a jugé que le Tarif des douanes n'entrait pas vraiment en contradiction avec la Charte des droits parce que la définition de ce qui est indécent et immoral y est trop vague, ce qui est parfaitement exact. La formulation en est trop vague, comme on le reconnaît depuis fort longtemps. Le projet de loi C-38 tend à régler ce problème, mais seulement en fonction du Code criminel, lequel est tristement insuffisant.

J'aurais préféré que la disposition d'abrogation qui maintient cette mesure en vigueur jusqu'en juin 1986 stipule un délai plus court. Il n'y a aucune raison pour que nous attendions un an et demi avant que des améliorations soient apportées. La Commission Badgley a déjà présenté ses recommandations en août dernier et le Comité Fraser devrait d'une semaine

à l'autre présenter les siennes au sujet des mesures à prendre en matière de pornographie. J'aurais cru que la loi aurait pu être présentée d'ici à la fin de juin. Le gouvernement présentera peut-être la loi avant le congé d'été si le Comité Fraser propose une bonne définition pouvant faire l'objet d'une modification au Code criminel. Il faut absolument que la définition figurant dans le Code criminel soit très précise pour que les autres lois puissent s'y reporter et constituer des obstacles efficaces à l'importation de documents pornographiques.

L'importation de matériel pornographique est effectivement le problème auquel nous nous heurtons car pour la plupart, le matériel qui circule au Canada nous vient d'ailleurs, en particulier la pornographie qui fait usage de la violence ou met en cause des enfants. Les dispositions du Tarif des douanes sont extrêmement importantes lorsqu'il s'agit de refouler ce matériel à nos frontières.

On promet de légiférer dans ce domaine depuis 1978. Le moment est venu de modifier le Code criminel afin d'y inclure ces définitions. Le gouvernement n'ignore certes pas que les Canadiens s'entendent largement sur le sens que devraient avoir ces définitions, de sorte qu'il est inutile d'attendre plus ample concertation. La Commission Badgley avait ordonné des études sur l'attitude du public envers la pornographie en général et celle qui concerne les enfants, pour apprendre que les Canadiens en ont une version extrême et qu'ils souhaitent ardemment qu'on restreigne la pornographie, par voie législative. Dans une décision qu'il a rendue dernièrement, le juge Shannon a donné une excellente définition de la pornographie, en faisant la distinction entre celle qui est violente et dégradante d'une part, et celle qui est seulement de l'imagerie sexuelle, d'autre part.

Les tribunaux commencent à établir la distinction que les organismes féminins proposent depuis longtemps au gouvernement, et l'opinion publique s'y rallie rapidement. Il n'y a plus à atermoyer. La justice, tout comme la population, se dirige vers le chemin que les organismes féminins nous ont frayé grâce aux définitions précises qu'ils nous ont offertes. Dorénavant, il appartient au gouvernement d'agir en donnant force de loi à ces définitions.

J'ai quelques observations à faire à propos de la propagande haineuse au Canada. Le projet de loi C-38 permettrait également aux douaniers de refuser l'entrée au Canada de matériel constituant de la propagande haineuse. Nous ne pouvons pas nous montrer aussi vertueux dans ce domaine qu'en matière de pornographie car il se fait beaucoup de propagande haineuse ici même et le Canada a la réputation d'exporter ce matériel. Inutile donc d'afficher une certaine suffisance. Nos tribunaux ne peuvent pas en faire respecter l'interdiction parce que le libellé de nos lois est trop vague à ce sujet. Tous les Zundel et les Keegstra du Canada en sont ravis. Le plaisir que la justice leur procure en rendant ses décisions devrait nous attrister profondément.

Étant donné que les Zundel, Keegstra et consorts appuient leur défense sur la liberté d'expression, il y a lieu d'examiner attentivement leur thèse. Les Canadiens chérissent leur liberté d'expression qui constitue pour nous une valeur essentielle. Or, celle-ci n'a jamais été absolue, ici comme ailleurs. Il existe diverses raisons pour limiter la liberté d'expression, notamment pour éviter le libelle, la diffamation, l'incitation au crime, le chantage et l'extorsion. De nombreuses lois interdisent l'expression de certaines opinions qui pourraient causer du tort à des particuliers. La liberté d'expression ne saurait outrepasser le respect de la vie, la sécurité et la dignité d'autrui. La propagande haineuse porte gravement atteinte à la liberté, à la vie et à la sécurité des autres membres de notre société.

Nos lois sur la propagande haineuse comme nos lois sur la pornographie selon la définition qu'en donne le Code criminel, sont lamentablement insuffisantes. Jusqu'à cette année, aucune condamnation n'a été maintenue en appel et nous ignorons ce qu'il adviendra dans l'affaire Zundel car un appel a été interjeté et il est possible que le verdict soit renversé. Les dispositions du Code criminel concernant la propagande haineuse ne sont absolument pas satisfaisantes.

Le Congrès juif canadien et d'autres groupes ont recommandé des modifications. Ce n'est pas le moment de traiter du fond de ces modifications, mais, très brièvement, ils ont fait valoir que les échappatoires qui existent à l'heure actuelle, concernant les croyances religieuses, la préméditation, la bonne foi et l'obligation du procureur général d'intenter des poursuites judiciaires dans ces cas-là, enlèvent toute rigueur aux dispositions législatives contre la propagande haineuse.

Je voudrais citer un excellent exposé des problèmes que la propagande haineuse, et en particulier le cas l'affaire Zundel, ont causé à certains de nos concitoyens. Voici ce qu'a déclaré Bob Rae, le chef du Nouveau parti démocratique de l'Ontario, lors d'une cérémonie qui s'est tenue récemment à Toronto pour commémorer l'holocauste:

> Nous venons de vivre l'expérience déconcertante du procès qui a été intenté contre un citoyen ouest-allemand qui vit au Canada et qui, depuis de nombreuses années, se sert de notre pays comme base pour répandre la propagande haineuse, une information erronée et une version mensongère du passé . . .
>
> Je parle d'une expérience «déconcertante» parce que, pendant des semaines, la question en jugement, ou tout au moins mise à l'épreuve, n'était pas les mensonges et la propagande de M. (Ernst) Zundel, mais plutôt la réalité de l'expérience juive au XX^{e} siècle. On imagine mal qu'il puisse être demandé à un tribunal d'établir si le jour J, ou débarquement de Dieppe, a eu lieu. Ni les accusés aux procès de Nuremberg, ni Adolf Eichmann lui-même dans sa propre défense à Jérusalem, n'ont tenté de soutenir que l'holocauste n'avait pas eu lieu ou que c'était une supercherie. L'idée aurait été trop invraisemblable, trop absurde.
>
> Mais à Toronto, en 1985, nous avons vu les journaux parler en première page pendant des jours de «théories rivales», de «pensée révisionniste» sur ce qui est arrivé aux Juifs en Europe entre 1933 et 1945, comme si ces théories pouvaient en quelque sorte être placées sur le même pied que la réalité de l'holocauste.
>
> Il y a eu l'holocauste. Des millions de Juifs ont été tués dans le cadre d'une politique d'extermination délibérée. Ce ne sont pas là des théories. Les opinions sur les causes de cet événement terrible sont nombreuses. Mais nier qu'il se soit produit, ou pis, affirmer que les gens ont déformé les faits ou les ont inventés, ce n'est pas du révisonnisme, c'est de la haine pure et simple.

Une communauté a connu l'angoisse de voir cette réalité niée et elle en a souffert encore une fois.

Il est ironique que la Charte des droits et libertés qui promettait la liberté et l'égalité à tous les membres de la société canadienne ait servi à justifier ceux qui ont menacé et attaqué certains de nos concitoyens, lesquels de ce fait ne sont pas des membres égaux et libres de notre société. Il est ironique que la Charte qui devait garantir la liberté et l'égalité aux Canadiens serve à justifier la pornographie qui avilit, les femmes, les humilie et les expose à la violence. Il est ironique que l'on ait recours à la Charte qui devait garantir l'égalité aux gens de quelque religion ou origine ethnique qu'ils soient pour justifier la persécution de la communauté juive et des gens qui ont subi cette violence physique connue sous le nom d'holocauste et qui y ont survécu.

● (1140)

Pour ma part, je prends la Charte des droits et des libertés au sérieux. La Charte est supposée garantir la liberté et l'égalité. Pour avoir la moindre valeur, cela doit vouloir dire que les groupes harcelés à cause de leurs croyances religieuses ou de leur origine ethnique, de même que les femmes, seront traités avec dignité et égalité au Canada. Il ne peut pas y avoir d'égalité ou de liberté si les gens peuvent être dégradés par la pornographie ou attaqués par des textes anti-sémites.

Selon moi, le projet de loi C-38 est une mesure indispensable qui correspond tout à fait à l'esprit de la Charte. Elle est nécessaire pour promouvoir la liberté et la sécurité de tous les membres de notre société. Je regrette cependant que le projet de loi n'aille pas plus loin et ne s'attaque pas aux problèmes sérieux qui nous empêchent encore de protéger les femmes de la pornographie et les autres groupes de la propagande haineuse. C'est cependant un début. J'espère que le gouvernement va nous garantir qu'il prendra très rapidement des mesures pour s'attaquer aux sources de ces problèmes et qu'il mettra au point des définitions appropriées que les tribunaux pourront appliquer dans des cas concrets.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-38, tendant à modifier le tarif des douanes. Comme d'autres députés l'ont déjà dit, cette mesure a été rendue nécessaire par une récente décision de la Cour d'appel fédérale, qui a rejeté l'un des articles de la loi sur le tarif des douanes. Selon la Cour, cet article était trop vague et incertain et il allait à l'encontre de la Charte canadienne des droits et des libertés.

La disposition en question concerne le numéro tarifaire 99201-1, qui dit ceci:

«Livres, imprimés, dessins, peintures, gravures, photographies ou reproductions de tout genre, de nature à fomenter la trahison ou la sédition, ou ayant un caractère immoral ou indécent.»

Toute publication ou tout document visé par cette définition pouvait être saisi par les agents des douanes à la frontière avant d'entrer au Canada.

Contrairement à la députée qui a parlé avant moi, je suis très heureux de la décision de la Cour d'appel fédérale, non pas parce que cela pourrait permettre à des particuliers d'importer du matériel pornographique et de propagande haineuse au Canada, mais parce que la Cour a donné énormément de poids à la Charte, qui doit primer toutes les autres lois du Canada. La Cour n'a nullement dit qu'elle était d'accord pour qu'on importe du matériel pornographique ou de propagande haineuse au Canada. Elle a dit qu'il fallait imposer certaines restrictions aux décisions arbitraires que prennent les agents des douanes à la frontière lorsqu'ils confisquent certaines publications. Selon la Cour, on ne peut pas accorder des pouvoirs aussi importants aux agents des douanes sans leur fournir une définition concrète.

Pourquoi la Cour a-t-elle rejeté l'article en question de la Loi sur le tarif des douanes? Elle a dit qu'il allait à l'encontre de la Charte canadienne des droits et des libertés. L'article 2 de la Charte définit les libertés que les Canadiens jugent fondamentales dans leur pays. Ce sont les libertés qui font du Canada un pays vraiment démocratique. Elles nous rendent fiers de notre patrimoine et des valeurs que chérit notre société. L'article 2 dit ceci.

Chacun a les libertés fondamentales suivantes:

a) liberté de conscience et de religion;

b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;

c) liberté de réunion pacifique;

d) liberté d'association.

La Cour se préoccupait surtout du paragraphe 2 *b*), qui porte sur la liberté d'expression. Elle a estimé que cette liberté était absolue et qu'elle ne pouvait être restreinte que dans certaines circonstances. L'article 1 de la Charte stipule ce qui suit:

La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

La Cour a donc examiné le principe de la liberté d'expression et jugé qu'en ce qui concerne la Loi sur le tarif des douanes, qui date de 117 ans, la liberté d'expression n'était pas restreinte dans des limites raisonnables par la définition de la pornographie et les pouvoirs accordés aux agents de douanes. La Cour a donc rejeté cette disposition et demandé au Parlement de modifier la loi pour donner une meilleure définition de ce qui est obscène ou immoral et ce qui constitue de la propagande haineuse.

Je ne suis pas d'accord avec la députée néo-démocrate qui a critiqué la décision de la Cour en disant qu'il y avait une certaine ironie dans le fait que celle-ci venait à l'aide des marchands de haine et des importateurs de matériel pornographique au Canada. En toute justice, la Cour d'appel a déclaré que la Charte était importante, mais elle n'a pas dit que des publications pornographiques ou haineuses pourraient être importées librement au Canada. Cette décision était une victoire pour la Charte. Un effet secondaire et regrettable est que l'importation de publications pornographiques et haineux sera autorisée au Canada. Toutefois, l'importation sera autorisée à des fins personnelles seulement, ce qui est une distinction importante.

Une fois la décision rendue, elle a provoqué de l'hystérie dans certains milieux au Canada. Certaines gens ont cru que tout à coup le pays serait inondé de publications obscènes, immorales ou haineuses. Toutefois, aux termes du Code criminel du Canada, les agents de douane peuvent encore confisquer les publications immorales ou obscènes si elles sont destinées aux Canadiens. Même si cettte disposition particulière du Tarif a été supprimée, les Canadiens peuvent remédier à l'importation de publications indésirables. Le projet de loi autorise ces importations à des fins personnelles et cela pourra également donner lieu à des controverses ou des débats.

On pourra se demander pourquoi un simple Canadien ne peut importer des publications de ce genre à des fins personnelles. La question devra être débattue quand le nouveau projet de loi sera présenté pour donner suite au rapport Fraser. La députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) a affirmé avec éloquence que l'État n'avait rien à faire dans la chambre à coucher des citoyens et que ces derniers devraient être libres d'agir à leur guise chez eux. En ce qui concerne l'importation de publications pornographiques et haineuses à des fins personnelles, elle pourrait donner lieu à des controverses.

Nous convenons que la distribution et la vente de ces publications importées au Canada constituent un problème très grave. Les membres du parti libéral appuieront tout projet de loi visant à régler le problème très grave de toutes ces ordures importées au Canada qu'on retrouve dans nos épiceries et petits magasins à la portée de tous, notamment des enfants. Je peux assurer au gouvernement, au nom de mon parti, que nous appuierons une mesure législative qui servira à supprimer l'importation de ces publications.

• (1150)

Le tribunal a abrogé le numéro tarifaire 99201-1 qu'il jugeait trop vague et ambigu. En rendant sa décision, il a également donné un conseil aux députés. Il a déclaré que si nous définissions ce qui constitue de la documentation obscène, et immorale ou de la propagande haineuse conformément aux définitions qui figurent dans le Code criminel cela suffirait et qu'on n'enfreindrait pas ainsi la Charte canadienne des droits et libertés et plus particulièrement la liberté d'expression, garantie par l'article 2 de la Charte.

Nous félicitons le gouvernement d'avoir présenté ce projet de loi que nous avons accepté d'adopter rapidement. Le projet de loi C-38 est très court et renvoie effectivement aux définitions qui figurent dans le Code criminel du Canada. Étant donné que le numéro tarifaire supprimé ne définissait pas ce qui est immoral et indécent, ce projet de loi abroge le numéro tarifaire et le remplace par un autre ainsi conçu:

Livres, imprimés, dessins, peintures, gravures, photographies ou reproductions de tout genre:

a) de nature à fomenter la trahison ou la sédition;

Comme la trahison et la sédition ne posent aucun problème, il est inutile de se reporter au Code criminel. En voici la suite:

b) réputés obscènes en vertu du paragraphe 159(8) du Code criminel;

Je voudrais lire ce paragraphe du Code pour la gouverne des députés. Nous avons déjà entendu dire que cette définition n'est pas assez étendue et nous espérons examiner bientôt les recommandations de la commission Fraser qui tentera de remédier aux lacunes décelées dans la définition des mots «obscénité» et «pornographie» qu'on trouve dans le Code. Les définitions actuelles ne sont pas suffisantes. Nous avons affaire à un type de pornographie qui exploite les enfants et montre la violence. Nous devons résoudre le problème de la pornographie qui utilise les enfants, car c'est un grave problème au Canada, aujourd'hui. Le paragraphe 159(8) se lit ainsi:

(8) Aux fins de la présente loi, est réputée obscène toute publication dont une caractéristique dominante est l'exploitation indue des choses sexuelles, ou de choses sexuelles et de l'un quelconque ou plusieurs des sujets suivants, savoir: le crime, l'horreur, la cruauté et la violence.

Ce libellé n'a pas été sans inquiéter les tribunaux. Qu'est-ce qui est obscène? Ce qui est obscène en Nouvelle-Écosse ne l'est peut-être pas en Ontario. Les tribunaux ont eu beaucoup de difficultés avec cette définition. Il y a eu par exemple le cas de la Reine contre Brodie et de la Reine contre Dansky où les tribunaux ont eu à se pencher sur le roman *L'amant de Lady Chatterley*. La Cour suprême du Canada, dans une décision à la majorité, a déclaré qu'il n'y avait pas d'exploitation indue des choses sexuelles dans ce roman. Je cite le juge Judson:

Il n'a aucune des caractéristiques que l'on décrit souvent dans les jugements qui traitent de l'obscénité—la saleté pour elle-même, la paillardise sensuelle, la dépravation de l'esprit d'un auteur qui est obsédé par la saleté, la pornographie et l'exploitation des intérêts lubriques, etc.

Parlant du paragraphe 159(8), le tribunal a déclaré:

L'article reconnaît qu'un auteur sérieux doit avoir la liberté de produire une œuvre ayant un mérite littéraire et artistique véritable et la qualité de son travail, comme les témoins l'ont fait remarquer et comme l'indique le bon sens, doit entrer en ligne de compte lorsque l'on détermine non seulement la caractéristique dominante, mais aussi lorsqu'on essaie de savoir s'il y a exploitation indue.

Une autre décision figure dans l'affaire de la Reine contre Prairie Schooner News Ltd. On y déclare que l'exploitation indue des choses sexuelles doit être déterminée en fonction des normes courantes de la société canadienne. Dans l'affaire de la Reine contre Goldberg et Reitman, on dit que les normes sociales communautaires ne sont pas celles d'un groupe particulier, comme les milieux universitaires, mais celles de tous les secteurs de la société.

Par conséquent, il y a un problème lorsque l'on parle des normes de la société. Il s'agit d'essayer de déterminer ce qui est acceptable dans une société libre et démocratique. Nous sommes d'accord pour dire que les étudiants sur les campus universitaires peuvent avoir une interprétation de l'obscénité et de l'immoralité différente de celle de personnes âgées vivant dans un foyer. Ce sont là deux exemples extrêmes, mais entre les deux il y a une norme sociale concernant l'obscénité. Le projet de loi C-38 nous dit que l'obscénité sera définie selon le Code criminel du Canada. Je viens de dire que nous avons du mal à appliquer les définitions de l'obscénité qui figurent dans le Code criminel. Par conséquent, j'encourage les députés d'en face, sur les bancs du gouvernement, à demander au ministre de présenter rapidement une mesure législative traitant spécifiquement de la pornographie qui exploite les enfants et montre la violence, de sorte que nous puissions nous débarrasser de ces aspects.

Le projet de loi dont nous parlons aujourd'hui traite également de la propagande haineuse. L'ancien article du tarif, qui a été jugé inconstitutionnel, était trop vague et, par conséquent, les tribunaux ont déclaré que nous devions être plus précis. Ce que le gouvernement fait, avec notre approbation, c'est définir la propagande haineuse. L'article du Code criminel visé est le paragraphe 281.3(8) et je voudrais le lire aux députés. Il définit la propagande haineuse de façon suivante:

«propagande haineuse» désigne tout écrit, signe ou représentation visible qui préconise ou fomente le génocide, ou dont la communication par toute personne constitue une infraction aux termes de l'article 281.2;

Je vais parler un peu de cet alinéa. On y dit que toute personne qui fait des déclarations en un endroit public et incite à la haine contre un groupe identifiable, lorsqu'une telle incitation est susceptible d'entraîner une violation de la paix est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans. La Couronne peut également procéder par déclaration sommaire de culpabilité. Le génocide est défini à l'article 281.1 et nous estimons que cette définition est acceptable.

• (1200)

On pourrait modifier l'article du Code criminel traitant de propagande haineuse pour régler le cas des Zundel et des Keegstra. Vous me faites signe, monsieur le Président, que mon temps de parole est presque écoulé. Je rappelle donc rapidement que le gouvernement devra examiner de très près les dispositions du Code criminel, notamment l'article 281(8) qui traite de la propagande haineuse afin de faire échec aux Keegstra et aux Zundel de notre société.

En terminant, rappelons que le parti libéral souscrit de tout cœur au projet de loi C-38. Nous croyons qu'il est nécessaire. Nous nous rendons compte que c'est une mesure temporaire qui comporte une clause de révision. Cette loi arriverait à terme le 30 juin 1986. Cela fait environ un an et deux mois. Nous espérons que le gouvernement agira un peu plus vite dans le cas de la pornographie. On m'a dit que le rapport Fraser sera déposé sous peu. Le gouvernement étudiera, sans aucun doute, très attentivement ce rapport et le comité entendra très certainement des Canadiens de toutes les régions. Ensuite, le projet de loi nous sera présenté.

Je demande donc instamment au gouvernement de faire diligence dans le cas de la littérature haineuse et la pornographie, car c'est un problème grave. Tous les députés tiennent vivement à régler cette question.

Mme McDonald: Monsieur le Président, je vais être très brève. Le député qui vient de parler m'a très mal interprétée. Contrairement à ce qu'il a dit, je souscris à la décision de la Cour fédérale d'appel qui a déclaré que la formulation du Tarif des douanes était trop vague. Je n'ai pas applaudi à cette décision. Je ne crois pas que personne ne l'ait fait, mais j'estime quand même que la Cour a bien interprété la loi.

Je n'ai pas dit non plus que la décision de la Cour prêtait à rire. J'ai utilisé le mot «ironie» pour montrer que c'était une ironie du sort de voir des avocats et des juristes invoquer la Charte des droits et des libertés pour défendre les pornographes ou ceux qui font de la propagande haineuse. C'est vraiment une ironie du sort qu'un instrument juridique comme la Charte, qui a pour but de nous protéger, serve à promouvoir la pornographie ou la littérature haineuse.

J'ai bon espoir que les tribunaux ne permettront pas qu'une telle situation se produise et qu'on jugera acceptable toute définition juridique raisonnable de la pornographie ou de la propagande haineuse. Les tribunaux ont fait preuve de grande sagesse dernièrement. Je songe à un certain tribunal qui a donné une interprétation plus éclairée des dispositions du Code criminel traitant de l'obscénité. C'est une question de formulation. La définition qu'en a donnée ce tribunal existe dans le texte de la loi. Je pense que les tribunaux s'engagent dans la bonne voie et j'ai tout lieu de croire qu'une définition très bien libellée de ce terme dans le Code criminel et dans la Loi sur le tarif douanier serait respectée par les tribunaux et que la Charte des droits atteindra les buts pour lesquels elle a été adoptée.

M. Nunziata: Monsieur le Président, la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) n'applaudit peut-être pas à cette décision, mais je le fais. Et je trouve que tous ceux qui veillent sur nos libertés et qui croient à la Charte canadienne des droits et libertés, devraient en faire autant. Le tribunal établit les limites de ce que le gouvernement peut faire et ne peut pas faire pour restreindre certaines libertés. Même si certains importent des revues pornographiques, mais l'important avant tout, c'est la liberté d'expression et la définition que nous donnons à ce terme. Les tribunaux s'efforcent de consolider les libertés civiles au Canada. Ils tiennent à s'assurer que les gens jouissent de ces droits.

Je ne trouve pas du tout contradictoire que des particuliers, même ceux qui veulent importer au Canada de la pornographie, invoquent la Charte des droits et des libertés. Ils ont le droit de le faire, car la Charte est la loi suprême du pays. Si, dans leur sagesse, les tribunaux disent à ces gens-là qu'ils ont tort et qu'il existe des circonstances particulières dans lesquelles ils peuvent restreindre les libertés, très bien. Par contre, si les tribunaux disent non, nous devrions les féliciter de protéger les libertés civiles des Canadiens.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Merci, monsieur le Président.

M. Taylor: Question.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Quelqu'un désire-t-il poser une question?

M. Taylor: Oui, nous voulons nous prononcer là-dessus.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Dans un tout petit instant, mon cher ami. Les dernières observations ont souligné encore une fois les questions qui surgissent relativement aux libertés civiles alors que nous nous apprêtons à adopter rapidement ce projet de loi. Je ne veux pas m'étendre sur le sujet ni retarder cette adoption. Compte tenu de l'heure qu'il est, je suis sûr que nous réussirons à parachever nos travaux ici.

Il faut certes reconnaître, en ce qui a trait à la définition des principes de liberté, qui se poursuit dans le monde anglo-saxon depuis deux ou trois siècles, que les raisons avancées par mon préopinant pour justifier son acceptation d'une décision confinent à la limite que John Stuart Mill, le philosophe du XIX^e^ si célèbre pour sa réflexion sur la politique et la société, avait reconnue alors qu'il écrivait sur le sujet vers 1850. Son essai mémorable sur la liberté, que de nombreux députés connaissent sûrement, précise la liberté étendue dont tous les citoyens doivent jouir. Il précise en outre, aussi clairement qu'il soit possible de le faire, que la liberté de chacun n'est limitée que par la liberté d'autrui.

Nous pourrions facilement perdre ce principe de vue alors que, dans notre tâche de législateurs, nous tendons vers la limite que d'autres exploitent constamment. Il est manifeste que ce que nous avons constaté ces dernières années dans un domaine ou dans un autre, que ce soit sous forme de revues pornographiques ou de propagande haineuse, ne constitue pas un progrès. Dans les deux cas, la documentation est devenue de plus en plus explicite, de plus en plus extrême et de plus en plus choquante, de façon à émouvoir le client et à le convaincre d'acheter. Nous sommes témoins d'une énorme vague de commercialisation dans les deux cas.

Le fait que nous ayons assisté à un recul aussi dégradant ne fait que nous persuader qu'alors même que nous voulons défendre la liberté, quand la liberté d'un individu empiète sur la liberté d'autrui et l'empêche de jouir du plein exercice de ses droits dans son propre pays et le réduit à une existence infrahumaine, la liberté a une limite.

La pleine réalité de l'ère nazie dépasse de beaucoup les confins de l'holocauste. Le nazisme, c'est le racisme érigé au rang de politique d'État. Il ne visait pas seulement l'anéantissement d'un nombre effroyable de Juifs. Il visait l'abaissement d'autres peuples au rang de bêtes. Les Slaves de l'Europe orientale devaient être assujettis au joug de la race arienne à mesure que les armées allemandes avançaient vers l'Est et se taillaient un vaste empire dans le continent eurasien. Nous risquons de perdre de vue cet objectif majeur du nazisme si nous concentrons toute notre attention sur l'holocauste.

La notion selon laquelle des êtres humains doivent être réduits en servitude et en esclavage en raison de leur race n'est pas étrangère à la réalité du XX^{e} siècle; nous devons la garder présente à l'esprit alors que nous nous interrogeons sur la limite de ce qui peut légitimement se publier pour le plaisir des uns et l'enrichissement des autres. Il se peut que ce plaisir entraîne le désir d'attaquer autrui. Ainsi, le «Rapist File» est une publication qui est actuellement le centre d'une controverse à Toronto. On a également soulevé cette controverse dans le journal de Thunder Bay d'hier après-midi. Il faut essayer de savoir quand le plaisir personnel risque d'entraîner une agression publique.

• (1210)

A titre de membre de l'Association canadienne des libertés civiles, je suis plutôt sensible à ses traditions et à ses opinions, et je suis un peu indécis lorsque nous voulons améliorer les valeurs de la société canadienne en général et être plus stricts à cet égard. Ce que John Stuart Mills a dit dans les années 1850 au sujet des limites qu'il faut imposer à la liberté mérite toujours notre attention. Je suis certain que les députés sont disposés à donner leur appui à une mesure législative visant à faire progresser les Canadiens et qu'ils vont s'empresser de le faire.

Le gouvernement précédent, au lieu de présenter un projet de loi solide, a malheureusement fait perdre du temps à la Chambre en proposant un projet de loi omnibus. Je partage l'opinion de ma collègue la députée de Broadview-Greenwood (M^{me} McDonald); il faudrait bientôt étudier un projet de loi solide visant à résoudre le problème pour permettre aux agents des douanes et aux agents d'exécution des lois canadiens de se baser sur des mesures convenables.

M. le vice-président: Questions ou commentaires? Reprise du débat.

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'essaierai d'être aussi bref que le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp). Nous les députés de l'opposition, nous avons tendance à nous opposer aux projets de loi, et souvent à juste titre. Le projet de loi C-38 nous donne toutefois l'occasion de féliciter la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall) d'avoir agi aussi rapidement et d'avoir présenté cette modification.

Cette modification découle d'une décision de la Cour d'appel fédérale. La ministre a essayé d'améliorer le libellé de l'article du Tarif des douanes consacré aux définitions. La ministre modifie une mesure législative âgée d'environ 117 ans. Bien des députés qui parlent de cette mesure savent qu'elle était dépassée dès le début. Les députés ou le public ne doivent par conséquent pas être surpris qu'on modifie cet article.

J'ai certaines réserves à faire au sujet de la portée de ce projet de loi. L'article 1*b*) dit ceci: «réputés obscènes en vertu du paragraphe 159(8) du Code criminel». Nous approuvons cette modification parce qu'elle donne aux agents des douanes le pouvoir d'intervenir au nom du gouvernement du Canada pour empêcher l'importation de tels documents. En présentant la modification en ces termes, le gouvernement n'ajoute pas nécessairement quelque chose mais il attire l'attention sur la confusion.

Voici ce que dit l'article 159(8) de la loi du Code criminel: «Aux fins de la présente loi, est réputée obscène toute publication dont une caractéristique dominante est l'exploitation indue des choses sexuelles.» Le député sait très bien ce dont je parle, et s'il n'est pas expert dans ce domaine, il nous fera peut-être profiter de sa connaissance du sujet dans le cadre de ce débat.

En étudiant les litiges dont cet article a fait l'objet, on constatera que des avocats de la défense, des procureurs de la Couronne et différents experts qui ont donné un avis pour aider le juge ou le jury à rendre un jugement ont de gros problèmes avec ce passage. L'expression «une caractéristique dominante» est extrêmement claire. Cela ne signifie pas beaucoup ou peu, mais bien que c'est «dominant». Qu'entendons-nous par là? Devons-nous nous reporter à la définition de «dominant» dans le *Robert* dans le contexte de l'exploitation sexuelle? Quelle est la signification du terme «indue»? Fait-on allusion aux normes d'une collectivité ou à celles d'une université au sein de cette collectivité? C'est très confus.

Si je signale cette confusion à nos vis-à-vis, ce n'est certainement pas pour soulever des controverses ou créer des difficultés. Je veux simplement leur signaler la complexité de cette législation et les problèmes qu'elle pose sous sa forme modifiée. Il faudra l'examiner davantage et je suis heureux que le gouvernement ait ajouté une disposition extinctive dans le cas de cet amendement.

Ma seconde question concerne l'article 1(c) qui se lit comme suit: «constituant de la propagande haineuse au sens du paragraphe 281.3(8) du Code criminel». Cet article renferme une définition de la propagande haineuse. Étant donné qu'il s'agit d'une mesure extinctive, pourquoi, en vertu de cet amendement, le gouvernement permet-il aux personnes en cause de bénéficier de la procédure sommaire et d'éviter la mise en accusation formelle? Chose certaine, nous essayons de signaler clairement et sans équivoque à ceux qui désirent importer des documents indésirables comme ceux-là au Canada que nous n'en voulons pas et que nous jugeons qu'il n'est pas dans l'intérêt du Canada d'accepter des documents de ce genre. Ainsi, je crois qu'en permettant aux accusés de procéder, s'ils le désirent, par voie de déclaration sommaire de culpabilité, qui prévoit des sanctions beaucoup moins sévères qu'un acte d'accusation au criminel, qui est une procédure beaucoup plus grave, le gouvernement n'a pas saisi l'occasion qui s'offrait à lui.

Dans son amendement en vertu de l'article 1(c), le gouvernement aurait dû préciser très clairement que jusqu'à 1986, toutes les personnes en cause seront accusées d'un acte criminel plutôt que de bénéficier de la procédure sommaire. Ce faisant, on ne préjugerait en rien de tous les amendements qui pourraient être apportés à l'avenir et le Parlement, à mon avis, mettrait très clairement en garde les personnes concernées. Selon moi, le gouvernement n'a pas saisi l'occasion qui s'offrait à lui de donner ce signal.

Je voudrais maintenant parler de la disposition extinctive. Cette disposition qui prévoit que l'amendement ne sera plus en vigueur après le 30 juin 1986, est un bon début. Cependant, étant donné le débat sur le budget et bien d'autres questions législatives prévues au calendrier parlementaire, que se passera-t-il si le ministre de la Justice (M. Crosbie) est incapable de présenter un projet de loi d'ici là, afin de procéder aux modifications qui sont nécessaires et que les Canadiens réclament? J'ai bien peur qu'on ne prolonge alors l'application de cet amendement et ce, pour une période indéfinie, peut-être. J'aurais voulu que le ministre de la Justice soit parmi nous aujourd'hui. Je comprends fort qu'il doit participer aujourd'hui à une conférence extrêmement importante. Je croyais que notre estimé et éloquent collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, prendrait la parole pour nous dire qu'à un moment donné le Parlement sera saisi d'un projet de loi tendant à prendre les mesures que les Canadiens réclament au sujet de ces documents indésirables.

• (1220)

Malheureusement, monsieur le Président, il doit y avoir désaccord au sein du Cabinet. Le leader parlementaire du parti conservateur n'est pas intervenu. Il est encore temps pour lui de se lever et de nous préciser, en déployant toute son éloquence, que d'ici telle ou telle date, d'ici trois mois, le Parlement sera saisi d'un nouveau projet de loi qui sera renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques, afin que les députés et le grand public aient la possibilité d'examiner et d'évaluer la position du gouvernement au sujet de ces documents.

Une fois de plus, les conservateurs n'ont pas saisi l'occasion qui s'offrait à eux. J'espère encore, et l'honorable leader parlementaire du parti conservateur me reprendra si j'ai tort, qu'il interviendra cet après-midi, s'il a reçu une note du vice-premier ministre (M. Nielsen) ou du ministre de la Justice en second, et nous précisera quand ce projet de loi sera présenté. Je sais que dans un esprit de coopération parlementaire et de réforme parlementaire le leader du parti conservateur à la Chambre veut assumer ses responsabilités de façon sérieuse. Il devrait immédiatement prendre ses responsabilités au sérieux et obtenir du ministre de la Justice un engagement précis au sujet de la date à laquelle son gouvernement et lui-même saisiront la Chambre d'un projet de loi tendant à résoudre les problèmes dont nous discutons à l'heure actuelle.

Il ne suffit pas, selon moi, monsieur le Président, en toute déférence, de préciser à l'article 2 du projet de loi C-38 que cet amendement cessera d'être en vigueur le 30 juin 1986. C'est insuffisant. Les Canadiens qui ont accordé un immense appui au parti conservateur lors des dernières élections fédérales méritent plus qu'une petite tape dans le dos, si je puis dire. J'espère que le très éloquent et distingué leader du parti conservateur à la Chambre assumera pour une fois ses responsabilités de façon réfléchie et prendra cet engagement au nom du gouvernement.

M. Nunziata: C'est prendre ses désirs pour des réalités.

M. Dingwall: Je veux féliciter la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) qui n'est pas présente à la Chambre. Sans doute est-elle dans le couloir réservé aux ministériels en train d'écouter avec beaucoup d'attention les vues des députés de l'opposition—j'en suis certain—mais je veux quand même la féliciter pour avoir présenté le projet à l'étude. Peut-être sera-t-il plus ou moins efficace, mais il reste qu'il s'agit d'une tentative sincère de la part du gouvernement, tentative que nous approuvons de même que le Nouveau parti démocratique, pour tenter de résoudre ce problème. Il me semble que les conservateurs n'ont parcouru qu'un tout petit bout de chemin. Je pense qu'il y a beaucoup à faire. J'espère que nos vis-à-vis profiteront de l'occasion pour faire valoir leur point de vue quand leur caucus se réunira demain et pour indiquer ensuite aux autres députés quand nous discuterons du moment choisi et des objectifs de la loi.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je voudrais féliciter l'orateur précédent pour ce qu'il a dit. J'ai été très attentif à ses propos. Je suis parfaitement d'accord avec lui que le gouvernement refuse de prendre le taureau par les cornes en ne présentant pas la mesure qu'il faudrait. C'est là la manière du gouvernement conservateur de gouverner notre pays. Le gouvernement semble fuir constamment ses responsabilités en dépit du mandat clair que les électeurs lui ont donné le 4 septembre pour prendre des initiatives et faire voter des mesures qui profiteront à tous les Canadiens.

Or, nombreuses sont les occasions où nous voyons les conservateurs temporiser parce qu'ils ont peur, parce que le premier ministre (M. Mulroney), redoute de prendre les difficiles décisions qui sont nécessaires pour bien gouverner. Le premier ministre a peur de s'aliéner tel groupe ou telle personne. Cette valse hésitation se traduit par une vaste consultation qui n'en finit pas, une pseudo-consultation dont l'objectif n'est pas d'écouter l'avis des Canadiens.

Ayant déjà été député lors de la dernière législature, le représentant sait bien que l'ancien gouvernement libéral avait présenté une mesure l'an dernier qui aurait facilité la poursuite de ceux qui publient ou distribuent de la littérature haineuse ou de la pornographie. Je suis certain que le député est au courant parce qu'il était ici et qu'il défendait ardemment la mesure présentée par l'autre gouvernement. Je suis sûr qu'il sait également que le parti conservateur, pendant qu'il était dans l'opposition, s'est fermement opposé au projet de loi fourre-tout du gouvernement fédéral tendant à modifier le Code criminel. C'est ainsi qu'aucune mesure n'a été prise à cause de l'obstruction systématique de l'opposition conservatrice.

Je voudrais que le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall), en tant que député chevronné qui était ici à l'époque, explique aux nouveaux députés comme moi, pourquoi le parti conservateur a fait obstacle au projet de loi présenté par le gouvernement libéral dont l'objectif était de réglementer l'importation de la pornographie ainsi que la publication de matériel pornographique et de littérature haineuse.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses bons mots à mon égard. De telles dispositions sont conformes à l'esprit dont il fait la preuve depuis le peu de temps qu'il siège au Parlement et encore une fois je le remercie de ses bons mots.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: J'espère être à la hauteur du défi qu'il vient de me lancer.

Je rappelle au député que malheureusement, le gouvernement actuel—on se demande pourquoi—est obsédé par l'idée de consulter ce qui, pour bien des raisons objectives, est une bonne chose en soi. Cependant, bien qu'il ait déposé ses documents de consultation pour la gouverne des députés et des Canadiens, le gouvernement refuse de déposer les nombreux sondages commandés par le bureau du premier ministre au sujet des orientations de la politique. Monsieur le Président, le gouvernement a refusé de communiquer les résultats des sondages que le parti conservateur et ses organismes ont commandés et qui portent sur des questions de politique et sur l'opinion de la population.

M. Hnatyshyn: Y a-t-il des pages qui manquent à mon projet de loi? Il ne parle nullement de sondages. Le député doit lire un texte différent, monsieur le Président.

M. Dingwall: Voilà pourquoi, connaissant les conservateurs, le gouvernement ne peut proposer des mesures explicites et décisives concernant la pornographie juvénile. Le gouvernement attendra et, en attendant, il consulte. Il procèdera à d'autres sondages de sorte que quoi qu'il arrive, les conservateurs veilleront à ce que le premier ministre (M. Mulroney) reste l'enfant chéri dans toutes les régions du Canada.

• (1230)

Je pourrais peut-être répondre à la question du député quant aux intentions de l'ancien gouvernement, mais personne au Canada n'a probablement le moindre doute quant aux intentions ou aux mobiles des conservateurs. Nous les connaissons pour les avoir vus à l'œuvre. Ce sont les mêmes depuis cent ans. Ils sont du côté de la grande entreprise, du côté des grosses sociétés pétrolières multinationales et du côté des gros intérêts. Ils ne se soucient guère des régions.

Il serait très difficile de donner une réponse concise et concrète quant à leurs motifs. Je peux seulement dire que la position qu'ils ont adoptée par le passé sur différentes questions ou à l'occasion des congrès politiques nationaux ou régionaux montrent que s'ils sont au pouvoir, c'est uniquement dans le but de perpétrer le système de classes au Canada, et non pas au profit de la classe moyenne ou des pauvres. Voilà pour leur idéologie, leurs motifs et leurs intentions.

Mme McDonald: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, car le débat s'est plutôt égaré, mais comme nous n'avons qu'une brève période pour les questions et les observations, je tiens à faire une remarque. Puis-je obtenir la parole?

M. le vice-président: Oui.

Mme McDonald: Comme je tiens à ce que le projet de loi soit adopté, je serai très brève. Je crains toutefois de devoir souligner l'hypocrisie des deux députés libéraux qui viennent de parler.

M. de Corneille: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La députée vient de déclarer son intention de parler de personnes qui ont fait des discours et non pas du sujet à l'étude. Par conséquent, Votre Honneur devrait déclarer ses propos irrecevables.

Mme McDonald: De toute évidence, mes propos portent sur les observations que deux députés libéraux ont faites au sujet de la pornographie en accusant le gouvernement conservateur de n'avoir pas su intervenir rapidement. Quand nous avons été élus, le 4 septembre, les libéraux étaient au pouvoir depuis de nombreuses années. Ils ont eu amplement l'occasion de présenter une loi. On les en a priés, leur assurant que toute mesure sur la pornographie serait adoptée rapidement. On leur a dit que si les dispositions sur la pornographie étaient détachées du projet de loi d'ensemble, elles seraient adoptées sans tarder. Le gouvernement libéral n'était pas prêt à agir promptement dans ce domaine.

De plus, il a applaudi lorsque la Cour fédérale d'appel a découvert une lacune dans la loi, mais ce n'était pas une excuse acceptable, car cette lacune avait été signalée au gouvernement à maintes reprises. Le gouvernement précédent aurait pu présenter une modification sans attendre que la Cour relève l'insuffisance de la loi. Il le savait très bien. On le lui avait dit, on lui avait demandé de modifier la loi pour l'aligner sur la Constitution, mais il a laissé filer le temps et n'a rien fait. Aujourd'hui, les libéraux félicitent la Cour d'avoir trouvé une lacune qu'ils auraient dû relever et supprimer eux-mêmes il y a bien des années.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je m'empresse de répondre à la députée, car je sais qu'elle s'intéresse énormément au sujet à l'étude. La seule chose que je peux lui dire, c'est que la Charte des droits dont elle semble si fière a été proposée par notre parti.

A titre de renseignement, et pour lui permettre de dormir sur ses deux oreilles, c'est le parti conservateur qui a apporté des modifications au Code criminel en 1959. Il y en a eu d'autres en 1962, dont ont découlé celles de 1978. On a aussi présenté des modifications le 22 mars et le 1er mai 1978, le 12 janvier et le 16 février 1981, le 17 avril 1982, en janvier 1983, le 31 mars, le 23 juin et en novembre de la même année. La liste est presque interminable. Je ne tiens pas à prolonger le débat, mais le compte rendu est très clair et tout le monde peut le consulter. A mon avis, elle fait fausse route.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, j'ai l'impression que, jusqu'ici, tous les députés présents veulent bien appuyer la mesure à l'étude. Nous avons également reconnu, je le pense bien, que ce projet de loi est un expédient. Il a été rédigé en vitesse dans l'espoir de réussir à combler les lacunes du système et d'empêcher l'importation au Canada de tout genre de matériel incitant à la haine et à la violence. Puisque nous connaissons tous le but ultime de ce projet de loi et que nous joindrons nos efforts pour l'adopter aujourd'hui même, je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler certaines questions importantes que, dans notre empressement à régler d'autres questions, nous continuons à négliger.

Encore une fois, ce projet de loi nous rappelle combien il est urgent de régler la grande question de la violence, quelle qu'en soit la forme. Au fil des ans, nous avons vu que l'incitation à la violence a eu du succès. Nous avons été témoins de guerres et de génocides sur la scène mondiale. Nous avons vu le danger du terrorisme qui, croyions-nous encore dernièrement, ne sévissait que de l'autre côté de la planète. Voilà maintenant qu'il se manifeste à Toronto et à Ottawa.

J'ai déjà travaillé à des conférences traitant du terrorisme, au cours desquelles nous avons essayé de trouver moyen de le condamner au niveau national. Mais tant sur la scène nationale que sur la scène internationale, nous avons remarqué que le sujet inspirait une certaine apathie. La violence a aussi été recommandée au Canada contre ceux qui ont présumément commis un meurtre, avec l'institution de la peine capitale. La violence fait partie de notre vie, car nous pouvons voir à la télévision des gens se faire massacrer à un rythme incroyable. Nous sommes presque immunisés et en réalité accoutumés d'une certaine façon aux risques de violence que comporte la société.

La violence est quelque chose que nous ne devons pas traiter de façon isolée ni au fur et à mesure des événements. Il nous faut avoir une vue d'ensemble de la violence et, bien sûr, y faire face chaque fois qu'elle se manifeste. J'ai participé au comité des femmes battues, qui était un sous-comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales au cours de la dernière législature. Le comité a publié un rapport qui exigeait qu'on y donne entièrement suite mais on ne l'a fait qu'en partie. Le gouvernement libéral de l'époque a pris certaines mesures pour que la SCHL mette des logements à la disposition des femmes battues. Il a pris certaines mesures pour apaiser les inquiétudes de ces groupes en modifiant les lois et en changeant ses façons de traiter leurs préoccupations.

J'estime que ces mesures visent le résultat, soit la violence elle-même. A mon avis, il importe que nous traitions aussi la cause globalement et non de façon morcelée et isolée. Des mesures globales ont été prises à l'égard de la violence il y a longtemps, lorsque MM. Trudeau, Dean Maxwell Cohen et Mark MacGuigan ont commencé à s'occuper du projet de loi sur la propagande haineuse. Ils ont alors présenté un projet de loi qui avait été populaire et ont commencé à attirer notre attention, en tant que Canadiens, sur les graves problèmes qu'entraîne la promotion de la haine. Le projet de loi sur la propagande haineuse a été adopté.

Tous ceux qui s'intéressent à la liberté de parole—et je suis sûr que c'est le cas de tout le monde à la Chambre—doivent se rendre compte qu'il est de plus en plus admis qu'on ne peut pas plus dénigrer les groupes que les individus. La propagande haineuse est un moyen de dénigrer les individus en s'attaquant au groupe dont ils font partie. S'il en reste peut-être parmi les groupes de droits de la personne qui s'opposent à l'idée d'une interdiction contre la littérature haineuse, la grande majorité des défenseurs actuels des droits de la personne approuvent les mesures qui ont été prises à son encontre.

• (1240)

Parce que nous avons commencé à poser ce genre de définitions juridiques qu'il a fallu des années pour mettre au point, elles sont de plus en plus acceptées par la collectivité. Il y a des choses qu'il n'est pas plus permis de dire contre un groupe que contre un individu. Nous commençons maintenant à évoluer dans notre culture et dans notre approche de la civilisation. Enfin, nous avons adopté des règles et des lois contre la littérature haineuse. Elles demandent encore à être perfectionnées, renforcées. On constate encore qu'il nous arrive de l'étranger de la littérature haineuse qui est une incitation à la haine contre des membres de notre collectivité.

La deuxième chose que le gouvernement libéral antérieur a faite, ce fut de graduellement mettre au point la législation contre la littérature haineuse en dépit non seulement de l'opposition, mais aussi des éditoriaux du *Globe and Mail* et du *Star* de Toronto, qui ne l'ont pas empêché de présenter ce projet de loi contre la littérature haineuse. Nous avons accompli autre chose en présentant une politique de multiculturalisme. Cette politique a voulu faire régner plus de respect entre les Canadiens les uns pour les autres, sans considération d'origine linguistique, de langue, de religion, d'appartenance à un groupe culturel, de sexe ou de genre ainsi que d'appartenance.

Nous sommes un pays riche parce que nous avons une multitude de cultures plutôt qu'une seule. C'est ce qui fait la richesse du pays. La richesse du monde. Nous avons des gens qui appartiennent à plusieurs cultures, plusieurs races, plusieurs croyances et plusieurs horizons. Nous nous respectons les uns les autres. C'est en nous appuyant sur cette politique de multiculturalisme que nous combattons la haine et la violence. C'est une politique globale, à laquelle il faut recourir pour combattre la violence.

Le troisième plan sur lequel nous avons combattu la violence, a été celui de la Charte des droits et libertés. Je me souviens du temps qu'il a fallu pour convaincre les gouvernements des provinces de bien vouloir signer les conventions internationales relatives aux droits de la personne. Il a fallu lancer une

campagne de pétitions à cette fin en 1971. Nous avons oublié à quel point est récente cette bataille contre la violence, le génocide et la haine. Nous avons oublié combien est mince le vernis de la civilisation. En 1971, le Canada n'avait pas encore adhéré aux conventions internationales sur les droits de la personne parce que les provinces avaient jusque-là refusé de donner leur accord et continueraient encore de le faire.

Pourquoi le gouvernement du Canada ne pouvait-il pas les ratifier sans l'accord des gouvernements provinciaux? Parce que ces conventions comportaient des clauses portant sur des questions relevant de la compétence provinciale. Par respect pour les gouvernements provinciaux, le gouvernement libéral fédéral ne pouvait pas procéder plus rapidement pour ratifier ces conventions internationales régissant les droits de la personne. Grâce au pouvoir de persuasion des pétitions, nous avons réussi à convaincre un par un chacun des gouvernements provinciaux et les amener à ratifier ces conventions. Mais ce fut une longue lutte.

Puis vint la Charte des droits et libertés. Il s'agissait d'un effort de plus en vue d'épouser ces nobles valeurs et principes et de les inscrire dans notre Constitution. Nous voulions proclamer que tous les humains étaient égaux, qu'ils seront traités avec égalité, qu'ils ont le droit au respect et à la protection contre les atteintes à leur dignité et à leur droit de vivre en liberté dans notre pays. Voilà pourquoi il fallait insérer la Charte des droits dans notre Constitution.

Il y en a qui veulent retourner en arrière et traiter de ces questions à la légère. Les Canadiens voulaient cette Charte. Ils ont maintenant vu ce rêve se réaliser également, faire un autre pas en avant, étape par étape, dans la lutte contre la violence. Dans la Charte des droits et libertés, il est question du droit qu'ont les personnes de mener leur vie sans craindre qu'on attente à leur dignité, à leur personne, à leur famille et à leur propriété. Nous ne saurions ménager nos efforts pour consacrer ces valeurs.

Notre Parlement est l'un des meilleurs au monde, l'un des rares endroits sur terre où il est permis de jouir de ces libertés et où l'on tente de protéger la dignité des citoyens. Je suis fier de faire partie de ce Parlement, d'y avoir servi. Le projet de loi à l'étude n'est qu'une mesure d'urgence, un bien petit colmatage étant donné l'immense défi que nous devons affronter. En effet, c'est la violence sous toutes ses formes qui nous assaille: les viols, les actes de terrorisme, les mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants ne sont que quelques-unes de ses manifestations. Notre défi est de supprimer les causes de la violence.

Nous devons nous interroger sur les sytèmes de communications qui nous exposent la violence et qui permettent, notamment, l'entrée au Canada de littérature haineuse et de matériel pornographique qui répandent la violence ou incitent à la pratiquer. Par violence, j'entends notamment le viol, les agressions contre les enfants, les meurtres et le terrorisme. En niant que l'holocauste ait eu lieu, on se trouve à taire la forme la plus horrible de violence qui ait existé au cours de ce siècle.

A l'heure où je parle, la littérature haineuse dont celle qui nie l'existence de l'holocauste provoquée par les Nazis peut traverser nos frontières et pénétrer au Canada parce que nos lois ne suffisent pas à l'interdire. Puisque certains prétendent qu'il n'y a pas eu d'holocauste, je voudrais signaler à la Chambre certaines horreurs. Il ne s'agit pas seulement de cette déformation de l'esprit qu'ont illustrée ceux qui se sont présentés au tribunal portant un casque d'ouvrier afin d'amuser la galerie. Il y a d'autres gens plus sérieux, au Canada, mais tout aussi haïssables qui affirment qu'il n'y a pas eu d'holocauste. L'un des candidats conservateurs, au Québec, a soutenu en effet cette thèse. Il faisait campagne dans le comté de Terrebonne. Il a proclamé qu'il n'y avait pas eu d'holocauste et que les Juifs avaient torpillé leurs propres navires dans le but de créer des martyrs au cours de la dernière guerre. C'était là le point de vue d'un Canadien et non d'un étranger venant d'outre-mer.

Au cas où il y aurait de ces gens pathétiques qui pensent pour quelque raison que ce soit qu'il n'y a pas eu d'holocauste, je signale que dernièrement, j'ai pris part à une manifestation qui s'est déroulée à Queen's Park, à Toronto. Le but de ce rassemblement était de permettre au Consul général d'Allemagne, le docteur Ernst-Guenther Koch, de livrer un message de l'Allemagne à propos de l'holocauste pour contrer cette propagande haineuse qui était diffusée dans tout le pays et qui s'attaquait à l'intégrité du peuple juif et l'accusait de malhonnêteté parce qu'il affirme que l'holocauste a eu lieu. Voici les paroles du docteur Koch:

> Je vous remercie beaucoup de m'avoir invité à me joindre à vous cet après-midi. A titre de représentant de la République fédérale d'Allemagne, je profite de cette occasion pour attirer notre attention sur les faits suivants:
>
> La conviction de mon gouvernement, de même que l'attitude du peuple allemand à l'égard du génocide des Juifs sous le régime national-socialiste . . .

C'est-à-dire le régime nazi.

> . . . s'appuie sur le fait que le parti national-socialiste avait pour principe officiel de persécuter et d'anéantir la population juive en Allemagne et en Europe pour des raisons raciales.
>
> A cause de cette politique criminelle, des millions de Juifs ont été tués et le peuple juif a énormément souffert.

● (1250)

> Ces faits sont absolument évidents pour mon gouvernement. Ils sont confirmés par les résultats de toutes les recherches effectuées par les historiens compétents, de même que par les sentences prononcées lors de certains procès par les tribunaux allemands et par les témoins et les plaignants à ces procès. La grande majorité des Allemands partagent cette opinion qui est celle de tous les gouvernements de l'Allemagne depuis celui du chancelier Konrad Adenauer en 1949. Selon mon gouvernment, il est indéniable qu'un grand nombre de Juifs sont morts dans les chambres à gaz des camps de concentration. Les tribunaux allemands ont jugé que l'affirmation voulant qu'il n'y ait pas eu de chambres à gaz dans les camps de concentration créés par le régime nazi pour assassiner des Juifs et d'autres êtres humains constituait de la diffamation et ils ont intenté des poursuites criminelles contre les auteurs de ces affirmations.
>
> A l'échelon fédéral et dans les États, les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne s'efforcent depuis plusieurs décennies de réparer les crimes du régime nazi. Le Bundesrat et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne ont déclaré à maintes reprises que la réparation des crimes du régime nazi constituait l'un des engagements les plus importants et les plus urgents du peuple allemand.

Voilà ce qu'a dit le Dr. Ernst-Guenther Koch, consul général d'Allemagne, au nom de son gouvernement.

Je vous le signale, monsieur le Président, pour vous montrer comment malgré les efforts déployés par les gouvernements et le peuple allemands pour tirer leur histoire au clair, des propagateurs de haine peuvent dénigrer le peuple juif et ceux d'entre nous qui ont perdu des membres de leur famille, même s'ils n'étaient pas juifs, dans l'holocauste. Ils critiquent l'existence même de ces personnes et disent que les Juifs ont monté cette histoire pour arriver à leurs fins. Cela sent le racisme à plein nez.

Il faudrait voir si le Canada devrait adopter des lois analogiues aux lois allemandes interdisant la diffusion de documents allant jusqu'à nier l'existence d'un holocauste qui a emporté dans son sillage non seulement six millions de Juifs gazés uniquement parce qu'ils étaient juifs, mais aussi des gitans, des malades mentaux et 25 millions d'autres Européens. Cet holocauste ultime a été causé par la haine et par la tendance à croire en la supériorité d'une seule race sur toutes les autres, ce qui va tout à fait à l'encontre des convictions du Parlement et de tous les principes qu'il a prônés et pour lesquels il s'est battu pendant des décennies.

C'est une lutte pour la civilisation. En adoptant ce projet de loi, nous ne devons pas avoir l'impression d'avoir pris une initiative formidable. Cette mesure ne fait que combler une lacune. J'espère que la Chambre continuera sur sa lancée et que nous essayerons avec assiduité de mener une lutte contre la violence sous toutes ses formes. Le Parlement devrait continuer à lutter contre le viol et la violence à l'égard des femmes sous forme de littérature pornographique ou raciste ou contre les partisans de la peine capitale, pour prôner le respect de la vie humaine et pour pouvoir montrer l'exemple à d'autres parlements de toutes les régions du globe.

Je vous remercie pour votre attention, monsieur le Président, et pour le temps que la Chambre m'a accordé pour exprimer mes inquiétudes profondes qui ne se limitent pas au sujet de ce projet de loi. J'espère que nous ne perdrons pas ces préoccupations de vue et qu'elles nous serviront de balises pour l'avenir et pour préserver le noble héritage du Parlement du Canada.

M. le vice-président: Questions ou observations? La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: M^me^ McDougall, appuyée par M. Hnatyshyn, propose que le projet de loi C-38, tendant à modifier le Tarif des douanes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e^ fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

(Les articles 1 et 2 sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3^e^ fois et adopté.)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis très reconnaissant à l'opposition de la grande coopération dont elle a fait preuve encore une fois. Dans les circonstances, je crois que nous pourrions nous accorder cinq minutes de plus pour le lunch. Je crois que l'on est disposé à déclarer qu'il est 13 heures. Après les affaires courantes, nous passerons au projet de loi concernant la Charte des droits et libertés.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 12 h 57.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE EN URSS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a envoyé en URSS une délégation de députés sous la conduite de notre célèbre globe-trotter national, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Cette délégation comprend en outre les députés de Western Arctic (M. Nickerson), de Kootenay-Ouest (M. Brisco), de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow), de Niagara Falls (M. Nicholson), de Leeds-Grenville (M^me^ Cossitt), de Témiscamingue (M. Desjardins) et, apparemment, le secrétaire parlementaire et député de Dollars (M. Weiner).

A moins que vous ne l'ayez déjà constaté, monsieur le Président, je vous apprendrai que tous ces députés appartiennent au parti conservateur. Apparemment, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux à faire pour ses députés de l'arrière-ban que de les envoyer en voyage autour du monde. La décision du gouvernement de n'envoyer en délégation que des députés Tory devrait réjouir les Soviétiques au plus haut point, car ils estiment eux aussi qu'il ne doit y avoir qu'un seul parti.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES COUPURES EFFECTUÉES AU SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, les coupures effectuées au Service canadien de la faune sont entrées en vigueur hier. La journée était bien choisie, car seul un insensé pourrait encore tenter de justifier la terrible erreur commise par les conservateurs dans ce domaine.

Les témoins qui se sont succédés devant le comité permanent des pêches et des forêts ont affirmé que les recherches abandonnées à cause des coupures ne seront pas reprises par le secteur privé, les universités ou les provinces, cela ne fait aucun doute. Néanmoins, la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a décidé de ne rien voir, de ne rien entendre et de refuser avec entêtement de revenir sur sa décision.

Nous devons seulement espérer que, en ce qui concerne les nombreuses autres questions écologiques à régler au Canada, les conservateurs se montreront plus empressés à soutenir la protection écologique qu'ils ne l'ont été à propos de la faune et de la planification des parcs nationaux. Ils ont promis lors des élections de légiférer pour rendre obligatoire l'évaluation de l'impact environnemental. Qu'en sera-t-il? Cela sera-t-il compatible avec l'étude du programme de réglementation effectuée par le groupe mixte chargé d'évaluer les programmes écologiques pour déterminer surtout s'ils constituent directement ou indirectement un obstacle à l'expansion économique ou à la création d'emplois.

Comme, de toute évidence, certains programmes écologiques comportent des entraves du genre, notamment en ce qui a trait aux formes traditionnelles de l'expansion économique, on peut seulement en déduire que la situation s'aggravera sûrement. Les conservateurs, comme les Romains, qui persécutaient saint Paul parce que le christianisme nuisait aux idolâtres parlent de création d'emplois pour dissimuler le fait qu'ils cherchent en réalité à protéger cette idolâtrie que représentent les valeurs du marché, une forme d'égoïsme consacré qu'ils manifestent en croyant avoir déjà pris des mesures suffisantes pour favoriser la création d'origine humaine ou divine . . .

M. le Président: Je regrette de signaler au député que son temps de parole est expiré.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LES PROBLÈMES RELATIFS À L'EMPLOI—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, le 1er avril dernier, dans ma circonscription de Chambly, un groupe de gens d'affaires de certaines municipalités particulièrement touchées par le chômage ont tourné une clé menant à la création d'emplois. C'est grâce au programme du ministère de l'Emploi et de l'Immigration que ces hommes et ces femmes qui, tout comme l'actuel gouvernement, sensibles au développement économique du Canada, ont mis sur pied le fonds de relance industrielle et commerciale.

L'aide financière que recevra cette nouvelle société-clé s'élève à plus de deux millions de dollars répartis sur les cinq prochaines années. Ce fonds de relance deviendra une véritable source de capital de risque, dont le but sera non seulement de venir en aide aux entreprises déjà existantes, mais aussi de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises entraînant la création de plus de 50 emplois permanents dans trois localités de la circonscription de Chambly.

Oui, monsieur le Président, le maintien de programmes similaires au programme CLÉ ou «Lead Program» démontre clairement le désir du gouvernement progressiste conservateur de s'attaquer aux problèmes relatifs à l'emploi au Canada, au Québec et plus particulièrement dans la circonscription de Chambly.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE LA MISE SUR PIED D'UN PROGRAMME D'OBLIGATIONS AGRICOLES

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, de nombreux électeurs de la circonscription de Kent estiment que la Société du crédit agricole ne fonctionnera peut-être jamais convenablement ou ne deviendra peut-être pas le principal fournisseur de prêts agricoles, si on ne met pas sur pied un programme d'obligations agricoles ou quelque chose de similaire. Je reconnais les efforts déployés dans ce domaine par de nombreuses personnes et je prie tous les députés non seulement d'encourager cette mesure, mais également d'en favoriser l'adoption rapide.

Toutefois, il y a un autre problème très important et immédiat qu'il faut régler dans le secteur agricole, et c'est la Société du crédit agricole qui en détient la clé. C'est le problème des faillites criticables qui menacent la plupart de nos agriculteurs les plus efficaces et les plus dynamiques. En d'autres termes, les agriculteurs que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre.

Un récent groupe d'étude spécial a indiqué que nombre de ces agriculteurs pourraient encore exploiter leur ferme de façon rentable, même si leurs avoirs nets ont baissé en raison de la diminution du prix des terres. C'est l'escalade du prix des terres qui avait entraîné des prêts que l'on jugeait justifiés, alors qu'ils ne le sont plus maintenant en raison de la baisse des prix, ce qui conduit à «retirer» les dollars prêtés.

Je demande à l'organisme d'être moins rigide et d'être le premier à abandonner le principe de la moitié de la valeur réelle pour calculer sa perte probable sur la vente de la propriété après avoir imposé la faillite. Je pense que le secteur bancaire est prêt à suivre cette voie et surveille de près les initiatives qui seront prises par la SCA. En prenant une telle mesure, cette question très délicate pourrait être résolue plus tôt et elle le serait même à l'avantage du contribuable.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LE SORT DES ASPIRANTS AU STATUT DE RÉFUGIÉS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, quand on a fait état des problèmes vécus aux centres de détention des futurs réfugiés de Toronto il y a quelques semaines, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme MacDonald) a déféré le dossier au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

Ces problèmes, on s'en souviendra, concernent les interrogatoires qu'a fait subir la GRC à de futurs réfugiés sans la présence d'un avocat ou d'un conseiller. Ces problèmes concernent aussi le manque d'informations données aux futurs réfugiés au sujet de l'aide qu'ils peuvent recevoir des organisations humanitaires et professionnelles.

Monsieur le Président, en comité parlementaire, c'est maintenant le temps de discuter comment se fera l'enquête par les membres. Le Comité des transports a eu droit à un grand voyage, mais il semble que pour le Comité du travail, de

Article 21 du Règlement

l'emploi et de l'immigration, il n'y a plus d'argent. Les problèmes du Comité des transports sont probablement moins embarrassants politiquement que ceux du Comité du travail, de l'emploi et de l'immigration.

Monsieur le Président, cela démontre le contraste entre la supposée volonté de gouverner par consensus du parti progressiste conservateur et la réalité.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LA SUPPRESSION DE TAXES TOUCHANT LE SECTEUR PÉTROLIER

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le sous-ministre ontarien de l'Énergie, M. Duncan Allan, aurait déclaré au sujet de l'Accord de l'Ouest, comme on le rapporte ce matin, qu'il craignait que le gouvernement fédéral n'ait «bradé la boutique» et qu'il ne fasse «trop confiance» aux sociétés pétrolières en pensant qu'elles ne vont pas déménager avec son argent. C'est lui qui le dit, pas moi. Je pense que le premier ministre (M. Mulroney) et le premier ministre Miller devraient au moins nous dire ce qu'ils pensent du point de vue exprimé par le sous-ministre de l'Énergie de l'Ontario.

La nouvelle politique énergétique conservatrice soulage l'industrie pétrolière de cinq taxes fédérales, mesure qui coûtera au Trésor fédéral un milliard d'ici deux ans. On prévoit également un déficit de 1.4 milliard au chapitre des subventions sur le pétrole importé. Quand les pétroliers sont en cause, de toute évidence le déficit fédéral n'est plus un problème. Le problème n'existe que pour le simple citoyen dont les prestations et les programmes doivent être supprimés.

Nous avons déjà entendu à cet égard les rengaines de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney). Je veux parler d'expressions comme «le moteur de la croissance économique», «les prix en fonction du marché» et «la fin de taxes injustes». Je me suis rappelé où j'avais vu ces expressions; c'est dans la publicité télévisée de la compagnie Gulf et dans les journaux, au cours des quatre dernières années.

Pourquoi un gouvernement concède-t-il de tels avantages à une société conservatrice comme Texaco? C'est une politique désastreuse. Je préconise trois façons d'y remédier. D'abord, le premier ministre Miller doit réclamer que soit renforcé l'article 9 de l'accord concernant la protection des consommateurs. Cette disposition est si lâche qu'un superpétrolier pourrait y passer! En deuxième lieu, l'Agence de surveillance du secteur pétrolier devrait pouvoir réglementer davantage en amont et en aval . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé.

[*Français*]

LE TRAVAIL

LA NÉCESSITÉ D'APPORTER DES CHANGEMENTS RADICAUX AUX LOIS ACTUELLES

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, le droit au travail existe-t-il en 1985? Nous vivons dans une société de lois qui régissent notre vie et briment souvent les libertés fondamentales du droit au travail des citoyens de ce pays.

Je tiens à mentionner mon étonnement au sujet du domaine du travail. Il y a beaucoup trop de réglementation. Au Québec les permis de travail, les cartes de compétence et les règlements de l'OCQ pénalisent souvent un grand nombre de travailleurs. Nos institutions démocratiques ne laissent que peu de place à l'invention, à la créativité, à la liberté de choix et au droit au travail. Je suis convaincu que, grâce au renouveau technologique, la progression de l'emploi proviendra de la créativité et du dynamisme de chaque individu.

Aussi, les citoyens canadiens et les entreprises doivent savoir qu'on ne peut continuellement vivre aux crochets de l'État. Je suis convaincu qu'une majorité désire la liberté et la paix pour continuer à travailler et à évoluer. L'interventionnisme d'État ne peut être la solution à tous les maux. Diminuons l'ingérence gouvernementale dans la vie privée et dans l'activité économique des citoyens; l'administration actuelle est trop souvent complexe pour être efficace.

Finalement, monsieur le Président, des milliers de travailleurs souhaitent des changements radicaux aux lois actuelles afin de pouvoir travailler librement, sans contraintes. Dans nos relations fédérales-provinciales mettons de l'avant un projet d'abolition de barrières qui empêchent mes Beaucerons, les Québécois et les Canadiens de travailler librement.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE MAINTIEN DE L'UNIVERSALITÉ

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, le parti progressiste conservateur est depuis longtemps le champion de bons programmes sociaux. C'est lui qui a présenté, sous la direction de John Diefenbaker, certaines mesures sociales parmi les plus avant-gardistes de notre histoire. Pour citer le député de Regina-Est (M. de Jong), «l'intérêt qu'il portait aux malheureux, aux faibles et aux minorités devrait être cité en exemple aux députés et aux gouvernements». C'est effectivement ce parti et le gouvernement actuel qui se préoccupent vraiment du sort de tous les Canadiens.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a écrit dans son document de travail sur les allocations familiales et les prestations de la sécurité de la vieillesse que le principe de l'universalité était la pierre angulaire de notre régime social, qu'on ne saurait ni saper ni remettre en question ce principe.

Le parti progressiste conservateur s'intéresse au sort de tous les Canadiens. Nous ne croyons pas que nos concitoyens sont de simples citoyens, mais des citoyens extraordinaires.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES COUPURES EFFECTUÉES AU SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, si l'on en croit le *Citizen* d'Ottawa, M. Pierre Couillard, un expert des maladies fauniques, a été engagé comme chauffeur par les Musées nationaux. A mon avis, aucune étude sérieuse des moyens de réduire le déficit ne pourrait conclure sérieusement qu'une économie de 3.8 millions de dollars, à savoir, en gros, un dix millième du déficit du Canada, au sein du Service canadien de la faune, est le signe d'une bonne gestion financière de la part du gouvernement. Pourtant, ces 3.8 millions de dollars représentent une réduction de 17 p. 100 du budget annuel du Service canadien de la faune qui nuira considérablement aux travaux de recherche, faute de ressources humaines.

Pour le Canada, cet investissement annuel de 22 millions de dollars dans le Service canadien de la faune est très rentable. Les statistiques gouvernementales publiées récemment au sujet de l'importance de la faune pour les Canadiens montrent que 184,000 emplois sont liés directement ou indirectement à la faune, ce qui équivaut à des revenus personnels de 2.9 milliards de dollars environ. Sur cette somme, le gouvernement fédéral perçoit environ 737 millions de dollars sous forme d'impôt sur le revenu ainsi que 269 millions de dollars sous forme de taxes d'accise et de droits de douane. Les compressions annoncées le 13 novembre dans le cas du ministère de l'Environnement pour l'année financière 1985-1986 permettront d'économiser seulement 44.1 millions de dollars au total soit 4 p. 100 de tous les revenus produits par les industries reliées à la faune. Bien que le gouvernement prétende que ces compressions étaient rationnelles, il n'a pu les expliquer que par un programme d'austérité et une bonne gestion financière.

Nous condamnons la mesure prise par le gouvernement qui a forcé d'éminents spécialistes canadiens dans le domaine de la faune à rechercher des postes qui n'ont absolument rien à voir avec leurs compétences et qui a signifié des pertes considérables à long terme pour le Canada.

* * *

LA CULTURE

L'IMPORTANCE DES TROUPES DE COMÉDIENS

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, nous vivons dans un monde en rapide évolution et c'est parfois avec une crainte mêlée de respect que nous observons et subissons l'incidence de cette évolution sur notre vie. Il est donc on ne peut plus crucial que nous prenions le temps de songer à notre patrimoine et de reconnaître l'extrême importance de promouvoir les arts et la culture au Canada. Il est injuste et irréaliste d'attendre des artistes canadiens qu'ils assurent seuls la survie et la promotion de notre culture. Cela devrait faire l'objet d'un effort collectif de la part de nos artistes, de la population en général et de notre gouvernement.

Ottawa a l'avantage de posséder le Centre national des arts, un établissement qui nous permet d'encourager des artistes de tout le pays. Il est toutefois tout aussi important que nous encouragions les petites troupes dans nos localités. La région de la Capitale nationale appuie des troupes comme la Great Canadian Theatre Company, qui offre ses services tant aux adultes qu'aux jeunes de notre localité. A Vancouver, le Vancouver Playhouse non seulement produit des spectacles, mais a aussi le mandat de cultiver les jeunes talents. A Toronto, le Théâtre Passe-Muraille s'efforce de faire valoir des œuvres canadiennes. A Montréal, le Théâtre du Nouveau-Monde travaille à assurer l'avenir de la culture canadienne-française qui est bien particulière. Ce ne sont là que quelques-uns des groupes qui représentent des milliers d'artistes canadiens qui se dévouent à l'expansion culturelle du Canada. Mais le dévouement ne suffit pas; ils ont aussi besoin de notre appui financier.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

ON DEMANDE DES TRADUCTIONS EN D'AUTRES LANGUES

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Avec la proclamation, le 17 avril, des dispositions de la Charte des droits et libertés touchant le droit à l'égalité, les Canadiens se verront rappeler encore une fois leur droit à la liberté de parole et de réunion et à la protection contre la discrimination. Toutefois, beaucoup de Canadiens dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français ne seront pas en mesure de comprendre parfaitement ces droits fondamentaux.

Bien que la Charte ait été traduite en 16 langues, il reste certaines omissions importantes. Il n'existe pas, par exemple, de traduction de la Charte en japonais, en inuktitut, en finlandais—langue parlée au Canada par la plus forte population de Finnois hors de la Finlande—en hindi ni en russe. Toutes ces langues et d'autres encore servent de langue maternelle à un grand nombre de Canadiens.

Maintenant que le Centre libéral d'information sur l'unité canadienne a été dissout, son rôle de distributeur de la Charte aux Canadiens a été confié au secrétaire d'État (M. McLean). On m'a cependant appris que le secrétaire d'État n'avait pas l'intention de faire effectuer d'autres traductions. Le gouvernement a affirmé son intention de promouvoir le multiculturalisme. Dans sa hâte à supprimer des programmes gouvernementaux, il oublie des fractions importantes de notre société. J'ose espérer que le secrétaire d'État et le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Murta) se rendront compte de cet oubli regrettable et mettront bientôt la Charte à la disposition de tous les Canadiens.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LES TAXES SUR LA VENTE D'ESSENCE AU DÉTAIL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a dû se rendre compte que le récent accord sur le pétrole n'apporte rien aux consommateurs canadiens qui ont tout à perdre dans cette affaire. Hier, le premier ministre n'a certainement pas essayé de rassurer les Ontariens quand il a refusé de s'engager à ne pas majorer la taxe sur la vente d'essence au détail.

Est-ce que le ministre est prêt à nous donner cette assurance? Peut-il promettre qu'il n'y aura pas de mesure de ce genre dans son budget? Peut-il également nous expliquer pourquoi il s'est d'abord engagé spontanément en parlant aux journalistes puis s'est ensuite rétracté?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense qu'il est évident que l'Accord de l'Ouest profite aux consommateurs, surtout à ceux qui sont en chômage. Il y a aura 250,000 ou 300,000 parmi eux qui auront un emploi grâce à cet accord.

Quant aux autres questions que le très honorable chef de l'opposition m'a posées, il sait très bien que ce sont des sujets réservés au budget. Je lui rappelle que le budget abordera toute une gamme de questions qui touchent tant les recettes que les dépenses du gouvernement. Aussi devra-t-il attendre le budget, comme tout le monde, pour avoir ces réponses.

LES PRÉVISIONS CONCERNANT L'EMPLOI

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je me demande si c'est là ce que lui raconte son sous-ministre, parce que ce n'est sûrement pas l'avis du sous-ministre de l'Énergie de l'Ontario, M. Duncan Allan, qui, selon le *Toronto Star* d'aujourd'hui, s'est montré sceptique quant à la possibilité pour le secteur pétrolier de créer 25,000 emplois. Il a dit que si Ottawa impose une taxe sur l'essence pour récupérer ce qu'il a perdu sur l'accord énergétique, il y aura des Canadiens qui perdront leur emploi. Voilà la position officielle de l'Ontario.

Est-ce que le ministre voudrait bien déposer la liste de ces emplois qui seront créés et qu'avait mentionnés sa collègue, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il nous dire où exactement il ira chercher ces emplois?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis vraiment très surpris par ce que dit le très honorable chef de l'opposition. Il dit d'une part que nous devrions nous attaquer au déficit et, de l'autre, que nous ne devrions pas prendre certaines mesures pour résoudre ces problèmes. Je n'ai pas la liste que la ministre de l'Énergie a mentionnée. Je pense qu'il devra lui poser la question quand elle sera de retour à la Chambre.

LES PREMIERS MINISTRES DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): J'ai posé cette question parce que le ministre se vantait de tous ces emplois que l'accord va créer. Est-ce que le ministre veut bien dire à la Chambre si, avant la signature de l'accord, il a eu des consultations avec ses homologues ontarien et québécois pour les assurer que ses fonctionnaires n'étaient pas en fait en train de chercher des moyens d'imposer une taxe énorme sur la vente de l'essence au détail afin de récupérer les recettes que le gouvernement a cédées aux entreprises pétrolières par suite de cet accord? Les premiers ministres de l'Ontario et du Québec ont-ils donné leur accord d'avance sur cette entente tout en sachant qu'une majoration possible de la taxe—je devrais peut-être dire une majoration certaine de la taxe—allait imposer à leurs consommateurs des augmentations de l'ordre de cinq à dix cents le litre d'essence?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition use encore de tactiques alarmistes qui ne sont pas très convenables à la Chambre. Il a lui-même écrit que la politique énergétique nationale était catastrophique. C'est pour cette raison que nous avons agi rapidement pour y apporter des modifications qui vont créer des emplois non seulement dans l'ouest du Canada, mais aussi dans les provinces consommatrices de l'Ontario et du Québec. Je suppose que les premiers ministres de ces deux provinces seront très heureux lorsque ces emplois auront été créés.

L'INFORMATION DU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a également trait à l'entente pétrolière. Jeudi dernier, j'ai demandé à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources si le premier ministre de l'Ontario avait été consulté au sujet des détails de l'entente pétrolière et de ses effets préjudiciables relatifs sur l'Ontario. La ministre a répondu qu'elle en parlerait dans son discours l'après-midi même, mais, bien entendu, elle n'en a rien fait. Le vice-premier ministre peut-il dire maintenant à la Chambre quand le premier ministre de l'Ontario a été informé des détails de cette entente? Quel a été sa participation, s'il en est, à la conclusion de cette entente?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement la déclaration de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je me souviens lui avoir entendu dire qu'elle avait consulté son homologue de l'Ontario pendant toutes les négociations. Elle a assuré à la Chambre qu'il n'y aurait pas de conséquences défavorables pour l'Ontario.

M. Hnatyshyn: Elles sont favorables.

M. Nielsen: Comme le dit mon collègue, l'entente a des retombées très favorables pour l'Ontario, notamment en matière d'emplois et dans le secteur industriel. Le député ferait mieux d'accepter cette explication au lieu de faire comme son chef, comme l'a rappelé le ministre des Finances, et de recourir à des tactiques alarmistes pour semer la crainte parmi les Ontariens.

LA RÉUNION ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET SON HOMOLOGUE DE L'ONTARIO

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, si les répercussions n'étaient pas défavorables, pourquoi y a-t-il eu une réunion d'urgence entre le premier ministre et son homologue de l'Ontario, même après coup? Pourquoi le premier ministre provincial est-il sorti bredouille de cette réunion? Le ministre n'est-il pas d'accord avec le sous-ministre de l'Énergie de l'Ontario, M. Duncan Allan, selon qui le gouvernement a tout bazardé aux multinationales?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les députés de l'opposition ont posé la même question hier. Il y a effectivement eu une réunion avec le premier ministre de l'Ontario, et l'on continuera à en organiser avec les premiers ministres des autres provinces, ce qui est tout à fait contraire aux habitudes de l'ancien gouvernement. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère de coopération fédérale-provinciale. Il faudra vous y faire.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN SOUS-MINISTRE DE L'ONTARIO

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le sous-ministre de l'Énergie de l'Ontario, M. Duncan Allan, craint que le gouvernement fédéral ne «brade la boutique», et en tout cas qu'il ait «un peu trop confiance» que l'industrie pétrolière ne se tirera pas avec son argent. Est-ce que le ministre se rallie à cette déclaration? Et sinon, est-ce qu'il accuse le gouvernement ontarien de chercher à semer la panique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): En deux mots, monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec l'auteur de cette déclaration. J'estime que les emplois qui vont être créés par l'Accord de l'Ouest vont être bénéfiques, même peut-être pour le centre-ville de Vancouver. Cet accord va profiter à l'Ontario, au Québec, à tout le pays à cause des emplois que vont faire créer les possibilités de profit qui existent maintenant et que le gouvernement précédent avait supprimées. Je rappellerai à la Chambre que le député a critiqué la dernière politique énergétique pour la même raison, c'est-à-dire qu'elle faisait disparaître des emplois d'un bout à l'autre du pays.

L'EFFET SUR LES CONSOMMATEURS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, des consommateurs et des contribuables du centre-ville de Vancouver et d'ailleurs au pays craignent de voir augmenter leurs impôts, que ce soit à la pompe ou d'une façon diffuse, pour payer ce cadeau qui a été fait aux sociétés pétrolières. Est-ce que le ministre veut dire noir sur blanc aux consommateurs canadiens que leurs impôts ne seront pas augmentés pour payer le cadeau qu'il vient de faire aux sociétés pétrolières?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai répondu à une question presque identique il y a deux minutes. Si le député ne m'a pas écouté à ce moment-là, je vais répéter la réponse. Les consommateurs, surtout ceux qui sont sans emploi aujourd'hui, vont être très heureux de l'effet que cet accord énergétique va avoir parce qu'il va créer des emplois d'un bout à l'autre du pays. Le 4 septembre, nous avons été élus pour créer des emplois, et c'est ce que nous allons faire.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LES FUTURS NIVEAUX D'IMMIGRATION

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais en son absence je l'adresserai au vice-premier ministre.

Hier, le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a déposé son rapport sur les futurs niveaux d'immigration. Le ministre peut-il nous dire s'il est d'accord sur l'orientation principalement économique du rapport et surtout sur le fait que l'on semble attirer des immigrants riches pour assurer la croissance économique du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, la députée parle d'un rapport du comité parlementaire. Quand le gouvernement aura eu la possibilité d'examiner ce rapport, il dira ce qu'il en pense. Le rapport et la conférence de presse qui ont suivi n'ont en rien diminué la faculté qu'a le Canada d'accepter des réfugiés.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

L'EFFONDREMENT DE LA WESTERN CAPITAL TRUST

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Au cours des huit dernières semaines, nous avons été témoins de l'effondrement d'une grande société de fiducie de la Saskatchewan et du quasi-effondrement de la dixième plus grande banque du Canada. Nous avons appris hier que la Western Capital Trust de Vancouver avait fait faillite. Il importe que le milieu financier sache que la ministre agit.

Quand la ministre apprend qu'un société de fiducie ou une banque est en difficulté, intervient-elle immédiatement pour s'assurer que le gouvernement fait tout en son pouvoir pour éviter un effondrement?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Oui, monsieur le Président.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai appris de sources émanant du Département des assurances que la ministre d'État aux Finances avait reçu en décembre un rapport exposant les problèmes reliés à la Western Capital Trust de Vancouver et décrivant la ligne d'action à suivre pour éviter la déconfiture. La ministre a refusé d'agir. Si la ministre a été mise au courant du problème et qu'on lui a conseillé des mesures à prendre pour éviter la catastrophe, voudrait-elle expliquer pourquoi elle s'est abstenue d'agir?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, mes collaborateurs se sont entretenus tout au long de l'hiver avec les représentants de la Western Capital Trust. En janvier, le président de cette société a eu l'occasion de venir me voir personnellement, mais il l'a refusée.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DE LA MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, nous avons notre Néron financier. Le milieu financier est vraiment inquiet au sujet d'un certain nombre de sociétés de fiducie et de banques qui se sont placées dans des situations difficiles. Nous apprenons maintenant par le Département des assurances que la ministre a refusé d'intervenir. Une direction ferme s'impose en ce moment. La ministre avoue qu'elle n'a pas agi alors qu'on le lui avait demandé. Va-t-elle, par conséquent, se conduire honorablement et résigner ses fonctions?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte!

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je vais en effet me conduire honorablement en présentant un document sur les institutions financières que le secteur attend depuis des années. J'ai aussi fait rédiger un rapport sur la Société d'assurance-dépôts du Canada que le secteur attend depuis des années. Voilà que l'honneur commande, et je le fais.

Des voix: Bravo!

* * *

L'IMMIGRATION

LE RAPPORT DU COMITÉ—LA RECOMMANDATION PRÉCONISANT DE FAVORISER LES IMMIGRANTS AYANT L'INTENTION DE SE LANCER EN AFFAIRES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le rapport conservateur qui a été présenté hier et qui préconise des augmentations conditionnelles du nombre d'immigrants en fonction de la richesse de l'intéressé est complètement immoral. Il ne tient aucun compte du fait que des dizaines de milliers d'immigrants de situation moyenne ont réussi en affaires au Canada et que d'autres immigrants ont accepté des emplois dont les Canadiens ne voulaient pas. Tous les immigrants, quelle que soit leur situation économique, deviennent automatiquement des consommateurs lorsqu'ils arrivent au Canada.

• (1430)

Le vice-premier ministre est-il prêt à rejeter cette toute dernière proposition élitiste et à opter pour un système plus équilibré et humain vu que, jusqu'ici, la politique d'immigration du Canada a toujours été fondée sur le principe de la réunion des familles et la compassion?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est tout un poème que nous venons d'entendre déguisé sous forme de question. Le fait est que le rapport que le député a qualifié de conservateur n'est pas un rapport conservateur. C'est un rapport présenté par le comité permanent.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration me signale qu'elle a parlé à environ 160 organismes, y compris les gouvernements provinciaux. Comme le député le sait, le rapport du comité permanent n'est qu'un autre instrument quoique très important qui servira à conseiller la ministre et dont elle s'inspirera.

Quand les comités permanents présentent des rapports, le gouvernement examine leurs recommandations et annonce éventuellement toute décision qu'il prend pour y donner suite.

M. Marchi: Je signale au vice-premier ministre qu'il s'agissait d'un rapport conservateur. Seuls les neuf membres conservateurs du comité ont appuyé le rapport. Les libéraux n'étaient pas d'accord et ils ont présenté un rapport minoritaire.

L'EXAMEN DU RAPPORT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Comment le cabinet et le gouvernement peuvent-ils tenir compte d'un rapport qui s'appuie sur les idées fantaisistes de neuf députés conservateurs puisqu'aucun témoin d'une minorité ethnique, aucun représentant d'une société d'aide aux immigrants et aucun économiste n'ont été convoqués pour établir le rapport entre le chômage et l'immigration? Vu ces faits, est-il prêt à rejeter ce rapport tout à fait élitiste, intransigeant et régressif?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est peut-être parce qu'il ne connaît pas les usages et les procédures de la Chambre, mais ce que le député propose équivaut à l'anéantissement du système des comités, quel que soit le nombre de représentants de chaque parti au comité en question. Je me rappelle du temps où les rôles étaient inversés et que les libéraux étaient majoritaires au comité. Les rapports de ce comité étaient néanmoins considérés comme tels, même si un certain parti y était majoritaire.

En ce qui a trait à tous les témoins qu'il a mentionnés et qui n'ont pas été convoqués par le comité, je signale que le député a gravement manqué à son devoir de député et de membre du comité en ne s'assurant pas que ces témoins puissent s'exprimer.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

LA PIONEER TRUST—LA SITUATION DES DÉPOSANTS NON ASSURÉS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. La semaine dernière, le gouvernement fédéral a contribué à renflouer la Banque Commerciale du Canada en lui accordant un prêt de 255 millions de dollars presque entièrement sans intérêt.

On m'apprend que le ministre des Finances de la Saskatchewan a fait savoir aux déposants de Pioneer Trust dont l'argent n'était pas assuré qu'ils seraient indemnisés entièrement ou presque, et qu'ils l'apprendraient officiellement sous peu. Le gouvernement fédéral va-t-il contribuer à indemniser les titulaires de dépôts non assurés au-delà de ce que la Société d'assurance-dépôts leur a déjà versé?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà signalé à la Chambre que je m'entretenais à ce sujet avec le ministre des Finances de la Saskatchewan. Je n'ai rien à ajouter.

LES CERTIFICATS D'ÉTALEMENT DU REVENU QUI N'ÉTAIENT PAS ASSURÉS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, les sociétés de fiducie et les établissements financiers tombent comme des mouches. Il est évident que la Société d'assurance-dépôts n'a pas les moyens de remplir ses obligations législatives. Ma question supplémentaire concerne la question qu'a posée mon collègue, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), selon laquelle Pioneer Trust a vendu, avec l'approbation de la Société d'assurance-dépôts, des certificats garantis d'étalement du revenu qui n'étaient pas assurés. La Société était-elle au courant de cette pratique et est-elle tenu d'indemniser les gens qui ont été fourvoyés de la sorte?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, dans son entrée en matière, le député a tenu les propos les plus irresponsables qu'il m'est été donné d'entendre à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Je puis vous dire et vous prouver que nos établissements financiers ne tombent pas comme des mouches.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS PROPOSÉS

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré hier à l'extérieur de la Chambre que ni elle-même ni son ministère n'avait étudié les conséquences des changements proposés au régime d'assurance-chômage, le ministre est-il prêt à répéter ce qu'il a dit: «Ce n'est pas de mon ressort. C'est son ministère qui doit étudier les conséquences de cette modification». Est-il toujours du même avis?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et moi-même avons eu de longs entretiens au moment où ces propositions ont été formulées en novembre. Au cours des semaines et des mois qui ont suivi, la ministre a consulté les entreprises sur ces différentes mesures. Elle a tenu compte des recommandations pour la mise en œuvre de ces propositions qui aboutiront à des changements progressifs, dont une partie est entrée en vigueur lundi de cette semaine et une autre partie entrera en vigueur au début de l'an prochain. Je pense que la ministre a démontré qu'elle maîtrisait très bien ce dossier, qu'elle connaissait les conséquences des changements et qu'elle a fait les rajustements qui s'imposaient.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REPORTER LA MISE EN ŒUVRE DES CHANGEMENTS

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre a accordé des dégrèvements et des avantages fiscaux aux multinationales du pétrole. Est-il prêt à assumer ses responsabilités à l'égard des chômeurs et des pauvres en suspendant les changements envisagés, en demandant qu'une étude des conséquences soit faite et en déposant les résultats devant le Parlement avant que les changements en question n'entrent en vigueur? Est-il prêt à aller jusque là?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député voulait prendre du recul pour examiner l'orientation des changements que nous proposons, il constaterait que nous revenons aux principes fondamentaux de l'assurance-chômage. Pendant un certain temps, la caisse a dû remplir d'autres fonctions que celle d'assurer contre le chômage. C'est la réorientation que nous proposons. Et nous sommes très sensibles aux conséquences qui en résulteront.

Cependant, je lui demanderais de répéter ces mêmes paroles aux travailleurs et aux employeurs, surtout aux petits exploitants, qui cotisent à la caisse d'assurance-chômage. Les primes sont de plus en plus élevées et nous cherchons à redonner à l'assurance-chômage sa vocation initiale.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA PROPOSITION CONCERNANT UN PROGRAMME D'AVANCES EN ESPÈCES POUR LES SEMENCES DE PRINTEMPS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Il sait, j'en suis persuadé, que les agriculteurs dans l'ouest du Canada ont besoin d'argent comptant. Il a également reçu des revendications du syndicat du blé de la Saskatchewan, de l'UGG, du Farmers' Union, du CAM et d'autres associations au sujet de la possibilité d'instituer un nouveau programme d'avances en espèces pour les semences de printemps. Le ministre a-t-il pu examiner cette proposition? Peut-il annoncer la date à laquelle il pourra prendre les mesures appropriées en vue de verser des avances en espèces pour les semences de printemps aux agriculteurs qui en ont besoin?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député soulève une question importante. En effet, les récoltes dans les Prairies ont posé certains problèmes l'an dernier et il importe de verser des avances en espèces pour encourager les céréaliculteurs à ensemencer leurs terres.

J'ai reçu des instances que j'ai étudiées. Le député devrait savoir que la mise en application de la proposition pose de graves difficultés, mais je ne les ai pas entièrement rejetées. Bien que je ne veuille pas donner de faux espoirs, nous examinons encore la question.

Je peux ajouter que nous sommes sur le point d'annoncer qu'un versement élevé, aux termes de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, sera expédié avant les semences du printemps.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, le ministre a dit qu'il examinait la possibilité de verser une avance pour les semences du printemps. Cela vaudra-t-il également pour cette année? A-t-il rejeté cette possibilité pour cette année ou les agriculteurs peuvent-ils compter obtenir une avance de ce genre avant le 1er mai?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous devons envisager cette possibilité cette année à cause des récoltes médiocres de l'an dernier. Si nous parlions de la prochaine saison, cela signifierait que nous savons lire l'avenir et pouvons prévoir les récoltes de cette année. De toute évidence, nous n'en savons rien. Par conséquent, pour que cela soit utile, nous devons examiner la situation de l'année en cours. Je le répète, nous n'avons pas entièrement écarté cette possibilité, mais il me semble ce serait très difficile de donner suite à cette proposition, car, dans certains cas, cela créerait d'autres problèmes aux agriculteurs qui ont particulièrement besoin de crédit.

* * *

LE TRAVAIL

LA FERMETURE DE L'USINE WABASSO À WELLAND—LA SITUATION DES TRAVAILLEURS

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Au mois d'octobre 1984, 490 travailleurs de ma circonscription, celle de Welland, ont reçu des avis de cessation d'emploi de la société Wabasso. L'usine de Welland a été la première de la société Wabasso à fermer. Les travailleurs mis à pied les plus anciens ont reçu une certaine aide de l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs. La loi créant cet Office expire dans cinq mois. Je voudrais donc demander au ministre comment ses plans au sujet de l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs toucheront ces travailleurs et les autres employés du textile qui seront mis à pied.

• (1440)

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais faire savoir au député que, même si l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs doit faire l'objet d'un examen en août prochain, il est possible de le maintenir pour trois année de plus. Je pourrais également assurer au député et à ceux qui bénéficient actuellement de ce programme, que leurs prestations continueront.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DE L'ÉLEVAGE PORCIN DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question devait s'adresser au ministre de l'Agriculture mais, en son absence, je la poserai au ministre suppléant. La semaine dernière, les États-Unis ont imposé des droits compensatoires de $12.50 par porc sur nos exportations aux États-Unis. Cette semaine, il y a trois équipes d'enquêteurs américains du département du Commerce qui examinent les livres et les dossiers des Offices provinciaux de commercialisation et des programmes de stabilisation des provinces et du gouvernement fédéral. Étant donné l'enquête américaine qui a lieu cette semaine, le gouvernement continue-t-il à appuyer le Programme d'encouragements de l'élevage porcin de l'Île-du-Prince-Édouard? Je pose cette question, car ce programme est très important pour la viabilité des nouveaux abattoirs et chambres froides de l'Île-du-Prince-Édouard. Le ministre pourrait-il nous éclairer sur cette question?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Je regrette, mais je ne peux pas renseigner le député sur ce programme, monsieur le Président. Je vais prendre note de sa question et je le mettrai au courant dès que possible.

LES DROITS IMPOSÉS PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES EXPORTATIONS DE PORC DU CANADA

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'aurais une question supplémentaire au sujet des droits compensatoires eux-mêmes. Ceux-ci ont un effet dévastateur sur les éleveurs de porcs du Canada, et il faut signaler qu'ils viennent deux semaines après le sommet de Québec, où tous ces problèmes devaient avoir été résolus. Le ministre suppléant voudrait-il s'engager, vis-à-vis des producteurs de porc, à demander au premier ministre de téléphoner au président des États-Unis pour lui demander de rappeler les enquêteurs du département du Commerce et de lever ces droits qui ont un effet aussi défavorable sur l'agriculture canadienne?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous connaissons très bien les effets dévastateurs de ces droits sur les éleveurs.

Je voudrais faire savoir que, hier, des représentants du gouvernement ont rencontré les éleveurs de porcs du Canada et leurs avocats pour les aider à préparer les audiences qui se tiendront à Washington en juin. Je rappelle également au député que, pour l'instant, ces droits ne sont que temporaires. Nous avons l'occasion de présenter de nouvelles instances et nous espérons être en mesure de persuader le tribunal que les droits ne sont pas justifiés actuellement.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'ENSEMENCEMENT DE VARIÉTÉS DE BLÉ NON AUTORISÉES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Il n'est pas sans savoir que l'année dernière, on a semé des variétés non autorisées de blé à paille courte dans l'Ouest sur plus de 500,000 acres et que ces variétés devraient constituer jusqu'à 7 p. 100 de la superficie totale cultivée en blé de printemps dans les Prairies cette année. Les agriculteurs s'inquiètent vivement de cette situation, car ils craignent que la culture croissante de ces variétés mette en danger la qualité supérieure du blé canadien. En outre, nous savons que le ministre a formé un comité chargé de trouver des façons d'autoriser la culture de ces variétés de blé qui est interdite actuellement. Peut-il donc nous dire quelle est son expérience personnelle relativement aux variétés de ce

genre? En cultive-t-on dans sa région ou dans sa propre exploitation agricole? Quelle expérience en a le ministre?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, si vous voulez le savoir, je suis agriculteur depuis 30 ans. Si je ne m'abuse, le député qui a posé la question est le seul agriculteur au sein des deux partis d'opposition et je serais certainement heureux de parler d'agriculture avec lui s'il le désire.

Des voix: Oh, oh!

M. Mayer: Parlons un peu des mesures que nous prenons. On prévoit que la superficie cultivée augmentera cette année. Nous avons annoncé vendredi dernier un régime en vertu duquel nous n'autorisons pas ces variétés; nous n'encourageons pas les gens à les cultiver, mais nous ne les en décourageons pas non plus; nous agissons simplement en adultes en reconnaissant qu'il y a là un problème possible.

Si nous continuons de cultiver ces variétés non autorisées, notre réputation sur le marché international en souffrira. Personne d'entre nous ne le souhaite. Nous n'autorisons pas la culture de ces variétés, mais nous reconnaissons simplement que certains agriculteurs les cultiveront de toute façon. Nous avons essayé en adultes de faire preuve de bon sens, afin d'élaborer un régime qui permettra d'éviter certains problèmes dont le député a parlé.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): J'ai posé cette question très précisément, monsieur le Président, car on se demande parmi les céréaliers si le ministre lui-même ne cultive ces variétés?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte!

M. Althouse: Dans l'affirmative, il semble plutôt surprenant de sa part qu'il se charge de cette tâche qui incombe généralement au ministre de l'Agriculture. Le ministre peut-il nous garantir qu'il n'est pas en conflit d'intérêts en l'occurrence, qu'il ne cultive pas ces variétés de céréales et qu'il ne laisse pas l'impression aux agriculteurs qu'il cherche à légitimer ce qu'il a fait lui-même dans le passé?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je suis coupable de ce dont on m'accuse. Je suis enfoncé dans toutes sortes de conflits d'intérêts. Je suis agriculteur moi-même, mais j'essaie d'agir dans le meilleur intérêt des agriculteurs.

Des voix: Bravo!

Des voix: Encore!

M. le Président: Le ministre a-t-il une réponse à la question?

M. Mayer: Si le député me reproche de lutter pour obtenir le paiement le plus important possible au titre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et de vouloir obtenir ce paiement le plus rapidement possible, car il s'agit là, selon lui, d'un conflit d'intérêts, alors, en toute franchise, il me surprend.

Permettez-moi de préciser au député que je cultive une variété demi-tige, l'une des variétés autorisées appelées «fielder». On la retrouve dans toutes les Prairies. Elle est autorisée et elle est cultivée particulièrement dans les régions irriguées du sud de l'Alberta.

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LA LOI SUR LA FAILLITE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, les consommateurs, les épargnants et les petits commerçants sont très heureux de constater que le ministre de la Consommation et des Corporations a entrepris la révision en profondeur de la Loi sur la concurrence et de la Loi sur la faillite.

Étant donné que la loi actuelle sur la faillite contient plusieurs injustices pour le consommateur, le petit commerçant et l'épargnant, monsieur le Président, je veux demander au ministre de la Consommation et des Corporations si la future loi sur la faillite contiendra des mesures précises pour améliorer la protection du consommateur.

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, tel que je l'ai déjà mentionné lors de diverses consultations et de conférences que j'ai tenues au sujet de la Loi sur la faillite, le gouvernement a effectivement l'intention de faire certaines études de façon à remodeler la Loi sur la faillite et à protéger les petits épargnants et les consommateurs.

* * *

[*Traduction*]

LES TRIBUNAUX DE LA CITOYENNETÉ

LA NOMINATION DU JUGE GIOVANNI ROCCA

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, c'est au secrétaire d'État que je m'adresse. Étant donné qu'au cours de la campagne électorale, son chef, le premier ministre actuel, s'était engagé à «inaugurer un régime de nominations qui soit à la fois objectif et équitable», le ministre pourrait-il nous expliquer comment cela est conciliable avec la récente nomination au poste de juge du tribunal de la citoyenneté Giovanni Rocca, ancien employé à plein temps du parti conservateur et candidat Tory défait à plate couture dans la circonscription de Davenport?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, j'aurais cru que le député serait on ne peut plus ému . . .

M. Boudria: Je le suis.

M. McLean: . . . de voir que le gouvernement entendait remercier ainsi un homme qui non seulement a participé à la démarche politique, mais qui a contribué au mouvement de la citoyenneté dans la ville de Toronto, région canadienne fort importante, et qu'il se serait empressé de lui rendre hommage et de lui offrir ses meilleurs vœux de succès.

LA NOMINATION DU JUGE SUZANNE WARREN

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Le secrétaire d'État ignore manifestement tout du précepte évangélique, car il voudrait que tous les Tory soient élus.

Des voix: Oh, oh!

M. de Corneille: «Il y en aura beaucoup d'appelés mais peu d'élus».

Des voix: Oh, oh!

• (1450)

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député d'Eglinton-Lawrence pose une question supplémentaire.

M. de Corneille: Que faut-il penser de la nomination récente par le ministre de Suzanne Warren en tant que juge du tribunal de la citoyenneté, elle qui n'était rien d'autre à l'époque de sa nomination qu'une employée à plein temps du parti Tory et sa principale organisatrice dans la région de Toronto? N'est-ce pas là la preuve que le gouvernement conservateur, faisant fi de l'une de ses principales promesses électorales, a décidé de favoriser la nomination de créatures Tory?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je m'étonne qu'après avoir reproché au gouvernement d'avoir nommé des Italo-canadiens, il lui reproche maintenant d'avoir nommé des personnes qui se sont dépensées dans le domaine du service social et de l'enseignement. Le gouvernement entend faire en sorte que le tribunal de la citoyenneté adopte une attitude holistique et que les personnes nommées jouissent d'une vaste expérience.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai deux ou trois belles questions à poser au ministre des Transports. Est-il de l'intention du ministre ou du premier ministre d'annoncer d'ici une semaine ou deux la nomination de nouveaux membres du conseil d'administration du CN? Dans l'affirmative, quand et combien?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est possible que des changements soient apportés à la composition du conseil d'administration du CN. Si le député veut faire mousser ici sa propre candidature, qu'il m'envoie son CV et je me ferai un plaisir de l'examiner.

M. Benjamin: Monsieur le Président, le poste qui m'aurait plus a déjà été doté, à savoir celui de ministre des Transports.

LA REPRÉSENTATIVITÉ DU NOUVEAU CONSEIL

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Avant que les nominations ne soient annoncées, le ministre va-t-il assurer à la Chambre que le premier ministre et lui couperont avec les pratiques libérales antérieures et les pratiques que les conservateurs ont suivies jusqu'à maintenant et qu'ils redonneront une certaine crédibilité aux nominations gouvernementales en choisissant des candidats qui, même s'ils sont conservateurs, viennent de tous les secteurs et de toutes les régions du Canada et représentent bien les véritables propriétaires de la société? Par exemple, il pourrait y avoir un ou deux retraités du CN, un ou deux représentants du secteur agricole, un ou deux représentants de groupes de consommateurs, un ou deux des services d'expédition et de réception, et un juriste au moins qui ne soit pas un bleu et qui ait une certaine expérience du droit relatif aux transports. Peut-il nous le garantir?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'assure au député que je prends note de sa question comme d'une instance sérieuse.

M. Benjamin: C'en est vraiment une.

M. Mazankowski: Quant à son propre avenir, je regrette qu'il n'ait pu obtenir la place en or qu'il visait; peut-être devrait-il changer d'organisateur politique.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LES PAIEMENTS ACCORDÉS AU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au représentant des multinationales, le ministre des Finances. Hier, on a remarqué à la télévision la déception du premier ministre du Québec à la suite de la décision du ministre de lui accorder seulement 110 millions de dollars sur une demande de 263 millions. Le ministre admettra avec moi que suite aux coupures de près d'un milliard, suite aux lenteurs dans les prises de décisions dans les dossiers de la Domtar, de VIA Rail, de la cartographie, les Québécois s'attendaient à beaucoup mieux que cela. Est-ce que le ministre peut nous dire pourquoi le gouvernement du Québec reçoit moins de 50 p. 100 de ce qu'il a demandé alors que d'autres provinces reçoivent plus de 50 p. 100 de ce qu'elles ont demandé?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député serait le premier à admettre que les provinces n'auraient probablement rien reçu du tout sous un gouvernement libéral.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député devrait se rappeler que j'ai parlé d'une formule à la Chambre hier. J'ai dit que nous appliquerions équitablement la limite minimale de 95 p. 100 aux trois provinces qui ne recevront pas le même montant au titre des paiements de héréquation pendant l'exercice actuel. Il saute aux yeux que cette limite de 95 p. 100 donne des résultats différents pour chacune d'entre elles. Étant donné que le député compare le Québec au Manitoba, je lui rappelle que sans aucune modification des paiements de péréquation, cette province verra sa part tomber de 480, à 408 et puis à 367 selon la formule que les libéraux ont eux-mêmes arrêtée en 1982. C'est ce qui explique que le Manitoba obtient des paiements un peu supérieurs en chiffres absolus.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À RECONSIDÉRER LA DEMANDE DU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. J'aimerais rappeler au ministre que c'est lui-même qui a décidé de couper pour un milliard de projets au Québec. C'est lui-même qui a décidé de n'accorder que 110 millions et c'est le premier ministre du Québec, hier à la télévision, qui s'est montré très déçu de la décision du ministre. J'ose espérer que ce n'était pas un poisson d'avril que le ministre a passé au premier ministre du Québec qui l'a aidé durant la dernière campagne électorale. Est-ce que le ministre est prêt à reconsidérer sa décision et à accorder au moins 75 p. 100 de la demande qui a été faite par le gouvernement du Québec au chapitre de la péréquation?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle de compressions représentant des milliards et des milliards de dollars que le gouvernement aurait pratiquées dans toutes sortes de projets. Je voudrais qu'il dépose les montants avec les détails des projets en question. Nous verrons ensuite ce qu'il en est exactement. Je trouve que les montants qu'il cite sont très largement exagérés comme tout ce qu'il avance d'ailleurs.

J'aurais aimé faire mieux, mais pour reprendre les propos que le député de Saint-Maurice a tenus hier, nous devons d'abord songer à notre propre déficit tout en tâchant de fournir tout l'argent . . .

[*Français*]

M. Malépart: Combien d'emplois seront créés au Québec!

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je répondrais volontiers au député s'il se donnait la peine d'écouter.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LA POSSIBILITÉ D'UNE AUGMENTATION DE TAXES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais revenir au ministre des Finances et aux questions sur l'accord énergétique auxquelles il n'a pas encore répondu. Le sous-ministre de l'Énergie de l'Ontario a dit à juste titre que le gouvernement a tout bazardé. Je voudrais que le ministre réponde à ma question cette fois-ci. Compte tenu du fait qu'il a donné plus d'un milliard de dollars sur une période de deux ans aux compagnies pétrolières et que si le gouvernement fédéral hausse les taxes pour compenser ces pertes, cela coûtera environ 20,000 emplois au Canada, le ministre peut-il promettre de ne pas augmenter les taxes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique spécule beaucoup. Il sait que je ne spécule pas sur les mesures budgétaires. Je lui rappelle toutefois, comme je l'ai rappelé à son collègue le député de Vancouver-Kingsway, que cet accord énergétique créera de nombreux emplois dans tout le pays. C'est indéniable et nous en prenons la responsabilité.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait qu'il crâne. Le sous-ministre de l'Énergie, sinon le premier ministre de l'Ontario, sait que les déclarations du ministre sont spécieuses. Puisqu'il est exact qu'il ne peut pas nous dévoiler d'avance le contenu du budget, peut-il nous dire sans manquer à ses responsabilités ce que l'on ne trouvera pas dans le budget . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Dick: Il ne peut pas le faire.

M. Broadbent: Si, il le peut. Ses collaborateurs peuvent bien encourager les compagnies pétrolières mais nous, nous sommes du côté des citoyens. Peut-il dire immédiatement, avant la fin des élections en Ontario, que les taxes n'augmenteront pas à cause du cadeau qu'il a fait aux sociétés pétrolières?

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que les Canadiens ont montré le 4 septembre que le parti conservateur est également leur porte-parole.

Des voix: Bravo!

Pétitions

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés viennent d'une circonscription ontarienne. Il sait ce que sont devenues les aciéries de Hamilton lorsque le PEN est entré en vigueur. Nous essayons d'y remédier. De nombreux emplois seront créés en Ontario, au Québec et dans toutes les régions du Canada grâce à cette politique énergétique. Ce sera le test de l'Accord de l'Ouest que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé la semaine dernière.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LA ZONE DÉNUCLÉARISÉE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée le lundi 1er avril par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

L'ADMINISTRATION DES IMMEUBLES PUBLICS

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par un certain nombre de citoyens demandant que des changements soient apportés dans l'administration . . .

M. le Président: Un moment, je vous prie. Je ne peux pas entendre l'honorable député.

M. Garneau: Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition concernant l'administration des immeubles publics.

[*Traduction*]

LES DROITS EXIGÉS POUR UNE LICENCE DE STATION DE RADIODIFFUSION

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition de la part de certains de mes électeurs qui s'opposent à la hausse des droits exigés pour une licence de station-radio.

[*Français*]

LA CRÉATION D'UNE RÉGIE DES PRIX DE L'ESSENCE À L'ÉCHELLE NATIONALE

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en collaboration avec mon collègue, le député de Sherbrooke (M. Charest), une pétition signée par quelque 7,207 résidants de la région de l'Estrie. Cette pétition est signée par les personnes qui, par l'intermédiaire de l'émission de ligne ouverte *Opinion 63*, animée par M. Roch Guertin, sur les ondes de CHLT Radio, s'opposent à la hausse excessive du prix de vente de l'essence au Québec.

Les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement prie le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) d'intervenir dans ce dossier dans les plus brefs délais afin de créer une régie des prix de l'essence à l'échelle nationale.

Je présente cette pétition et recommande instamment au gouvernement d'y donner suite.

[*Traduction*]

LE PRIX DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs douzaines de personnes de l'Alberta qui demandent au gouvernement d'instituer un programme pouvant assurer aux agriculteurs du sud de l'Alberta un prix raisonnable garanti pour leur production de betteraves sucrières.

* * * *

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je me demandais simplement si vous aviez eu l'occasion de revoir certaines des décisions qu'ont déjà rendues d'autres éminents Présidents sur la question de savoir où entrent les pétitions sous la rubrique des Affaires courantes.

M. le Président: Je m'excuse. Je n'avais pas compris le député. Non, je ne les ai pas revues. J'en informerai la Chambre dès que je l'aurai fait. Je puis assurer au député que la question est sérieusement à l'étude.

* * * *

LA LÉGISLATION SUR L'AVORTEMENT

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter aujourd'hui une

pétition signée par des résidents de la circonscription de Victoria-Haliburton. Ces pétitionnaires estiment que le gouvernement du Canada ne doit pas permettre d'autres modifications à la législation canadienne sur l'avortement susceptibles de faciliter encore davantage le recours à l'avortement et la perte de vies humaines qui en résulte.

LES PERMIS POUR ÉMETTEURS

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur le Président, la pétition que je présente à la Chambre témoigne des préoccupations dont m'ont fait part M. Fred Simpson, le directeur du service des communications du Penticton Radio Club, et M. Mert Rawley, dont l'initiative a été appuyée par 153 opérateurs du Service radio général; ces gens ont signé une déclaration réclamant au ministère des Communications de revenir sur sa décision d'accorder un permis par émetteur au lieu d'appliquer la norme prévue pour les autres opérateurs desquels on exige des droits fixes quel que soit le nombre des émetteurs qu'ils possèdent. Les auteurs de cette requête demandent à la Chambre de reconnaître le rôle des membres du club de radio dans de nombreux projets communautaires . . .

M. le Président: Sauf le respect du député, je dois l'interrompre. Il sait je le pense que la présentation de la pétition doit être brève.

LE FINANCEMENT DE CANAGREX

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs dizaines d'habitants du sud-ouest de l'Ontario dans la région de Huron Bruce, dans laquelle ils prient le gouvernement de rétablir le financement du programme Canagrex pour que nous puissions continuer d'exporter nos denrées agricoles à l'étranger.

* * *

LA LOI SUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill) demande à présenter le projet de loi C-231, tendant à prévoir un délai pour le développement de l'énergie nucléaire au Canada afin de procéder, au sujet de cette énergie, à une enquête publique suivie d'un référendum.

M. le Président: Permission est-elle accordée au député de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je me réjouis de demander à la Chambre l'autorisation de présenter ce projet de loi aujourd'hui et de lui faire franchir l'étape de la première lecture. J'espérais que je n'aurais pas à présenter cette initiative parlementaire demandant la tenue d'une enquête publique sur le grand cycle du secteur nucléaire. Je pensais que le gouvernement s'y était engagé à l'époque où il était au pouvoir en 1979. Toutefois, j'ai l'impression qu'il ne se penchera pas sur le dossier. Voilà pourquoi je voudrais saisir la Chambre de la question par le biais d'une mesure d'initiative privée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1ère fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 35, 36 et 236.

[*Texte*]

L'AIDE FINANCIÈRE OFFERTE POUR LES CENTRES D'INTERVENTION IMMÉDIATE

Question no 35—**M. Howie:**

Offre-t-on de l'aide financière pour la création de nouveaux foyers de transition ou de centres d'intervention en cas de crise pour les femmes et, dans l'affirmative, *a*) comment et à quel organisme soumet-on une demande, *b*) combien environ a-t-on afffecté à cette fin?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et la Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informent comme suit:

En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, dont l'administration relève du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le gouvernement fédéral est autorisé à payer la moitié des dépenses que les provinces engagent pour fournir des soins et services en établissement aux personnes nécessiteuses. Ces soins et services comprennent l'entretien des femmes battues et de leurs enfants accueillis dans les refuges appelés généralement maisons de transition ou centres d'intervention immédiate. Le Régime d'assistance publique du Canada permet plus précisément au gouvernement fédéral de payer une partie des dépenses provinciales afférentes au fonctionnement des maisons de transition ou des centres d'intervention immédiate. Le coût du loyer et les versements hypothécaires peuvent entrer dans les dépenses de fonctionnement. A remarquer toutefois que le Régime ne prévoit pas le partage des dépenses provinciales qui ont trait à l'achat ou à la construction de ces établissements.

a) Les personnes qui veulent de l'aide monétaire pour établir une maison de transition ou un centre d'intervention immédiate présentent leur demande aux autorités provinciales ou municipales, qui décident d'accorder ou non cette aide. Si ces autorités fournissent l'aide, la province pourra demander au gouvernement fédéral de payer une partie du coût en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

b) Il n'est pas possible d'évaluer le montant des dépenses du Régime d'assistance publique du Canada au titre des maisons de transition ou des centres d'intervention immédiate. Mais les derniers renseignements dont on dispose (mars 1984) montrent que les provinces ont choisi de demander de l'aide monétaire en vertu du Régime dans le cas de 63 maisons de transition.

Les foyers de transition et les centres d'intervention immédiate pour les femmes peuvent aussi bénéficier de l'aide offerte par le Programme fédéral de logement social, qui permet aux groupes sans but lucratif admissibles de souscrire une assurance-prêt hypothécaire pouvant couvrir la totalité du coût d'immobilisation, et de recevoir des contributions pour allége-

ment d'intérêt, aux termes de l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation.

a) Les groupes sans but lucratif qui souhaitent mettre sur pied et exploiter des foyers de transition peuvent demander une aide financière au titre du Programme de logement sans but lucratif, en soumettant une proposition à la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tout groupe envisageant de présenter une demande doit communiquer avec la succursale de la SCHL de sa localité pour obtenir des précisions sur la marche à suivre.

b) Dans le passé, les crédits du Programme de logement sans but lucratif ont été attribués sous forme de subventions-logements, et non en dollars. Le montant de la subvention effectivement versée se fonde sur le coût en capital de chaque projet et sur le taux d'intérêt hypothécaire. En 1984, la SCHL se sera engagée à financer 11 foyers de transition au Canada et à subventionner leurs frais d'exploitation pendant une période maximale de 35 ans. Ces foyers offriront 129 places pour des femmes et des enfants en situation difficile.

Pour de plus amples renseignements, voir la réponse donnée aujourd'hui à la question nº 36.

LE NOMBRE DE CENTRES D'INTERVENTION IMMÉDIATE

Question nº 36—**M. Howie:**

1. A la date la plus récente pour laquelle des chiffres sont disponibles, combien de foyers de transition ou de centres d'intervention en cas de crise pour les femmes y avait-il au Canada?

2. Le gouvernement a-t-il subventionné certains de ces établissements?

3. Met-on de l'aide financière à leur disposition et, dans l'affirmative, *a*) laquelle, *b*) comment peut-on l'obtenir?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): 1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social rapporte que selon les derniers chiffres réunis par le Centre national d'information sur la violence dans la famille en 1984, il y a à peu près 190 maisons de transition qui assurent des services résidentiels aux femmes battues au Canada. Il existe trois maisons d'hébergement prolongé pour les femmes qui veulent quitter la maison de transition pour essayer de vivre de nouveau en autonomie. En outre, des réseaux de familles d'hébergement sont en voie d'être établis dans trois régions.

Il n'y a pas de statistiques sur le nombre de centres d'intervention immédiate qui assurent des services non résidentiels aux femmes battues.

Les ministères suivants ont fourni des renseignements aux parties 2 et 3. En ce qui concerne la Société canadienne d'hypothèques et de logement:

2. En 1984, la SCHL a aidé 11 foyers de transition à offrir le gîte à 129 femmes vivant une crise.

3. *a*) Les foyers de transition et les centres d'intervention en cas de crise pour les femmes peuvent bénéficier de l'aide du gouvernement fédéral, au titre du Programme de logement social qui permet aux groupes sans but lucratif qui y sont admissibles de souscrire une assurance-prêt hypothécaire pouvant couvrir la totalité du coût des immobilisations acceptables, et de recevoir des contributions pour allégement d'intérêt, en vertu de l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation.

b) En présentant sa demande à une succursale de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'agence fédérale responsable de l'application de la Loi nationale sur l'habitation.

En ce qui concerne la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada:

2. En 1984, CEIC donnait $1,524,210 en aide financière à 56 foyers de transition ou de centres d'intervention.

3. *a*) Une aide financière peut être obtenue en vertu du programme Extension d'Emploi et Immigration Canada et des programmes du développement de l'emploi.

b) Tout renseignement concernant l'aide financière en vertu des programmes offerts par Emploi et Immigration Canada peut être obtenu en s'adressant aux Centres d'emploi du Canada et aux bureaux de Développement de l'emploi.

En ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

2 et 3. En vertu d'ententes particulières, un organisme peut être remboursé par le ministère pour chaque jour où une indienne battue inscrite comme résidente d'une réserve a séjourné et a reçu des soins dans un foyer ou un centre d'intervention critique. En 1984/1985, le ministère a conclu très peu d'ententes du genre, et les coûts ne sont pas ventilés par élément mais ils font partie de l'ensemble des fonds d'aide sociale versés par le ministère.

En ce qui concerne le ministère de la Justice:

Le ministère de la Justice n'a pas de programme de fonds de roulement. En réponse aux demandes, le programme de contributions a contribué au projet suivant: Saskatoon Interval House (programme d'information juridique populaire pour les femmes battues—1984).

En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

2. D'après les derniers renseignements, qui remontent à mars 1984, les provinces ont choisi de demander de l'aide monétaire en vertu du Régime d'assistance publique du Canada dans le cas de 63 maisons de transition.

3. *a*) Oui, dans le cadre des dispositions du Régime d'assistance publique du Canada relatives au partage des frais, le gouvernement fédéral paye une partie des dépenses engagées par les provinces ou les municipalités pour l'entretien des femmes nécessiteuses et de leurs enfants accueillies dans les maisons de transition et les centres d'intervention immédiate. Ces dépenses sont groupées en un prix de journée sur lequel s'entendent la direction de la maison ou du foyer et la province et la municipalité qui les subventionnent.

Le Régime d'assistance publique du Canada permet aussi au gouvernement fédéral de payer une partie du traitement du personnel et des dépenses afférentes qu'engagent les organismes à but non lucratif (par exemple, les centres d'intervention immédiate qui ne donnent pas de services résidentiels) qui fournissent des services de bien-être social tels que les services de consultation ou d'intervention immédiate.

b) Pour ce qui est des maisons de transition, l'établissement doit être énuméré en tant que foyer de soins spéciaux à l'accord du RAPC pour qu'il y ait partage des frais. La province ou la municipalité versent les contributions pour les pensionnaires nécessiteuses qui vivent dans la maison de transition, et c'est la province qui demande le remboursement des dépenses en vertu des dispositions de l'accord du RAPC.

Dans le cas des centres d'intervention d'urgence, les frais font l'objet du partage si l'établissement est énuméré à l'accord du RAPC en tant qu'organisme de services de bien-être social approuvé par la province. Comme pour les maisons de transi-

tion, la province ou la municipalité subventionnent les services de bien-être social assurés par l'établissement et la province se fait rembourser le coût en vertu des dispositions de l'accord du RAPC.

En ce qui concerne le Secrétariat d'État:

2 et 3. Les maisons de transition étant établies, les coûts des différents services peuvent être partagés par des programmes fédéraux. Le programme de promotion de la femme subventionne des groupes qui s'occupent des femmes victimes de violence. Des projets sont subventionnés pour la formation du personnel, l'information, la sensibilisation, l'éducation du public et autres.

Du 1er avril 1984 au 28 février 1985, une somme de $257,797 a été accordée en aide financière.

Les groupes qui s'occupent des femmes victimes de violence peuvent faire une demande de subvention en vertu du programme de promotion de la femme à un des bureaux régionaux du ministère.

En ce qui concerne le ministère du Solliciteur général:

2. Le Secrétariat du ministère du Solliciteur général du Canada a financé une gamme d'activités allant de travaux de recherche et de projets pilotes, au soutien donné à la production de trousses d'information ou de brochures pour aider des groupes locaux. Il a financé un certain nombre d'ateliers et de conférences. En 1984, le Secrétariat a fourni $636,672 pour aider les femmes battues.

N'importe quel groupe communautaire peut recevoir de l'aide sous forme de services consultatifs, de services d'information ou de fonds.

3. On offre de l'aide financière aux groupes communautaires, aux organismes bénévoles et aux ministères provinciaux pour l'exécution de projets expérimentaux ou de projets pilotes durant trois années au maximum. Ces projets qui établissent ou mettent à l'épreuve de nouveaux concepts en matière de justice pénale sont habituellement financés en collaboration avec des ministères provinciaux et administrés par des organismes privés.

Un financement de base est assuré au moyen de contributions ou subventions de soutien aux organismes bénévoles nationaux qui œuvrent à l'intérieur du système de justice pénale.

LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES

Question nº 236—**M. Howie:**

Depuis le 1er janvier 1984, combien la Société canadienne d'hypothèques et de logement a-t-elle prêté pour la construction de résidences pour personnes âgées?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe des faits suivants:

La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre des prêts directs, équivalant à 75 p. 100 des coûts d'immobilisation, pour la construction d'ensembles d'habitation, notamment de résidences pour personnes âgées, en application de l'article 40 de la Loi nationale sur l'habitation. Elle comble en outre 75 p. 100 des pertes d'exploitation de ces ensembles. En 1984, quelque 584 logements pour personnes âgées ont été construits en vertu de ce programme. On estime à environ $20,470,576 la quote-part des coûts d'immobilisation versée par la Société et à $2,980,956 sa part des pertes d'exploitation pour ces mêmes logements. Les pertes d'exploitation de ces ensembles d'habitation continueront d'être payées pendant une période pouvant compter 50 ans.

Au titre de ses programmes actuels de logement sans but lucratif et d'habitation coopérative, la SCHL ne consent pas de prêts directs pour la construction d'ensembles de logement, y compris les résidences pour personnes âgées. Elle fournit toutefois de l'assurance hypothécaire et des subventions-logements en vertu de ces programmes. D'après ses dossiers, la SCHL a assuré, en 1984, des prêts totalisant $352,145,969 pour la construction ou l'acquisition de 7 062 logements sans but lucratif ou coopératifs destinés aux personnes âgées. Les subventions que la SCHL devra verser pour la première année d'exploitation de ces logements s'élèveront à environ $29,937,507. Les relevés définitifs devraient être prêts sous peu. Les subventions sont versées pendant la durée de l'hypothèque.

Selon l'article 44, la SCHL peut subventionner jusqu'à 50 p. 100 des pertes d'exploitation des ensembles de logement pour personnes âgées, lorsque ceux-ci appartiennent aux provinces. En 1984, quelque 254 logements étaient fournis en vertu de cette disposition, et tous se trouvaient en Ontario. On estime à $1,069,935 la part des pertes d'exploitation que devra éponger la SCHL. Ces pertes sont payées pendant une période pouvant compter 50 ans.

En outre, aux termes du programme de complément de loyer (article 44(1)*a*) de la LNH), la SCHL peut fournir une subvention de 50 p. 100 sur les pertes d'exploitation des ensembles locatifs privés, loués par les provinces. Les logements approuvés au titre du programme de complément de loyer, en 1984, totalisaient 689, mais les provinces n'ont pas encore fait rapport de la répartition entre les familles et les personnes âgées.

Au 24 janvier 1985, aucun engagement n'a été conclu relativement aux projets de logement pour personnes âgées, au titre de l'un quelconque de ces programmes.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE MODIFICATION LÉGISLATIVE (CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 1er avril, de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: La motion est la suivante: M. Crosbie, appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-27, tendant à modifier certaines lois eu égard à la Charte canadienne des droits et libertés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

* * *

● (1510)

[*Français*]

LA LOI SUR BELL CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications) propose: Que le projet de loi C-19, concernant la réorganisation de Bell Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'être devant la Chambre des communes à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-19, préparé à la suite de la réorganisation de la société Bell Canada en 1983. Ce projet de loi veille à ce que la société Bell Canada conserve ses obligations face au public canadien, et établisse certains pouvoirs réglementaires pour que les abonnés du service téléphonique de la société continuent à profiter de tarifs justes et raisonnables. La réorganisation a été effectuée dans le cadre des changements rapides que connaît la structure technologique et économique de l'industrie des télécommunications, au Canada et à l'étranger.

Au cours des dernières années, l'industrie des télécommunications à l'échelle mondiale a été soumise à des pressions énormes pour qu'elle s'adapte aux changements survenus dans les domaines de la technologie et de l'économie. Les fondations mêmes de cette industrie ont été bouleversées par les développements dans les secteurs de l'informatique, de la numérisation et des sciences de la radio et de l'optique. Par conséquent, la nouvelle génération des produits en matière de télécommunications est plus rapide, innovatrice, efficace et aussi moins coûteuse. De même, un nombre croissant d'utilisateurs, particulièrement les grandes entreprises commerciales internationales, comptent sur ces produits pour la bonne marche de leurs opérations. Ces entreprises exigent des produits et des services de points à des coûts moins élevés.

De nombreux pays ont subi les pressions de la concurrence en ce qui concerne la prestation des produits et des services de cette nouvelle génération industrielle. Dans un milieu qui, au début du siècle, était caractérisé par le monopole, nous voyons donc maintenant l'émergence de la concurrence, particulièrement aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Japon.

Nous voyons aussi de nombreux pays répondre aux demandes suscitées par les nouvelles technologies et leurs dimensions économiques en particulier, par des changements corporatifs énormes. Prenons le cas de la privatisation de la «British Telecom» en Grande-Bretagne, et celui de la réorganisation de la «AT&T» aux États-Unis, qui a dû se départir de certaines activités. Ces exemples figurent parmi les mesures les plus importantes qui ont été prises dans l'histoire du monde industriel. A l'heure actuelle, d'autres pays, comme le Japon, sont en train d'envisager eux aussi des changements semblables.

En 1983, la société Bell Canada a été réorganisée pour répondre à la même situation économique que celle décrite plus haut. Selon la nouvelle structure, l'entreprise Bell Canada Inc. est devenue la nouvelle société mère du groupe Bell, dont le bureau central est situé à Montréal. Les entreprises du groupe Bell sont maintenant organisées de façon que Bell Canada et ses filiales monopolistiques, comme Télé-Direct pour les publications, les recherches Bell Northern Ltée et Télésat Canada, soient séparées des autres filiales concurrentielles ou réglementées par les provinces. Ces filiales comprennent la Northern Telecom Limitée, la Société internationale de gestion-Recherche et Consultation, Bell Canada Ltée, Télé-Direct (Canada), systèmes de communication Bell Inc. et les sociétés de télécommunications assujetties à la réglementation des gouvernements provinciaux. La nouvelle structure vise d'abord et avant tout à établir une distinction encore plus nette entre les activités monopolistiques réglementées et les activités concurrentielles non réglementées afin de permettre aux groupes d'affronter une concurrence internationale de plus en plus serrée.

Tel qu'annoncé par Bell Canada, et je cite:

> Le succès continu de la compagnie dépendra principalement de sa capacité de maintenir son avance sur les progrès technologiques rapides qui éperonnent diverses filiales. Si elle veut être en mesure de soutenir la concurrence toujours grandissante, la compagnie devra aussi faire preuve de beaucoup de souplesse et de dynamisme. La structure du groupe Bell doit lui assurer la meilleure utilisation possible de toutes ses ressources. Aussi, la réorganisation a été conçue pour atteindre ces objectifs.

Ce besoin d'innovation, de compétitivité et de capitaux nouveaux correspond aux objectifs et à la vision de l'avenir du Canada exprimés dans le discours du Trône et exposés dans le plan de renouveau économique du ministre des Finances (M. Wilson).

Pour sa part, le ministère des Communications se livre actuellement à des recherches et à des analyses en vue de formuler une politique canadienne de télécommunications qui s'inspire de ces objectifs. Dans ce contexte, le gouvernement, et en particulier mon ministère, appuie la réorganisation de Bell Canada.

En raison de l'importance de son capital, de ses travaux de recherche et de développement, et de ses ressources humaines, la compagnie Bell Canada a toujours constitué l'une des grandes richesses du Canada. Elle est devenue plus qu'une simple compagnie, elle est maintenant une institution canadienne.

Le groupe Bell Canada joue un rôle de premier plan dans l'infrastructure industrielle: comme société d'exploitation en Ontario, au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest et en tant que société de portefeuille ayant une participation minoritaire dans certaines compagnies de téléphone réglementées à l'échelle provinciale dans la région de l'Atlantique. La Société contribue aussi directement à l'économie canadienne. En 1983, Bell Canada lui-même comptait 54,423 employés et ses recettes d'exploitation totalisaient 4,8 milliards de dollars, tandis que son actif atteignait 10,9 milliards de dollars.

En plus de fournir des systèmes et des services, le groupe Bell Canada a créé au pays une forte capacité de recherche et de fabrication grâce à des administrateurs et à un personnel des plus compétents. Son groupe de compagnies comprend

entre autres la Northern Telecom, l'un des plus grands fabricants de produits de télécommunications au monde, et les recherches Bell-Northern, le plus important organisme privé de recherche et de développement au Canada. De même, la Société internationale de gestion-recherche et consultation—Bell Canada Ltée—est le plus grand fournisseur de services de consultations internationales au monde dans le domaine des télécommunications.

Dès sa création par une loi de ce Parlement, il y a plus d'un siècle, la société Bell Canada s'est vu confier un mandat de service public qui est toujours en vigueur. La question qui nous préoccupe est de préserver ces obligations sociales et d'assurer en même temps la capacité de la société Bell de répondre sans contraintes excessives à la concurrence internationale.

Voyons maintenant un peu l'historique de la législation du Parlement canadien en matière de télécommunications.

Au Canada, tout comme dans d'autres pays, la législation et la réglementation des télécommunications remontent presque à la naissance de l'industrie. Le gouvernement du Canada—et celui des États-Unis—a décidé de laisser les nouvelles compagnies de télécommunications, telles que Bell Canada, fonctionner en régime de libre entreprise, et ce contrairement à d'autres pays qui n'ont pas tardé à intégrer la nouvelle technologie dans des monopoles d'État déjà existants, généralement le service postal.

Le 7 mars 1876, Alexander Graham Bell recevait du gouvernement des États-Unis un brevet d'invention pour le téléphone. Le brevet canadien était remis à M. Alexander Melville Bell, le père de l'inventeur, le 24 août 1877, et le premier réseau téléphonique a été mis en service à Hamilton en 1878.

La compagnie Bell Téléphone du Canada a été incorporée le 29 avril 1880, en vertu d'une loi sanctionnée par le Parlement canadien. La nouvelle technologie des communications téléphoniques était confiée à une entreprise privée, illustrant ainsi la position centrale traditionnellement occupée par la libre entreprise dans la société nord-américaine.

Toutefois, au tournant du siècle, la téléphonie apparaissait, de par sa nature économique et technologique, une forme de service qui se prêtait à un monopole de fait. Aussi, tout en permettant à ces entreprises d'exercer un monopole, le Canada et les États-Unis les soumettaient à un système de réglementation qui visait à protéger les intérêts des consommateurs et empêcher un abus des pouvoirs monopolistiques. A diverses occasions, pour tenir compte de l'évolution du milieu, le Parlement canadien a adopté des modifications législatives pour préciser les pouvoirs de réglementation et les fonctions respectives du gouvernement et de l'industrie.

● (1520)

Les lois du Parlement canadien relatives aux télécommunications tirent leur origine des statuts de compagnies de télégraphe et de téléphone ainsi que des lois générales en matière de réglementation des télécommunications. Après une demande présentée par Alexander Melville Bell et ses associés, le Parlement a promulgué une loi fédérale constituant Bell en société, soit la Loi concernant la compagnie de téléphone Bell du Canada et ce en 1880. Cette loi autorisait la nouvelle société à exploiter un service de téléphone entre deux ou plusieurs points, n'importe où au Canada et ailleurs. Deux ans plus tard, en 1882, après un litige au Québec concernant la juridiction constitutionnelle de la société, le statut de la compagnie a été modifié en vertu de l'article 92(10)c) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour indiquer que les ouvrages de la compagnie étaient à l'avantage général du Canada. On voulait ainsi s'assurer que la Bell Canada restait soumise à la compétence fédérale.

Étant donné l'importance de ces services et des changements des conditions économiques et sociales, le statut de la compagnie a été modifié à d'autres reprises au cours du siècle afin d'établir certaines obligations touchant à la qualité du service offert. En vertu d'un amendement apporté en 1892, la compagnie était tenue de fournir dans toute la mesure du possible des appareils des modèles les plus récents, de même que les services téléphoniques à tout intéressé qui en ferait la demande.

Une autre modification en 1968 interdisait cette fois à la Bell de demander ou de détenir une licence de radiodiffusion, l'obligeait en plus à agir uniquement à titre de transporteur en télécommunications, lui défendait également de régir le contenu ou d'influencer le sens ou l'objet des messages émis, transmis ou reçus et déclarait que la compagnie pouvait imposer des conditions raisonnables touchant le raccordement à ses installations du matériel ne lui appartenant pas. Le caractère raisonnable de ces exigences pouvait être déterminé par l'organisme de réglementation, le CRTC.

A l'origine, la réglementation des tarifs des sociétés de télécommunications soumises à la juridiction fédérale, y compris Bell Canada, faisait partie du mandat du Comité des chemins de fer du Conseil privé et prenait la forme de changements apportés directement par le Cabinet aux statuts des compagnies. En 1892, le Parlement canadien a donné au gouverneur en conseil le pouvoir d'approuver «a priori» l'augmentation des tarifs des télécommunications. Une autre modification législative, celle-ci datant de 1902, autorisait le gouverneur en conseil à augmenter ou à diminuer les tarifs en réponse à des demandes formulées par l'entreprise ou par toute municipalité intéressée. En vertu de cette même loi, le gouverneur en conseil avait le pouvoir nouveau de charger des juges fédéraux d'examiner les requêtes en modification tarifaire et de faire des recommandations.

A cause de la complexité des tarifs des télécommunications, le Parlement canadien en 1906 a donné le pouvoir à la Commission des chemins de fer de réglementer les tarifs de la société Bell Canada et d'autres compagnies de téléphone fédérales. La Commission était également responsable d'approuver le montant, les conditions et les modalités des émissions de capital-actions ainsi que l'installation de fils de téléphone sur les voies publiques. Il était toutefois permis d'interjeter appel auprès des tribunaux sur des questions de droit ou de compétence, et le gouverneur en conseil avait, en vertu du statut, le pouvoir de rejeter ou de modifier toute décision de la Commission.

A cause des développements survenus dans le secteur des transports au cours du siècle, la Commission a été réorganisée à quelques reprises. En 1938, elle a été rebaptisée «la Commission des transports du Canada» qui, en 1967, est devenue «la Commission canadienne des transports». Puis, en 1976, afin de mieux harmoniser la réglementation du contenant avec celle du contenu, le pouvoir de réglementer les télécommunications est passé entre les mains du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Les télécommunications canadiennes sont encore régies par une réglementation qui remonte à 1903. Cette dernière visait à garantir d'abord et avant tout les deux grands principes d'utilité publique et de transporteur public ayant régi le domaine des transports pendant longtemps. L'application de ces principes garantissait des tarifs justes, équitables et raisonnables, ainsi que l'idée de «premier arrivé, premier servi», c'est-à-dire un service offert sans discrimination.

Cette structure et cette optique réglementaires sont restées à peu près inchangées depuis les quelque 80 dernières années. Comment doivent-elles continuer à orienter les télécommunications canadiennes dans le contexte de la réorganisation corporative de Bell?

Quelle est la réponse du gouvernement? D'abord le rapport du CRTC. Après que la société eut donné son intention de se réorganiser, et à cause de son importance sur le plan économique et social, le gouverneur en conseil a ordonné au CRTC, le 22 octobre 1982, de mener en vertu de l'article 50 de la Loi nationale sur les transports une enquête publique sur le projet de réorganisation et de se pencher tout spécialement sur les questions suivantes:

L'augmentation tarifaire pour les abonnés de Bell Canada que pourrait entraîner la réorganisation proposée.

La possibilité que la réorganisation projetée compromette l'aptitude du CRTC à exercer le mandat que lui confèrent la Loi sur les chemins de fer, la Loi nationale sur les transports et la Loi spéciale concernant Bell Canada.

Les modifications à apporter pour éliminer ou atténuer toute entrave éventuelle à l'exercice de ce mandat.

En cas de réorganisation, les limites qu'il faudrait éventuellement imposer au champ d'activités du groupe de compagnies Bell.

En février 1983, le CRTC a tenu des audiences publiques au cours desquelles nombre de parties intéressées ont présenté des témoignages et des dépositions au sujet du projet de réorganisation et de ses répercussions.

Le 18 avril suivant, le CRTC a remis son rapport au gouverneur en conseil. Il se prononçait en faveur de la réorganisation, sous réserve de certaines modifications législatives visant à renforcer et à préciser ses pouvoirs à l'égard de Bell et de ses compagnies affiliées. D'après lui, ces sauvegardes législatives étaient nécessaires pour empêcher que la réorganisation ne mine son pouvoir de réglementer la compagnie ou ne soit préjudiciable aux intérêts des abonnés.

Le CRTC résumait sa position comme suit, et je cite:

> Selon le conseil, il est particulièrement indispensable à ce moment-ci pour Bell et ses filiales que le personnel de direction jouisse d'une telle souplesse. Plus le Canada progressera dans l'ère de l'information, plus son avenir en tant que pays industrialisé dépendra de compétences de haute qualité dans les secteurs de la gestion, de la technique et de la recherche comme celles que l'on trouve chez le groupe de compagnies Bell . . . Toutefois, le désir d'atteindre certains buts sur le plan du développement industriel ne doit pas nous amener à renoncer aux aspects nécessaires de la réglementation des services d'utilité publique.
>
> Une entreprise réglementée devrait jouir de la souplesse nécessaire pour innover et améliorer ses perspectives commerciales, mais cette souplesse ne devrait pas lui permettre de subventionner des activités concurrentielles à l'aide des revenus tirés de services monopolistiques.

Le CRTC a donc recommandé de modifier la loi afin de préciser le pouvoir du Conseil d'obtenir de la Bell et de ses filiales des documents et des renseignements jugés nécessaires; d'habiliter le Conseil à ordonner que certaines activités de télécommunications soient exécutées au sein ou à l'extérieur de Bell Canada; enfin, de maintenir un certain nombre d'interdictions limitant le genre d'activités auxquelles peuvent se livrer les compagnies Bell.

Le 23 avril 1983, le gouvernement faisait part de son intention d'étudier sans tarder les recommandations du Conseil et de proposer aussi rapidement que possible les modifications législatives nécessaires pour empêcher que la réorganisation ne nuise au mandat du CRTC. Quelques jours plus tard, soit le 28 avril, la Bell obtenait du ministère de la Consommation et des Corporations le certificat pour mettre en œuvre la réorganisation projetée.

• (1530)

Le 20 décembre dernier, peu après mon entrée en fonction comme ministre des Communications, j'ai soumis à l'attention de la Chambre des communes le projet de loi concernant la réorganisation de Bell Canada. L'objet du projet de loi C-19 est le suivant: modifier le cadre législatif régissant la Bell de façon à renforcer la capacité du gouvernement de réglementer les obligations publiques de la compagnie tout en libérant celle-ci d'entraves qui l'empêchent de se comporter de façon plus concurrentielle sur le marché international. La loi confirme les obligations essentielles de Bell Canada, soit celles de servir le public, de ne pas régir le contenu des messages et de continuer à être assujettie aux règlements adoptés en application de la Loi sur les chemins de fer. Ce projet de loi vise également à consolider les pouvoirs de réglementation du CRTC sur le service monopolistique de téléphone assuré par Bell Canada à la suite de sa réorganisation en 1983, qui en a fait un élément des entreprises Bell Canada. Le projet de loi C-19 garantira que la réorganisation ne sera pas préjudiciable aux abonnés de la compagnie.

En vertu de l'article 11 du projet de loi, les entreprises Bell Canada ne peuvent vendre ou céder les actions de Bell Canada et celle-ci ne peut se départir des installations essentielles à ses activités de téléphonie sans obtenir l'autorisation préalable du CRTC. Tel que demandé par le Conseil, l'article 12 autorise ce dernier à obtenir des entreprises Bell Canada les renseignements nécessaires pour lui permettre d'exercer ses fonctions de réglementation à l'égard de la compagnie.

Conformes à notre orientation vers la déréglementation des services concurrentiels de télécommunications, les deux dispositions de l'article 13 visent, d'une part, à faire une nette distinction entre les activités concurrentielles et monopolistiques, réglementées et non réglementées du groupe de compagnies Bell et, d'autre part, à permettre au CRTC de déterminer si certaines activités devraient être réglementées ou pas. Suivant la première de ces dispositions, le CRTC pourra obliger Bell Canada à exercer directement une activité à laquelle se livre une filiale des entreprises Bell Canada s'il juge que la concurrence n'est pas suffisante pour garantir des tarifs et des taux justes et raisonnables.

La seconde disposition signifie que, inversement, le CRTC pourra obliger la compagnie à se départir de toute activité qu'il estime concurrentielle au point de pouvoir être non réglementée. Cette mesure empêcherait Bell d'utiliser les recettes provenant de ses services monopolistiques pour financer ses activités faisant l'objet de concurrence.

En conclusion, deux ans après l'adoption de la Loi créant la compagnie Bell Canada en 1880, le Parlement canadien a décrété que les activités de Bell seraient « . . . à l'avantage

général du Canada.» Dix ans plus tard, le même gouvernement stipulait que « . . . les tarifs en vigueur ne pouvaient être augmentés sans le consentement du gouverneur en conseil.»

Il y a plus d'un siècle que le gouvernement réglemente les télécommunications canadiennes, veillant ainsi à canaliser les ressources nécessaires pour établir l'un des meilleurs systèmes au monde tout en assurant aux Canadiens des tarifs justes et raisonnables et un accès universel et non discriminatoire aux services. Ces grands principes tiennent encore aujourd'hui, mais il nous faut tenir compte de nouveaux facteurs technologiques et économiques et notamment de la réorganisation de Bell Canada. Cela nous oblige à adopter une optique de réglementation souple et neuve. Comme il s'impose de préciser le statut de la réorganisation qui s'est produite il y a près de deux ans, je demande donc à la Chambre de procéder à l'étude du projet de loi dont elle a été saisie, et je lui rappelle la phrase de Robert Browning: «Le progrès est la loi de la vie.»

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer aussi quelques minutes au débat sur le projet de loi C-19 concernant la réorganisation de Bell Canada.

Déjà, c'est bien connu, le gouvernement libéral par le biais de son ministre des Communications d'alors, l'honorable Francis Fox, avait répondu par voie de législation aux changements administratifs intervenus en 1982 et qui ont fait de Bell Canada une filiale d'une société de holding, les Entreprises Bell Canada.

Le 8 février 1984, l'honorable Francis Fox déposait devant la Chambre le projet de loi C-20 qui, entre autres, visait à maintenir les dispositions qui obligeraient Bell à assurer un service téléphonique et confiaient au CRTC des pouvoirs afin de réglementer les activités de Bell Canada. Le projet de loi C-19 est en tous points semblable.

Nous sommes heureux que le gouvernement ait repris à son compte mot à mot le projet de loi Fox.

Alors que le gouvernement est heureux de reprendre «l'héritage libéral», il en oublie un élément important. Alors que le projet de loi C-20 de M. Fox incluait les modifications à la Loi sur le CRTC, un projet de loi distinct de ce gouvernement en fait autant, en augmentant cependant considérablement les pouvoirs de directives du Cabinet à l'égard du CRTC.

L'Opposition officielle a déjà fait connaître ses inquiétudes vis-à-vis de l'ingérence du gouvernement auprès d'organismes comme le CRTC. Le dossier de ce gouvernement dans le cas de Radio-Canada, par exemple, est susceptible d'inquiéter.

Alors que le projet de loi C-20 de ce gouvernement donne un plus grand pouvoir de directives du Cabinet auprès du CRTC, le projet de loi C-19 augmente considérablement le pouvoir de directives du CRTC auprès de Bell Canada.

Bell Canada, dans sa réorganisation, établissait une différence, d'une part, entre ses services téléphoniques de base et le service de communication de messages; d'autre part, entre ses activités concurrentielles de recherche, de fabrication et d'exploitation des systèmes de communications alors menées par ses filiales.

Les nouveaux pouvoirs de directives du CRTC affectent alors non seulement le domaine des communications téléphoniques mais aussi les autres opérations où Bell Canada maintient un rôle actif.

Le projet de loi Fox ne prévoyait pas autant de pouvoir de directive provenant du Cabinet par l'entremise du CRTC sur l'ensemble des entreprises Bell. En ce sens, l'intimé a raison de maintenir que l'intervention du gouvernement pourrait éventuellement lui être nuisible. Puisqu'il s'agit bien d'intervention politiques du plus haut niveau, c'est-à-dire du pouvoir de décision du Cabinet. Pour un gouvernement qui prétend tout faire en faveur de la libre entreprise, cela me semble déjà être un joli paradoxe.

Examinons, en fait, ce que tend à réaliser ce projet de loi. Les 10 premiers articles ne sont qu'une reprise des dispositions énoncées dans les lois spéciales en vertu desquelles Bell Canada fut établie. Cela garantit que la société demeure sujette au pouvoir de réglementation du CRTC en vertu de la Loi sur les chemins de fer. Les articles 11 à 13 reflètent la nouvelle structure. L'article 11 exige l'autorisation préalable du CRTC pour la cession ou la vente des actions votantes de Bell Canada par les Entreprises Bell Canada, et pour la cession par Bell Canada de tous biens essentiels à ses activités téléphoniques. L'article 12, lui, autorise le CRTC à obtenir des Entreprises Bell Canada les informations ayant trait à son pouvoir de réglementation. Les dispositions de l'article 13 visent à refléter et à garantir la nette démarcation entre les activités concurrentielles et monopolistiques de Bell, accordant au CRTC les pouvoirs qui en découlent.

Ce qu'il faut se demander, monsieur le Président, c'est: Est-ce que les services aux consommateurs sont assurés à un prix raisonnable? L'utilisateur, soit-il un particulier ou une compagnie, retrouve-t-il les mêmes normes d'excellence et d'efficacité auxquelles nous avons été habitués et pour lesquelles le gouvernement a une responsabilité à les voir se perpétuer?

Il faut que le gouvernement, d'une part, résiste à la tentation de la déréglementation. Notre pays qui est immense doit avoir un réseau intégré et efficace de communications. L'expérience américaine nous permet de conclure que, étant donné notre marché réduit, contenant donc une population moindre et nos régions éloignées, nous ne pouvons nous permettre le luxe des ambitions des néo-conservateurs, soit de remettre tout aux mains de l'entreprise privée et de ne pas réglementer des secteurs vitaux tels que les communications.

Au Canada, traditionnellement, l'accès au service téléphonique est presque considéré comme étant un droit acquis ou un service essentiel. Jusqu'à un certain point, d'ailleurs, tel est le cas. L'investissement et les sacrifices du passé doivent maintenant faire partie de l'héritage de demain. Alors qu'une compagnie comme Bell doit être encouragée vers la recherche et l'amélioration du réseau, tout en lui permettant de découvrir et de développer de nouvelles avenues, le consommateur doit être servi à un coût raisonnable. L'expérience américaine de déréglementation n'assure certes pas qualité et service à un prix raisonnable pour le consommateur, le particulier, le commerçant ainsi que la corporation, et surtout nous nous permettons de douter qu'une telle expérience américaine puisse avoir des résultats positifs ici dans un climat différent avec une population réduite au Canada.

En terminant ma brève contribution, je voudrais tout d'abord conclure que l'héritage libéral est un genre d'héritage qui, parfois, mérite d'être conservé. Dans ce cas-ci, le gouvernement conservateur en a fait la preuve. J'ajouterai que

l'Opposition officielle aura l'œil ouvert aux genres et aux nombres de directives imposées aux entreprises Bell Canada par le CRTC, mais surtout sur les directives qui seront imposées au CRTC par le gouvernement. Si le gouvernement croit au jeu de la libre entreprise, voilà pour lui une occasion en or de le démontrer.

• (1540)

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la présentation de cette mesure démontre bien que, plus ça change, plus c'est pareil, comme le dit le vieil adage. Le projet de loi C-19 ressemble beaucoup à certaines parties du projet de loi C-20 présenté du temps de l'ancien gouvernement fédéral par le ministre des Communications, Francis Fox, au début de 1984. Le 10 mai 1984, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), qui était alors leader parlementaire de l'opposition, a écrit au leader du gouvernement à la Chambre, M. Pinard, pour l'exhorter à diviser l'ancien projet de loi C-20 en deux mesures, dont l'une devait s'appeler la Loi sur la réorganisation de Bell Canada, en indiquant que cette dernière «pourrait être rapidement adoptée en deuxième lecture et renvoyée au comité».

C'est exactement ce qu'a fait le gouvernement progressiste conservateur. Il a présenté le projet de loi C-19 que nous étudions maintenant et son compagnon, le projet de loi C-20, qui a été adopté par la Chambre et renvoyé au comité des communications. Il prévoit des modifications à la Loi sur le CRTC ainsi qu'aux pouvoirs de cet organisme et à la radiodiffusion par satellite.

Il y a deux points principaux qui méritent d'être soulevés au sujet de ce projet de loi. Il est une forme vide, avec ses six pages à peine, qui ne font qu'exposer ce qui existe déjà en fait de réglementation supposée de Bell Canada. Ce n'est pas ce que le CRTC, les groupes de consommateurs ni même le gouvernement ont voulu. Il n'expose que ce que Bell Canada désirait et que ce à quoi elle veut bien se plier. C'est un témoignage du pouvoir que les sociétés ont dans notre pays. Au cours des audiences publiques, Bell Canada s'en est prise au CRTC, à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, au Bureau de la politique de concurrence, et elle a triomphé de tous. A la fin, le gouvernement a reculé et c'est pourquoi nous avons ce projet de loi qui ne fait que consacrer ce qui existe déjà.

Le projet de loi va permettre à Bell de faire au cours des prochaines années ce que le Canadien Pacifique a pu faire pendant près de 100 ans. Le CP a débuté comme réseau ferré, financé en grande partie par des subventions, des prêts à très bas taux d'intérêt, et des concessions de millions d'acres de terrain, consentis pour intéresser les propriétaires et administrateurs de l'époque à construire un chemin de fer national. Au fil des ans, le CP a utilisé le patrimoine que lui avaient donné les gouvernements et la population du Canada, les terrains, les forêts et les minéraux. Il les a refilés à des filiales CP.

Le chemin de fer est resté, comme activité réglementée. C'est un tocard qui ne peut marcher sans une aide massive du contribuable. Mais CP Enterprises a maintenant une pléiade de sociétés dans divers domaines, notamment les télécommunications, les mines, les forêts et l'immobilier. Celles-ci sont extrêmement lucratives et ne sont pas réglementées par le gouvernement. Elles ont été édifiées grâce aux subventions initiales données au chemin de fer par la population. Avec l'adoption de ce projet de loi, nous allons permettre à Bell Canada de faire exactement ce que le CP avait déjà fait.

Bell Canada, comme le CP, était à l'origine un monopole solidement protégé, créé par l'État, qui pouvait compter sur un bénéfice garanti, réglementé, et édifier son actif. Grâce à cela elle peut maintenant se diversifier, acquérir d'autres sociétés dans différents domaines, et devenir le conglomérat appelé les Entreprises Bell Canada, qui va être une société immensément lucrative et soustraite à la réglementation de l'État.

Autant que tout ce que le gouvernement conservateur a pu faire au Parlement, ce projet de loi est la concrétisation du principe et de la notion de déréglementation dont les conservateurs font profession. Dans le cas présent, cette expression a un sens tout particulier. Elle veut dire simplement «filez avec l'argent». Bell Canada a maintenant presque toute liberté de faire à sa guise, sur le marché, avec l'actif qu'elle a acquis quand elle était un monopole. Le réseau téléphonique Bell existant reste toujours soumis à la réglementation du CRTC, mais sans l'important appui financier qui fournissait un subventionnement latéral empêchant les tarifs téléphoniques d'augmenter, alors que s'annonce une montée des frais qui va faire augmenter considérablement le prix de l'abonnement de base au service téléphonique assuré par Bell Canada.

Le projet de loi C-19 manifeste une incapacité pure et simple d'élaborer des politiques publiques au Canada. Nous sommes certains que l'analogie avec le Canadien Pacifique va se révéler fondée. Les services de Bell Canada seront de moins en moins bons et de plus en plus coûteux. La société des Entreprises Bell Canada, toutefois, deviendra le parent riche, tout comme la société Canadian Pacific Investment a prospéré aux dépens des usagers des services ferroviaires du CP.

• (1550)

Cela ne serait pas arrivé si le gouvernement fédéral avait vraiment voulu élaborer et appliquer une politique des télécommunications. Le premier ministre (M. Mulroney) l'a promis au peuple canadien au cours de la dernière campagne électorale, mais nous attendons encore que cette promesse se réalise. A moins que le ministre dise que c'est là la politique gouvernementale des télécommunications, auquel cas nous saurons dès aujourd'hui que cette supposée politique est vouée à l'échec.

Comme l'ancien gouvernement libéral et l'actuel gouvernement conservateur n'ont pas su élaborer une politique, la société Bell a imposé sa volonté corporative au pays et a obtenu tout ce qu'elle voulait.

Il vaut la peine d'examiner ce qui s'est passé ces dernières années pour comprendre les raisons de l'échec du gouvernement actuel et du gouvernement libéral précédent ainsi que de l'inefficacité des mesures de l'organisme chargé de réglementer la société Bell, soit le CRTC.

Examinons les faits et voyons comment nous en sommes venus au projet de loi C-19 qui, à notre avis, est vicieux. Le 24 juin 1982, la société Bell Canada a annoncé une réorganisation planifiée visant à créer une nouvelle filiale non réglementée appelée les Entreprises Bell Canada Incorporée. Selon le président du conseil de Bell Canada, M. de Grandpré, cela contribuerait à purifier les activités réglementées de Bell Canada et,

comme il le disait, à faciliter la tâche du CRTC. Cela faciliterait de beaucoup le travail des propriétaires et des gestionnaires de Bell Canada.

Voici à peu près ce que disait M. de Grandpré:

Bell Canada va continuer d'offrir un service public réglementé, ce qui va simplifier le processus de réglementation. Selon l'ancienne structure, Bell avait la mainmise sur quelque quatre-vingts sociétés différentes, réglementées ou non, ce qui occasionnait des aberrations.

D'autres pensaient différemment, dont Andrew Roman, du Centre pour la promotion de l'intérêt public. Pour lui, c'était là une façon ingénieuse d'éviter la réglementation, une façon comme au football d'éviter la ligne d'attaque, en la contournant d'un côté plutôt que de l'autre. Gordon Hutchison, de la revue *Electronics Communicator*, a dit quant à lui que cela prouvait que la société Bell était en fait une entreprise d'investissement plus qu'une compagnie de téléphone. L'un des plus gros problèmes au Canada, c'est que trop de compagnies se contentent d'investir dans l'achat d'actions pour réaliser des bénéfices sur papier au lieu de s'attacher à développer et à améliorer les activités commerciales dans lesquelles elles sont engagées. Nous avons affaire en l'occurrence à l'une des activités commerciales les plus importantes pour les Canadiens, les télécommunications.

Boris Mather, président de la Fédération canadienne des travailleurs des communications, m'a écrit pour me faire part de l'opposition des travailleurs au projet de Bell Canada. Je sais que les syndicats ont adressé des instances semblables au gouvernement. Voici ce qu'il m'écrivait dans une lettre datée du 6 février 1985:

Nous nous opposons fermement à toute forme de séparation de filiales non réglementées des entreprises d'exploitation de services téléphoniques pour se livrer à des activités concurrentielles. Nous nous y opposons parce que cela revient à «laisser sortir le requin de sa cage».

Il ajoutait dans la même lettre:

. . . nous nous opposons catégoriquement à ce que l'on accorde au Conseil . . .

. . . le CRTC . . .

. . . le pouvoir d'établir des filiales distinctes chargées d'exercer des activités auparavant exercées directement par la compagnie de téléphone.

Le projet de Bell Canada qui a été approuvé en principe par le gouvernement et par le CRTC a suscité l'opposition d'un grand nombre de groupes d'intérêts très importants. Mais ces derniers ont perdu leur cause.

Bell Canada a tout simplement créé les Entreprises Bell Canada Inc. pour lui servir de société de portefeuille à la place de Bell Canada. Les filiales rentables et les recettes destinées aux acquisitions projetées ont été confiées à la nouvelle société. Bell Canada est devenue une filiale réglementée avec seulement trois filiales: une participation de 30 p. 100 à la société Bell Northern Research, une participation de 24.6 p. 100 à la société Telesat Canada, et la société Télé-Direct (Publications) Inc., une filiale qui sera transférée aux Entreprises Bell Canada dès que possible.

De toute évidence, Bell Canada voulait ainsi soustraire ses activités les plus rentables à la réglementation du gouvernement. Pour éviter toute intervention gouvernementale, Bell a présenté son projet de réorganisation à la Cour supérieure du Québec.

La plupart des Canadiens savent avec quelle lenteur notre système judiciaire examine les problèmes qui lui sont soumis, mais cela n'a pas semblé nuire à Bell Canada parce que, dans l'espace d'à peine deux mois, la Cour supérieure du Québec avait approuvé son projet de réorganisation et rejeté l'argument du gouvernement fédéral selon lequel ce projet devait être approuvé par le supposé organisme de réglementation, c'est-à-dire le CRTC. Le juge Charles Gonthier, de la Cour supérieure du Québec, avait dit: «Le projet est juste et raisonnable pour les actionnaires de Bell puisqu'il a été approuvé par une majorité écrasante.»

Le gouvernement fédéral a interjeté appel de cette décision, mais la Cour d'appel du Québec a donné raison à Bell le 25 mars 1983. J'expliquerai plus tard ce que cette décision a signifié pour Bell et pour les Canadiens.

Le 18 avril 1983, un rapport de 105 pages était publié à la suite d'une enquête et d'audiences du CRTC. Certaines des recommandations du rapport figurent dans le projet de loi à l'étude. Fait à noter cependant, la recommandation jugée la plus souhaitable pour restreindre l'expansion des Entreprises Bell Canada était que celle-ci devienne actionnaire minoritaire de Bell Canada, qui lui appartient maintenant à part entière. Selon le CRTC, cela inciterait beaucoup Bell à mener son entreprise dans l'intérêt tant de ses abonnés que de ses actionnaires. La création d'un actionnaire minoritaire est un mécanisme bien établi, mais Bell refuse de l'accepter. Cette recommandation n'est donc pas comprise dans le projet de loi C-19. De fait, le CRTC a dit qu'elle ne devrait pas être mise en vigueur dans un avenir rapproché.

La mesure ne tient pas compte non plus des arguments convaincants invoqués par l'Association des consommateurs du Canada et d'autres lors des audiences du CRTC demandant que l'on écoule les gains en capital que Bell a acquis à titre d'entreprise détenant le monopole des services téléphoniques possédant une charte fédérale. Le CRTC avait évalué les gains en capital réalisés grâce à la vente des sociétés provinciales de téléphone appartenant à la Bell et de Northern Telecom aux Entreprises Bell Canada à 560 millions de dollars.

L'Association des consommateurs du Canada proposait que, là-dessus, 200 millions de dollars soient remis aux abonnés du téléphone. La valeur de ces investissements qui au départ atteignait 440 millions de dollars avait quadruplé. Pour le CRTC cependant il n'y avait pas lieu que les abonnés profitent des gains en capital réalisés par Bell. Le gouvernement du Canada ne devrait-il pas y songer maintenant dans le cadre du projet de loi C-19? Tous les échelons gouvernementaux n'ont-ils pas le devoir de protéger le public lorsqu'ils créent des monopoles dans l'intérêt du public? Cela ne semble pas être le cas pour Bell et ce n'est certes pas ainsi que le gouvernement a abordé la question de Bell dans le projet de loi à l'étude.

Le 21 avril 1983, après avoir été débouté par les tribunaux et avoir vu son propre organisme de réglementation accepter la réorganisation, le gouvernement libéral a sollicité la paix. Il n'y aurait plus d'appels et la restructuration aurait lieu, d'après le ministre des Communications d'alors, Francis Fox, «parce qu'elle aurait des conséquences favorables sur l'ensemble de l'économie». On aurait pu tout aussi bien dire: «Ce qui est avantageux pour Bell Canada l'est aussi pour nous». En termes plus simples, Francis Fox disait en réalité: «Que le public aille au diable.»

En présentant le projet de loi à l'étude, le gouvernement fédéral conservateur a abandonné la partie à propos de la question de savoir si un monopole créé par l'État a certaines obligations envers les consommateurs. Nous en sommes convaincus. Cette situation ressemble beaucoup à celle qui a permis aux chemins de fer du CP de ne pas honorer le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau auquel la loi les obligeait en échange des énormes concessions minières et territoriales qu'ils avaient obtenues dans l'ouest du Canada. Mais le CP avait au moins respecté le tarif du Nid-de-Corbeau jusqu'en 1983. Or, Bell a échappé à toute contrainte. Pire encore, elle n'est soumise à aucune véritable exigence réglementaire. On peut difficilement qualifier d'obligations les dispositions du projet de loi en matière de services. A vrai dire, Bell est à peine obligée d'offrir des services téléphoniques, si jamais elle trouvait plus rentable d'abandonner ce secteur.

• (1600)

Le 28 avril 1983, la réorganisation de Bell Canada entrait en vigueur, lors de l'assemblée annuelle de la compagnie. Son président a gentiment laissé entendre qu'il pourrait y avoir une hausse de tarif, mais il n'en a pas annoncé. Le 27 juillet, Bell avait de bien meilleures nouvelles à donner. En effet, la nouvelle société de portefeuille non réglementée avait augmenté de 40 p. 100 ses profits au cours de son premier trimestre. Pareil progrès allait bientôt lui permettre d'acquérir TransCanada Pipeline, Daon Development, British American Bank Note, Ronalds-Federated et Case Hoyt. A la fin de 1984, elle enregistrait le revenu d'entreprise le plus élevé, soit un milliard de dollars.

Il faut se demander, les Canadiens en ont le droit, quels avantages Bell Canada apporte à ses abonnés du téléphone en acquérant des intérêts majoritaires dans TransCanada Pipeline, Daon Development ou British American Bank Note. Les actionnaires et les dirigeants de Bell s'en portent peut-être mieux, mais sûrement pas les Canadiens.

L'histoire est tout à fait différente en ce qui concerne les abonnés. Elle a lancé une vaste campagne en faveur des appels locaux tarifiés, de l'augmentation des frais des services de base et de la déréglementation des appels interurbains, campagne grâce à laquelle ces modifications paraissaient inévitables. Il en est question presque quotidiennement dans la publicité que font Bell et les autres compagnies de téléphone.

Les Entreprises Bell Canada, selon leur vice-président administratif, sont toujours disposées à chercher la bonne affaire. Dans ce contexte, le public commence à penser qu'il s'est fait avoir. En somme, monsieur le Président, que nous a apporté la réorganisation de Bell Canada? Posons-nous certaines questions, au nom des Canadiens. A-t-elle créé un plus grand nombre d'emplois? Les prises de contrôle n'ont pas cet effet-là. Au contraire, elles en abolissent parfois étant donné que les nouveaux propriétaires veulent rationaliser la société qu'ils ont acquise. Ainsi, Bell Canada a supprimé des emplois depuis 1980.

La réorganisation a-t-elle réduit le tarif ou produit de meilleurs services? Les frais téléphoniques n'ont pas cessé d'augmenter. L'ouverture de magasins et la hausse des frais de service ont raréfié les visites à domicile des réparateurs et autres préposés, lesquelles coûtent aussi très cher. Bell Canada a réduit le nombre de ces emplois.

Se fait-il plus de recherche et de développement au Canada? Cette quête du saint Graal devrait préoccuper au plus haut point le gouvernement. Pourtant, le dossier de Northern Telecom, filiale de Bell, au Canada, ces dernières années, n'est guère enviable. Entre 1976 et 1980, ses effectifs canadiens ont fléchi, bien que ses ventes aient doublé. Dans le même temps, les effectifs américains de la société sont passés de 2,940 en 1976 au chiffre actuel de 18,805. Les nouveaux emplois de cette société qui appartient à des Canadiens, qui est financée par des Canadiens et qui est subventionnée par les Canadiens vont aux États-Unis et non au Canada. Comme les effectifs canadiens s'établissent maintenant autour de 23,500, il y a fort à parier que cette fusion des Entreprises Bell Canada et de la filiale de Bell Canada vise vraiment les États-Unis, le Canada n'étant pour elles, en fin de compte, qu'un petit marché. Ce n'est guère ce que le gouvernement a en tête quand il parle de mandats concernant des produits mondiaux et de l'avenir de la haute technologie. Le projet de loi ne fixe cependant pas d'engagements à Northern Telecom en matière de recherche et de développement parce que ce champ d'activité ne faisait pas partie de la longue enquête que la Commission sur les pratiques restrictives du commerce a menée entre 1977 et 1983.

Au lieu de cela, nous sommes coincés. Nous devons nous contenter de ce que les Entreprises Bell Canada vont nous donner parce que le gouvernement au pouvoir ne s'est pas aventuré au-delà des accords d'encouragement qu'il conclut avec toutes les grandes entreprises. Nous ne pouvons rien faire parce que nos gouvernements n'ont pas la moindre idée de ce que doit être la politique des télécommunications et ils sont prêts à laisser Bell y échapper pendant qu'ils y réfléchissent. Bref, il y a peu de chose dans la suite des événements qui ont mené à la présentation du projet de loi qui soit prévoyant, sagace ou même louable. C'est véritablement une structure qui légitimise ce que Bell a accompli sans aucun contrôle réglementaire ou contestation juridique il y a presque deux ans.

Cette mesure confirme tout simplement jusqu'à quel point les gouvernements libéraux et conservateurs s'inclinent devant la puissance des sociétés. Le gouvernement actuel, qui dit être mandaté pour apporter des changements, a eu tout le temps nécessaire pour étudier et modifier le projet de loi. Bell Canada lui a fourni un motif d'examiner son activité lorsque Bell Canada International s'est audacieusement porté acquéreur de filiales de la société de câble et de radio en Grande-Bretagne.

Bell Canada International a annoncé qu'il avait pour politique que les travailleurs à l'une de ces entreprises en Grande-Bretagne ne soient pas représentés par un syndicat. Cette société a son siège social ici au Canada et exerce son activité dans un pays pour lequel le premier ministre a souvent exprimé son appui et son amitié. Lorsque Bell a annoncé cette politique, elle a appelé la première grève de l'histoire de cette entreprise en Grande-Bretagne et elle a humilié les sociétés canadiennes à la face du monde. Un gouvernement dirigé par un avocat syndicaliste qui connaît la valeur du consensus devrait sûrement tenir à examiner la situation des Entreprises Bell Canada et voir comment elles sont organisées. Le gouvernement n'en fera rien. Le parti au pouvoir a fait simplement ce qu'il avait promis de faire, quand il était dans l'opposition; il a divisé le vieux projet de loi libéral C-20 en deux projets de loi, le C-20 et celui

dont nous sommes saisis, le C-19. Seulement des changements très mineurs ont été apportés.

Nous croyons que l'on aurait dû procéder à des changements d'importance. Auparavant, on aurait dû nous communiquer la politique nationale des télécommunications que le premier ministre nous avait promise quand il était chef de l'opposition.

Quand l'occasion se présentera, nous parlerons de certaines lacunes spécifiques du projet de loi. Pour terminer, je voudrais refaire un peu l'histoire de Bell Canada des dernières années. En commençant en 1981, monsieur le Président, et ces chiffres sont tirés de rapports sérieux, Bell Canada a affiché cette année-là des bénéfices de 555.5 millions. En 1982, ils ont été de 615.4 millions, soit une hausse de 10.7 p. 100. En 1983, 829.8 millions, en hausse de 34.8 p. 100 et au premier trimestre de 1984, les bénéfices de la compagnie se sont élevés à 202.8 millions, soit 33.5 p. 100 de plus que le premier trimestre de 1983.

A la fin de 1983, le total cumulatif des impôts reportés de Bell Canada s'élevait à 1.5 milliard de dollars. La compagnie a bénéficié de subventions fédérales. En 1980-1981, elle a reçu une subvention de $170,000 pour améliorer ses communications et une autre subvention du ministère de la Science et de la Technologie est allée à Bell Northern pour fins de recherche. En 1981-1982, elle a reçu des subventions de communications s'élevant à $40,000 et une subvention partagée de $330,000. Pour sa part, Bell Northern a reçu une subvention de 924 millions. En 1982-1983, elle a bénéficié d'une subvention de $300,000 aux fins des communications, une aide de $179,000 des Affaires extérieures pour promouvoir ses exportations, une subvention de $159,999 pour un projet coopératif et une subvention de 1.6 million pour la recherche scientifique et technologique. Comme je l'ai indiqué tantôt, cette aide financière a permis à Bell d'amorcer un programme accéléré d'acquisitions.

• (1610)

Si on en croit le *Financial Times*, livraison du 7 mai 1984, Bell Canada Enterprises se disposait à acquérir une société d'impression américaine, la Case-Hoyt. Elle a aussi acquis une participation de 42.3 p. 100 dans TransCanada Pipelines qui lui a coûté 605.5 millions. En outre, elle a acquis une participation de 95.6 p. 100 dans Comac Communications en 1982 et la même année, a acquis Alphatext par l'intermédiaire de sa filiale, la Ronalds-Federated Ltd. Alphatext publie les magazines *Homemaker's, Madame au Foyer, City Woman* et *Western Living*. Toujours la même année, elle a acheté Commercial Telephone Systems dont le siège social est en Colombie-Britannique.

Pendant que Bell procédait à ces acquisitions, elle se montrait très généreuse à l'égard de ses principaux dirigeants. Toujours selon la même livraison du *Financial Times*, le président-directeur général de Bell Canada Enterprises, M. de Grandpré, a touché $658,000 en 1983 soit 19.4 p. 100 de plus qu'en 1982, sans compter des avantages non monétaires d'une valeur de $25,000 et une somme de $290,000 comme allocations de retraite future. Et il y a quelques jours, on apprenait que M. de Grandpré avait bénéficié d'un relèvement de traitement de 29.6 p. 100 pour l'année en cours, ce qui porte sa rémunération à $853,000. En 1983, le traitement du vice-président, M. Tropea, était de $312,000, soit 6.4 p. 100 de plus, sans compter des avantages en espèces totalisant $25,000 et $90,000 comme allocations de retraite future. Le vice-président exécutif, M. Innes, touchait $206,000 et le président-directeur général de Bell Téléphone recevait $505,000 en 1983. En 1984, la rémunération globale des administrateurs de Bell Canada Enterprises s'est élevée à 3.63 millions de dollars, soit une hausse de 30.4 p. 100. Pendant que la compagnie se montrait si généreuse à l'égard de ses hauts dirigeants, ses employés syndiqués ont dû se contenter d'une hausse de 2 p. 100 pour cette année-là et de 2 et de 3 p. 100 pour les deux prochaines années.

A notre avis, ce projet de loi ne remplit pas les promesses que le premier ministre avait faites quand il était chef de l'opposition, à savoir qu'un gouvernement qu'il dirigerait établirait une véritable politique nationale des télécommunications. A notre avis, ce projet de loi accorde à Bell Canada tout ce qu'elle veut. Il l'autorise à phagocyter les entreprises ou les domaines non réglementés. Ces domaines sont de plus en plus nombreux. Si bien qu'une très petite part de ses activités de communication sont réglementées. La compagnie peut se permettre de grandir et de s'enrichir à sa guise. Voilà qui fera bien l'affaire des dirigeants et des actionnaires de l'entreprise mais sûrement pas celle des Canadiens. C'est pourquoi nous comptons bien nous opposer à ce projet de loi ici-même et à l'étape du comité.

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, je m'empresse de participer au débat sur ce projet de loi, que le ministre a d'ailleurs très bien expliqué. Il a parfaitement exposé l'évolution historique du secteur des télécommunications et son incidence sur Bell Canada. Je ne veux pas répéter les arguments du ministre. Toutefois, je voudrais donner mon point de vue à titre de député qui compte un certain nombre employés de la société Bell dans sa circonscription et qui a examiné la difficulté qui se pose au Canada pour établir un équilibre entre de solides industries internationales très compétitives et la protection des consommateurs.

Sous de nombreux rapports, ce projet de loi déterminera comment le gouvernement se comportera dans des questions de ce genre. Nous voulons encourager l'établissement au Canada de grandes industries efficaces et très compétitives en cette ère moderne, notamment dans le domaine des télécommunications où nous affrontons une concurrence féroce. Il faut ajouter que rares sont les services publics aussi importants pour le simple Canadien que le téléphone. Les personnes confinées à la maison ont absolument besoin du téléphone. Il y a aussi ceux qui touchent des revenus limités et dont un des rares luxes est le téléphone. Ils ne peuvent pas se permettre de payer des frais d'abonnement élevés. Il y aussi l'industrie hôtelière et de nombreuses autres qui comptent sur des taux raisonnables de téléphone et ne peuvent se permettre des frais élevés. Il faut établir un équilibre entre l'aide à accorder à une grande société et la protection à donner aux consommateurs.

Je fais remonter l'origine de ce projet de loi, au moins dans une certaine mesure, aux ventes importantes que Bell Canada a faites à l'Arabie Saoudite il y a un certain nombre d'années. Bell Canada a décroché dans ce pays un contrat s'élevant à des milliards de dollars. Les connaissances techniques et la vaste expérience du Canada dans ce domaine ont été utilisées pour venir en aide à ce pays. Ce contrat a été extrêmement fructueux pour Bell Canada. La compagnie est devenue plus importante et plus compétitive sur le plan international. Les

Canadiens aussi bien que les Arabes en ont profité. En tentant d'accroître ses recettes et de réaliser des profits raisonnables, Bell Canada a constaté que le CRTC voulait les inclure dans ses recettes ordinaires et abaisser ses taux. Je ne peux me prononcer sur le bien-fondé de la requête globale de Bell pour des majorations de taux et les ordres du CRTC en vue de restreindre ces majorations. Toutefois, nous nous sommes rendu compte en l'occurence qu'on sévissait dans une certaine mesure contre Bell Canada parce que la société cherchait à s'imposer sur un important marché international. Si elle a fait des millions de dollars de bénéfices, cela semblait enlever un peu de poids à sa demande d'augmentation raisonnable des tarifs téléphoniques. Le gouvernement canadien et le CRTC devaient essayer de trouver un compromis entre encourager Bell Canada à être à la pointe de l'industrie sur le plan international et protéger les consommateurs canadiens. Je pense que ce sont les possibilités de saisie de marchés qui ont conduit à la réorganisation de Bell Canada.

En quoi constituait cette réorganisation? Elle était complexe, mais, comme l'a dit Mark Twain, au cœur de toute chose compliquée se trouve un élément simple. Ce principe simple, c'était que la partie réglementée de la compagnie téléphonique pourrait continuer à l'être, mais que le secteur constitué par les diverses entreprises de Bell devait avoir suffisamment de souplesse pour soutenir la concurrence internationale. J'ai été attristé par l'intervention du député néo-démocrate à propos de ce projet de loi. Il n'a pas essayé d'encourager cet aspect des opérations de Bell. Nous voulons que Bell soit une force internationale dans le secteur des télécommunications. Nous voulons qu'elle ait suffisamment de liberté à cet égard. C'est l'objet de ce projet de loi.

Lorsque les Entreprises Bell Canada ont été autorisées à se constituer en société de portefeuille détenant Bell Canada, on a avancé qu'il devrait y avoir une étude des pouvoirs du CRTC. Ces pouvoirs sont définis dans le projet de loi à l'étude aujourd'hui. Nous pourrions peut-être apporter quelques changements. Je suppose que cela pourra être fait en comité. J'appuie ce projet de loi proposé par le gouvernement. Je l'appuie parce qu'il essaie de parvenir à un équilibre entre la compétitivité internationale et la réglementation destinée à protéger le consommateur.

• (1620)

M. le vice-président: Questions ou observations?

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Ne voit-il pas que la possibilité pour Bell Canada de se diversifier et de se livrer à des opérations comme celles qu'elle poursuit en Arabie Saoudite, dépend des profits qu'on lui garantit en tant que compagnie de téléphone réglementée? Le député ne pense-t-il pas que les abonnés canadiens de Bell devraient en profiter, ces abonnés qui par leurs factures téléphoniques, contribuent à ces bénéfices qui ont permis à Bell Canada de se développer et d'entreprendre ce qu'elle et d'autres compagnies—j'aurais d'autres questions à ce sujet—ont été en mesure de faire en Arabie Saoudite et dans d'autres pays? Le député ne pense-t-il pas que les abonnés de Bell Canada qui ont contribué à la croissance de Bell devraient pouvoir en profiter par le biais de l'utilisation des bénéfices que Bell réalise dans ces différentes filiales pour continuer à bénéficier de services téléphoniques à bas prix?

M. Hockin: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question. Tout d'abord, la possibilité pour Bell de décrocher ce contrat en Arabie Saoudite était basée principalement sur son expertise, et non sur l'argent des abonnés. Sa grande expertise lui a permis d'offrir le genre de services que le gouvernement d'Arabie Saoudite recherchait. Dans ce cas particulier, Bell Canada n'a eu à fournir que très peu d'argent. Tout a été fourni par le gouvernement d'Arabie Saoudite. Il n'était donc pas nécessaire d'avoir recours à de l'argent venant des abonnés. Il n'y a jamais eu de meilleure affaire. Il a probablement choisi un exemple malheureux en disant que c'est l'argent des abonnés qui sert à financer ce contrat.

Toutefois, le député a raison lorsqu'il dit qu'il faut trouver un équilibre en ce qui concerne les recettes qui viennent du secteur de Bell Canada protégé par un monopole, pour qu'elles ne soient pas utilisées outre mesure pour soutenir les autres éléments des Entreprises Bell. C'est exactement l'équilibre que ce projet de loi essaie de trouver.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député sait-il que Bell n'est pas la seule compagnie à travailler en Arabie Saoudite? Il y en a d'autres. Je sais que le Manitoba Telephone System, qui est un service public, fait aussi des travaux dans ce même pays pour améliorer le réseau téléphonique. Tous les bénéfices que réalise cette société en Arabie Saoudite seront réinvestis dans cette société. Et puisqu'il s'agit d'un service d'utilité publique, elle s'en servira pour subventionner le tarif téléphonique dans cette province.

Je voudrais poser une autre question au député. Se rend-il compte que Bell-Canada et les autres compagnies de téléphone feraient de moins bonnes affaires si le gouvernement permettait au CNCP de leur faire concurrence dans le domaine des interurbains? Bell Canada réalise d'importants bénéfices sur les appels interurbains. C'est pour cette raison qu'elle a pu maintenir le coût du téléphone et le tarif téléphonique assez bas. L'expérience américaine montre que la concurrence sur les appels interurbains a fait augmenter le coût des appels locaux. Or, si jamais on faisait de même au Canada, Bell verrait ses bénéfices tomber et les abonnés dans la circonscription du député et dans le reste de l'Ontario et du Québec paieraient beaucoup plus cher pour le service local. Nous prétendons qu'une partie des bénéfices que cette société réalise dans d'autres domaines, où elle s'est lancée grâce aux recettes de son réseau téléphonique, devrait service à subventionner le tarif téléphonique à London et dans d'autres régions de l'Ontario et du Québec.

M. Hockin: Monsieur le Président, il vaudrait certes la peine d'examiner plus attentivement le point de vue du député, car les consommateurs vont poser une question analogue probablement. Mais je considère que son analyse part d'idées préconçues et dépassées en ce qui concerne les activités de Bell Canada. Il n'y a pas que la modification de l'équilibre entre les interurbains et les appels locaux qui va influer sur le coût du service local. Il a bien d'autres choses que Bell Canada voudrait et pourrait faire pour réaliser des bénéfices susceptibles de compenser une marge de rendement réduite à cause de la concurrence accrue dans le domaine des interurbains. Je songe notamment aux téléphones mobiles et à d'autres activités.

Mais le plus important, c'est que le député est contre la concurrence. Et pourtant, il y a belle lurette que les Canadiens voudraient qu'il y ait davantage de concurrence dans le

domaine des interurbains. Je suis persuadé que le gagne-petit serait heureux de pouvoir téléphoner à un parent à l'autre bout du pays à meilleur compte grâce à une concurrence plus vive. Il faut voir les hausses de tarif dans l'ensemble interurbains et appels locaux. Tout cela forme un seul ensemble. On ne peut faire exception pour le tarif local. Je considère donc que, compte tenu du coût réduit des interurbains, des bonnes affaires que Bell Canada pourrait réaliser dans d'autres domaines et des recettes du service local, cette société pourrait se retrouver en aussi bonne posture tout en maintenant des tarifs raisonnables.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député ne se rend-il pas compte que si les appels téléphoniques interurbains font l'objet de la concurrence et bénéficient de tarifs beaucoup plus bas, ce sont surtout les grandes sociétés qui vont y gagner. L'abonné ordinaire, qu'il soit agriculteur ou pensionné de la vieillesse, n'utilise guère le réseau interurbain. Ce n'est pas surtout lui, mais les grandes sociétés qui vont épargner beaucoup d'argent. Les tarifs locaux aux États-Unis ont augmenté de 40 à 50 p. 100, et l'on prévoit que la hausse atteindra 100 ou 200 p. 100 au cours des prochaines années. Ce sont les usagers ordinaires qui vont souffrir de cette concurrence. Nous ne nous opposons pas à la concurrence si elle doit avantager les Canadiens ordinaires, mais nous nous y opposons vivement si elle doit avantager les grandes sociétés qui sont le mieux en mesure de régler leurs notes de frais de téléphone. J'inviterais le député à se soucier davantage des Canadiens ordinaires que lui-même et d'autres représentent.

M. Hockin: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) se plaît à comparer le sort des grandes sociétés à celui de l'usager obligé de régler sa facture de téléphone. Je dis qu'il faut envisager la question d'un point de vue plus vaste. En premier lieu, si vous prenez un certain nombre de secteurs qui dépendent énormément pour leur subsistance des appels interurbains, les secteurs majeurs des services comme celui de l'hôtellerie par exemple, et si vous parvenez à les rendre plus rentables, plus efficaces et plus concurrentiels en réduisant sensiblement leurs tarifs, vous parviendrez ainsi à créer des emplois. Nous devons donc envisager le fait que si certaines grandes sociétés en profitent et deviennent plus concurrentielles, elles créeront des emplois. C'est une partie de la réponse. L'autre partie tient aux tarifs que les abonnés devront payer pour les appels locaux. Rien ne prouve que le CRTC autoriserait des hausses indues. En vertu de ce projet de loi, le CRTC sera en effet chargé comme par le passé de modérer ces hausses. A mon avis, nous ne devrions pas nous effrayer devant le spectre de hausses énormes que le député de Winnipeg-Nord a évoqué.

• (1630)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall)—Questions ouvrières—Le taux de chômage—a) On demande au ministre de présenter un budget. *b*) Défi '85—La partie consacrée aux subventions salariales. *c*) Le chômage dans l'Est du Canada; l'honorable député de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald)—La Société Radio-Canada—a) On demande des précisions sur les compressions budgétaires. *b*) La nature des consultations; l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria)—L'administration—Les nominations faites par le gouvernement—a) La rémunération. *b*) L'aide extérieure—La position du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR BELL CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Masse: Que le projet de loi C-19, concernant la réorganisation de Bell Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis, qui porte sur la réorganisation de Bell Canada, est un exemple intéressant des réalités de la politique et du pouvoir au Canada. Le gouvernement présente un projet de loi qui reprend une partie de la mesure que le gouvernement libéral précédent avait présentée à la Chambre. Nous serons saisis de l'autre partie de cette législation à une date ultérieure.

Les députés de l'Opposition officielle sont absents cet après-midi. Après avoir fait leur petit numéro habituel, pour la forme puisqu'ils avaient parfaitement reconnu ce projet de loi, les députés libéraux nous ont maintenant quittés pour d'autres tâches plus plaisantes qui les attendent peut-être cet après-midi. Par contre, nous, du Nouveau parti démocratique, qui nous inquiétons des répercussions de la réorganisation de la société Bell Canada pour les Canadiens ordinaires, sommes ici tentant de poursuivre le débat.

Arrêtons-nous un instant sur le projet de loi dont nous sommes saisis. La vérité, c'est que la société Bell Canada réalise d'énormes profits depuis quelques années. La réorganisation de ses diverses entreprises a permis à la société Bell Canada d'utiliser cette marge brute d'autofinancement et le pouvoir économique qu'elle lui confère pour devenir un participant important dans diverses entreprises canadiennes. Elle peut s'occuper d'immobilier, d'édition et le reste. Elle est en passe de devenir un énorme conglomérat. Or, elle y est parvenue alors même que de nombreux Canadiens sont sans emploi et que l'économie canadienne éprouve de très sérieuses difficultés. On peut alors se demander ce qui se passe dans les divers secteurs de l'économie canadienne.

Comment est-il possible à cette société de réaliser des gains aussi démesurés? Comment se fait-il que ses profits progressent à ce rythme? D'une part, la Société paie un certain montant sous forme d'impôts, mais d'autre part, en tant que l'une des plus importantes sociétés du Canada, elle profite certainement largement de la foule d'exemptions d'impôt offertes aux sociétés. Que cette société ait entrepris au début de la présente décennie de réorganiser ses affaires, afin de s'assurer que le

secteur que le gouvernement réglemente soit soigneusement limité et contrôlé, que ses profits puissent être utilisés dans d'autres secteurs et que son énorme marge d'autofinancement lui permette une expansion et des gains énormes dont les abonnés actuels du réseau téléphonique au Canada ne profiteront pas ou presque, tout cela montre le genre de capitalisme qui triomphe au Canada. C'est le genre de capitalisme auquel l'Opposition officielle et le parti au pouvoir sont heureux de souscrire à divers degrés.

Il est intéressant d'examiner les bilans et de voir ce qui se passe lors des assemblées annuelles. C'est amusant de voir que les présidents, les directeurs et les administrateurs de cette société sont très heureux. Ce n'est pas aussi amusant de songer aux projets de cette société qui essaie continuellement d'augmenter ses recettes au détriment des utilisateurs des services téléphoniques.

Il suffit de songer au fait que Bell Canada essaie de remplacer les tarifs forfaitaires par un tarif au prorata du nombre d'appels téléphoniques. La dernière nouveauté est la possibilité de faire payer les entreprises qui utilisent les lignes téléphoniques pour échanger des renseignements informatiques. La technologie moderne ouvre toutes sortes de perspectives fantastiques et l'une d'elle est la possibilité de surveiller les masses d'informations qui passent dans les câbles en comptant le nombre de bits, même si le nombre d'informations est astronomique, et d'envoyer à l'entreprise concernée une facture indiquant la quantité d'informations reçues. Ainsi, les sociétés qui possèdent un matériel ultra-moderne capable de transmettre des informations dans un laps de temps extrêmement court ne pourront pas passer à meilleur compte que les autres.

C'est une application intéressante, mais ce qui me préoccupe davantage, c'est la perspective pour les abonnés de recevoir une facture proportionnelle au nombre d'appels téléphoniques. Dans ce cas, au lieu d'offrir un service à tous les Canadiens moyennant un tarif de location forfaitaire, tous les abonnés pauvres qui ont encore les moyens de conserver un téléphone contribueront à faire de Bell Canada la société la plus rentable possible avec toutes ses entreprises.

Je suppose que les députés qui peuvent trop facilement s'installer dans leur confort et mener la vie privilégiée que le Parlement du Canada leur apporte risquent fort d'oublier les problèmes des abonnés téléphoniques. Ils risquent fort d'oublier que les associés sociaux qui ont besoin d'un téléphone pour rester en contact avec l'extérieur et pour continuer à chercher un emploi constateront que Bell Canada, grâce à l'autorisation du CRTC, les découragent d'essayer d'obtenir des informations fondamentales.

Je suppose que les ministériels, qui semblent se réjouir, se réjouiront sans doute moins lorsqu'ils devront répondre aux doléances de leurs électeurs. Ils se contenteront de lever gracieusement les bras au ciel en disant que c'est la loi, parce que le Parlement en a décidé ainsi. Ils ne préciseront sans doute pas qu'ils ont contribué à faire adopter cette mesure. C'est ce qu'ils feront au lieu de comprendre qu'on peut aller trop loin et que c'est le cas ici. Si le gouvernement laisse une telle chose se produire, en l'absence de l'opposition officielle, il deviendra plus difficile, voire impossible, à mes électeurs et aux citoyens de tout le pays de se payer un téléphone pour garder le contact. En fait, cela revient à limiter la diffusion de l'information, tellement importante pour la vie économique de notre pays. Le gouvernement va amener les gens à considérer l'usage du téléphone non pas comme un droit, comme c'est actuellement le cas dans le pays qui a le plus grand nombre de téléphones par habitant, mais comme un privilège.

J'ai su ce que c'était, lorsque j'ai fait mes études universitaires à Baltimore, aux États-Unis, il y a vingt ans. Ma propriétaire se souciait beaucoup du nombre d'appels que je faisais, et même des appels locaux, car elle devait payer pour chacun d'eux. C'est certainement ce qui risque d'arriver si nous adoptons cette mesure et si le gouvernement laisse cette puissante société agir à sa guise de façon à s'enrichir aux dépens des citoyens, y compris les veuves et les chômeurs.

Je demande aux ministériels de se réjouir un peu moins des progrès que ce projet représente et d'en redouter un peu plus les conséquences. Sans doute est-il impossible de les convaincre de le rejeter, mais voilà pour quelles raisons nous nous opposons à cette mesure, comme l'a fait le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et comme d'autres membres de notre caucus le feront également.

• (1640)

Je me réjouis d'avoir pu parler de ce projet de loi et de me porter à la défense de mes électeurs qui s'inquiètent de ce que Bell Canada fera de son pouvoir, et de faire part des questions que suscitera la possibilité que le gouvernement appuie et renforce ce pouvoir.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Orlikow: Monsieur le Président, l'Association des consommateurs du Canada et d'autres organismes ont calculé qu'environ 97 p. 100 des Canadiens sont abonnés au téléphone. Si le nombre d'utilisateurs est élevé, c'est parce que le tarif mensuel est resté bas. Quel serait l'effet d'une brusque augmentation de ce tarif, d'après le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp), augmentation qui serait semblable à celle survenue aux États-Unis par suite de la déréglementation de l'industrie téléphonique et de la concurrence créée par les nouvelles compagnies à la Bell des États-Unis pour les tarifs de l'interurbain? Cette déréglementation a provoqué une montée en flèche des tarifs mensuels et bien d'autres augmentations sont prévues. Quels seraient les conséquences de pareilles augmentations pour les usagers de ce service dans sa circonscription, dont un bon nombre vivent dans de petites localités éloignées?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, la réponse à cette question doit inévitablement avoir quelque chose de conjectural. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour se rendre compte que des hausses brutales des tarifs téléphoniques ne pourront qu'avoir des effets nuisibles. L'un des problèmes auxquels mes prédécesseurs n'ont pas réussi à remédier dans la région de Thunder Bay en ce qui a trait à l'usage du téléphone, c'est celui des gens qui habitent à plus de 20 milles des limites de la ville et qui ne sont pas desservis par la compagnie des téléphones de la ville de Thunder Bay qui exploite le service téléphonique. Voilà un autre exemple de socialisme municipal qui se présente dans diverses villes canadiennes où le service téléphonique est exploité dans les limites de la ville comme un service public au même titre que le service de l'électricité.

Mes électeurs qui habitent à la campagne sont dans une situation malheureuse. Comme abonnés de Bell Canada, ils doivent payer des frais d'interurbain pour téléphoner aux gens qui habitent la ville, pour communiquer avec les médecins et les pharmaciens et traiter leurs affaires. Qu'il s'agisse d'exploitants de la forêt ou d'entreprises agricoles laitières, il leur faut communiquer avec les bureaux d'affaires de la ville.

J'assistais récemment à une réunion publique dans la petite localité de Pass Lake, et l'on m'y a signalé ce problème. Certains avaient à payer régulièrement des notes de téléphone de l'ordre de $80 à $150 par mois. J'ai été étonné que des gens aient à payer des sommes aussi élevées. Mais ils n'ont pas le choix. Plus ils habitent loin de la ville et plus importantes deviennent les communications téléphoniques. Cela représente une taxe inévitable, étant donné les difficultés qu'il y a à obtenir à l'heure actuelle des raccordements qui ont du bon sens entre Bell Canada et le Service des téléphones de la ville de Thunder Bay. C'est là une des taxes que les gens ont à payer parce qu'ils habitent à la campagne.

Je ne pense pas que les gens vivant des prestations de bien-être social fixées par le gouvernement ontarien aient les moyens de payer des frais de téléphone aussi élevés. Certains tâchent de survivre avec quelques centaines de dollars par mois. Les célibataires qui sont incapables de trouver du travail n'ont d'autre choix que de tâcher de garder un appartement et de rester abonnés au téléphone. Si le CRTC devait autoriser les hausses que Bell Canada pourrait imposer aux Canadiens, les gens dans cette situation devraient se passer du téléphone. Cela pourrait bien arriver aux gens qui vivent des prestations d'assurance-chômage et sont en quête de travail. En fait, à Thunder Bay, il y a une association de chômeurs qui a cherché à obtenir une réduction du tarif d'autobus pour aider les chômeurs à trouver du travail. Les gens qui se cherchent de l'emploi comptent peut-être sur les transports publics, ce qui peut être très dur pour leur budget. De la même façon, facturer les appels téléphoniques à l'unité et permettre que les tarifs de location des appareils téléphoniques augmentent sensiblement risquerait de grever le budget des personnes qui éprouvent des difficultés économiques. Ces facteurs économiques ne sont pas accidentels. Le gouvernement y est pour quelque chose. Les gens qui sont déjà au bord du désespoir se verraient imposer des frais additonnels. Voilà la réalité humaine dont traite ce projet de loi.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député a bien dépeint les problèmes de ses commettants qui vivent à l'extérieur de la ville de Thunder Bay. Je me demande s'il a reçu des instances de groupements de personnes âgées. J'en ai reçu de très directes me signalant que les services téléphoniques sont essentiels aux personnes âgées et que les hausses marquées de tarifs, telles que celles qui surviennent aux États-Unis par suite de la concurrence en matière de services interurbains, obligeraient beaucoup de citoyens âgés à se défaire de leur téléphone. Le député a-t-il reçu ce genre d'instances? Dans l'affirmative, comment y a-t-il répondu?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je dois dire en toute honnêteté que je n'ai pas reçu de pareilles instances. J'ai cependant reçu celles de personnes âgées de la ville de Thunder Bay que les hausses de loyer inquiètent. Les majorations me paraissent excessives dans bien des cas. Elle sont d'autant plus révoltantes qu'elles s'appliquent aux habitations à but non lucratif. Ces habitations sont censées être des logements sociaux, mais la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui les gère en révise constamment les loyers à la hausse. Dans ces conditions, je ne vois pas comment une personne âgée qui n'a que la pension de vieillesse pour vivre peut payer toutes ces dépenses. A la fin, les personnes âgées seront peut-être obligées de se passer du service téléphonique. Je suis un membre actif du comité de la famille de l'Église unie St. Paul's de Thunder Bay. Le comité s'inquiète du sort des membres âgés de la congrégation. Nous estimons, dans ce comité, que le service téléphonique est l'un des moyens de rester en contact avec ces personnes pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé et qu'il ne leur est rien arrivé de fâcheux.

• (1650)

Outre le fait de s'assurer que la personne est en bonne santé on contribue en l'appelant régulièrement au téléphone à lui garder un bon moral. Une mesure d'hygiène mentale, si vous voulez. Nous savons tous, j'en suis sûr, quoique nous ayons tendance à l'oublier, que d'inciter les gens à rester dans leur maison et à rester autonomes le plus longtemps possible a une valeur inestimable pour la société. Le gouvernement économise ainsi de l'argent. Je répète que dans ces conditions, il sera plus difficile de garder le contact avec les gens et de veiller sur leur moral. Le téléphone est essentiel pour s'assurer qu'une personne qui a fait une chute ne git pas pendant deux ou trois jours sur le sol avant que quelqu'un ne remarque son absence à l'église et ne vienne voir chez elle si tout va bien. Encore une fois, ce sont des dimensions du problème que mon bon ami de Winnipeg-Nord m'a signalées, ce dont je le remercie, car, grâce à lui j'ai pu en parler à la Chambre.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais pendant quelques minutes cet après-midi débattre le projet de loi C-19 concernant la réorganisation de Bell Canada. J'aurai certaines questions à poser vers la fin de mon intervention mais, pour l'instant, je vais m'en tenir au fond de la question. Le projet de loi semble suivre un cheminement qui ne nous est pas inconnu au Canada.

Nous n'avons eu jusqu'ici que quelques grands monopoles, tant en ce qui concerne le commerce des fourrures, notre système de transports que notre système téléphonique. Chacun sait qu'on attribue l'invention du téléphone à Alexander Graham Bell qui venait de la région de Brantford et dont cette compagnie porte encore le nom. Le CP, lui, s'est développé grâce au chemin de fer. Cette entreprise s'est par la suite intéressée aux hôtels, au tourisme, à la navigation maritime et au camionnage, accumulant une multitude d'avoirs, notamment dans l'immobilier, pour aboutir enfin à la situation ou son secteur ferroviaire n'était pas celui qui lui rapportait le plus. Le CP s'est alors divisé en de nombreux éléments afin d'augmenter la rentabilité de chacun, laissant à court d'argent son entreprise de base, les chemins de fer, pour laquelle il avait le mandat d'offrir des services au public, étant donné que ses biens avaient servi à créer des succursales. A l'étape où elle en est, c'est à notre avis ce que Bell Canada tente de faire.

Bell effectue énormément de recherches par le biais d'une succursale et elle s'est aperçue qu'elle pourrait offrir divers services qui seraient beaucoup plus rentables que certains volets de son entreprise téléphonique. Elle propose donc de se libérer de la prestation de certains services au public, ce que les ministériels et peut-être les députés de l'ancien gouvernement semblent disposés à accepter. La compagnie a décidé d'essaimer, abandonnant divers aspects de son exploitation téléphonique qui sont une sorte de service public mais qui, en matière de communications, sont maintenant dépassés par de nouvelles technologies plus concurrentielles.

La compagnie sait qu'étant donné que dans beaucoup de régions éloignées, les gens ont besoin du téléphone, comme c'est aussi le cas pour les moins avantagés, le public s'indignerait si ces gens-là ne pouvaient profiter d'un service en partie subventionné par l'État. Nous craignons donc que ce projet de loi ne soit qu'un moyen d'imiter Canadian Pacific Railway en mettant sur pied de petits services de Bell Canada, étant donné qu'à l'instar du CP, Bell est assujetti à la surveillance d'un organisme public. La compagnie viendra se lamenter devant l'organisme en question en indiquant qu'elle perd de l'argent parce qu'elle doit s'en tenir à l'exploitation d'un système téléphonique, de sorte que l'on aura l'impression que l'organisme, le CRTC, l'obligera à relever ses tarifs. Si bien que les pensionnés, les assistés sociaux ou les habitants des localités éloignées auront à payer davantage pour le service.

Nous y voyons une tentative pour décentraliser les éléments rentables de l'exploitation du téléphone, c'est-à-dire les appels interurbains, de sorte que chaque secteur de l'entreprise sera forcé de faire des bénéfices. La conclusion logique c'est que les abonnés du téléphone devront payer chaque appel. Si le tarif reste mensuel, les frais seront beaucoup plus élevés car, si nous en croyons les représentants des compagnies de téléphone, y compris ceux de Bell Canada, qui viennent témoigner devant le CRTC, les services interurbains, très profitables, servent à subventionner le service courant.

Nous connaissons cet argument qu'on a invoqué aux États-Unis pour déréglementer les services de transport aérien. Les compagnies ont soutenu que la source de leurs activités, les petites villes et les villages où sont situés les services secondaires, n'était pas très importante. Certaines sociétés ont donc voulu arrêter ce genre de service et laisser à la clientèle le soin de se rendre aux grands aéroports. Quelques entreprises ont eu des difficultés par la suite. Après avoir supprimé la source de leur clientèle, l'achalandage n'était pas suffisant pour que l'exploitation soit rentable. C'est un argument qu'il faut connaître avant de songer à déréglementer le téléphone. Sans les veuves, les pensionnés, les assistés sociaux et la clientèle des localités éloignées, la rentabilité des services interurbains devient très aléatoire.

Comme mon temps s'achève, monsieur le Président, il y a une chose que je tiens à vous signaler. En lisant l'article 14, je constate que toutes les lois antérieures qui avaient établi les pouvoirs de Bell Canada, avaient été des motions d'initiatives parlementaires. Je vous prie, d'ici la prochaine session, de demander l'avis du conseiller parlementaire de la Chambre des communes quant à la recevabilité de ce projet de loi présenté comme une mesure d'intérêt public. Peut-être pourrez-vous nous dire si ce projet de loi n'aurait dû être une mesure d'initiatives parlementaires et si nos discussions auraient dû se dérouler pendant les heures réservées à cette fin.

• (1700)

M. le vice-président: Volontiers et je ferai part de mes conclusions à la Chambre le plus tôt possible.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord, à l'unanimité, pour que nous passions à l'artiele nº 109?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OPPORTUNITÉ D'APPORTER UNE MODIFICATION PERMETTANT DE DÉDUIRE LES CONTRIBUTIONS FAITES DANS LE BUT DE RÉDUIRE LA DETTE NATIONALE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, afin de réduire la dette massive du Canada, envisager l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de prévoir que tout contribuable canadien qui versera une contribution financière au gouvernement dans le seul but de réduire la dette nationale aura droit de déduire un montant équivalent dans le calcul de son revenu imposable pour l'année financière au cours de laquelle la contribution aura été versée.

—Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord expliquer simplement la motion que j'ai présentée à la Chambre. Avant toute chose, cette motion vise à attirer l'attention sur notre dette nationale gigantesque qui constitue un véritable fardeau pour tous les Canadiens. Deuxièmement, une telle mesure permettrait à nos concitoyens d'intervenir directement pour alléger ce fardeau financier au moyen de contributions qui serviraient à éponger notre dette nationale, donc à la réduire. Que l'on me comprenne bien: Je ne m'attends pas à ce que la Chambre l'adopte en bonne et due forme,. C'est fort compréhensible, je crois. Mais j'espère qu'elle se rendra compte qu'il faut attirer l'attention du public sur notre dette nationale et sur les moyens à prendre pour la réduire, que ce soit en modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu ou autrement.

Le premier ministre (M. Mulroney) et les ministériels ne cessent de nous répéter à la Chambre qu'il faut consacrer toutes nos énergies et tous nos efforts à réduire le fardeau financier qu'imposent aux Canadiens notre dette nationale et notre déficit annuel. A 190 milliards de dollars actuellement, notre dette nationale atteindra sous peu les 200 milliards. Et notre déficit annuel pourrait bien s'élever à 36 milliards au cours de l'exercice actuel. On espère que ces données sont un peu gonflées, mais si elles le sont ce n'est guère que d'environ 1 milliard de dollars. Notre dette nationale représente $7,500 par habitant et $16,000 par contribuable qui sont au nombre de 11 millions. Par conséquent, si tous nos contribuables décidaient ensemble de l'éponger d'un seul coupe, il leur faudrait débourser environ $16,000 chacun, ce qui est impossible.

Il convient de remarquer qu'en plus du fardeau constitué par la dette nationale que chaque contribuable doit supporter, nous vivons tous dans une province qui a des dettes également. Dans mon cas, la Nouvelle-Écosse a une dette de 2.28 milliards de dollars, soit $6,400 par habitant. Lorsqu'on ajoute le fardeau de la dette provinciale, qui doit être supporté par tous les contribuables, à celui de la dette nationale, dans le cas des habitants de la Nouvelle-Écosse, le total est supérieur à $20,000. Lorsqu'ils rentrent chez eux le soir et examinent leur budget, constatant à combien s'élèvent les paiements pour la voiture, l'hypothèque et d'autres paiements courants pour les foyers canadiens, ils doivent y ajouter le fardeau que constitue le remboursement des dettes nationale et provinciale cette année et les années à venir. Par cette motion, je veux attirer l'attention sur ce problème et essayer de faire prendre conscience aux gens que si cette gabegie se poursuit, notre dette nationale et notre déficit budgétaire annuel augmenteront et ce sont les générations à venir qui en souffriront.

Je veux parler de la disposition sur le plan légal plus spécifiquement. Je sais qu'il existe maintenant dans la Loi de l'impôt sur le revenu une disposition qui permet aux contribuables qui font des dons au gouvernement fédéral, et précisément à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ou au gouvernement d'une province, plus précisément, à Sa Majesté la Reine du chef d'une province, de déduire ce don aux fins de l'impôt sur le revenu.

On peut se demander combien cela coûtera au contribuable et si cela diffère de la disposition qui permet maintenant de déduire des dons faits aux gouvernements fédéral ou provinciaux. Je reconnais bien volontiers qu'il est difficile d'y répondre. Je n'ai aucune idée de ce que coûterait la mise en œuvre d'une disposition comme celle-là, mais les statistiques pour la dernière année fiscale montrent que les Canadiens ont versé au total à des œuvres de charité 1,360 millions de dollars qu'ils ont déduit aux fins de l'impôt sur le revenu. Je pense que nous pouvons nous attendre à ce que le chiffre ne dépasse pas le montant versé par tous les Canadiens aux œuvres de charité.

En ce qui a trait à la disposition actuelle figurant à l'article 110 de la Loi de l'impôt sur le revenu qui permet des déductions dans le cas de cadeaux à la Couronne, je tiens à dire que ce n'est pas suffisant. Je voudrais une procédure en vertu de laquelle les Canadiens pourraient contribuer à réduire la dette nationale et savoir que l'argent qu'ils versent sert à cette fin.

Nous avons eu beaucoup de réactions de la part de la population aux soi-disant compressions de dépenses que le gouvernement a été forcé de faire pour la présente année et les années à venir. A mon avis, tous les parlementaires sont en sympathie avec les Canadiens qui sont touchés par ces compressions budgétaires, même si nous reconnaissons tous la nécessité de ces compressions. Je ne voudrais pas attirer l'attention sur un groupe ou une personne en particulier touchés par ces compressions budgétaires, mais simplement dire qu'ils ont tous ma sympathie. Cependant, je voudrais parler d'un domaine en particulier qui reçoit beaucoup d'attention des médias. Il s'agit des compressions qui touchent la communauté artistique et culturelle. A cet égard, je voudrais parler du Conseil des Arts du Canada et des devoirs du gouvernement.

Le Conseil des Arts du Canada a été créé en 1957 suite aux travaux de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences qui était présider par Vincent Massey. Lors de sa création, le Conseil a reçu 50 millions de dollars. Cet argent provenait des successions de deux Canadiens fort connus, Sir James Dunn et Izaak Walton Killam qui avaient des liens spéciaux avec la Nouvelle-Écosse. Je connais fort bien leur histoire et la contribution qu'ils ont apportée à l'essor du Canada notamment dans le domaine des arts et de la culture, par l'entremise de leurs successions.

L'objectif initial du Conseil des Arts du Canada était d'utiliser les revenus tirés de ces fonds pour assumer son rôle statutaire. C'était en 1957. Cependant, en 1964, les choses ont changé. Le premier ministre de l'époque, M. Pearson, reconnaissait que les activités du Conseil des Arts du Canada s'étaient élargies et que le Conseil dépensait beaucoup plus qu'il ne tirait de la dotation qui lui avait été accordée par le Parlement du Canada. En 1964-1965, M. Pearson a accordé 10 millions de dollars supplémentaires pour aider le Conseil des Arts du Canada à poursuivre certains de ses objectifs. Pour la première fois, des fonds publics étaient versés directement au Conseil des Arts du Canada.

Pour l'année financière 1984-1985, le budget du Conseil des Arts du Canada, y compris sa subvention du Parlement, était de 72.6 millions de dollars. Bien entendu, les fonds publics constituaient la majeure partie de ce montant. Voilà ce qui se produit lorsque l'on essaie de constituer une activité financée essentiellement avec de l'argent de deux contribuables, par l'intermédiaire du régime fiscal, dans ce cas, la Loi de l'impôt sur les biens transmis pour décès qui était alors en vigueur. Cette activité grandit et, en fin de compte, les contribuables dépensent de l'argent pour un projet—le Conseil des Arts du Canada—qui ne devait jamais être à leur charge.

• (1710)

En fait, la Loi sur le Conseil des Arts du Canada montre clairement que le Conseil devait se limiter aux fonds de dotation qui venaient des successions de Sir James Dunn et Sir Izaak Walton Killam, léguées conformément à des dispositions fiscales.

La possibilité de laisser les contribuables soutenir des organismes de charité et déduire l'argent de leurs impôts ne résout pas le problème. Je veux donner aux contribuables le droit de participer directement à la réduction de la dette nationale. Je ne suis pas sûr que le gouvernement, après avoir prélevé l'argent du contribuable et payé les services de l'État ait encore de quoi réduire la dette nationale ou le déficit budgétaire annuel. Cela pourrait ne pas se produire. Je cite le Conseil des arts du Canada comme un exemple de ce qui arrive lorsque l'on décide de financer séparément une activité. Vous finissez par dépenser 50 millions de l'argent du contribuable pour les services fournis.

Cela signifie-t-il que je ne suis pas en faveur du travail du Conseil des Arts? Certainement pas. Ma circonscription, ma province et la partie du Canada d'où je viens profitent dans une large mesure de l'existence du Conseil des Arts et je ne peux le nier. Je voudrais tout simplement remettre les choses dans leur juste perspective. Une fois que le gouvernement a commencé quelque chose, il n'est pas simplement difficile d'y mettre fin, il est difficile de le soumettre à une forme logique de contrôle.

Laissez-moi dire en passant, que je trouve plutôt agaçant, tout comme d'autres députés, je présume, que le Conseil des Arts du Canada, par l'intermédiaire de la communauté artistique et culturelle, se soit opposé avec autant de vigueur à la demande raisonnable du ministre des Communications (M. Masse) qui voulait diminuer ses besoins budgétaires de 3.5 millions, car le Conseil consacre 15 millions aux frais d'administration et pourrait facilement les réduire de 1 million de dollars. En fait, si je suis bien renseigné, les compressions de 3.5 millions ont été ramenées à environ 2.5 millions. En fin de compte, les subventions accordées par le Conseil des arts au cours de la prochaine année financière ne seront peut-être réduites que de 1 million et demi. On continue pourtant à pousser les hauts cris.

Je reconnais à tout Canadien le droit de protester publiquement contre la réduction des dépenses publiques lorsque cela le touche directement. Toutefois, je le répète, il faut placer la situation dans son contexte. D'un côté, nous avons une dette nationale qui frise les 200 milliards, un déficit budgétaire annuel de près de 36 milliards et, d'autre part, nous avons un groupe de citoyens qui s'opposent à une coupe d'environ 2 milliards et demi dans un budget qui, depuis la création de cet organisme, en 1957, n'a cessé de croître jusqu'à atteindre le montant de 72 millions.

Au départ, le Conseil des arts du Canada ne devait pas être financé avec l'argent des contribuables. C'est néanmoins ce qui s'est produit. En tant que représentant du peuple au Parlement, vous êtes obligés de vous excuser d'avoir fait ce que tout gouvernement responsable aurait dû faire il y a des années pour que nous ne nous retrouvions pas aujourd'hui dans cette situation.

Si je demande aux Canadiens et à la Chambre des communes de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, c'est pour permettre aux citoyens d'avoir, pour ainsi dire, accès aux coffres du gouvernement pour y placer de l'argent de façon à réduire la dette nationale. Je n'ai pas à m'en excuser. A mon avis, cela donne aux Canadiens des possibilités qu'ils n'avaient jamais encore jamais eues. Je suppose que certains d'entre eux souhaiteront s'en prévaloir.

Examinons un peu la question. Le gouvernement s'efforce d'assainir les finances publiques dans l'intérêt des Canadiens, avec l'appui de la Chambre de Commerce du Canada et d'autres organismes qui s'intéressent à la situation du monde des affaires ou de l'économie canadienne. Collectivement ou individuellement, en tant que groupes et en tant que contribuables, ils reconnaissent la nécessité de prendre des mesures pour réduire les dépenses du gouvernement qui ont entraîné chaque année d'énormes déficits et alourdi énormément la dette nationale. Tout le monde le reconnaît, mais lorsque nous passons aux actes et que nous réduisons les budgets, les personnes visées reculent. Elles n'appuient plus ces mesures.

Je tiens seulement à dire qu'il est facile d'annihiler la volonté d'un politicien ou du gouvernement. Pourquoi devrions-nous, à titre de députés ou collectivement, en tant que gouvernement, prendre les mesures nécessaires si c'est pour nous exposer aux critiques d'importants secteurs de la population canadienne? Pourquoi le ferions-nous? Pourquoi ne pas nous contenter d'emprunter plus d'argent aux taux d'intérêt courant et d'accroître ainsi le déficit et la dette nationale afin de faire plaisir à tout le monde au Canada, et de nous faire réélire dans quatre ans?

Nous n'y tenons pas, car c'est précisément ce qu'ont fait les libéraux pendant seize ans. C'est pourquoi les Canadiens ne les ont pas réélus en septembre 1984, et c'est pourquoi le parti progressiste conservateur a été porté au pouvoir. Nous nous sommes engagés individuellement et collectivement à prendre les mesures qui s'imposaient pour régler ce problème financier.

Par ailleurs, nous reconnaissons, en tant que personnes intéressées, que si nous prenons cette initiative, l'économie en bénéficiera et les Canadiens aussi par contrecoup, car le principal problème du Canada est, a été, et continuera d'être le chômage. Aucun député ne peut oublier le triste sort des Canadiens au chômage. Nous en sommes témoins tous les jours dans les grandes villes, où ces gens font la queue pour obtenir des vivres, et dans les bureaux de placement et les centres d'assurance-chômage. Nous n'oublierons jamais la mission que nous nous sommes donnée de venir en aide aux Canadiens en chômage, dont le nombre dépasse le million et demi et auxquels il faut ajouter des centaines de milliers d'autres qu'on a cessé de rencenser.

Nous n'avons pas entrepris de réduire la dette nationale pour une seule année financière. Nous avons décidé de relancer l'économie canadienne afin que la reprise de la croissance engendre l'activité qui créera des emplois et nous permettra ainsi de réaliser notre objectif ultime, soit de réduire le chômage au Canada.

En présentant à la Chambre des communes une motion qui tend simplement à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à permettre aux contribuables de participer directement au remboursement de la dette nationale et à les y encourager, je pense à bien des choses. Je songe notamment à un sujet dont le chef de l'opposition (M. Turner) à la Chambre des communes nous parle rarement, le chômage au Canada. Tant que tous les Canadiens ne seront pas employés, ce problème demeurera la principale question à régler. Nous devrions consacrer tous nos efforts à la solution de ce problème et donner à chaque Canadien la possibilité de travailler dans sa collectivité.

D'après mes conversations avec des Canadiens, je sais que même s'ils se préoccupent des taux d'intérêt et des taux d'inflation, ils sont bien convaincus que s'ils peuvent obtenir un emploi et le conserver, ils pourront au moins acquitter leurs factures, payer pour leur nourriture, leur logement et leurs vêtements, et même payer des intérêts, aussi élevés soient-ils. C'est un fardeau, mais un fardeau que la plupart des Canadiens peuvent supporter.

Je le répète, et je ne me gêne pas de le répéter, cette proposition a pour objet de créer des emplois et de réduire le chômage au Canada. Cela ne peut se faire qu'en réduisant la dette nationale et en permettant à l'économie canadienne de produire ce qu'elle est incapable de produire quand elle ploie sous ce fardeau financier. Si une telle disposition ajoutée à la Loi de l'impôt sur le revenu peut le moindrement encourager les Canadiens à réfléchir sur la dette nationale et à contribuer à la faire diminuer, j'estime qu'elle n'est pas sans mérite et je suis fier de la proposer à la Chambre.

• (1720)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat de la motion à l'étude. J'ai écouté très attentivement l'intervention du député. Comme lui, je me préoccupe du déficit et de l'état de l'économie canadienne. Nous nous accordons sûrement tous à vouloir créer des emplois au Canada. Nous souhaitons évidemment tous que de plus en plus de nos concitoyens aient un bon emploi. Les ministériels, les membres du cabinet, où qu'ils se trouvent, s'il leur arrive de suivre ce débat à la télévision, seront sûrement heureux de prendre connaissance de ces vœux du député de Halifax-Ouest (M. Crosby). Lorsqu'ils finiront par revenir à la Chambre, les membres du cabinet sauront que nous nous préoccupons beaucoup de ce genre de problème.

J'ai moi-même quelques suggestions à faire pour réduire le déficit. Je crois que le gouvernement devrait commencer par réduire du tiers environ la taille de son cabinet. Cela n'aiderait pas beaucoup la stratégie conservatrice de l'emploi dans le cas des députés conservateurs à la Chambre car il s'agit, paraît-il, de les tenir occupés. On vient juste d'envoyer une bande de conservateurs pour quelques semaines en Russie afin de tâcher de leur trouver quelque chose à faire. Ils reviendront peut-être sans avoir fait grand-chose, mais le fait est qu'il est très coûteux d'entretenir un cabinet comptant un tiers de membres de trop. Je vois des ministériels de l'arrière-ban hocher la tête en signe d'assentiment. C'est seulement parce qu'ils n'ont pas été nommés au cabinet. Car alors, ils verraient peut-être les choses différemment. Je me réjouis pour le moment que des députés conviennent avec moi que les ministres sont beaucoup trop nombreux.

Il n'y a qu'à voir le parc de stationnement de voitures d'occasion à proximité de la porte ouest de la Chambre des communes, où on peut compter jour après jour une quarantaine de limousines très coûteuses.

Une voix: Vous en voulez une?

M. Boudria: Ces limousines sont pour les membres du cabinet. Chaque limousine a son chauffeur qui attend dans la voiture le ministre qui se montre à un moment donné. Puis il y a les chefs de cabinet. Il y en a quarante aussi. Chaque ministre a son chef de cabinet. On les paie environ $80,000 chacun. Ces chefs de cabinet à $80,000 pièce ou ces commissaires politiques, comme certains d'entre nous les appellent plus familièrement, coûtent très cher au pays. Il y a une proposition que je favorise en tant que compression budgétaire et en tant que mesure de réduction du déficit et c'est de supprimer tout de suite ces postes, monsieur le Président.

M. Chartrand: Et Stornoway?

M. Boudria: Je me réjouis qu'on ait soulevé la question de Stornoway. J'entends le député d'en face qui m'interpelle. Il ne sait probablement pas de quoi il parle. Mais permettez-mois de lui dire que c'est le chef de l'opposition (M. Turner) lui-même qui a bloqué le projet de rénovation de Stornoway parce que trop coûteux pour les contribuables. Si certains des conservateurs en faisaient autant, les choses iraient bien mieux. Maintenant qu'ils sont au courant, ils pourront vérifier et nous faire leurs excuses demain.

Il est question de réduire le déficit. Voici ce que j'ai lu aujourd'hui dans le cahier économique du *Star* de Toronto.

M. Jepson: Le *Star* des libéraux.

M. Boudria: L'article porte sur les changements apportés à la politique énergétique qui aura pour effet de priver le trésor public de un million de dollars au cours des deux prochaines années et d'augmenter de 1.4 milliard le déficit dans un autre domaine. Cette hausse massive du déficit est le résultat des faveurs que le gouvernement vient d'accorder aux multinationales du secteur pétrolier.

J'ai en main le rapport annuel de Imperial Oil Limited. Je voudrais en citer quelques passages pour la gouverne des députés d'en face. Bien sûr, monsieur le Président, Imperial Oil est dans le marasme. Avec ce qu'elle possède, cette société pourrait peut-être contribuer au fonds que proposait le député de Halifax-Ouest. Voici le sommaire de ce rapport annuel, monsieur le Président. Il tient en quelques lignes dont je vais citer ce passage:

> . . . le revenu net s'élève à 221 millions de dollars, soit $1.38 par action, comparativement à 57 millions de dollars ou 36c. par action l'année dernière.

Vous voyez bien, monsieur le Président, que les pauvres gens d'Imperial Oil avaient vraiment besoin des déductions que leur a accordées la ministre de l'Énergie (M^lle^ Carney). Je suis persuadé que les électeurs ontariens et québécois ainsi que tous les consommateurs canadiens prendront conscience du mauvais tour que leur aura joué le ministre des Finances (M. Wilson) quand, dès que les élections auront eu lieu en Ontario, ils devront acquitter un supplément de taxes. Ce n'est certainement pas par hasard qu'on déposera le budget quelques jours seulement après les élections ontariennes. Si des conservateurs de l'arrière-ban n'entrevoient que du bien dans ce budget, pourquoi ne persuadent-ils pas le ministre des Finances de le présenter à la Chambre une semaine avant le jour du scrutin en Ontario? Ce budget serait alors bienvenu. Nous avons hâte de voir quel sera le programme financier du gouvernement. Les députés d'en face sont tout aussi pressés que nous de connaître les mesures financières du gouvernement.

Une voix: Nous sommes à la Chambre des communes, pas à Queen's Park.

M. Boudria: Le député a raison de dire que nous sommes à la Chambre des communes et pas à Queen's Park. Le gouvernement aurait dû s'apercevoir, lui aussi, qu'il était à la Chambre des communes quand il a fixé la date de la présentation du budget. Il aurait peut-être dû le prévoir dans l'intérêt des Canadiens et non, comme il l'a fait, pour rendre service au parti conservateur de l'Ontario.

J'ai une autre proposition à faire pour réduire le déficit, monsieur le Président.

M. Chartrand: Quelle était la première?

M. Boudria: Aujourd'hui, j'ai fait inscrire la question nº 319 au *Feuilleton*. Vous voudrez peut-être la lire, monsieur le Président. Elle a une page et demie. Elle porte sur le sommet irlandais. Les yeux irlandais riaient, monsieur le Président, mais savez-vous ce que cela a coûté? Si j'avais dépensé $320,000 dans la ville de Québec, moi aussi j'aurais les yeux rieurs, mais ceux des contribuables vont être plutôt chagrins quand ils vont payer la note.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Les députés ministériels ne devraient pas trouver cela drôle. Je suis sûr que les Québécois veulent de bons emplois.

[*Français*]

Comme les électeurs de la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell voudraient avoir de meilleurs emplois. Mais on ne trouve pas de meilleurs emplois en gaspillant l'argent des contribuables sur des programmes inutiles pour plaire au patron du premier ministre, le Président des États-Unis. Et, monsieur le Président, vous qui êtes une personne très objective et vous qui n'êtes pas partisan comme ces progressistes conservateurs qui sont en face de moi, vous comprendrez, vous, que le fait de dépenser $320,000 pour une fin de semaine pour plaire au Président des États-Unis est un gaspillage total. Tout ce temps-là, naturellement, le premier ministre du Canada prétendait qu'il était un chef d'État.

[*Traduction*]

Quand le premier ministre est allé à Québec et qu'il a dépensé tout cet argent, j'ajoute qu'il a ainsi augmenté le déficit pour que vous n'ayez pas à me rappeler à l'ordre, monsieur le Président, et pour que vous sachiez que je parle bien du projet de loi, il entretenait des illusions de grandeur et se prenait pour un chef d'État. Nous avons vu le sceau devant le podium. Nous avons vu le premier ministre aller accueillir le chef d'État des États-Unis à l'aéroport. Cela ne me dérange pas qu'il ait des illusions de grandeur. Nous en avons tous un jour ou l'autre. Mais il lui est arrivé de dire «mes ministres» en parlant des ministres du cabinet. Monsieur le Président, je crois que cet homme se prend pour la reine. Il souffre d'une maladie dont il faut le guérir. Il faut le ramener sur terre. C'est tout simplement terrible. Quoi qu'il en soit, cette fin de semaine particulière à Québec a coûté aux contribuables canadiens $320,000.

• (1730)

Examinons les promesses qui ont été faites pendant la campagne électorale.

Une voix: Vous n'êtes pas capable d'en parler sans rire.

M. Boudria: J'en ris, mais en réalité certaines promesses conservatrices sont de nature à faire pleurer. Il y en a eu 338. Les conservateurs ont dit pendant la campagne électorale qu'ils réduiraient le déficit, et nous parlons encore de réduire le déficit. Environ 113 de ces promesses faisaient dépenser plus d'argent. Comment peut-on réduire le déficit en dépensant davantage? Cinq des promesses portaient sur la réduction des dépenses. Comment concilier ces deux positions? Un député conservateur pourra peut-être nous expliquer la méthode de calcul de son parti. Pour ce qui est des recettes, deux promesses visaient particulièrement à les augmenter et 26 autres à les réduire. C'est très intéressant en fonction de la réduction du déficit et de l'initiative que prend le gouvernement à cette fin. Voilà qui caractérise la conduite schizophrénique du gouvernement.

Ce même gouvernement peut bien affirmer qu'il veut réduire le déficit. Par comparaison, on pouvait aussi croire le président des États-Unis quand il affirmait qu'il voulait aussi réduire le déficit. Il se peut que les ministériels veuillent changer leurs priorités de dépenses. Ils veulent supprimer des programmes qui étaient utiles aux pauvres et aux nécessiteux. Ils l'ont dit explicitement, dans leur document publié le 8 novembre dernier intitulé *Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux* aussi appelé Livre bleu des compressions. Ce triste jeudi 8 novembre, au moment de présenter le document, ils ont dit ne pas vouloir réduire le déficit mais simplement réaménager leurs priorités de dépenses. Ils voulaient dépenser plus pour les armes, les uniformes militaires, les limousines des ministres et aussi le favoritisme; mais cela m'éloigne de la question. En effet, ils ne voulaient pas réduire le déficit. Ils voulaient dépenser de façon différente. Ils voulaient dépenser aux fins que j'ai énumérées. Ils voulaient dépenser moins pour ceux qui en avaient le plus besoin. Dépenser moins pour les agriculteurs victimes de bien des compressions. Dépenser moins pour les nécessiteux mais plus pour leurs amis.

Que devient la lutte contre le déficit quand il s'agit de mieux rémunérer Roy McMurtry et Lawrence Hannigan? Nous savons combien il faudra verser à ces personnes. En somme, M. Hannigan n'a subi que 20 grèves en dix ans, à l'époque où il travaillait! Après l'avoir engagé, on lui a accordé une augmentation qui porte son salaire à $135,000 par année. C'est un candidat conservateur qui a été défait par le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Ce dernier a battu M. Hannigan et pourtant, M. Hannigan reçoit $135,000 par année. C'est suffisant pour que les députés conservateurs et les surfeurs de notre côté souhaitent avoir perdu.

Une voix: Qui sont les surfeurs?

M. Boudria: Ce sont ceux qui ont été élus en profitant de la vague. Ce sont ceux-là. Ces députés conservateurs doivent souhaiter avoir perdu, car ils pourraient espérer être récompensés comme MM. Hannigan et McMurtry, un autre perdant à la direction du parti en Ontario. On lui a trouvé une bonne planque en Grande-Bretagne. Aucun électeur de ma circonscription n'a trouvé de planque en Grande-Bretagne qui lui rapporte $135,000 ou $114,000 par année. Beaucoup s'inquiètent encore du déficit, mais ils s'inquiètent bien plus du chômage, dans ma circonscription. Ils sont beaucoup plus préoccupés par la recherche d'un emploi ou par la préservation de leurs prestations d'assurance-chômage, parce qu'il n'y a pas d'emplois. Les agriculteurs de ma circonscription ne se demandent pas comment investir un chèque de paie de $135,000. Ils s'inquiètent de la survie de leur exploitation. Voilà les inquiétudes de mes électeurs. Lorsque je vois leurs craintes et lorsque je vois certains gaspillages du gouvernement conservateur, qui s'est engagé d'une part à dépenser davantage et d'autre part à dépenser moins, je m'interroge réellement sur la sincérité de ses membres pendant la dernière campagne électorale.

Bien entendu, le député de Halifax-Ouest était très sincère lorsqu'il a présenté sa motion, mais il aura besoin de parler aux ministres du cabinet de leur façon personnelle de dépenser l'argent du gouvernement et de la façon dont le gouvernement distribue les nominations partisanes à droite et à gauche à tous les militants. Une fois que les conservateurs commenceront à donner l'exemple à la Chambre des communes et au gouvernement du Canada, et que le premier ministre (M. Mulroney) aura supprimé cette augmentation massive du budget de son propre cabinet, cette augmentation de 57 p. 100 par rapport au budget du précédent premier ministre, nous commencerons à croire qu'ils sont sincères. Il y a quelques années, des députés conservateurs critiquaient le précédent premier ministre, en prétendant que ses ministres étaient trop nombreux. Ce comportement bourgeois de la part du gouvernement est totalement inacceptable pour mes électeurs et les autres Canadiens. J'espère que le gouvernement changera de politique.

Même si je suis d'accord avec le principe que le député de Halifax-Ouest propose, je pense que les députés conservateurs de l'arrière-ban devraient parler avec les ministres du cabinet et les inviter à réduire le parc automobile à la porte ouest et le nombre de leurs limousines. Ils devraient leur dire de cesser de dépenser de l'argent. Ils ont dépensé déjà plus de $100,000 à rénover les bureaux des ministres du cabinet sur la colline. Un ministre en particulier, la ministre des Mines, qui qu'elle soit, a dépensé $18,000 pour retapisser les murs de son bureau. Le gouvernement parle de réduire le déficit. Il devrait se regarder dans un miroir pour voir le genre de travail qu'il fait. Les députés gouvernementaux veulent que le Canada dépense plus d'argent pour acheter des armes, pour le matériel de défense ou des uniformes militaires; pour des limousines ou des modes de vie extravagants des ministres du cabinet et du premier ministre; mais ils veulent dépenser moins pour les pauvres. Ces gens-là ne réduisent pas le déficit, ils réorganisent les priorités de façon à augmenter le déficit en prenant l'argent aux pauvres pour le remettre aux riches. Voilà les politiques du gouvernement et voilà pourquoi je ne suis pas d'accord.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour participer au débat sur la motion du député de Halifax-Ouest (M. Crosby) qui nous demande en somme de faire du gouvernement fédéral un organisme de charité. Si telle était la véritable intention du député, il pourrait peut-être proposer au ministre du Revenu national (M. Beatty) de donner au gouvernement fédéral un numéro aux fins des dons de charité, de sorte que nous pourrions ainsi régler les problèmes qui nous assaillent actuellement. Le député adopte une attitude naïve, absurde et simpliste. Imaginez, faire du gouvernement fédéral un organisme de charité.

Mais après tout, ce n'est peut-être pas tellement tiré par les cheveux, si on juge cette proposition à la lumière de ce que le gouvernement actuel a fait jusqu'ici. Il pourrait fort bien administrer le pays de façon à obliger le gouvernement à devenir un organisme de charité.

• (1740)

Il est étonnant d'entendre les députés ministériels parler en termes simplistes des causes du déficit et des solutions qu'ils proposent. Je présume que la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui pour réduire le déficit est aussi sensée que ce que nous avons entendu jusqu'ici au sujet de la politique économique sérieuse du gouvernement.

Deux questions s'imposent à propos du déficit, celle des dépenses et celle des recettes. Malheureusement, les députés ministériels s'inquiètent particulièrement des dépenses. Trop souvent, au cours de la campagne électorale, nous avons entendu répéter les rengaines dont la droite nous rebat les oreilles depuis quelques années. D'après elle, le déficit est imputable au fait que nous vivons au-dessus de nos moyens; les dépenses du gouvernement sont trop élevées; ce sont les assistés sociaux, les parasites qui nous rançonnent; il est temps de régler nos affaires, de couper ces programmes et de vivre selon nos moyens. De cette façon, une relance économique aura lieu, de nouvelles richesses seront créées et ainsi de suite. Ils utilisent les pires clichés et les phrases les plus simplistes. C'est à cela que se résume leur solution. Jamais les ministériels et les porte-parole du gouvernement ne nous parlent du côté recettes de cette équation. Ils ne soufflent mot des dégrèvements fiscaux dont jouissent les riches et les grandes sociétés. Ils observent le mutisme le plus complet à ce sujet en ne s'attaquant qu'au côté dépenses publiques de l'équation.

Une étude des pays de l'OCDE démontre que le Canada arrive à peu près bon dernier sur le plan des dépenses sociales. L'Italie, l'Irlande, la France, l'Allemagne, la Hollande, les pays scandinaves, les États-Unis et la Grande-Bretagne consacrent une plus large part de leur produit national brut au secteur social que le Canada. Comparativement aux autres pays industrialisés de l'Ouest, il est absurde de prétendre que nous dépensons plus qu'eux ou que nous vivons au-dessus de nos moyens. Pire, notre bilan n'est guère reluisant sur ce chapitre.

Il n'y a qu'à voir dans quelles conditions vivent nombre de familles canadiennes quand on sait que des banques alimentaires existent dans toutes les grandes villes du pays. Les gens font la queue pour un misérable sandwich ou un bol de soupe. Il n'y a qu'à voir dans quelles conditions déplorables vivent les autochtones des réserves. Et il faut visiter les taudis et les pauvres chambres dans lesquelles vivent des centaines et des milliers de Canadiens, ce qui n'empêche pas nos conservateurs d'affirmer que nous vivons au-dessus de nos moyens. Quelles absurdités et comme c'est triste d'entendre pareilles choses.

Je ne peux m'empêcher de penser à la déclaration publiée par les évêques catholiques le 5 janvier 1983. J'entends de biens belles paroles du côté des banquettes ministérielles et bien des solutions contre lesquelles les évêques nous ont mis en garde dans leur déclaration de 1983. Voici donc un passage de cette déclaration:

Il est devenu de plus en plus évident que notre avenir industriel est. . . .

Je dois m'interrompre. Je reviendrai sur cette partie du texte, car les évêques avaient bien d'autres points très importants à faire valoir. J'estime que ce document à caractère social est l'un des plus importants écrits au Canada dans les années 1980. Voici comment les évêques décrivent la crise économique:

La crise actuelle semble symptomatique d'une crise structurelle beaucoup plus profonde du système capitaliste international. Certains observateurs font remarquer que de profonds changements sont en cours actuellement dans la structure du capital et de la technologie et qu'ils auront un impact social grave sur le monde du travail.

Ils parlent ensuite des solutions qui sont proposées à l'heure actuelle. Voici ce qu'ils disent sous la rubrique «Stratégies actuelles»:

Il y a tout lieu de craindre que ces mêmes problèmes structurels et moraux ne se retrouvent dans les stratégies de relance économique du Canada. Comme les récents exposés de politique économique le révèlent, le principal objectif est de rétablir la rentabilité et la compétitivité de certaines industries canadiennes et d'offrir un climat plus favorable aux investisseurs privés au Canada. Le secteur privé doit être le «moteur» de la relance économique. Afin de réaliser ces objectifs, l'inflation . . .

Les évêques parlaient de l'inflation en 1983. Je reprendrai exactement leurs arguments, mais je remplacerai le terme «inflation» par le terme «déficit».

Afin de réaliser ces objectifs, (la réduction du déficit) doit constituer l'objectif prioritaire. On attribue le (déficit) aux salaires des ouvriers, aux dépenses gouvernementales et à la faible productivité plutôt qu'au monopole sur les prix. Pour réduire (le déficit), on a recours à des mesures d'austérité comme le programme des 6 et 5 p. 100 . . .

C'était là la solution libérale. Soit dit en passant, il n'y a pas une grande différence entre les mesures que les conservateurs prennent à l'heure actuelle et celles que les libéraux ont prises à l'époque. Je poursuis mes citations:

. . . des mesures d'austérité comme le programme fédéral des 6 et 5 p. cent et des compressions dans les dépenses sociales (les hôpitaux, l'assurance-santé, les services publics, l'enseignement et l'aide et l'étranger), plutôt que des mesures visant à restreindre les profits et les prix. En outre, ces mesures ont été renforcées par une série d'allégements fiscaux accordés aux sociétés et d'encouragements directs à l'investissement pour des secteurs comme le secteur pétrolier. En fait, la survie du capital passe avant la main-d'œuvre dans la stratégie actuelle de relance économique.

Examinons les statistiques. On s'aperçoit que c'est le cas. Tous ces chiffres portent sur la situation au moment où les libéraux étaient au pouvoir, mais les conservateurs ne semblent rien y changer. Je vais maintenant vous citer un passage tiré du numéro de janvier 1985 de la revue *Canadian Business* qu'on ne peut certainement pas accuser d'être de tendance socialiste:

En 1977, les grandes sociétés ont été imposées en moyenne (après toutes les déductions et reports possibles) à un taux de 18.2 p. 100 . . .

En 1981, dernière année pour laquelle des statistiques sont établies, le taux d'impôt véritable des grandes entreprises est tombé à 14.3 p. 100 . . .

Ce n'est pas tout. L'article se penche ensuite sur certains des autres échappatoires fiscales qui existent. Ainsi, on parle du problème du report des impôts et l'on donne certains exemples; voici:

La Northern Telecom, qui a réalisé un profit de 325 millions de dollars à même un chiffre d'affaires de 3.3 milliards de dollars en 1983, a trouvé le moyen de terminer l'année financière sans payer d'impôt.

La TransCanada Pipelines, avec un actif de 4.7 milliards de dollars et des gains avant impôts de 182 millions en 1982 n'a été assujettie qu'à un impôt réel de 7 p. 100.

Shell Canada, avec un actif de 4.7 milliards de dollars et des gains avant impôts de 302 millions de dollars, n'a pas payé le moindre impôt sur le revenu en 1982.

La liste continue ainsi. Quand les ministériels parlent de réduire le déficit, proposent-ils de taxer les revenus de Shell Canada, de TransCanada Pipelines ou de Northern Telecom? Pas du tout. Ce sont les grandes entreprises et leur quête du profit qui, les évêques l'ont dit, ont été choisies pour servir de moteurs de la croissance économique. Nous devons nous incliner devant elles et trimer pour elles. Jamais nous ne devons toucher à leurs dividendes spéciaux ou à leurs concessions fiscales spéciales. Nous ne pouvons pas faire cela. Qui donc est visé par les coupes? Les personnes âgées, le réseau d'enseignement, les gens qui vivent d'aide sociale et de prestations d'assurance-chômage. Ce sont eux qui doivent se serrer la ceinture et faire des sacrifices. Quand donc Shell Oil, TransCanada Pipelines et Northern Telecom se sont-ils sacrifiés pour le Canada? Ils ne l'ont jamais fait et ne le feront jamais.

● (1750)

Puis il y a cette chose supplémentaire qui s'appelle les impôts différés. En 1980, ils atteignaient quelque 24.2 milliards de dollars. C'était plus que tout le déficit fédéral à l'époque. Si les ministériels voulaient vraiment régler le problème du déficit, ils s'arrangeraient pour percevoir ces maudits impôts différés. Il y en a pour 24 ou 26 milliards de dollars un peut partout. S'y décideront-ils un jour? Non. Percevront-ils un jour cet argent? Non, parce que le gouvernement a tiré un trait sur ces impôts.

Mais revenons-en à la déclaration des évêques. Ils ont posé une excellente question. Ils ont dit en effet:

Il n'y a aucune raison de croire que les travailleurs pourront éventuellement bénéficier réellement des sacrifices qu'on leur impose. En effet même si les entreprises récupèrent et augmentent leur marge de profits, il est fort probable qu'elles investiront dans de nouveaux moyens technologiques, réduisant ainsi la main-d'œuvre, qu'elles exporteront ces profits vers d'autres pays, ou encore qu'elles les engageront dans le marché de la spéculation.

Les évêques disent-ils n'importe quoi ou bien sont-ils sérieux? Ont-ils des faits et des chiffres à l'appui de ce qu'ils avancent? Je le crois.

Examinons encore une fois certains des faits et des chiffres relatifs à ces concessions fiscales. Selon les études menées à cet égard, les sociétés qui bénéficient le plus de concessions fiscales sont en réalité celles qui créent le moins d'emplois. Pourtant, on justifie bon nombre de ces avantages fiscaux en disant que cela créera des emplois. Les ministériels affirment que nous devons permettre à ces entreprises de réaliser plus de bénéfices afin qu'elles puissent les réinvestir dans l'économie, créant

ainsi des emplois. C'est ce qu'on appelle la théorie des répercussions en cascade. Pour l'exprimer d'une façon que le député de Bow River (M. Taylor) comprendra très bien, si l'on donne beaucoup d'avoine au cheval, le moineau finira par en avoir un peu. Le député de Bow River sait cependant aussi qu'il doit regarder où il pose les pieds. Je crains que le gouvernement du Canada n'ait pas pris cette précaution. Ce qui est malheureux, c'est que cela crée une situation qui nous touche tous.

La théorie des répercussions en cascade n'a pas donné les résultats attendus. Elle n'a pas créé d'emplois. Examinons quelques chiffres qui le prouvent. Je lis encore une fois un passage du numéro de janvier 1985 de la publication *Canadian Business*, qui n'est certes pas gauchissante.

Selon les chiffres du gouvernement, les sociétés qui obtiennent le plus d'avantages fiscaux produisent le moins de nouveaux emplois en retour. Tandis que le secteur de la petite entreprise crée maintenant la totalité des nouveaux emplois au Canada, la grande entreprise, c'est-à-dire les sociétés dont le revenu imposable est supérieur à 5 millions de dollars, ont profité de 77 p. 100 des 26 milliards de dollars accordés en concessions fiscales aux sociétés. En outre, tandis que les amortissements totaux des sociétés augmentaient en moyenne de 84 p. 100 entre 1975 et 1980, ils se sont accrus de 360 p. 100 pour 1 p. 100 d'entre elles, soit les plus grosses.

Encore une fois, ceux qui obtiennent toutes les concessions ne font rien pour aider les travailleurs du Canada. Ces sociétés ne créent pas d'emplois. Qu'est-ce qui se passe? Ce ne sont pas les petites entreprises qui reçoivent les allégements fiscaux. En fait, leur taux d'imposition était de 22.6 p. 100 en 1977 alors que celui des grandes entreprises n'était que de 18.2 p. 100. En 1981, la situation n'avait pas beaucoup changé. Le taux d'imposition réel des petites entreprises était de 22.3 p. 100 cette année-là. Ce sont les petits qui créent les emplois mais ce sont les gros qui reçoivent tous les allégements fiscaux.

Si les ministériels voulaient sérieusement instaurer une certaine justice économique dans ce pays et réduire le déficit, ils attaqueraient les gros. Pourquoi ne pas aller chercher les recettes qu'il y a à prendre chez ceux qui prélèvent des milliards de dollars sur les richesses du pays. Qu'ils paient. Les députés d'en face oseront-ils intervenir? J'en doute. Monsieur le Président, ce sont ceux qui paient qui font la loi. Qui a financé la dernière campagne électorale des conservateurs en faisant toutes sortes de dons? Les ministériels ne songeraient jamais à mordre la main qui les a nourris, monsieur le Président. Après tout, ils ont une dette envers les sociétés pétrolières, les banques et envers ceux qui profitent des reports d'impôts et de l'amortissement rapide et qui finissent par payer environ 14.3 p. 100 d'impôts en réalité.

M. Reimer: C'est ridicule!

M. de Jong: Le député a dit que c'était ridicule. Quelle autre explication a-t-il?

Je reviens à la déclaration des évêques. D'après le passage que j'ai cité, les évêques disent essentiellement que la doctrine de la droite selon laquelle l'acroissement de la rentabilité doit être le moteur de la reprise économique ne donnera rien et qu'elle n'a rien donné. Nous pouvons étayer cette affirmation des évêques avec les statistiques et les faits dont j'ai parlé.

Les gros qui profitent de tous les allégements fiscaux ne créent pas d'emplois en réalité. D'après les évêques, les grandes entreprises ne consacrent pas l'argent qu'elles économisent grâce aux allégements fiscaux à la création d'emplois mais elles le réinvestissent à l'étranger. Les chiffres le prouvent. Depuis quelques années, les sommes investies à l'étranger augmentent. De 1979 à 1983, on a investi en moyenne 3,688 millions à l'étranger tandis que de 1974 à 1978, les investissements à l'étranger se chiffraient en moyenne à 675 millions. Cela représente une augmentation de 646 p. 100. Nous voyons où va l'argent.

Par ailleurs, nous voyons qu'une bonne partie des économies supplémentaires réalisées grâce à l'amortissement et aux allègements fiscaux servent à des fusions. Depuis quelques années, leur nombre a énormément augmenté. On a consacré en moyenne 520 millions par an aux fusions entre 1979 et 1983, alors qu'au début des années 1970, de 1974 à 1978, on n'y avait consacré en moyenne que 343 millions par année. Ces richesses supplémentaires ne servent pas à créer des emplois. On les investit à l'étranger ou dans des fusions.

Je voudrais en revenir encore une fois à la déclaration des évêques. Voici ce qu'ils ont dit:

Il n'y a rien de «normal» ou de «naturel» dans les taux de chômage actuels. En effet, un chômage aussi massif, privant les personnes de la dignité du travail humain ainsi que d'un revenu familial suffisant, constitue une véritable plaie sociale. Il est, à son tour, source de nombreux problèmes économiques importants, occasionnant une diminution de la productivité, une baisse de la consommation de biens, des revenus publics inférieurs ainsi que des coûts croissants de sécurité sociale. Aussi devient-il nécessaire d'élaborer une stratégie qui mette avant tout l'accent sur la lutte contre le chômage par une stimulation de la production et la création d'emplois permanents dans les secteurs de base; par la mise en œuvre d'un programme de contrôle de l'inflation plus équilibré et plus équitable; et enfin, par le maintien des programmes de soins de santé, des mesures de sécurité sociale et d'aide spéciale.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais j'ai l'impression qu'il s'agit d'un rappel au Règlement sur la question du temps.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de me donner l'occasion de parler brièvement sur cette motion. Je crois qu'il ne me reste que deux minutes. Je voudrais simplement dire que le niveau de la dette publique est l'aspect de la situation économique que soulève cette question. L'honorable député de Halifax-Ouest (M. Crosby) caractérise à juste titre cette dette massive dans sa motion. Le niveau de la dette est très élevé. Le fardeau qu'elle impose au gouvernement est important. Elle limite la marge de manœuvre du gouvernement dans la gestion la plus avantageuse possible de ses activités financières. Elle freine effectivement toute l'activité économique. J'espère que l'honorable député de Halifax-Ouest ne croit pas que la proposition qu'il a faite est sensiblement différente de la disposition actuelle de la loi. J'espère démontrer ou j'aurais espéré démontrer . . .

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le Président, s'agit-il d'un rappel au Règlement?

M. le vice-président: Non, ce n'en est pas un. C'était à propos de la question du temps. Le temps de parole du député est expiré. Le secrétaire parlementaire poursuit le débat.

M. de Jong: J'ai regardé l'horloge et je me souviens très bien d'avoir commencé à parler à 17 h 40, monsieur le Président.

• (1800)

M. le vice-président: Le bureau, me dit que le député a commencé à parler à 17 h 39.

M. de Jong: Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour terminer mon discours.

Des voix: Non.

M. de Jong: Vous n'êtes ni très gentils ni très polis.

M. le vice-président: A l'ordre. La minute qui restait s'est envolée. L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant terminée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

QUESTIONS OUVRIÈRES—LE TAUX DE CHÔMAGE ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉSENTER UN BUDGET. B) DÉFI 85—LA PARTIE CONSACRÉE AUX SUBVENTIONS SALARIALES. C) LE CHÔMAGE DANS L'EST DU CANADA

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, le 8 février 1985, j'ai posé une question au ministre des Finances (M. Wilson) au sujet de la situation du chômage au Canada, non pas au Canada en général mais dans nos diverses régions. Il convient de noter qu'en janvier 1985, en dépit des belles déclarations du ministre des Finances et des ministres de premier plan, 167,000 autres Canadiens sont devenus chômeurs. Assurément, cela donne une idée peu flatteuse de la politique du gouvernement visant à réduire le chômage, à créer de la richesse et à ouvrir par les Canadiens des perspectives économiques favorables.

Quand j'ai posé la question, le ministre des Finances a déclaré qu'il avait besoin de plus de temps afin de présenter un budget. Je m'explique mal que le ministre attende encore. Lorsque je lui ai posé cette question, le ministre des Finances a répondu ce qui suit, comme en fait foi le hansard, à la page 2144:

> Je présenterai le budget quand les premiers ministres auront eu l'occasion de nous faire des suggestions en matière de politique économique en vue du budget, la semaine prochaine à Regina, et aussi après la conférence nationale sur l'économie.

Ces deux événements sont chose du passé maintenant et certains participants ont même prétendu que ces rencontres avaient été fructueuses, et à Regina et à Ottawa. Je soupçonne que le premier ministre des Finances donne le change en se faisant tirer l'oreille pour déposer son budget avant les élections qui auront lieu en Ontario. Il faut s'interroger sérieusement sur les motifs qui le poussent à ne pas déposer ce budget devant le Parlement.

Le taux de chômage chez les jeunes dépasse 15 p. 100. C'est absolument intolérable. Aux yeux de l'opposition officielle, il est inacceptable que des Canadiens et des jeunes partout au pays ne puissent pleinement participer à la vie économique du pays. Pour terminer en beauté, je voudrais citer ce qu'a dit le premier ministre (M. Mulroney), alors qu'il était chef de l'opposition, dans une école secondaire de Pictou-Est, en Nouvelle-Écosse. Le premier ministre parlait de la jeunesse au Canada et il disait:

> Vous êtes notre plus grande richesse—une jeunesse intelligente et réfléchie.

Qu'est-ce que le gouvernement conservateur a fait pour nos jeunes. Je dirais qu'il n'a absolument rien fait pour aider les jeunes Canadiens, qu'ils soient de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario ou de l'Ouest, ou même du Nord. Il n'a rien fait pour améliorer les possibilités d'emploi.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a eu l'audace de se présenter devant la Chambre et de prétendre que les subventions salariales étaient une réponse et qu'elles créaient des possibilités d'emploi pour les jeunes. Pure sottise. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a, en ce moment, des études sur son bureau qui montrent, sans équivoque que les programmes de subventions salariales n'aident pas les jeunes Canadiens qui vivent dans les régions pauvres du Canada. Deuxièmement, 60 p. 100 de ces emplois seraient créés de toute façon, avec ou sans les programmes de subvention du gouvernement du Canada.

Nous avons besoin d'une stratégie à long terme, réfléchie et sérieuse, pour nous attaquer au problème du chômage. Mais de stratégie, il n'y en a pas. Le gouvernement a adopté les mots et les discours du président des États-Unis, selon lesquels, d'une façon ou d'une autre, le secteur privé créera tous les emplois dont nous avons besoin.

• (1805)

Nous avons entendu la ministre de l'Emploi et de l'Immigration déclarer que certaines entreprises canadiennes importantes s'étaient engagées à créer des emplois d'été. Le secteur privé la contredisait le lendemain. Il veut bien créer de la richesse et des emplois, mais il ne peut pas le faire seul. Pour sa part, le gouvernement croit qu'il existe des solutions magiques en économie, tout comme l'ont fait les États-Unis.

A mon avis, le gouvernement n'est pas vraiment franc envers les Canadiens. L'Accord de l'Ouest! Quelle farce. Nous allons donner 1.3 milliard de dollars aux sociétés pétrolières multinationales, mais le gouvernement ne peut pas fournir 13.5 millions de dollars au Maritime Farmers Council, qui a désespérément besoin de fonds d'urgence. Le gouvernement devrait avoir honte. Il refuse de déposer à la Chambre une étude des répercussions qu'a eues la déclaration faite par le ministre des Finances en novembre 1984. Le gouvernement refuse de nous dire s'il a entrepris une telle étude relativement aux changements prévus à l'assurance-chômage. Cependant, la ministre a ensuite déclaré aux journalistes à l'extérieur de la Chambre des communes: «Non, je pense que cela relève du ministre des Finances.» Pour sa part, celui-ci a déclaré qu'à son avis, cela relevait de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Voilà ce qui est arrivé à la compassion et aux préoccupations exprimées par le gouvernement au sujet des pauvres Canadiens pendant la campagne électorale fédérale.

Selon moi, le gouvernement de Brian Mulroney aura ce qu'il mérite aux prochaines élections. Il sera défait parce qu'il refuse d'élaborer des programmes susceptibles de faire baisser le taux de chômage au Canada. Au contraire, il aura créé encore plus de chômage qu'auparavant, notamment en imposant des compressions budgétaires draconiennes à la Société Radio-Canada avec l'appui du secrétaire parlementaire, en refusant de fournir de l'argent aux Canadiens de la région de l'Atlantique et en évitant de dire la vérité à propos de la perception d'une taxe sur l'essence. Le gouvernement devrait avoir honte.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, l'affirmation selon laquelle 167,000 Canadiens de plus sont en chômage actuellement comparativement au mois précédent se fonde sur une comparaison des données non désaisonnalisées de janvier 1985 et de celles de décembre 1984. Habituellement, l'emploi est gonflé en décembre en raison des emplois temporaires créés afin de répondre à l'accroissement de la demande commerciale pendant la période des Fêtes.

Lorsque les données sont corrigées afin de tenir compte de ces facteurs saisonniers, on constate que le nombre de chômeurs a quand même malheureusement augmenté en janvier 1985 comparativement à décembre 1984, mais de seulement 44,000, soit environ le quart de l'augmentation alléguée.

Si l'on prend un peu de recul pour examiner les données sur la population active, on constate que depuis l'élection du gouvernement actuel 84,000 emplois permanents ont été créés.

Au début de novembre, le gouvernement a présenté l'énoncé d'une nouvelle stratégie, un programme de renouveau économique. Les éléments centraux de cette stratégie consistaient à: *a*) remettre de l'ordre dans les finances de l'État; *b*) redéfinir le rôle de l'État afin qu'il fournisse un meilleur cadre pour la croissance et la création d'emplois; *c*) adopter des politiques favorables à une hausse de l'investissement, à une intensification de l'innovation, à une amélioration de la compétitivité internationale et à l'établissement d'un climat propice à l'apparition et à l'essor de nouvelles entreprises; *d*) réaliser ces changements d'une manière équitable, transparente et conforme à l'esprit fondamental de compassion, de tolérance et de justice qui caractérise notre société canadienne.

Au cours des trois derniers mois, le gouvernement a poursuivi cette stratégie. Le ministre des Finances (M. Wilson) a rencontré ses collègues à Montréal en janvier, le premier ministre (M. Mulroney) a rencontré les 14 et 15 février dernier ses collègues à Regina et il y a quelque dix jours a eu lieu la Conférence nationale sur l'économie. Tout cela vise à fournir aux Canadiens l'occasion de présenter les idées qu'ils ont sur la politique économique et qu'ils voudraient effectivement voir refléter dans le Budget. Le gouvernement présentera le Budget seulement après une discussion et un échange de vues ouvert et complet.

Entre-temps, le gouvernement a annoncé un certain nombre d'initiatives visant à créer des emplois. En premier lieu, il y a «Défi '85», un éventail de programmes d'emplois d'été totalisant quelque 205 millions de dollars et qui met l'accent sur le rôle du secteur privé à fournir des emplois d'été liés aux études des participants. En second lieu, le premier ministre a annoncé à Regina que, en plus des 1.2 milliard de dollars déjà annoncés pour les programmes d'emplois et de formation de la main-d'œuvre, le gouvernement va ajouter: une somme supplémentaire de 125 millions de dollars consacrée à faciliter l'intégration des jeunes et des femmes au marché du travail; une somme additionnelle de 350 millions de dollars visant à améliorer les possibilités d'emplois des chômeurs chroniques, la majeure partie de ces derniers fonds étant consacrée à des programmes conjoints avec les provinces; une somme supplémentaire de 80 millions de dollars pour permettre aux travailleurs, particulièrement ceux qui sont touchés par les changements technologiques, d'acquérir des compétences nécessaires; une somme supplémentaire de 40 millions de dollars pour créer des débouchés pour les travailleurs vivant dans des collectivités en perte de vitesse; une somme de 100 millions de dollars visant à favoriser l'innovation, les projets pilotes et les nouvelles expériences.

Des consultations avec les provinces et le secteur privé au cours des prochaines semaines assureront une mise en application rapide et concertée de ces nouvelles initiatives de 1985-1986.

• (1810)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES. B) LA NATURE DES CONSULTATIONS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, au cours de la campagne électorale, le parti progressiste conservateur a promis de consulter la communauté culturelle sur sa politique culturelle. Or, le gouvernement a relégué aux oubliettes cette promesse comme tant d'autres. Au lieu de consulter la communauté, le gouvernement a changé sa politique culturelle brutalement et précipitamment. Le gouvernement a coupé le budget de Radio-Canada de 85 millions de dollars, dont 10 millions de dollars pour les équipements et 75 millions de dollars pour la programmation.

Il ne faut pas dire que ces compressions seront confiées à l'administration, car ce n'est pas possible. On entend des rumeurs de gaspillage de la part de Radio-Canada, mais il ne faut pas exagérer. Radio-Canada est responsable de deux réseaux de télévision, français et anglais, la radio MA et MF dans les deux langues officielles, le Service du Nord, y compris les langues autochtones, et le Service international. C'est une tâche plus importante et plus complexe que celle d'autres services nationaux comme la British Broadcasting Corporation.

Sur le plan des consultations, le ministre a totalement échoué. Il a récemment commencé à rencontrer les groupes artistiques seulement après une vive réaction à sa nouvelle politique. Il s'agit d'une explication ou d'une défense de ses compressions budgétaires plutôt que d'une consultation véritable.

[*Traduction*]

Les anglophones du Canada s'estiment encore plus menacés par les réductions imposées par le ministre et par sa négligence à consulter, car ils sont plus vulnérables à l'envahissement de la culture américaine. Il convient de signaler qu'il a fallu une publicité dans le *Globe and Mail* pour que les Canadiens intéressés puissent obtenir une audience du ministre des Communications (M. Masse). Je trouve déconcertant que les Canadiens aient à recourir à une publicité dans un quotidien pour communiquer avec le ministre des Communications. Il préfère toujours faire la leçon plutôt que de prêter l'oreille aux doléances des Canadiens. Le premier ministre a refusé de s'entretenir avec le groupe de démarcheurs représentant les arts qui sont venus à Ottawa le 20 mars.

Je ne tiens pas à me porter sans réserve à la défense de Radio-Canada. Prendre la défense de cet organisme, c'est comme vouloir défendre un hérisson. C'est non seulement difficile, mais l'on se demande parfois pour quelle raison on se donne tant de mal. Radio-Canada même néglige la consultation. La Société agit beaucoup comme le ministre des Communications. Elle traite de façon très injuste les femmes à son service, dans les affaires publiques et dans les informations. Elle consacre beaucoup de temps et d'argent à se battre contre ses employés. Je songe au cas du . . .

[*Français*]

. . . Syndicat des employés de production du Québec et de l'Acadie . . .

[*Traduction*]

. . . pour nommer que celui-là. Les gestionnaires y sont trop nombreux et le nombre des vice-présidents n'a pas été réduit. Les syndicats qui ont proposé des mesures d'austérité se sont fait répondre qu'ils feraient mieux de s'occuper de leurs affaires.

Il faut revoir le mandat de Radio-Canada. Nous devrions ouvrir une enquête publique à son sujet. Nous devrions comprendre que beaucoup de gens ont des idées fort intéressantes à présenter et qu'il faudrait leur en donner la possibilité. Radio-Canada gaspille ses ressources, mais un grand rapport de vérification, le rapport McKinsey, a conclu à son sujet que du fait qu'elle travaillait dans les deux langues officielles et qu'elle desservait de vastes régions fort éloignées les unes des autres, la Société avait à relever des défis en matière de radiodiffusion plus difficiles et plus coûteux que tout autre radiodiffuseur public. Et, pourtant Radio-Canada est sensiblement plus efficace que les autres réseaux de radio-télédiffusion, en termes de production d'heures d'émission par employé et par dollar dépensé. Le financement de Radio-Canada a diminué en chiffres réels depuis sept ans, mais la société a produit 300 heures de nouvelles émissions au cours de cette période. On sait que 70 p. 100 de son budget est consacré à la réalisation d'émissions, contre 40 p. 100 dans le cas des réseaux privés. Radio-Canada diffuse plus d'émissions canadiennes aux heures de grande écoute que les réseaux CTV et Global réunis.

• (1815)

Radio-Canada s'acquitte de sa mission. Si nous la remplaçons par le secteur privé, nous aurons moins d'émissions canadiennes et à un coût plus élevé. La société ne diffuse malheureusement pas suffisamment d'émissions de théâtre et de variétés aux heures de grande écoute, et a besoin d'argent pour le faire. Elle réunit les auditoires nécessaires, comme on le constate lorsque Radio-Canada est en mesure de faire du bon travail et d'investir de l'argent dans ses émissions. Ses émissions canadiennes de variétés accrochent des auditoires de un à deux millions de spectateurs.

Si le ministre avait procédé à des consultations, il saurait que les sondages révèlent que les gens veulent davantage d'émissions canadiennes. Des émissions comme «Charlie Grants' War» et «Chautauqua Girl» ne pourront peut-être pas être offertes après l'imposition de ces compressions budgétaires. Il y aura moins de reportages artistiques, puisque la colonie artistique dépend essentiellement de Radio-Canada. Par exemple, les directeurs artistiques de théâtre ne peuvent parcourir le pays pour y voir les nouvelles productions théâtrales. Ils comptent sur Radio-Canada pour les leur faire apprécier. Cela sera de moins en moins possible à cause des compressions budgétaires.

On a réduit le reportage des débats parlementaires. Évidemment, il sera impossible d'améliorer les émissions dramatiques et d'ajouter aux émissions pour enfants comme il faudrait le faire. Il n'y a pas seulement perte d'emploi pour des employés de Radio-Canada, mais aussi pour les indépendants qui travaillent à contrat pour la société Radio-Canada. Les compressions budgétaires ont durement frappé des centres régionaux comme Gander, Labrador City, Moncton, Rimouski, Vancouver et Winnipeg.

On peut critiquer la société Radio-Canada et les erreurs qu'elle a commises, mais elle produit quand même beaucoup de bonnes émissions et offre la meilleure radio-télédiffusion au pays. Je regrette de ne pouvoir louanger autant le ministre des Communications. Le ministre devrait consulter la collectivité culturelle. Il ne connaît pas sa chance ni la nôtre d'avoir une collectivité culturelle aussi compétente et aussi dévouée au Canada. J'espère qu'il se décidera à s'entretenir vraiment avec ses membres, à discuter avec eux et à réfléchir sur ce qu'ils ont à dire afin d'en arriver à établir une politique culturelle canadienne constructive et indépendante.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je pourrais passer les 40 minutes qui viennent tantôt à contester tantôt à approuver beaucoup des arguments invoqués par la députée. Il faut remarquer tout d'abord que le ministre a dit que les promesses du gouvernement et les siennes allaient être réalisées pendant la durée de notre mandat de quatre ans. Nous n'en sommes encore qu'à six ou sept mois du début de ce mandat.

Je partage les préoccupations de la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) au sujet des compressions budgétaires qui menacent des gens qui travaillent à Radio-Canada et qui craignent pour leur avenir. C'est dans l'intérêt du personnel de Radio-Canada que je déplore les rumeurs et les fausses nouvelles concernant les décisions qui auraient été prises au sujet de leur emploi. Étant donné la complexité de la tâche et l'inévitable examen d'options entrepris par Radio-Canada dès juin de l'an dernier, il est bien évident qu'aucune décision attribuée à la société ne pourra être officielle tant qu'elle n'aura pas été formellement annoncée par elle.

Après l'annonce par le gouvernement des compressions budgétaires à Radio-Canada et à d'autres organismes financés par

les fonds publics, le ministre a exprimé l'espoir que la société pourrait s'accommoder de la baisse du financement sans que les répercussions ne nuisent trop à la programmation. Le président de Radio-Canada a annoncé par la suite, le 11 décembre 1984, que Radio-Canada effectuerait la plus grande partie des réductions par la diminution naturelle des effectifs, les retraites anticipées et les mises à pied. A cet égard, le ministre a annoncé à la Chambre qu'il approuvait la demande que Radio-Canada lui a faite de modifier son régime de pension. Les modifications faciliteraient la retraite anticipée et devraient réduire au minimum la perte d'emplois.

La députée de Broadview-Greenwood sait aussi que le ministre des Communications a prié Radio-Canada d'effectuer les compressions principalement dans l'administration. A cet égard, le ministre a prié la société d'absorber les réductions de manière à en minimiser l'effet négatif sur les réalisateurs, les créateurs et les artistes dont le gouvernement veut encourager l'épanouissement. L'objectif est d'assurer que les ressources publiques maintenant consacrées au soutien de l'expression artistique et journalistique servent de la manière la plus efficace et que les restrictions budgétaires ne compromettent pas l'investissement du gouvernement fédéral dans l'avancement culturel du pays.

Pour ce qui est des consultations, le ministre a précisé qu'elles s'étaient déroulées conformément aux responsabilités respectives du ministre des Communications et de la Société Radio-Canada et qu'elles n'empiétaient pas sur leurs mandats respectifs. Le député voudra peut-être savoir que ce matin les quatre députés de la région de Windsor représentant les trois partis politiques, dont deux néo-démocrates, se sont entretenus avec le ministre et moi-même, l'unique sujet étant les compressions qui frappent Windsor. La consultation se poursuit donc toujours.

• (1820)

Nous espérons que la SRC montrera autant d'efficacité à l'égard de la dépense de fonds publics qu'elle fait preuve de créativité dans sa programmation.

Pour terminer, j'espère que le député est conscient comme moi que le programme de restriction fiscale qu'on a imposé à la société et à ses employés tiendra compte de l'intérêt de ceux-ci tout en les encourageant à utiliser à fond leurs talents et leurs capacités créatifs.

L'ADMINISTRATION—LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT—LA RÉMUNÉRATION. B) L'AIDE EXTÉRIEURE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ici-même, le 26 mars dernier, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) comment il pouvait justifier la hausse de traitement de deux personnes nommées par les conservateurs, pendant que l'on demande à l'ensemble des Canadiens de se serrer la ceinture.

[*Français*]

Monsieur le Président, je demandais, ce jour-là, au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pourquoi le salaire de M. Roy McMurtry, notre haut commissaire à Londres, avait augmenté et qu'il touchait maintenant un salaire de $105,000 par année, quand son prédécesseur n'en touchait que $75,000. Je demandais également comment il pouvait justifier que M. Lawrence Hannigan, candidat conservateur défait dans la circonscription de Laval-des-Rapides, qui a maintenant été choisi par le premier ministre (M. Mulroney), je devrais plutôt dire récompensé pour avoir été l'agneau qui s'est sacrifié devant mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau), comment on peut justifier donner un salaire de $135,000 à M. Hanigan pour diriger VIA Rail.

Et je posais ces questions, monsieur le Président, à la lumière de coupures budgétaires qui ont été faites pour les Canadiens.

[*Traduction*]

Je voudrais vous rappeler ainsi qu'à la Chambre, monsieur le Président, que le 8 novembre 1984, on a sabré dans de nombreux programmes qui touchent les gens de ma circonscription. J'en ai en particulier deux à l'esprit et je voudrais vous les signaler, monsieur le Président.

Il y a eu une compression de 6.2 millions de dollars dans les programmes laitiers qui a touché la subvention versée aux producteurs laitiers de ma circonscription et d'ailleurs. Les agriculteurs de ma circonscription n'avaient pas les moyens de faire face à une compression de ce genre et c'est toujours vrai. On a également décidé d'augmenter de 32.3 millions de dollars ce que le gouvernement appelle les recouvrements de coûts dans le secteur agricole. Ces recouvrements de coûts ne sont rien de moins qu'un impôt sur certaines choses comme les inspections de produits agricoles. Les agriculteurs de ma circonscription ne peuvent se permettre ce genre d'augmentation. Ils doivent se débrouiller maintenant avec moins d'argent qu'avant l'arrivée des conservateurs au pouvoir.

Les candidats conservateurs défaits doivent-ils se débrouiller avec moins? Non, monsieur le Président. Je le répète, les députés de l'arrière-ban conservateurs en sont presque à souhaiter avoir été défaits, car ils pourraient alors gagner $135,000 comme leurs collègues MM. Lawrence Hannigan et Roy McMurtry.

C'est particulièrement hypocrite étant donné les commentaires du chef du parti conservateur durant la campagne électorale. Je voudrais vous lire certains des engagements qu'il a pris et vous pourrez alors constater que certains de ces engagements sont contradictoires.

Dans le numéro du *Globe and Mail* du 24 mai 1983, le chef du parti conservateur a probablement fort bien exprimé son point de vue au sujet du népotisme politique lorsqu'il a déclaré, semble-t-il, qu'il y aurait également des emplois pour les libéraux et les néo-démocrates lorsqu'il aurait été premier ministre pendant 15 ans et qu'il n'y aurait plus un seul conservateur à caser. Le 16 juillet 1984, le nouveau chef du parti conservateur qui s'était converti alors a déclaré au sujet des nominations libérales qu'il s'agissait d'une supercherie, d'une tromperie et d'une imposture. Par ailleurs, le 16 juillet, il aurait déclaré à des journalistes que le parti conservateur ne nommerait que des personnes triées sur le volet. Où sont-elles donc ces personnes triées sur le volet?

• (1825)

Le gouvernement a choisi quelqu'un qu'il paie $135,000 par année pour gérer VIA Rail. En tant qu'administrateur de la Commission des transports de la Communauté urbaine de Montréal, ce quelqu'un a dû faire face à 20 grèves en 10 ans; c'est l'un des bilans les plus sombres pour ce qui est des relations patronales-ouvrières. C'est peut-être une coïncidence, mais il s'agit en l'occurrence d'un candidat conservateur défait.

Le gouvernement lui verse un gros salaire, plus gros que le salaire annuel de la grande majorité de mes commettants, pour administrer VIA Rail. Non seulement cela, mais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit que M. Hannigan a touché une augmentation de salaire à cause de responsabilités accrues. Si son prédécesseur était chargé d'administrer VIA Rail et que lui-même est chargé d'administrer VIA Rail, comment pourrait-il assumer des responsabilités accrues? L'un est chargé tout comme l'autre l'était d'administrer VIA Rail.

Les renseignements que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fournis à la Chambre au sujet de la nomination de M. Hannigan et des hausses de salaires qui ont été accordée à celui-ci ainsi qu'à M. McMurtry sont tout à fait insatisfaisants. J'espère que le secrétaire parlementaire nous fournira des renseignements un peu plus satisfaisants au sujet de ces largesses de la part du gouvernement.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, je suis un peu étonné que le député revienne à la charge au sujet des taux de rémunération pour les postes et les personnes en cause. Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a soulevé la question la semaine dernière. Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a dit que le niveau de rémunération du haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne était le même que celui de notre ambassadeur en France. Je crois inutile de rappeler au député toute l'importance que notre pays accorde à nos rapports avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth. Je ne crois pas utile de lui rappeler que ce poste a toujours été l'une des nominations diplomatiques les plus prestigieuses que fait le Canada.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en sa qualité de premier ministre suppléant, a également donné des explications claires sur la présidence de VIA Rail. Le président joue maintenant un plus grand rôle qu'auparavant au sein de cette société. Le député voudra peut-être consulter le communiqué daté du 5 février dans lequel le ministre des Transports (M. Mazankowski) annonçait la nomination du nouveau président de VIA Rail. Le ministre des Transports a bien précisé que le nouveau président aurait des responsabilités supplémentaires pour la planification de la société à longue échéance. Il a cité Air Canada comme exemple de société où le président du conseil d'administration et le président se partagent les responsabilités.

Le gouvernement s'est engagé à mieux administrer les sociétés de la Couronne car c'était grandement nécessaire, surtout dans le secteur des transports; c'est pour cette raison que nous avons entrepris plusieurs changements d'ordre administratif. La rémunération du nouveau président de VIA Rail est due à ses responsabilités accrues et à rien d'autre.

Je garantis au député que le gouvernement continuera à respecter l'engagement que le premier ministre (M. Mulroney) a pris, et à essayer d'attirer des personnes de très haut calibre à des postes situés au Canada comme à l'étranger. Je ne crois pas nécessaire de rappeler au député le nom de gens comme Stephen Lewis, notre ambassadeur aux Nations Unies; Douglas Roche, notre ambassadeur au désarmement; Lloyd Francis qui est au Portugal et Sylvia Gold qui est à la situation de la femme. Nous avons entamé une nouvelle ère de nominations et de changements dans toutes les régions du Canada.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 3 avril 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, pendant la campagne électorale de l'été dernier, le premier ministre (M. Mulroney) voulait un mandat pour trois choses: des emplois, des emplois et des emplois. Il disait à la population canadienne que des dizaines de milliers d'emplois seraient créés aussitôt que son Cabinet serait formé.

Six mois se sont déjà écoulés et qu'avons-nous? Pas de subventions, des fermetures d'usines et la perte de milliers d'emplois; la liste des projets abandonnés par le gouvernement progressiste conservateur s'allonge de jour en jour. Au Québec, la situation est catastrophique. Chaque jour on a peur d'ouvrir le journal de crainte d'apprendre encore qu'une autre usine risque de fermer ses portes entraînant d'autres réductions d'emplois: la Melchers, la Domtar, la Wabasso, l'Oxysynthèse, l'Institut de cartographie de Sherbrooke et les 11 usines de l'Estrie.

Pourtant les députés progressistes conservateurs, y compris ceux du Québec, se lèvent à la Chambre et applaudissent le premier ministre chaque fois qu'il sourit. En les regardant de l'arrière-ban, j'ai l'impression de regarder «The Muppet Show».

* * *

[*Traduction*]

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, apparemment personne ne veut plus du chef de l'opposition (M. Turner). Les libéraux du Québec n'en veulent pas. Hier encore, le chef libéral du Québec, Robert Bourassa, a déclaré: «Non merci» à son offre de soutien actif lors des prochaines élections au Québec. Il semblerait que le chef des libéraux au Québec préférerait déjeuner avec le premier ministre (M. Mulroney) plutôt qu'avec le chef du parti libéral national.

Vous-même, monsieur le Président, semblez être sur le point de flanquer le chef libéral à la porte. Aujourd'hui même, Nicole Bosley aurait déclaré aux journalistes que le très honorable représentant abuse de l'hospitalité de ses hôtes à Kingsmere, la résidence officielle du président de la Chambre des communes. «Il s'agit d'être ferme et catégorique», a-t-elle dit. Elle a ajouté qu'elle aimerait vous demander de dire au leader de l'opposition: «Je vous en prie, monsieur Turner, quittez les lieux. Nous avons été très patients».

Mais ce n'est pas tout, monsieur le Président. Le chef de l'opposition a déclaré qu'il ne peut pas déménager à Stornoway tant qu'une autre série de rénovations ne sera pas terminée. Le ministère des Travaux publics a publié des chiffres hier révélant que les rénovations réclamées par le chef de l'opposition et sa femme coûteront au contribuable canadien plus de $500,000, y compris $85,000 pour une nouvelle cuisine, $31,750 pour faire tapisser et peindre, $112,210 pour des travaux de menuiserie et $600 pour construire un meuble où ranger l'argenterie. Quelqu'un pourrait peut-être faire remarquer au très honorable représentant qu'il déménage à Stornoway et non au palais de Buckingham.

Nous pourrions peut-être faire une collecte pour le chef de l'opposition afin qu'il puisse se loger temporairement, peut-être au Holiday Inn. S'il n'en a pas les moyens, nous pourrions songer à lui acheter une tente et à l'installer sur la pelouse devant les édifices du Parlement. Il pourra au moins apprendre à devenir plus humble.

J'espère seulement que tous les chômeurs d'un bout à l'autre du Canada qui nous écoutent aujourd'hui voient comment le chef du parti libéral dépense leurs deniers.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE 40E ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD DE YALTA

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Le 24 mars dernier, monsieur le Président, un soldat soviétique a abattu en Allemagne de l'Est le major Arthur Nicholson, un officier américain. Cela nous incite à réfléchir à l'accord de Yalta qui fut signé il y a 40 ans. Cet accord a abouti au partage de l'Europe en deux blocs hostiles. Il a créé le climat propice à la guerre froide et a marqué le début des tensions en Europe.

Cet accord n'a servi qu'à favoriser la diffusion du communisme dans le monde et a fait planer au-dessus de ce monde une menace militaire pendant 40 ans. L'Europe, la Chambre le sait, ne jouit toujours pas de la sécurité; en effet, d'énormes forces armées continuent de se faire face; l'Allemagne reste divisée et 125 millions d'Européens de l'Est continuent de vivre sous le joug soviétique.

Parce que nous sommes libres, nous devons exhorter l'Union soviétique à reconnaître une fois pour toute à tant de peuples européens le droit à l'autodétermination et à la souveraineté dont elle les prive à l'heure actuelle. C'est un droit fondamental reconnu par les Nations Unies.

Article 21 du Règlement

Nous devons exhorter en outre les signataires de l'accord de Yalta à dénoncer cet accord et à mettre enfin un terme à 40 ans d'injustice. Peut-être pourrions-nous voir alors le début d'une ère nouvelle où les peuples jouiront de la vraie liberté dans un monde pacifié et à l'abri des tensions.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA NOMINATION DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO COMME ENVOYÉ SPÉCIAL

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, les Canadiens se sont réjouis le mois dernier quand l'honorable William Davis a été nommé envoyé spécial chargé du dossier des pluies acides. A mon sens, le premier ministre (M. Mulroney) a démontré sa sagesse et son souci de l'environnement en demandant à l'ex-premier ministre ontarien d'occuper ce poste important. La haute réputation et la renommée de M. Davis en font un interlocuteur valable auprès de l'administration américaine.

En tant que président du nouveau sous-comité des pluies acides, j'espère que M. Davis viendra bientôt nous rencontrer à Ottawa afin que nous puissions offrir un front commun. Les négociations canado-américaines sur les pluies acides exigent tact et diplomatie, et le Canada a maintenant les représentants tout désignés à cette fin.

La nomination de Bill Davis comme envoyé prouve une fois de plus que le gouvernement veut enrayer les pluies acides. En fait, depuis deux mois, le gouvernement actuel a mieux protégé l'environnement que ne l'ont fait d'autres gouvernements au cours de leurs mandats. Dans l'histoire du Canada, jamais on n'a tant fait pour venir à bout des pluies acides. Nous souhaitons la bienvenue à Bill Davis, car il va contribuer au succès de notre programme de protection de l'environnement.

Le gouvernement a ses priorités: il prépare l'avenir et ne sera pas pris au dépourvu.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT—LA DATE DE L'ANNONCE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le gouvernement nomme des conservateurs à des postes au rythme d'un toutes les trois heures depuis qu'il a accédé au pouvoir le 4 septembre. Le premier ministre (M. Mulroney) ne cesse de dire aux Canadiens qu'il est fier de ses nominations.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Je vois que les députés conservateurs sont aussi fiers que lui. Si le premier ministre est à ce point satisfait, pourquoi attend-il toujours la dernière heure, tard le vendredi après-midi, pour annoncer un déluge de nominations, quand il ne reste plus personne dans les édifices du Parlement sauf celui qui émet les communiqués?

Faut-il s'attendre à ce que le premier ministre annonce une autre avalanche de nominations demain après-midi, que la poule aux œufs d'or produise une autre merveille pour Pâques et que les loyaux conservateurs qui ont fait patiemment la queue devant l'assiette au beurre puissent enfin caqueter de plaisir?

* * *

LES COMMUNICATIONS

L'EXAMEN DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA RADIODIFFUSION

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, avant de rentrer dans nos circonscriptions, certains d'entre nous auront l'occasion d'assister ce soir à la remise des trophées de l'ACTRA, l'Association des artistes de radio et de télévision du Canada, les seuls trophées dans le monde accordés dans le domaine des arts et de la culture qui portent le nom du syndicat de ces gens créatifs.

Pourtant, par suite des restrictions budgétaires que le gouvernement impose dans ce domaine, surtout à la Société Radio-Canada, nous avons lieu de nous inquiéter du nombre de programmes de qualité qui seront réalisés l'an prochain.

Le ministre des Communications (M. Masse) annoncera la semaine prochaine, alors que la Chambre sera en congé, qu'il remettra à l'étude la politique relative à la radiodiffusion.

A titre de critique des arts et de la culture pour le caucus néo-démocrate, je souhaite, à l'instar de la collectivité artistique et, en fait, d'un vaste échantillonnage de la population canadienne, que le public participe à cette étude, notamment des hommes et des femmes aux idées novatrices et ayant une grande expérience de la radiodiffusion, des personnes représentant tous les partis politiques et toutes les régions, les deux langues officielles, et des membres de la collectivité artistique même, tant des artistes individuels que leurs représentants des syndicats et des associations professionnelles. On devrait, lors de cette étude, aviser aux moyens d'encourager et de favoriser la programmation, par les stations et les réseaux privés, d'un plus grand nombre d'émissions canadiennes de qualité, établir les véritables besoins de Radio-Canada en matière de financement, surtout en ce qui concerne la planification à long terme, et étudier l'opportunité d'en faire un radiodiffuseur commercial public.

Un service de radiodiffusion de qualité requiert des fonds à l'avenant; or, nos artistes connaissent la pauvreté depuis trop longtemps. Le gouvernement ne doit pas oublier que la collectivité artistique jugera de la qualité des réalisations du gouvernement au mois de mai lorsque ce dernier présentera son premier budget.

* * *

• (1410)

LE TERRORISME

LA CONDAMNATION DE LA MENACE À LA BOMBE À TORONTO PAR LA COMMUNAUTÉ ARMÉNIENNE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je désire intervenir pour la défense de la communauté arménienne du Canada. Forte de 50,000 membres, celle-ci apporte une réelle contribution à la croissance de notre pays.

L'ignoble menace à la bombe qui a pesé sur Toronto au début de la semaine a profondément troublé et révolté la communauté arménienne. Les Arméniens du Canada se sont associés à leurs concitoyens canadiens pour condamner un chantage aussi lâche et inhumain. Comme le vice-premier ministre (M. Nielsen) l'a rappelé à la Chambre lundi, les dirigeants de la communauté ont offert une récompense de $25,000 pour des renseignements conduisant à l'arrestation et à la condamnation des auteurs de cette menace.

J'ai eu l'occasion de faire la connaissance de nombreux hommes, femmes et enfants de la communauté arménienne. Ils se considèrent d'abord comme des Canadiens puisqu'ils ont choisi de vivre dans notre magnifique pays, mais ils possèdent également un riche patrimoine culturel et sont à juste titre fiers de leurs racines. C'est pourquoi je ne doute pas, monsieur le Président, que les Canadiens voudront se joindre à moi pour appuyer de leurs prières les membres de cette admirable communauté culturelle durant cette période difficile qu'ils traversent.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LES AVANTAGES PRÉVUS POUR L'ONTARIO

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, l'accord que notre gouvernement a conclu avec les provinces productrices de pétrole de l'Ouest, l'Accord de l'Ouest, est avantageux pour le Canada, pour l'Ontario et pour ma circonscription, celle de York-Est.

Cet accord comporte deux éléments clés. D'une part, il supprime un certain nombre de taxes pétrolières et gazières du gouvernement fédéral, notamment l'impôt sur les revenus pétroliers, le prélèvement d'indemnisation pétrolière et la taxe spéciale de canadianisation. Cette mesure réduira le coût de l'essence à la pompe pour le plus grand bien des consommateurs. D'autre part, il a été aussi établi pour stimuler les investissements et relancer l'emploi, en créant espère-t-on quelque 225,000 emplois d'ici 1990. Bon nombre de ces emplois seront créés dans ma circonscription, qui compte environ 63 fournisseurs de l'industrie pétrolière.

L'emploi est la plus grande préoccupation des Canadiens. La meilleure façon de stimuler les investissements et de relancer l'emploi, c'est de réduire les impôts, ce que fait l'Accord de l'Ouest.

* * *

[*Français*]

LE TOURISME

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, il y a à peine quelques jours le ministre du Tourisme du Québec s'est élevé contre l'attitude du ministre du Tourisme fédéral (M. McMillan).

Selon le ministre québécois, «Le cheminement de la tournée du ministre McMilland au Québec est inacceptable et elle est une intrusion dans notre milieu touristique.» Il ajoute que le document *Le tourisme de Demain* se base sur de fausses données et qu'il ignore de surcroît la spécificité du Québec dans le domaine touristique. Ainsi, le ministre McMillan qui depuis des semaines ne parle que de consultations a oublié de consulter les ministres provinciaux avant de publier son document controversé sur le tourisme de demain.

Or, en plus de venir dire aux provinces et à l'industrie touristique qu'elles n'ont rien fait de bon au cours des dernières années, en plus de peindre une image des plus négatives sur les conditions actuelles du tourisme au Canada, en plus de ne pas respecter les ententes conclues lors de la rencontre de Moncton qui stipulait que les stratégies du gouvernement fédéral en matière de tourisme devraient être complémentaires à celles des provinces, en plus de tout cela, le ministre McMillan a entrepris des consultations unilatérales.

Monsieur le Président, le rôle du gouvernement fédéral n'est pas de démolir ce qui jusqu'ici a été bâti; son rôle est de donner à l'industrie touristique les moyens de parvenir à son plein développement.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT—LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais souligner le tournant historique dans les rapports entre le gouvernement du Canada et celui du Québec. Il s'agit de la première entente entre les deux gouvernements portant spécifiquement sur le développement d'équipements culturels.

En effet, le ministre des Communications du Canada (M. Masse) a annoncé une contribution de 20 millions de dollars à des initiatives à caractère culturel, soit l'expansion du Musée des Beaux-Arts et l'établissement d'une Cité internationale du cinéma et de la télévision. Cette entente est le résultat du processus de consultation et de concertation du gouvernement progressiste conservateur, un geste concret inspiré par la confiance et la réconciliation.

Il est désormais possible d'établir des ententes avec les provinces parce notre gouvernement ne procède plus de façon unilatérale. Le projet d'expansion du Musée des Beaux-Arts de Montréal permettra d'accroître son rayonnement dans le monde et, de ce fait, deviendra le plus important musée du genre au Canada.

Par ailleurs, il est à prévoir d'importantes retombées économiques à la suite du développement de ces deux institutions culturelles.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AVENIR DU MUSÉE NATIONAL DES POSTES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, depuis le 4 février, je travaille très fort au sein d'un groupe communautaire très populaire à tenter de faire renverser la décision arbitraire de Postes Canada de fermer le Musée national des postes. Je regrette que les efforts que nous avons déployés pendant deux mois pour obtenir la collaboration de Postes Canada n'aient pas porté fruit. Aujourd'hui, toutefois, nous avons eu un entretien constructif avec le président du

conseil de la Société canadienne des postes, M. le juge René Marin. Notre groupe réunissait la mairesse Marion Dewar et l'échevin Holmes de la ville d'Ottawa, Shirley Carr et Ron Lang du Congrès du travail du Canada, le président de la Royal Philatelic Society of Canada et M. Ian Kimmerley, marchand de timbres-poste pour philatélistes et journaliste bien connu.

Beaucoup de décisions positives ont découlé de cet entretien, quoique la Société canadienne des postes ne soit toujours pas disposée à revenir sur sa décision concernant les 14 employés du musée dont les avis de mise à pied expirent le 2 mai.

Des représentants de la municipalité, la Société canadienne des postes, de la CCN et du ministère des Travaux publics vont se réunir pour parler d'emplacements possibles pour le Musée national des postes. Notre groupe et, espérons-le, des représentants de la Société vont essayer de s'entretenir avec vous, monsieur le Président, et avec le premier ministre pour obtenir que le Musée national des postes reste là où il est jusqu'à ce qu'on lui trouve des locaux permanents. Nous allons nous entretenir à nouveau avec M. le juge Marin dans un mois.

La participation à cet entretien montre l'important appui populaire que recueille le Musée national des postes. Je prie le gouvernement et la Société canadienne des Postes de réagir à cet appui manifeste de la population. J'espère que mes collègues députés et vous, monsieur le Président, collaborerez en vue d'obtenir que le Musée national des postes demeure juste le temps qu'il faut rue Wellington pour lui trouver de nouveaux locaux.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LES CONSÉQUENCES SUR LES PÉTROLIÈRES CANADIENNES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question pour le vice-premier ministre.

L'entente sur le pétrole ne fixe aucune date cible pour porter la propriété canadienne à 50 p. 100. Pourquoi les intérêts des compagnies contrôlées par les étrangers sont-ils plus importants que ceux des compagnies contrôlées par les Canadiens? Pourquoi les avantages précis, dont les compagnies de pétrole canadien jouissaient auparavant, sont-ils disparus de la nouvelle entente sur le pétrole?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à faire une mise au point parce que les faits ont été déformés hier à la Chambre. Le sous-ministre de l'énergie de l'Ontario, Duncan Allan, a maintenant déclaré que sa position avait été faussée puisqu'il estime que l'accord offre de grandes possibilités à l'Ontario et à l'ensemble du Canada, non seulement parce qu'il laisse prévoir une baisse des prix du pétrole et du gaz pour le consommateur ontarien . . .

Des voix: Répondez à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . mais aussi parce qu'il donnera lieu à des investissements et à une activité industrielle accrus. Il n'y a rien dans l'accord . . .

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre ne répond pas à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . qui puisse être considéré comme allant à l'encontre des intérêts de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pour répondre à la . . .

M. Boudria: A quel poste sera-t-il nommé la fin de semaine prochaine?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Donnez-nous une chance. Pour répondre à la question du chef de l'opposition, il notera que, selon l'une des dispositions de l'accord, les frais de prospection et d'exploitation des sociétés au Canada pourront être déduits de la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers si ces entreprises n'ont pas de revenu imposable. Comme le chef de l'opposition le sait, ce sont ordinairement les sociétés canadiennes qui n'ont pas de revenu imposable, ce qui veut dire que cette disposition de l'entente sur l'énergie leur sera très utile.

LA QUESTION DE LA PARTICIPATION CANADIENNE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Votre Honneur a sans doute constaté que le ministre en a profité pour faire passer en douce une déclaration qu'il voulait faire et qui n'avait absolument rien à voir avec la question. Je connais Duncan Allan depuis longtemps et je suis certain qu'on a dû exercer énormément de pressions sur lui ce matin avant qu'il donne cette réponse au ministre. Je m'en tiendrai à la réaction initiale du sous-ministre de l'énergie de l'Ontario à propos de cette entente sur le pétrole.

Je voudrais approfondir la question. L'article 7 de l'entente sur le pétrole ne fait rien pour favoriser les éléments de canadianisation de l'ancien programme énergétique national, ni pour promouvoir un taux de participation canadienne de 50 p. 100 dans l'industrie pétrolière et gazière. Pourquoi cette entente sacrifie-t-elle l'intérêt primordial de l'industrie pétrolière indépendante du Canada au profit des multinationales?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, puis-je d'abord demander si le très honorable chef de l'opposition veut dire que Duncan Allan n'est pas un homme d'honneur et qu'on l'a . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Pas du tout.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . obligé à dire des choses sur lesquelles il n'est pas d'accord? Ses propos avaient été cités incorrectement c'est pourquoi il vient d'énoncer clairement la position qu'il allait prendre.

Pour répondre à la question de l'honorable chef de l'opposition, je signale qu'on n'a pas à faire la leçon à notre parti en ce qui a trait à la canadianisation. C'est en 1977 que l'opposition conservatrice avait énoncé comme objectif de sa politique énergétique qu'elle voulait que la moitié de l'industrie appartienne à des sociétés canadiennes. C'est une politique que nous défendons toujours. L'entente sur l'énergie est tout à fait conforme à cette politique. Comme l'a dit ma collègue, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à bien des reprises, nous tenons à atteindre cet objectif.

• (1420)

Des voix: Bravo!

LA CRÉATION D'EMPLOIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, quand on lit l'accord sur le pétrole, ce n'est pas ce qu'on y trouve. J'admets qu'on puisse avoir mal cité M. Allan une fois, mais on ne peut pas s'être trompé sur toute la ligne dans cet article du *Star* de Toronto.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pas toute l'article.

Disposé comme il l'est à trafiquer, le ministre des Finances expliquerait-il à la Chambre où la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) s'est procuré la liste des emplois que cet accord est sensé créer? Puisqu'elle s'en est largement inspirée, cette liste va-t-elle être déposée? La ministre va-t-elle s'en charger, à moins que cette liste ne soit disparue comme par enchantement afin d'épargner sa crédibilité ministérielle? Pire encore, se peut-il que pour sauver l'honneur du gouvernement ontarien, on ait aussi mystérieusement égaré les études qu'effectuent les fonctionnaires du ministère des Finances concernant l'imposition de taxes sur l'essence aux points de vente afin de combler le manque à gagner que l'accord sur le pétrole, conclu avec les multinationales, inflige au Trésor?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député ne s'informe certainement pas à une seule source. Il doit bien savoir qu'il existe d'autres sources de renseignements objectives, mis à part cet article du *Star*. Voici notamment ce que pense un observateur des plus objectifs, le Conseil économique du Canada:

> Nous avons simulé les conséquences qu'aurait la déréglementation des prix du pétrole et du gaz naturel si elle ne s'accompagnait d'aucune modification des impôts ou des droits. Cette hypothèse nous permet de conclure que cette mesure pourrait créer quelque 100,000 emplois. Le Conseil a aussi effectué diverses simulations comportant des changements fiscaux.

Je poursuis la citation:

> Bien qu'il soit difficile de faire des comparaisons précises, il est notoire que les déductions fiscales sont stimulantes.

Autrement dit, il pourrait y avoir au-delà des 100,000 emplois mentionnés précédemment.

M. Turner (Vancouver Quadra): On a parlé de 300 et de 225.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est peut-être ce que l'accord va permettre de créer. Puisque celui-ci n'a été conclu que la semaine dernière, le Conseil ne pouvait pas prévoir les chiffres de 300 et de 225. Il ne parle ici que de 100,000 emplois. Si le député veut patienter, il les verra probablement ces 100,000 emplois; il pourrait même en voir 200,000 de plus.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ANNONCE PUBLIÉE PAR LITTON SYSTEMS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre et ministre occasionnel de la Défense. Dans les quotidiens du Canada, le premier ministre partage aujourd'hui la tête d'affiche avec un important fournisseur de la défense nationale, et chante les avantages d'une augmentation des dépenses militaires pour la création d'emplois. En outre, ce fournisseur participe actuellement à un important appel d'offres pour la défense nationale. Nous sommes tous d'accord, j'imagine, pour dire que l'appui donné par le premier ministre à une société qui participe à un appel d'offres est non seulement contraire aux règles mais encore terriblement inconscient au moment où beaucoup de Canadiens s'inquiètent de la participation envisagée par le gouvernement aux recherches du programme américain de guerre des étoiles.

Est-ce que le premier ministre était au courant de cette annonce? Est-ce que lui ou quelqu'un de son cabinet en a approuvé la parution? Est-ce que cette annonce s'inscrit dans un programme gouvernemental visant à amener le secteur des fabrications militaires à mousser ses intérêts, qui consistent à décrocher une part plus importante des marchés militaires américains?

M. Hnatyshyn: Est-ce que vous avez posé ce genre de question à l'Assemblée législative de l'État de la Floride?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord à quel point je suis heureux de voir le député de retour à la Chambre.

M. Hnatyshyn: Bronzé et en forme.

M. Nielsen: Au moins bronzé. Il a l'air beaucoup plus en santé que moi.

• (1425)

Pour répondre directement à la question du député, permettez-moi de lui lire un télégramme de Ronald R. Keating, président de Litton Systems Canada Limited, que j'ai reçu en fin de matinée.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez été occupé ce matin.

M. Nielsen: Oui, vraiment. Le télégramme dit:

> J'ai l'honneur de confirmer que l'annonce insérée par Litton dans le *Globe and Mail* et le *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui l'a été sans l'autorisation ou le consentement du cabinet du premier ministre ou de son personnel.
>
> Salutations distinguées, Ronald R. Keating.

Questions orales

LES SOUMISSIONS EN VUE DE L'ADJUDICATION DU MARCHÉ

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je répondrai au ministre qu'il profitera des prochains jours, je l'espère, pour acquérir un air de santé et un sain équilibre, ce que j'ai fait au cours de la semaine écoulée.

Permettez-moi de revenir à la question, parce qu'elle est d'importance. Je pense qu'elle reflète bien ce qui se passe au pays, alors que le gouvernement s'oriente vers ce qu'il appelle sa stimulation économique par les dépenses militaires. Pour ce marché, il y a encore une courte liste de deux à quatre soumissionnaires. Étant donné que cela indique un très net conflit d'intérêts et compromet toute la procédure d'adjudication du marché, je demanderai au vice-premier ministre si le gouvernement a maintenant l'intention de mettre ce marché en veilleuse, ou de lui imposer un moratoire, jusqu'à ce qu'un comité parlementaire ait pu faire la lumière sur cette affaire et sur cette intervention de Litton Industries, qui soulève un très sérieux conflit d'intérêts.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député divague. Aucune décision n'a encore été prise quant à la sélection des fournisseurs du système de défense aérienne à basse altitude. Cette décision va intervenir prochainement, j'espère. Quand ce sera fait, elle sera annoncée à la Chambre des communes.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LES PRÉVISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE CONCERNANT LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Ces derniers jours, la ministre de l'Énergie a tenté de persuader les Canadiens que l'Accord sur l'énergie créerait 100,000 emplois.

M. Turner (Vancouver Quadra): Trois cent mille.

M. Broadbent: Une fois, c'était 100,000 et l'autre, 300,000. Ses chiffres sont plutôt imprécis. Le fait est que la ministre a parlé de 100,000 emplois en disant que ce chiffre provenait du Conseil économique du Canada. Le directeur de cet organisme a publié aujourd'hui une mise au point, ce qui n'est pas chose courante. Il signale que les prévisions du Conseil concernant la création d'emplois se basaient sur la déréglementation du prix du pétrole et du gaz. Comme le gouvernement n'a rien fait pour déréglementer le prix du gaz, le ministre des Finances reconnaît-il que la ministre a induit la Chambre en erreur en citant ce chiffre de 100,000 nouveaux emplois, compte tenu de sa source de renseignements?

M. Hnatyshyn: John Rodriguez à la tête du parti!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la ministre a dit, et cela figure dans l'Accord, que le gouvernement fédéral avait l'intention de collaborer avec les provinces consommatrices et productrices de façon à déréglementer le prix du gaz naturel dans les plus brefs délais. J'ignore pourquoi le député n'en tient pas compte en ce qui concerne les prévisions de la ministre. Si le chef du Nouveau parti démocratique lit le communiqué dont il vient de parler, il verra que l'étude du Conseil économique mentionne seulement la déréglementation du prix du pétrole et du gaz naturel, sans parler des autres changements fiscaux prévus dans le cadre de l'Accord sur l'énergie, alors que, selon le Conseil, ces changements auront certainement un effet stimulant. Autrement dit, ils entraîneraient la création d'emplois. C'est pour cette raison que nous nous attendons à ce qu'il y ait 100,000 à 300,000 emplois . . .

M. le Président: A l'ordre.

LES PRÉVISIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le directeur du Conseil économique du Canada a pris soin de se protéger en tenant compte de ces changements fiscaux hypothétiques. Même si le gouvernement ne veut pas l'admettre, tous les Canadiens savent qu'il faut s'attendre à d'importantes hausses d'impôt après les élections ontariennes. Le ministre des Finances ne l'a pas nié.

• (1430)

Comme un de nos grands économistes de la côte ouest, M. John Helliwell, a estimé que l'abolition de l'impôt sur les revenus pétroliers ne produirait que 15,000 emplois, sur quoi le gouvernement base-t-il ses prévisions? Il parle tantôt de 100,000 emplois, tantôt de 300,000. Le ministre des Finances, dont le ministère a probablement fait des estimations, va-t-il présenter des chiffres en nous indiquant sur quoi ils se fondent, afin que les Canadiens sachent à quoi s'en tenir?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député désire une source d'information objective, je peux seulement le renvoyer au Conseil économique du Canada, qui est arrivé au chiffre de 100,000. Je lui rappelle que certains impôts ont été réduits à la suite de l'Accord, que les impôts sur les revenus pétroliers diminuent et que nous abolissons d'autres taxes. Nous avons nettoyé le gâchis créé par la réglementation mise en place par l'ancien gouvernement, afin d'inciter l'industrie à créer des emplois, à réduire le taux de chômage en Alberta, qui est actuellement de 15 p. 100, et à répartir les richesses dans tout le pays.

Des voix: Bravo!

L'ÉTUDE DE LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre n'a toujours pas répondu à la question. Il sait que les prévisions du Conseil économique du Canada se fondaient sur la déréglementation du prix du gaz, qui n'est pas encore en vigueur. Elle ne l'était pas encore hier, lorsque la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous a cité ses chiffres. Comme les Canadiens veulent, d'une part, des prix équitables et, d'autre part, des emplois, je demande au ministre si son ministère a évalué quelles seraient les impacts de l'Accord énergétique sur l'emploi? Dans l'affirmative, va-t-il présenter des chiffres? Dans la négative, va-t-il cesser de citer des chiffres fantaisistes qui induisent les citoyens en erreur?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne cite pas de chiffres fantaisistes, mais simplement ceux du Conseil économique du Canada, qui fait rapport au Parlement. Si le député désire s'adresser au Conseil économique, il lui suffit de traverser la rue pour lui demander de produire ses chiffres. D'après toute une série d'études réalisées par l'industrie et par des observateurs objectifs . . .

M. Riis: Qui sont-ils?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . il est très clair que des emplois seront créés. Je peux dire au député que s'il se montre patient, il le constatera lui-même très prochainement.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE

M. le Président: Puis-je signaler aux députés la présence aujourd'hui à notre tribune d'une délégation de l'Assemblée de l'État de Californie, dirigée par le lieutenant-gouverneur de cet État, l'honorable Leo McCarthy?

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LES PRÉVISIONS CONCERNANT LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais adresser une question supplémentaire au ministre des Finances. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a d'abord adopté les conclusions de l'Association pétrolière du Canada, selon laquelle 300,000 emplois pourraient être créés dans le secteur énergétique. Puis, elle a opté pour la position du Conseil économique du Canada qui a fait savoir qu'au moins 100,000 emplois pourraient être créés. Le Conseil économique dit maintenant qu'il n'a pas procédé à des simulations concernant le nouvel accord pétrolier et gazier. Sur quoi se fonde le gouvernement pour prédire la création même de 100,000 emplois?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais l'expliquer très soigneusement au député. D'abord, le Conseil économique a dit dans sa déclaration:

> . . . l'incidence de la déréglementation des prix du pétrole et du gaz, sans autres modifications aux impôts ou redevances, a été évaluée. A partir de cette évaluation, nous avons conclu à la création d'au moins 100,000 emplois.

Le Conseil économique a ajouté:

> . . . il est bien connu que les réductions d'impôt ont habituellement un effet stimulant.

Un certain nombre de réductions d'impôt ont résulté de l'accord énergétique, et diverses réglementations nuisibles ont été supprimées. Les 100,000 emplois prévus plus ceux que laissent prévoir les simulations donnent certes un nombre impressionnant. Je ne vais pas m'excuser de faire quelque chose qui contribuera à créer 100,000 emplois.

Des voix: Bravo!

LES ÉTUDES SUR LE NOMBRE D'EMPLOIS

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, on aurait cru qu'avant de donner des milliards de dollars aux multinationales pétrolières, le gouvernement aurait au moins procédé à des études sur le nombre d'emplois que cela contribuerait à créer.

J'ai demandé en décembre à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de me fournir les études qui ont été faites par son ministère et je n'ai encore rien reçu. J'ai l'impression qu'il n'y a eu aucune étude de faite. Je le demande au ministre des Finances: a-t-on fait des études là-dessus? Dans l'affirmative, va-t-il les déposer à la Chambre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai ici une étude, toutes sortes d'études qui ont été faites par le secteur industriel de même que par des observateurs objectifs. Le député peut certes accepter une possibilité de 100,000 à 300,000 emplois possibles. Ce n'est pas mal pour un pays qui compte 1,343,000 chômeurs, dont la plupart nous sont venus du régime précédent.

L'ÉTUDE DU MINISTÈRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. J'ai obtenu du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources une étude datée du mois de février 1985. Elle a été effectuée par le Service de macro-économie du ministère et elle porte sur de récentes études macro-économiques relatives aux répercussions sur l'emploi des fluctuations de la fiscalité et des prix dans les secteurs pétrolier et gazier. Dans cette étude, on dit ceci:

> Selon l'étude du Conseil économique du Canada, la déréglementation crée des emplois, mais seulement temporaires et surtout dans le secteur non énergétique, semble-t-il. En outre, dans le modèle choisi par le Conseil économique du Canada, la création d'emplois s'explique principalement par une chute des prix énergétiques.

Le ministre des Finances a-t-il une copie de cette étude? Ne croit-il pas qu'elle montre qu'il est fort douteux que 100,000 emplois soient créés? Croit-il que le Conseil économique du Canada a raison?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a évoqué une façon de créer des emplois, à savoir la baisse prévue des prix pétroliers suite à la décision du gouvernement de suivre le cours mondial. Chose certaine, le député reconnaîtra qu'en supprimant certaines taxes, on favorise l'essor du secteur énergétique. Or, suite à ce regain d'activité dans l'ouest du pays, les gens achèteront de l'acier aux sociétés Algoma et Stelco d'Hamilton et feront appel aux sociétés de fabrication de matériel de Kitchener et d'Orillia et des emplois seront ainsi créés. C'est exactement le contraire de ce qui se passe depuis quelques années, depuis 1980, date de la mise en œuvre du Programme énergétique national qui a entraîné une baisse des activités dans le secteur énergétique.

Questions orales

LE RÉINVESTISSEMENT DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le ministre est foncièrement honnête. Il sait fort bien que M. John Helliwell affirme que si le ministre augmente les taxes, afin de juguler le déficit, il supprimera des emplois au lieu d'en créer.

Le ministre pourrait-il être franc avec les Canadiens? Il fait un énorme cadeau aux sociétés pétrolières, il abandonne le programme de canadianisation et il essaie maintenant de nous faire croire que nous en profiterons. Le ministre a-t-il effectué des études ou peut-il nous garantir que les sociétés pétrolières utiliseront le 1.4 milliard qu'on leur donne pour créer des emplois, que les consommateurs n'auront pas à payer de taxes supplémentaires et que les sociétés pétrolières ne vont pas empocher tout cet argent et l'investir ailleurs?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a regroupé dans une seule question un certain nombre de questions auxquelles on a répondu au cours des deux derniers jours. Il n'y a aucun doute que nous n'avons pas abandonné le programme de canadianisation. J'ai répondu à cette question que m'a posée le chef de l'opposition. J'ai précisé très clairement la semaine dernière les répercussions que l'Accord énergétique aurait sur la déréglementation, la réduction des taxes et la stimulation de l'activité économique dans l'ouest du pays. Cet accord aura des répercussions partout au Canada, y compris au centre-ville de Vancouver.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

LA SOCIÉTÉ WESTERN CAPITAL TRUST

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 29 mars, la ministre d'État chargée des Finances a déclaré à la Chambre que la situation de la Banque commerciale du Canada était un incident isolé. Elle a ajouté: «A l'heure actuelle, aucune autre institution financière canadienne ne semble avoir de problèmes de solvabilité.» Le même jour, la société Western Capital Trust s'est effondrée. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi on a fourni à la Chambre des renseignements inexacts?

• (1440)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, depuis quelques mois, le gouvernement négocie avec Western Capital Trust sa fusion avec une autre société fiduciaire plus solide. Au moment où la ministre a fait cette déclaration, on espérait que les négociations seraient fructueuses. C'est là-dessus qu'elle s'était fondée pour faire ses observations.

LES DÉCLARATIONS DE LA MINISTRE D'ÉTAT AUX FINANCES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le 12 février, répondant à une autre question au sujet d'une autre société de fiducie, la ministre d'État aux Finances a tenu à rassurer la Chambre à propos des autres sociétés de fiducie de l'Ouest et a déclaré que, à sa connaissance, aucune d'entre elles n'était sur le point de s'effondrer. La même ministre a soutenu hier, comme vient de le rappeler le ministre des Finances, que ses collaborateurs ont été en pourparlers avec les représentants de Capital Trust pendant tout l'hiver. Le ministre pourrait-il faire une déclaration à l'appel des motions aujourd'hui pour tirer au clair ces déclarations contradictoires?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne pense pas que ces déclarations soient contradictoires dans le contexte de la réponse que je viens de donner à la députée.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE NOMBRE DE LEVÉES LE SAMEDI

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre responsable des Postes. Postes Canada a décidé de réduire le nombre de levées le samedi. Cette décision vise à réduire le nombre d'heures de travail, et il faut par conséquent donner un préavis de 30 jours au syndicat concerné. Postes Canada n'a pas donné le préavis prévu dans la convention collective. A cause de cette attitude, le syndicat a présenté 18 griefs collectifs depuis le mois d'octobre et un débrayage sauvage a été déclenché. Le ministre peut-il exhorter Postes Canada à revenir sur cette décision provocatrice, à respecter la convention collective et à rencontrer les travailleurs de Postes Canada?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député le sait sans doute, Postes Canada et le syndicat vont devant le Conseil canadien des relations du travail cet après-midi précisément pour voir si le débrayage est légal—je pense qu'il est illégal—et pour examiner les modalités à suivre d'après cette convention collective. Je vais poser la question suivante au député: le député peut-il exhorter les syndiqués à reprendre le travail et à assurer un bon service postal. Les clients de la Société canadienne des postes paient ce service et les Canadiens ont le droit d'avoir la certitude que leur courrier sera distribué.

L'ENTRETIEN ENTRE LE MINISTRE ET LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le ministre sait très bien que pour assurer un bon service postal, il faut de bonnes relations de travail. Si les Postes avaient tout simplement attendu 17 jours de plus, et si elles avaient donné un préavis comme il se doit, elles auraient respecté la convention collective et elles auraient pu parler aux travailleurs.

M. Broadbent: Pourquoi ne le leur avez-vous pas demandé?

M. Keeper: Le ministre envisagerait-il la possibilité de demander au président de Postes Canada de comprendre qu'il doit coopérer avec ses travailleurs s'il veut que la livraison du courrier se fasse, et de renoncer à sa décision provocatrice?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai déjà parlé au président de Postes Canada et je lui ai dit, tout comme je le dis au député, que je m'attends à ce que les deux parties respectent la loi. C'est incontestable. La société et le syndicat sont devant le Conseil canadien des relations du travail qui essayera de voir si la convention a été respectée.

Le député peut bien prendre automatiquement le parti du syndicat dans un cas où l'on prive les Canadiens d'un service, moi, je suis du côté des Canadiens. S'ils paient pour ce service, ils y ont droit.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

LE MARITIME FARMERS' COUNCIL—LA DEMANDE D'AIDE POUR LE TRANSPORT DES GRAINS DE PROVENDE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir la parole aujourd'hui puisque cela me permet de saluer nos visiteurs californiens, étant donné que j'ai épousé l'une de leurs compatriotes. De la Californie, je vais me transporter sur la côte atlantique et poser ma question au ministre de l'Agriculture ou, mieux encore, au ministre des Finances. Quand donc l'un de ces ministres va-t-il se décider à donner suite aux demandes légitimes et positives du Conseil des agriculteurs des Maritimes qui réclame une aide financière pour le transport des grains de provende en cas d'urgence?

Des voix: Bravo!

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, voilà une excellente question . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wise: . . . et bien tournée en plus, c'est indéniable. Cette question est importante et je vais y répondre avec sérieux. Le député n'ignore pas que je m'intéresse au dossier du Conseil des agriculteurs des Maritimes. Il m'a déjà contacté à ce propos; certains de mes collègues du cabinet et d'autres membres du parti ont également fait des démarches à ce sujet. Je lui signale donc que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé est en train d'examiner notre politique en matière de grains de provende. Ce dossier fait partie de l'étude en cours. Incidemment, le premier groupe avec lequel mon collègue s'est entretenu était justement le Conseil des agriculteurs des Maritimes.

[*Français*]

LES FINANCES

LA PÉRÉQUATION—ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT A REFUSÉ L'OFFRE DE RÈGLEMENT DU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

L'honorable ministre sait que la décision qu'il a prise concernant la péréquation d'accorder seulement 110 millions de dollars au Québec a déçu fortement le premier ministre du Québec, et le ministre des Finances, M. Duhaime, a déclaré à l'Assemblée nationale, hier, qu'il trouve injuste cette décision unilatérale et politique d'accorder seulement 110 millions de dollars au Québec.

Est-ce que le ministre peut nous dire pourquoi il a refusé l'offre de règlement faite par le gouvernement du Québec qui admettait un manque à gagner de 750 millions de dollars pour les deux prochaines années et qui proposait un règlement de 450 millions de dollars, soit un versement de 300 millions de dollars cette année et de 150 millions de dollars l'année prochaine?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de rappeler au député que les 700 millions mentionnés par le ministre des Finances du Québec sont les 700 millions que le Québec aurait reçus si le gouvernement précédent n'avait pas adopté la formule de 1982, qui fait du tort, cela est certain, à la province de Québec comme aux provinces du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse.

J'invite le député à s'adresser au ministre des Finances précédent.

M. Gauthier: Qui est au pouvoir?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je vais expliquer au député les modalités actuelles que nous avons présentées. Elles sont en négociation. Je ne pense pas que M. Duhaime et M. Lévesque aient compté obtenir tout ce qu'ils demandaient, ce que nous ne sommes pas en mesure de donner, compte tenu de notre situation financière. Donc, nous avons tranché la poire en deux. Nous n'avions aucune obligation en droit de donner quoi que ce soit, mais nous avons coupé la poire en deux pour tenir compte de son point de vue, et nous demandons qu'on tienne compte de notre situation à nous. Nous avons un déficit de 35 milliards.

[*Français*]

L'OFFRE DU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC DE RENCONTRER LE MINISTRE FÉDÉRAL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, les Québécois et les Québécoises commencent à trouver curieux le fait que lorsque c'est le Québec qui a besoin de quelque chose, on parle du déficit, mais lorsque ce sont les multinationales du pétrole, on oublie alors le déficit.

J'aimerais savoir si le ministre est prêt à accepter l'offre faite par le ministre des Finances du Québec de le rencontrer avant que celui-ci ne fasse son budget, afin de renégocier cette entente et de s'assurer que le Québec ait sa juste part.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de bien préciser que derrière les modalités de ces versements supplémentaires, il y a une recherche très, très énergique de l'équité vis-à-vis de chacune des six provinces qui bénéficient de cet accord. Je dirai au député que le Québec vient tout juste de bénéficier d'un important accord de développement économique et régional, le premier que cette province ait signé depuis 1974. Le montant est de un milliard. Cela tient compte de la situation économique de la province de Québec. Je pense que si le député parlait à M. Duhaime et à M. Lévesque, il constaterait qu'ils sont assez satisfaits de cet accord-là.

* * *

LES MINES

L'AGRANDISSEMENT DE LA RAFFINERIE DE LA FALCONBRIDGE EN NORVÈGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Mines. Samedi dernier, la société Falconbridge Nickel Mines Limited a annoncé son intention de dépenser 41 millions de dollars pour agrandir sa raffinerie de nickel de Kristiansand, en Norvège. De plus, elle se propose d'acheter au Botswana de la matte de nickel et de cuivre qu'elle traitera dans sa raffinerie norvégienne. Étant donné que Falconbridge Nickel Mines Limited a diminué de 900 le nombre de ses salariés dans le bassin de Sudbury depuis deux ans, le ministre va-t-il intervenir personnellement auprès de cette société, qui dispose de 41 millions pour agrandir une raffinerie située à l'étranger afin d'y raffiner du nickel provenant du Botswana, pour la convaincre de consacrer ces 41 millions à la construction d'une raffinerie de nickel dans le bassin de Sudbury, de sorte que nous puissions raffiner le nickel canadien à l'endroit où il est extrait?

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je vais prendre la question du député en délibéré et j'en parlerai avec la compagnie dont il a cité le nom. Je tiens à souligner en passant que la société Falconbridge Nickel Mines Limited est toujours l'une des entreprises qui investit le plus au Canada au nom de ses actionnaires.

• (1450)

L'OCTROI DES PERMIS D'EXPORTATION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, il est absolument incroyable que le ministre d'État responsable des mines n'ait pas entendu parler des investissements que Falconbridge se propose de faire à l'étranger. Aucun pays qui se respecte ne permet que ses matières premières soient expédiées à l'étranger pour y être raffinées.

Puisque le ministre va prendre cette question en délibéré et communiquer avec Falconbridge, voudrait-il bien s'assurer que cette société sait que les permis d'exportation sont délivrés par le gouvernement? Voudrait-il bien prévenir ses dirigeants qu'ils n'obtiendront pas les permis d'exportation nécessaires pour envoyer à l'étranger de la matte de nickel provenant du bassin de Sudbury s'ils ne sont pas disposés à investir ces 41 millions dans la région de Sudbury?

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, le bassin de Sudbury est une des sources d'approvisionnement les plus anciennes de l'industrie minière du Canada. La productivité augmente pour le moment de manière spectaculaire dans cette région. Pour ce qui est du point soulevé par le député, je l'aborderai en examinant la situation.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE TRAITÉ CONCERNANT LE TRANSFERT DES CONTREVENANTS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE CAS DU MICHIGAN

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Justice et concerne l'État du Michigan et non de celui de la Californie. Que pense le ministre de la Justice et les responsables du ministère d'une directive de l'État du Michigan qui interdit de transférer dans leur pays d'origine pour y purger leur peine les prisonniers condamnés à perpétuité?

Cette directive s'applique à un de mes anciens commettants, Sandy Harrington à qui l'on refuse le droit de purger sa peine au Canada. D'après moi, cela va à l'encontre du traité conclu entre nos deux pays à cet égard.

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en l'absence du distingué ministre de la Justice, j'essaierai de répondre à la question de mon collègue. Il a raison, en effet: il s'agit d'une directive de l'État du Michigan. Si la directive va à l'encontre du traité concernant le transfert des contravenants entre nos deux pays, j'en saisirai le ministre de la Justice. Je puis assurer au député que les fonctionnaires de mon ministère ont entrepris d'examiner s'il s'agit vraiment d'une nouvelle directive ou d'un malentendu qu'il serait possible de résoudre dans le cadre du traité.

* * *

LES COURS DE LA CITOYENNETÉ

M^ME HELGA PAIDE

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État. L'été dernier, le premier ministre a affirmé que son gouvernement s'efforcerait de réduire le nombre des nominations politiques partisanes. Il a déclaré «Nous allons réformer cette pratique qui est entrée dans nos mœurs». Comment le secrétaire d'État peut-il concilier cette déclaration avec la nomination comme juge à la Cour de la citoyenneté, au salaire de $46,000 par année, d'une autre conservatrice, M^me Helga Paide, qui a occupé pendant des années le poste de trésorière en chef du parti conservateur en Ontario?

M. Boudria: Helga a été récompensée.

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je suis surpris d'entendre le député affirmer que cette nomination a été effectuée. A ma connaissance, elle a été proposée, mais elle n'a pas encore été confirmée. Si le député vérifie auprès de mes collaborateurs, ils lui confirmeront que cette nomination n'a pas encore été effectuée.

M. Boudria: Helga n'a pas été récompensée.

M. Broadbent: Que s'est-il passé? Qui a gaffé? A-t-elle un cousin libéral ou lui reproche-t-on autre chose?

M. le Président: A l'ordre. Veuillez poser une question s'il vous plaît.

M. de Corneille: Le bon pasteur conservateur connaît fort bien ses ouailles conservatrices et il leur appartient corps et âme.

LA NOMINATION DU JUGE HELEN GILLIS

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, l'été dernier, le premier ministre, qui parlait alors des nominations fédérales, a déclaré que les principaux critères retenus seraient la compétence et le désir de servir le Canada. Pourquoi alors le secrétaire d'État a-t-il nommé également juge à la Cour de la citoyenneté une autre conservatrice, M^me^ Helen Gillis, ancienne présidente du parti conservateur provincial et candidate conservatrice lors des dernières élections provinciales? Croit-il que servir le Canada signifie avant tout servir le parti conservateur?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Si on peut reprocher à une personne de jouer un rôle de premier plan dans Centraide à Halifax, dans l'organisation des jeux panaméricains pour handicapés, au conseil municipal de St. Agnes et dans le développement industriel et commercial de Halifax, j'ignore alors ce qu'on entend par un bon citoyen.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

DÉFI 85—LA CRÉATION D'EMPLOI PAR LE SECTEUR PRIVÉ

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Défi 85 a été annoncé comme un programme qui s'adresserait principalement à l'entreprise privée pour qu'elle crée, cet été, des emplois orientés vers la carrière. Toutefois, selon nos recherches, la plupart des emplois orientés vers la carrière ont été créés non pas par l'entreprise, mais par des organismes sans but lucratif. La ministre voudrait-elle déposer à la Chambre un rapport sur le nombre d'emplois créés par le secteur privé et la proportion qui serait orientée vers la carrière, en comparant cela à ceux qui sont créés par le gouvernement et les organismes sans but lucratif?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je serai ravie de donner tous les détails de ce programme lorsque toutes les demandes auront été traitées. Le député attaque ce programme depuis le début. Il sera donc déçu d'apprendre que plus de 100,000 offres d'emplois d'été ont été reçues pour les jeunes.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Environ 30,000, monsieur le Président, proviennent du secteur privé. Cela entraîne un apport supplémentaire de 50 millions de dollars au programme.

LES EMPLOIS LIÉS À UNE CARRIÈRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, la ministre refuse de reconnaître qu'il s'agit d'un programme élaboré à la hâte et annoncé trop tard. Après avoir critiqué ce genre d'emplois lorsqu'ils étaient financés par Été Canada, la ministre peut-elle nous expliquer quelle conception de l'orientation vers une carrière peut faire de la tonte des pelouses ou la fabrication de cornets à crème glacée des emplois plus typiques de l'industrie privée que des organismes à but non lucratif?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, 55 p. 100 des emplois offerts cet été sont liés à une carrière. Ce n'était pas le cas l'an dernier. Les jeunes n'avaient pas la possibilité de faire une expérience enrichissante qui contribuera à leur développement lorsqu'ils retourneront à l'école. Le reste des emplois sont effectivement des expériences de travail dans d'autres domaines. L'élément formation s'applique à 55 p. 100 des offres d'emploi. C'est une grosse amélioration.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LA RÉSIDENCE DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Compte tenu du contexte des réductions budgétaires, le ministre peut-il dire à cette Chambre quelle somme devront débourser les Canadiens pour la rénovation de la résidence du chef de l'Opposition officielle, d'autant plus que ce dernier occupe actuellement la résidence du Président de la Chambre des communes, ce qui occasionne des frais supplémentaires aux Canadiens?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, selon les informations, depuis 1976, $500,000 ont été dépensés à la résidence occupée par les chefs de l'Opposition. On m'informe également que le comité responsable des résidences officielles a terminé son rapport. A la lumière de ce rapport sur la pertinence de l'avenir de nos résidences officielles, que je n'ai pas encore vu, je pourrai faire part des chiffres qu'il contiendra.

Travaux de la Chambre

• (1500)

LE TOURISME

LES CONSÉQUENCES DE L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'ESSENCE SUR LES TOURISTES AMÉRICAINS

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État (Tourisme).

L'Association canadienne des automobilistes, la CAA, maintient que l'augmentation du prix de l'essence réduit considérablement le nombre de touristes américains qui entrent au Canada. De plus, l'Association canadienne de l'industrie touristique (TIAC) a signalé qu'une majoration de la taxe sur l'essence de 1 p. 100 signifie une diminution de 200,000 touristes américains. Or, monsieur le Président, est-ce que l'honorable ministre peut me donner l'assurance, suite au pacte pétrolier, que l'industrie touristique ne sera pas frappée par une autre augmentation du prix de l'essence, ce qui aurait un effet dévastateur sur notre industrie touristique?

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, je voudrais remercier l'honorable député pour sa question.

[*Traduction*]

En réponse à cette question, je dirai tout simplement que nous, au gouvernement, ne croyons pas qu'il faille considérer isolément des éléments comme les prix de l'essence, les taxes sur l'alcool et les taxes sur les chambres d'hôtel. Nous croyons qu'il faut plutôt les considérer dans le contexte d'une stratégie globale pour l'industrie touristique. C'est ainsi que nous abordons ces éléments particuliers. Par exemple, le député le sait, nous avons publié récemment un important document de travail à cet égard afin de consulter les exploitants de l'industrie touristique, nos collègues provinciaux et le public en général et examiner dans le contexte de l'industrie dans son ensemble les éléments particuliers comme les taxes du genre dont il a parlé.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'à l'exception de l'une d'entre elles, les pétitions que certains députés ont présentées le mardi 2 avril 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition qu'a présentée le député de Victoria-Haliburton (M. Scott) ne répond pas aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quels travaux il prévoit pour notre retour après le congé de Pâques?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai l'intention de poursuivre les travaux que nous avons entrepris avant aujourd'hui, du moins pour le jour même de notre retour, le lundi 15 avril. Je propose que nous discutions du projet de loi C-19 relatif à la réorganisation de Bell Canada et que, si nous en finissons avec cette mesure, nous passions au projet de loi sur l'inspection de la viande, qui sera l'article suivant au programme législatif du gouvernement.

D'autres mesures seront présentées aujourd'hui relativement aux versements de péréquation aux provinces. Je veux donc pouvoir discuter des travaux de la Chambre avec les partis de l'opposition et voir si nous pouvons nous entendre pour adopter rapidement ces mesures importantes, notamment celle qui sera présentée plus tard aujourd'hui par le ministre des finances (M. Wilson).

Jusqu'à nouvel ordre, voilà donc quels sont les travaux prévus pour le 15 avril. Je communiquerai avec les leaders de l'opposition à la Chambre pour discuter des travaux du reste de la semaine afin que nous ne risquions pas de manquer de travail.

M. le Président: Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a la parole pour poser une question au sujet des travaux de la Chambre.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, le leader de la Chambre a parlé de consultations ultérieures. Or, il sait certainement que, lundi dernier, un article a été publié dans le *Star* de Toronto à propos d'un rapport qu'un comité parlementaire n'a pas encore présenté à la Chambre. L'article en question laisse entendre que c'est un député libéral qui a fourni le rapport aux journalistes. Le leader du gouvernement à la Chambre comprendra que cela fait planer le doute sur bon nombre des procédures de la Chambre . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Puis-je respectueusement prier le député de dire quel rapport cela peut avoir avec les travaux de la Chambre?

M. Hawkes: Le leader du gouvernement à la Chambre a dit qu'il consultait les autres leaders. Voudra-t-il en profiter pour parler de cette question aux leaders des deux autres partis?

M. le Président: A l'ordre. Si le député veut soulever la question de privilège, c'est ce qu'il devrait faire.

M. Gauthier: Vous ne pouvez pas faire passer quelque chose en douce comme cela.

M. le Président: Ce n'est pas la première fois aujourd'hui que cette façon de procéder vient sur le tapis. Le député a peut-être un motif pour soulever la question de privilège et c'est ce qu'il voudra peut-être faire, mais je lui signale respectueusement qu'il ne peut pas parler de cette affaire pendant que nous discutons des travaux de la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

Je dois dire que les nouvelles ne correspondent pas tout à fait à celles parues dans l'édition de ce matin du *Star* de Toronto.

M. le Président: A l'ordre.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

PRÉAVIS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je pensais pouvoir résoudre cette question par voie de consultation normale, mais puisque vous m'avez dit que je pouvais soulever la question de privilège, je voudrais donner avis que je me propose de le faire tout de suite après les vacances de Pâques.

M. le Président: J'accepte le préavis du député. Il sait qu'il a le droit d'infomer le Président de son intention, s'il le désire. Si je prends la parole c'est uniquement parce que le député a dit que je lui avais suggéré de soulever la question de privilège. Je n'ai rien suggéré de tel. J'ai dit que, si un député estime qu'un autre député a fait quelque chose de répréhensible, il y a une certaine procédure à suivre. Il ne convient pas d'en parler lorsqu'on étudie le calendrier des travaux de la Chambre.

* * *

L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1983-1984

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'enquêteur correctionnel qui couvre la période du 1er juin 1983 au 31 mai 1984 et je demande qu'il soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition d'un groupe d'étudiants à l'Université Laval priant la Chambre d'adopter des mesures pour aider au développement de la petite et moyenne entreprise, surtout dans le domaine de la recherche et du développement. Une telle mesure permettrait, entre autres choses, au Canada d'atteindre une meilleure position dans ses relations économiques internationales, en plus d'augmenter le Produit national brut et de créer de l'emploi.

[*Traduction*]

LES PRÉROGATIVES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai ici la pétition d'électeurs de la province d'Alberta demandant au gouvernement du Canada de respecter les prérogatives du gouverneur général lors de toutes les visites ultérieures de chefs d'État dans ce pays.

LA FERMETURE DU MUSÉE NATIONAL DES POSTES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par quelque 240 Canadiens, je dis bien 240 Canadiens, de Brantford, Ottawa, Hamilton, Washington et du Québec. Ils demandent à la Chambre de maintenir le Musée national des postes et demandent au ministre responsable d'intervenir pour que ce musée demeure, que l'on trouve un nouvel emplacement près du Parlement s'il doit déménager du 180 Wellington, et que son personnel continue à servir le public dans ses fonctions actuelles.

LES CHANGEMENTS APPORTÉS À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par un certain nombre de citoyens de la ville de Windsor et de la région avoisinante, demandant au Parlement que tous les employés mis à pied puissent conserver leur indemnité de cessation d'emploi et toucher intégralement leurs prestations d'assurance-chômage sans que soit déduit le montant de l'indemnité comme en a décidé le gouvernement.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, vous ne serez pas étonné de savoir que je veux présenter une pétition semblable qui proteste encore une fois contre les changements injustes et mesquins que la ministre responsable a apportés au régime d'assurance-chômage.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par un certain nombre de citoyens demandant au Parlement de faire en sorte que l'indemnité de cessation d'emploi ne soit pas déduite des prestations d'assurance-chômage.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de milliers de Canadiens, plus précisément des habitants de Windsor. Les pétitionnaires nous rappellent que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a annoncé que les travailleurs mis à pied après le 31 mars verront leur indemnité de cessation d'emploi déduite de leurs prestations d'assurance-chômage ce qui, à toutes fins pratiques, élimine les avantages qu'offre une indemnité de cessation d'emploi.

Pétitions

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par un certain nombre de citoyens demandant au Parlement d'examiner une décision dont l'objet est d'enlever aux travailleurs mis à pied une partie de leurs prestations d'assurance-chômage s'ils ont touché une indemnité de départ à la fin de leur dernier emploi.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai une pétition semblable signée par un certain nombre de Canadiens qui protestent contre la mesquinerie des changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage. Ils demandent humblement au Parlement d'examiner la situation et présentent cette pétition malgré la mesquinerie dont font preuve le ministre des Finances et ses collègues.

• (1510)

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de défendre le point de vue de nombreux Canadiens qui sont durement touchés par les modifications apportées au régime d'assurance-chômage. Il saute aux yeux que ces changements inquiètent énormément nombre de nos concitoyens. Je présente donc au gouvernement leur pétition, dans laquelle ils demandent qu'on ne déduise pas les indemnités de départ des prestations de chômage.

[*Français*]

LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, 960 résidants de Fleurimont et de ma circonscription désirent se prévaloir de leurs droits anciens et incontestés de présenter cette pétition à la Chambre et de demander à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), par le biais du Conseil de recherches médicales du Canada, d'accorder à la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke une aide financière lui permettant de maintenir son niveau de recherches et son rythme de développement.

L'AUGMENTATION DU PRIX DE VENTE DE L'ESSENCE ET DE L'HUILE À CHAUFFAGE

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une vraie pétition de 2,836 noms, de résidants de la province de Québec. Cette pétition est signée par les personnes qui, par l'intermédiaire de l'émission «Bonjour Montréal», entendue sur les ondes de CJMS, s'opposent à la hausse excessive et abusive du prix de vente de l'essence à la pompe et de l'huile à chauffage.

Les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement prie le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) d'intervenir dans ce dossier afin de régulariser cette situation dans les plus brefs délais.

Je présente cette pétition et recommande instamment au gouvernement d'y donner suite.

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a déclaré qu'il présentait une pétition au nom de milliers de gens. Or, il n'a remis qu'une seule feuille de papier sur laquelle figuraient huit noms.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Un mercredi et un départ en congé font une bien mauvaise combinaison, à ce que je vois.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais que le ministre dépose une pétition analogue qui venait de la Conférence économique nationale.

* * *

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE

M. Dan Heap (Spadina) demande à présenter le projet de loi C-232, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976 (reconnaissance du statut de réfugié.)

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter cette mesure?

Des voix: D'accord.

M. Heap: Dans ce projet de loi qui portait auparavant le numéro C-219, on demande que tous ceux qui souhaitent obtenir le statut de réfugié au Canada aient l'occasion de comparaître personnellement devant le comité consultatif du statut de réfugié. La loi ne leur offre pas cette possibilité actuellement. C'est l'une des raisons qui expliquent notamment que des milliers de personnes attendent la décision qui déterminera leur statut. L'objectif de ce projet de loi est de permettre au comité consultatif non seulement d'être mieux en mesure de rendre sa décision, mais aussi d'abréger la période d'attente pour le plus grand bien des réfugiés et du personnel du ministère.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION SUPPLÉMENTAIRES (1982-1987)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-39, tendant à prévoir des paiements de péréquation supplémentaires à effectuer au profit de certaines provinces pour la période allant du 1er avril 1982 au 31 mars 1987.

M. le Président: La permission est-elle accordée au ministre?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 104, 123, 225, 242 et 248.

[*Texte*]

LE PDIR—LES DEMANDES REÇUES DE TERRE-NEUVE

Question no 104—M. Rompkey:

Au cours de la dernière année civile, a-t-on reçu de Terre-Neuve des demandes en vertu du Programme de développement industriel et régional et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) combien étaient admissibles à de l'aide et combien ont été approuvées, *c*) quel était le pourcentage moyen de l'aide accordée, *d*) combien de demandes provenaient du secteur touristique et combien ont été approuvées, *e*) quel pourcentage des demandes approuvées provenait du secteur touristique, *f*) quel pourcentage des demandes provenait du secteur (i) des pêches (ii) de la fabrication (iii) de la technologie de pointe, *g*) de quels secteurs provenaient les autres demandes?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): A partir du 1er juillet 1983, date d'entrée en vigueur du Programme de développement industriel régional (PDIR), jusqu'au 30 novembre 1984, la réponse est la suivante: Oui. *a*) On a reçu 313 demandes, *b*) 259 étaients admissibles; 86 ont été approuvées; *c*) 27 p. 100 des coûts admissibles estimatifs; *d*) 95 ont été reçues; 14 ont été approuvées; *e*) 16.3 p. 100; *f*) (i) 7.3 p. 100 (23 demandes), (ii) 43.1 p. 100 (135 demandes), (iii) 5.1 p. 100 (16 demandes); *g*) Industries de l'agriculture; industries des services liés à l'agriculture; exploitation forestière; industries des mines, carrières et puits de pétrole; industries des carrières et sablières; industries des services liés à l'extraction des minéraux; industries des entrepreneurs spécialisés; industries de produits divers, commerce de gros; industries des services aux entreprises; industries des services des administrations locales; industries des services d'enseignement; industries de l'hébergement; associations.

L'AIDE AU TOURISME DANS LE CADRE DU PDIR

Question no 123—M. Robichaud:

1. Le PDIR pour le secteur du tourisme a-t-il été annulé et le gouvernement a-t-il procédé à une étude avant de l'annuler et, dans l'affirmative, *a*) qui l'a faite, *b*) combien a-t-elle pris de temps, *c*) quelles étaient les questions principales de cette étude?

2. Combien d'entreprises ont bénéficié du PDIR en 1984?

3. Combien le gouvernement a-t-il investi dans le cadre de ce programme en 1984?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): 1. Aucune étude n'a été faite avant d'annuler le secteur du tourisme en vertu du Programme de développement industriel régional (PDIR). Ce changement au PDIR est le résultat direct de quelque seize mois d'expérience avec le programme. Cette expérience a démontré que l'aide au tourisme était mieux réalisée par le biais des ententes auxiliaires avec les provinces, comme dans le passé, avant l'entrée en vigueur du PDIR. *a*), *b*) et *c*) Sans objet.

2. Au cours de l'année civile 1984, 1,351 offres ont été acceptées.

3. Au cours de l'année civile 1984, un montant estimatif d'aide fédérale de 336.6 millions de dollars a été engagé.

LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ DES MINISTÈRES

Question no 225—M. Howie:

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1984, par ministère, combien le gouvernement a-t-il dépensé en publicité afin de promouvoir ses divers programmes?

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services):

Dépenses en matière de publicité par ministère
Année financière 1983-1984

Ministère	($000) Valeur des dépenses
Agriculture Canada	$ 63.2
Ministère des Communications	71.2
Consommation et Corporations	544.4
Emploi et Immigration	8,031.7
Énergie, Mines et Ressources	3,541.9
Environnement Canada	286.9
Affaires extérieures	922.9
Finances Canada	5,328.2
Pêches et Océans	2,711.7
Condition physique et Sport amateur	55.4
Santé et Bien-être social	2,893.9
Affaires indiennes et du Nord	24.3
Ministère de la Justice	10,486.4
Travail Canada	197.9
Défense nationale	2,535.9
Bibliothèque nationale	13.1
Musées nationaux	26.8
Conseil national de recherches	50.1
Bureau du Conseil privé	94.5
Travaux publics Canada	5.0
Expansion industrielle régionale	24,749.1
Revenu Canada-Impôt	374.9
Sciences et technologie	39.2
Secrétariat d'État	1,299.3
Statistique Canada	18.7
Approvisionnements et Services Canada	242.9
Transports Canada	2,235.0
Affaires des anciens combattants Canada	58.0
Total 1983-1984	$ 66,902.5

LA SOCIÉTÉ WABASSO TEXTILE

Question no 242—M. Rodriguez:

1. Depuis 1980 à ce jour, quels ministères ont accordé des subventions, prêts ou autres concessions financières à la société Wabasso Textile?

2. Quels étaient *a*) le montant, *b*) l'objet de chaque subvention, prêt ou autre concession financière?

Questions au Feuilleton

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): On m'informe comme suit:

1. Depuis 1980 à ce jour, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, l'ancien ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) et l'Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI) ont offert de l'aide financière sous forme de contributions à la compagnie Wabasso Textile.

2. Voir ci-après.

Contributions de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada du 1er avril 1980 au 31 janvier 1985

Programme	Montant	Année financière	Objet
Service d'aide à l'adaptation de l'industrie	10,500 $	1983-1984	Une contribution à l'égard des coûts d'un comité patronal-syndical établi pour étudier la cause des difficultés financières de l'usine Wabasso à Trois-Rivières et y apporter les solutions requises.
Formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée	4,984 $	1983-1984	Une contribution à l'égard des coûts encourus par Wabasso pour la formation d'un employé.
Formation générale dans l'industrie	180,110 $	1980-1981	Une contribution à l'égard des coûts encourus par Wabasso pour la formation de 104 employés.
	63,375 $	1981-1982	Une contribution à l'égard des coûts encourus par Wabasso pour la formation de 33 employés.
	15,407 $	1982-1983	Une contribution à l'égard des coûts encourus par Wabasso pour la formation de 8 employés.
	43,393 $	1983-1984	Une contribution à l'égard des coûts encourus par Wabasso pour la formation de 20 employés.

Contributions par l'ancien ministère de l'Expansion économique régionale et l'Office canadien pour un renouveau industriel

Aide financière
Wabasso Textile
Depuis 1980 jusqu'au 5 mai 1984

Année financière	Usine	Contribution offerte	Paiements effectués	Objet	Ministère/ Programme
1980-1981	Trois-Rivières	330,000 $	330,108 $	Modernisation	MEER/ Programme d'aideau développement régional
1980-1981	Shawinigan	591,600 $	548,123 $	Expansion	"
1981-1982	Trois-Rivières	1,273,000 $	1,428,733 $	Expansion	"
1981-1982	Montréal (Siège social)	7,500 $	7,500 $	Fraisd'expert-conseil (Analyse approfondie	OCRI/Programme des secteurs visés
1982-1983	Montréal (Siège social)	35,250 $	26,152 $	Frais d'expert-conseil (Développement d'unplan de restructuration)	"
1983-1984	Montréal (Siège social)	71,500 $	35,947 $	Frais d'expert-conseil(Mise en œuvre du plan de restructuration)	"
1983-1984	Trois-Rivières	2,680,000 $	1,243,249 $	Modernisation/ restructuration	"
1983-1984	Shawinigan	260,000 $	21,126 $	Modernisation/ restructuration	"
1983-1984	Welland	1,600,000 $	670,711 $	Modernisation/ restructuration	"
1983-1984	Dunnville	860,000 $	353,626 $	Modernisation/ restructuration	"

LA SÉCURITÉ AUX JEUX OLYMPIQUES DE 1988

Question nº 248—**M. Nunziata:**

Combien prévoit-on qu'il en coûtera au gouvernement pour assurer la sécurité des athlètes, des dirigeants, des dignitaires et des compétitions aux Jeux olympiques d'hiver de 1988 à Calgary?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): La planification pour les Jeux Olympiques d'hiver de 1988 en est aux premiers stades. Des détails plus précis sur les lieux de compétition, les dignitaires présents et les pays participants sont nécessaires avant que des estimations de coûts pour les services fédéraux de sécurité puissent être élaborées.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question numéro 228 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question numéro 228 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

L'EMPLOI DE HANDICAPÉS PHYSIQUES OU MENTAUX PAR LE GOUVERNEMENT

Question nº 228—**M. Howie:**

1. En 1984, par ministère, combien de handicapés *a*) physiques, *b*) mentaux le gouvernement employait-il?

2. Combien de ces personnes ont été embauchées dans le cadre de programmes d'action positive?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Les avis de motion portant production de documents sont-ils tous reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas créé les emplois nécessaires pour réduire considérablement les taux de chômage excessivement élevés par le biais de ses politiques économiques générales ou de l'Accord sur l'énergie qu'il vient d'annoncer et dont les possibilités génératrices d'emplois ont rendu le sous-ministre de l'Énergie de l'Ontario sceptique au point d'affirmer qu'en signant l'accord, le gouvernement avait cédé sur tous les points.

—Je propose cette motion très sincèrement, monsieur le Président, mais aussi avec beaucoup de regret. Même si je suis dans l'opposition, j'avais espéré qu'on donnerait à la Chambre l'occasion de discuter d'une façon valable de certaines des mesures positives que le gouvernement est censé avoir prises.

Malheureusement, le bilan est très clair. Ce qu'a fait ou n'a pas fait le gouvernement depuis six mois est très évident, et le chef de mon parti en a parlé, je crois, avec beaucoup de réalisme en disant ceci: «Le premier ministre est spécialiste de ce que j'appellerai la politique du trompe-l'œil, dans laquelle l'apparence l'emporte sur la réalité, le style sur la substance et la forme sur la politique. C'est une façon de gouverner qui semble justifiée surtout par le désir d'apaiser un besoin de plaire ou d'être aimé, et qui ne dénote pas une aptitude à établir des priorités ni la volonté de choisir.»

C'est une bonne description du gouvernement conservateur. Le ministre des Finances (M. Wilson) a contesté aujourd'hui à la Chambre l'intégrité du sous-ministre de l'Ontario. Permettez-moi de rappeler ce que ce sous-ministre avait dit, monsieur le Président. Auparavant, je voudrais citer certains propos de M. Mercier, président de la société Universal Exploration.

M. Dick: Beaucoup de style et pas de substance.

M. Dingwall: Qu'a-t-il déclaré, monsieur le Président? Voici ce qu'il a dit: «Cependant, du point de vue des Canadiens, je crains vraiment que nous soyons en train de faire trop de concessions». De quoi voulait-il parler? Il faisait allusion à l'accord conclu entre la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) et les provinces productrices. C'est un accord dont le but est de venir à la rescousse des sociétés pétrolières multinationales. C'est une extravagance que se paie le gouvernement aux dépens des consommateurs canadiens et des petits producteurs de l'Ouest. Il veut simplement tirer les compagnies pétrolières multinationales du pétrin.

Qu'a déclaré exactement ce sous-ministre de l'Ontario, Duncan Allan, à propos de ce prétendu accord qui ne vise en réalité qu'à aider les compagnies pétrolières multinationales? Je le cite. «J'ignore si elles se serviront simplement de ces liquidités pour racheter d'autres compagnies. Si cela se produit, nous verrons tout bonnement une multitude de sociétés pétrolières fusionner ou passer à d'autres secteurs d'activité.» M. Allan a dit qu'il était sceptique quant à la possibilité de créer 225,000 emplois dans ce secteur; il a d'ailleurs ajouté que «si Ottawa impose une taxe sur l'essence pour compenser le manque à gagner dû à l'accord énergétique, certains Canadiens seront mis au chômage».

• (1520)

M. Dick: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député cite la déclaration proprement dite ou s'il cite un article de journal. Aurait-il l'obligeance de nous dévoiler sa source?

M. le vice-président: Je dois malheureusement signaler au député que ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Dingwall: Merci, monsieur le Président. Le député se renseignera peut-être sur la procédure parlementaire avant de parler de nouveau.

M. Dick: Citez-vous un article du *Toronto Star*?

M. Dingwall: Oui, du *Toronto Star*. Je suppose que tous ceux qui ne sont pas d'accord avec le gouvernement conservateur ou avec le ministre des Finances sont paranoïaques ou qu'ils essaient de critiquer le gouvernement sans raison valable. Lorsque des députés parlent du gouvernement, le député se lève et leur reproche de faire des observations qu'il sait vraies.

M. Dick: Nous ne croyons pas le *Toronto Star*.

M. Dingwall: Cet accord n'est pas avantageux pour les consommateurs de toutes les régions du pays. Et le programme de compensation pour la taxe s'adressant au secteur primaire? Il faisait partie du programme de réduction de la taxe sur le carburant pour les producteurs primaires—les agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario, les pêcheurs de la région de l'Atlantique, les bûcherons, les mineurs, les chasseurs et les trappeurs du nord de l'Ontario. Ils y avaient droit.

M. le Président: Je regrette de devoir interrompre le député maintenant.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté, tel quel, le projet de loi C-38 tendant à modifier le Tarif des douanes.

Recours au Règlement—M. H. Gray

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message dont voici le texte a été reçu:

Résidence du gouverneur général
Ottawa

Le 3 avril 1985

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Bertha Wilson, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléante du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 3 avril 1985, à 15 h 15, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléante du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

• (1530)

Et de retour:

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu à la suppléante du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

Projet de loi C-38, modifiant le Tarif des douanes—chapitre nº 12.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE CHOIX DE L'HEURE DE LA SANCTION ROYALE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois savoir qu'il est rarement arrivé par le passé, voire jamais, qu'une sanction royale ait lieu un jour d'opposition, en particulier à un moment qui interrompt le discours d'ouverture de l'opposition sur la motion à l'étude. En fait, on me dit également qu'il est très inhabituel de prévoir une sanction royale à un moment qui interrompt les travaux de la Chambre. Habituellement, la sanction royale est donnée à 18 heures, de façon à ne pas perturber les travaux de la Chambre.

Même s'il est possible, selon la procédure, d'accorder la sanction royale au moment qui a été choisi aujourd'hui, je prétends respectueusement que c'est contraire aux pratiques et aux traditions de la Chambre. De plus, c'est un manque de courtoisie flagrant vis-à-vis de l'opposition officielle qui a présenté à la Chambre une très importante motion.

En outre, il semble que le leader du gouvernement à la Chambre soit habilité à fixer l'heure de la sanction royale. J'estime qu'il devrait s'acquitter de ses fonctions d'une façon plus compétente, notamment en tenant compte des pratiques et des traditions de la Chambre, lorsqu'il s'agit d'une journée d'opposition et que des motions importantes ont été présentées.

Des voix: Bravo!

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole sur ce même rappel au Règlement. Le leader de l'opposition à la Chambre a exprimé le désir que le leader du gouvernement à la Chambre s'acquitte de ses fonctions, je pense que c'est ce qu'il a dit, d'une façon plus compétente, ce qui implique un certain degré d'incompétence. Le leader du gouvernement à la Chambre n'est pas présent. J'estime tout à fait répréhensible de choisir ce moment pour l'attaquer.

M. le Président: Je comprends les sentiments qui animent le député de Windsor-Ouest (M. Gray). Il comprendra que le Président est tenu, selon le Règlement, de répondre aux appels. Il s'agit peut-être là d'une question dont il y aurait lieu de saisir le comité de réforme. Je conçois qu'il s'estime lésé, mais je pense qu'il sait ce qu'il doit faire à ce sujet. Il a profité de la première occasion pour faire part de son inquiétude à la Chambre et j'accepte les raisons pour lesquelles il a choisi de le faire maintenant. Je comprends son inquiétude.

Reprenons le débat.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA CRÉATION D'EMPLOIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Dingwall:

Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas créé les emplois nécessaires pour réduire considérablement les taux de chômage excessivement élevés par le biais de ses politiques économiques générales ou de l'Accord sur l'énergie qu'il vient d'annoncer et dont les possibilités génératrices d'emplois ont rendu le sous-ministre de l'Énergie de l'Ontario sceptique au point d'affirmer qu'en signant l'accord, le gouvernement avait cédé sur tous les points.

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre mes remarques, notamment au sujet de l'accord intervenu entre le gouvernement fédéral et les trois provinces productrices. Je soutiens, comme je l'expliquais avant que vous n'interrompiez nos délibérations, que cet accord a été conclu au profit des grandes pétrolières, sans tenir compte des consommateurs ou des petites sociétés, dans le secteur du pétrole et du gaz, dans l'ouest du Canada. Il procurera un grand avantage aux multinationales. Je lirai certains chiffres à l'appui de mon assertion.

Je tiens à faire comprendre nettement que l'opposition officielle de Sa Majesté ne croit nullement, en dépit des déclarations de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), que les prix à la consommation resteront stables. Comme je le disais avant d'être interrompu par celui qui occupait le fauteuil avant vous, la redevance prélevée de l'industrie primaire, qui est de 1.8c. le litre ou de 8c. le gallon, sera supprimée par suite de l'accord conclu entre les provinces productrices et le gouvernement fédéral. Cela nuira grandement aux agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario, aux pêcheurs des provinces de l'Atlantique, aux exploitants forestiers, aux mineurs, aux chasseurs et aux trappeurs du nord de l'Ontario. Cette mesure aura des effets dévastateurs.

La ministre a affirmé que l'accord fera régner l'harmonie. Où est l'harmonie? Elle a parlé de l'indemnité accordée pour le transport du pétrole brut aux raffineries à l'est de Montréal. Avant cet accord, le programme d'indemnité de transport prévoyait une subvention. Cette subvention de $2 le baril destinée à créer un débouché pour le pétrole brut de l'ouest du Canada était versée à l'égard du transport par pétrolier entre Montréal et les raffineries des provinces Maritimes. En 1984, elle a produit un supplément d'environ 44 millions de dollars ou 22 millions de barils. Elle est maintenant supprimée et il faudra payer le tarif commercial. La subvention ne sera pas maintenue. Cela va certainement causer beaucoup de tort aux habitants de la région de l'Atlantique.

• (1540)

Comment la ministre peut-elle prétendre qu'il y aura beaucoup de réinvestissements? Quelles garanties les sociétés pétrolières multinationales ont-elles données? Quelles garanties leur a-t-on demandées? Absolument aucune. Au fait, les bénéfices de Gulf Oil ont augmenté de 41 p. 100 en 1984. Ceux d'Imperial Oil ont grimpé de 60 p. 100. Ceux de Shell, de 59 p. 100, ceux de Texaco, de 23 p. 100, et ceux de Suncor, de 8 p. 100. Non seulement cet accord ne va pas créer les emplois que nous voulons tous, mais il va accroître les revenus des multinationales de plus de 1.7 million à partir de juin 1985.

Cela rapportera des recettes supplémentaires aux sociétés pétrolières multinationales, mais les habitants des Maritimes n'auront plus droit aux subventions, pas plus que les propriétaires d'exploitations agricoles, forestières ou minières. Cette politique est une véritable honte.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne s'est pas arrêté là. Il a aboli le Programme de remplacement du mazout. Il a sabré dans le Programme d'isolation thermique. La ministre a éliminé Canertech ainsi que Q & M Pipe Lines. Et qu'en est-il du projet de construction de canalisations latérales pour le gaz naturel au Québec? Son budget a été amputé de 85 millions.

Parlons d'un autre accord conclu il y a plusieurs semaines. A en croire le premier ministre (M. Mulroney), cet accord marque le début d'une nouvelle ère pour le Canada. Toutefois, d'après l'article 54 de cette entente, les matières premières disponibles seront assurées commercialement dans le cas de toute nouvelle entreprise industrielle à Terre-Neuve et au Labrador, à la condition que ces matières premières soient en excédent des quantités de matières premières requises pour satisfaire à la demande de la capacité industrielle actuelle dans l'est du Canada. Cela revient à dire que Terre-Neuve n'aura pas la possibilité de jouer un rôle utile dans le secteur pétrolier et gazier, surtout en ce qui concerne la capacité des raffineries, jusqu'à ce que d'autres régions de l'Est en aient eu la possibilité d'abord. Les députés ministériels ne peuvent certainement pas y souscrire, et notamment ceux de la région de l'Atlantique. Ce n'est certainement pas dans l'intérêt de l'économie de la région. En fait, je pense que c'est parfaitement injuste pour les habitants de Terre-Neuve, et les députés libéraux de cette province l'ont affirmé.

Mais revenons un instant à cette autre entente qui a été conclue récemment avec les sociétés multinationales. Que dire du programme de canadianisation? Interrogée par les députés de l'opposition officielle, la ministre a refusé de donner une date fixe à laquelle elle souhaite que la participation canadienne dans le secteur pétrolier et gazier atteigne la proportion de 50 p. 100. Il n'y a donc pas de date fixe. Le gouvernement a renoncé au programme de canadianisation que nous avions mis sur pied. Il y a renoncé au point que l'article 7 de cette entente ne prévoit aucune forme d'encouragement pour les petites entreprises pétrolières et gazières dans l'ouest. En fait, ces entreprises seront traitées sur le même pied que les multinationales dont les bénéfices dépassent les 200 millions de dollars. Est-ce juste pour le consommateur canadien qui est menacé d'une augmentation? Est-ce juste pour la petite entreprise pétrolière et gazière canadienne? Certainement pas, mais cela correspond au programme politique du ministre des Finances (M. Wilson). Il s'est fait le porte-parole de certaines personnes habitant à l'extérieur du Canada, que ce soit à Philadelphie, dans l'Ohio ou à Washington, et aussi de quelques privilégiés de Bay Street, à Toronto.

C'est là une preuve de l'élitisme pratiqué par le parti conservateur. Rien n'a été prévu pour les régions ou pour les consommateurs, et l'on s'est dit que c'était tant pis pour les propriétaires des petites entreprises canadiennes. Les ministériels le paieront quand les Canadiens auront la chance de voter contre eux lors des prochaines élections.

La motion que j'ai présentée ne concerne pas seulement l'énergie mais d'autres activités du gouvernement. Prenons quelques moments pour parler de certains ministériels qui occupent les banquettes avant. D'abord la plupart sont absents, sans doute pour une bonne raison. Voyons un peu leurs états de service.

Le ministre des Communications (M. Masse) prend ses ordres du vice-premier ministre (M. Nielsen). C'est lui qui a nommé trois commissaires politiques pour sabrer dans le programme régional de Radio-Canada. C'est lui à qui les représentants de la Conférence canadienne des arts ont reproché son air condescendant et son attitude suffisante. A-t-il favorisé la création de débouchés professionnels au Canada? Il a retiré des fonds au Centre national des Arts, au Conseil des Arts du Canada, à l'Office national du film et il a enlevé 7 millions au programme d'aide à l'investissement. Contrairement au ministre des Finances qui peut se montrer généreux envers ses amis des multinationales du pétrole, ce ministre s'est montré incapable d'assurer l'aide que requièrent les arts et la culture au Canada. Le gouvernement conservateur devrait avoir honte d'abandonner ce secteur à son sort.

Qu'en est-il du ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew)? La seule chose qu'on lui reconnaîtra c'est d'avoir servi dans le cabinet de Dick Hatfield. En tant que ministre chargé des Forêts, il n'a fait absolument rien. Bien que ministre représentant la région atlantique, il n'est intervenu dans aucun dossier concernant cette région du Canada.

Et le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser)? Il répète à tout le monde qu'il est là pour aider les pêcheurs et qu'il veut les aider. Je vais vous dire comment il les a aidés, monsieur le Président. Je vais vous dire comment il a contribué à allonger les listes des chômeurs. La hausse des droits de permis de pêche a produit des recettes supplémentaires de 6.3 millions de dollars. Le budget du développement des pêches a diminué de 11.7 millions. Ce ministre va connaître la célébrité. Il est le seul en effet à avoir signé un traité sans même l'avoir porté à la connaissance du Parlement. C'est honteux!

Que dire du ministre de l'Agriculture (M. Wise)? En voilà un autre phénix quand il s'agit de venir en aide à la classe ouvrière du pays. Qu'a-t-il fait? Le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) l'a interrogé aujourd'hui au sujet d'un certain programme. Voilà le gouvernement qui a donné environ 1.2 milliards de dollars aux agriculteurs de l'Ouest dans le cadre des programmes de stabilisation des prix et d'aide au transport. Nous, de notre parti, ne trouvons pas à y redire, mais nous trouvons vraiment à redire au fait que le ministre de l'Agriculture n'est pas capable de donner 13.5 millions de dollars en aide d'urgence aux agriculteurs des Maritimes afin que nous puissions poursuivre nos programmes de création d'emplois. C'est se soustraire à ses responsabilités de ministre de l'Agriculture.

Que dire des droits d'inspection? Le ministre de l'Agriculture n'a rien fait à cet égard. Les dépenses du cabinet du premier ministre peuvent augmenter de 54 p. 100, mais les agriculteurs des provinces Maritimes doivent payer plus cher en droits d'inspection. Le gouvernement devrait avoir honte.

• (1550)

Bien sûr, je ne veux rien dire du solliciteur général (M. MacKay) car tout ce qu'il a fait, il l'a fait pour lui-même, je crois. Il a mis dans l'embarras non seulement son parti, mais le Parlement tout entier. Voilà ce que ce ministre a fait.

Le ministre des Transports (M. Mazankowski) est un homme charmant et extraordinaire. Qu'a-t-il fait en ce qui a trait aux possibilités d'emploi au Canada? Rien, sinon allonger la liste des prestataires de l'assurance-chômage. Il a reçu l'ordre il y a environ une semaine du vice-premier ministre de congédier certains employés d'Air Canada et de VIA Rail. C'est là tout ce qu'il a fait. Aucune initiative ni aucun programme progressiste et positif n'ont été mis en œuvre par le ministre des Transports. En fait, la seule chose qu'il a été capable de faire, ce fut d'imposer des compressions budgétaires aux secteurs très importants de l'économie canadienne. Ces compressions ne touchent pas les multinationales pétrolières, mais bien les travailleurs et les travailleuses du pays. Le ministre des Transports devrait avoir honte.

Passons maintenant à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La chère Flora! Elle va créer tous les emplois dont les Canadiens ont besoin. Tout ce qui est vrai à son sujet, c'est ce qui a été publié dans *Chatelaine*. Rien de plus! La ministre a perdu toutes les batailles et toutes les guerres au cabinet contre le ministre des Finances, qui, soit dit en passant, n'est pas le véritable ministre des Finances. Il est le cadet du véritable ministre des Finances, c'est-à-dire le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a perdu ses batailles contre lui et contre le ministre des Finances. Mais, elle s'est reprise. Elle a dit aux chômeurs du Canada: «Ma foi, nous n'avons pas vraiment besoin de vous. Nous ne nous en faisons pas à votre sujet. Nous allons prendre votre indemnité de cessation d'emploi. Nous nous soucions peu des problèmes que cela peut vous causer.» Et, pourtant, c'est elle qui, lorsqu'elle faisait partie de l'opposition, avait pratiquement pleuré devant les Canadiens parce qu'elle estimait qu'on ne faisait pas assez pour les chômeurs. Mais qu'a-t-elle fait à la première occasion? Elle les a démolis. Le gouvernement conservateur devrait avoir honte.

Et le ministre de la Justice (M. Crosbie)? Les règles régissant le rôle du procureur général lui échappent. Il refuse de porter une cause en appel sans en avoir lu d'abord le procès-verbal. Le Code criminel, pour lui, est un recueil de mots d'esprit. Il demeure l'ami inconditionnel des premiers ministres provinciaux. Nous avons vu de quoi était capable le procureur général. Il vient à la rescousse de ses amis, mais il n'a pas créé d'emplois pour les Canadiens.

Parlons maintenant du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). C'est le globe-trotter par excellence! On était si peu satisfait de lui qu'on l'a expédié en Union soviétique. Qu'il y reste, quant à moi.

Et le ministre d'État au Tourisme (M. McMillan)? Ce dernier vient de l'Île-du-Prince-Édouard. Il est le seul parmi les ministres conservateurs à avoir eu l'audace de remettre sa photographie à tous les députés. J'ignore ce qu'il cherche ou ce qu'il mijote, mais cela ne m'intéresse pas.

Quant au ministre des Finances (M. Wilson), ne soyons pas trop sévères à son égard puisqu'il va nous quitter en juin 1985. En effet, le premier ministre va l'abandonner à son sort dès qu'il aura présenté son budget. Voilà ce qu'il adviendra du ministre des Finances.

Enfin, parlons d'une question qui me préoccupe énormément, l'expansion économique régionale. Alors que le gouvernement a fourni 1.3 milliard de dollars aux sociétés pétrolières multinationales, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a refusé de donner un sou à Domtar au Québec. Il devrait avoir honte. Le ministre a retiré 200 millions de dollars de l'entente de développement économique et régional. Qu'a-t-il fait après que le premier ministre eut promis pendant la période des questions que le gouvernement songerait sérieusement à approuver de nouveaux projets économiques pour l'île du Cap-Breton, où le taux de chômage est le plus élevé du Canada? Qu'ont fait le premier ministre et le ministre? Ils ont créé un groupe d'étude. Cela équivaut à un refus complet. C'est un affront pour les premiers ministres et les députés provinciaux de cette région du Canada. Le gouvernement a rejeté par le fait même les propositions qui lui avaient déjà été présentées.

Selon moi, il n'a rien fait jusqu'ici pour assurer les emplois qu'il avait promis. Les récentes ententes sur l'énergie ne prévoient pas les allégements fiscaux qui s'imposent pour les consommateurs et les petites entreprises. Le gouvernement n'a fait qu'une chose: fournir des millions de dollars aux sociétés pétrolières multinationales et il devrait avoir honte. Il paiera certainement pour ses erreurs lors des prochaines élections fédérales.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai été très heureux d'écouter un clone d'Allan MacEachen. Il n'y a pas de doute que son style, le ton de sa voix et son raisonnement me rappellent l'honorable sénateur. Nous l'avons tous entendu, en 1981, lorsqu'il a présenté son budget en sa qualité de ministre des Finances.

Le député pourrait-il dire à la Chambre et aux Canadiens pourquoi le secteur énergétique devrait être traité et imposé différemment de tous les autres secteurs industriels du Canada, comme l'a fait son gouvernement en vertu du Programme énergétique national? Pourrait-il expliquer cela aux Canadiens?

M. Dingwall: Monsieur le Président, il est toujours agréable d'avoir une question d'un ancien ministre du gouvernement Clark.

M. McDermid: Je viens d'avoir une promotion!

M. Dingwall: Je suis heureux qu'il ait profité de cette occasion pour poser une question à propos de l'énergie. Peut-être qu'il ne sait rien de ce secteur, et c'est peut-être pourquoi il est secrétaire parlementaire, si l'on se fie aux lignes directrices du premier ministre.

Il pose des questions sur les avantages fiscaux que l'on accorde aux sociétés pétrolières multinationales et il demande pourquoi elles devraient être imposées différemment. Si l'on croit, comme c'est notre cas, que la canadianisation est un objectif que tous les Canadiens acceptent, alors je pense—contrairement au député—qu'il est dans l'intérêt du Canada d'encourager les petites sociétés de l'ouest du Canada qui veulent contribuer de façon significative à ce secteur de notre économie. Le gouvernement devrait encourager les petites entreprises de l'Ouest pour qu'elles puissent embaucher le personnel dont elles ont besoin et diminuer d'autant le nombre de nos chômeurs. Mais le gouvernement éprouve un penchant irrésistible pour les multinationales pétrolières qu'il traite aux petits oignons. Je rappelle au député que les consommateurs et les petites entreprises méritent, eux aussi, des encouragements. Ils auraient besoin eux aussi d'avantages fiscaux au même titre que les multinationales pétrolières.

M. Andre: Monsieur le Président, quand le chef du député travaillait dans le secteur privé, il a participé à la rédaction d'un bulletin émis par son étude d'avocats. Il s'est montré fort critique à l'endroit du Programme énergétique national qu'il a condamné. Il a fait remarquer à juste titre, que ce programme nous coûterait des milliards de dollars et des centaines de milliers d'emplois.

En outre, lorsque le parti libéral a organisé un congrès de direction, il a prononcé nombre de discours devant des délégués libéraux partout au Canada dans lesquels il a condamné sans appel le Programme énergétique national qu'il a présenté comme modèle des programmes et mesures libérales qui ont nui énormément à notre pays au cours de son histoire. Il se proposait de changer cet état de choses, si jamais il était élu à la direction de son parti. Il n'a pas changé grand-chose. C'est plutôt lui qui a été remplacé. Le député pourrait-il nous dire s'il est d'accord avec son chef maintenant ou s'il partage le point de vue qu'il défendait lorsqu'il était candidat à la direction de son parti et qu'il travaillait dans le secteur privé? Le député est-il d'avis lui aussi que le Programme énergétique national a été un désastre complet pour le Canada? Si c'est le cas, ne convient-il pas que la suppression de ce programme, aux termes de l'accord conclu la semaine dernière, devrait redonner vigueur et santé à un secteur qui assurait jadis tant d'emplois à tant de Canadiens partout au pays?

• (1600)

M. Dingwall: Monsieur le Président, c'est vraiment agréable de se faire poser des questions par des ministériels, surtout par le ministre des trombones, des stylos et des calepins. Je réfute énergiquement certaines allégations que lui et les députés du parti conservateur font à la Chambre. Je précise que le distingué chef du parti libéral, le prochain premier ministre du Canada, n'a jamais signé le bulletin en question.

Cependant, je dirai au ministre chargé de distribuer les trombones et les stylos qu'il devrait faire preuve de plus de circonspection. En 1981, un premier ministre provincial n'a-t-il pas déclaré que notre bonne fortune pétrolière ne pouvait durer et que les Canadiens ne devaient pas compter jouir indéfiniment du boom pétrolier qui était à son apogée à la fin de l'année 1981? Qui est-il, ce premier ministre provincial? M. Lougheed, premier ministre de l'Alberta. C'est évidemment là quelque chose qui n'est pas du goût du ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre). Il n'aime pas qu'on lui dise que même certains de ses collègues de l'Ouest qui ont signé des accords avec le gouvernement du Canada l'ont fait de bonne foi et avec intelligence, en s'appuyant sur des opinions et des renseignements voulant que le prix mondial du pétrole allait continuer d'augmenter.

Ce que le ministre ne comprend pas, monsieur le Président, c'est que tout accord suppose au moins deux signataires. Fidèle en cela à sa propre ligne de conduite et à celle de son parti, le ministre s'efforce constamment de monter l'Est contre l'Ouest et vice versa, dans l'espoir de réaliser quelque gain politique. C'est une attitude que nous trouvons tout à fait dégoûtante, monsieur le Président.

M. Gagnon: Dans son rapport intitulé *Interconnexions*, monsieur le Président, le Conseil économique du Canada définit les objectifs de la politique énergétique nationale, et je cite:

> Ces projets devaient d'abord produire des recettes considérables pour le Trésor fédéral . . . D'autres part, les mégaprojets devaient avoir des effets d'entraînement qui allaient aider à résoudre les problèmes causés par les disparités économiques régionales. Le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, par exemple, allaient être en mesure de créer des emplois . . . Troisièmement, les entrées de capitaux nécessaires pour financer toute cette activité devaient aider le dollar canadien à reprendre de sa vigueur.

Plus loin:

> L'entente reposait sur une méprise fondamentale: elle supposait que le prix mondial du pétrole continuerait de s'accroître sensiblement au cours des années suivantes.

La politique énergétique nationale a abouti à l'annulation de deux mégaprojets d'une valeur de 25 milliards de dollars, soit ceux d'Alsands et de Cold Lake. Je demande au député combien de travailleurs de Windsor, d'Orillia et de Hamilton ont été privés de leur emploi parce que son parti a tenu mordicus à nous imposer sa politique énergétique nationale?

M. Dingwall: Monsieur le Président, je tiens à dire au très verbeux député qui vient de profiter de l'occasion pour intervenir et poser une question que personne ne force les provinces productrices de l'Ouest à signer des accords. Personne ne l'a fait d'ailleurs.

M. Hawkes: Oui, on l'a fait.

M. Dingwall: Et prétendre que la Nouvelle-Écosse n'a pas profité du Programme énergétique national équivaut à renier complètement le premier ministre de cette province. Il n'y a aucun doute que les avantages attendus et désirés par les provinces productrices de l'Ouest et par le gouvernement fédéral ne se sont pas matérialisés. Mais c'était parce que, et le député aura peut-être la franchise de le reconnaître, les provinces productrices de l'Ouest ont signé cet accord . . .

M. Taylor: Balivernes.

M. Dingwall: . . . car elles croyaient, à l'instar du gouvernement fédéral à l'époque, que le cours mondial du pétrole continuerait d'augmenter. Les députés n'aiment pas entendre la vérité.

M. Taylor: C'est de la foutaise, et vous le savez.

M. Dingwall: Cependant, ces députés sont tout à fait disposés à laisser tomber les consommateurs et les petits producteurs de l'ouest du pays, afin de donner plus d'argent aux sociétés pétrolières multinationales.

M. Taylor: C'est prendre ses désirs pour des réalités. C'est ce que les libéraux s'imaginent.

M. Dingwall: Les députés albertains devraient avoir honte.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat sur la motion du député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) et d'avoir ainsi l'occasion d'affirmer que cette motion dénature ce qui s'est produit dans notre pays depuis sept mois, ainsi que la teneur de l'Accord énergétique. Je dis cela en pesant mes mots, et je suis désolé que le député quitte la Chambre . . .

M. Dingwall: Règlement.

M. le vice-président: Le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) invoque le Règlement.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je souhaiterais que le ministre des Finances (M. Wilson), à qui on reconnaissait une certaine intégrité à un moment de sa carrière, ne me fasse pas de procès d'intention, ni d'ailleurs à n'importe quel autre député. Je ne vois rien de mal à aller prendre une tasse de café dans le vestibule et à écouter ses tristes propos à la télévision, comme des milliers de Canadiens . . .

M. le vice-président: Je pense que vous en avez assez dit.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député vient d'employer le mot «intégrité». Si quelqu'un a péché par manque d'intégrité à la Chambre aujourd'hui, c'est bien lui. J'invite le député à revenir à la Chambre pour m'entendre de vive voix, car il est grave de mettre en doute l'intégrité de certaines personnes en dehors de la Chambre.

J'ai écouté le député déformer les propos du sous-ministre de l'Énergie de la province de l'Ontario. Hier, il a fondé son intervention sur un article de journal erroné, qui est aujourd'hui la base de sa motion. Il sait très bien que le sous-ministre de l'Énergie s'est rétracté en affirmant qu'on avait déformé ses paroles en les citant hors contexte. Je vais d'ailleurs vous lire le télex. J'ai été absolument révolté d'entendre le député répéter cette déclaration à la Chambre, alors qu'il savait parfaitement que le sous-ministre de l'Énergie s'était rétracté et avait accusé les journaux d'avoir dénaturé ses propos. Une telle attitude de la part de députés nuit à la réputation de la Chambre tout entière. Je pense que le député devrait prendre la parole quand j'en aurai terminé, afin de s'excuser auprès du sous-ministre de l'Énergie d'avoir mis sa parole en doute.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je voudrais citer le passage d'un télex qui a été rendu public. Ce télex a été envoyé à ma collègue la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) par M. Duncan Allan, sous-ministre de l'Énergie du gouvernement de l'Ontario. Ce dernier affirme dans le télex que les propos qu'on lui attribuait avaient été:

> . . . cités d'une manière sélective dans l'article, déformant ainsi la position du gouvernement de l'Ontario, que j'appuie sans réserve. Le gouvernement de l'Ontario estime que l'Accord ouvre de très belles perspectives à l'Ontario et à l'ensemble du Canada, non seulement à cause de la baisse éventuelle du prix du pétrole et du gaz qu'achètent les consommateurs de cette province, mais à cause des investissements et de l'activité industrielle qui en résulteront.
>
> Rien dans cet accord ne saurait être considéré comme contraire aux intérêts de l'Ontario.

• (1610)

Monsieur le Président, les propos du député n'ont rien d'honorable. Et dire qu'il persiste à déformer les déclarations faites hors de la Chambre par quelqu'un qui ne peut pas venir se défendre ici.

Je voudrais signaler par ailleurs ce qu'a dit le Conseil économique dont certains députés ont essayé d'exploiter la bonne réputation aujourd'hui. Je voudrais lire un passage d'un communiqué publié ce matin par le Conseil économique:

Le Conseil économique a examiné une série de scénarios ... Il a notamment simulé l'incidence de la déréglementation des prix du pétrole et du gaz sans autres changements au niveau des taxes ou des redevances. Nous en sommes arrivés à la conclusion que jusqu'à 100,000 emplois pourraient être créés. Le Conseil a simulé par ailleurs différents changements fiscaux possibles en plus de la déréglementation des prix du pétrole et du gaz, ce qui a donné une stimulation plus ou moins forte selon la nature des changements.

Le Conseil dit ensuite qu'il n'a pas estimé les résultats de l'accord annoncé la semaine dernière. Il en arrive à la conclusion suivante:

Il est difficile de faire des comparaisons précises ... mais tout le monde sait que les réductions de taxes sont généralement stimulantes.

Monsieur le Président, voilà pourquoi nous avons dit que l'Accord de l'Ouest entraînera la création de 100,000 à 300,000 emplois, sans compter l'Accord de l'Atlantique qui va être extrêmement avantageux pour Terre-Neuve et qui aura des retombées bénéfiques sur les autres provinces de l'Atlantique.

Cet après-midi, pendant la période des questions, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a parlé d'un rapport préparé par le ministère de l'Énergie. Je tiens à signaler à la Chambre de quoi il s'agit en substance. Je suis certain que le député pourra le lire plus tard s'il le désire. D'après ce rapport, les emplois qui seront créés seront fonction du réinvestissement.

Les députés savent que le taux de réinvestissement au cours du premier semestre de cette année a été d'environ 65 à 70 p. 100. Avant 1980 et l'adoption du programme énergétique national, le taux de réinvestissement était d'environ 110 p. 100. Nous sommes convaincus que les recettes accrues que touchera l'industrie grâce à la déréglementation donneront lieu à une réaction favorable. L'industrie réinvestira ses recettes pour trouver du pétrole et du gaz dans l'est et l'ouest du Canada et créer des emplois d'un bout à l'autre du pays.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): L'Accord de l'Ouest vise directement à assurer le réinvestissement. La ministre a déclaré que nous surveillerons la situation de très près. En raison des discussions que la ministre, moi-même et d'autres ministres avons eues, l'industrie sait que nous tenons vivement au réinvestissement. Nous surveillerons la situation, car il s'agit d'un élément fondamental pour l'activité économique que l'industrie suscitera grâce à cet accord. Nous sommes convaincus qu'il y aura des réinvestissements appréciables dont les retombées ne se feront pas sentir uniquement dans l'ouest du Canada. Les études que nous avons effectuées révèlent qu'une proportion de 35 à 40 p. 100 de l'incidence de ces investissements sera ressentie dans la région centrale du Canada.

Je voulais soulever ces trois questions à la suite des sous-entendus qui ont été faits cet après-midi à la Chambre. Je tenais à faire une mise au point, afin que chacun comprenne sur quoi repose notre politique.

Je vais maintenant passer aux autres parties de la motion à l'étude. En novembre dernier, dans mon exposé économique, j'ai énoncé trois éléments d'une stratégie économique que nous avons suivie de près. En premier lieu, nous devions assainir nos finances, afin de régler l'énorme problème causé par la dette accumulée au Canada et dont le taux de croissance est deux ou trois fois supérieur à celui de l'économie, cela depuis dix ans. Deuxièmement, nous avons dit que nous allions redéfinir le rôle du gouvernement. Troisièmement nous avons promis de créer un climat favorable à l'investissement, à l'innovation et à la compétitivité internationale.

Je voudrais vous lire un extrait du programme de renouveau économique que j'ai déposé en novembre dernier. De toute évidence, nous avons entièrement tenu parole en ce qui concerne le secteur de l'énergie. Cela figure en toutes lettres à la page 65 où nous avons déclaré:

Le secteur de l'énergie est confronté à un grand nombre de règles, d'exigences et de dispositions réglementaires émanant de la législation fédérale et provinciale de l'énergie ainsi que des organismes de réglementation. Il n'est guère douteux que, dans leur ensemble, ces dispositions découragent l'activité dans ce secteur. Le gouvernement fédéral mettra de l'ordre dans ses propres affaires et amorcera un dialogue avec les provinces sur les moyens de rationaliser ces exigences réglementaires par des mécanismes tel que le recours à un «organisme unique».

Nous avons ajouté que nous jugions prioritaire de renégocier les accords énergétiques avec l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan et de conclure des ententes avec la côte est à l'égard des ressources sous-marines. Nous l'avons indiqué ici, monsieur le Président, et nous avons tenu parole. Cela créera des emplois dans tout le pays.

Nous l'avons clairement démontré ces deux derniers mois en signant l'Accord de l'Atlantique et l'Accord de l'Ouest. Ils font partie intégrante de notre stratégie de développement énergétique. Je rappelle au député que les investissements dans le secteur de l'énergie représentent 30 p. 100 des investissements commerciaux au Canada. Il y a un rapport direct entre l'investissement commercial et la création d'emplois. Voilà pourquoi cet élément de notre programme économique nous tenait tellement à cœur.

Je voudrais parler des événements qui ont abouti à ces ententes énergétiques. De septembre 1984 à février 1985, le nombre de puits creusés dans l'ouest du Canada s'est accru de 11 p. 100 par rapport à la même période un an auparavant. Soixante et onze p. 100 de ces puits étaient des puits d'exploration et les travaux de prospection en tant que tels ont augmenté de 26 p. 100. Voilà qui prouve sans équivoque que le secteur réagit favorablement, car il avait en partie prévu ce que nous venons de faire, mais aussi parce qu'il a été rassuré par certaines mesures que nous avons annoncées dans l'exposé économique. Nous avons accru le crédit de la TRPG pour les petits producteurs, nous avons changé certaines initiatives que nous avions prises pour régler le problème posé par le pétrole non utilisé, et nous avons assoupli la politique concernant les exportations de façon à accroître les liquidités du secteur. De toute évidence, ça bouge au Canada du fait que le secteur pétrolier et gazier réagit bien aux encouragements et à l'enthousiasme du gouvernement fédéral.

J'ai déclaré à maintes reprises que les députés de l'opposition étaient des pessimistes irréductibles. Rappelons les événements favorables survenus depuis quelques mois. Au cours du dernier trimestre, le produit national brut s'est accru plus que nous ne l'avions prévu, ce qui nous a permis de terminer l'année avec optimisme; le PNB a en effet été bien plus élevé que je ne l'avais prévu à peine quelques mois auparavant. Quelque 84,000 emplois ont été créés. Les entreprises de fabrication vont accroître leurs investissements de 26 p. 100 cette année. La balance commerciale au compte des marchandises se maintient au niveau élevé de 23 milliards atteint lors du dernier trimestre. Les ventes au détail se sont accrues de 12 p. 100 depuis deux ou trois mois. Le taux d'inflation a été inférieur à celui qui a cours aux États-Unis depuis six mois. Monsieur le Président, tous ces faits me portent à croire que les consommateurs et les entreprises, petites et grandes, réagissent bien au changement de gouvernement et d'ambiance au Canada. C'est précisément ce que nous essayons de faire.

Revenons aux ententes énergétiques. Tout à l'heure, j'ai déclaré que ces ententes permettraient de créer des emplois dans d'autres régions du pays. Chase Econometrics a effectué une étude selon laquelle, après l'Alberta, l'Ontario est la province à bénéficier le plus de l'activité du secteur pétrolier. Ainsi, les métallurgistes fabricants de tuyaux, de machines, de voitures et de camions, les fabricants d'appareils électriques et électroniques, les grossistes et les détaillants, les entreprises d'experts-conseil et les sociétés minières en bénéficieront, car la demande de produits métalliques s'en trouvera accrue. Certaines compagnies québécoises en bénéficieront elles aussi, notamment AES Data, les Ciments Lafarge du Canada, Marconi du Canada, Crane Canada, Dominion Bridge, Foxboro, Marine Industries, Ingersoll-Rand et Pratt & Whitney. C'est là un large éventail de compagnies.

Je vois que le député du Québec vient d'arriver. Il reconnaît ces compagnies. Il arbore le sourire, car il sait que des emplois seront créés au Québec grâce à cette entente énergétique. Il répond «Bien!».

• (1620)

[*Français*]

M. Malépart: Qui va payer cela? Ce sont les Québécois.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est très clair. Cet accord est le meilleur accord pour tout le Canada.

[*Traduction*]

Jetons un coup d'œil sur des réactions immédiates. La société Imperial Oil projette un programme d'investissement de un milliard de dollars pour 1985, comparativement à 700 millions de dollars ces deux dernières années. Cette société va créer à elle seule 30,000 années-personnes sur le marché de l'emploi. C'est là une initiative qui prouve que nous sommes sur la bonne voie.

Après les conversations que j'ai eues avec un certain nombre d'autres représentants du secteur énergétique, je suis persuadé que ce n'est là qu'un début. Il ne fait aucun doute qu'un secteur énergétique plus fort signifie une économie canadienne plus forte. Tout le pays va en bénéficier.

Je me permets de citer ici le Canadian Energy Research Institute de Calgary. D'après cet organisme, des projets comme l'extraction du pétrole des sables bitumineux de Wolf Lake, déjà entreprise par les sociétés BP et Petro-Canada, vont créer 22,000 années-personnes sur tout le marché canadien de l'emploi. Cet organisme signale aussi que des secteurs industriels ontariens et québécois fournissent les matériaux essentiels à ces projets et obtiennent 35 p. 100 de ces emplois. Le député devrait retrouver le sourire.

J'ai écouté le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) lorsqu'il a parlé d'une hausse de taxe de 5c. à 10c. le litre. S'il était présent à la Chambre, je le mettrais au défi de justifier pareilles tactiques alarmistes. S'il ne peut justifier ces chiffres, je pourrais peut-être répondre qu'il essaie, à mon avis, de faire peur aux consommateurs et de diviser le pays comme les libéraux l'ont fait sous la direction de leur précédent chef. Le chef actuel ne sait pas plus que le précédent, que l'on a mis à la porte, ce qui fait agir les Canadiens.

Nous avons beaucoup accompli au cours des six derniers mois. Je me permets de signaler certaines de ces réalisations. J'ai entendu le député parler de création d'emplois. Nous n'allons pas simplement offrir un programme trimestriel ou semestriel de création d'emplois aux Canadiens. Notre politique est de fusionner la création directe d'emplois et le perfectionnement professionnel pour que les Canadiens puissent être sûrs qu'en acceptant un emploi dans le cadre de ces programmes, ils apprendront quelque chose qui enrichira leur carrière.

Mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Wise), a dit que son ministère avait pris 42 initiatives destinées à aider le secteur agricole. Par exemple, la Société du crédit agricole a abaissé ses taux d'intérêt de 2.5 p. 100, sauf erreur. La ristourne de la taxe de vente sur l'essence est l'un des éléments les plus significatifs de l'exposé de politique économique de novembre dernier.

Le député du Québec devrait se rendre compte que nous avons conclu le premier accord de développement économique régional avec le gouvernement du Québec depuis 1974. Cela prouve au Québec qu'il peut collaborer avec le reste du Canada pour que nous puissions édifier un Canada fort en travaillant ensemble au lieu de pousser les Québécois à faire cavalier seul.

Les taux d'intérêt ont baissé d'environ 12.5 p. 100 au niveau où ils se trouvent aujourd'hui. Les députés ne m'ont pas interrogé sur le fait que les taux d'intérêt avaient encore baissé pour atteindre environ 10.5 p. 100.

La confiance des consommateurs et des entreprises est de nos jours plus grande qu'elle ne l'a jamais été depuis un certain nombre d'années. C'est ainsi qu'ils réagissent aux programmes, aux politiques et à l'attitude du gouvernement.

Je me permettrai de parler des petites entreprises et des répercussions que l'accord énergétique aura sur elles. Un porte-parole de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a déclaré qu'il prévoyait la création de 30,000 à 40,000 emplois dans les petites entreprises qui approvisionnent l'industrie pétrolière et gazière. Ce secteur des services destinés à l'industrie énergétique a été complètement décimé par le Programme énergétique national. Je le sais parce que j'ai visité ces entreprises dans les contreforts des Rocheuses en Alberta, et j'ai constaté les répercussions qu'avait eu le PEN sur elles. Ce sont ces petites entreprises qui se rétabliront solidement à la suite de cet accord. Cette reprise s'étendra à tout le pays.

L'Association canadienne des entrepreneurs en forage pétrolier a prédit que leur secteur créera environ 20,000 emplois directs grâce à la relance de l'industrie énergétique.

Je me permets de réitérer la position du gouvernement ontarien. Ce dernier représente surtout des consommateurs, car il y a bien peu de production pétrolière et gazière dans cette province. Il affirme que l'Accord de l'Ouest offre un grand potentiel à l'Ontario et en fait à tout le Canada, non seulement pour la diminution des prix du mazout et de l'essence en faveur des consommateurs de cette province mais pour l'investissement dans l'activité industrielle qui en découlera. Il affirme de plus qu'il n'y a certes rien dans cet accord qui puisse aller à l'encontre des intérêts de l'Ontario.

Et voilà pour les tactiques libérales de division. Sous la gouverne de leur nouveau chef, les libéraux continuent de s'en tenir à leur politique énergétique. Ils cherchent encore à diviser le pays. Les députés sont sûrement au courant du tort qu'ils ont causé à notre pays de 1980 à 1983, tort qui a donné naissance au mouvement séparatiste de l'Ouest, les libéraux n'ayant pas tenu compte, dans l'élaboration de leur politique, des intérêts de l'Ouest. J'invite les députés à réfléchir à la façon dont ils présentent leurs points de vue à la Chambre, car ils sont victimes du même piège que le gouvernement précécent, en ne tenant pas compte des conséquences de leur politique. C'est une chose qu'il faut éviter si nous voulons que notre pays reste uni. Notre gouvernement a fait d'immenses efforts pour resserrer l'unité nationale et convaincre les Canadiens que nous pourrons bâtir une économie forte en travaillant ensemble.

Quand le premier ministre Hawke s'est adressé aux délégués à la Conférence économique nationale il y a environ deux semaines, il a dit qu'il ne fallait jamais oublier que la meilleure façon de favoriser le développement économique, c'était de travailler ensemble et de comprendre le point de vue de l'autre. C'est la seule façon de créer de l'emploi et d'apprendre à concerter nos efforts au lieu de nous nuire les uns les autres. Avec la collaboration des parties d'opposition, je suis certain que nous pourrons poursuivre cet effort et bâtir un Canada fort.

• (1630)

[*Français*]

M. le vice-président: Questions et commentaires. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais rétablir quelques faits concernant le Québec que le ministre semble oublier. Au niveau de l'accord énergétique, autant que le ministre responsable de l'énergie, il ne veut pas assurer les députés de cette Chambre que ce ne seront pas les consommateurs qui vont faire les frais de cet accord. Lorsque les députés du Québec mentionnent que l'on redoute cet accord, ce n'est pas à cause des gens de l'Ouest, le ministre sait très bien que c'est avec les multinationales. Et s'il veut avoir des renseignements là-dessus, il n'a qu'à parler au député en arrière de lui, un député progressiste conservateur; s'il ne le connaît pas, le député de Duvernay (M. Della Noce) se rappelle très bien que lorsque le ministre des Finances du Québec, à l'époque M. Parizeau, avait réduit une partie de sa taxe-ascenseur, immédiatement, le lendemain, ce ne sont pas les consommateurs qui ont profité de cette diminution-là, ce sont les multinationales du pétrole avec qui le ministre couche présentement, ce sont elles qui ont absorbé cette taxe-là.

Le parti libéral est d'accord qu'il y ait création d'emplois, mais ce que l'on veut savoir et ce que le ministre ne veut pas dire, c'est: Qui en fera les frais? C'est une augmentation de taxe déguisée dans son Budget, s'il n'est pas capable de la garantir aujourd'hui. Et le ministre demande que l'on ait confiance en sa parole. Mais le ministre se rappellera, c'est lui-même qui a admis dans une déclaration des journaux que durant la campagne électorale, il ne voulait pas dévoiler ses véritables intentions d'abolir l'universalité des programmes sociaux et que, après, il voulait le faire. Qui nous dit que ce n'est pas encore un autre coup semblable qu'il est en train de nous faire?

J'aimerais savoir aussi, au niveau de la création d'emplois, l'honorable ministre accorde un milliard et plus aux multinationales du pétrole . . . Pourquoi n'accorderait-il pas 250 millions de dollars aux personnes âgées dans le besoin, aux célibataires, séparés et divorcés. Eux aussi auraient été des gens qui auraient créé de l'emploi. Grâce à l'augmentation des revenus obtenue par cette modification au projet de loi C-26, ces gens-là, régulièrement chaque mois, auraient été des consommateurs pour se nourrir, se vêtir et ils auraient été des créateurs d'emplois. Il n'y a pas que les multinationales du pétrole qui sont des créateurs d'emplois.

En ce qui concerne les accords signés avec le Québec, j'aimerais rappeler le programme RELAIS, le gouvernement canadien avait signé un accord avec le gouvernement du Québec, mais malheureusement c'est le gouvernement du Québec qui a brisé cet accord.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai dit au député libéral qu'il n'y a rien dans cet accord qui augmentera le prix de l'essence.

Une voix: C'est très clair.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est très clair.

[*Traduction*]

Le député doit savoir que certaines critiques se sont élevées dans sa province quand, en novembre dernier, on a modifié le prélèvement d'indemnisation pétrolière qui a entraîné une hausse du prix de l'essence. Le député s'est-il donné la peine d'expliquer à ses électeurs pourquoi le prix de l'essence avait monté? Je vais lui dire pourquoi. C'est que le gouvernement précédent, le gouvernement dont il faisait partie, n'a pas osé modifier le prélèvement d'indemnisation pétrolière. Si bien que le déficit s'élevait à 140 millions par mois. Le député ne semble pas d'accord. Il témoigne ainsi d'une grande ignorance. C'était 140 millions par mois . . .

Une voix: Qu'en savez-vous?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je le sais, monsieur le Président. Je vais citer des faits au député. Le prix de l'essence a monté parce que le gouvernement précédent n'avait pas eu le courage de le relever alors qu'il savait qu'il aurait dû le faire. Les libéraux sachant qu'ils auraient à faire face à l'électorat dans deux mois, n'ont pas eu le courage d'agir. Mais la population savait qu'ils auraient dû le faire. Les électeurs les ont rejetés. Ils les ont rejetés à cause du mécontentement qui avait grandi depuis quelques années parce qu'ils ne gouvernaient pas, ne comprenaient pas, et craignaient de dire la vérité aux Canadiens.

Enfin, monsieur le Président, le député nous accuse dans sa question de ne pas nous intéresser aux Canadiens les moins nantis. Je lui signale que l'exposé économique de novembre comportait, entre autres initiatives majeures, des crédits de 400 millions de dollars au titre de l'allocation de conjoint. Je vois que le député hoche la tête. Il n'en est même pas au courant. Je me demande si le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a jamais lu cet exposé. S'il l'avait fait il ne dirait pas de pareilles sottises.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai deux petites questions. D'abord, le Compte d'indemnités pétrolières est en déficit de 1.4 à 1.7 milliard de dollars. Le ministre veut-il en préciser le chiffre et dire ce qu'il advient de ce déficit? Le gouvernement a-t-il porté ce montant à son déficit global ou va-t-il tenter de récupérer l'argent plus tard?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député exagère le montant de ce déficit. Aux dernières nouvelles il se situait à 1.2 milliard, ce qui est considérable. Ce fonds a pour but de protéger les consommateurs d'un bout à l'autre du Canada contre la montée excessive du prix de l'essence.

Nous nous sommes engagés à réduire ce déficit et je dois maintenant avouer au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) qu'il me faudra y voir dans le budget.

M. Waddell: Monsieur le Président, interrogé à propos de l'accord pétrolier, le premier ministre (M. Mulroney) aurait dit qu'au point de départ, nous avons un déficit de 35 milliards de dollars. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a proposé de remettre à ce secteur quelque 500 millions de dollars par année pendant deux ans, ce qui donne environ un milliard de dollars auxquels il faut ajouter le déficit du Compte des indemnités pétrolières. Le ministre peut-il nous donner des chiffres? Convient-il avec sa collègue qu'on vient de consentir au moins un milliard de dollars pour les deux prochaines années? De quelle façon entend-il récupérer cet argent, à moins qu'il n'accepte de hausser d'autant le déficit global?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, pour sa gouverne, je dois d'abord préciser au député que l'Accord a eu notamment pour effet de réduire les impôts énormes que doivent payer les sociétés pétrolières. C'est entendu, et je l'ai moi-même signalé, comme beaucoup d'autres. Mais nous allons réduire parallèlement certaines dépenses, notamment les encouragements au secteur pétrolier. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a également comprimé certaines dépenses concernant le programme de remplacement du pétrole. On ne peut pas isoler un élément d'un programme et en conclure que le déficit va augmenter. On tient compte de nombreux éléments dans le vaste ensemble des finances publiques. C'est le but d'un budget. J'exposerai comment nous abordons non seulement les questions énergétiques, mais un vaste éventail de questions, y compris l'allocation au conjoint et le moyen de la financer, de financer la ristourne de taxe sur le caburant destiné à l'agriculture, le relèvement des pensions des anciens combattants et bien d'autres mesures auxquelles le député s sûrement applaudi lorsqu'il nous a vus les adopter ces derniers mois.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais rappeler . . . je pense que le ministre m'a répondu en ce qui concerne l'allocation au conjoint pour les veufs et les veuves. Il n'a pas saisi exactement ma question. Je suis d'accord sur cela. Mais est-ce que le ministre est conscient du fait que lorsqu'il a limité l'accessibilité à ce programme seulement aux veufs et aux veuves, il pénalise 80,000 personnes au Canada dont la majorité est des femmes qui ont les mêmes besoins que les veufs et les veuves? C'est à partir de ce groupe de personnes-là que je lui disais qu'il aurait pu investir 250 millions supplémentaires parce que le ministre sait très bien que lorsqu'il accorde des subventions pour ces personnes âgées-là, il les récupère du côté de l'aide sociale. Je lui parlais des personnes célibataires, séparées et divorcées.

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler au député que Rome ne se reconstruit pas en un jour. Nous avons d'abord réglé la question de l'allocation au conjoint. Nous aimerions aider d'autres de nos concitoyens, mais nous devons régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. Nous ne pouvons pas tout faire en même temps.

Je demande au député de reconnaître que si nous pouvons prendre certaines mesures sociales, nous devons également percevoir les sommes nécessaires au financement de ces programmes. Pour obtenir ce revenu, nous avons choisi le secteur énergétique qui s'est révélé très clairement être celui où une solution rapide était possible, si tant est qu'il existe des solutions rapides. Je vais simplement rappeler certains chiffres au député. Le taux de réinvestissement est de 65 ou 70 p. 100 à l'heure actuelle. Ce pourcentage croît rapidement et il sera générateur d'emplois. Si l'industrie peut revenir aux taux de réinvestissement de 110 p. 100 qui existait avant le Programme énergétique national, nous prouverons alors que se créent les 100,000 à 300,000 emplois dont nous avons parlé dans la journée, et c'est ainsi que nous allons financer ces programmes.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je suis content d'entendre cette dernière réponse du ministre des Finances (M. Wilson) parce que c'est justement de cela que je veux parler. Je voudrais traiter d'une ou deux questions que le ministre des Finances (M. Wilson) a abordées avant de m'occuper du député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall).

Je commence par le ministre des Finances. J'ai pris des notes pendant qu'il parlait. Il a dit qu'avant 1980, avant le Programme énergétique national, le taux de réinvestissement dans cette industrie était de 110 p. 100. Il vient de le répéter il y a un instant. Ce n'est tout simplement pas vrai, monsieur le Président. Par inadvertance, peut-être, il a déformé les faits. Je veux lui exposer les faits.

• (1640)

J'ai pris la peine de demander à l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, organisme du gouvernement, quelles étaient les ratios d'investissement de l'industrie pétrolière au Canada. Elle a répondu que les investissements pétroliers au Canada, calculé en pourcentage de la marge brute d'autofinancement provenant de l'exploitation pétrolière, c'est-à-dire les dépenses de capital dans la production et la transformation de 1971 jusqu'en 1975, étaient de 70.7 p. 100 pour l'ensemble de l'industrie. A propos de ces ratios, il faut distinguer le secteur canadien du secteur étranger. Dans le premier cas, il s'agissait de 93.1 p. 100 et dans le deuxième de 66.7 p. 100. Entre 1976 et 1980, ces investissements se sont élevés à 75.43 p. 100 pour l'ensemble de l'industrie. Du côté canadien, on a enregistré 84.7 p. 100 et dans l'entreprise étrangère, 72.7 p. 100. Pour les années 1971 à 1980, cet âge d'or qui a précédé le Programme énergétique national, à en croire les conservateurs, pour l'ensemble de l'industrie, le ratio a été de 73.9 p. 100 et non de 110 p. 100. Du côté canadien, il était de 86.6 p. 100 et du côté étranger, de 70.8 p. 100.

Prenons maintenant certaines années précises. En 1978, la proportion a été de 93 p. 100 pour l'ensemble de l'industrie; en 1979, de 82 p. 100 et, en 1980, de 88 p. 100. Il est tout simplement faux de prétendre que l'industrie investissait 110 p. 100 avant la mise en application du PEN. En fait, c'est en 1981 que les entreprises ont investi 110 p. 100. En 1982, l'année où ce Programme énergétique national honni était en pleine activité, l'investissement était de 106 p. 100. Ne déformons pas les chiffres. Je dis aux députés conservateurs de l'Alberta que nous ne devons pas nous baser sur des mythes. Essayons de voir les réalités. Je sais que le ministre a, par inadvertance, déformé les chiffres, mais le fait est que ses chiffres étaient faux et je vais lui donner l'occasion de les rectifier.

En ce qui concerne les chiffres de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier pour les six premiers mois de 1984, le pourcentage de réinvestissement total était de 68 p. 100, comme le ministre le disait. Pour les sociétés canadiennes, il était de 76 p. 100 et pour les sociétés étrangères de 63 p. 100. Cela montre que le réinvestissement dans ce secteur est inférieur à ce qu'il était, mais également que les sociétés canadiennes réinvestissent une plus grande partie de leurs bénéfices que les sociétés américaines, les grandes multinationales.

Un peu plus tard dans mon discours, je montrerai que ce nouvel accord de l'Ouest représente une affaire en or, avec des profits inattendus, pour les grandes sociétés américaines: Shell, Texaco, Impériale, Gulf, etc. J'enverrai tous les chiffres au ministre des Finances. Je sais qu'il est honnête. Il devra corriger les chiffres.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je dois m'en aller.

M. Waddell: Je sais que le ministre doit s'en aller; je comprends cela, il est très occupé.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je dois préparer mon budget.

M. Waddell: Oui, il doit préparer son budget. Mais avant qu'il ne parte, je voudrais faire valoir une chose. Je pense qu'essentiellement—et il le sait également—il vit d'espoir et espère que le secteur réinvestira soudainement une grande partie de ses bénéfices pour créer des emplois, ce qui le rendra populaire et sauvera sa tête. Si ce n'est pas le cas, c'est lui qui en pâtira.

M. Siddon: Laissons-le prendre ce risque.

M. Waddell: Il doit prendre ce risque. C'est lui le ministre. Le député est lui aussi ministre; lui aussi prend des risques. C'est un pari très risqué. Nous n'avons aucune étude qui montre combien d'emplois pourront être créés. Les chiffres varient énormément de 100,000 à 300,000, ou plus. Nous n'avons aucune étude. En fait, le ministre des Finances n'a fait aucune étude particulière pour prévoir les résultats.

Je parlerai de cela plus tard lorsque j'en viendrai aux remarques du député de Cape Breton-Richmond-Est. Toutefois, je voudrais rappeler aux députés que, tout à fait par hasard, j'ai eu la chance d'assister à toutes les réunions et à tous les débats du comité portant sur le Programme énergétique national des libéraux. J'ai vu tous les projets de loi. Tous les autres ont eu une promotion. J'ai assisté à ces réunions avec le ministre des Finances, mais je suis toujours au même point; j'ignore ce qu'il faut en déduire, mais je connais peut-être un peu ce programme. Il y a des choses dont on se souvient à propos du PEN. Ne parlons pas de mythes, voyons les réalités. La récession en Alberta à cette époque-là avait de nombreuses origines différentes. Tout d'abord, il y avait une récession générale. Lorsque le matériel de forage a cessé d'être utilisé en Alberta, la situation était la même aux États-Unis. Il y avait une récession là également. Ce n'était pas entièrement la faute du Programme énergétique national.

M. Siddon: Ce matériel de forage a été transporté aux États-Unis.

M. Waddell: Si mon collègue regarde la réalité et non les mythes, il s'apercevra de ce qui s'est passé. Le Programme énergétique national a eu certains effets. Il a entraîné une baisse d'activité. Certaines des taxes étaient injustes. Mais soyons objectifs au sujet de ce programme.

Les députés d'en face devraient être plus objectifs lorsqu'ils parlent de la position du NPD concernant le Programme énergétique national. Le ministre des Finances, qui est un homme honnête, se montre plus circonspect quand il aborde ce sujet. Les députés néo-démocrates n'ont pas souscrit au Programme énergétique national. J'en ai assez d'entendre les conservateurs prétendre à la période des questions et en d'autres occasions que nous étions en faveur de cette mesure. Nous avons voté contre dans une proportion plus grande que les conservateurs, contre ce vaste programme qui comportait bien des éléments.

Je voudrais expliquer un peu pourquoi il nous déplaisait. Pour ma part, je croyais qu'on allait prendre des mesures pour déplacer la prospection et le forage dans le bassin sédimentaire de l'Ouest au profit des terres du Canada. Le gouvernement Trudeau voulait la main-mise sur les terres du Canada. C'était une épreuve de force entre lui et le gouvernement de l'Alberta. Normalement, les terres du Nord et sur le littoral du pays relèvent du gouvernement national. Il fallait des libéraux pour inventer un programme qui prévoyait des subventions d'encouragement au secteur pétrolier représentant 80 p. 100 des frais d'exploitation contre 25 p. 100 des revenus en retour. Sauf erreur, les sociétés pétrolières sont là pour forer des puits de pétrole. Elles ne sont pas là pour remplir des formules. Le côté bureaucratique du Programme énergétique national en était une des principales failles. Mais il a été efficace dans la mesure où il a mis l'accent sur la canadianisation de nos ressources pétrolières, son principal objectif. Il a également été utile en mettant l'accent sur la conservation. Le gouvernement actuel a abandonné tout à fait les notions de canadianisation et de conservation. Si ses antécédents sont médiocres en matière de conservation, ils sont absolument nuls en matière de canadianisation. Nous devons faire preuve d'honnêteté quand nous parlons du Programme énergétique national.

Je signale également aux députés de l'Alberta que le premier ministre Lougheed a sablé le champagne avec le premier ministre Trudeau pour fêter l'accord intervenu en 1981. Le NPD n'a pas signé cet accord. Je le dirais aux rédacteurs du *Herald* de Calgary s'ils pouvaient m'entendre. Si cet accord a mal tourné, c'est essentiellement parce que les prix ont baissé au lieu d'augmenter. C'est un pari qui n'a pas donné les résultats escomptés.

J'aimerais répéter la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui:

> Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas créé les emplois nécessaires pour réduire considérablement les taux de chômage excessivement élevés par le biais de ses politiques économiques générales ou de l'Accord sur l'énergie qu'il vient d'annoncer et dont les possibilités génératrices d'emplois ont rendu le sous-ministre de l'Énergie de l'Ontario sceptique au point d'affirmer qu'en signant l'accord, le gouvernement avait cédé sur tous les points.

Si vous avez l'impression d'avoir déjà entendu quelque part l'expression «avait cédé sur tout les points», vous ne devez pas vous en étonner, car je l'ai utilisée moi-même à la Chambre le 28 mars dernier. Je pense qu'en l'occurrence le gouvernement a été dupe du secteur pétrolier. Il lui a bel et bien fait cadeau d'environ 2.5 milliards de dollars. J'ai demandé aujourd'hui au ministre des Finances où il espérait trouver cet argent. Je pense qu'il le trouvera en haussant les impôts. Nous devrons attendre pour le savoir qu'il présente son budget. Je crains fort que cette fois-ci ce soit le consommateur qui écope.

A propos du déficit du gouvernement et des avantages inattendus accordés aux sociétés pétrolières, il faut également signaler que c'est deux poids, deux mesures. Suite à l'exposé économique du 8 novembre dernier, on consacre moins d'argent à l'environnement. On a dû sabrer dans toute la division des énergies de remplacement, le service de la technologie de pointe, du Conseil national de recherches du Canada. On a sabré dans le budget des Parcs nationaux, du Service de la faune, des arts et tout cela au nom du déficit. On a même supprimé les $500 que le Canadien moyen obtenait pour l'aider à isoler sa maison et les $800 qu'on lui versait pour transformer son système de chauffage, afin d'utiliser autre chose que du pétrole. Pourquoi? A cause du déficit.

• (1650)

En ce qui a trait à l'Accord de l'Ouest, que se passe-t-il? On est disposé à donner de l'argent aux sociétés pétrolières sans engagement de leur part. C'est ce que le ministre des Finances nous a dit cet après-midi. Il a déclaré qu'il avait rencontré les représentants des sociétés pétrolières et leur aurait dit qu'elles devraient faire mieux que dans le passé alors qu'elles investissaient seulement 68 p. 100 de leur marge brute d'autofinancement. Il leur a dit qu'ils doivent réinvestir, mais rien ne les y oblige. A mon avis, on l'a très bien signalé dans un article publié aujourd'hui dans le *Globe and Mail* et signé Jeffrey Simpson. Voici ce qu'il dit:

> En théorie, on suppose que le 1.3 milliard de dollars sous forme de taxes non perçues sera réinvesti dans la prospection et dans les travaux de forage, ce qui créera, en définitive, des emplois.

Le journaliste se demande ensuite ce qui forcera les sociétés à agir en ce sens. Elles ne l'ont pas fait jusqu'ici, pourquoi le feraient-elles maintenant?

Je voudrais vous donner une certaine idée de la manne dont il s'agit ici. Je vais expliquer la situation très brièvement, afin que les gens puissent comprendre. L'«ancien» pétrole, c'est-à-dire le pétrole découvert avant 1974, valait environ $3 le baril au moment de sa découverte. Or, son prix augmente. Il est maintenant de $26 à $28 le baril. Il se rapproche du cours mondial. Ceux qui ont de ce pétrole en réserve réaliseront des profits énormes et fortuits. Ils ont tiré le gros lot. Par contre, ceux qui ont du «nouveau» pétrole, c'est-à-dire le pétrole trouvé après 1974, dont le prix est légèrement supérieur au cours mondial, verront ce prix baisser au niveau du cours mondial. Ils perdront donc de l'argent.

Qui a des réserves d'«ancien» pétrole? Qui a gagné à la «Loto Carney»? La société Gulf, dont 73 p. 100 des réserves tombent dans cette catégorie, recevra une manne de 59.8 millions de dollars. Dans le cas de la société Imperial, la proportion est de 62 p. 100, ce qui lui donnera 50.9 millions de dollars. La société Shell, avec une proportion de 88 p. 100, recevra, quant à elle, 43.7 millions de dollars. Texaco est le grand gagnant. Soixante-quinze pour cent de ses réserves étant constitués par de l'«ancien» pétrole, cette société recevra une manne d'environ 76.8 millions de dollars.

Si l'on veut mettre en œuvre une politique énergétique rationnelle et récompenser les sociétés pétrolières, la dernière société à laquelle on devrait penser, c'est bien Texaco. Il s'agit, en effet, d'une société multinationale américaine qui est très avare lorsqu'il s'agit de réinvestir ses profits. En fait, c'est la société la plus conservatrice. Pourquoi lui donner les plus gros avantages? C'est insensé.

Je vois parmi nous un député du Québec. J'ignore s'il a assisté aux travaux du comité de la législation énergétique. La Fédération canadienne des distributeurs indépendants de produits pétroliers, une association vraiment admirable de petites sociétés pétrolières canadiennes en aval, a déclaré qu'elle a obtenu 15 p. 100 du marché en aval. Il s'agit de la commercialisation, de la vente, des postes à essence et le reste. Voici ce qu'elle a dit dans son mémoire:

> Les indépendants sont généralement efficaces et ils sont les seuls à faire une véritable concurrence sur le marché.

Je tiens à dire à nos vis-à-vis conservateurs qu'ils devraient insister, comme corollaire à l'Accord de l'Ouest, pour que le gouvernement se lance dans une politique de concurrence. On ne peut donner 75 millions de dollars à la société Texaco et la laisser continuer à limiter la concurrence sur le marché en aval. Si l'on veut un marché libre, allons-y pour un marché libre. Les conservateurs devraient s'efforcer d'instaurer un tel marché, et j'espère bien qu'ils le feront.

Aujourd'hui, pendant la période des questions, on a parlé des études que le Conseil économique du Canada a faites sur ce qui se passe. Je remarque que c'est toujours la même chose. Le sous-ministre de l'Énergie de l'Ontario s'est plaint de l'accord. Il a dit que les chiffres étaient gonflés. Voici ce qu'il a dit:

La ministre de l'Énergie, M^lle^ Pat Carney, exagère beaucoup le nombre d'emplois qui seront créés.

Voilà ce qu'il a dit en substance. Excusez-moi, c'est le directeur, la personne qui a fait l'étude pour le Conseil économique du Canada, qui a dit cela. Le ministre des Finances a déclaré que nous avions eu des précisions. Le sous-ministre de l'Énergie de l'Ontario a fait une déclaration, puis nous avons eu des éclaircissements. Le président de l'Association des sociétés pétrolières indpendantes du Canada a fait une déclaration il n'y a pas longtemps, puis nous avons eu des précisions. Un fonctionnaire de la Défense a fait une déclaration, puis nous avons eu des éclaircissements. C'est peut-être trop pour être une pure coïncidence. Lorsqu'on a une déclaration honnête, le gouvernement insiste, puis on a brusquement des précisions. C'est chaque fois la même chose.

D'après M. John Helliwell, éminent économiste de la Colombie-Britannique, il faut voir quel sera l'effet de la manne que recueillera le secteur pétrolier. Il a dit qu'en supprimant la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers, on créera 15,000 emplois. Il affirme toutefois que si l'on perçoit des taxes pour récupérer cette somme, on perdra 40,000 emplois. La perte nette est par conséquent de 25,000 emplois.

M. Siddon: Examinons son hypothèse.

M. Waddell: Le ministre dit qu'il faut voir ce qu'il a dit. Le gouvernement a été incapable de présenter des modèles ou des études sur son initiative. Il espère et il prie. C'est révoltant. J'ai parlé aujourd'hui d'un document que le gouvernement m'a remis. C'est tout ce qu'il a. Il a analysé le modèle du Conseil économique du Canada, le modèle du secteur pétrolier et le modèle de l'Ontario, lesquels sont loin de concorder. Voici ce que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit:

Il ne faut pas attacher trop d'importance aux chiffres parce qu'ils sont basés sur des hypothèses dépassées voire peu réalistes. Par ailleurs, on en a conclu que compte tenu de la diversité des approches et des hypothèses, il n'est pas surprenant que des études différentes débouchent sur des conclusions différentes.

On ajoute qu'il est impossible de tirer une conclusion, et c'est ce que le ministre des Finances a dit à la Chambre aujourd'hui. C'est un homme franc, contrairement à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) qui parle de 100,000 ou 300,000 emplois. N'essayez pas de rouler les Canadiens, ils ne sont pas stupides; ils savent très bien que, si vous donnez 2 milliards et demi de dollars aux sociétés pétrolières, vous allez être forcés de recouvrer cet argent d'une façon ou d'une autre. Ils savent que ce sont eux qui vont payer.

Il me reste à peu près une minute. Je tiens à dire au gouvernement ce qu'il devrait faire. Il devrait réexaminer l'Accord de l'Atlantique, car il n'est guère favorable maintenant que les paiements en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier sont éliminés et que le cours mondial est à la baisse. Il devrait réviser la politique sur la concurrence dans le secteur aval de l'industrie pétrolière. Il devrait renforcer l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, afin que nous sachions exactement à quoi va servir cet argent.

D'après moi, les sociétés pétrolières vont se sauver avec l'argent, comme elles l'ont toujours fait. Elles vont le remettre aux actionnaires étrangers. Je regrette que le gouvernement ait décidé de ne pas retenir les meilleurs aspects du Programme énergétique national, soit la canadianisation et la conservation. Il aurait dû essayer de canadianiser le secteur énergétique au profit de tous les Canadiens.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le député est le critique du Nouveau parti démocratique depuis longtemps. Il fait des progrès, il apprend des choses. Toutefois, nous nous demandons parfois si vraiment il sait quelque chose. J'aimerais le mettre sur la sellette. D'après lui, les plus grosses retombées pour n'importe laquelle des multinationales seront de 76 millions de dollars. Hier, un bon nombre de journaux ont publié dans un très petit encadré un article d'après lequel une société exerçant son activité dans notre pays a déclaré que par suite de la suppression du Programme énergétique national, ses investissements passeraient au cours de l'année qui vient, de 700 millions à un milliard, augmentation donc de 300 millions de dollars au profit de la création d'emplois. En pourcentage, cela représente 43 p. 100. Le député peut-il nous dire de quelle société il s'agit? S'il suit la situation, il sait quelle société a annoncé cela. Est-il d'accord avec cette annonce? Est-ce qu'elle lui plaît?

• (1700)

En second lieu, si le député s'est documenté, il pourrait probablement nous dire combien le ministre a épargné aux consommateurs du pays quand il a négocié une non-augmentaiton de prix du gaz naturel, non pas une fois mais deux. Combien d'argent cela a-t-il économisé aux consommateurs du pays, et quelle société a augmenté ses projets d'investissements de 300 millions pour une année seulement, d'après les journaux d'hier?

M. Waddell: Monsieur le Président, je ne vais pas me mettre à jouer à quelques arpents de pièges avec le député. S'il veut venir chez moi ce soir, nous jouerons à quelques arpents de pièges en buvant un café ou une bière.

Le député sera peut-être heureux d'apprendre que les sociétés réinvestissent depuis le début de l'année. La plupart des réinvestissements ont déjà été faits en prévision de toutes sortes de choses. Cela n'a été qu'un superprofit de plus.

M. Hawkes: Dû au changement apporté au programme énergétique.

M. Waddell: Non, ils étaient presque tous déjà faits. Nous n'allons pas voir une augmentation diablement importante. L'industrie avait déjà entrepris sa remontée. Si le député était honnête, il le reconnaîtrait.

Pour ce qui est du gaz naturel, une des choses patentes qu'il y a dans l'accord et que j'avais prédite, c'est que le gaz n'est pas déréglementé.

M. Hawkes: Et la non-augmentation de prix?

M. Waddell: Le député s'excite à propos d'augmentations de prix. Le marché du gaz naturel étant ce qu'il est, il n'y aurait pas pu y avoir une hausse des prix. Nous avons un excédent de gaz naturel et nous voulons nous en débarrasser.

M. Hawkes: Combien a-t-on économisé?

M. Waddell: Si le député veut bien m'écouter, il pourra faire ses commentaires après.

Le député doit savoir que nous vendons notre gaz naturel à des prix dérisoires. Nous l'exportons aux États-Unis.

M. Hawkes: Nous avons des réserves pour 400 ans.

M. Waddell: En effet, nous avons des réserves pour 400 ans. Un ancien ministre de l'Énergie avait déjà déclaré à la Chambre que nous avions des réserves de pétrole pour 300 ans. C'était à l'époque où nous vendions notre pétrole $3 le baril. Voilà pourquoi nous avons tellement de problèmes aujourd'hui. Nous avons exporté beaucoup de pétrole à bas prix et nous le faisons encore. Maintenant, nous exportons aussi du gaz naturel. Le député doit savoir que l'industrie pétrolière du Canada a ses propres raisons de vouloir exporter. Elle veut de plus en plus d'argent et de liquidités. C'est ce qu'elle a toujours voulu. Une telle politique énergétique n'est cependant pas avantageuse pour le pays à long terme. Le député devrait le reconnaître et cesser d'être complètement xénophobe. Il devrait essayer d'envisager la situation du pays dans son ensemble.

M. McDermid: Monsieur le Président, je répondrai à la question. Il s'agissait de la société Imperial Oil et je l'en félicite. Depuis deux ans, cette société a investi environ 700 millions de dollars et, cette année, après l'annonce, elle a décidé d'investir 1 milliard de dollars, soit 300 millions de dollars de plus. Bien entendu, l'industrie commençait à se ressaisir après l'élection d'un gouvernement progressiste conservateur parce qu'elle aimait le ton, l'attitude et la façon d'agir du nouveau gouvernement. Elle appréciait le fait que nous voulions que ce soit le secteur privé qui crée les emplois sérieux. Naturellement, elle a commencé à investir au cours du dernier trimestre. Le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré ajourd'hui que la situation s'était améliorée au cours du dernier trimestre et que cela continuerait grâce à l'Accord de l'Atlantique et l'Accord de l'Ouest.

Le député est originaire de l'Ouest. Pourquoi son parti continue-t-il d'appuyer la mesure socialiste insensée qu'est le programme énergétique national, malgré la calamité qu'il a causée dans l'ouest du Canada? Il persiste pourtant à l'appuyer. Il souffle le froid et le chaud en même temps.

Pourquoi condamne-t-il le gouvernement pour avoir pris une mesure qui non seulement améliorera le sort de l'ouest du Canada, mais aussi celui de ma circonscription? A Brampton-Georgetown, nous avons 52 entreprises, que je connais toutes personnellement, et qui approvisionnent directement les pétroliers. Cette entente leur procurera des emplois. On compte à Mississauga 350 compagnies semblables qui gagneront elles aussi des emplois. L'Ontario compte 2,500 compagnies qui approvisionnent directement les pétroliers. Pourquoi le député conteste-t-il ces superprofits que réaliseront les multinationales alors que, en fait, cet argent permettra de créer des emplois d'un bout à l'autre du pays?

M. Waddell: Monsieur le Président, le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) est en train d'acquérir à juste titre la réputation d'être l'un des députés les plus bêtes et les plus idiots à la Chambre des communes. Il n'a pas écouté mon discours du tout. Je lui conseille de le lire. S'il avait écouté mon discours, il m'aurait entendu dire que nous ne souscrivons pas au Programme énergétique national. J'ai analysé les points forts et les points faibles de ce programme. Pourquoi n'écoute-t-il pas? Je lui ferai la faveur de l'écouter lorsqu'il aura quelque chose à dire.

J'ai déjà déclaré que la création d'emplois n'était qu'un espoir. Il aura beau répéter que des emplois seront créés, le fait est que les études ne sont pas de cet avis. Il s'agit d'une industrie capitalistique. Bien sûr, nous y gagnerons quelques emplois, mais je ne pense pas qu'il y en aura 100,000 ou 300,000. Peut-être vaudrait-il mieux investir directement cet argent dans la circonscription du député que dans le secteur pétrolier.

M. Siddon: C'est socialiste.

M. Waddell: Ils peuvent bien me traiter de socialiste ou de tout autre nom. Même s'ils ne sont pas d'accord avec moi, je leur suggère d'examiner les faits.

Imperial Oil réinvestit plus que Texaco. Texaco est l'une des pires compagnies sur ce plan. Toutefois, Imperial Oil pose quand même un problème. Le dernier communiqué de l'AEIE indiquait qu'Imperial Oil Limited, de Don Mills, en Ontario, qui est contrôlée par Exxon Corporation, de New York, a demandé à prendre en charge Super-Park-It Limited, de Toronto, en Ontario. Imperial Oil poursuit son expansion. Nous lui donnons plus d'argent et elle va constamment étendre son empire. Elle détourne une partie de cet argent. Elle ne le réinvestit pas dans le pétrole. Elle a la haute main sur toute la filière et étrangle tous les petits producteurs canadiens.

Je suggère au député de lire ce que j'ai dit au sujet du Programme énergétique national. Qu'il ne me parle pas des gens de l'Ouest. Je viens moi-même de cette région. L'Ouest est composé non seulement de quelques sociétés pétrolières multinationales du Petroleum Club de Calgary, mais aussi des simples citoyens de Vancouver, Lethbridge, Edmonton et Calgary.

M. McDermid: Qui veulent des emplois.

M. Waddell: Bien sûr, ils veulent des emplois, mais nous ne créerons pas beaucoup d'emploi à Vancouver-Centre en accordant 75 millions à Texaco. Il y a de meilleures façons de créer des emplois et le député devrait les examiner. Il devrait comprendre pourquoi le gouvernement a été battu en 1979. Il l'a été à cause de sa politique de l'autruche.

M. Gagnon: Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), mais d'abord, je souhaite apporter quelques éclaircissements. Si le député examine le bilan des forages effectués aux États-Unis entre 1980 et 1983, il constatera une diminution de 7.2 p. 100. S'il compare ces chiffres avec ceux du Canada, il verra qu'au cours de la même période, le nombre de forages a baissé de 33 p. 100. Voilà pour le premier point.

Deuxièmement, il dit qu'aucune augmentation du prix du gaz naturel n'est prévue. S'il lisait l'Accord de l'Ouest, il constaterait que le prix du gaz naturel a été bloqué. S'il veut bien me suivre, cela figure à l'article 2(i). Le prix devait augmenter de 25c. A l'alinéa (iv) de l'article C de l'addendum du protocole d'entente du 30 juin 1983, il est dit que le prix du gaz naturel devait atteindre 65 p. 100 du prix TRAC, et il ne se situe actuellement qu'à 60.4 p. 100. Il aurait augmenté de 25c. Le député n'ignore sans doute pas que ce prix étant bloqué, les producteurs et les citoyens de l'Ouest versent 450 millions de dollars aux consommateurs canadiens pour créer des emplois. Le député n'ignore sans doute pas non plus que le prix du gaz naturel doit diminuer encore de 150 millions de dollars, une fois les deux taxes supprimées.

Cela dit, j'aurais une question à poser au député. Il ne cesse de réclamer quelque chose d'autre pour l'accord Atlantique parce qu'on supprime le programme d'encouragement du secteur pétrolier dit PEP. Il y a deux mois, il soutenait que le PEP équivalait à un bradage. Maintenant il déplore sa disparition. Qu'il se décide. Le PEP est-il un bradage ou faut-il le maintenir? Que propose-t-il?

• (1710)

M. Waddell: Monsieur le Président, j'aurais trois choses à dire. D'abord, je suis d'accord avec les chiffres que le député a cités concernant la diminution des activités de forage aux États-Unis et au Canada. Il a dit qu'elles avaient diminué respectivement de 7.2 p. 100 et de 33 p. 100. C'est ce que je voulais dire. J'ai dit que le Programme énergétique national était en partie responsable de ce ralentissement d'activités qui se manifestait aux États-Unis mais qui était bien pire au Canada. Voilà ce que j'ai dit dans mon discours, et les chiffres qu'il a cités me semblent acceptables.

En deuxième lieu, pour ce qui est du gaz, les prix n'ont pas monté depuis quelque temps. De façon générale, l'accord évite de parler du gaz. Cette question reste à négocier. C'est le différend qui oppose l'Alberta et l'Ontario. Il sera négocié après les élections en Ontario, à l'automne. Et ce ne sera pas facile. Mais le gaz n'a pas été déréglementé. Sinon, les prix chuteraient. Au grand profit des consommateurs. Mais il faudra attendre la déréglementation.

En troisième lieu, le député veut connaître ma position relativement au programme d'encouragement du secteur pétrolier. Je crois que ma position est tout à fait conséquente. J'ai toujours dit que ce programme était du gaspillage et que ce n'était pas la bonne façon de canadianiser l'industrie. Le PEP est enlevé à la côte est. Si on en croit les ministres de l'Énergie de l'Atlantique et d'autres également, il offrait effectivement des encouragements. Il n'y avait pas d'autres moyens d'intéresser les sociétés canadiennes. Comme il disparaîtra, il faudra le remplacer. Il faut stimuler la prospection. Les cours mondiaux sont trop faibles pour qu'on exploite Hibernia ou les sables bitumineux. Il faudra inciter les sociétés à continuer de forer. Si le PEP disparaît, il faudra trouver autre chose.

M. Siddon: Et les bénéfices?

M. Waddell: Eh bien, si le député est contre tout stimulant, les compagnies ne feront rien parce que le cours mondial est trop faible.

Je pourrais reprendre quelques suggestions que j'ai faites par le passé. D'abord, un régime de stimulation fiscale. Mais le danger, c'est qu'on pourrait en abuser comme on l'a fait pour les super-déductions pour épuisement . . .

M. le vice-président: Je regrette de devoir interrompre le député. La Chambre veut-elle lui accorder encore deux minutes pour lui permettre de terminer?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Comme il n'y a pas consentement unanime, je donne la parole au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

[*Français*]

Reprise du débat avec l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, c'est avec une certaine tristesse que je prends la parole aujourd'hui en ce qui concerne la motion de mon collègue du côté libéral. La motion a pour but de blâmer ce gouvernement progressiste conservateur de son manque d'intérêt à combattre le chômage et aussi de son incompétence dans l'accord énergétique.

Monsieur le Président, à mon avis, il serait important en premier de rappeler quel a été le premier geste de ce gouvernement, principalement du ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre. Premièrement, ça été de couper pour quatre milliards de projets de création d'emplois. Ces quatre milliards se répartissent environ à un milliard au Québec. Et, malheureusement, tous les députés progressistes conservateurs ont applaudi à cette mesure-là.

Si on examine la ventilation des projets qui ont été coupés par ce gouvernement, on constate, premièrement, dans le programme laitier, 6.2 millions, 2.48 millions au Québec. La Société Radio-Canada, 75 millions, 18 millions au Québec. Tous de la création du chômage. Recherche et développement en matière énergétique, 60.8 millions au Canada, 15.2 millions au Québec. Pêche et océan, 11.7 millions au Canada, 2.34 millions au Québec. Dans le domaine du logement, c'est scandaleux, un domaine essentiel et important pour tout l'ensemble de la population, logement social, 9.6 millions, 2.4 millions au Québec. Dans le programme de remise en état de logements, dont je parlerai un peu plus en détail tantôt, 29.4 millions, 7.3 millions au Québec. Expansion industrielle régionale, un domaine très important pour les régions au Québec et partout au Canada, 200 millions, 50 millions de moins pour le Québec. VIA Rail, 93 millions, 23.25 millions pour le Québec. Le centre d'entretien de VIA Rail que Montréal devait avoir a été complètement repoussé et retardé et pas un mot des députés du Québec à ce sujet-là.

Les subsides

Dans les programmes de prêts aux étudiants, on avait promis durant la campagne électorale d'être très ouverts, généreux. Cela c'était le mot du premier ministre actuel (M. Mulroney), «généreux», «généreux». Mais aujourd'hui les gens voient que ces paroles sont «grandes», et lorsque vient le moment de donner aux citoyens à moyen et à faible revenu, il est moins généreux.

Programme de prêts aux étudiants, coupures de cinq millions, 1.25 million pour le Québec; Canagrex, 6.6 millions, 1.65 pour le Québec; Programme de formation industrielle de main-d'œuvre en milieu de travail, un programme qui est très important pour adapter la main-d'œuvre dans le domaine du travail, se recycler et permettre d'atteindre les changements technologiques de façon humaine, coupures de 40 millions au Canada, 10 millions au Québec; Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, 84 millions, 21 millions pour le Québec; des dossiers importants pour les régions du Québec; Laboratoires pharmaceutiques à Trois-Rivières et de recherche à Victoriaville, 4.9 millions, tout cela coupé au Québec, et les députés du Québec applaudissent. Dieu merci, je dois féliciter le député progressiste conservateur de Lotbinière (M. Tremblay) qui se bat pour cela; dans ce caucus-là, ceux qui se défendent là-dessus sont très rares, et je pense qu'il est important que l'on reconnaisse les députés progressistes conservateurs du Québec qui ont le courage de défendre le dossier; Équipement de la haute technologie, Société Radio-Canada, 10 millions, 2.5 millions au Québec; Programme d'embranchement du gaz naturel, strictement au Québec, c'est un dossier du Québec, c'est relié à l'énergie, coupures de 85 millions; Programme Parcs Canada, 19.5 millions au Canada, 4.87 millions au Québec; dépenses d'immobilisation, Pêches et Océans, 18.1 millions au Canada, 4.52 millions au Québec; le Vieux Port de Montréal et réaménagement de la Marina à Chicoutimi, 3.5 millions coupés au Québec; Institut électrochimie de Shawinigan, Institut de recherche à Edmonton, 3.6 millions au Canada, 1.8 million au Québec.

Monsieur le Président, si on examine le total de ces coupures et de ce programme, lorsque le ministre des Finances a annoncé les coupures, lui, il jurait que, à ce moment-là, il y aurait plus de création d'emplois et que le taux d'intérêt diminuerait. C'est faux, monsieur le Président! Ce qui est arrivé? Le taux de chômage a augmenté; non seulement dans les statistiques mais dans les journaux, on lit: le taux de chômage est en réalité de 4 p. 100 plus élevé; 500,000 travailleurs au Canada, découragés, ne se cherchent plus d'emploi depuis le 4 septembre; résultat des progressistes conservateurs.

De plus, le premier ministre invite tous les Canadiens: il faut que les Canadiens vivent selon leurs moyens, monsieur le Président. Lui, a-t-il vécu selon ses moyens lorsqu'il a reçu le Président des États-Unis au Québec? Lorsqu'il a fait le gros *party*, le gros *show* seulement pour les députés conservateurs avec les fonds des contribuables?

Un autre article de journal: Quand on a besoin d'aide, Ottawa n'était pas là. (Roger Dagenais, du comté de Verdun); *Le Devoir:* Dépenses de recherche, le Québec perd du terrain face à l'Ontario. Via Rail appauvrit Montréal au profit de Toronto. C'est cela le résultat.

Monsieur le Président, je vois le député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) qui n'est pas capable de se lever pour prononcer un discours; tout ce qu'il est capable de faire, c'est de crier, et les gens de Lac-Saint-Jean disent qu'il ne voit pas à la circonscription.

Monsieur le Président, quelle a été la priorité du premier ministre? La priorité des priorités des conservateurs a été à l'image de ce premier ministre-là, elle a été d'acheter et de changer les uniformes des militaires. Cela est important parce que la pensée profonde de ce premier ministre c'est «l'habit fait le moine». Pour le reste, ça ne change rien. Alors, ce qu'il a fait a été de gaspiller, contrairement à un sondage où plus de 60 p. 100 des Canadiens s'opposaient à cette décision stupide.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Je suis bien content.

M. Malépart: Encore là, je vois le député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) qui dit: Je suis bien content, je suis heureux de cela.

Deuxième grande décision de ce gouvernement progressiste conservateur. Contrairement à toutes les promesses qu'ils ont faites à la grandeur du pays, le premier ministre voyant qu'un Canadien, le capitaine Spock, dans l'émission *Cosmos* était plus populaire que lui dit: Moi, j'embarque et je pars la «guerre des étoiles». Monsieur le Président, c'est scandaleux! Ce n'est pas la «guerre des étoiles» que ce gouvernement devrait faire, c'est la guerre au chômage.

Dans un article de Lise Bissonnette, du journal *Le Devoir*, on lit: Brumeuses retombées; les Canadiens sont-ils prêts pour des emplois à donner leur aval à la militarisation de l'espace? Voilà autant de questions et d'interrogations qui préoccupent la population du Québec et du Canada en général présentement, monsieur le Président, face à ce parti qui, sous de fausses représentations durant la campagne électorale, et c'est le ministre des Finances lui-même qui l'a déclaré dans une entrevue, que durant la campagne électorale ils n'ont pas dit la vérité parce qu'ils savaient qu'ils feraient le contraire de ce qu'ils ont dit. Si on regarde dans le domaine du logement, tous les députés de cette Chambre, je parle de ceux qui étaient députés avant, il y en a qui ne savent même pas ce que cela veut dire le domaine du logement social, mais je parle du secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid), il sait très bien que le logement social, c'est très important au Canada. Il sait très bien que la construction de HLM, de coopératives d'habitation, de OSBL pour les personnes retraitées et préretraitées, pour les familles à revenu moyen et à faible revenu, c'est très important. Monsieur le Président, le gouvernement, dans le domaine du logement social, neuf millions, ce ne sont plus les multinationales qui représentent cela, on ne les écoute pas les citoyens.

Dans le domaine de la restauration et de la rénovation de logements, le gouvernement canadien antérieur a fait beaucoup pour améliorer la qualité du logement, s'assurer que les Canadiens aient des logements convenables, à prix abordables. C'était un programme très utilisé dans toutes les provinces du pays, dans toutes les circonscriptions du pays: coupures de 29 millions à ce chapitre-là. Le Québec s'est vu plus pénalisé que toute autre province dans cette coupure-là, une diminution de 35.74 p. 100 pour le Québec, l'Ontario, 9.5 p. 100. Un jour certains députés, et le premier ministre en tête, devront répondre à ces questions aux Québécois. Il devra arrêter de faire son spectacle, son «show», et de répondre aux véritables questions.

J'ai ici des articles de journaux: «Il est urgent de développer le logement social». «L'aide fédérale à la rénovation doit être maintenue». Non seulement il y a des milliers de groupes à la grandeur du pays, principalement au Québec dans la région de Montréal, dans la région de Québec, qui attendent la décision du ministre responsable de la SCHL pour savoir s'il va toujours y avoir un budget du programme PAREL relié à la construction de coopératives d'habitation, il y a des centaines de projets qui sont en attente et si la décision est d'abolir ce programme-là qui est relié aux coopératives, ils ne pourront pas se réaliser. Les conséquences de cette décision-là seront que ce sera la fin des coopératives à la grandeur du pays, principalement au Québec où c'est un programme qui est vraiment utilisé; et, deuxièmement, tous les logements sociaux qui seront réalisés sous forme de coopératives ne répondront plus aux besoins des personnes à moyen et à faible revenus, mais seront strictement des logements construits pour les plus riches.

Monsieur le Président, j'ose espérer que dans ce dossier tous les députés de cette Chambre sauront faire pression auprès du ministre responsable de la SCHL afin que celui-ci maintienne le Programme PAREL relié aux coopératives d'habitation.

Monsieur le Président, je m'étais préparé pour parler environ vingt minutes, et j'ose espérer avoir des questions des députés de l'autre côté, c'est peut-être la seule façon de les faire lever pour que les gens les connaissent un peu, mais je vais terminer mon intervention pour permettre à mon collègue de pouvoir intervenir. Mais je termine juste rapidement en disant qu'un autre dossier important, on a encore le temps de faire quelque chose pour l'ensemble des citoyens au Canada, ce sont les 80,000 personnes célibataires, séparées ou divorcées. Cela ne passera pas en commission . . .

M. Bernier: Oh, oh!

M. Malépart: Le député de Beauce (M. Bernier) n'a rien compris, il agit en «tata» quand il dit cela, il ne sait même pas comment cela marche, il devrait s'informer, faire pression auprès de son ministre pour qu'en commission parlementaire, un amendement soit apporté au mois de mai afin de ne pas faire de la discrimination. Je suis persuadé même si le député de Beauce lance des insultes comme cela à travers son chapeau, je suis convaincu que lui-même, il est d'accord. Et s'il n'est pas d'accord, je lui ferai parvenir des noms de personnes âgées qui seront pénalisées par sa décision. A l'avenir il apprendra à savoir pour quoi il vote.

• (1720)

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir d'entendre mon honorable et rondelet collègue prendre la parole à la Chambre. Il ajoute toujours un peu de piquant à nos débats. Je ne crois pas que quiconque ici doute que le Québec ait fait et fasse encore sa part, et je dirais sa juste part, dans la remise en ordre des affaires fiscales du Canada. Et si tous les magnifiques programmes que le député a maintes fois vantés étaient si extraordinaires, pourrait-il nous dire pourquoi les Québécois ont si massivement répudié le gouvernement libéral aux dernières élections?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, habituellement l'honorable député est beaucoup plus fort que cela dans ses questions. Je pense qu'il a manqué un peu de jugement dans sa question. Les programmes existaient avant les élections. Les députés progressistes conservateurs du Québec et le premier ministre en tête ont promis d'en mettre plus, mais ces députés-là ne seraient pas ici si le premier ministre avait dit la vérité à la population: que ces programmes-là seraient coupés. Voilà le résultat des dernières élections.

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le Président, le député parle de vérité. Il était ici comme moi en 1981, lorsque son parti a âprement blâmé le gouvernement de l'époque d'avoir osé seulement proposer une taxe de 3c. le litre d'essence, pour ensuite imposer lui-même, lorsqu'il a à son tour pris le pouvoir, une taxe de 45c. le gallon d'essence au cours des trois années qui ont suivi. Si ce parti veut que l'on dise la vérité aux Canadiens, mon honorable et replet collègue devrait lui-même donner l'exemple.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je retire donc mes paroles; je pensais que c'était un député intelligent, mais il ne se rappelle pas une différence entre la taxe et le prix du pétrole. Le problème de son ministre des Finances du temps c'est non seulement l'augmentation de 18c. le litre, mais ce à quoi les libéraux s'étaient opposés . . . Je regarde la députée de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques): Je vous félicite d'être revenue de voyage. Les gens de votre circonscription vous cherchent.

Ce que je dis au député c'est au sujet de la taxe de 18c. à quoi on s'est opposé, et jamais les libéraux ont mis une taxe de 18c. sur l'essence pour le Québec et l'ensemble des provinces. Et le député se rappelle que le premier ministre Bill Davis, qui est un conservateur, à ce que je sache, était contre la mesure du gouvernement progressiste conservateur à cette époque-là, et que le premier ministre du Québec, qui était René Lévesque, qui n'est pas un libéral sûrement, mais qui a des chances de le devenir si vous continuez à le «tripoter» dans la péréquation, lui aussi était en désaccord sur votre décision à ce moment-là.

[*Traduction*]

M. McDermid: Le député a parfaitement raison, monsieur le Président. Le premier ministre de l'Ontario désapprouvait cette taxe, mais je puis signaler aussi au député que le premier ministre de l'Ontario désapprouvait tout autant la taxe—et non la hausse de prix—de 46c. le gallon que le gouvernement libéral a décrétée sur le prix de l'essence à la pompe pendant les trois années subséquentes. Je me permets d'ajouter que, le 1^er^ juin, beaucoup de ces taxes seront heureusement supprimées et que cela se reflétera sur le prix de l'essence à la pompe.

Les subsides

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je comprends que le député me permette de parler de l'accord énergétique qui est défavorable pour les Québécois; c'est que le député dit: Il y a des taxes d'enlevées, mais ce ne sont pas des taxes d'enlevées chez les consommateurs, ce sont des taxes d'enlevées pour permettre aux multinationales les plus riches de faire encore plus d'argent. Son ministre nous a dit... Le ministre des Finances tantôt, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^me^ Carney) dont il est le secrétaire, personne peut nous assurer... Le ministre n'a pas voulu nous garantir que...Dans l'accord qui a été signé, aucune mesure de contrôle des prix a été instaurée. Même le député de Duvernay (M. Della Noce) qui est en arrière de vous, c'est un progressiste conservateur encore jusqu'à maintenant, lui-même le dit. Demandez à l'Association des détaillants du Québec, ils vont vous dire qu'ils ne sont pas d'accord, tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas un mécanisme pour s'assurer qu'il n'y aura pas de cartel et que le prix du pétrole ne sera pas haussé de façon défavorable pour l'ensemble des consommateurs.

[*Traduction*]

M. Taylor: Monsieur le Président, je n'arrête pas d'entendre les libéraux et les néo-démocrates dire que nous cédons quelque chose. Ne se rendent-ils pas compte que cet argent appartient aux sociétés pétrolières? Elles l'ont bien gagné. Les libéraux leur en ont tellement enlevé qu'elles n'en avaient même plus à investir. Voilà pourquoi nous disons que la politique énergétique nationale nous a coûté des emplois. Les sociétés productrices ont gagné cet argent. Nous ne leur donnons rien du tout. Nous ne faisons qu'en percevoir un montant raisonnable en impôts au lieu de tout leur prendre et de leur refuser le moindre encouragement. Voyez ce qui est arrivé en Alberta faute d'encouragements. Voilà où nous différons des socialistes. Ils ne veulent pas donner d'encouragement. Ils pensent que tout le monde va travailler pour le bien de l'État. Ce n'est pas comme cela que les choses marchent. Les gens ont besoin d'encouragement. Ils ont besoin de faire des profits. Voilà pourquoi ils vont réinvestir cet argent parce qu'ils y voient la possibilité de faire encore plus d'argent. Ils ne vont pas se laisser voler par le gouvernement le moindre sou qu'ils gagnent.

• (1730)

Les sociétés pétrolières sont venues s'installer en Alberta au début des années quarante sans un centime de subvention gouvernementale. Elles y ont investi des millions de dollars et ont foré des dizaines, peut-être même des centaines de puits secs avant de frapper un gisement à Leduc. L'encouragement était là. Elles savaient qu'une fois qu'elles frapperaient un gisement elles réaliseraient un bénéfice et seraient autorisées à en garder la plus grande partie. Elles savaient qu'on ne leur confisquerait pas tout entier comme le préconisent les socialistes et les libéraux.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je suis content de voir que le député dit: Le gouvernement n'a pas enlevé tout l'argent, doit donner des encouragements aux citoyens, mais la différence, moi, je suis d'accord sur cela, c'est que vous, vous voulez le donner aux multinationales, les plus riches, puis moi, je veux le donner aux citoyens à moyen et faible revenu. C'est cela que vous faites. C'est cela la différence. Puis je me rappelle de l'honorable député. Qu'est-ce que vous faites? Vous êtes-vous levé pour protéger les 80,000 personnes qui subiront de la discrimination en ce qui a trait au projet de loi C-26? Je me rappelle que vous, le député qui vient de parler, lorsque vous étiez dans l'opposition, pour la politique des 6 et 5 p. 100, vous vous êtes opposé à ce qu'on apporte un amendement à cela relativement à ceux qui recevaient la pension de sécurité de la vieillesse, les plus hauts salariés... Qu'est-ce que vous avez fait? Ce que les libéraux faisaient, c'était de prendre l'argent des multinationales et le redistribuer à la population qui en avait le plus besoin.

M. le vice-président: L'honorable députée de Mercier (M^me^ Jacques) désire-t-elle poser une question ou faire un commentaire?

Mme Jacques: Monsieur le Président, j'aimerais signaler au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) que la déclaration qui a été faite tantôt à savoir que j'étais toujours en vacances, que je n'étais pas dans ma circonscription, c'est faux, parce que je travaille dans ma circonscription et je suis à la Chambre également. Et j'aimerais reprendre un commentaire que le député de Montréal-Sainte-Marie a dit tantôt, que nous faisions des «parties» avec l'argent des contribuables. J'aimerais vous demander quelle preuve vous avez, parce qu'à ce jour, on n'en fait pas de «party» et de plus, vous avez été en «party» pendant 20 ans.

M. Malépart: Monsieur le Président, je la félicite pour sa deuxième intervention. La première avait été écrite par le Bureau du premier ministre, mais la deuxième, elle vient de la faire seule, puis je suis content que c'est moi au moins qui a réussi à l'animer et à faire lever les députés progressistes conservateurs. Mais la députée de Montréal-Mercier ne connaît sûrement pas la politique. Elle se demande quel «party». Le dernier «party», vous l'avez eu à Québec avec le Président des États-Unis, alors que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a agi comme maître de cérémonie.

Une voix: $300,000!

M. Malépart: C'était réservé strictement aux conservateurs. Combien de votre circonscription... Vous avez le droit d'inviter quatre ou cinq personnes pour récompenser vos travailleurs d'élection. Le voyage qui a été organisé par le ministre des Affaires extérieures en Russie: c'est un autre gros «party». Puis une organisation de voyage pour récompenser seulement des députés conservateurs! Il a refusé qu'il y ait des députés de l'opposition qui soient présents. Tandis qu'il y en a eu un autre voyage organisé avec les gens des autres partis. C'est cela, monsieur le Président, puis les prochains «parties» vous allez voir, vous en avez eu un lorsque la Reine est venue, vous en avez eu un autre gros «party» ici à Noël, vous avez vu tous les sapins. Alors il y en a des tonnes.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, c'est difficile de répliquer, si vous voulez, à l'intervention du député de Montréal-Ville-Marie.

Une voix: Sainte-Marie!

M. Côté (Lac-Saint-Jean): ... parce que vous savez, ce ne sont pas les discours qu'il fait à la Chambre, c'est un déluge de mots dans un désert d'idées. On aurait l'impression que c'est...l'expression anglaise... un «juke box» qui fonctionne. C'est toujours la même chanson, puis la même rengaine qui revient. Vous savez, tout à l'heure, il a dit: La population du

Lac-Saint-Jean ne vous voit pas à la Chambre. La population du Lac-Saint-Jean n'est pas intressée de me voir à la Chambre déblatérer comme il le fait. Monsieur le député de Montréal-Sainte-Marie, s'il fallait que j'ose intervenir en cette Chambre de la façon que vous le faites, la population de la circonscription de Lac-Saint-Jean, comme celle du Canada tout entier, serait gênée.

M. Rossi: C'est cela, cachez-vous derrière les rideaux!

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, il y a deux semaines j'ai eu l'occasion de souper avec des gens du Forum canadien . . .

M. Rossi: Ce n'est pas du tout relatif, monsieur le Président. Il nous parle de son souper.

M. le vice-président: L'honorable de député Bourassa (M. Rossi) invoque le Règlement.

M. Rossi: Je pense que l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) devrait se référer au sujet du débat actuel et non faire des digressions.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné au début de mes remarques, il est difficile d'intervenir sur le débat du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) parce qu'il nous a «charriés» de part et d'autre. Il n'a pas parlé sur le règlement de . . . Vous savez, l'entente intervenue. Vous savez, la taxe sur l'essence, par exemple, il a oublié de mentionner tout à l'heure que, en 1980, ils avaient défait le gouvernement conservateur . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député mais, malheureusement, le temps alloué pour la période des questions et commentaires est maintenant écoulé. Je suis prêt à donner 30 secondes à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) pour répondre, mais très brièvement.

M. Malépart: Monsieur le Président, je serai très bref. Lorsqu'un député dit que mes interventions ne sont pas logiques, je lui dirai que moi j'ai été réélu dans une période beaucoup plus difficile que celle qui existait lorsqu'il a été élu, lui. J'ai été réélu pour défendre les intérêts de 80,000 personnes âgées. Si le député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) veut ridiculiser ces personnes-là, c'est son affaire. Lorsque je parle de défendre des citoyens qui ont besoin de logement social, si le député de Lac-Saint-Jean se foute d'eux, c'est son problème, mais moi j'ai été réélu pour défendre l'intérêt de ces gens-là.

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) invoque le Règlement.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, en aucun moment je n'ai ridiculisé les 85,000 personnes que le député vient de mentionner.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le débat se poursuit et la parole est au ministre d'État aux Mines (M. Layton).

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je me réjouis de débattre la motion à l'étude cet après-midi et, surtout, de représenter ma franche et dynamique collègue, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), qui se trouve aujourd'hui dans l'Ouest où elle est allée poursuivre ses entretiens avec les dirigeants des sociétés et les investisseurs.

Ces dernières semaines, le gouvernement a annoncé qu'il modifiait de façon majeure la politique énergétique du Canada. Il y a six semaines, il a d'abord conclu avec le gouvernement terre-neuvien l'Accord de l'Atlantique. Puis, la ministre a signé la semaine dernière l'Accord de l'Ouest avec la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan. Ces accords marquent une nette évolution par rapport à la politique énergétique des gouvernements précédents. Ce changement d'attitude s'imposait. Le PEN, du gouvernement libéral, était éminemment injuste envers les sociétés pétrolières du Canada et constituait une ingérence mal venue dans le champ des compétences provinciales. Par ses mesures discriminatoires et retorses le Programme a mis bien des Canadiens dans l'embarras vis-à-vis des pays étrangers. Il a fait perdre leur emploi à beaucoup de nos compatriotes et la prospérité économique qu'ils étaient en droit d'espérer. Notre économie tout entière en a été étouffée.

Maintenant que ce programme est remplacé, tous les Canadiens vont en profiter. La nouvelle politique énergétique devra, bien sûr, s'inscrire dans la perspective globale du gouvernement.

• (1740)

Comme l'a fait remarquer le premier ministre (M. Mulroney) lors de la conférence des premiers ministres à Regina, le gouvernement a deux objectifs fondamentaux: le renouveau économique et la réconciliation nationale.

En outre, comme je l'ai signalé, la politique énergétique précédente et la méthode d'élaboration des politiques allaient à l'encontre de ces objectifs. Elles empêchaient les provinces d'avoir vraiment leur mot à dire dans la gestion énergétique et elles nuisaient grandement à un secteur qui aurait pu constituer l'un des moteurs de l'économie canadienne.

La situation a déjà commencé à changer suite à l'adoption d'une nouvelle politique. De nouvelles initiatives essentielles découlent des Accords de l'Ouest et de l'Atlantique. Par exemple, j'ai appris que ma collègue (M^lle^ Carney), lors d'une réunion, hier, à Calgary, s'est fait dire par le représentant d'une entreprise de forage que sa société avait déjà mis en exploitation deux nouvelles plates-formes de forage sans même connaître les détails de l'Accord de l'Ouest.

L'Accord de l'Atlantique crée un régime coopératif pour la gestion des ressources sous-marines qui permettra d'atteindre un certain nombre d'objectifs, notamment un accroissement de la sécurité énergétique et une plus grande prospérité économique pour tous les Canadiens, mais surtout les habitants de Terre-Neuve; il prévoit le partage des recettes, dans la même proportion que dans le cas des ressources terrestres. On obtiendra en outre un régime stable et juste pour Terre-Neuve et une protection rigoureuse du secteur de l'environnement et de la pêche ainsi qu'une meilleure sécurité pour les travailleurs sur les plates-formes de forage, tout en s'assurant que le gouvernement sera capable d'assurer la réalisation de l'objectif national d'autarcie énergétique.

J'ai eu récemment le plaisir de visiter Terre-Neuve, afin de discuter de mines avec l'honorable Gerry Din, ministre des Mines et des Ressources de Terre-Neuve. Pendant mon séjour, nous avons visité l'Édifice de la Confédération et j'ai rencontré le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford. Bien sûr, il a célébré, hier, sa troisième victoire à Terre-Neuve.

Des voix: Bravo!

M. Layton: Ce qui m'a fait plaisir, c'est de constater que ce dirigeant canadien qui, dans le passé, semblait amer et malheureux face aux relations entre Terre-Neuve et le reste du Canada, était devenu il y a deux ou trois semaines, lorsque je l'ai rencontré, fier que sa province fasse partie intégrante du Canada.

L'Accord de l'Ouest porte sur trois grands changements. Il s'agit tout d'abord de la déréglementation du prix du pétrole brut au Canada. Le régime actuel de prix administré est inefficace et il n'offre aucun avantage aux consommateurs. Les principaux analystes en matière d'énergie font remarquer qu'ils s'attendent à une baisse des prix en vertu de ce nouveau régime. Je ne comprends vraiment pas comment quelqu'un pourrait défendre l'ancien régime.

Ce nouveau régime fera disparaître des règlements inutiles, afin de libérer les forces du marché, tout en prévoyant des dispositions protégeant les consommateurs en cas de changements importants sur les marchés mondiaux.

[*Français*]

Le deuxième concept s'occupe d'une révision complète du système au Canada en ce qui a trait aux prix et à la mise en marché du gaz naturel. La première étape gèlera le prix actuel tendant à une approche vers un système fondé sur le marché lui-même.

Le Québec est quelque chose de très important pour nous. Le prix de l'essence sera 25 p. 100 inférieur au niveau planifié par le régime précédent. Seulement les partis de l'opposition, il me semble, sont prêts à le défendre.

[*Traduction*]

Le dernier élément de l'Accord de l'Ouest porte sur le régime fiscal s'appliquant à l'industrie pétrolière. Les changements suppriment les injustices qui étaient tellement évidentes et néfastes jusque-là. Sont aussi établis de puissants nouveaux encouragements à l'investissement. Par exemple, la suppression de la taxe sur les revenus pétroliers s'appliquant à la production nouvelle va créer au Canada un climat favorable au réinvestissement sur une grande échelle. Comme l'a fait remarquer le ministre des Finances (M. Wilson) cet après-midi, les profits annuels étaient réinvestis à 100 p. 100 au Canada, mais depuis que le Programme énergétique national est entré en vigueur il y a quatre ans, ce taux a baissé de moitié.

L'élimination de la taxe sur les revenus pétroliers va accroître les rentrées de fonds des sociétés pétrolières et les inciter fortement à entreprendre la prospection et la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières. Cela voudra dire que les grands projets comme Venture, Hibernia, les sables bitumineux de l'Alberta, les travaux dans la mer de Beaufort et l'île de Vancouver, pourront attirer assez de capitaux pour être rentables. Dans l'ensemble, ces accords énergétiques représentent une étape significative dans la réalisation des objectifs de réconciliation nationale et de renouveau économique que s'est fixés le gouvernement.

Il a fallu au gouvernement précédent presque deux ans de luttes amères pour imposer de force un régime de prix et d'impôts, mais en six mois nous avons jeté les bases communes d'une politique qui n'est pas un accord imposé car les différents niveaux de gouvernement l'ont approuvé.

Évidemment, le gouvernement précédent a totalement répudié les aspirations fondamentales des Terre-Neuviens et n'a jamais réussi à conclure un accord avec cette province. Lors de ma visite, le premier ministre Peckford de cette province m'a assuré que les Terre-Neuviens en retireraient des bénéfices solides et durables. J'ai rencontré récemment les ministres des provinces de l'Ouest, Paul Schoenhals de la Saskatchewan, John Zaozirny de l'Alberta et Steven Rogers de la Colombie-Britannique qui tous ont négocié avec leur homologue fédéral. Je sais qu'ils respectent le climat de bonne volonté dans lequel ma collègue la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a présenté la position du gouvernement fédéral, avec la fermeté qui la caractérise. Notre pays n'est pas dirigé dans un esprit de contestation mais dans un esprit de consultation et de coopération.

L'Accord de l'Atlantique a donné à Terre-Neuve et au Labrador l'égalité au sein de la Confédération, en autorisant que les ressources au large soient traitées de la même façon que si elles étaient sur terre, dans l'intérêt d'un Canada fort et uni. L'Accord de l'Ouest maintient cet esprit de la Confédération, en mettant fin à la discrimination exercée contre les provinces de l'Ouest, discrimination imposée de façon cruelle et arbitraire par le Programme énergétique national du gouvernement libéral.

Les deux accords sont destinés à assurer la sécurité énergétique de tous les Canadiens, en encouragenat et en développant nos ressources énergétiques. Ils ont réglé un grand nombre des questions énergétiques nationales en suspens. Ce sont des exemples d'un nouveau processus de consultation et de réconciliation nationales.

L'ère de la discorde est terminée. J'espère que l'on se souviendra de l'Accord de l'Atlantique et de l'Accord de l'Ouest comme de symboles de la détermination des divers gouvernements de travailler ensemble, pour le bien de tous les Canadiens. Même si chacun des accords a un aspect régional très fort, les avantages sont réellement nationaux.

J'estime, comme d'autres, que ces deux accords énergétiques constituent les réalisations les plus remarquables du nouveau gouvernement conservateur jusqu'à maintenant. Il y a beaucoup d'analyses de spécialistes qui témoignent de l'influence immense qu'aura sur l'emploi un secteur énergétique de nouveau actif. Il a, d'ailleurs, déjà commencé à annoncer des programmes d'investissement, ou à relancer ou élargir les programmes déjà prévus. Les investissements énergétiques possibles s'étendent à tout le pays, comme nous l'avons entendu un peu plus tôt dans ce débat, depuis les pipe-lines de l'île de Vancouver, jusqu'au pétrole d'Hibernia; depuis l'exploitation du gaz de Venture, au large de la côte est, jusqu'aux développements énergétiques dans le Nord, en passant par les forages pour le gaz ordinaire et l'exploitation des sables bitumineux dans l'ouest du Canada.

Un secteur énergétique renouvelé signifiera une augmentation des investissements dans tout le Canada. Je rappelle aux députés qu'environ un tiers des nouveaux emplois seront créés dans les centres industriels de l'Ontario et du Québec. Par conséquent, un secteur pétrolier sain signifie une nouvelle prospérité pour tout le Canada.

Les premiers habitants du Canada, les autochtones, étaient plein d'espoir et d'énergie. Les premiers colons et les coureurs des bois étaient eux aussi déterminés et pleins de ressources.

Nous pouvons donc compter sur un réservoir d'énergies de toutes sortes qui ne demandent qu'à se manifester. Mettons donc ces énergies à profit.

Je profite de l'occassion pour informer la Chambre qu'en ma qualité de ministre d'État chargé des Mines, j'ai transmis récemment au patronat, aux syndicats et aux provinces un document de travail qui expose en détail la situation de notre industrie minière. Dans ce document, on aborde les problèmes qu'il faudrait surmonter pour exploiter le potentiel qu'ont toujours eu nos ressources naturelles. Il ne faudrait pas oublier que notre production minière représente 20 p. 100 de nos échanges internationaux et 4 p. 100 de notre produit national brut. Les mines occupent la première place dans notre secteur primaire.

Je constate avec plaisir que les représentants des provinces, de l'industrie et des syndicats nous ont déjà proposé des moyens de structurer et de consolider ce secteur d'activité pour assurer son avenir. Nos consultations comprendront des rencontres avec chacun des ministres des Mines. Cette première démarche sera suivie par une deuxième série d'échanges qui auront lieu ici même à Ottawa peu après le dépôt du budget. Nous organiserons aussi une conférence sur les perspectives minières au Canada. Le thème de cette conférence cette année portera sur les changements structurels et le renouveau économique. Pour la première fois de notre histoire, cet événement sera le fruit de la collaboration des gouvernements et de l'Association minière du Canada. Après la conférence sur les perspectives minières, j'aborderai un certain nombre de questions auxquelles auront donné lieu nos consultations pour faire suite aux nombreuses recontres privées que j'ai eues avec nombre de représentants.

• (1750)

L'industrie minière manque, elle aussi, de capitaux. Je soupçonne que la stagnation des marchés des minéraux dans le monde, combinée aux hésitations et aux mesures de l'ancien régime, ont créé un climat d'incertitude dans le secteur minier. Je suis donc très heureux d'annoncer à la Chambre que j'ai trouvé, pour ma part, un certain optimisme chez les représentants de ce secteur. Je suis donc fier de faire partie d'un gouvernement qui va soutenir son développement.

En guise de première mesure, nous voulons instaurer un climat susceptible d'attirer les capitaux dont l'industrie minière a si cruellement besoin. L'une des premières mesures en ce sens prises par le gouvernement actuel a été de remplacer l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada.

M. Boudria: Braderie Canada.

M. Layton: Nous continuerons à travailler pour que le Canada se montre à nouveau accueillant envers les investissements.

Comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de parler à titre de député à la Chambre, je voudrais exprimer ma reconnaissance à tous ceux de la région de Montréal, et plus précisément de la circonscription de Lachine, qui m'ont permis de les servir en cette enceinte.

Des voix: Bravo!

M. Layton: Je sais que je me fais l'interprète de tous ceux qui ont été élus ici quand je dis que je me rends compte de mes responsabilités et que je suis très conscient de l'honneur qui m'est fait de siéger ici. Je peux assurer à mes électeurs, aux députés et à vous-même, monsieur le Président, que je puiserai dans mon expérience antérieure pour essayer de faciliter la tâche de l'entreprise et de l'industrie minisère ainsi que la mise en application des accords pétroliers au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Angus: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêts les observations que le ministre a formulées au sujet des consultations auxquelles a donné lieu son document de travail. J'aimerais faire brièvement rapport à la Chambre d'une tournée que j'ai effectuée il y a deux semaines dans le nord-ouest de l'Ontario. Cette tournée avait pour thème le passé, le présent et l'avenir des localités qui doivent leur existence à une industrie unique. Nous avons visité tout d'abord Atikokan, localité qui a perdu il y a cinq ou six ans l'entreprise d'extraction de minerai de fer qui constituait son principal employeur. Nous nous sommes rendus ensuite dans la région de Red Lake et d'Ear Falls qui, le ministre le sait, assiste présentement au départ de Griffith Mine, l'un de ses principaux employeurs. Nous nous sommes rendus enfin à Marathon pour voir comment cette localité et celle de Manitouwadge faisaient face au boom minier de Hemlo. Nous en avons conclu qu'en tant que société, nous n'avons pas encore appris à mettre en place les mécanismes necessaires pour le jour où ces localités auront épuisé leurs ressources, qu'il s'agisse de minerai, de fibres ligneuses ou de poissons. J'invite le ministre à m'accompagner un jour pour procéder à des consultations à Atikokan et y entendre de ses propres oreilles les doléances des travailleurs qui ont quoi, 55, 60, ou même 62 ans et qui n'arrivent pas à trouver d'emplois dans une localité où le chômage atteint 40 p. 100. Je voudrais bien qu'il vienne à Ear Falls pour s'entretenir avec les familles qui s'inquiètent à propos de tout l'argent qu'elles ont investi dans leur propre maison et qui tiennent à demeurer dans cette localité. Ces personnes ne veulent pas être réinstallées ailleurs. Je voudrais que le ministre vienne à Hemlo pour voir ce qu'on peut faire pour protéger cette collectivité en prévision du moment où, dans une dizaine ou une vingtaine d'années, ses ressources s'épuiseront. Ce serait agréable que le ministre envisage la possibilité de faire une tournée avec moi.

M. Layton: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus). D'après ce qu'il dit, la situation de certaines agglomérations minières, surtout celles du Nord, est inquiétante. Le député le sait, il y a deux cycles en jeu. Le cycle minier existe bel et bien. Le minerai n'est pas une source inépuisable. Il y a par ailleurs le cycle économique sur lequel les entreprises du secteur concerné n'ont aucune prise. Le gouvernement n'a souvent aucune prise non plus.

Je serais heureux d'aller dans cette agglomération avec lui. J'ai eu le privilège de visiter le nord de l'Ontario. Je suis allé à Timmons et à Kirkland Lake. Je sais que des problèmes aigus se posent dans les cantons de l'Est, au Québec. Nous essayons de les résoudre aussi rapidement et aussi bien que possible. Je connais la côte Nord du Québec et je sais ce qui s'est passé dans le secteur du minerai de fer; je sais que la situation est très préoccupante. Les victimes en sont une collectivité, une petite ville et les familles qui y vivent. J'espère que nous réussirons, de concert avec les autres ministères des gouvernements

qui ont une responsabilité dans ces cycles économiques, à prendre des mesures permettant de régler les problèmes très réels des gens qui vivent dans des villes micro-industrielles, lesquelles sont très souvent des villes minières.

M. McDermid: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre d'État aux Mines (M. Layton) pour son premier discours à la Chambre. C'était très intéressant.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Je voudrais faire quelques observations au sujet de l'accord énergétique. Pour ce qui est de la création d'emplois, nous avons entendu mentionner certains chiffres. La fourchette allait de 100,000 à 300,000 emplois. Toutes ces estimations proviennent d'organismes privés qui ont étudié les répercussions du Programme énergétique national et selon lesquels le nombre d'emplois créés serait de cet ordre. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a déjà cité ces chiffres. Je pense que l'accord aura un effet très positif sur la création d'emplois.

Il y a un autre aspect, dans ces deux accords énergétiques, qui n'a pas reçu toute l'attention qu'il mérite. Je veux parler de l'effet unificateur qu'ils ont pour tous les Canadiens. Au cours des 15 dernières années, notre pays a eu un premier ministre qui aimait la bagarre. C'était un antagoniste, un pugiliste. Nous avons vu Terre-Neuve se disputer avec le gouvernement précédent. Nous avons vu l'Ouest faire de même, et nous avons vu l'Ontario être en désaccord avec tout le monde. Le Québec, quant à lui, a rejeté divers accords. Il est intéressant de noter que les accords qui viennent d'être signés ont un effet unificateur dans tout le pays.

Je sais que le député s'intéresse vivement à ce sujet, car il en a parlé pendant des années, dans sa vie privée comme dans sa vie publique. J'aimerais qu'il nous dise ce qu'il pense de l'aspect unificateur de ces accords, et de ce qui se passe au Canada aujourd'hui.

M. Layton: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à mon collègue le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid). Dans toutes les discussions auxquelles j'ai eu le privilège de participer dans les derniers mois en tant que ministre d'État aux Mines, je me suis effectivement rendu compte qu'il existait un nouvel esprit empreint de bonne volonté. La confiance dans le Canada se manifeste de l'Atlantique au Pacifique. Je me suis rendu à Terre-Neuve pour la première fois et je me suis félicité de voir l'atmosphère chaleureuse qui règnait dans cette province. Ce sentiment d'optimisme se retrouve dans toutes les régions, jusqu'à la côte ouest. Ma collègue, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se sent vraiment chez elle dans cette région.

Je voudrais, en terminant, souhaiter de joyeuses Pâques à tous mes collègues.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre que le débat sur la motion est terminé, en vertu de l'article 62(11) du Règlement.

Conformément à l'article 3 du Règlement, la Chambre s'ajourne au lundi 15 avril 1985, à 11 heures, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 avril 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR BELL CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 2 avril, de la motion de M. Masse: Que le projet de loi C-19, concernant la réorganisation de Bell Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

M. le Président: Avant d'accorder la parole au député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), je voudrais signaler que je rendrai une décision plus tard au cours de la matinée. Elle n'est malheureusement pas prête pour le moment. Je propose donc au député de reprendre le débat après quoi je rendrai la décision qu'il m'a demandée.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai presque terminé mon discours, mais je voulais connaître la décision que vous devez rendre plus tard au cours de la journée quant à la recevabilité de cette mesure présentée comme un projet de loi émanant du gouvernement. Elle vise à modifier une série de mesures d'initiatives parlementaires. Je me demande donc si ce projet de loi n'aurait pas dû être présenté au cours de la période réservée aux initiatives parlementaires au lieu d'empiéter sur le temps de la Chambre.

Comme je l'ai dit le 2 avril lorsque le débat a commencé, nous considérons que, par cette mesure, Bell Canada cherche à se réorganiser et à modifier ses structures de façon à ce que les usagers ordinaires ne soient plus subventionnés par les gros clients commerciaux des grandes régions métropolitaines.

Comme vous le savez, et de nombreux électeurs de ma circonscription en sont très conscients, CN-CP cherche peut-être à mettre la main sur le réseau de communication interurbain très lucratif qui dessert les grandes entreprises. Bell Canada voudrait pouvoir assurer ses services entre les grandes villes et les grandes entreprises. Elle serait prête à accorder des réductions de tarif pour les volumes importants dans les grandes régions métropolitaines ainsi qu'un tarif unitaire réduit.

Nous pensons qu'en se réorganisant, Bell cherche à faire de son service téléphonique résidentiel une entité distincte qui ne serait plus subventionnée par le tarif commercial interurbain beaucoup plus lucratif. En fin de compte, les usagers devront payer deux, trois ou quatre fois plus cher, si bien que certains d'entre eux n'auront plus les moyens de garder leur téléphone, ce qui inquiète vivement les citoyens de ma région qui vivent dans des petites localités plutôt isolées par rapport au reste du Canada. Cela pose également un problème dans les grands centres urbains où les assistés sociaux et les pensionnés dont le pouvoir d'achat diminue à cause de l'inflation ne pourront plus se payer le téléphone. C'est extrêmement important pour ceux à qui le téléphone permet de se rapprocher de leurs voisins et d'accéder aux services médicaux, sociaux ou commerciaux.

A notre avis, il est contraire à l'intérêt public que Bell Canada se fractionne en très petites unités. Comme je l'ai dit dans mon discours du 2 avril, nous avons vu le CP faire la même chose lorsqu'il s'est défait peu à peu de toutes ses entreprises très rentables en conservant uniquement le service ferroviaire considéré comme un service public. Le Trésor public doit donc lui verser des subventions pour que ce service public essentiel continue à fonctionner. Nous craignons que Bell Canada ait les mêmes intentions. Nous craignons que le service téléphonique résidentiel, auquel le public ne voudra sans doute pas renoncer, place Bell Canada dans une excellente position pour obtenir de l'argent du Trésor public par l'entremise du CRTC qui, pour des raisons politiques, exigera évidemment qu'elle continue à assurer ce service.

A notre avis, Bell Canada devrait conserver sa structure actuelle et se servir d'une partie de ses activités extrêmement rentables pour subventionner l'ensemble de sa clientèle. Ce n'est pas par simple entêtement ou refus du changement, mais parce qu'il est logique que cette entreprise conserve des sources d'appels interurbains dans chaque foyer, qu'il soit composé de retraités, d'assistés sociaux ou de résidents de localités isolées.

Nous exhortons la Chambre à rejeter cette mesure. Nous exhortons le gouvernement à la retirer et à permettre aux habitants des régions isolées et aux économiquement faibles d'avoir pleinement accès aux services dont ils disposent actuellement.

Le président suppléant (M. Charest): Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire? Le débat continue.

• (1110)

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de parler longuement du projet de loi C-19, mais j'ai quelques idées dont j'aimerais faire part à la Chambre. Manifestement, le gouvernement donne la priorité à cette mesure dans son programme législatif. A mon sens, cependant, les modalités du projet de loi ne sautent pas aux yeux d'emblée.

Depuis assez longtemps, Bell Canada détient un monopole rigoureusement réglementé par le gouvernement. Régulièrement et fréquemment, la société Bell essaie de prouver au gouvernement qu'elle doit réaliser des bénéfices pour maintenir son service. D'accord, c'est nécessaire. Là où nous commençons à nous inquiéter, c'est quand Bell Canada prétend que ses investissements doivent lui rapporter 15, 18 ou 20 p. 100. Dans la conjoncture actuelle, beaucoup de secteurs économiques ne sont pas à ce point rentables. D'aucuns s'estiment même heureux de réussir à faire leurs frais dans certains domaines. Là n'est pas la question.

Au fil des années, Bell Canada a été rigoureusement réglementée, assurée de réaliser des bénéfices. Mais, après tant d'années, nous constatons que la situation change de façon assez radicale. Non seulement la société Bell s'attend-elle que ses services téléphoniques soient rentables, mais elle veut maintenant investir ses énormes bénéfices dans d'autres entreprises.

Les députés devraient réfléchir là-dessus: d'une part, nous disons aux Canadiens que nous allons garantir à la société que ses services téléphoniques lui rapporteront des bénéfices appréciables, c'est le moins qu'on puisse dire; d'autre part, nous leur disons qu'elle pourra investir ces bénéfices dans d'autres entreprises de son choix au lieu de les réinvestir dans des nouveaux programmes de recherche et de développement en matière de télécommunications, de leur fournir de meilleurs services ou encore de les répartir entre ses actionnaires.

Je connais une autre société qui fait la même chose depuis des années, le Canadien Pacifique, dont nous sommes si fiers.

M. Blackburn (Brant): Fiers?

M. Riis: C'est une façon de parler. Le CP, société également très réglementée dont le service presque monopolistique dans la plupart des régions canadiennes rapporte des bénéfices garantis, est libre depuis des années d'investir les profits de son monopole dans toutes sortes d'autres entreprises économiques.

Ces profits-là proviennent des Canadiens. Est-ce déraisonnable de s'attendre qu'une partie de ces profits soient réinvestis dans la recherche et la mise au point de services téléphoniques, ou servent à réduire les tarifs? Le rôle des députés n'est pas de trouver des moyens pour que Bell Canada augmente ses bénéfices. Notre mission est plus vaste et, entre autres choses, nous devons nous assurer que les Canadiens paient des tarifs raisonnables pour les services que la société Bell leur fournit.

• (1115)

Je m'interroge sur la nature de notre mission lorsque j'entends le nouveau gouvernement nous demander de consentir à ce que ces bénéfices, qui s'accumulent d'année en année, au lieu d'être réinvestis afin d'améliorer le service ou de servir à réduire les tarifs, aident plutôt Bell Canada à se lancer dans de nouvelles activités. Les contribuables canadiens souhaitent-ils vraiment que nous souscrivions à cette mesure législative dont le seul objet est de permettre à Bell Canada d'investir dans divers autres domaines? C'est ce que je me demande.

Cet état de choses tient au fait que le pays ne s'est pas encore doté d'une politique globale concernant les télécommunications. Un secteur dont nous sommes fiers, c'est bien celui des télécommunications. Nous avons beau prétendre que le Canada est à la fine pointe d'un certain nombre de technologies dans le domaine, nous n'avons rien qui ressemble de près ou de loin à une politique globale des télécommunications. Par sa superficie, notre pays est le deuxième en importance dans le monde et sa population s'étale le long de sa frontière sud. Le pays même s'étend sur des centaines de milliers de kilomètres. C'est donc une grave erreur d'avoir négligé d'adopter une politique des télécommunications.

C'est vouloir mettre la charrue devant les bœufs que de prétendre présenter une mesure comme le projet de loi C-19 en l'absence d'une politique des télécommunications à long terme. Dans quel contexte allons-nous prendre notre décision? Où voulons-nous en venir avec ce projet de loi? On se contente d'affirmer dans cette mesure que les changements ont déjà été effectués et qu'il ne reste plus qu'à les légaliser. Le gouvernement a lui-même apporté ces changements. Bell Canada lui avait adressé une série de demandes qu'il a toutes approuvées. Puis, il s'est aperçu que d'autres groupes demandaient eux aussi à se faire entendre, notamment le CRTC, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, le Bureau de la politique de concurrence et beaucoup d'autres intervenants tout aussi préoccupés par la question. Le gouvernement a fait la sourde oreille à leurs instances, mais s'est montré attentif aux demandes de Bell Canada. Il lui a en fait accordé tout ce qu'elle lui a réclamé.

Tous les députés ici réunis au retour de nos courtes vacances devraient se demander s'il leur incombe effectivement de donner suite à toutes les demandes que leur fait Bell Canada, sans tenir compte le moindrement des instances présentées par un si grand nombre de particuliers, de groupes et d'organismes. En adoptant ce projet de loi, c'est précisément ce que nous faisons. Nous avons tout lieu de nous demander si nous nous montrons à la hauteur de la tâche qui nous a été confiée en permettant que la mesure soit adoptée après un semblant de débat, puis renvoyée au comité.

La discussion porte uniquement en ce moment sur le principe du projet de loi. Dès qu'il sera renvoyé au comité, nous aurons la possibilité d'en examiner les détails, mais c'est maintenant qu'il convient de s'y arrêter. Nous voulons entendre les ministériels nous assurer qu'ils s'en préoccupent tout autant que nous et qu'ils souhaitent les étudier de près et entendre les témoins au comité. Ce n'est pourtant pas ce qu'on nous dit. Au lieu de participer à la discussion, les ministériels se réfugient dans le mutisme. C'est là une grave lacune.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Nous voulons simplement entendre ce que vous avez à dire.

M. Riis: Selon le député, le gouvernement veut connaître le point de vue des députés de l'opposition. Je n'ai rien à redire à cela. Nous tenons à dire que l'absence de travaux de recherche et de développement dans le secteur des télécommunications nous inquiète particulièrement et que le projet de loi n'y remédie aucunement. Nous, parlementaires, avons eu nos bureaux inondés d'articles et d'études révélant qu'en ce qui a trait à la recherche et au développement dans le domaine des télécommunications, qu'il s'agisse de Northern Telecom ou de toute autre entreprise pouvant être en cause, la tendance est l'aller dans le Sud. En effet, de plus en plus ce type d'activité se déplace en direction du Sud. Voilà quelque chose qui devrait préoccuper les Canadiens.

Le projet à l'étude est une bonne occasion pour nous de prendre conscience de ce phénomène et aussi d'obliger Bell Canada à prendre certaines initiatives, certaines mesures énergiques pour nous garantir que ses activités de recherche et de développement, si essentielles en matière de télécommunications, continueront de s'exercer au Canada. Admettons donc ce qui se passe. De plus en plus souvent nous voyons des entreprises qui déménagent de régions où il existe une réglementation vers des régions où il n'en existe pas. Et elles investissent dans ces autres régions les bénéfices réalisés dans les régions réglementées. S'il est vrai que cette sorte de diversification a des avantages, et personne ne le met en doute, elle suscite également de très graves questions.

• (1120)

Ce matin, le gouvernement annonçait que les règlements régissant les institutions financières seraient sensiblement modifiés. Par exemple, une société de fiducie qui n'était pas jusqu'ici autorisée à consentir des prêts commerciaux importants, pourra peut-être maintenant établir une banque et l'appeler banque de société de fiducie. On s'apprête ainsi à créer une nouvelle catégorie de banques qu'on appelera, dans le jargon du système, banques de l'Annexe C. Là encore, on vise à diversifier les intérêts.

Cependant une telle tendance favorise la concentration des pouvoirs financiers. A l'instar du Canada, un certain nombre de pays occidentaux industrialisés autorisent la concentration des pouvoirs économiques et financiers. Le projet de loi dont nous sommes saisis et les mesures annoncées par le gouvernement aujourd'hui favoriseront une concentration de pouvoir. Les sociétés nationales, multinationales et transnationales vont se mettre à diversifier leurs intérêts économiques.

Nous, représentants élus, avons des responsabilités à l'égard de l'électorat canadien. Nous devons nous demander si le projet de loi favorise les meilleurs intérêts du public canadien. Nous devons nous demander s'il est de nature à améliorer la qualité des services téléphoniques au Canada. A en juger par les interventions que j'ai entendues et les documents que j'ai lus, la chose n'est pas tout à fait évidente. En fait, cela semblerait être une première étape vers une hausse des tarifs pour les appels locaux.

Je terminerai mes propos en disant que le projet à l'étude accorde à Bell Canada littéralement tout ce qu'elle veut. Les dirigeants de Bell Canada auraient pu très bien rédiger le projet de loi.

M. Orlikow: C'est probablement le cas.

M. Riis: Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) me dit que c'est probablement eux qui l'ont écrit. D'une façon ou d'une autre, ils ont dressé une liste de besoins auxquels selon eux devrait répondre le projet à l'étude. Et ils auront à peu près tout ce qu'ils ont demandé.

Nous n'avons pas réussi à nous donner une orientation générale en matière de télécommunications, domaine critique qui connaît une rapide évolution, domaine où le Canada joue un rôle important sur la scène internationale. Les télécommunications sont vraiment essentielles dans un pays aussi vaste que le nôtre. Et j'ai bien peur de devoir dire du mal encore une fois non seulement de l'actuel gouvernement, mais aussi de mes collègues libéraux. Ils ont été au pouvoir pendant si longtemps et ils ont tout simplement ou bien oublié de présenter ou bien repoussé une mesure générale aussi essentielle.

Par ailleurs, je me demande si Bell Canada fait profiter ses abonnés des bénéfices que lui rapporte l'exploitation de son réseau téléphonique. Les abonnés sont appelés à payer sans cesse davantage. Leur offre-t-on un service amélioré? Profitent-ils de la modernisation des installations? Indirectement oui, mais sûrement pas financièrement. Les abonnés profitent-ils des résultats des travaux de recherche et de développement? Pas nécessairement. En fait, le projet de loi à l'étude offre l'ouverture que recherchent des entreprises de cette nature qui leur permettra de déménager une autre partie de leurs activités de recherche et développement à l'étranger.

Beaucoup de questions nous préoccupent. D'autres intervenants en ont exposé quelques-unes. Assurément, dès que l'occasion se présentera, nous allons soulever ces questions au comité. Et je demande à nos vis-à-vis de prendre au sérieux les amendements que nous allons présenter. Les ministériels se croient trop souvent obligés de ne pas écouter avec beaucoup d'attention les points que font valoir au comité leurs députés d'arrière-ban et les députés de l'opposition. Quoi qu'il en soit, nous sommes nombreux à nous intéresser très vivement à ce projet de loi. Des députés de tous les partis représentés à la Chambre ont passé énormément de temps à l'étudier et à consulter des personnes et des groupes que préoccupent fort les énormes implications du projet de loi C-19. Je demande aux députés de tous les partis d'accorder aux modifications proposées l'attention qu'elles méritent.

• (1125)

C'est ainsi, espérons-le, que nous veillerons à ce que le projet de loi C-19 contribue non seulement à améliorer les services offerts aux abonnés du téléphone, mais aussi à stimuler la recherche et le développement au Canada. J'espère qu'il contribuera aussi à susciter les avertissements voulus à propos de monopoles et de l'octroi à certaines sociétés de pouvoirs énormes lorsqu'il s'agit de surveiller les activités économiques dans une variété de domaines. Voilà bien ce qui ressort du projet de loi qui a été présenté plus tôt aujourd'hui visant les institutions financières, et la situation est semblable dans le secteur des télécommunications.

Enfin, je demanderais au ministre compétent de prendre très au sérieux l'absence d'une politique canadienne des télécommunications et de faire de ce problème l'une des grandes priorités de ce projet de loi. Cela est absolument essentiel pour les raisons que j'ai signalées. Si le gouvernement présentait une politique des télécommunications, les partis d'opposition l'appuieraient, je crois, avec enthousiasme. Nous avons un urgent besoin d'une telle politique. Il nous en faut absolument une. Si nous jetons un coup d'œil sur d'autres pays de même taille, nous constatons qu'ils ont tous une politique des télécommunications plus avancée que la nôtre. Il est temps pour nous d'adapter notre politique aux réalités au moins des années 60, et nous devrions nous efforcer de l'adapter à celles des années 90.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations? Sinon, nous allons reprendre le débat avec le député de Prince-Albert (M. Hovdebo).

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est encore la même histoire. L'attitude qui se dégage de cette mesure législative ne représente rien de nouveau dans l'histoire du monde des affaires au Canada. Nous faisons face à une situation qui s'est déjà présentée à maintes reprises.

Bon nombre des services dont bénéficient les Canadiens étaient subventionnés au départ par le gouvernement qui les a pris à sa charge par la suite. Notre parti est convaincu que ces services doivent continuer à servir la population et ne pas devenir des entreprises rentables. Nous sommes donc consternés que le gouvernement ait reconnu et accepté cet empire commercial et qu'il ait décidé par surcroît de déréglementer ce secteur. En réunissant ces deux facteurs dans la mesure à l'étude, le gouvernement permet à Bell Canada de rentabiliser son activité commerciale au lieu de s'assurer qu'elle est utile au pays.

Il se peut fort bien que Bell Canada dise plus tard au gouvernement qu'elle ne peut plus assurer des services téléphoniques car ce n'est pas une activité rentable et qu'il devra payer s'il veut maintenir ces services. Lorsqu'on examine l'histoire du Canada, on constate que cela s'est déjà produit. Comme le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) et l'orateur précédent viennent de le dire, le Canadien Pacifique nous a probablement fourni le meilleur exemple possible de cette façon de procéder. Monsieur le Président, en légalisant la réorganisation de Bell Canada le projet de loi fournit un parfait exemple de la façon dont les sociétés qui ont un monopole et des bénéfices garantis depuis bon nombre d'années obtiennent l'autorisation de se lancer dans des domaines différents de leur activité d'origine et de se servir des bénéfices réalisés dans les secteurs réglementés pour amasser d'énormes gains en capital et s'enrichir démesurément.

• (1130)

Selon moi, le projet de loi autorise Bell Canada à faire pendant les années 80 ce que le CP a fait plus tôt. Notre parti est vraiment consterné que le gouvernement ne reconnaisse pas qu'il a le devoir d'assurer les services qui sont depuis longtemps fournis aux Canadiens à un prix relativement raisonnable. Le gouvernement antérieur avait régi ces services de façon que le public puisse profiter de ce taux raisonnable. Puisque de 20 à 30 p. 100 des Canadiens qui on le téléphone au Canada ont un revenu qui les place au seuil de la pauvreté ou plus bas, toute augmentation des taux les empêchera probablement d'avoir le téléphone à la maison. Si l'industrie cesse d'être réglementée, comme on le propose ici, le projet de loi à l'étude, et celui qui l'accompagne, c'est-à-dire le projet de loi C-20, autoriseront les compagnies de téléphone à exiger des tarifs supérieurs pour leurs services ce qui finira par empêcher certains membres du public d'avoir le téléphone.

Au départ, le CRTC devait être un organisme gouvernemental chargé de réglementer les communications au Canada. Le ministre actuel des Communications (M. Masse) a déclaré de façon très précise la semaine dernière que c'est exactement ce que fera le CRTC et que nous seulement il fournira les services que veulent les Canadiens mais en outre qu'il les écoutera. Ces deux projets de loi montrent que le public canadien n'a pas la voix aussi forte que les sociétés parce qu'ils ont été rédigés pour répondre tout à fait aux désirs de Bell Canada. Le projet de loi à l'étude ne reflète pas les vœux du CRTC ou des consommateurs ou même du gouvernement. Ce que nous avons sous les yeux, c'est une mesure qui donne à Bell Canada ce qu'elle veut.

Selon moi, il n'y a pas de meilleur exemple de la façon dont les sociétés contrôlent le gouvernement d'en face que ce projet de loi, qui montre bien la puissance qu'exercent les grandes sociétés au Canada. Au lieu que le CRTC réglemente les communications comme il devait le faire, Bell Canada a réussi à tenir tête au CRTC, à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, au bureau de la politique sur la concurrence et à toutes sortes de gens qui ont témoigné aux audiences publiques. Elle a réussi à tenir tête à tout le monde et à obtenir exactement ce qu'elle voulait dans le domaine des communications. Le gouvernement a reculé et présenté un projet de loi qui ne fait que légaliser ce qui se passe déjà. Il permet à Bell Canada d'imiter le Canadien Pacifique et les autres grandes entreprises qui sont devenues très prospères à cause du monopole qu'elles avaient reçu du gouvernement et qui, une fois devenues des géants du monde commercial au Canada, ont décidé de profiter de leurs avoirs pour contrôler d'autres secteurs de l'industrie. Et les voici maintenant qui prétendent que les services prévus leur coûtent trop cher à offrir et que le gouvernement devra les aider à en assumer le coût. Je mets les ministériels au défi de nous garantir que dans deux ans ou dans cinq ans, Bell Canada ne s'adressera pas au gouvernement pour lui demander une aide financière afin de pouvoir continuer à fournir les services de télécommunication au tarif fixé par le gouvernement tout comme CP Rail, qui gère une énorme entreprise très rentable, vient quand même nous demander de subventionner son secteur ferroviaire.

Il est également question dans ce projet de loi de la déréglementation, thème favori des conservateurs, je suppose, qu'ils entendent appliquer à presque tous les secteurs de l'économie canadienne. Alors que la réglementation sert bien nos intérêts depuis des années, on veut maintenant s'en débarrasser, pour permettre aux sociétés comme Bell Canada de «partir avec la caisse». Bell Canada aura ainsi les coudées franches pour agir à sa guise dans le domaine commercial en se servant des avoirs qu'elle a accumulés grâce aux Canadiens lorsqu'elle détenait un monopole. Les services téléphoniques actuels de Bell Canada sont soumis aux règlements du CRTC, sans toutefois bénéficier de l'aide financière considérable du genre des subventions qui ont empêché les tarifs téléphoniques de grimper partout au Canada. Les tarifs vont donc augmenter dès maintenant et nous ne serons plus à l'abri de nouvelles hausses à l'avenir, à tel point que l'idée que chaque ménage canadien ait le téléphone ne tiendra plus car le service sera devenu trop cher pour 25 à 30 p. 100 de la population qui vivent déjà dans la pauvreté.

En somme, monsieur le Président, cette mesure montre parfaitement que le gouvernement n'a pas réussi à mettre au point pour ce service public une politique qui soit profitable aux Canadiens. Notre parti est fermement convaincu que l'analogie concernant les chemins de fer du Canadien Pacifique va se répéter. En fait, on le constate déjà dans une certain mesure en ce qui concerne Bell Canada. Les entreprises Bell Canada vont s'enrichir de la même façon que l'a fait Canadian Pacific Investments aux dépens des utilisateurs de CP Rail. Nous aurions pu éviter que cela ne se produise dans le cas de CPR et nous le pouvons encore dans le cas à l'étude.

• (1140)

Au moment de l'étude en comité, monsieur le Président, il faudra veiller à bien faire la distinction entre la notion de service et celle de profit. Comme les chemins de fer autrefois, les communications constituent au Canada un service d'intérêt public. De nos jours, cependant, on a lié la notion de profit à l'exploitation ferroviaire, comme cela va se produire dans le secteur des communications qui sera, à l'avenir, exploité en vue de réaliser des bénéfices.

M. Lewis: Qu'y a-t-il de mal à chercher le profit?

M. Hovdebo: Le profit a sa raison d'être, mais ne doit pas devenir l'objectif ultime dans des secteurs comme les soins de santé et les télécommunications. Il ne faut pas que ces services soient dispensés en vue d'un profit mais dans l'intérêt public. Et si nous permettons, à titre de parlementaires, que ces services rapportent outre mesure, nous manquons à la tâche, notre devoir étant de nous assurer que les Canadiens disposent des meilleurs services qui soient.

Un dernier point, monsieur le Président. Nous croyons que ce projet de loi est tout simplement un bon exemple de la subordination du gouvernement conservateur actuel, comme du gouvernement libéral précédent, au pouvoir des sociétés. Le gouvernement dit avoir pour mandat de changer les choses. Il a eu tout le temps voulu pour étudier ce projet de loi et le modifier. Bell Canada nous donne lieu d'examiner son activité à cause de l'audace que Bell Canada International a eue en se portant acquéreur d'une filiale de la Cable and Wireless Company de Grande-Bretagne. Mais le gouvernement n'a pas profité de l'occasion qui s'offrait à lui. Nous croyons qu'il faut apporter des changements majeurs au projet de loi et attendre une politique nationale des télécommunications avant de donner force de loi à cette mesure.

M. le Président: Puis-je interrompre le débat pour informer les députés de la décision que j'ai prise concernant la requête du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse)?

Le mardi 2 avril, le ministre des Communications (M. Masse) a proposé la motion de deuxième lecture du projet de loi C-19, concernant la réorganisation de Bell Canada, motion qui a été mise en délibération. Le ministre a expliqué en détail l'historique et les objectifs du projet de loi. Les députés de Saint-Jacques (M. Guilbault) et de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) ont ajouté leurs observations. Plus tard au cours du débat, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Orlikow) a demandé à la présidence de vérifier si l'examen de ce projet de loi se faisait correctement et, plus précisément, s'il ne devait pas être classé comme mesure d'initiative parlementaire.

Voici en quels termes les projets de loi d'intérêt privé sont définis à la page 891 de la 20e édition d'Erskine May:

> Les propositions de loi d'intérêt privé servent l'intérêt ou le bien d'un ou plusieurs particuliers. Qu'elles soient dans l'intérêt d'un particulier ou d'une société publique, d'un comté, district ou autre localité, elles se distinguent également des mesures d'intérêt public; et cette distinction se manifeste dans la manière même de les présenter.

Cette définition est confirmée par le commentaire 700 de la 5e édition de Beauchesne qui dispose ainsi:

> Le projet de loi d'intérêt public intéresse les questions de politique générale; en revanche, le projet de loi d'intérêt privé a pour effet de constituer un régime d'exception au bénéfice d'un ou plusieurs particuliers.

Le même commentaire signale que le projet de loi hybride, tel qu'il existe en Grande-Bretagne, est inconnu chez nous. Il signale en outre qu'un projet de loi renfermant des dispositions qui caractérisent essentiellement un projet de loi d'intérêt privé ne peut être déposé à titre de projet de loi d'intérêt public.

Le commentaire 836 de la 5e édition de Beauchesne dit ceci:

> La loi d'intérêt privé, d'une nature toute particulière, a pour objet de conférer à certaines personnes ou personnes morales—particuliers ou sociétés—des pouvoirs exceptionnels, plus étendus que ceux dont elles seraient investies sous le régime du droit commun, voire contraires à ceux-ci.

Le commentaire 838 définit quatre considérations sur lesquelles il faut s'arrêter avant de décider qu'une proposition a effectivement le caractère d'un projet de loi d'intérêt public et doit, en conséquence, être introduite comme telle, plutôt que comme projet de loi d'intérêt privé. Il s'agit tout d'abord et surtout de déterminer si l'intérêt général est en cause.

Étant donné ces définitions et principes, il doit être assez simple de déterminer si un projet de loi est d'intérêt privé ou d'intérêt public. Cependant, la pratique, tant au Parlement fédéral qu'aux assemblées législatives provinciales, n'est pas toujours uniforme. Je n'entends pas m'étendre sur ces incohérences, car le devoir immédiat de la présidence est de prendre une décision au sujet du projet de loi C-19, Loi concernant la réorganisation de Bell Canada.

Ce projet de loi porte sur une entreprise qui a été constituée en société en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes en 1982, mais qui l'a d'abord été en 1880 en vertu d'une loi d'intérêt privé. Le présent projet de loi énonce certains devoirs et obligations de la société en cause et il impose à cette dernière certaines restrictions qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Ainsi, le projet de loi prévoit d'une part des exceptions à la loi générale et il impose d'autre part certaines obligations à la société. Il donne, en outre, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes certains pouvoirs sur la société ainsi que le droit de rendre certaines ordonnances la touchant et de lui réclamer certains renseignements.

Les dix premiers articles du projet de loi, notamment celui qui prévoit que les ouvrages de la compagnie sont déclarés à l'avantage général du Canada sont, en fait, le fruit d'une reformulation des dispositions des projets de loi ou lois d'intérêt privé en vertu desquels la société Bell a été constituée et prorogée depuis 1880. La liste des lois en question figure à l'article 14 du projet de loi. Même s'il n'arrive pas souvent que la présidence ait à décider si un projet de loi est d'intérêt privé ou public, elle peut s'inspirer de certains précédents. Après avoir examiné ces précédents, la présidence juge qu'elle doit se baser sur la décision que le Président Lamoureux a rendue le 22 février 1971.

La Chambre était alors saisie du projet de loi C-219, Loi tendant à établir la Corporation de développement du Canada et MM. Baldwin et Lambert, qui étaient alors les députés de Peace River et d'Edmonton-Ouest respectivement, ont essayé par tous les moyens de faire déclarer ce projet de loi irrecevable. Malgré toute leur expérience, ils n'ont pu réussir à convaincre la présidence. En l'occurrence, le Président Lamoureux a mentionné une troisième classe ou catégorie de projets de loi, à savoir les «bills hybrides», une catégorie qui, selon lui, n'existe pas au Canada.

Le Président Lamoureux a précisé clairement en 1971 que:

> ... pour avoir qualité de bill privé, une mesure ne doit comprendre aucune particularité de la politique publique, car ces caractéristiques l'emporteront sur sa nature privée.

Il a ajouté que lorsqu'un projet de loi n'était pas entièrement privé et qu'il touchait également l'intérêt public, il devait être traité comme un projet de loi d'intérêt public.

Il est clair, à mon avis, que même si ce projet de loi touche des intérêts privés, il touche également et manifestement la politique publique puisqu'il concerne un grand nombre d'intérêts publics.

L'argument décisif, à mon avis, figure à l'article 3 du projet de loi qui se lit comme suit:

> Les dispositions de la présente loi l'emportent sur les dispositions incompatibles de toute autre loi fédérale et des textes pris ou établis ou des choses faites sous le régime de celle-ci.

Selon la présidence, une telle disposition ne pourrait être incluse que dans un projet de loi d'intérêt public étant donné qu'une loi d'intérêt privé, étant une exception à la loi générale, ne pourrait l'emporter sur toute autre loi fédérale. La présidence juge donc que le projet de loi C-19 est bel et bien un projet de loi d'intérêt public.

• (1150)

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: Le vote porte sur la motion suivante: M. Masse, appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-19, concernant la réorganisation de Bell Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR L'INSPECTION DES VIANDES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Flora MacDonald (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-33, Loi concernant l'importation, l'exportation et le commerce interprovincial des produits de viande, l'agrément des établissements, l'inspection des animaux et des produits de viande dans les établissements agréés et les normes relatives à ces établissements, aux animaux qui y sont abattus et aux produits de viande qui y sont préparés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a déjà exposé dans cette Chambre les grandes lignes du projet de loi C-33. Il a tracé avec beaucoup d'à-propos les motifs qui nous incitent à refondre en une même loi les présentes législations sur l'inspection fédérale des viandes et sur l'abattage sans cruauté des animaux. En même temps, il nous faudra abroger la présente loi sur la viande et les aliments mis en conserve laquelle est devenue désuète. A mon tour, on me permettra, monsieur le Président, de mettre en relief un certain nombre de points qui éclaireront, je l'espère, le présent débat.

La refonte qui est préconisée permettra de moderniser et de rendre plus crédible encore notre système canadien d'inspection des viandes lequel jouit déjà d'une excellente renommée tant sur notre marché domestique qu'à l'extérieur de notre pays. Ce n'est pas un luxe quand on songe que nous remplacerons une loi qui remonte à 1907. Le Canada, à l'époque, comptait alors à peine 27 abattoirs sous inspection fédérale et, pour assurer le contrôle de qualité, un total de seulement 39 vétérinaires lesquels étaient tous formés, à l'époque, aux États-Unis. De nos jours, nous nous retrouvons avec plus de 500 abattoirs et maisons de salaison qui détiennent un permis de Agriculture Canada et une équipe de plus de 500 vétérinaires et inspecteurs qui contrôlent le sceau de salubrité sur 85 ou 90 p. 100 des divers produits de la viande commercialisés au Canada et ailleurs dans le monde.

L'importance, monsieur le Président, qui est accordée à l'hygiène des viandes que nous consommons au pays remonte plus loin encore. Si l'on fait un peu d'histoire, de fait, exactement 200 ans plus tôt, en 1707 pour être précis, le Régime français d'alors adoptait une ordonnance laquelle régissait l'abattage tant du point de vue de la production que de la santé. Ce n'est donc pas d'hier que le gouvernement et l'État canadien et les instances qui l'ont précédé avant 1867 se sont occupés de la production et de la santé animale.

Il ne s'agit pas, monsieur le Président, en 1985, de décrier le système d'inspection des viandes actuel. Ce dernier a déjà fait ses preuves au cours des dernières décennies et, à mon avis, personne ne pourra nier cela. Cependant, il demeure évident que Agriculture Canada ne pourra qu'accroître et rendre plus adéquate la protection devant être accordée aux consommateurs canadiens.

Le projet de loi C-33 permettra, d'autre part, monsieur le Président, de satisfaire encore mieux aux exigences très strictes qui ont été mises en place par nos divers partenaires commerciaux à travers le monde. C'est là une considération non négligeable quand on songe que le seul secteur d'exportation des viandes produites au Canada génère annuellement des ventes de plus de trois quarts de milliard de dollars. Étant donné la concurrence souvent féroce dans ce secteur, il est important que la qualité de nos produits et les inspections de cette qualité soient maintenues selon les normes les plus élevées possibles.

Il n'est pas suffisant, monsieur le Président, d'établir des règlements en vue d'assurer de hauts standards de salubrité. Le législateur doit aussi remédier à certaines lacunes existantes du point de vue légal afin de permettre aux tribunaux de sévir comme il se doit contre les entreprises et individus bien que peu nombreux, le passé nous en est témoin, qui, autrement, profitent plus ou moins impunément de la situation.

Des contrôles plus rigoureux assureront non seulement de hauts standards d'hygiène pour nos produits domestiques, il sera aussi dorénavant possible pour les produits que nous importons de l'étranger de refuser ou détruire la viande et les produits carnés malsains ou qui ne répondraient pas aux normes canadiennes. Le projet de loi C-33 permettra par ailleurs de charger des droits d'inspection sur les viandes et les produits carnés importés lors de leur entrée au pays et, si nécessaire, d'autres frais de réinspection une fois les produits parvenus aux établissements enregistrés. La protection du sceau attestant l'inspection fédérale de la viande découragera les utilisations abusives de cette garantie de salubrité. Ce faisant, elle permettra de renforcer la crédibilité du système d'inspection et de protéger encore mieux, et c'est là un but important de cette loi, le consommateur.

D'autres dispositions sont également prévues en conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés. Des mandats de perquisition seront dorénavant requis pour inspecter les lieux résidentiels et la police devra être présente s'il faut le faire de force. Il est prévu que les exigences relatives à l'abattage sans cruauté des animaux s'appliqueront dorénavant à l'ensemble des établissements détenteurs d'un permis fédéral. Actuellement, monsieur le Président, on le sait, le respect des normes de non-cruauté n'est requis que pour les animaux dont la viande et ses dérivés sont destinés au commerce international et interprovincial. Une disposition du projet de loi C-33 permettra d'empêcher l'abattage d'animaux affectés par des résidus chimiques, antibiotiques et autres, lesquels seraient susceptibles de rendre la viande et ses produits dérivés impropres à la consommation humaine. Enfin, monsieur le Président, la législation proposée ne suppose pas l'accroissement de nos services actuels d'inspection. En conséquence, cela n'entraînera pas de dépenses supplémentaires.

Si l'on regarde l'ensemble de la législation qui est proposée, monsieur le Président, il en ressort brièvement qu'il s'agit davantage de faire un ménage dans des législations qui existent depuis près de 80 ans, qui ont un caractère hautement important. Il est bien évident qu'habituellement les consommateurs ne se préoccupent souvent peut-être rarement de ce type de législation. La population en général se fie sur son gouvernement de façon à ce que les législateurs ou le pouvoir exécutif contrôle cette question de salubrité des viandes, l'inspection, la vente tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Les gens ne sont pas souvent préoccupés par ce type de législation. Il apparaît quand même important au gouvernement que je représente, monsieur le Président, qu'à différents moments nous devions reprendre ces législations qui existent déjà depuis un certain temps, refaire le ménage, les remettre à jour. Cette législation, et je crois que nous pouvons compter sur l'opposition pour nous aider en ce sens, en est une qui se veut davantage technique. Nous voulons, tout en abolissant certaines dispositions juridiques, rafraîchir une loi qui est importante et continuer d'assurer, et cela demeure, je pense, un élément peut-être primordial de ce projet de loi, que les consommateurs canadiens puissent continuer d'avoir confiance au service déjà existant. D'autres législations ou d'autres annonces qui ont été faites dans ce Parlement depuis le mois de novembre dernier font quand même état d'une volonté gouvernementale de réduire ses dépenses, d'assurer que le gouvernement puisse également d'autre part récupérer jusqu'à un certain point les coûts . . .

• (1200)

M. Boudria: Des frais exorbitants!

M. Blais: Oui . . . Quand mon ami, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), mentionne l'élément exorbitant, il doit sûrement parler du déficit que nous a laissé l'administration précédente, et je le comprends. Je suis d'accord avec lui. Effectivement, pour réduire ce déficit exorbitant qui nous est resté sur les bras, nous devons prendre des mesures très sévères justement pour contrôler ce déficit ainsi que nos dépenses.

Je disais il y a quelques minutes, monsieur le Président, que cette législation, en aucun cas, n'augmentera les dépenses, mais que nous devons quand même assurer la population canadienne et les consommateurs canadiens que l'inspection des viandes au Canada, tant pour le marché domestique que pour le marché extérieur, sera assurée et ce sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les coûts. Je pense que c'est une garantie qui est importante. Je vois que mon ami de Glengarry-Prescott-Russell brûle d'impatience d'intervenir. Je vais lui laisser la parole dans quelques minutes. Monsieur le Président, les considérations qui précèdent m'incitent donc à recommander l'adoption le plus rapidement possible en deuxième lecture de ce projet de loi sur l'inspection des viandes.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au nom de notre parti au débat sur le projet de loi C-33. J'ai écouté attentivement l'allocution du secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) dans laquelle il a parlé de l'excellente renommée du système d'inspection des viandes canadiennes. Et cela est vrai. A mon avis, personne ne va discuter le fait que le Canada a une réputation mondiale en ce qui a trait au système d'inspection des viandes.

Et lorsque j'écoutais son énoncé, monsieur le Président, j'ai eu l'impression qu'il faisait, en fait, un discours contre le programme de restrictions budgétaires du ministre des Finances (M. Wilson) dans lequel il avait parlé justement d'augmenter les frais d'inspection des viandes et de plusieurs autres denrées, ce qui aurait pour effet de menacer le système d'inspection des viandes dont l'honorable député est si fier. Et je dois dire que je partage avec lui cette inquiétude que le ministre des Finances veut imposer par ces coupures budgétaires et veut justement couper les dépenses de son gouvernement sur le dos des agriculteurs canadiens. Et je me réjouis du fait que l'honorable député de Bellechasse soit de mon avis, savoir qu'on ne doit pas laisser faire cela et qu'il faudrait justement protester auprès du ministre des Finances pour qu'on ne voie pas ces augmentations exorbitantes dont je parlais tantôt et au sujet desquelles le député de Bellechasse fait un peu semblant de ne pas comprendre exactement les mots que j'ai prononcés.

De toute façon, je veux dire que je suis d'accord avec lui sur le fait que notre système d'inspection des viandes est enviable et qu'on doit le préserver à tout prix.

Le projet de loi à l'étude a été présenté devant la Chambre, et une des raisons naturellement c'est que l'on doit justement rendre les lois en ce qui a trait à l'inspection des viandes conformes à la Charte canadienne des droits et libertés, surtout en ce qui a trait aux inspecteurs qui pouvaient auparavant entrer dans des maisons de certaines personnes sous prétexte de vouloir inspecter des viandes sans aucun mandat, sans aucun document d'un juge leur permettant ainsi d'entrer sur une propriété privée. Et, naturellement, je pense que les députés seront tous heureux de savoir que maintenant on va être conforme à cette nouvelle Charte canadienne des droits et libertés et on est fier de voir que, en fait, les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés seront observées par ce nouveau projet de loi.

[*Traduction*]

Les dispositions du projet de loi C-33 sont telles que le règlement afférent prescrira les frais que le ministre pourra imposer pour l'inspection des carcasses et des produits de viande. Les députés conviendront certes que les produits de viande importés au Canada soient assujettis à certains droits d'inspection, mais j'ai du mal à accepter certaines des propositions que le gouvernement a formulées ces derniers mois, notamment celles qui visent à imposer divers frais d'inspection pour différentes denrées agricoles.

L'Ontario Pork Council, nous le savons, s'est vivement opposé au projet du gouvernement visant à imposer un droit de 26c. pour l'inspection des carcasses de porcs. L'Ontario Cattlemen's Association et plusieurs autres organismes d'un bout à l'autre du Canada ont également formulé de vives protestations. Ces protestations ne visent pas uniquement le secteur des produits de viande, mais aussi plusieurs autres secteurs. Ainsi, l'Horticultural Council s'est opposé au projet du gouvernement d'exiger des frais pour l'inspection des denrées agricoles. La Feed Growers' Association a fait savoir que les agriculteurs touchés devraient verser chacun jusqu'à $1,000 de frais d'inspection.

Nous devons profiter de l'occasion pour rappeler au gouvernement que s'il veut réduire le déficit, les agriculteurs sont les derniers qui devraient en souffrir. Les agriculteurs sont en général en assez mauvaise posture financière, et ils le sont plus que jamais à l'heure actuelle. L'agriculture est un secteur qui exige d'importantes mises de fonds et où les profits sont minimes. Les agriculteurs éprouvent d'énormes difficultés, tout particulièrement à l'heure actuelle, et seraient absolument incapables de faire face à une hausse des frais d'inspection. Cependant, si le gouvernement tient à exiger des frais d'inspection pour la viande importée au Canada, je n'aurai pas trop de mal à me faire à cette idée. Nous savons que plusieurs produits de viande importés au Canada bénéficient de subventions de la part de gouvernements étrangers. Cela place certains de nos agriculteurs dans une position difficile. Ces frais d'inspection pourraient ramener les prix au niveau où ils devraient être, et mettre fin à l'injuste concurrence actuelle.

Je me pose quelques questions au sujet de certaines dispositions précises du projet de loi et j'aimerais que le secrétaire parlementaire y réponde. Tout d'abord, au sujet de leur mise en application, j'invite le secrétaire parlementaire à se reporter à l'article 20*b*) du projet de loi. Peut-être pourrait-il nous dire comment on entend procéder pour déterminer l'acceptabilité des exploitants d'établissements agréés. J'ai lu le projet de loi. Il ne nous renseigne guère sur l'article 20*b*) et cet aspect particulier. Dans ses notes, le ministre mentionne que les exploitants d'établissements devront respecter certaines normes.

Comment va-t-on procéder pour déterminer qu'un candidat a ou n'a pas les qualités voulues? Tiendra-t-on compte du fait que . . .

Une voix: Pas de libéraux!

M. Boudria: Je suis content que le député ait signalé cet aspect. Il dit que l'on écartera les libéraux. J'allais demander si cela ne pourrait pas donner lieu à du favoritisme politique. J'hésitais quelque peu à le faire aussi crûment, mais un député conservateur s'en est chargé. Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) soulève là un point intéressant que le secrétaire parlementaire voudra peut-être préciser.

Pour déterminer qu'un candidat n'a pas les qualités voulues pour exploiter un établissement agréé, va-t-on écarter ceux qui ont pu faire l'objet de poursuites dans le passé ou qui auraient enfreint la loi?

Même si nous étions d'accord avec cette disposition, monsieur le Président, je ne vois pas comment elle pourrait être compatible avec la Charte des droits. Si un candidat a été accusé il y a une vingtaine d'années d'avoir enfreint l'ancienne loi, jugera-t-on qu'il n'a pas les qualités voulues? Ce serait aller à l'encontre des dispositions de la Charte des droits d'utiliser les actes commis jadis par une personne pour la faire condamner dans une autre cause. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous dire ce qu'il en est au juste.

• (1210)

J'ai également certaines réserves à propos de l'article 22(1) du projet de loi. Cette disposition est formulée de telle sorte qu'une personne condamnée pour certaines infractions commises aux termes de l'article 21(3) n'est pas passible de prison si elle ne paie pas l'amende qui lui est imposée. Pourquoi? De prime abord, il semble bien que le refus de payer une amende n'entraîne aucune sanction d'emprisonnement ou autre. Pourquoi proposer une explication comme celle-là? C'est pratiquement inviter les gens à ne pas payer les amendes qui leur sont imposées puisqu'ils ne seront pas pénalisés. Peut-être existe-t-il une explication à cette clause dont le secrétaire parlementaire pourrait nous faire part. Je crains que, aux termes de ce projet de loi, celui qui ne paie pas l'amende qui lui a été imposée ne s'expose à aucune sanction.

M. Hovdebo: Le gouvernement tient à se montrer compatissant.

M. Boudria: Je veux bien, mais je rappelle que nous traitons d'un sujet fort important: le maintien du système d'inspection des viandes. Le secrétaire parlementaire a déclaré que tous les Canadiens se félicitaient de ce système, le meilleur du monde selon lui. Nous tenons à ce qu'il demeure aussi bon et aussi efficace qu'il l'est actuellement. Or, on a bien peu de chances de faire observer une loi qui ne prévoit aucune sanction réelle.

En terminant, notre parti souscrit certes aux dispositions de ce projet de loi qui concernent la Charte des droits. Nous voulons que nos lois soient conformes à la Charte des droits. Nous sommes donc en faveur de cette partie du projet de loi et du principe général concernant la consolidation. Mais nous ne voulons pas que le gouvernement majore les droits d'inspection. Nous considérons que les services d'inspection pour la viande ou les autres produits agricoles sont dans l'intérêt des consommateurs et que les agriculteurs ne devraient donc pas en faire les frais. Nos agriculteurs auront peut-être un jour les moyens de payer ces droits d'inspection, mais sûrement pas maintenant, car ils traversent une période particulièrement difficile. Les 32.3 millions de dollars que le gouvernement compte récupérer grâce à ces droits ne lui feront rien épargner puisqu'il en perdra autant en amendes impayées, en faillites et autres difficultés que connaîtront les agriculteurs.

Je réitère donc la position de mon parti pour la gouverne du secrétaire parlementaire dans l'espoir qu'il parviendra à convaincre son collègue et ami, le ministre des Finances (M. Wilson), de ne pas imposer des droits aussi exorbitants aux agriculteurs canadiens.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt la présentation du secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais). Ce projet de loi viserait à regrouper un certain nombre de lois anciennes sur l'inspection de la viande. On voudrait ainsi réunir la Loi sur l'abattage, sans cruauté, des animaux destinés à l'alimentation, la Loi sur les viandes et conserves alimentaires et la Loi sur l'inspection des viandes, en les remplaçant par ce projet de loi C-33, actuellement à l'étude.

En écoutant le député de Bellechasse, j'ai eu l'impression que l'on présentait ce projet de loi simplement parce que les lois antérieures dataient de 70 ou 80 ans. Je suppose que le gouvernement voulait le texte sur du papier neuf. Je ne suis pas persuadé que l'abattage sans cruauté sera confié aux provinces en vertu des dispositions du projet, mais c'est ce que j'ai déduit des déclarations du secrétaire parlementaire.

Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) voit là une tentative pour rendre la loi conforme aux dispositions de la Charte des droits, puisque celle-ci doit bientôt commencer à s'appliquer. Je me demande vraiment si ce projet de loi était nécessaire, s'il s'agit simplement de renforcer les dispositions sur l'abattage sans cruauté pour respecter la Charte des droits. Pour ce faire, on aurait pu présenter un projet de loi général comportant les modifications mineures nécessaire pour assurer le respect des dispositions de la Charte.

En regardant ce projet de loi et en discutant de son contenu, je me rends compte que le député de Bellechasse a laissé sans réponse un certain nombre de questions dans sa dissertation. J'espère que nous pourrons obtenir les renseignements du ministre de l'Agriculture (M. Wise), lorsque le projet sera étudié au comité. Je soupçonne que l'on présente cette mesure pour que le programme de récupération des frais annoncé par le ministre des Finances (M. Wilson) en novembre dernier puisse s'appliquer.

Certaines des dispositions qui figurent au milieu du projet semblent justement aller dans ce sens, car elles donnent des pouvoirs passablement étendus, à moins qu'elles n'en suppriment, en ce qui concerne le programme sur la fréquence des inspections mis sur pied par le précédent ministre de l'Agriculture. Il semblerait que le ministre actuel soit encore plus pressé que l'autre de mettre ce programme en vigueur. Le programme sur la fréquence des inspections visait justement à enlever au ministère de l'Agriculture la responsabilité financière de l'inspection des produits de la viande et de certains produits en conserve en s'en déchargeant sur les usines elles-mêmes. En d'autres termes, les usines auraient pour tâche de faire respecter l'intérêt public et d'assurer elles-mêmes la surveillance. Elles devraient avoir leurs propres inspecteurs, mais les règles continueraient à être fixées par le gouvernement fédéral. Des employés seraient donc embauchés pour faire appliquer les règlements et s'assurer que leur employeur les respectent. S'il ne s'agit pas là d'un conflit d'intérêts, j'aimerais que l'on m'explique. Le gouvernement a même proposé d'élargir encore ce principe de sorte que beaucoup plus d'inspections soient faites de cette façon. La responsabilité d'embaucher et de former les inspecteurs, puis de surveiller les inspections, toujours dans l'intérêt public, appartiendrait aux sociétés qui emploient les inspecteurs.

Il y a des choses passablement étranges dans cette loi. Mon collègue du parti libéral en a relevé quelques-unes. Il faisait remarquer que, si l'on imposait des amendes en vertu de l'article 22 et qu'elles demeuraient impayées, il n'y aurait pas de peine d'emprisonnement. Il n'a pas expliqué qu'un paragraphe prévoit que le gouvernement fédéral peut demander un jugement contre la personne, auprès de la Cour supérieure, au moyen de procédures au civil. Dans le cas peu probable où l'établissement fermerait ses portes, je présume qu'il serait assujetti aux privilèges des fournisseurs. Cela n'arrive presque jamais parce que ces sociétés sont presque indestructibles. Quant aux trois ou quatre établissements les plus importants, l'effet serait quasiment inexistant.

• (1220)

Les articles suivants m'inquiètent encore davantage. En voici un passage:

... il suffit, pour prouver l'infraction, d'établir qu'elle a été commise par un employé ou un mandataire de l'accusé ...

L'accusé est la société.

... que cet employé ou ce mandataire ait été ou non identifié ou poursuivi. L'accusé peut se disculper en prouvant que la perpétration a eu lieu à son insu ou sans son consentement et qu'il avait pris les mesures nécessaires pour l'empêcher.

La direction peut toujours se soustraire à une responsabilité en disant ignorer ce que l'inspecteur faisait. La direction embauche les inspecteurs et leur fournit la méthode de travail. Toutefois, si les vérifications effectuées au hasard par les fonctionnaires fédéraux posent subséquemment certains problèmes, la direction peut prétendre qu'elle ne peut y remédier, que le type chargé de cette tâche ne faisait pas un travail convenable et que cela ne la regarde pas. Elle peut alors se reporter à l'article 24 que voici:

En cas de perpétration par une personne morale d'une infraction à la présente loi ...

Dans le cas peu probable où le fonctionnaire fédéral faisant une vérification constate que la société a été négligente et que le tribunal le corrobore. Je reprends la citation:

... ceux des dirigeants, administrateurs ou mandataires qui l'ont ordonnée ou autorisée, ou ceux qui y ont consenti ou participé, sont considérés comme des coauteurs de l'infraction et encourent, sur déclaration de culpabilité, la peine prévue, que la personne morale ait été ou non poursuivie ou déclarée coupable.

Étant donné le libellé du projet de loi et le fonctionnement de ces établissements, 99 fois sur 100 l'inspecteur sera frappé d'une amende ou emprisonné, si telle est la sanction, plutôt que son supérieur ou la direction de la société. Cela met l'inspecteur dans une situation peu enviable. Il est tenu d'une part d'appliquer nos mesures législatives et, d'autre part, il doit répondre aux exigences de l'employeur. Le projet de loi que nous sommes sur le point d'adopter permet à l'employeur de s'en tirer facilement. Il formule les règlements. Il rétribue et congédie l'employé. Celui-ci se trouve sous la coupe de l'employeur, si ce dernier n'est nullement responsable des actes de cet employé. Tant qu'une directive est donnée verbalement, on ne peut guère la présenter à titre de preuve devant un tribunal. L'employé est inéluctablement congédié et doit accepter la sanction qui lui est infligée aux termes de la loi. L'employeur continue simplement son petit bonhomme de chemin sans se conformer à l'esprit de la loi. Il embauche et congédie une foule d'employés qui deviennent ses boucs émissaires.

Il faudra examiner certaines lacunes de cette proposition au comité. Je regrette vraiment que le ministre ne soit pas ici pour expliquer pourquoi ce projet de loi doit être présenté maintenant. Le secrétaire parlementaire s'est contenté de parler de l'abattage sans cruauté. Il y a des dispositions en ce sens dans la loi actuellement en vigueur. Elle comporte des garanties suffisantes pour réprimer la cruauté à l'égard des animaux. Ce n'est pas là une raison suffisante pour présenter un nouveau projet de loi. Prétendre qu'on veut rendre les dispositions concernant la perquisition et la saisie compatibles avec la Charte ne constitue pas une bonne raison pour présenter ce projet de loi. A mon avis, il s'agit d'un apport nécessaire au programme de recouvrement des coûts mis en œuvre le 8 novembre dernier.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture n'en a pas soufflé mot. J'espère que nous aurons l'occasion d'en parler avec le ministre quand la mesure sera renvoyée au comité. C'est fort important, car, à cause des droits supplémentaires proposés, de nombreux propriétaires de petits établissements devront se retirer des affaires. Et cela, à cause des droits qu'on leur imposera. Étant donné la catégorie à laquelle ils appartiennent, ils n'ont pas le droit en vertu des règlements actuels de procéder eux-mêmes à l'inspection des viandes. Ils doivent faire appel aux services d'un inspecteur fédéral, tant avant qu'après l'abattage. Un inspecteur-vétérinaire doit s'assurer que les animaux sont sains et libres de résidus d'antibiotiques avant d'être conduits à l'abattoir. Il doit aussi effectuer une inspection après l'abattage afin de s'assurer qu'aucune irrégularité ne rend la viande impropre à la consommation.

Dans les provinces où l'on a recours aux services d'inspecteurs fédéraux, le droit minimal sera de $125 par abattoir. Dans beaucoup d'abattoirs, on n'abat ou ne débite que quelques douzaines d'animaux par jour. Ce qui veut dire que leurs frais augmenteront de près de $10 par animal, comparé à leurs homologues des grands centres. Leur compétitivité s'en trouvera grandement réduite. Cela perpétue un processus qui devrait être ralenti, à savoir concentrer les activités économiques dans les très grands centres aux dépens des très petits.

Au Canada de vastes espaces séparent les centres métropolitains. L'économie canadienne ne peut survivre si ces centres en arrivent au point de ne plus pouvoir fournir les biens et les services essentiels. Les populations de ces régions seront un jour ou l'autre forcées de quitter l'intérieur du pays pour les grands centres si ce genre de politique se maintient. Franchement, je ne vois pas comment le Canada peut compter sur une relance économique si les vastes régions dont dépend cette relance sont désavantagées au point où aucune activité économique ne peut s'y exercer. C'est de la discrimination à l'égard des petits entrepreneurs, des producteurs de même que des consommateurs, qui préféreraient consommer des viandes provenant d'animaux abattus et débités dans les petites localités.

Les questions que soulève ce projet de loi, mais que le ministre lui n'a pas soulevées, sont des questions qui doivent être et qui seront posées au comité. Le secteur agricole du Canada et le secteur canadien de la transformation des aliments et des viandes ont besoin qu'on y réponde. Il n'est pas dans le meilleur intérêt des Canadiens de venir présenter, comme l'a fait le 8 novembre dernier le ministre des Finances, un programme qui se trouve à nuire aux petites entreprises et aux petites localités au profit des très grands centres et des très grandes entreprises de transformation de la viande.

Nous avons des réserves à l'égard de ce projet de loi parce que le député qui l'a présenté au nom du gouvernement n'a répondu qu'à quelques-unes des nombreuses questions qu'il soulève. Nous espérons qu'au comité le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et ses collaborateurs auront des réponses claires et directes à nous fournir et qu'ils n'essaieront pas de louvoyer comme l'ont parfois fait les ministres de l'Agriculture, présents et passés, qui ont comparu devant le comité.

• (1230)

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, j'interviens avec plaisir dans le cadre du débat sur le projet de loi C-33. Celui-ci n'est pas aussi mauvais que les deux orateurs précédents l'ont laissé entendre. Comme l'indique le titre du projet, il porte tout simplement sur l'importation, l'exportation et le commerce interprovincial des produits de viande, l'agrément des établissements, l'inspection des animaux et des produits de viande dans les établissements agréés et les normes relatives à ces établissements, aux animaux qui y sont abattus et aux produits de viande qui y sont préparés. Comme l'a dit le député qui m'a précédé, ce projet de loi vise à mettre à jour certaines autres lois et à regrouper toutes les modifications dans une même mesure. Parmi les lois modifiées se trouvent la Loi sur l'inspection des viandes, la Loi sur l'abattage, sans cruauté, des animaux destinés à l'alimentation et la Loi sur les viandes et conserves alimentaires. La plupart des règlements d'application de cette loi ont été mis à jour.

J'ai eu l'honneur de travailler dans ce domaine à l'époque de l'ancienne Loi sur la santé des animaux et de la Loi sur l'inspection de la viande, pendant plusieurs années après l'obtention de mon diplôme du Collège vétérinaire de l'Ontario. Comme l'ont dit d'autres députés, notre système d'inspection de la viande est le meilleur au monde et je puis en témoigner. Nous pouvons être certains que tout produit portant le tampon d'approbation du Canada est réputé dans le monde entier.

Comme vous le savez, monsieur le Président, il y a deux systèmes d'inspection en vigueur au Canada, le fédéral et le provincial. Tout produit exporté ou acheminé d'une province à l'autre doit porter l'estampille de l'inspection fédérale. Tout ce qui est utilisé dans la province d'origine relève du système d'inspection de la viande en vigueur dans la province en question, même si rien n'empêche un inspecteur fédéral d'agir également en cette qualité.

Les inspections avant l'abattage sont exécutées par des vétérinaires dans tous les abattoirs en vue de déceler à ce moment-là un éventuel problème. De cette façon, on évite d'envoyer le mauvais animal à l'abattoir. Bien souvent, on ne fait pas grand chose durant les inspections avant l'abattage et l'essentiel des inspections se fait au moment où les animaux sont tués à l'abattoir. Je puis dire sans hésiter que les inspecteurs peuvent compter sur la pleine collaboration de tous les employés des abattoirs. Tous les inspecteurs reçoivent toute l'aide possible pour la simple raison que la plupart des employés d'un abattoir achètent leur propre viande sur place et qu'ils ne voudraient pas vendre un produit qu'ils refusent de consommer eux-mêmes. Certains d'entre eux travaillent dans des abattoirs depuis 25, 30 ou 35 ans et ils ont une vue excellente, c'est le moins qu'on puisse dire. Ils nous ont sans aucun doute beaucoup aidé lorsque nous inspections ces abattoirs.

Il n'est pas du tout question dans la loi des frais d'inspection. J'ai lu minutieusement tous les articles du projet de loi et il n'en est absolument pas question. On a tort de donner à entendre qu'il en est question dans le projet de loi C-33. En outre, la question des vérifications de sondage a été soulevée. Aucune vérification de sondage n'a lieu au moment de l'abattage de l'animal. Les inspections s'effectuent de façon minutieuse sous l'autorité d'un vétérinaire et avec l'aide d'inspecteurs des produits primaires, qui ouvrent la bête proprement dit. Les inspecteurs des produits primaires sont sous la surveillance des vétérinaires et ils font sans aucun doute un excellent travail. Ils sont parfaitement qualifiés dans leur domaine. Il incombe aux vétérinaires d'examiner les carcasses qui ont été refusées pour une raison ou une autre par les inspecteurs des produits primaires.

Le ministère fédéral de l'Agriculture emploie environ 273 vétérinaires à l'heure actuelle. Ces derniers font tout le nécessaire pour s'assurer que notre système d'inspection de la viande est le meilleur au monde et que nos produits sont très bien reçus partout. Bien entendu, des inspecteurs d'autres pays viennent au Canada, tout comme les nôtres ont le droit de visiter les abattoirs des autres pays. D'autres inspecteurs viennent dans notre pays pour s'assurer que nos installations sont satisfaisantes et nous allons dans leur pays faire la même chose, avant d'autoriser l'importation de leurs produits dans notre pays.

D'après ce que je peux voir, le nouveau règlement vise tout simplement à modifier l'ancien qui est en vigueur depuis le début du siècle et, comme je l'ai déjà dit, à regrouper toutes les dispositions dans une même mesure, pour qu'elles soient plus faciles à examiner et à appliquer par les inspecteurs qui relèvent d'Agriculture Canada.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est pour dire que j'approuve ces dispositions, qui contribueront fortement à moderniser tout le processus du système d'inspection de la viande et à prévoir les pouvoirs nécessaires au maintien de la qualité de notre système d'inspection.

Pour le moment, il y a pénurie de vétérinaires dans le secteur public, tant à l'échelle fédérale que provinciale. Cette situation est surtout due au fait que le nombre de diplômés des trois collègues de médecine vétérinaire du Canada est insuffisant. Beaucoup de diplômés s'établissent à leur compte et les pouvoirs publics ont par conséquent beaucoup de difficulté à les engager. Espérons que le nouveau collège de médecine vétérinaire qui s'ouvrira très bientôt dans l'Île-du-Prince-Édouard améliorera la situation et qu'il nous permettra de combler la grosse centaine de postes vacants dans la Fonction publique fédérale. Merci de m'avoir permis de faire ces quelques commentaires sur le projet de loi C-33, monsieur le Président.

M. Althouse: Monsieur le Président, le député a dit, si je ne m'abuse, que ce projet de loi n'avait à son avis rien à voir avec les redevances et qu'il n'était pas nécessaire dans l'ensemble de mesures visant à mettre en œuvre le programme de récupération des frais. Je me demande s'il pourrait faire des commentaires sur l'article 20*g*) qui dit clairement que certains des pouvoirs accordés par cette loi prévoient notamment l'inspection des établissements, des établissements agréés, ainsi que des animaux et des produits de viande qui s'y trouvent et—c'est ce qui nous intéresse—permettent de fixer les frais d'inspection. L'alinéa *h*) prévoit la réinspection des produits de

viande et fixe également les redevances exigibles à cet effet. Si le gouvernement n'a pas l'intention de se servir de cette loi pour prévoir les redevances, est-il disposé à supprimer ce passage en comité?

M. Mitges: Monsieur le Président, on n'a pas décidé si l'on fera payer des redevances. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et les représentants de ce secteur ainsi que ceux d'autres secteurs agricoles en discutent actuellement.

Les redevances pourraient s'appliquer par ailleurs au temps supplémentaire. Si l'inspecteur faisait du temps supplémentaire, l'établissement devait le payer. Ces alinéas pourraient très bien s'appliquer au temps supplémentaire qui est facturé, ce qui est arrivé souvent lorsque je travaillais au ministère.

M. Althouse: Monsieur le Président, le député affirme de toute apparence que ces dispositions donnent le pouvoir d'imposer ces redevances par la voie réglementaire et il admet que cette mesure législative confère un tel pouvoir.

M. Mitges: Monsieur le Président, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que le temps supplémentaire pouvait être couvert par les redevances également. Je le répète, on n'a pas décidé si l'on imposera des frais supplémentaires pour les inspections. Les discussions à ce sujet ne sont pas encore terminées et rien n'a été décidé.

• (1240)

M. Althouse: Monsieur le Président, les ministériels prétendent à leur guise que le gouvernement n'a pas l'intention de mettre en œuvre tous les projets annoncés dans la déclaration économique du 8 novembre ou qu'ils ne font pas partie de sa politique, ce qui est passablement déroutant. Si le gouvernement n'as pas l'intention de les concrétiser, pourquoi en a-t-il parlé? Si le gouvernement avait l'intention de provoquer la discussion, pourquoi ces mesures n'ont-elles pas été présentées sous forme de document d'étude ou de travail? Depuis un siècle, les déclarations économiques annoncent la politique du gouvernement. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi les députés se font des illusions et pourquoi ils pensent que la déclaration économique et que la prise de position du gouvernement ne reflètent pas sa politique. Rien ne nous permet de croire que le ministre des Finances (M. Wilson) est disposé à renoncer à l'argent qu'il compte ramasser ou à l'argent que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ramassera pour lui. Le ministre de l'Agriculture n'a pas dit qu'il était disposé à se passer de cette somme d'argent. Par conséquent, pourquoi les ministériels s'évertuent-ils à dire que l'on étudie encore la question alors que c'est de toute évidence la politique du gouvernement et celle du ministre des Finances, qui a besoin de 65 millions de dollars de plus et qui réduira de 33 millions les prévisions budgétaires du ministère?

M. Mitges: Monsieur le Président, si le député se donnait la peine d'examiner les lois anciennes relatives à la santé des animaux et la Loi sur l'inspection des viandes, il constaterait que ces mesures étaient très semblables et que l'on parlait de redevances pour le temps supplémentaire que devaient faire les inspecteurs. Je conseille au député de jeter un coup d'œil sur les mesures législatives qui sont en vigueur depuis le début du siècle. Le député verra, si je ne m'abuse, que ces mesures législatives sont analogues à celle-ci.

M. Althouse: Monsieur le Président, j'éprouve beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi l'on fait perdre du temps à la Chambre en ressortant des mesures législatives et des pouvoirs qui existent depuis le début du siècle alors que ce nouveau projet de loi ne changera rien. Pourquoi perdre notre temps si c'est exactement la même chose?

M. Mitges: Monsieur le Président, je ne crois pas que nous perdions notre temps. Nous essayons de regrouper le tout. Si le député avait la moindre idée de la difficulté de travailler avec plusieurs lois, il se rendrait compte que l'on a perdu beaucoup de temps. Maintenant que tout est regroupé, c'est beaucoup plus facile.

Le président suppléant (M. Charest): Je donne maintenant la parole au député de Lambton-Middlesex (M. Fraleigh) pour poursuivre le débat.

M. Sid Fraleigh (Lambton-Middlesex): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat et de faire quelques mises au point à la suite de ce qu'ont dit tout à l'heure certains députés.

Notre système d'inspection de la viande a, dans le monde entier, la réputation d'être le meilleur de tous. Les gens qui se permettent de contester la qualité de ce système ne rendent service ni à l'agriculture, ni aux entreprises de conditionnement de la viande.

Non seulement ce système a protégé les consommateurs, mais ces derniers ont, grâce à lui, la certitude que tous les aliments qui portent l'estampille du Canada sont sains et exempts de bactéries et de germes. Il n'a jamais été envisagé de supprimer une partie des inspections ou d'accroître les coûts dans le cadre du programme de recouvrement des frais. Il s'agit simplement de redistribuer les coûts afin d'en faire assumer une partie par les gens qui bénéficient des inspections.

Le ministre a expliqué dès le début qu'il était disposé à négocier avec les entreprises qui s'occupent des divers produits concernés et qu'il n'imposerait pas de frais d'inspection tant qu'un accord n'aurait pas été conclu avec ces dernières au sujet du barême des droits.

Je le répète, nos principales conserveries jouissent d'une excellente réputation internationale. Je puis assurer aux députés d'en face que les compagnies ne feront rien qui puisse nuire à leur réputation. Nos conserveries de viande exportent une énorme quantité de produits. Pour pouvoir continuer à exporter tous ces produits, il leur faut absolument maintenir des normes de qualité élevées.

Quelqu'un a prétendu que les conserveries jouaient un rôle dans l'embauchage des inspecteurs. C'est inexact. Les inspecteurs fédéraux sont embauchés par le gouvernement fédéral, et ils relèvent donc de ce dernier.

Il est également faux de prétendre que le projet de loi vise uniquement à faciliter la mise en œuvre du programme de recouvrement des coûts d'inspection. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) dispose des pouvoirs voulus pour cela depuis toujours, et ce projet de loi ne changera rien à la situation dans ce domaine.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion d'apporter cette mise au point. Je me ferai un plaisir de répondre aux questions que voudront bien m'adresser des députés de l'opposition sur les points que je viens de soulever.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Althouse: Monsieur le Président, le député a fait remarquer à juste titre que nous avions au Canada un service d'inspection dont le sérieux est reconnu dans le monde entier. Nous affirmons facilement que nous avons le meilleur système, mais dans certains cas nous devons nous contenter du deuxième rang derrière les États-Unis. Les États-Unis ne reconnaissent pas toujours que nos normes sont aussi bonnes que les leurs. Ils font venir leurs propres inspecteurs au Canada, et il est arrivé que ces derniers trouvent insatisfaisantes certaines conserveries dont nous avions jugé les normes adéquates pour l'exportation des viandes. Dans certains cas, les États-Unis ont trouvé les normes inadéquates, et nos conserveries ont été obligées de les modifier afin de pouvoir continuer à vendre leurs produits aux Américains. En supposant que nos normes soient les plus exigeantes du monde, il faut bien reconnaître toutefois qu'elles ne sont pas toujours considérées comme telles par certains de nos principaux clients.

Le député a souligné que le système était déjà en place et qu'on ne se proposait pas de le modifier par ce projet de loi. Je lui repose donc ma question de tout à l'heure: si on ne propose aucun changement dans ce projet de loi, et puisque la législation est en vigueur depuis 70 ou 80 ans et qu'elle n'a plus de secret pour les personnes concernées, pourquoi le gouvernement présente-t-il cette mesure?

M. Fraleigh: Pour la gouverne du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), monsieur le Président, je tiens à dire que je n'ai jamais prétendu qu'il n'y avait pas de changement dans le projet de loi. Ce dernier modifie bien sûr certaines choses, mais il s'agit surtout de simplifier la législation actuelle et de tenir compte des dispositions de la Charte des droits et des libertés. Le député a également fait remarquer que les Américains n'acceptaient pas nécessairement notre système d'inspection et envoyaient leurs propres inspecteurs au Canada. Il a tout à fait raison sur ce point. Cependant, nous envoyons nous aussi nos inspecteurs visiter les conserveries de viande aux États-Unis. Il exite un accord réciproque qui permet aux conserveries de faire franchir la frontière à leurs produits, dans n'importe quel sens, avec le moins de complications possibles.

M. Boudria: Monsieur le Président, quand le député de Lambton-Middlesex (M. Fraleigh) a pris la parole, il a dit qu'il voudrait faire une mise au point pour corriger les déclarations de députés qui avaient contesté la qualité de notre système d'inspection de la viande. Autant que je me souvienne, le secrétaire parlementaire a commencé par dire que le Canada avait le meilleur système d'inspection au monde. Pour ma part, j'ai dit exactement la même chose, et, sauf erreur, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a lui aussi commencé son intervention à peu près de la même manière. Je me demande donc si le député faisait allusion à des déclarations qui ont été faites à la Chambre ou ailleurs.

• (1250)

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je reconnais effectivement que le député avait commencé par dire que notre système était l'un des meilleurs du monde, mais il s'est mis aussitôt après à critiquer certains articles de la loi.

M. Boudria: Quel rappport?

M. Fraleigh: Le rapport est évident.

M. Boudria: Monsieur le Président, je tiens simplement à souligner que le fait de reconnaître la qualité de notre système ne signifie nullement que j'approuve tout ce que fait le gouvernement. Ce dernier semble penser qu'il est l'image même de la vertu et que quiconque met seulement en doute le bien-fondé de ses mesures législatives est obligatoirement dans l'erreur. C'est une manifestation, monsieur le Président, de l'attitude très arrogante qu'ont de plus en plus les députés du parti actuellement au pouvoir. Ils ont le culot de prétendre, après seulement quelques mois au pouvoir, que nous ne devrions même pas contester le bien-fondé de certains articles de ce projet de loi, sous peine de passer pour des adversaires du secteur agricole. Le député de Lambton-Middlesex (M. Fraleigh), qui connaît beaucoup mieux les questions agricoles que la plupart des députés à la Chambre, devrait s'abstenir de tenir des propos aussi ridicules.

M. Fraleigh: Monsieur le Président, j'espère que ce projet de loi sera renvoyé au comité et que le député viendra régulièrement aux séances du comité pour en discuter. Les seules fois où je l'ai vu à des réunions du comité de l'agriculture, il s'efforçait de donner au débat un caractère partisan au lieu de faire des propositions constructives. J'espère le voir participer au débat au comité.

M. Boudria: Venez vous aussi.

M. Fraleigh: Je serai là.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, un certain nombre de questions tout à fait judicieuses ont été posées sur certains articles du projet de loi, et je vais m'efforcer d'y répondre, je l'espère, de façon satisfaisante pour les députés de l'opposition. S'il me reste un peu de temps, j'ajouterai quelques commentaires d'ordre général sur ce projet de loi.

Tout d'abord, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a posé deux bonnes questions. L'une d'elles portait sur l'article 20 *b*) du projet de loi, qui prévoit la séparation de l'agrément des établissements des permis de leurs exploitants. Notre problème, c'est qu'à l'heure actuelle, si la poursuite des activités d'un établissement est remise en question à la suite de circonstances quelconques, le gouvernement n'a pas le choix: il doit supprimer l'agrément et l'établissement ferme. Ce que propose ce projet de loi, c'est qu'il y ait un agrément pour l'établissement et un permis pour l'exploitant, tout à fait comme pour une automobile. Le véhicule reçoit une autorisation de circuler et le conducteur reçoit une permis de conduire.

Si le conducteur pose un problème, on lui retire simplement son permis, mais le véhicule peut continuer à fonctionner.

Dans le cas d'un établissement de traitement des produits de viande, cette séparation n'existe pas à l'heure actuelle. Par conséquent, en cas de problème, on est obligé de fermer l'établissement, ce qui, à mon avis, ne donne entière satisfaction à personne. Ce que nous proposons dans ce projet de loi, c'est de séparer l'exploitant et l'établissement. En cas de problème avec l'exploitant, on peut lui retirer son permis. L'établissement conservera quand même son agrément et pourra être exploité par quelqu'un d'autre ce qui, je l'espère, permettra le maintien d'une continuité des services aux producteurs de la région. C'est une idée qui me paraît rationnelle. S'il y a des questions sur les modalités de réalisation de cette procédure, on pourra les poser au comité et, en cas de problème, nous pourrons essayer de trouver une solution. J'espère que les choses sont plus claires en ce qui concerne cet article.

Pour ce qui est de la question sur l'article 22(1) posée par le député, je dirai que l'article 21(3) qui le précède ne prévoit pas de peine d'emprisonnement, mais simplement une amende. Or, les juristes estiment que l'on ne doit pas, dans un article ultérieur, introduire cette notion d'emprisonnement qui ne figure pas dans l'article précédent. On m'a donc expliqué que cet article avait été mis là pour des raisons de cohésion du texte de loi, et sans être moi-même un juriste, je le comprends parfaitement. J'espère que cela répond à la question du député au sujet de l'article 22(1). Nous nous contentons de faire preuve de logique d'un bout à l'autre du projet de loi.

Le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a fait part de certaines préoccupations concernant l'article 24. A vrai dire, je ne comprends pas qu'il soit préoccupé car, à mes yeux, il est clair que la disposition vise à rendre responsables sur le plan financier les dirigeants et les personnes associées au fonctionnement de la compagnie, afin qu'ils fassent exactement le contraire de ce que craint le député. Là encore, s'il est possible de donner une autre interprétation à cette disposition, il conviendrait sans aucun doute d'en discuter au comité. Que je sache, la modification prévue dans ce projet de loi n'a pas pour objet de rendre les inspecteurs responsables de tout problème qui pourrait surgir. C'est précisément le contraire que prévoit ce texte de loi. Et si mon interprétation est exacte, alors je pense que le député de Humboldt-Lake Centre n'a pas à s'inquiéter.

Pour ce qui est des alinéas 20 *g*) et 20 *h*), je puis lui dire qu'il n'y a là rien de neuf. Les dispositions permettant de fixer des redevances sont déjà prévues dans la loi actuelle. Il ne s'agit donc pas de nouvelles dispositions. Alors on a tort de prétendre que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) innove en matière d'autofinancement aux alinéas 20 *g*) et 20 *h*), car la loi actuelle prévoit que des redevances seront fixées.

En ce qui concerne les observations du député de Lambton-Middlesex (M. Fraleigh), selon lequel nous avons les meilleurs services d'inspection au monde, je pense qu'il a parfaitement raison. Si nous voulions faire preuve d'un peu plus de modestie, nous pourrions dire qu'il n'existe pas de meilleur service d'inspection des viandes—ce qui est une autre façon de dire que nous avons les meilleurs services. J'ai visité certains des établissements dont a parlé le député, mais je n'ai pas eu à surveiller l'application de la loi comme l'a fait l'éminent député de Grey-Simcoe (M. Mitges), sans doute la plus grande autorité en la matière à la Chambre des communes. Je pense que nous devrions le croire lorsqu'il dit qu'il est de loin préférable de relever d'une seule loi plutôt que de trois ou quatre lois distinctes, ce qui peut parfois prêter à confusion. C'est là essentiellement l'objet du projet de loi.

Pour en revenir aux modalités de prestation des services d'inspection des viandes au Canada, il est vrai que nous avons un très bon service et que le consommateur est très bien servi. Mais cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas l'améliorer surtout, quand on se rend compte de ce qui se passe de part et d'autre de la frontière. Parfois on en arrive à une sorte de rivalité entre les inspecteurs de nos deux pays qui se montrent difficiles à propos des conditions à respecter, et s'il est question de fermer certains de nos établissements, ce serait plutôt pour cette raison qu'à cause d'une baisse de la qualité de nos propres services d'inspection.

Très brièvement, monsieur le Président, le gouvernement devrait assumer certaines responsabilités à l'égard de ce projet de loi. Celui-ci vise à codifier un certain nombre de lois en vigueur et à améliorer l'ensemble du système. Il faut espérer que le processus sera plus facile à administrer et qu'il sera un peu mieux compris des intéressés. Il coûtera également un peu moins cher à administrer. Il offrira une meilleure protection aux consommateurs en ce sens que l'on prévoit d'inspecter à nouveau la viande importée de l'étranger, chose qui n'existait pas auparavant. La mesure améliore également les conditions d'abattage des animaux. Sauf erreur, les dispositions régissant les conditions d'abattage ne s'appliquaient qu'aux animaux destinés à être expédiés à l'extérieur de la province. Si le produit devait être consommé sur place il était difficile d'appliquer les dispositions relatives aux conditions d'abattage. Le projet de loi supprime cette difficulté puisqu'il s'appliquera à tous les produits, peu importe le lieu de consommation. Il traite également de l'utilisation frauduleuse des sceaux relatifs aux catégories et à l'inspection. Je pense que le projet doit être renvoyé au comité et s'il existe quelques problèmes—et de très bonnes questions ont été soulevées ce matin—je suis certain que le ministre s'empressera de les examiner et d'en tenir compte en prévoyant des amendements au projet de loi.

Il est près de 13 heures, monsieur le Président, et je vais terminer.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je crois que le projet à l'étude . . .

M. Althouse: Dites qu'il est 13 heures.

M. Hovdebo: Je pourrai poser ma question après le dîner.

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE TRANSPORT DE SUBSTANCES CHIMIQUES DANGEREUSES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, hier, entre Kenora et Vermilion Bay, il s'est produit une fuite de BPC, produits chimiques très toxiques qui étaient transportés à bord d'un camion remorque en provenance de Montréal et à destination d'Edmonton. Chacun sait que ces produits ont sur l'environnement des effets que nous déplorons, étant donné qu'à l'état liquide les BPC ne se décomposent pas, outre, bien entendu, qu'ils mettent la santé en danger. La ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) va-t-elle prendre l'initiative de s'entretenir avec ses homologues provinciaux afin que chaque province s'engage à régler chez elle ses problèmes d'enfouissement au moyen de procédés technologiques, pour éviter que ces déchets ne parcourent des milliers de kilomètres avant d'atteindre les lieux de déchargement?

Cette question est de compétence provinciale, mais la ministre de l'Environnement devrait prendre l'initiative de convoquer ses collègues provinciaux à Ottawa pour discuter de la gestion des déchets toxiques et résoudre le problème que pose leur transport d'une province à l'autre.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

LA RECHERCHE DE L'ÉGALITÉ

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, mercredi le 17 avril marque une étape très importante dans la recherche de l'égalité pour les femmes. C'est en effet ce jour-là que l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés entre en vigueur.

Cet article interdit toute discrimination fondée entre autres sur le sexe, et cela constitue une victoire importante pour les femmes puisque, dorénavant, on pourra engager des poursuites judiciaires pour défendre leurs droits.

A cette fin, on a créé le Fonds d'action et d'éducation juridiques. Cet organisme, sans but lucratif, servira en quelque sorte d'outil de défense des droits des femmes. Il utilisera la Charte canadienne des droits et libertés pour que les femmes portent devant les tribunaux les litiges concernant la discrimination dont elles sont victimes.

Monsieur le Président, permettez-moi d'inviter tous les députés de cette Chambre à porter le macaron «Rendez-vous de l'égalité». Mercredi sera un grand jour, non seulement pour les Canadiennes, mais aussi pour tous les Canadiens. Après tout, c'est dans l'égalité que se concluent les meilleures affaires!

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA CULTURE DES BLÉS SEMI-NAINS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, s'il était question d'étudier les avantages qu'il y aurait à légaliser l'usage de la marijuana, on ne s'attendrait pas à ce que la tâche soit confiée à quelqu'un qui vient d'en semer 100 acres. Ce ne serait ni logique ni acceptable. Que pouvons-nous dire alors dans le cas semblable et bien réel que nous connaissons concernant l'usage des blés semi-nains non autorisés? La culture n'en est pas permise actuellement au Canada parce que ces blés sont de qualité inférieure aux variétés courantes de blé de printemps. Étant donné qu'on ne peut pas les différencier des autres, il est inévitable que ces blés soient mélangés à d'autres variétés ce qui fait du tort aux Canada qui a la position envieuse de fournisseur le plus sûr de blé de première qualité que les pays importateurs du monde entier peuvent mélanger aux leurs.

Ce n'est pas par un effet du hasard que les greniers canadiens sont presque vides à la fin de chaque saison agricole alors que les stocks américains et européens s'accumulent. Nous avons constamment offert un produit dont la qualité supérieure n'a jamais été mise en doute.

Le gouvernement a décidé d'étudier la possibilité de cultiver les variétés encore indistinctes et donc, pour le moment non autorisées, comme il en a le droit, mais faut-il confier cette tâche à un homme qui a avoué à la Chambre qu'il cultivait ces variétés? Comment pourra-t-on croire à l'objectivité du rapport? On ne peut obtenir un permis pour cultiver ces variétés au Canada où elles ne peuvent pas être légalement importées. Comme le ministre d'État chargé de la Commission du blé (M. Mayer) a avoué sa culpabilité, je le prie instamment de confier l'examen de la question à quelqu'un qui soit moins compromis, afin de sauvegarder la réputation de cette industrie de plusieurs milliards de dollars, aux yeux de nos clients étrangers.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'UNION SOVIÉTIQUE—LES INSTANCES DU MINISTRE EN FAVEUR DES PRISONNIERS POLITIQUES

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a fait preuve d'un courage admirable au cours de son récent voyage en Union soviétique lorsqu'il a abordé la question des détenus politiques qui se languissent dans les camps de travail de ce pays, et tout particulièrement le cas de Danylo Shumuk, l'un de nombreux Ukrainiens qui ont été emprisonnés injustement et dont les familles au Canada espèrent depuis des années de les retrouver. Au nom de tous les Canadiens épris de liberté qui se soucient des droits des gens, je tiens à faire savoir au ministre leur appui, leur admiration et leur fierté de ce que le gouvernement du Canada a eu le courage et la compassion de se porter à la défense d'êtres humains persécutés et incarcérés pour avoir voulu exercer leur droit de vivre en paix au sein de la communauté mondiale.

Article 21 du Règlement

En tant que signataire de l'Accord d'Helsinki de 1975, l'Union soviétique s'est engagée à favoriser la réunification des familles, la liberté de conscience, la liberté de déplacement, la liberté de pensée, ainsi que la liberté de religion et de culte. Elle doit être rappelée à l'ordre pour avoir gravement manqué à ses engagements. Les accords à signer avec les Soviétiques devraient dépendre de leur empressement à respecter les accords passés.

Après de nombreuses années de silence de la part du précédent gouvernement libéral, nous sommes heureux de faire savoir aux Canadiens que le gouvernement progressiste conservateur défend et continuera de défendre avec énergie les droits de toute personne exilée, persécutée ou emprisonnée injustement.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

L'ANNONCE DU PAIEMENT PROVISOIRE

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, la plupart d'entre nous sommes heureux du paiement provisoire accordé cette année en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Il faut se féliciter que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé ait annoncé un versement provisoire de 450 millions de dollars. C'est le plus important versement jamais effectué en vertu de ce programme et il représente, pour les agriculteurs de la Saskatchewan, un apport de 254.6 millions de dollars. Les agriculteurs prétendent, à juste titre, que le programme de stabilisation est financé en grande partie par leur propre argent. Ils ont raison, mais par le passé ils ont souffert du comportement d'un gouvernement libéral qui n'a jamais bien administré le programme et qui a négligé l'ouest du Canada. Ce paiement signifie qu'une somme non négligeable sera remise aux producteurs avant l'ensemencement de printemps.

Avant les élections, notre parti avait promis un programme de stabilisation des grains juste et souple. C'est ce que les agriculteurs voulaient et ils désiraient aussi que nous prenions le pouvoir. Une autre promesse tenue.

* * *

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

LE PROJET D'ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, plus de deux millions de bénévoles au Canada œuvrent dans des domaines aussi différents que le sport amateur, le théatre, la santé et le domaine social. S'ils étaient payés, le gouvernement devrait débourser des milliards de dollars. A cause de la récession actuelle, ils ont de plus en plus de mal à financer leurs activités.

Pendant des années, les organismes bénévoles ont demandé instamment au gouvernement de supprimer la déduction automatique de $100 au titre des dons aux œuvres de bienfaisance. L'ancien gouvernement a finalement consenti en accordant au contribuable un crédit d'impôt de 50 p. 100 sur tous les dons faits à un organismes de bienfaisance reconnu. Pareil mécanisme permettrait de supprimer l'injustice qui existe actuellement, puisque que les nantis qui sont assujettis à un taux d'imposition plus élevé que les gagne-petit ou la classe moyenne peuvent profiter d'une déduction plus grande de leurs impôts.

Le NPD et le parti progressiste conservateur, quand il formait l'opposition, étaient en faveur d'un tel mécanisme. Je prie instamment le ministre des Finances (M. Wilson) de consacrer ce principe dans la Loi de l'impôt sur le revenu lorsqu'il présentera son prochain budget.

* * *

[*Français*]

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

LA CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES ET DU SECTEUR VOLONTAIRE

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, je désire aujourd'hui rendre hommage à l'un des secteurs les plus innovateurs de la société. Le secteur volontaire représente environ 1.7 p. 100 de notre Produit national brut, emploie près de 200,000 personnes et constitue un réseau par lequel près de 25 p. 100 des Canadiens donnent librement leur temps et leur énergie.

C'est la Semaine nationale du bénévolat et j'aimerais que l'on s'arrête et que l'on se penche sur la contribution des bénévoles et du secteur volontaire. Ce dernier a fait la preuve de sa capacité à trouver des solutions nouvelles et peu coûteuses à une grande variété de besoins individuels et collectifs. On doit reconnaître cet esprit d'initiative communautaire comme étant un apport économique important. Il y a plusieurs bonnes raisons pour justifier des relations plus soutenues avec le secteur volontaire. D'abord, ce secteur constitue le moyen le plus efficace de promouvoir la participation des citoyens et d'accroître le sentiment d'appartenance des Canadiens tout en profitant à la société dans son ensemble. La participation à des organismes communautaires ou culturels et le fait de travailler collectivement à la satisfaction des besoins de la communauté créent une société confiante et vigoureuse.

De plus, le secteur volontaire possède une excellente réputation en ce qui concerne la formation relative à l'emploi. Qu'il s'agisse de jeunes, de femmes, d'autochtones ou de personnes handicapées, tous et toutes y trouvent des possibilités enrichissantes de formation et dans un grand nombre de cas, un emploi à plein temps.

Je voudrais profiter de cette occasion . . .

M. le Président: Je regrette d'informer l'honorable députée que le temps qui lui était alloué est écoulé.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE

M. Bob Porter (Medicine Hat): Monsieur le Président, je voudrais signaler au Parlement le besoin urgent d'agir au nom de tous nos producteurs de betterave sucrière. A Ottawa, aujourd'hui, se trouvent plus de 100 représentants des 1,500 producteurs canadiens de betterave sucrière en provenance de l'Alberta, du Manitoba et du Québec. Ces gens représentent

également près de 1,200 emplois directs dans les trois provinces et plus de 5,000 emplois indirects dans les secteurs de la fabrication des machines, des engrais, des produits chimiques et des services.

Le Canada est le seul pays parmi les quelque 41 pays industrialisés à ne pas protéger son industrie sucrière. Quatre-vingt-cinq p. 100 du sucre du monde se négocie à des prix établis par les gouvernements des pays producteurs. Le prix canadien est fixé en fonction des 15 p. 100 qui représentent les excédents mondiaux. Même si cela profite aux consommateurs, au prix actuel de quatre cents la livre, on doit se rappeler ce qui pourrait survenir si le prix revenait à son niveau de 1975, à savoir 83 cents américains la livre. Il faut adopter une politique qui protège les consommateurs lorsque les prix sont élevés et permette en même temps de soutenir notre industrie lorsque le cours mondial est temporairement très bas.

A l'heure actuelle, notre seule véritable mesure de protection réside dans le fait que notre production nationale équivaut à 12 p. 100 de la consommation. Si la situation devait changer, nous serions dépendants à 100 p. 100 des grandes sociétés multinationales et des gouvernements étrangers pour obtenir cet aliment de base pour les Canadiens. Si cette industrie disparaît, ce sera à jamais, car les frais d'établissement sont élevés.

Le temps presse. La récolte de 1985 doit être plantée maintenant et les producteurs ont besoin d'aide, pour produire la récolte de cette année, et il serait bon que le gouvernement envisage d'adopter une politique sucrière nationale.

M. le Président: Je regrette d'aviser le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA SUPPLIQUE D'ENFANTS DE PARSONS POND (T.-N.)

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai reçu récemment des lettres des enfants de Parsons Pond, dans ma circonscription de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe.

Parsons Pond est une petite localité rurale de la grande péninsule du nord de Terre-Neuve. Comme ceux d'autres localités de la même région, les habitants de Parsons Pond doivent se passer de bon nombre des services jugés normaux dans des villes comme Ottawa. Je veux parler de l'eau potable, du système d'égout, des routes asphaltées, de loisirs pour les jeunes et, bien entendu, d'occasions d'emploi suffisantes pour tous les habitants de la localité.

Ces problèmes sont toujours présents à l'esprit des habitants de Parsons Pond, mais ce n'est pas à propos de cela que dix enfants de la localité m'ont écrit. Si vous me le permettez, je voudrais citer un passage d'une de leurs lettres:

Monsieur,

La destruction nucléaire peut sembler une éventualité bien lointaine pour un étudiant de Parsons Pond mais elle peut cependant se présenter. Je vous prie de tout faire pour garantir que le gouvernement du Canada s'efforcera d'empêcher une guerre globale. Nous voulons vivre pour devenir des adultes.

Merci,
Brent Caines

Nous sommes les arcs dont sont tirées les flèches vivantes que sont nos enfants. Pour assurer que leur vie sera longue et enrichissante, nous devons éviter de participer au jeu mortel des armes nucléaires. Que le Canada réponde donc «jamais» au lieu de «peut-être» à l'invitation des États-Unis de participer à la mise au point du bouclier de l'espace.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

LE PAIEMENT ANNONCÉ

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, le 7 avril, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a annoncé le plus important paiement de l'histoire du Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest. La région des Prairies débordait de joie. Les agriculteurs, à cours d'argent, étaient sur le point de rentabiliser de façon acceptable leur investissement.

J'ai été plutôt déçu, toutefois, de voir qu'il a été à peine question de cette déclaration dans les principaux organes d'information. Il nous faut informer les journalistes assis au-dessus de vous et derrière vous, monsieur le Président, lesquels sont responsables de notre objectivité, et de leur rappeler qu'il importe de parler dans leurs articles du plus important secteur du monde: l'agriculture.

On a remarqué en Alberta que les journalistes sont généralement absents de l'Assemblée législative durant les débats concernant l'agriculture.

En Afrique, où la malnutrition et la famine font des ravages, aucun gouvernement n'accorde la moindre priorité à l'agriculture. Il est regrettable de constater qu'aucun pays du monde ne place l'agriculture en tête de liste de ses priorités. Les populations mondiales en sont arrivées à penser que l'agriculture manque d'intérêt. Et pourtant, tous les jours, 40,000 enfants de moins de 5 ans meurent de la famine.

La science et le commerce de la production alimentaire constituent un enjeu palpitant et exigeant. Doug Fisher pourrait sans nulle doute se remuer un peu plus pour défendre l'agriculture. Et je me demande, pour le simple plaisir de parler, bien entendu, où se trouve Mike Duffy lorsqu'il faut défendre la production alimentaire? Je tiens à dire à ces importants journalistes que de nombreuses régions du monde aimeraient avoir droit à une part du gâteau.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE NOMBRE DE CHÔMEURS AU CANADA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Lorsque ce dernier a remporté les élections le 4 septembre, il y avait au Canada 1.385 million de chômeurs. Sept mois et onze jours plus tard, il y en a 1.450 million. Pourquoi les chômeurs sont-ils plus nombreux maintenant que le jour où il a remporté les élections?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, plus de 100,000 nouveaux emplois ont été créés. Nous voyons apparaître de nouveaux signes de reprise des investissements et de l'économie.

Comme il a été ministre des Finances, le député n'ignore pas que cela prend du temps. Nous avons conclu un accord énergétique avec Terre-Neuve et le Labrador ainsi qu'un autre accord important avec l'Ouest et de nombreuses possibilités d'emplois devraient en découler. Nous avons noué des relations courtoises avec les provinces et nous allons coopérer avec elles pour lancer de nouveaux projets de créations d'emplois.

Je crois que nous avons créé le climat voulu pour faire renaître la confiance et offrir à tous les Canadiens de nouvelles possibilités d'emplois qui feront honneur à notre législature.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LA SITUATION DES JEUNES CHÔMEURS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le très honorable premier ministre a mentionné quelques programmes qui ne sont pas encore en marche bien qu'annoncés il y a quelque temps. Au mois de septembre, le premier ministre et son gouvernement ont annulé un programme spécial qui s'appelait Première chance, un programme d'un milliard de dollars qui aurait permis à 100,000 jeunes Canadiens et Canadiennes d'acquérir une expérience en cours d'emploi. Aujourd'hui, 505,000 jeunes Canadiens et Canadiennes de moins de 25 ans cherchent un travail et ce nombre est beaucoup plus élevé que le jour des élections.

Ma question au premier ministre est celle-ci: Va-t-il cesser de faire des promesses à notre jeunesse et va-t-il commencer à faire quelque chose pour nos jeunes Canadiens et Canadiennes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme le chef de l'Opposition le sait, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé à Regina un programme de dimension historique pour la création d'emplois et un programme qui favorise de façon particulière notre jeunesse. Et je pense que déjà nous sommes en train de voir les fruits de ce programme. J'admets volontiers que le taux de chômage est trop élevé au Canada. C'est trop élevé aujourd'hui, ça va sûrement l'être demain, comme ç'a été trop élevé il y a un et deux ans. C'est un problème des plus importants pour tous les gouvernements, pour tous les paliers de gouvernement. Et je donne l'assurance à mon collègue que nous travaillons loyalement, et j'espère honorablement, tous les députés de la Chambre avec tous les gouvernements, afin d'enrayer le chômage, car je suis d'accord sur le fait qu'il est trop élevé et nous allons faire un effort historique pour le réduire au Canada, car notre jeunesse a véritablement besoin de travailler.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CRÉER DES EMPLOIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre ne s'étonnera pas si je rappelle qu'au cours de l'été et avant il a promis de créer des emplois et encore des emplois.

M. Deans: Des dizaines de milliers.

M. Turner (Vancouver-Quadra): Des dizaines de milliers d'emplois, du jour au lendemain, dès que son gouvernement prendrait le pouvoir. Le premier ministre est au pouvoir depuis plus de sept mois. Je me réjouis de voir qu'aujourd'hui il ne rejette pas toute la responsabilité sur le gouvernement précédent comme il a parfois tendance à le faire. Peut-il toutefois nous assurer qu'il va tenir les promesses faites aux Canadiens lorsqu'il était dans l'opposition et pendant la campagne électorale? Va-t-il leur donner les emplois sur lesquels repose l'économie de tout pays?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition reconnaîtra certainement, et toute donnée objective le confirmera, que des dizaines de milliers de nouveaux emplois ont été créés depuis le 4 septembre, comme il l'a dit lui-même. C'est un fait indéniable.

M. Deans: Cela a toujours été vrai.

M. Broadbent: C'est vrai depuis 1933.

M. Mulroney: C'est l'homme aux 17 p. 100 qui parle.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il avait 17 p. 100 des voix en 1933 et il en est encore au même point aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Deans: Bientôt, le taux de chômage égalera notre pourcentage.

M. Mulroney: Nous avons créé des emplois. Les taux d'intérêt ont baissé. Le secteur privé reprend confiance et crée des emplois.

M. Broadbent: Où?

M. Mulroney: Des possibilités considérables émergent des négociations complexes et, à mon avis, très efficaces que nous avons eues avec le secteur de l'énergie. De nouvelles perspectives se présentent dans la région de l'Atlantique. Tout cela se produit dans un climat harmonieux que le budget renforcera et nous sommes persuadés de faire mieux que les libéraux qui ont laissé derrière eux 1.6 million de chômeurs. Nous pouvons

faire beaucoup mieux et nous garantissons que nous améliorerons la situation. C'est certain.

Des voix: Bravo!

* * *

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'un groupe consultatif sur le désarmement et un conseiller en armements auprès du gouvernement du premier ministre ont exprimé leur désaccord avec sa politique sur la guerre des étoiles et sachant en outre que dans les universités et un peu partout dans notre pays, l'opposition à la guerre des étoiles prend de plus en plus d'ampleur, le premier ministre aurait-il l'obligeance de répondre à la question suivante? L'ambassadeur pour le désarmement auprès des Nations Unies, nommé par le gouvernement, a dit aux 2,500 membres du groupe «Physicians for Social Responsability» réunis à Toronto, samedi, de descendre dans les rues du Canada manifester leur opposition à la folie de la guerre des étoiles. Le premier ministre aurait-il l'obligeance de nous confirmer s'il s'agit bien là de la nouvelle politique du gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il s'agit là d'une interprétation plutôt libre des paroles de l'ambassadeur.

Une voix: Il est toujours en fonction?

M. Clark (Yellowhead): Ce qu'a suggéré l'ambassadeur pour le désarmement, c'est que les Canadiens fassent un libre usage, comme ils l'ont fait dans le passé, des valeurs que nous défendons ici, les valeurs de la liberté, pour manifester leur opinion, même s'ils ne sont pas d'accord avec le gouvernement. Cette expression de l'opinion, ces valeurs, notre gouvernement les appuie activement.

Pour ce qui est du groupe consultatif, il est exact qu'il a présenté un rapport. Il est exact que ce rapport présente des divergences avec certains des points de vue du gouvernement. Il est aussi exact que lorsque le député était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il s'est bien abstenu de nommer un groupe consultatif sur le contrôle des armes et le désarmement, parce qu'il n'avait que faire de l'opinion des gens qui ne faisaient pas partie de son gouvernement.

[*Français*]

L'INVITATION DES ÉTATS-UNIS—LA CONSULTATION AVEC LE PEUPLE CANADIEN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, comme le premier ministre ne veut pas répondre à cette question, je vais en poser une supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Nous avons formé l'Institut pour la paix et nous avons présenté un projet de loi ici devant ce Parlement auquel s'opposait le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, aujourd'hui, il essaie de s'en servir, et c'est une initiative de ce gouvernement. Mais étant donné l'engagement pris par ce gouvernement de consulter les Canadiens, et étant donné que l'opposition grandit chaque jour contre la «guerre des étoiles» dans ce pays, est-ce que ce gouvernement va remplir ses obligations de consulter les Canadiens, et laisser expirer le délai arbitraire de 60 jours imposé par le Président Reagan sur la «guerre des étoiles», et demander l'avis des Canadiens avant d'engager le Canada dans cette voie tout à fait désastreuse pour la paix mondiale?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Premièrement, monsieur le Président, en ce qui concerne l'Institut, je dirai à l'honorable député que ce dernier était appuyé et en fait amélioré par les députés de ce parti-ci, et aujourd'hui l'indépendance de cet institut est appuyée activement par le gouvernement canadien actuel.

En ce qui concerne l'invitation des États-Unis, j'aimerais signaler que nous sommes en train de la considérer. En ce qui concerne une consultation avec le public canadien, il y a eu consultation avec le public canadien le 4 septembre dernier.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—ON DEMANDE UN OBJECTIF DE RÉDUCTION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme il se préoccupe toujours de la vérité, il sait certainement que le taux de création d'emplois des six derniers mois est inférieur au taux des six mois précédents et que le taux de chômage a augmenté au cours de trois des quatre derniers mois pour lesquels les chiffres ont été publiés.

Puisque le Parlement du Canada s'était fixé dans le passé certains objectifs pour faire baisser le taux d'inflation qui ont fini par être atteints, le gouvernement se fixera-t-il maintenant le même genre d'objectif à l'égard du chômage et le premier ministre engagera-t-il son gouvernement à faire baisser le chômage, d'au moins 2.5 p. 100, par exemple, au cours des 12 prochains mois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'imagine que si le député, le chef de l'opposition ou quiconque d'autre avait une formule à me proposer pour faire baisser le chômage de 2.5 p. 100 au cours des quelques prochains mois, je m'empresserais de l'accepter et de l'en remercier et je sais que tous les Canadiens feraient de même.

De fait, ce que nous essayons de faire, avec un certain succès à mon avis, c'est de faire baisser les taux d'intérêt, de restreindre les dépenses gouvernementales et de créer un climat propice à l'investissement pour créer des emplois. Selon certains indicateurs, les taux d'intérêt ont effectivement baissé et les investissements étrangers et canadiens ont augmenté. Nous avons notamment mis en œuvre des instruments de croissance et de prospérité économique dans l'ouest du Canada qui entraîneront la création d'un nombre proportionnellement élevé d'emplois dans l'Est et ailleurs. A mon avis, tout cela, joint au désir sincère du gouvernement du Canada de créer un climat qui récompensera le risque et l'esprit d'entreprise, favorisera le secteur de la petite entreprise, c'est-à-dire ceux qui prennent les risques pour créer des emplois, comme les agriculteurs, les pêcheurs, et les petits exploitants, et cela leur permettra de créer des emplois pour les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre a demandé de lui proposer des solutions. Les députés de ce côté-ci de la Chambre lui en ont fourni un grand nombre. Je lui rappelle que, pendant la campagne électorale de l'été 1984, il avait promis au peuple canadien que des dizaines de milliers d'emplois seraient créés du jour au lendemain. Nous voulons savoir où sont ces emplois.

LA PROPOSITION CONCERNANT LA RÉDUCTION DES IMPÔTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Même si le cabinet qu'il dirige s'est distingué par son manque d'idées constructives pour créer des emplois, au moins un des députés de l'arrière-ban de son parti, le député de York-Est, a suivi l'exemple d'autres personnes au cours de la dernière semaine environ en faisant une proposition constructive qui vise à stimuler l'économie et à créer plus d'emplois en accordant une concession fiscale aux Canadiens. Il s'agit bien d'une proposition constructive. Le premier ministre garantira-t-il à la Chambre qu'il tiendra compte de cette idée constructive dans l'exposé budgétaire qui sera présenté le mois prochain?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, même si nous n'avons reçu aucune proposition constructive du chef du Nouveau parti démocratique, je reconnais que notre caucus nous a présenté d'excellentes suggestions, non seulement le député de York-Est, que je félicite d'ailleurs, mais tous les autres membres du caucus conservateur, qui nous ont proposé certaines idées magnifiques que le ministre des Finances est en train d'examiner.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: En ce qui concerne le Nouveau parti démocratique, il a envoyé une équipe spéciale dans tout le pays. Le NPD a repris les idées de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les néo-démocrates ont annoncé leur nouvelle politique après que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration eut annoncé le meilleur programme de création d'emplois à être mis sur pied au Canada depuis des décennies.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, je constate que le congé de Pâques n'a pas changé le goût théâtral du premier ministre. J'essaierai de poser ma question au ministre des Finances pour voir s'il pourra nous promettre de faire quelque chose.

LE BUDGET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais maintenant poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement n'a rien fait d'autre jusqu'à maintenant que d'annoncer des réductions dans toute une série de programmes, réductions qui ont fait perdre des emplois, exactement comme cela s'est produit en Grande-Bretagne, en Allemagne de l'Ouest, en Colombie-Britannique et à bien d'autres endroits où l'on a adopté la même ligne de conduite. Le ministre des Finances voudrait-il bien nous garantir, à nous députés et, ce qui est plus important, aux Canadiens, que dans le budget qu'il va présenter, il va se départir de la vieille politique d'austérité et proposer des mesures plus stimulantes qui seront de nature à créer des emplois et à donner aux Canadiens une plus grande confiance dans leur avenir?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je trouve amusant que le député prenne cette attitude. C'est le député d'Essex-Windsor, je crois, qui s'inquiétait vivement de l'ampleur du déficit fédéral, et maintenant son chef ne sait plus sur quel pied danser. Je lui conseille d'attendre jusqu'à la semaine du 20 mai où le budget que nous allons présenter dira clairement à la population canadienne qu'un nouveau climat est en train de s'établir dans lequel les chefs de petites entreprises, ceux qui ont prouvé qu'ils peuvent créer des emplois, pourront exercer leur talent et régler nos problèmes de chômage.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur le même sujet, à savoir comment procéder pour créer des emplois et les conserver. Comme il le sait sans doute, d'ici quelques jours, l'importante industrie de la betterave sucrière en Alberta, au Manitoba et au Québec, va faire faillite à cause de l'inertie du gouvernement. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé n'a pas encore obtenu l'accord du cabinet quant à des mesures de redressement visant à résoudre un problème qui va entraîner la ruine d'environ 1,500 producteurs et la suppression de 600 à 800 emplois dans le secteur de la production.

Le premier ministre peut-il, comme il l'a déjà fait par le passé, notamment dans le cas de Domtar, intervenir personnelllement pour s'assurer que dès cette semaine le cabinet va examiner le problème de l'industrie de la betterave sucrière et venir directement en aide aux producteurs pour leur éviter la faillite?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé): Monsieur le Président, c'est exactement ce que fait le gouvernement. Nous comptons prendre une décision le plus tôt possible. Certains producteurs de betterave sucrière se trouvent à Ottawa cette semaine et bon nombre d'entre eux sont actuellement dans la tribune. Il faisait 75 degrés hier dans le sud du Manitoba. La saison des semailles a démarré dans le sud de l'Alberta et les producteurs ne tarderont pas à ensemencer leurs champs au Québec. Nous le savons tous. Nous nous trouvons actuellemenmt dans ce pétrin parce que le gouvernement précédent, dont le député faisait d'ailleurs partie, n'a absolument rien fait. Ce n'est pas notre cas, puisque nous assumons notre responsabilité et sommes déterminés à intervenir.

ON DEMANDE DE L'AIDE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre ne peut plus s'en tirer avec ce genre d'excuse. Les producteurs de betterave sucrière qui sont en ville aujourd'hui s'attendaient il y a deux mois à une intervention du gouvernement, mais ce dernier n'a rien fait. Va-t-il faire quelque chose cette semaine? Va-t-il prendre des mesures concrètes? Le gouvernement va-t-il offrir une aide directe et immédiate aux producteurs de betterave sucrière avant qu'ils ne fassent faillite à cause de son inertie?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député a dit que j'invoque des excuses. Si quelqu'un a cherché des excuses au sujet de l'agriculture, c'est bien le député lui-même. Il est à la Chambre depuis novembre dernier et c'est la deuxième fois qu'il pose une question concernant l'agriculture.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Nous vous demandons simplement de faire quelque chose à ce sujet.

M. Mayer: Nous devons prendre une décision cette semaine et nous espérons qu'elle sera favorable . . .

Des voix: Vous espérez!

M. Mayer: . . . parce que nous nous préoccupons de l'agriculture. A l'époque où le député était responsable de la Commission canadienne du blé, il n'était même pas assez avisé pour autoriser les avances en espèces, et les agriculteurs de l'Ouest ont dû attendre un mois de plus. Qu'il ne s'inquiète pas, le gouvernement va intervenir.

LA DATE DE LA DÉCLARATION

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Le 11 mars, en répondant à une question que je lui avais posée au sujet de l'avenir de la culture de la betterave sucrière au Manitoba, en Alberta et au Québec, le ministre de l'Agriculture a répondu qu'il espérait être en mesure de faire une déclaration au cours de la semaine suivante. Aujourd'hui, le ministre nous a dit au nom du gouvernement que ce serait peut-être pour cette semaine. Qu'est-il arrivé à la politique précise que le ministre aurait dû nous annoncer il y a déjà trois semaines? En quoi consistera-t-elle? Nous voulons savoir exactement ce qui sera annoncé, et quand, au lieu de nous contenter de vagues espoirs.

Une voix: Envoyez les douceurs, Charlie.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Pour la première fois, monsieur le Président, le gouvernement fédéral s'intéresse sérieusement à la culture de la betterave sucrière.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Je suis le premier à reconnaître que nous aurions souhaité pouvoir prendre une décision plus tôt. Tout le monde le sait. C'est pourquoi les betteraviers sont ici aujourd'hui. Cependant, nous n'avons pas tout à fait terminé d'étudier tous les aspects de la question, et une décision sera prise dans le courant de la semaine.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, puisque le processus de prise de décision n'est pas terminé et puisque le ministre de l'Agriculture a déclaré il y a plus de quatre semaines qu'une décision serait prise dans les sept jours, le ministre peut-il nous dire quels sont les problèmes qui retardent la décision? Quels nouveaux renseignements ont rendu nulle et non avenue la promesse du ministre de l'Agriculture?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Je le répète, monsieur le Président, nous nous efforçons pour la première fois d'élaborer une politique à long terme pour le sucre. Comme je l'ai très vite constaté, ce n'est pas le genre de chose qui se fait du jour au lendemain. Si le député étudiait la question, il s'en rendrait compte. J'ai abordé le dossier en espérant fermement qu'une décision serait prise le plus vite possible, et en tout cas avant aujourd'hui. Nous aurions souhaité que la décision soit prise plus tôt, mais il s'agit d'élaborer une politique à long terme, et cela demande du temps.

Je le répète, il faut absolument qu'une décision soit annoncée cette semaine, car les betteraves sucrières devront être plantées très bientôt. Si nous ne plantons pas de betteraves cette année, nous perdrons un secteur très important de l'agriculture.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—ON DEMANDE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les affrontements en Afrique du Sud se font de plus en plus graves. Chaque jour, un nombre croissant de meurtres, d'émeutes et d'infractions aux droits de la personne est signalé, ce qui constitue une véritable menace à la paix internationale. Le gouvernement est-il maintenant disposé à réexaminer sa politique pour imposer des sanctions économiques à l'Afrique du Sud et appliquer un programme obligatoire à l'intention des Canadiens qui font affaire en Afrique du Sud? Toutes ces mesures seraient utiles pour combattre l'apartheid et rendre justice aux Noirs de ce pays.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme je l'ai signalé à maintes reprises à la Chambre, le gouvernement fait effectivement une étude approfondie de la politique que le Canada devrait adopter envers l'Afrique du Sud. Cette étude est actuellement en cours. Elle doit nous permettre de prendre toutes les dispositions voulues pour lutter contre ce crime qu'est l'apartheid.

Question orales

ON DEMANDE D'AGIR IMMÉDIATEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, nous sommes heureux que cette étude se fasse. Toutefois, étant donné que la situation s'aggrave en Afrique du Sud, le ministre ne convient-il pas qu'il faudrait agir immédiatement? Pour obtenir l'appui unanime de la Chambre, il devrait agir en consultation avec les partis de l'opposition. Le Parlement pourrait alors se prononcer unanimement au sujet de ce crime horrible contre l'humanité.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois que tous les députés conviendront qu'il s'agit avant tout de prendre des mesures efficaces et de coordonner nos initiatives avec celles d'autres pays. C'est un des facteurs dont le gouvernement et le Parlement canadiens doivent tenir compte.

Pour ce qui est des consultations, j'en entamerai volontiers avec les porte-parole officiels des deux autres partis à la Chambre ou avec des personnes qu'ils voudront désigner afin que toute déclaration ou position prise à la Chambre obtienne le consentement unanime.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ WHITE FARM EQUIPMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Vu que l'on s'efforce d'épargner quelque 600 emplois à White Farm Equipment de Brantford, en Ontario, le ministre acceptera-t-il de s'entretenir au plus tôt avec le président de cette entreprise, M. William Sinclair?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je répondrai au député de Brant que cette réunion est prévue pour le milieu de cette semaine.

LA PROPOSITION CONCERNANT DES GARANTIES FINANCIÈRES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le ministre ontarien de la Jeunesse qui représente la circonscription de Brantford a reproché au gouvernement fédéral de n'avoir rien fait pour aider l'entreprise à se tirer d'affaire. Le ministre peut-il nous assurer qu'il étudiera au moins la possibilité de lui consentir des garanties financières au cours de la période difficile qu'elle traverse?

• (1440)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas que le député de Cambridge nous a déjà saisis de cette question. Jusqu'ici, nos collaborateurs se sont entretenus avec M. Sinclair, qui nous a soumis son plan de refinancement de quelque 50 millions de dollars en nous signalant de quelle manière le gouvernement pourrait lui venir en aide. Nous avons également contacté les autorités provinciales. Jusqu'à ce que nous ayons rencontré M. Sinclair dans quelques jours, nous ne pourrons annoncer ou confirmer quoi que ce soit.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA MUTATION DU COMMANDANT DE LA BASE D'EDMONTON

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi son ministère a muté le commandant de la base d'Edmonton, le colonel de Tracey, à un poste administratif à Ottawa, même si les résultats de l'enquête sur l'écrasement de deux Hercules C-130 des Forces armées canadiennes à la base d'Edmonton ne sont pas encore connus? Le ministre pourrait-il également nous garantir que ce Canadien remarquable pourra encore avoir de l'avancement dans les Forces armées canadiennes?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le commandant de la base, le colonel de Tracey, est muté à Ottawa afin de combler un poste vacant et je suis persuadé qu'il s'acquittera de sa tâche de façon remarquable. En ce qui a trait à l'accident lui-même, l'enquête est terminée. Je n'ai pas encore reçu le rapport, mais je peux garantir au député que la nouvelle affectation du colonel de Tracey était déjà prévue dans le cours normal des choses, avant même ce tragique accident.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE TRANSPORT DE PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la ministre de l'Environnement la vive crainte que ressentent les habitants du nord de l'Ontario et, en fait, tous les habitants le long de la route entre Montréal et Edmonton suite au déversement qui est survenu au cours de la fin de la semaine sur la Transcanadienne. Étant donné le danger que posent les BPC tant pour la santé que pour l'environnement, je voudrais demander à la ministre quelles mesures elle entend prendre, afin d'éviter qu'une situation de ce genre ne se reproduise.

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois qu'il est difficile de prévoir toutes les situations dangereuses qui peuvent se produire, comme justement le déversement de BPC. Quoique cette situation ait été de responsabilité provinciale, je me suis mise en communication immédiatement avec mon collègue le ministre Kells qui m'a donné les informations suivantes. Si les députés sont intéressés à avoir les détails sur ce qu'il a fait immédiatement . . . si vous ne l'êtes pas, je peux tout simplement éviter de le dire.

[*Traduction*]

LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, manifestement, la ministre ne se rend pas compte que la semi-remorque en partance du Québec se rendait jusqu'en Alberta et ainsi, que cette question ne relève pas simplement de la compétence d'un seul ministre provincial de l'Environnement. Quelles mesures, s'il en est, la ministre entend-elle prendre? Va-t-elle s'intéresser à la question des substances toxiques plus qu'aux pluies acides? En effet, elle n'a pas assisté à une rencontre nationale de haut niveau, la fin de semaine dernière, à Québec. Ni la ministre ni l'envoyé spécial sur les pluies acides n'ont pris la peine d'assister à cette réunion. Quelles mesures va-t-elle prendre au sujet des substances toxiques?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais répondre aux deux questions, dont une est une accusation. Je n'étais nécessairement pas à la rencontre de Québec sur les pluies acides, parce que j'étais en Suède visitant mes homologues et m'informant sur leur façon de protéger leur environnement.

Quant aux mesures qui ont été prises, c'est une collaboration entre le gouvernement fédéral et la province et l'honorable député sait très bien, comme ancien ministre, que la première supervision doit être faite par la province. Et le ministère provincial m'a tenue directement informée de ce qu'ils ont fait à ce jour et j'étais en communication aujourd'hui avec le bureau du ministre Kells.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

L'USINE DE PÂTES ET PAPIERS DE PORT-CARTIER

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Sans doute le ministre sait-il qu'un rapport publié la semaine dernière insiste sur la nécessité de donner de l'expansion à notre économie de façon à remettre les Canadiens au travail par le truchement d'initiatives communautaires et à accroître la responsabilité des grandes entreprises à cet égard. J'aimerais interroger le ministre au sujet d'un cas précis qui illustre de façon exemplaire les problèmes qui surgissent quand une entreprise n'a pas de compte à rendre. Qu'entend faire le ministre au sujet de la société ITT Rayonier, à Port-Cartier, qui, faisant fi des doléances des habitants de la localité, entend démanteler son usine de pâtes et papiers à cet endroit? Va-t-il intervenir lui-même pour s'assurer que la société adopte une ligne de conduite plus conforme aux besoins de la localité?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Pour répondre au député, monsieur le Président, je dirai que notre ministère étudie évidemment la situation, mais que nous n'entendons faire aucune déclaration pour le moment.

LES LOCALITÉS DÉPENDANT D'UNE SEULE INDUSTRIE—LA RECOMMANDATION CONCERNANT UN FONDS DE DIVERSIFICATION

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je trouve tout à fait inexcusable que le ministre n'ait rien à dire à propos d'une décision qui met en péril 2,000 emplois et 130 millions de dollars d'investissements du gouvernement du Canada, ou des gouvernements fédéral et provinciaux. Le ministre ne trouve-t-il pas que cette situation démontre clairement l'une des conclusions que notre groupe d'action a tirées la semaine dernière, savoir, que les localités qui dépendent à l'heure actuelle d'une seule entreprise auraient besoin de ressources financières pour favoriser l'implantation d'autres entreprises et ne plus dépendre autant de cette entreprise unique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme cette question touche en quelque sorte à ma circonscription . . .

[*Français*]

. . . je peux dire à l'honorable député que j'ai travaillé loyalement avec une série d'investisseurs privés afin d'attirer . . . Oui, mais qu'est-ce que vous voulez! Je vois le sourire de députés du parti libéral . . . C'est sous le gouvernement libéral que l'on a connu la faillite à Port-Cartier; c'est sous les libéraux que cela est arrivé. Ils trouvent cela drôle . . . Les Québécois vont se rendre compte qu'ils trouvent cela drôle aujourd'hui. Eh bien, moi je ne trouve pas cela drôle, et le député néo-démocrate non plus et je le remercie pour son aide. Je me suis rendu dans ma circonscription la semaine dernière et j'ai dit aux gens: de deux choses l'une, soit que nous allions attirer une aide privée qui a été refusée dans le temps des libéraux, soit que nous allions implanter une installation fédérale dans la ville de Port-Cartier afin de nous assurer de la survie de la ville de Port-Cartier ainsi que de la circonscription de Manicouagan en tout temps.

* * *

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS

LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La semaine dernière, tous les Canadiens ont appris avec tristesse que l'une de nos plus éminentes concitoyennes, l'ancienne présidente de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, Florence Bird, n'avait pas été renommée au Comité consultatif du statut de réfugié. La ministre lui a écrit pour l'en avertir. La ministre pourrait-elle faire savoir à la Chambre qu'elles étaient ses raisons pour refuser de renommer une personne ayant les capacités, les compétences et l'expérience que l'on sait?

Des voix: Bravo!

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux garantir au député que la lettre envoyée à M^me^ Bird exprimait mes remerciements les plus sincères pour la contribution qu'elle a faite pendant de très nombreuses années. Je peux dire au député que personne ne reconnaît mieux que M^me^ Bird qu'il y a au Canada de nouveaux sujets d'inquiétude au sujet du statut de réfugié,

et c'est ce qui a motivé notre décision. De nouveaux domaines de compétence se développent. Il importe que nous ayons recours à des spécialistes de ces nouveaux domaines dans tout le pays. Je prétends que, en collaboration et en consultation avec le Comité consultatif du statut de réfugié, nous serons en mesure de le faire.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, la ministre voudrait-elle être franche avec la Chambre et nous assurer qu'elle ne suit pas simplement les ordres du premier ministre qui cherche, de toute évidence, à remplacer une personne compétente par un autre conservateur inconditionnel?

• (1450)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai l'impression que le député ne connaît pas très bien ce comité, qui est un comité consultatif ministériel. Je peux lui affirmer que les personnes nommées ont à cœur le bien des gens, qu'elles s'occupent des problèmes des réfugiés et qu'elles connaissent la situation, non seulement chez nous, mais également dans d'autres pays du monde où il faut voir le problème de façon beaucoup plus approfondie que ne l'a fait le gouvernement précédent.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA MUTATION DU COMMANDANT DE LA BASE D'EDMONTON

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre de la Défense nationale une question qui fait suite à celle de mon collègue, le député de Pembina. L'affectation du colonel De Tracey à un emploi de bureau s'inscrivait dans le cours normal des choses, a déclaré le ministre, et n'avait rien à voir avec la tragédie qui a précédé son affectation. Le colonel De Tracey devait se présenter au Collège national de la défense, à Ottawa, pour se préparer à son nouveau poste. Le ministre pourrait-il nous assurer qu'il pourra fréquenter ce collège ou va-t-on permettre aux hautes instances de la défense, à Ottawa, de se débarrasser d'un officier de carrière très considéré au sein de nos forces armées?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député se rend certes compte que les effectifs des Forces armées canadiennes s'élèvent à 83,000 hommes actuellement et que les affectations d'officiers et d'hommes un peu partout au pays et parfois à l'étranger sont de l'ordre normal des choses. En l'occurrence, l'affectation du colonel De Tracey était imminente. Il occupera un poste au service des approvisionnements du ministère de la Défense nationale, poste très important pour lui. Si j'interprète bien la question du député, il ne faudrait pas considérer cette nomination dans le sens où il l'entend. Il s'agit d'un poste important comportant de lourdes responsabilités. Quant à l'école d'état-major, je n'ai pas consulté la dernière liste des effectifs, mais je vais tâcher de me renseigner.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LE DOCUMENT DE TRAVAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances qui a parlé tout à l'heure de la création d'un nouveau milieu. Dans le même esprit, le gouvernement et lui ont publié un document de travail sur les institutions financières qui crée somme toute un système de vases communiquants entre les institutions financières et les établissements commerciaux. Compte tenu du fait que ce document permettra dorénavant à un simple particulier de posséder une banque au Canada, le ministre expliquera-t-il comment la création d'une «Banque Rosenberg du Canada» aidera les consommateurs et les emprunteurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le document que ma collègue la ministre d'État aux Finances a déposé aujourd'hui essaie de favoriser la concurrence dans les milieux financiers, cela saute aux yeux. On y attache par ailleurs beaucoup d'importance à la protection du déposant et à cet égard, on a recommandé d'instaurer certaines règles très claires et très strictes en matière de conflits d'intérêts et de transactions d'initiés et de réglementer davantage le secteur financier.

LA POSSIBILITÉ QU'UNE BANQUE APPARTIENNE À UNE SEULE PERSONNE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je reviens à la même question. Je voudrais que le ministre des Finances explique comment on pourra, d'après ce document de travail qui permettrait à un simple particulier d'être le seul propriétaire d'une banque canadienne, établir des mesures législatives susceptibles d'aider le secteur financier en accentuant la concurrence et en assurant un meilleur service et une plus grande sécurité à l'emprunteur?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis certain que le député n'a pas eu l'occasion de lire le document à fond. S'il le fait, il verra qu'il y est question de règles très strictes en matière de conflits d'intérêts ou de transactions d'initiés qui empêcheront les gens de profiter de la situation lorsqu'il s'agira d'utiliser l'argent des déposants. A cela vient s'ajouter une réglementation plus stricte et plus élaborée qui protégera le déposant contre les abus auxquels le député a fait allusion.

[*Français*]

AIR CANADA

LES PRINCIPES RELATIFS AU BILINGUISME—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Transports) qui, s'adressant à l'Association des gens de l'air, aurait, apparemment, promis de maintenir le centre de formation des pilotes à Montréal et également de s'assurer que les effectifs d'Air Canada seraient toujours conformes à la réalité linguistique du Canada. Ma question, monsieur le Président, est la suivante: Est-ce que le ministre a donné des directives précises et des directives écrites à Air Canada? Dans l'affirmative, a-t-il l'intention de les déposer à la Chambre? Et dans la négative, comment le ministre va-t-il s'assurer que ce ne sont pas seulement des vœux pieux du ministre?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, nous avons effectivement, samedi soir, déclaré à Québec que nous nous attendions à ce que la Société Air Canada applique les principes qui sont prévus en termes de bilinguisme au sein de la Société par rapport aux proportions de la population francophone du pays. Nous avons invité également la Société à tenir compte au niveau de la formation des pilotes et du personnel du centre de Montréal par rapport au principe du bilinguisme. Nous n'avons pas, jusqu'à maintenant, donné de directives et nous n'avons pas à donner de directives écrites dans ce sens à la Société Air Canada. Je pense qu'elle a bien pris note des remarques et des observations du ministère des Transports. Et nous allons prendre éventuellemnt des mesures tout au moins aussi valables que celles qu'a prises l'ancien gouvernement pour appliquer le même genre de politique.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, le ministre d'État (Transports) est supposé avoir un mandat pour s'occuper particulièrement des questions québécoises. Je voudrais savoir du ministre ce qu'il a fait et ce qu'il entend faire précisément pour s'assurer que Montréal va redevenir la plaque tournante importante du transport international?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais signaler à l'honorable député que je n'ai pas de mandat précis pour les questions du Québec. Nous partageons, l'honorable ministre des Transports et moi-même, les dossiers du ministère.

Quant à la question précise, il n'appartient pas au gouvernement du Canada de définir qui doit être de Montréal ou de Toronto ou d'une autre ville ce que vous appelez la plaque tournante du transport. Le rôle de l'économie canadienne actuellement définit le maximum ou la majorité des opérations à Toronto, et c'est à partir de cette réalité que la Société gère ses opérations. Si la réalité économique du pays devait changer, les orientations de la compagnie devront prendre la même orientation. Mais encore une fois, il n'appartient pas au gouvernement du Canada de définir que Montréal soit ou non la capitale du transport, pas plus que Toronto.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE—LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Comme le sait le ministre, nous comptons au Canada plus de 1,500 producteurs de betteraves sucrières et pour la première fois en quinze ans, les producteurs du Québec, du Manitoba et de l'Alberta travaillent de concert, contrairement à ce qui se passait sous le gouvernement précédent qui dressait ces producteurs les uns contre les autres.

M. le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question?

M. Thacker: Le ministre peut-il promettre à ces agriculteurs que le cabinet prendra une décision cette semaine?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous avons la réponse. Les questions ont fusé de toutes parts à la Chambre. Ce matin, j'ai pu rencontrer les représentants de ces producteurs et j'ai compris que le secteur regroupait une vaste gamme d'activités économiques, car des producteurs, des députés provinciaux et des membres de Chambres du commerce ont mis la main à la pâte. La question intéresse également des représentants des travailleurs. Je tiens à assurer au député que nous tiendrons compte de tous les points de vue avant d'arrêter notre décision et que nous tâcherons de le faire le plus tôt possible.

* * *

• (1500)

LE MULTICULTURALISME

LE FINANCEMENT DES ORGANISMES

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État au Multiculturalisme. Si on en croit son ministère, le Programme de communications interculturelles vise à aider les organismes multiculturels dont les activités favorisent la compréhension interculturelle, surtout dans les petites villes canadiennes.

Depuis quelque temps, les fonds se font rares dans la région de l'Ontario, mais les fonctionnaires du ministère ont assuré aux responsables que les barèmes de financement ne seraient pas réduits cette année. Cependant, il est soudain devenu évident depuis quelques jours que les barèmes seront réduits. Le ministre voudrait-il nous expliquer pourquoi les plans sont soudainement modifiés et pourquoi on songe à réduire l'aide financière aux organismes multiculturels, au moment même où les dispositions de la Constitution concernant l'égalité doivent entrer en vigueur?

L'hon Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, les compressions budgétaires qui affectent le ministère du Multiculturalisme ne sont pas différentes de celles qu'on a imposées à tous les autres ministères du gouvernement. Le député peut être certain qu'aucune mesure restrictive ne viendra affecter directement les activités qu'il a mentionnées dans sa question. Étant donné l'importance de ces activités, et surtout puisque nous nous disposons à mettre en vigueur de nouvelles dispositions de la Charte et des questions connexes, ni moi ni mes collaborateurs ne prévoyons une réduction importante de nos crédits.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que toutes les pétitions présentées par les députés le mercredi 3 avril, sauf une, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

LES PRÉROGATIVES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. le Président: La pétition présentée par le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PUBLICATION DU RAPPORT D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE AVANT SA PRÉSENTATION À LA CHAMBRE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, les députés se rappellent sans doute que, le 3 avril, j'avais annoncé mon intention de soulever la question de privilège lors de la première séance de la Chambre après le congé de Pâques au sujet de la publication par le *Toronto Star* et le *Citizen* d'Ottawa du deuxième rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, avant même que ce rapport soit présenté à la Chambre des communes.

Lorsque nous soulevons la question de privilège à la Chambre, nous devons montrer qu'il y a, de prime abord, lieu de le faire et que la question doit donc être renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections.

Je voudrais présenter aux services du greffier et à votre intention, monsieur le Président, des exemplaires des deux articles en cause. Un a été rédigé par Joe O'Donnell du *Toronto Star* et publié le 1er avril 1985 avant 15 heures, quand le rapport du comité permanent a été présenté à la Chambre des communes. L'autre article a été rédigé par Jim Robb du *Citizen* d'Ottawa et publié le lundi 1er avril avant la présention à la Chambre du rapport du comité à 15 heures. Je tiens à présenter ces articles aux services du greffier parce que je voudrais en citer des passages plus tard et que Votre Honneur voudra peut-être que le greffier les lise.

Je voudrais mentionner deux ou trois références . . .

Des voix: Règlement.

M. le Président: J'ai entendu l'objection. De fait, le député peut me présenter ces articles en faisant son exposé. Il ne peut cependant pas les déposer. Les députés d'en face ont raison de faire cette distinction et elle sera respectée.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je voudrais signaler à votre attention le commentaire 606 de Beauchesne à la page 200. Ce commentaire est tiré du chapitre 15 de Beauchesne, qui traite des comités permanents, spéciaux et mixtes, et il se lit comme suit:

1) La désobéissance aux ordres d'un comité constitue un outrage à la Chambre qui a décrété l'institution dudit comité, mais il faut que les ordres entrent dans les attributions du comité en question.

Je voudrais me reporter à la page 203 de Beauchesne, au commentaire 628 qui traite des séances à huis clos des comités. Le commentaire se lit comme il suit:

1) Du droit qu'on les comités d'exclure les étrangers en tout temps découle le droit de siéger privément, auquel cas leurs délibérations bénéficient du privilège de la protection. La publication de leurs délibérations devient dans ce cas un délit que la Chambre peut régler après que le comité lui a présenté son rapport.

Je voudrais vous rappeler, monsieur le Président, que le comité a bien remis son rapport. Voici la suite du commentaire:

2) Les réunions à huis clos visent à permettre aux députés de négocier, de discuter, de délibérer en toute liberté et même parfois de trouver des compromis, sans éclat publicitaire, ce qui risquerait de compliquer l'adoption de certains rapports. Il est souhaitable aussi que ces délibérations restent confidentielles. La décision définitive appartient aux membres même du comité.

En d'autres termes, les membres de quelque comité que ce soit ont le pouvoir de se donner l'ordre de siéger à huis clos ou en public. La Chambre entière leur a donné ce pouvoir parce qu'elle croyait qu'il leur était nécessaire de le faire pour bien s'acquitter de leur devoir.

Je voudrais me reporter au commentaire 647 de Beauchesne, que l'on trouve à la page 207. Voici ce qu'il dit:

1) Aucun acte posé dans quelque comité ne doit être divulgué tant que ledit comité n'en a pas fait rapport à la Chambre. S'inspirant de ce principe, la Chambre britannique adoptait la résolution suivante, le 21 avril 1937: «Les témoignages entendus par un comité spécial de la Chambre et les documents soumis audit comité mais dont il n'a pas été fait rapport à la Chambre, ne doivent pas être divulgués par un membre dudit comité ni par aucune autre personne. Lorsque le public est admis, cette règle, d'ordinaire, ne joue pas. La publication de délibérations de comités tenues à huis clos ou de rapports de comités avant qu'ils aient été mis à la disposition des députés constitue cependant un abus de privilège (May, p. 146).

Le paragraphe suivant parle de la situation au Canada. Je dois le citer aussi, car je crois qu'il importe de signaler que la situation actuelle est différente. Le paragraphe se lit comme suit:

2) Au Canada il est arrivé que l'on ait posé la question de privilège en ce qui concerne la diffusion du rapport d'un comité avant que ce document ait été présenté à la Chambre. En la circonstance le Président a jugé impossible de trancher la question en se conformant à l'usage britannique, la motion dont il était saisi semblant attaquer la presse qui avait publié le document confidentiel, sans s'en prendre toutefois à l'attitude des députés vis-à-vis leurs propres documents. Oubliant ce point on oubliait un point fort important en ce qui concerne les privilèges de la Chambre.

Ce précédent remonte au 23 juin 1977, mais ce n'est pas le seul. J'en ai trouvé deux autres. Dans ces trois cas, il s'agissait de projets de rapport à l'étude par des comités permanents ou spéciaux de la Chambre des communes. La différence, monsieur le Président, c'est qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un rapport de comité dans sa forme définitive que les deux journaux en question ont publié avant qu'il soit présenté à la Chambre des communes. Le rapport dont la Chambre des communes est actuellement saisie ne concerne donc plus un comité, mais la Chambre tout entière.

Selon une entente bien connue et bien établie entre les députés, qui s'étend à la presse, sauf erreur, les rapports sont considérés comme confidentiels avant leur dépôt à la Chambre. Tout doute qui pourrait exister à ce sujet est dissipé par Beauchesne. C'est le cas général.

Il y a lieu de signaler à tous les députés la manière dont le comité permanent en question s'est acquitté de ses obligations. En réalité, il s'agit peut-être du premier comité de la Chambre à se prévaloir du nouveau Règlement et à définir l'objet de son étude et la façon d'effectuer cette dernière. Après avoir terminé son étude le comité a présenté un rapport à la Chambre, dernière étape du mécanisme qui oblige maintenant le gouvernement à y donner suite dans les 120 jours. Il est certainement l'un des premiers, sinon le premier à se prévaloir de ce nouveau pouvoir.

Il a eu beaucoup de questions à régler au début parce qu'il entendait faire de son mieux.

M. le Président: J'imagine que le député est maintenant en train d'exposer les arguments dont il voudrait saisir la Chambre, si le bien-fondé de la question de privilège est reconnu. Le député a sans doute déjà évoqué les précédents dont il voudrait que la présidence s'inspire. La présidence acceptera qu'on lui soumette d'autres cas, pourvu que le député ne fasse valoir que le bien-fondé de la question de privilège et qu'il ne prononce pas de discours sur l'importance de l'affaire avant qu'on ne décide de débattre la question.

• (1510)

M. Hawkes: Monsieur le Président, je me suis peut-être laissé emporter malgré moi, mais dans les procès-verbaux des délibérations du comité qui ont été déposés, le Président trouvera un ensemble de règles dont le comité s'est doté. Celles-ci prévoient des réunions à huis clos portant sur la teneur du rapport, ainsi qu'une autre réunion à huis clos en vue de décider de présenter le rapport à la Chambre. Par conséquent, le comité a bel et bien prévu la confidentialité de ses travaux. C'est là un point important pour ce qui est d'établir . . .

M. le Président: Je répète ce que j'ai dit: le député a-t-il d'autres arguments à présenter quant au bien-fondé de la question et non pas sur la question elle-même advenant qu'on l'estime bien fondée? Autrement, son intervention me semble terminée.

M. Hawkes: Je vous remercie de vos conseils, monsieur le Président. Puis-je revenir sur les deux articles de journaux que j'ai mentionnés et citer un passage du deuxième paragraphe de l'un et de l'autre? Dans le *Star* de Toronto, on trouve la phrase suivante: «Dans un rapport qui sera présenté aujourd'hui à la Chambre des communes et dont le *Star* a obtenu copie hier». Dans l'article du *Citizen*, le deuxième paragraphe dit: «qui sera déposé aux Communes aujourd'hui». A mon avis, monsieur le Président, les lecteurs et les députés doivent comprendre par là que les journaux en question, c'est-à-dire les journalistes et la direction savaient effectivement que la Chambre n'avait pas encore été saisie du rapport. C'est donc en pleine connaissance de cause qu'ils l'ont publié et qu'ils sont, de ce fait, coupables d'un outrage envers la Chambre et envers les privilèges des députés.

M. le Président: Je m'excuse, mais le député prononce le discours qu'il fera s'il est décidé que la question doit être débattue. A-t-il quoi que ce soit à ajouter quant au . . . eh bien, non, en toute déférence je crois qu'il n'a rien d'autre à ajouter.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le député, en essayant de prouver qu'il y avait, à première vue, violation de privilège, s'est reporté à un certain nombre de paragraphes de *Beauchesne*. Il a tout d'abord cité le commentaire 606 qui se lit comme suit:

> La désobéissance aux ordres d'un comité constitue un outrage à la Chambre qui a décrété l'institution dudit comité, mais il faut que les ordres entrent dans les attributions du comité en question.

Cependant, je fais remarquer qu'il n'a pas précisé à la Chambre premièrement, les ordres qui ont été adoptés officiellement et dans les règles par le comité, deuxièmement, la façon dont ces ordres ont été violés et troisièmement, par qui. Le député a également cité le commentaire 628 de la 5e édition de *Beauchesne* qui se lit comme suit:

> Du droit qu'ont les comités d'exclure les étrangers en tout temps découle le droit de siéger privément, auquel cas leurs délibérations bénéficient du privilège de la protection. La publication de leurs délibérations devient dans ce cas un délit que la Chambre peut régler après que le comité lui a présenté son rapport.

Je prétends, monsieur le Président, que le rapport dont il est question dans ce commentaire est le rapport au sujet de la divulgation de la teneur de ces délibérations avant que les procès-verbaux n'en aient été déposés à la Chambre. Normalement, la Chambre s'occupe des questions relatives aux comités sur réception d'un rapport du comité à ce sujet. Ce commentaire ne porte pas sur la présentation par un comité d'un rapport portant sur le fond de ses délibérations, mais bien d'un rapport au sujet de ce que le comité juge être une violation de ses ordres ou de ses règles de bonne conduite. Ainsi, selon moi, le commentaire 628, à proprement parler, ne s'applique pas aux circonstances en question.

Le député a également longuement cité le commentaire 647 de la 5e édition de *Beauchesne* qui se lit, en partie, comme suit:

Aucun acte posé dans quelque comité ne doit être divulgué tant que ledit comité n'en a pas fait rapport à la Chambre.

Le député a, par la suite, cité ce que le commentaire dit au sujet de la résolution adoptée par la Chambre britannique le 21 avril 1937. A mon avis, monsieur le Président, une lecture plus approfondie de la dernière édition de l'ouvrage d'Erskine May—car le commentaire qu'a lu mon honorable collègue est basé sur une citation tirée de l'ouvrage *Parliamentary Practice* d'Erskine May—montrera que cette résolution a été annulée et remplacée par une modification du Règlement de la Chambre des communes britannique qui permet une plus grande latitude dans la divulgation, de diverses manières, des délibérations et des rapports des comités avant qu'ils ne soient entièrement divulgués à la Chambre des communes. Ainsi, je prétends, en toute déférence, monsieur le Président, que le commentaire en question, le nº 647, qui est basé sur ce qui est dit à la page 146 de l'ouvrage d'Erskine May au sujet d'une résolution adoptée par la Chambre des communes britannique le 21 avril 1937, est remplacé par une modification ultérieure et plus à jour du Règlement de la Chambre des communes britannique présentée dans l'édition plus récente d'Erskine May et ne s'applique donc pas.

Enfin, monsieur le Président, je tiens à signaler que, d'ordinaire, le député qui veut établir qu'il y a eu à première vue abus de privilège doit être prêt à présenter une motion dans les formes prescrites invitant la Chambre à saisir de l'affaire le comité permanent des privilèges et des élections ou à prendre toute autre mesure jugée opportune. Le député s'est contenté jusqu'à présent de présenter à la Chambre un certain nombre de commentaires intéressants que j'ai repris un à un et dont, en toute déférence, j'ai démontré l'impertinence. Comme le député n'a pas signifié son intention, pour le cas où vous jugeriez qu'il y a bel et bien eu à première vue abus de privilège, de présenter une motion en bonne et due forme pour préciser la nature de l'abus de privilège, l'identité de celui qui l'aurait commis et à quelle occasion, ainsi que le remède qu'il propose, je soutiens, pour toutes les raisons que j'ai dites, qu'il n'a pas établi qu'il y avait à première vue abus de privilège. En conséquence, j'affirme, à l'encontre du député, que la question de privilège n'est pas fondée sur des présomptions suffisantes.

M. Hawkes: Par souci de précision, monsieur le Président, je tiens à faire savoir que j'ai là le texte d'une motion en bonne et due forme, motion que je présenterais volontiers si vous estimiez, monsieur le Président, qu'il y a bel et bien eu à première vue abus de privilège.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la position que le député a défendue me semble valable. Je comprends certes pourquoi il voudrait assurer le caractère confidentiel du rapport jusqu'à ce que la Chambre le reçoive. Je comprends également que les députés soient déçus de ce que le rapport ou une partie de sa teneur aient été diffusé au moyen d'un communiqué avant que la Chambre elle-même n'ait été saisie du document en question. Cela dit, cependant, je crains quelque peu qu'on veuille entreprendre inutilement une chasse aux sorcières. Le commentaire 647(2) de Beauchesne, 5e Édition, se lit comme il suit:

Au Canada il est arrivé que l'on ait posé la question de privilège en ce qui concerne la diffusion du rapport d'un comité avant que ce document ait été présenté à la Chambre. En la circonstance le Président a jugé impossible de trancher la question en se conformant à l'usage britannique, la motion dont il était saisi semblant attaquer la presse qui avait publié le document confidentiel, sans s'en prendre toutefois à l'attitude des députés vis-à-vis leurs propres documents.

On dit ensuite que, par voie de conséquence, il n'y avait vraisemblablement pas là matière à abus de privilège. Je tiens à signaler que la presse prend un risque en publiant des renseignements . . .

M. le Président: En toute déférence, je prierais le député de bien vouloir s'en tenir à la question de savoir si la question de privilège est fondée à première vue, en laissant de côté les arguments qu'il pourrait juger bon de présenter pour le cas où la Chambre décidait de débattre la question.

M. Deans: Monsieur le Président, je pensais justement être en train de donner les explications que vous m'invitez à donner. Nous devons nous placer dans le contexte des pratiques de la Chambre des communes. Or, il semblerait que ces pratiques, selon le commentaire 647(2) de la 5e édition du Beauchesne, s'appliquent directement à la question soulevée par le député, dans la mesure où celui-ci prétend que la presse a eu tort de publier des documents qui lui avaient été remis avant leur dépôt à la Chambre. Cette question a déjà été étudiée par le passé et, si je comprends bien la décision, l'allégation d'abus de prérogatives, même si elle semble gagner du terrain, n'aurait pas été retenue.

• (1520)

M. le Président: Comme les députés s'en doutent, je considère comme très sérieuses les remarques qui ont été faites. Je remercie en particulier les députés de tous les partis qui ont choisi de présenter leurs arguments en utilisant des commentaires et des références qui seront utiles. Vu l'importance de la question et étant donné qu'il y a eu différentes décisions sur des sujets de ce genre dans la pratique canadienne, j'estime utile de réserver mon jugement, d'étudier la question et d'y revenir plus tard à la Chambre.

J'ai deux autres questions de privilège, à moins que le député n'invoque le règlement.

M. McDermid: J'invoque le règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Dans ce cas, j'ai une autre question de privilège à entendre, puisqu'elle m'a été soumise sous cette forme. J'en viendrai ensuite au rappel au règlement.

Apparemment, cette question de privilège découle de la période des questions.

M. RIIS—LA REMARQUE JUGÉE INOPPORTUNE DE M. THACKER

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, pendant la période des questions, j'ai parlé d'une société de fiducie qui avait été détenue par M. Rosenberg et laissé entendre que, maintenant, une seule personne pouvait posséder une société de fiducie. A la suite de la publication du rapport rendu public par le gouvernement aujourd'hui, et si ce rapport devait se traduire par une mesure législative, une personne pourrait être seule propriétaire d'une banque à charte. J'ai mis cela en question, et j'ai parlé de la banque Rosenberg, car c'est la personne qui a eu des difficultés comme propriétaire d'une société de fiducie en Ontario, il y a quelques mois. J'aurais pu

parler de la banque Thacker ou employer n'importe quel autre nom. Toutefois, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) m'a accusé de racisme. Je suppose que c'est parce que je mentionnais un nom particulier. S'il s'agit réellement d'une remarque raciste, je suppose alors que nous ne pouvons plus citer de noms. J'ai cité le nom de Rosenberg pour cette raison, mais j'aurais pu tout aussi bien parler de la banque Thacker du Canada ou de la banque Smith du Canada.

M. le Président: Je constate qu'il n'y a pas matière à soulever la question de privilège. Le député invoque simplement le Règlement pour une question de langage.

M. Thacker: Monsieur le Président, je n'ai pas cru que le sténographe du hansard reprendrait l'expression, mais, étant donné que le député s'est expliqué, que je le connais personnellement et que je sais qu'il n'a pas voulu faire ce genre de commentaire, je retirerai cette expression sans réserve aucune si elle est consignée au hansard.

M. le Président: Voilà qui règle la question. Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) invoque le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McDERMID—LES PROPOS JUGÉS ANTIRÉGLEMENTAIRES DE M. WADDELL

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, je me suis trompé en vous donnant préavis de la question de privilège alors que je voulais invoquer le Règlement. Le mercredi 3 avril 1985, au moment où nous nous apprêtions à lever la séance, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a tenu les propos suivants:

> Monsieur le Président, le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) mérite à juste titre la réputation d'être l'un des députés les plus bêtes et les plus idiots de la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Je sais que pareilles épithètes font plaisir aux députés de l'opposition. Mais même si j'ai déjà été affublé de qualificatifs bien pires par des gens bien meilleurs que le député de Vancouver-Kingsway, je lui demande, quand même, de retirer ses propos.

M. le Président: Le député de Brampton-Georgetown m'a prévenu qu'il avait l'intention de soulever la question de privilège alors qu'il aurait dû invoquer le Règlement. Il prétend que le langage du député de Vancouver-Kingsway était antiréglementaire. L'incident s'est produit le mercredi 3 avril 1985, le dernier jour de délibérations avant l'ajournement de Pâques. Le député de Brampton-Georgetown était présent à ce moment-là. La présidence considère qu'il aurait dû intervenir sur-le-champ en invoquant le Règlement. Elle estime que le langage antiréglementaire, ou considéré comme tel par un député, ne peut être signalé qu'au moment où de tels propos sont tenus. Je m'explique: on invoque le Règlement pour rappeler à l'ordre un député qui s'écarte du Règlement par ses propos et ce n'est qu'à ce moment-là qu'on peut établir s'il y a eu manquement, en fait. Je parle, en l'occurrence, du rappel au Règlement du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

Mais j'en profite pour rappeler, d'une façon plus générale, que la présidence déplore le langage qu'on utilise parfois et qu'elle voudrait que les députés observent les règles élémentaires de la courtoisie dans le cours des débats. Il faudrait éviter tout propos offensant, qu'il soit réglementaire ou non, pour assurer le bon goût et la dignité dans nos délibérations.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous accomplissons de grands progrès aujourd'hui. J'avais cru comprendre que l'étude du projet de la loi C-19 prendrait un certain temps. Le NPD m'avait laissé entendre que ce serait très long. Nous sommes donc très heureux d'avoir pu en terminer l'étude ce matin.

Comme Votre Honneur le sait, nous passerons donc au projet de loi C-33. Je veux dire à la Chambre que si nous pouvons terminer l'étude de ce projet de loi aujourd'hui même, et j'espère que nous y parviendrons, nous passerons alors au projet de loi C-36 tendant à modifier la Loi sur l'aéronautique.

Je voudrais également annoncer à la Chambre que demain sera le deuxième jour prévu pour l'examen des subsides au cours de ce trimestre-ci. Nous débattrons donc demain une motion émanant de l'opposition.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, même si la procédure permet au leader parlementaire du gouvernement de désigner demain comme deuxième jour prévu, on accorde généralement un délai plus long, afin de permettre aux partis de l'opposition de se consulter pour décider qui présentera la motion et de se préparer en prévision du débat. Je veux simplement vous signaler, monsieur le Président, ainsi qu'aux députés que je ne prise guère la façon dont le leader parlementaire du gouvernement a désigné demain comme jour prévu. Je regrette que, ce faisant, il n'ait pas suffisamment tenu compte de l'importance que le Règlement accorde aux jours prévus. J'espère qu'il adoptera désormais une meilleure attitude. Sinon, la note que lui décerneront les journalistes sera peut-être beaucoup plus faible que celle qu'il a obtenue en fin de semaine.

Pétitions

M. Deans: Monsieur le Président, la préparation de la journée d'opposition pose effectivement un problème, car un d'entre nous devra effectivement être prêt à présenter une motion à débattre d'ici une heure et demie. C'est une difficulté réelle. Toutefois, je veux m'excuser auprès du leader parlementaire du gouvernement d'avoir laissé son projet de loi franchir l'étape de la deuxième lecture. Je croyais que le gouvernement voulait renvoyer la mesure au comité, mais je peux lui assurer que le projet de loi est loin d'être adopté. Il vient simplement d'être renvoyé au comité.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je remercie les oppositionnels de leurs observations. Comme toujours, j'ai voulu les consulter au sujet du déroulement de nos travaux. Comme nous avons fait des progrès, le parti ministériel, selon son habitude, est tout à fait disposé à recevoir les avis de motion d'opposition avant 18 heures. Il nous est très facile de défendre ce que nous avons accompli jusqu'ici, car nous avons accompli des choses merveilleuses. Par contre, si les partis d'opposition ne trouvent rien à débattre, qu'ils me le disent et j'essaierai peut-être de leur montrer comment doit procéder une opposition.

• (1530)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques. Comme ce rapport traite du projet de loi C-18, Loi de 1984 modifiant le droit pénal, je suis certain que tous les députés trouveront intérêt à se pencher sur le projet de loi.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

PÉTITIONS

DEMANDE D'AIDE POUR L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par 225 citoyens, surtout des citoyens de l'Alberta, qui réclament de l'aide pour l'industrie de la betterave sucrière dans cette province.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par un certain nombre de citoyens de la province du Manitoba qui réclament de l'aide pour l'industrie de la betterave sucrière.

[*Français*]

LA SITUATION DES PRODUCTEURS DE SUCRE AU QUÉBEC

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par les producteurs de sucre du Québec pour souligner la pire crise qui existe actuellement dans l'histoire du sucre au Québec.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ HONORAIRE DE RAOUL WALLENBERG

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence) demande à présenter le projet de loi C-233, proclamant Raoul Wallenberg citoyen honoraire du Canada et réclamant sa mise en liberté.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. de Corneille: J'ai l'honneur et le privilège de présenter une mesure proclamant Raoul Wallenberg citoyen honoraire du Canada. Je suis même convaincu que M. le Président aura une raison particulière de s'intéresser à ce projet de loi. Celui-ci concerne un cas très particulier et mon objectif n'est pas d'en faire un précédent.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, Raoul Wallenberg, diplomate suédois en poste à Budapest, en Hongrie, a réussi, au risque même de sa vie, à sauver des milliers de Juifs qui auraient été expédiés aux chambres à gaz d'Auschwitz, en les faisant citoyens honoraires de la Suède.

En collaborant tous ensemble, nous pouvons maintenant faire pour cet homme ce qu'il a fait pour d'autres et tenter de lui sauver la vie en le proclamant citoyen honoraire du Canada. Ce sera une bonne occasion de convaincre . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député sait qu'il doit à ce stade-ci se contenter d'un bref exposé de l'objet du projet de loi. Je suppose que le député désire conclure son intervention.

M. de Corneille: Juste une chose à ajouter. Ce projet de loi est pour nous une occasion de convaincre ses geôliers soviétiques qui le détiennent depuis 40 ans que les Canadiens ont assez d'estime pour cet homme pour en faire un des leurs et justifier ainsi leur droit de le défendre.

M. le Président: Je préviens le député que la présidence doit désapprouver officiellement toute insinuation gratuite. Je veux parler de ce que le député a dit au début de ses observations.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 168, 180, 232, 249, 250, 275 et 284.

[*Texte*]

LE PROGRAMME DE PRODUCTIVITÉ DE L'INDUSTRIE DU MATÉRIEL DE DÉFENSE

Question nº 168—M. Stackhouse:

En 1983, quel était le total des dépenses du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, y compris les traitements, la publicité et les subventions?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Pour l'année financière 1983-1984, les dépenses aux termes du Programme de productivité de l'industrie du matériel de dépenses (PPIMD) s'établissaient comme suit:

Contributions:	$144,231,855
Prêts:	$ 534,389

Les dépenses connexes du PPIMD pour l'année financière 1983-1984 se sont élevées à environ 2.5 millions de dollars. Ce montant comprend les salaires du personnel liés à l'évaluation et au traitement des projets, les coûts des contrats, les coûts de la gestion des biens et de la vérification. Le PPIMD n'entraîne pas de coûts de publicité. Cependant, un communiqué est rédigé pour informer le public des engagements du gouvernement et les salaires liés à cette activité sont inclus dans le montant qui figure ci-dessus.

LE COMITÉ CONSULTATIF D'EXPERTS POUR LE TRAITEMENT DES ALGIES CHRONIQUES INTENSES

Question nº 180—M. Stackhouse:

En 1983-1984, combien de fois le Comité consultatif d'experts pour le traitement des algies chroniques intenses s'est-il réuni et quels rapports ou recommandations a-t-il publiés?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Six fois.

2. (i) Douleurs cancéreuses—Rapport du Comité consultatif d'experts pour le traitement des algies chroniques intenses chez les cancéreux.

(ii) Douleurs cancéreuses—Monographie sur la conduite à tenir vis-à-vis des douleurs cancéreuses.

LA SCHL—L'ENQUÊTE SUR LES TAUX D'INOCCUPATION

Question nº 232—M. Howie:

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a-t-elle effectué une enquête sur les taux d'inoccupation dans les logements résidentiels locatifs à Saint-Jean, Moncton et Fredericton (N.-B.) depuis le 1er janvier 1984 et, dans l'affirmative, quand l'enquête la plus récente a-t-elle été terminée et quels taux a-t-elle révélés dans chaque cas?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe des faits suivants:

Questions au Feuilleton

Depuis le 1er janvier 1984, la Société a mené deux enquêtes sur le taux d'inoccupation des appartements de Saint-Jean, Moncton et Fredericton, l'une en avril, l'autre en octobre 1984. Les résultats de l'enquête la plus récente (octobre 1984) sont les suivants:

Saint-Jean	4.5 p. 100
Moncton	0.8 p. 100
Fredericton	0.5 p. 100

L'enquête dans ces centres couvre tous les immeubles d'appartements privés comptant au moins six logements.

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Question nº 249—M. Nunziata:

Quel pourcentage du budget *a*) du secrétariat du solliciteur général, *b*) de la GRC, *c*) des Services correctionnels, *d*) de la Commission nationale des libérations conditionnelles est consacré à la recherche et au développement?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada):

	Budget 1985-1986
a) Secrétariat du ministère	5 p. 100 du budget total 27.9 p. 100 du budget après retenue des paiements de transferts d'impôts aux provinces (Jeunes contrevenants)
b) Gendarmerie royale du Canada	.05 p. 100
c) Service correctionnel du Canada	.08 p. 100
d) Commission nationale des libérations conditionnelles	Néant

LES MEMBRES DU PERSONNEL DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Question nº 250—M. Nunziata:

Quels sont les nom, titre et échelle de traitement *a*) des employés exclus, *b*) du personnel du bureau de la Chambre des communes, *c*) du personnel du bureau de circonscription du solliciteur général, l'hon. Elmer MacKay?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada):

a) Employés exclus

Noms	Titres	Échelle de traitement
Peter Meerburg	Chef de cabinet	jusqu'à $80,970
Vicki Huntington	Adjointe exécutive	" " $51,591
Eunice Nicolle	Secrétaire particulière	" " $26,563
Patricia Egan	Adjointe spéciale	" " $43,931
Robert Kawecki	Adjoint spécial	" " $43,931
Bernard Bujold	Adjoint spécial	" " $43,931
Richard Labelle	Adjoint spécial	" " $43,931
Mary Clarke	Adjointe spéciale	" " $43,931
Myles Kirvan	Adjoint spécial	" " $43,931
Jo Cleall	Adjointe administrative	" " $43,931

b) Personnel du bureau de la Chambre des communes

Noms	Titres	Échelle de traitement
Lynne Groulx-deLeyva	Adjointe	$11,177—$27,550
Richard Borden	Adjoint	$11,177—$27,550

c) Personnel du bureau de circonscription

Noms	Titres	Échelle de traitement
Olive Bowen	Adjointe spéciale	$18,644—$29,850
Melody Goodwin	Adjointe	$11,177—$27,550
Leonard Reid	Adjoint	$11,177—$27,550

Questions au Feuilleton

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

Question nº 275—**M. de Corneille:**

Le ministère des Communications procède-t-il présentement à la réorganisation des bureaux de l'Office national du film dans l'ensemble du pays et, dans l'affirmative, *a*) quels bureaux (i) seront fermés (ii) demeureront ouverts *b*) à quelle date dans chaque cas, *c*) combien de personnes perdront leur emploi?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Le nouveau mandat de l'ONF prévoit des changements quant à ses activités de production et de distribution et la réaffectation de ses ressources internes. Par contre, l'Office devra intégrer son système de distribution aux installations des grands centres régionaux tout en mettant systématiquement à profit les nouveaux modes de distribution et de diffusion.

C'est en fait la clientèle qui sera avantagée par l'utilisation accrue des technologies nouvelles et par la rationalisation du système de distribution visant les grands centres régionaux. En restructurant de la sorte ses activités, l'ONF sera plus apte à contribuer à la vie sociale et culturelle du Canada.

La version finale du plan d'exploitation quinquennal de l'ONF énonçant des objectifs précis et prévoyant tous les changements à leurs activités n'a pas encore été complétée.

LA RECHERCHE SUR L'UTILISATION DU BACILLUS THURINGIENSIS

Question nº 284—**M. Caccia:**

Les travaux de recherche sur l'utilisation du Bacillus Thuringiensis comme solution de remplacement à la pulvérisation de produits chimiques dans le but de détruire la tordeuse du bourgeon de l'épinette sont-ils transférés du Centre de recherche forestière des Laurentides de Sainte-Foy (Qué.) à l'Institut pour la répression des ravageurs forestiers de Sault Sainte-Marie (Ont.) et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Non.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'INSPECTION DES VIANDES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ MacDonald (pour le ministre de l'Agriculture): Que le projet de loi C-33, concernant l'importation, l'exportation et le commerce interprovincial des produits de viande, l'agrément des établissements, l'inspection des animaux et des produits de viande dans les établissements agréés et les normes relatives à ces établissements, aux animaux qui y sont abattus et aux produits de viande qui y sont préparés, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. le Président: Je dois signaler à la Chambre qu'il reste encore neuf minutes pour poser des questions ou faire des observations sur l'allocution du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). Par conséquent, j'accorderai la parole aux députés qui veulent poser des questions ou faire des observations.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je tiens d'abord à m'excuser auprès du ministre de le retenir ici, car je suis persuadé qu'il a d'autres choses à faire.

Comme ce projet de loi vise à établir une nouvelle loi, de nouveaux règlements risquent de venir modifier les règlements en vigueur depuis longtemps en ce qui concerne les méthodes d'embauchage des vétérinaires et d'inspection des viandes avant et après l'abattage. A-t-on l'assurance que ces méthodes seront reprises dans les nouveaux règlements vu que ce projet de loi offre la possibilité de modifier toute la structure du processus d'inspection?

M. Mayer: Monsieur le Président, en substance, je puis répondre à la question par l'affirmative. Je crois comprendre qu'il n'y a dans le projet de loi aucune intention de modifier les pratiques d'embauchage.

Si le député veut se donner la peine de comparer l'article 6 de l'ancien projet de loi avec l'article 12 de celui-ci, il pourra constater qu'ils sont essentiellement identiques à une différence près. D'après le paragraphe (3) de l'article 12, le ministre peut désigner n'importe qui à titre d'analyste pour les fins de la présente loi. C'est là la seule véritable différence entre les deux textes.

On me dit que le paragraphe (3) de l'article 12 a été ajouté parce que, dans le passé, lorsque des problèmes touchant cette question étaient portés devant les tribunaux, il aurait été utile que le ministre ait pu désigner un analyste pour agir au nom de la Couronne en ce qui concerne les délibérations du tribunal.

Je répondrai au député que, si je comprends bien, on ne modifiera pas les pratiques d'embauchage en vigueur à l'heure actuelle, la seule exception étant que le projet de loi prévoit que l'on désigne au besoin un analyste.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations? Nous allons reprendre le débat.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de ce projet de loi, car j'estime qu'il va à l'encontre de la politique que le gouvernement a énoncée.

Cette mesure a pour but d'améliorer la législation regroupant plusieurs lois déjà en vigueur. Il y a contradiction en ce sens qu'elle améliore peut-être les services d'inspection qui sont déjà excellents, mais qu'à la suite des restrictions budgétaires de ces derniers mois, le gouvernement a réduit le nombre d'inspecteurs, limité les inspections et éliminé la nécessité d'avoir des inspecteurs sur place en permanence.

Le gouvernement a défendu énergiquement cette mesure devant le comité et la Chambre. Ce projet de loi vise à améliorer les structures, mais selon les inspecteurs, le gouvernement a réduit l'importance des inspections effectuées dans les abattoirs. Il faut donc se demander quelle est la raison d'être de cette mesure.

• (1540)

Premièrement, on a laissé entendre que l'ancienne loi prévoyait déjà la possibilité de percevoir des redevances et qu'il n'était donc pas nécessaire d'adopter ce projet de loi pour instaurer la nouvelle structure tarifaire. Néanmoins, comme le ministère vient de laisser entendre qu'il allait réduire le nombre d'inspecteurs et commencer à faire payer des droits d'inspection cette mesure semble nécessaire pour effectuer la transition en douceur.

Comme je l'ai déjà dit, nous espérions des améliorations sur le plan de l'inspection. Si vous le lisez attentivement le projet de loi vous constaterez qu'on s'en remet au règlement pour beaucoup de choses. Voilà pourquoi j'ai posé la question au ministre tout à l'heure. Par exemple, cette mesure ne donne aucune indication quant aux qualités requises des inspecteurs. Je suppose que cela sera prévu dans les règlements. On se contente d'indiquer dans le projet de loi que «le ministre peut désigner quiconque à titre d'inspecteur pour l'application de la présente Loi». Il ne s'agit pas nécessairement d'un vétérinaire que ce soit pour l'inspection postérieure ou toute autre inspection.

A l'heure actuelle, les inspecteurs fédéraux sont à l'emploi du gouvernement. Rien n'indique dans cette mesure que ce sera toujours le cas. Je le répète, je fais allusion à ce qui s'est dit au comité et à la Chambre au sujet de l'inspection des viandes. Les ministériels ont laissé entendre qu'à l'avenir une partie de l'inspection se ferait à l'abattoir sous le contrôle de ce dernier. Rien n'indique dans ce projet de loi que, comme par le passé, les inspecteurs fédéraux seront des employés du ministère de l'Agriculture. Il y est dit simplement que «le ministre peut désigner quiconque à titre d'inspecteur pour l'application de la présente Loi».

Je le répète, on a laissé entendre que la responsabilité de l'inspection pourrait être confiée à l'abattoir. Encore une fois, pour qui travailleront les inspecteurs? Nous tirerons cela au clair au comité. Deuxièmement, les discussions sont déjà largement entamées; en fait, je pense que nous en sommes encore plus loins. Nous sommes sur le point d'établir un programme de recouvrement des frais qui va réduire de 33 millions le budget du ministère de l'Agriculture. Comme l'ont dit le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre de l'Agriculture (M. Wise), ces 33 millions seront récupérés grâce aux droits d'inspection. Ces redevances seront acquittées par l'abattoir, mais c'est sans doute le producteur qui paiera car le prix payé pour l'animal abattu sera probablement réduit d'autant. Le programme de recouvrement des frais est déjà en place et le projet de loi à l'étude permet de modifier les règlements afin que ce programme puisse entrer en vigueur. Admettez, monsieur le Président, que nous sommes fondés à croire que les deux sont reliés.

Si, comme on nous l'a dit au comité et à la Chambre, ces redevances sont imposées pour récupérer les coûts et s'il est possible que l'inspecteur soit embauché par l'établissement plutôt que par le gouvernement, alors un établissement important où un grand nombre de bêtes sont abattues pourra facilement, selon mon collègue de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), recruter un inspecteur comme membre de son personnel et ainsi réduire considérablement ses frais d'inspection. Mais dans le cas d'une petite entreprise qui n'abat qu'un petit nombre de bêtes, il est peu probable qu'un inspecteur fasse partie du personnel. Les frais d'exploitation de ce petit établissement seront donc beaucoup plus importants, car les redevances seront directement fixées par le ministre de l'Agriculture dans son programme d'autofinancement. Par conséquent, un abattoir de moindre importance désireux d'offrir des viandes inspectées de première qualité se trouve donc implicitement défavorisé. L'exploitant d'un petit établissement sera obligé de payer beaucoup plus cher le service d'inspection par rapport au propriétaire d'un gros.

Les modalités de l'inspection sont prévues dans le projet de loi. Ce qui nous préoccupe également, c'est qu'en adoptant ce projet de loi, nous établissons une nouvelle série de règlements sans nécessairement nous inspirer des règlements et des méthodes qui ont fait leurs preuves dans le passé. Nous voulons en avoir le cœur net au comité et nous assurer que les nouveaux règlements n'assoupliront pas démesurément les rapports entre les gros abattoirs et les services d'inspection du gouvernement. Là encore, à mon avis, les rapports existant entre les gros abattoirs et le gouvernement sont tels que les premiers seront vraisemblablement avantagés par ces dispositions.

M. Mazankowski: Prouvez-le.

M. Hovdebo: Le projet de loi soulève un certain nombre de questions qu'il nous faudra examiner et discuter au comité. Comme les Canadiens, nous tenons à nous assurer que le système qui sera mis sur pied en vertu de ce nouveau projet de loi sera aussi utile que celui qui était en vigueur jusqu'ici et que le règlement découlant de la nouvelle mesure protégera les petits établissements ou abattoirs contre toute discrimination, comme le libellé actuel de la mesure à l'étude nous le fait craindre.

• (1550)

M. Mayer: Monsieur le Président, je voudrais brièvement répondre à trois préoccupations soulevées par le député. Premièrement, la fréquence des inspections n'a absolument rien à voir avec le projet de loi. En effet, si le député prend la peine de le vérifier, il constatera qu'il y a aujourd'hui 38 inspecteurs de plus en service qu'avant notre arrivée au pouvoir. Cependant, je tiens à répéter que cela n'a rien à voir avec la mesure à l'étude.

En ce qui concerne sa préoccupation au sujet des paragraphes 12(1) et (2), le règlement doit être souple parce que lorsque nous exportons nos produits, vers la CEE notamment, celle-ci exige que des vétérinaires effectuent les inspections. Cependant, aux États-Unis, par exemple, ce n'est pas le cas. Nous nous efforçons de prévoir une certaine latitude dans le projet de loi pour ne pas nous trouver obligés de faire faire par des vétérinaires, ce qui coûterait plus cher, les inspections que les inspecteurs sont en mesure d'effectuer à l'heure actuelle. Il n'y a pas lieu de s'en inquiéter, et j'espère avoir répondu à la question du député.

Quant au recrutement des inspecteurs par des sociétés, ce n'est pas prévu dans le projet de loi. En effet, c'est au ministre qu'il incombe de désigner l'inspecteur.

Enfin, le député a déclaré que le projet de loi semble favoriser les grandes entreprises par rapport aux petites. Ce n'est ni l'objet du projet de loi ni le cas, d'après moi. S'il éprouve vraiment ces inquiétudes, j'espère qu'il les soulèvera au comité et qu'il obtiendra une mise au point à ce sujet, mais ce n'est pas le cas, je le répète.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Le règlement actuel répond aux trois préoccupations dont il a parlé, mais pas le projet de loi à l'étude. Je voudrais obtenir une garantie, ou du moins être sûr que le gouvernement en tiendra compte lors de la rédaction du règlement.

M. Mayer: Tous les députés quel que soit leur parti ont considéré en pleine objectivité les révisions apportées aux trois projets de loi et leur regroupement dans une seule mesure. Il devra en aller de même pour les règlements, manifestement, si nous voulons atteindre certains objectifs du projet de loi. C'est là l'objet de cette mesure.

Je le répète, le député devra soulever ces questions au comité et faire en sorte d'y obtenir une réponse. Certains règlements devront être assez souples pour nous permettre d'utiliser du mieux possible nos effectifs actuels. J'espère qu'il est convaincu que le règlement sera rédigé dans ce but, en vue de maintenir le service d'inspection au même niveau que par le passé et de nous donner les mêmes moyens d'exporter nos produits en minimisant les problèmes relatifs aux normes sanitaires.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): M. Wise, appuyé par M. Crosbie, propose: Que le projet de loi C-33, concernant l'exportation, l'importation et le commerce interprovincial des produits de viande, l'agrément des établissements, l'inspection des animanux et des produits de viande dans les établissements agréés et les normes relatives à ces établissements, aux animaux qui y sont abattus et aux produits de viande qui y sont préparés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de l'agriculture).

* * *

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-36, tendant à modifier la Loi sur l'aéronautique, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports.

—Monsieur le Président, je suis très heureux d'aboir l'occasion de présenter le projet de loi C-36 à l'étape de la deuxième lecture. C'est un projet de loi très important. Il s'inscrit dans une refonte complète de la législation aéronautique canadienne. Cette loi doit servir de cadre à la création d'un réseau national de transport sûr devant desservir toutes les régions du Canada. Nous songeons à une législation couvrant toutes les régions du Canada, y compris le Grand Nord qui ne peut pratiquement pas être desservi par d'autres modes de transport que celui-là.

Je signale d'emblée que la rédaction et la préparation du projet de loi étaient le point culminant des efforts considérables déployés par les fonctionnaires de Transports Canada et par mes prédécesseurs. Le projet de loi est très compliqué et très technique, il offre d'une façon générale un cadre satisfaisant au secteur aéronautique, qui est en pleine expansion.

Je rappelle par ailleurs à la Chambre que les représentants de ce secteur, les groupes d'intérêts spéciaux et le public en général ont été largement consultés au sujet des dispositions de ce projet de loi.

Tout le monde se souvient que le gouvernement conservateur antérieur avait instauré la commission d'enquête Dubin. Cette commission avait été chargée de faire enquête et de rendre compte des enquêtes et des systèmes de rapports sur les accidents d'avions et de formuler les lois et les règlements nécessaires pour bien piloter les avions en toute sécurité. A la suite de cette enquête très intensive et très complète sur la sécurité aérienne, la commission Dubin a présenté ses recommandations dans un rapport en trois volumes publiés de mai 1981 à février 1982.

Les principales recommandations portaient sur la navigabilité, la déclaration des accidents et des incidents, la mise en application des lois et des règlements, les aides à la navigation, les aéroports non contrôlés et le personnel. Les recommandations de la commission Dubin sur la déclaration des accidents et des incidents, figurant dans le volume I, ont débouché sur l'adoption de la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne qui avait été présentée par l'ancien ministre des Transports, l'honorable Jean-Luc Pepin. Le Bureau canadien de la sécurité aérienne remplit maintenant son rôle.

Le projet de loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, que nous étudions, donne suite aux recommandations d'ordre législatif contenues dans les volumes 2 et 3 du rapport de la Commission Dubin. C'est la première fois qu'on s'efforce d'apporter des modifications globales à la Loi sur l'aéronautique depuis son adoption en 1919. Je crois qu'il y a eu des changements mineurs en 1921, mais pour l'essentiel la loi en vigueur jusqu'à maintenant est celle de 1919, et je pense qu'il ne viendra pas à l'idée de personne de nier que l'aviation a énormément évolué entre 1919 et 1985.

Les modifications proposées renforceront le programme d'application des règlements en accroissant les pouvoirs du ministère et les peines. On devrait ainsi éviter que se reproduisent des situations comme celles qu'à décrites Son Honneur le juge Dubin: des compagnies aériennes qui exploitent une ligne sans permis et sans respecter les règles de sécurité, qui font une concurrence déloyale aux compagnies légitimes et sur lesquelles les peines prévues actuellement n'ont pas d'effet dissuasif; des compagnies qui ne se conforment pas aux normes de sécurité et continuent à faire voler des avions dans des conditions dangereuses; des particuliers qui pilotent un avion sans observer les règlements ou les instructions des aiguilleurs du ciel.

Le juge Dubin a cité de nombreux exemples de ce genre dans son rapport. Les modifications proposées donneront au ministère les moyens voulus pour faire appliquer la loi avec plus de rigueur. Dans ce but, on réorganisera les infractions de manière à pouvoir poursuivre les coupables par mise en accusation dans certains cas, on augmentera le montant des amendes et il y aura de nouvelles peines pour les gens qui assurent illégalement un service aérien commercial, y compris la confiscation possible de l'appareil.

• (1600)

Les nouveaux articles accroissent également les pouvoirs administratifs relatifs à l'application de la loi et permettront de suspendre ou de retirer plus facilement un permis. Le ministère pourra imposer des amendes jusqu'à concurrence de $1,000 pour certaines infractions aux règlements. C'est pratiquement une nouveauté au Canada, mais les autorités fédérales responsables de l'aéronautique aux États-Unis ont ce moyen à leur disposition, et les milieux de l'aviation canadiens ont préconisé cette mesure.

Les propositions permettant une application plus stricte de la loi seront toutefois contrebalancées par une méthode de révision des décisions administratives. A cette fin, on mettra sur pied un tribunal de l'aviation civile indépendant, conformément à la recommandation du juge Dubin. Cet organisme se prononcera sur les appels interjetés à la suite de l'imposition de peines administratives, et son travail sera rapide et assez peu formel. Il sera possible de contester la décision du ministère de deux façons, tout d'abord en s'adressant à un seul membre du tribunal, puis à un groupe de trois membres.

En général, le tribunal pourra substituer sa propre décision à celle du ministère. Toutefois, quand il sera question de normes médicales ou d'incompétence professionnelle, il pourra seulement confirmer la décision du ministère ou soumettre de nouveau la question à celui-ci, étant entendu que le ministère a la responsabilité envers le public de vérifier la compétence des pilotes et des personnes travaillant dans l'aviation. Le tribunal sera composé de spécialistes de divers secteurs de l'aéronautique. Ses membres proviendront de toutes les régions du Canada, et la plupart siégeront au tribunal à temps partiel. Il s'agit en fait de mettre sur pied un système permettant de régler des questions de ce genre rapidement et sans complications inutiles en faisant appel à des gens qui ont la compétence technique voulue pour analyser tous les facteurs.

Le projet de loi permettra également de consolider le système de réglementation de l'aéronautique en accroissant les pouvoirs de réglementation actuels et en en créant de nouveaux, afin que tout ce qui vise à assurer la sécurité dans les airs puisse être rendu obligatoire. Jusqu'à présent, certaines questions pouvaient seulement faire l'objet de recommandations administratives.

De nouvelles réglementations interviendront notamment dans les secteurs suivants: fiabilité des produits aéronautiques tels que moteurs d'aéronefs et hélices; emplacement des aérodromes qui seront situés de façon à atténuer les risques de collision aérienne; installations de navigation aérienne, où les intervenants privés de plus en plus nombreux suivront les mêmes normes que le ministère des Transports; réglementation de la manutention des carburants aéronautiques garantissant l'utilisation des carburants indiqués et de carburants non pollués; assurance-responsabilité des aéronefs privés de façon à garantir l'indemnité du public pour les dégâts causés par des aéronefs.

Parallèlement à l'élaboration de ces modifications, le ministère des Transports s'est lancé dans une révision massive de la réglementation aérienne existante afin de la présenter sous une forme remaniée facilitant sa compréhension par le public aéronautique. Il est évident que si l'on veut avoir une législation et une réglementation qui soient respectées et parfaitement suivies, il est indispensable de faire en sorte que cette législation et cette réglementation soient clairement compréhensibles et rédigées dans un langage suffisamment clair et cohérent. En raison des multiples évolutions de l'industrie de l'aviation depuis 1919, un certain nombre de formulations et d'interprétations des réglementations ont posé des problèmes d'administration et d'application.

Le projet de loi prévoit aussi un certain nombre de dispositions en matière de zonage. Ces dispositions visent à clarifier les intentions et les procédures de zonage et à étendre les pouvoirs de zonage à des biens-fonds situés au voisinage d'installations de navigation aérienne. Ces modifications établissent une distinction entre le zonage des aéroports à des fins de sécurité telles que sécurité d'atterrissage et de décollage des aéronefs, et le zonage pour des raisons d'incompatibilité avec la présence d'aéroports, par exemple la protection des accès ou l'interdiction d'aménagements de biens-fonds qui seraient affectés par

le bruit. Ce second type de zonage n'est autorisé qu'aux aéroports fédéraux et sur les sites d'aéroports. Lorsque le zonage est motivé par des raisons d'incompatibilité d'utilisation de biens-fonds, l'intérêt de la province en matière de planification de la mise en valeur des zones situées à proximité d'un aéroport se traduit par la nécessité d'une participation provinciale au processus de zonage.

Ce nouveau pouvoir de zonage à proximité des installations de navigation aérienne vise à empêcher un aménagement de biens-fonds qui causerait des interférences dans les signaux de navigation aérienne qui transmettent aux aéronefs des informations vitales pour leur sécurité. La disposition qui prévoit actuellement l'indemnisation pour dévaluation de bien-fonds en raison du zonage est annulée afin d'aligner la loi sur les lois provinciales et municipales. Pour l'instant, les provinces et municipalités n'accordent pas d'indemnité pour ces pertes. En fait, à l'exception d'un certain nombre de règlements il y a une vingtaine d'années, de telles demandes d'indemnité n'ont été présentées que dans deux cas.

En ce qui concerne les paiements, le texte comporte des modifications visant à améliorer leur perception. Elles prévoient des intérêts sur les comptes en retard et le pouvoir d'exiger une caution ou une lettre de crédit garantissant le paiement dans le cas où il y aurait déjà eu précédemment retard ou absence de paiement. Cette mesure inclut des pratiques de bon aloi. Elle prévoit aussi la possibilité d'obtenir une ordonnance du tribunal autorisant le gouvernement à saisir un aéronef tant que les paiements en suspens n'ont pas été effectués. Il est manifeste que dans le passé, à de nombreuses reprises, le ministère des Transports n'a pas eu les moyens de coercition nécessaires pour faire effectuer des paiements qui auraient dû l'être depuis longtemps.

Grâce à ces modifications, les médecins et optométristes qui estiment que l'état de santé des pilotes qu'ils examinent risque de provoquer un accident d'avion peuvent s'assurer que le ministère des Transports en sera informé. En pareil cas, le médecin ou l'optométriste doit demander au patient de signaler son état au ministère des Transports. Le médecin ou l'optométriste doit confirmer le rapport du patient dans les 72 heures.

A la suite du rapport, les médecins du ministère examineront le pilote et décideront de maintenir ou non sa licence. Les médecins et optométristes seront protégés contre les poursuites en justice résultant de ces rapports. Cet amendement cherche à établir un juste équilibre entre le respect du caractère confidentiel des rapports entre le médecin et son patient et l'intérêt public en veillant à ce que seules les personnes aptes du point de vue médical puissent piloter un avion.

Les autres amendements visent à moderniser le libellé de la Loi, à le mettre à jour et à autoriser des pratiques en usage au ministère notamment sur le plan des aides à la navigation, de la publication des renseignements aéronautiques et de l'aide aux aéroports non fédéraux. Nous améliorons une loi qui nous a été certainement utile, mais qui nécessite une mise à jour afin de tenir compte des réalités des années 80 et 90 et du XXI^{e} siècle.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement a longuement discuté des dispositions de cette mesure pendant des années avec le milieu de l'aviation, le public et les groupes intéressés et probablement aussi avec les députés. Il s'agit d'un projet de loi à caractère technique et plutôt détaillé, mais il est très important, car il réglementera l'aviation canadienne pendant un certain temps. De nombreux députés s'intéresssent particulièrement à cette mesure. Je sais que mon collègue le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a participé activement à l'élaboration de nombreuses lois concernant la sécurité aérienne. C'est une question qui intéresse beaucoup tous les députés.

Nous essayons d'établir un juste équilibre de façon à assurer la sécurité aérienne. Le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), le secrétaire parlementaire, préconise depuis longtemps de meilleurs moyens d'assurer la sécurité de tous les modes de transport. En fait, les députés se souviendront qu'il y a sept ou huit ans il avait présenté une mesure d'initiative parlementaire recommandant l'établissement d'une commission d'enquête indépendante sur les accidents. Même si elle n'a pas été suivie totalement, sa suggestion a été appliquée en partie. Plusieurs recommandations laissent entendre, je pense, que le Canada aurait tout intérêt à opter pour une commission de sécurité multimodale. Le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis) s'est également intéressé de très près aux questions concernant l'aviation et plus particulièrement la sécurité aérienne.

• (1610)

Je recommande à tous les députés de réserver un accueil favorable à cette mesure. Je tiens à leur assurer qu'ils obtiendront toute notre coopération. Le ministère leur fournira les conseils, l'aide et les renseignements dont ils auront besoin pour bien comprendre tous les aspects de ce projet de loi. Je recommande à la Chambre d'adopter rapidement ce projet de loi et je tiens à lui assurer qu'elle aura tout le temps voulu pour en examiner tous les éléments lors de l'étude au comité. Si l'on estime souhaitable de convoquer des témoins, nous le ferons, mais les députés constateront rapidement que les consultations ont été trés poussées. Quoi qu'il en soit, si l'on a besoin de renseignements supplémentaires, que ce soit de mon ministère ou de mon bureau, nous veillerons à les communiquer. Je remercie les députés de m'avoir écouté et j'espère que nous renverrons rapidement la question au comité où nous pourrons l'examiner de façon beaucoup plus détaillée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—Les pluies acides *a*) Les entretiens canado-américains *b*) La pollution de la rivière Niagara; le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand)—L'assurance-chômage *a*) L'inclusion de l'indemnité de départ dans le calcul du revenu *b*) L'incidence sur les travailleurs mis à pied; le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata)—L'administration de la justice—Le procès du premier ministre du Nouveau-Brunswick *a*) La date à laquelle on a informé le premier ministre du Canada de l'affaire *b*) La date à laquelle le premier ministre a su qu'on avait trouvé de la marijuana.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi tendant à modifier la Loi sur l'aéronautique, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat sur le projet de loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, le projet de loi C-36, et assurer l'honorable ministre que l'Opposition officielle appuie ce projet de loi et collaborera avec le gouvernement pour envoyer ce projet de loi au comité le plus rapidement possible.

Je veux dire à la Chambre que ce projet de loi est le fruit, comme le disait lui-même le ministre, de nombreuses consultations qui ont eu lieu au cours des dernières années avec les divers intervenants dans le domaine de l'aéronautique. Je pense que le ministre a rappelé qu'un comité de travail de son ministère, le ministère des Transports, a été créé dès 1978 pour commencer un travail de déblayage de toute la réglementation concernant l'aéronautique en vue d'amener des amendements pertinents à la Loi sur l'aéronautique afin de doter cette industrie importante au Canada d'une loi moderne, d'une loi qui réponde aux besoins de l'heure et de l'aéronautique du XXe et même du XXIe siècle. Par conséquent, je suis très heureux de constater que tous les principaux intéressés ont été consultés abondamment au cours des dernières années dans l'élaboration de ce que nous avons aujourd'hui comme projet de loi C-36.

Je voudrais également me réjouir de la décision d'incorporer à ce projet de loi les principales recommandations de la Commission d'enquête Dubin sur la sécurité aérienne au Canada. Il est certain que cette commission qui avait été créée lors du premier stage de mon honorable ami, le ministre actuel des Transports (M. Mazankowski), lors de son court mandat . . .

Et comme premier mandat de ministre des Transports en 1979, il avait eu la bonne fortune de créer cette commission qui a fait un travail remarquable. Tous les Canadiens se doivent de remercier l'honorable juge Dubin pour son travail exceptionnel qui nous a permis de recevoir toute une série de recommandations importantes que nous trouvons interprétées et poursuivies en fait par des amendements précis à la Loi sur l'aéronautique. Et je remercie le ministre d'avoir donné suite à bon nombre de ces recommandations du rapport Dubin.

Également, je voudrais souligner, monsieur le Président, que si d'une part au Canada nous croyons important qu'il y ait de la déréglementation pour amener une plus grande concurrence en faveur des consommateurs, en faveur des usagers dans le domaine de l'aviation civile, il est également important de reconnaître que cette déréglementation ne serait pas prudente au chapitre de la sécurité. Et je suis content de constater que ce projet de loi nous permet d'avoir une réglementation plus sévère, plus contraignante concernant la sécurité aérienne et la protection des citoyens. Et je crois que c'est absolument essentiel. Je pense que nous pouvons faire confiance aux compagnies, aux forces du marché dans le domaine des services à la clientèle, dans celui de l'éventail de prix et de services qui peuvent être offerts aux passagers, mais je ne pense pas que nous pouvons laisser totalement libres les compagnies au chapitre de la sécurité aérienne. Et par conséquent, si d'une part l'ancien gouvernement libéral avait préconisé la déréglementation au chapitre de la concurrence en faveur des consommateurs, nous avions quand même l'intention de nous assurer qu'une réglementation plus sévère existerait dans le domaine de la sécurité aérienne.

Et je suis content de constater que le gouvernement actuel poursuit dans la même ligne de pensée les objectifs que nous poursuivions il y a quelques années afin d'assurer une plus grande protection et une plus grande sécurité aux usagers des avions et des aéroports.

Je voudrais soulever un point qui a trait à des incidents qui se sont produits, comme cet avion qui a dû atterrir en panne à Gimli au Manitoba. Je crois savoir que le gouvernement a maintenant reçu le rapport concernant cet incident ou est sur le point de le recevoir. Il va sans dire qu'une série de suggestions et de recommandations émaneront de ce rapport qui pourraient avoir une pertinence à ce projet de loi. Je ne préconise pas le retard dans l'adoption du projet de loi. Il est évident que ce projet de loi sera déféré à un comité parlementaire et que la loi sera étudiée article par article, mais d'ici à ce que cette loi soit passée en troisième lecture, si le ministre a reçu le rapport sur l'incident de Gimli, j'apprécierais que ce rapport soit déposé en cette Chambre, qu'il soit connu du public, que nous puissions étudier les différentes recommandations qui existent et peut-être nous instruire et en tenir compte avant l'adoption finale du projet de loi C-36.

Je voudrais finalement remercier le ministre de son offre généreuse de donner aux députés, membres du comité parlementaire qui étudiera le projet de loi, une instruction, ce que l'on appelle un «briefing» technique sur les différents aspects de ce projet de loi. Il va sans dire que c'est une loi très complexe et je suis certain que les hauts fonctionnaires de son ministère ou quelques experts pourraient donner un «briefing» approprié aux membres du comité parlementaire qui seront chargés de l'étude article par article de ce projet de loi.

Monsieur le Président, je termine donc mes remarques en félicitant le ministre d'avoir présenté un projet de loi qui, ma foi, est presque en tous points conformes à celui qu'aurait pu présenter son prédécesseur si l'électorat canadien en avait voulu autrement, et je peux l'assurer que même si c'est une occasion en or pour faire toute une série de discours sur les besoins que chacun de nos électeurs peuvent avoir parce que le domaine du transport est tellement vaste que chacun d'entre nous nous pouvons nous lever pour faire des revendications en faveur de nos circonscriptions respectives ou en faveur de nos électeurs . . . Mais l'Opposition officielle sera bienveillante; elle n'abusera pas de son temps de parole, puisque nous reconnaissons qu'il s'agit là d'un projet de loi technique, non pas politique; donc, nous ne ferons pas de politique avec ce projet de loi et nous collaborerons avec le gouvernement pour doter le Canada d'une loi moderne et efficace dans le domaine de l'aéronautique.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je comprends que le ministre tienne à ce que la mesure soit étudiée aussi rapidement que possible pour être ensuite renvoyée au comité. La mesure a nécessité une préparation laborieuse. J'ai assisté aux délibérations du comité des transports et j'ai vu défiler sept ministres différents au cours des dix-sept dernières années; chaque fois, il a été question de remanier la Loi sur l'aéronautique.

Je suppose que ce retard est imputable aux nouveaux progrès technologiques accomplis et aussi au nombre croissant de types d'avions, ce qui fait qu'il a été et sera toujours nécessaire de remettre les règlements à jour.

Le projet de loi autorise le ministère à appliquer les règlements. Toutefois, la plupart des domaines touchant l'industrie ou l'aviation civile ne sont pas couverts dans ce projet de loi, mais seulement dans le règlement qui relève entièrement du ministre.

Le projet de loi n'est pas très technique en soi. On se contente d'y prévoir les mécanismes et la bureaucratie nécessaires à l'application du règlement. A mon avis, il faudra analyser à fond ce règlement avant de pouvoir mesurer pleinement les effets de la mesure législative. Par conséquent, j'espère que le ministre s'occupera de voir à ce que le comité, après la deuxième lecture du projet de loi, ait accès au règlement d'exécution de ce projet de loi, si toutefois il est alors imprimé. Le comité devrait examiner chaque article du règlement d'exécution de ce projet de loi et devrait aussi entendre des témoins des divers groupes qui sont directement ou étroitement liés à l'aviation civile.

Je crois savoir qu'on a procédé à beaucoup de consultations auprès de groupes intéressés, y compris la Canadian Owners and Pilots Association, l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes, les contrôleurs de la circulation aérienne, et la Saskatchewan Flying Farmers Association. Toutefois, être consulté à propos du projet de loi, ce n'est pas la même chose qu'être consulté à propos des détails mêmes du règlement. Pareille consultation a peut-être déjà débuté. Mais, de toute manière, je demanderai au ministre si le règlement a été imprimé et s'il sera renvoyé au comité pour accompagner ce projet de loi. En outre, le comité sera-t-il autorisé à entendre des témoins à propos du règlement? Le projet de loi parle peu des organisations ou autres groupes intéressés qui nourriraient de sérieuses réserves ou objections. Je soupçonne que s'il en est, c'est le règlement qui suscitera de sérieuses objections.

Le Canada compte plus de pilotes et d'avions par habitant que tout autre pays au monde. Le fait que cette loi n'ait pas été revue à fond depuis les années 20 devrait justifier qu'un temps suffisant soit alloué au comité pour s'assurer que la population est convenablement consultée au sujet du règlement. Le projet de loi confère au ministre un droit de regard absolu sur la réglementation et l'exploitation, de même que sur les mesures de sécurité et l'imposition de droits pour l'utilisation de services aériens. Encore là, j'espère que le ministre n'adoptera pas les pratiques qui ont été trop souvent celles de ses prédécesseurs et qu'il ne prendra pas de décisions arbitraires après peu ou pas de consultations, y compris auprès du comité permanent. Je suis sûr que le ministre, compte tenu de sa longue participation au comité, de son dur labeur et de son expérience, voudra sans doute tenir pareilles consultations.

Le projet de loi confère au ministre non seulement un droit de regard absolu sur la réglementation et l'exploitation, mais aussi le pouvoir de nommer les membres d'une commission d'enquête chargée d'examiner les circonstances entourant un incident ou un accident d'avion ayant rapport à la sécurité. J'espère que le ministre demandera à tous les divers organismes et agences de lui soumettre une liste des personnes qui ont les connaissances nécessaires. Je sais que le ministre voudra en choisir quelques-unes lui-mêmes, mais ce serait là une façon de consulter qui s'adresserait à tout un éventail de personnes expertes en matière de sécurité aérienne et capables d'enquêter sur des incidents et des accidents.

Ce n'est pas le ministère des Transports qui devrait enquêter sur les accidents concernant des infractions à la réglementation. Ce genre d'enquêtes devraient être menées de l'extérieur du ministère. Cependant, j'aurais cru que l'on aurait renforcé les pouvoirs de la CCT et accru son indépendance. On aurait dû renforcer les pouvoirs du Comité du transport aérien de la CCT et élargir ses pouvoirs d'enquête. Si on l'avait fait, il ne serait pas nécessaire de créer des tribunaux indépendants. Mais je suppose que cela revient au même. Que l'on désigne un comité de plus de temps à autre pour enquêter sur un accident ou que le Comité du transport aérien de la CCT le fasse lui-même, il faut quand même faire une enquête dans chaque cas. Cependant, je crois que la création d'un tribunal indépendant pour chaque incident ou accident coûterait beaucoup plus cher, à moins que la CCT ne maintienne des employés permanents capables d'analyser les incidents et les accidents, de tenir des dossiers et de se mettre ensuite à la disposition d'un tribunal. Ces employés feraient alors partie du personnel du tribunal et non de la Commission canadienne des transports.

Un ancien ministre des Transports, Jean-Luc Pepin, et moi-même avons été les deux seuls membres du comité à nous opposer à la déréglementation considérable proposée par le gouvernement à l'époque et appuyée par les députés du parti conservateur. Je m'y suis opposé pour bien des raisons, entre autres parce que la déréglementation dans les secteurs où elle s'est faite équivalait à retourner ou à faire appel à la médiocrité. A l'heure actuelle, les tarifs aériens sont moins élevés pour certaines personnes à certains endroits et plus élevés pour d'autres à d'autres endroits. Comme je l'avais prédit, le service s'est dégradé dans les régions isolées et dans les petites et moyennes localités. Il est difficile d'en blâmer les grosses compagnies aériennes, qu'elles soient régionales ou nationales, mais si elles délaissent les petites clientèles pour s'occuper uniquement des gros volumes, nous verrons alors une foule de chevaliers d'industrie qui loueront des appareils d'occasion, embaucheront des équipages en chômage et se contenteront d'offrir un service médiocre sur les petits marchés. Pareille chose s'est déjà produite dans bien des endroits depuis que le service s'est dégradé.

• (1630)

Il existe un autre danger, monsieur le Président—et je suis convaincu que le ministre en est conscient en son for intérieur—chaque fois que le gouvernement cède quand on lui dit qu'il est trop omniprésent, qu'il existe trop de règlements et que le marché doit être libre de toute contrainte. Si nous nous engageons sur la voie de la déréglementation dans l'aéronautique, notamment, nous nous exposons à voir les entreprises user d'expédients et renoncer à mettre en application les règlements qui existent, qu'ils soient suffisants ou non, pour échapper aux contraintes gouvernementales. Il en est question depuis des années tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement.

En ce qui concerne le Nouveau parti démocratique, il doit y avoir des règlements dans trois domaines. D'abord en matière de sécurité et de navigabilité. Il ne doit y avoir aucun compromis sur nos normes de sécurité et je suis convaincu que le ministre actuel n'en fera pas et, au contraire, qu'il mettra ces normes à jour fréquemment pour les renforcer. Nous ne pouvons pas transiger sur les règlements touchant la sécurité et la navigabilité quoi que coûte leur application aux transporteurs. Il y a ensuite la prestation des services et l'utilisation des aérodromes et des aéroports qui ont été construits grâce aux deniers publics. Il faut quelque réglementation dans ce domaine car si les grandes villes sont bien desservies, il ne faut priver aucune région éloignée ou reculée, aucune ville petite ou moyenne des services suffisamment réguliers de l'aviation civile. Si nous déréglementons, il y aura tellement d'acceptations et d'exclusions que les gens ne sauront pas d'une année à l'autre avec quel transporteur ils font affaire. On le voit déjà, monsieur le Président. Il faut réglementer la question des entrées et des sorties sur un parcours. Lorsqu'un transporteur aérien, quelle que soit sa taille, souhaite desservir un parcours ou certaines villes, on ne peut lui permettre de choisir les endroits les plus rentables en reléguant à d'autres les régions reculées et les villes de moindre importance. Il doit s'attendre à devoir diversifier son marché. S'il n'est pas disposé à accepter avec les avantages certains inconvénients, inévitablement les gens des régions excentriques et des villes moins peuplées subiront une dégradation des services parce que ce marché est moins rentable. Si les entreprises veulent la libéralisation complète du marché, il doit quand même subsister certains règlements qui les obligent à diversifier de façon juste et raisonnable leurs services, peu importe la région du pays où elles les offrent. Autrement, monsieur le Président, la situation va continuer à se détériorer. Il y aura une dégradation dans divers coins du nord du Canada et même dans les villes qui ont la taille de la mienne. La qualité des services baisse déjà. Une certaine réglementation de toute la question des entrées et des sorties doit être maintenue.

La troisième catégorie de règlements est celle des tarifs. En ce qui concerne notre parti, tant pis si quelqu'un est assez stupide pour vendre un billet d'avion moins cher qu'il ne le devrait. C'est le public voyageur qui en profitera. Je n'en reviens pas de voir depuis deux ans combien la tarification aérienne est déjà devenue un fouillis. Un tarif en vigueur dans une ville un jour ne s'y applique plus deux ou trois mois plus tard, mais s'applique dans une autre ville. On recherche peut-être le même résultat qu'avec le taux variable sur le grain en offrant des places à très bon marché si tout le monde se rend à Calgary, Edmonton, Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal. Comment s'y rendre est une autre histoire, monsieur le Président. De bons amis à moi qui sont allés outre-mer n'ont pu bénéficier des tarifs réduits qu'en se rendant en voiture de Saskatoon à Calgary, en laissant leur voiture chez des amis pour la reprendre au retour. Autrement, ils devaient payer le tarif régulier jusqu'à Winnipeg ou Toronto. On ne peut pas dire que c'est un service équitable, monsieur le Président. Une réglementation limitée des tarifs est donc nécessaire. Un tarif doit s'appliquer non pas seulement à une partie mais à l'ensemble du trajet. Les lignes aériennes ne devraient pas pouvoir offrir des réductions sur certaines parties d'un trajet seulement, car c'est traiter injustement certains citoyens à cause de l'endroit où ils vivent. Plus nous tolérons cette situation, plus notre marché très limité se fragmente.

A cause de l'étendue de notre marché, nous ne sommes pas en mesure d'imiter les États-Unis ou l'Europe où les marchés sont fortement concentrés. Adopter leur régime de réglementation en tout ou en partie serait une erreur de notre part, à mon avis, à cause de notre climat septentrional, de notre vaste territoire où notre population est dispersée. Ce qui convient à un marché intense et concentré comme New York, Los Angeles, Chicago ou même Toronto ou Vancouver, ne peut et ne doit pas s'appliquer au reste du Canada. Ce serait économiquement insensé. Si nous laissons le marché se fragmenter entre une multitude de lignes aériennes, ces lignes aériennes vont subir des pertes à tour de rôle. Quand elles perdront de l'argent, il pourra se produire trois choses: premièrement, elles pourront faire faillite, deuxièmement, elles pourront chercher à obtenir une subvention du gouvernement ou troisièmement, elles pourront fusionner avec une compagnie aérienne plus importante. Il est inévitable, du fait de la taille du marché canadien, qu'un jour ou l'autre il ne restera plus à nouveau que trois ou quatre compagnies aériennes rentables au Canada. C'est tout ce que nous pouvons nous permettre. Nous n'avons absolument pas besoin d'une trentaine ou d'une quarantaine de compagnies aériennes. Elles seront incapables d'offrir un bon service et elles diviseront tellement le marché que les grosses sociétés terrasseront les petites. Alors, les grosses sociétés auront un monopole à des endroits choisis, car elles peuvent desservir certaines lignes comme bon leur plaît. Elles n'ont pas à faire approuver un tarif, il leur suffit de le présenter à la Commission. La situation est aussi grave que dans le cas des tarifs-marchandises du CP Rail.

Nous comprenons la nécessité de ce projet de loi. Nous souscrivons à la mise à jour et à la modification complète de tout le régime de réglementation de l'aviation civile. Nous demandons au ministre que les règlements, avant qu'ils ne soient publiés dans la *Gazette* du Canada, soient soumis au comité des transports et que ce dernier puisse entendre des témoins et examiner chaque règlement. Ce devrait être un exercice annuel chaque fois que des règlements nouveaux ou modifiés sont mis en œuvre. Ils devraient être renvoyés au comité permanent des transports et les intéressés devraient pouvoir présenter leurs instances. En outre, lorsqu'un règlement n'est plus utile, il serait bon que le ministre nous en fasse part et qu'il nous précise tous les règlements qui peuvent être éliminés. Trop souvent des règlements sont annulés sans aucune consultation.

• (1640)

J'espère que le ministre continuera de se comporter comme il l'a fait dans le cas de la préparation de ce projet de loi. Pour être juste, il faut reconnaître que beaucoup de travail de préparation avait été effectué par deux, trois ou quatre de ses prédécesseurs. Nous espérons également avoir le temps d'étudier ce projet de loi en même temps que le règlement envisagé. J'ai bien peur que le comité ait de la difficulté à y parvenir, car il doit étudier le budget des dépenses et le rapport annuel d'Air Canada, du CNR, de VIA Rail et bien d'autres choses. Ainsi donc, il se peut qu'il soit incapable de terminer cette étude avant la fin de juin, mais je peux garantir au ministre, au nom de son secrétaire parlementaire, que nous ferons tout en notre pouvoir pour l'étudier le plus rapidement possible sitôt qu'il aura été adopté à la deuxième lecture. Si je ne m'abuse, une réunion du comité de direction est prévue pour demain et nous discuterons, sans aucun doute, de la date à laquelle nous pourrons commencer à étudier cette mesure ou de la possibilité de l'étudier avec le budget des dépenses. Nous ne pouvons pas faire grand-chose au sujet du budget des dépenses de toute façon, et nous devrions peut-être aviser le ministre, par lettre, que l'étude du budget des dépenses est terminée.

M. Lewis: Mettez cela par écrit.

M. Benjamin: Je n'ai été témoin de l'adoption que d'un seul amendement au budget des dépenses en 17 ans au comité et à la Chambre et j'ai pourtant vu pas mal de budgets de dépenses au cours de ma vie parlementaire.

En terminant, si le ministre suit ce genre de programme, je sais que le comité sera tout prêt à collaborer. Nous voulons recevoir les instances de tous les organismes qu'il a consultés en cours de rédaction du projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est à l'honorable ministre des Transports (M. Mazankowski).

M. Mazankowski: Je voudrais poser une question ou formuler une observation, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): La première série d'interventions prévoyaient des discours de 40 minutes, sans questions ni observations. Nous passons maitenant à la deuxième série et la parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall).

M. Mazankowski: Monsieur le Président, comme je n'occupe pas mon poste depuis bien longtemps, j'aimerais avoir la possibilité de répondre à certaines des questions soulevées par le député. Je suppose qu'il souhaite obtenir une réponse et, si l'occasion se présente, je voudrais bien pouvoir prendre la parole pour ce faire.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis certain que le ministre en aura l'occasion. D'autres députés prendront la parole et il aura alors l'occasion d'intervenir, de même qu'à la clôture du débat. Nous commençons maintenant les discours de 20 minutes suivis de 10 minutes de questions et d'observations.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais, dans mes observations de cet après-midi, répondre non seulement au porte-parole en matière de transports du NPD, mais aussi aux points intéressants soulevés par le critique de l'opposition officielle. Il s'agit d'un projet de loi plutôt particulier. Le ministre, dans son exposé préliminaire, a déclaré qu'il y avait quelque 65 ou 66 ans que le Parlement avait eu l'occasion de réunir dans une seule mesure législative—ce n'est pourtant pas que l'on n'ait jamais rien fait à ce sujet—les modifications nécessaires, et nous espérons satisfaisantes, qui seront, je le souhaite, bien accueillies par le secteur aéronautique.

Je ne sais si elle est antérieure à Mary Poppins ou si c'est l'inverse, mais il est certain que nous essayons de moderniser la Loi sur l'aéronautique. Nous espérons que les efforts non seulement du gouvernement actuel mais aussi des précédents, serviront le secteur, du moins dans un avenir prévisible. Nous souhaitons que cette loi devienne le fondement d'un développement ordonné, sûr et efficace de ce secteur au Canada, jusqu'au début du siècle prochain. Le ministre aura certes l'occasion de dire, comme je le fais maintenant, combien il est heureux de pouvoir compter sur l'appui de l'opposition officielle et du NPD.

On a posé une question à propos d'une séance d'information concernant ce projet de loi. Il s'agit d'une question de procédure, d'un problème que le ministre et le gouvernement ne demandent pas mieux que d'examiner dans un esprit de collaboration. J'ajouterai, pour la gouverne du porte-parole du NPD, que des mesures sont déjà en cours aujourd'hui même pour le régler. Sans la présentation du projet de loi, le ministre aurait peut-être pu organiser cette séance d'information avec les députés de l'opposition officielle. Mais il n'est pas encore trop tard pour le faire et si les intéressés y tiennent toujours, je suis persuadé qu'on pourra se rendre à leur désir.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais commenter brièvement une autre observation ou demande des porte-parole des partis concernant la réglementation. Au fil des ans, les règlements d'application ont toujours préoccupé les députés, surtout ceux de l'opposition, mais je peux leur assurer maintenant que les modalités de réglementation qui seront arrêtées, une fois que cette mesure aura été étudiée à la Chambre et au comité, resteront toujours d'actualité et que toute demande de révision sera favorablement accueillie. Un petit mot en passant qui fera certes plaisir au député de Regina-Ouest (M. Benjamin): le ministre des Transports (M. Mazankowski) n'est pas présomptueux pour un sou. Il ne lui viendrait jamais à l'esprit d'empiéter sur les prérogatives du distingué président du comité permanent des transports, voire des membres de ce comité, en affirmant d'emblée qu'il pourrait apporter des changements de fond au projet de loi, compromettant ainsi l'efficacité du règlement qui en découlera. La question est trop importante pour en rire et je n'en ai certes pas l'intention.

Cette mesure a pour but d'assainir un peu ce secteur d'activité. Très peu de lois ont tenu le coup aussi longtemps. Nous qui sommes ici au milieu des années 1980 devont rendre hommage aux auteurs de cette loi qui a résisté longtemps. Que pourrait-on dire d'autre à propos de cette loi sinon qu'elle reflète bien la sagesse de ceux qui ont su si bien jauger une industrie qui en était à ses premiers balbutiements. Leur sagesse et leur prévoyance l'ont admirablement bien servie, je crois. Or, à la suite des litiges entre secteurs de compétence et des conflits opposant les autorités fédérales, provinciales et municipales, il est nécessaire de prévoir un cadre tout à fait différent pour donner à l'industrie aérienne le moyen de se développer de façon mieux organisée à l'avenir.

• (1650)

Le ministre a parlé brièvement des principes généraux du projet de loi, notamment la sécurité, le zonage, les nouvelles exigences médicales, ainsi que certains autres aspects. Je suis convaincu que le comité discutera en détail de ce projet de loi parce qu'à certains égards, nous proposons un principe tout à fait unique. Je parle de l'exigence relative aux renseignements médicaux.

Certains gouvernements au Canada permettent aux autorités médicales de prendre certaines mesures, mais pas nécessairement avec le plein consentement du patient concerné. A cet égard, il importe d'examiner attentivement cette partie du projet de loi. Je voudrais rappeler publiquement les aspects pratiques des dispositions relatives à l'exigence médicale prévue dans le projet de loi. Voici le libellé de l'alinéa 5.5 1):

Le médecin ou optométriste qui a des motifs raisonnables de croire que son patient est titulaire d'un document d'aviation canadien qu'il sait assorti de normes médicales doit, s'il estime que l'état de l'intéressé est susceptible de constituer un risque pour la sécurité aérienne . . .

. . . prendre certaines mesures. Heureusement, compte tenu du caractère confidentiel de ce renseignement, la première mesure consistera à donner l'ordre au médecin ou à l'optométriste d'informer le patient de son état. Celui-ci sera averti qu'il doit signaler son état aux autorités médicales concernées, au ministère des Transports.

Le médecin ou l'optométriste vérifiera alors auprès du ministre, dans les 72 heures, si le patient lui a signalé son état, faute de quoi le médecin ou l'optométriste devra communiquer le renseignement.

Ce qui est en cause, c'est le principe essentiel du caractère secret des renseignements médicaux. Il s'agit de respecter les secrets qui existent entre le médecin et son patient. A mon avis, il est important que les Canadiens comprennent cette mesure, car c'est un premier pas franchi par un organisme fédéral, et on se propose de l'inscrire dans une loi du Parlement. Certaines provinces ont déjà pris des mesures dans ce sens en ce qui a trait à la conduite avec des facultés affaiblies et à d'autres questions.

Je pense que le paragraphe 5.5(3) est innovateur et dans l'intérêt de la sécurité, mais qu'il reconnaît en même temps le droit au respect de la vie privée des citoyens. Voici le texte de ce paragraphe:

Le ministre peut faire de ces renseignements l'usage qu'il estime nécessaire à la sécurité aérienne.

Le projet de loi assure la protection de ces renseignements, et je pense que le comité devra examiner de près ces articles du projet de loi.

En outre, j'espère que le comité étudiera certaines des questions de réglementation soulevées par le député de Regina-Ouest, car c'est le meilleur endroit pour les approfondir. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de dire ces quelques mots.

M. Lewis: Monsieur le Président, je félicite le ministre et le secrétaire parlementaire pour leurs paroles encourageantes et pour les efforts qu'ils font afin d'améliorer la législation concernant la sécurité aérienne et l'administration des aéroports.

Il y a actuellement une controverse dans le comté de Simcoe au sujet de l'endroit le plus approprié pour construire un aéroport municipal. La ville de Barrie propose un terrain situé au sud de Barrie, près de Toronto, dans la municipalité d'Innisville. Cela faciliterait l'essor de la région située au sud de Barrie. Malheureusement, le conseil municipal d'Innisville s'y oppose.

Les habitants de la ville d'Orillia, les hommes d'affaires et les gens des environs estiment que l'aéroport devrait être construit entre Barrie et Orillia. C'est un emplacement très logique pour tout le monde. L'aéroport pourrait ainsi desservir les deux villes dans de bonnes conditions, et ce serait un atout sur le plan économique.

Ce projet de loi prévoit-il la possibilité qu'un organisme indépendant étudie les conséquences économiques et sociales des projets aéronautiques pour que cela ne demeure pas un sujet de controverse entre deux villes? Puisque ce sont les contribuables, à tous les niveaux, qui payent la note, ce projet de loi prévoit-il un mécanisme d'examen indépendant pour ce genre de chose?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député devra poser la question à un autre moment. Comme il est 17 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Fonction publique

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à l'unanimité à passer à l'article nº 55?

Des voix: D'accord.

* * *

FONCTION PUBLIQUE

L'OPPORTUNITÉ D'ACCORDER AUX FONCTIONNAIRES LE DROIT DE PARTICIPER AU PROCESSUS POLITIQUE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre) propose:

Que le comité permanent des prévisions budgétaires en général soit autorisé à étudier la question de l'octroi aux fonctionnaires fédéraux du droit de participation complète au processus politique dont jouissent les autres Canadiens, et que le comité fasse rapport de ses constatations à la Chambre au plus tard le 28 juin 1985.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais simplement m'assurer que cette motion est bien recevable. Comme vous vous en souviendrez, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) avait parlé de porter cette question devant les tribunaux l'année dernière, je crois. Il avait également laissé entendre qu'il en saisirait les tribunaux avec l'appui des syndicats.

Le député a-t-il donné suite à son projet? A-t-il porté cette question devant les tribunaux? Si oui, cela change tout.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député veut-il dire que les tribunaux se penchent actuellement sur cette question?

M. Gauthier: Je demande si c'est le cas, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que nous devrions entamer le débat, car le député répondra sans doute à cette question.

M. Gauthier: Peut-être pourrez-vous m'éclairer, monsieur le Président, mais si les tribunaux ont été saisis de cette question, la Chambre ne doit pas en discuter maintenant. Si ce n'est pas le cas, très bien. Je tiens à participer au débat. Je désire toutefois préciser que la Chambre ne peut pas discuter de cette question si elle est devant les tribunaux. Je demande à la présidence de confirmer ou d'infirmer si les tribunaux ont été saisis de cette question.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement à ce même propos, monsieur le Président. Il y a deux ou trois mois, la Chambre a examiné mon projet de loi d'initiative parlementaire qui portait sur le même sujet. Aucune objection n'a été soulevée. J'ignore totalement si cette question a été portée ou non devant les tribunaux, mais nous sommes le premier tribunal du pays et nous avons déjà abordé ce sujet il y a deux mois. Je ne vois pas ce qui nous empêcherait de recommencer.

M. Cassidy: C'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de cette motion . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) pourrait-il répondre à cette question afin que nous entamions le débat?

M. Cassidy: Monsieur le Président, la motion propose le renvoi de cette question à un comité de la Chambre. Elle n'a pas été soumise aux tribunaux. Ces derniers n'ont aucun pouvoir pour l'examiner. Je dirai donc, en réponse au député, que la question dont on propose le renvoi à un comité de la Chambre n'a pas été soumise aux tribunaux.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que cela répond bien à la question. La parole est au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

M. Cassidy: Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir l'occasion d'intervenir à ce sujet. L'objet de la motion à l'étude est de régler une question d'importance vitale pour 250,000 fonctionnaires fédéraux, à savoir la question des droits politiques. C'est une question au sujet de laquelle tant le parti conservateur que le parti néo-démocrate se sont exprimés assez catégoriquement lors de la campagne électorale de 1984 en se disant d'accord pour reconnaître des droits politiques à part entière à la grande majorité des fonctionnaires fédéraux.

Dans l'état actuel des choses, et compte tenu des élections prochaines en Ontario, bien qu'il ait promis l'été dernier d'accorder des droits politiques aux fonctionnaires fédéraux, le parti conservateur, l'actuel gouvernement, n'a toujours pas précisé dans quelle mesure ils peuvent participer à la campagne électorale en cours. En vertu de la loi actuelle, ces employés ne sont pas autorisés à collaborer activement à une campagne électorale. Est-ce à dire que les fonctionnaires fédéraux peuvent afficher des pancartes pour un candidat donné? Ils n'en savent rien. Peuvent-ils faire du porte à porte pour le candidat de leur choix? Ce n'est pas clair. Peuvent-ils porter un macaron? Ce n'est pas sûr. Est-ce que la femme ou le fils ou la fille adolescents d'un fonctionnaire peuvent participer à une campagne électorale? Là-dessus non plus on ne sait rien, monsieur le Président. En fait, les directives de la Commission de la Fonction publique précisent qu'un fonctionnaire devrait éviter, tant en paroles qu'en actes, d'afficher un parti pris politique, ou encore d'agir d'une manière qui pourrait laisser croire à son incapacité d'exercer ses fonctions avec impartialité du point de vue politique. Ce sont là les directives imposées aux fonctionnaires fédéraux et sur lesquelles l'employeur peut s'appuyer pour prendre des mesures disciplinaires. Cela vient en pleine contradiction avec la promesse faite par les conservateurs au cours de la compagne électorale de l'été dernier. Malheureusement, rien n'a encore été fait pour résoudre cette contradiction.

Cette motion est aussi tout particulièrement pertinente parce que c'est mercredi de cette semaine que la disposition de la Charte des droits relative à l'égalité des droits entre en vigueur. Comme vous le savez, monsieur le Président, cette disposition accorde à tous les citoyens canadiens le «droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination». Je suis persuadé qu'il n'était pas prévu d'en exclure les gens qui travaillent pour le gouvernement canadien.

Cette mesure que j'ai ici vise à donner suite à la promesse que les conservateurs ont faite l'été dernier, à savoir que cette question serait renvoyée au plus tôt à un comité parlementaire pour y être examinée. Cette motion vise à renvoyer la question au comité permanent des prévisions budgétaires en général, mais au cas où, comme certains le craignent, elle risquerait d'y être enterrée temporairement, ma résolution prévoit que le comité permanent présente son rapport et ses recommandations au plus tard le 28 juin 1985. Autrement dit, on veut du concret. Il ne suffit pas de nous faire de vagues promesses dans l'espoir que quelque chose puisse arriver. Ce que je veux en soulevant la question à la Chambre des communes, c'est amener le gouvernement à respecter sa promesse d'accorder des droits politiques élargis aux fonctionnaires fédéraux.

Je voudrais maintenant citer deux ou trois promesses que le premier ministre actuel (M. Mulroney) a faites l'été dernier. Il avait été très explicite en ce qui concerne les droits politiques. En réponse aux syndicats du secteur public, il avait dit:

> Nous croyons que cette question devrait être examinée par un comité parlementaire multipartite en consultation avec des organisations de la Fonction publique et nous estimons que le problème pourrait être facilement résolu.

Il avait dit que les contraintes imposées aux activités politiques des fonctionnaires:

> ... ne sont ni nécessaires ni justifiées aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés.

Cela fait maintenant sept mois que le premier ministre est au pouvoir. C'est aussi cette semaine qu'entre en vigueur la disposition de la Charte des droits relative à l'égalité des droits. Il existe des motifs très précis et très urgents d'agir sur-le-champ. Rien n'a été fait pour permettre aux fonctionnaires qui le veulent de participer activement à la campagne électorale provinciale en Ontario. Des élections vont avoir lieu au Yukon. La situation sera la même. Si nous ne faisons rien, Dieu sait ce qui peut arriver avec toutes ces campagnes provinciales qui se profilent à l'horizon.

En second lieu, le gouvernement pourrait perdre sa détermination à ce propos. J'espère qu'on nous dira aujourd'hui qu'il n'en fera rien. Des discussions à l'intérieur du cabinet expliqueraient pourquoi on refuse d'agir. Certains éléments des hautes instances de la Fonction publique s'opposent à l'octroi de droits politiques. Ce point de vue a déjà été exprimé par le président de la Commission de la Fonction publique et également par Jennifer McQueen, membre de cette même Commission, dont l'avis de résume à ceci: à moins que le Parlement n'en décide autrement par voie législative, cette neutralité est obligatoire de la part de tout fonctionnaire qu'il s'agisse d'une secrétaire, d'un conducteur de camion ou d'un commis à l'informatique. Tous les fonctionnaires doivent rester neutres pour que les avis fournis par un petit groupe de hauts fonctionnaires aux ministres et au cabinet apparaissent tout à fait impartiaux.

Je mets en parallèle la réponse que les progressistes-conservateurs ont donnée à l'Alliance de la Fonction publique pendant la campagne électorale.

Voici ce qu'ils ont dit:

> Le parti progressiste-conservateur souhaite d'une façon générale que disparaissent les restrictions concernant l'activité politique, surtout en ce qui concerne les fonctionnaires régis par une convention collective. Ces restrictions sont inutiles et peuvent être difficiles à justifier aux termes de la Charte des droits et libertés. Dans le cas de certains hauts fonctionnaires dont les fonctions sont de nature très politique, il se pourrait que ces droits donnent lieu à des conflits d'intérêts, et qu'il faille les restreindre quelque peu, mais nous espérons que ces cas particuliers pourraient être traités séparément sans pour autant priver de leurs droits plus de 200,000 fonctionnaires.

• (1710)

L'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique stipule que les fonctionnaires ne peuvent pas remplir de fonctions au sein d'un parti politique ou assister à des congrès à titre de délégués. Le parti progressiste conservateur a déclaré que la plupart des fonctionnaires devraient être libres de participer aux activités internes d'un parti politique et que c'est uniquement s'ils voulaient poser leur candidature à des élections qu'ils devraient demander et obtenir un congé de leur employeur.

Cette déclaration montre que nous ne discutons pas vraiment de l'utilité d'accorder des droits politiques à la plupart des membres de la Fonction pulbique du Canada, mais plutôt de la question de savoir quand cela se fera. Je suis heureux de constater que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a déjà entamé des discussions avec les syndicats du secteur public au sujet des droits politiques. Cela s'est fait il y a trois mois. Malheureusement, aucune proposition concrète n'a été présentée jusqu'ici ou rendue publique. J'espère que cela pourra se faire pendant le débat d'aujourd'hui.

En réalité, le gouvernement devrait exposer ses projets dès maintenant. Je voudrais que les syndicats donnent leur approbation, comme ils le feront à mon avis très rapidement, parce qu'ils ont bien précisé qu'ils avaient décidé d'appuyer le principe des droits politiques. Cela nous permettrait d'adopter une mesure législative à cet égard. Une telle mesure pourrait être présentée à la Chambre des communes dès maintenant. Elle pourrait être débattue, renvoyée rapidement au comité et adoptée par le Parlement avant la fin de juin. Je préférerais de beaucoup cette façon d'agir que de voir la question renvoyée à un comité, comme le propose ma motion. Par ailleurs, ma motion vise à nous donner l'occasion de discuter de la question et peut-être à permettre au gouvernement de nous dire qu'il présentera sous peu une mesure législative qui pourra être adoptée avant la fin de juin.

Si c'est ce que le gouvernement s'engage à faire, il sera inutile de renvoyer la question à un comité parlementaire. Que le gouvernement nous présente donc une mesure. Par ailleurs, si la question est reliée à quatre ou cinq autres qui font maintenant l'objet de discussions avec les syndicats de la Fonction publique, je douterais que cela puisse se produire. A cause de la Charte et à cause de l'importance fondamentale dans une société démocratique de reconnaître les droits politiques d'un groupe aussi important que celui des fonctionnaires fédéraux, il me semble que nous ne pouvons pas nous servir de cette question comme outil de négociation car ce serait courir le risque de se le voir retirer si les syndicats n'acceptaient pas d'autres concessions que le gouvernement voulait faire passer.

Puisqu'on a promis d'agir tôt, je crois qu'il serait temps d'adopter de préférence des mesures sans plus tarder à ce sujet, si les autres questions doivent prendre plus de temps à se régler. J'exhorte le gouvernement à agir afin que nous puissions adopter une loi à ce sujet avant que le Parlement ne suspende ses travaux pour l'été, le 28 juin.

La question a été débattue à la Chambre des communes plus souvent ces derniers mois qu'au cours des six années précédentes. J'en suis très heureux. Il n'en a été question au cours de la législature précédente qu'à deux reprises lorsqu'une proposition de loi du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), qui tendait à accorder les droits politiques aux personnes de la Fonction publique, a été débattue à l'heure des initiatives parlementaires. Des députés de tous les partis se sont prononcés en faveur de cette proposition. Récemment, l'Alliance de la Fonction publique a envoyé un questionnaire ou une lettre à tous les députés leur demandant s'ils appuyaient la politique déclarée de leur parti en faveur des droits politiques. J'ai le plaisir de signaler qu'une cinquantaine de députés, pour la plupart du Nouveau parti démocratique et du parti progressiste conservateur, ont déjà fait savoir à l'Alliance qu'ils appuyaient ces principes, position que leur parti a prise pendant la campagne électorale de 1984.

Je supplie tous les députés de demander à leur personnel de sortir cette lettre qui se trouve peut-être dans leurs dossiers, et d'y répondre par l'affirmative. Je les presse aussi de travailler dans leur caucus et par d'autres moyens afin d'assurer que la question ne restera pas en suspens mais qu'il y sera bientôt donné suite.

La question est très importante pour moi car un grand nombre de personnes de ma circonscription sont des fonctionsaires fédéraux. Beaucoup ont travaillé en fait lors de campagnes électorales antérieures; elles le font encore et voudraient continuer à le faire. Certaines ont cependant été effrayées par les directives que la Commission de la Fonction publique a fait circuler. Elles ressentent en tout cas certaines craintes à cause du libellé de l'article 32 de la Loi sur la Fonction publique. Elles attendent une clarification du Parlement. Elles attendent de faire reconnaître leurs droits démocratiques par le Parlement.

Je ne relâcherai pas mes efforts tant que la question des droits politiques ne sera pas réglée. Elle intéresse directement non seulement un quart de million de fonctionnaires fédéraux, mais la décision que nous prendrons au Parlement là-dessus influera aussi sur 200,000 autres personnes qui travaillent indirectement pour le gouvernement du Canada dans les sociétés d'État et sur un nombre incalculable d'autres qui sont au service des gouvernements provinciaux ou des sociétés publiques provinciales.

A notre époque, il est ridicule de ne pas savoir si un fonctionnaire pourrait afficher la publicité d'un candidat chez lui au cours d'une campagne électorale sans courir le risque d'être congédié en vertu de l'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Bien qu'on ne se soit jamais prévalu des dispositions de cet article, la menace n'en est pas moins grande, car on s'en sert. Certains ont été parfois réprimandés et on leur a rappelé la teneur de cette loi. A mon avis, elle va à l'encontre des garanties constitutionnelles que la Charte des droits et des libertés reconnaît, soit la liberté d'expression et d'association et l'égalité de chacun devant la loi.

Ainsi que l'a signalé mon collègue d'Ottawa-Est, je me suis associé à quelques fonctionnaires fédéraux pour porter cette cause devant les tribunaux l'été dernier. Je ne veux pas en dire davantage, monsieur le Président, car vous avez vous-même signalé qu'il s'agissait pour l'instant de savoir s'il faut renvoyer cette question d'ordre général à un comité de la Chambre. Cependant, le député de Regina-Ouest a dit à juste titre que nous formions ici l'instance suprême. Le gouvernement du Canada aurait tort d'attendre pour agir que les tribunaux se soient prononcés là-dessus. Nous avons le droit de décider et c'est à nous de légiférer. La mesure que nous adopterions supplanterait toute décision judiciaire. Je souhaite vivement que nous le fassions.

Je tiens à montrer aux députés le ridicule de la situation. En 1967, en vertu de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, on a maintenu l'interdiction des activités politiques tout en prévoyant divers cas d'exception. Ainsi, un fonctionnaire peut se porter candidat si la Commission de la Fonction publique l'y autorise. Cette disposition donne lieu à une étrange situation dans la circonscription de Cornwall où un fonctionnaire du ministère des Transports a reçu la permission de se porter candidat aux élections provinciales. S'il est battu—mais j'ai confiance qu'il sera élu au Parlement de l'Ontario . . .

M. Lewis: Ce doit être un conservateur.

M. Cassidy: C'est un néo-démocrate. S'il est battu, il se pourrait que le fait d'avoir été élu dernièrement président de l'association du parti dans sa circonscription enfreigne les lignes de conduite, alors qu'on lui a permis d'être partisan puisqu'il est maintenant candidat. Cela provoque une situation bien bizarre et qu'il faut redresser sans tarder.

Il s'agit là d'une situation où, en pratique, de nombreux partisans du parti au pouvoir, du parti libéral et de mon parti participent à des campagnes électorales, surtout dans la région d'Ottawa. Certains d'entre eux sont les pivots de certaines associations de comté, et pourtant ils vivent constamment dans la crainte de se faire réprimander et de se voir reprocher leur participation à la campagne électorale.

En 1980, les libéraux, qui étaient alors dans l'opposition, ont promis d'élargir les droits politiques. Ils ont oublié cette promesse durant leur mandat, après 1980, ce que je regrette beaucoup. Je tiens en tant que député d'Ottawa-Centre à m'assurer que le nouveau gouvernement respectera les promesses extrêmement catégoriques qu'il a faites à l'époque et auxquelles, sauf erreur, tous les députés d'Ottawa en particulier ont souscrit. On a également des raisons d'agir du fait de la Charte canadienne des droits et libertés, des résultats qu'a donnés une application plus stricte des règles actuelles, des lignes directrices de la Fonction publique, de l'affaire Fraser et d'une plus grande prise de conscience de tous les côtés de la Chambre de la nécessité de faire quelque chose à ce sujet.

Bien sûr, je souscris à la négociation collective. Même si le gouvernement a déclaré qu'il renverrait cette question à un comité, si la discussion avec les syndicats amène ces derniers à proposer une solution précise, eh bien tant mieux. Assurons-nous le concours des syndicats et réglons cette question dans cette enceinte.

Je ne me fais pas à l'idée de voir cette question réglée par des tribunaux car, en toute franchise, malgré la Charte et tout le reste, on devrait résoudre ce problème sans avoir à en référer aux tribunaux. Je voudrais à ce stade-ci faire une proposition au sujet du contenu que la législation pourrait et devrait avoir. J'espère que maintenant ou à une date ultérieure des députés jugeront bon de souscrire à cette proposition.

• (1720)

Tout d'abord, je crois qu'on devrait accorder le plus de droits politiques possibles aux fonctionnaires fédéraux. L'article 1 de la Charte prévoit des exceptions pour les libertés fondamentales qui sont accordées dans la Charte. Ces exceptions ne s'appliquent que dans des limites qui sont raisonnables et dont la jusitification peut se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

La jurisprudence qui est en train de se former montre clairement que ces limites doivent être très restreintes. Je veux donc proposer, étant donné que mon temps de parole est écoulé, que nous accordions les pleins droits politiques à tous les fonctionnaires fédéraux qui sont membres d'une unité de négociation. On accorderait ainsi immédiatement des droits politiques à 80 ou 85 p. 100 des gens qui travaillent pour le gouvernement fédéral. La règle serait très claire et fort simple. Tout syndiqué, qu'il soit membre de l'Alliance de la Fonction publique, de l'Institut professionnel ou de tout autre syndicat, aurait des droits politiques.

Le projet de loi devrait préciser que les gens à la tête de la Fonction publique, les sous-ministres et les cadres supérieurs, soit 3,000 ou 4,000 fonctionnaires, devraient adhérer au principe de la neutralité. Quant aux gestionnaires qui ne font pas partie d'unités de négociations et qui n'occupent pas vraiment les échelons supérieurs de la hiérarchie, ils devraient faire l'objet d'un examen distinct. Il est plus difficile de déterminer si, à ce niveau, ils peuvent participer activement à la politique sans porter atteinte au principe de la neutralité.

C'est là une proposition concrète et constructive qui devrait nous permettre d'agir maintenant et de reconnaître des droits politiques à la grande majorité de ceux qui œuvrent pour les Canadiens au sein de la Fonction publique du Canada. Ils auraient ainsi . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président . . .

M. Benjamin: Êtes-vous d'accord?

M. Gauthier: J'imagine que oui, je suis d'accord.

M. Benjamin: Alors, assoyez-vous.

M. Gauthier: Je ne puis me rasseoir tout de suite. Je dois dire quelques mots.

Je tiens à remercier le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) de nous fournir l'occasion d'examiner de nouveau la question des droits politiques de nos fonctionnaires. En fait, dans la région d'Ottawa qui est celle de la capitale nationale, cette importante question surgit chaque fois que des élections fédérales, provinciales ou autres surviennent. Cette question, évidemment, a fait l'objet d'examens approfondis tant à la Chambre qu'au comité. J'invite la Chambre à se reporter aux rapports de l'année dernière du comité permanent des prévisions budgétaires en général devant lequel la Commission de la Fonction publique avait été appelée à témoigner. De concert avec la Commission, le comité avait abondamment discuté de l'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, et de l'article 7 de la Loi sur l'administration financière, qui permettent aux gestionnaires d'imposer des sanctions à leurs subalternes. La question peut s'envisager de différents points de vue.

Depuis la publication du rapport D'Avignon en 1979, les députés, ceux du moins de la capitale nationale, ont examiné cette question sous tous ses aspects. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous estimons qu'il faudrait modifier la loi de façon à reconnaître aux fonctionnaires, qu'ils appartiennent au personnel de soutien administratif ou autre, le droit de participer pleinement à la démarche démocratique, droit que l'article 2(3) de la Charte des droits leur reconnaît déjà dans les limites raisonnables prévues à l'article 1 de la Charte.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques commentaires sur la proposition du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), à savoir que la question n'est pas devant les tribunaux. On sait très bien que, l'an dernier, durant les élections, le député d'Ottawa-Centre avait demandé à la Cour fédérale de prendre des mesures, une injonction, afin de limiter justement la portée de l'article 32.

[*Traduction*]

Je renvoie les députés aux articles parus dans les journaux en décembre 1984 qui affirmaient à ce moment-là que le député d'Ottawa-Centre n'avait pas réussi à convaincre les tribunaux que la question exigeait un examen immédiat. La Cour fédérale a déclaré que la question demandait une étude approfondie. Comme il avait réclamé une injonction deux semaines seulement avant les élections, la Cour fédérale a déclaré que la question étant importante, elle exigeait une étude approfondie et que par conséquent elle ne lui accorderait pas d'injonction à cause de la brièveté du délai.

Je déduis des réponses qui vous ont été faites, monsieur le Président, que le député a assuré à la Chambre que la question n'est plus devant les tribunaux et que seule la Chambre est saisie de la question suivante: Les fonctionnaires sont-ils autorisés en droit à participer pleinement à la vie politique?

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour être plus précis, et j'espère que le député ne s'attardera pas sur ce point, car, à mon avis, le débat en cours se déroule dans un climat d'entente, j'ai dit que les tribunaux n'étaient pas saisis de la question de savoir si l'affaire devrait être renvoyée à un comité permanent de la Chambre des communes.

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais parler de cette question, car elle est également importante pour les députés. A propos de la première question, je présume que nous avons obtenu cette assurance. Il s'ensuit donc que le comité permanent des prévisions budgétaires en général est saisi de cette question depuis le 2 mai 1984. Je signale que nos règles et Règlement sont très simples et très clairs à cet égard.

La Commission de la Fonction publique dépose son rapport annuel à la Chambre en mai. L'an dernier, c'était le 2 mai. Cette année, ce sera probablement au début de mai. Elle dépose le rapport qui est renvoyé d'office au comité aux termes du nouveau Règlement. Un comité peut choisir n'importe quelle question abordée dans le rapport annuel. L'article 46(4) du Règlement est ainsi conçu:

Les rapports, états ou autres documents déposés à la Chambre en conformité d'une loi du Parlement sont réputés renvoyés en permanence au comité désigné par le député qui en fait le dépôt.

Si nous consultons le rapport annuel de 1983, nous constatons qu'il y est fait mention des droits politiques. Il en est effectivement question dans ce rapport.

[*Français*]

Monsieur le Président, je vais donc lire l'article à la page 28:

Congés autorisés aux fins d'activités politiques. En vertu de l'article 32 de la Loi . . .

. . . l'article en cause.

. . . tout fonctionnaire désireux de se porter candidat à des élections fédérales, provinciales ou territoriales doit présenter à la Commission une demande de congé sans traitement.

Et le texte continue à traiter de cette question.

Il y a donc un renvoi à un comité, qui peut alors se saisir de la question, étudier tant qu'il le veut cette question qui l'intéresse et faire un rapport à la Chambre, lequel peut faire l'objet, monsieur le Président, de l'article 69(13).

[*Traduction*]

Dans notre règlement, nous avons un paragraphe très utile, le 69(13), qui se lit ainsi:

Dans les 120 jours suivant le dépôt d'un rapport de comité, le gouvernement, sur demande du comité, dépose une réponse globale.

Ainsi, le comité permanent des prévisions en général pourrait demander au gouvernement, aujourd'hui, ce soir ou demain, si vous voulez, qu'il définisse sa position de manière globale sur la question des droits politiques des fonctionnaires. A mon avis, ce serait une excellente réponse à la motion du député d'Ottawa-Centre.

Je sais que le député comprend le processus. Je sais qu'il soulèvera la question au comité, comme je l'ai fait au cours des années et comme l'a fait l'ancien député d'Ottawa-Centre, M. Evans, et de nombreux autres, comme le député de Nepean-Carleton, M. Baker. Je suis ici depuis 12 ans et demi. Je ne pense pas qu'il y ait eu une seule année où cette question n'ait pas été soulevée par un député de la région d'Ottawa-Carleton, ce qui est remarquable et montre bien que nous nous intéressons à cette question.

Il est vrai, comme le député le mentionnait, que les fonctionnaires de la région d'Ottawa participent au processus politique. Ils prennent part aux élections fédérales et provinciales. Nous avons actuellement des élections provinciales. Si vous lisez *Dialogue Express* publié par la Commission l'an dernier, et c'est ce qui a lancé notre comité, vous constaterez que le document est signé par les trois commissaires, M. Gallant, M^me^ McQueen et M. Lacombe. On peut y lire:

Les employés de la Fonction publique fédérale ne devraient pas entreprendre des activités, assumer des responsabilités ou faire des déclarations publiques de nature politique ou propres à donner l'impression qu'ils ne pourraient pas s'acquitter de leurs tâches de fonctionnaires de façon politiquement impartiale.

• (1730)

Voici ce qu'on ajoute plus loin:

. . . les employés de l'État ne devraient pas faire campagne pour ou contre un parti politique ou un candidat . . .

. . . ils ne devraient pas faire de sollicitation, de collecte, de distribution ou d'administration financière pour le compte d'un parti politique . . .

. . . les employés ne devraient assumer aucune fonction ni se faire élire à des charges publiques, y compris celle de délégué à des congrès de direction d'un parti politique . . .

Le quatrième point est intéressant. On ne dit plus «devraient», mais «doivent». Le terme est un peu plus fort. Voici donc:

. . . les employés de l'État ne doivent ni postuler des charges électives ni se porter candidat lors d'élections fédérales, provinciales ou territoriales . . .

Voilà qui est limpide. Mais, pas plus que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), je ne partage l'interprétation que donne la Commission de l'article 32. Et je suis loin d'être le seul d'entre nous.

Nous avons déjà étudié cette question au comité et à la Chambre. Il faut maintenant que le gouvernement prenne son courage à deux mains en se prononçant une fois pour toutes afin que les députés comprennent . . .

[*Français*]

. . . clair comme de l'eau de roche, comme on dit en français . . .

[*Traduction*]

. . . à quelle enseigne loge le gouvernement. Je ne lirai pas encore une fois la communication que le député d'Ottawa-Centre a fait consigner au compte rendu. Mais je devrais peut-être le faire, après tout. Cette communication avait été envoyée par l'ex-chef de l'opposition à M. Jack Donegani, le 14 août 1984. En voici un passage:

Le parti conservateur estime que les restrictions actuelles concernant les activités politiques sont inutiles et difficilement justifiables aux termes de la Charte des droits et libertés. Tout en reconnaissant qu'il faut restreindre les droits de certains hauts fonctionnaires pour éviter les conflits d'intérêts, nous croyons que cette question pourrait être réglée sans priver plus de 200,000 fonctionnaires de leurs droits.

J'en conviens moi aussi.

M. Lewis: Traversez le parquet, alors.

M. Gauthier: Je ne traverserai pas le parquet pour cette question. Je dis depuis douze ans que je suis d'accord avec ceux qui pensent et croient raisonnablement que cette question intimide les fonctionnaires. Ceux-ci se sentent mal à l'aise quand ils mettent des pancartes sur leur pelouse. Certains fonctionnaires de ma circonscription indiquaient que la pancarte avait été placée par leur épouse parce qu'ils ne voulaient pas qu'on les soupçonne de l'avoir placée. Il faut éclaircir la situation à mon sens. C'est ridicule.

D'après le rapport D'Avignon, il faudrait adopter le système britannique en instaurant trois catégories de fonctionnaires: ceux qui peuvent participer en toute liberté, ceux qui doivent obtenir l'autorisation de la Commission avant de participer et ceux qui ne peuvent pas participer du tout parce qu'ils sont conseillers du gouvernement à un échelon élevé. C'est une façon raisonnable d'essayer de résoudre le problème.

Je tiens à féliciter encore une fois le député d'Ottawa-Centre d'avoir mis la question sur le tapis aujourd'hui. J'ose espérer qu'il retournera avec moi au comité pour faire admettre éventuellement au président de ce comité et à celui du comité de direction que l'on pourra présenter un rapport à la Chambre d'ici quelques semaines, le faire déposer à la Chambre, le faire adopter, puis demander au gouvernement d'exposer clairement sa position. En procédant de la sorte, on évitera des frais juridiques considérables à l'Alliance ou à ceux qui appuient le député à cet égard. Je sais que les juges devront probablement rendre une décision à ce sujet. J'espère bien qu'ils ne sont pas en train de le faire. Dans ce cas, je leur présente mes excuses. Je respecte beaucoup les juges et je ne voudrais pas parler d'une affaire en instance. Je parle d'une question qui a été renvoyée à un comité. Je suis d'accord avec le député et j'espère bien que la Chambre le sera aussi.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots dans le cadre de ce débat. Premièrement, je tiens à dire que d'après la question très claire posée au début de ce débat et la réponse donnée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), je crois comprendre que les tribunaux ne sont pas saisis actuellement de cette affaire, mais qu'elle a été portée devant les tribunaux en septembre de l'an dernier. Cette affaire n'est certainement pas en instance à l'heure actuelle, et si elle l'est, sa réponse a été manifestement plus que vague.

L'aspect important dont nous devons discuter aujourd'hui porte sur le bien-fondé de l'affaire dans le cadre et l'ambiance où nous examinons ce genre de question. Il n'y a aucun doute dans mon esprit, ni dans celui d'aucun député qui vient dans la région de la Capitale nationale, que les fonctionnaires, dans l'ensemble, doivent jouir de tous les droits politiques, ce qui n'a pas été le cas par le passé. Je dis cela parce que nous connaissons tous des fonctionnaires qui travaillent durant nos campagnes électorales et, si l'on s'en tient à l'interprétation de la Commission de la Fonction publique, qui le font illégalement. Je m'en voudrais de voir un citoyen canadien qui participe à une campagne politique être considéré comme coupable d'un acte illégal. A mon avis, nous devons examiner cette question au plus tôt.

Il faut tenir compte d'un aspect important, à savoir que durant les 12 années où j'ai été député et surtout depuis les 5 ou 6 dernières années, cette question a été débattue de plus en plus ouvertement. Les députés de tous les partis s'accordent pour dire que les fonctionnaires doivent jouir de toutes les libertés politiques et que si ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, il convient de modifier la loi.

Cela dit, j'attire l'attention de la Chambre sur les remarques déjà faites par les deux députés qui m'ont précédé, soit le quatrième point d'une lettre envoyée par le chef du parti progressiste conservateur en août dernier, durant la campagne électorale. Ces remarques ont déjà été consignées au compte rendu, mais elles prouvent que le parti progressiste conservateur est favorable à la suppression générale des restrictions visant les activités politiques des fonctionnaires. Cela prouve clairement l'intérêt que je porte à cette question et le désir de mon parti de poursuivre dans cette voie et d'ouvrir la scène politique aux fonctionnaires. Je reconnais avoir participé à la préparation et à la rédaction de cet article, qui a été publié dans le cadre du programme électorale de notre parti concernant les fonctionnaires.

Je dis cela aussi parce que je vois peut-être cette question dans une perspective un peu différente, du fait que je suis probablement le seul député de cette Chambre à avoir été renvoyé de la Fonction publique pour s'être porté candidat à une élection fédérale. Ayant perdu mon emploi de cette manière et estimant, il y a 12 ou 13 ans, que c'était injuste, j'ai saisi la Cour de division de la question et je n'ai reçu une réponse que trois ans plus tard. J'ai toujours pensé, je dois l'avouer, que j'avais eu tort de ne pas porter l'affaire devant la Cour suprême du Canada. A l'époque, cependant, cela ne semblait pas tellement important puisque j'avais déjà fait une deuxième campagne au moment où la Cour de division de l'Ontario a rendu son jugement. Il est question d'une décision à ce sujet dans les livres de droit.

J'avais personnellement des opinions bien arrêtées sur la question à l'époque où les quelques dollars en cause étaient essentiels pour vivre décemment et pour assurer le bien-être de ma famille. Mon intérêt pour cette question ne s'est pas atténué depuis. Je demande, cependant, à tous les députés de bien vouloir se souvenir que le parti auquel j'appartiens et qui forme le gouvernement a fait cette promesse parmi bien d'autres pendant la dernière campagne électorale.

Sept mois, ce n'est pas très long. Nous avons déjà tenu un bon nombre d'engagements que nous avions pris pendant la campagne électorale, et on ne saurait présenter toutes les mesures promises et les faire adopter dans les six premiers mois bon gré mal gré. Il n'est pas possible, dans un programme bien organisé et bien planifié, de donner suite en six mois à tous les engagements qu'un parti prend pendant une campagne électorale. Notre mandat est de quatre ans, et j'espère bien que toutes les mesures que nous avons promises seront présentées à la Chambre et deviendront loi au cours de ces quatre ans. On ne peut pas tout faire en six mois et attendre ensuite trois ans et demi avant de mettre en œuvre d'autres programmes. Je pense qu'il faut étaler le tout sur une certaine période.

Cela dit, puisque nous sommes un gouvernement fédéral qui étudie une question qui se pose au niveau fédéral, je ne vois pas pourquoi nous devrions nous bousculer pour régler cette question au cours des six ou sept premiers mois de notre mandat. C'est depuis longtemps une question épineuse et je ne pense pas qu'elle doive être liquidée en six mois.

• (1740)

Cela dit, j'aimerais souligner, comme l'a dit le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) qui a présenté cette motion, que le gouvernement ne s'est pas tourné les pouces pendant tout ce temps-là. Il a entamé des négociations avec les syndicats. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) discute en ce moment même de la question avec les syndicats.

C'est exactement ce que le gouvernement a dit à propos du quatrième point. Le gouvernement estime que les personnes qui participent aux unités de négociation ne devraient plus être frappées d'illégalité. Comme le gouvernement négocie actuellement avec ces syndicats, je pense qu'il n'est pas judicieux de soulever la question dans d'autres assemblées. Toutefois, les négociations sont souvent très délicates et je ne voudrais pas susciter de faux espoirs. En outre, je me permets d'espérer qu'aucun député ne compte se servir de notre forum pour se donner un avantage politique dans le cadre de la campagne électorale provinciale. Ce serait tout simplement de la démagogie. J'espère que c'est l'intérêt le mieux compris des fonctionnaires fédéraux qui guidera les députés, et que la question pourra donc être réglée avant les prochaines élections fédérales.

Notre gouvernement est le premier à avoir mis cette question sur le tapis des négociations, et je crois qu'il mérite d'être félicité de cette initiative. Toutefois, si pour une raison quelconque le problème n'est pas résolu dans le cadre des négociations, et si l'on parvient à un accord excluant la question des droits politiques des fonctionnaires, il nous restera encore à peu près trois ans et demi pour en débattre. On pourrait résoudre la question à l'aide d'une motion, en suivant la procédure proposée par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), en formant un comité spécial de la Chambre ou en présentant un bill d'initiative parlementaire. Je m'associerai personnellement de tout cœur aux autres moyens éventuels susceptibles de permettre ultérieurement une discussion approfondie de la question. Mais j'estime qu'il est important de ne pas entraver le processus de négociation en cours.

On a abordé plusieurs cas, notamment celui d'une personne qui installe une pancarte sur sa pelouse. Je demanderais à ceux que cela préoccupe s'ils possèdent une maison en copropriété. Dans l'affirmative, je leur recommanderais de placer la pancarte sur la partie de la pelouse correspondante. La plupart des personnes possèdent leur maison en copropriété et je ne crois pas que la Commission de la Fonction publique s'ennerve à ce sujet. Si elle faisait des histoires—et si cela en valait la peine—je proposerais de défendre gratuitement la personne concernée. Elle préférerait peut-être payer et engager les services d'une personne plus compétente que moi devant les tribunaux, car je ne les fréquente plus depuis longtemps. Mais cette question me préoccupe beaucoup.

Les lignes directrices publiées par la Commission de la Fonction publique pendant la dernière campagne électorale n'avaient jamais été publiées d'une façon aussi dure, aussi définitive et aussi brutale. Cette question n'avait pas suscité une controverse aussi vive pendant les quatre années précédentes que pendant la dernière campagne électorale. La Commission de la Fonction publique a adopté une prise de position très dure et très dogmatique, ce qui m'a à la fois surpris et inquiété. Cette attitude a peut-être mis le problème en évidence. A cause de ses initiatives, la Commission de la Fonction publique participe maintenant au débat.

Je ne pense pas que l'on puisse dire autre chose à ce sujet pour le moment. A l'instar des députés de tous les côtés de la Chambre, je trouve qu'il faut essayer de donner aux fonctionnaires, au moins à ceux qui sont syndiqués, les mêmes droits politiques qu'aux autres Canadiens. Je ne suis toutefois pas convaincu que l'on serve la cause en soulevant le problème maintenant. Je trouve regrettable que le sujet soit amené sur le tapis pendant les négociations. J'espère bien que ces négociations aboutiront. Si elles ne sont pas aussi fructueuses que je le pense, dans mon optimisme, la question devra alors être abordée à la Chambre et renvoyée en comité.

[*Français*]

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, j'aimerais souligner que les droits politiques des fonctionnaires me tiennent beaucoup à cœur. A mon avis, les Canadiens qui gagnent leur pain comme fonctionnaires ont le droit d'agir comme citoyens à part entière, et le choix d'un gouvernement ainsi que le droit de vote font, naturellement, partie intégrante des droits des citoyens à part entière. Alors, je suis très heureuse que l'on discute de ce sujet aujourd'hui, mais je voudrais qu'on en discute dans son contexte global et non isoler certains droits politiques que l'on trouve peut-être en ce moment utile de redonner à des fonctionnaires en ne tenant pas compte du contexte global dans lequel les fonctionnaires travaillent aujourd'hui au Canada au niveau fédéral.

[*Traduction*]

Nous savons, par exemple, que la neutralité politique est une des exigences fondamentales de la Fonction publique fédérale, indispensables notamment pour garantir sa crédibilité auprès de la société démocratique qu'elle sert.

La question qui se pose est donc la suivante: si l'on assouplit les restrictions actuellement imposées, par quoi les remplacera-t-on pour garantir la neutralité politique de la Fonction publique? Pour étudier la question des droits politiques, il faut tenir compte de cinq éléments.

Il faut voir le point de vue du Parlement. Nous savons que les intérêts historiques du Parlement sont nés de la nécessité de soustraire le processus électoral à l'influence de la Couronne. Les parlementaires comme les ministres sont soucieux d'éviter que des personnalités ne se servent de leur position publique pour faire passer leur philosophie politique personnelle. Ce genre de comportement est à juste titre considéré comme une contravention à la politique démocratique. Les ministres partagent aussi un grand nombre des préoccupations des parlementaires. Il s'y ajoute le souci complémentaire de s'assurer que les conseils qui leur sont donnés ne sont pas motivés par des partis pris ou autres formes de considérations politiques. Ils doivent aussi avoir la garantie, pour l'exécution des décisions et l'administration des politiques, que leurs fonctionnaires agissent en toute bonne foi.

L'intérêt de la Fonction publique, qui a pour vocation de servir des gouvernements d'orientations politiques différentes, est complémentaire de celui des ministres. Cet intérêt repose sur la nécessité de se présenter comme un service impartial du gouvernement au pouvoir. Et il est tout aussi important que le public n'ait pas le sentiment que ses rapports avec les organismes gouvernementaux soient affectés de près ou de loin par des questions d'allégeance politique. Il est donc important pour la Fonction publique que son professionnalisme soit garanti par les réglementations qui s'appliquent à l'exercice des droits politiques. Il nous appartient de déterminer le point de coïncidence des droits des fonctionnaires et du public.

Individuellement, les fonctionnaires sont touchés principalement s'ils souhaitent exercer des droits politiques. Cela s'est manifesté de plus en plus clairement au fur et à mesure de l'augmentation des effectifs de la Fonction publique. Toutefois, comme l'ont dit de précédents orateurs, un grand nombre de fonctionnaires ont des fonctions de routine qui ne sont pas intrinsèquement d'ordre gouvernemental. Il semble illogique de ne pas accorder à ces personnes une plus large liberté politique qu'à d'autres personnes qui se consacrent exclusivement à conseiller le gouvernement en matière de politique ou qui assurent quotidiennement un contact direct avec le public. Dans ce genre de situation, il leur serait extrêmement difficile d'être objectifs, puisqu'ils sont directement partie prenante dans des choix politiques.

● (1750)

Il ne faut pas oublier non plus que l'intérêt public est également varié. Il convient d'assurer aux gens que l'allégeance politique n'entre pas en ligne de compte lorsqu'ils sont appelés à traiter avec les divers ministères et organismes de l'État. Ils s'attendent à ce que les promotions dans la Fonction publique soient accordées au mérite et selon l'efficacité, et non pas les tendances politiques.

Il convient donc de revoir la grande question du principe du mérite et de l'interventionnisme dans la Fonction publique dont on a été témoin lors de la dernière décennie et qui a nui à son professionalisme. Certains fonctionnaires se sont trouvés aux prises avec de nombreuses difficultés lorsqu'ils ont voulu simplement donner un avis objectif et ont senti des pressions exercées sur eux par un supérieur ou peut-être un collègue qui semblait avoir été nommé à son poste plutôt que d'y être arrivé grâce à sa compétence et à son mérite.

Par conséquent, si nous comptons revoir la question des droits politiques des fonctionnaires, il convient de revoir également toute la question du principe du mérite dans la Fonction publique. Nous devons veiller à protéger le fonctionnaire entre les périodes électorales et lui éviter de subir des pressions pour l'amener à donner un avis autre que professionnel et objectif. Je pense que c'est tout aussi important que de reconnaître des droits politiques aux fonctionnaires. Nous ne saurions envisager d'accroître une série de droits politiques sans examiner les responsabilités que ces droits entraînent, ainsi que le milieu et l'environnement dans lesquels travaillent les fonctionnaires.

Le Comité spécial sur la gestion du personnel et le principe du mérite, dont le rapport a été achevé en 1979, a déclaré:

> En ce qui concerne les fonctionnaires munis de pouvoirs de réglementation, de nombreux témoins ont soutenu qu'on ne devrait pas leur permettre de faire de la politique partisane. Autrement, le public pourrait croire que le refus d'un permis, par exemple, est imputable à des motifs politiques, alors qu'en réalité, il est attribuable au fait que les conditions relatives à l'octroi de ce permis n'ont pas été remplies.

C'est l'exemple que le comité spécial a donné. Voici la suite:

> La plupart des intervenants qui ont émis cet avis ont fait valoir que les fonctionnaires en contact direct avec le public devaient donner l'impression d'être neutres sur le plan politique.

Le gouvernement doit être au service du public et de l'intérêt public. Les fonctionnaires à l'emploi du gouvernement doivent agir en professionnels et le public doit avoir l'impression qu'ils servent ses intérêts d'abord et avant tout. Ils ne peuvent pas faire de discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la race, la religion ou les convictions politiques.

Lorsque nous considérons les droits politiques des fonctionnaires, nous ne devons pas oublier que chaque citoyen a le droit d'obtenir un service objectif en échange des impôts qu'il verse chaque année au Trésor public. En outre, le gouvernement doit se soucier avant tout de l'intérêt public. Il doit assurer des services pour le bien commun et ses employés doivent être impartiaux.

Pour établir dans quelle mesure il faudrait autoriser les fonctionnaires à participer au processus politique, il faut s'efforcer d'établir un juste équilibre entre les droits individuels inscrits dans la Charte des droits et libertés et au moins deux autres droits très importants. Le gouvernement a, en effet, le droit d'obtenir des renseignements objectifs et des conseils impartiaux fondés sur des connaissances professionnelles et le public a le droit d'obtenir des fonctionnaires des services professionnels et impartiaux. Les règlements en vigueur ne doivent pas être relâchés au détriment de ces principes. Nous ne devons pas apporter le moindre changement à la Loi avant d'en avoir examiné à fond l'impact à long terme tant pour le gouvernement que pour les Canadiens et la Fonction publique.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au présent débat et de vous faire part de certaines réflexions à propos de la motion présentée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), lequel propose de soumettre au comité des prévisions budgétaires en général la question des droits politiques des fonctionnaires. Je suis de ceux qui ont toujours cru que les comités parlementaires devraient pouvoir examiner toute question importante, par exemple celle des droits politiques des fonctionnaires. Dans le cas présent, compte tenu des échanges qui ont lieu présentement avec les fonctionnaires, de l'évolution de cette question depuis quelques années, de l'attention qu'elle a suscitée au cours de la dernière campagne électorale, il est logique, à l'heure actuelle, qu'elle continue de faire l'objet de discussions entre le gouvernement et la Fonction publique. Ces discussions sont justement en cours.

Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) doit être profondément déçu que malgré ses longues années à la Chambre où il a surtout été député du parti ministériel, le gouvernement libéral n'ait fait absolument aucun progrès relativement à cette question. C'est tout à fait malheureux. Je m'associe donc à mon collègue, le député d'Ottawa-Centre, pour le féliciter d'avoir soulevé de nouveau cette question. Je suis convaincu que nous pourrons accomplir des progrès considérables étant donné que notre parti s'intéresse beaucoup plus aux droits politiques des fonctionnaires que le parti libéral par le passé.

Je ne voudrais pas que le Nouveau parti démocratique s'imagine un seul instant—et ici j'exprime un point de vue personnel—que nous nous préoccupons du parti que pourront choisir les fonctionnaires quand ils auront enfin le droit d'exercer leurs droits politiques. Je voudrais que le député du Nouveau parti démocratique sache qu'à ce moment-là, ils se jetteront en masse dans les bras de notre parti parce qu'ils recherchent des gagnants et non des perdants et, à cet égard, j'inclus mon collègue, le député d'Ottawa-Vanier. Nos presses à l'heure actuelle sont à imprimer des cartes de membre. Ils ont manifestement vu la lumière le 4 septembre dernier et ils la verront encore davantage lorsqu'ils adhéreront à un parti politique actif qui va de l'avant.

M. Gauthier: A la baisse.

M. Lewis: A la baisse de 53 à 56 p. 100. Je rappelle au député d'Ottawa-Vanier que c'est le Nouveau parti démocratique qui est à la baisse. Il semble lui-même dans la même situation.

Au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis d'élargir les droits politiques des fonctionnaires. Il est homme de parole, comme chacun le sait, et je puis assurer aux députés de l'opposition que c'est là une question présentement ouverte au débat.

Il ne fait aucune doute que nous comprenons les répercussions possibles des dispositions de la Charte des droits et libertés qui entreront en vigueur le 17 avril. La poursuite judiciaire du député est devant les tribunaux. Il arrive que je suis d'accord avec le député d'Ottawa-Centre lorsqu'il dit que cette affaire n'est pas *sub judice* pour la présente assemblée, soit la Chambre des communes, car il ne s'agit pas de discuter de la question des droits politiques des fonctionnaires. Il s'agit plutôt de savoir, comme le député l'a très justement dit, si elle pourrait être renvoyée à un comité parlementaire.

• (1800)

Si je puis dire qu'il est 18 heures, monsieur le Président, je serais disposé à continuer en temps opportun à éclairer mes collègues de l'autre parti.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT—LES PLUIES ACIDES—LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS. B) LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en mars, quand j'ai soulevé la question des pluies acides et de la conférence qui devait alors avoir lieu à Québec, le premier ministre (M. Mulroney) m'a donné un exemple tout à fait explicite et clair de son talent pour les relations publiques et les promesses vides tout en essayant de refaire l'histoire du Canada dans le domaine des pluies acides. Il avait promis à ce moment-là que le gouvernement s'emploierait avec vigueur et énergie à défendre les intérêts du Canada en matière de pluies acides sur la scène nationale et internationale et à exprimer notre désir de voir leur niveau baisser progressivement pour protéger nos lacs, nos forêts, notre agriculture, notre santé et notre industrie en général. Par conséquent, les premiers ministres des provinces de l'est du Canada et les gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre méritent nos félicitations pour l'initiative prise la semaine dernière. Il faudrait vraiment inclure les premiers ministres des provinces de l'ouest du Canada et les gouverneurs des États américains de la côte ouest.

Ce qui me désole, étant donné les beaux discours du premier ministre en mars dernier, c'est de voir qui n'a pas été invité à Québec. Il se trouve que la ministre de l'Environnement (Mme Blais-Grenier) n'était pas présente. Notre représentant chargé d'étudier la question des pluies acides, l'ancien premier ministre provincial, M. Bill Davis, n'y était pas non plus. Leur absence a évidemment fait douter du sérieux avec lequel le gouvernement canadien aborde la question, s'il ne trouve pas le temps d'envoyer son porte-parole en matière d'environnement et le nouveau représentant canadien sur les pluies acides prendre part aux pourparlers et aborder les questions à mesure qu'elles sont soulevées à ce genre d'événement.

Je veux parler plus précisément du vieux faux-fuyant auquel eut recours le gouverneur Sununu du New Hampshire. Il s'est rendu célèbre en déclarant que les Canadiens, par habitant, produisaient plus de pluies acides que les Américains. Il crée ainsi l'impression que la responsabilité nous incombe entièrement. Or, la vérité est évidemment tout autre.

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) était là, naturellement, pour défendre la position canadienne. Je le félicite. Mais la ministre de l'Environnement n'y était pas. Grâce aux connaissances qu'elle a dans ce domaine, elle aurait pu intervenir pour faire comprendre au gouverneur Sununu, bien amicalement, qu'il ne s'agissait pas de répartir le blâme selon le nombre d'habitants, mais de savoir qui, à cause de la direction du vent, reçoit le plus de pollution produite ailleurs.

Le fait est que tandis que le Canada produit environ 4.6 millions de tonnes d'anhydride sulphureux par an, les États-Unis en produisent presque six fois plus, soit 26 millions de tonnes par année que le vent dirige vers nous. M. Sununu n'a pas entendu cet argument-là au New Hampshire, mais il aurait dû l'entendre de la bouche de notre ministre de l'Environnement. Au lieu de cela, il est reparti en s'imaginant qu'il avait en quelque sorte marqué des points.

• (1805)

On ne lui a pas dit non plus qu'il existait au Canada, du moins, un programme tendant à réduire de 25 p. 100 nos émissions de dioxide de soufre entre 1980 et 1990. Les USA n'ont pas de programme semblable. En outre, il existe un engagement politique très important visant à réduire d'encore 25 p. 100 les émissions de SO^2 d'ici à 1994, de sorte que nous en aurons alors supprimé la moitié. Cependant, M. Sununu est rentré chez lui sans que personne ne lui communique ce message au nom du gouvernement fédéral.

Je pourrais poursuivre sur ce thème mais je risquerais d'accorder trop d'importance au gouverneur Sununu. Toutefois, il ne faut pas laisser à des Américains comme le professeur Eville Gorham, qui enseigne l'écologie à l'Université du Minnesota, le soin de se porter à la défense du Canada. D'après *The Citizen*, il aurait déclaré à la fin de la journée que la déclaration du gouverneur Sununu était peu amicale et injustifiée. C'est un fait.

En terminant, je voudrais savoir ce que le gouvernement se propose de faire au cours des quelques prochains mois précédant l'Accord de Helsinki alors qu'un protocole sera signé par les pays du Marché commun, le Canada, les pays nordiques et la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Est s'engageant à une coupure minimale de 30 p. 100 d'ici 1983. J'estime que le moment est venu pour le Canada de s'empresser d'agir sur le plan international et d'exercer des pressions sur nos amis outre-frontière.

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord faire une mise au point relativement à mon collègue, le critique de l'environnement du parti libéral: Tout au contraire, nous étions très bien représentés à Québec; plusieurs des fonctionnaires de mon ministère assistaient à la réunion convoquée par le gouvernement du Québec et les États du Nord-Est des États-Unis. Et de plus, mon collègue, le ministre des Pêches et Océans (M. Fraser), qui est un ancien ministre de l'Environnement, donc tout à fait au courant du dossier, pouvait très bien représenter la position canadienne, ce qu'il a fait d'ailleurs avec beaucoup d'éclat.

Il est évident que je n'étais pas à Québec, monsieur le Président, puisque cette réunion devait à l'origine se tenir au mois de mars et que le gouvernement du Québec a choisi plutôt de changer la date au mois d'avril et que, à ce moment-là, j'avais déjà des entretiens de prévus avec mes homologues de l'OCDE à Paris, ainsi qu'à Stockholm où j'ai rencontré de nombreux ministres et étudié la façon dont ce pays protège son environnement. Comme on le sait, la Suède est le premier pays au monde à s'être doté d'un ministère de l'Environnement et c'est à l'invitation du gouvernement suédois que je me suis rendue dans ce pays. Je n'étais pas en vacances, comme on l'a dit méchamment.

Ce qui m'étonne, monsieur le Président, c'est que mon collègue, le critique de l'environnement, «s'abreuve» au point de vue information strictement dans les journaux et souvent pas les meilleurs. Si demain il y avait une grève des journaux, je crois qu'il n'aurait plus de question à poser à la Chambre. J'en serais très désolée pour lui d'ailleurs.

J'aimerais m'adresser à vous aujourd'hui, monsieur le Président, afin de vous exposer les mesures que notre gouvernement a prises au sujet des pluies acides. Le gouvernement fédéral, contrairement à ce que le critique de l'environnement voudrait laisser entendre, a fait d'importants progrès en ce qui concerne la lutte contre les précipitations acides. Nous avons mis en place un programme de réduction des émanations de sources canadiennes qui sont à l'origine des pluies acides et nous avons garanti une aide financière aux fonderies qui ne sont pas en mesure de payer elles-mêmes les dispositifs antipollution. Nous avons garanti de l'aide financière aux recherches, aux programmes de surveillance et à l'élaboration de nouvelles techniques de dépollution. Nous avons annoncé des normes très rigoureuses concernant les gaz d'échappement des automobiles et des camions légers.

En somme, monsieur le Président, c'est la politique de lutte contre les précipitations acides qui est la plus globale à l'heure actuelle, et je crois que le gouvernement actuel, qui a réussi à mettre en place cette politique, cette approche concertée endedans de six mois d'exercice de son mandat, doit être félicité et non pas toujours critiqué, comme le fait mon honorable collègue, l'ancien ministre de l'Environnement, qui voudrait voir que le gouvernement précédent a accompli beaucoup dans le domaine de l'environnement, alors qu'il n'a jamais rien fait et qu'au fond la seule politique globale qui ait été donnée au Canada c'est notre gouvernement qui l'a réalisée.

• (1810)

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—L'INCLUSION DE L'INDEMNITÉ DE DÉPART DANS LE CALCUL DU REVENU. B) L'INCIDENCE SUR LES TRAVAILLEURS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, les 22 et 26 mars ainsi que le 1er avril et auparavant au comité permanent de l'emploi et de l'immigration, j'ai tenté de poser des questions à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) au sujet de sa proposition visant à inclure l'indemnité de départ dans le revenu aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage, ce qui signifierait que ceux qui reçoivent une indemnité de départ en quittant leur emploi devront utiliser cet argent pour satisfaire leurs besoins essentiels, car le versement de leurs prestations d'assurance-chômage sera retardé.

Qu'est-ce que cela signifie? Qu'une foule de gens qui verseraient autrement cette indemnité de départ à un régime de pension, qui utiliseraient cette indemnité pour déménager ailleurs au Canada où les possibilités d'emploi sont meilleures, qui s'en serviraient pour se lancer dans les affaires et pour se retrouver un emploi, ne seront plus en mesure de le faire, car ils devront l'utiliser pour s'assurer les nécessités de l'existence.

J'ai demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration si elle avait fait une étude des conséquences avant de présenter ces mesures. Je n'ai pas eu de réponse. Je lui ai demandé de reporter l'entrée en vigueur du programme, qui devait commencer le 1er avril, pour qu'elle puisse procéder à des consultations et faire des études des conséquences. Une fois de plus, elle a refusé. En fait, tout ce qu'elle a dit, c'est qu'elle avait bel et bien procédé à des consultations et qu'elle se demandait pourquoi il m'avait fallu si longtemps avant de lui poser ces questions puisque je n'avais commencé qu'en mars. Je pourrais dire que je m'étais adressé à son cabinet bien avant cela, par lettre et par téléphone, mais c'est seulement en mars que j'ai commencé à soulever la question au comité, c'est exact.

Puisque la ministre m'a posé ces questions, je dois lui demander si c'est ainsi qu'elle répond à tous ceux qui nous écrivent. A-t-elle dit cela aux gens qui ont soulevé cette question lors du sommet économique organisé par le gouvernement conservateur et où les deux-tiers des participants ont signé une pétition demandant un report? Les a-t-elle insultés également en leur demandant pourquoi ils avaient attendu jusqu'à ce moment? Le *Toronto Star* n'en a parlé dans un éditorial que le 13 avril.

J'ai des quantités d'exemples de gens qui n'ont mentionné cela qu'en mars ou plus tard; même le gouvernement. J'ai ici une note de service qui m'a été envoyée par un fonctionnaire du ministère des Pêches et Océans. Elle est signée de l'un des directeurs des relations de travail et adressée à tous les directeurs régionaux du personnel. Il dit: «Plusieurs demandes concernant le traitement de l'indemnité de départ à propos des prestations d'assurance-chômage nous ont conduits à l'explication suivante des changements proposés qui entreront probablement en vigueur le 31 mars 1985. Même si nous n'avons pas été officiellement avisés des modifications prévues, nous avons contacté les représentants de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada qui nous ont fourni les renseignements suivants». Cette note de service remonte au 12 mars 1985. Aucune information n'était encore parvenue à ce ministère.

Il y a eu ensuite un bulletin de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, vers le milieu de mars, dans lequel il disait regretter «de ne pouvoir fournir qu'une interprétation officieuse de ces changements importants. Tout comme les autres syndicats de la Fonction publique, l'Institut a demandé d'en reporter l'application pour les examiner plus à loisir. Jusqu'ici, cependant, le Conseil du Trésor ne nous a pas encore répondu ni fait parvenir une interprétation officielle».

Ces annonces ont semé la confusion dans l'esprit de bien des gens et pour cause. Le ministre a dit que les modifications en question avaient été annoncées le 8 novembre. Or, tout ce qu'a annoncé le ministre des Finances à la page 13 de son discours se résume au bref commentaire que voici:

> Pour rendre le programme d'assurance-chômage plus efficace et moins coûteux, nous apporterons un certain nombre de changements administratifs à la détermination de l'admissibilité aux prestations.

Dans son Livre bleu, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) mentionne simplement, «indemnités de départ—emploi et immigration—60 millions de dollars—indemnités de départ non considérées comme un revenu aux fins de l'assurance-chômage». C'est tout. Il a fallu, de toute évidence, bien du temps à bien des gens pour se rendre compte des conséquences que pourrait avoir le fait de compter les indemnités de départ comme un revenu aux fins de l'assurance-chômage. C'est pour cette raison que nous avons demandé à maintes reprises à la ministre de reporter l'application de ces mesures à plus tard. Ce qui n'était qu'un programme sommaire est devenu très compliqué.

• (1815)

Je suppose que la ministre m'a reproché d'avoir traîné, de ne pas avoir fait mon travail plus tôt ou de ne pas lui avoir posé de questions en décembre. Fait intéressant, ce n'est que le 29 mars que la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration a annoncé qu'elle approuvait certains changements aux règlements en matière de traitement des indemnités de départ pour l'assurance-chômage. Les règlements n'ont été adoptés qu'à la fin du mois de mars. Le 21 décembre, pour la première fois depuis la déclaration du 8 novembre, le jour de l'ajournement de Noël, la ministre a publié un communiqué où elle disait que la date d'entrée en vigueur du traitement des indemnités de départ serait le 31 mars 1985.

A-t-elle fait beaucoup de consultations sur cette question importante entre le 8 novembre et le 21 décembre? Le secrétaire parlementaire est là. C'est un homme honnête. Je sais qu'il déposera pour nous aujourd'hui la liste complète des groupes, des syndicats et des groupes d'employés qui ont été consultés à ce sujet. J'espère bien qu'il ne s'agit pas uniquement des personnes que la ministre a triées sur le volet. J'espère bien qu'elle a consulté beaucoup de personnes pendant ces six semaines. Je voudrais que le secrétaire parlementaire nous dise qui la ministre a consulté au sujet de la mise en œuvre de ce programme. Qu'on nous donne le nom des personnes et des organismes consultés.

La ministre a déjà admis que l'on n'a pas fait d'étude sur l'incidence du programme. Elle a dit que le ministre des Finances aurait dû faire de telles études mais celui-ci a dit que c'est la ministre de l'Emploi qui aurait dû en faire. On n'a jamais fait d'étude à ce sujet. Il s'agit pourtant d'un programme très important qui touche beaucoup de personnes. Je voudrais que le secrétaire parlementaire nous dise combien de personnes il touche. Encore une fois, acceptera-t-il de conseiller à la ministre de remettre à plus tard ce programme très dur et très injuste?

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, mon honorable collègue de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), quand il me dit que je suis un collègue honnête, il va peut-être être déçu, ce n'est pas une question d'honnêteté que de dire avec toute une liste de noms des gens qui ont été consultés . . . et l'autre point, je suis content que mon honorable collègue aussi se soit rétracté quant à dire tout ce qu'il avait vu concernant ce changement qui est important. D'accord, c'était dans l'exposé de M. Wilson et dans le discours, parce qu'il a admis après que le 21 décembre le ministre avait fait paraître un

communiqué de presse concernant les changements et que de plus, depuis ce temps-là, il est paru de nombreux articles. Quant à tous les organismes qui ont été consultés, il me serait difficile cet après-midi de les connaître tous parce que les consultations ont été nombreuses.

Le ministre l'a annoncé, il a été décidé qu'à partir du 31 mars, c'est la réglementation; maintenant la loi a été changée, les prestations d'assurance-chômage seraient retardées ou réduites en raison des gains versés lors de la cessation d'emploi. Ces gains comprennent notamment l'indemnité de départ, les crédits de congé accumulés, les primes, les gratifications, les salaires tenant lieu de préavis, la paye de vacances et les versements rétroactifs de salaire. Ces changements, et c'est important, ont pour but d'assurer que tout revenu d'emploi soit traité de façon égale selon le régime d'assurance-chômage. Ils élimineront les dédommagements provenant de deux sources tout en maintenant tous les avantages du programme, c'est-à-dire le remplacement du manque à gagner en évitant la duplication de la rémunération, et cela était important.

Afin d'assurer l'équité, par contre, entre les nouvelles mesures qui ont été annoncées et les anciennes, il y a toute une série de programmes qui ont été annoncés pour permettre à des gens qui avaient négocié de bonne foi des engagements antérieurs dans des conventions collectives, qui avaient des engagements qui avaient été pris ou dans des cas de fermeture d'usines, parce que le problème avait été soulevé entre le 8 novembre et le 21 décembre justement suite à des consultations et à des questions qui avaient été aussi soulevées par des membres du caucus, des députés, autant de ce côté-ci de la Chambre que de l'autre, c'est là qu'on a annoncé les mesures transitoires du 21 décembre qui s'appliquent à partir du 31 mars 1985 et, dans les cas de retraite, à partir du 1er janvier 1986.

Donc, monsieur le Président, je pense qu'on ne peut pas ajouter plus que ce que je viens de dire pour le moment.

• (1820)

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LA DATE À LAQUELLE ON A INFORMÉ LE PREMIER MINISTRE DU CANADA DE L'AFFAIRE. B) LA DATE À LAQUELLE LE PREMIER MINISTRE A SU QU'ON AVAIT TROUVÉ DE LA MARIJUANA

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, le 4 mars dernier, j'ai demandé au solliciteur général (M. MacKay) à quel moment il avait avisé pour la première fois le premier ministre (M. Mulroney) du fait qu'on avait, semble-t-il, trouvé de la marijuana dans les bagages du premier ministre Hatfield. J'avais posé cette question à un certain nombre de reprises et je n'avais reçu de réponse ni du premier ministre, ni du ministre de la Justice (M. Crosbie) ni du solliciteur général. J'ai donc reposé la question au solliciteur général le 4 mars dernier. Au lieu que ce dernier se lève pour répondre à la question, c'est le ministre de la Justice qui est intervenu. Il était plutôt étrange que le ministre de la Justice intervienne, afin de défendre le solliciteur général alors même qu'une semaine et demie auparavant il avait indiqué que s'il avait été dans l'opposition, il aurait demandé la démission du solliciteur général, car il était déplorable et scandaleux qu'il ait rencontré le premier ministre Hatfield, en secret, au Château Laurier, le 7 octobre. J'ai demandé à quel moment le premier ministre avait été informé pour la première fois. Le ministre de la Justice a déclaré que le premier ministre avait été avisé la veille du jour où des accusations ont été portées. Or, les accusations ont été portées le 26 octobre. Le ministre de la Justice nous a donc dit que le premier ministre a su pour la première fois que de la marijuana avait été trouvée dans les bagages du premier ministre Hatfield le 25 octobre. Cela n'a absolument aucun sens. J'espère qu'il ne s'agissait pas d'une tentative délibérée pour induire la Chambre en erreur, mais, en vérité, on a délibérément énoncé les faits de façon inexacte. Je voudrais vous dire pourquoi.

On a trouvé la marijuana le 25 septembre 1984. Le solliciteur général a dit que le commissaire de la GRC l'en avait avisé le 26 septembre.

Le 20 octobre 1984, le *Fredricton Gleaner* a publié une nouvelle importante selon laquelle un homme politique important du Nouveau-Brunswick faisait l'objet d'une enquête au sujet d'un délit relatif à la drogue. A ce moment-là, on ignorait l'identité de cet homme politique. C'était le 20 octobre. Le 22 octobre, le premier ministre Hatfield a tenu une conférence de presse pour signaler qu'il était la personne faisant l'objet de l'enquête et protester de son innocence. Cette affaire a fait les manchettes dans tout le pays. Tous les journaux, tous les postes de radio et toutes les chaînes de télévision du pays ont annoncé qu'on avait trouvé de la marijuana dans les bagages du premier ministre (M. Hatfield). Cela se passait le 22 octobre. Or, le ministre de la Justice a déclaré à la Chambre et aux Canadiens que le premier ministre n'a été mis au courant de cette affaire que le 25 octobre, soit la veille du jour où des accusations ont été portées.

Cette déclaration était manifestement spécieuse et trompeuse. Ce faisant, le ministre de la Justice laissait entendre que le premier ministre était resté enfermé quelque part pendant trois jours, sans lire le journal, ni écouter la télévision ou la radio, et qu'il n'était absolument pas au courant de ce qui se passait dans le pays. J'ai dit que c'était parfaitement absurde. J'espère que le secrétaire parlementaire interviendra à la Chambre aujourd'hui pour s'excuser devant la Chambre et les Canadiens et rectifier la date où le premier ministre a entendu parler pour la première fois de la découverte de la marijuana.

Il y a lieu de se demander ce qui a poussé le premier ministre, le ministre de la Justice et le solliciteur général à refuser de dire la vérité au sujet de cet incident. Les députés du parti libéral, l'opposition officielle, s'inquiètent depuis le premier jour de cette infraction manifeste du gouvernement à ce principe fondamental de notre régime de justice criminelle selon lequel tout le monde doit être traité équitablement devant la loi. Le gouvernement donne des réponses évasives. Il refuse de faire preuve de franchise et de répondre aux questions tout à fait utiles qui lui sont posées au sujet de la fameuse affaire MacKay-Hatfield. On ne peut qu'en conclure que le gouvernement, le premier ministre, le solliciteur général et le ministre de la Justice ont quelque chose à cacher.

Les députés de l'opposition ont demandé à maintes reprises la tenue d'une enquête judiciaire indépendante sur toute cette affaire, pour déterminer l'étendue de l'ingérence politique. Nous savons très bien que le solliciteur général, selon ses propres aveux, s'est entretenu en secret avec le premier ministre Hatfield le 7 octobre au Château Laurier, pour discuter de cette affaire. Le simple fait qu'il ait rencontré le premier ministre Hatfield témoigne d'un manque de jugement sérieux non seulement de la part du solliciteur général, mais également

de la part du premier ministre provincial qui a demandé cette entrevue.

• (1825)

Ce que l'opposition cherche à prouver, c'est qu'il est fondamental de traiter tout le monde de façon équitable devant la loi. Il nous paraît évident que le solliciteur général a accordé cette entrevue au premier ministre Hatfield parce que c'était un premier ministre provincial. S'il s'était agi de M. Untel de Kokomo ou d'un malheureux adolescent de la basse ville de York-Sud-Weston, il n'aurait pas obtenu une entrevue avec le solliciteur général du Canada.

Les représentants du corps judiciaire sont unanimes à dire que cet entretien secret entre le solliciteur général et le premier ministre M. Hatfield était pour le moins déplacé. Ils disent tous que c'était une erreur et qu'il n'appartient pas au solliciteur général de se mêler personnellement d'une enquête d'ordre criminel. Les journalistes sont presque unanimes à ce sujet. Ils disent tous que le solliciteur général a commis une erreur de jugement, et certains ont même demandé sa démission. Le solliciteur général a refusé de démissionner et s'accroche au pouvoir.

Nous attendons maintenant le rapport interne de la GRC qui nous a été promis il y a des semaines. Nous espérons que ce rapport sera publié bientôt et qu'il répondra aux questions fondamentales que les Canadiens se posent.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Le 4 mars, monsieur le Président, le député a posé la question à laquelle se rapportent ses observations d'aujourd'hui. A l'époque, le ministre de la Justice (M. Crosbie) a répondu ceci:

Je prends la parole, monsieur le Président, pour signaler que j'ai renseigné le premier ministre la veille du jour où des accusations ont été portées contre M. Hatfield.

Depuis lors, si je ne m'abuse, le ministre de la Justice a comparu devant le comité des prévisions budgétaires. Pour sa part, le Solliciteur général (M. MacKay) a comparu deux fois, mais dans les deux cas les audiences ont pris fin à cause d'un vote de la Chambre, bien que les députés aient eu brièvement l'occasion de poser des questions. Je sais que le solliciteur général viendra de nouveau témoigner devant le comité des prévisions budgétaires d'ici une semaine. Le député a le droit de poser toutes les questions qu'il veut à ce sujet, et il aura ainsi l'occasion de les poser au solliciteur général, comme il peut d'ailleurs le faire tous les jours pendant la période des questions.

Je n'ai pas l'intention de me lancer dans du ouï-dire à répétition aujourd'hui. Je peux seulement répéter ce que le ministre de la Justice a déclaré, et c'est que le premier ministre (M. Mulroney) a été prévenu que des accusations allaient être portées contre M. Hatfield la veille du jour où elles ont effectivement été portées.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 avril 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE CHÔMAGE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Que la Chambre demande au gouvernement de présenter sur-le-champ des mesures de stimulation afin de réduire le chômage d'au moins 2.5 p. 100 dans les douze mois, compte tenu du fait que le gouvernement n'a pas respecté sa promesse d'accorder la première priorité à la création d'emplois et qu'il a plutôt appliqué une politique de compressions qui a entraîné une augmentation du chômage au cours de trois des quatre derniers mois.

—Monsieur le Président, je suis enchanté d'avoir la possibilité de présenter aujourd'hui cette motion d'opposition. Étant donné l'appui manifesté hier par le premier ministre (M. Mulroney) à cette initiative, je m'en réjouis d'autant plus. En réponse à une question du député d'Oshawa (M. Broadbent), le premier ministre a déclaré:

... j'imagine que si le député, le chef de l'opposition ou quiconque d'autre avait une formule à me proposer pour faire baisser le chômage de 2.5 p. 100 au cours des quelques prochains mois, je m'empresserais de l'accepter et de l'en remercier, et je sais que tous les Canadiens feraient de même.

La semaine dernière, le groupe d'action du Nouveau parti démocratique, après avoir fait le tour du pays et discuté avec plus de 400 groupes de personnes et particuliers, a rendu public un plan ou une orientation. Certes, je ne suis pas en mesure de promettre aux personnes ici présentes ou aux Canadiens que cette orientation assurerait une baisse du taux de chômage de 2.5 p. 100 d'ici un mois ou deux. Mais il est certain que ce serait la bonne voie pour faire diminuer, au cours de l'année à venir, des 2.5 p. 100 dont nous avons parlé hier à la Chambre des communes le taux de chômage de 11.2 p. 100 que nous connaissons actuellement, taux inacceptable et qui constitue une véritable tragédie. Je crois que les Canadiens exigent que le gouvernement prenne cet engagement. C'est un engagement qu'ils jugent urgent et crucial, un engagement qu'ils considèrent comme une simple mesure de justice, étant donné les promesses et les prises de position exprimées par le gouvernement et l'actuel premier ministre avant son élection.

Ce que nous avons au Canada, c'est un peuple en crise. Je souhaiterais commencer ce matin par parler de quelques-unes des personnes que j'ai rencontrées au cours du voyage à travers le Canada qu'a organisé notre groupe d'action pour aller à la rencontre des collectivités de tout le Canada. On m'a raconté des tragédies poignantes qui m'ont fait prendre conscience de façon bouleversante de la détresse que connaît notre pays à cause de cet effroyable taux de chômage.

Je voudrais, par exemple, vous citer le cas d'un dénommé Robert MacDonald, du Cap-Breton, qui a passé 18 mois à sillonner le pays en cherchant un emploi dans toutes les entreprises possibles, sans succès. Je voudrais vous parler des travailleurs de la construction en chômage qui nous ont accueillis en masse à Edmonton et nous ont dit avec colère et avec angoisse combien ils étaient scandalisés par les taux de chômage de 75 à 80 p. 100 qu'on enregistre dans certaines catégories de métiers auxquelles ils appartiennent. Je voudrais vous parler des travailleurs de textile, pour la plupart des femmes de 50 à 55 ans. Nous les avons rencontrées à Montréal. Elles nous ont dit que leur vie n'avait plus de sens, qu'on leur avait retiré les moyens de subvenir aux besoins de leurs familles, et que la cruauté avec laquelle on traite des chômeuses d'âge moyen leur faisait perdre progressivement tout sentiment de fierté nationale.

Je voudrais vous parler d'un jeune homme, Pierre Desjardins, de Moncton, qui nous a dit que c'est peut-être l'année de la jeunesse, mais que le seul débouché qui s'offre aux diplômés d'université de sa ville, c'est le chômage plutôt que la perspective d'emplois. Parlons aussi de Ron et de Tony Camponi, dirigeants métis à Saskatoon. Ils m'ont appris que les ouvriers du bâtiment métis n'avaient même pas pu au cours des trois dernières années soumissionner les travaux de construction de 200 logements destinés aux Métis.

Il y a aussi des jeunes gens comme Terry Bellavance qui s'est fait le porte-parole, à Thunder Bay, de l'Ontario March of Dimes. Il partage le sort des nombreux handicapés et infirmes canadiens. Il voudrait bien pouvoir jouer un rôle utile dans cette collectivité, et mener la vie à laquelle ont droit tous les Canadiens.

Je ne me contenterai pas de parler de situations tragiques, car le plus intéressant dans ce voyage, cette expérience, a été d'entendre des gens me dire un peu partout dans le pays qu'à leur avis, ces événements tragiques n'étaient pas inévitables. Nous ne sommes pas obligés de tolérer ces drames humains. Il est possible d'y remédier en prenant les mesures qui s'imposent et en donnant l'impulsion voulue. Je voudrais transmettre à la Chambre le message de personnes comme M^me^ Core Strandberg, de Vancouver. Elle a passé l'après-midi avec nous à discuter en détail des sociétés d'expansion économique qui ont fait leur apparition en Colombie-Britannique; il y en a 36 en tout. Elle a fait preuve d'un dynamisme inné et de possibilités latentes qui méritent d'être encouragés.

• (1110)

Je voudrais vous parler de femmes comme M^me^ Laurilie Kilgour, de Hamilton; cette femme, malgré son découragement et le mal qu'elle a eu, du fait qu'elle était une femme, pour convaincre une banque de lui prêter l'argent nécessaire, a tout de même réussi à ouvrir une petite fabrique de graphiques, qui est devenue une petite entreprise florissante et fournit de l'emploi dans sa localité. Elle a mis son entreprise sur pied malgré le gouvernement et non pas grâce à son aide et à son encouragement.

Il y a aussi des gens comme Richard Cashin, de Saint-Jean, et Jack Nichol, de Colombie-Britannique, qui nous ont parlé des possibilités énormes que représente le secteur des pêches sur les deux côtes du Canada. Rick Fuerth, de la Fédération de l'agriculture du comté d'Essex, dans ma circonscription, est en mesure de nous donner des détails précis sur tous les emplois qui pourraient être créés dans sa région, si le gouvernement acceptait d'accorder à l'agriculture, un des secteurs primaires clés du Canada, toute l'aide nécessaire.

Il y a ce jeune homme du Centre d'action pour chômeurs à Thunder Bay. Il nous a raconté qu'il y a dans sa région un chantier de construction navale où l'on construisait naguère des bateaux. D'après lui, le chantier a déjà employé des milliers de personnes, mais plus aujourd'hui, car nous avons saboté les transports maritimes en négligeant de leur fournir l'aide et l'encouragement nécessaires au maintien des emplois que réclament et méritent les Canadiens.

Des membres de la Fédération des exploitants forestiers du Nouveau-Brunswick nous ont dit que si nous venions en aide aux petits propriétaires plutôt qu'aux grosses entreprises forestières, les premiers reboiseraient la province tout en créant des emplois supplémentaires. Je tiens à mentionner des groupes comme l'Association minière du Canada qui nous ont dit avec beaucoup d'enthousiasme que le secteur minier pourrait utiliser notre nouvelle technologie pour exploiter nos immenses ressources et faire du Canada un pays producteur d'outillage minier, ce qui n'est sûrement pas utopique dans un pays regorgeant de ressources comme le Canada.

Ce ne sont pas les idées ni les possibilités ni les capacités qui manquent. Il faut avoir la volonté et l'esprit d'initiative voulus pour exploiter ce potentiel. Dans le rapport publié la semaine dernière, nous avons essayé d'imprimer cette orientation et de montrer la voie à suivre. Le rapport comporte trois volets, car des changements s'imposent dans trois grands domaines, selon nous.

D'abord, il faut que les gens prennent des initiatives, qu'ils appuient et encouragent les centaines et les centaines de mouvements de développement communautaire, les coopératives, les organisations de petits commerçants et les administrations municipales qui veulent mettre en valeur leurs possibilités latentes et créer des emplois. Notre rapport renferme leurs idées et leurs recommandations pour atteindre ce but, et le gouvernement devrait s'en inspirer. Ces gens ne veulent mettre personne dans l'embarras ni marquer des points, mais bien faire comprendre à la nation canadienne qu'elle a un avenir prometteur et qu'ils ont d'excellentes suggestions à faire à ce sujet. En faisant la synthèse de toutes ces idées, nous montrons comment il faut inciter les coopératives communautaires à exploiter ce potentiel, comment favoriser la croissance économique des sociétés au Canada, comment fournir une aide ponctuelle à la petite entreprise et appuyer les administrations municipales afin de réaménager notre infrastructure, objectif que la Fédération canadienne des maires et des municipalités a qualifié de crucial. Toutefois, nous ne pouvons pas nous contenter de vœux pieux et nous attendre que tous ces projets se réalisent d'eux-mêmes.

• (1115)

Il faut aussi que tous les Canadiens se secouent et passent à l'action. D'après nous, ils ne seront pas vraiment motivés à moins que les sociétés ne fassent elles aussi un effort dans ce sens-là. Les grandes sociétés doivent s'engager à payer leur part équitable d'impôts, à jouer leur rôle dans la formation de la main-d'œuvre et à accepter leurs responsabilités envers le public. Si une société veut fermer une usine, qu'elle en discute avec les intéressés directs et leur donne le temps de trouver des solutions, offrant aux travailleurs ou à une autre entreprise locale la possibilité de la prendre en charge.

Nous devons aussi élaborer notre propre politique en matière de taux d'intérêt et faire un sérieux effort pour exploiter nos propres ressources. Nous devons mettre au point une politique commerciale équitable au lieu de compter sur la générosité des autres pays, et cesser de nous inspirer d'une philosophie du libre-échange qui ne tient aucun compte des méthodes dures et impitoyables de l'économie internationale.

Une fois que les Canadiens auront pris des initiatives aux niveaux régional et national, ils devront garantir l'équité et l'égalité sur le marché du travail. Jusqu'ici, les Canadiens n'ont pas fait preuve d'équité et d'impartialité envers les femmes, qui constituent la moitié de notre population active, envers les handicapés, qui réclament leur juste part des avantages qu'offre notre pays, envers les minorités visibles et les groupes ethniques. Il faut faire preuve d'équité en prenant des mesures beaucoup plus dynamiques que celles que la ministre a prises jusqu'ici.

D'après nous, c'est le genre d'orientation générale que nous pourrions suivre. C'est une orientation que nous avons exposée dans quelque 70 recommandations. Toutefois, il nous faut maintenant faire le premier pas. Il nous faut un budget qui réalise maintenant ce premier pas. Dans six semaines, nous pouvons avoir un budget qui donne la priorité à la création d'emplois. Nous pouvons avoir un budget qui comporte d'importantes mesures en vue de réduire le taux de chômage de 2.5 p. 100 et de créer les 300,000 emplois que cela représenterait.

Nous devons cesser d'être défaitistes au sujet du déficit. Le déficit pose un problème d'importance. Nous, de notre parti, l'avons toujours reconnu. Toutefois, si nous parcourons le pays en disant que le ciel va nous tomber sur la tête et que le déficit nous inquiète, nous n'obtiendrons pas les emplois dont notre pays a besoin et, tout aussi ironiquement, nous ne ferons pas baisser le déficit.

Lorsque ce genre d'alarmisme a débuté au Canada en 1975, le déficit était de trois milliards de dollars. Budgets après budgets, on nous a dit que nous devions nous préoccuper du déficit et nous efforcer de le réduire. Malgré cela, le déficit est passé au fil des années à 36 milliards de dollars. Je prédis aujourd'hui comme hier que si le budget comporte surtout des compressions budgétaires et des mesures destinées à réduire le déficit, nous nous retrouverons d'ici un an avec encore moins d'emplois et un déficit encore plus élevé. La seule façon de réduire le déficit au cours des trois à cinq prochaines années, c'est adopter le genre d'attitude que nous préconisons dans notre budget parallèle et qui est de nature à stimuler l'économie et à relancer la croissance au Canada. Nous avons dressé un projet de budget qui fait usage de transferts à l'intérieur du budget—transferts de dépenses et transferts d'impôts. Ces transferts nous permettraient de dépenser 4.2 milliards de dollars de plus, soit 3.1 milliards dans le secteur du développement communautaire et 1.1 milliard pour la valorisation des ressources. Les 2.7 milliards de dollars de dégrèvements fiscaux offerts aux sociétés et aux riches seraient transférés aux travailleurs, et un autre montant de 2.7 milliards de dollars pourrait être épargné en abaissant les taux d'intérêt et en réduisant le taux de chômage.

• (1120)

Pour réussir dans cette nouvelle orientation, il nous faut adopter une nouvelle approche. Nous devons accorder une aide véritable aux petites entreprises et aux localités, et non faire comme le gouvernement conservateur des cadeaux aux grandes entreprises pétrolières et à la Banque commerciale du Canada. Il nous faut accorder une véritable priorité à la création d'emplois et non nous laisser paralyser comme le gouvernement conservateur par les compressions budgétaires et le déficit. Il nous faut agir pour mettre nos ressources en valeur, et non tergiverser comme le gouvernement conservateur à propos de reboisement et faire preuve d'autant d'incompétence dans le secteur agricole. Il nous faut vraiment nous efforcer d'établir notre assise industrielle au moyen de pratiques commerciales justes, et non adopter comme le gouvernement conservateur une attitude de vendu qu'impliquent le libre-échange et le programme «Entrepôt Canada». Il nous faut un gouvernement qui pense ce qu'il dit. Il nous faut un gouvernement qui respecte la promesse et l'engagement de faire de la création d'emplois une priorité. Il nous faut un gouvernement que les Canadiens ne puissent qualifier de mesquin parce qu'il veut modifier aux dépens des chômeurs l'indemnité de cessation d'emploi et prendre des mesures touchant la retraite comme va le proposer la ministre. Ce faisant, le gouvernement fait absorber le contrecoup des problèmes économiques aux personnes qui méritent d'être le plus épargnées.

Il existe, pour répondre à la question que nous a posée hier le premier ministre, une approche, une voie, un plan qui pourrait réduire le taux de chômage de 2.5 p. 100. Je prie le gouvernement de s'orienter dans cette direction et d'abandonner la triste voie dans laquelle il s'est engagé.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations sur l'allocution du député? Sinon, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a la parole pour participer au débat.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que je suis très heureuse de répondre au nom du gouvernement à la motion présentée à la Chambre aujourd'hui par le Nouveau parti démocratique. Cela me donne l'occasion de parler des mesures prises par le gouvernement, lequel, selon moi, a vraiment fait beaucoup en l'espace de six mois. Cela me donne aussi l'occasion de parler des recommandations présentées par le groupe d'étude sur le chômage mis sur pied par le Nouveau parti démocratique.

J'ai trouvé le rapport du groupe d'étude intéressant. Je tiens à signaler au député et à ses collègues que j'ai eu l'obligeance de le parcourir. Je ne l'ai pas examiné en détail, mais je l'ai parcouru. A mon avis, le groupe d'étude a fait du bon travail et il était louable de faire ce qu'il a fait, c'est-à-dire consulter des gens de tout le pays à propos de cette très importante question. Je le sais parce que je fais la même chose depuis plusieurs mois.

• (1125)

La seule façon d'avoir raison de ce problème c'est de s'y attaquer à l'échelon local. Selon moi, c'est ce que les ministériels et les membres du groupe d'étude du Nouveau parti démocratique ont essayé de faire. Les députés du parti libéral ne se sont pas encore rendu compte qu'ils devraient faire la même chose, mais une fois qu'ils auront lu les rapports présentés par les deux autres partis, ils commenceront peut-être à penser à trouver des emplois pour d'autres gens que les nombreux candidats libéraux qui ont été défaits l'automne dernier.

Je voudrais maintenant donner mon avis sur la possibilité que le projet Canada illimité, qui est censé résoudre tous les problèmes du chômage, puisse atteindre son objectif. Ce qui m'a frappé au début quand j'ai vu les résultats, tous ces efforts dans les articles de journaux, c'est que les constatations du groupe d'étude révélaient que le Nouveau parti démocratique avait changé son fusil d'épaule en ce que concerne la création d'emplois, le chômage et la formation. Le premier titre que j'ai vu dans le journal disait: «Le NPD voudrait confier les fonds de création d'emplois aux localités.» Le NPD est donc prêt à abandonner le principe de la grosse machine centralisée des années passées.

M. Althouse: D'il y a sept ou huit ans.

Mlle MacDonald: Mais si le député examine la stratégie du gouvernement à l'égard du marché du travail et les divers programmes déjà instaurés, il constatera que les initiatives gouvernementales s'appuient justement sur des projets administrés à l'échelon local. Le titre que j'ai vu ensuite dans les journaux disait: «Le NPD propose de créer des emplois sans trop accroître le déficit.» Monsieur le Président, cela représente certes une véritable volte-face de la part des députés néo-démocrates. Je suis heureuse de leur intervention. Tout comme mes collègues, je sais que nous devons favoriser la création d'emplois et créer plus d'embauche, mais en même temps, nous devons bien nous garder de faire augmenter le déficit.

Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) aurait, semble-t-il, déclaré: «Nous ne pouvons tout simplement pas continuer d'avoir des déficits énormes. C'est insensé.» C'est ce que nous essayons de dire au Nouveau parti démocratique depuis quelque temps déjà. C'est de toute évidence insensé et je suis heureuse de voir le NPD reconnaître dans son rapport les initiatives que nous devrions prendre. Le député a parlé de la

responsabilité des sociétés et de la participation du secteur privé. La stratégie que nous avons annoncée ces derniers mois pour nous tirer de l'impasse créée par les programmes de création d'emplois à court terme qui existaient auparavant vise à obtenir la collaboration des gouvernements provinciaux et du secteur privé. Il faudrait certainement que le secteur privé fasse davantage et nous prenons déjà cela en ligne de compte.

Il me semble, monsieur le Président, que le rapport que j'ai lu et auquel j'applaudis, d'ailleurs, reconnaît tout cela et que le Nouveau parti démocratique commence à mieux voir la lumière. A mon avis, cela montre qu'après avoir consulté les Canadiens, les députés néo-démocrates reconnaissent ce qu'il faut faire, ce que veulent les Canadiens et ce qu'est le meilleur moyen d'y voir. A cause de cela, je m'attends à ce que le Nouveau parti démocratique appuie de tout cœur les initiatives que prend le gouvernement. Qui sait, le NPD pourra peut-être même améliorer sa cote de 17 p. 100 s'il continue dans cette voie tout à fait raisonnable.

M. King: Pas de beaucoup, cependant!

Mlle MacDonald: Mon collègue dit: «Pas de beaucoup», mais nous verrons bien ce qui se passera au cours des mois à venir. Malheureusement, même si le NPD a présenté quelques propositions intéressantes quoique sans grande originalité dans le domaine de la création d'emplois, il n'a pas réussi à se débarrasser complètement de l'idée voulant que le gouvernement puisse résoudre tous les problèmes du jour au lendemain. Les députés néo-démocrates pensent toujours qu'il suffirait de prononcer quelques paroles pour faire disparaître tous les problèmes du chômage, des déficits et des difficultés que nous éprouvons à l'heure actuelle. Sans doute cela correspond-il à leur idéologie. Ils ne peuvent s'en éloigner, car évidemment ils n'ont pas à affronter les réalités quotidiennes du pouvoir. Ils peuvent se permettre de poursuivre des chimères. De temps à autre, ils réfléchissent dans l'abstrait aux mesures à prendre. Ils savent bien qu'ils n'auront pas à mettre en pratique leurs projets grandioses. D'ailleurs, pourquoi devraient-ils y penser étant donné que 17 p. 100 seulement de l'électorat les appuie? Il est peu probable qu'ils aient bientôt à assumer ces responsabilités. Mais nous devons le faire en tenant compte de tous les facteurs.

● (1130)

Nous devons tenir compte du déficit. Nous devons tenir compte également des taux d'intérêt, de la politique d'investissement industriel, du commerce international, de la réforme fiscale, de la politique énergétique, du développement du marché du travail et de bien d'autres facteurs. Nous devons régler tous ces problèmes et c'est ce que nous faisons. Mes collègues n'ignorent pas que nous avons conclu de nouveaux accords énergétiques avec la région de l'Est et celle de l'Ouest. Les gouvernements se sont efforcés vainement pendant des années de parvenir à ces accords, mais nous y avons réussi et cela créera de nouvelles richesses et de nouveaux emplois.

Nous nous efforçons de régler ces problèmes en prenant des mesures visant à améliorer l'environnement, en réduisant les dépenses publiques, et en promulguant une Déclaration des droits des contribuables. Et enfin, nous essayons de les régler grâce à la nouvelle stratégie d'emploi que le premier ministre (M. Mulroney) a annoncée en février. Comme le NPD l'a découvert en voyageant un peu partout au Canada, cette stratégie s'attaque à ces problèmes. Nous collaborons avec les Canadiens au niveau communautaire, avec les autres gouvernements ainsi que les syndicats et les entreprises grandes et petites. Pour la première fois, cette stratégie repose sur un système de financement pluriannuel ce qui permet de commencer à planifier. Elle reflète la diversité régionale de notre pays et permet d'entreprendre des programmes de formation, de création d'emplois et de développement des ressources humaines en fonction des besoins des différentes régions.

Je vous demande d'examiner les engagements que nous avons déjà pris; nous avons augmenté de 80 millions les fonds prévus pour recycler le magasinier de 46 ans ou la femme d'âge mûr dont l'emploi est éliminé afin de les préparer à exercer un nouveau métier avant qu'ils ne perdent leur emploi. C'est un engagement qui n'avait pas été pris jusqu'ici et qui devrait nous permettre d'aider l'entreprise et les provinces.

Nous avons prévu 350 millions de plus pour le développement de l'emploi. Quel que soit notre parti, qui d'entre nous n'a pas eu l'occasion de voir ou de rencontrer des gens en chômage depuis longtemps et de se rendre compte qu'il fallait faire quelque chose pour éviter qu'ils ne restent sans travail toute leur vie? Nous avons prévu cette somme pour créer des emplois à long terme, de concert avec les provinces et le secteur privé, des emplois durables au lieu de nous contenter des projets de création d'emplois à court terme du passé.

Nous avons affecté 125 millions pour aider les jeunes qui entrent sur le marché du travail à acquérir une expérience en cours d'emploi et ainsi faire la transition entre l'école et le travail. La même chose s'applique aux femmes qui entrent pour la première fois sur le marché du travail ou qui le réintègrent après une période d'absence. Ce programme les aidera à trouver un véritable emploi qui leur assurera la sécurité matérielle et un avenir.

Nous voulons offrir ces possibilités non seulement aux citoyens, mais également aux différentes collectivités. Voilà pourquoi nous avons réservé à l'intention de ces dernières 40 millions qui serviront à aider les localités en perte de vitesse ou dont l'industrie bat de l'aile et à renverser la situation avant qu'il ne soit trop tard. C'est avec plaisir que j'ai entendu les propos du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) qui est allé au Labrador où il a étudié certaines localités. Il m'a envoyé un exemplaire de cette partie de son rapport. Je l'en remercie, car je sais que nous voulons, lui et moi, éviter la catastrophe qui peut s'abattre sur les habitants des villes qui gravitent autour d'une seule industrie.

Les mesures prévues dans cette nouvelle stratégie montrent bien que le gouvernement adopte une nouvelle approche en témoignant d'une grande ouverture d'esprit et en s'efforçant de développer les ressources humaines, de créer des emplois de façon novatrice, tout en tenant compte des disparités régionales. Voilà pourquoi nous avons affecté 100 millions à l'innovation et à l'expérimentation dans ce domaine. Nous nous en remettons aux Canadiens pour qu'ils usent de leur créativité et de leur ingénuité dans la recherche de solutions. Je me suis déjà entretenue avec des particuliers, des groupes et organismes, des représentants du mouvement syndical, de groupements féminins, du secteur privé et des gouvernements provinciaux et je leur ai demandé de proposer des idées ou des projets-pilotes afin que nous sachions comment nous y prendre dans ce nouveau monde du travail pour que les projets expérimentaux qui ont réussi puissent servir dans d'autres régions du pays.

C'est la première fois qu'un gouvernement consacre 100 millions de dollars à l'innovation et je sais, d'après les entretiens que j'ai eus avec des organismes comme le CTC, qu'ils vont nous proposer des moyens d'employer cet argent. Je peux parler comme je le fais, monsieur le Président, car lorsque cette stratégie a été présentée à la conférence des premiers ministres, à Regina, l'un de ceux qui ont fait connaître leur réaction au programme, le ministre chargé de la sécurité économique au Manitoba, M. Evans, a dit que c'était un pas dans la bonne direction. Le premier ministre du Manitoba, M. Pawley, a jugé très favorablement la forme que prenait la stratégie du marché du travail et il l'a même approuvée au nom de son gouvernement.

Je le mentionne parce que je crois que c'est une entreprise à laquelle nous devons tous participer. Il n'y a pas, à mon avis, de gouvernement ou de secteur qui puisse résoudre la question tout seul. Voilà pourquoi nous avons cherché des occasions de créer des emplois permanents pour des milliers de Canadiens. Les occasions! C'est le mot clé, monsieur le Président, mais à la base de ces occasions se trouve un principe fondamental que j'ai évoqué à la Chambre, dont nous nous inspirons actuellement et auquel les députés vont pouvoir bientôt donner leur appui quand une mesure législative sera soumise à la Chambre. Je parle du principe de l'équité dans l'emploi, parce qu'elle est essentielle à toute stratégie relative au marché du travail. Nous sommes décidés à donner une fois pour toutes aux femmes, aux invalides, aux autochtones et aux minorités visibles la place qui leur revient sur le marché du travail. Ils doivent occuper leur place de partenaires égaux, et avoir les mêmes chances de réussir que tout le monde. C'est en soi un succès. Le député ne le croira peut-être pas, mais je peux lui dire qu'à la Chambre des communes, c'est un succès.

• (1140)

Nous ne nous sommes pas arrêtés en si bon chemin. J'ai eu le plaisir d'annoncer le mois dernier que nous établissons un nouveau code de conduite qui garantira l'équité de l'emploi dans la Fonction publique et consacrera le principe auquel nous souscrivons tous, l'application de la rémunération égale pour un travail d'égale valeur. Ces mesures se traduiront en emplois sérieux et permanents pour les Canadiens. Nous devons établir des bases solides. C'est ce que la nouvelle stratégie du marché du travail vise à accomplir. Nous sommes optimistes à cet égard.

Je suis heureuse que la tournée que le NPD a faite dans tout le pays lui ait révélé que les Canadiens sont optimistes et confiants. Je sens que la confiance règne. Je rentre tout juste d'une réunion en Italie des pays membres de l'OCDE qui portait sur l'emploi et la technologie. Il est étonnant de constater, par la voix de leurs gouvernements, à quel point cette question rend pessimistes les pays européens. On ne remarque pas un pareil manque de confiance au Canada. Nous en sommes épargnés parce que les Canadiens ont confiance dans l'avenir. Le gouvernement a renforcé cette confiance dans le monde du commerce.

Une revue des journaux nous rassure pleinement; voici une manchette de la *Gazette* de Montréal: «D'après un sondage, les perspectives d'emploi n'ont jamais été aussi bonnes»; selon le *Globe and Mail* de Toronto, «L'espoir des chômeurs augmente»; d'après le *Telegraph Journal* de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, «La situation augure bien pour les emplois d'été». Une manchette du *Citizen* d'Ottawa révèle que «Selon Statistique Canada, les perspectives d'emploi s'améliorent» et, dans le *Star* de Toronto, une autre nous apprend que «Les petites entreprises pourraient créer 200,000 emplois d'ici six mois».

Oui, monsieur le Président, nous avons bon espoir au Canada de régler cette importante question. La confiance pousse les gens à agir. Le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) a donné le ton au NPD en critiquant le programme d'emplois d'été «Défi 85». Même s'il s'est montré bien négatif et s'il a cherché à dénigrer ce programme et à priver les étudiants d'un emploi cet été, 150,000 nouveaux emplois ont déjà été proposés, ce à quoi le secteur privé en a ajouté 50,000 autres. Ce dernier a augmenté de 100 millions de dollars le fonds gouvernemental de 205 millions, si bien que celui-ci s'élève maintenant à 300 millions de dollars. Mais le député de Windsor-Walkerville s'attaque encore au programme pour en saper les bases. Il y a de quoi décourager les jeunes.

M. Murphy: Où sont ces emplois?

Mlle MacDonald: Ces gens demandent où sont ces emplois. Ils ne veulent pas que les étudiants travaillent cet été. On le voit à leur attitude. La différence entre, d'une part, le Nouveau parti démocratique ou le parti libéral, dont les membres ne s'intéressent pas à la question, et, d'autre part, le parti conservateur, c'est que nous, nous faisons confiance aux Canadiens. Nous sommes convaincus de pouvoir réduire le chômage. Nous savons que des emplois sont en train d'être créés. La stratégie que nous avons adoptée concernant le marché de l'emploi agit comme stimulant et pousse les particuliers, les entrepreneurs et les gouvernements partout au Canada à créer des emplois et à produire la richesse nécessaire. C'est cela qui amorce notre relance économique, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre sur les propos qu'elle a tenus concernant la Commission d'assurance-chômage. Je voudrais savoir si elle a donné suite aux nombreuses instances qui lui sont parvenues au nom des 210 pêcheurs de Bonavista Bay. Elle a reçu il y a trois ou quatre mois des télex du premier ministre terre-neuvien, du ministre des Pêches de cette province et du ministre du Développement social. La ministre se souvient-elle des 210 pêcheurs qui auraient, paraît-il, touché des prestations d'assurance-chômage en trop?

Mlle MacDonald: Je sais parfaitement de quoi il est question. Continuez.

M. Baker: Je veux simplement mettre la ministre en garde contre les directives qu'elle et son gouvernement ont données à la Commission d'assurance-chômage et aux centres d'emplois du Canada, en ce qui concerne les mécanismes de l'assurance-chômage dans certains bureaux.

En examinant le versement des prestations dans le secteur des pêches, il se peut qu'on découvre l'attribution de timbres pour deux semaines alors qu'une seule cargaison figure légalement au registre. Une fois la vérification terminée, on dira peut-être que ce pêcheur ne méritait pas ces deux semaines d'assurance-chômage, bien qu'il y ait eu droit en 1982 ou 1983, comme la plupart de ces vérifications le prouvent. En réalité, ces groupes de pêcheurs et de travailleurs sont jugés coupables d'avoir reçu un paiement en trop de la Commission et ils doivent rembourser des milliers de dollars.

En ce qui concerne les 210 pêcheurs de la baie Bonavista, le gouvernement de Terre-Neuve a demandé au ministre d'intervenir et d'essayer de fermer les yeux sur cette affaire. La ministre peut-elle faire un rapport à la Chambre? A-t-elle ses livres avec elle pour pouvoir les consulter? A-t-elle entendu parler des 210 pêcheurs de la baie Bonavista en question?

Mlle MacDonald: Je connais bien la baie Bovanista, et le député doit le savoir. Il doit savoir également que dans cette affaire, l'erreur a été faite par la société en cause. Je pense qu'il doit le comprendre. Il doit savoir également que toute personne concernée a un droit d'appel. La Commission a averti tous les particuliers pour qu'ils interjettent appel dans cette affaire. Toutes les demandes de remboursement ont été retenues en attendant l'issue de cet appel.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'ai apprécié le discours de la ministre. Elle est toujours pleine de bonnes intentions, mais malheureusement, son sectarisme politique lui cause toujours des problèmes. Elle a abordé dans le cadre de son discours des questions de fond qui méritent d'être examinées. Il est regrettable qu'elle ait jugé bon de lancer des remarques mesquines à l'endroit de mon collègue le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) à la fin de son discours qui, autrement, aurait été parfaitement poli.

Des voix: Oh, Oh!

M. Langdon: Malheureusement, un discours poli n'engage pas le parti en cause. Nous ne trouvons rien à redire à la ministre, qui n'est ni un harpagon ni le prophète de malheur du gouvernement. C'est plutôt le ministre des Finances (M. Wilson) qui mérite cette appellation. Comme la ministre le sait, c'est lui qui lui a mis des bâtons dans les roues et qui l'a empêchée de mener à bien les projets dont elle a parlé.

• (1150)

Nous avons des idées et des projets extraordinaires dont la ministre a parlé. Je dois lui demander pourquoi seulement 40 millions de dollars, pourquoi seulement 80 millions? Pourquoi attribuer des montants aussi faibles à des projets excellents? Je connais la réponse. C'est parce que les dirigeants du gouvernement actuel ont une mentalité d'harpagon.

J'ai une série de questions à poser à la ministre. Puisqu'elle a dit qu'elle a eu l'occasion de lire notre rapport, je voudrais lui demander si elle va recommander au cabinet d'accorder les concessions fiscales de 2.7 milliards de dollars aux personnes à revenu faible et moyen, comme nous le préconisons? Va-t-elle recommander de constituer un fonds de développement communautaire de 850 millions de dollars? Va-t-elle recommander de donner suite à la proposition de la Fédération des municipalités canadiennes concernant un programme décennal de 12 millions de dollars visant à améliorer l'infrastructure municipale? Va-t-elle recommander la constitution d'un fonds technique de 200 millions de dollars par an? Va-t-elle s'engager à l'égard du reboisement, des pêcheries et de l'agriculture? Va-t-elle veiller à ce que son ministre des Finances (M. Wilson) donne suite à ces projets? Va-t-elle veiller à ce qu'on exploite de nouvelles sources fiscales en demandant aux sociétés de tout simplement payer l'intérêt sur l'impôt différé? Va-t-elle accepter la proposition visant à relever le taux d'imposition des personnes dans les catégories supérieures de revenu, comme ce fut le cas à l'époque de M. MacEachen? Bref, va-t-elle essayer de concrétiser les belles promesses théoriques que son parti et elle font avec tant d'éloquence? Va-t-elle faire en sorte d'obtenir véritablement l'appui du gouvernement à l'égard de l'expansion communautaire des petites entreprises, au lieu de s'assurer que l'on verse un milliard et demi de dollars aux sociétés pétrolières multinationales et 60 milliards à la Banque commerciale du Canada? La ministre va-t-elle mettre sa propre carrière en jeu et tenir sa promesse de se battre, au cabinet, pour obtenir un budget sérieux qui accorde la priorité aux emplois? Dans ce cas, elle pourra compter sur mon aide.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je dois dire au député que j'ai mis sans cesse ma carrière politique en jeu depuis 1972 et je puis ajouter que mes électeurs semblent être d'avis que ma façon de procéder a mérité leur appui. J'espère pouvoir continuer à le faire.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: J'ai bien écouté les questions qu'a posées le député. Le problème, c'est qu'il finit par tout ficher en l'air. Je sais que dans ses remarques sur son rapport, il a déclaré que nous devons nous occuper du déficit. Tout le monde admet que l'importance du déficit présente certains dangers. Mais ensuite, le député change d'avis et me demande entre autres si je vais faire ceci, si je vais augmenter les dépenses de 12 milliards dans tel secteur et de quelques milliards de plus dans tel autre. Le député ne peut avoir les deux à la fois.

M. Deans: Mais vous, vous le pouvez.

Mlle MacDonald: C'est à quoi se résume toute la question. Il est possible d'élaborer une bonne stratégie d'emploi à partir de laquelle on peut travailler, mais on ne peut essayer de résoudre tous les problèmes en finançant des programmes. Il faut aussi songer à développer les ressources humaines. Le député peut être certain que de tous les ministres du cabinet, personne d'autre que moi n'a été mieux traité par le ministre des Finances, car qui donc peut se vanter d'avoir obtenu 900 millions ces derniers mois. Ce n'est pas mal pour commencer.

M. Deans: Les autres sont une bande de tire-au-flanc. C'est là le problème. Ils n'insistent pas assez.

Mlle MacDonald: Ainsi, monsieur le Président, ces 900 millions serviront à toutes sortes de mesures dont j'ai fait l'exposé et qui vont se révéler très utiles. Pour ce qui est du programme d'été, par exemple, les bénéficiaires pourront acquérir une formation et se préparer en vue d'occuper des emplois à l'avenir.

Le président suppléant (M. Paproski): Une brève supplémentaire de la part du député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. Baker: Très brièvement, monsieur le Président. Je veux simplement remercier la ministre de sa réponse si elle a vraiment dit que les bénéficiaires n'auront pas à payer en attendant la décision, si celle-ci leur est défavorable. Si vous continuez vos contrôles et vos vérifications à propos l'assurance-chômages vous allez découvrir des milliers de cas et des milliers de personnes qui auront à rembourser de l'argent au gouvernement alors qu'elles ne devraient pas avoir à le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est terminée. Je donne maintenant la parole au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand).

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je tiens d'abord à préciser que nous appuyons sans réserve la motion à l'étude. Nous croyons que des mesures de stimulation s'imposent pour atténuer le chômage, qu'il faut établir des objectifs et des priorités. Nous sommes également d'accord avec le parti qui a présenté la motion, pour dire que la méthode utilisée par le gouvernement ne semble donner aucun résultat. Et, par conséquent, nous croyons que le gouvernement n'a pas tenu les promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale.

En ce qui concerne la très grave question du chômage, je vous renvoie à un sondage Gallup dont les résultats ont été publiés le 28 janvier dernier. On a signalé que 56 p. 100 des Canadiens croient que le chômage reste le grand problème de l'heure. C'est vrai, naturellement, et en examinant les données, on n'a aucun mal à voir pourquoi.

En janvier 1984, alors que s'achevait la récession et que les libéraux étaient encore au pouvoir, le taux de chômage était de 11.4 p. 100. Au mois de juin suivant, il était descendu à 11.2 p. 100. Et au milieu de l'été, en juillet, il était tombé à 11 p. 100 et puis, en septembre, au moment où le gouvernement conservateur a été élu, le taux de chômage est remonté à 11.6 p. 100. Il n'a guère varié depuis.

Mlle MacDonald: Pas moins que l'an dernier à la même époque.

M. Allmand: En octobre, le taux était de 11.2 p. 100, en novembre, de 11.3, en janvier, de 11.2, en février, de 11 p. 100 et en mars, de 11.2 p. 100.

On le voit bien, monsieur le Président, le taux de chômage a bien peu varié depuis l'an dernier. Voyons un peu les moyennes pour les années précédant 1984. En 1979, le taux moyen s'établissait à 7.4 p. 100, en 1980 à 7.5 p. 100, en 1981 à 7.5 p. 100 également, et le taux est passé à 11 p. 100 en 1982, au moment où la récession a frappé l'ensemble des économies occidentales. Le taux s'est maintenu à près de 11 p. 100 depuis 1982, la pire année, le creux de la récession, ayant été 1983.

Les ministériels n'ont cessé de répéter que, aussitôt qu'ils seraient élus, la confiance reviendrait dans l'ensemble du pays, les hommes d'affaires se mettraient à investir, des emplois seraient créés pendant que le chômage déclinerait. Je le répète, les chiffres font mentir les ministériels. Non seulement les chiffres les font-ils mentir, mais je vais recourir à une tactique dont s'est abondamment servi la ministre elle-même et aussi le premier ministre (M. Mulroney) qui aime bien citer les manchettes des journaux.

J'ai ici une dépêche de la Presse canadienne parue dans la *Gazette* du 5 octobre 1984. Elle dit ceci: «Les économistes prévoient un ralentissement au Canada». Je passe ensuite au Conference Board du Canada. Selon un sondage Gallup publié le 7 janvier dernier, moins de gens s'attendent à une baisse du chômage. Moins de personnes s'attendent à une baisse du chômage, voilà comment le Conference Board exprime sa confiance dans le gouvernement conservateur qui était censé faire renaître une confiance universelle. Dans sa livraison du 5 décembre, le *Globe and Mail*, ce grand journal conservateur, titrait: «La production et l'emploi en chute libre». Le 7 janvier 1985, toujours dans le *Globe and Mail*, on pouvait lire: «Quarante-deux p. 100 prévoient une aggravation du chômage en 1985». Et le 26 mars dernier, la Presse canadienne intitulait une de ses dépêches: «La plupart des prévisionnistes entrevoient une recrudescence du chômage en 1986».

• (1200)

La confiance que devait rétablir au Canada l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, à ce qu'on prétendait, n'existe pas si l'on en croit les sondages Gallup. Les économistes qui ont analysé la situation n'en relèvent aucun signe. L'approche du gouvernement ne donne rien et ne donnera jamais rien. Nous avons besoin de stimulation, mais le gouvernement effectue des coupures, comme en fait foi la déclaration du ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre dernier. En effet, il élimine toute stimulation du marché du travail au lieu de l'accroître.

Je le répète deux choses sont nécessaires: nous avons besoin de stimulation et nous devrions nous fixer des objectifs. Hier, j'ai été heureux d'entendre le chef du Nouveau parti démocratique demander si un programme des 6 et 5 p. 100 ne pourrait pas être établi à l'égard du chômage. C'est ce que je propose depuis plusieurs années. De fait, dans le rapport du groupe d'étude sur les responsabilités d'emploi publié en 1981, nous recommandions une politique de plein emploi. Je m'empresse de signaler que les députés néo-démocrates avaient appuyé cette recommandation concernant la politique de plein emploi, mais les deux députés conservateurs qui faisaient partie de ce comité l'ont rejetée.

Il importe de faire remarquer que, chaque fois que les gouvernements canadiens ont fixé des objectifs en matière de chômage, ils sont presque parvenus à les atteindre. Comme on le signalait hier, en vertu du programme de lutte contre l'inflation des 6 et 5 p. 100, après avoir échelonné ces objectifs sur une période de trois ans—et d'autres facteurs sont entrés en jeu—l'inflation a fléchi d'environ 13 p. 100 à moins de 5 p. 100, car il s'agissait là d'une priorité et d'un objectif concret.

Examinons ce qui s'est passé les deux autres fois, depuis la Seconde Guerre mondiale, où le gouvernement fédéral a décidé de faire du plein emploi son objectif et est presque parvenu à l'atteindre. En 1945, dès après la guerre, le gouvernement libéral du Canada publiait un Livre blanc sur le plein emploi. Il fixait des objectifs pour réaliser le plein emploi ou se donner les moyens d'y parvenir. Entre 1946 et 1953, le taux moyen du chômage était de 3 p. 100. Puis, en 1963, en établissant le Conseil économique du Canada, le gouvernement libéral fixait un objectif en vue de réaliser le plein emploi. Dans son premier rapport de 1964, le Conseil recommandait une politique de plein emploi. Immédiatement après, soit entre 1965 et 1967, le taux de chômage était de 3.8 p. 100. Nous constatons qu'en fixant des objectifs, comme nous l'avons fait avec le programme des 6 et 5 p. 100 pour l'inflation et comme nous l'avons fait également en 1946 et en 1964 pour l'emploi, nous parvenons presque à atteindre ces objectifs, car ils deviennent des priorités pour le gouvernement.

Quand je dis que nous avons besoin de stimulation, je ne veux certes pas parler de n'importe quoi. Il doit s'agir d'une stimulation bien conçue et appropriée à notre géographie, à notre population, à nos ressources, à nos partenaires commerciaux, à notre situation de voisins des États-Unis. Cette politique de stimulation doit être bien équilibrée. Il faut agir après avoir tenu des consultations et en collaboration avec l'entreprise privée, les syndicats, les groupes de consommateurs et d'autres associations.

En outre, nous ne pouvons pas constamment être en quête de programmes à emprunter des États-Unis. Le Canada n'est pas les États-Unis. De fait, si nous jugions le Canada uniquement en fonction de critères économiques, notre pays n'existerait pas. Si nous devions simplement nous demander si le Canada est rentable au point de vue économique, nous déciderions qu'il ne l'est pas, qu'il serait préférable de nous joindre aux États-Unis; notre situation économique serait sensiblement améliorée si nous faisions partie des États-Unis. Toutefois, il y a bien longtemps, en 1867 et même avant, nous avons décidé pour des raisons politiques que nous ne voulions pas être Américains. Nous avons décidé que nous étions prêts à payer le prix politique pour être Canadiens, qui, comme tous les députés le savent, réclame des subventions, de l'aide d'interfinancement, la construction de chemins de fer nationaux, l'établissement de Radio-Canada et de lignes aériennes pour doter de moyens de communication cette étroite lisière peuplée qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique. Tel est le Canada, cette étroite lisière comptant une population de 25 millions d'habitants qui vivent à proximité d'un des pays les plus vastes et les plus puissants au monde. Impossible de juger le Canada du seul point de vue économique ou même de le concevoir dans ce seul contexte. Il nous faut équilibrer les aspects économiques et politiques, et pour cela, il faut une intervention dosée du gouvernement, pour que notre économie fonctionne en harmonie avec celle des États-Unis ou les économies de nos autres partenaires, comme la Communauté européenne ou le Japon. Notre survie politique, économique, sociale et culturelle dépend d'une intervention judicieusement dosée des gouvernements canadiens.

Les années de plus grande prospérité au Canada furent celles où le gouvernement a joué un rôle actif avec le secteur privé et non pas celle où il n'a rien fait ou s'est retiré à l'écart. Les années où nous avons eu le moins de chômage et la croissance la plus importante furent celles où le gouvernement a collaboré avec le secteur privé.

En demandant une certaine stimulation, je ne recherche pas une réglementation excessive, une centralisation indue ou du gaspillage. Pas du tout. Nous pouvons avoir une intervention stimulatrice sans réglementation et centralisation indues et sans gaspillage. Ces aspects ne sont pas nécessaires. Ils ne l'étaient pas lorsque nous avons connu nos années de grande prospérité.

J'ai critiqué la politique du gouvernement. Celui-ci semble nous dire, si nous en croyons les discours du ministre des Finances et des autres titulaires de ministères à vocation économique, que le déficit est responsable, dans une large mesure, du chômage et que, par conséquent, afin de s'attaquer au déficit le gouvernement se retirer des programmes et stimuler ainsi l'économie. D'après le gouvernement, sa place sera prise par le secteur privé qui produira les emplois nécessaires. Je ne suis pas d'accord avec cette politique. Je ne pense pas qu'elle fonctionnera.

Les conservateurs répondront sans doute que notre politique n'a pas marché non plus; ils l'ont déjà dit. Mais là non plus, je ne suis pas d'accord. Notre politique n'était pas parfaite, mais je prétends qu'elle était préférable et que, avec le temps, elle aurait mieux permis de résoudre les problèmes que la leur. Nous croyons à la stimulation de l'économie et nous sommes convaincus qu'il faut fixer des objectifs.

Regardons les programmes mis sur pied par les gouvernements libéraux. Nous avons constitué le ministère de l'Expansion économique régionale, qui a été transformé en MEIR. Le ministère des Approvisionnements et Services avait une politique d'achat qui permettait de stimuler l'emploi dans les différentes régions du pays. Notre politique des transports prévoyait le doublement des voies de chemin de fer; et nous avions également une politique du logement. Tout cela s'ajoutait à la création d'emplois et à la stimulation de l'économie. Je pourrais continuer à énumérer les programmes que nous avons mis sur pied: CLE, le Programme Compagnie de travailleurs, Accès-carrières, Canada au travail, etc. Les gouvernements libéraux ont toujours contribué largement à la stimulation de l'emploi.

Par exemple, j'aimerais mentionner un rapport portant sur la période de 1980 à 1985. On y lit que la réponse énergique du gouvernement aux besoins en création directe d'emplois s'est reflétée dans les chiffres globaux des dépenses pour les années financières se terminant le 31 mars 1985. Pendant cette période, nous avons consacré 3.8 milliards à la création directe d'emplois; 310 millions en 1980-1981, mais 1.2 milliard en 1984-1985. Cela montre bien la détermination des libéraux vis-à-vis de la création directe d'emplois. En ce qui concerne la formation de nos ressources humaines, c'est-à-dire les programmes de formation et de recyclage, nous avons dépensé 5 milliards pendant cette période, le chiffre est passé de 800

millions à 1.2 milliard par année au cours de cette même période. Ainsi, le total des dépenses des gouvernements libéraux, pour la création directe d'emplois et la formation, a été de 8.5 milliards de dollars.

Les conservateurs prétendent que nos programmes n'ont pas donné de résultats. J'admets que tout est relatif, mais, pendant les années où M. Trudeau a été premier ministre, de 1968 jusqu'à sa démission, trois millions d'emplois ont été créés. Il y avait 40 p. 100 de plus de Canadiens qui travaillaient en 1984 qu'en 1968. Le Canada se compare donc favorablement aux six autres principaux pays industrialisés du monde dont l'emploi n'a augmenté que de 13 p. 100 au cours de la même période. Et toujours dans ce même laps de temps, notre population active à augmenté deux fois plus rapidement que celle des six plus grands pays de l'OCDE. Même en 1983, à la fin de la récession, on a réussi à créer 400,000 nouveaux emplois en dépit d'une croissance de la population active de 58 p. 100 plus rapide que celle des États-Unis.

• (1210)

Voilà qui démontre amplement l'efficacité des mesures incitatives. Ces mesures ont porté fruit malgré des difficultés économiques fort complexes et une croissance très rapide de la population active. Aussi, nous pourrions nous montrer plus tolérants et plus compréhensifs à l'endroit des conservateurs s'ils avaient été un peu plus honnêtes pendant la dernière campagne électorale, s'ils avaient franchement admis, comme ils le font maintenant, que les problèmes d'emploi sont complexes et difficiles à résoudre et que dans une économie et une société libres, il n'existe aucune panacée. Mais ils avaient réponse à tout pendant la dernière campagne électorale. Je rappelle encore une fois, car les Canadiens ne devraient pas l'oublier, la déclaration suivante que le premier ministre a faite le 5 juillet à Prince-Albert:

> Vous constaterez que des dizaines et des dizaines de milliers d'emplois seront créés dès que le nouveau gouvernement sera assermenté.

Nous voyons maintenant tout ce que pareille déclaration peut avoir de farfelu. Elle était loin d'être une évaluation impartiale de la conjoncture au Canada. Les Canadiens ne doivent pas l'oublier. Je répète donc que nous serions un peu plus tolérants à l'endroit du gouvernement aujourd'hui s'il s'était montré un peu plus franc pendant la dernière campagne électorale.

Certains croient que les stimulants économiques ravivent l'inflation au point où il n'y a plus moyen de la maîtriser. Ce n'est pas forcément le cas. J'en veux pour preuve l'expérience de plusieurs pays qui ont réussi à régler les deux problèmes en même temps. Je vais donc citer le cas de certains de nos partenaires commerciaux à titre d'exemple.

En 1983, le taux de chômage au Japon était de 2.7 p. 100 et le taux d'inflation de 1.8 p. 100. Les Japonais s'étaient fort bien défendus sur les deux fronts. Toujours la même année, le taux de chômage et l'inflation en Autriche étaient respectivement de 4.5 et 3.8 p. 100 alors qu'ils étaient de 3.3 et 7.1 en Norvège et de 3.5 et 9.2 p. 100 en Suède.

Voilà qui prouve qu'on peut remédier à ces deux maux en même temps. Et pour y parvenir, je crois que nous devons proposer des mesures incitatives qui permettront à nos industries de livrer concurrence à celles des autres pays, offrir de bons programmes de formation et de mobilité de la main-d'œuvre et modifier les horaires de travail. Autrement dit, des semaines plus courtes, des congés plus longs, des mesures pour encourager les travailleurs à prendre une retraite anticipée et ainsi de suite.

On peut trouver bien des domaines d'emploi. L'année dernière, au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, le Conseil canadien du développement social nous a signalé 300,000 emplois qu'il aurait fallu créer dans le domaine social, des emplois qu'on n'a pas créés faute d'argent.

Le gouvernement n'a pas fait grand-chose. Il a reconduit le Programme Canada au travail cet hiver, une mesure du gouvernement libéral précédent. Nous l'en félicitons. Cela s'imposait. Il a lancé le Programme Défi 85 pour l'été prochain. Il s'agit d'une pâle réplique du Programme d'emplois d'été de l'année dernière. C'est à peu près tout. La déclaration faite à Regina en février renfermait bien des promesses et toutes sortes de propositions qui n'ont abouti à rien. Rien n'a été mis en œuvre; on en est encore au stade des discussions et des études.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) m'a beaucoup déçu. Je voulais lui poser une question à ce sujet, monsieur le Président, mais vous ne m'avez pas donné la parole. Elle a loué le travail accompli par le groupe de travail néo-démocrate. Je reconnais que c'était là une excellente idée. En outre, faisant preuve d'un sectarisme très poussé, elle a déclaré que les conservateurs étaient partisans de la consultation et que le NPD l'était aussi, mais que ce n'était manifestement pas le cas des libéraux. Je tiens à signaler à nouveau que des consultations ont eu lieu au cours de la dernière législature au sujet du chômage.

Le groupe de travail dont le député de Calgary et moi-même étions respectivement vice-président et président, celui sur les perspectives d'emploi dans les années 80, a entendu plus de 342 groupes et témoins d'un bout à l'autre du pays. Il s'agissait de consultations intensives. Il y a eu ensuite le groupe de travail sur le congé de perfectionnement et ceux sur les grands projets d'investissement, la micro-électronique et l'emploi, l'accroissement de l'emploi ainsi que le comité de la Chambre des communes sur la participation aux bénéfices. Je pourrais poursuivre l'énumération.

En conclusion, je voudrais dire que des objectifs et des stimulants s'imposent. Il est impérieux de mettre en œuvre une sorte de programme des 6 et 5 p. 100 relatif au chômage et de consacrer à cette tâche la même volonté politique que celle qui a présidé au programme des 6 et 5 p. 100 destiné à combattre l'inflation. Le chômage baissera alors, et rapidement.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou observations?

M. Kaplan: Monsieur le Président, mon voisin de pupitre pourrait-il nous donner davantage de détails sur les efforts qui ont été déployés au cours du mandat du gouvernement précédent, afin de tenir des consultations constructives?

Le président suppléant (M. Paproski): D'autres députés voudront adresser des questions ou des observations au député s'il y consent après avoir répondu brièvement à son voisin de pupitre.

M. Allmand: Monsieur le Président, cela compensera le fait que je n'ai pu poser de question à la ministre, car elle est maintenant absente. J'ai mentionné que 56 p. 100 des Canadiens jugent que le chômage est le principal problème au Canada et il n'y a à la Chambre que deux ministres. La ministre a écouté une partie du débat seulement.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député siège ici depuis assez longtemps pour savoir qu'il ne devrait pas parler de la présence ou de l'absence de qui que ce soit. Je lui saurais gré de bien vouloir répondre à l'observation de son voisin de pupitre.

M. Allmand: Monsieur le Président, je comprends parfaitement votre intervention et j'espère que les députés de tous les côtés suivront vos directives.

Le président suppléant (M. Paproski): Je peux vous garantir que ce sera le cas.

M. Allmand: Le gouvernement ne démontre que fort peu d'intérêt pour le problème que les Canadiens jugent le plus important. J'ai trouvé la déclaration de la ministre fort injuste, car elle a insinué que le parti libéral ne voulait pas de la consultation. Je voulais donc signaler les nombreuses consultations, les nombreux groupes de travail, les nombreuses commissions consacrés à l'emploi au cours de la dernière législature. En fait, en 1980, sitôt après les élections, on a créé huit groupes de travail qui s'occupaient tous de questions économiques.

[*Français*]

M. Hudon: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon honorable collègue.

Premièrement, quand il traite le programme «Challenge '85», «Défi '85», de pauvre copie des programmes de Canada au travail et quand, au sujet des statistiques, il parle de l'empressement avec lequel à la fois le secteur public, le secteur privé et les communautés ont répondu à l'appel, je vois une contradiction.

Deuxièmement, quant à la nouvelle approche au sujet de ce qui s'est passé à Regina et des critiques signalées, à mon avis, ce qui s'est passé, au fond, à Regina c'est que c'était la première fois où on s'entendait sur six nouvelles voies de création d'emplois de concert avec les provinces.

Nous y croyons, nous aussi, à la consultation parce que ces consultations-là ont été menées largement par le ministre; le Nouveau parti démocratique a également tenu une consultation et il a eu de très bons rapports. Mais cela fait partie d'une demande formelle de tous les organismes, y compris des chambres de commerce, et ces programmes-là vont être mis en vigueur en septembre prochain. On en a déjà un avant-goût avec «Défi '85», et je ne vois pas comment on ne pourrait pas donner la chance à ce nouveau programme de se faire valoir. Il y a, il me semble, une contradiction dans cela.

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, en ce qui a trait à Défi 85, la ministre a annoncé certains chiffres selon lesquels ce programme remporterait un vif succès. Selon elle, il a déjà créé de très nombreux emplois. J'attends de voir si ces emplois sont bel et bien créés, car je n'en ai pas encore vu la couleur dans ma circonscription où la situation semble à peu près la même que l'année dernière. Nous verrons bien.

• (1220)

Juste avant Pâques, un député conservateur a posé une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration au sujet du nombre de demandes qui ont été acceptées dans le secteur privé dans le cadre du programme Défi 85. La ministre a alors répondu 29,000. Nous avons immédiatement téléphoné à son bureau pour demander combien d'emplois avaient été créés dans le cadre du programme Défi 85 par l'entremise de municipalités et d'organismes communautaires. L'un de ses collaborateurs nous a répondu que ce renseignement n'était pas d'ordre public et que nous ne pouvions donc pas l'obtenir. Je lui ai répondu qu'un député conservateur avait demandé à la ministre combien d'emplois avaient été créés dans le secteur privé et qu'elle avait répondu sans hésiter que le chiffre était 29,000. J'ai demandé pourquoi la ministre ne pouvait nous dire combien d'emplois avaient été créés par l'entremise de municipalités et de groupes communautaires. On m'a répondu que c'était impossible. Un peu plus tard, la ministre nous a indiqué le nombre total d'emplois que devrait créer le programme Défi 85. On verra bien combien d'emplois seront créés et où ils le seront.

Il n'y a que deux critères qui nous permettent de juger ce programme. Le premier est le nombre d'emplois créés, et le second les objectifs que l'on a fixés; il s'agit de savoir si ces objectifs contribueront à aider les jeunes à progresser dans leur carrière et à améliorer la qualité de ces emplois au regard de la collectivité. Je sais que bien des groupes comme des associations d'aide aux aveugles et des garderies qui ont obtenu de l'aide l'année dernière sont exclus cette année. Ils ne reçoivent pas autant d'argent. Leur part de l'aide totale est inférieure comparé à l'année dernière.

Les fabricants de sièges de toilette et de cornets de crème glacée obtiennent une meilleure part du gâteau que les groupes qui viennent en aide aux pauvres, aux handicapés, aux infirmes et aux personnes âgées. Tout en ne reprochant rien aux premiers, je m'oppose à ce que les groupes communautaires n'obtiennent pas une plus grande part. Nous devrons attendre la fin du programme pour juger s'il a été un succès. Nous serons de retour l'automne prochain et nous verrons alors les résultats de ce programme.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai entendu avec plaisir le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) déclarer qu'il préfère attendre que le programme soit parachevé pour se prononcer à son sujet. Je pense que nous pouvons dès maintenant nous prononcer à propos de l'administration libérale. Dans son exposé à la Chambre, le député a parlé de l'équipe de travail qui a étudié les perspectives d'emplois et dont il était président. Il a déclaré que les députés néo-démocrates qui faisaient partie de cette équipe de travail souscrivaient à l'objectif du plein emploi, tout comme lui-même et les autres députés qui en faisaient partie. Il a remarqué en passant que, par contre, les députés conservateurs qui en faisaient partie n'étaient pas d'accord avec cet objectif.

Quelle suite le gouvernement libéral a-t-il donné à cette recommandation? Voilà la question que nous devons nous poser maintenant. Le gouvernement libéral, par l'entremise d'un discours du trône ou d'un projet de loi quelconque, a-t-il jamais fait savoir que son objectif était le plein emploi? Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), naguère ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a-t-il jamais fait du plein emploi son objectif? Le député de Windsor-Ouest (M. Gray), naguère président du Conseil du Trésor, a-t-il jamais dit que l'objectif du gouvernement était le plein emploi? L'un ou l'autre des députés qui siègent sur les premières banquettes aux côtés du député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est, ministres du cabinet eux aussi il y a à peine quelques mois, ont-ils jamais dit qu'ils visaient le plein emploi? Le député aura l'occasion de répondre à ces questions, mais je crois que la réponse à toutes et à chacune d'entre elles est non, et que le gouvernement libéral ne s'est jamais engagé à favoriser le plein emploi. Quelle est la position de ce parti à l'heure actuelle? Le député pourrait-il nous le dire?

M. Allmand: Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Le gouvernement n'a jamais accepté cette recommandation dans la période qui a suivi la présentation du rapport. Mais je n'ai cessé d'exercer des pressions en ce sens. En fait, j'ai signalé que des gouvernements libéraux par le passé l'avaient accepté. J'ai décrit la situation qui a existé de 1945 à 1956, puis à compter de 1964. Des gouvernements libéraux ayant à leur tête M. Saint-Laurent et M. Pearson avaient accepté cet objectif et l'ont presque atteint. En effet, le taux de chômage était de 3 p. 100 après 1950, et il n'était que de 3.8 p. 100 à l'époque de M. Pearson.

Si je persiste à réclamer cet objectif, c'est que, comme je l'ai signalé, tout gouvernement, fut-il libéral ou néo-démocrate, qui se fixe cet objectif peut l'atteindre. Quand nous avons décidé de juguler l'inflation au moyen de notre programme des 6 et 5 p. 100, nous y sommes parvenus. J'y vois la preuve que le gouvernement qui a la volonté politique peut arriver à ses fins.

J'ai bon espoir que grâce au renouveau de notre parti, nous accepterons cet objectif. Bien des gens qui sont là aujourd'hui sont d'accord avec moi là-dessus. Je ne puis dire au député que c'est là déjà l'orientation officielle de notre parti, mais j'affirme que c'est la voie à suivre.

A propos, le député de Winnipeg-Fort Garry, à l'époque où il était ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a publié en 1983 un document intitulé «Perspectives d'emploi» dont la teneur allait dans ce sens. J'ai trouvé que c'était un pas dans la bonne direction, mais j'espérais davantage. Cependant, nous avons entrepris une démarche de renouvellement et de renouveau de notre parti, et je suis persuadé que c'est dans ce sens que nous devons aller. Il est certes . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, tous les députés ont coutume, quand ils prennent la parole, de commencer par dire que c'est un plaisir de participer à un débat comme celui-ci. En fait, je préférerais de loin qu'un tel débat soit superflu, que le gouvernement ait déjà pris des mesures qui auraient déjà atténué un peu le problème du chômage et qu'il ait commencé à s'intéresser sérieusement aux besoins des personnes qui ont été négligées pendant 10, 20 ou 30 ans.

Permettez-moi tout d'abord de préciser l'objet de notre débat. Nous discutons d'une motion qui demande au gouvernement de prendre sur-le-champ des mesures de stimulation afin de réduire le chômage d'au moins 2.5 p. 100 dans les 12 prochains mois. Nous avons estimé utile de présenter cette motion parce que le gouvernement avait promis de faire de la création d'emplois sa principale priorité et qu'il n'a pas respecté cette promesse. A la place, le gouvernement a appliqué une politique de compressions qui a entraîné une augmentation du chômage au cours de trois des quatre derniers mois. Voilà l'objet du débat d'aujourd'hui. Il s'agit de savoir si le gouvernement a tenu les engagements qu'il avait pris avant les élections de 1984.

Je pense que toute personne intellectuellement honnête qui examine la situation conclura inéluctablement que les résultats sont lamentables par rapport aux engagements pris par le gouvernement. En fait, on est probablement obligé de dire que, au moment où le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que les conservateurs créeraient immédiatement des dizaines de milliers d'emplois s'ils étaient élus, il a pris cet engagement sans l'appui de ses collègues et sans bien comprendre les véritables problèmes du Canada. En réalité, il s'agissait simplement d'inciter les électeurs à voter pour le parti conservateur en faisant une promesse que celui-ci n'avait nullement l'intention de tenir et qu'il a mis aux oubliettes depuis.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a déclaré que nous devions avoir confiance en l'avenir du Canada. Je suis d'accord avec elle sur ce point. Aucun autre pays n'a en effet la chance d'avoir des ressources aussi abondantes que les nôtres. Il n'y a pas un seul autre pays au monde qui puisse avoir autant de débouchés internationaux que ceux que nous pourrions avoir si nous faisions le nécessaire. Malheureusement, depuis très longtemps, l'infrastructure économique du Canada ne permet pas à notre pays de s'imposer sur les marchés internationaux et de favoriser l'essor de notre secteur manufacturier. En effet, ce dernier n'est pas en mesure de fabriquer des produits destinés à être distribués à l'échelle mondiale. Il en est ainsi parce que beaucoup d'entreprises canadiennes sont des succursales de compagnies américaines et européennes qui n'ont aucun intérêt à permettre à l'économie canadienne de se développer et de concurrencer les maisons mères sur leurs propres marchés. C'est un des problèmes fondamentaux du Canada, qui rend nécessaire la mise sur pied d'une stratégie économique globale dans laquelle tous les principaux agents économiques joueraient un rôle, y compris les grandes entreprises manufacturières. Ce problème a empêché

le Canada d'atteindre un de ses objectif à long terme, celui de jouer un rôle important dans l'essor économique du monde, comme il le devrait. Il est impossible de s'attaquer aux problèmes fondamentaux du Canada sans commencer par s'occuper de la structure du secteur manufacturier. Nous devons prendre des mesures pour encourager les entreprises industrielles à satisfaire aux besoins du Canada et à développer leurs marchés étrangers. Il faut les libérer des chaînes que leur ont mis les gouvernements et les sièges sociaux des compagnies.

• (1230)

La ministre nous a demandé de nous occuper de faits. J'aimerais justement aborder certains faits que je constate.

Le premier fait, c'est que notre pays compte actuellement 1.3 million de chômeurs et que le gouvernement ne fait rien pour donner à tous ces gens—dont beaucoup sont en chômage depuis fort longtemps—l'occasion de retravailler.

Le deuxième fait, c'est que le chômage a augmenté au cours de trois des quatre derniers mois. Il est incontestable que les efforts de création d'emplois ont été insuffisants au Canada depuis cinq ans, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Il est également certain que le gouvernement a pris des dispositions pour faire disparaître des emplois au Canada par son exposé économique de novembre dernier.

Il est exact qu'un des principaux éléments du programme de lutte contre le chômage des jeunes, présenté par le gouvernement, est la participation du secteur privé. Toutefois, dans bien des cas, les entreprises privées avaient déjà licencié une partie de leur personnel et n'étaient pas en mesure, même si elles l'avaient voulu, de participer au programme en créant les emplois dont nous avons besoin.

Un autre fait, c'est que le taux de chômage parmi les personnes handicapées est supérieur à 60 p. 100 du nombre des personnes qui pourraient effectivement travailler. A ce propos, il ne faut pas perdre de vue que 10 p. 100 des Canadiens tombent dans cette catégorie des personnes handicapées.

Il est certain que le secteur privé n'a pas fait grand-chose au Canada pour créer des emplois depuis le milieu des années 70. Un autre fait, c'est que le gouvernement a décidé d'aller chercher un milliard de dollars dans les poches des contribuables en septembre 1984 et que cette mesure a porté un coup très rude aux entreprises qui fabriquent des biens de consommation et à celles qui assurent des services dans presque toutes les agglomérations de notre pays.

Pas un seul des programmes instaurés par le gouvernement ne visait à résoudre les problèmes des personnes se trouvant dans la classe d'âge de 55 à 65 ans. Ces personnes ont travaillé dur pendant des années pour essayer de faire vivre leur famille et édifier la société mais aucun programme ne visait à les aider. Voilà que ces personnes apprennent que l'usine où elles travaillaient, la mine, le bureau ou le magasin qui les employait n'a plus besoin de leurs services. Dans absolument toutes les agglomérations canadiennes, des personnes ayant consacré leur vie à travailler, à édifier la collectivité et à mettre ses ressources en valeur, constatent qu'en raison du ralentissement économique, on s'est débarrassé d'elles comme de déchets. Absolument aucun programme du gouvernement actuel ne visait à essayer de résoudre ce problème.

Il est vrai qu'aucun projet municipal axé sur la création d'emplois n'est digne de ce nom. Dans n'importe quelle agglomération, on pourrait demander au maire, au conseil municipal ou aux groupes communautaires s'il n'y a pas de projets nécessaires pouvant être réalisés rapidement si l'on avait l'argent. Dans absolument toutes les agglomérations où je suis allé—que ce soit dans le Yukon, où je suis allé la fin de semaine dernière, dans le sud de l'Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique ou dans les Maritimes—il existe des projets nécessaires qui pourraient être réalisés rapidement si on avait l'argent. Le gouvernement actuel n'a toutefois pas offert l'argent nécessaire. Il est incontestable que l'argent consacré à des projets locaux valoriserait le Canada.

La construction d'un nouveau réseau d'égouts, d'une usine d'épuration ou d'une usine d'élimination des déchets, augmenterait la valeur d'une agglomération et, partant, la valeur du pays en général. On pourrait entreprendre un vaste programme de réfection des routes qui rehausserait la valeur des agglomérations et par conséquent du pays en général. L'argent que l'on consacrerait à ce genre de projets resterait au Canada. Les emplois qui seraient créés grâce à ces dépenses seraient des emplois locaux s'adressant à des personnes qui sont actuellement en chômage et qui doivent travailler. Les matériaux que l'on utiliserait pour la réalisation de ces différents projets seraient des matériaux canadiens, fabriqués par des Canadiens, et ils seraient installés par des Canadiens. Par conséquent, les Canadiens profiteraient de tous les avantages qu'apporteraient ces projets. C'est un fait que le gouvernement a refusé de prendre des initiatives en ce sens, pour essayer de répondre aux besoins régionaux.

C'est un fait que le gouvernement n'a pas mis l'accent sur les problèmes des villes monoindustrielles. Dans les cantons de l'Est, toutes les villes sans exception sont monoindustrielles. Bien souvent, ces secteurs sont actuellement soumis à de terribles pressions. L'exemple le plus récent est celui de Windsor: le premier ministre lui-même a dû intervenir avec l'argent nécessaire, les partis de l'opposition ayant insisté pour que le gouvernement le fasse. On aurait pu intervenir un ou deux mois plus tôt, mais il a fallu attendre pour permettre au premier ministre de profiter au maximum de cette nouvelle. Les habitants de cette ville attendaient désespérément. Ils étaient inquiets pour leur avenir. Ils se rendaient compte que tout ce qui les incitait à travailler était compromis. Le gouvernement a toutefois attendu que le premier ministre se fasse couper les cheveux et mette un costume neuf pour annoncer la nouvelle. Il y a des mois qu'on aurait dû l'annoncer.

Il est vrai qu'on n'a accordé aucune priorité au secteur extractif. Le secteur forestier, qui est le pivot d'innombrables agglomérations, est un bel exemple. Où est l'argent nécessaire pour répondre aux besoins permanents de ce secteur? Quand le gouvernement a-t-il dit qu'il ferait quelque chose dans ce secteur pour permettre à des dizaines de milliers de personnes, qui ont été pour la plupart du temps en chômage depuis deux ans de retrouver un emploi? Le gouvernement n'a pas instauré un seul programme visant à lutter contre ce problème que ce soit en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec ou dans les Maritimes.

C'est un fait que le gouvernement semble décidé à faire supporter aux travailleurs les pressions énormes dues à l'incurie économique du gouvernement libéral, à l'échelon fédéral et du gouvernement conservateur, à l'échelon provincial. Le gouvernement actuel est incapable ou peu désireux de faire le nécessaire pour emprunter sans hésitation une voie économique qui répondrait à la longue à nos besoin tout en apportant l'aide nécessaire aux personnes à qui l'on demande de supporter le très lourd fardeau du chômage pendant cette période d'incertitude économique qui sera brève, espérons-le. On peut citer d'autres faits.

• (1240)

C'est un fait, par exemple, que le gouvernement a su trouver un milliard et demi de dollars pour les compagnies pétrolières multinationales, mais qu'il n'a pas été capable de trouver les centaines de milliers de dollars nécessaires pour répondre aux exigences et aux besoins d'autres secteurs également importants de l'économie du Canada. C'est un fait que, lorsque la Banque commerciale du Canada a fait la culbute, le gouvernement a su trouver 60 millions de dollars dans un budget où il prétendait qu'il n'y avait pas un sou de disponible. Le gouvernement a su trouver 60 millions de dollars pour venir à la rescousse de la Banque commerciale du Canada, mais quand les agriculteurs du pays se sont mis à faire faillite en nombre record, il n'a même pas été capable d'éprouver pour eux une forme de compassion, sans parler de rechercher des crédits qui auraient permis d'atténuer leurs pertes. C'est un fait que lorsque les petites entreprises de notre pays se sont tournées vers le gouvernement pour lui demander de l'aide à un moment où les taux d'intérêt faisaient la une—il y a à peine quelques mois—le gouvernement n'a pas été capable de les aider puisqu'après tout, l'on avait tiré au maximum sur les ressources disponibles; on était sur la paille. Mais quand les multinationales ont eu besoin de un milliard et demi, quand la Banque commerciale a eu besoin de 60 millions de dollars, le gouvernement, comme si de rien n'était, a plongé la main dans sa cassette et leur a dit «Tenez les gars, servez-vous, vous êtes avec nous, les autres non. On va s'occuper de vous, et au diable tous les autres». Voilà le gouvernement que nous avons en face de nous aujourd'hui.

M. Gormley: C'est absurde!

M. Deans: Le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) dit que c'est absurde. Si le gouvernement se tire de telles situations, c'est bien parce que des députés comme le député de The Battlefords-Meadow Lake se défilent au lieu d'exiger que le gouvernement serve la justice et non ses simples intérêts. Dans ma propre collectivité, je vois des entreprises fermer. Le précédent gouvernement a financé l'absorption d'Admiral par Inglis. Nous lui avons demandé de prévoir des garanties de maintien de l'emploi des travailleurs d'Inglis, de prendre des mesures pour les protéger des menaces de pertes d'emplois qui se profilaient dans le futur. L'administration libérale précédente n'a pas pris les mesures nécessaires. Quand je demande maintenant au ministre responsable de l'Expansion économique régionale s'il prendra des mesures, il répond qu'il ne peut le faire, que c'est un processus de rationalisation et que si les gens perdent leur emploi, c'est comme ça, et tant pis pour eux. Il a peut-être mis plus de ménagements pour dire que, selon lui, toute intervention serait déplacée.

Pourquoi ne convient-il pas d'intervenir quand une société ferme une usine et l'implante ailleurs, créant ainsi plus de chômage? Pourquoi le gouvernement n'interviendrait-il pas? Pourquoi ne convient-il pas que le gouvernement exige des explications des sociétés qui ferment des usines à seule fin de maximiser leurs bénéfices déjà pourtant assez élevés? Pourquoi le gouvernement ne leur rappellerait-il pas leurs obligations envers la collectivité? A mon avis, c'est un des points faibles du gouvernement. Il a une prédilection pour tout ce qui est gros, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires atteint les millions et les milliards de dollars, mais quand il s'agit de gens ordinaires sans emploi qui ont besoin d'aide et de quelqu'un pour défendre leurs intérêts, que fait-il? Rien du tout, et c'est là sa faiblesse.

Vous le savez, monsieur le Président, nous avons fait une foule de suggestions raisonnables pour régler ce problème. Nous avons demandé au gouvernement de dépenser judicieusement et lui avons même dit où trouver les fonds nécessaires. Nous lui avons conseillé de modifier ses habitudes de dépense afin que les dépenses jugées légitimes ne gonflent pas le déficit démesurément. Quelle est la réaction du gouvernement? Il répond: «Nous n'avons pas les moyens de suivre ces conseils. Dommage! Nous sympathisons avec les victimes, mais il n'y a vraiment pas moyen de trouver cet argent».

Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas trouver l'argent nécessaire? Parce qu'on demande aux sociétés qui l'appuient de verser $100 au fonds de Brian Mulroney au Québec si elles veulent avoir directement accès au gouvernement, et parce que le gouvernement se fiche éperdument des Canadiens ordinaires, quoi qu'il en dise. Voilà pourquoi la Chambre étudie cette motion, monsieur le Président, voilà pourquoi le gouvernement doit s'expliquer après sept mois d'indifférence envers les gens qu'il avait promis de représenter.

[*Français*]

M. Hudon: Ma question a deux volets, monsieur le Président. J'écoutais mon collègue dire tout à l'heure que l'on dépensait de l'argent et que l'on était prêt à en donner à des multinationales et ce sans réellement effectuer des études approfondies, et d'un autre côté, deux minutes avant, on parlait du cas d'une municipalité, plus précisément du cas de Windsor.

Je suis parfaitement d'accord avec mon honorable collègue quand il dit qu'il faut amener les gens face à leurs responsabilités. Et, dans le cas de Windsor c'est ce qui s'est passé, monsieur le Président. Comment peut-on dire demain matin à une compagnie: Vous savez, moi, j'ai fait l'année dernière 95 millions, 90 millions de profit; j'ai distribué en dividendes plus de 200 millions au cours des huit dernières années, donnez-moi 100 millions? Et quand on sait que cette compagnie n'avait absolument rien investi durant les 30 dernières années parce qu'ils voulaient fermer le plan et, subitement, ils s'aperçoivent qu'il y a une fenêtre d'ouverte sur le marché. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Ce que le gouvernement a fait c'est qu'il a trouvé une autre perspective et qu'il a mis la compagnie face à ses propres responsabilités.

Mon honorable collègue mentionnait de plus qu'il n'y a aucun programme de prévu pour les municipalités qui sont à la charge d'une seule entreprise et les programmes pour les 45 ans et plus; il sait fort bien que, à Regina, il y a eu une entente entre le fédéral et le provincial pour mettre sur pied deux de ces programmes-là. Cela fait partie de deux des six voies qui sont actuellement en développement du côté de Regina. Et on est en train, actuellement, de travailler là-dessus pour que le tout soit prêt en septembre prochain. Parce que même leur rapport à la suite de la consultation du groupe du NPD qu'ils ont fait largement à travers le Canada a dit clairement que le premier point à respecter dans le programme de création d'emplois c'était une concertation fédérale, provinciale et municipale. C'est d'abord ce que l'on a fait et on va sortir les programmes s'y rapportant. C'est là-dessus que l'on est en train de travailler, entre autres sur ces deux programmes spécifiques.

[*Traduction*]

M. Deans: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire quels nouveaux renseignements on a bien pu obtenir à Windsor qui n'étaient pas accessibles il y a un mois? Quel rapport existe-t-il entre l'attitude manifestée à Windsor et celle adoptée par le gouvernement à l'égard des multinationales pétrolières qui puiseront dans le Trésor fédéral du Canada le milliard et demi de dollars dont elles n'ont pas besoin non plus? Ces compagnies vont recevoir des fonds qu'elles consacreront à des projets pour lesquels elles sont déjà dédommagées par le biais du régime fiscal. Je ne comprends pas que le gouvernement puisse avoir deux poids, deux mesures.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai moi aussi une question à poser, que je ferai suivre d'observations. Le discours du député de Hamilton Mountain (M. Deans) m'a plu. Comme s'en sont doutés beaucoup de députés ici présents, il a suscité mon intérêt lorsqu'il a parlé . . .

M. Young: C'était un excellent discours.

M. Murphy: C'était effectivement un excellent discours.

Des voix: Oh, oh!

M. Murphy: Je reconnais qu'il arrive parfois que ses discours ne soient pas excellents. Mais revenons aux choses sérieuses, monsieur le Président. Le député a fait ressortir la nécessité de financer les municipalités canadiennes. Je constate que les maires des grandes municipalités ont fait valoir le même argument, que nous avons repris dans le rapport de notre groupe d'action sur l'emploi. A les entendre, leurs municipalités ont besoin d'argent pour être en mesure d'entretenir les services des eaux, les systèmes d'égout et l'infrastructure nécessaires. Je fais remarquer, monsieur le Président, que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a adopté précisément le même point de vue. Il a mis sur pied un programme concernant les avoirs de la collectivité, en vertu duquel des gymnases sont aménagés dans les écoles et diverses localités sont dotées des infrastructures dont elles ont besoin. Ce programme permet à brève échéance de créer des emplois et assure à longue échéance que ces localités obtiendront les services dont elles ont besoin. Il existe aussi un programme parallèle, le Programme Rue principale Manitoba, qui vise à améliorer la qualité de vie dans la localité en association avec les conseils municipaux, les entreprises et le gouvernement provincial. Si je ne m'abuse, c'est de ce genre de programme que le député parlait.

• (1250)

M. Deans: Exactement.

M. Murphy: La question que je veux poser vise un autre groupe. Comme c'est demain que les dispositions de la Constitution relatives à l'égalité entreront en vigueur, je pense que cette question est significative. Un député qui s'y intéresse depuis bon nombre d'années est le député de Beaches (M. Young). Selon moi, nous devrions le féliciter de ce qu'il a fait il y a deux semaines au comité permanent pour convaincre les membres de recommander l'abolition de certains articles de la Loi sur les élections qui établissent des distinctions injustes à l'égard de certaines catégories de Canadiens souffrant d'une défience mentale. Ma question suit. L'Organisation internationale du travail a adopté la convention 159 sur la rééducation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées. Cette convention vise à accroître l'embauche pour les personnes souffrant d'une déficience physique ou autre et à supprimer la discrimination dont elles sont victimes. Je sais que la coalition des organismes provinciaux qui s'occupent des handicapés a demandé que le Canada signe cette convention et je voudrais connaître l'avis du NPD à ce sujet.

M. Deans: J'expliquerai notre position très brièvement. Non seulement appuyons-nous la signature de l'entente, mais nous espérons aussi qu'en négociant avec le gouvernement, nous pourrons obtenir que la Chambre des communes adopte à l'unanimité une résolution pour permettre au gouvernement de signaler, avec l'appui de tous les députés, à l'OIT et au reste du monde qu'il est temps de mettre fin à la discrimination envers les handicapés. Nous ne pouvons plus nous permettre de tolérer cette discrimination. En outre, cette situation existe depuis des années et les gouvernements qui se sont succédé dans le passé n'ont rien fait pour la rectifier.

Je pense donc que mon collègue de Beaches, à l'instar d'autres députés de notre caucus, essaiera d'ici deux ou trois jours d'obtenir qu'un certain nombre de députés appuient la résolution que le gouvernement acceptera, du moins c'est ce que nous espérons, afin de montrer au monde entier que les Canadiens veulent mettre fin à toute discrimination dont sont victimes ceux qui souffrent malheureusement d'un handicap quelconque.

[*Français*]

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je veux simplement faire un commentaire et dire aux honorables députés du Nouveau parti démocratique d'arrêter d'utiliser son temps pour se complaire, parce que peu importe les actions gouvernementales qui seront prises, face aux yeux du Nouveau parti démocratique, nous ne faisons jamais comme il faut.

Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) soulignait tantôt les actions du gouvernement en fonction des multinationales. Faut-il leur rappeler quand même qu'un bon secteur de la productivité est géré par ces compagnies et qu'elles sont créatrices d'emplois énormes par rapport à nos citoyens.

Je lui rappellerai également que le rapport qu'ils ont récemment publicisé en est un que nous du gouvernement avions déjà eu par le résultat des élections du 4 septembre dernier et que si le parti continue à utiliser ce genre de motion ou le temps de la Chambre, ils verront bientôt une diminution de 2.5 p. 100 de leurs effectifs, parce que les citoyens, ce sont les politiques gouvernementales qu'ils veulent, ce sont les politiques gouvernementales que nous avons expliquées et que nous sommes en train d'appliquer.

M. Deans: Monsieur le Président, je comprends la situation vis-à-vis des «positions» des multinationales.

[*Traduction*]

Le problème, c'est tout simplement que les multinationales ont refusé pendant des années et refusent encore aujourd'hui de se préoccuper des intérêts supérieurs du Canada. Elles n'écoutent que leur propre intérêt sans jamais tenir compte des besoins de croissance du Canada. Nous ne nous plaignons pas de leur existence ni même de leur présence au Canada, mais bien de l'absence de réglementation ou de loi canadienne exigeant d'elles qu'elles travaillent dans l'intérêt supérieur du Canada.

M. Allmand: Monsieur le Président, il y a quelques minutes, le député de Churchill (M. Murphy) m'a demandé pourquoi le gouvernement libéral précédent n'avait pas accepté la recommandation du groupe de travail sur les possibilités d'emploi qui réclamait une politique de plein emploi. Cette recommandation avait été faite par les députés libéraux et néo-démocrates membres de ce groupe de travail. J'ai expliqué que le gouvernement n'avait pas accepté cette recommandation, mais avait néanmoins convenu de la nécessité d'adopter une politique expansionniste ou incitative et de consacrer beaucoup d'argent à la création d'emplois.

Dans la motion à l'étude, on ne réclame pas le plein emploi, mais on demande au gouvernement de réduire le chômage de 2.5 p. 100 au cours des 12 prochains mois. J'appuie la motion car, à mon avis, c'est un pas dans la bonne voie, étant donné les politiques du gouvernement actuel, mais cela signifie-t-il que le NPD a également renoncé à la politique du plein emploi?

M. Deans: Je suis heureux que le député m'ait posé la question. Bien entendu, tel n'est pas le cas. Nous présentons actuellement une politique provisoire axée sur la situation en ce moment. Nous estimons que le gouvernement a les moyens financiers et autres voulus pour réduire le chômage au rythme d'environ 2.5 p. 100 l'an. Toutefois, nous comptons que cette réduction se poursuive sur un certain nombre d'années et que d'ici trois ou quatre ans, nous ayons atteint le plein emploi.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et remarques est maintenant terminée.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, des emplois, des emplois, des emplois. Au parti conservateur, nous avons fait campagne en promettant de créer des emplois. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a rappelé à la Chambre que le premier ministre (M. Mulroney) avait dit que, dès que nous changerions de gouvernement, il y aurait des dizaines de milliers de nouveaux emplois. Eh bien, j'ai ici des statistiques qui prouvent que, au cours des six premiers mois de ce gouvernement, 112,000 Canadiens ont trouvé des emplois qu'ils n'auraient pas eus sous l'autre gouvernement. Puisque l'on parlait de dizaines de milliers, force est de constater que dans 112,000 il y a 11 dizaines de milliers; nous avons donc tenu promesse 11 fois pendant les six premiers mois de gouvernement. Cela ne veut pas dire que nous sommes satisfaits: nous ferons mieux et j'espère que l'opposition commencera à reconnaître ce que nous faisons pour le pays.

Non seulement nous avons créé 112,000 nouveaux emplois, ce qui signifie de nouveaux contribuables plutôt que des prestataires, mais comparons cela avec la même période en 1983 et 1984, de novembre à mars. Pendant cette période, sous le gouvernement précédent, le nombre de chômeurs a augmenté de 38,000 au Canada. Pendant la période de temps correspondante de 1984-1985, le nombre de chômeurs a diminué de 48,000 sous le gouvernement actuel. La différence se chiffre au total à 38,000 plus 48,000 soit à 86,000 emplois; c'est un chiffre important.

Je vais vous citer un troisième chiffre également important. Depuis que les Canadiens ont eu l'occasion de se débarrasser du gouvernement précédent, le taux d'activité a changé. Il a augmenté, parce que les gens ont de l'espoir. Ils ont cru ce que le premier ministre et les députés conservateurs leur ont dit pendant la campagne électorale, à savoir que nous nous efforcerions de redresser l'économie et de créer des emplois pour les Canadiens. Les Canadiens les ont crus et ils se sont mis à chercher un emploi. C'est ainsi que l'on calcule le taux d'activité et celui-ci a augmenté; il restera élevé; nous prévoyons qu'il augmentera encore parce que nous créerons des emplois qui permettront aux citoyens d'avoir le niveau de vie que les Canadiens méritent, auquel ils sont habitués et qu'ils doivent avoir.

Article 21 du Règlement

Je commence seulement à être en forme, mais je constate qu'il est 13 heures. Je crois que je reprendrai la parole à 15 heures; je me réjouis de pouvoir alors entrer dans les détails.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LA PROTECTION CONTRE LA DISCRIMINATION ACCORDÉE PAR LA CONSTITUTION

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, demain, le 17 avril, marque un jalon historique pour les personnes handicapées du Canada. Dorénavant, la discrimination en fonction de l'invalidité physique ou mentale devient inconstitutionnelle.

Les Canadiens qui sont handicapés ont livré une dure lutte pour obtenir la chance d'accomplir ce qui paraît acquis à la majorité d'entre nous. Ainsi, il est pénible et même impossible parfois, pour les aveugles, de recueillir simplement de l'information dans les journaux, les livres ou les revues.

La semaine dernière, j'ai eu l'occasion, en compagnie de M. Irv Sherman, président du conseil d'administration de l'Association des bibliothèques du grand Toronto, de visiter la médiathèque régionale de Toronto, qui vient d'ouvrir à l'intention des personnes handicapées. Ce centre formidable offre des services d'information de toutes sortes et possède, notamment, une lectrice sonore Kurzweil qui reproduit au moyen d'un synthétiseur de parole un texte imprimé.

A la veille de l'entrée en vigueur des droits en matière d'égalité, j'exhorte le gouvernement à continuer de mettre des atouts dans le jeu des personnes handicapées du Canada.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

LE RETARD À SIGNER L'ACCORD AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, il n'y a toujours pas d'accord fédéral-provincial sur les forêts qui s'applique en Colombie-Britannique, en dépit des promesses que les conservateurs ont faites d'établir la coopération fédérale-provinciale et d'aider le secteur forestier. En attendant que cet accord soit signé, 2,300 travailleurs inscrits au programme d'emploi forestier de Canada au travail sont mis à pied. La semaine dernière j'ai rencontré plus de cent de ces hommes et femmes à leur dernier jour de travail. Le financement a pris fin et il n'a pas été alloué de nouveaux crédits.

Ces personnes veulent savoir pourquoi il faut toujours attendre jusqu'à la dernière minute pour régler les négociations. Comme un travailleur l'a dit, si un plus grand nombre des négociateurs vivaient au jour le jour comme les travailleurs tributaires du programme, ils seraient peut-être un peu plus pressés de négocier l'affectation de nouveaux fonds.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration aurait offert de payer les traitements, mais non les frais généraux, jusqu'à la fin de juin. Les sociétés refusent de payer quoi que ce soit, bien que leurs exploitations bénéficient des travaux qui s'y font. Nous ne pouvons que demander si c'est un exemple de ce nouvel esprit tant vanté de coopération entre le gouvernement conservateur et l'entreprise privée. Est-ce le genre de libre entreprise qui va créer des emplois pour les deux millions de Canadiens chômeurs?

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—LA CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, on peut lire sur la pancarte: «Gouvernement à vendre». Croyez le ou non, pour $100, vous pouvez devenir membre du club Brian Mulroney. En étant membre de ce club vous avez accès à votre représentant élu, mais il n'est pas certain que l'on trouvera une solution à votre problème. Les organisateurs conservateurs espèrent recevoir de nombreuses adhésions.

Le gouvernement a été élu pour servir les Canadiens, non pour vendre ses services. C'est sûrement la plus outrageuse de toutes les atrocités que le parti conservateur ait commises contre l'électorat canadien. A quoi faut-il s'attendre maintenant? Des députés conservateurs qui offriront à leurs partisans une photo de Brian Mulroney moyennant $10?

Je signale à tous les députés conservateurs que notre parti ne fait pas payer ses services au public. Monsieur le Président, veuillez annoncer aux électeurs des autres circonscriptions que les députés libéraux sont au service de tous, riches et pauvres.

* * *

L'AGRICULTURE

LA MISE AU POINT DE NOUVELLES ESPÈCES DE BLÉ

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, la question du blé d'utilité générale non réglementé a fait couler beaucoup d'encre par le passé, non seulement ces dernières semaines, mais également depuis quelques années. Il suffit de voir les divers efforts visant à maximiser la production pour s'en rendre compte.

Nous avons notamment assisté à l'apparition du triticale et à la mise au point et à l'accréditation du HY320. Il n'était que normal que les agriculteurs, qui sont voisins, même si leurs exploitations sont séparées par la frontière canado-américaine, discutent et échangent non seulement des idées, mais également des semences. Le gouvernement libéral précédent a souvent eu pour tactique de feindre d'ignorer cette réalité ainsi que bon nombre d'autres problèmes de l'agriculture.

Le fait de réunir tous les intéressés, depuis les producteurs jusqu'aux représentants des sociétés céréalières, et notamment ceux qui représentent des coopératives appartenant aux producteurs, prouve que le processus de consultation va bon train sous le gouvernement actuel. Nous reconnaissons que l'agriculture est un pilier de l'économie canadienne et nous nous efforçons d'offrir une autre option aux producteurs à court d'argent. Je félicite le ministre responsable de la Commission canadienne du blé de ses actes et j'invite tous les députés à la Chambre à admirer la perspicacité dont il a fait preuve en l'occurrence.

* * *

L'ADMINISTRATION DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

LE 50E ANNIVERSAIRE

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, demain marquera le cinquantième anniversaire de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, organisme qui est devenu partie intégrante des Prairies. Créé par un gouvernement conservateur le 17 avril 1935, cet organisme est né à une époque de sécheresse sans précédent dans les régions rurales de l'Ouest. Grâce à l'accent qu'il a mis sur la planification à long terme et sur la conservation, il a aidé l'agriculture de l'Ouest à survivre et, par la suite, à prospérer. Ainsi, le triangle Palliser, le terrible désert de poussière des Prairies à une époque, est à nouveau propice à l'agriculture, en grande partie grâce à l'Administration du rétablissement agricole des Prairies.

Ce soir, à l'Université du Manitoba, on marque cet anniversaire historique par un colloque auquel participent de nombreux experts dans le domaine de la conservation de l'eau et des sols qui discuteront du passé de l'organisme et de son avenir. Tout cela se produit au moment même où l'on envisage d'apporter des changements structurels fondamentaux à l'organisme.

Je félicite mon collègue, le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) d'avoir présenté des recommandations que le comité de l'agriculture étudiera sous peu. Outre ces recommandations, monsieur le Président, la technologie agricole et la prise de conscience des gens de l'importance de la conservation créent de nouveaux défis pour cet organisme.

Je suis persuadé que l'Administration relèvera les défis de l'avenir, tout comme elle a réussi à réaliser ses objectifs dans le passé. Je tiens à profiter de cette occasion historique pour féliciter les dirigeants de l'Administration. Je leur offre tout le succès possible dans leurs délibérations ce soir.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TAUX DE CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Si je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, c'est pour lancer un avertissement à tous les Canadiens qui s'inquiètent de ce que les gouvernements ont de plus en plus tendance à travestir la vérité pour arriver à leurs fins.

Dans son roman intitulé *1984*, George Orwell trace le portrait fort inquiétant d'un gouvernement qui se sert du langage comme moyen de contrôler la population. De propos délibéré et d'une manière insidieuse, il crée le novlangue, sorte de dialecte où les mots sont à ce point dénués de leur sens original qu'amour en vient à signifier la haine, guerre la paix, et liberté l'esclavage.

Or, depuis à peine sept mois que le gouvernement actuel exerce le pouvoir, la prolifération du novlangue atteint des proportions inquiétantes. Le domaine où c'est particulièrement évident, c'est celui du chômage. Hier, celui qui est passé maître dans l'art de travestir la vérité, le premier ministre lui-même (M. Mulroney), s'est surpassé.

Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a déclaré hier que la création d'emplois au cours des six derniers mois avait ralenti par rapport à ce qu'elle avait été au cours des six mois précédents, et que le chômage avait en fait augmenté au cours de trois des quatre derniers mois. Pourtant, le premier ministre n'arrête pas de dire que «la confiance retrouvée du secteur privé engendre de nouveaux emplois». A l'heure actuelle, le Canada compte 65,000 chômeurs de plus qu'à l'époque où le premier ministre est entré en fonction. Voilà la réalité. Pourtant, le gouvernement cherche à nous faire croire le contraire.

Nier la vérité est un procédé très dangereux. On songe au jour où le gouvernement créera un ministère de l'Information qui serait chargé de nous dire ce qui est vrai et ce qui est faux. Les Canadiens ne veulent pas que le gouvernement leur dise que ce qui est blanc est noir ou que le chômage diminue quand au contraire il augmente.

M. le Président: Je dois malheureusement informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

L'INCINÉRATEUR RÉGIONAL DE HAMILTON

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, un conservateur restera toujours un conservateur et Hamilton l'apprend à ses dépens. Juste au moment où notre premier ministre à la bouche cousue annonçait la création de 10 misérables emplois dans cette ville, le gouvernement fédéral dénonçait un engagement de 2.4 millions de dollars qui devait permettre de moderniser l'incinérateur régional. Il y aurait de quoi rire s'il ne mettait pas en danger la santé des habitants de Hamilton. Ces travaux d'amélioration sont pourtant absolument essentiels étant donné que la SWARU a rejeté dans l'atmosphère des dioxines que respirent les milliers d'habitants de la région de Niagara. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) débloque 1 milliard de dollars pour les sociétés pétrolières, mais ne réussit pas à trouver 2.4 millions pour protéger les habitants de Hamilton contre des agents cancérigènes.

Mais ce n'est pas la fin de cette histoire politique. La présidente du conseil régional, qui se trouve par hasard être l'un des candidats conservateurs actuels aux élections en Ontario, a envoyé un télex aux ministres concernés pour leur rappeler que le blocage des sommes promises était une catastrophe, compte tenu de l'ampleur du problème. Elle a fait parvenir une copie de ce télex aux députés de Hamilton-Ouest (M. Peterson) et de Lincoln (Mme Martin), faisant fi des habitants de la circonscriptions de Hamilton-Est qui seront pourtant les plus durement touchés par la suppression de cette participation fédérale.

Article 21 du Règlement

La candidate conservatrice en question considérait qu'il était plus important de défendre le gouvernement que de protéger les citoyens de Hamilton. Elle a caché la vérité à l'opposition, démontrant par là que son unique préoccupation était de protéger ses collègues conservateurs. Les conservateurs de l'Ontario ont toujours battu froid à la ville de Hamilton, sauf pour lui refiler des plans de gouvernement régional et de transport rapide. Nous constatons maintenant que leurs petits cousins d'Ottawa sortent du même moule.

* * *

● (1410)

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE TRAVAIL REMARQUABLE EFFECTUÉ PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT LORS DE SA TOURNÉE EN URSS

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, ayant eu le privilège d'accompagner le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) durant sa récente tournée en Union soviétique, je puis affirmer à cette Chambre que ce dernier a effectué un travail tout à fait remarquable dans des situations et des circonstances pas toujours faciles.

Monsieur le Président, le but de ce voyage consistait avant tout dans le fait d'assurer entre les deux pays une meilleure compréhension mutuelle, à établir avec les Soviétiques une relation, et à rétablir une communication qui avait fait défaut depuis plus d'un an.

Monsieur le Président, je puis affirmer que, lors de notre séjour à Leningrad, Novosibirsk, à Moscou ou à Kiev, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a toujours tenu le même discours de façon claire. Bien que nos pays auront toujours des divergences politiques, ce qu'il faut avant tout rechercher, ce sont les points d'intérêt commun et garder un dialogue constant. Monsieur le Président, il n'y a pas au monde deux pays qui se ressemblent davantage que l'Union soviétique et le Canada, que ce soit par le climat, par l'immensité des espaces ou par notre économie que nous avons intérêt à développer ensemble.

Monsieur le Président, je puis assurer cette Chambre que la récente tournée du secrétaire d'État aux Affaires extérieures en Union soviétique aura pour le Canada, au cours des prochains mois ou des prochaines années, des retombées importantes tant aux points de vue économique que social et culturel.

* * *

[*Traduction*]

DÉFI 85

LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ—EXPÉRIENCE DE TRAVAIL—LA DISTRIBUTION DES DOUBLES DES DEMANDES PRÉSENTÉES EN SASKATCHEWAN

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, les députés ont été prévenus qu'ils recevraient un double des demandes présentées dans le cadre du programme d'emploi d'été-expérience de travail, lorsque plus de quatre mois sont en jeu, afin qu'ils puissent les examiner. Cela est vrai pour toutes les provinces sauf la Saskatchewan, où, d'après ce que nous savons, les députés ne seront apparemment pas consultés à cause d'un accord conclu entre la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), des députés conservateurs et le gouvernement conservateur de cette province. J'espère qu'on nous expliquera bientôt pourquoi les députés du NPD qui représentent des circonscriptions de la Saskatchewan n'ont pas été consultés au moment où cette décision a été prise, car on nous doit une explication.

Nous avons beaucoup entendu parlé du programme de subventions salariales pour l'orientation professionnelle qui fait partie de Défi 85, à propos duquel nous avons dit que la date tardive de mise sur pied du programme nuirait à la création d'emplois. On affirme maintenant que Défi 85 a permis de créer plus d'emplois qu'Été Canada. Si c'est exact, nous en sommes très heureux, mais nous savons que cela ne peut être que le résultat de l'absence de critères de vérification de l'orientation professionnelle.

Les propositions soumises dans le cadre du programme EEET sont examinées très sommairement par ordre d'arrivée. Aucun mécanisme ne permet de vérifier si les propositions ouvrent des possibilités de carrières ou si des emplois à plein temps seront déplacés. En outre, il convient de souligner qu'on a renoncé aux trois visites systématiques qui caractérisaient la réalisation des projets d'Été Canada.

Enfin, il faut noter que, contrairement à d'autres engagements pris par le gouvernement et à la différence d'Été Canada, on n'exige pas pour le programme EEET . . .

M. le Président: Le député de Fraser Valley-Est (M. Belsher).

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE QUE L'INEFFICACITÉ CESSE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, j'irais jusqu'à dire qu'aucun autre ministère ou société de la Couronne n'a fait l'objet d'autant de critiques que Postes Canada. Cette société de la Couronne est de plus en plus considérée comme une entreprise coûteuse et d'un rendement insuffisant.

La Société canadienne des postes, qui a été créée en octobre 1981, a eu près de quatre ans pour améliorer son rendement. A compter de ce moment-là, le public canadien s'attendait à voir le service s'améliorer. Or, les tarifs postaux augmentent sans cesse tandis que l'efficacité du service continue à diminuer. N'est-il pas possible de rompre ce cercle vicieux qui épuise le Trésor fédéral et la patience des Canadiens? Il est temps, je crois, de mettre un terme à cette situation intolérable.

La direction et les syndicats des postes doivent reconnaître l'existence de certains problèmes. Ils doivent les analyser et s'entendre sur les moyens à prendre pour les éliminer. La direction et la main-d'œuvre n'ont aucun intérêt à s'accuser mutuellement d'être responsables de l'inefficacité des Postes. Chacune a sa part de responsabilité et doit contribuer à trouver une solution. Le gouvernement peut les y aider en leur faisant savoir qu'il ne tolérera plus le *statu quo*. Il est temps d'agir, monsieur le Président.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA NOMINATION DE M^ME JANET WARDLAW AU POSTE DE PRÉSIDENTE DU CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, hier, j'ai reçu à l'instar de nombreux autres députés, un macaron relatif à l'égalité, que nous étions censé porter, ce que la plupart d'entre nous ont fait. Ce qui me surprend, c'est que le parti qui a distribué ce macaron, du moins à moi, n'a absolument pas parlé de la volonté de notre parti d'appuyer la nomination de femmes à des postes importants. Mes collègues à ma gauche n'ont pas dit mot de la nomination de cette canadienne extraordinaire, M^me Janet Wardlaw, au poste de présidente du Centre de recherches pour le développement international. J'aurais été heureux que mes collègues se réjouissent ouvertement de cette extraordinaire nomination, monsieur le Président. Où étiez-vous, honorables députés?

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT D'UN PRODUIT CHIMIQUE LE LONG DE LA TRANSCANADIENNE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement, mais comme elle est absente et que je crois savoir pourquoi, je vais la poser au premier ministre.

La ministre de l'Environnement a clairement montré hier qu'elle ne saisissait pas la gravité du désastre écologique provoqué sur la transcanadienne par le déversement de BPC le long de cette route. Mais surtout, la ministre de l'Environnement a prouvé qu'elle ne comprenait absolument pas la part de responsabilité du gouvernement fédéral dans cette catastrophe en déclarant qu'il s'agissait d'un domaine de compétence provinciale.

Le premier ministre a-t-il communiqué avec la ministre de l'Environnement pour lui demander si elle savait que 48 heures avant que Kinetic Ecological Research Group n'expédie les BPC, on avait communiqué aux agents du ministère, à Edmonton, les renseignements suivants: le genre de véhicule qui serait utilisé, son numéro d'immatriculation; le nom et l'adresse du conducteur; le genre de produit expédié ainsi que son volume et l'itinéraire suivi?

Le premier ministre va-t-il demander à la ministre de l'Environnement de reconnaître devant la Chambre qu'en vertu de la Loi sur les contaminants de l'environnement, une loi fédérale, c'est avant tout à son ministère qu'incombe, peu importe la compétence des provinces, la responsabilité d'éviter et de nettoyer les déversements de produits chimiques dangereux?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Environnement, je désire répondre au député que notre parti est fier d'avoir soutenu, à juste tire, la loi qu'il vient de citer et que les règlements promulgués en vertu de cette mesure sont importants. En effet ils font partie intégrante du champ de compétence fédérale qui consiste à porter secours en pareils cas.

Le député n'ignore pas que le ministère est parfaitement au courant de la situation. Il examine les circonstances de l'accident. Le député n'ignore pas non plus que le contrôle des BPC pose un problème extrêmement complexe car les responsabilités sont partagées. Il est extrêmement difficile d'obtenir du public un appui suffisant pour construire des usines permettant de détruire ces contaminants.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je regrette que le premier ministre n'ait pas répondu à cette question, car il s'agit d'une conjoncture beaucoup plus grave que son gouvernement et lui-même ne semblent le croire.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'ONTARIO

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, permettez-moi de poser une question supplémentaire au ministre des Pêches et des Océans qui joue le rôle de ministre de l'Environnement.

M. Nunziata: Il joue toujours des rôles.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre des Pêches et Océans approuve-t-il, au nom de sa collègue, la ministre de l'Environnement, la déclaration que l'homologue ontarien de cette dernière, M. Morley Kells, a faite hier au sujet des risques que le déversement de BPC présente pour la santé en disant:

> Un rat qui mange des *BPC* sur la transcanadienne risque d'avoir quelques ennuis de santé.

M. Crosbie: Où est Copps quand nous avons besoin d'elle? Réunissons la troupe de rats.

• (1420)

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, en ce qui nous concerne, et la ministre que je représente aujourd'hui est certainement du même avis, nous ne voulons pas que nos amis les animaux, ni qui que ce soit, souffrent à la suite d'un déversement de BPC.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Les rats sont vos amis, pas les nôtres. Ils font partie du club Mulroney.

M. Fraser: Bien sûr, je ne peux pas dire ce qu'elle aurait sans doute à déclarer au sujet des rats à deux pattes, mais c'est une toute autre question. Je transmettrai à ma collègue les instances du député. Je suis certain qu'elle saura régler cet autre aspect du problème à son retour à la Chambre.

LA TOXICITÉ DES BPC

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je connais depuis longtemps le ministre des Pêches et des Océans, mais la réponse qu'il vient de donner ne mérite pas mieux qu'un F, elle non plus. Sa collègue n'est-elle pas consciente qu'il suffirait d'un kilo de BPC, si les poissons ingurgitent cette matière, pour rendre impropres à la consommation un demi-million de poissons? Le ministre et sa collègue de l'Environnement ne savent-ils pas que dès ce matin, le docteur Joseph Cummings, généticien de renom à l'Université Western Ontario, a donné une consultation à diverses personnes du nord de l'Ontario se plaignant de symptômes après avoir été en contact avec des BPC et qu'il s'est dit absolument renversé par les propos que le ministre ontarien de l'Environnement, l'honorable Morley Kells, a tenus dans les circonstances? Les animaux ne sont pas les seuls en cause; il y va aussi de la santé des gens. Le ministre et son gouvernement auraient tout intérêt à se rendre compte de la gravité de la situation.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les questions confirmées ou non par les faits que pose le très honorable député sont intéressantes. La position de mon parti ou de la ministre que je représente aujourd'hui quant à l'inquiétude et aux dangers que suscitent le BPC est sans équivoque. Cependant, cet état de choses est partiellement attribuable à l'ancien gouvernement qui a eu tout le temps voulu pour mettre en vigueur les règlements qui s'imposaient mais qui ne l'a pas fait.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE SI LA SOCIÉTÉ S'EST CONFORMÉE AUX RÈGLEMENTS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'espère que la ministre de l'Environnement se rend compte de la gravité de la situation aujourd'hui, par rapport à hier. En son absence, je pose ma question au ministre des Transports. Compte tenu des événements qui se sont déroulés, le ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre qu'il est convaincu que la société de camionnage en question s'est conformée aux règlements et aux lois du gouvernement fédéral, et notamment à ceux qui sont de son ressort?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme le député le sait certainement, le ministère de l'Environnement de l'Ontario fait actuellement enquête sur cet accident. Des responsables de mes services et notamment ceux qui s'occupent du transport des marchandises dangereuses, collaborent avec les autorités provinciales en vue de déterminer la cause de la fuite et de l'assurer que tous les règlements ont bien été suivis. Bien entendu, dès que l'enquête sera terminée, nous serons mieux en mesure d'expliquer au député et à la Chambre ce qui s'est passé exactement.

LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Puisqu'il a maintenant la possibilité de prendre au moins quelques mesures positives dans le domaine de l'environnement, après les initiatives négatives qu'il a prises sans réfléchir en novembre dernier en sabrant dans ce ministère, va-t-il parler à ce simple d'esprit qu'est son homologue de l'Ontario pour lui rappeler qu'il est responsable de la santé des habitants de l'Ontario qui habitent dans les localités situées le long de la Transcanadienne et lui demander de prendre en main la solution de ce problème critique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons déjà dit que nous prenions très au sérieux l'affaire dont parle à juste titre mon très honorable ami le chef de l'opposition et nous avons donné l'assurance que le gouvernement fédéral mettrait tous ses moyens à la disposition des provinces en vue d'y remédier. C'est la position qu'adopterait n'importe quel gouvernement, à mon avis. C'est la nôtre. Selon moi, malgré ses efforts louables, mon collègue de Davenport n'aidera pas le parti libéral de l'Ontario à gagner les élections provinciales en cherchant à discréditer un éminent canadien, le premier ministre de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Les habitants de l'Ontario souhaitent qu'on prenne des initiatives. Celles-ci viendront du premier ministre Miller et non de personnes qui se complaisent dans la diffamation, comme le député de Davenport.

LES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports, dont la collègue, la ministre de l'Environnement, m'a écrit récemment pour me dire que des fonctionnaires travaillent depuis quelques années avec du personnel du ministère des Transports au problème du transport des marchandises dangereuses, en particulier des déchets toxiques, et des situations d'urgence. Bien que les consultations soient fort louables, nous avons un déversement de BPC sur toute la longueur de la Transcanadienne entre Kenora et Thunder Bay. Étant donné que le transport des marchandises dangereuses relève du ministre des Transports, j'aimerais lui demander si de nouvelles mesures sont envisagées dans le cadre de la Loi. Envisage-t-on des escortes ou des convois? A sa connaissance, est-ce que tous les règlements applicables ont été observés dans ce cas?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député a raison. Il y a eu des consultations et il y a eu des mesures. En fait, le règlement du transport des marchandises dangereuses a été proclamé et entrera en vigueur le 1er juillet. Il serait impossible de faire appliquer ce règlement plus tôt. Il a été préparé en consultation avec le secteur des transports et il imposera un certain nombre de contraintes. Néanmois, il a été annoncé. Naturelement, lorsque le règlement sera en vigueur, il régira tout transport de produits dangereux au Canada, même celui en provenance des États-Unis.

LA POSITION DU MINISTRE

M. John Parry (Kenora-Rainey River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Mes électeurs ne seront pas particulièrement heureux de savoir qu'ils devront attendre la saison touristique avant d'être protégés. Puisque la ministre de l'Environnement et son homologue provincial ne font aucun cas de cette affaire ou la traitent à la légère, le ministre des Transports pourrait-il faire preuve d'initiative en ce qui concerne la manutention des substances toxiques? Pourrait-il garantir à la Chambre que la situation sera réexaminée à la luminère de ce qui vient de se passer?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je peux affirmer au député et à tous les députés de la Chambre, que nous prenons cette affaire très au sérieux. Nous faisons preuve d'initiative. En réalité, nous avons avancé la proclamation du règlement d'application de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses de plusieurs mois. Il a fallu convaincre pas mal de gens et procéder à de vastes consultations. Comme je l'ai dit plus tôt, des fonctionnaires de mon ministère travaillent en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement de l'Ontario pour s'assurer que l'on procède à une enquête sérieuse et que l'on prenne toutes les précautions nécessaires, dans l'immédiat et à l'avenir.

LE CONTENU DU TRANSFORMATEUR

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je ne peux faire autrement que de me demander si le premier minstre provincial, M. Miller, a tenu ce petit discours au premier ministre la dernière fois qu'il se trouvait sur ses genoux ou si le premier ministre l'a lui-même inventé.

Ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Environnement, c'est-à-dire le ministre des Pêches et des Océans. Il devrait savoir que le transformateur en question d'où le BPC s'est échappé en renfermait 384 gallons. Nous savons où se trouvent 100 de ces 384 gallons, car ils sont encore dans le réservoiir du camion. Nous ignorons cependant combien des 284 autres gallons se trouvent encore dans le transformateur, pour peu qu'il y en reste. Étant donné les graves conséquences que pourrait avoir le déversement de ces 284 galons sur la route Transcanadienne entre Montréal et Kenora, le ministre s'engage-t-il maintenant à s'enquérir à Kenora combien des 284 galons de BPC se trouvent encore dans le transformateur? Nous pourrons ainsi nous rendre compte de la gravité du déversement.

• (1430)

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, au nom du ministre, je peux dire à la Chambre que nous prenons l'affaire très au sérieux. Je peux également dire aux députés que les règlements dont mon ami, le ministre des Transports, a parlé entreront en vigueur le 1er juillet, soit plus tôt que prévu, car mes amis d'en face n'avaient pas jugé bon, tandis qu'ils étaient au pouvoir, de mettre les règlements à jour. Je peux également dire au député que nous tenons des consultations et travaillons de concert avec les personnes intéressées qui peuvent nous renseigner. Nous prenons cette affaire aux sérieux. Dès que nous en saurons plus long, nous nous empresserons de renseigner les députés.

ON DEMANDE D'ANALYSER DES ÉCHANTILLONS DE SANG

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, quand les fonctionnaires de l'Environnement prétendent que seuls les rats sont en danger alors que nous ignorons où se trouvent 284 gallons de BPC, je ne trouve pas que l'affaire soit prise au sérieux. Ils devraient, je crois, se réveiller.

M. Crosbie: Tobin comme chef!

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Je ne suis pas aussi ambitieux que vous, John. Vous seul voulez à tout prix devenir chef. Si vous me le permettez, monsieur le Président, je m'acharne à vouloir obtenir une réponse. Un généticien réputé de l'Université Western Ontario est entré en contact ce matin avec des personnes qui manifestent apparemment des symptômes d'exposition aux BPC. Le ministre, de concert avec son collègue de la Santé nationale et du Bien-être social, ordonnera-t-il qu'un groupe mobile soit constitué afin d'analyser des échantillons de sang sur demande? Il n'y a pas actuellement d'installation de ce genre à Kenora et on rapporte que certaines personnes manifestent des symptômes d'exposition aux BPC.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais dire au député, comme le premier ministre l'a déjà fait, que si le gouvernement fédéral peut faire quelque chose pour remédier à la situation et prendre d'autres mesures dans le domaine de la santé, nous nous empresserons d'agir au lieu de faire des études.

Questions orales

DEMANDE D'UN MORATOIRE RELATIVEMENT AU TRANSPORT DE SUBSTANCES DANGEREUSES

Mr. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Étant donné ce que le ministère avait à dire tout à l'heure, pourrait-il déclarer un moratoire sur le transport de substances dangereuses comme les PBC jusqu'au 1er juillet, afin qu'on ne transporte plus ces substances dangereuses tant que les règlements voulus ne seront pas mis en œuvre?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique va devoir se faire une idée. J'ai présenté, hier, un projet de loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et concernant la sécurité dans les airs. Or, le principal porte-parole du NPD a déclaré que les néodémocrates n'allaient pas adopter ce projet de loi tant qu'ils n'auraient pas vu les règlements. L'une des raisons pour lesquelles on a tant tardé à promulguer les règlements au sujet du transport de matières dangeureuses, c'est que ce parti voulait voir ces règlements au moment de l'adoption de la législation relative au transport des matières dangeureuses. Or, il faut un certain temps pour les rédiger. En toute franchise, même si les règlements relatifs au transport des matières dangeureuses prennent effet le 1er juillet, de nombreux camionneurs se conforment aux règlements, car ils sont maintenant rendus publics et prendront effet, de toute façon, le 1er juillet.

LE DÉBAT SUR LA LÉGISLATION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai délibérément posé la question de façon à ne pas provoquer ce genre de réaction défensive. Tout ce que j'ai demandé au ministre, c'est s'il envisagerait un moratoire jusqu'au 1er juillet. Je ne lui ai pas demandé de déformer les faits au sujet du débat entourant la loi relative au transport des matières dangereuses. Je suis intervenu au sujet de ce projet de loi. Je me rappelle que nous l'avons adopté rapidement. Nous n'avons pas demandé à voir les règlements avant de l'adopter.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, si j'ai répondu de cette façon, c'est simplement que dans une réponse précédente, j'avais signalé que le ministère de l'Environnement de l'Ontario faisait enquête sur la cause de l'accident. Nos fonctionnaires travaillent en étroite collaboration avec ceux du ministère de l'Environnement de l'Ontario et suivent de près la situation. Les mesures correctives qui s'imposent seront prises. J'ai pensé que le député comprendrait que nous devons tout d'abord vérifier les faits avant de prendre le genre de mesure précipitée qu'il nous recommande aujourd'hui.

* * *

L'ÉNERGIE

L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ GULF CANADA

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle a trait au rachat de Gulf America par Chevron. Le ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance que l'on prend toutes les mesures nécessaires pour trouver des acheteurs canadiens pour Gulf Canada, dont 25 p. 100 appartiennent aux Canadiens?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la députée de Trinity sait probablement que la société Chevron recevra jusqu'à la fin du mois les offres que des Canadiens pourront lui faire pour l'achat des actions de Gulf Canada qu'elle détient, dans une proportion d'environ 60 p. 100. Je crois savoir que des négociations sont engagées avec au moins un acheteur canadien.

LE PRIX DE L'ESSENCE EN ONTARIO

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je suppose que le gouvernement a bien appris sa leçon avec le rachat par Texaco Canada de Canadian Reserve Oil and Gas Limited, une transaction qui a entraîné la sortie de 980 millions de dollars du Canada. Ce bénéfice pour les producteurs étrangers devra sûrement être assumé par les consommateurs canadiens. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Voudrait-il maintenant admettre que les consommateurs ontariens vont payer plus cher pour faire le plein et chauffer leur maison?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée ne peut pas demander qu'aucune de ces sociétés ne soit vendue à des non-résidents et exiger en même temps qu'elles soient vendues à des Canadiens. La vente à des Canadiens entraînera la sortie de capitaux. C'est l'un ou l'autre. La députée a posé une question précise sur le budget. Elle sait quand il sera présenté. Elle aura à ce moment-là la réponse à sa question.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—LA CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS AU QUÉBEC

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il semblerait qu'un certain Guy Dionne, qui représente le parti conservateur dans la province de Québec en tant que responsable du recrutement pour un groupe appelé le Club Mulroney, ait affirmé à des hommes d'affaires québécois que le cabinet se pencherait rapidement sur leurs problèmes s'ils versaient $100 à la caisse du PC. Est-ce exact?

Le très hon. brian Mulroney (premier ministre): Ce qui est exact, monsieur le Président, c'est que les clubs Brian Mulroney surgissent un peu partout.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est comme les jonquilles sur la colline du Parlement.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: C'est bien différent quand on entend cette voix défendre à Bay Street les intérêts des sociétés multinationales. Je suis prêt à parier que le choc est rude quand elles reçoivent l'addition avec un employeur comme cela. Tous les membres du Barreau du Québec demandent pourquoi il n'exerce pas au Québec. J'ai entendu parlé de l'existence de ce dernier groupe de clubs. Comme mon honorable ami le sait, les seuls clubs qui peuvent être autorisés sont ceux qui se conforment aux dispositions législatives fédérales portant sur le financement des partis fédéraux. Quelqu'un qui verse de l'argent au parti conservateur n'obtient rien de plus que s'il contribuait à la caisse d'un autre parti, sauf un merveilleux sentiment de satisfaction.

Des voix: Bravo!

LES CONDITIONS D'APPARTENANCE AU CLUB

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, on peut éprouver une certaine satisfaction quand on n'est pas obligé d'écouter tout ce boniment. Néanmoins, ma question est importante pour le public. Si des hommes d'affaires du Québec deviennent membres du club Brian Mulroney et versent $100 à la caisse du parti conservateur fédéral,est-il excact que le cabinet et le gouvernement du Canada se pencheront rapidement sur leurs problèmes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

• (1440)

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le premier ministre est-il disposé à dire aux gens qui sont devenus membres du club en croyant cela que tel n'est le cas?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous ne sommes plus au temps du parti libéral où il fallait aller frapper à certaines portes pour se faire entendre. Le gouvernement accorde une attention spéciale à tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Aucun parti n'a reçu autant de dons modestes que le parti conservateur ces dernières années. Si 56 p. 100 des syndiqués ont voté pour nous, c'est parce que les syndiqués en ont assez de l'attitude du NPD. Ils veulent quelqu'un qui ouvre la voie, ils veulent une attitude positive et un club Iam Deans.

Des voix: Bravo!

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK— L'ENQUÊTE INTERNE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'espère que le solliciteur général, qui est absent aujourd'hui, va s'inscrire pour son propre bien au club Brian Mulroney et non pas au club Ian Deans. En son absence, je souhaiterais demander au ministre de la Justice quand le rapport de la GRC sur l'affaire Hatfield sera rendu public?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, à ma connaissance, ce rapport n'est pas encore achevé. Lorsqu'il le sera, le ministre décidera s'il doit ou non le rendre public.

LE RÔLE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DANS L'AFFAIRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, étant donné ce retard excessif et inacceptable à régler des questions importantes où interviennent des accusations du premier ministre du Nouveau-Brunswick à l'encontre de membres de la GRC, et sachant que le solliciteur général lui-même est impliqué dans l'affaire Hatfield, le ministre de la Justice ne pense-t-il pas qu'il est grand temps qu'il prenne en main lui-même cette affaire, en veillant à ce que l'enquête soit complète et à ce qu'un rapport en soit effectivement fait aux Canadiens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas l'intention de s'immiscer dans les activités de la GRC. Elle est parfaitement capable de s'acquitter seule de sa fonction avec l'intégrité qui lui est reconnue depuis maintenant un siècle. Il serait temps que le député cesse de se servir du malheur des autres pour alimenter son capital politique.

* * *

LE CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES

LE NIVEAU DES CRÉDITS

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et ça presse. J'arrive de ma circonscription où j'ai reçu d'innombrables instances de la part de médecins de London et d'ailleurs au sujet du financement du Conseil de recherches médicales. Comme les projets de recherches médicales doivent être présentés d'ici peu, je dois demander au ministre quand il expliquera à la Chambre comment il entend donner suite à la requête du Conseil de recherches médicales qui voudrait que ses crédits soient rétablis au moins au même niveau que l'an dernier.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je remercie le député, monsieur le Président. Comme il le sait, il existe un plan quinquennal et l'ancien gouvernement n'avait pas alloué de fonds au-delà de la base «A». J'aurais aimé faire une déclaration à la Chambre aujourd'hui, mais c'est un jour réservé à l'opposition. Dans le courant de la journée, je vais annoncer que non seulement les crédits seront rétablis au niveau de l'an dernier, mais que nous allons allouer 158 millions de dollars, soit au-delà de la base «A» et beaucoup plus que l'an dernier.

Questions orales

LA CHARTE DES DROITS

LES CAUSES PORTANT SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉGALITÉ

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Demain, les Canadiens vont célébrer leur accès à l'égalité en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. Comme le ministre le sait, c'est maintenant que commence le combat véritable, alors que les tribunaux seront appelés à juger des causes les unes après les autres. Le ministre est-il d'accord avec M^me^ le juge Bertha Wilson selon qui, par souci d'équité et d'efficacité, les causes types en matière d'égalité en vertu de la Charte devront être choisies sans parti politique ni ingérence de la part du gouvernement?

L'hon. John Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame le Président—pardon, monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Monsieur le Président, je songeais à M^me^ le juge Wilson qui me suivait d'un an à la faculté de droit, mais qui me dépasse de loin maintenant au chapitre des connaissances juridiques. En bref, monsieur le Président, la réponse à cette question est oui, mais je sais qu'on me tend un piège, alors allons-y.

LES CRÉDITS DESTINÉS À AIDER LES FEMMES À FAIRE VALOIR LEURS DROITS

Mme Margaret Mitchell: Vous avez parfaitement raison, monsieur le ministre, et voici. Comme le sait le ministre, la Charte n'est faite que de mots qui ne veulent rien dire et les femmes ne tiennent pas vraiment à les entendre. Elles veulent cependant avoir accès à des services juridiques qui les aideront à accéder pleinement à l'égalité dans la société. Demain, est-ce que le ministre de la Justice célébrera le principe de l'égalité avec tout le battage qu'il voudra en allouant des crédits importants à un organisme indépendant plutôt qu'à un ministère de l'État, par exemple, à un organisme comme le Fonds d'action et d'éducation juridiques, afin que les femmes puissent faire valoir leurs droits à l'égalité en vertu de la Charte?

L'hon. John Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement, et plus particulièrement le secrétariat d'État étudie la question en ce moment. Comme le sait la députée, c'est le secrétaire d'État qui est chargé du dossier des questions féminines au Canada. On prendra une décision plus tard. J'en discuterai avec la députée demain au cocktail organisé pour célébrer le 17 avril, jour de l'égalité.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LES SPÉCIALISTES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et porte sur la décision de ne pas reconduire le mandant de Florence Bird. Hier, en répondant à ma question au sujet de Florence Bird, la ministre a expliqué qu'elle cherchait des spécialistes dans de nouveaux domaines de compétence reliées aux réfugiés. Vu que le rapport du rabbin Gunther Plaut contiendra des recommandations importantes au sujet de ces nouvelles questions de politique et que la ministre elle-même a déclaré il y a à peine quelques jours qu'elle n'était pas au courant du contenu de ce rapport, peut-elle maintenant dire à la Chambre ce qui a pu lui faire croire que M^me^ Bird n'avait pas la compétence voulue dans ces nouveaux domaines?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, de toute évidence, le député a eu très peu affaire aux réfugiés établis ici et là au Canada, ni, je suppose, dans tout autre pays.

M. Crosbie: C'est un réfugié lui-même.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Je tiens à lui expliquer que la situation mondiale et la migration de gens venant de pays de plus en plus instables a créé des conditions tout à fait nouvelles au Canada. Des avocats, des militants d'organismes communautaires et des représentants d'associations religieuses se concentrent sur certains secteurs depuis quelques années. Je signale donc au député qu'il existe un grand nombre d'experts et d'expertes au Canada et je peux lui garantir que nous ferons appel à eux et à elles.

LA COMPÉTENCE REQUISE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis certain que la population canadienne et tous les réfugiés ont aimé les observations faites par le procureur général et ministre de la Justice. Puisque Amnesty International, le Comité des Églises et d'autres associations qui s'occupent des réfugiés étaient tous d'accord pour que le mandat de Florence Bird au sein du comité consultatif du statut de réfugié soit reconduit et puisque M^me^ Bird a participé depuis le début à l'élaboration de la politique relative aux réfugiés, la ministre peut-elle nous dire dans quel domaine M^me^ Bird n'a pas la compétence voulue?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux garantir au député qu'il y a bien des gens au Canada qui ont des compétences précises et qui peuvent contribuer à cette cause humanitaire. Je peux aussi lui garantir que ce sera beaucoup plus facile pour le gouvernement de déterminer qui sont ces gens que ce ne l'est pour le parti libéral de se choisir un directeur national.

* * *

● (1450)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE CAS D'UN EMPLOYÉ CONGÉDIÉ

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On apprenait dernièrement que la Société canadienne des postes s'était opposée à ce que des allégations faites par M. Ad Varma fassent l'objet d'une enquête indépendante. Est-ce la vérité et le président de la Société, M. Michael Warren, jouit-il toujours de la confiance du gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais qu'il y a quelques mois des divergences de vues sont apparues entre un employé et la Société. Sauf erreur, l'effectif de la Société dépasse les 60,000 employés et il y en avait un qui n'était pas satisfait. La Société et le ministre—lequel s'en tire avec brio, non seulement comme responsable du ministère du Revenu, mais aussi de la Société en question . . .

Des voix: Bravo!

M. Beatty: J'ai une question supplémentaire.

M. Mulroney: Le ministre a une question supplémentaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le président et le ministre, en qui nous avons pleinement confiance, ont entrepris d'examiner cette question en vue d'y apporter la solution qui convient. Et nous espérons qu'ils y parviendront. Quelqu'un s'est plaint d'être traité injustement et si tel est le cas, nous souhaitons que l'injustice soit réparée.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA RÉOUVERTURE DE LA COMPAGNIE FOREX

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale concernant la réouverture de la compagnie Forex dans la région de l'Abitibi. En vue du fait que le rétablissement de cette importante industrie et, par conséquent, la création de milliers d'emplois dépendent de la participation des gouvernements du Québec et du Canada, est-ce que le ministre est maintenant prêt à accorder la subvention de deux millions de dollars pour investissement en productivité demandée par la compagnie Forex?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, il sait peut-être que notre ministère a entrepris d'examiner la proposition soumise par Forex. Elle concerne la fusion de cinq scieries dans la région. Non seulement nous étudions la proposition avec diligence mais, dans la limite de nos moyens, nous tentons de faciliter la solution proposée par les promoteurs du projet.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, étant donné que le Québec semble attendre la décision du gouvernement fédéral, le ministre peut-il nous assurer que la réponse sera affirmative et que le gouvernement du Canada s'emploiera à rétablir une importante industrie régionale, industrie dans laquelle les travailleurs auront un rôle à jouer, industrie qui créera directement 1,000 emplois en Abitibi, cette région du Québec dont l'économie est la plus ravagée de la province?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député ne doit pas oublier que ce n'est qu'hier qu'Ottawa a reçu le dossier en question. Comme je l'ai expliqué, nous avons commencé à examiner la proposition et la décision sera rendue en temps et lieu. Je ne pense pas que le député s'attende à ce que je me prononce d'une façon ou d'une autre aujourd'hui même, puisque ce n'est qu'hier que nous avons été saisis du projet.

LES MINORITÉS VISIBLES

LES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE EMPRISONNÉS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet de la réparation des torts causés par les Canadiens aux Japonais. Les entretiens entre le gouvernement et les représentants de cette collectivité sont malheureusement dans une impasse. Par conséquent, l'association des Canadiens d'origine japonaise a présenté des pétitions, téléphoné, écrit et envoyé des télex au premier ministre le pressant de les rencontrer dans l'espoir d'en arriver à une proposition acceptable pour les deux parties. Je demande par conséquent au premier ministre pourquoi il a constamment refusé de rencontrer les dirigeants de l'association nationale pour essayer de trouver une solution. Que craint-il?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais situer la question dans son contexte avant que le chef de l'opposition ne se mette à applaudir frénétiquement.

Le dernier jour où l'ancien chef libéral était assis à cette place-ci, en ma qualité de chef de l'opposition, j'ai demandé au nom du parti conservateur que l'on répare les torts causés aux Canadiens d'origine japonaise. Le chef libéral et premier ministre a refusé et tous les libéraux l'ont applaudi. C'était un mauvais jour pour le parti libéral et pour les libertés civiques au Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Ce n'est pas vrai.

M. Mulroney: C'est ce qui s'est passé. Depuis lors, le ministre d'État au multiculturalisme a fait des offres importantes aux Canadiens d'origine japonaise, et ma porte leur est toujours ouverte.

M. Allmand: Dites la vérité.

M. Mulroney: Je dirai la vérité; c'était terrible: vous avez applaudi l'ancien premier ministre et . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

M. Mulroney: Vous devriez avoir honte.

ON DEMANDE UNE RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je crois que les Japonais qui suivent la période des questions seraient dégoûtés d'entendre la réponse sectaire du premier ministre. C'est lui qui est au pouvoir et il doit faire quelque chose à ce sujet.

Des voix: Bravo!

M. Marchi: La vérité, c'est que vous menacez ces citoyens et vous prétendez que ce n'est pas votre style. La réponse du gouvernement ne les satisfait pas.

Le premier ministre est-il disposé à certifier à la Chambre et aux Japonais qu'il aurait au moins cinq minutes à leur consacrer pour créer un climat de compréhension et favoriser le dialogue, comme l'a dit si souvent pendant, avant et immédiatement après sa campagne électorale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est précisément ce que je veux dire. Le chef de l'opposition et le premier ministre actuels ont protesté tous les deux au mois de juin, lorsque le parti libéral a refusé de rendre justice et de réparer les torts causés aux Canadiens d'origine japonaise. Voilà la vérité. C'est ce que les Japonais du Canada ont vu. Ils ont vu les députés libéraux dire non et ils ont vu les conservateurs accepter de les aider. Ils ont vu le ministre d'État au Multiculturalisme présenter une proposition sérieuse en disant ceci: «Nous voudrions discuter et peut-être faire davantage.» Ce que nous n'admettons pas, c'est de refuser catégoriquement de respecter les droits minoritaires, comme l'a fait le premier ministre libéral de l'époque. C'était une triste journée pour le libéralisme et pour le Canada.

Des voix: Bravo!

LA NÉGOCIATION D'UN RÈGLEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai lu ce que le très honorable député a déclaré lorsqu'il siégeait ici même, le dernier jour de la dernière législature à titre de chef de l'opposition. Il sait fort bien à quelle enseigne je loge. C'est lui, maintenant, le premier ministre du Canada et le chef du gouvernement. Il a promis aux Canadiens d'origine japonaise de les indemniser convenablement. Et il ne l'a pas fait. L'accord proposé leur a été imposé unilatéralement. Que compte-il faire maintenant?

Des voix: Maintenant.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, après avoir refusé toute indemnité à la collectivité japonaise pendant 40 ans, le parti libéral, à l'exception de son chef actuel, a le culot de nous crier d'agir «maintenant». C'est une honte, une honte pour vous tous, sauf votre chef.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le chef actuel du parti libéral est le seul qui ait tenu tête à la bande de moutons à l'époque.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Maintenant, il y a une majorité. Vous étiez contre l'indemnisation des Japonais . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Les députés ne sont pas ici pour crier à tue-tête de part et d'autre de la Chambre. Le député de Beaches (M. Young) a la parole.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE PROJET DE MAJORER LES LOYERS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, notre parti s'est battu il y a des années pour les Canadiens-Japonais.

C'est au ministre chargé de la SCHL que je m'adresse. Son ministère a fait savoir aux occupants d'un certain nombre de logements qu'administre la SCHL, y compris ceux de l'ensemble Main Square à Toronto, qu'il avait l'intention de majorer de plus de 12 p. 100 le loyer de nombreux appartements. Le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que ni le gouvernement ni la SCHL ne vont mettre en application cette politique d'exploitation des locataires, et qu'ils vont limiter les hausses de loyer dans le cas des logements qu'administre la SCHL à 4 p. 100, comme le gouvernement de l'Ontario l'a promis?

• (1500)

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je ne saurais répondre au député au sujet de tel ou tel ensemble domiciliaire, mais je puis lui donner l'assurance que des accommodements sont prévus pour le cas où les hausses de loyer de la SCHL créeraient à certains locataires de sérieuses difficultés. Les hausses envisagées constituent une sorte de rattrapage par rapport au programme des 6 et 5 p. 100 que le gouvernement précédent avait imposé et qui avait maintenu les loyers de bien des logements qu'administre la SCHL bien au-dessous des loyers les plus bas sur le marché.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SOUMETTRE LES HAUSSES À LA RÉGIE DES LOYERS DE L'ONTARIO

M. Neil Young (Beaches): A cause de ces hausses, monsieur le Président, bien des personnes âgées qui occupent ces logements vont perdre la majoration de $50 du supplément de revenu garanti. Le ministre accepterait-il de soumettre ces hausses à la régie des loyers de l'Ontario?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, les hausses que propose la SCHL sont celles qui s'imposent pour procurer un certain profit aux contribuables canadiens qui . . .

M. Deans: Allons donc!

M. McKnight: Si l'un ou l'autre des occupants des logis de la SCHL éprouve de sérieuses difficultés à cause de la hausse de son loyer, il peut toujours demander soit une subvention au logement, soit un loyer fixé en fonction du revenu.

* * *

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées le lundi 15 avril 1985 par des députés sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. le Président: Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) soulève la question de privilège.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a dit à la Chambre aujourd'hui que tous les députés libéraux qui siégeaient à la Chambre au cours de la dernière législature s'opposaient au règlement de la question japonaise.

Des voix: Règlement!

M. Allmand: Monsieur le Président, je tiens à rappeler au premier ministre et à la Chambre qu'au cours de la dernière législature, un comité parlementaire composé d'une majorité de libéraux a présenté un rapport recommandant à l'unanimité le règlement de cette question . . .

M. Clark (Yellowhead): Règlement!

M. Allmand: . . . ce qui signifie que beaucoup de députés libéraux n'ont pas fait ce que leur reproche le premier ministre. Il se trompe carrément là-dessus.

M. Gauthier: Bravo!

M. le Président: Y a-t-il d'autres députés qui veulent soulever la question de privilège? Non, il n'y en a pas.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA DÉRÉGLEMENTATION DU SERVICE DE TÉLÉPHONE INTERURBAIN

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par plus de 100 personnes des communautés d'Edam et de Vawn en Saskatchewan. La proposition de déréglemenation du service de téléphone interurbain les inquiète, et ils demandent respectueusement au Parlement de bien vouloir étudier cette question afin d'éviter que les habitants de la Saskatchewan ne payent des taux de base téléphoniques plus élevés à cause de la déréglementation.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 247 et 265.

[*Texte*]

LES LIEUX DE STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX

Question nº 247—**M. Caccia:**

1. Combien y a-t-il, au Canada, de lieux de stockage qui contiennent *a*) des gaz mortels, *b*) des produits dangereux?

2. Quels types de gaz mortels ou de produits dangereux sont entreposés et quels en sont *a*) la quantité, *b*) l'emplacement?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): 1 et 2.

Le contrôle de la fabrication, de l'entreposage et de l'utilisation des gaz mortels et des substances dangereuses est de la responsabilité des provinces, et par conséquent cette question est assujettie aux Règlements et formes parlementaires de Beauchesne, Cinquième édition, commentaire 357(dd).

LES SOMMES PAYÉES EN TROP PAR LA CAC

Question nº 265—**M. Heap:**

1. Combien de personnes dans chaque province et à Toronto, Montréal et Vancouver ont touché des prestations d'assurance-chômage et ont été par la suite déclarées inadmissibles par la Commission d'appel des pensions (Affaire TEG Int. 1982)?

2. Combien *a*) la CAC a-t-elle versé aux personnes de cette catégorie, *b*) a-t-on recouvré des personnes de cette catégorie?

3. Combien de personnes ont remboursé en entier ou en partie les paiements inadmissibles?

4. Combien de personnes ont effectué des remboursements par le biais d'une retenue d'une partie ou de la totalité des prestations *a*) d'assurance-chômage, *b*) de bien-être social qu'elles ont reçues par la suite?

5. Combien de personnes ont interjeté appel au sujet des paiements inadmissibles reçus devant la Commission d'arbitrage, l'arbitre et le Tribunal de l'impôt du Canada, combien ont *a*) gagné, *b*) perdu leur cause, et combien de réductions partielles des remboursements que l'on exigeait des intéressés ont été accordées?

6. Combien a-t-on remboursé aux compagnies qui n'avaient pas à rembourser des primes d'assurance-chômage à la suite de cette décision?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): La Commission de l'emploi et de l'immigration et le ministère du Revenu national m'informent comme suit:

1. Les trop-payés qui ont été établis jusqu'au 15 février 1985 sont les suivants:

Île-du-Prince-Édouard	— 0
Terre-Neuve	— 0
Nouvelle-Écosse	— 3
Nouveau-Brunswick	— 3
Québec	— 7 (4 à Montréal)
Ontario	— 348 (263 à Toronto)
Manitoba	— 2
Saskatchewan	— 0
Alberta	— 14
Colombie-Britannique	— 5 (3 à Vancouver)

2. *a*) $1,850,069. *b*) $42,899.

3. Cinquante-huit.

4. *a*) 25 *b*) Néant

5. *a*) (i) 102 personnes ont interjeté appel devant un conseil arbitral. De celles-ci, 18 personnes ont gagné leur cause, 41 ont perdu et 43 appels n'ont pas encore été considérés. (ii) 30 personnes ont interjeté appel devant le juge-arbitre mais aucun appel n'a été considéré. (iii) 179 personnes ont interjeté appel devant la Cour canadienne de l'impôt. Seulement un appel a été considéré à date et la Cour canadienne de l'impôt a décidé en faveur de l'appelant. Cette décision est en voie d'appel à la Cour fédérale du Canada mais n'a pas encore été considérée.

b) Le processus d'appel ne comporte aucune réduction partielle des trop-payés.

6. $708,340.03.

[*Français*]

M. Hudon: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE CHÔMAGE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Langdon:

Que la Chambre demande au gouvernement de présenter sur-le-champ des mesures de stimulation afin de réduire le chômage d'au moins 2.5 p. 100 dans les douze mois, compte tenu du fait que le gouvernement n'a pas respecté sa promesse d'accorder la première priorité à la création d'emplois et qu'il a plutôt appliqué une politique de compressions qui a entraîné une augmentation du chômage au cours de trois des quatre derniers mois.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai promis ce matin aux députés que j'allais développer mon introduction. En écoutant le député de Hamilton Mountain (M. Deans), le deuxième porte-parole du Nouveau parti démocratique ce matin, je me suis demandé s'il pouvait reconnaître qu'un programme ou une politique du gouvernement va créer des emplois, car il a parlé de l'Accord de l'Ouest que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a ratifié il y a deux semaines et demie. Je voudrais simplement citer quelques titres de journaux de ma circonscription se rapportant justement à l'accord en question. Le *Calgary Herald* titre: «On demande plus d'ingénieurs. Des grues pourraient se profiler de nouveau à l'horizon». Autre titre: «Des projets énergétiques d'envergure s'annoncent». Voici le dernier, peut-être le plus important: «Les perspectives d'emploi des étudiants s'améliorent». Voilà, monsieur le Président, une mesure politique créatrice d'emplois.

J'ai vu, en tant que député, le gouvernement libéral, fort de sa majorité à la Chambre, imposer aux Canadiens, sans y avoir suffisamment réfléchi, un programme énergétique qui a fait fuir à l'étranger 18 milliards de dollars. Ces 18 milliards ont afflué vers des pays comme les États-Unis, l'Australie, les États arabes, le Mexique et d'autres, où ils ont créé les emplois dont nous aurions eu besoin. A cause d'un seul élément de politique gouvernementale, le Canada effectivement exportait des emplois. Si, après avoir vécu tout cela, le député de Hamilton Mountain peut se lever à la Chambre et refuser de reconnaître que l'abandon total du Programme énergétique national est le meilleur élément de politique qu'un gouvernement ait mis en œuvre au Canada ces derniers temps pour créer des emplois, je trouve alors regrettable qu'il soit incapable d'apprendre par l'expérience.

Le Nouveau parti démocratique a créé un groupe d'étude qui a parcouru tout le pays pour y entendre des témoins. Le groupe d'étude a rédigé un rapport et nous débattons aujourd'hui une motion d'opposition du NPD. Le rapport du groupe d'étude a des bons et des mauvais côtés. Délaissant toute considération partisane, je commencerai par les bons côtés. A mon avis, un bon nombre des 72 recommandations du rapport ont été reprises d'autres rapports de groupes d'étude du parti progressiste conservateur et du rapport du comité parlementaire spécial des perspectives d'emploi pour les années 80. Voilà les bons côtés du rapport. Ce qui est encore mieux, c'est que, dans l'espace d'à peine six mois, le nouveau gouvernement a donné suite à beaucoup de ces recommandations et qu'au moment où le NPD a déposé son rapport, les lignes de conduite en question avaient été adoptées et, dans bien des cas, mises en vigueur. Je signale tout particulièrement la recommandation du NPD réclamant que le gouvernement du Canada s'efforce d'acheter à des fournisseurs canadiens. C'est déjà fait. C'était l'une des premières lignes de conduite à être adoptées par le nouveau gouvernement.

Le rapport recommande aussi que les sociétés étrangères à filiales au Canada soient obligées, incitées ou encouragées à investir davantage au Canada, à produire plus de biens ici-même. Monsieur le Président, toutes les initiatives prises par le gouvernement, non pas d'une seule façon, mais de bien des façons, visaient en partie à atteindre cet objectif. La création d'Investissement Canada à laquelle l'opposition a essayé de faire une obstruction systématique ne fait que refléter cette recommandation. Le facteur sous-jacent dans tout cela, c'est que nous devons ranimer la confiance du monde des affaires pour remettre l'économie sur les rails et créer les emplois que nous avons perdus. Les mesures prises par le gouvernement montrent que c'est ce qu'il veut faire. Voilà les bons côtés du rapport, monsieur le Président, soit les recommandations qu'il reprend de rapports antérieurs et de propositions déjà acceptées.

• (1510)

Cela m'attriste presque de devoir prendre la parole à la Chambre, après avoir lu le rapport, sachant que des universitaires ont participé à sa rédaction, car cela en induira peut-être d'aucuns en erreur. Mais ce qui me trouble encore plus, ce sont les quelques impardonnables erreurs de logique qu'il me semble contenir. L'une des idées-clés du rapport est que le déficit fédéral devrait être accru aux fins de la création d'emplois. On y cite des statistiques et on nous dit que depuis 1975, soit depuis que le gouvernement a décidé de contenir le déficit, le taux de chômage est passé de 6.9 à 11 p. 100. Par conséquent, nous dit-on, il est mauvais de contenir le déficit et il vaut mieux le laisser grossir. Mais, monsieur le Président, le déficit fédéral s'est accru au cours de cette décennie à tel point qu'il est maintenant dix fois plus élevé qu'en 1975. Comment diable un diplômé universitaire peut-il déclarer que l'on a contenu le déficit quand celui-ci a décuplé en dix ans? Ce n'est pas logique. Il n'y a pas eu de restriction au Canada. On a agi contre le gros bon sens. Déduire de l'expérience canadienne que des compressions budgétaires ne donnent rien, c'est de la démence et cela suffirait dans nos collèges à vous faire échouer un cours élémentaire d'économie.

Lorsque j'ai été élu à la Chambre, 17c. par dollar allaient au service de la dette. Cela fait six ans de cela. Aujourd'hui, c'est près de 36c. qui servent à cette fin. A l'époque, nous pouvions consacrer 83c. par dollar à divers programmes, alors que nous ne disposons plus aujourd'hui que de 64c. Voilà ce qu'a donné l'accroissement du déficit. Cela veut dire que le gouvernement fédéral doit emprunter 92 p. 100 des épargnes prévues des Canadiens. Ceux-ci ne disposent alors plus que de 8 p. 100 de leurs épargnes pour s'acheter une voiture, une maison ou un bateau. Voilà pourquoi nous avons dû aller emprunter à l'étranger, ce qui nous oblige à verser des intérêts à l'extérieur du pays. C'est ainsi qu'après toute cette période d'insanité économique et d'emprunts excessifs, le chômage s'est aggravé chez-nous. Voilà la réalité.

Selon les néo-démocrates, les Canadiens souhaitent que le gouvernement fasse preuve d'initiative dans quatre grands domaines. Les néo-démocrates ont consulté des groupes, se sont entretenus avec des Canadiens et les ont écoutés et ont pu constater qu'ils ont besoin de direction dans quatre domaines-clés. La création d'emplois vient en premier lieu, et nous en convenons. Nous en convenions au cours de la campagne électorale et nous en convenons aujourd'hui. Il nous faut remettre au travail un million et demi de Canadiens. Vient ensuite la suppression des inégalités dans l'emploi. Nous y croyons et nous félicitons la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) d'avoir réagi si promptement au rapport Abella et instauré les mesures concrètes et positives dont nous avions depuis longtemps besoin. Nous croyons que les Canadiens ont raison d'y voir là un point-clé et nous nous réjouissons de ce que l'on ait entrepris quelque chose. Le troisième est celui de la réforme fiscale et nous croyons aussi que les néo-démocrates ont raison lorsqu'ils disent que les Canadiens souhaitent une réforme fiscale. Nous pouvons ne pas nous entendre sur le genre de réforme nécessaire ou sur les détails de cette dernière, mais les Canadiens en réclament une et je me permets de dire aux néo-démocrates que l'Accord de l'Ouest constitue une révision de la politique fiscale canadienne présentant d'énormes possibilités du point de vue de la création d'emplois. Nous croyons que cela répond aux vœux de nos électeurs. D'autres modifications de la politique fiscale sont en vue.

Nous en venons maintenant au quatrième domaine, à savoir une participation plus directe du gouvernement dans l'investissement productif. Mais les Canadiens n'ont pas dit au NPD que tel était leur désir. Les néo-démocrates ont peut-être reçu ce message s'ils ont intrigué auprès de certains groupes, mais certainement pas autrement. Ou encore ils ont inventé tout cela pour ajouter une quatrième option à leur idéologie initiale. Mais les Canadiens n'y croient pas. Ils ont rarement vu des investissements gouvernementaux devenir productifs. En général, ils ont constaté que l'intervention directe du gouvernement était la façon la moins rentable de procéder. Dans la plupart des cas c'est une cause de gaspillage et d'inefficacité et cela ouvre la porte au favoritisme et à toutes sortes de conséquences négatives. Nous croyons, et tout sondage d'opinion scientifique le confirmera sans doute, que les Canadiens ne veulent pas voir le gouvernement investir directement. Ils préfèrent que le secteur privé s'en charge. Ils veulent des emplois durables. Ils veulent des emplois qui offrent un potentiel de carrière, des emplois qui existent grâce à un produit ou un service assurés d'une clientèle. Telle est la clé de l'efficacité. Telle est la clé de la prospérité économique à long terme de notre pays. Telle est la clé du progrès.

Depuis la mi-janvier, le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration de la Chambre des communes a travaillé avec acharnement à son enquête sur l'immigration. Nous avons entendu de nombreux témoins et publié un premier, puis un deuxième rapports. Nous rédigeons actuellement le troisième et, aujourd'hui, nous commençons à enquêter dans un autre domaine, celui des réfugiés. Selon le deuxième rapport, l'immigration devrait être considérée en fonction d'un objectif démographique. Nous croyons que cet objectif doit consister à augmenter la population et que l'immigration est un important facteur de croissance pour la population du Canada. En raison du taux de natalité et de décès, nous allons devoir accroître l'immigration. Nous estimons toutefois qu'un certain pourcentage de ces immigrants, soit environ 2 p. 100 pour le moment et peut-être même 3 ou 4 p. 100, devrait être des entrepreneurs que nous irions chercher dans le monde entier, des personnes disposant d'argent et possédant de l'expérience, des personnes ayant un produit à vendre qui seraient

prêtes à venir au Canada avec leur famille pour créer des entreprises et des emplois à l'intention des Canadiens. Il s'agit de mettre en place un programme de création d'emplois par l'immigration. Cela ne limiterait pas la réunion des familles ou l'accès des réfugiés; en fait, il y aurait davantage de cas de ce genre. Mais nous avons dit que cette immigration devrait servir, en partie, à créer des emplois à l'intention des Canadiens. Nous avons déjà constaté que les quelques immigrants de cette catégorie que nous avons admis au Canada ont déjà créé 24,000 emplois. Ils ont apporté, en moyenne, des capitaux de $800,000 chacun et créé 24,000 emplois. Si nous parvenions à décupler ce chiffre, nous aurions 250,000 emplois alors qu'il y a un million et demi de chômeurs.

• (1520)

Les néo-démocrates et les libéraux ont convoqué une conférence de presse pour dire qu'ils refusaient cette création d'emplois. C'était leur message, essentiellement. Ils ont dit qu'ils préféraient faire de la politique sur le dos des Canadiens au lieu de prendre des mesures sensées pour donner du travail aux Canadiens, notamment encourager les entrepreneurs et les investisseurs à créer des emplois et à offrir de l'avenir aux Canadiens. Les néo-démocrates et les libéraux ont décrié cette initiative en public. S'ils en sont rendus à ce point, c'est qu'ils commencent à perdre, à moins que ce ne soit déjà fait, toute crédibilité dont ils ont pu jouir en matière de création d'emplois. Notre proposition ne coûte absolument rien aux contribuables et pourrait nous donner 250,000 emplois nouveaux. Lorsqu'ils reviendront sur leur position à ce sujet, il vaudra peut-être la peine de s'intéresser à certaines autres de leurs idées.

M. Allmand: Monsieur le Président, au début de son discours, avant la pause du déjeuner, le député a fait allusion à la promesse que le premier ministre (M. Mulroney) avait faite pendant la campagne électorale, de créer des dizaines de milliers d'emplois. Il a affirmé qu'ils avaient honoré cette promesse en créant 100,000 emplois. Il n'a pas parlé, bien sûr, des centaines de milliers d'emplois perdus ou supprimés. Comment expliquer autrement qu'en août 1984 le taux de chômage se situait à 11.2 p. 100 alors qu'en mars 1985, près de sept mois après leur arrivée au pouvoir, ce taux demeure encore à 11.2 p. 100? Évidemment, quelques emplois ont été créés, mais ils en ont aboli en même temps un grand nombre dans la Fonction publique, dans les organismes culturels, à Radio-Canada et au ministère de l'Environnement. Quand il a fait ses promesses électorales, le premier ministre pensait assurément que ces nouveaux emplois s'ajouteraient aux autres et ne prédisait pas une perte nette. Il faudrait que le député soit un peu plus juste et honnête sur cette question. Je voudrais des explications. Le premier ministre voulait-il dire que même si des emplois étaient créés on en supprimerait aussi d'autres? Pourquoi ne l'a-t-il pas précisé pendant la campagne électorale? Pourquoi n'a-t-il pas été franc envers les Canadiens?

A propos du rapport sur l'immigration que le comité a publié il y a environ une semaine, je signale au député que le programme en faveur des entrepreneurs a été inauguré sous le gouvernement libéral. C'est le député de notre parti ici présent qui en a eu l'initiative quand il était ministre. Nous ne sommes pas contre le programme en faveur des entrepreneurs. C'est nous qui l'avons créé. Nous sommes contre le fait que la recommandation accorde la priorité aux personnes d'une certaine catégorie qui ont de l'argent. C'est contre cette partie du rapport et d'autres que nous nous élevons, mais non contre le programme en faveur des entrepreneurs. C'était notre programme.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'espère que le député va lire le rapport. Il a voté contre. Ce rapport ne parle pas du tout de priorité à donner aux gens en moyens. Je mets le député au défi de me montrer ici à la Chambre où le rapport le dit.

Pour ce qui est de l'autre question que le député a soulevée, les résultats de l'enquête sur la population active s'expriment en chiffres avant et après ajustement. La seule comparaison honnête et convenable est celle d'une année à l'autre. Nous venons de recevoir les chiffres de mars 1985. Le nombre de personnes occupées était de 10,864,000 en mars 1985 et de 10,595,000 en mars 1984. En mars cette année, il y avait 269,000 Canadiens occupés de plus que le même mois l'année dernière. C'est un progrès, monsieur le Président. Le mois précédent, l'augmentation était de 217,000. Telles sont les réalisations du gouvernement. Les données sur lesquelles le député s'appuie sont aussi imaginaires que l'histoire d'Alice au pays des merveilles. Elles ne décrivent pas la situation réelle de l'emploi au Canada.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je voudrais revenir sur les parties de l'intervention du député ministériel qui se rapportaient au débat d'aujourd'hui. J'ai été heureux de l'entendre dire qu'essentiellement, il appuie la demande de réforme fiscale que fait le Nouveau parti démocratique dans le document. Je me demande s'il est sérieux. Est-ce que les modifications fiscales qui accordent des avantages aux sociétés pétrolières sont typiques de ce qu'il prévoit comme réformes visant les personnes à qui nous avons parlé?

Il nous dit qu'aucun Canadien nulle part ne veut de dépenses publiques directes d'aucune sorte. Il aurait peut-être intérêt à lire le rapport de la Fédération canadienne des maires et des municipalités qui, après s'être déclarée en faveur d'investissements gouvernementaux directs, les estime maintenant nécessaires à la création d'emplois. Le député de la majorité s'oppose-t-il aux investissements publics directs affectés au renouvellement de nos forêts, de nos pêcheries, de l'énergie et de l'enseignement? A-t-il parcouru le pays et constaté que son propre gouvernement, en comblant les besoins en partie par des investissements directs, répondrait aux vœux de la population et créerait des emplois?

M. Hawkes: Monsieur le Président, la question de la participation directe du gouvernement dans les investissements productifs figurent parmi les secteurs-clés mentionnés dans le rapport du NPD. Je conviens qu'en effet, il vaut mieux que les fonds publics servent à créer une infrastructure solide. Je ne vois rien à redire à l'affirmation contenue dans ce document selon laquelle les Canadiens considèrent cette question comme l'un des quatre secteurs-clés. En commençant par une persuasion idéologique, les néo-démocrates ont eu recours à la perception sélective, en s'inspirant de deux ou trois mémoires, pour en arriver à cette conclusion. Ce n'est pas celle à laquelle en arriveront des Canadiens choisis au hasard. Ce n'est pas ce que désirent l'ensemble des Canadiens, qui sont plutôt favorables aux projets tendant à créer des emplois permanents à long terme dans le secteur privé, ce qui se comprend parce que nous sommes allés trop loin dans l'autre sens.

Ils m'ont demandé si j'étais en faveur de concessions fiscales à l'industrie pétrolière. Monsieur le Président, j'ai toujours cherché à empêcher et à corriger les abus d'une seule industrie située dans une seule région géographique du pays, surtout quand ces abus provoquaient la suppression d'emplois dans le pays. Oui, je suis favorable à une politique fiscale juste et équitable qui encourage la création d'emplois au lieu de la dissuader. Voilà le genre de politique de réforme fiscale dont a besoin le pays.

M. Marchi: Monsieur le Président, le député vient de dire qu'il sait ce que souhaitent l'ensemble des Canadiens. En ce qui concerne son rapport élitiste et borné sur l'immigration, je me demande comment il a pris le pouls des Canadiens de cette façon alors que seulement sept témoins du ministère de l'Immigration ont comparu. Il n'y a pas eu un seul témoin des sociétés d'aide aux immigrants, des groupes ethno-culturels, des syndicats, du monde des affaires, ou de Canadiens qui s'intéressent à la politique d'immigration du pays.

Le président et son équipe de conservateurs de droite ont déclaré dans ce rapport qu'aucune étude économique réalisée, soit indépendamment, soit par le ministre des Finances (M. Wilson), n'établit de rapport entre les objectifs en matière d'immigration et les objectifs en matière d'emploi et de population active du gouvernement. Malgré cela, ils ont ajouté qu'à leur avis, le pays a besoin d'immigrants riches, oubliant ainsi que des milliers d'immigrants à revenu faible et moyen sont devenus des hommes d'affaires très florissants après leur arrivée dans le pays. Des milliers d'immigrants sont venus au Canada pour occuper des emplois dont les Canadiens ne voulaient pas. Des milliers d'immigrants ont apporté avec eux leurs compétences et leurs connaissances professionnelles. Tous les immigrants, quels que soient leur statut et leur situation économique, font un apport à notre économie en devenant des consommateurs. Ils arrivent dans le pays, achètent une maison, une voiture et ainsi de suite. Même si notre parti encourage la venue de gens à l'esprit d'entreprise et qui ont les aptitudes voulues pour faire de notre pays leur nouvelle patrie, ce n'est pas à notre avis la seule façon de favoriser la prospérité et la croissance économique du Canada. Des immigrants sont venus dans notre pays par le passé. Il continuera à en arriver à l'avenir qui contribueront à notre économie. Toute politique d'immigration reposant sur un principe selon lequel seuls les immigrants riches seront les bienvenus témoigne d'un manque de sensibilité et de compassion humaine et d'un esprit rétrograde, typiques du gouvernement actuel.

• (1530)

M. Hawkes: Monsieur le Président, durant les trois dernières années, le parti libéral du Canada a étouffé l'immigration et accru le pourcentage de riches admis dans notre pays en vertu de cette politique. C'est ce qu'a fait le parti du député durant les trois dernières années.

Notre parti recommande d'accroître l'immigration. Ce faisant, nous voulons créer des emplois. A notre avis, nous sommes sur la bonne voie. Nous n'avons jamais parlé d'interdire le genre d'immigrants dont parle le député. Chacun d'entre nous vient d'un milieu semblable. Nos parents sont arrivés au Canada sans un sou en poche. Ce sont eux qui ont érigé notre pays et créé notre niveau de vie. Il doit continuer à en aller ainsi, à notre avis. Le député appartient à un parti qui a littéralement étouffé ce principe que nous cherchons aujourd'hui à raviver, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est terminée. La parole est au député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy).

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, au cours de la dernière session, les occasions n'ont pas manqué de débattre les différents aspects de la question du chômage. Je voudrais féliciter les députés du Nouveau parti démocratique qui, en proposant cette motion, donnent encore une fois l'occasion aux parlementaires d'aborder une question qui, aux yeux de tous nos électeurs, est très importante, sinon la plus importante de même que celle des armes nucléaires. Nous avons justement été élus pour discuter et examiner ces questions.

Nous voulons également féliciter les Néo-démocrates qui ont eu l'idée de parcourir le pays pour se renseigner sur la création d'emplois. Comme bien d'autres députés, nous croyons qu'il était temps que le gouvernement s'informe de la situation dans ce domaine. Et je suis heureux que les Néo-démocrates aient décidé de passer à l'action et de partager avec nous les résultats de leur enquête.

Le moment choisi pour débattre cette question est d'autant plus heureux qu'un budget sera présenté dans cinq semaines, un budget que bien des députés ministériels considèrent, chaque fois qu'on les interroge, comme la panacée qui devrait offrir toutes les réponses aux problèmes soulevés. Chaque fois qu'on les interroge à la Chambre au sujet de la création d'emplois, ils nous invitent invariablement à attendre le prochain budget. Tout ce qu'ils ont fait jusqu'ici n'a été qu'un long préambule. Ce qui nous inquiète cependant, c'est que nous assistons toujours à des batailles de principe au sein du gouvernement conservateur sur la meilleure façon d'aborder la croissance économique et la création d'emplois.

Certes, c'est la preuve que le gouvernement est préoccupé par ces questions, mais nous nous interrogeons sur sa capacité de le faire, sa capacité de trouver les réponses appropriées. Jusqu'à présent nous avons été témoins d'une série de contradictions dans la définition des objectifs et dans la recherche de moyens. Pour le gouvernement conservateur, les relations publiques sophistiquées et les promesses en l'air tiennent lieu de logique et de cohérence. C'est ainsi que nous ne cessons de voir des ministres se contredire, pendant que l'on supprime un programme pour le remplacer par un autre, sans que le ministre intéressé ou le gouvernement lui-même ne donne la moindre orientation ou ne manifeste la moindre objectivité. Une fois encore nous avons eu un exemple éclatant de l'absence de logique et de stratégie économique du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) puisque ses propos n'étaient qu'un tissu de contradictions empreints d'une suffisance sans cesse croissante.

Malheureusement, monsieur le Président, ce n'est pas ce dont notre pays a le plus besoin. Les Néo-démocrates qui ont mené une étude à l'échelle nationale, et nos propres députés qui se sont renseignés chacun dans sa circonscription, savent maintenant ce que veulent les Canadiens. Les Canadiens souhaitent que leur gouvernement réussisse. Ils lui ont donné un mandat, un mandat particulièrement clair. Ils veulent maintenant que leur gouvernement agisse. Et ils veulent surtout qu'il obtienne des résultats.

Je voudrais cet après-midi revenir sur ces préoccupations, vous exposer le point de vue de mes électeurs, ceux avec qui je me suis entretenu pendant le congé de Pâques. Ils veulent savoir en premier lieu à quoi le gouvernement veut en venir au juste. Ce dernier dispose de nombreux ministres. J'en choisis un en particulier, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) qui affirme envers et contre tous, que la libre entreprise résoudra nos problèmes. L'idée a été reprise bien souvent par des députés conservateurs qui ont dénigré les efforts faits par le passé pour favoriser l'investissement public, la création d'emplois, la relance industrielle dont l'objectif était de donner à la petite entreprise une occasion de se développer et de trouver des débouchés. D'après eux, tous ces programmes sont mauvais. Ils ne donnent aucun résultat. Les conservateurs comptent plutôt sur le jeu des forces du marché pour surmonter nos difficultés.

Que voyons-nous, monsieur le Président? Des cas particuliers qui ont noms Domtar, Petrosar et White. L'incohérence que dénonçaient les conservateurs, nous en sommes encore témoins. Quel est le rôle du marché dans ces cas-là? Je ne sais pas. Je suppose que le premier ministre (M. Mulroney) a convoqué le ministre de l'Expansion industrielle régionale et l'a sermonné en lui disant: «Le véritable marché, c'est le marché politique du Québec. Ce n'est pas le marché économique qui nous préoccupe». Il se trouve que nous pensons qu'ils ont peut-être fait le choix qui s'imposait et qu'il faut sans doute donner des encouragements pour que les entreprises s'installent.

Néanmoins, nous avons un gouvernement qui prêche une théologie, mais qui pratique une autre religion. En fin de compte, c'est la confusion. Les conservateurs n'ont pas de politique industrielle. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale est constamment contredit par son patron, tout comme le ministre des Finances (M. Wilson). Il n'y a pas besoin de remonter bien loin, car tous les députés se rappellent avoir entendu le ministre des Finances dire: «Nous devons examiner sérieusement les programmes sociaux», et le premier ministre de dire: «Non, nous ne pouvons pas y toucher». Le ministre des Finances disait encore: «Nous allons procéder à des compressions dans les programmes gouvernementaux», ce à quoi le premier ministre a répondu: «Non, nous ne pouvons pas y toucher».

Jusqu'à présent, nous avons vu les ministres se contredire ou essayer de ne pas empiéter sur le terrain du voisin, ce qui n'a conduit à aucune formule claire, aucun programme clair, aucun développement clair, qui donnerait aux Canadiens une idée de la direction suivie. Voilà le problème fondamental. Nous avons un gouvernement qui a pris le pouvoir sans savoir ce qu'il ferait. Les conservateurs avaient quelques théories qu'ils affectionnaient, mais elles ont été abandonnées. Maintenant, ils fonctionnent au jour le jour, changeant d'avis, changeant de programmes et en fin de compte s'en remettant aux bons vieux programmes des précédents gouvernements libéraux qu'ils ont tellement critiqués pendant les élections. Pourtant, c'est la seule source d'initiative économique que les conservateurs ont pu utiliser jusqu'à maintenant.

Laissez-moi vous donner un autre exemple, monsieur le Président. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) encense la nouvelle révolution en matière de création d'emplois, cette grande renaissance que nous connaîtrons dans le domaine des activités de formation, mais elle commence par réduire substantiellement les crédits de ces programmes. Regardez les programmes d'été pour les jeunes, un groupe qui dépend beaucoup de l'aide fédérale, et vous verrez que, à l'exception de deux provinces, les sommes affectées sont inférieures à celles de l'an dernier. Devant ces chiffres, on ne peut que conclure que les jeunes de ce pays ont été abusés. Aucun emploi nouveau n'a été créé.

Et qu'en est-il de la promesse de créer des internats préparant à une carrière? Je suis d'accord avec le principe, car lorsque j'étais ministre, c'est un programme que j'avais créé, il y a trois ans. Il n'y a rien de nouveau ou de révolutionnaire là-dedans. Le programme a reçu un nouveau nom. On en a simplement modifié la présentation. Il n'offre rien de nouveau pour tenter de créer des emplois. La seule nouvelle initiative prise par les conservateurs à l'égard des jeunes a été de réduire la somme consacrée aux emplois d'été. C'est tout. Nous relevons maintenant les mêmes sophismes dans le manifeste dit de Regina. Une somme de l'ordre de 540 millions a été offerte pour le recyclage ou l'acquisition d'une nouvelle compétence en vue de préparer les Canadiens pour les emplois de demain, mais, dans l'intervalle, les programmes en vigueur ont été retranchés et rien ne leur a été substitué.

● (1540)

Un exemple bien révélateur m'a été signalé quand je me suis entretenu avec des représentants du programme d'extension dans ma circonscription au cours du congé de Pâques. Leur tâche principale consiste à aider des femmes d'âge mûr à se retrouver un emploi. Ils leur donnent des conseils en matière d'emploi et une formation qui leur permettra d'acquérir la compétence voulue pour obtenir un emploi. Ils m'ont montré une liste des emplois auxquels ces femmes pouvaient prétendre. La chose qui faisait défaut était la formation nécessaire pour ces emplois.

J'ai demandé ce qui s'était produit, car, à un moment donné, nous avions des programmes de recyclage et une caisse des programmes d'accroissement des compétences professionnelles. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) les a supprimés. Pour une raison quelconque, elle ne croyait pas qu'on devrait aider les femmes d'âge mûr à améliorer leur compétence, afin de pouvoir profiter des programmes de formation professionnelle. Ils ont été supprimés et rien ne leur a été substitué. Même si certains emplois sont disponibles, ces femmes d'âge mûr ne peuvent les remplir parce que le nouveau gouvernement révolutionnaire qui devait tout faire pour les Canadiens n'a pas encore réussi à combler les lacunes. Aucune mesure concrète n'a été prise dans ce domaine vital en vue de dispenser une formation aux femmes qui veulent se remettre au travail. Rien n'a été offert.

Est-ce la nouvelle relance économique dont nous parlons? Ils empêchent ainsi les femmes de travailler. Est-ce la nouvelle renaissance promise par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration? J'ai demandé pourquoi on n'avait rien proposé à la place. On m'a dit que le gouvernement consultait les provinces et tout un chacun. Les consultations se poursuivent maintenant depuis sept mois. J'ai demandé quand le nouveau programme serait prêt. Dans six ou sept mois, m'a-t-on répondu. Le gouvernement annoncera peut-être alors des mesures de remplacement, mais les Canadiens qui auraient voulu se perfectionner auront perdu toute une année pour rien. C'est absurbe et ce n'est ni de la bonne gestion ni de la bonne administration publique. Le gouvernement n'a pas su donner le ton en matière d'emploi. Il s'est débarrassé de certains programmes simplement parce qu'il s'agissait de mesures libérales, mais il n'a ni l'esprit ni les qualités nécessaires pour les remplacer afin que les Canadiens puissent continuer à se perfectionner. J'espère que les députés conservateurs fédéraux écouteront leurs électeurs, qu'ils prendront le pouls de la population, car c'est bel et bien ce qui se passe actuellement.

J'aimerais maintenant parler de la grande conférence économique qui a permis au gouvernement de réunir toutes sortes de gens pour les consulter. Ces gens en ont profité pour dire certaines choses déplaisantes aux ministres. Ils leur ont rappelé que leurs programmes n'aboutissaient à rien, que leur obsession du déficit accroîtrait le chômage au lieu de le faire diminuer. Le ministre des Finances a fait la sourde oreille en leur répondant qu'ils se trompaient. Ensuite, le gouvernement a rassemblé 150 hautes instances des sociétés, des syndicats, de l'enseignement et des organismes communautaires. Le gouvernement a opposé une fin de non-recevoir à tous ceux qui ont eu l'honnêteté de le rappeler à la réalité, une réalité guère réjouissante.

Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a déployé des trésors d'éloquence pour nous persuader que l'avenir était prometteur. Voyons ce qu'en dit le Conference Board que les députés ne peuvent certes accuser de parti pris. Il a établi un rapport sur les prévisions de 18 spécialistes canadiens représentant toute la gamme des différentes institutions, des banques aux associations universitaires en passant par les groupes indépendants. Qu'ont-ils prédit pour l'an prochain et l'année suivante? Le taux de croissance économique sera peut-être de 2.8 p. 100, mais pourrait tomber à 2.2 p. 100. C'est un net recul par rapport aux 4 p. 100 que nous avons connus depuis deux ans. Toutes les mesures qualifiées de ridicules par le premier ministre ont quand même donné un taux de croissance économique de 4 p. 100 depuis deux ans. Or, le mieux que le gouvernement puisse faire avec son nouveau climat de confiance, ses efforts de motivation et ses consultations, selon les 18 plus grands prévisionnistes du Canada, c'est un taux de croissance maximum de 2.8 p. 100 et, au pire, de 2.2 p. 100. Il y a certes quelque-chose qui cloche dans la politique du gouvernement.

Devant pareilles perspectives, on croirait que le gouvernement ferait marche arrière, qu'il ferait le point sur ses idées et sur les principes qu'il défend. Or, il s'en tient aux mêmes dogmes et rien ne se fait et aucun programme n'est mis en œuvre. Notre pays vit dans l'incertitude sur le plan économique, les véritables initiatives ou orientations en matière économique se font encore attendre. Des problèmes économiques se dessinent à l'horizon et rien ni personne ne nous indique le cap à prendre pour les éviter. C'est pourquoi il est important au cours de ces débats de présenter le genre de positions qui sont nécessaires et importantes, afin de créer la croissance économique voulue.

Permettez-moi d'aborder la question de la gestion financière du pays. Je voudrais mettre en garde nos vis-à-vis. Alors que la date de présentation du budget approche et qu'ils examinent les façons de réduire le déficit, nous les exhortons à faire un calcul très simple—toute réduction devrait être faite en fonction des emplois créés et non pas supprimés. Comme le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) l'a signalé tout à l'heure, l'exposé de novembre du ministre des Finances n'a pas eu pour résultat une augmentation nette de l'emploi, mais bien une diminution nette. C'était là le problème fondamental. Nous demandons continuellement au ministre des Finances de nous prouver que nous avons tort ou de réfuter cette équation de base. Il refuse de le faire, car il sait que nous avons raison. Il n'ignore pas que, en définitive, son exposé a entraîné une réduction plutôt qu'une création nette d'emplois.

Le député de Calgary-Ouest a fait certaines comparaisons d'une année à une autre, mais il s'est bien gardé de préciser qu'il faut tenir compte de l'accroissement de la main-d'œuvre dans ces chiffres comparatifs. Bien entendu, des changements se produisent. La population augmente. Des jeunes sortent des écoles et entrent sur le marché du travail; leur nombre peut varier de 200,000 à 300,000 par année. Il s'agit là d'un véritable problème en ce qui a trait à l'équation de base qui sera appliquée à toute forme de réduction du déficit.

Examinons la question de l'investissement public et de tous ses effets que j'ai entendu le député de Calgary-Ouest décrire. Un rapport du caucus néo-démocrate, basé sur un rapport auquel nous avons travaillé l'année dernière de concert avec la Fédération canadienne des maires et des municipalités, a signalé qu'on devrait investir au minimum quelque 12 milliards de dollars dans l'infrastructure publique.

• (1550)

La réparation des routes et des égouts, l'élément vital de notre pays, nécessitera un apport important de capitaux au cours des cinqs prochaines années, faute de quoi on éliminera la capacité de réaliser des gains de productivité et de permettre au cycle économique de base de se produire.

M. Orlikow: En aidant les chemins de fer.

M. Axworthy: Mon collègue signale un point intéressant. Lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, il y a un an, ils ont, de concert avec les néo-démocrates, tout fait pour empêcher l'adoption de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, en vertu de laquelle on affecte à l'heure actuelle près de 1.5 milliard de dollars par année exactement à ce que le NPD réclame, c'est-à-dire l'investissement public et une nouvelle infrastructure. Cet investissement dans notre réseau ferroviaire dans l'ouest du pays, qui est l'un des rares stimulants en place, n'existerait pas si nous n'avions pas eu le courage d'adopter cette loi malgré leur opposition. C'est la raison pour laquelle on investit à l'heure actuelle d'énormes capitaux là où le NPD le réclame maintenant, mais avec une année de retard.

Il aurait mieux valu que les néo-démocrates rédigent ce rapport une année plus tôt et que leurs collègues de l'époque écoutent alors leurs bons conseils.

Tandis que nous y sommes, parlons donc de l'accord de l'Ouest. Le député de Calgary-Ouest a déclaré qu'il allait transformer en profondeur l'économie. Quiconque consulte le rapport constate que le seul gagnant sera Texaco, la société pétrolière dont le taux d'immobilisation est le plus faible au Canada. Les perdants seront nos propres sociétés pétrolières qui ont investi depuis quatre ans des capitaux énormes dans le développement énergétique.

Faisons en sorte que le présent débat serve de préambule au débat du budget. Faisons en sorte que les conservateurs y voient une mise en garde, une invitation à mettre de l'ordre dans leurs idées, de sorte qu'abandonnant leurs dogmes, ils s'efforcent de donner un semblant de cohérence à leurs politiques économiques et qu'au moment de la présentation du budget le 20 mai prochain, ils sachent au moins ce qu'ils veulent, et non pas seulement ce qu'ils refusent.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) sait-il que dans la région de Toronto, le programme Défi 85 que la ministre a inauguré a remporté tant de succès auprès des hommes d'affaires soucieux de créer des emplois pour les jeunes au cours de l'été que les fonds de 9 millions de dollars alloués à cette région sont déjà épuisés? En effet, les hommes d'affaires offrent tellement d'emplois prometteurs de perspectives de carrière que les 9 millions de dollars créeront bien plus d'emplois que l'année dernière, simplement parce que le gouvernement ne paie que la moitié du coût des salaires jusqu'à concurrence de $2.50 l'heure. Le député sait-il aussi que le ministère, en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario et grâce au salaire horaire de $1.25 du fond de stimulation de cette province, va créer cette année beaucoup plus d'emplois d'été que jamais auparavant?

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) que le programme RELAIS est bel et bien le père du programme «Emploi d'été/Expérience de travail» et que c'est moi qui en ai pris l'initiative alors que j'étais ministre de l'Emploi et de l'Immigration en 1983. Le gouvernement fédéral a contribué 5 millions de dollars et a ainsi convaincu le gouvernement provincial et le secteur privé de contribuer à leur tour 650 millions de dollars. Le gouvernement conservateur imite en l'occurrence le programme très utile et très efficace que le gouvernement libéral a mis en œuvre en 1983 et que le député lui-même avait vertement critiqué sous prétexte qu'il ne donnait pas les résultats escomptés.

Je ne trouve rien à redire à l'idée d'utiliser l'argent que le gouvernement fédéral entend consacrer à la création d'emplois pour encourager le secteur privé, ainsi que les gouvernements provinciaux et municipaux à en faire autant, puisque j'ai agi ainsi moi-même. Nous avons lancé cette idée. C'est notre gouvernement qui a inauguré les stages d'expérience de travail qui ont servi d'encouragement. Je trouve à redire cependant à la façon dont le programme d'emploi d'été pour les jeunes a éliminé entièrement ou en partie les fonds mis naguère à la disposition d'un certain nombre d'organismes et de groupes communautaires qui comptent sur ces fonds.

Si vous faites le tour des circonscriptions, vous constaterez que des garderies, des centres d'accueil de femmes battues, et plusieurs sortes de centres sociaux, ethniques ou pour immigrants ne parviennent pas à obtenir de crédits pour l'été. Je m'inscris en faux contre ceux qui prétendent que ces emplois sont moins importants que des emplois chez McDonald. Il ne faut surtout pas négliger les emplois créés dans le secteur du bénévolat, dans les organismes communautaires et dans les entreprises de service. De tels emplois permettront également aux jeunes de mieux connaître la société dans laquelle ils vivent. De jeunes Canadiens peuvent ainsi avoir l'occasion d'acquérir des connaissances réelles dont nous aurons besoin à l'avenir pour aider les citoyens défavorisés, et il risque d'y en avoir beaucoup si le gouvernement reste longtemps au pouvoir.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Fort Garry devrait savoir qu'on ne se sert pas du programme Défi 85 pour verser de l'argent afin d'aider McDonald à servir des hamburgers. Il est peut-être possible d'obtenir ce genre d'aide grâce au programme de création d'emplois de la province de l'Ontario, mais c'est un programme axé sur la carrière. Le gouvernement a rejeté toutes sortes de propositions dans lesquelles on n'accordait pas suffisamment d'importance à l'instruction et à l'aide professionnelle. Malgré cela, il y a déjà trop de demandes. Le député devrait féliciter la ministre d'avoir mis sur pied ce programme d'été bien conçu. Peut-être s'est-elle inspiré de certaines idées du député, comme il l'a dit.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je suis le premier à reconnaître que le summum de la flatterie consiste à copier ce qui a été fait auparavant. Si la ministre se contente de copier les programmes proposés par le ministre de l'Emploi précédent, cela prouve qu'elle fait au moins preuve de bon sens dans l'accomplissement de certaines tâches.

Je tiens à faire une mise au point avant que le député de Mississauga-Sud ne se laisse emporter. Tous les programmes d'été sont surchargés. Pour chaque programme d'été, le nombre de demandes est trois ou quatre fois supérieur au nombre de projets susceptibles d'être financés. Ce n'est rien de nouveau. Il y a toujours beaucoup plus de demandes qu'il n'y a de crédits, ce que je regrette autant que lui. Toutefois, je voudrais savoir pourquoi les crédits ont été amputés cette année au lieu d'être augmentés comme ils auraient dû l'être.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a fait allusion tout à l'heure au débat qui s'est déroulé à la Chambre quand le gouvernement auquel il appartenait a présenté le projet de loi visant à modifier le tarif du Nid-de-Corbeau. Il a rappelé que les députés du Nouveau parti démocratique s'étaient opposés à ce projet de loi. A l'époque, parce que nous nous opposions vigoureusement à cette mesure et que nous retardions son adoption, le député affirmait qu'en bloquant l'adoption du projet de loi nous empêchions la création de centaines ou de milliers d'emplois. Je voudrais que le député nous dise où sont passés ces milliers d'emplois. Il n'ignore pas que, dans la ville que nous représentons tous les deux et dans beaucoup d'autres villes, le CN et le CP ont licencié des salariés au lieu d'embaucher des centaines ou des milliers de nouveaux employés. Que faut-il penser des prédictions qu'avait faites le député à l'époque où il était ministre? Par ailleurs, comment explique-t-il que beaucoup d'organismes agricoles formulent maintenant de très sérieuses réserves au sujet des avantages qui étaient censés découler de ce projet de loi?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je serais très heureux de répondre à cette question si je le peux, car la circonscription du député et la mienne se trouvent dans le même quartier de Winnipeg. Tout d'abord, je lui rappelle qu'environ 45 nouvelles entreprises ont demandé une aide financière depuis un an pour mettre au point de nouveaux produits se rapportant au programme de transport des céréales de l'Ouest. Des sociétés existantes se développeront dans notre ville ou de nouvelles entreprises viendront s'y implanter uniquement pour fabriquer de nouveaux produits et offrir de nouveaux services pour les besoins du programme de construction des voies ferrées. Toutes sortes d'emplois seront ainsi créés dans le secteur privé, et la même chose se produit dans de nombreuses villes des trois provinces des Prairies, et en Colombie-Britannique.

• (1600)

Le député a parlé des licenciements. Moi aussi, les licenciements me préoccupent. Je vais lui expliquer pourquoi il y a ces licenciements. Le CN a annoncé 170 licenciements dans les ateliers de Transcona, parce que le gouvernement fédéral conservateur et le gouvernement provincial néo-démocrate ne respectent pas un accord que nous avons signé il y a un an en vue de la construction et de la remise en état de wagons couverts dans les ateliers de Transcona destinés à servir de matériel roulant dans la zone de Churchill. Ils ont fait traîner les choses, ils ont freiné le programme et ils n'ont pas exigé que le CN réalise ces 1,000 wagons couverts. Les conservateurs fédéraux et les néo-démocrates provinciaux n'ont tout simplement pas eu la volonté et la détermination de réaliser ce programme et de fournir du travail aux employés des ateliers de Transcona. J'ai l'impression que le député et ses collègues de Winnipeg feraient bien mieux d'aller trouver le ministre provincial des Transports, qui a été l'un des signataires de cette entente, et de lui demander pourquoi il ne la respecte pas et provoque ainsi des licenciements.

Le président suppléant (M. Charest): Une très brève question supplémentaire.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député sait que le gouvernement du Manitoba a déjà un déficit maximum, ce qui lui vaut de très sévères critiques de la part de l'opposition conservatrice provinciale. Toutefois, le cas ne se limite pas à Winnipeg. Il y a eu des licenciements sur l'ensemble des deux réseaux. L'ancien ministre et ses collègues nous ont dit tant de fois que l'adoption de ce projet de loi entraînerait un essor des affaires non seulement dans le domaine des céréales mais aussi dans celui du charbon, du soufre et de la potasse, qui pourraient être transportés plus économiquement et plus efficacement. On nous promettait une reprise fabuleuse des affaires. En fait, les affaires sont en baisse et on licencie, et pas seulement provisoirement. Le CP et le CN ont tous deux dit très clairement à leurs employés et à leurs syndicats qu'ils envisageaient de très substantielles compressions permanentes du personnel au cours des années à venir. C'est cela qui me préoccupe, et j'aimerais savoir ce que l'ancien ministre a à nous dire à ce sujet.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Reprenons le débat.

Les subsides

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais prendre part au débat sur la motion présentée par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), qui dit:

Que la Chambre demande au gouvernement de présenter sur-le-champ des mesures de stimulation afin de réduire le chômage d'au moins 2.5 p. 100 dans les douze mois, compte tenu du fait que le gouvernement n'a pas respecté sa promesse d'accorder la première priorité à la création d'emplois et qu'il a plutôt appliqué une politique de compressions qui a entraîné une augmentation du chômage au cours de trois des quatre derniers mois.

Si nous croyons qu'un taux de chômage officiel de 11.2 p. 100 fait pâtir les Canadiens, alors que dire des habitants des villes qui dépendent d'une seule industrie. Dans ces localités, le taux de chômage est beaucoup plus accablant. Il y a au Canada plus de 811 localités dans cette situation.

J'ai entendu tout à l'heure le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) nous parler du groupe d'étude du NPD. Il a insinué que, lors de ses déplacements, le groupe avait sans doute entendu seulement les doléances de personnes qui penchaient plus vers la gauche que vers la droite. C'est ce qu'il a laissé entendre dans son discours.

Je viens moi-même d'une localité dont l'économie repose sur une industrie unique. Notre ville se livre à l'exploitation minière depuis toujours. Nous nous sommes lancés d'abord dans l'exploitation forestière, puis après avoir décimé toutes nos forêts, nous avons ouvert les mines. Ensuite, nous avons installé nos hauts fourneaux au ras du sol et les émanations sulfureuses ont fini par empoisonner les quelques arbres que les bûcherons avaient épargnés.

Je voudrais faire consigner une lettre signée par le président de la municipalité régionale de Sudbury. Ce n'est certainement pas un social-démocrate.

M. Orlikow: C'est probablement un conservateur.

M. Rodriguez: Eh bien, je ne voudrais pas nuire à la réputation du président de ce conseil. Sa lettre est certes très touchante et concise, et présente ce débat sous un autre angle. Elle est adressée à l'honorable Frank Miller et dit ceci:

Monsieur le premier ministre,

Comme vous le savez, la municipalité régionale de Sudbury subit encore les contrecoups de la dernière récession, qui prennent la forme d'un chômage élevé; les compressions de personnel constantes que pratique Inco Limited et Falconbridge Limited aggravent la situation d'autant.

Bien d'autres endroits dans la province connaissent une certaine stabilisation économique, sauf la municipalité régionale de Sudbury et d'autres localités qui, situées dans le nord de la province, dépendent presque exclusivement de l'industrie extractive. Depuis trois ans, la région de Sudbury met au point une stratégie de diversification économique qui, à longue échéance, favorisera la relance, nous l'espérons bien, et, au long aller, une nouvelle croissance.

Mais c'est à brève échéance que nous connaissons nos pires difficultés. Les répercussions de la récession prennent la forme d'une prolifération rapide et alarmante du nombre d'assistés sociaux. Cette situation menace non seulement de saper dangereusement nos efforts pour amorcer la relance économique, mais aussi d'accroître considérablement la part de nos coûts d'assistance sociale que doit assumer le gouvernement d'Ontario.

Au plus fort de la récession, la région a compté jusqu'à 3,400 assistés sociaux, ce qui est un nombre record. Grâce au Programme Canada-Ontario de développement de l'emploi, nous avons pu ramener ce nombre à 2,300. N'eût été ce programme de création d'emplois à court terme, nous aurions facilement pu nous retrouver avec 4,000 assistés sociaux au moins. Par suite de cette diminution marquée du nombre de nos assistés sociaux, nous avons réalisé des économies brutes de 6 millions et demi de dollars, dont la région a reçu 1.3 millions.

Comme les deux principaux employeurs de la région, Inco Limited et Falconbridge, nous ont fait tenir leurs programmes quinquennaux de réduction du personnel, nous avons pu en prévoir l'incidence sur le nombre des assistés sociaux. Maintes fois au cours des deux dernières années, nous avons prévenu vos ministres compétents et leurs hauts fonctionnaires de la nécessité de faire quelque chose en vue de l'accroissement prévu du nombre des assistés sociaux. Nos prévisions à cet égard se concrétisent rapidement, car nous comptons déjà jusqu'à 3,300 assistés sociaux, dont plusieurs centaines de jeunes. En outre, la municipalité régionale n'a prévu dans son budget de 1985 que des fonds suffisants pour seulement 2,400 assistés sociaux au cours des mois d'été. Il est évident que l'écart entre le financement municipal disponible et les fonds nécessités pour jusqu'à 900 assistés sociaux de plus entraînera des conséquences économiques complexes pour notre collectivité si l'on ne trouve pas d'autres solutions.

Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial nous ont tous deux informés que les fonds alloués à la création d'emplois seraient orientés vers le secteur privé. Nous ne pouvons pas comprendre ici comment cela contribuera à régler notre problème immédiat, car il est pratiquement impossible aux entreprises privées de notre secteur économique déjà défaillant de créer un nombre suffisant d'emplois pour répondre à la demande. Notre secteur privé, exception faite des entreprises Inco Limited et Falconbridge Limited, est considérablement plus restreint que celui d'autres municipalités de mêmes dimensions, et beaucoup des entreprises qui le composent produisent en fonction et donc dépendent de l'industrie minière.

Je crois que c'est là un point pertinent, car dans les localités où il n'existe qu'une seule activité industrielle, il n'y a pas de secteur privé. Le gouvernement d'en face semble orienter toutes ses énergies économiques et tous ses programmes d'encouragement vers le secteur privé. Comme je l'ai déjà signalé, il y a au moins 811 localités à activité industrielle unique et aucune d'entre elles n'a de véritable secteur privé. De sorte qu'au lieu de réduire le taux de chômage, la politique gouvernementale va l'aggraver, comme le signale dans sa lettre le président de la Municipalité régionale de Sudbury, M. Tom Davies.

Que pouvons-nous faire à court terme pour créer des emplois? J'ai une réponse en ce qui concerne ma propre circonscription. Au cours de la semaine avant le congé de Pâques, j'ai soulevé à la Chambre la question du raffinage des ressources. Il semble absolument ridicule qu'encore aujourd'hui, en 1985, nous expédiions nos ressources minières à l'étranger pour les y faire raffiner. Pourtant, tel est le cas de Falconbridge Nickel Mines. Cette société expédie la matte de nickel de Sudbury et cela, depuis une quarantaine d'années. Elle l'expédie en Norvège pour être raffinée. Pourtant, une loi ontarienne interdit à l'International Nickel Company of Canada de faire raffiner les mattes de nickel à l'étranger.

• (1610)

La Loi sur les mines de l'Ontario stipule que le minerai extrait dans la province doit être raffiné au Canada. Nous aurions préféré qu'on dise «en Ontario», mais au moins il doit être raffiné au Canada. Toutefois, il est dit à l'article 104 de la même loi que cela ne s'applique pas à Falconbridge Nickel Mines. Selon moi, un conservateur est un conservateur et c'est un gouvernement conservateur qui gouverne l'Ontario depuis 44 ans. Ce sont les conservateurs qui ont rédigé la Loi sur les mines.

Une voix: Bravo!

M. Rodriguez: Vous pouvez bien applaudir, mais cette exception en faveur de Falconbridge révèle qui compte vraiment pour les conservateurs. Ce ne sont pas les citoyens, mais les riches, et de préférence les grandes sociétés. En fait, nous avons exhorté le gouvernement conservateur de l'Ontario à obliger Falconbridge à raffiner le nickel dans la région de Sudbury.

Depuis deux ans, le nombre d'ouvriers rémunérés à l'heure a été réduit de 2,800 à 1,700 ou 1,800. Environ 900 emplois ont disparu. Et voici maintenant le dénouement. Falconbridge a la possibilité d'acheter du nickel au Botswana, car la société AMEX va cesser d'exploiter ses mines de nickel dans ce pays. Falconbridge désire donc obtenir une part plus importante du marché mondial de nickel et s'implanter sur le marché du Botswana. Elle expédie le minerai du Botswana vers la Norvège pour le faire raffiner. Falconbridge doit donc augmenter sa capacité de raffinage en Norvège ce qui va lui coûter 41.5 millions de dollars canadiens.

Un gouvernement qui se respecte, et qui désire vraiment créer des emplois et faire raffiner le minerai là où il est extrait, devrait faire respecter ce principe. Il devrait ordonner à Falconbridge de construire une raffinerie dans le bassin de Sudbury pour raffiner le nickel canadien et d'envoyer les déchets à l'usine Falconbridge pour les fondre. Non seulement nous faisons raffiner la matte en Norvège, mais nous importons à Sudbury les déchets dont nous extrayons le nickel. Cela ne crée pas d'emplois.

Le secteur privé, que le gouvernement adule et vénère, n'est pas là pour créer des emplois. Il n'est pas un centre de main-d'œuvre et peu lui importe si les Canadiens travaillent ou non. Le secteur privé s'intéresse uniquement à ce qu'il peut tirer de notre pays. Il s'efforce au maximum d'économiser afin d'accroître ses profits. Nous devrions interdire à Falconbridge de le faire. Les 41.5 millions devraient servir d'acompte pour la construction d'une nouvelle raffinerie.

L'autre jour, le ministre d'État aux Mines (M. Layton), qui pensait que Sudbury était une cave, a dit ne pas savoir de quoi je parlais lorsque je lui ai posé une question. Il a promis de vérifier auprès de Falconbridge. Il l'a fait et il m'a envoyé une lettre. Dans cette lettre, il disait que, renseignements pris auprès de Falconbridge, une nouvelle raffinerie coûterait plus de 200 millions si bien que la compagnies n'avait pas les moyens d'en construire une à Sudbury. Toutefois, le 4 avril, M. Peter McBride, porte-parole de Falconbridge, a dit qu'il en coûterait au moins 125 millions de dollars pour construire une raffinerie canadienne. Eh bien, il me semble que 41.5 millions de dollars serait un bon acompte. Que les gouvernements fédéral et provincial s'engagent à combler la différence et que l'on construise cette raffinerie. Dans ce cas, les gouvernements se montreraient fidèles au principe selon lequel le minerai doit être raffiné sur les lieux d'extraction.

Au rythme où les mines ferment actuellement, le ministre d'État aux Mines va bientôt se retrouver «en mal de mines».

M. McCurdy: Il aura mauvaise mine.

M. Rodriguez: En effet, faute de mines il perdra sa limousine et son chauffeur. Il faut épargner cela au ministre.

Ce dernier a dit qu'il comprenait la situation de Falconbridge. Il a ajouté que le gouvernement ne voulait pas créer de carcan réglementaire qui force les entreprises à réduire leur productivité. Qu'on sache que dans la région de Sudbury nous de demandons pas au gouvernement de créer un carcan réglementaire. Tout ce que nous voulons, c'est qu'il dise à ses amis conservateurs de l'Ontario de supprimer l'article 104 de la loi ontarienne sur les mines pour que Falconbridge soit soumise à la législation provinciale et fédérale.

Non seulement ai-je fait partie du groupe de travail sur l'emploi du NPD, mais je me suis également rendu avec mes collègues dans le nord-ouest de l'Ontario. Nous sommes allés dans des municipalités dont l'économie repose sur une seule industrie. Dans une perspective chronologique, nous avons visité des localités représentant le passé, le présent et le futur. A Atikokan, c'est le passé qui nous est apparu. Nous avons constaté combien il était impossible aux villes depuis toujours tributaires d'une seule industrie de diversifier leur économie et de créer des emplois. Il s'agit d'une ville dont la mine a épuisé son minerai. Autrefois, c'est la mine qui faisait marcher cette collectivité. Celle-ci éprouve aujourd'hui de fâcheux problèmes. Le maintien des services publics repose sur beaucoup moins de contribuables que jadis et, la base de l'évaluation municipale s'étant rétrécie, les propriétaires sont donc obligés de payer des taxes fabuleuses pour maintenir l'infrastructure; ils ne peuvent pas se permettre de construire de nouvelles installations. La situation se répète de ville en ville. Nous avons constaté le besoin de créer un fonds où les municipalités pourraient puiser non seulement pour remettre leur infrastructure en état mais aussi pour améliorer les services qu'elles fournissent à leur collectivité. Il y a encore dans ma circonscription des localités où l'on ne peut pas boire l'eau des puits parce qu'elle est contaminée. Les gens doivent aller faire leur provision d'eau potable à des milles de chez eux.

• (1620)

Nous sommes allés dans d'autres localités. La mine Griffith à Ear Falls ferme après avoir fait de la réclame pendant deux ans pour essayer d'attirer des travailleurs. Les propriétaires ont placé une grande annonce dans le journal qui dit, en partie: «La mine Griffith fait partie de cette croissance; elle assure une base économique stable à la région de Red Lake-Ear Falls dont l'avenir se prolongera jusqu'au XXI[e] siècle». Mais l'automne dernier, on a annoncé que la mine Griffith fermait et que plus de 700 travailleurs allaient être au chômage. La semaine d'avant, la société avait convaincu plusieurs travailleurs d'acheter les maisons qu'elle avait construites et de se lier par une hypothèque.

Nous avons recommandé qu'un fonds de diversification soit établi pour les villes dont l'économie repose sur une seule industrie parce que les collectivités sont conscientes de leurs propres besoins. Les populations locales veulent avoir un droit de regard, un certain contrôle sur leur destin économique. En fait, ce fonds de diversification qui serait mis à leur disposition leur accorderait la souplesse, le contrôle et les moyens dont ils ont besoin pour se développer et créer des emplois.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des députés qui veulent poser des questions ou faire des observations? Personne.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de York-Ouest (M. Marchi)—L'immigration—Le rapport du comité—*a*) La recommandation préconisant de favoriser les immigrants ayant l'intention de se lancer en affaires. *b*) L'examen du rapport; l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—*a*) Demande d'un moratoire relativement au transport de substances dangereuses. *b*) Le débat sur la législation; l'honorable député de Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley)—La Commission canadienne du blé—Le prix du blé d'hiver.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE CHÔMAGE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Langdon:

Que la Chambre demande au gouvernement de présenter sur-le-champ des mesures de stimulation afin de réduire le chômage d'au moins 2.5 p. 100 dans les douze mois, compte tenu du fait que le gouvernement n'a pas respecté sa promesse d'accorder la première priorité à la création d'emplois et qu'il a plutôt appliqué une politique de compressions qui a entraîné une augmentation du chômage au cours de trois des quatre derniers mois.

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, la motion présentée par l'opposition est sans contredit pleine de bonne volonté puisqu'elle souligne la nécessité de créer des emplois au Canada. Toutefois, nous soulignerons à notre digne Assemblée que nos députés de l'opposition ont tout à fait perdu le sens des réalités.

Monsieur le Président, dans notre Programme de renouveau économique déposé en novembre dernier, nous avons tracé la voie à suivre dans trois domaines clés, à savoir, premièrement, la limitation, et, enfin, la réduction du gonflement considérable de la dette publique; deuxièmement, la redéfinition du rôle de l'État pour qu'il fournisse un meilleur cadre de croissance et de création d'emplois, et qu'il ne représente plus un obstacle au changement et à l'innovation; et, troisièmement, favoriser l'intensification de l'innovation, une amélioration de la compétitivité internationale ainsi que l'établissement d'un climat propice à l'apparition de l'essor d'entreprises nouvelles. Sans un tel programme, le Canada actuel ne saurait s'assurer une croissance économique durable créatrice d'emplois.

Que l'on me permette de passer en revue chacun de ces points. La hausse des déficits et l'accumulation de la dette menacent sérieusement la croissance et le renouveau économiques. Il ne s'agit pas seulement d'une quesiton d'idéologie, il s'agit simplement de la reconnaissance du fait que le jeu néfaste de l'intérêt composé sur la dette pose un très grave problème. La maîtrise absolue du déficit n'est pas une fin en soi. C'est le moyen inéluctable d'atteindre notre objectif de création d'emplois et de richesses soutenables. Voilà pourquoi notre gouvernement a déclaré, en novembre, que la remise en ordre de ses finances doit être le premier élément du renouveau économique. Voilà aussi pourquoi nous avons pris rapidement des mesures pour contrôler effectivement et efficacement les dépenses publiques.

Nous croyons que pour maîtriser le déficit il faut accorder la priorité à la réduction des dépenses ce qui laisse entendre une exécution plus efficiente des programmes. L'amélioration de l'efficience des pratiques de gestion dans l'administration publique est essentielle mais elle ne peut régler à elle seule le problème du déficit. Nous devrons examiner les programmes actuels ainsi que scruter attentivement les dépenses fiscales, mais l'ensemble de nos dépenses est tellement important par rapport à nos recettes qu'il est possible que, même après avoir pris toutes les mesures imaginables pour réduire nos dépenses, le déficit et l'accumulation de la dette posent encore un problème. Même si elle est nécessaire pour assurer la croissance de ce gâteau, la maîtrise du déficit n'est pas en elle-même suffisante. Voilà donc pourquoi nous avons dit, en novembre, que deux autres éléments sont également importants si nous voulons atteindre notre objectif de création d'emplois et des richesses renouvelables.

Le deuxième élément est la redéfinition du rôle de l'état afin qu'il représente beaucoup moins un obstacle à la croissance. Un réseau complexe de règlements, de subventions et d'autres formes d'interventions s'est tissé au fil des ans. Ce qui semblait être un simple coupe-vent d'alors est devenu dans bien des cas, hélas, une camisole de force. Dans leur ensemble, les interventions de l'État ont créé un obstacle important à la croissance, un obstacle peut-être plus diffus, moins facile à mesurer mais tout aussi réel que nos problèmes financiers actuels.

Petit à petit, nous nous efforçons de supprimer ces obstacles de façon à pouvoir établir un cadre de politiques qui encouragent la création d'emplois et des richesses.

Monsieur le Président, les députés de l'opposition voudraient que nous agissions rapidement et que nous le fassions dans l'autre sens. Notre réponse est simple. Nous sommes intervenus rapidement dans un certain nombre de domaines. Mais, dans d'autres secteurs, nous ne l'avons pas fait encore parce qu'il est essentiel de concevoir une meilleure compréhension des choix qui s'offrent à nous et d'établir des liens de coopération plus étroits afin de s'assurer que les décisions que nous aurons arrêtées alors produisent les meilleurs résultats.

A ces fins, le gouvernement a élaboré un programme très précis et nous sommes prêts et déterminés à agir: premièrement, pour favoriser une saine concurrence grâce à l'adoption d'une loi moderne sur la concurrence; pour soulager les petites entreprises du fardeau que leur impose une paperasserie administrative improductive; pour rationaliser la réglementation des transports, des communications et des services financiers. A cet égard, je rappellerai que ma collègue la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) publiait hier, incidemment à Montréal, un document d'étude visant à entreprendre la première réforme de la réglementation des institutions financières depuis plusieurs décennies, pour mettre à jour notre législation du droit d'auteur et des brevets; pour simplifier notre régime fiscal; pour rationaliser nos systèmes de subventions à l'industrie; pour éliminer les obstacles à l'investissement; pour libérer les secteurs pétrolier et gazier du carcan de la réglementation outrancière et de la fiscalité; pour réformer de nombreux autres secteurs de la politique publique.

Nous sommes résolus à nous attaquer à ces questions et à d'autres, mais en nous hâtant lentement de façon à réussir du premier coup, ce que ne semblent pas comprendre certains députés de l'opposition, monsieur le Président.

Et nous devons faire beaucoup plus que simplement redéfinir le rôle des pouvoirs publics et supprimer les obstacles à la croissance. Nous devons agir pour créer un climat propice à l'investissement, à l'innovation et à l'accroissement de la compétitivité internationale. C'est là le troisième volet de notre stratégie de renouveau économique.

Que l'on me permette d'expliquer où portent nos efforts. Considérons premièrement l'investissement. Si nous entendons nourrir une croissance économique soutenue, il est essentiel que nous encouragions les investissements en nouveaux biens de production créateurs d'emplois. Le secteur énergétique a un rôle de premier plan à jouer dans le renouveau économique et sa croissance sera relevée si l'on retourne à un système de prix établis par le marché, à des encouragements fiscaux plus réalistes et plus sûrs et si l'on relâche le fardeau de la réglementation. Nous croyons qu'un secteur énergétique fort et en expansion est essentiel à notre économie nationale, non seulement parce que nous avons besoin d'assurer la sécurité de nos approvisionnements pétroliers, et non seulement parce que le secteur de l'énergie représente 30 p. 100 des investissements privés totaux, mais également parce qu'il constitue un important débouché pour les entreprises, tant les grandes que les petites, dans toutes les régions de notre pays.

• (1630)

Considérons maintenant le commerce extérieur. La garantie de notre accès aux marchés étrangers est un autre élément vital de toute stratégie réaliste de renouveau économique. Un certain nombre de raisons me poussent à faire cette affirmation, comme la plus évidente est bien que des millions de Canadiens et de Canadiennes sont employés aujourd'hui dans des industries qui vont de l'exploitation forestière à la construction automobile, et que leurs emplois dépendent de l'existence de clients étrangers. Et ces emplois créent à leur tour d'autres emplois pour que des Canadiennes et des Canadiens répondent bien aux besoins de nos exportateurs.

En d'autres termes le commerce extérieur crée des emplois et la perte de l'accès aux marchés étrangers signifie la perte d'emplois. C'est aussi simple que cela. Mais il y a aussi d'autres facteurs à considérer. La garantie de l'accès aux marchés est essentielle à notre «compétitivité» internationale. Elle est vitale à la création d'économies d'échelle et de spécialisation concurrentielles, au type d'ajustements industriels qui nous permettra non seulement d'accroître nos exportations,

mais également de mieux soutenir la concurrence des importations ici même, dans notre pays. L'accès aux marchés étrangers ou l'absence de cet accès est une considération importante dans les décisions touchant l'implantation des usines.

C'est un facteur décisif pour attirer de nouveaux investissements étrangers, créateurs d'emplois, et pour s'assurer que nos entreprises nationales peuvent étendre leurs activités à partir de leur base canadienne.

La nouvelle technologie représente également des possibilités, possibilités de produire de nouveaux biens et services et de créer aussi de nouveaux emplois, mais surtout elle nous fournit l'occasion d'épargner de nombreux autres emplois dans des industries déjà existantes grâce à l'accroissement de la productivité. La nouvelle technologie devrait être perçue comme un outil, un puissant outil qui nous aidera à améliorer notre «compétitivité» sur ces marchés internationaux.

Ce que nous voulons dire, c'est la chose suivante: il est important de produire une haute technologie. Il est encore plus important d'utiliser cette technologie dans nos industries bien établies, dans le textile et le vêtement, dans l'exploitation minière et forestière, dans l'industrie automobile et dans les sidérurgies particulièrement.

C'est pour cette raison que nous insistons non seulement sur la recherche et le développement, mais également sur l'adoption, l'application et la diffusion de cette meilleure technologie disponible. Nous croyons que cet aspect revêt une importance cruciale si nous entendons demeurer concurrentiels de façon à pouvoir hausser notre propre niveau de vie.

Si nous entendons utiliser la technologie à notre avantage, nous devons former et recycler les Canadiens et les Canadiennes, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, et leur apprendre à se servir de ces nouveaux outils. Et nous devrons également nous résoudre à accepter que le progrès technologique exigera que certains travailleurs canadiens s'adaptent à cette évolution. C'est une réalité à laquelle nous ne pouvons nous soustraire si nous voulons éviter de menacer l'existence d'un plus grand nombre d'emplois encore. Les travailleurs eux-mêmes ont un rôle extrêmement important à jouer dans l'administration de cette dite adaptation. Nous devons nous assurer que nos programmes non seulement fournissent un soutien de revenu à ceux qui en ont temporairement besoin, mais également facilitent la formation et la mobilité des travailleurs qui sont confrontés à ces sombres perspectives. Il convient d'offrir la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences et d'encourager les travailleurs à prendre le risque de s'orienter dans d'autres secteurs d'activités ou de se diriger vers d'autres régions.

Monsieur le Président, pour dissiper tout malentendu, permettez-moi de dire qu'il est important non seulement de créer des emplois qui sont pour les Canadiennes et Canadiens le principal moyen de se partager ces richesses de la société canadienne, mais il est également important de créer ces richesses pour que nous partagions entre tous les Canadiens et Canadiennes, grâce à un large éventail de services publics, dont un système de sécurité social qui a pour principe de venir en aide à ceux qui en ont besoin et de prendre soin de ceux qui ne peuvent pas prendre soin d'eux-mêmes.

Ce sont là des domaines auxquels notre gouvernement accorde une très grande priorité, monsieur le Président. Nous nous y employons depuis septembre dernier, mais il n'y a aucune solution miracle à nos problèmes économiques, aucun raccourci pour créer des emplois et des richesses. Les Canadiens savent que si la prospérité était le fruit de la dépense et de l'endettement, cette prospérité serait nôtre depuis déjà longtemps. Mais cela n'est pas la situation, et il nous faudra travailler encore plus dur et plus intelligemment pour atteindre notre plein potentiel de croissance, cette croissance saine et durable qui nous permettra de créer des emplois pour tous les Canadiens et Canadiennes qui souhaitent réellement travailler.

Le président suppléant (M. Charest): Questions, commentaires. La parole est à l'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Tardif).

M. Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, j'ai écouté avec énormément d'intérêt le discours quelque peu intellectuel du député de LaSalle (M. Lanthier). Je l'ai d'ailleurs vu à plusieurs reprises dans les corridors en train de lire de volumineux documents. Et je dois dire qu'à la lumière de ce qu'on vient d'entendre, c'est un discours qui aurait pu certes être apprécié par des étudiants de 16 ou 17 ans. Mais ce dont les Canadiens ont actuellement besoin, ce ne sont pas des grandes théories, ce ne sont pas de grandes synthèses, de grands phénomènes de philosophe, ce sont de choses concrètes, des «jobs, des jobs et des jobs». Et je comprends que le réflexe est facile de reprocher à l'ancienne administration tous les péchés du monde. Mais on est quand même à huit mois de ce moment, le 4 septembre, et je vous pose la question suivante: Qu'est-ce que vous avez concrètement fait pour trouver des emplois palpables, tangibles?

M. Lanthier: Cette réponse demande . . .

M. Boudria: Cela ne prendra pas beaucoup de temps pour répondre à cela!

M. Lanthier: Cette question demande malheureusement une réponse qui s'avérerait peut-être théorique. On pourrait y répondre rapidement avec des chiffres . . .

Une voix: Vous parlez des emplois que vous avez fait perdre pendant 20 ans!

M. Lanthier: Ce n'était pas le but de ma réponse. J'accepte, au nom de mon ministère, cette question qui demanderait une élaboration, s'il vous plaît.

Le président suppléant (M. Charest): Une question supplémentaire. L'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Tardif).

M. Tardif (Richmond-Wolfe): A défaut d'avoir une réponse, j'aimerais peut-être toucher à un autre aspect. Je conviens que la situation financière du Canada est «assez précaire». Mais comment expliquez-vous à la lumière de ce que vous venez de décrire le fait que votre gouvernement ait décidé d'investir quelque 50 millions pour changer les uniformes des militaires, ait majoré de quelque 600 millions le budget de la défense et ait accepté récemment d'envoyer 1,000 militaires de plus en Europe alors que localement, au Canada, dans ma circonscription et dans vos circonscriptions, on a un si criant besoin d'argent pour créer des «jobs» . . .

M. Blais: La Domtar!

M. Tardif (Richmond-Wolfe): Effectivement.

M. Lanthier: J'accepte aussi cette question et je vais leur répondre éventuellement.

[*Traduction*]

M. Langdon: Monsieur le Président, j'ai des questions à poser au sujet du déficit. Le député en a parlé sur le ton conservateur habituel qui sied au secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Je voudrais toutefois lui demander s'il est prêt à admettre que, comme on aurait pu le prévoir en insistant sur le déficit, en en faisant un sujet de préoccupation, nous avons en fait vu le déficit augmenter depuis que le gouvernement est au pouvoir. Deuxièmement, serait-il prêt à confirmer, étant donné la démarche intellectuelle qui a été proposée, qu'il y a évidemment d'autres moyens de contenir les déficits, outre les compressions? Par exemple, l'augmentation des impôts et la mise en œuvre de la proposition du rapport de notre groupe de travail qui recommande de retirer aux sociétés le privilège de déduire les frais d'intérêt qu'entraîne le rachat d'autres entreprises, une mesure dont le premier ministre (M. Mulroney) a lui-même parlé à la conférence économique nationale. A son avis, ne serait-ce pas une bonne idée de faire payer aux sociétés de l'intérêt sur leurs importants montants d'impôt différé? Ne serait-ce pas, selon lui, une façon de nous occuper du déficit et de permettre les dépenses supplémentaires qui nous donneraient les emplois dont nous avons besoin dans le pays? Enfin, le député ne convient-il pas que si nous diminuons les taux d'intérêt de 2 ou 3 points de pourcentage, nous réussirons également à restreindre considérablement notre déficit?

• (1640)

Nous avons obtenu des prévisions variées. Selon un économiste de l'Université de la Colombie-Britannique, chaque fois que le taux d'intérêt diminue d'un point de pourcentage, notre déficit baisse de un milliard de dollars. Pour ma part, je pense que cette estimation est sans doute exagérée parce que des obligations viendront à échéance au cours des différentes années. En diminuant les taux d'intérêt de 2 à 3 points de pourcentage, nous pourrions au mieux économiser de 600 à 900 millions de dollars. C'est la prévision qui figure dans notre rapport. Le député conviendra sans doute que tout cela nous permettrait d'effectuer des dépenses essentielles en vue de favoriser les investissements du secteur privé, ce qui permettrait d'augmenter les emplois dans le pays.

[*Français*]

M. Lanthier: Le même traitement . . . Je vais accepter la question au nom de mon ministère, mais je voudrais faire une mise au point immédiatement. Tous les conditionnels que l'honorable député a mis et selon lesquels j'accepterais probablement telle ou telle question ne sont pas acceptés par moi, ni par mon ministère. Alors, éventuellement, nous apporterons une réponse adéquate à sa question.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires? L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a la parole.

M. Boudria: Oui, monsieur le Président, je veux poser une question au secrétaire parlementaire. Au début de son allocution, le député nous a dit que la politique de son gouvernement était de couper les dépenses dans le secteur public afin de créer de l'emploi. Et je me demande s'il pourrait préciser sa pensée et nous expliquer comment le fait d'éliminer des emplois dans le secteur public peut créer des emplois. Parce que dans ma circonscription, dans la région de la capitale nationale, la région que je représente, monsieur le Président, si on enlève des «jobs» à quelqu'un cela ne lui donne pas d'emploi. Probablement que c'est aussi la même chose ailleurs dans le pays. Mais, mes électeurs sont encore en difficulté à savoir, monsieur le Président, comment éliminer leur emploi leur donne des «jobs»? Et peut-être que le député, le secrétaire parlementaire pourrait élaborer là-dessus et expliquer aux électeurs de ma circonscription comment ils peuvent s'attendre avoir des emplois de plus lorsqu'on est en train de les congédier?

M. Lanthier: Non, je ne veux pas encore passer pour un théoricien, mais je crois que c'est une théorie plutôt simpliste que de faire un rapport entre couper une dépense, couper un emploi et le fait de ne pas comprendre que couper une dépense peut apporter . . . le fait de couper une dépense . . . ne pas saisir le point que cela peut apporter autrement dit une création d'emploi ailleurs. Il y a des emplois plus efficaces que ceux du gouvernement. Mais, encore une fois, j'accepte cette question et nous lui répondrons éventuellement.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires? Débat. L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a la parole.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat aujourd'hui sur la motion proposée par nos collègues néo-démocrates. Je voudrais d'abord parler de la situation du chômage dans la circonscription que je représente. Et j'aurais espéré que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) puisse entendre ce dont nous discutons aujourd'hui, afin qu'il puisse, au nom de son ministre, créer des emplois dans ma circonscription. Enfin, voyant qu'il n'est plus des nôtres, pour ne pas dire absent de la Chambre, parce que cela, on sait que ce serait interdit, disons que j'aurais préféré qu'il soit ici.

De toute façon, monsieur le Président, la circonscription que je représente ou plutôt dans une partie de la circonscription que je représente, celle de Prescott, que la plupart des députés dans cette Chambre qui demeurent dans l'Est du pays ont l'occasion de traverser pour aller dans leur circonscription, il y a 1,686 chômeurs. C'est un taux de chômage très élevé et qui date depuis déjà un bout de temps, mais qui augmente continuellement. Et je peux assurer la Chambre que les électeurs de ma circonscription qui ont vu ce nouveau gouvernement se faire élire le 4 septembre dernier, compte tenu des promesses qu'il avait faites, s'attendaient que le gouvernement aurait justement créé de nouveaux emplois. On attend toujours, monsieur le Président. Le gouvernement a été élu depuis déjà huit mois et il n'y a pas de nouveaux emplois dans ma circonscription. D'ailleurs, il y a moins d'emplois qu'il y en avait au moment où ils ont été élus le 4 septembre dernier.

[*Traduction*]

Avant d'être élu, le gouvernement a fait plusieurs promesses aux Canadiens. J'en ai déjà parlé à l'occasion à la Chambre. Nous avons compilé un document intitulé «Les 338 promesses des conservateurs». Je vais en lire quelques-unes concernant l'emploi, et surtout le chômage parmi les jeunes.

Durant la campagne électorale, le gouvernement nous a expliqué comment il comptait simplifier les programmes gouvernementaux et les rendre efficaces. La meilleure idée qu'il a eue, l'hiver dernier, fut d'utiliser une partie du programme Canada au Travail mis en œuvre par le gouvernement précédent et qu'il avait critiqué par le passé. Cela n'a rien d'original. Si les programmes paraissaient inacceptables à l'époque où le gouvernement formait l'opposition, il y a lieu de se demander ce qui les a rendus soudain acceptables après son arrivée au pouvoir. Même s'il n'était au pouvoir que depuis environ trois mois, il prétendait depuis quelques années être prêt à prendre la relève. Cependant, ce parti n'a pas été en mesure d'établir un meilleur programme d'emplois d'hiver. Il s'est contenté de reprendre le programme déjà en vigueur, tout en prétendant qu'il ne valait rien au départ.

En ce qui concerne les jeunes, monsieur le Président, vous vous souvenez sans doute que le gouvernement a déclaré qu'il supprimerait le programme d'emplois d'été des jeunes mis en œuvre par le gouvernement libéral pour le remplacer par un meilleur programme. Les mois ont passé, monsieur le Président. De nombreuses personnes ont téléphoné à leur député pour se renseigner au sujet du programme Défi 85 destiné aux jeunes. Les formules de demande, dans le cadre de ce programme, ont été distribués par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Une petite trousse a été envoyée à tous les députés. Dès que je l'ai reçue, j'ai téléphoné au cabinet de la ministre pour demander 150 formules de demande en vue de les distribuer à des entreprises de ma circonscription. Après tout, le moins que nous pouvions faire était de favoriser la réussite de ce programme, même s'il était mis en œuvre trop tard et s'il était mal organisé.

Les services de la ministre m'ont répondu qu'ils ne pouvaient pas me donner ces formulaires. Lorsque j'ai demandé pourquoi, on m'a répondu qu'ils seraient distribués aux Centres d'emploi du Canada. J'ai protesté. Je suis venu à la Chambre et j'en ai parlé personnellement à la ministre. Croyez-le ou non, mais lorsque je suis retourné à mon bureau quelques heures plus tard, toutes sortes de formules s'y trouvaient. Il y en avait une pile épaisse d'environ un pouce, ou 2.54 cm si vous préférez.

J'ai emporté ces formulaires dans mon bureau de circonscription et mes électeurs les ont utilisés et les ont envoyés au gouvernement. Ce dernier leur a répondu que ce n'était pas les bonnes formules. Incroyable mais vrai. La ministre avait envoyé à mon bureau les mauvaises formules. Deux semaines après, le ministre nous expédiait de nouvelles formules. Nous les avons reçus le 20 mars et le programme devait se terminer à la fin du mois. Les employeurs n'avaient que quelques jours pour les remplir. Si le gouvernement n'avait nulle intention de saboter le programme, on a l'impression qu'il a tout fait pour y parvenir.

Nous sommes maintenant à la mi-avril. Des responsables d'entreprises m'ont téléphoné aujourd'hui pour savoir si j'avais des nouvelles au sujet de leur demande concernant Défi 85. Mais je n'ai pu leur répondre. Nos jeunes terminent leur année scolaire. D'autres programmes sont lancés. Ils ignorent si leurs demandes seront acceptées. Ils ne savent pas s'ils devront aller travailler ailleurs. Ils ne savent que faire, ils attendent mais ne reçoivent pas de réponse.

La faute n'est pas imputable aux employés des Centres d'emploi du Canada. Ils ont fait leur possible. Comme le programme a été mal conçu et qu'il a été lancé trop tard il est presque impossible d'en faire un succès. Je me demande même comment les employés du ministère ont pu se débrouiller. Ils se heurtent à de nombreuses difficultés et doivent travailler très dur. C'est une tâche presque impossible.

• (1650)

Le gouvernement ne s'est pas rendu compte qu'il fallait maintenir l'ancien programme en place, et qu'il fallait prendre le temps d'en concevoir un nouveau si besoin était d'en changer. J'admets que le gouvernement a le droit d'agir à sa guise, c'est lui qui gouverne somme toute, mais pourquoi supprimer un programme avant de songer à le remplacer par autre chose? Avant de remplacer l'ancien, il faut d'abord trouver un nouveau projet. On ne fait pas le contraire. Vous comprenez bien cela, monsieur le Président, mais ce n'est pas le cas de toute évidence du gouvernement conservateur. Ce genre de logique semble lui échapper.

Parmi les 338 promesses dont j'ai parlé tout à l'heure, monsieur le Président, voyons-en quelques-unes qui concernaient les jeunes. Le gouvernement leur a fait beaucoup de promesses. Car il voulait obtenir leur appui pendant la campagne. Il leur a promis mer et monde. Au sujet de l'emploi des jeunes, il disait qu'il fallait les encourager à rester à l'école, les préparer à participer à tous les programmes de création d'emplois, inciter le secteur privé à participer aux programmes de formation, utiliser les prestations d'assurance-chômage à des fins de formation et créer des conseils locaux de formation. Ces conseils identifieraient les besoins de formation, coordonneraient les programmes, établiraient un crédit d'impôt remboursable afin d'inciter les employeurs à embaucher et à former des jeunes pour une période donnée.

Nos jeunes ont eu droit à une douzaine de promesses. Jusqu'ici le gouvernement n'en a rempli aucune et pourtant huit mois se sont écoulés depuis les élections. Parce que le gouvernement a oublié ses promesses nos jeunes doivent être très découragés. Un ministériel me dit que le gouvernement a fait quelque chose. Il se peut que le gouvernement ait fait une nomination dont je n'ai pas entendu parler et que ce soit là le programme de création d'emplois auquel songe le député. Mais cela ne règle pas les problèmes des jeunes qui attendent un geste concret de la part du gouvernement.

Au moment où le gouvernement a été élu, il prétendait être prêt à prendre la relève, prêt à gouverner. Je vois quelques conservateurs à la Chambre, surtout ceux qui nous encadrent de ce côté-ci, ceux qui ont été élus grâce à la vague et qui se retireront avec la vague, dans trois ans, ceux qui semblent d'avis que le gouvernement était prêt à prendre les rênes du pouvoir. Comment se fait-il que de toute l'histoire du Parlement, ce soit la première fois qu'on laisse s'écouler autant de temps après les élections avant de déposer un budget? Est-ce la façon d'agir d'un bon gouvernement, monsieur le Président? Un gouvernement qui n'a même pas présenté un train de mesures financières à la Chambre depuis son accession au pouvoir, il y a huit mois et qui nous fera attendre encore un mois avant de présenter son budget.

Dans l'intervalle, des élections se dérouleront en Ontario. D'aucuns prétendent que ces élections imminentes en Ontario ne sont qu'une pure coïncidence. Les conservateurs ne sont pas en si bonne posture en Ontario. Leur popularité diminue chaque jour et elle diminuera encore bien plus avant les élections et l'accession au pouvoir du prochain gouvernement libéral provincial. Le parti conservateur provincial perd sa popularité. Il sait qu'il traîne un boulet, soit le ministre fédéral des Finances (M. Wilson). Celui-ci imposera aux Canadiens des majorations appréciables d'impôt et présentera un budget catastrophique immédiatement après les élections en Ontario. Vous comprenez alors, monsieur le Président, pourquoi le premier ministre de l'Ontario est venu dernièrement rendre visite au premier ministre (M. Mulroney). Il avait deux raisons de venir. Il voulait tout d'abord protester parce qu'il n'avait pas été consulté au sujet de l'Accord sur le pétrole de l'Ouest. En deuxième lieu, il voulait s'assurer que sous aucun prétexte un budget fédéral ne serait présenté avant les élections. Même si les conservateurs font piètre figure au niveau provincial, leur situation aurait été pire encore s'ils avaient attendu après la présentation d'un budget catastrophique. Comme vous n'avez pas de parti pris, monsieur le Président, vous êtes en mesure de comprendre pareille démarche même si vos collègues en sont de toute évidence incapables.

Les députés se rappellent sans doute que, le 8 novembre dernier, le ministre des Finances a présenté son fameux projet de réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux. C'était le Programme du Mardi noir comme on l'appelle un peu partout maintenant. Nombre des compressions proposées portaient sur le domaine de l'emploi. Les députés se rappellent aussi que tout à l'heure, j'ai pris la peine de demander au secrétaire du ministre des Finances (M. Lanthier) comment on pouvait relancer l'emploi en supprimant des emplois. Il a pris note de la question, mais il n'y a pas répondu.

Je vais dresser le bilan des mesures de création d'emplois supprimées par ceux-là même qui nous disaient qu'ils allaient en créer. On a réduit de 200 millions de dollars le programme de soutien de l'emploi. Voyons quels résultats ce programme a donnés. La Loi sur l'assurance-chômage prévoyait l'établissement de services d'emploi qui ont fait l'objet de compressions. Ils n'existent plus. Les prestations d'assurance-chômage ont elles aussi été réduites de 5.8 millions de dollars, sans compter la compression de 2.8 millions pratiquée dans le programme de mobilité de la main-d'œuvre, dont je voudrais dire quelques mots.

L'un de mes électeurs se trouve actuellement en Alberta. Il a quitté notre région pour se rendre là-bas se chercher du travail et maintenant il n'a plus d'emploi. On lui a offert, ici même à Ottawa, un poste qu'il aurait pu occuper immédiatement, mais à cause des coupures draconiennes dans le programme de la mobilité de la main-d'œuvre, il en a été incapable faute d'argent. Les employés du bureau d'assurance-chômage lui ont dit qu'ils l'aideraient à déménager à Ottawa lorsqu'il aurait épuisé ses prestations d'assurance-chômage. Vous arriverez peut-être à comprendre une telle mesure, monsieur le Président, car j'en suis pour ma part incapable. Selon les nouveaux règlements, cet homme recevra des prestations prises à même le Trésor fédéral pendant huit mois avant de pouvoir venir occuper un emploi ici même, ce qu'il aurait fait sur-le-champ si on lui en avait fourni les moyens. Si vous avez du mal à comprendre, monsieur le Président, ne vous en faites pas, car vous n'êtes pas le seul. Personne ne comprend rien à cette mesure. Mais elle n'échappe pas à l'entendement du ministre des Finances, par contre. Cette mesure n'a aucun sens pour personne, sauf pour lui. La politique d'emploi du gouvernement actuel, c'est de laisser quelqu'un épuiser toutes ses prestations de chômage avant de l'aider à déménager pour prendre l'emploi qu'on lui a promis. Cela me dépasse. Pas étonnant que ce programme ne fonctionne pas.

Le 8 novembre dernier, le ministre des Finances a présenté le fameux programme de compressions, mieux connu sous le nom de «Programme du Mardi noir». J'aperçois le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre). Il se souvient certes du document remis aux ministériels, un recueil des réponses toute faites à donner aux journalistes qui les interviewaient à propos des compressions. Ils ont posé des questions à propos du recensement qui sont sans objet maintenant puisqu'on a maintenant décidé de le rétablir. J'en félicite le ministre. Je sais que c'est ce qu'il a toujours voulu. Il essayait simplement de forcer la main au ministre des Finances. De toute évidence, il a réussi et je l'en félicite.

• (1700)

Toutefois, je voudrais lire certaines des questions et des réponses concernant l'emploi. La question suivante devait être posée au ministre par quelqu'un de la presse:

Comment se fait-il que les revenus de pension de travail soient considérés comme des revenus gagnés pour déterminer le droit à l'assurance-chômage?

La ministre devait répondre ce qui suit:

Les modifications de l'assurance-chômage entraînant la déduction des revenus de pension provenant de l'emploi élimineront les doubles paiements et renforceront le principe qui veut que l'assurance-chômage soit un programme de remplacement du revenu.

C'est la seule raison pour laquelle de nombreuses personnes, notamment les militaires, cotisent à l'assurance-chômage. Autrement ils n'auraient jamais la possibilité d'en profiter. Ce que nous devrions faire maintenant, c'est leur rembourser toutes les primes qu'ils ont versées, puisqu'on les a fait adhérer à un régime dont ils ne pourront jamais rien obtenir.

Voici une autre question fictive:

Quel est le but des changements apportés au programme d'aide à l'emploi et d'admissibilité aux prestations?

La ministre devait répondre ainsi:

Un programme plus serré d'entrevues avec tous ceux qui touchent des prestations régulières permettra de mieux déterminer leurs besoins en matière de services d'emploi.

Je sais maintenant où la ministre a trouvé la réponse qu'elle a donnée à la Chambre. C'est le ministre des Finances qui la lui a passée, dans un document d'information. Il lui a dit ce qu'elle devait déclarer en public. C'est ridicule. Cette réponse n'a pas mené la ministre bien loin.

En conclusion, notre parti est extrêmement mécontent des efforts de ce gouvernement pour créer des emplois.

[*Français*]

Nous sommes d'avis, monsieur le Président, que ce gouvernement devrait travailler et remplir les engagements qu'il a pris durant la dernière campagne électorale. S'ils ont pris des engagements à ce moment-là, c'est à eux de s'assurer qu'ils étaient capables de les remplir. Évidemment, aujourd'hui, tous les Canadiens savent que les promesses des conservateurs ne seront jamais remplies.

M. Hudon: J'ai un commentaire, une question, monsieur le Président. Tout d'abord, je trouve mon honorable collègue pas tellement débrouillard. S'il n'a pas été capable de trouver des formules concernant les projets de «Défi 85», à mon avis, il a manqué de débrouillardise quelque peu car . . .

M. Boudria: Je les ai eues, mais elles n'étaient pas bonnes.

M. Hudon: Ah! bon, vous avez été capable de juger cela.

Autre point. Il y a une chose que je ne comprends pas dans l'argumentation au sujet de l'assurance-chômage. Il a dit: Il y a des gens qui ont payé toute leur vie et qui n'auront pas la chance de toucher des prestations d'assurance-chômage. J'aurais une question à poser à mon collègue. Vous avez eu la chance toute votre vie de payer une assurance-incendie pour votre maison. Allez-vous mettre le feu dedans parce que vous n'avez pas eu la chance de toucher de l'argent? Cela n'est pas un argument de base. L'assurance-chômage a été créée pour prévoir des sommes à quelqu'un qui est à la recherche d'un emploi. A l'heure actuelle, il y a des gens . . . moi probablement, je dis «probablement», je souhaite ne jamais toucher de prestations d'assurance-chômage, mais la dernière année, je ne dirai pas: Il faudrait bien que je me retrouve en chômage pour pouvoir toucher les sommes d'argent que j'ai investies. L'assurance-chômage n'est pas un investissement, c'est une assurance en cas de mauvaise situation.

Une voix: On a habitué les gens à penser comme cela.

M. Hudon: Il y a des cas, et avec la complicité actuelle de certaines compagnies ou de certains dirigeants d'entreprises on met sur pied des programmes où non seulement on a des prestations d'assurance-chômage mais également du salaire et des bénéfices. Ce n'est pas fait pour cela l'assurance-chômage, et on clame à tout venant que c'est dommage, qu'il y a des gens qui ne peuvent pas toucher de prestations d'assurance-chômage dans les fonds qu'ils ont investis. Je ne comprends pas cette logique-là. Je demanderais à mon collègue de me l'expliquer, moi je ne comprends pas. Je suis peut-être comme vous, je ne comprends pas les formules.

M. Boudria: Monsieur le Président, il me fait plaisir de donner des explications au député d'en face, lentement s'il le veut, afin d'être assuré qu'il comprendra. Premièrement, lorsque j'ai parlé des formules . . . J'ai dit tantôt que les formules qui m'ont été données par le ministre même n'étaient pas les bonnes formules. C'est donc dire que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait émis des formules qui n'étaient pas bonnes; ils ont dû les retirer et émettre de nouvelles formules en Ontario. Tout cela pour dire, monsieur le Président, que la ministre ne savait même pas laquelle des formules était la bonne.

Maintenant, en ce qui a trait aux primes d'assurance-chômage, je suis d'accord avec le député d'en face que lorsque nous payons une prime d'assurance nous ne le faisons pas avec l'intention de toucher quelque chose de cette prime-là. Une assurance, c'est une assurance! Cependant, monsieur le Président, vous savez comme moi qu'il y a un certain nombre d'années, plusieurs personnes ne contribuaient pas au système d'assurance-chômage justement parce que, étant donné l'emploi qu'elles occupaient, elles ne pouvaient pas en retirer des bénéfices. Je donne un exemple: un militaire. Un militaire sans emploi, c'est quand même assez rare. Alors dans leur cas le seul bénéfice qu'ils pouvaient retirer de cela, c'était le bénéfice de retraite la dernière année lorsqu'ils arrivaient à 64 ou à 65 ans. C'était le seul bénéfice qu'ils pouvaient avoir. Alors, lorsqu'on les a admis dans le programme, on l'a fait avec l'intention qu'ils pouvaient en bénéficier d'une façon quelconque. Si je dis au député d'en face, il me parlait de sa prime d'assurance-feu, si je vous dis: Vous pouvez contracter une assurance-feu, mais si vous brûlez, c'est impossible de retirer un cent. Naturellement, vous allez chercher l'assurance ailleurs et vous ne vous joindrez pas à ce programme-là. Pour beaucoup de personnes qui se sont joint au système d'assurance-chômage ayant perdu ce bénéfice-là qu'il leur restait, il ne leur reste plus rien à retirer et aucune possibilité. Donc, on les a induits en erreur du fait qu'on les a fait se joindre à un programme où ils ne peuvent pas retirer de bénéfices. Et tout cela, c'est la création du ministre fédéral des Finances (M. Wilson) qui, dans son énoncé de réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux, aussi appelé document de coupures, dans ce document-là, a éliminé ces gens-là.

Je pourrais ajouter en terminant, monsieur le Président, lorsque j'ai parlé tantôt des formules qu'il était difficile d'avoir en Ontario, je voudrais ajouter qu'il y a un député conservateur qui est dans cette Chambre, en ce moment, que son personnel a téléphoné à mon bureau pour avoir les miennes, mes formules, parce que lui, il n'était pas capable d'en avoir du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald). Et si vous me demandez de le nommer, je vais le faire.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député pourrait-il confirmer que lors de la trente-deuxième législature, il a fallu au gouvernement libéral huit mois et dix-huit jours pour présenter un budget, qu'il a présenté un exposé financier le 21 avril 1980 pour finalement présenter son budget le 30 octobre de la même année? Croit-il que la position du gouvernement actuel qui, après avoir présenté un exposé financier le 8 novembre, se propose de présenter son budget le 21 mai, diffère de ce que le gouvernement libéral a fait lors de la trente-deuxième législature?

M. Boudria: Monsieur le Président, je suppose que maintenant tout le Canada connaît la date de présentation du budget. Je suis très heureux de l'apprendre. Bien entendu, tous les Canadiens savent maintenant que la date du budget, selon mon vis-à-vis, est maintenant le 21 mai. Je suis vraiment heureux de l'apprendre. Il est possible que les journalistes et tous les Canadiens aient enfin appris la date à laquelle le gouvernement entend présenter son budget. Il est à peu près temps.

Les subsides

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, la motion du député d'Essex-Windsor (M. Langdon) dont est saisie la Chambre, recommande que le taux de chômage soit réduit de 2.5 p. 100 et que le gouvernement s'engage à réaliser cet objectif. Étant donné la teneur de la motion, il est naturel qu'on fasse allusion au rapport publié récemment par le groupe de travail du NPD sur l'emploi. On aurait pu espérer que la discussion soit constructive et éclairée.

• (1710)

On a été inévitablement déçu de découvrir que, comme d'habitude, le débat a porté non pas sur la teneur de la motion ou du rapport ou sur l'exercise qui a conduit à sa rédaction. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald) nous a dit que le rapport du groupe de travail du parti néo-démocrate était constructif et intéressant et qu'il renfermait de bonnes recommandations, puis elle s'est mise à le critiquer, non pas en fonction de sa teneur mais en s'inspirant d'articles de journaux. Il est vite devenu évident que c'était là la seule source de renseignements à laquelle elle pouvait se reporter.

Cela n'aurait pas dû nous étonner outre mesure. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration en connaissait presque autant au sujet de son programme d'emploi d'été pour étudiants, Défi 85, qu'au sujet du rapport du groupe de travail. Elle insiste pour répéter ce qu'elle a déclaré lorsque le programme a été annoncé. Elle a dit alors qu'il serait basé sur des emplois subventionnés et axés sur une carrière qui prépareraient les étudiants au marché du travail.

Le fait est que, même si elle prétend que le nombre de demandes est supérieur à ce qu'il était auparavant, les critères nécessaires pour obtenir le genre d'emplois qu'elle disait vouloir n'ont tout simplement pas été appliqués. En réalité, pour les demandes concernant moins de quatre étudiants, on n'essaie pas de savoir si les emplois sont axés sur la carrière ou non. C'est bien.

Du fait que des emplois sont créés et que la ministre est revenue à des normes qui sont à vrai dire moins strictes que celles d'Été Canada, elle a peut-être raison de prétendre qu'un plus grand nombre d'emplois sont créés. Bien des députés auraient cru qu'elle aurait essayé de s'assurer que les emplois étaient axés sur la carrière dans une certaine mesure, que l'on ne perde pas d'emplois permanents, que l'on vérifie si ces emplois étaient axés sur la carrière pour atteindre les objectifs pendant la période d'emploi. Le fait que, contrairement à Été Canada, on n'y trouve, malgré la promesse du gouvernement, aucun élément d'action positive qui aurait garanti la participation des autochtones, des femmes, des minorités visibles et des groupes ethniques, nous préoccupe également.

Nous avons entendu le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), qui était lui aussi bien informé sur le document, insister sur le fait que l'on était certainement allé de ville en ville, dans environ 24 villes canadiennes et que l'on n'avait parlé qu'à des partisans du Nouveau parti démocratique. C'était plutôt intéressant, pour ce député du moins, d'apprendre que l'association des fabricants canadiens de pièces d'automobiles, l'association des manufacturiers canadiens, l'association des petites entreprises et les associations féminines de toutes les régions du pays n'appuient pas les libéraux ni les conservateurs mais le Nouveau parti démocratique. De même, les propriétaires de petits boisés, les associations industrielles et les associations de producteurs forestiers sont soudain tous devenus des patisans du Nouveau parti démocratique, ce qui est évidemment ridicule. On n'a fait aucune discrimination dans le choix de ceux qui ont comparu devant nous.

Un fait est ressorti clairement de cette opération. La Chambre devrait accorder la priorité à la création d'emplois. Certains députés d'en face se souviennent sans doute que le premier ministre a dit que nous allions assister à la création de dizaines de milliers d'emplois dès que les membres du nouveau gouvernement auraient prêté serment. Il s'est heurté à des obstacles. Nous avons décidé de le croire sur parole, c'est-à-dire de croire qu'il s'intéresssait à la création d'emplois malgré son ministre des Finances (M. Wilson) et d'autres députés assis de ce côté-là de la Chambre. En examinant les déclarations que le premier ministre a faites pendant la campagne électorale, on peut constater qu'il a notamment dit que: Nous ferons en sorte que les collectivités locales et les petites entreprises participent davantage à la création d'emplois. Dans ce but, nous mettons sur pied un programme d'auto-assistance communautaire en créant le Conseil du développement des perspectives du Canada, mais il faut le souligner, il n'a pas expliqué exactement en quoi consisteraient les fonctions de cet organisme. Ce rapport contient 70 recommandations expliquant quel pourrait être le rôle des conseils de développement économique communautaire et comment le gouvernement pourrait les aider.

Arrêtons-nous un moment sur d'autres critiques que nous ont adressées des députés d'en face. Certains ont affirmé que, pour le Nouveau parti démocratique, tous les emplois devaient être créés grâce à des investissements directs du gouvernement, ce qui reviendrait à une main-mise sur les entreprises et sur tout le reste. Si les députés d'en face se donnaient le peine de lire le rapport, ils constateraient que ce stéréotype est bien loin de la réalité. Nous nous sommes seulement efforcés de donner au gouvernement certaines idées qui pourraient lui permettre d'atteindre l'objectif que le premier ministre a déclaré viser.

D'une manière générale, le gouvernement a laissé de côté la question de la création d'emplois pour combattre le déficit, comme si la réduction du déficit était non seulement un impératif économique, mais un devoir moral. Il est intéressant d'entendre les arguments des adversaires systématiques du déficit. Je suppose que beaucoup d'entre eux n'ont même pas remarqué que ce genre de politique, qui a été appliquée en Colombie-Britannique, n'a rien donné de bon. Il en a résulté une hausse du chômage, une diminution du nombre d'emplois et de graves difficultés pour beaucoup d'entreprises. Au contraire, des emplois ont été créés au Manitoba où le gouvernement a adopté une politique inverse.

Plusieurs pays occidentaux qui se sont efforcés de régler leurs problèmes économiques en réduisant leur déficit ont également connu l'échec. A l'opposé, il ne faut pas oublier l'expérience très intéressante qui a été faite au Canada pendant la Seconde Guerre mondiale. Le déficit a atteint à un moment donné 21 p. 100 des dépenses nationales brutes et le déficit moyen a été de 17 p. 100 des DNB pendant trois ans, mais le taux de chômage est tombé de 11.2 à 1 p. 100 et le déficit a été complètement épongé en trois ans environ.

Certains députés estiment peut-être que cela n'a rien à voir, que c'est une question de dépenses en temps de guerre. Toutefois, il faut noter que les partisans de la doctrine de l'accroissement de l'offre font complètement abstraction du fait que des consommateurs en chômage n'ont pas les moyens d'acheter les produits mis sur le marché. Aux États-Unis, où l'on a préconisé l'accroissement de l'offre et la réduction du déficit, en fait ce sont les plus hautes autorités du pays qui l'ont préconisé, les dépenses militaires ont aggravé le déficit, ce qui a effectivement permis de créer des emplois et de relancer l'économie. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays craignent que notre nouvelle dépendance des États-Unis nous fasse adopter le principe énoncé à l'occasion à la Chambre des communes et selon lequel il est possible de créer des emplois en accroissant les dépenses militaires et en participant à la guerre des étoiles.

Il y a une chose que nous avons constatée un peu partout dans le pays et qu'il convient d'exposer clairement dans cette enceinte. En dépit du chômage élevé et du grand souci qu'ils se font au sujet de l'avenir des familles, des jeunes gens et des citoyens de tous âges, les Canadiens en sont venus à croire, et ils nous l'ont répété d'un océan à l'autre, que le pays dispose des ressources nécessaires pour se tirer d'affaire. Le pays compte les talents nécessaires pour lui permettre de décider de son avenir économique et de créer des emplois, sans chercher de l'aide au-delà de nos frontières. Nous ne voulons pas devoir compter sur Washington ou New York pour trouver des solutions à nos problèmes en matière de croissance économique et de création d'emplois. Les régions rejetent au même titre l'idée que la solution à nos difficultés économiques et au chapitre de la création d'emplois découle de la centralisation de la bureaucratie, en ce qui concerne non seulement le gouvernement, mais aussi les grandes entreprises qui réalisent de gros bénéfices en exploitant les travailleurs.

• (1720)

Le Nouveau parti démocratique ne propose nulle part dans son rapport de rejeter la participation des grandes entreprises à la création d'emplois. Il insiste, toutefois, pour que ces entreprises, qu'elles soient étrangères ou canadiennes, soient tenues de répondre aux besoins des Canadiens en matière d'emplois et d'accroissement des exportations, de recherche et de développement, bref de tout ce qui est favorable à la création d'emplois au Canada.

Pour en revenir à la déclaration du premier ministre qui a envisagé de créer des organismes qui auraient pour mandat de favoriser l'expansion des collectivités, je voudrais que les députés d'en face lisent le rapport, car il renferme des solutions pratiques qui nous ont été proposés par des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Nous avons effectivement les ressources nécessaires. Nous en avons assez de les voir exploitées par des étrangers au profit de leur pays, alors que nos régions et collectivités perdent des emplois. Nous savons que les secteurs de la pêche, des forêts et de l'agriculture ont tous la possibilité, par l'entremise du secteur secondaire, soit celui de la fabrication, de créer des emplois du genre de ceux dont les régions ont le plus grand besoin. Ces secteurs peuvent nous fournir les ressources nécessaires pour y parvenir.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, prétendant discuter de ce document, a déclaré que son gouvernement comptait prendre toute une série de nouvelles mesures dans les domaines de la formation en recyclant des travailleurs, en initiant des jeunes à certains emplois et en incitant des personnes âgées à s'adapter à de nouvelles occupations. Nous n'avons rien à redire là-dessus. Mais ces mesures dont elle nous a parlé ne sont pas suffisantes, car elles ne donnent suite qu'à une partie du rapport. Former ou recycler des gens ne sert pas à grand-chose si l'on n'a pas d'emplois à leur donner.

Il existe maintenant une abondante documentation sur les possibilités qu'ont les administrations municipales de réaliser avec d'autres secteurs de la collectivité des analyses des avantages et des inconvénients des ressources humaines ou autres disponibles et d'établir une planification à long terme avec des priorités favorisant le développement de coopératives et de petites entreprises et la création d'emplois en fonction des ressources locales. Lorsque nous parlons d'un crédit du gouvernement de 850 millions de dollars pour stimuler les réalisations communautaires, nous ne songeons pas à un soupoudrage, nous songeons au moins en partie à apporter aux collectivités non seulement les moyens d'assurer le financement mais aussi des modifications fiscales qui stimuleront les investissements locaux ainsi que l'aide d'experts si souvent indispensable aux communautés pour se lancer dans ces activités.

La Fédération des municipalités canadiennes reconnaît le mérite de cette optique. Je suggère aux députés d'en face de lire le rapport du Nouveau parti démocratique ainsi que les recommandations de la Fédération des municipalités canadiennes. S'ils le faisaient, il se rendraient compte qu'avec un très faible accroissement du déficit, on pourrait créer des emplois en insistant sur des initiatives locales et moins dépendantes des mégaprojets.

On nous a dit que les députés néo-démocrates venaient tout à coup de découvrir les problèmes liés aux déficits. Je me demande où diable on a pu pêcher une telle idée, mais je dirai que si l'on suivait les recommandations de notre rapport, le montant du déficit qui s'accumulerait ne serait pas plus élevé que celui des remises d'impôt accordées aux compagnies pétrolières à la suite de l'Accord de l'Ouest et il permettrait la création de bien plus d'emplois.

J'espère qu'au cours des semaines à venir, les députés du parti au pouvoir et ceux de l'opposition officielle prendront la peine de lire soigneusement notre document. Je ne dis pas, loin de là, qu'il leur donnera la réponse définitive à toutes les questions que se posent les Canadiens, mais bon sang, je pense que les députés pourraient au moins envisager des solutions de remplacement au lieu de se livrer à un débat idéologique et partisan qui ne tient aucun compte des recommandations et des besoins des Canadiens. S'ils le font, nous aurons tous au moins profité de cette promesse du premier ministre de nous consulter et de consulter tous les Canadiens, non pas en essayant de diminuer le déficit, mais en nous fixant la création d'emplois non seulement comme objectif mais comme impératif moral.

Travaux de la Chambre

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour annoncer brièvement les travaux qui sont projetés pour demain et parler des ententes. En ce qui concerne nos travaux, je me propose de mettre à l'étude le projet de loi C-36, modifiant la Loi sur l'aéronautique, qui en est à l'étape du débat de deuxième lecture. Suivra ensuite l'étude du projet de loi C-18, modifiant le Code criminel, qui en est à l'étape du rapport.

Je proposerai peut-être de mettre en discussion la motion nº 17 inscrite au *Feuilleton* sous la rubrique des ordres inscrits au nom du gouvernement, qui concerne les pensions du CN. Si mes entretiens avec les porte-parole du Nouveau parti démocratique, en particulier, portent fruit, je serai enclin à mettre cette question à l'étude en premier lieu demain. Il y aura alors un nombre limité d'orateurs.

D'autre part, les partis se sont entendus pour faire des déclarations demain à la reprise de la séance, à 14 heures, en ce qui concerne les dispositions de la Charte des droits touchant l'égalité. Selon l'entente, un seul orateur par parti prendra la parole pendant environ cinq minutes. Il est entendu, par conséquent, que nous repousserons, du consentement unanime, la période des déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement et celle des questions afin que ces déclarations puissent se faire dès la reprise de la séance. Si vous deviez demander le consentement unanime à ces propositions vous constateriez, monsieur le Président, que tous les députés sont d'accord.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, nous avons été consultés, en effet, et nous sommes d'accord avec la proposition du leader parlementaire du gouvernement pourvu, bien entendu, que la période des questions ainsi reportée dure les 45 minutes prévues. En ce qui concerne les autres travaux, nous devons nous plier aux vœux du gouvernement.

M. Deans: Monsieur le Président, pour plus de précision, ces déclarations auront lieu à 14 heures, après quoi suivront pendant 15 minutes les déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement, puis la période des questions. Lorsque nous aurons terminé l'étude du renvoi des pensions du CN et l'examen du projet de loi C-36 et du projet de loi C-18, que nous propose de faire après 16 heures le président du Conseil privé?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, mes consultations me laissent croire que nous serions disposés à proposer la troisième lecture du projet de loi C-18, mais je ne suis pas certain que l'on s'entende là-dessus. Toutefois, je suis disposé à y procéder si le temps nous le permet. Je serais heureux de mettre un terme à ce débat.

J'ajoute que jeudi, je me propose de mettre à l'étude le projet de loi C-39, Loi concernant la péréquation, qui sera certainement mis en discussion si nos travaux avancent bien demain. Quoi qu'il en soit, j'entends en proposer l'étude jeudi.

Le président suppléant (M. Charest): Je crois comprendre que le président du Conseil privé n'a pas obtenu d'accord écrit. La Chambre a entendu la proposition. Y a-t-il consentement unanime en vue d'étudier cette question demain?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): La proposition est adoptée et il en est ainsi ordonné.

* * *

• (1730)

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE CHÔMAGE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Langdon:

Que la Chambre demande au gouvernement de présenter sur-le-champ des mesures de stimulation afin de réduire le chômage d'au moins 2.5 p. 100 dans les douze mois, compte tenu du fait que le gouvernement n'a pas respecté sa promesse d'accorder la première priorité à la création d'emplois et qu'il a plutôt appliqué une politique de compressions qui a entraîné une augmentation du chômage au cours de trois des quatre derniers mois.

M. McKenzie: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy). Dans notre parti, nous croyons au bien-fondé de l'investissement étranger au Canada. Nous croyons que c'est là un moyen de créer des emplois. J'ai vu comment les investissements canadiens qui ont quitté le pays depuis 1976 ont contribué à créer des milliers d'emplois aux États-Unis. Les investisseurs canadiens se sont multipliés au Texas, en Floride, en Californie, au Kentucky et dans d'autres États parce que le climat canadien de l'investissement n'était pas sain. Toutefois, ils ne vont pas investir là-bas et y construire des usines pour ensuite les fermer et s'en aller, comme l'ont laissé entendre des députés. Voilà pourquoi nous appuyons l'investissement étranger au Canada comme moyen de créer des emplois.

Dans les années 60, le gouvernement manitobain avait tenu à Winnipeg une importante conférence économique portant sur l'investissement. Des investisseurs américains et européens y avaient participé. Le gouvernement néo-démocrate actuel du Manitoba a pour politique d'encourager l'investissement étranger. Il tient des colloques aux États-Unis en vue d'encourager l'investissement. Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a pour politique de stimuler l'investissement étranger. Des Américains viennent investir au Manitoba. Ces investissements vont contribuer à y créer des emplois. C'est là une politique qui a été reprise des gouvernements conservateurs antérieurs du Manitoba. Comme le Nouveau parti démocratique fédéral s'oppose à l'investissement étranger, je voudrais demander au député s'il approuve ce que fait le gouvernement néo-démocrate manitobain pour encourager l'investissement étranger en vue de la création d'emplois ou s'il appuie une toute autre politique.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je regrette que le député n'ait apparemment pas bien écouté ce que j'ai dit. Je vais donc le répéter. Selon les Canadiens, l'avenir de notre pays ne peut dépendre de l'investissement étranger. Cela ne veut pas dire que nous devions repousser l'investissement étranger. Ce que les Canadiens disent, c'est qu'ils veulent être maîtres du destin économique de leur pays. L'investissement étranger, s'il y a lieu, doit donc avoir pour condition, comme au Manitoba, la création d'emplois pour les Canadiens.

Le fait est que des économistes américains ont fait savoir de la façon la plus nette qu'il était peu probable que des Américains investissent massivement au Canada dans autre chose que l'exploitation des matières premières, et donc pas dans l'industrie manufacturière. Cela se traduira donc par un déficit au niveau des emplois. Tout investissement étranger au Canada devrait répondre aux besoins des Canadiens, que ce soit au niveau des emplois, des activités de recherche et de développement ou de la stimulation des exportations. Je comprends mal que le député ne voie pas dans ces facteurs des conditions raisonnables de l'investissement étranger.

M. McKenzie: Nous n'avons jamais dit, monsieur le Président, que nous voulions attirer au Canada des capitaux qui ne créeraient pas d'emplois et ne serviraient à rien d'utile. J'ignore si le député insinue que le gouvernement voudrait faire venir des capitaux qui ne seraient investis nulle part et ne serviraient à rien. Bien entendu, les investisseurs étrangers auront des propositions à faire. Si nous encourageons les investissements étrangers, c'est pour créer des emplois et pas seulement pour attirer des capitaux au Canada. Je ne comprends pas ce que le député essaye d'insinuer. Nous ferons en sorte que ces investissements soient bénéfiques pour le Canada, car c'est leur raison d'être. Le député semble dire que nous ne nous intéressons pas au Canada ni à la création d'emplois pour les Canadiens. C'est absolument faux. En écoutant ses suggestions, j'ai eu l'impression qu'il lisait des passages de notre document sur les investissements, car ce qu'il a dit correspond exactement à ce que nous avons proposé et à ce que nous ferions si des capitaux étrangers arrivaient au Canada. Nous ferions en sorte qu'ils y restent et servent à créer des emplois.

M. McCurdy: Monsieur le Président, la réponse du député était un joli tour de force, mais elle reste extrêmement confuse. Je ne sais pas si les autres députés l'ont remarqué, mais Investissement Canada n'impose aucune condition aux investisseurs étrangers. Personne n'a prétendu que le gouvernement ne voulait pas créer d'emplois. Cependant, c'est un faux problème. L'important est de savoir s'il sait comment créer des emplois.

Je ne suis pas à la Chambre pour donner aux députés l'avis de mon parti ou mon opinion personnelle. J'ai exposé le point de vue des Canadiens. Ces derniers veulent être maîtres du destin de leur pays. Ils refusent d'abandonner les rênes à quelqu'un d'autre, et ils ne veulent surtout pas que l'économie canadienne soit liée à la guerre des étoiles ou aux priorités des Américains.

M. McKenzie: Monsieur le Président, le dernier sondage Gallup prouve que la population nous appuie. La cote de notre parti a grimpé de trois points dans ce sondage. Si le député avait raison, je suis sûr que nous entendrions des protestations dans ce sens. Toutefois, ce n'est pas ce que me disent les gens de ma circonscription et d'autres Canadiens. Ils nous font absolument confiance et savent que notre but est de créer des emplois quand nous parlons d'investissements étrangers.

A propos des remarques du député sur la guerre des étoiles, je tiens à souligner qu'il n'est pas question de munir notre pays d'armes nucléaires. Il s'agit de recherches, et non pas de la fabrication d'armes nucléaires. Nous n'avons jamais dit que nous étions favorables à un concept de la guerre des étoiles qui consisterait à mettre au point des armes nucléaires. Néanmoins, il ne sert à rien de faire l'autruche en faisant semblant d'oublier que nous sommes entrés dans l'ère spatiale. Le Canada a intérêt à travailler au développement des techniques spatiales, comme le font d'autres pays. Il n'y a rien de mal à cela du moment qu'il ne s'agit pas de fabriquer des bombes.

M. McCurdy: Je crois que c'est Bacon, monsieur le Président, qui a dit un jour que les personnalités politiques avaient parfois un devoir plus important que de suivre l'opinion publique, et que les dirigeants d'un pays devaient réfléchir un peu. Considérer les sondages comme une réponse à une idée n'est certainement pas faire preuve de réflexion. Le député est sûrement capable de comprendre—du moins je le crois—que de nombreux Canadiens trouvent inacceptables les recherches portant sur la guerre des étoiles. Ce n'est pas une façon acceptable de créer des emplois. Nous pourrions créer des emplois des tas de manières différentes en satisfaisant de nombreux besoins au Canada. Il n'est pas nécessaire de compter sur les dépenses militaires pour créer des emplois.

M. Murphy: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord faire une brève remarque pour répondre au député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie). La dernière fois qu'il est revenu d'Afrique du Sud, il s'est efforcé de dire la vérité et de nous expliquer que ce pays avait des choses à apprendre au Canada. Je ne suis pas surpris qu'il ne comprenne pas mieux la situation mondiale. Si je peux me permettre une petite digression, le député de Winnipeg-Assiniboine est donc revenu d'Afrique du Sud il y a deux ans . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Churchill (M. Murphy) sait parfaitement que cela n'a rien à voir avec l'objet du débat d'aujourd'hui.

M. Murphy: Je suis désolé, monsieur le Président. J'avais bien l'intention de ne pas insister là-dessus, mais un député du parti gouvernemental ne semblait pas connaître les antécédents du député en ce qui a trait aux droits de la personne.

• (1740)

Le porte-parole du Nouveau parti démocratique a été membre du conseil municipal de Windsor. Il a une longue expérience dans ce domaine. Le groupe de travail du Nouveau parti démocratique recommande, entre autres choses, de créer des emplois en faisant effectuer des travaux d'adduction d'eau, d'égout et autres infrastructures par les municipalités. Je crois que le député rendrait service à la Chambre en lui expliquant cette recommandation pendant quelques instants.

M. McCurdy: Monsieur le Président, il n'y a pas le moindre doute que toutes les municipalités du Canada ont besoin de nouvelles infrastructures, routes, égouts, adduction d'eau et tout le reste. Des travaux de réfection d'environ 12 milliards de dollars s'imposent. Comme un nombre formidable de nouveaux emplois en découlera, c'est un bon investissement. Il est aussi utile que le bouclier spatial.

M. McKenzie: Nous savons maintenant pourquoi votre cote s'établit à 17 dans les sondages.

Le président suppléant (M. Charest): La période de questions et d'observations est maintenant terminée. Nous poursuivons le débat.

[*Français*]

L'honorable secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Hudon) a la parole.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la motion qui fait l'objet du débat aujourd'hui et auquel j'ai le plaisir d'ajouter mon humble voix est une figure de style, inscrite par le Nouveau parti démocratique qui réclame des mesures stimulatrices pour réduire le chômage de 2.5 p. 100 au cours des 12 prochains mois et qui reproche au gouvernement de ne pas avoir fait de la création d'emplois sa principale et ultime priorité.

Nous savons, d'autre part, que cette motion néo-démocrate se veut le complément, le «bouquet», du fameux rapport dont un groupe de députés de ce parti a accouché, après avoir parcouru le pays dans un effort pour faire appuyer leurs idées si on se fie aux observations des médias durant et après la fameuse tournée. Quel est le résultat? Je n'ai pas l'intention de faire de politique là-dessus, monsieur le Président. Je vais simplement citer ce que les journaux en disent. Par exemple, un article de la presse canadienne signé par Eric Courchesne disait que ce rapport ne faisait, en somme, qu'ajouter un peu aux propos traditionnels du NPD et je cite:

[*Traduction*]

«ses recommandations sont, pour la plupart, la suite des propositions antérieures du NPD».

[*Français*]

Anthony Westell, *columnist* du Toronto *Star*, a écrit que le groupe de travail néo-démocrate, «parti en lion en janvier pour résoudre le problème du chômage a accouché d'une souris en avril». En outre, et je cite toujours, Carol Goar du Toronto *Star* a trouvé une déviation dans la doctrine néo-démocrate, comme d'autres d'ailleurs, quand elle a rappelé le 11 avril, que les «néo-démocrates qui ont préconisé depuis au moins deux décennies une vigoureuse planification centralisatrice» ont reçu à travers le pays un «message leur disant que les interventions doivent se faire au niveau local et au niveau municipal».

En passant, monsieur le Président, c'est ce que le gouvernement a préconisé et accomplit avec une politique dont je reparlerai plus loin et qui est fondée sur la collaboration pratique accrue entre les autres gouvernements et l'entreprise privée.

Le soir de la présentation du rapport néo-démocrate, les commentaires entendus à la télévision allaient dans le même sens, Robert Duffy disait par exemple qu'on y trouvait . . .

[*Traduction*]

«des idées bien traditionnelles. Elles ressemblent à celles qu'entretiennent les conservateurs au sujet du déficit».

[*Français*]

En effet, plusieurs analystes n'ont pas pas manqué de signaler que les néo-démocrates n'étaient plus en faveur d'un déficit illimité et, comme le disait le *Toronto Star* . . .

[*Traduction*]

«qu'ils s'étaient éloignés de la position néo-démocratique traditionnelle selon laquelle de plus gros déficits du gouvernement sont le moyen d'enrayer le chômage».

[*Français*]

En somme un déficit mais pas nécessairement un trop gros déficit.

Pour sa part, le columnist Don McGillivray a écrit que . . .

[*Traduction*]

«le rapport du groupe d'action est un ensemble d'idées vagues et confuses sur l'action à entreprendre pour créer des emplois».

• (1750)

[*Français*]

Monsieur le Président, ce rapport a été rendu public le 10 avril et il était si intéressant que ce n'est que cinq jours plus tard, le 15 avril, que le *Journal de Montréal* lui a accordé un compte rendu intitulé comme suit:

Le NPD propose la création de 300,000 emplois.

Cinq jours plus tard. Et, le 15 avril, le journal *Le Devoir* aussi avait également une nouvelle sur cet important rapport en disant, et je cite:

. . . annoncé la semaine dernière.

En somme, monsieur le Président, du neuf qui a été vite reconnu comme du vieux, accompagné de l'aveu qu'une politique centralisatrice et de dépenses illimitées sans qu'on tienne compte du déficit n'était plus «vendable». Mais, comme l'a dit ce matin, au cours de ce débat, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, les néo-démocrates doivent quand même être félicités pour avoir reconnu que leurs politiques ne pouvaient aller plus loin ou du moins aller aussi loin qu'ils ne le préconisaient jusque là et reconnu, en somme, la justesse des interventions actuelles du gouvernement.

Monsieur le Président, il est clair que la formule du gouvernement actuel dont je vais maintenant parler n'est pas parfaite, car dans un monde où tous les pays ont des problèmes de chômage, s'il existait une solution magique, elle aurait déjà été trouvée et employée. Mais il y a des options différentes, et c'est là-dessus que la population canadienne s'est prononcée en septembre dernier, et c'est également ce qui a orienté la politique du gouvernement depuis, aussi bien par la déclaration économique du ministre des Finances le 8 novembre que par les nombreuses consultations entreprises par beaucoup de ministres, entre autres la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, avant la présentation de la nouvelle stratégie à la conférence fédérale-provinciale de Regina et à la conférence nationale économique qui s'est tenue ici à Ottawa il y a quelques semaines.

Un des objectifs du gouvernement a été de créer un dialogue national et d'inspirer, surtout au sein du secteur privé qui est le moteur principal de notre économie, un climat de confiance destiné à favoriser le lancement de nouvelles entreprises et l'expansion ou la réorientation d'un grand nombre d'autres déjà existantes, ce qui a été épaulé par les interventions dont j'ai déjà parlé, de même que par les orientations différentes dans un domaine où mes fonctions actuelles de secrétaire parlementaire m'associent, soit celle de la création d'emplois et de la formation des travailleurs, alors que l'accent a davantage été mis sur la formation pratique, les emplois pratiques, et toujours une plus grande coordination entre les gouvernements d'Ottawa, des provinces et l'entreprise privée.

Monsieur le Président, déjà les perspectives se sont considérablement améliorées en matière d'emploi et, il y a quelques jours à peine, j'en ai eu la confirmation quand j'ai assisté à Montréal à un colloque de l'Association de placement universitaire et collégial dont le rôle est, comme on le sait, de favoriser l'entrée des diplômés de nos universités et de nos cégeps sur le marché du travail. J'y ai appris que le nombre de diplômés capables de se trouver du travail dans leur discipline propre va augmenter cette année et que leurs chances de voir leur nouvel emploi devenir permanent sont encore plus grandes également.

De même, cette confiance des employeurs dans les perspectives de notre économie nationale s'accompagne d'une confiance des employés qui s'inscrivent plus nombreux, de nouveau, sur le marché du travail. Cela s'améliore évidemment par les statistiques globales sur le chômage mais ce qui importe surtout c'est de constater ce changement d'attitude qui ne peut qu'apporter une amélioration continue de la situation.

En matière de formation et de création d'emplois, les efforts du gouvernement ont aussi tendu vers la simplification des programmes et on a fait là d'importants progrès avec la nouvelle stratégie de développement du marché du travail tandis qu'on a éliminé beaucoup de duplication à la faveur d'une collaboration accrue avec les provinces, y compris au Québec, comme on le sait.

Les nouvelles formules ont également été conçues pour faciliter un meilleur accès aux programmes pour tous les Canadiens, y compris certains groupes qui ont besoin d'une aide particulière comme, par exemple, les handicapés, les autochtones, les impersévérants qu'on appelle souvent les «décrocheurs» ou les «drop outs». Je m'en voudrais de ne pas signaler au hasard aussi que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a présenté, il y a quelques semaines, un programme d'égalité en matière d'emplois qui a été unanimement salué comme une étape historique dans l'évolution de la situation de la femme au Canada.

D'autre part, monsieur le Président, la nouvelle stratégie de développement du marché du travail est résolument orientée vers les besoins de demain en matière de main-d'œuvre au Canada, tout en tenant compte de la révolution technologique courante qui transforme nos vies à un rythme accéléré voire croissant.

De plus, nos programmes, au lieu de fonctionner dans l'immédiat et à brève échéance, avec comme résultat, jadis, de laisser les travailleurs au même point au départ qu'à l'arrivée, tous ces programmes, dis-je, fonctionnent en bonne partie désormais sur une base pluriannuelle, ce qui en assure une meilleure coordination et une plus grande efficacité pratique.

D'autre part, le Programme Défi '85 à l'intention des jeunes cet été a été orienté de façon plus pratique, de façon notamment à apporter aux jeunes des emplois dans la voie des carrières vers lesquelles ils se dirigent. On sait aussi que l'entreprise privée y joue un rôle accru et les nouveaux chiffres qu'a fournis ce matin à la Chambre la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald) sur les résultats obtenus jusqu'ici indiquent que le programme est compris—je ne comprends pas qu'il y ait des gens qui ne comprennent même pas les formules—est encouragé et qu'il obtiendra, malgré les craintes exprimées en certains milieux, des succès qui dépasseront toutes les espérances initiales. Là encore, la collaboration non seulement avec l'entreprise privée mais avec les provinces et les municipalités a été profitable. Il y a plus de confiance chez les jeunes et je vous le répète, je l'ai particulièrement constaté lors de ma récente participation au congrès de l'Association du placement universitaire et collégial qui s'est tenu à Montréal le 28 mars dernier.

Si le temps me le permets, monsieur le Président, je voudrais aussi indiquer brièvement sur quelles six bases principales repose la nouvelle stratégie de développement du marché du travail que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a dévoilée à la récente conférence fédérale-provinciale de Regina. D'abord, un premier volet de 80 millions de dollars qui ont été consacrés pour l'acquisition de compétences. Le second volet, celui du développement de l'emploi de 350 millions de dollars pour aider les chômeurs chroniques, c'est-à-dire ceux qui ont été longtemps en chômage et qui doivent acquérir de nouvelles compétences pour se trouver un emploi.

A ce propos, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration rappelait le 19 mars dernier que ces nouveaux programmes devront répondre aux besoins des régions, être souples et faire appel à la participation des collectivités. Le gouvernement et le secteur privé doivent se partager les responsabilités. Le rôle de la petite entreprise est capital, rappelait également la ministre les 19 mars dernier. Un troisième volet, monsieur le Président, porte sur l'insertion professionnelle avec des crédits de 125 millions. Il s'agit là de programmes pour les jeunes qui ont quitté l'école mais qui cherchent en vain un emploi, ainsi que pour un grand nombre de femmes qui sont à la recherche de leur premier emploi.

Ces programmes visent des groupes spéciaux et sont mis sur pied en collaboration avec les provinces. Ils comprennent du counselling, de la formation et de l'expérience de travail. Ils visent également à aider les handicapés, les autochtones et d'autres groupes défavorisés.

Le quatrième volet est consacré au développement des collectivités et cela pourra se faire avec 40 millions en crédits destinés d'abord à aider les centres dont l'économie repose souvent sur une ou deux industries en difficulté ou même obligées de cesser leurs activités. On devine qu'il s'agit d'un secteur où la collaboration est essentielle non seulement entre les gouvernements supérieurs, mais aussi avec les municipalités et les industries concernées. Tous les ministères fédéraux susceptibles d'aider sont également impliqués.

En cinquième lieu, monsieur le Président, il y a l'appui à l'innovation, un volet qui disposera d'un budget de 100 millions de dollars au cours de l'année financière 1985-1986 pour justement stimuler l'innovation dans le secteur du marché du travail à l'aide de nouveaux projets pilotes et de nouvelles expériences dans le secteur privé. Ce qui comprend aussi la réinsertion professionnelle des femmes, l'alternance travail-étude et les projets pilotes de réaménagement de la vie active ou des heures de travail.

Enfin, monsieur le Président, et en terminant, le sixième volet de la nouvelle stratégie de développement du marché du travail disposera de 65 millions de dollars pour l'élimination des pénuries de main-d'œuvre. En effet, malgré le taux élevé de chômage, il se trouve des employeurs qui cherchent en vain une main-d'œuvre qualifiée. Ce programme vise à améliorer les prévisions concernant les besoins futurs de l'entreprise privée en plus d'assurer une participation accrue des femmes à un plus grand rôle pour les employeurs.

En conclusion, si on me permet d'emprunter aux grammairiens, je dirai que nous n'avons pas fait, avec de l'imparfait, du plus-que-parfait, mais sûrement du meilleur.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire? Nous reprenons le débat.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, la motion à l'étude aujourd'hui concerne une question très importante à savoir le chômage qui continue à accabler les Canadiens malgré toutes les promesses faites lors des dernières élections. Je faisais partie du groupe d'action emploi du NPD et un grand nombre des propositions que mes collègues ont faites aujourd'hui sont le résultat des consultations que nous avons tenues dans de nombreuses localités de tout le pays. Nous avons commencé à Saint-Jean, Terre-Neuve, où le taux de chômage est très élevé et nous sommes allés jusque dans l'île de Vancouver, sur la côte ouest. Comme il ne me reste que très peu de temps, je soulignerai simplement certaines des propositions très constructives qui nous ont été faites dans ces localités en vue de réduire le chômage et d'amener le gouvernement à accorder une attention prioritaire à la création d'emplois au lieu de sabrer dans les programmes.

Ces localités nous ont dit qu'elles voulaient des initiatives locales. Elles désiraient des coopératives de producteurs et des projets de développement communautaire placés sous leur contrôle. Elles nous ont dit qu'elles en avaient assez de voir les multinationales venir extraire des ressources et repartir après avoir réalisé de gros bénéfices. Nous avons entendu le même refrain dans tout le Canada. Nous avons donc proposé d'affecter des fonds spéciaux aux initiatives communautaires afin que les coopératives et les sociétés de développement communautaire et non gouvernementales puissent obtenir l'aide actuellement mise à la disposition des entreprises. Les localités ont demandé que le gouvernement réduise le taux d'imposition sur les initiatives communautaires, qu'il accorde une aide sur le plan de la commercialisation et de la gestion financière, que les employés des collectivités aient un droit de préemption sur l'actif d'une entreprise condamnée à fermer ses portes et qu'ils puissent ainsi continuer à la faire tourner et veiller à ce que ses bénéfices soient redistribués au sein de la collectivité. Elles ont demandé que le gouvernement fédéral fasse affaire avec les coopératives de crédit et les caisses populaires prêtes à financer les projets communautaires. C'est une bonne façon d'investir des deniers publics dans des entreprises qui viendront en aide à d'autres entreprises.

Nous devrions créer un fonds de diversification financé par les profits réalisés par les sociétés dans les villes dont l'économie gravite autour d'une seule industrie afin que ces dernières ne meurent pas lorsqu'une usine doit fermer ses portes temporairement ou définitivement. Il faudrait accorder des crédits d'impôt, comme ceux que l'on obtient pour les dons à des partis politiques, aux personnes qui font des dons à des œuvres bénévoles ou de bienfaisance qui créent de nouveaux emplois. Il s'agit là de propositions constructives et importantes et nous espérons que le gouvernement en tiendra compte dans le budget qu'il doit présenter le mois prochain.

Les groupes de femmes des localités touchées par le chômage ont également soulevé une question importante, car elles sont encore plus dûrement frappées que les hommes et elles continuent à gagner moins d'argent qu'eux lorsqu'elles travaillent. Ces groupes ont fait valoir que les emplois dans le secteur des services, qui a pris énormément d'expansion depuis une dizaine d'années, ou dans le secteur de l'éducation, de la santé et des soins aux enfants, ont été en partie éliminés à la suite du programme d'austérité du gouvernement fédéral et provincial. Je pense que le gouvernement conservateur devrait se pencher sur ce problème. L'aveuglement idéologique des conservateurs empêche ces derniers de créer des emplois dans le secteur public parce qu'ils accordent la préférence au secteur privé quelles qu'en soient les conséquences pour l'emploi ou pour les femmes. Il s'agit là de bons emplois qui amélioreront la qualité de la vie des Canadiens. Ce que nous voulons ce sont des emplois susceptibles d'améliorer le mode de vie des gens. C'est extrêmement important pour les femmes qui ont énormément amélioré leurs chances au cours des dix dernières années grâce à l'expansion de ce secteur et qui sont les plus touchées par les compressions budgétaires.

Enfin, je voudrais souligner que nous avons proposé la création du fonds d'initiative pour la jeunesse. Alors que le dixième des adultes sont en chômage, le cinquième des jeunes sont sans emploi, ce qui est révoltant. Les jeunes qui sortent de l'école doivent s'attendre à chercher du travail pendant longtemps sans être sûrs d'en trouver un. Nous avons proposé la création d'un fonds d'initiative pour la jeunesse, d'abord de 600 millions, pour financer de nouveaux projets dans le domaine des services sociaux et communautaires, de la conservation de l'énergie, de la protection de l'environnement, des arts et de la culture. Cela produirait environ 40,000 nouveaux emplois et il s'agit donc d'une proposition importante et constructive.

A titre de critique des arts et de la culture du caucus néo-démocrate, je voudrais ajouter que nous avons entendu les suggestions des groupes artistiques et culturels. Ce secteur économique représente un énorme potentiel sur le plan de l'emploi. Il est en pleine croissance et malgré les restrictions budgétaires de ces dix dernières années, davantage de gens se sont lancés dans le domaine des arts et de la culture, parce qu'il offre des débouchés et aussi parce que les Canadiens désirent l'expansion de ce secteur. Le fait est que chaque dollar investi dans les arts et la culture rapporte six fois plus que l'argent investi dans le secteur de la fabrication, car un fort

pourcentage de cet argent revient sous forme de salaires, que le gouvernement récupère en impôts, et qui peut donc servir à financer de nouveaux investissements. L'argent que dépense le gouvernement pour les arts et la culture contribue à créer de bons emplois pour des Canadiens ce qui améliore également la qualité de la vie de nos concitoyens.

• (1800)

Pour terminer, j'estime que les propositions présentées par les néo-démocrates sont tout à fait valables. Nous pouvons nous inspirer d'autres pays gouvernés par des socio-démocrates et aussi du gouvernement du Manitoba qui a pris des initiatives constructives et financé la création d'emplois, réduisant ainsi le chômage et relançant la croissance économique. Nous pouvons faire la même chose. Nous ne parlons pas de théories abstraites. Nous parlons de réalités où les citoyens et leur gouvernement s'occupent d'abord de créer des emplois favorables à la collectivité. Les mesures que nous proposons visent à en arriver là.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Le débat étant terminé, les délibérations relatives à la motion dont la Chambre est saisie sont terminées, conformément aux dispositions de l'article 62(11) du Règlement.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'IMMIGRATION—LE RAPPORT DU COMITÉ—LA RECOMMANDATION PRÉCONISANT DE FAVORISER LES IMMIGRANTS AYANT L'INTENTION DE SE LANCER EN AFFAIRES. B) L'EXAMEN DU RAPPORT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'ajournement en reprenant la question que j'ai posée le 2 avril dernier à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Ma question portait sur le récent rapport rédigé par les députés conservateurs membres du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration lequel propose qu'au cours des prochaines années, on accepte surtout des immigrants qui soient chefs d'entreprises. Dans un langage très limpide, on recommande que l'accroissement des niveaux d'immigration ne favorise que les riches immigrants.

Le 2 avril dernier j'ai demandé au ministre si elle était d'accord en principe et si elle allait donner suite au rapport, ou si elle songeait plutôt proposer, à la place, une véritable participation des parlementaires en étroite collaboration avec le public. La ministre n'étant pas présente à la Chambre, le vice-premier ministre s'est levé pour répondre à la question en l'éludant avec habileté. J'espère que le secrétaire parlementaire du ministre fera preuve de responsabilité en donnant une vraie réponse à la question.

Ni mon parti ni moi-même ne nous opposons à ce que des chefs d'entreprises soient admis au Canada. C'est une chose que nous appuyons et encourageons. C'est notre parti lui-même au moment où il était au pouvoir qui a voulu tenir compte des entrepreneurs dans sa politique d'immigration. Cependant, nous ne croyons pas que la priorité doive être accordée exclusivement aux immigrants riches. Car ce serait un véritable recul par rapport à la politique progressiste et humanitaire qui tient compte du contexte multiculturel et multilingue du Canada. Cette politique favorise la réunification des familles ainsi que l'admission des familles au Canada afin que des Canadiens puissent parrainer la venue de parents et d'amis restés à l'étranger.

Je voudrais maintenant vous citer la recommandation qui résume assez bien la portée du rapport. Il s'agit du point 9 de la rubrique Considérations économiques. La voici:

> Lorsque ce sont les considérations économiques qui priment en matière d'accroissement du niveau d'immigration, il faudrait chercher avant toute chose à recruter des personnes qui soient indépendantes matériellement ou qui puissent clairement contribuer à la croissance de l'économie canadienne. Par exemple, ceux qui satisfont aux critères des règlements actuels à l'égard des entrepreneurs immigrants . . . détiennent des capitaux d'investissement qu'ils emploieront pour créer des emplois et des possibilités d'exportation . . . des immigrants qui sont des travailleurs indépendants, etc. Les consultations qui ont cours en vue d'établir les niveaux d'immigration de 1986 devraient porter sur la façon d'encourager par tous les moyens possibles l'accroissement du nombre d'immigrants pouvant contribuer à la croissance économique du Canada.

• (1805)

Un récent article du *Toronto Star* citait le président de comité permanent qui aurait dit que l'immigrant idéal:

> . . . devrait venir d'un pays développé—de préférence des États-Unis ou d'Europe occidentale—devrait avoir une bonne formation dans le domaine des affaires, un capital d'environ 500,000 dollars et la volonté de créer.

Je suis surpris que le président ne soit pas allé plus loin et n'ait pas proposé des normes quant à la couleur des cheveux, au poids et à la taille, dans la liste des critères qu'il a fixés.

Essentiellement, ce rapport néglige totalement l'apport de milliers et de milliers d'immigrants pauvres ou à moyen revenu, et le gouvernement essaye de nous faire croire que si vous n'êtes pas riche vous ne pouvez pas contribuer à la croissance économique de ce pays. C'est totalement faux. En réalité, des milliers d'immigrants, pauvres ou moyennement nantis, ont contibué à la richesse de notre pays et fourni des emplois. Ils sont devenus des hommes d'affaires et ils continueront de l'être à l'avenir.

Cette voie est extrêmement inquiétante, mais le processus qui a conduit à la définir l'est également, monsieur le Président. Il n'y a pas eu un seul témoin, en dehors des employés du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. On n'a invité aucun groupe ethno-culturel, aucune société d'aide aux immigrants, aucun syndicaliste, aucun professeur, aucun économiste et l'on n'a fait aucune étude économique de cette question.

L'ajournement

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Hudon).

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, même si j'ai une réponse toute préparée, je vais quand même élaborer sur ce que mon collègue vient d'affirmer. «Le processus est troublant» . . . Écoutez, la Chambre des communes a décidé de mettre des comités sur pied pour étudier des problèmes particuliers et on a entendu des témoins. Il faut peut-être dire aussi là-dessus que les témoins étaient peut-être plus nombreux que les députés de l'opposition pour participer aux comités.

On a entendu des témoins et jamais, monsieur le Président, on est arrivé à une conclusion où on mettait de côté la politique de réunification familiale. La politique de réunification familiale demeure toujours une priorité; la politique pour les réfugiés aussi. L'immigration, c'est une vaste facette, c'est un vaste miroir dans lequel se reflètent de nombreuses possibilités et on a décidé à l'intérieur de mettre un essor particulier sur celui-là. Cela ne veut pas dire qu'on abandonne absolument les autres. La ministre va-t-elle répondre? Vous voyez, à la fin du rapport, quand vous lisez le dernier paragraphe du rapport, la ministre a un certain nombre de jours pour répondre. Pourquoi exactement dire tout de suite que la ministre n'a pas répondu, elle a des délais pour répondre. On veut mettre l'accent particulier, un accent soutenu face à des entrepreneurs qui eux aussi vont créer de l'emploi. Cela ne met pas de côté du tout les réunifications familiales. On admet qu'ils sont des consommateurs, que les gens que vous avez appelé «réguliers ou ordinaires» sont aussi des consommateurs. Tout le monde l'admet, mais on a le droit, je pense, comme comité, de mettre l'accent particulier sur un groupe qu'on veut voir introduire au Canada de façon plus nombreuse.

C'est cela l'essence du rapport et c'est cela que la ministre va déposer à la Chambre dans le nombre de jours prévus selon le Règlement de la Chambre, le rapport ou la réponse concernant justement les recommandations. Mais le rapport, il faut le prendre dans son optique particulière. On étudiait le cas des entrepreneurs comme on commence actuellement à étudier celui des réfugiés. Quand on étudiera et déposera un rapport sur les réfugiés, cela ne veut pas dire qu'on mettra les entrepreneurs de côté. On voit toutes les possibilités qui doivent exister à l'intérieur d'une politique d'immigration que la ministre s'est engagée à réviser et cela fait partie du processus de révision et les comités sont faits pour cela. On entend des témoins, on dépose un rapport, il y a une réponse du ministère qui va arriver et on va continuer entre-temps à voir les autres facettes.

• (1810)

[*Traduction*]

DEMANDE D'UN MORATOIRE RELATIVEMENT AU TRANSPORT DE SUBSTANCES DANGEREUSES. B) LE DÉBAT SUR LA LÉGISLATION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je souhaiterais revenir un peu sur une question que j'ai posée plus tôt aujourd'hui au ministre des Transports (M. Mazankowski) à propos d'une série de déversements de BPC qui se sont produits il y a quelques jours entre Thunder Bay et Kenora et ont été découverts lorsque le camion s'est arrêté à une station service à Kenora.

Avant de continuer, je devrais dire que ce genre d'accident devait se produire un jour. Ce n'était vraiment qu'une question de temps avant que notre négligence collective—et je dis collective, car je ne vise personne en particulier—à l'égard du transport des substances dangereuses ne se traduise par un incident de ce genre. C'est donc un rappel à l'ordre, juste avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement qui doit renforcer le contrôle du transport des marchandises dangereuses.

Je me demande pourquoi il a fallu tant de temps pour élaborer ce règlement. Je ne pose pas cette question uniquement au gouvernement actuel, mais à tous les gouvernements. J'étais certes persuadé que ce règlement entrerait en vigueur sitôt adopté le projet de loi sur le transport des substances dangereuses, il y a quelques années, et qu'ainsi, les gens pourraient se sentir un peu plus rassurés. Mais non. Je sais que certains règlements sont actuellement en vigueur concernant le transport ferroviaire, mais ce n'est pas le cas des transports routiers, semble-t-il. On se demande pourquoi les règlements d'application des lois prennent tant de temps à venir.

J'ai demandé au ministre, sans esprit de parti aucun, ce qu'il pensait d'un moratoire sur le prochains transports de substances dangereuses d'ici au 1er juillet, date d'entrée en vigueur du nouveau règlement. Le ministre s'est lancé dans une longue tirade, disant que le NPD voulait à tout prix qu'on lui présente le règlement lorsque le projet de loi était à l'étude. Ensuite, il soulevé la question du nouveau projet de loi sur l'aéronautique. Nous n'avons pas du tout cherché à faire traîner les choses. Tout ce que nous disions, c'est que nous aimerions bien profiter de l'occasion pour voir les règlements qui découleront de ces mesures. Il ne s'agissait de rien d'autre.

Ce serait bien que la Chambre des communes puisse parfois consulter les règlements, surtout ceux qui découlent de projets de loi aussi importants. Je sais que le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) partage mon point de vue, étant donné qu'il a siégé tant d'années au comité permanent des transports. Ce serait agréable, pour une fois, qu'on ne présente pas que des principes généraux aux députés, mais aussi des règlements concrets dont il pourrait faire évaluer l'efficacité. C'était là l'unique argument du NPD à ce propos. Je regrette donc que le ministre se soit tenu sur la défensive en ne me disant pas s'il était en faveur d'un moratoire d'ici au 1er juillet, même si sa réponse laissait entendre qu'il était contre.

Toutes ces considérations débouchent sur une question plus vaste: Comment la société va-t-elle faire pour nous débarrasser de tous les déchets que nous produisons? Notre mode de vie, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale, qui fait une place de plus en plus grande aux substances synthétiques, a entraîné des montagnes de déchets inutilisables dont nous n'arrivons pas à nous débarrasser. Et pourtant, nous ferons face un jour à la dure réalité; nous finirons un jour par nous rappeler un vieux proverbe qui décrit bien notre situation. N'avons-nous pas, au nom du confort et du profit semé le vent? Et ne sommes-nous pas maintenant en train de récolter la tempête avec toute cette liste de problèmes que nous n'arrivons pas à régler, notamment les déchets toxiques déversés dans les Grands lacs, le transport des BPC, les pluies acides et tant d'autres? Je ne cite que quelques exemples, les plus frappants, qui démontrent que nous payons maintenant les conséquences de notre mode de vie.

Nous devons répondre à une question difficile, à savoir si nous allons permettre le transport, même réglementé, de déchets dangereux d'une province à une autre ou à travers tout le pays ou si nous opterons plutôt pour des systèmes de destruction de ces déchets sur les lieux. Ainsi, on procéderait à cette opération dans chaque province, afin que les régions que traversent les camions transportant ces produits ne soient pas soumises aux risques qui demeureront inévitablement malgré tous les règlements que nous pourrons adopter.

• (1815)

Il est clair qu'il faut réduire notre dépendance à l'égard de ces substances. Cela ne changera rien dans le cas des BPC. En effet ils sont déjà interdits. Il s'agit seulement de s'occuper des BPC qui existent déjà. De nombreuses autres substances font continuellement leur apparition suite à des innovations technologiques et scientifiques. Nous ne connaîtrons leurs effets écologiques que dans des années. Il s'agit de nous demander si nous voulons devenir encore plus dépendants de ce genre de substances ou si nous voulons commencer à trouver des façons de faire en sorte que notre économie en dépende moins. C'est la direction dans laquelle nous devons nous lancer. Au lieu d'attendre la prochaine solution technologique, nous devons envisager des moyens d'utiliser des substances plus naturelles, qui ne posent pas les mêmes dangers que celles-là.

Enfin, je tiens à dire au gouvernement qu'il s'apercevra que la population l'appuiera fortement dans cette démarche. C'est là l'une des tragédies des compressions effectués dans le domaine de l'environnement. Les gens sont prêts à souscrire aux dépenses gouvernementales lorsqu'il s'agit de protéger notre environnement. Ils ne veulent pas de compressions dans ce domaine. Il y a bien des choses dans lesquelles ils voudraient que l'on sabre, mais certainement pas dans la protection de notre environnement. Si le gouvernement pouvait s'en rendre compte et dépenser tout l'argent voulu et prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face aux problèmes du transport d'une province à une autre de produits dangereux, des pluies acides, des déchets toxiques dans les Grands lacs ou je ne sais quoi d'autre, il s'apercevrait que cela ne soulèverait aucun tollé. Bien au contraire, les gens seraient soulagés de s'apercevoir qu'ils ont enfin un gouvernement qui n'a pas peur de dépenser l'argent nécessaire et de prendre les mesures voulues pour résoudre le problème.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député de nous avoir fait part de ses craintes à ce sujet, craintes que je partage d'ailleurs. Je tiens à lui signaler que le gouvernement fédéral à lui seul n'a pas le pouvoir d'accéder à la recommandation qu'il a faite. Le gouvernement fédéral n'a tout simplement pas la compétence voulue pour appliquer seul une interdiction aussi globale.

Le transport des matières dangereuses est une question complexe qui relève à la fois du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des municipalités. Elle concerne tous les niveaux de gouvernement. Elle suppose que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités doivent travailler de concert. Or, pour ce faire, il faut procéder à une compilation rationnelle et harmonieuse de tous les règlements existants qui sont reliés à la proposition extrêmement juste faite par le député. Elle est juste en ce sens que cette question concerne tous les Canadiens. Il s'agit là d'une crainte que les habitants de la région de Kenora éprouvent depuis un jour ou deux et qu'ils continueront d'éprouver jusqu'à ce que l'enquête officielle soit terminée, qu'on en connaisse les résultats et qu'on puisse prendre les mesures qui s'imposent. Les règlements dont il s'agit ici touchent à la responsabilité que nous avons face à l'industrie et à la société en général.

Le député a lancé un plaidoyer passionné qui s'explique car je peux comprendre ses craintes. D'un autre côté, allons-nous interdire le transport de tous ces produits? Que fait-on des camions transportant de l'essence ou du chlore pour nos usines de traitement des eaux? Le député désire-t-il que nous imposions un moratoire sur le transport de tous ces produits, jusqu'à ce que les règlements prennent effet le 1er juillet prochain? Est-ce là ce qu'il réclame? Sa question semblait laisser entendre cela. Nous transportons quelque 200 millions de tonnes de produits chimiques annuellement au Canada. Nous ne pouvons tout simplement pas interrompre ce transport à cause des répercussions que cela aurait sur la société en général.

Le gouvernement, nous l'avons dit, fait face à cet accident avec mesure. Le personnel du ministère fédéral des Transports des gouvernements provinciaux concernés étudient les circonstances du déversement et c'est maintenant possible, puisque les mesures d'urgence sont terminées ou presque.

• (1820)

Suite à cette enquête, des mesures appropriées, précises et mûrement réfléchies seront prises, afin de réduire la possibilité qu'un accident de ce genre ne se reproduise à l'avenir. Je suis persuadé que le député acceptera cela comme une réponse partielle et qu'il voudra bien croire que le ministre se préoccupe vraiment de cette question, à l'instar de tous les intéressés.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LE PRIX DU BLÉ D'HIVER

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais parler ce soir, durant le débat sur la motion d'ajournement, de la Commission canadienne du blé. Mes remarques font suite à une question que j'ai posée le mois dernier au sujet de la production du blé d'hiver et notamment du compte de livraisons en commun en vertu duquel le prix du blé d'hiver et du blé de printemps est actuellement fixé.

Pour vous décrire brièvement la situation, dans ma province natale de Saskatchewan, le blé d'hiver est devenu particulièrement populaire ces derniers temps. Dès 1983, 150,000 acres ont été ensemencés de blé d'hiver. L'année suivante, en 1984, ce chiffre avait plus que doublé puisque la superficie des emblavures en blé d'hiver avait atteint 350,000 acres. Avant la fin des récoltes de blé d'hiver pour 1985, prévue d'ici deux mois, nous compterons plus de un million d'acres ensemencés pour cette campagne agricole.

Bon nombre d'agriculteurs qui, depuis cinq ou dix ans, ont commencé à cultiver du blé d'hiver, estiment qu'étant donné le caractère unique de leur blé et sa popularité croissante, le prix devrait en être fixé dans un compte de livraisons en commun distinct, dans le cadre du système d'établissement de prix de la Commission canadienne du blé. Ils le demandent parce qu'ils croient qu'en ayant le même système pour le blé d'hiver et le blé de printemps comme c'est le cas maintenant, ils subventionnent le prix du blé de printemps à cause de l'exportation du blé d'hiver. Un jeune agriculteur m'a écrit pour me signaler qu'il a l'impression, comme producteur de blé d'hiver, de donner aux producteurs de blé de printemps une subvention de $1 le boisseau. Je sais que la Commission canadienne du blé a déclaré à maintes reprises que, compte tenu du nombre de variétés de créales qu'elle commercialise et vend à l'étranger, elle n'aime pas voir deux sortes de céréales s'interfinancer dans le même système de fixation des prix.

Depuis quelques années, le blé d'hiver se vend surtout en Orient, notamment en Chine et en Inde. La proximité relative du port de Vancouver pour l'ouest du Canada et la possibilité d'expédier facilement le blé d'hiver dans les pays orientaux renforcent les craintes des agriculteurs qui se demandent si en vendant leur produit au sein du même système de fixation de prix que le blé de printemps, ils risquent de ne pas obtenir le meilleur prix indépendant pour leur produit.

L'augmentation récente de la quantité de blé d'hiver cultivé au Canada témoigne de l'incidence de cette variété sur les habitudes des cultivateurs de la Saskatchewan. En 1984, rien qu'en Saskatchewan, les agriculteurs ont produit neuf millions de boisseaux de blé d'hiver. Compte tenu des nombreux autres cultivateurs qui songent à se lancer dans la culture du blé d'hiver et de ceux qui le font pour le moment, à titre de député, je crois que la Commission canadienne du blé doit d'abord décider s'il convient oui ou non de prévoir un système de fixation de prix spécial pour cette variété en tenant compte des débouchés actuels.

En raison même de sa nature, le blé d'hiver est semé l'automne et il est récolté au printemps. La récolte du blé d'hiver se fera dans les deux prochains mois en Saskatchewan, et les producteurs que cette question préoccupe voudraient savoir si la Commission canadienne du blé étudie la question, si elle envisage la possibilité de mettre en œuvre un programme quelconque en songeant que la récolte se fera bientôt et que les producteurs essayeront de vendre leur produit par son intermédiaire. C'est le moment où jamais de demander à la Commission canadienne du blé d'étudier la question en toute hâte. Si l'on juge bon de prendre des initiatives, il ne faudra pas tarder.

• (1825)

En guise de conclusion, je voudrais donner mon appui aux nombreux agriculteurs de ma circonscription qui ont cultivé du blé d'hiver l'hiver dernier. Ils cultivent sérieusement du blé d'hiver depuis deux ou trois ans seulement. D'une façon générale, les céréales d'hiver sont une des raisons pour lesquelles, au sein de la Communauté économique européenne, par exemple, les agriculteurs britanniques ont changé radicalement la situation de leur pays en dix ans. La Grande-Bretagne qui importait beaucoup de grain canadien en exporte maintenant sur le marché mondial. Grâce aux céréales d'hiver comme le blé d'hiver, les agriculteurs britanniques ont constaté qu'ils peuvent obtenir un blé de bon rendement si les conditions hivernales sont favorables. Je demande à la Commission canadienne du blé d'étudier la situation de plus près.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, mon collègue de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) soulève une question très intéressante car il est, effectivement, réel que la superficie emblavée en blé d'hiver en Alberta et en Saskatchewan a augmenté considérablement au cours des dernières années. En 1981, on en avait 300,000 acres et on est rendu déjà à 1,750,000 en 1985, ce qui est très considérable. Même en Alberta, de la même façon qu'en Saskatchewan, les emblavures ont augmenté très considérablement.

Le problème qui se pose n'est peut-être pas strictement à ce niveau, ce n'est que depuis les 11 dernières années que les exportations de blé d'hiver rouge n'ont jamais dépassé en fait 269 milliers de tonnes, ce qui représentait, en fait, la quantité exportée en 1981-1982, et cela a diminué l'année suivante à 129 milliers de tonnes pour revenir à 258 milliers en 1983-1984.

En fait, l'an dernier, les exportations n'ont représenté que 1,4 p. 100 des exportations de blé totales du Canada. En 1983-1984, toutes les exportations de blé d'hiver rouge étaient destinées à deux marchés: l'Inde et la Chine. L'année précédente, toutes les exportations ont été destinées à la Chine, et dans les années antérieures, les exportations sont allées à un plus grand nombre de destinations mais, pour les quelques années antérieures, les six ou sept ans avant, il y avait toujours 60 p. 100 du blé d'hiver qui était exporté, il l'était en fait par l'entremise de l'ACDI qui achetait le blé et l'exportait dans les divers pays où était destinée l'aide alimentaire canadienne.

Monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

Cette situation des exportations causera de vives inquiétudes quand on songera à établir un syndicat distinct pour le blé rouge d'hiver. Si les exportations de blé rouge d'hiver ne peuvent compter que sur quelques marchés, cela pourrait être dangereux, car un syndicat distinct sera exposé aux exigences de quelques pays. Il ne faut surtout pas oublier qu'il pourrait être plus difficile de trouver des débouchés pour la production accrue de blé rouge d'hiver prévue en 1985 que pour les quantités moins considérables des années passées, plus particulièrement parce qu'elle devra livrer concurrence au blé rouge en provenance des États-Unis où c'est la principale catégorie de blé. Étant donné de pareilles incertitudes, les producteurs de blé d'hiver pourraient accueillir avec satisfaction les avantages de la mise en commun de toutes les catégories de blé, exception faite du blé Durum dans un seul syndicat tant que l'expérience ne nous aura pas prouvé qu'il serait avantageux d'établir un syndicat distinct pour des quantités plus considérables de blé.

[*Français*]

Je peux assurer mon honorable collègue que le ministre d'État à la Commission canadienne du blé (M. Mayer) est très sensibilisé à la chose, et il s'apprête, comme il l'a déjà mentionné à la Chambre, à saisir la Commission de cette question. Dès que les consultations seront terminées, les prévisions seront connues.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 avril 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

[*Traduction*]

LA CHARTE DES DROITS

L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES DISPOSITIONS TOUCHANT L'ÉGALITÉ

M. le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 16 avril 1985, la Chambre va maintenant écouter les déclarations concernant les dispositions de la Charte des droits qui touchent l'égalité.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole au nom du gouvernement du Canada pour célébrer l'avènement des dispositions concernant les droits à l'égalité dans la Charte canadienne des droits et libertés. A dater de ce jour, la Constitution du Canada garantit à chacun au Canada l'égalité devant la loi et le droit aux mêmes avantages et à la même protection, sans discrimination pour des raisons de race, d'origine nationale ou ethnique, de couleur, de religion, de sexe, d'âge ou de handicap mental ou physique.

Cet événement constitue un important jalon dans l'évolution du Canada et des valeurs canadiennes. Elle constitue en outre le prolongement constitutionnel de la Déclaration des droits de 1960, dont le très honorable John George Diefenbaker avait fait son cheval de bataille et qui a constitué l'un des grands éléments de la réputation de défenseurs et de promoteurs des droits de l'homme et des libertés fondamentales qu'ont acquise les progressistes conservateurs.

[*Français*]

Les honorables députés se souviendront, sans doute, que pendant le débat parlementaire historique sur la Charte canadienne des droits et libertés, notre parti s'est employé à faire en sorte que des Canadiens de tous les milieux puissent participer aux délibérations du Comité spécial mixte sur la Constitution.

Les droits à l'égalité, désormais consacrés dans notre Constitution, jouissent de l'appui des Canadiens et des Canadiennes de toutes les régions du pays et de tous les partis représentés en cette Chambre.

Grâce à l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, le Canada franchit donc une étape importante dans sa marche vers une égalité des droits pleinement reconnue et généreusement appliquée. Mais cela ne signifie pas pour autant que cette démarche est terminée. Nous sommes, au contraire, invités aujourd'hui à prendre un nouveau départ.

[*Traduction*]

L'égalité est quelque chose qui se fait progressivement. Il n'est pas toujours facile de modifier l'héritage complexe du passé pour l'adapter à l'évolution des valeurs. C'est ce qui explique que l'entrée en vigueur de l'article 15 ait été retardée de trois ans, afin de permettre au Parlement et aux Assemblées législatives des provinces et territoires d'aligner les lois et politiques actuelles sur les exigences et les dispositions en matière d'égalité de la Charte.

Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a été obligé pour cela de revoir plus de 1,100 textes fédéraux, ce qui constitue une tâche sans précédent. Au terme de cet examen, le ministre a présenté à la Chambre des communes, le 31 janvier de cette année, le premier projet de loi d'alignement sur la Charte. En même temps paraissait un document de travail sur les questions d'égalité dans la législation fédérale. Un sous-comité spécial de la Chambre a été créé pour étudier ce document et consulter les Canadiens. Ce comité aura le rôle vital de s'assurer que nos lois sont conformes aux dispositions de la Charte en matière d'égalité. La Chambre est actuellement saisie d'une nouvelle proposition de modification en ce sens. Le ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien (M. Crombie) a présenté le projet de loi C-31, qui vise à supprimer la discrimination sexuelle dans la Loi sur les Indiens.

[*Français*]

Cependant, je tiens à souligner qu'il ne suffit pas simplement de réviser des droits et d'éliminer certaines entraves juridiques pour assurer l'égalité. Il faut aussi, au besoin, adopter une nouvelle attitude et modifier des politiques, des programmes et des pratiques.

Dans certains domaines, il faudra prendre des mesures d'action positive ou de promotion sociale pour corriger des inégalités découlant des diverses formes de discrimination exercées dans le passé.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je voudrais à cet égard réaffirmer solennellement l'engagement du gouvernement à favoriser l'égalité dans les faits. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons fait tout en notre pouvoir pour respecter cet engagement dans les plus brefs délais. Voilà pourquoi le gouvernement a trouvé une solution dynamique pour faire accéder les autochtones à l'autonomie. Voilà pourquoi nous avons accepté le principe de l'égalité en matière d'emploi en réponse au rapport Abella. Voilà pourquoi nous nous employons à donner suite aux recommandations du rapport «Obstacles» concernant les handicapés et pourquoi nous remplissons les engagements que le gouvernement a pris à la suite du rapport «L'Égalité, ça presse» au sujet des minorités visibles.

Les députés se souviennent sûrement du passage suivant qui figure dans le discours du trône du 5 novembre:

> Comme les Canadiennes le savent, il y a un écart considérable entre le principe de l'égalité, qui est largement accepté, et son application dans les faits.

Nous nous efforçons de combler cet écart sans tarder. Depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement, le cabinet n'a jamais compté autant de femmes ministres et la proportion de femmes nommées par décrets du conseil est passée de 15 à 22 p. 100—soit une augmentation notable en une courte période de temps, mais que nous tâcherons d'améliorer.

[*Français*]

Le Parlement et le gouvernement du Canada auront le devoir d'aider les Canadiens à progresser vers le respect intégral des droits à l'égalité, tant dans les lois que dans la pratique. C'est dans cette optique que le ministre de la Justice (M. Crosbie) a récemment annoncé l'attribution d'importantes subventions au Comité national d'action sur le statut de la femme et à la Coalition des organisations provinciales des handicapés.

• (1410)

[*Traduction*]

J'ai déclaré tout à l'heure que ce n'ést pas l'aboutissement d'un processus que nous célébrons aujourd'hui, mais bien un tournant dans notre histoire, la possibilité d'amorcer un nouveau départ. En matière des droits de la personne, le Canada a de quoi être fier et il est capable d'accomplir encore plus et servir ainsi de modèle aux autres sociétés.

Mais pour créer une société ouverte, libre et égalitaire, il faut bien plus que des dispositions constitutionnelles, des lois judicieuses et des programmes gouvernementaux efficaces. Il faut pour cela que tous les Canadiens aient un sens aigu et profond de la justice, de sorte que rien ne les empêche de se laisser guider, dans tous leurs actes, par un esprit de générosité et de tolérance, de fraternité et de compréhension.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui un grand jour pour tous les Canadiens grâce à l'entrée en vigueur de l'article de la Charte portant sur les droits à l'égalité. Je suis fier que mon parti ait lutté longtemps avec acharnement non seulement pour rapatrier la constitution mais aussi pour intégrer à cette Constitution une charte des droits et libertés qui revêt une importance fondamentale pour tous les Canadiens.

L'histoire de l'humanité est la lutte des gens civilisés contre les forces des ténèbres et du mal pour défendre les droits, les libertés et la dignité des autres êtres humains. D'une façon générale, nous faisons tous partie d'une minorité et nous sommes par conséquent victimes de la tyrannie de la majorité. Si nous ne sommes pas protégés par la règle du droit qui fait partie intégrante de notre constitution, que reste-t-il?

Dorénavant, l'égalité est non seulement protégée par la loi, mais elle devient le fondement même sur lequel doivent absolument reposer toutes les lois. Nous ne pouvons toutefois pas compter uniquement sur les lois et sur les tribunaux pour mettre un terme à la discrimination au Canada.

[*Français*]

Nous avons, monsieur le Président, parcouru un très long chemin depuis 1867. Toutes les valeurs que nous avons développées dans ce pays au cours des 118 dernières années se résument peut-être aujourd'hui lorsque nous reconnaissons d'une façon formelle que tous les citoyens sont égaux devant la loi au Canada, qu'il n'existe plus dans notre société des citoyens de deuxième classe, qu'il n'existe plus dans notre société des gens qui ne peuvent pas exprimer clairement leurs différences religieuses, culturelles et linguistiques et en même temps garder leur dignité de citoyens du pays peut-être le plus libre au monde.

Le progrès que nous avons connu dans cette Chambre au cours des dernières années avec la nouvelle Constitution a fait avancer considérablement le pays, mais si aujourd'hui nous avons une loi constitutionnelle qui donne des garanties à tous les citoyens dans notre Constitution, il faut aussi que les citoyens changent. Il faut que la générosité, la tolérance, la compréhension et la franchise deviennent des vertus nationales. Il faut être capable de respecter chaque partie de notre pays, chaque individu dans notre société, parce que, lorsque nous voyageons, nous savons que le Canada est regardé dans le monde comme un pays qui a pu démontrer qu'il était possible de bâtir une grande nation dans la diversité d'aujourd'hui. Le Canada est fait de deux langues officielles, d'une infinité de groupes religieux. Il est fait aussi de groupes culturels différents mais, aujourd'hui nous réalisons de plus en plus que . . . que vous soyez en Colombie-Britannique ou à Terre-Neuve, vous voulez savoir que vos concitoyens de langue française au pays sont respectés, que si vous êtes un Québécois, vous voulez savoir que l'égalité existe dans notre société pour les femmes, pour les handicapés, pour les personnes âgées.

Je pense que dans cette Chambre aujourd'hui, monsieur le Président, collectivement nous pouvons nous réjouir. Il est sûr que pour y parvenir, cela a été difficile.

• (1415)

[*Traduction*]

Nous avons beaucoup lutté pour ces droits. On a fait beaucoup de discours, les discussions ont été animées et il y a eu beaucoup de retards mais aujourd'hui, tous les députés qui étaient à la Chambre il y a quelques années verront que les cas de conscience qui se sont posés à la Chambre ont donné naissance à ces droits à l'égalité qui garantissent l'égalité à tous les Canadiens. Le Canada s'en trouve par conséquent amélioré. J'espère bien que tous les Canadiens appliqueront la vertu de l'article de la Charte relatif à l'égalité dans leur vie quotidienne. C'est formidable pour tous les Canadiens. Le Canada est le pays des possibilités, le pays de l'égalité et le pays de la tolérance par excellence.

Des voix: Bravo!

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, dans l'histoire d'une nation, il est peu de moments aussi importants que la journée d'aujourd'hui. C'est en effet le jour où l'article 15 de la Charte des droits et libertés, portant sur l'égalité des droits, entre en vigueur.

Le NPD, et le CCF avant lui, ont toujours préconisé le principe d'une charte des droits, incluse dans la Constitution, sans possibilité de s'y soustraire. En fait, c'est un avocat de renom et un ancien juge, Thomas Berger, qui l'a peut-être exprimé le mieux dans son livre, *Fragile Freedoms*, où il disait:

> Les juges ne sont peut-être pas toujours mieux avisés que les politiques, mais ils devraient être en mesure de résister mieux aux vents de tempête qui soufflent dans la rue.

C'est pourquoi nous devrions aujourd'hui nous réjouir et célébrer, en particulier les membres des groupes qui ont été les plus touchés par des décennies d'inégalités, les femmes et les minorités, par exemple.

L'adoption de la Constitution, il y a trois ans, a soulevé de grands espoirs chez des millions de Canadiens, qui voyaient déjà les gouvernements, fédéral et provinciaux, prendre sérieusement leurs obligations et modifier les lois pour les rendre conformes aux dispositions de la Charte.

[*Français*]

Je suis certain que nous regrettons tous profondément le fait que la province de Québec n'ait pas signé l'Accord constitutionnel. C'est pour cette raison que le Québec a utilisé l'article 33, la disposition d'abrogation dans la Charte qui a l'effet de nier aux Québécois les protections importantes de la Charte, y inclus l'article 15 sur l'égalité. Espérons tous qu'il y aura une formule dans les plus brefs délais qui permettra aux six millions de Québécois de participer à titre de pleins partenaires dans la Constitution du Canada.

[*Traduction*]

Malheureusement, ce qui aurait dû être un jour de réjouissances et de célébrations, se trouve entaché d'un sentiment de colère et de trahison—trahison des espoirs et des rêves des femmes et des minorités, qui n'ont pas vu de changements réels dans les lois, et colère devant le fait que les gouvernements pas n'ont toujours traduit les promesses d'égalité dans les faits. Trois années se sont écoulées, de nombreuses études ont été réalisées, mais il n'y a toujours pas de loi qui ait mise en vigueur une égalité réelle.

Comment pouvons-nous expliquer à deux millions de Canadiens handicapés que le seul changement qui les touche est le remplacement, dans la Loi sur la marine marchande du Canada, de l'expression «aliénation mentale» par «déficience mentale»? Comment pouvons-nous défendre devant les Canadiennes, qui se sont battues avec une énergie incroyable pour obtenir une égalité réelle, mais qui continuent à être victimes de discrimination à la maison et au travail? Le fait que les gouvernements n'aient toujours pas fait les changements tant attendus dans les lois sur les pensions et l'assurance-chômage? Pouvons-nous dire qu'il y a réellement égalité au Canada alors que cinq femmes ont été démises de leurs fonctions dans les Forces armées en raison de leurs préférences sexuelles? L'inaction des gouvernements signifie que les femmes et les minorités devront aller devant les tribunaux pour définir et défendre leurs droits.

En dépit du fait que le premier ministre (M. Mulroney) avait promis au cours de la campagne électorale de soutenir financièrement les procès importants intentés en vertu de l'article de la Charte sur l'égalité des droits, on n'a annoncé aucun financement jusqu'ici. Les déclarations de droits dépourvues de mécanisme de mise en application tournent en risée le principe de la pleine égalité. Comme Frank Scott le disait si éloquemment:

> Les falbalas de la démocratie ne revêtent guère un corps politique émacié.

Comme le rôle du pouvoir judiciaire est sensiblement élargi et renforcé, le moment est venu d'apporter des changements fondamentaux à la nomination des juges au Canada pour obtenir une magistrature indépendante de haut calibre comprenant plus de femmes et des représentants des minorités, des juges sensibles aux questions souvent complexes et nouvelles en matière de droits soulevées dans le contexte de la Charte des droits.

Saisissons l'occasion qui nous est offerte en ce jour où l'article sur l'égalité des droits entre en vigueur pour répéter que, à titre de parlementaires et de Canadiens, nous nous engageons à faire respecter l'égalité des droits au Canada en recourant au besoin à une action positive énergique. N'attendons pas que les tribunaux se prononcent, mais agissons dès maintenant pour que cette promesse d'égalité qui avait suscité tant d'espoir et d'optimisme en 1982 devienne une réalité en 1985.

* * *

• (1420)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'ELLEN FAIRCLOUGH, RENAUDE LAPOINTE ET GRACE MacINNIS

M. le Président: Afin de souligner leur contribution en ce jour, puis-je signaler la présence à notre tribune de trois éminentes parlementaires canadiennes, l'honorable Ellen Fairclough, la sénatrice Renaude Lapointe et M^me^ Grace MacInnis.

Des voix: Bravo!

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LE SONDAGE DES BRITANNIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je viens d'apprendre qu'on a publié ce matin en Grande-Bretagne les résultats d'un sondage visant à connaître l'opinion des Britanniques sur les pluies acides. Ainsi, 55 p. 100 des Britanniques accepteraient de payer l'électricité plus cher si le Royaume-Uni se joignait au club des 30 p. 100 que le Canada a mis sur pied en mars 1984. Les dix pays formant ce club s'étaient engagés, étant donné les vues identiques qu'ils partageaient sur la question, à réduire de 30 p. 100 les émissions de SO_2 d'ici à 1993.

Ce club des 30 p. 100 compte maintenant vingt membres dont le Canada, mais sept pays européens n'en font pas encore partie: le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Yougoslavie et la Turquie. Le Royaume-Uni produit annuellement 4 millions de tonnes de dioxide de soufre qui composent les pluies acides, soit un cinquième de la production globale d'Europe occidentale. Ce sondage montre que la question des pluies acides préoccupe de plus en plus l'opinion publique.

Je suis sûr que les députés et l'ensemble des Canadiens se réjouissent de constater que les Britanniques soutiendraient une intervention dans ce domaine. En outre, nous espérons que ce sondage d'opinion va inciter le gouvernement britannique à joindre les rangs du club des 30 p. 100 et à signer l'accord d'Helsinki en juillet prochain. Le Canada souhaite pareille initiative qui lui permettrait ensuite d'inviter le gouvernement américain à emboîter le pas . . .

Article 21 du Règlement

M. le Président: Je regrette, mais le temps dont le député disposait est écoulé.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, dans le *Globe and Mail* de ce matin, le cabinet du premier ministre se vante que le premier ministre (M. Mulroney) paie lui-même les factures d'épicerie de sa famille comme il l'avait promis. Nous apprenons qu'il a fait un chèque de $4,000 pour la période allant du 17 septembre 1984 au 31 mars 1985. Les Canadiens devraient examiner de près ce chiffre, car il se pourrait bien qu'il réserve des surprises. Si on considère que cette période couvre 170 jours et qu'à raison de trois repas par jour pour la famille Mulroney qui compte cinq personnes, on en arrive à un total de 2,550 repas pour toute la période . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Malone: Dites-nous ce que faisait Trudeau?

M. Marchi: Et si l'on divise ensuite $4,000 par le nombre de repas, le coût moyen d'un repas pour la famille Mulroney est de $1.50 par personne. Assurément, le premier ministre est le grand champion de l'économie. Un dollar cinquante, c'est inférieur au prix d'un café et d'un sandwich de mortadelle et bien moins que les prix des caféterias du Parlement dont le premier ministre s'était plaint il y a quelques mois. Monsieur le Président, pouvez-vous me dire quelle famille canadienne paie ses repas $1.50? Tenter de nous faire croire que le premier ministre paie sa quote-part c'est de la pure supercherie et c'est sous-estimer l'intelligence des Canadiens. Qu'il tienne intégralement sa promesse et cesse de nous servir sa petite salade coutumière.

Des voix: C'est honteux!

M. Marchi: Le dernier menu offert aux Canadiens par le premier ministre était un plat d'insultes peu appétissant et même répugnant . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député mais son temps est terminé.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LA LUTTE DES FEMMES POUR L'ÉGALITÉ

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): A l'instar de tous les Canadiens, monsieur le Président, toutes les Canadiennes se réjouissent de l'entrée en vigueur de l'article de la Charte des droits qui consacre l'égalité en toute chose. Je tiens à rendre hommage aux nombreuses femmes talentueuses et déterminées qui ont constitué en 1982 un comité spécial pour éclairer la population, exercer des pressions, formuler des instances et exiger l'inclusion des articles 15 et 28 dans la Charte des droits. Grâce à leurs efforts et avec l'aide des femmes parlementaires, elles ont réussi à renverser maints obstacles et à obtenir un semblant d'égalité. Mais ce n'est là qu'un début. Les gouvernements n'ont malheureusement pas modifié leurs lois pour les rendre conformes aux exigences de la Charte. Les femmes, les autochtones, les invalides et les autres minorités visibles seront donc obligés, s'ils veulent faire respecter leurs droits, d'exercer des pressions, d'entreprendre des négociations, et d'en appeler aux tribunaux.

• (1425)

En ce jour mémorable, j'exhorte le gouvernement à démontrer qu'il adhère vraiment aux dispositions de l'article 15 en créant un fonds spécial et libre de toute attache politique pour aider ceux et celles qui devront en appeler aux tribunaux. Nous ne pavoiserons que le jour où les Canadiennes auront vraiment accès à tous les emplois, qu'elles toucheront un salaire égal pour un travail d'égale valeur, qu'elles auront droit à un congé de maternité payé, qu'elles pourront toutes confier leurs enfants à des garderies, qu'elles pourront décider à leur guise d'enfanter ou non, et qu'elles échapperont en tout temps et en tout lieu aux atteintes de la violence et de la pauvreté.

* * *

[*Français*]

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARTICLE 15

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de m'adresser à la Chambre en ce jour qui marque l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés.

L'article 15 ne compte que deux phrases, mais elles suffisent pour sceller dans la Constitution canadienne l'égalité de tous les Canadiens et Canadiennes. De plus, l'article 15 sanctionne dans la loi le droit des Canadiennes de participer à part égale et entière à toutes les sphères de notre société en tant que partenaires des hommes.

Monsieur le Président, le fait que cet article entre en vigueur cette année me semble particulièrement significatif, car 1985 marque la fin de la décennie des Nations Unies pour la femme, et le Canada a pris une part active à toutes les activités entourant cet événement.

Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli pendant ces dix années pour promouvoir les droits des Canadiennes et pour améliorer la condition des femmes du monde entier.

En outre, le 5 novembre, le gouvernement fédéral s'est engagé fermement dans le discours du Trône à combler l'écart qui existe entre le principe de l'égalité et son application dans les faits. Des mesures législatives ont déjà été soumises à cette Chambre pour répondre aux besoins des femmes. Aujourd'hui, monsieur le Président, la Charte lance un défi de taille aux Canadiens et Canadiennes. Avec l'aide du gouvernement fédéral . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'informer l'honorable députée que son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

LA CHARTE DES DROITS

ON FÉLICITE LES FEMMES POUR L'INTÉRÊT APPORTÉ À LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, cela fait aujourd'hui trois ans que notre Charte des droits et libertés a été promulguée, mais c'est la date d'aujourd'hui, le 17 avril 1985, qui passera à l'histoire comme la journée où la Charte a vraiment pris effet. En effet, qu'est-ce qu'une Charte des droits et libertés sans garanties d'égalité?

Je voudrais aujourd'hui rendre hommage aux Canadiennes qui se sont intéressées de près à la réforme constitutionnelle. Elles se sont engagées à fond dans la cause de l'égalité des droits. C'est parce qu'elles n'ont jamais perdu espoir et qu'elles n'ont pas ménagé leur temps et leurs énergies que nous pouvons aujourd'hui profiter pleinement de cette Charte. Un peu plus tard aujourd'hui, bon nombre de ces femmes se rassembleront dans la pièce 200 de l'Édifice de l'Ouest, une salle qui revêt une importance historique, puisque c'est là que le comité sur la Constitution a tenu ses audiences et qu'ont eu lieu les réunions du comité spécial des femmes en février 1981.

Nous rappelerons ce soir le dévouement dont ont fait preuve dans le passé certaines femmes comme Nellie McClung et Agnes McPhail, qui ont été les premières à défendre la cause de l'égalité des femmes au Canada. Nous rendrons hommage aux femmes d'aujourd'hui qui ont joué un rôle si important dans l'inclusion des dispositions sur l'égalité des femmes dans la Charte et qui poursuivront cette lutte dans les instances sur les droits à l'égalité qu'elles présenteront à nos comités parlementaires et devant les tribunaux, avec l'aide du fonds prévu à cette fin.

Enfin, nous devrions, ce soir, réfléchir un instant au succès que remporteront à l'avenir les femmes, vos filles et les miennes, qui pourront grandir et prospérer dans un pays et une société où l'on respecte les différences, mais où l'on exige l'égalité . . .

M. le Président: Le temps de parole de la députée est écoulé.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

LA DÉFENSE DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE PAR ANGUS MACINNIS EN 1941

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention du premier ministre (M. Mulroney), du chef de l'opposition (M. Turner) et d'autres députés qui ont été témoins hier à la Chambre de l'échange de vues au sujet des Canadiens d'origine japonaise, sur les propos qu'a tenus ici à la Chambre, le 25 février 1941, le député de Vancouver-Kingsway de l'époque, M. Angus MacInnis, et je cite:

● (1430)

Pour ramener la paix et l'esprit de tolérance en Colombie-Britannique entre les Orientaux et les autres citoyens, nous devons cesser de traiter injustement les Orientaux et d'en dire du mal. Il faut trouver un terrain commun d'entente, et je crois la chose possible . . . Je suis convaincu qu'en traitant bien les Japonais et les autres Orientaux, nous nous assurerons leur loyauté, car ils ne sont plus des Orientaux au sens propre de ce mot. S'ils retournaient au Japon, ils y seraient tout aussi dépaysés que nous-mêmes. Je les connais, je leur parle, je leur rend visite et les reçois chez moi; je suis certain de ce que j'avance. Si nous voulons éviter les difficultés que la question des minorités ethniques fait surgir en d'autres pays, il va nous falloir envisager sous son vrai jour la situation en Colombie-Britannique et tenter de mettre ces gens à l'aise. Nous nous assurerons leur loyauté en les traitant avec justice et bienveillance tout en observant avec eux les aménités qui caractérisent nos relations avec les autres races.

Article 21 du Règlement

Pourquoi ne pas nous inspirer de cet esprit et avoir de véritables négociations afin d'offrir des excuses et une compensation appropriée aux Canadiens d'origine japonaise?

* * *

[*Français*]

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

L'ARTICLE 15

M. Roger Clinch (Gloucester): Monsieur le Président, je suis fier aujourd'hui, en tant que membre du sous-comité étudiant les droits et libertés, d'adresser quelques mots au sujet de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Le travail du sous-comité donnera aux gens du Canada l'opportunité de former et d'influencer l'implantation pratique de ces droits et libertés de base. Cela inclura l'égalité devant la loi, l'égalité sous la loi, la protection égale de la loi, ainsi que le bénéfice égal de la loi.

[*Traduction*]

Nous célébrons aujourd'hui la constitutionnalisation des droits à l'égalité inscrits dans la Charte. La mise en vigueur de cet article signifie que tous les paliers de gouvernement sont décidés à assurer le plus rapidement possible la pleine égalité de tous les Canadiens. C'est donc un rendez-vous avec l'égalité. Tous les Canadiens sont maintenant égaux. Ce n'est plus un droit à acquérir, mais un fait, non seulement dans nos lois, mais aussi dans la façon dont elles sont appliquées. Dorénavant, tous les Canadiens sauront que le désir du gouvernement de garantir l'égalité de tous les citoyens n'est pas qu'un simple énoncé de principe. Ce désir est devenu un outil dont nous pourrons nous servir pour réparer les injustices qui existent depuis beaucoup trop longtemps.

* * *

[*Français*]

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARTICLE 15

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui un grand jour pour les femmes, comme plusieurs de mes collègues féminines l'ont déjà mentionné. L'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés est entré en vigueur.

Permettez-moi de rappeler à la Chambre que c'est sous un gouvernement libéral que l'initiative a été prise. Le 17 avril 1982 . . .

Des voix: Bravo!

Mme Pépin: La Charte des droits et libertés était officiellement proclamée. Si on a attendu trois ans pour que l'article 15 entre en vigueur, c'est qu'un grand nombre de lois devaient être modifiées en conséquence.

Article 21 du Règlement

La recherche de l'égalité pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les handicapés constitue un processus long et complexe. Il ne suffit pas qu'un article de la Charte entre en vigueur, encore faut-il donner aux groupes qui le désirent la possibilité de se servir des outies qui les gouvernent et que le gouvernement met à leur disposition.

Ces outils, monsieur le Président, les Canadiens et les Canadiennes les attendent avec impatience; il pourrait s'agir de fonds de recherche pour aider les gens à assumer les coûts de leurs démarches devant les tribunaux. Voilà donc pourquoi j'inviterais le gouvernement à réfléchir aux moyens qui permettront aux Canadiens et aux Canadiennes d'atteindre réellement l'égalité.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'IMPORTANCE DU RESPECT DU DROIT À LA DIFFÉRENCE

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, en tant que vice-président du Comité sur les droits à l'égalité, je ne peux évidemment passer sous silence cette journée du 17 avril 1985 qui marque pour tous les Canadiens et les Canadiennes un point culminant dans leur évolution. Cette évolution ne peut malheureusement se faire sans heurt, et ce n'est donc pas sans raison que notre gouvernement a instauré ce comité sur les droits à l'égalité.

Ainsi, puissent tous les Canadiens et les Canadiennes profiter de cette consultation afin de continuer à alimenter un débat il y a fort longtemps amorcé, mais que nous devons continuer jusqu'à ce que nos institutions, nos politiques, nos engagements, nos actes et nos mentalités reconnaissent pleinement non pas tant le droit à l'égalité, mais davantage le respect du droit à la différence.

Monsieur le Président, nous espérons que par cette journée, qui indique l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, notre conception des droits de la personne puisse permettre aux citoyens et aux citoyennes du Canada d'accomplir leurs aspirations.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

LE 50E ANNIVERSAIRE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le 50e anniversaire de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. C'est le 17 avril 1935 que l'ont donnait la sanction royale à la loi établissant l'organisme qui a fait tellement pour sortir les provinces des Prairies de la crise causée par la sécheresse et l'érosion des sols. Cet organisme, qui est un organe vital du ministère fédéral de l'Agriculture, travaille encore activement pour préserver le sol et l'eau dans les Prairies. On a réalisé bien des progrès, mais il reste beaucoup à faire.

Notre ministre de l'Agriculture (M. Wise) reconnaît que l'érosion des sols est l'un des plus graves problèmes auxquels doit faire face l'industrie agricole du Canada à l'heure actuelle et que seul le financement des exploitations le dépasse en importance. A l'avenir, il faudra faire beaucoup plus pour sensibiliser le public à la nécessite de préserver notre sol, non seulement dans les Prairies, mais dans tout le Canada. Les agriculteurs perdent beaucoup quand la qualité de leur terre se dégrade. Quand le sol est dispersé par le vent ou par l'eau, les agriculteurs perdent toujours de l'argent.

Un programme de sensibilisation du public à ce problème pourrait aider l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, les autres organismes des secteurs public et privé et surtout les agriculteurs eux-mêmes à tirer profit des leçons du passé et à accroître leurs efforts pour préserver et protéger nos sols menacés.

Je sais que notre ministre de l'Agriculture songe à prendre des mesures pour mettre sur pied un programme national d'initiation du public à cette importante question. Je sais qu'il aura besoin de la collaboration et de l'appui de ses homologues . . .

M. le Président: Je regrette de signaler au député que son temps de parole est écoulé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CHARTE DES DROITS

LA DÉCLARATION QU'AURAIT FAITE LE MINISTRE DE LA JUSTICE À LA RADIO

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme je l'ai déjà dit, c'est aujourd'hui un grand jour pour tous les Canadiens, car la clause de l'égalité inscrite dans la Constitution est désormais en vigueur. Le premier ministre est sans doute d'accord avec la généreuse déclaration que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a faite au sujet de l'article 15 et de sa signification pour le Canada. J'espère seulement que le ministre de la Justice, qui est chargé de faire respecter notre constitution, sera du même avis.

Le premier ministre est-il d'accord avec les propos fort regrettables que le ministre de la Justice a tenus ce matin au cours d'une entrevue, au réseau anglais de Radio-Canada où il a dit: «Il est vraiment dommage que la Constitution permette aux tribunaux d'établir ce qui constitue ou non un cas de discrimination». Le premier ministre va-t-il dire à son ministre de la Justice que la Constitution est censée protéger les minorités contre les abus de la majorité par l'entremise des tribunaux si nécessaire? Le premier ministre peut-il dire à son ministre de la Justice qu'il y aurait beaucoup moins de causes devant les tribunaux si le gouvernement commençait à modifier les lois dès maintenant afin que les Canadiens ne soient pas obligés d'intenter des actions en justice pour défendre leurs droits?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me demande ce qui ne va pas chez le député. En tout cas, il me cite hors contexte. Si les députés d'en face cessaient de déformer la vérité chaque fois qu'ils ouvrent la bouche, notre système politique s'en porterait certainement beaucoup mieux.

[*Français*]

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'ai en main le texte de la déclaration que l'honorable député a faite à la radio ce matin et où il a mentionné d'une façon très dérogatoire les activistes dans les groupes de femmes, de handicapés et de minorités visibles. L'honorable ministre de la Justice a effectivement déclaré que l'article 15 de la Constitution était un programme visant à créer des emplois pour les avocats seulement.

N'est-il pas vrai que si lui-même faisait son travail à ce moment-ci il y aurait moins d'avocats qui seraient obligés de travailler pour les groupes minoritaires si les lois étaient changées immédiatement devant le Parlement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion déjà de féliciter l'honorable député de Saint-Maurice pour une intervention merveilleuse, plus tôt ce jour. Comme un député chevronné, il connaît fort bien l'esprit ouvert et démocratique qui anime en tout temps le ministre de la Justice. Il sait jusqu'à quel point le ministre de la Justice est voué aux intérêts de nos minorités. Il s'est comporté en tout temps dignement et en faveur de la Charte et relativement à son application. Il a indiqué jusqu'à . . .

[*Traduction*]

Des voix: Oh, oh!

• (1440)

M. Mulroney: Je constate que les libéraux de l'arrière-ban se soucient de mes notes d'épicerie pendant que nous nous soucions de l'égalité. Un libéral trouvera forcément ahurissant qu'un premier ministre paie lui-même sa nourriture.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je rend l'hommage qu'il mérite à un ancien ministre de la Justice qui a travaillé avec acharnement pour nous doter de cette constitution, et dont je le félicite, et je sais qu'il n'en fera pas moins pour un de ses éminents collègues, le ministre de la Justice actuel, qui est également déterminé à promouvoir l'égalité et la justice pour tous les Canadiens. Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus, y compris le député.

ON DEMANDE UNE RÉTRACTATION

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le premier ministre. J'espère seulement qu'il dira au ministre de la Justice que s'il plaisantait, et le moment est mal choisi pour plaisanter au sujet des droits des minorités, il devrait retirer ses paroles et s'acquitter de ses responsabilités.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'en suis plus navré que courroucé et je suis prêt à accepter les excuses que le député voudra me présenter s'il revient à la raison.

L'ÉCONOMIE

LE PROCHAIN BUDGET—L'INCIDENCE SUR L'INFLATION

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je poserai ma question à son suppléant. Hier, le ministre des Finances a déclaré que les Canadiens devaient s'attendre à une hausse du taux d'inflation à la suite du budget que doit déposer prochainement le gouvernement. Ce faisant, le ministre alimente la psychose inflationniste. En pensant tout haut, le ministre contribue personnellement à aggraver l'inflation au moment même où le gouvernement va peut-être décider de désindexer certains programmes sociaux. Pourquoi le gouvernement veut-il instaurer des programmes qui vont attiser l'inflation et restreindre le pouvoir d'achat des Canadiens à revenu faible et moyen?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député tire manifestement des conclusions de ma déclaration. Je tiens à souligner que, depuis trois mois, le taux d'inflation se maintient à 3.7 p. 100 au Canada. C'est un record dont nous sommes heureux et fiers.

Je tiens à rassurer le député que les programmes proposés par le gouvernement actuel viseront à maintenir l'inflation à un niveau faible et acceptable aux yeux de tous les Canadiens.

M. Garneau: Je suis surpris de voir le ministre des Finances suppléant parler de mesures anti-inflationnistes. En réalité, c'est le programme des 6 et 5 p. 100 qui a véritablement contribué à diminuer l'inflation.

Des voix: Bravo!

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le ministre des Finances a déclaré hier que l'inflation va augmenter en raison de son budget. Chacun sait que les cours énergétiques sont un élément très important de l'indice des prix à la consommation. Après avoir consenti 2.4 millions de dollars aux sociétés multinationales pétrolières, le gouvernement compte-t-il augmenter les taxes sur l'essence à la pompe, de sorte que la hausse de l'inflation sera due en réalité aux nouvelles taxes imposées par le gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, dans le préambule de sa question, mon honorable collègue laisse sous-entendre qu'il croit à de très longs retards échelonnés suite à des programmes gouvernementaux. Je peux dire à la Chambre que si on examine la performance de l'inflation au cours des derniers mois, il est très difficile d'attribuer cette performance à des politiques qui datent de plusieurs années.

En ce qui concerne les politiques qui pourraient être présentées, il est entendu que l'on veut stimuler l'économie, que l'on veut créer de l'emploi, et, dans un système tel que le nôtre, il y a des pressions qui vont nécessairement se manifester. Toutefois, je pense que le gouvernement a bien l'intention, tel qu'exprimé par le ministre des Finances, que les politiques qui vont être mises de l'avant soient des politiques visant à maintenir un taux d'inflation à un niveau acceptable pour les Canadiens ainsi que la performance exceptionnelle que l'on a connue au cours des derniers mois.

[*Traduction*]

LA CHARTE DES DROITS

LES RECOURS AUX TRIBUNAUX PAR LES INFIRMES ET LES HANDICAPÉS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La plupart des gens reconnaissent que beaucoup d'organismes représentant les femmes, les handicapés et les minorités visibles seront obligés de s'adresser aux tribunaux, dans de très nombreux cas, pour faire reconnaître leurs droits conférés par la Charte. Le premier ministre et le gouvernement ont-ils toujours l'intention de créer une caisse de défense des droits et des libertés, comme le premier ministre l'a promis à la coalition des associations provinciales de handicapés le 14 août dernier, dans une lettre où il disait: «Un gouvernement progressiste conservateur apportera son concours financier dans toutes les affaires qui se rapportent à la Charte des droits et qui seront considérées d'importance nationale»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la position du gouvernement n'a pas changé. En parlant de contestations devant les tribunaux et de financements à cette fin, le député semble présumer que les différentes assemblées législatives du Canada ne modifieront pas leurs lois actuelles pour les rendre conformes à la Charte.

En tant que gouvernement, nous sommes bien décidés à faire notre part, et en tant que parti politique, notre détermination est certainement égale à celle du NPD. Si nous avions des responsabilités plus particulières dans un domaine, ce serait probablement envers les handicapés, mais tous les domaines méritent notre attention. Je peux vous assurer que rien ne viendra ébranler notre volonté de faire en sorte que tous ceux qui le méritent soient traités en toute justice en vertu de la Charte.

LE FINANCEMENT DES ACTIONS EN JUSTICE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le premier ministre peut-il plus précisément garantir à la Chambre que le gouvernement accordera une aide financière chaque fois qu'un organisme représentant les handicapés, les femmes ou des minorités visibles intentera une action en justice, car il est évident que cela coûtera très cher?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je prie le député de réfléchir un instant à la portée de cette question. Si j'ai bien compris, le député ne me demande pas de garantir que des gens qui manquent de moyens financiers et qui ont une cause valable à défendre devant les tribunaux puissent le faire. Le député semble demander si le gouvernement du Canada acceptera de financer bon gré mal gré, sans discuter, n'importe quelle action en justice qui serait intentée en vertu de notre législation.

M. Deans: Ce n'est pas ce qu'il demande.

M. Mulroney: Le directeur du club Ian Deans dit que ce n'est pas ce que le député demande.

M. Deans: Non. N'essayez pas de tout embrouiller puisque vous savez ce qu'il demande.

M. Mulroney: Je relirai la question qui m'a été posée et, si j'ai tort, je présenterai des excuses à mon honorable ami.

D'après ce que j'ai compris, la question semblait impliquer une situation absolument impossible de litiges imminents. Dans les domaines où le gouvernement du Canada peut et doit agir pour faire en sorte que les plaideurs soient en mesure d'exercer leurs droits juridiques, le gouvernement agira.

Je ne peux pas garantir que nous financerons toutes les actions en justice intentées dans n'importe quelles circonstances et qui pourraient avoir un rapport quelconque avec la Charte.

LA CAISSE CENTRALE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, puisque ce n'est pas la question que j'ai posée, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement du Canada a l'intention de créer un fonds qui servirait à aider les organismes n'ayant pas les moyens de porter leurs causes devant les tribunaux, de façon qu'ils puissent y faire reconnaître leurs droits? Je ne parle pas de causes précises, mais d'une caisse centrale dans laquelle ces organismes pourraient puiser?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que c'est le parti progressiste conservateur qui a proposé un amendement permettant la création de tels fonds pour que certains groupes puissent faire reconnaître leurs droits. Je félicite mes collègues et les autres députés qui ont appuyé cet amendement à l'époque. Je pense que c'est une mesure extrêmement valable, et nous honorerons cet engagement.

LA RÉMUNÉRATION DES FEMMES—LE RÔLE DES PROVINCES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On sait que 90 p. 100 des travailleurs relèvent de lois provinciales et non pas fédérales. Au rythme actuel de rattrapage, il faudra 97 ans pour que les femmes aient un salaire égal à celui des hommes. Les provinces ont-elles garanti au premier ministre qu'elles protégeraient les femmes en adoptant des lois qui leur assureraient un salaire égal pour un travail équivalent?

• (1450)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas obtenu pareille garantie. J'ai dit que mon parti et mon gouvernement s'engageaient à mettre cette question en tête de l'ordre du jour à la conférence des premiers ministres à Regina et c'est précisément ce que j'ai fait. Elle est toujours au cœur des négociations fédérales-provinciales. Notre parti tient beaucoup à ce principe de justice et d'équité. Je sais que je peux compter sur la députée pour soutenir mon gouvernement dans ce domaine essentiel que constitue l'égalité pour les femmes.

ON DEMANDE UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, étant donné que cette question est tellement importante, le premier ministre convoquera-t-il une conférence des premiers ministres sur la justice en matière d'emploi ou préfère-t-il en laisser le soin à des gens comme le premier ministre de l'Ontario qui est tellement dépassé par cette question . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: . . . qu'il a imposé une taxe sur les serviettes sanitaires lorsqu'il était trésorier de la province parce qu'il considérait que ce n'était pas un produit essentiel?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, n'est-ce pas consternant de voir qu'on profite d'une journée aussi importante pour la cause féminine pour essayer de marquer des points sur l'échiquier politique au nom du parti libéral de l'Ontario? La députée, par un procédé inélégant, s'est retirée du parti libéral qui forme l'opposition en Ontario, et voilà qu'elle se retrouve dans une position guère plus enviable ici même à Ottawa. Nous sommes ici pour défendre les femmes et pour protéger leurs droits. Nous voulons faire avancer la cause des femmes partout au pays et la députée ne fait rien pour nous aider.

Des voix: Bravo!

LA DESCRIPTION DES INDIENS DANS UNE BROCHURE DU MINISTÈRE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Malheureusement, la Charte des droits et libertés ne protège pas les autochtones contre les versions fausses et déformées de l'histoire, en particulier dans les publications du gouvernement. La formule de demande pour la Journée du Canada 1985, intitulée *Salut à la jeunesse*, dit que les colons représentent le passé des jeunes Canadiens, mais on ne dit nulle part que les autochtones étaient déjà ici.

Le ministre sait-il que l'on présente les Indiens comme les ennemis de la jeunesse canadienne lorsque l'on parle, dans la brochure, d'une jeune fille de 15 ans, Madeleine de Verchères, qui s'est battue pendant huit jours pour défendre la seigneurie de sa famille contre les attaques des Indiens? Le ministre était-il au courant de ces déformations? Retirera-t-il cette brochure, et s'excusera-t-il auprès des Indiens, des Inuits et des Métis pour avoir publié cette version fausse et injuste de leur histoire?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je vais certainement regarder ce document. Je n'étais pas au courant, mais je vais me renseigner. Toutefois, je voudrais dire une chose au député. Il peut choisir un domaine qui illustre cette question des stéréotypes qui touche aussi bien les femmes que les minorités visibles ou les autochtones, mais une partie de la tâche de la direction de la citoyenneté du secrétariat d'État est de s'attaquer à ce problème et de travailler avec les groupes autochtones pour que, ensemble, nous nous efforcions de sensibiliser l'opinion. Les célébrations d'aujourd'hui entrent dans le cadre de cette sensibilisation du public canadien.

LA VERSION STÉRÉOTYPÉE DE L'HISTOIRE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, j'espère que le ministre s'attaquera tout d'abord à cette question en s'adressant aux fonctionnaires de son ministère qui sont chargés des publications de ce genre.

Le ministre ne reconnaît-il pas que cette version stéréotypée de l'histoire du Canada justifiait à tort par le passé notre rejet des droits autochtones, comme le font encore certains premiers ministres provinciaux, notamment MM. Devine, Lougheed et Bennett? Je lui demande d'examiner attentivement la situation. Quelle mesure est-il disposé à prendre pour veiller à ce que les Canadiens aient une vision plus pondérée de notre histoire, afin que nous puissions comprendre les fondements des droits des autochtones?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, quelles que soient les fautes de mon ministère dans ce domaine, on ne peut l'accuser d'être insensible. Il compte des hommes et des femmes dévoués et préoccupés de cette question qui s'efforcent de sensibiliser les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Je crois que le député conviendra qu'on a pu constater à la conférence des premiers ministres que le gouvernement voulait traiter efficacement avec nos autochtones.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et touche à la discrimination systémique faite aux femmes, c'est-à-dire la discrimination non intentionnelle dans les lois et les règlements. De plus en plus d'intervenants dans le domaine de l'égalité en matière d'emploi s'entendent pour affirmer que la discrimination systémique continue à être un des facteurs les plus importants qui freinent l'accès à l'emploi non seulement aux femmes mais aussi aux autochtones, aux minorités visibles et aux personnes handicapées. Le premier ministre est-il prêt à reconnaître qu'il existe une discrimination systémique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que la députée a soulevé une question des plus importantes. Il y a de façon inhérente, de façon progressive dans notre économie une discrimination qui s'exerce contre les femmes de façon quotidienne. Exemple: la révolution technologique, on l'appelle maintenant le virage technologique, est ainsi branchée maintenant qu'au-delà d'un million d'emplois de femmes dans le secteur des services seront menacés d'ici la fin de la décennie, une proportion beaucoup plus considérable que pour les hommes. Et je reconnais volontiers la valeur de l'appréhension de la députée et j'ai commencé déjà, avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le début d'un travail sérieux pour espérer que l'on en vienne à conclure une entente de nature à favoriser les femmes prises dans cette situation invivable et injuste. Je remercie la députée d'avoir soulevé cette question absolument vitale pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Questions orales

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, je suis heureuse de constater que le premier ministre semble comprendre le concept de discrimination dans le système. C'est le secret le mieux gardé dans le monde du travail.

Néanmoins, ma deuxième question est la suivante: Dans le but d'assurer à ces groupes une plus grande protection contre cette forme de discrimination et aussi contre une vie de pauvreté, le premier ministre est-il prêt à s'engager aujourd'hui à entreprendre les démarches nécessaires pour remédier à cette situation, et peut-il dire à la Chambre quand il entend commencer?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avions commencé, j'assure la députée, alors que nous étions dans l'opposition, les députés de l'opposition et moi-même l'ayant vécu, et ayant vu dans le secteur privé le bien-fondé des affirmations de la députée . . . Oui, mais c'est effectivement une tragédie humaine qui s'en vient devant nous à un rythme effarant . . . Donc nous avons commencé à mettre en branle des programmes de recyclage de main-d'œuvre, d'ouvertures nouvelles d'entreprises, pour la petite et moyenne entreprise, affectant davantage les femmes, et j'en passe, afin justement d'essayer d'être utiles et de régler ce problème. On ne pourra pas le faire dans les prochains jours et les prochains mois, mais je pense que nous sommes en train de démarrer et ultimement de régler un problème des plus graves.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT D'UN PRODUIT CHIMIQUE SUR LA ROUTE TRANSCANADIENNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'espérais poser une question à la ministre de l'Environnement pour savoir si, à la suite du déversement de BPC, elle avait l'intention de rétablir les quatre ou cinq programmes des recherches sur les effets du BPC qui ont été supprimés. Elle n'est toutefois pas là aujourd'hui, pour

la deuxième fois. J'adresse donc ma question au ministre des Transports ou au premier ministre, à celui qui voudra bien expliquer quelle est la responsabilité du gouvernement fédéral dans le cadre de ce déversement de BPC.

La ministre de l'Environnement annonce des règlements qui relèvent du ministre des Transports. Le premier ministre ou le ministre des Transports pourrait-il dire si le gouvernement fédéral a des responsabilités dans ce domaine, ce que je crois, pourquoi aucun représentant d'Environnement Canada, de la Commission canadienne des transports, de la division des marchandises dangereuses ne se trouve sur les lieux et que seul un fonctionnaire de Transports Canada y soit rendu pour faire un examen purement technique du transformateur qui a eu une fuite? On a fait une déclaration ce matin au sujet des règlements relatifs à ce genre d'accident. Pourquoi n'y a-t-il pas d'autres fonctionnaires fédéraux sur les lieux que celui dont j'ai parlé?

• (1500)

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens d'abord à annoncer à la Chambre que la ministre de l'Environnement est à Burlington et à Toronto pour deux journées complètes où se tiendront des réunions sur les pluies acides et les produits toxiques. On l'avait promis depuis longtemps. Le député admettra, je pense, qu'elle se trouve dans l'obligation de répondre à cette invitation.

En ce qui concerne l'autre volet de la question, je signale que moins de deux heures après l'accident, le service Canutec de Transports Canada était au courant de la situation. Il y a eu collaboration à tous les égards. Un représentant est sur place. Nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère fédéral de l'Environnement. C'est le ministère de l'Environnement de l'Ontario qui a pris la direction des opérations, mais il travaille en étroite collaboration avec les deux ministères fédéraux. Le député devrait admettre que nous comprenons la gravité de la situation et que nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement de l'Ontario.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, il est difficile d'avoir l'impression que le gouvernement juge la situation grave compte tenu du fait que son premier représentant est arrivé sur les lieux ce matin, non pas deux heures mais quatre jours après l'accident. Environnement Canada et la Commission canadienne des transports n'ont pas encore envoyé de représentant sur les lieux. Quand le gouvernement se décidera-t-il à assumer ses responsabilités, pas seulement dans ce cas-ci mais en général, au lieu de se contenter d'annoncer des règlements pour le 1er juillet? Quand interviendra-t-il en ne comptant pas sur le gouvernement de l'Ontario mais en revendiquant au contraire la responsabilité de prévenir ce genre d'accident?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète encore une fois que cela relève avant tout du domaine de compétence de la province de l'Ontario. Elle a pris la direction des opérations. Les ministères fédéraux des Transports et de l'Environnement collaborent très étroitement. Nous apporterons les rectifications nécessaires. Nous sommes en train d'étudier la possibilité d'insérer une mesure de protection à l'article 28 de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

LES EFFETS SUR LA ROUTE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Pésident, je voudrais poser une question à mon honorable collègue, le ministre suppléant de l'Environnement. Je tiens à ce qu'il sache que les habitants du nord de l'Ontario éprouvent un sentiment de peur et de colère suite au déversement de BPC. En toute franchise, c'en est assez. Nous avons eu droit à du mercure dans l'eau, aux pluies acides et maintenant au déversement de BPC sur la Transcanadienne. Les citoyens du nord de l'Ontario se sentent trahis par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario. Le ministre pourrait-il nous garantir aujourd'hui que la Transcanadienne ne deviendra pas une voie empoisonnée?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je peux comprendre que le député intervienne aujourd'hui au nom de ses électeurs et exprime, comme il se doit, l'indignation et la consternation que ressentent tous les Canadiens qui se respectent suite à cet incident très grave. Cependant, je dois préciser, en réponse à la question, comme je l'ai fait hier, que cette question ne relève pas seulement de la compétence du gouvernement fédéral. Notre gouvernement présentera un nouveau règlement en juillet. D'aucuns trouveront que c'est un peu tard ou que les gouvernements précédents auraient peut-être déjà dû l'adopter.

On a envoyé immédiatement des gens sur place et ils s'y trouvent encore. On n'est pas resté sans rien faire. On peut demander aux législateurs ou administrateurs fédéraux de se rendre sur place, mais en fait, en pratique, il incombe au ministère de l'Environnement de l'Ontario de s'occuper du trafic, d'évaluer les dommages et de se charger des travaux de nettoyage. C'est ce que prévoit notre régime et c'est très bien comme cela. Je tiens à dire au député que le gouvernement fédéral prend cette affaire très au sérieux. Je lui demande de bien vouloir le préciser très clairement à ses électeurs, qu'il représente si bien.

ON DEMANDE DES MESURES PRÉVENTIVES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, mes électeurs en ont assez d'entendre parler de compétence, de responsabilités, de lignes directrices et de règlements. Ils jugent que le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario les ont trahis. Il y a eu déversement de BPC. Comment pouvons-nous être assurés que cela ne se reproduira pas, qu'il n'y aura pas d'autres incidents du genre? Quelles mesures le ministre se propose-t-il de prendre? Les habitants du nord de l'Ontario veulent être certains que ce genre d'accident, qu'on aurait pu éviter, ne se reproduira plus jamais.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, en ce qui a trait au transport des marchandises dangereuses, et plus particulièrement des matières dangereuses, nos fonctionnaires étudient à l'heure actuelle la possibilité d'émettre une directive en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses. Cette directive prévoierait un genre de contrôle obligatoire ou de moratoire relativement au transport de ces matières. On envisage cette possibilité. S'il est nécessaire d'aller dans cette voie, le gouvernement n'hésitera pas à le faire.

LA RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE LE CAMIONNAGE INTERPROVINCIAL

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais en revenir au ministre des Transports. On dirait que la responsabilité de ce dossier n'incombe à personne. Le ministre des Transports et le ministre des Pêches et des Océans ne savent-ils pas que, en vertu de la Constitution du Canada, le camionnage interprovincial et international est entièrement du ressort du gouvernement fédéral? N'est-il pas exact que le ministre des Transports a permis aux ministères provinciaux d'intervenir, ce qui a provoqué la pagaille? Le ministre ne pense-t-il pas que le moment est venu pour lui d'exercer son pouvoir constitutionnel en matière de camionnage interprovincial, surtout dans le cas du transport des produits dangereux?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député m'étonne, compte tenu de son expérience dans le domaine du transport. Il n'aurait pas dû faire pareille déclaration. Le transport par camion, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'une province donnée. Le député peut bien faire signe que non, il sait parfaitement bien qu'il en est ainsi. C'est précisément du fait du règlement concernant le transport des produits dangereux et de la nécessité de promulguer un règlement que ce sont posés les problèmes, car le système de réglementation doit être logique et répondre aux besoins d'un bout à l'autre du pays. Nous nous employons, de concert avec les provinces, à mettre sur pied un système qui sera uniforme. Ce règlement entrera en vigueur le 1er juillet. Cela étant dit, le ministère de l'Environnement a prévu un code régissant le transport et la fabrication de ces substances, que l'on observe à l'heure actuelle.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le ministre des Transports sait pertinemment que le gouvernement fédéral a renoncé à sa compétence en faveur des provinces. Mais, en vertu de la Constitution, c'est encore lui qui a droit de regard sur le camionnage interprovincial et international. Puisque personne n'exerce d'autorité, est-ce que le ministre va, premièrement, se charger de l'enquête et, deuxièmement, à défaut d'imposer un moratoire sur le transport d'ici au 1er juillet, va-t-il exiger que les camions transportant des produits dangereux soient convoyés et que leur chargement soit inspecté tous les cinquante milles? S'engage-t-il à prendre ces mesures en vertu de la compétence que lui reconnaissent la Constitution et la Loi nationale sur les Transports?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique était sur le point hier de demander un moratoire sur le mouvement de tout produit dangereux au Canada. Voilà que le député recule. Les produits chimiques destinés à l'agriculture s'y seraient trouvés inclus, de sorte qu'il n'y aurait pas eu de récolte cette année. J'ai déjà dit que les ministères fédéraux des Transports et de l'Environnement collaborent étroitement avec le ministère ontarien de l'Environnement en vue de suivre la situation de près, d'en évaluer les effets et de mener une enquête sur cet accident. Je répète que nous étudions la possibilité d'émettre une directive en matière de protection, aux termes de l'article 28 de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, laquelle aurait pour effet de satisfaire à la demande dont le député a saisi la Chambre cet après-midi.

• (1510)

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LES CONGÉS DE MATERNITÉ

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur le Président, ce jour sera un jalon important dans l'histoire du Canada, car c'est aujourd'hui que la Charte canadienne des droits et libertés prend force de loi. Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. En ce moment une discrimination flagrante s'exerce à l'encontre des femmes enceintes membres des Forces armées qui sont obligées de prendre un congé sans solde ou encore des vacances plutôt qu'un congé de maternité. Qu'entend faire le ministre pour rectifier cette pratique discriminatoire qui existe dans son ministère et amener les Forces armées à respecter les dispositions de la Charte des droits et libertés qui visent à mettre fin à toute forme de discrimination?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme le sait, je crois, la députée, il existe maintenant pour les Forces armées un règlement régissant les congés de maternité. Il se peut bien que ce règlement accuse des lacunes. J'ai demandé qu'on en fasse une analyse et une étude approfondies et, bien sûr, conformément à l'article 15 du Règlement, le sous-comité du comité de la justice et des questions juridiques examinera sans doute aussi ces questions dans le cadre des travaux que lui a confiés le ministre de la Justice.

* * *

L'EMPLOI

L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI—L'EXIGENCE IMPOSÉE AUX SOCIÉTÉS AYANT DES MARCHÉS AVEC LE GOUVERNEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les belles paroles ne suffisent pas, bien entendu, en matière d'égalité. Conformément à la Charte des droits et en vue de favoriser l'égalité en matière d'emploi, le comité parlementaire spécial des invalides, constitué sous le gouvernement libéral précédent, a recommandé que les sociétés privées qui passent des marchés avec le gouvernement d'une valeur supérieure à $20,000 soit tenues d'appliquer un programme d'action positive et de recruter des handicapés. Durant la campagne électorale, le premier ministre a donné l'assurance aux handicapés qu'il appuyerait cette mesure. Cependant, dans sa récente réponse au Rapport Abella, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'impose cette exigence qu'aux sociétés dont les marchés avec le gouvernement s'élèvent à plus de $200,000. Comment la ministre peut-elle ainsi tromper les handicapés et les invalides en dispensant des milliers de sociétés de se conformer à cette exigence?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les dispositions que nous avons annoncées et les initiatives en cours s'appliquent à 85 p. 100 des marchés passés avec le gouvernement par des sociétés privées à travers le pays. Selon nous, ce pourcentage de 85 p. 100, même s'il exclut certaines sociétés, représente néanmoins un bon début et nous veillerons à mettre en place des mesures visant à garantir l'égalité des personnes handicapées, des minorités visibles, des groupes d'autochtones et des femmes.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, je suis sûr que la ministre sait qu'un contrat de un million peut être divisé en cinq contrats de $200,000 chacun les entreprises échappant ainsi à leurs obligations. Je m'étonne donc de ses propos. Quoi qu'il en soit, puisque la ministre affirme que les employeurs qui veillent déjà à l'équité en matière d'emploi ont vu leur productivité, leurs bénéfices et même la valeur de leurs employés augmenter d'une façon sensible, pourquoi n'offre-t-elle pas cette même merveilleuse occasion à toutes les entreprises qui se voient adjuger des contrats de $20,000, en leur permettant de bénéficier des avantages qu'elle a mentionnés?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai dit dans ma réponse que nous en étions à une première étape. Par ailleurs, j'estime cette étape très utile et fondamentale. Ce n'est qu'un premier pas cependant puisque c'est l'amorce d'un long processus. Si le gouvernement précédent avait jugé bon de faire quoi que ce soit à cet égard, les femmes, les invalides, les autochtones et les minorités visibles auraient parcouru beaucoup de chemin. Nous sommes en train d'effectuer une percée et je suis convaincue que le député voudra appuyer les mesures que nous avons prises en leur faveur.

* * *

L'AGRICULTURE

LE RISQUE D'UNE INVASION DE SAUTERELLES DANS LES PRAIRIES

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre sait-il que les agriculteurs des Prairies pourraient faire face à l'une des pires invasions de sauterelles qu'on ait connues depuis des décennies? Quelles mesures son ministère compte-t-il prendre avec les gouvernements provinciaux en prévision d'une telle calamité?

Mme Copps: Arrosez-les au PCB.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député peut être assuré que je suis terriblement inquiet d'une éventuelle invasion de sauterelles dans l'Ouest du Canada pendant la campagne agricole de 1985. Selon les études effectuées à la fin de 1984, ce serait l'Alberta et la Saskatchewan qui en souffriraient le plus. En ce qui concerne le Manitoba, la province du député, ce fléau serait deux fois et demi plus grave qu'en 1984.

Je tiens à rassurer le député en lui rappelant que nos chercheurs et nos hommes de science, grâce à un réseau de postes d'observation qui couvre tout l'Ouest, travaillent en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et les associations de producteurs. Nous avons mis en place un système de détection qui nous permettra de renseigner au jour le jour tous les producteurs sur l'évolution de ce fléau.

* * *

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'ancien sous-secrétaire d'État, George Ball, homme d'une grande distinction, a publié cette semaine dans la *New York Review of Books* une critique violente de la guerre des étoiles. Peut-être le premier ministre a-t-il eu l'occasion de lire ce texte. La guerre des étoiles y est décrite comme une source de confusion et d'erreurs, une initiative irréfléchie, une remise en question de l'équilibre de la dissuasion et une menace d'emballement de la course aux armements qui deviendrait incontrôlable. Le premier ministre a-t-il lu cette critique de M. Ball? A-t-il prêté l'oreille aux préoccupations des simples Canadiens, y compris de ceux du camp de la paix installé en face d'ici, au sujet des conséquences dévastatrices qu'aurait la guerre des étoiles? Dans l'affirmative, pourquoi le gouvernement canadien n'a-t-il pas encore répondu par un non catégorique à toute idée de guerre des étoiles et par un non catégorique à toute idée de participation du Canada à cette guerre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. En tant que seul chef de parti présent à la Chambre des communes à l'occasion d'une journée aussi importante pour les femmes, je tiens à la remercier aussi de sa contribution aux progrès qui ont été réalisés.

J'ai effectivement vu le texte de M. Ball. C'est un homme de grande réputation, et la députée se souviendra qu'il a occupé un poste important dans le gouvernement américain, pendant la guerre du Vietnam. Il a à l'époque exprimé certaines craintes qui ne se sont pas confirmées par la suite. Il exprime maintenant le point de vue que vous mentionnez. Je le respecte pour cette analyse et pour ce point de vue. Mais je dois dire à la députée que ce point de vue n'est pas partagé par nos alliés de l'OTAN. Il n'est pas partagé par le secrétaire général de l'OTAN. Toutefois, c'est un point de vue, et le point de vue d'une personne exceptionnelle. C'est un point de vue dont nous tiendrons compte comme de nombreux autres points de vue.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le premier ministre doit savoir que George Ball n'est pas le seul de cet avis. Je l'ai cité, pensant que le premier ministre respecterait son opinion. Comme le ministre de la Défense nationale est très discret à ce sujet, puis-je demander directement au premier ministre s'il ne croit pas que l'idée même de la guerre des étoiles nuit à la dissuasion et modifie toute la doctrine de la défense stratégique? N'est-il pas de cet avis? Ne pense-t-il pas qu'il s'agit d'une motion irréfléchie et peu judicieuse? Je voudrais savoir sur quoi le premier ministre base son opinion favorable à l'égard de la guerre des étoiles.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire à la députée que cette simple question soulève une demi-douzaine d'hypothèses. Le 21 janvier dernier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé avec beaucoup de clarté et après mûre réflexion la position du gouvernement. Si nous étions aussi certains que la députée d'en face de ne pas courir le danger que l'autre bloc fasse la même chose, nous serions peut-être enclins à voir les choses d'un autre œil. Toutefois, comme l'a déclaré le secrétaire général de l'OTAN, et comme l'a reconnu la députée, il serait extrêmement imprudent de ne pas entreprendre dès maintenant des recherches dans ce domaine.

Nous croyons que des divergences fondamentales opposent les deux blocs. Le nôtre défend la liberté, la justice et la démocratie. Telles sont les valeurs que nous défendrons tout en cherchant à établir une paix durable. La députée peut en être certaine.

* * *

• (1520)

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

ON DEMANDE SI DES AMENDEMENTS SERONT APPORTÉS AU PROJET DE LOI C-26

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je pense que le ministre conviendra avec moi que, aujourd'hui, c'est une grande journée pour tous les Canadiens et Canadiennes puisque l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés entre en vigueur et que cet article a pour but de forcer tous les gouvernements tant fédéral que provinciaux à éliminer toute discrimination à l'endroit des citoyens.

De plus, pour respecter les engagements du porte-parole conservateur, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, cet après-midi, est-ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut nous assurer, dès maintenant, qu'il apportera un amendement au projet de loi C-26 afin d'établir l'égalité et une véritable justice sociale, car il sait très bien que le projet de loi C-26 à l'heure actuelle est discriminatoire à l'endroit de 80,000 personnes âgées au Canada dans le besoin, la très grande majorité étant des femmes? Compte tenu de cette journée historique, est-ce que le ministre est prêt à nous annoncer maintenant des modifications dans ce sens?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député aurait intérêt à faire un retour sur lui-même. Il a fait partie d'un gouvernement qui n'a pas levé le petit doigt pour les veufs et les veuves, alors que le projet de loi C-26 prévoit des mesures à leur intention.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Il devrait également se rappeler, surtout aujourd'hui, qu'en vertu du projet de loi 85 p. 100 des bénéficiaires seront des femmes. J'espère qu'il l'appuiera.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Malépart: Question supplémentaire, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. le Président: Non, je regrette, mais le temps est écoulé.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je veux poser une question supplémentaire . . .

Des voix: A l'ordre, à l'ordre!

[*Traduction*]

M. le Président: Je suis désolé, mais le Règlement prévoit 45 minutes pour la période des question et déjà 46 minutes se sont écoulées. J'ai voulu venir en aide au député en lui permettant de poser une question.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LA DÉRÉGLEMENTATION DU SERVICE DE TÉLÉPHONE INTERURBAIN

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée le mardi 16 avril 1985 par le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉCORUM À LA CHAMBRE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous avons tous des règles à suivre à la Chambre et nous sommes tenus à un certain décorum. Lorsque quelqu'un pose une question sérieuse, comme l'a fait le député de Brandon-Souris (M. Clark) au sujet du danger d'une invasion de sauterelles dans les Prairies cette année, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) manque de discernement en disant qu'il faudrait les asperger de BPC.

Certaines choses échappent au Règlement, mais le décorum demeure.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député est libre de penser ce qu'il veut, mais cela ne justifie pas un rappel au Règlement.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) invoque le Règlement.

M. Tobin: Monsieur le Président, vous devriez savoir que pour les députés de l'arrière-ban de ce côté-ci, BPC signifie «bovin progressiste-conservateur», et c'est là ce que nous entendons quand nous employons le sigle BPC.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES RELATIONS SYNDICALES-PATRONALES

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir d'annoncer à la Chambre que le gouvernement s'est entendu avec les syndicats de la Fonction publique sur diverses questions importantes pour nos employés et pour le Conseil du Trésor à titre d'employeur.

Au cours des derniers mois j'ai rencontré, à diverses reprises, les représentants syndicaux pour discuter de ces questions en suspens déjà depuis plusieurs années. Le gouvernement croit fermement qu'il doit travailler avec les syndicats de la Fonction publique pour relancer l'économie et améliorer le niveau de vie de tous les Canadiens, et il compte y parvenir. Nous avons toujours cru que les problèmes auxquels nous sommes confrontés peuvent être résolus. Nous savons qu'il faut obtenir un meilleur fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Nous pouvons faire mieux en rendant la Fonction publique plus sensible aux besoins exprimés et plus efficace. Nous pouvons faire mieux en instaurant de nouvelles règles de collaboration, en tenant des consultations avant de prendre des décisions et en fixant des buts communs pour régler les questions importantes. Le système adopté par ce gouvernement peut servir de modèle et vise à créer des relations syndicales-patronales justes, efficaces et responsables au Canada.

[*Traduction*]

A la suite d'entretiens que j'ai eus avec des représentants syndicaux de la Fonction publique, le gouvernement a accepté d'instaurer un système de négociation de conventions-cadres, un régime d'assurance dentaire, un régime de pension révisé et des méthodes améliorées de rajustement de la main-d'œuvre.

En ce qui concerne la négociation de conventions-cadres, la semaine dernière, j'ai signé un protocole avec des représentants des deux grandes centrales de la Fonction publique, l'Alliance de la Fonction publique du Canada et l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada. Le protocole prévoit des modalités qui permettront de négocier des conventions-cadres couvrant environ 80 p. 100 des conditions d'emploi qui figurent présentement dans les conventions collectives individuelles.

Selon le système actuel, les conditions d'emploi sont négociées séparément pour chaque unité de négociation représentée par une centrale. Certaines conditions sont propres à une unité, mais dans bien des cas, les dispositions d'une convention collective sont communes à un grand nombre d'ententes, reprenant souvent précisément le même libellé. Pourtant, jusqu'à présent il fallait que ces articles soient négociés séparément pour chaque convention. Par exemple, l'Alliance devait négocier 39 conventions collectives. Selon le nouveau système d'ententes-cadres, l'Alliance ne négociera qu'une seule fois ces dispositions à la table centrale.

Le principe de la convention-cadre est une méthode beaucoup plus pratique. Non seulement il réduit le temps passé à la table des négociations, mais en fin de compte, il réduit les frais de la négociation collective sans compter que les conventions seront appliquées et interprétées beaucoup plus facilement.

Si une impasse survient à la table centrale, il sera résolu par la méthode de l'arbitrage obligatoire. De sorte que le droit de grève ne pourra s'appliquer aux articles figurant dans les ententes-cadres.

[*Français*]

Il ne sera pas possible, monsieur le Président, de négocier toutes les conditions à la table centrale à cause de la diversité des groupes professionnels de la Fonction publique. Cette difficulté est reconnue dans le concept des négociations au deuxième palier où les conventions collectives des groupes professionnels seront négociées individuellement pour régler des questions nettement monétaires, telles que les taux de traitement, les prestations, les heures de travail et les congés payés.

Le deuxième palier, soit la négociation des conventions collectives individuelles, fonctionnera à peu près comme aujourd'hui et comprendra des dates d'expiration échelonnées et le recours à l'arbitrage exécutoire ou à la conciliation-grève en cas d'impasse.

La Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique étant à l'heure actuelle axée sur des unités de négociation négociant individuellement, il faudra la modifier pour appliquer le système de négociation de conventions-cadres. Les deux parties bénéficieront de plus de liberté d'action pour résoudre les conflits de travail et d'une plus grande efficacité.

Monsieur le Président, la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique n'a pratiquement jamais été modifiée depuis sa proclamation en 1967 et le gouvernement aura des consultations à ce sujet avec les représentants syndicaux et les autres intéressés.

En ce qui concerne les pensions de la Fonction publique, le gouvernement croit que les participants au Régime de pensions de la Fonction publique devraient prendre part au processus décisionnel qui influe sur l'établissement et l'administration de la politique. Nous sommes donc d'accord pour établir un système de gestion conjointe. Le système prévoit la création d'un comité de gestion qui sera présidé par une personne indépendante et comprendra au moins 12 membres représentant l'employeur et les employés en proportion égale. Il relèvera de moi en tant que président du Conseil du Trésor.

[*Traduction*]

Nous nous efforcerons d'aligner les régimes de pension de la Fonction publique sur ceux de l'entreprise privée. De même, pour répondre à des préoccupations exprimées par des salariés, la Fonction publique et le vérificateur général, nous allons financer les régimes de pension conformément aux pratiques et aux normes reconnues par les grands employeurs du secteur privé.

• (1530)

J'aimerais souligner quatre points. L'indexation actuelle sera remplacée par un dispositif de protection contre l'inflation qui sera fonction des rentrées du fonds. La commission de gestion révisera périodiquement les taux de contribution et les éléments du plan et recommandera des ajustements. L'amortissement du déficit actuariel hérité du passé se fera de façon ordonnée dans le cadre du plan sur une période d'au moins 25 ans. Avec les nouvelles propositions, les prestations seront financées à l'avance. Le fonds cessera d'accumuler des déficits actuariels.

Enfin, les comptes de pension seront crédités d'intérêts basés sur les revenus d'un échantillon représentatif des régimes du secteur privé. Pour tous les autres aspects de la Fonction publique, les plans respecteront au moins, d'une manière générale, les exigences de la Loi fédérale sur les normes des prestations de pension. Ces modifications nécessiteront des modifications législatives qui seront soumises à la Chambre après une nouvelle consultation du comité consultatif sur la Loi sur la pension de la Fonction publique.

Pour ce qui est du régime dentaire de la Fonction publique, j'ai signé une entente exposant les principes en vertu desquels sera présenté un plan de portée moyenne. On nommera un conseil d'administration composé d'un président indépendant et d'une représentation égale des syndicats et de l'employeur. Ce conseil d'administration sera responsable de la bonne administration financière du plan, qui devra s'auto-assurer.

On est parvenu à une entente sur l'amélioration des méthodes d'adaptation de la main-d'œuvre active. La politique du gouvernement est que les employés dont les fonctions ne sont plus nécessaires seront, dans toute la mesure du possible, reclassés dans la Fonction publique avec, au besoin, un recyclage. Très rapidement, les principales améliorations de cette politique sont les suivantes: tout d'abord, le préavis minimum à un employé dont on supprime le poste passera de trois à quatre mois, les ministères s'efforçant, en fait, de donner un préavis d'au moins six mois. Deuxièmement, les personnes mises à pied auront droit à un recyclage, et celles qui accepteront des postes à un niveau inférieur bénéficieront d'une protection du traitement pouvant aller jusqu'à un an.

L'entente intervenue sur ces questions nous permet, monsieur le Président, de tenir un bon nombre des promesses que nous avons faites l'an dernier lors de la campagne électorale. Il faudra poursuivre les consultations sur deux autres questions. J'ai déjà parlé de l'une d'elles, la modification de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. L'autre a trait aux droits politiques des fonctionnaires, qu'il conviendrait d'examiner davantage de façon à rendre justice à tous les intéressés. Je suis sûr que ces questions seront elles aussi réglées à la satisfaction mutuelle de tous.

[*Français*]

Les réalisations dont les Canadiens sont le plus fiers sont celles qui ont découlé d'efforts collectifs. Ce gouvernement écoute, consulte, trouve des solutions innovatrices aux problèmes nationaux. Des efforts véritables sont déployés pour produire des résultats. Le gouvernement progressiste conservateur atteindra ses objectifs et respectera ses engagements, car il compte résolument faire appel aux Canadiens pour l'aider à relever les défis qui lui sont lancés.

Monsieur le Président, les mesures que j'ai annoncées aujourd'hui marquent le début d'une nouvelle ère dans le domaine des relations patronales-syndicales dans l'administration fédérale. Ces questions perturbaient les relations patronales-syndicales depuis des années. Pourtant, depuis le peu de temps que ce gouvernement est au pouvoir, il a réussi à négocier dans un esprit de collaboration et, ce faisant, à trouver des solutions responsables.

Dans ce même esprit, monsieur le Président, nous continuerons à faire part de nos préoccupations et à tenir compte de celles de nos employés. A notre avis, les employés, le gouvernement fédéral, à titre d'employeur, et le peuple canadien en tireront tous avantage.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) pour nous avoir fait parvenir copie de sa déclaration quelques heures avant qu'elle soit faite en Chambre.

Monsieur le Président, le gouvernement du Canada est le plus grand employeur du pays, donc il est important, même très important, que ces questions traitant de la façon dont il gère ses ressources humaines soit discutées en cette Chambre et résolue à l'amiable si possible.

[*Traduction*]

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) aborde quatre questions dans sa déclaration, monsieur le Président. Je voudrais les rappeler: il s'agit du système de négociation de conventions-cadres, du régime dentaire, du régime de pensions révisé, et des méthodes améliorées concernant l'adaptation de la main-d'œuvre active.

Par système de conventions-cadres, il faut évidemment entendre ce qu'on appelait couramment convention collective ou convention-cadre à l'époque où le gouvernement précédent négociait une entente à ce sujet. Le vocabulaire employé importe peu. N'empêche que le gouvernement libéral précédent a négocié la question des années durant avec les syndicats et en était arrivée à une certaine entente. Le fruit était mûr et le ministre l'a cueilli; je l'en félicite. Je pense bien que c'est un pas dans la bonne voie. Je voudrais toutefois lui rappeler qu'il est bon parfois de faire preuve d'un peu d'humilité et qu'il lui faut reconnaître que ses prédécesseurs au Conseil du Trésor ont déployé beaucoup d'efforts pour faire avancer ce dossier. Je félicite également les syndicats. Le plus important dans cette entente, c'est qu'ils aient accepté cette convention-cadre. Je suis heureux de féliciter le ministre d'avoir cueilli le fruit qui était mûr, je le répète, et d'avoir abouti à une entente aussi promptement. Le ministre envisage de modifier la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Je suppose qu'il nous saisira bientôt des modifications nécessaires pour mettre en vigueur le système de négociation de conventions-cadres.

Il y a certaines questions que, au fil des années, nous, et par nous, j'entends le Parlement et les syndicats, avons examinées dans le but d'améliorer les relations patronales-syndicales. Vous vous souvenez, monsieur le Président, des longs pourparlers qui ont eu lieu au sujet du processus de désignation des employés, des personnes chargées de ces désignations, du nombre des employés appelés à être désignés et du processus employé. Je pense que cela a contribué pour beaucoup dans le passé à empêcher ce que j'appellerais des relations amicales de s'établir entre le Conseil du Trésor en tant qu'employeur et les syndicats. J'ose espérer qu'une convention-cadre contribuera à encourager les fonctionnaires et leurs représentants, soit les agents de négociation, à opter pour l'arbitrage, pour un arbitrage irrévocable, plutôt que pour la voie de la conciliation-grève. C'est là, je suppose, l'essentiel de mes observations au sujet de la convention-cadre et des modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Rien dans la déclaration d'aujourd'hui, monsieur le Président, ne permet, du moins pour le moment, aux fonctionnaires et à moi-même, de croire qu'il sera fait quelque chose à cette fin. J'ose donc espérer que le ministre n'oubliera pas que nous souhaitons en fait obtenir par ce processus de désignation que s'installe un meilleur climat pour les négociations collectives au sein de la Fonction publique, car ce processus est en fait, depuis le peu de temps que je siège ici, un embarras pour les syndicats et cela, à juste titre.

La deuxième question porte évidemment sur le programme de soins dentaires. Le ministre a parlé d'un nouveau programme «restreint» de soins dentaires. C'est là quelque chose que les fonctionnaires fédéraux réclament en fait depuis longtemps. C'est donc une excellente nouvelle dont notre parti se réjouit. Mais, encore là, nous aurions aimé en savoir un peu plus sur le plan dentaire de la Fonction publique. Une foule de questions se posent et une annonce de cette importance qui ne s'accompagne pas de détails d'ordre financier nous laisse sur notre faim quant à ses implications financières. Quelles en sont les modalités d'application? Qui paiera quoi? Y aura-t-il financement graduel, partage des frais, volontaire ou facultatif? J'aurais aimé que le ministre nous donne au moins une idée des engagements financiers, qu'il nous dise qui paiera quoi et qui obtiendra quoi. Néanmoins, je tiens à féliciter à nouveau le gouvernement et les syndicats pour ce pas dans la bonne direction.

• (1540)

Avant de passer au troisième point, je dirai que je crois comprendre qu'un conseil d'administration va gérer ce programme de soins dentaires, ce qui est une bonne idée. Je suppose qu'il examinera les frais et cotisations des membres. Mais que veut dire une assurance autonome? Qu'est-ce que cela signifie pour les fonctionnaires? On pourrait aborder la question de multiples façons, mais je vais attendre que le ministre dépose de plus amples renseignements.

Les pensions constituent l'un de mes sujets favoris, bien sûr, puisque j'y ai beaucoup travaillé et que je m'y suis vivement intéressé au fil des ans. Je n'en dirai pas davantage, les députés sachant fort bien que je pourrais les entretenir tout l'après-midi de l'indexation des pensions à la Fonction publique et ce faisant risquer de leur casser les oreilles. Mais je me réjouis de savoir qu'on va tâcher de régler les problèmes actuels concernant ce qu'il est convenu d'appeler les caisses de retraite. Le principe d'auto-financement dont parle le ministre me laisse un peu perplexe. Quelle influence cela aura-t-il au juste sur les cotisations des fonctionnaires? Nous en débattrons avec intérêt en temps opportun, quand le ministre aura présenté son projet de loi tendant à modifier la législation concernant les caisses de retraite. Attendons ce moment avant de féliciter le ministre, car c'est un véritable guêpier et je pense qu'il le sait.

[*Français*]

Le système de gestion des plans de pensions est intéressant. Cela me laisse un peu perplexe. Par exemple, le ministre se dit responsable du comité de gestion qui sera composé d'un président et de 12 directeurs—d'au moins 12 directeurs, c'est cela l'expression utilisée dans le communiqué, alors j'imagine qu'il va y avoir une représentation équitable et juste d'un côté comme de l'autre—choisis et nommés par le ministre ou par le Conseil suivant consultation avec les syndicats ou enfin, ce n'est pas expliqué dans le . . .

M. de Cotret: Six nommés par l'employeur et six nommés par les syndicats.

M. Gauthier: Le ministre clarifie, six nommés par l'employeur, le gouvernement, et six nommés par les syndicats. Cela est déjà quelque chose de satisfaisant du point de vue des syndicats; en tous cas je pense qu'ils vont avoir leur mot à dire sur la façon dont le plan est administré.

Il s'agit de savoir maintenant comment on va réussir à payer dans moins de 25 ans les sommes d'argent qui sont dues au plan. Est-ce qu'on va réunir le plan d'indexation et le plan des pensions? Est-ce qu'on va faire de cette grosse somme, des milliards de dollars sont investis dans ces fonds-là, est-ce qu'on va s'en servir pour financer tout le plan ou bien est-ce qu'on va continuer à les diviser? Le plan de pensions a plus de 20 milliards de dollars et le plan d'indexation, qui est évidemment un plan plus jeune, a moins de fonds et c'est celui-là qui pose le plus souvent les problèmes actuariels dont nous avons souvent discuté ici à la Chambre.

Le quatrième point, c'est . . .

[*Traduction*]

. . . les mesures concernant l'adaptation des travailleurs. Rien de très neuf là-dedans, mais je me réjouis que le gouvernement s'engage à recycler les gens qui malgré eux, en raison de la modernisation, du virage technologique, voire des changements économiques, ont été congédiés ou priés de démissionner.

En ce qui concerne le prolongement du délai à quatre mois, comme la plupart des ministères en avaient un de trois mois et qu'on leur demandait d'en accorder six, maintenant que le délai est fixé à quatre mois, nous allons encore leur demander de le prolonger à six mois. Le changement n'est pas énorme mais c'est de l'acquis et les fonctionnaires auront moins de difficulté à s'adapter aux nouvelles méthodes de travail.

Les modifications proposées à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique sont intéressantes. Je rappelle aux députés qu'en 1976, un comité mixte de la Chambre et du Sénat a pendant environ un an et demi étudié les relations patronales-syndicales dans la Fonction publique, à la suite du rapport que Jacob Finkelman avait présenté à la Chambre. Celui-ci avait étudié à fond cette question et son rapport était intéressant. J'invite le ministre à présenter sans délai les modifications qu'il propose à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Il se pose des problèmes sérieux que je voudrais voir résolus, et il peut certainement compter sur notre appui et notre collaboration en vue de s'attaquer à ces modifications.

[*Français*]

Quant aux promesses du gouvernement aux fonctionnaires et aux Canadiens durant la campagne électorale . . . Évidemment, le ministre a couvert quatre de ses promesses, à lui, sur six. Disons que c'est un pourcentage très intéressant, mais il n'a pas touché aux autres six ou sept sujets intéressants qui avaient fait l'objet également de promesses. La classification des postes par exemple, la dotation . . . Il y avait toute une série de choses . . . les changements technologiques, les désignations de postes que j'ai mentionnées tantôt, et certaines autres questions qui sont négociables.

Il y a certainement encore là du pain sur la planche. Le ministre pourra examiner attentivement ces questions et peut-être nous apporter d'ici peu les changements annoncés surtout en ce qui a trait à la classification, aux normes de classification, faire en sorte que ces normes de classification soient négociables. Je pense que c'est là une question assez importante et d'actualité.

Donc je dis au ministre: Bienvenue, vous avez démontré ici que vous étiez capable de faire des choses intéressantes. On verra maintenant si la législation sera adéquate et j'espère, et je me ferai le porte-parole de mes collègues ici à la Chambre, que le ministre pourra d'ici peu nous apportrer les amendements nécessaires pour que l'on puisse mettre en œuvre tant le plan dentaire que les amendements nécessaires à la loi. Et s'il en a le temps, il pourra peut-être répondre à quelques-unes des questions que je lui ai posées.

[*Traduction*]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de cette déclaration importante du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Je le félicite ainsi que ses collaborateurs et les représentants du syndicats de la Fonction publique qui ont travaillé avec acharnement avec le ministre et son équipe depuis le mois de janvier pour parvenir à des ententes sur quatre des six questions importantes qui étaient en jeu au début des négociations. Il est vrai que les progressistes conservateurs n'ont pas tenu toutes les promesses qu'ils ont faites au cours de la campagne électorale et dont certaines ont été oubliées. Nous nous réjouissons donc, bien entendu, de cette déclaration. C'est une nouvelle très encourageante pour les 250,000 hommes et femmes au service de la population canadienne et je crois que cela correspond très bien à l'engagement que les progressistes conservateurs ont pris l'année dernière.

Je reconnais que les syndicats ont fait des concessions dans le cadre de leurs négociations avec le gouvernement. En échange d'une entente cadre, ils ont renoncé au droit de grève dans les cas prévus dans l'entente. Ces cas seront arbitrés au moyen de la consultation obligatoire ou de l'arbitrage et il est certain que les syndicats ont fait là une concession importante. Sans doute reconnaissent-ils qu'ils ont obtenu des avantages en échange et je pense qu'il s'agit d'avantages très positifs pour la plupart des employés de la Fonction publique du Canada.

• (1550)

Je crois nécessaire de libérer le temps des personnes chargées des relations de travail pour le compte tant de la direction que des syndicats du secteur public. Si ce temps est utilisé de façon constructive, cela devrait permettre de nettement améliorer les relations de travail et de parvenir à des ententes plus positives. Cela me paraît très important et je pense que le secteur privé devrait suivre cet exemple. Cette mentalité n'est pas vraiment présente dans tout le pays en ce qui concerne les relations syndicales-patronales.

Par exemple, le ministre n'ignore pas que les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Québec, qui ont tous deux cherché à s'attaquer aux travailleurs du secteur public et à leur enlever des droits, ont adopté une attitude contraire. Il s'agit de mesures très négatives. Également dans le secteur privé, il est souvent arrivé que des employeurs refusent de reconnaître aux travailleurs le droit d'être syndiqués et de participer aux prises de décision. En fait, ils ont essayé d'en revenir au XIX^{e} siècle au lieu de s'orienter vers le XXI^{e} siècle.

Je suis sûr que le ministre accumule toutes ces données pour les communiquer régulièrement à son parti. On peut dire, je pense, que les actes sont plus éloquents que les paroles.

[*Français*]

Alors cela dépendra effectivement de l'exécution des promesses. L'esprit de l'accord est très positif mais on va voir maintenant comment on va mettre à exécution en détail les accords qui ont été promis et les autres quatre sections qui sont mentionnées aujourd'hui par le ministre.

[*Traduction*]

Nous espérons que cela se fera dans le même esprit. Personnellement, je voudrais féliciter le ministre, car il s'est sans doute trouvé dans une situation délicate vis-à-vis des hauts fonctionnaires qui n'étaient peut-être pas tout à fait d'accord avec les mesures qu'il a proposées pour tenir les promesses que son parti avait faites l'été dernier. Je demanderais aux hauts fonctionnaires qui doivent négocier ces ententes de reconnaître qu'au moins deux partis à la Chambre des communes approuvent totalement ce que le ministre a dit aujourd'hui.

En ce qui concerne le parti libéral, je me réjouis des propos tenus par mon collègue d'Ottawa-Vanier. Il est vrai que depuis qu'ils étaient au pouvoir, en 1968, les libéraux avaient eu l'occasion d'instaurer un programme d'assurance dentaire, mais qu'ils s'en sont abstenus. Ils ont eu l'occasion de proposer une entente cadre, mais ils ont refusé de le faire. Ils ont eu l'occasion de réformer les pensions, mais ils n'en ont rien fait. S'ils sont maintenant d'accord, je m'en réjouis. J'espère en tout cas que les fonctionnaires reconnaîtront que nous sommes déterminés à concrétiser ces propositions.

Lorsque le ministre a rencontré les syndicats en janvier, il y avait six problèmes différents à régler. L'un d'entre eux, toujours en suspens, porte sur les droits politiques. Le ministre est convaincu que cette affaire «sera résolue de façon satisfaisante». Selon lui, la question des droits politiques doit être examinée attentivement pour garantir le traitement juste de tous les intéressés.

Comme le ministre le sait, lundi, j'ai lancé un débat sur cette question à la Chambre des communes. Je l'ai fait parce que mon parti et moi-même sommes déterminés à gagner des droits politiques pour les employés de la Fonction publique du Canada. J'ai eu le plaisir d'entendre les remarques positives de députés ministériels comme le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick), la députée de Gatineau (M^{me} Mailly) et le secrétaire parlementaire du ministre (M. Lewis), ainsi que de mon ami le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

Sauf erreur, une cinquantaine de députés ont écrit à l'Alliance de la Fonction publique pour indiquer qu'ils appuient la position prise en faveur des droits politiques par leur parti respectif. L'été dernier, en réponse à l'Alliance, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré sans équivoque que les progressistes conservateurs préconisent la suppression générale des restrictions concernant l'activité politique des fonctionnaires, surtout ceux qui sont visés par des conventions collectives. Le ministre conviendra peut-être avec moi que compte tenu du débat d'aujourd'hui, nous pourrons à l'avenir appeler les employés de la Fonction publique du Canada les travailleurs du secteur public, de préférence à fonctionnaires, qui a une connotation péjorative. Ce sont des travailleurs qui assument une tâche très importante.

Les excellents messages publicitaires diffusés à la télévision par l'Alliance depuis un mois ont eu un effet surprenant mais positif sur les Canadiens. Dans ces messages, l'Alliance présente la gamme des professions occupées par les employés de la Fonction publique qui travaillent pour les Canadiens. Il s'agit de météorologistes, de camionneurs, de garde-côtes qui font un travail scientifique. Nous sommes bien loin de l'image du fonctionnaire présenté comme un parasite qui touche une rémunération exorbitante, confortablement assis dans un bureau qui coûte un prix fou à Ottawa, mais sans rien faire d'utile si ce n'est réfléchir à la façon d'obtenir sa prochaine promotion. Une ou deux personnes répondent peut-être à cette description, comme dans toute autre organisation, monsieur le Président. Cependant, nous devrions louer à la Chambre, dans le cadre de ce débat, les compétences, le dévouement et l'engagement des personnes qui travaillent pour les Canadiens comme employés du secteur public. C'est ce qu'a fait le ministre aujourd'hui.

Cependant, les employés du secteur public ne sont pas égaux pour ce qui est des droits politiques. Le ministre a fait sa déclaration le jour où l'article de la Charte concernant l'égalité entre en vigueur. J'espérais qu'il nous dirait aujourd'hui qu'il est disposé, au nom du gouvernement, à s'engager à garantir les droits politiques, pour mettre les employés du secteur public sur un pied d'égalité avec tous les autres Canadiens.

En participant au débat lundi dernier, j'ai déclaré expressément que toutes les personnes à l'emploi de la Fonction publique du Canada et qui font partie d'unités de négociation, ce qui représente plus de 200,000 employés du secteur public, devraient jouir des mêmes droits que tous les autres Canadiens, sauf peut-être dans leur domaine précis d'occupation. J'ai dit que seuls les cadres supérieurs de la Fonction publique devaient être exclus de toute activité politique. On pourrait peut-être établir un système de droits conditionnels comme le recommande le Rapport D'Avignon, pour les cadres qui ne font pas partie d'unités de négociation, mais qui n'occupent pas des postes supérieurs. Dans ce cas, il faudra peut-être examiner chaque dossier individuellement pour déterminer qui peut jouir de droits politiques et qui doit être exclu.

Les personnes qui se sont portées candidates aux élections fédérales en demandant un congé de la Fonction publique ont pu s'absenter, se porter candidates et retrouver leur ancien emploi, la plupart du temps, sans que le fait de s'être portées candidates pour un parti politique donné ne nuise à leur réputation. Dans ces circonstances, j'ai du mal à comprendre pourquoi on ne permet pas à ces employés du secteur public de jouir des pleins droits politiques. Par leurs votes, ils ont prouvé qu'un grand nombre appuient mon parti, que bon nombre d'entre eux appuient le parti libéral et qu'un nombre considérable appuient le parti progressiste conservateur. Autrement dit, les employés du secteur public sont le reflet de l'ensemble du pays. En autorisant un groupe de gens qui sont le reflet de leur pays à jouir de droits politiques, on ne les empêchera pas d'être objectifs.

Sur le plan des détails, nous approuvons le régime dentaire que les libéraux avaient rejeté par manque de prévoyance. Nous devrons en étudier les détails, mais ce projet sera sans nul doute bien accueilli par la plupart des employés de la Fonction publique. Nous approuvons les nouvelles dispositions relatives au régime de pensions. J'espérais que les dispositions concernant la cogestion s'étendraient au secteur privé. J'espère que l'un des collègues du ministre va proposer une nouvelle loi pour instaurer ce système à l'égard des régimes de pensions dans le secteur privé.

Je voudrais rappeler au ministre l'inquiétude des retraités dont les pensions ont diminué quand le gouvernement précédent a instauré le programme des 6 et 5 p. 100. En moyenne, les fonctionnaires à la retraite ont perdu $1,000 par année. J'espère qu'avant l'entrée en vigueur du nouveau régime, le gouvernement voudra rétablir la base et l'indexation au profit de ces anciens employés afin qu'ils ne soient pas pénalisés pendant le reste de leur vie.

Pour terminer, je voudrais aborder la questoin du redéploiement de la main-d'œuvre. J'espère que l'on prendra dorénavant beaucoup plus au sérieux la question du recyclage et de la planification des mises à pied. J'y reviendrai dans un instant.

• (1600)

Enfin, j'espère que ce que nous apprenons aujourd'hui n'est pas un leurre, que ni le budget ni le comité Nielsen ne s'en prendront aux fonctionnaires, compte tenu de ce qu'on nous a annoncé aujourd'hui. Le ministre peut être certain que si le gouvernement songe à reprendre ce qu'il a donné, nous allons nous battre jusqu'au bout et défendre les fonctionnaires dans l'éventualité de compressions et de congédiements arbitraires. Cela dit, je suis heureux de ce qu'on a annoncé aujourd'hui.

M. le Président: Des questions?

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'aurais des questions assez précises à poser et ma première portera sur les droits politiques. Puisqu'il est désormais admis en principe que le gouvernement reconnaîtra pratiquement tous les droits politiques de tous les fonctionnaires fédéraux membres d'unités de négociation, le ministre voudrait-il admettre qu'il sera peut-être difficile de définir en quoi consistent les droits politiques des employés des catérogies de gestion?

M. de Cotret: Monsieur le Président, j'aurais été le premier à me réjouir si j'avais pu annoncer aujourd'hui une entente sur les six questions qui ont fait l'objet de discussions très fructueuses avec les syndicats au cours des six derniers mois.

Comme je l'ai dit aujourd'hui même, nous nous sommes entendus sur quatre questions. Il reste à régler la question des modifications à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique lesquelles, étant très précises et très détaillées, nécessiteront de longues négociations. Aucun obstacle d'ordre idéologique ne nuit à ce processus.

L'autre question est plus délicate. Même mon collègue, dans son intervention, s'est interrogé sur la façon de définir certaines choses. A ce sujet, je ne peux que lui rappeler que des pourparlers se déroulent à ce sujet. Et nous avons bien l'intention de les poursuivre avec les représentants des différents syndicats.

Pour ce qui est des droits politiques des fonctionnaires ainsi que des modifications à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, j'espère pouvoir annoncer quelque chose à la Chambre dans les meilleurs délais.

M. Cassidy: Monsieur le Président, dans une réponse à l'Alliance de la Fonction publique, l'été dernier, le premier ministre disait que le parti progressiste conservateur était en faveur d'une abolition générale de toutes les restrictions relatives aux activités politiques, en particulier pour les travailleurs du secteur public vivés par des conventions collectives. C'est essentiellement de cela que je parlais.

Pouvons-nous espérer une mesure législative, qui traduirait cet engagement électoral du parti progressiste conservateur avant que la Chambre n'ajourne pour l'été, le 28 juin?

M. de Cotret: Monsieur le Président, une fois de plus, j'aurais été heureux de pouvoir annoncer quelque chose aujourd'hui. C'est une question qu'étudient sérieusement le gouvernement et les représentants de tous les syndicats de la Fonction publique.

Je pense que, après avoir résolu avec succès les quatre premières questions, nous pourrons faire de même avec les autres.

Le député me demande une date précise. Je ne peux pas en donner. Tout ce que je peux lui dire, c'est que le fait que nous ne l'ayons pas annoncée aujourd'hui ne signifie pas que le gouvernement n'accorde pas à cette question une haute priorité. Il s'agit simplement d'en discuter et de parvenir à un accord avec nos collègues syndicalistes. Ce processus continuera activement. Ce que j'ai annoncé aujourd'hui n'est pas la fin, mais le début d'une nouvelle ère dans les relations de travail.

M. Gauthier: Monsieur le Président, en ce qui concerne les pensions, le ministre pourrait-il s'engager à fournir aux deux partis d'opposition la documentation nécessaire pour étudier la question, de sorte que nous puissions comprendre de quoi il s'agit et en discuter en sachant que nous parlons de la même chose.

Comme il le sait, il y a des considérations actuarielles et d'autres facteurs économiques qui influent sur les pensions. C'est un sujet important, mais également fort complexe. Pour nous donner le temps d'étudier la question pourrait-il nous remettre la documentation qu'il a devant lui?

[*Français*]

M. de Cotret: Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de donner aux députés de la Chambre toute l'information nécessaire et requise sur cette question-là. J'ai exprimé aujourd'hui les grands principes sur lesquels on s'est entendu entre l'employeur et les groupes représentatifs d'employés. Il y a évidemment des détails que l'on doit encore tenter de formuler. Il y a des études actuarielles qui doivent être complétées. Et aussitôt que le détail pourra être négocié et approuvé par les groupes décisionnels d'une part et d'autre, il va me faire grand plaisir de déposer cela à la Chambre pour que tout le monde puisse l'étudier et faire les commentaires appropriés. Il n'y a pas de problème.

[*Traduction*]

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser. J'ai fait inscrire une mesure d'initiative parlementaire au *Feuilleton*, portant sur les droits politiques, et le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a présenté une modification dans laquelle il propose que le projet de loi en question soit lu maintenant pour la deuxième fois et renvoyé au comité compétent de la Chambre des communes. Le ministre pourrait-il insister auprès de son leader à la Chambre pour que cette question soit mise à l'étude une autre fois, mais sans débat, afin que nous puissions saisir ce comité de la teneur du projet de loi? On aurait ainsi une tribune où le gouvernement et les syndicats de la Fonction publique pourraient exposer leur point de vue.

Deuxièmement, le ministre propose-t-il de maintenir le droit de grève ou optera-t-il plutôt pour l'arbitrage obligatoire?

M. de Cotret: Monsieur le Président, pour ce qui est de la première question, je savais bien que le député tenait à renvoyer cette question à un comité parlementaire. Sa proposition me plaît assez, mais je ne suis pas forcément d'accord avec lui lorsqu'il prétend que, grâce à ce comité, les intéressés disposeraient d'une tribune où faire valoir leur point de vue. N'avons-nous pas, aujourd'hui même, profité d'une tribune analogue qui nous a permis d'apporter quatre modifications majeures au cadre actuel des relations syndicales-patronales?

M. Benjamin: Je ne cherchais qu'à être utile.

M. de Cotret: J'en sais gré au député. Je m'efforce moi aussi de tenir compte de son point de vue. Je préférerais qu'on épuise tous les autres recours possible pour régler cette question complexe. Je crois que nous le voulons tous, que nous poursuivons le même objectif.

Je retiens donc la proposition du député pour l'instant et je tâcherai de lui faire connaître le plus tôt possible la procédure qui nous semble la meilleure.

Le député a parlé du droit de grève. La question n'est pas de savoir si nous voulons donner ou retirer le droit de grève. Je ne crois pas que cette question se pose actuellement. C'est plutôt du nouveau cadre des négociations qu'il s'agit. Un cadre qui a été accepté mutuellement par les intéressés et que le gouvernement n'a pas imposé. Il a fallu trouver une solution acceptable aux deux partis quand les négociations collectives aboutissent à une impasse. Ce n'est donc pas l'arbitrage, mais la conciliation exécutoire.

Je ferais peut-être bien d'expliquer au député comment ce système fonctionnerait. Au lieu de l'arbitrage, ce régime de conciliation exécutoire obligerait les syndicats, que ce soit l'Institut professionnel de la Fonction publique ou l'Alliance de la Fonction publique, et l'employeur à nommer respectivement un conciliateur. Les deux parties nommeraient conjointement un président indépendant pour une période déterminée. Si les conciliateurs patronaux et syndicaux ne parvenaient pas à s'entendre, ce président serait alors nommé par le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

M. Benjamin: Pourquoi pas par vous?

• (1610)

M. de Cotret: Non, ce serait alors trop partial. Je regrette, mais je crois que pour être équitable, il faut être impartial. A ce moment-là, manifestement, si les trois parties s'entendent, cet accord les lie. S'il s'agit d'un accord à la majorité, il lie les parties concernées. Si les trois parties s'entendent pour ne pas être d'accord, les parties doivent se conformer à la décision de la présidence.

Du point de vue législatif, il s'agit d'une procédure bien différente de la procédure d'arbitrage que nous connaissons à l'heure actuelle, car le syndicat et l'employeur ont beaucoup plus leur mot à dire dans le choix d'un jury.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question très courte. Le ministre pourrait-il nous dire quel est son calendrier dans les quatre sujets traités aujourd'hui? Quel est le calendrier pour les amendements? Y a-t-il un calendrier de cette session, par exemple? Va-t-on terminer cela d'ici la fin de la session actuelle? Peut-on s'attendre à ce que le ministre nous apporte des détails sur le plan dentaire? Peut-on, en d'autres mots, lui demander de nous donner aujourd'hui, si, lui, dans le temps à venir, peut nous donner un aperçu du calendrier convenu avec les syndicats?

M. de Cotret: Monsieur le Président, quand on a commencé les négociations avec les syndicats, je m'étais donné comme calendrier une entente de principe pour le Jour de Pâques. L'entente de principe a été conclue le lundi de Pâques; malheureusement, on l'a manquée d'une journée.

Il est entendu que pour donner force de loi à ce que je viens d'annoncer aujourd'hui, il y a évidemment des délais qui vont devoir être respectés, des délais de procédure ici en Chambre. Par exemple, quand on parle de l'entente-cadre, il faut des changements à la loi, et je pense qu'il serait inutile de présenter des changements uniquement en ce qui a trait à l'entente-cadre alors que l'on a une longue liste de changements que l'on négocie, à l'heure actuelle, sur d'autres sujets que mon honorable collègue a déjà mentionnés, monsieur le Président.

Alors, on aimerait présenter une série d'amendements à la loi. Entre-temps, sur l'entente-cadre, et si mes informations juridiques sont exactes, par entente conjointe avec les syndicats, on peut quand même négocier sur cette base-là. Les syndicats ont accepté le principe qui doit quand même être ratifié de l'entente, mais ils ont accepté le principe que même en l'absence de modification à la Loi que l'on puisse aller de l'avant rapidement avec les négociations selon l'entente-cadre.

Le plan dentaire ne représente aucun problème sur le plan légal, alors on va aller de l'avant. Il s'agit simplement d'une question de mécanisme qui doit être déterminé.

En ce qui concerne les questions d'ajustements pour la main-d'œuvre, cela est déjà signé, cela ne demande aucun changement à la législation . . . cela demande un changement mais on peut quand même, par entente, le faire immédiatement, ce qui veut dire que les pensions demeurent le sujet qui va demander le plus d'attention sur le plan législatif.

Un calendrier! J'aimerais certainement présenter un projet de loi le plus rapidement possible, c'est une question d'études actuarielles qui vont être faites de part et d'autre pour que l'on soit d'accord sur le détail qui se fera dans ce projet de loi, mais je le souhaiterais certainement, avant la fin de cette session-ci.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES DOUANES
LA LOI SUR LES MESURES SPÉCIALES D'IMPORTATION

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national) demande à présenter le projet de loi C-40, tendant à confirmer certains actes accomplis pour le compte du sous-ministre du Revenu national pour les douanes et l'accise et à modifier la Loi sur les douanes et la Loi sur les mesures spéciales d'importation.

M. le Président: L'honorable ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 281, 282 et 283.

[*Texte*]

LE NOMBRE DE PERSONNES QUI N'ONT PAS PAYÉ D'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 281—**M. Stackhouse:**

Au cours des années *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, combien de personnes ayant un revenu de (i) $100,000 ou plus (ii) $50,000 à $99,999 (iii) $40,000 à $49,999 (iv) $30,000 à $39,999 (v) $20,000 à $29,999 (vi) $10,000 à $19,999 n'ont pas payé d'impôt sur le revenu?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national):

Total du revenu visé par une cotisation[2]	Nombre de déclarations T1 non imposables[1] 1980	1981	1982	1983[3]
(i)	830	1 490	836	1 120
(ii)	4 020	6 541	4 679	6 662
(iii)	4 335	5 774	5 201	6 760
(iv)	8 651	11 086	10 803	11 310
(v)	19 610	22 794	22 699	24 507
(vi)	91 859	114 269	187 476	256 681

Remarques: 1. Une déclaration d'un particulier est considérée comme non imposable lorsqu'aucun impôt (fédéral ou provincial) n'a été établi.
2. Le total du revenu visé par une cotisation est le total du revenu de toutes sources (page 1 de la déclaration T1) avant de soustraire les déductions ou les exemptions admissibles.
3. Les données pour l'année d'imposition 1983 sont préliminaires. Elles sont basées sur environ 96 p. 100 des déclarations qui ont été produites.

LE REPORT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU PAR DES SOCIÉTÉS

Question nº 282—**M. Stackhouse:**

Au cours des années *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, combien de sociétés ayant un revenu brut de (i) $100,000,000 ou plus (ii) $50,000,000 à $99,999,999 (iii) $40,000,000 à $49,999,999 (iv) $30,000,000 à $39,999,999 (v) $20,000,000 à $29,999,999 (vi) $10,000,000 à $19,999,999 (vii) $5,000,000 à $9,999,999 (viii) $5,000,000 et moins ont obtenu la permission de reporter le paiement de la totalité ou d'une partie de leur impôt sur le revenu?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): La Loi de l'impôt sur le revenu ne permet pas aux corporations de reporter le paiement de l'impôt sur le revenu. Toutefois, il existe ce qu'on appelle une «provision pour impôts sur le revenu reportés» qui figure souvent comme dépense dans les états financiers d'une corporation. Le montant indiqué est une estimation des impôts à payer dans les années futures en raison des délais entre la date où il faut les comptabiliser aux fins des registres et la date où il faut les comptabiliser aux fins de l'impôt. Ce montant est accumulé au fil des ans et déclaré comme élément de passif, c'est-à-dire comme «réserve pour l'impôt futur sur le revenu», dans le bilan de la compagnie.

Travaux de la Chambre

	1980	1981
Nombre de corporations qui ont déclaré une «provision pour impôts sur le revenu reportés»	73 029	72 968

Il n'existe pas de statistiques actuellement sur le nombre de corporations par échelle de revenu brut ou pour les années postérieures à 1981.

LE REPORT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU PAR DES PARTICULIERS

Question nº 283—**M. Stackhouse:**

Au cours des années *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, combien de particuliers ont obtenu la permission de reporter le paiement de leur impôt sur le revenu?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): La Loi de l'impôt sur le revenu ne permet pas aux particuliers de reporter le paiement de l'impôt sur le revenu.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Les avis de motion portant production de documents sont-ils tous reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais juste intervenir brièvement au sujet des travaux de la Chambre. Hier, j'ai fait allusion au fait que je m'attendais à ce que la motion nº 17 du gouvernement, tendant à renvoyer au comité permanent des transports la question du régime de pensions du CN, soit étudiée aujourd'hui. Or, ce sera effectivement le premier point à l'ordre du jour.

Les partis se sont consultés. Si Votre Honneur saisit la Chambre de cette question, elle sera disposée à accepter la motion suivante:

Que la motion constituant l'ordre inscrit au nom du gouvernement nº 17 soit modifiée en supprimant tous les mots suivant le mot «bureau».

M. le Président: Je crois comprendre qu'il y a consentement unanime à cet égard.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LES PENSIONS DU CN—MOTION DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports) propose:

Que le Comité permanent des transports soit autorisé à étudier toutes les questions relatives au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada;

Que le Comité soit autorisé à retenir les services des spécialistes et de personnel professionnel, technique et de bureau.

—Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet de l'ordre de renvoi proposé et de l'amendement auquel ont souscrit tous les partis. La question porte sur le mandat qui sera confié au comité au sujet du régime de pensions des Chemins de fer nationaux. Je sais que de nombreux députés qui siègent ici depuis quelque temps s'intéressent, tout comme moi, de très près à cette question. Elle se pose depuis pas mal de temps. Je sais que beaucoup s'inquiètent du fait que les pensions versées aux retraités du CN sont insuffisantes. Je crois pouvoir affirmer sans trop craindre de me tromper que le problème ne se limite pas au CN. Il vaudrait peut-être mieux se préoccuper à la fois du CN et du CP. Étant donné que le CN est une société de la Couronne, il nous incombe d'essayer d'examiner cette question en détail et, si possible, d'y trouver une solution satisfaisante.

C'est dans cet esprit que j'attends avec impatience les observations des députés néo-démocrates et libéraux. Je suis persuadé qu'ils souscriront à cette mesure et j'espère qu'ils seront en mesure de souscrire au renvoi proposé. Il s'agit là d'une question qui touche quelque 45,000 pensionnés du CN. Il se peut que cette mesure ait des retombées sur les pensionnés d'autres compagnies de chemins de fer; espérons-le.

Le gouvernement entend s'assurer que le Parlement canadien accorde toute l'attention voulue à la question du régime de pensions du CN. Si je dis cela, c'est que, comme je l'ai déjà signalé, les députés de tous les côtés de la Chambre manifestent de l'intérêt pour cette question depuis des années. Certains députés ici présents ont étudié la question au comité permanent. On a fait beaucoup d'enquêtes à ce sujet; il y a eu notamment celle de la Commission Hall sur les pensions dans les sociétés de chemins de fer au milieu des années 1970 et on y a encore travaillé par la suite.

• (1620)

Il est juste de dire à mon sens que les députés ont étudié la question avec beaucoup de sincérité. Nous essayons de profiter de cette bonne volonté et de cette sincérité pour essayer de trouver une solution juste et équitable en renvoyant le sujet au comité permanent des transports. Je crois que c'est le mode d'examen qui convient. C'est la tribune appropriée pour plusieurs raisons. D'abord, c'est un organe parlementaire. Le comité veillera, je crois, à tenir des audiences publiques en bonne et due forme, et c'est surtout à cela que songent les pensionnés. D'après les instances que j'ai reçues, les pensionnés veulent avoir l'occasion de parler de leurs inquiétudes, d'exprimer leurs doléances et d'entendre la réponse du CN devant leurs représentants élus, dans une tribune publique constituée en bonne et due forme. Ce dernier aspect est très important.

Pour les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, il nous incombe de leur donner cette occasion. Si certains porte-parole du parti libéral risquent de protester contre la tribune, il est juste de dire que les pensionnés ont recommandé le choix d'une tribune de ce genre. J'ai été heureux de relever dans un article du CP paru dernièrement que M. J. Earl White, que l'on considère comme le champion des pensionnés du chemin de fer, a dit que l'initiative du gouvernement était très encourageante. Il est chef de l'Association canadienne des employés pensionnés des chemins de fer, dont le siège se trouve à Vancouver. Il a pris sa retraite en 1974, après 46 années de service dans les chemins de fer, et il a participé activement à la lutte pour obtenir de meilleures pensions. Je cite un passage de cet article:

> Il a dit dans une conversation téléphonique qu'il avait demandé à M. Mazankowski de faire faire une étude au comité parce que le sujet avait déjà été suffisamment examiné par des experts de l'extérieur . . . M. Mazankowski comprend le problème, et il comprendra la recommandation du comité, a dit M. White, ajoutant qu'il faut une étude au comité pour écarter les doutes qui planent sur les sociétés nationales de chemins de fer que l'on soupçonne d'avoir abusé du régime de pensions de leurs employés.

Je cite ce passage non seulement parce qu'il est très flatteur, mais aussi parce que nous avons compris l'essentiel de ce que les pensionnés désirent. Je crois qu'ils sont satisfaits de la solution que nous proposons aujourd'hui.

Je le répète, nous estimons que c'est la bonne formule. Nous savons que le gouvernement précédent avait proposé une enquête. A la suite de ces instances, j'ai estimé que l'enquête proposée par l'ancien gouvernement ne répondrait pas nécessairement aux préoccupations des pensionnés. Nous avons donc décidé d'annuler cette enquête.

Je tiens à dire à tous les députés et surtout à M. Brian Williams que cette décision ne doit aucunement être interprétée comme une remise en cause de l'intégrité, de la réputation ou de la compétence du commissaire qui avait été nommé, c'est-à-dire de M. Brian Williams de Vancouver. J'ai simplement pris cette décision parce que je souhaitais qu'on étudie ces questions d'une manière plus publique, en tenant compte des souhaits des retraités qui estiment avoir été lésés à cause de la façon dont on s'est occupé de leur pension.

La deuxième raison qui nous a incités à choisir le comité permanent des transports, c'est que ces questions concernent non seulement les pensions, mais les chemins de fer de Canada. Il y a toujours eu des liens particuliers au Canada entre les chemins de fer et le Parlement. J'en veux pour preuve le fait que nous ayons au Parlement une Salle du comité des chemins de fer. Le comité permanent des transports a coutume de siéger dans cette salle du comité des chemins de fer.

Ceux d'entre nous qui ont été membres du comité pendant de nombreuses années sont très fiers de ce fait. Certes, au sens strict, je ne suis pas membre de ce comité, mais j'ai toujours l'impression d'en faire partie.

M. Benjamin: Vous y êtes encore chez vous.

M. Mazankowski: Oui, je me sens tout à fait chez moi quand je vais aux réunions du comité permanent. Les chemins de fer tiennent donc une place à part dans l'histoire de notre pays, et je pense que les gens qui travaillent pour les compagnies ferroviaires méritent d'être traités en conséquence.

A l'époque où je siégeais au comité permanent, tous les membres de ce comité s'intéressaient vivement aux problèmes des employés des compagnies ferroviaires, surtout les députés qui avaient travaillé autrefois pour les chemins de fer et n'avaient jamais renoncé à aider leurs anciens collègues.

Je me permets de mentionner le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), qui a toujours défendu non seulement la cause des cheminots actuels, mais celle des pensionnés, son ancien collègue de Moose Jaw, M. Skoberg, et naturellement l'ancien whip du parti libéral, l'éminent sénateur Charlie Turner, qui a défendu d'une manière exceptionnelle les intérêts des travailleurs et des pensionnés des compagnies ferroviaires. Je regrette énormément que M. Turner ne soit pas membre du comité. Je suis sûr qu'il trouvera le moyen d'assister à l'occasion aux séances du comité et qu'il se fera un plaisir de donner à l'occasion les conseils que le comité pourrait solliciter.

Je suis également convaincu que le comité actuel saura profiter de la présence d'un grand nombre de nouveaux membres qui sont des gens particulièrement compétents. Ce sang nouveau, de même que l'équilibre, la sagesse et le dévouement d'anciens, comme le principal porte-parole de l'opposition officielle et celui du Nouveau parti démocratique, devraient permettre au comité de présenter des recommandations bien conçues que nous pourrons suivre.

Je prie tous les députés et tous les membres du comité permanent de bien vouloir se souvenir que cette question touche directement environ 47,000 anciens employés du CN et leur famille, et ce n'est pas nécessairement tout. Ces gens se sont dévoués au service de notre pays pendant des années, certains pendant 30 ou 40 ans. Ils sont maintenant âgés et ne disposent pas d'ordinateur perfectionné ni d'avocat pour défendre leur cause. Nous devons à mon avis écouter leur point de vue, et je crois que le comité permanent leur prêtera une oreille attentive.

Troisièmement—et il y a bien sûr un rapport avec ce que je viens de dire—le comité permanent s'est déjà énormément intéressé à cette question et il a acquis une expérience dans ce domaine qui mérite d'être utilisée. La dernière fois qu'il s'est occupé de cette question, c'était au printemps de 1984. A cette époque, le comité a eu l'occasion d'entendre le témoignage de certains représentants de l'association des pensionnés et du CN. Malheureusement, nous n'avons pas pu alors nous livrer à une étude approfondie comme celle que nous proposons aujourd'hui.

Antérieurement, en juin 1982, le comité permanent avait adopté la motion du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) demandant que cette question soit étudiée. Malheureusement, cet examen n'a pas non plus été achevé. Étant donné le travail du comité au fil des années, son intérêt pour les questions ferroviaires et le désir des pensionnés de disposer d'une audience publique satisfaisante, je pense que l'ordre global de renvoi au comité que nous avons présenté était la meilleure façon d'aborder cette question très complexe et depuis si longtemps en suspens.

Je dois souligner que la décision de renvoi est conforme au désir du gouvernement d'aborder le régime des revenus de pension et de retraite d'une manière globale. Nous sommes parfaitement conscients de l'importance de cette question des pensions et des travaux et études considérables qui ont été entrepris récemment. Notre gouvernement est déterminé à aider tous les Canadiens à se préparer une retraite leur permettant de vivre dans la dignité et la sécurité. Je crois que les efforts du comité permanent des transports en matière de pensions du CN seront une source précieuse d'information et d'idées sur l'organisation des revenus de retraite de tous les Canadiens.

• (1630)

Je ne veux pas abuser du temps de la Chambre en abordant le détail des questions qui préoccupent les pensionnés. Je pense qu'il vaut mieux laisser au comité dans sa sagesse le soin de déterminer la meilleure façon de procéder pour examiner les questions qui méritent une attention particulière. Nous avons délibérément essayé de formuler le renvoi de façon à lui donner cette souplesse. Par ailleurs, et en dépit des compétences spécialisées du comité, nous avons reconnu que cette question comportait de nombreux aspects techniques, juridiques et financiers complexes. Nous estimons en conséquence que l'expérience de divers experts tels que les analystes des régimes de pension et de retraite sera utile au comité, et le mandat prévoit donc que le comité pourra faire appel à cette aide comme il le voudra. Là encore, ces compétences et cette expérience nécessaires combinées à la compétence et au jugement politique des membres du comité nous fourniront, j'en suis convaincu, les ingrédients nous permettant d'élaborer des recommandations qui devraient être justes, équitables et pratiques.

Si vous me permettez, j'aimerais dire que c'est là une manifestation de la confiance que notre gouvernement a dans les institutions et les instruments du Parlement, et que cette confiance est partagée par tous les députés de ce côté-ci de la Chambre. Nous sommes déterminés à rétablir le rôle du Parlement et des parlementaires et nous pensons notamment que les comités peuvent jouer un rôle précieux dans l'étude des questions et la formulation d'une politique publique. J'ai l'intention de consulter les membres du comité permanent des transports sur toute une gamme de questions et de points politiques. J'espère bien profiter de leurs avis et de leurs bons conseils sur ces questions. Ils m'ont déjà fourni de précieux conseils et recommandations dans divers domaines, et je suis impatient de connaître le fruit de leurs travaux sur les pensions du CN et autres questions.

Je voudrais faire un bref commentaire flatteur: au cours de ma carrière de parlementaire, je n'ai pas connu à la Chambre de comité plus remarquable que le comité permanent des transports. J'ai assisté, comme beaucoup d'autres députés assurément, à des discussions brillantes et fascinantes à ce comité. Son analyse réfléchie et poussée de la situation lui a permis de présenter à la Chambre de nombreux rapports et textes de loi exceptionnels et constructifs. Je sais qu'il sera difficile de respecter cette tradition, mais je suis persuadé que les membres actuels du comité sont à la hauteur de la tâche. J'ai vraiment hâte de connaître le résultat de leurs efforts au profit des 47,000 pensionnés du CN et j'exhorte la Chambre à approuver l'ordre de renvoi afin que le comité puisse s'atteler à la tâche.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Monsieur le Président, je ne veux pas empiéter sur le temps alloué au député de l'opposition officielle pour répondre. Je tiens toutefois à signaler au ministre que, d'après moi, l'ordre de renvoi comporte une omission. Je voudrais connaître l'avis du ministre sur la question du droit du comité de se déplacer. Comme le ministre s'en souvient peut-être, en 1970, nous avons dû nous rendre dans six villes, car les retraités n'avaient pas les moyens de venir jusqu'à Ottawa. Le comité aura-t-il le droit de se déplacer? Sinon, sera-t-il autorisé à défrayer les pensionnés qui viendront témoigner à Ottawa?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, pour ce qui est de défrayer les témoins afin qu'ils viennent à Ottawa, je pense que c'est déjà chose courante. Si le comité veut se charger des frais de déplacement des témoins jusqu'à Ottawa, il en a certainement le pouvoir. Mais je ne sais pas très bien s'il a le mandat de se déplacer. J'avais l'impression que l'on avait jugé plus opportun, étant donné le nombre important de spécialistes qu'il faudra consulter, de tenir la plupart des audiences ici même à Ottawa et de faire venir ici les témoins que le comité souhaite entendre. S'il y a des circonstances atténuantes et que des déplacements s'imposent, je ne chercherai certainement pas à entraver les travaux du comité en lui interdisant de se déplacer. Je suis sûr que cela peut s'arranger.

M. Benjamin: Monsieur le Président, en outre, si le comité décide qu'il lui faut se rendre à différents endroits, est-ce que le ministre et son gouvernement lui confieront un mandat supplémentaire ou un mandat modifié?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si ce n'est pas prévu dans le mandat, j'en parlerai certainement à notre leader parlementaire au cas où l'on m'en ferait la demande.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer cette motion présentée par le gouvernement au nom de mon parti, le parti libéral du Canada, cette motion qui permet au Comité des transports d'être saisi de cette question fort importante des pensions des employés retraités des Chemins de fer nationaux du Canada. Il va sans dire que cette question qui touche, comme le ministre l'a lui-même mentionné, quelque 45,000 employés retraités du Canadien National est une question fort importante, fort complexe et qui mérite une attention de la part de députés sur une base expéditive, puisque cette question a déjà été l'objet de discussions d'études approfondies depuis bon nombre d'années et que les retraités veulent maintenant de l'action, et de l'action rapide dans leur cas.

Je constate également que le ministre a mentionné que cette motion permet aux membres du Comité permanent des transports de retenir les services de spécialistes, de personnel professionnel et technique, d'actuaires et d'autres pour les aider dans leur travail. C'est donc là de la part du ministre un constat d'un dossier fort compliqué. Et je voudrais tout en assurant cette Chambre de la coopération, de l'appui des députés de l'Opposition officielle pour cette étude, je voudrais quand même formuler deux regrets: le premier regret est que le gouvernement à mon avis a pris beaucoup de temps depuis l'ouverture de cette session pour décider de ce qu'il allait faire et finalement de renvoyer cette question au Comité permanent des transports. C'est une décision que j'accepte et je félicite le ministre d'avoir pris cette décision. Mais j'aurais aimé que ce Comité de députés soit mieux préparé pour faire son travail. En réalité, le ministre dans ses propos de tout à l'heure a mentionné qu'il avait dû annuler le travail d'un expert qui avait été choisi pour étudier la question par le gouvernement libéral précédent. Or, je dis que si ce travail par cet expert indépendant avait été fait, les membres du Comité parlementaire qui sont saisis de cette question aujourd'hui seraient présentement mieux préparés pour faire un travail rapide, éclairé et efficace.

A la vérité, je pense qu'il est bon de rappeler certains faits historiques. Et le ministre a d'ailleurs mentionné le nom de M. Earl White qui est président national de la Canadian Railways Employees' Pension Association. On se rappellera que M. White avait comparu devant le Comité permanent des transports le 7 juin 1984. Et je vous cite un extrait, un court extrait de la déclaration que M. White avait faite à ce moment-là. Il disait: On a analysé le dossier des pensions versées par la Caisse de pensions du CN et on en a conclu que cette compagnie utilisait une équation mathématique mal adaptée ou mal fondée pour le calcul de ses pensions. Par conséquent, la Caisse a accusé des gains encore au détriment des pensionnés.

Il poursuivait dans sa déclaration devant le Comité permanent des transports. Il disait ceci:

• (1640)

[*Traduction*]

Le CN a décidé d'utiliser une équation inappropriée qu'il a continué à utiliser pendant les 19 années où l'inflation a été supérieure à la normale. On estime par conséquent qu'environ 20 p. 100 du montant que les retraités auraient dû recevoir est resté dans la caisse. Certains retraités ne recevront en 1984 qu'environ la moitié de la pension qu'ils devraient recevoir. D'autres toucheront environ 17 p. 100 de plus qu'ils ne le devraient, mais ce gain sera de courte durée.

[*Français*]

Il va sans dire, monsieur le Président, qu'il s'agit là d'une accusation très sérieuse qui avait créé un certain émoi auprès des membres du Comité permanent des transports.

Le président-directeur général du Canadien National, le Dr Maurice LeClair, à la suite de ce témoignage de M. White, a écrit une lettre au ministre des Transports de l'époque où il lui faisait les observations suivantes, que je veux également citer brièvement. Le président du CN, M. LeClair, disait ceci, et je cite:

[*Traduction*]

Le mémoire présenté par le président de l'Association canadienne des employés pensionnés des chemins de fer, M. J. Earl White, est la toute dernière preuve de l'inquiétude que suscite ce problème. Les membres du comité ont reçu le 28 mai le mémoire de cette association, et M. White a comparu devant le comité le 7 juin.

Nous sommes disposés à comparaître devant le comité permanent pour répondre aux questions sur les affirmations faites dans le mémoire et à toutes les autres questions sur la façon dont la société gère ses régimes de pensions.

Il me semble toutefois que l'on servirait mieux les intérêts de toutes les parties en cause dans ce débat en faisant le nécessaire pour essayer d'effacer le sentiment de méfiance qui semble régner actuellement.

Je recommande de songer à demander à un conseiller indépendant d'examiner la façon dont le CN gère ses régimes et ses caisses de pensions et de vous communiquer ses constatations. Il faudrait notamment étudier les questions abordées dans le mémoire que M. White a présenté au comité parlementaire au nom de l'Association des employés pensionnés des chemins de fer.

Nous croyons par ailleurs qu'il serait utile de savoir si les rajustements accordés aux retraités sont suffisants. Il faudrait comparer nos initiatives à celles d'autres sociétés de la Couronne à caractère «commercial» et de grandes sociétés privées, surtout à celles de nos principaux concurrents en tenant compte des avantages initiaux offerts par nos régimes de pensions, et essayer de savoir quel est le nombre de retraités par rapport au nombre d'actifs.

[*Français*]

C'est donc à la suite de ces points de vue divergents que le ministre des Transports de l'époque avait nommé, le 21 août 1984, M. Bryan Williams de Vancouver comme conseiller spécial chargé d'étudier le financement et l'administration du plan de fonds de pension du Canadien National. Ce commissaire indépendant pouvait justement recueillir les vues des deux parties et jouer un rôle pour enlever cet élément de non-confiance qui semble exister de part et d'autre, et il est certain que ce commissaire indépendant pouvait non seulement revoir la structure, la politique et l'administration des plans de pensions du CN mais également du fonds de pension en fiducie. Le commissaire devait inclure une analyse détaillée des revendications présentées par l'Association des employés retraités devant le Comité permanent des transports le 28 mai 1984. Il devait rencontrer la plupart des intervenants sur cette question, à savoir les autorités du Canadien National, l'Association des retraités, les syndicats, les représentants du gouvernement et les experts sur les pensions. Tout le monde avait accepté et applaudi cette initiative du ministre des Transports à l'époque. Tout le monde reconnaissait d'ailleurs l'impartialité et la compétence de l'enquêteur. Et je suis heureux de remarquer que le ministre dans ses remarques plus tôt cet après-midi a reconnu les qualités et l'impartialité de M. Williams qui est une personne dont on ne peut douter de la compétence et de la capacité pour étudier une telle question. M. Williams avait d'ailleurs déjà entrepris son étude. Il avait eu quelques rencontres

avec le président du Canadien National et ses proches collaborateurs. Il avait eu des rencontres avec les représentants des syndicats et il commençait déjà à faire un travail fort important et fort utile. Mais il reçut soudainement une lettre, un avis, un télex, en fait, lui annonçant que dorénavant on n'avait plus besoin de ses services et qu'il était remercié par le nouveau ministre des Transports.

Je pense que cette décision fut un peu trop hâtive de la part du nouveau ministre des Transports parce que cette décision, à mon avis, a fait perdre du temps aux députés qui devront étudier cette question. Il est certain que le fait que le ministre recommande dans sa motion d'engager et de retenir les services d'experts-conseils, d'actuaires, de spécialistes pour aider les députés dans le travail que nous aurons à accomplir au cours des prochaines semaines démontre clairement l'importance d'avoir cette étude impartiale, indépendante, objective pour éclairer les députés sur les recommandations et les décisions qu'ils devront prendre. Or, je dis que si on avait laissé M. Bryan Williams poursuivre son travail, nous aurions, au moment où l'on parle, monsieur le Président, aujourd'hui, nous aurions en main une étude sérieuse qui nous permettrait de mieux comprendre et de mieux analyser les décisions que nous pourrons et que nous devrons prendre au Comité permanent des transports. Et nous ne serions pas obligés, comme nous devrons sans doute le faire, de repartir à zéro, recueillir les témoignages, les avis, les informations de toutes les parties intéressées, consulter des experts-conseils et, ensuite, faire les recommandations. Tout ce travail aurait été fait au cours des derniers mois et nous pourrions agir dès maintenant au Comité des transports, procéder à une analyse des recommandations de l'expert après une étude des témoignages qu'il aurait pu recueillir et nous serions rapidement en quelques semaines en mesure enfin de procéder et de donner satisfaction aux parties intéressées.

Je crois que le travail qui incombe au Comité des transports est un travail fort difficile qui prendra plusieurs semaines, qui nécessitera de la part des députés, membres de ce comité, beaucoup d'attention, beaucoup de sérieux, beaucoup d'étude. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que les députés libéraux qui siégeront à ce comité feront un travail assidu et soutenu en faveur des intéressés parce qu'il est clair que nous reconnaissons que cette question est très importante pour des milliers de retraités du Canadien National qui, depuis longtemps, veulent que quelque chose soit fait. Et je peux les assurer que nous porterons avec toute la célérité voulue notre attention à cette nouvelle mission qui est confiée au Comité permanent des transports.

Comme je le disais au début de mon intervention, nous appuyons sans réserve cette motion, mais nous pensons que le travail sera plus long et plus difficile parce que l'on n'a pas permis à M. Bryan Williams de faire le débroussaillement essentiel pour trouver des solutions adéquates à ce problème. J'espère que nous pourrons régler ce problème et que nous saurons résoudre d'une façon adéquate cette question des pensions des employés retraités du Canadien National. Et les recommandations que le Comité permanent des transports fera pourront aussi servir aux retraités du Canadien Pacifique, parce que, bien sûr, si le Canadien National est une société de la Couronne, et que nous nous devons de nous occuper des employés du gouvernement ou des retraités de ce dernier, je pense que le travail que nous ferons pourra aussi bien servir les retraités du Canadien Pacifique et c'est le vœu que je formule à ce moment-ci, monsieur le Président, en vous donnant l'assurance que les représentants de l'Opposition officielle travailleront à une solution adéquate de ce problème.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Forrestall: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de réagir au moins brièvement aux propos que vient de tenir le porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports. L'honorable député de Papineau (M. Ouellet) a mieux à faire que de chercher à tromper la Chambre et les retraités. Il sait pertinemment que le comité permanent a été saisi de cette question dès 1982. A l'époque, le comité était disposé à y donner suite mais celui qui était alors ministre des Transports l'en a empêché, en raison, je suppose, d'une décision gouvernementale.

En deuxième lieu, le député n'ignore certes pas que dès le début novembre, l'opposition officielle a reçu pour examen la première version de l'ordre de renvoi qui est à l'étude aujourd'hui. Or, le leader parlementaire et le porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports l'ont rejetée.

Troisièmement, je voudrais brièvement parler du commissaire unique nommé par l'ancien ministre des Transports. Quand fut-il nommé et dans quelles circonstances? On l'a fait, monsieur le Président, sous pression et à la faveur des élections alors que ce parti avait eu deux ans et demi pour y réfléchir. Il était au courant du problème depuis déjà quatre ou cinq ans. Je n'ai pas de question particulière à poser au député, mais je tenais à apporter ces éclaircissements. N'allez pas nous mettre des bâtons dans les roues dès le départ. Nous avons un bon comité. Ce que je pourrais peut-être demander au député, c'est s'il y a lieu de croire, d'après ses propos, qu'il fera au comité l'honneur d'assister à l'une ou l'autre de ses séances.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais très brièvement répondre aux remarques du secrétaire parlementaire et lui dire qu'il est clair que lorsque, en novembre, des instances ont été faites au «House Leader» de l'Opposition officielle, elles ont été faites à une multitude de sous-comités que le gouvernement voulait créer pour répondre aux aspirations et aux frustrations de sa majorité écrasante de députés d'arrière-ban qu'il voulait occuper. Et il était impossible pour le «House Leader» de l'Opposition officielle, pas plus que pour le «House Leader» du Nouveau parti démocratique d'accepter toute la série de sous-comités qui étaient recommandés par le gouvernement pour occuper ces députés d'arrière-ban.

Cette recommandation de déférer au comité permanent, non pas un comité spécial ou un sous-comité, mais à un comité permanent, ne nous est venue que récemment et nous l'avons acceptée immédiatement.

Deuxièmement, l'honorable député n'a de respect que pour les propos qu'il tient lui-même. Je l'ai écouté très attentivement et j'apprécierais qu'il fasse de même.

Troisièmement, il a mentionné que la nomination de M. Williams avait été faite à l'occasion de la période électorale. Je veux lui dire une chose. L'expert indépendant qui a été nommé par le ministre des Transports de l'époque était une personne acceptée et reconnue pour son impartialité et sa compétence par toutes les parties intéressées. Le fait que cette personne aux qualités remarquables ait été nommée en période électorale en fait pour le secrétaire parlementaire une nomination politique.

Je comprends donc pourquoi le nouveau ministre des Transports s'est dépêché à annuler cette nomination parce qu'il l'a traitée comme étant une nomination politique. A mon avis, cela est regrettable, indépendamment du fait que M. Williams ait été nommé au mois d'août dernier, pendant une période d'élections. La réalité, monsieur le Président, c'est que cet individu, s'il n'avait pas été démis de ses fonctions par le nouveau ministre, aurait déjà terminé son travail, nous aurait déjà donné le fruit de ses recherches, de ses discussions avec les pensionnés du CN, avec les autorités du CN, avec les représentants des syndicats et avec les représentants de la gérance de divers plans de pensions au Canada. Il aurait fait le travail que nous sommes obligés de commencer à faire maintenant. Or, je dis que cette décision malheureuse du nouveau ministre des Transports ne fait que retarder le travail que nous sommes tous, je pense, impatients de faire maintenant.

M. le vice-président: L'honorable ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) a la parole sur une question ou un commentaire.

M. Bissonnette: Monsieur le Président, on est presque en train d'entendre le député de Papineau (M. Ouellet) nous dire qu'ils n'ont pas fait de nominations politiques lors des dernières élections. Mais est-ce que vous êtes conscients que vous avez perdu énormément de votes au Canada à cause de ce que vous avez fait? N'avez-vous pas encore réalisé cela? Je conseillerais peut-être au député de Papineau de venir faire un tour de temps en temps, de venir voir ce qui se passe, de venir voir combien vous avez de monde et de regarder tout ce qui vous entoure ici en Chambre. C'est le résultat de ce que vous avez fait. Et vous avez peut-être nommé des personnes que vous n'auriez pas dû nommer. Alors, il faut vous rendre compte de la réalité, et je pense que c'était vraiment évident. Ce que le ministre des Transports a fait, je pense qu'il l'a fait avec conscience et intégrité.

M. Ouellet: Monsieur le Président, le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) ferait mieux de demeurer silencieux et de s'occuper de ses dossiers plutôt que de venir s'occuper d'une question qui relève de son collègue des Transports. J'ai hâte de l'entendre parler sur le sort de la Banque fédérale de développement dont le siège social est à Montréal et qui est en train de disparaître aussi, une autre des importantes réalisations du gouvernement précédent qui est en train d'être sabotée par le gouvernement progressiste conservateur.

Je maintiens que la nomination de M. Williams n'était pas une nomination politique. Ce monsieur est un commissaire auprès de la Commission de réforme du droit; il est un directeur important de l'Advocacy Public Interest Center de Colombie-Britannique, dont les compétences dans le domaine actuariel sont reconnues et respectées, et il a été nommé pour faire un travail. Le ministre des Transports actuel se fait un devoir d'annuler toutes les nominations qui ont été faites par son prédécesseur au cours des années. On l'a vu, non seulement a-t-il remercié M. Williams, mais il a aussi, d'une façon qui ne s'est jamais présentée dans l'histoire du Canada, congédié massivement tous les membres du bureau de direction de sociétés de la Couronne qui sont de sa juridiction. Quand on parle de «politicaillerie», on n'aura absolument aucune leçon à recevoir de l'honorable ministre qui vient de se lever. Il n'a qu'à regarder ce que son collègue des Transports fait au point de vue patronage éhonté: nominations politiques de petits amis du premier ministre au bureau de direction d'Air Canada d'une façon absolument inconsidérée pour la due représentation des divers éléments au Canada. Ce ne sont que de petits amis du premier ministre qui ont été nommés à Air Canada par le ministre des Transports et je crois que, malheureusement, les retraités du Canadien National devront attendre plusieurs mois avant que l'on puisse arriver, nous, au Comité permanent des transports avec des recommandations pour aider à régler leurs problèmes. Je le répète, les retraités du Canadien National devront attendre plusieurs mois parce que M. Williams a été empêché de faire son travail cet été, cet automne et cet hiver par le ministre des Transports.

• (1700)

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, d'abord je me permets de signaler que je trouve plutôt amusant que les chaudrons et les poêles se mâchurent les uns les autres, alors qu'ils sont tous autant à blâmer les uns que les autres.

Je tiens à féliciter le ministre pour avoir proposé cet ordre de renvoi. Je sais que ses collègues et lui y travaillaient déjà en novembre, moment où ils ont eu l'obligeance de m'en montrer un premier puis un second avant-projet. Je ne sais pas ce qui s'est passé entre-temps, mais l'ordre de renvoi figure dans cette motion, et je tiens à dire que les membres du comité, son président, le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) et le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), de même que le ministre, ont été des plus serviables et des plus obligeants à cet égard. C'est tout à leur honneur, car ces trois députés, deux ou trois autres qui siègent encore à la Chambre et moi-même sommes aux prises avec cette question des pensions de retraite des employés des chemins de fer chaque année que Dieu amène et plusieurs fois par année depuis que j'ai été élu ici en 1968. Franchement, nous en avons assez de nous faire rebattre chaque année les oreilles à ce sujet.

Je tiens à vous dire un mot de l'historique de cette question qui remonte à 1968. Mon ami le député de Végréville se souviendra de la façon dont nous avions finalement obtenu que la question des pensions de retraite du CN fût renvoyée au comité permanent des transports. Pendant deux sessions d'affilée, nous avions fait de l'obstruction systématique à l'égard du projet de loi vieux style sur le financement du CN, à tel point que le CN avait manqué de fonds et qu'il avait dû se tourner

vers le marché privé parce que le gouvernement ne pouvait pas lui en fournir. C'est alors et seulement alors que nous avions réussi à faire renvoyer la question des pensions de retraite du CN et celle de la dette de cette société au comité permanent des transports.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que l'ex-député de London-Est, qui siège maintenant à l'autre endroit, participait activement aux travaux de ce comité. Le président du comité à l'époque, qui était du gouvernement, les membres que j'ai déjà mentionnés, ainsi que l'ancien député de Moose Jaw et moi-même avions passé des mois à approfondir cette question. C'est l'une des rares fois où un comité a présenté un rapport unanime, rapport qui a été adopté à l'unanimité par le Parlement, qui a dit en en substance que les pensionnés du CN devaient bénéficier d'une hausse de pension de 2 p. 100 par année rétroactive à vingt années.

En fait, cela revenait à une hausse de 40 p. 100. Seulement, pour beaucoup d'entre eux, cela ne représentait pas grand-chose. Ils étaient trois mille à toucher tout au plus $25 par mois, de sorte que tout ce que nous avons fait, ce fut d'élever ce montant à $40. Ma foi, ce fut mieux que rien. Un peu plus de 10,000 d'entre eux recevaient moins de $100 par mois, et nous leur avons obtenu une quarantaine de dollars de plus. Mais lorsque le Parlement eut adopté unanimement le rapport du comité, le CN a refusé d'y donner suite. Nous avons donc recommencé à bloquer systématiquement le projet de loi sur le financement du CN jusqu'à ce que, finalement, le ministre des Transports réussisse à convaincre le CN, en 1971 ou 1972. Puis le CP a dû emboîter le pas.

Si j'ai une critique à formuler au sujet de cet ordre de renvoi, c'est qu'il devait viser le Canadien Pacifique comme le Canadien National, car, monsieur le Président, le régime de retraite du premier laisse encore plus à désirer que celui du second. Les pensionnés du CP sont encore moins bien traités que ceux du CN. Toutefois, je suis sûr que le secrétaire parlementaire et le président du comité directeur conviendront d'inviter des représentants du Canadien Pacifique à vouloir bien venir témoigner. Ils sont libres de refuser, mais nous pourrions peut-être alors demander à la Chambre de nous autoriser à les obliger de comparaître. Mais qu'ils acceptent ou non, j'espère que le comité décidera d'inviter des membres d'associations de retraités du CP comme du CN, car beaucoup des premières sont encore plus mal en point que les secondes.

Il y a autre chose à propos des régimes de pension des chemins de fer et cela s'applique aussi à bien d'autres régimes de pension des secteurs public et privé. A l'époque où je travaillais pour les chemins de fer, j'avais l'impression, à tort, comme je l'ai constaté plus tard, que la société déduisait 6 ou 7 p. 100 par mois de mon chèque de paie, cotisait un montant égal et versait chaque mois cet argent dans la caisse de pension. Eh bien, monsieur le Président, quand je suis arrivé à Ottawa en tant que député nouvellement élu, naïf et stupide, et, soit dit en passant, je ne suis plus naïf, j'ai appris la première fois que nous avons examiné le rapport annuel du CN que les valeurs passives du CN pour fins de pension s'élevaient à 1.5 milliard de dollars. Selon le rapport annuel, ce montant était contenu dans la caisse de pension du CN. J'ai alors pensé que s'il y avait 1.5 milliard dans la caisse, le CN devrait pouvoir doubler les pensions simplement grâce à l'intérêt sur le montant en caisse. C'est à ce moment-là que j'ai appris la différence entre un régime à pleine capitalisation et un régime sans capitalisation. Je ne suis qu'un campagnard bien innocent, un fils des Prairies, et je ne connaissais pas la différence parce que je n'avais jamais entendu parler d'une telle chose.

M. Mazankowski: Je croyais que vous étiez employé des chemins de fer.

M. Benjamin: C'est la même chose. J'ai appris qu'une obligation sans capitalisation de 1.5 milliard de dollars voulait simplement dire que l'argent n'était pas là. Ce n'est une dette que sur le papier. J'ai alors découvert que mes cotisations et celles de la compagnie n'avaient pas été versées chaque mois dans la caisse de retraite. Les dirigeants de la société ne plaçaient pas mon argent, ni celui des cheminots ni même le leur dans le fonds de pension avant que l'employé prenne sa retraite.

Ces contributions font partie des frais de main-d'œuvre des chemins de fer et leur donnent droit à une déduction d'impôt totale. Cet argent appartient aux employés et aux pensionnés et à personne d'autre. Pendant toutes ces années, les deux compagnies de chemin de fer ont eu une dette non provisionnée. Un ministre des Transports d'un gouvernement précédent a pris des mesures pour que ces régimes de pension soient provisionnés. Je pense que le CN a jusqu'en 2006 et le CP jusqu'en 2025 pour s'exécuter. En attendant, les deux compagnies utilisent à d'autres fins les contributions des employés et l'argent qu'elles devraient verser, jusqu'à ce qu'elles soient obligées de couvrir leur dette. Dans d'autres milieux, on appellerait cela du vol ou de l'abus de confiance, mais loin de moi l'idée que les dirigeants et les administrateurs de la caisse de retraite du CN et du CP sont des escrocs. Pas du tout. Ils respectent la loi qui les autorise à le faire si bien qu'ils n'agissent pas différemment des autres contribuables du pays. Mais cela veut dire que quelque chose cloche dans cette loi et que le comité permanent des transports ainsi que le Parlement ont le devoir d'y remédier une fois pour toutes afin que la même chose ne se répète pas chaque année pendant 25 ans. Bien sûr, je ne serai plus là, mais le député de Végréville sera peut-être encore de ce monde même s'il a l'air plus vieux que moi. Nous devrions, une fois pour toutes, établir pour une société de la Couronne un régime de pension entièrement provisionné dont pourront s'inspirer toutes les autres caisses de retraite publiques et privées.

• (1710)

Le ministre a parlé de 47,000 retraités du CN. C'est également pour cette raison que je désire inclure le Canadien Pacifique dans le mandat du comité, car cela représente au moins 30,000 à 35,000 personnes de plus. Nous devons entendre leur avis. C'est absolument indispensable. Les associations de retraités des chemins de fer en ont beaucoup parlé. Elles ont surtout fait valoir que les pensionnés ne profitaient pas suffisamment des gains excédentaires qui s'élèvent à des dizaines de millions de dollars. Les pensions des cheminots n'ont pas augmenté de façon régulière. Elles ont augmenté uniquement lorsque la Commission des pensions des chemins de fer en a décidé. Il n'y avait aucune hausse systématique, même pas en fonction du coût de la vie.

Les compagnies de chemin de fer doivent, à elles deux, près de 4 milliards à ces deux caisses de retraite. Cet argent appartient à tous les employés, qu'ils soient syndiqués, non syndiqués ou membres de la direction. Cet argent n'appartient pas à la

compagnie. Voilà pourquoi il est indispensable que ces fonds de pension deviennent entièrement provisionnés. Si le CN ou le CP désirent réemprunter cet argent au fonds de pension pour financer leurs immobilisations ou leurs besoins de trésorerie, nous n'y voyons pas d'inconvénient. Ces caisses de retraite placent leur argent dans toutes sortes de valeurs y compris des obligations et des rentes du gouvernement. Ces placements leur rapportent. Il faut obliger les compagnies à mettre en caisse la cotisation des employés et la leur à la fin de chaque mois. Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce qu'elles réempruntent de l'argent au fonds de pension, mais celui-ci doit être provisionné. Un, deux ou trois retraités des chemins de fer devraient faire partie de la commission. Les organismes représentant les employés en activité doivent y être suffisamment représentés.

Je me réjouis que le comité n'ait plus de délai à respecter. Compte tenu de la quantité de travail à abattre, nous n'aurions jamais pu terminer notre tâche d'ici la fin juin. Nous n'avons plus de délai imparti. Je suis certain que le comité présentera son rapport au plus tard d'ici l'ajournement de Noël et peut-être même un mois ou deux avant. Je serais même disposé à passer une semaine, cet été, à voyager et à entendre des témoins.

L'autre côté et l'opposition officielle pourraient peut-être s'entendre pour demander à M. Williams de comparaître comme témoin. C'est un expert en la matière et je suis sûr qu'il serait le bienvenu. Nous profiterions ainsi de son opinion et nous aurions tous les atouts dans notre jeu. Le comité des transports a d'abord entrepris cette tâche en 1969 et 1970 et nous pouvons la reprendre.

En plus des recommandations que nous ferons éventuellement quant aux majorations et aux avantages à accorder aux personnes déjà à la retraite, j'espère que nous ferons des recommandations unanimes pour que les fonds de pension soient entièrement provisionnés afin que les pensionnés cessent d'exercer des pressions constantes sur les députés. Si nous pouvons donner l'exemple, les autres caisses de retraite publiques et privées devront s'en inspirer. Elles seront soumises à tellement de pressions qu'elles devront mieux financer les fonds de pension et mieux traiter les pensionnés.

Je connais des cheminots qui, après avoir travaillé pendant 40 ou 45 ans, ont obtenu une pension mensuelle de $400 ou $500 lorsqu'ils ont pris leur retraite il y a 15 ans. Ils avaient planifié leur retraite. Ces conditions leur semblaient avantageuses. Ce sont ceux qui nous écrivent maintenant. Cette somme, qui leur permettait de vivre confortablement il y a 15 ans, ne leur suffit plus aujourd'hui. C'est aujourd'hui le montant du loyer d'un appartement à peu près correct. Il en coûte deux fois plus cher pour vivre dans un foyer privé pour personnes âgées. Même en ajoutant la pension d'ancien combattant, la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti, un couple retraité n'a pas assez d'argent pour payer ses factures et vivre décemment. Il faut au moins $2,000 ou $2,400 par mois à un couple pour y parvenir.

C'est une bonne décision de la part du gouvernement, monsieur le Président. Si le comité constate qu'il lui faut un mandat plus étendu, j'espère que le gouvernement se montrera coopératif. Je suis convaincu que le ministre appuiera le comité. Pour l'audition des témoins, j'aimerais que nous procédions comme en 1969 et en 1970. A l'époque, je crois que le comité s'est rendu à Halifax, à Montréal, à Toronto, à Winnipeg, à Edmonton et à Vancouver. En outre, nous avions payé les frais de déplacement des groupes de pensionnés venus d'ailleurs. Certaines associations de pensionnés des chemins de fer se sont servies de leurs économies pour imprimer leur mémoire adressé au comité des transports. L'année dernière, nous avons réussi à prévoir un peu d'argent pour couvrir ces coûts. Le comité directeur devra décider quelle est la méthode la plus économique, la plus efficace et la plus juste. La plupart des témoins et leurs associations n'ont pas les moyens d'assumer ces dépenses.

Je voudrais remercier une fois de plus le ministre d'avoir finalement présenté cette motion. Nous l'appuyons et nous comptons sur des audiences bien menées, sur un rapport unanime du comité et sur l'adoption des recommandations à l'unanimité par le Parlement du Canada pour nous permettre de régler la question une fois pour toutes.

• (1720)

M. Dorin: Tout d'abord, monsieur le Président, il faut rappeler que les régimes de pension doivent normalement être financés. Il s'agit donc de savoir quelle sera la source du financement. Où devrait-on aller chercher l'argent d'après le député? Plus précisément, pense-t-il que les compagnies ferroviaires devraient augmenter leurs tarifs de transport des marchandises pour réunir l'argent nécessaire?

M. Benjamin: Quand on regarde le bilan des deux dernières années des compagnies ferroviaires, on voit facilement d'où l'argent peut venir. Néanmoins, les cotisations à un régime de pension déduites du salaire des employés et les cotisations équivalentes de la société sont considérées sur le plan fiscal, je crois, comme une partie du coût de la main-d'œuvre et des avantages sociaux que la compagnie peut déduire du montant de l'impôt sur les sociétés. Cela signifie que cet argent est là pour être déposé dans une caisse de retraite. Si elles ne l'ont pas, les compagnies ferroviaires devront bien sûr augmenter leurs tarifs. Ce ne serait rien de bien nouveau. Elles ont haussé leurs tarifs de transport des marchandises une quarantaine de fois depuis 15 ou 20 ans, sans augmenter aussi souvent leurs cotisations aux régimes de pension. Au lieu d'améliorer leurs services, elles les ont réduits et ont licencié des employés, mais leurs bénéfices ont augmenté.

Quand la Loi sur le transport du grain de l'Ouest a été adoptée en 1983, ce dont le Parlement n'a pas lieu d'être fier, la meilleure chose à faire aurait été d'acheter 100 actions du CP. L'action a grimpé de $4 la première semaine, et elle n'est pas retombée depuis.

Une convention collective stipule que l'employeur a l'obligation de verser une cotisation égale à celle des salariés. Cet argent doit être versé à la caisse à la fin de chaque mois.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion suivante: M. Mazankowski, appuyé par M. Hnatyshyn, propose que le comité permanent des transports soit autorisé à étudier toutes les questions relatives au régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada; et que le comité soit autorisé à retenir les services des spécialistes et de personnel professionnel, technique et de bureau.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 15 avril, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, tendant à modifier la Loi sur l'aéronautique, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports.

M. le vice-président: Il reste huit minutes pour la période des questions et commentaires faisant suite au discours du secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall). Y a-t-il des questions sur ce discours?

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai une question qui porte sur la procédure judiciaire. Le projet de loi prévoit une procédure d'appel par le tribunal qui sera bien accueillie par tous les titulaires de permis dans le secteur de l'aéronautique. Par le passé, des suspensions de permis ont été imposées par des personnes qui faisaient office à la fois d'enquêteur et de juge. Si ce n'est pas déjà prévu dans le projet de loi, le gouvernement est-il disposé à modifier ce système pour qu'en vertu du nouveau régime, ces personnes puissent repartir à zéro avec un dossier vierge? Auparavant, la procédure d'appel n'existait pas et même si certaines suspensions étaient méritées, d'autres ne l'étaient pas. Nous voulons éviter que ceux qui ont été injustement suspendus soient affublés de ce qui équivaut à un dossier criminel au moment où le nouveau régime entrera en vigueur. Serait-il possible de permettre à tous ceux dont le permis est en règle en vertu du nouveau régime de repartir à zéro tout à fait blanchis?

M. Forrestall: Monsieur le Président, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) fait là une proposition des plus intéressantes. Le ministère examine actuellement cette question. Sur le plan général, c'est une question juridique à laquelle je ne puis répondre que de façon hypothétique. Le ministère examine les répercussions juridiques de cette question.

De façon hypothétique, s'il n'y a aucune façon de contourner le dilemme, on pourra le résoudre en réintégrant tout le monde et en annulant immédiatement les permis, ce qui permettrait aux intéressés d'avoir immédiatement accès à la procédure d'appel par le truchement du tribunal, soit à titre individuel, soit par un jury. Je puis assurer au député que nous examinons attentivement cette question.

M. Benjamin: Dans ses remarques préliminaires, le ministre a parlé des examens médicaux. Je comprends que la question du caractère confidentiel des rapports entre médecin et son patient pose des problèmes. Cependant, l'Association médicale canadienne craint que le projet de loi ne remette en question ces rapports traditionnels entre médecin et patient, et elle s'inquiète également de son incidence sur le caractère confidentiel des dossiers médicaux. Des médecins de la Canadian Owners and Pilots Association ont exprimé également les mêmes inquiétudes.

Dans les Forces armées, les pilotes sont obligés de subir régulièrement un examen médical complet. Serait-il possible de prévoir des examens semblables, qui seraient effectués par un médecin nommé et approuvé conjointement par les pilotes, les compagnies aériennes, les contrôleurs aériens, le ministère et autres? On pourrait constituer un groupe de médecins dans toutes les villes du pays, sur le modèle des examinateurs médicaux du ministère des Affaires des anciens combattants, qui font un rapport non seulement aux requérants, mais également au ministère. Ces rapports sont tout à fait confidentiels. Ne serait-ce pas là un moyen de répondre aux inquiétudes de l'Association des pilotes, des médecins généralistes de l'AMC et des médecins qui examinent les pilotes de la COPA?

M. Forrestall: En réalité, il existe des médecins désignés dans le secteur de l'aéronautique, et notamment des optométristes et des généralistes dans tout le pays. Le député sait certainement que la procédure courante exige que les détenteurs de certificat de portée générale, et surtout de permis de pilotes, soient soumis à des contrôles médicaux réguliers.

Lorsqu'un optométriste ou un médecin qui n'est pas désigné par le ministère des Transports à cette fin estime que l'état de son patient constitue un risque pour la sécurité aérienne, il doit l'en informer, conformément au projet de loi. Le patient doit signaler cet état au ministère dans les 72 heures. Le médecin est également chargé de s'assurer que le patient a bien déclaré son état. Le ministère ordonnera alors à l'intéressé de comparaître devant un médecin compétent autorisé par le ministère à effectuer des examens médicaux.

• (1730)

Le député a soulevé certaines craintes au sujet de l'Association médicale canadienne relativement au caractère privé de la relation entre le médecin et son patient. Je voudrais simplement dire à cet égard que l'association médicale de l'Ontario a adopté, en 1983, une résolution qui, en fait, réclamait ce genre de procédure.

M. Mazankowski: De nombreuses autres associations y ont souscrit.

M. Forrestall: Récemment, un accident a été entouré de toute une publicité suite à une enquête du coroner et à l'attention que la presse y a apportée. En fait, nous avons appris que certaines personnes sont mortes lorsque leur pilote a été victime d'une crise cardiaque en vol. La nécessité de ce genre de protection en ce qui a trait à la sécurité dans les airs ne fait aucun doute.

Je voudrais très brièvement signaler une dernière chose, qui, en un sens, découle de cela. De nombreux gouvernements provinciaux ont des exigences à peu près semblables au sujet de la conduite sûre de véhicules à moteur. La société a tendance, d'une part à vouloir maintenir le privilège qui existe entre le médecin et son patient et d'autre part, à reconnaître que nous devons agir dans l'intérêt de la sécurité.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je pourrais peut-être commencer mon intervention en posant deux questions auxquelles le ministre pourra peut-être répondre lorsqu'il mettra fin au débat, si c'est le cas.

Ma première question porte sur ce qu'il en coûte pour voler. Je parle ici des petits avions privés. Dans le passé, les coûts étaient raisonnables. Généralement, les gens se font de fausses idées sur ce qu'il en coûte pour voler. Je possède un petit avion. Son coût d'acquisition a été à peu près le même que celui d'une automobile. Or, au cours des dernières années, les frais d'exploitation d'un avion, que ce soit pour des fins commerciales ou pour les loisirs, ont grimpé en flèche. Lorsque j'ai appris que j'aurais la possibilité d'intervenir au sujet de ce projet de loi, j'ai obtenu certains chiffres, afin d'illustrer ce problème.

Il y a dix ans, à un certain aéro-club, il en coûtait $18 l'heure pour piloter en solo et $24 l'heure pour voler avec instructeur. Il s'agissait à l'époque d'une école non approuvée et il fallait 45 heures pour obtenir son permis de pilote privé. Ainsi, pour un montant raisonnable, une personne pouvait obtenir son permis.

A l'heure actuelle, ce même club a de la difficulté à joindre les deux bouts en demandant $45 l'heure pour voler en solo et $65 de l'heure pour voler avec instructeur. Il ne s'agit certes pas d'une entreprise commerciale en ce sens qu'elle n'essaie pas de réaliser des profits. Elle tente simplement d'offrir un service aux membres du club en offrant la formation conduisant à l'obtention d'un permis. Ces $65 lui permettent à peine de rentrer dans ses frais.

Je voudrais poser une question au ministre ou à son secrétaire parlementaire, ou à celui qui mettra fin au débat. Serait-il possible à la Division de l'aviation du ministère des Transports de mettre sur pied un groupe chargé d'étudier les façons de réduire les coûts dans le secteur de l'aviation privée? Au fil des ans—et je sais que les deux ministériels qui sont intervenus à ce sujet seront d'accord là-dessus—les augmentations des prix du carburant décidées par le gouvernement ont été énormes. Le prix du carburant d'aviation a grimpé en flèche, surtout suite à des hausses fiscales imposées par le gouvernement.

Il y a également le problème des concessions privées aux aéroports. Dans la plupart des aéroports du pays, il n'y a absolument aucune concurrence et le prix du carburant le moins cher est de 60c. le litre au minimum. Dans les localités plus éloignées ou dans les régions moins peuplées, on a de la difficulté à obtenir du carburant, du moins, à des prix raisonnables. Cependant, l'effet combiné de ces augmentations du prix du carburant et des droits d'importation et des augmentations normales des frais dues à l'inflation, a des effets dévastateurs sur de nombreux petits aéro-clubs. En outre, les frais directs constituent également un problème.

Les frais d'administration exigés par le gouvernement suite à sa décision de faire payer les utilisateurs créent aussi certaines difficultés. Prenons l'exemple des frais de stationnement aux aéroports qui ont augmenté de façon extrêmement marquée. A bien des endroits, le tarif moyen sera de $40 par mois pour un petit avion. Or, le ministère des Transports a décidé qu'il voulait rentrer dans ses frais. Il impose même des frais d'atterrissage dans bien des régions. On parle de faire payer tout un éventail de services. On finira par décourager les gens, les aéroports n'auront plus de clients et l'on n'obtiendra plus aucune recette.

Il est intéressant de noter que cela ne touche que certaines couches de la population. Une personne au revenu plutôt moyen ne pourra plus se permettre de piloter. Les seules personnes qui pourront profiter de ces services aux aéroports gouvernementaux seront celles qui ont des revenus importants et qui peuvent se permettre de payer n'importe quel prix à des fins récréatives ou commerciales. La seule autre façon de posséder et d'utiliser un avion, c'est de pouvoir en déduire le coût aux fins de l'impôt sur le revenu.

En poursuivant l'idée de faire payer les utilisateurs, nous en viendrons à un point où seul un petit groupe de gens aura droit à ces services. Or, ils sont payés par tous les Canadiens. Les installations aéroportuaires, les systèmes de contrôle du trafic aérien et les services de soutien sont utilisés par tout le monde. Je suppose que, un jour ou l'autre, seul un petit nombre d'élus sera en mesure de les utiliser. Même si la récupération des frais n'a qu'un effet financier négligeable, elle chassera du monde des aéroports. Par exemple, dans ma circonscription, tous les avions privés ont quitté un aéroport administré par le ministère des Transports parce que les nouveaux tarifs de stationnement étaient trop élevés.

Il y a de graves problèmes dans le cas des frais associés à l'utilisation d'un avion. Il y a également des problèmes parce que le gouvernement du Canada recherche de plus en plus de moyens de récupérer ses frais. J'espère que le ministre demandera à ses fonctionnaires de trouver des moyens de réduire ces frais ou de s'assurer qu'il est vraiment nécessaire que des choses comme la license d'utilisation d'une radio passe à $40 par an. Les frais administratifs de renouvellement ne coûtent certainement pas cela. Le ministre devrait essayer de charger un groupe, au sein de son ministère, de trouver des moyens de réduire les frais pour l'aviation générale, pour que les gens puissent continuer à voler, et peut-être de développer la petite entreprise, ce qui profiterait aux économies locales.

J'ai une autre préoccupation en ce qui concerne les problèmes financiers de l'aviation privée générale. Je veux parler des tracasseries administratives que le gouvernement du Canada impose aux pilotes. Tout le monde dans ce secteur se préoccupe de la sécurité. Une personne qui pilote prend des risques. C'est un grave problème si elle ne respecte pas les règles, mais c'est beaucoup plus grave si elle prend des passagers, car elle met leur vie en danger. Souvent les gens font monter leur famille et leurs amis et les emmènent faire un tour. Le pilote prend la responsabilité du bien-être et de la vie de ses passagers. Il doit donc y avoir des règles strictes en ce qui concerne la sécurité. C'était l'objet de la Commission Dubin.

• (1740)

Les choses ont dérapé quelque part. Le secteur de l'aviation privée s'est trouvé surchargé de problèmes administratifs qui n'ont rien à voir avec les questions-clés étudiées par Dubin. On impose maintenant des conditions qui n'ont rien à voir avec la sécurité ou la prévention des accidents. Il s'agit de conditions relatives aux activités au sol. Il est difficile de savoir d'où elles viennent.

Prenons le cas d'un agent de la GRC qui répond à ce qu'il estime être les exigences de Dubin. Il se trouve à un aéroport, quelqu'un atterrit, il procède à une vérification. Le pilote n'a peut-être pas sa licence ou son livre de bord n'est peut-être pas

parfaitement à jour. Si le livre de bord n'est pas dans l'appareil, le pilote peut être frappé d'une amende de $100. En pareil cas, il devrait se rendre au poste le plus près de la GRC dans les 24 heures pour établir qu'il a sa licence. C'est certes ce qui se passerait dans le cas d'un véhicule automobile. Ce n'est pas de cela que la commission Dubin s'est occupée. Le rapport donne des statistiques sur l'application de la loi. Or, si on examine bien ces statistiques, on constate que ce ne sont pas là les problèmes qu'on a examinés. On ne fait pas grand-chose pour l'aviation privée.

Le deuxième problème concerne la formation des pilotes. J'ai parlé l'autre jour à un chef-instructeur de vol qui avait recommandé deux élèves aux tests de vol. Or, les deux ont échoué. Cet instructeur donne des cours de vol depuis 25 ans. C'est un bon instructeur, un ancien examinateur accrédité, l'un des plus consciencieux qu'il m'ait été donné de connaître dans ce domaine. Je me suis renseigné auprès de lui pour voir ce qu'il en était.

Il m'a dit qu'il y avait effectivement un problème dans le domaine de la formation. Le ministère des Transports a envahi ce secteur. C'est lui qui établit les tests de vol selon ses propres normes. Il m'a signalé que l'un des candidats aux tests était un bon pilote. Peut-être que le fait d'avoir quelqu'un d'autre à le surveiller l'a traumatisé, mais il a commis deux erreurs graves et il a dû reprendre sa formation au début. Malheureusement, un tel échec figure sur la fiche de l'instructeur. Sauf erreur, on peut annuler un permis d'instructeur dont un certain nombre d'élèves ont échoué à l'examen. Ces échecs sont consignés dans son dossier.

Quant à ce club de vol, que je sache, il n'a connu que deux accidents depuis les dix ans que j'habite la région. Dans les deux cas, d'ex-membres de ce club étaient impliqués. Il y a des années de cela deux personnes ont perdu la vie au cours d'un vol. Un instructeur diplômé a commis une erreur qui a coûté la vie à ces deux personnes. Ce sont les deux seules exemples que je connaisse. L'autre accident s'est produit beaucoup plus tard. Deux pilotes de lignes commerciales qui avaient suivi leurs cours au club ont perdu la vie dans un accident. Que je sache, ce sont les deux seuls accidents qui se sont produits en ce qui concerne ce club que je connais fort bien depuis des années. J'en connais aussi très bien cinq autres.

Il semblerait que le ministère des Transports les accable de problèmes administratifs. Et ce n'est pas fini, semble-t-il. On envisagerait d'imposer cinq heures de formation additionnelle aux instruments. Or, comme ces cours coûtent $65 l'heure, il en coûterait $325 de plus aux élèves selon les critères qu'on envisage d'imposer. Un instructeur qui recommande un étudiant compétent, à son avis, lui fera prendre des heures de vol additionnelles s'il sait que les examinateurs vont se montrer plus exigeants que d'habitude par crainte de perdre son permis. Il fera en sorte que son élève sache tout sur le bout des doigts, ce qui lui coûtera $325 de plus. Ce n'est là qu'un exemple des frais additionnels que les élèves devront payer. Devrait-on continuer à imposer pareilles exigences administratives à une école de vol qui n'a connu qu'un seul accident sans aucun rapport avec le problème que signalait le rapport Dubin, un problème isolé?

Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui a une portée très générale. Il permettrait au ministère de proposer des règlements au gouverneur en conseil dans un très vaste éventail de domaines. Ils finiront par être adoptés. J'imagine que les grands organismes, comme la COPA ou l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes et d'autres encore, les étudieront. Mais l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes ne tient pas vraiment à réduire au minimum les frais de l'aviation privée. La COPA serait beaucoup plus intéressée à travailler en collaboration avec le ministre. Peut-être le ministre pourra-t-il nous suggérer un moyen de limiter ces frais.

Je sais que d'autres veulent prendre la parole. Je n'insisterai donc pas davantage. Mais le ministre pourrait-il nous dire ce qu'on fait ou tente de faire pour réduire les coûts de l'aviation privée, pour les maintenir à un certain niveau? Pourrait-il nous proposer des moyens d'y parvenir?

M. le vice-président: Questions et commentaires?

M. Hovdebo: J'allais intervenir, monsieur le Président, mais je cède la parole au ministre et la reprendrai à l'étape du rapport.

M. le vice-président: Les députés savent que si le ministre prend la parole maintenant, il mettra un terme au débat.

M. Hovdebo: Pourrons-nous interroger le ministre après qu'il aura terminé?

M. le vice-président: Oui.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais que tous les députés sachent combien j'apprécie leur participation, leur bonne volonté, leur appui et leur collaboration à l'endroit de ce projet de loi. Je m'efforcerai de répondre à toutes les questions qui ont été soulevées puisqu'il est entendu que le projet de loi sera renvoyé au comité avant l'ajournement aujourd'hui.

J'ai apprécié notamment les observations et l'esprit de collaboration manifestés par le député de Papineau (M. Ouellet). Il a soulevé deux questions auxquelles je voudrais répondre. Il a parlé du rapport Gimli. C'est le rapport de l'enquête menée sur le Boeing 767 d'Air Canada qui avait été obligé d'atterrir à Gimli, en panne de carburant. Le rapport m'a été soumis et il est en train d'être traduit. Il devrait être rendu public en temps et lieu.

Le député a demandé si le projet de loi prévoyait d'incorporer des recommandations qui figurent dans le rapport et je dois lui répondre que les fonctionnaires du ministère ont examiné la question. Compte tenu de l'étendue du mandat confié à la commission d'enquête, le projet de loi est suffisamment souple pour qu'on puisse y inclure toute recommandation susceptible d'en découler.

Le député a également fait état des exposés techniques dont nous nous étions entretenus en particulier. Je laisse cette question à la discrétion du comité. Les députés peuvent être certains que si le comité désire inviter des représentants du ministère des Transports à leur expliquer certains aspects techniques du projet de loi, nous pourrions procéder par une simple réunion ou encore à l'occasion d'une séance officielle du comité dont les délibérations sont consignées.

Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a soulevé un certain nombre de questions. A son égard également, je dirais combien j'ai apprécié sa bonne volonté et son esprit de collaboration. Il s'est peut-être égaré un peu quand il a fait part de ses vues concernant la réglementation économique. Nous connaissons tous sa position à ce sujet. Je suis certain que nous aurons

une autre occasion pour débattre plus longuement de cette question.

• (1750)

Je répète que l'objectif principal du projet à l'étude est d'accroître la sécurité des activités de l'aviation civile au Canada. Je pense que tout règlement ou toute règle découlant du projet de loi auront un objectif commun, favoriser et améliorer les opérations de l'aviation civile.

Le député a longuement parlé de la réglementation. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) y a aussi fait allusion. Si je comprends bien ce que le député a dit, il veut être certain que les règlements qui découleront du projet de loi . . .

M. Benjamin: Le projet de règlements.

M. Mazankowski: . . . le projet de règlements sera communiqué aux membres du comité. Je ne peux le lui garantir, mais je peux lui dire que je n'ai aucune objection de principe à cela.

Je me rends compte que le projet de loi prévoit des pouvoirs habilitants assez étendus concernant la proclamation des règlements. Naturellement, le principe est intégré au projet de loi. En fait ce sont les règlements qui formeront la chair de la mesure et qui la rendront efficace. Voilà pourquoi je ferai tout mon possible pour que le projet de règlements soit accessible au comité. Compte tenu de ce que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a dit, je suis certain qu'il m'en voudrait si je mettais la Chambre devant un fait accompli. Je ne peux cependant présenter un projet de règlements en fonction des dispositions du projet de loi car, ce faisant, je présumerais qu'aucun amendement et qu'aucune modification ne seront apportés au projet de loi. Compte tenu de la sagesse, des bonnes dispositions et de la compétence des membres du comité, je parierais fort que des amendements très valables seront proposés. Dans cette perspective, nous nous efforcerons de collaborer avec le député ainsi qu'avec ses collègues.

Je suis vraiment satisfait de la tournure du débat d'aujourd'hui. En matière de sécurité et de protection que ce soit dans les airs, en mer ou sur les routes, il ne saurait y avoir de débat partisan. Je doute que quiconque à la Chambre détienne le monopole des bonnes intentions en ce qui concerne la sûreté du transport des voyageurs et des marchandises au Canada. Je vais fournir au comité toute l'information dont je dispose afin de lui faciliter son travail.

Le député trouve à redire à la création du tribunal. Quant à nous, pour ce qui est de la mesure à l'étude et celle qui découle de la Commission d'enquête Dubin, nous avons décidé qu'il valait mieux en faire un collectif. C'est ce que le juge Dubin avait catégoriquement recommandé. Nous avons estimé qu'en ne suivant pas cette recommandation particulière, nous nous éloignerions certainement de l'intention première du rapport. C'est pourquoi le projet de loi constitue un tout.

Le juge Dubin a fait une autre recommandation essentielle, celle de créer le Bureau canadien de la sécurité aérienne. En ne tenant pas compte de ces deux éléments cruciaux du rapport, nous aurions supprimé tout le sens de ses recommandations.

Il me semble avoir entendu le député dire que la CCT ferait un tribunal plus approprié. Cela pourrait donner lieu à quelque conflit d'intérêts apparent car, dans une certaine mesure, la Commission touche en quelque sorte à la réglementation de l'aviation. Sans s'occuper des mesures de sûreté proprement dites, elle s'intéresse néanmoins à certains aspects réglementaires de l'aviation civile au Canada. En voulant créer un tribunal indépendant, nous voulons en somme nous assurer que la juridiction en matière de sécurité ne donne lieu, dans son administration, à aucun conflit d'intérêts, qu'il soit réel ou apparent.

Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) voulait savoir si la mesure prévoit un mécanisme d'examen indépendant en ce qui concerne l'aménagement d'aérodromes. Sa question s'inspirait en particulier de considérations socio-économiques. A tort ou à raison, le projet de loi n'en prévoit pas. Il établit essentiellement l'autorité législative et régulatoire en ce qui concerne tous les éléments relatifs à la sécurité de la navigation aérienne et de la population. En ce sens, le projet de loi accorde certains pouvoirs en ce qui a trait à l'emplacement des aéroports et des aérodromes.

Le député de Comox-Powell River a lancé dans le débat une question très intéressante. Je conviens avec lui que l'aviation coûte cher, surtout aux particuliers et aux entreprises de transport aérien. J'ai moi-même reconnu qu'il en coûtait de plus en plus cher pour posséder un appareil, le mettre en service et apprendre à piloter afin d'obtenir son brevet de pilote. Le député serait le premier à signaler à la Chambre que, de son point de vue, l'aviation privée n'est pas un luxe. Dans bien des régions, en effet, c'est une nécessité. Là où il vit et dans beaucoup de régions du Nord, c'est souvent à bien des égards le seul mode de transport.

Le député a dit que nous devrions nous employer à réduire le fardeau financier des pilotes privés et des entreprises de transport. Dans une certaine mesure—et bien que le député ait du mal à s'en convaincre—c'est ce à quoi nous tendons dans ce projet de loi. Nous allons resserrer les mécanismes de perception. Il y a parfois jusqu'à 10 millions de dollars d'arriérés à récupérer. Les aéroports ne se préoccupent guère de percevoir le coût des services à ceux qui utilisent leurs installations, car aucune disposition ne prévoit des intérêts et ils auraient bien du mal à se faire payer. Ce projet de loi va évidemment mettre de l'ordre dans tout cela. Nous sommes vraisemblablement tous d'accord pour que chacun paie son écot. En rendant le système de perception plus efficace, il est fort probable que nous allégerons le fardeau de ceux qui paient.

Nous devons établir un certain équilibre. On pourrait par exemple réduire les dépenses en réduisant les services. Le député connaît peut-être mieux que tout autre ici le domaine de l'aviation privée et de l'aviation en général. J'espère qu'il viendra au comité aussi souvent qu'il le pourra. Je sais qu'il s'occupe d'autres choses, mais j'espère qu'il voudra bien nous faire partager les fruits de sa vaste expérience en ce domaine. J'éprouve certes beaucoup de sympathie pour les pilotes privés, les propriétaires d'avions privés et les aviateurs en général. Je puis donner au député l'assurance que nous ferons ce que nous pourrons pour alléger leur fardeau.

Le député a également parlé du fardeau administratif croissant imposé au transport aérien au Canada. Le député me connaît assez bien, je crois, pour savoir que je ne suis pas naturellement disposé à imposer à toute force des règlements et d'autres mesures législatives. De fait, c'est tout le contraire. Il reconnaît, je crois, qu'il faut atteindre un certain équilibre, faire preuve d'un certain jugement et de sens commun. Nous tentons d'établir un mécanisme ou un cadre législatif qui fournira une certaine latitude raisonnable et qui prévoira l'application pratique de règles valables pour les pilotes. Nous devons être justes et fermes et, sur le plan fédéral, il faut assumer notre responsabilité. Je reconnais que nous ne devons pas favoriser les harcèlements, mais nous devrions encourager tout le monde à poser des jugements équilibrés, à se montrer juste, à faire preuve de sens commun et d'esprit pratique. Cela dit, la Chambre pourrait peut-être passer au vote.

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: M. Mazankowski, appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-36, tendant à modifier la Loi sur l'aéronautique, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des transports.)

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 avril 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION SUPPLÉMENTAIRES (1982-1987)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall, (au nom du ministre des Finances) propose: Que le bill C-39, tendant à prévoir des paiements de péréquation supplémentaires à effectuer au profit de certaines provinces pour la période allant du 1er avril 1982 au 31 mars 1987, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le Président, je suis très heureuse de présenter aujourd'hui à la Chambre le projet de loi C-39, concernant la péréquation, l'un des programmes les plus importants de notre pays. Les sommes versées à titre de péréquation aux provinces relativement moins privilégiées que d'autres permettent à celles-ci d'assurer à leurs habitants des services publics d'un niveau assez comparable à celui des autres provinces. Le programme de péréquation fournit donc à tous les Canadiens, où qu'ils vivent, la garantie de pouvoir disposer d'un niveau raisonnable de services publics de la part de leurs administrations provinciales et locales. Il correspond à un important objectif national reconnu par la Constitution.

Les dépenses du gouvernement fédéral dans le cadre de ce programme sont importantes et ont augmenté régulièrement au fil des années. Parties de 140 millions au début du programme en 1957-1958, elles dépassent maintenant les 5 milliards de dollars par an répartis entre six provinces. La croissance du programme est un reflet de l'augmentation globale du coût des services publics au Canada ainsi que de la persistance de l'inégalité des ressources fiscales auxquelles peuvent faire appel les provinces pour financer ces services.

Ce bill résout une difficulté du programme de péréquation à laquelle le gouvernement s'est trouvé confronté à son arrivée. Il s'agissait de la baisse des paiements de péréquation que connaissent certaines provinces pour 1985-1986 et du vif désir qu'ont ces provinces et d'autres bénéficiaires des paiements de péréquation de recevoir une aide complémentaire du gouvernement fédéral.

En cette affaire, le gouvernement s'est préoccupé avant tout de fonder sa réponse sur le principe fondamental de l'équité. Le gouvernement estime que ce principe doit guider ses rapports avec les provinces, et les provinces s'attendent à ce qu'il soit respecté. C'est par souci d'équité que le ministre des Finances (M. Wilson) a abondamment débattu de cette question avec ses collègues provinciaux au cours des derniers mois et écouté les points de vue des Canadiens intéressés afin d'essayer de trouver une solution raisonnable.

Avant de passer au texte de ce projet de loi, il serait bon de revenir rapidement sur les circonstances qui ont entraîné cette prévision de baisse des paiements de péréquation. Il faut bien savoir en particulier que dans aucun des quatre cas en question, ces diminutions ne sont le résultat de restrictions des dépenses ou d'autres initiatives de notre gouvernement. Elles reflètent plutôt les paiements de péréquation versés en vertu du programme actuel de péréquation qui est entré en vigueur en 1982.

Il existe une raison à ces diminutions. En effet, c'est en 1985-1986 qu'expire la garantie de paiements provisoires de trois ans ajoutée au programme de péréquation en 1982. Cette disposition permettait de verser aux provinces des paiements supplémentaires en sus des paiements de péréquation de base auxquels elles ont droit, afin de faciliter la transition d'une formule à l'autre et d'accorder aux provinces une période pour s'adapter au nouveau système.

Or, les choses se sont passées autrement qu'on ne l'avait prévu en 1982. Les paiements de péréquation de base ont été beaucoup moins élevés qu'on ne s'y attendait au début de cette année-là. La grave récession économique en a été la principale cause, car peu après l'adoption de la nouvelle formule, ses effets ont commencé à se faire sentir. D'autre part, si les paiements provisoires garantis se sont maintenus à des niveaux élevés, c'est qu'ils se fondaient sur la hausse des paiements de péréquation jusqu'à 1982. Par conséquent, un grand écart s'est produit entre les paiements de péréquation de base, que la récession avait fait baisser, et les niveaux des paiements provisoires garantis qui ont continué de croître. Les provinces bénéficiaires des paiements de péréquation ont donc été amenées à compter énormément sur la disposition relative à la garantie de paiements provisoires. Ces paiements provisoires ont atteint le total de deux milliards de dollars dans les trois dernières années.

Voyant leurs paiements baisser, les provinces visées ont voulu savoir s'il n'y aurait pas moyen qu'on leur fournisse une aide supplémentaire soutenue. Le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve, à l'instar des autres provinces, se sont elles aussi inquiétées de leur situation financière. Leur appel au secours n'aurait pu être fait à un moment plus difficile pour le gouvernement actuel. Ayant hérité d'un déficit de taille qui devrait, selon les prévisions, dépasser les 34 milliards de dollars pour l'année qui vient de s'écouler, le gouvernement connaît lui-même de graves difficultés financières. Cette situation limite énormément les solutions qui s'offrent à lui.

Chose certaine tous les gouvernements au Canada, tant au niveau fédéral que provincial, sont aux prises avec de graves difficultés financières. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral a dû prendre des décisions fort graves. La première a été de décider s'il devait venir en aide d'une façon ou d'une autre aux provinces dont les paiements de péréquation baisseraient considérablement en 1985-1986. Ensuite, si l'on trouvait une solution, fallait-il n'en faire profiter que ces provinces ou bien ne devrait-on pas aussi venir en aide au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve qui, d'une façon générale, ont plus de peine que les autres provinces à accroître leurs revenus.

• (1110)

Le projet de loi C-39 renferme la réponse du gouvernement à ces questions. Il témoigne de la décision de verser des paiements supplémentaires, qui seront appelés «paiements de péréquation supplémentaires», et aussi de verser ces paiements aux six provinces ayant droit aux paiements de péréquation. Ces paiements seront fixes; il s'agira de sommes globales dont il est fait état dans le projet de loi et qui s'élèvent à 285 millions de dollars en tout.

Pour 1985-1986, ces paiements se répartissent ainsi: le Manitoba, 50 millions de dollars; le Québec, 110 millions; la Nouvelle-Écosse, 20 millions; l'Île-du-Prince-Édouard, 5 millions; le Nouveau-Brunswick, 20 millions; et Terre-Neuve, 15 millions. Le Manitoba touchera encore 65 millions de dollars l'année suivante parce que les estimations actuelles font état d'une autre baisse des versements en 1986-1987.

Deux montants ont été établis: un pour les provinces qui accuseront des baisses marquées dans les transferts de péréquation en 1985-1986, et un autre pour le reste des provinces qui ont reçu des transferts de péréquation. Le premier groupe comprend le Manitoba, le Québec et la Nouvelle-Écosse. Le montant versé à chacune de ces provinces a été établi à partir des estimations actuelles des transferts de péréquation additionnels que chaque province recevrait si ses droits fondamentaux en matière de péréquation pour les deux prochaines années étaient assurés à pas moins de 95 p. 100. Cette disposition existe déjà dans la formule de péréquation pour les autres provinces.

Soyons plus précis. Le programme de péréquation protège à l'heure actuelle les provinces contre des baisses de versements d'une année à l'autre en fonction de leur capacité respective de générer des recettes. La protection maximale, soit à 95 p. 100, est consentie aux provinces les moins sûres du point de vue fiscal et garantit que leurs versements ne diminueront pas de plus de 5 p. 100 d'une année à l'autre.

Par le biais de ce projet de loi, le gouvernement accorde au Manitoba, au Québec et à la Nouvelle-Écosse cette protection d'au moins 95 p. 100 afin de pouvoir effectuer un versement global qui les aidera au cours des deux dernières années du présent programme. Ce versement est aussi établi en fonction des dernières estimations des montants auxquels chacune des provinces a droit au titre de la péréquation.

Le second groupe de provinces comprend l'Île-du-Prince-Édouard, qui subit une légère baisse en 1985-1986, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. Ces provinces sont les moins aptes à toucher des recettes fiscales élevées. Le gouvernement ne pourrait pas les priver de versements additionnels qu'il accorde déjà à des provinces relativement favorisées du point de vue fiscal. En conséquence, les provinces du second groupe recevront aussi des versements additionnels globaux au titre de la péréquation.

Plus précisément, chaque province recevra un montant équivalent au versement moyen établi en fonction du nombre d'habitants que toucheront le Manitoba, le Québec et la Nouvelle-Écosse. C'est ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard recevra cinq millions de dollars de plus, Terre-Neuve quinze millions, et le Nouveau-Brunswick vingt millions, tout cela en 1985-1986.

• (1115)

[*Français*]

J'ai souvent expliqué la méthode utilisée pour calculer ces paiements parce que l'on a fréquemment demandé pourquoi un certain montant sera versé à une province et un autre montant à une autre. L'explication est simple et tient au fait que la valeur par habitant de la baisse des paiements varie d'une province à une autre. Il s'ensuit que la valeur par habitant des paiements de péréquation supplémentaires diffère dans chaque province. Par exemple, le Manitoba subira une baisse par habitant beaucoup plus grande que le Québec ou la Nouvelle-Écosse. Pour les mêmes raisons, la valeur par habitant de chaque paiement diffère d'une province à l'autre.

L'essentiel c'est que les paiements aux provinces qui subiront une baisse importante de leurs paiements ont été fixés de manière parfaitement identique. Les paiements aux autres provinces ont été déterminés sur une base qui est forcément différente de la première, mais qui est identique pour les trois. Bref, le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait pour garantir que les paiements de péréquation supplémentaires soient justes et équitables pour les six provinces en cause.

[*Traduction*]

Le gouvernement veille également à ce que les provinces touchent cet argent le plus tôt possible. Par conséquent, le projet de loi prévoit que les paiements pour 1985-1986 seront faits dans les 30 jours suivant son adoption. La somme supplémentaire accordée au Manitoba sera versée au cours du premier mois de l'exercice 1986-1987.

Il s'agit de sommes importantes qui devraient aider énormément ces provinces. Elles s'ajoutent aux 5.1 milliards que le gouvernement s'attend à verser en paiements de péréquation cette année. Une fois additionnés, les paiements supplémentaires et les paiements de péréquation devraient atteindre pour 1985-1986 les montants ci-après: Manitoba, 458 millions; Québec, qui touche plus de 50 p. 100 de la totalité des paiements de péréquation, 2,920 millions; Nouvelle-Écosse, 588 millions; Nouveau-Brunswick, 572 millions; Terre-Neuve, 616 millions et l'Île-du-Prince-Édouard, 130 millions. Les nouveaux paiements de péréquation supplémentaires porteront à environ 5.3 milliards la somme totale que le gouvernement fédéral versera en 1985-1986 au titre de la péréquation. A cela s'ajoute la somme considérable que le gouvernement fédéral verse aux provinces pour financer certains programmes comme les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire.

En 1985-1986, l'ensemble des paiements de transfert versés aux provinces devraient dépasser 20 milliards, ce qui représente près de 20 p. 100 ou le cinquième de l'ensemble des dépenses fédérales. Si l'on tient compte de la valeur de l'impôt sur le revenu que le gouvernement fédéral transfère aux provinces, cela donne un total de plus de 27 milliards.

Nous devons légiférer pour autoriser ces paiements de péréquation supplémentaires, car aucune disposition ne le prévoit dans la loi pas plus que dans le budget principal des dépenses de 1985-1986 ou dans le programme financier du gouvernement pour 1986-1987. Cette mesure ne vise pas à régler toutes les questions que les provinces et les autres intéressés ont soulevées au sujet du programme de péréquation. Cela se fera dans le cadre de la révision quinquennale qui devrait être entreprise sous peu étant donné que le programme actuellement en vigueur doit expirer en mars 1987.

Ce projet de loi a pour but de verser des sommes fixes aux provinces les moins nanties du pays et de les aider à joindre les deux bouts d'ici l'expiration des ententes, dans deux ans. Je le répète, rien n'obligeait le gouvernement à faire ces paiements aux provinces, mais il en prend l'initiative même si sa propre situation financière est très précaire. Les sommes prévues ne sont peut-être pas aussi importantes que les provinces l'espéraient, mais c'est le mieux que le gouvernement puisse faire dans les circonstances. Elles ont été calculées sur des bases justes et raisonnables.

En deux mots, cette décision a été prise dans l'esprit de coopération et d'entente mutuelle que le gouvernement s'efforce de faire régner dans ses relations avec les provinces afin que nous puissions bâtir ensemble un pays plus fort d'un océan à l'autre.

J'invite sincèrement tous les députés à appuyer ce projet de loi.

• (1120)

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir répondre positivement à l'invitation que vient de nous faire la ministre concernant le projet de loi C-39 mais, malheureusement, je ne peux pas souscrire à ce projet de loi et, dès le début de mes remarques, je vous dirai, monsieur le Président, que l'Opposition officielle entend s'opposer à l'adoption du projet de loi C-39 parce que nous jugeons que ce projet de loi est, premièrement, inéquitable pour le Québec, injuste pour le Manitoba et insuffisant pour la province de Nouvelle-Écosse.

C'est mon intention, au cours des quelques minutes qui me sont allouées, de démontrer pourquoi nous portons un jugement aussi sévère à l'endroit de ce projet de loi et aussi de soumettre à l'attention de l'opinion publique que dans l'allocation des ressources limitées dont dispose l'État fédéral, le gouvernement conservateur a préféré supporter le «cash flow» des multinationales du pétrole plutôt que de supporter celui des trésors publics provinciaux.

On peut sans doute aborder l'étude de ce projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui comme c'est le cas pour tous les projets de loi, on peut en aborder l'étude de différentes façons. Dans le cas qui nous intéresse, et nous l'avons vu par le discours que vient de faire madame la ministre, les uns diront que le manque à gagner de plusieurs provinces dans l'application de la formule de péréquation à partir de l'exercice 1985-1986 et pour l'année financière 1986-1987 est la résultante des erreurs faites par l'ancien gouvernement et que le projet de loi C-39 est un acte de grande générosité qui mériterait des félicitations. C'est justement les propos que vient de tenir madame la ministre et en préparant mes notes j'avais visé juste, et c'est également probablement l'argumentation que vont nous servir les autres orateurs du côté du pouvoir.

Quant à nous de l'Opposition officielle, nous soutiendrons, monsieur le Président, qu'en démocratie il arrive parfois que suivant les désirs de l'opinion publique, les partis qui forment le gouvernement changent de temps en temps. Cependant, la responsabilité de celles et ceux qui exercent le pouvoir ne peut pas être mise de côté par de simples artifices de rhétorique puisqu'un gouvernement, surtout lorsqu'il possède une majorité importante, a le pouvoir de modifier les choses. La meilleure preuve que j'ai à l'effet qu'un gouvernement qui désire changer les choses peut le faire, je prendrai la décision de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^me^ Carney) qui appuyée par le premier ministre (M. Mulroney) modifiait la taxation des multinationales du pétrole pour faire en sorte qu'au cours des prochaines années ces multinationales recevront de la part du Trésor public fédéral un cadeau atteignant les 2.4 milliards de dollars. Monsieur le Président, cela a été un changement important: donner 2.4 milliards de dollars aux multinationales du pétrole, ce n'est pas une décision qui est prise par un back-bencher, c'est une décision qui est prise par des ministres et, je dirais, par le premier ministre lui-même. C'est la preuve, monsieur le Président, que lorsqu'un gouvernement veut changer les choses, il a la possibilité de le faire même lorsque cela coûte 2.4 milliards de dollars. Cependant, lorsqu'on a donné ces 2.4 milliards de dollars aux multinationales du pétrole, le ministre des Finances (M. Wilson) n'a pas soutenu que le Trésor public n'avait pas le moyen de supporter ces cadeaux aux compagnies multinationales. Par contre, en annonçant le dépôt du projet de loi C-39, le 1^er^ avril dernier, le ministre des Finances disait que les montants additionnels versés à ce chapitre ne pouvaient pas être plus élevés et qu'ils représentaient le maximum que peut consacrer le gouvernement à cet égard étant donné la gravité de sa situation financière.

Monsieur le Président, on voit bien que dans l'analyse des problèmes canadiens il y a deux poids deux mesures. Je ne peux accepter que le gouvernement fédéral ait 2.4 milliards de dollars de disponibles pour le fonds de roulement des multinationales du pétrole et qu'il ne puisse trouver que 220 millions pour le meilleur équilibre financier de la richesse à travers le pays en ne donnant qu'un faible montant aux provinces.

Avant d'aller plus loin dans l'analyse détaillée du projet de loi et de ses effets, je voudrais dire quelques mots sur l'argument présenté par les conservateurs et par le ministre des Finances lui-même à l'effet que les difficultés que rencontre l'application de la formule de péréquation en 1985-1986, c'est uniquement et complètement la faute de l'administration précédente.

Si vous me le permettez, nous allons faire un peu d'histoire pour placer le tout dans son véritable contexte et voir si en dehors de la rhétorique partisane que nous sert le gouvernement il n'y a pas des raisons plus sérieuses et, pour ce faire, on va remonter quelques années en arrière.

• (1125)

Je ne veux pas prétendre en ce faisant que toutes les décisions prises par un gouvernement libéral sont bonnes et que toutes celles prises par un gouvernement progressiste conservateur sont mauvaises, mais je pense que, à l'occasion, lorsqu'on

veut porter un argument sérieux, il faut faire la part des choses.

En 1980-1981, lorsque le gouvernement a procédé à l'analyse des arrangements fiscaux 1982-1987, une nouvelle formule de péréquation a été proposée. Cette nouvelle formule prévoyait que la péréquation s'appliquerait dorénavant à 33 sources de revenu au lieu de s'appliquer à 29 sources de revenu, comme le faisait l'ancienne formule. De plus, et surtout la pleine valeur des revenus provinciaux du gaz et du pétrole allait être considérée aux fins du calcul de la péréquation au lieu des 50 p. 100 comme c'était le cas auparavant. Cet élargissement des sources de revenu qui allait être utilisé pour déterminer le montant des paiements de péréquation vers les provinces allait apporter, et à sa face même c'était visible, des augmentations considérables des paiements de péréquation. Et même dans certains cas, on prétendait qu'une des provinces les plus riches du Canada, l'Ontario, pouvait éventuellement par cette formule recevoir elle-même des paiements de péréquation.

Pour corriger cette croissance qui paraissait beaucoup trop rapide dans le cadre de la nouvelle formule et de l'élargissement de la base de péréquation, on a changé la façon d'établir l'égalisation entre les provinces, de telle sorte que ces 33 . . . on avait 29 sources de revenu auparavant, mais il fut décidé que la péréquation serait fondée sur la moyenne des mêmes sources de revenu per capita de cinq provinces, soit l'Ontario, le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, au lieu d'être établie à la moyenne nationale. C'est là le changement probablement majeur de la formule de péréquation.

Comme il est difficile de prévoir cinq ou six ans à l'avance ce que produiront des changements aussi importants, la nouvelle législation prévoyait pour une période transitoire de trois ans des paiements spéciaux pour aider les provinces à s'adapter à la nouvelle formule et surtout pour donner le temps de voir ses effets réels sur les paiements de péréquation. Et c'est dans ce cadre que les paiements transitoires qui comprenaient deux éléments, et j'y reviendrai tout à l'heure, ont été introduits par le gouvernement et le ministre des Finances. Ces paiements transitoires, comme je viens de le souligner, qui comprennent deux éléments ont, en effet, été versés durant les exercises 1982-1983, 1983-1984 et 1984-1985 aux provinces du Québec, du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. D'après les informations que j'ai, seule la province de Terre-Neuve a reçu, selon la nouvelle formule, plus d'argent qu'elle en recevait suivant l'ancienne formule, sans même avoir recours à des paiements provisoires.

J'ajouterai, monsieur le Président, que, aux termes de cette expérience de trois ans, peu importe le parti politique qui allait former le gouvernement au début de 1985, il allait devoir se pencher sur cette question pour tenter de corriger, s'il y avait lieu, les effets que pouvait produire l'abandon de la formule des paiements transitoires. Et c'est d'ailleurs ce qui a été fait puisque des négociations avaient été entreprises dès l'été dernier pour voir comment, avec la dernière année qui s'achevait, on pouvait apporter des corrections.

Dans le fond, monsieur le Président, qui pourrait blâmer un gouvernement d'avoir voulu agir de façon objective, d'avoir voulu jouer de prudence? Qui pourrait blâmer un ministre des Finances qui veut avant de donner une garantie éternelle . . . d'autant plus que la formule qui a été adoptée en 1981-1982 ne prévoyait pas de date limite puisque maintenant que la Constitution a été amendée, même s'il y a des arrangements fiscaux qui peuvent être prévus à tous les cinq ans, la formule de péréquation pouvait continuer. Et c'est pourquoi la garantie des paiements transitoires avait été limitée à trois ans, quitte à la revoir si les ajustements étaient nécessaires.

Donc, la limite aux versements de péréquation transitoires était là pour mesurer l'impact réel que la nouvelle formule allait causer. Lorsqu'on connaît la complexité des calculs qui entourent les paiements de péréquation, on comprend mieux pourquoi la formule de paiements transitoires devait être limitée dans le temps pour voir ce que la réalité des choses allait produire.

Je me souviens pour y avoir participé d'assez près, lorsqu'au début des années 1970, le gouvernement fédéral avait décidé d'apporter des changements complets à la fiscalité, la fameuse réforme fiscale du début des années 1970. Le gouvernement avait donc proposé cette réforme de la fiscalité et les provinces, surtout celles qui ont des ententes de perception et qui doivent utiliser essentiellement la même base ou la même assiette fiscale, étaient inquiètes.

• (1130)

Devant la difficulté de prévoir les résultats réels d'un changement aussi fondamental, le gouvernement fédéral avait à ce moment donné aux provinces une garantie les assurant qu'elles allaient être compensées si la nouvelle fiscalité produisait des effets totalement différents de l'ancienne fiscalité. Après cinq ans, la complexité des calculs était telle qu'il était difficile de mesurer, surtout à cause des modifications que certaines provinces avaient apportées et d'autres modifications apportées à la fiscalité sur une base annuelle par les autorités fédérales, il était devenu très difficile de continuer à appliquer cette formule de garantie. Mais il reste qu'il y avait eu cette formule de garantie dans les mêmes circonstances ou des circonstances analogues.

Dans le cas de la péréquation, le gouvernement fédéral a voulu, comme je l'ai indiqué précédemment, jouer de prudence d'où l'idée qu'il faudrait mettre un terme à la période des paiements transitoires au cas où la nouvelle formule, ou encore l'évolution de l'économie, ait donné des résultats beaucoup plus importants que ceux que l'on escomptait. Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui on blâmerait l'administration précédente d'avoir voulu jouer de prudence pour échapper maintenant à ses propres responsabilités.

L'expérience a démontré qu'au moins trois provinces étaient pénalisées par la nouvelle formule, mais à partir de 1985-1986, et que ces provinces allaient perdre des sommes considérables si les paiements transitoires étaient suspendus pour elles. Il s'agit des provinces de Québec, du Manitoba et de Nouvelle-Écosse. Monsieur le Président, j'ai dit au début de mes remarques que nous allions, du côté de l'Opposition officielle, nous opposer à ce que ce projet de loi soit adopté parce qu'il était inéquitable pour le Québec, injuste pour le Manitoba et insuffisant pour la Nouvelle-Écosse.

Si vous me le permettez, je vais tenter à l'aide des statistiques dont je dispose de démontrer d'abord pourquoi le bill C-39 constitue une mesure insuffisante pour la province de Nouvelle-Écosse. En 1984-1985, la province de Nouvelle-

Écosse a reçu 620 millions de dollars au chapitre de la péréquation, et ce montant tenait compte d'un paiement en vertu de la formule transitoire de 72 millions de dollars. Ces paiements transitoires, comme on le sait, comprennent deux éléments. D'abord, la garantie transitoire assurant un rendement de croissance des versements de péréquation minimums par rapport à la période 1981-1982. Par exemple, je n'ai pas les chiffres pour la Nouvelle-Écosse, mais en vertu de cette partie des paiements transitoires au Québec, le taux de croissance en 1982-1983 avait été de 11.7 p. 100, de 7 p. 100 en 1983-1984 et de 3.3 p. 100 en 1984-1985. L'autre partie de ces paiements transitoires est reliée au rendement de la formule de base plus la garantie dont je viens de parler, et entre ce montant et ce qu'a produit l'ancienne formule, s'il y a un écart, il est comblé, et ces deux éléments constituent en totalité les paiements transitoires.

Pour la Nouvelle-Écosse, le bill C-39 ne fait que corriger le manque à gagner pour 1985-1986 et laisse complètement cette province à la merci d'une décision du gouvernement fédéral pour l'exercice 1986-1987. Cette province aura à revenir s'agenouiller devant le ministre des Finances pour quémander son dû en 1986-1987.

Je voudrais rappeler ici, monsieur le Président, que les paiements de péréquation constituent des transferts inconditionnels aux provinces et que ces paiements doivent être versés en vertu d'une formule équitable qui ne laisse pas les provinces à la merci de décisions arbitraires du gouvernement du Canada. Si le bill C-39 reste dans sa forme actuelle, je soutiens que ce bill ne répond pas aux bases, au fondement même de la péréquation et qu'il constituera pour la province de Nouvelle-Écosse un règlement totalement insuffisant.

Si le bill C-39 est insuffisant pour la province de Nouvelle-Écosse, la chose se complique et il devient injuste pour la province du Manitoba. Depuis le début de la nouvelle formule, la province du Manitoba a reçu en 1982-1983, 439 millions dont 169 millions en paiements transitoires, toujours suivant les deux éléments dont j'ai parlé. En 1983-1984, elle a reçu 466 millions dont 163 millions de paiements transitoires. En 1984-1985, le Manitoba recevait 479 millions dont 138 millions de paiements transitoires. Avec la fin de ces paiements transitoires, la province du Manitoba voit ses paiments de péréquation passer de 479 millions à 407 millions, une baisse et une perte de 72 millions. Même en tenant compte d'un versement prévu cette fois en vertu du paragraphe 4(6) de la Loi sur les arrangements fiscaux qui a été adoptée en 1982 qui spécifie que pour une province dont le revenu provincial par habitant est supérieur à 75 p. 100 du revenu national, les droits de péréquation ne peuvent chuter de plus de 15 p. 100 d'une année par rapport à l'autre. Même en tenant compte de ce paiement, la perte pour le Manitoba est considérable. La perte de 72 millions pour le Manitoba en 1985-1986, elle est encore plus considérable en 1986-1987 puisque les paiements prévus pour cette dernière année des arrangements fiscaux n'allaient être que de 377 millions, soit 102 millions de moins que le montant reçu en 1984-1985.

La proposition qui nous est faite par le projet de loi C-39 démontre bien l'injustice que cela signifie pour le Manitoba, et les paiements qui seront versés à cette province en vertu de la loi C-39 seront loin d'être suffisants pour combler l'écart. La loi C-39 constitue à peine un palliatif et le projet de loi devrait être amendé pour corriger l'injustice dont sera victime la province du Manitoba. Je pense que dans le cas du Manitoba la situation est encore davantage claire que celle qui se produit en Nouvelle-Écosse puisque, à sa face même, les chiffres et les prévisions qui sont disponibles pour l'année 1986-1987 indiquent déjà que cette province va être pénalisée contrairement à la Nouvelle-Écosse où il se peut que ce soit insuffisant, mais il faudra attendre les résultats de l'évolution économique de cette province.

Monsieur le Président, si la loi C-39 est insuffisante pour la Nouvelle-Écosse et injuste pour le Manitoba, en ce qui regarde le Québec l'abandon des paiements transitoires devient une injustice, une inéquité qu'il nous faut dénoncer avec force. Tous ceux et celles qui ont suivi le débat depuis quelques années se rappellent que le Québec a toujours montré son désaccord sur la formule de péréquation et surtout sur l'abandon à partir du présent exercice financier de la formule des paiements transitoires. Dès le début en 1981, les statistiques pro forma, des projections établies par les services du ministère des Finances du Québec, tendaient à démontrer ce qui allait se produire à partir de 1985-1986 et 1986-1987. Le gouvernement canadien soutenait que les paiements transitoires fournissaient au Québec une garantie suffisante, ce qui a été le cas puisque les paiements transitoires ont couvert les pertes et même permis une augmentation d'une année par rapport à l'autre. Le gouvernement canadien soutenait donc que les paiements transitoires fournissaient au Québec une garantie suffisante pour essayer loyalement la formule nouvelle et c'est dans ce contexte que chacune des années 1982-1983, 1983-1984 et 1984-1985, pour chacune de ces années, les paiements transitoires ont varié pour le Québec entre 350 et 400 millions par année. Les chiffres sont clairs et la démonstration a été suffisamment précise. Elle indique que les appréhensions du Québec étaient fondées et en ce sens le projet de loi C-39 devrait corriger de façon permanente la distorsion ou tout au moins maintenir jusqu'à la renégociation, en 1987, l'application de la clause des paiements transitoires applicables en 1984-1985.

Je reviendrai sur cette question tout à l'heure parce que j'indiquerai au ministre dès maintenant que l'application du paragraphe (4), ce qui couvrait la garantie des paiements transitoires pour 1984-1985, si, en maintenant ce pourcentage du tiers dont il est question, le Québec ne recevait qu'une croissance de 3 p. 100 du montant de péréquation en 1985-1986 et 1986-1987, ce qui est en dessous du taux d'inflation que l'on connaît présentement, on ne peut donc pas dire qu'il s'agit là de paiements exorbitants.

Monsieur le Président, en 1983-1984, les paiements transitoires comme je l'ai mentionné avaient été de près de 400 millions, 399 millions sur un total de 2 milliards 976.6 millions. L'année suivante, en 1984-1985, les paiements transitoires totalisaient 392 millions sur une péréquation totale de l'ordre de trois milliards.

Lorsque je dis que le projet de loi C-39 est inéquitable pour le Québec, on comprendra, je l'espère, pourquoi je soutiens cet argument. En fait, en 1985-1986, le Québec, d'après les statistiques rendues publiques par le ministre des Finances du Québec, le 2 avril dernier, et je connais la compétence des fonctionnaires qui travaillent à la préparation de ces chiffres et je n'ai aucun doute que s'il y a des erreurs de quelques centaines de dollars, la tendance générale et le fond sont certainement justes.

• (1140)

En 1984-1985 cette province a reçu des paiements de péréquation de 3 milliards, 74 millions et ces paiements qu'ils vont recevoir en 1985 1986 vont baisser à 2 milliards, 784 millions, une baisse et une perte de 290 millions. Et en 1986-1987, les prévisions indiquent que la péréquation que recevra le Québec serait 2 milliards, 902 millions, soit une baisse de 172 millions par rapport à l'année 1984-1985.

Si l'on tient compte de la croissance normale que devrait générer une année par rapport à l'autre, les versements de péréquation, le manque à gagner pour le Québec est considérable et le projet de loi C-39 ne constitue qu'une correction d'à peine 15 p. 100 des pertes que subira le Québec au chapitre de la péréquation. Et cela à cause de la fin de la formule de garantie des paiements transitoires.

Si je soutiens de plus, monsieur le Président, que la solution proposée dans le projet de loi C-39 est inéquitable pour le Québec, c'est justement parce que les effets de l'application de la formule, à partir du présent exercice financier, non pas pour les exercices passés, mais à partir de cette année, ne sont pas les mêmes pour chacune des provinces qui bénéficient de la péréquation.

Selon l'analyse préparée et qui a été rendue publique par le ministère des Finances du Québec, qui n'a pas été contestée à ma connaissance par qui que ce soit, on voit ce que cette formule a produit pour l'ensemble des provinces, et je le souligne parce que je veux démontrer que pour le Québec il s'agit d'une situation inéquitable, alors que pour les autres provinces, cela a donné des résultats différents.

Si on prend la province de Terre-Neuve par exemple . . . Excusez, monsieur le Président, je veux retrouver mon tableau. J'ai les chiffres ailleurs. Je vais les citer. Je ne trouve pas le tableau dans ce que je dispose. Mais si on prend la province de Terre-Neuve, durant les cinq années de l'application de la formule de péréquation, trois réelles, puisqu'on connaît les chiffres, et les prévisions pour les deux ans à venir, la province de Terre-Neuve aura reçu durant ces cinq ans à peu près 100 millions, 102 millions de plus qu'aurait produit l'ancienne formule. Donc, pour la province de Terre-Neuve, la formule de péréquation adoptée au début de l'année 1982 a été loin d'être inéquitable, elle a produit plus que l'ancienne formule. Et dans le cas de cette province, si mes renseignements sont justes, les paiements transitoires n'ont pas été nécessaires.

Pour l'Île-du-Prince-Édouard, si on prend les trois années réelles, plus les prévisions des deux prochaines années, le gain sera de 52 millions. Là aussi il n'y a pas d'inéquité pour cette province, même un certain avantage, si on compare la nouvelle formule 1982-1987 à la formule 1977-1982.

Pour la Nouvelle-Écosse, si on fait l'addition des cinq ans, le gain est de 223 millions, mais les gains sont concentrés durant les trois premières années justement à cause des paiements transitoires, mais la situation devient draconienne et difficile pour les deux dernières années.

Pour le Nouveau-Brunswick, encore une fois si l'on compare les résultats des cinq années, trois années réelles, deux années de prévisions avec ce qu'aurait produit l'ancienne formule, les gains sont de 65 millions de dollars. Donc aussi pour le Nouveau-Brunswick la formule n'a pas été inéquitable.

Pour le Manitoba, la nouvelle formule a généré, à cause des paiements transitoires, des gains au cours des trois premières années mais avec l'abandon de cette formule des paiements transitoires, les pertes seraient de l'ordre de 172 millions dans les deux dernières années, ce qui devient inévitablement insupportable pour le trésor public de la province du Manitoba. Mais dans l'ensemble, la situation a quand même, dans les cinq années, donné des résultats positifs.

C'est le Québec qui est affecté négativement car même en tenant compte des 110 millions dont vient de nous parler madame la ministre, et qui seront versés en vertu du projet de loi C-39, les pertes nettes pour les cinq ans, si l'on compare la nouvelle formule avec l'ancienne, totaliseraient 750 millions concentrés surtout en 1985-1986 et 1986-1987 à cause, justement, de l'abandon des paiements transitoires. Seule la province de Québec, si l'on compare les cinq années, sort avec une perte nette si l'on fait la comparaison des chiffres que l'ancienne formule aurait produits avec ceux de la nouvelle formule.

Monsieur le Président, je m'excuse d'avoir utilisé autant de statistiques, mais vous comprendrez qu'il s'agit là d'un sujet complexe que l'on ne peut traiter de façon convenable uniquement par des paroles, et j'ai voulu tout au long de mon exposé démontrer, avec chiffres à l'appui, que le projet de loi C-39 n'a pas de sens et que l'expérience des trois dernières années de l'application de la nouvelle formule de péréquation a clairement démontré que cette formule sans le maintien des paiements transitoires en 1985-1986 et 1986-1987 pour la province de Québec, tel que je les ai décrits plus haut . . . que la poursuite de ces paiements transitoires durant les deux dernières années . . . que la formule devient complètement inéquitable pour le Québec, surtout, et comme je l'ai mentionné et je le répète, à partir de cette année, et cela à cause de l'abandon des fameux paiements transitoires.

Je demande donc au gouvernement, au ministre, de surseoir à l'adoption de ce projet de loi pour deux raisons. Cette demande, je ne la fais pas à la légère. La première raison, c'est parce que le premier ministre du Canada, le chef du gouvernement, a indiqué publiquement, après le dépôt . . . après l'annonce faite en cette Chambre par le ministre des Finances qu'il était prêt à poursuivre les négociations avec le gouvernement du Québec—cela n'a pas été une déclaration faite en catimini, cela a été fait publiquement—je crois que dans ces circonstances, si on veut prendre la parole du premier ministre au sérieux et si la parole du premier ministre veut dire quelque chose, cette Chambre, le gouvernement n'a pas le droit d'utiliser sa majorité pour venir «couper l'herbe sous le pied» aux négociations additionnelles, qui avaient été annoncées par le premier ministre lui-même. Il faut donc attendre, me semble-t-il, que des discussions additionnelles aient eu lieu entre le ministre des Finances du Québec et le premier ministre du Canada pour voir s'il n'y a pas lieu d'améliorer, dès maintenant, le projet de loi C-39 parce que je sais bien que, même à quelques jours de la présentation du Budget du gouvernement du Québec, et à quelques semaines de la présentation du Budget du gouvernement fédéral, si on passe cette loi, je serais bien surpris que le ministre des Finances, que madame la ministre, nous reviennent dans trois semaines, par un autre projet de loi, changer les paiements qui viennent d'être annoncés et qui représentent à peine 15 p. 100 des pertes que subira le Québec.

Monsieur le Président, j'indique qu'il faut surseoir à l'adoption de ce projet de loi pour permettre au gouvernement fédéral de vérifier si les données que j'ai indiquées voulant que la prolongation de la formule des paiements transitoires appliquée au Québec en 1984-1985 . . . si l'on prolongeait cette formule en 1985-1986 et 1986-1987 . . . de vérifier si les chiffres que j'ai indiqués voulant que la croissance de la péréquation durant ces deux années ne serait que de l'ordre de 3 p. 100, et si tel est le cas, il me semble, monsieur le Président, qu'une croissance de la péréquation qui est en dessous du taux d'inflation, et le fait que le ministre des Finances nous a même déclaré récemment, il y a quelques jours, que son budget allait être inflationniste, donc le taux d'inflation va certainement monter au-dessus de 3.7 p. 100 puisque c'est là le niveau où il est présentement . . . C'est donc dire qu'une croissance de la péréquation en 1985-1986 par rapport à 1984-1985, et 1986-1987 par rapport à 1985-1986, de 3 p. 100 serait moins que l'inflation, et je pense que le projet de loi C-39 doit être suspendu, que l'on doit attendre pour l'adopter, que l'on doit vérifier si à travers les négociations dont nous a parlé le premier ministre et si les chiffres dont je parle sont justes . . . Il me semble, monsieur le Président, qu'il ne serait qu'équitable que la formule de garantie pour les deux dernières années des arrangements fiscaux dans sa section «péréquation» soit maintenue. L'expérience des trois premières années a démontré que, dans le cas du Québec, ces paiements transitoires étaient essentiels et que pour les deux dernières années la perte sera colossale, 750 millions; il n'y a pas de gouvernement qui puisse se permettre, aussi rapidement, de voir ses revenus chuter de cet ordre d'importance. Donc, je demande que l'analyse de ce projet de loi soit reportée à plus tard. Je n'en fais pas de motion pour ne pas prolonger indûment le débat, mais je fais appel au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier): c'est un député du Québec. Comme secrétaire parlementaire, il a certainement accès aux données statistiques, aux chiffres qui ont été rendus publics par le gouvernement du Québec. Si ces chiffres sont faux, j'aimerais que quelqu'un nous dise qu'il y a des erreurs de fond. Mais, quand on examine ce que produit la nouvelle formule et quand je dis qu'elle est inéquitable pour le Québec sans le maintien des paiements transitoires parce que, avec le maintien des paiements transitoires même si on les maintient au niveau de 1984-1985, c'est-à-dire seulement en gardant le tiers du taux de croissance qui aurait été produit par rapport aux années antérieurs, même si on le maintient au tiers qu'est-ce que cela donne pour les autres provinces per capita? Le ministre a parlé des paiements per capita Sans tenir compte du projet de loi C-39, cela représente quand même un écart favorable pour Terre-Neuve entre l'ancienne et la nouvelle formule per capita de $175.

• (1150)

Si on prend l'Île-du-Prince-Édouard, nouvelle formule par rapport à l'ancienne sans parler des paiements additionnels du projet de loi C-39: $422; Nouvelle-Écosse: $260 per capita; Nouveau-Brunswick: $93 si on tient compte de l'ajout 122; le Manitoba: $6, on voit que c'est la province qui est la plus coïncée et, à cause de l'abandon de la formule des paiements transitoires, cela devient négatif, mais le Québec est la seule province dont les paiements per capita subissent une chute de $113 et cela à cause de la fin des paiements transitoires. En réintroduisant ces paiements pour les deux dernières années, on peut corriger cet écart et ramener le Québec dans la moyenne des autres provinces.

Voilà donc pourquoi, je voudrais, en terminant mes remarques et en parlant de cette inéquité pour démontrer que je ne veux pas en faire uniquement un argument politique mais aussi pour signaler que les équités dont a parlé le ministre dans ses rapports per capita, je ne les comprends pas. J'avais lu la déclaration du ministre des Finances, je l'avais étudiée et je ne comprenais pas le sens des mots «équité» dans l'application du projet de loi C-39 comme tel. Et en faisant des analyses plus approfondies, je me suis rendu compte également—j'ai eu l'occasion de lire les propos tenus par le ministre des Finances du Québec à l'Assemblée nationale, le 2 avril dernier—que je n'étais pas le seul à ne pas accepter et à ne pas comprendre.

Voici ce que déclarait le ministre des Finances du Québec à l'Assemblée nationale le 2 avril dernier, et je cite M. Duhaime: «Je suis fortement déçu, disait-il, en parlant de l'annonce faite par le ministre des Finances, parce que, manifestement, le gouvernement fédéral se refuse à reconnaître l'inéquité engendrée à l'égard du Québec par le nouveau programme». Il ajoutait un peu plus loin: «Je suis surpris et étonné de ne trouver aucune logique dans le règlement énoncé par le projet de loi C-39. Ce règlement attribue des sommes à des provinces qui, selon les propres prévisions du gouvernement fédéral, ne connaîtront aucune chute de leurs droits de péréquation en 1985-1986 et qui, au surplus, sont largement avantagées par les changements apportés au programme de péréquation en 1982.» Et j'en ai fait la démonstration en indiquant, il y a quelques instants, comment la nouvelle formule de péréquation avait été avantageuse sauf pour le Manitoba et la Nouvelle-Écosse pour les deux dernières années et à des degrés divers mais que, globalement, la formule de péréquation adoptée en 1981-1982 avait été avantageuse pour toutes les provinces sauf pour le Québec. Et pour le Québec, j'y reviens encore, c'est parce que le gouvernement se refuse à prolonger les paiements transitoires qui avaient été inclus dans la formule dans le projet de loi C-97 qui a été adopté dans cette Chambre. Toutes les provinces du Canada qui bénéficient de péréquation ont été avantagées avec les écarts dont j'ai parlé et à l'exception du Manitoba pour les deux dernières années et aussi à cause de l'abandon du paiement provisoire mais, dans l'ensemble, même le Manitoba a reçu plus d'argent avec la nouvelle formule qu'il en aurait reçu avec l'ancienne. Seul le Québec par l'abandon des paiements transitoires et même en tenant compte du projet de loi C-39, est fortement pénalisé, et je soutiens qu'il y a une inéquité qu'il nous faut corriger.

Et évidemment, le ministre des Finances peut essayer . . . Au début de mes remarques, j'ai fait allusion aux propos tenus par le ministre des Finances concernant la capacité de payer, étant donné que c'était le maximum qu'il pouvait faire. Je pense qu'il faut mettre les choses dans leur contexte, et je veux le rappeler à l'opinion publique ainsi qu'au secrétaire parlementaire que je connais comme un homme sérieux, comme un homme qui veut défendre les intérêts du Québec, je l'espère, et même j'en suis convaincu, il y a d'autres députés du Québec dans cette Chambre. Vous pouvez essayer collectivement comme parti, vous pouvez essayer de mettre la faute sur l'ancien gouvernement. Cela va être facile. Vous allez avoir des applaudissements. Vos électeurs vont vous taper dans le dos,

mais le Québec ne recevra pas une «cenne» et je soutiens encore une fois que les paiements transitoires incorporés dans la formule pour les trois premières années n'ont pas pénalisé le Québec, c'est à partir de maintenant, et c'est la responsabilité de l'actuel gouvernement. C'est la responsabilité du gouvernement progressiste conservateur. Même si on veut mettre la faute sur l'ancien gouvernement, comme je l'ai dit, O.K. vous allez avoir des applaudissements, mais vous n'allez pas corriger par le fait même l'injustice, l'inéquité que l'abandon des paiements transitoires cause au Québec. Et si le ministre peut, suite à des entretiens avec le ministre en titre au ministère des Finances, avec le secrétaire parlementaire, avec les autres députés du Québec qui veulent prendre le temps de regarder en détail ce qui se passe à partir de 1985-1986 avec l'abandon des paiements transitoires, regardez cela ensemble, parlez-en au caucus, à votre caucus du Québec et vous allez voir que cela n'a pas de bon sens, qu'il faut maintenir dans la loi les paiements transitoires. Et je suggère de les maintenir au niveau de 1984-1985 et si vous faites les calculs, vous allez vous apercevoir que le Québec ne bénéficierait même pas de l'ensemble des 750 millions qu'il va perdre. Ça va être moins que les 750 millions, mais ça va être plus que les 110 millions que vous proposez. D'après moi, ça voudra ajouter quelque chose de l'ordre de 400, 450 millions, dans cet ordre de grandeur-là. Mais en ce faisant, même avec cela, même si le gouvernement progressiste conservateur et les députés du Québec, je les invite à le faire, regardent cela correctement, et même en maintenant les paiements transitoires au niveau de 1984-1985, le Québec sort de la formule en-dessous de toutes les autres provinces, per capita ou sur une base de dollars nominaux.

C'est pourquoi je fais appel, un appel pressant pour que le projet de loi C-39 puisse être revu à la lumière des faits que je viens de souligner et aussi à la lumière des propos tenus par le premier ministre du Canada lorsqu'il a indiqué que la porte était encore ouverte, mais une fois que le projet de loi C-39 aurai subi l'étape de la deuxième lecture, du comité et du sénat, la porte va être fermée et le cadenas va être sur la porte et ça va aller en 1987 avant qu'on puisse revoir cette question.

Je crois, monsieur le Président, qu'il s'agit là d'une question fondamentale, une question d'équité et au moment où le gouvernement du Québec songe à présenter au gouvernement canadien des propositions qui permettraient au gouvernement du Québec d'adhérer de plain-pied et totalement à la confédération canadienne, je pense que si on place l'étude du projet de loi C-39 dans ce contexte, il est important, il est urgent de réintroduire les paiements de garantie transitoires pour les deux dernières années, comme cela a été le cas durant les trois dernières années pour qu'au moins la formule de péréquation ne produise pas l'inéquité qu'elle produit dans le contexte, même avec le projet de loi C-39 qui ajoute des sommes d'argent, mais pour que dans l'ensemble il y ait une certaine équité et que le Québec puisse, je pense, sur le même pied que les autres provinces, retirer non pas de la charité, non pas des paiements qui ne lui sont pas dus, mais tout simplement une équité, des paiements qui soient équitables, per capita, compte tenu de la situation économique telle que décrite dans la formule de péréquation, formule de péréquation dont le principe est maintenant inscrit dans la Constitution canadienne.

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je me réjouis d'abord que le gouvernement ait décidé de hausser ses paiements à certaines des provinces les moins riches. Je tiendrai par la suite des propos moins flatteurs, mais je le félicite d'avoir fait un pas dans la voie de l'équité au Canada.

Rendons à César ce qui est à César, car s'il y a des reproches à faire, c'est à l'ancien gouvernement libéral qu'il faut les adresser. Ce dernier savait, en 1981-1982, lorsqu'il a présenté sa mesure sur la péréquation, qu'elle aurait pour effet de réduire plus tard les paiements versés à certaines provinces. Les paiements transitoires sur lesquels l'orateur libéral qui vient de parler a tellement insisté n'étaient qu'un palliatif prévu pour trois ans. Les ministériels libéraux d'alors savaient fort bien qu'à compter du 1er avril 1985, quelques provinces dont le Manitoba et le Québec obtiendraient moins d'argent que l'année précédente. Les députés de mon parti et de l'opposition conservatrice en avaient averti le gouvernement libéral. Sans vouloir faire la leçon, il faut reconnaître que c'est exactement ce qui s'est produit. Le gouvernement libéral a consciemment réduit le financement de quelques-unes des provinces les plus démunies.

• (1200)

Néanmoins, je n'ai pas que des fleurs à lancer au gouvernement actuel, ainsi que vous le soupçonnez bien, monsieur le Président.

Des voix: Et pourquoi pas?

M. Murphy: Des conservateurs de l'arrière-ban se demandent pourquoi pas. Eh bien, voici: parce que ce serait de la mauvaise foi. Nous savons que lors de son élection, le gouvernement conservateur n'avait pas du tout l'intention de revenir sur la question de la péréquation.

M. Peterson: Comment pouvez-vous le savoir.

M. Murphy: On le sait parce que le ministre avait oublié les notes de son discours à Winnipeg. Il ne l'avait pas fait exprès. Un mauvais plaisant a dit que le ministre risquait de perdre sa chemise. Trêve de plaisanterie, le Manitoba, le Québec, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont ainsi appris que le gouvernement n'avait pas l'intention de bouger sur cette question. Or, il y a eu effectivement quelques réunions, à la demande des provinces qui ont fait pression sur le gouvernement. J'ai déjà félicité ce dernier pour s'être orienté du moins dans la bonne direction comme il vient de le faire.

Afin que les Canadiens et, en particulier, la population des provinces en cause sachent de quoi il retourne, je vais maintenant devoir entrer dans les détails. Le projet de loi à l'étude n'accordera pas aux provinces pauvres les mêmes sommes que l'année dernière mais seulement 95 p. 100 des crédits que le gouvernement fédéral leur avait alors consentis. Ces calculs ne tiennent même pas compte de l'inflation. En ajoutant la hausse du coût de la vie et l'inflation qui règne au Canada, il est évident que ces provinces recevront moins de 95 p. 100 de sommes qu'elles ont touchées l'an dernier.

En ce qui concerne la deuxième année prévue dans le projet de loi, le gouvernement a beau dire que le Manitoba obtiendra un supplément de 65 millions de dollars, il n'en reste pas moins que cette province touchera tout au plus 95 p. 100 des crédits qui lui auront été versés cette année. Le Manitoba subira une

perte puisqu'il ne recevra cette année que 95 p. 100 du montant reçu l'an dernier et l'an prochain, 95 p. 100 de l'allocation de la présente année. Au cas où les données financières fédérales seraient modifiées, la loi ne garantit pas que le Manitoba recevra 95 p. 100. En prévoyant une somme globale de 65 millions pour l'an prochain, le gouvernement semble nous dire que si la situation économique change, le Manitoba n'est assuré de recevoir que 65 millions même si, en fin de compte, cette somme ne représente que 85 ou 90 p. 100 de ce qu'il touche à l'heure actuelle.

A l'étape du comité, j'espère entendre le ministre des Finances (M. Wilson) ou son représentant nous expliquer quelles sont les intentions du gouvernement pour l'an prochain. Les Manitobains sont-ils seulement assurés de toucher 65 millions, ou bien entend-on présenter une autre mesure législative à la même époque l'an prochain?

Nous avons aussi des réserves au sujet de la formule de financement qui équivaut à 95 p. 100 de la somme versée l'année précédente. Dans la première loi votée en 1982, il était prévu que le plancher de 95 p. 100 ne s'appliquerait pas aux provinces dans le besoin mais seulement aux provinces dont la situation économique pourrait s'améliorer sensiblement. Par exemple, on s'était montré optimiste en imaginant que l'exploitation de pétrole en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve améliorerait la situation de l'emploi et les recettes de ces provinces. Le gouvernement avait alors indiqué qu'en pareille éventualité, il ne réduirait pas sensiblement et soudainement les paiements de péréquation, mais qu'il continuerait à verser 95 p. 100 de l'allocation précédente.

C'était tout à fait raisonnable. Le gouvernement devrait adopter ce genre d'attitude à l'égard des prestataires de l'assurance-chômage et du bien-être social qui touchent un revenu après avoir été inactifs pendant un certain temps. Ces gens devraient bénéficier de certaines garanties au moment où ils recommencent à travailler. L'idée n'est pas nouvelle et elle est valable en soi. Mais elle n'a jamais été conçue pour les provinces dont les besoins pourraient s'accroître ou rester les mêmes.

En présentant le projet de loi à l'étude, le gouvernement a retenu ce principe du versement d'une somme minimale qui devait uniquement viser les provinces dont la situation allait s'améliorer, indiquant ainsi que ce plancher serait le maximum que toucheraient les provinces qui sont les plus mal en point. Selon le document laissé au Manitoba par le ministre des Finances, cette province était celle qui était la plus mal lotie pour ce qui est de la péréquation et pourtant, le gouvernement n'accepte de lui verser que 95 p. 100 du montant qu'elle a touché l'année précédente. Je pense que le député de Brandon-Souris (M. Clark) est prêt à l'admettre. Pour 1985-1986, le gouvernement ne garantit que 95 p. 100 de ce que le Manitoba a reçu l'an dernier et pour 1986-1987, il n'offre que 95 p. 100 du montant de 1985-1986. Voilà où nous en sommes actuellement.

Les provinces dont les besoins seraient au moins les mêmes ou seraient accrus, devraient recevoir au moins 100 p. 100 de l'argent touché l'année précédente. Au moment de déterminer les fonds à verser aux provinces, nous devrions également tenir compte de l'inflation et du produit national brut. Pour reprendre l'expression du ministre, il est difficile de parler de justice tout en réduisant les montants que recevront les provinces défavorisées.

Le gouvernement a réalisé un compromis entre la situation déplorable que nous a léguée le gouvernement libéral précédent et ce qui est juste et équitable pour le pays. On en arrive souvent à un compromis avec une mesure d'expédient comme le projet de loi à l'étude aujourd'hui. C'est compréhensible. Cependant, en cherchant à réaliser ce compromis, le gouvernement et les Canadiens auraient eu tout à gagner si le gouvernement avait admis que les provinces devaient toucher la totalité des montants qu'elles ont reçus l'année précédente.

● (1210)

J'ai interrogé à plusieurs reprises le ministre des Finances sur ce problème avant qu'il annonce qu'il accorderait finalement des paiements de péréquation supplémentaires. Dans l'une des réponses qu'il a donnée à la Chambre, il a dit que le gouvernement fédéral était dans une situation peut-être pire que celle des provinces défavorisées. C'est parfaitement absurde, bien entendu. C'est un fait que le gouvernement fédéral fait face à un énorme déficit et qu'il doit en tenir compte avant d'établir ses plans d'avenir. Cependant, il est insensé de vouloir en faire porter le chapeau aux provinces défavorisées. Si nous voulons faire preuve de justice, les compressions doivent s'appliquer aux dix provinces et pas seulement aux provinces défavorisées. Si le gouvernement veut restreindre les services, il doit le faire d'un bout à l'autre du pays. Ce n'est pas la solution que je recommande, mais en toute justice, il n'est pas normal de brimer les provinces défavorisées à cause du déficit du gouvernement fédéral.

L'idée du ministre des Finances, qui veut restreindre les services aux provinces défavorisées—et il le fait même dans cette mesure de compromis—est contraire au principe même de la péréquation. Ce principe est désormais constitutionnalisé. Il est reconnu comme un principe fondamental dans notre pays. Toute tentative en vue de tripoter ce principe qui repose sur la répartition des richesses est contraire à l'égalité.

La péréquation, même si le mot est très long, est un principe très simple. Par définition, elle reconnaît que les Canadiens, quelle que soit la région où ils habitent dans notre pays, ont droit à certains services de base. Tel est l'objet de la péréquation. Autrement dit, si l'Île-du-Prince-Édouard est plus pauvre que l'Ontario, leur situation ne sera pas égale. Il va sans dire qu'une province riche comme l'Alberta doit pouvoir offrir certains services et avantages à ses ressortissants que l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ne peuvent égaler. Cependant, en même temps, les habitants de l'Î.-P.-É., de la Nouvelle-Écosse et du Québec, doivent avoir accès aux mêmes services fondamentaux que tous les autres Canadiens. Tel est l'objet du projet de loi à l'étude. C'est pourquoi le principe est constitutionnalisé et qu'il revêt une telle importance pour bon nombre de Canadiens.

Par le programme de péréquation, nous avons admis que le gouvernement fédéral puiserait dans ses recettes fiscales pour aider les provinces les moins fortunées. Bien entendu, personne ne s'accorde sur la formule idéale. Devrions-nous prendre la moyenne économique des dix provinces ou une moyenne limitée à six provinces? Nous ne nous entendons pas sur les choses qui devraient figurer dans les calculs, sur les types d'impôts à prendre en considération, ou sur la capacité fiscale des diverses provinces. Toutefois, je n'ai jamais entendu personne s'opposer au principe qui veut que si les provinces qui fournissent des

services de leur ressort n'ont pas les fonds nécessaires, le gouvernement fédéral a l'obligation de les aider pour qu'elles puissent assurer ces services. Dans d'autres situations qui ne sont pas de la compétence provinciale, le gouvernement fédéral fournit souvent des services ou un financement directs, dans le domaine des soins médicaux et de l'hospitalisation, par exemple. Pour les autochtones et les Indiens des réserves, le gouvernement fédéral fournit de l'argent aux bandes ou administre directement les services.

Il est intéressant de constater aujourd'hui, d'après un document qui serait étudié au cabinet ce matin, que le gouvernement a décidé de réduire le financement des réserves. Précédemment, le gouvernement libéral avait décidé de réduire les paiements de péréquation en raison de la situation économique. Maintenant, le gouvernement fédéral étudie un document qui dit que, pour des raisons financières, il faut diminuer le montant versé aux populations indiennes qui vivent dans des réserves. Je pense que c'est la même démarche et que c'est contraire au principe de la péréquation.

Je suis persuadé que le député de Brandon-Souris et d'autres députés ont déjà visité des réserves. Ils ont pu constater l'absence d'adduction d'eau et de réseaux d'égout, ils ont pu voir l'état souvent déplorable des écoles—le programme de construction est en retard de plusieurs années. Ils se seront aperçu que les routes ne sont presque jamais asphaltées—dans certaines parties de ma circonscription il n'y en a même pas—et qu'il n'y a pratiquement pas d'installations de loisirs pour les jeunes. Si le gouvernement suit les conseils du comité d'examen des affaires indiennes du vice-premeir ministre (M. Nielsen), il portera atteinte au principe de l'égalité des services dans ce pays. C'est inacceptable. Je sais que cette question n'a pas de rapport direct avec la mesure législative à l'étude, mais elle touche le principe de cette mesure. Que l'on parle de diminution des paiements aux provinces ou aux réserves, le résultat est le même, nous connaîtrons de plus grandes inégalités. C'est ce qui se produit.

Comme je l'ai dit précédemment, ce projet de loi représente une amélioration par rapport à ce que nous avons hérité des libéraux. Toutefois, le principe sur lequel repose la décision du gouvernement est la réduction des services. Le document étudié par le cabinet aujourd'hui veut la même chose, réduire les services. Si le gouvernement a besoin de plus d'argent pour diminuer le déficit—et c'est le cas—et pour fournir plus de services, au lieu de les diminuer—et c'est le cas—il devrait s'assurer que tous les Canadiens paient leur juste part.

Au cours de la dernière campagne électorale, nous avons parlé d'un impôt minimal, pour ceux qui ne payaient rien, et de la nécessité de procéder à des réformes fiscales. A la Chambre, nous avons demandé au gouvernement conservateur de rétablir sans tarder les tranches d'imposition des plus fortunés à leurs niveaux antérieurs. N'est-il pas étrange que la première année que le parti libéral fédéral a réduit les paiements de péréquation, lorsqu'il a présenté un projet de loi à cet effet, il en a profité pour abaisser les impôts des mieux nantis. Et il l'a fait délibéremment. Il a réduit de 9 p. 100 les impôts de ceux qui gagnent le plus, de 7 p. 100 ceux des contribuables qui ont des salaires plutôt élevés et de 6 et 5 p. 100, sur une échelle décroissante, ceux des autres contribuables. Autrement dit, plus on gagne, plus les économies d'impôt sont importantes. Lorsque le gouvernement libéral a sabré dans les services des provinces défavorisées, il en a profité pour réduire et le montant et le pourcentage des impôts des plus favorisés de notre société. Ce n'est pas juste. Pour lever les sommes dont il a besoin, le gouvernement actuel devrait rétablir les taux d'imposition en vigueur à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Il faut lever des impôts auprès de ceux qui ont les moyens d'en payer et non pas sabrer dans les services destinés aux gens qui en ont le plus besoin.

Les députés n'ignorent certes pas que les sociétés ne paient pas leur juste part d'impôt. Au demeurant, il saute aux yeux que leur part d'impôts dans l'ensemble des recettes fiscales ne cesse de diminuer d'année en année. Il fut un temps où cette proportion était égale. Les particuliers payaient environ 50 p. 100 des impôts fédéraux et les sociétés 50 p. 100. Mais, au fil des ans, la part des particuliers, et pas toujours des plus nantis, est passée à 75 p. 100 de tous les impôts levés par le gouvernement fédéral alors que celle des sociétés tombait à quelque 25 ou 27 p. 100. Ainsi, à cause de toutes sortes d'échappatoires, amortissements et le reste, les sociétés versent moins au trésor fédéral et les particuliers, généralement les gagne-petit, davantage.

• (1220)

Je constate que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) est parmi nous. Fait intéressant, dans l'Accord de l'Ouest qui est son œuvre, les sociétés, comme Texaco notamment, qui n'ont guère fait de prospection ces derniers temps, vont réaliser davantage de bénéfices.

M. Brisco: Et les emplois?

M. Murphy: Je parlerai également des emplois. Texaco n'a pratiquement pas fait de recherche ni de prospection au Canada mais grâce à la nouvelle formule négociée par la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, cette société gagnera beaucoup d'argent et cet argent ne rentrera pas dans les coffres des Canadiens.

Le problème, c'est qu'il y a dans ce pays, des personnes qui ne paient pas leur juste part. Les sociétés ne paient pas leur juste part. On ne parle pas des bénéfices que Texaco va réaliser grâce à l'Accord de l'Ouest. Le gouvernement peut affirmer en toute honnêteté que nous avons un déficit énorme et que pas beaucoup d'argent ne rentre dans les caisses. Il devrait prendre l'argent de ceux qui ont les moyens, des sociétés comme Texaco qui n'ont rien fait pour mériter cette manne. Elle n'a pas fait de recherche ni de prospection, mais c'est elle qui, de toutes les sociétés pétrolières, va réaliser les bénéfices les plus considérables grâce à la nouvelle formule négociée par la ministre. C'est ridicule. Par ailleurs, le gouvernement prétend qu'il n'a pas les moyens de donner aux provinces démunies une somme d'argent équivalente à ce qu'elle recevait les années précédentes. Malgré l'inflation, malgré que les frais aient augmenté, le gouvernement annonce qu'il ne pourra donner au Manitoba ou au Québec que 95 p. 100 de la somme que ces provinces recevaient les années précédentes, ce qui est absolument ridicule.

Monsieur le Président, la journée d'hier était très importante pour le pays. C'était le jour de l'égalité. Le 17 avril 1985 est la date où les dispositions de la charte des droits relatives à l'égalité sont censées entrer en vigueur. Nous savons que les changements ne se feront pas du jour au lendemain, mais c'est un jour très important. Les articles de la constitution portant sur l'égalité ont été modifiés depuis hier, mais il s'agit seulement d'égalité sur le plan juridique. C'est sur le plan économique que nous parlons aujourd'hui d'égalité à la Chambre.

Nous avons reconnu par ailleurs dans notre Constitution qu'il est essentiel que tous les Canadiens, ceux de la Nouvelle-Écosse, du Québec, du Manitoba ou d'ailleurs, reçoivent au moins des services équivalents dans une certaine mesure. On ne peut pas assurer une égalité économique complète au Canada à cause de notre système fédéral-provincial. On ne peut pas dire que tous les habitants de toutes les régions du pays vont recevoir exactement le même genre de services. C'est impossible dans un régime fédéral. Nous avons toutefois dit que tout Canadien, peu importe la région du Canada qu'il ou qu'elle habite, a droit à certains services de base. C'est précisément à ce niveau qu'intervient la péréquation. Lorsque les provinces n'ont pas l'argent nécessaire, le gouvernement fédéral est censé donner de quoi payer une partie de ces services de base. Voilà de quoi il s'agit, monsieur le Président. Comme c'était hier le jour de l'égalité, j'aurais espéré que le gouvernement se montrerait un peu plus généreux.

Mlle Carney: Où était votre chef le jour de l'égalité? Il n'était pas à la Chambre.

M. Murphy: La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui vient parfois ici . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Brisco: Allons! Vérifiez au compte rendu.

M. Murphy: . . . décide que notre chef doit être là. Je ne veux pas m'éloigner de ce sujet très important. En consultant le compte rendu, on constatera que nous n'avons pas été soutenus par le parti conservateur dans notre lutte pour la charte des droits. Les conservateurs feraient donc mieux de ne pas nous raconter des foutaises et de ne pas essayer de nous faire croire qu'ils ont lutté pour les dispositions de la charte portant sur l'égalité. Il ne faut pas oublier que le parti conservateur et que la plupart des gouvernements conservateurs du Canada . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: A l'ordre. Je voudrais que le député revienne au projet de loi.

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: La députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Le terme que le député a utilisé, je crois, n'est pas parlementaire. Alors, j'aimerais avoir une décision là-dessus, et s'il ne l'est pas, j'aimerais qu'il soit retiré.

M. le vice-président: Je vais prendre le rappel au Règlement en délibéré et je prendrai une décision dans quelques instants.

Mme Mailly: Je vous remercie, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Churchill (M. Murphy) peut continuer.

M. Murphy: Monsieur le Président, si j'ai effectivement employé un terme antiparlementaire, je suis disposé à le retirer une fois que vous aurez eu l'occasion de vérifier dans le Règlement si tel est le cas.

Ce que je voulais dire, c'est que la journée d'hier était une occasion très importante puisqu'elle était placée sous le signe de l'égalité. Cependant, il existe aussi dans notre Constitution des dispositions sur la péréquation. Je souhaiterais que le gouvernement reconnaisse l'importance de la journée d'hier et modifie ce projet de loi de façon que les provinces ne reçoivent pas, l'année prochaine et les années suivantes, seulement 95 p. 100 du montant que leur versait le gouvernement jusqu'à présent. Ce dernier devrait faire en sorte que les provinces touchent au moins un montant équivalent à celui des années précédentes.

J'ai déjà dit que ce projet de loi était qu'un palliatif destiné à corriger une situation déplorable, et il est fort possible que nous ayons besoin de faire encore du replâtrage dans un an si le ministre des Finances refuse de faire modifier le projet de loi en profondeur par le comité quand ce dernier l'étudiera. J'espère que le ministre des Finances fera le nécessaire dans un souci de justice.

J'espère aussi que le gouvernement, en s'occupant de la prochaine période de cinq ans, celle qui va de 1987 à 1992, veillera à ce que nous ne nous retrouvions pas dans la situation où le parti libéral nous a laissés. Il faut en effet se rappeler que le gouvernement fédéral libéral de l'époque a fait adopter de force, sans le consentement de la plupart des provinces, un projet de loi sur la péréquation absolument injuste. Ce n'est sûrement pas de cette manière qu'on pouvait espérer créer une situation égalitaire au Canada. Nous savions tous que cette mesure législative déboucherait sur la situation délicate et inéquitable que nous constatons actuellement. Si nous étudions aujourd'hui ce projet de loi, c'est parce que le gouvernement libéral a décidé, en 1982, de créer des inégalités par le biais de son projet de loi sur la péréquation. Nous nous efforçons maintenant de réparer les dégâts par un compromis. Je reconnais que le gouvernement est dans la bonne voie. Tout ce que je dis au député de Brandon-Souris et à d'autres députés, c'est que, pour être justes, nous devrions verser au moins aux provinces ce qu'elles auraient dû recevoir l'année dernière.

J'espère, monsieur le Président, que le gouvernement entamera rapidement le processus destiné à assurer une véritable égalité quand nous négocierons les dispositions pour la prochaine période de cinq ans.

M. le vice-président: Après avoir étudié le rappel au Règlement de la députée de Gatineau (M^me^ Mailly), la présidence est arrivée à la conclusion que les termes employés par le député de Churchill (M. Murphy) ne sont pas antiréglementaires.

M. Murphy: Dans ce cas, je ne retirerai évidemment pas mes paroles, monsieur le Président.

• (1230)

[*Français*]

M. le vice-président: Je dois poursuivre le débat avec le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier).

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à verser à certaines provinces des paiements de péréquation supplémentaires, c'est-à-dire des paiements qui viendront s'ajouter à ceux que nous versons déjà à six provinces en vertu de ce programme de péréquation canadienne. Comme ce programme est une des pièces maîtresses de notre régime fédéral, j'en rappellerai tout d'abord les principes. J'expliquerai ensuite pourquoi il nous faut envisager de verser des paiements supplémentaires, et surtout pourquoi les sommes prévues par le projet de loi constituent une solution convenable aux difficultés soulevées par certaines provinces.

Les paiements de péréquation ont pour objet de placer toutes les provinces dans une position fiscale telle qu'elles peuvent offrir un niveau comparable de services publics à des niveaux comparables d'imposition. Ce programme de péréquation jouit d'un vaste soutien depuis son entrée en vigueur en 1957. Toutes les provinces, y compris les trois provinces les plus à l'Ouest qui ne reçoivent pas maintenant de paiements depuis bon nombre d'années, et l'Ontario, qui n'en a jamais reçu, y sont favorables. Grâce à ce soutien, on a pu enchâsser le principe de la péréquation dans notre Constitution canadienne. C'est dire que la péréquation fait maintenant partie de notre patrimoine national. Et nous pouvons en tirer une juste fierté.

Il convient de noter que les paiements de péréquation ont toujours été inconditionnels. Ils n'ont pas pour objet de rendre les services publics provinciaux uniformes ou égaux d'un bout à l'autre du pays, mais bien de mettre les provinces financièrement défavorisées en position d'offrir, si elles le désirent seulement, des services publics d'un niveau jugé convenable par rapport à celui des autres provinces plus favorisées. Comme les provinces peuvent disposer de ces fonds avec une totale liberté, on peut conclure que la péréquation renforce sensiblement la marge d'autonomie financière des provinces moins favorisées.

Les paiements de péréquation ont acquis au cours des ans une ampleur considérable. En 1957-1958, année où le programme entra en vigueur, ils totalisaient alors 140 millions de dollars. Pour l'année en cours, on les estime à plus de cinq milliards de dollars. Une des provinces qui a le plus bénéficié de ce programme est bien notre Québec. De 1980-1981 à 1984-1985, la péréquation à verser à cette province, la nôtre, est passée d'un peu plus de deux milliards à trois milliards de dollars. Au cours des trois dernières années, les paiements de péréquation représentent entre 13 et 15 p. 100 des recettes totales du gouvernement québécois.

Monsieur le Président, le projet de loi que nous sommes invités à adopter a pour objet d'ajouter un supplément à ce que nous versions à titre de la péréquation. Pourquoi ce supplément? C'est que, pour la première fois, depuis l'entrée en vigueur du programme, certaines verront leurs droits de péréquation diminuer sans que leur capacité de prélever des recettes fiscales en soit accrue. Cette diminution, observable surtout en Nouvelle-Écosse, au Québec et au Manitoba, provient de ce qu'une disposition spéciale, dite garantie de transition, a expiré le 31 mars dernier. Cette disposition n'est pas un élément inhérent à la formule de péréquation. Il s'agit plutôt d'un mécanisme particulier quasi temporaire que l'on a mis au point pour faciliter la transition de l'ancienne formule qui expira en mars 1982 et à celle qui est en vigueur depuis ce temps. Voilà pourquoi, d'ailleurs, on a conçu ce mécanisme comme une mesure transitoire ne s'appliquant qu'aux trois premières années de la nouvelle formule.

Ce qui est en jeu, par conséquent, ce n'est pas la formule de péréquation elle-même, mais bien une disposition spéciale expirant à la fin de 1984-1985. Au moment où cette disposition fut mise au point, en 1982, on estimait que son expiration n'entraînerait pas une baisse des droits de péréquation. Cette prévision reposait, toutefois, sur l'hypothèse que le taux d'inflation et, du même coup, la croissance des recettes provinciales assujetties à la péréquation, seraient comparables à ceux du tournant de la décennie dernière. La dernière récession a, bien sûr, invalidé cette hypothèse. Ce qui s'est produit, c'est que la baisse de l'inflation, en ralentissant la croissance des revenus assujettis à la péréquation, a aussi ralenti la croissance de la péréquation de base, c'est-à-dire de la péréquation déterminée par la formule originale, à l'exclusion de la garantie de transition. La péréquation de base a donc été moins élevée depuis 1982 que ce que l'on avait alors prévu. Toutefois, les montants versés en vertu de la garantie de transition ont été, eux, beaucoup plus élevés puisqu'ils totalisaient près de deux milliards sur trois ans, soit huit fois ce que l'on prévoyait alors en 1982.

Compte tenu de ce qui précède, on est en droit d'affirmer que le gouvernement fédéral n'est aucunement tenu, légalement ou autrement, de remédier à la baisse de la péréquation en 1985-1986. Cependant, afin de favoriser un meilleur climat de coopération fédérale-provinciale continue, le gouvernement s'est engagé à verser 285 millions de dollars en péréquation supplémentaire aux six provinces qui sont actuellement admissibles à la péréquation. De cette somme, le Québec touchera 110 millions de dollars, le Manitoba 115 millions dollars, soit 50 millions de dollars cette année et 65 millions de dollars l'an prochain, le Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick chacune 20 millions de dollars, Terre-Neuve 15 millions de dollars et l'Île-du-Prince-Édouard 5 millions de dollars.

Comme les méthodes utilisées pour déterminer cesdits montants ont déjà été expliquées par la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall), il ne me paraît pas opportun d'en reparler à nouveau. Je voudrais, cependant, souligner que dans le cas du Québec, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse, les paiements de péréquation supplémentaires correspondent aux estimations courantes que celles-ci auraient perçues en 1985-1986 et 1986-1987 si elles avaient pu se prévaloir du seuil minimum, soi-disant le plancher, de 95 p. 100 applicable aux provinces les plus faibles au point de vue fiscal. La méthode de calcul est donc juste et amplement équitable.

Le gouvernement du Québec a affirmé que le montant qu'on lui accorde est insuffisant parce qu'il ne comble pas entièrement la baisse de péréquation dans cette province. Il faut bien comprendre, toutefois, que les sommes mentionnées dans le projet de loi correspondent à l'effort maximum que le gouvernement fédéral peut consentir maintenant, compte tenu de l'état actuel de ses finances. Les paiements de péréquation supplémentaires ne sont pas prévus dans notre cadre fiscal et occasionneront donc une hausse du déficit. Le simple bon sens révèle que nous ne pouvons faire davantage. Nous ne sommes pas aussi généreux que les provinces le souhaitent, certes, mais nous le sommes autant et peut-être plus que l'état de nos finances ne nous le permet.

Par ailleurs, le Québec est au premier rang en ce qui concerne les droits de péréquation. Il touchera plus de 2.9 milliards de dollars en 1985-1986, soit près de 56 p. 100 du total des paiements. Jamais cette proportion n'a été plus élevée depuis l'entrée en vigueur de la formule actuelle. En versant une péréquation supplémentaire de 110 millions de dollars, le gouvernement fédéral prouve son souci de répondre aux besoins du Québec tout en tenant compte de ses contraintes financières actuelles.

Enfin, en plus de 2.9 milliards de dollars qu'il recevra en péréquation au cours de l'exercice 1985-1986, le gouvernement du Québec touchera quelque 3.3 milliards de dollars de paiements en espèces au titre de divers autres programmes. A cela s'ajoutent les dépenses fédérales substantielles qui seront faites en vertu de l'Entente de développement économique conclue récemment. Celle-ci prévoit des déboursés fédéraux de un milliard de dollars sur une période de cinq ans.

La réaction du Québec à l'offre de 110 millions de dollars est, à certains égards, compréhensible. Tous les gouvernements sont soumis à des pressions financières énormes, et le gouvernement québécois n'échappe pas à cette règle, pas plus d'ailleurs que notre propre gouvernement fédéral. Nous avons mis au point une solution qui, sans être parfaite, est tout aussi juste et équitable pour le Québec que pour les autres provinces.

Bref, ce projet de loi qui est soumis à l'attention de la Chambre représente un effort important du gouvernement fédéral pour venir en aide à toutes les provinces admissibles à la péréquation. J'en recommande donc l'adoption sans tarder.

M. le vice-président: Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, je tiendrais à féliciter le député pour son discours non partisan. Je pense qu'il a rappelé que durant les bonnes années du gouvernement libéral le Québec a été favorisé. Il y a deux ou trois points que j'aimerais soulever, savoir lorsqu'il dit au sujet de la décision du ministre des Finances sur le plan légal qu'il n'était pas obligé de ne rien faire. Je pense que sur le plan moral cela aurait été très mauvais de ne rien faire pour le Québec. Lorsqu'il dit que ce que le ministre des Finances a choisi comme formule est juste pour le Québec, en comparaison avec les autres provinces, là-dessus je suis en complet désaccord.

• (1240)

Pour faire bien comprendre ce que je veux dire, j'aimerais lui montrer un petit tableau. Si c'est une justice que de demander ce que les provinces exigeaient à cause de la perte, Terre-Neuve ne subissait aucune perte. On fait un cadeau, la veille des élections, de 15 millions. L'Île-du-Prince-Édouard avait une perte de 5 millions, on lui accorde 5 millions; la Nouvelle-Écosse, une perte de 58 millions, on lui accorde 20 millions; le Nouveau-Brunswick, aucune perte, un cadeau de 20 millions.

M. Lanthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances invoque le Règlement.

M. Lanthier: Monsieur le Président, je ne connais pas beaucoup les règlements de cette Chambre, mais si on arbore un document, n'est-il pas d'usage que nous y ayons accès, que toute la Chambre y ait accès?

M. Malépart: Monsieur le Président . . .

M. le vice-président: Je n'ai pas besoin de vous entendre sur le rappel au Règlement. Vous pouvez continuer.

M. Malépart: Ce que je voulais seulement mentionner à mon collègue, c'est que le document en question, il l'a reçu, comme tous les députés du Québec.

Une voix: C'est cela.

M. Malépart: C'est le tableau, le document qui a été préparé par le gouvernement du Québec, que le ministre des Finances nous a fait parvenir. Alors, j'ose espérer que vous avez regardé strictement . . .

Alors, le Nouveau-Brunswick qui ne subissait aucune perte, il reçoit 20 millions en cadeau. Je n'ai rien contre le fait que les autres provinces en reçoivent; le Québec, selon le gouvernement du Québec, subit une perte de 150 millions, mais admettons en comparaison avec les années antérieures, c'était 263 millions, qu'il reçoit seulement 110 millions. Le Manitoba, une perte de 72 millions pour les deux prochaines années, reçoit 115 millions.

Alors, ma question au député, si c'est cela que d'avoir choisi une formule qui était juste pour le Québec, le seul perdant, c'est le Québec encore là-dessus. Le député ne croit-il pas qu'il aurait été préférable, compte tenu des propos tenus par le premier ministre durant la campagne électorale, je pense bien que l'ensemble des membres de la Chambre des communes et lui aussi admettra avec moi que le Québec a une «spécificité». Un statut particulier, est différent, que pour le Québec, au niveau de la péréquation, compte tenu de la perte de 800 millions de dollars qui auraient été dépensés suite aux coupures du ministre des Finances (M. Wilson), que l'accord dit de un milliard qui est contesté par certains députés de l'Assemblée naitonale à Québec pour le développement, réparti sur cinq ans, alors que tu as perdu 800 millions, compte tenu du fait que la formule choisie encore par hasard pour redistribuer le programme de logement PAREL, mais comme par hasard, tout à coup, la nouvelle formule pénalise davantage le Québec en comparaison avec les autres provinces, n'aurait-il pas été souhaitable, comme le suggérait mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau), de prolonger pour les deux prochaines années l'accord qui avait été fait et la décision qui avait été prise par le gouvernement antérieur à l'effet que la province de Québec ne perdrait pas de sous en comparaison avec l'année antérieure?

L'autre argument que je soulève, c'est lorsqu'il parle du déficit. Je trouve très curieux que lorsque c'était pour des multinationales du pétrole dans l'Ouest, pour les multinationales qui ont fait des profits, le déficit, ce n'était pas important. Lorsqu'il est venu pour sauver une banque, le déficit, ce n'était pas important, mais lorsque arrivent des dossiers pour le Québec, là le déficit est toujours important, c'est toujours difficile. Pour la réréquation, on l'a vu, pour la question de Domtar, c'était la même chose, il n'y a pas d'argent, cela a été de l'argent dans le développement régional qui était accordé. Chaque fois, depuis le 4 septembre, qu'il y a un dossier québécois, c'est toujours le déficit, et qu'on ne me fasse pas accroire que c'est à cause des Québécois que le déficit est plus élevé, on n'est pas plus «gaspilleux» que les autres, et le député vient de cette province-là.

Alors, je termine là-dessus. Est-ce que le député admettra avec moi que la formule qui a été choisie par le ministre des Finances est injuste à l'endroit du Québec, alors que, comme je le démontrais dans le tableau, des provinces qui n'avaient subi aucune perte ont obtenu des sommes d'argent et qu'il n'est pas normal que l'on discute de ce projet de loi-là alors que le premier ministre a dit que la porte est ouverte à la négociation?

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

M. Lanthier: Monsieur le Président, il y a beaucoup de questions qui sont exposées dans cette enceinte, il aurait fallu que je prenne beaucoup de notes. J'en ai pris quelques-unes et j'espère que le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) ne m'en voudra pas si je ne réponds pas à toutes ses questions, car quelques-unes m'ont échappé, il pourra les formuler après.

Si on commençait par les dernières. Premièrement, ce n'est pas à cause des Québécois que le déficit a eu lieu. Là-dessus, il serait aisé de répondre qu'il y avait peut-être une importante députation québécoise ici à la Chambre qui a participé au gouvernement de l'époque qui a fait le déficit. Mais, j'aimerais m'en tenir au fait que nous avons un déficit maintenant, nous avons à y faire face maintenant, et comme je n'étais pas à la Chambre alors, eh bien, je regrette, mais je ne peux pas répondre sur les causes du déficit. Mais je crois que les Québécois, comme tous les autres Canadiens avec la députation ont eu leur part de responsabilité à cet effet-là.

Deuxièmement, on parle de perte du Québec. C'est une perte théorique sur une formule qui est périmée pour ne pas dire désuète parce que la désuétude de cette formule a été reconnue autant par le gouvernement provincial que par le gouvernement fédéral. Et je m'explique: la désuétude de la formule a été consacrée par les paiements transitoires qui ont été rajoutés par-dessus la péréquation de base et, deuxièmement, même le gouvernement provincial, le ministre des Finances du Québec, récemment, dans sa requête, a bien mitigé sa requête elle-même en disant que, théoriquement, suivant sa base périmée, il aurait droit à une augmentation de quelque 700 millions—vous m'excuserez la totalité—mais qu'il accepterait, cependant, qu'un montant de 450 millions. Alors, je crois que la consécration de «périmée» de la formule a été acceptée partout. Maintenant, si on revient aux questions primaires, je crois que c'est une perte théorique d'une formule qui a été acceptée par tout le monde comme étant plus applicable.

Revenons au début de l'intervention. Il est vrai que dans mon discours de tout à l'heure, nous avons bien pesé nos mots, que le ministre des Finances a bien dit que légalement les jeux étant faits, les arrangements ayant été respectés, nous n'avons aucune obligation légale. Mais on ne s'en est pas tenu à cette obligation légale. Je crois que nous avons autant un mandat moral, je crois la formule équitable pour tout le monde, et non pas une formule qui a été brutalement appliquée arbitrairement mais étudiée en conséquence des besoins des provinces, et je crois qu'elle reflète entièrement la moralité de la base de notre décision.

Maintenant, on a cité des chiffres, on a montré des tableaux. Inutile de dire que même si mes interventions ne reflètent pas tout le travail que j'ai consacré dans ce domaine, ces tableaux-là, je ne les connais pas par cœur. Mais je ne crois pas, d'après ma compréhension des procédures de cette Chambre, que ce soit précisément la place de discuter des modalités et des chiffres plus précisément, non pas que j'aie peur des chiffres. Par formation et par expérience, les chiffres ne me font pas peur, mais je crois que ce sont toujours des expressions de principe de base. Et, dans les deux discours autant le mien que celui du ministre tout à l'heure, on a fait état du principe de base de péréquation, et ce serait une bonne chose que tout le monde . . . Ai-je le droit, monsieur le Président, de lire un court extrait du livre des lois constitutionnelles qui expliquerait le principe de base?

M. le vice-président: Je demanderais seulement à l'honorable secrétaire parlementaire d'être assez bref vu qu'il reste très peu de temps dans la période allouée aux questions et commentaires.

M. Lanthier: Je le lirai si le temps m'est alloué. Alors les questions que j'ai pu prendre en note . . . si j'en ai oublié quelques-unes qui étaient jugées d'importance par le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), il me fera plaisir de les considérer.

M. Garneau: Monsieur le Président, moi aussi je voudrais souligner le fait que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances ait voulu garder le débat sur une base non partisane et je vais continuer à le faire. D'ailleurs, c'est ce que j'ai tenté moi aussi dans mon propre exposé tout à l'heure.

Je voudrais le remercier de cette honnêteté intellectuelle puisque dans ses remarques il expliquait le contexte qui avait prévalu au moment de l'adoption de la loi sur les paiements de péréquation au début d'avril 1982, et il disait que suivant les analyses qui avaient été faites, et je ne sais pas si j'ai utilisé tous ses mots, mais on estimait que la formule n'allait pas produire d'effets néfastes au terme de la période transitoire. C'est exactement ce que j'ai essayé de soutenir dans mes propos, et que la période transitoire et les paiements transitoires en vertu de ces deux éléments de la garantie et du taux de croissance ont frappé différemment les provinces. Et je voudrais lui poser une question à deux volets. Avant de suggérer l'adoption de ce projet de loi, est-ce qu'il conviendrait qu'une analyse plus approfondie puisse être faite pour savoir s'il n'y a pas lieu de prolonger la garantie, au moins pour le Québec et le Manitoba, puisque les autres provinces ne sont pas pénalisées? Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de suspendre l'analyse du projet de loi C-39 pour examiner cette hypothèse de travail, d'autant plus que le premier ministre nous a dit que la porte était ouverte à la négociation?

• (1250)

Deuxièmement, je voudrais souligner un peu mon désaccord avec lui au sujet des questions théoriques quant à la formule de base. A mon avis, la formule de base est très facilement calculable ainsi que les paiements transitoires puisque, depuis trois ans, on les a payés sans qu'il y ait de difficulté. Pourquoi soutient-il aujourd'hui que la perte dont le Québec parle est une perte théorique? S'il n'y a pas 750 millions théoriques, c'est une perte réelle, parce que la formule transitoire ne sera pas prolongée?

M. Lanthier: Monsieur le Président, la formule transitoire . . . J'ai dit que la perte théorique c'est la perte, ce qui nous a été demandé, je ne sais pas si nous parlons des mêmes chiffres. C'est que les revendications de base du ministre des Finances du Québec étaient fondées sur une prolongation, soit de la base des paiements transitoires ou de la formule originale. Alors ces deux formules sont terminées. C'est fini. Nous sommes maintenant aujourd'hui et à partir d'aujourd'hui . . . l'ancien gouvernement avait prévu qu'il n'y avait plus rien. Et, moralement, on s'est dit qu'on ne pouvait pas accorder cela étant donné qu'il y avait des ajustements, qu'il y avait des baisses draconiennes dans les paiements de péréquation dues particulièrement au Québec, mais à toutes les autres provinces aussi.

Maintenant quant au troisième . . . ne serait-il pas opportun de surseoir. Bien que cela me surprenne, parce que moi j'ai au moins une petite expérience et depuis ce temps-là qu'on nous accuse, nous du gouvernement, de toujours surseoir par de la consultation. Et je peux assurer que la décision que nous soumettons aujourd'hui en Chambre a fait preuve de . . . est passée par tout notre leitmotiv d'opérations de cette Chambre, c'est-à-dire que nous avons consulté, que nous avons négocié et que nous prenons notre décision. A mon avis, cela devrait rassurer l'opposition: quand c'est le temps des négociations, nous négocions, quand c'est le temps des consultations, nous consultons et quand c'est le temps de décider, nous décidons. Et c'est ce qui est arrivé; maintenant, c'est ce que nous vous proposons. Il ne s'agit donc pas de surseoir.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, les députés ne seront pas surpris d'apprendre que le débat que nous tenons aujourd'hui sur ce projet de loi revêt une importance capitale pour le Manitoba et plusieurs autres provinces. En effet, le gouvernement provincial a réduit considérablement les crédits accordés à nos universités, nos centres communautaires, nos hôpitaux et nos services sociaux de base, ce qui a des répercussions très importantes pour les gens. Notre réseau d'enseignement ainsi que la ville de Winnipeg, les commissions scolaires et d'autres secteurs de notre province sont directement touchés par les problèmes reliés aux transferts fiscaux.

Les représentants de tous les partis s'inquiètent de cette question. A l'assemblée législative provinciale, si je ne m'abuse, l'opposition conservatrice et le NPD ont souscrit à un remboursement complet, afin de maintenir les niveaux actuels de transferts. Permettez-moi de signaler que nous avions appuyé cette position lorsque nous étions au pouvoir, au printemps dernier. Nous avons clairement indiqué à l'époque au gouvernement du Manitoba qu'on procéderait à un examen des paiements transitoires, que les résultats de cet examen seraient rendus publics à l'automne, puis négociés, comme il se doit, lors d'une réunion fédérale-provinciale.

Ce n'est pas tout à fait ce qui s'est passé. On a peut-être bien procédé à un examen, mais il s'agissait d'un examen interne. On n'a pas fait part au gouvernement provincial des résultats du nouveau calcul du ministère des Finances et on ne les a également divulgués ni aux députés ni au grand public. Ainsi, je crois que cela va quelque peu à l'encontre de l'esprit de l'engagement pris par le gouvernement précédent sachant qu'on devait rajuster les paiements et recalculer les chiffres. Il était important que l'on étale au grand jour les résultats de cet examen, afin qu'on puisse porter un jugement intègre et objectif sur les chiffres réels.

Cela contrasterait avec ce contre quoi le secrétaire parlementaire s'est élevé, à savoir une situation où le ministre des Finances du Québec, celui du Manitoba et le ministre fédéral des Finances (M. Wilson) auraient tous des chiffres différents.

Selon moi, une solution au différend en l'occurrence consisterait à suivre le conseil de mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) qui a précisé à plusieurs reprises qu'il importait non seulement de partager les renseignements, mais également de réunir les parties concernées, afin de déterminer ce qui pourrait être une solution juste et équitable en ce qui a trait aux principales modifications apportées à la formule sur laquelle on s'était entendu en 1982 en fonction d'une conjoncture économique différente.

Cette question est capitale et elle touche la vie quotidienne des citoyens et d'autres questions sensibles dans la vie même de nos provinces respectives. Ainsi, nous réclamons qu'on aborde cette question avec tout le sérieux voulu. Nous ne prétendons pas que le gouvernement devrait revenir sur sa position ou qu'une nouvelle formule est inutile, mais cette dernière devrait être basée sur une lecture plus juste de ce que les chiffres réels seront et elle devrait surtout constituer une solution pour l'avenir.

La solution provisoire immédiate arrive très tard et même si elle permet d'alléger quelque peu le fardeau du Trésor de certaines provinces, elle permet difficilement aux grandes institutions des diverses provinces d'élaborer des plans pour l'avenir en fonction des services qui seront offerts. Si plusieurs gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral ont quelque chose à se reprocher depuis quelques années, c'est bien leur manie de vouloir procéder à des compressions et de réduire les dépenses. Nous avons, par contre, oublié le fait que de nombreuses personnes sont touchées par ces compressions.

Cela soulève une autre question importante. Ce débat revêt non seulement une importance immédiate pour les provinces en cause, mais il touche également au cœur même de ce qu'est la Confédération. Quand on examine les accords fondamentaux qui ont été signés il y a plus de cent ans, on s'aperçoit que le gouvernement fédéral devait veiller à maintenir un certain équilibre au sein de la Confédération et a fait disparaître les disparités régionales attribuables à des raisons économiques. Le gouvernement fédéral doit utiliser le régime fiscal pour aider les régions désavantagées. C'est là le principe fondamental sur lequel notre pays est bâti.

Or, les Canadiens craignent fort que le gouvernement actuel n'y souscrive pas. Nous avons été témoins de maintes réductions dans les positions économiques des diverses régions du Canada. Il suffit de se reporter à l'exposé du 8 novembre, pour constater les fortes restrictions qui ont été appliquées au Programme de l'expansion industrielle régionale qui accordait des subventions directes surtout aux régions du pays qui dépendent d'une forme d'investissement public ou une autre pour élargir leur base économique.

Mlle Carney: La politique de la haine.

M. Axworthy: La politique de la haine. Le problème, dans le cas de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), c'est qu'à force de distiller son propre fiel, elle finit par ne plus croire qu'on puisse aborder les questions d'un point de vue positif. C'est le problème qu'elle a. Elle juge les gens d'après ses propres normes et selon son tempérament tracassier.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES CRIMINELS DE GUERRE

ON DEMANDE DES POURSUITES

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, aujourd'hui nous commémorons le Yom Hashoa, mieux connu sous le nom du jour de l'holocauste. Il s'agit d'un jour de deuil que les juifs du Canada et de partout ailleurs dans le monde observent une fois l'an à la mémoire de l'une des pires tragédies qui a frappé l'humanité et a coûté la vie à six millions de juifs, des hommes, des femmes et des enfants innocents.

La tristesse, la souffrance et la colère du peuple juif persistent du fait que certains des responsables de ces crimes odieux perpétrés contre l'humanité continuent d'échapper à la justice. Un certain nombre de ces criminels vivent ici même au Canada. En tant que nation honorable qui croit en la justice, nous ne pouvons plus rester indifférents. Le Parlement a le devoir, au nom de tous les Canadiens, de manifester son aversion profonde et sans équivoque pour ces gens et de les traduire en justice.

Le parti libéral avait proposé des modifications au Code criminel en vue de permettre aux tribunaux canadiens de juger et de punir les criminels de guerre inculpés. C'est essentiel, monsieur le Président, si l'on veut que les criminels de guerre vivant au Canada soient soumis à la justice des hommes. Nous pouvons être sûrs qu'un jour, ils auront à répondre de leurs crimes. En attendant, j'exhorte le gouvernement à souscrire aux initiatives libérales afin que nous n'ayons plus à côtoyer dans notre société libre et démocratique ces personnes qui ont causé des millions de morts, qui ont fait verser des torrents de larmes, et qui sont l'opprobre de l'humanité.

* * *

LE TERRORISME

LA CONDAMNATION DE LA VIOLENCE PAR LA COLLECTIVITÉ ARMÉNIENNE DE TORONTO

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le 2 avril j'ai reçu une lettre dont il vaut la peine de donner lecture à la Chambre. Voici:

Les actions terroristes de ces derniers jours dans le sud de l'Ontario nous préoccupent énormément. L'affreuse situation nous a considérablement attristés.

Vous n'ignorez pas, monsieur, que les médias ne se sont pas donné la peine de faire la distinction entre la paisible majorité arménienne et les rares extrémistes, s'il en est. Sans autre forme de procès, on a accusé et condamné la collectivité arménienne de l'Ontario, causant ainsi beaucoup de tort à notre réputation de citoyens pacifiques.

Nous avons toujours, collectivement, condamné la violence estimant que ce n'était le moyen d'atteindre notre objectif. La collectivité arménienne ne voudrait en aucun cas être associée à un acte d'une telle bassesse.

Nous nous sommes acharnés à gagner quelque peu la faveur du public à notre cause par des moyens pacifiques auxquels vous-même avez peut-être pris part. Il faudra maintenant des années pour redresser le tort causé à la réputation des Arméniens en général.

Il y a lieu de croire, monsieur le Président, que les députés reconnaissent que la collectivité arménienne du Canada a contribué de façon importante à la croissance de notre pays et que, lorsque nous réclamons des mesures de sécurité plus sévères, c'est aux extrémistes dont parle cette lettre que la majorité d'entre nous songeons.

La Chambre serait assurément d'accord pour que nous félicitions l'ensemble de la collectivité arménienne du rôle utile qu'elle a joué au Canada.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA NOUVELLE ENTENTE AVEC LES SYNDIQUÉS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je désire signaler une entente des plus importantes que le président du Conseil du Trésor vient de finaliser avec les syndicats des employés de la Fonction publique du Canada.

Notre gouvernement, en accord avec les syndicats, a accepté d'appliquer dans la Fonction publique un régime de négociations de conventions cadres, un régime d'assurance dentaire, un régime modifié de pensions et une amélioration de la politique de réaménagement des effectifs. Pour un meilleur fonctionnement de l'appareil gouvernemental, la Fonction publique doit devenir plus sensible aux besoins exprimés et plus efficiente.

Ces nouvelles règles de collaboration, en tenant des consultations avant de prendre des décisions et en fixant des buts communs pour régler les questions importantes, règles dont on pourra s'inspirer pour parvenir à d'autres ententes patronales-syndicales au pays, visent à instaurer un climat responsable de part et d'autre.

Ainsi, le président du Syndicat des professionnels a qualifié cette entente de «plus grand progrès réalisé dans la Fonction publique depuis 1967». Cela ne pourra que bénéficier à la relance de l'économie et améliorer le niveau de vie de tous les Canadiens. Ces accords établiront les modalités de négociation de conventions cadres qui pourront couvrir environ 80 p. 100 des conditions d'emploi dans les présentes conventions collectives.

Monsieur le Président, au régime par diktat et arrogance de l'ancien gouvernement, les progressistes conservateurs ont instauré une ère de conciliation et de confiance dans l'avenir.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'URSS—LA VISITE DE LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, nous serons appelés au cours de la 33e législature à examiner tous les aspects de la politique étrangère du Canada. Une partie de cet examen devra porter sur le voyage que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a fait récemment en Union soviétique. Je crois que ce voyage a été une réussite à plusieurs égards. Pour commencer, il a redonné au Canada un certain prestige auprès de notre quatrième plus grand partenaire commercial. Le consentement des Soviétiques à renouveler l'accord sur le grain entre nos deux pays est un progrès réel. Une coopération plus intense notamment dans la lutte contre les pluies acides et les domaines économique et culturel va resserrer nos relations pendant les années à venir.

Ce voyage a jeté les bases de rapports stables et sérieux avec l'Union soviétique en dépit de nos divergences. Comme mon collègue le député de Parkdale-Hyde Park (M. Witer) l'a souligné, nous n'avons pas hésité à aborder les points de divergence entre nos deux pays. A titre de membre de la délégation, je suis bien placé pour dire à la Chambre que le ministre et mes autres collègues n'ont pas raté une occasion de soulever la question des droits de la personne. Nous avons bien précisé que la réunification des familles, l'émigration juive et les questions connexes ont et auront toujours beaucoup d'importance pour les Canadiens.

J'ai été ravi, monsieur le Président, de voir l'ampleur et le ton des reportages que ce voyage a suscités dans les médias. L'attitude des députés libéraux et néo-démocrates ne m'étonne pas cependant. Le silence est parfois plus éloquent que les discours. La preuve que le voyage du ministre a été un succès et la mesure de ce succès, c'est le fait que quatre jours après la rentrée parlementaire, personne ne lui a posé de question à ce sujet.

M. le Président: Je regrette, mais le temps de parole du député est expiré.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LE SORT DES AGRICULTEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur voue une admiration sans limite à l'endroit de l'administration américaine. Non seulement les progressistes conservateurs s'en inspirent, ils ont tout donné aux Américains sous prétexte que les relations harmonieuses se traduiraient pas des emplois au Canada.

Je cherche encore un seul secteur qui a profité ou profitera de cette soumission honteuse et de cet «aplaventrisme» ridicule.

Bien au contraire, les conséquences sont désastreuses et précisément au niveau de l'agriculture. En effet, suite à la sauvage et unilatérale décision américaine d'imposer une taxe spéciale sur les porcs en provenance du Canada, les producteurs du Québec sont actuellement dans l'obligation de vendre leur production à un prix substantiellement inférieur au coût de production. Plusieurs producteurs sont menacés de faillite et

Article 21 du Règlement

si la situation persiste, elle deviendra tout simplement dramatique. Que réserve l'avenir aux producteurs laitiers? Et si on se réfère à la situation américaine qui sera probablement copiée au Canada, il y a lieu également d'être très inquiet, d'autant plus qu'il est actuellement fortement question qu'on fasse «sauter» la Commission canadienne du lait. D'ailleurs, les producteurs laitiers attendent toujours le $1.40 l'hectolitre depuis le 1er avril.

Les seuls heureux actuellement au Québec en agriculture sont les 129 notaires, amis du parti progressiste conservateur, qui seront probablement membres du club sélect les «Amis de Brian».

Les agriculteurs refusent «d'engraisser» 129 notaires alors qu'ils ont aussi besoin d'argent pour payer les semences en cette période de l'année.

* * *

[*Traduction*]

AIR CANADA

LE COMPORTEMENT ENVERS LES TRAVAILLEURS FÉMININS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les députés sont certes au courant que la grève à Air Canada est imminente. Cette société, qui se targue d'assurer l'égalité des hommes et des femmes parmi ses employés, compte respectivement 76 et 71 p. 100 de femmes dans ses bureaux et ses services alors que cette proportion n'est que de 3 p. 100 et de 7 p. 100 parmi les cadres supérieurs et intermédiaires.

Hier, Air Canada a proposé de réduire de façon draconnienne le salaire de base des travailleurs de l'Association canadienne des employés du transport aérien, composée en grande majorité de femmes. La société voudrait aussi supprimer bon nombre d'emplois permanents rémunérés convenablement et assortis d'avantages sociaux pour les remplacer par des emplois à mi-temps. Elle voudrait que 30 p. 100 de ses effectifs soient des travailleurs à mi-temps. On ne saurait parler aujourd'hui d'égalité des droits dans notre constitution et non seulement permettre que des inégalités existent *de facto* au sein de nos sociétés de la Couronne, mais aussi les laisser prendre des mesures qui aggravent encore davantage ce problème.

Le gouvernement a démontré dernièrement qu'il exercerait au besoin sa compétence sur une société de la Couronne en particulier, la Société canadiennes des postes. Il doit donc intervenir dans le cas d'Air Canada pour éviter que ses employés ne déclenchent une grève.

* * *

• (1410)

EXPO 86

CANADA PLACE—ON INVITE TOUS LES CANADIENS

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, les visiteurs à l'Expo 86, à Vancouver, l'an prochain, pourront se faire une idée du monde de l'avenir lorsqu'il envahiront Canada Place, le pavillon spectaculaire de notre pays qui orne les abords du port de Vancouver.

L'Exposition universelle de 1986, au Canada, mettra en valeur les moyens de transport et de communication de l'avenir. Sous le toit léger comme une voile du pavillon canadien, les visiteurs seront émerveillés par l'étonnant Canada qu'on leur présentera sous un angle encore jamais exploité auparavant, un Canada qui conçoit sa propre technologie de pointe en vue de sonder l'immensité des cieux et les profondeurs des océans.

Canada Place est davantage que le plus excitant pavillon d'Expo 86. C'est une merveille d'architecture qui surmonte les massives installations portuaires de la plus belle ville du monde. C'est un centre commercial et un centre de congrès de classe internationale de même qu'un terminus pour grands paquebots, dans un décor formé de l'élégant Stanley Park, du trépidant Burrard Inlet et des splendides montagnes côtières. Canada Place est un hôtel cosmopolite, un centre commercial international et une place publique sur les quais.

J'invite tous les Canadiens à venir l'an prochain à Vancouver pour voir le monde à Canada Place.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

L'AVENIR DE MIRABEL

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, faisant suite aux déclarations récentes de certains transporteurs réclamant la mort de l'aéroport de Mirabel, je voudrais informer la Chambre de la fonction de Nationair.

Depuis leur premier vol, le 19 décembre dernier, ils ont transporté près de 50,000 passagers et ils sont devenus, en partant de rien, un des plus gros utilisateurs de Mirabel. Nationair pense que Mirabel est un aéroport remarquable et ils ont l'intention d'y faire le pivot de leur croissance future.

Il est évident que pour les transporteurs établis, l'objectif ultime est la fermeture de Mirabel. Comment pourraient-ils alors être des partenaires dévoués à la cause de Mirabel?

Nationair est d'avis que l'attitude des transporteurs établis démontre clairement qu'aucun concours ne doit être attendu de leur part pour développer Mirabel. Par conséquent, si Mirabel doit survivre, ce doit être en encourageant de nouveaux transporteurs comme Nationair à y développer de nouveaux services.

Nationair croit en Mirabel et dit que si le gouvernement y croit aussi, alors nous pouvons compter sur Nationair pour y consacrer toutes les énergies et comme Nationair le fait déjà, à y développer le trafic et conférer une image dynamique à ce magnifique aéroport.

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LA DISCRIMINATION CAUSÉE PAR LE PROJET DE LOI C-26

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier était une journée historique et certaines personnes ont pu fêter au champagne la fin de la discrimination à travers le Canada. Mais, malheureusement, 80,000 personnes âgées dans le besoin n'ont pu célébrer en raison de la discrimination causée par le projet de loi C-26. De plus, la réponse du ministre de l'injustice sociale au Canada, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), prouvait clairement que la déclaration tenue par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald), au nom du gouvernement, n'était que du bluff.

Le ministre ne veut pas nous dire pour quelles raisons il refuse d'apporter un amendement à son projet de loi qui a pour effet de créer de la discrimination envers 80,000 personnes âgées dans le besoin et dont la très grande majorité sont des femmes, tout simplement parce qu'elles sont célibataires, séparées ou divorcées. Le ministre ne veut pas leur dire pourquoi il leur refuse l'accès à l'allocation au conjoint et, de plus malheureusement, ces personnes âgées ne pourront pas faire partie du club du «petit «brillant» souriant» du Québec à $100 parce que ces personnes-là n'ont pas l'argent pour faire entendre leur dossier ici.

* * *

[*Traduction*]

LE RESTAURANT PARLEMENTAIRE

LES VINS CANADIENS AU MENU

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, pendant la campagne électorale de l'été dernier, le premier ministre (M. Mulroney), de passage dans la péninsule du Niagara, avait promis d'aider les viticulteurs aux prises avec des excédents de production. Cette promesse a été tenue. En novembre 1984, 30,000 tonnes de raisins excédentaires ont été achetées pour servir à préparer différentes boissons.

Le 31 janvier dernier, une délégation d'agriculteurs de Welland et de la région de Niagara sont venus à Ottawa pour s'entretenir avec moi ainsi qu'avec d'autres députés. Alors que nous étions au restaurant parlementaire, on nous a servi du vin maison lequel, nous a-t-on dit, était importé. Naturellement, la chose a alarmé les agriculteurs et les députés.

Peu après, j'ai demandé au responsable des achats du restaurant parlementaire pourquoi on servait comme vin maison des vins étrangers dans cet établissement canadien s'il en est. Hier, j'ai appris qu'à la suite de mes questions et de celles d'autres députés, on sert maintenant des vins canadiens comme vin maison dans la salle à manger du Parlement. On m'a aussi informé que le restaurant servirait chaque mois, à tour de rôle, des vins à la carte en provenance de chacune des régions viticoles du Canada.

Je voudrais vous remercier, monsieur le Président, ainsi que vos collaborateurs, pour ces récentes décisions. Au nom de tous les viticulteurs canadiens, surtout ceux de la région de Niagara, j'invite tous les députés à faire leur part pour aider notre industrie viticole en consommant des vins canadiens.

Des voix: Bravo!

LES FORÊTS

LA NÉCESSITÉ D'UN ACCORD AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, selon des responsables de l'aménagement forestier bien informés, en Colombie-Britannique et dans le reste du pays, il faudrait dépenser 300 millions de dollars par an pour rendre à nouveau productives les forêts mal reboisées de qualité bonne et moyenne pour les générations futures en Colombie-Britannique. Un secteur plus vaste que toute l'Île-du-Prince-Édouard est actuellement inexploité en Colombie-Britannique en raison de la politique négligente du gouvernement créditiste en matière de reboisement.

Le parti du Crédit social, à l'instar des 19 députés conservateurs de la Colombie-Britannique, essaie de noyer le poisson autour de ce problème auprès des habitants de la Colombie-Britannique. N'oublions pas que ces deux partis sont au pouvoir. L'an dernier, le Service canadien des forêts a offert 50 millions de dollars par an, à titre de contribution, pour le reboisement de la province. Or, le ministre responsable de l'Expansion industrielle à l'est des Rocheuses offre 150 millions de dollars sur cinq ans, dans le cadre d'un accord quinquennal conjoint de 300 millions de dollars concernant la Colombie-Britannique.

Cet accord devrait être immédiatement séparé de l'Entente globale de développement économique et régional pour permettre à ceux qui s'occupent de semer les jeunes plants cette année de se mettre au travail. Chaque jour qui passe restreint les chances de succès de ces projets de sylviculture grandement nécessaires. Le premier ministre (M. Mulroney) et son homologue provincial doivent lever au plus tôt l'écran de fumée qui entoure la question de savoir si l'accord global entre le Canada et la province doit prévoir ou non 650 millions de dollars.

Les organes d'information de la Colombie-Britannique devraient rappeler au public que l'accord sur le reboisement ne couvre qu'un cinquième des dépenses prévues en fonction des besoins déterminés dans la province.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'AVENIR DU MINISTÈRE—LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Pour la deuxième fois depuis un mois, il a gravement embarrassé un de ses collègues du cabinet. Je désire demander au vice-premier ministre pourquoi il a compromis la crédibilité de son collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, en omettant de l'informer qu'on était en train de préparer un rapport visant à amputer son ministère.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la question du chef de l'opposition n'a pas le moindre fondement. Depuis que le groupe de travail a entrepris la révision du programme, je n'ai cessé d'en discuter avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui est très compétent. Aujourd'hui, nous avons fait certaines suggestions découlant des travaux du groupe d'étude et le ministre va les examiner étant donné que le premier ministre l'a chargé de présider un comité du cabinet qui doit étudier l'ensemble de la politique à l'égard des autochtones. Il va tenir compte de certaines d'entre elles ainsi, j'en suis sûr, que des autres problèmes très importants qu'il ajoutera au mandat dont il s'acquitte avec sa compétence et sa diligence habituelles.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien arbore un sourire aussi large que le mien après ces propos dithyrambiques de son collègue, le vice-premier ministre.

Je pose ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce rapport préconise la mutilation de son ministère. Il propose d'en retrancher les programmes à l'intention des autochtones. A mon avis, cela nous révèle les véritables intentions du gouvernement. Cela montre, une fois de plus, que les ministres ne coordonnent pas leurs politiques. La main gauche ignore ce que fait la main droite. Si c'est bien ce que veut dire le vice-premier ministre, et je ne puis en douter vu l'endroit où nous sommes, le ministre va-t-il dire aux autochtones que ce rapport est sans fondement et qu'il continue à s'engager à maintenir son ministère et la politique gouvernementale dans laquelle il croit?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je pense pouvoir faire encore mieux pour le chef de l'opposition. Sans doute sait-il qu'avant le début de la séance, vers 13 h 30, le premier ministre a fait une déclaration qui a été rendue publique.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il vient de la faire.

M. Crombie: Je pense qu'il a fort bien réénoncé et réaffirmé tous les principes qu'il a si bien exprimés à la conférence des premiers ministres, il y a deux semaines.

Des voix: Bravo!

• (1420)

M. Crombie: Évidemment, ces principes correspondent au désir que le gouvernement a d'améliorer considérablement le sort des autochtones par rapport à ce qu'il était au cours des 15 années de gouvernement libéral.

LES QUESTIONS MISES EN DÉLIBÉRATION AU COURS DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce n'est pas le genre de réponse à laquelle je pouvais m'attendre de la part d'un ministre que je connais depuis qu'il a été un excellent maire, à Toronto. Le ministre a mentionné le communiqué de dernière minute que le premier ministre vient de publier à 13 h 30 pour le tirer d'embarras. De toute évidence, il m'invite à poser une question au premier ministre. D'après le ministre, ce rapport a été rédigé par des bureaucrates. Il est évident qu'il n'en est rien.

Le vice-premier ministre disposait d'un comité formé de collègues du monde des affaires dont la plupart partageaient la ligne de pensée du premier ministre. Ce comité n'était nullement composé de bureaucrates.

Pour réparer l'erreur commise, le premier ministre a chargé le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de diriger un comité chargé de superviser l'avenir des autochtones ce qui entre déjà dans le cadre de ses responsabilités. Autrement dit, il est chargé de diriger un comité qui doit superviser une question relevant déjà de son ministère. Le premier ministre peut-il nous assurer que la dernière conférence fédérale-provinciale ne visait pas à jeter de la poudre aux yeux compte tenu de ce qui s'est passé clandestinement sur l'initiative de son collègue, le vice-premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je dois dire que cette question ne correspond pas au style auquel le député nous avait habitués lorsqu'il était ministre des Finances il y a quelques années. En fait, nous n'avons pas dit que les bureaucrates joueront d'autre rôle que celui de conseillers. C'est le gouvernement qui élaborera la politique. Il n'est pas dit que le rapport . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Il ne s'agissait pas de bureaucrates.

M. Mulroney: Je demande au député de bien vouloir se montrer indulgent. Il n'est pas dit que le rapport en question a été préparé par des bureaucrates. Il a été rédigé par un groupe d'experts de l'extérieur. A la conférence des premiers ministres sur les autochtones, j'ai entendu les autochtones dire ceci: «Nous en avons assez de la façon dont le gouvernement fédéral dirige notre vie depuis plusieurs années et nous voulons de nouvelles solutions qui permettront aux autochtones de tout le pays d'obtenir l'égalité et la justice.» Nous disons simplement que certaines personnes peuvent avoir de bonnes idées à proposer et que si elles sont dans l'intérêt des autochtones, nous les écouterons et nous les adopterons par souci de justice et d'honnêteté.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Les libéraux ne devraient pas s'en prendre aux autochtones. Ils devraient écouter, car il s'agit d'une question vitale que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'efforce de régler en faisant toujours preuve d'initiative et de compréhension.

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, puisque nous parlons de nouvelles idées et d'attitudes novatrices, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme il le sait probablement, la Norvège a fait preuve de sagesse et d'un certain courage en annonçant hier qu'elle ne participerait pas aux recherches relatives à la guerre des étoiles. Ce faisant, elle a décliné l'invitation des États-Unis.

Il est évident que l'indécision apparente du gouvernement suscite des dissensions au sein du caucus et de graves inquiétudes dans la population. De plus, le Canada est ainsi en train de perdre la possibilité d'exercer une influence en faisant une déclaration cruciale sur la question du contrôle des armements et du désarmement. Vu la décision prise par la Norvège et le fait que les Allemands de l'Ouest et les Français s'apprêtent à adopter une position commune, le premier ministre peut-il nous dire s'il est prêt à imiter la Norvège, notre allié de l'OTAN, en annonçant fermement et très poliment que le Canada n'a pas non plus l'intention de participer au programme de recherche et de développement qui déboucherait sur le projet déstabilisateur et extrêmement dangereux du président Reagan.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous ferons ce que le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures a expliqué d'une façon limpide et avec dignité le 21 janvier. Nous avons décidé d'appuyer nos amis et alliés dans la phase de recherche parce qu'on en était pratiquement au début des négociations de Genève. Nous examinerons toutes les possibilités en fonction de l'intérêt national du Canada.

Nous avons reçu ce qui a été appelé une invitation. Nous ferons les démarches nécessaires pour nous renseigner, et nous étudierons la question au cabinet dans l'esprit de l'initiative que nous avons prise à la demande du ministre de la Défense nationale, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de moi-même, quand nous avons imposé pour la première fois une clause de souveraineté dans les accords touchant la défense. Nous protégeons la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité du Canada, et nous agirons toujours dans l'intérêt national de notre pays, d'une manière qui sied à un ami et à un allié loyal de l'OTAN qui croit en la liberté, en la justice et en la démocratie.

L'INVITATION DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Aucun de nous ne conteste certainement le bien-fondé de ces valeurs et de ces objectifs. L'important, toutefois, est de savoir quand le gouvernement prendra une décision pour montrer comment il entend défendre ces valeurs.

Je voudrais que le premier ministre nous dise s'il est exact que les États-Unis ont donné au Canada davantage de temps pour répondre à cette invitation et si le gouvernement a l'intention d'envoyer à Washington un groupe d'étude composé uniquement de députés conservateurs pour discuter de la question avec les Américains. Je souhaiterais que le premier ministre nous garantisse que toute délégation de ce genre comprendra, le cas échéant, des députés de tous les partis représentés à la Chambre, car nous sommes tous les porte-parole des Canadiens, et que le gouvernement n'attendra pas que le Parlement ait suspendu ses travaux pour l'été avant de prendre une décision historique pour notre pays.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est incroyable d'entendre cela dans la bouche de quelqu'un qui a été ministre dans un gouvernement qui n'a jamais soumis un traité au Parlement avant de le signer. Le gouvernement libéral a toujours conclu ses traités dans le dos des Canadiens. Il faut vraiment que le député ait du culot pour tenir de tels propos.

Ce que nous allons faire est très simple et très clair.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas vrai.

M. Mulroney: Je regrette de contredire le très honorable député, mais c'est vrai. Nous allons demander à un fonctionnaire éminent, droit et impartial d'accomplir les démarches nécessaires en notre nom et de présenter un rapport au cabinet. Nous étudierons ces questions au moment que nous aurons choisi, sans nous laisser imposer un délai quelconque par qui que ce soit. Ensuite, nous saisirons le Chambre de la question. Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures tient énormément à consulter les partis d'opposition et à informer la Chambre et la population de nos intentions et des mesures que nous prenons dans ce domaine.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je suis heureux de voir que lorsque son ministère est en crise, ce ministre a au moins le courage d'être présent à la Chambre comme le lui commande son devoir.

Le ministre a déclaré qu'on ne sabrerait pas dans les programmes importants. Or, dans son rapport, un groupe de travail réclame maintenant des compressions de 169 millions de dollars, la construction de logements selon des normes minimales et la vérification des besoins dans le cas des services médicaux. Quand le ministre a-t-il été mis au courant pour la première fois du rapport et de son contenu? Y souscrit-il?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je le répète, ce rapport renferme un certain nombres de recommandations dont certaines sont bonnes et judicieuses et d'autres beaucoup moins. Je peux garantir au député que le comité étudiera toutes les recommandations, notamment celles d'autres sources, et présentera des recommandations qui iront dans le sens des principes établis lors de la Conférence des premiers ministres qui a eu lieu il y a deux semaines.

Questions orales

LA POSITION DES BANDES INDIENNES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, après avoir consulté les autochtones d'un bout à l'autre du pays, le ministre connaît-il une seule bande ou nation indienne qui préconise que l'on confie aux provinces le secteur des services de santé ou de l'enseignement? Y a-t-il un seul groupe d'Indiens qui soit en faveur d'une telle mesure?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il y en a peut-être, mais le député a tout à fait raison. Tous les groupes d'Indiens que j'ai rencontrés ont le vif sentiment qu'ils ont une relation spéciale avec le gouvernement fédéral. Je tiens à ajouter qu'on a mis l'accent sur cette relation spéciale et qu'on y a donné suite lors de la Conférence des premiers ministres, et cela continue d'être la politique du gouvernement.

• (1430)

LA POSITION DU MINISTRE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous garantir qu'il s'opposera à tout transfert de pouvoirs aux provinces dans le cas des Indiens, tant que les Indiens s'y opposeront, connaissant le bilan des provinces, dont beaucoup s'opposent à l'autonomie politique des Indiens? Luttera-t-il du côté des Indiens dans cette bataille.?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, dans le cas de toutes les initiatives que j'ai entreprises au nom du gouvernement—que ce soit le renouvellement de traités, le financement global ou l'autonomie politique des bandes—j'ai toujours eu pour principe de consulter les principaux intéressés. Je peux garantir au député que je continuerai de le faire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT D'UN PRODUIT CHIMIQUE SUR LA ROUTE TRANSCANADIENNE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle découle de la négligence du gouvernement de l'Ontario qui n'a pas fermé la route immédiatement après la découverte du déversement de BPC à Kenora et qui n'a pas vérifié que les transformateurs étaient vides à leur entrée en Ontario, ainsi que de la négligence du ministère de l'Environnement de l'Ontario qui a permis que des boîtes non marquées, contenant des échantillons contaminés par des BPC, soient expédiées par avion transportant des passagers, sans que la compagnie le sache. Quels pouvoirs a-t-il, en tant que ministre des Transports, pour faire cesser cette mauvaise gestion, dont le gouvernement de l'Ontario a fait preuve dans le cas des BPC?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est évident que le député veut participer à la campagne électorale en Ontario à la Chambre des communes. Il s'intéresse peut-être plus à cela qu'à la véritable question qui, dois-je dire, est très sérieuse. Comme je l'ai dit plus tôt, les ministères fédéraux des Transports et de l'Environnement travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement de l'Ontario.

M. Turner (Vancouver Quadra): Enfin!

M. Mazankowski: Non, pas enfin, mais bien quelques heures après.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous voulez dire depuis quelques heures.

M. Mazankowski: Dans les quelques heures qui ont suivi l'accident, devrais-je dire au très honorable chef de l'opposition. Comme je l'ai déclaré hier aux députés, les fonctionnaires du ministère et moi-même cherchons des moyens de mettre en vigueur l'article 28 de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses qui prévoirait une directive de protection ayant pour effet de rendre le règlement applicable au transport des BPC ou d'autres substances similaires.

LE TRANSPORT PAR UN AVION DE LIGNE D'ÉCHANTILLONS CONTAMINÉS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, de ce côté de la Chambre, nous nous préoccupons sérieusement de la protection et de la sécurité de la population de l'Ontario, contrairement à ce que le ministre des Transports peut penser.

Quelles mesures le ministre a-t-il l'intention de prendre à propos des pratiques des fonctionnaires de l'environnement de l'Ontario qui envoient par avion de ligne des échantillons contaminés par des BPC, comme le reconnaissait David Edwards lorsqu'il a dit: «Nous n'avons pas expédié ces échantillons de façon différente des autres fois»? Qu'a-t-il l'intention de faire? C'est bien sa responsabilité, n'est-ce pas?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis persuadé que nous savons tous, ici, que personne n'a le monopole de la protection et de la sécurité des habitants de l'Ontario. Il est certain que les députés de ce côté n'y tiennent pas moins que ceux d'en face. J'espère que c'est bien clair. En ce qui concerne l'incident dont parle le député, il y a eu des entretiens entre des fonctionnaires du ministère des Transports et des représentants du ministère de l'Environnement de l'Ontario. Je pense que le problème qu'il a soulevé a été résolu.

LES FAITS CONNUS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse à celui qui, du ministre de l'Environnement ou du ministre des Transports, a véritablement la responsabilité de prendre des dispositions à l'échelon fédéral en ce qui concerne ce déversement de BPC. Le gouvernement sait-il qu'une famille de Red Lake, composée d'un homme, de sa femme enceinte et de ses deux enfants, a suivi le camion sur une distance de 25 kilomètres, puis s'est rangée le long de la route pour se faire dire qu'il s'agissait simplement d'huile minérale pouvant se nettoyer au moyen de chiffons imbibés d'essence? Le gouvernement sait-il que des animateurs d'une émission provinciale de ligne ouverte, à Kenora, conseillent aux gens d'essuyer leur voiture avec des serviettes en papier, puis de mettre celles-ci dans des sacs de plastique avant de les envoyer au dépotoir? Sait-il que la société a menti au gouvernement du Québec sur la question de savoir si le transformateur était plein ou non? Le gouvernement est-il au courant de tous ces faits et, dans l'affirmative, qu'a-t-il l'intention de faire pour remédier à l'incompétence provinciale et sectorielle dans ce domaine et quand assumera-t-il ses responsabilités pour ce qui s'est produit ici?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, mon collègue du Nouveau parti démocratique a demandé en fait trois questions. Alors, je vais répondre à une question.

Non seulement nous sommes tout à fait au courant de ce qui s'est passé pour cette famille, mais nous sommes en contact avec l'officier médical supérieur de l'Ontario. Nous lui avons offert les moyens de transport, des équipements médicaux, ainsi que l'usage de nos laboratoires pour cette famille s'il le juge nécessaire.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le ministre n'a dit ni à la Chambre ni aux Canadiens ce que le gouvernement entend faire pour remédier l'incompétence et à la négligence flagrantes dont, comme le prouve ce seul incident, sont coupables le gouvernement ontarien et, maintenant, le gouvernement fédéral lui-même. Celui-ci va-t-il commander une enquête sur cet incident? Va-t-il chercher à savoir qui a menti à qui? Les chauffeurs du camion ont-ils menti aux gens? La compagnie a-t-elle menti aux chauffeurs? La compagnie a-t-elle menti au gouvernement provincial? Qu'est-ce qui se passe? Vous ne vous préoccupez donc plus de cette affaire?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je me demande où était mon collègue du NPD quand le BPC a été banni en 1978 et qu'il ne s'est pas levé une seule fois pour voir à faire organiser des sites d'enfouissement qui répondent aux critères qu'il nous brandit aujourd'hui?

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ WHITE FARM EQUIPMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique industrielle régionale et a trait à la situation de White Farm. Si je ne me trompe, cette entreprise a capté au cours des 18 dernies mois quelque 22 p. 100 du marché, contre 7 p. 100 en 1983; elle emploie 700 personnes et alimente 400 à 500 personnes chez ses fournisseurs de pièces détachées. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'aider White Farm, après avoir fini par venir en aide à Domtar et à Petromont, sachant en particulier que Borg-Warner est prête à assurer la totalité de la dette de cette entreprise? Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il met ces emplois en péril et refuse de venir en aide à cette entreprise?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je conseillerais au député de se trouver un meilleur documentaliste. Le gouvernement n'a jamais dit qu'il refusait d'aider White Farm Equipment à sortir de cette ornière. Nous avons rencontré hier M. Sinclair. Nous nous sommes entrenus avec des représentants de Borg-Wagner. Nous leur avons dit que s'ils pensaient que nous pouvions faire quelque chose, que nous pouvions contribuer au rétablissement de l'entreprise, nous le ferions. Toutefois, aucune proposition concrète ne nous a encore été présentée.

Nous sommes heureux de signaler au député que la date limite qui était prévue pour vendredi est en fait beaucoup plus souple qu'on ne l'avait annoncé. Avec du temps devant nous espérons que nous allons pouvoir sauver cette entreprise.

LA PROTECTION DE LA TECHNOLOGIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si le ministre souhaite vraiment se rendre si utile, pourrait-il nous présenter avec ses collaborateurs une proposition débouchant sur le sauvetage des emplois et de la technologie? Quoi qu'il en soit, s'il s'avère impossible d'élaborer une proposition, le gouvernement va-t-il veiller à ce que la technologie élaborée par White demeure au Canada et à ce que les travailleurs formés à ces techniques puissent continuer à travailler dans ce domaine au Canada?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, il n'y a aucune objection à cela. Il est évident que nous allons nous efforcer de sauver l'entreprise et les emplois et que nous ferons tout pour conserver cette technologie au Canada.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES PROGRAMMES D'AIDE AUX AUTOCHTONES DANS LES CENTRES URBAINS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je trouve triste et étrange qu'une semaine où le Parlement et les Canadiens parlent d'égalité, un comité créé par le gouvernement recommande qu'on réduise les dépenses effectuées pour le groupe le plus défavorisé du pays, les autochtones. Le ministre sait, j'en suis sûr, que dans des villes comme Winnipeg, Calgary et Vancouver, pour n'en citer que quelqu'unes, un nombre croissant d'autochtones, de droit et de fait, éprouvent beaucoup de difficulté à s'intégrer à la vie de ces villes. Le ministre peut-il garantir à la Chambre que dans les discussions ou les projets de réduction des dépenses affectuées aux autochtones, il ne sera pas question d'amputer les programmes actuels visant à aider les autochtones des villes?

• (1440)

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien): Monsieur le Président, je peux le garantir au député. Dans la déclaration dont j'ai déjà parlé, le premier ministre dit clairement que l'on continuera à financer comme auparavant les programmes auxquels le député vient de faire allusion. Je peux donc le garantir sans équivoque.

Questions orales

LE COMITÉ CONSULTATIF

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre doit bien savoir que pratiquement toutes les discussions que nous avons eues au sujet des problèmes des autochtones ont été axées sur les problèmes de ceux qui vivent dans les réserves. Le ministre envisagera-t-il la possibilité de créer un comité consultatif formé de personnes qui connaissent les problèmes des autochtones habitant les villes pour se mettre au courant de ces problèmes et pour pouvoir commencer à s'attaquer à certains de leurs grands problèmes et à en résoudre?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il existe déjà un comité consultatif pour les Indiens qui ne vivent pas dans les réserves. Le député le sait peut-être, je partage cette responsabilité avec le secrétaire d'État. A cet effet, j'ai rencontré les maires des grandes municipalités, notamment de Winnipeg, de Vancouver et de Toronto, et je leur ai dit qu'il était temps de tourner la page et de s'occuper davantage des problèmes des autochtones qui habitent ces villes; on ne s'est pratiquement pas occupé d'eux depuis plus de 20 ans.

* * *

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ

M. Moe Mantha (Nipissing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au Président du Conseil privé. Il comprendra sans mal que mes électeurs de North Bay et moi-même nous intéressions à la collaboration canado-américaine pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord. A plusieurs reprises à la Chambre, des députés des deux partis de l'opposition ont demandé au gouvernement, conformément au rapport de 1980 du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, que la question soit renvoyée au comité au moins un an avant le renouvellement de l'accord du NORAD. Voici ma question, monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mantha: Comme l'accord a été renouvelé le 12 mai 1981, le ministre peut-il assurer à la Chambre que le comité sera saisi le plus tôt possible de la question?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député pose ses questions à la Chambre aussi bien qu'il jouait au hockey jadis.

Le député soulève une question très grave. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous avons tenté de renvoyer au comité le renouvellement de l'accord du NORAD. De fait, avant Pâques, j'ai communiqué avec les partis de l'opposition à ce sujet et j'ai réclamé un renvoi immédiat. Je dois ajouter que le Nouveau parti démocratique a bien consenti à renvoyer directement l'affaire au comité afin d'entreprendre les travaux voulus. Nous effectuerions actuellement ce travail, mais, malheureusement, les libéraux veulent tenir un débat prolongé à la Chambre. Si le chef de l'opposition officielle pouvait faire l'unanimité dans ses troupes, nous pourrions saisir le comité de cette question aujourd'hui même et nous nous empresserions de l'examiner.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

L'EMBAUCHE PRÉSUMÉE D'INGÉNIEURS ÉTRANGERS PAR LA PRATT AND WHITNEY

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle concerne les pratiques d'embauche de la société Pratt and Whitney. Monsieur le Président, au moment où des milliers d'ingénieurs sont en chômage au Canada, on parle d'environ 7,000, la société Pratt and Whitney place des annonces dans les médias britanniques afin de recruter du personnel de ce pays. Et pendant ce temps-là, un fonctionnaire de son ministère se dit prêt à accepter les yeux fermés les demandes de ces ressortissants. En fait, l'expression qui est utilisée en anglais, c'est: We will rubber stamp them.

[*Traduction*]

Des voix: La question!

M. Guilbault (Saint-Jacques): J'y viens.

[*Français*]

Je veux demander à la ministre si elle est prête à s'engager aujourd'hui à contrecarrer cette politique d'acceptation des demandes de résidence à l'aveuglette, le «rubber-stamping», et plutôt nous assurer que les règles en vigueur seront appliquées, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas d'étrangers qui vont être acceptés au Canada en résidence pour remplir ces postes tant qu'il y aura des ingénieurs canadiens disponibles pour le faire.

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que c'est là la politique du gouvernement. Il ne fait aucun doute que, tant qu'il y aura des Canadiens sans emploi au Canada, les emplois disponibles dans le secteur du génie, de la médecine ou dans tout autre domaine seront d'abord offerts à des Canadiens.

L'ACCORD CONCLU AVEC L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais citer à l'intention de la ministre les propos qu'aurait tenus Wendy Cuthbertson, des Travailleurs unis de l'automobile, à savoir: «On ne se préoccupe pas suffisamment de la formation professionnelle des travailleurs canadiens». Elle prétend aussi que les entreprises trouvent plus facile de faire venir des travailleurs d'autres pays comme la Grande-Bretagne. La ministre est-elle disposée à respecter l'accord qui a été conclu il y a environ trois ans avec l'industrie aérospatiale et à reconnaître la nécessité d'une planification mixte du perfectionnement professionnel, ou a-t-elle abandonné ce programme à l'instar d'autres projets de valeur?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me rends compte que le député n'est pas venu très souvent à la Chambre ces dernières semaines.

M. Turner (Vancouver Quadra): Allons donc!

M. Gauthier: Vous mentez et vous le savez.

Mlle MacDonald: Je me serais néanmoins attendue à ce qu'il fût au courant de la toute nouvelle stratégie relative au marché du travail que le gouvernement a annoncée. Dans ces domaines, il y a des secteurs auxquels des fonds ont été alloués pour une période de plusieurs années au titre du perfectionnement professionnel, de la création d'emplois, et de l'établissement de compétences. Si le député n'a pas encore pris connaissance de notre stratégie relative au marché du travail, c'est avec grand plaisir que je lui en ferai parvenir un exemplaire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT D'UN PRODUIT CHIMIQUE SUR LA ROUTE TRANSCANADIENNE—ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UN REGISTRE MÉDICAL

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la santé et du bien-être des Canadiens. On rapporte que des représentants de Kinetic Ecological Resource Groupe Ltd. ont affirmé à une famille ontarienne affectée par le récent déversement de BPC, qu'elle risquait d'être affectée plus gravement par l'aspirine que par le BPC. Le ministre le sait bien, voilà une affirmation pour le moins inconsidérée. Étant donné qu'il s'agit du déversement de BPC le plus important et le plus dangereux qui soit jamais survenu au Canada, le ministre jugerait-il opportun d'ouvrir immédiatement un registre médical afin que tous ceux qui ont été affectés par la substance, fassent l'objet d'une surveillance médicale prolongée pour déceler toute complication future?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, voilà une question importante, qui compte tenu de l'accident en question, doit être prise au sérieux. Je signale au député que le ministère fédéral a communiqué avec les représentants de la Santé en Ontario envoyés sur place, notamment avec le Dr Peter Friesen. Nous avons été en rapport avec lui presque quotidiennement.

Au moment de l'accident, une voiture où prenait place une famille suivait le camion transportant les transformateurs. La voiture a été éclaboussée de BPC ainsi que par la solution. Malheureusement, le conducteur ainsi que les membres de sa famille ont été en contract avec les contaminants, c'est-à-dire la substance toxique. Nous avons entrepris d'examiner comment les choses s'étaient passées. Je ne voudrais soulever de craintes inutiles. Nous suivons la situation de très près et comme je l'ai dit l'autre jour à la Chambre, nous avons mis à la disposition des intéressés tous les moyens à notre portée.

Pour ce qui est de la création d'un registre médical, je ne voudrais pas rejeter immédiatement cette proposition ou encore en nier l'utilité. Je l'examinerai à la lumière . . .

M. le Président: A l'ordre. Le ministre voudra peut-être faire une déclaration à l'appel des motions.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'espère que l'on créera un registre médical. Cela ne coûterait rien.

LES RENSEIGNEMENTS DONNÉS AUX REPRÉSENTANTS DU QUÉBEC PAR LA SOCIÉTÉ DE CAMIONNAGE

M. Jim Fulton (Skeena): J'ai une question supplémentaire pour le solliciteur général. On a aussi appris qu'avant ce désastreux accident, la société Kinetic Ecological Resource Groupe Ltd. avait affirmé aux représentants d'Environnement Québec que les transformateurs étaient vides. Étant donné que des gens ont été victimes de la négligence criminelle de cette entreprise, le ministre voudrait-il nous assurer que les responsables seront immédiatement arrêtés comme il se doit, et qu'on se servira de tous les recours pour les poursuivre, notamment du Code criminel? Car il serait temps que certains pollueurs publics, cette bande de salauds, soient arrêtés et mis sous les verrous.

Une voix: Bien dit!

M. le Président: A l'ordre. Je me rends compte de la gravité de la question mais je dois demander au député de retirer ses propos déplacés. C'est contraire aux usages du Parlement. Je suis certain que le député voudra reformuler sa question.

M. Fulton: Je retire mes paroles, monsieur le Président, mais j'espère qu'ils seront arrêtés.

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends assez facilement l'indignation de mon collègue d'en face même si elle paraît déplacée. Je considère sa question comme une suggestion sérieuse et j'y réfléchirai.

Questions orales

PETRO-CANADA

LA VENTE DE LA RAFFINERIE DE COME-BY-CHANCE—L'EXAMEN DES OFFRES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle concerne la vente de la raffinerie de pétrole de Come-by-Chance par Petro-Canada. Le 1er mai, Petro-Canada commencera l'examen des offres qu'elle aura reçues concernant l'achat de la raffinerie. La ministre aurait-elle l'obligeance d'informer la Chambre et la population terre-neuvienne des critères sur lesquels Petro-Canada va juger ces offres?

• (1450)

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, Petro-Canada est libre de décider des critères d'évaluation qu'elle voudra. Il serait hasardeux de débattre cette question alors que l'appel d'offres est toujours en vigueur.

L'ÉVALUATION DES CRITÈRES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, la ministre sait fort bien qu'une soumission qui tendrait à ranimer la raffinerie serait infiniment préférable aux yeux des Terre-Neuviens, voire de l'ensemble des Canadiens, qu'une autre qui viserait sa démolition. La question des critères qui serviront à l'examen des offres est donc capitale. Il pourrait y aller de la différence entre la promesse d'avantages économiques à long terme et d'emplois permanents pour Terre-Neuve et la disparition pure et simple de la raffinerie.

Si la ministre ne veut pas parler de critères à la Chambre, peut-elle au moins nous assurer qu'elle ordonnera à Petro-Canada de chercher à ranimer la raffinerie et à garantir ainsi aux Terre-Neuviens des avantages économiques à long terme de même que des emplois permanents, au lieu de se préoccuper uniquement de son bilan?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je signale au député que nous avons mieux fait en six mois pour donner des emplois aux Terre-Neuviens que son parti en seize ans. Je lui signale en outre que les élections sont terminées à Terre-Neuve et je lui répète qu'on est ouvert à toutes les options quant à l'avenir de la raffinerie.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

MIRABEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Transports). Dernièrement, certains transporteurs ont propagé l'incertitude et la confusion sur l'avenir de Mirabel. Des transporteurs des plus dynamiques comme Nationair considèrent Mirabel comme étant un aéroport remarquable et comptent y développer de nouveaux services. Le ministre entend-il élaborer un plan de développement dudit aéroport pour rentabiliser les investissements des contribuables canadiens?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, j'aimerais rassurer l'honorable député. Le ministère des Transports n'a pas les moyens d'assumer les coûts que représenterait toute fermeture d'aéroport soit de Mirabel et même de Dorval. Il est évident, cependant, que nous travaillons très fort, particulièrement avec des groupes de la région de Montréal pour trouver des solutions qui permettraient, d'une part, d'assumer le plus possible les coûts que cela représente en termes d'opération sans représenter des déficits énormes, mais, d'autre part également, de tenir compte des besoins en transports de la région de Montréal par rapport à l'ensemble du pays.

* * *

[*Traduction*]

LES MINES

L'INVESTISSEMENT DE LA FALCONBRIDGE EN NORVÈGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Mines. Le 3 avril, j'ai demandé au ministre s'il savait que la Société Falconbridge Mines Limited était disposée à consacrer 41.5 millions de dollars à l'expansion d'une raffinerie en Norvège, en vue de raffiner le nickel du Botswana, alors qu'elle n'a jamais créé de raffinerie dans le bassin de Sudbury, où se trouve la mine de Falconbridge. Je lui ai demandé s'il pouvait communiquer avec les responsables de la société pour qu'ils construisent cette raffinerie dans le bassin de Sudbury. Il m'a répondu qu'il n'était pas au courant de cette affaire. Le ministre est-il entré en contact avec les responsables et leur a-t-il présenté des instances pour les persuader d'utiliser ces 41.5 millions de dollars comme versement initial sur la future raffinerie, prenant ainsi une mesure qu'ils n'ont jamais prise depuis que la société est installée au Canada?

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, j'ai déjà fourni au député une réponse écrite que je lui avais promise après sa première question. J'ai appris depuis lors, et je pense que l'annonce publique dans la presse d'aujourd'hui le confirme, que cette société prévoit dépenser 5 fois plus dans le bassin de Sudbury que l'investissement qu'elle projetait en Norvège.

LE REPORT DU PAIEMENT DES TAXES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Je lui pose cette question non pas pour le mettre sur la sellette, mais parce que je sais qu'il est bien informé en matière d'exploitation minière.

Depuis deux ans, la société Falconbridge profite d'un report d'impôt fédéral de 150 millions de dollars. Hier, M. Bill James a déclaré à l'assemblée annuelle des actionnaires que son équipe et lui avaient trouvé une nouvelle technique pour ne pas payer d'impôt au Canada. Compte tenu de cette déclaration, le premier ministre va-t-il user de son influence et des relations qu'il a, je le sais, parmi les cadres et les directeurs généraux de Falconbridge, en vue d'essayer de les convaincre que le temps est bien choisi, alors que la Société prend un nouveau départ, d'effectuer cet important investissement à Sudbury, ce qui nous permettra à l'avenir de ne plus exporter nos ressources pour les faire raffiner, tout en nous donnant la chance de rétablir les 800 emplois supprimés à la mine de nickel de Falconbridge, dans le bassin de Sudbury?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Tout ce que je puis dire, monsieur le Président, est déjà du domaine public et mon collègue le sait aussi bien que moi, à savoir que Falconbridge a traversé une période extrêmement difficile. Elle a subi durant de nombreuses années des pertes considérables, montrant un bilan fort négatif. C'est grâce à l'intervention de Bill James, je pense, et à une équipe de gestion très compétente, ainsi qu'à d'excellentes relations de travail, que la société a pu repartir sur la bonne voie. Tous les députés de la Chambre devraient rendre hommage à cette équipe qui a réussi à sauver des emplois dans le bassin.

Quant aux techniques que cette société a pu mettre au point pour éviter de payer des impôts, je suppose que le député parlait du report de pertes et autres dispositions prévues en vertu de la Loi sur l'impôt sur le revenu, car je puis assurer à mon collègue, connaissant M. James et les dirigeants de cette société—qui sont tous on peut plus respectables—que le gouvernement, quoi qu'il arrive, veillera à appliquer le principe de justice pour que tout le monde, y compris toutes les sociétés, paie sa juste part d'impôt.

M. Rodriguez: Et la raffinerie?

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE PAIEMENT DES CASIERS POSTAUX RURAUX

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre du Revenu national, porte sur les Postes canadiennes. Sachant que les citadins peuvent avoir leur courrier à la portée de la main sans qu'il leur en coûte un sou, le ministre des Postes croit-il juste que dans certaines régions rurales les gens aient à payer pour leur casier postal et qu'on ait l'intention de fermer à 15 heures 30 la salle où se trouvent ces casiers?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je m'attends toujours à ce genre de question de la part de mon collègue. Je voudrais préciser tout d'abord que je ne suis pas le ministre des Postes, mais bien le ministre responsable de la Société canadienne des postes. Comme le député le sait pertinemment, le cabinet est saisi à l'heure actuelle d'une demande d'augmentation des tarifs de la part de la Société. Il doit, pour l'instant, jouer un rôle de régulateur et au cours des 60 prochains jours, nous recevrons des instances de Canadiens. Je prend bonne note de l'observation du député et je m'assurerai qu'elle est portée à l'attention de la Société canadienne des postes.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne la politique laitière.

Hier, lors du congrès qui réunissait les délégués de la Fédération des producteurs de lait du Québec, tous les producteurs s'attendaient à ce qu'on leur annonce le montant de $1.40 l'hectolitre correspondant à un paiement partiel lequel paiement était attendu depuis le tout début d'avril. Le ministre peut-il dire à la Chambre à quel moment le paiement sera fait et quel sera effectivement ce paiement?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je comprends la question et la crainte exprimée au nom des producteurs laitiers du Canada. Tout ce que je peux répondre, c'est que cette question fait l'objet d'un examen extrêmement sérieux à l'heure actuelle.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, pourquoi le ministre de l'Agriculture envisage-t-il présentement de démantibuler la Commission canadienne du lait, laquelle a si bien servi les agriculteurs depuis dix ans et laquelle, surtout, assurait une stabilité et une sécurité dans cette importante production?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, à mon avis, si le député s'y connaissait un peu plus sur l'industrie laitière au Canada, il se rendrait compte que les producteurs laitiers canadiens ne réclament pas tous la même chose, selon la province où ils se trouvent.

* * *

L'EMPLOI

L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier était le jour de l'«égalité». Mais, pendant que nous parlions tous d'égalité à la Chambre, les conservateurs ont rejeté un amendement sur le principe de la justice en matière d'emploi au comité permanent de l'expansion économique régionale.

• (1500)

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député ignore peut-être qu'on ne peut soulever à la Chambre des questions dont un comité est saisi.

M. Langdon: Je ne soulève pas cette question, monsieur le Président.

M. le Président: Quelle est donc votre question alors?

Travaux de la Chambre

M. Langdon: Je voudrais savoir, monsieur le Président, si le gouvernement, en dépit du vote en question, ne devrait pas exercer son influence . . .

M. le Président: A l'ordre. Je viens de dire au député qu'il ne peut parler d'un vote qui a eu lieu à un comité. Le député a-t-il une question à poser? Je sais qu'il en est à ses premières armes à la Chambre.

M. Langdon: Le gouvernement ne devrait-il user de toute son influence pour favoriser la justice en matière d'emploi pour ceux qui sont depuis si longtemps défavorisés au sein de notre société, notamment les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les handicapés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA REMARQUE DE M^LLE MACDONALD SUR L'ABSENCE D'UN DÉPUTÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais revenir à quelque chose qui s'est produit au cours de la période des questions. Il s'agit d'une remarque de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle MacDonald). Il est d'usage à la Chambre de ne pas signaler la présence ou l'absence des députés . . .

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Gauthier: C'est le Règlement de la Chambre, qu'on le veuille ou non.

Sur le plan de l'assiduité, monsieur le Président, le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) a un record qui est sans doute un des meilleurs à la Chambre, et la ministre pourrait s'en inspirer avant de porter des accusations aussi sérieuses que celles qu'elle a portées aujourd'hui. Je lui demanderais donc de s'excuser.

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement, si j'ai de quelque façon blessé ou embarrassé le député, je m'en excuse sincèrement. J'ai cru vraiment, une fois ces questions posées, que son absence les avait inspirées.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Je crois que tous les députés savent qu'il est d'usage à la Chambre d'utiliser de temps à autre des termes de façon inusitée. Je remercie le député d'avoir invoqué le Règlement et j'encourage tous les députés à s'abstenir de faire allusion à la présence ou à l'absence d'un autre député, car il s'agit effectivement d'une règle de la Chambre.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais que le leader parlementaire du gouvernement, l'éminent président du Conseil privé (M. Hnatyshyn), nous dise comment il compte employer le temps de la Chambre la semaine prochaine. En particulier, s'il désire tellement faire étudier l'accord de NORAD par le comité, je voudrais lui demander s'il a l'intention d'inscrire cette question au *Feuilleton* et de prévoir un débat à ce sujet comme il en a le pouvoir. Il n'a pas besoin du consentement de l'opposition officielle à cette fin. Les principaux débats doivent se dérouler à la Chambre même; il devrait le savoir en tant que leader parlementaire du gouvernement. Cela a l'air de le gêner, mais il n'y a absolument pas de quoi. S'il prend cette décision, il verra que le débat sur la motion ne s'éternisera pas. Il aurait tort de croire le contraire. Nous nous contenterons d'un débat d'une durée raisonnable qui témoignera de l'importance que le ministre devrait accorder à cette question.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Permettez-moi de répondre à l'éminent leader parlementaire de l'opposition officielle (M. Gray), monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord annoncer l'emploi du temps de la Chambre pour la semaine prochaine. Je puis assurer au député que, en tant que représentant du gouvernement, je me suis toujours efforcé de connaître son point de vue et celui du représentant du Nouveau parti démocratique. J'ai tâché de tenir compte de leur opinion quand elle était valable, et de leur faire changer d'idée dans les autres cas. A ce propos, le leader parlementaire de l'opposition officielle a présenté une proposition à mon bureau ce matin au sujet des travaux de la Chambre pour la semaine prochaine. Pour montrer à quel point je suis bon, j'ai accepté sa proposition et j'ai modifié l'emploi du temps de la Chambre afin de satisfaire l'opposition officielle.

Au lieu d'avoir une journée désignée demain, nous continuerons d'étudier le projet de loi C-39, prévoyant des paiements de péréquation supplémentaires à effectuer au profit de certaines provinces pour la période allant du 1^er avril 1982 au 31 mars 1987. J'espère que nous réglerons cette question demain après un débat d'une durée raisonnable, car c'est un sujet important qui mérite d'être étudié sans tarder.

Nous passerons ensuite à un projet de loi intitulé «Loi portant dissolution de la Corporation de disposition des biens de la Couronne et modifiant la Loi sur les biens de surplus de la Couronne et d'autres lois en conséquence», que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) présentera tout à l'heure.

Pour satisfaire l'opposition officielle, je propose que lundi soit le troisième jour désigné de la période des subsides. Mardi, la Chambre commencera à étudier, à l'étape du rapport, le projet de loi C-15 sur Investissement Canada. Quand nous en aurons fini avec cette mesure, mardi, nous passerons à l'étude du projet de loi C-18 à l'étape du rapport.

Mercredi, si nous n'avons pas terminé l'examen du projet de loi C-18, nous poursuivrons le débat à l'étape du rapport et passerons peut-être ensuite à la troisième lecture de ce projet de loi qui, je crois, a été étudié en profondeur par le comité et bénéficie globalement de l'appui de tous les députés. Quand nous en aurons terminé avec le projet de loi C-18, mercredi, nous passerons au projet de loi C-40 qui vise à modifier la Loi sur les douanes. J'en arrive à jeudi, monsieur le Président. Au cas où nous n'aurions pas terminé l'étude du projet de loi C-15 mardi, je proposerai de continuer jeudi prochain.

En ce qui concerne l'accord du NORAD, le comité permanent de la Chambre des communes a l'occasion sans précédent d'étudier cet important traité un an avant la date de son renouvellement. Comme le leader parlementaire le sait, je lui ai proposé, ainsi qu'au leader parlementaire du Nouveau parti démocratique (M. Deans), de soumettre la question immédiatement au comité pour que celui-ci dispose d'une année complète pour étudier à fond tous les aspects de ce traité et ses conséquences pour le Canada.

Le Nouveau parti démocratique a accepté de procéder ainsi avant Pâques. Malheureusement, comme je l'ai dit pendant la période des questions, le parti libéral a insisté pour qu'il y ait un véritable débat à la Chambre sur cette question avant que le comité en soit saisi. Je pense que l'opposition officielle met la charrue avant les bœufs. Nous devrions d'abord laisser le comité étudier la question et discuter ensuite des résultats. Je prie l'honorable leader parlementaire de permettre que la question soit renvoyée au comité. Je suis sûr que tous les députés se réjouissent d'avoir ainsi l'occasion d'examiner cet accord, occasion que le gouvernement précédent n'a jamais donnée au Parlement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, bien que je sois convaincu que ce n'est pas l'intention du leader parlementaire d'agir ainsi, en demandant à l'opposition officielle l'autorisation d'effectuer ce renvoi, il donne par inadvertance une impression très trompeuse. Le gouvernement n'a en effet pas besoin de la permission de l'opposition officielle pour inscrire au *Feuilleton* une motion de renvoi de la question au comité. Il n'a pas besoin de l'autorisation de l'opposition officielle pour ouvrir le débat sur cette motion. Et le Règlement contient de nombreuses dispositions permettant de limiter le débat si le gouvernement estime que les partis d'opposition traînent trop.

Contrairement à ce qu'il croit se rappeler, je n'ai jamais dit que nous souhaitions avoir un débat prolongé ou complet. J'ai dit que nous souhaitions que la motion soit débattue et qu'il y ait un nombre limité d'interventions. Je l'ai dit et je le maintiens. S'il prend la peine de me consulter, il constatera que je suis tout à fait disposé, dans l'esprit de coopération qui m'est coutumier, à aller de l'avant avec cette motion relativement vite après un nombre limité de discours. A lui de prendre ses responsabilités, d'inscrire la motion au *Feuilleton* et d'ouvrir le débat, s'il souhaite sérieusement renvoyer la question de l'accord du NORAD au comité pour une étude approfondie.

M. le Président: A l'ordre. Je vais laisser le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) répondre. Toutefois, comme on l'a déjà dit, cette période est consacrée à l'annonce des travaux, et non aux négociations sur leur contenu.

• (1510)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je vais considérer l'intervention du leader de l'opposition comme une question et j'y répondrai rapidement. Si je négocie avec les leaders de l'opposition, c'est que je souhaite utiliser au mieux le temps très limité dont nous disposons pour débattre d'un nombre de questions importantes. Je pourrais aller de l'avant unilatéralement, mais alors le député m'accuserait de mettre des motions à l'étude avant d'en avoir discuté avec les partis de l'opposition.

Je suis tout prêt à accepter ce qu'a dit le leader parlementaire. Je vais en discuter avec lui et avec mon distingué collègue, le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale (M. Nielsen), qui souhaite rencontrer le comité et répondre à toutes les questions que voudra lui poser le député.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Je ne serais pas du tout étonné que nous réglions cette question.

J'aimerais bien que le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn), en établissant le programme des travaux, n'oublie pas que la motion nº 16, sous la rubrique Affaires émanant du gouvernement, a précisément trait à la question du doublement des voies auquel on procède à l'heure actuelle dans l'Ouest et à ses conséquences pour les localités autochtones et autres. Ne pourrait-il rouvrir bientôt le débat sur cette motion?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le ministre des Transports (M. Mazankowski) et son collègue des Pêches et des Océans (M. Fraser) se sont montrés attentifs dans cette affaire et soucieux de la régler, et ils ont longuement participé aux négociations avec les habitants de la Colombie-Britannique à cet effet.

Tout ce que je puis dire, c'est que je prends note des instances du député, qui souhaite que la question soit mise en délibération. Sauf erreur, la question sera bientôt résolue à la suite de consultations. Si les autres partis veulent bien nous assurer de leur collaboration pour les autres questions figurant au *Feuilleton*, nous pourrions peut-être gagner du temps et le consacrer à la discussion de cette importante question.

Dépôt de documents

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du comité permanent de l'expansion économique régionale.

[*Note de l'éditeur: voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE DE L'«OCEAN RANGER»—DÉPÔT DU SOMMAIRE DES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

Mlle Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en vertu des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, je dépose, dans les deux langues officielles, le sommaire des mesures prises par le gouvernement du Canada au sujet des recommandations de la Commission royale d'enquête sur le désastre marin de l'*Ocean Ranger*.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

DÉPÔT DU DOCUMENT INTITULÉ «LA RÉGLEMENTATION DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DU CANADA: PROPOSITIONS À CONSIDÉRER»

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais déposer dans les deux langues officielles deux exemplaires du document intitulé «La réglementation des institutions financières du Canada: Propositions à considérer.»

* * *

LA RÉFORME DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU PREMIER RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, en conformité des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires de la réponse globale du gouvernement au premier rapport du groupe de travail sur la réforme de la Chambre des communes, comme l'a demandé le comité en conformité de l'article 69(13) du Règlement. Je sais que l'éminent président du comité est ici et je tiens à le féliciter ainsi que les membres du comité de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

DÉCLARATIONS SUR LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je viens de déposer la réponse du gouvernement au premier rapport du groupe de travail sur la réforme parlementaire. Je l'ai fait avec grand plaisir, car mes collègues et moi-même estimaient depuis longtemps, comme le premier ministre (M. Mulroney), que le gouvernement ne pouvait véritablement être l'instrument du peuple qu'à la condition de lui rendre des comptes par l'entremise du Parlement.

Le gouvernement tenait beaucoup à procéder à des réformes dès son élection l'automne dernier. Toutefois, nous avons estimé que les députés devaient prendre l'initiative de cette entreprise et que nous ne pourrions apporter de changements valables au règlement et aux structures de la Chambre des communes qu'avec la coopération et l'accord de tous les partis. C'est pour cette raison que nous nous sommes engagés, dans le discours du trône, à créer un groupe de travail sur la réforme de la Chambre des communes.

Les membres du groupe de travail ont pris leur mandat à cœur et ont rédigé un rapport unanime qui propose d'importants changements au règlement de la Chambre et au rôle des députés. Par conséquent, j'ai le plaisir de dire que le gouvernement appuie l'adoption de la plupart des recommandations du groupe de travail et que nous proposons une période d'essai d'un an, comme par le passé, pour la mise en œuvre d'un nouveau règlement provisoire.

Comme vous le savez, les réformes que le comité spécial du Règlement et de la Procédure a proposées au cours de la dernière législature étaient à la base du Règlement provisoire que nous suivons actuellement. Le gouvernement estime que les recommandations formulées dans le premier rapport complètent le travail entrepris par ce comité spécial. Il est donc normal que nous adoptions les recommandations du premier rapport du groupe de travail au lieu d'attendre son rapport final.

Cela dit, le gouvernement propose d'examiner globalement tous les autres rapports du groupe de travail afin de ne pas aborder la réforme parlementaire de façon fragmentée. Comme nous devrions recevoir le rapport final du groupe de travail avant de nous ajourner pour l'été, nous croyons que cela ne devrait retarder en rien la réforme.

Après cet aperçu général de la situation, je voudrais aborder ces recommandations plus en détail. Le gouvernement a noté les problèmes techniques que posaient certaines d'entre elles dans l'annexe à la réponse détaillée. Nous n'avons pas trouvé un seul obstacle impossible à surmonter. Comme vous le savez, le groupe de travail a proposé de modifier la façon dont le président est élu. Même si nous n'avons aucune raison de croire qu'il sera nécessaire d'élire un nouveau président au cours de l'année d'essai recommandée par le gouvernement, nous estimons que cela fait partie intégrante des réformes proposées par le groupe de travail et que l'inclusion de cette proposition dans le règlement temporaire fera comprendre aux députés que nous sommes déterminés à les faire participer davantage à la gestion de la Chambre.

En acceptant de faire siéger des simples députés et des membres de l'opposition au conseil de la régie interne, le gouvernement demandera aux députés d'assumer la responsabilité de la gestion de la Chambre des communes, de répondre aux besoins des députés et de prendre, en toute connaissance de cause, des décisions qui se répercuteront sur les dépenses publiques.

Non seulement la Chambre des communes sera gérée de façon indépendante, mais l'indépendance des activités législatives de la Chambre sera accrue. Le gouvernement continuera à proposer des projets de loi comme il en a le droit et l'obligation, mais les simples députés devront jouer un plus grand rôle dans le processus législatif. Par exemple, nous convenons que le bureau du greffier serait mieux placé pour planifier les initiatives parlementaires que le leader du gouvernement à la Chambre. Les simples députés ne doivent pas avoir l'impression que le gouvernement ou n'importe quel ministre exerce un contrôle sur leur droit de proposer des projets de loi.

Tel est également le but de la recommandation selon laquelle quatre membres d'un comité de la Chambre peuvent tenir une réunion moyennant préavis. En acceptant d'adopter cette proposition, le gouvernement contribue largement à accroître l'autorité des comités de la Chambre.

De plus en plus, ce sont les comités qui se chargeront de l'essentiel des travaux du Parlement. En accordant plus d'autonomie aux comités et en augmentant leur budget et leur personnel, le gouvernement espère que les députés appliqueront leurs talents considérables non seulement à l'étude des lois et à leur amélioration, mais aussi à l'analyse des grandes questions. La création de comités législatifs permettrait aux comités permanents de se consacrer pleinement à l'examen des prévisions de dépenses, des rapports annuels et des études spéciales.

Le gouvernement estime aussi qu'en supprimant la disposition concernant le vote de confiance automatique sur les motions de subsides, l'opposition se trouvera encouragée à présenter à l'étude de la Chambre des propositions de fond.

Enfin, nous nous réjouissons de la recommandation en vertu de laquelle on simplifierait les déclarations des ministres de manière à n'enlever aucun temps à l'étude des affaires émanant du gouvernement. Contrairement à la pratique en usage ces dernières années, le gouvernement s'est efforcé de façon soutenue à faire ses grandes déclarations de principe à la Chambre, si bien que les ministres nous ont donné au moins une vingtaine de déclarations majeures. J'ajoute que nous avons procédé ainsi en empiétant sur le temps réservé à l'étude des affaires émanant du gouvernement. Nous croyons que l'endroit tout indiqué pour annoncer et débattre la politique gouvernementale est bien la Chambre et non pas, soit dit en toute déférence, le club des journalistes.

Depuis que le rapport du groupe de travail a été déposé à la Chambre, le gouvernement a eu avec les députés de tous les partis des entretiens d'où il se dégage un appui général aux recommandations du groupe de travail. Je le répète, le gouvernement tient à appliquer ces réformes avec la collaboration, de tous les partis; à ce propos je remercie mes collègues, en particulier ceux de l'opposition, du rôle qu'ils ont joué jusqu'ici. Mais la tâche n'est pas terminée. Je compte m'entretenir à très brève échéance avec les leaders parlementaires de l'opposition afin de débattre le calendrier d'entrée en vigueur des réformes proposées ainsi que la méthode à employer, toujours dans cet esprit de consultation qui a prévalu jusqu'à maintenant.

• (1520)

En terminant, monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), président du comité . . .

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: . . . le député de Papineau (M. Ouellet), vice-président et le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), second vice-président.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Ce comité n'a pas ménagé sa peine, j'en sais quelque chose. Chacun à la Chambre apprécie le dévouement de ces députés et des autres membres du groupe de travail. Mes félicitations à tout le groupe de travail qui a rédigé un excellent rapport. Je leur souhaite à tous du succès dans la poursuite de leurs délibérations et j'attends avec impatience leurs prochains rapports, dans l'espoir que leur rapport final nous soit présenté avant l'ajournement d'été.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je suis sûr que les députés qui s'intéressent à la marche de la réforme parlementaire ont écouté avec plaisir la déclaration que vient de faire le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn). Le comité spécial de la réforme parlementaire de la dernière législature a longuement réfléchi à la question avant de déposer le rapport sur lequel se fondent les recommandations du comité spécial actuel, et de l'avis général, les idées qui s'y trouvent méritent d'être mises à l'essai.

Je suis impatient de discuter avec le président du Conseil privé et le député de Hamilton Mountain (M. Deans) des modalités d'application de ces mesures, et j'espère que le gouvernement aura toutes prêtes des propositions précises qui permettront de résoudre toute difficulté mineure qui pourrait exister.

Nous sommes bien prêts, dans notre parti, à modifier le mode d'élection du Président, mais nous ne voyons pas d'avantage à instaurer un nouveau système pour une année seulement, car il est bien peu probable que nous ayons à élire un autre Président au cours de la présente législature, à moins que le président du Conseil privé ne veuille nous apprendre quelque chose qui nous était caché jusqu'à maintenant!

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): Nous ne voyons pas non plus la nécessité d'une expérience d'un an en ce qui concerne la nomination des commissaires de l'économie interne. L'addition de simples députés, y compris des députés de l'opposition, au conseil de gestion de la Chambre des communes est tellement bien accueillie par tous que je ne vois pas pourquoi il serait nécessaire d'en faire l'expérience.

La plupart des autres parlements ont opté pour la participation de tous les partis à ces questions, et je ne crois pas qu'il serait dans notre intérêt de différer la solution permanente que recommande le groupe de travail. Hâtons-nous d'adopter cette mesure en apportant des modifications permanentes à la loi pertinente, car nous savons qu'il ne suffit pas, dans ce cas-là, de modifier notre Règlement.

Nous apprenons aussi avec plaisir que les recommandations concernant les déclarations de ministres à la Chambre sont acceptées. Je signale cependant au président du Conseil privé que, pour que ce changement soit efficace, il devra insister auprès de ses collègues pour qu'ils se conforment rigoureusement au régime, en informant les critiques de l'opposition assez longtemps à l'avance et en leur remettant le texte. Je sais qu'il a essayé de convaincre ses collègues de coopérer, mais ils ne le font pas toujours. Je tiens à féliciter les ministres qui s'efforcent de respecter les consignes, même quand la décision de faire une déclaration est prise peu de temps avant l'ouverture de la séance. Je pourrais noter les ministres selon qu'ils se conforment ou non au régime, mais je crois que ceux que je vise vont se reconnaître. Cette procédure ne sera efficace que si les ministres la respectent, et c'est le seul moyen par lequel le recours plus fréquent aux déclarations de ministres rehaussera en réalité le rôle de la Chambre des communes.

La modification mineure à l'organisation de l'heure des initiatives parlementaires est acceptable à l'opposition officielle, mais la proposition du gouvernement selon laquelle l'heure serait supprimée en l'absence d'un avis de 24 heures se prête trop facilement à des manœuvres de la part d'un gouvernement en quête de quelques heures supplémentaires pour l'étude de ses mesures. Après tout, on a vu des députés ministériels de l'arrière-ban répondre avec empressement aux suggestions, voire aux directives, du cabinet.

Les changements les plus intéressants seront, bien sûr, ceux que l'on apportera touchant les comités. Ceux-ci se verront allouer les fonds et le personnel dont ils ont depuis longtemps besoin, mais les députés ne doivent pas oublier que cela les obligera à plus et non à moins de travail. Il nous faut nous garder d'entourer les comités de trop de bureaucrates. Les comités doivent être des instruments, des outils au service des députés, non leurs maîtres.

En ce qui concerne les modifications que l'on propose d'apporter au régime des comités, je dois dire que je me pose des questions et que l'on pourrait s'interroger sur la notion de comité législatif. Je crois que, dans une assemblée de la taille de la nôtre, les comités spécialisés sont mieux à même de traiter des projets de loi, mais notre parti est certes disposé à mettre en pratique pour une période d'essai d'un an les recommandations visant l'établissement de comités législatifs. Cela m'inquiète beaucoup, toutefois, que le gouvernement tente déjà de miner l'efficacité de l'expérience en refusant que des ministres siègent aux comités législatifs étudiant leurs propres projets de loi. C'est là une très grave entorse à la notion de comités législatifs qui me fait douter que le gouvernement soit vraiment disposé à prendre le Parlement au sérieux dans cet important domaine. Après tout, monsieur le Président, il existe déjà des signes troublants voulant que les ministres du gouvernement actuel ne prennent pas nos comités actuels autant au sérieux qu'ils le devraient, lorsqu'il s'agit d'accepter de comparaître devant un comité, d'y rester le temps qu'il faut et, en fait, de donner bel et bien avis du moment où ils peuvent comparaître devant un comité.

Quant à l'opportunité de charger un comité autre que le comité plénier d'examiner les projets de loi fiscaux, j'en suis persuadé depuis des années, depuis que j'ai eu à présenter pareilles questions à la Chambre. J'ose espérer que les projets de loi de voies et moyens seraient autant que possible étudiés pour la plupart par le même comité législatif, puisqu'ils sont tellement interdépendants.

Pour conclure, monsieur le Président, je ne vais pas essayer de traiter de toutes les recommandations, mais permettez-moi de dire que j'approuve le gouvernement de vouloir tenter ces expériences. J'espère qu'il ne succombera pas à la tentation d'exploiter un système plus complexe de comités au profit de ses propres objectifs politiques ni ne tentera d'effectuer les changements rien que pour garder occupés ses députés d'arrière-ban qui, autrement, ne tiennent pas en place. Ce qui est plus important encore, j'espère que tous les députés se rendent compte que ces règles d'essai leur occasionnement plus et non moins de travail. Un nouveau Règlement n'est pas en soi une garantie automatique d'un meilleur Parlement; seuls les députés peuvent accomplir cela par un travail assidu. D'ici là, j'attendrai que le président du Conseil privé me convoque pour discuter des détails et des conditions de l'expérience proposée.

Je tiens à féliciter de leur excellent travail tous les membres du groupe d'étude. Nous attendons avec impatience le dépôt de leurs autres rapports et la réaction du gouvernement à ces derniers.

La Chambre des communes et ses comités sont essentiels au bon fonctionnement, à l'existence même de notre démocratie. Il est dans l'intérêt de tous les Canadiens que nous nous efforcions sans cesse d'amener la Chambre et ses comités à répondre le plus possible aux besoins du Canada et des Canadiens. Je crois que le rapport contribuera vraiment à la réalisation de ces objectifs.

Des voix: Bravo!

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le comité. Je sais qu'il a consacré beaucoup d'efforts à l'élaboration de ce rapport et qu'il continue de le faire à l'heure actuelle.

Je tiens à dire quelques mots au sujet du comité. Il pourrait fort bien servir de modèle aux autres. L'esprit de collaboration, d'entente et d'objectivité relative dont ses membres ont fait preuve, servira d'exemple, j'espère, aux comités qui seront créés à la suite du rapport à l'étude aujourd'hui.

• (1530)

Il ne fait aucun doute que les recommandations adoptées que le gouvernement est désireux de voir mises en vigueur aujourd'hui, d'après le leader parlementaire du gouvernement, modifieront réellement le Parlement. Celui-ci, autrefois une institution assez mal comprise, passera, je suppose, dans une ère relativement moderne. En même temps, toutefois, le centre d'intérêt du Parlement changera également.

Alors que jusqu'ici, le public se concentrait essentiellement sur ce qui se passe à la Chambre des communes, grâce à la nouvelle structure de comités, aux nouvelles dispositions de financement et de dotation qui seront en vigueur, une grande partie du travail exécuté ici sera désormais confiée aux comités. C'est pourquoi les Canadiens devront également s'adapter à ce changement. En outre, si les comités suivent effectivement l'exemple des comités spéciaux et si les présidents des comités qui seront créés peuvent s'inspirer du travail du président de ce comité, je suis convaincu que les recommandations adoptées favoriseront les travaux du Parlement.

Comme bien des députés, j'éprouve quelques appréhensions, mais je suis toutefois prêt à procéder à ce changement. A notre avis, ce comité méritait de voir ses recommandations mises en vigueur, étant donné son travail assidu. Nous devrions éviter de modifier inutilement l'une de ses recommandations. Il faudra peut-être réfléchir davantage à la question des ministres qui siégeront au comité pour examiner leur projet de loi. Même si le gouvernement a laissé entendre qu'il n'était pas certain d'adopter cette recommandation, après nos entretiens, il est possible qu'on trouve un moyen d'inclure cette disposition dans la recommandation finale qui deviendra projet de loi et constituera le règlement provisoire de la Chambre des communes à compter de septembre prochain. C'est ce dont j'aimerais m'entretenir.

Il est très important, puisque nous connaissons la réponse du gouvernement—réponse que j'apprécie, je dois dire, et qui nous surprend agréablement—de commencer à élaborer les méthodes de mise en vigueur. Nous n'avons pas beaucoup de temps devant nous. Le règlement devrait être en vigueur d'ici l'été pour donner à ceux qui seront chargés de l'appliquer, qu'il s'agisse des adjoints du greffier, du Président, des présidents de comité ou des administrateurs de la Chambre des communes, d'avoir le temps de s'informer pleinement des modifications apportées et de mettre en place les mécanismes nécessaires à leur mise en vigueur.

Par exemple, il faudra discuter sérieusement de la façon d'assurer un financement satisfaisant aux comités, pour déterminer la façon de procéder, les méthodes employées pour établir les budgets, et désigner les responsables des décisions définitives concernant les questions de ce genre. C'est pourquoi tous ces mécanismes doivent être en place au plus tôt.

L'autre proposition qui m'apparaît tout à fait judicieuse est celle visant à confier la responsabilité de l'administration de la Chambre des communes à des députés d'opposition. Il est évident que puisque les commissaires à la régie interne examinent essentiellement les questions qui sont directement du ressort du Parlement, sa participation est indispensable, grâce à la représentation de tous les partis et pas simplement du parti au pouvoir. C'est pourquoi j'approuve la proposition faite au départ par le comité et approuvée par le gouvernement, en vue de faire une place à l'opposition.

La recommandation sera interprétée de façon à s'assurer que les deux partis d'opposition soient représentés. Dans le cas contraire, cette recommandation n'obtiendra pas mon appui sans réserve. Par exemple, je ne voudrais pas qu'on laisse de côté les députés du parti libéral. Je tiens à la participation des libéraux.

M. Epp (Provencher): Y avez-vous bien réfléchi?

M. Deans: J'y ai bien réfléchi. Lorsque nous aurons remplacé les libéraux en tant qu'opposition officielle, je veux quand même qu'ils soient là.

M. Axworthy: Pouvez-vous vous y rendre en chaise roulante?

M. Deans: Peut-être, avec l'aide de mon collègue. Cela dit, je crois qu'il s'agit d'une question importante qu'il convient d'examiner.

L'autre raison pour laquelle il faut agir en vitesse, non pas à la hâte mais avec diligence, c'est qu'un autre comité permanent de la Chambre étudie à nouveau le Règlement de la Chambre en plus de l'étude à laquelle procède le comité spécial. Ce comité étudie le Règlement, afin de procéder à des modifications de forme. Manifestement, pour que ce comité accomplisse bien son travail, il doit savoir exactement ce qu'on fera de ses recommandations.

En terminant, je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir pris cette initiative. Je veux que tous les députés présents se rappellent que j'adresse ce compliment au gouvernement, car on me reproche fréquemment de n'avoir jamais félicité le gouvernement. Je viens de le faire. Il s'agit là d'un moment très important dans l'histoire de notre Parlement. Je félicite le gouvernement d'avoir pris cette initiative. Il s'agit maintenant de présenter la mesure législative voulue et ce, dans les plus brefs délais, plutôt que de la faire adopter à toute vapeur à toute dernière minute.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au président du Conseil privé (M. Hnatyshyn).

J'aimerais d'abord le féliciter pour la décision du gouvernement d'accepter ce premier rapport du comité. A mon avis, c'est un encouragement que mérite particulièrement le président du comité sur la réforme de la Chambre des communes, l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), mais c'est aussi un encouragement pour tous les autres membres du comité qui ont travaillé très fort sous la bonne direction de leur président et ont consacré l'énergie et le travail nécessaires pour présenter ces recommandations.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous donner l'assurance que ces recommandations, que le gouvernement accepte, pourront être en vigueur lorsque les travaux parlementaires reprendront à tout le moins au plus tard en septembre prochain?

Deuxièmement, est-ce que le ministre, qui n'est pas sans savoir qu'un deuxième rapport a été présenté et que ce dernier sa rapporte à des changements structurels, en particulier en ce qui a trait à la méthode de voter en cette Chambre ainsi qu'à l'aménagement de certaines salles de comités qui seraient mieux équipées pour servir les parlementaires, donc est-ce que le gouvernement pourrait considérer d'accepter ces changements proposés pour effectuer des travaux importants qui pourraient être faits au cours de l'été afin de nous permettre, lorsque nous reviendrons en septembre, d'avoir cette nouvelle méthode de voter si tel est le vœu du gouvernement? Je pense qu'il y a des travaux structurels qui peuvent demander un certain temps, et je suis inquiet des propos du ministre qui semble dire que, en ce qui a trait au deuxième rapport et aux autres rapports de notre Comité, le gouvernement retardera pour donner une réponse globale à toutes nos recommandations. A

mon avis, il devrait y avoir une exception à tout le moins pour les propositions se rapportant aux propositions du deuxième rapport qui peuvent amener des travaux au cours de l'été.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais aborder dans l'ordre les questions soulevées par mon honorable collègue. Nous entendons certainement faire en sorte qu'une date pour l'introduction et la mise en œuvre de toutes les dispositions du premier rapport—qui sont le sujet des réponses que je dépose aujourd'hui—soit fixée au moment où la Chambre reprendra ses travaux au retour du congé d'été.

Manifestement, nous n'oublions pas que le comité a présenté un rapport. Ce dernier porte plus particulièrement sur les changements structurels et de locaux qui seront nécessaires en ce qui a trait aux installations de la Chambre. Je ne voudrais pas laisser l'impression au député ou à tout autre député que nous allons retarder la mise en œuvre de tout rapport qui suivra. En fait, c'est le contraire. Nous voulons donner rapidement une réponse complète à ce rapport et nous attendons avec impatience de recevoir le rapport définitif du comité, afin que nous puissions l'examiner dans son contexte global.

• (1540)

Les députés représentés par les leaders parlementaires sont disposés à aller de l'avant à cet égard. Le député n'est pas sans savoir que nous avons assisté à une situation sans précédent où les trois leaders parlementaires sont venus témoigner bras-dessus, bras-dessous, côte-à-côte, devant le groupe de travail. Nos opinions correspondaient de façon incroyable. Nous avons discuté de la question et essayé de répondre aux diverses questions des membres du groupe de travail. L'une des choses sur lesquelles nous nous sommes entendus, si je ne m'abuse, c'est sur la nécessité, conformément à la tradition établie, de procéder à ces changements de façon provisoire, pendant un an, afin de faire disparaître les lacunes et de pouvoir, en fait, étudier ces questions à la fin de cette période et apporter des améliorations en fonction de l'expérience vécue.

En ce qui a trait aux installations de notre institution, nous allons devoir trouver des locaux pour les nouveaux comités législatifs et voir les mesures que nous devrons prendre, afin d'obtenir l'espace voulu. Je tiens simplement à dire au député que les membres du comité ont dit vouloir présenter de grandes idées et de très importantes initiatives. Ils ont discuté des locaux de la Chambre des communes et de la création d'un poste d'intendant du Parlement chargé de s'occuper des installations. Je ne veux pas procéder à des changements structurels et m'apercevoir plus tard que j'ai offusqué l'intendant qui sera nommé si la Chambre le juge bon.

Je peux garantir au député que nous respecterons l'esprit du premier rapport et nous nous assurerons que tous les intéressés sont pleinement consultés. Nous veillerons à ce que tous les députés soient consultés, par l'entremise de leurs leaders parlementaires et des membres du groupe de travail, afin de pouvoir obtenir un résultat dont nous pourrons tous être fiers et auquel nous pourrons tous avoir le sentiment d'avoir participé.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques minutes pour vous rappeler qu'ayant été membre du comité spécial du règlement et de la procédure lors de la dernière législature et étant membre du comité spécial de la réforme de la Chambre des communes, je suis heureux que le gouvernement ait indiqué qu'il appuyait les propositions de réforme contenues dans le premier rapport. Cependant, le gouvernement aurait pu faire un peu mieux. Il aurait pu tenir compte de certains éléments du deuxième rapport, ceux sur lesquels il n'était pas nécessaire de revenir dans des rapports ultérieurs. Non seulement il aurait pu mettre en œuvre les réformes proposées dans le premier rapport, mais aussi quelques-unes qui figuraient dans le deuxième. Quoi qu'il en soit, le deuxième rapport ne proposait que peu de choses.

Si le leader parlementaire ne veut pas accepter les recommandations concernant la création d'un intendant du Parlament comme on le recommandait dans le deuxième rapport, c'est très bien, mais je ne comprends pas qu'il ait repoussé d'autres réformes assez mineures qu'il aurait été possible de réaliser, ce qui aurait évité au gouvernement de s'être vu reprocher de procéder d'une façon peu systématique à cette réforme. Je comprends ce point de vue. Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas profité de l'occasion pour faire un peu plus qu'il n'avait promis. J'encouragerais . . .

M. le Président: En toute déférence, le député a-t-il une question à poser?

M. Blaikie: Si j'ai une question à poser?

M. le Président: Oui, c'est la période réservée aux questions. Certes, le sujet est important. Cependant cette période est réservée aux questions.

M. Blaikie: Le leader du gouvernement l'a peut-être dit tout à l'heure, mais je n'étais pas ici au début de son discours. Je voudrais lui demander s'il a songé à une façon qui permettrait à la Chambre d'approuver certains points, de sorte qu'ils soient prêts au moment où il le souhaitera.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, comme nous l'avons indiqué au groupe de travail quand les trois leaders parlementaires ont témoigné, nous avons pensé que la reprise des travaux en septembre serait une bonne date. Cela nous donnera le temps de procéder à un certain nombre des modifications au Règlement qui s'imposent, de veiller à mettre en place les dispositifs nécessaires pour éviter que la vie parlementaire ne soit trop perturbée pendant que la Chambre siège.

Quant à savoir pourquoi nous n'avons pas donné suite à certaines parties du deuxième rapport, la réponse est très simple. Ce n'est pas que nous ayons eu l'intention d'empêcher l'examen de ces questions, nous voulions plutôt procéder à des consultations. J'aurais pu repartir à zéro et consulter à nouveau les leaders parlementaires pour m'assurer que chacun était au fait des autres recommandations. Cependant, et je pense que les autres leaders partagent mon point de vue, j'ai voulu éviter d'agir d'une façon unilatérale, aussi admirable ou méritoire que soit le rapport. Par conséquent, nous avons choisi d'agir comme le souhaitait le comité et ce faisant, nous avons indiqué que nous voulions examiner les recommandations définitives du groupe de travail pour mieux voir où nous en étions au juste.

Encore une fois, je rappelle que le gouvernement est décidé à agir rapidement en ce qui concerne les parties du rapport que la Chambre aura approuvées. Je n'ai aucun motif partisan et je ne pense pas que ceux qui ont entendu le premier ministre (M. Mulroney) à ce sujet, puissent douter que le gouvernement ne veuille mettre en œuvre les recommandations du comité. Nous avons beaucoup de respect pour les membres du comité et pour la façon dont ils ont agi. Par conséquent, nous comptons bien donner suite à l'excellent travail qu'ils ont accompli.

* * *

PÉTITIONS

LES PROGRAMMES DE REBOISEMENT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par 561 électeurs de ma circonscription qui demandent au gouvernement du Canada de continuer à financer les programmes de reboisement dans la Colombie-Britannique dans le cadre de Canada au travail.

LA DÉRÉGLEMENTATION DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

M. Ian Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition signée de 81 membres et amis du Happy Handicapped Club de Thunder Bay qui s'opposent à la demande du CNCP concernant la déréglementation des services téléphoniques.

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE EN CE QUI CONCERNE L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première concerne les réductions concernant le régime d'assurance-chômage, notamment les modifications relatives à l'indemnité de cessation d'emploi et les autres changements. La pétition est signée de plus de 1,700 habitants d'Essex-Windsor. La deuxième pétition concerne expressément les modifications concernant l'indemnité de cessation d'emploi et la retraite anticipée et elle est signée par d'autres habitants d'Essex-Windsor.

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 1,700 citoyens canadiens qui exercent leurs droits. Elle est similaire à celle qui a été présentée par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Elle est signée par 1,700 personnes, de la région de Windsor surtout, qui protestent contre les modifications déjà apportées, ou qui seront apportées bientôt, aux prestations d'assurance-chômage et qui touchent les travailleurs. J'ai une deuxième pétition de la région de Toronto protestant contre les mesures prises à l'égard des indemnités de départ et de la rémunération des vacances en ce qui concerne les prestations d'assurance-chômage.

* * *

• (1550)

[*Français*]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ HONORAIRE DE RAOUL WALLENBERG

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Guy Ricard (Laval) demande la permission de présenter le projet de loi C-234 intitulé: «Loi proclamant Raoul Wallenberg citoyen honoraire du Canada.»

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: Expliquez-vous!

M. Ricard: Monsieur le Président, ce projet de loi, comme vous l'avez dit, vise à proclamer M. Raoul Wallenberg citoyen honoraire du Canada en regard de l'acte humanitaire qu'il a posé durant la Deuxième Guerre mondiale.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Introduction de projet de loi

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

MESURE D'ABROGATION

L'hon. Bill McKnight (pour le ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-41, tendant à abroger la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et à modifier la Loi sur l'assurance-récolte en conséquence.

M. le Président: L'honorable ministre a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bill McKnight (pour le ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-42, tendant à dissoudre Canagrex et à modifier certaines lois en conséquence.

M. le Président: L'honorable ministre a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (pour le ministre des Approvisionnements et Services) demande à présenter le projet de loi C-43, tendant à dissoudre la Corporation de disposition des biens de la Couronne et à modifier la Loi sur les biens de surplus de la Couronne et d'autres lois en conséquence.

M. le Président: L'honorable ministre a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

MOTION DE RENVOI D'UN DOCUMENT AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a deux ordres de renvoi dont je voudrais parler maintenant, si l'on y consent. Nous avons consulté les partis d'opposition et si Votre Honneur présentait ces motions—ce sont des renvois—il constaterait qu'il y a consentement unanime. Le premier ordre de renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se lit ainsi:

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le document intitulé «La réglementation des institutions financières du Canada: Propositions à considérer», déposé plus tôt aujourd'hui, soit déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques;

Que le Comité effectue une étude et présente un rapport sur les propositions contenues dans le document;

Que le Comité soit autorisé à retenir les services des experts et du personnel de bureau et de secrétariat qu'il juge nécessaires;

Que le Comité présente son rapport final à la Chambre des communes au plus tard le 30 septembre 1985.

Ce renvoi a reçu l'assentiment de tous les partis et si vous le présentez, monsieur le Président, je crois qu'il sera adopté à l'unanimité.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que cette motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Est-elle adoptée à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

MOTION DE RENVOI DU PROJET DE LOI C-37 AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois que vous trouverez aussi que la Chambre est d'accord, à l'unanimité, pour adopter l'ordre de renvoi suivant à l'intention du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques:

Que le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit autorisé à examiner les circonstances qui ont débouché sur les mesures de soutien offertes à la Banque Commerciale du Canada et approuvées dans le projet de loi C-37, Loi prévoyant une aide financière à la Banque Commerciale du Canada, adopté par la Chambre des communes le 29 mars 1985; et

Que le Comité soumette ses constatations à la Chambre au plus tard le 31 mai 1985.

M. le Président: La Chambre permet-elle, à l'unanimité, que cette motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu le texte. La motion est-elle adoptée à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles un réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 141, 159 et 302.

[*Texte*]

LA RÉUNION DU COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'OCDE

Question nº 141—**Mme Killens:**

1. La ministre des Relations extérieures a-t-elle l'intention d'informer la Chambre des résultats de sa rencontre avec les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économique qui a eu lieu à Paris les 3 et 4 décembre 1984?

2. *a*) Quelle est la liste des membres de la délégation, *b*) d'autres personnes ont-elles accompagné la délégation canadienne et, dans l'affirmative, de qui s'agit-il?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): 1. Les ministres de la Couronne sont tenus responsables de leurs activités à la Chambre, soit à la période de questions orales soit dans ses comités.

2. *a*) Mme Monique Vézina, Ministre des relations extérieures, M. W. J. Jenkins, Ambassadeur, Représentant permanent près l'OCDE, M. J.-G. St-Martin, Vice-président (Politiques), Agence canadienne de développement international, Mme A.-M. Doyle, Directeur adjoint, division des finances et du développement internationaux, Ministère des finances, M. A. Morantz, Directeur, Direction des relations économiques avec les pays en développement, Ministère des Affaires extérieures, M. C. Laverdure, Adjoint ministériel principal, Cabinet du Ministre, Mme A. Leahy, Conseiller, Délégation permanente près l'OCDE.

b) M. Michel Amar, Adjoint spécial au Ministre, M. Michel Dompierre, Adjoint spécial au Ministre.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—LES PROJETS SUPPRIMÉS DES PROGRAMMES DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE

Question nº 159—**M. Orlikow:**

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il supprimé des projets de ses programmes de science et de technologie afin d'absorber les compressions de dépenses imposées à la suite de l'exposé économique que le ministre des Finances a fait à la Chambre, le 8 novembre 1984 et, dans l'affirmative, lesquels et quel en est le coût?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui.

Programme de recherche et de développement énergétiques	Réduction des dépenses par rapport aux niveaux de référence approuvés dans le Plan opérationnel de 1985-1986	Ressources qui restent pour les activités du Programme (Ministère et secteur) 1985-1986
Économies d'énergie:		
R & D—économies d'énergie dans l'industrie	$ 4,900,000	$ 4,000,000
Immeubles	825,000	1,177,000
Transports	310,000	409,000
Demande	224,000	—
Systèmes énergétiques	400,000	372,000
Énergies renouvelables:		
Énergie géothermique	500,000	395,000
Nouveaux combustibles liquides:		
Processus biologiques	1,761,000	1,019,000
Traitement des carburants	1,000,000	3,743,000
Utilisation des combustibles	700,000	2,717,000
Hydrogène et emmagasinage de l'énergie	353,000	360,000
Pétrole, gaz, électricité:		
R&D géoscientifiques	1,058,000	2,012,000
Génie maritime	100,000	338,000
Récupération assistée du pétrole	456,000	675,000
Matériaux des structures extracôtières	296,000	2,370,000

LE PROJET DE LOI C-23—LES AMENDEMENTS RELATIFS AU DROIT IMPOSÉ

Question nº 302—**M. Gagliano:**

Le ministre d'État (Petites entreprises) a-t-il consulté l'Association des banquiers canadiens au sujet des amendements relatifs aux droits imposés aux usagers du projet de loi C-23 dont la Chambre est présentement saisie et, dans l'affirmative, *a*) où et quand, *b*) quelle était la position de l'Association au sujet des droits et estimait-elle qu'ils devraient être à la charge de l'emprunteur ou du prêteur?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Le 14 mars 1985, à Toronto, et le 19 mars 1985 à Ottawa, le ministre d'État (Petites entreprises) consultait l'Association des banquiers canadiens sur la question des amendements relatifs au droit prévu dans le projet de loi C-23. L'Association émettait l'opinion que le droit, au niveau de 1 p. 100 serait équitable pour toutes les parties, et que ce droit devrait être aux frais de l'emprunteur.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION SUPPLÉMENTAIRES (1982-1987)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall, au nom du ministre des Finances: Que le projet de loi C-39, prévoyant des paiements de péréquation supplémentaires à effectuer au profit de certaines provinces pour la période allant du 1er avril 1982 au 31 mars 1987, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, pendant que nous nous mettions en train, avant la pause, je parlais du principe et de l'objectif fondamental de cette mesure, à savoir que le gouvernement s'acquitte de l'une des principales responsabilités qui est d'assurer le partage équitable de la richesse au Canada par la répartition de certains avantages sociaux et certes aussi des chances de développement économique. Je signalais de graves transgressions de la part du gouvernement actuel sur ce chapitre et des hésitations qui lui sont caractéristiques faute d'intérêt et d'ouverture d'esprit à l'égard de ces problèmes. Pire, l'orientation globale de son programme économique, si on peut parler d'orientation alors que ce programme est éparpillé, désorganisé et chaotique, comprend une série de mesures incohérentes dans le domaine du développement régional. La preuve en est fournie dans la déclaration économique du 8 novembre dernier. On y admet que ce sont les régions les plus défavorisées qui souffriront le plus des compressions fédérales. Il y a là un rapport direct. Le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) est en train de devenir le plus grand sabreur de notre histoire. Par ces compressions, on est effectivement en train de saper les fondations régionales de notre pays. Nous en avons eu un exemple frappant pendant la période des questions aujourd'hui. On a confié au comité consultatif la mission de trouver des moyens de réduire le déficit. Son choix est porté sur les programmes comportant des avantages économiques pour les autochtones. Voilà le choix que le comité a fait pour faire des compressions. Là encore, les plus faibles, ceux qui auraient besoin d'un coup de pouce sur le plan économique, sont les victimes de cette politique mal éclairée.

Nous le déplorons non seulement en ce qui concerne les compressions pratiquées dans les programmes de développement industriel, les investissements publics, les transports, la recherche et le développement, mais aussi, ce qui est peut-être plus grave encore, dans d'autres formes de programmes de transfert.

Je voudrais parler d'un programme en particulier, l'assurance-chômage. Le ministre des Finances (M. Wilson) a bien précisé qu'il comptait faire financer à nouveau une bonne partie de l'assurance-chômage par l'impôt, ce qui signifie que le programme d'assurance-chômage, qui représente des transferts de pas moins de 2 milliards aux régions les plus pauvres du Canada pour y garantir une stabilité minimum des revenus, ne sera pas financé dans le cadre de la Loi sur l'assurance-chômage, mais qu'il sera tributaire des caprices et des lubies du ministre des Finances à la période de collecte des impôts. En fait, le programme sera complètement érodé. On a déjà réduit les indemnités de départ et les droits à la pension. Qui est touché? Ce ne sont pas les nantis ni les membres du «club Mulroney». Ce sont les économiquement faibles qui sont touchés. Ce sont ceux-là qui sont touchés par des réductions de ce genre, et pas les petits amis du premier ministre (M. Mulroney) qui paient cent dollars pour un accès spécial et un privilège spécial. Ce sont les citoyens des régions qui sont touchés en réalité.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Je constate que les députés conservateurs reprennent conscience. Je suppose que c'est parce qu'ils ne sont pas membres du club. Ils ont franchi l'étape difficile qui consiste à se faire élire, mais ils ont constaté qu'en fait seul ceux qui ont les moyens arrivent à approcher le premier ministre. C'est ainsi que cela marche. Je présente mes condoléances aux membres de ce parti qui ont été exclus du cercle des privilégiés qui peuvent approcher le premier ministre et obtenir des informations, mais ils devront résoudre le problème eux-mêmes.

• (1600)

Ce que je veux dire, c'est qu'en agissant de la sorte, le gouvernement n'a pas tenu sa promesse de favoriser l'expansion régionale. On a une belle preuve dans ma province, au Manitoba. Depuis la déclaration du 8 novembre, il y a au minimum 4,000 emplois permanents de moins dans cette province, sans compter les 2,000 emplois d'été qu'on a perdus. Les chiffres du chômage le prouvent; le taux de chômage a considérablement augmenté. Le retrait des investissements fédéraux de plusieurs projets importants, le ralentissement du programme de Churchill, la décision de ne pas refaire les wagons de chemins de fer à Transcona, l'arrêt des programmes relatifs aux centre-ville, commencent à rogner la responsabilité qu'a le gouvernement fédéral d'investir de l'argent dans les régions qui n'ont pas les moyens. Mais le gouvernement en remet encore en ajoutant une nouvelle diminution des paiements de péréquation. Le programme sur deux ans annoncé dans ce projet de loi va, en fait, entraîner une diminution d'environ 60 millions de dollars, d'après les chiffres qui nous ont été fournis par le ministre des Finances lui-même; à peu près 22 millions de dollars pour cette année financière et 37 millions de dollars pour la prochaine.

Je reviens à mon sujet et à la question soulevée par mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), qui a souligné que la péréquation était si essentielle et si fondamentale à toute la question de l'équité régionale et du partage régional qu'il devrait être hors de question que le gouvernement puisse seul en décider arbitrairement. Dans cet esprit de coopération et de consultation, et après toutes les belles promesses qu'on nous a faites, c'est bien une question que l'on aurait dû discuter, mais cela n'a pas été le cas. Il n'y a pas eu accord entre les provinces. On les a simplement mises devant le fait accompli. Leurs seules sources d'information ont été les carnets de documentation que le ministre des Finances a abandonnés sur une table à café d'un hôtel de Winnipeg. C'est seulement comme cela qu'elles ont découvert ce que pensaient véritablement le ministère des Finances et le ministre. Voilà un mode de transmission de l'information aux provinces pour le moins original et curieux. Certes, cela permet des économies de temps, mais il faut reconnaître que cela n'entraîne pas le genre d'échange d'information essentiel au bon fonctionnement de ce genre de programme.

Si l'on regarde les divers plans de cette aide, on constate un retrait des subventions directes du gouvernement fédéral au niveau des investissements dans les programmes fédéraux. Si l'on prend les programmes de transfert à des particuliers, par exemple l'assurance-chômage, on constate un recul. Si l'on prend les programmes élémentaires de transferts fiscaux, même chose. Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, qu'on ne résout pas une équation en prenant un seul de ses éléments. Il faut regarder tous les domaines où il y a recul pour constater que les régions pauvres de notre pays sont en fait les véritables victimes du prétendu renouveau économique.

Et dans cette société, on peut être un prétendu gagnant ou perdant, selon l'endroit où l'on vit, le club auquel on appartient, et selon qu'on a ou non les moyens d'y appartenir.

Je voudrais dire également, monsieur le Président, que les provinces ne peuvent pas se laver les mains de toute responsabilité dans cette affaire. L'un des rapports les plus utiles, à mon avis, que le gouvernement a laissé tomber comme s'il lui brûlait les doigts, car il contient un trop grand nombre de preuves incriminant ses partisans, est celui qui a trait à l'enseignement postsecondaire au Canada. On y explique que, pendant un certain temps, les transferts fédéraux au titre de l'enseignement postsecondaire augmentaient annuellement d'environ 13 p. 100 en moyenne et que les provinces ne versaient certainement pas des sommes équivalant à ces transferts. En fait, au Manitoba, ma province, en 1977-1978, la proportion des subventions fédérales de fonctionnement consenties aux collèges et universités des provinces atteignait 80 p. 100. En 1984-1985, elle atteignait 103 p. 100. Cet exemple se répète dans plusieurs autres provinces. Je sais que des gouvernements provinciaux, surtout d'allégeance conservatrice, ont protesté et déclaré que c'était là une mauvaise affaire. En fait, ces chiffres révèlent qu'à l'époque, le gouvernement fédéral assumait plus que sa part. Mais les gouvernements provinciaux ne versaient certainement pas leur quote-part. En réalité, les fonds fédéraux venaient compléter ou subventionner les dépenses provinciales. L'une des grandes priorités du ministre des Finances devrait être, à mon avis, de réagir directement aux faits et aux chiffres cités dans ce rapport où l'on prouve sans équivoque que les gouvernements provinciaux se sont soustraits à leurs obligations au chapitre du partage équitable des faits.

Nous ne prétendons pas que, en matière d'arrangements fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux, le premier soit tenu de proposer d'augmenter sa participation. Mais il devrait à tout le moins négocier fermement. Il devrait proposer au moins un programme global. Que compte-t-il faire pour l'enseignement supérieur? Que compte-t-il faire au chapitre de l'assurance-chômage ou encore des subventions au développement régional? Voilà le genre d'initiative fédérale-provinciale efficace que nous préconisons et que mon collègue qui a lancé le débat a fortement recommandé et encouragé.

Les députés d'en face, monsieur le Président, devraient, à mon sens, reconnaître que c'est là une des questions essentielles qu'il leur faudra régler. S'ils n'arrivent pas à trouver une solution claire, concise et cohérente au problème des inégalités régionales et ne voient pas à ce que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partagent également les responsabilités dans ce domaine, nous nous trouverons finalement dans l'incapacité totale d'offrir des possibilités économiques appropriées à tous les Canadiens. Les fondements mêmes de notre société seront alors menacés.

M. Winegard: Monsieur le Président, je voudrais demander au député de l'opposition si, lorsque son parti était au pouvoir, il s'était donné la peine depuis 1977 de conclure quelqu'accord avec les gouvernements provinciaux sur l'utilisation des fonds fédéraux. Pour avoir siégé de l'autre côté de la clôture, je puis dire que je n'ai jamais beaucoup entendu parler de ce que son parti voulait comme contribution fédérale au système de l'enseignement supérieur. Je croyais que son parti se contentait de transférer l'argent. Et voici que les gens qui transféraient l'argent ont une soudaine prise de conscience.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je ne peux que demander au député ce qu'il faisait de l'autre côté, comme il dit. Depuis deux ans et demi, il y a eu toute une série d'entretiens fédéraux-provinciaux entre le secrétaire d'État et les ministres provinciaux de l'Éducation, au cours desquels des exigences et des questions très claires ont été formulées au sujet de la nouvelle formule qui remplacerait celle du financement des programmes établis. Un certain nombre de formules et de propositions ont été présentées pour tenter d'amener les gouvernements provinciaux à remplir au moins leurs obligations, soit assurer un certain appui. On ne peut donc pas dire que le gouvernement n'a pas manifesté son intérêt à cet égard, tant en public qu'en privé. Ce ne sont pas les projets de formules et les négociations qui ont manqué. En fait, monsieur le Président, j'estime que si nous avions été réélus, ce problème serait déjà réglé.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres questions ou observations?

M. Ouellet: Reprenons le débat, monsieur le Président.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au prochain député dans le cadre du débat, à savoir le député de Winnipeg-St. James (M. Minaker), en conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: Le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart)—Le logement—*a*) La décision de réduire le budget destiné au programme de rénovation de logements. *b*) On demande au gouvernement d'octroyer des crédits supplémentaires; le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—L'environnement—*a*) Le déversement d'un produit chimique sur la route Transcanadienne—Les faits connus du gouvernement. *b*) On demande une enquête; et le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria)—L'énergie—*a*) L'information du premier ministre de l'Ontario. *b*) La réunion entre le premier ministre et son homologue de l'Ontario.

• (1610)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION SUPPLÉMENTAIRES (1982-1987)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall (au nom du ministre des Finances): Que le projet de loi C-39, prévoyant des paiements de péréquation supplémentaires à effectuer au profit de certaines provinces pour la période allant du 1^er^ avril 1982 au 31 mars 1987, soit maintenant lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. George Minaker (Winnipeg-Saint James): Monsieur le Président, il semble que chaque fois que j'ai l'occasion d'intervenir à la Chambre, vous soyez au fauteuil et j'espère donc vous intéresser aujourd'hui comme j'ai essayé de le faire dans le passé.

Je voudrais tout d'abord féliciter la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) et son collègue, le ministre des Finances (M. Wilson) pour avoir présenté le projet de loi C-39. Au nom de mes électeurs et des Manitobains qui ont le sentiment que nous avons, enfin, un gouvernement qui a reconnu que les paiements de péréquation étaient insuffisants, je remercie le ministre et son gouvernement pour les 115 millions de dollars supplémentaires que le Manitoba recevra au cours des deux prochaines années. Ce projet de loi est un exemple de l'esprit de bonne volonté et de justice dont fait preuve notre gouvernement à l'égard des provinces et de notre pays. C'est également un exemple de la volonté de notre premier ministre (M. Mulroney) d'avoir un gouvernement juste et raisonnable, et je félicite le gouvernement d'avoir pris l'initiative prévue dans le présent projet de loi.

Il est toujours intéressant de constater comment l'opposition réagit face à un bon projet de loi. J'ai écouté les interventions des députés de Churchill (M. Murphy) et de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Le député de Churchill est intervenu pour remercier le ministre d'avoir fait sa part, puis il s'est mis à féliciter le NPD en prétendant que si le Manitoba a obtenu plus d'argent, c'était grâce aux efforts déployés par le gouvernement néo-démocrate du Manitoba et par les députés néo-démocrates à la Chambre des communes. Par conséquent, je voudrais citer les propos que le ministre des Finances a tenus et qui figurent dans le hansard du 1^er^ avril, lorsqu'il a annoncé ce paiement supplémentaire aux six provinces qui ont besoin de ce supplément d'argent. Il a déclaré:

> Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que, contrairement aux députés néo-démocrates qui font beaucoup de bruit pour rien, les députés conservateurs du Manitoba sont toujours capables de présenter leurs instances sans pour autant hurler. Je tiens à préciser au député qu'ils ont beaucoup mieux défendu leurs électeurs car, au lieu de hurler pour rien comme les députés néo-démocrates, ils ont présenté des arguments de poids fondés sur une excellente analyse de la question.

Je pense que cela résume la situation. Il n'est pas nécessaire de nous bombarder de longs discours.

M. Epp (Provencher): Il a dit «pas de péréquation» à une assemblée libérale du Manitoba.

M. Minaker: Nous en viendrons au député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) dans un instant.

M. Ouellet: Non!

M. Minaker: Il importe, je crois de reconnaître que notre gouvernement n'avait nullement l'obligation d'accorder cet argent ou d'accroître les paiements de péréquation. Je dois rappeler au député de Laval-des-Rapides et au député de Winnipeg-Fort Garry qu'ils faisaient partie du gouvernement lorsque le cabinet a décidé, en 1981, de modifier les paiements de péréquation. Ils ont proposé ces paiements provisoires face à l'opposition des progressistes conservateurs et des néo-démocrates. J'ai donc beaucoup de mal à prendre le député de Winnipeg-Fort Garry au sérieux lorsqu'il parle de considération. Son gouvernement n'a pris aucune décision répondant aux besoins des provinces en 1981. J'ai également du mal à prendre au sérieux une personne qui fait passer le budget de son bureau de 1.2 million à 3.2 millions. C'est ce que j'appelle dépenser l'argent des contribuables sans la moindre considération.

Je tiens également à signaler que nous avons consulté le caucus progressiste conservateur du Manitoba et un certain nombre de personnes de cette province. Nous avons eu des entretiens avec des présidents d'universités, des représentants du gouvernement et des députés de l'opposition progressiste conservatrice provinciale qui nous ont très bien fait valoir les particularités du Manitoba. Je remercie le ministre d'avoir reconnu que le Manitoba se trouvait dans une situation économique vraiment particulière et d'avoir jugé bon d'accorder à notre province 115 millions de plus pour les deux prochaines années.

Je le répète, il est toujours intéressant de voir comment l'opposition réagit devant ce genre de situation. J'ignore si le député de Churchill l'a fait intentionnellement, mais il a donné l'impression que c'était les seuls montants que le Manitoba toucherait du gouvernement fédéral. Il me semble important de faire une mise au point, car je sais que, comme les autres provinces, le Manitoba obtiendra des paiements de transfert. Cela représente une somme d'environ 1.25 milliard qui comprend les paiements de péréquation. Par conséquent, si vous tenez compte des autres programmes prévus pour cette année, de ces paiements de transfert et des 50 millions supplémentaires, le montant total sera largement supérieur à celui de l'année dernière. J'estime donc que le gouvernement est très juste envers nous et nous lui en sommes reconnaissants.

Je félicite le ministre d'avoir présenté ce projet de loi. C'est une bonne mesure et elle est équitable. J'espère que la Chambre voudra l'adopter afin qu'on lui donne la sanction royale et que les provinces qui ont besoin d'une aide financière touchent ces paiements dès cette année.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Ouellet: Monsieur le Président, je me demande comment le député peut féliciter le ministre des Finances (M. Wilson) de ce projet de loi alors que le premier ministre de sa province annonce un manque de 263 millions de dollars en 1985-1986 et qu'il en prévoit un autre de 80 millions de dollars pour l'année financière 1986-1987, si cette mesure est adoptée telle quelle. Il me semble qu'il ne représente pas vraiment les intérêts de ses électeurs et de l'ensemble des Manitobains en se rangeant du

côté du ministre des Finances plutôt que de celui de son premier ministre provincial.

M. Minaker: Je remercie le député de sa question, ce qui me permet de lui répondre que le gouvernement néo-démocrate qui dirige le Manitoba a jugé bon de doubler le déficit de la province en trois ans. Ce dernier est passé de quelque 1.23 milliard de dollars à au-delà de 2.5 milliards en trois ans. Si ce gouvernement ne peut pas dépenser dans le cadre de ses moyens, je suis incapable alors de lui donner mon appui. Les Manitobains devront prendre leurs décisions. Il me semble, pour ma part, qu'on nous traite équitablement. La décision qu'avait prise l'ancien gouvernement dont le député faisait partie aurait provoqué un manque à gagner de 72 millions de dollars cette année. Nous avons pu dénicher 50 millions, pour compenser. Mais je lui signale que le manque actuel résultant des paiements de péréquation représente moins de 2 p. 100 de tous les transferts du gouvernement fédéral. Il représente moins de 1 p. 100 des recettes totales perçues par le gouvernement du Manitoba. Je ne puis appuyer une décision visant à faire des dépenses excessives et à maintenir un déficit important, car ce n'est pas bien, à mon avis.

• (1620)

M. Ouellet: Monsieur le Président, je déduis des remarques du député qu'il n'apprécie pas le gouvernement actuel du Manitoba. Si nous acceptons son raisonnement, il faut en conclure que le gouvernement fédéral conservateur a le droit de pénaliser les habitants du Manitoba. C'est à la fois regrettable et inacceptable.

En répondant à ma question, le député a dit que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba dépense trop. A mon avis, le député ne comprend pas le système des paiements de péréquation. Je lui demande d'examiner les dispositions en vigueur au Canada depuis déjà longtemps. Ce faisant, il pourra consulter le secrétaire parlementaire qui, ce matin, a fait un bon historique des paiements de péréquation offerts par le gouvernement fédéral aux provinces «défavorisées», pour garantir la prestation des mêmes services dans les domaines de l'éducation et de la santé, de sorte que où que l'on demeure au Canada, si l'on est Canadien, on a droit à des services justes et égaux. A mon sens, le député oublie les raisons à l'origine des paiements de péréquation. Il ne défend pas la cause des Manitobains en appuyant ce projet de loi.

M. Minaker: Monsieur le Président, c'est incroyable. Je n'approuve pas la politique du gouvernement néo-démocrate actuel et je n'approuverai jamais une politique de dépenses excessives, comme celle que suit le gouvernement. A mon avis, le gouvernement doit penser aux futurs contribuables du pays, au lieu de dépenser au petit bonheur parce qu'il juge bon de le faire.

J'ai été ministre des Services communautaires du Manitoba pendant plusieurs années. Je sais exactement comment fonctionnent les paiements de péréquation. Je connais également le Régime d'assistance publique du Canada et l'assurance-maladie. Je cherchais à expliquer au député que le paiement de péréquation total fait partie des paiements de transfert de 1.25 milliard de dollars. Le manque de 22 millions de cette année dont parle le gouvernement néo-démocrate représente seulement 1.7 p. 100 environ des paiements de transfert totaux qui s'élèvent à 1.25 milliard de dollars. Je comprends tout à fait le principe de la péréquation. A mon sens, les 263 millions dont il a parlé touchaient le Québec et non le Manitoba.

M. Langdon: Monsieur le Président, les remarques du député m'incitent à participer à ce débat. J'ai des questions à poser au député qui a déclaré qu'il ne pourrait jamais appuyer la politique mise en vigueur par le gouvernement néo-démocrate de Manitoba. Veut-il parler de la politique qui a accordé la priorité à la création d'emplois dans le cadre du processus d'établissement du budget? Veut-il parler de la politique en vertu de laquelle l'action positive est devenue partie intégrante de la politique d'encouragement visant à faire venir au Canada des investiseurs étrangers? N'approuve-t-il toutes ces mesures? N'appuie-t-il pas non plus la tentative en vue de créer, par le truchement de l'aménagement hydro-électrique, d'importantes perspectives d'exportation qui offriront à l'avenir de nouvelles possibilités de revenu pour les Manitobains? N'appuie-t-il pas le combat farouche que le premier ministre du Manitoba et son cabinet ont mené pour obliger le gouvernement, contre son gré, à accepter une répartition un peu plus juste des fonds que le gouvernement fédéral alloue à ce gouvernement provincial en particulier?

Les gouvernements conservateurs de la Colombie-Britannique, dans leur souci de faire preuve d'austérité, ont provoqué une hausse énorme du taux de chômage. Grâce à sa politique favorable à la création d'emplois, le Manitoba se trouve aujourd'hui en tête des autres provinces en matière de création et d'expansion des emplois. A l'époque où le député était ministre dans la province en question, les politiques de son gouvernement ont amené un exode de population. Les nouvelles politiques mises en place par le gouvernement néo-démocrate ont incité des milliers de personnes à venir au Manitoba pour profiter des occasions et des avantages offerts par ce gouvernement progressiste.

M. Minaker: Monsieur le Président, je ne peux appuyer un gouvernement qui a dépensé sans compter au point de doubler le déficit du Manitoba en l'espace de trois ans. Nombre de politiques se ressemblent, qu'elles soient le fait de néo-démocrates, de conservateurs ou de libéraux. Quiconque m'a vu agir en qualité de ministre des Services communautaires au Manitoba, ne saurait le mettre en doute.

Si le député consulte les données de Statistique Canada concernant le nombre moyen d'emplois créés, il verra que pendant les quatre années où nous avons été au pouvoir, nous avons créé chaque année en moyenne 30,000 nouveaux emplois permanents. Le 31 décembre dernier, le NPD n'avait créé que 14,000 nouveaux emplois en dépit de toutes les dépenses que le député semble approuver. En fait, les programmes de dépenses du gouvernement n'ont pas réussi à créer des emplois à long terme. Cette tâche incombe au secteur privé. Voilà le genre de chose que je préconise.

M. Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, j'aurais une brève question à poser. Ou bien le député de Papineau (M. Ouellet) est lui-même dans l'erreur ou bien il induit délibérément la Chambre en erreur. Le Manitoba recevra 50 millions cette année et 65 millions l'an prochain. N'est-il pas vrai que loin d'être victime de cet arrangement, le Manitoba est actuellement en meilleure posture financière que toute autre province?

M. Minaker: Monsieur le Président, je pense que le député de Brandon-Souris (M. Clark) a raison d'affirmer cela. La province du Manitoba recevra davantage cette année que l'an dernier, sous l'ancien gouvernement libéral. Si les prévisions continuent de se réaliser, le Manitoba recevra davantage en 1986-1987 qu'en 1985-1986.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est terminée. La parole est au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie).

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, avant de commencer mon discours, je voudrais revenir sur le dernier commentaire du député de Winnipeg-St. James (M. Minaker) qui a signalé que le déficit du Manitoba s'accroissait du fait des dépenses du gouvernement. Par honnêteté intellectuelle, le député de Winnipeg-St. James devrait admettre que le déficit du Manitoba, comme c'est le cas pour toutes les autres provinces et même pour le gouvernement fédéral, s'accroît autant à cause d'une perte de revenu causée par la récession économique que nous avons traversée, que par les dépenses publiques. Comme les députés conservateurs fédéraux, les députés conservateurs provinciaux, de même que les gouvernements conservateurs, ne cessent de répéter ces propos simplistes, on se demande ce qu'ils comprennent en fait d'économie puisqu'ils nous parlent de déficits accrus sans distinguer entre les pertes de recettes et l'accroissement des dépenses publiques, et entre le fait que l'argent soit ou ne soit pas dépensé. Le monde est beaucoup plus compliqué que le député de Winnipeg-St. James voudrait nous le faire croire. Les députés conservateurs ne comprennent pas à quel point la question est complexe. Cependant, s'ils veulent parler de déficits, ils devraient tenir compte de ce fait.

• (1630)

Par ailleurs, les députés, et surtout ceux du parti conservateur, devraient aussi se rappeler que les progressistes conservateurs ont hérité d'un budget équilibré quand ils ont pris le pouvoir en Saskatchewan en 1982. Les députés conservateurs oublient toujours ce détail et le fait que non seulement le gouvernement progressiste conservateur de cette province a subi une baisse générale de ses recettes après son accession au pouvoir à cause de la conjoncture économique, comme tous les gouvernements, mais qu'il a créé délibérément un manque à gagner en diminuant certains impôts comme il l'avait promis bêtement.

Cette province avait toujours fait preuve d'un sens remarquable des responsabilités financières. Elle se retrouve maintenant avec des centaines de millions de dollars de déficit. Le député de Winnipeg-St. James aurait pu le mentionner, mais cela aurait nui à son argumentation.

Permettez-moi de parler plus précisément du projet de loi prévoyant des paiements de péréquation supplémentaires. J'aimerais rappeler certains faits aux députés qui sont ici et aux gens qui nous regardent. Je me souviens de l'époque où l'ancien gouvernement libéral a présenté le projet de loi C-97 en vue de modifier unilatéralement les paiements de péréquation.

Il se trouve que je représentais mon parti au sein du comité qui a étudié ce projet de loi. J'ai eu l'occasion de collaborer à l'époque avec le député de Provencher (M. Epp) qui a été l'auteur d'une motion que j'ai appuyée. C'est une des rares fois où le député et moi étions d'accord. Nous avons également eu le même point de vue en ce qui a trait à la Loi canadienne sur la santé mais, lors de l'étude du projet de loi C-97, le député a présenté une motion que j'ai appuyée et qui visait à modifier le projet de loi pour rendre au Manitoba l'argent qui lui revenait, ce que le gouvernement fait seulement en partie maintenant. Le député de Provencher estimait comme moi que cet argent revenait de droit au Manitoba et que le projet de loi le lui retirait arbitrairement.

Aussitôt après les élections du 4 septembre, j'ai écrit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour lui rappeler les circonstances de notre collaboration de 1982 et lui demander s'il se proposait d'user de son influence, en tant que ministre du nouveau gouvernement, pour faire en sorte que ces 72 millions de dollars soient rendus au Manitoba.

Nous avons attendu longtemps avant que le gouvernement ne présente ce projet de loi, et il aura fallu l'intervention de beaucoup de gens. Le gouvernement du Manitoba mérite des félicitations pour n'avoir jamais cessé de réclamer cet argent au gouvernement fédéral. Je suis certain de ne pas me tromper en affirmant que ce projet de loi n'aurait pas été présenté si le Manitoba avait un gouvernement progressiste conservateur, car ce dernier aurait préféré se taire pour préserver l'unité du parti et ne pas détériorer les relations fédérales-provinciales. Il n'aurait sûrement pas fait grand cas de l'injustice dont était victime le Manitoba.

Néanmoins, comme le NPD est au pouvoir au Manitoba, le gouvernement de cette province a tenu tête au gouvernement fédéral et a demandé justice. C'est grâce à la tenacité dont il a fait preuve depuis six mois que nous étudions cette mesure législative aujourd'hui.

Nous devons aussi ce projet de loi aux efforts de nombreux Manitobains qui ont écrit à leur député et aux membres du cabinet progressiste conservateur pour soutenir la position du gouvernement du Manitoba et demander au gouvernement fédéral de corriger la situation que les libéraux ont créée unilatéralement en 1982 au détriment du Manitoba.

Cette mesure permettra au Manitoba de récupérer pendant la première année 50 millions de dollars sur les 72 millions que cette province devrait toucher, comme tout le monde en convient. Nous nous réjouissons de cette mesure, tout comme le gouvernement provincial. Nous ne sommes pas entièrement satisfaits, mais nous devons quand même féliciter le gouvernement de remédier en partie à une injustice. Personne ne nie ses efforts, mais il faut bien comprendre comment on en est arrivé là.

Les seuls à n'avoir joué aucun rôle positif dans cette affaire, ce sont les libéraux, les seuls responsables de cette injustice. Je constate qu'aucun d'entre eux ne se trouve à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le Président a demandé tout à l'heure qu'on ne fasse pas allusion à la présence ou à l'absence de députés. Je crois d'ailleurs qu'un député de ce parti se trouvait à la Chambre.

M. Blaikie: Je suis désolé, monsieur le Président, si je me suis trompé. Je n'avais pas remarqué le député dans les premiers rangs.

De toute manière, le parti libéral du Canada est le seul à ne pouvoir trouver aucune satisfaction politique dans ce projet de loi, puisque c'est lui qui a commis unilatéralement l'injustice à laquelle cette mesure remédie en partie. A toutes fins utiles, les libéraux sont restés muets quand les Manitobains de toutes tendances s'efforçaient de convaincre le gouvernement fédéral de corriger la situation.

Je dois préciser qu'il a fallu du temps pour obtenir l'appui de certains Manitobains. Je pense notamment au chef progressiste conservateur de l'opposition au Manitoba, M. Filmon. Lui qui voudrait gouverner la province ne connaissait rien aux arrangements financiers entre le gouvernement fédéral et les provinces, du moins à l'époque. Il a alors fait preuve d'une naïveté telle qu'il a dit que le gouvernement du Manitoba avait accepté cette réduction unilatérale. Il ne savait pas de quoi il parlait et je suis sûr qu'on lui a signalé son erreur. C'est peut-être le député de Provencher qui a du lui dire que la réduction du montant des paiements de péréquation destinés au Manitoba était une décision unilatérale des libéraux et que les conservateurs et le gouvernement du Manitoba s'y sont opposés.

En réalité, le Manitoba, représenté par son ministre des Finances, M. Dick Schroeder, est venu s'opposer à cette mesure législative devant le comité. Je suis certain qu'on a demandé à M. Filmon de ne pas aller raconter dans toute la province que le gouvernement du Manitoba avait approuvé cette décision parce que cela embarrasserait les conservateurs de voir qu'il ne savait pas de quoi il parlait.

On a du expliquer les faits par la suite au chef de l'opposition du Manitoba et on a du lui dire comment c'était arrivé. En fin de compte, le Manitoba a pu avoir une opinion commune sur la nécessité pour le gouvernement fédéral d'agir de la sorte.

J'espère que ces explications aideront ceux qui veulent savoir ce qui s'est passé au juste et que ce projet de loi montre que le nouveau gouvernement a l'intention de respecter parfaitement le principe de la péréquation consacré par notre Constitution.

On peut apporter à mon sens plusieurs améliorations à la péréquation; certaines ont été recommandées par le groupe de travail spécial sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces qui a publié son rapport en 1981 et dont j'ai fait partie. Dans ces recommandations, il est notamment question d'une meilleure péréquation pour les provinces qui tombent sous un certain seuil économique. Ce rapport contient plusieurs recommandations sur la péréquation que je conseillerais à la Chambre d'étudier plus en détail.

Nous savons qu'en 1987, ces arrangements devront être renouvelés. J'ai conseillé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de recommander au ministre des Finances (M. Wilson) de faire participer le Parlement à cette étude, comme avant 1982, bien que cela n'ait pas marché à l'époque du fait que le gouvernement avait agi unilatéralement. On a toutefois créé un groupe de travail spécial sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il conviendrait peut-être que les députés de tous les partis participent de nouveau à l'étude de ces arrangements. C'est peut-être une tradition à instaurer, et elle serait bien établie si nous le faisions à nouveau, en prévision de l'accord de 1987.

• (1640)

J'espère que le gouvernement envisagera sérieusement la recommandation que je fais maintenant et que j'ai déjà faite.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations?

M. Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, je ferai porter mes remarques sur ce que vient de dire le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). Je lui poserai ensuite une question. Je le connais depuis longtemps. Je sais qu'il connaît très bien le processus politique. Toutefois, je suis déçu de voir que, dans son analyse de l'historique de cette affaire, qui tourne très bien pour le Manitoba et montre bien l'attachement de ce gouvernement à la consultation avec les provinces, le député a oublié—et je dois supposer que c'est délibérément ou peut-être pour des raisons politiques—le rôle clé joué par les quatre députés du Manitoba qui sont membres du cabinet. Ce sont quatre députés importants, beaucoup plus, à mon avis, que ceux que le député a mentionnés, lorsqu'il s'agit de faire prendre en compte un point de vue dans les décisions. En politique, il y a un rôle public et un rôle privé. Il me semble extrêmement heureux que ce problème ait surgi à un moment ou le Manitoba est si bien représenté au cabinet, ce qui n'était pas le cas sous le gouvernement précédent. Je suis sûr que, comme moi, le député sera heureux que nous ayons été aussi bien représentés.

Je voudrais demander au député s'il n'est pas d'avis que les Manitobains sont ravis de recevoir 115 millions de dollars grâce à cette mesure législative et que le Manitoba s'en tire beaucoup mieux, financièrement, que n'importe quelle autre province? Ne convient-il pas, en tant que Manitobain, que c'est un grand pas en avant?

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai déjà dit, et je ne comprends pas pourquoi le député de Brandon-Souris (M. Clark) pose la question, que c'était un progrès. J'ai dit aussi ce que l'on aurait pu faire et j'ai ajouté quelques réserves. J'imagine que les Manitobains s'en réjouissent, qu'ils trouvent cela mieux que rien. C'est une bonne mesure de la part du gouvernement, à notre avis.

Quant à ce que le ministre a dit sur la grande influence qu'exercent les quatre ministériels du Manitoba, j'en serai davantage convaincu lorsque le cabinet décidera de rétablir l'atelier de maintenance et de réparations de VIA Rail à Winnipeg. Et je le serai encore plus lorsque le gouvernement rétablira aussi le programme de remise en état des wagons couverts qui devait se faire à l'atelier Transcona, programme qu'il a supprimé. J'admettrai que cette influence existe vraiment lorsqu'on lancera le programme de perfectionnement d'un prototype de wagon-trémie à Transcona, quand on fabriquera ce prototype dans l'Ouest, dans ce même atelier. Je reconnaîtrai alors que les belles paroles sur la représentation de l'Ouest au cabinet n'étaient pas que du vent. Le véritable test, monsieur le Président, c'est la mise en œuvre de ces programmes qui démontrera que les conservateurs ne se sont pas plaints pour la forme lorsqu'ils prétendaient que l'Ouest du Canada était loin d'être gâté par les libéraux.

Mais j'ai l'impression, et j'espère me tromper, que ce sont les mêmes qui décident et que l'Ouest ne sera pas mieux servi par le nouveau gouvernement même si ceux qui ont voté pour le parti conservateur avaient espéré davantage. Le premier test, selon moi, sera la politique des transports et le maintien des programmes prévus pour les ateliers du CN à Transcona.

M. Ravis: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). Il s'agit de la composition du cabinet qui comprend des parlementaires manitobains.

Le député ne trouve-t-il pas que quatre membres du cabinet originaires de sa province ont plus d'influence que des députés d'un tiers parti de l'opposition, et qu'ils peuvent influer sur certaines des décisions dont parle le député à propos de Winnipeg? Les mesures qu'il nous décrit seraient-elles prises à Winnipeg si ces membres du gouvernement appartemaient à un tiers parti de l'opposition?

M. Blaikie: Voilà qui rappelle les questions que m'ont posées mes adversaires conservateurs pendant les trois dernières élections. Dans les deux premiers cas, il s'agissait bien de questions hypothétiques puisque les conservateurs n'ont pas formé le gouvernement sauf pour un bref intermède en 1979. En 1980, les conservateurs n'ont pas formé le gouvernement. En théorie, je suppose que la question peut se poser maintenant. En fait, tous les députés, tous les politicologues, tous ceux qui se sont interrogés sur le processus politique savent très bien—et vous pouvez le lire dans nombre d'ouvrages ou d'analyses—que les députés d'opposition ont pu obtenir un certain nombre de choses. Le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) s'irritera bientôt, même si pour l'instant il se trouve bien où il est, de ne pas pouvoir, en tant que député de l'arrière-ban, dire sa façon de penser. Le gouvernement essaiera de faire quelque chose dans sa circonscription et il ne pourra pas dire un mot. Il devra souffrir en silence. C'est l'avantage que nous avons dans l'opposition, nous ne souffrons pas en silence. Nous pouvons parler au nom de nos électeurs. Grâce à cela, nous pouvons souvent faire plus pour eux que les députés gouvernementaux qui se lèvent quand on le leur dit et votent comme le demande le leader à la Chambre du gouvernement. Que le député se rappelle cela.

Le président suppléant (M. Paproski): S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons reprendre le débat. Le député de Papineau (M. Ouellet).

• (1650)

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je veux participer à ce débat sur le projet de loi C-39 présenté par le gouvernement conservateur et m'y opposer. Ce matin, mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a décrit ce projet de loi comme étant inéquitable pour le Québec, injuste pour le Manitoba et insuffisant pour la Nouvelle-Écosse. En réalité, ce projet de loi fait exactement le contraire de ce que les conservateurs nous avaient promis qu'ils feraient s'ils formaient un gouvernement. Et il semble peut-être gentil de soumettre un projet de loi qui va verser des paiements forfaitaires aux six provinces qui sont les moins favorisées, les moins fortunées au Canada. Mais si à sa face même ce projet de loi semble gentil puisqu'il donne certaines sommes d'argent aux provinces, il est malheureusement silencieux sur les sommes d'argent que le ministre des Finances (M. Wilson) aurait dû donner à ces provinces et qu'il ne donnera pas.

J'entendais deux députés conservateurs poser des questions tout à l'heure pour essayer de démontrer à la population du Manitoba que, grâce à la présence de quatre ministres venant du Manitoba dans le Cabinet conservateur actuel, le Manitoba pouvait toucher un certain montant d'argent. Mais en réalité, c'est que le Manitoba va avoir moins que ce que le gouvernement du Manitoba espère obtenir et malgré la présence de quatre ministres conservateurs c'est bien en deçà de ce que la province du Manitoba devrait avoir.

Mais l'objet de mes propos, aujourd'hui, monsieur le Président, sera surtout d'analyser la situation du Québec, parce que je pense que la province de Québec sera celle qui sera la plus mal rétribuée en matière de péréquation par ce projet de loi. Et je veux surtout parler du Québec, car je suis certain que les nouveaux députés conservateurs de la province de Québec seront, encore une fois, très silencieux sur cette question.

M. Della Noce: Vous l'aurez votre réplique!

M. Ouellet: J'entends le député de Duvernay (M. Della Noce) qui se permet des petits «bruissonnements». A mon avis, il ferait mieux de se taire en cette Chambre alors que son parti vient de donner quelque 2.4 milliards de dollars aux multinationales qui vont augmenter le prix du pétrole et qu'il s'est présenté en disant à ses électeurs qu'il ferait baisser le prix du pétrole. Il n'a jamais été aussi élevé que depuis que le député de Duvernay (M. Della Noce) a été élu et ce dernier n'a pas dit un mot en cette Chambre pour s'opposer à cette augmentation du prix du pétrole, pour s'opposer à ce 2.4 milliards de dollars qui est donné comme ça aux multinationales, alors que sa province de Québec qui se fait maltraiter par le ministre des Finances (M. Wilson) ne reçoit pas son appui et son aide.

Monsieur le Président, je pense qu'il est important que nous du parti libéral nous nous opposions à ce projet de loi parce qu'il est absolument inéquitable et injuste envers la province de Québec.

Pendant la campagne électorale, les conservateurs du Québec nous parlaient de bonne entente avec les provinces, de bonne entente avec les gouvernements provinciaux et en particulier avec le gouvernement du Québec. Ah! c'était pour changer, c'était pour bien aller avec les conservateurs au pouvoir à Ottawa, ce serait main dans la main avec le parti québécois! Eh bien, je voudrais citer ici les propos du ministre des Finances actuel qui est très éloquent sur ce projet de loi, beaucoup plus que les députés conservateurs du Québec qui, eux, sont plutôt silencieux. Voici ce que dit le ministre du Québec.

«Le ministre fédéral des Finances (M. Wilson) a rendu publique hier la solution qu'il a retenue pour répondre aux demandes du Québec et de certaines autres provinces. Ainsi toutes les provinces bénéficiaires de péréquation se partageront 285 millions sur les deux prochains exercices financiers. De ce montant, une somme de 175 millions vient assez curieusement s'ajouter aux gains déjà acquis de 445 millions pour un gain total de 660 millions aux provinces Atlantiques et du Manitoba. Mais en même temps, la perte de 750 millions pour le Québec suivant la nouvelle formule est corrigée très particulièrement par un versement de 110 millions en 1985-1986, laissant pour la province de Québec une perte nette de 640 millions de dollars.»

Or le ministre des Finances disait: «Je vous avoue que je suis fortement déçu de cette décision du gouvernement conservateur à Ottawa. Lors des derniers pourparlers avec le gouvernement fédéral», continuait le ministre des Finances du Québec, «nous avons pris en compte la situation financière et budgétaire difficile laissée par l'administration du gouvernement Trudeau et nous avions consenti à réduire notre demande à la somme globale de 450 millions, soit 300 millions en 1985-1986 et 150 millions en 1986-1987. Or le règlement arbitraire et politique annoncé hier par le ministre fédéral des Finances est très loin d'être satisfaisant, il est même incompréhensible.»

Monsieur le Président, ce sont les propos du ministre des Finances du gouvernement du Québec qui nous dit clairement que ce projet de loi est inacceptable. Et il est d'autant plus inacceptable que la décision du ministre des Finances est une décision politique et une décision partisane, car lorsqu'on examine les demandes des provinces, on se rend compte que, en réalité, les six provinces qui bénéficient de la péréquation . . . Les deux provinces les plus affectées par la décision du ministre des Finances conservateur ce sont comme, par hasard, les deux provinces qui n'ont pas de gouvernements conservateurs provinciaux. En effet, les deux provinces les plus affectées sont le Québec qui n'a pas un gouvernement conservateur, qui a un gouvernement du Parti québécois et le Manitoba qui n'a pas non plus un gouvernement conservateur mais qui a un gouvernement néo-démocrate. Alors que l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve auront un «bonus» supplémentaire en ertu de ce projet de loi et seront favorisées parce qu'elles sont «copain copain» entre gouvernements conservateurs, on fait de la petite politicaillerie sur le dos de la population du Québec et du Manitoba, parce que présentement ils n'ont pas de gouvernement conservateur.

Je trouve ceci inacceptable, je trouve ceci tout à fait inacceptable parce que le ministre des Finances a le choix de décider de la façon dont il va dépenser les deniers publics. Depuis mon intervention, ma petite altercation avec le député de Duvernay (M. Della Noce), il est devenu très silencieux.

M. Della Noce: Tu ne perds rien pour attendre, Papineau.

M. Ouellet: Mais c'est un fait que le ministre des Finances a décidé arbitrairement de s'agenouiller devant les multinationales du pétrole et de leur donner quelque 2.4 milliards de dollars.

M. Della Noce: Où étiez-vous quand vous avez assassiné la pétrochimie au Québec?

M. Ouellet: Et qui pendant ce temps-là souffrent? Ce sont les provinces les moins favorisées au Canada, les moins bien nanties, en particulier la province de Québec qui se fait passer un joli sapin, un joli Québec, comme on dit, par le nouveau gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, ce matin, j'ai écouté les propos du secrétaire parlementaire, qui a fait un excellent exposé, qui a révélé en cette Chambre les raisons, l'historique de ce programme de péréquation, qui fait en réalité que le ministre des Finances du Canada joue un peu au Robin des Bois en ce sens qu'il prend l'argent des provinces les plus riches pour le donner aux provinces les plus pauvres, qu'il prend l'argent des contribuables les plus riches pour le redistribuer aux contribuables les plus pauvres. C'est cela que l'on appelle le système de péréquation, c'est cela que l'on appelle du vrai fédéralisme qui nous permet à nous, le Parlement du Canada, de redistribuer de façon équitable aux provinces les moins favorisées l'argent des contribuables pour assurer des services de santé et des services d'éducation équitables pour l'ensemble des Canadiens de quelque province qu'ils soient. Or, le ministre des Finances avait la chance, l'opportunité de reviser cette année cette formule. Nous avons eu pendant trois ans un système de paiements transitoires qui ont favorisé les provinces les plus défavorisées et en particulier la province de Québec qui n'a pas perdu un sou en vertu de la formule que nous avons signée dans le gouvernement libéral en 1982. Ce gouvernement s'était engagé à reviser, s'il fallait le faire, cet accord de 1982. On ne pouvait

pas demander en 1982 de dire quel serait le taux d'inflation au Canada aujourd'hui de dire en 1982 quelle serait la croissance économique présentement, de dire en 1982 quelle serait l'ampleur de la récession que nous avons connue au Canada et les difficultés économiques de certaines provinces. Or, le ministre des Finances, s'il avait été un ministre libéral aujourd'hui et si le premier ministre du Canada était le chef de l'opposition aujourd'hui, appuyé pour les questions économiques par mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau), je suis sûr qu'un gouvernement canadien dirigé par les libéraux aujourd'hui aurait été plus généreux, plus équitable et plus favorable au Québec que les conservateurs le sont présentement.

Je dis donc que les députés du Québec qui représentent le parti progressiste conservateur ont un devoir de suivre les recommandations formulées par mon collègue de Laval-des-Rapides et de s'objecter à ces ententes qui sont faites présentement pour que l'on puisse continuer pour une période transitoire, encore pendant une couple d'années, ces ententes qui existent depuis trois ans avec des paiements transitoires. C'est une hypothèse que nos collègues du Québec, du côté du gouvernement, se doivent de considérer. Je les invite à avoir le courage de défendre les intérêts des Québécois et de s'opposer à ce projet de loi.

• (1700)

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires inscrites aux noms des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

M. le vice-président: La Chambre a-t-elle le consentement unanime afin d'aborder l'article nº 92?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Avant de proposer à la Chambre la motion du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) la présidence aurait quelques observations à faire sur le sujet de cette motion. La Chambre a récemment adopté à l'étape de la deuxième lecture le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse qu'étudie présentement le Comité permanent de la santé et du bien-être et des affaires sociales. L'article 5 du projet de loi C-26 porte précisément sur la question que le député souhaite par le biais de sa motion que le gouvernement étudie de nouveau. On pourrait soutenir que la motion est irrecevable pour des raisons d'anticipation. Je suis cependant disposé à saisir la Chambre de la motion, mais je rappelle à tous les députés qu'ils devraient s'en tenir strictement à la teneur de la motion et s'abstenir de parler du projet de loi C-26, de ses dispositions ou de toute question découlant des séances du Comité sur le projet de loi C-26.

LA SÉCURITÉ DU REVENU

MOTION VISANT À ÉTENDRE L'ALLOCATION AU CONJOINT AUX PERSONNES SEULES DE 60 À 64 ANS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait reconsidérer son intention de limiter l'accessibilité de l'allocation de conjoint aux veufs et veuves, dans le besoin, âgés de 60 à 64 ans, et qu'il étende plutôt ce programme à toutes les personnes seules de cette catégorie d'âge, vivant les mêmes besoins, indépendamment de leur statut civil.

—Monsieur le Président, je pense que cette motion est très importante et je suis persuadé à l'avance que tous les députés de cette Chambre vont la considérer au-dessus de la partisanerie politique compte tenu du fait que cette motion invite le gouvernement à étudier la possibilité d'étendre à toute personne seule, dans le besoin, âgée de 60 à 64 ans, l'allocation au conjoint. Je pense, monsieur le Président, compte tenu du fait que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) est ici et, j'en suis persuadé, ne souhaite pas être appelé à l'avenir: le ministre de l'injustice sociale, il sera prêt à recommander à tous les députés d'accepter cette motion et d'y ajouter l'amendement nécessaire en comité.

Monsieur le Président, j'aimerais préciser: c'est quoi? C'est la situation de trois individus, trois personnes, qui ont le même âge, qui sont âgés de 60 ans, trois personnes qui ont le même revenu, qui ont un revenu très faible, qui sont «sur le bien-être social» à $430 par mois. Ces trois personnes-là sur le plan économique sont identiques. La seule chose qui les différencie, c'est que la première, elle est veuve depuis cinq ans, la seconde, elle est séparée depuis cinq ans et la troisième, elle est célibataire. Malheureusement, si on établit un critère pour rendre accessible un programme à partir de l'état civil qui est celui de veuve, on refuse à la seconde qui est séparée depuis cinq ans et à la troisième qui est célibataire l'accès à un programme très important. Je pense que le gouvernement ne peut pas se cacher pour refuser cet amendement, cette motion. Du côté du plan financier, on nous a rappelé trop souvent le déficit; si on regarde les faits nouveaux depuis que j'ai soulevé ce problème avant la période des Fêtes dès la reprise de la session, les multinationales du pétrole n'ont eu aucune difficulté à avoir 2.5 milliards de dollars. Le gouvernement nous dit que c'est pour créer de l'emploi, les multinationales font des profits.

Ces personnes âgées, dans le besoin, c'est 250 millions d'argent supplémentaire qui seraient versés dans l'économie. Ces personnes âgées aussi seraient des personnes qui créeraient de l'emploi parce que le montant supplémentaire de $100 leur servirait à acheter les biens essentiels pour survivre au niveau de la nourriture, au niveau du logement et, automatiquement, les achats seraient de la création d'emplois.

Monsieur le Président, je n'accepte pas et c'est complètement faux lorsque le gouvernement se cache derrière le déficit. Si on se réfère à l'argent qui a été gaspillé au niveau de la Défense, dans le domaine militaire, des uniformes, on parle d'envoyer des troupes supplémentaires en Allemagne et on parle de la Guerre des étoiles, je trouve scandaleux que l'on ne puisse pas trouver 250 millions pour corriger une injustice et aider des citoyens et des citoyennes à mieux vivre.

Monsieur le Président, je suis persuadé, j'ai reçu des appuis à la grandeur du pays pour cette motion-là demandant au premier ministre d'éliminer cette discrimination et 47 groupes à la grandeur du pays ont appuyé cette demande-là. J'ai reçu des pétitions dans 180 circonscriptions, y incluant les circonscriptions conservatrices, de gens qui demandent et qui supplient le premier ministre du Canada d'apporter des modifications à ce projet de loi.

J'aimerais aussi rappeler aux gens qui nous écoutent, non seulement les députés de la Chambre que, aujourd'hui, il s'agit d'une procédure. Je n'emploierai pas les 20 minutes qui me sont réservées pour parler sur ce sujet. Je pense que tous les gens ici savent ce qu'est le problème et connaissent la solution. Mais j'aimerais prévenir les personnes qui nous écoutent qu'il va y avoir des personnes du gouvernement du côté conservateur qui vont se lever pour parler, ils vont prononcer des beaux discours pour dire qu'ils sont d'accord, mais aux personnes qui nous écoutent je dis: N'oubliez pas une chose, s'ils se lèvent pour parler jusqu'à 18 heures, c'est parce qu'ils veulent faire «mourir» cet amendement-là, priver 80,000 personnes au Canada et les laisser dans la discrimination.

Hier c'était une journée célèbre. Hier, il y a des gens qui ont fêté au champagne, mais 80,000 personnes âgées dans le besoin n'ont pas pu fêter, parce que ce gouvernement progressiste conservateur ne veut pas respecter ses engagements.

Monsieur le Président, je termine mes remarques parce que je suis convaincu à l'avance que tous les députés, indépendamment du parti, parce qu'on va retrouver ce problème-là, on va trouver cette injustice-là, principalement ce sont des femmes, dans chacune de nos circonscriptions, et je suis persuadé que chacun des députés va prendre la parole, et que l'on va adopter la motion à l'unanimité.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer la motion du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) et ce, à titre de porte-parole de mon caucus. Nous voulons également savoir quelle sera la réaction des députés ministériels qui, j'en suis certain, entendent leurs électeurs leur dire de temps à autre qu'il importe de respecter l'égalité à cet égard. Je suis persuadé qu'ils ont entendu dire qu'il faut profiter de l'effervescence qui régnait un jour comme hier, où nous avons célébré une nouvelle étape dans la voie vers l'égalité au Canada, pour s'assurer que toutes les personnes âgées de 60 à 65 ans reçoivent le même soutien des contribuables canadiens.

Il ne s'agit pas des fonds du gouvernement, du parti libéral ou du Nouveau parti démocratique. Nous parlons de l'argent que les contribuables canadiens versent au fisc. Je dirai par votre intermédiaire, monsieur le Président, aux députés conservateurs que j'ai entendu les contribuables réclamer que leurs deniers soient utilisés pour subvenir aux besoins des gens âgés de 60 à 65 ans. Ils trouvent plus particulièrement regrettable que les femmes qui pour une raison ou pour une autre ont décidé de demeurer célibataires fassent l'objet d'une distinction injuste. Elles ont les mêmes besoins, en matière de nourriture, de logement et d'habillement, que les femmes qui choisissent de se marier et pour une raison quelconque, suite à la mort de leur conjoint ou d'une séparation, se retrouvent seules. Elles ont les mêmes besoins et il leur en coûte autant. Nous avons, en tant que société, le devoir d'assurer le genre de protection dont a parlé le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

• (1710)

Examinons certains de ces coûts. Cette semaine, Statistique Canada a publié de concert avec le Conseil national du bien-être social un rapport précisant les niveaux de pauvreté au Canada. Dans nos grandes villes, il faut à une personne seule un minimum de $10,238 par année pour répondre à ses besoins de base; dans les localités de moyenne importance, comme celle que je représente, dont la population varie de 100,000 habitants, à moins de 500,000 habitants, le montant est de $9,763; dans les localités de 30,000 à 100,000 habitants, il faut $9,121 par année; dans celles de moins de 30,000 habitants, la somme est de $8,432 par année et dans les localités rurales, où, à mon avis, les femmes célibataires éprouvent encore davantage de difficultés, le montant est de $7,571 par année. Chose certaine, il est tout à fait raisonnable d'accroître de $100 par mois ou de $1.200 par année le revenu actuel de ces gens. Le simple humanisme nous le commande. Cependant, je trouve incroyable qu'en 1985, au lendemain de la promulgation des dispositions de la Charte portant sur l'égalité, nous soyons encore en train de lutter pour obtenir cette justice élémentaire.

J'ai eu l'occasion de déjeuner aujourd'hui avec trois Canadiens remarquables qui, toute leur vie, ont lutté pour la justice pour tous et en particulier pour les femmes, pour s'assurer que ces dernières aient les mêmes options, les mêmes possibilités et les mêmes droit dans la lutte pour la survie. Mes trois compagnons de table étaient trois anciens députés, à savoir M^me^ Arace MacInnis et MM. Stanley Knowles et Tommy Douglas, des Canadiens remarquables qui ont travaillé très dur au nom des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, pendant plus que des décennies. En effet, si l'on additionnait leurs années de service, le total serait probablement supérieur aux années de service de tous les députés présents cet après-midi. Ils étaient profondément engagés.

En appuyant cette motion, nous devrions garder à l'esprit ces gens et nous assurer que nous allons améliorer le sort des femmes célibataires. Je félicite le député d'avoir présenté cette motion et de mener cette campagne. Cependant, je lui reproche, lorsqu'il était au gouvernement, de n'avoir pas fait en sorte que son gouvernement s'empresse davantage de mettre en œuvre le genre de mesures pour lesquelles nous luttons aujourd'hui.

J'invite nos vis-à-vis à ne pas étouffer ce projet de loi. Ils devraient faire intervenir un seul député qui se lèverait pour dire que son parti souscrit à cette mesure et qu'il est maintenant temps d'agir. Adoptons cette mesure.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à cette discussion et tout particulièrement de répondre à la motion présentée par l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), motion selon laquelle la disposition visant à étendre l'admissibilité à l'allocation au conjoint est insuffisante.

Idéalement, le programme devrait certes aller plus loin et je ne peux nier que l'allocation ne s'adressera pas à tout le monde. Cependant, monsieur le Président, le gouvernement ne peut pas faire abstraction des réalités sociales et économiques du moment. L'une de ces réalités économiques est la dette sans précédent qui a sérieusement écorné les finances de l'État. Le gouvernement actuel doit donc agir avec prudence et tenter d'alléger ce fardeau non seulement par des politiques économiques sages mais aussi par un développement responsable sur le plan social et financier.

Il va sans dire qu'il serait irresponsable de promettre des sommes que nous n'avons pas. Il serait également irresponsable de la part du gouvernement actuel de ne pas s'engager à distribuer les fonds dont il dispose. Enfin, nous avons adopté la seule approche qui soit à la fois responsable et prudente lorsqu'il s'agit de réforme, nous nous sommes engagés à utiliser nos faibles ressources pour aider les membres de la société canadienne les plus nécessiteux et les plus vulnérables. Autrement dit, nous allons étendre l'admissibilité à l'allocation du conjoint à toutes les personnes veuves âgées de 60 à 64 ans qui sont dans le besoin peu importe l'âge du conjoint au moment de son décès. Enfin, cette modification nous permettra d'inclure dans le programme de l'allocation au conjoint les Canadiens qui en sont exlcus depuis l'adoption des dispositions législatives initiales. Et il me semble que cette proposition et l'augmentation qu'elle représente ne diffère en rien de la plupart des propositions qui font l'objet d'un débat en Chambre.

En effet, une bonne partie de la législation sociale présentée à la Chambre vise à améliorer progressivement les avantages sociaux. Chaque modification élargit un peu plus le filet de sécurité en étendant l'admissibilité, en augmentant les prestations, en corrigeant les inégalités et en adaptant les programmes aux réalités sociales changeantes.

En réalité, monsieur le Président, le programme d'allocation au conjoint, comme ceux de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, s'est développé petit à petit grâce à plusieurs améliorations apportées aux dispositions initiales. Nous le savons tous, même les députés de cette Chambre le savent. En effet, par le simple fait d'introduire en 1967 le supplément de revenu garanti, le gouvernement à l'époque reconnaissait que la pension de base de la sécurité de la vieillesse ne constituait pas, à elle seule, un revenu suffisant pour les personnes n'ayant aucune autre source de revenu, tout particulièrement si l'on considérait le revenu additionnel auquel pourraient s'attendre les futurs pensionnés dans le cadre du tout nouveau Régime de pensions du Canada. Le supplément assujetti à un examen du revenu a donc été introduit pour aider les pensionnés les plus nécessiteux.

Cependant, certaines imperfections du supplément sont rapidement devenues manifestes. En 1971, pour tenir compte des situations et des besoins différents des pensionnés seuls et des pensionnés mariés, on a donc introduit des taux de supplément de revenu garanti distincts et plus appropriés.

Au fur et à mesure que le tableau économique changeait, il est devenu évident que la disposition initiale bloquant l'indexation à 2 p. 100 était insuffisante et rognait de plus en plus le pouvoir d'achat de nos aînés. Par conséquent, en 1972 et en 1973, on a adopté des dispositions plus réalistes qui prévoyaient des augmentations trimestrielles des prestations, égales aux hausses de l'indice des prix à la consommation. L'évolution du supplément ne s'est pas arrêtée là. Le supplément mensuel versé à un ménage de pensionnés a été augmenté de $20 en 1979 et de $35 en 1980.

Nous savons tous, monsieur le Président, que la Chambre et ses députés ont quelquefois été accusés de tourner en rond. J'admets qu'il y a une part de vérité dans cette accusation. En 1984, nous étions en effet occupés à prendre les mesures pour réparer, encore une fois, une injustice dans les niveaux de prestations versés aux ménages comptant un seul pensionné et ceux qui en avaient deux. En effet, il fut accordé aux premiers une augmentation de $50. Enfin les nouveaux Canadiens auront droit à un revenu minimum de base égal à celui des Canadiens de longue date.

• (1720)

Si j'ai parlé de ces modifications, c'était que je tenais à établir sans l'ombre d'un doute que le présent gouvernement n'a absolument rien à vanter, lorsque pour améliorer les programmes sociaux, il a proposé une approche fondée sur des hausses progressives. En effet, l'allocation au conjoint, soit le programme qui nous intéresse aujourd'hui, a précisément été créé pour combler des lacunes du programme de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. A savoir que si ces prestations étaient adéquates pour des ménages de deux pensionnés et pour des pensionnés seuls, leur niveau était tout bonnement insuffisant pour aider comme il se doit les ménages où un seul des conjoints était pensionné.

Assujettie à un examen de revenu, l'allocation a donc été introduite en 1975 pour venir en aide au conjoint âgé de 60 à 64 ans de pensionnés de la sécurité de la vieillesse se trouvant dans le besoin. Et il est indéniable que des milliers de conjoints nécessiteux ont été aidés.

Malheureusement, l'allocation était coupée si le pensionné mourait. Ainsi le conjoint perdait-il non seulement le revenu du pensionné, mais aussi son allocation et ce à un moment où il avait réellement besoin d'être aidé. Il était à ce moment-là le moins capable de se tirer d'affaire seul.

Une fois encore, monsieur le Président, on a donc étiré un peu plus le filet de sécurité. En 1979, lorsque notre parti a pris le pouvoir, une disposition a été adoptée pour prolonger l'allocation après le décès du conjoint pensionné jusqu'à ce que le conjoint survivant atteigne l'âge de 65 ans ou se remarie.

En 1979, en 1980 et en 1984, on a encore amélioré les prestations de l'allocation au conjoint, plus précisément en apportant à ce programme les mêmes améliorations dont avait fait l'objet le supplément de revenu garanti pour que les bénéficiaires de l'allocation soient traités de façon équitable.

Je crois avoir établi clairement que notre proposition d'étendre l'admissibilité à l'allocation aux conjoints, aux veuves et aux veufs de 60 à 64 ans qui sont dans le besoin est une autre étape de l'évolution de ce programme. Il va sans dire que nous préférerions pouvoir aider davantage un plus grand nombre de Canadiens nécessiteux, mais l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) ne sait que trop bien ce qui nous empêche, soit la situation financière extrêmement précaire dans laquelle nous nous sommes trouvés confrontés le 5 septembre.

L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie soutient que nous limitons l'allocation à ce groupe de personnes nécessiteuses, en fait, nous étendons l'admissibilité à ce groupe. Lorsqu'il affirme, monsieur le Président, que nous excluons ceux qui n'y auront pas droit, j'affirme que nous incluons ceux qui deviennent admissibles. Enfin, lorsqu'il déclare que nous pénalisons ceux qui ne seront pas admissibles, je dis que nous offrons une aide par trop attendue aux veuves et aux veufs de 60 à 64 ans qui sont dans le besoin.

Monsieur le Président, si nous analysons comme il faut les paroles de l'honorable député, elles pourraient se résumer ainsi: Si vous ne pouvez pas tout faire, ne faites rien. Cette façon de voir les choses peut se défendre en théorie, dans le monde pratique cependant elle engendre la passivité et le refus d'aider. Pour ma part, je crois que nous devrions être fiers de faire notre possible à ce moment-ci quand nous en avons l'occasion.

Et je terminerai, monsieur le Président, par cette pensée de Ciceron: «Soyons guidés par la raison, plutôt que par l'opinion publique».

M. le vice-président: Est-ce que la Chambre est prête à se prononcer?

L'honorable secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Hudon) a la parole.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne doute pas un instant de la sincérité de la motion présentée par le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) et je suis à même de remarquer avec quel acharnement il défend cette motion. Toutefois, avant d'aller plus loin, j'aimerais qu'une chose soit parfaitement claire. Le gouvernement n'est pas en train de restreindre l'admissibilité de l'allocation au conjoint, au contraire, même si les ressources financières dont nous disposons à l'heure actuelle sont limitées, nous proposons ce qui ne s'est jamais vu, c'est-à-dire d'étendre à toutes les personnes, les veuves et les veufs de 60 à 64 ans à faible revenu, la protection qu'offre ce très important programme social.

L'allocation au conjoint, monsieur le Président, est une prestation mensuelle actuellement versée au conjoint de 60 à 64 ans, d'un pensionné de la sécurité de la vieillesse, dont le revenu est peu élevé ou à la veuve ou au veuf d'un pensionné décédé qui recevait ou qui avait le droit de recevoir l'allocation lorsque le pensionné était décédé.

Il existe donc, monsieur le Président, deux catégories distinctes de personnes nécessiteuses de 60 à 64 ans qui touchent un revenu minimum garanti dans le cadre du Programme de l'allocation au conjoint. D'une part, les conjoints de bénéficiaires du supplément de revenu garanti, et d'autre part, les veufs ou les veuves qui avaient plus de 60 ans et qui avaient droit à l'allocation lorsque le conjoint pensionné est disparu.

Je crois qu'il est très évident que le Programme de l'allocation au conjoint tel qu'il se présente aujourd'hui laisse à désirer. Déjà des personnes dans la même catégorie d'âges à qui il en coûte aussi cher pour vivre qu'aux bénéficiaires actuels de l'allocation n'y ont malheureusement pas droit. Faut-il croire que le gouvernement d'alors a commis une erreur en instituant ce programme en 1975? Les gouvernements qui se sont succédé se sont-ils trompés en élargissant les conditions initiales d'admissibilité au programme? Pour ma part, je ne suis pas de ceux qui croient qu'il est inutile d'entreprendre quelque chose à moins d'être convaincu de pouvoir aller jusqu'au bout. Heureusement, les nombreux architectes du système canadien de sécurité sociale n'ont jamais attendu cette certitude non plus pour se mettre en œuvre.

J'ai relu avec attention, monsieur le Président, les discussions qui avaient eu lieu quelques années auparavant et auxquelles mon honorable collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) avait participé concernant des changements aux allocations de veufs et de veuves, les allocations de la sécurité de la vieillesse, et j'ai relu avec attention tous les propos qui avaient été énoncés et les attaques étaient toujours les mêmes. Quand on veut franchir une étape pour améliorer un programme, il faudrait l'améliorer jusqu'à la fin. A mon avis, c'est une étape importante. Par contre, j'ai été . . . et je vois l'acharnement de mon honorable collègue pour défendre de façon efficace et honnête cette proposition et cette motion. Par contre, j'ai trouvé drôle de lire les accusations qu'il portait à l'époque contre les gens de l'opposition qui voulaient avoir des changements aussi, accusant des gens de l'opposition de dire: On sait pourquoi maintenant vous voulez avoir un changement là-dedans, c'est parce que, vous, vous êtes bénéficiaire de l'allocation de la pension de vieillesse.

Une voix: Vous n'avez pas pensé aux autres qui sont pauvres.

M. Hudon: Ah bon, d'accord. Là vous faites déjà une discrimination entre les riches et les pauvres. Vous êtes discriminatoire. Voilà, on peut en parler longtemps de la discrimination, mais je dois vous avouer mon cher collègue que ces phrases-là m'ont fait un peu déteindre sur les intentions que l'on a à l'heure actuelle. Un exemple parfait de cet étapisme est l'évolution du programme de la sécurité de la vieillesse en vertu duquel une pension de base est versée à toute personne qui remplit certaines conditions de résidence au Canada lorsqu'elle a atteint l'âge de 65 ans.

Monsieur le Président, la pension actuelle de la sécurité de la vieillesse est loin de ressembler à la première pension gouvernementale accordée aux personnes âgées en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse sanctionnée en 1927. Je n'étais pas là.

M. Malépart: Je ne sais pas!

M. Hudon: Vous ne savez pas! Aux termes de cette loi, certaines personnes seulement avaient droit à une pension, non seulement le revenu mais encore leurs ressources devaient être examinées. Une valeur était assignée à tout bien immobilier ou personnel de pensionnés, et le total était compté dans son revenu. Après avoir répondu à toutes ces conditions d'admissibilité, le demandeur avait droit à sa pension. Le programme comportait toutefois une autre bizarrerie. En effet, les gouvernements provinciaux pouvaient, à la mort du pensionné, recouvrer de la succession toutes les sommes versées à titre de pension de vieillesse, plus les intérêts. On comprendra que le premier programme en pension était loin de représenter la perfection. En fait, en 1945, seulement quelque 37 p. 100 des personnes de plus de 70 ans touchaient une pension de la sécurité de la vieillesse. Mais ce qu'il importe de savoir c'est que le programme constituait une amélioration de 37 p. 100 pour les 70 ans et plus. Bien sûr, monsieur le Président, il aurait été préférable de ne pas exclure 63 p. 100 de cette population,

mais le gouvernement d'alors avait reconnu l'importance d'aider ceux qu'il pouvait, et c'est ce qu'il a fait.

• (1730)

Par bonheur, en 1952 la Loi sur la sécurité de la vieillesse est entrée en vigueur pour garantir une pension universelle aux personnes de 70 ans et plus qui répondaient aux conditions de résidence nécessaires. C'était une amélioration importante. Le programme de la sécurité de la vieillesse devait être amélioré à maintes reprises au fin des ans: par exemple, le supplément de revenu garanti, comme mon honorable collègue vient de le mentionner, prestation conditionnelle au revenu, devait être institué en 1967 et l'allocation au conjoint, en 1975.

Monsieur le Président, je sais que j'ai consacré plus que quelques minutes pour dresser l'historique du programme de la sécurité de la vieillesse. C'est que, à maints égards, l'évolution de ce programme est analogue à celle de l'allocation au conjoint elle-même. Voyez: un programme loin d'être parfait au départ a été élargi et rendu plus généreux avec les années au fur et à mesure que les gouvernements successifs ont jugé qu'ils disposaient de ressources additionnelles à y consacrer.

La question que nous devons nous poser est la suivante: Devons-nous cesser d'améliorer le programme de la sécurité de la vieillesse jusqu'à ce que nous ayons les moyens d'en faire un programme parfait? Le gouvernement doit-il se priver d'aider ceux qu'il peut aider sous prétexte qu'il ne peut pour l'instant améliorer le sort d'autres nécessiteux? La réponse est certainement non! Nous devons continuer à apporter des améliorations mesurées sur le plan financier et équilibrées sur le plan social quand et comme nous le pouvons. Et là-dessus, monsieur le Président, j'aimerais rappeler à mon honorable collègue que ce que nous voulons mettre en vigueur et ce que nous voulons mettre en plan avec la réforme de la pension telle que proposée par l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) est à la hauteur des promesses que nous avions avancées durant la dernière campagne électorale. Parce qu'on nous reproche très souvent de dire: Vous aviez promis cela, vous ne remplissez pas votre promesse.

Et je me souviens aussi avec quelle fougue, quelquefois, cette promesse était qualifiée de ridicule, que cela n'avait pas de sens et pourtant, aujourd'hui, on trouve que non seulement elle a du sens mais il faudrait l'étendre. Je le répète, dans l'étape que nous poursuivons à l'heure actuelle, nous allons selon nos promesses et selon nos moyens.

Un autre point aussi était important, en termes d'universalité de pension, on peut prendre les pensions de 65 ans, et mon honorable collègue le sait, cela faisait partie aussi de leur engagement politique; on peut prendre les pensions de 65 ans et les ramener à 64 ans. On trouve que cela est universel. C'est une tranche horizontale. Je sais que cela a été caricaturé récemment mais on peut prendre une tranche horizontale ou on peut prendre vraiment une tranche verticale dans le groupe des individus qui en ont le plus besoin.

M. Malépart: Vous avez arrêté à la moitié!

M. Hudon: Pardon?

M. Malépart: Vous avez arrêté à la moitié de votre tranche!

M. Hudon: Donc élargir le programme de l'allocation au conjoint afin d'en faire profiter toutes les personnes à faible revenu de 60 à 64 ans, sans tenir compte de leur état civil, coûterait, selon les estimations, 1.5 milliard de dollars la première année. Et, je le répète, coûterait 1.5 milliard de dollars la première année.

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est faux!

M. Hudon: Si vous aviez parlé plus longtemps peut-être que vous auriez pu réfuter ce chiffre.

M. Rossi: Cela ne vous donne pas le droit d'avancer de chiffres qui ne sont pas bons!

M. Hudon: De nouvelles dépenses de cet ordre étant, de toute évidence, impossibles compte tenu de la situation économique. Le gouvernement se voyait offrir la possibilité suivante . . . Donc les deux possibilités, monsieur le Président, étaient les suivantes. Premièrement, de ne pas modifier le Programme de l'allocation au conjoint, continuer de n'en faire profiter que les conjoints et les veufs ou veuves de bénéficiaires du supplément de revenu garanti. C'était la première option.

Ou bien suivant la recommandation en 1983 du groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions au sein duquel tous les partis étaient représentés, étendre le Programme de l'allocation au conjoint à toutes les veuves et à tous les veufs à faible revenu de 60 à 64 ans, c'est-à-dire reconnaître qu'il s'agit là d'un groupe prioritaire qui a besoin d'être aidé davantage.

C'est quand même une résolution du groupe de travail parlementaire de 1983, et on donne suite en 1985 à une partie importante de cette recommandation-là. Et c'est de reconnaître aussi l'effort et le travail fournis par les membres du groupe parlementaire.

Heureusement, nous savons que la seule façon d'aller jusqu'au bout parfois, c'est de procéder par étape. Voilà pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) déposait, le 25 janvier dernier, le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Nous ne prétendons pas que ce projet de loi est parfait. Au contraire! Néanmoins, nous ne nous excusons pas de vouloir venir en aide dans la mesure de nos moyens aux personnes qui ont le plus besoin.

A compter de septembre 1985 . . .

M. Malépart: Les uniformes auraient été mieux placées sur les personnes âgées?

M. Hudon: D'une façon ou d'une autre, je dirai à mon honorable collègue que les gens de l'Armée ont besoin de culottes, que nous les ayons achetées d'une couleur ou d'une autre, on les a achetées quand même, car vous auriez fait toute une guerre en Chambre, parce qu'ils se seraient promenés les fesses à l'air, je suppose . . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Hudon: Je ne sais pas si c'est antiparlementaire, monsieur le Président?

Une voix: C'est parlementaire!

M. Hudon: C'est parlementaire. Donc, à compter de septembre 1985, presque 85,000 veufs et veuves, je ne pourrai pas malheureusement vous les nommer, se verront garantir, si le projet de loi C-26 est adopté, un revenu minimum qui les aidera à faire face aux coûts normaux de la vie. Ce revenu garanti sera égal à ce que reçoivent les quelque 6,300 bénéficiaires actuels de l'allocation au conjoint.

M. Malépart: Savez-vous pourquoi la personne de 60 ans ne touche pas le même montant qu'à 65 ans?

Une voix: Est-ce la période de questions?

Mme Mailly: Vous avez parlé tout à l'heure!

M. Hudon: Le gouvernement reconnaît que nombre de personnes de 60 à 64 ans, célibataires, séparées, divorcées et mariées continueront d'être privées de l'allocation au conjoint. Nous savons en outre que si nos ressources n'étaient pas limitées, nous pourrions être en train de discuter de choses très différentes. Si le gouvernement n'avait pas hérité d'un tel déficit, si nous avions un budget équilibré, et si notre économie fonctionnait au rythme que nous savons, au rythme que les Canadiens veulent, peut-être pourrions-nous introduire la sorte de prestation sociale nouvelle, dont parle le député et aller même au-delà de nos promesses électorales.

En attendant, il est libre de critiquer le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le gouvernement dont les efforts honnêtes et responsables visent à répondre aux besoins des nécessiteux. Toutefois, je peux l'assurer que ses critiques n'empêcheront pas le gouvernement de faire ce qu'il peut quand il le peut.

Malheureusement, monsieur le Président, la réalité financière à laquelle nous faisons face et que notre sens des responsabilités nous empêche d'ignorer rend absolument impossible pour l'instant l'amélioration du Programme d'allocation au conjoint. C'est triste, mais insuffisant pour sous-estimer l'important rôle de cette prestation qui commencera à jouer en septembre pour 85,000 veufs et veuves de plus.

Et, monsieur le Président, après cet historique, on voit quand même comment les lois évoluent, comment les lois changent et que c'est donné au groupe parlementaire d'année après année. Quand le temps et la situation le permettent de faire les changements voulus, de façon horizontale encore une fois ou de façon verticale, mais je le répète, la priorité du gouvernement à l'heure actuelle a été d'aider les veufs et les veuves de 64 ans qui étaient le plus dans le besoin et c'est un groupe parlementaire qui a défini cette catégorie-là.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Moe Mantha (Nipissing): Monsieur le Président, je suis heureux de dire quelques mots sur la motion présentée par le député libéral de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) au sujet du projet de loi C-26. Ce projet a pour objet d'étendre le Programme d'allocation de conjoint à tous les veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans, quel que soit l'âge du conjoint au moment de son décès.

Cette mesure, monsieur le Président, représente un progrès important dans la lutte contre la pauvreté puisque ce groupe d'âge est particulièrement touché. Les femmes dans ce groupe d'âge sont rarement pauvres parce qu'elles ont eu des malheurs ou en raison d'autres événements prévisibles. Pour la majorité d'entre elles, la pauvreté est la conséquence du rôle que la société leur a attribué, de leur difficulté à accéder au marché du travail, des conditions dans lesquelles elles ont dû travailler, le cas échéant, et de la protection insuffisante qu'elles ont reçue en vertu du Régime de pensions du Canada.

La société a confié aux femmes la tâche d'élever les enfants et d'assumer les tâches domestiques non rémunérées, et aux hommes la tâche de répondre aux besoins économiques de la famille. Les gens de ma génération doivent se souvenir que par le passé, la société désapprouvait que des femmes mariées, mais surtout celles qui avaient des enfants, cherchent à exercer un emploi rémunéré. La plupart des épouses qui travaillent ont été obligées d'intégrer le marché du travail en raison de la situation économique précaire de leur famille. Comme le rôle que la société a réservé aux femmes marchait de pair avec la dépendance financière, il n'est pas surprenant qu'elles se trouvent sans aucune ressource lorsque leur mari décède.

Le faible taux de participation des femmes âgées à la population active contribue également à leur pauvreté. Selon les données de Statistique Canada, 26.2 p. 100 des femmes de 60 à 64 ans faisaient partie de la population active en 1984. Les femmes de tous les groupes d'âge représentaient à l'époque 53.5 p. 100 de la population active.

Ce faible pourcentage peut s'expliquer par les nombreux obstacles auxquels se heurtent les femmes âgées qui essayent de réintégrer la population active après avoir passé la plus grande partie de leur vie chez elle. Premièrement, il y a le problème de la formation. Ce qu'elles ont appris est souvent dépassé ou insuffisant par rapport aux connaissances de plus en plus spécialisées d'aujourd'hui. Certains cours de formation et de recyclage leur sont offerts pour les préparer à accéder au marché du travail, mais ils ne suffisent pas à répondre à la demande. Les femmes âgées sont victimes de certains préjugés au moment où se fait la sélection des candidats. Nombre d'employeurs embauchent des jeunes de préférence à des personnes qui prendront leur retraite au bout de quelques années. Tout le monde sait que le taux d'employabilité diminue avec l'âge.

Ce n'est pas parce que les femmes exerceront des emplois rémunérés qu'elles seront pour autant nécessairement mieux protégées contre la pauvreté. Quelques-unes doivent travailler dans des conditions très peu enviables. Les femmes sont encore cantonnées dans un nombre restreint d'emplois, souvent mal rémunérés, où les conditions de travail sont les moins avantageuses.

La protection assurée aux conjoints survivants par le Régime de pensions du Canada est une autre cause de la situation économique difficile où se retrouvent un grand nombre de veuves âgées de 60 à 64 ans. Je vous rappelle que, dans le discours du trône, le gouvernement a annoncé qu'il discuterait avec les provinces d'un réaménagement général du système de pensions au Canada. Entre autres choses, il sera question des prestations aux survivants.

Vous le voyez bien, monsieur le Président, les personnes de 60 à 64 ans méritent mieux que ce qu'elles ont actuellement.

Le gouvernement a le devoir de les aider en dépit de la situation économique. Nous assumons cette responsabilité en proposant de rendre accessible le programme d'allocation du conjoint à toutes les veuves et à tous les veufs âgés de 60 à 64 ans. A partir de septembre, quelque 85,000 personnes dont 72,000 femmes, bénéficieront de cette mesure. Soit 61 p. 100 de la population globale des veufs et des veuves âgés de 60 à 64 ans.

En somme, nous offrons à ces personnes la possibilité d'acquérir un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins essentiels. Le programme leur assure le même niveau de revenu que c'est le cas présentement pour le conjoint survivant d'un pensionné qui bénéficiait de la sécurité de la vieillesse avant son décès. A l'heure actuelle, la prestation maximale est de $536.26 par mois. Ce chiffre sera cependant relevé légèrement en septembre puisque les prestations sont majorées en fonction du coût de la vie tous les trois mois.

Le gouvernement est bien conscient que certains groupes de nécessiteux âgés seront toujours exclus du programme d'allocation du conjoint, mais malheureusement nous ne pouvons faire davantage compte tenu de la situation économique.

Pour terminer, monsieur le Président, je souhaite sincèrement que l'évolution du rôle de la femme dans la société, l'amélioration de ses conditions de travail, et le remaniement du système de pensions au Canada, assureront un bien meilleur sort aux prochaines générations de femmes.

• (1750)

[*Français*]

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'adresser la parole sur ce sujet très important, et je voudrais féliciter l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) pour sa grande générosité de cœur qui le porte à vouloir se pencher sur ce problème de nos gens âgés. Je voudrais aussi dire à l'honorable député que je serais la première heureuse si on pouvait dire aujourd'hui même que non seulement on allait offrir aux gens âgés de ce pays qui se trouvent dans le besoin le montant qui est aujourd'hui alloué au conjoint survivant, mais une pension qui les ramènerait au-dessus du seuil de la pauvreté. Parce que vous savez, monsieur le Président, que même avec la pension que les Canadiens âgés reçoivent aujourd'hui, un trop grand nombre dont je crois 60 p. 100 sont des femmes vivent sous le seuil de la pauvreté. Alors, toute la question de la qualité de vie de nos gens qui ont travaillé toute leur vie, qui ont payé des taxes toute leur vie, qui ont élevé des familles, qui ont fait du Canada le grand pays que l'on trouve aujourd'hui, ces gens âgés se retrouvent à vivre dans des conditions qui sont vraiment inhumaines.

Alors, je voudrais tout simplement indiquer à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie que l'allocation dont il parle et la législation qui se rattache à cette allocation visent les conjoints et l'allocation à un conjoint. Alors, c'est malheureusement impossible de prendre un avantage qui découle d'une législation qui est destinée à un groupe de notre société, qui a été profilée pour ce groupe, c'est-à-dire un conjoint, une conjointe, qui se retrouvent dans le besoin à cause de la mort de la personne qui suffisait à ses besoins, ou tout simplement qui contribuait au revenu familial . . . Ce serait un peu comme dire que les couples âgés qui se trouvent dans le besoin devraient recevoir l'allocation familiale quand les enfants ont déjà l'âge adulte. Ce qu'il faut . . .

M. Malépart: La femme séparée?

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir poursuivre sans être interrompue, je n'ai pas interrompu le député quand il parlait.

M. Rossi: Est-ce un ordre?

Mme Mailly: Non, c'est tout simplement un désir d'un député qui a les mêmes droits que vous. Le député de Bourassa (M. Rossi) demande si c'est un ordre. Monsieur le Président, je demande tout simplement aux députés de l'autre côté de la Chambre les mêmes droits dont ils jouissent.

Alors, je disais qu'il faudrait trouver, comme l'a dit mon collègue du parti conservateur qui a parlé avant moi, une façon de réintégrer dans la société ces femmes et un petit groupe d'hommes parce que de plus en plus, on retrouve des couples où l'homme est le survivant et son épouse qui contribuait énormément au revenu familial et cette personne rendue à un certain âge se retrouve dans les mêmes besoins qu'une femme. Alors, je voudrais, comme disait mon collègue, que l'on se penche sur toute la question de la qualité de vie de nos Canadiens âgés. Ce soir, à 18 heures, je dois quitter pour aller assister à un dîner de l'Institut de gérontologie, à Hull, où la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bertrand) doit prendre la parole sur, justement, la qualité de vie des Canadiens âgés. Elle va parler, entre autres, j'en suis certaine, d'autres aspects que celui de pallier les problèmes qui existent aujourd'hui. Elle va parler de l'avenir de nos Canadiens, de ceux qui, aujourd'hui, sont sur le marché du travail ou, même encore, de ceux qui viennent à peine d'arriver sur le marché du travail parce que cela va prendre au moins deux ou trois décennies avant que la situation que décrivait mon collègue conservateur ne change, où la femme n'aura pas à dépendre totalement d'un homme pour sa survivance, où la femme va trouver sur le marché du travail une rémunération égale à celle de l'homme et où, rendue à un âge où elle doit prendre sa retraite, où elle ne peut plus travailler, elle pourra jouir d'un revenu équitable, d'un revenu au-dessus du seuil de la pauvreté et peut-être mieux encore si on a la chance d'avoir une renaissance économique qui nous permettra d'améliorer les conditions de vie de tous les Canadiens y compris nos gens âgés.

Alors, par exemple, il y a tout l'aspect de la retraite forcée des gens. Beaucoup de nos gens âgés se retrouvent dans la misère parce que, au cours de leur vie de travail, ils percevaient un salaire peut-être modeste, mais tout de même qui suffisait à leurs besoins. Ils se retrouvent à l'âge de 65 ans avec soit aucune pension parce que c'est très récent le fait que les gens en aient des pensions privées ou tout simplement vivent à même la pension du gouvernement qui, naturellement, n'est pas suffisante pour donner aux Canadiens une qualité de vie égale à celle qu'ils connaissaient quand ils étaient sur le marché du travail. Alors la retraite forcée crée des problèmes économiques.

De l'autre côté de la médaille, naturellement, il y a des gens qui voudraient avoir une retraite à un âge autour de 50, 55 ans. Il y a toujours cette dispute entre ces deux groupes de Canadiens, celui qui voudrait continuer à travailler et percevoir un revenu complet et cet autre groupe qui pense que rendue à un certain âge, une personne qui a travaillé très dur peut-être comme manœuvre pendant 30, 40 ans devrait pouvoir prendre une retraite. A ce moment-là, il faudrait s'apercevoir que ces

gens-là devraient pouvoir prendre leur retraite avec une pension complète et non comme c'est le cas en ce moment où ces personnes-là sont obligées d'accepter peut-être le tiers ou la moitié de leur pension si elles prennent une retraite avant les 65 ans obligatoires.

Alors, toute cette question de la retraite, de suffire aux besoins des gens quand ils arrivent à l'âge où ils veulent cesser de travailler, ce sont des questions sur lesquelles il faut se pencher.

Alors, en terminant mes remarques, monsieur le Président, je voudrais dire de nouveau que je félicite le député de sa générosité de cœur, mais j'aimerais entendre de lui un engagement qu'il va participer à toute cette question de se pencher sur la retraite forcée des Canadiens, qu'il va se pencher sur la question de suffire aux besoins des gens âgés canadiens, qu'ils se suffisent à eux-mêmes beaucoup plus que jusqu'à maintenant, car on sait qu'il y avait un temps où 35 personnes sur le marché du travail contribuaient pour les avantages sociaux d'une personne qui n'était pas à même de travailler. Aujourd'hui, on est rendu à trois personnes qui sont sur le marché du travail, qui doivent suffire à la personne qui ne peut plus travailler ou qui est trop jeune ou trop vieille ou handicapée ou trop malade pour travailler. Un jour, et cela viendra très bientôt d'après les statistiques, on aura une personne qui travaillera pour suffire aux besoins de la personne qui ne peut pas travailler. Il est donc évident qu'il faut encourager et aider les Canadiens, les individus, à trouver des façons de pourvoir à leurs besoins eux-mêmes et que, arrivés à un âge avancé, ils puissent avoir une qualité de vie mais que l'État ne se retrouve pas avec ce fardeau.

Alors, monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis d'adresser la parole sur ce sujet.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, comme l'avait dit mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) au début de ses remarques, nous ne voulions pas faire d'autres interventions sur sa motion pour voir réellement de quelle façon le gouvernement progressiste conservateur allait se comporter sur une motion aussi importante qui concerne 80,000 citoyens canadiens qui sont divorcés ou séparés et qui sont dans le besoin et qui se verront sujets à une discrimination concernant la façon dont l'allocation au conjoint sera octroyée.

Monsieur le Président, quand on a écouté le député de Gaspé (M. Marin), quand on a écouté le député de Beauharnois-Salaberry (M. Hudon), quand on a écouté le député de Nipissing (M. Mantha) et, maintenant, quand on a écouté la députée qui vient de parler . . .

Une voix: De Gatineau.

M. Garneau: La députée de Gatineau (M^me^ Mailly). Il valait la peine de présenter cette motion-là, parce que c'est le plus bel éloge des politiques libérales adoptées depuis une quinzaine d'années qu'on a entendues, surtout de la part du député de Gaspé et aussi de la part du député de Beauharnois de même que du député de Nipissing. Mais si on fait l'analyse des discours qu'ils ont prononcés et qui rendent hommage à l'évolution des mesures sociales qui sont propres aux partis libéraux et au gouvernement libéral qui a administré ce pays au cours des dernières années, on se rend compte que, en fin de compte, c'est une question d'argent. On pourrait s'entendre s'il y avait une question d'argent. Ce que je dis, ce que mon collègue dit, c'est qu'il s'agit de faire des choix, et nous nous ne comprenons pas de ce côté-ci, et particulièrement le député de Montréal-Sainte-Marie qui se préoccupe depuis tant d'années des questions sociales, et malgré qu'il ait un anglais limité, il a reçu des appuis de Halifax, de Yellowknife, de Saskatchewan; il en a reçu de l'Association canadienne de gérontologie où l'honorable députée de Gatineau va aller manger ce soir; il y en a tout un paquet. Mais tout cela, c'est une question de choix.

Je vais terminer mes remarques là-dessus car il sera bientôt 18 heures. Le gouvernement progressiste conservateur, malgré le fait que la dette est élevée, et nous allons revenir là-dessus encore, a décidé de se départir, non pas seulement pour une fois mais annuellement, année après année, de 2 milliards 400 millions au profit des multinationales. Maintenant, le député de Gaspé, la députée de Gatineau, le député de Nipissing, le député de Salaberry-de-Valleyfield, que viennent-ils nous dire: On n'a pas d'argent! Deux milliards 400 millions pour les multinationales du pétrole et ils n'ont pas d'argent pour étendre l'allocation au conjoint aux célibataires ou aux divorcés, par plus qu'ils n'avaient d'argent pour améliorer la péréquation. C'est un choix politique qui a été fait. Mais qu'on ne vienne pas nous dire aujourd'hui, et la députée de Gatineau qui marmonne à son siège, qu'elle ne vienne pas nous dire aujourd'hui qu'elle n'a pas d'argent, que son gouvernement n'a pas d'argent, et qu'ils nous blâment pour le déficit et qu'ils donnent comme cela 2 milliards 400 millions. Si on a de l'argent pour baisser les impôts des compagnies pétrolières multinationales, on doit en avoir pour les personnes dans le besoin qui sont divorcées ou célibataires.

M. le vice-président: A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE LOGEMENT—LA DÉCISION DE RÉDUIRE LE BUDGET DESTINÉ AU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE LOGEMENTS—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'OCTROYER DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aurais dû choisir une autre réponse à une question plutôt que celle que j'ai choisie ce soir, parce que cela m'aurait permis de répliquer et de prouver ma déception à l'endroit de mes collègues qui ont parlé tantôt. Mais maintenant revenons au sujet en ce qui concerne l'habitation.

Une voix: Ah bien, c'est aussi pire!

M. Malépart: Les députés conservateurs, lorsqu'ils arrivent dans le domaine social, monsieur le Président, je vous dis que les conservateurs ne sont pas là. C'est pas fort leur affaire! Au mois de mars je posais une question au ministre du Travail (M. McKnight), le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Monsieur le Président, à la suite de ces réponses qu'il m'a accordées à ce moment-là, j'ai remarqué honnêtement, sincèrement qu'il ne connaissait pas du tout le dossier et qu'il n'était surtout pas intéressé à s'en occuper. Puis il connaissait encore beaucoup moins le Québec.

Je pense que tout le monde dans cette Chambre reconnaît l'importance des coopératives d'habitation, l'importance du logement social. Le logement social se réalise de trois façons. Il y a le logement public, ce qu'on appelle nous au Québec les HLM, les loyers à prix modique qui se financent par les gouvernements provinciaux, via les municipalités. Il y a les OSBL, les OSBL sont une construction de résidence qui est administrée par un conseil d'administration, un organisme à but non lucratif, composé de cinq, sept ou neuf personnes. Il y a les coopératives où on retrouve des personnes qui sont toutes regroupées, coopérant et actives, et qui réalisent le projet.

Pour réaliser des coopératives d'habitation, le gouvernement finance les taux d'intérêt, mais en plus pour rénover le stock de logements, parfois dans les quartiers populaires comme dans Sainte-Marie, dans toutes les villes à la grandeur du pays, il y a des résidences qui, à cause des années, doivent être rénovées ou restaurées. Le plus souvent, il y a des coopératives d'habitation, les locataires ensemble décident de se regrouper, de se réunir et de réaliser la coopérative. Afin de permettre à ces gens-là, à revenu moyen et à faible revenu, de réaliser un rêve que jamais ils ne pourraient se donner sans cette formule, soit de devenir propriétaire, et de devenir propriétaire collectivement, on leur permettait de participer au Programme PAREL, Programme de rénovation et restauration de logements.

Il y avait un budget d'alloué d'environ 5 millions, rattaché strictement à la réalisation de coopératives OSBL. Alors, ce qui permettait de réduire le coût des loyers, d'avoir des logements convenables et de permettre à des gens à moyen et à faible revenu de devenir propriétaires, c'était cela.

Malheureusement, lorsque j'ai posé la question, le ministre s'interrogeait à savoir s'il doit maintenir ce programme PAREL, les cinq millions d'un programme PAREL, pour rénover le logement relié aux coopératives d'habitation.

• (1805)

C'est sûr que le ministre est pris par une décision très grave, mais c'est sa faute à ce ministre-là s'il n'a pas eu la colonne vertébrale assez solide pour se défendre auprès du ministre des Finances (M. Wilson) afin que celui-ci ne coupe pas des millions dans le logement social, ne coupe pas des sommes d'argent dans le domaine du Programme PAREL de rénovation et de restauration de maisons. Il est resté assis sur son fauteuil, puis il a laissé le ministre de la Défense nationale aller chercher les budgets, puis il a laissé cela coupé. Mais j'ose espérer que le secrétaire parlementaire va me répondre tantôt et je dois lui dire que j'étais secrétaire parlementaire avant le 4 septembre dans ce domaine-là, et j'ose espérer qu'il ne se contentera pas de lire les textes préparés par les fonctionnaires, qu'il nous donnera une bonne réponse, qu'il nous dira si, au moment où on se parle, la SCHL ou le ministre a pris la décision, s'il maintient ou coupe le programme PAREL relié aux coopératives d'habitation. J'aimerais qu'il nous fasse part du nombre d'unités qui vont être coupées cette année: 5,000 unités pour la construction de logement social. J'aimerais que le secrétaire parlementaire donne des réponses précises à ces questions-là. Et j'ose croire que le secrétaire parlementaire est conscient des conséquences de la décision du ministre et de la SCHL. S'il élimine le budget du programme PAREL qui est relié aux coopératives d'habitation, c'est la mort des groupes de coopératives d'habitation à la grandeur du pays parce qu'il va s'ensuivre des augmentations du prix du loyer que les clientèles, que les citoyens qui se regroupent en coopérative ou en OSBL ne pourront plus réaliser dans du stock de logements déjà existants.

Le programme de logement social qui n'est pas relié aux gouvernements provinciaux et aux municipalités pourra se réaliser strictement dans la construction de résidences neuves, et on sait quel est le coût de la construction et que les loyers seront trop élevés pour une catégorie de citoyens.

Monsieur le Président, je vois que mon temps de parole achève, alors j'ose espérer que le secrétaire parlementaire sera beaucoup plus efficace que son ministre et qu'il me donnera les deux réponses: premièrement, est-ce que le gouvernement conservateur a décidé de couper les cinq . . . ou d'enlever complètement les cinq millions du Programme PAREL relié aux coopératives d'habitation? Deuxièmement, de combien seront coupées le nombre d'unités de logement. Il sait que, au cours des années antérieures, on réalisait 25,000 unités de logement au Canada. Combien d'unités le gouvernement a-t-il décidé de couper?

[*Traduction*]

M. Joe Price (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais répondre à la question soulevée à la Chambre par le député le 14 mars dernier et aussi à celles qu'il a soulevées aujourd'hui. Ces questions portent sur le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) et le Programme de logement coopératif.

En ce qui concerne le Programme de logement coopératif, la SCHL a mis sur pied un système concurrentiel. L'objectif est d'examiner les projets d'une façon équitable et juste, qu'ils aient été soumis par des coopératives ou par des organismes sans but lucratif. L'examen est fondé sur un certain nombre de critères objectifs. Ce programme de sélection vise à rehausser dans une certaine mesure l'aide fédérale accordée aux nécessiteux et à réduire les coûts globaux par la sélection, sur une base concurrentielle, d'un certain nombre de propositions modestes. Cela conformément à l'engagement pris par le ministre d'aider les plus nécessiteux et de s'assurer que les fonds sont judicieusement utilisés.

A l'étape actuelle de la sélection, plus de la moitié des projets qui ont été choisis pour subir l'évaluation finale avant la décision sont effectivement des projets coopératifs. Il importe ici de remarquer que les coopératives sont traitées sur un pied d'égalité. Celles-ci ont la possibilité de livrer une véritable concurrence à d'autres groupes méritants eux aussi, pour l'obtention d'unités subventionnées. A la Chambre, le ministre a tenu à placer les décisions du programme dans leur juste perspective en rappelant au député qu'elles étaient fonction du

mécanisme concurrentiel qui est en vigueur à la SCHL et qu'elles ne relevaient absolument pas, je le répète, des préférences ministérielles.

Quant au programme PAREL, je suis heureux d'annoncer que le financement sera disponible en 1985 pour les projets des organismes sans but lucratif qui auront franchi avec succès le mécanisme de sélection actuel, fondé sur la concurrence. Les crédits du PAREL destinés aux organismes sans but lucratif serviront dans des circonstances particulières à garantir la viabilité des projets. On s'efforcera principalement de régler dans la mesure du possible les problèmes de viabilité dans les secteurs où il est essentiel de continuer à construire des logements afin de satisfaire les besoins reconnus du Canada.

• (1810)

Le ministre est très sensible aux besoins que les Canadiens éprouvent en matière de logement et il surveille de près les risques de compressions. Il entend soutenir une politique de l'habitation saine et raisonnable dans l'intérêt des nécessiteux et c'est ce à quoi il continuera de s'employer dans les prochaines années.

L'ENVIRONNEMENT—LE DÉVERSEMENT D'UN PRODUIT CHIMIQUE SUR LA ROUTE TRANSCANADIENNE—LES FAITS CONNUS DU GOUVERNEMENT. B) ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais donner suite à la question que j'ai posée aujourd'hui au gouvernement et à laquelle la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a répondu. J'ai posé ma question au ministre compétent, mais je ne sais pas exactement quel est le ministre chargé d'intervenir au nom du gouvernement fédéral à la suite du déversement de BPC survenu entre Kenora et Ignace, dans le nord-ouest de l'Ontario. La Loi sur le transport des produits dangereux relève du ministre des Transports (M. Mazankowski), mais la ministre de l'Environnement a publié, hier, un communiqué réannonçant l'entrée en vigueur des règlements promulgués en vertu de la Loi sur le transport des produits dangereux à laquelle le ministre des Transports avait fait allusion la veille. Nous ne savons pas exactement qui est chargé d'intervenir au nom du gouvernement fédéral.

Le ministre des Transports m'a accusé, au comité, d'être trop impatient et de ne pas attendre de disposer de toutes les données. Le fait est que nous devons prendre des décisions et évaluer la situation au jour le jour. J'ai tarabusté le gouvernement non seulement pour obtenir les données que nous possédons déjà, mais parce que je trouvais qu'il ne cherchait pas suffisamment à établir les faits.

Que savons-nous? Nous savons que le transport des produits dangereux d'une province à l'autre relève du gouvernement fédéral contrairement à ce que la ministre de l'Environnement a déclaré le premier jour où elle a été questionnée au sujet de cette affaire. Nous savons qu'une famille de Red Lake composée du mari, de la femme, qui est enceinte et de deux enfants a suivi ce camion pendant 25 kilomètres avant de devoir s'arrêter sur le bas côté parce que ce produit aspergeait sa voiture. Le chauffeur du camion a dit qu'il s'agissait seulement d'huile minérale qu'il suffisait de nettoyer avec des chiffons imbibés d'essence. Ces personnes ont dû faire toute la route jusqu'à Winnipeg dans une voiture contaminée avant d'apprendre, en lisant le *Free Press*, de Winnipeg, quel produit avait éclaboussé toute la carrosserie de leur automobile. Cette dernière est maintenant à la fourrière et va être, je crois, envoyée à Edmonton où elle sera examinée.

Nous savons que les services de renseignements téléphoniques provinciaux de Kenora conseillent aux personnes qui appellent parce qu'elles pensent que leur automobile a peut-être été éclaboussée par cette substance de laver simplement leur voiture avec de l'eau et des serviettes de papier, de placer les serviettes de papier dans un sac de plastique et de les jeter au dépotoir. Nous savons que la compagnie en cause fait croire au gouvernement du Québec que le transformateur avait été vidangé avant d'être expédié alors que nous savons maintenant qu'il n'en était rien.

Nous savons qu'aucun représentant du ministère des Transports n'est allé sur place avant quatre jours et que le gouvernement fédéral s'est simplement mis à la disposition du ministère de l'Environnement de l'Ontario. Personne n'est allé sur place avant quatre jours et même après aucun représentant du ministère de l'Environnement ou de la division des produits dangereux du ministère des Transports ne s'est rendu sur les lieux. La seule personne présente était quelqu'un qui a fait une évaluation très technique de l'état du transformateur qui avait fui. Ça, c'est le genre de choses que nous savons. Nous savons aussi que la GRC a saisi trois colis d'échantillons de sol expédiés par le ministère de l'Environnement de l'Ontario par des avions commerciaux sans l'étiquetage correct.

Je tiens à répéter clairement ce que j'ai toujours dit, à savoir que le ministère de l'Environnement de l'Ontario a véritablement été au-dessous de tout dans cette affaire. Je crois que le gouvernement fédéral a été d'une légèreté et d'une tolérance excessive vis-à-vis du ministère de l'Environnement de l'Ontario et de la façon dont le gouvernement de l'Ontario a traité la question. Les responsables fédéraux devraient faire un peu moins confiance à leurs collègues de l'Ontario. Ils auraient dû avoir envie d'aller voir sur place ce qui se passait. En fait, le gouvernement du Manitoba a déjà deux personnes sur place depuis quelque temps déjà, parce qu'il voulait savoir à quoi s'en tenir pour la population de cette province voisine.

• (1815)

J'ai proposé qu'il y ait un moratoire sur tous les transports de BPC jusqu'à ce que tous les règlements concernant leur transport soient adoptés. Le ministre semble songer à quelque chose de ce genre, quoiqu'il essaie de temps à autre de m'accuser de réclamer un moratoire total sur le transport de toutes les substances nocives. Ce n'est absolument pas ce que j'ai proposé. J'ai été très précis dans ce que j'ai dit.

Je pense qu'il faudrait qu'il y ait une enquête publique, de façon à ce que nous sachions mieux ce qui s'est passé et à ce que nous puissions confirmer un certain nombre de faits en plus de ce que nous savons déjà. Après cette enquête, si elle a lieu, ou de toute façon même si elle n'a pas lieu, il faudra mettre ces gens-là en cabane. Il faudra enfermer pour de bon ces pollueurs, pas simplement à cause de ce cas particulier, mais pour montrer bien clairement que le gouvernement au nom de la population est décidé à ne plus tolérer que les pollueurs poursuivent leurs activités avec leur négligence coutumière. Nous devrions mettre un terme à ce genre de comportement et bien faire comprendre que nous ne le tolérerons plus. Le gouvernement pourrait, avec cette compagnie, faire un exemple

qui bénéficiera à l'environnement et assurera la sécurité publique pour des années à venir.

Le ministre devrait également encourager les compagnies à respecter de leur propre chef ces règlements qui n'entreront pas en vigueur avant le 1er juillet. Ces règlements sont publics. Ils ont été publiés dans la *Gazette*. Je les ai examinés ce matin. Ils sont à la disposition de l'industrie. Pourquoi le ministre ne demanderait-il pas à ces compagnies qui transporteront des marchandises dangereuses d'obéir volontairement à ces règlements en attendant leur entrée en vigueur?

Il devrait aussi expliquer clairement quelles seront au juste les conséquences de ces règlements. Je pense qu'on s'est fait trop d'illusions à leur sujet. Même s'ils étaient déjà en vigueur, la seule différence aurait été dans la rapidité de la réaction à l'accident, et les méthodes employées pour régler le problème s'en seraient trouvées améliorées. La fuite elle-même n'aurait pas été évitée, car les règlements régissant les conteneurs destinés au transport de marchandises dangereuses n'entreront en vigueur que plus tard encore. Ces derniers n'ont même pas été publiés dans la *Gazette*. Ne permettons pas au gouvernement, et notamment à la ministre de l'Environnement, de faire trop grand cas des règlements qui entreront en vigueur.

Enfin, toujours en ce qui concerne les règlements, nous ne réussirons pas à changer la situation avec des règlements ou des lois, mais dans le cas qui nous occupe, le gouvernement devrait tâcher par tous les moyens de poursuivre sévèrement celui qui sera jugé responsable de l'affaire. Nous y parviendrons quand nous aurons obtenu réponse à certaines questions fort graves quant au degré de dépendance de notre économie tout entière vis-à-vis des produits dangereux. C'est là un argument que j'ai fait valoir au début de la semaine et que je tenais à rappeler avant d'entendre la réponse du ministre.

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, mon collègue dit ne pas savoir comment se partagent les responsabilités entre les différents ministères fédéraux ou quelles sont les juridictions responsables entre les provinces et le gouvernement fédéral. Je suggère qu'il consacre un certain temps à l'étude de ces dossiers pour bien comprendre la répartition des pouvoirs dans notre pays qui est une Confédération et qui partage justement les pouvoirs provinciaux et fédéraux.

La loi fédérale a pour but de définir des normes communes d'une province à l'autre, alors que les provinces ont à reprendre ces mêmes normes et à les formuler sous forme de législation pour pouvoir les appliquer.

Il me dit aussi que je devrais presser les provinces et les compagnies d'utiliser les normes qui existent actuellement dans la loi. Je suis tout à fait d'accord avec lui et c'est ce qui a été d'ailleurs fait. Nous avons publié un manuel très complet sur la façon de disposer du BPC, de le transporter et de le contenir. Et la plupart des compagnies et plusieurs provinces ont tout de suite accepter d'utiliser ces normes, de façon que même si la loi n'est pas encore en vigueur, la législation existe déjà au Québec et c'est ce qui a fait que lorsque nous avons été informés qu'il y avait un transport de BPC, nous sommes intervenus comme notre responsabilité fédérale nous demande de le faire, pour informer le ministère de l'Environnement du Québec qu'il y avait une substance dangereuse qui était transportée et pour lui demander d'envoyer sur place un inspecteur qui surveillerait la mise en place du BPC.

Alors, quand il dit qu'on est intervenu quatre jours après, on est intervenu au tout départ selon notre mandat et selon notre juridiction. De plus, dès que nous avons appris qu'il y avait eu du BPC de répandu sur la route, je me suis mise immédiatement en communication avec le ministre Kells de l'Ontario et j'ai mis à sa disposition toute notre expertise technique ou tout autre type d'appui dont il aurait besoin. C'est vraiment la responsabilité provinciale d'intervenir dans une situation de crise. Mais, par ailleurs, il sait qu'il peut compter sur l'aide fédérale et il nous a demandé, actuellement, de l'aider à concevoir un plan pour disposer des déchets de BPC et nous l'avons assuré que nous participerions avec lui dans la mise en place de ce plan pour disposer des déchets et débris qui ont été fabriqués à cause de toutes les substances qu'on a dû enlever après que le BPC a été répandu.

Donc nous sommes très présents et aussi nous sommes très conscients des dangers du BPC, et je me demande pourquoi s'il est si conscient des dangers du BPC puisque cela fait depuis 1978 que l'usage de BPC est banni, pourquoi il ne s'est pas levé à la Chambre plusieurs fois pour demander qu'on s'entende au niveau des provinces sur des sites d'enfouissement, ce qui n'a pas été fait depuis 1978.

• (1820)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE—A) L'INFORMATION DU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO. B) LA RÉUNION ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET SON HOMOLOGUE DE L'ONTARIO

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le 2 avril dernier, j'ai posé ici au vice-premier ministre (M. Nielsen) une question au sujet de l'accord énergétique conclu entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces de l'Ouest. Il n'est pas question aujourd'hui, monsieur le Président, d'opposer l'Est à l'Ouest ou toute autre chose du genre. Ce que je veux savoir du gouvernement, c'est combien cet accord coûtera non pas comme prix de l'essence, mais bien comme taxe additionnelle, aux consommateurs canadiens. Ma question portait sur la taxe. Je tiens à demander au gouvernement de combien la taxe perçue des consommateurs canadiens sera augmentée par suite de l'accord pétrolier qu'a conclu la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney).

Ce que nous voulons aussi savoir, de ce côté-ci de la Chambre, et ce que les Canadiens veulent savoir, c'est pourquoi le premier ministre de la province canadienne qui consomme le plus de pétrole, soit l'Ontario, n'a pas été consulté. Je vois que le secrétaire parlementaire prend des notes. Il va probablement me répondre que le ministre ontarien de l'Énergie a été consulté. C'est bien, monsieur le Président, mais ce n'est pas ce que je veux savoir. Je veux savoir très précisément quand le premier ministre de la province a été consulté. J'ai posé la question le 2 avril et, évidemment, le vice-premier ministre a répondu tout à fait à côté de la question. Il est libre de répondre ce qu'il veut, mais comme vous le savez, monsieur le Président, il devrait au moins répondre à la question qu'on lui pose, ce qu'il n'a pas fait ce jour-là.

Selon les estimations de diverses personnes, la somme de 1.3 milliard de dollars que le gouvernement fédéral va perdre en recettes, représenterait, si elle est récupérée au titre de la taxe de vente sur l'essence, une hausse de 18c. le gallon. Vous vous rappellerez peut-être, monsieur le Président, que les conservateurs sont plutôt réfractaires à la seule mention d'un montant de 18c. le gallon. Chaque fois qu'ils entendent les mots «18c. le gallon», ils réagissent violemment. Mais c'est bien compréhensible. La dernière fois qu'ils ont essuyé une défaite électorale, ce fut pour avoir tenté d'instaurer une hausse de 18c. le gallon d'essence. Ce dont nous voulons être sûrs, c'est qu'ils ne chercheront pas encore à imposer une hausse catastrophique de taxe de 18c. le gallon. Je suis sûr que vous vous souvenez très bien à quel point leur mandat précédent a été catastrophique.

• (1825)

S'ils peuvent nous garantir que la taxe sur l'essence n'augmentera pas, et il n'y a en réalité qu'un seul moyen de le faire, je m'estimerai satisfait. Mais il n'y a qu'un seul moyen.

Dans deux semaines, jour pour jour, il y aura des élections dans la province d'Ontario. Pourquoi le ministre des Finances (M. Wilson) ne dépose-t-il pas son budget, avec ou sans majorations désastreuses de la taxe, avant ces élections? Ce n'est pas une coïncidence si l'ensemble du pays doit patienter pour le bien politique de ces conservateurs qui n'ont pas la force, le courage, de présenter leur budget avant les élections provinciales. Je soupçonne que le premier ministre de l'Ontario a tenté de retarder aussi bien l'Accord de l'Ouest que le budget. On a dû cependant en arriver à un compromis et s'entendre pour retarder l'annonce du budget parce qu'il pourrait nuire considérablement aux chances du premier ministre de l'Ontario de se faire élire. De toute façon, il est de notoriété publique maintenant que la campagne électorale du premier ministre de l'Ontario est un fiasco complet. Mais nous ne savons toujours pas s'il a été consulté avant la signature de l'accord sur les prix pétroliers puisque, peu après, il s'est rendu d'urgence à Ottawa pour plaider sa cause auprès du premier ministre (M. Mulroney).

M. McDermid: Il était déjà ici de toute façon.

M. Boudria: Le secrétaire parlementaire est en train de me dire qu'il n'y a pas eu réunion d'urgence. Urgence n'est peut-être pas le terme exact. Disons plutôt précipitée puisque cette rencontre a eu lieu avec à peine quelques heures de préavis. A la sortie de cette réunion, nous avons demandé au premier ministre de l'Ontario quelles garanties il avait obtenues. Il a répondu qu'on allait faire l'impossible. Par conséquent, monsieur le Président, il n'a pas été consulté, il s'est rendu en toute hâte à Ottawa pour rien et le gouvernement actuel refuse toujours de déposer son budget avant les élections en Ontario.

Il faut donc que le gouvernement montre à quelle enseigne il est logé. Et je me mets le secrétaire parlementaire au défi de nous garantir, en mettant son siège en jeu, que la taxe sur l'essence ne sera pas augmentée.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme vous pouvez le voir d'après ma tenue, monsieur le Président, j'avais pris d'autres engagements pour ce soir, mais j'ai dû modifier mon emploi du temps et venir écouter le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) quand j'ai appris que ce dernier allait soulever une question se rapportant à l'énergie. Après l'avoir écouté, je regrette vraiment de n'avoir pas fait ce que j'avais prévu, en laissant à quelqu'un d'autre le soin de répondre.

M. Boudria:: C'est parce que vous ne connaissez pas la réponse.

M. McDermid: Je vous ai écouté sans vous interrompre et j'aimerais que vous fassiez de même, d'autant plus que je ne dispose que de trois minutes alors que vous en aviez sept.

En écoutant le député, on se rend vite compte qu'il a le don de la fabulation et que son imagination lui joue des tours. Il aurait dû rester à l'assemblée législative provinciale. S'il voulait participer à la campagne des libéraux, il aurait dû demeurer là-bas au lieu de mener sa campagne à la Chambre des communes, car cela ne marche pas.

Je peux lui dire que l'Accord de l'Ouest s'est traduit par une diminution d'impôts pour les consommateurs de l'Ontario. Cet accord a éliminé les impôts que le gouvernement libéral précédent avait créés les uns après les autres. L'Accord de l'Ouest supprime ces taxes et déréglemente l'industrie pétrolière. Les prix mondiaux du pétrole sont en train de baisser, et les prix diminueront aussi ici. C'est le résultat de la déréglementation et de l'Accord de l'Ouest. En outre, cet accord permettra de relancer le secteur énergétique.

Dans ma circonscription de Brampton-Georgetown, je connais 53 entreprises qui vendent directement des produits aux sociétés pétrolières, et j'en trouverais probablement d'autres si je cherchais davantage. En tout cas, j'en ai trouvé 53 qui travaillent directement pour le secteur pétrolier. Par conséquent, si ce dernier prospère, il en ira de même pour l'industrie ontarienne. On crée des emplois en Ontario, et c'est extrêmement important. Le député a demandé si le gouvernement avait consulté le gouvernement de l'Ontario.

M. Boudria: Non.

M. McDermid: Bien sûr, il l'a fait.

M. Boudria: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. McDermid: La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) était continuellement en contact avec le ministre de l'Énergie de l'Ontario. Le premier ministre (M. Mulroney) a permis à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de traiter avec ses homologues provinciaux. Si le ministre de l'Énergie de l'Ontario a tenu informé le premier ministre de cette province, ce qu'il a certainement fait, les communications ont marché normalement. Si l'ancien gouvernement libéral avait communiqué un peu plus avec les provinces, nous n'aurions peut-être pas assisté à toutes les querelles des dernières années.

Le but du gouvernement est de créer le plus d'emplois possibles en Ontario. Je peux vous dire que l'Accord de l'Atlantique et l'Accord de l'Ouest sont dans l'intérêt de toutes les provin-

ces, et non pas seulement dans celui des provinces de l'Ouest et de Terre-Neuve. Ces accords ont été conclus grâce à des consultations et sans les chamailleries des dernières années que le député semble vouloir relancer.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 avril 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LE SYSTÈME DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, le 4 avril dernier, la Cour suprême du Canada statuait que la Commission d'appel de l'immigration était, dorénavant, obligée d'entendre personnellement les requérants au statut de réfugié. En cas de refus, dans la première instance, le futur réfugié pouvait envoyer son dossier à la Commission d'appel de l'immigration qui statuait à partir d'une transcription d'entrevue. Dorénavant, tous les futurs réfugiés pourront faire valoir leur cas en personne.

Hier, le sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration a affirmé, dans une entrevue télévisée, que l'amnistie générale constituait une des solutions envisagées pour débloquer le système de processus de reconnaissance du statut de réfugié. Entre 13,000 et 20,000 personnes sont bloquées dans ce système.

Qu'il y ait amnistie ou pas, je voudrais faire remarquer que cela ne doit pas empêcher le gouvernement de réformer le système de détermination du statut de réfugié. De plus, tout le monde se doute que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a déjà le rapport du rabbin Gunther Plaut et qu'elle ne veut pas le rendre public. Tous les Canadiens et Canadiennes attendent avec impatience ce rapport, monsieur le Président, car toutes les questions d'immigration constituent une question vitale pour l'avenir du pays.

* * *

[*Traduction*]

L'APARTHEID

LE CODE DE CONDUITE À L'INTENTION DES SOCIÉTÉS CANADIENNES ŒUVRANT EN AFRIQUE DU SUD

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je voudrais entretenir la Chambre ce matin du code de conduite à l'intention des sociétés canadiennes qui œuvrent en Afrique du Sud.

Selon les données de Statistique Canada, il y a 35 sociétés canadiennes en Afrique du Sud. Or, le ministère des Affaires extérieures n'a transmis ce code de conduite qu'à 21 d'entre elles, six seulement ont déjà fait rapport conformément aux exigences du code et une seule, Alcan, demeure fidèle à cette disposition.

Il est inexcusable que le gouvernement permette à ces sociétés de traiter à la légère ce code auquel il dit attacher de l'importance. En premier lieu, nous demandons au gouvernement qu'il renforce l'application du code, ainsi que l'a réclamé le groupe de travail inter-Églises; en deuxième lieu nous le prions de s'assurer que toute société canadienne en Afrique du Sud connaisse l'existence de ce code et, en troisième lieu, nous invitons le ministre à user de son autorité morale pour amener chaque société à faire rapport en vertu du code.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES POURSUITES EFFECTUÉES À LA SUITE DE LA MORT D'UN ENFANT

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, la controverse sur l'avortement porte sur les droits de l'enfant à naître, mais il semble maintenant que le traitement scandaleux et inacceptable infligé à l'enfant à naître s'étend également au bébé. L'automne dernier, une diplômée d'école secondaire âgée de 19 ans donnait naissance à une petite fille en bonne santé de six livres. Elle a abandonné son bébé dans la cuvette d'un cabinet de toilette où il s'est noyé.

Le procès a eu lieu le mois dernier. La Couronne a porté quatre accusations: homicide, infanticide, négligence à obtenir de l'aide au moment d'un accouchement, dissimulation d'un cadavre et enfin dissimulation du cadavre d'un enfant. La Couronne, consentant à marchander avec la défense, a accepté un plaidoyer de culpabilité à l'accusation de dissimulation du corps d'un enfant, qui était la moins grave des quatre. En plus, cette femme a finalement obtenu un acquittement complet fondé principalement sur le fait, complètement étranger à la cause, qu'elle ignorait être enceinte.

Au nom de tous les parents qui ont perdu un enfant, de tous ceux qui n'ont pu en avoir, au nom de tous ceux qui en ont et avant tout, au nom de ceux qui reconnaissent le caractère sacré et la dignité de la vie, je voudrais dire mon dégoût et mon indignation devant l'abdication de nos pouvoirs politique et judiciaire qui n'ont pris aucune mesure pour porter cette cause en appel, devant le peu de jugement manifesté par le procureur de la Couronne.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, chaque semaine, quand nos électeurs font leur marché, ils doivent passer à la caisse, comme tout le monde. Malheureusement, cela n'a pas été le cas pendant de très nombreuses années pour les divers premiers ministres du Canada.

Article 21 du Règlement

Les Canadiens comprennent que le premier ministre reçoit beaucoup et qu'il faut évidemment l'aider à payer la note de toutes ces réceptions au 24 de la rue Sussex. Ce qui ne le dispense pas pour autant de l'obligation de payer ses provisions. Hélas, cela n'a pas été le cas dans le passé. Désormais, à compter de cette semaine, nous avons un premier ministre qui accepte enfin de payer les provisions que sa famille et lui consomment.

Cette semaine, le premier ministre (M. Mulroney) a fait un chèque au montant de $4,000 destinés à payer la facture d'épicerie de sa famille du 17 septembre au 31 mars. Nous avons enfin un premier ministre qui comprend la situation difficile du Canadien ordinaire quand les prix alimentaires grimpent. Nous remercions le ciel de nous avoir donné ce premier ministre.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE GRAND CANAL

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, le chef du parti libéral du Québec, Robert Bourassa, lançait son ouvrage *L'Énergie du Nord* dans lequel il fait état d'un projet appelé le Grand Canal. Ce projet d'exploitation et d'exportation des ressources hydrauliques et hydro-électriques de la région de la baie James, un citoyen de Saint-Jean de Terre-Neuve, M. Tom Kierans, en rêve depuis longtemps. Le projet consisterait à accumuler de grandes quantités d'eau dans le nord du Québec et, à l'aide d'un apport d'énergie hydro-électrique, à pomper cette eau à la hauteur voulue pour qu'elle s'écoule dans le bassin hydrographique des Grands lacs et même encore plus à l'Ouest.

L'idée me semble avoir été très bien accueillie par des hommes d'affaires et des hommes politiques américains. En fait, au Canada, un certain nombre d'organismes gouvernementaux et de citoyens éminents ont manifesté un appui enthousiaste. Selon M. Kierans, ce sera là la plus gigantesque initiative commune des secteurs public et privé depuis la construction du CP. Pour moi, ce pourrait aussi être une façon d'exploiter le vaste potentiel hydro-électrique du Labrador.

Je sais que ce projet est contesté. Et, pourtant, on dit que le Grand Canal contribuerait à fournir des eaux plus propres, à réduire les pluies acides, à améliorer l'agriculture, à encourager le commerce avec les États-Unis et, en dernier lieu mais certes pas sans importance, à créer des centaines de milliers d'emplois. Je voudrais savoir ce que le gouvernement pense de ce projet. S'il l'appuie, pourquoi n'en a-t-il pas fait la promotion aux États-Unis? Nous, en tant que députés, devons faire en sorte que cette proposition soit soumise au plus tôt au comité parlementaire compétent afin d'y être approfondie et évaluée.

• (1110)

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'ACCROISSEMENT DE L'AIDE DE L'ÉTAT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, une fois de plus, on vient d'annoncer aux Canadiens que la Banque Commerciale du Canada a besoin de plus d'argent. Ce renflouage atteindra maintenant 685 millions de dollars. Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, a promis hier un supplément de fonds publics de 215 millions à la BCC, en disant qu'il verserait «tout montant qui s'avérerait nécessaire». Ce renflouage vient d'un puits sans fond. C'est la nouvelle Banque Bouey.

Je constate avec intérêt que la Banque commerciale du Canada ne traite pas avec les déposants canadiens ordinaires, mais reçoit les gros dépôts venant des banques à charte et des grandes sociétés. La presse mentionnait aujourd'hui que ce genre de dépôts représentait de 2.7 à 3 milliards de dollars de passif. Par conséquent, les banques ne peuvent se satisfaire des $60,000 dollars versés aux déposants de Pioneer Trust lorsque cette société a fait faillite. Dans le cas présent, on a demandé au gouverneur de la Banque du Canada d'intervenir. Voilà ce qui se produit lorsque l'on dit qu'une banque ne peut pas faire faillite au Canada. Elle a trop d'amis bien placés auprès du gouvernement pour qu'on la laisse couler.

Nous pourrions certainement changer la raison sociale de la Banque Commerciale et l'appeler maintenant la «Banque Bouey». Elle ne fonctionne que grâce à lui et ne rapporte rien au contribuable canadien qui la finance. C'est une preuve de la faillite d'une politique qui consiste à soutenir ceux qui sont tellement repus qu'ils ne peuvent même plus se tenir debout. Ce gouvernement appuie à fond cette politique d'aide sociale aux riches.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FERMETURE DU RÉSEAU DE RADIO INUVIK

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le 17 avril 1984, le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) a annoncé la fermeture du réseau de radio complémentaire des Forces armées canadiennes à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest. Même si cette mesure était prévue depuis quelque temps déjà, cette annonce n'en a pas moins causé un choc à cette localité qui perdra vraisemblablement 800 des 3,500 habitants qu'elle compte actuellement. Les effectifs militaires sont partie intégrante du village d'Inuvik pratiquement depuis sa fondation. Ils ont assuré la stabilité de l'économie précaire de cette région, fondée sur l'exploitation des ressources. La localité gardera un bon souvenir du personnel militaire et de leur famille qui ont participé à la vie de cette localité.

On a donc accueilli avec soulagement la décision du ministre de collaborer étroitement avec les autorités municipales et territoriales afin d'atténuer les conséquences de cette fermeture et il faut féliciter le gouvernement territorial, et surtout le directeur régional, M. Dan Norris, d'avoir réagi aussi rapidement.

Il faut absolument que tous les ministères trouvent ensemble des moyens d'utiliser les installations laissées vacantes par le

ministère de la Défense nationale. Et comme le ministre a promis de renforcer notre système de défense dans le Nord, il doit tirer le meilleur parti possible du village d'Inuvik pour notre système d'alerte dans le Nord et d'autres installations militaires prévues dans cette région du pays.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

L'INFLATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a prétendu récemment que son budget allait être inflationniste et il ajoutait aussi que les hausses salariales seraient responsables d'une inflation plus grande en 1985.

Je ferai remarquer à la Chambre que, après le grand succès qu'a connu le programme des 6 et 5 p. 100, les pressions inflationnistes ont diminué au Canada et le taux est passé de 11 et 12 p. 100 à 3.7 p. 100 permettant ainsi aux augmentations salariales dans les grandes conventions collectives de diminuer au cours de 1984 sans affecter le pouvoir d'achat des travailleurs.

Dans le secteur privé l'augmentation moyenne a été de 3.2 p. 100 tandis que dans le secteur public elle était de 3.9 p. 100, selon les statistiques rendues publiques le 13 mars dernier.

A moins que le gouvernement ne laisse aller totalement sa responsabilité en matière de politique salariale, il est inconcevable que le ministre des Finances puisse accuser, à ce moment-ci les travailleurs canadiens d'être la cause principale de l'inflation.

Pourquoi le ministre des Finances annonce-t-il maintenant que son budget sera inflationniste? Serait-ce à cause de la taxe additionnelle sur l'essence, laquelle aura un impact direct et immédiat sur l'indice des prix à la consommation? Le ministre des Finances cherche à blâmer les travailleurs canadiens pour une augmentation de l'inflation dont il sera lui-même l'auteur, par ses augmentations de taxe à la consommation.

D'autre part, la déclaration du ministre des Finances, selon laquelle son budget serait inflationniste au moment même où le calendrier des négociations salariales est extrêmement chargé, ne peut résulter que dans une confusion et une incertitude encore plus grande pour les employeurs et les employés.

* * *

• (1115)

[*Traduction*]

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

L'IMPORTANCE DU TRAVAIL ACCOMPLI PAR LES BÉNÉVOLES

M. Patrick Crofton (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, cette semaine est la Semaine nationale du bénévolat et des cérémonies ainsi que des festivités en l'honneur des bénévoles qui rendent de précieux services se tiennent dans toutes les régions du pays. Sans les innombrables heures de travail effectuées avec dévouement par les bénévoles, la qualité de la vie de bien des Canadiens serait considérablement réduite. Quand ils aident les pauvres, les défavorisés, les malades et les personnes âgées, les bénévoles montrent à ces personnes que leurs problèmes peuvent être surmontés, que quelqu'un s'occupe d'elles.

A l'heure actuelle, le bénévole est souvent un défenseur du progrès social. Étant donné qu'ils sont très proches des collectivités qu'ils servent, les bénévoles apportent à la fois une conscience sociale et un avis éclairé. Le mouvement d'entraide marque au Canada la nouvelle vague de bénévolat où les gens se groupent pour s'aider mutuellement à surmonter les problèmes de la vie quotidienne.

Je pense volontiers à l'exemple que donne Lindy Fraser ici, à Ottawa. Les efforts qu'elle déployait pour essayer de surmonter une maladie des os débilitante l'ont incitée à créer un organisme d'entraide non seulement dans sa ville mais dans tout le pays, pour conseiller, aider et comprendre les autres personnes souffrant de la même maladie. Son initiative est la preuve de l'énergie créatrice que le bénévolat peut libérer. L'exemple de Lindy est surtout frappant du fait qu'elle avait 90 ans lorsqu'elle a créé cet organisme. Le bénévolat ne connaît aucune limite. Il convient par conséquent que les députés profitent de l'occasion pour tenir compte de la vitalité, de la force et de l'importance du bénévolat non seulement pendant la Semaine nationale du bénévolat mais pendant toute l'année.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LA NOMINATION DU FONCTIONNAIRE CHARGÉ D'EXAMINER LES QUESTIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'ai remarqué qu'avant le début de la période des questions, il discutait à voix basse avec le premier ministre et je suppose que c'est à ce sujet.

La Chambre peut parfois trouver amusant de voir les ministres oublier de communiquer entre eux ou de se transmettre des renseignements comme cela s'est produit il y a une huitaine de jours, mais ce n'est ni drôle ni juste qu'un haut fonctionnaire ne soit pas informé de sa nomination avant qu'elle ne soit annoncée publiquement. C'est le cas d'Arthur Kroeger qui a été chargé d'examiner l'invitation que les Américains nous ont lancée pour participer à la guerre des étoiles et de voir si le Canada doit y répondre affirmativement ou non. Je voudrais savoir pourquoi M. Kroeger n'a pas été informé de sa nomination avant que le ministre ne l'annonce au moment de quitter la Chambre hier. Maintenant que M. Kroeger est au courant, le ministre aurait-il l'amabilité de déposer son mandat et de nous préciser quelles questions M. Kroeger a été chargé d'examiner?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef de l'opposition voudra sans doute se joindre à tous les députés pour rendre hommage aux fonctionnaires de la trempe de M. Kroeger qui peuvent entreprendre ce genre d'examen délicat grâce auquel le Canada pourra décider, en toute connaissance de cause, d'accepter ou non l'invitation du gouvernement des États-Unis.

Le cabinet a pris la décision, à sa réunion d'hier matin, de nommer un petit groupe de travail interministériel. Le processus était entamé; on a alors téléphoné au bureau de M. Kroeger pour confirmer qu'il serait chargé de cette responsabilité. La question a été soulevée à la Chambre des communes avant que nous n'ayons la possibilité de nous entretenir directement avec M. Kroeger. Le chef de l'opposition comprendra, j'en suis sûr, que notre gouvernement respecte suffisamment le Parlement pour vouloir lui communiquer la nouvelle le plus rapidement possible. Telle a été notre ligne de conduite.

M. Turner (Vancouver-Quadra): Bien sûr, le nom de M. Kroeger n'a pas été communiqué à la Chambre, mais il l'a été à l'extérieur et avant que M. Kroeger en entende parler.

M. Clark (Yellowhead): C'est faux.

[*Français*]

ON DEMANDE DE QUI RELÈVE M. KROEGER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. De qui M. Kroeger relève-t-il? Du ministre de la Défense nationale, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou du premier ministre lui-même? Et peut-être le premier ministre peut-il dissiper une certaine confusion en nous précisant qui aura la responsabilité en chef pour le dossier qui s'appelle la Guerre des étoiles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, d'abord je me dois de dissiper une mésentente tout à fait évidente. Le secrétaire d'État et moi-même avions reçu de la part du secrétaire du Cabinet, M. Osbaldeston, effectivement l'assurance que nous pouvions annoncer la disponibilité heureusement de M. Kroeger. Donc il n'y a pas eu le moindre doute quant à la communication et nous tenions à la communiquer à la Chambre et à la population canadienne avec toute la célérité qui s'imposait en pareille circonstance. Je peux vous dire que M. Kroeger et ses collègues vont se «rapporter» au premier ministre et au Conseil privé et je vais partager immédiatement sur réception ces avis, ces opinions et les renseignements avec mes collègues du Conseil des ministres, et sans aucun doute dans un avenir rapproché également, avec tous les députés de cette Chambre.

• (1120)

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE DÉPÔT DU RAPPORT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Dans ce cas, monsieur le Président, le premier ministre voudrait-il bien s'engager à déposer le rapport de M. Kroeger, une fois terminé, ainsi que la réponse du gouvernement? Le premier ministre irait-il même un peu plus loin en permettant à la Chambre d'examiner la réponse du gouvernement à l'invitation que les Américains lui ont lancée pour participer à la recherche?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous verrons quel rapport M. Kroeger, un homme dont les principes et l'objectivité ne font aucun doute, nous présentera et quels conseils il jugera bon de donner au gouvernement. Nous agirons dans l'intérêt public.

Je sais que, depuis son entrée en fonctions, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pris des mesures sans précédent en faisant de nombreuses déclarations à la Chambre et en comparaissant devant les comités parlementaires comme cela ne s'était encore jamais vu depuis des dizaines d'années. Il a participé ouvertement aux consultations et continuera à le faire. Vous pouvez être certain que nous conserverons cette attitude.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT D'UN PRODUIT CHIMIQUE SUR LA ROUTE TRANSCANADIENNE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement suppléant et se rapporte au déversement de BPC en Ontario. La ministre de l'Environnement s'est efforcée de ne pas se mêler de cette catastrophe, prétendant qu'elle n'en avait pas le pouvoir, alors qu'elle et son collègue le ministre des Transports ont naturellement le pouvoir d'intervenir en vertu de la Loi sur les contaminants de l'environnement et d'autres lois.

Le ministre peut-il nous dire combien il manque de gallons de BPC et où ce produit a commencé à se déverser sur la Transcanadienne? Je représente la première circonscription que traverse la Transcanadienne en Ontario. Le ministre peut-il nous dire si la fuite a commencé à Thunder Bay ou à Ottawa, ou si le camion perdait déjà du liquide quand il a traversé ma circonscription?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est inexact de prétendre que la ministre de l'Environnement ne s'est pas occupée de la question. Elle a au contraire suivi de très près la situation, de même que des représentants de son ministère et des fonctionnaires du mien. D'après les renseignements dont je dispose, on sait où a été perdu tout le BPC qui manque.

M. Boudria: Combien de gallons cela fait-il?

M. Mazankowski: Je ne connais pas exactement le nombre de gallons en cause, mais ce sont les renseignements que j'ai obtenus. Je vérifierai une nouvelle fois et je pourrai peut-être en reparler au député.

Tout à l'heure, monsieur le Président, je déposerai une directive en vertu de la Loi sur le transport des matières dangereuses, laquelle permet au ministre des Transports d'établir certains règlements, qui ne sont pas en vigueur actuellement, pour le transport de certaines substances dangereuses.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Parallèlement à toute enquête criminelle éventuelle, le premier ministre se propose-t-il de charger immédiatement une commission d'enquête indépendante d'étudier la question du déversement du BPC en Ontario, pour que nous puissions être certains qu'une catastrophe de ce genre ne se reproduira jamais au Canada?

• (1125)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et de sa remarque. Le ministre des Transports, la ministre de l'Environnement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et moi-même avons été préoccupés par cet accident dès le début, et nous avons fait immédiatement tout ce qu'il fallait en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario. Nous regrettons vivement, avec les provinces, les imperfections de notre système national qui rendent possible ce genre de catastrophe. On ne peut certes éliminer complètement les erreurs humaines, mais le gouvernement a le devoir d'assurer le maximum de protection contre ces erreurs. C'est exactement ce que nous allons faire.

Je puis vous assurer que le ministre des Transports, qui fait preuve dans cette affaire de sa vigilance habituelle, présentera des recommandations qui, je pense, satisferont le député et réassureront non seulement les gens du nord de l'Ontario où cette catastrophe s'est produite, mais la population de toutes les autres régions où elle aurait pu arriver. Nous voulons faire tout ce qui est possible pour qu'une catastrophe de ce genre ne se produise jamais plus.

ON DEMANDE L'ASSURANCE QU'ON ENQUÊTERA

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le président, ma question, qui s'adresse au très honorable premier ministre, porte sur l'affaire du déversement de BPC en Ontario. A mon avis, ce que les Canadiens reprochent au parti d'en face lorsqu'un incident de ce genre se produit, c'est de ne pas sembler aussi outré que dans d'autres cas. Un pauvre pourra voler une bouteille de lait au magasin du coin et faire deux ans de prison, et pourtant, lorsque certaines personnes font preuve de négligence comme c'est le cas en l'occurrence, la pire sanction qu'elles risquent, selon un fonctionnaire du ministère des Transports, c'est une amende de $57 pour n'avoir pas bien assujetti la cargaison.

Le premier ministre peut-il nous donner l'assurance que l'affaire va faire l'objet d'une enquête et que, chaque fois que possible, on passera un savon non seulement à la société en cause mais aussi—puisqu'on enquête sur l'attitude de l'Ontario dans cette affaire, selon un responsable des Transports—au ministère de l'Environnement de la province, pour la négligence dont il a fait preuve en l'occurrence.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je reconnais qu'il m'est difficile de rivaliser avec le député en matière d'air scandalisé et d'indignation.

M. Blaikie: Vous vous en tirez pourtant fort bien lorsque vous le voulez.

M. Mulroney: Nous fonctionnons selon un système de présomption d'innocence. Même si c'est contraire à notre sentiment de justice et d'honneur de temps à autre, notre pays est régi par une série de lois en vertu desquelles nous présumons l'innocence des personnes. Celles-ci doivent comparaître au tribunal dans une ambiance calme et détendue.

Je puis assurer au député que cet incident est profondément regrettable à nos yeux. Il est peut-être dû à une erreur humaine, ce qui est pardonnable. Cependant, il est possible qu'il y ait eu des infractions à la loi et aux règlements au mépris des vies humaines, auquel cas je puis garantir au député que toutes les poursuites possibles en vertu de nos lois seront intentées de façon énergique.

L'INDEMNISATION DES VICTIMES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, si le premier ministre avait écouté attentivement ce que j'ai dit, il m'aurait entendu demander que l'on enquête et que l'on passe un savon à tous les responsables éventuels.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Vous voulez d'abord passer le savon.

M. Blaikie: Encore une fois, le gouvernement ne semble pas prendre l'affaire au sérieux.

M. Waddell: Cela le fait rire.

M. Blaikie: Ce n'est pourtant pas drôle.

Le gouvernement envisage-t-il d'indemniser les personnes qui ont été touchées par cette fuite? Un couple de Winnipeg ne peut pas rentrer chez lui parce que sa voiture a été confisquée, à juste titre, en raison des risques de contamination. Que vont faire ces personnes? Quelle garantie le gouvernement peut-il leur donner qu'il ne les laissera pas se débrouiller toutes seules pour réparer les dégâts qu'elles ont subis à court et à long terme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je demande au député de m'excuser. Étant donné sa conduite des derniers jours et sa déclaration d'aujourd'hui, j'ai eu l'impression qu'il voulait d'abord passer un savon aux responsables et vérifier les faits par la suite. Notre régime judiciaire nous interdit d'agir ainsi. Cependant, je comprends la consternation qui motive mon collègue. Je sais qu'il ne soupçonnera pas le gouvernement de faire preuve de mauvaise foi ou de recourir à des tactiques dilatoires. Cette affaire nous consterne et nous inquiète au même titre que tous les autres députés de la Chambre des communes. Le ministre des Transports et tous les autres intéressés ont agi rapidement dans la limite de leur compétence et nous ferons le nécessaire pour éviter que ce genre d'incident ne se reproduise.

• (1130)

Mis à part le drame proprement dit, en ce qui concerne les familles qui subissent injustement les conséquences de cet incident, nous examinerons la question et, si nous pouvons leur venir en aide, nous serons ravis de mettre tous les moyens du gouvernement du Canada à leur disposition pour les aider de toutes les façons possibles.

L'ANNULATION DE L'ÉTUDE SUR LES BPC

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Le premier ministre pourrait-il nous dire également pourquoi son gouvernement a repoussé la requête du gouvernement de l'Ontario qui souhaitait que le Conseil national de recherche fasse le point sur les analyses scientifiques ayant trait à l'évaluation des BPC?

Chose certaine, nos connaissances sur les BPC et sur leurs effets sont très insuffisantes. Or, l'une des conséquences de l'exposé économique que le ministre des Finances a fait le 8 novembre dernier, a été le rejet de la demande de cette même province qui s'interroge aujourd'hui sur la mesure à prendre à la suite d'un accident. Dans ces circonstances, le premier ministre voudrait-il demander au ministre responsable du CNR de revenir sur sa décision et de rétablir le programme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je prends note volontiers de la demande de mon collègue que je soumettrai sans tarder à l'attention de mes collègues du cabinet. Nous sommes aux prises avec une situation très particulière et très préjudiciable. Je pense que tous les députés veulent être certains que cela ne se reproduira plus. Si la demande du député doit y contribuer, les députés peuvent être certains que nous allons y donner suite.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE GRAND CANAL

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans son livre intitulé *L'énergie du Nord, la force du Québec*, le chef du parti libéral du Québec, M. Bourassa, parle d'un projet de Grand Canal, qui, comme le premier ministre le sait, prévoit l'accumulation de quantités d'eau et d'électricité dans la région de la Baie James et leur utilisation au Canada et aux États-Unis. Ce projet fait cependant l'objet de certaines critiques. S'il est réalisable, il pourrait avoir d'importantes retombées pour le Canada, à savoir l'amélioration des cultures, la réduction des pluies acides et enfin, et non la moindre, la création de centaines de milliers d'emplois. A mon avis, ce programme pourrait également permettre d'utiliser le potentiel hydro-électrique du Labrador.

Le premier ministre peut-il nous dire si son gouvernement a étudié cette question? Quelle est sa position? Y souscrit-il? Dans l'affirmative, défend-il ce projet et le défendra-t-il aux États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion de lire le livre de M. Bourassa. Cependant, dans le livre que j'ai publié il y a trois ans et qui s'est vendu comme des petits pains chauds dans la circonscription de mon honorable collègue . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . . j'ai proposé une solution que je croyais juste pour Terre-Neuve et le Québec, solution qui permettrait de harnacher les rivières se jetant dans le Saint-Laurent, surtout celles en provenance du district de Labrador-Ouest, ce qui rapporterait des avantages exceptionnels à Terre-Neuve et au Labrador ainsi qu'au Bas Saint-Laurent et à l'est du Québec. En fait, ce projet aurait coûté près de 25 milliards de dollars en 1979, créé des milliers d'emplois et offert toutes sortes de nouvelles possibilités aux habitants du Labrador et du Québec.

A ce sujet, j'ai rencontré le premier ministre Lévesque et le premier ministre Peckford. Je leur ai dit que mon bureau et moi-même étions à leur disposition, afin de déterminer s'il n'était pas possible de trouver un mécanisme tripartite permettant aux trois gouvernements de procéder à l'exploitation de cette ressource énorme qui profitera aux deux provinces et pourra créer des milliers de nouveaux emplois.

M. le Président: En toute déférence, je dois interrompre le très honorable premier ministre. La parole est au député de Grand Falls-White Bay-Labrador.

M. Rompkey: Monsieur le Président, je remercie le premier ministre de son enthousiasme pour ce projet hydro-électrique au Labrador. Je tiens à lui dire également que son livre a des lecteurs au Labrador. Nous devons cependant l'acheter à Manicouagan, au Québec, car il coûte moins cher là-bas. Nous l'avons lu.

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Le projet sur lequel je voulais que le premier ministre s'arrête, c'était celui du Grand Canal. Il est non seulement important pour le Labrador, mais également, et encore davantage, pour le bassin hydrographique de la Baie James. Le premier ministre, j'ose l'espérer, examinera ce projet très attentivement et, s'il juge qu'il peut être avantageux pour le Canada ou du moins qu'il mérite de faire l'objet d'un examen sérieux, s'assurera-t-il que le gouvernement en confie l'étude au comité parlementaire compétent et que tous les parlementaires aient la possibilité d'évaluer et d'analyser les avantages de ce projet pour le Canada? Le premier ministre est-il prêt à prendre cet engagement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, peu m'importe où on achète mon livre, pourvu qu'on l'achète.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Nous attendons le film.

M. Mulroney: Je tiens à garantir à mon honorable collègue que je suis enthousiasmé par les perspectives qu'offre ce projet. En fait, je peux lui dire que je travaille actuellement à un projet de mandat en vertu duquel le gouvernement fédéral pourrait participer, en collaboration avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et le gouvernement du Québec, à l'exploitation de ce genre de ressource au profit des citoyens de ces deux provinces et de tous les Canadiens. Je remercie vivement le député de l'intérêt qu'il porte à cette très importante question pour les deux provinces.

LA PARTICIPATION DE LA COURONNE À L'EXPLOITATION DU PÉTROLE DES GISEMENTS SOUS-MARINS—LE PROJET DE PRIVATISATION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il le sait, dans le cadre du Programme national de l'énergie, la Couronne a une participation de 25 p. 100 à l'exploitation du gaz et du pétrole des gisements sous-marins, connue sous le terme de rétro-participation, et qui est considérée comme un juste retour au public des exonérations fiscales du passé. Je suppose que le ministre sait aussi que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a décidé de privatiser cette participation de 25 p. 100 de la Couronne en proposant au moins une première option à des entreprises canadiennes, option qualifiée de part canadienne.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il écrit au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour lui signaler les implications internationales de ce changement qui ne fait que poursuivre la discrimination à l'encontre des entreprises pétrolières américaines, au profit cette fois d'entreprises pétrolières privées canadiennes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député doit savoir que le gouvernement du Canada étudie de près cette question. Il doit bien comprendre que l'on ne tient pas compte seulement du plan domestique mais aussi du plan international avant d'agir dans ce domaine.

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre répond à côté de la question. Je lui ai simplement demandé s'il avait écrit.

LES RÉPERCUSSIONS INTERNATIONALES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans sa lettre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il attiré l'attention du ministre de l'Énergie sur les répercussions internationales de cette initiative? A-t-il suggéré que la question soit débattue avant que le gouvernement ne prenne une décision définitive? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il suggéré—croyez-le ou non, monsieur le Président—que les Américains aient l'occasion de jeter un coup d'œil sur la proposition de modification de la législation canadienne avant que le cabinet n'en soit saisi?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je répète au député que le cabinet étudie la question et que nous tenons compte des implications intérieures aussi bien qu'internationales.

J'imagine que le député pense peut-être avoir copie d'une correspondance arrivée dans une enveloppe brune. Si c'est le cas, qu'il y aille et qu'il la montre à la Chambre.

M. Hnatyshyn: Qu'est-ce qu'il a à s'exciter?

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ AUX ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. La semaine dernière, le chef du parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, rencontrait aux États-Unis les gouverneurs de certains États américains ainsi que des financiers pour leur proposer un projet de 25 milliards de dollars pour la réalisation de l'exportation de mégawatts d'électricité aux États-Unis. Est-ce que le premier ministre peut nous assurer qu'il est prêt, lui, à appuyer M. Bourassa dans ses démarches auprès des Américains, des sénateurs et des gouverneurs américains ainsi que des financiers afin de réaliser ce projet qui serait créateur d'emplois au Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense que M. Bourassa a mentionné, à l'occasion de sa visite à Washington qui s'est terminée hier, qu'il était en train de préciser sa pensée quant à la portée réelle de ces projets. Mais, grosso modo, je vois favorablement tout projet d'exportation de ce genre effectivement très important pour le Québec, et, dans la mesure où le gouvernement fédéral puisse être utile, nous le serons avec enthousiasme.

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE RENCONTRERA M. ROBERT BOURASSA

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire. Est-ce que le premier ministre a l'intention d'essayer d'avoir une rencontre avec M. Bourassa afin d'avoir des précisions et de pouvoir savoir quelle aide le gouvernement canadien pourra apporter, soit de l'aide technique, soit les contacts du premier ministre lui-même avec les États-Unis, et aussi pour voir s'il ne pourrait pas avoir une aide financière à apporter pour la réalisation de ce projet important pour le Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, effectivement, je rencontre M. Bourassa souvent. Nous avons discuté de différents problèmes, de différents dossiers. Pour l'instant, c'est un projet qu'il soumet à titre de chef de l'opposition du Québec. Il y aura sans aucun doute l'intervention d'élections en temps opportun. D'ici là, nous traitons avec le gouvernement dûment élu du Québec, et comme Québécois, comme contribuable québécois, je regarde avec énormément d'intérêt toute proposition de nature à créer des emplois chez nous. Je pense que M. Bourassa, particulièrement dans ce dossier-là, compte tenu de ses réalisations à la baie James, s'y connaît dans le domaine et je l'écoute avec beaucoup d'attention et de respect là-dessus.

Questions orales

• (1140)

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES

LE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État et je l'en ai d'ailleurs prévenu. Les organisations des Métis et des Indiens non inscrits du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique attendent toujours les fonds promis et l'année financière est déjà bien amorcée. Ce retard paralyse des travaux vitaux pour les peuples autochtones et diffère d'autant le financement de ces organismes par les provinces. Le ministre sait que ces contrats sont sur son bureau depuis au moins un mois et que l'on s'était engagé il y a une bonne année de cela à financer ces organismes. Pourquoi retient-on les subventions destinées aux organisations autochtones de l'ouest du Canada? Est-ce que cela fait partie de la stratégie du groupe de travail «Nielsen», qui aurait décidé de réduire les subventions destinées aux groupes d'autochtones?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question et d'avoir abordé ce sujet important. Comme il le sait, nous en sommes à la dernière année du programme d'aide aux groupes autochtones. J'ai entrepris de mettre sur pied un mécanisme d'examen de tels programmes pour l'avenir. Pour l'instant, étant donné l'apparition de nouveaux groupes et les nombreuses demandes, j'ai entamé des pourparlers intensifs avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord et je pense être sous peu en mesure d'arrêter ma décision, comme je l'ai annoncé hier au comité.

LE MOMENT DE L'ANNONCE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, les autochtones vivent dans l'ouest du Canada depuis fort longtemps et les organismes autochtones sont subventionnés depuis au moins une dizaine d'années. Je suis curieux de savoir à quels nouveaux groupes et demandes peut bien faire allusion le ministre. Peut-il nous dire quand exactement il débloquera ces fonds puisqu'il a déjà en mains les contrats? Le ministre sait pertinemment que s'il n'accorde pas de subventions suffisantes à ces groupes, ce seront les provinces qui auront à en assumer le coût, et l'on aura simplement appliqué aux groupes d'autochtones la stratégie de compressions Nielsen.

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, comme le sait le député, on ne prévoit aucune réduction des fonds consentis aux divers groupes. Comme il le sait également, compte tenu de l'évolution des groupes autochtones d'un bout à l'autre du pays, désormais de nombreux groupes régionaux se font concurrence pour obtenir des fonds qui n'ont pas été augmentés. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord et moi-même essayons de satisfaire aux besoins légitimes des autochtones, surtout des Indiens non inscrits établis dans les villes et dans des régions comme celle que représente le député. Nous sommes à la recherche d'une solution et nous annoncerons très bientôt notre décision en ce qui concerne la dernière année du programme.

* * *

LA SANTÉ

L'ESSAI D'UNE HORMONE TOXIQUE UTILISÉE POUR EXTERMINER LES CANCRELATS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Celui-ci n'est pas sans savoir que son ministère est à faire l'essai d'une hormone à faible toxicité appelée «hydroprène», qui est utilisée avec beaucoup de succès aux États-Unis pour l'extermination des cancrelats, ces petites bêtes dont la présence envahissante pose un grave problème à des locataires de tout le pays. Le ministre pourrait-il nous dire quand ces essais prendront fin et quand l'hydroprène sera disponible sur le marché canadien?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne suis absolument pas en mesure de dire au député quand l'hydroprène sera breveté ni mis en marché au Canada. La question qu'il soulève est importante. Il est aussi au courant des dernières publications concernant la présence envahissante des cancrelats. Je vais m'enquérir et lui procurer le renseignement qu'il demande.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LE CHÔMAGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adressait au ministre des Finances. Je ne sais pas si elle doit être dirigée vers la ministre d'État (Finances) ou vers le président du Conseil du Trésor. Hier, nous avons vu à la télévision un reportage nous démontrant que, à Halifax, pour remplir un certain nombre d'emplois, il y avait six personnes qui se présentaient et encore pis au Cap-Breton où pour occuper une fonction non spécialisée, 1,000 personnes avaient rempli des demandes pour ce «job».

Ma question est la suivante. Est-ce que le ministre des Finances ou son suppléant peuvent nous dire s'ils ont l'intention, pour corriger cette situation de chômage, d'appliquer les suggestions faites par le président du Comité des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes, le député conservateur de Mississauga-Sud, qui propose de couper le déficit de 5 milliards de dollars et d'augmenter la taxe sur l'essence de 2 milliards, 400 millions?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'accepte absolument pas la proposition ni les insinuations du député sur les conséquences d'une gestion prudente de la part du gouvernement. En l'absence du ministre, je dirai simplement que je prends note de la question et que je veillerai à ce que le ministre fournisse au député une réponse qui tranche cette affaire une fois pour toutes.

[*Français*]

LES RECOMMANDATIONS DU PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Pour bien avoir les données correctes, entre guillemets, on retrouve dans le *Globe and Mail* du 18 avril les propos suivants du président du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes, qui est titulaire d'une fonction quand même très importante, et je cite:

[*Traduction*]

«Je crois que le caucus serait déçu s'il»—c'est-à-dire le ministre des Finances—«ne réduisait pas le déficit de cinq milliards de dollars. Je crois qu'il aimerait faire plus mais ne le peut pas parce qu'il y a tellement de chômeurs.» Je voudrais que le leader parlementaire du gouvernement attire l'attention du ministre là-dessus.

[*Français*]

Par la même occasion, est-ce que le leader de la Chambre pourrait demander au ministre des Finances s'il a pris la décision d'appliquer également les recommandations du président du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes, le député progressiste conservateur de Mississauga-Sud, concernant l'abolition de la Banque fédérale de développement, l'abolition de la Société d'expansion des exportations et l'abolition de la Société d'assurance-dépôts du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Évidemment, la question de réduction déficitaire nous intéresse à un point tel que le chef de l'opposition, alors qu'il était candidat à la direction de son parti, a indiqué qu'il voulait, si je ne m'abuse, couper le déficit de moitié dans l'espace de quelques années. Il a également mentionné, à l'occasion du débat télévisé en français entre lui et moi, qu'il y avait des milliards de dollars de gaspillés ici à Ottawa.

Alors nous chercherons, j'espère avec votre appui, par tous les moyens raisonnables à épargner l'avoir des contribuables et à traiter avec beaucoup de soin et d'attention chaque dollar qui est collecté à Ottawa. Un des problèmes, ce sont des abus flagrants qui se sont produits dans le passé, et nous essayons, ensemble, de les corriger, et je sais que le député, à titre d'ancien ministre des Finances du Québec, va nous encourager hautement là-dedans d'une part, et, d'autre part, il sait fort bien que ce n'est pas le président d'un comité de la Chambre qui parle pour le gouvernement, c'est le ministre des Finances qui parle pour le gouvernement par le biais d'un budget qui s'en vient au mois de mai.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ WHITE FARM EQUIPMENT—LA DEMANDE DE GARANTIE SOUS FORME DE PRÊTS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. La survie de White Farm Equipment est aujourd'hui mise en péril. En effet, par le biais des concessionnaires, les syndics ont commencé à solder le matériel bien que l'entreprise ait enregistré des gains d'exploitation et qu'elle ait haussé sa part du marché de 7 à 22 p. 100 ces dix-huit derniers mois. Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui au nom du gouvernement à protéger les 370 emplois en cause en se joignant aux banques et au gouvernement ontarien qui ont estimé que l'entreprise était rentable? Verra-t-il à ce que l'on consente une garantie de 17 millions de dollars sous forme de nouveaux prêts bancaires afin d'aider à la survie de cette société?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je signale au député qu'on m'a posé une question analogue hier à propos de White Farm Equipment. Nous nous sommes entretenus avec les représentants de Borg-Warner, M. Sinclair et les délégués syndicaux. Nous espérons parvenir à tirer cette entreprise du marasme. Les propos pessimistes du député au sujet des soldes sont pour l'instant exagérés. Dans les semaines qui viennent on espère secourir White Farm en faisant appel, de préférence, au secteur privé.

• (1150)

LA GESTION QUOTIDIENNE

M. Stevens W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, les syndics s'apprêtent effectivement à vendre le matériel, ce qui va saper la confiance des agriculteurs dans l'ensemble du pays. En même temps qu'il discute et cherche des solutions financières, le ministre va-t-il intervenir personnellement afin que les dirigeants canadiens reprennent pour une durée de 90 jours la gestion quotidienne de l'entreprise, en attendant qu'on en arrive à des ententes financières qui permettront de sauver ces emplois?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je ne peux que souhaiter encore une fois que le député ne fasse pas de déclarations à la légère à la Chambre. Contrairement à ce qu'il a dit, le syndic n'est pas en train aujourd'hui de solder le matériel. Dans l'ensemble, les représentants syndicaux, ceux de Borg Warner et les dirigeants actuels de l'entreprise ont accepté de collaborer. S'il existe un moyen de sauver cette dernière, on le trouvera sans doute.

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

LES LIMITES DE LA DÉFINITION DU MOT «ENCEINTE»

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Considérant que mercredi dernier était une journée mémorable à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il a l'intention de modifier les articles 251 et 252 du Code criminel en matière d'avortement qui dans son contenu actuel est discriminatoire envers les femmes puisqu'on peut y lire «d'une personne du sexe féminin qui est enceinte». Ce qui pourrait être remplacé par «une personne qui est enceinte». Monsieur le Présient, a-t-on déjà vu un homme «enceint»? Est-ce que le ministre a l'intention de modifier cette partie de la loi?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ferai certainement mon possible pour empêcher que les hommes ne tombent enceints, même si, je pense, la chose a bien failli arriver à un maire de Montréal.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: J'examinerai l'article en question, monsieur le Président.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA NÉGOCIATION DE CONVENTIONS-CADRES—LE DROIT DE GRÈVE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Je l'ai avisé de ma question. Mercredi, le ministre a déclaré à la Chambre qu'il avait signé, avec deux des principaux syndicats de la Fonction publique, plusieurs protocoles d'entente prévoyant des modalités de négociation de conventions-cadres, ce qui aurait pour conséquence que 80 p. 100 des sujets de négociations ne pourraient faire l'objet de grèves légales. Il semblerait que les propos du ministre concernant les cas qui ne pourraient être réglés par la grève sont mal compris par les fonctionnaires ou par les syndicats eux-mêmes. Le ministre pourrait peut-être dire à la Chambre, aux Canadiens et aux fonctionnaires si le droit de grève pour les principaux éléments des conventions est maintenu ou supprimé.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en réponse à cette question, je voudrais dire d'abord que j'espère que le député a écouté les observations du président de l'un des syndicats, observations qui sont à l'origine de cette controverse. Nous avons signé le protocole. Bien entendu, les détails qu'il contient devront être précisés.

Comme mon collègue le sait, ces conventions sont complexes. Ce qu'il a soulevé, c'est une question d'interprétation. Pourrait-il revenir à l'ancien système? Le protocole est clair. Il dit que, pour les questions que l'on accepte, d'un commun accord, d'inclure dans la convention-cadre, la méthode de résolution des conflits sera la conciliation exécutoire. C'est là l'accord de principe conclu entre les parties.

Il y aura peut-être des questions d'interprétation quant au classement des différents sujets dans les diverses catégories, mais la déclaration que j'ai faite à la Chambre, l'autre jour, reflétait les discussions que nous avons eues avec les syndicats au cours des six derniers mois et le désir des deux parties de voir un accord ferme présenté à la Chambre dans un avenir rapproché.

LA PORTÉE DE L'ENTENTE AVEC LES SYNDICATS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): En dépit de l'expression «conciliation exécutoire», que beaucoup d'entre-nous ne trouvent pas très claire, . . .

[*Français*]

Est-ce que le ministre pourrait, afin de justement clarifier cette question et d'enlever toute confusion, déposer en cette Chambre le protocole d'entente pour que nous, de ce côté de la Chambre, puissions le lire, pour que les fonctionnaires puissent savoir à quoi leur syndicat les a engagés, afin que tous en fait nous puissions comprendre mieux le libellé de toute cette question?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, premièrement le concept de conciliation exécutoire dont j'ai parlé l'autre jour, j'en ai parlé au fait en réponse à une question de mon honorable collègue. Alors, je l'ai expliqué. J'ai expliqué la méthode de nomination du tribunal de conciliation et les différences entre cette formule de résolution de conflit et celle qui existait dans la Loi. Si les membres des Syndicats veulent avoir plus d'explication à ce moment-ci, qui est quand même un moment assez préliminaire dans les discussions, sur les détails de ce que leurs chefs syndicaux se sont entendus à faire, je pense bien que c'est à eux de demander à leurs chefs syndicaux de leur donner la réponse.

Pour nous, j'ai annoncé clairement les ententes de principe que le gouvernement a entrepris d'exécuter dans les mois à venir pour d'une part réaliser certains engagements électoraux qu'on avait pris, puis, d'autre part, pour améliorer pour la première fois dans plus de 20 ans, comme le disait un des chefs syndicaux . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Je regrette de devoir interrompre le ministre, mais cela devient une déclaration à l'appel des motions.

LES FORÊTS

LE REBOISEMENT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE TEMPS PROPICE AUX PLANTATIONS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il y a un an, le gouvernement fédéral a offert de verser 50 millions de dollars par année en vertu d'un accord de reboisement avec la Colombie-Britannique, que le gouvernement de cette province a refusé de signer. A cause de ce refus, nous avons perdu une précieuse année d'ensemencement en Colombie-Britannique. Comme le ministre le sait, l'accord de reboisement provisoire a expiré il y a trois semaines.

Comme le temps propice aux plantations en Colombie-Britannique ne dure que quelques semaines et que ce temps est arrivé, le ministre accepterait-il aujourd'hui de signer, en vertu de la loi sur le développement industriel et régional, l'accord sur le reboisement avec la Colombie-Britannique qui prévoit des contributions égales de 150 millions par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, afin que les plantations puissent avoir lieu cette année comme l'an dernier?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme nous l'avons fait savoir à la Colombie-Britannique, nous sommes prêts à signer l'accord de 300 millions sur les forêts dont parle le député. Nous avons dit que ce serait certainement le montant le plus élevé que nous accorderions. Nous attendons la réponse du gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de cet accord et d'autres qui pourraient être conclus.

ON DEMANDE QUE L'ACCORD SOIT SIGNÉ DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le collègue du ministre, le ministre d'État chargé des Forêts, m'a dit que rien dans la loi ou dans la pratique n'empêchait le ministre de signer maintenant l'accord sur le reboisement avec la Colombie-Britannique. Le gouvernement de cette province de son côté et le ministre du sien ont dit clairement qu'ils étaient prêts à verser 150 millions. Pourquoi le ministre ne signe-t-il pas l'accord aujourd'hui afin que ceux qui veulent faire les plantations et préparer les pépinières ne soient pas retardés? Il y a une superficie plus grande que l'Île-du-Prince-Édouard à reboiser dans la province la plus riche en forêts.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, nous n'avons, quant à nous, absolument aucune objection à signer l'accord mais, normalement, il faut au moins deux parties à un accord.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT D'UN PRODUIT CHIMIQUE SUR LA ROUTE TRANSCANADIENNE—LE BUDGET DE LA DIRECTION DU MINISTÈRE CHARGÉE DES URGENCES ENVIRONNEMENTALES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je voudrais revenir à ce déversement de BPC survenu dans le nord de l'Ontario. Le ministère de l'Environnement comporte une section qui s'occupe des urgences environnementales du transport interprovincial de déchets dangereux. Pourquoi, dans le budget des dépenses, le gouvernement du premier ministre a-t-il réduit de 25 p. 100, soit de plus de 1 million, le budget de cette section par rapport à l'an dernier. N'est-ce pas la preuve qu'il se préoccupe peu des Canadiens et de leur environnement? Ce n'est sûrement pas la façon de prémunir les Canadiens contre des tragédies comme celle que le nord de l'Ontario vient de connaître.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense qu'il est tout à fait injuste que le député tente de faire un lien entre une mesure budgétaire et un grave accident qui aurait pu ou n'aurait pu se produire, comme c'est arrivé malheureusement dans le nord de l'Ontario. Quoi qu'il en soit . . .

Mme Mitchell: Je ne peux vous entendre, Brian.

M. Mulroney: C'est que quelques-uns de vos collègues qui vous entourent ont l'habitude de crier.

Une voix: Vos oreilles sont esquintées.

• (1200)

M. Mulroney: Vous avez les tympans crevés, Margaret. Je veux être certain que tous mes collègues m'entendent et je vous demande de m'excuser.

Mme Mitchell: J'étais pourtant attentive. Dites donc quelque chose qui ait du bon sens.

M. Mulroney: Si la députée entend mal, elle a la langue encore bien pendue.

Je dirais donc au député que le ministre déposera très bientôt à la Chambre un projet de règlements. Par ailleurs, mon collègue qui était ministre de l'ancien gouvernement conviendra, j'en suis certain, que le gouvernement du Canada a agi de concert avec le gouvernement de l'Ontario. Je félicite le ministre des Transports et d'autres collègues qui, en dépit de circonstances très difficiles, ont fait de l'excellent travail en portant secours à tous les intéressés. Et ils continueront de le faire.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REDONNER AU SERVICE LE RANG DE DIRECTION

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question supplémentaire pour le premier ministre. Peut-il nous dire pourquoi le service du ministère de l'Environnement chargé des urgences écologiques et du transport des déchets dangereux a été rabaissé par son gouvernement au rang d'une simple division, de direction qu'il était? Le gouvernement serait-il prêt à redonner à ce service son ancien statut de direction et à rétablir le budget dont il disposait précédemment? Si le gouvernement refuse de le faire, il est inutile de nous dire qu'il se préoccupe de l'environnement et de la santé des Canadiens en s'efforçant de prévenir les tragédies telles que le déversement de BPC.

Pétitions

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député se montre tout à fait injuste. Nous savons que le gouvernement a pris d'importantes initiatives concernant le transport de produits dangereux. Nous avons avancé au 1er juillet la promulgation des règlements et comme je l'ai dit précédemment, nous en déposerons d'autres aujourd'hui. Tout cela avec l'étroite collaboration, à tous égards, du ministère de l'Environnement. Bien sûr, nous pouvons voter les mesures qui s'imposent et rédiger les règlements nécessaires concernant le transport de produits dangereux—c'est ce que nous nous efforçons de faire—et nous avons accéléré les choses avec la collaboration de l'industrie et de la province—de sorte que le transport de tous les produits dangereux comportera beaucoup moins de risques.

Des voix: Bravo!

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions, à l'exception de trois, que les députés ont présentées à la Chambre le jeudi 18 avril 1985 répondent aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition présentée par le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) sur les services de téléphone interurbain et les pétitions présentées par les députés d'Essex-Windsor (M. Langdon) et Windsor-Walkerville (M. McCurdy) sur les modifications proposées à la Loi sur l'assurance-chômage ne répondent pas aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

DÉPÔT EN VERTU DE L'ARTICLE 28 DE LA LOI

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, aux termes des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, l'Ordre nº 1 établi en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, ordre ayant trait à la manutention et au transport des marchandises dangereuses au Canada.

* * *

PÉTITIONS

LE CAMP DE LA PAIX SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je voudrais déposer une pétition signée par environ 1300 Canadiens qui exercent leurs droits de citoyens canadiens. Ils estiment que la vilaine tente située sur la colline du Parlement nous rappelle fort bien la situation que créerait une guerre nucléaire.

LA POUSSIÈRE DE CHARBON QUI SE DÉGAGE DES TRAINS

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par un certain nombre de personnes âgées d'Agassiz, en Colombie-Britannique. La pétition porte sur la poussière de charbon qui se dégage des trains qui transportent du charbon sur les voies ferroviaires du CP. Elle demande au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour réduire ces poussières de charbon et de diminuer la vitesse des trains qui transportent des matières dangereuses près des centres résidentiels.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 2, 267 et 293.

[*Texte*]

POSTES CANADA—LA DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Question nº 2—**M. Ellis:**

1. La Société canadienne des postes compte-t-elle une Direction générale des communications de la Société et, dans l'affirmative, *a*) à Ottawa, *b*) au Canada, (i) combien de cadres supérieurs et d'employés compte-t-elle (ii) quel est son budget annuel (iii) combien a-t-elle consacré au total aux traitements?

2. Des membres du personnel ou de la direction touchent-ils plus de $50,000 par année et, dans l'affirmative, quels sont les *a*) nom, *b*) responsabilités, *c*) lieu de travail de l'intéressé?

3. *a*) La Société compte-t-elle trois vice-présidents régionaux et, dans l'affirmative et dans chaque cas, quels sont les (i) nom (ii) responsabilités (iii) lieu de travail (iv) traitement de l'intéressé, *b*) ont-ils des adjoints personnels et, dans l'affirmative et dans chaque cas, quels sont les (i) nom (ii) responsabilités (iii) lieu de travail (iv) traitement de l'intéressé?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): La Société canadienne des postes m'informe que:

1. Oui, *a*) (i) 133 employées, dont deux cadres supérieurs; (ii) le budget total des Communications (siège social) pour l'année financière 1984-1985 s'élève à 13.3 millions de dollars; (iii) 4.3 millions de dollars au 31 janvier 1985.

b) (i) 82 employés; (ii) le budget total des Communications (divisions) pour l'année financière 1984-1985 s'élève à 6.5 millions de dollars. (iii) 2.8 millions de dollars au 31 janvier 1985.

2. La Société a comme politique de préserver le caractère confidentiel de toute information sur le salaire de ses employés. Elle entend ainsi se conformer à la Loi sur la protection des renseignements personnels qui interdit la divulgation de renseignements précis sur les salaires. Aussi la Société peut-elle simplement confirmer que 16 employés gagnent plus de $50,000 dollars par année.

3. Non. *a*) et *b*) S/O.

LE PROGRAMME D'ACTION POSITIVE

Question nº 267—**M. Young:**

1. Le Conseil du trésor a-t-il demandé à tous les ministères de lui fournir leur plan d'action relatif au Programme d'action positive dans la Fonction publique et, dans l'affirmative, *a*) les a-t-il reçus, *b*) quelle est la date de mise en oeuvre des plans?

2. Le gouvernement modifiera-t-il le programme afin d'y inclure les déficients mentaux?

3. Le gouvernement lancera-t-il une politique en vertu de laquelle les compagnies qui reçoivent des marchés de l'État devront démontrer qu'elles ont l'intention de faire des efforts positifs en vue d'embaucher des handicapés physiques ou des déficients mentaux pour pouvoir décrocher de tels marchés?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Le Conseil du trésor et Emploi et Immigration Canada m'informent comme suit:

1. Oui. Trente-neuf ministères et organismes doivent soumettre un plan pluriannuel (3 ans) d'action positive sous la forme d'une présentation au Conseil du Trésor et 14 agences de moins de 100 employés doivent présenter un rapport annuel décrivant la situation des membres des groupes cibles au sein de leur organisation et les activités qui ont été entreprises pour y augmenter leur représentation.

La date de présentation des plans d'action de quatre des cinq ministères pilotes (Emploi et Immigration Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Secrétariat d'État et la Commission de la Fonction publique) a été établie en fonction du cycle de planification en vigueur dans chacun de ces ministères et s'étend de mars 1985 à octobre 1985 selon le cas. *a*) A ce jour, 20 plans d'action ont été reçus. *b*) Le 1er avril 1985.

2. Le programme actuel inclut les handicapés mentaux.

3. Tel qu'annoncé par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration à la Chambre le 8 mars 1985, «Le gouvernement va exiger des sociétés de la Couronne, des entreprises régies par le fédéral et des fournisseurs en biens et services du gouvernement fédéral qu'ils appliquent des mesures d'équité en matière d'emploi.» et «Les entreprises désireuses d'obtenir du gouvernement des contrats de $200,000 ou plus portant sur des biens ou sur des services devront faire la preuve qu'elles appliquent ces dispositions ou accepter de perdre leur droit de soumissionner pour de tels contrats.»

L'équité en matière d'emploi s'applique aux femmes, aux personnes handicapées (comprenant les personnes avec maladies psychiatriques, retard de développement et troubles d'apprentissage), aux autochtones, et aux membres d'autres minorités visibles.

LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Question nº 293—**Mlle Nicholson:**

1. Le 12 mars 1985, quels étaient les noms de tous les membres du Comité consultatif du statut de réfugié?

2. Combien étaient employés à temps plein et quel était leur traitement dans chaque cas?

3. Quels étaient les allocations quotidiennes ou autres arrangements consentis aux employés à temps partiel?

4. Quelles étaient la date de nomination et la durée du mandat de chaque intéressé?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

1.

W. H. Barton	J. Kage
Y. Beaulne	K. Kaplansky
F. B. Bird	K. Lawson
K. Boyko	J. McCaffrey
S. Davis	E. B. Meredith
H. Evelyn	S. Rusu
Rev. P. Fernandes	J. Santos
S. Gerley	H. Tellier
R. L. Hutson	R. Terrillon
A. Kafai	J. Stern

2. Sept employés à temps plein: S. Davis, H. Evelyn et R.L. Hutson sont payés au salaire équivalent d'un GIC-04 ($54,710 à $64,390). J. Stern, Président, est payé au salaire équivalent d'un EX-03 ($63,000 à $74,050). K. Boyko, S. Gerley et E. Meredith ont été détachés de la Commission de l'emploi et de l'immigration. Ils sont payés au même salaire que le poste qu'ils occupaient à la Commission: K. Boyko (AS 7—$46,875 à $54,537), S. Gerley (SM—$50,350 à $59,229), E. Meridith (PE 7—$46,450 à $63,870).

3. Les membres privés sont payés un honoraire de $294 pour chaque réunion à laquelle ils participent, incluant le travail de préparation pour la réunion.

4.

Nom des membres	Date de nomination	Expiration du terme
W. H. Barton	20 décembre 1984	31 décembre 1985
Y. Beaulne	3 juillet 1984	3 juillet 1986
F. B. Bird	15 mars 1983	15 mars 1985
K. Boyko	1 novembre 1982	1 novembre 1985
S. Davis	1 octobre 1983	1 octobre 1985
H. Evelyn	13 août 1984	12 juillet 1987
P. Fernandes	29 mars 1984	31 mars 1985
S. Gerley	15 novembre 1982	15 novembre 1985
R. L. Hutson	10 mai 1984	10 mai 1987
A. Kafai	1 septembre 1984	1 septembre 1986
J. Kage	13 juillet 1983	13 juillet 1985
K. Kaplansky	31 août 1984	31 août 1985
K. Lawson	31 août 1984	31 août 1985
J. McCaffrey	8 juin 1983	8 juin 1985
E. B. Meredith	2 avril 1984	2 octobre 1985
S. Rusu	20 décembre 1984	31 décembre 1985
J. Santos	1 août 1984	31 juillet 1986
H. Tellier	3 juillet 1984	3 juillet 1986
R. Terrillon	1 mars 1984	1 mars 1986
J. Stern	1 mai 1982	30 avril 1997

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je demanderais que les autres questions soient reportées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION SUPPLÉMENTAIRES (1982-1987)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompu le jeudi 18 avril, de la motion de M^me^ McDougall (au nom du ministre des Finance): Que le projet de loi C-39, prévoyant des paiements de péréquation supplémentaires à effectuer au profit de certaines provinces pour la période allant du 1^er^ avril 1982 au 31 mars 1987, soit maintenant lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur un projet de loi qui est quand même très important à la grandeur du pays mais qui est surtout important aussi compte tenu de l'injustice qui est causée à l'intérieur de ce projet de loi-là qui est très important pour le Québec. Monsieur le Président, en effet, le projet de loi a pour but d'accorder des paiements supplémentaires au chapitre de la péréquation.

J'aimerais dire tout d'abord pourquoi je suis contre le projet de loi, et j'aimerais exprimer ici non seulement mon opinion en tant que député de la circonscription de Montréal-Sainte-Marie, député québécois, mais j'aimerais aussi exprimer l'opinion du gouvernement du Québec et rappeler à tous les députés les propos qui ont été tenus par le ministre des Finances du gouvernement du Québec, M. Duhaime. J'aimerais exprimer un résumé de la déclaration ministérielle que M. Duhaime a faite à l'Assemblée nationale du Québec.

Tout d'abord, M. Duhaime explique que le premier ministre du Québec et lui-même ont entrepris des démarches soutenues auprès du gouvernement fédéral en vue de l'amener à apporter une solution équitable à la baisse prévue des droits de péréquation du Québec suivant la formule 1982-1987. Deux points particuliers paraissaient importants pour le gouvernement du Québec et essentiels. Premièrement, qu'il était inacceptable pour le Québec de voir chuter ces droits de péréquation en 1985-1986 et 1986-1987 par rapport à 1984-1985 alors qu'il n'est prévu aucune amélioration sensible de sa richesse par rapport à celle des autres provinces, ce qui est contraire à l'essence même du programme de péréquation.

Deuxième point majeur pour le Québec, s'exprime toujours le ministre des Finances du Québec, c'est que le gouvernement fédéral tienne compte du problème plus global causé par l'anticipation du nouveau programme de péréquation sur les cinq années de la période 1982-1987. Selon M. Duhaime, le Québec est la seule province à obtenir moins sur la péréquation de 1982-1987 que celle qu'elle aurait obtenue. La perte pour le Québec est de taille, disait M. Duhaime, et elle a été estimée à quelque 750 millions alors que les autres provinces bénéficiaires faisaient un gain global de 445 millions suivant le formule.

De plus, M. Duhaime nous rappelait lors de ses rencontres avec le ministre fédéral, le ministre des Finances (M. Wilson), que la solution retenue par le gouvernement fédéral pour accorder des montants supplémentaires au chapitre de la péréquation pour l'année 1985-1986, que ces paiements forfaitaires profitaient à six provinces bénéficiaires de péréquation, soit 110 millions au Québec, 50 millions au Manitoba, 20 millions à la Nouvelle-Écosse, 20 millions au Nouveau-Brunswick, 15 millions à Terre-Neuve et 5 millions à l'Île du Prince-Édouard. En 1986-1987, aucun paiement ne sera effectué sauf au Manitoba qui recevra 65 millions. Ainsi, toutes les provinces bénéficiaires de péréquation se partageront 285 millions sur les deux prochains exercices; de ce montant, une somme de 175 millions vient assez curieusement, disait M. Duhaime, s'ajouter aux gains déjà acquis des 445 millions pour un gain total de 620 millions aux provinces atlantiques et au Manitoba. Dans le même temps, la perte de 750 millions pour le Québec suivant la nouvelle formule est corrigée très partiellement par un versement de 110 millions en effet en 1985-1986, laissant une perte nette pour le Québec de 640 millions. Toujours selon M. Duhaime, lors des pourparlers avec le gouvernement fédéral, nous avons pris en compte la situation financière et budgétaire difficile du gouvernement fédéral. Je pense que dans ce dossier, le gouvernement du Québec et le ministre des Finances en particulier et le premier ministre du Québec se sont montrés raisonnables, puisque le gouvernement du Québec a consenti à réduire sa demande qui était initiale de sa perte de 750 millions à 450 millions, soit un versement de 300 millions en 1985-1986 et 150 millions en 1986-1987. Mais, selon M. Duhaime, le règlement arbitraire et politique annoncé par le ministre fédéral des Finances est très loin d'être satisfaisant, il est même incompréhensible.

● (1210)

Toujours selon M. Duhaime la solution retenue par le gouvernement fédéral signifie que les droits de péréquation du Québec chuteront cette année de près de 200 millions par rapport au dernier exercice. Selon M. Duhaime qui déclarait: «Je suis surpris et étonné de ne trouver aucune logique dans le règlement annoncé, ce règlement attribue des sommes à des provinces qui, selon les propres prévisions du gouvernement fédéral, ne connaîtront aucune chute de leurs droits de péréquation en 1985-1986 et qui, au surplus, sont déjà largement avantagées par les changements apportés au programme de péréquation en 1982. Quoi qu'il en soit, toujours selon M. Duhaime, pour le gouvernement du Québec ce dossier reste ouvert et nous attendons de reprendre les discussions avec les autorités fédérales afin d'obtenir une compensation honorable et équitable fondée sur le principe inhérent à la péréquation et non pas sur la base de l'arbitraire politique comme l'avait déclaré, malheureusement, le ministre des Finances actuel du gouvernement fédéral.

Monsieur le Président, ce qui arrive est bien simple à comprendre. C'est que je pense que tous les députés ici, à la Chambre, et les députés du Québec, en particulier, ont reçu un document du ministre des Finances du Québec. A mon avis, dans le dossier toutes les explications étaient très claires. Hier, je démontrais au député de LaSalle (M. Lanthier) un des documents qui étaient à l'intérieur du dossier du ministre des Finances, et j'ose espérer que tous les députés du Québec vont examiner le graphique qui démontre que la province de Terre-Neuve qui n'avait subi aucune perte, qui a obtenu un cadeau de 15 millions la veille des élections... On le sait, c'est un gouvernement conservateur; l'Île-du-Prince-Édouard avait une perte de cinq millions, a obtenu cinq millions; la Nouvelle-Écosse, une perte de 50 millions, a obtenu 20 millions; le

Nouveau-Brunswick, une autre province avec un gouvernement conservateur, aucune perte prévue selon le gouvernement fédéral, un cadeau de 20 millions pour M. Hatfield pour un peu améliorer son image. Si on se réfère au Manitoba, une perte de 72 millions pour l'an prochain, des gains de 50 millions pour cette année, qui n'obtient pas la somme totale et 65 millions pour l'an prochain.

Et si on examine la colonne réservée au Québec, à mon avis, il est très clair que les députés du Québec doivent vérifier le document qui nous est parvenu par le ministre des Finances. Le Québec a une perte de 750 millions. Il reçoit 110 millions. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas retenu la proposition ou la suggestion qui a été faite, hier, par le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) et qui avait été la solution de compromis qui avait été faite par l'ancien gouvernement libéral, c'est-à-dire d'avoir une compensation provisoire et qui aurait permis au Québec pour les deux prochaines années d'obtenir le même montant qu'il recevait afin qu'il ne soit pas pénalisé et que, entre-temps, le gouvernement fédéral aurait pu discuter avec le gouvernement du Québec en ce qui concerne le dossier litigieux au niveau des statistiques de la population de l'ensemble global? A mon avis, il aurait été plus sage si on avait eu . . . et j'ose espérer que le caucus des députés du Québec va se réveiller et va en parler la semaine prochaine au caucus du Québec . . . demander au ministre des Finances et dire: pour les deux prochaines années, maintenez donc la formule qui était de paiements provisoires. Pourquoi ne pas l'avoir fait pour le Québec et pourquoi ne pas le faire? Deuxièmement, pourquoi essayer de passer ce projet de loi à la hâte? Pourquoi le ministre des Finances veut-il nous «garrocher» cela? Hier, j'étais déçu du fait que c'était un député du Québec, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier), le député de LaSalle, qui dise: C'est tout ce qu'on a. Il va donc falloir savoir qui dit la vérité dans ce parti-là. Le premier ministre du Canada (M. Mulroney) dans une déclaration, suite à une rencontre avec les premiers ministres où le ministre des Finances du Québec était présent, à une conférence de presse, sur la place publique, a dit: Oui la porte est ouverte, on peut négocier. Même si le ministre des Finances avait fermé la porte. Puis, en ce qui concerne le ministre des Finances, lui, on n'a pas besoin de prendre sa parole, souvent elle mène à rien, et on le fait changer d'idée. Mais le premier ministre . . . j'ose espérer que c'est lui qui a une parole. Ou sinon, cela démontrera que le premier ministre n'a pas de parole.

Si le premier ministre a déclaré qu'il est prêt à négocier encore avec le Québec, pourquoi adopter en vapeur ce projet de loi? Pourquoi ne pas attendre? N'aurait-il pas été plus sage qu'il y ait une rencontre avec le premier ministre du Québec et le premier ministre du Canada, comme l'a accepté le premier ministre du Canada pour réviser le dossier, examiner, entendre au moins le Québec et apporter des modifications qui s'imposent?

Je pense que tous les députés du Québec ont vu dans les journaux: «Péréquation: Duhaime va continuer à harceler les conservateurs québécois». Je dois vous dire qu'il vous a aidés à la dernière campagne, mais il commence à le regretter.

«Wilson! Québec doit reconnaître que le gouvernement fédéral ne pouvait faire mieux dans le contexte actuel». Puis, lorsque le secrétaire parlementaire, et le ministre des Finances disent: Le déficit . . . mais quand ça été de négocier pour l'Ouest, 2.5 milliards, hein, là je vois le ministre d'État (Transports) (M. Bouchard), le «porteur de valises» du ministre des Transports (M. Mazankowski) qui dit: Ah! Cela ce n'est pas grave. Quand c'est pour le Québec. J'ai hâte qu'il se lève pour le Québec.

Tiens, ici: «Péréquation: Ottawa est prêt à écouter». Déclaration. Est-ce que ce sont des paroles en l'air que le premier ministre lance en conférence de presse? Est-ce que c'est du bluff? «Mulroney consent à réouvrir le dossier de la péréquation sur un angle plus global». Cela veut donc dire que ce que le premier ministre a déclaré est faux, puisque, aujourd'hui, on essaie de passer à la vapeur et à la cachette ce projet de loi sans continuer à négocier.

Duhaime ne se tient pas pour battu! Au moins lui a du courage. Ça donnerait peut-être de l'énergie . . . Un compromis inachevé, selon Jean-Louis Roy, au niveau de la péréquation.

Monsieur le Président, je pense qu'il serait important et sage . . . Normalement, lorsque tu es en pleine période de négociation, lorsque tu dis à quelqu'un . . . et je pense que tous les simples citoyens vont comprendre cela: Si un propriétaire et un locataire sont en train de discuter pour le prix du loyer, de signer le bail, eh bien, le propriétaire ne fera pas le bail tout de suite, il va attendre que la négociation, la discussion soit terminée. Mais là on essaie de nous imposer . . . Est-ce qu'il y a des pressions ou des députés de l'Ontario, des députés de l'Ouest, parce que les députés du Québec, dans ce parti-là qui est pas mal endormi, puis essayer de passer cela à la vapeur, puis l'argent va aller ailleurs. Je ne le sais pas. Bien, là ce n'est pas pis.

Des voix: Nous sommes éveillés!

M. Malépart: Monsieur le Président, je suis content, ils commencent à se réveiller un peu. Mais j'ose espérer, ce n'est pas ici que je vous demande de vous réveiller . . . Là! Une minute! Le ministre des Transports . . . il serait temps qu'il se réveille. On dit qu'il serait plus solide, hein. Regardez dans la cote que vous avez chacun là, il serait temps qu'il se réveille au Cabinet, qu'il mène un peu, qu'il ait du courage un peu, du panache, c'est cela que ça prend! Les gens veulent avoir des hommes et des femmes qui savent se battre . . . Ils ne veulent pas des «poules mouillées» comme le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) qui dit: On n'est pas là pour défendre le Québec. Ça paraît qu'il était dans les «poules», lui, il est encore une «poule» ici.

Monsieur le Président, il est vrai que le Québec est en train de se faire «rouler» par le gouvernement Mulroney. Je vais vous donner un autre exemple, comme par hasard, de la formule de la péréquation, la formule qui a été retenue pénalise le Québec, favorise les provinces où il y a des premiers ministres conservateurs. Le 8 novembre, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé des coupures dans des programmes importants, dans des projets importants pour la création d'emplois. Le Québec a perdu près de 800 millions de dollars. Près de 800 millions, qu'est-ce qu'on a vu? Tous les députés du Québec se sont levés, puis ils ont applaudi. Ils étaient tous bien contents. Ils étaient tous bien heureux. Même le chef des pompistes du Québec, le député de Duvernay (M. Della Noce), lui qui disait en pleine télévision: Moi, je vais leur parler aux multinationales. Depuis qu'il siège à la Chambre, les multina-

tionales n'ont jamais fait autant d'argent, monsieur le Président.

• (1220)

Encore dernièrement, 800 millions qui ont été coupés! Comment cela se fait-il? Y a-t-il quelqu'un ici qui soit capable de me dire, un député ou un ministre progressiste conservateur qui soit capable de justifier que les coupures de 10 millions au niveau de la Commission de la capitale national se sont faites strictement du côté du territoire du Québec, et le problème, c'est bon, le ministre des Travaux publics (M. La Salle), comme par hasard, il vient du Québec. Je sais qu'ils l'ont mis en tutelle et que c'est son chef de cabinet qui mène, mais y a-t-il quelqu'un qui soit capable de faire comprendre cela, y a-t-il quelqu'un ici qui puisse expliquer comment il se fait qu'à la Commission de la capitale nationale où il y a des coupures on coupe pour 10 millions, strictement des projets qui devaient être réalisés du côté du Québec et on maintient ceux qui devaient se réaliser du côté de l'Ontario. Justement le député dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean . . . le déménagement de la Marina, le Vieux-Port de Montréal, 3.5 millions. Ce sont des «jobs», ce sont des chômeurs de plus. Mais je comprends, le 8 novembre, vous étiez tous nouveaux, vous cherchiez où était la porte des toilettes et tout cela, mais ça fait sept mois là, il serait temps qu'il y en ait qui se réveillent. Quatre-vingt-cinq millions encore dans la région de Chicoutimi, dans la région des avantages, le programme de construction d'embranchements pour la question du gaz naturel, 85 millions de coupés. Deux projets importants dans la région de Trois-Rivières: un laboratoire en pharmaceutique et un centre de recherche pour les plantes à Victoriaville; imaginez-vous donc le bourreau du Conseil du Trésor, un autre gars supposément du Québec, ils ont coupé cela, tous les députés du Québec se lèvent et on applaudit.

Je me rappelle, lorsqu'ils avaient été élus, et vous savez que les députés conservateurs, surtout du Québec, ce parti-là formait une école, ils ne sont pas libres. Alors, le premier caucus qu'ils ont eu? Ils ont expliqué comment ça fonctionnait un parti au pouvoir, ils ont comparé cela à une équipe de football: le premier ministre est le quart-arrière, les ministres sont l'attaque et la défensive et là les députés se sont levés . . .

M. le vice-président: Je demanderais avec respect à l'honorable député d'être pertinent relativement au projet de loi, s'il vous plaît.

M. Malépart: Monsieur le Président, je m'en tiens au débat, mais je veux démontrer comment il se fait que les Québécois sont en train de se faire rouler par ce gouvernement-là. Je continue mon explication.

Alors là un «backbencher» se lève et dit: Oui, mais nous, qu'est-ce qu'on fait là-dedans dans l'équipe de football? Vous avez nommé le quart-arrière, la ligne d'attaque, la ligne défensive, mais nous, qu'est-ce qu'on fait? Il dit, vous savez, entre les périodes, il y a les meneuses de claques, c'est cela votre «job» vous autres, c'est cela les députés progressistes conservateurs, vous êtes des meneurs de claques.

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: La députée de Gatineau invoque le Règlement.

Mme Mailly: Je crois que vous avez déjà indiqué au député qu'il n'y avait pas beaucoup de pertinence dans son discours. Il continue dans la même veine, il me semble qu'il devrait . . .

M. le vice-président: Je pense que le député a terminé, et le député, étant donné son expérience, a compris.

M. Malépart: Monsieur le Président, justement, j'ai expliqué cela pour démontrer que là les députés du Québec ont la chance de demander que ce projet de loi soit retardé pour discuter, pour s'assurer qu'il y ait justice. Là je vois le ministre du Travail (M. McKnight), je suis content de le voir, le ministre responsable de la SCHL. Encore là, monsieur le Président, la formule choisie par le ministre responsable de la SCHL, encore là au niveau du programme de rénovation et de restauration de logements, comme par hasard, la formule choisie pénalise le Québec en comparaison avec les autres provinces. Le ministre devrait admettre avec moi que cette année le Québec, les députés le savent dans leur région, dans chacune de leurs circonscriptions, les maires des municipalités qui sont insatisfaits de leur budget, le Québec perd, au niveau du programme de rénovation et de restauration de logements, 17.8 millions; l'Ontario perd moins de deux millions soit un pourcentage de 35.7 en comparaison avec 9.3, et je mets au défi le ministre de dire que ces chiffres ne sont pas bons parce que ces chiffres viennent de son ministère et de son bureau, c'est lui qui m'a envoyé ces chiffres-là.

Alors, monsieur le Président, un autre endroit, arrêtez d'être des meneurs de claques, commencez à amener quelque chose, les députés du Québec. A un autre endroit, l'accord au niveau des multinationales du pétrole dans l'Ouest du pays . . . Où vont être les «jobs» au Québec pour cela? Qui va payer la note? Ce sont les Québécois. Ils veulent avoir des «jobs». Aujourd'hui, au moins j'étais content et je dois féliciter le premier ministre qui appuyait M. Robert Bourassa dans ses démarches aux États-Unis pour essayer de réaliser son projet au niveau de l'énergie.

Alors, monsieur le Président, pour toutes ces raisons, je pense que pour nous du parti libéral il est impossible d'appuyer ce projet de loi, même s'il est favorable à d'autres provinces, je suis d'accord, mais en tant que Québécois il est inacceptable que l'on puisse accepter une injustice et, de plus, je ne comprends pas que les députés conservateurs vont faire passer leur chef . . . —je n'ai pas le droit de dire le mot mais vous savez quoi—d'avoir dit: La porte est ouverte, je suis prêt à négocier. Il fait préparer un dossier par le ministre des Finances, le ministre des Finances du Québec va présenter son budget, et ici, le premier ministre dit de voter ce projet de loi, et il n'a pas fini les négociations, mais c'est scandaleux! Ce n'est pas ainsi que le ministre d'État (Transports) négociait auparavant. Cela est sûr et certain. D'ailleurs, jamais le député qui était dans votre circonscription auparavant n'aurait accepté cela. Il se serait levé au moins et il y aurait fait une colère. C'est terrible! Voyons donc! Si on examine au niveau de l'agriculture, au niveau de la politique laitière, c'est terrible.

Alors je vais terminer cette discussion sur la question . . .

M. Garneau: Continuez, sur la question qu'ils ont donné 2.5 milliards aux multinationales. Ils disent qu'ils n'ont pas d'argent!

M. Malépart: Mon collègue me fait penser: 2.5 milliards, et cela a été négocié avec les multinationales dans l'Ouest. Quand il y a eu une banque qui a été en difficulté dans l'Ouest, cela n'a pas été long: les millions, on n'a pas discuté. Mais tout à coup, la Domtar a de la difficulté, c'est un projet québécois, c'est quoi le Québec! Je pense que . . . Le ministre responsable du développement ne sait même pas où est le Québec. Il dit: On n'a pas besoin de donner, ils font de l'argent. Pourquoi donnerait-on une subvention? Les multinationales font de l'argent: 2.5 milliards. Ces gens-là n'ont pas de logique dans leur parole. Et c'est le ministre des Finances du Québec qui le dit. Ce ne sont pas mes propos. Même le premier ministre du Québec, M. Lévesque, et ce n'est quand même pas un de mes amis, c'est bien plus quelqu'un qui vous a aidés à vous faire réélire. Et, aujourd'hui, vous êtes en train de le trahir. Monsieur le Président, je termine mes remarques là-dessus.

M. le vice-président: Questions! Commentaires! L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a la parole.

Mme Mailly: Monsieur le Président, premièrement, je voudrais attirer l'attention du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) sur le fait qu'il y a eu au moins deux projets en Ontario qui ont été soit annulés, soit retardés, savoir la piste cyclable et la Eastern Parkway, comme on l'appelle. Ce que le député a déclaré tout à l'heure était faux. Deuxièmement, c'est que du côté de l'Outaouais il y avait trois ou quatre projets qui étaient sur le calendrier de la Commission de la Capitale nationale qui ont été maintenus, y compris le boulevard de la Vérendrye dans la ville de Gatineau, dans ma circonscription. Il est donc faux de dire, premièrement, que cette réduction des dépenses de 10 millions a, premièrement, «victimisé» le Québec et, deuxièmement, que cette coupe de 10 millions était dirigée sur des projets en particulier. Il y avait une tranche substantielle de dépenses administratives qui étaient visées là-dedans. Voilà le premier commentaire que je veux faire.

Le deuxième commentaire se rapporte à la question relative à la Domtar que l'opposition libérale semble vouloir nous ramener chaque fois, parce qu'il semble n'y avoir qu'une seule question sur laquelle ils peuvent faire un petit peu de millage. Je voudrais rappeler au député le fait qu'une entente a été conclue: il va y avoir une somme supplémentaire qui va être allouée, mais c'est une somme qui sort du budget déjà établi sur le développement régional . . . parfaitement, parce que notre gouvernement, contrairement . . .

M. Malépart: La banque dans l'Ouest!

Mme Mailly: Voulez-vous vous taire! Vous êtes toujours à crier quand on parle.

Alors, contrairement à l'administration précédente, nous sommes un gouvernement responsable qui s'inquiète où va l'argent que les contribuables nous fournissent à la sueur de leur front. Alors, plutôt que d'être dépensiers et de s'en servir pour se faire réélire dans nos circonscriptions comme les libéraux ont fait depuis 20 ans et peut-être depuis 100 ans, nous voulons administrer les fonds qui nous sont confiés avec responsabilité et sérieux, et nous voulons aussi les utiliser où cela va créer des emplois. Alors, la Domtar va continuer avec son projet; dans le budget qui a été établi pour le développement régional, le gouvernement du Québec, qui est en partie propriétaire de la Domtar, a été satisfait de cette entente; il comprend très bien notre situation parce qu'il partage la même situation au Québec où les contribuables souffrent d'un fardeau énorme de taxes.

• (1230)

Et un autre commentaire.

Une voix: Est-ce un commentaire ou un discours?

Mme Mailly: J'aurai une autre question à la fin, si vous voulez vous taire! Je trouve extraordinaire que le député de Montréal-Sainte-Marie parle de trahison de la part d'un gouvernement conservateur qui enfin réussit à développer un esprit de concertation dans . . .

M. Malépart: Ce n'est pas ce que M. Lévesque dit!

Mme Mailly: Voulez-vous vous taire, s'il vous plaît! Dans les régions . . . Je suis sur le point de demander . . . de poser la question de privilège. J'ai le droit de parole comme le député! C'est la période pour les commentaires et les questions. J'ai des commentaires à faire sur des choses que le député de Montréal-Sainte-Marie a avancées qui frisent la vérité, alors qui frisent le mensonge, je devrais dire plutôt, parce que la vérité, ça fait longtemps qu'il l'a oubliée.

M. Malépart: Je vais me lever et démontrer combien de fois tu as menti aux gens ici à la Chambre.

Mme Mailly: Je continuais donc pour dire que sur la question de la trahison du Québec, je crois que les 58 députés conservateurs qui représentent aujourd'hui le Québec ont déjà démontré dans leur circonscription d'une façon très tangible qu'ils sont capables de s'entendre avec tous les niveaux de gouvernement et que c'est pour cela que les dossiers avancent dans nos circonscriptions.

Il y a des choses par exemple comme Mirabel. Il y a des choses comme la question des droits des syndicats de la Fonction publique . . .

M. Malépart: Tu as de la misère à en trouver des choses!

Mme Mailly: . . . des choses qui étaient en veilleuse depuis très longtemps qui sont avancées à cause de cet esprit de concertation.

Alors on n'a pas de leçon à se faire donner par le député de Montréal-Sainte-Marie qui, dans la dernière administration, a été très «divisif», a encouragé l'affrontement.

Finalement, monsieur le Président, je voudrais lui poser une question, s'il est encore assez alerte, ou bien s'il veut lire son . . . je ne sais pas ce qu'il lit là. Alors, monsieur le député de Montréal-Sainte-Marie . . . C'est . . . Pardon? Pardon? Monsieur le Président, j'aimerais savoir . . . Non . . . O.K. Je voudrais lui poser une question. Quel est le but de vouloir de nouveau réintégrer un climat de dissension entre Québec et le gouvernement fédéral quand, enfin, on a réussi à créer des liens entre Québécois et Québécois, qu'ils soient au niveau provincial ou au niveau fédéral? Quel est le but de ce député? A quoi cela mène-t-il?

M. le vice-président: La parole est à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

Une voix: Il n'a pas le micro.

Mme Mailly: Il n'en a pas besoin!

M. Malépart: Monsieur le Président, je dois répéter. Hier dans l'intervention, je trouvais la députée . . . une bonne intervention, un peu brillante, mais aujourd'hui je dois dire que c'est moins brillant, pas mal pas brillant.

Pour répondre à sa dernière question, il ne faut pas parler à travers son chapeau ici . . . Pour répondre à sa dernière question: Pourquoi créer les divisions? Si elle avait lu ses documents au lieu de s'amuser ici à la Chambre, c'est le document qui provient du gouvernement du Québec. Les propos que j'ai dits, ce ne sont pas des propos de députés libéraux. Ce sont des propos du ministre des Finances, M. Duhaime. Les déclarations qui ont été faites, c'est par René Lévesque. C'est lui qui dit qu'il est déçu de vous autres. Ce n'est pas nous qui défendons cela. Monsieur le Président, la députée devrait donc lire ses documents; à mon avis, elle ne les a pas lus.

Quand elle parle, elle dit que ce n'est pas vrai pour la Capitale nationale. Bien, encore là, elle n'a pas lu le document de M. Wilson, à la page B7, la Commission de la Capitale nationale, c'est écrit noir sur blanc. Il n'y a pas que la Commission de la Capitale nationale . . . les 10,000 millions, les coupures sont strictement du côté du Québec.

Mme Mailly: C'est faux!

M. Malépart: Est-ce qu'il y a un messager? Est-ce qu'elle sait lire? Un messager pour aller y porter . . . Elle ne sait pas lire, monsieur le Président. La vérité, c'est écrit noir sur blanc, 10,000 millions. Ça fait vraiment pitié là.

Monsieur le Président, j'ai appris une chose dans la vie lorsque je jouais au hockey. Je ne frappais pas sur les plus faibles, mais je vais arrêter sur la députée, parce que, vraiment, elle ne connaît rien.

M. le vice-président: Le député de Beauharnois-Salaberry (M. Hudon). Question ou commentaire.

M. Hudon: Monsieur le Président, j'avais l'intention de demander s'il y avait un médecin dans la salle parce que je sentais que pour mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), son taux d'adrénaline montait fiévreusement. Je me disais, ça y est, il va y avoir un incident à la Chambre des communes aujourd'hui.

Je suis content, monsieur le Président, que le député de Montréal-Sainte-Marie cite en Chambre, et je pense que c'est cela qui est historique, c'est la première fois qu'un libéral cite en Chambre un document qui arrive du gouvernement du Québec, presque, c'est la première fois qu'il cite en Chambre un document tel quel et c'est quelque chose de bien, cela aurait peut-être pu se faire autrement.

Monsieur le Président, en réponse à la question: «Pourquoi ce bill-là doit-il être passé si rapidement?», c'est assez simple. C'est parce que les provinces ont besoin d'argent, on s'est engagé à le faire. Vous ne vous êtes jamais engagés à le faire de votre côté, vous aviez la vérité à l'époque, et cette vérité-là, vous ne vous êtes jamais engagés . . . votre formule de péréquation . . . et vous aviez cette vérité-là, c'est simple, monsieur le Président, on va dire à mon collègue de Montréal-Sainte-Marie: c'est parce que les provinces ont besoin d'argent, c'est tout.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais répondre au député pourquoi on voudrait, c'est parce que c'est le premier ministre qui a dit que la porte est ouverte. Lui qui a déjé été au niveau des commissions scolaires, il n'a jamais adopté un règlement tant que les négociations n'étaient pas finies. Je reconnais que le député est un gars compétent et intelligent, mais c'est votre premier ministre, ce n'est pas le mien, c'est votre premier ministre, qui a dit en pleine télévision, et c'est écrit dans les journaux . . . Tiens, le chef des pompistes est revenu. Monsieur le Président, savez-vous, le chef des pompistes, il a acheté une concession de M. Muffler et il a posé 58 silencieux à tout le monde ici. Alors, pour revenir à la question du député, je pense qu'il est important que tant qu'il y a une négociation, on dise: on va adopter la partie qui touche les autres provinces que le Québec tant que la négociation ne sera pas terminée pour le Québec, mais au moins, ce que M. Duhaime avait demandé, son budget, c'est le 24 avril. Alors, je pense que le député sera d'accord avec moi sur le fait qu'on devrait donner une chance, parce que si on adopte le projet de loi avant, vous allez vous réveiller et vous allez avoir une taxe «conservateur» dans le budget du Québec pour compenser l'injustice que vous avez créée. Le député fait signe qu'il est d'accord. Si vous êtes d'accord à ne pas défendre le Québec, ça ne me dérange pas.

Tantôt quand on parlait de Domtar, monsieur le Président, il y a la cartographie, quand on parlait de Domtar, c'est de l'argent pris qui avait été voté avec l'argent du gouvernement, mais quand on a pris 2.5 milliards, ce n'est pas de l'argent dans le développement régional cela, c'est de l'argent neuf pour les multinationales du pétrole. Quand cela a été l'argent de la Banque commerciale . . . Il n'y a rien de neuf là-dedans. C'est pour cela que je dis qu'au niveau de la péréquation, compte tenu du fait que les Québécois et Québécoises sont en train de se faire rouler par le gouvernement Mulroney, au niveau de la péréquation, depuis le 4 septembre, les Québécois ont perdu pas loin de un milliard de ce gouvernement-là. Ils mériteraient d'avoir justice à ce chapitre-là.

M. le vice-président: La période pour les questions et commentaires est maintenant terminée. Nous poursuivons le débat avec l'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault).

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais faire une brève intervention sur le projet de loi C-39 présenté par le gouvernement et qui vise, comme on le sait, à prévoir des paiements de péréquation supplémentaires au profit de certaines provinces pour la période de 1982 à 1987. Je voudrais vous dire au départ que notre parti trouve que ce projet de loi est injuste envers la province de Québec. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle certains de mes collègues ont fait des interventions relativement rigoureuses à ce sujet.

Je pourrais passer en revue les sommes qui vont aux différentes provinces mais ces renseignements sont déjà au dossier. Je voudrais plutôt m'attarder sur le cas du Québec, la province qui, à mon avis, est la plus mal rétribuée en matière de péréquation par cette nouvelle formule, car il semble bien aussi que les nouveaux députés conservateurs du Québec sont relativement silencieux à ce sujet, heureux qu'ils sont d'encenser la proposition gouvernementale et de la trouver correcte. Monsieur le Président, on a attribué la perte pour le Québec à près

de 750 millions de dollars, alors que d'autres provinces bénéficient de sommes atteignant un total global d'environ 445 millions. Quand je parle de 750 millions, ce sont les chiffres mêmes que le ministre des Finances du Québec a utilisés. Notre parti ne peut pas appuyer cette loi, non pas parce qu'elle donne de l'argent aux provinces, monsieur le Président, mais parce que, à notre avis, nous croyons qu'elle n'en donne pas assez, nous croyons qu'elle va à l'encontre, d'autre part, de notre Constitution. Mercredi, le premier ministre parlait d'égalité. Nous sommes loin de cette égalité que reconnaît l'arlticle 36 de la Loi constitutionnelle de 1982 et qui dit, au sujet de la péréquation et des inégalités régionales, ce qui suit:

• (1240)

Article 36.(1) Sous réserve des compétences législatives du Parlement et des législatures et de leur droit de les exercer, le Parlement et les législatures, ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux, s'engagent à:

Il y a ici trois engagements:

a) promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens dans la recherche de leur bien-être;

b) favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances:

c) fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels.

Ce sont évidemment ces trois mentions dans la Constitution canadienne qui sous-tendent tout le système de péréquation au Canada. Cependant, monsieur le Président, je considère que le projet de loi est inacceptable parce qu'il ne répond pas complètement aux trois articles que je viens d'énumérer. Par cette formule, la formule présentement utilisée, les droits de péréquation du Québec chuteront probablement de près de 200 millions par rapport au dernier exercice financier.

D'une part, on attribue des sommes à des provinces qui avaient déjà été avantagées par les changements apportés au programme de péréquation en 1982 et, d'autre part, on enlève une grande part au Québec qui semble devoir, seul, payer les frais de ce que j'appellerais une mauvaise décision du gouvernement conservateur. Une décision politique car, en effet, voyons qui y perd? C'est le Québec, d'une part, qui a un gouvernement qui n'est pas conservateur, qui a un gouvernement péquiste et, d'autre part, c'est le Manitoba qui, lui aussi, tourne le dos au parti conservateur en élisant un gouvernement néo-démocrate. On dirait que, par hasard, ce sont les deux seules provinces qui y perdent à ce petit jeu de «jouons la péréquation».

A mon avis, c'est une révision publique du programme de péréquation qui devrait avoir lieu à ce moment-ci plutôt que des négociations sous la table avec certains gouvernements dans le sens d'apaiser ceux qui crient trop fort et de faire plaisir aux amis du régime.

On voudrait en certain milieu, on l'a entendu ici à la Chambre, faire porter sur le gouvernement précédent le blâme de la formule actuelle de péréquation. Et on veut faire cela sans tenir compte de la conjoncture économique. On se rappellera que, au moment où le programme précédent de péréquation avait été mis sur pied en 1981, peu de Canadiens pouvaient prévoir les difficultés économiques que connaîtrait le Canada. Et, bien sûr, la conjoncture économique a fait que certaines provinces ont reçu moins d'argent. Aujourd'hui, il est facile de critiquer l'ancien gouvernement, mais au moment où la mesure avait été votée à la Chambre, personne ne pouvait prévoir que les années 1982 et 1983 seraient désastreuses sur le plan de l'économie non seulement de l'économie canadienne mais de l'économie mondiale. Pourtant, l'entente qui avait été conclue en 1981 l'avait été de bonne foi par un gouvernement responsable. Et si on nous dit que c'est maintenant le temps de faire une révision de l'entente, alors, faisons-la! En fait, en examinant l'entente et en y apportant des changements, le gouvernement conservateur aurait pu choisir d'être plus généreux. Alors, s'il a choisi de ne pas l'être, c'est sa décision et c'est sa responsabilité, et il me semble que l'on peut difficilement, à ce moment-là, mettre le blâme sur le gouvernement précédent, panacée qui est utilisée régulièrement par le gouvernement actuel pour se sortir du pétrin dans lequel il s'embourbe de temps à autre.

Mes remarques seront brèves. Je dirai tout simplement, et je n'hésite pas à le dire qu'un gouvernement libéral dirigé par le chef de l'Opposition actuel (M. Turner) et conseillé par certain d'entre nous, en particulier mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau), aurait été beaucoup plus généreux que ne l'a été le gouvernement conservateur envers la province de Québec, beaucoup plus respectueux aussi des droits de toutes les provinces à offrir à leurs citoyens des services d'éducation et de santé égaux et équitables.

Où sont les députés conservateurs sur le sujet de la péréquation, sur la façon punitive dont le gouvernement a pris ces décisions en matière de péréquation vis-à-vis du Québec? On ne peut pas dire qu'ils ont été vociférants. J'espère donc qu'ils auront le courage de prendre des positions plus solides et de défendre le Québec au lieu d'approuver leur ministre des Finances qui est en train de régler son problème de déficit, malheureusement, «sur le dos» des Québécois et aussi, en partie, «sur le dos» des Manitobains.

Monsieur le Président, j'ai tenté de vous exposer brièvement les raisons pour lesquelles il nous semble difficile de ce côté-ci de la Chambre d'appuyer ce projet de loi gouvernemental, qu'il nous ferait plaisir d'appuyer si les sommes consenties en particulier à la province de Québec étaient plus généreuses. Aussi, quand vous nous verrez nous opposer lorsque cette question viendra à un vote, à la proposition gouvernementale, il ne faudrait pas en tirer la conclusion que le parti libéral du Canada ne veut pas que des sommes additionnelles aillent au Québec, au contraire, nous trouvons que l'augmentation consentie au Québec est insuffisante.

M. le vice-président: Question ou commentaire. L'honorable ministre d'État (Transports) (M. Bouchard) a la parole.

M. Bouchard: Monsieur le Président, je suis impressionné de la façon avec laquelle l'honorable député associe la générosité par rapport au Québec avec la situation financière. Étant très conscient que c'est parce que l'ancien gouvernement a très mal utilisé, par rapport au Québec et aux autres provinces, l'argent dont il disposait pour faire en sorte que la situation actuelle devant laquelle nous sommes placés, par rapport à la situation financière de l'ensemble du pays, ne privilégie ni le Québec, ni toute autre province. Le ministre des Finances a été très clair, c'est ce dont il pouvait disposer . . . c'est ce qu'il a attribué au Québec lors de la question de la péréquation.

Je pense que, actuellement, les députés du Québec, les députés du gouvernement, sont très fiers d'appuyer une position qui est très réaliste fondamentalement. Elle tient compte essentiellement des disponibilités dont nous disposons, autant pour le Québec que pour les autres provinces. Et cette facilité avec laquelle, l'honorable député et ses collègues associent constamment la générosité avec une dépenses absolument inconsidérée d'argent, qui nous a menés, encore une fois, dans une situation qui frise la faillite, qui frise le désastre, malgré tout, ce parti, pendant des années, de façon inconsidérée, a dilapidé les fonds publics, continue de la même façon même dans l'Opposition, au moment où le gouvernement essaie de redresser difficilement une situation qui, encore une fois, frôlait le désastre, ce parti continue à développer la même philosophie de dépenses, sous prétexte d'avantager le Québec.

Une voix: C'est vrai!

M. Bouchard: Des demandes de ce gouvernement du Québec qui paraissaient, aussitôt que ce gouvernement formulait quelque demande que ce soit, il y a un an . . . elles étaient considérées absolument comme étant des demandes inconsidérées. Et subitement, parce que ce parti est dans l'Opposition, on se découvre des affinités avec ce gouvernement que l'on a banni, que l'on a traité de tous les noms, soudainement on se découvre des affinités sous prétexte de générosité . . . la générosité, monsieur le Président, pour les Québécois actuellement.

Je pense que cela a été très clair le 4 septembre, ça continue de l'être. La générosité pour les Québécois c'est de gérer intelligemment et raisonnablement les fonds publics. Le gouvernement du Canada a octroyé au Québec ce qu'il était capable de donner. Il ne l'a pas fait contre les gouvernements des autres provinces. C'est, je pense, naïf de croire que, parce que le gouvernement du Québec n'est pas un gouvernement conservateur . . . au contraire, vous nous avez reproché nos trop bonnes relations avec le supposé gouvernement du Québec. Je pense qu'il faut être sérieux. Nous administrons des fonds publics. La péréquation et les montants alloués au Québec . . . cela a été fait essentiellement en fonction des disponibilités, proportionnellement à ce qui s'est fait dans l'ensemble du pays. Vous pouvez nous appeler ou nous traiter de n'importe quoi, c'est une habitude que les libéraux ont prises quand ils étaient au pouvoir et qu'ils n'ont, malheureusement, pas perdue depuis huit mois, celui de tenter constamment d'humilier les gens d'en face. Cela n'a pas d'importance. Les députés du Québec sont satisfaits du partage effectué par le ministre des Finances. Nous considérons que le Québec est traité équitablement, mais ce que les Québécois veulent essentiellement c'est un partage équitable, mais en fonction de l'argent dont nous disposons, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'ai bien écouté les remarques du ministre et je peux dire qu'il est quand même honnête avec la position de son parti qui tente de restreindre les dépenses gouvernementales. Il nous parle d'une solution réaliste, équitable, compte tenu des fonds, et c'est alors que l'on revient sur le refrain habituel depuis le 4 septembre, et d'ailleurs cela avait commencé avant: que là les fonds sont limités, et que c'est à cause de l'administration précédente.

• (1250)

En fait, on est équitable, on fait ce que l'on peut faire de mieux en donnant moins. Pour l'instant, on va quand même prendre note des remarques du ministre, mais j'aimerais simplement lui dire ainsi qu'à ses collègues que, à mesure que ce Parlement avance, six mois seulement se sont peut-être écoulés sur un mandat de quatre ans, vous devrez probablement ajuster votre refrain parce que, après deux ou trois ans d'administration, vous ne serez pas toujours capables de dire que les malheurs qui vous tombent dans les mains dépendent toujours de l'administration précédente. Je vous préviens simplement de cela. Parce que, dans le moment, vous pouvez trouver cette solution équitable, réaliste, il reste néanmoins un fait, c'est que le Cabinet au Québec n'est pas satisfait. On peut bien blâmer les députés libéraux de faire des représentations pour nos concitoyens, nous sommes élus pour faire justement cela, et je vous rappellerai que n'eut été, par exemple, les pressions répétées qui ont été faites en cette Chambre par le parti que je représente pour avoir de l'aide à la Domtar, on nous disait exactement la même chose, on était laissé dans un «mess», avec peu d'argent, avec la bourse vide, et une fois que la pression est montée de ces régions-là suffisamment, vous avez fini par reconnaître le bien-fondé et accéder à cette demande-là, toujours en disant que si vous n'étiez pas capables ça dépendait du gouvernement précédent. Mais éventuellement, vous avez vu la lumière, et vous avez aidé, c'est ce qui est arrivé.

M. le vice-président: Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) sur une question ou un commentaire.

M. Garneau: Question et commentaire. Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député de Saint-Jacques. Je voudrais le féliciter pour avoir représenté les intérêts du Québec de façon pondérée et de l'avoir fait loyalement et en ce sens combler et remplir justement le mandat qui lui a été donné par ses électeurs. Évidemment, je voudrais aussi souligner une chose. C'est que le ministre d'État aux Transports (M. Bouchard) qui vient de faire un commentaire et poser une question au député de Saint-Jacques, a souligné la question du partage et de la façon dont le Québec avait été traité par l'ancien gouvernement sur justement le projet de loi à l'étude dans son ensemble et qui touche la péréquation, et je voudrais, avant de poser une question au député de Saint-Jacques, rappeler que, en 1982-1983, et peut-être que le député de Saint-Jacques pourra commenter plus à fond, mais les paiements transitoires en vertu de la formule de péréquation ont rapporté au Québec 354 millions. Cela c'est l'argent qui a été versé, puisque le ministre d'État aux Transports veut amener sur cette question-là, 354.5 millions de dollars dans les paiements transitoires qui ont été versés au gouvernement du Québec par un gouvernement libéral; 1983-1984, 399.3 millions de dollars versés par le gouvernement libéral précédent à titre de paiements transitoires, et en 1984-1985, 392.4 Maintenant, 110 millions, c'est ce qu'on propose alors que le Québec perd 750 millions.

Alors, on pourrait prendre d'autres dossiers aussi et souligner comment, par exemple, dans le cas de la Domtar, le cas a été traité. On a tout simplement pris de l'argent qui avait été déjà octroyé au Québec dans le développement régional pour essayer de sauver la Domtar qui devait être secourue par une entente spéciale sur le développement des sociétés de pâtes et

papiers. Finalement, c'est le Québec qui va payer 100 p. 100 des affaires à la Domtar. Je voudrais demander au député de Saint-Jacques, qui a prononcé un excellent discours, s'il ne croit pas qu'il ne serait pas plus avantageux et plus juste pour le Québec, au lieu de donner, comme le propose le projet de loi, 110 millions qui est une somme qui provient de, je ne sais pas trop où, et que le ministre des Finances du Québec, M. Duhaime, a qualifié d'inéquitable et d'injuste, qu'il ne comprenait pas la logique derrière cela puisqu'il y a des provinces qui ne perdaient pas du tout d'argent en vertu de la formule actuelle et elles se font octroyer des sommes additionnelles, le député de Saint-Jacques ne croit-il pas qu'il serait préférable de prolonger la formule des paiements transitoires qui ont donné des effets qui ont ramené un équilibre durant les trois premières années de l'application de la nouvelle formule de péréquation et qui avaient été ainsi établis pour tester si cette formule allait donner les résultats que l'on escomptait; le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier), hier dans son discours, et je le rappelle au député de Saint-Jacques, a soulingé que au début, en 1982, lorsque la formule nouvelle a été mise en application, les fonctionnaires du ministère des Finances n'avaient pas pu prévoir la sévérité de la crise économique, et que c'est un peu pour cela que la formule des paiements transitoires avait été mise pour trois ans parce qu'on espérait que la formule de péréquation allait donner des résultats et que, au bout de trois ans, la situation allait revenir normale. Mais ma question est la suivante: Est-ce qu'il ne serait pas plus avantageux de poursuivre cette formule transitoire qui en fait ne donnerait qu'une augmentation de 3 p. 100 de la péréquation au Québec par rapport à l'année passée, ce ne serait pas préférable de maintenir cette formule de paiements transitoires plutôt que d'aller avec une formule ad hoc, de tirer un numéro dans un chapeau et dire après: c'est fini?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, c'est bien sûr que prolonger la formule des paiements transitoires serait une formule plus souhaitable parce qu'au moins on parle là d'une formule qui est établie et qui est juste. Quand le gouvernement du Québec a réagi au règlement politique de quelque 110 millions en disant que c'était inéquitable, injuste, j'ai un autre qualificatif pour cela, je dis que c'est plutôt arbitraire. On a pigé 110 millions dans un chapeau et ce n'était pas suivant une formule connue. En fait, c'est pour cela que je me suis référé en fait, dans mes remarques, à un règlement politique. Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a raison. Si on s'en tenait à une formule qui est connue aux yeux de tous, on pourrait dire au moins que c'est le fruit d'un calcul à partir d'une base. Mais là, on a un règlement qui a été fait dans le but d'apaiser, j'imagine, mais qui ne remplit pas complètement sa mission.

[*Traduction*]

M. George Baker (Gander-Twillingate): Je serai très bref, monsieur le Président.

Une voix: Prenez votre temps.

M. Nickerson: Nous doutons que vous serez très bref.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: J'ai juste deux mots à dire. Je tenais à signaler brièvement que chaque fois que nous parlons de paiements de péréquation et de suppléments aux paiements de péréquation, ou d'une augmentation ou d'une diminution de ces paiements, nous parlons toujours d'accorder une certaine somme d'argent à telle ou telle province.

Pour être parfaitement honnête, je crois qu'à tous les endroits du projet de loi sur les paiements de péréquation où l'on parle d'un certain nombre de dollars—15 millions par exemple pour la province de Terre-Neuve—on devrait normalement préciser que cette somme est destinée au gouvernement de la province de Terre-Neuve. Si je dis cela, c'est à cause du véritable objectif des paiements de péréquation. Si l'on y songe, la mesure législative initiale visait à donner aux provinces pauvres qui n'arrivaient pas à avoir suffisamment de recettes un semblant d'égalité du fait que le gouvernement fédéral et les provinces riches donneraient indirectement de l'argent aux provinces pauvres pour leur permettre d'avoir les services jugés normaux, sur lesquels on compte dans toutes les régions du Canada.

C'est dans ce sens que l'on s'écarte complètement de l'objectifd visé, monsieur le Président. On donne tout simplement l'argent en bloc à un gouvernement provincial, sans lui imposer de conditions. Si un gouvernement provincial voulait construire des boulevards de ceinture et des voies d'accès dans une ou deux de ses villes avec cet argent, elle pourrait le faire. Une fois qu'une province aurait suffisamment de routes d'accès à ses villes, elle pourrait encore construire des routes sur pilotis, au-dessus des routes qui donnent accès aux villes. Autrement dit, que l'objectif visé par cette mesure législative soit atteint ou non dépend de la bienveillance du gouvernement au pouvoir dans une province.

Je vais vous citer un exemple à propos de ce que je faisais ce matin, monsieur le Président. J'essayais de calculer comment amener les pouvoirs publics à investir de l'argent dans l'aménagement d'un réseau de distribution d'eau dans une agglomération dont les demandes en vue de creuser un puits n'ont pas été acceptées parce que l'eau ne convient pas à la consommation humaine, d'après tous les rapports des services d'hygiène. Ce faisant, je me suis renseigné auprès du ministère de la Santé de Terre-Neuve. J'ai appris que beaucoup d'agglomérations sont dans la même situation. Rien que dans ma région, une quarantaine ou une cinquantaine d'agglomérations sont dans ce cas. D'une part, on parle de verser de 600 à 700 millions de dollars, une somme énorme, à un gouvernement pour uniformiser les services dans le pays mais je dois dire par contre à ces pauvres gens qu'il n'y a absolument pas moyen de leur donner cet argent pour avoir de l'eau potalbe pour les écoliers.

Je dis qu'il est 13 heures, monsieur le Président; je continuerai après la pause.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le Président: Quand la Chambre a suspendu la séance à 13 heures, c'est le député de Gander-Twillingate (M. Baker) qui avait la parole.

M. Baker: Monsieur le Président, je vais terminer mes remarques à propos du projet de loi à l'étude aujourd'hui qui prévoit des paiements de péréquation supplémentaires à effectuer au profit de certaines provinces pour la période allant du 1er avril au 31 mars 1987.

Avant la pause, je disais que les paiements de péréquation avaient pour but d'aider les provinces défavorisées à maintenir, de concert avec les administrations locales, des services publics comparables à ceux des autres provinces en pratiquant un taux d'impositon équivalent. Quand on parle de services publics dans des régions à fort taux de chômage, il s'agit normalement d'infrastructure comme les systèmes d'adduction d'eau et la voirie. Ce sont pourtant dans ces domaines là que les écarts sont les plus marqués à travers tout le pays. Dans le cas de ma province, Terre-Neuve, des subventions inconditionnelles de 600 à 700 millions de dollars lui seront accordées cette année pour lui permettre d'assurer à ses habitants des services publics comparables à ceux qui existent dans les autres provinces. Il va de soi, évidemment, que les provinces mieux nanties ont une base fiscale suffisamment large pour assurer ces services au grand public.

La somme des paiements de péréquation versés depuis quelques années atteint des proportions incroyables. Cet argent devait servir, à l'origine, à assurer certains services au grand public. Mais je faisais justement remarquer à la Chambre que 40 ou 50 p. 100 des localités de ma circonscription ne sont pas dotées d'un système d'adduction d'eau. Comment pareil état de choses peut-il exister alors que les paiements de péréquation avaient justement pour but de combler ces lacunes? Comment se fait-il que la plupart des routes de ma circonscription ne soient pas goudronnées si la Loi sur la péréquation a justement pour but d'assurer au grand public des services comparables partout au pays?

La vérité, c'est que cet argent ne sert pas à assurer les services prévus dans la loi et dans les ententes. Il ne sert pas à subventionner les localités qui n'ont pas le service d'eau. Aujourd'hui, en 1985, il y a encore des enfants qui n'ont pas d'eau potable à boire dans les écoles. J'ai déjà parlé des grands problèmes sanitaires au pays actuellement a certains médecins qui m'ont signalé des difficultés d'approvisionnement en eau potable. Or, j'ai déjà vu des messages du ministère de la Santé indiquant que dans certains endroits l'eau était impropre à la consommation humaine. Quand je vois proposer à la Chambre un projet de loi comme celui-là, je me dis que l'argent n'est pas utilisé comme il aurait dû l'être.

Ces collectivités essaient d'obtenir des subventions fédérales qui sont disponibles. Je suppose qu'elles seront disponibles l'année prochaine une fois que le ministre des Finances (M. Wilson) aura eu son mot à dire dans le budget et que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) aura décidé de ce qu'elle voudra faire des programmes de création d'emplois à court terme. La majorité de ces crédits devrait être consacrée à la fourniture d'eau et de services essentiels à de petites collectivités isolées.

Pour ce qui est des intentions du gouvernement, il suffit de se reporter à la publication intitulée *Une nouvelle direction pour le Canada* pour voir qu'on a affaire à l'application de la stratégie très clairement exposée à la page 90 en ces termes:

> Pour atteindre cet objectif, il faudra procéder à un examen attentif des dépenses fédérales dans tous les secteurs—le développement économique et régional, les programmes sociaux, les transferts fédéraux-provinciaux . . . afin d'élaborer un plan ordonné de ralentissement des dépenses.

Voilà l'intention du gouvernement. Le gouvernement n'augmentera pas les dépenses pendant un certain temps. Il n'y aura pas le même niveau d'augmentations que par le passé. La croissance de ces paiements va être freinée. On dit ensuite: «tout en réaménageant la composition de ces dernières pour réduire au minimum les effets de leur compression sur l'économie». A mon avis, une des choses que le gouvernement devrait faire s'il a l'intention de diminuer les montants versés aux provinces, c'est demander à ces dernières de rendre compte de l'utilisation qu'elles font de l'argent. Autrement dit, si le but est d'assurer dans une province des services publics comparables à ceux existant dans d'autres provinces canadiennes, le gouvernement provincial concerné devrait expliquer où est passé l'argent. Cela semble logique.

• (1410)

Il y a beaucoup à dire sur les paiements de péréquation et sur les sommes que toucheront les gouvernements provinciaux. D'après le premier ministre de Terre-Neuve, notre province reçoit davantage d'argent en paiements de péréquation depuis que les conservateurs sont au pouvoir à Ottawa. En fait, les sommes versées au gouvernement de Terre-Neuve ont augmenté tous les ans, et il reste que la formule utilisée est injuste. On nous dit que Terre-Neuve sera bientôt une province riche grâce à tout son pétrole. En réalité, les recettes provenant du pétrole entraîneront une réduction équivalente des paiements de péréquation.

Le nouveau gouvernement a annoncé que la diminution des paiements de péréquation serait ralentie pour les cinq premières années d'exploitation pétrolière à Terre-Neuve. Si le trésor provincial recevait $10 par baril sur un milliard de barils de pétrole, il recevrait 10 milliards de dollars en 20 ans, ce qui est la période à prévoir pour exploiter les gisements de pétrole sous-marins. Une somme de 10 milliards de dollars n'est pas grand-chose quand on parle de paiements de péréquation. La province reçoit déjà 700 millions de dollars par an sur 20 ans, et cette somme dépasse de loin ce que pourra lui rapporter le pétrole. En fait, à propos des sommes versées à la province de Terre-Neuve au titre de la péréquation, nous devrions surtout nous demander pourquoi l'argent ne sert pas à assurer les services auxquels il est destiné.

Si nous nous intéressions uniquement au côté monétaire et si les revenus supplémentaires étaient la seule conséquence de l'accord conclu avec Terre-Neuve au sujet des gisements pétroliers sous-marins, nous serions obligés de conclure que ce projet de loi n'apporte absolument rien à Terre-Neuve. Les recettes que la province obtient grâce à l'énergie, elle les perd en paiements de péréquation.

Les provinces dites pauvres devraient songer à modifier leur politique concernant l'utilisation de l'argent que reçoivent les gouvernements provinciaux. Nous devrions nous demander ce que nous pouvons faire pour promouvoir le développement industriel de manière à élargir l'assiette fiscale et à pouvoir ainsi nous passer des paiements de péréquation. Pourquoi n'a-t-on pas envisagé cette possibilité au moment de la signature de l'accord sur les gisements pétroliers sous-marins? Pourquoi

l'accord stipule-t-il que le pétrole provenant de ces gisements doit servir à répondre aux besoins des raffineries et de l'industrie de l'Est Canada, et non pas à créer des raffineries et une industrie pétro-chimique à Terre-Neuve? Autrement dit, l'accord ne fait qu'accroître les recettes du trésor provincial, mais les sommes en cause demeurent inférieures aux paiements de péréquation que devait toucher la province pendant la période d'exploitation.

En terminant . . .

M. Boudria: Non, nous voulons en entendre davantage.

M. Baker: Le député derrière moi dit qu'il veut en entendre davantage. Je pense que mon temps de parole est pratiquement terminé. Il me reste toutefois quelques minutes.

Lorsqu'on parle des paiements de péréquation, on pense toujours aux autres paiements qui servent, par exemple, à financer l'éducation postsecondaire, les services de santé et d'autres programmes. Nous pouvons constater ce qui se passe losrqu'on verse de l'argent à une province sans condition.

Lorsque Terre-Neuve a bénéficié du financement global, le gouvernement de la province a interrompu l'expansion des foyers pour personnes âgées et des maisons de santé. Il a décidé d'étudier la question pendant quatre ans. Les paiements sont faits par habitant et ils sont indexés. Par conséquent, le Trésor provincial recevait cet argent pour payer 75 p. 100 de la dette qui restait à rembourser sur les foyers pour personnes âgées et les maisons de santé une fois que les citoyens avaient payé et la SCHL avait abaissé le taux d'intérêt hypothécaire à 2 p. 100. Cette somme a été augmentée chaque année, mais aucun foyer pour personnes âgées et aucune maison de santé n'ont été construits au cours des trois ou quatre années pendant lesquelles la question a été étudiée. A quoi a servi cet argent supplémentaire? Certainement pas à financer les foyers pour personnes âgées ou les maisons de santé.

Lorsqu'on examine les états financiers de ces foyers, on se rend compte que chaque fois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) annonce une majoration de la pension de vieillesse, aucun des résidants de ces foyers n'en profite. Nous voyons ce qui se passe lorsqu'un gouvernement provincial reçoit une forte somme sans aucune condition, si ce n'est de le voir améliorer les services publics. Certains gouvernmements dépenseront cet argent aux fins prévues, mais la plupart d'entre eux n'en feront rien. En fait, si vous examinez des dépenses du gouvernement de Terre-Neuve, vous constaterez qu'il y a du gaspillage et que le gouvernement n'a pas toujours utilisé l'argent qu'il a reçu aux fins prévues.

Si vous examinez la formule à la base de ce projet de loi, vous constaterez malheureusement que certaines provinces n'ont droit à rien. Le chiffre de départ est nul en ce qui concerne Hibernia. Il est nul pour le gouvernement de Terre-Neuve. Il n'aurait pas été nul sans la clause de l'accord indiquant que le pétrole sous-marin servirait à répondre aux besoins des industries de toute la région de l'Atlantique. Je crois que cela visait à satisfaire la société Petromont située dans la circonscription de Son Honneur le Président.

• (1420)

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le député de Gander-Twillingate (M. Baker) sait que l'objectif de la formule de péréquation est de répartir les crédits entre les diverses provinces. Le gouvernement actuel a modifié la formule, afin d'essayer d'obtenir l'accord de certaines provinces au sujet des paiements qui seront effectués cette année.

Le député représente une province qui est dans une situation bien particulière. En effet, ses recettes vont probablement varier beaucoup au fil des années, à cause de la situation dans le secteur pétrolier. Quelle est la conséquence d'une formule de péréquation fixe pour une province comme Terre-Neuve dont les recettes vont probablement augmenter de façon très marquée? Croit-il que ses électeurs pourront s'accommoder d'une formule coulée dans le béton, alors que les recettes de la province varieront grandement?

M. Baker: Monsieur le Président, en ce qui a trait aux recettes énergétiques, si l'exploitation pétrolière doit durer 20 ans, la province ne touchera plus de paiements de péréquation après cinq ou six ans. Dans le cas d'une formule fixe, cependant, si l'exploitation pétrolière à Terre-Neuve s'étale sur 20 ans, la province continuera de recevoir des paiements de péréquation. Il y aura toujours un certain écart en définitive. Ce qui est important, c'est que les gouvernements provinciaux doivent toucher toujours plus en vertu de la formule de péréquation. C'était là l'objet de la loi. Il a toujours été entendu que cette entente fiscale assurait une croissance continue. Cependant, si ces paiements sont limités, par exemple, à 670 millions de dollars cette année et que cette limite s'applique au cours des dix prochaines années, alors, la différence entre les recettes tirées de l'énergie et les montants dus au titre de la péréquation, sera moindre.

Pour répondre à la question du député, il serait de beaucoup préférable pour le gouvernement de Terre-Neuve que les paiements de péréquation augmentation de façon marquée.

Les députés remarqueront que j'ai dit que c'était très important pour le gouvernement de Terre-Neuve. Je n'accepte pas que l'on dise dans ce projet de loi que le paiement ira à la province de Terre-Neuve. En outre, je n'accepte pas non plus qu'on affirme que ce paiement ira aux habitants de Terre-Neuve ou à Terre-Neuve. C'est le gouvernement de Terre-Neuve qui décide ce qu'il fera de l'argent. Trop souvent, les décisions de ce gouvernement ne sont pas des plus judicieuses. Parfois, je me demande s'il est intéressé à gouverner la province ou s'il veut simplement, comme il le fait chaque fois lors des élections provinciales, allécher les gens avec une carotte. Il agite cette carotte et prétend que tous les habitants de Terre-Neuve seront riches. Cependant, après un certain temps, plus personne n'y croit.

M. le vice-président: Je donne la parole au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), afin qu'il poursuive le débat.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir parler brièvement du projet de loi C-39. Je voudrais commencer par féliciter mon collègue de Gander-Twillingate (M. Baker) de son éloquente intervention. J'ai hésité à prendre la parole cet après-midi car je souhaitais laisser aux conservateurs québécois de l'arrière-ban la possibilité de s'exprimer.

[*Français*]

Et j'ai attendu quelques instants, monsieur le Président, mais j'ai noté que le député de Duvernay (M. Della Noce) ainsi que d'autres députés ne se sont pas levés pour exprimer de la part de leurs commettants les propos qu'ils devraient justement soulever dans cette Chambre cet après-midi. Et je dois dire que je suis un peu déçu, car j'attendais avec impatience le moment où l'honorable député de Duvernay aurait prononcé un discours qui, j'en suis sûr, aurait été très éloquent; peut-être choisira-t-il de le faire lorsque j'aurai terminé mon allocution.

Monsieur le Président, lorsqu'on discute du programme de péréquation, on devrait se souvenir des promesses qui ont été faites aux Canadiens l'automne dernier.

[*Traduction*]

Quand il a été élu l'automne dernier, je ne me souviens pas que le gouvernement conservateur ait annoncé qu'il roulerait le Québec ou toute autre province pas même l'Ontario qui a également droit aux paiements de péréquation. Cette province ne devrait pas y avoir droit, mais elle a été si mal dirigée depuis quelques années qu'elle se retrouve dans une situation la rendant admissible à de tels paiements. L'Ontario bénéficierait assurément d'un changement.

Le premier ministre (M. Mulroney) va donner un coup de main au premier ministre de la province, M. Miller, en participant à la campagne électorale durant les prochains jours. Le premier ministre a sans doute raison de venir en aide à M. Miller, car ce dernier a besoin de toute l'aide qu'on voudra bien lui donner. Comme le ministre de la Santé et du Sport amateur (M. Jelinek) vient lui-même de l'Ontario, il voit bien que la campagne électorale de premier ministre de la province manque d'élan et ne semble pas très prometteuse. Le premier ministre établit un précédent en se portant au secours de son homologue provincial et j'espère qu'il fera campagne sur le même thème qu'en août dernier, c'est-à-dire le changement. Nous aimerions bien entendre le premier ministre parler de changement lors de la campagne électorale de l'Ontario. Il pourrait peut-être aborder la question des paiements de péréquation et rappeler que la province a été si mal dirigée au cours des dernières années qu'elle est désormais admissibles à ces paiements. Mais la province n'acceptera pas ces paiements car cela prouverait que sa situation financière n'est pas aussi bonne qu'auparavant. Or les conservateurs ontariens ne reconnaîtraient jamais leurs défauts. Ce serait admettre du même coup qu'un changement s'impose à Toronto. Évidemment, nous savons tous qu'un tel changement est nécessaire. J'espère donc que le premier ministre adoptera le thème de l'été dernier et qu'il rappellera que le moment est venu d'opérer un changement. Après 43 ans, le moment est venu de changer.

Comment se fait-il que nous manquions d'argent pour assurer aux provinces les paiements dont elles ont besoin? Il existe peut-être plusieurs raisons à cela. Le gouvernement passe de 80 à 90 p. 100 de son temps à nous dire qu'il n'est pas en mesure de tenir ses promesses électorales à cause du gouvernement précédent. Or cette stratégie commence à faire son temps. Voilà huit mois que le gouvernement est au pouvoir. Les ministériels semblaient disposer de toutes les ressources voulues avant d'être élus. Ils ont donc fait 338 promesses. Ils n'ont cependant jamais reconnu que si l'ont votait pour eux, ils réduiraient ces paiements. Mais c'est peut-être un oubli de la part du gouvernement.

Voyons un peu dans quels domaines le gouvernement a réduit son aide financière aux provinces. Non seulement nous savons que le Québec et d'autres provinces perdront des millions de dollars en paiements de péréquation à cause des mesures prises par le gouvernement, mais nous savons aussi, par exemple, qu'à la suite des restrictions budgétaires annoncées le funeste jeudi 8 novembre, le Québec perdra 770 millions. C'est à cause des restrictions budgétaires que le ministre des Finances (M. Wilson) a imposées aux Canadiens. Ces coupes touchent aussi bien les programmes agricoles que les immobilisations, les projets de construction et toutes sortes d'autres programmes. Le recensement a même été annulé, mais le gouvernement est évidemment revenu sur sa décision.

• (1430)

A propos, monsieur le Président, vous savez certainement que les données fournies par le recensement servent à établir le montant des paiements de péréquation, ce dont témoignera le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) qui se trouve parmi nous. Les provinces ont dû rabrouer sérieusement le ministre des Finances. Le ministre des Approvisionnements et Services a dû en faire autant. Et c'est seulement à la suite de ces protestations que le ministre des Finances a changé d'avis et rétabli le recensement, rétablissant ainsi les 6,000 emplois à plein temps, plus environ 40,000 emplois à temps partiel que ces coupes avaient éliminés. Le gouvernement fédéral a réduit considérablement le financement des mêmes régions qui subiront cette fois une diminution de leurs paiements de péréquation.

Je dois m'arrêter un moment afin de préciser ce que fait le gouvernement de cet argent. Bien entendu, s'il ne peut pas fournir ces subventions c'est parce qu'il dépense ou plutôt qu'il gaspille ailleurs. Comment gaspille-t-il? D'abord, c'est la première fois que le cabinet comprend un si grand nombre de ministres. Celui-ci ne dépasse pas l'ancien de 1 ou 2 p. 100, voire de 10 p. 100. Non, le cabinet actuel, monsieur le Président, comporte 25 p. 100 plus de ministres, si ce n'est 30 p. 100, que celui du gouvernement précédent. La population canadienne n'a pas fait un bond de 30 p. 100 le jour des élections. Elle n'a pas beaucoup bougé depuis avant le 4 septembre. Mais, pour gouverner, il fallait aux conservateurs un cabinet augmenté du tiers par rapport à celui des libéraux. Est-ce à dire que l'efficacité des conservateurs atteint seulement les deux tiers de celle des libéraux et que pour obtenir les mêmes résultats ils avaient donc besoin d'un cabinet plus nombreux?

Mais il peut y avoir une autre raison, monsieur le Président. Les conservateurs avaient peut-être besoin de créer de l'emploi. Un programme de ce genre devrait s'adresser à l'ensemble de la population. Toutefois, le gouvernement a conçu son programme de création d'emplois pour les députés conservateurs qui venaient d'être élus et pour ceux qui sans être élus avaient besoin de travailler. Comme il devait caser tous ceux que la vague bleue avait amenés, il a donc décidé de nommer beaucoup de monde au cabinet. Ils étaient quarante ministres au départ. Leur nombre baisse graduellement à mesure qu'ils démissionnent. Pour l'instant, ils sont trente-neuf, ce qui veut dire 39 limousines, ou 40 si le ministre démissionnaire a gardé la sienne. On dirait le parc d'un concessionnaire à l'entrée ouest du Parlement. Je n'ai jamais vu autant d'automobiles stationnées au même endroit. L'autre jour, j'ai eu du mal à entrer sur le terrain de stationnement avec ma voiture, monsieur le Président, parce que plusieurs limousines en bloquaient l'accès. Elles attendaient que les ministres en aient terminé avec leurs réunions ou avec toutes autres affaires qui les retenaient alors dans l'immeuble.

En plus de ces quarante limousines et de ces quarante ministres, les Canadiens doivent aussi leur payer quarante commissaires politiques. Ce sont ces personnes qui envoient des lettres de refus et d'excuses au nom des ministres. Bien sûr, les ministres écrivent eux-mêmes les lettres agréables annonçant l'octroi de subventions, mais ce sont les commissaires politiques qui signent les lettres de refus. Je le sais pour avoir reçu des lettres de ministres du cabinet. Certaines portent la signature des commissaires politiques, mais celles qui commencent par. «Nous sommes heureux de vous appuyer» sont pour la plupart signées par les ministres.

Le gouvernement semble avoir eu amplement de ressources lorsque le temps fut venu de récompenser ses gens. Le gouvernement a effectué quelque 1,200 nominations politiques depuis les élections de septembre dernier. Je suis persuadé que tous les députés conservateurs de l'arrière-ban doivent en rougir, monsieur le Présient. Non seulement le gouvernement a nommé 1,200 personnes, mais encore il a choisi un grand nombre de candidats conservateurs battus aux dernières élections. Il n'y a évidemment pas eu 1,200 candidats conservateurs défaits, mais je dois dire que la plupart des postes bien rémunérés sont allés à des candidats conservateurs malchanceux. Il y a Lawrence Hanigan, qui a été battu par mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). M. Hanigan dirigeait auparavant avec grand succès la Commission des transports de la Communauté urbaine de Montréal, qui n'a connu que vingt grèves en dix ans. Et voici que ce personnage est engagé pour gérer le réseau ferroviaire à un salaire annuel de $100,000. Et une fois qu'on l'a nommé à ce poste, on décide que le salaire n'est pas suffisant. Comment le pauvre homme aurait-il pu vivre avec $100,000 par année? On a donc accordé à ce candidat conservateur défait une hausse de $25,000 ou $30,000 pour qu'il puisse arriver à joindre les deux bouts. On se demande ensuite, monsieur le Président, comment il se fait que nous n'ayons pas l'argent qu'il faut pour financer les programmes dont nous avons besoin.

Ce n'est pas étonnant, monsieur le Président, si on gaspille de pareille façon. Je vois que les députés conservateurs de l'arrière-ban, en face, hochent la tête en signe d'accord. Savez-vous pourquoi, monsieur le Président? Certains d'entre eux doivent être presque déçus d'avoir été élus. Ils auraient obtenu des emplois plus rémunérateurs s'ils avaient été défaits comme Lawrence Hanigan et d'autres qui ont touché de fortes augmentations de salaire. C'est leur récompense pour avoir perdu les élections. Au sein de ce parti, les gagnants deviennent les perdants et vice versa, à condition d'être les amis du premier ministre (M. Mulroney).

Une voix: Et Lloyd Francis?

M. Boudria: Le député d'en face parle du nombre minime, environ 1 ou 2 p. 100, de nominations politiques qui n'ont pas favorisé des conservateurs en vue, mais il n'en demeure pas moins que le gouvernement a nommé un conservateur important toutes les trois heures, depuis son élection l'été dernier. Et c'est le même gouvernement qui a promis de ne pas se livrer au népotisme ni de gaspiller les deniers publics dont nous avons tant besoin pour appliquer des programmes utiles que nous n'avons soi-disant pas les moyens de financer, aux dires du gouvernement. C'est le même gouvernement qui a déclaré qu'il ne nommerait que les personnes désireuses de servir leur pays et hautement compétentes. C'est le même gouvernement qui a refusé de maintenir à son poste la sénatrice Florence Bird, qui est l'une des personnes les plus compétentes dans notre pays. C'est un fait reconnu par Amnistie Internationale et tous les groupes de réfugiés du pays. Ils ont tous recommandé que le mandat de Florence Bird soit renouvelé. Pourquoi n'a-t-elle pas été renommée, monsieur le Président? Parce que la ministre voulait imprimer sa propre marque dans son ministère.

Ce ne sont pas les questions de fond, mais plutôt de style, qui préoccupent le gouvernement actuel. Il y a des commissaires politiques pour dissimuler les ministres. Les nouvelles nominations se font avec style. Mais que devient l'essentiel dans tout cela? Qu'y a-t-il de mal à mettre l'accent sur le fond et non sur le style? Le premier ministre est en train de constituer son propre club de fans. A $100 du coup les gens peuvent effectivement devenir membres du club d'admirateurs du premier ministre, «Le Club Brian», si je ne m'abuse.

Une voix: Bien entendu, il est plus important que le club de John Turner.

M. Boudria: Voilà un député qui s'en réjouit. Il a sans doute acheté une ou deux cartes d'adhésion au club de fans du premier ministre dans l'espoir de quitter son dernier rang pour se rapprocher des banquettes ministérielles. Il y réussira peut-être en devenant membre de ce club d'admirateurs, mais ce n'est pas certain. Je ne veux pas m'éterniser sur ce projet de loi, monsieur le Président, mais je voudrais en revenir à la question de la péréquation. J'ai fait une courte digression, comme vous l'avez certainement remarqué, monsieur le Président, sur la question du népotisme. Mais toutes ces questions sont liées les unes aux autres. Le gouvernement gaspille de l'argent à des choses inutiles et il ne reste rien pour les programmes valables, ceux qui comptent, pour aider les Canadiens qui en ont le plus besoin. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas d'argent? Parce qu'il le dépense à d'autre chose. C'est parce que les députés d'en face se sont livrés au népotisme. Ils ont gaspillé les deniers publics en redécorant leurs bureaux sur la Colline parlementaire. Ils ont loué des limousines. Ils ont livré un budget en utilisant un avion du gouvernement. C'est à cause de tout cela et de bien d'autres activités auxquelles ils se sont livrés depuis septembre dernier.

• (1440)

Pourquoi aucun député conservateur du Québec n'intervient-il à la Chambre pour faire un discours, pour dire que sa province a besoin de plus forts paiements de péréquation? Pourquoi pas un seul député conservateur des Maritimes n'intervient-il au nom des électeurs qu'il représente à la Chambre? Ils devraient se lever pour réclamer des fonds au gouvernement. Au besoin, ils devraient mettre leurs sièges en jeu. Mais les députés conservateurs s'en gardent bien. Ils restent sages et muets. Même le député qui propose d'abolir les péages sur le pont Champlain, reste tranquille. Son collègue là-bas ne bronche pas non plus. Ils proposaient d'abaisser le prix de l'essence, de supprimer les péages et bien d'autres choses, et voilà maintenant qu'ils ne font rien. Ils sont simplement satisfaits d'être assis à leur pupitre au cas où ils seraient invités à joindre le fan club de Brian ce qui les sortirait de l'ombre où ils sont relégués pour l'instant. Eh bien, nous de notre parti, ne sommes pas satisfaits de la situation.

[*Français*]

Ce que les libéraux veulent, monsieur le Président, c'est promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens dans la recherche de leur bien-être. Ce que les libéraux veulent, c'est favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances. Ce que les libéraux veulent, monsieur le Président, c'est fournir à tous les Canadiens un niveau d'égalité acceptable et les services publics essentiels. Ce que les libéraux veulent également, c'est avoir des gouvernements provinciaux qui cesseront de gaspiller l'argent des contribuables. Nous savons, monsieur le Président, que plusieurs des gouvernements provinciaux lorsqu'ils ont eu le pouvoir de gérer ces fonds, sans condition, qui venaient du gouvernement fédéral, les ont gaspillés, ils ne les ont pas administrés de la façon qu'ils l'auraient dû. Et je suis sûr que mon collègue d'en face qui est d'accord avec moi sera d'accord sur le fait qu'il faut absolument faire maison nette de ces gouvernements provinciaux conservateurs que nous avons dans le moment.

[*Traduction*]

Dans la province de l'Ontario, juste pour vous donner un exemple de la façon dont ces fonds sont dépensés, 97 p. 100 . . . eh bien, il vaudrait mieux que ce soit exact.

[*Français*]

M. le vice-président: La députée de Gatineau (M^me^ Mailly) fait un rappel au Règlement.

Mme Mailly: Je me pose une question sur la pertinence du discours. Avant, c'était sur un sujet qu'il a à cœur, là il commence sur un autre. Il me semble que les élections provinciales n'ont rien à voir avec la péréquation du moment.

M. le vice-président: Si l'honorable député parle du gouvernement de l'Ontario et de sa politique concernant la péréquation, cela peut être pertinent. Mais je pense que le député comprend le point soulevé par l'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) et en tiendra compte dans ses remarques.

M. Boudria: Merci beaucoup, monsieur le Président. Je suis pleinement d'accord, comme je le suis d'habitude, sur la décision impartiale que vous avez prise en tranchant cette question.

Monsieur le Président, si on se reportait un moment au gouvernement de l'Ontario.

[*Traduction*]

En ce qui concerne les fonds versés par le gouvernement fédéral à l'Ontario surtout dans le domaine du logement, à l'heure actuelle la participation fédérale au financement du logement public en Ontario est de 97 p. 100 et celle de la province, de 3 p. 100. Ce n'est qu'un exemple de programme d'une province où les deux gouvernements devaient participer. Quand on verse l'argent à un gouvernement provincial conservateur, il le gaspille.

M. le vice-président: Le temps de parole du député est terminé. Y a-t-il des questions ou des observations?

M. McKnight: Monsieur le Président, si on me permet de poser une question au député, le député est-il au courant du programme de logement locatif Canada-Ontario et du fait que le gouvernement fédéral et la province assument respectivement la moitié des dépenses? Ce programme permettra de construire 2,800 logements pour les habitants de l'Ontario grâce aux bons offices de l'ancien ministre du Logement, M. Bennett, et de l'actuel ministre, M. Timbrell.

M. Boudria: Monsieur le Président, oui . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): J'invoque le règlement, monsieur le Président. Je voudrais vous faire remarquer que le ministre pose à un député une question qui n'a rien à voir avec le projet de loi à l'étude, qui porte sur les paiements de péréquation.

M. le vice-président: La question est pertinente, car c'est le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) qui a abordé le sujet, par ses propos sur l'utilisation des paiements de péréquation par le gouvernement de l'Ontario.

M. Boudria: Oui, monsieur le Président, je connais le programme de fourniture de logements locatifs. Je connais aussi le programme municipal de logements à but non lucratif et tous les autres programmes concernant le logement en Ontario. Je sais également que, si vous les amalgamez tous et si vous calculez la part du fédéral et celle de la province, vous verrez que 97.2 p. 100 de l'argent vient du fédéral et que l'Ontario verse les 2.8 p. 100 restants. Les frais de la plupart de ces programmes devaient être partagés équitablement entre les deux niveaux de gouvernement.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: La motion est la suivante: M^me^ McDougall (au nom de M. Wilson (Etobicoke-Centre)), propose: Que le projet de loi C-39, tendant à prévoir des paiements de péréquation supplémentaires à effectuer au profit de certaines provinces pour la période allant du 1^er^ avril 1982 au 31 mars 1987, soit maintenant lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du Commerce et des questions économiques.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

* * *

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services) propose: Que le projet de loi C-43, portant dissolution de la Corporation de disposition des biens de la Couronne et modifiant la Loi sur les biens de surplus de la Couronne et d'autres lois en conséquence, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'entamer aujourd'hui nos délibérations avec ce projet de loi très important, d'autant plus que c'est le premier projet de loi que j'ai l'occasion de présenter.

M. Boudria: C'est le deuxième.

M. Andre: Oui, c'est le deuxième, vous avez raison. Je crois que je n'ai pas eu l'occasion de participer au débat sur le premier.

Quoi qu'il en soit, et bien que ce projet de loi soit essentiellement de nature comptable et administrative, il a son importance car c'est une manifestation directe de la détermination du gouvernement à assumer sa responsabilité fiscale, à réduire le déficit, à dégraisser son administration, à exiger plus de comptes et à diminuer le rôle des sociétés de la Couronne. Je reviendrai plus tard en détail sur ces divers points, mais je pense qu'il serait utile de commencer par présenter à la Chambre un rapide historique de la Corporation de disposition des biens de la Couronne et du cheminement qui a entraîné la présentation de ce projet de loi.

La Corporation a été créée par le gouvernement en 1943. Elle s'appelait à l'époque la Société du matériel de guerre. Elle avait évidemment été créée pour liquider les surplus de matériel de la Seconde Guerre mondiale. En temps de guerre, on achète toutes sortes de matériels destiné à l'effort de guerre, et à la fin de la guerre, il en reste une partie qui n'a pas été utilisée. Ces surplus sont évidemment en grande partie superflus une fois la paix revenue. La Société a poursuivi ce type d'activité jusqu'à 1949, date à laquelle son nom et son mandat ont été modifiés par la Loi sur les biens de surplus de la Couronne. Comme le titre l'indique, le gouverneur en conseil alors confié à la société la responsabilité d'écouler tous les surplus de la Couronne, et non pas seulement ceux qui restaient de l'effort de guerre. Elle était aussi chargée de liquider les biens de surplus des puissances étrangères au Canada.

● (1450)

Au début, cette société s'est fort bien acquittée de sa mission. Mais on ne pourrait pas en dire autant, je crois, de ses opérations dans les années 1970. Si notre collègue, le regretté Tom Cossit, était encore parmi nous, il aurait certes toute une liste d'activités de cette société à signaler au public. Les intéressés n'ont qu'à lire certaines questions qu'il a fait inscrire au *Feuilleton* en 1978 et 1979, questions qui sont demeurées sans réponse. Mais n'allons pas fouiller trop loin.

De toute façon, monsieur le Président, la Société de disposition des biens de la Couronne n'était pas la seule dans ce cas-là. Bien d'autres aspects de l'administration publique, au sein des sociétés de la Couronne et ailleurs, ont fait l'objet de questions et de vérifications de la part de M. Cossitt, de bien d'autres députés et des citoyens, des questions qui ont précipité l'établissement d'une commission royale d'enquête sur la gestion financière et la responsabilité du gouvernement, la Commission Lambert. Afin d'obliger le gouvernement à rendre davantage compte de son administration financière, la commission a recommandé une série de modifications importantes à la gestion des deniers publics pour des raisons d'économie et pour s'assurer que les contribuables sachent comment on dépense leur argent et de quelle façon on écoule leurs biens. Cette commission voulait rétablir un certain degré de responsabilité politique conformément à nos traditions démocratiques parlementaires.

La Commission Lambert a recommandé notamment que les activités de la Corporation de disposition des biens de la Couronne soient considérées comme un service commun relevant directement de l'administration publique. En 1982, on s'est rendu à cette recommandation en transférant les activités de cette société au ministère des Approvisionnements et Services qui les assume depuis lors. On a considéré que l'indépendance que suppose le statut de société d'État ne présentait aucun avantage et qu'il était plus profitable d'intégrer les activités de la société aux opérations du gouvernement. De la sorte, le contribuable sera mieux servi et les comptes seront rendus plus rigoureusement. En outre, c'est le ministère des Approvisionnements et Services qui s'est chargé de la gérer et d'administrer les opérations de la société. Ces modifications ont été adoptées par décret du conseil et mises en œuvre progressivement depuis lors. A l'époque, on a proposé un emploi au ministère des Approvisionnements et Services à tous les employés de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Personne n'a été licencié du jour au lendemain. L'immense majorité des employés ont accepté de travailler dans la Fonction publique et y sont encore.

La Corporation n'existe donc que pour la forme, puisqu'elle n'a plus d'employés. Ce sont des fonctionnaires de mon ministère qui se chargent de toutes ses activités. Cependant, en vertu de la loi, cette corporation doit exister. Elle doit avoir un conseil d'administration, organiser des assemblées annuelles, publier des rapports annuels et tenir des livres de compte séparés qui doivent être vérifiés. Pendant trois ans, nous avons dû engager toutes ces dépenses inutilement.

Cependant, comme le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) le sait parfaitement, ce n'était pas perdu pour tout le monde. Le gouvernement avait l'occasion de nommer des administrateurs. D'éminents Canadiens venant de toutes les régions ont ainsi été membres du conseil d'administration. Le député connaît probablement la plupart d'entre eux personnellement, car ils se dépensaient beaucoup pour son association politique. Ce n'était sûrement pas désagréable pour eux de venir à Ottawa à l'occasion pour participer aux assemblées annuelles et toucher des jetons de présence. Quant aux contribuables canadiens, ils ont ainsi eu la chance de faire vivre certains membres du parti libéral particulièrement éminents et travailleurs. En octobre, après être devenu ministre, j'ai eu le triste devoir de relever certains de ces administrateurs de leurs fonctions.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Vous avez maintenant assez de conservateurs.

M. Andre: Non, car en fait nous les avons remplacés par des fonctionnaires qui vivent à Ottawa et ne touchent pas de jetons de présence. Cette dépense a donc été éliminée, mais il faut toujours tenir une comptabilité séparée, publier des rapports annuels, et cetera. Ce projet de loi vise à corriger cette situation en supprimant la corporation. Au lieu d'avoir 438 sociétés de la Couronne, nous n'en aurons plus que 437. C'est une bonne façon de commencer à réduire le nombre incroyable d'organismes qui ont été créés depuis 20 ans.

Les principales dispositions du projet de loi C-43 se trouvent dans les articles 1 à 6. Les députés ont sûrement remarqué que l'article 5 permet de mener à terme toute transaction en cours concernant des biens de la Couronne et un tiers. Par conséquent, ces changements ne nuiront à personne sur le plan financier, juridique ou personnel. Les dix autres articles du projet de loi modifient en conséquence la Loi sur les biens de surplus de la Couronne et sont d'ordre administratif. Le dernier article est une annexe décrivant les modifications qui en découleront dans d'autres lois que la Loi sur les biens de surplus de la Couronne.

C'est un projet de loi honnête, qui ne prête pas à controverse. C'est pourquoi j'exhorte la Chambre à procéder rapidement à la deuxième lecture et au renvoi au comité permanent des prévisions budgétaires en général. Je tiens à profiter de l'occasion pour voir plus loin que les aspects techniques de ce projet de loi et signaler son importance symbolique. Comme le gouvernement, je suis très attaché au principe de ce projet de loi. J'ai déjà parlé de plusieurs principes qui guident l'initiative du gouvernement.

Le gouvernement s'est engagé à appliquer le principe de la responsabilité financière. Le projet de loi C-43 est essentiellement conçu de manière à supprimer le double emploi au sein du gouvernement du Canada et à formaliser une méthode qui a déjà permis de faire économiser $600,000 aux contribuables canadiens et qui fera économiser la même somme chaque année. Elle ne semble peut-être pas énorme compte tenu du fait que nous jouons avec des millions et des milliards, mais les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Le gouvernement est fermement attaché au principe de la réduction du déficit. Ce projet de loi repose sur le principe suivant: il s'agit de perpétuer et d'améliorer un régime qui permet à la Couronne de récupérer environ 23 millions par an sur les biens de surplus. Le gouvernement tient à dépenser moins d'argent tout en étant plus efficace. Dans sa déclaration du 8 novembre, mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson) a dit qu'un des quatre objectifs de sa stratégie de renouveau économique consistait à réduire l'intervention du gouvernement. Ce n'est pas grand chose, mais je garantis à mes collègues d'en face qu'il y aura beaucoup d'autres initiatives de ce genre. Lorsque les électeurs, ou plutôt l'âge, nous obligeront à partir, nous laisserons derrière nous une administration moins coûteuse et plus efficace que celle dont nous avons hérité après 20 années de règne libéral.

• (1500)

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a annoncé diverses initiatives importantes pour essayer d'éponger les dégâts de son prédécesseur. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), a annoncé que le gouvernement avait l'intention d'envisager la privatisation de toute une gamme de sociétés de la Couronne. De plus, celles qui seront maintenues à de bonnes fins publiques devront rendre des comptes plus rigoureux à la Chambre et à la société canadienne, et seront plus responsables de leur fonctionnement que dans le passé.

J'ai dit que la responsabilité était la clé de voûte du mandat de notre gouvernement. Nous n'acceptons donc pas cette distanciation des sociétés de la Couronne qui permet d'esquiver les responsabilités. Nous estimons que dans une société démocratique, il n'est ni raisonnable ni correct de se décharger, comme avait l'habitude de le faire le précédent gouvernement, de l'examen au jour le jour d'activités intrinsèquement gouvernementales en les confiant à des sociétés de la Couronne. Parallèlement aux très importantes initiatives recommandées par le groupe de travail sur la réforme parlementaire, nous allons accroître la responsabilité des ministres qui seront quotidiennement comptables de leurs actions devant la Chambre. On obtiendra ainsi une procédure beaucoup plus démocratique grâce à laquelle les électeurs sauront ce que le gouvernement fédéral fait de leur argent et sauront que leurs représentants à la Chambre peuvent exiger des comptes du gouvernement. C'est seulement au moyen de tels changements que nous réussirons à renverser la vapeur de 20 ans de règne des libéraux et à restaurer une forme de gouvernement raisonnable au Canada.

Bien que ce projet de loi n'aille pas en soi très loin, il permettra des économies. Il ouvre la voie. Cela fait rire le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). On passe beaucoup de temps à la Chambre à se préoccuper de nominations aux postes d'administrateur de sociétés de la Couronne et à d'autres postes qui posent des problèmes. Alors je pense qu'il ferait bien d'applaudir des deux mains car grâce à ce projet de loi nous supprimons certaines possibilités de nominations de ce genre. Je m'engage à ce que nous poursuivions en ce sens. Notre gouvernement est fermement décidé à privatiser les sociétés d'État dont la propriété publique n'est plus nécessaire. Il s'est fermement engagé à fermer les sociétés d'État qui n'ont plus leur raison d'être. Par conséquent, le député devrait nous féliciter d'avoir supprimé ces possibilités de favoritisme politique.

Entre temps, je puis assurer à notre collègue que, en ce qui concerne les sociétés d'État que nous conserverons dans l'intérêt de la chose publique, nous maintiendrons la pratique actuelle de nommer à ces postes les personnes les plus compétentes. Je tiens à lui assurer que le gouvernement du Canada servira bien les intérêts des contribuables et des électeurs de sa circonscription, et cela même si ces derniers ont négligé de se donner pour représentant un membre du parti vainqueur lors des dernières élections.

Je me réjouis de l'appui de mes collègues du cabinet, qui, je le sais, souscrivent aux objectifs de cette mesure. J'exhorte les députés de l'opposition que je sais avisés et dignes de confiance à voter en faveur de cette initiative valable.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, au nom de mon parti et en tant que critique officiel pour cette question, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-43 qui a été proposé par le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre). Dans ses observations, le ministre s'est rendu coupable d'un léger plagiat. Il aurait dû au moins signaler que c'est le gouvernement précédent qui avait entrepris de faire disparaître cette société de la Couronne. Bien entendu, le ministre a oublié de le mentionner.

Dans ses observations, le ministre m'a laissé l'impression qu'il lisait sa réponse au discours du trône plutôt que de présenter un petit projet de loi administratif tendant à éliminer une société superflue. Bien entendu, notre parti souscrit à ce projet de loi, puisque nous avions entrepris de prendre cette mesure conformément au rapport de la Commission Lambert dont a parlé le ministre tout à l'heure. Cette Commission avait également recommandé l'intégration des deux volets du ministère des Approvisionnements et Services, ce qui est déjà fait suite au dernier remaniement au niveau des sous-ministres.

C'est avec plaisir que j'ai entendu le ministre parler d'une réduction du nombre des nominations faites par favoritisme. Il a déclaré qu'il y aurait moins de favoritisme suite à la dissolution du conseil d'administration de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Cependant, je me demande si cela veut dire que le cabinet est divisé au sujet des sociétés de la Couronne, car je suis persuadé que le ministre se rappellera que son collègue, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a dit vouloir créer une nouvelle société de la Couronne chargée de prendre le contrôle de la mine Cyprus-Anvil au Yukon, dans sa circonscription. Je suis persuadé que cette divergence d'opinions entre le ministre des Approvisionnements et Services, qui veut se débarasser de nombreuses sociétés de la Couronne, et le vice-premier ministre, qui veut que l'on crée une nouvelle société de la Couronne, afin de servir à des fins bien particulières dans sa circonscription, finira par créer une scission au sein du gouvernement fédéral.

Notre parti souscrit à la dissolution de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Le ministre nous a garanti tout à l'heure que personne ne perdrait son emploi suite à cette dissolution. Le ministre nous avait également indiqué précédemment que les effectifs de cette société étaient très réduits, sinon nuls, car elle avait déjà été, essentiellement, réunie au Ministère.

Cependant, je tiens à répéter que nous croyons que les fonctions de la Corporation de disposition des biens de la Couronne devraient incomber au ministère des Approvisionnements et Services, car le ministre devrait avoir la haute main sur toutes les activités au sein de son ministère. Ce projet de loi ne nous pose aucun problème, sinon que nous tenons à recevoir la garantie que j'ai réclamée tout à l'heure.

Le ministre a conclu ses observations en affirmant qu'il voulait que les sociétés de la Couronne soient administrées par les personnes les plus compétentes. Je suis heureux de l'entendre. Je suis persuadé que le premier ministre (M. Mulroney) lit le hansard régulièrement et qu'il prendra connaissance de la déclaration du ministre. Immédiatement après l'avoir fait, il s'assurera probablement que M^me^ Gayle Christie, l'ancien maire défait de York, qui n'a pu obtenir l'investitue du parti conservateur dans cette circonscription, ne siège plus au conseil d'administration d'Air Canada. La duchesse d'York, qui a été nommée au conseil d'administration d'Air Canada, a été interviewée par un journaliste. Celui-ci a demandé à M^me^ Christie en quoi elle était qualifiée pour faire partie du conseil d'administration d'Air Canada. Voici quelle a été sa réponse, et je cite: «Je sais conduire une voiture». Voilà la compétence de la duchesse d'York.

• (1510)

Cela ressemble à la compétence d'autres conservateurs que le gouvernement a nommés à divers postes depuis les dernières élections. Il y en a peut-être parmi eux de moins compétents encore que M^me^ Christie. J'ai mentionné plus tôt aujourd'hui la nomination de Lawrence Hanigan et de plusieurs autres personnes qui ont été nommées par le présent gouvernement aux conseils d'administration de diverses sociétés et dont les qualités professionnelles semblent être de posséder une carte de membre du parti conservateur et d'occuper un poste important au sein de celui-ci.

M. McLean: Ce sont d'éminents Canadiens.

M. Boudria: Je me réjouis que le ministre ait dit qu'il ne veut rien avoir à faire personnellement avec cela et qu'il se battra au cabinet pour que cesse la nomination de larbins politiques aux conseils d'administration de sociétés de la Couronne. Je suis heureux de constater qu'au moins un ministre est d'accord avec moi là-dessus, soit le ministre des Approvisionnements et Services, et que le ministre du Travail (M. McKnight), qui chahute en ce moment, l'est probablement aussi. Il a raison de chahuter. Il devrait regretter que si peu de femmes aient été nommées aux conseils d'administration de ces sociétés de la Couronne.

M. McKnight: Vous venez de critiquer la dernière nomination.

M. Boudria: Il est . . .

M. McKnight: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député parle de nommer des femmes aux conseils d'administration de sociétés de la Couronne. Il vient de critiquer personnellement la nomination, la dernière en date, d'une Canadienne exceptionnelle du nom de Gail Christie au conseil d'administration d'Air Canada.

M. le vice-président: Je dirai respectueusement que je ne crois pas que cela justifie un rappel au Règlement.

M. Boudria: Non seulement cela ne justifie pas un rappel au Règlement, monsieur le Président, mais, comme vous pouvez le constater, ce n'est même pas une observation valable. Je n'ai fait que citer les qualités que s'attribue la dame en question.

Si les députés veulent parler d'éminents Canadiens siégeant à des conseils d'administration, permettez-moi de mentionner Florence Bird. Pourquoi ne l'a-t-on pas nommée à nouveau? Cette personne a d'excellentes références. Je sais que le ministre du Travail se préoccupe de la condition féminine et qu'il se bat probablement pour la faire nommer à nouveau. J'espère bien qu'il y parviendra parce que la sénatrice Florence Bird devrait faire partie du Comité consultatif du statut de réfugié. J'approuve entièrement le ministre du Travail lorsqu'il veut recruter des femmes plus qualifiées pour ces sociétés de la Couronne et moins de gens comme M. Hannigan et d'autres, qui ont été nommés par son chef.

M. McLean: On n'a jamais nommé autant de femmes que maintenant. Pensez à ce qu'a fait votre gouvernement.

M. Boudria: Je donne mon appui au ministre du Travail, monsieur le Président, mais je n'approuve pas le secrétaire d'État (M. McLean) qui a limogé Geraldine Copps. Elle a bien fait son travail. La fille de Geraldine Copps, qui est députée, a critiqué le gouvernement et c'est la raison pour laquelle celui-ci ne l'a pas gardée. Je n'approuve pas ce genre d'attitude, monsieur le Président.

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Premièrement, le député a déjà mentionné quatre fois la présence de députés de la Chambre ou de ministres en particulier. Et deuxièmement, le cas dont il parle a déjà été disposé en faveur du secrétaire d'État. Alors, je ne crois pas qu'il ait le droit de revenir sur ce sujet dans cette Chambre.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) aurait raison sur le premier point de son rappel au Règlement. Connaissant l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), je suis sûr qu'il en tiendra compte. Concernant le deuxième point du rappel au Règlement, je crois que c'est plutôt une question de débat.

Alors je donne la parole à l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

M. Boudria: Encore une fois, merci beaucoup, monsieur le Président, de l'excellente façon dont vous avez disposé de ce rappel au Règlement pas tellement important qui a été soulevé par l'honorable députée. Vous avez noté naturellement que j'ai demandé l'intervention de certains ministres, mais je ne crois pas avoir dit qu'ils étaient ou qu'ils n'étaient pas présents dans cette Chambre, monsieur le Président.

De toute façon, je serai très bref parce que j'ai à peu près complété mes remarques sur ce projet de loi, mais je veux dire au secrétaire d'État qui est intervenu tantôt, que même si je suis en accord avec son collègue le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) qui lui veut dépolitiser les sociétés de la Couronne, et je suis d'accord avec d'autres ministres, par exemple, le ministre du Travail (M. McKnight), et je lui donne crédit en disant que j'espère qu'il va continuer de s'assurer que des femmes qualifiées seront choisies pour siéger à diverses corporations ou sociétés de la Couronne; je ne suis toujours pas d'accord avec l'attitude du secrétaire d'État de notre pays qui a choisi, à un certain moment, de disposer à sa façon d'un candidat qui avait certains liens de parenté avec un député de l'opposition en Chambre et qui fut traité de la façon qu'elle l'a été par l'honorable ministre en question.

[*Traduction*]

Merci, monsieur le Président, de me permettre de participer à ce débat comme porte-parole de mon parti qui est en faveur de ce projet de loi. Nous voulons la garantie que les employés qui restent dans les sociétés ne perdront pas leur emploi à cause de ce changement. Nous admettons que le ministre des Approvisionnements et Services devrait diriger tout son ministère et que ce changement a été recommandé; il était d'ailleurs déjà en cours quand le gouvernement antérieur était encore au pouvoir. On ne fait que continuer ce qu'il avait commencé. Je félicite le ministre de mener à terme une initiative libérale.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à l'étude du projet de loi C-43, mesure dont la présentation s'imposait. Il est évident que l'organisme en question a fait son temps. Sauf erreur, elle n'aurait plus qu'un seul employé à son service. Elle comporte toujours un conseil d'administration mais il se peut qu'elle n'ait besoin que d'un comptable.

Il est un aspect du projet de loi que je voudrais souligner et dont il devrait être tenu compte d'après moi chaque fois que la Chambre est saisie d'une mesure. Tout récemment, lors de la dernière législature, j'ignore s'il s'agissait d'une erreur de numérotage, mais la Chambre avait été saisie du projet de loi C-44 qui visait à modifier la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, laquelle mesure eut des conséquences très néfastes pour un certain John Turner. Ce dernier habite Vancouver mais fait de la prospection au Yukon. Cette mesure législative lui a causé bien des ennuis.

Je donne cet exemple aux députés, car si on jette un coup d'œil à l'article 5 du C-43, on constate que l'on a prévu un mécanisme, que l'on devrait retrouver dans chaque mesure législative, dont l'objet est de protéger les parties à un litige ou ceux qui s'apprêtent à intenter des poursuites contre la Couronne ou contre un organisme visé par un projet de loi. Je vous lis le texte de l'article 5 qui est limpide:

> 5. (1) Les procédures judiciaires relatives aux obligations contractées ou aux engagements pris soit par la Société, soit lors de la liquidation de celle-ci par le ministre, peuvent être intentées contre Sa Majesté devant la juridiction qui aurait eu compétence pour connaître des procédures intentées contre la Société.

Voilà une disposition importante pour le grand public ou encore pour d'autres pays, car la société a déjà servi d'agent pour d'autres pays lesquels voulaient disposer de biens qu'ils détenaient au Canada. Au moment de l'adoption du projet de loi C-44, les droits d'au moins un Canadien et peut-être d'un certain nombre d'autres ont été lésés parce que les députés, y compris moi-même, n'avions pas reçu toutes les informations pertinentes et complètes dont nous aurions eu besoin.

Je suis certain que nos vis-à-vis savent que j'ai entrepris de saisir le premier ministre (M. Mulroney) de cette question. Le John Turner en question a subi des préjudices du fait d'une mesure votée par la Chambre qui a eu pour conséquence de bafouer ses droits de citoyen canadien dans la poursuite l'impliquant au Yukon.

De même, je constate avec plaisir que l'on a inséré une autre disposition, le paragraphe 2 de l'article 5, lequel se lit comme suit:

(2) Sa Majesté prend la suite de la Société, au même titre et dans les mêmes conditions que celle-ci, comme partie dans les procédures judiciaires en cours lors de l'entrée en vigueur de la présente loi et auxquelles la Société est partie.

Voilà qui est très important, monsieur le Président. Les principales responsabilités de la Corporation de disposition des biens de la Couronne sont transmises au ministère des Approvisionnements et Services. Tous les députés de la Chambre reconnaissent, je pense, que cette société d'État est essentiellement fictive. Ses employés ont été mutés au ministère des Approvisionnements et Services, ce sont des fonctionnaires.

● (1520)

En début de journée, j'ai appris que six fonctionnaires ont été nommés au conseil d'administration de cette société, dont le président. Quatre d'entre eux viennent du MAS, un du MDN, un autre est l'ancien sous-ministre adjoint du MAS qui a été apparemment détaché du Comité olympique de Calgary. Nous avons communiqué en début de journée avec l'un des vérificateurs des services du vérificateur général. Selon eux, il n'y a aucune raison de conserver cette société puisque le ministère des Approvisionnements et Services se charge actuellement de tout son travail. En supprimant la société, comme l'a signalé le ministre, les Canadiens économiseront de l'argent, notamment en frais administratifs, en frais de vérification et ainsi de suite. Tant que la société existait en tant qu'entité juridique, les services du vérificateur général étaient tenus d'établir un rapport sur elle, et, bien entendu, le conseil d'administration et la société fictive devaient également y répondre.

Dans son communiqué de presse, le ministre a conclu que nous avions économisé $600,000 jusqu'ici et que nous pourrons encore économiser à l'avenir. Je l'en félicite sans aucun doute et tous les députés qui prendront le temps d'examiner ce projet de loi suivront mon exemple, je pense.

Je voudrais faire un bref rappel historique sur cette question. En 1943, cette société a été constituée sous le nom de Société de disposition de biens de guerre. Six ans plus tard, elle est devenue la Société de disposition des biens excédentaires de la Couronne, étant chargée de se débarrasser des biens de toutes les sociétés d'État et de vendre également les biens des puissances étrangères. En avril 1982, en vertu d'un décret du Conseil, presque toutes les responsabilités de la Société d'État ont été transférées au ministère des Approvisionnements et Services.

Je voudrais aborder certaines questions auxquelles j'espère que le ministre pourra répondre aujourd'hui, pour nous permettre de terminer l'étude du projet de loi ou, s'il est renvoyé au comité en fin d'après-midi, pour fournir à ce dernier tous les renseignements voulus. Comme c'est souvent le cas lorsque la Chambre est saisie de mesures législatives, celles-ci s'accompagnent de questions purement administratives. Même s'il s'agit d'un projet de loi d'ordre administratif, il s'accompagne de questions administratives que le gouvernement doit examiner au grand jour, de sorte que les personnes qui ont été par le passé à l'emploi de la Société de dispositions des biens de la Couronne ou qui ont dernièrement quitté son emploi, savent que leurs droits sont protégés, ainsi que le public, ce qui est le cas à mon avis, du moins lors de litige, en vertu de l'article 5 du projet de loi.

D'après les rapports annuels, la Corporation de disposition des biens de la Couronne comptait quelque 95 employés en 1981 et 1982. Il y en avait 104 en 1983. Toutefois, dans l'espoir qu'il pourra fournir des renseignements à la Chambre cet après-midi, ou au comité lorsque le projet de loi y sera renvoyé, je voudrais signaler au ministre des données le concernant qui proviennent du volume III des Comptes publics du Canada, 1984. En 1983, les salaires et les indemnités des 104 employés s'élevaient à $2,463,978 et leurs avantages sociaux atteignaient $355,548. Je voudrais que le ministre m'explique pourquoi ces employés ont été mutés au ministère des Approvisionnements et Services. Cet après-midi ou lors de l'étude en comité, pourrait-il nous fournir l'entente concernant le transfert de leurs avantages sociaux et autres questions financières, et nous renseigner sur tout litige resté en suspens concernant d'anciens employés ou tout conflit actuel ou à prévoir?

Je voudrais ces renseignements parce que depuis l'adoption du décret en 1982, la dissolution de cette corporation s'est faite assez rapidement. Les états financiers de la société d'État ne nous informent pas beaucoup sur ces articles extraordinaires sur lesquels le vérificateur général s'est également penché. Je tiens à exposer la teneur précise des notes qui figurent dans l'état financier du 31 mars 1984. Il importe que les députés connaissent la réponse à ces questions avant que la mesure prévoyant la dissolution de cet organisme juridique ne prenne force de loi. On y voit que la corporation avait autrefois pour ligne de conduite d'accumuler les indemnités de vacances et de départ qu'elle devait à ses employés, et de les porter au passif dans ses registres. A la suite du transfert de ces employés au ministère des Approvisionnements et Services, le passif inscrit aux registres de la corporation au titre des indemnités des employés au 31 mars 1983 figure, pour l'année financière suivante, à titre de revenu extraordinaire. A l'avenir, le MAS devra acquitter ces indemnités et les imputer à la corporation l'année où elles seront payées. De plus, on a versé une somme forfaitaire lors de l'annulation du bail concernant les locaux qu'occupait le bureau de Montréal. Ce bureau a ensuite été intégré au ministère des Approvisionnements et Services.

Le ministre a saisi la Chambre de diverses questions relatives à la dissolution de cette société. Il importe, tout au moins, que le comité obtienne les explications voulues. A la page 147 des comptes publics au 31 mars 1984, date à laquelle la déclaration a été faite et en fait celle où le ministre a publié les comptes publics, les montants suivants figurent en regard de ce revenu extraordinaire: par exemple, annulation du passif concernant les indemnités de vacances, $131,262; annulation de passif concernant les prestations de cessation d'emploi, $125,492. La perte extraordinaire, qui comprend le montant forfaitaire qu'on a convenu de payer pour le loyer des bureaux à Montréal, étant de $95,000, le revenu extraordinaire total est donc de $161,753. J'espère que le ministre va mettre la Chambre au courant de la façon dont le ministère des Approvisionnements et Services règle la situation. Je trouve important que

nous soyons au fait. Nous devons savoir comment se sont conclues les transactions concernant les 104 anciens employés et les loyers.

Le poste suivant dans les comptes publics du ministre consiste en comptes débiteurs à long terme. Nous pouvons obtenir des éclaircissements sur ce point car ces comptes comprennent les hypothèques sur les terrains et les immeubles vendus avant 1974 et les sommes prêtées à recouvrer de la vente de gros matériel. Les comptes débiteurs viennent à échéance en 1984-1985 jusqu'en 1999, pour un total de $1,630,151, moins la portion courante de $263,000, ce qui donne $1,367,035.

Le ministre pourrait peut-être nous dire quelle est la situation de ces hypothèques et de la vente de terrain et de bâtiments. Je suppose que tout l'argent ira au MAS qui le fera figurer dans ses comptes à recevoir. Ce n'est pas clair dans le projet de loi. Ce n'est pas mentionné spécifiquement, on parle seulement de la dissolution de la Corporation. Je n'ai trouvé dans le projet de loi aucun article traitant des revenus extraordinaires ou des comptes à recevoir à long terme. C'est peut-être contenu dans le jargon juridique de ce projet, mais je ne l'ai pas trouvé.

Il y a deux autres choses liées à cela: «à payer au Canada et à d'autres—compte d'organismes» et «commission à des agents». Par exemple, Vebeg, un organisme du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne qui a conservé $19,562 du montant dû à la Corporation. Je pense que le ministre pourrait nous renseigner rapidement. Je crois qu'il s'agit de la vente de biens de l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne. Il pourrait peut-être nous renseigner, car il n'y a aucun détail dans le projet de loi C-43.

Il y a ensuite les «locations à bail». Je pense que la Chambre devrait savoir s'il y a eu augmentation ou diminution. Il y a trois années financières en cause. Cela va de 1983-1984 à 1986-1987. Il y a presque 200,000 dollars de baux. Le ministre pourrait-il nous dire si, oui ou non, c'est le MAS qui prendra ces baux à son compte? Je pense que, sur le plan régional, les services de la Corporation de disposition des biens de la Couronne passent dans les bureaux du MAS. Nous devrions avoir des explications sur ces baux.

Il y a ensuite le problème de torts dont j'ai déjà parlé, je félicite le ministre à cet égard. Il n'a peut-être pas entendu ce que j'ai dit à propos du projet de loi C-44 adopté pendant la précédente législature, mais ce fut une sombre affaire. Je pense que le premier ministre va prendre des mesures extraordinaires en vue de rendre au prospecteur John Turner ce qui lui est dû car le précédent Parlement lui a joué un bien mauvais tour avec le projet de loi C-44.

• (1530)

L'article 5 traite très clairement des procédures d'appel et donne à ceux qui font appel ou qui pourraient entamer une procédure concernant quelque chose qui se passe actuellement cette possibilité en vertu des articles 1 et 2. Le ministre pourrait peut-être répondre aujourd'hui ou plus tard en comité sur la question des impondérables de l'article 10. Cet article précise que des requêtes représentant au total environ $266,000 et concernant des obligations contractuelles, des accidents, de prétendues fausses représentations lors de vente de biens et diverses autres questions litigieuses ont été reçues par la Société mais ne se retrouvent pas dans les comptes. De l'avis de la direction et des juristes, la position de la Société face à ces appels est défendable. Toutefois, il n'est pas possible de déterminer l'issue finale de ces appels. Les règlements résultant de la conclusion de ces appels doivent normalement être comptabilisés dans l'année de cette conclusion.

Je souhaiterais avoir le point du ministre là-dessus, mais j'espère que nous n'allons pas nous retrouver dans la même situation qu'avec le projet de loi C-44. Dans ce cas-là, quelqu'un qui avait un passif exigible ou qui intentait une procédure pour falsification de l'âge de quelque chose qui avait été acquis lors de la disposition de biens de la Couronne, ne pouvait se voir indemniser par la Couronne. Je ne m'y connais qu'un peu en matière de droit, mais ma lecture profane de l'article 5 me fait penser que le public sera couvert de cette manière. Toutefois, la formulation qui apparaît dans les comptes publics au chapitre des impondérables me préoccupe. D'après les conseillers juridiques de la Société, les appels sont défendables. Mais ils ajoutent à cela une clause restrictive disant que l'issue finale de ces appels ne peut pas être déterminée.

Encore une fois, en lisant ce projet de loi C-43, je ne trouve pas d'article qui donne une meilleure assurance au public et à tous ceux qui peuvent intenter un procédure ou envisager d'intenter une procédure, que leurs droits soient admis. L'affaire John Turner lors de la dernière législature finira avec le temps par être notoire au Canada, car le Parlement a fait une regrettable erreur en ne permettant pas à la justice de trancher la question avant que la loi ne soit adoptée.

Je voudrais aborder certains autres points concernant ce projet de loi. La question soulevée par mon collègue, le ministre, me contrarie au plus haut point. Il s'agit du coût des réunions du conseil d'administration. Dans le rapport annuel, on signale que, en 1984, les réunions du conseil ont coûté $14,390, alors qu'en 1983 elles avaient coûté $695. Le ministre pourrait peut-être expliquer à la Chambre les raisons de cet énorme écart entre 1983 et 1984. Je remarque aussi une autre rubrique intitulée «autres frais». Elle figure à la page 145 du rapport financier de la société d'État, et nous apprend que ces autres frais atteignent $23,000 pour 1984 et $54,000 pour 1985.

Les Canadiens sont depuis longtemps préoccupés par les nominations irrationnelles et aléatoires à des conseils d'administration de personnes associées à la chose politique, et surtout dans le cas de cette société fantôme. Plus personne ne travaillait dans cette société. Tous les employés sauf un avaient été mutés au ministère des Approvisionnements et Services. On peut se demander pourquoi, une année d'élection, les frais de réunion du conseil d'administration sont passés de $695 à plus de $14,000 et pourquoi les autres frais ont tellement augmenté alors qu'il n'y avait pas d'employés. Le ministre nous fournira certainement des explications.

Encore une fois, je désire savoir ce qu'en pensent le ministre et le gouvernement. Lorsqu'un organisme gouvernemental se débarrassait de biens excédentaires, chaque rapport coûtait à la Société $240 en 1982 et $226 en 1983. Comme je viens d'une région rurale, j'ai assisté à de nombreuses enchères agricoles. Je demande au ministre ce qu'il en pense et nous sommes peut-être sur la même longueur d'ondes, mais j'ai l'impression que, dans bien des régions du pays, il serait plus logique de vendre ces biens aux enchères au lieu de faire des rapports à grands frais.

S'il faut se débarrasser de six bureaux provenant de la GRC, à Terrace, en Colombie-Britannique, il semble plus logique de les vendre aux enchères en vertu d'une autre loi si leur valeur est inférieure à un certain montant. Un agent du gouvernement pourrait simplement téléphoner à un adjudicateur local et lui dire: «J'ai six bureaux, cinq chaisses et trois lampes achetés il y a quatre ans. Les bureaux ont six pieds cassés et de nombreuses craquelures. Venez les prendre pour les vendre aux enchères». Au lieu d'avoir des frais de comptabilité de $200 à $250 par lot pour vendre quelques articles de faible valeur, il vaudrait beaucoup mieux pour les contribuables qu'on fasse appel aux adjudicateurs locaux.

Je pense que le ministre est fort en calcul. Peut-être pourra-t-il répondre à la question suivante. Comme nous pouvons le lire dans le rapport annuel, il y avait 104 employés en 1983. Leurs salaires s'élevaient à $2,463,000, leurs avantages sociaux à $335,000 et la location des locaux à $558,000. Le ministre pourrait peut-être fournir des précisions au sujet de ces avantages sociaux et expliquer ce que viennent faire là les frais de location indiqués dans le rapport. De toute évidence, cela ne comprend pas uniquement la location des locaux occupés par la Société de disposition des biens de la Couronne. Je me demande si cela a un rapport avec l'hébergement des employés. Ce n'est pas clair. Ce n'est pas exactement en rapport avec le sujet traité dans ce projet de loi, mais c'est par simple question de curiosité. Je voulais savoir ce qui se passait.

Cela dit, je voudrais en firnir avec cette mesure. Le public peut se demander pourquoi, nous abolissons, cet après-midi, la Société de disposition des biens de la Couronne. Les députés ont clairement fait valoir qu'il restait seulement un employé. Il y a un conseil d'administration formé de fonctionnaires qui ne seront pas congédiés. Le ministre répondra cet après-midi ou en comité ce qu'il adviendra de leurs avantages sociaux, de leurs congés annuels et du reste afin que les députés aient la certitude que tout a été réglé. Personnellement, comme je fais partie de ceux qui ont fait les frais du projet de loi C-44, je tiens à m'assurer que le gouvernement fournira publiquement tous les renseignements voulus à l'égard des dettes, des poursuites et des griefs des employés non encore réglés, afin que nous ne commettions pas d'erreur en adoptant un vendredi après-midi un projet de loi qui aurait dû être examiné de plus près.

Monsieur le Président, je vous ai signalé les omissions que comporte, selon moi, ce projet de loi. Il existe peut-être des méthodes permettant au ministère des Approvisionnements et Services de régler certaines choses comme la location et le reste. Je crois toutefois important que les projets de loi contiennent des dispositions directement en rapport avec les problèmes soulevés au comité des comptes publics ou par le vérificateur général.

Pour conclure, je tiens à dire que j'approuve les mesures proposées par le ministre. Je ne pense pas qu'il faille conserver des sociétés de la Couronne fictives. Un gouvernement quel qu'il soit ne doit pas être autorisé, à l'avenir, à établir une société de la Couronne dotée d'un conseil d'administration dont les frais de réunion augmenteront de 1500 p. 100 au cours d'une année électorale. C'est une situation tout à fait répugnante.

• (1540)

Je suis heureux que le ministre ait présenté cette mesure à la Chambre. C'est une mesure valable, opportune et propre à épargner les deniers publics. Il semble que l'on ait prévu de bonnes mesures de protection comme on aurait dû le faire pour le projet de loi C-44, chose que l'on aurait peut-être pu faire rétroactivement. Le mécanisme en question figure à l'article 5.

Pour ce qui est du reste du projet de loi, je m'inquiète surtout de la situation des anciens employés et des employés actuels, des dépenses imprévues et des éventuelles poursuites en cours. Si le ministre est en mesure de nous rassurer cet après-midi, nous pourrions alors adopter le projet de loi.

J'estime avoir soulevé les principales questions que le public aurait pu se poser et c'est un jour heureux, puisque nous nous apprêtons à nous défaire d'un passif éventuel pour les contribuables canadiens.

M. Andre: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime pour me permettre de répondre aux questions soulevées par le député de Skeena (M. Fulton). Si je parviens à calmer ses inquiétudes, il se pourrait que la Chambre accepte à l'unanimité de passer à l'étape du comité et de la troisième lecture cet après-midi même.

M. le vice-président: La Chambre comprend-elle que si le ministre prend de nouveau la parole il mettra un terme au débat?

Des voix: Oui.

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais faire une brève intervention à la suite des propos que le ministre a tenus au moment de présenter le projet de loi, et en profiter pour rectifier certaines choses.

Les activités de la société de la Couronne en question ont été interrompues il y a environ deux ans et demi pour être intégrées à celles du ministère du ministre. Il est probable que la Société de disposition des biens de la Couronne sera très occupée au cours des prochaines années si on en juge par les mesures récentes prises par le gouvernement.

Il convient de se rappeler que la Corporation a le pouvoir de vendre à peu près tout ce dont le gouvernement n'a pas besoin, à l'exception des terrains.

Pour ce qui est des propos du ministre, je voudrais signaler à la Chambre que son ministère a pris diverses mesures pour réduire ses activités. Dans la Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux présentés en novembre dernier, on indiquait que des mesures seraient prises pour améliorer l'efficacité de l'administration et que des centres régionaux seraient fermés. Ce faisant, on devait épargner 14.2 millions de dollars. On affirmait également que la vente de biens excédentaires par le ministère des Travaux publics rapporterait 27.2 millions et que la vente de ces biens serait accélérée. Plus loin dans la liste figurent la vente des biens, les compressions visant les ministères fédéraux et les augmentations des droits imposés au public. Il y a notamment les droits d'admission dans les parcs nationaux, les droits de mouillage des pêcheurs, les droits de stationnement, les locations d'emplacements commerciaux et les péages de ponts. En outre, les projets prévoyant le réaménagement de terres fédérales situées au bord de l'eau ont été annulés et certains projets d'immobilisations supprimés. Les tarifs de stationnement aux aéroports ont augmenté, ainsi que les taux de location des terrains et des édifices situés dans les aéroports. Les barèmes de tarifs ont été révisés. La liste est longue. Puis le ministre est intervenu à la Chambre pour déclarer que le gouvernement voulait se débarrasser des sociétés d'État parce qu'elles coûtent trop cher. Cependant, il est question dans une autre partie du document des mesures d'économie. On peut lire que CN Marine va devenir une société d'État distincte en vue de mieux répondre aux besoins de la région de l'Atlantique et de restreindre les frais administratifs. Cette initiative permettra d'économiser 21.5 millions de dollars. Comment est-ce conciliable avec ce qu'a déclaré le ministre il y a quelques instants? Le gouvernement a agi de façon sournoise. Il a augmenté les tarifs dans un secteur d'activité particulier à l'Est du pays, de sorte que les familles devront désormais payer entre $200 et $300 pour se rendre d'une province à l'autre par le traversier. Puis le gouvernement change d'avis et déclare qu'il va économiser 21.5 millions de dollars de plus en créant une société d'État distincte.

Il n'est pas difficile de déceler les lacunes dans les discours du ministre du gouvernement actuel. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre), dans son discours d'il y a quelques instants, a dit que le gouvernement allait en priorité réduire les sociétés d'État, alors que le changement a déjà eu lieu. Il a justifié ce changement en nous expliquant pourquoi il se produisait, mais le changement a déjà eu lieu. Il évitera tout simplement d'établir deux séries de livres au lieu d'une.

Sur ces mots, je cède la place au ministre pour qu'il nous explique comment il peut dire, d'une part, que le gouvernement se débarrasse des sociétés d'État et, d'autre part, en crée de nouvelles dans le but, pour reprendre les propos du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret): «de répondre de façon plus efficace aux besoins de la région Atlantique et de restreindre les frais administratifs». J'aimerais qu'ils se mettent d'accord.

M. Fulton: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le problème qui pourrait se poser, et je voudrais bien là-dessus connaître l'avis du ministre, c'est qu'il ne peut y avoir de période de questions et de réponses pour l'instant. S'il n'a pas été en mesure de donner son avis sur un point quelconque, ou encore s'il y a un renseignement qu'il n'a pas reçu du ministère . . .

M. Andre: Il aura une deuxième chance d'intervenir.

M. le vice-président: La parole est au ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre).

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Je vous remercie, monsieur le Président. Je tâcherai d'être bref.

Le député m'a interrogé en privé au sujet des honoraires de la Vebeg, un organisme du gouvernement ouest-allemand. On m'apprend que nous avons un protocole d'entente avec ce gouvernement, qui s'occupe de la disposition des biens que nous possédons dans les bases militaires du Canada dans ce pays. De notre côté, nous rendons aux Allemands le même service lorsque leurs forces armées se trouvent à Shilo au Canada. Il s'agit d'un échange de services qui tient lieu d'honoraires ou de commission.

Pour ce qui est du passif éventuel, il s'agit d'éventualités pour les poursuites qui pourraient être intentées. Quand les comptes ont été rendus publics, il y avait 11 cas. Trois d'entre eux ont été réglés tandis que les huit autres sont en instance. Sept de ces cas sont contre la Couronne et, dans le huitième, c'est la Couronne qui poursuit un client. En tout, le passif éventuel s'élève à $266,000. Les fonctionnaires sont d'avis que ce projet de loi ne diminue en rien les possibilités pour les sociétés de recourir à la justice et que l'article 5 leur assurera une protection absolue. Évidemment, nous tenons tous à ce que cette protection soit assurée dans les plus brefs délais possibles.

En ce qui concerne les $161,000 de frais extraordinaires, on m'apprend qu'il n'y en a pas eu d'autres depuis la présentation des comptes publics. La raison de ces frais extraordinaires est que, à l'origine, on avait surestimé le coût des rajustements du fait que les employés passaient du service d'une société d'État à celui de la Fonction publique. Ces frais expliquent la différence. Ce sont des dépenses inhabituelles. Maintenant que la situation des employés a été réglée, les fonctionnaires ne prévoient pas qu'il y aura d'autres frais extraordinaires à l'avenir. On les inscrit comme poste extraordinaire, car évidemment ils n'entrent pas dans les procédés comptables.

• (1550)

Pour ce qui est d'accroître l'efficacité de la disposition des biens, ce qu'il y a de remarquable dans ce ministère, avec lequel j'aime travailler, c'est que nous nous efforçons de rentrer dans notre argent. En somme, nous travaillons à commission. Cela nous donne le sens de la rentabilité—et je m'excuse d'utiliser ce jargon financier—ce qui veut dire que nous pouvons mesurer notre rendement et notre efficacité.

Nous nous efforçons constamment de trouver des moyens d'abaisser nos coûts. C'est peut-être vrai, comme le suggère le député, que dans certaines régions périphériques il coûte moins cher d'envoyer un adjudicateur pour disposer de certains biens et autres choses. S'il en est ainsi, c'est ce que nous devrons faire. De toute façon, j'espère que nous pourrons l'appliquer dans d'autres domaines. Dans l'exercise de nos fonctions d'achat ou de disposition, je m'efforce d'accroître la responsabilité des bureaux régionaux qui sont toujours plus près des réalités, plus près de ce que nous achetons et plus près de ce que nous liquidons et tout cela pour des raisons d'économie.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions du député. Et s'il en a d'autres il peut toujours les poser.

M. Fulton: Pour ce qui est des postes extraordinaires, monsieur le Président, le ministre nous a fourni des explications. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait du transfert de 104 employés de la Société de la Couronne aux Approvisionnements et Services. Pour ce qui est des éventualités, elles s'appliquent aux poursuites en cours, et le ministre nous a dit que les paragraphes (1) et (2) de l'article 5 ont été prévus à cette fin. Les poursuites ne seront pas interrompues. Elles finiront par être réglées, ce qui me satisfait, car je ne pense pas que nous devrions fermer la porte comme ce fut le cas pour le projet de loi C-44.

Pour ce qui est du transfert des employés, y a-t-il des dispositions courantes concernant ces employés dont nous devrions être au courant, ou cette question a-t-elle été réglée, c'est-à-dire que les écarts des avantages seront comblés, chose dont je vous avais déjà parlé? Je m'étonne que le ministère qui verse 2 millions en salaires, paie également $355,000 par année en avantage sociaux. J'ai examiné suffisamment de conventions de la Fonction publique pour savoir que c'est un montant assez élevé, surtout si l'on ajoute quelque $500,000 pour frais de logement. A tout prendre, cela fait une somme considérable et je me demande tout simplement si ces postes extraordinaires qui figurent dans les Comptes publics vont couvrir toutes les différences? Le ministre a dit qu'un seul paiement serait fait pour payer tout cela, mais y a-t-il d'autres frais à payer? Y a-t-il d'autres questions concernant les employés qui ne seront pas réglées par le fait même? Si je comprends bien, ces questions seront réglées par la Fonction publique. Reste-t-il d'autres questions en suspens?

M. Andre: Je sais que deux personnes au moins estiment qu'elles n'ont pas été traitées équitablement. Étant membres de la Fonction publique maintenant, elles procéderont selon les modalités prévues. Que le projet de loi soit voté ou non, cela ne change rien, car le décret du conseil de 1982 établissait qu'elles seraient intégrées à la Fonction publique si elles l'acceptaient, et c'est ce que nous avons fait de sorte que le projet de loi ne les concerne pas. On me dit qu'à l'exception d'un cas ou deux qui ne seraient pas de nature grave, et qui seraient réglés selon les modalités prévues, la transition est faite et toutes les questions relatives à l'emploi ont été réglées.

Je n'ai pas mentionné, lorsque j'ai parlé des articles extraordinaires, la question des bureaux de Montréal. Étant donné que le MAS, comme les autres ministères, est maintenant locataire des Travaux publics, il fallait s'occuper des baux et autres responsabilités de la Corporation. Donc, pour résilier le bail de Montréal et passer dans les locaux des Travaux publics, nous avons dû effectuer un paiement. Je ne sais pas de combien. Le député a mentionné le coût des réunions du conseil d'administration et autres choses du genre; je suis tout à fait d'accord avec lui.

M. Fulton: Une dernière chose, monsieur le Président. Je conviens que le montant que les administrateurs percevaient pour leurs réunions, avant les élections, était scandaleux.

Au chapitre «Dissolution» du projet de loi C-43, article 4, je suppose que l'on vise ce qui figure à l'article 6 des Comptes publics du Canada, volume III, le 1.6 million et le 1.37 million en comptes à recevoir à long terme. Ce montant de plus d'un million est simplement transféré au MAS.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: M. André, appuyé par M. McKnight, propose que le projet de loi C-43, tendant à dissoudre la Corporation de disposition des biens de la Couronne et à modifier la Loi sur les biens de surplus de la Couronne et d'autres lois en conséquence, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le règlement. Nous avons eu des entretiens et nous serions sans doute prêts à faire franchir à ce projet de loi toutes les étapes dès aujourd'hui, y compris l'étude en comité plénier. Je voulais prendre la parole avant que vous ne lisiez la motion, monsieur le Président, mais comme vous l'avez déjà lue, peut-être que, avec le consentement unanime, nous pourrions continuer à étudier ce projet de loi et l'adopter afin que le Sénat ait de quoi s'occuper la semaine prochaine.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, en ce qui concerne les remarques du leader du gouvernement (M. Hnatyshyn), je dois dire que j'ignorais que nous devions passer par toutes les étapes cet après-midi. Le leader du gouvernement pourrait peut-être nous dire avec qui il a traité au sein de notre parti. Je n'en savais absolument rien.

M. Hnatyshyn: Je viens d'arriver, monsieur le Président, mais j'avais cru comprendre que le ministre et le porte-parole de l'opposition avaient eu une discussion officieuse au sujet de cette affaire et qu'il . . .

M. Boudria: Je n'ai aucune objection à formuler.

M. Hnatyshyn: Je m'excuse. Je viens simplement de l'apprendre. Je sais que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a siégé toute la journée. Il n'y a aucune opposition sérieuse au projet de loi et j'espérais qu'on puisse lui faire franchir toutes les étapes cet après-midi. Je regrette de ne pas avoir communiqué avec le député, mais je l'ai appris simplement à mon arrivée ici. Toutefois, si la Chambre y consent, nous pourrions le faire dès maintenant. Je m'excuse, mais je tenterai d'obligez le député d'une autre façon tangible, s'il veut bien se montrer conciliant aujourd'hui.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Nous n'avons certes rien à redire contre le fond du projet de loi et je l'ai dit au ministre plus tôt. Je suis simplement étonné que le leader parlementaire du gouvernement pense qu'il y a eu entente. Je ne crois pas qu'il y en ait eu une. Nous pouvons tenter de nous entendre maintenant. Toutefois, il me répugnerait de me faire imposer une entente inexistante. Cela dit, ce serait bien agréable, étant donné que nous sommes enfin rendus à vendredi.

M. Fulton: Je voudrais clarifier un peu cette question, monsieur le Président. Je me suis brièvement entretenu, il est vrai, avec le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) et avec le ministre. Je veux bien qu'on termine l'étude de cette mesure même si je n'ai pas pris part aux entretiens entre le leader de l'opposition à la Chambre et mon propre leader à la Chambre. Il était convenu, je crois, que cette mesure serait renvoyée au comité, mais, d'après ce que j'ai entendu cet après-midi, j'estime que le ministre a effectivement répondu aux questions et, en ce qui nous concerne, mes collègues et moi, nous sommes d'accord pour poursuivre. C'est une bonne mesure, à mon avis.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, étudions cette mesure en comité plénier en oubliant l'heure. Il serait peut-être possible d'obtenir l'accord unanime de la Chambre pour prolonger notre séance quelques minutes après 4 heures. Le député qui s'apprête à présenter une mesure d'initiative parlementaire sera peut-être d'accord.

M. le vice-président: M. Andre, avec l'appui de M. McKnight, propose: Que le projet de loi C-43, portant dissolution de la Corporation de disposition des biens de la Couronne et modifiant la Loi sur les biens du surplus de la Couronne et d'autres lois en conséquence, soit maintenant lu pour la deuxième fois et, du consentement unanime de la Chambre, renvoyé au comité plénier. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

• (1600)

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

(Les articles 2 à 18 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(L'annexe est adoptée.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

M. le vice-président: Comme il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

M. le vice-président: La Chambre a-t-elle le consentement unanime afin d'aborder l'article nº 169?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI MODIFIANT LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE VISANT À ÉTENDRE LES PRESTATIONS DANS CERTAINS CAS DE FORMATION

M. Fernand Jourdenais (La Prairie) propose: Que le projet de loi C-221, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui afin de discuter de mon premier projet de loi qui consiste à amender certains articles de la Loi sur l'assurance-chômage de 1971.

Des buts très précis m'ont amené à présenter ce projet de loi. Premièrement, il s'agit de corriger une lacune qui, à mon sens, fait qu'il y a deux poids deux mesures. Et je m'explique. Actuellement, lorsqu'une personne fait une demande à son conseiller en main-d'œuvre afin de suivre un cours, on prendra sa demande, ensuite on l'invitera à une séance d'information où on lui expliquera d'abord qu'il ne faut pas s'attendre à obtenir des cours demain matin.

C'est vrai! Je connais quelqu'un qui a fait une demande il y a deux ans et qui attend toujours. Ensuite, on lui dira que s'il n'a aucun revenu, on lui versera un montant d'environ $85 par semaine ou plus suivant son statut. On l'informera aussi qu'il peut travailler. S'il ne travaille pas plus de 25 heures par semaine, il peut gagner le montant qu'il veut. Enfin, s'il est en chômage, on lui donnera ce à quoi il a droit et ce cours sera payé par le centre d'emploi.

L'autre personne qui, elle, travaille présentement, par exemple une serveuse de table à non pourboire qui travaille debout, à des heures différentes, et dont le médecin lui recommande fortement de laisser cet emploi pour cause de santé, désire améliorer son sort. Pour elle, la solution est de prendre un cours dans le domaine qui lui convient, soit la dactylographie et traitement de texte, etc. Le patron ne veut pas lui accorder de changement d'horaire de travail, ce qui lui aurait permis de travailler tout en suivant son cours. Elle laisse son emploi pour suivre ce cours qui a lieu de 11 h 45 à 15 h 45.

Cette personne qui paie son cours de $1,000 et qui continue de chercher un autre emploi se voit donc couper de ses prestations et pénalisée parce qu'elle a osé quitter son emploi en prenant l'initiative de suivre un cours qui lui permettrait de s'en sortir.

La loi actuelle, suivant l'article 39(1), héritée du gouvernement précédent, et je le mentionne, stipule, et je cite:

Aux fins de la présente Partie, un prestataire est en chômage, capable de travailler et disponible à cette fin, durant toute période où, sur les instances de l'autorité que peut désigner la Commission, il suit un cours ou un programme d'instruction ou de formation ou d'autres cours ou programmes qui sont destinés à faciliter son retour sur le marché du travail.

Je propose donc que l'article 39(1) de la Loi sur l'assurance-chômage de 1971 soit remplacé par ce qui suit:

Aux fins de la présente Partie, un prestataire est en chômage, capable de travailler et disponible à cette fin, pendant toute période, où dans le but de faciliter son retour sur le marché du travail, il suit un cours ou un programme d'instruction ou de formation ou d'autres cours ou programmes;

a) aux frais de la Commission et autorisé par celle-ci;

b) à ses frais et de son choix, moyennant l'approbation de la Commission;

Je le répète, moyennant l'approbation de la Commission.

Quoique je ne sois pas d'accord sur l'interprétation, et ce même après vérification de l'article actuel, je suis persuadé que la correction que j'y apporte fera en sorte qu'il sera plus clair et précis.

Ce projet de loi rend les personnes qui s'inscrivent à un cours ou un programme de formation ou d'instruction de leur choix et à leurs propres frais admissibles à toucher des prestations aux termes de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage moyennant l'approbation de la Commission . . .

et je le répète, moyennant l'approbation de la Commission.

Contrairement aux personnes qui suivent un cours aux frais de la Commission, elles se voient refuser, selon la loi actuelle, le bénéfice de toucher des prestations d'assurance-chômage puisqu'elles sont considérées comme n'étant pas disponibles à travailler.

Donc, par ce changement à la loi, une personne qui veut quitter son emploi pour suivre un cours devra obtenir la permission de la Commission au préalable, et cela dans le but d'éviter les abus possibles. S'il arrivait que le conseiller en main-d'œuvre refusait, la personne aura toujours droit au même recours que la loi actuelle, soit d'en appeler de la décision devant le conseil arbitral.

Voyons ce qu'il en coûte actuellement et ce qu'il en coûterait avec l'amendement que je propose, monsieur le Président.

Présentement, en prenant l'exemple d'une personne qui gagne $200 par semaine et devient prestataire de l'assurance-chômage, suite à l'obtention d'un cours autorisé par la Commission, elle recevra en prestations brutes 60 p. 100 de son salaire soit $120 par semaine. De plus, $1,000 en frais de cours seraient déboursés par la Commission si je prends en exemple le cas auquel je me référais plus tôt. En supposant que le cours durera huit semaines, il en aura coûté à l'État $1,000 en frais de cours, plus $960 en prestations pour un total de $1,960.

D'autre part, si la même personne, par les amendements que je propose, obtient l'autorisation de suivre le même cours, la Commission n'aura pas à payer le cours mais seulement les prestations, soit $960, donc, très bonne arithmétique, l'État aura économisé $1,000.

Monsieur le Président, lorsque les fonctionnaires disent, et je cite:

Que le seul fait de quitter son emploi pour suivre un cours démontre que l'intérêt n'est pas de retourner au travail mais de suivre un cours.

Doit-on considérer que tout prestataire qui suit un cours payé par le Centre d'emploi du Canada n'a pas que pour intérêt de suivre des cours et non de travailler?

L'article 39(1) de la Loi actuelle crée, à mon avis, une discrimination à l'égard de ceux qui veulent s'en sortir. Pour les besoins de la cause, j'ai un autre exemple à citer.

En septembre dernier, une femme seule, de 35 ans et mère de trois enfants, est sans emploi, donc prestataire de l'assurance-chômage. Elle cherche du travail et partout où elle va on lui demande si elle parle l'anglais. Comme elle ne le parle pas, elle a de la difficulté à trouver du travail. Elle décide donc de suivre un cours d'anglais le soir à ses propres frais tout en cherchant de l'emploi. Croyez-le ou non, on a coupé ses prestations parce qu'elle suivait un cours de sa propre initiative. Mais, monsieur le Président, c'était pour faciliter son retour sur le marché du travail et, de toute façon, elle était là à ne rien faire. J'ai donc demandé à une personne compétente de mon bureau de représenter cette personne devant le conseil arbitral. Heureusement, la décision fut rendue en sa faveur. Si elle avait été seule pour se défendre, je ne suis pas certain qu'elle aurait gagné sa cause. Cela lui a causé un tas de problèmes et par surcroît durant la période des Fêtes.

Monsieur le Président, l'amendement à la loi que je propose vise à corriger cette lacune et à rendre justice à tous ceux et celles qui veulent s'en sortir. Ce moyen est souvent leur seule ressource.

Je suis convaincu qu'il n'y a pas un seul député dans cette Chambre qui n'a pas au moins un commettant ou une commettante à qui cela est déjà arrivé.

Quant à l'amendement de l'article 103, ce que je propose est simple, c'est que dès que le conseil arbitral a fait droit à une demande de prestations, celles-ci doivent être payables à compter de la date de la demande initiale pour autant que cette dernière est compatible avec l'article 55. La raison du changement que je propose à cet article est que lorsqu'un prestataire en appelle au conseil arbitral, il s'est écoulé peut-être un mois avant de recevoir l'avis de non-admissibilité, le temps de présenter son appel au conseil arbitral, il peut s'écouler un mois avant que la cause ne soit entendue.

• (1610)

Le meilleur cas qui me vient à l'esprit est le premier cas que je vous citais. Le prestataire fait sa demande le 5 mars 1984, reçoit un avis de non-disponibilité le 29 mars 1984 et comparaît pour la première fois devant le conseil arbitral le 23 mai 1984. Il s'est donc écoulé près de deux mois avant que le prestataire ait eu l'occasion de se défendre. Dans cette cause, le conseil arbitral a donné droit aux prestations à compter de la journée où il a entendu l'appel. Ce qui veut dire que, avec le nouvel article 103, lorsque le prestataire aura prouvé sa disponibilité, à une date antérieure à celle où la cause a été entendue, il sera payé à compter de la date de sa demande initiale ou à la date de la preuve de sa disponibilité.

Si cet article n'est pas modifié, tel que je le demande, et si la cause passe devant le conseil arbitral trois mois après sa demande initiale, le prestataire se voit pénalisé à cause du système.

Monsieur le Président, je pense avoir exposé assez clairement le but de ce projet. Bien sûr qu'il n'y a pas seulement ces deux articles à modifier. C'est l'ensemble de la loi et je sais que cela viendra. D'ici là, j'aimerais qu'une chose se fasse, c'est une application plus humaine de la loi et des règlements relatifs à l'assurance-chômage.

Je suis persuadé que si certains fonctionnaires deviennent plus humains et plus compréhensifs à l'égard des contribuables, des cas comme celui que je viens de vous citer dans cet exposé pourront être évités.

Vous savez, monsieur le Président, des jeunes qui, pour la première fois, font face à cette grosse machine qu'est l'assurance-chômage et sont aux prises avec cette injustice, cela ne les encourage pas mais leur fait plutôt perdre confiance à notre institution. C'est là la gravité de l'injustice qu'ils viennent de subir. Il y a aussi les adultes qui subissent le même sort face à cet article discriminatoire de deux poids, deux mesures. Je le répète une fois, deux poids, deux mesures.

J'espère que tous mes collègues en cette Chambre seront d'accord avec moi afin de corriger cette injustice qui a trop longtemps duré et ce le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le cas exposé par le député m'a fort intéressé. La plupart des députés doivent s'occuper d'appels contre les décisions de la Commission d'assurance-chômage. Dans bien des cas, la personne concernée, qui avait travaillé et qui avait droit aux prestations de chômage, a fait quelque chose. Elle est peut-être allée à l'école, a accepté un emploi à temps partiel, s'est établie à son compte ou a aidé quelqu'un à construire une maison. Autrement dit, elle n'est pas restée à côté du téléphone et on a jugé par conséquent qu'elle ne cherchait pas de travail ou qu'elle n'était pas libre pour un emploi.

Je suis surpris d'entendre un ministériel désapprouver avec une telle véhémence la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Celle-ci a dit publiquement, à cause des instructions du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), qu'elle donnerait de 200 à 300 millions de moins à la caisse d'assurance-chômage. En réalité, elle a dit publiquement à maintes reprises qu'à l'instar de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes et de M. Bullock, elle pensait que les gens n'acceptaient pas bien des emplois disponibles parce qu'ils touchaient des prestations de chômage.

En fait, lorsque des personnes qui touchent des prestations de chômage veulent s'améliorer, elles ont peur de faire quoi que ce soit. Elles ont peur de travailler, d'aller à l'école ou d'accepter un emploi à temps partiel. D'après la Loi sur l'assurance-chômage, on peut avoir un revenu représentant 25 p. 100 des prestations de chômage sans devoir le signaler. Nous connaissons tous des cas où les enquêteurs de la Commission d'assurance-chômage ont automatiquement supprimé définitivement les prestations, forçant ainsi les gens à aller en appel, même si leurs revenus ne représentaient que 10 p. 100 du montant des prestations de chômage. On pourrait citer des dizaines et des dizaines de cas semblables.

Un cas courant est celui de l'étudiant qui suit des cours de formation professionnelle ou des cours universitaires et qui a gagné des timbres d'assurance-chômage en travaillant le soir à une station-service, en gardant des enfants ou en travaillant dans un restaurant où l'on vend des mets à emporter. De ce fait, ils avaient droit aux prestations de chômage. Lorsqu'ils vont à l'école, ils signalent au bureau de main-d'œuvre qu'ils sont libres pour un emploi analogue à ceux qu'ils ont déjà occupés, mais de 18 heures à 6 heures du matin. Lorsqu'on leur demande ce qu'ils feraient le reste de la journée, les étudiants disent qu'il vont aller à l'école pour essayer de s'améliorer. On leur dit alors qu'ils n'ont pas droit aux prestations de chômage.

La décision n'est pas prise sur place par le fonctionnaire de l'assurance-chômage, contrairement à ce que croient certains. Le fonctionnaire du bureau local de l'assurance-chômage envoie un avis au ministère du Revenu national demandant à celui-ci de voir si la personne a droit aux prestations. Au ministère du Revenu national, quelqu'un décide si cette personne devrait toucher des prestations d'assurance-chômage. Le ministère peut décider par exemple que cette personne doit rembourser les prestations de trois ou quatre ans. Cette décision est alors envoyée au particulier en question. Celui-ci, s'il fréquente une école professionnelle, un collège ou une université, se demandera sans doute comment il peut rembourser $5,000.

Il présente par conséquent un appel au Conseil arbitral. D'un côté des membres du Conseil se trouve l'enquêteur de la Commission d'assurance-chômage. De l'autre côté se trouve quelqu'un avec la Loi de l'assurance-chômage et la décision du ministère du Revenu national. Dans 99 p. 100 des cas, le Conseil arbitral entérine la décision du ministère du Revenu national, confirmée par la Commission d'assurance-chômage.

• (1620)

Naturellement, cet étudiant peut alors en appeler au ministre. Une fois le premier appel rejeté, le ministre prend une décision; et si les intéressés veulent pousser les choses encore plus loin, ils peuvent s'adresser à la cour canadienne de l'impôt. L'année dernière, le juge fédéral qui étudiait l'affaire état appelé l'arbitre. Un grand nombre de juges ont rendu des décisions concernant le cas d'étudiants à plein temps et à temps partiel. Il est facile de lire les multiples jugements que contient la jurisprudence.

Le fait essentiel, c'est qu'on n'est pas autorisé à faire quoi que ce soit quand on touche des prestations d'assurance-chômage. Même si on laisse le numéro de téléphone de son domicile afin d'aller chercher du travail ailleurs, on risque de perdre les prestations pour la période pendant laquelle on s'est absenté si quelqu'un s'en rend compte.

Permettez-moi de souligner un des aspects les plus ridicules de notre système. Dans les institutions qui donnent des cours de perfectionnement ou de préparation à des professions nouvelles, on trouve des gens qui sont payés par le ministère à côté de gens qui ne reçoivent pas le moindre sou. Ils suivent le même cours, ont occupé le même emploi et ont cessé de travailler en même temps. Le taux de prestations qui s'applique dans les deux cas est le même, mais une des personnes est payée alors que l'autre ne l'est pas. Il y a aussi des étudiants qui touchent des subventions provinciales. On peut donc tâcher de découvrir combien paye la province à quelqu'un qui suit un cours et décider de choisir cette solution si l'on répond aux critères permettant de toucher l'allocation provinciale. Il est absolument injuste qu'une personne puisse toucher des prestations d'assurance-chômage en suivant un cours et que son voisin de classe ne touche pas un sou.

Tout cela ne dépend aucunement du revenu, mais de la façon dont les listes sont préparées. Les règles servant à décider qui recevra de l'argent du ministère ont changé. Selon les nouvelles règles, les subventions vont à la première personne qui en a fait la demande. Il se peut par exemple que quelqu'un soit sur la liste depuis trois ans au moment où une autre personne demande une allocation pour suivre un cours qui pourrait lui ouvrir des portes. Même si cette dernière a davantage besoin du cours que l'autre personne, on accordera systématiquement la priorité à la première.

Que devrait-il se passer dans le cas de l'assurance-chômage? A mon avis, si quelqu'un satisfait aux exigences de l'assurance-chômage et est disponible pour travailler en dehors des heures normales de cours, cette personne devrait pouvoir toucher des prestations sans que la Commission d'assurance-chômage ne lui mette des bâtons dans les roues.

Il est regrettable que les modifications apportées par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration soient néfastes. Récemment, elle a modifié l'allocation de mobilité. Le gouvernement a annoncé qu'il allait diminuer cette allocation mais maintenant il faut avoir épuisé son assurance-chômage pour pouvoir l'avoir.

L'autre soir, je regardais les informations sur l'un de nos réseaux nationaux. Il y avait un reportage sur tous les emplois disponibles à Banff en Alberta. Je me trouvais à ce moment-là dans une maison d'une des îles de Terre-Neuve dont tous les occupants étaient en chômage. Après ce reportage sur tous les emplois disponibles à Banff, le reporter disait que l'on pouvait même bénéficier d'une aide fédérale pour se rendre à Banff pour prendre ces emplois. Toutes les personnes en chômage de cette maison où je me trouvais savaient qu'il s'agissait là d'un pur travestissement de la vérité, puisqu'ils connaissaient bien les exigences nécessaires pour obtenir une allocation de mobilité. Pour l'avoir, il est indispensable d'avoir un emploi qui dure plus d'une année, et le bureau de la Main-d'œuvre le plus proche de cet emploi doit l'annoncer pendant une période déterminée. Ensuite, il doit être annoncé dans le bureau le plus proche après celui-là. La mobilité est approuvée sur décision du bureau de la Main-d'œuvre le plus proche de l'endroit où est offert cet emploi, et une fois que l'on a une déclaration signée de l'employeur garantissant du travail pendant plus d'un an.

Je pense qu'il y a des gens qui ne se rendent pas compte ce que c'est que d'être au chômage, et qui peuvent tranquillement, chez eux, en accuser d'autres de ne pas prendre ces emplois. Il y a partout dans le pays des gens qui voudraient bien y aller s'ils avaient seulement assez d'argent pour prendre le train. Si le ministère de l'Emploi et de l'Immigration décidait de louer un wagon VIA et de fournir les repas aux voyageurs, les travailleurs afflueraient en masse à Banff.

La raison de cette injustice est très simple. Il y a des gens qui n'ont jamais touché d'assurance-chômage et qui par conséquent ne remplissent pas les conditions requises pour prendre un emploi dans le cadre d'un programme fédéral. C'est la loi, parce qu'il faut avoir épuisé son assurance-chômage pour être admissible.

Et les gens ne sont pas admissibles à des subventions de mobilité tant qu'ils n'ont pas épuisé leur assurance-chômage. Prenons le cas des jeunes de plus de 18 ans qui vivent chez leurs parents et qui n'ont plus droit aux allocations familiales. S'ils n'ont jamais travaillé, ils ne peuvent toucher de prestations de bien-être dans quatre provinces du pays. S'ils vivent chez quelqu'un d'autre, ils ont droit aux prestations de bien-être dans certaines provinces. A Terre-Neuve, ces prestations sont de $71 par mois. Ce que je veux faire valoir, c'est qu'avec les mesures qu'il a adoptées récemment, le gouvernement met vraiment fin à tout espoir, pour ce qui est du moins de la Loi sur l'assurance-chômage et de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

L'autre jour, j'ai posé à la ministre une question touchant deux cents Canadiens de Terre-Neuve qui devraient entre $5,000 et $7,000 au ministère si l'on en croit les livres d'une certaine société. La ministre a répliqué qu'elle avait répondu à un télex du premier ministre provincial, à un autre du ministre des Pêches et à un troisième de quelqu'un d'autre. Elle a dit que son ministère serait très conciliant dans la perception de cet argent. Toutefois, il s'agit d'une erreur figurant dans les livres de la société. Cela me prouve que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'en sait pas plus au sujet de cette affaire que de l'homme de la lune. Elle ne sait que ce qu'ont bien voulu lui dire ses conseillers d'Ottawa et du bureau régional de Terre-Neuve. Évidemment, ils lui ont dit que la compagnie avait commis une erreur.

En fait, les primes qu'une compagnie verse à la Commission d'assurance-chômage dépendent du travail et du moment où celui-ci est accompli pour la compagnie. Prenons le cas d'un pêcheur. On considère qu'il cotise à l'assurance-chômage lorsqu'il vend son poisson à la compagnie. Supposons qu'il vende son poisson à la compagnie une fois toutes les deux semaines. Il serait inscrit dans les livres qu'il a travaillé la semaine où il a vendu son poisson.

La Loi sur l'assurance-chômage prévoit que, lorsqu'une personne a travaillé pendant une semaine pour produire ce qu'elle vend à la compagnie la semaine suivante, la compagnie en question peut délivrer deux timbres d'assurance-chômage. Autrement dit, il y a deux semaines de travail, mais cela ne figure pas dans les livres de la compagnie et c'est ce qu'il y a dans les livres qui compte. Ce qui est inscrit dans les livres d'une compagnie de poisson, ce sont les expéditions de poisson.

La ministre a déclaré que la société avait fait une erreur en remplissant les documents pour l'assurance-chômage. A mon avis, personne n'a commis d'erreur. Aucun de ces pêcheurs ne devrait rembourser l'argent ni être menacé de saisie. Les personnes qui se sont trompées sont les bureaucrates qui ont conseillé à la ministre de demander aux fonctionnaires de l'assurance-chômage et au ministère du Revenu national de jeter un coup d'oeil aux livres de ces entreprises. Voilà qui a commis une erreur. Autrement dit, l'affaire sera soumise au Conseil arbitral, comme la ministre l'a dit. Le Conseil arbitral se rangera de l'avis du ministère du Revenu national, et l'affaire sera alors soumise au sous-ministre du Revenu national pour un deuxième appel. Ce dernier donnera raison aux gens qui ont effectué la vérification. Finalement, la question sera tranchée par la Cour canadienne de l'impôt dans environ deux ans. En attendant, ces gens ne peuvent pas toucher leurs prestations d'assurance-chômage.

• (1630)

Que se passera-t-il au tribunal? Un juge étudiera la question et déclarera que, s'il existe un doute raisonnable, le ministre du Revenu national (M. Beatty) a tort. Il va donc falloir deux ans pour passer par toutes ces étapes et, à la fin, un juge fédéral dira: «Il existe un doute, car voici les faits». Entre-temps, qu'aura fait le gouvernement? Il aura infligé à ces gens toutes ces souffrances, et devant cette situation, la ministre se contente de dire: «La société a commis une erreur». Voilà ce qui est inacceptable dans l'attitude du gouvernement. Il s'efforce de verser moins d'argent en prestations d'assurance-chômage. Le gouvernement ne veut pas donner de prestations d'assurance-chômage aux personnes qui suivent des cours. Il refuse de corriger la situation et de faire ce que demande ce projet de loi. Le gouvernement veut économiser une partie de l'argent de la caisse d'assurance-chômage. Certains employeurs le féliciteront d'avoir réduit les prestations. Le gouvernement sera bien vu par les gens qui prétendent que tous les prestataires de l'assurance-chômage sont des paresseux. Voilà ce qui va arriver.

Je le répète, quiconque veut se perfectionner en suivant un cours dans une école professionnelle ou autre devrait pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage, car, à l'heure actuelle, la moitié des personnes de la classe en touchent alors que les autres ne reçoivent pas un sou.

[*Français*]

Mme Carole Jacques (Montréal-Mercier): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'avoir la possibilité de présenter mes vues sur le projet de loi C-221. Je dois féliciter mon collègue d'avoir pris l'initiative de déposer à la Chambre ce projet de loi qui vise à modifier la Loi sur l'assurance-chômage. Grâce aux propositions qu'il a formulées, nous avons la possibilité d'examiner de près ladite loi et la façon dont elle est appliquée aux Canadiens.

Je limiterai mes propos aujourd'hui aux modifications qu'il est proposé d'apporter à l'article 39, lequel précise les conditions dans lesquelles un chômeurs peut recevoir des prestations ordinaires d'assurance-chômage pendant qu'il suit un cours de formation autorisé par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Monsieur le Président, il s'agit dans le cas présent de l'utilisation de la Caisse d'assurance-chômage à des fins innovatrices, une disposition de la loi qui est en vigueur depuis 1977.

Pour que nous puissions évaluer les répercussions de la modification qu'il est proposé d'apporter à l'article 39, j'estime, monsieur le Président, qu'il est essentiel que nous comprenions bien à quoi correspondent ces utilisations innovatrices que je viens de mentionner.

Je compte pendant les prochaines minutes faire un résumé des objectifs de l'article 39, sous sa forme actuelle, et expliquer comment la disposition législative est appliquée.

En vertu des utilisations innovatrices de la Caisse d'assurance-chômage, des stagiaires qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage peuvent continuer de toucher des prestations pendant qu'ils participent à des programmes conçus pour améliorer leur «employabilité». L'article 39 de la Loi sur l'assurance-chômage vise à simplifier les dispositions liées au soutien du revenu pour ce qui concerne les prestataires appelés à suivre des cours de formation professionnelle.

Le processus en question appuie les objectifs suivants: premièrement, accélérer la réinsertion professionnelle des prestataires; deuxièmement, multiplier les possibilités de formation offertes aux prestataires; troisièmement, harmoniser les objectifs de la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi nationale sur la formation pour les prestataires. Et quatrièmement, accroître le nombre de cours de formation de la main-d'œuvre offerts aux chômeurs, compte tenu des besoins du marché du travail.

Les stagiaires à qui est versé un soutien du revenu tiré de la Caisse d'assurane-chômage appartiennent à deux catégories: ceux qui suivent des cours de formation approuvés en vertu de la Loi nationale sur la formation et ceux qui suivent des cours approuvés à leurs frais ou aux frais d'une province ou de quelque autre organisme. Les stagiaires peuvent continuer à recevoir des prestations d'assurance-chômage pendant toute la durée des cours et pendant six semaines au plus, par la suite, pour mener une recherche d'emploi convenable.

Des allocations supplémentaires, comme l'allocation de séjour hors du foyer, l'allocation pour garde de personnes à charge, l'allocation de déplacement ou l'allocation de trajets quotidiens peuvent être versées en application de la Loi nationale sur la formation ou prélevées sur les fonds réservés au programme de mobilité. Ces allocations supplémentaires ne peuvent être versées aux stagiaires qui paient eux-mêmes leurs frais de formation.

La sélection et la présentation des stagiaires se font de la façon habituelle par les conseillers en emploi qui appliquent le processus normal pour le rassemblement de la documentation.

Les stagiaires ayant droit à des prestations d'assurance-chômage dont le montant est inférieur à celui de l'allocation de formation qu'ils reçoivent par ailleurs sont admissibles à une prestation équivalente à l'allocation de formation plus élevée.

Pour avoir droit à des prestations aux termes de l'article 39, le stagiaire doit remplir les conditions ouvrant le droit aux prestations d'assurance-chômage. De plus, il doit avoir été sélectionné par un conseiller en emploi pour suivre un cours de formation approuvé. Les stagiaires qui sont envoyés à un cours de formation professionnelle approuvé dont ils assument les frais sont admissibles aux bénéfices de prestations d'assurance-chômage tant que les crédits alloués à cette fin ne sont pas épuisés et que le cours satisfait aux besoins du marché du travail.

Les stagiaires qui suivent des cours à leurs frais sont envoyés à des cours de formation dans des professions d'importance nationale ou régionale. Des dispositions ont été établies pour les membres des groupes cibles. Les stagiaires en question peuvent également être envoyés à un cours de langue lorsque leur manque de connaissance de l'une ou l'autre des langues officielles constitue pour eux un obstacle à l'emploi.

Le montant total des crédits alloués au titre de l'article 39 pour chaque année civile est fixé par décret du conseil. Le montant maximal de la prestation hebdomadaire payable de même que le taux de cotisation d'assurance-chômage sont révisés tous les ans. En 1984, la prestation hebdomadaire maximale était de $255; en 1985, elle est de $276, ce qui représente une augmentation de 8.2 p. 100.

Monsieur le Président, des données statistiques fournies par la Commission d'emploi et d'immigration du Canada indiquent qu'environ 56 p. 100 des stagiaires qui s'inscriront à un cours de formation cette année le feront aux termes de l'article 39. La durée moyenne des cours devrait être de 16 semaines. Le coût total pour l'année financière 1984-1985 est estimé à 234 millions de dollars.

Les stagiaires admissibles touchent des prestations d'assurance-chômage à titre de soutien du revenu pendant la durée du cours de formation. Le gouvernement prend en charge une partie des coûts, et les employeurs et les employés, une autre partie au moyen de leurs contributions. Toutefois, c'est le gouvernement qui assume entièrement le coût de toute prolongation d'une période de prestations accordée à un stagiaire pour terminer un cours ainsi que la prolongation supplémentaire pouvant aller jusqu'à six semaines qui est accordée aux fins de la recherche d'un emploi. Il s'agit d'un montant très important. Il faut considérer qu'il s'agit d'un investissement judicieux dans nos ressources humaines; c'est un moyen efficace de préparer les chômeurs à retourner sur le marché du travail.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant vous entretenir de la modification qui est proposée à l'article 39. Dans sa forme actuelle, l'article 39 traite de la présentation des prestataires à des cours de formation répondant à leurs besoins et qui sont susceptibles de les aider à accroître leur capacité de gain et leur «employabilité». Les présentations se fondent sur des critères du marché du travail établis en vertu de la Loi nationale sur la formation.

• (1640)

Le projet de loi C-221 entraînerait une modification: au lieu d'être envoyé à un cours de formation par la Commission, le prestataire serait simplement autorisé à suivre un cours. Il est possible de faire un rapprochement entre les cours de formation que les stagiaires peuvent suivre à leurs frais et la politique d'inscription conditionnelle.

En vertu de cette politique, un prestataire peut suivre, à certaines conditions, un cours de formation et recevoir des prestations d'assurance-chômage en vertu de l'article 25. Voici ces conditions:

1) un conseiller d'emploi certifie qu'il ne peut être envoyé en cours en vertu de l'article 39;

2) il ne peut trouver un emploi convenable dans des délais raisonnables;

3) le cours de formation proposé augmenterait ses chances de trouver un travail, et,

ce sont là des conditions cumulatives, monsieur le Président;

4) il abandonnerait le cours si un emploi lui était offert.

En vertu du projet de loi, les prestataires visés à l'article 39 peuvent recevoir des prestations d'assurance-chômage ou des allocations de formation selon le plus élevé des deux montants. En outre, la période de prestations peut être prolongée jusqu'à 104 semaines si le stagiaire est en cours.

La proposition revêt un caractère créateur. Elle se veut un pas dans le domaine et dans la bonne direction. Nous voulons nous assurer que les fonds de la caisse d'assurance-chômage servent entièrement aux meilleures fins.

La proposition reconnaît également l'importance vitale de la formation et du recyclage pour permettre la participation de nos citoyens au redressement de notre économie.

Monsieur le Président, comme le savent messieurs les députés, le ministre a tenu depuis décembre dernier des consultations poussées sur la façon pour le gouvernement d'améliorer ses programmes de formation et de création d'emplois. Plusieurs propositions intéressantes ont été reçues de tous les secteurs de la population. Par la présentation de son projet de loi, le député apporte une contribution valable au mouvement des idées.

En fait, le projet de loi et la discussion au sein de la Chambre vont contribuer de façon marquée à l'examen de la Loi sur l'assurance-chômage annoncé le 8 novembre 1984 et sur le perfectionnement des programmes de formation dans l'ensemble du pays.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je félicite le député de La Prairie (M. Jourdenais) d'avoir présenté ce projet de loi. Je regrette que le gouvernement n'ait pas pris les mesures qu'il a promises à plusieurs reprises ces derniers mois. Un député libéral nous a fait un long discours qui semblait avoir pour but d'étouffer cette mesure. Je pense toutefois que la députée de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques) a éclairé la discussion. Elle a parlé brièvement pour montrer qu'elle ne cherchait pas à prolonger le débat ou à étouffer la mesure.

Quiconque a fait partie d'un conseil municipal connaît des chômeurs qui ont essayé d'améliorer leur niveau d'instruction et leur formation, mais qui n'ont pas pu le faire parce qu'ils touchaient des prestations d'aide sociale ou de chômage. S'ils se trouvent obligés de faire un choix en vertu de la Loi nationale sur la formation, ils constateront que les prestations qui leur sont accordées en vertu de cette Loi sont moins élevées que les prestations d'aide sociale. Les dispositions prévues en ce qui concerne l'assurance-chômage sont un peu plus avantageuses. La députée a toutefois signalé l'un des principaux inconvénients. On semble avoir tendance à priver les intéressés de la possibilité de choisir eux-mêmes le genre de formation ou d'études qu'ils désirent suivre.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement. Je tiens seulement à signaler que ce projet de loi ne correspond pas du tout au document que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a publié en décembre dernier. En fait, c'est un merveilleux document. La plupart de ceux qui le liront y trouveront plusieurs idées fort intéressantes visant à fournir des débouchés aux Canadiens qui désirent travailler. Presque tout le monde conviendra, je pense, que la plupart des Canadiens désirent travailler et qu'il faudrait leur fournir la possibilité d'obtenir la formation et le niveau d'instruction dont ils ont besoin pour occuper les emplois disponibles. Je regrette toutefois que le fruit des discussions portant sur ce document de travail, à savoir l'entente conclue entre le gouvernement et les provinces, contient davantage de grandes idées que de détails concrets. On y fait à peine allusion aux excellentes idées proposées dans le document de la ministre qui soulevait des questions vitales. Par exemple, quelle est la meilleure façon d'utiliser le régime d'assurance-chômage pour promouvoir la formation et préparer les chômeurs à trouver des emplois? Les dispositions prises en vertu de l'article 39 de la Loi sont-elles suffisamment souples pour assurer un revenu à tous ceux qui peuvent bénéficier d'une formation? Comment procéder pour que les dispositions prévues dans le cadre du Règime d'assistance publique du Canada soutiennent le mieux possible une

stratégie de perfectionnement de la main-d'œuvre coordonnée à l'échelle nationale? Selon ce document, la solution consisterait, en partie, à étendre la formation aux bénéficiaires de l'assurance-chômage, notamment en leur dispensant des cours que le gouvernement ne promouvait pas directement. Tous ceux qui connaissent ce document verront que le projet de loi à l'étude vise à inciter le gouvernement à suivre cette voie. Il serait regrettable et même hypocrite de la part des députés qu'ils n'appuient pas cette mesure en l'adoptant en deuxième lecture.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends brièvement la parole au sujet du projet de loi C-221 tendant à modifier la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage. Je voudrais, moi aussi, féliciter le député de La Prairie (M. Jourdenais) d'avoir présenté cette mesure. Il s'agit d'une excellente initiative qui mérite certainement d'être applaudie.

La Loi sur l'assurance-chômage est l'une des pierres angulaires de notre système de sécurité sociale. C'est donc avec grand plaisir que j'émettrai brièvement mon opinion. Comme chacun sait, jadis l'assurance-chômage n'existait pas. Ceux qui avaient le malheur de perdre leur emploi allaient grossir les rangs des assistés sociaux. Avant cela, celui qui perdait son emploi ne pouvait même pas bénéficier de ce genre d'aide. Je suppose que chacun de nous et sans doute chacun des députés a eu un membre de sa famille ou un ami dans cette situation. Nous en avons fait l'expérience dans ma famille. Nous avons connu ce malheur avant que l'assurance-chômage et l'aide sociale ne voient le jour. Je me rappelle avoir entendu parler chez moi de membres de ma famille qui se sont trouvés dans une situation semblable et je me souviens très bien avoir entendu dire que certains d'entre eux justement à cause de ce problème avaient été réduits à passer les dernières années de leur existence dans la misère la plus abjecte.

• (1650)

Heureusement pour nous tous, de telles situations ne se reproduisent plus. La notion d'assurance-chômage reconnaît que ceux qui perdent leur emploi n'ont pas à se le reprocher. Le régime fournit aux travailleurs et à leur famille les moyens de se débrouiller grâce aux cotisations qu'ils ont eux-mêmes versées. Ils maintiennent donc leur dignité et leur amour-propre et l'un des pires problèmes associés à la perte de son emploi est justement qu'on perd sa dignité et son amour-propre. Bien sûr, il n'est pas très agréable de se faire tout à coup supprimer son revenu, mais il est terrible, par-dessus tout, de se sentir dévalorisé par rapport à son voisin qui possède un emploi. Une mesure comme celle-ci peut certainement prévenir de tels problèmes.

Bien que les principes généraux sur lesquels se fonde l'assurance-chômage soient universellement acceptés, dans ses détails, la Loi sur l'assurance-chômage donne lieu à de nombreuses difficultés. Beaucoup de gens en ont signalé ces dernières années. Divers aspects de cette loi ont provoqué des débats et suscité des préoccupations. Pour n'en nommer que quelques-uns, on déplore évidemment la période d'attente avant de pouvoir toucher les prestations. Dans le cas des personnes qui quittent volontairement leur emploi, on se demande s'il ne faudrait pas prolonger le délai actuel. On s'interroge également sur la période de temps pendant laquelle il faudrait travailler avant d'être admissible aux prestations. Voilà des questions qui ont suscité de l'inquiétude ces dernières années et fait beaucoup parler ceux qui pensent qu'on abuse parfois du régime d'assurance-chômage.

Sans compter que les employeurs, surtout les petits entrepreneurs, considèrent que leurs contributions sont sans aucune proportion avec les bénéfices qu'ils peuvent tirer de leur entreprise. C'est pour cette raison qu'ils ont proposé dernièrement de modifier la Loi sur l'assurance-chômage. Ils ont proposé notamment de supprimer les dispositions de cette loi concernant les contributions des employeurs et de prendre l'équivalent à même les recettes fiscales générales ou encore le Fonds du revenu consolidé. Ce sont donc là des propositions à examiner attentivement.

Il y aurait lieu aussi pour nous d'examiner attentivement le point de vue exposé par le député de La Prairie dans son projet de loi C-221 afin de nous assurer que les dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage sont justes et équitables pour tous. Certains députés ont parlé du but de cette mesure. On propose, dans ce projet de loi, de payer une personne inscrite à un cours ou à un programme de formation ou de lui verser des prestations de chômage sur approbation de la Commission d'assurance-chômage étant donné qu'une telle personne, contrairement à celles qui suivent des cours payés par la commission, n'a pas le droit de recevoir de prestations aux termes de la loi actuelle parce qu'elle n'est pas disponible pour un emploi. Il s'agit certainement d'une proposition admirable à laquelle souscrivent, je le suppose, tous les députés. Il semble que les gens qui proposent de payer leur propre formation, afin d'augmenter leur chance d'être employés ne devraient pas être dans une situation pire que ceux qui se contentent des cours de formation donnés par la Commission elle-même. Je souscris sans réserve à cette proposition.

Le libellé du projet de loi lui-même pose, cependant, à mon avis, au moins un problème administratif. Il s'agit des dispositions relatives à l'appel. Si je ne m'abuse, le nouvel article 103 prévoierait que lorsqu'il y a appel et que cet appel est admis dans un cas où il y a plus d'une demande de prestations d'assurance-chômage, l'une faisant l'objet d'un appel et l'autre non, si son appel est admis, le prestataire recevra des prestations non seulement pour la période où la demande faisait l'objet d'un appel, mais également pour toute la période remontant au jour où la demande initiale de prestations a été faite. Je ne crois pas vraiment que c'était là l'intention du député lorsqu'il a présenté son projet de loi. Je suis persuadé qu'il ne voudrait pas qu'une personne obtienne un avantage auquel elle n'a pas droit. Il voulait s'assurer que les gens qui devraient recevoir des prestations en reçoivent bien. Sachant cela, il semble que le projet de loi devrait être quelque peu retouché avant que ses dispositions ne fassent partie de la Loi sur l'assurance-chômage.

Le gouvernement présentera, je l'espère, sous peu, une mesure renfermant celle du député et dans laquelle on aura résolu ce petit problème administratif que contient le projet de loi C-221. En outre, j'espère que le gouvernement présentera d'autres mesures tendant à améliorer la Loi sur l'assurance-chômage tout en conservant les prestations générales que nous voulons tous voir maintenues.

Même si je suis de ceux qui croient que des modifications considérables devraient être apportées à la Loi sur l'assurance-chômage, j'espère qu'avant que nous procédions à ces modifications, nous serons en mesure d'offrir beaucoup plus d'emplois qu'à l'heure actuelle. Toute modification à la Loi sur l'assurance-chômage, autre que celle présentée par le député, pourrait fort bien réduire les prestations accordées à des prestataires potentiels plutôt que de les améliorer. Si c'est le cas, cela créera certainement de graves difficultés aux gens si on le fait au moment même où le Canada compte déjà un million et demi de chômeurs. Je sais que le député ne voudrait pas qu'une situation de ce genre se produise dans sa propre circonscription.

Même si j'applaudis à la proposition du député que je voudrais voir incluse dans la Loi et même si j'applaudis également à de nombreuses autres propositions faites de temps à autre par de petites entreprises et par des particuliers d'un bout à l'autre du pays, je veux vraiment m'assurer que nous redonnons un emploi à tous les Canadiens qui désirent travailler avant de courir le risque de voir un seul d'entre eux perdre son droit aux prestations. Cela dit, je voudrais féliciter le député pour le travail remarquable qu'il accomplit. Je suis persuadé que ce qu'il a proposé aujourd'hui finira par être inclus dans la Loi sur l'assurance-chômage. Je suis persuadé également qu'une modification de ce genre constituerait un éclatant hommage au député et une chose dont il pourrait être fier à l'avenir.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à lundi prochain à 11 heures, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 avril 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement a fait preuve d'incurie à l'égard de la protection, de l'entretien et de l'amélioration de l'environnement comme en témoignent la réduction malavisée des services qu'il a imposée, la suffisance qu'il manifeste à l'égard du contrôle des dangers possibles et son abdication complète de tout leadership en ce qui concerne la protection de la santé de l'environnement et la sécurité des Canadiens.

—Monsieur le Président, vous vous demandez peut-être pourquoi nous avons proposé cette motion. La réponse, c'est évidemment l'insatisfaction croissante des Canadiens. Tout ce que le gouvernement conservateur s'est vanté d'avoir réalisé depuis six mois n'a été possible, monsieur le Président, que grâce au travail accompli par les gouvernements libéraux successifs jusqu'à septembre 1984. Autrement dit, tout était prêt, il n'y avait plus qu'à servir. Il y avait le renouvellement de l'accord sur les pluies acides avec les provinces, le financement de l'assainissement de l'atmosphère au moyen de la modernisation des fonderies de minerais non ferreux, les contrôles de la pollution automobile, la législation et la réglementation concernant le transport des produits chimiques toxiques et l'enquête sur les eaux. Le terrain était déblayé. Les gouvernements libéraux successifs avaient creusé les fondations et donné l'élan initial. Telle est la réalité, même si elle ne plaît pas aux conservateurs.

Nous devons aujourd'hui parler de tout ce que le gouvernement progressiste conservateur a négligé de faire en matière d'environnement. C'est ce que nous appelons dans notre motion «l'abdication du leadership». Il y a, par exemple, abdication du leardership lorsque le premier ministre (M. Mulroney) n'est pas capable à Québec de tirer avantage auprès du président Reagan du programme canadien de réduction de 50 p. 100 des pluies acides, et que le premier ministre se laisse mettre sur la touche par le président Reagan avec la nomination de William Davis comme délégué pour les pluies acides. Il y a abdication du leadership lorsque le gouvernement du Canada renonce à son rôle international sur les pluies acides au lieu de l'intensifier ce printemps dans les mois qui précèdent la signature de l'accord d'Helsinki par les pays de la Commission économique de Nations Unies pour l'Europe (CEE), dont le Canada est membre, ayant lancé le club d'Ottawa en mars 1984. A l'époque, dix pays étaient membres de cette commission, et ils sont maintenant 20. Il serait extrêmement important, au moyen d'initiatives internationales et diplomatiques, d'amener le Royaume-Uni à signer cet accord ou à se déclarer prêt à le signer. Cela ferait du bruit à Washington. Il est aussi extrêmement important d'amener la Grèce, la Turquie, l'Espagne et le Portugal à se joindre aux autres pays, car c'est par ce moyen que l'on réussira, espérons-le, à faire signer l'accord d'Helsinki par l'administration américaine en juillet prochain.

Pour ce qui est des BPC, monsieur le Président, le gouvernement a attendu d'y être poussé par l'opposition pour reconnaître le rôle et la responsabilité fédérale en matière de transport interprovincial par camion et de contrôle du transport aérien d'échantillons contaminés. Monsieur le Président, la Loi sur le transport des marchandises dangereuses a nécessité un travail de longue haleine, en raison de la complexité du sujet, de la réglementation et des consultations nécessaires avec les représentants de l'industrie.

Maintenant que tout est en place, j'estime que le mot clé dans tout cela, monsieur le Président, c'est la «fermeté»; fermeté dans la réglementation, fermeté en matière d'infractions, fermeté en matière de mesures préventives. Je dis cela parce que, et c'est là le principe fondamental, que la santé des Canadiens est ce que nous avons de plus précieux et qu'il faut la protéger. Il ne s'agit pas, pour se débarrasser des BPC et, quant à cela, d'autres produits toxiques, de prendre des dispositions pour les faire transporter d'un bout à l'autre du Canada, mais bien d'adopter un programme de destruction sûr qui prévoie de courtes distances à parcourir et des méthodes sûres pour les éliminer; il faut aussi que le public soit sensibilisé et que les autorités provinciales aient enfin le courage politique de s'acquitter de leurs responsabilités, en particulier en Ontario et au Québec.

• (1110)

Puisqu'il est question de transport, j'en profite pour demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) ce qu'il fait pour protéger la fragile écologie septentrionale contre la menace que représente le passage de navires-citernes par le détroit de Lancaster. Est-ce qu'il donne le ton? Sur cette question comme à propos des recommandations que le groupe de travail sur la conservation du Nord a publiées en décembre 1984, il observe le plus parfait silence.

Un autre ministre semble rester coi sur une question cruciale pour les Canadiens, celle des insecticides: le ministre de l'Agriculture (M. Wise). En effet, malgré ses assurances répétées et malgré tout le travail accompli en 1983 et en 1984 pour permettre aux Canadiens d'intervenir à propos du dépôt des marques d'insecticide, allant jusqu'à prévoir la création d'un conseil consultatif de gestion dans ce domaine, il n'a pas encore bougé. Il donne plutôt ce que j'appellerais un leadership à rebours. Je m'explique.

Le leadership à rebours, c'est de ne pas tenir compte des milliers de personnes qui continuent de s'opposer aux compressions budgétaires concernant le Service canadien de la faune, qui permettent de réaliser des économies infimes, soit une fraction minuscule de 1 p. 100 du déficit, alors que du point de vue socio-économique elles représentent une perte incommensurable. C'est encore de supprimer le Centre de Toxicologie de Guelph, un établissement prestigieux qui aurait mis le Canada

à l'avant-garde. L'aurait-on supprimé, je me demande, si on avait voulu le construire dans la circonscription du premier ministre? C'est faire preuve d'un manque de leadership d'abolir la recherche sur les sources renouvelables d'énergie au Centre national de recherches, de même que les programmes d'économie d'énergie et de remplacement du pétrole, tout en poursuivant un régime très coûteux de subventions en faveur des sociétés pétrolières qui font de l'exploration pour trouver des sources classiques d'énergie dans l'Arctique. Tout cela est insensé.

Parallèlement, le gouvernement n'a pas reconfirmé la politique relative aux parcs nationaux, politique à long terme établie depuis longtemps, grâce à laquelle les Canadiens savaient que le rôle primordial de nos parcs nationaux était la conservation, après quoi venait le tourisme. Nous sommes témoins de l'inaction du gouvernement et de ses mauvaises décisions. Ainsi, la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a eu tort de se rendre à Stockholm au lieu d'assister à la conférence de Québec sur les pluies acides. Voilà un exemple d'inaction.

La ministre reste à son bureau pour vérifier si ses fonctionnaires font leur travail au lieu d'aller écouter ce que les gens ont à dire. A titre d'exemple, depuis huit mois qu'elle est ministre, elle n'est pas encore allée dans la vallée de la Niagara. Elle n'a pris aucune initiative à la suite des recommandations que le comité des produits chimiques toxiques déversés dans la Niagara a publiées en octobre dernier. Elle devrait agir, donner le ton et s'attaquer à cette situation qui réclame son attention mais elle se contente d'émettre des vœux pieux dans des communiqués de presse. Bien qu'elle occupe son poste depuis huit mois, la ministre ne s'est pas encore entretenue avec les représentants de l'EPA. Elle a laissé supprimer le programme de gestion des produits chimiques toxiques, qui coûtait 2.5 millions de dollars et dont nous avions grand besoin afin de protéger la santé des Canadiens qui s'alimentent en eau potable dans les Grands lacs. Pourquoi a-t-elle fait cela, monsieur le Président?

Le leadership dont doit faire preuve le gouvernement et dont il est question dans notre motion doit aussi se manifester à la base même du processus d'élaboration de la politique. La ministre et le gouvernement refusent d'admettre que notre santé dépend de l'environnement. Ils refusent de comprendre et de reconnaître que notre économie dépend de notre environnement. Ils sont donc foncièrement incapables de comprendre que l'environnement, la santé et l'économie reviennent au même.

• (1115)

Pour justifier les compressions budgétaires dans les domaines reliés à l'environnement, la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) et le gouvernement parlent de remettre de l'ordre d'abord dans notre économie. Ils refusent par le fait même de jouer leur rôle de chefs de file parce qu'ils ne reconnaissent pas le fait inéluctable que notre santé, notre économie et notre mode de vie dépendent d'un environnement bien géré.

Les Canadiens ne se laisseront pas duper par l'idée fausse voulant que nous devions nous occuper de l'économie aux dépenses de notre environnement. Les Canadiens comprennent l'importance de l'environnement beaucoup mieux que le gouvernement. Les idées économiques exprimées par la ministre de l'Environnement sont rétrogrades, simplistes et insensées. Les Canadiens veulent que le gouvernement reconnaisse les rapports étroits qui existent entre l'environnement et l'économie. Ils savent que, si nous négligeons notre environnement ou que nous attendions pour prendre les mesures de prévention et de nettoyage nécessaires il nous en coûtera inévitablement plus cher plus tard. C'est un principe économique, monsieur le Président.

On pourrait peut-être compter sur les doigts de la main le nombre de Canadiens qui appuient la ministre. Elle n'a toujours pas compris quel est son rôle. Les Canadiens veulent qu'elle protège l'environnement. Ils veulent qu'elle prenne l'initiative aux échelons provincial, national et international dans ses rapports avec les organismes non gouvernementaux et les groupes bénévoles. Ils veulent qu'elle défende ardemment notre droit de vivre dans un environnement salubre et de le préserver pour les générations à venir. Ils veulent qu'elle quitte son bureau et qu'elle lutte pour l'environnement et préconise la protection de notre santé, de nos eaux, de notre atmosphère et de notre économie à long terme.

Nous avons beaucoup entendu parler de la Charte des droits ces derniers jours. Elle garantit à chacun le droit à la vie, à la liberté, à l'intégrité et à la sécurité de la personne. Nous devrions maintenant étendre la notion de sécurité de la personne au droit à un environnement salubre. Ce devrait être un droit constitutionnel pour tous les Canadiens. Nous présenterons bientôt un projet de loi d'initiative parlementaire à cette fin. L'ineptie et l'inaction du gouvernement dans toutes sortes de domaines reliés à l'environnement compromet le droit fondamental des Canadiens à la santé et à la sécurité, comme le signale notre motion aujourd'hui.

Les Canadiens commencent à se rendre compte qu'ils ont été dupés par ce parti soi-disant progressiste conservateur. Malgré son nom, ce parti ne favorise ni le progrès de l'ensemble de la société ni la conservation de notre environnement naturel. Le gouvernement ne semble pas se rendre compte que tant qu'il considérera l'économie comme distincte de l'environnement, les deux seront menacés. Voilà pourquoi la ministre de l'Environnement a tort de dire que nous devons d'abord remettre de l'ordre dans notre économie. Que veut-elle dire par là? Elle ne sait pas de quoi elle parle. C'est le genre de raisonnement qu'on se faisait il y a cinquante ans, lorsque nous ne risquions pas de manquer de ressources naturelles ni d'être envahis par les déchets industriels aussi vite et autant qu'aujourd'hui.

• (1120)

La ministre et le gouvernement ne semblent pas conscients de cette réalité fondamentale: la santé de l'homme, l'économie et la protection de l'environnement ne font qu'une seule et même chose. Elles sont tellement liées qu'on ne peut les dissocier. J'estime que c'est abdiquer ses responsabilités que de refuser de s'en rendre compte. C'est oublier ses devoirs que de sabrer les services et supprimer des programmes. C'est aussi renoncer à exercer son autorité que de rester dans son bureau du 26^e^ étage, de l'autre côté de la rivière.

La ministre a eu tout le temps voulu pour comprendre l'importance d'assumer son rôle de défenseur. Nous savons

tous que dans tout ministère quelqu'un doit défendre âprement les intérêts de celui-ci. Refuser de remplir ce rôle avec passion et dévouement à tous les niveaux possibles équivaut à renoncer à exercer son autorité.

C'est avec un vif regret que nous avons inscrit cette motion au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Nous préférerions pouvoir féliciter le gouvernement de ce qu'il fait son travail en ce qui concerne l'environment. Nous serions heureux de louer la ministre de l'Environnement et le premier ministre, mais le fait est que si l'on fait abstraction des réalisations dont le gouvernement s'est attribué le mérite au cours des six derniers mois—et qui sont l'aboutissement des initiatives du gouvernement précédent—il ne reste qu'un terrible vide.

Nous voyons là une faillite intellectuelle et un vide émotionnel. La protection de l'environnement, peut-être plus que toute autre question administrative ou politique dont le gouvernement doit s'occuper, exige de la conviction, du dévouement et une ferme autorité qui donne au pays une orientation à l'épreuve des civilités fédérales-provinciales. Il est des moments où le Canada est plus que la somme de ses gouvernements provinciaux. Il est des moments où la santé des Canadiens constitue une préoccupation nationale. Voilà l'idée que nous soumettons à la Chambre et la raison pour laquelle l'absence d'autorité de la part du gouvernement et son refus de faire son devoir, nous choquent tellement. Voilà pourquoi les Canadiens sont de plus en plus déçus par le gouvernement conservateur. Si cela continue, les conservateurs perdront le pouvoir aux prochaines élections.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions! Commentaires! L'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault) a la parole.

[*Traduction*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, dans son intervention mon collègue a évoqué le dossier de la pollution de la rivière Niagara par les produits toxiques; il a mis en doute l'action du gouvernement sur cette question particulièrement délicate. Est-ce qu'il voudrait nous dire ce qu'il pense que le gouvernement devrait faire maintenant pour améliorer l'état de la rivière Niagara?

M. Caccia: Monsieur le Président, il faudrait que le gouvernement mette en œuvre les recommandations du rapport présenté par le comité des produits chimiques toxiques de la rivière Niagara, publié en octobre dernier. Il y a là 26 ou 27 recommandations présentées conjointement par les représentations canadienne et américaine. Cependant il n'y a eu que deux recommandations américaines.

Cela marque un changement très important par rapport à ce qui s'était fait jusque-là. Quand la partie américaine ne présente que deux recommandations à caractère dilatoire, il y a un message politique évident à tirer. Il faut évidemment que la ministre rencontre l'organisme de protection de l'environnement, qu'elle prenne position sur la question et qu'elle agisse. Il faut qu'elle donne à ses services le courage et l'inspiration nécessaires pour qu'ils puissent négocier efficacement aux États-Unis sur cette question des produits chimiques toxiques.

J'ai été sidéré d'apprendre que depuis le 1er de ce mois, le programme de 2.5 millions de dollars concernant les produits chimiques toxiques n'existe plus. Il a disparu. J'espère que la ministre va s'occuper de la question.

• (1125)

M. Lewis: Monsieur le Président, je croyais rêver en entendant parler l'ex-ministre de l'Environnement. Il est reconnu que son passage au ministère a été un fiasco complet au plan des réalisations. Il est reconnu par tous les partis représentés à la Chambre que les choses n'ont pas avancé d'un pouce pendant qu'il a été ministre de l'Environnement. Il est reconnu que son ministère, que son gouvernement étaient incapables de s'entendre avec les gouvernements des provinces, ce qui fait qu'il n'y a pas eu d'accord de signé sur le transport des substances dangereuses. Il est avéré que sous le parti libéral, le gouvernement canadien a polémiqué contre les États-Unis, qu'il n'a jamais raté une occasion de leur faire des pieds de nez, et c'est pourquoi rien ne s'est fait. Peut-être bien que les fonctionnaires travaillaient dur, mais au parti libéral il n'y avait pas de volonté politique de s'entendre avec qui que ce soit. Les libéraux ont perdu des années d'opportunités de faire des choses importantes au sujet des pluies acides, de l'environnement et du transport des biphényles polychlorés. J'invite la Chambre à reconnaître que ce qui est en cause, c'est l'absence de volonté politique d'un parti qui était intellectuellement au bout de son rouleau en matière d'environnement.

M. Gauthier: Vous déformez la vérité.

M. Caccia: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je veux faire la mise au point qui s'impose après ce que vient de dire le député. Tout d'abord, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a parlé de non-progrès. La vérité c'est que le 6 mars 1984, les ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement ont abouti à un accord fédéral-provincial à Ottawa. Ils ont décidé de part et d'autre de faire cavaliers seuls et se sont fixé un objectif de 50 p. 100 de réduction de la pollution à l'horizon 1994.

Le député nous a reproché de ne pas pouvoir nous entendre avec les gouvernements des provinces. Nous nous sommes entendus magnifiquement avec eux, monsieur le Président. L'ex-ministre de l'Environnement de l'Ontario et moi avons toujours collaboré à 100 p. 100. Il a été pour moi une grande source de force. Je tiens à dire publiquement la part immense qu'il a prise dans la réalisation de cet accord du 6 mars 1984. Deux semaines plus tard nous avons eu la création du Club d'Ottawa, lorsque neuf pays d'Europe sont venus ici s'engager à réduire les pluies acides d'au moins 30 p. 100 d'ici à 1993. Trois mois plus tard, à Munich, le 19 juin à peu près, les dix pays étaient devenus 20 à s'engager à réduire de 30 p. 100 la polution d'ici à 1990.

Enfin, le député nous a accusés de combattre les États-Unis. La vérité c'est que nous leur avons parlé franchement. Nous leur avons dit que nous, Canadiens, ne pouvions tolérer le déversement de substances indésirables de notre côté pas plus que de l'autre côté de la frontière parce que les vents soufflent de notre côté. Les États-Unis produisent 26 millions de tonnes d'anhydride sulfureux par année. Nous avions tout lieu de nous en indigner. Un bon citoyen ne se débarrasse pas de ses déchets en les rejetant dans la cour arrière de son voisin et même le député de Simcoe-Nord ne préconiserait pas pareille conduite. Nous avons invité les États-Unis à joindre leurs efforts aux nôtres, car nous savons que nous produisons aussi cette substance nuisible, mais six fois moins que les États-Unis. Nous leur avons offert de signer un traité, étant donné que le vent charrie notre pollution vers les États américains du nord-est

alors qu'eux dirigent vers nous ces 26 millions de tonnes. L'idée de ce traité commençait à faire son chemin en 1980 quand une déclaration d'intention a été signée entre le Canada et les États-Unis par un gouvernement canadien libéral et un gouvernement américain démocrate.

Monsieur le Président, pour défendre les intérêts du Canada, il vaut mieux parler franchement à son voisin que de ramper à genoux en se couvrant de cendre, comme le premier ministre l'a fait avant le sommet irlandais quand il a dit son *mea-culpa* et imploré pardon. C'était stupide. Nous avons ainsi perdu notre position de force dans les négociations. Nous avons mis en place un programme destiné à réduire les émanations de 50 p. 100; les Américains n'en ont pas. Nous avons pris l'engagement de les réduire de 30 p. 100 d'ici 1993; les Américains n'ont pris aucun engagement. Nous tenons parole; pas les Américains. Pourquoi nous prosterner alors qu'il y va de notre intérêt national bien légitime?

• (1130)

M. Keeper: Monsieur le Président, l'ancien ministre de l'Environnement pourrait-il nous dire pourquoi nous devrions prendre au sérieux le tout nouveau souci pour l'environnement qui l'anime, étant donné que lorsqu'il faisait partie du gouvernement il a eu la possibilité d'adopter des règlements efficaces concernant le transport de substances dangereuses qui auraient empêché le déplorable déversement de biphényle polychloré qui vient d'avoir lieu? Comment cet ancien ministre peut-il avoir l'audace de parler de l'environnement avec autant de pharisaïsme?

M. Caccia: Monsieur le Président, je vais répondre avec plaisir à la question. Elle m'est posée par quelqu'un qui n'a jamais fait partie d'un gouvernement et qui n'en fera jamais partie non plus. Il ignore ce que c'est que d'obtenir des appuis pour une mesure législative très complexe, puis de rédiger des projets de réglementation qui seront acceptables aux gouvernements des dix provinces, aux deux territoires, et à l'industrie elle-même qui, encore la semaine dernière, se plaignait qu'il y n'y avait pas eu suffisamment de consultations. C'est un processus extrêmement délicat. Il relevait de l'un de mes collègues, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), qui y a investi toutes ses énergies. La démarche a pris beaucoup de temps parce qu'elle était compliquée, mais elle a été menée à bien. Nous l'avons menée jusqu'au bout. Il n'y a pas de double mesure dans ce domaine. Le fait est que la loi et les règlements sont en place. Il faut maintenant attendre que les provinces en fassent autant le 1er juillet.

M. Keeper: Monsieur le Président, l'ancien ministre dit avoir pris des initiatives au sujet de l'environnement. Oui, d'accord, mais elles furent inefficaces. Comment peut-il se vanter d'avoir agi quand a pu se produire un déversement de BCP aussi déplorable que celui auquel nous venons d'assister? Comment peut-il qualifier cette action d'efficace?

M. Caccia: Le député ne porte pas attention à ce que je dis. La démarche fut efficace puisqu'elle a débouché sur une loi. Elle était efficace puisqu'elle a donné lieu à une série de règlements fédéraux. Elle sera efficace quand les provinces ajouteront leurs règlements aux nôtres. Nous avons tenu parole, même si cela nous a pris beaucoup de temps.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et observations est terminée.

[*Français*]

On reprend le débat avec l'honorable ministre de l'Environnement (Mme Blais-Grenier).

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne crois pas que l'ancien ministre de l'Environnement mérite quelque commentaire que ce soit de ma part. A mon avis, sa crédibilité est à un niveau suffisamment bas, et tout s'explique par les événements eux-mêmes.

Monsieur le Président, l'accident de Kenora, qui a causé le déversement du BPC sur plus de 70 kilomètres de route, qui a impliqué des personnes dont une jeune famille avec deux jeunes enfants, est fort dramatique, d'autant plus qu'il était évitable sans grande difficulté. Il y a sans doute eu des erreurs humaines. Je veux penser qu'il ne s'agit certainement pas de négligence criminelle; cependant, je ne veux pas anticiper sur les conclusions auxquelles en arriveront les enquêteurs spéciaux ou autres autorités compétentes qui seront appelés à juger de ce dossier.

J'ai déjà indiqué publiquement que, dès les premières heures qui ont suivi cet accident dramatique, je me suis mise en communication avec mon homologue ontarien, le ministre de l'Environnement, l'honorable Morley Kells. Je suis demeurée en communication constante avec lui afin d'évaluer d'une façon continue des progrès des divers intervenants dans ce dossier, malgré le fait que la responsabilité soit tout d'abord de juridiction provinciale.

J'ai aussi donné des instructions aux fonctionnaires de mon ministère afin qu'ils communiquent avec l'officier principal de la Santé pour la province de l'Ontario et offrent toute l'aide requise que mon ministère pourrait apporter aux efforts ontariens, soit à la famille, soit aux experts déjà impliqués dans ce dossier, soit à d'autres personnes qui auraient pu entrer en contact avec le BPC. J'élaborerai d'ailleurs un peu plus tard au cours de mon exposé les dernières interventions de mon ministère dans la situation et, monsieur le Président, je dois reconnaître qu'elles ont été, malgré ce qu'en a dit l'opposition, fort nombreuses et toujours dans le cas de nos responsabilités propres.

En effet, les rôles et responsabilités des provinces et du gouvernement fédéral dans ces situations sont clairement définis par les plans d'intervention d'urgence et il est souhaitable, voire essentiel, que chaque intervenant agisse selon les plans préétablis et s'en tiennent strictement au rôle qui lui est assigné afin d'éviter toute confusion dans une situation qui exige une intervention rapide, logique et efficace. Ainsi, le plan d'intervention vise à réduire le nombre d'intervenants sur place en cas d'urgence, toujours dans un même objectif d'efficacité. Le rôle premier dans la situation qui nous occupe appartient à l'Ontario qui a agi dans ce dossier avec célérité et pris en main le contrôle des activités d'intervention comme c'était sa responsabilité de le faire.

Monsieur le Président, à ce moment-ci de mon exposé, je ne peux par ailleurs passer sous silence le rôle de l'opposition, le rôle du député de Davenport (M. Caccia) et celui du chef de l'Opposition (M. Turner) lui-même dans ce dossier, et je qualifierais leur comportement d'odieux. Nous avons entendu durant toute cette dernière semaine, monsieur le Président, une série d'accusations sur moi, sur mon ministère, sur les interventions qu'on aurait dû faire, sur celles qu'on n'a présumément pas faites dans le style vociférant de l'opposition qu'elle a adopté depuis le début dans cette Chambre et que le député de Davenport représente si bien. Ces accusations, monsieur le Président, sont toutes plus farfelues les unes que les autres. Passe encore que l'opposition essaie de se faire du capital politique. Ils en ont grandement besoin lorsqu'on regarde les polls. Nous sommes habitués dans cette Chambre au genre de bouffonneries qui sont propagées et qui ne visent qu'à alerter une certaine presse en mal de scandale et non pas à informer objectivement le public des situations sur lesquelles il doit porter un jugement. Nous constatons d'ailleurs que ce style vociférant, ces allégations erronées n'ont pas produit chez les Canadiens les résultats attendus par les députés de l'opposition depuis le 4 septembre.

Monsieur le Président, lorsque les députés de l'opposition, y compris le chef du parti, le chef de l'opposition en Chambre, jouent avec les nerfs de la population dans le seul but de se faire du capital politique, je le répète, ce comportement est complètement odieux. Laissez-moi vous donner un exemple de cette sorte de comportement. Le très honorable chef de l'Opposition, le 16 avril dernier, s'adresse au premier ministre et lui dit ce qui suit, et je cite:

[*Traduction*]

Le premier ministre va-t-il demander à la ministre de l'Environnement de reconnaître devant la Chambre qu'en vertu de la Loi sur les contaminants de l'environnement, une loi fédérale, c'est avant tout à son ministère qu'incombe, peu importe la compétence des provinces, la responsabilité d'éviter et de nettoyer les déversements de produits chimiques dangereux?

• (1140)

[*Français*]

Monsieur le Président, se peut-il que le très honorable député, chef du parti libéral, chef de l'Opposition libérale en Chambre, qui appartient lui-même à la profession juridique, ne sache pas ou ne comprenne pas la portée d'une loi qu'il évoque et se mette ainsi carrément, en toute bonne foi, les pieds dans les plats. Se peut-il qu'il ait agi ainsi en toute bonne foi? Est-ce possible qu'un avocat de formation dont le propre parti était au pouvoir lorsque cette loi, je parle de la Loi sur les contaminants, fut votée. Est-il possible qu'un avocat, chef de parti, n'en connaisse pas le champ d'application et la portée? Monsieur le Président, le très honorable chef de l'Opposition invoque la Loi sur les contaminants de l'environnement et nous blâme de ne pas intervenir à Kenora selon cette loi. Se peut-il que le chef de l'Opposition soit à ce point mal informé ou mal conseillé par son critique de l'environnement, le député de Davenport, qu'il ne sache pas que dans ce cas-ci en particulier, le cas de Kenora, cette loi ne s'applique pas? Monsieur le Président, je vous laisse tirer vos propres conclusions sur l'ignorance et, dans ce cas-ci, il s'agirait évidemment d'ignorance crasse, ou alors sur la malveillance dont fait preuve l'opposition dans ce dossier. Il s'agit là, monsieur le Président, d'un comportement répréhensible qui tient la population en otage plutôt que de lui donner l'information dont elle a besoin pour juger objectivement ce qui s'est passé à Kenora.

Pour la gouverne du très honorable chef de l'Opposition libérale, je vais maintenant lui donner un bref résumé de l'objet de la Loi sur les contaminants de l'environnement qu'il a invoqué erronément dans cette Chambre à plusieurs reprises au cours de la dernière semaine. La loi stipule bien: Nul ne doit délibérément, dans le cadre d'opérations commerciales de fabrication ou de traitement, rejeter ou permettre que soit rejetée dans l'environnement une substance figurant à l'Annexe ou quelque substance appartenant à une catégorie de substances qui y figure. Cela ne couvre pas un incident comme celui de Kenora. Cela ne couvre que l'utilisation des substances dangereuses dans l'industrie et le commerce. Donc, la loi maintes fois invoquée par le très honorable chef de l'Opposition ne s'applique pas dans la situation qui nous occupe. Je crois donc, monsieur le Président, qu'un certain recyclage s'impose pour le chef de l'Opposition de même que pous son critique de l'environnement afin de leur permettre de bien étudier d'abord et de bien comprendre ensuite la portée des diverses lois qui s'appliquent dans notre pays.

La loi qui aurait pu s'appliquer dans cette situation est celle qui concerne le transport des produits dangereux. Or cette loi, qui aurait pu être rendue opérante sous l'ancien gouvernement libéral, a traîné dans les dossiers durant cinq ans et suite à l'inertie de l'ancien ministre de l'Environnement, le représentant de Davenport, rien n'a été fait comme le disait le représentant du NPD plus tôt. Rien n'a été fait durant les cinq dernières années du gouvernement pour rendre cette loi opérante. Après avoir condamné l'usage des BPC en 1980, l'ancien gouvernement n'a pas cru utile de légiférer sur leur transport ainsi que sur leur entreposage et leur disposition. Évidemment les querelles constantes de l'ancien gouvernement avec les provinces n'ont pas permis d'en arriver à l'accord fédéral-provincial qui était requis dans cette matière. C'est le gouvernement conservateur qui a dû s'attaquer à cette question dès les premiers jours de son entrée et de sa prise de pouvoir. C'est le gouvernement conservateur qui, dàs les premiers mois de son mandat, s'est chargé de réviser cette loi, de la rendre opérante. Et grâce aux soins de mon collègue, l'honorable ministre des Transports (M. Mazankowski), le Parlement canadien s'est donné les moyens de contrôler le transport des produits dangereux et a défini les règlements nécessaires à cet effet, les règlements qui devenaient applicables le 1er juillet prochain. Pourtant, suite à l'incident de Kenora et vu l'urgence de la situation dans ce domaine, une disposition précise de la Loi a permis à l'honorable ministre des Transports (M. Mazankowski) de mettre les règlements en vigueur le 19 avril dernier, hâtant ainsi l'application de la loi prévue pour le 1er juillet prochain. C'est cette attitude que l'opposition essaie de démontrer comme une attitude d'inertie. Eh bien, monsieur le Président, je crois que les Canadiens ont tout en main pour juger de la performance et du gouvernement progressiste conservateur après sept mois d'exercice et de celle du gouvernement libéral précédent pendant les 15 années où ils ont été au pouvoir.

Je vais maintenant, monsieur le Président, parler du partage des responsabilités dans notre pays. Nous vivons bien dans une Confédération. Il y a donc une double juridiction fédérale et provinciale qui s'applique dans plusieurs situations. Pour la gouverne du très honorable chef de l'opposition qui semble fort confus dans ces dossiers et dans l'interprétation des lois en vigueur au pays, je dois dire qu'il est clair que le gouvernement fédéral assume une responsabilité-cadre au niveau des problèmes de l'environnement, mais c'est aux provinces à voir à l'application de ces dispositions afin de les rendre opérantes en se donnant leur propre cadre juridique qui concerne leurs responsabilités et leur territoire propre. Ainsi, les provinces ont autorisé dans leur domaine de compétence et exercent leurs responsabilités en gérant la plupart des ressources naturelles, dont les ressources non renouvelables et les ressources forestières, ainsi que les questions environnementales à l'intérieur des limites de leurs frontières. Et pour la gouverne de l'ancien ministre de l'Environnement qui ne semble pas comprendre notre Constitution, à mon avis, il pourrait examiner les articles 91 et 92 de la Loi constitutionnelle de 1867.

A moins, monsieur le Président, que l'honorable chef de l'Opposition ne rêve de réécrire la Constitution, ce partage des pouvoirs reste ce qui délimite essentiellement les interventions des diverses juridictions. Donc, dans le cas de Kenora, l'Ontario est intervenue la première comme c'est sa responsabilité de le faire, selon l'Ontario Environmental Act et a pris en charge la situation. Le rôle de mon ministère n'était alors qu'un rôle auxiliaire, un rôle complémentaire et un rôle de support.

Et ces dispositions, monsieur le Président, répondent à une certaine logique et à un certain rationnel. Il est normal que, en temps de crise, sur un site donné, il y ait un leader qui coordonne la bonne marche des événements, autrement ce serait la confusion totale.

Maintenant pour ce qui est de l'implication de mon ministère dans ce dossier j'ai dit, tout à l'heure, que les interventions du ministère ont été fort nombreuses et qu'elles ont été faites dans le cadre de nos responsabilités propres.

Le 9 avril 1985, mon ministère, par son bureau de l'Alberta, a transmis aux bureaux des provinces l'information que quatre camions appartenant à la Kinetic se chargeraient de transporter des déchets de BPC du Québec. Une description des camions était également fournie. Le 11 avril 1985, la description du chargement des déchets de BPC, que les quatre camions devaient transporter, a été envoyée par le bureau de mon ministère à Edmonton aux bureaux régionaux de mon ministère dans les diverses provinces.

Le service de protection de l'environnement de mon ministère, dans la région de Québec, a reçu le préavis de la région de l'Alberta et a informé les autorités du Québec les 9 et 11 avril 1985 afin que celles-ci puissent faire respecter les règlements qui existent déjà dans la juridiction du Québec contrôlant le transport des produits dangereux.

Un inspecteur d'Environnement Québec, M. Legault, a vérifié le chargement préalablement au départ des camions le 11 avril dernier. La Kinetic Ecological Resources Group ont aussi avisé directement Environnement Québec avant le 11 avril dernier. Kinetic Ecological Resources Group a aussi avisé directement Environnement Québec avant le transport des marchandises.

Dans ce dossier, monsieur le Président, de nombreuses autorités se sont donné la main pour réagir immédiatement à la situation d'urgence. Je ne veux en nommer que quelques-unes. L'incident de Kenora samedi, le 13 avril 1985, a immédiatement été signalé à la police provinciale de l'Ontario qui a immédiatement averti le Centre d'urgence de Transport Canada. Alors, les autres intervenants suivants se sont immédiatement activés pour jouer leur rôle dans ce dossier. Les policiers de Kenora, les officiers de la santé de la région de Kenora, l'Organisation des mesures d'urgence de la région à Thunder Bay, le ministère des Transports et Communications de l'Ontario, le ministère des Affaires du Nord de l'Ontario, Environnement Canada, Urgence des services de la protection de l'environnement, en accord avec le plan préconçu sur l'intervention en cas de sinistre, l'Ontario a agi comme chef de l'urgence sur les lieux et a obtenu les conseils, les services et l'appui des autres services incluant les ministères fédéraux concernés. Actuellement, nous sommes en contact étroit avec nos collègues de l'Ontario pour prévoir l'acheminement de matières dangereuses jusqu'à leur point de chute et pour évaluer la portée des contaminations qui ont été faites.

Monsieur le Président, je crois qu'il est important que des Canadiens se rendent compte qu'il y a depuis que ce gouvernement est en fonction une solidarité fédérale et provinciale et un respect du partage des pouvoirs et des juridictions qui fait que nous pouvons agir rapidement en cas de crise. Je soumets humblement à cette Chambre que nous avons été extrêmement rapides dans notre intervention et non seulement dans l'intervention de crise, mais aussi pour mettre sur pied une législation efficace qui nous permet de protéger des Canadiens lors du transport de ces marchandises dangereuses. C'est plus que le précédent gouvernement libéral n'en a jamais fait en 15 années de pouvoir.

• (1150)

[*Traduction*]

M. Caccia: Monsieur le Président, je voudrais remercier l'honorable ministre d'avoir consacré la moitié de son intervention à mon chef et à moi-même. Cependant, elle n'a pas répondu à la question relative à l'annulation, à compter du 1er avril dernier, du Programme de gestion des produits chimiques dangereux, qui est crucial, à long terme, pour la santé des Canadiens. Si je ne m'abuse, depuis le 1er avril dernier, ce programme n'existe plus. Dans l'affirmative, je voudrais demander à la ministre de nous expliquer en détail pourquoi ce programme a été annulé.

[*Français*]

Mme Blais-Grenier: Monsieur le Président, je dois vous dire que le critique de l'Environnement pour le parti libéral passe son temps à lancer toutes sortes d'informations erronées à tout venant dans le pays. Je vous donne comme exemple ce qu'il vient de dire à la Chambre, il y a quelques minutes, savoir que je n'avais jamais rencontré encore le représentant de l'Environmental Protection Agency des États-Unis. Il sait fort bien que le directeur de cette agence a été confirmé dans ses fonctions à la toute fin de février 1985 et depuis le temps, monsieur le Président, il devrait savoir que dès le 18 mars j'avais une première rencontre avec M. Lee Thomas de cette agence, le directeur maintenant confirmé dans ses fonctions, ainsi qu'avec des représentants de son personnel.

M. Gauthier: Monsieur le Président, la ministre n'a évidemment pas répondu à la question. Elle ne répond jamais aux questions, elle attaque. Elle attaque, je ne sais pas pourquoi, c'est pis qu'une enfant d'école.

Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à la ministre. Elle dit: Je vais m'attaquer aux problèmes qui préoccupent les Canadiens.

Eh bien oui, on a vu 38 millions de coupures budgétaires, on a vu le centre de toxicologie de Guelph disparaître, on a vu le centre de recherches national . . . le Programme de recherche sur les ressources renouvelables aboli, on a vu le service du . . .

[*Traduction*]

Les effectifs du Service canadien de la faune sont réduits. Le Programme de gestion des produits chimiques dangereux dont le député de Davenport (M. Caccia) vient tout juste de parler a été annulé. Ce programme permettait de s'occuper des substances toxiques contenues dans l'eau que boivent les Canadiens, surtout dans la région des Grands lacs. La ministre n'a pas répondu à la question. En effet, personne ne lui avait rédigé une réponse toute faite. Elle sait fort bien lire, mais elle peut difficilement répondre à une question d'une telle importance lorsqu'elle lui est posée. Je voudrais poser à la ministre . . .

[*Français*]

. . . la question suivante concernant les BPC, les biphéniles polychlorés . . . La question est la suivante: On n'a plus accès au dépôt de l'Alberta. D'après ce qu'on nous dit, c'est que les substances toxiques de cette envergure vont être la responsabilité des provinces. La ministre connaît certainement au Québec la réaction des gens de Pointe-Claire, à savoir qu'un dépôt pourrait être construit dans leur région et ils s'y opposent. Qu'est-ce que la ministre du gouvernement fédéral va faire pour coordonner justement avec les provinces un programme de dispositions de ces matières extrêmement toxiques afin de leur donner le leadership dont elle parle? Est-ce qu'elle va nous donner enfin un leadership qui va dire aux provinces: Venez, on va parler du problème important de la pollution de nos eaux, de la pollution de notre air? Je dois signaler à la ministre que cela est important. Il ne s'agit pas de faire de la politique partisane comme elle le fait depuis une demi-heure.

Mme Blais-Grenier: Monsieur le Président, je crois que je n'ai pas de leçon à recevoir sur la politique partisane parce que le spectacle qui est donné par l'opposition est vraiment au-dessous de tout au niveau de la politique partisane. Quant à la disposition des BPC, nous allons travailler avec les provinces comme nous le faisons depuis le début, depuis que nous sommes au pouvoir au lieu de chicaner les provinces comme vous l'avez fait pendant les cinq dernières années où vous étiez au pouvoir alors que vous auriez pu voir au transport des BPC, que vous auriez pu voir à établir des sites d'entreposage et que vous ne l'avez pas fait.

[*Traduction*]

M. Keeper: Monsieur le Président, je voudrais poser à la ministre une question au sujet du déversement de BPC à Kenora. Dans son intervention, elle a affirmé que son ministère et elle-même n'avaient qu'un rôle secondaire dans cette affaire et qu'elle était satisfaite du travail accompli par le gouvernement provincial. Or, les Canadiens et les Ontariens s'attendent à ce que le gouvernement donne l'exemple. Ils ne veulent pas que la ministre fédérale ne soit là que pour prêter main-forte au gouvernement provincial, lequel a été tout à fait inefficace en l'occurrence.

La ministre a déclaré qu'elle avait agi immédiatement suite à ce déversement, mais dans le domaine de la protection de l'environnement, des mesures de prévention s'imposent. Le gouvernement ne devrait pas attendre qu'une crise surgisse pour agir. Il devrait mettre en œuvre des lois et des programmes permettant de prévenir ces catastrophes.

Enfin, elle a affirmé qu'une mesure existait déjà. Cependant, du point de vue législatif, le dossier du gouvernement n'est guère brillant. Il n'a pas présenté grand-chose à la Chambre jusqu'à maintenant. La législation destinée à faire face à des incidents comme le déversement de BPC à Kenora est inefficace, ce qui est tout à fait inexcusable.

Je voudrais que la ministre nous dise ainsi qu'aux Canadiens pourquoi elle n'a pas fait preuve de l'initiative voulue en ce qui a trait au BPC, pourquoi elle n'a pas pris les mesures préventives nécessaires et pourquoi le gouvernement n'a pas mis en œuvre la mesure législative qui s'imposait, afin de protéger les Canadiens contre tout déversement de BPC.

[*Français*]

Mme Blais-Grenier: Monsieur le Président, lorsque nous parlons de disposer des BPC, il est évident qu'il faut en arriver à trouver des solutions quant aux sites d'enfouissement. Nous sommes actuellement dans une situation où les citoyens ne veulent pas chez eux ou près de leur voisinage de sites d'enfouissement ou de disposition des BPC. La question de trouver des sites doit se régler avec les provinces, et voilà pourquoi j'ai demandé que cette question soit considérée comme une question d'urgence, immédiatement dans les semaines qui viennent d'urgence, immédiatement dans les semaines qui viennent afin que nous puissions, pour une fois, prendre des décisions qui voient à la disposition de ce produit dangereux. Si chaque province refuse des sites d'enfouissement chez elle, il faudra bien voir à trouver des moyens de transport adéquats pour porter les BPC, dont nous disposons, suffisamment loin et les entreposer. C'est une question qui comporte deux aspects. Ou chaque province accepte de reconnaître sa responsabilité au niveau des sites d'enfouissement dans sa province, ou alors il faudra régler le transport des BPC qui, actuellement, soulève de fort nombreuses objections.

• (1200)

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, nous ne sommes au pouvoir que depuis peu de temps et pourtant, nous avons déjà conclu des accords avec les provinces au sujet d'une réduction de 50 p. 100 des émanations d'anhydride sulfureux; nous avons annoncé des normes strictes dans le cas des automobiles; nous avons affecté des crédits garantis à la science des contrôles; nous avons créé un bureau des pluies acides; nous avons nommé un ambassadeur chargé des pluies acides; nous avons accordé un budget de 150 millions de dollars aux fonderies—qui sont extrêmement importantes pour la région de Sudbury—et affecté un budget de $70,000 à la technologie relative à l'utilisation du charbon. Pourtant, aujourd'hui, l'ancien ministre de l'Environnement et les membres du gouvernement précédent, qui n'ont pu prendre aucune de ces mesures en quatre années et demie de pouvoir—ils ont conduit le pays à la ruine—nous adressent des reproches. Ils ont été incapables de

s'entendre avec qui que ce soit ou de réaliser quoi que ce soit . . .

M. Keeper: Pendant 16 ans.

M. Lewis: Je remercie mon collègue néo-démocrate d'être d'accord avec moi. Je suis persuadé que certains députés libéraux qui sont absents aujourd'hui seraient d'accord pour dire que pendant quatre années et demie l'ancien gouvernement n'a absolument rien fait.

Je reconnais que certaines mesures restent à prendre dans le domaine du transport des BPC et qu'à la suite d'une catastrophe comme le récent déversement, il faut se pencher sur la question et décider des précautions à prendre à l'avenir. Nous allons d'ailleurs tous travailler de concert à régler cette question. Je voudrais demander à la ministre comment elle explique le fait que son ministère et elle-même ainsi que le gouvernement aient réussi à tant faire alors que les libéraux, qui ont été au pouvoir pendant quatre années et demie, ne sont parvenus à réaliser aucune de ces initiatives?

[*Français*]

Mme Blais-Grenier: Mais je pense, monsieur le Président, que les libéraux passaient leur temps à se chicaner avec les provinces. Ils voulaient rapatrier toutes les responsabilités à Ottawa, ce qui évidemment ne va pas du tout avec la Constitution canadienne, alors que nous avons, nous, essayé de jouer un rôle différent en s'assoyant avec les provinces pour régler les problèmes, mais tout ne peut pas se faire d'une journée à l'autre et ça prend quand même un certain temps de négociations, vu la situation absolument corrompue des relations fédérales-provinciales quand ce gouvernement a pris le leadership de la nation.

La position actuelle des libéraux qui n'ont rien fait au niveau de l'environnement durant les cinq dernières années de leur mandat, c'est précisément de dire au gouvernement actuel que toutes les lois, dispositions et politiques existaient déjà dans les dossiers et que nous n'avons fait que nous en servir. Je me demande si tout était prêt dans les dossiers, y inclus la Loi sur le transport des matières dangereuses, y inclus la politique globale sur la lutte contre les pluies acides, pourquoi les libéraux n'ont pas utilisé ces canevas et ces échantillons pour nous donner un système de lois qui aurait probablement prévenu l'incident de Kenora!

[*Traduction*]

M. le vice-président: Reprenons le débat.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots dans ce débat au nom du Nouveau parti démocratique. Quand la ministre a répondu à cette question relativement ardue, elle m'a fait penser à M. David Suzuki, un grand homme de science, généticien et personnalité du petit écran, qui nous vient de la Colombie-Britannique; en fin de semaine cet homme a fait un discours que les journaux ont fait paraître. Il se penche essentiellement sur les problèmes modernes des Canadiens. Ainsi, en fin de semaine dernière, M. Suzuki nous a sévèrement tancés en déclarant que les parlementaires, notamment les députés de la Chambre des communes, abordent des questions modernes sans vraiment savoir de quoi il retourne.

Ce débat porte en partie sur un déversement très dangereux, qui a donné lieu à des allégations de négligence. On ne sait toujours pas si ces accusations sont fondées. Il est question pour l'instant des compressions budgétaires auxquelles a consenti la ministre dans ses services, et de son mandat même, car l'on se demande si elle réussira à conserver son poste de ministre de l'Environnement. Et que répond-on à cette motion? Que les libéraux sont à blâmer. Je ne suis pas membre de ce parti, et Dieu sait que . . .

M. Nunziata: Nous vous accueillerions à bras ouverts.

M. Waddell: . . . j'ai critiqué le parti libéral pendant cinq ans à la Chambre. Je tiens simplement à rappeler à mes collègues d'en face et à la ministre que le moment est peut-être venu de cesser de blâmer les libéraux et l'ancien gouvernement libéral à propos de tout et de s'atteler à la tâche de régler les problèmes actuels du Canada. La plupart des Canadiens seraient d'accord là-dessus, à mon avis. La lune de miel n'est peut-être pas terminée pour l'actuel gouvernement, mais cela ne saurait tarder si chaque fois qu'on lui soumet un problème ou une question il persiste à dire que c'est la faute des odieux libéraux qui ont gouverné le pays pendant les seize dernières années.

Il s'est produit la semaine dernière un grave déversement de PBC et, que je sache, personne n'a été accusé, ni mis en prison. Les gouvernements ont été lents à intervenir. Par contre ce matin, agissant en poltron, le gouvernement a employé des tactiques typiques de la Gestapo pour démanteler le camp de la paix, qui se trouvait sur la colline parlementaire. Il a emmené quelques pauvres jeunes gens . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Mes collègues trouvent cela comique et vraiment drôle que des jeunes se trouvent maintenant en prison . . .

M. le vice-président: A l'ordre.

Des voix: Asseyez-vous!

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je me pose la question sur la pertinence du sujet du député. Je crois que nous parlons de l'environnement, puis il parle d'un camp pour la paix!

[*Traduction*]

M. Waddell: Monsieur le Président, je songe aux effets . . .

M. le vice-président: Voulez-vous nous entretenir du rappel au Règlement?

M. Waddell: Oui. Je suis en train de parler des effets polluants de ce déversement sur l'environnement au Canada. En fait, je compare l'attitude du gouvernement à l'égard d'un groupe de jeunes pacifistes, qui, beau temps mauvais temps, ont bivouaqué pendant deux ans sur la colline deux ans, à son attitude sur le plan de la justice, envers les pollueurs de l'environnement dans notre pays. Si cette comparaison n'est pas pertinente, je me demande bien à quoi sert ce Parlement.

M. le vice-président: La présidence accepte la comparaison, mais ne permet pas qu'on en débatte longuement.

M. Waddell: Je me suis fait comprendre, monsieur le Président. Cette initiative est lâche et tient des tactiques de la Gestapo; le gouvernement finira par la payer cher. Les Canadiens ne toléreront pas ce genre de choses. Nous allons soulever la question à la période des questions et nous allons y revenir au cours du débat cet après-midi. Les députés peuvent être certains que, si je le pouvais, je proposerais de lever la séance en guise de protestation, mais j'aurai l'occasion d'interroger le gouvernement sur cette mesure lâche et arbitraire.

M. Fretz: Ils sont là depuis deux ans.

M. Waddell: Oui, depuis deux ans, mon ami, à camper à la belle étoile, et ce n'est pas vous qui en feriez autant pour la paix.

M. Fretz: Tout le monde a le droit de parole mais pas celui de camper.

M. Waddell: Vous êtes le petit chien-chien de Ronald Reagan. Vous agitez votre main comme des lavettes . . .

M. Fretz: Revenez au sujet.

M. Waddell: . . . quand le premier ministre (M. Mulroney) dit: «Votez, mes amis». Quelle bande de lavettes!

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Fretz: Pourquoi n'avez-vous pas voté contre votre parti?

M. le vice-président: Je demande au député de revenir au sujet à l'étude et je demande aussi aux autres d'écouter celui qui a la parole.

M. Lewis: Qu'il commence par aborder la question avant d'y revenir.

M. Waddell: Je reviendrai là-dessus tout à l'heure dans mon discours, monsieur le Président.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce débat concerne autre chose aussi, mais un déversement de BPC à Kenora dans la Transcanadienne et . . .

Mme Mailly: Sur la Transcanadienne!

M. Waddell: . . . sur la Transcanadienne, et c'est aussi le problème des déchets liquides et je pense que les Canadiens éprouvent un sentiment de peur et de colère suite à cet incident très graves. On demande des mesures préventives pour être certains que ce genre d'accident, qu'on aurait pu éviter, ne se reproduise plus jamais. Nous devrons examiner, je pense, dans un comité spécial de cette Chambre, peut-être selon les nouveaux règlements, le transport des produits toxiques, le transport des marchandises dangereuses. Nous devrons demander quels sont les effets à long terme de ces substances dangereuses, par exemple, sur un foetus de six semaines. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont fait preuve de négligence, à mon avis. Par exemple, le chauffeur de camion a dit à cette famille de Red Lake: Oh, c'est de l'huile minérale, ce n'est pas du BPC, c'est de l'huile minérale. Quelle sorte de camouflage gouvernemental doit-on continuer d'absorber lorsqu'on apprend que cette fuite extrêmement dangereuse n'était que de l'huile minérale? Comment cette famille de Red Lake pourrait-elle camoufler les possibilités de difformités physiques ou mentales de leur futur enfant?

• (1210)

[*Traduction*]

Ce déversement soulève de graves questions. Je vais passer à l'anglais parce que je m'exprime mieux dans cette langue. Pour ce qui est des faits, une famille domiciliée à Red Lake en Ontario, soit le mari, sa femme enceinte, et deux enfants, ont suivi le camion pendant 25 kilomètres. Le camion s'étant arrêté, on leur a dit que la substance qui s'échappait du camion n'était que de l'huile minérale que l'on pouvait nettoyer avec des chiffons et de l'essence. Toute la carrosserie, y compris le pare-brise, le moteur, était couvert de BPC, un produit chimique très toxique. La famille s'est rendue à Winnipeg dans une voiture contaminée et elle a appris la nouvelle dans le *Free Press* de Winnipeg. C'est à Winnipeg que la voiture a été confisquée. Le camion ne portait aucun signal d'avertissement et il semblerait, bien que je n'en sois pas certain, que le conducteur ignorait que la cargaison était dangereuse.

Le camion était parti du Québec et on avait affirmé aux autorités que le transformateur avait été vidangé avant d'être expédié. Manifestement, quelqu'un a induit en erreur le gouvernement du Québec. Manifestement, quelqu'un a menti à la famille en question. Les parents de cette famille ont affirmé qu'au moins six voitures ont été contaminées et qu'elles circulent toujours dans les rues de Red Lake. A Kenora, les services d'urgence provinciaux ont recommandé que les voitures soient lavées avec de l'eau et des serviettes de papier, puis qu'on mette ces dernières dans un sac de papier avant d'aller les jeter au dépotoir. Cela en dépit du fait que le BPC qui se décompose très lentement dans l'environnement soit une substance cancérigène. La GRC a déjà saisi plusieurs cargaisons de terre contaminée par le BPC qui était mal emballé et mal étiqueté. Le ministère ontarien de l'Environnement a expédié des échantillons par un vol commercial, ce qui est contraire au règlement.

Je pense qu'il faut s'interroger sur la négligence, négligence peut-être criminelle, de l'entreprise responsable. Négligence également de la part du gouvernement de l'Ontario étant donné la façon dont il a réagi à la suite de l'accident, et l'absence de mesure législative. La route transcanadienne a été rouverte à la circulation même si le gouvernement de la province estime qu'il faudra en refaire certains tronçons. Une semaine après l'accident, le BPC s'écoule toujours du camion. On recueille sans cesse de nouveaux faits qui tendent à démontrer que bien des gens ont fait preuve de négligence.

Le gouvernement est prompt à jeter en prison des jeunes gens qui sont partisans de la paix, mais il n'est pas pressé d'établir s'il y a eu négligence dans cet accident. La ministre a affirmé que les autorités avaient été promptes à réagir, mais où était-elle? Elle n'était même pas à la Chambre pour répondre. Elle a dû recevoir l'aide du ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et du ministre des Transports (M. Mazankowski).

M. Brisco: J'invoque le Règlement, Monsieur le Président. Je crois que, aux termes du Règlement, il faut s'abstenir de faire allusion à la présence ou à l'absence des députés à la Chambre.

M. le vice-président: Le député a raison. Je suis persuadé que le député qui a la parole en tiendra compte.

M. Waddell: Ce n'est pas ce dont je voulais parler. On aurait pu croire que, par suite d'un important déversement qui aurait pu être catastrophique, la ministre de l'Environnement se serait présentée pour répondre elle-même aux questions au lieu de s'en remettre à d'autres ministres.

M. Dick: Elle était ici.

M. Waddell: Elle ne l'était pas et vous le savez très bien. Elle n'est jamais ici. Les journalistes voulaient l'interviewer, mais elle a répondu qu'elle «mettait son rouge à lèvres». Elle devait mettre du rouge à lèvres avant de répondre à leurs questions. C'est ce qu'on a rapporté. Cela montre ce que le ministre sait . . .

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau fait un rappel au Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, une fois de plus, je commence à perdre la pertinence de son discours. Il est en train de faire des remarques personnelles sur la conduite d'une ministre qui est présente aujourd'hui, qui pourrait répondre à ses questions. Si on s'en tenait au sujet!

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je ne crois pas que ce soit un rappel au Règlement.

M. Waddell: Le ministre pourra faire des observations après mon discours. D'après le compte rendu publié dans les journaux, quand les journalistes sont venus l'interviewer, la ministre mettait son rouge. J'ignore ce qui en est, je répète simplement ce qui a paru dans les journaux. La ministre peut répondre. J'ajouterai un autre détail rapporté dans les journaux.

M. Dick: Vous êtes mesquin comme d'habitude.

M. Waddell: Non, cela prouve parfaitement quelle sorte de ministre nous avons. Elle est incompétente. Elle devrait démissionner. Il y a de nombreux autres députés de l'arrière-ban originaires du Québec ou d'ailleurs qui sont probablement très compétents et qui pourraient la remplacer. Le gouvernement devrait se débarasser très rapidement de la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) et je prédis que, lors du prochain remaniement ministériel, on la récompensera en la reléguant à l'arrière-ban.

M. Nunziata: Il n'y a rien de mal à être simple député.

M. Waddell: A titre de récompense, elle sera ramenée au rang de simple député.

Une autre chose que nous lisons à propos de la ministre, et je lui donnerai la chance de répliquer, est que, en se présentant à une conférence de presse, elle ordonne à son chauffeur de laisser sa voiture en marche. Cela dénote une certaine tournure d'esprit qui n'est pas celle d'une écologiste.

Mme Mailly: C'est la même chose pour toutes les voitures sur la colline.

M. Waddell: C'est absolument faux. Les personnes sensibles aux questions écologiques . . .

M. Gauthier: La ministre le fait.

M. Waddell: La ministre doit donner l'exemple. Permettez-moi de revenir à quelques autres points que la ministre elle-même a soulevés. L'un est son rôle. A mon avis, la ministre a adopté une très mauvaise attitude. La ministre devrait défendre la cause de l'environnement. Je ne veux embarrasser personne, mais la ministre vient de jeter un coup d'œil aux premières banquettes où se trouve le ministre de l'Environnement sous le gouvernement de Joe Clark. C'était un excellent ministre qui jouait ce rôle. Je veux parler du député de Vancouver-Sud (M. Fraser). C'était le défenseur de l'environnement. Le porte-parole de l'opposition libérale n'a pas été ministre longtemps, mais il s'est fait le défenseur de l'environnement lui aussi. Votre rôle n'est pas de proposer des compressions dans votre ministère, mais bien de les combattre. Vous devez défendre l'environnement. Vous n'êtes pas le ministre du Revenu national (M. Beatty) ni le ministre des Finances (M. Wilson), vous êtes là pour protéger l'environnement. C'est ce que veulent les Canadiens.

Ce qu'il y a eu de mieux au cours des derniers mois, c'est le tollé qu'ont soulevé les suppressions effectuées par la ministre. Il a même réveillé certains députés conservateurs de l'arrière-ban, qui ont questionné la ministre. Cela montre qu'il y a du bon dans les familles canadiennes: elles se préoccupent de leur environnement. La bataille des années 1970 a été gagnée. On se rend compte maintenant que l'on ne laisse pas le moteur en marche, car cela gaspille de l'essence.

Mme Mailly: Dites cela à votre chef!

M. Waddell: Vous éteignez les lumières, vous essayez de chauffer votre maison efficacement. C'est tout cela qui fait partie de la nouvelle conscience écologique au Canada, mais la ministre n'en est pas consciente et cela se voit dans la façon dont elle administre son ministère. C'est pour cette raison qu'elle ne sera pas ministre bien longtemps.

• (1220)

Je voudrais revenir à la question de compétence. Dans son discours, la ministre s'est attaquée à notre comportement, qu'elle juge répréhensible, parce que nous soulevons cette question avec vigueur à la Chambre. Nous n'avons pas d'excuses à donner. Elle prétend que ce domaine est de compétence provinciale. J'estime que la protection de l'environnement fait l'objet de responsabilités partagées. Ce n'est pas exclusivement du ressort provincial comme le gouvernement le prétend, mais c'est une affaire commune, à laquelle le gouvernement fédéral doit participer.

Il a fallu attendre trois jours avant qu'un représentant fédéral de l'environnement se rende dans le nord-ouest de l'Ontario. C'est de la négligence. En fait, le gouvernement ne savait pas quoi faire. La ministre de l'Environnement n'a rien fait. Le ministre des Transports a donné une réponse hésitante et le ministre des Pêches et des Océans a essayé de sortir d'embarras la pauvre ministre de l'Environnement. C'est inacceptable. L'environnement est un sujet trop important pour qu'on le laisse a une ministre aussi faible.

La ministre devrait partir du principe qu'elle a le droit de se préoccuper de ce déversement. Elle devrait dire à la Chambre, aujourd'hui, que la prochaine fois son ministère agira rapidement. Lors de son intervention, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a dit que nous devions décider ce que nous allons faire désormais. Je suis d'accord avec cela. Nous devons établir ce que nous ferons s'il se produit d'autres déversements. Cependant, il nous faut d'abord en finir avec celui-ci.

Le député de Skeena (M. Fulton) a utilisé un mot qui a été jugé antiparlementaire. Le mot commençait par un «S». Il a demandé pourquoi on ne mettrait pas ces gens-là sous les verrous. Je dois admettre avoir été surpris de l'entendre dire cela pendant la période des questions. Pourtant, vous auriez dû entendre la réaction du pays. Partout, on lui donne raison.

M. Lewis: Et la justice alors!

M. Waddell: La justice bien sûr, mais pourquoi n'y en a-t-il pas pour les pollueurs? J'ai appris pendant la fin de semaine que l'hiver dernier il y a eu un incident dans les Territoires du Nord-Ouest. La société TPL construisait un oléoduc partant de Norman Wells. On procédait à l'examen des soudures avec une caméra contenant une source radioactive. Comme la caméra ne marchait pas, le préposé l'a frappée et la source radioactive lui est restée entre les mains. Ses mains sont par la suite devenues noires, mais l'entreprise ne l'a jamais signalé. Elle ne possédait même pas de permis pour utiliser du matériel radioactif dans les Territoires du Nord-Ouest. La Commission de contrôle de l'énergie atomique a été lente à faire quoi que ce soit à ce sujet. Elle ne peut retracer le travailleur car il est rentré à Edmonton.

Voilà le genre de négligence grossière, sinon criminelle, qui a cours dans le pays en matière environnementale. Ce déversement en constitue un exemple parfait car il a été largement rendu public. Les Canadiens ont vraiment pu voir ce qui s'est produit. J'ai lu tous les témoignages et la preuve est irréfutable. Nous savons quelle a été la réaction du gouvernement ontarien, de l'entreprise, et du gouvernement fédéral. Nous n'avons pas entendu un seul député dire que s'il y a eu négligence criminelle, les responsables seront accusés et condamnés à la prison afin qu'un tel accident ne se reproduise jamais plus. Tout ce que nous avons entendu dire, c'est qu'on va mettre en prison les pauvres jeunes qui animaient le camp de la paix.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Les députés s'esclaffent. Je ne trouve pas cela particulièrement drôle. C'est une tragédie. Au moment où je parle aujourd'hui . . .

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Waddell: . . . il y a des jeunes gens qui, au lieu de se saouler ou de commettre des bêtises, sont prêts à faire des choses . . .

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie.

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je me souviens que vous avez rappelé au député qu'il ne devrait plus revenir sur ce sujet-là. Alors, il semble qu'il ne comprenne pas ce que veut dire «être pertinent» dans le discours.

M. le vice-président: Pour répondre à l'honorable député, j'ai décidé pour aujourd'hui que les comparaisons qui pouvaient se faire entre le Camp de la Paix et le débat ici étaient en fait pertinentes. Cependant, en fait de comparaisons, je ne voudrais pas que le débat tourne autour du Camp de la Paix, mais s'il y avait comparaisons, à ce moment-là elles sont permises.

[*Traduction*]

M. Keeper: Monsieur le Président, la députée se plaint des comparaisons de notre député qui a la parole. Sait-elle qu'elle ne devrait pas remettre en question une décision de la présidence?

M. le vice-président: Il reste une minute de parole au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

M. Waddell: Merci, monsieur le Président. Je sais que la question du camp de la paix agace la députée, et elle l'agacera encore davantage plus tard.

Pour résumer, je dirai que nous sommes saisis d'une motion condamnant l'action du gouvernement dans le domaine de l'environnement. Nous avons eu un déversement qui a très bien illustré ce qui se passe. Les gens ont pu se rendre compte de la négligence du gouvernement provincial de l'Ontario. Ils ont été témoins de la lenteur avec laquelle le gouvernement fédéral a réagi, et de l'inaction de la ministre concernée. Ils ont été témoins de la faiblesse avec laquelle le gouvernement a agi dans le domaine des pluies acides en léchant les bottes du président Reagan et en nommant un émissaire. Ils ont eu connaissance des compressions budgétaires touchant les parcs nationaux, les études écologiques et le reste. Bref, ils ont assisté aux débuts d'un gouvernement qui fait montre d'une très grande faiblesse dans la domaine de la conservation. Je pourrais parler de la façon dont le gouvernement a échoué en matière de conservation de l'énergie tout en se rangeant du côté des sociétés pétrolières. En ce qui concerne l'environnement, il a fait preuve de faiblesse et tombe dans l'ornière de l'inaction. Le gouvernement mérite d'être blâmé.

Aleksandr Soljenitsyne, le grand écrivain russe, a dit que n'importe quel villageois dira à l'humanité que douze vers n'ont de la nourriture que pour un certain temps dans une pomme. Les Canadiens comprennent que nous avons un environnement superbe. C'est la plus grande richesse du Canada. David Suzuki et d'autres Canadiens nous disent que nous commençons à le détruire et à le gaspiller dans notre monde moderne. C'est un problème que nous avons tous en commun et nous sommes tous coupables. C'est pourquoi nous parlons

avec animation non pas pour attaquer la ministre personnellement mais pour l'inciter et pour inciter le gouvernement à bouger. Nous voulons des initiatives concrètes au sujet du déversement de BPC et de la protection future du splendide environnement du Canada.

M. Lewis: Monsieur le Président, connaissant la procédure parlementaire, je ne voudrais pas faire d'observation sur la présence du député au début du discours de la ministre. Je tiens toutefois à signaler qu'il est normal que le critique de l'opposition soit là au début du discours dans lequel la ministre répond à la motion qui a été présentée. Pourquoi le député n'a-t-il pas profité de l'occasion pour poser des questions à la fin du discours de la ministre aujourd'hui?

M. Waddell: Monsieur le Président, je n'étais pas là au début du discours de la ministre. Je l'écoutais dehors.

Des voix: C'est une honte.

M. Waddell: Le député ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Il ne peut pas me reprocher d'en avoir parlé. Il arrive que l'on aborde à la Chambre certains sujets où la présence du ministre est indispensable pour répondre pendant la période des questions. Il y a quelques semaines, lorsque j'étais en vacances aux États-Unis . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Quelle confession!

M. Waddell: C'était aux vacances de Pâques. Il y a eu une alerte d'intoxication alimentaire à Chicago, et à ce moment-là, le médecin fonctionnaire était au Mexique pour quelques jours. Il a probablement été limogé. Si j'étais premier ministre et si ma ministre de l'Environnement n'était pas là quand un sujet aussi important que celui-ci vient sur le tapis, je la licencierais. C'est toutefois ainsi que se conduit le gouvernement.

Le député a-t-il une autre question à poser?

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député ce que, dans son discours, le ministre a dit vu qu'il n'était pas présent, il ne l'a pas entendu, c'est peut-être pour cela qu'il se méprend sur la teneur de ce débat. Dans son discours, le ministre a souligné le fait que la loi pertinente qui couvre l'incident à Kenora, c'est la loi sur le transport des produits dangereux et non la loi sur l'environnement qui couvre seulement les produits toxiques dans la fabrication et l'usinage de certains produits chimiques. S'il avait été ici, il aurait donc pu voir que la raison pour laquelle la ministre n'était peut-être pas présente une certaine journée, lorsqu'une certaine question lui a été posée, c'est qu'elle était à travailler avec son homologue provincial—contrairement à ce que l'administration précédente faisait—plutôt que de se disputer avec son homologue provincial, le ministre voulait s'entendre sur une façon de régler un problème que la loi fédérale ne couvre pas en ce moment, mais qui sera couvert par la loi à partir de juillet lorsqu'on aura de nouveaux règlements qui, peut-être, pourront nous aider à éviter la tragédie qui s'est produite à Kenora, alors, je voulais tout simplement lui signaler ce fait, la ministre l'a dit très clairement au début.

Deuxièmement, une autre chose que la ministre a dite pendant qu'il n'était pas présent, c'est que contrairement à ce que le député de Davenport (M. Caccia) avait avancé, elle avait rencontré très rapidement le représentant de l'EPA, l'Environnement Protection Agency, M. Thomson, très rapidement après sa nomination. Il a été nommé en février et elle l'a rencontré en mars. Ce qui est un record pour la consultation et la conciliation parce que l'administration libérale précédente non seulement ne s'entendait pas avec les élus du gouvernement provincial, mais elle ne semblait pas pouvoir arriver à une entente entre officiels des deux gouvernements.

Je voulais aussi, en terminant, lui poser une question: Est-ce qu'il se rappelle quand le débat sur la question qui a été réglée tout récemment par la ministre, soit l'annonce qu'on allait avoir une réduction de 50 p. 100 des émissions de monoxide de carbone, est-ce qu'il se rappelle quand l'étude a été commencée par l'administration libérale précédente et, en plus, est-ce qu'il se rappelle quand le débat sur le contrôle des émissions de l'échappement des autos a aussi commencé quand l'administration libérale précédente avait devant elle cette question? Et je serais très intéressée à connaître ses réponses et je voudrais aussi qu'il fasse un commentaire sur le fait que l'administration libérale précédente portait tellement peu attention à l'environnement qu'il y avait un ministre qui était responsable et de la science et de la technologie et de l'environnement, tandis que dans notre gouvernement, nous avons un ministre attitré entièrement à l'environnement et est-ce que d'après lui cela fait une différence d'avoir un ministre attitré à un ministère de ce genre contrairement à l'administration précédente?

• (1230)

M. Waddell: Oui, je me souviens de la question des émissions des automobiles parce que j'étais membre du Comité des ressources nationales et des travaux publics en 1981. A ce comité j'ai proposé un amendement pour augmenter les standards pour les émissions des automobiles et c'était un projet de loi du gouvernement libéral et je pense que le groupe conservateur a voté contre mon amendement, et je suis content maintenant que les standards des émissions aient augmenté et je félicite le gouvernement pour cela. Mais . . .

Mme Mailly: Merci!

[*Traduction*]

M. Waddell: Je me permets de rappeler à la Chambre que j'ai proposé ce changement il y a quelques années et que ma motion a été rejetée.

On a pris des mesures, notamment au sujet des normes et de la lutte contre la pollution. On n'a toutefois rien fait en réalité pour enrayer les pluies acides dans le contexte américain. La nomination de Bill Davis est un moyen de se défiler. Tout ce que cela donnera, c'est d'autres études.

En ce qui concerne les réductions du gouvernement, je voudrais lire ce que Tony Keith, biologiste au Service canadien de la faune, a dit à ce sujet. Soit dit en passant, j'ai reçu des lettres de scientifiques de toutes les contrées du monde qui ont travaillé au Service canadien de la faune. Ils disent qu'il fait du très bon travail.

[*Français*]

M. le vice-président: La députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, ce n'est pas la question que j'ai posée au député. Je ne lui ai pas posé une question sur la réduction des dépenses. Je lui ai demandé s'il se rappelait quand on avait commencé à discuter . . .

M. le vice-président: A l'ordre! C'est une question qui donne matière à débat.

[*Traduction*]

C'est au député de répondre comme il l'entend.

M. Waddell: Monsieur le Président, je vais vous lire cet article et répondre à la dernière partie de sa question. Voici le texte de l'article:

> Ce que veut dire Keith, c'est que, tôt ou tard, des marécages, dans les Prairies, seront pleins de carcasses flottantes de canards, tués par les produits chimiques non expérimentés d'une pulvérisation qui, par accident, a inondé un champ. Le charbon et la brucellose feront tituber les bisons, qui tomberont dans les fondrières du nord de l'Alberta, et aucun vétérinaire spécialisé dans la faune ne sera là pour les traiter. Les gardiens de parcs nationaux risquent même de tomber sur le corps ensanglanté d'un campeur, victime d'une attaque de grizzly que l'on aurait pu empêcher grâce à une autre saison de recherches sur les habitudes alimentaires des ours. Et le tollé de la part du public sera peut-être si fort que les politiques responsables des compressions actuelles seront obligés de réembaucher les biologistes qu'ils licencient aujourd'hui parce que le ministère n'a plus besoin de leurs services. Les Canadiens auront appris à leurs dépens ce que cela coûte véritablement de faire fi des connaissances écologiques accumulées sur des décennies dans le simple but de modifier rapidement un budget fédéral d'un an.

La députée m'a demandé si je ne connaissais pas les lois. Le gouvernement veut-il dire qu'il n'a prévu aucune loi en matière de protection de l'environnement, ou en vertu de laquelle il puisse poursuivre les responsables de cette fuite de BPC, mais qu'il existe des lois qui nous permettent d'emprisonner quelques jeunes du camp de la paix. Si c'est ce qu'elle veut dire, je ne la crois pas.

M. Brisco: Monsieur le Président, je répondrai en premier lieu à la remarque concernant l'attaque de grizzly. L'auteur de cet article ne peut ni se prétendre biologiste ni autorité en la matière. Il est tout à fait à côté du problème. J'invite le député à se joindre à moi pour une partie de chasse, n'importe quand, pour qu'il voie ce qu'il en est réellement.

Je ne nie pas l'importance du problème de fuite de BPC, car il est très grave, c'est certain. Cependant, je voudrais le replacer dans une juste perspective, si vous le permettez, en demandant au député s'il peut nous dire combien de décès ont eu lieu par contamination due aux BPC et combien de cas de cancer ont été directement imputés à ces produits?

Avant que le député ne se lance dans une réponse énergique, je lui répète que je ne cherche en aucun cas à minimiser la gravité de cette affaire. Je lui demande de répondre à cette question précise.

M. Waddell: Monsieur le Président, je conseille au député de s'adresser au ministère de la Santé des provinces.

M. Brisco: Connaissez-vous la réponse?

M. Waddell: Le député écoutera peut-être. Je prends sa question au sérieux, comme il le souhaite. D'après mes renseignements, les BPC sont cancérigènes, très dangereux et ainsi de suite. S'il me demande de reconnaître que nous ne connaissons pas suffisamment les effets des BPC, je l'admets volontiers. Notre société a encore beaucoup à apprendre sur ces produits chimiques et je conviens qu'il ne faut pas s'affoler.

Cependant, ce n'est pas une excuse pour ne rien faire du tout. Mon collègue le député de Skeena (M. Fulton) a posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), à la Chambre l'autre jour, en lui demandant de donner suite à l'affaire en tenant une enquête et en soumettant à des examens médicaux le couple qui a été touché par les produits. Je n'ai pas encore entendu la réponse du gouvernement à ce sujet. Il pourrait au moins faire une déclaration quant aux mesures importantes qu'il a prises, soit pour soumettre le problème à des médecins, ce qu'approuvera sans aucun doute le député, soit pour poursuivre les responsables ou même mener une enquête conjointe fédérale-provinciale.

Là encore, je signale que lorsqu'un grave problème d'ordre écologique se pose, le gouvernement fédéral s'en lave les mains et en fait porter le chapeau à la province. L'Ontario a fait preuve de négligence dans cette affaire. Cependant, le gouvernement fédéral n'hésite pas à faire jeter en prison quelques gamins qui défendent la cause de la paix. Il peut trouver les lois et le courage nécessaires pour les emprisonner, mais en matière d'environnement, il ne fait rien. Je ne cherche pas à minimiser l'affaire, comme le prétend le député, mais il n'en demeure pas moins que le gouvernement ne perd pas de temps à faire jeter quelques jeunes en prison, alors qu'il traîne et fait preuve de la même négligence que le gouvernement de l'Ontario quand il faut donner suite à l'affaire de la fuite de BPC.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsque le député libéral a pris la parole plus tôt, d'autres libéraux ont pu poser des questions et faire des commentaires. Même chose pour le député conservateur. Lorsque le représentant du NPD a pris la parole, la présidence n'a pas permis aux autres députés néo-démocrates d'intervenir pour poser des questions ou faires des observations. Puisque c'est un porte-parole de notre parti qui est intervenu, monsieur le Président, le règlement prévoit, sauf erreur, qu'un des nôtres intervienne, pose des questions ou fasse des déclarations, même si celui qui a fait le discours est un député de notre parti. Je voudrais connaître votre avis à ce sujet.

• (1240)

M. le vice-président: Pour la période des questions et commentaires, la priorité est accordée aux députés des autres partis. Ensuite, je choisis en général un représentant du même parti que le député qui a fait le discours.

Reprenons maintenant le débat.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) et certaines des accusations portées contre elle au sujet du déversement de BPC et des pouvoirs que la loi en vigueur lui confère pour remédier à cette situation.

La situation n'est pas très claire. Il n'est toutefois pas normal que la ministre de l'Environnement rejette toute responsabilité sur les provinces. Il n'est pas normal non plus que nous n'appliquions pas la loi en vigueur ou que nous constations qu'une loi formulée à une certaine époque a peut-être été édulcorée.

Je voudrais rappeler les propos tenus par la ministre de l'Environnement et qui figurent dans le hansard. Je tiens à citer ce qu'elle a déclaré et les fréquentes allusions qu'elle a faites à la compétence des provinces en faisant valoir que nous ne devrions peut-être pas être aussi inflexibles que le suggèrent certains députés de l'opposition.

Je voudrais vous lire ces quelques mots extraits des débats de la Chambre des communes:

> J'ai dit au début que nous sommes d'accord sur le principe du bill et sur ses objectifs. Mais nous tenons à ce que ces objectifs soient atteints avec un minimum de frais ou de contraintes, et un minimum d'entraves à l'activité des transporteurs et des utilisateurs.

Après quoi ce député a déclaré:

> ... le bill est en réalité une extension du Code criminel, et non seulement une mesure législative concernant les transports.

Ces paroles sont celles que le ministre des Transports actuel (M. Mazankowski) a prononcées au nom du parti progressiste conservateur le 16 février 1979 alors que le gouvernement libéral venait de présenter un projet de loi. Cette loi a été modifiée. La mesure adoptée en février 1979 visait à assurer la sécurité du public et la protection de l'environnement lors du transport de marchandises dangereuses. La loi qui figure dans les statuts a été adoptée en 1979 par le gouvernement qui a succédé au gouvernement libéral. C'est le ministre des Transports, dont je viens de citer les paroles, qui a fait adopter cette mesure au nom du gouvernement. Il s'agissait de la Loi tendant à assurer la sécurité du public au cours du transport des marchandises dangereuses.

En 1979, le député de Davenport (M. Caccia) a répété à maintes reprises pourquoi le mot environnement avait été supprimé du titre et même de la totalité du projet de loi. Je pense que cela explique assez bien les choses, monsieur le Président. Le ministre des Transports a déclaré, en présentant la loi actuellement en vigueur, comme nous pouvons le lire dans le hansard du 27 novembre 1979:

> Ces députés constateront que le bill à l'étude a été considérablement remanié ... Ce remaniement a fait suite à des entretiens détaillés et prolongés avec les représentants des industries en cause et des provinces, comme je l'ai dit plus tôt ... Cependant, à mesure que le temps a passé et que le gouvernement fédéral a pu prouver qu'il voulait la collaboration des intéressés et non l'affrontement, les discussions sont devenues plus fécondes.

Lorsque vous souhaitez éviter les affrontements avec les gouvernements provinciaux et les industries visées, elles deviennent, en effet, de plus en plus fécondes. Imaginez simplement, monsieur le Président, que le parti juge préférable de ne pas imposer des frais ou des difficultés exagérées, ou encore des restrictions trop sévères aux transporteurs et aux expéditeurs. Une telle ligne de pensée va tout à fait à l'encontre d'une loi censée protéger les gens et l'environnement lors du transport de marchandises dangereuses.

Ce qu'il y a lieu de retenir, c'est que vous estimez simplement que ce problème regarde les administrations provinciales et que ces dernières n'appliquent pas leur loi ou se conduisent comme le gouvernement de l'Ontario l'a fait en 1979 en adoptant une mesure qu'il n'a jamais proclamée. L'Ontario vient d'acheter des produits chimiques pour pulvériser plus d'un million d'hectares dans la province, mais cette nouvelle ne peut être annoncée avant le lendemain des élections. Que se passe-t-il, si le gouvernement provincial est compétent en la matière, comme celui de l'Ontario, mais qu'il ne fait absolument rien alors qu'on a trouvé des poissons présentant des tumeurs cancéreuses et que seule la Division des eaux intérieures du ministère de l'Environnement effectue des études à l'aide d'une ou deux années-personnes?

Que faut-il penser de la négligence actuelle du gouvernement de l'Ontario qui n'a jamais proclamé une loi dûment adoptée sur les déversements, qui a acheté le matériel pour le plus vaste programme d'arrosage aérien de l'histoire de cette province, matériel qu'il garde en entreposage et qui, après avoir consulté le Service canadien de la faune sur les dates d'application d'un tel programme, fait soudainement volte-face en disant qu'il ne peut annoncer pareille mesure avant les élections? Le gouvernement de l'Ontario a choisi le type d'herbicides qu'il utilisera pour éliminer les feuillus. Il ne veut pas que les gens s'en chargent eux-mêmes. Il fera vaporiser des produits chimiques destinés à tuer les feuillus dans certaines régions de l'Ontario, surtout dans le Nord, si je ne m'abuse, du moins, c'est ce que ses représentants m'ont dit. Que se passe-t-il lorsque des gouvernements provinciaux n'emboîtent pas le pas ou quand ils s'amusent, comme le gouvernement de l'Ontario, à jouer un jeu politique en retardant l'application de produits chimiques?

Quand un gouvernement provincial a la compétence dans un domaine, mais refuse d'agir, il me semble que c'est au gouvernement fédéral à prendre la relève. Dans nombre de lois, notamment dans celle sur le transport de substances dangereuses en vigueur actuellement, il y a un article qui stipule que le gouvernement fédéral a le droit d'imposer ses propres normes si le gouvernement provincial concerné n'a rien fait au bout de 12 mois. Et lorsqu'on manque de perspicacité au point de ne tenir aucun compte des effets à long terme de certains produits chimiques sur l'environnement et sur la population, on est indiscutablement coupable de négligence.

On pourrait mentionner le cas des BPC ou du fénithrothion qui serviront à vaporiser un million d'hectares dans le Nord de l'Ontario après les élections, une décision dont le ministre a connaissance. On pourrait aussi parler du Roundup, un produit chimique qu'on utilise comme herbicide et de bien d'autres produits chimiques également. L'important, c'est que des lois ont été adoptées pour rien puisqu'on ne les applique pas.

• (1250)

Il existe des biphényles polychlorés stockés un peu partout au pays. Certains ne sont pas dangereux. D'autres traînent dans des mines désaffectées, sur des propriétés privées. Or, ce ne sont pas les accidents qui ont manqué ces dernières années. Il y a eu notamment un cas de contamination de l'eau lorsqu'un transformateur s'est mis à fuir dans une rivière à l'occasion d'une crue. Quelle mesure a-t-on prise après cet accident? Je me rappelle qu'il s'agissait de la rivière Exploits, il y a quelques années de cela. Ce problème relevait de la province. Qu'est-il donc advenu des études qui ont été effectuées après cet incident?

Voyons quel genre de produits chimiques on applique sur les vastes espaces et quels sont ceux qui sont recommandés par les hommes de science et les spécialistes de l'environnement? Commençons par l'aminocarbe. Les collaborateurs de la ministre de l'Environnement l'ont recommandé aux gouvernements provinciaux. Ils ont conseillé au gouvernement de l'Ontario de l'utiliser au lieu du fénithrothion. C'est donc maintenant à la ministre de l'Environnement de communiquer avec le gouvernement de l'Ontario pour lui rappeler qu'il doit suivre les conseils des spécialistes de son ministère. Très bientôt, dans trois semaines, on commencera à se servir d'aminocarbe, de Bt et de fénitrothion à Terre-Neuve. Au Nouveau-Brunswick, on vaporisera aussi de l'aminocarbe, du fénitrothion et du Bt. Au Québec, on utilisera du Bt et une petite quantité de fénitrothion. En Ontario, où ce sera annoncé juste avant les élections, on vaporisera du fénitrothion par avion sur 800,000 à un million d'hectares à cause des problèmes dus à la tordeuse du pin gris.

Jetons un peu un coup d'œil à la liste des herbicides qui seront utilisés. Dans certaines régions, on se servira de 2,4,5-T qui est interdit dans d'autres parties du pays, ou de Roundup, de Velpar ou encore de Garlon. Ce sont des produits chimiques toxiques, mais il faudrait savoir dans quelle mesure ils le sont.

Un rapport sur les causes possibles de tumeurs cancéreuses observées sur des poissons du lac Ontario a été préparé pour le ministère de l'Environnement. C'est la seule étude qui ait été faite sur cette question. Nous sommes obligés d'attendre l'assemblée de l'American Society of Limnologists, du 19 au 21 juin, pour connaître les résultats de cette étude.

Il est impossible de prendre seulement des mesures à court terme, car nous ne savons pas quels seront les effets à long terme. Il importe donc d'approfondir la question. Il est ridicule, par exemple, d'envoyer une équipe sur le lac Ontario pour tenter de découvrir ce qui est arrivé aux poissons et de ne pas examiner les années suivantes l'évolution de l'état de l'environnement et des poissons. Comme la ministre de l'Environnement le sait, il est absurbe d'annuler des programmes comme elle l'a fait et de licencier des scientifiques qui font des recherches dans l'ouest du Canada pour savoir dans quelle mesure un produit chimique donné est responsable de la mort de canards.

Il y a une leçon à retenir de ce débat. La ministre de l'Environnement, le ministre des Transports (M. Mazankowski) et tous les ministres du cabinet devraient accorder davantage d'importance aux besoins à long terme. Ils devraient saisir toute l'importance des recherches effectuées par les scientifiques du ministère de l'Environnement et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et même faire participer des fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à certaines études du ministère de l'Environnement.

En conclusion, les conditions régissant le transport du BPC que le ministre des Transports a annoncées dans son communiqué ne vont pas assez loin. Pourquoi ne rend-il pas obligatoire la présence d'un autre véhicule qui suivrait les camions transportant des produits dangereux. C'est une solution évidente. Quand on transporte une maison par la route, il faut un camion devant et un autre derrière. C'est aussi simple que cela. Le ministre des Transports doit agir en vertu de la législation en vigueur, qui est nettement moins stricte qu'elle ne l'était sous l'ancien gouvernement libéral.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi parler de la motion de l'opposition officielle critiquant le gouvernement pour la façon dont il s'occupe de l'environnement. Ce qui est en cause aujourd'hui, et ce qui l'était la semaine dernière quand nous parlions du déversement de BPC survenu dans le nord-ouest de l'Ontario, c'est le fait que le gouvernement fédéral et de nombreux gouvernements provinciaux n'agissent pas du tout comme le voudraient les citoyens en matière de défense de l'environnement et de protection de la population. Les Canadiens veulent être protégés contre les multiples produits dangereux qui sont introduits accidentellement ou délibérément dans l'environnement, à cause de notre mode de vie et de ce que nous tolérons, qu'il s'agisse de la façon dont les produits toxiques ont été transportés jusqu'à présent ou de nombreuses activités industrielles qui n'ont jamais été interdites. Les gouvernements ne sont pas du tout sur la même longeur d'onde que les citoyens, lesquels touvent scandaleuses des choses de ce genre.

Étant rentré dans ma circonscription pour la fin de semaine—et je n'ai malheureusement pas pu revenir à temps pour le début de ce débat—j'ai constaté que les gens étaient indignés qu'on permette que de telles choses se produisent. Malheureusement, leur sentiment d'exaspération n'est pas aussi durable que je le souhaiterais, et il faut bien reconnaître qu'il diminue entre deux accidents. Les gens sont beaucoup plus sensibilisés à ce genre de chose après un accident comme celui de Mississauga ou de McGregor, ou encore après ce dernier déversement. Dans l'ensemble, les Canadiens voudraient que les gouvernements fassent en sorte que de tels accidents ne puissent se produire et qu'on évite aussi les autres choses qui n'attirent pas autant l'attention. Le degré de sensibilisation du public augmente chaque jour. A mon avis, le fait que les diverses causes des crimes connus, c'est-à-dire les questions relatives au Code criminel, soulèvent régulièrement un tel tollé nous renseigne sur les valeurs d'une société et sur les valeurs de la bureaucratie, de l'administration et de la classe politique. Par exemple, l'indignation des gens se manifeste facilement, et à juste titre, quand il y a une campagne visant à obtenir le rétablissement de la peine de mort. Je ne veux pas dire que cette indignation est déplacée, mais il me semble qu'il est grand temps que les citoyens soient aussi scandalisés par les entreprises qui font délibérément preuve de négligence en introduisant toutes sortes de substances toxiques dans l'environnement, simplement pour augmenter leurs bénéfices, et qu'ils soient

Article 21 du Règlement

aussi choqués quand le gouvernement permet cet état de chose. Je reviendrai sur cette question plus tard.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est supendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA COLLINE DU PARLEMENT

LE DÉMANTÈLEMENT DU CAMP DE LA PAIX

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, à 7 h 30 ce matin, le gouvernement a démantelé et fait disparaître le camp de la paix qui était installé sur la colline du Parlement et il a arrêté deux participants, après que ces jeunes eussent monté la garde et transmis leur message pendant au-delà de deux ans dans le froid de l'hiver et la chaleur de l'été. Vendredi dernier, le ministre des Travaux publics (M. La Salle) annonçait qu'il leur accorderait dix jours de grâce. Voilà ce que vaut la parole du gouvernement en faveur de la liberté d'expression, de la paix et des jeunes. Quelle hypocrisie!

Selon le ministre, les campeurs de la paix ont eu le temps en deux ans de se faire entendre. Rien n'est plus faux. Si le gouvernement les avait entendus, il aurait rejeté la proposition américaine de la guerre des étoiles, interdit de nouveaux essais des missiles de croisière et pris position plus fermement sur le désarmement. Le Canada aujourd'hui porte le deuil de la paix, de la liberté, de la jeunesse et de l'idéalisme.

* * *

LES PORTS

LE PORT DE VANCOUVER—L'AUGMENTATION DU LOYER D'UNE SCIERIE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je tiens à dire que je suis d'accord avec le député qui vient de parler. Le gouvernement a commis là une lâcheté, une bassesse. Je félicite les jeunes gens qui sont restés là pendant deux ans.

Je veux parler d'une autre question pour laquelle j'ai demandé la parole. Il s'agit d'une affaire importante pour ma circonscription. Des membres du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique et des représentants d'une société appelée Nova Lumber, une scierie qui loue un emplacement dans le port de Vancouver, me disent que cette entreprise a vu son loyer augmenté du taux incroyable de 35 p. 100. Et cela, sans qu'aucune amélioration ou réfection ne vienne justifier pareille hausse.

Lorsque Ron Huntington était député à la Chambre, il était farouchement en faveur de restrictions et cherchait vraiment à venir en aide aux petites entreprises. Il est maintenant à la tête de Ports Canada. J'espère—et je le dis en toute bonne foi—qu'il pourra revoir cette affaire, car le bois de construction est un secteur mou en Colombie-Britannique. Cette scierie pourrait disparaître. Cinq autres ont déjà fait faillite. Si cette hausse de loyer pouvait seulement être modifiée ou reportée un certain temps, la scierie pourrait tenir le coup jusqu'à ce que le marché reprenne de la vigueur.

Je pourrais fournir des détails au sujet du marché, mais je me contenterai de dire que c'est là une hausse exagérée. Je demande au ministre des Transports (M. Mazankowski) et à l'administration des ports d'examiner cette augmentation incroyable et de voir s'ils ne pourraient pas la modifier.

* * *

LE CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ACCORDÉS

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, je voudrais féliciter notre gouvernement et en particulier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) pour les crédits supplémentaires de 30.9 millions de dollars accordés récemment au Conseil de recherches médicales du Canada, ce qui porte à 158 millions de dollars le budget du Conseil pour 1985-1986.

Même si le gouvernement précédent avait approuvé en 1983 un plan quinquennal pour l'avancement des recherches dans le domaine de la santé au Canada, des fonds accrus n'avaient été accordés que pour les deux premières années. Notre cabinet a jugé tout à fait inacceptable le montant de base prévu au budget du CRM pour 1985-1986. Ces fonds additionnels permettront au CRM de poursuivre son œuvre vitale et la réalisation du plan quinquennal.

Les députés le savent sans doute, le Conseil de recherches médicales procure à bon nombre de fondations et d'instituts de recherche une partie importante de leurs fonds d'exploitation, et ces organismes seront maintenant en mesure de poursuivre leurs programmes de recherche de niveau international.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'ENGAGEMENT PRIS PAR LE GOUVERNEMENT ENVERS L'OUEST DU CANADA

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je voudrais faire le point sur le courant d'émancipation que connaît l'ouest du Canada après des années d'indifférence libérale. Réunie à Prince Albert en juillet dernier, l'aile parlementaire du P.C. a réaffirmé son attachement à l'ouest du Canada. C'est là que nous avons commencé à songer à des postes influents pour des Canadiens de l'Ouest au sein du cabinet. Sous l'ancienne administration, l'Ouest n'avait qu'un ministre au cabinet. Aujourd'hui nous en avons 12.

La politique énergétique nationale a été pour les libéraux le moyen de punir les citoyens de l'Ouest. C'est à la suite de cette politique néfaste que plusieurs institutions financières se sont récemment effondrées.

A la réunion de Prince-Albert, le parti progressiste conservateur a promis d'écouter et d'agir. Il en est résulté l'accord de l'Ouest qui contient en germe la prospérité de l'ouest du Canada. En choisissant la ville de Regina pour tenir la conférence des premiers ministres, le premier ministre (M. Mulroney) a témoigné de l'importance qu'il attachait à l'Ouest. Par contraste, l'ancien premier ministre avait demandé aux agriculteurs: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?»

Les libéraux ne changent pas. La semaine dernière encore, quand quelqu'un a parlé de la menace des sauterelles dans les Prairies, un des leurs a dit: «Arrosez-les avec du BPC». Les mêmes vieux libéraux, la même vieille hypocrisie, la même vieille arrogance. Nous, du parti progressiste conservateur, croyons que seule la revitalisation des régions peut contribuer à la prospérité du Canada. Et de nouveau, les Canadiens de l'Ouest sont heureux de faire partie du Canada.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AUGMENTATION DES TARIFS POSTAUX

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes a émis récemment un communiqué dans lequel on annonce une augmentation du tarif des lettres de deux cents et ce pour le 24 juin prochain.

Cette annonce est un affront pour les résidants de ma circonscription qui attendent depuis déjà plus d'un an pour recevoir la livraison du courrier à domicile.

Monsieur le Président, j'ai, à deux reprises, déposé des pétitions signées par des centaines de citoyens de ma circonscription pour implorer le gouvernement d'intervenir auprès de la Société canadienne des postes. Ce développement communautaire est situé en plein cœur de la ville de Montréal, et il est totalement inacceptable que ce service pour lequel mes commettants paient des taxes ne soit pas encore en place.

Le coût des timbres postaux a augmenté de 88 p. 100 depuis 1981, passant de 17 à 32 cents. Le Canada est déjà l'un des principaux pays occidentaux où les tarifs d'affranchissement sont les plus élevés. Si le gouvernement autorise cette majoration de deux cents, nos tarifs postaux auront augmenté de 100 p. 100 au cours des quatre dernières années.

Au nom de mes commettants qui sont taxés pour des services qu'ils ne reçoivent même pas, monsieur le Président, je m'oppose à cette augmentation de tarif.

* * *

LA PAIX

LA PERMANENCE DE MANIFESTANTS SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, à 7 h 20 ce matin la tente et la table d'information du camp de la paix sur la colline parlementaire ont été démolies et enlevées par la Gendarmerie royale du Canada, et deux membres du camp de la paix ont été arrêtés. Cette action a eu lieu après deux ans dans lesquels les bénévoles du camp de la paix ont manifesté devant le Parlement du Canada, un groupe de Canadiens en faveur de la paix et contre la dévastation nucléaire. Ils expriment le souci de millions de Canadiens en faveur de la paix et contre la dévastation nucléaire.

Apparemment le gouvernement a décidé de porter des accusations d'entrée sans permission contre les gens du camp de la paix dont le seul crime a été qu'ils se concernent passionnément au sujet de la paix. Le gouvernement conservateur avait deux choix en réponse à cette présence de manifestants, monsieur le Président: agir sur leur demande ou bien les déplacer de leur manifestation en utilisant la force. Malheureusement, le nouveau gouvernement continue la politique de l'ancien gouvernement libéral en permettant les tests de missiles cruise, et au lieu de s'objecter au projet américain de la guerre des étoiles, avec tout son potentiel de déstabilisation entre les superpuissances, il prépare une participation du Canada dans ce projet néfaste.

Monsieur le Président, mon parti et moi appuient la présence du camp de la paix sur la Colline parlementaire puisque c'est un signe visible de l'appui de tous les Canadiens à la paix.

Nous déplorons l'action du gouvernement. Nous demandons que le gouvernement cesse de harceler ces manifestants. Ce n'est pas une question de réglementation, monsieur le Président, ni une question . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON CRITIQUE LE SERVICE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je voudrais vous faire part des préoccupations de bon nombre de mes électeurs au sujet du service de la Société canadienne des postes. Certes, le président de la société parle avec grand enthousiasme de l'efficacité de l'entreprise, mais la réalité est tout autre. Le service postal ne s'est pas amélioré depuis la création de la Société canadienne des postes, et lorsqu'on a parlé dernièrement d'augmenter les tarifs postaux, on n'a fait que jeter de l'huile sur le feu.

• (1410)

Les habitants de la campagne, à qui l'on a imposé des heures de service limitées et de fortes augmentations du tarif de location des cases postales, ont manifesté leur mécontentement, et à juste titre. Par ailleurs, certains ruraux reçoivent quotidiennement leur courrier, et cela sans frais supplémentaire. Toutefois, les citadins établis dans des quartiers nouveaux ont beaucoup de mal à obtenir la distribution à domicile, même si c'est par l'entremise d'une entreprise privée.

Article 21 du Règlement

De nombreux Canadiens se rendent compte à leurs dépens qu'il va falloir réexaminer toute l'exploitation de la Société des postes afin de corriger les écarts dans la qualité du service postal, et de l'améliorer en général.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES NOMINATIONS DES GOUVERNEMENTS NÉO-DÉMOCRATES PROVINCIAUX

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, en 1972 le Nouveau parti démocratique a été élu en Colombie-Britannique où il est resté au pouvoir pendant trois ans. Au cours de ces trois années, il a grossi les effectifs de la Fonction publique de cette province de 8,000 employés. Je suppose qu'on peut affirmer sans crainte de se tromper que ces 8,000 fonctionnaires n'étaient pas des conservateurs à tout crin, qu'ils étaient probablement des personnes qui s'étaient dévouées sans compter pour le Nouveau parti démocratique dont elles partageaient les idées.

Avant que le Nouveau parti démocratique ne se lance avec trop de zèle dans une campagne contre le favoritisme politique, je lui conseille de revoir la façon dont il s'est comporté en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan, de songer qu'il fait partie du système et qu'il n'a pas toujours été au-dessus de tout soupçon. Ensuite, il est logique pour un parti politique de nommer à des postes de commande des personnes de même conviction que lui. Il serait imprudent et contradictoire de nommer d'autres personnes que celles qui partagent les mêmes idées.

* * *

LA SANTÉ

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION DES DONNEURS D'ORGANES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour signaler que cette semaine est consacrée à la sensibilisation des donneurs d'organes. L'objectif de cette initiative est de sensibiliser davantage la population à l'efficacité des greffes et à la nécessité de trouver des donneurs d'organes. Le programme de recherche et d'échange d'organes multiples veut inciter les Canadiens à signer le revers de leur permis de conduire ou une carte de donneur d'organe. Il veut rendre le don d'organes aussi naturel que le don d'une chopine de sang.

Il faut constamment des reins, des yeux, des cœurs, des foies et des poumons pour effectuer des greffes. Les malades souffrant de troubles rénaux peuvent subir des traitements de dialyse jusqu'à ce qu'un donneur approprié ait été repéré, mais pour ceux qui ont besoin d'une greffe du cœur, du foie ou des poumons, il n'y a pas d'autre traitement. C'est leur dernière chance.

En Ontario, il y a actuellement plus de 300 malades qui attendent une greffe du rein et une centaine d'aveugles qui attendent une greffe de la cornée.

La meilleure façon de donner effectivement son consentement est de signer une carte de donneur. Les gens devraient la garder constamment avec eux soit dans leur porte-monnaie soit dans leur sac à main. La carte est une reproduction de la formule figurant au revers du permis de conduire qu'on peut également utiliser pour donner son consentement.

Au cours de cette semaine de sensibilisation, soyons conscients des besoins et rendons notre soutien explicite en consentant à faire un don. Je voudrais signaler aux députés que la formule nécessaire se trouve sur leur pupitre.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

ON S'OPPOSE À L'IMPORTATION DE CHARBON

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, pouvez-vous imaginer cela? Le Canada a des millions de tonnes de charbon exploitable, de toutes catégories, et pourtant nous en importons chaque année 15 millions de tonnes. Pis encore, ce charbon importé a une teneur en soufre de 5 p. 100 alors que beaucoup de charbons canadiens n'en contiennent que 0.5 p. 100. En d'autres termes, les précipitations acides produites en Ontario par la combustion de charbons importés à haute teneur en soufre auraient pu être évitées si l'on avait utilisé du charbon canadien.

Oui mais, direz-vous, ce charbon canadien se trouve dans les Maritimes ou dans l'Ouest et les frais de transports auraient été prohibitifs. Vous auriez raison, sauf que ce transport aurait créé des emplois au Canada. Maintenant, écoutez la meilleure! Pour combattre les dégâts causés par les pluies acides, il en coûtera 300 millions. On peut en transporter du charbon pour 300 millions de dollars.

J'ai porté cette question à l'attention des gouvernements libéraux pendant 15 ans, mais jamais rien n'a été fait. La ministre conservatrice de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a déjà débloqué 70 millions pour trouver une solution. Le jour viendra bientôt où l'on exploitera le charbon canadien qui sera transporté par des trains et des camions canadiens, pour alimenter des usines canadiennes, empêchant ainsi les pluies acides et fournissant des emplois à des centaines de Canadiens. Vive le Canada!

Des voix: Bravo!

* * *

LE RACISME

LA CIRCULATION D'HISTOIRES DRÔLES RACISTES—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, il y a quelques mois, des histoires drôles à connotation ethnique faisaient le tour de la Commission de l'emploi et de l'immigration à Winnipeg. Lorsque par hasard un expert-conseil en programmes d'action positive en a eu vent, il en a été choqué à juste titre.

Je vais raconter à la Chambre une de ces histoires drôles pour montrer combien cette affaire est grave. Quelle différence y a-t-il entre un Juif et une pomme de terre? Le clou: Une pomme de terre ne crie pas lorsqu'on la met au four.

M. Keisler avait bien raison de s'en formaliser au point d'en parler à un groupe qui s'occupe des droits de la personne. Après la rencontre, on a fini par avoir vent de cette affaire. Le ministère a effectivement enquêté pour connaître les auteurs de ces histoires qui ont fait l'objet de mesures disciplinaires,

autrement moins dures que celles imposées à celui qui a découvert le pot aux roses. En a-t-il profité pour établir un programme d'information sur les préjugés et la discrimination? Non, mais il a enquêté sur celui qui a dévoilé cette affaire et l'a licencié pour avoir abusé de ses privilèges téléphoniques. Le ministère a-t-il enquêté sur l'usage que faisaient tous les autres employés de leurs privilèges téléphoniques? Nous n'en savons rien puisqu'il refuse de nous répondre.

La ministre a observé un mutisme étrange pendant tout le déroulement de cette affaire. Nous voudrions qu'elle mette fin à son silence en ordonnant une enquête indépendante à ce sujet.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

LE CONTRAT DU GOUVERNEMENT—LE RÔLE DE DOUGLAS ROBSON

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Un contrat de publicité de $234,000 a été, semble-t-il, octroyé à la société Lawson Murray Ltd. Le président de cette société serait M. Douglas Lawson, le beau-frère du ministre. Le vice-président de cette société est, quant à lui, M. Douglas Robson, qui était, et est encore, le président de l'association de comté conservatrice dans la circonscription du minstre.

Le ministre des Finances a-t-il retenu les services de M. Douglas Robson, lorsqu'il est devenu ministre, afin de le conseiller et de l'aider à mettre sur pied le ministère? M. Robson a-t-il été payé par le ministère? M. Robson a-t-il eu accès à des documents du ministère ou a-t-il assisté aux séances d'information données par les fonctionnaires?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la majeure partie de ce que le chef de l'opposition a dit est exact. J'ai demandé à M. Robson, qui avait été mon chef de cabinet en 1979, de m'aider à faire bien faire démarrer mon cabinet parce que j'avais beaucoup trop à faire à ce moment-là. C'est ce qu'il a fait. Nous avions conclu un accord verbal selon lequel il serait payé, mais en fait, il ne l'a pas été. Au cours de cette période, ses responsabilités ont été exclusivement administratives et il ne s'est pas occupé d'orientations politiques.

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le très hon. John Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'homme auquel le ministre a demandé de l'aider à mettre sur pied son bureau, et qui est resté à l'emploi du ministre, a eu vraisemblablement accès à des documents qui lui permettaient de savoir ce qui se passait au ministère des Finances. Il a par la suite quitté cet emploi pour reprendre son travail avec la maison Lawson Murray. Si je ne m'abuse, il était employé par cette société et il a demandé un congé, afin de venir à Ottawa aider le ministre.

Le ministre croit-il que dans ces circonstances l'octroi d'un contrat de publicité à cette société était justifié? A-t-il discuté avec M. Robson, s'il s'est entretenu avec lui verbalement, des lignes directrices du premier ministre relatives aux conflits d'intérêts? Ne croit-il pas que ces lignes directrices ont été violées? Juge-t-il qu'on ne peut reprocher quoi que ce soit ni à lui-même ni à M. Robson?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais préciser quelque chose très clairement. M. Robson a été assermenté en tant que mon chef de cabinet en 1979. Si je ne m'abuse, il a été assermenté à nouveau la dernière fois. Je tiens à signaler qu'il n'était plus administrateur de la société lorsqu'il était à mon service. Je crois que cette nuance ne devrait passer inaperçue au chef de l'opposition.

Je pourrais également ajouter que le travail qu'il a accompli était de nature administrative et n'avait rien à voir avec les orientations politiques de notre parti. Il connaissait ma façon de faire en 1979, alors qu'il était mon chef de cabinet. Il savait exactement ce que je voulais comme cabinet et il m'a donc été très facile de lui faire confiance pour le mettre sur pied, à une époque extrêmement difficile et occupée de ma vie.

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Cet homme, M. Robson, a quitté la société Lawson-Murray Limited pour venir aider le ministre, puis il a repris son poste dans cette société qui a reçu un contrat de publicité de $234,000.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le 7 juillet 1984, le premier ministre a déclaré lors d'une conférence de presse publique: «Les frères et les beaux-frères se font nommer à des postes un peu partout. C'est un véritable scandale de traiter le peuple canadien, le Canadien moyen, avec un tel mépris». Le premier ministre n'estime-t-il pas que cette affaire de famille est un véritable scandale? N'estime-t-il pas que, dans le cas présent, on a fait preuve de mépris à l'égard des Canadiens? Le premier ministre n'estime-t-il pas qu'il y a eu infraction aux directives en matière de conflits d'intérêts qu'il a élaborées pour ses ministres et leurs collaborateurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le ministre des Approvisionnements et Services peut, par exemple, et va, car je suis certain que mon très honorable ami souhaite l'avoir, déposer à la Chambre une attestation de l'intégrité absolue de cette entreprise. Par exemple, quand le contrat par appel d'offres indépendant lui a été confié par un autre ministère, elle a recommandé l'interruption des travaux en disant qu'il s'agissait d'un gaspillage de l'argent du gouvernement et que l'on pouvait économiser $417,000. Je pense que cela montre bien l'intégrité phénoménale, non seulement de cette entreprise mais aussi du ministre des Finances et du genre de personnes, dont il s'entoure.

Je voudrais passer à un plan supérieur, et je pense que celà méritera réflexion de notre part à tous; j'ai demandé au député de Saint-Jean-Est de constituer une commission qui pourra, je l'espère, sanctionner les nominations à des postes importants. Nous sommes en passe de nous entendre là-dessus. C'est un aspect important de la réforme parlementaire. Mais je voudrais demander au très honorable député de réfléchir par exemple à ceci: L'un des juges de cour de citoyenneté des plus distingués jamais nommés . . .

M. Nunziata: Ce n'est pas la réponse.

M. Mulroney: . . . est la sœur du député de Saint-Denis, M^me^ Keith Davey est aussi un juge de grande distinction.

M. Nunziata: Ce n'est pas la question, Brian.

M. Mulroney: La sœur du très honorable député, une des femmes les plus éminentes du Canada, a été nommée à son poste par le gouvernement précédent. Nous souhaitons la reconduire à ce poste, ce qui pose la question suivante: Les gens ont-ils le droit de vivre indépendamment des politiciens élus? Je dis personnellement qu'ils ont le droit de vivre leur vie en tant qu'hommes et que femmes, le droit d'entreprendre et de s'épanouir au Canada. Nous respectons leur vie privée et leur compétence et nous avons bien l'intention de continuer.

LE TRAITEMENT DE M. ROBSON

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances à propos de l'affaire Lawson-Robson. Qui a payé le traitement de M. Robson pendant qu'il était au service du ministre, si ce n'est le gouvernement du Canada? Pendant quelle période de temps a-t-il travaillé pour le ministre, après les élections de septembre 1984? Cette période de temps a-t-elle coïncidé d'une façon ou d'une autre avec la période de temps où le contrat de publicité a commencé ou lorsque le gouvernement du Canada a signé ce contrat?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais essayer de répondre à ces trois questions. M. Robson a travaillé avec moi du 17 septembre jusqu'à la fin d'octobre, pendant que j'installais mon cabinet. Pendant ce temps-là, je présume qu'il était en congé pour son entreprise. Je présume que celle-ci continuait à le payer, mais je l'ignore. Voici la réponse à la troisième question: le contrat a été signé par l'entreprise et le ministère des Approvisionnements et Services à la fin de novembre, le 29 novembre, si je ne m'abuse.

[*Français*]

LA PUBLICITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Est-ce que M. Robson a été impliqué de quelque façon que ce soit dans la préparation des besoins publicitaires de son ministère, ainsi que dans la préparation d'obligations d'épargne du Canada ou des besoins d'annonces pour ces obligations d'épargne du Canada? Et, dans l'affirmative, comment le ministre, à titre d'administrateur des fonds publics, peut-il tolérer ce type de relations incestueuses au sein même de son ministère?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je répondrai puisque je suis le ministre chargé de ce contrat. C'est mon ministère qui a choisi de son plein gré Lawson-Murray pour ce contrat, pour la bonne raison que c'est une des meilleures agences de publicité des établissements financiers de ce pays. Elle représente des clients comme Dominion Securities, Pitfield MacKay, Ross Limited, McLeod, Young, Weir Limited, Wood Gundy et d'autres encore.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Comme preuve de ce que nous avons reçu en échange du choix très intelligent de cette agence de publicité, j'ai une lettre datée du 15 février 1985 où l'on explique au gouvernement comment économiser plusieurs centaines de milliers de dollars, au moins $400,000 par an, par rapport à ce qu'a fait le gouvernement précédent. Une phrase dit ceci: «Je regretterais que l'on mette un terme à notre association et la perte financière que cela représenterait pour Lawson-Murray Limited, mais ce serait un manque de conscience professionnelle de ne pas vous donner ce conseil.» Chaque fois que nous aurons l'occasion de signer un contrat avec une entreprise qui va faire économiser autant d'argent aux contribuables canadiens, nous saisirons cette occasion.

Des voix: Bravo!

L'ENTRETIEN DU MINISTRE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Finances et a trait encore une fois à l'affaire Lawson-Robson. Le ministre a admis devant les médias qu'il avait bel et bien parlé avec son beau-frère de l'octroi à ce dernier de ce contrat qui n'avait pas été mis en adjudication. Lors de cette conversation, a-t-il parlé du fait que cela pourrait paraître irrégulier aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons eu une conversation à la suite de l'octroi de ce contrat. Nous avons discuté de la possibilité que cela suscite des questions, mais la situation n'est pas claire. Il n'est pas bien clair . . .

M. Broadbent: Vous avez raison de le dire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . que cela suscite ou non des questions, mon collègue l'a dit, le contrat est accordé par le ministre des Approvisionnements et des Services qui traitait avec la Banque du Canada. Mais la question a été effectivement abordée.

LES CONTRATS NON MIS EN ADJUDICATION—LES DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Croit-il qu'il devrait exister des lignes directrices à l'égard des chefs de cabinet, des présidents de parti et des parents qui cherchent à obtenir des contrats gouvernementaux qui ne sont pas mis en adjudication? Est-il convaincu qu'il devrait exister de telles lignes directrices pour protéger l'intérêt public?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Oui, en effet, monsieur le Président, notre gouvernement croit qu'il devrait exister des lignes directrices régissant l'octroi de contrats de publicité et autres. Et il en existe effectivement. Le contrat en question a été accordé en parfaite conformité avec les lignes directrices du Conseil du Trésor déjà existantes, chapitre 485, si le député veut vérifier. Nous avons depuis mis en œuvre de nouvelles lignes directrices afin d'améliorer la situation, pour introduire un élément de concurrence qui n'existait pas jusqu'à présent.

M. Murphy: Quand?

M. Andre: Ces lignes directrices sont maintenant en vigueur et les ministères les appliquent. Nous nous sommes mis à l'œuvre immédiatement après avoir assumé les responsabilités du gouvernement et du Canada et après avoir constaté le gâchis dont nous avions hérité du gouvernement précédent.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte également sur l'entreprise familiale Wilson. Le favoritisme déjà scandaleux des conservateurs prend désormais des tournures incestueuses. Un contrat publicitaire de $234,000 a été accordé en secret, sans appel d'offres, à des membres de la famille du ministre des Finances et au président de son association de circonscription, un de ses anciens employés. Le ministre peut-il confirmer en premier lieu si sa sœur, Wendy Lawson, fait bien partie du conseil d'administration de Lawson-Murray? Peut-il confirmer également qu'il a discuté du contrat avant sa signature avec des représentants de cette firme? Dans l'affirmative, pourquoi n'y a-t-il pas mis opposition?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): Règlement!

M. Lapierre: Règlement!

M. Andre: J'ai sous la main le contrat qui est censé avoir été conclu en secret, selon le député. Il peut en examiner une copie s'il le désire.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Nous lui demandons si sa sœur siège bien au conseil d'administration.

M. Andre: Cela n'est pas un secret.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Avez-vous également une sœur qui siège au conseil?

M. Andre: Il n'est pas nécessaire de déposer ces documents qui sont du domaine public. Nous n'avons rien à cacher. En laissant entendre qu'il y a eu des irrégularités ou quelque chose d'illégal, le député patauge comme à son habitude dans le scandale. Il éprouve une sorte de culpabilité parce que les méthodes que nous suivons sont celles que nous a léguées le parti libéral le 4 septembre dernier. Je puis garantir au député sans hésiter que nous avons suivi toutes les directives du Conseil du Trésor. Il peut examiner le contrat et la lettre pour vérifier ce qu'y ont gagné les contribuables canadiens. Je regrette de le répéter—il est vrai que c'est peut-être nécessaire pour la gouverne du député—mais chaque fois que nous pourrons économiser des centaines de milliers de dollars aux contribuables, nous le ferons.

• (1430)

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, quelles foutaises! Ma question s'adressait au ministre des Finances et je lui saurais gré d'intervenir pour y répondre. Est-il vrai que sa sœur siège au conseil d'administration? A-t-il eu le choix? Aurait-il pu refuser? Ne convient-il pas que le fait d'accorder ce contrat à sa sœur et à son beau-frère équivaut à du népotisme sous sa pire forme et constitue un conflit d'intérêts flagrant?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député est en train de me dire que ma sœur siège au conseil d'administration de Lawson-Murray, c'est la première fois que j'en entends parler.

M. Nielsen: C'est de la diffamation!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Quant aux autres questions du député, il devrait les adresser au ministre des Approvisionnements et Services, dont relève ce contrat, et non de moi. L'entreprise a passé un contrat avec le ministère des Approvisionnements et Services et non avec le ministère des Finances.

LES DIRECTIVES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre à ce même sujet. Le ministre des Approvisionnements et Services vient de nous dire que toutes les directives de son gouvernement ont été suivies. Sans doute faut-il en conclure qu'un parent d'un ministre a le droit d'obtenir du gouvernement un contrat d'un quart de million de dollars sans être le plus bas soumissionnaire. Le premier ministre peut-il confirmer que les directives présentent des lacunes à cet égard et, dans l'affirmative, va-t-il s'engager à les modifier dans les 24 heures afin qu'un parent d'un ministre ne puisse obtenir de contrat sans être le plus bas soumissionnaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je peux confirmer que les directives dont nous avons hérité présentaient des lacunes compte tenu de la façon dont les libéraux les appliquaient. Nous les avons, depuis, sérieusement améliorées de façon à dissiper les inquiétudes légitimes du député. Nous les avons considérablement améliorées afin de protéger les intérêts du contribuable et nous nous ferons un plaisir de les déposer dès qu'il vous siéra.

M. Broadbent: J'ai le regret de dire qu'il n'a pas répondu à la question.

M. Mulroney: J'y ai répondu.

M. Broadbent: Non.

M. Mulroney: Posez votre question.

M. Broadbent: Je vais poser ma question en termes plus précis.

L'ADJUDICATION DES CONTRATS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les directives actuellement en vigueur, qui ont été instaurées par le premier ministre, interdisent-elles à un parent d'un ministre d'obtenir un contrat sans être le plus bas soumissionnaire? Si elles ne contiennent pas cette disposition, pourquoi ne l'inclut-il pas dans les directives?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président . . .

M. Broadbent: Je pensais que vous alliez répondre.

M. Andre: . . . comme je l'ai dit aux députés et aussi, je crois, au chef du NPD cette année déjà, nulle part au monde les contrats de publicité ne sont accordés par appel d'offres. Nous avons mis en place une procédure favorisant une certaine concurrence dans la profession en invitant plusieurs, soit trois, quatre ou cinq agences, à présenter un projet devant une commission formée de fonctionnaires qui choisit parmi elles celle qui sera chargée de promouvoir les activités du ministère au cours de l'année. J'ignore comment nous pourrions procéder plus équitablement qu'en chargeant des fonctionnaires de faire ce choix. C'est une innovation qui n'existe certainement pas dans les gouvernements de M. Pawley, de David Barrett ou de tout autre premier ministre passé ou actuel que je connaisse.

M. Broadbent: Je peux signaler au ministre, à ce propos, que le gouvernement du Manitoba a accordé, il n'y a pas longtemps, des contrats à deux maisons qui avaient travaillé pour l'ancien gouvernement conservateur. Telles sont les méthodes de M. Pawley.

LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui a tellement insisté sur le favoritisme au cours de la dernière campagne électorale. Nous convenons que certains contrats de publicité peuvent n'être pas nécessairement accordés au plus bas soumissionnaire, mais plutôt en fonction d'autres critères. Le premier ministre ne convient-il pas, néanmoins, que si vous autorisez les parents d'un ministre à soumissionner, la situation n'est pas le même selon que les contrats sont accordés ou non au plus bas soumissionnaire. Ce n'est sûrement pas la même chose et le gouvernement a certainement l'obligation d'éviter, ne serait-ce que l'apparence d'un conflit d'intérêts. Quand le premier ministre va-t-il respecter sa promesse de remédier entièrement au favoritisme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mais nous l'avons fait.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Nous l'avons fait.

M. Hnatyshyn: Écoutez.

M. Mulroney: Si le député se donne la peine d'écouter . . .

M. Tobin: Ronald Reagan est un acteur qui s'est lancé dans la politique, tandis que vous êtes un politicien qui devrait se lancer dans le théâtre. Votre nez s'allonge.

M. Mulroney: Maintenant que la dernière vedette de Terre-Neuve vient de se faire entendre, je dirai que nous avons effectivement apporté des changements importants ce dont le député conviendra certainement. Lorsqu'un ministère lance un appel d'offres, ce dernier est analysé, nous recevons des soumissions qui, pour la première fois, sont sélectionnées par un conseil formé non pas de politiciens, mais de fonctionnaires éminents. Je ne vois pas de moyen plus équitable ou plus objectif qui permette mieux au gouvernement de s'acquitter de son obligation de procéder dans les formes.

Le député associe cette méthode, qui représente selon moi un changement administratif tout ce qu'il y a de plus sain et dans l'intérêt du Parlement, avec la question du favoritisme en nous critiquant. Il ne nous a pourtant pas critiqués lorsque nous avons nommé des personnalités éminentes comme Paul David, Dick Doyle ou Sylvia Gold connus pour leurs rapports avec le NPD. Je ne pense pas que cela doive empêcher M^lle^ Gold de jouer un rôle important dans la vie de son pays. Nous essayons d'être justes envers tout le monde et nous pensons que nos nominations en témoignent.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS DE LA RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE

M. le Président: Je me permets de signaler la présence à la tribune de M. Mohamed Nagy Shatla, ministre des Approvisionnements de la République arabe d'Égypte.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LES DROITS DU FRANÇAIS—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Au cours du précédent Parlement, tous les partis politiques de cette Chambre se sont entendus pour adopter une déclaration constitutionnelle, c'est-à-dire une déclaration commune de tous les partis politiques concernant les droits linguistiques des francophones au Manitoba. Un des leaders anglophones du Manitoba à s'y être opposé était M. Bud Sherman, chef de file conservateur, qui a été rejeté par la suite par le scrutin national. M. Sherman, on le sait, vient d'être nommé membre permanent du conseil d'administration du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC. Est-ce que le premier ministre pourrait expliquer à la Chambre pourquoi M. Sherman, qui s'est opposé à la résolution constitutionnelle au Manitoba, a été nommé au CRTC, un organisme national qui régit la télévision et la radio de langue française aussi bien que de langue anglaise? Est-ce vraiment dans l'intérêt national?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, M. Sherman, tout au long de la période électorale, a défendu avec vigueur et, je pense, éloquence l'affirmation nationale de ce Parlement dans le domaine du bilinguisme national. Cela a toujours été accepté par M. Sherman. En ce qui concerne cela, mon ami sait fort bien la lutte que j'ai menée personnellement dans ce domaine et dans cette province, j'ai insisté pour que chacun de nos candidats accepte la prise de position que j'avais énoncée ici à la Chambre des communes, y compris M. Sherman. En outre, il s'agit d'un Canadien extrêmement distingué, extrêmement compétent, avec un background, un bagage de connaissances dans le domaine de la diffusion. Et je pense que ce serait à l'avantage de tout le monde de reconnaître qu'il s'agit là, à mon sens, d'une nomination excellente et qui augure bien pour l'avenir.

• (1440)

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait-il laisser de côté son amour de l'équivoque et, montrant au moins le même sens de l'intégrité que le précédent chef de son parti, nous dire que l'opinion de M. Sherman en matière linguistique ne représente pas l'opinion du gouvernement et que les promesses du chef du gouvernement ne sont pas simplement neige au soleil? Tiendra-t-il sa promesse de ne pas faire de nominations politiques, mais seulement des nominations basées sur la compétence de façon à renforcer l'unité nationale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon collègue ne rend pas service à la cause du bilinguisme et n'enrichit guère la conception qu'on peut se faire du Canada, lorsqu'il insiste pour que tous les Canadiens acceptent toujours sans réserve son opinion ou la mienne de ce que doit être le Canada. Cette question a toujours été délicate et elle demande une meilleure compréhension des arguments des autres, ainsi que beaucoup de persuasion. Cela demande de la générosité.

La Chambre, à un moment où j'avais déjà l'honneur d'en faire partie, a fait preuve de beaucoup de leadership national dans des circonstances critiques. Ce genre de leadership a été accepté par les Canadiens. Je ne dis pas cela de façon partisane. Le bilinguisme est un principe essentiel de ce pays qui sera toujours maintenu par le Parlement. La personne dont le député a parlé, n'a jamais rien dit dit qui soit contraire à notre désir de maintenir le rôle national vital du bilinguisme.

* * *

LA COLLINE DU PARLEMENT

L'EXPULSION DU CAMP DE LA PAIX

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et porte sur l'expulsion de quatre de mes électeurs des pelouses de la colline du Parlement ce matin.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Ils applaudissent. Est-ce possible? Ils sont contents.

M. Cassidy: Je représente ces Canadiens et je suis fier qu'ils aient manifesté pour la paix au nom du peuple canadien.

Des voix: Bravo!

M. Cassidy: Le ministre sait-il que l'expulsion du camp de la paix a reçu beaucoup de publicité dans tout le Canada, et maintenant un peu partout dans le monde, et que cela donne l'impression à l'étranger que le gouvernement du Canada s'oppose aux idées des millions de Canadiens qui militent pour la paix dans le monde?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte!

M. Cassidy: Pourquoi le gouvernement a-t-il fait en sorte de créer une impression pareille dans le monde entier, alors qu'il aurait pu permettre à ces manifestants de poursuivre leurs efforts en faveur de la paix dans le monde et de sensibiliser les Canadiens à cette question?

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, à mon avis, le député n'est pas parfaitement honnête dans sa question selon laquelle il sait parfaitement bien que, depuis deux ans, les deux gouvernements ont accepté la présence de soi-disant représentants officiels du Mouvement international du désarmement. Depuis trois semaines, le député, comme moi, sait très bien que les représentants qui campaient jusqu'à ce matin n'ont aucune liaison avec ce Mouvement pour qui on a beaucoup de respect. J'ai personnellement pris soin d'aller les inviter à se retirer, étant donné que nous avions compris le message que le député voudrait nous livrer aujourd'hui. Dans les circonstances, je pense que la grande majorité de la population, qui est favorable au désarmement de la paix, n'a plus besoin de ce type de campeurs sur la Colline parlementaire.

[*Traduction*]

LE CHOIX DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, de toute évidence, le ministre ne comprend pas que le mouvement pour la paix est une coalition. Les membres de la coalition pour le désarmement à Ottawa se réunissent ce soir pour discuter des mesures à prendre à l'appui de leurs amis du camp de la paix. Ils n'ont certes pas renié les manifestants qui campaient sur la colline du Parlement.

Le ministre ne se rend-il pas compte qu'il avait le choix? Il pouvait soit expulser les campeurs de la paix, comme il l'a fait, ou prendre des mesures pour interdire les essais de missiles de croisière au Canada et refuser que le Canada participe aux recherches des États-Unis sur le bouclier de l'espace. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas opté pour la solution courageuse en empêchant le Canada de participer à la guerre des étoiles au lieu d'expulser les campeurs de la paix de la colline?

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, si on veut parler des ententes qui peuvent être conclues avec les États-Unis, je dois signaler que cela ne relève pas de mes responsabilités. Je répète tout simplement que nous avons été des plus courtois à l'égard de ces gens qui ne représentaient pas le Mouvement national. Et dans les circonstances, je dis tout de suite au député que nous accepterons toujours le type de manifestations régulières sur la Colline parlementaire et que nous respecterons toujours la façon de faire les choses.

Dans le cas du «camping», monsieur le Président, j'annonce aujourd'hui pour le Canada tout entier que la Colline parlementaire n'est pas un terrain de camping.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉTABLISSEMENT PROJETÉ D'UN CENTRE DE TOXICOLOGIE À L'UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement et concerne l'inquiétude qu'a suscitée dernièrement le déversement de BPC sur la transcanadienne, un produit toxique dont, apparemment, nous ne connaissons pas tous les effets.

L'un de mes électeurs m'a téléphoné aujourd'hui pour me signaler une fuite de 10 gallons de BPC il y a quelques jours à Saskatoon. Ce produit toxique existerait donc en abondance au Canada.

Étant donné qu'il importe d'intensifier la recherche toxicologique et que l'Université de la Saskatchewan peut compter sur un certain engagement financier en vue de construire un centre de toxicologie pour l'ouest du Canada, la ministre est-elle disposée à intervenir résolument afin de débloquer les crédits promis et va-t-elle aborder la question avec ses collègues fédéraux du cabinet ainsi qu'avec le secteur privé?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Je suis évidemment au courant de l'excellent travail qui se fait à l'Université de Saskatchewan sous la direction du Dr Bruno Scheiffer. Toute proposition concernant la participation du secteur privé à nos recherches sur la toxicologie sera étudiée soigneusement et avec beaucoup de bienveillance.

* * *

[*Traduction*]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'ADJUDICATION DU CONTRAT—LE RÔLE DE DOUGLAS ROBSON

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je regrette que le ministre des Finances refuse de répondre aujourd'hui à beaucoup des questions qui lui sont posées. Personne à la Chambre n'ignore que le ministre des Approvisionnements et Services est simplement un intermédiaire chargé des achats dans cette affaire. Nous savons tous que c'est le ministère des Finances qui détermine ses besoins en matière de publicité et qui dit au ministre à quel moment faire un achat en son nom.

Je demande donc de nouveau au ministre des Finances si M. Robson a contribué d'une manière quelconque à la détermination des besoins de son ministère en matière de publicité. Plus précisément, a-t-il participé à la détermination des besoins pour ce contrat, qui a été accordé un mois après que M. Robson eut quitté son poste sans traitement, probablement rémunéré par Lawson Murray qui payait son salaire pendant qu'il occupait ces fonctions? A-t-il contribué à la détermination des besoins pour ce contrat de publicité?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): La prémisse du député est fausse, monsieur le Président. Le ministère des Finances s'occupe des besoins globaux du gouvernement en matière de publicité, mais c'est le ministère des Approvisionnements et Services qui choisit les entreprises contractantes. Ce contrat a été accordé de cette manière.

Quant à la deuxième question, il est évident que M. Robson n'a joué aucun rôle dans le choix de l'entreprise, puisque le contrat a été accordé par le ministère des Approvisionnements et Services.

M. Tobin: Il est vrai que le ministère des Approvisionnements et Services accorde le contrat, monsieur le Président, mais c'est le ministère des Finances qui établit les besoins, et il se trouve que M. Robson y a passé un mois avant l'octroi du contrat.

LES FAITS CONNUS DU MINISTRE

M. Brian Tobin (Humbert-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Était-il au courant des liens de parenté entre le ministre des Finances et Lawson Murray? Était-il au courant des liens existants entre M. Robson, qui a travaillé dans son bureau, et Lawson Murray? Cette fin de semaine, son attaché de presse a laissé entendre qu'il ignorait ces liens.

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, la Banque du Canada fait de la publicité depuis des années pour promouvoir la vente d'obligations. La Banque a demandé au ministère des Approvisionnements et Services de trouver une entreprise qui continuerait de se charger de cette publicité. Mon ministère a choici cet organisme parce que, d'après une personne qui m'a renseigné, c'est l'entreprise de publicité la plus compétente au Canada en ce qui concerne les institutions financières. Elle nous l'a prouvé par la façon dont elle s'est occupée de ce compte. En fait, la société a démontré que les libéraux avaient gaspillé de l'argent pendant des années, puisque nous allons économiser $500,000 à $600,000 par an.

La réponse à la question est non; nous n'étions pas au courant. Nous avons choisi la firme Lawson Murray parce que c'est l'entreprise la plus compétente pour faire ce genre de travail. J'ai ici la preuve que cette société s'est très bien acquittée de sa tâche et que les contribuables vont économiser . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Pourquoi le député s'oppose-t-il à ce que quelqu'un fasse économiser aux contribuables des centaines de milliers de dollars?

Des voix: Bravo!

* * *

• (1450)

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE TRANSPORT DE SUBSTANCES CONTAMINÉES PAR DES BPC

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne l'incompétence dont a fait preuve le gouvernement ontarien à l'égard du déservement de polychlorobiphényles.

Le ministre n'ignore pas que des préposés au chargement et au déchargement des avions veulent poursuivre le ministère ontarien de l'Environnement dans toute la mesure où le leur permet la loi pour ne pas leur avoir dit qu'ils allaient manipuler des BPC mortels pour deux vols de voyageurs la semaine dernière. Compte tenu de ce que le solliciteur général a dit à la Chambre la semaine dernière et de ce que le premier ministre m'a dit vendredi sur la volonté du gouvernement d'intenter des poursuites s'il est établi que l'on a violé la loi, le ministre pourrait-il nous dire si une enquête est en cours impliquant le ministère ontarien de l'Environnement conformément à la Loi sur le transport des marchandises dangereuses et si l'on envisage de porter des accusations contre le gouvernement ontarien?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, la Loi sur l'aéronautique comporte une disposition relative au transport des marchandises dangereuses. L'affaire que mentionne le député fait maintenant l'objet d'une étude approfondie de la part des hauts fonctionnaires du ministère.

L'IMPLICATION DU MINISTRE ONTARIEN

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le ministre veut-il dire que l'on songe sérieusement à porter des accusations contre le ministère ontarien de l'Environnement . . .

M. Mazankowski: Non.

M. Blaikie: . . . car ce serait certes une bonne idée, compte tenu de la façon dont ce ministère s'est comporté dans les circonstances?

Je veux que le ministre soit explicite. Est-il possible aux Canadiens d'invoquer la loi fédérale au sujet de la négligence du ministère ontarien de l'Environnement, ou n'ont-ils pour tout recours que de profiter de l'occasion, la semaine prochaine, pour mettre les conservateurs provinciaux à la porte?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, contrairement aux néo-démocrates, nous nous efforçons de réunir tous les faits avant de lancer de vagues accusations, comme le fait le député.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LE PRÉSUMÉ PATRONAGE SYSTÉMATIQUE DANS LE DOMAINE DES PRÊTS AUX AGRICULTEURS

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Ce dernier nous indiquait, un peu plus tôt, qu'il y avait eu des changements au niveau des procédures relatives au patronage et, effectivement, la Société du crédit agricole a été une des victimes de ce changement, étant donné que son gouvernement a instauré un système de patronage systématique quant à la nomination des notaires pour les prêts de la Société du crédit agricole.

On sait que, la semaine dernière, les dirigeants de l'UPA ont décrié cette procédure; ils ont même occupé le bureau de la Société du crédit agricole de Sherbrooke. On sait que la Chambre des notaires a aussi demandé le retrait de cette procédure. Est-ce que le premier ministre peut dire à la Chambre s'il a demandé au ministre de l'Agriculture de cesser son patronage systématique dans le domaine des prêts aux agriculteurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout ce que je sais, c'est que nous avons demandé à ce que tous les gens soient considérés comme des individus susceptibles de rendre service en de telles circonstances, y compris ceux qui avaient été exclus pendant 25 ans de façon systématique. C'est tout! Alors, tout le monde est sur la liste, y compris ceux qui n'en ont pas eu une chance depuis 25 ans. En conséquence, ces décisions sont donc prises.

LE PRÉSUMÉ NÉPOTISME DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, franchement, le premier ministre parle de 132 noms sur 3,000 notaires, au Québec. A mon avis, il faut avoir du front tout le tour de la tête pour essayer de nous faire accroire cette «bullshit».

Monsieur le Président, comment le premier ministre peut-il justifier le népotisme selon lequel les deux frères du député de Mégantic-Compton-Stanstead avaient été aussi oubliés? Comment peut-il justifier le beau-frère du ministre des Finances . . . et maintenant les frères des députés qui viennent dans l'assiette au beurre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi le député porte des accusations aussi graves contre moi personnellement, alors que je lis dans le journal *La Presse*, aujourd'hui, selon David Peterson, chef libéral de l'Ontario: «Mulroney, l'homme le plus extraordinaire que j'ai connu». Alors, pourquoi me faire de tels reproches?

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE CENTRE D'INTERPRÉTATION FAUNIQUE DES PRAIRIES

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Le 13 mars, on a annoncé que le Centre d'interprétation faunique des Prairies, près de Webb en Saskatchewan, resterait ouvert et qu'avant la fin du mois on annoncerait d'autre part le groupe qui y travaillerait.

Étant donné que c'est déjà le 22 avril, que le centre d'interprétation ouvre généralement ses portes vers la mi-mai et que les groupes scolaires sont impatients de planifier leurs visites, la ministre pourrait-elle dire à la Chambre qui sera chargé de faire fonctionner ce centre, et quand il ouvrira ses portes?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Je signalerai à la Chambre que nous avons eu quatre propositions concernant la prise en charge du Centre d'interprétation faunique de Webb. La raison du délai est que nous recevons aujourd'hui même une cinquième proposition qui provient de la Fédération canadienne de la faune, le groupe provincial de Saskatchewan, et nous espérons pouvoir rendre une décision dans les plus brefs délais.

* * *

[*Traduction*]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'INSTAURATION DES NOUVELLES DIRECTIVES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Au début de la période des questions, le ministre des Approvisionnements et Services a dit qu'aussitôt que son parti avait pris le pouvoir, il avait donné de nouvelles directives. Répondant à des questions de l'opposition, le premier ministre a affirmé qu'il avait dû employer les directives rédigées par l'ancien gouvernement lesquelles s'étaient avérées insuffisantes. Dans le contexte de l'affaire Lawson Murray, le premier ministre peut-il nous préciser quand exactement il a instauré les nouvelles directives dont il a parlé à la période des questions?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, c'était sûrement mon intention, comme je l'ai fait effectivement, d'affirmer que nous avions entrepris de rédiger de nouvelles directives. Nous avons suivi religieusement celles du Conseil du Trésor, mais nous nous sommes vite rendu compte de leurs lacunes. Et nous avons entrepris d'en rédiger de nouvelles. Nous avons établi un comité des communications au sein du cabinet et nous avons introduit ces directives puisque nous avons demandé aux ministres de s'y conformer; elles seront publiées dans quelques jours et seront insérées dans les manuels de politiques du Conseil du Trésor. Je le répète, ce sont elles qui nous guident actuellement.

LA DATE DE PRISE D'EFFET DES DIRECTIVES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Voudrait-il nous dire quand précisément ces nouvelles directives sont entrées en vigueur? Était-ce avant ou après l'affaire Wilson?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, c'est la troisième fois que je répète que nous nous sommes mis à la rédaction de nouvelles directives dès que nous sommes entrés en fonction, après avoir pris connaissance de la situation.

Une voix: Quand sont-elles entrées en vigueur?

M. Andre: Les nouvelles directives . . . il y a environ deux mois on les a remis aux ministres pour qu'ils en prennent connaissance.

En janvier dernier, j'en ai fait une description verbale à la Chambre. Vous pouvez lire dans le hansard les orientations que j'ai exposées à ce moment-là. Il reste encore les toutes dernières étapes administratives à franchir avant que les documents soient insérés au manuel des politiques du Conseil du Trésor. Cependant, ces directives sont entrées en vigueur en janvier dernier après que je les ai présentées à la Chambre.

LA COLLINE DU PARLEMENT

LE DÉMANTÈLEMENT DU CAMP DE LA PAIX

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Tout à l'heure, pendant la période des questions, le député d'Ottawa-Centre nous a dit qu'à 7 h 30 ce matin, le gouvernement du Canada avait démantelé le camp de la paix sur la colline du Parlement et arrêté deux de ses participants. Pourrait-il dire à la Chambre et aux Canadiens la raison de cette éviction aujourd'hui, deux ans après l'installation de ce camp de la paix, et nous préciser si cette action traduit un affaiblissement de l'engagement du gouvernement à militer pour la paix dans le monde à l'heure actuelle?

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis renversé de voir que le député se demande comment il se fait, après deux ans, que son propre gouvernement a toléré cette situation pendant 18 mois. J'ai dit tantôt qu'il y a quelques semaines j'ai invité ces représentants à quitter la Colline compte tenu du fait que la Colline n'était pas un terrain de camping. Ils m'ont tout simplement invité à les chasser, qu'ils avaient hâte de déguerpir, mais qu'ils le feraient si on les invitait à quitter les lieux. C'est ce que nous avons fait ce matin, et je répète que nous avons autant de respect que n'importe qui en Chambre vis-à-vis de tous ceux qui prônent la paix. Nous sommes nous aussi en faveur de la paix comme n'importe qui ici, mais je pense que la présence avait suffisamment duré.

[*Traduction*]

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DE LA PAIX

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question allait beaucoup plus loin que le problème mentionné par le ministre des Travaux publics. C'est pourquoi je l'avais posée au premier ministre. De nombreux pays ont tiré de cette histoire, qui a fait le tour du monde, la leçon que le soutien à la cause de la paix dans le monde s'essoufflait. Le ministre nous a dit que le camp de la paix avait fait passer son message. Si c'est le cas, pourquoi le gouvernement ne prend-il pas fermement position contre les préparatifs de guerre des étoiles des États-Unis?

Je demande au premier ministre de donner l'assurance à la Chambre et à tous les Canadiens que le gouvernement est dévoué à la cause de la paix et de nous dire s'il ne pense pas que l'intervention de ce matin va à l'encontre de cet engagement. Je pense que le premier ministre devrait s'en rendre compte et s'en inquiéter.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'intervention de ce matin était d'ordre administratif et avait simplement pour objectif de faire en sorte que les pelouses de la colline du Parlement soient à la disposition de tous et non pas d'un seul groupe de personnes, quelles que soient leurs opinions, qui choisissent de temps à autre d'aller s'installer là à des fins politiques.

Je pense que tous les députés de la Chambre ont fait preuve d'une tolérance, d'une compréhension et d'une sympathie considérables en acceptant amicalement cette présence pendant deux ans. On a jugé qu'il était temps de faire quelque chose. Cela dit, je tiens à donner à mon honorable ami l'assurance que, s'il s'agissait là d'une question d'ordre administratif, il y en a une autre beaucoup plus importante, infiniment plus importante, qui est d'ordre politique et qui concerne tous les députés, c'est celle de notre engagement à la réalisation d'une paix durable.

• (1500)

Je garantis à mon honorable collègue qu'il n'y a rien de plus important pour notre gouvernement, comme pour le député lui-même, que le succès de ces entretiens de Genève qui nous permettront de vivre dans un monde plus sûr et qui minimiseront les risques d'accidents nucléaires. Nous avons à cet égard une détermination totale. Nous estimons qu'il s'agit d'un objectif éminemment noble, et nous le poursuivrons avec énergie en tout temps.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Une question. Le député de New Westminster-Coquitlam.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LA POSITION DU CANADA

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme le Canada appuie l'initiative de paix du groupe de Contadora, initiative à laquelle le premier ministre a souvent fait allusion et que les efforts des contras en vue de renverser le gouvernement nicaraguayen constituent des obstacles majeurs au succès de ces démarches, le gouvernement canadien se propose-t-il de faire savoir au gouvernement américain, comme de nombreux autres pays de l'hémisphère l'ont fait, que nous nous opposons à ce que le gouvernement américain finance les contras?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement canadien expose régulièrement ses vues en termes énergiques.

M. Benjamin: Il ne faut pas oublier les Canadiens.

M. Mulroney: Je dirai à mon honorable ami que, en principe, nous voulons jouer un rôle utile dans cette région. Par conséquent, le ministre des Relations extérieures fera bientôt un très important voyage en Amérique centrale et nous espérons aussi qu'il facilitera l'initiative du groupe de Contadora.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député de Fraser Valley-Est (M. Belsher) le vendredi 19 avril 1985 répond aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition présentée par le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) ne répond pas aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PUBLICATION DU RAPPORT D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE AVANT SA PRÉSENTATION À LA CHAMBRE—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision au sujet de la question de privilège soulevée par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) le 15 avril. Je vais laisser aux députés le temps de se calmer s'ils le veulent bien.

Le député s'est plaint de ce qu'un rapport du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration ait été publié prématurément et, à l'appui de ses dires, il a présenté à la présidence deux articles de journaux.

A l'ordre, je vous prie.

Les deux articles, l'un tiré du *Toronto Star* et de l'autre du *Citizen*, montrent clairement que ces deux journaux avaient le rapport en leur possession avant qu'il soit déposé à la Chambre des communes.

La publication prématurée des rapports et du compte rendu des délibérations des comités porte sans aucun doute atteinte aux privilèges parlementaires si l'on s'en tient rigoureusement aux critères traditionnels. Le député a cité des commentaires pertinents de Beauchesne pour justifier ses doléances. Pendant son intervention, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a, pour sa part, signalé que l'usage en Grande-Bretagne, dont il est question dans Beauchesne, avait été modifié. Pour me faire bien comprendre . . .

A l'ordre. Je suppose que les décisions sur les questions de privilège revêtent une certaine importance pour la Chambre.

M. Hnatyshyn: Mon collègue a aussi de l'importance pour moi.

M. Gauthier: Excusez-vous.

M. le Président: Le député n'a pas à s'excuser. A l'ordre. Il arrive à tous les députés de parler quand le Président a la parole. C'est un problème qui se pose des deux côtés. Je me suis déjà expliqué sur ce point et je vais revenir à la charge. Ce n'est pas à la présidence qu'il incombe de faire régner l'ordre, comme tous les députés le savent, je pense, mais ceux qui veulent entendre les décisions de la présidence ont intérêt à faire en sorte que tous les députés gardent le silence à ce moment-là.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Pour me faire bien comprendre, je devrais peut-être signaler que l'usage en cours en Grande-Bretagne est expliqué aux pages 716 et 717 de la 20e édition d'*Erskine May*:

Publication des rapports de comités.

La publication de tout projet de rapport présenté à un comité, avant que ce rapport n'ait été approuvé par le comité et présenté à la Chambre, est considérée comme une violation de privilège; et lorsque le rapport d'un comité, qui avait déjà été présenté à la Chambre, mais dont un exemplaire imprimé ou photocopié n'avait pas encore été remis aux députés, était communiqué à la presse, le Président déclarait qu'ordinairement, l'usage voulait que les députés soient les premiers à être mis au courant des résultats des délibérations d'un comité spécial. Cet usage a été modifié en 1967-1968 aux termes de l'article 92 du Règlement, qui prévoit que tous les comités spéciaux pourront autoriser le greffier de la Chambre à présenter des exemplaires de leurs rapports aux représentants des ministères de l'État, aux témoins qui ont comparu devant les comités ou leurs sous-comités, si ces comités le jugent à propos, aux courriéristes parlementaires et à tout autre représentant de la presse si le comité le juge bon. Ces exemplaires seront fournis après avoir été déposés sur le bureau de la Chambre, mais pas plus de 48 heures avant l'heure prescrite pour la publication du rapport, et ils doivent être considérés comme étant strictement confidentiels jusqu'au moment de leur publication.

En 1980, les Communes britanniques ont également assoupli leur position . . .

A l'ordre. Il faut être juste. Si les députés du parti de l'opposition sont d'accord eux aussi, j'arriverai peut-être à me faire entendre.

En 1980, les Communes britanniques ont également assoupli leur position concernant la publication de témoignages rendus lors de séances publiques de comité, avant que la Chambre n'en soit saisie. Les détails figurent aux pages 704 et 705 d'*Erskine May*, 20e édition.

Par conséquent, ainsi que l'a signalé le député de Windsor-Ouest (M. Gray), la coutume britannique a été modifiée ces dernières années. Cependant, nous n'avons jamais suivi à la lettre la pratique en usage en Grande-Bretagne. J'en veux pour preuve certains précédents importants que je vais signaler.

Le 29 octobre 1964, la question de privilège a été soulevée pour déplorer qu'un député en particulier ait émis un communiqué à la presse concernant le rapport du comité du drapeau national avant que ce dernier n'ait présenté son rapport à la Chambre. Le député en question avait reconnu l'avoir fait. Le Président Macnaughton avait décidé que puisque le plaignant s'élevait contre la conduite d'un député, il lui fallait dans ce cas porter une accusation précise en proposant une motion de fond après en avoir donné préavis, et il avait cité à l'appui le passage d'une décision rendue par le Président Michener, le 19 juin 1959:

A mon avis, la simple justice exige que la conduite d'un honorable député ne fasse l'objet d'une enquête par la Chambre ou par un comité que s'il a été accusé d'une faute.

L'affaire n'a pas eu de suite.

Le 21 octobre 1975, le président d'un comité mixte de la Chambre a soulevé la question de privilège pour se plaindre de ce que des extraits d'un avant-projet de rapport du comité aient été publiés sans autorisation, alors que chaque page portait la mention «Document confidentiel jusqu'à sa présentation à la Chambre». Dans sa décision, le Président Jerome reconnaissait que «la publication d'un tel rapport donnerait tout lieu de croire qu'il y a eu atteinte aux privilèges de la Chambre». Toutefois, il ajoutait que la motion ne contient aucun détail précis alléguant un écart de conduite de la part d'un ou de plusieurs députés.

Il existe un autre précédent important relatif à la divulgation prématurée du compte rendu des délibérations d'un comité, auquel se rapporte la décision que le Président Jerome a rendue le 23 juin 1977. Là encore, il reconnaissait que la motion contenait les éléments d'une violation de privilège et qu'elle se fondait sur des précédents bien établis aux Communes britanniques. Par contre, il signalait que la Chambre n'avait jamais suivi la pratique britannique dans ce domaine. Il s'est dit ensuite inquiet de ce que la motion semblait attaquer la presse, sans toutefois s'en prendre à l'attitude des députés eux-mêmes à l'égard de documents confidentiels.

Il en avait conclu qu'avant de traiter cette affaire comme une question de privilège absolue, il y aurait lieu que la Chambre ou l'un de ses comités étudiât les problèmes que de tels cas soulèvent.

Je comprends parfaitement bien que le député de Calgary-Ouest s'inquiète de ce qu'on ait publié prématurément un document à caractère nettement confidentiel avant qu'il ne soit déposé à la Chambre. En s'inspirant uniquement de la coutume britannique, la présidence devrait reconnaître le bien-fondé de la question de privilège. Bien qu'on n'ait présenté aucun élément qui nous permette d'attribuer à quiconque la fuite de ce document à la presse, il y a lieu de blâmer cette dernière d'avoir divulgué prématurément un rapport dont elle savait qu'il était confidentiel tant que la Chambre n'en aurait pas été saisie.

La Chambre a toujours soutenu avec fierté la liberté de la presse. Nous avons eu tendance, en pratique, à pencher en faveur de cette liberté plutôt qu'à donner suite à la question de privilège à tout coup, ainsi qu'en témoignent les décisions rendues par mes prédécesseurs et dont j'ai fait état. Dans deux de ces cas, l'affaire était encore plus importante puisqu'elle concernait la fuite de rapports provisoires établis avant que le comité n'ait pris de décisions définitives. Dans les circonstances, je m'inspire donc de ces précédents pour dire qu'il n'y a pas lieu d'accorder préséance à cette question sur nos autres travaux.

Néanmoins, cette décision ne doit pas permettre de conclure que la presse sera exonérée à tout coup, advenant qu'elle publie encore prématurément des documents dont elle connaît le caractère confidentiel.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voulais juste m'excuser officiellement pour toute gaffe que j'aurais pu commettre dans mon enthousiasme à accueillir à nouveau à la Chambre après une longue absence l'une de nos distingués parlementaires, notamment le député de Red Deer (M. Towers). Nous nous réjouissons tous de son retour parmi nous.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Des excuses n'étaient ni requises ni nécessaires. Je me permets de souhaiter moi aussi la bienvenue au député.

Des voix: Bravo!

• (1510)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU 4e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques, dans les deux langues officielles. Le comité a examiné le projet de loi C-30 et fait rapport sans propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

DÉPÔT EN VERTU DE L'ARTICLE 28 DE LA LOI—CORRECTION D'UNE COQUILLE DANS LA VERSION FRANÇAISE

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 2) de l'article 46 du Règlement, et étant donné que l'on m'a signalé une coquille dans la version française du document que j'ai déposé à la Chambre vendredi dernier, je veux déposer une version corrigée de ce document, soit l'Ordre n° 1 établi en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

* * *

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1983-1984

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, en conformité du paragraphe 2) de l'article 46 du Règlement, je suis heureux de déposer sur le bureau de la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport annuel du ministère de la Justice pour 1983-1984, que je voudrais voir renvoyer au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

* * *

LA SEMAINE DES DONNEURS D'ORGANES

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je devais faire une déclaration à l'occasion de la Semaine des donneurs d'organes. Comme c'est aujourd'hui une journée d'opposition, je ne veux pas abuser du temps de la Chambre, et plus précisément de celui de l'opposition. Toutefois, j'en profite pour inviter tous mes collègues à venir signer leurs cartes de donneurs à la salle du Commonwealth, afin de lancer ce que j'estime être un projet fort valable. Quant à l'organe qu'il faut donner, comme s'enquérait le très honorable député, je laisse cela à sa discrétion.

Questions au Feuilleton

[*Français*]

PÉTITIONS

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—L'ACCÈS AUX DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DE SON TRAVAIL

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition qui est signée par un groupe d'étudiants de l'Université Laval qui demandent que soit respecté le droit pour le Vérificateur général d'avoir accès à tous les documents nécessaires pour lui permettre de faire son travail à titre d'employé du Parlement du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

MESURE MODIFICATIVE

M. Dave Nickerson (Western Arctic) demande à présenter le projet de loi C-235, tendant à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nickerson: Monsieur le Président, le projet de loi a pour objet d'abolir le monopole qu'exerce à l'heure actuelle l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce sur les ventes interprovinciales et internationales de poisson d'eau douce de l'ouest et du nord du Canada, et, partant, de permettre aux pêcheurs de vendre leurs prises plus cher.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si la question nº 69 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de considérer la question nº 69 comme ayant été transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL—LE RECOURS À DES EXPERTS-CONSEILS DE L'EXTÉRIEUR

Question nº 69—**M. Nunziata:**

Depuis l'entrée en fonctions du Solliciteur général, son ministère a-t-il retenu les services d'experts-conseils de l'extérieur et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) lesquels et combien leur a-t-on payé dans chaque cas, *c*) pourquoi?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Caccia:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement a fait preuve d'incurie à l'égard de la protection, de l'entretien et de l'amélioration de l'environnement comme en témoignent la réduction malavisée des services qu'il a imposée, la suffisance qu'il manifeste à l'égard du contrôle des dangers possibles et son abdication complète de tout leadership en ce qui concerne la protection de la santé de l'environnement et la sécurité des Canadiens.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, juste avant la suspension de la séance pour la pause du déjeuner, je disais que la réaction du gouvernement au déversement de BPC entre Kenora et Ignace et, pour autant que nous puissions le savoir, en beaucoup d'autres endroits de la route Transcanadienne fait voir que les gouvernements ont l'indignation beaucoup plus difficile que les Canadiens. Je ne vise pas tel ou tel gouvernement, je parle des gouvernements en général. Souvent les incidents de ce genre sont dus à la négligence soit du secteur privé, soit des ministères compétents chargés de veiller à la sécurité du transport des matières dangereuses, comme les BPC en l'espèce.

Par une des bizarreries de notre société et de notre civilisation, nous nous échauffons légitimement contre des gestes criminels, qu'il s'agisse du meurtre, du vol ou d'autre chose qu'il est de tradition de considérer comme criminels. Mais nous ne sommes pas encore parvenus, et il va falloir le faire très bientôt, à considérer comme atteintes à la morale les faits et gestes de l'État, du secteur privé ou de quiconque introduit des poisons dans ce qui constitue l'environnement à court ou à long terme de l'homme et des animaux. Il faut apprendre à nous indigner contre ces faits et gestes au même titre que s'il s'agissait d'actes criminels commis par des particuliers. Vient un moment où il n'est plus possible de considérer cela comme une conséquence normale de l'activité industrielle, comme une conséquence normale d'une économie efficiente. Vient un moment où il faut comprendre que le coût est trop lourd, aussi bien à court terme qu'à long terme.

Pensons à la charge que représente pour les contribuables l'obligation de défoncer des tronçons entiers de la route Transcanadienne ou de réparer, le jour où nous nous y déciderons, tous les dégâts qui ont été faits à l'environnement pour des raisons de convenance à court terme, qu'il s'agisse de la nécessité qui pousse telle ou telle société à rester compétitive face à ses concurrentes, ou de la nécessité pour une société de la Couronne de réaliser un certain bénéfice pour pouvoir conserver sa cote de crédit. Je soutiens que tous ces indicateurs économiques assez abstraits ont été invoqués au fil des ans pour faire des choses qui ont des suites physiques réelles pour l'environnement, pour les gens et, je le répète, pour les bêtes.

Je vois que le ministre des Transports (M. Mazankowski) est à la Chambre. J'espère qu'il nous dira tantôt quelles responsabilités il voit à son ministère dans le cas du déversement en question. J'espère qu'il va dénoncer, et ce qui serait utile, le rôle joué par la compétence provinciale en la matière, et la façon dont le gouvernement fédéral se retrouve dans une situation plus ou moins agréable pour lui du fait qu'il a cédé aux provinces une part trop grande de sa compétence vis-à-vis de ce genre de déversement. De toute façon, il est vrai que les autorités fédérales n'ont pas jugé avoir toute la latitude d'intervention qu'elles devraient avoir, comme le croient d'ailleurs bien des gens. Nous avons obtenu des indications contradictoires du gouvernement au sujet des compétences, non seulement pour ce qui est du partage entre les deux ordres de gouvernement, mais aussi quant à la répartition des responsabilités au sein de l'administration fédérale.

• (1520)

J'attends avec impatience les explications du ministre des Transports (M. Mazankowski) là-dessus. Chose certaine, le ministère de l'Environnement en Ontario s'est nettement fourvoyé dans cette affaire. Tout d'abord, il n'a pas pris la chose au sérieux. Il a ensuite commis diverses erreurs en fournissant des renseignements au téléphone à ceux qui ont appelé pour dire qu'ils avaient été exposés aux BPC sur la route. Il faut aussi lui reprocher son attitude envers la famille exposée directement aux BPC ainsi que son attitude à l'égard des règlements en vigueur concernant l'expédition d'échantillons non clairement étiquetés au ministère par Winnipeg. Des manutentionnaires de cargaisons d'avion se plaignent maintenant avec raison de ne pas avoir été avertis de ce qu'ils manipulaient. Des incidents de ce genre révèlent nettement que le ministère de l'Environnement en Ontario n'a pas accompli son travail.

S'il n'y a aucun recours judiciaire, ce qui est fort possible, il y a au moins un recours politique. Il est temps d'agir sur le plan politique en Ontario. Depuis cinq ans, une mesure législative adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario n'a pas encore été promulguée par le gouvernement provincial. Cette mesure aurait été tout à fait pertinente lors du déversement de BPC à Kenora. Depuis cinq ans, le gouvernement progressiste conservateur de l'Ontario s'abstient de promulguer des projets de loi portant sur les déversements. Il n'y a jamais eu de pire négligence à adopter une mesure législative que tous jugent indispensable, que ce soit les conservateurs ou les libéraux fédéraux ou les néo-démocrates provinciaux, que celle des conservateurs de l'Ontario qui ont cru bon de ne pas la promulguer. Je le répète, ils attendent depuis cinq ans.

Je suis vraiment indigné et offusqué. Quand j'en parle ici, je ne joue pas la comédie devant les caméras et je ne raconte pas des histoires. C'est le genre d'attitude que le gouvernement de l'Ontario a adoptée pendant des années en matière d'environnement. Longtemps avant que je me porte candidat aux élections, le gouvernement de l'Ontario faisait la sourde oreille quand des gens de toutes les couches de la société lui signalaient que l'usine de pâtes et papiers de Dryden contaminait les eaux du bassin des rivières English et Wabigoon par le mercure. Ces déversements avaient des effets nuisibles sur le poisson de ce bassin hydrographique et sur les autochtones qui vivaient des produits de la pêche.

Qu'on fait les conservateurs de l'Ontario pendant des années? Ces mêmes conservateurs qui cherchent à se faire réélire n'ont rien fait du tout. Ils ont attendu que l'usine soit rachetée par une autre société. La question de savoir qui est responsable et qui ne l'est pas est tellement embrouillée dans les chamailleries judiciaires qu'il y a bien peu de chance que quelqu'un soit traduit en justice pour ce crime contre l'environnement. Nous parlons de crime contre l'environnement. Il faut commencer à parler de ces actes comme des crimes contre l'environnement.

Le gouvernement de l'Ontario, dans bien des cas, a permis ou commis des crimes de ce genre sans en subir les conséquences du point de vue politique. Qui sait, c'est peut-être cette fois-ci que les conservateurs vont payer le prix politique de ces crimes, mais un de ces jours ils devront le payer. Un de ces jours les Canadiens en auront assez des gouvernements qui se montrent apathiques en matière d'environnement. Ils ne toléreront plus les gouvernements qui manquent tellement de prévoyance qu'ils croient que les conséquences économiques à court terme d'une réglementation rigoureuse de l'environnement coûtent plus cher que les conséquences à long terme de l'absence de toute réglementation. J'ai hâte que ce jour arrive.

Je tenais à dire ce que j'ai dit parce qu'il est important, au-delà de cet événement, de réfléchir un moment à la situation politique générale et à la nécessité pour tous les gouvernements, partout, de s'éveiller à ces questions. S'il y a un gouvernement qui mérite des reproches d'après ce que nous a appris ce déversement de BPC, c'est bien le gouvernement progressiste-conservateur de l'Ontario. Par le passé, il a montré que ces questions le laissaient indifférent. Le bilan des sociétés compte plus à ses yeux que les autochtones, le poisson et l'eau des rivières. Il écoute la voix de ceux qui voudraient voir les gouvernements se préoccuper uniquement du court terme et non du long terme et qui jugent qu'il faut agir en ce sens.

Quand à la fuite de BPC, j'espère que le ministre des Transports aura quelque chose à dire pour expliquer pourquoi il n'a pas exigé dans les lignes directrices en matière de protection qu'il a émises vendredi, si je les ai bien comprises, le genre de convoi qui me semblerait s'imposer.

M. Mazankowski: Convoi? Pour quoi faire?

M. Blaikie: Afin que quelqu'un s'en aperçoive en cas de fuite. On n'aurait pas à s'en remettre à une famille de quatre personnes dans une voiture familiale pour s'en apercevoir.

M. Mazankowski: Parlez donc d'autre chose!

M. Blaikie: Si le ministre estime cette demande irréaliste, qu'il le dise. C'est assez raisonnable. C'est une idée qui a été lancée. Elle n'a pas été retenue. Le ministre pourrait peut-être dire pourquoi il n'estime pas cette mesure nécessaire. Cela semblerait s'imposer. Peut-être qu'il fera.

Quant à la réglementation, je me demande si le ministre ne pourrait pas donner des précisions sur les règlements qui entreront en vigueur le 1er juillet. Il semble y avoir un certain malentendu sur leur portée. L'autre jour, au comité, j'ai demandé en quoi consisterait le règlement. Il me semble que l'on cherche à faire croire, peut-être pas délibérément, que le règlement qui doit entrer en vigueur le 1er juillet viserait tous les aspects du projet de loi. Tout ce qui changerait, c'est la vitesse et la méthode avec lesquelles les autorités réagiraient à l'annonce du déversement. Le règlement ne prévoit aucun moyen d'éviter les déversements.

Sauf erreur, les règlements régissant les conteneurs eux-mêmes n'entreront en vigueur que bien après le 1er juillet. Ils figurent parmi une autre série de règlements qui entreront en vigueur ultérieurement. Je pense que c'est en 1980 que nous avons adopté la Loi sur le transport des marchandises dangereuses. Nous avons hâte qu'un certain nombre de dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 1985. Nous devrons attendre bien après le 1er juillet qu'entrent en vigueur les dispositions qui auraient défini une méthode complète d'intervention. On s'interroge sur les délais. Le projet de loi a été adopté en 1980. En 1985, nous n'avons toujours pas de règlement pour faire face à ce problème.

Peut-être le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il pense de tout cela. Je sais qu'il voudra rejeter le blâme sur le gouvernement libéral précédent. Peut-être n'aurait-il pas tout à fait tort de le faire. Pourtant, le long délai doit vraisemblablement s'expliquer autrement. Dans son nouveau rôle, le ministre des Transports voudra sûrement chercher à réduire le temps dont le gouvernement a besoin, une fois qu'une loi a été adoptée, pour préparer le règlement, afin d'éviter de nous retrouver dans la pénible situation où, un désastre survenant, nous nous rendons compte que nous d'avons aucune loi pour y faire face, simplement parce que les règlements pertinents n'ont pas encore été promulgués. Au moins, en l'occurrence, au niveau fédéral, une loi a été proclamée et des règlements sont prêts. Mais le gouvernement de l'Ontario n'a pas eu l'honnêteté d'adopter lui-même une loi et des règlements. C'est l'attitude qu'il adopte à cet égard. J'espère qu'il en paiera bientôt le prix politique.

• (1530)

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je voudrais revenir sur les observations que le député a faites juste avant la pause du déjeuner et où il a défini la base d'une politique gouvernementale fédérale. Pourrait-il développer cette idée? Comme l'environnement semble être un champ de compétences partagées, à son avis, quelle doit être l'autorité du gouvernement fédéral et comment faut-il orienter la politique?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je crois que le gouvernement fédéral devrait se reconnaître une plus grande autorité, plus d'autorité, en fait, qu'il n'en assume à l'heure actuelle. Dès que j'ai entendu parler de cet incident, j'ai supposé que le ministre des Transports (M. Mazankowski), du fait qu'il s'agissait de transport interprovincial, avait l'autorité voulue pour s'en occuper. Je sais bien que la compétence dans ce domaine est passée aux provinces, mais cet incident nous a appris, que ce n'est pas l'idéal lorsqu'un chargement de substances dangereuses doit traverser plusieurs territoires de compétence différentes pour se rendre d'un point A à un point B. Nous avons appris que la situation se prêtait à toutes sortes d'erreurs et de méprises. Si le gouvernement fédéral a vraiment l'intention de corriger la situation, il doit examiner d'un œil critique la façon dont la loi sur les substances dangereuses est appliquée et vérifier s'il peut y jouer un plus grand rôle.

M. Taylor: Monsieur le Président, je voudrais faire une brève observation sur la question de savoir si l'autorité doit être mixte ou départagée.

Après la décision du tribunal sur les autocars qui mettait en cause le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, l'honorable Robert Winters, qui était alors ministre des Transports d'un gouvernement libéral, avait convoqué tous les ministres provinciaux à une conférence. Les ministres de la Voirie et des Transports de toutes les provinces s'étaient réunis à Ottawa, et j'étais avec eux. L'honorable Robert Winters avait déclaré cette fois-là que, bien que la loi accorde la compétence au ministre des Transports, il désirait la remettre entièrement aux ministres provinciaux. Je me souviens qu'un ministre d'une province lui avait demandé si, après la délégation de pouvoir, le ministre fédéral contrôlerait la façon dont les provinces appliqueraient la loi. M. Winters avait dit que non, ce ne serait absolument pas le cas. Il avait affirmé que l'autorité incomberait aux gouvernements des provinces.

J'ai cru devoir souligner cet événement. Sans cette déclaration de M. Winters, les ministres provinciaux n'auraient pas accepté cette responsabilité. Tous ceux qui étaient présents à cette occasion ont accepté cette responsabilité et ils l'assument depuis lors. Selon moi, les observations du ministre des Transports (M. Mazankowski) vont dans le même sens que celles de l'hon. Robert Winters.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je suis heureux de savoir ce qui s'est passé précédemment. Le député est plus chevronné que moi et je suis chanceux de pouvoir profiter de son expérience. Chose certaine, normalement, lorsqu'on délègue quelque chose, on prend l'engagement de ne pas intervenir. Cependant, ce que je signale ici, c'est qu'il faut examiner la délégation de cette responsabilité.

Manifestement, le gouvernement fédéral a réagi à certains aspects du déversement. Il a joué un rôle, mais il s'agit de savoir si son intervention est venue au moment opportun. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) a émis vendredi dernier une directive et les règlements devraient prendre effet le 1er juillet prochain. Ils sont publiés dans la Gazette du Canada et donc publics. Pourquoi ne demande-t-il pas aux industries concernées de respecter volontairement les règlements d'ici au 1er juillet prochain? Pourquoi devons-nous attendre qu'il y ait une raison juridique pour agir? Pourquoi une raison morale ne suffirait-elle pas? Ce qu'on nous a dit aujourd'hui, le premier ministre Trudeau nous l'a dit bien souvent, soit que le gouvernement ne violait aucune loi. Cependant, on ne devrait pas simplement se demander si on enfreint la loi, mais également la morale en termes moraux.

Cela m'a inquiété tout à l'heure, lorsque j'ai entendu le premier ministre (M. Mulroney) prétendre que le contrat avait été octroyé au beau-frère du ministre des Finances (M. Wilson) avant que les nouvelles lignes directrices ne prennent effet. Si les intéressés savaient que de nouvelles lignes directrices plus explicites allaient prendre effet, pourquoi alors ont-ils agi comme ils l'ont fait sachant qu'ils allaient interdire ce genre de choses deux mois plus tard? C'est le même genre de raisonnement légaliste et étroit auquel nous a habitués l'ancien premier ministre. Je croyais que ce temps-là était révolu, mais je vois que je me suis trompé.

Je tiens à dire au député de Bow River (M. Taylor) que son intervention est tout à fait justifiée en ce qui a trait à la délégation.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) au sujet de l'initiative de l'ancien ministre des Transports, M. Winters. Cette décision a été prise il y a près de 23 ans lorsqu'on ne s'inquiétait pas du transport de produits dangereux. Les choses ont changé du tout au tout maintenant. Mon collègue ne croit-il pas qu'il est tout à fait juste que les provinces désirent maintenant des accords réciproques sur les limites de charge et de vitesse et la taille des véhicules? Ne juge-t-il pas également que la compétence que la Constitution confère au gouvernement fédéral dans le domaine du transport tant interprovincial qu'international des marchandises dangeureses, devrait demeurer la responsabilité du ministre fédéral des Transports et de personne d'autre?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je crois que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) expose là très clairement la responsabilité du ministre fédéral des Transports. Depuis que cet incident a été rendu public, nous demandons au ministre des Transports d'assumer cette responsabilité. Selon moi, il doit être d'accord là-dessus, mais je crois qu'il pourrait aller plus loin.

En outre, j'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) profitera de cette occasion pour prendre certaines mesures dans le domaine de l'hygiène du milieu et de la sécurité. Il devrait donner suite à la suggestion que nous avons faite la semaine dernière et tenir un registre médical. Quel mal y aurait-il à tenir une liste des personnes qui pensent avoir été exposées à ce produit chimique et à les suivre médicalement? C'est une chose terrible à dire, mais l'occasion ne se présente pas tous les jours de dresser la liste des gens qui ont peut-être été en contact avec un produit dangereux. J'ignore pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas jugé que c'était une bonne idée. Il devrait envoyer ses fonctionnaires dans cette région du pays, afin qu'il dressent cette liste et qu'on puisse ainsi suivre les personnes concernées au cours des 10, 20 ou 30 prochaines années.

Il faut du temps afin de déterminer si un produit est véritablement cancérigène. Ainsi, lorsque nous prétendons qu'il n'y a pas de danger immédiat, nous n'en sommes pas sûrs. C'est pourquoi il est encore plus répréhensible que le gouvernement ait annulé le programme de recherche sur l'évaluation des BPC. Le gouvernement a appliqué une politique à courte vue lorsqu'il a décidé d'annuler quatre ou cinq de ces programmes de recherche, surtout celui que réclamait le gouvernement de l'Ontario. Selon moi, c'était l'aveu de la part du gouvernement de l'Ontario qu'il n'en connaissait pas suffisamment sur cette substance dangereuse. Cette étude était en cours, mais on y a mis fin le 8 novembre.

M. Holtmann: Monsieur le Président, je n'ai pas pu m'empêcher de remarquer que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a accusé le gouvernement de l'Ontario d'avoir mal assumé ses responsabilités. En fait, il laisse entendre que, dans bien des cas, la question est du ressort des provinces. Du seul fait que ce déversement se soit produit pendant que l'on transportait ce produit d'une province à l'autre, le député blâme le gouvernement fédéral. Je serais bien curieux de savoir si le député estime que la faute en incombe au gouvernement de l'Ontario. Si c'est ce qu'il pense, il faudra peut-être intenter des poursuites contre la province.

• (1540)

M. Turner (Vancouver Quadra): Bravo!

M. Keeper: Présentez une motion à cet effet.

M. Holtmann: Il existe peut-être d'autres facteurs. C'est dans le domaine du possible. D'autre part, que fait-on du Manitoba? A en croire la Fédération canadienne de la nature, le Manitoba fait moins que tout autre province canadienne pour protéger l'environnement. Qu'en pense le député? Croit-il vraiment que la question est du ressort des provinces? Il arrive de temps à autre que même à l'intérieur des provinces, on transporte des produits chimiques dangereux. Quelle est la position du député? La question est-elle du ressort fédéral ou du ressort provincial? Je voudrais connaître son avis là-dessus.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le député de Selkirk-Interlake commence à comprendre qu'il conviendrait de porter des accusations contre le ministère de l'environnement de l'Ontario. Je vais vous parler du Manitoba et de l'enquête qui a été menée par la Fédération canadienne de la nature. A bien examiner les résultats de cette enquête, ce que j'ai fait pour des raisons manifestes, on apprend que l'organisme juge les provinces d'après la présence ou l'absence dans leurs statuts de lois concernant les questions d'ordre écologique, par exemple l'évaluation des incidences environnementales. L'on sait que le Manitoba n'a pas de loi exigeant ce genre d'évaluation pour tous les projets qui sont mis en œuvre sur son territoire. Il incombe au gouvernement du jour de décider de faire faire ces évaluations dans chaque cas, mais ce n'est pas dans la loi, alors que ce devrait l'être. Cette question ne devrait pas, selon moi, être laissée à la discrétion du gouvernement.

Si certaines provinces ont été bien notées dans le domaine—l'Ontario, par exemple—c'est parce que leur gouvernement a adopté une loi à cet effet. Toutefois, la mesure en question accorde de nombreux pouvoirs discrétionnaires au ministre, de sorte que dans cette province, même s'il y existe une loi, on y effectue moins de constats d'impact sur l'environnement, car le ministre provincial évite constamment d'en exiger. Mais lorsqu'on se contente de demander aux provinces, par voie d'enquête, si elles disposent de lois sur la protection de l'environnement et qu'elles répondent par l'affirmative, on finit par se faire une fausse idée des priorités que se donnent celles-ci.

Voilà pourquoi je recommande au député de lire attentivement cette étude et de s'interroger sur les critères dont on se sert pour porter des jugements sur les provinces.

M. le vice-président: Reprenons le débat.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la ministre a de nouveau disparu. J'espère qu'elle reviendra.

M. Benjamin: Ce n'est pas d'elle dont nous avons besoin. Cela relève de Mazankowski. Il est là.

M. Turner (Vancouver Quadra): La ministre s'est gardée de venir entendre ce que nous avions à dire depuis que la question a été soulevée à la Chambre, monsieur le Président. Au cours de ses premiers mois au pouvoir, ce gouvernement . . .

M. Caccia: La voilà.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est bien.

M. Mazankowski: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Compte tenu du respect que j'éprouve pour le député et de ses longs états de service à la Chambre des communes, je suis certain qu'il voudra revenir sur son entrée en matière.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pas du tout, monsieur le Président. Depuis que nous avons soulevé la question du BPC, la ministre n'est venue qu'une fois à la Chambre. Elle a dit que c'était du ressort du gouvernement provincial. Elle n'est pas revenue jusqu'au débat d'aujourd'hui. Je suis heureux de voir qu'elle est venue pour parler de cette question. Compte tenu de ma vieille amitié avec le ministre des Transports (M. Mazankowski) et je tiens à signaler qu'il m'a gratifié de son sourire habituel à la fin de mes observations.

Même s'il n'est au pouvoir que depuis quelques mois, le gouvernement a fait régresser de plusieurs années la cause de la protection de l'environnement. Il est évident que ce nouveau gouvernement conservateur n'est nullement déterminé à protéger ou à améliorer l'environnement. Comme des membres de mon parti et moi-même l'avons signalé à la ministre et au gouvernement à l'occasion de la journée d'opposition que nous avons parrainée le 5 mars, c'est en effet la deuxième journée que nous consacrons à cette importante question, la déclaration que le ministre des Finances a faite le 8 novembre nous a donné un aperçu de la façon dont le gouvernement aborderait les problèmes d'environnement. Apparemment, ce n'est que le sommet de l'iceberg, car les conservateurs de l'arrière-ban nous ont averti, à la Chambre comme à l'extérieur, que si nous trouvions très sévères les coupes opérées dans le budget de l'environnement, nous devions nous attendre à des coupes encore plus radicales dans le budget de mai. Les restrictions prévues dans l'exposé de novembre annonçaient les calamités dont nous avons énuméré la liste le 5 mars; la fermeture ou la privatisation des centres d'interprétation de la faune; la réduction des services dans les sanctuaires pour oiseaux migrateurs de l'Ouest et d'ailleurs; la remise à plus tard du projet d'endiguement du Fraser en Colombie-Britannique et l'abolition du centre de toxicologie de Guelph qui aurait été le premier du genre à contrôler et évaluer l'impact des nouveaux produits chimiques.

[*Français*]

Et le secrétariat de l'environnement qui faisait partie du Conseil national de recherches a été éliminé, et ce secrétariat regroupait les experts qui nous alertaient aux problèmes touchant l'environnement. Ces scientifiques nous renseignaient sur les effets de l'amiante, des phosphates, des métaux lourds, du mercure, des BPC et d'autres polluants.

Le gouvernement s'est attaqué au Service canadien de la faune. Il a réduit son personnel de 84 personnes, soit 25 p. 100 de l'effectif total de ce Service. Certains des meilleurs biologistes et spécialistes de l'environnement au monde sont «coupés» et maintenant ils travaillent ailleurs, aux États-Unis en Australie, en Asie, en Afrique. La ministre répond que ces coupures et j'emploie ses mots, monsieur le Président, n'auront pas d'effet négatif sur la survie des programmes. C'est comme lancer une bouée de plomb à une personne en train de se noyer.

Le gouvernement a ensuite porté son offensive contre les parcs nationaux. Pour aider les Canadiens à célébrer le centième anniversaire du Service des parcs, il a réduit les services, doublé et triplé les droits d'entrée et réduit le nombre des employés. Quel moyen de fêter l'anniversaire de notre Service des parcs, renommé partout dans le monde!

[*Traduction*]

La ministre prétend que les provinces relanceront ces programmes qu'elle abandonne bon gré mal gré. «Laissons les provinces agir, dit-elle. Laissons le secteur privé s'en charger.» Tout ce que je puis dire, c'est que ses espoirs n'ont guère de chance de se matérialiser, d'autant plus que l'Ontario, en deux ou trois ans, a déjà amputé de 29 millions de dollars le budget de ses programmes touchant l'environnement et que le trésorier de cette province fait campagne en promettant de sabrer davantage dans le budget de tous les ministères. Par ailleurs, il est irréaliste de croire que les entreprises privées répareront elles-mêmes les dégâts qu'elles ont causés. J'en veux pour preuve le cas de la société Hooker Chemicals Ltd., qui déverse des tas de substances polluantes du côté américain de la rivière Niagara.

Comme d'habitude, la ministre lit son courrier. Elle n'écoute pas et ne répond pas d'une manière concrète. Cependant, pendant le débat, ce matin, elle s'en est pris à notre parti et au Nouveau parti démocratique parce que les députés de ce côté-ci de la Chambre osent aborder des questions relatives à l'environnement. D'après elle, nous agissons «d'une façon odieuse». Elle affirme que nous «portons des accusations générales» et que «nous faisons les pitres pour attirer l'attention des journalistes qui sont déjà à l'affût du moindre scandale». La ministre reproche en fait à la presse d'avoir monté en épingle cette question cruciale pour les Canadiens, qui concerne notre patrimoine national. Les Canadiens ont la chance exceptionnelle de posséder l'un des derniers territoires pratiquement inexploités du monde. C'est ce bien absolument sans prix que les députés de ce côté-ci de la Chambre s'efforcent de protéger.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Voilà tout ce que nous avons entendu ce matin, monsieur le Président. Le gouvernement a pris l'habitude d'attaquer l'opposition dès qu'il se sent critiqué, au lieu de proposer une politique et de répondre directement aux questions sans mesquinerie. Pourquoi refuse-t-il de répondre concrètement afin que les Canadiens puissent se consoler en se disant que le gouvernement se préoccupe de notre patrimoine, de notre environnement et des joyaux que constituent les terres et l'eau que nous devons au Tout Puissant.

La ministre nous a-t-elle expliqué ce qu'elle se proposait de faire? Nous a-t-elle exposé sa position? Absolument pas. Nous a-t-elle dit comment elle comptait s'y prendre pour convaincre ses collègues conservateurs du gouvernement de l'Ontario de promulguer un «projet de loi sur les déversements»? Permettez-moi de dire quelques mots au sujet du «projet de loi sur les déversements» de l'Ontario. C'est une loi modifiant la Loi sur la protection de l'environnement, Partie IX, qui a été présentée à l'assemblée législative de l'Ontario en 1978 et adoptée en 1979. Si elle est promulguée un jour, les pollueurs devront payer la note. Cependant, cette loi adoptée par la législature de Queen's Park en 1979 n'a jamais été promulguée. La ministre sait-elle ce qu'attend le gouvernement de l'Ontario? Peut-elle nous dire pourquoi il n'agit pas? A-t-elle recommandé à son homologue de Queen's Park de faire promulguer la loi afin de protéger les habitants de cette province dans une certaine mesure, de manière que les deux gouvernements puissent lutter ensemble contre des accidents comme ceux dont nous avons parlé? Ses collègues de l'Ontario, c'est-à-dire les ministres et le gouvernement, ne bougent pas le petit doigt depuis six ans pour faire appliquer cette loi et pour régler d'autres questions écologiques, et il est de plus en plus évident que les deux paliers de gouvernement négligent les questions écologiques.

• (1550)

Pour en revenir un instant à la responsabilité fédérale, la ministre ne nous a pas expliqué pourquoi on a supprimé, à partir du 1er avril, le programme de 2.5 millions de dollars concernant la surveillance des produits chimiques, ce qui a surtout fait du tort à l'Ontario et au Québec. Dans le cadre de ce programme, on examinait et on surveillait les émissions des municipalités de l'Ontario et du Québec, les émissions industrielles et les décharges de produits chimiques toxiques, de déchets et d'ordures. C'était un programme absolument essentiel et la ministre n'a pas eu suffisamment d'influence sur le Conseil du Trésor ou sur le ministre des Finances ou bien on ne lui a pas dit que le programme allait venir à échéance le 31 mars. De toute façon, elle n'a rien fait à ce sujet et le programme a maintenant disparu, au détriment des habitants de l'Ontario et du Québec, et au détriment de toutes les personnes qui habitent autour des eaux internationales contiguës à ces deux provinces. Nous n'avons pas eu d'informations à ce sujet ce matin, quand elle a répondu dans le cadre de ce débat. Nous avons tout juste eu droit, une fois de plus, à une faible attaque contre l'opposition.

Je signale encore une fois à la ministre que les Canadiens ne l'oublieront pas. Ils veulent qu'on leur montre l'exemple en matière d'environnement et ce n'est pas le cas. Elle peut bien rire mais ce sera peut-être une des dernières fois qu'elle le fait car les Canadiens se mobilisent enfin.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le gouvernement ne nous a pas dit quelle initiative il compte prendre pour forcer les entreprises industrielles situées le long du Niagara à nettoyer les décharges. Les ravages causés par les pluies acides constituent l'un des problèmes les plus urgents. Au moins la moitié des pluies acides viennent des États-Unis; elles s'abattent sur nos forêts, sur nos lacs et nos cours d'eau et elles ne se contentent pas de polluer mais elles tuent et empoisonnent. Quelle a été la réponse de la ministre lorsque nous avons abordé la question pour la première fois à la Chambre? Voici exactement ce qu'elle a dit: «Ce n'est pas une priorité.» Voici la réponse du premier ministre: «Nous ne faisons pas notre part de ce côté-ci de la frontière; comment s'attendre dès lors à ce que les Américains fassent la leur?» Comme l'a toutefois signalé si promptement notre critique, le député de Davenport (M. Caccia) qui a fait un discours très éloquent ce matin, la vérité, c'est le contraire. Le Canada est parvenu à réduire considérablement les pluies acides. Nous avons instauré un programme visant à réduire les émissions d'anhydride sulfureux de 25 p. 100 d'ici 1990, et de 50 p. 100 d'ici 1994. Il n'existe pas de programme analogue aux États-Unis. On y produit 19.6 millions de tonnes d'oxyde d'azote par an alors que nous n'en produisons que 1.7 million de tonnes. On ferait bien par conséquent de s'abstenir de raconter des sornettes à ce sujet.

Le premier ministre (M. Mulroney) a dit qu'il accorderait la priorité absolue aux pluies acides au Sommet de Québec. Nous avons jeté toutes nos cartes sur la table. Nous avons dit aux Américains que nous étions les principaux coupables. Nous avons instauré à la dernière minute un programme de 300 millions de dollars étalé sur plusieurs années, il est vrai, mais nous avons dit au président des États-Unis de ne pas se préoccuper à ce sujet en réalité; les Canadiens ont fait leur mea culpa, nous nous tenons responsables de la situation. Le président des États-Unis croit par conséquent difficilement que nous prenons cette question au sérieux de ce côté-ci de la frontière. Nous avons jeté toutes les cartes sur la table et nous n'avons rien reçu en échange. Nous avons seulement eu deux envoyés, Drew Lewis des États-Unis, l'ancien secrétaire des Transports, et il n'y a rien de mal à cela. Nous avons de notre côté l'ancien premier ministre de l'Ontario, William Grenville Davis.

M. Darling: Il n'y a rien de mal à cela pour nous non plus.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il n'y a rien de mal à cela s'il veut faire quelque chose à ce sujet, mais je l'ai déjà dit à la Chambre et je le répète au député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) malgré la somme de $1 par an que Bill Davis, dans sa ferveur patriotique, accepte, je prévois qu'il sera surpayé pour son travail d'ici un an.

Que dire de la rapidité avec laquelle M. Davis et son collègue, M. Lewis, se sont attaqués au problème? Ils ont fini par se rencontrer, juste avant la fin de semaine. Ils ont discuté une heure et demie devant une tasse de café, de thé ou d'autre chose. Quel était l'objet de la réunion? Faire connaissance. Une belle petite heure et demie pour faire connaissance. Quand aura lieu la prochaine réunion? Nous ne savons pas, ils ne nous l'ont pas dit. Voilà le genre de détermination dont font preuve le gouvernement du Canada et l'administration américaine. Nous pouvons être sûrs qu'il s'écoulera une nouvelle année en études, en moratoires et en inaction.

Nous ne sommes pas les seuls à protester. M. Henry Waxman, membre du Congrès des États-Unis, qualifiait cela de «nouvelle tactique dilatoire». Les initiatives de nos gouvernements ont été critiquées par la Société Audubon, le Sierra Club, la National Clean Air Coalition et la Coalition canadienne contre les pluies acides, mais vous serez heureux de savoir que les deux envoyés se sont finalement rencontrés pour faire connaissance. C'est la seule mesure dont nous puissions faire état.

Ce que nous devrions proposer, c'est un traité d'assainissement de l'air qui lierait le Canada et les États-Unis, tout comme le traité des eaux limitrophes a permis d'assainir les Grands Lacs. Nous devrions avoir le même système de surveillance et les mêmes pouvoirs d'application. Nous devrions avoir les mêmes engagements de la part des gouvernements et le genre de détermination dont, depuis 1904, nos deux pays font preuve à propos des Grands lacs. Grâce aux efforts consentis, les lacs Érié, Ontario et Michigan ont pu être assainis au cours des 10 ou 15 dernières années. Si les deux pays décident d'agir, ils peuvent accomplir quelque chose. Tout aussi important que les eaux limitrophes, dans cette région même du Saint-Laurent et des Grands lacs, dans le bassin Supérieur-Quético, dans le bassin Kenora-Rainy River, est l'air que nous respirons et qui traverse la frontière dans les deux directions. Les vents dominants distribuent déchets et poisons sur nos forêts et nos lacs. Ce que le gouvernement devrait faire, c'est présenter au Parlement et au comité un traité sur l'assainissement de l'air qui serait signé par les deux gouvernements et les lierait; il serait adopté par le Parlement pour les domaines de compétence fédérale et par les assemblées provinciales pour leurs domaines de compétence. C'est ce dont nous avons besoin.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Les ministériels se moquent des Canadiens qui s'inquiètent de ce très grave problème. Mais il y a un autre problème urgent dont il n'y a pas non plus de quoi rire. Je veux parler de la terrible fuite de BPC sur la Transcanadienne près de Kenora, dans le nord de l'Ontario. Tout d'abord, je rappelle que, du point de vue scientifique, il ne fait absolument aucun doute que les BPC sont des produits dangereux. On en a trouvés dans le monde entier. Ce sont des produits cancérigènes mais ils peuvent également provoquer d'autres problèmes de santé. Comme l'a dit le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), nous ne savons pas combien de temps les traces de ces produits chimiques restent dans le système à l'état latent, avant de devenir mortels des années plus tard. Nous n'en savons rien.

Nous avons appris la semaine dernière que, dans le cadre des compressions annoncées en novembre par le ministre des Finances (M. Wilson), le gouvernement du Canada a annulé une étude importante du Conseil national de recherches sur l'évaluation et l'analyse des BPC, demandée par le gouvernement de l'Ontario. Voilà qui est brillant! En outre, comme l'a signalé vendredi mon collègue le député de Windsor-Ouest (M. Gray), le gouvernement a également réduit de 25 p. 100, soit de près de 1 million de dollars, le budget des services du ministère de l'Environnement visant à faire face aux situations d'urgence dans le transport interprovincial des marchandises dangereuses. N'est-ce pas épatant? Le gouvernement du Canada a restreint des services qui auraient pu aider les Canadiens à se préparer à ce genre de drame, à le prévoir et à empêcher qu'il ne se répète.

Quelle a été la première réaction de la ministre en apprenant la nouvelle de la fuite de BPC à Kenora? Je puis citer le hansard et, si elle nie, nous lui répéterons ses propos cet après-midi. A-t-elle été scandalisée? S'est-elle montrée inquiète pour les particuliers et les familles en cause? S'est-elle inquiétée au sujet de la sécurité du transport des marchandises dangereuses et toxiques? A-t-elle promis de faire le nécessaire pour éviter qu'une telle tragédie ne se répète? Non, elle n'a eu aucune de ces réactions. La ministre a simplement réagi en prétendant d'un air pathétique que cette fuite de produits toxiques, qui met en danger la santé des habitants de la région et sans doute de toutes les autres personnes le long de la Transcanadienne entre Montréal et Kenora, est du ressort de la province.

Des voix: Quelle honte!

• (1600)

M. Turner (Vancouver Quadra): Elle a laissé entendre que c'était un problème mineur que la province pourrait régler. Après tout, le ministre de l'Environnement de l'Ontario a donné l'assurance au public que les BPC ne présentent un vrai danger que pour les rats, le long de la route, qui risquent d'ingérer le produit. Il participe peut-être à la course électorale, mais son ministère lui échappe. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et le ministre des Transports lui ont fait écho. La ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) était absente lorsque j'ai posé ma question, à laquelle a répondu le ministre des Pêches. Quiconque prétend que les seuls êtres menacés seront ces quelques rats ne comprend pas vraiment la gravité de la situation.

Comme l'a dit mon collègue de Cochrane-Superior (M. Penner), une traînée de poison s'étend peut-être de Montréal jusqu'à Hudson, Québec et Hawkesbury, en traversant notre capitale, s'étendant jusqu'à Arnprior, Renfrew, Pembroke et North Bay, passant dans Sudbury pour longer la rive nord du lac Supérieur jusqu'à Thunder Bay. Nous avons entendu des gens se plaindre des effets des BPC, notamment des éruptions sur des enfants et des nausées chez des adultes. Ce déversement est source de crainte et d'appréhension dans le grand public. Mais dans l'intervalle, le ministre se comporte comme une lady MacBeth moderne en cherchant à se laver de toute responsabilité. Ce déversement l'obsède. Elle voudrait qu'il

disparaisse comme par enchantement. C'est une lady MacBeth, dans la version moderne du personnage, qui voudrait bien voir disparaître toute trace de poison sur la transcanadienne pour que les gens l'oublient au plus vite. Mais les gens n'oublient pas. Et ils ne pardonnent pas non plus.

Il y a eu un déversement de BPC vendredi, à la Banque du Canada, à Ottawa. Je n'en connais pas la gravité. Et je ne sais pas non plus si la ministre en a été avertie. Je lui conseille de consulter ses collègues. Un employé de cette banque a déjà commencé à manifester des symptômes occasionnés par cet accident. Peut-être que je ne l'interrogerai pas là-dessus demain, car je veux lui laisser le temps de se renseigner. Mais je tiens à la prévenir.

La ministre ne saurait se laver les mains de ces déversements dangereux de produits chimiques contre lesquels le gouvernement doit prendre des mesures préventives pour protéger la population. Des lois sont prévues à cet effet et c'est à la ministre qu'il appartient de les faires respecter. Il est grand temps qu'elle assume ses responsabilités.

Combien de camions sillonnent nos routes chargés de tels produits chimiques toxiques? Combien de vies met-on ainsi en danger? On ne saurait le dire. Mais le plus troublant, c'est que le gouvernement n'en sait rien lui non plus. Il est grand temps qu'il renonce à l'idée que la protection de l'environnement et des Canadiens contre les substances dangereuses est peu importante. C'est, au contraire, un problème très grave. Il est plus que temps que le gouvernement cesse de penser qu'on peut agresser notre milieu écologique puisqu'il sera toujours temps de le nettoyer. Ce n'est pas vrai. Il doit cesser aussi de compter sur les gouvernements provinciaux, le secteur privé ou les gouvernements étrangers pour protéger notre environnement. Ce ne sont pas eux qui vont donner le ton, monsieur le Président.

Il est grand temps que le gouvernement se rende compte que les Canadiens ne resteront pas impassibles pendant qu'il néglige de protéger et d'assainir l'environnement. Ils feront comme nous, de ce côté-ci de la Chambre. Nous ne laisserons pas le gouvernement continuer à négliger ses devoirs en refusant de protéger l'environnement qui nous appartient à tous comme patrimoine de par notre naissance.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Monsieur le Président, nous partageons nombre d'idées avancées par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), mais la motion de l'opposition officielle traite, cependant, de politique écologique en général. C'est donc, dans ce contexte, que je voudrais lui poser un question sur laquelle son caucus semble faire entendre deux sons de cloche. Il s'agit du projet connu sous le nom de Grand Canal. On voudrait aménager la Baie James pour en faire un très grand lac artificiel d'eau douce qu'on relierait, au moyen d'adductions ou autrement, au sud de l'Ontario et aux États-Unis.

J'ai entendu deux points de vue différents à ce sujet du caucus libéral. Le député de Davenport (M. Caccia) s'est prononcé contre, si je ne m'abuse. Mais j'ai entendu vendredi dernier, le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) en parler en termes favorables. Il a posé des questions au premier ministre (M. Mulroney) à ce sujet qui s'est dit en faveur de ce mégaprojet, semble-t-il.

Monsieur le Président, j'estime que l'une des plus grandes questions écologiques qui se posera au cours de la prochaine décennie est l'avenir de nos réserves d'eau douce, car il se trouve que nous devrons administrer l'équivalent de 20 p. 100 de toute l'eau douce du monde. Le très honorable chef de l'opposition voudra-t-il me dire ce qu'il pense de ce mégaprojet. Je suis porté à croire que c'est l'une des idées les plus bizarres dont nous ayons entendu parler depuis longtemps.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Birds Hill a pris conseil auprès de l'un de nos collègues d'Alberta qui est ici depuis longtemps. En 1962 et 1963, j'ai eu l'honneur d'être secrétaire parlementaire du regretté Arthur Laing, député de Vancouver-Sud et ministre d'un ministère qui s'appelait Affaires du Nord et Richesses naturelles. C'était un honorable citoyen de la Colombie-Britannique et un grand Canadien. J'avais été chargé de faire la liaison avec le comité permanent. A cette époque, les traités que nous concluions étaient soumis au Parlement. Ma première tâche a consisté à faire approuver au comité le traité du fleuve Colombia qui prévoyait d'exporter de l'eau douce aux États-Unis. Je me suis rendu compte qu'en Colombie-Britannique, comme dans l'ensemble du Canada, on se demandait de plus en plus s'il fallait exporter de l'eau comme on le proposait dans le traité ou s'il valait mieux garder notre eau et exporter de l'électricité.

En 1963, Tom Kierns, qui habite maintenant à Saint-Jean de Terre-Neuve et qui vivait alors à Sudbury, a exposé au comité permanent son projet de la rivière La Grande ou de la rivière Harricana. Il avait demandé à venir témoigner. C'est ainsi que j'ai pu l'interroger au nom des députés libéraux membres du comité.

Le projet en question consistait à détourner dans le bassin des Grands lacs et dans les réseaux hydrographiques chevauchant la frontière des États-Unis et du Canada, les eaux qui vont se perdre dans la baie d'Hudson et dans l'Arctique. Les répercussions tant économiques qu'écologiques étaient considérables. Le projet touchait directement la souveraineté politique de nos eaux. Mon collègue, le député de Davenport, s'est personnellement opposé à l'exportation d'eau douce. Je comprends le député. Je comprends également mon collègue le député de Grand Falls-White Bay-Labrador qui souhaite que le projet soit étudié de façon constructive.

Je pense que cette question devrait être soumise à la Chambre et à un comité permanent pour que nous puissions en analyser les répercussions à la fois écologiques, économiques, politiques et sociales et déterminer si les Canadiens veulent participer à un vaste réaménagement des bassins hydrographiques en Amérique du Nord.

Au moment où j'étais secrétaire parlementaire, de passage à Washington, je m'étais entretenu avec feu Frank Moss, sénateur chevronné de l'État d'Utah, que le projet intéressait beaucoup. Je lui avais dit, et par la suite j'ai répété la même chose à un comité du Congrès, qu'il n'existait pas de politiques de richesses naturelles ni de politiques d'eau douce pour l'ensemble de l'Amérique du Nord. En ces matières il existe une politique américaine et une politique canadienne. Voilà la question que devrait examiner ce comité.

M. Lewis: Monsieur le Président, je constate qu'à maintes reprises le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a fait allusion à l'absence de députés à la Chambre, au mépris de la procédure parlementaire. En d'autres temps, je ne soulèverais pas cette question, mais comme le très honorable chef de l'oppostion a décidé de faire campagne dans cette enceinte, je voudrais lui demander s'il a choisi cette enceinte parce que . . .

• (1610)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Les deux députés savent bien que les observations de ce genre sont contraires au Règlement. Je sais que le député dira que ce qui est bon pour l'un l'est aussi pour l'autre, mais l'un et l'autre enfreignent le Règlement. Personne ne devrait faire d'observation sur l'absence de députés à la Chambre. Tous les députés le comprennent sans doute. Le député a-t-il une question?

M. Lewis: Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition a-t-il décidé d'intervenir dans la campagne électorale ontarienne par le truchement de notre assemblée parce que David Peterson, le chef du parti libéral de l'Ontario, ne l'a pas invité à participer à ses côtés à la campagne électorale?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, vous savez à quel point cette question est frivole, mais je vais y répondre non pas parce que je veux accorder de la crédibilité au député, mais parce que je veux contribuer à la dignité de la Chambre en répondant aux questions.

En réponse à la première partie de la question, le député a effectivement raison de dire que nous ne devons pas parler de l'absence ou de la présence de députés à la Chambre. La motion à l'étude met cependant la ministre en cause, et j'estime donc indispensable qu'elle soit présente à la Chambre au nom de la courtoisie et de la dignité qu'elle doit à la Chambre.

M. Mazankowski: Elle est ici.

M. Turner (Vancouver Quadra): Elle est ici cette fois-ci. Elle n'y était pas la dernière fois. Cet aspect est également pertinent lorsque l'on soulève de manière répétée à la Chambre des questions touchant un problème urgent comme la tragédie de la fuite de BPC et que ces questions ne trouvent pas l'attention de la ministre puisqu'elle est absente de la Chambre. Cela ma paraît pertinent.

Quant aux élections ontariennes, j'ignore si le député aimerait me suivre, mais je serai à Hamilton jeudi et plus tard à Renfrew et Pembroke. Je tiens à lui assurer qu'il existe une coopération très, très étroite entre les deux partis, pas un genre de relations télévisuelles en circuit fermé, scellé hermétiquement, entre les deux chefs.

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le très honorable représentant critiquer la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) et faire notamment des observations sur son attitude, les expressions de son visage et ainsi de suite. Bien que cela m'ait déçu, je dois dire que les allusions à Lady MacBeth et remarques de ce genre m'ont laissé assez incrédule. Il a ensuite accusé la ministre de ne pas prendre la question au sérieux, et laissé entendre qu'elle ne comprenait pas la gravité de la situation en matière de BCP. En fait, la ministre et notre parti prennent la question très au sérieux.

Comment le très honorable représentant réconcilie-t-il son sérieux à propos de la gravité de la question du BPC et les remarques de l'une de ses collègues, la dame à la stridente voix qui est députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps)? La semaine dernière à la Chambre, au milieu d'une question très sérieuse posée par le député de Brandon-Souris (M. Clark) au ministre de l'Agriculture (M. Wise) à propos des sauterelles, la députée de Hamilton-Est s'est écriée: «Arrosez-les au BPC».

Pourquoi le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) trouve-t-il choquantes les remarques attribuées à la ministre de l'Environnement, alors qu'il trouve plutôt savoureuses les remarques des députés de son arrière-ban?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ce préambule était tellement confus que je me suis perdu dans ses méandres.

M. McKenzie: Monsieur le Président, au Manitoba nous sommes très préoccupés par les problèmes écologiques et il est tout simplement inacceptable et absurde de vouloir faire porter toute la responsabilité sur un gouvernement. Ils doivent tous faire des progrès et nous devons trouver des sommes énormes pour nous en sortir, car l'un des problèmes est que cela va nécessiter des milliards de dollars.

Au Manitoba, l'un de nos sujets d'inquiétude est le taux de mercure de South Indian Lake qui est le quadruple du niveau acceptable. Si ces hypocrites de socialistes sont à ce point soucieux de l'environnement, je trouve curieux que cette question n'ai pas été posée pendant le débat d'aujourd'hui et à l'occasion des questions à la Chambre. J'ai bien l'intention de relancer la ministre sur cette question et je voudrais qu'elle détermine si les accusations criminelles devront être portées contre le gouvernement NPD du Manitoba pour négligence dans ce domaine à South Indian Lake.

En outre, je suis préoccupé par la déclaration de la Fédération canadienne de la nature qui nous disait que cela montre que l'Ontario . . .

Des voix: Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le délai consacré aux questions et commentaires est terminé. Je donne la parole au député suivant sur le sujet de notre débat.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pourriez-vous dire à la Chambre si la présidence s'inspire de critères spécifiant que les questions et commentaires doivent avoir au moins un vague rapport avec le discours du précédent orateur? Les remarques du député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson) et du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) ne devraient-elles pas porter sur le discours du précédent orateur?

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense qu'il appartient au Président de décider de ce qui est et de ce qui n'est pas pertinent. Je n'ai pas laissé le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) poursuivre ses remarques et j'interromprais de la même façon le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) s'il faisait la même chose.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—L'environnement—On demande l'assurance qu'on enquêtera. *b*) L'indemnisation des victimes; le député de Westmorland-Kent (M. Robichaud)—Le bilinguisme—La décision de réduire le nombre de postes bilingues à l'institution pénitentiaire de Renous; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Les affaires indiennes—Les programmes d'aide aux autochtones dans les centres urbains. *b*) Le comité consultatif.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Caccia:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement a fait preuve d'incurie à l'égard de la protection, de l'entretien et de l'amélioration de l'environnement comme en témoignent la réduction malavisée des services qu'il a imposée, la suffisance qu'il manifeste à l'égard du contrôle des dangers possibles et son abdication complète de tout leadership en ce qui concerne la protection de la santé de l'environnement et la sécurité des Canadiens.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, au départ, j'avais l'intention de répondre à certaines des observations du très honorable chef de l'opposition (M. Turner). Après mûre réflexion, cependant, quand celui-ci aura eu l'occasion de lire et d'évaluer son discours et certaines des idées qu'il a exprimées, surtout en ce qui concerne l'assiduité de certains députés à la Chambre, je pense qu'il conviendra qu'il a déjà connu de meilleurs moments à la Chambre des communes. Je le dis en toute déférence, car je connais le très honorable représentant depuis longtemps. Il a déjà été un parlementaire hors pair, et cela m'attriste de voir son comportement peu convenable d'aujourd'hui, qui ne correspond pas aux critères élevés qu'il s'était fixés.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce que vous voulez dire en réalité, c'est que vous tenez à lire votre propre discours.

M. Mazankowski: Contrairement au député, je n'ai pas fait rédiger mon discours par quelqu'un d'autre. Je sais que le très honorable chef de l'opposition s'est débarrassé de ses fiches et qu'il rédige maintenant ses discours d'avance. C'est tout à fait évident, mais il n'y a rien de mal à cela.

Au départ, je dirai que nous avons entendu beaucoup de belles paroles . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Ne regardez pas ces notes.

M. Mazankowski: Nous avons entendu beaucoup de belles paroles et de conseils de gens qui sont devenus des experts du jour au lendemain. Nous avons entendu des gens qui essaient de nous dire après coup ce que nous aurions dû faire.

Quand les députés, de l'opposition, surtout ceux de l'opposition officielle, essaient de dire après coup ce que nous aurions dû faire et condamnent notre gouvernement et le gouvernement de l'Ontario, ils ne font que se condamner eux-mêmes. Ce sont les libéraux qui ont dérogé à leurs propres normes. C'est un fait auquel ils ne peuvent échapper. Pendant tout le temps qu'ils ont occupé les banquettes ministérielles, ils ont négligé de prendre les mesures que nous prenons aujourd'hui.

Le très honorable représentant dit que nous devons signer un traité contre la pollution atmosphérique. Si j'en juge par ses propos et ceux de certains de ses collègues, il nous faut plutôt trouver le moyen de débarrasser l'atmosphère de la Chambre des communes de tous les discours creux et trompeurs.

Le fait est que c'est une question grave et complexe. C'est une question de compétences partagées. Il n'y a aucun doute que nous devons respecter les limites de notre compétence. Puis-je rappeler aux députés que la Loi sur le transport des marchandises dangereuses a été proclamée le 1er novembre 1980.

• (1620)

Le gouvernement précédent a eu quatre années pour promulguer les règlements concernant le transport des marchandises dangereuses. Quatre années! Nous sommes arrivés au pouvoir et nous avons accéléré le processus. Nous avons annoncé les règlements le 24 janvier et nous nous sommes entendus avec les provinces et l'industrie pour qu'ils les mettre en vigueur graduellement et de façon ordonnée. La loi a pour objet d'assurer la sécurité publique dans le transport des marchandises dangereuses. Elle s'applique à tous les modes de transport. Pour la première fois, nous avons une autorité législative unique qui s'occupe de la manutention, de l'offre de transport et du transport des marchandises dangereuses. Une grande partie de ces dispositions sont dues à l'initiative du gouvernement conservateur qui, en 1979, a hâté l'adoption de cette loi, puis fait instruire une enquête détaillée sur l'incident de Mississauga. Il a réellement défini le cadre dans lequel s'inscrivent la loi et les règlements actuels.

La compétence en matière de surveillance et de réglementation du transport se partage entre le gouvernement fédéral, et ceux des provinces et des territoires. Le transport des marchandises dangereuses est déjà en partie régi par une vingtaine de lois au moins. Il n'est vraiment pas facile de codifier les dispositions de vingt lois différentes en une seule loi et un seul ensemble de règlements. On l'a fait. Cela a necessité des négociations et de la collaboration. Il a fallu respecter la compétence respective des deux paliers de gouvernement. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire.

Je ne crois pas que personne à la Chambre ait le monopole de la sécurité. En ce qui nous concerne, les initiatives de notre gouvernement et de nos ministériels sont vraiment on ne peut plus éloquentes. En 1979, je le répète, nous avons établi la Commission d'enquête Grange sur l'incident de Mississauga, ce qui constituait un important pas en avant. En 1979, nous avons commandé l'enquête Dubin sur la sécurité aérienne. Le cadre législatif découlant des recommandations de ces deux commissions d'enquête est examiné à l'heure actuelle par la Chambre et par le comité. Nous avons accéléré l'adoption du projet de loi sur le transport des marchandises dangereuses. Nous n'avons pas émasculé ce projet de loi, comme l'a prétendu le député de Gander-Twillingate (M. Baker). Nous ne l'avons pas affaibli, nous en avons plutôt accéléré l'adoption. Vraiment, nous l'avons fait en dépit des gouvernements provinciaux, des entreprises et du secteur du camionnage. L'ex-ministre des Transports avait clairement établi que ces règlements ne seraient promulgués que dans un an. Nous avons reçu des piles de lettres des divers gouvernements provinciaux, de l'association des entreprises de camionnage et de je ne sais qui d'autre, recommandant que les règlements régissant le transport des marchandises dangereuses n'entrent pas en vigueur en 1985, mais bien en 1986. Nous avons dit qu'il nous fallait agir au plus tôt, dans l'intérêt de la sécurité publique et de la sécurité des transports, ce qui ne veut pas dire qu'on ne doive pas faire preuve de prudence dans ce domaine jusqu'à ce que les règlements soient mis en vigueur. Un bon camionneur et une bonne entreprise de transports respectent déjà les règlements.

Il existe des règlements tacites, notamment en ce qui concerne les conteneurs servant au transport des produits inflammables. En principe, il n'y a pas de règlement d'établi mais, dans la pratique, les entreprises de transport suivent un code très strict. Certaines de ces entreprises font d'elles-mêmes du bon travail, d'autres pas. Ce que nous cherchons à faire, c'est d'arrêter un ensemble de règlements bien compris et clairement applicables que tout le monde pourra adopter et respecter. Voilà ce à quoi nous visions.

Ce qui est regrettable dans ce débat, comme l'a insinué le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), c'est que les deux partis ont semblé s'intéresser davantage aux points politiques qu'ils pouvaient marquer en soulevant à la Chambre des communes la question des élections provinciales en Ontario qu'à traiter des véritables problèmes à l'étude. On a pu le voir dans la façon dont le député de Birds Hill . . .

M. Blaikie: Winnipeg-Birds Hill.

M. Mazankowski: Pardon, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) donc, a essayé de justifier le dossier affligeant du gouvernement néo-démocrate au Manitoba dans le domaine de l'environnement. Alors qu'il essayait d'expliquer au député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann) comment rationaliser cette étude, il m'a rappelé un peu son propre chef qui criait victoire lors des dernières élections alors qu'il a perdu deux sièges.

M. Blaikie: Un siège.

M. Mazankowski: Le fait est que dans le numéro du 15 mars du *Winnipeg Free Press* on titrait: «La province échoue à l'examen sur l'environnement».

M. Keeper: Vous perdrez bien plus que deux sièges la prochaine fois.

M. Mazankowski: Il est probable que le gouvernement de Winnipeg, suite à son bilan dans le domaine de l'environnement, sera flanqué à la porte, comme il se doit. Permettez-moi de citer un article du *Winnipeg Free Press:*

> Selon la Fédération canadienne de la nature, le Manitoba prend moins de mesures que toute autre province canadienne, pour assurer la protection de son environnement.

Voyez comment pour le NPD il y a deux poids deux mesures, monsieur le Président. Il essaie de jeter tout le blâme sur l'Ontario. Voici une autre manchette: «Le Manitoba se classe dernier au chapitre des forêts dans le rapport». Quelle est la province qui occupe la première place, monsieur le Président?

M. McKenzie: L'Ontario.

M. Mazankowski: L'Alberta.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: L'Ontario vient au second rang.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Et vous savez où se classe le Manitoba, monsieur le Président? Au dixième et dernier rang. Et c'est là où se trouvera mon collègue sitôt après les prochaines élections s'il continue à faire des affirmations gratuites. Il a un ton très sincère. Il donne un bon spectacle. Je lui reconnais tout le mérite qui lui revient.

Une voix: Un peu moralisateur.

M. Mazankowski: En effet. Je peux dire aux députés que la plupart des paroles du député sont creuses. Il y a pour lui deux poids deux mesures, surtout lorsqu'il essaie de jeter tout le blâme sur l'Ontario.

M. Blaikie: Il a essayé de vous faire porter le chapeau.

M. Mazankowski: Il a été juste. Je dois avouer qu'il s'est montré juste à mon égard mais il ne faut pas que nous nous laissions emporter par nos sentiments.

M. Keeper: Nous ne voulons pas trop vous bousculer.

M. Mazankowski: Je vous en remercie. Le député a déclaré qu'il ne tenait pas trop me bousculer et je lui en sais gré. Il sait que je suis un homme fort bon, généreux et de grand cœur et que j'aime mon travail.

Une voix: Et modeste de surcroît?

M. Mazankowski: Et modeste, fort modeste, de surcroît.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Je sais que cette affaire a soulevé les passions. On a fait beaucoup de déclarations passionnées. Certaines se sont révélées utiles. L'opposition a bien fait à mon avis de mettre une telle question sur le tapis.

M. Turner (Vancouver Quadra): Mille merci, Don.

M. Mazankowski: Je remercie le très honorable, chef de l'opposition d'avoir pris part au débat, même si ce n'est pas une de ses meilleurs journées. Il s'est beaucoup mieux tiré d'affaire samedi soir.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous étiez de bien meilleure humeur samedi soir.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Ce fut pour la bonne cause et il importe, je le pense, que nous reconnaissions tous que ce n'est pas avec de beaux discours enflammés que l'on résoudra le problème. Nous devons aborder la question avec beaucoup de sérieux et sous son aspect pratique. J'ai du mal à comrendre certaines des propositions qui nous sont faites. Par exemple, on a proposé de transporter les produits dangereux par convois. Cela revient à dire qu'il faudra accompagner de tels convois chaque camion-citerne qui prendrait l'autoroute chargé d'acide chlorhydrique, ou d'acide sulfureux, ou encore de soude caustique. Nous savons que ce n'est guère pratique. Certains laissent entendre maintenant que mes directives de vendredi dernier auraient dû exiger la présence de convois. Si les BPC sont transportés dans des conteneurs appropriés bien scellés, il n'est pas nécessaire de les faire accompagner de convois. Ils ne devraient pas être plus dangereux que les camions-citernes qui transportent de l'essence. Si l'un deux, par exemple, heurtait un magasin du coin à Kenora, toute la ville pourrait être détruite. Les députés ne demandent pas, je suppose, que chaque camion-citerne soit escorté. Je pense que c'est une suggestion peu réaliste, presque impossible. Il existe sûrement un juste milieu où chacun assume ses responsabilités. Cependant, soyons un peu logiques et réalistes. Faisons preuve de bon sens. Il faut espérer qu'après les élections en Ontario, nos vis-à-vis redescendront sur terre et redeviendront réalistes.

• (1630)

M. Parry: Oui, avec un gouvernement néo-démocrate.

M. Mazankowski: C'est ce qu'on nous avait dit avant le 4 septembre et je pense que les résultats sont assez éloquents.

Je voudrais maintenant vous parler du rôle joué par Transports Canada à l'occasion de cet accident. En l'espace de deux heures, CANUTEC avait été informée. Les communications n'ont été jamais rompues avec tous les ministères du gouvernement ontariens sur place, les services de police, le coordonnateur des mesures d'urgence, le ministère de l'Environnement de l'Ontario et notre propre ministère. Transport Canada a envoyé un représentant sur place quand il a jugé bon d'intervenir.

Vendredi dernier, comme tous les députés s'en souviennent, j'ai déposé une directive énonçant des règlements très strictes concernant le transport des BPC. Je vous ferai grâce des détails. Tout cela est déjà consigné. Aujourd'hui encore, j'ai demandé à l'inspecteur général de la sécurité des transports, M. K. J. Thorneycroft, de mettre en branle une enquête sans tarder sur les circonstances qui ont précédé et qui ont suivi le déversement de biphényles polychlorés, le 14 avril dernier, à Kenora en Ontario. J'ai demandé qu'on me soumette un rapport préliminaire au plus tard le 30 mai, et un rapport final, au plus tard le 30 juillet. Cette procédure me paraît essentielle, étant donné que nous sommes sur le point de promulguer et de mettre en vigueur des règlements concernant le transport de produits dangereux. Il est de la plus haute importance de connaître ce qui a été fait, ce qui n'a pas été fait ou ce qui aurait dû être fait. Je sais que d'autres enquêtes seront menées. Nous ne voulons pas empêcher que d'autres enquêtes aient lieu, mais nous voulons assurer la présence de Transports Canada.

Les enquêtes et rapports doivent porter sur toutes les circonstances qui ont entouré l'accident et qui relèvent de la compétence de Transports Canada. Nous avons demandé à l'inspecteur général d'examiner tous les aspects de la responsabilité des autres services généraux dont les mandats portent sur des aspects généraux ou particuliers de l'accident. L'inspecteur devra également déterminer les tâches générales et spécifiques des autorités provinciales et établir un lien entre ces responsabilités, celles de Transports Canada et d'autres organismes fédéraux.

En dépit des critiques, je pense que tous les députés conviendront que nous avons pris les mesures qui s'imposent dans le cadre de notre mandat. En fin de compte, si grave qu'ait été cet accident, je suppose qu'il faut remercier le ciel qu'il n'ait pas été plus dramatique. Nous ferons sûrement tout en notre pouvoir pour éviter qu'un accident semblable ne se produise à nouveau. Cependant, je pense que nous conviendrons tous en dernière analyse, que l'accident de Kenora, si grave soit-il, a permis aux experts des différents organismes provinciaux et fédéraux concernés, de démontrer leur savoir-faire et leur compétence. Cet accident nous a servi de leçon. Nous avons pris les mesures qui s'imposaient pour réduire l'éventualité d'incidents semblables. Peut-être maintenant faut-il aborder avec lucidité une question plus vaste, la façon de disposer de produits comme les BPC. C'est indiscutablement une question très grave qui dépend des réactions du public puisqu'il faut trouver des endroits pour les enfouir ou des moyens de s'en débarrasser.

Je suis bien placé pour en parler puisque ce sujet a fait l'objet de très vives controverses dans ma propre province de l'Alberta. Bon nombre des habitants de cette province se demandent, en effet, comment il se fait qu'on transporte tous ces déchets du Québec et de l'Ontario pour les enfouir dans leur cour? On se demande, à juste titre, sur quoi reposera le choix de tel ou tel site, voire pourquoi on transporte pareils produits, surtout sur d'aussi longues distances.

Ce problème a donc abouti à des questions très fondamentales auxquelles nous devrons répondre. Je suis donc fort heureux de pouvoir en parler maintenant. Et je sais gré, certes, à tous les députés qui m'ont prodigué suggestions et conseils. Je suis donc assuré qu'on suivra de très près les études, les rapports et les enquêtes qui découleront de cet accident. Et il faut espérer aussi que toutes ces démarches aboutiront à des projets de loi et des règlements qui empêcheront de tels accidents de se reproduire.

M. Keeper: Monsieur le Président, je crois que le ministre s'est plaint que l'opposition avait beau jeu de parler de cet incident une fois qu'il avait eu lieu et qu'il est toujours plus facile de parler en connaissance de cause avec du recul. Je me demande s'il a parlé de l'incident de Mississauga qui s'est produit il y a quelques années.

Il y a eu une explosion dans la gare de triage du CP à Winnipeg, une explosion d'une faible intensité qui a effrayé bien des gens. Certains ont demandé aux autorités d'ouvrir une enquête judiciaire pour établir s'il n'était pas dangereux que ces gares de triage soient situées dans une ville comme Winnipeg. Je me demande s'il ne faudrait pas un autre accident de ce genre pour qu'on ordonne une telle enquête. Le ministre pourrait-il nous dire si ces gares ne mettent pas effectivement en danger la vie du demi-million d'habitants de Winnipeg? Ne pourrait-il pas se rendre aux voeux de la population de cette ville en ordonnant une enquête judiciaire publique complète sur cette affaire au lieu d'attendre qu'un autre accident se produise?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député laisse entendre qu'on devrait déménager les gares de triage. Il y a peut-être aussi bien d'autres villes qui devraient faire l'objet d'une telle mesure. En avons-nous les moyens? De telles initiatives coûteraient beaucoup d'argent. La ville de Calgary déplore le même problème. Toutes les grandes villes sont dans le même cas.

Lors de l'incident de Mississauga, le porte-parole actuel en matière d'environnement, sauf erreur, ou un de ses collègues a déclaré que nous devrions interdire le transport de tous les produits dangereux dans la ville de Toronto. Cela peut sembler défendable, dans le vif du débat, mais ce n'est guère raisonnable. Chose certaine, si nous imposions un moratoire de ce genre sur le transport de tous les produits dangereux, le Canada serait paralysé.

C'est en effet une question très grave. La CCT a examiné la question. Elle a formulé certaines excellentes recommandations que l'inspecteur général de la sécurité du transport est en train d'étudier et elles seront probablement comprises dans les règlements qui seront adoptés au sujet des contenants d'expédition des produits dangereux. Je présume qu'à un moment donné nous voulions que les voies ferrées traversent nos villes. Nous voulions alors que toutes nos grandes routes empruntent la rue principale. Ces attitudes ont changé. Le coût de l'adaptation aux réalités actuelles est exorbitant, mais, dans l'intervalle, nous pouvons faire beaucoup pour améliorer la sécurité et les normes relatives au transport des produits dangereux. A mon avis, des progrès ont été réalisés, plus particulièrement dans le domaine ferroviaire.

Les camionneurs se plaignent parce que nous avons accordé aux chemins de fer de cinq à dix ans pour améliorer leurs normes relatives à la sécurité et que nous leur demandons de le faire plus rapidement. Ils m'ont dit qu'ils collaboreront, mais que, dans l'application des règles et règlements, il faut manifester une certaine modération et un certain esprit pratique. Il est facile de venir déclarer à la Chambre que nous les obligerons à faire quelque chose. Toutefois, nous avons constaté que nous pourrons résoudre plus facilement la question si nous faisons preuve de compréhension et de respect et que nous travaillons dans un esprit de concertation.

• (1640)

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais parler de deux questions que le ministre a mentionnées dans son discours. Il a dit que les lois régissant le transport des marchandises dangereuses émanaient d'une seule autorité législative. Pourtant, si je fais le compte, je ne trouve pas moins de 26 autorités compétentes: les ministères des transports du fédéral, des provinces et des territoires, ainsi que les ministères de l'environnement du fédéral, des provinces et des territoires. Par ailleurs, il y a des domaines ou le ministère du Travail a également son mot à dire, de même que certains organismes fédéraux. Voilà le problème. Trop de gens, et je suis du nombre, ont l'impression que personne n'est réellement responsable.

Le ministre n'est-il pas d'avis qu'il est grand temps que le transport des marchandises dangereuses soit de compétence exclusivement fédérale? Je n'ai pas d'objection aux accords réciproques entre les provinces en ce qui concerne les limites de vitesses, les charges maximales et le gabarit des véhicules. Toutefois, lorsque nous en arrivons au transport des marchandises dangereuses et aux normes de sécurité, le ministre ne pense-t-il pas que nous ne devrions avoir qu'une seule autorité? Le ministre est responsable du camionnage interprovincial et international.

La deuxième question que j'adresse au ministre concerne ce qu'il a dit au sujet des convois. Pendant la Seconde Guerre mondiale, j'étais dans les Forces armées. Lorsque nous transportions des obus d'artillerie, du plastic ou d'autres explosifs brisants, nous voyagions en convoi. Il devait toujours y avoir au moins un véhicule en arrière, de sorte que, s'il arrivait quelque chose, quelqu'un puisse intervenir. Je ne suis pas d'avis, contrairement au ministre, que nous ayons besoin de convois pour toutes les marchandises dangereuses. En ce qui concerne l'essence et les produits de ce genre, nous avons l'expérience, la technologie et le matériel permettant un transport en toute sécurité.

Au cours des 10 ou 12 dernières années, nous nous sommes mis à transporter de nouvelles marchandises dangereuses, des BPC ou des déchets radioactifs, pour lesquelles nous avons peu d'expérience. Tant que nous n'aurons pas l'expérience et le matériel approprié, n'y a-t-il pas lieu de faire des convois? Cela peut être fait par les patrouilles routières. Lorsqu'un véhicule atteindrait les limites d'une province, il serait suivi. On pourrait alors intervenir s'il y avait un accident ou si le chauffeur s'endormait au volant. Tout peut arriver tant que nous n'aurons pas les règlements adéquats et le matériel, l'expérience et les connaissances nécessaires pour transporter ces nouvelles marchandises dangereuses.

M. Mazankowski: C'est reparti, monsieur le Président. Il est manifeste que le député en sait beaucoup plus que les autres au sujet des BPC, de leur incidence, de leur toxicité et des dangers qu'ils présentent, et certainement plus que l'inspecteur général, ou que les personnes qui mèneront l'enquête sur cette affaire, en matière de sécurité. Si, après examen, on nous recommande fermement de réglementer à l'avenir le transport des BPC de façon à ce qu'ils soient continuellement convoyés, nous y réfléchirons sérieusement. Cependant, le député se lance dans le genre d'exagération dont j'ai parlé plus tôt. Je ne rejette pas totalement les solutions qu'il propose, mais elles doivent être motivées. Je sais que le député a une vaste expérience en matière de transport. Toutefois, je voudrais consulter une plus haute autorité avant de faire ce genre de recommandation.

Quant au partage des responsabilités, le député a raison. Un certain nombre de lois différentes sont en cause. Nous nous sommes efforcés de les regrouper sous une même loi et dans un même cadre réglementaire. Ces travaux sont en cours. Il nous faut simplement un peu de temps. Nous n'irions pas très loin si nous décidions d'agir unilatéralement en décrétant que nous allons faire ceci ou cela et trancher la question de telle ou telle façon. Nous avons réalisé des progrès, grâce à la collaboration, la consultation et la coopération.

Le gouvernement fédéral est l'organe de coordination. La Direction générale du transport des marchandises dangereuses relève de Transports Canada. Elle compte parmi son effectif des inspecteurs chargés de veiller à ce que l'industrie se conforme aux règlements à Vancouver, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Montréal et Dartmouth. L'Administration aérienne et l'Administration maritime, à Transports Canada, ont des inspecteurs régionaux en activité dans tout le pays. Le gouvernement fédéral ouvre la voie en matière de coordination.

Je le répète—et nous devons tous l'admettre—la sécurité est une responsabilité partagée. En vertu de notre cadre législatif, le transport des machandises dangereuses relève à la fois du gouvernement fédéral et des provinces. Nous avons essayé de mettre un peu d'ordre dans tout cela pour délimiter de façon plus précise les responsabilités respectives. Je regrette que cela prenne du temps. Cependant, lorsque le règlement sera promulgué en juillet de façon méthodique, et amélioré par la suite en vue de s'appliquer à d'autres aspects, les députés admettront que nous avons sans doute suivi la bonne voie.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je veux faire une brève remarque sur l'accusation que m'a lancée le ministre des Transports (M. Mazankowski), qui me reproche de faire deux poids, deux mesures. Je prends ce genre d'accusation très au sérieux. Si le ministre vérifie les archives, il constatera que, depuis mon premier discours de député en 1979, j'ai toujours dit que les partis politiques et les traditions idéologiques, dans notre pays, sont aveugles devant les problèmes d'ordre écologique.

Le ministre constatera également, s'il vérifie les archives, que j'ai parfois critiqué des gouvernements néo-démocrates pour leur politique concernant l'environnement que je désapprouvais, et surtout les initiatives prises par le gouvernement néo-démocrate de l'époque à l'égard des mines d'uranium en Saskatchewan. Je demande au ministre des Transports d'y réfléchir, car je prends très au sérieux son accusation de deux poids, deux mesures. Ce n'est pas un principe que j'applique.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette que le temps de parole du ministre . . .

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si j'ai blessé le député, je tiens sans nul doute à lui faire mes excuses. Ce n'était pas mon intention. Dans le feu du débat, nous faisons sans doute des remarques que l'on peut interpréter de certaines façons, mais j'éprouve le plus grand respect pour ce député. Je sais que ces questions lui tiennent à cœur et qu'il les aborde avec beaucoup d'énergie. Malgré tout, il a éprouvé quelques difficultés à défendre le bilan de ses collègues de l'Assemblée législative du Manitoba. C'est dans ce contexte que j'ai dit qu'il n'était peut-être pas aussi juste qu'à son habitude.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. L'honorable député de Saint-Jacques a la parole.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il me fait plaisir de me lever et de faire quelques remarques moi aussi sur le sujet de la motion qui a été présentée par mon collègue de Davenport (M. Caccia). En premier lieu, je comprends que du côté du gouvernement on puisse trouver la motion de mon collègue relativement sévère. Cependant, si on regarde le dossier du gouvernement sur le plan de l'environnement depuis que cette équipe a pris le pouvoir en septembre dernier, on doit malheureusement en venir à la conclusion que mon collègue de Davenport a été relativement poli et modéré lorsqu'il s'est assis à son pupitre pour écrire la motion qui est devant vous. Je regardais, monsieur le Président, ce matin la ministre qui nous a donné une performance lamentable, en réponse à la motion présentée par le parti libéral dans cette journée d'opposition. Je dis lamentable parce que la ministre a dépensé plus des trois quarts de son temps à critiquer l'Opposition et attaquer les partis d'opposition, en particulier notre parti de toute façon, plutôt qu'à se lever de son siège et à défendre le dossier, le record du gouvernement. Je la comprends très bien d'avoir d'une façon agi ainsi tout d'abord parce que la performance du gouvernement en matière d'environnement depuis l'automne dernier n'est pas facile à défendre, et un des meilleurs exemples, c'est l'incident qui est arrivé dernièrement, c'est-à-dire le déversement de subsistances toxiques en particulier du BPC en Ontario près de Kenora la semaine dernière. Ça ne me surprends pas que la ministre attaquait continuellement l'Opposition, occupée qu'elle était de tenter de se laver les mains de sa responsabilité dans ce domaine, chose qu'elle a faite durant une bonne partie de la semaine dernière. Aujourd'hui, on entend le gouvernement se défendre en attaquant l'Opposition, l'accusant d'avoir tenté de faire du capital politique avec ce déversement de subsistances dangereuses dans notre environnement. Imaginons qu'un parti d'opposition qui fait son travail, qui tente simplement de refléter l'opinion du public en posant des questions pertinentes au gouvernement, se voit maintenant par ce gouvernement accusé de faire du capital politique. Pourtant, quiconque a lu les journaux, a regardé la télévision depuis une semaine, se rend compte que politiciens à part, tout le monde parle de ce sujet très important du déversement de BPC en Ontario. Pourquoi un parti d'opposition qui se respecte, comme le parti libéral croit l'être, se serait-il gêné pour poser au gouvernement des questions pertinentes, à savoir son implication dans ce dossier,

les retards à s'occuper sérieusement de cet accident? Pourquoi aurions-nous été gênés? De peur d'être critiqués de faire du millage politique? De remplir notre devoir à la Chambre?

• (1650)

Les propos de quelque peu de substance tenus par le ministre ont consisté, par exemple, à dire que la loi sur le transport des substances dangereuses aurait dû être rendue opérante par l'ancien gouvernement. Bien sûr, il s'est écoulé quelque temps depuis que ce projet de loi avait été voté à la Chambre des communes, et à cause de tergiversations avec les provinces, la réglementation n'était pas encore en place. Cependant, la ministre va être aux prises aujourd'hui avec des problèmes semblables, puisque, à une question de mon collègue d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) qui lui demandait ce qu'elle était pour faire pour disposer de ces produits toxiques, tels que les BPC, elle nous disait qu'elle était présentement en discussions avec les provinces afin de trouver, d'une part, des moyens pour en disposer et, d'autre part, des sites appropriés pour disposer de ces substances.

Eh bien, moi, je dois souligner à la ministre que ces discussions ne pourront être bien longues, puisqu'elle est déjà aux prises actuellement avec un problème, à savoir que la province de l'Alberta a déclaré, en fin de semaine, que son site de disposition des BPC sera dorénavant fermé à ces substances toxiques en provenance de l'extérieur de la province de l'Alberta et que ce site sera réservé uniquement aux BPC qui proviennent de l'Alberta.

Aussi je souligne à la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier), qui vient de réintégrer la Chambre des communes, qu'elle devra se presser dans ses discussions avec ses collègues ministres de l'Environnement des diverses provinces, puisqu'elle n'a pas des mois pour en arriver à une solution pour disposer de ces substances, que le nettoyage est en train de se faire en Ontario maintenant et que ces substances devront être mises quelque part. Et il n'est pas question, d'après ce que nous dit le gouvernement de M. Lougheed, d'aller disposer des BPC ontariens en Alberta.

Tantôt, le ministre des Transports (M. Mazankowski) affichait une attitude relativement étrange. Il posait à la Chambre des questions. Il les a posées en anglais.

[*Traduction*]

«Le problème est de savoir comment se débarrasser des BPC». N'est-ce pas une question étrange de la part d'un ministre? Il s'agit en fait de la question que tout le monde se pose. On serait cependant en droit de s'attendre à une réponse quelconque de la part d'un ministre. Au contraire, le ministre demande: «Comment peut-on se débarrasser de ce genre de substances? Comment se fait-il qu'on transporte ce genre de substances d'un bout à l'autre du pays?».

[*Français*]

Ce sont là des questions que tout le monde se pose à la maison et des questions qu'on ne s'attendrait pas de voir un ministre poser. Moi, je vais donner une partie de la réponse au ministre des Transports, de même qu'à la ministre de l'Environnement. Et je dirais que le rôle de ces deux ministres est en particulier de décourager le transport de ces matières dangereuses, non pas de se poser la question: Pourquoi les matières sont-elles transportées. C'est de décourager le transport de ces matières, de déterminer le plus rapidement possible où il peut y avoir des sites pour conserver ces matières le plus près des endroits où les matières sont présentement utilisées. Il est bien beau de réglementer le transport de ces substances, mais la principale manière d'en arriver à régler le problème de façon pratique, c'est de décourager le transport de ces substances, c'est d'autre part d'accélérer la recherche, à savoir: Comment en viendrons-nous à trouver des méthodes, des technologies pour détruire ces substances? Ce n'est pas en levant les bras au ciel et en se demandant: Diable, comment se fait-il qu'il y a de ces substances qui se promènent à travers le pays!

Aussi ce sont là les deux conseils que je donne au ministère, d'une part, de déterminer des plans pour décourager le transport des substances et, d'autre part, de trouver des plans pour les détruire.

Monsieur le Président, brièvement, mes propos auront trait maintenant aux pluies acides, dossier qui est extrêmement «chaud», en particulier dans la province que je représente, le Québec, ainsi que dans la province de l'Ontario, provinces qui sont, on le sait, les plus menacées par les vents provenant du Sud et qui nous amènent le SO*in2, les oxydes nitriques et d'autres gaz en solution dans l'atmosphère qui rendent nos pluies acides, qui mettent en danger la vie aquatique dans nos lacs, qui, nous dit-on, récemment diminuent la production d'eau d'érable et s'attaquent à certaines autres de nos cultures. Il ne faut pas oublier, à travers tout le tintamarre fait par le gouverneent conservateur depuis sont accession au pouvoir, tintamarre visant à nous faire croire que ce gouvernement a une solution rapide, appropriée et sérieuse au problème des pluies acides, il ne faut pas oublier que des démarches, en ce sens, avaient été commencées bien avant l'accession du gouvernement actuel au pouvoir.

Du temps de l'ancien gouvernement libéral, les objectifs de 25 p. 100 de réduction des émissions pour 1990 et de 50 p. 100 de réduction des émissions pour 1994 avaient déjà été conclus avec les provinces. Je comprends bien que nous avons eu droit, plus récemment, à une opération de relations publiques au cours de laquelle la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) de même que les ministres des provinces se sont présentés en public pour célébrer, à nouveau, le fait que l'on en était déja arrivé à l'acceptation de ces normes. On nous a dévoilé ainsi un projet de dépenses de plus de deux milliards visant à nettoyer notre atmosphère au cours des dix prochaines années. Cependant, je soutiens que c'est un projet sans musculature, un projet dans lequel le gouvernement fédéral s'engage à ne dépenser qu'un maigre 300 millions répartis sur une période de dix ans, ce qui veut dire quelque 30 millions par année. C'est donc dire que le gouvernement du Canada est allé à la télévision faire cette opération de relations publiques disant: «Nous allons faire un grand nettoyage», mais disant à tout le monde dans la population: «c'est vous qui allez payer». C'est chaque acheteur d'une voiture nouvelle qui va payer environ $200 pour avoir, j'imagine, un appareil à l'intérieur, un catalyseur, qui va diminuer les émissions encore plus, mais c'est chaque citoyen qui va payer, alors que le gouvernement fédéral fait la démonstration de sa musculature sans avoir l'argent pour appuyer ses plans.

Et, après nous avoir donné tout ce spectacle de relations publiques, on arrive à l'autre spectacle de relations publiques, qui a eu lieu à Québec alors que, là, cela a été l'effondrement des beaux plans du gouvernement, l'abdication devant le gouvernement des États-Unis: «Oui, monsieur le Président, nous allons attendre encore un an avant de bouger, avant d'aller plus loin sur le plan de la réduction des pluies acides. Oui, monsieur le Président, si vous le désirez, au lieu d'agir maintenant et signer un accord, nous allons nommer deux délégués, deux envoyés qui vont passer un an à penser au problème des pluies acides et qui nous feront ensuite rapport.» Il y a dans cette attitude une distance assez importante d'une autre opération de relations publiques qui avait eu lieu environ un mois, un mois et demi avant où on disait: «Nous allons nous attaquer dès maintenant aux pluies acides. Nous allons diminuer les émissions de 25 et de 50 p. 100 en 1990, en 1994.» Sitôt que l'Oncle Sam met le pied au Canada, on s'empresse de boire le whisky irlandais avec lui, de lui dire: «Oui, monsieur le Président, nous comprenons, nous sommes prêts à attendre, nous savons que ces dépenses visant à diminuer la quantité énorme d'émissions de pluies acides qui viennent des États-Unis sont très onéreuses, nous vous comprenons, et nous vous attendrons».

On ne peut certainement pas dire que c'est là une attitude courageuse. Quand on examine ces éléments, on comprend plus facilement le fait que la motion de mon ami de Davenport (M. Caccia) peut sembler sévère. En fait, elle n'est pas sévère du tout, elle reflète l'indignation d'un homme qui s'est battu pendant des années pour défendre l'environnement canadien, qui se retrouve, par la volonté de l'électorat, relégué aux banquettes de l'Opposition, mais qui n'a rien perdu de son enthousiasme et de sa dévotion à défendre la cause de l'environnement au Canada. Et je comprends très bien mon collègue de n'être pas satisfait du traitement qui est donné à nos problèmes environnementaux par le gouvernement actuel, et je comprends très bien qu'il ait présenté une telle motion.

Monsieur le Président, à ce jour, le gouvernement actuel n'a rien pour se vanter de son dossier dans le domaine de l'environnement et, vu que la ministre de l'Environnement est revenue parmi nous pour entendre certaines de nos remarques, je n'ai qu'un vœu à exprimer, c'est que, au cours des mois qui viennent et pour le temps encore où elle occupera ce portefeuille, elle apporte plus de sérieux qu'elle ne l'a fait dans le passé à s'attaquer aux problèmes auxquels elle doit faire face.

• (1700)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? Comme il n'y a ni questions ni observations, nous allons poursuivre le débat.

M. Gary Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je n'ai été ici que durant les trois dernières interventions. J'ai entendu une brève partie de l'intervention du très honorable chef de l'opposition (M. Turner), lequel n'est malheureusement pas présent à la Chambre pour entendre ma réplique à certaines de ses observations. Je crois vraiment qu'il aurait été beaucoup plus approprié de modifier le texte de la motion. Une motion plus convenable susceptible de susciter un débat intelligent chez les députés de tous les côtés à la Chambre aurait probablement dû se lire comme suit:

Les subsides

Après des années de relative négligence, d'efforts relativement stériles, de financement irrégulier et souvent insuffisant, le gouvernement devrait être fermement encouragé à promouvoir la protection de notre environnement selon les principes qui ont déjà été établis par le gouvernement progressiste conservateur, à savoir: la mise en œuvre rapide de plans d'action; des engagements financiers tangibles et permanents comme les 350 millions de dollars qui ont été annoncés pour le programme de diminution des pluies acides; de meilleures communications et une coopération permanente, notamment avec la Commission Hare, le groupe d'étude MMT et d'autres; et la collaboration permanente avec l'industrie, les gouvernements provinciaux, les scientifiques et autres parties intéressées, pour contribuer à assainir l'environnement canadien.

Le gouvernement devrait en outre être encouragé à continuer à faire preuve du leadership important qu'il a établi par le truchement de nombreux ministères, dont le Cabinet du Premier ministre, et à faire en sorte que les générations à venir n'aient pas à faire face aux abus permanents et déplorables qui ont jusqu'à présent menacé l'avenir de notre environnement.

Je crois, monsieur le Président, que si vous analysez le bilan des sept derniers mois, vous ne manquerez pas de trouver que ce serait là une motion authentique, raisonnable et honnête dont nous pourrions discuter. Notre gouvernement veut être encouragé dans la gestion de l'environnement et le traitement des questions environnementales importantes dont il continuera à être saisi.

Pourquoi examinons-nous le problème des BPC, monsieur le Président? Pourquoi parlons-nous des pluies acides? Pourquoi discutons-nous des problèmes de transport des produits dangereux? Quel est le problème? Dans quelle mesure le député de Davenport (M. Caccia) est-il sérieux quand il présente une motion comme celle-ci tout en sachant que depuis plusieurs années, dans plusieurs domaines, on ne fait pas suffisamment d'efforts pour essayer de régler les problèmes importants. Les exemples comme celui dont j'ai parlé abondent. Prenons les pluies acides par exemple. En 1977, un ministre a dit que les pluies acides étaient une véritable bombe à retardement. Depuis lors, dans quelles proportions les a-t-on réduites en réalité? Sans tenir compte des six derniers mois, qu'a-t-on fait, quel plan d'action avons-nous préparé pour amener une résolution satisfaisante? On s'est fixé des objectifs. On s'est gorgé de belles paroles et on a tenu de grands débats. Où était le plan solide? Si le député de Davenport pouvait nous montrer un projet de loi ou nous donner une preuve tangible, ce serait parfait, mais ce n'est tout bonnement pas le cas.

Le transport des produits dangereux est aussi un autre sujet de débat important. En 1980, lorsque nous étions dans l'opposition, nous avons fortement appuyé des modifications à la loi ou l'introduction d'une loi qui réglementerait en fait le transport de produits comme le BPC. Que s'est-il passé depuis 1980? Nous sommes en 1985, nous devons compter sur l'intelligence et la compréhension du ministre des Transports (M. Mazankowski) pour faire quelque chose. Pourtant, le député de Davenport et d'autres députés qui ont eu leur chance nous rebat les oreilles avec des déclarations que nous n'oserions pas juger malhonnêtes mais plutôt politiques si vous voulez; pourtant, le problème n'est toujours pas réglé.

Il y a bien d'autres exemples, monsieur le Président, mais je voudrais insister sur la question de la pertinence. Le meilleur moyen de la prouver, c'est l'exemple du déversement de BPC. Les problèmes que peuvent susciter des accidents de ce genre ramènent toutes les questions importantes, le sujet des transports et tous les aspects historiques à l'avant-plan. Ce genre d'accident nous permet de discuter de pratiquement toutes les parties de produits dangereux possibles et imaginables.

A mon avis, nous devons commencer par évaluer la gravité du problème. A quel point les BPC sont-ils dangereux par rapport à l'essence? Afin de ne pas commettre d'erreurs, je vais chercher dans mes notes une des choses qui m'ont le plus frappé quant aux dangers que représentent les BPC. Quels ont été les effets de cette substance, par le passé? Comme il y a eu plusieurs déversements, nous pouvons retourner en arrière pour essayer de nous faire une idée plus précise de la gravité relative du danger. En 1968, les centaines de Japonais qui avaient consommé du riz contaminé par les BPC ont présenté des lésions cutanées ressemblant à de l'acné, ainsi qu'une décoloration des ongles et des gencives. Leur peau s'est épaissie, surtout au niveau des paupières. En 1979, environ 1,800 Thaïwnais ont été intoxiqués par ce même produit. Je signale que ces effets ne résultaient pas d'une expositon intensive au produit pendant une seule journée, mais plutôt d'une exposition soutenue pendant une très longue période. Les maladies de la peau ont apparu graduellement et ont persisté dans certains cas pendant des années. Elles ont fait leur apparition trois ou quatre mois après le début de l'exposition et seulement après l'ingestion de plus d'un gramme de BPC.

Je tenais également à communiquer un renseignement bien précis. C'est à propos des craintes relatives au cancer. Cela m'intéressait particulièrement. Je cherche mes notes, mais si je me souviens bien, le résultat des études menées pendant 17 ans sur les niveaux d'exposition les plus forts que nous connaissions n'ont pas confirmé que les cas de cancer étaient plus fréquents chez les personnes exposées. Je ne veux pas dire par là que cette question ne mérite pas d'être étudiée sérieusement, car certaines choses restent à éclaircir. Le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) a posé une question à la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier). A mon avis, le député devrait la poser également à l'ancien ministre de l'Environnement et peut-être même au suivant ou encore au critique de l'Environnement du Nouveau parti démocratique, car aucune conclusion n'a encore été tirée. En raison de l'initiative qui a été prise avec l'appui énergique de la ministre de l'Environnement, nous espérons qu'une solution sera bientôt trouvée. Nous l'attendons tous, mais nous devons d'abord tenir des audiences publiques, examiner les moyens techniques dont nous disposons et tâcher de prendre la meilleure décision possible. Le processus suit son cours.

Si le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) est vraiment honnête, il comprendra qu'il est difficile de tirer des conclusions, car il ressort des audiences publiques que nous avons tenues que les citoyens de l'Ontario n'ont évidemment pas envie qu'on installe à leur porte un dépotoir de produits chimiques. Le public s'y oppose farouchement et même pour les esprits scientifiques ont du mal à établir quel est le meilleur moyen de se débarrasser des BPC et des autres polluants. Par conséquent, nous devons ou bien renoncer à ce projet ou bien le réaliser de notre mieux en tâchant de régler cette situation de la meilleure façon qui soit. C'est précisément ce que nous faisons. Nous agissons le plus rapidement possible. Le député de Davenport devrait savoir que le gouvernement de l'Ontario a joué un rôle très important dans ce processus dont il a pris l'initiative, qu'il a appuyé et qu'il s'efforce de mener à terme dans les meilleurs délais. Voilà où nous en sommes. Il ne s'agit pas seulement de s'attaquer au problème, mais de s'efforcer de le régler d'une manière juste et raisonnable.

• (1710)

J'ai surtout discuté du problème des BPC, mais je voudrais prendre un peu de recul pour parler de ce que la ministre et son ministère ont fait dans les derniers mois, ainsi que du cadre de leurs activités. Une des choses que j'ai eu du mal à comprendre dans ce qu'a déclaré le très honorable chef de l'opposition à propos de cette question—et il est possible que son texte ait été écrit par quelqu'un d'autre—c'est qu'il a dit que la ministre devrait présenter un projet de loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique. Je ne sais pas si c'était une preuve d'ignorance ou si c'est à cause de la façon dont il s'est exprimé, mais cela me faisait penser au député de Davenport quand il parle parfois de la Loi sur les contaminants de l'environnement. Certains jours, je me demande s'il a effectivement été ministre de l'Environnement, car il ne semble pas comprendre la portée de cette loi et la façon dont elle devrait s'appliquer. Certes, il n'a peut-être pas été ministre bien longtemps, mais certaines des questions qu'il pose à la Chambre ne donnent vraiment pas l'impression qu'il connaît le sujet. Quoi qu'il en soit, je reviens au très honorable chef de l'opposition pour dire que nous avons déjà une Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique. La ministre de l'Environnement peut s'en servir, comme le pouvait son prédécesseur, pour s'efforcer, au niveau fédéral, d'empêcher que la pollution ne se propage d'une province à une autre et d'un pays à l'autre. La ministre s'en sert d'une manière très efficace et très constructive, au lieu de discuter simplement de la question. Nous avons donc cette loi et les règlements qui l'accompagnent.

A côté de cela—et le député de Davenport sera content de me l'entendre dire, même s'il ne savait pas exactement quelle était la situation—le ministère de l'Environnement avait établi des lignes directrices sur la façon de traiter le BPC, lesquelles étaient totalement indépendantes de la loi et des règlements. A ma connaissance, la société qui transportait le BPC s'était engagée à observer les lignes directrices du ministère. Je ne peux pas vous dire exactement en quelle année elles ont été rédigées, mais elles existent depuis un certain temps. Néanmoins, il est évident que la société n'a pas observée ces directives, autrement il n'y aurait pas eu de problème.

Il existe diverses lois. J'ai déjà parlé de la Loi sur les contaminants de l'environnement et de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique. Il y a aussi une Loi sur les pesticides et d'autres comme la Loi sur les ressources en eau du Canada, la Loi des aliments et drogues et la Loi sur les produits antiparasitaires.

Une des tâches fort difficiles de n'importe quel ministre de l'Environnement consiste à élaborer une règlementation globale et raisonnable pour les milliers de nouveaux produits chimiques qui apparaissent tous les ans. Je pense que dans les prochaines semaines nous pourrons constater le travail très sérieux, très raisonnable et très positif qui se fait, sous la direction de la ministre, en vue de mettre un peu d'ordre dans le méli-mélo dont nous avons hérité. Je pense que chacun d'entre nous serait en mesure de comprendre la situation, mais la règlementation n'est pas adaptée à la technologie et aux conditions actuelles. En réunissant et en rationalisant les moyens servant à contrôler la présence de produits toxiques dans l'environnement, la ministre nous rendra le genre de service que

nous attendons des autorités dans ce domaine, et nous aidera à affronter les problèmes qui se poseront inévitablement.

J'ai passé toute la matinée à parler aux délégués de deux importants organismes de l'Ontario qui, à l'occasion d'une assemblée annuelle commune, organisée sous l'égide d'un organisme fédéral plus important, étudiaient leurs activités relatives à la gestion de l'environnement. Il était surtout question de l'air et de l'eau. Notre discussion a été très utile et nous avons eu l'occasion d'examiner ce que faisait le gouvernement fédéral, c'est-à-dire les mesures très concrètes que nous avons prises en matière de financement, d'organisation et de règlementation. Nous avons aussi parlé de la coopération que nous nous efforçons d'instaurer avec des organismes comme les leurs y compris l'industrie automobile, par exemple. Il existe une association appelée PACE qui s'occupe des problèmes écologiques dans l'industrie pétrolière. Tous ces organismes commencent à avoir une idée de la façon dont nous pouvons travailler ensemble à cause des responsabilités que nous partageons.

J'espère qu'à l'avenir l'opposition s'acquittera de ses responsabilités sérieusement, d'une manière constructive et responsable et que les députés de l'opposition vont pouvoir profiter des aspects émotionnels de ces questions. J'espère que l'opposition va pouvoir exploiter la crainte légitime qu'inspirent ces substances à la population. Il y a quelques jours, je me demandais ce que deviendrait la question des biphényles polychlorés s'ils devaient l'aborder comme nous la formulons. Ce serait toujours le même problème, mais il serait beaucoup moins attrayant politiquement, car c'est une affaire plutôt délicate, et l'un des experts scientifiques qui suit la question me disait qu'une foule de gens, y compris moi-même, incapables de pénétrer au cœur des aspects techniques de la question, sont dans le brouillard dès que l'on parle de dioxine. Comment les gens pourront-ils savoir quels sont les dangers relatifs si l'on n'entame pas un débat sérieux au lieu d'essayer de marquer des points politiques et d'avancer des idées qui risquent de créer presque autant de problèmes qu'elles en résoudront? C'est cela que nous attendons de l'opposition, une attitude qui irait dans le sens des intérêts canadiens, c'est ce que j'espère pour le futur.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'apprécie le ton de l'intervention du député. Il faut porter une partie de l'accusation sur le gouvernement libéral précédent qui n'a pas su prendre les mesures pertinentes au moment voulu. Mais ce qui me préoccupe, c'est qu'il vient d'un parti qui détient le pouvoir en Ontario depuis de nombreuses années.

M. Lewis: Et pour de nombreuses années encore.

M. Cassidy: Peut-être; nous verrons cela le 2 mai. Au rythme où vont les choses, ils seront peut-être bien balayés complètement avant le 2 mai.

Je faisais partie du Parlement de l'Ontario en 1979 lorsque nous avons adopté la Loi sur les produits dangereux. On l'appelait la Loi sur les pollueurs, et elle stipulait que les transporteurs de substances dangereuses et toxiques seraient responsables des dégâts causés par ces substances si elles se déversaient accidentellement. C'était un bon texte de loi sur lequel nous avons travaillé dur et longtemps. Ma collègue, Marion Bryden, en particulier, s'est beaucoup dépensée pour le faire adopter. Mais, en dépit du ton positif de l'intervention du député, il faut tout de même voir les faits tels qu'ils se présentent. Dans trois au quatre jours, son chef de file va aller soutenir la campagne du premier ministre de l'Ontario en chantant les louanges du premier ministre et la grandeur du parti progressiste conservateur. Le projet de loi, qui aurait en fait fourni des moyens concrets de remédier à un épanchement à Kenora cette semaine, n'a toujours pas été proclamé depuis six ans. C'est une marque de négligence totale de la part des conservateurs. Alors on ne peut pas les soutenir pour leur faire gagner des élections et ensuite prendre ses distances en disant: «Nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait, et regardez ce qu'eux ont fait». J'estime que c'est de la basse politique.

• (1720)

M. Gurbin: Monsieur le Président, je ne pourrai jamais égaler la fougue du député.

M. Blaikie: Ça, c'est vrai.

M. Gurbin: Attendez une minute, replaçons les choses dans leur contexte. La question dans ce cas précis n'a pas de sens, puisque la compagnie a accepté sa responsabilité.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Birds Nest. Je veux dire le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie).

M. Blaikie: Monsieur le Président, je m'abstiendrai de porter un jugement sur votre erreur manifestement involontaire.

Je tiens à faire quelques observations sur les propos du secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement (M. Gurbin). Il a insisté sur le fait que nous n'en savions pas assez sur les biphényles polychlorés. Pourrait-il nous dire maintenant si le ministère de l'Environnement et sa ministre ont toujours l'intention d'annuler l'étude demandée par le gouvernement de l'Ontario sur l'évaluation de l'incidence des BPC, annulation que nous devons aux compressions budgétaires annoncées pour le secrétariat de l'environnement relevant du CNR dans l'exposé financier du 8 novembre dernier?

Pour être juste, ne pourrait-il revoir la tournure prise par ce débat qui a commencé la semaine dernière après le déversement de BPC? Il nous a accusés de nous être laissés emporter par notre fougue, d'avoir cherché à effrayer la population, ainsi de suite. S'il veut bien se rappeler la première question que j'ai posée au ministre des Transports (M. Mazankowski), je lui fais remarquer que je l'ai posée de façon très directe et fort calme. Je l'ai interrogé au sujet d'un éventuel moratoire.

Les subsides

C'est le lendemain que je me suis emporté et je ne le regrette pas du tout. Dans ma première question, j'ai carrément demandé au ministre des Transports s'il envisageait d'imposer un moratoire sur le transport des BCP et cela jusqu'à l'entrée en vigueur des règlements le 1er juillet. Quoi qu'on puisse penser du bien-fondé de la question, si l'on prend la peine de réécouter la bande magnétique, on verra bien que la question a été posée sur un ton très calme. On verra aussi que le ministre m'a répondu comme si je l'avais accusé d'un crime hideux alors que je m'étais simplement contenté de lui demander un moratoire. La mise en scène a commencé quand le ministre des Transports s'est mis à parler de la Loi sur l'aéronautique et sur ce que le NPD avait fait. Tout ce que je voulais de lui, c'est qu'il envisage d'imposer un moratoire.

Avant d'accuser qui que ce soit d'avoir dramatisé et exagéré les choses, qu'on vérifie le compte rendu. Ce n'est pas avant le lendemain, alors que nous n'arrivions pas à faire accepter au gouvernement le sérieux de l'affaire et à l'amener à prendre certaines des mesures qu'il a maintenant prises, notamment ordonner une enquête et donner des directives de protection provisoires, que nous nous sommes mis à rouspéter et à manifester la colère légitime qu'ont ressentie les députés de l'opposition et les Canadiens en général devant l'attitude plutôt nonchalante adoptée par le gouvernement au début de cette affaire. Le ministre a déclaré que la question était du ressort de la province et qu'il s'étonnait de nous voir la soulever. Avant donc d'accuser les gens de s'abandonner à leurs émotions, que le secrétaire parlementaire se donne la peine de voir quelle tournure a prise le débat. Tandis qu'on y est, que le secrétaire parlementaire réponde à ma question sur l'annulation de l'étude sur les effets des BPC.

M. Gurbin: Monsieur le Président, le contexte de la question sur le moratoire a vraiment de l'importance. J'étais présent quand la question a été posée. Si le député veut bien relire le hansard, il verra que s'il avait effectivement parlé des BPC, il est probable que le ministre des Transports (M. Mazankowski) . . .

M. Blaikie: Vous voulez voir le hansard? On y parle des BPC. Lisez le hansard.

M. Gurbin: Le contexte dans lequel le ministre a été interrogé . . .

M. Blaikie: On en parle effectivement. Lisez-le.

M. Gurbin: La question à laquelle le ministre devait répondre avait trait au transport de tous les «produits dangereux». C'est assurément dans ce contexte que la question lui a été posée. Un tel moratoire aurait empêché les agriculteurs . . .

M. Blaikie: Vous n'avez pas lu le hansard.

M. Gurbin: . . . de faire leurs semailles. Il n'aurait plus été possible de poursuivre des échanges commerciaux normaux dans le pays.

M. Blaikie: Lisez le compte rendu. Lisez le hansard.

M. Gurbin: J'ai eu l'impression en regardant . . .

M. Blaikie: Vous cachez la vérité.

M. Gurbin: Quant à la deuxième partie de la question, je suis heureux de pouvoir renseigner la Chambre davantage. En ce qui concerne les BPC, le Dr Friesen prépare une étude épidémiologique. A son bureau, des préposés attendent continuellement les appels téléphoniques et demandent aux personnes qui pensent qu'elles auraient pu être en contact avec les BPC de répondre à un questionnaire. On donnera suite à tout problème médical qui pourrait se produire. Les données de cette étude épidémiologique seront conservées pendant une longue période.

Mon deuxième point concerne le projet de règlements touchant les biphényles polychlorés qui ont été soumis à l'étude du cabinet. Le deuxième article va accélérer le retrait de BPC dont l'usage est encore permis. Leur emploi avait été autorisé par l'ancienne administration. Les règlements de 1977 découlent de la Loi sur les produits contaminants. Les nouveaux règlements interdiront la vente de matériel contenant des BPC dont le volume par millionième dépasse une certaine partie.

Le troisième article permettra de contrôler encore mieux la dispersion des BPC dans l'environnement en imposant des limites sur la quantité et la concentration dans le cas d'épanchement intentionnel lors d'opérations commerciales, de fabrication et de manutention. Chacun sait, monsieur le Président qu'il est interdit depuis 1977 d'utiliser les BPC pour d'autres usages que ceux qui étaient permis à cette date.

Enfin, en ce qui concerne la dernière partie de la question, je suis heureux d'annoncer, au nom de la ministre de l'Environnement et du gouvernement, que nous nous engageons à poursuivre, grâce à des crédits qui ont été consentis pour cinq ans, le financement de tout programme de recherche qui nécessite quelque intervention du gouvernement fédéral. Nous allons financer ces programmes de recherche. A vrai dire, nous n'avons pas renoncé à notre pouvoir d'entreprendre les recherches qui nous semblent nécessaires.

M. Blaikie: Parlez-nous donc de l'étude qui a été abandonnée.

M. Gurbin: En ce qui a trait à d'autres études . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps dont le député disposait est écoulé. La parole est au député de Kenora-Rainy River (M. Parry).

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Après les débats de ce matin et de cet après-midi, chacun sait parfaitement d'où vient la motion à l'étude aujourd'hui. C'est pourquoi, à titre de député de Kenora-Rainy River, circonscription où s'est produit la fuite, je ne sais trop comment envisager la question. D'une part, je voudrais que la Chambre fasse un examen approfondi de toutes les formes de contamination de l'environnement de même que du dossier de la ministre de l'Environnement (Mme Blais-Grenier). D'autre part, je tiens beaucoup naturellement à débattre à fond la question de l'épanchement de biphényles polychlorés qui a eu lieu dans ma circonscription et à obtenir tous les faits s'y rapportant. Je suis convaincu qu'une fuite qui a suscité l'intérêt national mérite qu'on lui accorde une attention nationale. Je fais cette déclaration et porte ce jugement sous certaines réserves.

• (1730)

Je dirai de même à la ministre, qui a passé l'après-midi à entrer et à sortir de la Chambre, que si elle a été effectivement victime du sexisme et de la partialité des médias comme elle le dit, ce n'est pas parce que les médias sont contre elle qu'elle fait vraiment son travail. J'estime que les importantes coupures que le gouvernement actuel a infligées au ministère de l'Environnement sont le signe d'une faiblesse relative de ce ministère. Il donne l'impression de s'être laissé mettre en posture de subir facilement des coupures sans provoquer localement de levées de boucliers ni faire crier des membres influents du cabinet. J'estime que nous n'avons pas les moyens de nous payer plus longtemps une pareille façon de se comporter au cabinet.

Permettez-moi de retracer brièvement la chronologie du déversement de BPC qui s'est produit récemment entre Ignace et Kenora. Le 15 avril, la ministre de l'Environnement a répondu à la Chambre que cela relevait de la compétence provinciale. Simultanément, les services provinciaux disaient que c'était de compétence fédérale. S'il y a une critique que nous devrions tous prendre à cœur ce me semble, c'est que nous, élus canadiens, nous avons trop tendance non pas à penser à ce qui se produit dans notre pays et dans nos municipalités, mais à nous demander quel échelon a la charge de remédier au fait ou à l'omission qui est à l'origine du problème.

Après tout, le ministre des Transports (M. Mazankowski) a dit à la Chambre mardi que cela relevait de la compétence fédérale, alors que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a dit qu'il s'agissait de compétence partagée. Si on met de côté cet évident désaccord entre trois membres du cabinet, on peut dire qu'ils ont fait plutôt bonne figure en comparaison du ministre ontarien de l'Environnement, lequel a déclaré que l'incident ne pouvait avoir de danger que si un rat venait lécher le produit sur la route Transcanadienne. Ce ministre a peut-être des idées saugrenues sur les animaux d'agrément des gens du nord-ouest de l'Ontario, mais je tiens à lui faire savoir qu'il y a au moins deux chats qui ont été contaminés par les BPC, qu'ils en ont rapportés chez eux et qu'ils ont ainsi contaminé leur maison et évidemment les gens qui ont essayé de les nettoyer.

Je pense que ce qu'il y a de plus encourageant dans tout ce que les gouvernements ont dit et fait, c'est à l'échelon local. Le comportement des services locaux leur fait honneur, même s'il n'est pas à l'abri de tout rapproche adressé après coup. J'estime que la municipalité de Kenora et le groupe de coordination des mesures d'urgence municipales ont bien fonctionné, qu'ils ont mis sur pied les mécanismes nécessaires pour répondre aux justes et véritables préoccupations de la population de la région de Kenora.

Je suis heureux de voir qu'ils ont utilisé le numéro CANUTEC. Quand j'étais maire d'une municipalité voisine, j'avais ce numéro sur mon bureau en prévision d'une pareille éventualité. Je pense que les services sanitaires de la région méritent également des félicitations pour certaines choses qu'ils ont faites. Le feuillet publié par le médecin-hygiéniste du district a constitué une initiative louable, malgré quelques contradictions mineures qu'il comportait.

Dans la question que j'ai posée à la Chambre mardi, j'ai cité ce que la ministre de l'Environnement avait dit dans la lettre qu'elle m'a adressée, que ses services et ceux du ministère des Transports collaboraient depuis des années au niveau fédéral en matière de transport des marchandises dangereuses. J'ai critiqué à ce moment-là le ministre des Transports pour avoir proposé le 1er juillet comme date d'application de cette réglementation dont on peut supposer qu'elle résultait de cette consultation. Je dois reconnaître avec plaisir qu'il a maintenant décidé de décréter l'interdiction immédiate.

C'est quatre jours après le déversement que le premier fonctionnaire fédéral est arrivé sur les lieux. Même après le déversement, les fonctionnaires du gouvernement ont commis, involontairement, des erreurs malheureuses: ils ont par exemple expédié à bord de Nordair, un transporteur commercial, et acheminé via Dryden des contenants de BPC sans prévenir les préposés qu'ils manutentionnaient une substance dangereuse.

Un chose pareille est intolérable au sein de notre société. Je me réjouis que le ministre des Transports ait mentionné dans sa réponse la possibilité de mesures disciplinaires.

Pour la plupart, les conseils donnés aux résidents de la région ont été excellents. Bien qu'il ait pu prendre des mesures contradictoires, le gouvernement local s'est montré, selon moi, beaucoup plus efficace que les gouvernements fédéral et provincial.

Quand un désastre comme celui-là se produit dans le Nord-Ouest de l'Ontario, nous qui y résidons réagissons d'une façon fort ambivalente en face des événements qui s'ensuivent. En dehors des campagnes électorales, c'est seulement quand surgit un désastre semblable que les médias s'abattent sur notre région. Ils font preuve en l'occurrence d'un dévouement et d'un intérêt féroces qui frisent la frénésie mais qui témoignent à nos yeux d'une souveraine indifférence pour tout le reste. Ce n'est pas tant que nous voudrions éviter que les mauvaises nouvelles ne se répandent. Celles-ci l'ont été abondamment.

Mais il y a d'autres mauvaises nouvelles. Quand je réfléchis à ce déversement, je constate qu'en présence d'un désastre les gens, pour une raison ou pour une autre, ne sont plus capables de voir les autres problèmes qui touchent tant l'environnement que ma propre région du nord-ouest de l'Ontario.

Ainsi, le déversement n'a pas été la cause directe de la mort d'un jeune homme survenue dans la nuit de jeudi dans une courbe dangereuse de la Transcanadienne. Le déversement n'y est pour rien. Mais les médias nationaux n'ont pas parlé de cette mort. La société Radio-Canada n'en a rien dit, mais c'est un exemple de ce qui se produit quand les médias concentrent toute leur attention sur un seul événement et perdent de vue les incidences socio-économiques et environnementales sur la région à laquelle ils s'intéressent.

En considérant la situation dans cette étroite perspective, ce ne sont pas les ministres ou les médias qui ont le beau rôle, mais les bureaucrates. Et la plupart d'entre nous sont coupables du même travers. J'en suis coupable moi aussi, coupable de ne pas se demander si les mesures correctives sont appropriées, mais qui est juridiquement responsable de les prendre.

Je trouve donc que la Chambre aurait intérêt à faire siens les propos de mon collègue, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) qui a parlé des impératifs moraux de ce problème et des considérations morales auxquelles nous devons songer lorsque nous nous penchons sur de tels accidents pour en déterminer les causes, à savoir l'absence de règlements et de lois susceptibles de bien protéger la population.

Le déversement qui a eu lieu il y a maintenant une semaine laisse en suspens bon nombre de questions écologiques. On se demande notamment si l'isolant appliqué à la surface de la route empêchera le pétrole contaminé par les BPC de faire surface. On craint aussi que le pétrole ne s'infiltre à travers la couche inférieure granulée de la route, risquant de contaminer les cours d'eau et la nappe phréatique. Sans compter les risques pour la santé que le secrétaire parlementaire du ministre (M. Gurbin) n'a certes pas cherché à minimiser. Voyons un extrait de la McGraw-Hill Encyclopaedia of Science and Technology. Dans l'accident survenu au Japon, bon nombre de décés ont été attribués, peut-être pas entièrement, mais en partie du moins, à un empoisonnement aigu aux BPC. Or, les biphényles polychlorés sont, comme bien d'autres produits chimiques complexes, contaminés par des sous-produits de fabrication. En l'occurrence, il s'agissait du polychlorodibenzofurane et de biphényles polybromés qui sont peut-être à l'origine des symptômes observés au Japon.

• (1740)

Je ne tiens pas à dramatiser outre mesure l'accident de Kenora. Je ne rendrais pas service ainsi aux habitants et aux touristes de notre région. Même les gens les plus atteints n'ont pas manifesté de symptômes comparables, en intensité et en fréquence, à ceux observés chez les gens qui ont mangé pendant des semaines du riz contaminé aux BPC.

Les dangers pour la santé demeurent un problème grave. Mais je crois que les messages qui inondent les médias pour inciter les gens à consulter leur médecin s'ils éprouvent le moindre symptôme permettront certainement de le régler.

D'autres questions demeurent, cependant. Par exemple, l'intégrité et la propreté de l'environnement qui nous tient tellement à cœur dans le nord-ouest de l'Ontario, la question de la propreté étant peut-être la plus importante des deux. Je demande donc instamment aux gouvernements provincial et fédéral, une fois qu'ils auront démêlé leurs problèmes de compétence respective, de mettre en œuvre un projet de surveillance et d'analyser le long du tronçon contaminé de l'autoroute. J'espère que dans les années et même les décennies à venir, ils veilleront à faire prélever des échantillons pour voir si l'huile contaminée par les biphényles polychlorés se répand.

J'aimerais que le camion qui se trouve toujours à Kenora et duquel s'échappent les BPC soit amené à un endroit sûr. Je voudrais que les opérations de nettoyage qu'on s'est engagé à effectuer le soient jusqu'au bout dans toutes les zones contaminées et que le matériel qui a servi au nettoyage soit déposé en lieu sûr.

Je voudrais signaler une situation semblable dans le sud-est de l'Ontario. Le chef de l'aile provinciale du Nouveau parti démocratique, M. Bob Rae, a dit qu'une enquête s'imposait afin d'établir pourquoi le gouvernement avait pris plus d'un an à agir après avoir découvert que la firme Chem-King entreposait des BPC sans permis. Si des BPC sont entreposés sans permis dans le sud de l'Ontario, à combien d'autres endroits le sont-ils? S'ils sont entreposés illégalement, ils peuvent aussi être transportés illégalement, ce qui présente un risque de plus pour l'environnement.

La contamination de l'environnement par les BPC m'amène à un autre thème auquel je réfléchis depuis quelques jours et même depuis plus longtemps, soit les effets cumulatifs sur nous, nos enfants et nos petits-enfants du vaste assortiment de produits chimiques qui servent à tant de procédés de fabrication, dans tant de marchandises et même dans les aliments. Nous vivons littéralement dans un monde chimique. On dit que depuis la Seconde Guerre mondiale, le nombre de produits chimiques d'usage courant dans l'industrie a quadruplé. Les BPC ne sont qu'un exemple de contaminants les plus divers qui sont absorbés dans la chaîne alimentaire, ce qui arrivera s'ils se répandent dans les lacs de la région de Kenora, pour être ensuite absorbés par nous. La combinaison des agents individuels et les permutations entre eux pourraient en multiplier les effets toxiques sur les personnes, les animaux, les cultures, les plantes et l'environnement en général. Nous voyons de plus en plus de cas d'hypersensibilité aux produits et contaminants chimiques dans l'environnement, et même à des produits qui jusqu'ici n'étaient pas allergènes.

Il existe aux États-Unis des centres, dont nous n'avons pas au Canada de véritables équivalents, où l'on soumet à des contrôles et à des analyses les personnes qui ont développé cette extrême sensibilité, parfois sur des dizaines d'années et dont un grand nombre ne pourront plus jamais vivre normalement à cause de cela. S'il y a une leçon à tirer de l'incident de Kenora, elle doit être exprimée à la Chambre. Je voudrais vous faire part de mes propres modestes réflexions à ce sujet.

Il est vraiment nécessaire, je crois, que le gouvernement fédéral consulte les gouvernements provinciaux et coordonne tous les efforts en vue d'une stratégie nationale globale de gestion des déchets. N'oublions pas que des produits apparemment inoffensifs aujourd'hui, tel l'acide acétylsalicylique, peuvent se révélér un jour très dangereux pour la santé. Il faut nous doter au Canada d'un certain mécanisme d'évaluation des répercussions sociales afin qu'aucune entreprise fabriquant un produit ou un sous-produit ou engendrant des déchets ait le droit de s'en débarrasser sans une quelconque approbation. Il nous faut être en mesure de savoir ou de prévoir que nous sommes en train de construire de futurs Love Canal qui reviendront nous hanter au prix fort, non seulement au plan social mais aux plans financier et humain.

Il faut accroître et non freiner la recherche. Il nous faut établir un système complet d'inscription et d'évaluation des nouveaux produits et procédés chimiques avant et non après leur mise en marché.

Il nous faut considérer l'environnement comme un bien qui nous est confié en fidéicommis. Nous devons considérer notre pays et ses beautés non pas comme un legs de nos ancêtres, mais comme un prêt de nos enfants.

[*Français*]

Nous devrions savoir ici, au Canada, que les ressources de notre planète sont épuisables . . .

[*Traduction*]

. . . quelque chose qui peut être endommagé et pour toujours. Il nous faut oublier la vieille notion de propriété anglo-saxonne, comme quoi nous pouvons utiliser comme bon nous semble toutes les ressources de la planète.

J'ai entendu un enfant crier dans les tribunes plus tôt aujourd'hui. Cela m'a heureusement rappelé pour qui nous faisons ces choses finalement. J'ai appris cela dans les débuts de ma carrière politique d'une tribu indienne où les enfants ne sont jamais exclus d'une assemblée parce qu'ils sont les bénéficiaires ultimes des décisions qui y sont prises.

Enfin, je me souviens de l'épitaphe d'un grand architecte anglais, sir John Brugh, et je cite: «Terre, couvre-le lourdement, car il t'a bien souvent lourdement chargée». Van Brugh était un architecte qui se plaisait à concevoir des bâtiments massifs et grandioses. Nous avons imposé de bien lourds fardeaux à notre planète et c'est à nous tous qu'il revient de l'en alléger.

M. Gurbin: J'ai une question à poser au député, monsieur le Président. Je voudrais féliciter le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) de son intervention raisonnable et raisonnée. Il a mentionné deux choses, sur lesquelles je voudrais connaître son opinion, à propos des activité locales. Il n'est peut-être pas au courant de la réaction, de l'accord qui a été conclu entre les autorités municipales, provinciales et fédérales. Le député pourrait-il nous dire qui, si nous voulons une réponse rapide, est mieux placé que le médecin des services de santé, le détachement de la police du lieu ou le service des pompiers de l'endroit, pour intervenir en cas d'urgence comme celle-ci, qui peut avoir lieu n'importe où, n'importe quand? Le député connaît-il une meilleure façon de réagir rapidement? Le député connaît-il d'autres cas en dehors de celui de la voiture qui se rendait au Manitoba? A-t-il des renseignements supplémentaires? Les seuls autres cas de personnes ayant du liquide du transformateur sur la peau sont celui qui a changé un pneu de sa voiture après avoir roulé dans le liquide déversé sur la route et une autre personne qui a nettoyé un chat qui avait été aspergé. Le sont les deux autres cas, en plus des personnes qui étaient dans la voiture mentionnée. Douze personnes ont téléphoné au Dr Freisson, médecin local des services de santé, parce qu'elles craignaient d'avoir inhalé des vapeurs contenant des BPC. Il a fait ce qu'il fallait dans tous les cas et suit les choses comme il convient. Le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) pourrait-il répondre à ces deux questions?

● (1750)

M. Parry: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire. Il est certain qu'il n'est guère possible de prévoir de tels incidents. C'est pourquoi, le rôle de détection et de coordination appartient aux autorités locales. Je me rappelle, lorsque j'étais maire de Sioux Lookout, un cours sur la planification des mesures d'urgence auquel assistait le maire de Kenora, qui est toujours en fonction. J'estime qu'il convient de confier l'organisation des mesures d'urgence à la responsabilité. En ce qui concerne les cas de contact direct, je serais heureux de vérifier mes renseignements, d'informer le secrétaire parlementaire et de discuter avec lui du nombre de personnes qui ont pu être touchées.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, on sait que . . . Je dois féliciter le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) pour son intervention. Maintenant, il existe certains codes et, particulièrement, il y en a un qui est intitulé «Lignes directrices sur la question des déchets de matériaux contenant du byphénile polychloré». J'aimerais savoir de l'honorable député de Kenora-Rainy River quelle est sa position au niveau de ces codes-là. Comment voit-il cela au niveau de leur application, afin que l'on fasse en sorte que ce qui est arrivé dernièrement ne puisse se reproduire et que l'application de ces codes soit faite une façon plus générale et plus exhaustive?

[*Traduction*]

M. Parry: Monsieur le Président, je remercie le député de Trois-Rivières (M. Vincent) de sa question. Il me semble en effet qu'il conviendrait d'établir des directives en vue d'indemniser les personnes touchées dans ces cas-là. A mon avis, il est inutile d'examiner les cas individuellement, compte tenu du nombre de cas semblables de contamination qui se sont produits. La pollution par le mercure de la rivière English-Wabigoon, dans ma circonscription, en est bien sûr un autre exemple. A mon avis, il devrait exister un système de tribunal d'indemnisation en matière écologique, de sorte que les personnes dont la santé a été touchée ou ceux dont les biens ont été endommagés puissent faire valoir leurs réclamations sans devoir se battre. De même, le cautionnement et l'assurance des transporteurs et des usages de toutes les matières dangereuses devraient faire l'objet d'un examen pour s'assurer que les risques éventuels, en cas de fuite ou de déversement, sont suffisamment couverts.

M. Lewis: Monsieur le Président, je félicite le député de Kenora-Rainy River (M. Parry). Il présente manifestement dans une optique locale la question des fuites et des problèmes qui l'entourent. Je le félicite de sa participation au débat. Je voudrais également féliciter le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) de son discours. Leurs interventions à tous deux ont été très constructives. Nous savons que nous n'avons pas toutes les réponses, mais nous devons tirer la leçon des crises qui surgissent. On ne peut pas toujours les prévoir ni savoir comment on y réagira, mais l'intervention des députés a été utile.

Je voudrais signaler au député les réalisations du gouvernement actuel dans le cadre de l'entente visant à restreindre de 50 p. 100 les émissions d'anhydride sulfureux et les normes plus strictes visant les automobiles qui ont été mises en vigueur. Nous avons également garanti un budget fixe au programme de contrôle scientifique et pris des mesures en vue de créer un bureau des pluies acides. Nous avons également accordé un budget de 150 millions de dollars à l'industrie des fonderies, pour lui permettre de moderniser ses installations et d'en construire de nouvelles.

M. Frith: C'est un discours et non une question.

M. Lewis: Non, c'est un commentaire. Nous avons également consacré 70 millions de dollars à la mise au point de nouvelles techniques d'utilisation du charbon. Le gouvernement a pris toutes ces mesures dans le but de sortir de la stagnation survenue sous le gouvernement libéral au cours des années précédentes. En même temps que les remarques positives qu'il a faites au sujet des problèmes de BPC, le député voudra peut-être dire quelques mots de ces initiatives.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est terminée. Je donne la parole au député de Sudbury (M. Frith).

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je reprendrai le débat là où l'a laissé le député de Kenora-Rainy River (M. Parry). Il parlait de la nécessité de donner l'exemple étant donné que chaque année, des fuites se produisent dans différentes provinces. La seule façon pour nous de juger de l'importance que les gouvernements accordent à la question des fuites et à la protection de l'environnement, c'est de voir comment le gouvernement en place réagit en cas de crise.

Je ne prétends pas que la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a été responsable de la fuite qui s'est produite sur la route dans le nord-ouest de l'Ontario. Cependant, la seule façon dont nous puissions juger de la volonté politique de cette ministre, c'est de voir d'après ses actes ce qu'elle pense des répercussions de ce déversement pour notre environnement. Voyons un peu quelles initiatives la ministre a prises en l'occurrence. Après que la Chambre eut été informée de cette fuite dans le nord-ouest de l'Ontario, elle a refusé de se présenter à la Chambre pendant plusieurs jours pour répondre aux questions sur cette affaire. Nous avons demandé pourquoi la ministre de l'Environnement ne . . .

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je me pose une question. Il me semble que le Règlement empêche de signaler la présence ou l'absence d'autres députés de la Chambre, alors que le député est en train de se lancer dans un débat qui n'est pas d'usage . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, je comprends. J'en ai parlé tout à l'heure. J'ai demandé au député de s'abstenir de signaler l'absence ou la présence des députés.

M. Frith: On devrait se demander si la ministre qui refuse d'ordonner à ses collaborateurs d'inspecter les lieux fait preuve d'esprit d'initiative. Depuis plusieurs jours, il n'y a eu aucune communication entre la ministre fédérale et ses homologues de l'Ontario. Le Québec s'est également montré négligent à l'égard du déversement survenu dans le nord-ouest de l'Ontario. Pour régler des questions comme celles-là, il faut savoir prendre l'initiative.

Examinons ce que le gouvernement a accompli dans le domaine de l'environnement. A propos du bref exposé que le ministre des Finances (M. Wilson) faisait le 8 novembre dernier, la ministre de l'Environnement lui a permis de passer outre à ses préoccupations au sujet de l'incidence des coupures sur le ministère de l'Environnement. Que s'est-il produit en définitive? Des coupures ont été effectuées dans le budget pour remédier au gaspillage. Au lieu de tenter de protéger son ministère, la ministre de l'Environnement a permis au ministre des Finances de traiter ses collaborateurs sans ménagement. Des coupures ont été effectuées au Service canadien de la faune et dans les recherches sur les incidences médicales des déversements de ce genre. Est-ce là le genre de gouvernement que nous attendons des conservateurs? Je ne le crois pas. Comme le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) l'a déclaré, les Canadiens veulent que le gouvernement prenne l'initiative lorsqu'il s'agit de coordonner les programmes destinés à faire face aux situations critiques de ce genre.

Je le répète, il ne s'agit pas du premier déversement ni du dernier. Il y a eu une foule de déversements non seulement de BPC mais aussi d'autres substances chimiques qui ont eu des répercussions sur l'environnement. Il importe de noter que la ministre fédérale de l'Environnement est chargée entre autres de protéger l'intérêt de son ministère et la santé des Canadiens. En outre, elle doit plaider en faveur de son ministère au moment du budget, disant aux Canadiens qu'elle les défendra, qu'elle protégera leur santé et veillera sur leur sécurité. Elle n'en fait rien.

• (1800)

Ce n'est pas la première fois que la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) se montre très négligente quand il s'agit de protéger la santé des Canadiens et d'assurer leur sécurité, ce que les Canadiens attendent pourtant de leur gouvernement fédéral. Sous prétexte que les règlements régissant le transport interprovincial ne sont en vigueur que depuis 24 heures ou depuis six ou sept jours, on ne peut faire croire aux Canadiens que la ministre de l'Environnement a sa mission à cœur.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 62(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT—ON DEMANDE L'ASSURANCE QU'ON ENQUÊTERA. (B) L'INDEMNISATION DES VICTIMES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur les questions que j'ai posées au premier ministre (M. Mulroney) le vendredi 19 avril au sujet du déversement de BPC dont nous avons parlé toute la journée. J'ignore au juste qui répondra à mes observations au nom du gouvernement. Quoi qu'il en soit, vendredi dernier, j'ai posé trois questions au premier ministre. L'une concernait les accusations qui seraient portées à la suite de ce déversement; l'autre, les indemnités qui seront versées aux victimes connues, à savoir la famille qui se trouvait dans l'automobile qui suivait le camion et la dernière, l'annulation de l'étude sur les BPC qui avait été réclamée par le gouvernement de l'Ontario et qui a été annulée par le gouvernement conservateur fédéral.

Au sujet des accusations, le premier ministre m'a alors répondu, et je cite:

> . . . il est possible qu'il y ait eu des infractions à la loi et aux règlements au mépris des vies humaines, auquel cas je puis garantir au député que toutes les poursuites possibles en vertu de nos lois seront intentées de façon énergique.

Je voudrais demander au député répondant au nom du gouvernement de nous préciser dans quel domaine le gouvernement envisage de prendre ce genre de mesures. L'enquête annoncée plus tôt par le ministre des Transports (M. Mazankowski), alors qu'il intervenait à ce sujet dans cette enceinte, pourra-t-elle conduire à des poursuites, si l'enquête révèle qu'elles sont justifiées? En outre, au cours de cette enquête examinera-t-on d'un œil critique non seulement la responsabilité de la société, mais également celle du gouvernement de l'Ontario?

J'ai également posé au premier ministre une question au sujet de l'indemnisation de la famille qui se trouvait dans l'automobile qui suivait le camion et qui a été confisquée. Le premier ministre a alors répondu:

> Mis à part le drame proprement dit, en ce qui concerne les familles qui subissent injustement les conséquences de cet incident, nous examinerons la question et, si nous pouvons leur venir en aide, nous serons ravis de mettre tous les moyens du gouvernement du Canada à leur disposition pour les aider de toutes les façons possibles.

Le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement (M. Gurbin), qui répondra, semble-t-il, au nom du gouvernement, pourrait-il nous préciser si le gouvernement a fait des ouvertures à la famille et si des dispositions ont été prises, par exemple, pour ramener ces gens jusqu'à Red Lake ou pour répondre à tout autre besoin à court terme qu'ils pourraient avoir? J'aimerais être mis au courant à ce sujet.

La troisième question portait sur l'annulation de l'étude du Conseil national de recherches destinée à mettre à jour les analyses scientifiques relatives à l'évaluation des BPC. Je le répète, c'est le gouvernement de l'Ontario qui avait réclamé cette étude et elle a été annulée à la suite des compressions annoncées par le gouvernement le 8 novembre dernier. A ce sujet, le premier ministre m'a répondu alors:

• (1805)

> Je pense que tous les députés veulent être certains que cela ne se reproduira plus. Si la demande du député . . .

J'avais demandé alors qu'on poursuive à nouveau ce programme . . .

> . . . doit y contribuer, les députés peuvent être certains que nous allons y donner suite.

Le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement pourrait-il nous dire si oui ou non, suite à cette déclaration du premier ministre vendredi dernier, on a envisagé de reprendre l'étude tendant à mettre à jour les analyses scientifiques ayant trait à l'évaluation des BPC? Le premier ministre a probablement entendu parler de l'annulation de l'étude pour la première fois vendredi dernier, et je ne m'attendais pas à ce qu'il connaisse tous les détails des compressions, mais je crois que le premier ministre a été éclairé sur cette question et qu'étant donné les événements récents, il a peut-être jugé que l'annulation de ce programme n'était pas une si bonne idée après tout. Le secrétaire parlementaire pourrait-il donc nous dire si l'on a décidé de revenir sur cette décision?

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais essayer de répondre aux nombreuses questions qui ont été soulevées au cours des quelques minutes qui me sont accordées.

Je voudrais répondre à la question concernant l'aide accordée à cette famille. Comme l'a dit le député de Kenora-Rainy River (M. Parry), nous nous sommes entendus pour intervenir par l'intermédiaire du médecin-hygiéniste et des autorités locales. Nous avons notamment offert de mettre un avion ou tout moyen de transport nécessaire à la disposition des personnes touchées, par l'entremise des autorités locales. Je peux assurer au député que nous l'avons fait et que notre offre tient toujours si cela devient nécessaire. Je suis également certain qu'elle pourra être élargie si les autorités locales en voient la nécessité.

En ce qui concerne l'enquête, je ne peux pas répondre précisément quant à ce qui pourrait ressortir de l'enquête annoncée par le ministre des Transports (M. Mazankowski). J'ignore si des accusations seront portées à l'issue de cette enquête, mais je vais me renseigner. Je peux toutefois répondre au député que la compagnie a déjà reconnu sa responsabilité. J'ignore ce qui se passera ensuite du point de vue juridique, mais elle a reconnu sa responsabilité.

J'ai également dit très clairement que des directives avaient été établies pour la gestion des BPC avant que le député de Davenport (M. Caccia) ne soit ministre de l'Environnement. Je croyais que la compagnie avait transporté cette substance conformément à ce code. Toutefois, il est évident qu'il n'en était rien. Elle s'y était néanmoins engagée envers le gouvernement de l'Alberta. Encore une fois, la responsabilité a été établie. J'ignore de quelle façon cela s'inscrit dans l'enquête. Je crois que celle-ci doit être plus vaste, mais cela peut néanmoins en faire partie.

Ce qu'il faut souligner, je pense, et je peux le faire énergiquement, car j'ai participé directement . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que le député devra souligner cela une autrefois.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a terminé à 18 h 06 et le secrétaire parlementaire disposait alors de trois minutes.

M. Blaikie: Monsieur le Président, nous pourrions peut-être demander le consentement unanime de la Chambre pour laisser le secrétaire parlementaire terminer. Ce n'est pas ce que j'ai vu à l'horloge. Je pensais qu'il restait au moins une minute au secrétaire parlementaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Il a eu ses trois minutes.

M. Blaikie: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Si le secrétaire parlementaire désire terminer ses observations, je lui accorde 30 secondes de plus. Le député a toutefois terminé de poser sa question à 18 h 06 et le secrétaire parlementaire disposait alors de trois minutes. Tels sont les délais impartis pour le débat d'ajournement. Si le secrétaire parlementaire a autre chose à ajouter, il peut le faire.

• (1810)

M. Gurbin: J'ai bien d'autres choses à dire, monsieur le Président, mais je me contenterai de 30 secondes. Les rapports personnels qui se sont établis entre notre ministère, le ministère provincial et les gens sur place ont été excellents depuis le tout début. Enfin, dans les 15 dernières secondes, je tiens à dire que la ministre passe tout son temps, pour le moment, à revoir l'ensemble du programme concernant les produits toxiques. Elle s'intéresse personnellement de très près à tous les aspects de ce programme.

[*Français*]

LE BILINGUISME—LA DÉCISION DE RÉDUIRE LE NOMBRE DE POSTES BILINGUES À L'INSTITUTION PÉNITENTIAIRE DE RENOUS

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, ma question s'adressait au solliciteur général du Canada (M. MacKay) et portait sur le nombre de postes bilingues au pénitencier de Renous au Nouveau-Brunswick.

Son collègue et député de Northumberland-Miramichi (M. Jardine) a déclaré il y a quelques semaines que le nombre de postes bilingues à Renous passerait de 50 p. 100 à 30 p. 100, s'écriant que c'était là une bonne nouvelle. De plus, monsieur le Président, le solliciteur général a ajouté dans une de ses déclarations en Chambre que cette proposition représentait bien la population locale.

Je me demande donc, et je demande au ministre: Est-ce que l'institution de l'Atlantique à Renous doit satisfaire d'abord la population locale ou si ce pénitencier devrait plutôt desservir en premier lieu les personnes qui y demeureront? A mon avis, il est évident que notre institution de l'Atlantique devra d'abord et avant tout desservir les détenus qui viendront de toutes les régions de l'Atlantique et même d'ailleurs au Canada. Il est donc difficile sinon impossible de prévoir le partage linguistique de cette future clientèle. C'est pourquoi il faut absolument s'assurer que tous les services offerts au pénitencier le soient dans les deux langues officielles du pays. Par conséquent, cela nécessite un personnel bilingue dans la plus grande proportion possible.

Monsieur le Président, c'est une question de logique et surtout de justice. Pourquoi des gens qui ont passé de longs séjours au pénitencier et qui ont déjà de lourds problèmes sur les épaules, pourquoi ces mêmes gens devraient-ils se voir imposer une seule langue de communication? Vous savez, ce n'est pas parce qu'un groupe est minoritaire qu'il faut négliger de répondre à ses besoins. Au contraire, vous savez sans doute ce que déclare le Commissaire aux langues officielles à ce propos. Ce dernier dit dans son rapport annuel que:

> Le Service correctionnel a donné suite aux recommandations de notre rapport de 1983, mais il lui reste encore beaucoup à faire pour assurer des prestations convenables aux détenus de la minorité de langue officielle.

Plus loin, il continue en disant:

> Les Acadiens restent malgré tout bien moins égaux que les anglophones en ce qui a trait aux services gouvernementaux dans leur langue.

C'est donc dire, monsieur le Président, que le gouvernement se doit de respecter les recommandations du Commissaire aux langues officielles.

Deuxièmement, même en tenant compte du raisonnement du solliciteur général qui dit que le partage des postes unilingues-bilingues doit se faire selon la réalité linguistique de la population, là aussi, il fait erreur. En effet, n'avait-il pas été convenu, lors de l'annonce initiale de l'établissement du pénitencier, que le choix du personnel se ferait dans les circonscriptions de Kent, de Northumberland et de Gloucester? Or, en considérant la population de ces trois circonscriptions, le rapport francophone-anglophone devient inverse à celui de la région de la Miramichi. C'est-à-dire que dans ces circonscriptions, comme dans celle que je représente, la population francophone est beaucoup plus nombreuse que celle qui est anglophone.

De plus, il est important de souligner ici que le taux de chômage au Nouveau-Brunswick a augmenté à 17 p. 100, et que dans la région du sud-est comprenant les comtés d'Albert, Kent et Westmorland, ce taux a atteint 21 p. 100, taux qui est totalement inacceptable. Et pourtant, on nous avait promis des dizaines de milliers d'emplois. Cela est vraiment terrible!

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas respecté la première entente conclue et pourquoi le ministre n'a-t-il pas pris tous ces chiffres en considération, ces chiffres qui justifient amplement sa première décision d'embaucher un personnel à 50 p. 100 bilingue?

Contrairement à ce que le solliciteur général dit, les groupes acadiens de la région n'ont, en aucune façon, été consultés. Le ministre a fait des affirmations gratuites. Et j'ajouterais que j'utilise cette expression pour demeurer poli, parce que je sais qu'on ne peut pas dire dans cette Chambre qu'un honorable collègue ne dit pas la vérité.

En effet, le vice-président du Cercle français de la Miramichi a déclaré dans le journal *Times & Transcript* que l'Association est totalement contre une réduction du nombre de postes bilingues. Or, comment le ministre peut-il affirmer que les groupes acadiens sont en faveur de cette décision?

Finalement, le ministre n'a pas d'autre choix que de revenir sur sa décision. Et en ce faisant, il devra aussi déterminer et annoncer le partage des postes unilingues, à savoir, parmi les 50 p. 100 des postes unilingues, quelle proportion de ces postes seront classifiée anglophones et quelle proportion de ces postes seront classifiés francophones.

Inutile, monsieur le Président, de vous rappeler que la lutte des francophones du Nouveau-Brunswick a été longue et dure et elle l'est encore dure. Il a fallu une volonté de fer pour vaincre une assimilation menaçante. Mais la communauté française a gagné du terrain et, aujourd'hui, la province du Nouveau-Brunswick est officiellement bilingue. En maintenant sa décision de réduire de 50 à 30 p. 100 les postes bilingues, le gouvernement va à l'encontre et ne reconnaît pas la spécificité de la province.

Monsieur le Président, il faut respecter nos communautés francophones et les aider à prospérer dans un milieu favorable et privilégié. Au lieu d'ajouter des obstacles, on devrait faciliter l'épanouissement de cette communauté.

• (1815)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis heureux de voir le secrétaire parlementaire du solliciteur général (M. Towers) de retour parmi nous.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Merci beaucoup, monsieur le Président.

Le 27 mars 1985, pendant la période des questions, le député de Westmorland-Kent (M. Robichaud) a posé une question au sujet du pourcentage de postes bilingues qu'il y aurait au pénitencier appelé l'Institution de l'Atlantique, qui est en construction au Nouveau-Brunswick. J'espère qu'il acceptera ma réponse afin que les choses soient claires pour la population concernée.

Dans les circonstances, je ne puis être d'accord avec le député lorsqu'il affirme que les Acadiens ne sont traités aussi bien que la population anglophone. L'objectif de 30 p. 100 de personnes bilingues auquel le député a fait allusion est considéré comme approprié compte tenu du pourcentage approximatif de détenus francophones et bilingues qui auront besoin de services en français, et il a été établi en fonction de la zone démographique entourant l'institution. Comme les francophones qui purgent une peine de prison dans la région de l'Atlantique représentent environ 12 p. 100 des détenus et comme la population francophone dans la région immédiate représente 25.8 p. 100 de la population totale, il est évident que l'objectif établi pour le nombre de postes bilingues suffira largement pour assurer les services et pour garantir une représentation équitable des francophones au sein du personnel.

Je tiens à préciser que l'on a tenu compte de la politique du Conseil du Trésor relative aux langues officielles dans la Fonction publique du Canada quand on a fixé le nombre de postes bilingues. Les organismes fédéraux établissent le nombre de postes bilingues d'après les directives du Conseil du Trésor. En élaborant un plan d'identification linguistique pour l'institution, on a aussi tenu compte du fait que le Nouveau-Brunswick est une province officiellement bilingue.

J'ai fait allusion tout à l'heure au profil linguistique de la région dans laquelle se trouve le nouveau pénitencier et j'ai fait valoir que le pourcentage des postes bilingues est conforme à ce profil. C'est un facteur qui joue un rôle essentiel quand on embauche du personnel pour une nouvelle institution, mais un autre facteur primordial a trait au degré d'acceptation d'un pénitencier dans une collectivité et à la relation d'interdépendance qu'il faut établir et maintenir. La chose sera impossible si les employés du pénitencier n'ont aucun lien avec la collectivité. Les objectifs de bilinguisme en rapport avec la composition de la collectivité locale devaient maximiser les occasions d'emploi dans la région avoisinante, et c'est en fonction de cette situation que les rapports entre l'établissement pénitentiaire et la collectivité environnante devraient s'établir et se développer.

L'implantation de 30 p. 100 de postes bilingues permettra à l'Institution atlantique d'être la plus bilingue de toutes les prisons fédérales. En réalité, le rapport entre les employés bilingues et la population de détenus francophones sera de 2 à 1 environ; deux employés bilingues pour chaque détenu francophone. En outre, le plan de répartition linguistique tient aussi compte de la nécessité pour les employés anglophones et francophones d'être supervisés dans la langue de leur choix. Pour ce faire, 41 p. 100 des postes d'encadrement ont été classés bilingues.

• (1820)

Le solliciteur général (M. MacKay) espère que ces objectifs de bilinguisme répondront de la façon la plus équitable possible aux besoins des deux groupes clients à savoir les détenus et les employés. L'ancien ministre, le député de York-Centre (M. Kaplan) et collègue du député, était d'accord avec cette disposition puisqu'il avait annoncé à l'occasion d'une cérémonie qui a marqué le début des travaux du nouvel établissement en août 1984, qu'il approuvait cet objectif de bilinguisme. Le 10 août de la même année, le *Telegraph Journal* de Saint-Jean signalait que le ministre avait signé une directive prévoyant que 70 p. 100 des employés de l'Institution Atlantique seraient unilingues anglophones, et que 30 p. 100 seraient bilingues.

Je suis disposé à croire, monsieur le Président, que le député sera satisfait de la teneur de cette réponse.

L'ajournement

LES AFFAIRES INDIENNES—LES PROGRAMMES D'AIDE AUX AUTOCHTONES DANS LES CENTRES URBAINS. B) LE COMITÉ CONSULTATIF

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la semaine dernière, quand la presse nous a signalé qu'un groupe de travail nommé par le vice-premier ministre (M. Nielsen) avait recommandé que le financement des programmes aux autochtones soient réduits de 169 millions, comme il fallait s'y attendre, les organismes autochtones et des députés ont immédiatement dénoncé cette proposition. De nombreuses questions ont été posées à ce sujet. Le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) ont simplement affirmé que la proposition du groupe ne serait pas intégrée à la politique du gouvernement.

Les difficultés des autochtones font souvent l'objet de discussions et sont longuement relatées dans les médias. Les dernières questions en liste ont été l'autonomie politique des Indiens et les droits fonciers des autochtones. Cependant, on parle un peu moins de conditions misérables dans lesquelles vivent la majorité des autochtones au Canada. Il y a quelques années, une enquête avait établi que les conditions de vie dans la plupart des réserves étaient vraiment misérables. On signalait des carences en matière de logement, d'éducation et de services d'hygiène. Le taux de chômage dans certaines réserves atteint 80 p. 100. Soixante p. 100 des autochtones des réserves vivent dans des maisons sans eau courante. L'espérance de vie est inférieure de dix ans à la moyenne nationale. La constatation la plus triste et la plus révélatrice a été que le taux de suicide chez les jeunes dans les réserves était six fois plus élevé que pour le reste de la population.

De nombreux Canadiens sont parfaitement au courant de cette situation. Ce qu'on connaît moins cependant, c'est la misère qui frappe les autochtones habitant les villes dont le nombre s'accroît sans cesse. Selon une étude menée il y a deux ans, de 15,000 à 20,000 autochtones habitent Winnipeg, ma ville, de 10,000 à 15,000, Edmonton, de 5,000 à 10,000, Calgary, de 15,000 à 20,000, Vancouver, et environ 15,000 à Regina. Les conditions de vie des autochtones dans les milieux urbains sont vraiment alarmantes.

On estime que dans la ville de Winnipeg, 50 p. 100 des enfants qui requièrent de l'aide sociale sont des enfants autochtones. Une grande partie des assistés sociaux à Winnipeg sont des autochtones. Près de la moitié des détenus dans les prisons et pénitenciers canadiens de l'Ouest sont des autochtones. Dans six écoles des vieux quartiers de ma ville de Winnipeg, 50 à 80 p. 100 des élèves sont des autochtones et beaucoup d'entre eux ont une connaissance très limitée de l'anglais. Les gouvernements fédéraux, tant libéral que conservateur, ne se sont généralement pas préoccupés de ces problèmes sous prétexte que le gouvernement fédéral n'a de responsabilité juridique qu'à l'égard des autochtones vivant dans les réserves et qu'une fois que les

ED$⊕)):—! autochtones quittent la réserve pour aller s'établir à la ville, ils ne relèvent plus de la responsabilité du gouvernement fédéral. Je le répète, le sort des autochtones vivant dans les villes est pratiquement catastrophique.

• (1825)

Certaines mesures excellentes ont été appliquées dans ma province. La Société de l'aide à l'enfance a été dissoute et le Service de bien-être à l'enfance a été réorganisé de sorte qu'il existe maintenant des agences régionales plus modestes qui assurent une représentation aux autochtones dans les régions où ils vivent. Nous commençons à disposer de travailleurs sociaux autochtones formés dans nos universités et nos collèges dans le cadre de programmes spéciaux établis pour les autochtones. Au Manitoba, plus de 500 enseignants autochtones ont obtenu leur diplôme après avoir suivi des programmes spéciaux de formation conçus pour l'enseignement aux autochtones et financés conjointement par les gouvernements fédéral et provincial.

Il existe à Winnipeg des programmes spéciaux de formation à l'emploi mis en œuvre dans le cadre du Programme de développement des vieux quartiers, financé par les gouvernements fédéral, provincial et municipal. Le Secrétariat d'État a récemment parrainé à Winnipeg une conférence nationale sur les femmes d'affaires autochtones. Nous avons en œuvre à Winnipeg un programme de logement appelé KNEW, consistant en un organisme dirigé par les autochtones et dont les fonds d'exploitation sont fournis par le gouvernement fédéral. Cet organisme achète des maisons, les remodèle et les rénove pour les louer aux autochtones vivant dans la ville de Winnipeg.

On a effectué des améliorations, mais il reste beaucoup à faire. Je me réjouis d'entendre le ministre dire qu'il dispose d'un comité consultatif chargé d'étudier ces problèmes, mais je l'exhorte, lui et le gouvernement, à faire beaucoup plus encore qu'ils n'ont déjà fait pour remédier à ce très grave problème.

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais parler du problème soulevé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) à propos des Indiens qui vivent hors des réserves, surtout dans les zones urbaines. Il a soulevé un problème qui nous préoccupe tous.

Comme l'a déclaré le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) à la Chambre jeudi dernier, on tient actuellement des consultations pour examiner tous les problèmes essentiels des Indiens qui vivent hors des réserves. Le ministre admet l'acuité du problème et il a déjà pris des initiatives à ce sujet; on est toutefois dans l'incertitude parce que les responsabilités des différents échelons de gouvernement se chevauchent. Il a déjà rencontré les maires de plusieurs grandes villes notamment de Vancouver, de Winnipeg et de Toronto et il a dit qu'il faut trouver une solution à la situation lamentable des Indiens qui vivent hors des réserves et qu'on en trouvera une.

Il ne faut pas sous-estimer l'acuité du problème. La proportion des Indiens inscrits vivant hors des réserves a doublé de 1966 à 1976, et elle a encore progressé de 30 p. 100 depuis lors. La plupart ont tendance à ne pas être qualifiés et à être pauvres. Bien des Indiens vont dans les villes pour essayer de trouver de meilleures occasions d'emplois mais ils sont pris dans le cercle vicieux de la pauvreté et des problèmes sociaux croissants, ce qui envenime les relations entre les autochtones et les autres habitants de ces agglomérations.

Les secteurs où se posent les problèmes les plus urgents sont ceux du logement, de l'éducation, des soins de santé et de l'aide à l'emploi. Dans ces secteurs, les gouvernements fédéral et provinciaux et les municipalités se partagent la compétence et les besoins financiers augmentent. On sait qu'il faut une meilleure coordination entre les trois échelons de gouvernement pour supprimer les services faisant double emploi et ainsi faire ressortir au maximum les avantages des ressources actuelles. Par ailleurs, les programmes devraient être structurés de façon à être complémentaires et à essayer de résoudre les problèmes fondamentaux au lieu de se contenter de s'occuper de certains symptômes.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'attache à trouver des moyens pratiques de régler le problème, et je certifie au député que le ministre poursuivra ses discussions sur le sujet avec les autochtones, les dirigeants municipaux et les gouvernements provinciaux.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 avril 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. le Président: Comme les députés le savent, 99 motions inscrites au *Feuilleton des avis* tendent à modifier, à l'étape du rapport, le projet de loi C-15 concernant l'investissement au Canada. Dans le peu de temps dont je disposais, j'ai pu, avec les greffiers, examiner toutes ces motions pour en vérifier la recevabilité ou, de toute façon, les regrouper aux fins du débat. Voici donc ce que j'ai à proposer, pour le moment, à titre provisoire. J'y reviendrai à la fin de mon exposé, mais j'insiste sur le fait que les propositions qui sont faites à la Chambre n'ont rien de définitif.

1. Les motions nos 1 et 2 devraient être regroupées aux fins du débat mais faire chacune l'objet d'une mise aux voix distincte.

2. La motion no 3 pose un problème de procédure à la présidence parce qu'elle semble violer le principe du projet de loi que la Chambre a approuvé à l'étape de la deuxième lecture et qu'elle prête à controverse.

3. Les motions nos 4, 6, 7, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17 et 18 devraient être débattues en même temps mais mises aux voix séparément.

4. La motion no 5 restreint l'aide du ministre aux entreprises canadiennes contrôlées par des Canadiens afin qu'elles tirent parti des possibilités d'investissement et du développement de la technologie et, de ce fait, elle est contraire au principe du projet de loi qui a été approuvé à l'étape de la deuxième lecture.

5. Les motions nos 6 et 7 ont été regroupées avec la motion no 4 et d'autres.

6. Les motions nos 8, 12, 32, 63, 69, 74 et 75, qui ont toutes trait à la publication de l'information recueillie par l'agence, devraient être regroupées aux fins du débat, un vote sur la motion no 8 statuant en même temps sur les motions nos 12, 32, 63, 69, 74 et 75.

7. Les motions nos 9, 10 et 11 ont été regroupées avec la motion no 4 et d'autres.

8. La motion no 12 est regroupée avec la motion no 8 et d'autres.

9. La motion no 13 vise à introduire dans le projet de loi de nouvelles propositions qui vont au-delà des limites de ce projet de loi.

10. Les motions nos 14 à 18 inclusivement ont été regroupées avec la motion no 4 et d'autres.

11. Les motions nos 19 et 20 devraient être débattues ensemble et mises aux voix séparément.

12. La motion no 21, comme les autres que la présidence a mentionnées précédemment, va au-delà du principe du projet de loi tel qu'il a été approuvé à l'étape de la deuxième lecture et ne devrait pas, par conséquent, être proposée à la Chambre.

13. La motion no 22 dépasse la portée de l'article qu'elle vise à modifier et empiéterait sur la prérogative de la Couronne en matière de finances.

14. Les motions nos 23, 24 et 25 devraient être débattues ensemble et mises aux voix séparément.

15. La motion no 26 ajoute une nouvelle exemption à l'article et dépasse le principe du projet de loi.

16. Les motions nos 27, 30 et 67 seront débattues ensemble et mises aux voix séparément.

17. La motion no 28 semble aller au-delà du principe du projet de loi tel qu'il a été approuvé à l'étape de la deuxième lecture.

18. La motion no 29, qui vise à imposer certaines tâches à des entreprises non canadiennes, va au-delà du principe du projet de loi et empiète sur la prérogative de la Couronne en matière de finances.

19. La motion no 30, comme je l'ai dit tout à l'heure, est regroupée avec les motions nos 27 et 67.

20. La motion no 31 devrait faire l'objet d'un débat distinct et d'une mise aux voix distincte.

21. La motion no 32 a été regroupée avec la motion no 8 et d'autres.

22. La motion no 33, qui vise à établir un comité qui n'est pas prévu dans le projet de loi, est une nouvelle proposition qui dépasse la portée du projet de loi. Les motions nos 54, 62, 65, 66, 71, 73, 92 et 93 qui lui sont consécutives ne devraient pas non plus être présentées à la Chambre.

23. Les motions nos 34, 35, 36, 38 et 38A seront regroupées aux fins du débat et mises aux voix de la façon suivante:

a) Un vote affirmatif sur la motion no 34 réglera le sort de la motion no 35. Par contre, si la motion no 34 est rejetée, la motion no 35 devra être mise aux voix.

b) Les motions nos 36, 38 et 38A feront l'objet de votes distincts.

24. La motion no 37 vise à autoriser l'Agence à examiner les actifs de non-Canadiens et à établir une distinction injuste à leur égard, ce qui irait à l'encontre de l'objet du projet de loi, tel qu'il a été adopté à l'étape de la deuxième lecture.

25. La motion nº 38 a été regroupée avec la motion nº 34 et d'autres.

26. La motion nº 39 semble viser à empêcher les non-Canadiens d'acquérir directement certaines entreprises canadiennes, ce qui dépasse la portée du projet de loi.

27. La motion nº 40 obligerait les propriétaires non canadiens d'entreprises canadiennes à les offrir en vente selon certaines conditions prescrites, ce qui n'était pas prévu dans le projet de loi, tel qu'il a été adopté à l'étape de la deuxième lecture.

28. La motion nº 41 sera débattue séparément et fera l'objet d'un vote distinct.

29. Les motions nos 42 à 49 inclusivement visent toutes à ajouter aux dispositions du projet de loi certains types d'investissements qui seraient sujets à examen. Cela n'était pas prévu au moment de l'adoption du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. La motion nº 51 découle des motions nos 42 à 49 et fait partie de la même catégorie.

• (1110)

30. Les motions nos 50, 52 et 53 sont acceptables et seront groupées aux fins du débat. Par ailleurs, un vote sur la motion nº 50 réglera le sort de la motion nº 52. La motion nº 53 fera l'objet d'un vote distinct.

31. La motion nº 54 a été regroupée avec la motion nº 33 et d'autres.

32. Les motions nos 55 à 61 inclusivement semblent ajouter à l'article 20 de nouveaux éléments qui influeraient sur la façon dont les bénéfices nets sont calculés et dépassent donc la portée de cet article.

33. La motion nº 62 a été regroupée avec la motion nº 8 et d'autres.

34. La motion nº 64 semble étendre la portée et l'objet du projet de loi et va donc à l'encontre de la Recommandation royale. Elle semble aussi viser à faire indirectement ce qui ne peut pas être fait directement, en l'occurrence modifier l'article des définitions.

36. Les motions nos 65 et 66 ont été regroupées avec la motion nº 33 et d'autres.

37. La motion nº 67 a été regroupée avec les motions nos 27 et 30.

38. Les motions nos 68, 70 et 72 seront regroupées aux fins du débat. La motion nº 68 fera l'objet d'un vote distinct et le vote sur la motion nº 70 réglera le sort de la motion nº 72.

39. La motion nº 69 a été regroupée avec la motion nº 8 et d'autres.

40. La motion nº 70 a été regroupée avec les motions nos 68 et 72.

41. Les motions nos 71, 72, 73, 74 et 75 ont déjà été regroupées par la présidence.

42. Les motions nos 76, 76A, 77, 77A, 77B et 77C feront l'objet de débats et de votes distincts.

43. Les motions nos 78 et 79 posent certains problèmes à la présidence, étant donné ce que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) veut accomplir. Si ces motions ont pour but d'étendre le rôle de l'agence, elles sont irrecevables pour des raisons bien évidentes. Je demanderai, cependant, au député d'expliquer l'objet de ces motions avant de décider si elles sont recevables ou non.

44. La motion nº 80 vise à accorder un pouvoir de réglementation tout à fait nouveau qui n'était pas prévu dans le projet de loi au départ, si bien qu'elle ne peut pas être présentée à la Chambre.

45. La motion nº 81 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

46. Les motions nos 82 à 88 inclusivement semblent être reliées directement entre elles. La motion nº 82 vise à accorder à un comité du Sénat ou de la Chambre des communes un pouvoir qui n'était, de toute évidence, pas prévu dans le projet de loi avant son adoption à l'étape de la deuxième lecture. Elle ne peut donc pas être présentée à la Chambre. La motion nº 83 va à l'encontre des dispositions de l'article et du principe du projet de loi, tel qu'il a été adopté à l'étape de la deuxième lecture. Comme les motions nos 84 à 88 inclusivement découlent de cette motion, elles ne peuvent pas être présentées à la Chambre.

47. La motion nº 89 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

48. Les motions nos 90 et 91 sont reliées entre elles et proposent la présentation de rapports multiples. La motion nº 91 semble imposer des frais supplémentaires au Conseil du Trésor. Vu qu'elle propose des dépenses qui n'étaient pas prévues dans la Recommandation royale jointe au projet de loi, elle ne peut pas être présentée à la Chambre. Comme la motion nº 90 découle de la motion nº 91 elle semble aussi irrecevable.

49. Les motions nos 92 et 93 ont été regroupées avec la motion nº 33 et d'autres.

50. La motion nº 94 vise à retrancher le mot «ministre» partout où il figure dans le projet de loi et à le remplacer par «gouverneur en conseil ou un organisme désigné par le gouverneur en conseil», sauf dans l'article d'interprétation, c'est-à-dire l'article 3. Selon la présidence, cela n'est pas conforme à l'article d'interprétation et va à l'encontre du principe du projet de loi, tel qu'il a été adopté par la Chambre à l'étape de la deuxième lecture.

Si j'ai bien compris ce qu'a dit l'honorable président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn), le projet de loi ne sera pas remis en délibération avant jeudi. Quand la mesure sera mise en discussion à 11 heures jeudi prochain, la présidence compte donner aux députés l'occasion de donner leur avis sur la recevabilité des motions au sujet desquelles elle a exprimé certains doutes.

• (1115)

Je signale aux députés qu'ils s'agit des motions nos 3, 5, 13, 21, 22, 26, 28, 29, 33, 37, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 71, 73, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 93 et 94.

Pour l'instant, je propose que le débat du projet de loi à l'étape du rapport commence par les motions nos 1 et 2.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour nous permettre une meilleure compréhension et un meilleur travail sur ce projet de loi à l'étape du rapport, je souhaiterais avoir l'explication d'une ou deux expressions qui sont nouvelles pour les députés, y compris moi-même. Par exemple, à l'article 9, vous avez dit que la motion nº 13 visait à introduire dans ce projet de loi de nouvelles propositions qui vont au-delà des «limites du projet de loi».

Deuxièmement, à l'article 8 vous dites que la motion nº 12 a été regroupée avec la motion nº 8 et d'autres. Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par «d'autres»?

M. le Président: Ce que cela signifie dans le second cas, c'est que ce regroupement était déjà précisé au paragraphe 6. J'ai essayé de commenter chaque article dans l'ordre. Autrement dit, lorsque j'ai abordé un article ultérieur, il était déjà regroupé avec un précédent article.

Si le député se reporte à l'article 6 du document, il comprendra ce que je lui explique. Autrement dit, une fois que j'ai énoncé un regroupement, je ne le répète plus.

En ce qui concerne les «limites du projet de loi», le privilège de la paternité de cette expression me permet de dire qu'elle signifie au-delà du cadre du projet de loi. Nous allons maintenant passer aux motions nºs 1 et 2.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 2, en retranchant les lignes 5 à 15, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Reconnaissant qu'une augmentation de l'investissement et que le développement d'une nouvelle technologie apporteraient des avantages au Canada, la présente loi vise, d'une part, à instaurer la notification et l'examen des projets d'investissement au Canada par des non-Canadiens de façon à faire en sorte qu'ils contribuent à la croissance de l'économie et à la création d'emplois et, d'autre part, à encourager, en général, les investissements avantageux pour le Canada.»

M. le Président: Comme je l'ai dit, je propose de grouper cette motion avec la motion nº 2 du député d'Essex-Windsor (M. Langdon).

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 2, en retranchant la ligne 7, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«logie, dans les conditions établies par le gouvernement, apporteraient des avantages au Canada,».

M. Axworthy: Monsieur le Président, je souhaiterais avec votre permission dire que j'apprécie énormément le travail que vous avez accompli en collaboration avec les services du greffier pour répondre à ce nombre considérable de modifications. Comme vous l'avez dit, nous avons le droit de réserver nos commentaires jusqu'à jeudi, mais il est en tout cas certain que nous apprécions l'effort accompli pour essayer de mettre de l'ordre dans ce projet de loi. Les modifications elles-mêmes sont parfaitement limpides, mais nous sommes heureux de pouvoir les présenter d'une manière cohérente afin de contribuer à l'élaboration d'une meilleure législation. C'est pourquoi je souhaitais vous adresser ainsi qu'à vos collaborateurs mes félicitations.

Je pense qu'en présentant cette motion nº 1, nous devons faire un retour en arrière sur le souhait constant d'une plus grande clarté exprimé par tous ceux qui ont comparu devant le comité. Même le ministre lui-même a admis dans ses déclarations que lorsqu'on parlait de communauté d'investissement, il était extrêmement important que le Parlement canadien exprime ses intentions de façon parfaitement claire et sans la moindre source de confusion et d'ambiguïté.

• (1120)

C'est précisément dans ce but que nous avons proposé la motion nº 1. Il s'agit d'abord de démontrer catégoriquement que cette mesure constitue essentiellement un mécanisme d'examen de l'investissement étranger. Qu'il soit faible, inefficace, qu'il n'ait qu'une portée restreinte, il n'en demeure pas moins un mécanisme d'examen. En cherchant d'une façon ou d'une autre à dissimuler ce fait dans le projet de loi, on nous empêche de faire comprendre comme il le faudrait aux milieux financiers, canadiens ou étrangers, à quoi vise cette mesure.

Nous voulons faire ressortir la nécessité que les investissements soient nettement avantageux pour le Canada. Une des plus grandes préoccupations que nous avons exprimées lors du débat de deuxième lecture et lors des séances du comité et sur laquelle des témoins sont revenus à maintes reprises, c'est que l'investissement étranger n'apporte pas en soi un bonheur sans mélange. Il importe, au contraire, de l'évaluer et d'en mesurer les conséquences en matière d'emploi, de technologie de pointe et d'avantages économiques directs. On a cité divers exemples pour montrer que l'investisement étranger pouvait servir en réalité, à supprimer des emplois, à ralentir le développement technologique, à nuire à la performance économique du Canada, voire à entraver l'action de nouvelles entreprises dans le secteur de la technologie de pointe. Il risque d'obliger de nouvelles sociétés canadiennes à fermer leurs portes. Grâce à leur domination du marché, de grosses sociétés étrangères pourraient s'en servir pour évincer des concurrents. Si un examen est nécessaire, c'est pour montrer sans l'ombre d'un doute que le Canada peut, par le biais de ce projet de loi, tenter au moins de protéger les investisseurs canadiens.

Par conséquent, il importe d'établir cet objectif d'emblée et sans ambages, pour qu'on sache qu'il existe. Notre parti compte présenter un certain nombre d'amendements dans l'espoir qu'ils seront insérés dans le projet de loi, afin d'améliorer le mécanisme d'examen et de nous permettre de mieux juger les projets d'investissements qui sont susceptibles de procurer des avantages aux Canadiens et non de leur nuire. Nous savons qu'une théorie différente a cours selon laquelle, aux yeux du ministre et de son gouvernement, tout investissement étranger est bon en soi.

Mais le ministre ne respecte pas la logique de son gouvernement car si telle était effectivement sa prétention, il n'aurait prévu aucun mécanisme d'examen. Or, il en a prévu, bien que ce mécanisme ne soit pas particulièrement efficace, valable ni important, puisqu'il ne tient pas compte des préoccupations dont a été saisi notre comité au cours des audiences. On nous a signalé notamment que les industries du secteur primaire, les petites entreprises canadiennes de même que les investisseurs dans le secteur de la technologie de pointe risquaient d'être désavantagés ou de se heurter à de graves problèmes. Dans ces domaines, notre secteur des affaires est très vulnérable. La plupart des pays ont prévu des mesures de protection. Il suffit, à titre d'exemple, de regarder le marché japonais. Mais on nous propose un mécanisme d'examen sans contraintes. Ne serait-ce qu'en raison des seuils qu'on a fixés et du caractère trop vague de ses dispositions, la plupart des projets comportant certains dangers pour notre économie ne seront même pas

examinés, de sorte que nous ne pourrons pas décider s'ils seront avantageux pour nos travailleurs, nos collectivités et nos emplois.

Nous n'avons rien à redire à l'autre objectif du projet de loi, celui de favoriser l'investissement canadien. Il incombe depuis longtemps au gouvernement fédéral de veiller à ce que le ministre et son collègue de l'Expansion industrielle régionale soient déjà virtuellement investis des pouvoirs prévus dans ce texte de loi. Si cela doit faire partie du projet de loi, je n'y vois pas d'objection. Nous allons proposer des amendements visant à établir clairement comment le ministre pourrait promouvoir de façon plus aggressive les investissements canadiens. Toutefois, je ne crois pas qu'il conviendrait que nous présentions à la population canadienne au nom du Parlement du Canada une déclaration d'intention qui laisse entendre que la première raison d'être de ce projet de loi est la promotion des investissements canadiens. Lorsqu'on examine vraiment l'essentiel du projet de loi, on se rend compte que certaines de ses dispositions visent principalement à établir qui est Canadien et qui ne l'est pas, en quoi consisteront les méthodes d'examen et quelles sont les exemptions dans ce domaine.

• (1125)

Nous croyons que cela est important. Le ministre devrait trouver notre attitude logique puisqu'il est partisan de la clarté et de la nécessité de supprimer l'incertitude qui sévit dans le milieu des investissements. Dans la mise en application d'une loi, comme il le sait pertinemment pour en avoir fait l'expérience lui-même, des fonctionnaires, des juristes et d'autres personnes qui doivent voir à cette mise en application de la loi—tous ceux qui ont un rôle à jouer dans cette mise en application—commencent par prendre conscience de ses objectifs tels qu'ils sont précisés à l'article 2. Cet article 2 est si vague, si général et si ambigu qu'il est difficile de voir ce que le gouvernement veut en fait arriver à faire à part accroître de façon globale les investissements. Un projet de loi de ce genre ne devrait pas être adopté; il devrait en soi répondre à ses propres exigences. En conséquence, nous croyons que les amendements que nous avons proposés ne vont nullement à l'encontre de l'objet de la mesure ni des objectifs établis par le gouvernement, mais les clarifient, leur donnent plus de cohésion et de conséquence et contribuent donc à améliorer le projet de loi. Ils visent aussi à établir plus clairement les principes directeurs devant régir la mise en application de la mesure et la présentation des demandes.

Voilà quel est l'objet de la motion que nous proposons aujourd'hui. Nous espérons que le gouvernement lui accordera l'attention qu'elle mérite. Nous estimons proposer, comme cela est toujours le cas à l'étape du rapport d'un projet de loi, ces amendements dans un esprit le plus constructif et le plus positif possible, c'est-à-dire en vue d'arriver à avoir une mesure législative qui soit plus efficace et plus applicable dans l'intérêt général de l'économie canadienne.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que je sais gré au Président d'avoir cherché à débrouiller la grande quantité d'amendements qui ont été présentés. Ce que nous cherchons à faire, dans l'esprit du projet de loi tel qu'il a franchi la seconde lecture, c'est d'offrir des suggestions constructives quant aux mécanismes suivant lesquels le texte pourrait en être amélioré et aux éléments qui pourraient y être incorporés pour le rendre plus utile.

Ce qui sous-tend notre motion et plus généralement toute l'approche que nous suivons dans la discussion du projet de loi, c'est que les investissements directs de l'étranger se sont révélés à la fois avantageux et porteurs de complications pour le pays. On ne saurait traiter convenablement de ce phénomène historiquement important au Canada sans tenir compte aussi bien des avantages qui reconnaissent au gouvernement un important rôle de direction, rôle que notre amendement veut insérer dans l'article qui définit l'objet de ce nouveau texte.

Au cours des séances que le comité a consacrées au projet de loi, les représentants de milieux d'affaires nous ont longuement parlé des problèmes que les investissements étrangers peuvent faire naître chez nous. L'ex-chef d'une grosse filiale canadienne est venu nous exposer certaines des contraintes qui ont pesé sur lui dans l'exercice de ses fonctions de directeur général de cette société.

• (1130)

Encore la semaine dernière les fabricants de pièces d'automobiles ont dit exactement la même chose: laissées à elles-mêmes, les filiales de sociétés étrangères ont tendance à restreindre les occasions dont l'économie canadienne a besoin pour créer les emplois et bénéficier des retombées indispensables à notre reprise économique.

Des représentants de localités sont également venus nous exposer leurs préoccupations au cours de ces séances. Ils ont évoqué le risque que court le pays de voir disparaître des emplois dans nos diverses localités, de voir léser nos travailleurs et nos fournisseurs si le gouvernement n'est pas suffisamment dynamique dans la procédure d'examen, s'il n'encourage pas suffisamment les investissements étrangers à travailler au profit de notre économie.

Par notre motion, nous disons qu'il faut reconnaître au gouvernement un rôle important, qui consiste à fixer les conditions qui s'imposent aux investissements étrangers. Il est important de reconnaître que le gouvernement peut donner un rôle de tête aux investisseurs étrangers. Le ministre a dit à propos de ce projet de loi qu'il signalait aux investisseurs étrangers une approche nouvelle. Ce qu'il faut leur signaler selon nous, c'est entre autres choses le sens des responsabilités et des devoirs envers la collectivité qu'ils doivent reconnaître lorsqu'ils viennent ici prendre en main des entreprises canadiennes.

Nous allons avoir une série d'amendements que nous espérons incorporer au projet de loi. Ils vont porter sur diverses obligations importantes pour notre pays, par exemple celle de pratiquer l'équité d'emploi lors d'acquisitions d'entreprises, l'obligation de retombées économiques profitant à l'ensemble du pays, l'obligation d'avoir de bonnes relations industrielles parce que cela aussi est vital pour le pays. La stratégie de nos amendements va être une stratégie visant à rendre plus transparent le processus d'examen. En second lieu, elle cherchera à encourager encore plus activement les investissements canadiens. Ce sera une stratégie qui élargira l'éventail des points à examiner, en raison de la nécessité d'envoyer aux investisseurs des signaux sur ce que nous comptons qu'ils feront pour le pays et pour la collectivité.

Nous espérons voir des améliorations dans les critères de définition de l'avantage net pour le Canada lors de l'acquisition d'entreprises. Nous espérons clarifier l'article visant d'héritage culturel. En outre, nous espérons pouvoir combler au plan financier d'importantes lacunes dont l'existence est apparue lors de l'étude détaillée du projet de loi. Par exemple, nous n'examinons même pas la situation financière des sociétés qui désirent faire l'acquisition de sociétés canadiennes lors de la procédure d'examen, si on s'en rapporte à ces critères.

Nous avons diverses raisons de nous demander si par inadvertance cette loi n'exclut pas de la procédure d'examen des considérations très importantes, ce que le gouvernement ne désire sûrement pas. Les filiales de sociétés américaines, par exemple, doivent être examinées lorsqu'une acquisition indirecte risque vraisemblablement d'avoir des conséquences pour elles et pour les localités canadiennes où elles sont implantées. Il faut également avoir une définition précise de l'importance de l'actif des sociétés qui vont être examinées. Et il faut avoir une idée de ce que le contrôle représente en réalité. Nous allons présenter des amendements visant à contrôler et à améliorer les aspects et les détails financiers du projet de loi, une série de suggestions qui vont en rendre les termes moins flous.

Nous partons de l'idée que le gouvernement doit avoir en tête l'intérêt de nos localités lorsque survient quelque chose qui constitue un danger pour ces localités. Je pense aux acquisitions qui menacent les emplois de travailleurs, comme c'est arrivé dans le cas de Black & Decker, ou lorsqu'une société canadienne tombe en faillite et doit vendre ses actifs, comme c'est actuellement le cas d'une société d'emboutissage de Smith Falls, à propos duquel le premier ministre de l'Ontario s'est dit préoccupé. Lorsque nous voyons des fermetures d'usines, des rationalisations d'entreprises, de suppressions d'emplois, des disparitions d'occasions pour les entrepreneurs du Canada et pour les localités canadiennes, la conclusion s'impose que le gouvernement a un rôle et une responsabilité à exercer. Il faut, dans ce projet de loi, faire preuve d'initiative et définir les conditions à respecter pour que nous puissions, en tant que pays, ainsi que nos localités d'un bout à l'autre du pays, tirer le maximum d'avantages de l'investissement étranger.

Nous devons dès le début de ce projet de loi nous engager en tant que pays et en tant que Parlement à faire preuve de l'initiative voulue. Nous devons assumer notre responsabilité en fixant les conditions sous lesquelles on aura recours à un accroissement des investissements et une utilisation accrue de la technologie, afin de favoriser la croissance économique du pays plutôt que d'y nuire.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire que les paroles prononcées par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) à l'appui de sa motion et auxquelles a souscrit son bon ami, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), ressemblaient beaucoup à ce que nous avons entendu pendant la fort longue période où le comité a étudié ce projet de loi.

Il existe une différence fondamentale entre ce que le parti socialiste semble penser si l'on en croit le député d'Essex-Windsor et dans une large mesure, ce que l'Opposition officielle pense également et notre position. Lorsqu'on étudie l'article 2, qui, après tout, définit l'objet du projet de loi, et il s'agit là d'une chose fondamentale, il est bon de se rappeler ce que nous proposons de modifier. J'ai cru qu'il convenait peut-être de signaler aux députés comment se définit l'objet de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Cette loi a été adoptée en 1974, il y a plus de dix ans, donc par le gouvernement d'alors qui forme maintenant l'Opposition officielle, avec l'appui enthousiaste des socialistes qui formaient le Parlement croupion qui a maintenu le gouvernement de l'époque au pouvoir. Voici donc ce que dit la Loi sur l'examen de l'investissement étranger:

> La présente loi est édictée par le Parlement du Canada parce que celui-ci reconnaît que la mesure dans laquelle le contrôle de l'industrie et du commerce canadiens est passé aux mains de personnes autres que des Canadiens et l'effet de ce contrôle sur la capacité, pour les Canadiens, de conserver le contrôle effectif de leur milieu économique sont des sujets de préoccupation nationale et qu'il est donc opportun de créer un moyen de prendre, sous l'autorité du Parlement, des mesures visant à faire en sorte, dans la mesure où cela sera matériellement possible après l'adoption de la présente loi, que le contrôle des entreprises commerciales canadiennes ne puisse passer aux mains de personnes autres que des Canadiens et que des entreprises nouvelles ne puissent être créées au Canada par des personnes, autres que des Canadiens, qui n'exploitent pas déjà des entreprises au Canada ou dont les entreprises nouvelles au Canada n'auraient aucun rapport avec celles qu'ils y exploitent déjà, que s'il a été apprécié que l'acquisition du contrôle de ces entreprises ou la création de ces entreprises nouvelles par ces personnes, selon le cas, apporte ou est susceptible d'apporter des avantages appréciables au Canada, compte tenu de l'ensemble des facteurs devant être pris en considération à cette fin en vertu de la présente loi.

● (1140)

Si je vous ai fait lecture de cet article, c'est parce qu'il est nécessaire d'en examiner le ton. Nous devons songer à quel point cet objet peut être offensant pour les non-Canadiens envisageant d'investir au Canada.

Si nous avons jugé qu'il était si important de modifier cette réputation, c'est que les faits montrent, malgré ce que le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) prétend, que la situation s'est nettement détériorée en ce qui a trait à la création d'emplois et à l'entrée des capitaux au Canada. Bref, le taux de chômage de plus de 11 p. 100 dont nous avons hérité du gouvernement précédent était attribuable en grande partie au fait que ce genre de loi et son application avaient tendance à tarir la source naturelle d'investissement qui profiterait aux Canadiens.

Ce débat porte sur des emplois pour les Canadiens. Il est temps que les socialistes et leurs alliés de l'Opposition officielle soient francs avec les Canadiens. En tentant d'empêcher l'adoption de ce projet de loi, ils empêchent la création de richesses au Canada pour les Canadiens et, ce qui est plus important encore, la création d'emplois pour les Canadiens.

Nous devrions examiner le changement d'objectif que propose le député de Winnipeg-Fort Garry. J'ignore s'il a le soutien de tous les députés de l'Opposition officielle, mais je m'imagine que la majorité d'entre eux l'appuient. L'article 2 que nous proposons se lit comme suit:

Reconnaissant qu'une augmentation au capital et que le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada, la présente loi vise à encourager les investissements au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens qui contribueront à la croissance de l'économie et à la création d'emplois . . .

C'est là notre objectif principal. Les deux députés de l'opposition qui sont déjà intervenus proposent de le modifier presque du tout au tout. Ils ne proposent pas d'encourager les Canadiens et les étrangers à investir au Canada afin de relancer l'économie et de créer des emplois. D'après eux, la loi devrait viser à instaurer la notification et l'examen des projets d'investissement au Canada par des non-Canadiens de façon à faire en sorte qu'ils contribuent à la croissance de l'économie. Quelle attitude rétrograde! Ils veulent garder la terminologie de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Ils veulent que l'agence joue un rôle policier et régulateur propre à décourager l'investissement et la croissance économique au Canada. C'est pourquoi les députés ministériels ont rejeté cet amendement article à l'étape du comité. Il est temps de changer la réputation que nous nous sommes faite hélas puisque les pays du monde se demandent si oui ou non les investisseurs sont bienvenus au Canada.

Une organisation digne de foi, le Forum économique européen, fait une évaluation annuelle dans laquelle elle cote divers pays en ce qui a trait à l'investissement et à la croissance économique. Il y a environ un an, dans son rapport sur l'accueil réservé aux investisseurs étrangers dans 24 pays, le Canada s'est classé dernier. Dans son plus récent rapport, celui de l'an dernier, elle a fait le même relevé dans 28 pays et, bien entendu, le Canada est 28e. Monsieur le Président, n'est-il pas étonnant que l'opposition officielle, par la voix d'un représentant, appuyé par le député socialiste qui vient de parler, ne continue pas moins d'essayer de nous convaincre qu'il faut revenir à la vieille formule en ce qui concerne l'Agence d'examen de l'investissement étranger?

Nous visons à encourager les Canadiens et les étrangers à investir dans notre économie. Depuis que nous avons pris le pouvoir en septembre, nous avons approuvé toutes sortes d'investissements étrangers au Canada. Dernièrement, nous avons fait un relevé pour savoir combien d'emplois pourraient être créés grâce à ces nouveaux investissements. A la suite des demandes approuvées depuis septembre aux termes de la loi actuelle, ces nouveaux emplois pour des Canadiens atteindraient le chiffre de 21,000. Par ailleurs, nous savons que 2,500 autres emplois vont être préservés. Imaginez ce qui va arriver une fois que nous aurons le mandat positif du projet de loi C-15 pour encourager plus d'investissements de cette nature de la part de Canadiens et de non-Canadiens.

Nous voulons empêcher la fuite de capitaux et inverser cette tendance. Depuis 1979, les investissements étrangers au Canada ont diminué de deux milliards de dollars, ce qui est tout à fait regrettable. Dans toute notre histoire, on n'a jamais vu un tel exode de capitaux en si peu de temps. C'est la tendance qu'il faut inverser, et ceux qui s'opposent au principe et aux visées du projet de loi C-15 nous empêchent de le faire et de ce fait de créer des emplois pour les Canadiens.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de la déclaration du ministre. Je trouve très drôle que le ministre prétende encourager la création d'emploi alors qu'il a accepté que les crédits de son ministère soient réduits de 200 millions de dollars sur les ordres du président du Conseil du trésor (M. de Cotret). Dans quel domaine le ministre a-t-il pratiqué ces réductions de 200 millions? Dans le domaine des programmes d'encouragement. Il a supprimé les seuls programmes dans son ministère, qui avaient un effet tangible dans les régions où le taux de chômage était élevé. Pourtant, le ministre ose prétendre devant la Chambre que son gouvernement va créer de nombreux emplois.

Ce dernier devrait comprendre que les véritables créateurs d'emplois au Canada, ce sont les entreprises qui ont surmonté de nombreuses difficultés dans divers domaines au fil des ans, soit les entreprises que possèdent et exploitent des Canadiens. Il s'agit d'entreprises familiales qui exercent leur activité dans le secteur primaire. Le ministre devrait s'en rendre compte.

Le ministre a fait allusion aux anciens programmes politiques du gouvernement libéral, mais il a négligé de tenir compte de notre nouvelle orientation en faveur du changement et d'examiner les mesures que nous préconisions pour les régions où sévit un fort taux de chômage. Le ministre oublie que son gouvernement recommande au secteur de la pêche dans l'est du Canada, le plus gros employeur de la région, de regrouper ses activités. Il est dit cependant dans l'exposé financier que la consolidation de l'emploi dans ce secteur devra se faire de concert avec des initiatives publiques et privées destinées à favoriser la création d'emplois dans d'autres secteurs d'activité de l'économie. De quels autres secteurs le ministre peut-il bien parler?

• (1150)

M. Gurbin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les observations du député nous intéressent beaucoup, mais serait-ce trop lui demander que de revenir au sujet du projet de loi à un moment donné dans son discours?

M. Gauthier: Il n'y a pas matière à faire un rappel au Règlement.

M. le vice-président: Je pense bien que le député de Gander-Twillingate en a fini avec son analogie. Il a la parole.

M. Baker: Monsieur le Président, si le député avait été ici, et je présume qu'il l'était et qu'il a entendu le ministre, qu'il a écouté sa déclaration . . .

M. Gurbin: J'étais présent et j'ai été fort impressionné.

M. Baker: Il a suivi le débat de l'extérieur, à la télévision, et il s'est aperçu que le réseau de communications de la Chambre des communes peut probablement augmenter le volume de la voix du ministre, mais sans pour autant améliorer la qualité de sa pensée.

Il a même critiqué la politique de création directe d'emplois du parti libéral. Quel rapport avec le projet de loi à l'étude aujourd'hui, je vous le demande. La vérité, monsieur le Président, c'est que le ministre présente une mesure en affirmant qu'elle est tout et la fin de tout en matière d'emploi au Canada. Mais cela ne l'empêche pas de prendre à son compte la déclaration du ministre des Finances (M. Wilson) et du président du Conseil du Trésor en amputant de 200 millions de dollars un programme de subventions que les Canadiens utilisaient pour créer de nouvelles entreprises ou pour favoriser l'expansion de celles qui existent déjà.

Le ministre nous demande de penser aux mesures que le gouvernement actuel a prises depuis qu'il a été élu. Nous voulons bien, mais tout ce que nous voyons, ce sont des compressions pratiquées dans tous les ministères, des compressions qui freinent le développement économique que le ministre prétend encourager dans la mesure qu'il vient de nous présenter. Il nous parle d'emplois. Il nous dit: «Voyez tous les emplois que nous avons créés depuis que nous sommes élus». Ce sont ses propres mots. «Voyez ce que nous avons fait dans à peine six mois». Nous entendons cette rengaine tous les jours à la Chambre.

Les conservateurs se targuent d'avoir créé 120,000 emplois. Voyons ce que trois gouvernements successifs ont fait au chapitre de l'emploi mois après mois: le gouvernement actuel, le gouvernement Turner et le gouvernement Trudeau. C'est le gouvernement Turner qui remporte la palme avec 33,000 emplois en un mois. Le gouvernement Trudeau arrive deuxième avec 32,000 au cours de ses trois derniers mois d'exercice. Et le gouvernement actuel bon dernier avec 26,000 emplois, dont la plupart, monsieur le Président, auraient été créés quand même par l'ensemble de l'économie.

Pourtant, je ne dirai pas que le gouvernement Turner a créé plus d'emplois que n'importe quel autre gouvernement et le chef de l'opposition officielle (M. Turner) ne le dirait pas, lui non plus. Il sait que bon nombre des emplois dont le ministre cherche à s'attribuer le mérite n'ont pas été créés par le gouvernement actuel. Le ministre devrait consulter les statistiques; il verrait que le gouvernement actuel n'a pas de quoi être fier. Mais les compressions pratiquées dans son ministère le gênent. Il est bien embarrassé d'être obligé de donner moins en stimulants industriels à cause de la déclaration du président du Conseil du Trésor et du ministre des Finances. Il est vraiment mal à l'aise et comme il voudrait bien avoir quelque chose de positif à dire, cette mesure est tout ce à quoi il peut s'accrocher. Mais on verra à la longue, monsieur le Président, que le ministre et le gouvernement ont tort et peut-être le ministre sera-t-il alors muté à un nouveau ministère.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer la motion nº 2, où l'on précise que s'il est intégré au projet de loi, l'investissement et le développement de la technologie se feront dans les conditions établies par le gouvernement du Canada. La chose nous paraît extrêmement importante, non pas comme l'a soutenu le ministre parce qu'il s'agit d'une sorte de doctrine ou de complot socialistes, mais pour de très bonnes raisons réalistes et concrètes, compte tenu du contexte canadien. En effet, développer la technologie c'est mettre au point de nouveaux produits qui permettent de mieux soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. Cela nous permet également de fabriquer des produits au Canada dans des conditions plus économiques. En développant la technologie, en l'utilisant et en la mettant en œuvre, on crée aussi un grand nombre d'emplois et profite de retombées considérables, puisque de petites entreprises peuvent fabriquer différents produits requis par de grandes entreprises pour assurer le succès de la technologie.

Notre parti redoute toujours la poursuite, et j'insiste sur cet aspect, la poursuite des raids contre la technologie canadienne perpétrés par les entreprises étrangères. Pour vous illustrer cette situation, monsieur le Président, je vais me servir d'exemples, de cas survenus depuis quelques années. Et je suis certain que la plupart des députés s'en souviendront.

Le premier exemple d'une technologie que l'on a enlevée de notre pays, et aussi d'un grand nombre d'emplois qu'elle devait contribuer à créer, est une technologie qui m'intéresse étant donné qu'on emploie beaucoup de matériel minier dans la région où j'habite. Nous nous servons de matériel électrique pour extraire la potasse de nos mines. En 1969, la Division Titan de General Motors avait mis au point un véhicule minier mû par des moteurs électriques, capables de transporter de lourdes charges. Le véhicule avait été construit au Canada ce qui était tout à fait normal puisque le Canada est un des principaux pays miniers au monde, mais il est rare que nous inventions des pièces d'équipement requis dans les mines.

La Division Titan de General Motors avait donc mis au point un camion pouvant être utilisé dans les mines de fond. Par la suite, la Titan a décidé de vendre cette technologie à une entreprise du Texas. Non seulement nous avons perdu la technologie pour fabriquer les gros moteurs électriques, mais aussi les camions, sans compter les emplois et les techniques secondaires pour perfectionner le produit. Aujourd'hui, le camion est fabriqué au Texas et si des sociétés minières canadiennes désirent l'acheter, elles devront se le procurer à l'étranger.

Le plus triste, monsieur le Président, c'est que tout cela s'est passé, si on en croit les députés ministériels, avant que l'Agence d'examen de l'investissement étranger y mette son nez. Des fabricants canadiens auraient souhaité avoir pu soumissionner pour que la technologie reste au Canada, mais la General Motors n'a pas été obligée d'accueillir des offres canadiennes et cette technologie est donc passée aux États-Unis.

Je rappelle aux députés qu'à l'heure actuelle, les problèmes que connaît la White Corporation pourraient entraîner une perte de technologie. Avec l'aide du gouvernement du Canada, la compagnie a mis au point une moissonneuse-batteuse à écoulement axial. La technologie de base a été mise au point dans la région de Brantford, et les organismes et petites entreprises qui l'ont créée vont disparaître si la technologie est vendue à l'étranger. Tel sera probablement le cas si nous poursuivons la nouvelle politique que le gouvernement propose.

• (1200)

Je voudrais signaler à la Chambre que, au cours des audiences du comité, le Conseil des sciences du Canada a fait remarquer qu'il arrive couramment au Canada que des compagnies étrangères s'emparent de petites sociétés de technologie de pointe, celles-ci comptant à leur actif un nombre important de spécialistes et de vastes connaissances techniques mais peu de capitaux. Les intérêts étrangers s'emparent donc de ces entreprises et, parfois dans l'espace de quelques mois ou, plus souvent, de quelques années, les employés sont mutés au bureau principal des nouveaux propriétaires tandis que les travaux de recherche et de développement au Canada sont interrompus. Nous perdons non seulement des emplois mais aussi de nombreux spécialistes formés dans nos universités et autres établissements. Nous renonçons également à offrir à ces diplômés universitaires des emplois au Canada. Nous estimons qu'il est particulièrement important que cet amendement s'étende aux sociétés de technologie de pointe, afin qu'elles soient encore assujetties à l'examen de cette agence ou d'un autre organisme de l'État.

On me dit que que la Canadian Advanced Technology Association a exprimé de vives inquiétudes au sujet de ces acquisitions. Il ne s'agit pas simplement du Conseil des sciences du Canada, chargé, je le rappelle à la Chambre, de proposer une politique scientifique pour le Canada et qui, en s'acquittant de cette fonction, s'est aperçu du grave danger que représente ce projet de loi et du tort qu'il pourrait causer au monde scientifique et à la technologie de pointe. L'Association, pour sa part, a signalé que les acquisitions se poursuivront et s'accéléreront probablement comme c'était le cas avant l'établissement de l'AEIE. Elle aussi recommande un examen, afin que les grandes sociétés étrangères, à la recherche de spécialistes, ne viennent pas s'emparer rapidement des ressources de nos petites sociétés de technologie de pointe qui sont couronnées de succès au Canada à seule fin d'enrichir leur propre technologie.

En outre, on me dit que l'ancien administrateur délégué de la société Philco-Ford a donné récemment certaines précisions sur la détérioration des travaux de recherche à la société Philco depuis l'acquisition par Ford. Cette société a centralisé l'essentiel des travaux de recherche à son siège social, aux États-Unis. Il n'y a plus de recherche qui se fait au Canada. Même si la société avait entrepris des travaux très utiles et valables de robotique au Canada, ils ont été déplacés et ils se poursuivent maintenant aux États-Unis.

Je voulais simplement donner à la Chambre quelques exemples très concrets de ce qui se passe quand le Canada n'effectue aucun examen pour s'assurer que, après l'acquisition de nos sociétés de technologie de pointe, ces dernières ne ferment pas leurs portes au Canada. Quand ces exigences ne figurent pas dans nos dispositions législatives, nous perdons des emplois, de la technologie et des connaissances, et notre potentiel de croissance s'en ressent.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je souhaite également me prononcer en faveur de la motion nº 2 présentée par le caucus néo-démocrate. Dans le peu de temps dont je dispose, je ne veux pas traiter de l'ensemble de la motion, mais je dirais qu'elle tend à préciser la mesure législative. La précision vise la technologie et les conditions que le gouvernement doit fixer pour le bien des Canadiens.

Ce que nous disons, c'est que le gouvernement au pouvoir devrait être en mesure de fixer des conditions garantissant que les investissements sont dans l'intérêt des Canadiens. C'est un droit naturel des gouvernements et nous espérons que le nôtre s'en prévaudra. Avant qu'une entreprise étrangère n'achète une exploitation canadienne, le gouvernement pourrait déclarer qu'il doit en résulter certains avantages pour la population, et il devrait exister un mécanisme permettant de prendre ce genre de décision. Même avec le système actuel de l'AEIE, je ne pense pas que l'on examine sérieusement les prises de contrôle de sociétés canadiennes. Il est curieux de constater que presque toutes les demandes soumises au cabinet sont approuvées. On nous a dit, par le passé, que c'était parce que l'existence même de l'AEIE décourage les investissements étrangers au Canada. C'est peut-être ce que certains pensent, mais nous devons tout de même voir ce qu'il en est. Quel autre pays au monde a une industrie de la fabrication contrôlée à ce point par l'étranger? Quel autre pays a un secteur pétrolier à majorité étrangère? Pour gagner du temps, demandons-nous quel autre pays a une proportion aussi élevée de sociétés étrangères? J'estime que cette situation nuit gravement au développement du Canada.

Par leur nature même, les sociétés étrangères ont leur propre stratégie de développement, leurs propres objectifs et leurs propres plans. C'est parfaitement normal, et c'est ainsi qu'elles doivent agir. J'imagine qu'un conseil d'administration qui siège à New York n'aura pas les mêmes préoccupations que s'il était à Toronto, à Winnipeg ou, un jour j'espère, à Thompson, au Manitoba. C'est la nature des choses. Ce que nous disons dans cet amendement, présenté par mon collègue, c'est que le gouvernement du Canada devrait examiner les demandes dans l'optique d'une certaine stratégie. Cela ne veut pas dire que le gouvernement en place n'aura pas une stratégie différente de celle du NPD, mais, au moins, il aurait ce droit d'examen. Il pourrait encore présenter des règlements ou publier des directives sur le développment différents de ce que présenterait ou publierait un gouvernement d'une autre tendance. Ce qui est important, c'est que ce droit existe.

Un député de notre caucus, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), a parlé de la recherche et des risques pour le Canada si les nouvelles sociétés qui disposent de centres de recherche avancée étaient absorbées et si les activités de recherche passaient à la maison mère américaine ou européenne. C'est ce qui s'est produit dans le cas de Philco, lorsque la société a été achetée par les Américains. Une bonne partie de la recherche qui se faisait ici a disparu.

Le Conseil des sciences du Canada a fait une étude, à une époque où l'AEIE fonctionnait encore, et il signalait que la plupart des sociétés étrangères ne dépensaient pas autant d'argent pour la recherche que les sociétés canadiennes. De plus, lorsque le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial consacrait de l'argent à un projet de recherche, en moyenne les sociétés canadiennes contribuaient la même somme. Je dis bien en moyenne, car il y avait des exceptions. Par contre, il n'en était rien pour les sociétés contrôlées par l'étranger. Là aussi, il y a eu des exceptions et les retombées ont sans doute été très bénéfiques. Cependant, en moyenne, les entreprises étrangères n'ont pas investi autant que ce qu'elles ont obtenu des gouvernements fédéral ou provinciaux.

• (1210)

En rejetant l'amendement proposé par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), nous empêchons le gouvernement d'élaborer des stratégies en matière de recherche à l'égard des entreprises étrangères implantées au Canada. Notre pays a ses propres problèmes, mais il présente également ses avantages. Pour le développer, nous devons pouvoir profiter des compétences des Canadiens, de leur jeunesse et de leur relativement bonne éducation. Nous pouvons faire beaucoup, au Canada, grâce à nos ressources hydro-électriques bon marché. Nous avons la possibilité de nous développer, mais nous ne pouvons pas en profiter tant que d'autres pays auront la mainmise sur notre développement, à l'avenir, sans aucune participation du gouvernement.

Je viens d'une circonscription qui couvre un territoire assez vaste. Elle représente les deux tiers du Manitoba.

M. Lewis: Deux tiers de rien du tout.

M. Murphy: J'espère que votre remarque aura été consignée au compte rendu. Je m'en servirai dans mes prochaines publications électorales. Je suppose que le député conservateur regrette ce qu'il vient de dire, car je ne manquerai pas de citer sa remarque dans les prochaines brochures que j'enverrai à mes électeurs.

Je représente une circonscription qui couvre les deux tiers du Manitoba. L'investissement étranger dans le nord de cette province a créé des emplois. Thompson compte une population active assez importante. La Hudson Bay Mining and Smelting, à Flin-Flon, emploie également pas mal de gens. Ces entreprises existent en partie grâce à l'investissement étranger. Cependant, le gouvernement n'a élaboré aucune stratégie à l'égard de cet investissement, et presque aucune recherche n'a été effectuée dans ces localités. Ces sociétés ne recrutent presque pas de femmes. Même si les villes dont j'ai parlé se trouvent au beau milieu d'une énorme population autochtone, presque aucun autochtone ne travaille pour ces sociétés.

Dans l'amendement à l'étude, nous déclarons que les gouvernements devraient envisager des programmes d'action positive lorsque des sociétés étrangères s'implantent dans notre pays. Les gouvernements devraient établir les objectifs des Canadiens, notamment recruter plus de femmes et d'autochtones, faire plus de recherche et favoriser davantage le développement régional dans notre pays. Le gouvernement devrait discuter de ces objectifs avec les sociétés en cause au moment de prendre les décisions concernant d'éventuelles acquisitions par des entreprises étrangères. Ce n'est pas trop demander, je pense. Quelle que soit leur affiliation politique, la plupart des Canadiens n'en attendent pas moins de leur gouvernement. Celui-ci doit se préoccuper de la façon dont notre pays est développé et non simplement favoriser son développement.

C'est l'objectif de l'amendement très clair et précis proposé par mon collègue. Il ne prétend pas que les investisseurs étrangers ne peuvent pas venir au Canada ou qu'ils doivent répondre à une foule de critères avant de racheter une entreprise canadienne donnée. Dans son amendement, mon collègue déclare que le gouvernement doit étudier tout investissement prévu et déterminer si les modalités voulues sont respectées. L'amendement stipule qu'il faut établir ces conditions. Ce n'est pas une mesure très socialiste, monsieur le Président. Elle affirme simplement que nous avons le droit de choisir notre propre avenir et que le gouvernement doit établir certaines conditions concernant la forme que doit prendre le développement de notre pays.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je me réjouis de traiter des propositions d'amendement au projet de loi C-15. Les députés tant de l'opposition officielle que du Nouveau parti démocratique ont reconnu, dès l'instant où le ministre à présenté ce projet de loi à la Chambre, et notamment au cours de son examen au comité, que le ministre ne s'était guère soucié des doléances que les députés de l'opposition avaient formulées au sujet du projet de loi C-15.

M. Stevens: Nous l'avons entièrement revisé.

M. Tobin: Le ministre dit qu'il l'a entièrement revisé. C'est le ministre qui est l'auteur de ce projet de loi qui vise ni plus ni moins à permettre aux investisseurs de venir au Canada et d'y cueillir comme des fruits mûrs les entreprises canadiennes. L'Agence d'examen de l'investissement étranger, créée par le parti libéral à l'époque où il exerçait le pouvoir, devait choisir les investissements étrangers qui avantageaient le Canada et qui contribueraient à la réalisation des objectifs nationaux de notre pays et à son bien-être économique à long terme. Le projet de loi C-15 fait table rase de cette préoccupation que la Loi sur l'examen de l'investissement étranger renfermait implicitement. Il vise à permettre aux investisseurs étrangers de venir au Canada et de s'approprier ce que nous avons de mieux, abandonnant au ministre et aux contribuables de notre pays le soin de s'occuper des entreprises qui sont inefficaces, vieilles et désuètes et qui ont besoin de nouveaux équipements.

A cet égard, les entreprises du secteur de la pêche sont particulièrement vulnérables et exposées. Les investisseurs étrangers pourraient se les approprier les unes après les autres pour moins de 5 millions de dollars. Ils pourraient ainsi venir s'installer dans les provinces de l'Atlantique sans apporter la moindre technique nouvelle et sans créer le moindre emploi.

Dans les provinces de l'Atlantique, ils pourraient acquérir les petites entreprises indépendantes à l'exception des entreprises géantes que sont Nickerson's National Sea et FPI, pour beaucoup moins de 5 millions de dollars, de sorte qu'ils n'auraient pas à soumettre ces acquisitions à l'examen d'Investissement Canada. Or, ces petites entreprises de pêche représentent environ 50 p. 100 de toute la production des provinces de l'Atlantique. Les investisseurs étrangers, qui n'ont pas à l'heure actuelle accès à des contingents de morue, ceux-ci étant réservés exclusivement aux pêcheurs canadiens, pourraient dorénavant se prévaloir de ce projet de loi pour acheter des usines de transformation dans les villes qui dépendent d'une seule entreprise. S'étant approprié ces usines, ils pourraient

exiger une part de nos réserves hauturières. Ils pourraient exiger ensuite d'utiliser en haute mer des chalutiers congélateurs.

• (1220)

La proposition d'amendement de mon collègue le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a pour but de préciser que l'objet du projet de loi C-15 est d'accueillir favorablement l'investissement étranger de nature à contribuer à l'essor économique de notre pays. Nous accueillons favorablement l'investissement étranger qui apporte de nouvelles techniques et met en valeur des secteurs de nos ressources encore inexplorés. Nous accueillons favorablement les capitaux des investisseurs étrangers qui traitent les Canadiens avec dignité et respectent leurs valeurs et leur culture. Voilà l'objet de cette proposition d'amendement.

Le député d'en-face sourit et mentionne le nom de John Sheehan. C'est peut-être là un exemple de l'investissement étranger qu'il préconise. Les députés se souviennent peut-être de la dernière aventure à laquelle John Sheehan a participé au Canada à l'invitation et avec le concours du gouvernement conservateur de Terre-Neuve que dirigeait à l'époque le premier ministre Frank Moore. Cette aventure a abouti à la plus grosse faillite d'entreprise de l'histoire de notre pays, faillite de 600 millions de dollars qui a entraîné à son tour la plus grosse faillite de l'histoire du Japon. Cette faillite a coûté 70 millions de dollars aux contribuables terre-neuviens, et 110 millions au service britannique de garantie des exportations. Si c'est là l'idée que le député se fait du genre d'investissement étranger que cette nouvelle loi devrait attirer au Canada, alors nous, de Terre-Neuve, n'en voulons absolument pas.

Les Canadiens qui vivent dans des localités à entreprise unique où leur culture et leur mode de vie traditionnels dépendent du secteur des ressources naturelles sont très inquiets, car le projet de loi et son objet tel qu'énoncé à l'article 2 démontrent très clairement que le gouvernement ne se préoccupe pas du tout que les investissements étrangers créent de nouveaux emplois ou développent une nouvelle technologie. Le gouvernement a mis le Canada en vente, et on ne pourrait reprocher à un investisseur avisé de se prévaloir des dispositions du projet de loi pour venir cueillir au Canada les entreprises qui sont mûres à point, laissant de côté celles qui ne le sont pas tout à fait. C'est ce qui va arriver, et on l'a fait remarquer au ministre.

J'ai cité la pêche comme exemple d'un secteur vulnérable aux investissements étrangers. La mesure à l'étude permettra aux investisseurs étrangers de venir acquérir au Canada les usines les plus rentables et les plus productives dans les petites localités. Bien que ces acquisitions ne semblent pas représenter grand-chose ou susciter des inquiétudes lorsqu'on les considère isolément, l'ensemble de 200 ou 300 de ces acquisitions pourrait mener à une position dominante dans l'industrie de la pêche.

Voyons un peu les choses du point de vue d'un Terre-Neuvien, d'un Néo-Écossais ou d'un Québécois de la Côte Nord vivant dans un petit village qui vit de la pêche depuis des siècles. Son mode de vie, sa culture et son histoire tournent autour de cette industrie. Il craint par dessus tout qu'une entreprise étrangère vienne prendre le contrôle de la petite entreprise locale de transformation du poisson.

Une fois qu'elle aurait acquis cette petite usine, l'entreprise étrangère pourrait prétendre avoir droit au quota de pêche en haute mer et, au lieu de transformer les prises dans les petites usines locales, elle pourrait se doter d'un chalutier congélateur en haute mer pour y traiter le poisson sur place. Les usines exploitées dans les petites localités n'auraient plus qu'à fermer leurs portes.

Les habitants de Grand Bank ont un cauchemar à savoir que Grand Bank ne soit plus à l'avenir un prospère village de pêche à la population pittoresque et aux riches traditions, mais soit transformé en un navire baptisé *Grand Bank* et flottant en haute mer. Alors que 400 personnes y gagnaient autrefois leur vie, il n'y restera peut-être plus que 15 à 20 personnes à le faire.

Le projet de loi invite subrepticement les entreprises étrangères qui ne sont pas intéressées à exploiter des usines de transformation de poisson ni à donner de l'emploi aux habitants des petits villages mais uniquement à obtenir les quotas de pêche qui leur étaient inaccessibles jusqu'à présent. J'exhorte les députés à s'ouvrir les yeux et, à la différence du ministre, à se montrer compréhensifs et à prouver qu'ils comprennent la nature régionale de notre pays en appuyant l'amendement.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, l'examen de l'investissement étranger est un principe très important que l'ancien gouvernement a établi dans les années 70 après avoir étudié la question sous tous ses angles. Je trouve amusant d'entendre le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) essayer de rejeter la responsabilité de cette mesure à la fois sur les libéraux et les néo-démocrates. Je suis fier de pouvoir dire que c'est aux libéraux que nous la devons.

Je me souviens de l'attitude que le NPD a d'abord adoptée au sujet de l'examen de l'investissement étranger. Je me souviens de la réaction qu'a eue David Lewis, qui était alors chef du NPD, lorsqu'on a présenté les recommandations du rapport Gray dont découlait la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, du temps où j'étais encore un jeune député. A l'en croire, ce n'était rien d'autre que de la poudre aux yeux, car les capitalistes canadiens et étrangers étaient tous à mettre dans le même panier. Nous ne croyons pas, comme le NPD, que rien ne différencie un capitaliste étranger d'un capitaliste canadien. C'est dans cette optique que nous avons abordé l'examen de l'investissement étranger.

D'un autre côté, nous ne nous opposions évidemment pas à l'investissement canadien étant donné qu'il était préférable de garder la haute main sur notre économie et de soutenir la concurrence internationale dans de nombreuses industries. Nous estimions également que, compte tenu du potentiel du Canada et de notre niveau de vie élevé auquel les Canadiens se sont habitués et que les parlementaires devaient s'engager à maintenir, il était important de reconnaître que l'investissement étranger avait un rôle à jouer dans notre pays. Nous voulions que la loi nous permette de tirer parti au maximum de tout investissement étranger et c'est dans cet esprit que la loi a été mise en place. C'est également, je crois, dans ce même esprit qu'elle a été administrée.

Je sais que cela présentait certains inconvénients sur le plan bureaucratique et que les capitalistes étrangers et canadiens se sont laissés décourager par les tracasseries administratives et

les conditions à remplir. Toutefois, même si cette mesure réduit considérablement la possibilité d'examiner ces investissements, elle permet quand même de le faire. Je crois que le gouvernement a reconnu l'importance de cet examen. Il se rend compte que nous sommes un pays autonome et que nous devons exercer un certain contrôle sur l'afflux de capitaux étrangers, qu'ils servent à racheter des entreprises canadiennes existantes conformément à l'esprit de la loi en vigueur ou de la loi proposée, ou qu'ils servent à implanter de nouvelles industries au Canada.

Ce qu'il y a de troublant dans l'article 2 du projet de loi que la motion nº 1 vise à modifier, c'est qu'il n'énonce pas très clairement cette position. La lecture des objectifs de ce projet de loi ne permet pas de comprendre qu'il maintient la procédure d'examen, même s'il l'atténue quelque peu. L'amendement que mon collègue, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a proposé, précise clairement ce qu'il en est.

• (1230)

Je crois nécessaire d'effectuer le genre d'examen que prévoit la loi actuellement en vigueur. Je reconnais que cela entraîne une bureaucratie importante. Je sais qu'on a fait des efforts, ces deux ou trois dernières années, pour simplifier les formalités. Je pense toutefois que l'on risque de les simplifier exagérément et si cette définition, si l'énoncé d'intention du gouvernement m'inquiète, c'est à cause de l'attitude que ce dernier adopte vis-à-vis des États-Unis et des relations canado-américaines. Tout parti politique canadien qui se présenterait avec une politique anti-américaine se ferait battre aux élections.

M. Lewis: C'est ce qui s'est passé le 4 septembre.

M. Kaplan: Il se ferait battre, car notre pays n'est pas anti-américain. Certains Canadiens sont sans doute anti-américains, mais ils sont si peu nombreux qu'ils ne seraient jamais en mesure de faire élire qui que ce soit au Parlement.

M. Lewis: Les néo-démocrates.

M. Althouse: Nous sommes pro-canadiens.

M. Kaplan: D'un autre côté, ce n'est pas parce que nous ne sommes pas anti-américains que nous devons être avant tout pro-américains. Nous ne sommes pas élus pour servir les États-Unis. Nous ne sommes pas élus au sein de notre parti pour être anti-américains ni pour être pro-américains. Nous sommes élus pour être pro-canadiens.

Nous savons que les Canadiens aiment le pays situé au sud du leur. Nous savons que nous avons beaucoup de chance d'avoir des voisins comme eux et d'avoir d'aussi bonnes relations avec eux. Il ne faut pas accepter de laisser dans le projet de loi le passage évasif où l'on expose son objet. Il voile le fait que l'on continuera à examiner un peu les investissements étrangers dans le cadre de cette nouvelle mesure législative. C'est ce qu'il faut. Il faudrait prendre ses responsabilités et s'intéresser à toutes les politiques américaines qui touchent notre pays.

Ce qui me préoccupe, c'est que le gouvernement ne le fait pas assez à mon sens. Dans le domaine de la défense, je ne crois pas que le gouvernement respecte suffisamment l'autonomie du Canada ni qu'il tienne suffisamment compte du fait que les Canadiens veulent que leur Parlement et leur gouvernement prennent leur défense et qu'ils n'aient pas pour principal objectif d'être la servante, l'envoyé ni le client des États-Unis.

A en juger d'après les termes employés dans le passage exposant l'objet du projet de loi, et sachant ce que je sais des autres politiques du gouvernement actuel, le secteur de la défense et la façon d'aborder les relations multilatérales donnent une bonne idée du genre de choses qui me préoccupent. On pourrait aussi parler de l'attitude du gouvernement à l'égard des projets de recherche partagés et même des échanges de politiques à l'occasion de la signature, au Sommet irlandais, de traités qui ont ouvert aussi largement nos portes aux autorités américaines chargées de faire respecter la loi qu'aux autorités canadiennes, ce qui me met mal à l'aise. Il faut coopérer avec les Américains tout en restant un pays autonome et indépendant dont les citoyens aiment les Américains tout en restant Canadiens.

Je tiens à signaler par ailleurs, en recommandant vivement au gouvernement d'accepter les amendements se trouvant dans la motion numéro 1, l'expérience que l'on a faite avec la société de Havilland, dans ma propre circonscription. La société aéronautique de Havilland était étrangère. En 1972, quand elle fit son apparition, son propriétaire étranger n'était pas disposé à lui donner un mandat mondial pour mettre au point un appareil ADAC pour un marché mondial, le gouvernement est intervenu; il était disposé à acheter la compagnie et à la voir élaborer, comme elle l'a fait la deuxième et la troisième voire la quatrième année, de nouveaux produits typiquement canadiens s'adressant surtout au milieu canadien, aux marchés canadiens, à un voyageur ayant moins d'argent en poche que le voyageur américain et à un monde où l'on prône l'économie de l'énergie, vers lequel le Canada évolue rapidement et devrait évoluer encore plus rapidement, pour élaborer des produits de classe mondiale.

J'ai entendu le ministre qui a présenté le projet de loi dire comment il envisageait l'avenir de la société de Havilland. Il voudrait qu'on vende la compagnie. Nous les députés de ce côté-ci de la Chambre, nous lui avons demandé des garanties. Ce faisant, nous songions précisément à des critères analogues à ceux qui se trouvaient dans la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.

Nous ne nous opposions pas à l'idée de laisser de Havilland redevenir une entreprise privée. Idéologiquement parlant, nous ne tenons pas absolument à l'étatisation, même d'un secteur aussi important le secteur aérospatial; nous n'y tenons même pas suffisamment pour affirmer qu'il doit rester entièrement canadien, mais le ministre n'a offert absolument aucune garantie. Il a dit qu'il faudrait attendre pour voir ce qui se passerait. Il a dit que nous serions heureux d'apprendre quels seraient les nouveaux propriétaires de la société de Havilland et quelles seraient les nouvelles règles du jeu. Nous voudrions des garanties statutaires analogues à celles que contient la loi qui est sur le point de disparaître.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat important et de parler de l'article 2, qui, à bien des égards, est au cœur même du projet de loi.

Si je comprends bien, la Chambre étudie actuellement deux motions. La première est celle du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), et la deuxième est la motion de mon collègue le député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Ces deux motions visent à renforcer l'article 2 du projet de loi C-15, qui est pour le moment très faible et dangereux.

Je dois dire tout d'abord que, selon moi, le projet de loi C-15 est l'une des mesures les plus importantes dont le Parlement ait été saisi depuis le début de la session, car ce qui est en cause, c'est la souveraineté économique de notre pays. Le nouveau gouvernement conservateur a fait savoir très vite, après son accession au pouvoir, à quel point il était disposé à sacrifier notre souveraineté économique au profit des sociétés américaines.

Je tiens à dire que ce projet de loi constitue sans conteste un pas en arrière. Pour sa part, le Nouveau parti démocratique a toujours soutenu que le Canada devrait affirmer sa souveraineté économique en renforçant les dispositions de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger au lieu de réduire leur portée. Mais le gouvernement fait marche arrière. L'article 2 et le projet de loi lui-même ont pour effet de permettre aux multinationales dont le siège se trouve aux États-Unis de déterminer où se situe leur intérêt, et c'est surtout en fonction de leurs priorités que seront prises les décisions concernant de nouveaux investissements et le développement d'une nouvelle technologie au Canada. C'est pourquoi nous ne pouvons absolument pas souscrire à la déclaration générale selon laquelle une augmentation du capital et le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada.

De multiples études ont déjà montré, sans laisser l'ombre d'un doute, que, depuis une vingtaine d'années, les principaux investissements réalisés au Canada par de grandes sociétés étrangères ont eu pour effet net d'éliminer des emplois dans notre pays au lieu d'en créer. Prétendre, sans aucune réserve, qu'une augmentation de capital et le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada, c'est faire fi des répercussions des investissements étrangers et de l'utilisation d'une technologie étrangère que nous avons pu constater.

C'est pour cette raison que mon collègue d'Essex-Windsor a proposé un amendement modifiant le libellé de cet article. Il dit à la place que nous reconnaissons qu'une augmentation du capital et le développement de la technologie, dans les conditions établies par le gouvernement, apporteraient des avantages au Canada.

Il existe une différence fondamentale entre les deux versions de cet article, car la nôtre reconnaît qu'il appartient aux Canadiens, par l'intermédiaire de leur gouvernement et de leurs représentants élus, d'établir les priorités concernant les nouveaux investissements et la nouvelle technologie. Nous ne pouvons pas accepter systématiquement que les sociétés étrangères établissent ces priorités. Très souvent, en réalité, ce qui est dans l'intérêt des compagnies étrangères, et surtout des multinationales américaines, peut être bon pour le Canada à court terme, mais peut nuire énormément à nos priorités économiques à long terme et entraîner la suppression de nombreux emplois, car le but des sociétés étrangères est d'accroître leurs profits au maximum et non de défendre les intérêts du Canada. L'amendement du député d'Essex-Windsor garantit que ce sera en fin de compte le gouvernement qui aura le droit d'établir les règles du jeu et de décider quels engagements devront prendre les sociétés étrangères désireuses d'investir au Canada.

• (1240)

Dans sa version actuelle, le projet de loi laisse les portes grandes ouvertes, puisqu'il affirme que de nouveaux investissements et une nouvelle technologie, quels qu'ils soient, apporteraient des avantages au Canada. Par ailleurs, je dois souligner que cet article exposant l'objet de la loi est en contradiction avec le reste du projet de loi. A quoi peut bien servir en effet d'avoir un processus d'examen, comme celui prévu dans le projet de loi—processus qui est d'ailleurs inefficace et laisse beaucoup à désirer—si le gouvernement affirme au début du projet de loi que toute augmentation du capital et tout développement de la technologie apporteront automatiquement des avantages au Canada? Cette déclaration revient à nier totalement l'importance de cet examen, car un tel examen ne peut avoir aucun sens si le gouvernement part de ce principe erroné. Par souci de cohérence, il faudrait au moins reconnaître dans l'article 2, qui expose l'objet de la loi, qu'il revient en fin de compte au gouvernement d'établir les conditions dans lesquelles les investissements étrangers seront acceptés au Canada.

Les réserves que nous inspire l'article 2 rejoignent les inquiétudes plus globables que suscitent les intentions du gouvernement telles qu'elles apparaissent dans ce projet de loi. Par exemple, nous pensons que le gouvernement tourne en dérision le processus d'examen et en fait une véritable comédie en niant que lui et les Canadiens aient un rôle à jouer dans l'établissement des priorités en matière d'investissement. Nous voulons au contraire que ce processus soit davantage public et qu'on rendre des comptes aux Canadiens et aux gens qui travaillent dans les entreprises concernées, surtout quand il s'agit de racheter une société. J'ai vu trop souvent, dans ma circonscription de Burnaby et ailleurs, une société étrangère racheter une entreprise canadienne en difficulté, prendre certains engagements envers l'Agence de l'examen de l'investissement étranger, puis oublier complètement ses promesses, au détriment des travailleurs et finalement de la société toute entière.

Une très grande société de ma circonscription en a été l'exemple classique. Il a fallu énormément de travail pour obtenir ne fut-ce qu'une copie des engagements écrits pris par cette entreprise auprès du gouvernement et, en définitive, auprès des Canadiens et des travailleurs de l'usine. Lorsque j'ai demandé quelle assurance on avait que ces engagements seraient respectés, on m'a répondu qu'en fait, il y avait un processus de contrôle. Lorsque j'ai creusé un peu plus loin, je me suis aperçu que ce processus de contrôle ne permettait absolument pas de garantir la protection des emplois comme le voulait à l'origine le processus d'examen. Nous estimons que, plutôt que d'affaiblir le processus d'examen, on devrait accroître le contrôle public des engagements des représentants du secteur privé qui cherchent à établir de nouvelles entreprises au Canada ou à prendre le contrôle d'entreprises existantes.

Les parties touchées par une décision d'absorption d'une société ou de création d'une nouvelle entreprise devraient avoir beaucoup plus de latitude d'intervention. Il s'agit notamment des travailleurs, de la collectivité dans laquelle l'entreprise veut s'installer et, naturellement, des éventuels concurrents dans le même domaine qui risquent de subir un contrecoup dramatique ou d'être victime d'une sous-enchère, que ce soit sous forme de politiques de prix, de politiques hostiles aux travailleurs et aux employés, de politiques de bas salaires, d'une mauvaise protection de l'environnement, etc.

L'amendement à l'étude vise notamment à donner au gouvernement le droit de poser ses conditions en matière d'emploi et quant aux conséquences des projets liés au virage technologique, qui a souvent des effets particulièrement néfastes pour les femmes.

Monsieur le Président me signale que mon temps de parole sur cet amendement tire à sa fin. En terminant, je tiens à répéter qu'à bien des égards l'article 2 est le point central du projet de loi puisqu'il énonce l'objectif général du gouvernement. Lorsque celui-ci reconnaît sans plus de précision qu'une augmentation du capital et que le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada, il ne tient pas compte de la réalité, car l'expérience nous a montré trop souvent que les capitaux étrangers avaient nui aux intérêts des Canadiens. Notre parti est d'avis que la motion présentée par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) donnera du moins au gouvernement canadien les moyens de s'assurer, au nom des Canadiens, qu'il existe des modalités satisfaisantes selon lesquelles les nouveaux capitaux et la nouvelle technologie profiteront à la population au lieu de ne rapporter que le plus de bénéfices possible à une société américaine.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, en prenant la parole à l'étape du rapport sur les propositions de mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), j'aimerais tout d'abord indiquer à la Chambre que j'écoutais attentivement le ministre tantôt lorsqu'il nous a parlé de l'objet du projet de loi. L'objet, nous a-t-il dit, c'est de créer des emplois. Je ne pense pas qu'il y ait un député dans cette Chambre qui serait contre l'objectif mentionné par le ministre.

L'amendement en question cherche à faire comprendre au gouvernement qu'il faut essayer de créer des conditions où le Canada est ouvert aux investissements. Bienvenue au capital, mais le pays n'est pas à vendre, c'est clair! C'est cela que l'on veut: essayer de conserver dans la loi des mesures qui permettent aux ministres, s'il le faut, d'essayer de convaincre les investisseurs étrangers que c'est dans l'intérêt du Canada qu'ils viennent ici investir pour donner des bénéfices aux Canadiens, des emplois, de la recherche, du développement et ce que cela veut dire au point de vue d'un mandat international, développer ici ce que nous cherchons tous, c'est-à-dire des marchés extérieurs où nous pourrions bénéficier des ventes qui feront en sorte que l'économie canadienne «partira» à nouveau dans un élan positif.

Monsieur le Président, l'an dernier, nous avons eu 4.1 milliards d'investissements étrangers au Canada. Il y a eu 1,000 compagnies étrangères ou des intérêts étrangers, si l'on préfère, qui ont investi au Canada. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des propositions soumises en vertu de la loi sur le tamisage des investissements étrangers ont été approuvés. Je trouve cela, moi, encourageant. Qu'est-ce que le gouvernement veut faire? Le gouvernement dit: Holà! On a réussi avec une politique négative envers cette loi du gouvernement fédéral à faire croire aux Américains, aux Européens, aux Japonais que la loi sur les investissements étrangers était une mesure qui décourageait l'investissement. C'est absolument faux, et le ministre le sait. Il est faux de prétendre, comme l'ont fait les conservateurs depuis deux ou trois ans, que cette loi était mauvaise pour le Canada. C'est absolument erroné! Les faits sont là. Je répète: 4.1 milliards l'an dernier, 1,000 compagnies, 97 p. 100 approuvés. Pourquoi? Pour créer des emplois. Pourquoi? Pour créer de la recherche, pour créer du développement et pour nous donner une chance de faire de la concurrence sur le marché international.

• (1250)

Le ministre a dit que les capitaux canadiens fuyaient le pays. Ce sont ses amis à lui qui allaient investir évidemment aux États-Unis où les taux d'intérêts étaient exorbitants, et comme on le sait tous dans cette Chambre, soyons honnêtes. Qu'on le veuille ou non, rattaché à l'économie de notre cousin, notre bon voisin les États-Unis. Et quand eux, ils ont des intérêts qui sont très élevés, évidemment que le Canada, lui, à moins que l'on veuille faire ce que certains ont mentionné de faire, contrôler les changes, contrôler le droit des Canadiens d'investir où ils le veulent, où ça peut peut-être leur rapporter le plus, si on veut faire cela, qu'on le dise ouvertement, mais qu'on ne vienne pas faire croire aux députés, aux Canadiens, que la loi, telle qu'elle existait déjà, était mauvaise, allait à l'encontre de l'intérêt du Canada.

Monsieur le Président, depuis nombre d'années, le Canada s'efforce de percer sur le plan international dans le domaine de la recherche et du développement. Les députés se souviendront que le «bras» canadien est un excellent exemple. Néanmoins, on figure bien loin des autres principaux pays industrialisés quant à notre effort en recherche et en développement. Pourquoi? D'après le Conseil des sciences du Canada, la performance canadienne pourrait être améliorée si le degré de propriété étrangère dans notre industrie était moins élevé. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Conseil des sciences. Les multinationales ont tendance à concentrer leurs activités de recherche et de développement dans leur pays d'origine, c'est normal, et négligent habituellement le fait, le potentiel scientifique des Canadiens.

Les firmes étrangères entreprennent beaucoup moins d'activité en recherche et en développement au Canada que les firmes canadiennes. Ainsi, en 1982, le niveau de recherche et de développement au Canada par les firmes canadiennes s'élevait à 1.4 p. 100 des ventes de l'entreprise, alors que celui des États-Unis il était de 1 p. 100, et pour les firmes des pays étrangers de 0,9 p. 100. Ces chiffres sont d'autant plus révélateurs lorsqu'on considère le fait que les firmes étrangères sont généralement plus grosses et ont accès à l'ensemble du marché exploité par la maison mère, par la compagnie mère.

De plus, le degré d'importation de la technologie augmente rapidement avec le niveau de mainmise étrangère. Cette importation peut donc réduire la capacité de création de l'industrie canadienne, et de même que l'importation nuit au développement de chercheurs canadiens qualifiés et même force beaucoup d'entre eux à s'expatrier.

Monsieur le Président, sans l'examen des investissements étrangers, sans maintenir un droit de regard canadien dans le gouvernement, par le ministre, de façon efficace, les investissements étrangers pourraient et peuvent avoir des effets désastreux sur les exportations canadiennes qui constituent près de 30 p. 100 du PNB du Canada, soit une source importante de revenu pour l'ensemble des Canadiens.

Bien que les industries étrangères exportent une bonne partie de leur production, elles doivent, en général, se conformer aux stratégies commerciales de la maison mère, je l'ai dit, je le répète, elles ne développent pas un réseau commercial d'une manière autonome ici, au Canada. Elles acheminent leurs produits principalement à leur maison mère ou à d'autres filiales. Ces échanges intra-firmes peuvent donc empêcher l'expansion de nos échanges commerciaux. Et je voudrais simplement rappeler deux événements tout à fait récents.

[*Traduction*]

La société Hyundai est établie dans la circonscription du ministre. C'est grâce aux règlements actuels de l'AEIE que nous avons pu convaincre cette société coréenne d'investir au Canada et d'y créer des emplois. J'approuve cela. L'autre entreprise est la compagnie d'instruments aratoires White Farm, située en Ontario. C'est là une affaire importante. En vertu de la loi actuelle, on a demandé à la maison Borg Warner, syndic ou holding de la société d'instruments aratoires, de garantir que la technologie que possède White Farm au Canada reste au Canada. C'est essentiel. Autrement, la recherche et le développement que les Canadiens ont payés pendant des années et dont ils devraient bénéficier seront perdus pour le Canada. Ce ne serait pas correct.

Je vais conclure mes observations. Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président, qu'il ne me reste qu'une minute. Je vais simplement répéter ce que j'ai dit au début. Notre pays est ouvert aux affaires. Oui, nous sommes ouverts aux investissements au Canada, mais aux investissements qui favorisent l'intérêt national. Il faut nous assurer que les investissements servent les intérêts nationaux des Canadiens, à savoir d'abord la création d'emplois, puis la recherche et le développement, ce qui suppose une planification à long terme qui soit bonne, et la fabrication d'un produit international. Il faut nous assurer que les investisseurs poursuivent ces trois buts avant de les accueillir ici.

Je demanderai au gouvernement d'examiner l'approche raisonnable que préconise l'amendement du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Elle est raisonnable et de nature à renforcer le projet de loi. Elle donnerait au projet de loi beaucoup plus de mordant que ne le feraient les propositions du ministre.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le présent débat. Nous débattons l'objet du projet de loi. Si nous voulons que la Chambre en adopte le texte, la première chose à définir clairement c'est son objet. Je voudrais tout d'abord prendre acte de la définition que le gouvernement en donne dans son projet de loi. Sous la rubrique «Objet», le texte dit:

> Reconnaissant qu'une augmentation du capital et que le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada, la présente loi vise, d'une part, à encourager les investissements au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens qui contribueront à la croissance de l'économie et à la création d'emplois et, d'autre part, à instaurer l'examen des investissements importants.

Et le reste, et le reste. Ce sont là de très jolis mots. Nous avons décidé d'y proposer un amendement. L'objet ainsi exprimé consiste à ouvrir la porte aux investissements étrangers sans y mettre de gardien, donc à leur donner entière liberté d'action chez nous. Nous avons présenté une motion brève mais importante, qui insère le passage suivant après le mot technologie:

> «dans les conditions établies par le gouvernement . . . »

Nous insistons pour que capitaux et investissements s'installent dans des conditions convenables. En d'autres termes, nous ne croyons pas opportun de laisser toute liberté d'action aux capitaux étrangers au Canada. Nous estimons plutôt qu'ils doivent respecter les normes de la société canadienne, telles qu'elles sont exprimées par nos institutions démocratiquement élues. Il faut que le comportement du capital respecte l'intérêt public.

Nous ne voulons pas nous mettre à la merci de décisions prises par les conseils d'administration des sociétés internationales et multinationales. Ces sociétés ont leurs intérêts propres, qui sont légitimes et consistent à réaliser des profits. Leurs objectifs ne coïncident pas toujours avec l'intérêt national et celui de la collectivité. Il est important que ce projet de loi donne la primauté aux intérêts de la collectivité, qu'il leur accorde la première place. Nous voulons bien que les gens et les sociétés réalisent des profits équitables, mais il faut que cela s'effectue dans l'intérêt général de la collectivité.

Je ne donnerai qu'un bref exemple avant 13 heures. Toro Industries, une entreprise qui fabrique de petites machines pour le labourage des jardins, a décidé d'implanter une usine au Manitoba. Sur les instances du gouvernement provincial, elle a accepté d'y mettre en œuvre un programme d'action positive. C'est là, à mon avis, un exemple concret de l'heureuse influence que le gouvernement peut avoir sur le comportement des investisseurs et de la façon dont il peut les amener à mieux servir la collectivité.

• (1300)

C'est le but fondamental de notre amendement. Il rappelle aux investisseurs qu'ils sont au service de la collectivité. Je poursuivrai mes observations après le déjeuner, monsieur le Président. Je vous vois me faire signe qu'il me reste un peu de temps.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 h 02.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE TOURISME

LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI À HAMILTON

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, au cours de la campagne électorale les conservateurs avaient pour slogan «des emplois, toujours des emplois, encore des emplois», mais les habitants d'Hamilton se sont vite aperçus que ce n'était là qu'un slogan. En effet, non seulement le gouvernement fédéral a-t-il été incapable de prendre des mesures tendant à protéger les emplois dans le secteur sidérurgique contre le dumping injuste pratiqué par certains pays étrangers, mais encore les conservateurs provinciaux ont refusé d'appuyer l'offre du secteur, qui désire recycler de l'acier et non pas des boîtes d'aluminium. Le seul parti qui a adopté une position claire sur cette question est le parti libéral. Le NPD et le parti conservateur «examinent» la question.

Or, les gens d'Hamilton en ont assez des études. Ils veulent des emplois. M. Ernie Kablau, par exemple, qui a investi $800,000 et qui est disposé à créer 18 emplois en organisant des croisières sur le Lac Ontario à partir d'Hamilton, s'est vu répondre par les conservateurs qu'il ne recevrait aucune aide, car Hamilton ne figure pas parmi les priorités du gouvernement dans le domaine du tourisme.

Les conservateurs ont toujours perçu Hamilton comme un dépotoir pour des projets comme «Go Alert» mais ils ne nous ont jamais donné l'occasion d'exploiter les possibilités touristiques qui pourraient favoriser la relance économique d'Hamilton. Le gouvernement fait plutôt obstacle à tous les projets. Les conservateurs fédéraux et provinciaux ont non seulement retardé l'approbation du projet d'Ernie Kablau, mais le projet est maintenant menacé du fait qu'une société américaine a demandé à offrir exactement le même service. Nous voulons des emplois créés par des Canadiens pour des Canadiens, des emplois dans le secteur sidérurgique, dans le secteur du tourisme, des emplois à Hamilton même, afin de rendre à cette ville sa fierté. Nous ne voulons pas des tracasseries administratives du gouvernement.

Les conservateurs provinciaux reprennent les promesses vaines qu'ont faites leurs cousins fédéraux lors de la dernière campagne électorale. Monsieur le premier ministre (M. Mulroney), n'allez-vous pas discipliner votre cousin junior de Toronto . . .

Article 21 du Règlement

M. le Président: Je regrette d'informer la députée que son temps de parole est écoulé.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LE MAINTIEN DU BUREAU PRINCIPAL DES PRAIRIES À WINNIPEG

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, avec des amis comme les quatre ministériels manitobains qui font partie du cabinet, le Manitoba n'a pas besoin d'ennemis. Je fais allusion à la décision annoncée hier par le gouvernement de créer le poste de vice-président principal du CN pour l'ouest du Canada. Le poste sera offert à Edmonton et les nouveaux pouvoirs qu'il conférera témoigneront de la réalité à savoir que 70 p. 100 de l'activité ferroviaire de la société est concentrée à l'ouest de Thunder Bay.

Le fait est que le bureau principal du CN pour la région des Prairies, se trouve à Winnipeg. L'annonce faite hier par le ministre des Transports (M. Mazankowski) ranime les craintes éprouvées par les Winnipegois il y a deux ans, alors que le bruit courait que le CN serait réorganisé, qu'il n'y aurait plus qu'une seule région au lieu de deux, la région des montagnes et celle des prairies, et que le nouveau bureau principal régional serait établi à Edmonton. Voilà donc qui pourrait fort bien présager de l'avenir si le nouveau vice-président est installé à Edmonton.

Je prie les membres manitobains du cabinet de veiller à ce que ce ne soit pas là le commencement de la fin pour Winnipeg comme bureau central régional du Canadien National. On a déjà remis à plus tard la construction de l'atelier de réparation de VIA Rail à Winnipeg et annulé le projet du Conseil national de recherches; des contrats du CN sont adjugés à l'est vers Toronto, et maintenant à l'ouest vers Edmonton aussi. Quand ces députés vont-ils défendre les intérêts de leur province?

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, jeudi dernier, l'honorable leader du gouvernement a répondu au premier rapport déposé par le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes sur lequel j'ai l'honneur de siéger.

Monsieur le Président, je dois vous dire que cette réponse m'encourage à continuer et que je suis enthousiaste quant aux perspectives que cette réforme apportera à l'ensemble des députés de cette Chambre, ce qui rehaussera l'image qu'ont les Canadiens vis-à-vis de leur institution.

J'invite et j'encourage fortement les députés à déposer leurs suggestions et/ou recommandations auprès du Comité, car la réforme parlementaire canadienne est essentielle pour permettre à tous les députés de se faire entendre et d'avoir leur mot à dire sur les législations proposées par le gouvernement.

Article 21 du Règlement

Je dois ajouter que ce Comité me donne une occasion exceptionnelle en tant que nouvelle députée d'approfondir les règlements qui régissent notre institution. Je suis également ravie du consensus dégagé à ce Comité, sous l'habile présidence de l'honorable James McGrath, et de constater que la réforme que nous proposons fait l'unanimité des trois parties à la Chambre.

Enfin, monsieur le Président, ce qui me glorifie le plus, c'est de savoir que je fais partie d'un comité et d'un gouvernement qui passeront à l'histoire pour avoir été les plus progressistes dans la réforme de la Chambre des communes canadienne.

* * *

[*Traduction*]

STEVE FONYO

L'ARRIVÉE DU COUREUR UNIJAMBISTE À LA FRONTIÈRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, dans deux heures environ, un événement important se déroulera sur la transcanadienne, dans le parc national de Yoho, à la frontière de la Colombie-Britannique. Steve Fonyo, notre nouveau héros national, entreprendra la dernière étape de son «voyage pour la vie». Quand Steve a commencé son long périple dans les eaux glacées de Terre-Neuve, nombreux sans doute étaient les sceptiques. Un an s'est écoulé et notre courageux jeune homme a persévéré dans ses efforts exténuants, en dépit de la neige, de la pluie et de la douleur, et aujourd'hui nous sommes profondément touchés par la détermination dont fait preuve Steve pour combattre le cancer.

Les efforts de notre héros ont déjà permis de recueillir plus de 4 millions de dollars destinés à la recherche sur le cancer, à la sensibilisation du public, aux soins médicaux, et ce n'est pas encore la fin. Pour sa part, le gouvernement de la Colombie-Britannique a versé un million de dollars. Je sais aussi que les habitants de la Colombie-Britannique feront preuve de générosité pendant que Steve accomplira les 1,000 derniers kilomètres de son voyage.

Dimanche dernier, le marcheur a parcouru les 40 kilomètres qui séparent Morley Flats de Banff, malgré la poudrerie, et il lui reste encore des étapes difficiles pour franchir les Rocheuses et le canyon du Fraser. Des millions de Canadiens ont témoigné leur admiration pour le courage et la générosité de Steve. Son exemple nous grandit et nous inspire.

Au moment où tu entreprends la dernière étape de ton voyage, à travers les lacs, les plaines et les montagnes, ce message vole vers toi: Steve nous t'aimons!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LE PRÉSUMÉ LIMOGEAGE DE BETTY HEWES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, plusieurs députés ici présents se souviennent sûrement du temps où au Québec les curés affirmaient à leurs ouailles que le ciel était bleu et que l'enfer était rouge. C'était une bien triste époque pour la démocratie.

Plus près de nous dans le temps, on se souviendra d'une promesse électorale du premier ministre (M. Mulroney) voulant que, sous un gouvernement progressiste conservateur, les nominations seraient faites par un comité indépendant. Or, non seulement il n'en est rien, mais on ne laisse même pas les gens terminer leur mandat. Ainsi, Betty Hewes a été limogée à titre de présidente du Conseil d'administration des Chemins de fer du Canadien National. Ce n'est sûrement pas pour son incompétence qu'elle a été remerciée de ses services.

Madame Hewes était une des rares femmes de l'Ouest à détenir un poste semblable. Si le gouvernement tient à nommer des «bleus», qu'au moins il remplace des femmes par des femmes.

Je suis renversée, monsieur le Président, de constater que le gouvernement n'ait pas été capable de trouver une femme compétente, membre du parti progressiste conservateur, pour occuper ce poste. C'est une insulte faite aux femmes de ce parti, et j'espère que mes collègues féminines du gouvernement au pouvoir feront savoir fortement au premier ministre leur désaccord sur ce genre de nominations.

De plus, monsieur le Président, laissez-moi vous dire que les Canadiens et les Canadiennes commencent à en avoir assez de ce genre de nomination partisane et, quand leur colère éclatera, le ciel virera du bleu au rouge.

* * *

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

INUIT TAPIRISAT DU CANADA—L'ÉLECTION D'UNE FEMME À LA PRÉSIDENCE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je félicite Rhoda Innuksuk qui a été élue présidente du Inuit Tapirisat du Canada. A titre de première dirigeante des Inuit, elle est le symbole de la participation croissante des femmes du Nord qui remplissent des rôles de premier plan dans la vie publique et politique.

Une des priorités de M^me^ Innuksuk sera d'affronter les problèmes sociaux très graves des jeunes Inuit qui connaissent les taux les plus élevés d'abandon scolaire, de criminalité, de suicide et de chômage. Je recommande instamment au gouvernement fédéral de venir en aide aux Inuit, afin qu'ils puissent trouver des moyens efficaces de régler les problèmes sociaux et médicaux reliés à l'invasion de la société du Sud, qui a bouleversé leur mode de vie.

Si l'on veut que les jeunes du Nord aient foi en l'avenir, il faut qu'ils puissent étudier, se former et trouver des emplois qui aient un sens dans leurs localités et répondent à leurs besoins. Les problèmes médicaux des autochtones doivent constituer la priorité immédiate du gouvernement. Le cancer du poumon chez les femmes Inuit est 21 fois plus fréquent que la moyenne nationale et le taux de suicide parmi les jeunes est six fois plus élevé. Les Inuit n'ont guère d'accès aux services médicaux et doivent souvent quitter leur famille, prendre l'avion pour se rendre à un hôpital éloigné et étrange même pour un accouchement. Ils devraient pouvoir profiter de services médicaux décentralisés pourvu d'auxiliaires formés choisis dans la communauté.

Je recommande instamment au ministre de donner la priorité aux besoins médicaux du Nord et d'encourager une nouvelle méthode de prestation des soins médicaux qui formera des gens de la localité destinés à dispenser des soins médicaux . . .

M. le Président: Je regrette de signaler à la députée que son temps de parole est expiré.

* * *

[*Français*]

LA COLLINE DU PARLEMENT

L'EXPULSION DES MANIFESTANTS POUR LA PAIX

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia-Matane): Monsieur le Président, permettez-moi de souligner le geste ferme et d'un certain courage d'un de nos collègues au sujet des campeurs de la Colline parlementaire. Je ne doute pas de la portée de leur action qui durait depuis deux ans. Toutefois, ce genre de manifestation ne doit pas être poussée jusqu'au point où, d'une part, l'ordre et l'esthétique sont sacrifiés et d'autre part, l'autorité gouvernementale ainsi que la population canadienne tournées en ridicule par les visiteurs venus de l'étranger.

Monsieur le Président, je n'ai rien contre la tolérance, mais cependant, je présume que cette dernière doit connaître ses limites.

Au rythme où vont les choses, très bientôt c'est chez n'importe qui que ces gens pourront aller camper et qui plus est, ils se serviront dans nos garde-manger et nous devrons toujours, comme d'aucuns semblent le sous-entendre, faire preuve de sainte tolérance. Il existe sûrement des façons de revendiquer dans notre société qui respectent la collectivité et ce ne sont certes pas celles qui incitent au désordre et à l'anarchie.

Encore une fois, monsieur le Président, il ne fait aucun doute que la population et la majorité des députés de cette Chambre approuvent le geste courageux de notre honorable collègue.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LE GROUPE D'ÉTUDE SUR LA RÉÉVALUATION DES PROGRAMMES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, l'une des démarches les plus importantes qu'a faites le nouveau gouvernement a été la création d'un groupe d'étude sur la réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux dirigé par le vice-premier ministre (M. Nielsen). Ce groupe d'étude est chargé de passer en revue tous les ministères afin de veiller qu'ils assurent à l'avenir les meilleurs services possibles aux moindres coûts. Il était grand temps d'agir et le choix du dirigeant de ce groupe donne du poids à cette initiative. Il est reconnu pour son intégrité, ses talents et sa parcimonie en ce qui concerne les deniers publics. Il n'a pas la réputation de rechercher les faveurs politiques, monsieur le Président.

Une fois que l'on aura parachevé les différents rapports il est fort probable qu'ils seront divulgués prématurément, car les secrets s'envolent avec les machines Xerox. Et il est tout aussi probable qu'ils susciteront de vives réactions de la part de groupes particuliers, au sein du gouvernement et à l'extérieur, si les privilèges de ces derniers sont menacés. Mais le cabinet doit tenir bon en appliquant systématiquement les recommandations de ce groupe d'étude. S'il cédait, le gouvernement actuel ne ferait pas mieux que son prédécesseur. Les Canadiens l'on élu pour mettre de l'ordre dans les affaires publiques fédérales et c'est ce que le gouvernement doit faire.

* * *

LES FORÊTS

LE RETARD À NÉGOCIER L'ACCORD AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, tous les députés connaissent la relation très spéciale qui existe entre les députés de Colombie-Britannique et ceux de Terre-Neuve. En fait, on a décrit nos deux provinces comme les serre-livres du Canada. Par conséquent, c'est dans cet esprit de camaraderie spéciale, que je prends la parole pour déplorer que les députés conservateurs de Colombie-Britannique aient été atteints d'une regrettable maladie. Cette maladie, qui a reçu le nom de Nielsenphobie, se traduit par la perte de la voix, l'oubli des électeurs et tout simplement l'impossibilité de se retrouver sur la colline.

Parce qu'ils ont perdu leur voix à cette période fort critique pour la Colombie-Britannique, et dans l'esprit de cette camaraderie entre nos deux provinces, je vais dire pour eux ce qu'ils diraient eux-mêmes s'ils pouvaient retrouver la voix ou tout simplement le courage. Voici. Le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) cesseront-ils de traiter les habitants de la Colombie-Britannique avec mépris? S'efforceront-ils, immédiatement, de résoudre le différend de 75 millions avec la province et cesseront-ils, séance tenante, de tenir en otage l'avenir de la plus importante industrie de Colombie-Britannique, l'industrie forestière, dans l'espoir de pouvoir résoudre ce différend?

Pendant que j'y suis, au nom de tous les habitants de Terre-Neuve, je souhaite aux habitants de Colombie-Britannique que leurs députés guérissent bientôt de leur Nielsenphobie.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'ACCÈS AUX BUREAUX DE CIRCONSCRIPTION DES DÉPUTÉS

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, je suis convaincu de m'exprimer au nom de tous les députés à la Chambre en attirant l'attention de tous les Canadiens sur le fait que de nombreux députés sont forcés, tout comme moi, de louer des locaux au deuxième étage d'un immeuble qui n'offre aucune facilité d'accès aux handicapés ou aux vieillards pour y installer leur bureau de circonscription. Nous nous trouvons dans cette situation regrettable parce que les loyers dans beaucoup de grands centres urbains du Canada sont trois fois plus élevés et même davantage que dans les régions rurales ou les petites localités. Le budget alloué aux députés ne tient absolument pas compte de cette réalité et ne leur permet pas de résoudre cette difficulté.

En tant que membre du comité permanent de gestion et des services aux députés, je sais qu'on s'occupe de cette question. Mais à comparer à la lenteur des progrès dans ce domaine, les escargots filent à une vitesse supersonique. Entre temps, dans de nombreuses localités partout au Canada, les handicapés et les vieillards n'ont pas facilement accès au bureau de leur député, ce qui est une négation de leur droit.

Je sais que je m'exprime au nom de tous les députés en disant que nous faisons des efforts très sincères pour faciliter l'accès de nos bureaux à tous les Canadiens.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT—LE RÔLE DE DOUGLAS ROBSON

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur l'entreprise familiale Wilson, laquelle a permis la passation d'un petit contrat sympathique de $234,000 entre le ministre, son beau-frère et le président de son association de circonscription. Il est étonnant de voir que les termes qu'utilisaient par le passé les conservateurs comme «fraude», «supercherie», et «imposture», ont désormais été remplacés par «intégrité», «objectivité» et même «sainteté», parfois, pour décrire la situation actuelle.

Le ministre peut-il nous dire si M. Robson, lorsqu'il travaillait pour lui, a eu accès à des renseignements qui ont pu l'aider, directement ou non, à obtenir des contrats du gouvernement? En outre, peut-il nous dire si M. Robson et la firme Lawson Murray Ltd. ont directement ou non, d'autres marchés avec le gouvernement du Canada à l'heure actuelle?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai dit hier à la Chambre que M. Robson était en affaires avec mon cabinet sur un plan tout à fait administratif. Il a été mon adjoint exécutif en 1979, je le répète, et il savait comment je voulais mettre mon bureau sur pied. Il a traité strictement de questions administratives; il n'a pas été question de principes directeurs, ni de l'octroi de quelque contrat que ce soit.

En ce qui concerne la deuxième question du député, je n'en sais rien, car je n'ai rien à voir avec les contrats du gouvernement.

[*Français*]

L'OCTROI DE CONTRATS LUCRATIFS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. La présente situation est totalement intolérable et répugnante et la défense du ministre est encore pire.

Est-ce que le ministre est maintenant en train de dire à cette Chambre et à tous les Canadiens que n'importe quelle compagnie peut envoyer des émissaires ou des représentants travailler dans des bureaux de ministres et ensuite, par coïncidence, en ressortir avec des contrats profitables de la part du gouvernement du Canada et, dans l'affirmative, est-ce que le ministre peut nous dire si cette sorte d'attitude est raisonnable pour les contribuables canadiens qui doivent défrayer le coût de ces dépenses?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai bien expliqué dans ma première réponse la présence de M. Robson. C'est parce qu'il a été mon chef de cabinet en 1979. Il savait selon quels principes je travaille et de quelle façon je voulais organiser le bureau. J'étais pressé par le temps à l'époque, si le député s'en souvient, et j'ai dû me rendre immédiatement à Washington assister à une série de réunions internationales. Tel était l'objet de son travail.

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. J'ai entre les mains un exemplaire de ses directives concernant les conflits d'intérêts à l'intention des ministres de la Couronne. La Partie III concerne les traitements de faveur. Il y est dit que les ministres ne doivent accorder aucun traitement de faveur, relativement à des questions officielles, à des parents ou des amis ou à des organismes dans lesquels ces parents ou amis ont des intérêts. Les ministres doivent également éviter de se placer dans une situation où ils sont, ou peuvent sembler être, redevables à une personne ou un organisme qui pourrait tirer parti d'un traitement de faveur de leur part. Le premier ministre ne pense-t-il pas que cette directive a été enfreinte dans les circonstances?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Dans la mesure où le contrat auquel le député fait allusion a été accordé suivant des critères objectifs établis par un autre ministre, j'estime que le ministre en question qui est un homme parfaitement intègre n'a nullement enfreint les directives. Cela dit, je reconnais que les ministres doivent non seulement éviter les conflits d'intérêts, mais qu'ils doivent également éviter toute apparence de conflits d'intérêts. C'est d'ailleurs pourquoi les Canadiens ont été tellement horrifiés lorsque le chef de l'opposition a assumé les fonctions de premier ministre du Canada tout en continuant à siéger aux conseils d'administration d'importantes sociétés pendant plusieurs semaines. Voilà la différence entre ce qu'a fait le ministre des Finances et ce qui a été fait dans d'autres circonstances. Notre parti n'a rien à se reprocher.

• (1420)

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le premier ministre déforme la vérité. J'ai démissionné de tous les conseils d'administration dont je faisais partie le 30 juin, le jour où je suis devenu premier ministre du pays. C'est un fait et il le sait.

LES ANCIENS TITULAIRES DE CHARGES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je voudrais attirer l'attention du premier ministre sur les directives de l'Appendice 2 à l'intention des anciens ministres et de leur personnel. Les ministres doivent s'assurer, dans tous les rapports qu'ils entretiennent avec d'anciens titulaires de charges publiques, «que leur conduite ne donne pas à penser ni même à soupçonner qu'ils participent à un trafic d'influence, à l'octroi de passe-droits ou de traitements de faveur». Le premier ministre ne croit-il pas que cette directive a été enfreinte?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député soulève la question des apparences. Je reconnais que cela pose un problème. Nous publierons sous peu d'autres directives dans le but d'éliminer cette possibilité d'apparence.

Je fais remarquer au député qu'après être devenu chef du parti libéral et premier ministre désigné, il a participé à des séances d'information secrètes et confidentielles. Je n'ai jamais protesté malgré les apparences de conflit d'intérêts, car j'avais parfaitement confiance en son honnêteté. J'espère qu'il sera aussi généreux envers le ministre des Finances.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le premier ministre sait très bien ce qu'il en est. Il n'ignore pas que, lorsque je suis devenu premier ministre désigné, j'ai demandé au greffier du Conseil privé de ne me montrer aucun document créant une possibilité de conflits entre les intérêts du gouvernement et ceux des sociétés dont je faisais partie avant que je ne rompe tous mes liens avec ces dernières et que je n'entre en fonction. Il le sait et le greffier du Conseil privé pourra le lui confirmer.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Les directives du premier ministre ont été enfreintes à deux égards. Le ministre a reconnu avoir été au courant de la situation et en avoir discuté avec son beau-frère, sans toutefois s'interposer. Dans le premier cas, il a accordé un traitement de faveur à son beau-frère. Dans le deuxième cas, son ancien chef du cabinet, le vice-président en congé de Lawson Murray, M. Robson, a obtenu un traitement de faveur, du moins en apparence, après avoir quitté le bureau du premier ministre. Que compte faire le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà fait pour le député; compte tenu de sa réputation d'honnêteté, j'ai préféré lui accorder le bénéfice du doute. A notre arrivée nous avons hérité des mêmes directives. Nous les avons améliorées depuis. Nous allons les déposer à la Chambre. Je pense que le député serait satisfait de ce genre de document. Nous ne l'avons pas formulé du jour au lendemain. A l'époque, je n'ai soulevé aucune question même si on en a soulevé ailleurs, compte tenu des sentiments que j'éprouvais.

Je peux assurer au député que l'intégrité du ministre des Finances ne fait absolument aucun doute. Je reconnais qu'il faut éviter ne serait-ce que l'apparence de conflit d'intérêts. Nous nous proposons de faire le nécessaire dans les nouvelles directives que nous publierons prochainement.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LE PRÉSUMÉ PARTRONAGE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et des Océans et elle a trait à une affaire affreuse de patronage au Nouveau-Brunswick. Le ministre a récemment mis à la porte 10 gardes de quai qui travaillent à Shippegan et à d'autres ports le long de la côte de l'Acadie.

Dans une lettre datée le 12 avril, le ministre a démis ces gardes de quai de leurs fonctions effectivement le 31 mars. Une injustice non seulement flagrante, mais rétroactive!

Le ministre a-t-il l'intention de renverser cette ingérence politique dans la Fonction publique ou est-ce que nous allons voir encore d'autres nominations de progressistes conservateurs à ces postes?

[*Traduction*]

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je sais que mon honorable ami trouvera intéressant d'apprendre que toute modification apportée dans le cas qu'il a mentionné l'a été à la suite de consultations avec les députés. S'il y a eu injustice et qu'il puisse me la soumettre, je suis naturellement prêt à en discuter.

ON DEMANDE UNE ÉTUDE DE LA QUESTION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ces dix gardiens de quai ont obtenu leur emploi par concours ouvert. Le député local leur a dit que leurs remplaçants allaient débuter le 1er mai. Le ministre est-il prêt à étudier la question en vue de permettre à ces gens-là de garder un emploi qu'ils ont obtenu en toute honnêteté et en toute équité?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les chiffres mentionnés par mon honorable ami et son expression «en toute honnêteté et en toute équité» ne sont peut-être pas tout à fait exacts. Mais, encore une fois, s'il a un cas d'injustice à me soumettre, je suis tout à fait prêt à en discuter avec lui.

Questions orales

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LES DÉPENSES PUBLICITAIRES DU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question porte sur la filière Wilson. A la Chambre, hier, le ministre a déclaré qu'il ignorait que sa sœur Wendy siégeait au conseil d'administration de la société Lawson Murray Limited, société que dirige son beau-frère Doug. Il a précisé qu'il n'avait jamais traité directement avec la société Lawson Murray Limited.

Le ministre dirait-il à la Chambre s'il sait qu'une entreprise, en l'occurrence la société Lawson Murray Limited, a touché $27,306.04, soit l'équivalent de 65.2 p. 100 de toutes les dépenses que le ministre avait engagées pour sa campagne électorale?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne vois pas quel rapport cela peut avoir avec l'affaire dont nous avons discuté. Cette société s'est occupée de ma publicité au cours de la campagne électorale, et c'est la raison pour laquelle ses services ont été rétribués.

M. Nunziata: Monsieur le Président, ce n'est pas habituel qu'une seule entreprise touche 65 p. 100 de toutes les dépenses électorales.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Le ministre a fait preuve de népotisme au cours de sa campagne électorale. Il fait encore preuve de népotisme avec l'argent des contribuables.

M. Hnatyshyn: Règlement!

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Voilà qui fait planer un doute sérieux sur la crédibilité du ministre et sur son aptitude à assumer le portefeuille des finances.

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre, je vous prie! Le député sait sans doute qu'il a pris la parole pour interroger les ministres sur les domaines de leur compétence. Sans doute le sait-il et sans doute aussi a-t-il une question à poser.

M. Nunziata: Merci, monsieur le Président.

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Merci, monsieur le Président. Étant donné que le ministre s'est entretenu de l'octroi d'un contrat du gouvernement d'une valeur de $234,000 avec son beau-frère Doug et avec sa sœur Wendy avant la signature dudit contrat, le ministre ne convient-il pas qu'il a singulièrement manqué de jugement en permettant à son beau-frère Doug et à sa sœur Wendy d'obtenir ce contrat?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député s'est fourvoyé dans son préambule. Il a en effet commis deux erreurs.

Des voix: Bravo!

LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur l'octroi de contrats à des sympathisants politiques du gouvernement, sans appel d'offres. En votant en septembre dernier, les Canadiens se sont prononcés contre le favoritisme politique et pour des changements dans la façon dont le gouvernement accorde ses contrats.

Y a-t-il de nouveaux règlements en vigueur, et ces règlements ont-ils été observés dans le cas du contrat accordé au beau-frère du ministre des Finances? Le gouvernement en tient-il compte quand il envisage de confier à la société Camp Associates des contrats relatifs au tourisme?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): En l'absence du ministre des Approvisionnements et Services, monsieur le Président, je voudrais répondre à cette question. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le Nouveau parti démocratique s'obstine à poser continuellement la même question. Si les députés du NPD ne parviennent pas à comprendre une chose aussi simple, c'est à désespérer. La réponse à cette question leur a été donnée hier.

Quand nous avons pris le pouvoir, on nous a montré les anciennes lignes directrices du gouvernement précédent, c'est-à-dire la directive du Conseil du Trésor. Nous avons rapidement élaboré de nouvelles lignes directrices auxquelles le Conseil du Trésor est en train de mettre la dernière main. Le gouvernement s'en sert déjà depuis quelque temps pour choisir des sociétés de publicité. Il s'agit d'une nouvelle méthode qui répond à un souci de rentabilité et avec laquelle on saura davantage à quoi s'en tenir. Je la recommande au Nouveau parti démocratique, car, à ma connaissance, aucun gouvernement pronvincial du NPD n'a jamais utilisé cette méthode.

• (1430)

M. Murphy: A propos de la dernière réflexion du ministre, je lui suggère de vérifier ce qui se passe au Manitoba, car le gouvernement manitobain accorde certains contrats à des entreprises conservatrices. C'est permis dans cette province.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Le député a une question supplémentaire.

LE DÉPÔT DES DIRECTIVES

M. Rod Murphy (Churchill): Dans sa réponse, monsieur le Président, le ministre a demandé pourquoi nous étions obligés de reposer toujours la même question. J'aimerais bien le savoir.

Hier, en répondant à notre chef, le premier ministre a déclaré qu'il existait de nouvelles directives, et il a ajouté «nous nous ferons un plaisir de les déposer dès qu'il vous siéra». Aujourd'hui, nous avons tenté d'obtenir ces directives par l'intermédiaire du bureau du premier ministre, mais on nous a répondu qu'elles n'étaient pas disponibles. Que faut-il entendre par «quand il vous siéra»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Nous les déposerons très bientôt.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Mon honorable ami pourra constater que nous avons énormément amélioré les directives dont nous avons hérité. Ces nouvelles lignes directrices sont déjà utilisées.

A propos du Manitoba, j'ai remarqué que Joanne McNevin, ancienne adjointe du chef du NPD, est maintenant conseillère du gouvernement manitobain. Mark Eliesen, directeur des recherches pour le NPD, est président de Manitoba Hydro.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Président de Manitoba Hydro. C'est un gars pour qui la lumière n'a plus de secret. Murray Wepler, ancien adjoint principal du député d'Ottawa-Centre, est directeur des communications du gouvernement manitobain. C'est pourtant le député d'Ottawa-Centre qui aurait besoin d'aide pour les communications.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Cliff Scotten, ancien secrétaire général, est désormais conseiller du premier ministre du Manitoba en matière de stratégie.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

M. Mulroney: Ce n'est qu'un échantillon.

Des voix: Bravo!

Des voix: Encore!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Churchill, pour une question supplémentaire.

LA POSSIBILITÉ QUE CERTAINES ENTREPRISES OBTIENNENT DES CONTRATS

M. Rod Murphy (Churchill): Si le premier ministre tient à comparer différents systèmes, permettra-t-il, dans ses nouvelles directives qu'il nous montrera un jour, que le gouvernement accorde des contrats de publicité à des entreprises non conservatrices? Cela se fait au Manitoba. Puisque vous aimez comparer les systèmes, ferez-vous la même chose vous-même?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Absolument, monsieur le Président, nous choisirons des sociétés n'ayant pas de lien avec le gouvernement, tout comme nous avons nommé un grand nombre de personnes appartenant à différents partis politiques.

Pour ce qui est du Manitoba, puis-je passer à la deuxième partie de la liste?

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le NPD n'a pas nommé un seul conservateur au Manitoba, et c'est justement là que votre attitude moralisatrice vous fait du tort, car les Canadiens savent que vous tentez de les berner quand vous abordez cette question.

Des voix: Bravo!

Des voix: Encore!

L'APPLICATION DES DIRECTIVES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Saint-Barbe): Monsieur le Président, on aime généralement le premier ministre à Terre-Neuve parce qu'il nous rappelle l'ingrédient essentiel de notre mets favori, la soupe aux pois. Vous êtes un vrai cabotin.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre, mais je tiens à lui signaler ce que l'on dit à Terre-Neuve: il faudrait qu'il ait une tête de sainte nitouche pour faire avaler aux Canadiens les réponses qu'il donne au chef de l'opposition. Le premier ministre est-il en train de dire aux Canadiens que le ministre des Finances a effectivement enfreint ses directives, mais que cela ne fait rien parce qu'il en sortira de nouvelles demain? Ses directives ont-elles du mordant et dans l'affirmative, que deviennent les ministres qui ne les respectent pas?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne croyais pas qu'il existait un Terre-Neuvien capable de tomber plus bas que Roger Simmons, mais je me trompais.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le ministre des Finances n'a enfreint aucune directive et il n'a enfreint aucune loi. C'est un homme très honnête et le député ferait bien d'imiter l'exemple magnifique qu'a toujours inspiré cet homme dans toutes les régions du Canada, grâce à ses qualités de chef et à son honnêteté.

M. Tobin: Monsieur le Président, le premier ministre essaie de nous faire croire qu'il n'a pas de directives. Voici ses directives. Il les a publiées et il a ordonné à son ministre de les suivre. Le premier ministre peut-il me dire si ces directives valent le papier sur lequel elles sont imprimées ou si c'est une perte de temps, une farce.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Dehors.

M. le Président: A l'ordre. Maintenant que la première partie de la période des questions est terminée, nous pourrions peut-être aborder la deuxième partie un peu plus calmement.

M. Shields: N'y comptez pas trop.

M. le Président: Je pense que je suis d'accord avec celui qui a dit: «N'y comptez pas trop.»

Questions orales

LES FINANCES

LE BUDGET—LE DISCOURS DU MINISTRE À CALGARY

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): J'essaierai de changer de ton, monsieur le Président. Je prends la parole à titre d'humble et insignifiant député de l'arrière-ban de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: J'imagine que cela vaut mieux que d'être considéré comme une nullité, pour reprendre l'expression chère au gouvernement antérieur.

Je voudrais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est assis à côté du poids lourd à sa gauche. Hier, à Calgary, il a confirmé que le premier budget du gouvernement conservateur favorisera l'investissement étranger et que le gouvernement songeait à éliminer la part de la Couronne de 25 p. 100 sur les terres fédérales. Le ministre peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement des États-Unis pense de la possibilité que le gouvernement canadien privatise la part de la Couronne en accordant la préférence aux entreprises canadiennes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député devrait poser sa question au gouvernement des États-Unis.

L'OPINION DU MINISTRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a discuté de ce changement avec le gouvernement des États-Unis et, sinon, s'il croit lui-même qu'il faudrait le faire avant que son gouvernement ne prenne une décision définitive? C'est ce qu'il avait dit dans le passé. Est-il toujours du même avis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ignore combien de temps il faut au député pour se mettre à la page, mais c'est le très honorable député de Manicouagan qui est premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Quand le gouvernement du Canada adopte des mesures législatives, il serait plus prudent à mon avis qu'il sache un peu quelle sera la réaction des investisseurs du secteur privé ou des gouvernements d'autres pays. Par ailleurs, même si nous essayons de savoir quelle sera la réaction de pays étrangers, le gouvernement du Canada prend ses propres décisions dans l'intérêt des Canadiens et de personne d'autre.

• (1440)

L'ÉNERGIE

LA TAXE SUR LES RECETTES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce fut un grand jour pour le Canada le 28 mars, quand fut signé l'Accord de l'Ouest, qui comporte un avantage majeur. La taxe sur les recettes pétrolières et gazières ne s'applique pas à la nouvelle production à compter du 1er avril 1985. Est-ce à dire que cette taxe ne touchera aucune nouvelle production, notamment les réserves dont la production a cessé avant le 28 mars, mais qui pourrait reprendre après le 1er avril?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la députée n'ignore pas que nous avons modifié l'application de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières dans le but de réactiver le secteur pétrolier, afin de créer des emplois et de relancer l'exploration. Cela dit, je lui signale que le groupe de travail formé sous l'égide du ministre des finances examine le règlement qui régira les nouvelles dispositions concernant cette taxe et qu'il présentera son rapport à la Chambre en temps opportun.

* * *

LES FINANCES

LE PROCHAIN BUDGET—LE DISCOURS DU MINISTRE À CALGARY

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, suite à la question du député de Vancouver-Kingsway, le ministre des Finances peut-il nous dire s'il a autorisé le secrétaire d'État à dévoiler ces dispositions du budget à la Chambre de commerce de Calgary ou bien est-ce une nouvelle preuve qu'on se moque éperdument de la procédure budgétaire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pourrais peut-être lire la phrase qui a donné lieu à la manchette dans le numéro du *Globe and Mail* d'aujourd'hui. Voici: «Notre première grande initiative a été de remplacer l'Agence d'examen de l'investissement étranger et le budget de Michael Wilson continuera d'encourager les entreprises et les investissements». Il s'agissait de deux pensées distinctes rassemblées en une seule phrase pour des besoins de mise en page.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Monsieur le Président, avec une telle explication, je devrais m'adresser au premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: De grâce, faites-le.

LA PRÉSENTATION DU BUDGET

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le premier ministre peut-il nous garantir aujourd'hui que l'exposé budgétaire sera prononcé dans cette enceinte et par le ministre des Finances ici présent?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il sera prononcé ici même par le ministre des Finances ici présent et il sera bigrement meilleur que les budgets antérieurs présentés ici.

Des voix: Bravo!

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'ADJUDICATION DES CONTRATS—L'APPLICATION DES NOUVELLES DIRECTIVES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre au sujet de l'affaire Lawson Murray-Wilson. Elle porte sur la déclaration du premier ministre selon laquelle les nouvelles directives qu'il a promis de nous montrer bientôt interdisent, semble-t-il, le conflit d'intérêts apparent ou réel dans lequel s'est trouvé le ministre des Finances à l'égard de ce contrat.

Compte tenu du mécontentement que suscitaient chez les conservateurs et les néo-démocrates les arguments étroitement légalistes qu'invoquait généralement l'ex-premier ministre Trudeau en prétendant que ce qui est légal est acceptable, pourquoi l'actuel premier ministre n'a-t-il pas, en prévision des nouvelles directives, donné l'ordre à ses ministres d'adopter la conduite qui s'impose parce que c'est un comportement normal pour eux et non simplement parce qu'il n'existe aucune directive les y obligeant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne suis pas certain d'avoir bien compris toute la question, mais j'approuve toutefois les allusions de mon collègue selon lesquelles les directives sont inutiles si l'on en accepte pas à la fois l'esprit et la lettre avec enthousiasme. Lorsque j'ai parlé de directives, j'ai déclaré à l'époque de la nomination des ministres que j'établirais une série de directives plus strictes dès que possible. J'ai exigé de mes ministres ce que souhaiterait mon collègue, soit les normes de conduite les plus exigeantes possible. Ils les ont respectées. On peut trouver de temps à autre à redire aux procédures d'octroi des contrats. Là encore, j'ai l'intention de proposer de nouvelles procédures qui seront bien supérieures. Il va sans dire qu'il ne doit pas exister le moindre doute quand à l'intégrité et à l'honnêteté du ministre des Finances, qui est totalement à l'abri de tout reproche.

LA PRÉSENTATION DES NOUVELLES DIRECTIVES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je n'ai jamais mis en doute l'intégrité et l'honnêteté du ministre des Finances. J'ai demandé au premier ministre si les nouvelles directives empêchent ce genre de situation de se produire et, dans l'affirmative, pourquoi il n'a pas demandé à son ministre et à son cabinet de se conduire de cette façon avant l'entrée en vigueur des directives puisqu'ils savent que c'est ce qu'ils doivent faire?

Si les directives n'empêchent pas ce genre de chose de se produire, c'est qu'elles sont trop souples et nous ne le saurons que lorsque nous les aurons vues. Quand pourrons-nous les examiner? Et quand le premier ministre dira-t-il—comme il devrait le faire à mon avis—que le gouvernement aurait dû agir de façon à éviter toute possibilité de conflit d'intérêt même avant l'entrée en vigueur des directives, étant donné que les anciennes directives manquent de précision et les nouvelles peut-être aussi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je partage l'appréhension de mon collègue dont l'argument est valable, je dois l'admettre. Comme certains de mes collègues du secteur privé le savent bien, lorsque j'étais président-directeur général de la société Iron Ore du Canada, j'ai imposé aux cadres de la société les normes les plus strictes et les plus exigeantes jamais appliquées au Canada en matière de conflits d'intérêts. Voilà le genre de normes que nous devons suivre. Je puis vous assurer que les directives qui seront déposées seront les plus strictes jamais imposées aux hommes politiques fédéraux.

M. Blaikie: Empêchez que ce genre de situation ne se reproduise.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LES DROITS DE PÉAGE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Alors que le secteur maritime est dans le marasme, que l'activité des chantiers de construction navale et des expéditeurs ralentit et que le trafic sur la Voie maritime du Saint-Laurent diminue rapidement, le ministre pense-t-il que le moment est bien choisi pour augmenter les droits d'éclusage exigés sur ce grand réseau fluvial?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais répondre au député en lui rappelant qu'il y a quelques mois nous avons dit que le gouvernement avait l'intention de maintenir les droits de péage à leur niveau actuel. Pour l'instant, on n'envisage pas de les augmenter. Le député doit savoir que pour augmenter ces droits, il faudra procéder à des consultations et obtenir aussi la collaboration des autorités américaines.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

LE PROGRAMME DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur une question que j'ai posée hier pendant le débat sur l'environnement à la ministre de l'Environnement sans pouvoir obtenir de réponse.

Pourquoi, depuis le 1er avril, a-t-on supprimé, sans préavis, le programme de gestion des produits chimiques dangereux, programme essentiel à la protection de la santé des Canadiens? Ce programme est destiné à mesurer la quantité de produits chimiques toxiques dans les lacs et les cours d'eau. Il permet aussi de surveiller la pollution de la rivière Niagara causée par un dépotoir de produits chimiques, qui inquiète les quatre millions de Canadiens habitant la péninsule du Niagara. Pourquoi la ministre a-t-elle supprimé ce programme sans prévenir quiconque?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce fonds de recherche auquel se réfère l'ancien ministre de l'Environnement était un fonds de recherche intérimaire qui existait déjà sous son mandat. Donc, il connaît très bien les termes de référence de ce fonds de recherche. C'était un fonds de recherche intérimaire dont la fin était prévue pour la fin de l'année fiscale 1984-1985. Voilà, monsieur le Président, la sorte d'information et de questions fausses que l'ancien ministre de l'Environnement se plaît à poser à cette Chambre. S'il veut des détails supplémentaires, je lui en donnerai par écrit. Ce fonds n'a jamais été coupé.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, compte tenu de son mandat, de ses responsabilités et de ses devoirs, la ministre voudrait-elle établir, le cas échéant, qu'elle a, sans conteste, le pouvoir, la tâche et le mandat de demander au Conseil du Trésor de renouveler le financement d'un programme, d'un programme, il ne faut pas l'oublier, qui concerne la santé de tous les Canadiens? Pourquoi la ministre a-t-elle supprimé en douceur le programme sans chercher à le renouveler pour assurer la protection des millions de Canadiens qui habitent la région de Niagara?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois que le ton dramatique employé par l'ancien ministre de l'Environnement ne trompe personne. Je le répète, ce fonds est venu à sa fin normale et, si je ne l'ai pas réinstitué, c'est que c'était un fonds temporaire et qu'il fait maintenant partie de mon budget principal.

• (1450)

[*Traduction*]

LA SANTÉ

L'IDÉE DE CRÉER UN CENTRE ÉPIDÉMIOLOGIQUE NATIONAL

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ces derniers jours, la Chambre s'est préoccupée, tout comme le nord-ouest de l'Ontario, des effets immédiats des déversements de polychlorobiphényles, mais je voudrais m'intéresser aux effets à long terme. Le ministre sait que l'enregistrement des cas de malformation chez les nouveau-nés et de certaines maladies peut aider les gouvernements, fédéral et provincial, à découvrir des circonstances anormales. Dans certains cas, les gouvernements peuvent constater qu'il y a une cause liée au milieu.

Le ministre est-il prêt à fournir des fonds suffisants à un centre épidémiologique national, pour que l'on puisse détecter l'apparition de maladies particulières, dans des régions données, et ainsi réagir plus rapidement devant les effets de certains produits chimiques de notre environnement?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député devrait savoir que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et les ministères provinciaux de la Santé surveillent constamment tous les facteurs de risque. S'il veut parler plus particulièrement des risques associés au déversement qui vient de se produire dans le nord de l'Ontario, ce qui est peut-être à l'origine de sa question même si ce n'en est pas l'objet précis, je dirais que l'évaluation des risques fait l'objet d'une étroite collaboration entre les deux niveaux de gouvernement. Actuellement, à moins que l'on ne me démontre le contraire, je dirais que le système fonctionne bien et protège la santé des Canadiens.

LE DÉPISTAGE DES TARES CONGÉNITALES

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, des organismes comme le Canadian Congenital Anomalies Surveillance System ont déploré l'insuffisance des ressources financières qui leur sont consenties pour le dépistage des tares congénitales. Le ministre réexaminera-t-il le financement accordé à cette société pour s'assurer tout au moins que, en ce qui concerne les enfants, nous puissions déceler certaines tendances contre lesquelles nous pourrons réagir, ce qui nous permettra de traiter le problème au lieu de nous contenter d'un palliatif?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, à propos des tares congénitales et de l'échange de renseignements, j'ai appris en discutant ces questions avec mes homologues provinciaux qu'il serait peut-être opportun de favoriser l'échange des renseignements que possèdent les administrations provinciales et fédérale. S'il se rapporte à la Loi canadienne sur la santé, il constatera qu'elle renfermait une disposition sur l'information que le gouvernement fédéral pouvait surtout utiliser pour menacer les ministres provinciaux de la santé.

J'ai dit que nous devrions utiliser librement cette information, comme nous le ferons les 16 et 17 mai prochains à la conférence nationale des ministres de la santé pour envisager l'avenir ensemble. Nous pourrions peut-être utiliser une information de ce genre. A mon avis, elle existe déjà. Il faudra peut-être apporter quelques améliorations, mais je préférerais emprunter la voie de la collaboration au lieu d'établir une nouvelle superstructure qui nous fournirait les renseignements que nous possédons déjà.

* * *

[*Français*]

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, on parle beaucoup dans les milieux gouvernementaux de la dissolution de la Banque fédérale de développement. Cette banque dont le siège social se situe à Montréal emploie 500 personnes, et les salaires contribuent 18 millions à l'économie du Québec.

Ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises). Considérant qu'il vient de terminer une longue tournée à travers le pays, est-ce qu'il est prêt à nous confirmer s'il a l'intention de maintenir la Banque fédérale de développement pour le financement de la petite entreprise?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, en réponse à mon honorable collègue, comme vous le savez, tous les programmes gouvernementaux sont à l'étude présentement, dont la Banque fédérale de développement. Nous sommes à travailler à la révision et à la restructuration et nous devrons soumettre un programme de restructuration d'ici la fin de juin, le début juillet, et nous verrons ce que nous pouvons faire à ce moment-là avec la Banque fédérale de développement.

LA NÉCESSITÉ D'ASSURER LE MAINTIEN DU FINANCEMENT DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, la Banque fédéral de développement existe depuis 1944 et il est temps de réévaluer son mandat, mais certainement pas de l'abolir. On vient d'apprendre que dans l'exercice financier qui vient de se terminer, la Banque a prêté 85 millions de dollars à 4,571 clients; 40 p. 100 de ses activités sont au Québec. Le ministre peut-il nous dire qu'il n'entreprendra pas d'action draconienne dans le dossier de la Banque fédérale de développement afin d'assurer la continuité du financement de la petite entreprise?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, nous sommes à repenser le rôle de la banque fédérale de développement.

Une voix: Vous avez mal à la tête.

M. Bissonnette: Le rôle de la Banque fédérale de développement . . . J'espère que le député qui parle comme cela s'écoute un peu de temps en temps aussi . . . Le rôle de la Banque fédérale de développement, dis-je, est vraiment de soutenir la petite et la moyenne entreprises, et nous sommes à travailler à redéfinir son rôle, nous allons le faire et nous allons présenter quelque chose vers la fin de juin.

* * *

[*Traduction*]

LA COLLINE DU PARLEMENT

L'EXPULSION DES CAMPEURS DE LA PAIX

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. En recourant hier aux forces policières à sa disposition, le ministre a expulsé les campeurs pour la paix de la colline du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Il a eu recours à la force de la loi pour se débarrasser de ces jeunes Canadiens idéalistes . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: . . . qui tentent de nous livrer un message au sujet de la survie de l'humanité sur notre planète. Le ministre avait le choix. Au lieu de faire intervenir les forces policières, il aurait pu prendre des initiatives de paix. Il aurait pu recommander à ses collègues de faire cesser les essais des missiles de croisière au Canada et de ne pas participer aux travaux de recherche sur la guerre des étoiles.

Des voix: La question!

M. Keeper: Le ministre songera-t-il à recommander des initiatives de paix à ses collègues au lieu de faire maltraiter des jeunes par des agents de police?

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, l'honorable député et tous les députés de cette Chambre savent parfaitement bien que nous sommes favorables au désarmement, et le plus rapidement possible. J'ai déjà expliqué les raisons, et je pense de façon très pacifique . . . J'ai avisé ces gens qu'ils devaient quitter les lieux il y a 15 jours. Eux-mêmes m'ont invité à les évincer. Dans les circonstances, je pense qu'il n'y avait pas de surprise pour personne. J'ai dit, et je le répète, que la Colline parlementaire ne servira plus de terrain de camping, pas plus pour l'honorable député en face de moi.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REVENIR SUR SA DÉCISION

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le ministre semble laisser entendre que les campeurs pour la paix ne faisaient que camper, qu'ils ne se livraient pas à une manifestation en faveur de la paix. Il a soutenu hier dans sa réponse qu'il n'y avait aucun lien entre les campeurs pour la paix et le mouvement pacifiste. Étant donné que la Coalition pour le désarmement d'Ottawa a fait hier soir l'éloge du camp de la paix en le décrivant comme un symbole du mouvement pacifiste canadien, le ministre reviendra-t-il sur sa décision de lancer les forces policières aux trousses des jeunes Canadiens qui protestent contre les initiatives belliqueuses au Canada?

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'ai pris une décision. Je l'ai dit hier, et je le répète aujourd'hui, si on veut faire des manifestations de quelque sorte, on pourra le faire dans les conditions normales. Et, comme d'habitude, il n'y a plus de place pour coucher sur la Colline parlementaire, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

LE CONTRAT ACCORDÉ—L'APPLICATION DES DIRECTIVES EN VIGUEUR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une dernière question au premier ministre à propos du ministre des Finances. Nous remettons évidemment en question la décision d'un ministre. Le premier ministre a parlé de toutes nouvelles directives qu'il allait présenter en matière de conflits d'intérêts. Ne convient-il pas que les directives que j'ai signalées cet après-midi étaient bel et bien en vigueur pendant toute la période où cette affaire impliquant le ministre des Finances a duré? N'étaient-elles pas opérantes pendant cette période-là?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, elles l'étaient, mais elles n'ont pas été violées.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'URSS—LES DISCUSSIONS DU MINISTRE AU SUJET DE LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne son récent voyage en Union soviétique. Pourrait-il faire savoir à la Chambre s'il a discuté de la réunification des familles avec les autorités soviétiques?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai précisément discuté avec les autorités soviétiques de la réunification des familles et du très vif intérêt des Canadiens pour les questions de droits de la personne en Union soviétique. J'ai aussi profité de l'occasion pour exposer aux autorités soviétiques le point de vue du gouvernement canadien, à savoir que les Canadiens favoriseraient beaucoup plus des relations étroites entre nos deux pays si les autorités soviétiques changeaient d'attitude à l'égard de questions comme la réunification des familles et les droits de la personne.

• (1500)

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—L'ACCÈS AUX DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DE SON TRAVAIL

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) le lundi 22 avril est conforme au Règlement quant à la forme.

* * *

M. le Président: Je n'ai pas de décision à rendre aujourd'hui, mais je tiens à faire une petite observation à la Chambre. Je me permets de rappeler aux députés que la coutume veut que l'on pose des questions et que l'on y réponde par l'entremise de la présidence. On commence à prendre l'habitude de se lancer des «vous» d'un bout à l'autre du parquet. Je veux simplement rappeler aux députés que ce n'est pas la bonne façon de faire.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

LA PROSTITUTION ET LA PORNOGRAPHIE

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux exemplaires en français et en anglais du rapport du comité spécial de la prostitution et de la pornographie connu également sous le nom de Commission Fraser.

* * *

PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, voici des pétitions portant la signature de nombreux Canadiens d'un but à l'autre de notre pays qui s'opposent à ce que la Loi sur l'assurance-chômage soit modifiée de manière à permettre que l'indemnité de départ figure dans le calcul des prestations d'assurance-chômage. J'ai l'honneur de présenter ces pétitions à la Chambre des communes.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 239.

[*Texte*]

LES ÉTUDES SUR LES ENFANTS MALTRAITÉS

Question nº 239—**M. Howie:**

Depuis le 1er janvier 1984 à ce jour, des études sur les enfants maltraités ont-elles été effectuées pour le compte du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social par des *a*) fonctionnaires du ministère, *b*) experts-conseils de l'extérieur et, dans l'affirmative, quels en sont les titre et date de publication?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): *a*) Il n'y a pas eu d'études sur les enfants maltraités instituées ou menées par le personnel du Ministère depuis le 1er janvier 1984.

b) Depuis le 1er janvier 1984, il n'y a pas eu d'études sur les enfants maltraités effectuées par des experts-conseils de l'extérieur pour le compte du Ministère. Deux études ont toutefois été terminées:

(1) Le Répertoire des programmes de prévention des mauvais traitements envers les enfants au Canada, commencé en septembre 1983, et subventionné par le Centre national d'information sur la violence dans la famille, destiné à aider les professionnels et les groupes communautaires à mieux connaître les programmes mis en œuvre à l'échelon local et à l'échelon régional au pays pour prévenir les mauvais traitements envers les enfants. Le Répertoire, où sont énumérés plus de 200 programmes, a été publié en août 1984.

(2) Une étude de trois ans sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants, subventionnée par le ministère de la Justice et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, effectuée entre 1981 et 1984 par un comité placé sous la présidence du Dr Robin Badgley. Le rapport, intitulé Infractions d'ordre sexuel contre des enfants au Canada, a été publié en août 1984. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a publié un sommaire de ce rapport en août 1984 également.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire.

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport, avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 1 et 2.

M. le Président: Avant de donner la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper), je voudrais apporter quelques corrections mineures à la déclaration préliminaire que j'ai faite ce matin à propos des motions qui figurent au *Feuilleton*. Il s'agit seulement de corriger des erreurs de numérotation.

Au paragraphe 33 de la déclaration qui a été distribuée aux députés, je dis que la motion nº 62 a été regroupée avec la motion nº 8 et d'autres. Il aurait fallu lire la motion nº 63. Par contre, la motion nº 62 est groupée avec la motion nº 33 et d'autres, au paragraphe 22 de la déclaration. Le paragraphe 41 aurait dû se lire comme suit: «La présidence a déjà traité des motions nos 71, 72, 73, 74 et 75». Enfin, il manque le paragraphe 35 simplement parce qu'il n'a pas été inclus. Cela n'entraîne pas de modifications au texte.

Je donne maintenant la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre pour la suite du débat.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de reprendre le débat sur la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Comme je le disais avant le déjeuner, nous en sommes maintenant à l'exposé de l'objet de cette loi. J'ai lu cet exposé avant le déjeuner. Il montre que ce texte doit ouvrir la porte aux investissements étrangers sans examen. Il supprime le gardien chargé de surveiller l'entrée des investissements étrangers au Canada. Notre parti estime que c'est inacceptable. Nous voulons modifier cet article du projet de loi afin qu'il précise que la technologie étrangère pourra être importée au Canada selon certaines modalités pertinentes établies par le gouvernement, modalités qui seront en faveur du Canada.

Notre parti estime que, s'il est utile d'importer des capitaux étrangers au Canada, il faut néanmoins que ces capitaux y entrent à nos conditions. Les capitaux doivent respecter les valeurs de la collectivité. C'est la collectivité par l'intermédiaire de ses représentants élus qui déterminera les priorités auxquelles devront être effectés ces capitaux. Ce matin, j'ai donné l'exemple de Toro Industries qui a monté une usine au Manitoba. Comme condition de cette implantation, la société a accepté de mettre sur pied un programme de promotion sociale. Pour s'installer au Manitoba, cette société a accepté d'avoir un programme de promotion sociale.

Voilà ce que nous voulons dire lorsque nous disons que les capitaux étrangers doivent entrer au pays à des conditions pertinentes et pour le bien du Canada. Je vais développer un peu. La promotion sociale, cela signifie que les entreprises du secteur privé auront des programmes de promotion des groupes minoritaires et d'autres personnes désavantagées, des femmes, des indigènes, des handicapés, des minorités visibles. C'est important, car notre société est fondée sur le principe de l'égalité des chances et de l'égalité de la condition humaine. Il est impossible d'avoir une égalité sans prendre des mesures positives en ce sens. Si on laisse le marché se développer en toute liberté sans la moindre restriction, il ne débouchera pas sur l'égalité. Il entraînera l'inégalité.

Il faut absolument mettre en place des mesures positives pour assurer l'égalité. La promotion sociale, c'est un moyen de le faire. Il est important que nous disions aux entreprises du secteur privé que le gouvernement estime que la promotion sociale est importante, car elle entraîne une plus grande égalité parmi les groupes de notre pays.

Nous ne pouvons pas nous borner à avoir des lois qui visent à attirer les capitaux. Ce n'est pas assez d'avoir des lois qui disent simplement que le Canada est à vendre. Nous ne pouvons pas nous contenter de dire aux banquiers étrangers que leur argent serait très bien accueilli au Canada. Ils doivent savoir que nous ne leur donnerons pas carte blanche et qu'ils devront respecter les normes en vigueur au Canada s'ils veulent s'établir dans notre pays. Si des capitaux sont investis au Canada, ils doivent l'être selon les lois et les normes du Canada et ils doivent servir les Canadiens. A titre d'exemple, je mentionnerai les industries Toro pour montrer que cette idée est réalisable, qu'elle a déjà été utilisée et que rien ne nous empêche de l'appliquer maintenant à l'ensemble du Canada dans le cadre de la mesure à l'étude. Il est essentiel que les capitaux étrangers servent les intérêts du Canada, étant donné surtout qu'une proportion si importante de l'industrie canadienne appartient à des étrangers. Le comportement des investisseurs étrangers dans l'économie du Canada est un facteur essentiel de la qualité de la vie au Canada.

Monsieur le Président, comme je vois que vous me faites signe qu'il ne me reste que quelques minutes, je me hâterai de terminer. Ce que je veux dire essentiellement, c'est que le projet de loi ne va pas assez loin. Il est inacceptable d'ouvrir simplement nos portes aux capitaux étrangers. Nous devons obliger les investisseurs étrangers à respecter certaines normes de comportement au Canada. Nous avons besoin de lois qui disent clairement que, lorsque des banquiers étrangers investissent des capitaux au Canada, ces investissements doivent être avantageux pour les Canadiens. Ils devront négocier la façon dont ces investissements se feront pour que nous autres, représentants élus du peuple, puissions être certains que ces capitaux serviront le public. Les investissements étrangers doivent nous procurer des avantages, par exemple, plus d'égalité, de meilleures possibilités d'emploi et le développement des régions sous-développées de notre pays. Il est essentiel que nous adoptions l'amendement à l'étude aujourd'hui pour modifier l'objectif du projet de loi et montrer que nous sommes prêts à accueillir des capitaux étrangers, mais selon des modalités qui profiteront aux Canadiens.

• (1510)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je souhaite moi aussi appuyer l'amendement, étant donné que bien des Canadiens d'un bout à l'autre du pays se préoccupent vivement de ce que le gouvernement s'apprête à abolir l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Nous en sommes au point où d'importants investisseurs, dont la famille Bronfman, ont reconnu que ce projet de loi était une sottise. Il ne comporte aucune garantie semblable à celles que prévoit l'amendement. Rien ne permet de croire que cette mesure permettra de protéger les emplois des Canadiens.

Il est désolant de voir le président de la Steel Company of Canada obligé de dénoncer publiquement la couardise du gouvernement dans le secteur de l'acier. Les députés ne peuvent certes pas ignorer que nos aciéries sont capables de faire concurrence sur le marché international. Malheureusement, parce que le gouvernement est dépourvu de volonté politique, qu'il n'a pas d'épine dorsale et qu'il s'est dit prêt non seulement à accueillir les investisseurs étrangers mais aussi à trahir nos intérêts, nous voilà obligés de nous opposer à ce projet de loi.

J'ai peur, à titre de Canadienne, quand j'entends dire que pour sauver notre économie, nous allons devoir vendre nos ressources hydrauliques. C'est le gouvernement qui a instauré pareille attitude. Dans son cahier économique, le *Toronto Star* signale aujourd'hui que la famille Bronfman est profondément inquiète. Parlant au nom de cette famille, Stephen Jarislowsky déclare qu'en supprimant l'Agence d'examen de l'investissement étranger, Ottawa a fait de la société Seagram, dont le siège social se trouve à Montréal, une cible parfaite pour être prise en charge par des intérêts américains. Je voudrais savoir si les entreprises américaines vont garantir des emplois aux Canadiens.

Souvenons-nous qu'au moment de la crise économique de 1982, les sociétés mères se sont mises à chercher ailleurs parce que leurs affaires allaient mal. Consolidated-Bathurst de Hamilton a-t-elle garanti des emplois aux Canadiens? Non. En fait, au premier soupçon de la moindre difficulté économique, cette société a plié bagage et quitté Hamilton, tout comme Allen Industries a plié bagage et quitté notre localité. Inglis, après avoir reçu des millions de dollars fédéraux, a également plié bagage et quitté la ville de Hamilton. Comment ce gouvernement, qui a été élu massivement pour créer des emplois, des emplois et encore des emplois, peut-il maintenant demander aux Canadiens d'appuyer un texte qui apporterait encore des acquisitions américaines, encore des acquisitions étrangères, mais pas de garantie d'emploi aux travailleurs du Canada?

Les travailleurs de Stelco et de Dofasco veulent bien que les emplois canadiens restent au Canada. Les travailleurs de Stelco et de Dofasco veulent que le Canada muscle un peu sa législation anti-dumping. Les travailleurs de Hamilton veulent que le gouvernement adopte une attitude positive vis-à-vis des investissements canadiens, au lieu d'entraver des gens comme Ernie Kablau qui cherche à mettre près de un million de dollars au plan touristique dans notre localité. Quelle réaction a-t-il obtenue des conservateurs, provinciaux et fédéraux? Le sous-ministre du Tourisme a dit à M. Kablau que le gouvernement lui donnera de l'argent s'il amène son bateau à St. Catharines, parce que Hamilton n'est pas prioritairement touristique. Quand les conservateurs de Toronto ont dressé une carte touristique, ils ont exclu tout à fait Hamilton. Voilà l'attitude du présent gouvernement, voilà l'attitude du gouvernement provincial.

En tout cas, les électeurs de Hamilton et les électeurs du Canada, quand ils ont accordé une majorité massive au gouvernement conservateur, s'attendaient à un peu mieux. Ils s'attendaient à certaines garanties d'embauche. Ils s'attendaient à ce que le premier ministre (M. Mulroney) tienne ses promesses. Faut-il ajouter, monsieur le Président, que s'il tenait une promesse, ce serait vraiment du nouveau de sa part. Au lieu de créer des emplois, son gouvernement en a mis des milliers en péril, non seulement à Hamilton mais dans l'ensemble de notre vaste pays.

L'autre matin, j'ai pris la parole devant les travailleurs et travailleuses de Susan Shoes Industries Ltd., établissement situé dans la magnifique circonscription de Hamilton-Est. Ses travailleurs et travailleuses s'inquiètent parce qu'ils risquent de perdre jusqu'à 400 emplois, étant donné que le gouvernement refuse de donner la garantie d'emploi dont le premier ministre avait parlé si éloquemment pendant les jours sombres de juillet et d'août. Ces jours sombres ont clairement montré aux Canadiens que les conservateurs ne tenaient pas à aider les gens de Hamilton. Les conservateurs ne s'intéressent à la création d'emplois ni au niveau fédéral ni au niveau provincial. Tout ce qui intéresse les conservateurs, c'est de fournir des emplois à leurs amis, aux membres de leur famille et à leurs beaux-frères.

Le sentiment populaire vis-à-vis du gouvernement n'est pas très bon. Des citoyens de Hamilton, de Toronto et du nord de l'Ontario se posent des questions. Ils se demandent pourquoi le gouvernement ne répond pas au genre d'attentes qu'il a inspirées aux Canadiens et pourquoi sa première initiative en tant que gouvernement a été de saborder l'instrument même de création d'emplois qu'avait créé l'ancien gouvernement libéral, l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Les Canadiens se rendent compte que les investissements doivent garantir des emplois pour les Canadiens. Le mouvement syndicaliste parle de façon très éloquente à ce stade-ci de la question de la sécurité d'emploi. Il n'est plus question de hausses salariales. Il est question des 60 p. 100 au moins de Canadiens qui craignent pour leur emploi ou pour celui de membres de leur famille. Les Canadiens de tout le pays demandent que le gouvernement leur fournisse ce genre de garanties au lieu de présenter un projet de loi qui supprime toutes celles qui existaient déjà sous le régime de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Je doute que nous entendions beaucoup parler les députés ministériels. Ils ont été excessivement silencieux là-dessus. J'espère que les députés du Québec réagiront à ce que les frères Bronfman avaient à dire à ce sujet. Je ne crois pas que les frères Bronfman se plaignent sans raison lorsqu'ils disent que ce sera la faute du gouvernement si une mainmise américaine causait la perte de milliers d'emplois dans le secteur de la distillerie. Je ne crois pas qu'ils parlent à la légère. Je crois qu'ils parlent au nom de tous les Canadiens, qui commencent à se rendre compte que l'obséquiosité, la politique de la porte ouverte et l'attitude de bradeur du premier ministre face aux investisseurs étrangers ne reflètent pas le sentiment des Canadiens. En fait, c'est tout le contraire.

Les Canadiens sont prêts à faire face à la concurrence. Dans l'industrie sidérurgique, nous avons concurrencé les meilleurs. Nous avons montré au monde entier comment créer le meilleur produit possible. Qu'en est-il résulté? Le protectionnisme américain. Le gouvernement canadien ne peut arriver à convaincre le Congrès américain d'abroger les dispositions qu'il a récemment établies en matière d'étiquetage. Le premier ministre a fait une promesse. Il a écrit aux électeurs de la circonscription d'Hamilton-Est leur affirmant que, une fois élu premier ministre, il réglerait sur-le-champ le problème de l'étiquetage de l'acier. Toutefois, nous nous sommes rendu compte que le premier ministre n'a pas plus respecté cette promesse que des centaines d'autres.

Il y a une question de crédibilité en cause et il est impossible, à cet égard, de dissocier le gouvernement fédéral et gouvernement ontarien. Il est très difficile de savoir à quel point on peut se fier au premier ministre de l'Ontario parce qu'il ne peut se soustraire assez longtemps à l'emprise du premier ministre fédéral pour faire une déclaration ou entamer un débat. La question transcende les partis. C'est une question de sécurité d'emploi qui touche tous les Canadiens.

• (1520)

J'incite chaque député à se prononcer en faveur de l'amendement du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) qui veillera effectivement à ce que les dispositions adoptées sous l'égide de l'Agence d'examen de l'investissement étranger grâce à l'initiative du député de Windsor-Ouest (M. Gray) dans l'ancien gouvernement libéral ne soient pas vidées de toute substance à cause de la ligne de conduite du gouvernement actuel qui non seulement ouvre toutes grandes les portes, mais est prêt à vendre le Canada. Je ne crois pas que les Canadiens veuillent vendre notre eau, mais le gouvernement est en train de nous trahir.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir une nouvelle occasion de parler contre le projet de loi sur Investissement Canada. Le plus dangereux, c'est que le gouvernement refuse de se rendre à l'évidence, de reconnaître que le projet de loi n'aura pas d'effets bénéfiques sur l'économie, qu'il découragera plutôt les investissements. Je trouve que le gouvernement adopte une attitude abominable: selon lui, il est répréhensible d'accorder un stimulant, un léger avantage, aux Canadiens qui investissent dans leur propre pays et qui participent aux bénéfices. Nous ne devrions pas avoir à nous excuser auprès du reste du monde de vouloir donner la première place aux intérêts canadiens dans notre propre économie. Il est de plus en plus évident que petit à petit, notre économie passe aux mains de capitaux étrangers. Les aspects les plus importants de notre économie ne vont pas être préservés. Au contraire, les sauvegardes dont nous disposons vont disparaître.

Le gouvernement actuel a déclaré qu'il voulait des investissements étrangers. Cela n'a rien de répréhensible. Mais leur ouvrir les portes toutes grandes sans les contrôler d'aucune façon va causer la ruine de notre économie et des principes auxquels nous voulons continuer d'adhérer.

Le gouvernement prétend que l'investissement étranger va favoriser l'expansion régionale, qu'il va développer les régions aujourd'hui défavorisées. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Il a même été démontré que l'investissement étranger, si nous l'encourageons, ira dans les régions qui sont le plus prospères et non dans celles qui ont besoin d'être stimulées.

Le gouvernement actuel n'a pas la moindre idée du développement régional. Dans ma propre région de l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de chômage est de 29.5 p. 100. Jamais il n'a été aussi élevé. Ce taux de chômage est confirmé par le gouvernement et Emploi Canada. Le taux réel s'établit bien au-dessus de 40 p. 100. Pourtant, quand le gouvernement est arrivé au pouvoir, il a annulé les projets qui devaient créer des emplois. Il les a abolis en appliquant sa politique de non-renouvellement de programmes. Il n'a remplacé ni les emplois perdus ni les idées qui ont présidé à la création d'emplois. Il n'a pas proposé une seule idée neuve. Ce qui rend la situation encore plus dangereuse, c'est que le ministre qui est chargé du développement régional préside aussi le comité du cabinet qui approuve les fonds destinés au développement régional et à l'aide économique.

C'est vraiment affolant de penser que le gouvernement n'a non seulement aucune conception du développement régional, mais en outre qu'il ne s'intéresse pas aux gens. On retrouve dans cette Loi sur Investissement Canada beaucoup de verbiage qui n'est pas dans l'intérêt du Canada, mais dans celui du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Il a réussi je ne sais comment malgré ses vues étroites à convaincre ses collègues du cabinet que cette mesure va servir les intérêts du Canada. Les étrangers ne vont pas investir chez nous, ils vont tout rafler. C'est tout ce que va nous rapporter le capital étranger. Et le gouvernement sera responsable de la situation. Pourquoi n'encourage-t-il pas la petite entreprise et les Canadiens à investir chez nous? Il fait au contraire disparaître les encouragements qui étaient offerts auparavant.

Dans le cas de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, il a supprimé les encouragements—bien maigres d'ailleurs—qui incitaient les banques à offrir des prêts aux petites entreprises dans les régions où cela s'imposait. Depuis que la Loi sur les prêts aux petites entreprises a pris effet, dans ma région, où le taux de chômage officiel atteint 29.5 p. 100, les banques à charte n'ont pas prêté un seul dollar au titre de cette loi. Quel est l'objet de cette loi? Elle avait des lacunes alors, mais maintenant le gouvernement ne garantit plus que 90 p. 100 de l'investissement de la banque en vertu de la loi. Il exige un droit de 1 p. 100 d'admission, si je puis m'exprimer ainsi pour garantir n'importe quel prêt. Le gouvernement fait disparaître complètement tous les encouragements au Canada.

La Banque fédérale de développement a des critères encore plus stricts, si cela est possible, que les banques à charte. C'est pourtant le cas. Dans les régions du pays où l'investissement est nécessaire, et alors que le gouvernement prétend que le secteur privé est le moteur de la relance au Canada, il est impossible d'obtenir une hypothèque commerciale, car les institutions financières ne sont pas disposées à courir ce risque. Au lieu d'aider les Canadiens à investir et à réaliser un revenu dans leur propre pays, le gouvernement n'assume absolument plus sa responsabilité. Il dit, en fait, «Au diable, advienne que pourra. C'est trop compliqué». Ce ne sont de toute façon que des gens ordinaires et il en faudra un trop grand nombre pour réussir à nous tirer d'embarras et à nous sortir de la situation dans laquelle nous nous sommes plongés; alors ouvrons toutes grandes les portes aux multinationales et aux grandes sociétés étrangères en espérant qu'elles investiront dans notre pays et nous renfloueront ainsi.

Monsieur le Président, ces compagnies se contenteront d'acquérir nos entreprises rentables à qui les capitaux font défaut—et Dieu sait qu'elles sont nombreuses les entreprises saines à manquer de capitaux. Si les sociétés étrangères leur font des offres intéressantes, nos entreprises n'accepteront certainement plus les insultes du gouvernement, qui prennent la forme de toutes ces exigences. Elles opteront pour la solution de facilité. Elles accepteront de vendre au prix proposé par les multinationales et les sociétés étrangères et ainsi le taux de participation canadienne ira en diminuant, au grand détriment du Canada. Nous ne serons plus qu'une simple ramification des bureaux centraux des sociétés étrangères. Les Canadiens n'auront pas l'avantage d'être propriétaires d'entreprises florissantes dans leur pays même.

Que donnera tout cela, monsieur le Président? Nous perdrons sur le plan de la participation canadienne. En période de crise, ces succursales seront les premières à licencier les travailleurs. C'est déjà le cas à l'heure actuelle. Les sociétés étrangères unifient leurs opérations, surtout dans le domaine de l'énergie. Les multinationales pétrolières délaissent peu à peu leurs activités diversifiées. Elles regroupent leurs opérations et pratiquent des compressions dans des domaines qui nécessitent plus d'attention que ne le justifient les bénéfices qu'ils rapportent. Ce phénomème se reproduit dans tous les secteurs de l'économie, à l'échelle mondiale. Qui en souffre? Ce sont les succursales de ces entreprises étrangères, et bon nombre d'entre elles ferment leurs portes. Nous perdrons en conséquence de nombreux emplois. Nous ne réussirons pas à créer les emplois promis aux Canadiens. Dans le secteur manufacturier, nous perdons des emplois que récupèrent les sociétés mères. Nous encourageons ces sociétés à accroître leur productivité et leur compétitivité et, en conséquence, elles mécanisent leurs opérations, accroissent leurs aptitudes techniques et licencient du personnel.

D'où proviendront les emplois dont nous avons besoin? Ce ne sont pas les investissements canadiens qui les créeront, car on n'encouragera pas ces investissements comme il se doit. Ce ne sera pas non plus grâce aux multinationales et aux sociétés étrangères que seront créés ces emplois, car les étrangers ne veulent pas investir chez nous. Ils préfèrent avec leur capital faire l'acquisition de ce qui existe déjà. Ensuite, ils réduiront le nombre des emplois car les entreprises qu'ils auront achetées feront double emploi avec d'autres qu'ils ont déjà.

• (1530)

Nous avons là un mauvais projet de loi. Les investissements étrangers sont une bonne chose, je le répète, il n'y avait rien à redire à la Loi sur l'examen des investissements étrangers telle qu'elle était puisqu'elle favorisait l'investissement étranger tout en veillant aux intérêts des Canadiens et des entreprises canadiennes.

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, en toute vérité, ce n'est pas un plaisir que de vous parler du projet de loi relatif à Investissement Canada. Il en serait autrement si la mesure visait à renforcer la procédure de contrôle pour mieux s'assurer que les investissements au Canada profitent aux Canadiens. Nous sommes saisis d'un amendment qui vise à corriger une lacune dans l'objet de la loi qui commence de la manière suivante:

Reconnaissant qu'une augmentation du capital et que le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada . . .

L'amendement à l'étude propose ce qui suit:

Reconnaissant qu'une augmentation de l'investissement et que le développement d'une nouvelle technologie, dans les conditions établies par le gouvernement, apporteraient les avantages au Canada.

Cet amendement vise à corriger une omission peut-être délibérée. C'est peut-être aussi le résultat d'une trop grande naïveté ou d'une erreur. Cependant, je ne crois pas vraiment que même le gouvernement soit convaincu qu'une augmentation des investissements et le développement de la technologie profiteraient nécessairement aux Canadiens. Ce serait en effet ignorer l'expérience du Tiers monde, de l'Amérique du Sud et de l'Afrique, ceux-là mêmes qui devaient bénéficier du capital et de la technologie du monde occidental, surtout des États-Unis, mais qui en ont été victimes. Leurs objectifs à long terme étaient de faire en sorte que la technologie et les capitaux étrangers soient avantageux pour leur pays et leur assurent ce dont ils ont toujours été privés, l'autodétermination.

Nous pourrions pousser cet argument jusqu'à l'absurde en alléguant que l'importation de capitaux étrangers peut servir, comme ce fut le cas en Colombie, à cultiver de la marijuana et de la cocaïne, ou encore à introduire des armes chez les pays pacifiques, comme cela est arrivé ailleurs dans le monde. Nous allons cependant éviter cet écueil parce que pas même les conservateurs, je pense, en concluraient que cela est avantageux pour notre pays.

Cependant, ce pourrait être une omission volontaire, car au sein du gouvernement conservateur il y a bien des gens qui ont une forte allégeance à l'endroit de la communauté financière internationale, des multinationales, et qui n'en ont qu'à faire de savoir si le capital ou la technologie sont avantageux pour les Canadiens du moment qu'ils profitent aux investisseurs internationaux lesquels n'ont qu'un objectif, empocher des produits énormes tout en faisant preuve d'un petit peu d'indulgence dont ils sont les seuls à profiter.

Je suppose que cette méthode doit comporter quelques avantages, car du capital investi au Canada par des étrangers, il reste quelques miettes pour les gens ordinaires. Heureusement, les Canadiens ne semblent pas approuver une attitude semblable. Ils n'approuvent pas la dépendance obséquieuse à l'égard d'autres pays en vue de préparer notre avenir. Ils n'aiment pas que nous bâtissions notre avenir économique sur les capitaux et de la technologie venue d'ailleurs, pendant que de trop nombreux Canadiens sont en chômage et que les perspectives de développement économique futures et la création d'emplois sont à peu près nulles. Ils ne voient pas beaucoup d'avenir dans une technologie qui profitera surtout à des étrangers.

Si cette omission n'est au fond qu'un oubli, je suis alors convaincu que les députés qui l'auront notée, accueilleront volontiers l'amendement. Ce qui nous permet d'espérer quelques appuis. Au fond, on nous a présenté une mesure dont l'unique objectif est d'assurer un certain contrôle.

Il va de soi que nous ne pouvons profiter des avantages de la technologie et du capital étranger sans les évaluer au préalable pour en connaître les conditions. Nous avons déploré de nombreuses fermetures d'usines, en Ontario notamment, au cours des dix dernières années et dans 60 p. 100 des cas, il s'agissait de filiales américaines. Le gouvernement devrait donc imposer les conditions suivantes lorsqu'il examine les investissements faits par les Américains au Canada: Accès au marché de l'exportation, potentiel pour la recherche et le développement au Canada et certaines garanties en matière d'emploi.

Justement au chapitre des emplois, il a été établi par le comité du Sénat des États-Unis et par la *Harvard Business School* que la plupart des investissements américains au Canada ont créé plus d'emplois aux États-Unis que chez nous. Nous ne pouvons pas laisser entrer les capitaux sans imposer certaines conditions profitables aux Canadiens. Il me semble que cette modification devrait faire l'unanimité parmi tous les partis à la Chambre. C'est une bonne proposition qui prévoit des mesures pour atteindre le but exposé dans la déclaration de principe qu'elle renferme.

A Windsor, nous savons ce qui se passe avec les sociétés américaines quand un gouvernement n'exige aucune garantie en matière d'emploi. J'ai déjà dit à la Chambre que la fermeture de quatre compagnies américaines avait entraîné la suppression de 2,000 emplois dans cette ville. Il faut donc trouver un moyen de régler ce problème.

Je ne connais aucun pays au monde qui enverrait son premier ministre à New-York pour tenir le discours suivant aux Américains: «Nous aimerions que vous veniez chez nous, car tout bien réfléchi, nous formons pratiquement un seul et même pays. Nous sommes le 51e État et nous sommes fort contents que vous déterminiez tant d'aspects de notre société, de notre économie et de notre politique en général». Il saute aux yeux, pourtant, que les Américains, en s'armant et en augmentant leurs dépenses militaires, ont bouleversé l'économie mondiale. Maintenant, aussi aberrante que leur politique soit, ils demandent aux autres pays de faire des concessions. Nous devrions en tirer une leçon. Les Américains ne pensent qu'à une seule chose: leurs intérêts nationaux. Les Canadiens devraient en faire autant. Et ce n'est pas dans un pays étranger que se dessinent les intérêts nationaux d'un pays. Nous devrions donc établir nous mêmes nos propres critères pour que pareille chose ne se produise pas.

• (1540)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Vous vous souvenez sans doute que lorsque la Chambre a discuté de cette mesure au début de la session, des députés d'opposition ont émis de vives objections contre l'actuel projet de loi sur Investissement Canada qui supprime bon nombre des mesures de protection précieuses que prévoyait la Loi sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Vous savez sans aucun doute que notre parti, et tous les Canadiens, sont favorables à l'investissement étranger. Nous le savons tous. Personne ne s'oppose à ce que des étrangers viennent investir dans notre pays, et ce n'est pas l'objet du débat d'aujourd'hui. Notre parti veut que les Canadiens en tirent un maximum d'avantages économiques. C'est le côté de l'équation qui semble totalement échapper au gouvernement. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et d'autres députés ministériels devraient prendre le temps d'examiner ce projet de loi. Ils devraient tenir compte du fait qu'il faut prévoir des mesures pour s'assurer que les investissements protègent les entreprises canadiennes. Je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi le gouvernement ne semble pas comprendre que, même si les investissements sont nécessaires, ils doivent avant tout protéger les intérêts de tous les Canadiens.

Je voudrais citer quelques exemples de ce qui se passe à l'heure actuelle entre le Canada et les États-Unis. Nous devons nous demander ce que nous obtenons des États-Unis en échange d'un adoucissement de la Loi sur l'AEIE. On pourrait dire que cette initiative va accroître les investissements. C'est possible. Le gouvernement a fait connaître ses intentions il y a quelques mois et je n'ai pas vu des foules d'investisseurs se précipiter chez nous. Nous savons que 97 p. 100 des requêtes ont été approuvées par l'organisme antérieur, appelé Agence d'examen de l'investissement étranger.

Depuis quelques mois, certains événements préoccupent les membres du parti libéral. Par exemple, les États-Unis appliquent désormais pour la première fois de l'histoire du pays un droit de douane sur le poisson salé. C'est très important pour bien des gens, dans les provinces Maritimes, durement touchés par cette mesure.

Le Département du commerce américain a également imposé un droit de douane sur les porcs canadiens exportés aux États-Unis. Je représente une région qui compte de nombreux éleveurs de porcs. On nous dit que ce droit n'est que provisoire. On nous dit que les fonds seront mis de côté et que, si la décision est renversée, cet argent nous sera rendu. C'est peut-être vrai, mais cette initiative a néanmoins des conséquences catastrophiques sur le prix du porc dans notre pays. Avant cette initiative du gouvernement américain, le prix du porc s'élevait à 69 ou 70c. la livre, mais il a maintenant baissé à 57 ou 58c. la livre. A ce prix-là, les agriculteurs de ma circonscription ne peuvent survivre. Ils ne peuvent joindre les deux bouts.

Je ne peux m'empêcher de me demander si le premier ministre (M. Mulroney) ne se trouve pas en réalité à dire aux Canadiens qu'il veut que les Américains aient la plus grosse part du gâteau parce qu'il ne fait pas confiance aux entrepreneurs canadiens. Peut-être le premier ministre a-t-il envers les entrepreneurs canadiens la même attitude qu'envers les travailleurs canadiens. On se rappelle ce que le premier ministre disait dans un article paru dans le numéro du magazine *Fortune* du 4 mars 1985. Voici ce qu'il répliquait à ses adversaires politiques qui l'accusaient d'avoir «mis le Canada à vendre»:

> Qui veut l'acheter? Qu'y a-t-il de si irrésistiblement attirant dans le Canada qui nous permette de croire que n'importe qui va se précipiter chez nous tout simplement parce que quelqu'un dit: «Nous aimerions faire des affaires avec vous»?

Ce sont là les paroles du chef du gouvernement. Il poursuivait:

> Nous n'avons pas une très bonne réputation. Nos produits n'ont pas été de la meilleure qualité. Nos livraisons n'ont pas toujours été fiables. Notre savoir-faire a été dans une grande mesure emprunté. Nous avons acheté notre technologie. Qu'est-ce qui nous rend si spéciaux? Si quelqu'un veut acheter du pétrole ou du blé, nous sommes intéressés. Cela se résume à cela.

Voilà l'attitude du premier ministre du Canada à l'égard des travailleurs de notre pays et, on le présume, envers les propriétaires de petites entreprises et les petits entrepreneurs canadiens. Avec pareille attitude, il n'est pas étonnant que le premier ministre du pays soit disposé à solder le pays. Il a affiché une attitude méprisante envers les Canadiens en tenant de tels propos. Par de telles déclarations, le premier ministre a dit aux Canadiens que cela n'a pas vraiment d'importance que nous vendions tout ou, plus précisément, que nous donnions tout aux Américains car, selon lui, ce que nous possédons n'en vaut pas la peine de toute façon. Il devrait avoir honte.

Les députés conservateurs d'arrière-ban doivent discuter avec le premier ministre de ces déclarations qu'il a faites. Je suis persuadé qu'à un moment donné, quelque part derrière les rideaux de la Chambre, lorsqu'ils prendront leur courage à deux mains comme les conservateurs ont la réputation de le faire parfois, bien que pas très souvent, ils diront au premier ministre qu'ils ne veulent pas le voir parler ainsi à propos des entrepreneurs et des travailleurs canadiens.

Lorsque le premier ministre a été élu, il a parlé d'une nouvelle ère d'optimisme. Il a parlé de créer des dizaines et des dizaines de milliers d'emplois du jour au lendemain ou dès que les membres du gouvernement pourraient prêter serment. Où sont ces emplois? Où est le nouvel optimisme que le premier ministre a prétendu avoir et communiquer à tous les autres Canadiens? Le premier ministre a de toute évidence parlé pour ne rien dire l'été dernier. Nous le voyons dans ce projet de loi. Nous l'avons vu lorsqu'il a parlé des travailleurs canadiens dans la revue *Fortune* et nous le voyons maintenant avec la question du favoritisme politique. Les Canadiens ne doivent pas croire le premier ministre. Il a fait 338 promesses. Il a promis aux Canadiens tout ce qu'ils voulaient et ceux-ci l'ont cru. Nous nous en mordons les doigts maintenant.

D'ici un peu plus d'une semaine, les Ontariens enverront un message au premier ministre par le biais de son homologue provincial et grand ami Frank Miller, le Ronald Reagan du Nord. Ils diront à Frank Miller qu'ils en ont assez des conservateurs et que les Canadiens ne doivent pas croire leurs promesses faites dans le vide. La semaine prochaine, les Canadiens diront au premier ministre qu'ils en ont assez du mépris qu'il a affiché à leur égard en cédant sur toute la ligne par le biais de la législation sur l'investissement étranger et de l'attitude qu'il a adoptée à l'égard des travailleurs. Ils en ont assez de l'attitude qu'il a adoptée en faisant des promesses solennelles aux Canadiens.

• (1550)

Je me souviens que l'automne dernier, quand nous avons discuté de ce projet de loi, le ministre de l'Expansion économique régionale a donné aux députés des exemples des activités que l'Agence d'examen de l'investissement étranger examinait. Il a dit que cette agence ne mettrait pas de bâton dans les roues d'une personne qui essaie d'établir un stand à hot dogs ou un petit restaurant. J'ai alors rappelé au ministre que la plus grande chaîne de restaurants du pays, et du monde à vrai dire, est une chaîne de restaurants où l'on vend des hamburgers et des hot dogs. C'est une des entreprises les plus lucratives et les plus rentables du monde. Notre parti est en faveur de l'investissement étranger mais nous voulons que tous les Canadiens en retirent de gros avantages économiques.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat. L'amendement proposé par mon collègue doit permettre au gouvernement de garder la mainmise sur l'économie canadienne. S'il la perd, notre économie en pâtira et cela ne favorisera guère la création d'emplois ou la protection des emplois existants.

Ce projet de loi est plutôt insultant pour les Canadiens car en fait, il laisse entendre que le gouvernement ne les croit pas capables de créer les emplois et les richesses qui amélioreront notre sort. Le gouvernement laisse entendre qu'il est nécessaire d'aller outre frontière pour trouver des gens vraiment désireux de donner de l'expansion à notre économie.

Nous constatons parfois le même genre d'attitude dans les petites localités où l'on croit utile de faire venir des experts de l'extérieur pour bâtir des routes locales ou planifier les villes. Nous avons tendance à croire que nos médecins locaux ne sont pas aussi bon que ceux d'ailleurs. On a toujours l'impression que l'herbe est plus verte de l'autre côté de la barrière.

Cet amendement a pour but de montrer que l'herbe est plus verte de notre côté. Nous possédons les qualités humaines nécessaires, l'intelligence et le désir de faire les choses que seul Investissement Canada est capable de faire pour nous, à en croire le gouvernement.

Il faut bien dire que les mesures prises par ce dernier correspondent aux opinions des députés conservateurs. Au comité, la semaine dernière, nous avons discuté du rôle de l'entrepreneur. De toute évidence, les membres du caucus conservateur qui étaient présents croyaient qu'un entrepreneur était une personne ayant de l'argent à investir. A mon avis, il faut avoir non seulement les moyens financiers voulus, mais aussi l'énergie et l'enthousiasme nécessaires pour lancer une entreprise utile. Cela veut dire qu'il faut pouvoir combiner ses connaissances avec son capital ou l'argent emprunté de façon à lancer une industrie ou une entreprise.

Je crains que le rejet de cet amendement ne nous prive de tout contrôle sur notre économie et empêche le Parlement de nous orienter dans la bonne voie. Dans certains domaines, nous risquons fort de perdre non seulement tout contrôle sur notre économie, mais également des emplois.

Par exemple, les ventes de bois de construction en résineux font l'objet d'un débat animé des deux côtés de la frontière. Les législateurs américains tentent d'imposer des quotas sur les importations de résineux canadiens parce que nous réussissons à concurrencer trop bien les producteurs américains. S'ils ne parviennent pas à limiter les importations de bois canadien, ce projet de loi donnera à des sociétés américaines la possibilité de racheter des scieries de Thunder Bay, de Colombie-Britannique et de la région de l'Atlantique, de diminuer leur production ou de les fermer tout en conservant les droits sur les sources d'approvisionnement en bois. Une telle situation permettrait aux maisons mères américaines d'accroître leurs débouchés et de créer des emplois pour les Américains. Ce projet de loi pourrait très bien avoir un tel effet sur le secteur des pâtes et papiers qui fait parfois une rude concurrence aux Américains.

Les États-Unis nous ont déjà accusés de subventionner nos entreprises de pâtes et papiers et d'appliquer des tarifs supérieurs à ceux en vigueur chez eux. C'est une raison de plus qui pourrait inciter les Américains à se servir de ce projet de loi pour racheter des entreprises canadiennes et limiter leurs activités au détriment de nos collectivités et des Canadiens. Beaucoup d'usines de pâtes et papiers sont la seule entreprise de la ville où elles se trouvent. Ce projet de loi semble avoir été conçu par quelqu'un ayant une foi aveugle dans un système qui n'existe plus. Le secteur privé et le secteur public demeurent, mais le système de la libre entreprise a disparu depuis longtemps.

J'espère que les amendements proposés par mon collègue seront acceptés et que le mécanisme actuel demeurera intact pour qu'au moins le cabinet et le gouvernement puissent imposer de nouvelles règles qui ne sont pas prévues dans la loi. En refusant cet amendement, non seulement le gouvernement remettrait à des étrangers les clés de nos villes, mais il leur permettrait de contrôler nos entreprises, nos emplois et nos moyens d'existence.

M. Sergio Marchi (York-Est): Monsieur le Président, je m'empresse une fois encore de participer au débat sur l'investissement au Canada. Avant Noël, le ministre chargé de parrainer ce projet de loi avait expliqué en termes très nets que le Canada était à nouveau prêt à se lancer dans les affaires et à accueillir les investissements. Il s'agit peut-être de la phrase-clef d'où proviennent certaines erreurs que le gouvernement tente de propager de l'Atlantique au Pacifique.

La première erreur qu'il répète est que l'AEIE était contre l'investissement étranger et que le parti libéral s'y opposait également. La deuxième erreur, c'est que tout à coup, grâce à Investissement Canada, les portes seront grandes ouvertes aux investissements qui afflueront du jour au lendemain, créant les milliers d'emplois que le premier ministre (M. Mulroney) estime nécessaires au Canada.

• (1600)

Il y a lieu de signaler en termes très énergiques que ce sont là que des faussetés. L'AEIE n'était pas contre l'investissement étranger. C'était un simple mécanisme de protection devant l'investissement étranger. Notre parti, qui avait mis ce mécanisme en place, était pour l'investissement étranger pourvu que ce dernier soit propice au Canada. Il n'y a rien de mal là-dedans. Rien de plus normal que de dire qu'il faut examiner l'investissement étranger au point de vue canadien et accorder la préséance à l'intérêt du Canada sur celui d'un conseil d'administration à New York. Il faut se rendre compte que des principes de ce genre sont appliqués dans d'autres pays et sont à l'honneur sur le plan international. Quand le gouvernement prétend que nous devons savoir comment faire concurrence à d'autres pays pour vendre nos produits, je crois alors qu'Investissement Canada ne fait rien pour soutenir cette concurrence.

Une proposition comme celle-là ne permet pas de croire que le gouvernement est au courant des règles du jeu.

Non seulement le gouvernement répand diverses erreurs au sujet de l'attitude de l'AEIE et de notre parti relativement à l'investissement étranger au Canada, mais je crois qu'il souffre aussi d'un blocage psychologique, monsieur le Président. L'AEIE a servi à favoriser l'essor de notre pays. Elle devrait demeurer un élément important servant à préserver l'indépendance d'un Canada mûr et solide. C'est le même parti que nous pouvons comparer à l'AEIE qui a bloqué d'autres initiatives valables qui ont contribué énormément à l'évolution et à la croissance économique du Canada. C'est ce même parti qui s'est élevé contre l'adoption de notre propre drapeau. C'est ce même parti qui s'opposait à ce que nous ayons notre hymne national indépendant. C'est ce même parti qui s'opposait à ce que nous ayons notre propre Constitution. L'AEIE était dans la même catégorie. L'AEIE montée sur ses grands chevaux avec le drapeau, avec l'hymne, avec la Constitution qui suggérait que notre pays est suffisamment grand, suffisamment mûr, suffisament indépendant et a suffisamment de clairvoyance pour proposer des orientations de construction du Canada sur nos propres bases pour notre propre peuple et pour notre avenir. Il n'y a rien de mal à avoir ce genre d'attitude. Il n'y a rien de mal à essayer d'envisager ce genre de futur.

Malheureusement, une fois de plus, cette opposition qui a été un boulet pour le gouvernement lors du débat sur le drapeau, du débat sur l'hymne, et du débat sur la Constitution, entrave la progression du gouvernement en matière de croissance économique.

M. Brisco: Quel blabla!

M. Marchi: Les conservateurs n'ont aucun sens de la construction d'une nation. Ils n'ont aucun sens de la prééminence du Canada. Ils n'ont aucun sens de ce que c'est que d'être pro-Canadien.

M. Brisco: C'est à cause de vous que nous avons des problèmes énergétiques.

M. Taylor: Qui a trahi l'Ouest? Les libéraux.

M. Marchi: En somme, les tories sont prêts à céder le Canada au plus offrant. Venez vous servir, disent-ils. C'est inacceptable. Nous n'aurions pas imaginé cela lors de nos débats sur le drapeau, l'hymne national et la Constitution, et nous ne saurions approuver d'objectifs semblables en 1985 au cours de ce débat sur Investissement Canada.

Le même état d'esprit rétrograde et anti-Canadien se manifeste, il me semble, à propos de la politique d'immigration que les tories sont en train d'établir.

M. Brisco: Expliquez-vous.

M. Taylor: Expliquez-vous.

M. Marchi: Tout cela s'apparente certainement au sens qu'on veut donner actuellement au débat sur l'investissement étranger. On me dit de m'expliquer. Si ces députés veulent bien patienter et m'écouter, ces précisément ce que j'entends faire dans les quatre prochaines minutes qui me sont allouées.

Au début du mois, des députés conservateurs, qui représentent donc le gouvernement, ont dit au comité du travail, de l'emploi et de l'immigration que dorénavant et pendant quelques années, si nous admettons plus d'immigrants, ce devrait être surtout des chefs d'entreprise. En termes simples pour les députés d'en face, cela signifie que seuls les riches chefs d'entreprise auraient intérêt à poser leur candidature.

M. Brisco: Balivernes!

M. Marchi: Le projet de loi concernant l'investissement au Canada repose sur les mêmes principes. Les tories sont butés et ne veulent pas reconnaître ni comprendre que des milliers de simples Canadiens ont d'abord immigré ici sans posséder les millions de dollars qu'on voudrait maintenant exiger. Ces gens se sont débrouillés pour gagner leur pain et réussir dans la société canadienne. Des milliers d'immigrants de classe moyenne ou pauvre sont venus ici prendre des emplois dont les autres Canadiens ne voulaient pas. Ils possédaient un métier ou une profession mais n'avaient pas les millions de dollars dont parlent ces conservateurs de droite. Tous les immigrants, peu importe leur situation économique et même s'ils ne remplissent pas les conditions posées par le président du comité, qui a défini l'immigrant idéal comme celui qui peut monter sa propre affaire et possède un capital de $500,000, tous peuvent venir au Canada et contribuer à la croissance économique de notre pays car ce sont, en premier lieu, des consommateurs et, en second lieu, ils sont disposés à travailler. Prétendre que ces personnes ne peuvent contribuer à la croissance économique, c'est insulter d'abord les gens qui sont venus ici pour travailler et, ensuite, d'autres Canadiens éventuels qui pourraient souhaiter apprendre et vivre le même genre de vie.

Il y a une ressemblance frappante entre la théorie sur laquelle repose la politique en matière d'immigration et celle qui transpire de ce projet de loi sur Investissement Canada. C'est une théorie régressive. C'est une théorie que le gouvernement regrettera un jour d'avoir suivie, lorsque les Canadiens estimeront que nous aurions dû chercher à obtenir des investissements étrangers, des entrepreneurs qui participent à notre croissance économique, mais pas à leur détriment.

Nous ne devrions pas accorder la priorité aux États-Unis. Nous devrions apprendre que d'autres pays protègent leurs plates-bandes. Nous devrions faire face aux réalités de la scène internationale et respecter les entrepreneurs ici, au Canada. Ce sont des Canadiens qui donnent d'eux-mêmes. Le gouvernement perd une occasion de faire grandir le pays. Il perd l'occasion de construire à partir de cette pierre angulaire. Les conservateurs devraient apprendre que nous avons besoin d'une loi pour garantir que notre pays et son peuple aient la priorité.

Il n'est pas surprenant qu'ils ne l'aient pas encore fait, car les conservateurs n'ont pas su profiter des occasions qui se sont présentées au fil des années. Ils n'ont pas su le faire et, pourtant, ils saluent aujourd'hui notre drapeau. Ils chantent notre hymne national et ils ont loué la Charte des droits, lorsqu'elle est entrée en vigueur la semaine dernière. Où étaient-ils, monsieur le Président, au cours du débat qui devait dicter le sort de ces entités canadiennes? Voilà la question. Pour être plus conforme à la réalité d'aujourd'hui, de 1985, où se situe le gouvernement par rapport à Investissement Canada face à l'investissement étranger? Les conservateurs sont du mauvais côté. Les Canadiens s'en rendent compte et y remédieront éventuellement.

M. Taylor: Le peuple vous a mis dehors et nous a élus.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de York-Est (M. Redway)—La pornographie—Le rapport de la Commission Fraser; la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson)—Les sociétés de fiducie—a) La société Western Capital Trust. *b*) Les déclarations de la ministre d'État aux Finances; la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell)—La Charte des droits—a) L'égalité pour les femmes—Le rapport Abella. *b*) L'action positive.

• (1610)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n^os^ 1 et 2.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir traiter du projet de loi C-15 concernant Investissement Canada, comme il a plu au gouvernement de baptiser cet organisme. Investissement Canada est le moyen que prend le gouvernement pour se défaire de l'Agence d'examen de l'investissement étranger qu'avait créée le gouvernement précédent.

Si l'Agence a suscité de nombreux problèmes, il n'y en a pas eu en ce qui concerne l'intention que le gouvernement poursuivait quand il a adopté cette mesure. En fait, dans bien des cas les problèmes ont probablement surgi quand les bureaucrates ont voulu précipiter les décisions. Il n'y a absolument aucun doute dans mon esprit que l'Agence d'examen s'est bien acquittée de la mission qu'on lui avait confiée. Le gouvernement précédent a dû céder à des pressions et prendre des mesures pour surveiller les investissements étrangers au cours d'une législature où il était minoritaire. Mon parti a fait pression auprès du gouvernement pour qu'il adopte une mesure qui a comblé le vide au moins en partie, mais ne nous a pas donné entière satisfaction.

Investissement Canada, l'organisme que le gouvernement actuel se propose de créer, ne réussira pas à protéger les emplois, l'industrie et les intérêts canadiens. Ce projet de loi, comme la mesure du gouvernement précédent, ne fait rien pour corriger les faiblesses inhérentes à notre économie et à nos structures industrielles. Je crois qu'on ne se se trompe pas en disant que le Canada est probablement le seul pays au monde à traverser une étape de désindustrialisation. Tous les autres pays occidentaux ou presque s'industrialisent. Tous les secteurs de notre économie, surtout ceux de la fabrication secondaire, sont en période de déclin, que ce soit le caoutchouc, l'électronique, le matériel électrique ou même l'industrie automobile qui a toujours été le pivot de notre économie. Ils sont tous en perte de vitesse.

L'une des raisons de cet état de choses, c'est l'arrivée massive d'investissements étrangers sur lesquels il n'y a aucun contrôle. Pour employer une expression qui était en vogue au début des années 70, nous avons une économie de succursales. La politique du gouvernement libéral, nous a invités à ouvrir bon gré mal gré les portes à l'investissement étranger sans avoir vraiment notre mot à dire au sujet de ces investissements au Canada. Chose certaine, en tant que Canadiens, nous nous devons, non seulement pour nous-mêmes, mais également pour les générations à venir, de dire aux investisseurs étrangers que leurs investissements sont les bienvenus au Canada et de les encourager non seulement à créer des emplois pour les Canadiens, mais également à faire du Canada un pays industrialisé de premier plan. Nous devons également nous assurer que leurs investissements sont dans l'intérêt du Canada et des Canadiens, si nous leur permettons d'entrer au Canada et d'exploiter notre marché et notre main-d'œuvre, les gens travaillant pour obtenir une rémunération et des profits. C'est se moquer du monde que de dire que le Canada est maintenant ouvert à l'investissement et que nous sommes prêts à accepter n'importe quel investissement. Cela nous ramènerait à la politique libérale de 1949, alors que ce genre d'encouragement a été à l'origine des très graves problèmes structurels qui affligent le Canada à l'heure actuelle. Je le répète, nous voulons des investissements, mais il faut que ce soit des investissements qui profitent au Canada et aux Canadiens et qui restent au Canada afin de lui permettre de devenir un pays industrialisé de premier plan.

Plusieurs groupes reconnus ont présenté des rapports à ce sujet. Ce ne sont pas nécessairement des groupes avec lesquels je suis d'accord, mais ce sont certainement des organismes respectés. Récemment, ils ont publié des études qui montrent clairement que d'énormes investissements étrangers au Canada ne créent pas nécessairement les emplois dont parle le gouvernement. La majeure partie de l'investissement futur dont il est question à l'heure actuelle ira probablement à des industries de capital, comme la prospection pétrolière, minière et le reste. Ces investissements ne créeront pas nécessairement beaucoup d'emplois. Il ne suffit pas que de gros investissements soient effectués au Canada pour que des emplois soient créés. Ces investissements pourraient se solder par des profits, mais pas nécessairement par des emplois.

Si le gouvernement désire vraiment s'attaquer aux problèmes économiques de notre pays, il devrait peut-être envisager d'utiliser certaines des bonnes vieilles méthodes qui, nous le savons, donnent des résultats. Par exemple, pourquoi le gouvernement ne favorise-t-il pas sérieusement la construction de logements s'il désire vraiment créer des emplois? Les chiffres sont pourtant frappants quand on veut se donner la peine de les examiner. Pour chaque emploi que l'on crée dans le secteur de la construction de logements, on en crée trois ou quatre de plus dans des secteur connexes. Dans la plupart des centres urbains du pays, le taux de logements convenables inoccupés est inférieur à 1 p. 100. Mon bureau, comme celui de la plupart des autres députés est inondé depuis un an environ de plaintes de gens qui disent n'avoir pas accès à des logements abordables. Je ne suis certainement pas vieux, mais lorsque je me suis marié et j'ai acheté une maison, c'était encore faisable. Les gens s'attendent encore à être en mesure d'acheter leur propre maison. Or, il faut pour ce faire que le chef de famille ait un revenu élevé ou que les deux conjoints travaillent. La plupart des jeunes couples qui se marient aujourd'hui ont peu de chances de posséder un jour leur maison. Ils sont de plus en plus nombreux à s'apercevoir aujourd'hui qu'ils doivent habiter chez leurs parents, afin de se loger, car il n'y a pas de place ailleurs. Si le gouvernement voulait vraiment répondre à ce besoin social évident et du même coup créer des emplois, il devrait peut-être jouer dans le secteur du logement le rôle que le secteur privé se refuse à jouer pour le moment.

Il y a une autre solution qui consiste à laisser plus d'argent aux contribuables. Pourquoi le gouvernement n'examine-t-il pas sérieusement certaines des injustices dont sont victimes de nombreuses personnes âgées à l'heure actuelle, du seul fait que leur pouvoir d'achat est insuffisant? Pourquoi le gouvernement n'envisage-t-il pas de donner plus d'argent aux personnes âgées afin qu'elles puissent finir leurs jours dans la dignité? Cet argent serait d'ailleurs réinvesti dans l'économie et ces personnes continueraient ainsi de participer à la vie économique du pays.

Dans le projet de loi sur Investissement Canada, le gouvernement a laissé entendre qu'il souhaite accroître l'investissement dans les domaines du changement et du développement technologiques. Je n'ai retrouvé dans le projet de loi aucune allusion aux conséquences du virage technologique pour la main-d'œuvre active du Canada et je n'ai entendu aucun ministériel en parler lors des discussions que nous avons eues. On ne fait pas grand-chose à l'heure actuelle pour faire acquérir aux jeunes âgés de 15 à 24 ans les compétences dont ils auront besoin à la suite de cette grande révolution, si jamais elle a lieu, que sera le changement ou le développement technologique. Des jeunes, non seulement de ma circonscription, mais d'ailleurs aussi, m'ont écrit pour m'apprendre qu'ils avaient pris part à des programmes gouvernementaux devant leur permettre d'améliorer leurs compétences en prévision des progrès technologiques, pour découvrir par la suite qu'il ne leur est pas possible de trouver de l'emploi, car le gouvernement a négligé de mettre l'accent sur la création d'emplois dans les domaines pour lesquels il assure leur formation. C'est là la preuve d'un grand manque de vision, à mon avis.

Je ne pense pas que les jeunes seront séduits par la décision du gouvernement d'ouvrir les portes du pays à l'investissement étranger et aux entreprises étrangères, et qu'ils croiront que les détenteurs de capitaux se laisseront attirer chez nous et que des emplois seront créés. Personne n'est dupe. Aucun de ceux qui suivent nos débats n'est dupe. Les jeunes Canadiens qui commencent à éprouver un grand cynisme, non seulement à l'égard des gouvernements, mais aussi des hommes politiques à tous les niveaux dès que ceux-là se mettent à parler de créer des emplois, ces jeunes, dis-je, ne sont pas dupes eux non plus. Ils voient bien où veulent en venir les gouvernements et les hommes politiques. Ces derniers se contentent d'opérations de relations publiques au lieu d'offrir des solutions concrètes. Si le gouvernement avait le moindre bon sens et l'intégrité dont il parle, il opterait pour la solution que j'ai proposée.

• (1620)

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer aujourd'hui à l'examen du projet de loi C-15 créant Investissement Canada ainsi qu'à l'étude des motions.

Afin de concilier les différents points de vue en matière de stratégie économique et aussi pour élaborer des politiques qui assureront la croissance soutenue de l'entreprises privée, notre gouvernement a décidé de favoriser la consultation et d'éviter l'affrontement. Le projet C-15 illustre justement la méthode consultative, à preuve les nombreux témoins venus déposer devant le comité permanent et les débats auxquels a donné lieu l'examen détaillé du projet. En somme, le C-15 est considéré comme une mesure importante.

La création de la richesse n'est plus considérée comme une chose acquise. Nous devons désormais rechercher et encourager vigoureusement tout ce qui peut favoriser la création de cette richesse. Je pense que nous avons entrepris de considérer nos problèmes d'une façon réaliste. Et le projet de loi C-15 est une première étape en vue de résoudre ces problèmes.

Après une décennie d'hostilité à l'égard de l'investissement étranger, le Canada est maintenant décidé à se montrer accueillant à son égard. Notre premier ministre (M. Mulroney) a dit que le rôle du gouvernement n'était pas de harceler le secteur privé mais plutôt de l'aider à créer la richesse et les emplois dont nous avons besoin. C'est ce changement d'attitude qui est à l'origine de la confiance qui gagne tous les secteurs de la société.

Je vais être bref, car j'ai un sentiment d'urgence comme l'a le reste des Canadiens. Aujourd'hui, en cinq heures de débat nous avons entendu 16 ou 17 intervenants. D'une façon générale, ils ne nous ont appris rien de neuf. Le débat en deuxième lecture a duré 16 heures et demie. Au comité permanent dont

je suis membre, nous avons consacré plus de 40 heures à parler, à discuter et à écouter des particuliers et des représentants d'organismes.

Pendant la campagne électorale, les électeurs ont approuvé les conservateurs qui proposaient de changer les choses et d'attirer des capitaux étrangers au Canada. Les électeurs nous ont demandé de procéder à ces changements. Telle est notre mission et c'est ce que nous voulons accomplir.

Je vais vous parler brièvement de la motion nº 1. Elle vise à contourner l'objet fondamental du projet de loi. Je ne saurais le passer sous silence. D'abord, l'amendement fait du processus d'examen l'élément clé de la loi, en accordant aux aspects encouragement et stimulation de l'investissement un rôle purement secondaire, un rôle presque accidentel. En second lieu, il ne prévoit qu'un rôle d'encouragement pour l'investissement effectué par les Canadiens.

Cette motion s'oppose entièrement à l'esprit et au principe du projet de loi. A toutes fins pratiques, elle rétablit les principes de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger qui, on le sait, a nui aux investissements. Il suffit de comparer l'objet de l'ancienne loi avec le but avoué du projet de loi C-15. L'ancienne loi faisait de la mainmise étrangère un objet d'inquiétude nationale et veillait à ce qu'aucun investissement ne soit effectué par les non-Canadiens à moins qu'il ne soit vraiment avantageux. L'objet de la nouvelle loi est de confirmer que le gouvernement actuel souhaite l'investissement étranger parce qu'il reconnaît qu'il est généralement avantageux pour le Canada. Pour cette raison, il encourage aussi bien l'investissement par des non-Canadiens que par des Canadiens.

Cet objectif est exprimé au tout début, puisqu'il s'agit de l'objectif principal du projet de loi. Il prévoit également un processus d'examen pour les investissements importants effectués par des non-Canadiens pour nous assurer que les avantages sont réels. Ce n'est que dans cette perspective que l'on peut dire, comme l'a signalé un orateur précédent, que l'augmentation du capital et le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada.

Il est essentiel de souligner ce qui distingue les principes du projet de loi et l'objectif de la motion, car l'on retrouve presque toujours la même pensée derrière chacune des motions présentée par l'opposition, soit recréer l'AEIE, même la renforcer quelque peu. C'est ce qui a porté les investisseurs à penser que le Canada offrait de très médiocres perspectives d'investissement.

D'après ce que je constate dans ma circonscription, l'investissement étranger a eu d'heureuses conséquences pour notre collectivité. Je reçois toute sorte d'appuis de mes électeurs. Une entreprise américaine cherche à s'installer dans notre communauté. J'ai appris qu'elle se préoccupait surtout des obstacles qu'on pourrait lui faire. C'est ainsi qu'elle voyait l'ancienne loi. Elle s'en inquiétait beaucoup. Ses représentants m'ont encouragé l'autre jour à continuer d'appuyer cette nouvelle loi qui favorise l'investissement au Canada.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, étant de ceux qui songent aux pluies acides lorsqu'on parle d'investissements étrangers, je ne peux m'empêcher de vous faire remarquer que 94 motions d'amendement, rejetées au comité, ont abouti à la Chambre à l'étape du rapport. N'importe quel parlementaire un peu expérimenté, et j'en vois plus d'un ici présent aujourd'hui, en conclurait que cette mesure donne lieu à de profondes divergences d'opinions. Et le parti gouvernemental n'a pas réussi à les aplanir à l'étape du comité. C'est plutôt étrange quand on pense que, depuis les élections, le gouvernement conservateur se targue d'être l'artisan du consensus, le spécialiste des compromis, fruit des consultations, selon lui. Si c'est ainsi que les conservateurs entendent faire avancer le projet de loi C-15, nous ne sommes pas sortis du pétrin.

Il va de soi que cette mesure donne lieu à de profondes divergences d'opinion qui tiennent peut-être surtout à des différences politiques. Quand on compare l'article 2 du projet de loi avec ce que propose mon parti, on constate tout d'abord que le but de cette mesure est d'encourager les investissements étrangers. C'est peu et c'est tout ce qu'elle dit. Mais l'alternative proposée par nos députés au comité et à la Chambre aujourd'hui est la suivante: «instaurer la notification et l'examen des projets d'investissement au Canada». Il y a donc une énorme différence de politique entre le gouvernement et le parti libéral qui voudrait que les projets d'investissements soient assortis d'un préavis. Pourquoi vouloir un tel préavis? Simplement parce que nous voulons une politique qui permette une analyse minutieuse des projets d'investissement.

• (1630)

Notre parti s'est fondé sur l'expérience acquise au cours de la dernière décennie pour formuler la motion nº 1. Et cette expérience lui a démontré qu'une saine politique en matière d'investissements étrangers, qui tient compte des avantages durables pour nos concitoyens, est nettement meilleure qu'une autre qui consiste seulement à encourager ces investissements. Nous avons déploré trop de fermetures d'usines naguère. Nous avons trop perdu au chapitre de la recherche et du développement à cause des investissements étrangers. Nous avons également perdu des bénéfices réalisés chez nous qui ont été réinvestis dans le pays d'origine. Nous avons donc tiré certaines leçons.

Mais le plus triste dans cette politique du gouvernement, qui explique bien pourquoi elle a donné lieu à 94 motions, j'imagine, c'est que le gouvernement ne semble tenir aucun compte de l'expérience passée. On dirait qu'il fait table rase de l'expérience acquise dans ce domaine.

M. Lewis: Oh, oh!

M. Caccia: Pourquoi le député qui est derrière les rideaux ne retourne-t-il pas à son siège s'il a quelque chose d'important à dire au lieu d'émettre toutes sortes de bruits stupides et incompréhensibles qui ne sont pas sans me rappeler qu'il se comporte d'habitude comme un homme des cavernes?

M. Lewis: Pour le courage, ne vous en faites pas pour moi.

M. Caccia: Nous insistons sur l'importance d'un préavis parce que nous avons tiré de bonnes leçons du passé. Nous considérons donc qu'un examen des projets d'investissement est nécessaire dans l'intérêt national. Qu'y a-t-il de mal à examiner ces investissements minutieusement pour en évaluer les avantages à long terme au lieu de leur ouvrir les portes?

Or, selon la mesure proposée par le gouvernement, un tel examen n'aura lieu que lorsque les investissements sont très importants. La définition de l'expression «investissements importants» est peu explicite, mais pourquoi devrions-nous examiner seulement les investissements importants? Dans l'intérêt du Canada, il importe certes d'effectuer un examen consciencieux, quelle que soit l'importance de l'investissement.

Quand il s'agit de la technologie de pointe, de la technologie de l'avenir, les investissements étrangers ne sont pas toujours importants. Toutefois, échelonnés sur une certaine période, ces investissements permettent à des produits industriels étrangers de s'aménager une base au Canada qui permettra de faire des placements beaucoup plus élevés, une fois le marché exploité. Cela permet alors à une véritable industrie de s'épanouir à la suite d'investissements qui n'étaient pas forcément importants.

Si ma mémoire est fidèle, c'est ce qui s'est produit dans les années 50 avec les produits électroniques. A ce moment-là, nous avions été témoins d'une première vague d'investissements effectués par le truchement d'agences qui vendaient uniquement des produits étrangers. Ils se sont solidement établis et les industries ont alors décidé de passer à l'étape suivante, celle des investissements étrangers, empêchant ainsi les Canadiens de se ménager des débouchés sur notre propre marché. Nous vivons dans un monde très concurrentiel. Nous devons donc adopter les mesures prises par beaucoup d'autres pays pour scruter les investissements, afin de déterminer s'ils sont dans l'intérêt des gens et s'ils ne nuisent pas à l'emploi.

Lorsque je vois ce projet de loi, le moins que je puisse dire, c'est que je ne suis pas heureux. Je vois une évolution qui a commencé par l'abolition du Programme énergétique national. Je suis dégoûté de ce qu'a fait le gouvernement progressiste conservateur du Programme énergétique national dont nous étions si fiers. Nous attendions les résultats des mesures prises en 1980-1981. Elles devaient assurer notre avenir et garantir aux Canadiens la possession de leurs propres ressources naturelles.

Ce projet de loi sur les investissements au Canada me rappelle l'évolution des relations Canada-États-Unis, depuis que le gouvernement progressiste conservateur a pris le pouvoir. Je dis cela en présence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui, lui-même, n'est pas très à l'aise devant la tournure des événements. Le gouvernement fédéral se retrouve dans une position qui l'obligera à quémander auprès de Washington au lieu de demander fièrement aux Américains de faire ce qui doit être fait. Nous ne devrions pas hésiter à réclamer les choses pour lesquelles nous devons lutter, que cela concerne les pluies acides ou nos intérêts commerciaux. Nous n'avons rien à gagner en nous traînant à genoux tout en implorant les Américains de penser à nous. Or c'est malheureusement ce que fait le gouvernement depuis six mois.

L'attitude dont s'inspire le projet de loi C-15 est regrettable. L'élimination du Programme énergétique national est également une mauvaise décision. Les Canadiens des générations à venir rejetteront la politique adoptée par le gouvernement du Canada dans ce domaine d'une importance cruciale sur le plan international, car ils sauront que les pays étrangers veulent investir au Canada. Comme ceux d'entre nous qui ne portent pas d'œillères, ils sauront que le Canada est un des pays du monde les plus propices aux investissements.

Les gens se bousculent pour être acceptés comme immigrants chez-nous. De même, ils viennent frapper à la porte du Canada pour y investir des capitaux, parce qu'ils savent que le Canada est un pays riche et prometteur. Tout joue donc en notre faveur. Nous sommes dans une position de négociation très solide quand nous voulons réglementer les investissements étrangers. Je ne vois vraiment pas pourquoi nous devrions vendre la boutique. Ce n'est sûrement pas l'attitude qu'il convient d'adopter dans les années 80.

Le Canada est un géant qui sommeille. Son potentiel financier attirera toujours des capitaux, dans dix ans comme aujourd'hui. L'intérêt des Canadiens nous demande de filtrer les investissements, comme nous l'avons fait avec succès pendant des années, et certainement pas de laisser les investisseurs agir comme bon leur semble. Nous ne devrions pas donner une telle orientation à notre politique dans ce domaine très important.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je suis heureux de profiter de l'occasion pour parler de l'amendement dont la Chambre est saisie, amendement en vertu duquel le projet de loi C-15 aura pour objet de reconnaître que l'augmentation de l'investissement et que le développement d'une nouvelle technologie, apporteront des avantages au Canada, mais seulement dans les conditions établies par le gouvernement. Il s'agit d'user de discrétion, ce qui est absolument essentiel au maintien d'un semblant d'intégrité nationale à l'égard de l'investissement étranger.

• (1640)

Je vois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) est présent. Cela tombe bien parce que, à une époque, il avait une réputation de conservateur de gauche, à l'instar d'un de ses collègues, le député de Waterloo, actuel secrétaire d'État (M. McLean). Ce doit être particulièrement difficile pour eux de voir arriver à l'étape du rapport à la Chambre des communes un projet de loi qui aurait pu porter le titre d'un ouvrage écrit un jour par un autre conservateur célèbre, George Grant. Ce projet de loi aurait pu s'appeler «La complainte d'une nation». Il manque la fin d'un rêve qui nourrissaient de nombreux conservateurs ainsi que des néo-démocrates et des libéraux depuis des années pour leur pays, qu'ils entrevoyaient comme un pays souverain et indépendant, sur le plan économique, dans la moitié nord de l'hémisphère nord.

Mais aujourd'hui, les députés conservateurs, sous la direction de l'actuel premier ministre (M. Mulroney), sont devenus des continentalistes acharnés, tant sur le plan de la politique économique que sur celui des relations bilatérales avec les États-Unis. C'est un bien triste jour, pas seulement pour notre pays, mais également pour la parti progressiste conservateur qui voit ainsi complètement disparaître cet aspect de sa tradition. Aucun député ministériel auquel il reste encore un peu d'énergie ne semble comprendre cette tradition. Tous ces députés ont été impressionnés, je suppose, par le mandat accordé au premier ministre et par la fascination du pouvoir. Ils se sont

repliés dans le silence et refusent de parler de ce qui reste de cette tradition.

Je dois en déduire de plus en plus qu'il est peut-être un peu exagéré de parler de «ce qui reste», car dans tous les secteurs de la politique du gouvernement, il n'existe aucun signe, qu'il s'agisse de l'Amérique centrale, du désarmement, de l'investissement étranger ou autre, selon lequel le Canada se doit d'adopter une position indépendante au sein de la communauté mondiale. Nous ne voyons aucun signe qui laisse croire que le gouvernement défende encore ce principe. La déclaration irréfléchie que reflète l'objet de ce projet de loi est incroyable. Il est incroyable que l'on puisse déclarer que tout investissement, toute technologie nouvelle apportera des avantages au Canada, que notre pays puisse adopter une attitude aussi irréfléchie ou que nous refusions de seulement laisser entendre que, selon nous, certains investissements et certaines technologies risquent de faire du tort à notre pays. Cela devrait paraître très étonnant non seulement aux Canadiens qui ont le moindrement réfléchi à la question, mais aux pays du monde entier qui savent que dans bien des cas les investissements et les technologies de pays étrangers qu'ils ont laissé entrer chez eux ont effectivement eu des effets très nuisibles. Et pourtant en 1985, après tous les faits observés—non pas seulement au Canada mais dans les pays du tiers monde et même du monde entier—démontrant qu'il faut faire montre de discernement, de jugement et de prudence quand il s'agit de déterminer quel genre de technologies utiliser, où et au profit de qui, nous n'avons pas compris qu'il nous faut faire montre du même genre de discernement, de prudence et de jugement quand il s'agit de décider quels genres d'investissements accueillir dans notre pays.

Nous avons un parti progressiste conservateur du Canada qui forme actuellement le gouvernement fédéral et qui nous ramène en arrière à une époque à laquelle aucun pays du monde parvenu à maturité ne songerait même à revenir à l'heure actuelle, en ouvrant tout simplement les portes toutes grandes à absolument n'importe quel genre d'investissements dans un esprit de laissez-faire digne du XIX^{e} siècle. Tel est pourtant exactement l'objet du projet de loi.

J'imagine que le député de Bow River (M. Taylor) qui a parfois fait preuve d'un certain scepticisme à propos des prêteurs, des banques et de certaines autres institutions financières dans notre pays et dans le monde, doit être révolté en voyant dans le projet de loi ce genre d'énoncé de principe donnant carte blanche en déclarant que n'importe quel genre d'investissement sera considéré inconditionnellement comme un avantage pour le Canada. C'est ce que l'on trouve dans le projet de loi tel que présentement libellé. Tout ce que nous disons, c'est qu'il faut au moins démontrer que le Canada possède encore un certain esprit critique.

Le moins que pourrait faire le gouvernement progressiste conservateur serait de laisser entendre qu'il possède un reste de scepticisme quant aux intentions de tous les investisseurs étrangers. Car s'il fallait que la communauté internationale des investisseurs lise le projet de loi tel qu'il se présente à l'heure actuelle, elle aurait l'impression que nous avons le front marqué de l'inscription «poire». Voilà à quoi se résume la mesure à l'étude. A en juger d'après le projet de loi, nous avons maintenant un gouvernement du Canada composé de 211 «poires». Le gouvernement dit ceci: nous vous faisons confiance, investisseurs de tous les pays. Nous vous faisons confiances, banques. Nous savons que vous ne pensez qu'aux intérêts du pays; nous ne ferons par conséquent pas la moindre allusion dans notre projet de loi au fait que vous puissiez songer à autre chose qu'à nos intérêts. Nous allons fermer les yeux sur le fait que vos stratégies sont basées sur le profit puisque vous essayez de faire le plus de bénéfices possible. Nous ne croyons pas tout ce qu'on dit à votre sujet. Ce ne sont que des réflexions du NPD. Nous savons que vous n'êtes pas vraiment comme çà. Nous ne devons pas vraiment imposer de conditions sur l'investissement étranger dans notre projet de loi. Voilà l'attitude simpliste, naïve et innocente de notre gouvernement.

Est-elle aussi simpliste, aussi naïve et aussi innocente que cela, monsieur le Président? Je me le demande. Je voudrais le croire parce qu'il y a beaucoup de gens bien de l'autre côté. Je me plais à croire qu'on n'explique pas ce qui se passe à ces députés et qu'ils ne l'ont pas pas encore réalisé. C'est vrai pour la plupart d'entre eux à mon avis. Je crois par ailleurs qu'il y a au sein du gouvernement et en dehors, des personnes qui tirent les ficelles, des personnes très puissantes qui veulent voir revenir au Canada la mentalité coloniale qui a si souvent été caractéristique de ce pays. S'il y a un indice de retour à cette mentalité coloniale, c'est bien ce projet de loi qui a tout ce qu'il faut pour faire du Canada une république de bananes à la fin du 20^{e} siècle et au début du 21^{e} siècle.

Nous parlons de l'avenir de notre pays et nous disons que le Canada n'est pas disposé à faire ce que bien des pays savent devoir faire s'ils veulent préserver leur intégrité nationale et économique, c'est-à-dire, avoir directement un droit de regard sur les investissements effectués chez eux.

Ce n'est toutefois pas ce que fait le parti progressiste conservateur. Non, monsieur, il essaie de revenir à la période dorée des environs de 1955, je suppose, où nous faisions partie intégrante de l'empire économique américain. Tout allait bien. Le tiers monde ne s'était pas encore développé. Il n'y avait pas de complications. Tout allait bien dans le monde. Les conservateurs se sont convaincus du fait que tous les problèmes économiques très aigus que nous devons affronter viennent du fait que le pays a été dirigé par un gouvernement libéral pendant 16 ans.

Les libéraux ont causé de nombreux problèmes, monsieur le Président et nous en conviendrons tous. Mais ils ne sont pas à l'origine de tous les problèmes. Bien des choses se sont produites en raison des changements survenus dans l'économie mondiale et dans l'économie canadienne et nord-américaine, ce que le gouvernement refuse d'affronter. Les libéraux n'ont pas voulu les affronter non plus, mais ils faisaient semblant de le faire de temps à autre. Ils savaient que l'investissement étranger était un problème et c'est pourquoi ils ont créé une Agence d'examen de l'investissement étranger, en faisant semblant de vouloir le résoudre. Ils ont essayé de gagner sur tout les tableaux.

Je dirai une chose au crédit des conservateurs, toutefois, c'est qu'ils font avec enthousiasme ce que les libéraux faisaient dans la honte. Pour ce qui est de l'essentiel, les libéraux ont toujours fait ce que les Américains leur demandaient de faire, mais ils avaient au moins l'honnêteté d'en avoir honte ou d'invoquer une raison quelconque. Ce n'est pas le cas des conservateurs. Ils sont honnêtes dans leur stupidité. Si les Américains les empêchent de faire quelque chose, ils n'invoquent pas une autre raison, ils disent carrément que nous ne le pouvons pas le faire parce que les Américains ne le veulent pas. Il faut au moins reconnaître cette qualité aux conservateurs. Voilà le genre d'honnêteté que l'on admire, je suppose, chez des personnes qui n'exercent pas vraiment de contrôle sur le monde qui les entoure et qui ne veulent rien y changer. Toutefois, c'est l'attitude du gouvernement actuel, et ce projet de loi en témoigne. C'est on ne peut plus regrettable.

• (1650)

[*Français*]

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, il m'est impossible de laisser une aussi belle occasion de m'exprimer sur un projet de loi qui est fondamental au niveau de la différence idéologique entre le parti au pouvoir et l'Opposition officielle. Ce projet de Loi C-15 fait évidemment allusion à l'ouverture sur le monde que notre pays doit manifester de plus en plus. Depuis quelques heures, l'Opposition officielle a réussi à trouver toutes les solutions à tous les problèmes du pays, en particulier celui de la création d'emplois et des investissements. On a même fait allusion à la souveraineté économique, au fait qu'il fallait préserver notre souveraineté économique. Encore faut-il savoir, monsieur le Président, ce qu'elle a coûté la souveraineté économique au pays depuis une douzaine d'années. La souveraineté économique à laquelle font allusion nos collègues libéraux, elle a coûté tout près de 200 milliards en une dizaine d'années. Allez demander, monsieur le Président, aux chômeurs du pays ce qu'elle a coûté la souveraineté économique. Elle leur a coûté entre un million et demi à deux millions de sans emploi. Il est donc important que notre gouvernement dans ce projet de loi comme dans plusieurs autres fasse preuve de persévérance. Ce qui est en cause ici, monsieur le Président, c'est une partie de la reconstruction nationale que notre gouvernement est en voie de réaliser. Il est évident que les partis d'opposition sont démunis, ils sont dépassés actuellement, ils sont déphasés par rapport à la nouvelle réalité politique nationale, c'est-à-dire celle qui fait appel à la réconciliation nationale et aussi à la réconciliation internationale, entre autres, avec nos partenaires économiques.

En effet, monsieur le Président, en quelques mois seulement, jamais notre pays n'a eu l'occasion de vivre aussi rapidement des ententes majeures. Pensez à l'accord pétrolier, pensez à la révision de la politique nationale de l'énergie. Pensons aussi pour le gouvernement du Québec et pour les Québécois en particulier à l'entente cadre de un milliard, 600 millions qui va solutionner des problèmes aussi importants reliés à l'activité touristique, à l'activité des PME, à l'industrie forestière, qui va être signée dans quelques jours.

Donc, face au projet de loi qui est déposé, le projet de Loi C-15 qui va démontrer à la face du monde que le Canada est maintenant ouvert à l'investissement étranger, sans contrainte banale, sans contrainte artificielle aux investissements étrangers, il est évident qu'il est facile pour l'Opposition officielle de parler de «jobs, jobs, jobs». Je me souviens, monsieur le Président, du fait que tout le mois de novembre, à partir du 9, pendant quatre semaines consécutives on nous a fait passer pour les bourreaux des étudiants, et pourtant notre gouvernement a persisté et a «sorti» le programme le plus progressif pour les programmes d'été étudiants: Défi '85.

Dans ce dossier-là, l'Opposition libérale a été démantelée. Sur l'aide aux personnes âgées, les allocations au conjoint, 350 millions de dollars. Jamais un gouvernement n'a fait un effort aussi significatif mais, pour l'Opposition officielle, tous les efforts du gouvernement sont toujours insuffisants. Malgré cela, je pense qu'il est important que notre gouvernement, dans ce projet de loi C-15, fasse preuve de persévérance et démontre à l'ensemble des Canadiens qu'il sait où il va dans plusieurs secteurs de l'activité canadienne, dans celui des investissements étrangers comme dans plusieurs autres.

Monsieur le Président, notre record concernant les investissements étrangers est quand même sérieux. Selon des rapports qui nous sont fournis par des experts, sur une classe de 24, le Canada est classé le 24e. Il y a moyen de faire du progrès par rapport à l'attirance, l'attrait manifesté par notre pays face aux investisseurs étrangers.

Il y a des témoins qui ont souligné, lors du comité qui a siégé plusieurs heures . . . l'opposition nous demande dans l'immédiat des «jobs» . . . Les témoins eux-mêmes ont dit devant les membres du comité qu'il n'est pas possible en trois, quatre, cinq et six mois de réparer le dégât libéral. Cela ne peut pas se réparer en moins de deux à trois ans. Deux millions de chômeurs ne se trouvent pas un emploi du jour au lendemain. Une réputation internationale, monsieur le Président, ça ne se refait pas du jour au lendemain. C'est lentement, avec assiduité, persévérance, comme le démontre ce projet de loi, que notre gouvernement va redonner confiance aux Canadiens et aux étrangers.

Mon collègue, il y a quelques minutes, voulant se moquer un petit peu de tous les efforts déployés par notre premier ministre tant sur la scène internationale que nationale, avec toute la bonne volonté que nous lui connaissons, posait la question suivante: «Qui veut acheter le Canada?»

Monsieur le Président, oserais-je me permettre de vous dire que, actuellement, dans la situation où les libéraux nous ont laissé le Canada, personne ne veut l'acheter.

Il est donc important que la reconstruction nationale continue à se faire malgré les heures interminables de débat sur des projets de loi. Actuellement, les libéraux se trouvent des missions. Il y a quelques heures, le chef de l'Opposition officielle (M. Turner) était devenu l'apôtre de la défense de l'environnement. Il était prêt à effecter tous les crédits nécessaires reliés à l'environnement. Et, pourtant, c'est lui le père des déficits fédéraux qui ont été amorcés il y a une dizaines d'années. C'est lui le père du premier déficit fédéral de 500 millions de dollars. C'est lui aussi le père du deuxième déficit fédéral d'un milliard et demi de dollars et aujourd'hui de 36 milliards de dollars.

Monsieur le Président, la reconstruction nationale passe par le réalisme, et notre gouvernement va continuer à le prouver. Il faut se rappeler aussi que le pays a besoin d'investisseurs locaux et d'investisseurs étrangers, parce que sait-on combien coûte le service de la dette, monsieur le Président? Ce que cela

nous coûte en intérêts pour le prochain budget pour rembourser le dégat libéral? Cela coûte 70 millions de dollars par jour.

Donc, monsieur le Président, il est évident que nous ne pouvons pas accepter les amendements qui constituent un retour à l'ancienne loi fédérale sur le tamisage des investissements étrangers. C'est de l'avant que notre gouvernement va aller, parce que depuis sept mois nous avons prouvé que nous étions aptes et capables de signer des ententes significatives avec les gouvernements provinciaux. Et il est évident, monsieur le Président . . . Comment ne pas souligner toute l'importance que nous attachons à nos amis américains dans le cadre de toutes les négociations.

Il y a peut-être des députés de cette Chambre qui préféreraient nous voir négocier avec le Pacte de Varsovie. Malheureusement, ce n'est pas notre orientation. Il est évident que notre gouvernement va aller de l'avant dans ce projet de loi qui constitue, j'en suis sûr, une orientation nouvelle importante sur le plan international pour que la gestion des affaires publiques du pays s'améliore de plus en plus.

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire insctites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à passer à l'étude de l'article nº 21?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE

M. Dan Heap (Spadina) propose: Que le projet de loi C-232, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976 (reconnaissance du statut de réfugié), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends de nouveau la parole à ce sujet. Cette question préoccupe beaucoup de gens ainsi que le gouvernement depuis plusieurs années. J'espère que nous sommes enfin sur le point de la résoudre. Il s'agit de savoir comment traiter les personnes qui se trouvent au Canada et qui demandent à séjourner chez nous à titre de réfugiés et, dans la plupart des cas, à titre d'immigrants reçus en disant qu'elles ont fui des persécutions dans un autre pays.

La Loi sur l'immigration prévoit une procédure qui s'est révélée inapplicable. La chose a été signalée il a plusieurs années. A mon arrivée ici, en 1981, on a signalé, après avoir constaté ce qu'il en était, que ce système ne fonctionnait pas. En 1984, j'ai pris la parole au sujet d'une mesure d'initiative parlementaire qui portait sur le même sujet. Elle a alors été étouffée par les ministériels libéraux. Ce projet de loi sera peut-être étouffé aujourd'hui par les ministériels conservateurs. Malheureusement, le problème s'aggrave d'année en année. La Commission ne fait rien pour y remédier et, l'un après l'autre, les gouvernements s'abstiennent d'intervenir.

La situation s'est aggravée du fait que le 4 avril dernier, la Cour suprême a ordonné que toutes ces personnes soient autorisées à faire entendre leur cause. Cela veut dire que la quasi-totalité d'entre elles n'avait pu, jusqu'ici, se faire entendre. Les 6,000 ou 7,000 personnes visées n'avaient pas encore eu la possibilité de se faire entendre directement par les décideurs. Les 13,000 personnes restantes et leurs familles sont toujours dans le même cas. Cela a rendu la procédure extrêmement injuste, comme l'a reconnu la Cour suprême. Les personnes qui s'occupent des problèmes des réfugiés l'ont souligné il y a des années. Elles ont exhorté les pouvoirs publics à remédier à cette situation. Il y a au moins trois ans, des représentants du ministère de l'Immigration ont dit que cela coûterait trop cher. Il y avait sans doute, à l'époque, 2,000 ou 3,000 dossiers en retard. Il y en a maintenant 20,000. Nous n'avons certainement pas économisé de l'argent en retardant le règlement du problème et en adoptant la politique de l'autruche.

En mai dernier, l'affaire a été portée devant la Cour suprême qui a rendu une décision après 11 mois de délibérations. La commission aurait sans doute pu deviner que la Cour suprême risquait de trancher en faveur des réfugiés et ordonnerait la tenue d'audiences. Il semble toutefois que la Commission se soit laissée prendre par surprise et qu'elle ne puisse dire au ministre comment cette question sera réglée. Il faut néanmoins la régler de toute urgence, non seulement pour économiser de l'argent, mais surtout pour une question de principe. Certaines de ces personnes attendent depuis huit ans que l'on règle leur cas. S'il y a 20,000 causes à entendre, la plupart de ces gens devront attendre encore des années.

Il n'est pas vraiment nécessaire d'agir de façon aussi obtuse. Il est possible d'économiser du temps et de l'argent et d'épargner des angoisses aux intéressés en tenant ces audiences. Il ne sera peut-être pas nécessaire de tenir 20,000 audiences pour se conformer à la décision de la Cour suprême. Les dirigeants de la commission se sont occupés de cette affaire de façon à compliquer les choses beaucoup plus qu'il n'était nécessaire. D'une année à l'autre, ils ont fait valoir qu'il était impossible de tenir des audiences orales comme celles que la cour a ordonnées parce que cela coûterait trop cher.

Pourtant, un projet pilote a été mis sur pied il y a deux ans à la suite des pressions exercées par le public. Il a permis de régler environ 3,000 dossiers. On a constaté qu'au lieu de deux ou trois ans il fallait, en moyenne, deux ou trois mois pour résoudre un cas. Autrement dit, l'expérience a démontré que l'argument selon lequel nous n'avions pas suffisamment d'argent au Canada pour tenir des audiences orales ne tenait pas debout. Les quelques dossiers examinés dans le cadre de ce projet pilote ont été étudiés sept ou huit fois plus rapidement qu'en moyenne. Le directeur général du ministère de l'Immigration le sait, mais pourtant il continue à s'opposer à tout effort visant à ériger en principe le droit à une audience. Cela a entraîné pour le public des dépenses superflues considérables et, pour les requérants, des difficultés superflues considérables.

Par exemple, il y a eu des gens qui ont demandé le statut de refugié et qui n'auraient pas dû. Ils n'essayaient pas de nous tromper, mais ils relevaient d'un autre programme. On aurait dû les laisser entrer pour des raisons humanitaires, ce que prévoit la loi, ou dans le cadre de programmes spéciaux eux aussi prévus par notre législation. Un certain nombre de groupes qui auraient pu entrer au pays dans le cadre de ces programmes en ont, au lieu de cela, été écartés par des fonctionnaires qui ont interprété leur cas de façon négative sans motif valable, ne leur laissant d'autre recours que de demander le statut de refugié puisque leurs difficultés étaient réelles et, dans de nombreux cas, étroitement liées à une demande de statut de refugié, comme le montre la notion de programme spécial. Au lieu qu'on s'occupe d'eux immédiatement pour leur bien, et en économisant de l'argent et du temps, on a contribué à créer cet arriéré de 20,000. C'est fort malencontreux pour tous les authentiques refugiés qui font une demande, pour le personnel, et pour les contribuables.

Je voudrais vous donner un exemple qui nous a été soumis par un témoin au comité la semaine dernière. Ce témoin nous a montré que nos méthodes étaient inefficaces et inhumaines. D'après la transcription, il y avait une femme du Chili qui disait qu'elle avait dû être violée quatre fois par des militaires avant de quitter son pays. Cette femme s'est effondrée pendant toute l'audience, et l'avocat a expliqué qu'elle s'était effondrée parce que c'était épouvantable pour elle. De tout cela, pas un mot dans la transcription. La seule chose que l'on dit dans la transcription, c'est: «Ajournement». Autrement dit, en ne permettant pas à cette femme de s'adresser directement à ceux qui avaient pris la décision, on a empêché ceux-ci d'évaluer correctement son cas.

• (1710)

Autre cas, celui d'une famille qui est ici depuis huit ans. C'est un cas extrême, mais véridique. Ces gens-là sont là depuis huit ans à attendre de savoir si on va les accepter comme refugiés. La question pourrait être tranchée beaucoup plus rapidement si la commission ne mettait pas des obstacles.

Je voudrais encore citer un autre exemple de témoignage devant le comité. C'est le cas d'une mère de l'Uruguay. Comme a dit le témoin, avant les changements intervenus récemment au gouvernement, c'est un pays qui avait la réputation de bafouer les droits de l'homme. La fille et le fils de cette femme sont des citoyens canadiens. Ils l'ont parrainée pour qu'elle vienne au Canada, mais elle a été refusée parce que son plus jeune fils était un attardé mental.

Dans cette famille de sept enfants, le mari a été emprisonné pendant cinq ans et deux de ses enfants ont été emprisonné l'un pendant six ans et l'autre, âgé de 13 ans, pendant trois ans. Plus de deux de ses cinq autres enfants ont été détenus pendant certaines périodes. On a soumis cette situation à la Commission de l'Immigration pour expliquer ce qu'avait connu cette femme. Elle a deux enfants qui sont prêts à l'aider à s'établir au Canada. Il faut qu'elle parte de l'Uruguay, mais on a refusé pour des raisons humanitaires. L'affaire a été portée devant la Commission d'appel de l'Immigration. Cette commission a demandé pourquoi la femme n'avait pas demandé le statut de refugié. Elle a présenté une demande de statut de refugiée et a été acceptée comme refugiée, mais trois ans plus tard. Cette femme a été ravagée par la tension de l'attente de cette décision. Si on avait pu la prendre pour des raisons humanitaires dès le début, elle n'aurait pas passé son temps à attendre avec un statut incertain de savoir si on allait ou non la renvoyer en Uruguay où sa vie avait été un enfer.

J'ai entendu beaucoup d'autres personnes, et non seulement des avocats, mais aussi des gens d'église qui se sont occupés de dossiers de réfugiés, soutenir que dernièrement la Commission avait changé son interprétation des directives concernant les raisons d'ordre humanitaire. Un avocat chevronné spécialiste des causes d'Immigration a déclaré ceci:

> Désormais, des personnes qui devraient normalement bénéficier de programmes spéciaux n'y sont plus admises et se trouvent plutôt reléguées au statut de réfugié car elles estiment ne pas avoir le choix. On pourrait les admettre au Canada pour des raisons d'ordre humanitaire, mais comme elles peuvent également réclamer le statut de réfugié, elles optent donc pour cette solution car elles ne souhaitent pas retourner dans leur pays d'origine de crainte d'y être persécutées. C'est là une façon d'accroître les statistiques concernant les personnes revendiquant le statut de réfugié. Je pense que la Commission en a délibérément décidé ainsi dans le but de maintenir ses chiffres à un niveau élevé.

Il existe divers moyens d'accélérer le traitement de ces dossiers. Quel que soit le résultat législatif découlant de la décision de la Cour suprême, nous pouvons rattraper immédiatement notre retard, comme l'ont remarqué plusieurs personnes. Tandis que nous envisageons de modifier la loi, nous pourrions peut-être prendre des décisions administratives qui nous aideraient à réduire considérablement cet arriéré dans les dossiers. Certes, nous ne pourrons peut-être pas le faire disparaître complètement, mais nous pourrions à tout le moins le ramener à des proportions beaucoup plus acceptables.

A titre d'exemple, d'après ce qui figure dans les dossiers, certaines personnes ont réussi à prouver de façon fort crédible qu'elles avaient été persécutées dans leur pays d'origine et ces personnes ont donc non seulement des raisons de craindre la persécution, mais elles en ont déjà été victimes. On pourrait dès maintenant accorder à de telles personnes le droit d'établissement au Canada, sans procéder à une nouvelle audience pour y examiner leur dossier et retarder d'autant leur établissement dans notre pays.

Ensuite, viennent les personnes qui sont dans le cas de la mère de famille uruguayenne dont j'ai déjà parlé; ces personnes ont de fortes prétentions humanitaires en vertu de la loi canadienne et des preuves solides qui devraient nous amener à leur reconnaître le droit d'établissement au Canada. On pourrait donc soustraire ces cas des 20,000 qui sont en attente.

Il y a aussi de jeunes enfants, des enfants d'âge préscolaire, qui sont en cause en vertu de la loi—que Charles Dickens a qualifiée de ridicule, mais il parlait des lois en général—cette loi exige que chacun de ces enfants se présente individuellement devant un comité d'examen du dossier des réfugiés pour y être interrogé sous serment. Le dossier de chaque enfant fait ensuite l'objet d'un examen séparé de celui du dossier de ses parents. Les membres d'une même famille n'ont pas le droit de demander à ce que leurs dossiers soient regroupés. Ces enfants pourraient donc être retirés de la masse et leur dossier examiné séparément une fois que le cas de leurs parents a été réglé.

Il y a également les réfugiés des zones de guerre. Il faudrait prévoir pour ces personnes des programmes spéciaux comme ceux qui ont été mis sur pied pour les réfugiés de la Pologne et du Salvador. Il faudrait changer leur statut de réfugiés et leur reconnaître le droit d'établissement selon les conditions prévues dans ce programme spécial. Il faudrait au moins les protéger contre un renvoi éventuel dans la zone de guerre qu'ils ont quittée, tant que la guerre y persiste.

Il existe d'autres cas qui pourraient bénéficier des programmes spéciaux et il conviendrait de reconnaître à tous le droit d'établissement. Par exemple, dans le cas des Iraniens qui sont arrivés à l'aéroport de Toronto, on a fini par comprendre, après leur grève de la faim, qu'on ne les renverrait pas en Iran, car nous avons pour politique depuis plusieurs années de ne pas renvoyer de force des ressortissants iraniens dans leur pays d'origine. Dans ce cas-là, pourquoi les a-t-on gardés pendant des mois à n'en plus finir au centre de détention près de l'aéroport international Pearson? Nous savions qu'ils ne seraient pas renvoyés en Iran et qu'on ne pouvait les envoyer nulle part ailleurs. En fait, la plupart ont obtenu le statut de réfugié. S'ils n'avaient pas fait pression en commençant une grève de la faim, ils seraient peut-être encore en détention à l'aéroport Pearson.

Il y a ceux qui sont admissibles à titre de résidents de longue date, simplement parce qu'ils sont ici. Ils sont comme les autres qui n'appartiennent pas à la catégorie des réfugiés, mais ont été jugés admissibles en vertu de nos lois actuelles. Ils vivent convenablement au Canada depuis un certain temps, ils subviennent à leurs besoins, ils n'enfreignent pas les lois, si ce n'est celle de l'immigration, à leur arrivée. Ils paient des impôts et contribuent à la vie nationale. Beaucoup sont des immigrants reçus.

Dans ce groupe de 20 000 réfugiés, beaucoup entrent dans cette catégorie et devraient obtenir le statut d'immigrant reçu. Si nous faisions cela et recevions tous ceux qu'il est possible de recevoir en vertu de nos autres programmes, nous pourrions réduire singulièrement le nombre des cas que la Cour suprême nous oblige à entendre. Une telle décision ne contreviendrait pas à la décision de la Cour suprême puisque celle-ci déclare simplement qu'ils ont le droit d'être entendus. S'ils demandent à être reçus et que l'on accepte, ils ne demanderont pas à retarder cette mesure jusqu'à ce qu'ils aient été entendus.

Par conséquent, je demande que le sujet du projet de loi que j'ai proposé soit renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Je demande que l'on prie ce comité d'agir rapidement, en consultation avec la ministre, pour que l'on réduise le nombre de ces 20,000 entrevues possibles et pour que l'on améliore la loi de façon à ce que nous n'ayons plus jamais un tel nombre de cas en souffrance.

[*Français*]

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends part au débat sur le projet de loi C-232, et je suis convaincu que l'honorable député qui le présente n'est certainement pas surpris.

Monsieur le Président, le député de Spadina (M. Heap) a fait un discours très intéressant et qui incite à la réflexion en exposant certains des problèmes qui se posent quotidiennement pour les autorités de l'immigration quand il s'agit d'octroyer le statut de réfugié. Je m'emploierai dans un moment à situer ces problèmes dans leur contexte pour la gouverne du parrain de la mesure législative et des autres députés de la Chambre.

Je dirai tout d'abord que les difficultés évoquées par le député ne sont pas nouvelles pour la ministre et ses collaborateurs. Une étude complète de la question sera bientôt publiée lorsque, d'ici quelques semaines, le rabbin Gunther Plaut présentera à la ministre son rapport sur le sujet. Notre politique en ce domaine fait, en effet, l'objet d'un réexamen permanent et ce n'est pas par coïncidence que ce processus a donné naissance à un programme en faveur des réfugiés qui est tenu en si haute estime à l'échelle internationale. Il n'existe cependant pas de solution facile . . .

• (1720)

[*Traduction*]

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, j'invoque le règlement. La tradition veut que la réponse soit fournie par le secrétaire parlementaire.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque également le règlement à ce sujet. Je pense qu'il est juste de dire que cette heure est réservée aux affaires émanant des députés et que, par conséquent, tout député a le droit de prendre la parole; c'est exactement ce qui se produit.

Mlle Nicholson: Merci, monsieur le Président. Je m'étais trompée.

[*Français*]

M. le vice-président: Très bien. L'honorable député de La Prairie (M. Jourdenais) a la parole.

M. Jourdenais: Je vais continuer: . . . à un programme en faveur des réfugiés qui est tenu en si haute estime à l'échelle internationale. Il n'existe cependant pas de solution facile et rapide à ce qui est devenu, au cours des dernières années, un des problèmes d'immigration des plus complexes.

Je suis persuadé que toutes les parties intéressées . . . les députés de l'opposition veulent une politique réalisable et humanitaire qui permettra d'aider ceux qui sont vraiment dans le besoin. Cela signifie que nous devons mettre en œuvre un programme qui établit une distinction entre ceux qui risquent d'abuser du régime et ceux qui ont vraiment besoin d'un régime juste de reconnaissance du statut de réfugié.

C'est un fait que nous éprouvons certains problèmes avec notre régime de reconnaissance du statut de réfugié, même s'il fait l'admiration de représentants des Nations Unies et d'autres pays. Le fait qu'il soit devenu de plus en plus difficile de faire rapidement la distinction entre les véritables réfugiés et ceux qui cherchent simplement pour des raisons personnelles à profiter du régime pose un énorme problème très complexe. Il s'agit donc de trouver des réponses qui ne soient pas simplistes, qui n'aggraveront pas la situation actuelle et ne rendront pas encore plus difficile la tâche des plus utiles que constitue l'aide aux véritables réfugiés.

La Convention de Genève sur le statut de refugié définit un réfugié comme une personne qui, ayant de bonnes raisons de craindre d'être persécutée à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social en particulier ou de ses options publiques, premièrement, vit hors de son pays d'origine et ne peut ou, à cause de cette peur, ne veut se mettre sous la protection de ce pays ou, deuxièmement, vit hors du pays où elle résidait habituellement, dans le cas où elle n'a pas de pays d'origine et ne peut ou, par crainte, ne veut pas retourner dans ce pays.

Le Canada n'étant pas situé tout près d'un pays dont on peut s'attendre à recevoir un grand nombre de réfugiés, des technocrates, notamment des membres du comité parlementaire mixte et du Cabinet, ont décidé que notre principal rôle dans les programmes de réfugiés consisterait à accueillir des personnes qui sont déjà des réfugiées dans d'autres pays. De toute façon, le Canada joue un rôle essentiel en aidant les pays qui sont les premiers à accueillir des réfugiés à se montrer plus généreux envers les gens quittant leur pays pour des raisons valables. Ainsi, on s'attendait à recevoir un petit nombre de personnes lorsqu'on a établi notre régime de reconnaissance du statut de réfugié. Or, cette hypothèse de départ s'est révélée fausse.

En vertu du système prévu dans la Loi de 1976 sur l'immigration, quiconque est passible d'être renvoyé du Canada peut revendiquer le statut de réfugié. Cette disposition ne vise pas seulement les personnes qui souhaitent entrer au Canada mais également celles qui y séjournent depuis quelque temps à titre de visiteurs ou d'immigrants. Les modifications de 1976 prévoyaient aussi l'établissement du Comité consultatif sur le statut de réfugié et de faire des recommandations au ministre quant au bien-fondé de ces demandes. Aux termes de ces modifications, le ministre décide de la validité des revendications, et celles qu'il a rejetées peuvent être ensuite déférées à la Commission d'appel de l'immigration.

C'est à la deuxième étape de réexamen que la Cour suprême a établi qu'une audience est obligatoire. Cette disposition a permis aux réclamants d'accéder, au plan judiciaire, à une norme correspondant aux droits garantis en vertu de la Charte des droits. Mais cette étape n'est pas la dernière. Ceux qui revendiquent le statut de réfugié peuvent contester devant les tribunaux la légalité du processus par lequel leurs revendications ont été examinées. Ils ont un droit d'appel en vertu des dispositions de l'article 28 de la loi sur la cour fédérale, et les décisions rendues par cette cour peuvent être portées devant la Cour suprême du Canada. Dans l'intervalle, en attendant que leur statut soit définitivement établi, les requérants peuvent demeurer au Canada. Le Canada ne chasse ou n'expulse pas les personnes qui attendent une décision concernant leur statut de réfugié.

Ce qui s'est passé, en fait, c'est que la plupart des demandes n'ont pas été jugées recevables par le ministre. Il serait impossible de prédire si le nouveau système permettant à chaque requérant d'être entendu donnera lieu à des résultats considérablement différents, bien qu'une comparaison internationale nous apprenne que les résultats de l'ancien procédé n'étaient pas excessifs. Il s'est, par ailleurs, révélé impossible du point de vue administratif de dépouiller rapidement les demandes, même dans les cas qui, de toute évidence, ne sont pas légitimes. Les mouvements de défense qui soutiennent que le processus d'examen n'est pas assez juste ont encouragé les requérants à épuiser toutes les voies légales possibles. Les retards déjà longs dans l'examen des demandes de réfugiés en ont été d'autant accentués.

A mesure que les délais se sont prolongés, des tentatives systématiques ont été faites pour exploiter abusivement le système de reconnaissance du statut de réfugié. Ceux qui résidaient temporairement au Canada ont vite appris que le moyen de rester au Canada et d'y travailler était de réclamer le statut de réfugié. Il était évident que les demandes, même les moins fondées, exigeraient presque autant de temps que les plus complexes. Deux ou trois pays d'où originent le plus grand nombre de revendication du statut de réfugié au Canada sont effectivement des démocraties parlementaires où prévaut la règle de droit et où la persécution, au sens de la Convention, est pratiquement inconnue. La quasi-totalité des demandes étaient injustifiées, mais elles ont engorgé complètement le système d'examen. Les retards se sont aggravés, d'autant plus que certains ont compris comment profiter du système en demandant le statut de réfugié et en évitant ainsi de se faire expulser rapidement du Canada.

D'autres pays se sont également retrouvés avec un nombre de plus en plus important de gens revendiquant le statut de réfugié alors que leur pays d'origine était en pleine crise économique. En fait, ces personnes cherchaient à changer de pays de résidence pour des raisons purement économiques. Les pays d'accueil, comme l'Allemagne, la Suède et la Suisse, ont réagi en resserrant les conditions pour obtenir le statut de réfugié alors que, de son côté, le Canada assouplissait ses critères.

• (1730)

La hausse considérable du nombre des personnes qui, depuis deux ans, sont arrivées au Canada en réclamant le statut de réfugié a alourdi considérablement la tâche de ceux qui doivent se prononcer sur la légitimité de ces demandes, mais cela cause surtout des torts aux véritables réfugiés. Ces derniers doivent attendre longtemps avant d'être fixés sur leur sort, et les services d'immigration n'ont aucun moyen de contrôle, car ils ne peuvent pas expulser du Canada ceux dont la demande a été rejetée. Les personnes de bonne foi ne peuvent plus obtenir rapidement le statut de réfugié.

Le Comité consultatif du statut de réfugié est complètement débordé. Par exemple, au cours de la période de 18 mois qui s'est écoulée du mois d'octobre 1983 à aujourd'hui, le nombre de demandes et d'appels est passé de 9,100 à 13,500, ce qui ne comprend pas 600 autres cas toujours en attente, faute de personnel suffisant pour procéder au premier examen. Le taux d'acceptation est passé tout récemment de 38 p. 100 en 1981 à 33 p. 100. En outre, de plus en plus de gens exploitent de façon systématique.

Le Comité consultatif du statut de réfugié s'est efforcé de rendre le système aussi juste et souple que possible. La capacité de travail du Comité a été accrue grâce à la nomination de nouveaux membres privés et à l'accroissement de l'effectif de soutien administratif. Un programme d'entrevue orale a débuté en juin 1983 dans le but d'identifier plus rapidement les véritables réfugiés. Malgré ces changements, le Comité compte aujourd'hui 3,500 cas en attente. Certaines affaires ont été expédiées, mais les retards continuent de s'accumuler.

La Commission d'appel de l'immigration a connu des problèmes comparables. Seuls les cas représentant un mérite évident font l'objet d'une véritable audition devant la Commission. Il s'écoule en moyenne un an avant cette audition. A la cour fédérale, le délai moyen pour une audition est actuellement de six mois.

Vu qu'il faut parfois trois à quatre ans pour régler certaines affaires, il s'est développé un mouvement d'immigration important que le gouvernement n'a pas administré ni réglementé. Il faut donc en conclure que le projet de loi ne va pas assez loin. Le député de Spadina (M. Heap) propose d'organiser des audiences auprès du Comité consultatif du statut de réfugié. Cette initiative créera un élément additionnel dans le procédé de reconnaissance du statut de réfugié qui prévoit déjà une audience. Quel est son but? Le système actuel est-il injuste? Non. Des réfugiés sont-ils renvoyés chez eux? Non. Le problème, monsieur le Président, tient aux retards accumulés, et le projet de loi de mon honorable ami ne réglera en rien ce problème. Par conséquent, je m'oppose à sa proposition.

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-232 portant sur la reconnaissance du statut de réfugié.

Comme l'affirme le député de Spadina (M. Heap), il y a un certain temps que le système de reconnaissance du statut de réfugié doit être revisé. Seulement, ce ne sont pas là des choses faciles à modifier étant donné la lourdeur de la structure administrative qui est en cause. Néanmoins, en 1983, un projet pilote avait été mis sur pied par le gouvernement libéral dans le but d'expérimenter une nouvelle procédure de reconnaissance du statut de réfugié. Les requérants étaient entendus personnellement par un membre du Comité consultatif sur le statut de réfugié. Au lieu de prendre 18 mois pour qu'une décision soit prise, souvent les délais n'étaient que de deux mois.

A mon avis, obliger le Comité consultatif à entendre personnellement les requérants au statut de réfugié constitue une excellente chose. Cela permettrait aux membres du Comité de juger plus rapidement et plus efficacement, et cela réduirait la douloureuse attente qui est le lot de trop de personnes. Contrairement à ce que certains députés progressistes conservateurs vont croire, cela n'augmentera pas nécessairement les coûts qu'ont à défrayer les contribuables canadiens pour les futurs réfugiés. L'efficacité est source d'économie.

En effet, le fait de laisser des gens attendre durant un an, deux ans, et dans certains cas jusqu'à quatre ans, ne constitue en rien une économie pour les contribuables canadiens. Les requérants au statut de réfugié ont de la difficulté à gagner leur vie et son inquiets. Certains deviennent des fardeaux pour leur famille et leurs amis. Et pourtant ces gens-là ne demandent qu'à régulariser leur situation.

Monsieur le Président, le projet de loi C-232 prend une dimension toute nouvelle à la lumière de la décision de la Cour suprême d'obliger la Commission d'appel de l'immigration à tenir des audiences personnelles pour les requérants qui contestent la décision de première instance. Quoi de plus logique que d'entendre personnellement des gens qui craignent pour leur survie? A l'heure actuelle, le comité prend sa décision après avoir étudié la transcription de l'entretien que les fonctionnaires de l'immigration ont eu avec le requérant à son arrivée au Canada. En comité parlementaire, nous avons entendu plusieurs témoignages qui indiquaient qu'il était impossible pour les requérants de transmettre de façon adéquate leurs craintes et leurs angoisses. La possibilité pour les requérants au statut de réfugié de se faire entendre personnellement constitue, à mon avis, une méthode plus humaine de transiger avec les futurs réfugiés. Mais je ne m'arrêterai pas aux considérations d'ordre humanitaire, monsieur le Président. Comme je le disais, je tiens aussi à souligner l'économie considérable qui résultera d'un processus plus juste, plus efficace et plus humain pour la reconnaissance du statut de réfugié.

Premièrement, les coûts reliés à la lourdeur bureaucratique seront éliminés. Quand un dossier traîne durant deux ou trois ans et passe du Comité consultatif sur le statut de réfugié à la Commission d'appel de l'immigration, à la Cour fédérale, puis à la Cour suprême, cela fait beaucoup d'énergie perdue et qui parle d'énergie parle aussi d'argent.

Deuxièmement, je voudrais mettre en évidence un aspect très intéressant du projet pilote de 1983. En comité parlementaire, nous avons entendu des témoins affirmer que les personnes qui ne sont pas des vrais réfugiés n'aiment surtout pas se faire entendre personnellement par les membres du comité, et au contraire, ceux qui sont de vrais réfugiés préfèrent se faire entendre personnellement.

Considérant le fait qu'environ le tiers des requérants au statut de réfugié sont de vrais réfugiés et que les autres se trouvent dans le processus à défaut d'avoir trouvé un autre moyen pour entrer au Canada, monsieur le Président, vous comprenez qu'obliger à une audience personnelle ne peut que favoriser un processus de reconnaissance au statut de réfugié plus juste.

Actuellement, les failles de la Loi sur l'immigration sont utilisées par les personnes qui désirent entrer au Canada sans y avoir droit selon la Loi de l'immigration. En effet, pour quelqu'un qui ne fait partie d'aucune des catégories d'immigrants, il y a un truc formidable et facile à utiliser. Il se présente à un point d'entrée au Canada et se déclare réfugié au sens de la Convention des Nations Unies. Si son processus de reconnaissance du statut de réfugié était juste et rapide, le faux réfugié pourrait être déporté après quelques semaines. Quelqu'un qui n'est pas un véritable réfugié ne prendrait pas la chance de dépenser son argent pour venir au Canada et se faire déporter deux mois plus tard. Une question de bon sens, n'est-ce pas?

A l'heure actuelle, monsieur le Président, les personnes qui ne sont pas de véritables réfugiés savent que d'un niveau de décision à un autre, le processus peut durer cinq ans. Cela vaut donc la peine d'emprunter de l'argent et de faire des démarches compliquées pour trouver asile durant cinq ans.

Voilà des choses qui se savent à l'étranger dans les communautés où beaucoup de personnes cherchent à émigrer. Cela se sait aussi au Canada dans les groupes ethniques, où il y a des gens qui veulent faire entrer un parent éloigné ou un ami. Ces choses-là se savent, et elles pénalisent à la fois les vrais réfugiés qui ont besoin d'une aide immédiate et dont la vie est souvent en danger dans le pays d'origine et les contribuables canadiens.

Bien sûr, il serait facile de faire porter au parti libéral le poids des problèmes actuels. Mais cela n'est pas si simple. J'ai fait état tout à l'heure du projet pilote lancé par le gouvernement libéral en 1983. En tout temps, la responsabilité de ceux et celles qui exercent le pouvoir ne peut être sous-estimée et renvoyée à une autre formation politique. Il est toujours temps d'agir pour régler les problèmes auxquels sont confrontés les Canadiens.

Aussi, on peut dire que le gouvernement conservateur a rapidement modifié certaines pratiques administratives en

immigration. L'automne dernier, le ministère ordonnait aux officiers d'immigration d'interdire aux futurs immigrants, aux futurs réfugiés compris, une aide légale durant les entrevues qu'ont ces personnes avec des officiers d'immigration. La transcription de ces entrevues, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, permet au Comité consultatif sur le statut de réfugié de décider si le requérant sera accepté au pays ou non. Or, ces entrevues sont très intimidantes pour des personnes qui ne connaissent ni les lois ni les mœurs du pays et qui savent qu'une mauvaise réponse peut leur valoir le retour dans leur pays où des conditions difficiles les attendent.

• (1740)

Un autre exemple de la volonté de modifier les orientations en immigration par le parti conservateur c'est l'accent pour le moins exagéré mis sur le programme des entrepreneurs. Les députés progressistes conservateurs du comité parlementaire sont plus préoccupés par l'importance de traiter «aux petits oignons» les immigrants investisseurs que par la nécessité de régler les problèmes sociaux qui résultent de la situation actuelle.

Alors que les députés conservateurs du Comité veulent faire passer le nombre d'immigrants de 85,000 cette année à 200,000 en 1986, ils ne sont pas aussi enclins à accorder à ces immigrants les services minima qui vont leur permettre de s'adapter de façon convenable.

Or, nous savons, que le manque de services, et je les appellerais des services essentiels, sont dans certains cas assez graves. Le parti conservateur pense réaliser des économies en coupant dans les services aux immigrants alors que les conséquences sociales qui résultent de ce manque de services sont plus coûteuses que ces services eux-mêmes.

Le fait de ne pas offrir le cours de formation linguistique à toutes les personnes qui en ont besoin constitue un très bon moyen de garder les immigrants dans des ghettos, dans des endroits peu rémunérés et peu intéressants. Si ensuite les immigrants se retrouvent au bureau d'assurance-chômage ou au bureau d'aide sociale, cela permettra au racisme de se manifester. On dira des immigrants qu'ils profitent du labeur des Canadiens.

Or, monsieur le Président, beaucoup de personnes qui sont appelées à travailler avec les immigrants vous diront que ce sont des gens qui ne demandent qu'à travailler, qu'à gagner leur vie pour leur famille et qu'à contribuer à l'essor économique du Canada. Seulement, pour ce faire, ils doivent posséder les outils qui leur permettent de s'intégrer d'une façon normale à la société canadienne. Ils doivent avoir des services que les Canadiens paient mais qui leur sont largement remis. Voilà ce qu'il est important de comprendre quand on parle des services offerts aux immigrants.

Le projet de loi C-232 permettant aux requérants au statut de réfugié de se faire entendre personnellement par le Comité consultatif sur le statut de réfugié constitue un pas vers un processus de reconnaissance du statut de réfugié plus juste pour tous; peut-être verrons-nous ainsi la fin des nombreux et inqualifiables abus dont sont victimes les futurs réfugiés.

Ces abus sont assez terribles, monsieur le Président, et ils ne font pas du tout honneur du Canada. Les journalistes du *Globe and Mail* ont demandé à quelques futurs immigrants de se présenter devant des consultants et des avocats spécialistes en immigration. Ces futurs immigrants avaient des «backgrounds» fictifs qui étaient totalement inacceptables selon la Loi sur l'immigration. Or, ces gens se sont fait dire par presque tous les consultants et les avocats consultés qu'ils pourraient être admis moyennant la somme de $500 dans un cas, $1,500 dans un autre, et de $4,000 dans le troisième. Il y aurait donc nécessité de réglementer les consultants en immigration puisque ces consultants ont une clientèle totalement ignorante des lois et des mœurs canadiennes. En ce qui concerne les avocats spécialisés en immigration, le barreau se charge de les pénaliser. Il reste, cependant, que peu d'immigrants auront le courage de contester un honoraire ou la qualité des services offerts par les avocats puisqu'il s'agit là d'une démarche qui exige des connaissances dans le milieu.

Finalement, monsieur le Président, je crois que le projet de loi C-232 constitue un pas dans la bonne direction. Je suis certaine qu'un processus de reconnaissance du statut de réfugiés qui soit plus juste fera économiser les contribuables canadiens, et sera plus humain pour les futurs réfugiés.

Cela sera une façon plus efficace de remplir notre devoir international d'accepter des réfugiés. Enfin, puisque la Cour suprême a récemment statué dans un sens semblable au sujet de la Commission d'appel de l'immigration, le processus de reconnaissance du statut de réfugié sera plus logique aussi.

• (1740)

[*Traduction*]

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, je suis vraiment très honoré de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-232 concernant les réfugiés, présenté par le député de Spadina (M. Heap).

Le député de Spadina a traité le gouvernement de tête dure en l'accusant de faire obstruction à toute mesure à ce sujet. Je trouve, pour ma part, que le gouvernement mérite des félicitations pour avoir arrêté, dans ce domaine, une politique qui fait notre fierté. Le Canada n'a-t-il pas, après tout, accueilli plus de réfugiés par habitant que n'importe quel autre pays du monde? Songeons notamment aux 50,000 réfugiés vietnamiens que nous avons accueillis, sans compter ceux d'Iran, d'Amérique du Sud et de bien d'autres régions du monde, notamment de l'Europe de l'Est.

Les Canadiens ont fait preuve de compassion; ils ont su, chose qu'on oublie souvent, tendre une main secourable à ceux qui sont persécutés pour des questions raciales, religieuses ou politiques, ou réconforter les sans foyer et les apatrides. Ils se sont aussi assuré que leurs institutions et leurs pratiques administratives reflètent bien leurs idéaux humanitaires.

Nous nous efforçons aujourd'hui d'établir un équilibre réaliste dans ce domaine. Nous ne pouvons échapper à une vérité inéluctable, à savoir que nous devons considérer nos sentiments et nos initiatives humanitaires en fonction des obligations de tout État souverain en matière d'intégrité territoriale. Autrement dit, nous devons remplir nos engagements internationaux envers les réfugiés en tenant compte de certains contrôles de l'immigration qui touchent à la protection de nos intérêts nationaux.

Contrairement à d'autres pays, ce n'est que tout dernièrement que le Canada a vu soudainement affluer des réfugiés qui réclament le statut de réfugié politique. Jadis, notre situation géographique nous isolait des soubresauts politiques entraînant

l'exode de réfugiés vers d'autres pays. Or, sous bien des rapports, notre planète rapetisse. Il y a de plus en plus de touristes et d'immigrants au pays. Le Canada accueille chaque année de nombreux visiteurs et nouveaux citoyens. En fait, nous avons bénéficié de l'augmentation très sensible du tourisme étranger. Mais nous ne sommes plus isolés des pays où les troubles civils et les dissensions sont choses courantes.

Selon des estimations dignes de foi, il y aurait, dans le monde actuellement, entre 70 et 80 millions de personnes qui ont quitté leur foyer pour toujours à cause des guerres, de la révolution, de la pauvreté ou simplement parce qu'ils espéraient bâtir un meilleur avenir pour eux et pour leurs enfants dans un autre pays. Certains sont des réfugiés politiques, mais pas tous. Il faut donc trouver un moyen juste et pratique pour établir la distinction entre ces deux groupes.

Nous avions établi, après la signature de la Convention de Genève en 1969, qu'une personne qui risquait d'être déportée dans son pays d'origine, à son arrivée au Canada ou une fois admise chez nous, avait le statut de réfugié. Plus tard, en 1978, on a établi le comité consultatif du statut de réfugié, un organisme indépendant du programme établi en matière d'immigration par le ministère de l'Immigration, comité qui avait pour unique fonction de conseiller le ministre. Le ministre avait le pouvoir de nommer les membres de ce comité qui n'a pas reçu grandes directives dans ce domaine.

La création d'un comité consultatif était une mesure audacieuse dans l'évolution d'une politique des réfugiés, mais elle n'a pas été sans soulever de critiques. Certains ont considéré que les recommandations du comité étaient ou trop dures ou trop arbitraires, que la définition du statut de réfugié des Nations Unis était inutilement restrictive, et que ce système n'offrait pas assez de garanties à ceux qui demandaient un tel statut ou ne les traitait pas équitablement.

• (1750)

En février 1982, le gouvernement a décidé d'accroître par tous les moyens l'équité et l'accessibilité. La nouvelle réforme distinguait expressément le statut de réfugié de celui d'immigrant de manière à s'assurer que les demandes des réfugiés soient examinées uniquement à partir de considérations d'ordre humanitaire. Ce mois-ci, la Cour suprême a décidé que le système conçu à la fin des années 70 n'était pas conforme à la norme de justice requise par la Charte canadienne des droits et des libertés, indiquant que tous les candidats devaient pouvoir comparaître de vive voix devant la Commission d'appel de l'Immigration.

Pendant qu'on modifiait en le libéralisant, notre système de reconnaissance du statut de réfugié, partout dans le monde, les guerres, les persécutions et les conflits entre minorité et majorité ne cessaient d'accroître le flot des réfugiés. Presque toujours, les personnes affectées par ces événements recherchent l'accueil de pays industrialisés. En dernier recours, on fait appel aux structures d'accueil prévues dans les pays développés tels que le Canada. Même si ces structures ne garantissent pas d'aide à long terme, elles assurent l'accès à un emploi et à l'aide sociale, du moins provisoirement.

Et plus il y a de candidats, plus il y a de travail et plus longs sont les délais, même pour ceux dont les demandes ne sont pas très fondées. Les possibilités d'abus sont donc très grandes. Depuis 1980, l'augmentation des demandes du statut de réfugiés a été considérable. Cette situation met durement à l'épreuve nos différents réseaux d'accueil.

Dernièrement, quelque 600 personnes sollicitent tous les mois le statut de réfugié. Environ, 13,500 cas sont à l'étude, comme l'a rappelé le député de Spadina, un plus grand nombre font l'objet d'appels, et pourtant environ un tiers seulement des candidats ont vu leur statut reconnu. Nombre d'entre eux ont voulu passer par le système d'accueil pour contourner la Loi de l'immigration. Non seulement cela est injuste pour ceux qui s'en tiennent à la filière officielle mais c'est tout notre système d'immigration qui est menacé.

Je pense que nous serions dans un grave dilemme si nous appuyions le projet de loi à l'étude. Somme toute, les candidats ont déjà le droit de comparaître de vive voix devant la Commission d'appel de l'immigration. Je doute qu'ils soient mieux protégés par une double audience. Comme je l'ai déjà dit, nous aurions l'impression d'accélérer l'étude des cas alors qu'en fait le système serait entravé par de nouveaux délais. En allongeant la période pendant laquelle le candidat est autorisé à demeurer au Canada, les cas à l'étude seraient plus nombreux car, dans l'intervalle, ils peuvent occuper un emploi, habiter ici, et même toucher de l'aide sociale qui est normalement réservée aux résidents permanents.

La Loi de l'immigration reconnaît nos préoccupations d'ordre humanitaire et, grâce à notre système de reconnaissance du statut de réfugié, nous savons que personne n'est renvoyé du Canada avant que sa demande n'ait fait l'objet d'un examen approfondi. L'un des avocats chargé de ces causes, Patricia Ann Ritter, m'a parlé du cas de M. Simon Bancroft Hall. Conformément à la loi, sa détention était reconsidérée chaque semaine et le 9 avril dernier, alors que la Commission siégeait pour la première fois depuis la décision de la Cour suprême du Canada, un agent supérieur de l'immigration a soutenu qu'à la suite de cette décision, M. Hall devait être entendu, chose qu'on lui avait refusé précédemment. On examine la situation.

Comme on le voit, le système n'est pas parfait, mais la solution ne consiste pas à traiter ces problèmes au cas par cas. Voilà pourquoi, nous ne pouvons que conclure que le projet à l'étude ne pourrait améliorer l'équité et l'accessibilité du système de reconnaissance du statut de réfugié.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, après la splendide allocution que nous venons d'entendre, je voudrais m'attarder sur un ou deux points.

Je crois que notre régime d'immigration doit être très équitable. Il doit être équitable pour les Canadiens qui vivent ici maintenant et beaucoup de Canadiens sans emploi estiment que les lois en matière d'immigration sont trop faciles. Toutefois, les lois doivent être justes pour les étrangers qui veulent venir s'installer au Canada et qui le font légalement. Il faut, je crois, le souligner.

Les Canadiens ont de plus en plus le sentiment que notre pays reçoit trop d'immigrants. Je ne crois pas que personne ne s'oppose à ce que quelqu'un vienne vivre ici à cause de conditions terribles existant dans son propre pays, mais ceux qui le font exprès pour entrer illégalement au Canada ne devraient pas être acceptés. Je n'arrive pas à comprendre qu'ils puissent attendre ici pendant six à huit ans qu'on décide de leur sort.

Un de mes commettants a communiqué avec moi lorsqu'un de ses parents est venu de Yougoslavie au Canada. Cet homme avait demandé deux fois à venir au Canada mais en vain. Toutefois, il est quand même venu. Il a pris l'avion et il est tout simplement descendu au Canada sans se préoccuper de la loi. Je ne crois pas que ce soit juste pour ceux qui présentent une demande et attendent dans leur pays qu'on y fasse droit. Cet homme devait être entendu à Toronto deux semaines après son arrivée. Mon commettant m'a informé de son arrivée. Il m'a dit comment il était venu. Je lui ai dit que je m'arrangerais pour que l'audience ait lieu le plus tôt possible. J'ai communiqué avec les hauts fonctionnaires compétents et l'audience fut fixée à deux semaines de là. L'homme a été renvoyé dans son pays. Il prétendait ne pouvoir y retourner sans risquer de se faire tuer. Ce n'était pas vrai, comme me l'ont dit ses parents. On nous a dit que ce n'était là qu'une excuse pour quitter son pays. On a découvert plus tard qu'il voulait quitter sa femme et ses trois enfants. C'est comme les Canadiens qui se marient en Alberta, obtiennent un divorce et laissent leur épouse aux soins du bien-être plutôt que de lui verser une pension alimentaire. Ces Canadiens se retrouvent à l'Île-du-Prince-Édouard ou dans une autre province avec une concubine et d'autres enfants, puis repartent pour la Colombie-Britannique pour éviter encore une fois de verser une pension alimentaire. Ces personnes ne sont bonnes pour aucun pays.

Je crois qu'il nous faut être absolument justes envers ces admirables citoyens d'autres pays qui veulent entrer au Canada et qui veulent le faire légalement. Je n'ai aucune sympathie pour ceux qui entrent ici illégalement. Je ne crois pas qu'on devrait les garder six, sept ou huit ans. Ceux qui entrent illégalement au Canada devraient être immédiatement renvoyés. Ils ne devraient pas pouvoir rester ici pendant des mois, alors qu'ils n'ont absolument aucun droit d'être ici. Un immigrant qui entre au Canada en tant que réfugié ne devrait pas bénéficier de privilèges spéciaux que n'ont pas ceux qui viennent légalement au Canada à partir de la Chine, de la Yougoslavie, de la Tchécoslovaquie, du Japon, de la Corée ou de tout autre pays. Il ne devrait pas bénéficier de privilèges spéciaux tout simplement parce qu'il a fait quelque chose d'illégal. Donnons la priorité à ceux qui veulent entrer légalement au Canada. Ne versons pas des larmes de crocodiles sur le sort de ceux qui viennent ici illégalement. N'essayons pas de les garder ici pendant des mois.

Un député a signalé que des gens payaient $1,500 pour venir ici. Le député devrait nous dévoiler le nom de ces personnes, car je suis persuadé que le ministre intenterait des poursuites contre elles. Nous ne voulons pas que les gens achètent leur entrée au Canada. Nous voulons qu'ils adoptent la voie légale. Ceux qui viennent ici légalement sont ceux qui feront de bons citoyens.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA PORNOGRAPHIE—LE RAPPORT DE LA COMMISSION FRASER

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, le 22 mars dernier j'ai interrogé le ministre de la Justice (M. Crosbie), pour savoir quand le rapport de la Commission Fraser serait déposé et quand nous serions en mesure d'examiner cette question et de munir de sanctions nos lois et règlements en matière de pornographie. Le ministre m'a répondu alors que ce rapport serait publié sous peu. Je suis heureux de dire que, par une coïncidence intéressante, ce rapport volumineux sur la pornographie a été publié aujourd'hui. Je sais que les Canadiens sont extrêmement heureux que nous puissions commencer à nous pencher sur cette question.

La pornographie remonte, je le suppose, à des temps immémoriaux. Sa longévité ne l'empêche pas de poser un très grave problème à l'heure actuelle au Canada. Depuis quelques années, la pornographie est beaucoup plus répandue qu'auparavant. Elle est également beaucoup plus explicite et violente. En fait, j'irais même jusqu'à dire que la plupart des choses que nous voyons sur nos écrans de télévision et dans les salles de théâtre et cinéma et que nous lisons aujourd'hui n'auraient pas été tolérées il y a quelques années seulement.

A l'heure actuelle, la pornographie est présente non seulement dans les livres, au théâtre et sur les écrans de cinéma, mais, bien entendu, quotidiennement à la télévision et également dans les vidéocassettes. Tout le monde s'inquiète de cette question, mais nous sommes incapables de résoudre le problème. Cela s'explique par diverses raisons, mais surtout par le fait que les opinions et les attitudes divergent énormément face à la question de la pornographie. Beaucoup de gens croient, tout comme moi, que la pornographie est non seulement de mauvais goût, mais également dangereuse pour la société et qu'elle peut entraîner des actes criminels violents de nature sexuelle ou autre.

Beaucoup d'entre nous s'inquiètent également de voir qu'on tolère de plus en plus ce genre de chose. A force de voir la pornographie partout, on finit par s'y habituer. Les gens finissent par n'y rien voir de mal. D'un autre côté, bien des gens croient, monsieur le Président, qu'en restreignant et en limitant la pornographie on empiète en quelque sorte sur les droits fondamentaux de la personne et sur la liberté d'expression. C'est ce qui explique cet énorme conflit qui nous empêche de résoudre ce problème.

Je suis convaincu, cependant, que même ceux qui jugent qu'on restreint la liberté d'expression en contrôlant la pornographie, croient, comme nous, que la pornographie avec enfants constitue un véritable problème qu'il faut résoudre et contrôler. Je suis heureux de voir que le rapport de la Commission Fraser se penche sur cette question et estime qu'on devrait porter des accusations lorsque les personnes en cause ont moins de 18 ans. Il est très clair pour les auteurs du rapport que des adultes peuvent être consentants et agir en connaissance de cause, ce qui n'est pas le cas des enfants. Manifestement, des accusations devraient être portées et je suis heureux de voir qu'on en parle dans le rapport Fraser. J'espère que le gouvernement donnera suite rapidement à cet aspect du rapport.

• (1805)

L'autre aspect concerne, bien sûr, la pornographie en général, à savoir s'il y a lieu ou non de la soumettre à des restrictions à part celles qui s'appliquent à la pornographie avec enfants. Là encore, la Commission Fraser formule des recommandations.

Cette commission n'est pas la première tribune à faire des recommandations sur ce genre de pornographie. On me dit que la Chambre a abordé cette question en étudiant un projet de loi précédent. Des groupes féministes ont fait des recommandations là-dessus, de même que le comité permanent de la justice et des questions juridiques. Beaucoup de ces préoccupations portent sur deux points précis. D'abord, faut-il définir la pornographie selon l'opinion publique ou soumettre cette question à un examen objectif? Ensuite, est-ce que seuls les actes sexuels peuvent être jugés pornographiques, et faut-il mettre la violence dans une catégorie à part? La Commission Fraser recommande d'établir deux infractions distinctes et de procéder à un examen objectif.

Il reste à savoir si le gouvernement agira avec célérité dans cette affaire, mais j'espère que les consultations sont maintenant terminées. Le sujet est à l'étude depuis assez longtemps pour que le gouvernement procède sans plus tarder. J'ai hâte que le secrétaire parlementaire nous fasse connaître la réaction du gouvernement et nous dise s'il compte intervenir rapidement.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je remercie le député de s'intéresser à ce très grave problème. En effet, le ministre vient de déposer aujourd'hui le rapport du comité spécial de la pornograhie et de la prostitution. La Commission a reçu de nombreux mémoires et témoignages lors de ses audiences et elle a pu profiter de la recherche effectuée au ministère de la Justice. Le rapport contient au-delà d'une centaine de recommandations que le gouvernement devra maintenant examiner.

En particulier, il entend consulter les procureurs généraux des provinces, c'est-à-dire ceux qui appliquent les lois que nous adoptons, ceux qui, à l'autre bout du système, intentent les actions. Naturellement, nous voulons savoir si les lois que le gouvernement présente à la Chambre peuvent être appliquées par les gens qui en ont la tâche. En outre, divers groupes de pression voudront se faire entendre sur l'orientation à donner à ces modifications.

Je peux dire au député que le ministre s'inquiète particulièrement de l'augmentation spectaculaire du matériel représentant des actes sexuels, puisqu'il est, en effet, de plus en plus répandu et accessible partout au Canada. Je lui assure que le ministre va étudier attentivement les recommandations de la Commission Fraser avant de rédiger et de présenter ses propositions concernant la pornographie et la prostitution, et qu'avant de déposer son projet de loi il consultera d'abord les procureurs généraux. La mesure législative qui, nous l'espérons, viendra ensuite ne sera établie qu'après un examen approfondi de la question, auquel nous invitons le député et tout parlementaire à participer.

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE—LA SOCIÉTÉ WESTERN CAPITAL TRUST. B) LES DÉCLARATIONS DE LA MINISTRE D'ÉTAT AUX FINANCES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai questionné le ministre des Finances (M. Wilson) au sujet d'une déclaration que la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) avait faite à la Chambre le 29 mars et qui ne concordait pas avec les événements qui s'étaient produits ce jour-là. Je veux parler du fait que la société Western Capital Trust, de Colombie-Britannique, avait fait faillite à peine une semaine après que le gouvernement eût annoncé son intention de renflouer la Banque commerciale du Canada.

Le 29 mars, au cours du débat sur le projet de loi visant à renflouer cette banque, la ministre a déclaré qu'il s'agissait d'un incident isolé.

• (1810)

Voici ce qu'elle a dit:

A l'heure actuelle, aucune autre institution financière canadienne ne semble avoir des problèmes de solvabilité.

Le 3 avril, j'ai demandé pourquoi la ministre d'État aux Finances avait fait une telle déclaration alors qu'elle devait certainement savoir que la Société Western Capital Trust connaissait de sérieuses difficultés et qu'elle fermait ses portes. Le ministre des Finances a répondu que sa collègue avait tenu ses propos en espérant que les négociations relatives au fusionnement de cette société aboutiraient et parce que les agents de son ministère avaient rencontré les dirigeants de la société au cours de l'hiver pour discuter de la question.

Cette réponse ne tient pas debout. La ministre d'État aux Finances a déclaré qu'aucune institution autre que la Banque commerciale du Canada n'était en difficulté le jour où la société Western Capital Trust a annoncé qu'elle devait fermer ses portes. Naturellement, je pars du principe que la ministre n'a pas délibérément induit la Chambre en erreur. La seule autre explication que je puisse voir, c'est qu'elle ignorait ce qui se passait. Pourquoi l'ignorait-elle? Ses collaborateurs ont omis de la mettre au courant? Le ministre des Finances a-t-il omis de la renseigner?

Examinons de nouveau la chronologie des événements afin que tout soit bien clair. Le 12 février, la ministre d'État aux Finances a déclaré ceci en réponse à une question concernant une autre société de fiducie:

Je tiens par ailleurs à rassurer la Chambre à propos des autres sociétés de fiducie de l'Ouest: aucune d'entre elles n'est, à ma connaissance, sur le point de s'effondrer.

Le 29 mars, la ministre a également déclaré qu'aucune institution à part la Banque commerciale du Canada n'était en difficulté. Pourtant, le 29 mars, la société Western Capital Trust fermait ses portes. Le 2 avril, la ministre d'État aux Finances a dit alors que les autorités du ministère des Finances étaient demeurées tout l'hiver en contact permanent avec les dirigeants de Western Capital Trust. Le 3 avril, le ministre des Finances déclarait:

Monsieur le Président, depuis quelques mois, le gouvernement négocie avec Capital Trust de l'Ouest sa fusion avec une autre société fiduciaire plus solide. Au moment où la ministre a fait cette déclaration, on espérait que les négociations seraient fructueuses. C'est là-dessus qu'elle s'était fondée pour faire ces observations.

Encore une fois, cela ne tient pas debout étant donné que la société en question, Western Capital Trust, fermait ses portes au moment où parlait la ministre.

Il est évidemment très important que nos institutions financières inspirent confiance. Tout le système repose sur la confiance. C'est la pierre angulaire de notre système financier. Les députés de l'opposition qui posent des questions à la Chambre ne le font pas dans le but de saper la confiance. Dans ce cas-ci, j'ai posé toutes mes questions longtemps après que le public ne soit informé des événements. Quand les ministres font des déclarations que les faits semblent contredire, sans fournir d'explications, cela n'inspire guère confiance. J'espère que le gouvernement profitera de l'occasion qui lui est donnée de nous fournir de tirer les choses au clair.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je donnerai quelques éclaircissements pour la gouverne de la députée, qui de toute évidence, a beaucoup réfléchi à la question.

Les autorités du département des assurances surveillaient la société Western Capital Trust depuis un certain temps. Les examinateurs du département des assurances ont conclu, après avoir inspecté, à la fin de 1984, les livres et les registres de la compagnie, que cette dernière possédait un capital d'environ 3 millions de dollars, mais qu'elle avait besoin de capitaux supplémentaires pour se conformer pleinement aux dispositions de la Loi sur les compagnies fiduciaires. Les états financiers annuels de la société ont été soumis au Département des Assurances le 28 février 1985, et il en ressortait que celle-ci avait 3 millions de dollars de capital au 31 décembre 1984. Dans une lettre jointe, les vérificateurs de la compagnie confirmaient que les états financiers annuels donnaient une idée exacte de sa situation financière.

• (1815)

En 1984, plusieurs propositions ont été faites qui visaient à permettre à la société de se conformer aux dispositions de la Loi sur les compagnies fiduciaires relatives aux emprunts. La société a cédé un grand nombre d'hypothèques en échange de liquidités pour diminuer ses emprunts et elle a tenté de vendre des actions privilégiées dans le secteur privé. Comme aucune de ses solutions n'a donné les résultats escomptés, le surintendant a soumis à la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) un rapport officiel montrant dans quelle mesure les emprunts de la société dépassaient le plafond autorisé.

Le rapport recommandait de limiter les pouvoirs conférés par le permis de la société, afin de réduire ses emprunts pour qu'elle se conforme à la loi. Un exemplaire du rapport a été remis au président de la société, et ce dernier a eu l'occasion d'en discuter avec la ministre. La ministre était au courant de tout ce qui se passait et elle était tenue informée par ses collaborateurs.

Le président de la société a décidé par la suite de relancer des négociations dont le but était de faire fusionner Western Capital Trust avec une autre compagnie. D'autres réunions ont eu lieu avec le surintendant des assurances, et les spécialistes du ministère ont commencé à évaluer les biens de l'autre société au début de mars. La ministre et ses collaborateurs avaient tout lieu de croire qu'une fusion se préparait. Cependant, la ministre a reçu un télex des administrateurs de la société le 29 mars 1985, demandant que la compagnie soit déclarée en faillite.

Je crois qu'il convient de rappeler au député que, le 28 février 1985, la société avait remis ses états financiers au Département des Assurances, et ceux-ci révélaient que la compagnie avait un capital et un surplus de 3.1 millions de dollars. Comme le certificat portait le cachet des vérificateurs de la société, que celle-ci était solvable d'après ses états financiers annuels et qu'il était fortement question d'une fusion, on ne pouvait dire raisonnablement que cette société était au bord de la faillite au moment où la ministre a fait sa déclaration.

LA CHARTE DES DROITS—L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES—LE RAPPORT ABELLA. B) L'ACTION POSITIVE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Le 1^er^ février, monsieur le Président, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Crosbie) de prendre des mesures positives se rapportant à la question de l'égalité. Plus précisément, je lui ai demandé de donner suite aux recommandations de la commission Abella en légiférant afin de rendre obligatoire l'action positive et le respect des contrats avant le 17 avril, date à laquelle la Charte des droits devait entrer en vigueur. Nous avons reçu depuis le rapport du gouvernement sur l'égalité dans le domaine de l'emploi, rapport que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a déposé il y a quelques semaines.

Les critiques de mon parti ont trouvé plutôt minces les propositions du gouvernement. Nous lui avons notamment reproché de ne pas prévoir de mécanisme de contrôle pour le respect des contrats, et de laisser aux sociétés ayant un contrat avec le gouvernement le soin de fixer leurs propres objectifs en matière d'égalité professionnelle. Comme les libéraux avant eux, les conservateurs ne semblent pas vouloir rendre l'action positive obligatoire.

J'ai aussi demandé qu'on augmente le budget de la Commission des droits de la personne afin que celle-ci puisse engager un personnel suffisant pour s'occuper des nombreuses plaintes supplémentaires qui seront logées à cause du programme d'égalité du gouvernement. Nous avons depuis plusieurs années une loi fédérale obligeant les employeurs à verser la même rémunération pour des emplois de même valeur. Grâce à cette loi, les femmes devraient donc toucher le même salaire

que les hommes quand elles assument des responsabilités professionnelles comparables. Malgré cela, le gouvernement fédéral n'a apporté aucun changement systématique, même dans les domaines qui sont de son ressort. Je l'ai exhorté à appliquer ce principe dans tous les ministères et dans toutes les sociétés de la Couronne, de manière que les femmes ne soient plus obligées de porter leur cause individuellement devant la Commission des droits de la personne.

• (1820)

Le 17 avril, nous avons célébré l'entrée en vigueur de la clause d'égalité de la Charte des droits. Cependant, l'égalité officielle ne signifie pas automatiquement l'égalité en pratique. Le gouvernement conservateur a malheureusement remis à plus tard la modification de lois et de réglements clairement discriminatoires et, par conséquent, non conformes à la Charte. Par exemple, la Loi sur l'assurance-chômage est clairement discriminatoire puisqu'elle limite injustement les prestations versées aux femmes sans travail qui se trouvent en congé de maternité. Elles ont droit à moins de prestations parce qu'elles sont enceintes. On pourrait également citer l'exemple du congé de maternité dans les Forces canadiennes. Nous appuyons la position du Comité national d'action sur la situation de la femme au sujet de cette importante question.

Autre exemple d'injustice, tandis que le gouvernement fait semblant de faire respecter l'égalité dans les sociétés de la Couronne, Air Canada établit un précédent extrêmement négatif en cherchant à retirer à son personnel féminin, par voie de négociation, le droit à des emplois à plein temps bien payés.

Par son inaction, le gouvernement impose maintenant aux femmes d'intenter des poursuites judiciaires extrêmement coûteuses pour faire respecter leurs droits en vertu de la nouvelle Charte. Il est indispensable de créer un fonds d'aide judiciaire pour défendre des cas-types devant les tribunaux. Et un tel fonds devrait être indépendant du gouvernement et de toute influence politique. J'ai récemment demandé au ministre de la Justice de célébrer dignement l'égalité le 17 avril en contribuant généreusement au fonds d'aide à l'éducation juridique établi pour aider les femmes à revendiquer l'égalité en vertu de la Charte devant les tribunaux. Une fois de plus, le ministre de la Justice a refusé d'agir. L'inaction du gouvernement nous a grandement déçus en ce jour historique.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie l'honorable députée de suivre de près toute la question de l'égalité en matière d'emploi, laquelle a pris une importance accrue avec l'entrée en vigueur, le 17 avril dernier, des dispositions sur le sujet contenues dans la Charte canadienne des droits et libertés.

L'honorable députée est au courant, d'ailleurs elle vient de le mentionner, que ce sont les femmes et les minorités du pays qui ont célébré, la semaine dernière, l'entrée en vigueur historique des dispositions sur l'égalité, que notre gouvernement, par son action, a modifié dans le contexte dans lequel se situe le débat sur la question de l'égalité en matière d'emploi.

L'honorable députée se souviendra également que le 8 mars, devant cette Chambre, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (M^lle^ MacDonald) a annoncé l'adoption de mesures d'équité en matière d'emploi, terme choisi par le juge Abella et qui traduit remarquablement bien les objectifs que nous poursuivons afin que les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles puissent réaliser leur potentiel sur le plan de l'emploi.

Il a alors été annoncé, monsieur le Président, qu'après étude, délibération et consultation, nous allions prendre des mesures d'une portée sans précédent et dont les effets seront aussi profonds que l'honorable député et moi nous le souhaitons.

En somme, notre action concernant l'équité en matière d'emploi se traduit par l'adoption, par le gouvernement fédéral, de mesures déterminantes dans les secteurs de l'emploi placés sous son contrôle et son influence. Ce faisant, monsieur le Président, nous incitons les gouvernements provinciaux et les municipalités à mettre en œuvre des programmes d'action positive.

Avant la fin de la présente session, monsieur le Président, nous déposerons devant cette Chambre un texte de loi ayant pour effet d'obliger les entreprises soumises à la réglementation fédérale et comptant au moins cent employés à appliquer des mesures d'équité en matière d'emploi et de faire rapport chaque année à cette assemblée des activités entreprises dans ce domaine. Ce texte de loi est actuellement en préparation et comme le ministre l'a annoncé le 8 mars dernier, nous sommes en train de consulter les représentants des entreprises, des syndicats et des groupes cibles sur les modalités de présentation de ces rapports. Par ailleurs, nous sommes en train de formuler les lignes directrices à cet égard.

Nous avons également demandé aux sociétés d'État de mettre en œuvre des mesures d'équité en matière d'emploi et de faire le nécessaire pour pouvoir présenter au Parlement des rapports annuels sur la réalisation par l'intermédiaire des ministres dont relèvent normalement ces sociétés.

Monsieur le Président, nous sommes en train de mettre au point un programme de contrats lié à l'application des mesures d'équité en matière d'emploi. En vertu de ce programme, les entreprises dont les contrats se chiffrent à plus de $200,000 et qui comptent au moins 100 employés seront également tenues de mettre en œuvre des mesures d'équité en matière d'emploi dont nous contrôlerons l'application.

Dans tous ces domaines, notre action s'est beaucoup inspirée des conclusions et des recommandations du rapport Abella.

Je suis persuadé, en terminant, monsieur le Président, que l'honorable députée, tout comme les femmes et les minorités de l'ensemble du pays, pourra constater que nous prenons des mesures fermes et réfléchies afin de favoriser l'équité en matière d'emploi et nous espérons pouvoir compter sur son appui lorsque le texte de loi sera déposé en cette Chambre.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 avril 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE MULTICULTURALISME

L'ARMÉNIE—L'IMPORTANCE POUR TOUS LES CANADIENS DE CONNAÎTRE L'HISTOIRE DES COMMUNAUTÉS QUI COMPOSENT LE CANADA

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, au nom du parti libéral du Canada, de notre leader le très honorable chef de l'Opposition (M. Turner) et aussi de mes collègues libéraux, je désire rendre un témoignage d'estime, de sympathie et de compréhension à tous les Arméniens du monde et former à leur endroit des vœux de paix mais aussi de justice et d'équité.

L'Arménie fut maintes fois déchirée par des atrocités et des persécutions. Mais le jour le plus horrible fut le 24 avril 1915. Ce jour que nous commémorons aujourd'hui au Parlement du Canada et dans le monde entier marqua le début de la dispersion et du massacre d'Arméniens, de ce qui fut le premier holocauste de notre siècle. Le Canada, ce pays encore à bâtir, compte parmi les siens, des dizaines de milliers de ces concitoyens d'origine arménienne.

Je souhaite que bientôt, monsieur le Président, le Parlement du Canada commémore le 24 avril de chaque année comme jour anniversaire de cet événement en solidarité avec toute la communauté arménienne de la diaspora. Le Canada, un des rares pays nés dans la paix, veut connaître l'histoire de chacun des nouveaux groupes culturels qui sont venus s'établir chez lui après la Confédération. Au Québec, on a comme devise: «Je me souviens». C'est un devoir pour tous les Canadiens de se renseigner sur la question arménienne, car alors ils comprendront que la connaissance profonde de ce qui s'est passé en 1915 peut aider à empêcher la répétition de ces gestes insensés.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT

LES MANIFESTATIONS POUR LA PAIX

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, l'ambassadeur pour le désarmement a déclaré aux Canadiens la semaine dernière que la meilleure façon d'influer sur la politique militaire et étrangère du gouvernement était de participer à des manifestations. Des dizaines de milliers de Canadiens agiront de la sorte dans quelques jours. A Vancouver où des milliers de personnes avaient participé à un défilé pour la paix l'an dernier, des milliers de personnes défileront encore samedi prochain. Elles manifesteront encore leur opposition à l'essai du missile de croisière au Canada. Les libéraux ont refusé d'accéder à leur demande. Quand le gouvernement actuel les écoutera-t-il? Des Canadiens réclameront à nouveau un gel des armes nucléaires suivi de réductions massives. Quand le gouvernement écoutera-t-il?

Les personnes qui participeront au défilé pour la paix samedi prochain manifesteront aussi leur opposition à la guerre des étoiles. Quand le gouvernement rejettera-t-il la participation canadienne à la guerre des étoiles?

Ceux qui se joindront au défilé pour la paix manifesteront leur irritation devant l'éviction des campeurs de la paix. Le gouvernement a tort quand il prétend que le camp de la paix n'obtient pas l'appui des groupes pacifistes au Canada. Aujourd'hui seulement, j'ai reçu des instances de Project Plowshares, du Regroupement pour la non-violence, des avocats pour la défense de la responsabilité sociale, du bureau national d'Operation Dismantle et d'autres qui dénoncent le harcèlement dont le camp de la paix a été la cible.

Je recommande instamment à chaque Canadien de participer à la manifestation en fin de semaine, de protester contre la guerre des étoiles et la course aux armes nucléaires. Nous espérons que le gouvernement les écoutera.

* * *

[*Français*]

LA PROTECTION DES AMBASSADES

LA SOCIÉTÉ PINKERTON—LE NIVEAU DE LA VALEUR ATTACHÉE À LA VIE DE SES AGENTS

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, la compagnie Pinkerton du Canada Ltée versera la modique somme de $1,000 en compensation à la famille de Claude Brunelle, ce garde de sécurité tué en devoir le 12 mars dernier lors de l'attaque de l'ambassade de Turquie à Ottawa.

Pinkerton, une des plus importantes agences de sécurité au Canada, démontre bien le peu de considération qu'elle voue à ses employés et à leurs familles. Il est presque insensé de voir comment Pinkerton, compagnie de cette envergure, récompense le dévouement et les mérites de ses gardiens qui exécutent un travail aussi dangereux que celui de leurs collègues du corps policier. On dirait que Pinkerton réagit presque comme une compagnie au seuil de la faillite ou comme une entreprise dont les administrateurs ont complètement perdu le sens de la réalité et de la réelle valeur de la vie humaine.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

Si ces gardes doivent être armés et mettre leur vie en danger, la société devrait avoir une police d'assurance afin de protéger leur famille.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DU MASSACRE DES ARMÉNIENS

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, aujourd'hui, 24 avril 1985, est un jour spécial de commémoration pour la communauté arménienne. C'est en effet le soixante-dixième anniversaire du début des événements tragiques survenus en 1915 dans l'Empire ottoman. Le Canada compatit aux souffrances des victimes de cette tragédie, comme d'ailleurs à celles de toutes les victimes de conflits armés. Les Arméniens ont fait un apport capital et dynamique au développement du Canada.

Soixante-dix années se sont écoulées depuis ces événements tragiques. Le Canada n'y était pour rien, bien entendu, mais il a ouvert ses portes aux malheureuses victimes. Nous ne pouvons pas porter de jugement juridique sur ces événements ni appuyer les revendications territoriales qui pourraient être faites à l'heure qu'il est. Toutefois, nous pouvons exprimer notre sympathie la plus vive à tous ceux qui ont souffert pendant les jours sombres de 1915.

Selon l'accord tacite entre le Canada et les victimes qu'il accueille, notre pays leur offre une société libre comme lieu de refuge, mais ne tolérera pas de protestations violentes. Aujourd'hui s'est déroulée à Ottawa une manifestation pacifique en tout point conforme à notre tradition. Je sais que la grande majorité des membres de la communauté arménienne s'opposent aux tactiques terroristes. A titre de député qui compte de nombreux Arméniens parmi ses électeurs, j'invite leurs dirigeants à condamner sans ambages pareils agissements. Travaillons ensemble à bâtir un avenir meilleur et à faire du Canada un pays où les droits de chacun sont pleinement respectés.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LA COMMÉMORATION DU MASSACRE DES ARMÉNIENS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, comme on l'a déjà mentionné, des Canadiens d'origine arménienne venus de tous les coins du pays se sont réunis aujourd'hui sur la colline du Parlement. Ils sont ici pour commémorer le 70e anniversaire du génocide arménien dans lequel plus d'un million et demi d'Arméniens, hommes, femmes et enfants, ont péri. Je suis persuadé que tous les députés, et en fait tous les Canadiens, abhorrent la violence qui a marqué l'histoire de l'humanité. Des événements comme le génocide arménien ont stupidement fait d'innocentes victimes.

Il y a seulement une semaine, le Canada était fier de célébrer la constitutionnalisation de l'article 15 de la Charte des droits et libertés. Le Canada a aujourd'hui l'honneur d'être considéré comme un chef de file au plan international en matière de droits de la personne et de droits des minorités. En outre, et grâce à sa politique en matière de multiculturalisme et d'immigration, le Canada s'est sincèrement efforcé de traiter tous les peuples et toutes les minorités avec justice, tout en faisant preuve de compassion.

Dans les prochaines semaines, des représentants de divers pays du monde vont se réunir au Canada pour discuter de la question des droits de la personne. Ne pas signaler les atteintes à ces droits, cela revient à toutes fins pratiques à les endosser. En tant que pays participant et hôte de cette conférence, le Canada a l'énorme responsabilité d'y faire preuve d'autorité.

La commémoration arménienne d'aujourd'hui nous rappelle tous vivement l'importance de respecter ses engagements en matière de droits de la personne et de droits des minorités.

* * *

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

L'ANNULATION D'UNE NOMINATION AU SEIN DE LA COMMISSION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, c'est avec un certain embarras que je voudrais me porter à la défense de la ministre de l'Énergie (Mlle Carney). Ses collègues du cabinet l'ont abandonnée alors qu'elle se trouve en Chine, en voyage d'affaires. Je m'explique.

Lundi, la ministre a annoncé à Mme Ursula Franklin, éminente scientifique de l'Université de Toronto, qu'elle avait été nommée à la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Il s'agit d'un organisme gouvernemental chargé de surveiller le secteur nucléaire. Les fonctionnaires de la Commission ont communiqué avec Mme Franklin et l'ont même renseignée en vue d'une réunion de la Commission.

Je dois reconnaître que le gouvernement a coupé l'herbe sous les pieds de l'opposition. Nous nous étions plaints en effet de ce que le gouvernement avait poussé le favoritisme politique vraiment trop loin. Les ministres adjugeaient des contrats et trouvaient de l'emploi à tous les argentiers et publicitaires d'allégeance conservatrice. Mais voilà qu'ils nomment à une commission à laquelle on reprochait sa grande inactivité une femme de science, une environnementaliste et une personne fort compétente. Mais malheureusement, la pauvre Pat Carney n'exerce aucune influence au sein du cabinet; c'est regrettable pour la pauvre madame Franklin, car sa nomination a été révoquée mardi.

• (1410)

Je compte envoyer une carte postale à la ministre de l'Énergie (Mlle Carney), qui se trouve en Chine, pour lui annoncer que le cabinet a assumé le rôle de commission de contrôle de la ministre de l'Énergie.

* * *

LE DÉCÈS DE FOSTER HEWITT

HOMMAGE AU PIONNIER DE LA TÉLÉDIFFUSION DES MATCHS DE HOCKEY

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je désire rendre hommage au regretté Foster Hewitt dont les funérailles ont eu lieu ce matin. Bien qu'il n'ait pas été lui-même un pratiquant du sport dont il a contribué à accroître la popularité, il a été «Mr. Hockey» pour deux générations de Canadiens qu'il a contribué à divertir le samedi soir.

D'ailleurs, les émissions qu'il animait dépassaient le cadre purement sportif et de divertissement. Elles ont contribué à nous faire prendre conscience de notre identité à l'époque où nous sommes passés du statut de colonie à celui de pays souverain. Si le hockey est notre sport national, Foster Hewitt en est largement responsable. L'exclamation qu'il lançait volontiers: «... lance et compte», est devenue une tournure populaire du langage.

Mais d'autres raisons expliquent également le flot d'hommages dont il a été l'objet depuis son décès. A une époque où il est souvent difficile de distinguer un match de hockey d'un combat de rue, ou même d'une période de questions orales, son langage et sa tenue illustraient assez bien ce qu'il est convenu d'appeler l'esprit sportif.

S'il est vrai que Foster Hewitt appartient à tous les Canadiens, il a toujours habité dans la région de Toronto. Il a passé ses dernières années à la Villa Providence et à l'hôpital de Scarborough-Ouest, et comme j'étais son député, j'ai le privilège de lui rendre ce bref hommage aujourd'hui à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE NÉPAL—LE DON PAR LE CANADA D'UN CENTRE DE FORMATION D'AUXILIAIRES MÉDICAUX

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'ai eu le privilège de passer presque toute la semaine dernière au Nepal où je représentais la ministre des relations extérieures (M^me^ Vézina) qui est chargée de l'Agence canadienne de développement international.

En compagnie de notre ambassadeur, M. Bill Warden, j'ai présidé la cérémonie de passation, au gouvernement de sa Majesté du Népal, du centre communautaire de formation d'auxiliaires médicaux de Dhanakuta et de six autres centres de soins éloignés, des projets de 4.4 millions de dollars. Ces projets sont un grand pas dans la prestation de services médicaux à tous les Népalais prévue pour l'an 2,000.

C'était non seulement réconfortant d'assister à l'achèvement d'un projet de l'ACDI, mais agréable également d'être accueilli par des hôtes aussi reconnaissants.

Notre aide au Népal au cours des 15 dernières années a surtout porté sur les soins médicaux, les relevés cartographiques, l'exploitation de ressources hydrauliques et sur l'aviation civile. La fierté qu'éprouvent les Népalais d'avoir nos Twin Otters constitue une excellente publicité pour cet appareil remarquable.

En me promenant dans les villages népalais situés au flanc des contreforts de l'Himalaya, la faim, la pauvreté, la maladie et les conditions insalubres dans lesquelles vivent nombre de gens m'ont rappelé le dynamisme de notre pays et la qualité de vie dont jouit la majorité de nos concitoyens.

Les Népalais considèrent le Canada comme un pays pacifique, un pays ami qui les aide généreusement. Nous devrions nous estimer chanceux de vivre dans le pays le plus respecté de la terre.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, l'Office de l'expansion économique de Montréal a confirmé, dans un rapport rendu public la semaine dernière, que la ville de Montréal s'est développée grâce à l'industrie du transport.

Pourtant, dans le transport aérien, le gouvernement conservateur sert au Québec et à Montréal des arguments que l'hebdomadaire «*Finance*» qualifie d'arguments frelatés et vicieux.

Entre autres, monsieur le Président, le ministre d'État (Transports) (M. Bouchard) a admis son incompétence en tentant de justifier son inefficacité en vue de conserver à Montréal ce qui reste encore au Québec de la grande industrie du transport aérien.

L'éditorialiste François Roberge conclut, dans son éditorial du 22 avril 1985, que Montréal est en train de perdre sa chemise dans plusieurs dossiers à cause de la faiblesse du caucus québécois.

Monsieur le Président, je demande au caucus conservateur du Québec, cette députation silencieuse, d'oublier son patronnage éhonté et de commencer à s'occuper des vrais dossiers avant qu'il ne soit trop tard.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA GREAT LAKES FOREST PRODUCTS LIMITED

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, dans son cahier d'hier sur l'économie, le *Globe and Mail* déclarait que la société Great Lakes Forest Products Limited, de Thunder Bay et Dryden, espérait une diminution de l'impôt sur les sociétés de la part du gouvernement du Canada. Il ne s'agit pas d'une société sans le sou. L'an dernier, elle a réalisé 26.8 millions de bénéfices. A ce jour, elle a déjà reçu 48 millions de subventions des gouvernements de l'Ontario et du Canada. Cette société doit déjà aux contribuables canadiens 125 millions de dollars en impôts différés.

• (1415)

La Great Lakes a décidé d'investir 32 millions de dollars canadiens pour la construction d'une usine de pâte et de papier aux États-Unis, ce qui fera disparaître des emplois en Colombie-Britannique. La société n'a toujours pas indemnisé les Indiens des réserves White Dog et Grassy Narrows pour les avoir privés de leurs moyens de subsistance, il y a quelque dix ans.

Je prétends, monsieur le Président, que non seulement cette société n'a nullement le droit d'espérer une nouvelle aide des contribuables, mais que de plus elle devrait être forcée de respecter ses engagements vis-à-vis de la société canadienne.

Le premier ministre (M. Mulroney) devrait appeler M. Charles Carter, président de la Great Lakes Forest Product, au 807-475-2110, et lui dire que la réponse est «non». En ce qui nous concerne, nous estimons que la Great Lakes a déjà beaucoup trop profité de nous.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—L'APPLICATION AUX MINISTRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne les directives actuelles sur les conflits d'intérêts, lesquelles sont en vigueur comme il l'a reconnu hier. Quand le premier ministre a commencé à faire appliquer ces directives au moment où il a constitué son gouvernement, en a-t-il discuté avec ses ministres, individuellement ou collectivement? A-t-il dit à ses ministres qu'il comptait sur eux pour observer les directives et qu'il prendrait des sanctions en cas d'infraction à celles-ci?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je ne sais plus exactement dans quel ordre les choses se sont déroulées, monsieur le Président, mais je puis assurer à mon très honorable ami que j'ai fait toutes les choses dont il parle et que, comme il est en droit de s'y attendre, j'ai insisté sur le fait que les fonctionnaires de l'État, et surtout les personnes qui assument des responsabilités ministérielles, doivent avoir une conduite irréprochable, conformément au vœu des Canadiens.

* * *

[*Français*]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LES LIGNES DIRECTRICES—LE MINISTRE DES FINANCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai relu ce matin les lignes directrices sur les conflits d'intérêts et j'ai écouté avec beaucoup d'attention les réponses du ministre des Finances et du premier ministre hier et avant-hier. Les lignes directrices sur les conflits d'intérêts ont été enfreintes, je le sais, le premier ministre le sait, le ministre des Finances le sait. Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre des Finances a offert sa démission au premier ministre? Le premier ministre s'est-il entretenu avec lui pour déterminer s'il a fait preuve d'assez de jugement pour continuer à œuvrer dans son ministère?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a eu aucun conflit d'intérêts de la part du ministre des Finances dont la réputation et l'intégrité professionnelle sont reconnues par tout le monde, je pense, en cette Chambre et à travers le pays. Il n'y a eu aucune violation des lignes directrices par le ministre, qui se comporte aujourd'hui comme en tout temps avec énormément d'intégrité et de dignité.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a reconnu hier que les lignes directrices étaient en vigueur. Je les ai lues à la Chambre hier, et il nous semble évident que ces lignes directrices ont été enfreintes. J'ai attendu lundi, hier et aujourd'hui que le gouvernement reconnaisse d'une certaine manière que le ministre des Finances avait manqué de jugement dans cette affaire. Or toutes les explications que j'ai entendues, surtout hier, n'ont fait qu'aggraver la situation.

Si le premier ministre accorde une certaine importance aux directives sur les conflits d'intérêts qui sont en vigueur, va-t-il relever le ministre des Finances de ses fonctions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais qu'il est rare que l'immense majorité des Canadiens partagent le même avis, mais tout le monde reconnaît au moins que le parti libéral n'est en mesure de donner à personne des leçons de probité et d'intégrité.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le ministre des Finances est un homme dont l'intégrité est inattaquable, et il n'a jamais enfreint les directives. La décision en question a été prise par un de ses collègues du cabinet, dans l'exercice de ses importantes fonctions, et ce sont des fonctionnaires qui ont appliqué cette décision ultime. Je vais dire à mon très honorable ami une chose qui ne le surprendra sûrement pas, car je sais en quelle estime il tient le ministre des Finances. Je peux lui dire que nous sommes absolument convaincus de l'intégrité et de la probité du ministre des Finances depuis toujours, et encore aujourd'hui.

• (1420)

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Quel genre d'enfantillage nous réservez-vous aujourd'hui?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, dans ses réponses aux députés de ce côté-ci de la Chambre, le premier ministre a catégoriquement nié hier que le ministre des Finances ait enfreint les lignes directrices concernant les conflits d'intérêts en accordant un traitement de faveur ou une apparence de traitement de faveur. Que voulait dire exactement le premier ministre hier lorsqu'il a donné au chef de l'opposition la réponse suivante, reproduite à la page 4017 du hansard:

Monsieur le Président, le député soulève la question des apparences. Je reconnais que cela pose un problème.

Les lignes directrices traitant de conflits d'intérêts portent sur des conflits d'intérêts réels, des traitements de faveur réels accordés à des amis ou à des parents, mais aussi sur les apparences. Le premier ministre a reconnu hier qu'il y avait au moins une apparence de conflit. Comment peut-il oser aujourd'hui venir nous dire qu'il n'y a pas eu d'infraction aux lignes directrices concernant les conflits d'intérêts?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Simplement parce que je n'ai absolument pas dit cela, monsieur le Président. J'ai dit que j'étais d'accord avec mon très honorable collègue pour estimer qu'il fallait éviter même la possibilité d'une apparence de conflit d'intérêts. Mais je n'ai nullement admis qu'il y avait une telle apparence de conflit impliquant la culpabilité du ministre des Finances. Je pense qu'il y a là une distinction fondamentale qu'il faut admettre honnêtement.

La situation n'est pas simple. A notre arrivée, nous avons hérité du gouvernement précédent un ensemble de directives que nous avons suivies les premiers mois, ce qui a représenté une responsabilité bien précise pour le ministre des Approvisionnements et Services qui a assumé cette responsabilité. Dans le cadre de son mandat, il a constaté que ces lignes directrices présentaient des lacunes, qu'il fallait les améliorer, et que c'était en dernier recours aux fonctionnaires qu'il fallait confier la responsabilité de ces questions de contrat. C'est ce que nous avons fait. La rédaction de ces améliorations aux lignes directrices est en cours, et nous allons bientôt les déposer à la Chambre. Je ne vois pas le moindre cas d'infraction auquel ait pu être mêlé le ministre des Finances.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je vois au contraire en lui un homme d'une profonde intégrité à la hauteur de sa réputation.

LA POSITION DU MINISTRE DES FINANCES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le premier ministre sait que son groupe de gestion de la publicité est dirigé par deux personnes qui ont travaillé pour les conservateurs aux dernières élections. Il le sait et les députés le savent, mais c'est le ministre des Finances qui est en cause et c'est à lui que s'adresse ma question supplémentaire. Il a lui-même reconnu à la Chambre qu'il a discuté de la question avec son beau-frère Doug Lawson et qu'il a ensuite décidé que tout était dans l'ordre. Ma question au ministre des Finances est la suivante: se conduirait-il exactement de la même façon si la situation se représentait? Pense-t-il encore que tout est dans l'ordre?

M. Clark (Yellowhead): Règlement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il s'agit d'une question purement hypothétique, mais je peux dire au député que nous sommes conscients de notre obligation—et je n'ai jamais essayé de m'y soustraire—d'établir des lignes directrices très strictes à propos de ces questions et que nous en établirons.

Une voix: Lisez le hansard.

M. Mulroney: Vous nous dites de lire le hansard. Pourtant, quand le parti libéral était pris dans Coalgate jusqu'au cou, ses députés disaient que les lignes directrices n'avaient pour but que de servir de guides. Même si les conflits d'intérêts se multipliaient autour d'eux, ils disaient que l'objet des lignes directrices était de servir de guides. Quant à nous, nous disons que les lignes directrices ont pour but d'établir une éthique professionnelle, d'aider le public et de nous rendre dignes en tout temps de la confiance du public. Le ministre des Finances a toujours mérité la confiance du public.

● (1425)

Des voix: Bravo!

LES SOUPÇONS DE FAVORITISME

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre sur le même sujet. Voilà des jours que nous essayons d'obtenir du gouvernement une explication au sujet du contrat accordé au beau-frère du ministre des Finances. La réaction du gouvernement, à la Chambre et ailleurs, a été de dire tout d'abord que c'était l'opposition qui cherchait à en faire toute une affaire.

Aujourd'hui c'est autre chose que le premier ministre a dit à la presse, et je voudrais le citer. Ayant d'abord accusé la presse d'être à l'origine de l'affaire, il aurait dit à un journaliste: «Ce n'est pas parce que la tribune de la presse d'Ottawa a décidé d'en faire toute une affaire que c'en est vraiment une pour le Canada.» Le premier ministre voudrait-il nous expliquer ce qu'il entend par là? Veut-il dire que les soupçons de favoritisme ne peuvent être pris au sérieux que lorsqu'ils concernent d'autres partis et d'autres gouvernements, ou veut-il reconnaître qu'il y a des questions qui peuvent être valablement posées au sujet de son gouvernement à lui?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, permettez-moi un peu de traiter du sujet évoqué par mon ami. Si je me rappelle bien, au cours d'une escarmouche de ce matin, semble-t-il, avec un membre distingué de la tribune de la presse, il a indiqué qu'il s'agissait là d'un sujet d'indignation nationale, c'est bien ce qu'il a donné à entendre, en usant de termes peu flatteurs pour le ministre des Finances. Ce que j'ai dit, c'est que ce n'est pas parce que le député de York-Sud-Weston a prétendu que c'était un sujet de préoccupation nationale que c'en est un effectivement, car les Canadiens savent parfaitement que le ministre des Finances est exactement ce qu'il semble être, un homme d'une honnêteté et d'une intégrité incontestables. Cela, tout le monde le sait au Canada. Voilà dans quel contexte j'ai dit cela.

Des voix: Bravo!

LES NOUVELLES DIRECTIVES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre devrait savoir qu'il ne s'agit pas simplement d'une question d'intégrité. Sous d'autres systèmes de gouvernement de régime parlementaire, il y a des hommes et des femmes intègres qui ont démissionné pour avoir commis une faute.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il ne s'agit pas nécessairement d'une question d'intégrité. Comme le premier ministre est revenu au sujet tout à fait précis dont il est question ici, je vais lui demander si les directives qu'il a promis de soumettre ou du moins d'annoncer à la Chambre auraient empêché l'octroi d'un marché à un proche parent d'un ministre. En d'autres termes, est-ce que la décision qui a été prise dans le cas du ministre des Finances aurait pu l'être sous le régime des nouvelles directives qu'il va maintenant nous présenter?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami pose une question rétroactivement hypothétique. Je peux lui donner l'assurance que les directives qui vont être présentées seront, comme il se doit, les plus rigoureuses et les plus sévères jamais soumises à la Chambre des communes.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES DIRECTIVES DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, 99 fois sur 100, le premier ministre réussit à ne pas répondre aux questions qui lui sont posées à la Chambre. En supposant que les nouvelles lignes directrices relatives aux marchés de l'État soient assez exigeantes pour que l'erreur qui vient d'être commise ne se répète jamais, au lieu de blâmer l'opposition et la presse de faire le devoir qui leur incombe dans une société libre, pourquoi le premier ministre ne reconnaît-il pas son erreur et ne dépose-t-il pas immédiatement les lignes directrices?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je mérite peut-être une note de 99 p. 100, mais on comprend pourquoi la cote du député de 19 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Vous vous trompez encore une fois.

M. Mulroney: Allez, continuez comme cela. Vous sombrez toujours un peu plus chaque jour, et j'en suis ravi. Ce qu'il y a de pis qu'un socialiste, c'est un socialiste moralisateur. Les Canadiens en ont par-dessus la tête de vos histoires. A côté du favoritisme qu'on a vu au Manitoba et en Saskatchewan, Maurice Duplessis a l'air d'un enfant de chœur.

● (1430)

Il n'y a pas eu de conflit, en fait, mais je réponds quand même à mon honorable ami que les nouvelles lignes directrices plus rigoureuses qui s'imposent vont être appliquées. Je crois qu'elles vont faire honneur à la Chambre et satisfaire aux sérieuses exigences de mon honorable collègue.

L'EMPLOI DE DOUGLAS ROBSON

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre des Finances une autre question au sujet de son népotisme. Hier, le premier ministre a répondu au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe ce qui suit, comme en témoigne la page 4019 du hansard:

> Le ministre des Finances n'a enfreint aucune directive et il n'a enfreint aucune loi.

Le ministre pourrait-il maintenant nous confirmer ce que je sais pour m'être entretenu avec le sous-registraire général, à savoir que M. Robson n'a jamais signé un document sur les conflits d'intérêts lorsqu'il a travaillé pour le gouvernement en 1979 ni non plus lorsqu'il a travaillé à nouveau pour le gouvernement en 1984, contrairement à ce qu'il aurait dû faire? Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas demandé à M. Robson de signer un document concernant les conflits d'intérêts avant de l'engager?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de préciser une chose. Ce n'est pas moi, mais bien le ministre des Approvisionnements et des Services qui a signé le contrat dont parlent de nombreux députés aujourd'hui. En réponse à la question relative à la conduite de M. Robson, il a prêté le serment de discrétion en 1979 et il était lié par ce dernier.

* * *

[*Français*]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

LA FIRME LAWSON MURRAY—L'ADJUDICATION DE CONTRATS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Approvisionnements et Services concernant le «château-clique Wilson».

Hier, le ministre des Finances nous disait qu'il n'était pas au courant si la firme Lawson Murray s'était vu accorder d'autres contrats du gouvernement du Canada depuis le 4 septembre dernier.

Est-ce que le ministre des Approvisionnements et Services du Canada peut maintenant informer cette Chambre à savoir si le gouvernement a négocié ou accordé d'autres contrats ou ententes directement ou indirectement avec la firme Lawson Murray depuis le 4 septembre dernier?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, l'automne dernier, la Banque du Canada a demandé à mon ministère de lui trouver une agence pour s'occuper du programme de publicité relatif aux obligations du gouvernement négociables. Nous avons choisi parmi les entreprises que nous connaissions et dans lesquelles nous avions pleine confiance, la société Lawson Murray pour mener une campagne de publicité d'environ $200,000 au coût de $30,000.

Le 14 février, cette société nous a répondu par lettre que le gouvernement précédent avait gaspillé des centaines de milliers de dollars pour ce programme qui était tout à fait inutile. Il s'agit-là, selon moi, d'une initiative tout à fait louable. Je suis extrêmement fier que cette société ait agi ainsi. Je crois n'avoir qu'à me féliciter de l'avoir engagée pour le compte du gouvernement. Je tiens à dire que nous avons accordé un autre petit contrat à cette société au mois de mars et que chaque fois que je pourrai octroyer un contrat à une société qui permettra aux

contribuables d'économiser un demi-million de dollars par an, je n'hésiterai pas à le faire.

Des voix: Bravo!

LE CONTRAT SANS APPEL D'OFFRES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, c'est également au premier ministre que je m'adresse. Le premier ministre trouve-t-il convenable qu'un proche parent d'un ministre obtienne un contrat sans qu'il y ait eu appel d'offres?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai tenté à au moins cinq ou six reprises d'expliquer aux députés néo-démocrates comment fonctionnent les agences de publicité au Canada. Je répète que si nous avons choisi Lawson Murray, c'est parce que nous connaissons cette firme . . .

Une voix: Et comment!

Des voix: Bravo!

M. Andre: Parfaitement. Nous connaissons cette entreprise. Si nous lui faisons confiance . . .

Des voix: Bravo!

M. Andre: . . . c'est qu'elle est experte dans son domaine. Nous avons eu la preuve que nous avions fait un heureux choix quand ladite entreprise nous a permis d'économiser au moins un demi-million de dollars par année. Des contrats comme celui-là, je le répète, je n'hésiterai jamais à en signer.

L'OBTENTION DU CONTRAT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question supplémentaire. Le premier ministre trouve-t-il convenable qu'un proche parent d'un ministre obtienne un contrat du gouvernement sans qu'il y ait eu appel d'offres?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, nous tenions à ce que . . .

M. Benjamin: Nous voulons Brian!

M. Andre: Les lignes directrices indiquent . . .

M. Deans: Pourquoi ne laisseriez-vous pas votre patron répondre pour une fois?

M. Andre: C'est parce que . . .

M. Deans: Aurait-il peur de répondre? Craint-il la réponse?

M. Andre: Monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Si les députés veulent entendre la réponse, ils devront se taire.

M. Andre: En ma qualité de ministre des Approvisionnements et Services, monsieur le Président, je suis chargé d'octroyer pour quelque $7 milliards de dollars de contrats d'achat de biens et services chaque année.

M. Deans: Il devrait donc vous mettre à la porte.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: En ma qualité de ministre compétent, je dois veiller au respect des lignes directrices concernant les conflits d'intérêts. Je me suis assuré en l'occurrence que ces lignes directrices étaient respectées. Je le répète, je trouve que c'est un excellent contrat. Si une aussi bonne occasion se présentait demain, je n'hésiterais pas un seul instant.

L'ENTRETIEN DU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances, à l'homme qui, d'après le premier ministre, est d'une grande honnêteté, d'une honnêteté irréprochable. Hier, le premier ministre a déclaré à la Chambre que les ministres doivent non seulement éviter les conflits d'intérêts mais qu'ils doivent aussi éviter de donner l'impression d'être dans une situation de conflit d'intérêts. Je voudrais demander au ministre des Finances s'il est d'accord avec lui à ce sujet et pourquoi n'a-t-il pas, après avoir discuté du contrat avec son beau-frère avant sa signature, imposé son veto sur le contrat et évité de donner la moindre impression de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts puisqu'il est honnête.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mettons bien les choses au point. Le contrat a été accordé avant que je ne parle à mon beau-frère. Il m'en a parlé après avoir décroché le contrat. Il a dit que d'après lui, nous n'avions pas besoin de faire cela et que ce n'était pas rentable sur le plan financier. Je lui ai demandé conseil à ce sujet. Il a écrit à la Banque du Canada le 11 février pour lui déconseiller de le faire. Nous avons renoncé à cette transaction grâce à lui et, comme l'a dit mon collègue, nous avons économisé de $400,000 à $600,000 par an.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, comment le ministre des Finances et le premier ministre peuvent-ils continuer à défendre un favoritisme politique minable alors qu'il a protesté avec véhémence contre celui-ci pendant la dernière campagne électorale? Soyons francs avec les Canadiens. Étant donné que le contrat a été adjugé au beau-frère du ministre des Finances, le premier ministre ne pourrait-il pas admettre qu'il y a apparence de conflit d'intérêts, un petit peu du moins?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai remarqué un jour que le député était d'une part considéré comme un membre de la cabale des libéraux et par ailleurs qu'il avait souvent mis le chef du parti libéral dans l'embarras. Je constate que pour une fois, le *Toronto Star* avait raison sur les deux plans.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Très peu de députés ont fait aussi peu d'impression à cet endroit que le député. Lorsqu'on compare ce qu'il a fait avec les réalisations remarquables et l'excellente réputation de l'hon. ministre des Finances, je peux dire sans hésitation ou sans crainte de me tromper que les Canadiens approuvent l'honnêteté du ministre des Finances; ils savent en effet qu'il est d'une honnêteté irréprochable.

L'OBTENTION DU CONTRAT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai remarqué que lorsque le député de Hamilton Mountain lui a posé une question supplémentaire, le premier ministre s'apprêtait à répondre à la question au moment où le ministre des Approvisionnements et des Services l'a devancé. Je voudrais donner au premier ministre une autre occasion de répondre à la question. Trouve-t-il acceptable qu'un parent d'un ministre bénéficie d'un contrat accordé sans adjudication?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à mon ami d'antan, le chef du NPD—et qui est probablement le vôtre également—les lignes directrices ont été renforcées, et nous en avons bien besoin dans la direction des affaires publiques.

M. Benjamin: Est-ce acceptable?

M. Mulroney: Non, dans un monde parfait—et, bien sûr, les néo-démocrates croient que les choses sont toujours parfaites—il n'y aurait jamais le moindre problème. Je reconnais que des difficultés administratives surgissent de temps à autre, surtout lorsqu'un nouveau gouvernement prend la barre et hérite de lignes directrices, et de nouvelles situations se présentent. Je reconnais que tout n'est pas parfait. Mais nous nous sommes conduits honorablement, et nous introduisons de nouvelles lignes directrices pour améliorer la situation. J'espère que cela satisfera mon honorable ami.

Des voix: Bravo!

L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais demander encore une fois au premier ministre s'il trouve acceptable qu'un parent d'un ministre bénéficie d'un contrat accordé sans adjudication. S'il croit que ce n'est pas acceptable, et si cela était possible en vertu des anciennes lignes directrices mais non en vertu des nouvelles, pourquoi n'a-t-il pas ordonné aux membres de son cabinet de se conformer aux nouvelles? Pourquoi le ministre des Approvisionnements et Services persiste-t-il à dire que tout s'est fait en conformité avec les anciennes lignes directrices, si le premier ministre estime que de nouvelles lignes directrices s'imposent?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami ne fait peut-être pas la distinction fondamentale entre les deux séries de lignes directrices dont il est question. Mon très honorable ami, le chef de l'opposition, avait soulevé la question le lendemain de la rentrée parlementaire après que j'aie communiqué les lignes directrices régissant la conduite des membres du cabinet. J'ai alors chargé par écrit le vice-premier ministre de revoir l'ensemble des lignes directrices concernant les ministres et leur conduite en vue de les améliorer et de les renforcer. Le vice-premier ministre l'a fait, et les nouvelles lignes directrices seront déposées très bientôt.

Quant aux lignes directrices dont nous avons hérité et qui régissent le processus d'adjudication des contrats gouvernementaux, le ministre des Approvisionnements et des Services a pris la décision indépendamment de moi et de tout autre ministre, d'après des critères objectifs. Il a fait intervenir des fonctionnaires dans le processus de décision.

Dans les deux cas, il n'y a jamais eu infraction à quelque ligne directrice que ce soit. Nous avons tout simplement, et à juste titre, rendu les deux séries de lignes directrices plus sévères afin de faire en sorte que les Canadiens soient bien servis par les serviteurs de l'État.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE DONNE SA DÉMISSION

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Je suis très attentivement la situation depuis trois jours . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: . . . et je sais combien il importe que le ministre des Finances soit au-dessus de tout reproche.

Étant donné que celui-ci présentera son exposé budgétaire dans un mois et que tout le monde sait que nous ne mettons pas en doute son intégrité, mais plutôt son jugement, puisqu'il a fait une erreur de jugement en laissant son beau-frère et son ancien adjoint obtenir le contrat, le ministre des Finances fera-t-il ce qu'il a à faire dans les circonstances et donnera-il sa démission pour éviter au premier ministre d'avoir à le défendre tous les jours à la Chambre?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, en raison des prémisses de la question posée par le député de Saint-Maurice, je répéterai ce que mon collègue a déjà dit à maintes reprises et ce que j'ai moi-même déclaré à la Chambre. Le contrat en question a été accordé par moi-même, par mon ministère et n'avait rien à voir avec le ministre des Finances. Il a été octroyé par mon ministère. Si quelqu'un se trouve en conflit d'intérêts, ce doit être moi. Je répète que le contrat a économisé beaucoup d'argent aux contribuables et que j'en suis fier.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, comme le ministère des Finances était le client du ministère des Approvisionnements et Services et que le ministre a le devoir . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Je prie tous les députés d'écouter la question au lieu de se lancer des invectives de part et d'autre de la Chambre. Cela simplifierait beaucoup les choses.

M. Chrétien: Monsieur le Président, comme le contrat visait le ministère des Finances, le ministre des Finances fera-t-il maintenant ce que nous attendons de lui dans les circonstances, afin de tirer les choses au clair une fois pour toutes et garantir que le ministre des Finances qui présentera le prochain exposé budgétaire ne verra pas sa réputation compromise à la Chambre des communes et dans tout le pays?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je ne devrais pas être obligé d'apprendre cela à un ancien ministre des Finances, mais le contrat visait la Banque du Canada, qui est une institution distincte du ministère des Finances. La Banque a ses bureaux dans un autre endroit et elle a son propre personnel, différent de celui du ministère des Finances. La Banque nous a téléphoné pour nous dire qu'elle avait besoin d'une agence pour s'occuper d'un certain programme. Nous avons engagé cette agence. Le fait que nous économisions des centaines de milliers de dollars montre bien que notre décision était sage.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE SI DES MESURES SONT PRISES EN VUE DE RECOUVRER DES SOMMES D'ARGENT VERSÉES EN TROP À CERTAINES SOCIÉTÉS

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, est-ce qu'on peut avoir deux minutes de sérieux dans cette Chambre? Ma question s'adresse au ministre des Transports. Compte tenu du fait que, dans le rapport du Vérificateur général de décembre dernier, le ministre des Transports du temps, en avril 1983, a fourni 74 millions de dollars de trop à la VIA Rail et que, en 1981, encore, le ministre a donné 46 millions et demi en trop au Canadien National, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a déjà entrepris ou prévoit entreprendre des démarches pur la récupération de cet argent versé en trop par l'ancien gouvernement libéral? Les gars là-bas là!

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répondrai tout d'abord à mon collègue que ce problème se pose par suite des divergences d'opinions parfaitement normales au sujet des méthodes comptables. En deuxième lieu, cela est peut-être attribuable aux treizième et quatorzième factures, en raison d'arrangements contractuels indéterminés que VIA Rail a conclus avec les deux compagnies ferroviaires. Il est à espérer que la question sera résolue grâce à de nouvelles dispositions au sujet de l'établissement des coûts. Quant à la question précise des méthodes comptables, cette question est également examinée. Nous espérons qu'elle sera résolue de façon satisfaisante.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'ADJUDICATION DE CONTRATS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a quelques minutes, le ministre des Approvisionnements et Services a dit, en réponse à une question, que s'il avait eu à prendre la décision concernant le contrat adjugé au beau-frère du ministre des Finances, il aurait fait de même. Par la suite, le premier ministre a admis que peut-être, le gouvernement avait commis une erreur. La question que je pose au premier ministre ne vise qu'à . . .

M. Clark (Yellowhead): Tenez-vous en aux faits.

Des voix: Non.

M. Broadbent: Tiens, le premier ministre n'a pas admis qu'il avait fait une erreur. Qu'il nous dise ce qu'il en est.

Puisque le ministre des Approvisionnements et Services a dit qu'il agirait comme il l'a fait s'il devait reprendre cette décision, le premier ministre voudrait-il assurer à la Chambre que le gouvernement évitera à l'avenir d'adjuger un contrat, sans appel d'offres, à un parent d'un ministre de la Couronne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): C'est aussi clair que ce qu'on a entendu la députée de New Westminster-Coquitlam déclarer aux nouvelles de Radio-Canada, ce midi. D'après elle, le NPD est en dehors de l'OTAN, alors que son chef a répondu: «Nous en faisons partie». Voilà la même certitude et le même raisonnement.

J'ai tenté de répondre à la question de mon collègue. Nous avons hérité de deux sortes de directives. L'une, que nous avons entrepris de revoir, concerne les membres du cabinet. Je ne pense pas qu'il nous soit possible de répondre à une question hypothétique ni qu'il convienne au député d'en poser. Tout ce que je peux dire c'est que nous voulons assurer les plus hautes normes de conduite possibles dans l'exercice d'une charge publique. Nous avons deux sortes de directives que nous avons entrepris de revoir et d'améliorer au profit du gouvernement et au profit de la Chambre des communes.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la question que j'ai posée au premier ministre n'était pas hypothétique. Elle était directe et claire. Ce que je veux c'est que le gouvernement prenne une décision politique. Le premier ministre voudrait-il assurer à la Chambre que le gouvernement conservateur s'abstiendra d'adjuger à l'avenir une soumission sans appel d'offres à un proche parent d'un ministre de la Couronne? C'est très clair. La réponse est-elle oui ou non?

• (1450)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense qu'il y a une contradiction quand le député parle d'une soumission sans appel d'offres. Je veux qu'on me comprenne bien. Je crois voir où veut en arriver le député et je le comprends. Je comprends parfaitement que les directives concernant les conflits d'intérêts doivent être très sévères à l'égard de nos relations et de nos familles. C'est ce que j'ai toujours cru et c'est ce que j'ai toujours affirmé. Mais ce que je ne peux vraiment pas admettre c'est que quelqu'un, y compris quelqu'un qui siège sur les banquettes libérales, ait l'audace et la témérité de s'en prendre à l'intrégrité d'un citoyen fort honorable. C'est une chose que je ne saurais admettre.

M. Deans: Il ne s'agit pas de cela.

M. Mulroney: En toute justice, je partage le point du vue du député et je n'en dirai pas plus au sujet de ce grand Canadien. Mais je crois avoir répondu à vos inquiétudes et je pense que le député sera très satisfait de la rigueur des directives que nous allons présenter.

L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je voudrais lui demander s'il estime que les lignes directrices concernant les conflits d'intérêts s'appliquent à lui et s'il a immédiatement démissionné de tous les conseils d'administration dont il faisait partie dès qu'il est devenu premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Bien avant cela.

LA DIRECTION DE LABSEA INCORPORATED

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Alors, le premier ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il lui a fallu presque deux mois et demi après être devenu premier ministre du Canada pour démissionner de Labsea Incorporated, société dont il partageait la direction avec son grand ami Frank Moores?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Avec plaisir. J'ai démissionné de toutes les sociétés publiques et privées auxquelles j'appartenais bien avant de devenir premier ministre. Il est possible que j'aie eu un intérêt mineur dans des organisations charitables ou des universités ou des entreprises privées, ou un poste de direction dans un conseil d'administration d'hôpital, ou quelque chose du genre. Je me ferai un plaisir de vérifier cela. Mais le principe que je me suis fixé et que j'ai suivi a été de démissionner pour la totalité des postes d'ordre commercial que je détenais. S'il y a eu une exception à cette règle, je puis vous assurer que, *a*) cela aurait été par inadvertance et, *b*) cela ne m'aura rien rapporté.

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE TRANSPORT—LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT RATUSHNY

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Peut-il dire à la Chambre où en est la mise en œuvre des recommandations du rapport Ratushny concernant les exigences en matière de transport des Canadiens handicapés?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je signale à la Chambre que la P^r^ Ratushny nous a fait d'excellentes recommandations. Depuis, nous avons collaboré étroitement avec le comité consultatif des personnes handicapées. D'ici quelques semaines, j'entends annoncer un programme de mise en œuvre des recommandations qu'a présentées M. Ratushny et de celles qui proviennent du comité consultatif des personnes handicapées. J'ajoute également que le ministre d'État aux Transports sera chargé de toutes les questions d'accessibilité pour les personnes âgées ou handicapées.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES HAUSSES DE LOYER À TORONTO

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail qui est également chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le 16 avril dernier, je lui ai demandé pourquoi son ministère envisageait d'augmenter de plus de 10 p. 100 les loyers des appartements régis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, notamment ceux du collectif d'habitations de Main Square, à Toronto. Le ministre a répondu que le gouvernement actuel augmentait les loyers, afin d'éponger les pertes attribuables au programme des 6 et 5 p. 100 mis en œuvre par le gouvernement précédent.

Le gouvernement ne se rend-t-il pas compte que bon nombre des personnes vivant dans ces immeubles ont déjà été les victimes du programme des 6 et 5 p. 100 du gouvernement précédent? Pourquoi le gouvernement et le ministre tentent-ils de s'en prendre à nouveau à ces gens? Combien d'autres groupes vont être victimes de ce genre de chose?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais à nouveau expliquer au député que les hausses de loyer sont assujetties aux lignes directrices de la Régie des loyers de l'Ontario et peuvent être justifiées devant elle. Le député devrait également savoir que le loyer d'environ 25 p. 100 des logements en question est établi en fonction du revenu du locataire et donc, que les personnes qui éprouvent de la difficulté à payer leur loyer du fait de ces hausses, peuvent demander à profiter d'un loyer de ce genre.

Cependant, je pense que le député devra reconnaître que les gens qui ont les moyens de payer devraient faire leur part, afin que nous puissions utiliser le peu d'argent à notre disposition pour subventionner ceux qui ont besoin d'aide. J'aurais cru qu'il souscrirait à cette initiative du gouvernement.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai écrit au ministre il y a quelques semaines et j'attends encore une réponse à ce sujet. Cependant, j'ai en main une lettre qu'il a envoyée au candidat progressiste conservateur local dans Beaches-Woodbine, lettre dans laquelle le ministre dit exactement le contraire de ce qu'il vient tout juste d'affirmer à la Chambre. Il sait pertinemment que la Société canadienne d'hypothèques et de logement n'a pas à se justifier devant la Régie des loyers de l'Ontario.

Le ministre invite-t-il maintenant les fonctionnaires, les retraités et tous les autres Canadiens qui ont perdu de l'argent à cause du programme des 6 et 5 p. 100 à s'en prendre à lui, afin de recouvrer leurs pertes?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député a posé tout à l'heure à la Chambre une question au sujet du collectif d'habitations de Main Square et j'y ai répondu. Il a demandé que cette question fasse l'objet d'un débat d'ajournement et j'espère que cela pourra se faire. Je répète que la Société canadienne d'hypothèques et de logement procède à des augmentations de loyer qui pourraient être facilement justifiées si elles devaient l'être devant la Régie des loyers de l'Ontario. C'est ce que j'ai dit dans ma première réponse et c'est là la voie que suivra la Société canadienne d'hypothèques et de logement; je crois que le député devrait lui en savoir gré car, comme il le sait, la loi ne la force en rien à justifier quoi que ce soit devant la Régie.

M. Young: Pourquoi ne le faites-vous pas?

M. McKnight: Pour justifier les augmentations, nous nous basons sur les mêmes critères que la Régie des loyers de l'Ontario.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT

LA CONSTRUCTION DE L'ATELIER D'ENTRETIEN DE LA VIA RAIL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'aimerais demander au ministre des Transports s'il s'est rendu compte que depuis septembre dernier quelques milliers d'emplois liés directement ou indirectement au domaine des transports ont été perdus dans la région de Montréal? Et puisque le ministre doit prononcer bientôt un discours à Montréal, dans les prochains jours me dit-on, est-ce qu'il en profitera pour donner le feu vert à la construction de l'atelier d'entretien de VIA Rail qui pourrait créer des emplois tant désirés dans la région de Montréal?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, j'aimerais dire à l'honorable député de Papineau que nous sommes au courant de la situation économique de la ville de Montréal. Maintenant, j'aimerais corriger une impression que l'honorable député tente de donner à la Chambre en prétextant que le centre d'entretien dont la décision sera prise ultérieurement, dépendant, et nous l'avons toujours dit, des disponibilités financières, représentait obligatoirement un centre de création d'emplois. Je tiens à lui rappeler que l'entretien étant assuré actuellement par le Canadien National, tout le transfert de l'entretien du CN vers un centre hypothétique d'entretien représenterait de nombreuses pertes d'emplois. Donc, on parle beaucoup plus dans ce cas-là de transfert d'emplois que de création d'emplois. Alors dans ce cadre-là je pense que nous évaluons les possibilités. Maintenant, je répondrai à une autre question.

LA FRAGILITÉ DE L'INDUSTRIE DU TRANSPORT À MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

J'aimerais demander au ministre s'il est au courant du fait qu'un rapport de l'Office de l'expansion économique de la Communauté urbaine de Montréal révèle que l'industrie du transport à Montréal donne des signes de grande fragilité, et quelles que soient les explications que le ministre veut bien nous donner, j'aimerais savoir ce que ce gouvernement entend faire précisément pour créer de l'emploi dans le domaine du transport à Montréal.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je trouve merveilleux la façon avec laquelle le député oublie qu'il a été au pouvoir pendant 20 ans avant le 4 septembre.

La situation que vit Montréal actuellement n'est pas née le 4 septembre. Vous avez eu de multiples occasions pour empêcher ce qui se passe, vous n'avez rien fait, absolument rien fait. Monsieur le Président, c'est la réalité que l'on décrit à Montréal. Cela s'est passé sous le régime libéral. Au lieu de créer une dette de 35 milliards de dollars, vous auriez dû vous occuper des affaires du Québec.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'EXAMEN

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous avons entendu parler de directives. Il y en a également dans le domaine de l'immigration. Il semble que dans ce domaine, les guides de jungle sont souvent plus dangereux que les prédateurs. En effet, nous apprenons que le président du comité d'examen du ministre concernant les immigrants illégaux à long terme est à la fois guide et prédateur.

Présentation de rapports de comités

Étant donné l'article paru dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui au sujet du rôle contradictoire de M. Greenbaum, peut-on s'attendre que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration le remplace sans tarder?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai lu ce matin l'article du *Globe and Mail*. Je puis dire au député et à tous les autres représentants que j'en ai discuté avec M. Greenbaum qui m'a remis sa démission depuis.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Même si M. Greenbaum m'a donné l'assurance que ses actes n'avaient rien d'irrégulier, lui et moi sommes néanmoins d'avis que, étant donné la nature quasi judiciaire de son poste, toute insinuation ou tout soupçon d'irrégularité sapera la confiance des Canadiens et qu'il vaut donc mieux qu'il remette sa démission.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le mardi 23 avril 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport, dans les deux langues officielles, du comité permanent des communications et de la culture.

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale concernant le rapport du coordonnateur canadien des secours d'urgence Famine africaine.

[*Traduction*]

Aux termes du paragraphe (13) de l'article 69 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à son deuxième rapport.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 1,305 citoyens de Port Alberni, en Colombie-Britannique. Les signatures ont été recueillies par une femme dont la fille a été assassinée. Les pétitionnaires réclament le rétablissement de la peine capitale au Canada dans les cas de meurtre prémédité.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question suivante: 271.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ NUNACOM INCORPORATED

Question nº 271—**M. Blenkarn:**

Une compagnie appelée Nunacom Incorporated effectue-t-elle des études de marché pour des ministères et, dans l'affirmative, qui sont les véritables propriétaires bénéficiaires des actions de Nunacom Incorporated ou de toute compagnie appelée Nunacom?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Non.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

L'OCTROI D'UN CONTRAT DE PUBLICITÉ

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) m'a donné avis de son intention d'invoquer l'article 30 du Règlement.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, aux termes de l'article 30 du Règlement, avec l'appui du député de Saint-Jacques (M. Guilbault), je propose l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit l'octroi d'un contrat de publicité à une société dirigée par un parent du ministre des Finances (M. Wilson), et la non-application par le premier ministre des lignes directrices sur les conflits d'intérêts, dans cette affaire et dans d'autres circonstances connexes.

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest m'a prévenu de son intention de demander un débat d'urgence aux termes de l'article 30 du Règlement. Comme les députés le savent, la présidence doit s'assurer qu'une demande présentée en vertu de l'article 30 du Règlement répond à certaines conditions.

Premièrement, il faut que la question à débattre soit déterminée et importante et que son étude s'impose d'urgence. Comme les précédents le confirment, l'urgence doit être réelle, mais l'intérêt national doit aussi exiger que la question soit débattue dans les plus brefs délais. La présidence doit aussi tenir compte des occasions prochaines qu'il pourrait y avoir de débattre la question. Nous sommes au début de la troisième période d'examen des subsides et seulement trois des journées prévues ont été utilisées jusqu'ici. L'opposition a tout loisir de faire porter le débat sur cette question dès qu'une journée lui sera réservée.

Je veux que le député comprenne bien qu'il n'y a aucun doute dans mon esprit que la question est importante, comme le prouve le temps considérable qu'on y a consacré ces derniers jours, pendant la période des questions orales. Je ne suis toutefois pas convaincu qu'il y ait véritablement urgence au sens où l'entend l'article 30 du Règlement. Je ne peux donc pas statuer que la requête répond aux exigences de l'article 30 du Règlement.

* * *

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1985 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-18, tendant à modifier le Code criminel, la Loi modifiant le Code criminel, la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la Loi sur les douanes, la Loi sur l'accise, la Loi des aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les poids et mesures, à abroger certaines autres lois et à apporter d'autres modifications connexes, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai deux points à soulever concernant les travaux de la Chambre cet après-midi et en particulier à propos du projet de loi qui vient d'être porté à l'attention de la Chambre. D'abord, il y a eu des consultations entre les divers partis et je crois qu'une disposition visant le débat aujourd'hui du projet de loi à l'étape du rapport et à celle de la troisième lecture recueillera le consentement unanime.

Le second point concerne l'admissibilité, si je puis dire, des motions proposées à l'étape du rapport.

M. le Président: Le député n'est pas le seul à s'intéresser à cela. Seize motions d'amendement à l'étape du rapport du projet de loi C-18, ou Loi de 1985 modifiant le droit pénal, figurent au *Feuilleton*. Je me propose d'entendre dans un instant l'argumentation à propos de la procédure.

Les motions nos 1 à 4 sont identiques. Ces motions suscitent des problèmes de procédure à la présidence en ce qu'elles semblent dépasser la portée du projet de loi et vouloir modifier la loi actuelle.

Les motions nos 5 à 8 sont aussi identiques. Elles seront débattues ensemble et un vote sur l'une ou l'autre de ces motions règlera aussi le cas des trois autres.

Les motions nos 9 à 12 sont identiques et suscitent elles aussi à la présidence des problèmes de procédure en ce qu'elles semblent elles aussi dépasser la portée du projet de loi et vouloir modifier d'autres lois non visées par le projet de loi C-18.

Les motions nos 13 à 16 sont identiques et devraient être débattues ensemble. Encore là, un vote portant sur l'une ou l'autre de ces motions règlera aussi le cas des trois autres.

Je suis disposé à entendre l'argumentation des députés en matière de procédure sur l'admissibilité des motions nos 1 à 4 et 9 à 12, s'il y a lieu. Il conviendrait peut-être que j'entende les députés dans l'ordre où ils m'ont donné avis de leur intention de prendre la parole. Je vais donc accorder d'abord la parole au député de York-Centre (M. Kaplan).

Droit pénal—Loi de 1985

• (1510)

M. Kaplan: Monsieur le Président, avant d'argumenter sur les motions, je pourrais peut-être préciser que nous sommes d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre pour faire franchir à la mesure toutes les étapes cet après-midi.

M. Robinson: Monsieur le Président, je suis heureux moi aussi de dire au nom de mon parti que nous sommes prêts à terminer cet après-midi l'étape du rapport et celle de la troisième lecture.

M. le Président: Disons donc pour mémoire qu'il y a consentement unanime pour franchir toutes les étapes aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je donne la parole au député de York-Centre (M. Kaplan) sur une question de procédure.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je souhaiterais d'emblée préciser que je vais présenter mes arguments sur toutes les motions que vous avez mentionnées, ce qui devrait faciliter la tâche de la présidence.

Nous avons là un ensemble de modifications qui nous permettrait de poursuivre en vertu du droit canadien, au Canada, des criminels de guerre résidant au Canada, pour des crimes à définir dans les modifications et qui ont été commis dans d'autres pays, en particulier au cours de la Seconde Guerre mondiale, selon certaines des dépositions qui nous ont été soumises.

J'estime que cette motion et les autres sont conformes au sujet du paragraphe 5(3), donc de l'article 5, et donc du projet de loi, et sont par conséquent recevables.

Le projet de loi C-18 traite de plus de 200 sujets comprenant non seulement la conduite en état d'ivresse, la criminalité informatique et les télémandats, mais aussi le meurtre, le parjure, les loteries, les menaces, les cambriolages, les armes, les écoutes électroniques et une quantité d'autres sujets. C'est un bill très hétérogène. Il ne couvre pas la totalité du droit pénal, mais il en couvre une grande partie.

L'article 5 du projet de loi C-18 a une portée plus étroite. Il modifie l'article 6 du Code criminel qui décrit et concerne un certain nombre de crimes particuliers commis à l'extérieur du Canada et qui peuvent être jugés au Canada, même s'ils sont de nature extraterritoriale. Il s'agit notamment de la piraterie aérienne et des assassinats de diplomates.

Le paragraphe 5(3) du projet de loi C-18 a une portée encore plus étroite. Il modifie l'article 6 du Code en y ajoutant deux nouvelles infractions extraterritoriales qui peuvent être jugées au Canada; les prises d'otages et le détournement de matières nucléaires.

La motion dont nous sommes saisis vise à modifier le paragraphe 5(3) pour ajouter à ceux de l'article 6 deux autres crimes commis à l'extérieur du Canada, à savoir les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, y compris mais non exclusivement ceux commis lors de la Seconde Guerre mondiale. Ces modifications sont étroitement modelées sur les passages concernant les prises d'otages et les matières nucléaires, et s'inspirent aussi du texte et des notions de la Charte des droits et de la Charte du tribunal de Nuremberg.

La portée et le sujet d'un article ou d'un paragraphe ne sont pas la même chose que le libellé de cet article ou paragraphe. Sinon, nous ne pourrions jamais présenter le moindre amendement.

Il existe au moins cinq précédents qui nous permettent de juger ces motions recevables. D'abord, dans le projet de loi C-51 de 1977, on proposait l'addition de nouveaux crimes à ceux déjà énumérés à l'article 178.1 du Code criminel et qui pouvaient justifier l'utilisation de dispositifs d'écoute au cours de l'enquête.

Au comité, on avait présenté et adopté des modifications à ce projet de loi pour ajouter encore d'autres crimes aux nouveaux proposés dans la mesure. Cela figure au fascicule 23 du compte rendu des délibérations du comité de la justice de 1977.

Deuxièmement, le projet de loi C-84 de 1976, visant à abolir la peine capitale, stipulait quels meurtres devaient être considérés comme meurtres qualifiés. A l'étape du rapport, une motion proposée par le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) avait été jugée recevable et adoptée. Cette motion visait à ajouter un crime à la liste des meurtres qualifiés, en l'occurrence un meurtre commis par un récidiviste. Cela figure aux pages 15091 à 15903 et aux pages 15195 et 15196 du hansard des Communes de 1976.

Troisièmement, en 1954, au moment de l'adoption de ce qui constitue essentiellement le Code criminel à l'heure actuelle, le projet de loi C-7 contenait une disposition à l'article 400, qui est maintenant le paragraphe 415(1) du Code criminel, dont la note en marge est «Impression de circulaires, etc., ressemblant à des billets de banque». Au Sénat, à la demande du gouvernement, les paragraphes (2) et (3) avaient été ajoutés pour créer et restreindre un délit distinct, mais apparenté, pour lequel la note marginale est «Imprimer quelque chose ressemblant à un billet de banque, etc.». Cela figure aux pages 3918 à 3920 du hansard des Communes de 1953-1954.

Le quatrième précédent a été établi pendant les délibérations du comité qui a étudié le projet de loi C-18 dont il est maintenant question. L'article 10 de ce projet de loi vise à modifier l'article 73 du Code criminel, qui traite de la prise de possession et de la détention par la force d'un bien immeuble. L'article 73 du Code criminel définit la prise de possession et la détention par la force et l'article 74 stipule que ces deux actes sont des actes criminels passibles d'un emprisonnement de deux ans.

Le comité a jugé, sans doute avec raison, que l'article 10 permettait de modifier encore davantage les dispositions relatives à la prise de possession et à la détention par la force, à tel point que notre comité avait ajouté un nouvel article 11 au projet de loi pour que les actes qui étaient auparavant simplement des actes criminels soient dorénavant des actes punissables soit par voie d'accusation soit sur déclaration sommaire de culpabilité. Autrement dit, cela a créé des délits hybrides. Cette disposition n'était pas contenue dans le projet de loi original. Les délibérations à ce sujet figurent dans le compte rendu de notre séance du 15 avril 1985 à la page 461.

Cinquièmement, encore une fois dans le projet de loi C-18 maintenant à l'étude, l'article 137 vise à modifier l'article 605 du Code criminel pour permettre à la Couronne d'interjeter appel, notamment contre les sursis à un procès qui annulent un acte d'accusation. Notre comité a adopté un nouvel article 181 pour modifier l'article 748 du Code criminel, que le projet de loi original ne modifiait pas, afin de donner à la Couronne le même droit d'appel contre un sursis au procès dans les cas d'actes punissables sur déclaration sommaire de culpabilité. Dans ce cas aussi, toutes les dispositions relatives aux droits d'appel de la Couronne contre un sursis au procès pouvaient

être modifiées. Je prie la présidence de se reporter à cet égard à la version du projet de loi C-18 présentée à l'étape de la première lecture et aux *Procès-verbaux* du 15 avril 1985 à la page 465.

Vu tous les précédents que j'ai mentionnés, j'affirme donc que les modifications relatives aux crimes de guerre devraient être recevables.

Le paragraphe 5(3) ne fait pas qu'ajouter la prise d'otages et le détournement de matières nucléaires à l'article 6. Il permet aussi de modifier l'article 6 en ajoutant n'importe quel crime supplémentaire commis à l'extérieur du Canada que le Parlement déciderait de faire relever de la compétence des tribunaux canadiens en les ajoutant à cette liste. Ce paragraphe ne crée pas de nouveaux crimes, puisqu'il ne fait que modimet aussi de modifier l'article 6 en ajoutant n'importe quel crime supplémentaire commis à l'extérieur du Canada que le Parlement déciderait de faire relever de la compétence des tribunaux canadiens en les ajoutant à cette liste. Ce paragraphe ne crée pas de nouveaux crimes, puisqu'il ne fait que modifier les conséquences d'actes déjà considérés comme des crimes, et c'est là l'objet de cette motion.

Selon moi, lorsqu'il subsiste un doute au sujet de la recevabilité de motions, elles devraient être jugées recevables plutôt qu'irrecevables, afin de permettre que la question soit débattue.

Enfin, si vous n'êtes pas d'accord avec tout ce que j'ai dit, je propose que vous demandiez le consentement unanime, comme cela a été fait dans certains des cas que j'ai mentionnés, pour que ces modifications importantes puissent être apportées au Code criminel dès maintenant.

M. Speyer: J'invoque le Règlement.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je prendrai la parole pour commencer et je sais que le secrétaire parlementaire veut aussi dire quelques mots.

M. le Président: Préféreriez-vous que j'accorde d'abord la parole au député de Burnaby (M. Robinson)?

M. Hnatyshyn: Très bien.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je serai très bref, car mon collègue de York-Centre (M. Kaplan) a déjà invoqué plusieurs des arguements que je voulais présenter à propos de la recevabilité. Je me borne à souligner que les quatre motions à l'étude actuellement, qui sont identiques, ne modifieraient en rien l'objet de l'article 5 qui est en cause. Cet article prévoit déjà d'un bout à l'autre un certain nombre de crimes qui n'ont pas été commis au Canada. Il s'agit de prises d'otages et du détournement de matières nucléaires, questions qui sont insérées dans le texte de loi pour la première fois.

Si la proposition d'amendement avait pour but d'ajouter à l'article 5 une affaire qui ne constitue pas une infraction criminelle au Canada, nous dépasserions alors, j'en conviens, la portée de cet article. Mais il n'en est rien, puisque l'on propose simplement d'ajouter une disposition touchant les crimes de guerre.

• (1520)

Il est indéniable que les crimes de guerre constituent et ont toujours constitué pour le Canada des infractions criminelles. J'ai eu l'honneur, ainsi que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), de siéger au comité de la Constitution qui a unanimement proposé de modifier l'article 11 de la Charte des droits de sorte que si le Parlement souhaitait prendre des mesures en vue de juger au Canada des criminels de guerre, il n'irait pas rétroactivement à l'encontre des dispositions de la Charte des droits.

Je signale aux députés que ce n'est pas la première fois qu'on soulève à la Chambre ou aux comités la possibilité de traduire en justice au Canada des personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Je me souviens très bien avoir interrogé à ce sujet l'ancien ministre libéral de la Justice, le député de Shawinigan (M. Chrétien), et l'ancien solliciteur général, le député de York-Centre (M. Kaplan), et m'être fait dire, sans équivoque, que le gouvernement libéral avait pour politique de ne pas autoriser au Canada des procès de présumés criminels de guerre. Je dois dire que je trouve extrêmement étrange de voir le député de York-Centre, maintenant qu'il a transmigré dans l'opposition, laisser entendre à la Chambre que nous nous étions prononcés en faveur d'un amendement qui aurait autorisé de tels procè de
guerre. Je dois dire que je trouve extrêmement étrange de voir le député de York-Centre, maintenant qu'il a transmigré dans l'opposition, laisser entendre à la Chambre que nous nous étions prononcés en faveur d'un amendement qui aurait autorisé de tels procès.

Sur la question précise de la recevabilité de la présente motion, je veux insister sur le fait qu'elle ne dépasse pas le cadre général de l'article 5. Elle n'y apporte pas de changement fondamental. Mon collègue de York-Centre a déjà cité un précédent à cet égard. Je supplie le Parlement d'agir et de faire en sorte que ces individus qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent être extradés dans d'autres pays, soient traduits en justice au Canada.

A propos de la recevabilité de la motion c'est-à-dire la question qui m'occupe en ce moment, même si elle peut être discutable, la présidence, après avoir entendu les arguments convaincants qui ont été avancés jusqu'à maintenant, pourrait très bien déclarer sous réserve de ce que dira le leader du gouvernement à la Chambre, qu'il y a suffisamment de présomptions pour que la question fasse l'objet d'un débat de fond. Dans le cas bien improbable où le leader du gouvernement ne voudrait pas se ranger à cet avis, comme je sais que ce n'est pas lui qui a le dernier mot dans cette affaire, je prie instamment la présidence de revenir sur sa décision, si elle se laisse fléchir par l'opinion de la Chambre, qui sera unanime, j'espère, sinon, monsieur le Président, je suis prêt à proposer une motion pour demander à la Chambre qu'elle consente à l'unanimité à débattre la question.

M. le Président: A-t-on d'autres points à faire valoir au sujet de la procédure? La parole est au président du Conseil privé.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, ce sera très difficile, mais je vais essayer de traiter de la question du seul point de vue de la procédure. Des éléments de politique se sont glissés dans le débat, mais je vais traiter uniquement de la procédure. C'est, je crois, ce que nous devons faire en ce moment.

Comme vous l'avez signalé, monsieur le Président, les motions nos 1 à 4, à mon humble avis, cherchent à introduire dans le Code criminel une nouvelle catégorie de délits qui ne figure pas dans le long titre du projet de loi tel qu'il a été adopté à l'étape de la deuxième lecture. Le projet de loi tel qu'il a été approuvé ne traitait pas des «crimes de guerre»; par conséquent, ces motions, qui sont toutes identiques, vont nettement à l'encontre de nos usages tels qu'ils sont définis dans la

cinquième édition de Beauchesne, dans le paragraphe (1) du commentaire 773, que voici:

Il est interdit au président de recevoir des propositions d'amendement entaché des vices suivants: 1) S'il ne se rapporte pas au projet de loi, ou s'il en dépasse la portée, ou s'il est inspiré par des amendements déjà rejetés ou s'il en dépend.

On en trouve une confirmation plus que suffisante dans la vingtième édition d'Erskine May, à la page 555, qui dit ceci:

Un amendement est irrecevable s'il est étranger à la question en cause, s'il dépasse la portée du projet de loi, s'il est étranger à la question en cause, ou s'il dépasse la portée de l'article à l'étude.

En outre, monsieur le Président, je crois qu'on peut sérieusement douter de la pertinence de ces amendements dans le cas de l'article visé.

Les motions nos 9 à 12 semblent vouloir modifier la Loi sur les criminels fugitifs et la Loi sur l'extradition dont la Chambre n'est pas saisie à l'heure actuelle. J'estime que de tels amendements sont irrecevables en ce qu'ils vont à l'encontre des dispositions du commentaire no 773 8)*a*) de la cinquième édition de *Beauchesne*, qui se lit comme ceci:

Il est interdit au président de recevoir des propositions d'amendement entaché des vices suivants: 8) S'il vise à modifier un texte législatif dont le Comité n'est pas saisi.

Vous n'ignorez évidemment pas que les règles qui s'appliquent à la recevabilité d'un amendement apporté au comité s'appliquent aussi à l'étape du rapport, monsieur le Président. Je vous renvoie à cet égard au commentaire no 792 de la cinquième édition de *Beauchesne*, et je cite:

Les modalités de présentation de la motion modificatrice d'un projet de loi d'intérêt public, à l'étape du rapport, sont régies par l'usage ou la pratique peu à peu consacrés qui veulent que l'on puisse alors présenter des amendements du même type que ceux qui l'avaient antérieurement été au comité.

J'ajouterai que j'invoque cet argument parce qu'il est question ici de procédure. Cela n'a rien d'une argumentation sur la substance. Le député de York-Centre (M. Kaplan) et le député de Burnaby (M. Robinson), dont j'ai visité les circonscriptions à maintes reprises . . .

M. Robinson: Vous y êtes toujours le bienvenu.

M. Hnatyshyn: . . . ont laissé entendre qu'ils appuyaient le député afin de s'assurer de son retour. Je dirai simplement, monsieur le Président, comme vous le constaterez si vous demandez le consentement unanime, que le gouvernement a tôt fait de prendre de fortes initiatives en vue de régler toute cette question des criminels de guerre au Canada et ailleurs dans le monde. Nous avons établi une commission d'enquête sous la présidence du distingué juge Deschênes. Vous comprendrez donc pourquoi nous croyons que l'excellent travail qui est déjà entamé doit se poursuivre. En conséquence, il serait non seulement inconvenant, mais encore présomptueux de notre part de prendre une décision à partir de cela au sujet d'une question des plus importantes. A l'instar du député de Burnaby, je me pose des questions sur l'attitude du député de York-Centre lorsqu'il était solliciteur général, car je me souviens très bien de la position qu'il avait adoptée au sein du comité du cabinet composé de trois personnes chargé d'étudier cette question, où il avait alors fait savoir que la rétroactivité était pour lui inadmissibe. Je dis cela avec le plus grand respect pour le député, et je pense que nous tenons à ce que la Commission s'occupe de la question. Je ne pense donc pas qu'il y aurait consentement unanime.

M. Speyer: J'interviens sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: J'accorderai tout d'abord la parole au député de York-Centre (M. Kaplan).

M. Kaplan: Monsieur le Président, il a été question de décisions auxquelles les députés qui ont pris la parole ont dit que j'avais participé. Je tiens à préciser à leur intention que la politique a considérablement évolué dans le temps que j'ai été solliciteur général, et que cette évolution tendait à prendre des mesures toujours plus fermes à l'égard des criminels de guerre se trouvant au Canada.

Je me souviens d'opinions antérieures données par des gouvernements précédents à l'effet qu'il n'y avait rien à faire, pas même l'extradition. Cela a été changé dans les premières années quand on a soumis des arguments aux juristes de la Couronne. J'estime qu'en ce moment l'opinion juridique a suffisamment évolué pour justifier . . .

M. le Président: J'ai permis au député d'intervenir pour la raison évidente que, je ne sais comment, le débat s'est transformé en discussion de procédure. Je ne vois pas comment permettre cela dans une Chambre comme la nôtre.

Y a-t-il d'autres arguments de procédure? La parole est au député de Cambridge (M. Speyer).

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, au début de vos remarques vous avez paru faire une distinction entre les différents groupes de motions. En fait, le parti libéral et le Nouveau parti démocratique ont donné leur avis par la voix de leurs critiques officiels. Tous ces groupes ont été examinés ensemble. Mon ami, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a parlé du premier groupe de quatre, qui forme en réalité le gros des modifications concernant les crimes de guerre.

Les trois groupes suivants dérivent du premier. Il n'a pas été présenté d'avis distinct quant aux points que vous soulevez, directement ou indirectement, au sujet du second groupe, constitué principalement des motions 5 à 8 mais aussi des motions 12 à 15. J'aimerais pouvoir traiter de ces motions-là le moment venu.

M. le Président: Le député a raison dans une certaine mesure. J'ai dit que j'étais disposé à entendre débattre de la recevabilité des motions 1 à 4 et des motions 9 à 12 en même temps. Quant à moi, j'ai entendu les points de vue concernant les sujets que j'ai invoqués, et je suis en situation de trancher.

• (1530)

Je trouve un certain poids aux arguments du député de York-Centre (M. Kaplan). La question qui se pose à la présidence—et je me permets ici une parenthèse—est de savoir à quel moment un amendement est un amendement ou un sous-amendement. Il ressort clairement de ce que j'ai vu, ayant lu les passages, que le commentaire de Beauchesne invoqué par l'honorable président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) s'applique effectivement. Ce dont il s'agit en fait, c'est d'une tentative de présenter des mesures qui, si légitimes soient-elles aux yeux de nombreux députés, sortent du cadre initial du projet de loi et doivent donc être déclarées irrecevables.

Si l'on me permet une courte observation sur ce dont le député a parlé, particulièrement sur ce qui a déjà été fait par le comité lui-même, la présidence n'a pas été priée de faire des commentaires sur les décisions du comité, elle n'en fait pas et elle n'en fera pas. Cependant, sauf erreur, le député sait qu'une décision de ce genre de la part du comité ne constitue pas un précédent ni ne lie la présidence. Je comprends qu'on soulève ces questions, mais il n'est certainement pas évident que l'initiative prise par le comité lie la Chambre ou devrait me lier. En fait, les précédents iraient plutôt dans le sens inverse. Sauf erreur, le député le sait pertinemment. Ainsi, les motions 1 à 4 et les motions 9 à 12 sont, selon moi, irrecevables.

Je dois également aborder la question du consentement unanime qu'on voudrait demander. Comme le député le sait, nous prenons bien des mesures dans cette enceinte par consentement unanime. Ce sont celles qu'il serait impossible d'adopter autrement et nous procédons par consentement unanime, afin d'accélérer les choses. Normalement, par exemple, nous pourrions, comme on l'a signalé aujourd'hui, malgré les règles générales régissant ces questions décider, par consentement unanime, de faire franchir les trois étapes d'examen à une question. Cependant, ce qui est irrecevable demeure irrecevable. La présidence se trouve dans une situation difficile, car elle comprend ce que le député désire et le sérieux de ses sentiments. La présidence doit signaler qu'elle ne peut accepter une demande tendant, par consentement unanime, à rendre recevable une motion irrecevable, pour la simple raison qu'une motion est ou recevable ou irrecevable. Ce n'est pas une décision de la Chambre qui rend une motion recevable.

On prétend toujours que la Chambre croit avoir le droit n'importe quand de passer outre au Règlement par consentement unanime. Elle a le droit de prendre, par consentement unanime, certaines mesures qu'elle ne pourrait prendre autrement. Elle peut décider de faire franchir à un projet de loi toutes les étapes de son examen en une journée plutôt qu'en trois jours, mais je ne peux accepter en l'occurrence la demande de consentement unanime et je ne tiens même pas compte du fait que l'honorable président du Conseil privé a déjà précisé que ce consentement serait refusé.

En prenant cette décision, je ne change absolument rien à la situation. Je voulais simplement informer les députés au cas où ils voudraient demander à l'avenir le consentement unanime à cette fin. Il est tout à fait raisonnable, dans le but d'accélérer les choses, de prendre à cette fin des mesures impossibles à prendre si ce n'est avec le consentement unanime, mais ce serait manifestement offenser la Chambre que de demander à prendre par consentement unanime une mesure qui ne peut pas être prise, car la présidence doit la déclarer irrecevable.

Pour être un peu plus explicite peut-être, je dirai qu'on en vient presque à laisser entendre que la Chambre a à sa disposition une procédure lui permettant d'annuler une décision de la présidence. Si c'est là ce que la Chambre désire, si elle souhaite avoir ce pouvoir, elle doit utiliser la méthode à sa disposition, à savoir modifier le Règlement par l'entremise du comité de la réforme. C'est là mon opinion sur l'amendement et la demande de consentement unanime.

M. Robinson: Monsieur le Président, je ne conteste absolument pas la décision de la présidence au sujet du consentement unanime. Je voudrais cependant obtenir certains éclaircissements relativement à la décision de la présidence, étant donné ses conséquences graves. Selon moi, la présidence reconnaît que la Chambre a toujours cru en effet qu'elle pouvait décider n'importe quoi pourvu que ce soit par consentement unanime. Je me demande si la présidence pourrait nous préciser si elle juge que ce pouvoir de décision ne s'applique qu'aux questions de temps—puisqu'elle a parlé d'accélérer certaines choses—et non pas aux questions de fond et de recevabilité. Est-ce là la distinction que la présidence fait, à savoir que la Chambre peut, en fait, décider par consentement unanime de ne pas respecter les exigences prévues dans le Règlement relativement au temps? Peut-être que la présidence . . .

M. le Président: Non, le député doit savoir pourquoi je ne peux pas me payer le luxe de donner maintenant une longue explication. Il doit comprendre aussi ce que je cherche à lui dire: c'est-à-dire que ce que la Chambre ne peut pas faire, elle ne peut pas le faire davantage avec le consentement unanime. En d'autres mots, la demande d'autorisation de présenter un amendement est irrecevable. C'est là ma décision et elle demeure. L'amendement est irrecevable, même si c'est le président du Conseil privé en personne qui la présente. Il est irrecevable dès lors qu'on la propose. Il ne peut donc être présenté avec le consentement unanime car, au départ, il est irrecevable et ne peut devenir recevable au moyen d'une décision à cet effet. Voilà ce que j'essaie d'expliquer.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais dire que j'ai compris où vous vouliez en venir. Sauf erreur, il n'est pas permis de recourir au consentement unanime pour agir illégalement à la Chambre. Tous les députés ici présents reconnaissent ce principe. Par ailleurs, en ayant recours au mécanisme du consentement unanime, la Chambre peut dans bien des cas passer outre au Règlement. Je voulais éviter que nous nous trouvions dans l'impossibilité d'accepter une mesure qui a otbenu le consentement des députés et qui se trouve à être dans l'intérêt non seulement de cette institution, mais aussi du pays. Je ne veux certes obliger, Votre Honneur, à expliquer sa décision. Toutefois, j'ai simplement cru bon maintenant de m'assurer que nous nous comprenions bien à la Chambre et qu'il était clair que le mécanisme du consentement unanime nous permet bien souvent de surseoir à l'application du Règlement.

M. le Président: Je cherche à faire comprendre à la Chambre qu'il est certaines questions qu'elle ne peut tout simplement pas régler en invoquant le consentement unanime. La logique nous permet de le comprendre. Puisqu'il était manifeste que ce consentement n'aurait de toute façon pas été accordé, j'ai voulu en profiter pour le signaler; le moment semblait s'y prêter.

M. Robinson: Monsieur le Président, sauf votre respect, la chose ne me paraît pas du tout claire. La présidence est-elle en train de nous dire que . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'a qu'à venir me voir dans mes appartements et j'essaierai de la lui expliquer.

M. Speyer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Du fait de votre décision, la substance des modifications relatives aux crimes de guerre que l'on propose de regrouper différemment est peu originale et illogique.

M. le Président: Le député peut-il me dire de quelles modifications il s'agit?

M. Speyer: Les autres motions . . .

M. le Président: Le député sait que les motions nos 1 à 4 et nos 9 à 12 ont été déclarées irrecevables.

M. Speyer: Monsieur le Président, vous avez jugé irrecevables les motions nos 1 à 4, si j'ai bien compris votre décision.

M. le Président: Ainsi que les quatre autres.

M. Speyer: Ainsi que les quatre autres.

• (1540)

M. le Président: J'en déduis que le député est en train d'expliquer que les motions nos 5 à 8 devraient également être déclarées irrecevables.

M. Speyer: Oui.

M. le Président: Voilà qui pose des difficultés. Devons-nous revenir en arrière sur les motions nos 5 à 8, que j'ai déjà déclarées recevables?

M. Speyer: Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter mon argument, comme je vous l'ai demandé. J'avais compris qu'au départ, nous devions débattre, en groupe, les motions nos 1 à 4, nos 5 à 8, nos 9 à 12 et nos 13 à 15, et que différentes considérations entraient en jeu.

M. le Président: A l'ordre. J'ai dit au début que les motions nos 1 à 4 et nos 9 à 12 me posaient des problèmes sur le plan de la procédure et que les motions nos 5 à 8 étaient recevables. J'ai signalé que j'étais prêt à entendre les arguments de procédure des députés concernant les motions que j'ai estimées irrecevables. Le député me demande-t-il de revenir en arrière et d'examiner la recevabilité des motions nos 5 à 8 parce que si c'est le cas, je serai heureux . . .

M. Speyer: Monsieur le Président, c'est ce que j'ai demandé au départ. J'avais compris que vous alliez . . .

M. le Président: En toute déférence, j'ai jugé les motions nos 5 à 8 recevables. J'ai donné la parole au député pour répondre à la question que j'ai posée au sujet des motions nos 9 à 12. Si le député veut maintenant en revenir aux motions nos 5 à 8, je suis parfaitement disposé à entendre ses arguments sur celles-ci. Va-t-il présenter des arguments sur les motions nos 5 à 8?

M. Speyer: Monsieur le Président, au sujet de ce rappel au Règlement, j'ai demandé l'autorisation—et je pensais l'avoir obtenue—de discuter de toutes les questions de procédure s'appliquant aux motions en question. Je croyais que, à la suite de ma demande, je serais autorisé à débattre des motions nos 5 à 8.

Premièrement, les motions nos 1 à 4 ont pour objet d'établir une nouvelle infraction qui concerne la poursuite, à titre rétroactif, des criminels de guerre nazis. Votre Honneur a déclaré ces motions irrecevables. Il s'agit des motions nos 1 à 4.

Quant aux motions nos 5 à 15, elles découlent toutes entièrement des quatre premières et n'ont donc plus aucun sens. Le critique du parti libéral en conviendra sans doute. Autrement dit, si les motions nos 1 à 4, sont déclarées irrecevables, les autres ne tiennent plus debout. Deuxièmement, même si nous pouvons examiner précisément les motions nos 5 à 8, voici leur libellé:

> Qu'on modifie le projet de loi C-18, à l'article 5, en retranchant la ligne 3, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:
>
> «procès et avoir été traitée au Canada.
>
> (4.1) Il est déclaré, pour plus de certitude, qu'une personne qui a été déclarée coupable *in absentia* à l'extérieur du Canada, mais qui n'a pas encore été punie, n'a pas le droit d'invoquer le moyen de défense d'*autrefois convict* en raison de cette déclaration de culpabilité.»

C'est ce que stipulent les motions nos 5 à 8. Quant au projet de loi proprement dit, je me reporte à la page 8, ligne 36, et je cite:

> Lorsqu'il est allégué qu'une personne a commis, par action ou omission, un acte constituant une infraction en raison du présent article . . .

Je vous demande de prêter une attention toute particulière à la clause restrictive que renferme ce paragraphe:

> Lorsqu'il est allégué qu'une personne a commis, par action ou omission, un acte constituant une infraction en raison du présent article et que cette personne a subi son procès et a été traitée à l'extérieur du Canada à l'égard de l'infraction de manière que, si elle avait subi son procès ou avait été traitée au Canada, elle aurait pu invoquer les moyens de défense *d'autrefois acquit, d'autrefois convict* ou de pardon, elle est réputée avoir subi son procès et avoir été traitée au Canada.»

Voici ce que je cherche à prouver. Les dépenses d'*autrefois acquit* et d'*autrefois convict* sont des moyens de défense spéciaux. Ce sont des défenses comme coupable ou non coupable, mais elles représentent fondamentalement l'objectif de la loi en matière de dualité de poursuites pour un même fait. On les retrouve dans tout le Code criminel. Vous remarquerez que l'amendement que proposent les motions nos 5 à 8 n'impose absolument aucune limite aux dépenses d'*autrefois*. Autrement dit, les motions nos 5 à 8, qui sont toutes les mêmes, ne prévoient absolument aucune restriction, tandis que l'article du projet de loi proprement dit ne s'applique qu'aux questions prévues à l'article 5. Les amendements proposés ou les motions dont la Chambre est saisie concernant les articles 5 à 8 ont une portée tout à fait illimitée. Elles s'appliqueront à tous les articles du Code criminel, tandis que la modification prévue dans le projet de loi proprement dit, à la page 8, à partir de la ligne 36, stipule que la limite des dépenses d'*autrefois acquit* et d'*autrefois convict* ne s'applique qu'en raison de cet article. Nous parlons de piraterie et de terrorisme international. Il est clair, à mon avis, qu'il y a incompatibilité entre les motions et le projet de loi. Les unes sont beaucoup plus générales que l'autre et il y a contradiction.

Enfin, si je puis me permettre de faire appel au simple bon sens, l'article 5 traite de la compétence extraterritoriale. A propos des crimes de guerre, vous avez pris certaines décisions qui touchent la compétence extraterritoriale. Les autres motions n'ont absolument aucun sens puisqu'elles découlent entièrement de vos décisions sur les quatre premières.

M. le Président: Je remercie le député de son exposé. Ma décision demeure: les motions sont recevables. Le député demande à la présidence de faire une chose que tout président aimerait faire, c'est-à-dire aller au-delà de la recevabilité formelle d'un amendement et se préoccuper de la qualité de l'amendement, si je puis m'exprimer ainsi. Ce n'est pas possible. La seule chose que l'on attend du président, c'est qu'il se prononce sur la recevabilité d'un amendement du seul point de vue de la forme.

Il n'y a rien dans les amendements nos 5 à 8 qui indique qu'ils dérivent des autres, au sens que le député prête à ce terme. Le député veut dire que leur effet peut dériver d'une autre motion. Cela ne prend pas, pour autant, l'amendement irrecevable, et il peut donc être présenté. Comme on l'a déjà dit, il n'est pas nécessaire qu'une chose ait un sens pour qu'on la propose. Je suis donc devant un dilemme. Je pense que le député a présenté un argument fort intéressant en ce qui concerne le fond de l'amendement, mais non sa recevabilité quant à la procédure.

Je prie le député de m'excuser si je n'ai pas bien compris son intervention antérieure et son objet, et si je lui ai compliqué les choses, mais il n'en reste pas moins que je considère les motions nos 5 à 8 recevables du point de vue de la forme.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je voudrais faire observer que, sur la foi de vos décisions antérieures, vous refuseriez d'accepter des motions jugées irrecevables, même si elles étaient jugées recevables par consentement unanime, et vous n'accepteriez pas non plus que l'on décide, par consentement unanime, que quelque chose est irrecevable alors que vous avez décidé le contraire.

M. le Président: Le député sait qu'une façon d'avoir le consentement unanime est de ne pas présenter les motions, si c'est cela son intention. Je vais donc continuer.

M. John Nunziata (au nom de Mme Finestone) propose:

Motion nº 5

Qu'on modifie le projet de loi C-18, à l'article 5, en retranchant la ligne 3, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:

«procès et avoir été traitée au Canada.

(4.1) Il est déclaré, pour plus de certitude, qu'une personne qui a été déclarée coupable *in absentia* à l'extérieur du Canada, mais qui n'a pas encore été punie, n'a pas le droit d'invoquer le moyen de défense d'*autrefois convict* en raison de cette déclaration de culpabilité.»

M. John Nunziata (York-Sud-Weston) propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie le projet de loi C-18, à l'article 5, en retranchant la ligne 3, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:

«procès et avoir été traitée au Canada.

(4.1) Il est déclaré, pour plus de certitude, qu'une personne qui a été déclarée coupable *in absentia* à l'extérieur du Canada, mais qui n'a pas encore été punie, n'a pas le droit d'invoquer le moyen de défense d'*autrefois convict* en raison de cette déclaration de culpabilité.»

• (1550)

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre) propose:

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C-18, à l'article 5, en retranchant la ligne 3, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:

«procès et avoir été traitée au Canada.

(4.1) Il est déclaré, pour plus de certitude, qu'une personne qui a été déclarée coupable *in absentia* à l'extérieur du Canada, mais qui n'a pas encore été punie, n'a pas le droit d'invoquer le moyen de défense d'*autrefois convict* en raison de cette déclaration de culpabilité.»

M. Svend J. Robinson (Burnaby) propose:

Motion nº 8

Qu'on modifie le projet de loi C-18, à l'article 5, en retranchant la ligne 3, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:

«procès et avoir été traitée au Canada.

(4.1) Il est déclaré, pour plus de certitude, qu'une personne qui a été déclarée coupable *in absentia* à l'extérieur du Canada, mais qui n'a pas encore été punie, n'a pas le droit d'invoquer le moyen de défense d'*autrefois convict* en raison de cette déclaration de culpabilité.»

Sur la motion nº 8—

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais brièvement vous faire part de l'objet du présent amendement. Je comprends l'inquiétude manifestée par le député de Cambridge (M. Speyer), mais l'objet de l'amendement est le suivant: s'il arrive qu'une personne ait été déclarée coupable dans un autre pays ou *in absentia*, mais qu'elle n'ait jamais été punie pour la faute qui avait motivé sa condamnation, cette personne ne doit pouvoir invoquer au Canada qu'elle a été déclarée coupable et condamnée et donc qu'on ne peut la poursuivre ici au Canada pour cette faute.

Certains ont soutenu que cet amendement était irrémédiablement lié à l'amendement précédent concernant les crimes de guerre, lequel a été jugé irrecevable. Eh bien, ce n'est pas le cas. Assurément, l'argument aurait beaucoup plus de poids si le présent projet de loi, et par la suite le Code criminel du Canada, renfermait des dispositions concernant les procès pour crimes de guerre au Canada. Nous espérons évidemment qu'à la suite du rapport de la Commission Deschênes, le gouvernement actuel qui, contrairement au gouvernement précédent, ne rejette pas la tenue de procès de ce genre au Canada, voudra intégrer à la loi de telles dispositions. C'est une possibilité.

Il est essentiel, surtout dans le cas d'une personne qui aurait été déclarée coupable dans un pays avec lequel le Canada n'a pas conclu de traité d'extradition, que cette personne ne puisse invoquer qu'elle a déjà été condamnée et ne devrait donc pas subir de procès. Bien des années sont passées depuis que ces crimes de guerre ont été commis, mais le temps ne suffit pas à effacer la gravité de ces crimes. S'il existe des personnes au Canada que l'on pourrait soupçonner d'avoir commis des crimes de guerre et si le Parlement décide qu'elles ne doivent pas échapper aux châtiments qu'elles méritent et fait en sorte qu'elles subissent leur procès au Canada avec toutes les mesures de protection inhérentes à notre système de justice criminelle, d'après moi, le présent amendement, qui est tout à fait conforme à l'article 11(h) de la Charte des droits, est de la plus haute importance.

Si l'amendement est rejeté, il se pourrait que ces personnes puissent invoquer qu'elles ont été déclarées coupables dans un autre pays, même si elles n'ont pas été punies, et réussissent ainsi à éviter les foudres de la justice. Ce serait une très grave injustice à l'endroit des victimes et de leurs familles dont beaucoup, toujours vivantes, habitent au Canada ou ailleurs.

J'estime donc qu'il est très important que cet amendement soit adopté pour veiller à ce que ces personnes ne puissent échapper à des poursuites et à une condamnation. Il faut donc espérer que cet amendement sera adopté et que, dans un proche avenir, à la suite du rapport de la Commission Deschênes, on trouvera un mécanisme qui permettra de poursuivre au Canada, avec toutes les garanties qu'offre notre système judiciaire, les personnes qui seraient soupçonnées d'avoir participé à des crimes contre l'humanité.

Sur la motion nº 7—

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais parler moi aussi de l'article 5. Je partage le point de vue du député de Burnaby (M. Robinson). On a présenté les modifications proposées dans les motions 5 et 8 surtout parce qu'elles touchaient aux crimes de guerre. Mon parti souscrit à ces modifications et nous espérions bien qu'elles seraient comprises dans l'ensemble des changements qu'on se propose d'apporter au Code criminel.

Mais elles demeurent toujours pertinentes et valables même si elles ont été considérées antiréglementaires et même si les ministériels n'ont pas voulu donner leur consentement, à l'unanimité, pour que les crimes de guerre puissent faire dorénavant l'objet de poursuites au Canada aux termes du Code criminel. En effet, les motions 5 à 8 comportent des dispositions applicables aux crimes commis à l'extérieur du pays et comme mon collègue et moi-mêmes l'avons indiqué, elles rappellent à nos concitoyens que certaines tâches ne sont pas terminées et que mon parti considère qu'il y a lieu d'ajouter les crimes de guerre à la liste de ceux qui peuvent faire l'objet de poursuites au Canada en vertu du Code criminel.

J'espère que les députés souscriront à ces modifications. Les motions 5 à 8 pourraient toujours être utiles, non pas seulement parce qu'elles permettraient d'engager des poursuites contre les criminels de guerre si jamais le gouvernement décidait de modifier la loi actuelle, mais parce qu'elles tiennent compte aussi des crimes relatifs au matériel nucléaire et des crimes diplomatiques.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, je serai très bref. Quand j'ai parlé des questions de procédure à la Présidence, je lui ai fait valoir que les motions concernées découlaient entièrement de la question principale qui est de savoir, oui ou non, si ce projet de loi va permettre d'engager rétrospectivement des poursuites contre les criminels de guerre. Cette question sera réglée une fois que la Commission Deschênes aura remis son rapport. C'est alors seulement qu'on étudiera les modifications afférentes que renferment les motions 5 à 8. Nous ne les rejetons pas d'emblée, mais comme nous considérons qu'elles sont inappropriées pour l'instant, nous voterons contre.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Puis-je me dispenser de lire la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 5. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

Des voix: Avec dissidence.

(Les motions nºs 5, 6, 7 et 8 sont rejetées.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le groupe suivant comprend les motions nºs 13 à 16.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques), au nom de Mme Finestone propose:

Motion nº 13

Qu'on modifie le projet de loi C-18, à l'article 212, en ajoutant après la ligne 37, page 152, le nouveau paragraphe suivant:

«(6) L'article 5, le paragraphe 40(1), les articles 41, 56 et 59 et l'annexe I de la présente loi entrent en vigueur à la date de la sanction royale de la présente loi.»

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques), au nom de M. Nunziata propose:

Motion nº 14

Qu'on modifie le projet de loi C-18, à l'article 212, en ajoutant après la ligne 37, page 152, le nouveau paragraphe suivant:

«(6) L'article 5, le paragraphe 40(1), les articles 41, 56 et 59 l'annexe I de la présente loi entrent en vigueur à la date de la sanction royale de la présente loi.»

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre) propose:

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C-18, à l'article 212, en ajoutant après la ligne 37, page 152, le nouveau paragraphe suivant:

«(6) L'article 5, le paragraphe 40(1), les articles 41, 56 et 59 et l'annexe I de la présente loi entrent en vigueur à la date de la sanction royale de la présente loi.»

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que la proposition d'amendement suivante est manifestement corrélative aux motions nºs 1 à 4 que la présidence a jugées irrecevables. Pour ce motif et si la Chambre y consent, je suis prêt à retirer la motion nº 16.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 16 est retirée.)

• (1600)

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de York-Centre (M. Kaplan) invoque le Règlement.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je m'étais absenté de la Chambre pour quelques instants au moment où le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) a présenté des propositions d'amendement en mon nom et au nom de mes collègues. Nous estimons maintenant que si recevables qu'elles soient, ces motions n'ont plus guère de sens.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député prenne la parole?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député souhaitait retirer ces motions, il pourrait le faire avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Kaplan: Si la Chambre y consent à l'unanimité, je demande, en mon nom et au nom de mes collègues, de retirer les motions nº 13, 14 et 15.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(Les motions nºs 13, 14 et 15 sont retirées.)

M. Speyer: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Speyer) en apelle au Règlement.

M. Speyer: Monsieur le Président, après avoir mis fin au débat sur les motions qui figuraient au *Feuilleton*, je me suis entretenu avec les porte-parole officiels du parti libéral et du Nouveau parti démocratique au sujet d'autres amendements, et plus particulièrement au sujet d'un amendement à l'article 36 qui devrait susciter le consentement unanime. Cet amendement est rendu nécessaire par des erreurs de traduction de l'anglais au français. Ces erreurs ont été relevées par les réviseurs. J'ai communiqué copies de l'amendement aux porte-parole officiels et je crois, monsieur le Président, que vous obtiendrez le consentement unanime pour le faire adopter.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour donner préavis?

Des voix: D'accord.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-18 à l'article 36:

a) en retranchant les lignes 13 et 14 à la page 26 et en les remplaçant par ce qui suit:

«lyste par le procureur général pour l'application de l'article»;

b) en retranchant la ligne 21 à la page 27 et en la remplaçant par ce qui suit:

«à l'article 237, peut lui ordonner immédiatement ou dès que possible de lui»;

c) en retranchant les lignes 40 et 41 à la page 29 et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2), un juge de paix qui est convaincu, à la suite».

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Perrin Beatty (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-18 soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Perrin Beatty (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de York-Centre (M. Kaplan) sur un rappel au Règlement.

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'avais cru comprendre que nous passerions maintenant au débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-18.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de signaler au député de York-Centre que nous venons d'adopter ce projet de loi.

* * *

LA LOI SUR LES DOUANES LA LOI SUR LES MESURES SPÉCIALES D'IMPORTATION

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national) propose: Que le projet de loi C-40, tendant à confirmer certains actes accomplis pour le sous-ministre du Revenu national pour les douanes et l'accise et à modifier la Loi sur les douanes et la Loi sur les mesures spéciales d'importation, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le Président, je tenterai de faire en sorte que mes remarques soient plus brèves que le titre du projet de loi qui est plutôt long.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui a une grande incidence sur la capacité de mon ministère de remplir efficacement ses fonctions en ce qui concerne la mise en application de la Loi sur les douanes. L'adoption rapide du projet de loi favorisera le fonctionnement efficace du ministère ainsi que la population servie par le ministère, notamment les importateurs canadiens.

En somme, le projet de loi C-40 porte sur l'autorité que le sous-ministre du Revenu national pour les douanes et l'accise confère à certaines personnes pour leur permettre d'exercer les pouvoirs et les fonctions prévus aux termes de la Loi sur les douanes et de la Loi sur les mesures spéciales d'importation.

Plus précisément, le paragraphe 4 de l'article 46 de la Loi sur les douanes permet au sous-ministre de déterminer de nouveau la classification tarifaire ou d'établir de nouveau la valeur imposable des marchandises importées au Canada. Il s'agit d'une fonction importante du ministère qui doit percevoir des droits équitables, veiller à ce que les importateurs soient traités avec justice.

La loi sur les douanes actuellement en vigueur ne permet pas à d'autres personnes d'exercer les fonctions du sous-ministre en prenant des décisions en vertu du paragraphe 4 de l'article 46. En pratique, au fil des années, tandis que le nombre de décisions de ce genre s'accroissait, le sous-ministre chargeait le sous-ministre adjoint compétent et d'autres fonctionnaires travaillant sous sa surveillance de prendre des décisions de ce genre en son nom. Étant donné le volume actuel des cas, un nombre estimatif de 5,700 au cours de l'année financière qui vient de se terminer, il serait tout à fait impossible d'agir autrement.

Nous sommes toutefois dans une impasse à cause d'une décision rendue en février par la Cour fédérale d'appel. En automne 1984, la Commission du tarif qui entend les appels relatifs aux décisions prises en vertu de l'article 46(4) de la Loi sur les douanes, se demandait si elle pouvait légalement entendre des appels lorsque les décisions contestées n'avaient pas été prises par le sous-ministre en personne. La commission a renvoyé l'affaire à la Cour fédérale d'appel qui, dans son jugement du 22 février, a admis que la commission n'avait pas la compétence voulue et que par ailleurs le sous-ministre du Revenu national pour les douanes et les accises n'avait pas le droit de déléguer ses pouvoirs. Le ministère respecte la décision de la cour, cela va de soi, et à l'heure actuelle, exception faite de quelques cas revêtant une importance critique dont le sous-ministre s'occupe personnellement, aucune initiative n'a été prise dans le cadre de l'article 46(4).

Ça ne peut plus durer. Des cas qui attendent une décision continuent à s'accumuler. C'est injuste à l'égard des contribuables canadiens et déplaisant pour les importateurs canadiens.

Je signale que la situation engendrée par la décision de la cour prouve clairement qu'il faut remanier et moderniser complètement la Loi sur les douanes pour l'adapter aux réalités commerciales des années 1980. La loi actuelle a plus de 100 ans. Elle a été modifiée maintes fois, mais une bonne partie de ses dispositions n'est pas adaptée au volume ni à la complexité du travail que représente à l'heure actuelle l'administration des douanes. J'espère pouvoir très bientôt présenter à la Chambre un projet de loi visant à remanier et à moderniser complètement la Loi sur les douanes, et à modifier les dispositions archaïques et désuètes de la loi actuelle, notamment celle à l'étude. En attendant, il faut adopter le projet de loi C-40 pour permettre à nouveau au ministère d'assumer ses responsabilités efficacement.

• (1610)

La récente décision de la Cour fédérale d'appel a également des répercussions sur les décisions prises en vertu de l'ancienne Loi antidumping. Bien que cette loi eut été abrogée en décembre 1984 et remplacée par la Loi sur les mesures spéciales d'importation, bon nombre des fonctions du sous-ministre prévues dans l'ancienne loi, notamment le fait de prendre des décisions pouvant faire l'objet d'un appel devant la commission du tarif, ont été remplies en son nom par d'autres fonctionnaires. La Cour fédérale décrète par conséquent que les décisions prises en vertu de la Loi antidumping ne sont pas valides. Il importe de valider les fonctions qui ont été remplies ou qui le seront par les subalternes, dans le cadre de cette loi également.

Je signale que nous avons également modifié la Loi sur les mesures spéciales d'importation, qui constitue actuellement notre loi antidumping, de façon à préciser le rôle des personnes à qui le sous-ministre délègue ses pouvoirs, ses obligations et ses fonctions. Cette mesure a plusieurs fins. Premièrement, elle établit que le sous-ministre du Revenu national pour les douanes et l'accise peut autoriser d'autres personnes à exercer ses pouvoirs ou fonctions en vertu de la Loi sur les douanes et de la Loi sur les mesures spéciales d'importation. Deuxièmement, elle sanctionne les actes que le sous-ministre a accomplis dans l'exercice de ses pouvoirs ou fonctions en vertu de la Loi sur les mesures spéciales d'importation et de la Loi sur les douanes. Troisièmement, elle sanctionne les actes accomplis avant ou après l'entrée en vigueur de la loi par des personnes que le sous-ministre a autorisées à exercer ses pouvoirs ou fonctions en vertu de la Loi antidumping.

Le sous-ministre a besoin de nombreux spécialistes spécialement formés pour rendre des décisions efficaces et équitables à l'égard des milliers de causes complexes qui sont soumises chaque année au ministère. La nouvelle Loi sur les douanes qui sera prochainement présentée au Parlement contiendra des dispositions précises autorisant certaines personnes à exercer les pouvoirs ou les fonctions incombant au sous-ministre.

Entre-temps, je demande aux députés de tous les partis de bien vouloir adopter rapidement cette mesure afin que nous puissions nous mettre immédiatement à la tâche. Je crois que les partis en ont discuté et qu'ils sont d'accord pour désigner chacun un porte-parole et faire franchir, aujourd'hui même toutes les étapes à ce projet de loi. Je tiens à remercier publiquement mes collègues de l'autre côté de la Chambre pour leur coopération qui nous a été extrêmement utile pour présenter cette mesure et la faire adopter rapidement. Je vois arriver le député de Gander-Twillingate (M. Baker) et je crois qu'il sera peut-être le porte-parole de son caucus à ce sujet. Je tiens simplement à le remercier, encore une fois, de la coopération des députés de son parti. On nous reproche souvent de ne pas adopter des mesures suffisamment énergiques; l'adoption de ce projet de loi nous permettra certainement d'écarter à l'avenir ce genre de critiques. Je tiens de nouveau à remercier les députés de leur collaboration.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je dirai simplement que le projet de loi à l'étude aujourd'hui n'est qu'une mesure administrative qui va certainement faciliter les choses au sous-ministre et à toutes les personnes qui s'attendent à ce que ce dernier signe des milliers et des milliers de documents. Si j'ai bien compris, l'intention de la loi initiale a été contestée devant les tribunaux et cette mesure me paraît donc nécessaire. Les nombreux Canadiens que cela vise considéreraient sans doute toute obstruction comme une tactique intempestive et il faudrait donc adopter cette mesure le plus rapidement possible.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi annoncer que j'appuie ce projet de loi. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'une mesure purement administrative, mais je me demande si je peux demander au ministre quelles seront les conséquences, surtout celles de l'article sur la rétroactivité . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a la parole pour exprimer le point de vue de son parti dans le débat, mais ce n'est pas le moment de poser des questions.

M. Angus: Je le savais, monsieur le Président, mais je demandais en quelque sorte pour la forme si le ministre pourrait nous renseigner sur les répercussions que la rétroactivité risque d'avoir sur tout litige en cours. Nous voudrions simplement avoir une idée de ce qui se produira. Par ailleurs, nous proposerons deux ou trois petites modifications au projet de loi le moment venu.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais dire très brièvement que je suis naturellement en faveur du projet de loi et des modifications administratives dont le besoin se faisait sentir. Je veux aussi en profiter pour remercier le ministre du Revenu national (M. Beatty) d'avoir implanté un bureau des douanes à Yellowknife, capitale des Territoires du Nord-Ouest. La population attendait la création de ce bureau depuis longtemps. Je l'ai inspecté personnellement et je l'ai trouvé à mon entière satisfaction. Merci beaucoup, monsieur le Ministre.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion suivante: M. Beatty, appuyé par M. Andre, propose que le projet de loi C-40, confirmant certains actes accomplis pour le sous-ministre du Revenu national pour les douanes et l'accise et modifiant la Loi sur les douanes et la Loi sur les mesures spéciales d'importation, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: A l'ordre. La Chambre est réunie en comité plénier pour étudier le projet de loi C-40, confirmant certains actes accomplis pour le sous-ministre du Revenu national pour les douanes et l'accise et modifiant la Loi sur les douanes et la Loi sur les mesures spéciales d'importation. L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—

M. Angus: En ce qui a trait à l'article 1, monsieur le président, je voudrais proposer:

Qu'on ajoute les mots «ministre et» juste avant le mot «sous-ministre».

M. Baker: Monsieur le président, je me demande si le député pourrait préciser de quelle ligne il veut parler, puisque le terme «sous-ministre» figure trois fois à l'article 1.

M. Angus: Monsieur le président, je pense donc qu'il faudrait apporter ce changement dans les trois cas.

M. Baker: Monsieur le président, je ne sais pas si une telle motion est recevable et je me demande pourquoi le député propose cela. Si je comprends bien sa proposition, je dois dire que je n'ai pas l'intention d'accepter n'importe quelle mesure que prendrait le ministre en exerçant un pouvoir ou en assumant une fonction théoriquement au nom du ministre. Je ne pense pas que nous devrions accepter qu'un acte qui est censé avoir été accompli par le ministre soit attribué à quelqu'un d'autre comme si c'était prévu dans l'article. Comme nous parlons du sous-ministre ici, je me demande si c'est bien l'intention.

M. Beatty: Je pense pouvoir donner des précisions à mes collègues sur ce point, monsieur le président. Permettez-moi d'expliquer certaines choses. La Loi sur les douanes et d'autres lois confèrent au sous-ministre certains pouvoirs particuliers qui sont distincts de mes responsabilités de ministre. Habituellement, le sous-ministre agit en mon nom, parce que je lui ai délégué des pouvoirs. Cependant, dans certains cas, la loi lui confère des pouvoirs bien définis qui lui permettent d'agir de son propre chef. Ce qui s'est produit en réalité, c'est que les tribunaux ont jugé que le sous-ministre ne pouvait pas décider légalement de déléguer ses pouvoirs à des subalternes à cause du nombre important de demandes qui lui étaient soumises. Il n'y a dans aucun de ces cas une délégation de mes pouvoirs. Par conséquent, toute référence ici au ministre du Revenu national serait déplacée dans la mesure où tout ce que nous faisons, c'est chercher à valider des actions du sous-ministre du Revenu national et de ses subordonnés. Que l'on mentionne le ministre du Revenu national ne me pose pas particulièrement de problème, c'est simplement que c'est hors sujet.

● (1620)

J'imagine que mon collègue, le député de Gander-Twillingate, s'inquiète peut-être de ce qu'une mention du ministre du Revenu national dans ce contexte risque de permettre la validation d'une action que n'envisage pas le Parlement au moment où nous adoptons ce projet de loi. Si nous voulons protéger les droits, les pouvoirs et les prérogatives du Parlement, nous devons nous attacher avec le plus grand soin à maintenir ce projet de loi dans les limites les plus étroites possibles.

Encore une fois, cela ne me dérange pas particulièrement que mon collègue souhaite mentionner le ministre du Revenu national. Toutefois, ce faisant, on élargirait considérablement la portée de ce projet de loi, qui couvrirait alors vraisemblablement toutes sortes de domaines que nous n'avions pas prévus lors de nos discussions de parti à parti. Il s'agirait de domaines qui n'ont pas posé le moindre problème au tribunal. Le tribunal s'est strictement préoccupé des pouvoirs spécifiquement attribués au sous-ministre et qu'il a délégués à des subordonnés.

Si, à la réflexion, mon honorable collègue estime comme moi qu'il faut s'en tenir à la validation de ces actions du sous-ministre, je suis certain qu'il obtiendra l'accord de ce côté-ci de la Chambre pour retirer une modification dans le but de permettre au Parlement de savoir sur quoi il vote.

Monsieur le président, puisqu'il y a déjà eu contrebande, la Chambre m'autorisera peut-être à apporter une réponse clandestine à une question rhétorique. Je vais donner une réponse rhétorique à la question de mon collègue. L'effet de cette loi serait de valider rétroactivement des décisions de délégation de pouvoirs. Les importateurs et le chef du service estimaient que la décision du sous-ministre de déléguer ses pouvoirs, pour des raisons de nécessité pratique, était à la fois indispensable et justifiée. Pour des motifs techniques, les tribunaux ont estimé que la loi ne l'autorisait pas à déléguer ses pouvoirs de sous-ministre. Nous voulons régulariser cette procédure à l'avenir et valider rétroactivement les décisions de cet ordre prises dans le passé. Cela ne pose pas, à ma connaissance, de problème au secteur privé ou à qui que ce soit d'autre. Cela nous donne simplement la garantie que des pratiques qui ont eu cours depuis des années et que l'on a toujours jugées correctes seront désormais conformes à la loi.

M. Baker: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le vice-président: Je voudrais rendre ma décision. Vous avez encore une question?

M. Baker: Monsieur le président, je souhaiterais que vous jugiez admissible le mot «ministre», en sachant bien que nous n'avons nullement l'intention d'accorder des pouvoirs accrus au ministre de ce ministère en particulier.

Le vice-président: Cela dépasse la portée de l'article. Si vous n'avez pas d'autres arguments à invoquer à cet égard, je dois trancher. Premièrement, la façon dont le député a proposé cette motion pose un problème. Deuxièmement, elle dépasse la portée de l'article. Elle n'est pas acceptable et elle est superflue. Je dois donc décider qu'elle n'est pas conforme.

M. Nickerson: Je souhaiterais ajouter quelque chose à la question du député de Thunder Bay-Atikokan et à la réponse que lui a donnée le ministre du Revenu national. On nous a donné l'assurance qu'on n'avait aucune inquiétude à se faire quant aux conséquences de l'adoption de cette loi. On n'a pas dit si des projets de loi en cours d'étude seront touchés par l'adoption de cette mesure. Nous souhaitons obtenir une réponse à cette question directe et précise. L'adoption du projet de loi à l'étude aura-t-il une incidence sur certaines mesures actuellement à l'étude?

M. Beatty: Monsieur le président, si j'ai bien compris la question, la réponse doit être non. A ma connaissance, la Chambre n'est saisie actuellement d'aucune mesure législative qui sera touchée par ce . . .

M. Nickerson: Je regrette. J'aurais peut-être dû dire «litige en suspens ou en cours».

M. Beatty: Monsieur le président, à première vue, il n'y en a pas, du moins à ma connaissance. Le problème, c'est que si le projet de loi n'est pas adopté, nous serons dans une impasse dans la mesure où le ministère ne pourra plus prendre ces décisions. Le sous-ministre du Revenu national devra en prendre, à titre personnel, plus de 5,700 par an. En gros, nous modifions la loi pour garantir le maintien de procédures que nous avons couramment appliquées par le passé.

M. Nickerson: Je tiens à remercier le ministre de cette garantie partielle. Je vais vous citer un exemple de ce qui motive ma question. Il y a quelques mois, lorsque le gouvernement précédent était au pouvoir, un projet de loi a été proposé en vue d'apporter des modifications mineures à la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. On nous a dit qu'il s'agissait d'une simple mesure administrative qui était nécessaire. A première vue, cela semblait vrai. La Chambre a adopté ce projet de loi très rapidement et, par la suite, nous avons découvert que cette mesure avait été motivée entre autres par une affaire judiciaire en instance. En adoptant ce projet de loi, nous avons coupé l'herbe sous le pied du plaideur. Nous avons rendu un mauvais service à une personne qui avait saisi les tribunaux d'une affaire parfaitement justifiée.

Je veux obtenir l'assurance que nous ne ferons pas la même chose en adoptant ce projet de loi cet après-midi. Je conviens avec le ministre que cette mesure est nécessaire et que, dans 99 cas sur 100, nous agirons sans doute en faveur des personnes en cause. Cependant, je veux obtenir l'assurance que nous ne couperons pas l'herbe sous le pied d'un plaideur quelconque.

M. Beatty: Monsieur le président, je puis dire que, à ma connaissance, il n'y a pas de problème. J'ajoute que, si la modification n'est pas adoptée aujourd'hui, cela aura pour effet de rendre nulles et non avenues toutes les décisions prises par des fonctionnaires au nom du sous-ministre. Je puis facilement garantir que les personnes mécontentes de la décision prise, même si elle est justifiée, auront recours à ce moyen légal pour essayer de la renverser.

La modification à l'étude aujourd'hui a pour objet d'essayer d'établir des moyens légaux pour permettre une méthode d'appel et la prise de décisions, faute de quoi, nous créerons de sérieuses injustices pour bien des gens.

Je ne puis donner au député l'assurance qu'aucune affaire en rapport avec cette question n'est actuellement en instance devant les tribunaux. Cependant, je puis lui dire que le gouvernement ne poursuit aucun but secret en l'occurrence. Nous n'avons pas l'intention d'empêcher un particulier de protéger ses droits, bien au contraire. En annulant bon nombre de ces décisions, nous créerons de nombreuses injustices, et nous empêcherons le ministère d'exercer des tâches essentielles.

M. Baker: Monsieur le président, si nous n'adoptons pas le projet de loi à l'étude, cela aura pour effet de rendre nulle et non avenue la procédure d'appel. En effet, cela pourra avoir l'effet contraire pour un grand nombre d'affaires qui ont été résolues pour le compte des citoyens. C'est fort de cette information que j'ai recommandé à notre caucus d'accepter le projet de loi à l'étude et cet article en particulier.

• (1630)

Le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

(Les articles 2 à 4 inclusivement sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 avril, du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nº 1 de M. Axworthy et nº 2 de M. Langdon (p. 4001).

M. Baker: Monsieur le Président, pourriez-vous nous dire où nous en sommes au juste en ce qui concerne les amendements et si nous étudions ensemble les motions nos 1 et 2? Je voudrais le savoir et que vous me disiez aussi si je peux prendre la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions nos 1 et 2 ont été regroupées au fin du débat, mais elles feront l'objet d'un vote distinct. Je donne la parole au député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, nous avons entendu de nombreux avis au sujet de ces amendements. Il suffit de relire les interventions des députés de l'opposition officielle à leur sujet pour voir que ces amendements sont absolument essentiels si l'on veut donner suite dans la loi à l'intention du législateur . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que le député a compris pourquoi je m'étais levé. Étant donné que le député a déjà pris la parole à ce sujet, et je regrette de ne pas avoir occupé le fauteuil à ce moment-là car il m'aurait plu de l'écouter, je crains qu'il ne puisse prendre à nouveau la parole. Je dois donc la donner à un autre député.

[*Français*]

La parole est à l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Merci beaucoup, monsieur le Président. Vous parlez très bien maintenant dans la langue française et je vous félicite. Vous êtes presque comme le président du Conseil privé, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn).

[*Traduction*]

Cela étant dit, je voudrais ajouter quelques mots sur la motion nº 2 dont la Chambre est saisie. La motion nº 2, présentée par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), se lit comme suit:

«logie, dans les conditions établies par le gouvernement, apporteraient des avantages au Canada,»

Cette motion est importante du fait qu'elle traite de la grande question du virage technologique, de la recherche et du développement dans le domaine des sciences et de la technologie qui sont prépondérants dans la société actuelle.

J'ai étudié de près l'organisation industrielle de notre pays et la question de la participation canadienne. Le fait que très peu de travaux de recherche se font au Canada par rapport à ce qui se fait dans d'autres pays, est l'un de nos plus gros problèmes. En fait, je suis persuadé que, en votre qualité de député d'Edmonton, monsieur le Président, vous êtes aussi déconcerté que moi par cette constatation et par le fait que le nombre des emplois pour les jeunes dans les domaines de la recherche et du développement soit si peu élevé par rapport à celui qu'on trouve aux États-Unis, au Japon, dans les pays de l'Europe de l'Ouest et dans la plupart des autres pays industrialisés.

Si je m'en souviens bien, la proportion du produit national brut que nous consacrons à la recherche et au développement est approximativement la même que celle de pays comme l'Égypte ou l'Irlande. Ce qui est fort révélateur de certaines des anomalies fondamentales de notre économie.

Le très petit nombre de travaux de recherche et de développement entrepris au Canada tient au fait notamment qu'une bonne partie de l'économie nationale appartient à divers degrés à des étrangers. Il n'est donc que naturel que ces entreprises décident de faire faire ces travaux par la société mère aux États-Unis, au Japon ou ailleurs. Évidemment, il n'y a pas de quoi s'étonner, car si nous étions à leur place, nous en ferions tout autant, c'est-à-dire que nous déciderions de faire effectuer ces travaux de recherche et de développement dans notre pays afin de fournir de l'emploi à nos jeunes, et non pas à des étrangers.

Je crains que le projet de loi C-15 ne facilite davantage la propriété et la participation étrangère dans notre économie, ce qui nous fera perdre des emplois. J'exhorte la Chambre à accepter la motion no 2 car nous ne devons pas présumer que la technologie et les investissements étrangers seront automatiquement profitables au Canada. Les compagnies se servent souvent de nouveaux capitaux pour moderniser leurs entrepises en les dotant de nouvelles technologies comme la robotique ou l'informatique qui sont effectivement cause de chômage. Nous savons que 80 p. 100 des dégrèvements fiscaux au Canada profitent aux grandes sociétés qui ne représentent pourtant que 1 p. 100 de toutes les sociétés canadiennes. Et on constate dans nombre de cas que les dégrèvements fiscaux qu'elles utilisent pour se moderniser suppriment des emplois au lieu d'en créer. Les nouvelles machines prennent la place des ouvriers. Loin de moi l'idée qu'il faut fermer les yeux en prétendant que nous ne sommes pas entrés dans une nouvelle ère technologique. Ce n'est pas du tout ce que je dis et ce que dit la motion. Ce qu'on dit dans cette motion, c'est que nous devons faire en sorte que la nouvelle technologie et le capital soient profitables aux Canadiens. Autrement, nous devons les interdire au nom de nos concitoyens et de notre jeunesse dont l'avenir est en jeu.

• (1640)

Autre argument qui prêche en faveur de la motion et que nous devrions tous faire nôtre: Le gouvernement devrait donner le ton en décrétant les conditions d'entrée au Canada des capitaux et de la nouvelle technologie. On ne cesse de nous rebattre les oreilles à propos du secteur privé, de la libre entreprise et des grosses sociétés. Et les conservateurs nous parlent de la grandeur d'âme de Ronald Reagan et des merveilles que le gouvernement des États-Unis fera pour nous. Or, nous ouvrons toute grandes nos portes à ces grosses sociétés en leur souhaitant la bienvenue, en leur disant: «Faites comme chez vous. Vous êtes les bienvenues». C'est comme si on disait à ses voisins: «Prenez donc ma maison, ma cuisine et mes chambres à coucher. Je vais déménager». Voilà dans quelle genre de situation nous mettent les conservateurs.

Mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), prétend que pour accueillir ainsi ses voisins, il faut déménager dans la niche du chien ou du garage. Qu'advient-il de notre indépendance et de notre fierté nationale? Quand allons-nous enfin établir ce qui revient de droit aux Canadiens et que d'autres pays considèrent comme allant de soi? J'ai souvent déploré le nationalisme exagéré de certains pays et condamné ceux qui croient qu'ils ont toujours raison parce qu'ils sont Américains, Japonais ou Français. Mais nous sommes passés maintenant dans l'autre extrême: nous n'avons absolument aucune velléité de nationalisme. Tout ce que les investisseurs étrangers demandent, nous le leur accordons d'emblée. Même avant qu'on n'apporte des modifications à la Loi sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger, modifications qui supprimeront et la loi en question et cet organisme. On est en train littéralement de vider de toute substance la loi adoptée par le gouvernement précédent qui n'aura plus guère de mordant. On est en train de rendre pratiquement inopérant un organisme qui ne pourra plus s'assurer que les investissements étrangers sont vraiment profitables aux Canadiens.

Il y aurait tant à faire pour relever le niveau de vie des Canadiens, et en particulier des jeunes, et leur donner des emplois rémunérateurs. Je pourrais commencer par ma province, la Saskatchewan. En voyant à la Chambre le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), le député de Moose Jaw (M. Gottselig) et le député de Saskatoon-Est (M. Ravis), je pense à la Potach Corporation et au secteur de la potasse en Saskatchewan.

Notre province comptait il y a quelques années huit ou neuf exploitations de potasse. Le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), présent lui aussi, en sait quelque chose. Parce que les habitants de la Saskatchewan n'avaient aucune prise sur ce secteur et que trop de bénéfices échappaient à la province et au Canada, sans que le pays ou la province y puissent quoi que ce soit, le gouvernement Blakeney a décidé, vers le milieu des années 70, qu'il était temps d'établir au Canada, plus précisément en Saskatchewan, la plus grande société de potasse au monde à l'extérieur de l'Union soviétique. Cette société d'État appartient aux gens de la Saskatchewan, elle a son siège social à Saskatoon, son président est canadien, ses effectifs le sont aussi, et ce sont des Canadiens qui effectuent la recherche et le développement et qui prennent les décisions. Si une petite province qui n'a qu'un million d'habitants comme la Saskatchewan peut y parvenir, avec la même détermination nous pouvons répéter l'expérience à de multiples exemplaires d'un bout à l'autre du Canada.

Je sais, monsieur le Président, que vous êtes albertain et très indépendant. Vous vous offusquez certainement autant que moi de voir que nous laissons aux étrangers le soin de prendre tant de décisions qui suppriment nos emplois. Notre mainmise sur le secteur de la potasse en Saskatchewan nous apporte plus que de la recherche et du développement, plus que du commerce extérieur et des emplois, quand on voit combien de ces sociétés étrangères limitent les exportations de leurs filiales situées au Canada. Elles réservent les exportations à leur siège social qui se trouve aux États-Unis, au Japon ou en Europe, limitant les exportations de leurs filiales canadiennes.

Notre collègue de Windsor-Ouest (M. Gray) a réalisé une étude majeure il y a quelques années, au début des années 70. Si je ne m'abuse, il affirmait dans son rapport que dans un domaine donné, les entreprises canadiennes avaient environ quatre fois plus tendance à exporter que les filiales de multinationales étrangères. Autrement dit, les entreprises appartenant à des Canadiens ont environ quatre fois plus de chances d'exporter que celles qui sont dirigées de l'étranger. Voilà donc une autre raison pour laquelle la Chambre doit appuyer la motion nº 2 qui nous permettra d'établir nos conditions lorsqu'une entreprise ou des investisseurs étrangers veulent exporter chez nous leur capital et leur technologie.

Il ne s'agit pas de dénigrer en bloc technologie et capitaux étrangers. Pas du tout. Mais nous sommes chez nous, ici, dans notre pays. C'est nous qui avons mis le Canada en valeur. Ce pays nous appartient et nous voulons le conserver. Nous voulons un texte de loi qui nous garantisse cette possibilité. Vous-même, monsieur le Président, si vous n'occupiez pas la présidence, vous seriez en train de protester vivement contre le gouvernement, en face, qui veut atténuer terriblement la loi sur l'investissement étranger. Vous avez sans doute de la chance, monsieur le Président, d'occuper vos fonctions.

Le président suppléant (M. Paproski): En effet. Je remercie le député de ses propos. La parole est au député de Windsor-Ouest (M. Gray).

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je prends volontiers la parole en faveur de la motion nº 1 qui demande qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 2, en retranchant les lignes 5 à 15, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

(2) Reconnaissant qu'une augmentation de l'investissement et que le développement d'une nouvelle technologie apporteraient des avantages au Canada, la présente loi vise, d'une part, à instaurer la notification et l'examen des projets d'investissement au Canada par des non-Canadiens de façon à faire en sorte qu'ils contribuent à la croissance de l'économie et à la création d'emplois et, d'autre part, à encourager, en général, les investissements avantageux pour le Canada.

Nous estimons que la proposition d'amendement dont je viens de donner lecture énoncerait on ne peut mieux l'objet du projet de loi dont nous sommes saisis, car contrairement au libellé actuel du projet de loi, le texte proposé définit d'une façon claire et réaliste ce que le gouvernement doit envisager en ce qui concerne l'économie et les travailleurs du Canada.

Monsieur le Président, l'article 2 du projet de loi C-15 se lit comme il suit:

Reconnaissant qu'une augmentation du capital et que le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada, la présente loi vise, d'une part, à encourager les investissements au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens qui contribueront à la croissance de l'économie et à la création d'emplois et, d'autre part, à instaurer l'examen des investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens afin de garantir ces avantages.

A première vue, ce texte paraît peut-être utile et énergique, mais il renferme selon moi un certain nombre de défauts et d'omissions.

En premier lieu, dans cet article du projet de loi dont la Chambre est saisie, on parle d'investissements importants. Qu'entend le gouvernement par investissements importants? S'il entend des investissements d'un certain ordre de grandeur, il commet une grave erreur, car il ne tient pas compte que des investissements étrangers pourraient bien être importants pour le Canada indépendamment de leur ordre de grandeur. En effet, dans le secteur des techniques de pointe, les entreprises pour la plupart sont très petites. Si nous imposons arbitrairement des restrictions en fonction de la taille, et si nous tenons pour importants tout investissement au-dessus d'un certain seuil, nous adoptons un projet de loi qui ne tient aucun compte de la façon dont sont structurés au Canada un certain nombre de secteurs primordiaux.

Par ailleurs, le libellé de l'article du projet de loi, auquel nous aimerions substituer celui de la proposition d'amendement de mon collègue le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), met l'accent sur les investissements importants plutôt que sur les investissements avantageux. Cette question suscite une autre préoccupation importante au sujet des termes du projet de loi tels qu'ils ont été présentés à la Chambre. L'expérience acquise au fil des années démontre à l'évidence que l'investissement venu d'autres pays n'est pas nécessairement à l'avantage de l'intérêt public du Canada. Par exemple, la preuve est faite que de nombreuses entreprises de notre pays qui appartiennent entièrement ou majoritairement à des capitaux de l'extérieur du pays ne sont pas libres d'agir comme elles le veulent. Elles sont assujetties à des restrictions quant aux produits qu'elles peuvent exporter. Elles sont en fait restreintes dans leur capacité même d'exporter.

• (1650)

Il y a quelques jours, les administrateurs de l'Association des industries de l'automobile du Canada ont tenu une réunion importante. L'Association représente les industries qui fabriquent les pièces pour ce qu'on appelle le service après vente, c'est-à-dire les pièces nécessaires à la réparation ou à la mise au point des automobiles après la vente à l'état neuf et, après l'expiration de la garantie initiale. Après cette importante réunion, le président de l'Association a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a confirmé qu'un grand nombre des sociétés membres étaient restreintes, d'une façon ou d'une autre, dans la quantité de produits qu'elles peuvent exporter. La plupart de ces entreprises, qui sont des filiales de sociétés américaines, ne peuvent absolument rien exporter aux États-Unis. Certaines à qui il peut être interdit d'exporter aux États-Unis peuvent être autorisées à exporter des quantités limitées de produits à des pays tiers, mais d'autres n'en ont même pas le droit. Cette interdiction n'a rien à voir avec leur capacité de produire sur une base concurrentielle, des biens qui exigent un degré élevé de technologie, d'efficacité et de productivité. Ces restrictions conviennent peut-être aux entreprises américaines ou à d'autres sociétés mères étrangères, mais elles ne servent pas l'intérêt public canadien.

Par ailleurs, des études menées par Statistique Canada au cours des deux ou trois dernières années démontrent que les filiales canadiennes de sociétés étrangères ont tendance à importer beaucoup plus de matières premières et de pièces de l'extérieur du Canada que les entreprises qui appartiennent à des Canadiens ou sont contrôlées par des Canadiens. Cela signifie qu'un grand nombre d'entreprises ne se préoccupent pas suffisamment de la possibilité de s'approvisionner ici ou de se procurer ici—même les pièces ou les matières premières, à des conditions égales sinon plus avantageuses en matière de coût et de qualité que ce qu'elles font venir d'ailleurs.

Il y a abondance de preuves qui confirment que les filiales de sociétés mères étrangères sont astreintes à des restrictions quant aux activités de recherche et de développement qu'elles peuvent exercer au Canada. Un rapport a été déposé il y a quelques mois à l'Assemblée législative de l'Ontario. Il était le résultat de l'étude que le gouvernement de l'Ontario avait commandée à M. Bovey sur la situation de l'enseignement postsecondaire de cette province. M. Bovey a fait dans son rapport des recommandations que je n'approuve pas. Certaines proposent de majorer fortement les frais d'inscription dans les maisons d'enseignement postsecondaire de l'Ontario. Je crais que cette proposition ne soit retenue si le gouvernement conservateur est réélu dans la province d'Ontario. Cette perspective est une raison suffisante de ne pas réélire ce gouvernement aux élections du 2 mai.

Là où je veux en venir cependant c'est signaler une observation que l'on trouve dans le rapport Bovey sur l'enseignement postsecondaire en Ontario et qui a un rapport étroit avec le projet de loi et l'amendement à l'étude. M. Bovey et les membres de sa commission ont constaté que les filiales étrangères de notre pays sont beaucoup moins portées à soutenir la recherche et le développement qui se fait dans nos universités que leur société mère à soutenir la recherche et le développement dans d'autres maisons d'enseignement postsecondaire à l'étranger, plus particulièrement aux États-Unis. Le rapport Bovey a confirmé par ailleurs que les filiales étrangères, surtout les américaines, font généralement de la recherche et du développement dans notre pays, mais moins que leur maison mère. Ce système sert peut-être les intérêts des maisons mères, mais pas ceux des Canadiens.

S'il existe des points sur lesquels les députés de tous les côtés de la Chambre sont d'accord, le fait qu'il faut faire plus de recherche et de développement au Canada en est un. Le gouvernement dit qu'il s'attend à ce que le secteur privé assume une plus grande partie de la recherche et du développement nécessaires. Ce ne sera toutefois qu'un vain espoir tant que la situation actuelle se maintiendra, c'est-à-dire tant que les filiales de sociétés étrangères ne pourront pas poursuivre des activités de recherche et de développement comme il serait logique qu'elles le fassent si elles pouvaient agir selon les occasions et selon leurs possibilités.

Il y a un problème avec le projet de loi en question, c'est qu'il ne tient pas compte des réalités de la structure industrielle et économique du Canada. Au lieu de cela, d'une façon bizarre et peu réaliste, il semble laisser entendre que l'investissement étranger au Canada serait nécessairement bénéfique à n'importe quelle dose.

C'est pourquoi—et je conclus—j'exhorte vivement la Chambre à accepter l'amendement présenté au nom de l'opposition officielle par le député de Winnipeg-Fort Garry. Il améliorera considérablement le passage de ce projet de loi exposant son objectif et montrera qu'un projet de loi de ce genre doit servir les intérêts des Canadiens et veiller à ce que l'investissement étranger soit bénéfique au Canada sur le plan de l'emploi, de la recherche et du développement, des exportations, de la localisation des sources et de tout ce qui compte dans ce pays. Le libellé du projet de loi ne le fait pas, et c'est pourquoi je trouve que la Chambre doit adopter cet amendement dans l'intérêt de l'économie canadienne.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'interviens, afin de donner mon appui à la motion nº 2 pour un certain nombre de raisons. Au cours des premières années où j'ai siégé ici, nous avons été saisis de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Je tiens à dire en passant que le gouvernement libéral étant en minorité, nous l'avons forcé à prendre certaines mesures au sujet de la participation canadienne dans notre économie.

Cette question concerne notre souveraineté et notre indépendance économique et, en fait, notre existence en tant que nation. Si nous ne tirons pas les leçons du passé, nous répéterons nos erreurs. Tout au long de notre histoire, les sociétés étrangères ont effectué peu ou pas de travaux de recherche et de développement importants et lorsqu'elles en effectuaient, c'était au siège social de la société mère, généralement aux États-Unis et parfois, en Europe. Ces investisseurs n'investissent pas au Canada tout simplement parce qu'ils trouvent que nous sommes de braves gens ou qu'ils veulent nous aider. Ce n'est pas par charité chrétienne qu'ils investissent chez nous. Nous ne sommes pas l'Éthiopie. Ils investissent, afin d'obtenir un rendement et de protéger les intérêts de la société mère, même s'ils doivent, pour ce faire, supprimer des emplois au Canada, nuire à des entreprises canadiennes et restreindre la capacité du Canada d'exporter et de vendre, même dans le pays où est établie la société mère.

• (1700)

Dans le cas de la recherche et du développement et des innovations technologiques, nous avons bien des exemples de cela. La plupart des pays acceptent volontiers l'investissement étranger. Il ne s'agit pas de savoir si nous en voulons, mais bien de déterminer quel genre d'investissement étranger est souhaitable. Il y en a deux types. Il y a tout d'abord la prise de participation pure et simple où l'investisseur étranger vient au Canada soit pour lancer une nouvelle société ou pour en racheter une. Il a ainsi un droit de propriété. C'est un placement en avoir propre.

L'autre solution consiste à investir sous forme de prêts. Cela se fait depuis des années. Des centaines de millions de dollars de capitaux étrangers sont prêtés au Canada. Après avoir remboursé les prêts, on posséde soit une société privée, soit une coopérative soit une société publique. On rembourse les investisseurs étrangers qui ont consenti les prêts et qui ont obtenu, quant à eux, un bon rendement. C'est la voie dans laquelle notre pays devrait aller.

Ce projet de loi est un constat d'échec de la part du gouvernement conservateur. Il prétend qu'il est impossible de recueillir suffisamment de fonds chez nous. S'il est vrai, ne serait-ce qu'en partie, que les Canadiens ne peuvent obtenir des capitaux canadiens pour investir dans une société canadienne, il s'agit là d'une trahison de notre souveraineté et de notre caractère national.

Il est encore interdit en vertu du Code criminel de racoler ou de vivre de la prostitution. Or, le gouvernement racole. En effet, il vend au plus offrant notre souveraineté et notre pays. Il racole l'investissement étranger. Il maquereaute également un peu, ce qui est aussi illégal en vertu du Code criminel. Il est interdit de vivre de la prostitution. Le gouvernement s'attend à ce que tous les Canadiens prennent part à cette prostitution et vivent de la vente au plus offrant de notre pays et de notre souveraineté.

Dans le domaine de la recherche et du développement et des innovations technologiques, le dossier des sociétés étrangères établies au Canada est lamentable et exécrable. Permettez-moi de vous donner un exemple. Au début des années 60—1960, 1961, 1962—la société Ford du Canada a effectué certains travaux de recherche et de développement, afin de mettre au point des camions qui pourraient fort bien s'adapter aux climats tropicaux. Elle a conclu un accord avec Cuba. Ces camions devaient être fabriqués par des travailleurs canadiens dans une usine d'automobiles canadienne, à Windsor, en Ontario. L'accord était signé et Cuba allait acheter de nombreux camions. Or, que s'est-il passé? Nos bons amis et alliés du sud ont refusé la permission à la société Ford des États-Unis qui a dû à son tour signaler à la société Ford du Canada, sa filiale, qu'elle ne pouvait vendre ces camions à Cuba, car cet accord violait la loi américaine relative au commerce avec les pays

hostiles. Un pays étranger empiétait donc sur notre souveraineté, en se mêlant de la production de nos travailleurs. Cela s'est produit à je ne sais combien de reprises.

S'il se trouve ici un député pour croire que d'une façon ou d'une autre, ces investissements étrangers vont servir à des travaux de recherche et de développement conduisant à des innovations technologiques que la succursale canadiene pourra vendre, même si elle doit ainsi concurrencer la société mère, aux États-Unis ou ailleurs, il prend ses rêves pour des réalités. Une société mère ne permettra jamais cela. Cela ne s'est jamais fait et je le comprends. Pourquoi se trancherait-elle elle-même la gorge sur son propre marché?

Ce constat d'échec se retrouve dans tout le projet de loi. L'AEIE était déjà suffisamment faible. Ce texte montre plus de zèle que de prudence. Nous voulons bien des investissements étrangers sous la forme de capitaux d'emprunt, ou s'il y en a une partie qui sont des capitaux d'emprunts il faut que ce soit une participation minoritaire. Pourquoi insistons-nous pour nous sous-estimer, pour sous-estimer nos capacités? Il y a chaque année des milliards de dollars qui franchissent nos frontières et qui pourraient être investis au Canada. Et des dizaines de millions de dollars vont franchir la frontière d'ici à demain. Parce qu'il y a des établissements financiers, des caisses de retraite ou des spéculateurs qui estiment pouvoir gagner un dixième pour cent d'intérêt de plus, sur le marché du dollar américain ou sur le marché de l'or. Il faudrait leur dire d'agir en bons Canadiens et d'investir ici parce qu'il y a tant de choses dans lesquelles investir et tant de choses à faire. Il était déjà avéré dans les années 1880, que cette passivité, cet aveuglement n'était pas la bonne solution. Chaque fois elle a échoué.

Les États-Unis n'ont pas mis beaucoup de temps à réduire chez eux la part du capital étranger. Il s'en sont débarrassé grâce par exemple aux dettes contractées par la Grande-Bretagne pendant la Première et la Seconde Guerre mondiales. C'est en cédant ses investissements aux États-Unis qu'elle a remboursé une bonne partie du prêt-bail et de l'assistance dont elle a bénéficié. C'est là le prix que les Britanniques ont dû payer pour investir dans une économie étrangère. Voilà pourquoi il faudrait plutôt des capitaux d'emprunt.

Je crois que la motion nº 2 mérite d'être adoptée et d'être intégrée au projet de loi. Pour l'avoir parcourue rapidement, je ne vois pas de problème particulier à adopter la motion nº 1 du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Elle vise à renforcer une disposition qui ne devrait même pas faire partie du projet de loi, mais c'est tout ce que nous pouvons faire dans l'opposition. J'espère que les ministériels se souviendront de l'expérience amère que nous avons vécue avec des investisseurs étrangers qui possédaient la majeure partie de notre économie. Notre gouvernement fédéral, nos gouvernements provinciaux et les sociétés canadiennes se trouvaient alors à avoir les mains liées lorsqu'ils voulaient prendre des décisions.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette mais le temps dont disposait le député est expiré. Je lui ai même accordé 30 secondes de plus.

M. Benjamin: Pourrais-je poursuivre avec votre consentement?

Le président suppléant (M. Paproski): Je crains que non. Je vais accorder la parole au prochain intervenant.

• (1710)

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'aurais quelques mots à dire moi aussi au sujet du projet de loi C-15, et je signalerai à la Chambre que, de ce côté-ci de la Chambre, nous comprenons les intentions du gouvernement, intentions qui ont été symbolisées par la phrase du premier ministre disant: Le Canada est ouvert pour faire des affaires. Il l'avait dit en anglais: Canada is opened for business.

Je voudrais d'abord souligner que, à notre avis, le Canada n'a jamais été fermé à faire affaires avec les étrangers: il a toujours été ouvert. Aussi, nous ne voudrions pas que le projet de loi C-15 dont la Chambre est saisie soit, en fait, une opération cosmétique visant à donner l'impression tout simplement que le gouvernement actuel est plus amical, plus ouvert aux étrangers que l'ancien gouvernement ne l'était.

Ce qui nous inquiète dans ce projet de loi, et c'est d'ailleurs ce que mon chef a manifesté en disant: D'accord, le Canada est ouvert aux étrangers, mais le Canada n'est pas à vendre. Ce qui nous inquiète, c'est que nous voulons nous assurer qu'en dépit de l'intention du gouvernement de diminuer les règles et la façon dont c'est examiné, le tamisage des investissements étrangers, il y ait quand même suffisamment de protection des intérêts nationaux, que nous ayons l'assurance que les investissements qui proviennent de l'étranger soient réellement bénéfiques à l'économie canadienne, qu'ils soient utiles dans le domaine de la recherche, qu'ils créent des emplois et qu'ils réalisent ainsi un certain nombre de circonstances qui sont utiles à la société canadienne. C'est d'ailleurs la raison qui a poussé mon collègue de la circonscription de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) à proposer un amendement qui vise à clarifier à notre point de vue, le but du projet de loi, son objet. Parce que, de ce côté-ci de la Chambre, ce que nous ne désirons pas, ce sont des investissements inutiles, des investissements takeover, par exemple, qui ne créent pas d'emplois.

Le fait qu'une société étrangère arrive ici et achète une société canadienne prospère qui fait beaucoup de profits ne peut nous amener à long terme, simplement, qu'à saigner une vache à lait qui produit des profits et nous place dans une situation de risque où ces profits pourraient quitter le pays pour aller à l'étranger engraisser une société mère en ne créant aucun emploi. Ceci ne nous semble pas être un but qui doit être poursuivi par une loi qui favorise l'investissement étranger. Au contraire! Quand une société étrangère, qu'elle soit de n'importe quel pays, arrive ici pour ouvrir une nouvelle usine, créant ainsi de nouveaux emplois, nous offrant la possibilité peut-être de faire de la recherche dans le champ d'action de cette compagnie, nous sommes parfaitement d'accord.

Aussi, l'amendement qui a été proposé et qui modifie l'objet du projet de loi me semble extrêmement important. Et vous me permettrez, monsieur le Président, pour en comprendre la portée, de comparer rapidement le texte des deux objets. D'une part, si on regarde l'objet original, le but original qui est indiqué dans le projet de loi C-15, j'en sauterai une bonne partie pour tomber dans ce qui nous intéresse le plus, disons, je commence à la quatrième ligne de l'article 2:

... la présente loi vise, d'une part, à encourager les investissements au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens qui contribueront à la croissance de l'économie et à la création d'emplois et, ...

on place cela en second plan:

... d'autre part, à instaurer l'examen des investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens afin de garantir ces avantages.

Tout d'abord, on voit que dans ce texte on parle, au départ, d'investissements importants. C'est donc dire que dans l'esprit du gouvernement il ne semble pas que tous les investissements doivent être examinés, tamisés, ce qui était la situatin précédemment.

Si on regarde par contre l'amendement qui est proposé par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry, on voit qu'il se lit comme il suit:

«(2) Reconnaissant qu'une augmentation de l'investissement et que le développement d'une nouvelle technologie apporteraient des avantages au Canada, la présente loi vise, d'une part, à instaurer la notification et l'examen des projets d'investissements au Canada par des non-Canadiens de façon à faire en sorte ...

Et c'est là la partie importante du texte:

... qu'ils contribuent à la croissance de l'économie et à la création d'emplois et, d'autre part, à encourager en général, les investissements avantageux pour le Canada.»

Ce qui est à retenir, monsieur le Président, dans l'amendement qui est apporté par mon collègue, c'est qu'on met tout d'abord l'accent sur la notification. A notre avis, chaque investisseur qui se propose d'apporter des capitaux au Canada devrait au moins en donner avis, quelle que soit l'ampleur de l'investissement, à une agence gouvernementale qui sera appelée à le regarder et à déterminer si cet investissement est de l'avis de l'agence susceptible d'être avantageux pour les Canadiens. Et, d'ailleurs, dans l'amendement de mon collègue, on se rend compte qu'il met aussi l'accent sur l'examen.

Le projet de loi qui est présenté par le gouvernement ne nous donne pas de précision sur les projets de loi qui seront ainsi examinés. De façon préliminaire, le gouvernement nous a laissé entendre que l'administration précédente avait été trop restrictive, que l'agence de tamisage était un organisme qui avait empêché les capitaux étrangers d'entrer au Canada. Pourtant rien n'est plus faux. Si on regarde le dossier de l'agence de tamisage des investissements étrangers, on se rend compte qu'au plus 3 p. 100 des demandes d'investissement présentées par des non-Canadiens, par des capitaux qui venaient de l'extérieur, ont été refusées. C'est donc que la très grande majorité, 97 p. 100 de ces investissements, étaient constamment et régulièrement aprouvés. On ne peut donc pas prétendre que l'ancienne administration avait pour but avoué d'empêcher les capitaux étrangers d'entrer au Canada. Ce qui préoccupait l'administration précédente et ce qui devrait préoccuper l'administration actuelle, c'est de nous assurer tout d'abord que les capitaux n'entrent pas ici, d'une part inutilement, pour acheter des entreprises qui vont très bien, ne créant ainsi aucun emploi et permettant simplement à des profits, à des dividendes de quitter notre pays et traverser la frontière pour aller ailleurs. C'est cela qu'il est important de surveiller.

Et de plus, c'est de nous assurer que les capitaux qui vont entrer ici, d'une part vont contribuer à la croissance de l'économie, d'autre part vont créer des emplois parce que dans la situation dans laquelle le Canada se trouve, et demandons-le au million et demi de chômeurs qui se cherchent des emplois, la préoccupation la plus importante du gouvernement ... en laissant entrer des capitaux étrangers ... c'est de s'assurer d'une part que ces capitaux créent le plus possible d'emplois pour les Canadiens et, d'autre part, que ces emplois sont de qualité, que les entreprises qui s'installent ici peuvent avoir des retombées en créant autour d'elles d'autres petites entreprises qui pourraient fournir des services. C'est cela que nous voulons. Et c'est la raison pour laquelle mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a présenté ici un amendement qui permettrait de préciser l'objet du projet de loi, afin que nous puissions être certains que l'orientation de cette législation vise précisément à maximiser la création de l'emploi, à s'assurer que les emplois créés sont des emplois de qualité et qu'ils peuvent avoir des retombées dans la communauté dans laquelle ils sont créés.

Nous croyons qu'il est tout aussi important ... et je vois, monsieur le Président, que vous m'annoncez que mon temps de parole tire à sa fin ... mais je ne voudrais pas terminer avant d'indiquer que notre parti croit qu'il est extrêmement important que le gouvernement examine les investissements qui viennent de l'étranger, pour s'assurer qu'ils vont créer des entreprises qui peuvent nous bénéficier aussi dans le domaine de la recherche et du développement.

Nous savons fort bien que la tendance générale des sociétés mères situées à l'étranger est de faire la recherche et le développement à l'endroit où est la société mère, soit en Europe, soit aux États-Unis, soit au Japon, soit ailleurs. Nous voulons nous assurer que ceux qui font des investissements ici ne viennent pas uniquement chercher, d'une part, des profits, ce qui est normal, mais nous ne voulons pas que ce soit leur seul but. Nous ne voulons pas qu'ils viennent ici pour trouver une main-d'œuvre qualifiée en payant le moins cher possible, bien que ce soit là un désir légitime de tout administrateur d'entreprise. Nous ne voulons pas qu'ils viennent ici simplement parce que notre pays est rempli de matières premières le plus souvent à bon marché, bien que là encore nous réalisons qu'une entreprise étrangère puisse légitimement considérer cet objectif. Nous ne voulons pas uniquement que l'entreprise étrangère vienne s'établir ici parce qu'elle y trouve un marché. Nous trouvons que ces quatre objectifs légitimes vont certainement motiver la société étrangère qui veut s'installer ici, mais nous croyons que c'est le rôle du gouvernement parallèlement à cela de s'assurer qu'en poursuivant ces objectifs légitimes, que je viens de mentionner, la société va aussi prêter au moins une attention minimale aux intérêts nationaux de la population canadienne, et c'est la raison pour laquelle j'appuierai l'amendement qui a été présenté par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président ...

Des voix: Un discours!

M. Hnatyshyn: J'aimerais bien prendre la parole au sujet de ce merveilleux projet de loi, mais je vais me retenir, car je sais que les députés de l'opposition voudront avoir le temps de féliciter le gouvernement pour cette excellente initiative.

Je me suis entretenu avec les leaders parlementaires de l'opposition au sujet des travaux de la Chambre pour cette semaine. Si nous n'arrivons pas à en finir avec l'étape du rapport de ce projet de loi avant 18 heures aujourd'hui, nous y

reviendrons demain. Je tiens à désigner vendredi journée de l'opposition et c'est pour cela que j'ai demandé la parole.

• (1720)

M. Deans: Monsieur le Président, je tiens à assurer au leader parlementaire du gouvernement que, comme il peut le constater lui-même vu sa position avantageuse, nous travaillons extrêmement dur pour essayer d'adopter ce projet de loi, mais qu'il semble bien que ce soit là une tâche qui excède les forces de l'opposition.

* * *

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement ainsi que des motions nº 1 de M. Axworthy et nº 2 de M. Langdon. (p. 4001).

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, en fait, ce n'est pas un plaisir que de prendre la parole au sujet du projet de loi C-15. Comme le leader parlementaire du parti conservateur nous l'a signalé, le projet de loi C-15 est une véritable catastrophe. Il reconnaîtra manifestement que l'une des modifications les plus importantes qu'il faudrait apporter au projet de loi serait celle qui viserait à en changer le titre pour «Mainmise Canada» ou «Canada au rabais». Je suis impatient de débattre pareille modification tard l'an prochain, si la Chambre continue de faire preuve de conscience professionnelle au point de ne pas autoriser l'adoption du projet de loi.

Je crois que les députés sont pour la plupart d'avis que le projet de loi va vraiment avoir pour effet d'ouvrir le Canada aux investisseurs étrangers et, partant, d'ouvrir la voie à la mainmise étrangère. Il est intéressant d'entendre les conservateurs avouer qu'ils estiment que les Canadiens ne sont pas aptes à faire le travail qui doit être fait et qu'ils sont disposés à céder la place à d'autres. Comment peut-on imaginer qu'un groupe de personnes qui sont fières d'être des Canadiens et professent leur foi dans leur pays et dans l'esprit d'initiative des entreprises canadiennes, puissent souhaiter qu'on ouvre toutes grandes les vannes à la mainmise étrangère sur notre économie.

Le gouvernement n'a pas le courage de faire preuve de détermination, de mettre notre pays littéralement sur pied et d'aider ceux qui veulent y investir. Le gouvernement manque de prévoyance. Il ne voit pas le potentiel du Canada. Je pense que cela augure assez mal pour les quatre prochaines années.

Compte tenu des mesures qui ont déjà été prises, y compris le projet de vendre le Canada, je suppose que le gouvernement ne cherchera pas un deuxième mandat. Il ne le méritera sûrement pas s'il est incapable de faire preuve d'un peu plus d'imagination et d'initiative.

Je crois que la chose la plus déplorable c'est de ne pas avoir confiance dans son pays. Car nous avons déjà les capitaux et les ressources humaines. S'ils en avaient l'occasion, les investisseurs canadiens pourraient investir dans les activités industrielles et économiques appropriées, créer énormément d'emplois et remettre le Canada sur la voie de la relance.

Soit dit en passant, je crois qu'il ne faut pas tenir compte des antécédents du projet de loi. L'actuel chef du parti conservateur et premier ministre du Canada (M. Mulroney) a donné la preuve des limites de sa pensée. Il faut se rappeler que, précédemment, il était président de l'Iron Ore Company of Canada.

M. Hnatyshyn: J'en suis le président.

M. Skelly: Le leader parlementaire affirme qu'il est le président, mais pas le président de l'Iron Ore Company of Canada. Étant un homme d'intégrité, il n'aurait jamais laissé cette richesse nous glisser entre les doigts au gré des caprices de la société propriétaire américaine. L'hon. monsieur n'était pas seulement président de l'Iron Ore Company of Canada, il faisait partie du conseil d'administration de la société mère américaine. Voilà une situation de conflit intéressante. Qui représentait-il au juste? Les intérêts du Canada ou ceux des propriétaires américains au Canada? Je me demande si le projet de loi à l'étude ne reflète pas d'une certaine façon la tournure d'esprit du premier ministre du Canada. Au moment où il présidait la société, de nombreux Canadiens ont dû se dire qu'il était sérieusement en conflit d'intérêts, que les intérêts du Canada le préoccupaient peu lorsqu'il a présidé au démantelement de l'industrie du minerai de fer.

Il semble également que ce n'était pas l'absence du minerai de fer dans la région qui était en cause—certains ont prétendu que l'exploitation n'était pas rentable—mais plutôt qu'on n'a pas entrepris assez d'autres exploitations au Canada. Il était plus commode pour les propriétaires américains d'ouvrir de nouvelles mines et d'importer du minerai du Brésil au lieu de poursuivre leur activité au Canada. Il faut aussi noter que la société n'a pas tenté de rentabiliser son exploitation au Canada. Peut-être ne faudrait-il pas s'étonner que le gouvernement manque d'imagination, qu'il n'ait pas le courage de mobiliser les Canadiens et diriger fermement l'économie.

Depuis des années, le NPD fait de nombreuses propositions toutes avantageuses pour le Canada, par exemple la maîtrise de son économie, la transformation accrue de ses richesses naturelles, la création d'industries secondaires tout en s'assurant que le Canada retire de bonnes recettes fiscales.

Les banques canadiennes ont donné le mauvais exemple. Elles affichent une tendance plutôt conservatrice. Les banques canadiennes ont joué un rôle très néfaste vis-à-vis de la mainmise étrangère au Canada. Il fut un temps—et cela va durer aussi longtemps que les conservateurs seront au pouvoir—où les Américains n'avaient pas à investir au Canada. Il leur suffisait d'utiliser leurs avoirs américains comme garanties pour emprunter des fonds canadiens en vue d'acquérir des entreprises canadiennes. De cette manière, ils pouvaient s'arroger la haute main sur notre économie, sans y investir vraiment. C'est ainsi que les choses se sont passées.

Le Parlement n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités à l'égard des Canadiens parce qu'il n'a pas su voter une loi des banques favorable aux Canadiens et non aux banquiers et à une petite élite de la société. Les banques ont eu toute la liberté d'intervenir dans l'économie et de contribuer à la vendre à l'étranger. Avec l'actuel gouvernement conservateur, je crains que cette tendance ne s'aggrave, surtout après l'adoption du projet de loi à l'étude.

Nous avons au Canada une autre institution décevante, un rejeton du système bancaire, qui s'appelle la Banque fédérale de développement. Les conservateurs veulent supprimer cette institution mais pas pour les bonnes raisons. Je suppose qu'ils veulent que ce soit la Banque de Tokyo et d'autres banques étrangères, des banques qu'ils appuyaient lors de la dernière législature, qui se chargent d'octroyer des prêts. Pourtant, il serait possible de restructurer la Banque fédérale de développement pour en faire un organisme capable d'encourager et d'appuyer les initiatives des Canadiens. Il semble pourtant que le gouvernement fédéral, pour des raisons d'ordre doctrinal, veuille torpiller cet organisme plutôt que d'y faire le ménage.

Enfin, nous devrions remanier notre régime fiscal afin de pénaliser les entreprises qui s'installent au Canada uniquement pour mieux contrôler et exploiter notre économie et non pour la consolider. Par contre, on devrait récompenser les investissements qui raffermissent l'économie et créent de l'emploi. Notre régime fiscal devrait favoriser les Canadiens et non ceux qui veulent les acheter.

* * *

• (1730)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Deans: Monsieur le Président, vous vous souviendrez qu'il y a quelques instants, le leader parlementaire du gouvernement a désigné vendredi comme jour d'opposition. J'ai eu l'occasion de discuter la question avec lui et avec le leader parlementaire adjoint de l'opposition officielle. Vous savez, monsieur le Président, que l'article 62(4)b) du Règlement est ainsi conçu:

> Lorqu'une motion d'opposition est proposée un vendredi en conformité du paragraphe (9), il sera donné, par écrit, un préavis de quarante-huit heures que le vote par appel nominal sur la motion, si demandé ne soit pas différé.

J'ignore en ce moment si un vote sera réclamé et je ne veux pas soulever de problèmes au sujet de ce qui pourrait se passer vendredi. Je me demande si, pour permettre qu'un tel vote puisse avoir lieu, la Chambre ne pourrait pas, par consentement unanime, décider que les dispositions de cet alinéa seraient respectées sur réception d'un avis remis avant 14 heures, demain jeudi.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, c'est un de ces cas où le député et moi-même ne nous sommes pas compris. Je n'avais pas compris que le député voulait réserver la possibilité d'un vote vendredi. J'avais compris qu'il voulait réserver la possibilité d'un vote qui serait reporté à lundi.

M. Deans: Non.

M. Hnatyshyn: Dans ces conditions, je pense qu'il serait préférable que nous reparlions de cette question. Je n'ai aucune objection à ce qu'il y ait un vote, à condition qu'il ait lieu lundi, mais je n'avais pas compris que le député voulait se réserver la possibilité d'avoir un vote vendredi, à la fin du débat. Nous pourrions peut-être nous rencontrer pour voir quelle solution nous pourrions trouver. Je suis prêt à accepter que, si un vote est lié à la motion, nous ayons le débat vendredi avec un vote à la fin des débats, conformément au Règlement. Cela me va, mais je ne veux pas nécessairement accepter immédiatement la possibilité d'un vote vendredi, avec un préavis aussi court.

M. Deans: Monsieur le Président, bien entendu, je suis prêt à rencontrer le leader du gouvernement pour discuter de cette question. Le problème vient du Règlement et du fait que l'on ne nous a pas donné un préavis bien long de cette journée d'opposition. Par le passé, le leader du gouvernement a essayé de nous donner suffisamment de temps pour nous préparer convenablement. En nous informant le mercredi à 17 h 20, il empêche l'opposition d'avoir recours à l'article 62(4)*b*) qui figure dans le Règlement et doit pouvoir être utilisé.

Je veux que vous compreniez bien que, même si la journée d'opposition a été désignée à temps, je l'admets, il doit au moins y avoir une discussion entre les deux partis d'opposition pour savoir lequel des deux utilisera cette journée. J'espère que ce jour nous sera réservé, car il semblerait que ce soit notre tour. Ce n'est néanmoins pas toujours le cas.

Je demande la possibilité de faire appliquer l'alinéa 62(4)*b*) du Règlement uniquement parce que, à moins que je ne le demande maintenant et que je ne me dise pas conséquent immédiatement d'accord pour vendredi, il nous faudra déposer tout de suite une motion, ce qui ne nous donne pas suffisamment de temps pour en discuter, la préparer ou prendre une décision à ce propos. Nous sommes dans un très grave dilemme, car il serait alors possible pour le gouvernement d'annoncer n'importe quand un jour réservé à l'opposition pour le vendredi sans donner de délai suffisant et, ce faisant, de rendre impossible le recours à l'article 62(4)*b*) du Règlement. Je ne veux pas dire que c'est ce qui s'est produit, mais cela pourrait se produire.

M. Hnatyshyn: Le fait est, monsieur le Président, que le député demande en réalité la possibilité d'exiger un vote un vendredi, ce qui ne se fait pas normalement. Mais le député et les partis d'opposition en ont la possibilité s'ils veulent imposer un vote à la fin de la journée vendredi. Je dis qu'il peut demander à la Chambre de se prononcer sur n'importe quelle motion, mais nous ferons reporter ce vote au lundi par souci de commodité pour les députés. Je ne parle pas uniquement au nom de mes collègues ni en mon nom personnel, mais au nom de tous les députés. C'est ce qu'il conviendrait de faire, à mon avis.

Deuxièmement, j'en ai prévenu oralement le député, comme l'exige la courtoisie habituelle, à la fin de la période des questions. Il m'a demandé de l'annoncer officiellement à la Chambre, ce que j'ai fait avec plaisir. J'en ai donné préavis aux deux partis peu après la période des questions. Si nous disons tout simplement que la motion pourrait entraîner un vote et que ce vote serait reporté au lundi, nous pouvons nous entendre là-dessus tout de suite.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais vous dire ce que vous devriez faire, si je puis me le permettre. Vous devriez poursuivre votre discussion derrière les rideaux, à moins que vous ne vouliez faire une déclaration finale tout de suite.

M. Deans: Si je puis me le permettre, monsieur le Président, il est important de dissiper tout malentendu. Il est vrai que le leader du gouvernement à la Chambre m'a prévenu plus tôt aujourd'hui de son intention de désigner vendredi comme un jour réservé à l'opposition. Mais ce n'est qu'il y a quelques instants qu'il m'a dit en avoir discuté avec le leader parlementaire de l'opposition officielle et que c'est ce qui se produirait effectivement.

M. Hnatyshyn: J'en ai discuté avec les deux partis.

M. Deans: J'ai dit que je n'ai appris qu'il y a quelques instants, après discussion, que cela se produirait effectivement. C'est à ce moment-là que j'ai demandé qu'on l'annonce aujourd'hui. Ce n'est pas comme si je savais depuis plusieurs heures que cela se produirait effectivement. Je ne l'ai su que quelques minutes avant que le leader du gouvernement prenne la parole pour l'annoncer.

M. Hnatyshyn: Je l'ai dit au député plus tôt aujourd'hui, et je n'ai pas l'intention de perdre mon temps à en discuter maintenant sur le parquet de la Chambre. J'ai tâché de me montrer aussi courtois que possible.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais dire tout simplement que même si nous avons été informés des intentions du gouvernement, il faut comprendre qu'on n'a annoncé officiellement que vendredi prochain serait réservé à l'opposition il y a quelques minutes à peine. Le leader du gouvernement à la Chambre doit se rendre compte que les deux partis d'opposition doivent tout d'abord déterminer entre eux lequel des deux va proposer la motion d'opposition. S'il faut ensuite rédiger une motion qui doit être mise aux voix, nous avons besoin du temps nécessaire pour la formuler. Je comprends que le leader du gouvernement à la Chambre nous considère comme des gens rapides, intelligents et efficaces, mais je pense qu'il exagère un peu s'il s'attend à ce que nous fassions tout cela en 20 minutes. Je pensais qu'il serait d'accord pour nous accorder jusqu'à demain et non pas jusqu'à 18 heures ce soir pour présenter cette motion afin que nous ayons le temps de rédiger quelque chose en cas de besoin. Cela me semble être un minimum.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Il nous reste quelques minutes de débat et si les négociations se poursuivent, je serais reconnaissant aux leaders parlementaires des différents partis de bien vouloir les tenir derrière les rideaux.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nº 1 de M. Axworthy et nº 2 de M. Langdon (p. 4001)

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à nouveau au débat sur le projet de loi C-15. Depuis le début de l'exercice, je pense que c'est la quatrième occasion que j'ai de faire mes commentaires et, particulièrement, d'attirer l'attention du secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale, la députée de Charlesbourg (Mme Tardif), sur les amendements possibles et surtout sur le danger qui est contenu dans le projet de loi qu'elle pilote à la Chambre des communes et qu'elle a piloté en comité.

• (1740)

Monsieur le Président, il y a déjà eu de nombreux orateurs sur l'amendement, la motion 1 présentée par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et, à mon grand désarroi, je pensais, en la lisant, que l'on n'aurait même pas à la débattre. Je ne peux pas concevoir qu'un député de cette Chambre puisse être opposé au texte et à l'esprit de la motion. Je vois certains de nos amis d'en face, et j'aimerais les entendre dire pourquoi ils sont opposés au fait que le projet de loi concernant l'investissement au Canada ait comme objet de reconnaître qu'une augmentation de l'investissement et que le développement d'une nouvelle technologie apporteraient des avantages au Canada, que la présente loi vise, d'une part, à instaurer la notification et l'examen des projets d'investissement au Canada par des non-Canadiens de façon qu'ils contribuent à la croissance de l'économie et à la création d'emplois et, d'autre part, à encourager, en général, les investissements avantageux pour le Canada.

Monsieur le Président, ces mots sont un peu comme la vertu et la maternité. Je ne vois pas jusqu'à quel point la secrétaire parlementaire peut s'opposer au fait que cet amendement soit inclus dans le projet de loi. Je pensais sincèrement que son parti poursuivait exactement ce but-là. Est-ce qu'elle veut me dire que son parti n'est pas intéressé par l'examen des projets d'investissement au Canada par des non-Canadiens? Est-ce qu'elle veut me dire que ce n'est pas un objectif noble de s'assurer que ces investissements contribuent à la croissance de l'économie? Monsieur le Président, j'ai l'impression que cela devrait être le cœur même de cette législation. Qui peut être contre le fait que ces investissements créent des emplois? Monsieur le Président, je suis convaincu que vous n'êtes pas contre la création d'emplois et, comme moi, que vous ne comprenez pas pourquoi nos amis d'en face ne participent pas à ce débat pour nous dire: On est d'accord. On est tous pour la création d'emplois. Et qui peut être contre le fait d'encourager, en général, des investissements avantageux pour le Canada? Je suis certain qu'il n'y a pas un député de cette Chambre qui va oser se lever et dire qu'il est contre les objectifs que l'on veut ajouter dans le projet de loi C-15.

Monsieur le Président, on reprend encore le débat pour essayer de convaincre nos amis d'en face qu'ils en ont fait assez pour les Américains, qu'ils se sont mis à genoux, qu'ils ont, en fait, tout donné aux Américains ce qu'ils voulaient mais que, en réalité, ils n'ont pas été de très bons négociateurs. Le président Reagan est venu, il leur a certainement fait passer une belle soirée. Ils ont eu le plaisir d'entendre leur chef chanter. Et cela me rappelle un peu pour ceux qui ont lu les notes biographiques écrites par Ian MacDonald, ce journaliste si objectif, qui raconte l'histoire du jeune Brian qui chantait pour le colonel McCormick. Et je suis certain que le député de Champlain (M. Champagne) sera fort intéressé par cela car, dans cela et les deux de pique, il y a une certaine relation. Je dirai au député de Champlain que son chef, au moment où il était plus jeune, quand le grand «boss» des États montait sur la Côte-Nord, que, après une couple de scotch, le colonel McCormick disait au petit Brian: Monte donc sur la table et chante-moi une chanson irlandaise . . . Et, M. MacDonald nous rapporte que si Brian chantait bien, automatiquement, le colonel McCormick lui donnait une couple de «piasses», probablement des dollars américains. Mais, monsieur le Président, on a assisté, 40 ans plus tard, exactement au même phénomène. La différence cette fois-ci, par exemple, c'est que ce n'est pas le colonel McCormick qui a payé pour, c'est vous et moi! Ce sont tous les Canadiens qui ont payé pour la chanson qui a été faite au président des États-Unis.

Le député de Laval (M. Ricard) qui m'écoute, j'en suis certain, réalise aujourd'hui, après avoir pris ses *Irish coffees* avec ses organisateurs à Québec, après avoir applaudi, que tout cela était de la frime. Il réalise aujourd'hui que, avec ses impôts et ceux de ses électeurs, tout ce qu'ils ont fait, ils se sont payés un bon *party* entre conservateurs, ils ont eu bien du *fun*, mais en dehors de cela le Canada s'est fait avoir, et ils en ont la preuve de jour en jour, de semaine en semaine. Jusqu'à maintenant, s'il y a un député progressiste conservateur qui peut se lever en cette Chambre et me dire ce que, eux, ils ont gagné du gouvernement américain, je les mets au défi de le faire . . . On a jusqu'à 18 heures, il y a 15 minutes, s'ils ont des exemples de gains que leur chef a faits auprès des Américains . . .

On sait ce qu'il a donné, à commencer par le fierté de l'indépendance canadienne; on sait ce qu'il a donné, ce projet de loi-là est un exemple patent; on sait que, de plus en plus, il a même mis en danger pour une année supplémentaire notre environnement, et j'espère que les députés qui ont des circonscriptions rurales réalisent ce que cela veut dire chez eux; ceux qui ont des érablières n'ont qu'à examiner un peu dans leur région . . . le député de Beauce (M. Bernier), dans ces régions-là, sait ce qui se passe. Mais non, ce n'est pas assez grave pour le premier ministre. Veut-il attendre que l'économie de ces régions agricoles soit complètement à terre avant de réagir au problème des pluies acides? Mais non, il a décidé d'engager Bill Davis pour une piastre, et, comme le disait mon chef récemment dans un de ses discours, on est convaincu que une piastre c'est encore trop payé. Parce que si vous regardez ce qui s'est passé depuis cette nomination-là ils ont eu une rencontre de courtoisie. C'est probablement un problème urgent, et tout ce qu'ils ont réussi à avoir c'est se rencontrer dans un salon «feuille d'érable» dans quelque aéroport pour se donner la main, et il n'y a rien de fait, rien d'avancé.

Au niveau du commerce, et cela nous intéresse tous, monsieur le Président, il y a eu aussi ce genre de comité d'étude. On fait l'annonce à Québec en grandes pompes, cependant, le Gouverneur général était absent, mais on sait que cela était voulu, et, comme le fait remarquer ma collègue, la politesse ce n'est pas une vertu nécessairement . . . surtout l'humilité n'est pas une vertu du nouveau premier ministre. Ils ont conclu une entente sur le commerce et, à grands renforts de publicité, on nomme le ministre du Commerce international et M. Brock, et c'était officiel, c'était leurs attachés personnels. Qu'est-ce qui arrive? Ils n'avaient même pas eu le temps de cuver leur *Irish coffee* que le président était rendu aux États-Unis, et il dit à Brock: c'était juste pour le show à Québec, tu changes de job. Et on s'est ramassé avec le ministre du Commerce international en train de négocier tout seul. Il n'y avait personne avec lui et c'était supposément le comité de deux qui avaient l'entière confiance des deux—comme vous aimeriez l'entendre—chefs d'État. La réalité, c'est que, encore une fois, c'était de la frime. Donc, on se ramasse avec ce projet de loi qui est vraiment un exemple concret d'aplaventrisme. Il n'y a pas plus «à plat ventre» que cela! Quand on dit que l'on permet aux multinationales américaines de venir ici, de prendre le contrôle de compagnies canadiennes, d'aller jusqu'à les fermer, si elles sont des concurrentes trop féroces, et on va tout simplement regarder le train passer. On est rendu à un point où on dit aux Américains particulièrement: ne vous en faites pas, le pays est à vendre. Et c'est cela que le premier ministre est en train de faire. Pourtant, «supposément» ces grands investissements qui créeraient des dizaines de milliers d'emplois . . . hier, on a tous été témoins, pour nous qui sommes des Québécois, qui payons nos impôts au Québec, on a été témoins du dépôt du budget du ministre des Finances du Québec qui, lui-même, ne croit pas à votre gamble . . . lui-même a dit: le taux de chômage au Québec va augmenter l'an prochain. Et cela devrait être inquiétant pour des gens qui nous promettent que ce projet de loi-là va créer des centaines de milliers d'emplois, pour des gens qui ont fait des élections avec le thème «jobs, jobs, jobs», et depuis qu'ils sont au gouvernement, les seules décisions qu'ils ont prises, c'est sur les armes, les armes et encore les armes. Et cela est inquiétant.

Par conséquent, monsieur le Président, j'espère qu'au cours de ce débat-ci nos amis d'en face vont réfléchir sur les conséquences de l'après-sommet, réaliser que c'était bon le «show», que cela a été un beau cadeau pour leurs organisateurs, que tout le monde en a profité aux frais des contribuables, mais que maintenant, l'euphorie de la victoire, c'est fini, qu'il faudrait réaliser qu'administrer, c'est plus qu'un sourire d'occasion, que de gouverner le pays, monsieur le Président . . . Oui, monsieur le Président, vous me faites remarquer que le temps est malheureusement trop court. J'en aurais tellement long à vous dire, mais je me reprendrai, il y a encore 14 amendements, et j'aurai l'occasion de vous faire partager mes sentiments au cours de l'étude des prochains amendements.

• (1750)

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de cet article, car si le gouvernement canadien investit dans les entreprises étrangères et canadiennes sous forme de concessions fiscales, nous croyons important qu'il le fasse de façon à ce que tous les Canadiens en profitent. Il est souvent arrivé que des sociétés canadiennes ou étrangères obtiennent d'importantes subventions qui étaient avantageuses pour elles et leurs actionnaires, mais qui nuisaient aux intérêts des citoyens.

Je songe notamment à quelques sociétés canadiennes très importantes orientées vers la recherche et le développement. Par exemple, une de ces entreprises s'est distinguée par ses investissements dans la recherche et le développement de nouveaux produits et c'est l'un des fers de lance de la révolution technologique. Il s'agit de Northern Telecom. Elle est, à juste titre, la figure de proue des entreprises canadiennes. En 1984, son chiffre d'affaires a probablement atteint 4 milliards de dollars. En 1983, ses bénéfices nets s'élevaient à plus d'un million par jour. Ils ont augmenté de 92 p. 100 par rapport à l'année précédente. Ses actions, qui valaient $14 en 1982, se vendent maintenant aux environs de $50.

Northern Telecom a énormément investi dans la recherche et le développement dans le domaine de la technologie numérique. C'est un investissement qui lui a beaucoup rapporté et c'est bien normal. Entre 1976 et 1980, Northern Telecom a réduit ses effectifs canadiens alors que son chiffre d'affaires a doublé. Voilà le genre de problème auquel nous devons faire face.

Par contre, aux États-Unis, les effectifs de cette société sont passés d'environ 2,900 employés en 1976 à près de 19,000 employés en 1985. Par conséquent, si nous voulons aider des entreprises à faire de la recherche et du développement grâce à des subventions du gouvernement ou à des concessions fiscales, nous devons veiller à ce que les actionnaires de la compagnie ne soient pas les seuls à en profiter.

Mais surtout, en plus d'avoir élargi ses effectifs aux États-Unis, Northern Telecom emploie maintenant dans ce pays 600 chercheurs, ingénieurs et autres spécialistes.

Une filiale de Northern Telecom, Bell Northern Research, appartient à Bell Canada et à Northern Telecom. Elle fait de la recherche et du développement dans ses usines d'Atlanta en Georgie, de Mountain View en Californie, de Durham County Park, en Caroline du Nord, de Richardson, au Texas et de Ann Arbor, au Michigan. La recherche et le développement qu'elle a entrepris nous donne un bon aperçu de son orientation future.

Nous devons donc nous poser la question suivante: La compagnie a-t-elle l'intention de prendre de l'expansion aux États-Unis plutôt qu'au Canada? Dans l'affirmative, nous devons nous demander si nous avons raison de lui accorder des subventions et des concessions fiscales.

Cette société compte actuellement 14 usines aux États-Unis. George Takoch, l'auteur d'un article paru dans *Saturday Night*, posait ainsi le problème: «Assistons-nous à la décanadianisation de Northern Telecom?» C'est une question tout à fait cruciale, car Northern Telecom est l'une des meilleures compagnies canadiennes. Bell Canada et Northern Telecom sont les propriétaires de Bell Northern Research. Ils emploient 2,500 scientifiques, ingénieurs et autres personnes très qualifiées dans cinq laboratoires au Canada.

L'année dernière, la société a annoncé qu'elle investirait 20 millions de dollars à Ottawa et créerait ainsi 200 nouveaux emplois dans le secteur de la recherche et du développement. Cela semble magnifique, mais il ne faut pas oublier qu'en 1983 Northern Telecom a dépensé 900 millions en immobilisations et en recherche et développement. Environ un tiers des sommes consacrées à la recherche et au développement et la moitié du budget d'immobilisations ont été dépensés à l'étranger.

La compagnie a confié à sa filiale américaine la mise au point des appareils électroniques pour les systèmes de bureau. Un des principaux produits de Northern Telecom, le commutateur DMS-100, qui était auparavant fabriqué uniquement au Canada, est maintenant produit au Canada et aux États-Unis. Récemment, quand les ventes de ce produit ont augmenté, la compagnie a embauché 1,000 nouveaux ouvriers aux États-Unis, mais aucun au Canada. C'est à peu près la même chose qui est arrivée dans le cas du système d'entreprise et de communications numériques SL-1 de la société. En 1983, quand la demande a augmenté, l'usine de Santa Clara aux États-Unis a été agrandie. Celle de Belleville, en Ontario, ne l'a pas été.

Je tenais à le signaler parce que l'expansion de Northern Telecom provient en grande partie de l'aide importante qu'elle a reçue du gouvernement du Canada. En 1968, Northern Telecom a obtenu une subvention de 6 millions de dollars pour instaurer son système de distribution téléphonique SP-1. Entre 1976 et 1983, le gouvernement du Canada a aidé cette entreprise en lui accordant des allégements fiscaux de 26 millions de dollars.

Selon moi, si nous voulons aider des entreprises comme Northern Telecom, qui est l'une des meilleures que nous possédions, nous avons le droit d'exiger que non seulement les actionnaires de l'entreprise, mais aussi tous les Canadiens puissent en profiter. C'est la raison d'être de notre amendement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 avril 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 24 avril, du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nº 1 de M. Axworthy et nº 2 de M. Langdon (p. 4001).

M. le Président: Comme je l'ai dit à la Chambre mardi dernier, dans ma déclaration préliminaire au sujet des motions figurant au *Feuilleton* des avis à l'étape du rapport de ce projet de loi, je suis maintenant prêt à entendre les arguments de procédure que les députés souhaiteraient présenter à propos des motions pour lesquelles j'ai dit que la procédure pouvait poser des problèmes à la présidence.

Je demanderais aux députés, lorsqu'ils interviendront sur une motion ou un groupe de motions, de préciser les numéros de motion concernés. Cela devrait permettre une présentation plus ordonnée. Je donne la parole au député d'Essex-Windsor (M. Langdon) sur la motion nº 3.

M. Langdon: Monsieur le Président, pensiez-vous que nous allions procéder motion par motion, ou que nous pouvions commenter votre ensemble de décisions globalement?

M. le Président: J'avais l'intention de donner la parole à tous les députés qui souhaitent faire des commentaires sur toutes les questions de procédure. J'espère que tous les députés qui le feront préciseront les motions sur lesquelles porteront leurs commentaires. J'ai simplement commencé par le député d'Essex-Windsor parce que sa motion est la première sur la liste de celles qui posent un problème de procédure.

M. Axworthy: Monsieur le Président, puisque cela déterminera la marche à suivre, peut-être pourriez-vous nous préciser si vous voulez que nous suivions les décisions que vous avez rendues sur les motions ou que nous fassions des commentaires sur l'ensemble. Dans l'affirmative, je pense que si nous devons intervenir sur l'ensemble des décisions, nous devrions en tant qu'opposition officielle pouvoir être les premiers à présenter nos arguments.

M. le Président: Je pense que c'est une proposition acceptable. Je m'en remets à la Chambre. Je pensais qu'il serait plus facile de laisser intervenir tous ceux qui le souhaitaient plutôt que d'avoir des interventions en série. Toutefois, je donne la parole au député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) sur la question de procédure.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au début du débat à l'étape du rapport, nous avons une grande reconnaissance à l'Orateur et aux services du greffier qui ont consacré beaucoup de temps à essayer de mettre de l'ordre dans certains des amendements très complexes que nous avons présentés. Nous tenons à dire que nous sommes d'accord en grande partie avec bon nombre des regroupements que vous avez proposés à la Chambre. Toutefois, je souhaiterais préciser que les amendements qui ont été proposés ne visaient nullement à modifier substantiellement ou à redéfinir le projet de loi, mais étaient au contraire proposés dans un esprit d'évaluation constructive et dans le désir d'améliorer un projet de loi qui constitue l'un des textes critiques de notre législation économique, peut-être même les plus critiques de tous ceux qui nous ont été soumis au cours de cette session.

Bien qu'une grande partie de ces décisions nous ait donné entière satisfaction, nous souhaiterions contester certains commentaires concernant la recevabilité, car nous estimons que les amendements que nous avons présentés étaient parfaitement conformes à l'esprit du projet de loi et à l'esprit dans lequel le Président a essayé de redéfinir l'orientation du débat à l'étape du rapport.

La motion nº 3 est inscrite au nom du NPD, mais pour que le débat soit plus intéressant, je pourrais peut-être suggérer un moyen de rendre cette motion recevable. Je le mentionne simplement parce que je sais que le critique du NPD abordera des questions de procédure. Selon moi, cette motion serait nettement recevable si on la modifiait pour qu'elle dise à peu près ceci: «A rechercher, dans l'intérêt des Canadiens, le meilleur rendement possible de l'investissement antérieur par des non-Canadiens.» Nous pourrions alors avoir une discussion très utile à ce sujet à la Chambre. Je ne fais que le signaler en passant, peut-être davantage pour que le critique du NPD et vous-même, monsieur le Président, en preniez note.

Nous nous inquiétons beaucoup du sort de la motion nº 26. L'inclusion du type d'industrie en question dans l'article des exemptions ne ferait que refléter diverses autres dispositions du projet de loi qui ont déjà été acceptées en principe.

• (1110)

Cet amendement vise simplement à ajouter aux opérations exemptées ce que nous appellerions des industries d'importance stratégique. Je signale à cet égard que le projet de loi lui-même, surtout l'article 48, contient des renvois à la Loi sur les banques, qui interdit les investissements au-delà d'une certaine limite dans le système bancaire. En outre, l'article 10*h*) du projet de loi exempte du processus d'examen toutes les opérations qui sont visées par l'article 307 de la Loi sur les banques. Autrement dit, le projet de loi reconnaît déjà qu'il peut y avoir certaines exemptions. En outre, à l'article 10*k*), le projet de loi

tel qu'il a été approuvé en principe à l'étape de la deuxième lecture exempte du processus d'examen les compagnies d'assurance qui sont déjà visées par la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

Selon nous, notre motion ne fait que confirmer que le principe selon lequel certaines opérations sont exemptées de l'examen est déjà compris dans le projet de loi. Celui-ci prévoit déjà des exemptions. Nous ne faisons qu'ajouter un autre domaine qui pourrait en profiter.

Permettez-moi de vous donner un exemple pratique, monsieur le Président. Supposons que le cabinet décide qu'il veut empêcher tout investissement étranger dans une industrie d'importance stratégique. Supposons, par exemple, que ce soit dans le secteur stratégique des mines de molybdène ou d'uranium. Si la loi ne contient pas une disposition comme celle-ci, la loi relative à cette industrie ne serait pas conforme à la Loi sur Investissement Canada. Nous ne faisons que proposer une façon de rectifier ce qui, selon nous, n'était peut-être qu'un oubli au moment de la rédaction du projet de loi. De fait, le gouvernement pourrait vouloir se réserver le droit de prévoir une telle exemption. Cette disposition serait un article conditionnel ou général qui permettrait d'empêcher toute forme d'investissement, comme on pourrait le juger souhaitable parfois. Par ailleurs, cela devrait se faire en vertu d'un autre programme ou d'une autre mesure législative et ces industries ne devraient pas être soumises à l'examen que prévoit la mesure à l'étude. Voilà pourquoi nous avons présenté la motion nº 26. Je vous demande d'être compréhensif, monsieur le Président, car, de toute évidence, nous essayons d'éviter au gouvernement un problème qui risque de se poser plus tard.

Nous ne dirons rien au sujet des motions nos 28 et 29.

A propos de la motion nº 33, vos conclusions sont exprimées de façon assez étrange dans la version anglaise, puisque vous dites que la motion dépasse «the four corners of the Bill». Nous avons longuement essayé de voir ce que cela voulait dire au juste. J'ai pensé un instant, monsieur le Président, que vous parliez d'un centre commercial de quelque sorte du chemin Merivale.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Je pense que vous reconnaîtrez que l'amendement que nous proposons à l'article 15 du projet de loi ne dépasse pas le principe déjà accepté selon lequel certaines questions doivent être soumises à l'examen du cabinet. Je vous demande à cet égard d'examiner les témoignages et les déclarations faites par le ministre lui-même au comité, lorsqu'il a dit qu'il avait l'intention de consulter ses collègues du cabinet pour examiner les questions de ce genre. Il faudrait, selon nous, officialiser cette intention dans le projet de loi, conformément au principe selon lequel le Parlement doit énoncer clairement ce qu'il entend faire, dans l'intérêt des personnes concernées, au lieu de laisser ces dernières dans l'imprécision et l'ambiguïté. S'il doit y avoir consultation, qu'on le dise. Cela ne touche pas la Recommandation royale. Seulement, interrogé par le comité, le ministre a déclaré qu'il procéderait probablement ainsi de toute façon. Dans ce cas, pourquoi ne pas prévoir cela dans le projet de loi?

Voilà pourquoi il nous semble utile d'ajouter un amendement qui ne modifie en rien la portée, le but ou l'objet du projet de loi, mais découle simplement de l'intention que le ministre a exprimée. A titre de parlementaires, il nous semble tout simplement important que le Parlement confirme cette intention dans le texte de loi, par crainte, s'il n'en fait rien, de semer la confusion dans l'esprit des particuliers et des hommes d'affaires visés par le projet de loi.

• (1115)

Je ne ferai pas d'observations sur les motions nos 38 à 40, mais j'ai quelques mots à dire des motions nos 42 à 49 qu'on a jugées irrecevables. Celles-ci découlent du libellé même de l'article où il est question du patrimoine culturel du Canada ou de notre identité nationale. Je prie Votre Honneur de bien vouloir se reporter au débat de deuxième lecture, alors que le ministre a expressément demandé dans son exposé que le Parlement présente des recommandations et des propositions sur la signification des expressions «patrimoine culturel» et «identité nationale». Nous avons pris le ministre au pied de la lettre. C'est peut-être dangereux, étant donné surtout le ministre en cause, mais disons que de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes de bonne foi. Nous nous sommes donc donné énormément de peine, au comité, afin d'étudier la question sous tous ses angles. J'invite également Votre Honneur à lire les délibérations du comité à ce chapitre pour voir avec quelle attention nous avons interrogé les témoins et écouté leurs propos. Au moyen des motions nos 42 à 49, nous cherchions à définir dans le projet de loi ce qu'est notre patrimoine culturel ou notre identité nationale, au lieu de nous en remettre à quelque règlement, ce qui irait à l'encontre de nos usages fondamentaux selon lesquels il appartient au Parlement de décider, ou à des textes réglementaires subordonnés.

La motion nº 44 illustre très bien mon propos. Elle concerne une nouvelle forme de publication, c'est-à-dire le traitement des données, les logiciels et toute l'information qu'on inscrit maintenant sur bandes d'ordinateur. Cela dépasse la notion de patrimoine culturel et d'identité nationale puisqu'il s'agit, en fait, de la version moderne, celle des années 80, de ce qu'étaient le livre, l'enregistrement ou la transcription. Voilà comment une société moderne enregistre l'information et la garde en mémoire. Nous avons parfaitement saisi, grâce aux témoignages, qu'en faisant de toute l'informatique un domaine sujet à l'examen aux termes du projet de loi, nous permettrions en toute connaissance de cause à des propriétaires étrangers de prendre en main cette somme incroyable de renseignements qui définissent notre identité, pour les distribuer et les diffuser sans droit de regard ni examen en ce qui concerne. C'est tout bonnement insensé.

J'insiste vigoureusement pour dire que la motion nº 44, en particulier, est liée à notre patrimoine culturel et à notre identité nationale, notions que le ministre nous avait demandé de définir. Nous disons qu'il s'agit d'une définition nouvelle de ce qui y est contenu à ce chapitre.

J'en dirai autant de la motion nº 43, où nous affirmons que les questions d'investissement dans la production de la défense se rattachent absolument à notre identité nationale. Monsieur le Président, vous avez depuis trois ou quatre mois occupé le fauteuil de la Chambre pendant de nombreuses périodes des questions orales où il y a eu d'importantes interventions au sujet d'une possible guerre des étoiles et de ses conséquences économiques mettant en cause la souveraineté du Canada. Qu'est-ce qui peut toucher de plus près à l'identité nationale définie au projet de loi que la question de l'industrie de la défense? Il est certain qu'elle doit être assujettie au même genre d'examen.

Nous sommes du même avis à propos des motions nos 42, 45, 47 et 49. En fait, elles concernent toutes l'impact social des investissements effectués dans des villes à ressource unique, en matière de technologie de pointe par exemple. Tous ces domaines ont été désignés par des témoins qui ont comparu devant le comité comme rentrant tout à fait dans la façon de protéger notre «identité nationale». Si nous perdons le contrôle dans ces secteurs nous n'aurons plus d'identité nationale. Voilà pourquoi nous soutenons avec la plus grande énergie que ces sujets doivent aussi être régis par la loi.

• (1120)

M. le Président: Si on me permet d'interrompre le député un instant. Nous sommes censés écouter en ce moment discuter de la recevabilité de l'amendement. Le député se livre en ce moment à un plaidoyer très intéressant et important sur le fond de ces amendements. Puis-je dire au député qu'il y aurait intérêt, si c'est possible, à ce qu'il s'en tienne à la question de la recevabilité. Puis-je ajouter qu'en affirmant de façon aussi nette qu'il y a des sujets ne figurant pas au projet de loi et n'entrant pas dans son domaine d'application qu'il y aurait lieu d'y insérer, il affirme au plan de la procédure que ces sujets sortent du cadre du projet de loi tel qu'il a été présenté et qu'ils sont donc irrecevables. Je dois supposer qu'il cherche à défendre la recevabilité en ce moment. J'estime qu'il pourrait envisager de se borner à cela, autant dans son intérêt que du point de vue que nous sommes censés considérer.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je prends acte de vos observations. J'ai conclu des propos que vous aviez tout d'abord tenus à la Chambre que vous demandiez de fournir les raisons pour lesquelles certaines questions doivent être déclarées recevables. Je pensais traiter directement de la question de procédure évoquée par le ministre pour ce domaine en particulier quand il a dit que le Parlement devait contribuer à le définir, parce que dans l'état actuel de l'article 15, la question du patrimoine culturel et de l'identité nationale n'est pas définie. Elle est simplement énoncée par ces mots. Nos amendements ne font que définir ces deux expressions-clés. Voilà le point essentiel que j'ai à faire valoir au sujet des articles 42 à 49.

Je voudrais également défendre la recevabilité de la motion 48, parce qu'il s'agit d'un cas particulier. Je dirai tout simplement qu'à mon avis il y a là un oubli de la part du gouvernement parce que cela va créer un conflit à l'intérieur du projet de loi. Plus loin dans son texte, à l'article 45 par exemple, il est prévu que tous les engagements pris au titre de la loi actuelle régissant l'AEIE demeurent en vigueur. Cependant, rien dans le projet de loi ne dit que les investisseurs intervenant dans un secteur où il y a déjà eu des engagements de pris seraient tenus de prendre les mêmes engagements. Cela reviendrait donc à faire créer par l'article 45 un avantage particulier. Un nouveau concurrent, un nouvel investisseur étranger intervenant dans le même secteur ne serait pas tenu de prendre les engagements imposés par l'AEIE, et se trouverait ainsi à bénéficier d'un avantage incroyable vis-à-vis de la concurrence.

Nous estimons que cela doit entrer dans le domaine assujetti à l'examen, afin que les investisseurs étrangers qui ont déjà fait des investissements dans certains secteurs économiques et qu'on oblige à exécuter les engagements pris sous le régime de l'AEIE ne soient pas désavantagés vis-à-vis des nouveaux investisseurs arrivant dans le même secteur. La motion nº 48 constitue simplement une façon de combler cette lacune. Je vous prierais de prendre cela en considération.

Je pourrais maintenant passer à la motion nº 64. La question qu'on a posée encore une fois était de savoir si elle n'apportait pas une nouvelle définition à la loi. Tout ce que nous disons dans ce cas-ci, c'est que c'est une façon de calculer les coûts additionnels. Elle donne simplement un complément d'indications à cet article. A mon avis, elle ne constitue pas une définition nouvelle mais ajoute simplement une façon de calculer les coûts, ou des règles de calcul. Ces dispositions sont semblables à celles qui sont déjà incorporées aux articles 26 et 28 pour le calcul de la participation canadienne et du contrôle. Il n'y a pas de nouveaux principes d'insérés. Il n'y a rien de neuf d'ajouté. Il s'agit simplement d'insérer à l'article 21 les engagements qui figurent déjà à l'article 20. Pour réaliser la symétrie et l'harmonie entre ces deux-là, nous pensons que cela doit être examiné dans le débat à l'étape du rapport.

A propos des motions nos 70 et 72, monsieur le Président, vous soutenez qu'un vote sur la première vaudrait aussi pour la seconde. J'estime que ces deux motions sont très différentes et je vous demanderais de les mettre aux voix séparément. La motion nº 70 vise manifestement à établir que l'absence d'une mesure ministérielle signifie que l'investissement peut avoir lieu. La motion nº 72 vise à préciser qu'un avis de rejet d'une demande doit donner les raisons de ce rejet, comme l'ont demandé de nombreux milieux d'affaires. Ces motions ont des sens tout à fait différents et, par conséquent, je crois qu'elles devraient être mises aux voix séparément.

• (1125)

Dans le cas des motions nos 78 et 79, monsieur le Président, vous nous avez demandé des éclaircissements au sujet de notre position. Je peux simplement répéter que notre amendement ne vise absolument pas à étendre les pouvoirs de l'organisme. Ces motions ont simplement pour but de modifier les règles permettant de déterminer ce qui a été acquis au paragraphe (3) de l'article 28 du projet de loi, disposition déjà approuvée en principe. Ces motions n'impliquent pas la mise en application de nouvelles règles.

Le gouvernement a déjà défini le contrôle canadien comme étant la possession du tiers de toutes les actions. Nous ne faisons que modifier la fraction. Cela ne change en rien le sens du projet de loi. Il existe une très vieille anecdote au sujet de M. Churchill et de Lady Marlborough que je ne répéterai pas à la Chambre, mais je crois que nous sommes tout bonnement en train de chicaner sur le prix. Par cette motion, nous chicanons sur la proportion des actions qu'il faut posséder pour que cela constitue un contrôle canadien. Nous estimons, monsieur le Président, qu'il convient de débattre de ce qui constitue un

contrôle canadien. Nous avons présenté au comité bon nombre de propositions à cette fin. Nous ne faisons qu'intégrer cela à l'amendement, sans changer le principe du projet de loi. Nous estimons que la proportion des actions constituant un contrôle est un point discutable.

M. le Président: Dois-je comprendre que l'observation portant sur la motion nº 78 porte aussi sur la motion nº 79?

M. Axworthy: Oui, monsieur le Président. Excusez-moi de ne pas l'avoir précisé comme j'aurais dû le faire. Mes observations portent sur les deux motions.

Je répète que nous n'avons pas d'observation à faire au sujet des motions nos 80 à 88.

Enfin, en ce qui concerne les motions nos 90 et 91, l'article 44 du projet de loi prévoit déjà que le ministre fera rapport sur les activités entreprises en vertu de la loi. Les motions nos 90 et 91 ne font que préciser ce que les rapports du ministre devront contenir. Je répète, monsieur le Président, que les interventions qui ont eu lieu au comité sur ce point étaient très claires. Des instances ont été présentées afin que soit prévu un moyen d'évaluer et de cerner les répercussions des divers investissements.

Nous n'empiétons d'aucune façon sur la recommandation royale. Il est déjà prévu que le ministre devra faire rapport. Ces motions ne font que définir plus précisément ce que doit contenir ce rapport, pour que nous puissions répondre à certaines des questions soulevées par un bon nombre des groupes d'intérêt et des associations industrielles qui ont comparu devant nous.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président, d'avoir entendu mon argumentation. Je sais que vous l'examinerez avec obligeance et sagesse.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je tiens à dire que nous sommes parfaitement d'accord pour ce qui est de la plupart des décisions et des propositions que vous avez présentées. Permettez-moi d'en commenter quelques-unes. Je vais essayer d'agencer mes observations suivant votre propre numérotation.

Commençons par votre point nº 4, qui peut prêter à confusion, car il porte sur la motion nº 5, mais je pense bien que nous finirons par nous y retrouver. Vous avez laissé entendre, monsieur le Président, qu'aux termes de la motion nº 5, l'aide que le ministre accorderait aux entreprises afin qu'elles tirent parti des possibilités d'investissement et du développement technologique serait restreinte aux entreprises appartenant à des Canadiens et que, de ce fait, la motion violait le principe du projet de loi tel qu'il a été approuvé à l'étape de la deuxième lecture. Le projet de loi, tel que je le comprends accomplit, en principe, deux choses. Il prévoit tout d'abord une aide à l'investissement fait au Canada par des Canadiens et par des non-Canadiens. Il répartit ensuite les entreprises en différentes catégories. Certaines entreprises ne se voient imposer absolument aucune obligation par cette mesure législative. Je parle des entreprises sous contrôle canadien et des entreprises existantes sous contrôle étranger. Dans le cas de nouvelles entreprises que veulent établir des non-Canadiens, la loi exige le dépôt d'un avis d'investissement. Ces entreprises font donc l'objet d'un traitement précis et distinct.

Un troisième groupe comprend les entreprises non canadiennes sur le point de racheter des entreprises canadiennes. Encore là ces entreprises font l'objet d'un traitement particulier parce qu'elles sont assujetties à l'examen si elles se placent au-dessus d'un certain seuil. Il s'agit encore d'une catégorie un peu différente. Enfin, il y a les entreprises non canadiennes qui œuvrent dans un domaine lié au patrimoine culturel ou à l'identité nationale, qui sont elles aussi traitées différemment.

• (1130)

Je crois donc qu'il entre dans l'objet du projet de loi de distinguer entre les diverses catégories d'entreprises. Le fait même que l'article qui énonce l'objet du projet de loi et d'autres dispositions qui y sont détaillées établissent des distinctions entre les entreprises nous a incités à proposer, dans les motions que nous avons présentées, des façons légèrement différentes de démarquer les catégories d'entreprises. Selon nous, la distinction est évidente dans l'objet du projet de loi.

En ce qui concerne la motion nº 5, il nous semble que la distinction clairement établie dans l'article qui porte sur l'objet du projet de loi pourrait aussi se refléter dans le débat sur les attributions du ministre, non pas à l'égard de toutes ses attributions, mais à l'égard des sept responsabilités différentes qui sont énoncées à l'article 5. Dans cette motion, nous disons que l'une de ces attributions devrait concerner les entreprises qui appartiennent à des Canadiens. Nous n'étendons pas la proposition à toutes les activités, car nous reconnaissons que ce serait contraire à l'objet du projet de loi. Mais nous croyons qu'étant donné que le projet de loi établit une certaine distinction, il devrait être possible d'étendre cette distinction, dans une certaine mesure, à l'activité du ministre.

Votre décision nº 9, qui a trait à la motion nº 13, concerne elle aussi l'article 5 du projet de loi qui définit les attributions du ministre. La présence de cet article dans un projet de loi me paraît étrange. La disposition énonce de nombreuses attributions du ministre qui sont vraiment distinctes de celles d'une agence d'examen. De tout temps, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a eu, entre autres fonctions, celle de promulguer des codes d'éthique à l'intention des entreprises sous contrôle étranger qui sont établies au Canada.

Par exemple, en 1975, le ministre d'alors avait déposé de nouveaux principes à observer dans le commerce international. Ces principes couvraient plusieurs des points que nous avons inclus dans la motion nº 13. Nous avons pensé qu'étant donné que l'article 5 cherchait à résumer les attributions du ministre à l'égard des diverses catégories d'entreprises, il convenait d'inclure, dans cette description de fonctions, celle que le titulaire de ce ministère a toujours exercée afin d'établir et de faire respecter ces codes d'éthique. En fait, si on excluait cette responsabilité de celles qui «incombent au ministre», ce serait une reculade par rapport à la politique précédente qui prévoit l'établissement des codes de conduite. Je le répète, sans entrer dans les détails, nous prétendons qu'il s'est toujours agi là d'une responsabilité du ministre en ce qui a trait à l'investissement étranger et il nous semble tout à fait conforme à la procédure de chercher à savoir si cette responsabilité devrait être incluse dans le projet de loi.

La décision nº 13 portait sur la motion nº 22 et laissait entendre que la motion débordait la portée de l'article et qu'elle empiéterait ainsi sur l'initiative financière de la Couronne. La motion nº 22 cherche à modifier la structure de l'agence d'examen, prévue à l'article 7 du projet de loi. Là encore, il semblerait qu'il y ait place pour des divergences d'opinions quant à savoir si cette agence doit être simplement dirigée par un président ou par un président et un conseil d'administration. En ce qui a trait aux conséquences possibles, lorsque la question a été soulevée en comité, j'ai répondu que le présent projet de loi, en créant un poste de président, suppose l'affectation de crédits pour acquitter le salaire de ce président. Dans cet amendement, nous proposons qu'on affecte un certain montant qui sera divisé entre un président à temps plein et sept administrateurs à temps partiel. Il n'entraînerait donc pas de déboursés supplémentaires pour la Couronne.

Je voudrais maintenant donner mon opinion sur la décision nº 23 qui porte sur le regroupement de certaines motions. Il s'agit peut-être de la plus importante décision relativement au regroupement de motions au sujet de laquelle je voudrais soulever certaines questions. En effet, les motions nos 34, 35, 36 et 38 portent toutes sur les seuils prescrits dans le projet de loi. On demande dans cette motion s'il convient de hausser ou de rabaisser ces seuils. La motion nº 38*a*) est bien différente. Elle porte sur ce que nous considérons être une lacune dans le projet de loi, à savoir que le niveau de l'actif, qui joue un rôle crucial dans l'établissement des catégories qui sont importantes aux fins du présent projet de loi, n'est pas bien défini. En toute franchise, le problème réside dans le fait qu'il y a diverses façons de calculer l'actif.

On peut utiliser la comptabilité à la valeur d'origine en tenant compte de l'amortissement ou la comptabilité à la valeur actuelle. Par cet amendement, nous tentons de préciser clairement que c'est la valeur actuelle de l'actif qui devrait définir ces niveaux. C'est une question bien différente de celle abordée dans les autres motions.

Je voudrais également parler maintenant de la décision nº 24 qui concerne la motion nº 37. Dans cette décision, monsieur le Président, vous laissez entendre que du fait de la motion l'agence examine l'actif des non-Canadiens, ce qui est discriminatoire envers eux et donc contraire à l'objet du projet de loi. Je le répète, en général, l'objectif du projet de loi est, en fait, discriminatoire. La nature de cette discrimination varie selon la catégorie, mais elle existe certes envers des entreprises dominées par des capitaux étrangers. Il ne s'agit pas d'une discrimination générale, mais selon les catégories. En outre, cette motion n'essaie pas de faire de la discrimination à l'endroit de toutes les entreprises non-canadiennes. Elle s'attaque simplement, comme le fait le projet de loi lui-même, aux entreprises non-canadiennes qui viennent s'installer au pays ou qui lancent de nouvelles entreprises. Ce que nous prétendons, c'est qu'il faut s'intéresser non seulement à l'importance de l'actif faisant l'objet de la prise de contrôle, mais également à la taille de la société qui effectue cette prise de contrôle. Cela ne nécessite pas un examen de l'actif de cette société à l'étranger, mais le gouvernement canadien doit être informé de son actif, si elle est acceptée, lors de la procédure d'examen.

• (1140)

Je voudrais également aborder votre décision nº 29, qui ne concerne pas mes motions, mais celles de mon collègue. Il s'agit des motions nos 42 à 49. Je veux simplement signaler que, selon moi, le ministre a demandé qu'on précise ce qu'on entend par «patrimoine culturel» et «identité nationale». Or, ces motions essaient justement d'apporter ces précisions. Là encore, sans entrer dans les détails, je crois que toute tentative pour apporter des précisions à ce sujet dans le projet de loi est compatible avec l'objectif de celui-ci et, en fait, qu'on avait prévu cela lorsque le projet de loi a été adopté en deuxième lecture. Le ministre, dans son exposé au comité permanent, nous a demandé d'être très attentifs, de poser des questions aux témoins, et de lui fournir des avis concernant ces deux points. On peut se demander, au cas où elles seraient recevables, si ces deux motions tiennent compte des avis obtenus. Pour ma part, je pense qu'elles vont dans le sens du projet de loi lui-même.

Ensuite, je voudrais parler de la décision nº 32 relative aux motions nos 55 à 61. Vous avez dit, monsieur le Président, que cette motion semble introduire de nouveaux éléments aux dispositions de l'article 20 concernant la façon dont les bénéfices nets seront déterminés, ce qui déborde l'objet dudit article. En toute déférence, monsieur le Président, cette disposition énonce les facteurs dont il faudra tenir compte, le cas échéant, et les facteurs présentement énumérés sont extrêmement vagues, très larges et couvrent un grand nombre d'aspects que nos amendements visent justement à préciser davantage.

Par exemple, ces facteurs tiennent compte de l'effet de l'investissement sur le niveau et la nature de l'activité économique au Canada, y compris sur l'emploi. C'est ainsi que par la motion nº 60 nous cherchons à préciser la façon dont on évaluera concrètement l'effet sur l'emploi. Dans ce cas-là, nous croyons que nous les députés avons reconnu parmi un certain nombre de considérations faites depuis six mois, que l'un des facteurs importants pour mesurer l'effet d'un investissement sur l'emploi, c'est la question de l'équité. Ainsi, cette disposition ne fait que renforcer ce qui est déjà reconnu comme effet sur l'emploi, soit au paragraphe *a*) de l'article 20.

Je pourrais reprendre le même argument en ce qui concerne les motions nos 55 à 61. Leur objectif n'est pas d'élargir la portée du projet de loi, ni d'introduire de nouveaux facteurs, elles visent simplement à préciser les éléments des critères qui seront considérés, le cas échéant, comme cela est précisé au début de l'article. Cela nous paraît d'autant plus important que le comité a reçu certaines instances de la part du sous-comité sur l'investissement étranger de l'Association du Barreau canadien. Ce que je m'emploie à faire, c'est non à modifier le fond de l'article, monsieur le Président, mais à préciser les particularités des facteurs et leur nature, car l'Association du Barreau nous a dit que ces facteurs étaient vagues, ce qui semble contraire aux principes de l'ancienne loi. Le Barreau estime donc qu'il est important d'apporter certaines précisions. Bien sûr, nous pouvons toujours nous demander si nos propositions apportent justement ces précisions. Nous voulons préciser, par exemple, si en considérant la situation financière d'une entreprise qui fait une proposition d'acquisition, on tient compte d'un critère qui tendra à déterminer l'effet probable sur l'emploi et les autres activités économiques.

Je pourrais aussi préciser, monsieur le Président, que cette décision est d'autant plus étonnante à notre avis qu'à l'étape du comité, personne n'a soulevé de questions à propos de ces motions contrairement aux autres motions. Donc, cette décision m'a pris par surprise et voilà pourquoi j'ai tenu à fournir tous les éclaircissements concernant nos objectifs à l'endroit de cette motion.

J'ai encore trois derniers points, monsieur le Président. En ce qui concerne votre décision nº 44, là où vous dites que la motion nº 80 visant à garantir un pouvoir de réglementation qui n'est pas prévu dans le projet de loi, elle ne peut donc être proposée à la Chambre. J'ai écouté avec attention comment vous avez trouvé derrière cette motion en particulier des objectifs aussi ambitieux. En fait ce n'est pas une motion de fond, c'est presque une question d'ordre administratif, et je vais tenter, si vous me le permettez, de m'expliquer.

A l'article 35, il est proposé que les règlements concernant le patrimoine culturel et l'identité nationale soient déposés devant la Chambre des communes. Nous voulons simplement proposer que ce ne soit pas uniquement les règlements relatifs au patrimoine culturel et à l'identité nationale, mais tous les règlements d'application du projet de loi. Par cette motion, on vise donc non pas à inclure de nouveaux pouvoirs de réglementation mais à faire en sorte que tous les règlements, et pas seulement ceux qui concerneront le patrimoine culturel ou l'identité nationale, soient présentés à la Chambre des communes, non pas pour qu'elle les approuve, mais simplement pour l'en aviser.

• (1150)

Je voudrais maintenant parler de la décision nº 46 dans laquelle vous faites certaines remarques concernant les motions nos 82 et 83. Sans vouloir remettre en question la décision que vous avez rendue à ce propos, je tiens seulement à vous faire remarquer que les motions nos 85 à 88 ne sont pas consécutives aux motions nos 82, 83 et 84, mais qu'elles s'apparentent essentiellement à d'autres propositions que vous avez déjà acceptées. Nous voulions que le gouvernement rende davantage de comptes au public et qu'il l'informe mieux sur cet important sujet. Je vous saurais gré de bien vouloir relire de nouveau ces motions pour voir si elles sont bel et bien corrélatives.

Enfin, je vous sais gré aussi d'avoir fait preuve d'autant de patience lorsque vous avez rendu votre décision nº 50 concernant la motion nº 94. Vous avez déclaré que cette motion était incompatible avec l'article d'interprétation ainsi qu'avec le principe du projet de loi que la Chambre a adopté à l'étape de la deuxième lecture. Je tiens à vous faire remarquer qu'on peut donner force de loi à cette mesure et faire en sorte que le ministre assume les responsabilités fondamentales des objectifs qu'elle renferme ou que ce soit le gouverneur en conseil qui en assume l'entière responsabilité. La motion vise à faire de cette question l'objet d'un débat.

Vue sous cet angle, je ne crois pas qu'elle aille à l'encontre du principe de cette mesure, même si le gouvernement s'est certes prononcé contre à l'étape du comité. On a jugé qu'elle pouvait faire l'objet d'un débat au comité et certains témoins considéraient qu'on pouvait au moins en débattre pour savoir s'il semblait plus logique que les objectifs de ce projet de loi relèvent du ministre ou du cabinet étant donné l'importance du sujet. Nous estimons qu'il faut débattre cette question à l'étape du rapport même si nous n'y tenons pas autant qu'à d'autres points que je vous ai signalés aujourd'hui.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je vais tâcher de faire le plus vite possible, mais je tiens d'abord à vous remercier, vous et vos collaborateurs à la Chambre, pour avoir rendu une décision excellente et très complète. Compte tenu du nombre élevé de motions dont nous sommes saisis, il saute aux yeux qu'il vous a fallu des heures à la préparer. Je trouve que votre décision nous sera d'un grand secours pour étayer tous nos arguments en matière de procédure.

Je vais tout d'abord passer en revue les motions sur lesquelles vous avez exprimé certaines réserves, et passer ensuite à une autre motion qui prête à caution, selon moi, une motion que vous voudrez peut-être étudier pour savoir si elle est bien recevable une fois que j'en aurai terminé. Étant donné que mes collègues de l'opposition ont parlé de toutes les motions présentées, je crois que je passerai simplement en revue celles qui appellent certaines réserves dans la décision provisoire que vous avez rendue et vous dire ensuite si elles sont recevables, selon moi.

Au sujet de la motion nº 3, vous avez émis des réserves en disant qu'elle enfreignait le principe du projet de loi et qu'elle tenait de l'argumentation. En effet, cette motion enfreint le principe du projet de loi puisqu'elle propose d'en modifier l'objet, lequel est un énoncé de son principe. Je me reporte bien entendu à la cinquième édition de Beauchesne, commentaires 773(5) et 423, que voici:

> Une motion ne devrait avoir ni la nature de l'argumentation ni le style d'un discours; elle ne devrait renfermer aucune disposition inutile ou parole répréhensible. On lui donner généralement une forme affirmative, encore que son but et son effet peuvent être négatifs.

Quant à la motion nº 5, je vous rappelle encore une fois que au comité, tous ces amendements ont été déclarés irrecevables parce que l'un des principes du projet de loi veut que le ministre favorise l'investissement au Canada par des Canadiens et par des étrangers. Or, en vertu de cette motion, seuls les Canadiens auront droit à de l'aide en vue d'exploiter les possibilités d'investissement et de progrès technique. C'est donc, à mon avis, monsieur le Président, tout à fait contraire au principe du projet de loi tel qu'adopté à l'étape de la deuxième lecture. Là encore, je me reporte au commentaire 773(5) de la cinquième édition de Beauchesne.

En ce qui concerne la motion nº 21, elle propose la création d'un nouvel organisme dont l'objet est tout à fait contradictoire à celui du projet de loi. Elle me semble donc irrecevable, monsieur le Président. Ma référence est ici le commentaire 773(1) de la cinquième édition de Beauchesne.

La motion nº 22 prévoit la nomination d'un conseil d'administration dont il n'était pas question dans le projet de loi. Sur le plan des répercussions financières, les administrateurs subiront des dépenses qui devront être acquittées à même le Fonds du revenu consolidé, ce qui enfreint le principe de la prérogative de la Couronne en matière financière. Cette affirmation s'appuie sur le commenatire 514(2) de la cinquiète édition de Beauchesne.

Quant à la motion nº 29, elle élargirait considérablement le rôle et les tâches de l'agence par rapport à ce que prévoit le projet de loi. Cette motion dépasse donc le principe du projet. Je cite ici la cinquième édition de Beauchesne, commentaire 773(1). Cet amendement est présenté au mauvais endroit puisque le reste de l'article porte sur les investissements qui feront l'objet d'un avis et non sur le rôle et les tâches de l'agence. Je me reporte ici à la cinquième édition de Beauchesne, commentaire 773(3). Les nouvelles fonctions de l'agence imposeront sans nul doute d'autres frais au Trésor et, de ce fait, elles devraient faire l'objet d'une recommandation royale.

Venons-en à la motion nº 33. Il est douteux que le Parlement ait le droit ou le pouvoir de créer dans une loi un comité du cabinet. Cette disposition dépasse, à mon avis, la portée du projet de loi. Vous avez signalé que les motions nºs 54, 62, 65, 66, 71, 92 et 93, qui sont des amendements corrélatifs étaient inadmissibles pour les mêmes raisons.

Quant à la motion nº 39, à l'instar de la motion nº 5, je pense . . .

M. le Président: Puis-je interrompre le député? J'ai remarqué que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) n'a pas mentionné la motion nº 73 parmi les motions corrélatives. Y a-t-il une raison? Il me semblait qu'au départ nous avions déclaré que la motion nº 73 était corrélative. J'en déduis que le député ne veut pas dire le contraire.

● (1200)

M. Hnatyshyn: Non, car elle l'est.

M. le Président: Le député ne prétend pas le contraire?

M. Hnatyshyn: Non. En ce qui concerne la motion nº 39, comme la motion nº 5, elle est contraire à l'objet de la loi et donc irrecevable.

Quant à la motion nº 40, cette proposition n'était manifestement pas prévue dans le projet de loi et elle serait contraire à l'objet du projet tel que consacré à l'étape de la deuxième lecture, à savoir favoriser l'investissement au Canada. Là encore, je me reporte au commentaire 773(5) de la cinquième édition de Beauchesne.

Quant aux motions nºs 42 à 49, tous les investissements prévus, malgré les instances présentées par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), sont tout à fait nouveaux et dépassent donc totalement la portée du projet de loi. La motion nº 51, qui découle des précédentes, est également irrecevable.

A propos de la motion nº 64, l'amendement ajouterait à la loi une définition qui n'apparaît pas dans le projet de loi même, soit la celle de l'expression «avantage net». Cela dépasse nettement, à mon avis, la portée du projet de loi. Ma décision est fondée sur le commentaire 773(1) de la cinquième édition de Beauchesne.

Les motions nºs 78 et 79 cherchent à imposer une définition de «acquisition de contrôle» qui diffère sensiblement de celle qui est proposée dans le projet de loi. Dans la mesure proposée, un tiers des actions avec droit de vote d'une personne morale dont les actions se négocient publiquement constitue une acquisition du contrôle, tandis que l'amendement réduirait cette proportion à 5 p. 100, étendant ainsi la compétence de l'agence bien au-delà de ce qui a été convenu à l'étape de la deuxième lecture.

Cette extension de la compétence de l'agence semble dépasser la portée du projet de loi. Une fois encore, il convient de se reporter au commentaire 773(1) de la cinquième édition de Beauchesne. Quant à la motion nº 82 inscrite au nom du député d'Essex-Windsor (M. Langdon), le comité n'a pas obtenu le pouvoir d'approuver les règlements d'application du projet de loi, conformément à ce qu'il a été convenu à l'étape de la deuxième lecture, tandis que cet amendement lui accorderait ce pouvoir qui outrepasse la portée de la mesure. Une fois encore, je vous renvoie au commentaire 773(1) de la 5e édition de Beauchesne.

La motion nº 83 présentée par le député d'Essex-Windsor propose que tous les renseignements recueillis en vertu de la loi soient rendus publics, tandis que le projet de loi adopté en deuxième lecture propose que les renseignements demeurent confidentiels. Je vous renvoie au commentaire 73(5) de la cinquième édition de Beauchesne. Les motions nºs 84 à 88 découlent de la motion nº 83 et doivent donc, pour les mêmes raisons, être jugées irrecevables.

Passons maintenant aux motions nºs 90 et 91. Ces motions proposent que l'agence rédige de nombreux rapports dont il n'était nullement question quand la Chambre a adopté le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. En outre, la rédaction de rapports de ce genre entraînerait des dépenses non envisagées dans la recommandation royale. Le commentaire 540 dans la cinquième édition de Beauchesne s'appliquerait en l'occurrence. Le voici:

> Le principe directeur, quand il s'agit de déterminer les conséquences d'une modification dans le domaine financier, sur l'initiative de la Couronne, consiste en ce que la communication, à laquelle la demande de recommandation royale est annexée, doit être considérée comme établissant, une fois pour toutes (à moins qu'elle ne soit retirée et remplacée), non seulement le montant d'un prélèvement, mais aussi ses objectifs, ses buts, ses conditions et les réserves qui s'y rattachent. En ce qui concerne la norme ainsi fixée, tout amendement enfreint l'initiative de la Couronne dans le domaine financier, non seulement s'il augmente le montant, mais aussi s'il en étend les objets et les fins, ou s'il relâche les conditions et les réserves signalées dans la communication, par laquelle la Couronne a demandé, ou recommandé un prélèvement.

La motion nº 94, inscrite au nom du député d'Essex-Windsor est nettement incompatible avec le principe de l'orientation ministérielle que renfermait le projet de loi adopté à l'étape de la deuxième lecture. Une fois encore, cette décision est fondée sur le commentaire 773(5) de la cinquième édition de Beauchesne.

Je voudrais maintenant revenir à la motion nº 14 qui semble également dépasser la portée du projet de loi. Si l'amendement était adopté, il étendrait sensiblement, à mon avis, les pouvoirs du ministre qui iraient bien au-delà de ceux qui sont prévus dans le projet de loi. J'estime que si l'amendement était approuvé, le ministre serait tenu d'exercer des pouvoirs qui ne sont pas de sa compétence et qui pourraient même empiéter sur les compétences provinciales en matière de travail. En outre, cette motion est superflue car elle demande au ministre de veiller à ce que les employeurs respectent les droits syndicaux des travailleurs qui sont amplement protégés dans la Charte des droits, le Code canadien du travail et dans la législation provinciale du travail.

Je prétends que la motion nº 14 ne se rapporte pas au projet de loi et en dépasse la portée. Elle doit donc être jugée irrecevable si l'on veut continuer à se conformer au commentaire 773(1) de la cinquième édition du Beauchesne, qui se lit ainsi:

1) S'il ne se rapporte pas au projet de loi, ou s'il en dépasse la portée, ou s'il est inspiré par des amendements déjà rejetés ou s'il en dépend.

Fin de la leçon, monsieur le Président.

M. le Président: Je voudrais tout d'abord remercier le député de ses intéressantes remarques. Puis-je, moi aussi, me jeter dans l'eau chaude et féliciter les trois députés de la qualité de leurs arguments. Les questions de procédure sont certainement les plus difficiles à exposer et je suis vraiment impressionné du résultat.

Bien entendu, la présidence prendra le temps d'examiner les arguments présentés et rendra sa décision définitive à la Chambre ultérieurement. Pour l'instant, le débat va reprendre sur les motions nºs 1 et 2 actuellement à l'étude.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je note avec satisfaction que le projet de loi a reçu l'attention donnée habituellement au stade de l'étude en comité. Avant de continuer, je tiens à dire bien clairement que l'opposition ne rejette pas ce projet de loi simplement parce que c'est son rôle. Nous croyons sincèrement que certaines mesures importantes n'y figurent pas et nous espérons que le gouvernement écoutera attentivement le début qui va avoir lieu et acceptera certains des amendements avant la Sanction royale.

Si je m'inquiète, c'est que je représente une région qui, par le passé, a souffert de la présence de sociétés qui avaient investi à Sudbury ou dans de petites localités du nord de l'Ontario simplement pour faire de l'argent, sans se soucier du bien des Canadiens habitant ces localités où leur entreprise était la seule.

C'est pourquoi notre parti s'inquiète beaucoup du libellé de cet article qui utilise une définition très large et inhabituelle du mot «avantages». C'est inhabituel en ce sens que cela ne dit pas ce que le gouvernement en place entend par ce terme.

Sous le gouvernement libéral précédent, il y avait l'Agence d'examen de l'investissement étranger constituée en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Cet organisme, comme son nom l'indique, devait examiner toute demande d'achat d'une société canadienne par une multinationale ou un investisseur étranger. Nous avions dit clairement que nous voulions, dans cet examen, un exposé des avantages que cette prise de contrôle aurait pour les sociétés touchées et leurs employés.

Il importe que les Canadiens notent, en dépit des discours des conservateurs et du gouvernement sur les effets négatifs de l'AEIE sur les investissements étrangers, que de 1975 à 1984—à l'exception de 1981, année où l'application du Programme énergétique national a entraîné un important départ de devises canadiennes pour l'achat de Petrofina—il y a eu une augmentation régulière des sommes investies au Canada. Autrement dit, l'idée selon laquelle l'Agence d'examen de l'investissement étranger aurait causé la baisse des investissements étrangers au Canada est une idée fausse. Ce n'est pas la réalité. C'est cette idée à laquelle l'opposition tenait mordicus à l'époque et sur laquelle elle s'appuyait pour déclarer que l'Agence n'avantageait pas les Canadiens et qu'il fallait la modifier.

• (1210)

A l'Agence d'examen de l'investissement étranger, les conservateurs ont substitué Investissement Canada. Je ne voudrais pas qu'une fois que le Parlement aura adopté ce projet de loi, les Canadiens aillent s'imaginer qu'Investissement Canada ne procédera à aucun examen. Par l'entremise d'Investissement Canada, le gouvernement procédera en effet à un examen. Ce qui est troublant, cependant, c'est que rien n'indique en quoi cet examen consistera. On ne précise pas ce que le gouvernement conservateur entend par avantageux pour le Canada.

Comme je l'ai dit aujourd'hui au début de mon exposé, je viens d'une région du Canada dont l'économie repose sur un seul secteur. Ce n'est pas inhabituel. A l'extérieur des grands centres urbains que sont Montréal, Toronto, Vancouver, et vraisemblablement aussi dans une certaine mesure la grande ville d'Edmonton que vous représentez, monsieur le Président, et la grande ville de Calgary située plus au Sud, une forte proportion de Canadiens vivent dans des villes à industrie unique. Voilà pourquoi le précédent gouvernement libéral a estimé nécessaire de créer le ministère de l'Expansion économique régionale et d'encourager au moins certaines entreprises, à force de stimulants et d'abattements fiscaux, à s'implanter dans les régions de notre pays qui sont économiquement désavantagées par rapport aux grands centres urbains. Ayant grandi dans un coin du Canada qui dépendait d'un seul secteur industriel, je suis particulièrement convaincu de la nécessité pour le gouvernement d'examiner au moins les projets de mainmise étrangère sur des entreprises qui sont implantées dans les villes à industrie unique.

La Loi sur l'examen de l'investissement étranger contrairement à ce projet de loi, définissait au moins les avantages. Nous tenions à préciser que la mainmise sur une entreprise canadienne devrait éviter les transferts de technologie. Nous tenions à connaître ses incidences sur les perspectives d'emploi des Canadiens qui vivent dans les villes à industrie unique. Nous tenions à protéger les emplois non seulement des Canadiens qui travaillent actuellement dans ces entreprises, mais aussi de ceux qui voudraient y travailler à l'avenir. Si nous voulons que ces régions du Canada qui dépendent d'un seul secteur disposent d'une base économique saine, le gouvernement devra intervenir pour assurer des emplois aux Canadiens de la prochaine génération.

Je me fais beaucoup de souci à propos du projet du gouvernement de se défaire de certaines sociétés de la Couronne. En matière de transfert de technologie, voyons un peu à quoi aboutirait la vente de sociétés de la Couronne comme les sociétés de Havilland et Canadair. Je suis convaincu que les Canadiens peuvent à bon droit être fiers des percées technologiques que notre pays a réalisées dans le domaine de l'aviation, et qui ont permis la réalisation d'avions comme le Dash 7, le Dash 8 et le Challenger qui seront mis en service dans toutes les régions du monde. Les entreprises en question écoulent le gros de leur production à l'extérieur de nos frontières. Quand on peut compter sur une exclusivité mondiale à l'égard de produits qui se vendent dans le monde entier, grâce à une technologie mise au point au Canada, ce sont les Canadiens qui en bénéficient en termes de création et de sécurité d'emplois.

Cet article du projet de loi m'inquiète au plus haut point. Il n'obligerait en rien l'acheteur de l'une ou l'autre de ces deux sociétés de la Couronne, disons, à garantir qu'il ne va pas tout simplement absorber la technologie mise au point par les sociétés de Havilland et Canadair, et la transférer à l'étranger. Il n'y a rien dans le projet de loi qui empêche cela. Je pense que vous reconnaîtrez avec moi, avec l'impartialité qui vous caractérise, monsieur le Président, que le genre de technologie élaboré par ces industries précises qui ne profitent pas particulièrement, en l'occurence, aux régions reculées de notre pays, mais surtout à Montréal et à Toronto, subirait des conséquences fâcheuses si nous ne définissions pas dans ce bill ce que l'on entend par avantage. En ce qui me concerne, tout projet de loi à propos d'Investissement Canada qui se respecte doit garantir que si des sociétés étrangères doivent racheter des sociétés nationales telles que Canadair et de Havilland, elles s'engageront à ne pas transférer cette technologie dont nous, Canadiens, avons assuré le financement sous forme de subventions à la recherche et au développement accordées par notre gouvernement ces dernières années.

En ce qui concerne la définition d'avantage dans ce projet de loi sur Investissement Canada, rien ne garantit le maintien des emplois des gens de Toronto et de Montréal. Je pense que les Canadiens s'attendent à ce que, si nous modifions radicalement la structure de nos sociétés de la Couronne, le projet de loi sur Investissement Canada précise au moins de façon détaillée ce que nous entendons par avantage et ne laisse pas ce soin à une quelconque commission ou à un conseil de bureaucrates. Je pense que le souci de protéger notre technologie ne doit pas être mis entre les mains des bureaucrates, mais doit rester sous le contrôle des dirigeants politiques de notre pays qui connaissent la question et savent l'importance que leurs électeurs accordent à la technologie.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, comme vous le savez, dernièrement, alors que mon collègue discutait de la recevabilité de certains de nos amendements, nous avons dit que nous voulions faire mieux comprendre la portée de cette mesure législative, que nous voudrions établir des directives plus compréhensibles et indiquer dans le projet de loi les conditions que le gouvernement du Canada pourrait juger utiles, dans l'intérêt du pays, lorsqu'il s'agit d'investissement étranger.

Il est juste de dire que nous avons tiré profit de l'investissement étranger. Personne n'oserait le nier, je crois. Par contre, dans certains secteurs, si l'investissement semblait d'abord profitable, il l'a été moins à la longue. Il incombe au gouvernement, comme auparavant, de veiller à ce que l'investissement ne soit pas avantageux pour nous que dans l'immédiat. Pour le moment, on a tendance à partir du principe qu'il faut prendre tout ce qu'on peut dans l'immédiat en espérant que cela ira plus tard. Lorsqu'on permet à des investisseurs de venir au Canada, pour acheter une société ou en créer une, il faudrait songer à bien leur faire comprendre leurs obligations envers notre pays et s'assurer que les avantages ne se borneront pas à la création de quelques emplois qui aient des répercussions durables ou non pour les employés ou les collectivités concernées.

Si je dis cela, c'est qu'en quelques années j'ai vu plusieurs entreprises venir s'établir au Canada en faisant beaucoup de bruit sous le régime de la loi qui est toujours en vigueur. Lorsqu'elles présentaient leur demande en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, les compagnies faisaient souvent toutes sortes de belles promesses. Lorsqu'on examinait l'autorisation précisant les conditions à respecter dans les différentes catégories, il n'était pas rare d'en conclure qu'il s'agissait d'un investissement à long terme, entraînant non seulement la création d'emplois dans l'immédiat mais aussi le développement d'une nouvelle technologie dont le Canada tirerait profit dans l'immédiat et à longue échéance. L'entreprise concernée était normalement censée avoir des activités faisant en quelque sorte boule de neige dans ce segment de l'économie, tant sur le plan de l'ingénierie que sur le plan scientifique. Ces investissements étaient censés donner des possiblités à nos diplômés universitaires et donner l'occasion aux universités d'offrir de nouveaux cours. Ils étaient censés avoir toutes sortes d'effets secondaires utiles et probablement souhaitables. Les promesses ne valaient toutefois pas plus que le papier sur lequel elles étaient écrites.

• (1220)

Assez fréquemment, après un laps de temps relativement court, la société ne remplissait pas ses obligations. Elle ne créait pas d'emplois. Elle n'offrait pas de nouvelle technologie. Elle ne faisait pas de recherche et de développement. Toute comme vous, monsieur le Président, nous avons demandé au gouvernement d'obliger la société concernée à respecter ses obligations. Cette dernière répondait inévitablement que la situation économique avait changé, qu'elle connaissait mieux ses activités que nous et que par conséquent, si elle décidait de ne pas respecter les conditions fixées au moment où elle s'était établie au Canada, c'était tant pis, un point c'est tout.

Nous essayons de bien expliquer ce que nous attendons de ces sociétés. Ainsi, à une certaine époque, il y avait au Canada une compagnie connue sous le nom d'Otis Elevators. Elle s'appelait alors Otis-Fenson, mais c'est devenu Otis Elevators; elle était à la pointe du progrès en matière de transport automatique de personnes par escalier roulant ou par ascenseur. Elle était à la pointe de cette nouvelle technologie. Elle employait un grand nombre de personnes. Elle installait des escaliers roulants et des ascenseurs dans le monde entier. Au Canada, il y avait un produit Otis dans pratiquement tous les édifices.

Puis la société United Technologies fit son apparition. C'est une société qui, dans son état d'origine, le New Jersey, a la réputation d'être impitoyable et de ne pas respecter ses obligations. Cette société a demandé la permission de reprendre la société Otis et, à l'instar de bien d'autres députés, je m'y suis opposé. J'ai signalé que nous ne pouvions pas être fiers de ses agissements, qu'elle ne pouvait en aucun cas être considérée comme une bonne société. J'ai dit que l'agence d'examen de l'époque ne devrait pas accepter cette reprise. Elle le fut pourtant. Cette opération devait nous apporter de nouveaux emplois, une nouvelle technologie, une ingénierie nouvelle et toutes sortes de contacts fantastiques dans le monde. Nous devions progresser à pas de géant. La nouvelle entreprise Otis devait être à la pointe de la technologie mondiale et le Canada devait profiter de tous les avantages qui en découleraient.

En bien, Otis a presque fermé ses portes. Elle n'a plus que quelques employés. Toutes les parties viables de l'entreprise ont déménagé dans d'autres parties du monde. Il ne reste qu'un très petit noyau. Alors qu'il y avait auparavant des centaines d'employés, il en reste maintenant moins de 100. S'il faut en croire toutes les déclarations et tous les indices, cette entreprise cessera d'avoir un rôle utile ou important au Canada d'ici très peu de temps. Cela me met en colère, mais à quoi cela peut-il servir maintenant? Cela m'attriste que le gouvernement n'ait pas assumé avec assez d'énergie et de diligence ses responsabilités envers le Canada en autorisant United Technologies à acquérir cet employeur dynamique et important.

J'ai l'impression qu'à moins que nous ne puissions faire adopter certaines modifications au projet de loi à l'étude, le nouveau gouvernement conservateur sera encore moins disposé à faire en sorte que ceux qui voudraient investir au Canada s'engagent à garantir des avantages durables pour notre pays. J'ai aussi l'impression que le gouvernement croit que tout investissement est utile et que toute technologie est bonne, même si nous savons par expérience qu'il n'en est rien bien souvent. Je pourrais fournir toute une série d'exemples, mais j'ai choisi cette entreprise parce que c'est la plus importante.

M. le Président m'avertit qu'il ne me reste qu'une minute. Nous savons par expérience que le Canada ne sort pas nécessairement gagnant chaque fois qu'une grosse société étrangère ou que des financiers veulent investir chez nous. Par conséquent, le texte de loi doit être catégorique: non seulement nous voulons effectivement accueillir de nouveaux investissements, mais il faudra que le gouvernement établisse des modalités relatives au genre de technologie et de croissance future que tout investisseur éventuel devra s'engager à favoriser. Nous devons d'emblée faire absolument comprendre à toutes les United Technologies du monde, et elles sont légion—je suis sûr que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworhty) se rappelle la prise de contrôle d'Otis par United Technologies—que peu importent les sommes qu'elles sont disposées à investir, peu importent les engagements écrits qu'elles acceptent de prendre, elles ne constituent pas pour le Canada des avantages à long terme. Le seul moyen d'échapper aux manipulations auxquelles pareilles entreprises se livrent, c'est de prévoir dans la loi des lignes directrices précises.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, vous êtes très aimable d'accorder la parole à un conservateur. Je remarque que nous ne sommes pas aussi nombreux à nous lever que les députés de l'opposition. Il y a une excellente explication à cela. Jusqu'ici, le débat sur ce projet de loi n'a été que du rabâchage. L'opposition n'a cessé de ressasser les mêmes arguments. Le fait est que nous ne sommes guère portés à en faire autant. Nous demandons la parole uniquement si nous avons quelque chose d'intelligent à dire. C'est précisément ce que je vais faire maintenant.

Des voix: Asseyez-vous.

M. Nickerson: J'espère ne pas être l'exception à la règle. Je vais sans doute vous surprendre énormément, monsieur le Président, car j'ai l'intention de parler des motions nos 1 et 2 à l'étude. Personne ne l'a encore fait.

Les motions nos 1 et 2 concernent le préambule ou l'énoncé des objectifs du projet de loi. En fait, je ne vois pas beaucoup l'intérêt d'inclure ce genre de préambule dans les projets de loi. Peut-être vaudrait-il mieux les préfacer par différentes clauses commençant par «attendu que». A mon avis, le lecteur d'un projet de loi devrait être en mesure de voir lui même quels sont ses objectifs. Personne n'a besoin d'un énoncé d'intentions en guise de préambule. Cela ne remplit aucune fonction utile. Tel est en tout cas mon avis. Ce n'est qu'un prétexte à énoncer toutes sortes de bonnes intentions dans un langage ampoulé.

• (1230)

C'est précisément ce que nous offrent les trois versions du préambule entre lesquelles nous devons choisir aujourd'hui. Il y est question d'accroître le capital et la technologie, de favoriser l'investissement et de toutes sortes de choses du même genre. Je ne pense pas que cela ajoute quoi que ce soit à la loi actuelle. Les lois devraient se contenter d'ordonner ou d'interdire de faire certaines choses en indiquant les définitions nécessaires et la liste des sanctions prévues. Nous devons certainement éviter dans la mesure du possible, les déclarations politiques et l'emploi d'un langage ampoulé sans aucune définition juridique.

Nous avons ici le choix entre trois énoncés quant à l'objet de la loi. A vrai dire, je n'en aime aucun. A la fin de mon discours, je proposerai, non pas sous forme de motion, mais à titre de simple suggestion, l'énoncé qui, selon moi, décrirait le plus fidèlement le contenu du projet de loi. Chacune des formules qui nous sont proposées reflète l'idéologie du parti qui la suggère.

Je rejetterais presque immédiatement la proposition des néo-démocrates. Ils veulent imposer leur vision des choses et un certain ordre social en déclarant que les conditions établies par le gouvernement doivent régir tout type d'investissement au Canada. Cela revient à dire que le gouvernement est davantage en mesure d'établir que les gens du secteur privé où sont les intérêts de l'entreprise canadienne. Je ne suis certainement pas d'accord. Par conséquent, je rejetterais tout de suite la suggestion du NPD.

Voyons ce que proposent les libéraux. Si nous avions à faire un choix entre ces trois propositions, la leur est sans doute celle qui traduit le mieux le contenu du projet de loi. Elle n'est pas bien fameuse, mais elle n'est pas si mauvaise non plus. Pour la rendre acceptable il suffirait d'en modifier un peu le libellé afin qu'il soit dit, à la quatrième et à la cinquième lignes, «La présente loi vise à instaurer la notification et l'examen de certains projets d'investissement au Canada». Les libéraux parlent de «tous les projets d'investissement au Canada», mais tel n'est pas l'objet de ce projet de loi. Cette mesure a pour but d'appliquer les dispositions de la loi à certains investissements, mais pas à tous.

Ce projet de loi vise à s'écarter de la Loi actuelle sur l'AEIE qui doit examiner toutes les demandes, ce qui bloque tout l'appareil gouvernemental. Si nous examinons la première version du projet de loi proposée par le gouvernement, nous y constatons quelques défauts. Un grammarien y trouverait sans doute quelques fautes de grammaire, surtout dans la version anglaise. La version française ne dit pas tout à fait la même chose. Elle semble légèrement meilleure.

Dans ce préambule, nous parlons d'encourager les investissements faits au Canada par des Canadiens. C'est un bon objectif politique. Aucun d'entre nous n'y trouvera à redire. C'est une excellente déclaration d'intentions, mais tel n'est pas l'objet de ce projet de loi. Si vous le lisez, monsieur le Président, vous verrez qu'il n'y est nullement question de cet aspect de l'investissement. L'objet énoncé est beaucoup plus vaste que ne l'est le projet de loi. C'est un bon objectif politique, un bon objectif pour tous les Canadiens, mais il n'est pas vraiment en rapport avec le contenu du projet de loi.

Je conclurai mon bref discours en proposant le préambule ci-après, en admettant qu'il en faille un. J'y indiquerais exactement ce qui se trouve dans le projet de loi. Selon moi, l'objet de la loi, l'article 2, devrait simplement dire ceci: «La présente loi vise à instaurer l'examen des investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens afin de garantir des avantages au Canada.» C'est à mon avis tout ce qu'il y a de plus simple. C'est exact et cela indique exactement la teneur du projet de loi.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, il est bien évident que nous n'avons pas l'intention de nous opposer aux vues du gouvernement qui a la responsabilité de présenter des projets de loi. Cependant, nous nous devons d'être très prudents et d'examiner de très près, comme mes collègues l'ont fait au comité, pour que les projets de loi soient et dans l'intérêt de notre pays et dans l'intérêt de la population qui l'habite . . . Ce qui nous inquiète c'est la philosophie générale de ce projet de loi. Et mon collègue, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) qui a présenté un amendement à cet article nº 2 a eu, évidemment, la grande prudence de s'assurer que ce projet de loi ne soit pas un projet de loi qui invite simplement n'importe qui à l'extérieur du Canada, et pour citer les paroles de mon très honorable ami, le premier ministre (M. Mulroney): «We are open for business» . . . je signalerai que je suis bien d'accord sur le fait que le Canada a été fondé sur la bienvenue que l'on peut donner aux investissements étrangers, une partie de notre richesse d'aujourd'hui, une partie de notre bien-être d'aujourd'hui est certainement reliée au fait qu'il y a eu des investissements étrangers dans notre pays, mais il est de notre devoir d'être très prudents pour que ces investissements ne soient pas des investissements dits «sauvages».

Il faut qu'il y ait un certain contrôle sur les investissements qui viennent s'établir au Canada. Ce n'est pas parce que quelqu'un vient nous dire: J'ai des millions ou des milliards à investir, que nous nous devions, immédiatement, de dire: Bienvenue! Il y a des règles à poser. Nous croyons que ce n'est pas à l'avantage . . . Par exemple, je regarde mes collègues de la province de Québec, je regarde deux de mes collègues des provinces Maritimes, je ne crois pas que ce soit à l'avantage du développement régional que de dire à n'importe quel investisseur: Venez vous établir, parce que nous croyons, nous, que si on laisse sans règle les investissements étrangers s'établir chez nous, ils iront où? Ils iront naturellement dans le Sud de l'Ontario pour enrichir une partie de notre pays qui est déjà suffisamment riche, que je souhaiterais plus riche mais qui ne devrait pas devenir plus riche aux dépens ou des provinces Maritimes ou de la province de Québec ou même de certaines régions dans les provinces de l'Ouest. A mon avis, c'est notre devoir d'agir ainsi.

Certains disent, monsieur le Président, que l'AEIE a été désastreuse; mais il faut réfléchir que . . . si ma mémoire est fidèle, et mon collègue de Winnipeg-Fort Garry me corrigera, que malgré cette atroce institution qui s'appelait AEIE, l'an dernier, il y a eu plus de quatre milliards d'investissements au Canada. Et je tiens à être corrigé . . . parce que je ne voudrais pas induire la Chambre en erreur, eh bien, cela s'est fait d'une manière qui a été dans les meilleurs intérêts de la population canadienne. J'avais dit, lors de la présentation du projet de loi, qu'une de mes préoccupations consistait à m'assurer, quand je regarde les jeunes gens qui travaillent à la Chambre des communes, que nous protégions les emplois canadiens. Qu'est-ce qui nous assure que, par ce projet de loi, les emplois de nos jeunes Canadiens seront protégés? Qu'est-ce qui nous assure que, à ce moment-là, la petite entreprise, qui a beaucoup moins de moyens à sa disposition pour se protéger contre des investissements massifs, pourrait se trouver protégée? De plus, à mon avis, un des problèmes sur lequel nous devrions nous pencher c'est la question de la définition: Qu'est-ce que l'identité culturelle au Canada? Qu'est-ce qui nous dit que, lorsqu'on examine actuellement les problèmes à travers toutes nos industries culturelles qui doivent faire face à un géant immense, je ne parle pas de la communauté francophone . . .

• (1240)

[*Traduction*]

Je ne m'inquiète pas particulièrement au sujet de l'identité culturelle de la communauté francophone en l'occurrence, mais je suis extrêmement inquiet au sujet des industries culturelles du Canada anglais qui font face à une concurrence beaucoup plus vive de la part de nos voisins du Sud, ce qui nous porte à croire qu'il faudra des mesures de protection. Nous ne nions pas que le gouvernement ait le droit de légiférer. Nous voulons simplement inviter les députés ministériels à réfléchir sur la question et se rendre compte qu'il est indispensable de protéger les industries canadiennes.

«Le Canada d'abord et rien que le Canada» n'est pas mon slogan. Nous vivons dans un monde de concurrence et nous devons accepter les investissements de l'étranger, qui ont d'ailleurs été bénéfiques au Canada. Cela ne fait aucun doute. Je mets cependant au défi les ministériels de me citer un pays dans le monde qui ne fait pas montre de prudence à l'égard des investissements étrangers. Pourquoi le Canada devrait-il agir différemment de tous les autres pays du monde?

Nous ne sommes pas anti-Américains. Les États-Unis constituent notre meilleur marché. Sauf erreur, nous effectuons 72.6 p. 100 de nos échanges commerciaux avec les États-Unis. Est-ce être anti-Américains que de nous préoccuper de nos institutions et de nos industries canadiennes? Est-ce être anti-Américains que de nous demander quelle assurance nous avons que nous aurons notre juste part de la recherche et du développement? La recherche et le développement sont très importants pour le Canada, et surtout pour la jeune génération que l'on fait présentement instruire à un coût énorme.

Songeons à tout l'argent investi dans les universités de Terre-Neuve, par exemple, afin de donner la meilleure formation possible aux jeunes Terre-Neuviens. On le fait à un coût énorme. Beaucoup de jeunes diplômés de cette université ne peuvent trouver d'emploi dans leur province natale et doivent aller s'établir dans d'autres provinces, notamment en Ontario. Songeons à tous les jeunes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard où il ne se fait absolument aucun développement. Ces jeunes doivent aller s'établir ailleurs au Canada pour trouver un emploi car leur province natale ne leur offre tout simplement pas assez de débouchés.

Si mon parti avait une politique anti-Américaine, je la dénoncerais. Ce n'est pas être anti-Américains que d'être prudent et de protéger nos institutions et nos investissements. Ce n'est pas être anti-Américains que de nous doter de certaines règles, des règles qui ne sont pas stupides mais qui ont pour but de protéger nos industries canadiennes, nos chercheurs et ceux qui veulent faire du développement et investir au Canada pour le plus grand bien des Canadiens.

Nous ne sommes pas injustes. Nous n'accaparons pas injustement le temps de la Chambre pour réfléchir collectivement sur la nécessité de faire montre de prudence. J'ai écouté le député de Western Arctic (M. Nickerson) qui est intervenu il y a quelques instants. Certains députés à la Chambre écoutent ce que les autres ont à dire. Le député de Western Arctic lui-même n'est pas complètement satisfait de l'énoncé actuel de l'objet du projet de loi. Si j'ai bien compris ce qu'il a dit, il n'y propose pas d'amendement, mais il aimerait suggérer un énoncé différent.

Mon collègue qui a proposé l'amendement à l'étude a lui aussi une suggestion à faire. Ce n'est peut-être pas la même que celle à laquelle songe le député de Western Arctic, mais même ce dernier, un député de la majorité—et je n'essaie pas de semer la division chez les ministériels—a à cœur le plus grand bien du Canada, tout comme d'autres de ses collègues. Il ne s'agit pas là d'une question d'idéologie. Le député nous a dit qu'il aimerait voir à ce projet de loi un objet différent de celui que le gouvernement présente.

Je n'ai pas l'intention d'utiliser tout mon temps de parole. J'ajouterai cependant que c'est le droit de tous les députés d'exprimer leur point de vue à ce sujet. On nous dit que le nouveau gouvernement a instauré une ère nouvelle. Si c'est exact, et si certains amendements de l'opposition paraissent améliorer le projet de loi, pourquoi le gouvernement ne les accepterait-il pas de bonne foi dans l'intérêt du pays?

Je suis persuadé que le député de Western Arctic m'appuie de tout cœur quand je dis que le gouvernement doit écouter attentivement tous les discours qui vont être faits et tous les amendements qui vont être présentés, qu'ils viennent des députés néo-démocrates avec lesquels je ne suis pas toujours en accord, des députés de l'opposition officielle ou des ministériels. Si ces amendements sont conformes aux intérêts supérieurs du pays, pourquoi le gouvernement ne les accepterait-il pas?

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole après le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) qui a tenu des propos très sensés. C'est également un plaisir d'écouter une fois de plus le député de Western Arctic (M. Nickerson) donner à ce débat un éclairage personnel toujours intéressant.

Puisque nous discutons de ce projet de loi très important et de sa raison d'être, je tiens à souligner que le véritable sujet du débat d'aujourd'hui est l'importance et les conséquences des intérêts détenus par des étrangers au Canada. Je défie les députés d'en face de me citer un seul pays occidental industrialisé où le pourcentage des intérêts détenus par des étrangers, et donc l'influence qu'ils exercent, se rapproche de la situation que nous avons dans notre pays.

En tant que parlementaires, nous ne devons pas perdre de vue que cette question est cruciale et que le contrôle exercé par les étrangers sur notre économie en dépend. Nous ne devons pas nous cacher que dans aucun autre pays occidental industrialisé les étrangers n'exercent un tel contrôle sur l'économie. En fait, c'est même vrai pour la majorité des pays du monde entier, qu'ils soient industrialisés ou non. En simplifiant, cela signifie que les décisions dont dépend l'essor économique du Canada ne sont pas prises à Kamloops, à Vancouver, à Toronto ou à Montréal, mais plutôt à Houston, à New York, à Tokyo, à Hambourg et à Londres. Je pense que personne n'osera prétendre qu'une société mère dont le siège se trouve à Tokyo a d'abord pour objectif de créer des emplois au Canada, d'y développer une technologie et d'y trouver de nouveaux débouchés.

A l'heure actuelle, un million et demi de Canadiens sont chômeurs, et de très nombreux jeunes s'apprêtent à quitter l'université, un collège ou une école secondaire. Tous ces diplômés vont rechercher un premier emploi. Or l'avenir des usines, des mines et des bureaux dans lesquels ils voudraient travailler se décide à l'étranger et non pas au Canada. Aucun autre pays ne tolère une telle situation.

Supposons un instant que ce débat se déroule au Congrès des États-Unis. Je pense que nous reconnaîtrions tous que le secteur manufacturier est le principal moteur de la croissance économique. Si, aux États-Unis, le secteur manufacturier était contrôlé à 48 p. 100 par des intérêts étrangers, le Congrès serait dans tous ses états et trouverait cela absolument inacceptable.

Cependant, les intérêts étrangers ne représentent que 3 p. 100 du secteur manufacturier des États-unis, et malgré cela de nombreux membres du Congrès s'inquiètent de l'influence étrangère sur l'économie américaine. Au Canada, c'est 48 p. 100 du secteur manufacturier qui appartient à des étrangers. Si nous jetions un coup d'œil à d'autres secteurs, nous constaterions que le pourcentage est encore supérieur. Je n'hésite donc pas à affirmer qu'aucun autre pays ne tolèrerait cette situation. Or que fait notre nouveau gouvernement? Il dit qu'il faudrait accroître les investissements étrangers au Canada. En fait, les étrangers détiennent déjà une part plus grande de l'économie que dans n'importe quel autre pays occidental industrialisé. D'après le gouvernement, nous devrions laisser les étrangers investir et contrôler davantage notre économie, et nous devrions restreindre les règlements, les contrôles et la surveillance portant sur ces investissements.

• (1250)

D'autres pays industrialisés, comme la Norvège, l'Autriche et le Japon, ont leur propre équivalent de l'AEIE. Ils ont leur propre version d'un organisme gouvernemental qui agit en fonction des souhaits de la population. Après tout, c'est ce que doit faire un gouvernement. Nous ne devrions pas hésiter à élaborer des lignes directrices ou des règlements gouvernementaux, car le gouvernement qui en est l'auteur est l'expression des citoyens. Notre gouvernement se préoccupe de l'économie et des intérêts des entreprises et de leurs employés. Nous voulons simplement qu'il tienne compte de la volonté des citoyens. Puisqu'aucun autre pays au monde n'ouvre ses frontières toutes grandes aux investissements étrangers et ne laisse les étrangers agir sans contrainte sur le plan économique, pourquoi devrions-nous prendre des mesures pour ouvrir encore davantage nos portes aux intérêts étrangers? Je comprends mal la logique de cette décision.

Je viens d'une circonscription où les villes mono-industrielles jouent un rôle économique très important. Des agglomérations entières vivent grâce à une seule usine ou à une seule mine. La circonscription du député de Western Arctic compte aussi un certain nombre de localités dans le même cas.

M. Nickerson: On y trouve des localités sans aucune industrie.

M. Riis: Certaines localités n'ont aucune industrie, dit-il. C'est sûrement un point intéressant, bien que les trappeurs qui vivent de la vente de fourrures ne soient peut-être pas nécessairement d'accord. Quoi qu'il en soit, Kamloops-Shuswap, qui est une ville monoindustrielle, s'est développée grâce aux investissements de la société qui contrôlait l'économie locale. Les décisions engageant l'avenir de cette seule scierie ne sont pas prises à Vavenby, à Savona ni dans la ville où elle se trouve. Elles ne sont pas prises non plus à Kamloops, qui est le principal centre urbain de la région, ni à Vancouver ou à Toronto. Les décisions se prennent en Floride, où est situé le siège social de la compagnie. Comme cette dernière voulait étendre ses activités et avait besoin d'argent à cette fin, elle a décidé qu'il était dans son intérêt de fermer une grande usine en mettant à pied environ 600 personnes. Si l'usine a fermé ses portes, ce n'est pas parce qu'elle n'était pas rentable ou qu'il y avait des problèmes à l'échelon local mais parce qu'il entrait dans les projets de l'entreprise de mettre fin à son activité. Je ne suis pas certain que la décision aurait été la même si la société mère avait en son siège au Canada. Je donne cet exemple pour démolir l'hypothèse de base sur laquelle repose le projet de loi et selon laquelle tout investissement étranger et toute participation étrangère au Canada est une bonne chose.

M. Nickerson: Vous n'avez pas lu le projet de loi.

M. Riis: Mon collègue de Western Arctic m'accuse de ne pas avoir lu le projet de loi. J'en ai lu toutes les dispositions. J'ai préparé des notes sur chacune et j'ai l'intention de prendre la parole au sujet de quelque 150 motions au cours des deux prochains mois, si c'est nécessaire. Je vais le faire pour essayer de convaincre les ministériels qu'il existe de meilleurs moyens d'aborder la question. Le député qui dit que je n'ai pas lu le projet de loi sera encouragé par les interventions que je ferai au fur et à mesure que nous progresserons dans l'étude du projet de loi sur Investissement Canada.

Je viens d'une région du Canada où il y a de grandes fermes d'élevage de bétail. Cet élevage y est une importante industrie. Comme il n'existe ni restrictions ni réglementations régissant l'investissement dans cette industrie, un certain nombre de grands entrepreneurs européens y ont placé de l'argent. Ils ont acheté de grandes fermes d'élevage. Ce sont tous des propriétaires absentéistes. Ils n'ont pas l'intention d'utiliser leur investissement comme base importante de leurs activités. En un sens, c'est une façon pour eux de diversifier leur capital hors d'Europe. Le genre d'activité agricole qui en résulte est très particulier. Il ne répond pas aux intérêts supérieurs de l'économie régionale ni à ceux des localités et villages qui desservent l'industrie du bétail. C'est pour cette raison et bien d'autres que je m'inquiète de l'objet du projet de loi tel que l'énonce l'article 2.

[*Français*]

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole sur le projet de loi C-15, mais étant donné l'heure tardive, je demanderais à la Chambre si elle veut accorder son consentement unanime pour signaler qu'il est 13 heures.

[*Traduction*]

M. le Président: La Chambre y consent-elle?

Des voix: Non!

M. le Président: J'ai bien peur qu'il n'y ait pas consentement unanime à l'égard de la proposition.

[*Français*]

Mme Killens: Très bien, monsieur le Président. Je prends la parole aujourd'hui au sujet du premier amendement à apporter au projet de loi C-15, parce que, si les amendements proposés aujourd'hui n'étaient pas acceptés, je serais inquiète.

Monsieur le Président, à la lecture de l'amendement on devrait reconnaître le bon sens dans le texte. Il me semble seulement normal que nous, du parti de l'Opposition, tentions de protéger nos investisseurs canadiens, d'une part, mais que nous voulions accueillir équitablement nos investisseurs étrangers, d'autre part. Je pense que le ministre et son secrétaire parlementaire devraient examiner d'un peu plus près la réalité canadienne. Il n'y a pas seulement les États-Unis avec qui nous pourrions faire affaires; d'autres pays sont aussi intéressés à participer en tant qu'investisseurs à la création d'emplois au Canada qui a toujours été au cœur des débats de tout genre.

Durant la dernière campagne électorale, le parti conservateur a promis mer et monde, mais vous savez que lors du rassemblement des grands voiliers à Québec l'été dernier, nous avons eu de la difficulté à vendre nos idées aux Canadiens et aux Canadiennes. La même chose pourrait se passer avec cette loi si nous n'apportons pas les amendements proposés.

Si notre but est de promouvoir une équité dans l'investissement étranger, il est normal que l'on veuille protéger et permettre des investissements qui seront avantageux au Canada, et par voie de conséquence aux Canadiens et aux Canadiennes. Ainsi par ce projet de loi nous voulons aider les investisseurs canadiens; il serait dommage que ces derniers se découragent et démissionnent devant la trop grande permissivité du gouvernement face aux investisseurs étrangers.

Le gouvernement a besoin d'instaurer des mesures de contrôle dans cette loi en accordant la possibilité de soumettre les projets d'investissements des non-Canadiens à des contrôles. Le gouvernement dirait à ces investisseurs que eux aussi ont le droit de participer à la création d'emplois dans notre pays mais à certaines conditions. Il faudrait prouver que ces investissements contribuent à la croissance économique du Canada. Le premier amendement est tellement clair dans sa forme, qu'il est tout à fait incompréhensible que les députés d'en face n'en réalisent pas la portée sur l'investissement du Canada. L'idée première est de protéger la création d'emplois, on est d'accord. On ne peut s'opposer à vouloir créer des emplois pour les Canadiens.

Monsieur le Président, dans une autre intervention que j'ai faite sur le projet de loi, j'avais attirer l'attention de cette Chambre sur l'importance du rôle de la femme au sein du secteur économique du Canada.

[*Traduction*]

M. le Président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ADMIRATION SUSCITÉE PAR LE PEUPLE ARMÉNIEN

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, hier, nous marquions un bien triste anniversaire. Il y a 70 ans le peuple arménien subissait un massacre atroce. Pays des seigneurs et berceau du monde, l'Arménie fut maintes fois affligée par les guerres et les persécutions, mais son jour le plus noir fut celui du 24 avril 1915. Plusieurs centaines de milliers d'Arméniens, hommes, femmes et enfants, étaient tués. Le monde était stupéfié. On avait de la peine à le croire.

Aujourd'hui, on se souvient et nous sympathisons avec la grande majorité des Arméniens qui le font dans la légalité et la non-violence. Aujourd'hui, nous nous rappelons leur douloureuse histoire non pour aviver une haine, mais pour faire haïr son hideux visage. Nous ne laisserons jamais glisser dans l'oubli un acte si terrible. Et, c'est avec admiration que nous regardons le peuple arménien qui est sorti d'une épreuve si affreuse.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'INDEXATION DES PENSIONS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, un grand nombre de fonctionnaires fédéraux à la retraite s'inquiètent de l'annonce que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a faite la semaine dernière, proposant de mettre fin à l'indexation des pensions de la Fonction publique.

Cette annonce a été faite à l'occasion d'une entente généralement positive conclue avec les syndicats de la Fonction publique au sujet de la négociation d'un accord-cadre. Toutefois, il n'y a aucune entente sur l'élimination des dispositions d'indexation dans le régime de pensions de la Fonction publique. Aucune entente de ce genre n'a été conclue et le ministre a tort de laisser croire que les pensionnés fédéraux pourraient avoir perdu l'indexation, qui serait remplacée par un vague régime indéterminé de protection contre l'inflation.

Le régime de la Fonction publique fédérale sera assujetti à une gestion conjointe qui comportera la mise en application de nouveaux moyens de protection contre l'inflation, mais il faut faire nettement comprendre que l'indexation n'est pas supprimée.

Le président du Conseil du Trésor devrait savoir que ses remarques ont suscité des craintes et un sentiment de panique chez de nombreux pensionnés fédéraux dans ma circonscription, celle d'Ottawa-Centre, et ailleurs au Canada. L'Association nationale des pensionnés fédéraux est inondée d'appels et de lettres provenant de ses membres qui réclament des précisions au sujet de l'annonce du gouvernement.

Il était injuste, à mon avis, d'agir ainsi et je conseille au président du Conseil du Trésor de faire une déclaration pour préciser qu'aucun marché n'a été conclu en vue de mettre fin à l'indexation des pensionnés et en outre de rassurer ces personnes âgées qui ont travaillé si longtemps dans la Fonction publique en leur disant que le gouvernement ne propose rien de ce genre dans ses négociations . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA SOMME ÉPARGNÉE LORS DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, le 4 septembre dernier, dans toutes les provinces et territoires de notre pays, les Canadiens se sont prononcés sans équivoque possible. Ils ont confié au parti conservateur, sous la direction de son chef, le très honorable Brian Mulroney, la mission de gouverner le Canada dans le but de réduire les dépenses publiques pour que l'État tire le maximum de chaque dollar dépensé. Même si le gouvernement progressiste conservateur s'efforce de s'acquitter de la mission que lui ont confiée nos concitoyens, les libéraux et les néo-démocrates ne cessent de faire de l'obstruction pour l'en empêcher. Ils l'ont fait à maintes reprises.

La dernière fois qu'ils ont usé d'une telle tactique, cependant, il s'agissait d'un contrat qui fera épargner au moins un demi-million de dollars aux contribuables. Sous prétexte qu'un parent d'un ministre travaille dans une compagnie, l'opposition pousse les hauts cris. Mais elle n'aurait pas bronché si le gouvernement, à l'instar de son prédécesseur, avait accordé ce contrat, à un prix deux fois plus élevé, aux amis des libéraux ou des néo-démocrates.

Pourtant, notre gouvernement et les ministres concernés devraient être félicités pour avoir fait épargner $500,000 aux contribuables. Au lieu de parler de cette économie, l'opposition s'abaisse à détruire des réputations. Mais que cela ne vous empêche pas, Mike et Harvie, de continuer à économiser les deniers publics pour que le gouvernement tire le meilleur parti de chaque dollar dépensé. Oubliez les obstructionnistes. Les Canadiens vous soutiennent sans réserve aucune.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS—LES CRITÈRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, depuis quelques semaines, pour ne pas dire depuis plus de six mois, les partis d'opposition en cette Chambre s'attaquent à toutes et chacune des nominations effectuées par notre gouvernement depuis son élection. Les libéraux, eux, le font sans aucune gêne et sur un ton moralisateur qui leur sied très mal. Quant au Nouveau parti démocratique, il le fait avec les yeux de l'envie, sachant fort bien que jamais il ne se verra accorder ce privilège.

Une voix: Bravo!

Article 21 du Règlement

M. Desjardins: Monsieur le Président, les libéraux qui ont régné en maîtres absolus sur ce pays pendant 75 ans ne se sont jamais trop souciés de pratiquer le népotisme et de se comporter comme si ce pays leur appartenait en propre.

Le 4 septembre dernier, monsieur le Président, les électeurs canadiens ont voté pour un changement en profondeur et, dans cette optique, il est tout à fait normal et logique qu'un nouveau gouvernement procède à de nombreuses nominations à tous les échelons de l'appareil gouvernemental. Notre gouvernement a été élu avec un mandat clair de gouverner ce pays, de prendre des décisions, et il est primordial qu'il cherche à s'entourer de gens compétents et de confiance qui vont travailler à appliquer soigneusement les politiques qu'il a mises de l'avant.

Monsieur le Président, lundi soir dernier, j'écoutais sur les ondes du réseau français de Radio-Canada une émission de ligne ouverte où la très grande majorité des intervenants étaient d'accord et appuyaient sans réserve les nominations effectuées par notre gouvernement. Il est important d'écouter l'opinion du peuple, et je demeure persuadé que l'ensemble des Canadiens est d'accord sur le choix et l'attitude de notre premier ministre (M. Mulroney) en cette matière. Ce que les Canadiens veulent avant tout, monsieur le Président, c'est que le critère des compétences soit observé et, à ce titre, ils font confiance au bon jugement de notre premier ministre.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PERTINENCE DES DÉCLARATIONS FAITES EN VERTU DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, compte tenu du fait que les députés conservateurs ont encore pensé que le quart d'heure pour la période des motions est le quart d'heure de l'adoration mutuelle, quand on en est rendu, monsieur le Président, que tu es obligé de te lever en tant que député progressiste conservateur pour te féliciter d'avoir fait du patronage partout, quand on en est rendu à se lever, monsieur le Président, c'est à peu près tout ce qu'ils sont capables de défendre, se lever pour se féliciter entre eux d'avoir formé un club, le club du «petit Brian souriant» de Baie Comeau, pour que les gens puissent se faire entendre, payer $100 pour le diner-bénéfice à ce groupe-là, et quand tu penses que ce parti-là ne veut même pas faire un amendement pour défendre les intérêts de 80,000 personnes âgées au Canada qui seront privées, monsieur le Président, c'est scandaleux de voir le comportement des députés progressistes conservateurs.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA SOCIÉTÉ CHRYSLER—L'USINE DE MOTEURS À WINDSOR

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, la société Chrysler vient d'annoncer qu'elle s'associait à la société coréenne Samsung pour réaliser un projet d'envergure de production de pièces d'automobile. Cette initiative risque au cours des années de susciter de graves difficultés pour les fabricants canadiens de pièces d'automobile du fait qu'elle les placera en concurrence directe avec un pays qui respecte bien moins que le Canada les droits des syndicats de travailleurs.

Article 21 du Règlement

Puisque la société Chrysler dispose à l'heure actuelle de capitaux d'investissement considérables, son nouveau projet devant vraisemblablement lui coûter 350 millions de dollars, j'invite cette société à respecter l'engagement qu'elle a pris au moment où elle a obtenu des garanties de prêt du gouvernement du Canada. Elle a en effet promis de remettre en service son usine de moteurs à Windsor, ce qui contribuerait à créer au Canada plusieurs milliers d'emploi dans le secteur de la fabrication de pièces. Le précédent gouvernement n'a pas obligé la société Chrysler à tenir son engagement. Je prie le gouvernement actuel de l'obliger à le tenir.

Si la société Chrysler a de l'argent pour la Corée, elle devrait en avoir également pour remplir la promesse qu'elle a faite au Canada.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE L'HYGIÈNE ANIMALE

LE PROGRAMME PARRAINÉ PAR LES VÉTÉRINAIRES

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour signaler à la Chambre la célébration de la première Semaine nationale de l'hygiène animale au Canada, à compter du 28 avril. Il s'agit d'un programme d'information publique parrainé par l'Association canadienne des vétérinaires, dont le président est aujourd'hui présent à la tribune des visiteurs. Cette Semaine a été instituée afin d'amener les Canadiens à prendre davantage conscience du rôle important que jouent les animaux dans la société et de promouvoir l'amélioration de l'hygiène animale.

Les animaux jouent en effet plusieurs rôles importants au Canada aujourd'hui: comme source d'aliments, dans les loisirs et les spectacles, dans bien des progrès de la science et de la médecine, et comme facteurs de santé physique et mentale des humains grâce aux liens d'attachement entre animaux et humains.

Partout au Canada, les vétérinaires distribueront des dépliants spéciaux sur la santé animale, des macarons, des affiches et des albums à colorier. Ils inviteront le public à visiter les cliniques vétérinaires et prononceront des conférences publiques. Les techniciens vétérinaires lanceront un projet de visites d'animaux familiers dans les foyers pour personnes âgées.

Tout comme nous croyons que les membres de notre société ont droit à un logement, à une alimentation, à une hygiène et à des soins médicaux convenables, les vétérinaires, dont moi-même, croient que les animaux ont droit à rien de moins. C'est un objectif louable que de mieux faire connaître les progrès de la science animale, de la médecine vétérinaire et de la psychologie des rapports entre les humains et les animaux. J'invite la Chambre à s'unir à moi pour appuyer cette excellente initiative de l'Association canadienne des vétérinaires.

• (1410)

LA CHARTE DES DROITS

L'ABOLITION DE LA LOI SUR LE DIMANCHE

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, prendre un jour de repos hebdomadaire fait partie des us et coutumes des Canadiens. Il s'agit plutôt d'un droit social que d'un droit religieux. C'est le droit d'être libéré de son travail pendant un jour; d'être libre de faire ce qui nous plaît: aller à la pêche, faire la grasse matinée, regarder les matchs opposant les Canadiens aux Nordiques, même aller à l'église, en somme passer la journée comme on l'entend, dans la chaleur du foyer ou au milieu des amis. Voilà que ce droit et cette liberté sont maintenant menacés par la Charte des droits dont l'objectif est précisément de protéger nos droits et nos libertés. Il appartient donc au Parlement d'examiner ce qu'il peut faire pour conserver la tradition du jour de repos.

Il n'y a qu'une minorité de travailleurs canadiens qui sont protégés par des conventions collectives. Pour la grande majorité, cette protection ne peut que venir du Parlement. Ce dernier peut voter des lois qui, sans brimer les droits de la minorité, peuvent préserver ceux de la majorité. La loi ne devrait pas menacer le droit de quiconque à travailler le dimanche si c'est son bon plaisir, mais elle devrait protéger le droit de tous ceux qui souhaitent le contraire, soit faire une pause le dimanche afin d'être en meilleure forme le lundi.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA CONTRIBUTION DES PARCS NATIONAUX

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, le développement de nos parcs nationaux est de première importance parce que les parcs contribuent de façon significative à l'économie canadienne.

[*Traduction*]

Les visiteurs des parcs dépensent 90 p. 100 de leur argent dans les secteurs des transports, du commerce de détail, de la restauration et du logement. Chaque dollar dépensé par un visiteur produit $3.73, et chaque dollar dépensé par Parcs Canada augmente la production totale de biens et services de $3.10. Pour chaque dollar dépensé, Parcs Canada produit, directement et par l'intermédiaire des dépenses des visiteurs, $1.98 de revenus d'emploi. De même, pour chaque dollar dépensé par Parcs Canada ou les visiteurs, 98c. sont récupérés, à un moment ou à un autre, par les divers niveaux de gouvernement.

[*Français*]

Il est donc temps, monsieur le Président, que la ministre réalise que, au lieu de couper les budgets des parcs nationaux, elle devrait plutôt favoriser l'expansion de cette grande richesse naturelle.

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES RÉSULTATS DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, sous l'impulsion du premier ministre (M. Mulroney) et du ministre des Finances (M. Wilson), la politique de redressement économique du parti progressiste conservateur prend de la force, créant des emplois dans tout le pays et amenant avec elle la prospérité. Depuis le 4 septembre, 112,000 emplois ont été créés et le nombre de chômeurs a baissé de 50,000. Grâce à la politique des conservateurs, les taux d'intérêt ont diminué de façon spectaculaire. Le taux des banques a baissé de 2 p. 100 en six semaines seulement. Le taux privilégié s'établit maintenant à 10.75 p. 100, son niveau le plus bas depuis octobre 1978. Les taux hypothécaires sont à leur plus bas depuis 13 mois et la silhouette des grues utilisées dans la construction se découpe sur tous les horizons.

Sous le gouvernement progressiste conservateur la confiance et la croissance économique sont revenues au Canada. Notre dollar s'est stabilisé et l'inflation est jugulée. En fait, après une décennie de noirceur libérale, la lumière est revenue sur notre grand pays. Monsieur le Président, le Canada se réjouit de ce retour de la prospérité et du bien-être économique qu'il doit aux conservateurs.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÉTATS-UNIS—LE REFUS DE L'AUTORISATION D'ENTRER À UN ÉMINENT AUTEUR CANADIEN

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, un complot a été mis à jour. Les Américains et les Canadiens peuvent désormais dormir en paix, on a enfin démasqué Farley Mowat.

Y a-t-il un seul Canadien qui se respecte qui ne soupçonnait pas que des livres comme *The Boat Who Wouldn't Float* ou *The Dog Who Wouldn't Be* constituaient une véritable menace ou dissimulaient un message secret? On a vu l'auteur de ces livres parler à de naïfs écoliers. Des cours portent son nom, ce qui sent le maoïsme et le marxisme à plein nez. On l'a vu s'introduire en cachette dans la résidence du Gouverneur général. On sait qu'il a rôdé le long de nos frontières septentrionales. Heureusement, grâce au travail exceptionnel d'agents d'immigration américains, nous savons maintenant à quoi nous attendre. On a confirmé que le kilt est un signe de subversion.

Après avoir lu *Never Cry Wolf*, nous savons que les louveteaux font partie d'une organisation subversive. Des milliers d'adolescents inoffensifs sont maintenant soupçonnés de terrorisme. Le fils du premier ministre (M. Mulroney) et le fils de Marc Garneau sont maintenant des suspects au Canada. D'ailleurs, pourquoi Marc Garneau est-il devenu astronaute sinon pour communiquer avec les Russes?

La Chambre doit remercier les agents d'immigration américains de suivre les règlements à la lettre. Sans leur intervention, Farley Mowat se promènerait au Canada en se faisant passer pour un artiste canadien de renom.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'ADJUDICATION DES CONTRATS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Chaque jour, nous apprenons du nouveau sur l'affaire Wilson. Le beau-frère du ministre des Finances a obtenu un contrat de $234,000 qui n'a fait l'objet d'aucun appel d'offres. Par-dessus le marché, le vice-président de cette entreprise était dans le bureau du ministre quelques semaines avant l'octroi du contrat. Hier, nous avons appris que le beau-frère et l'ancien adjoint du ministre avaient reçu un deuxième contrat sans qu'il y ait eu d'appel d'offres.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration nous a dit, hier également, au sujet d'un conflit d'intérêts concernant M. Greenbaum, le président du comité d'examen de l'immigration, que M. Greenbaum n'avait rien fait d'irrégulier mais que, néanmoins:

> ... toute insinuation ou tout soupçon d'irrégularité sapera la confiance des Canadiens et qu'il vaut donc mieux qu'il remette sa démission.

Le premier ministre est-il d'accord avec la déclaration et la décision de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration? Dans l'affirmative, pourquoi n'applique-t-il pas les mêmes critères au ministre des Finances?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je suis entièrement d'accord avec la ministre de l'Immigration. Si je n'applique pas les mêmes critères au ministre des Finances, c'est parce que la situation n'est pas du tout la même. Elle est totalement différente. Les circonstances ne sont pas du tout les mêmes et le député qui compte des amis et parents ici et ailleurs, et qui a déjà été ministre, ne l'ignore certainement pas. Ayant été ministre des Finances, il sera le premier à reconnaître que la situation à propos de laquelle la ministre de l'Immigration est intervenue et celle du ministre des Finances n'ont aucun rapport.

Le cas du ministre des Finances que nous avons, je pense, examiné en profondeur, a été réglé de façon satisfaisante, en fonction de critères objectifs par le ministre des Approvisionnements et Services qui a pris une décision objective sur les recommandations de fonctionnaires.

Les personnes en cause sont d'une telle honnêteté, et je crois que le député doit le reconnaître, qu'elles ont aussitôt écrit au gouvernement pour lui dire que ce genre de chose n'était pas avantageux pour les contribuables et qu'il valait mieux y mettre un terme. Nous avons mis fin à une façon de procéder en vigueur depuis des années, ce qui nous a permis de faire économiser aux contribuables plus de $500,000 par an. Je pense que c'est tout à leur honneur et que nous devrions les en féliciter.

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—LE MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Nous avons clairement expliqué hier que lorsque le ministre des Finances a été mis au courant de ce contrat, il aurait dû, à ce moment-là, mettre fin à la transaction. Il ne l'a pas fait et le contrat a été octroyé par son ministère en se servant du ministère des Approvisionnements et Services. Est-ce que le premier ministre ne reconnaîtra pas que, dans un cas précédent, en Ontario, Darcy McKeough, alors trésorier du gouvernement ontarien et alors que, dans son ministère, un geste avait été posé qui avait donné un permis à une compagnie de sa famille, et même s'il n'était pas au courant, à cause de ses hauts critères d'intégrité, il a remis immédiatement sa démission plutôt que de laisser planer un doute de conflit d'intérêts, est-ce que le premier ministre ne pense pas que, dans la présente situation, il devrait demander à son ministre des Finances de remettre sa démission de telle façon que aucun doute ne plane sur l'intégrité et même sur le jugement du ministre des Finances?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Tout d'abord je pense, monsieur le Président, que je me dois de signaler qu'il y a une erreur grave dans le préambule, erreur «inadvertante» sans doute de la part de mon ami où il dit que c'est le ministre des Finances qui a octroyé le contrat. Au contraire, il s'agissait d'un contrat de la Banque du Canada qui a été octroyé par un tout autre ministre. Vous me posez une question hypothétique en ce qui concerne un ministre dans une situation qui s'est produite en Ontario. Je vous pose une autre question: Lorsque le ministre des Finances, M. Lalonde, a divulgué un secret vital du Budget, et que deux minutes après il l'a changé pour un autre deux cent millions, aurait-il dû démissionner? Moi je pense qu'il aurait dû démissionner.

* * *

• (1420)

[*Traduction*]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

LES CIRCONSTANCES DU CONTRAT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je ne pense pas que cet exemple ait un rapport quelconque avec la question. Le premier ministre a parlé de la Banque du Canada. Il devrait savoir que le seul porte-parole de la Banque du Canada à la Chambre des communes est le ministre des Finances. Il devrait savoir que le ministre des Finances doit rencontrer le gouverneur de la Banque du Canada toutes les semaines. Il devrait savoir que l'adjoint du ministre peut prendre connaissance de la teneur des échanges entre la Banque du Canada et le ministre. Or il se trouve que l'adjoint du ministre à l'époque était le vice-président de la société qui a obtenu un contrat sans appel d'offres. Le premier ministre n'estime-t-il pas que tous ces faits justifient la démission du ministre des Finances, ce qui permettrait à un autre ministre des Finances, dont la réputation ne serait pas entachée, de préparer le prochain budget?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): S'il y a eu une situation qui justifiait la démission d'un ministre des Finances, c'est bien quand M. Lalonde s'est fait coïncé en train de montrer son budget et qu'il a dépensé 200 millions de dollars de plus pour falsifier les faits. Vous avez défendu M. Lalonde à l'époque, et je peux vous dire que vous aviez tort. Voilà une situation où un ministre des Finances aurait dû démissionner.

Par contre, un ministre des Finances ne devrait pas démissionner quand il ne fait rien de répréhensible ni d'illégal, et quand il n'enfreint les lignes directrices d'aucune manière, ni directement ni indirectement. C'est le cas de notre ministre des Finances, que je continuerai de défendre fièrement à la Chambre, comme tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le premier ministre semble croire que les applaudissements de ses députés de l'arrière-ban signifient qu'il a l'approbation de tous les Canadiens. Je peux lui garantir qu'il n'en n'est rien.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Monsieur le Président, alors qu'on lui demandait si son ministre de la Défense nationale avait bien fait de donner sa démission il y a quelque temps, le premier ministre a répondu ceci au journaliste du *Citizen* d'Ottawa:

> Les Canadiens, même s'ils savent que nous sommes loin d'être parfaits, ont tout à fait le droit de s'attendre à ce que leurs fonctionnaires et leurs représentants élus respectent les normes de conduite les plus élevées possibles.

Le premier ministre dit-il aux députés et, par le fait même, à tous les Canadiens que, selon lui, les Canadiens ne voient rien de mal à ce qu'on octroie, sans appel d'offres, à un parent d'un ministre un contrat pour le compte des services du ministre en question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait cité la déclaration qui a paru dans le *Citizen* d'Ottawa, car je crois que nous sommes tous d'accord avec les affirmations que je fais dans cette déclaration.

Lorsque la question relative au ministre de la Défense nationale a été soulevée à la Chambre—en vérité, avant cela même—je peux vous dire avec beaucoup de tristesse que j'avais déjà informé le ministre de la Défense nationale que, dans les circonstances, sa démission s'imposait. A mon avis, il s'agissait d'une journée honorable. Le ministre n'avait rien fait de mal, mais il s'agissait d'une journée honorable pour le Parlement. En effet, pour une rare fois, sachant ce qui s'est passé auparavant dans cette enceinte, un homme a eu le courage d'assumer ses responsabilités.

Nous savons quelles sont nos obligations et je pense que nous les avons respectées, non pas sans une énorme tristesse, je puis vous l'assurer, mais parce que nous nous devons, vis-à-vis des Canadiens, de respecter les normes de conduite les plus élevées possibles.

Il n'y a aucun rapport entre la situation personnelle vraiment regrettable dans laquelle s'était alors placé le ministre de la Défense nationale et l'octroi d'un contrat par le ministre des Approvisionnements et Services. J'espère que mon collègue sera en mesure de faire la distinction, car, à mon avis, elle est tout à fait évidente pour tous les députés.

M. Tobin: Le premier ministre prétend qu'il n'y a aucun rapport, mais la ressemblance frappante qui saute aux yeux, c'est que le premier ministre a déclaré il y a un instant encore que le ministre des Finances n'avait rien fait de mal, mais pour la première fois, il a admis, à la Chambre des communes, qu'il avait demandé au ministre de la Défense sa démission. Il n'avait rien fait de mal non plus mais le premier ministre a tout de même exigé sa démission.

Monsieur le Président, le premier ministre nous dit maintenant que le ministre des Finances n'a rien fait de mal et qu'il n'accepterait par sa démission s'il la lui présentait. Je tiens alors à dire: Voici la mort d'un Dr. Jekyll bien intentionné et la naissance de M. Hyde.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est honteux!

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Je l'avertis que l'honneur est comme une île . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Est-ce la période des questions ou le Gong Show?

M. le Président: Il convient peut-être en ce début de la période des questions que la présidence invite les députés à écouter ceux qui posent des questions et ceux qui y répondent.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'avertis donc le ministre que l'honneur est comme une île aux côtes escarpées et sans plage où on ne peut retourner une fois qu'on l'a quittée. S'il veut éviter le purgatoire politique perpétuel qui est le lot du solliciteur général, est-il disposé à prendre la décision honorable qui s'impose et à résigner immédiatement sa charge de ministre des Finances?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non.

Des voix: Bravo!

* * *

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

L'ANNULATION D'UNE NOMINATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Lundi, une éminente scientifique canadienne, le professeur Ursula Franklin, dont la compétence est reconnue non seulement dans notre pays, mais également à l'échelle internationale, a reçu de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une lettre lui confirmant sa nomination pour deux ans à la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Elle a écrit immédiatement pour demander des précisions sur son mandat. Je me suis procuré une copie de cette lettre. Moins de trois heures après avoir fait parvenir sa lettre à Ottawa, elle a reçu du cabinet du ministre un appel téléphonique l'informant que sa nomination avait été annulée, qu'elle n'avait plus lieu et qu'il lui fallait oublier toute l'affaire. Le premier ministre peut-il nous expliquer cette extraordinaire série d'événements?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cela n'a rien d'extraordinaire. Le député a rappelé, avec raison, la bonne réputation dont jouit la personne en question. Personne n'en disconviendra, je pense.

D'après mes renseignements, il a effectivement été question de nommer cette personne à la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Elle a exprimé des réserves avant d'accepter ce mandat, parce qu'elle serait obligée de prêter le serment du secret. Étant donné ses préoccupations, le gouvernement et le ministre ont été obligés d'y réfléchir à deux fois et la nomination n'a pas eu lieu.

ON DEMANDE DE RÉEXAMINER LA QUESTION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Le professeur Franklin a catégoriquement nié la raison que lui a attribuée la presse, selon laquelle elle ne pouvait pas accepter ce mandat s'il lui fallait prêter le serment du secret. Elle a publiquement démenti avoir donné cette raison. Monsieur le Président, j'ai parlé ce matin au professeur Franklin au téléphone à ce sujet et elle m'a répété en privé qu'elle n'a jamais fait une telle déclaration.

Elle a écrit une lettre très sérieuse à la ministre après avoir appris qu'elle devait être nommée pour deux ans. Elle voulait simplement des éclaircissements sur son mandat. Par conséquent, le premier ministre peut-il nous donner l'assurance, compte tenu de ce qu'il vient de dire et de l'information que je viens de lui communiquer, que le gouvernement va revenir sur sa décision en l'occurrence et honorer son obligation envers cette très éminente scientifique canadienne?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne manquerai pas de communiquer les préoccupations de mon collègue à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dès son retour. Personnellement, je ne connais pas cette éminente compatriote. D'après mes renseignements, ce serment est obligatoire aux termes du paragraphe 18(1) de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique. J'ai appris également que cette personne avait hésité à prêter le serment. Si ce n'est pas vrai, j'en discuterai avec la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dès que possible et je ne manquerai pas de tenir mon collègue au courant.

Questions orales

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LA NOMINATION SERA CONFIRMÉE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement, comme toujours, les déclarations du premier ministre. Comme je viens de vous le dire, la teneur de la lettre de cette personne est celle d'une scientifique canadienne responsable à laquelle on a annoncé sa nomination à un organisme et qui demande des précisions.

Comme le premier ministre vient de dire qu'il vérifierait, étant donné les très hautes compétences de l'intéressée, pourra-t-il faire plus encore et dire à la Chambre que, puisqu'on lui a déjà proposé le poste—et s'il vérifie dans ses notes ou auprès de la ministre de l'Énergie, il constatera que la raison qu'il a invoquée à la Chambre pour ne pas avoir donné suite à cette offre s'est révélée fausse—peut-il nous donner l'assurance que le poste va lui être offert, à elle, à nouveau?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je serai heureux d'en donner l'assurance à la Chambre. D'après mes renseignements, le professeur Franklin voulait essentiellement savoir à qui elle pourrait, ou ne pourrait pas, communiquer des renseignements confidentiels . . .

M. Deans: C'est tout à fait vrai.

M. Broadbent: Elle demandait des précisions.

M. Mulroney: . . . ce qui, je suppose, n'a pas manqué de préoccuper les personnes qui avaient proposé sa nomination. Je n'ai entendu que des commentaires élogieux à son égard. Dès que la ministre de l'Énergie sera de retour, je ne manquerai pas de la saisir à nouveau de cette affaire.

J'avais cru comprendre que le professeur Franklin avait adopté cette position qui est tout à fait contraire aux exigences de nos lois. Si ce n'est pas le cas, j'en discuterai volontiers avec la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui la tient également, sauf erreur, en haute estime.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LES POSTES D'ADMINISTRATEUR OCCUPÉS PAR LE PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce matin même, le premier ministre figurait à la direction des corporations du ministère de la Consommation et des Corporations comme administrateur des cinq sociétés suivantes qui ne figurent pas dans la déclaration de conflit d'intérêts qu'il a signée le 9 janvier 1985: Canadian Insurance and Investment, Common Cents Canada, Common Cents, Nommoc, et Showcraft Publications. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre et à tous les Canadiens pourquoi il n'a pas divulgué ces postes d'administrateur, comme l'exigeaient les directives en matière de conflit d'intérêts?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je peux répondre à cela. Je souhaiterais lire ma réponse pour qu'elle soit consignée et je dois la lire, monsieur le Président.

M. Chrétien: Déposez-la.

M. Mulroney: Non, ce n'est pas un document. C'est ma réponse à la question du député. Elle confirme que:

> . . . les sociétés suivantes, Canadian Insurance and Investment Inc., Showcraft Publications Inc., Common Cents Inc., Common Cents Canada Inc., Nommoc Inc., sont toutes des entreprises privées dont les avoirs ne dépassent en aucun cas $2,000. M. Mulroney est devenu administrateur de ces sociétés il y a plus de dix ans à ma demande et a abandonné ses fonctions d'administrateur lorsqu'il est devenu chef de l'opposition en juin 1983, et il n'a plus touché de rémunération ou d'honoraires depuis cette date. M. Mulroney n'a plus de rapports directs ou indirects avec ces cinq sociétés depuis juin 1983.
>
> Si quelque déclaration que ce soit, où que ce soit, suggérait ou donnait à penser autre chose que ce qui figure ci-dessus, elle serait incorrecte et sera en conséquence remplacée par une déclaration corrigée. Showcraft Publication Inc. et Canadian Insurance and Investment Inc. sont en cours de liquidation.

Ce texte est signé, Frank B. Common, Jr., Q.C.

Il s'agissait de sociétés appartenant à M. Common et à sa famille. M. Common était l'un de mes associés dans la pratique du droit, et tout juriste à la Chambre, y compris mon honorable collègue de Saint-Henri-Westmount, sait que l'on a de temps à autre recours à ce genre d'arrangement. Je l'ai fait pour rendre service à un ami et à un associé, et je n'en ai tiré aucun avantage.

Des voix: Bravo!

LE DÉPÔT DES AVIS DE DÉMISSION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le premier ministre, voici ma question supplémentaire. C'est de l'incurie de la pire espèce.

Des voix: Asseyez-vous.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Le premier ministre a le devoir de s'assurer . . .

M. Andre: Excusez-vous.

M. Stevens: Excusez-vous.

Mme Copps: . . . que le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations ne le mentionne pas comme membre d'un conseil d'administration.

Je veux savoir quand il a présenté sa démission, s'il l'a fait avant de devenir premier ministre et, sinon, pourquoi pas, parce qu'il a clairement enfreint les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts . . .

Des voix: Plus fort.

Mme Copps: . . . selon lesquelles il doit déclarer tous les postes d'administrateur de société qu'il détenait deux ans avant de devenir premier ministre. Je pense que le premier ministre doit des explications aux Canadiens.

Une voix: Seule la meute est d'accord.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue n'a pas saisi une des phrases que j'ai lues et qui disait: M. Mulroney est devenu administrateur de ces sociétés à ma demande et a abandonné ses fonctions d'administrateur lorsqu'il est devenu chef de l'opposition en juin 1983.

J'ai aussi été obligé de démissionner de la Croix-Rouge canadienne, de la Fondation Robert Cliche, de la Fondation John Diefenbaker, de la Fondation de recherche sur le diabète juvénile, du Ballet national du Canada et de l'Association récréative de la Fonction publique d'Ottawa.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: Retournez en Ontario. Peterson a besoin de vous.

* * *

LA SANTÉ

LE TRANSPORT DE BŒUF SUR LA ROUTE TRANSCANADIENNE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Mardi dernier le ministre a reçu un rapport l'informant qu'un camion albertain transportant un chargement de bœuf avait traversé le nord de l'Ontario par la route du BPC pour se rendre à Asbestos, au Québec, laissant des carcasses à Sudbury et à Brockville et livrant le reste de son chargement au Québec pour qu'il y soit distribué. A l'heure qu'il est, beaucoup de consommateurs doivent avoir acheté et peut-être mangé de ce bœuf.

Comme des gens de ces localités vont beaucoup s'inquiéter pour leur santé en raison des risques que le BPC fait courir, est-ce que le ministre va ouvrir une enquête complète à l'échelle nationale sur ce sujet et faire rapport à la Chambre, pour donner aux gens l'assurance que toutes précautions sont prises à l'occasion de cet incident et pour éviter qu'il ne se reproduise?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée a essentiellement raison. Il est exact qu'un chargement de carcasses a été transporté de Brooks en Alberta à Asbestos au Québec. Nous en avons été informés mardi soir. Hier des recherches ont été effectuées aux deux endroits de l'Ontario et surtout à Asbestos, au Québec, en particulier chez le grossiste qui écoule la viande. En date d'aujourd'hui—je ne cherche en rien à compromettre la députée mais je lui ai aussi donné à titre privé des renseignements—nous avons pu examiner six échantillons, six demi-carcasses ou six carcasses sur les 57 qui avaient été dans le camion. La plupart—c'est-à-dire la matière grasse extérieure—semblent exempts de BPC mais il y a deux échantillons qui se sont révélés positifs. Les teneurs sont très faibles. Malgré cela—et, tous les renseignements techniques qui m'ont été communiqués indiquent qu'il ne doit pas y avoir de danger pour la santé—malgré cela nous avons dit . . .

M. le Président: A l'ordre. Je pense que cette réponse commence à traîner en longueur. Le ministre aura peut-être une déclaration à faire à l'appel des motions? Une question supplémentaire à la députée de Vancouver-Est.

ON DEMANDE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME NATIONAL DE SURVEILLANCE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président. J'ai une question supplémentaire à poser. J'ai demandé au ministre s'il ordonnerait immédiatement une enquête à l'échelle nationale exigeant la participation de son ministère et du ministère de l'Environnement. Je sais que cette question le préoccupe beaucoup, mais elle préoccupe encore plus les intéressés. Nous voulons plus que la simple assurance que l'on a contrôlé six échantillons.

Est-il vrai qu'il n'y a à l'heure actuelle dans son ministère aucun programme national de surveillance visant à déterminer les risques pour la santé de problèmes environnementaux de ce genre? Si c'est vrai, va-t-il établir immédiatement un tel programme de recherches à long terme qui s'étendra aussi aux gens qui ne sont peut-être même pas conscients d'avoir été exposés?

• (1440)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne cherchais pas à abuser du temps de la Chambre. J'essayais seulement de fournir des renseignements pour qu'il n'y ait pas de panique, comme cela arrive si souvent en pareil cas. Voilà ce que je voulais faire.

Je dirai à la députée que le ministère est en mesure de résoudre ce problème. Nous avons examiné autant de carcasses que possible. Nous avons dit—et j'allais en informer la députée et la Chambre—que toute personne qui aurait des craintes parce qu'elle posséderait de grandes quantités de viande, qui aurait surtout des quartiers de bœuf dans son congélateur, peut s'adresser au bureau de Sherbrooke de la Direction générale de la protection de la santé. Je tiens à dire à la députée—et j'en ai aussi parlé au député d'Asbestos—que nous sommes disposés à fournir tous les services possibles, mais comme la situation n'est pas alarmante nous ne voulons pas susciter une peur ou une panique inutile.

* * *

L'AGRICULTURE

LES IMPORTATIONS DE VIANDE DE BŒUF D'IRLANDE

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je me suis entretenu cette semaine avec de nombreux éleveurs de bovins de ma région d'une augmentation possible des quotas de bœuf importé d'Irlande et des conséquences préjudiciables d'une pareille décision. Les éleveurs craignent pour la survie de leur industrie, car ces importations acculeraient à la faillite de nombreux agriculteurs, feraient perdre au-delà d'une centaine d'emplois par million de livres et perturberaient nos marchés d'exportation traditionnels. Le ministre veut-il renseigner les agriculteurs canadiens et la Chambre sur l'état des négociations relatives aux importations de viande de bœuf d'Irlande?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je comprends que le député s'inquiète ainsi qu'un grand nombre de ses collègues de tous les coins de la Chambre qui ont sans doute reçu de nombreuses instances à ce sujet. Je tiens à préciser que, malgré les rumeurs qui émanent de temps à autre aussi bien de ce secteur que d'ailleurs et malgré ce qu'on a pu lire à ce sujet, il n'empêche que les négociations se poursuivent. Aucune décision définitive n'a encore été prise.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'EMPLOI DE DOUGLAS ROBSON

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, comme la plupart des Canadiens et de tous les députés, j'en suis certain, je suis étonné, renversé, même profondément indigné de voir les choses incroyables qui se sont passées au cabinet du ministre des Finances. J'ai repassé le compte rendu. Afin d'éclairer la situation, je voudrais que le ministre confirme ou nie les faits suivants: d'abord, que Douglas Robson, tenu par l'obligation de réserve, a travaillé au bureau du ministre en septembre et octobre 1984; que Douglas Robson a eu accès à des renseignements classés secrets, et a eu des entretiens privés avec le sous-ministre des Finances, Marshall «Mickey» Cohen; que Douglas Robson n'a pas signé, comme on l'exige du personnel titulaire de postes d'exception, la déclaration sur les conflits d'intérêts, qu'il y a eu une entente verbale . . .

M. Hnatyshyn: Au *Feuilleton*!

M. Johnston: Pour que tout cela soit consigné, monsieur le Président.

M. le Président: En toute déférence, le député a posé trois questions. Nous pourrions peut-être commencer par les trois premières.

M. Johnston: Eh bien, monsieur le Président . . .

Une voix: Nous sommes à la Chambre des communes.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je dois dire que le gouvernement a accaparé la moitié du temps pour répondre aux questions aujourd'hui. Pour ceux qui protestent, je l'ai chronométré. Le député a posé sa question et j'invite le ministre à y répondre.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse à la première question est oui, la réponse à la deuxième est non, et la réponse à la troisième est non. La raison pour laquelle M. Robson n'a pas signé la déclaration concernant les conflits d'intérêts est qu'il n'y était nullement obligé. Il ne l'avait pas fait en 1979. La raison c'est qu'un point de détail des directives l'aurait obligé à démissionner du conseil d'un organisme de charité auquel il était lié par des liens familiaux. Il a alors tenté de négocier avec le Registraire général pour ne pas avoir à signer les directives ou pour tenter de supprimer ce point de détail. Comme il y a eu des élections, la question n'a jamais été réglée.

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, il était lié par l'obligation de réserve mais n'a jamais eu accès aux secrets. C'est curieux.

Ma deuxième question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Un mois après son départ du ministère des Finances, Lawson Murray a obtenu un contrat de $234,000. Quand a-t-on communiqué la première fois avec Lawson Murray concernant ce contrat publicitaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, c'est à la fin d'octobre, le 31 plus précisément, que la Banque du Canada, et non pas le ministre des Finances, la Banque du Canada, dis-je, un établissement totalement distinct du gouvernement, doté d'un conseil d'administration et d'une administration propres . . .

Mme Copps: Mais le même ministre.

M. Andre: . . . conformément au chapitre 485 des directives du Conseil du Trésor, a communiqué avec le service de gestion de la publicité pour lui demander de trouver un organisme qui se chargerait de faire la publicité du programme d'obligations négociables. On a choisi Lawson Murray a cause des connaissances et de l'expérience que cette entreprise avait des milieux financiers. La preuve a été faite que nous avions agi sagement puisque dans une lettre datée du 11 février, on nous faisait remarquer qu'il était possible de réaliser des économies de $500,000 l'an en cessant le programme suivi inutilement par le gouvernement précédent pendant des années et des années. Je reste ferme sur mes positions: je me félicite de ce contrat et de son adjudication à Lawson Murray.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LE CONTRAT SANS APPEL D'OFFRES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. C'est la même question que celle que j'ai posée hier, à laquelle on n'a pas répondu. Le premier ministre trouve-t-il convenable qu'un proche parent d'un ministre obtienne un contrat du gouvernement sans qu'il y ait eu d'appel d'offres?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit hier au député . . .

M. Deans: Vous ne m'avez pas répondu hier.

M. Mulroney: Si je n'ai pas répondu au député, j'ai répondu à un de ses collègues, j'en suis sûr. J'ai dit que nous présenterions dès que possible de nouvelles directives plus strictes—elles sont presque terminées—sur la conduite des ministres à titre de ministres de la Couronne et sur les modalités à suivre pour les appels d'offres et l'adjudication des contrats. Ces directives seront utiles à la Chambre et elles feront économiser beaucoup d'argent aux contribuables.

L'OBTENTION D'UN CONTRAT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suis enchanté de l'apprendre mais ce n'est pas la réponse à ma question. Ma question est toute simple. Le premier ministre trouve-t-il convenable qu'un proche parent d'un ministre obtienne un contrat du gouvernement sans qu'il y ait eu d'appel d'offres?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, lorsqu'un citoyen canadien fait une soumission au gouvernement ou . . .

Des voix: Il n'y as pas eu d'appel d'offres.

M. Mulroney: . . . que certains services sont offerts au gouvernement du Canada . . .

Mme Copps: C'est une situation délicate, mais il n'y a pas eu d'appel d'offres.

M. Mulroney: . . . ce sont les fonctionnaires qui décident en se basant sur des critères objectifs. Vous vous demandez peut-être si de proches parents d'un député, quel qu'il soit, peuvent être associés d'une façon ou d'une autre avec le gouvernement; il en sera question dans les directives. Je crois toutefois que mon honorable collègue, qui pose une question susceptible de ternir involontairement la réputation d'une agence . . .

M. Deans: Je veux une réponse.

M. Mulroney: . . . devrait admettre que cette opération a permis aux contribuables d'économiser un demi-million de dollars . . .

M. le Président: A l'ordre. Il faut être juste.

M. Mulroney: . . . Je crois que les contribuables canadiens sont enchantés.

M. Deans: Nous ne sommes plus dupes de vos beaux discours. Pourquoi ne répondez-vous pas à la question? Avez-vous peur de la réponse?

M. le Président: A l'ordre.

LE PERSONNEL DU PREMIER MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il nous dire si des parents de membres de son personnel ont obtenu des contrats du gouvernement sans appel d'offres.

• (1450)

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, certains députés du parti libéral qui n'étaient pas ici avant le 4 septembre ignorent peut-être que le ministère des Approvisionnements et Services se charge de tous les achats de biens et services pour le gouvernement. Nous signons environ 350,000 contrats par an. Ceux dont le montant dépasse un million de dollars me sont soumis. Des fonctionnaires s'occupent des autres contrats. Il faudrait donc que je demande aux fonctionnaires de mon ministère d'éplucher la liste des 350,000 contrats pour savoir si une des compagnies signataires avait parmi ses employés des membres de la famille d'une personne travaillant pour quelqu'un siégeant dans cette Chambre. Le député se rend sûrement compte qu'il nous faudrait plusieurs années pour pouvoir lui répondre.

LA SOCIÉTÉ BIOLINK MANAGEMENT LTD.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je devrais sans doute être plus précis. Par ailleurs, j'apprécierais énormément que le premier ministre réponde lui-même, car les Canadiens souhaiteraient l'entendre. Au lieu des quelques années dont vient de parler le ministre, il lui suffira de quelques instants pour répondre. Le premier ministre peut-il confirmer que la société Biolink Management Ltd. a reçu du gouvernement un contrat de $220,000 sans appel d'offres, que le président de cette compagnie est un ancien adjoint du ministre de la Justice et que son conjoint travaille au bureau du premier ministre? Le premier ministre voit-il dans cette situation un conflit d'intérêts?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai déjà entendu parler de culpabilité par association, monsieur le Président, mais je trouve que le député force un peu la dose. Je peux vous dire ce que je sais, et la réalité est peut-être un peu moins abominable que ne le laisse entendre la façon dont la question est formulée. En fait, un homme très honorable et estimable qui est bien connu à Ottawa et qui porte le nom de Chester Burtt a rendu des services remarquables à beaucoup de gens, notamment au député de Saint-Maurice à l'époque où il était candidat à la direction du parti libéral. Cet homme a travaillé pour lui. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons retenu ses services, ses références étant excellentes. Apparemment, il s'est associé avec un autre Canadien éminent que tout le monde tient en grande estime, l'ancien adjoint principal du député de Windsor-Ouest. Ils ont créé une compagnie et ont présenté une offre de service au gouvernement que nous avons acceptée, et je suis convaincu que les contribuables canadiens y trouveront leur compte.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

LE PROJET RELATIF AU DÉPOTOIR DE DÉCHETS NUCLÉAIRES— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de l'Environnement au sujet du dépotoir de déchets nucléaires que le gouvernement américain considère localiser à Holland Pond, au Vermont, à la frontière canadienne et avoisinant les Cantons de l'Est.

Les Américains considèrent ce site, parce que il y a peu de population sur leur côté de la frontière, mais ils ignorent . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Nous en sommes au point où je n'arrive plus à entendre le député. La Chambre pourrait-elle laisser le député poser sa question?

[*Français*]

M. Cassidy: Je vous remercie, monsieur le Président. Je vais répéter ma question pour la gouverne de la ministre.

Ma Question a trait au dépotoir de déchets nucléaires que les Américains considèrent localiser à Holland Pond, au Vermont, sur la frontière canadienne et avoisinant les Cantons de l'Est; les Américains considèrent ce site parce qu'il y a peu de population sur leur côté de la frontière, mais ils ignorent le fait qu'il y a une population de 200,000 Canadiens dans la région immédiate du côté canadien de la frontière. En vue des risques du dépotoir pour les Canadiens qui continueront pendant des milliers d'années, le gouvernement canadien indiquerait-il clairement aux Américains que ce dépotoir est inacceptable pour les Canadiens?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, à la demande du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, notre ambassade a immédiatement informé le département d'État de l'intérêt que nous portions à ce dossier. Nos fonctionnaires travaillent activement et suivent de très près le déroulement de ce dossier. Et à titre d'information pour la Chambre, je signalerai qu'une assemblée était convoquée hier où l'honorable député de Sherbrooke (M. Charest) nous représentait, et je me demande où il était l'opposition—puisque nous aurions peut être pu avoir des intérêts collectifs—et nous avons l'intention de poursuivre notre démarche et de faire en sorte que le dossier . . .

M. Cassidy: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le gouvernement fait part de l'intérêt des Canadiens dans cette matière. Est-ce que le ministre pourrait dire carrément, ici à la Chambre, que ce projet d'un dépotoir de déchets nucléaires sur la frontière est inacceptable pour le Canada?

Mme Vézina: Monsieur le Président, je viens de dire que nous suivons de près le déroulement de ce dossier, et nous ferons rapport des évaluations qui seront apportées.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

ON DEMANDE QUAND L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC SERA SIGNÉE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État (Forêts). L'industrie forestière étant très importante pour le Québec et, particulièrement, pour ma circonscription de Témiscamingue, est-ce que l'honorable ministre peut me dire aujourd'hui quand précisément il prévoit signer l'entente Canada-Québec sur la mise en valeur des ressources forestières?

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (minitre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup l'intérêt soutenu que le député porte à cette question. Ce n'est pas la première fois qu'il pose une question à ce sujet. Ces deux derniers jours, nous nous sommes entendus sur une autre modification à apporter à un accord avec le gouvernement du Québec. Nous espérons qu'il s'agira de la dernière à y apporter et que nous pourrons ratifier cet accord mardi prochain à Québec. Il s'agit d'un excellent accord de 300 millions de dollars qui contribuera beaucoup à mettre sur pied les programmes de sylviculture et de gestion forestière dont le Québec et le Canada ont besoin.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'INCIDENT SURVENU À KENORA

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et concerne évidemment l'incident de Kenora et plus spécifiquement la question du camion ayant transporté plusieurs carcasses de bœuf dont pratiquement la totalité était destinée à Asbestos, dans ma circonscription. Je comprends que le ministre a rassuré les gens de cette région en signalant qu'il était pour prendre toute les mesures pour, d'une part, les sensibiliser et surtout, d'autre part, les sécuriser, mais, est-ce qu'il peut nous dire combien de carcasses ont été récupérées et à quel moment elles l'ont été?

[*Traduction*]

L'hon Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je crois que le camion était chargé de 57 carcasses. Je le répète, deux quartiers ont été livrés en deux endroits en Ontario. Le meilleur renseignement que je puisse donner sur le nombre des carcasses qui ont été récupérées, c'est le nombre de celles qui ont fait l'objet de tests, soit six au total dont cinq dans la région d'Asbestos, sauf erreur. Il est possible que certains résidents aient pu acheter un quartier de bœuf congelé. Ces achats peuvent être assez facilement retracés. Dans les cas où ce sont des bouchers qui les ont achetés pour les revendre au détail, nous ne pouvons évidemment pas retracer les carcasses. C'est pourquoi j'ai offert les services du Ministère à Sherbrooke. Si les autorités locales veulent nous contacter ou obtenir de l'aide dans ce sens, nous sommes disposés à la leur assurer.

[*Français*]

LES DÉLAIS D'INTERVENTION DU MINISTÈRE ET DE LA PROVINCE D'ONTARIO

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Compte tenu du fait que l'incident de Kenora remonte au 13 avril, et à ce que j'aie pu savoir, il semblerait que les carcasses restantes n'ont été en fait reprises seulement hier ou avant-hier, je voudrais savoir et surtout comprendre pourquoi et comment s'explique un tel délai de la part de votre gouvernement et du gouvernement de l'Ontario?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois que, actuellement, la situation de Kenora a été bien prise en main, et j'ai convoqué moi-même une conférence avec les ministres provinciaux hier et nous avons convoqué une réunion d'urgence pour voir dans l'avenir à ce que les provinces acceptent leur responsabilité de disposer des déchets de BPC.

* * *

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

PIONEER TRUST—LES CERTIFICATS DE PLACEMENT NON ASSURÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je vais poser ma question au ministre des Finances en l'absence de sa collègue, la ministre d'état aux Finances. Cette question porte sur l'effondrement de Pioneer Trust en février dernier à Regina. J'ai ici la copie d'une formule de demande d'un agriculteur de la Saskatchewan qui voulait obtenir un certificat d'étalement du revenu. Selon cette formule, sa demande était assurée par la SADC. Le sceau y est. La formule porte aussi la mention «demande d'une rente de six ans». J'ai aussi une demande d'une rente de sept ans qui porte le même timbre d'approbation aux fins de l'assurance. L'agriculteur en question a plus tard appris qu'il n'était pas assuré parce que la SADC n'assure pas de tels investissements pour plus de cinq ans.

• (1500)

Puisque j'ai fourni ces renseignements au gouvernement il y a plus de trois semaines, le ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement n'a rien fait pour rembourser les centaines et peut-être les milliers de déposants innocents, comme cet agriculteur de la Saskatchewan, qui ont investi une bonne partie de leurs économies dans de tels certificats qu'ils croyaient assurés, et qui ont constaté plus tard qu'ils ne l'étaient pas? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas remboursé ces gens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait que la ministre d'État aux Finances s'occupe de cette question et qu'elle a eu des entretiens avec certains membres du même parti que le député et certains représentants du gouvernement de la Saskatchewan. Quand la ministre reviendra à la Chambre, je lui transmettrai la question du député. Je suis certain qu'elle s'en occupera immédiatement.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Nanaïmo-Alberni (M. Schellenberg) le mercredi 24 avril 1985 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

LA RÉPONSE DE M. MULRONEY AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je souhaite soulever la question de privilège. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit dans une de ses réponses au cours de la période des questions qui vient de se terminer qu'un associé de Chester Burtt dans la société Biolink était mon ancien adjoint exécutif. Si le premier ministre prend la peine de vérifier, il constatera qu'il s'est lourdement trompé, car cette personne n'a jamais été mon adjoint exécutif. Il était adjoint ministériel et exerçait à ce titre des activités de fonctionnaire. Il n'était donc pas un membre du personnel privilégié. C'est une question très différente. En l'occurrence, je pense que le premier ministre a commis une grave erreur et devrait s'en excuser auprès de la Chambre.

M. le Président: Le député a quelque chose à communiquer à la Chambre. Toutefois, il ne s'agit manifestement pas de la question de privilège, et je pense qu'il en est bien conscient.

Je donne maintenant la parole au député de Parkdale-High Park pour une question de privilège dont il m'a prévenu.

LA PUBLICITÉ FAITE PAR UN ANCIEN DÉPUTÉ DANS UN JOURNAL UKRAINIEN

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. C'est la première fois que j'ai l'occasion d'attirer votre attention sur une annonce publicitaire parue dans un journal de Toronto, le *Vilne Slovo* du 6 au 13 avril 1985. Elle a été placée au nom de l'ancien député de ma circonscription de Parkdale-High Park. Dans cette annonce, M. Jesse Flis se désigne comme le député de Parkdale-High Park et donne l'adresse et le numéro de téléphone de son bureau de circonscription. Le texte est en ukrainien et en voici la traduction anglaise:

> Le Christ est ressucité—A l'occasion de la fête de la Résurrection, j'adresse mes vœux les plus sincères à tous les Ukrainiens du Canada et surtout aux lecteurs du «Free Word»: Jesse P. Flis, (député de Parkdale-High Park).

Voici ce que j'ai trouvé aux pages 21 et 22 de *Parliamentary Privilege in Canada*, de Maingot:

> Une personne cesse d'être député à la Chambre des communes lorsque le Président adresse au directeur général des élections un mandat pour l'émission d'un bref en vue de l'élection d'un nouveau député.

Par ailleurs, Maingot déclare aux pages 20 et 21:

> Suivant les usages parlementaires, l'existence officielle du député commence lorsque le directeur général des élections publie son nom dans le numéro spécial de la *Gazette du Canada*.

Selon ces définitions, M. Flis a cessé d'être député lorsque le Président a adressé son mandat pour les dernières élections, et je suis moi-même devenu député lorsque mon nom a été inscrit dans l'édition spéciale de la *Gazette*. En fait, on peut dire, je pense, que M. Flis a cessé d'être député quand la dernière législature a été dissoute, et comme il n'a pas réussi à se faire réélire, il ne fait aucun doute qu'il n'a plus le droit d'utiliser le titre de «député».

Maingot décrit le caractère subordonné des privilèges parlementaires à la page 13 en disant:

> Pour s'acquitter de son rôle d'organe législatif, une assemblée législative a absolument besoin de certains privilèges, droits ou immunités; autrement dit, elle ne peut pas remplir sa mission sans eux.

Pour définir les privilèges, j'ai consulté la 5e édition de Beauchesne où j'ai trouvé le commentaire 16 qui définit ainsi le privilège parlementaire:

> ... la somme des privilèges particuliers à chaque Chambre, collectivement, parlant en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement, et faute desquels il serait impossible à celui-ci de s'acquitter de ses fonctions ... On reconnaît le privilège à son caractère accessoire. Les privilèges du Parlement sont ceux «qui sont absolument indispensables à l'exercice de ses pouvoirs». Ils sont départis aux députés en tant que tels: la Chambre serait en effet dans l'incapacité de s'acquitter de ses fonctions si elle ne pouvait librement disposer des services de tous ses membres ...

Je crois que l'utilisation du titre de «député» est un des droits nécessaires pour s'acquitter des responsabilités d'un tel poste et que si l'on ne restreint pas l'usage de ce titre aux personnes qui ont légalement le droit de le porter, un député ne peut pas espérer pouvoir remplir ses fonctions et assumer ses responsabilités à l'égard de ses électeurs. Comment un électeur va-t-il demander à son représentant élu l'aide à laquelle il a droit s'il est induit en erreur sur l'identité du député? Si l'utilisation du titre de député n'est pas limité aux personnes qui siègent actuellement au Parlement, la réputation de la Chambre est compromise et elle risque d'être ternie lorsqu'une personne réclame le titre.

L'honorable George McIlraith a signalé un cas analogue en mars 1972: un hôtel de la région avait l'intention d'utiliser l'expression «Parliament Hill». On a alors présenté un projet de loi d'initiative parlementaire pour empêcher d'utiliser cette désignation à des fins commerciales. Dans ce cas-là, la Chambre a jugé bon d'intervenir pour protéger l'utilisation de l'expression, et c'est une sage décision à mon sens.

Pour terminer, je voudrais citer un passage de la page 158 de la vingtième édition d'*Erskine May* qui dit ceci:

> Tout acte qui ne constitue pas une tentative délibérée pour influencer un député dans l'exercice de ses fonctions, mais qui risque de l'empêcher à l'avenir de s'en acquitter en toute liberté, constitue aussi une atteinte aux privilèges.

Je tiens à m'assurer que le privilège d'utiliser le titre de député est protégé et si vous trouvez que la question de privilège paraît fondée de prime abord, monsieur le Président, je suis disposé à proposer que la question soit renvoyée au comité des privilèges et élections qui l'examinera. Je vous présente une copie du journal dont j'ai parlé. L'annonce en question se trouve à la page 10.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, la réputation de l'ancien député de Parkdale-High Park était telle que je comprends facilement que les journaux aient du mal à oublier tout ce qu'il a apporté à la Chambre.

M. le Président: Puis-je demander au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) de s'en tenir pour le moment à la question de privilège?

M. Gauthier: Tout à fait. Cependant, je dois donner le ton, comme l'a fait le député avant d'aborder le sujet proprement dit.

Le discours qu'a prononcé aujourd'hui le député de Parkdale-High Park (M. Witer) était intéressant et a probablement contribué à le faire connaître, car c'est le premier discours qu'il fait à la Chambre. Je voudrais souligner que ...

M. Thacker: Retirez vos paroles!

M. Gauthier: Retirer quoi? Il n'y a rien à retirer. J'ai simplement dit qu'il s'était fait connaître en rappelant qu'il avait succédé à un excellent député, extrêmement travailleur, M. Jesse Flis.

Je suis certain que M. Flis n'a pas fait cela intentionnellement. Il se peut fort bien que le journal garde un tellement bon souvenir de M. Flis qu'il ait oublié d'ajouter le mot «ancien». Les journaux oublient tout le temps d'imprimer certaines choses correctement. M. Flis paiera cette publicité. S'il a essayé, de quelque manière, d'usurper les privilèges du député, je suis certain qu'il lui présentera ses excuses. Je sais que M. Flis est un homme raisonnable et honnête?

Mme Killens: Un vrai gentleman.

M. Gauthier: C'est vrai. Je ne pense pas qu'il voulait porter atteinte aux privilèges du député.

• (1510)

M. le Président: La présidence est parfaitement au courant de la situation. Le député de Shefford (M. Lapierre) voudrait ajouter quelque chose au sujet de la question de privilège, et je pense qu'il sera bref.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les arguments de notre collègue et, à mon avis, il y a eu un oubli dans l'annonce, savoir le mot «futur». Et je pense que si vous pouviez ...

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que tout a été dit au sujet de la question de privilège.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Je souhaiterais ajouter quelques mots, monsieur le Président. Je crois que la question soulevée par le député de Parkdale-High Park (M. Witer) est très sérieuse, et je trouve anormal que des députés libéraux se permettent de tourner en dérision une annonce publicitaire placée dans un journal canadien-ukrainien.

M. Gauthier: Est-il Ukrainien?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, M. Flis est Canadien. En tant que Canadien, je suis très fier d'être d'origine ukrainienne.

Nous ne parlons pas ici d'un article de journal, mais d'une annonce payée par une personne qui n'est plus député. Le nouveau député de la circonscription, qui s'acquitte fort bien de ses fonctions et qui se trouve à la Chambre, a soulevé la question de privilège. Il s'agit d'une question qui touche les droits des députés et leur capacité à assumer leurs responsabilités à la Chambre. Nous devons nous donner un ensemble de règles qui permettent, en fait, aux députés d'assumer en toute liberté leurs responsabilités. En vérité, en l'occurrence, la question de privilège paraît fondée à première vue, puisque M. Flis s'est fait passer pour un député.

M. Deans: Vous n'en savez rien.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je prétends . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le député d'Hamilton Mountain (M. Deans) prétend que la question de privilège n'est pas fondée à première vue. Cependant, le député qui a soulevé la question a présenté le document dans lequel M. Jesse Flis se présente comme le député de Parkdale-High Park et laisse entendre qu'il a un bureau de comté.

Selon moi, le député a soulevé un sujet de crainte tout à fait justifié. Je demande au député d'Hamilton Mountain ce qu'il ferait si une personne ou plusieurs personnes décidaient de se faire passer pour le député de cette circonscription; ne serait-il pas le premier à intervenir à la Chambre pour affirmer qu'on l'empêche d'assumer comme il faut ses responsabilités en tant que député? Il n'y a pas de quoi rire, contrairement à ce que les libéraux semblent penser. Le député essaie de montrer le bien-fondé de la question de privilège en l'occurrence. Son intervention est tout à fait légitime. N'importe qui ne peut se donner le titre de président ou de député d'Hamilton Mountain. J'appuie le député et je crois qu'il a pris la mesure qui s'imposait en l'occurrence. Si c'est une autre personne qui a agi au nom de M. Flis, alors M. Flis peut, en fait, se justifier.

M. Gauthier: Si.

M. Hnatyshyn: Cette restriction s'impose du fait du document publicitaire autorisé par M. Flis qui suffit à montrer le bien-fondé de la question de privilège.

M. Gauthier: Tirez d'abord et posez des questions ensuite.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je donnerai la parole au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), puis au député d'Hamilton Mountain (M. Deans). Le débat s'arrêtera là.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Et moi?

M. le Président: Non, ce sera tout. J'ai déjà entendu deux députés de l'Opposition. Manifestement, les interventions des députés n'ont plus trait à la question de privilège.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je ne prêche pas pour ma paroisse en l'occurrence. Il se pourrait que nous n'envisagions pas la question assez objectivement. Chose certaine, un ancien député ne se fera pas normalement passer pour un député. Cela ne semble pas raisonnable. Il se peut que cette annonce publicitaire ait été placée à son insu. A mon avis, nous devrions différer d'une quinzaine de jours l'étude de cette question pour donner le temps au député intéressé ou au président d'écrire à M. Flis et de recevoir une réponse.

Le gouvernement précédent m'a déjà traité de «rien du tout» et le gouvernement actuel me traite d'«insignifiant». Je ne m'inquiète donc ni des épithètes qu'on peut donner aux députés ni de la publicité qu'ils font. Cependant je crois qu'il faut essayer de voir les choses comme elles sont.

M. le Président: Je pense en avoir entendu assez sur la question de privilège. Je compte réserver mon jugement sur cette question. Cependant, je tiens à dire que la question soulevée par le député est très importante. Elle l'est non seulement pour moi, mais également pour tous les députés; elle doit l'être. Ainsi, je me propose d'attendre avant de rendre un jugement définitif sur cette question, d'y penser un peu et peut-être, de faire une petite enquête. C'est là mon intention. J'entends également laisser un certain temps aux intéressés pour présenter des renseignements complémentaires pertinents. Ce n'est qu'alors que je ferai part à la Chambre de ma décision définitive sur cette question.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES APPLAUDISSEMENTS PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Si j'invoque le Règlement, monsieur le Président, c'est pour que vous interveniez pour faire cesser une situation qui semble s'aggraver.

Comme nous avons pu le constater au cours des dernières semaines, les ministériels ont pris l'habitude de se lever à plusieurs reprises au cours de la période des questions pour applaudir d'une façon aussi bruyante que prolongée. Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir faire remarquer à tous les députés du gouvernement et de l'opposition que ces longs applaudissements et ces manifestations de solidarité au cours de la période des questions font perdre le temps de la Chambre, d'autant plus qu'ils sont superflus. Sans doute sont-ils opportuns dans certaines circonstances, mais ils ne sauraient l'être tous les jours.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Je trouve, monsieur le Président, que vous vous acquittez de vos fonctions avec distinction. Vous savez sentir le pouls de la Chambre et vous savez intervenir à l'occasion pour rappeler les députés à l'ordre, les ministériels plus souvent qu'à leur tour, mais c'est là votre rôle. J'ai beaucoup d'estime pour le député de Hamilton Mountain (M. Deans), mais il donne apparemment à entendre que vous n'intervenez pas toujours à bon escient.

M. Deans: Pas du tout.

Travaux de la Chambre

M. Hnatyshyn: Je trouve que vous vous acquittez de vos fonctions d'une façon admirable, monsieur le Président, et que vous rappelez la Chambre à l'ordre avec à propos. Je trouve également que le député de Hamilton Mountain devrait vous offrir des excuses.

M. le Président: Je voudrais faire une mise au point à l'intention de tous les députés, de tous les partis. Des 45 minutes que nous réservons chaque jour à la période des questions, nous perdons effectivement de 3 à 5 minutes en manifestations de toutes sortes. Tantôt on applaudit d'un côté ou de l'autre. Tantôt certains députés formulent des observations intempestives qui dépassent le simple harcèlement. Il arrive aussi que certains députés continuent de parler alors que la présidence tente de se faire entendre.

Je trouve que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a soulevé un point important, mais il ne se limite pas simplement à une question d'applaudissements. Si nous examinons ce qui se passe pendant la période des questions, nous constatons que le nombre des questions et des réponses ne cesse de diminuer. Quand j'ai pris place pour la première fois au fauteuil, j'ai signalé que, à mon avis, ce n'était pas conforme au bon vouloir de la Chambre. Je prie donc tous les députés et tous les ministres, tous ceux qui posent des questions ou qui y répondent, de faire en sorte que la Chambre revienne à ce que nous souhaitons tous, soit des questions et des réponses plus courtes et le respect de tous les députés à l'égard de tous leurs collègues.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1520)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): C'est jeudi, monsieur le Président, et le député qui me pose habituellement la question vient d'arriver. Je pense qu'il est bon d'annoncer les travaux de la Chambre pour la semaine prochaine, monsieur le Président.

Comme je l'ai dit hier, demain sera la quatrième journée désignée pour l'actuelle période de subsides et il y aura un vote à la fin de la journée. Nous étudierons une motion du Nouveau parti démocratique et il y aura vote demain à 16 h 45.

Lundi, nous reprendrons l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C-15 concernant l'investissement au Canada. Après le projet de loi C-15, la Chambre commencera l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C-24 modifiant la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Si le projet de loi C-24 est adopté, nous passerons au projet de loi C-30 modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods, qui en est également à l'étape du rapport.

Enfin, monsieur le Président, si la Chambre termine l'étude du projet C-30, nous passerons au projet de loi C-25 modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. L'ordre des travaux de lundi s'appliquera également à mardi,mercredi et jeudi. Comme de coutume, monsieur le Président, l'ordre projeté des travaux reste sujet à changement. Le gouvernement continuera à surveiller les progrès réalisés à propos de ces projets de loi et pourra annoncer des modifications s'il y a lieu.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le leader du gouvernement a-t-il l'intention de s'en tenir à l'étude du projet de loi C-15 concernant l'investissement au Canada jusqu'à son adoption si celle-ci n'a pas lieu lundi?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'espère que nous avancerons. Comme le député le sait, ce projet de loi a été étudié très longtemps par la Chambre, avant les vacances de Noël, puis par la suite en comité. Je sais que le député serait disposé à me rencontrer sans trop tarder, avec le député de Hamilton Mountain (M. Deans), pour parler de l'adoption de ce projet de loi. J'aimerais qu'on me présente des propositions utiles en vue d'accélérer l'étude de ce projet de loi. A mon avis, les Canadiens se sont prononcés. Ils veulent que cette mesure soit étudiée et je sais que le député et son parti voudront collaborer en vue d'en faciliter l'adoption. Je peux assurer au député qu'il sera consulté et j'espère que nous pourrons fixer des délais précis afin d'en terminer l'étude.

Je veux faire adopter ce projet de loi. Les Canadiens réclament des mesures concrètes. Ils ne veulent pas que nous parlions indéfiniment de cette affaire. On en a déjà trop parlé. Nous devrions nous empresser de l'examiner et donner une nouvelle impulsion au Canada.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES PARIS MUTUELS

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des membres et amis de l'association canadienne des propriétaires de lévriers. Cette pétition qui compte plus de mille signatures a trait à la légalisation des paris mutuels sur les courses de lévriers au Canada.

LA SURVEILANCE DE LA PORNOGRAPHIE

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 32 électeurs de ma circonscription qui demandent au Parlement d'agir rapidement en vue d'adopter des dispositions législatives explicites sur l'obscénité et d'exercer une surveillance plus étroite sur la pornographie.

LES MODIFICATIONS APPORTÉES À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition émanant des employés saisonniers de l'industrie fruitière dans la vallée de l'Okanagan qui comptent sur l'assurance-chômage, comme leurs employeurs, afin d'avoir des travailleurs formés et disponibles pour traiter les fruits, produit d'importance capitale pour l'économie de la vallée. Les employés saisonniers de l'industrie fruitière veulent manifester leur opposition à toute modification à la Loi sur l'assurance-chômage qui influerait sur leurs moyens de subsistance et sur l'économie de la vallée de l'Okanagan.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway) demande à présenter le projet de loi C-236, tendant à modifier la Loi électorale du Canada (électeurs non inscrits sur la liste).

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Waddell: Monsieur le Président, cette mesure qui tend à modifier la Loi électorale du Canada, accomplirait trois choses: tout d'abord, elle permettrait aux électeurs urbains de voter le jour des élections après avoir prêté serment. A l'heure actuelle, les électeurs ruraux sont les seuls à avoir ce privilège. Des électeurs urbains sont donc privés de leur droit de suffrage. Cette disposition est semblable à celle de la loi électorale de la Colombie-Britannique.

Ensuite, le projet de loi permettrait aux personnes qui sont en voyage de voter à l'étranger de la même façon que les membres des Forces armées et de la Fonction publique en poste à l'extérieur du Canada. Des personnes n'ont pas pu exercer leur droit de vote aux élections de l'été dernier à cause de cela. C'est la raison de cette disposition.

Enfin, le projet de loi donnerait aux démarcheurs le droit d'aller solliciter des suffrages dans les hôtels. Il n'existe pas de lois provinciales qui permettent aux démarcheurs de faire leur travail dans les hôtels, pas plus qu'il n'y a de disposition dans la loi fédérale qui leur accorde ce droit. Ce fut un gros problème . . .

M. le Président: A l'ordre. Tous les points que le député fait valoir sont importants, mais il sait qu'il ne dispose que d'un temps bien limité.

M. Waddell: Oui, monsieur le Président, je suis désolé. Je termine en disant que la troisième partie du projet de loi donne simplement aux démarcheurs le droit d'aller solliciter des suffrages dans les hôtels, ce qui leur a été impossible de faire lors de la dernière campagne électorale.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº: 291.

[*Texte*]

LES FOYERS DE TRANSITION POUR FEMMES BATTUES

Question nº 291—**M. Parry:**

En 1984-1985, le secrétariat d'État a-t-il accordé des fonds pour des *a*) foyers d'accueil, *b*) foyers, *c*) foyers de transition pour femmes battues?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): *a*), *b*) et *c*). Au cours de la période allant d'avril 1984 à la fin de février 1985, le Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État a accordé en subventions, un montant de $257,797 pour le travail se rapportant aux foyers de transition. Ces fonds ont été répartis, dans l'ensemble du pays, entre 19 projets consacrés aux catégories suivantes d'activités:

1. Conférences, ateliers, seminaires—$65,534 (7 projets).

2. Publications, bulletins, documents d'information—$71,121 (6 projets).

3. Sensibilisation du public/développement des groupes de coordination—$121,142 (6 projets).

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 227 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 227 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES CRÉDITS CONSACRÉS À DES PROGRAMMES DE LOISIRS

Question nº 227—**M. Howie:**

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il subventionné des programmes de loisirs en 1984 pour les *a*) handicapés physiques, *b*) handicapés mentaux, *c*) personnes âgées et, dans l'affirmative, (i) combien a-t-on affecté aux programmes du Nouveau-Brunswick (ii) quels programmes a-t-on subventionnés et combien a-t-on accordé à chaque programme?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

Investissement Canada—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nº 1 de M. Axworthy et nº 2 de M. Langdon (p. 4001).

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, lors de l'ajournemenmt de ce matin je disais que, à l'occasion d'une autre intervention faite sur le projet de loi, j'avais attiré l'attention de cette Chambre sur l'importance du rôle de la femme au sein du secteur économique du Canada. Et je répète aujourd'hui qu'il est très important que les droits de la femme soient protégés, surtout dans le secteur très vital de la petite et moyenne entreprises.

Au cours des dernières années, les femmes ont réalisé l'importance de l'investissement au Canada. Elles se sont impliquées dans le monde des affaires et on retrouve de plus en plus les femmes au cœur des postes de décision dans les entreprises canadiennes. Il est devenu pratiquement impossible d'ignorer la présence des femmes, et je vois dans le premier amendement, proposé par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), l'intention de protéger tous les investisseurs canadiens, hommes et femmes. En affirmant notre volonté de conserver une qualité d'investissement et en voulant instaurer des contrôles canadiens, nous disons à nos investisseurs: N'ayez aucune crainte, nous continuons à respecter votre participation à la vie économique du Canada. Il me semble que cela n'est pas compliqué à comprendre. Voilà pourquoi je me pose la question suivante: Pourquoi nos collègues d'en face n'appuient-ils pas cet amendement? Pourquoi les progressistes conservateurs accordent-ils une confiance sans réserve aux étrangers?

Je suis sûre, monsieur le Président, que vous aussi vous vous posez ces mêmes questions. Cet amendement n'est pourtant pas contre l'idée d'investissements au Canada. Il tente seulement de permettre une meilleure relation avec nos hommes et nos femmes d'affaires et nos futurs investisseurs non-canadiens. Il tente surtout, monsieur le Président, de sauvegarder nos emplois non seulement pour les travailleurs d'aujourd'hui mais surtout, encore plus important, de sauvegarder nos emplois pour les générations futures.

Il est important que nous regardions de plus près l'implication de cet amendement. Il y a quelques mois on pouvait lire à peu près partout que «le Canada est de nouveau ouvert aux affaires». Eh bien, monsieur le Président, nous sommes certainement ouverts aux affaires et aux investisseurs mais nous ne sommes certainement pas prêts à nous vendre. C'est notre chef, le leader de l'opposition (M. Turner), qui l'a dit le premier: Le Canada n'est pas à vendre!

Nous sommes tous pour la création d'emplois. Il n'y a personne dans cette Chambre qui va renier cette déclaration. Le projet de loi C-15 a des objectifs très précis et très louables. Il n'y a pas un député qui oserait contester le bien-fondé de la loi C-15. Il s'agit de rappeler que l'amendement proposé vient renforcer l'idée générale du projet de loi à l'étude.

On sera d'accord avec moi qu'il est tout à fait légitime de la part des Canadiens et des Canadiennes entrepreneurs de s'attendre à ce que le gouvernement leur garantisse une protection et leur accorde une place privilégiée dans l'économie canadienne. Depuis plusieurs années, les Canadiens et les Canadiennes qui œuvrent dans les petites et moyennes entreprises ont décidé de redresser l'économie canadienne. Ils ont compris l'importance de s'impliquer en investissant souvent de façon très courageuse leurs propres économies personnelles dans nos entreprises canadiennes. Il serait dommage de freiner l'élan de nos entrepreneurs faute de ne pas avoir pris en considération la qualité et la valeur des investissements proposés par des non-Canadiens. Nous nous devons, monsieur le Président, de protéger nos propres entreprises canadiennes dans cette loi. C'est précisément ce que l'amendement que nous proposons vise à faire.

Nous accueillerons avec beaucoup de joie les investissements par les non-Canadiens. Nous avons autant à apprendre d'eux que, eux, peuvent apprendre de nous. Le présent amendement vise seulement à s'assurer que le Canada ait de meilleurs contrôles sur les investissements étrangers dans le but de créer un climat économique sain pour tous les Canadiens. Je n'apprendrai rien à personne en disant que tout le réseau de nouvelles technologies est en évolution rapide. Le Canada a toujours été fier de participer à la recherche et au développement dans plusieurs domaines. Au cours des dernières années, nous avons pris part à d'importants travaux, et la réputation du Canada n'est plus à faire dans ce domaine. Voilà pourquoi le premier amendement soumis par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry est d'une si grande importance.

Cet amendement vise entre autres à protéger nos connaissances dans le domaine de la haute technologie, et si l'amendement n'est pas accepté nous risquons d'expatrier notre patrimoine technologique à tout jamais.

Je termine mes remarques, monsieur le Président, en disant qu'il ne s'agit pas surtout de bloquer sans raison les investissements étrangers, il s'agit seulement de vérifier leur efficacité pour le Canada et de s'assurer que leurs investissements soient bénéfiques aux Canadiens. Encore une fois, il s'agit, tout d'abord de trois choses: premièrement, de protéger nos emplois, deuxièmement, de protéger nos investisseurs canadiens et, troisièmement, de s'assurer de la qualité des investissements étrangers. C'est la raison pour laquelle j'appuie l'amendement de mon collègue de Winnipeg-Fort Garry.

• (1530)

[*Traduction*]

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots cet après-midi au sujet des amendements proposés au projet de loi C-15. Les amendements du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et du député d'Essex-Windsor (M. Langdon) auraient pour effet de modifier l'article exposant l'objet du projet de loi et, nettement, de redéfinir la portée de cette mesure. L'objet du projet de loi est ainsi formulé:

Reconnaissant qu'une augmentation du capital et que le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada, la présente loi vise à encourager les investissements au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens qui contribueront à la croissance de l'économie et à la création d'emplois ainsi qu'à instaurer l'examen des investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens afin de garantir ces avantages.

Le gouvernement reconnaît donc catégoriquement que les investissements faits au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens constitueront l'un des leviers essentiels de notre croissance économique. Il reconnaît également avoir prévu un important mécanisme d'examen pour certains projets d'investissement présentés par des Canadiens et des non-Canadiens. Les deux motions visent à transformer la nature même du projet de loi. L'examen deviendrait l'élément primordial, alors que l'encouragement qu'on souhaite donner serait relégué au second rang. En outre, la première motion n'attribue un rôle positif qu'aux investissements faits par des Canadiens, encore que ce rôle soit très réduit, ce qui n'est pas très intéressant. Nous avons vu quels résultats l'Agence d'examen de l'investissement étranger a donnés; lorsqu'un gouvernement tente de réglementer à outrance l'investissement, ces capitaux nous échappent tout simplement, et cela crée un climat malsain.

Ces motions sont tout à fait contraires à l'esprit du projet de loi. Elles visent à rétablir l'AEIE, ce que nous ne voulons pas. Le but de ce projet de loi est de faire savoir que le gouvernement accueille les investissements étrangers à bras ouverts, sachant que de façon générale ils profitent au Canada et à tous les Canadiens. Pour cette raison, le projet de loi devrait encourager les investissements des étrangers aussi bien que des Canadiens. Il prévoit également l'examen des investissements importants. Et à ceux qui voudraient modifier le projet de loi, je signale l'article 14 qui pose des limites très raisonnables. Ce qui peut parfois faire naître des inquiétudes, ce sont ceux qui sèment la crainte, si l'on me permet de le dire, qu'en encourageant simplement les investissements nous bradions notre souveraineté. Malgré ceux qui seraient tentés de le dire, l'article 14 du projet de loi fixe des bornes très raisonnables.

Je pense souvent aux dispositions psychologiques et philosophiques si importantes que les investissements apportent à un pays. Quand un gouvernement se dote d'un organisme comme l'AEIE, qui est plus prohibitif qu'encourageant, il crée un effet psychologique qui invite les gens du pays ou de l'étranger à se méfier, à se demander s'il n'y aurait pas intérêt à aller ailleurs qu'au Canada dépenser leur argent, prendre des risques, faire des investissements et créer tant de milliers d'emplois.

Cet effet psychologique inéluctable s'est souvent manifesté dans notre pays. Je pense à ma province natale de la Saskatchewan, dont un gouvernement NPD a nationalisé l'industrie de la potasse. Du jour au lendemain, on peut dire qu'il y a eu beaucoup d'appels d'investisseurs du pays et de l'étranger, qui craignaient que le gouvernement ne se mette tout simplement à s'ingérer dans la vie et l'activité économique des habitants de la province. Il y a également ce qui se passe depuis quelques années dans votre province de Québec, monsieur le Président, où l'environnement des investissements a été menacé et souvent attaqué, ce qui fait que beaucoup d'investisseurs ont commencé à éprouver beaucoup de réticences à l'égard du Québec. La même chose a eu lieu avec l'AEIE.

Le passage qui énonce l'objet du projet de loi ne fait rien d'autre que de donner d'abord un ton positif. C'est pour cette raison que ces amendements, qui cherchent à recréer l'AEIE, ne sont pas du tout acceptables. Ces amendements, au-delà de ce sujet très important de la psychologie de l'investissement, livrent je pense un message sur l'approche du gouvernement à l'endroit des gens qui veulent venir investir chez nous. C'est toute la différence entre la confiance et la méfiance. C'est le point de vue d'un gouvernement qui croit dans la croissance, contrairement à ceux qui modifieraient ce projet de loi pour que le gouvernement en arrive de quelque façon à gérer l'économie. Nous sommes nombreux à avoir observé pendant beaucoup trop longtemps les effets nocifs d'un gouvernement qui cherche simplement à réglementer l'économie.

M. Waddell: Quand a-t-on bien pu voir cela depuis la Seconde Guerre mondiale?

• (1540)

M. Gormley: Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) demande quand cela s'est-il bien produit depuis la Seconde Guerre mondiale. L'AEIE a chassé du Canada des millions de dollars d'investissements avec l'appui du NPD. Le Nouveau parti démocratique est toujours beaucoup trop empressé à réglementer la vie des gens. L'AEIE est un exemple de la réglementation des investissements que nous avons connue.

L'amendement néo-démocrate stipule: « . . . dans les conditions établies par le gouvernement . . . » L'amendement proposé par le député de Winnipeg-Fort Garry prévoyait au moins un avis. Toutefois, seuls les néo-démocrates diraient que le gouvernement sait ce qui convient le mieux à la population.

Pour avoir si longtemps vécu en Saskatchewan où un gouvernement néo-démocrate a causé ce genre de problèmes, je crois comme la plupart des députés que les gens savent ce qu'il y a de mieux pour leur famille. Ils savent comment ils veulent s'exprimer en tant que Canadiens au sein de la société canadienne.

Nous admettons que le gouvernement doit jouer un rôle important dans les cas les plus délicats, comme le prévoit d'ailleurs l'article 14 de notre projet de loi. Toutefois, l'amendement néo-démocrate montre avec quel mépris presque ridicule le NPD considère les droits et les libertés fondamentales de la personne. Je crois que les députés pour la plupart accorderont à l'amendement néo-démocrate le traitement qu'il mérite. Le gouvernement ne doit évidemment ni décider ni présumer ce qui est convenable.

Je crois que le Canada veut progresser, et si les Canadiens et d'autres qui veulent investir dans l'intérêt de la croissance peuvent le faire en respectant les exigences qui doivent figurer dans un texte législatif comme celui-ci, nous verrons se concrétiser la croissance économique que le Canada attend depuis si longtemps.

Notre gouvernement a adopté un rôle positif et nous multiplierons naturellement nos efforts pour encourager les Canadiens à investir. Toutefois, pour bénéficier des avantages de la technologie, de la recherche et du développement et d'autres que nous recherchons, il faudra des entreprises mixtes associant Canadiens et étrangers, surtout dans les cas d'investissements qui étendent les mandats de production mondiaux.

Nous avons pour mandat d'associer Canadiens et non-Canadiens dans le développement d'une économie tournée vers l'avenir et non ramenée aux années 50 ou 60 où l'on était porté à des excès de réglementation étatique.

Le projet de loi C-15 m'apparaît comme une proposition juste et équitable. Les deux amendements qui assujettiraient Investissement Canada à une forte réglementation gouvernementale ne me sont donc pas acceptables, comme député. J'engage d'autres députés à les rejeter comme je le fais.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je veux appuyer l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). L'amendement demande que les projets d'investissement au Canada soient examinés pour déterminer s'ils contribuent vraiment à l'essor de l'économie et à la création d'emplois. Dans sa teneur actuelle, le projet de loi autorise, sans examen, les acquisitions et une mainmise généralisée sur l'économie du Canada.

Le gouvernement semble partir du principe que tous les investissements effectués par des étrangers seront avantageux pour le Canada. S'il est vrai que c'est le cas pour la majorité d'entre eux, il est bien imprudent d'ouvrir toutes grandes les portes comme s'apprête à le faire le gouvernement.

On reconnaît facilement que la Loi sur l'examen de l'investissement étranger votée dans les années 70, avait besoin d'être mise à jour. L'économie du Canada et celle du monde entier ont évolué depuis 1974. Mais en présentant une telle mesure, le gouvernement a dépassé les limites de la raison ou de la simple prudence.

Chaque pays industrialisé exerce un certain contrôle sur les investissements étrangers. J'ai ici une liste de 21 lois votées aux États-Unis, et ma liste n'est pas complète, dont l'objet est d'interdire ou de limiter l'investissement non américain aux États-Unis.

Les domaines d'activités ainsi visés, concernent la pêche côtière et la pêche en eau douce, l'aéronautique, la production d'énergie nucléaire et d'hydroélectricité, les communications, les institutions financières, l'immobilier, la pêche, certains minéraux, le dragage et les opérations de sauvetage ainsi que les industries de défense. Nous connaissons tous fort bien l'étendue des restrictions visant les industries de défense. Ces différents domaines ont fait l'objet de 21 mesures législatives qui limitent ou interdisent l'investissement aux États-Unis.

On pourrait aussi ajouter que le recours à des lois concernant les valeurs mobilières et des mesures anti-trust, la vigilance des comités du Congrès et la surveillance exercée par le gouvernement, sont tels que les contrôles sont assez serrés. En outre, si tout cela se passe dans une économie essentiellement très ouverte, il reste que les législateurs américains ont jugé prudent de protéger leurs intérêts nationaux.

L'Australie ne fait-elle pas partie du Commonwealth comme le Canada? Ce pays s'est déclaré officiellement en faveur de l'investissement étranger. Mais il s'est doté d'une commission d'examen de l'investissement étranger qui impose une limite à l'acquisition des actifs des sociétés australiennes. En outre, cette commission décrète que dans certains secteurs économiques, toutes les nouvelles entreprises financées à l'étranger doivent faire l'objet d'un examen. Figurent dans ces secteurs économiques, les finances, les assurances, les médias, l'aviation civile, l'uranium, les investissements directs des gouvernements étrangers et de leurs organismes, les immeubles d'une valeur de plus de $350,000 et ainsi de suite.

Le Mexique, qui a tant besoin de capitaux, impose de dures restrictions aux investissements étrangers. Pourquoi alors le gouvernement fédéral renonce-t-il pratiquement à tout examen ou toute révision dans ce domaine? Il part du principe que tous les investissements avantageux pour le Canada. Nous l'avons bien vu au ton des ministres qui ont pris la parole au cours du débat.

Ont-ils raison? Quand j'ai parlé de cette mesure tout à l'heure, j'ai rappelé le cas d'une personne que j'ai rencontrée dans ma circonscription. Il s'agissait d'un homme qui avait travaillé 30 ans pour une filiale américaine établie au Canada. Cette entreprise était implantée au Canada avant que l'Agence d'examen de l'investissement étranger ne voie le jour. Elle ne s'occupait que de travaux d'assemblage très élémentaires et quand elle eut décidé qu'il était plus avantageux pour elle de déménager dans un État américain où les syndicats n'existent pas et les ouvriers gagnent moins que le salaire minimum, elle est partie avec armes et bagages pendant une fin de semaine. Cet homme et ses collègues de travail se sont aperçu un beau lundi matin, en se rendant au travail, qu'il ne restait plus rien de cette entreprise. Ils n'ont reçu aucune indemnité de départ et ils n'avaient pas de métier leur permettant de se reclasser. La même situation s'est produite en Ontario et c'est pour des raisons comme celle-là que l'Agence d'examen de l'investissement étranger a été créée. Je ne vois rien dans ce nouveau projet de loi qui empêcherait une telle situation de se reproduire.

• (1550)

Voyons ce qui pourrait arriver si nous n'examinions pas les investissements étrangers. Les acquisitions de sociétés canadiennes, par exemple, créent-elles de nouveaux emplois? Pas forcément. Que dire si une société, qui vient de faire l'acquisition d'une entreprise canadienne, fait des compressions de personnel parce qu'elle a décidé de ne plus fabriquer tel ou tel produit au Canada, mais d'installer plutôt une chaîne de montage ou simplement d'entreposer ses produits? Prenons le cas extrême d'une telle société qui rachèterait une entreprise canadienne possèdant une certaine avance technologique et écoulant ses produits à l'étranger. Supposons que l'acquéreur étranger, en l'occurrence, supprime tout bonnement cette entreprise pour éliminer un concurrent des marchés internationaux.

Rien dans ce projet de loi ne nous protège contre une telle éventualité. Que les investissements étrangers soient généralement productifs et utiles, c'est vrai. Mais il est imprudent de nous doter d'une telle mesure qui ouvre les portes à tout venant sans prévoir aucune mesure de protection comme celles qui existent aux États-Unis et en Australie, sans parler des pays européens qui se protègent encore davantage sur ce plan-là.

J'espère sincèrement que le gouvernement reverra ce projet de loi au lieu de nous dire, comme le député qui m'a précédée, que nous sommes des prophètes de malheur parce que nous parlons de problèmes qui pourraient se reproduire. Si le gouvernement considère qu'il ne peut accepter des modifications présentées par des députés de l'opposition, qu'il propose lui-même des modalités qui permettraient au ministre ou, de préférence, au cabinet, car je doute que pareille décision devrait

relever d'un seul ministre: qu'il propose, dis-je, des modalités lui conférant le pouvoir d'examiner certains investissements susceptibles de nuire à notre économie.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'interviens pour parler de l'amendement du Nouveau parti démocratique. J'ai écouté avec intérêt la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) qui vient de parler ainsi que le député conservateur de la Saskatchewan qui l'a précédée. Je ne suis pas certain de sa circonscription, mais c'est l'un des nouveaux conservateurs de la Saskatchewan.

M. McKnight: L'un des nombreux.

M. Waddell: Durant son discours, le député s'est contredit, semble-t-il. Il a dit que le gouvernement n'exerçait aucun contrôle sur nos vies, puis il a dit qu'un certain contrôle s'imposait. Que faut-il croire, monsieur le Président? Le gouvernement va-t-il exercer un contrôle ou pas? A mon sens, nous serons toujours plus ou moins soumis à un contrôle. Nous sommes gouvernés au Canada, que ce soit par notre gouvernement fédéral, les provinces, une municipalité ou d'importants intérêts commerciaux. Dans le secteur pétrolier, d'importantes sociétés pétrolières américaines nous «gouvernent» parce qu'elles contrôlent une grande partie du marché. Dans le domaine des affaires, M. Conrad Black d'Argus et M. Paul Desmarais de la société Power nous «gouvernent» parce qu'ils prennent des décisions qui influent sur la vie de tous les Canadiens.

Il est puéril de croire que nous ne sommes pas gouvernés. Nous le sommes toujours par quelqu'un. L'important, c'est d'être dirigé par des personnes qui savent ce qu'elles font et qui vous écoutent et sont bien placées au gouvernement. C'est ce que nous, néo-démocrates, cherchons à faire.

Le député a parlé de la Saskatchewan. Il a dénigré le gouvernement néo-démocrate de cette province. J'ai trouvé cela tout à fait incroyable. C'est en rapport avec le projet de loi à l'étude, parce qu'en Saskatchewan, après la dépression, les gens se sont littéralement ressaisis et ont dit: jamais plus. Après la guerre, le gouvernement du NPD, alors appelé le CCF, pour la direction de T. C. Douglas, était disposé à prendre en main la destinée de la Saskatchewan, à ne plus compter sur les intérêts agricoles ou céréaliers étrangers, les spéculateurs et autres. Les habitants de la province étaient disposés à reprendre en main leur propre destinée grâce au mouvement coopératif et par le truchement du gouvernement. Ils ont fait de cette province une région dynamique et prospère. Le gouvernement de la Saskatchewan a mis sur pied l'assurance-maladie et réussi à contrôler une partie de ses ressources, notamment la potasse. Le député de la Saskatchewan voudrait-il renoncer à tout cela? Il évoque des mythes, comme l'ont fait la plupart des conservateurs qui ont participé au débat.

Nous parlons de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, monsieur le Président. Ce mythe, créé par les conservateurs, de l'agence qui a fait fuir les investisseurs étrangers et causé la récession dans notre pays. Si les conservateurs y regardent de plus près, ils constateront que ce n'est qu'un mythe, en réalité. Quatre-vingt-dix p. 100 des demandes d'investissement présentées par des sociétés étrangères ont été approuvées. Les investissements étrangers n'ont pas été véritablement restreints. Le niveau des investissements a baissé au Canada en raison de la récession qui a sévi dans bien des coins du globe. Nous connaissions déjà des taux d'intérêt élevés, mais il y a eu exode des capitaux vers les États-Unis, où les investisseurs pouvaient obtenir des taux encore plus forts. C'est devenu un instrument de politique gouvernementale. Si le député veut nous débarrasser de celle-ci, je souhaite qu'il nous débarrasse des taux d'intérêt, car le gouvernement les maintient à un niveau élevé pour combattre l'inflation. C'était un principe de politique gouvernementale. Le gouvernement a jugulé l'inflation en augmentant les taux d'intérêt et il a comprimé l'économie au point d'empêcher toute croissance. C'est l'origine de la récession que nous avons connue. En économie, c'est ce que l'on appelle une théorie monétariste. Les gens étaient sans emploi. C'est pourquoi les fonds n'ont pas afflué au Canada, et non à cause de l'AEIE. Tout ce que l'agence cherchait à faire, c'était de prendre en main la destinée de notre pays pour empêcher qu'il ne tombe entièrement sous la domination de forces étrangères.

La députée de Trinity a bien exposé le problème dans son intervention. Elle a déclaré que, dans tous les pays industrialisés, il existe un système de contrôle de l'investissement étranger. Les États-Unis ont une agence d'examen de l'investissement étranger. Il s'agit du Congrès américain. Le Congrès exerce un certain contrôle sur l'investissement étranger lorsqu'il le désire et lorsqu'il constate que cela nuit aux intérêts des États-Unis.

A l'article 2, il est stipulé ceci:

«(2) Reconnaissant qu'une augmentation de l'investissement et que le développement d'une nouvelle technologie apporteraient des avantages au Canada, la présente loi vise, d'une part, à instaurer la notification et l'examen des projets d'investissement au Canada par des non-Canadiens de façon à faire en sorte qu'ils contribuent à la croissance de l'économie et à la création d'emplois et, d'autre part, à encourager, en général, les investissements avantageux pour le Canada.»

Le NPD n'est pas contre l'investissement étranger. Nous sommes plutôt pour. Nous voulons néanmoins être certain que cet investissement servira à créer des emplois au Canada et non pas au sud de la frontière. Nous voulons être sûrs que les entreprises qui s'établissent chez nous achètent au Canada, à des entreprises canadiennes et qu'elles fournissent du travail à des Canadiens. Nous voulons avoir la certitude qu'elles n'iront pas acheter les biens dont elles ont besoin à leur siège social des États-Unis fournissant ainsi du travail aux Américains. Nous pensons qu'elles doivent utiliser cet argent au Canada au lieu de le rapatrier au sud de la frontière. Cela contribue à faire baisser notre dollar. Nous voulons être certains que le Canada profitera de la nouvelle technologie. Nous voulons être certains que le Canada profitera de la nouvelle technologie. Nous voulons être certains que les Canadiens connaîtront et pourront utiliser la technologie qui sera développée au Canada. C'est pourquoi nous avons proposé cet amendement, surtout en ce qui concerne la technologie.

Voici comment est libellé l'amendement du Nouveau parti démocratique:

... en la remplaçant par ce qui suit: «logie, dans les conditions établies par le gouvernement, apporteraient des avantages au Canada,».

Nous ne pouvons pas partir du principe que le Canada profitera automatiquement de tous les investissements et de toute la technologie. Le gouvernement a pour rôle d'établir les conditions dans lesquelles ces capitaux et cette technologie pourront entrer dans notre pays.

Tommy Douglas disait souvent: «Nous avons des rapports d'égal à égal avec les États-Unis. C'est chacun pour soi, comme disait l'éléphant lorsqu'il dansait au milieu des

poulets». Nous sommes tout petits auprès d'un énorme éléphant. Nous devons veiller à nous protéger. Tel est l'objet de cet amendement. Si nous ne le reconnaissons pas, pourquoi alors prévoir un examen? Le gouvernement ne se débarrasse pas entièrement de l'AEIE. Il prévoit un examen dans le projet de loi. Nous prétendons que cet examen est trop limité et nous tentons de le modifier afin de le rendre plus valable, plus efficace.

• (1600)

Je dirai en terminant que sir John A. Macdonald, ce grand premier ministre conservateur, se retournerait dans sa tombe s'il voyait ce que fait le gouvernement. Notre colonie est devenue un pays grâce à la clairvoyance de sir John A. Macdonald qui a osé entreprendre la construction d'un chemin de fer. Nous redevenons maintenant une colonie. Le premier ministre (M. Mulroney) est le caniche de Ronald Reagan. Quand M. Reagan veut faire faire une promenade au premier ministre, il le met en laisse et le fait sortir. Nous avons pour ainsi dire ouvert toutes grandes nos portes dans les domaines de la défense, de la culture, des affaires étrangères et maintenant de l'économie. Si cela pouvait être de quelque utilité, je dirais très bien, mais je crois que nous nous rendrons compte qu'après avoir accueilli les investissements étrangers nous continuerons à être relégués au second plan. Nous avons toujours un chômage élevé et il ne disparaîtra pas, surtout pas en supprimant l'AEIE. Ce ne sont que de vains espoirs. En fait, je ne sais même pas si nous recevrons tant que cela d'investissements étrangers. Nous devons offrir quelque-chose à ces investisseurs. Il faut qu'ils aient quelque-chose qui les attire et je ne pense pas que nous l'ayons.

Il y a une autre politique économique possible. Nous l'avons mentionnée dans le rapport de notre groupe de travail sur l'emploi. C'est la vieille expression québécoise, «maîtres chez nous»; j'entends par là que nous devrions posséder nos biens et compter sur nos propres investissements. Nous n'avons pas à utiliser la technologie et l'argent des autres. Nous avons tout cela ici. Nous devrions relever le niveau de notre enseignement, protéger notre technologie et encourager les secteurs où nous excellons.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. La période de 10 minutes du député est terminée.

M. Waddell: Puis-je conclure, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Charest): Non. Je ferais respectueusement remarquer au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) que je lui ai fait signe que la période de 10 minutes dont il disposait se terminait.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez)—Les mines—*a*) L'agrandissement de la raffinerie de la Falconbridge en Norvège. *b*) L'octroi des permis d'exportation; l'honorable député de Papineau (M. Ouellet)—Le transport ferroviaire—*a*) Les mises à pied au CN. *b*) Le transfert des responsabilités vis-à-vis des employés du CN qui pourraient être mutés à VIA Rail.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nº 1 de M. Axworthy et nº 2 de M. Langdon (p. 4001).

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, à mon avis, en présentant la motion nº 1 nous devons faire un retour en arrière sur le souhait constant d'une plus grande clarté exprimée par tous ceux qui ont comparu devant le Comité. Le ministre, lui-même, a admis dans sa déclaration que, lorsqu'on parlait de communauté d'investissement, il était extrêmement important que le Parlement canadien exprime ses intentions d'une façon parfaitement claire et sans la moindre source de confusion et d'ambiguïté.

C'est précisément dans ce but que nous proposons la motion nº 1. Il s'agit d'abord de démontrer catégoriquement que cette mesure constitue essentiellement un mécanisme d'examen de l'investissement étranger. Qu'il soit faible, inefficace, qu'il n'ait aucune portée restreinte, il n'en demeure pas moins un mécanisme d'examen. En cherchant d'une façon ou d'une autre à dissimuler ce fait dans le projet de loi, on nous empêche de faire comprendre comme il le faudrait aux milieux financiers, canadiens ou à l'étranger, à quoi vise cette mesure.

Nous voulons faire ressortir la nécessité que les investissements soient nettement avantageux pour le Canada. Une des plus grandes préoccupations que nous avons exprimées lors du débat en deuxième lecture et lors des séances du comité, et sur laquelle les témoins sont venus témoigner à maintes reprises, c'est que l'investissement étranger n'apporte pas en soi un bonheur sans mélange. Il importe au contraire de l'évaluer et d'en évaluer les conséquences en matière d'emploi, de technologie de pointe et d'avantages économiques directs. On a cité divers exemples pour montrer que l'investissement étranger pouvait servir en réalité à supprimer des emplois, à ralentir le développement technologique, à nuire à la performance économique du Canada, voire à entraver l'action de nouvelles entreprises dans le secteur de la technologie de pointe.

Il risque d'obliger de nouvelles sociétés canadiennes à fermer leurs portes. Grâce à leur domination du marché, de grosses sociétés étrangères pourraient s'en servir pour évincer des concurrents. Si un examen est nécessaire, c'est pour montrer sans l'ombre d'un doute que le Canada peut, par le biais de ce projet de loi, tenter au moins de protéger les investisseurs canadiens.

Par conséquent, il importe d'établir cet objectif d'emblée et sans ambages pour qu'on sache qu'il existe afin d'améliorer le mécanisme d'examen et de nous permettre de mieux juger les projets d'investissement qui sont susceptibles de procurer des avantages aux Canadiens et non de leur nuire.

Nous savons qu'une théorie différente existe selon laquelle, aux yeux du ministre et de son gouvernement, tout investissement étranger est bon en soi. Mais le ministre ne respecte pas la logique de son gouvernement, car si tel était effectivement sa prétention, il n'aurait prévu aucun mécanisme d'examen. Or, il en a prévu, bien que ce mécanisme ne soit pas particulièrement efficace, valable ni important, puisqu'il ne tient pas compte des préoccupations dont a été saisi le comité au cours de ses audiences. On a signalé notamment que les industries du secteur primaire, les petites entreprises canadiennes, de même que les investisseurs dans le secteur de la technologie de pointe risquaient d'être désavantagés ou de se heurter à de graves problèmes.

Dans ces domaines, le secteur des affaires est très vulnérable. La plupart des pays ont prévu des mesures de protection. Il suffit à titre d'exemple de regarder le marché japonais, mais on nous a proposé un mécanisme d'examen sans contrainte. Ne serait-ce qu'en raison des seuils qu'on a fixés et du caractère trop vague de ces dispositions, la plupart des projets comportant certains dangers pour notre économie ne seront même pas examinés, de sorte que nous ne pourrons pas décider s'ils seront avantageux pour nos travailleurs, nos communautés et nos emplois.

Nous n'avons rien à redire de l'autre objectif du projet de loi, celui de favoriser l'investissement canadien. Il incombe depuis longtemps au gouvernement fédéral de veiller à ce que le ministre et son collègue de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) soient déjà virtuellement investis des pouvoirs prévus dans ce texte de loi. Si cela doit faire partie du projet de loi, je n'y vois pas d'objection. Nous avons proposé des amendements visant à établir clairement comment le ministre pourrait promouvoir de façon plus agressive les investissements canadiens. Toutefois, je ne crois pas qu'il conviendrait que nous présentions à la population canadienne, au nom du Parlement du Canada, une déclaration d'intention qui laisse entendre que la première raison d'être de ce projet de loi est la promotion des investissements canadiens.

Lorsqu'on examine vraiment l'essentiel du projet de loi, on se rend compte que certaines de ses dispositions visent principalement à établir qui est Canadien et qui ne l'est pas, en quoi consisteront des méthodes d'examen et quelles sont les exemptions dans ce domaine.

Nous croyons que cela est important. Le ministre devrait trouver notre attitude logique puisqu'il est partisan de la clarté et de la nécessité de supprimer l'incertitude qui sévit dans le milieu des investissements. Dans la mise en application d'une loi, comme il le sait pertinemment pour en avoir fait l'expérience lui-même, des fonctionnaires, des juristes et d'autres personnes qui doivent voir à cette mise en application de la loi tous ceux qui ont un rôle à jouer dans cette mise en application commencent par prendre conscience de ces objectifs, tels qu'ils sont précisés à l'article 2. Cet article 2 est si vague, si général et si ambigu qu'il est difficile de voir ce que le gouvernement veut en faire à part d'accroître de façon globale les investissements. Un projet de loi de ce genre ne devrait pas être adopté, il devrait en soi répondre à ses propres exigences. En conséquence, nous croyons que les amendements que nous proposons ne vont nullement à l'encontre de l'objet de la mesure, ni des objectifs établis par le gouvernement, mais les clarifie, leur donne plus de cohésion et de conséquence, et contribue donc à améliorer les principes directeurs devant régir la mise en application de la mesure et la présentation des demandes.

Voilà les raisons pour lesquelles nous proposons cette motion. Nous espérons que le gouvernement lui accordera l'attention qu'elle mérite. C'est dans un esprit des plus constructifs et des plus positifs que nous proposons cet amendement pour arriver à avoir une mesure législative qui soit plus efficace, plus applicable dans l'intérêt général de l'économie canadienne.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

• (1610)

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole afin d'appuyer mon honorable collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) sur l'amendement qu'il propose au projet de loi C-15. Les objectifs de la Loi sur l'examen des investissements étrangers méritent beaucoup d'attention et d'appui. Il ne s'agit pas de vouloir empêcher de l'investissement étranger au Canada, mais plutôt de nous assurer que ces investissements nous rapportent des bénéfices. Le Canada continue d'être un des pays industrialisés qui permet le plus de présence étrangère dans son économie. C'est le pourquoi de l'agence et c'est la raison pour laquelle son efficacité doit être maintenue. C'est un instrument qui cherche à assurer que tout investissement étranger ait des bénéfices significatifs pour le Canada.

Malgré les allégations du gouvernement actuel, l'agence n'a pas découragé l'investissement étranger. Les financiers cherchent le profit, et où il existe du profit à faire, ils vont aller. L'agence ne décourageait pas l'investissement, au contraire elle encourageait un investissement ayant des bénéfices pour le Canada et les Canadiens. Les progressistes conservateurs ont toujours cherché à blâmer ce mécanisme d'examen de l'investissement étranger pour les maux économiques du pays. En

fait, comme le disait un banquier américain récemment, et je cite:

[*Traduction*]

L'Agence d'examen de l'investissement étranger n'est pas l'épouvantail qui a fait fuir les investisseurs étrangers. Il ne faudrait pas trop la blâmer, car d'autres éléments importants y ont contribué.

[*Français*]

La vérité est la suivante: il y a eu un revirement dramatique de l'investissement dans le monde. Nous avons vécu une réorganisation globale du capital et de la main-d'œuvre. Par exemple, la production de l'acier, des autos, des bateaux, de l'électronique, des textiles, des mines se trouve de plus en plus dans des pays nouvellement industrialisés comme la Corée du Sud, le Brésil, les Philippines où les coûts de main-d'œuvre et les taux de taxation sont moindres où la protection de l'environnement est un facteur moins important chez nous, donc exigeant un capital initial moindre. Le sud des États-Unis offre aussi une grande concurrence parce que sa main-d'œuvre est en grande partie non syndiquée. Ceci en plus de la récession de 1982 et la révolution technologique que nous sommes encore en train de traverser sont des facteurs qui expliquent notre malaise économique. C'est là la vérité et les banquiers américains l'ont bien souligné, et je cite encore:

[*Traduction*]

Le problème est simple: quoi que fasse le gouvernement de M. Mulroney, les capitalistes étrangers peuvent faire plus d'argent ailleurs.

[*Français*]

Alors, pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) s'en va-t-il aux États-Unis offrir aux Américains ce qu'il nous reste? Voilà ce qu'il est en train de faire.

J'aimerais souligner certains des effets possibles que Investissement Canada pourrait avoir sur mon coin de pays, les provinces de l'Atlantique. Chez nous, les sources de revenu les plus importantes sont la pêche, la forêt, l'exploitation des ressources naturelles et la petite et moyenne entreprises.

Cette nouvelle législation du gouvernement fédéral pourrait avoir des conséquences dévastatrices sur l'économie régionale. Prenons, par exemple, l'industrie de la pêche au Nouveau-Brunswick où presque toutes les usines de transformation appartiennent à des Canadiens qui doivent faire concurrence sur une base continuelle avec les usines de la Nouvelle-Angleterre. Si ce projet de loi est adopté, nos entreprises de pêche deviendraient du jour au lendemain vulnérables. Des intérêts étrangers seraient libres de venir acheter ces usines, surtout les indépendantes, dans le but d'éliminer une concurrence pour le produit primaire des pêcheurs. Le seul contrôle gouvernemental qui demeurera sera sur les permis de pêche, mais aucun sur les usines. Quelle sera la valeur de nos permis de pêche si on a plus d'usines pour acheter notre poisson ou si elles sont la propriété d'étrangers qui ont intérêt à tenir le prix de notre poisson très bas? Toutes les communautés le long du golfe Saint-Laurent et de la région Altantique qui ne dépendent pas des grandes entreprises de pêche et où on retrouve ces plus petites entreprises indépendantes se verraient dans un marasme presque inédit. Et cela pourrait arriver parce que des étrangers essaient, depuis l'implantation de la zone de 200 milles, de se faire une niche sur la Côte-Est. Nous avions, jusqu'à maintenant le mécanisme et la volonté politique de les empêcher si ce n'était pas à notre avantage. Il est clair que ce gouvernement d'en face n'a pas la volonté politique de protéger nos régions devant les marchés de capitaux libres, et ils veulent défaire le mécanisme qui nous protège.

Les régions avec le plus haut taux de chômage au pays verraient le chômage augmenter davantage. Et l'ironie, c'est que ce même gouvernement est en train d'entreprendre une révision totale de l'admissibilité à l'assurance-chômage; sans doute pour la réduire. Je n'entrerai pas dans ce débat maintenant, ce n'est pas le moment, j'aurai sans doute l'occasion d'en parler plus tard.

Si on a raison de dire que «Investissement Canada» peut être néfaste à l'industrie canadienne de la pêche, la même chose peut être dite lorsqu'on parle de l'industrie très concurrentielle de la forêt où les principaux marchés se trouvent à l'étranger et où les multinationales étrangères pourraient facilement se permettre l'achat de nos petites usines pour ensuite les fermer pour ainsi capturer nos produits primaires non transformés et prendre en main nos marchés traditionnels. On peut imaginer les effets sociaux néfastes d'une telle perte de milliers d'emplois aux provinces de l'Atlantique!

Une autre industrie qui pourrait subir les conséquences d'«Investissement Canada» est sans doute l'industrie de la tourbe, et ce à cause de sa dépendance encore envers les marchés internationaux. Les entreprises de la tourbe des comtés de Kent, Northumberland et Gloucester au Nouveau-Brunswick pourraient facilement être achetées par des étrangers sans que des questions soient posées, pour ensuite contrôler l'exploitation afin que les tourbières autres que les nôtres remplissent les marchés.

Presque toutes les usines de pêches, de forêt, de tourbe et autres industries des petites et moyennes entreprises que j'ai mentionnées sont d'une valeur inférieure au seuil de 5 millions de dollars fixé par le gouvernement, ce qui veut dire qu'elles seront exemptées des examens de révision lorsque des étrangers voudront les acheter.

Je suis catégoriquement opposé à ce nouveau seuil des 5 millions de dollars délimité par le gouvernement. Je le trouve trop élevé. Je suis également opposé à l'idée de changer la présente loi permettant d'exempter les achats indirects de moins de 50 millions de dollars. Je suis carrément contre le fait aussi de laisser dans les mains d'un seul ministre l'autorité de décider des investissements qui seront approuvés. Ces décisions doivent être prises par le Cabinet au sein duquel les ministres de chaque région du pays peuvent avoir leur mot à dire afin d'assurer que les intérêts des divers provinces soient respectés.

Je me sens très mal à l'aise comme Néo-Brunswickois d'avoir à me fier sur la bienveillance d'un ministre, comme l'actuel ministre, pour sauvegarder les intérêts du Nouveau-Brunswick. Je ne vois pas de quelle façon on pourrait avoir une si grande confiance en un ministre pour le laisser décider, seul, du sort des investissements étrangers partout au Canada, alors qu'il est déjà difficile d'avoir confiance en ce gouvernement progressiste conservateur qui coupe à tout bout de champ et qui se préoccupe très peu du développement régional.

Écoutez bien les gars! Écoutez bien!

Au lieu d'avoir des effets positifs, ce qui, je pense, est quand même l'intention du gouvernement, j'ai bien peur que Investissement Canada aura des effets néfastes sur l'économie du Canada. De mon côté, je crains davantage les effets catastrophiques que l'adoption de ce projet de loi pourrait avoir dans les provinces de l'Atlantique.

Une voix: Ne vous dépêchez pas tant!

M. Robichaud: Je ne suis pas pressé.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. Robichaud: Je continue, monsieur le Président.

• (1620)

[*Traduction*]

Le gouvernement dit qu'il laisse au secteur privé le soin de développer l'économie et de créer des emplois. Quand c'est possible, c'est parfait, mais en tant que représentants élus, nous avons le devoir de veiller à ce qu'il existe des mécanismes nous permettant d'observer, de réglementer et, à l'occasion, de contrôler certains investissements afin de garantir qu'ils aillent dans le sens des intérêts de notre nation. C'est précisément ce à quoi vise cet amendement. C'est pourquoi je l'appuie, monsieur le Président.

Notre gouvernement conservateur est la copie conforme de tous les gouvernements conservateurs. Il a peur de diriger; il a peur de protéger l'intérêt public. La parti libéral n'en a pas peur et n'en a jamais eu peur. Encore une fois, nous cherchons à faire ce qui sert le mieux le Canada et les Canadiens.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques commentaires sur le projet de loi C-15, sur Investissement Canada. Comme mes collègues n'ont cessé de le répéter, nous sommes inquiets de voir ce projet de loi modifier si radicalement toute l'orientation de l'examen des investissements étrangers au Canada. Je pense que nous sommes tous d'accord pour reconnaître que l'AEIE avait ses faiblesses et qu'elle aurait pu être améliorée, mais, d'une manière générale, elle allait dans la bonne direction. Elle avait pour but de protéger les intérêts des industries, des investissements et des emplois canadiens.

Nous sommes profondément convaincus que les Canadiens souhaitent contrôler leur propre destin et leur propre développement économique. Ils attendent du gouvernement une supervision qui contribuera au développement canadien en le facilitant, qui assurera la promotion du Canada et qui encouragera le plus possible les investissements canadiens. Cela ne signifie pas que nous n'ayons pas besoin des investissements étrangers et que nous ne les souhaitions pas, mais il est certain qu'il ne faudrait tout de même pas les accueillir dans le cadre d'une politique de la porte grande ouverte qui contribuerait à accentuer encore plus le caractère d'économie de succursale de notre économie actuelle.

Le projet de loi C-15 soustrait les nouvelles entreprises à tout examen, réservant celui-ci à la prise de contrôle de très grosses sociétés qui valent au-delà de 5 millions de dollars. Il est fort possible, par conséquent, que nos petites entreprises, notamment les petites sociétés innovatrices dans le secteur de la technologie de pointe, soient avalées par une multinationale étrangère, un monstre géant qui les intégrera et finira à les faire disparaître. Ces entreprises canadiennes quitteront le pays et leur départ supprimera, bien sûr, des emplois au Canada.

Je m'intéresse beaucoup au groupe d'action pour l'emploi qui a parcouru le Canada d'un bout à l'autre. J'ai pris part à l'une de ses audiences en Colombie-Britannique. Je me rappelle entre autres les propos d'un consultant du secteur des mines. Il disait: «Nous avons compris dans notre secteur que le Canada doit bâtir sur ce qu'il fait de mieux; nous devons développer notre propre technologie». On a présenté divers mémoires concernant le virage technologique, dans lesquels les intervenants disaient ne pas souhaiter qu'on ouvre toutes grandes nos portes aux nouvelles technologies éminemment complexes en provenance des États-Unis, du Japon ou d'ailleurs, qui viendraient s'implanter automatiquement au Canada.

Les gens pensent que nous devrions mettre en valeur nos cerveaux, car nous en avons en quantité. Ils réclament davantage de recherche et de développement afin de mettre au point la technologie canadienne dans les secteurs des ressources et des communications et pour réaliser des projets économiques dont les Canadiens ont besoin, où ils excellent et dans lesquels nous avons beaucoup d'expérience. Le projet de loi C-15 a pour objet de saper ce développement et de ne pas aider les Canadiens à mettre en valeur leurs ressources, leurs entreprises et leurs investissements de façon créatrice.

Le débat porte actuellement sur l'objet de cette mesure, qui est ainsi conçu:

> Reconnaissant qu'une augmentation du capital et que le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada, la présente loi vise à encourager les investissements au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens qui contribueront à la croissance de l'économie et à la création d'emplois ainsi qu'à instaurer l'examen des investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens afin de garantir ces avantages.

Ce sont là de belles paroles, mais comment être sûr que cela se fera sans aucune réglementation? Nous proposons dans notre amendement:

> Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 2, en retranchant la ligne 7, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:
>
> «logie, dans les conditions établies par le gouvernement, apporteraient des avantages au Canada,».

Autrement dit, nous estimons que nous avons parfois besoin de l'aide de la technologie étrangère, mais cette aide doit être appropriée et le gouvernement doit établir de quelque façon ce qui correspond aux intérêts supérieurs de notre pays, de nos travailleurs et de nos entreprises. Nous espérons que la Chambre appuiera notre amendement.

Dans le temps dont je dispose, je voudrais signaler que je suis tout particulièrement inquiet de l'invasion du domaine de la santé et des services sociaux par des sociétés et des investisseurs étrangers. Il y a un mouvement insidieux qui se dessine au Canada et qui s'est déjà implanté en Ontario. Je crains pour ma province, la Colombie-Britannique, et pour d'autres si ce précédent est établi. De plus en plus de grandes entreprises commerciales privées mettent le pied dans le domaine des foyers et soins de santé pour les personnes âgées et dans tout le secteur de la santé. Ces entreprises s'installent au Canada pratiquement comme des multinationales, et acquièrent et ouvrent des établissements privés de soins à but lucratif. C'est notamment là une chose que je voudrais que le gouvernement examine et sur laquelle il devrait avoir un droit de regard. Nous sommes très fiers de nos programmes de soins médicaux et de services sociaux au Canada parce qu'ils s'adressent à tout

le monde. Je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup ici qui considère le système américain comme un modèle pour le Canada.

J'ai ici un exemple de cela, un cas qui s'est produit en Ontario. La société Beverly Enterprises, de Pasadena, en Californie, tentait de mettre la main sur un millier de lits de foyers pour personnes âgées en Ontario. Le ministre ontarien, semble-t-il, sanctionnait et encourageait cette initiative et n'envisageait pas toute la question de la qualité des soins ni même les aspects financiers. Comment les soins peuvent-ils être satisfaisants quand la principale motivation est le bénéfice? Nous voulons, c'est certain, des établissements bien gérés qui répondent aux besoins des malades, qui procurent de bons soins et qui soient rentables. Je ne suis pas convaincue qu'il convienne au Canada que l'entreprise privée fasse concurrence aux établissements de soins de santé.

Dans le cas que je viens de mentionner, il semble que l'Ontario n'ait pas présenté d'instances à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, l'organisme qui a approuvé la vente le 30 novembre 1984. Nous croyons que les gouvernements doivent exercer un contrôle efficace sur les centres d'accueil qui prennent soin des personnes qui ne sont plus physiquement autonomes à cause de leur âge ou d'une infirmité. Il est très facile à des sociétés privées de se charger d'assurer les soins qui doivent être normalement la responsabilité des collectivités et des familles.

• (1630)

J'ai parlé des craintes au sujet des garderies. J'espère que lorsque le rapport du groupe d'étude sur les garderies, créé par le gouvernement libéral et celui du groupe de travail parlementaire sur le même sujet seront terminés, nous étudierons sérieusement la question de l'invasion du secteur des garderies par des sociétés à but lucratif, en particulier celles établies aux États-Unis.

Le ministre est parmi nous et j'espère qu'il reconnaîtra qu'il est extrêmement important d'avoir des normes et des installations adéquates surtout pour nos jeunes et nos personnes âgées. Il faut donner la priorité à la qualité des soins. Ces établissements doivent répondre aux besoins de la collectivité. Cette dernière doit participer à la planification des services de garderie; les parents doivent faire leur part et, je l'espère, de façon coopérative. Ces établissements doivent rendre des comptes aux collectivités. J'espère qu'on se penchera de façon spéciale sur cette question. Je ne crois pas que les propositions contenues dans le projet de loi soient bénéfiques dans le domaine des soins de santé et d'autres domaines importants pour le Canada.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat cet après-midi au sujet d'un amendement qui a été proposé par le parti libéral.

Comme le critique officiel de mon parti l'a signalé, nous avons de grandes réserves au sujet du projet de loi C-15. Dans un débat précédent, j'ai signalé que le projet de loi C-15 constituait une trahison. Il trahit les entreprises canadiennes et remet en question ce que l'Agence d'examen de l'investissement étranger a pu réaliser depuis quelques années.

Lorsque le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a annoncé le projet de loi C-15, il a affirmé que cette législation annonçait un jour nouveau pour le Canada. Je ne suis pas d'accord avec lui. Selon moi, le projet de loi C-15 marque une bien triste journée pour les Canadiens. Avec lui s'envole tout espoir que les Canadiens aient un jour la maîtrise de leur économie et soient maîtres chez eux. En fait, le projet de loi C-15 trahit l'espoir d'indépendance économique de d'identité culturelle qu'avait le Canada.

Le ministre a déclaré, et ses observations ont été reprises par le premier ministre (M. Mulroney), que le Canada était ouvert aux entreprises. Comme mon chef l'a si bien dit, il n'a jamais cru que le Canada était fermé aux entreprises. Le Canada a toujours été prêt à faire des affaires et, comme mon chef l'a souligné, il n'est certainement pas à vendre. Pourtant, le projet de loi C-15 aura pour effet de vendre le Canada.

C'est vraiment une mesure législative rétrograde et un énorme pas en arrière. Cependant, les députés de ce côté-ci de la Chambre ne sont pas surpris que le gouvernement conservateur ait présenté ce projet de loi. Ce qui est triste, c'est que le gouvernement conservateur soit prêt à vendre le Canada à des intérêts étrangers alors que, depuis des années, nous nous efforçons méthodiquement de reprendre petit à petit le contrôle de notre économie. Avec ce projet de loi, 90 p. 100 des rachats d'entreprises par des étrangers pourront se faire sans aucune formalité. C'est la raison d'être de cet amendement.

L'AEIE nous permettait de contrôler dans une certaine mesure le genre d'investissements qui étaient autorisés. Il fallait que les Canadiens en retirent des avantages appréciables. Tous les investissements étrangers ne sont pas bons. Comme le critique officiel du parti libéral l'a dit à la Chambre le 23 avril:

> ... L'investissement étranger n'apporte pas en soi un bonheur sans mélange. Il importe, au contraire, de l'évaluer et d'en mesurer les conséquences en matière d'emplois, de technologie de pointe et d'avantages économiques directs.

Il a ajouté ensuite que divers exemples montraient que l'investissement étranger pouvait servir en réalité à supprimer des emplois, à ralentir le développement technologique et à nuire à la performance économique du Canada.

L'objet du projet de loi est exposé à l'article 2. Le voici:

> Reconnaissant qu'une augmentation du capital et que le développement de la technologie apporteraient des avantages au Canada, la présente loi vise à encourager les investissements au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens qui contribueront à la croissance de l'économie et à la création d'emplois ...

Qu'est-ce que cela signifie? Quels sont ces avantages pour le Canada? Le projet de loi ne le dit pas, car le gouvernement rêve en couleur. Comment pouvons-nous nous assurer que le Canada retirera effectivement des avantages en vertu de cette loi?

Dans le numéro du 9 décembre 1984, le *Toronto Star* a publié un éditorial intitulé: «Le pari dangereux de Stevens». Cette manchette résume très bien les graves inquiétudes que m'inspire le projet de loi C-15. C'est un pari dans lequel nous avons tout à perdre et très peu à gagner.

L'Agence d'examen de l'investissement étranger choisissait en partie les genres d'investissements acceptés au Canada. Nous pouvions refuser des investissements qui n'apportaient pas d'avantages appréciables aux Canadiens. Par exemple, nous pouvions éviter qu'une multinationale étrangère rachète une entreprise concurrente au Canada, ferme les portes de cette dernière et s'en retourne aux États-Unis. Le projet de loi C-15 permettrait qu'une telle chose se produise. Pour obtenir l'approbation de l'AEIE, l'investisseur devait prouver au gouvernement que les investissements proposés apporteraient des avantages appréciables au Canada. Ces avantages étaient mesurés en fonction de cinq critères énoncés dans la loi. Au contraire, le projet de loi C-15 ne donne absolument aucune idée de ce qu'il faut entendre par avantages. L'AEIE avait cinq critères pour définir ce qu'était un avantage appréciable. Les sociétés étrangères qui souhaitaient investir au Canada en rachetant des entreprises canadiennes ou en en créant de nouvelles devaient tenir compte de ces cinq facteurs. Ces critères visaient à garantir que des emplois seraient créés et que les investissements étaient dans l'intérêt du Canada.

Permettez-moi de rappeler ces cinq critères. Les voici:

1) L'effet de l'investissement sur le niveau et la nature de l'activité économique au Canada, y compris l'effet sur l'emploi, la transformation des ressources et les exportations;

L'AEIE exigeait un avantage appréciable dans ce domaine. Le deuxième critère était le suivant:

2) L'étendue et l'importance de la participation de Canadiens dans l'entreprise commerciale et dans le secteur industriel de l'entreprise;

3) L'effet sur la productivité, le rendement industriel, les progrès techniques, la création de produits nouveaux et la variété des produits au Canada;

4) L'effet sur la concurrence au Canada;

5) La compatibilité de l'investissement avec les politiques nationales en matière industrielle et économique, compte tenu des objectifs de politique économique et industrielle des provinces, sur lesquels l'investissement est susceptible d'avoir une incidence appréciable.

L'AEIE expliquait donc clairement ce qu'était un investissement appréciable. Et qui osera soutenir, sauf peut-être nos vis-à-vis, que cet investissement étranger serait très avantageux pour les Canadiens et le Canada?

● (1640)

Il semble que le parti conservateur soit décidé à rendre toutes nos industries à d'autres pays. La loi sur l'examen de l'investissement étranger était une bonne mesure. Justement parce qu'on y prévoyait un mécanisme d'examen qui permettait de s'assurer que tout investissement étranger était avantageux pour les Canadiens. Mes amis d'en face soutiendront que cette loi était mauvaise parce qu'elle nuisait à l'investissement étranger. Cet argument est intellectuellement malhonnête, monsieur le Président, car si mes vis-à-vis vérifient les faits, ils verront que cette loi n'a pas été un obstacle à l'investissement étranger. Ils le savent bien, le taux d'approbation était passablement élevé. Depuis son entrée en vigueur en 1974, il y a eu environ 6,000 demandes dont 92.2 p. 100 ont été agréées. De 1977 à 1982—et vous vous en souviendrez, monsieur le Président, en 1982, on avait modifié la loi de manière à simplifier la procédure d'examen—la proportion avait même augmenté. Depuis cette année-là jusqu'à aujourd'hui, l'Agence a approuvé 97 p. 100 des demandes. Ce n'est pas mal du tout.

Pour terminer, je demanderais à nos vis-à-vis de réfléchir un peu à la loi qu'on nous propose; au moins qu'ils se donnent la peine d'examiner les excellents amendements que propose le parti libéral. On m'a dit monsieur le Président, qu'en dépit du fait que l'opposition libérale . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je regrette, mais la période de dix minutes est terminée. Nous reprenons le débat.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, il faut dire une chose au sujet de ce projet de loi sur Investissement Canada—que l'on ferait mieux d'appeler «bradage Canada»—c'est que le gouvernement a imposé le bâillon à l'étape de la deuxième lecture. Il a fait exactement la même chose lors de l'étude au comité. Il n'était pas disposé à examiner des amendements—dont plus d'une cinquantaine ont été présentés au comité—en vue d'améliorer et de renforcer cette mesure qui est extrêmement vague. En réalité, monsieur le Président, le gouvernement est déterminé à rejeter tout amendement au projet de loi à l'étude. Le gouvernement actuel, lorsqu'il formait l'opposition et que les libéraux adoptaient la même attitude, soulevait un tollé. Les mêmes députés avaient recours à toutes sortes de tactiques: laisser sonner le timbre, quitter la Chambre, déclencher des votes et ainsi de suite. Lorsque les conservateurs étaient très mécontents à cause d'un projet de loi donné, ils se livraient à toutes sortes de jeux. Bien entendu, lorsque le gouvernement libéral de l'époque imposait la clôture, ils criaient tous au scandale.

M. Nystrom: Ce sont bien des conservateurs!

M. Rodriguez: Vous avez raison. Aujourd'hui, nous avons un gouvernement conservateur . . .

M. Taylor: Foutaise!

M. Rodriguez: Je tiens à signaler que le député de Bow River (M. Taylor) porte une veste rouge.

M. Taylor: Il n'y a ni marteau ni faucille dessus.

M. Rodriguez: Je ne sais pas à quoi servent les épinglettes sur sa veste, monsieur le Président. Je ne sais pas ce qu'elles représentent mais l'une d'entre elles m'a tout l'air d'une faucille.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je veux bien qu'on me qualifie de n'importe quoi, sauf de communiste ou de socialiste. Les macarons que je porte représentent la Légion canadienne. Si le député ne sait pas ce que c'est, ils représentent ceux qui ont offert leur vie à leur pays. L'autre est pour le Sénat que nous voulons électif et avec une représentation égale. L'autre est une épinglette pour le club des 4-H, une excellente organisation d'agriculteurs. Le député ne devrait donc pas se moquer de certains groupes de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Il doit s'agir de l'épingle à cravate, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) invoque le Règlement.

M. Rossi: Monsieur le Président, j'aimerais souligner à cette honorable Chambre que le député d'en face s'amuse à faire des rappels au Règlement pour enlever le précieux temps de celui qui a la parole. J'aimerais donc que son temps lui soit remis.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Parlant de précieux temps, l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a la parole.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: J'espère que ce temps ne comptera pas dans mes 10 minutes, monsieur le Président. J'aimerais que le député demande la parole au lieu d'essayer de parler pendant le temps qui m'est réservé.

Maintenant que les conservateurs sont au pouvoir, ils font exactement ce qu'il critiquaient chez l'ancien gouvernement.

M. Taylor: Sornettes!

M. Rodriguez: Si le député veut faire un discours, je n'ai pas d'objection. Je vais m'asseoir.

M. Taylor: Allez-y!

M. Rodriguez: C'est encore le grand guignol, aujourd'hui, à ce que je vois.

Ce que les conservateurs ont fait, monsieur le Président, c'est exactement ce qu'ils reprochaient au gouvernement précédent. Ils ont étouffé le débat. En comité, ils ont refusé tous les amendements, même les plus raisonnables. Ils n'ont aucune honte. De plus, ils ont le culot de nous dire, ici, à la Chambre des communes, que c'est exactement ce qu'ils ont l'intention de faire. C'est la loi du plus fort. Voilà l'attitude que les conservateurs ont adoptée, monsieur le Président. De quoi ont parlé ces députés à la Chambre? Ils prétendent vouloir encourager les investissements canadiens. Je vais citer un exemple qui prouve que nous n'avons pas été capables d'inciter les sociétés établies dans notre pays à investir l'argent gagné grâce aux ressources canadiennes ici au Canada. Il s'agit de la société Falconbridge Nickel Mines Ltd.

M. Nunziata: Où est-elle?

M. Rodriguez: A Nickel Belt. Cette société a mis à pied 800 travailleurs en quelques années, sous prétexte qu'elle était pauvre, qu'elle ne prospérait pas et qu'elle n'avait pas le choix. Depuis que cette société est venue s'établir dans le bassin de Sudbury, elle a toujours expédié ses mattes de nickel en Norvège pour le raffinage. J'en ai parlé avec un ancien député, l'honorable Stanley Knowles, et il m'a dit que la première question qu'il avait posée à la Chambre des communes en 1939 était adressée à Mackenzie King . . .

M. Prud'homme: C'était en 1940. Il n'est pas arrivé en 1939.

M. Rodriguez: En 1940, l'honorable Stanley Knowles a posé une question à Mackenzie King au sujet de la vente, par la société Falconbridge, de plaques de nickel produites par son usine norvégienne à l'Allemagne nazie avec laquelle nous, les Canadiens, étions en guerre. Cette société qui extrait son minerai au Canada, le raffinait en Norvège et vendait les plaques de nickel aux Nazis. Il se peut en fait que bien des Canadiens aient perdu la vie sur les océans du monde à cause des navires armés de plaques de nickel canadiennes.

Je suis heureux de constater que le député porte une épinglette de la Légion à son revers. Voilà pourtant une société qui prétend faire preuve de civisme mais qui n'a jamais installé une raffinerie dans le bassin de Sudbury. Et voilà qu'elle a l'occasion d'aller acheter au Botswana du nickel qu'elle va expédier en Norvège pour le raffiner. Pour cela, elle doit agrandir son usine de Norvège et elle compte consacrer 41.5 millions de dollars à ces travaux. La loi ontarienne sur les mines, dit que les ressources de l'Ontario doivent être raffinées au Canada. L'article 104 de cette loi stipule «sauf Falconbridge». Cette société a été exemptée parce qu'elle a toujours eu de bons amis au parti conservateur. Elle exerçait une sorte d'emprise sur le régime conservateur en Ontario et elle a obtenu de lui ce qu'elle voulait. Elle a trouvé 41.5 millions de dollars pour construire, en Norvège, une raffinerie où elle traitera le nickel canadien, mais est-ce vraiment dans notre intérêt? Cela crée-t-il des emplois pour les Canadiens? Elle ferait mieux d'apprendre comment investir chez nous et vous n'avez pas besoin d'un projet de loi sur Investissement Canada pour la convaincre. Absolument pas. Il suffit d'énoncer des objectifs et des règles fondamentales. Comme elle a gagné ces 41.5 millions aux dépens des travailleurs canadiens et grâce à des ressources canadiennes, elle devrait s'en servir comme acompte pour construire une raffinerie dans le bassin de Sudbury. La construction d'une nouvelle raffinerie dans cette région coûterait environ 125 millions et ces 41.5 millions constitueraient un bon acompte.

• (1650)

Les Canadiens ont investi dans Falconbridge. Nous lui avons permis de différer 150 millions d'impôts au cours de ces deux dernières années. Cela veut dire qu'elle ne les paiera jamais. Elle n'a pas payé un sou d'impôt sur le revenu des sociétés l'année dernière et n'en paiera pas un sou cette année. Cela ne l'a pas empêché d'obtenir ces 41.5 millions.

Je constate avec plaisir que les députés d'en face sont d'accord avec moi. Je me réjouis de voir qu'ils ont fini par entendre raison et si vous me permettez de parler un peu plus longtemps, nous pourrons peut-être les persuader tous de se joindre à nous.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. Rodriguez: Pour conclure, monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Charest): Non. Je regrette beaucoup, mais la période de dix minutes est maintenant terminée.

[*Français*]

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, en effet, je me réjouis de traiter des propositions d'amendement à ce projet de loi C-15 et les députés, tant de l'Opposition officielle que du Nouveau parti démocratique, ont reconnu dès l'instant où le ministre a présenté ce projet de loi à la Chambre et surtout au cours de son examen au comité que le ministre ne s'était guère soucié des doléances que les députés de l'Opposition officielle avaient formulées au sujet de ce projet de loi C-15.

Monsieur le Président, l'amendement du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) veut instaurer des mesures de contrôle dont le but est, je dirais, très important, savoir celui de protéger les emplois de tous nos Canadiens.

Une voix: L'as-tu lu?

M. Rossi: Je voudrais . . . Commence donc par te taire le «smart» l'autre bord! Correct . . . là! Tu défendras le Québec quand ce sera le temps.

Monsieur le Président, je voudrais dire à cette Chambre . . . si le gars en face peut arrêter de «vomir» là . . . que je trouve quand même très ridicule que le ministre prétende encourager la création d'emplois, alors que son ministère a accepté que les crédits soient réduits de 200 millions de dollars et ce, monsieur le Président, sur les ordres du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), ministre et député de Berthier-Maskinongé-Lanaudière.

Monsieur le Président, les seuls programmes qu'il a coupés dans son ministère sont ceux qui avaient un effet tangible dans les régions où le taux de chômage était élevé et, cependant, ce même ministre ne cesse de répéter dans cette Chambre que son gouvernement créera des emplois, des «jobs», des «jobs», puis des «jobs».

Mme Mailly: Des «jobs»!

M. Rossi: Des «jobs», des «jobs»!

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je pense que la première personne qui devrait donner l'exemple en cette Chambre actuellement, c'est l'«assistant-whip» (M^me^ Mailly) du gouvernement en écoutant . . . qu'on soit d'accord ou non sur les propos de l'honorable député de Bourassa (M. Rossi), j'admets bien que c'est «débattable», mais j'espérerais qu'elle va, elle-même, assurer à ses troupes qu'elle dirige cet après-midi d'accorder le même silence respectueux à l'honorable député de Bourassa (M. Rossi) que celui que nous avons observé il y a quelques instants.

Le président suppléant (M. Charest): La parole est à la députée «adjoint-whip» (M^me^ Mailly).

Mme Mailly: Monsieur le Président, premièrement, je crois que le fait de signaler la présence ou l'absence d'un député en particulier en Chambre va à l'encontre du Règlement. Deuxièmement, j'aimerais signaler que je ne suis pas l'«assistant-whip», je suis le whip adjoint en chef du gouvernement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Charest): Non, non.

M. Prud'homme: Je m'excuse auprès de l'assistant whip. Je n'ai pas signalé son absence. J'ai seulement souhaité qu'elle demande à ses troupes de se taire.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre s'il vous plaît! L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) a la parole.

M. Rossi: Elle est facile à remarquer, monsieur le Président, parce qu'elle n'agit pas comme un adjoint au whip, elle agit comme un whip.

Une voix: C'est ça!

M. Rossi: Monsieur le Président, ce même ministre devrait quand même comprendre que les véritables créateurs d'emplois au Canada sont les entreprises qui ont surmonté de nombreuses difficultés au cours des années, et le ministre devrait constater qu'il s'agit d'entreprises familiales qui exerçaient leur activité dans le secteur primaire.

[*Traduction*]

Le ministre devrait réexaminer les propositions que l'opposition officielle a faites au comité et qui ont été rejetées par le président du comité en question. Les libéraux proposaient d'établir une base de données sur toutes les sources d'investissement existant au Canada ainsi que les différents facteurs influant sur les investissements. Ils proposaient, en outre, de collaborer avec les ministères et organismes fédéraux et provinciaux concernés pour créer un climat propice à l'investissement privé, de coordonner la planification des investissements du secteur public et du secteur privé grâce à une concertation. Le mot concertation revient constamment dans la bouche des députés d'en face. Une autre proposition consistait à jouer le rôle de centre d'information sur les stimulants à l'investissement offerts par toutes les juridictions du Canada et à inciter par tous les moyens les particuliers à investir une plus grande partie de leur argent dans le secteur de l'entreprise.

[*Français*]

Proposition f, monsieur le Président . . . je regrette, j'avais encore pas mal de choses à dire.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au Feuilleton d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre consent-elle à l'unanimité à passer à l'article nº 30?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LES PRIX PARITAIRES DES PRODUITS AGRICOLES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville) propose: Que le projet de loi C-215, concernant les prix paritaires des produits agricoles, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

—Monsieur le Président, le projet de loi C-215 vise à établir un prix paritaire pour cinq produits agricoles consommés au Canada par les Canadiens, soit le blé, l'avoine et l'orge, le porc et le bœuf.

Selon la définition donnée dans le projet de loi, le prix paritaire est le prix fondé sur le prix de revient auquel s'ajoute un profit convenable pour les efforts que met l'agriculteur à produire la denrée en question. Pour ce qui est du blé, le prix paritaire s'appliquerait de 8 à 10 p. 100 de la production de blé puisque c'est la proportion que nous consommons au Canada. Le prix paritaire pourrait être de $10 ou $11 le boisseau car, selon nombre d'économistes agricoles, c'est le prix de revient d'un boisseau de blé plus un certain montant assurant un revenu convenable aux producteurs.

Le projet de loi n'impose quoi que ce soit à quiconque. Il précise qu'avant de fixer un prix paritaire, les producteurs, qu'il s'agisse des éleveurs de porc ou de bœuf devront se prononcer par voie démocratique. S'ils décident de s'opposer à ce projet, il n'y aura pas de prix paritaire, ni d'agence ni de commission de créée pour régir ce domaine. Le projet de loi est une mesure démocratique qui vise à garantir aux agriculteurs canadiens des prix pour au moins une partie de leur production.

De nombreux groupes socio-économiques jouissent de telles garanties. Les syndicats, par exemple, dont les membres bénéficient souvent d'une indemnité de vie chère. Les députés bénéficient d'une disposition prévoyant un rajustement chaque année en fonction du coût de la vie. Et bien d'autres groupes bénéficient de relèvements de salaire pour compenser l'augmentation du coût de la vie. Les honoraires des médecins, des avocats et des architectes sont établis en fonction de leurs frais généraux tels que pour leur bureau et leur personnel ainsi que d'une rémunération devant leur assurer un certain niveau de vie de même qu'à leurs familles, compte tenu du travail qu'ils accomplissent pour assurer la prestation de leurs services.

Pour ma part, je soutiens que la situation des agriculteurs n'est pas différente. Ils ont un besoin de telles garanties fondées sur ce qu'ils produisent et si les agriculteurs obtiennent ces garanties, c'est l'ensemble des Canadiens qui en bénéficiera. Si les agriculteurs peuvent se permettre de dépenser davantage, les jeunes gens de nos petites villes et grandes villes trouveront du travail. Ces dépenses stimuleront l'économie dans certaines villes comme Brantford, où la White Farm Equipment est en difficulté, où Massey-Ferguson fabrique des moissonneuses-batteuses et d'autres machines à l'usage de tous les agriculteurs canadiens.

Le projet que je propose n'est pas seulement une mesure agricole mais une mesure économique pouvant favoriser la création de nombreux emplois. Il permettra également aux agriculteurs de mieux contrôler leur destinée en leur fournissant un moyen d'intervenir sur le marché et d'avoir leur mot à dire sur les cours auxquels ils vendent un produit donné.

Je souhaite particulièrement remercier les agriculteurs de leur appui à cette idée des prix paritaires. Je tiens à remercier aussi les députés du parti conservateur et du parti libéral pour leur appui à cette idée. Peut-être pourrons-nous nous entendre cet après-midi pour renvoyer la question de ce projet de loi au comité de l'agriculture, pour qu'il l'étudie et organise des audiences publiques afin de permettre aux agriculteurs canadiens d'apporter leur contribution au débat.

Je n'adopte pas les yeux fermés tous les détails de ce projet de loi. Il est important que nous le renvoyions au comité de l'agriculture, afin de pouvoir l'étudier article par article et consulter les agriculteurs canadiens pour connaître leur opinion sur les prix paritaires. Et quoi de mieux que des audiences publiques pour consulter les agriculteurs canadiens? Le syndicat des agriculteurs, le Syndicat du blé, le mouvement agricole canadien et toutes les autres organisations agricoles et syndicats de denrées, y compris l'UPA et autres, ont tous leur mot à dire sur la façon dont ils veulent se développer.

A tous les députés qui ne sont pas en faveur des subventions, je dis que les agriculteurs qui appuient ce projet de loi ont adopté ce slogan: «La parité, pas la charité». Ce n'est pas la charité ou l'aumône qu'ils demandent.

Ce projet de loi ne prévoit pas de subventions ni de dépenses gouvernementales. Il stipule simplement que les agriculteurs obtiendront sur le marché un prix équitable pour les produits qu'ils vendent: blé, orge, avoine, porc et ainsi de suite. L'argent viendra des acheteurs.

Je vais vous donner quelques exemples de prix paritaires. D'abord, celui du blé vendu aux minoteries pour la fabrication du pain. En augmentant son prix de vente de $5 le boisseau, la hausse consécutive de la miche de pain ne serait que de 8c. Il me semble qu'il vaudrait la peine de payer le pain 8c. de plus afin d'accorder aux producteurs de céréales servant à fabriquer ce pain $5 de plus le boisseau.

Il y a aussi la bière. Il se trouve bien quelques députés qui boivent de la bière de temps à autre. Si l'on augmentait le prix d'une douzaine de bouteilles de 40c. dans l'intérêt exclusif des agriculteurs, ces derniers toucheraient pour l'orge de maltage $10 de plus le boisseau. Ils obtiendraient donc une hausse de $10 le boisseau pour cette céréale alors que la bière ne coûterait que 40c. de plus la douzaine de bouteilles. J'aurais bien d'autres exemples à donner. Les frais de production et de publicité pour les bons-primes qui figurent sur les boîtes de flocons de maïs sont plus élevés que ce que les agriculteurs reçoivent pour le maïs contenu dans ces boîtes. Autrement dit, les agriculteurs touchent une bien faible proportion des dépenses alimentaires au Canada.

Ces exemples nous montrent que nous pourrions rémunérer plus convenablement le travail agricole sans qu'il en coûte beaucoup plus aux consommateurs.

J'exhorte la Chambre à renvoyer ce projet de loi au comité pour que nous puissions étudier cette idée qui gagne de plus en plus la faveur des agriculteurs du Canada tout entier. Les journaux rapportaient il y a environ trois semaines que plus de 500 agriculteurs s'étaient réunis à Windsor, dans le comté d'Essex, pour exprimer leur appui à l'établissement de prix paritaires. Lundi dernier, un organisme agricole m'a invité à assister à une assemblée de plus de 200 agriculteurs. Au moins 150 producteurs sont venus, à London, pour manifester leur soutien à l'idée des prix paritaires.

Cette notion gagne du terrain parce que nos agriculteurs ont besoin de ces garanties pour continuer à exploiter leurs terres. Puisque tant d'autres groupes obtiennent des garanties dans notre société, ces producteurs se demandent pourquoi ils n'auraient pas droit eux aussi à une part équitable du marché. Si on leur accorde c'est-à-dire s'ils obtiennent plus d'argent et la garantie de vendre leurs produits, ils soutiennent qu'ils seront mieux en mesure d'intéresser les jeunes à l'agriculture et qu'ainsi leurs collectivités rurales prendront de l'importance, ce qui laissera aux citadins un plus grand nombre d'emplois.

[*Français*]

De plus, monsieur le Président, je voudrais dire seulement que j'espère que tous les députés dans cette Chambre vont appuyer ce projet de loi cet après-midi. C'est un projet de loi qui est très important pour les fermiers du Canada et pour toute la population du Canada. Il s'agit de prix paritaires, et les prix paritaires sont déterminés par le coût de production et un profit pour le travail des agriculteurs canadiens. Ce projet de loi traite de cinq produits agricoles: le blé, l'orge, l'avoine, le porc et le bœuf.

Monsieur le Président, il ne faut pas oublier ceci: quand les choses vont mieux pour les familles du Canada, elles vont mieux pour nous tous partout au Canada parce que le fondement de notre économie, la chose la plus importante de notre économie, c'est le secteur agricole, la production de l'alimentation pour les Canadiens et pour les peuples partout dans le monde.

[*Traduction*]

Je supplie la Chambre de ne pas prolonger la discussion et faire échouer ce projet de loi. Je crois comprendre que nous pourrons probablement en venir à un accord et j'en remercie sincèrement mes collègues.

• (1710)

Je remercie le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le député de l'Alberta qui est sur le point d'intervenir, et je remercie mes collègues du parti libéral. J'ai hâte que l'on tienne des audiences publiques à ce sujet afin que les agriculteurs canadiens, puisqu'il s'agit d'une mesure à caractère agricole, puissent être consultés et aient leur mot à dire sur les orientations qu'ils souhaitent voir imprimées à cette économie pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter mon honorable collègue de Yorkton-Melville (M. Nystrom) d'avoir apporter devant la Chambre le sujet de l'augmentation des prix pour les producteurs agricoles. J'ai même beaucoup apprécié sa dernière phrase, à la toute fin de son discours, quand il disait: Quand cela va bien dans l'agriculture, cela va bien dans beaucoup de secteurs économiques au Canada. C'est rafraîchissant d'entendre ces paroles d'autant plus qu'elles viennent de l'opposition. C'est d'autant plus intéressant. Avant on disait: Quand le bâtiment va, tout va. On peut dire maintenant: Quand l'agriculture va, ça va.

Il s'agit d'un intérêt, monsieur le Président, que je partage naturellement à l'instar de nombreux députés ici présents. L'objectif d'une agriculture progressiste et d'une rétribution raisonnable de l'investissement du travail, de la compétence des agriculteurs est essentiel à la vigueur de l'économie canadienne. Je pense que tous les gens ici, intéressés à l'agriculture, en sont bien conscients.

Même si je conviens avec mon honorable ami que l'objectif visé est le bon, la loi qu'il propose à ce moment-ci n'est peut-être pas tout à fait la bonne solution au moment où l'on se parle. En effet, monsieur le Président, j'espère que tous les députés de la Chambre sauront prendre conscience de la gravité de ce que propose le projet de loi pour le secteur agricole ainsi que des conséquences peut-être un peu dangereuses qu'il est susceptible d'avoir sur nos agriculteurs et sur notre commerce extérieur.

Cependant, le fait d'assurer aux agriculteurs une rétribution équitable de leur investissement mérite, je dis bien mérite, d'être évalué plus profondément. Mon collègue, l'honorable député de Wetaskiwin (M. Schellenberger), proposera plus tard que ce sujet soit déféré au Comité permament de l'agriculture. D'ailleurs, je pense que mon honorable collègue, qui a parlé tout à l'heure, semblait d'accord pour que cette question soit discutée au Comité de l'agriculture.

L'idée de la fixation de prix paritaires paraît excellente. Voilà un objectif très louable que de vouloir permettre aux agriculteurs de couvrir leurs coûts de production et de réaliser des profits adéquats. C'est l'essence même de notre système économique. Ne serait-ce pas merveilleux si, en adoptant une loi, nous assurions la réalisation de ce rêve? Cependant, dans le contexte actuel, cela n'est peut-être pas aussi évident.

[*Traduction*]

Je pourrais ajouter que c'est lorsque la Communauté économique européenne a instauré à l'intention de ses agriculteurs un système de prix domestiques très élevés similaire au système proposé dans la mesure à l'étude qu'elle a commencé à éprouver des problèmes de surplus et de subsides.

Les États-Unis ont connu diverses expériences de prix paritaires, certaines mauvaises, d'autres bonnes. Or même là, monsieur le Président, le système est très différent de l'idée suggérée dans la mesure à l'étude. Le système américain tâche d'agir sur les prix agricoles pour donner aux producteurs le même pouvoir d'achat par rapport à une certaine période plutôt que de les établir selon une formule de prix de revient.

Je trouve particulièrement inquiétant, monsieur le Président, que l'on veuille instaurer au Canada un système de prix établis selon une formule de prix de revient alors que nous dépendons

aussi fortement des marchés d'exportation. Les exportations comptent en effet pour près de la moitié du revenu agricole net au Canada. Il serait désastreux de tenter de nous isoler des marchés mondiaux.

Une très faible proportion seulement de notre production céréalière est consommée au Canada. La plus grande partie est écoulée sur les marchés mondiaux. Nous pouvons tous être reconnaissants à la Commission canadienne du blé d'avoir réussi à pénétrer ces marchés.

Les marchés d'exportation constituent également un important facteur dans l'industrie de la viande rouge, bien que la dimension continentale de cette industrie soit un facteur plus important dans l'établissement des politiques pour le bœuf et le porc. Les bovins, en particulier, franchissent la frontière Canado-américaine en fonction des conditions du marché, et n'importe quel éleveur vous dira qu'il serait insensé de tenter d'établir artificiellement les prix des bovins sans égard à l'ensemble du marché nord-américain.

[*Français*]

Monsieur le Président, le secteur du porc, particulièrement, nous fournit justement un très bel exemple de l'importance que peut prendre le contexte commercial mondial. Je fais référence, monsieur le Président, à la récente décision du gouvernement des États-Unis d'imposer des droits provisoires de compensation sur nos exportations de porcs sur pied et en carcasses parce que leurs homologues américains estiment que le faible soutien offert aux Canadiens en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles donne à ces derniers un avantage indu. Nous sommes tous conscients de ce problème que nous vivons déjà depuis plusieurs semaines.

Le projet de loi que nous débattons aujourd'hui, monsieur le Président, porte sur la parité des prix tant des céréales que du bétail. Un de mes collègues abordera plus en détail la question de l'incidence qu'une prétendue parité des prix pourrait avoir sur le secteur céréalier. Je vais plutôt insister, monsieur le Président, sur ce que pourraient être les répercussions du projet de loi dans le secteur des viandes rouges.

J'estime que tout le monde conviendra que les pratiques de commercialisation du secteur des viandes rouges pourraient être améliorées, on est tous d'accord sur cela. Nous ne devons pas oublier toutefois que la majorité des producteurs de bœuf et de porc ont carrément rejeté tout mécanisme de régularisation des mises en marché. C'est un secteur très sensible, on est tous préoccupés, mais le gouvernement n'a pas à intervenir tous les jours dans ce secteur.

Le libellé du projet de loi pourrait engendrer éventuellement une certaine confusion, je le crains. Ainsi, par exemple, l'article 10(A) porte à croire que la participation des producteurs à un système de prix paritaires tel que proposé pourrait être facultative. Peut-on sérieusement, monsieur le Président, songer à implanter un système central de commercialisation du bœuf ou du porc si un grand nombre de producteurs peuvent décider de ne pas y adhérer ou de se rallier à ce projet de loi? Je ne crois pas que ce soit possible.

Il y a aussi le passage où l'on décrit le mode de fonctionnement de la Commission de commercialisation du bœuf et de la Commission de commercialisation du porc qui seraient créées. Je trouve que les pouvoirs et le mandat des membres sont trop vaguement définis. Je me demande aussi pourquoi les agriculteurs devraient attendre cinq ans avant d'avoir la possibilité de dire par scrutin ce qu'ils pensent du système. C'est trop lourd comme procédure et comme système.

Le principe de base de la politique agricole au Canada a toujours été de s'en remettre au jeu de l'offre et de la demande. Monsieur le Président, ce principe, c'est un principe fondamental dans notre économie. On ne peut s'y soustraire sans créer des dangers et de remous dans tous nos secteurs économiques. Même les organismes nationaux de gestion des approvisionnements qui ont été établis entre autres pour les produits laitiers et les produits agricoles, à la demande pressante des producteurs eux-mêmes et en tenant compte des conditions uniques prévalant dans ces secteurs, sont conscients du caractère changeant des marchés des denrées et, de ce fait, se sont donné la souplesse voulue pour protéger tant les intérêts des producteurs que ceux des consommateurs. Nous avons vu encore récemment dans le secteur laitier, par exemple, que les producteurs se sont imposé une diminution des quotas. Nous devons chaque année nous donner une certaine souplesse, on ne peut tout régler plusieurs années à l'avance comme on pouvait le faire peut-être il y a des années; cela n'existe plus.

L'idée des prix paritaires, monsieur le Président, semble faire abstraction des conditions du marché et des variations de productivité. Elle suppose une immuabilité de contexte d'un produit à l'autre, d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre, et de l'agriculture aux autres secteurs également. Nous savons, monsieur le Président, qu'une telle immuabilité n'existe pas. L'essor extraordinaire du secteur porcin au Québec et l'accroissement de la production laitière malgré la diminution du cheptel laitier national sont deux exemples qui illustrent très bien à quel point le secteur agricole est devenu dynamique, d'une part, et imprévisible, d'autre part.

Nous savons que cette imprévisibilité et une telle instabilité constituent pour les producteurs des problèmes sérieux. Toutefois, il serait vraiment injuste pour les agriculteurs d'espérer que ces problèmes puissent être résolus par l'implantation d'un mécanisme bureaucratique rigide visant à garantir que les prix seraient alignés sur les coûts de production. En effet, quels coûts de production devraient servir de point de référence? Est-ce que ce sont ceux du producteur moyen, ceux du producteur efficace? On peut tous être d'accord sur l'ajustement sur le coût de production, mais la fixation de ce coût comme tel n'est pas facile à établir. Je pense que tous les parlementaires ici présents peuvent en convenir.

La meilleure façon dont un gouvernement peut aider un secteur consiste à pratiquer à son égard une politique valable dans le cadre de laquelle ce secteur pourra évoluer de façon efficace et productive. Voilà le genre de contexte que notre gouvernement veut offrir aux agriculteurs canadiens.

La meilleure garantie que l'on puisse offrir aux agriculteurs de recouvrer leurs coûts de production est de leur assurer une économie dynamique au sein de laquelle les hommes d'affaires de tous les secteurs auront la confiance voulue pour faire ce qu'ils font le mieux. Nous avons commencé à recréer depuis le 4 septembre dernier ce dynamisme nécessaire tant dans notre agriculture que dans tous nos secteurs économiques canadiens.

Le genre de bureaucratie monstre que le projet de loi C-215 risquerait d'imposer au secteur agricole nuirait à notre avis à la liberté d'action dont celui-ci a besoin pour se développer, sans compter les éventuels maux de tête qu'elle causerait aux agriculteurs et les perturbations qu'elle susciterait à notre commerce extérieur.

• (1720)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations au sujet du projet de loi C-215, comme le fera aussi le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif). Je tiens à dire dès le départ que nous convenons avec le parrain de ce projet de loi que celui-ci devrait être renvoyé au comité pour y être étudié. Il présente une idée nouvelle, une idée qui mérite certes d'être examinée par un comité parlementaire.

Je rappelle à la Chambre qu'en juin dernier un projet de loi similaire comportant beaucoup des mêmes ingrédients a été renvoyé au comité par consentement unanime. Pour des raisons et à cause d'événements sur lesquels il n'est plus nécessaire de revenir, soit la tenue d'élections fédérales, il n'a pas été suffisamment examiné. Je regrette que l'on n'ait pas eu le temps d'examiner plus longuement ce projet de loi, que le gouvernement précédent n'ait pas eu le temps de faire valoir son point de vue. De toute façon, c'est de l'histoire ancienne. La position que nous adoptons en tant qu'opposition officielle est la même que nous défendions lorsque nous formions le gouvernement. C'est une idée qui mérite qu'on s'y arrête. Nous accueillons volontiers les recommandations et les instances d'un certain nombre de groupes agricoles du pays. Ils ont proposé cette idée et ont aidé le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) à la peaufiner. Je crois que cela tombe à point pour le Parlement.

M. Nystrom: C'est exactement le même projet de loi.

M. Axworthy: Oui, je crois que c'est le même projet de loi. Toutefois, je tiens à souligner que personne ne devrait se mettre à croire que c'est là une panacée. Le parrain du projet de loi serait probablement le premier à convenir que ce n'est là qu'un moyen de contrer la véritable panique qui se dessine dans le milieu agricole. On en est au point où il ne s'agit plus de politique de groupes d'intérêt ni de gens cherchant à tirer profit de la situation. On craint vivement dans bien des localités agricoles que si rien n'est fait pour régler les problèmes de revenus des agriculteurs, l'agriculture en souffrira. C'est en partie là ce que ce projet de loi vise à faire.

Ce qu'il nous faut en fait—et peut-être que l'initiative à cet égard revient davantage au gouvernement—c'est un projet de loi parallèle qui traite de ce qui se passe sur la scène internationale. Il ne fait aucun doute pour nous que la fin de l'accord international sur le blé et la très grande menace que posent les Américains avec leurs nouvelles pratiques de commercialisation vont contribuer encore davantage à faire baisser les prix. Dans ce cas, la réduction des prix par rapport aux coûts que nous avons connue au cours des dix dernières années va s'exacerber encore et la possibilité pour les agriculteurs qui produisent ces denrées de base d'arriver à se sortir du marasme sera à jamais perdue.

Je pris les députés d'en face de parler à leurs ministres. Il est à espérer qu'ils liront le compte rendu des observations qui sont faites à propos de ce projet de loi et qu'ils verront que c'est une grande priorité. Franchement, j'ai été stupéfié quand j'ai lu l'exposé commercial qu'a présenté le ministre du Commerce international (M. Kelleher) et n'y ai trouvé à peu près aucune mention de denrées alimentaires. Elles ne font pas partie des «consultations commerciales» qui semblent être en cours au Canada. Il n'y était nullement fait mention de la question fondamentale des denrées alimentaires, qui n'a d'ailleurs pas non plus fait l'objet d'une discussion ou d'un dialogue au Sommet de Québec entre le premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan. En fait, les problèmes agricoles n'étaient pas à l'ordre du jour. Toutefois, nous sommes au courant des grands changements qui s'opèrent au sein du ministère américain de l'Agriculture. Il me semble que si nous voulons établir des relations spéciales avec les Américains, il nous faudra certes en arriver à une certaine entente sur cette question de première importance avec le gouvernement américain. Sans l'appui de celui-ci, il sera manifestement impossible d'obtenir des prix paritaires ou des prix garantis sur la scène internationale.

Nous connaissons les limites d'un projet de loi comme celui qui est à l'étude. Il ne s'applique en réalité qu'à la consommation intérieure qui ne représente qu'une infime partie de la production réelle des agriculteurs. Je ne veux pas sous-estimer l'importance de cette mesure, mais quand on songe à la quantité de nos produits qui s'achemine vers les marchés extérieurs, il est temps, de toute évidence, de prendre une initiative parallèle en ce qui concerne l'accord international. Je ne nie aucunement la difficulté qui se pose à cet égard. Nous savons tous à quel point ce serait difficile. L'agriculture étant l'un de nos principaux secteurs d'exportation, nous devons reconnaître que le mécanisme d'établissement des prix à travers le monde, ce qu'on appelle le système de marché, est en train de défaillir. La nouvelle concurrence que nous font de nombreux pays d'Amérique latine, de l'Asie du Sud-Est et du Marché commun européen va nous rendre la conquête des marchés encore plus difficile. La question exige vraiment l'attention de tous les députés.

Il y a également beaucoup d'autres choses à dire sur le sujet, mais je voulais laisser à mon collègue le temps d'intervenir dans le débat. Il s'intéresse tout particulièrement à la question parce que les éleveurs de porcs et de bovins sont nombreux dans sa région. Au nom de la multitude de libéraux de l'Ouest du Canada, nous allons sûrement appuyer l'initiative du député de Yorkton-Melville. Nous donnerons notre appui à toute motion tendant à renvoyer la mesure au comité.

• (1730)

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de prendre part à ce débat, et tout comme mon collègue, j'appuie le geste, le projet de loi C-215, en ce sens qu'il contribue à mon sens à créer ou à chercher une justice dont l'agriculture a tant besoin.

Vous me permettrez d'ouvrir une parenthèse à ce niveau-ci: la circonscription que je représente est effectivement très agricole. En effet, elle est composée de 2,000 fermes, dont 51 p. 100 sont laitières. Cela représente un chiffre d'affaires d'environ 100 millions de dollars et les fermes ont une superficie moyenne de 225 acres.

Alors, à la lecture du projet de loi C-215, évidemment, on décèle un certain nombre d'imprécisions. Ce projet de loi aurait besoin d'être complété et de prévoir certains ajustements, sauf que l'initiative en soi m'apparaît excellente, excellente en ce qu'elle contribue à ce qu'on se rapproche d'une équité, d'une justice et d'une saine répartition de ce qui m'apparaît être le dossier probablement le plus important, celui de l'agriculture.

Il faut comprendre que l'agriculture est un secteur d'activité économique très important, mais dont les caractéristiques fondamentales sont totalement différentes d'une petite et moyenne entreprise. On est souvent tenté, comme nos vis-à-vis d'en face le font souvent, de comparer l'agriculture à une petite et moyenne entreprise où la productivité, la concurrence sont des notions très importantes.

Je reconnais qu'au niveau de l'agriculture ces deux notions ont une dimension fondamentale, sauf qu'il ne faut jamais oublier que du côté de l'agriculture, nos agriculteurs font face à des contraintes totalement imprévisibles. Qu'il me soit simplement permis de parler, par exemple, des caprices de la nature. L'agriculteur aura beau être productif, aura beau être bien équipé, si la nature n'est pas de son côté, malheureusement, sa production s'en verra considérablement atteinte. Or, si la production est diminuée, par voie de conséquence, il y a une rareté qui sera créée et le marché de l'offre et de la demande sera modifié, et ce tout à fait en dehors du contrôle de l'agriculteur. Or, à mon sens, c'est un exemple pour démontrer que l'agriculture comme telle, c'est quand même un dossier dont les particularités sont très différentes du secteur de la petite et moyenne entreprises.

Le secteur de l'agriculture est également un secteur où les règles du jeu ne sont pas uniformes pour tout le monde. Qu'il me soit simplement permis de vous parler, par exemple, de la production du porc au Québec. Nous produisons un volume impressionnant de porcs au Québec selon un procédé qui, je pense, n'a pas d'égal dans les autres provinces. On a effectivement ce qu'on appelle le système intégré-intégrateur. Or, les intégrateurs sont évidemment généralement de grosses compagnies qui font en sorte que leur production est assumée par des petites et moyennes entreprises. Mais une chose m'apparaît relativement injuste dans ce procédé-là, c'est que souvent les intégrateurs sont également vendeurs de grains, sont également vendeurs de denrées dont le producteur a besoin. Alors, il faut comprendre que celui qui a une exploitation agricole et qui produit du porc et qui paye ses matières premières aux prix donnés est injustement traité par rapport à l'autre qui à côté de lui fait de la production, ayant le pouvoir, la possibilité d'acheter ses matières premières à un coût substantiellement inférieur. Or, c'est là un autre exemple qui m'apparaît, où il existe une injustice certaine.

Il y a également la question des marchés internationaux. En quoi et comment nos petits agriculteurs peuvent-ils intervenir au niveau des marchés internationaux, des marchés mondiaux? On a vu un bel exemple récemment où, unilatéralement, le gouvernement américain décide de surtaxer ou de taxer d'une façon absolument inacceptable toute la production de porc émanant du Québec. Or, encore là, ce sont des éléments qui font que l'agriculteur, contrairement à peu près tous les autres secteurs d'activité économique, m'apparaît injustement traité.

Il y a également le fait que le producteur agricole est à la merci du consommateur, à la merci des marchés, et les marchés sont des aspects qui sont très aléatoires dans le sens qu'au moment où une denrée est dispendieuse d'achat, il y a un mouvement instantané qui est créé et on oriente les besoins ou la consommation vers un autre secteur créant ainsi une baisse du marché avec toutes les conséquences possibles et imaginables.

Sur le plan laitier, les agriculteurs ont besoin de savoir où ils s'en vont, ils ont besoin de connaître la censée politique à long terme que le ministère a produite et que le ministre a promise pour le 1er août prochain. Somme toute, l'agriculture constitue un secteur d'activité économique d'une importance absolument capitale et fondamentale. Qu'il me soit simplement permis d'illustrer qu'au niveau d'une petite circonscription comme la mienne, il y a plus de 3,500 personnes qui dépendent directement de l'agriculture.

L'agriculture est également importante en ce sens que tous les Canadiens ont besoin d'une agriculture vivante, dynamique et d'avenir. L'agriculture est également importante au niveau de nos marchés extérieurs, et, à la lumière de tous ces éléments, de tous ces aspects qui font qu'on est tous, je pense, d'accord sur l'importance absolument stratégique de l'agriculture, je pense que nous nous devons comme Parlement, comme gouvernement, de permettre à ces agriculteurs de fonctioner avec des lois, des règlements qui font qu'ils ont une chance égale de conquérir les marchés dont ils ont tant besoin. Laisser l'agriculteur à ses propres moyens, cela m'apparaît quelque peu dangereux compte tenu de tous les handicaps auxquels il est obligé de faire face.

Je pourrais continuer comme cela encore un bon bout de temps, mais qu'il me soit simplement permis de vous demander, vous qui administrez, de prendre en considération le fait que l'agriculture n'est pas et ne peut pas être comparée à une petite ou moyenne entreprise. Les règles du jeu sont totalement différentes et les agriculteurs ont besoin d'avoir des règles du jeu qu'ils connaissent et avec lesquelles ils vont pouvoir planifier leur production et ce, pour le plus grand bien de ce secteur qui, encore là, m'apparît comme étant d'une importance stratégique pour l'économie de ma circonscription et pour celle de tout le Canada.

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai décidé de participer à ce débat pour deux raisons. La première est que beaucoup de gens m'ont fait part de leurs préoccupations cet hiver. Un grand nombre d'agriculteurs de ma circonscription sont venus me parler des fortes pressions qu'ils subissent, de la crise du crédit, de la difficulté qu'ils ont à joindre les deux bouts, et tout cela dans une des circonscriptions agricoles les plus productives du Canada. La deuxième raison, c'est qu'il existe à mon avis chez la majorité des agriculteurs, dans ma circonscription et dans d'autres régions du Canada, une volonté et un espoir de changement, le désir d'essayer de redonner à l'agriculture la place qui lui revient dans notre économie. Ce dynamisme s'est traduit dans ma circonscription par la création d'une association puissante et dynamique appelée Concerned Farmers of Essex County. Cette association a organisé des réunions auxquelles ont participé des centaines de gens afin d'étudier le concept de la parité et de faire approuver cette notion non seulement par les membres de l'association, mais par tous les gens qui appartiennent à la Fédération de l'agriculture du comté d'Essex.

Les agriculteurs de ma circonscription estiment que nous posons enfin les bonnes questions quand nous demandons comment nous pouvons mettre sur pied un système de parité. Ils savent qu'il n'existe pas de réponse simple à cette question. Ils savent qu'il sera difficile d'assurer aux agriculteurs un prix de vente suffisant pour couvrir leurs coûts de production et leur

laisser un bénéfice raisonnable, à cause des caractéristiques de l'économie internationale et des problèmes de crédit qu'éprouvent de nombreux agriculteurs. Ils croient cependant possible d'envisager enfin l'avenir avec un certain optimisme si l'on retient cette idée et si l'on s'engage à l'appliquer. Il est possible que les fils et les filles des familles d'agriculteurs reprennent enfin confiance en l'avenir.

Ils pensent que nous nous attaquons au cœur du problème en accordant la priorité aux prix. En parlant des prix des produits, nous nous occupons enfin de l'élément essentiel pour les foyers agricoles. Il est certes important de s'intéresser au crédit et à son coût. Il est important aussi de se préoccuper des obligations agricoles et des questions fiscales, comme l'a fait récemment le comité des finances, mais il est encore plus crucial de s'occuper des prix.

Les agriculteurs de ma circonscription ne demandent pas de cadeaux. Ils veulent la possibilité de tirer de leur travail un revenu honnête. C'est pourquoi ils trouvent si intéressant le système de la parité des prix. Cela leur redonne confiance en l'avenir.

Ce projet de loi présenté par mon collègue le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) repose sur cette notion. Bien franchement, il le fait en pensant surtout à l'agriculture de l'ouest du Canada. Les gens de ma circonscription m'ont fait remarquer que certains produits dont il faudrait s'occuper, comme les fèves de soja et le maïs, sont oubliés dans ce projet de loi. C'est une bonne raison pour le soumettre au comité et pour que ce dernier se rende dans différentes régions afin de recueillir le point de vue des agriculteurs de l'Est comme de l'Ouest. Nous pouvons donner à ces agriculteurs la possibilité de s'attaquer eux-mêmes au problème et de voir comment on peut établir un système de justes prix ou de parité des prix qui leur assurera un avenir prometteur.

• (1740)

Je soutiens sans réserve l'association des agriculteurs du comté d'Essex, et je continuerai à le faire. Toute comme je le leur ai dit il y a quelques semaines, je tiens à souligner que cette question ne laisse aucune place au parti pris politique. Il s'agit de rendre justice à nos agriculteurs. Ce projet de loi est un pas dans la bonne direction, et j'espère bien que nous ferons ce pas dès ce soir.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir pour moi d'intervenir dans un débat sur l'agriculture. A mon avis, tous les députés sont conscients de l'importance que représente une agriculture florissante pour un pays. Je pense également que tous reconnaissent que dans bien des secteurs de notre agriculture, de graves problèmes se posent à l'heure actuelle. C'est pourquoi lorsque les députés se penchent sur des moyens de venir en aide à l'agriculture, personne ne devrait intervenir à la Chambre pour affirmer qu'on ne devrait pas étudier toutes les possibilités.

Voilà pourquoi je félicite le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) d'avoir présenté un projet de loi qui nous donne une idée de la façon de nous attaquer aux difficultés qui affligent les agriculteurs canadiens à l'heure actuelle. Je ne suis pas d'accord avec tout ce que renferme le projet de loi du député, mais je suis persuadé que mes collègues ne seront pas d'accord avec toutes mes idées sur la façon de procéder pour aider le secteur de l'agriculture.

Ce qu'il convient de souligner, c'est que les députés—il s'agit ici de l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire—ont le droit et le devoir de proposer pour étude des solutions au Parlement. S'il s'agit de bonnes solutions et si nous pouvons en convaincre le cabinet, ce dernier se doit alors d'adopter et de promulguer les projets de loi proposés, afin d'aider les agriculteurs. Mais comment y parvenir?

La meilleure méthode à notre disposition en tant que députés est le régime des comités. Les comités peuvent obtenir les meilleurs conseils au Canada sur une question en particulier et ils n'ont pas à se limiter à un rayon de dix milles d'Ottawa. Trop souvent, nous oublions que ce n'est pas dans les lieux vénérés de cette institution que l'on trouvera toutes les solutions à un problème. Nous devons consulter nos électeurs, en l'occurrence, les agriculteurs et tous ceux qui ont quelque chose à voir avec les produits agricoles. Nous devons travailler de concert avec eux, afin de déterminer si oui ou non les solutions proposées dans ce projet de loi conviennent. Dans le cas contraire, nous devons faire des compromis et proposer d'autres solutions que le comité, puis la Chambre, étudieront.

Selon moi, depuis son élection le gouvernement aide le secteur agricole. La Chambre accorde beaucoup d'attention à l'agriculture. Lorsque les coûts de production sont supérieurs aux prix obtenus pour un produit donné, il suffit au gouvernement de réduire les frais de production, ce que le gouvernement peut faire rapidement. C'est ce qui s'est produit avec la subvention relative au coût du carburant et on a vu l'empressement avec lequel le gouvernement a versé aux agriculteurs un paiement provisoire au titre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. J'ai téléphoné à mon frère aujourd'hui pour voir si nous avions reçu notre paiement provisoire. C'est bien le cas et c'est vraiment une surprise agréable. C'est le genre de chose qui aidera les agriculteurs et ce, rapidement.

Comme mes collègues l'on signalé, d'autres problèmes se posent. Il y a notamment les problèmes internationaux de tarifs et de droits imposés aux produits lorsque le gouvernement décide de subventionner certains de nos produits, pour essayer de résoudre des problèmes. Il y a aussi le problème des débouchés pour écouler nos produits.

Ce que j'ai toujours déploré, c'est qu'il y ait dans le monde tant de gens qui ont besoin de nos produits et qui n'ont pas les moyens de les acheter. Ainsi, nous sommes en concurrence avec deux ou trois autres pays qui ont la même capacité de production que nous et qui les écoulent, tout comme nous, dans les quelques pays du monde qui ont les moyens de les acheter. C'est ce qui explique des mesures comme celles adoptées par la Communauté européenne, notamment des subventions élevées à l'exportation et à la production ou par les Américains, notamment l'octroi d'énormes facilités de paiement aux pays acheteurs. Les Américains et les Européens nous concurrencent et faute d'avoir leurs moyens financiers, nous devons utiliser notre réputation ou la capacité incroyable de nos agriculteurs d'accroître leur rendement et de devenir toujours plus compétitifs pour avoir accès aux marchés mondiaux.

Je voudrais maintenant aborder le projet de loi dont nous sommes saisis. Comme l'ont dit un certain nombre de députés, la motion de parité n'a rien de neuf. Je me rappelle lorsque le prix du pétrole a commencé à grimper. On m'a laissé entendre alors qu'il avait toujours semblé que le prix d'un boisseau de blé était égal à celui d'un baril de pétrole. On estimait à ce

moment-là qu'il était nécessaire de hausser le prix du boisseau de blé, afin qu'il soit égal à celui qu'on payait pour un baril de pétrole. Bien entendu, c'est bientôt devenu ridicule lorsque le cours du pétrole a atteint $36 le baril. Cependant, on estimait alors que les deux produits devraient valoir la même chose.

Nous essayons de savoir quel devrait être le prix d'un boisseau de blé, d'un bouvillon ou d'un porc. Quand on charge une commission de fixer les prix, toutes sortes de problèmes se posent. Par exemple, il y a des agriculteurs qui sont plus productifs que d'autres ou, tout simplement, qui se lèvent plus tôt le matin et travaillent plus fort. La même chose se passe dans bien d'autres secteurs d'activité et pas seulement celui de l'agriculture. Il est difficile de déterminer comment on doit récompenser ceux qui profitent de tout ce qu'ils ont à portée de la main et ceux qui travaillent dur.

M. Nystrom: C'est comme ça en politique aussi.

M. Schellenberger: Exactement. En second lieu, comment tenir compte dans cette formule de l'utilisation ou du développement de nouvelles technologies? En troisième lieu, comment allons-nous fixer les prix quand nous cherchons des débouchés sur les marchés internationaux pour les viandes rouges et le grain, des débouchés qu'il faut trouver?

Selon le projet de loi, il faudrait créer pour cela des commissions dans deux ou trois domaines. La seule façon d'y parvenir serait de contrôler la production. Nous l'avons fait pour nombre d'industries avec de bons résultats. Pour l'industrie laitière et l'oviculture, nous avons pu contrôler la production et faire en sorte que les prix assurent une juste rémunération aux productions pour les efforts qu'ils fournissent. En mettant sur pied de tels organismes, nous enlevons des choix aux agriculteurs quant à ce qu'ils pourraient produire. Si nous commençons maintenant à contrôler la production des porcs et du bétail sans l'aide de subventions, les autres agriculteurs auront moins d'options. Ils seront condamnés aux produits horticoles ou aux céréales. C'est là une difficulté qu'il faut envisager.

Au lieu d'obliger le consommateur à payer la différence, le gouvernement pourrait le faire par le biais de subventions. Et nous savons bien qu'elle est la complexité d'un tel système.

• (1750)

A l'heure actuelle, pour produire un boisseau d'orge, un agriculteur européen touche de son gouvernement ce que je reçois de la Commission canadienne du blé quand je lui livre un boisseau d'orge. Au départ, l'agriculteur européen reçoit davantage de l'État. Et c'est lui que doit concurrencer le Canadien sur les marchés internationaux. Il en est de même pour les autres céréales. A cause de son régime de subventions, la Communauté européenne se retrouve avec d'énormes excédents de beurre et de lait écrémé en poudre. Elle dispose de 850,000 tonnes métriques de bœuf en entrepôt. Cela représente la production entière de toute une année au Canada et ces excédents augmentent. Faut-il s'étonner que la Communauté, en subventionnant ces exportations, ait tenté de trouver des débouchés sur les marchés mondiaux pour écouler ses stocks? Il existe un problème, c'est certain. Avant 1980, les producteurs européens ne pouvaient pas écouler leurs produits sur le marché canadien. En 1981, nous leur avons acheté 2.7 millions de livres, en 1982, 7.7 millions de livres, en 1983, 14.8 millions de livres et l'an dernier, 50 millions.

La communauté européenne s'installe sur ce marché en vendant au rabais. Cela fait baisser les prix que nos agriculteurs obtiennent pour leur bétail. De toute évidence, si le propriétaire d'un restaurant peut acheter de la viande moins cher, il le fera car cela lui permettra d'augmenter ses bénéfices. Peu lui importe d'où vient cette viande.

Ces dernières années, le Canada s'est montré plutôt conciliant en ce qui concerne l'accès à notre marché. Les autres pays n'auraient jamais été aussi tolérants. Certains se sont servis des accords du GATT ainsi que de barrières douanières et non douanières pour protéger leurs producteurs. Mais en tant que pays commercial, le Canada essaie d'être le plus juste possible afin de ne pas indisposer les autres pays qui risqueraient de fermer leur marché à nos produits. La communauté européenne déclare maintenant que si nous ne laissons pas entrer son bœuf, elle imposera des droits de douane sur nos bleuets, notre miel, notre whisky rye et d'autres denrées. C'est presque du chantage.

Les députés ont des idées. Ces idées doivent permettre au Canada de produire suffisamment de denrées agricoles pour répondre à nos besoins et pour alimenter les marchés que nous approvisionnons dans le monde entier. Personne ne niera que le Canada a besoin des importants capitaux étrangers que nous rapporte la vente de nos denrées agricoles. Cela représente des milliards. Rien que dans le secteur céréalier, il s'agit de 6 milliards. Néanmoins, l'accès à notre marché de toutes les autres denrées qui existent dans le monde pose également un problème.

J'ai fait valoir que nous pourrions convaincre les consommateurs canadiens de nous aider à augmenter notre consommation nationale. L'idée n'est pas neuve. Nous pourrions avoir un double prix pour le blé et demander aux consommateurs qui achètent des produits à base de farine comme du pain, des muffins, des gâteaux et des biscuits, de payer davantage le blé servant à la production nationale. Les producteurs de blé pourraient récupérer cet argent. Néanmoins, le pain qui vient des États-Unis pose un problème. Je pense toutefois que nous pourrions y remédier et je ne crois pas que nos concurrents des États-unis protesteraient si nous instaurions ce genre de programme. Au lieu d'imposer des droits de douane sur la farine ou le blé, nous pourrions les imposer sur le pain, les muffins et les gâteaux. Nous les ferions payer au bout de la chaîne plutôt qu'au début. Il s'agirait d'une taxe au détail dont les agriculteurs profiteraient directement. Des droits de douane de deux cents sur une miche de pain donneraient 40c. le boisseau aux céréaliculteurs des Prairies. Compte tenu de la quantité de blé que nous consommons, ces 40c. permettraient à beaucoup d'exploitations agricoles de l'Ouest d'échapper à la faillite et de poursuivre leur production.

Si ce principe marche pour le pain, pourquoi ne pas l'appliquer au bœuf, au porc, aux fèves de soja, aux légumes et aux fruits que nous consommons au Canada? Nous avons certainement suffisamment d'imagination pour mettre sur pied un programme de ce genre. J'ai mentionné que cela posait sans doute des problèmes comme le projet de loi C-215 en pose, mais lorsque nous aurons chargé le comité permanent de l'agriculture d'étudier comment donner plus d'argent aux agriculteurs, nous pourrons proposer ce genre de solution. Nous n'accepterons peut-être pas tout ce qui est proposé dans cette mesure, mais elle contient d'excellentes idées. Je voudrais que

le comité retienne mon idée de taxe au détail dont les agriculteurs profiteraient directement. Nous pourrions mettre en place de meilleurs programmes de stabilisation pour les agriculteurs ou des ententes bilatérales avec nos concurrents. Nous savons qu'environ cinq pays produisent 75 p. 100 ou 80 p. 100 des excédents alimentaires mondiaux, surtout sur le plan des céréales. Pourquoi ces pays nous concurrencent-ils si bien auprès de ceux qui doivent acheter des céréales comme les pays communistes et d'autres, alors que nous vendons notre grain en-dessous du coût de production des agriculteurs canadiens? La situation est la même aux États-Unis, en Argentine et en Australie qu'au Canada. Je crois également que nous aurions tort d'abroger les anciens accords internationaux sur le blé. Nous devrions peut-être en parler avec les députés d'autres pays ou les membres du Congrès américain pour essayer de trouver des solutions.

Plusieurs provinces cherchent à aider les agriculteurs au moyen de subventions, ce qui a causé certains problèmes sur le marché des États-Unis en ce qui concerne le porc. Nous pourrions peut-être assurer une meilleure stabilisation des prix à l'échelle nationale ce qui ne se répercuterait pas sur les marchés d'exportation.

Il est très facile de devenir tout retourné quand on parle d'agriculture. Je viens d'une région rurale, et ma famille cultive la 3580;-1 terre depuis plus d'un siècle. Je connais les difficultés des agriculteurs, mais je n'ai pas l'intention de faire échouer la motion en prolongeant la discussion. J'ai plutôt l'intention de proposer:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après le mot «Que», et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-215, loi concernant les prix paritaires des produits agricoles, ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et le sujet renvoyé au comité permanent de l'agriculture.»

Je crois que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) s'est dit prêt à appuyer la motion.

M. Axworthy: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement relatif à la motion principale?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

Le président suppléant (M. Charest): Par conséquent, l'ordre est annulé, le projet de loi est retiré et le sujet est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES MINES—L'AGRANDISSEMENT DE LA RAFFINERIE DE LA FALCONBRIDGE EN NORVÈGE. B) L'OCTROI DE PERMIS D'EXPORTATION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le 3 avril dernier, j'ai posé une question au ministre d'État chargé des mines (M. Layton) au sujet de la construction d'une raffinerie par la Falconbridge Nickel Mines Ltd. dans le bassin de Sudbury. Je lui ai demandé s'il savait que cette société avait l'intention de dépenser 41.5 millions de dollars pour développer sa raffinerie en Norvège parce qu'elle achetait de la matte de nickel du Botswana et qu'elle devait agrandir ses installations pour le faire.

Depuis que la Falconbridge est installée dans le bassin de Sudbury, au début des années 1940, elle a toujours fait transformer sa matte de nickel en Norvège. Les habitants du bassin de Sudbury n'ont jamais cessé de faire valoir qu'elle devrait construire une raffinerie au Canada pour raffiner le minerai canadien. Nous estimions que cela eut été une bonne politique de sa part que de raffiner sur place le minerai exploité au Canada.

Monsieur le Président, après avoir vécu des reculs successifs dans le domaine de l'exploitation minière à Sudbury en 1975, le gouvernement conservateur de l'Ontario a tenté tardivement de sauver la face en modifiant la loi sur les mines de cette province. Cette loi stipulait que les ressources ontariennes devaient être transformées au Canada. Nous aurions préféré qu'elles soient transformées en Ontario, mais nous avons consenti que ces ressources soient au moins traitées au Canada.

Or, l'article 104 de cette loi exempte la Falconbridge de cette disposition. C'est donc la seule compagnie de cette province qui peut expédier des matières premières à demi traitées à l'étranger pour les faire raffiner.

Depuis deux ans, la Falconbridge a réduit le nombre de ses effectifs de 2,700 à 900 travailleurs. Nous avons donc perdu 800 emplois dans cette seule compagnie qui n'a pas exploité de nouvelles mines dans le bassin de Sudbury. Pire, elle importe d'énormes quantités de métaux de ferraille de l'étranger pour en tirer du nickel. Ce n'est pas la façon de créer des emplois au Canada.

Devant le retrait de Amex de son consortium au Botswana, la Falconbridge comble le vide en achetant maintenant de la matte de nickel à ce pays pour la raffiner en Norvège. Et elle n'hésite pas à dépenser 41.5 millions de dollars pour agrandir ses installations norvégiennes. C'est illogique à mes yeux et si la Falconbridge avait une once de patriotisme, elle prendrait ces 41.5 millions de dollars pour construire enfin une raffinerie dans le bassin de Sudbury afin de raffiner notre minerai. Que les Norvégiens traitent le minerai du Botswana.

Monsieur le Président, je trouve que pareille décision contredit carrément nos discussions au comité et à la Chambre concernant le projet de loi C-15. La plus-value du travail de nos ouvriers et de nos ressources devrait normalement être réinvestie dans notre économie. A défaut de construire une raffinerie chez nous, la Falconbridge devrait au moins réembaucher les employés licenciés. D'une part, nous sommes les premiers à être pénalisés par les emplois qui nous échappent lorsqu'une société comme la Falconbridge expédie du minerai à demi traité à l'étranger, et d'autre part, nous lui avons permis de reporter 150 millions d'impôts fédéraux au cours des deux dernières années. Cette société n'a pas payé un sou d'impôt sur les sociétés l'année dernière et pas davantage l'année précédente. Je veux bien qu'on lui accorde de tels dégrèvements, mais il faudrait au moins que nous en tirions quelque avantage. Et qu'en est-il justement à ce propos?

Nous avons dit que la Falconbridge devrait construire une raffinerie dans le bassin de Sudbury. Elle répond en agrandissant sa raffinerie en Norvège. La société a dit qu'elle dépenserait 70 millions de dollars dans la région de Sudbury l'an prochain. Ce qu'elle n'a pas dit, c'est que cela comprend les salaires. Elle n'a pas dépensé un sou pour développer de nouvelles mines au cours des deux dernières années et cela donne une belle occasion au gouvernement. J'ai demandé au ministre d'intervenir. Je lui ai demandé de parler à la direction de Falconbridge pour lui faire comprendre qu'il est temps de dépenser les 41.5 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle raffinerie chez nous. Elle devrait coûter entre 125 et 147 millions de dollars et 41.5 millions représentent un bon premier versement. Nous pourrions envisager une participation fédérale et provinciale pour la construction de cette raffinerie dans la région de Sudbury. J'ai demandé au ministre d'intervenir et il m'a dit qu'il étudierait la question et en reparlerait.

• (1805)

M. Franck Oberle (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre au député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Il a soulevé une question très intéressante, qui préoccupe tous les Canadiens, le fait que de temps à autre nous expédions des matières premières, après un premier traitement, dans d'autres parties du monde pour y être raffinées. Cela n'est pas propre à Falconbridge ou à l'industrie minière. Notre secteur forestier et d'autres secteurs primaires sont souvent accusés du même péché.

On doit immédiatement se demander pourquoi une société comme Falconbridge, qui s'est toujours comportée de façon exemplaire, veut construire une raffinerie en Norvège. Le député de Nickel Belt l'ignore peut-être, mais c'est que la société Inco avait mis au point un nouveau procédé de raffinage qui représentait le *nec plus ultra*—c'est d'ailleurs toujours le cas—et avait tous les brevets nord-américains. Pour raffiner ses minerais, Falconbridge devait donc, soit conclure une entente avec Inco soit construire une raffinerie ailleurs. C'est pourquoi elle a construit sa raffinerie en Norvège entre 1928 et 1930. Elle fonctione depuis ce moment-là.

Il est vrai que la protection des brevets a cessé tout dernièrement et qu'il serait désormais possible à Falconbridge de construire une raffinerie au Canada. Cependant, le député représente le parti socialiste et je veux simplement lui rappeler ceci. C'est une chose de s'imposer ou de s'ingérer dans les décisions que prennent les grandes sociétés, comme le prescrit le NPD. Ce serait possible en restreignant l'exportation des ressources naturelles. En effet, c'est ce que nous faisons lorsque l'intérêt supérieur du pays est en cause, pour assurer la sécurité d'approvisionnement. Dans le secteur pétrolier, le gouvernement applique des règles très strictes à l'égard des exportations. Le député sait certainement qu'il n'y a pas de pénurie de nickel au Canada et qu'aucune raison de sécurité ne justifierait l'imposition de ces restrictions par le gouvernement. C'est une chose de prendre ces mesures, je le répète, mais c'en est une autre de vendre ces ressources.

Je tiens à rappeler au député que le Canada n'achète que 5.1 p. 100 de toute la production de Falconbridge, y compris certains produits de la République dominicaine. Le reste est vendu à travers le monde. Seulement 7.1 p. 100 des produits raffinés en Norvège se vendent au Canada. En outre, Falconbridge en tire de très importants avantages commerciaux puisque la production de la raffinerie de Norvège est vendue sur les marchés de la Communauté économique européenne sans restrictions commerciales. C'est un avantage certain.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre.

• (1810)

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE—A) LES MISES À PIED AU CN. B) LE TRANSFERT DES RESPONSABILITÉS VIS-À-VIS DES EMPLOYÉS DU CN QUI POURRAIENT ÊTRE MUTÉS À VIA RAIL

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, le 26 février dernier, je demandais au ministre des Transports (M. Mazankowski) d'apporter une attention toute spéciale au fait que les employés du Canadien National seraient mutés à la compagnie VIA Rail, et que cette décision que le gouvernement progressiste conservateur venait d'annoncer de permettre à la compagnie VIA Rail de faire elle-même la réparation et l'entretien de ses wagons était de nature à causer beaucoup de souci à quelque 3,000 employés du rail au Canada. Et je demandais au ministre de nous donner l'assurance à la Chambre qu'aucun travailleur du Canadien National qui travaillait depuis plusieurs années, depuis sept, huit ans, soit directement ou indirectement pour VIA Rail, ne serait affecté par cette nouvelle décision du gouvernement. Or le ministre des Transports m'avait répondu à ce moment-là que les employés du CN qui seraient mutés à VIA Rail feraient l'objet d'une entente entre les parties et que les négociations étaient en cours. Et je le cite:

. . . je crois comprendre qu'elles se déroulent de façon fort satisfaisante.

Or, rappelant la responsabilité du gouvernement dans cette décision, j'avais demandé au ministre de jeter un œil de beaucoup plus près pour s'assurer que le tout se ferait sans créer des mises à pied. Et, je le cite à nouveau où il me disait:

. . . je le répète, les négociations entre VIA Rail et les syndicats concernés se déroulent fort bien. Je peux garantir au député qu'on parviendra à conclure un accord satisfaisant les deux parties concernées.

Or, j'ai dû revenir à la charge le 21 mars en reposant une question au ministre des Transports lui rappelant les propos qu'il m'avait tenus le 26 février et lui dire que, malheureusement, quelque 474 employés du CN venaient d'être mis à pied malgré les assurances que le ministre des Transports avait semblé vouloir nous donner antérieurement. Or, la réponse du ministre des Transports a été tout à fait insatisfaisante. Et je le cite. Il me dit:

> . . . je lui rappelle que ce n'est pas le gouvernement qui a mis 474 travailleurs à pied, mais la direction du CN . . .

Comme si ces mises à pied n'étaient pas de la responsabilité du ministre des Transports qui avait décidé de permettre à VIA Rail d'assurer elle-même, dorénavant, l'entretien de son matériel roulant, entretien qui depuis 1977 se faisait soit par des employés du Canadien National, soit dans certains cas par des employés du Canadien Pacifique, et qui assurait des emplois stables.

Or, le ministre pousse même sa réponse un peu plus loin en me disant, toutefois prenant en considération les instances que je lui faisais, et je cite:

> J'ai demandé au président du CN d'étudier de nouveau cette question en procédant à tous les rajustements possibles concernant la main-d'œuvre notamment les retraites hâtives et autres mesures du genre qui atténueraient les conséquences de ces mises à pied.

Or, monsieur le Président, je dois dire que, aujourd'hui, au mois d'avril, non seulement les mises à pied sont toujours là, mais il y a des menaces d'autres mises à pied et il n'y a aucun espoir de création d'emplois soit au Canadien National, soit à VIA Rail, pour reprendre les employés qui ont été mis à pied.

En d'autres mots, la décision du gouvernement progressiste conservateur de permettre à la VIA Rail de faire l'entretien de ses wagons a déstabilisé de l'emploi qui était devenu permanent, qui était devenu une source de gagne-pain important depuis de nombreuses années pour des centaines de travailleurs du rail.

Je crois comprendre que c'est le secrétaire parlementaire du ministre qui me donnera la réplique dans quelques secondes. Il est lui-même de Halifax. Il sait, le secrétaire parlementaire, que, en vue de créer des emplois dans toutes les régions du pays, et en vue de permettre à des employés du CN ou du Canadien Pacifique de se retrouver un emploi pour le compte de la VIA Rail, le gouvernement précédent avait projeté la construction de quatre centres d'entretien; un à Halifax dans la ville du secrétaire parlementaire, un à Montréal, un à Toronto et un à Winnipeg. Or le gouvernement n'est allé de l'avant qu'avec le projet de Toronto, et les progressistes conservateurs nous ont annoncé que pour les trois autres centres d'entretien qui créeraient de l'emploi et qui permettraient à ces travailleurs mis à pied de se trouver de l'emploi soit à Halifax, soit à Montréal, soit à Winnipeg, cela n'est pas retenu par le gouvernement progressiste conservateur. J'espère que le secrétaire parlementaire, dans sa réponse, pourra donner des bonnes nouvelles à tout le moins pour ces travailleurs mis à pied à Montréal et peut-être pour certains de sa circonscription de Halifax.

• (1815)

[*Traduction*]

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, les arguments de l'éminent ancien ministre étaient quelque peu spécieux et je l'en excuse. Son propre parti a été pour quelque chose dans l'adoption immédiate d'un amendement proposé par l'actuel ministre des Transports (M. Mazankowski) concernant les sociétés d'État qui agissent au mépris des bonnes pratiques commerciales.

Depuis novembre dernier, le transport des marchandises a diminué au Canadien National. Je tiens à dire au député qui s'en préoccupe certainement—et je sais que son intervention était très sérieuse—que le Canadien National qui, l'an dernier, a enregistré un bénéfice record de 51 millions de dollars au cours du premier trimestre, vient de subir une perte nette de 23.6 millions au cours de la même période en 1985. La baisse du trafic a atteint 5 p. 100 et les choses ne font qu'empirer. Ce n'est pas de bon augure. Le transport du charbon a diminué de 12 p. 100. Le trafic de céréales qui, comme le député le sait, représente plus de 20 p. 100 des marchandises acheminées par le Canadien National, a diminué de 18 p. 100 par rapport au volume acheminé au cours de la même période l'année précédente. La société prévoit pour cette denrée une diminution d'au moins 30 p. 100.

Personne ne doit donc être surpris de voir cette société, réagissant aux directives du Parlement et à une mesure qui s'inscrivait dans le cadre de la politique et des programmes du gouvernement précédent, réorganiser ses services pour compenser la baisse des recettes et empêcher toute détérioration encore plus grave des possibilités de bénéfice l'année prochaine. C'est le résultat direct de la directive que nous lui avons donnée, soit de chercher à faire des bénéfices et de respecter à tout prix les bonnes pratiques commerciales. En gros, monsieur le Président, ces compressions d'effectifs s'expliquent non seulement par les licenciements dus à la baisse de trafic, mais également par une argumentation de la productivité, grâce au progrès technique et à la réorganisation ou au report de certains programmes prévus, autant de mesures prises en consultation avec les syndicats et les cadres en cause.

Les mises à pied annoncées par le CN dans ses régions de l'Atlantique, du Saint-Laurent, des Prairies et des Grands lacs et qui touchent 474 employés, ont été effectuées conformément aux conventions conclues entre la société et les syndicats concernés. Ces ententes permettent de profiter pleinement des possibilités de mutation et prévoient aussi une aide au rétablissement et tiennent compte de l'ancienneté. Les dispositions relatives à la sécurité d'emploi, ajoutées aux prestations d'assurance-chômage, permettent aux employés visés de conserver jusqu'à 80 p. 100 de leur traitement.

Le nombre de semaines pendant lesquelles un employé peut recevoir ces prestations dépend du nombre d'années d'emploi au CN, mais de toute façon, cette décision atténue les effets préjudiciables de la réduction très importante du trafic ferroviaire, même si nous espérons que l'économie pourra s'adapter à cette baisse et que nous réussirons à relancer ce secteur au cours des mois à venir grâce aux initiatives que nous prendrons.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 avril 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1110)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LA SAISIE DE PRODUITS SUR LES RAYONS DES MAGASINS DE PRODUITS NATURELS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, comme d'autres députés depuis quelques semaines, j'ai reçu plus de 150 lettres protestant contre les mesures brutales prises par la Direction de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. La direction a saisi, sans avertissement, un certain nombre de produits sur les rayons des magasins de produits naturels.

Il y a un certain nombre d'années, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social était au courant de la falsification des tests que les Laboratoires IDT aux États-Unis avaient fait subir à divers produits antiparasitaires toxiques. L'usage de ces produits, approuvé au Canada avant que la vérité ne soit connue, a été autorisé tandis qu'on procédait à de nouveaux tests. Il s'ensuit que certaines substances chimiques ont été introduites dans notre écosystème. Tout tort découlant de l'usage des produits botaniques est causé uniquement à celui qui décide de les utiliser.

Mes électeurs protestent non seulement parce qu'ils ont perdu l'accès à des produits qu'ils trouvent efficaces, mais aussi parce qu'on empiète sur leur liberté d'action. Un grand nombre se demandent si cette initiative n'est pas imputable à des médecins ou à des pharmaciens qui estiment que l'industrie des produits naturels réduisent leurs profits. Certes, nous convenons tous que les produits naturels doivent être accompagnés de directives suffisantes sur la quantité recommandée et sur la durée de l'usage, mais il est préférable de donner des directives appropriées plutôt que de faire disparaître le produit des tablettes.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE L'EXCÉDENT COMMERCIAL AVEC LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre et du vice-premier ministre, j'adresserai ma question au ministre des Finances. Selon certains rapports, le secrétaire d'État américain au Trésor, M. James Baker, aurait déclaré que, au prochain sommet économique qui se tiendra à Bonn du 2 au 4 mai, c'est-à-dire très prochainement, l'Administration américaine pressera le Canada de réduire son excédent commercial annuel avec les États-Unis. Comment peut-on concilier ces remarques de son collègue américain avec la déclaration conjointe faite par les États-Unis et le Canada lors du sommet dans la ville de Québec, il y a quelques semaines, selon laquelle les deux pays s'orienteraient vers des échanges plus libres?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si l'on interprète la déclaration du secrétaire du Trésor, je pense qu'il veut dire que notre balance commerciale avec les États-Unis est excédentaire, ce qu'il voudrait changer pour des raisons évidentes. J'ai signalé au secrétaire que nous connaissons un lourd déficit au compte des services, des revenus d'intérêts, du transport et du tourisme, et que l'un compense l'autre. Il a répondu qu'il souhaitait que cela change. Nous en discuterons de nouveau à Bonn.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE CONTINUER D'INFORMER SON COLLÈGUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si c'est là la position du gouvernement actuel et des États-Unis, elle n'est bien entendu pas compatible avec le mouvement vers la libéralisation des échanges.

Le ministre des Finances aurait apparemment déclaré hier que, en prévision du sommet de Bonn, le gouvernement canadien est parfaitement d'accord avec la position des États-Unis et pourtant, le secrétaire du Trésor de ce pays a l'intention de réduire notre excédent de balance commerciale. Il sait aussi bien que moi qu'il est très difficile d'équilibrer le compte des services et le compte du commerce, surtout si l'on veut exercer des contrôles au lieu de libéraliser les échanges. Toute diminution de cet excédent commercial touchera l'industrie automobile, le secteur forestier et la sidérurgie. Quand le ministre des Finances accompagnera le premier ministre à Bonn, va-t-il continuer à informer son collègue, le secrétaire du Trésor, pour qu'il comprenne mieux la nature du problème?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à signaler au très honorable chef de l'opposition que je ne vois aucun rapport entre ce qu'a déclaré M. Baker et les entretiens que nous avons eus à Québec au sujet de l'avenir des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Le député parle d'une situation précise qui remonte à 1984 et perdure en 1985. D'autre part, je tiens à préciser que M. Baker n'a jamais laissé entendre qu'il s'attendait à ce que nous contrôlions les échanges commerciaux entre nos deux pays.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'espère que le ministre ne l'oubliera pas lorsqu'il rencontrera M. Baker à Bonn.

* * *

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—L'INVITATION À PARTICIPER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser ma troisième question au vice-premier ministre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait déclaré que, à Bonn, le Canada n'a pas l'intention de demander aux États-Unis d'autres renseignements sur le programme de recherches sur la guerre des étoiles. Le vice-premier ministre peut-il consulter le premier ministre pour lui demander pourquoi nous ne profiterions pas—je vois que je n'ai aucune chance d'obtenir une réponse du vice-premier ministre—pourquoi ne profiterions-nous pas de l'occasion pour demander des précisions au gouvernement américain sur la participation qu'il attend du Canada au programme de recherches de 26 milliards de dollars appelé Initiative de défense stratégique?

● (1120)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef de l'opposition semble décidé à lancer des ballons d'essai. Ma réponse d'aujourd'hui est la même qu'hier, à savoir qu'il n'y a aucune raison de faire double emploi avec le travail d'un fonctionnaire. Lorsque nous confions une tâche à quelqu'un, nous le laissons l'assumer. Lorsque le cabinet aura obtenu les renseignements désirés, il prendra les décisions qui s'imposent et en fera part à la Chambre des communes.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES CONSÉQUENCES D'UNE ENTENTE DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES É.-U. D'AMÉRIQUE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, j'adresserai ma question au ministre des Finances.

Hier, le ministre du Commerce extérieur du Canada ainsi que le ministre de l'Industrie de l'Ontario ont tous les deux admis qu'aucune étude n'avait encore été faite ou complétée concernant les effets possibles qu'aurait sur l'industrie canadienne une entente de libre-échange avec les États-Unis. Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre des Finances pourrait expliquer à cette Chambre comment il se fait que le ministre du Commerce extérieur et le gouvernement supportent l'idée de la signature d'une entente de libre-échange avec les États-Unis sans avoir en main une étude d'impact sur l'industrie et les «jobs» qui pourraient être affectées, de même que sur nos exportations, par exemple nos exportations de porc, de sucre et éventuellement de bois d'œuvre et d'équipement de transport en commun? Comment se fait-il qu'on propose une telle entente sans aucune étude?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pourrais peut-être répondre au député. Il a utilisé l'expression libre-échange. Je peux lui assurer qu'il n'a jamais été question de signer ou d'élaborer un accord de libre-échange, comme il le laisse entendre. Nous avons certes dit que nous aimerions améliorer nos relations commerciales avec les États-Unis.

[*Français*]

LA THÈSE EUROPÉENNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Monsieur le Président, je suggérerais au ministre de l'Expansion industrielle régionale de relire les propos tenus par le ministre du Commerce extérieur, hier, à Toronto.

Je voudrais revenir au ministre des Finances concernant le commerce avec les États-Unis. Une des causes importantes évidemment de notre surplus commercial, c'est la force du dollar américain. Puisque le ministre se rendra à Bonn accompagner le premier ministre, pourrait-il nous dire si le gouvernement canadien a l'intention d'appuyer la thèse européenne selon laquelle seule une baisse des taux d'intérêt aux États-Unis amènerait un rééquilibre relatif des monnaies et ainsi enlèverait des pressions sur les surplus commerciaux ainsi que celles exercées par plusieurs industries américaines sur leur gouvernement pour imposer des barrières qui restreindraient le commerce extérieur avec les États-Unis?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois qu'un fléchissement des taux d'intérêt serait favorable à l'économie canadienne et à toutes les autres économies. La solidité du dollar américain a altéré les échanges commerciaux du Canada. Nous accueillerions avec satisfaction une baisse du dollar américain, comme le secrétaire de la Trésorerie le disait lui-même hier. Je ne vois aucune contradiction entre la position prise par les pays européens et celle que prend le Canada.

* * *

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE SERMENT DE DISCRÉTION QUE DOIT PRÊTER UN NOUVEAU MEMBRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Peut-être pourrait-il nous dire comment le gouvernement a pu décider, à la fin de la semaine dernière, qu'il valait mieux ne pas nommer le professeur Ursula Franklin à la Commission de contrôle de l'énergie atomique sous prétexte qu'elle soulevait des objections quant aux conséquences de son serment de discrétion alors que les renseignements à ce sujet n'ont pas été communiqués que mardi dernier?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, d'après le calendrier, nous sommes aujourd'hui le 26 avril. La lettre du professeur Franklin est datée du 22 avril et nous ne l'avons pas reçue avant le 24. Dans ces conditions et compte tenu des réserves qu'elle émet dans sa lettre, comme le premier ministre l'a expliqué hier, le député devrait être satisfait de cette réponse.

• (1125)

LE MOMENT DE LA PRISE DE DÉCISION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, c'est peut-être une réponse satisfaisante, mais elle est sans rapport avec ma question.

Je voudrais questionner de nouveau le vice-premier ministre. Des représentants du bureau du premier ministre et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont signalé que le gouvernement avait décidé de ne pas nommer le professeur Franklin à la fin de la semaine dernière parce qu'elle souhaitait obtenir plus de précisions quant aux conséquences de son serment de discrétion. Elle a toutefois écrit lundi dernier au gouvernement pour demander des éclaircissements. Voici ce qu'elle dit dans sa lettre:

> Je me permets d'insister sur le fait que je ne demande pas à être dispensée de ce serment de discrétion, mais que je désire obtenir des précisions quant aux rapports entre la Commission et le public.

Comment le cabinet aurait-il pu prendre cette décision la semaine dernière en fonction des réserves qu'elles a émises alors qu'il ignorait jusqu'à mardi dernier qu'elle allait en émettre.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est bien simple. Pour commencer, la question du député laissait entendre qu'une décision avait été prise. Ce n'est pas le cas. Quoi qu'il en soit, nous n'allons pas différer une nomination à cause de l'existence des dispositions régissant le serment de discrétion et de la nécessité éventuelle de les réviser. Nous avons toutefois été renseignés par quelqu'un qui connaît personnellement le professeur Franklin.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais demander au vice-premier ministre s'il est normal que le gouvernement se fie à des ouï-dire pour annuler une nomination qu'il avait déjà annoncée? Le gouvernement trouve-t-il préférable de croire sur parole une personne qui est censée connaître le professeur Franklin au lieu de poser directement la question à l'intéressée?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le gouvernement s'est fié aux renseignements les plus précis dont il disposait alors. Selon ces renseignements, qui ont été ensuite confirmés par la lettre du professeur Franklin, cette dernière voyait de sérieux inconvénients à prêter le serment de discrétion. Cela figurait dans sa lettre. Nous avons, entre-temps, communiqué avec le professeur Franklin au sujet des problèmes administratifs posés par sa nomination et le professeur a accepté nos excuses pour tous les inconvénients que cela a pu lui causer.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'EMBAUCHAGE D'UN AIDE MINISTÉRIEL

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je voudrais donner au vice-premier ministre l'occasion de se distinguer pendant cette période des questions.

M. Hnatyshyn: Posez votre question!

M. Johnston: Au cours du débat, le ministre des Finances a reconnu qu'il avait permis à une personne rémunérée par une compagnie de publicité de Toronto de travailler dans son bureau sans supervision, et que cette personne n'avait pas signé de déclaration relative aux conflits d'intérêt. Quelques jours après son départ, un organisme relevant du ministère des Finances a signé un contrat de publicité d'une valeur de $234,000. Le vice-premier ministre reconnaît-il que cela dénote pour le moins des procédés administratifs inacceptables et que la population est en droit d'attendre du gouvernement un code d'éthique plus sérieux?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Ce que je trouve inacceptable, monsieur le Président, c'est d'entendre une pareille question dans la bouche d'un membre du gouvernement précédent, au sein duquel les conflits d'intérêt ont foisonné pendant toute la durée de son mandat, et même au-delà dans les ténèbres de l'histoire. Voilà ce que je trouve inacceptable.

Par ailleurs, le député devrait avoir honte de prétendre que ce monsieur travaillait sans supervision. Il suivait les conseils éclairés d'un ministre dont l'intégrité, de l'avis de nous tous, ne saurait être contestée.

Des voix: Bravo!

DOUGLAS ROBSON—LA DURÉE DE L'EMPLOI

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je tiens à faire une mise au point. Je ne mets nullement en doute l'intégrité du ministre . . .

Des voix: Bravo!

• (1130)

[*Français*]

M. Johnston: . . . on reste toujours des moutons!

[*Traduction*]

Le ministre a, je crois, reconnu lui-même à la Chambre ouvertement et sincèrement qu'il était extrêmement occupé, qu'il se trouvait à Washington et qu'il n'avait pas le temps d'organiser son bureau. C'est la raison pour laquelle il a nommé cette personne qui, on est en droit de le supposer, travaillait sans surveillance, autrement le ministre n'aurait pas eu besoin de son aide.

Le vice-premier ministre se souvient très bien que nous avons déjà eu recours à des volontaires. Nous avons eu les hommes à $1 par an.

M. Clark (Yellowhead): Règlement!

M. Johnston: Le gouvernement vient d'inventer les bénévoles . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il serait temps de poser une question.

M. Hnatyshyn: Voulez-vous répéter votre astuce? Elle ne m'a pas paru bien drôle.

M. Johnston: Oui, nous avons maintenant des bénévoles à $244,000 par mois. Je répète l'astuce pour le leader du gouvernement à la Chambre.

Le ministre des Finances pourrait-il nous dire exactement de quelles fonctions administratives était chargé M. Robson, pendant combien de temps il a été à son service, à quelle date il est arrivé au bureau du ministre et à quelle date il en est parti?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à préciser que mon chef de cabinet a supervisé M. Robson pendant toute la période où ce dernier a été dans mon bureau. Ils ont travaillé tous les deux de concert pour embaucher le personnel nécessaire et pour organiser mon bureau dans les meilleurs délais, parce que j'avais la lourde responsabilité de faire un énoncé de politique économique au début du mois de novembre. Je pense que M. Robson a commencé à travailler à mon bureau le 17 ou le 18 septembre, peu après que j'ai prêté serment, et il est resté jusqu'à la fin octobre environ.

* * *

AIR CANADA

LES CONSÉQUENCES QU'AURAIT L'EMBAUCHAGE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il sait qu'un arrêt de travail est prévu à Air Canada pour dimanche matin et que la raison de ce conflit de travail est qu'Air Canada veut augmenter le pourcentage des travailleurs à temps partiel, qui pourraient représenter jusqu'à 45 p. 100 des employés. Cette initiative aura pour effet de diminuer le nombre d'emplois à plein temps, qui sont en majorité détenus par des femmes. C'est une question de politique et je me demande si le gouvernement ne pourrait pas demander à Air Canada de ne pas continuer à remplacer des emplois à plein temps par des emplois à temps partiel?

Mme Mitchell: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, il y a actuellement des négociations entre Air Canada et les syndicats. Je crois que la société a fait de nouvelles offres hier soir. Les négociations se sont poursuivies jusqu'à 0 h 30 et elles ont déjà repris. J'estime qu'il serait maladroit de ma part de faire des remarques à ce sujet, car on pourrait dire que j'interviens dans le processus de négociation.

L'EMBAUCHAGE DE TRAVAILLEUSES—LA POLITIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. En réalité, le syndicat a rejeté l'offre d'Air Canada parce qu'elle n'accorde aucune sécurité d'emploi. Je vais donc poser une nouvelle fois cette question au ministre: étant donné le contrôle que le gouvernement veut exercer sur les sociétés de la Couronne, va-t-il laisser Air Canada supprimer des milliers d'emplois à plein temps? La politique du gouvernement sera-t-elle de laisser faire ce genre de chose au dépens des travailleuses?

Mme Mitchell: Où est l'égalité d'accès à l'emploi?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, même si je ne suis pas d'accord avec le préambule du député, je dirais que, à mon avis, Air Canada a une excellente politique en ce qui concerne l'emploi des femmes. En fait, il y a eu une augmentation notable du nombre de femmes parmi les cadres. Je ne suis pas du tout d'accord avec le député lorsqu'il dit qu'Air Canada essaie d'embaucher des travailleurs à temps partiel pour remplacer des travailleurs permanents à temps plein. En fait, je pense qu'il y a sur la table de négociation une offre très généreuse concernant la sécurité d'emploi. En dehors de cela, je pense, monsieur le Président, qu'il serait préférable que je m'abstienne de tout commentaire.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA DÉMISSION DE L'ANCIEN MINISTRE DE LA DÉFENSE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je voulais poser ma question au premier ministre, mais puisqu'il est absent, j'aurai le plaisir de l'adresser au vice-premier ministre, en espérant obtenir une réponse. Hier, le premier ministre a annoncé pour la première fois à la Chambre qu'il avait demandé à l'ancien ministre de la Défense nationale de démissionner. Pourtant, le 13 février, en répondant à une question du député de Hamilton Mountain, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré ceci: «Monsieur le Président, pour bien mettre les choses au point, je signale que c'est l'ancien ministre de la Défense nationale lui-même qui a offert de démissioner.» Qui dit la vérité, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le premier ministre?

M. Clark (Yellowhead): Les deux.

Une voix: Il met du temps à comprendre.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): C'est sûr. Je n'arrive vraiment pas à comprendre ce que le député essaie de prouver. Je ne vois rien d'illogique dans ce qu'on a dit. J'étais témoin, et je crois que le député était à la Chambre à ce moment-là et qu'il a malheureusement assisté à la démission de l'ancien ministre de la Défense nationale. C'est l'ancien ministre qui l'a annoncée lui-même à la Chambre.

M. Nunziata: A-t-il été mis à la porte, oui ou non?

M. Nielsen: Pour ma part, c'est la belle preuve que le ministre a démissionné de son propre gré, dans de tristes circonstances, et je suis sûr que tous les députés sont de mon avis.

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est limpide.

M. Hopkins: Oui. Le vice-premier ministre sait très bien que c'est ainsi que l'on procède normalement. Nous voulons savoir ce qui s'est passé dans les coulisses.

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Allons, Len.

LE MOTIF DE LA DÉMISSION

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Bien des Canadiens se demandent toujours pourquoi l'ancien ministre a démissionné. Le premier ministre a affirmé qu'il n'avait rien fait de mal. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il ne lui avait pas demandé de démissionnner. Le premier ministre a pourtant déclaré qu'il lui avait demandé de démissionner. Le premier ministre prétend que l'ancien ministre n'avait pas mis la sécurité en danger, que c'est un homme honorable—et je suis d'accord sur ce point—et qu'il ne s'était pas mis dans une situation de conflit d'intérêts, et ainsi de suite.

Des voix: La question.

M. Hopkins: Pourquoi a-t-il démissionné? Je le répète, qui dit la vérité, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le premier ministre? Cessez de donner des réponses évasives.

M. Clark (Yellowhead): Quelle foutaise.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je m'efforce toujours de répondre à toutes les questions avec la clarté . . .

M. Nunziata: Vous feriez mieux d'aller à confesse demain, Erik.

M. Nielsen: . . . que la clarté de la question exige. Quant au motif de la démission, les députés l'ont entendu de la propre bouche de l'ancien ministre. Le député pourrait adopter la tradition séculaire de la Chambre et croire sur parole le ministre qui a démissionné dans ces circonstances extrêmement regrettables.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÉTATS-UNIS—LE VOYAGE DU PRÉSIDENT EN ALLEMAGNE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné les liens étroits qui unissent le premier ministre au président Ronald Reagan, le gouvernement va-t-il exhorter le président à annuler la visite qu'il se propose de faire au cimetière des SS?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, étant donné le respect qu'a notre gouvernement pour la souveraineté et les décisions souveraines des autres pays, nous allons laisser au gouvernement des États-Unis le soin de décider de la politique américaine.

ON DEMANDE DE RÉEXAMINER LA QUESTION

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, comme le premier ministre Margaret Thatcher a déclaré récemment qu'elle désapprouvait la décision du président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il faire valoir au premier ministre qu'il devrait, en signe d'amitié, téléphoner au président Reagan pour l'inciter à revenir sur sa décision?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si l'idée de présenter des instances au gouvernement des États-Unis vient du député, je doute qu'elle soit interprétée comme un geste d'amitié.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, j'adresse ma question au solliciteur général suppléant. Le commissaire de police de la région métropolitaine de Toronto, Jack Marks, a exprimé récemment sa profonde inquiétude au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. Entre autres choses, il a signalé que ses agents de police ne peuvent prendre absolument aucune mesure contre les jeunes tenus pour suspects dans 300 cas de crimes d'incendies volontaires, de vols, de voies de fait et d'agressions sexuelles parce que les jeunes en question n'ont même pas 12 ans. Il a demandé un réexamen de la Loi sur les jeunes contrevenants. Le solliciteur général dirait-il à la Chambre s'il partage l'avis du commissaire de police à ce sujet?

• (1140)

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): La question est pertinente, monsieur le Président. Les fonctionnaires du ministère du solliciteur général m'apprennent qu'ils suivent de très près les modalités d'application de la nouvelle loi. Soit dit en passant, la police pourrait inculper les adolescents de moins de 12 ans aux termes de la législation provinciale sur le bien-être de l'enfance. Les corps policiers disposent d'autres moyens et ressources.

Que le député se rassure, il s'agit là d'une procédure innovatrice. Le solliciteur général et ses conseillers surveillent de très près la manière dont s'applique la loi.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA DÉMISSION DE L'EX-MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. le Président: La parole est au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je nage dans la confusion.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ça fait des années que nous le savons!

M. Tobin: Calmez la meute, monsieur le Président. Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cette question me rappelle ma vieille maman qui disait toujours: «Un mensonge, ça va mal, trois mensonges, tu perds les pédales»!

Nous venons de voir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures faire signe que non lorsque mon collègue a cité ses remarques à propos de l'obtention de la démission du ministre de la Défense nationale. Nous venons d'entendre le vice-premier ministre contredire la déclaration qu'a faite hier le premier ministre.

Des voix: Règlement.

Des voix: La question.

M. Tobin: J'en arrive à ma question, messieurs. Je conseillerais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de relire le hansard des jours où on l'a interrogé, les 14 et 15 février. Le ministre disait-il alors à la Chambre que le ministre de la Défense nationale avait présenté de lui-même sa démission, ou nous dit-il maintenant qu'il est d'accord avec ce qu'à dit hier le premier ministre, c'est-à-dire qu'on l'a invité à présenter sa démission?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai dit ces jours-là à la Chambre ce que je voulais dire à la Chambre. Cela concorde parfaitement avec ce que le premier ministre du Canada a dit lui-même.

M. Tobin: Monsieur le Président, il faudrait une carte routière détaillée pour s'y retrouver dans la logique qu'on nous oppose en face. Pour suivre toutes ces circonvolutions, il faut vraiment être acrobate du cerveau. Nous ne sommes pas sûrs de ce que le ministre voulait dire. J'ai l'impression que lui non plus n'en est plus très sûr.

Des voix: Règlement.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. On se croirait un mercredi aujourd'hui. Une question supplémentaire.

LES RÉPONSES DU MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): La question que j'adresse au ministre des Affaires extérieures ne saurait être plus limpide. Deux jours après la démission du ministre de la Défense nationale, les 14 et 15 février, en réponse à des questions précises du député de Hamilton Mountain, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le ministre avait démissionné de son propre chef, qu'il avait préféré sauter plutôt que de se faire pousser. Je demande maintenant au secrétaire d'État s'il reconnaît avec le premier ministre qu'on l'a en fait poussé. Ce qui est plus important, comme le dit le *Globe and Mail* . . .

Une voix: Déchirez-le.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Je pense que la question a été formulée.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai le regret de devoir conclure que le cas du député est désespéré.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE

L'ACQUISITION DE WORTHINGTON CANADA PAR DRESSER INDUSTRIES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Au début de l'année le cabinet a approuvé l'acquisition, par l'énorme multinationale américaine Dresser Industries de Dallas, au Texas, de la société Worthington Canada de Brantford. Le ministre voudrait-il nous dire quels engagements a pris Dresser Industries de développer l'emploi à Brantford à la suite de cette acquisition?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sait fort bien qu'il n'est pas d'usage de commenter et encore moins de révéler les engagements susceptibles d'avoir été pris lors de l'autorisation ou de l'approbation dont il a parlé.

LA POLITIQUE DE DRESSER INDUSTRIES EN MATIÈRE DE LICENCIEMENTS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, le ministre connaît-il la politique sociale de Dresser, exprimée en 1982 par M. John James, président de son conseil d'administration, lorsqu'il a dit:

> Depuis que je suis président, nous nous efforçons de conserver à plein la charge de travail de nos usines américaines, en gardant avant tout pour les usines étrangères les licenciements qui pourraient s'imposer.

Est-ce que le ministre a reçu de la société Dresser l'engagement qu'elle n'appliquerait pas cette façon de faire à l'usine Worthington de Brantford? A-t-il reçu l'assurance que les emplois de Brantford seraient protégés?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Comme vous le comprendrez, monsieur le Président, la réponse à la seconde question est la même que celle donnée à la première.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS—L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES DE VANDALISME

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, la question que je pose au solliciteur général suppléant a trait à la Loi sur les jeunes contrevenants qui oblige ceux-ci à assumer la pleine responsabilité de leurs actes. Or, les Canadiens s'inquiètent beaucoup de ce qu'en raison de leur âge, ceux-ci ne peuvent toujours être tenus responsables, notamment dans le cas d'actes de vandalisme, puisqu'ils n'ont aucun moyen de verser des dommages-intérêts. Le ministère accepterait-il de reconsidérer le projet de loi de façon que les jeunes délinquants assument conjointement avec leurs parents la responsabilité de leurs actes, au lieu que ce soient les parents seuls qui l'assument au niveau civil. Ainsi, les victimes d'actes de vandalisme pourraient se faire indemniser.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je sais que le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord s'intéresse depuis longtemps à cette question très importante. Au Comité, il a proposé des amendements au moment où fut abordée la question de la responsabilité civile des parents.

En raison du contexte criminel, le député le sait, la question de la responsabilité conjointe et de la responsabilité civile est fort complexe. Je tiens à faire savoir au député qu'en raison de son intérêt pour cette question et des instances qu'il formule, le solliciteur général et ses collaborateurs accorderont à ses instances tout l'intérêt qu'elles méritent. Je sais gré au député de ses suggestions constructives.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA NOMINATION DE M. BUD SHERMAN AU CRTC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adressait au premier ministre, mais en son absence je la poserai au leader parlementaire à la Chambre. Le premier ministre et le gouvernement avaient promis d'établir un comité parlementaire, comité qui serait chargé d'examiner les nominations importantes faites par le gouvernement. A ce jour, cette promesse n'a pas été tenue, comme bien d'autres. De nombreux Canadiens se sont opposés à la nomination de M. Bud Sherman, un ancien candidat conservateur défait aux élections. Monsieur Sherman a été nommé, comme on le sait, au CRTC. Il est également notoire que M. Sherman est reconnu pour ses commentaires sur le bilinguisme fédéral . . .

[*Traduction*]

Le 23 janvier 1983, M. Sherman a parlé à l'Assemblée législative du Manitoba du programme de bilinguisme du gouvernement fédéral. Il a dit à l'époque que ce programme avait nui à l'économie ainsi qu'à l'harmonie sociale de la nation et, dans bien des cas, avait causé beaucoup de tort aux membres des forces armées en matière d'emploi et d'avancement, ce qui avait garanti la réélection du parti au pouvoir.

Le ministre tiendra-t-il sa promesse et celle du gouvernement et convoquera-t-il M. Sherman devant le comité des langues officielles pour qu'il justifie sa position et la fasse connaître à tous les Canadiens, afin que nous sachions quel type de personnes sont nommées à ces postes?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pense que le premier ministre a déjà répondu à la question en ce qui concerne M. Sherman. Il a dit que c'étaient des questions de ce genre qui avaient fait dégringoler la représentation du parti libéral au Québec aux dernières élections. Pareille attitude sur une question aussi importante ne fait que diviser le pays.

M. Sherman ne parlait pas du principe du bilinguisme, mais de la façon dont le gouvernement libéral s'y était pris pour faire adopter son programme et l'appliquer dans tout le Canada. C'était une honte.

En ce qui a trait à la question de la confirmation et de la tenue d'autres audiences, comme le député le sait fort bien, le groupe de travail parlementaire sur la réforme s'en occupe à l'heure qu'il est. Nous avons bien hâte de savoir ce que le groupe de travail recommandera au sujet des lignes directrices qui devraient s'appliquer aux nominations importantes et à la marche à suivre à cet égard. Je peux garantir au député que le gouvernement donnera suite à ces recommandations.

• (1150)

[*Français*]

L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le ministre devrait demander l'opinion des collègues du Québec. Il y aurait peut-être une éducation à recevoir.

[*Traduction*]

Le ministre peut-il confirmer que si le gouvernement n'a pas encore nommé le comité qui sera chargé d'examiner et d'évaluer les nominations à des postes importants, c'est essentiellement parce qu'il a jusqu'ici fait plus de 1,200 nominations et qu'il veut récompenser tous les valets du parti conservateur du Canada avant de charger le Parlement d'évaluer les nominations?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je dois prendre les prémisses de cette question au sérieux, je présume, parce qu'elle vient d'un représentant d'un parti qui s'y connaissait très bien en matière de valetaille et de favoritisme ces dernières années. Tout ce que je peux dire, c'est que les prémisses de cette question sont fausses.

Chose certaine, l'éminent député de Saint-Jean-Est et son comité, composé de députés libéraux et néo-démocrates, examinent ces questions sérieusement.

Nous tenons à nous assurer que les parlementaires ont un rôle à jouer dans l'examen des nominations importantes . . .

M. Gauthier: Faites-le dès maintenant.

M. Hnatyshyn: Nous attendons les recommandations du comité. Je peux vous garantir, monsieur le Président, que le député sera satisfait de ce qui en découlera.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES SUBVENTIONS AU TRANSPORT DU GRAIN ET DE LA FARINE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le gouvernement ou son ministère examinent-ils les subventions au titre du tarif-marchandises sur le grain et la farine à destination des ports de l'Atlantique, à savoir les tarifs jusqu'à . . . et à l'est de ce point-là en vue de réduire ou de supprimer ces subventions?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, la question dont parle le député nécessiterait bien entendu une mesure législative. D'aucuns ont proposé qu'on examine les tarifs jusqu'à . . . et à l'est de ce point-là, pour en arriver à l'analyse coûts-avantages la meilleure possible. Bien sûr, c'est ce que nous faisons, mais pour le moment, aucune modification législative n'est envisagée ni rédigée.

ON DEMANDE LE MAINTIEN DES SUBVENTIONS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Je n'apprécie pas particulièrement les gens qui vous disent, après coup, qu'ils vous ont déjà prévenu, mais lorsque nous avons discuté du projet de loi relatif au Pas du Nid-de-Corbeau, j'ai eu connaissance d'un document du cabinet qui montrait que le gouvernement avait l'intention à la longue de faire disparaître toutes les subventions au transport.

Étant donné que les tarifs jusqu'à . . . et à l'est de ce point-là permettent à des ports comme Halifax et St. John de demeurer compétitifs sur le marché des exportations, rapportent des millions de dollars de recettes à ces ports, créent des centaines d'emplois et favorisent les exportations des producteurs céréaliers de l'Ouest, le ministre peut-il nous garantir que les tarifs en question sur le grain et la farine acheminés par les ports de l'Atlantique seront, en fait, conservés?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, tout d'abord, le député parle de documents du cabinet. Or, les documents du cabinet qu'il obtient ont généralement deux ans et je ne voudrais donc pas vraiment m'étendre là-dessus.

En ce qui a trait à l'importance des tarifs jusqu'à . . . et à l'est de ce point-là, je reconnais, à l'instar de tous les autres députés, j'en suis persuadé, leur importance et on en tiendra certainement compte.

Je crois que les faits montreront que mon parti et moi-même avons vigoureusement appuyé le maintien de ces tarifs et il ne devrait pas l'oublier. Il n'est pas le bon samaritain en l'occurrence.

* * *

L'EMPLOI

DÉFI 85—LE NOMBRE DE DEMANDES REÇUES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail en sa qualité de ministre suppléant de l'Emploi et de l'Immigration. Bien que les députés néo-démocrates et libéraux aient prédit l'échec du Programme Défi 85, je suis inondé de demandes de participation dans ma circonscription de Bow River. Cette même adhésion enthousiaste à ce programme se manifeste-t-elle dans d'autres circonscriptions?

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je voudrais répondre à la question de mon collègue.

M. Nystrom: C'est une question difficile.

Mme Champagne: Pas du tout difficile et j'y répondrai avec beaucoup de plaisir, monsieur le Président, si on me le permet.

Si nous pensons par exemple au volet SEED, c'est-à-dire développement d'expérience par l'emploi, nous espérions créer 73,000 emplois. Nous avons reçu en ce moment des demandes pour 173,000.

[*Traduction*]

M. le Président: Je vous remercie. A l'ordre. Cela me paraît suffire comme annonce pour le moment.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—L'ENQUÊTE INTERNE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse à . . .

Une voix: Sortez-la!

M. Nunziata: A titre de représentant élu, j'ai le droit de poser des questions à la Chambre et je demanderais aux députés de cesser de m'insulter quand j'exerce simplement ce droit.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: C'est bien dommage.

Une voix: Il veut sa tétine!

M. Nunziata: Nos vis-à-vis peuvent bien se moquer de moi et bavarder, il reste que les Canadiens veulent connaître les questions aux réponses que nous posons.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne l'affaire MacKay-Hatfield.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): M. La Fouine.

M. le Président: A l'ordre!

M. Nunziata: Monsieur le Président, les Canadiens attendent patiemment des explications au sujet de la conduite inexcusable du solliciteur général dans cette affaire et des allégations du premier ministre Hatfield voulant que la GRC ait conspiré pour renverser son gouvernement. Pourquoi la GRC a-t-elle voulu examiner ma conduite dans l'affaire MacKay-Hatfield, mais s'est elle bien gardée d'examiner celle du solliciteur général et celle du premier ministre Hatfield? Je veux savoir si le gouvernement a donné des instructions à la GRC pour qu'elle enquête sur ma conduite?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne suis au courant d'aucune enquête ou recherche que la GRC aurait entreprise sur une ou des circonstances particulières concernant le député.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DU RAPPORT

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, on nous a dit que le rapport interne de la GRC est maintenant entre les mains du solliciteur général. Ce dernier a systématiquement refusé de préciser si le rapport allait être rendu public.

Étant donné qu'il serait plutôt difficile pour le solliciteur général de décider objectivement si le rapport doit ou ne doit pas être publié étant donné son implication personnelle dans l'affaire, le vice-premier ministre voudrait-il ordonner au solliciteur général de déposer le rapport à la Chambre des communes afin que les Canadiens puissent obtenir certaines réponses, ou encore, le gouvernement envisage-t-il de garder le rapport secret simplement parce qu'il pourrait être gênant pour lui?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je peux assurer au député et à tous les autres que nous n'allons pas agir comme le gouvernement précédent en ce qui concerne la transparence et que nous allons tenir la Chambre des communes parfaitement informée.

Pour ce qui est de ce rapport en particulier, je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit par le passé en réponse à la même question que l'on m'a posée à maintes reprises, ainsi qu'au solliciteur général et à d'autres ministres. Quand le solliciteur général aura fini d'examiner le rapport il prendra une décision objective quant à sa destination.

M. Turner (Vancouver Quadra): Sans le censurer?

M. Nielsen: Le chef de l'opposition se demande si le rapport sera censuré. Il reconnaîtra sûrement que l'une des premières tâches du ministre concerne précisément ce que j'ai dit, et qu'il pourra ensuite communiquer sa décision à la Chambre.

Pétitions

LA SÉCURITÉ MARITIME

LE SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE LA CÔTE OUEST

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Hier après-midi, la flotte de pêche au flétan dans le Pacifique a essuyé une tempête soudaine dans le détroit d'Hecate. On avait prédit des vents de 30 milles à l'heure, mais leur vitesse a atteint jusqu'à 70 milles à l'heure. Huit navires ont envoyé des signaux de détresse. D'après ce que je crois comprendre, deux navires auraient sombré, mais leur équipage est sain et sauf. Deux autres navires et leur équipage manqueraient encore à l'appel.

• (1200)

Le gouvernement a-t-il accru le nombre et les effectifs des stations météorologiques, comme on le recommandait l'automne dernier dans un rapport présenté par le ministère après que cinq pêcheurs aient perdu la vie lors d'une tempête semblable au large de la côte nord de l'île de Vancouver?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'accident qui vient d'arriver dans l'Ouest du pays retient actuellement toute notre attention et je n'ai pas encore tous les détails.

Pour répondre à l'honorable député, je dirai que nous avons amélioré nos services suite aux recommandations du rapport LeBlond, comme j'avais dit dans cette Chambre que nous le ferions.

[*Traduction*]

M. le Président: Une très brève question supplémentaire de la part du député de Cowichan-Malahat-Les Îles.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Étant donné la perte tragique de vies humaines dans ce cas-ci et dans d'autres, le ministre ordonnera-t-il la tenue d'une enquête complète et publique sur tous les aspects de la sécurité maritime sur la côte du Pacifique, et notamment sur les émissions météorologiques et sur la disponibilité et la coordination des moyens de recherches et de sauvetage?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je considérerai cette question comme une requête.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le jeudi 25 avril 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Privilège—M. Gauthier

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON AURAIT PORTÉ ATTEINTE AUX PRIVILÈGES D'UN DÉPUTÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Au cours de la période des questions, on a porté atteinte, à mon avis, aux privilèges du député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin).

Une voix: Ne peut-il pas se défendre lui-même?

M. Gauthier: Pendant qu'il avait la parole et qu'il posait ses questions, le député a été gêné par le député de Guelph qui est arrivé derrière lui et a fait tomber une liasse de papiers sur les notes de son collègue, interrompant de ce fait son raisonnement, l'empêchant directement d'accéder à son bureau qui est sa place, son siège, et portant donc atteinte, à mon avis, à ses privilèges pour poser au gouvernement une question qu'il jugeait utile. Je voudrais demander au député de présenter ses excuses, faute de quoi il y aura vraiment matière à soulever la question de privilège.

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, j'interviens au sujet de cette question de privilège. Je suis tout disposé à présenter mes excuses au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin). Je croyais lui être utile, car je pensais qu'il faisait encore une fois le nettoyage par le vide . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Excusez-vous!

M. Nunziata: Excusez-vous, que diable!

M. Winegard: . . . au cours de ce que j'appelle l'heure des guignols. Si je l'ai gêné de quelque façon que ce soit, bien entendu, je m'empresse de lui présenter mes excuses.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Ne refaites jamais cela.

M. Winegard: Monsieur le Président, l'un des membres de la meute vient de me menacer . . .

M. le Président: A l'ordre!

Une voix: C'était le chien de tête.

M. le Président: Je dois honorer mes obligations dans tous les domaines. Peut-être vaut-il mieux en rester là pour le moment.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'EXPROPRIATION DE TERRAINS APPARTENANT À DES PARTICULIERS

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un groupe d'habitants de la région de Miramichi à propos de l'expropriation de terrains appartenant à des particuliers au champ de tir Nordin. Les signataires s'inquiètent de ce que le ministère de la Défense nationale projette d'agrandir le champ de tir. Ils m'ont demandé de transmettre à la Chambre leur opposition au projet d'expansion et d'expropriation en même temps que leur pétition. C'est ce que je fais maintenant en présentant cette pétition en leur nom.

ON DEMANDE LE MAINTIEN DE CANAGREX

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par des agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard qui désirent exprimer leur inquiétude au sujet de la décision du gouvernement d'abolir Canagrex. Ils demandent que la société Canagrex soit rétablie afin qu'elle puisse poursuivre le travail qu'elle était chargée d'accomplir et dont elle s'acquittait d'excellente façon.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

M. le Président: Le député a-t-il le consentement de la Chambre pour présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 297.

[*Texte*]

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PULLOROSE ET LA TYPHOSE

Question nº 297—**M. Althouse:**

1. En 1984-1985, combien le programme de lutte contre la pullorose appliqué par l'entremise du ministère de l'Agriculture a-t-il coûté au contribuable?

2. Quel en est le coût prévu pour 1985-1986?

3. En 1984-1985, combien de spécimens ont été déclarés porteurs de la pullorose et combien de spécimens a-t-on examinés?

4. Le programme sera-t-il payé par les utilisateurs et, dans l'affirmative, *a*) quels seront les frais à payer, *b*) les frais seront-ils obligatoires pour tous les exposants aux foires agricoles et expositions avicoles?

5. Combien de temps le programme durera-t-il?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): 1. Le coût du programme de pullorose/typhose aviaire mené par le ministère de l'Agriculture du Canada s'est élevé à $81,259. Les indemnités versées dans le cadre du programme se sont chiffrées à $3,457.

2. Pour 1985/1986, on prévoit des coûts de $41,947 et des indemnités de $2,500.

3. En 1984, 62,146 oiseaux de gibier et oiseaux d'exposition ont été soumis aux épreuves, 297 d'entre eux ont réagi positivement aux épreuves sérologiques, dont deux aux épreuves de mise en culture.

4. Aucuns frais n'ont été perçus pour les épreuves en 1984 et l'on ne prévoit appliquer aucuns frais à l'avenir car les épreuves d'oiseaux d'exposition seront supprimées.

5. Certains volets du programme continueront indéfiniment pour répondre aux demandes de certification à l'importation provenant des autres pays.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

[*Traduction*]

M. Nickerson: Monsieur le Président, puis-je demander au secrétaire parlementaire quand nous pouvons nous attendre à recevoir la réponse à la question nº 86, qui a été posée le 15 novembre 1984 et qui traite de l'enlèvement des BPC dans les anciens postes du réseau de détection lointaine avancé dans les territoires du Nord-Ouest?

M. Dick: Monsieur le Président, je m'empresse de signaler au député que nous avons jusqu'ici répondu à 65.7 p. 100 de toutes les questions qui ont été posées et que nous répondrons à celle-ci d'ici peu.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, l'adjudication sans appel d'offres d'un contrat au beau-frère de l'actuel ministre des Finances par le gouvernement du Canada constitue un geste inacceptable.

—Monsieur le Président, si je prends la parole au sujet de cette motion c'est principalement parce que nous n'avons pas pu, au cours des périodes de question, obtenir du premier ministre (M. Mulroney) qu'il nous dise s'il juge acceptable et, par conséquent, si le gouvernement approuve le fait que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) ait octroyé un contrat au beau-frère du ministre des Finances (M. Wilson).

Nous avons essayé, à de nombreuses reprises, d'obtenir du premier ministre la réponse à une question relativement simple. Je tiens à la répéter ici afin que tous ceux qui nous regardent ou qui nous écoutent ou qui liront un jour le compte rendu des événements de la semaine dernière, puissent comprendre qu'il s'agit bien de la question à laquelle nous avons tenté d'obtenir une réponse.

Voici ce que j'ai demandé, le 24 avril, au cours de la période des questions, comme en fait foi la page 4057 du hansard:

Monsieur le Président, c'est également au premier ministre que je m'adresse. Le premier ministre trouve-t-il convenable qu'un proche parent d'un ministre obtienne un contrat sans qu'il y ait eu appel d'offres?

Ce jour-là, le premier ministre a refusé de se lever pour répondre. En fait, c'est le ministre des Approvisionnements et Services qui a répondu. Voici quelle a été sa réponse:

Monsieur le Président, j'ai tenté à au moins cinq ou six reprises d'expliquer aux députés néo-démocrates comment fonctionnent les agences de publicité au Canada. Je répète que si nous avons choisi Lawson Murray, c'est parce que nous connaissons cette firme . . . Si nous lui faisons confiance . . . c'est qu'elle est experte dans son domaine. Nous avons eu la preuve que nous avions fait un heureux choix quand ladite entreprise nous a permis d'économiser au moins un demi-million de dollars par année. Des contrats comme celui-là, je le répète, je n'hésiterai jamais à en signer.

● (1210)

Je tiens à le répéter ici, car quiconque se donne la peine de réfléchir comprendra qu'aussi intéressante soit-elle, cette réponse ne répondait pas à ma question. Cela n'avait rien à voir. Cette réponse ne disait pas si le premier ministre trouvait normal qu'un contrat soit accordé sans appel d'offres, et j'insiste beaucoup là-dessus, à un parent d'un ministre.

Il s'agit pourtant d'une question fondamentale. J'ai donc demandé de nouveau, le même jour, comme vous pouvez le lire à la page 4057 du hansard:

Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question supplémentaire. Le premier ministre trouve-t-il convenable qu'un proche parent d'un ministre obtienne un contrat du gouvernement sans qu'il y ait eu appel d'offres?

Je me suis rassis et j'ai attendu. Le premier ministre a esquissé un geste mais il ne s'est pas levé. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) s'est levé, il y a eu quelques exclamations après quoi il a dit: «Les lignes directrices indiquent . . . », «c'est parce que . . . » et:

En ma qualité de ministre des Approvisionnements et Services, monsieur le Président, je suis chargé d'octroyer pour quelque $7 milliards de dollars de contrats d'achat de biens et services chaque année . . .

En ma qualité de ministre compétent, je dois veiller au respect des lignes directrices concernant les conflits d'intérêts. Je me suis assuré en l'occurrence que ces lignes directrices étaient respectées. Je le répète, je trouve que c'est un excellent contrat. Si une aussi bonne occasion se présentait demain, je n'hésiterais pas un seul instant.

Je le rappelle une nouvelle fois, personne ne demandait si la société en question était compétente et en mesure de s'acquitter correctement d'un travail pour le compte de la population canadienne. Par conséquent, la réponse donnée par le ministre des Approvisionnements et Services, vu que le premier ministre refusait de répondre, n'avait toujours pas de rapport avec la question à laquelle nous tâchions d'obtenir une réponse.

Après la période des questions, j'ai réfléchi à la manière dont je devrais poser ma question pour que le premier ministre la comprenne. J'ai pensé qu'il existait peut-être, entre sa place et la mienne, un obstacle qui l'empêchait de saisir pleinement le sens des termes que j'employais. Je me suis donc assis pour réfléchir et je me suis demandé quelle était la meilleure façon de poser la question. Après en avoir parlé avec pas mal de gens, je suis arrivé à la conclusion que la meilleure façon de poser la question était celle que j'avais choisie auparavant, et qu'on ne pouvait formuler cette question plus simplement. Je n'avais pas employé de mots très compliqués et je m'étais efforcé de donner à la phrase un tour acceptable sur le plan grammatical. Le lendemain, c'est-à-dire le 25 avril, j'ai donc pris de nouveau la parole pour dire ceci au premier ministre, comme en fait foi la page 4108 du hansard:

Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. C'est la même question que celle que j'ai posée hier, à laquelle on n'a pas répondu. Le premier ministre trouve-t-il convenable qu'un proche parent d'un ministre obtienne un contrat du gouvernement sans qu'il y ait eu d'appel d'offres?

Cette fois-ci, le premier ministre m'a entendu. J'en étais sûr parce qu'une lueur est apparue dans son regard et qu'il a commencé à se lever très lentement. Il a regardé en face de lui, un léger sourire au coin des lèvres, et il a dit:

Monsieur le Président, j'ai dit hier au député . . .

C'était sa première erreur, car en réalité il ne m'avait rien dit du tout «hier», puisqu'il avait refusé de me répondre la veille. Je me suis penché tranquillement en avant, comme à mon habitude, et j'ai déclaré:

Vous ne m'avez pas répondu hier.

Il m'a regardé, a baissé ses verres un peu comme je le fais maintenant, et il a dit:

Si je n'ai pas répondu au député, j'ai répondu à un de ses collègues, j'en suis sûr. J'ai dit que nous présenterions dès que possible de nouvelles directives plus strictes—elles sont presque terminées—sur la conduite des ministres à titre de ministres de la Couronne et sur les modalités à suivre pour les appels d'offres et l'adjudication des contrats. Ces directives seront utiles à la Chambre et elles feront économiser beaucoup d'argent aux contribuables.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que c'était là une belle réponse qui aurait sans doute été très pertinente si la question avait porté sur ce problème particulier. Mais ce n'était pas le cas, comme vous ne l'ignorez certes pas, monsieur le Président. La question était tout autre; j'ai donc dit au premier ministre:

. . . je suis enchanté de l'apprendre . . .

Et c'est vrai. J'ai poursuivi:

. . . mais ce n'est pas la réponse à ma question. Ma question est toute simple. Le premier ministre trouve-t-il convenable qu'un proche parent d'un ministre obtienne un contrat du gouvernement sans qu'il y ait eu d'appel d'offres?

Certains députés, relevant la nuance, ont dit d'une seule voix: «Il n'y a pas eu d'appel d'offres», et le premier ministre a répondu:

Monsieur le Président, lorsqu'un citoyen canadien fait une soumission au gouvernement ou

«Soumission au gouvernement», cela a été sa seconde erreur. Il y a un problème de communication entre les deux côtés de la Chambre. Il a poursuivi:

. . . ce sont les fonctionnaires qui décident en se basant sur des critères objectifs. Vous vous demandez peut-être si de proches parents d'un député, quel qu'il soit, peuvent être associés d'une façon ou d'une autre avec le gouvernement; il en sera question dans les directives. Je crois toutefois que mon honorable collègue, qui pose une question susceptible de ternir involontairement la réputation d'une agence devrait admettre que cette opération a permis aux contribuables d'économiser un demi-million de dollars. Je crois que les contribuables canadiens sont enchantés.

Si je cite ici cet échange, c'est pour montrer que même quand la question est fort simple, il semble à peu près impossible d'obtenir une réponse du premier ministre. Ce n'était pas une question compliquée. Elle n'était même pas piégée. Elle ne comportait aucun préambule ni ne renvoyait le moindrement à des directives. Je n'y faisais aucune allusion à la Fonction publique ni aux avantages dont bénéficient les contribuables canadiens. Tout ce que j'ai demandé, c'est: «Le premier ministre trouve-t-il convenable qu'un proche parent d'un ministre obtienne un contrat du gouvernement sans qu'il y ait eu d'appel d'offres?»

Je crois que la population canadienne a le droit de connaître la réponse à cette question. Je tiens à ce que les choses soient parfaitement claires. Je ne m'oppose pas à ce que des entreprises entretiennent des relations avec le gouvernement canadien, pourvu que ces relations soient strictement correctes et que les bénéfices qui en découlent soient le résultat d'un processus d'appels d'offres lancés en bonne et due forme. S'il arrive qu'une des entreprises soumissionnaires appartienne à un parent d'un député ministériel ou d'un ministre, je ne vois pas d'inconvénient à cela. Je ne m'attends pas à ce qu'un dirigeant d'entreprise cesse toute activité commerciale tout simplement parce que l'un de ses parents a été élu au gouvernement. Je ne m'attends pas à ce que quelqu'un dont un parent est membre du cabinet refuse toute possibilité de participer aux affaires du pays. Je ne prétends pas que ce devrait être le cas. Je prétends, par contre, que cela devrait se faire seulement lorsqu'il y a eu un appel d'offres public et des démarches publiques de soumission et que, si une société dont le propriétaire a un parent au gouvernement se voit adjuger le marché, ce soit seulement parce qu'elle offre le meilleur service au plus bas prix. C'est là tout ce que nous demandons, tout ce que nous ayons jamais demandé. Ce qui me choque et ce qui choque d'autres Canadiens, c'est que le gouvernement n'a manifesté aucune intention de s'occuper de cette question. Voilà ce qui n'est pas correct.

Le premier ministre nous dit qu'il va présenter de nouvelles directives, mais laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que personne ne demande de nouvelles directives. Je n'ai pas d'objection à ce qu'ils établissent de nouvelles directives. Ce que dit le premier ministre, c'est en fait que les anciennes directives étaient insuffisantes. J'estime personnellement qu'elles étaient suffisantes. Elles parlaient de «refus de tout traitement de faveur». C'est à la page 2, à l'article III, qui dit:

● (1220)

Les ministres ne doivent accorder aucun traitement de faveur, relativement à des questions officielles, à des parents ou des amis, ou à des organismes dans lesquels ces parents ou amis ont des intérêts.

L'article poursuit en ces termes, et c'est important:

Les ministres doivent également éviter de se placer dans une situation où ils sont, ou peuvent sembler être, redevables à une personne ou un organisme qui pourrait tirer parti d'un traitement de faveur de leur part.

Vous savez comme moi, monsieur le Président, que les ministres n'agissent pas indépendamment les uns des autres. Ils font partie d'un ensemble. Cet ensemble s'appelle le conseil des ministres. Chaque ministre, en tant que partie du tout, est responsable de la marche des activités politiques au Canada. Donc, il est important, comme le reconnaîtra je pense le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre), que dans les questions par exemple d'agrément des fournisseurs de l'État, des contrôles sérieux permettent d'éviter que personne ne puisse paraître recevoir un traitement de faveur.

Voilà l'essentiel de ce que nous avons à dire à ce sujet. Voilà pourquoi les questions que j'ai posées étaient formulées avec tant de soin. S'il s'était agi d'un marché avec appel d'offres et si la maison Lawson Murray avait présenté des soumissions et avait gagné l'adjudication, nous n'aurions même pas posé de questions, encore moins cherché à en faire une affaire. Nous n'aurions pas, comme nous l'avons fait, demandé au premier ministre de se prononcer. Et nous ne nous serions pas trouvés dans le cas où l'on nous a mis d'embarrasser le ministre des Finances. Nous aurions été à même de reconnaître que la conduite des affaires publiques était conforme aux normes les plus élevées, comme le premier ministre en avait souvent fait la promesse.

Le premier ministre peut dire, comme il le fait parfois, que le gouvernement précédent lui a laissé une pagaille terrible et que les façons de faire du gouvernement précédent n'étaient certainement pas meilleures que celles qu'il pratique. Le premier ministre pourrait dire que les pratiques qu'il entend instaurer un de ces jours seront plus sévères, et les directives plus strictes et plus limitatives que celles qui existaient sous le gouvernement précédent. Cela c'est fort bien, et je l'en félicite. Je félicite également le ministre des Approvisionnements et Services s'il participe à l'élaboration de ces directives, si c'est bien le cas. Mais tout cela, c'est pour l'avenir et nous parlons du présent.

C'est le même premier ministre qui, animé de préoccupations certaines, a paru devant les caméras de télévision lors d'un débat entre les chefs de partis politiques, pendant la campagne électorale de l'été 1984, alors que, le rouge aux joues, le premier ministre de l'époque a voulu s'excuser en disant qu'il s'était trouvé dans l'obligation de faire des nominations promises ou annoncées par son prédécesseur. J'ai bien vu le premier ministre de l'époque, l'actuel chef de l'opposition, dire à la télévision: «Bon, je n'avais pas le choix. On m'a dit que si je ne le faisais pas le gouvernement risquait de tomber, alors il a fallu que je m'incline et que je le fasse. Je veux dire qu'il a fallu que je fasse comme cela.» Je me souviens qu'avec la présence d'esprit qu'on lui attribue maintenant,le premier ministre s'est penché et a rétorqué: «Monsieur, vous aviez le choix. Vous aviez le choix de dire non.»

C'est de là que le présent débat est sorti. Le premier ministre s'est alors mis à dire au pays que sous son gouvernement, les choses se feraient autrement, que l'on exercerait et que l'on manifesterait le plus grand respect à l'endroit du public, que le gouvernement mettrait un terme à ce que le gouvernement libéral avait laissé faire. Les Canadiens avaient toutes raisons de croire qu'en matière de favoritisme et de marchés, le gouvernement du Canada, le gouvernement actuel agirait autrement que le gouvernement précédent.

La réalité est toute différente. Cette réalité, c'est que le gouvernement actuel agit de la même façon exactement pour les nominations de favoritisme que ce qui se pratiquait sous le gouvernement précédent. Je dois dire à mon grand désarroi que le gouvernement actuel a réussi à faire passer l'assiette au beurre presque à tous les argentiers conservateurs et à tous les candidats défaits. Et ceux qui n'ont pas touché à l'assiette au beurre c'est qu'ils l'ont bien voulu, parce qu'ils en avaient la possibilité. Il a réussi à aller chercher des gens incapables de résister à la tentation de s'approprier les fonds publics. En deux mots le gouvernement actuel a trahi les Canadiens. Le gouvernement n'a pas tenu sa promesse.

Ce dernier exemple sert à rappeler au public qu'il y a souvent un abîme entre les paroles du premier ministre et ses actes. Quand il parle, il s'attend à ce que les Canadiens le croient. Quand il agit, il s'attend à ce qu'ils comprennent qu'il ne pouvait faire autrement. Je dis qu'à première vue, le ministre des Approvisionnements et Services a eu tort d'agir comme il l'a fait, au nom du gouvernement. Cette action sape la confiance du public. Elle n'aurait jamais dû être envisagée. Le ministre des Approvisionnements et Services devrait reconnaître que même si cette action n'était pas interdite par les lignes directrices, quoique je soutienne qu'elle l'était, elle n'aurait pas dû être prise et le gouvernement, en commettant cette erreur, a perdu la confiance de la Chambre des communes.

M. Redway: Monsieur le Président, le *Star* de Toronto déclare dans son éditorial d'aujourd'hui que la tâche du ministre des Finances (M. Wilson) est déjà assez ingrate sans qu'il ait à subir les attaques mesquines de l'opposition contre son intégrité. Le député donne-t-il raison au *Star* de Toronto? Si oui, voudrait-il retirer la motion d'opposition qui est à l'étude aujourd'hui?

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai entendu pas mal de questions idiotes depuis que je suis ici. Celle qu'on vient de me poser n'est pas loin de battre tous les records. Je vais essayer d'y répondre comme si elle était posée sérieusement, si vous le permettez. Pas une seule fois je n'ai dit quoi que ce soit au sujet du ministre des Finances dans cette affaire. J'ai demandé au premier ministre si, dans son esprit, il jugeait acceptable d'octroyer un contrat au beau-frère du ministre des Finances, lequel a été impliqué dans cette affaire en tant que tierce partie. Tout ce que je peux dire au député, c'est que si le premier ministre avait répondu à ma question, la Chambre ne serait

peut-être pas alors saisie d'une motion de défiance. Le fait est que le premier ministre, comme il en a l'habitude, parle beaucoup pour ne rien dire.

• (1230)

M. Redway: Monsieur le Président, l'éditorial du *Star* de Toronto ajoute qu'il n'y a absolument aucune preuve d'irrégularité dans cette affaire et qu'il est ridicule de la part du NPD d'exiger la démission du ministre des Finances. Je me demande si c'est aussi l'avis du député.

M. Deans: Non, monsieur le Président. Pour moi, il est clair que le *Star* se trompe, mais cela n'a rien de nouveau. Si la rédaction de ce journal connaissait mieux la façon dont fonctionne le Parlement et les devoirs individuels et collectifs qui incombent aux membres du cabinet, elle en serait venue à la conclusion que l'irrégularité réside dans le fait que le ministre des Finances savait que le contrat était accordé à son beau-frère mais n'a rien fait pour empêcher qu'il le soit.

M. Thacker: Monsieur le Président, comme nous le savons, toutes sortes de nominations au niveau municipal sont effectuées par les municipalités et certaines nominations au niveau provincial sont effectuées par les gouvernements provinciaux. Ces nominations incombent à n'importe quel gouvernement au pouvoir, qu'il soit libéral, conservateur ou néo-démocrate. La même chose s'applique au niveau fédéral.

Si ce n'était des sociétés de la Couronne et de ces énormes organismes de réglementation et autres, il y aurait beaucoup moins de postes auxquels on pourrait nommer des gens. S'il veut être conséquent, le député reconnaître qu'on devrait réduire le nombre de postes du genre.

Il s'agit ensuite de se demander qui doit effectuer ces nominations? Le député propose-t-il de retirer cette responsabilité au gouvernement de l'époque, un gouvernement qu'on peut flanquer à la porte, pour la confier aux bureaucrates? Je voudrais que le député nous propose une véritable solution constructive à ce problème.

Soit que nous réduisions le nombre d'organismes, soit que nous modifions le mécanisme de nomination. Pour ma part, je préférerais que ces nominations incombent aux gens qui, s'ils abusent de leurs responsabilités, peuvent être flanqués à la porte, plutôt qu'aux bureaucrates.

M. Deans: Monsieur le Président, en réponse au député, je voudrais lui signaler que la motion porte sur l'octroi d'un contrat sans appel d'offres. Elle n'a rien à voir avec la composition des conseils d'administration et des commissions ni ne propose une augmentation ou une réduction de leur nombre. Ce n'est pas là l'objet du débat d'aujourd'hui.

Comme je l'ai précisé très clairement, il ne s'agit pas, d'interdire aux parents des membres du cabinet de participer aux affaires du pays. Nous prétendons, cependant, qu'on ne devrait pas leur octroyer un contrat sans appel d'offres et qu'ils devraient être tenus de présenter une soumission plus avantageuse que leurs concurrents pour obtenir n'importe quel contrat. On ne devrait pas leur accorder ou sembler leur accorder un traitement de faveur. Ainsi, les parents de ministres du cabinet ne devraient pouvoir décrocher un contrat s'il n'a pas fait l'objet d'un appel d'offres. C'est tout ce que nous demandons, et c'est ce qui est répréhensible en l'occurrence.

Ainsi, je tiens à dire au député que si à une date ultérieure, il désire discuter du nombre de conseils d'administration et de commissions et de leur composition, j'aurai bien des choses à dire à ce sujet. Cependant, je ne voudrais pas faire aujourd'hui ce que le premier ministre et d'autres essaient de faire depuis quelques jours, à savoir embrouiller la seule question pertinente et importante en ce qui a trait à ce qui s'est passé dans le cas Lawson Murray.

M. Lewis: Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la question des appels d'offres soulevés par le député. Il sait probablement que dans le monde de la publicité, pour chaque contrat, une agence touche une commission de 15 p. 100. Ainsi, si dix agences de publicité avaient présenté des soumissions en l'occurence, leur soumission aurait été, dans chaque cas, de $234,000 et elles auraient touché la même commission, à savoir 15 p. cent de ce montant. Dans ce cas, à quelles conditions le député assujettirait-il les soumissions? Les agences de publicité présenteraient toutes des soumissions identiques. Le député n'admet-il pas que le gouvernement a le droit de tenir compte de facteurs comme la confiance et la compétence quand il demande des soumissions, étant donné que toutes les agences publicitaires toucheraient le même montant, car la question monétaire semble inquiéter le député?

M. Deans: C'est une excellente question, monsieur le Président. D'accord, il existe des cas où il n'est pas approprié de demander des soumissions, mais alors on ne doit pas adjuger le contrat aux membres de la famille d'un ministre de la Couronne. Voilà la différence. Bien sûr, il est inutile de demander des soumissions quand il s'agit d'un contrat d'un montant peu élevé ou pour d'autres raisons. Tout ce que je dis, c'est que les membres de la famille d'un ministre de la Couronne n'ont pas le droit de soumissionner dans ces circonstances.

M. Taylor: Monsieur le Président, le député n'a fait allusion qu'à un aspect, mais ce n'est pas le seul auquel les Canadiens s'intéressent vivement. Les gouvernements procèdent différemment dans l'adjudication de contrats, tantôt par soumissions concurrentielles, tantôt sur invitation. Les administrations néo-démocrates ne sont pas différentes des autres gouvernements.

Ayant examiné la situation, le ministre s'est rendu compte qu'il pourrait épargner un demi million de dollars aux contribuables, ce qui n'est pas à dédaigner. Si le ministre peut épargner un demi million de dollars, à quoi bon s'inquiéter du lien de parenté de l'adjudicataire? Si cette firme avait soumissionné et réussi à faire épargner un demi million de dollars aux contribuables, pourquoi se poser des questions? Le député oublie qu'on a essayé d'épargner des deniers publics et que les Canadiens ne veulent même pas savoir qui est l'adjudicataire, à condition qu'il exécute fidèlement le contrat et utilise consciencieusement les fonds publics.

M. Deans: Monsieur le Président, le député se trompe, c'est évident. D'ailleurs, son collègue, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), a répondu en partie à sa question. Toute autre agence publicitaire aurait présenté une soumission identique. Le député de Simcoe-Nord l'a dit: les agences publicitaires s'inspirent des mêmes barèmes, donc elles touchent une certaine somme pour exécuter un contrat, peu importe sa valeur. Autrement dit, il n'est pas facile de déterminer la somme épargnée.

De toute façon, nous parlons de traitement préférentiel. Puisque n'importe quelle autre agence publicitaire aurait fait ce travail aux mêmes conditions, le gouvernement aurait pu facilement éviter de favoriser le beau-frère du ministre des Finances pour être certain . . .

M. le Président: Je regrette de dire au député que la période réservée aux questions et aux observations est écoulée.

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, nous clôturons une semaine qui a été marquée par des explosions d'indignation, de colère et d'hypocrisie. Ce qui s'est passé était tellement choquant que les deux partis d'opposition se sont sentis obligés de présenter une motion de censure. Le gouvernement, comble de l'horreur, a fait économiser $500,000 par année aux contribuables. Il mérite de tomber pour pareil crime.

Le leader de l'opposition (M. Turner), ce parangon de vertu, comme il en a fait la preuve dans l'accord qu'il a conclu avec l'ancien premier ministre, M. Trudeau, en juin dernier, a tout d'abord présenté sa motion. Voici le texte de cette motion telle qu'elle figure dans la *Feuilleton* d'hier:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir gravement abusé de ses pouvoirs de nomination et d'adjudication de marchés et, plus particulièrement, de n'avoir pas tenu compte des lignes directrices sur les conflits d'intérêts en l'occurrence et dans d'autres cas.—Le chef de l'Opposition.

Plus tard, il a retiré sa motion. De deux choses l'une, monsieur le Président: Ou il est lent d'esprit et il s'est rendu compte après coup, en la voyant noir sur blanc, combien il était offensant de faire inscrire une telle motion au *Feuilleton*, ou alors, il a conclu une autre entente avec M. Trudeau.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pourrais tout aussi bien soulever la question de privilège. Le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique confirmera que la motion présentée aujourd'hui est celle du NPD, avec l'accord des deux partis de l'opposition. Pareilles allégations sont inqualifiables, même de la part du ministre.

• (1240)

M. le Président: Quelqu'un a fait un rappel au Règlement sur la question de pertinence. J'espère que le ministre en prendra note.

M. Andre: Monsieur le Président, nous parlons aujourd'hui de l'accord qui a été conclu, une fois que le leader de l'opposition, qui n'est pas ici soit dit en passant, et le gouvernement s'est tellement mal conduit que seulement six députés de l'opposition sont ici . . .

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe invoque le Règlement.

M. Tobin: Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas qu'il n'a pas le droit de faire allusion à la présence ou à l'absence des députés à la Chambre. Il doit s'en tenir au sujet du débat. S'il a des arguments valables à présenter, qu'il le fasse, mais qu'il cesse de nous faire des grands discours pour justifier ce geste honteux du gouvernement.

M. Andre: Monsieur le Président, j'espère pouvoir terminer mon discours. Je constate que le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) est une nature sensible et délicate qui a du mal à supporter ce débat. Je comprends son trouble.

Le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique a déclaré qu'il était inacceptable que le gouvernement accorde un contrat au beau-frère du ministre actuel des Finances (M. Wilson). A ses yeux, cette décision était tellement intolérable qu'il a été forcé de présenter une motion de censure. Il n'y a pas plus moralisateur qu'un socialiste, surtout un socialiste qui n'est pas au pouvoir. Je regrette de n'avoir pas le temps de parler des hauts faits des gouvernements socialistes du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

On a fait tout un plat cette semaine des directives qui auraient été enfreintes. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a lu la directive suivante:

> Les ministres ne doivent accorder aucun traitement de faveur, relativement à des questions officielles, à des parents ou des amis . . .

Le très honorable chef de l'opposition a soulevé la même question. Il a dit que compte tenu des circonstances, le ministre des Finances devrait démissionner. Il oubliait fort à propos que ce n'est pas le ministre des Finances qui a adjugé le contrat. C'est le ministère des Approvisionnements et Services qui l'a fait, c'est-à-dire mon ministère. Et c'est moi le ministre responsable. Si je favorisais ma parenté de quelconque façon, la question du député se justifierait sans doute. Cependant, cela ne semble pas préoccuper le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique ni surtout toute une série de libéraux qui se sont levés, faussement indignés, pour réclamer la démission du ministre.

Quels merveilleux libéraux! Comme ils ont la mémoire courte! Je voudrais vous lire une lettre datée du 28 avril 1980 que le très honorable Pierre Trudeau avait envoyé à l'honorable Allan J. MacEachen. Voici ce qu'écrit M. Trudeau dans cette lettre:

Permettez-moi de vous rappeler que nous avons décidé de ne pas appliquer les exigences de ces lignes directrices aux conjoints et enfants à charge.

Notez ceci: «Les conjoints et enfants à charge». C'est ce qu'a écrit le premier ministre du gouvernement libéral de l'époque. Aujourd'hui, les libéraux affirment que si une personne est mariée et qu'elle a des enfants à charge, ou si sa soeur est mariée et qu'elle a des enfants à charge, cette personne a commis un crime impardonnable. Un crime si impardonnable qu'il motive un vote de défiance pour établir que le public canadien n'a plus confiance dans cette personne.

Sans compter le caractère moralisateur et l'hypocrisie ignoble que traduit une telle attitude.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe invoque le Règlement.

M. Tobin: Le ministre sait qu'il ne peut accuser un député d'hypocrisie. Je sais aussi qu'il connaît bien la définition de ce mot qu'il doit se garder d'utiliser.

M. Andre: Monsieur le Président, le député semble incapable d'écouter sans parler en même temps. Voilà son problème.

Parmi tous les députés qui se sont dits outrés, qui ont pris des airs de petit saint et ont fait les hypocrites toute la semaine, aucun n'a reconnu ce que Lawson Murray a accompli. Ils ont tous dit: «Peu importe ce qu'il a pu accomplir. Cela ne nous intéresse pas. Ce qui compte, ce sont les apparences et non les réalisations.» Heureusement, le public du Canada n'accepterait jamais une notion aussi ridicule qui équivaut à dire que si les faits sont maquillés et se présentent bien, peu importe ce qu'ils recouvrent et ce qu'il y a vraiment dessous. Notre gouvernement tient à en avoir pour son argent. Nous sommes les dépositaires de l'argent des contribuables et nous tenons à agir à l'avenant.

Des voix: Bravo!

M. Andre: L'agence Lawson Murray, qui, je le répète, a été choisie par le ministère des Approvisionnements et Services, a reçu une commission scandaleuse de $26,000 pour reprendre un contrat que nous avait légué le gouvernement antérieur. Un des directeurs de l'agence libérale qui a eu le contrat pendant des années a dit que c'était un bon filon, mais parfaitement inutile. Pourtant, cette agence n'en avait pas informé le gouvernement. Elle a continué à encaisser l'argent toutes ces années-là. Les députés du NPD ont-ils crié au scandale? Ce n'est que l'argent des contribuables qu'on gaspille. Pourquoi seraient-ils scandalisés s'ils s'en tiennent aux apparences? C'est bien plus important pour eux que le principe de l'affaire. Eh bien, ça ne l'est pas pour nous. Ce qui compte, ce sont nos réalisations et non les apparences. Je répète que, si nous voulons être justes, les apparences sont irréprochables dans ce cas-ci. J'ai octroyé un contrat à Lawson Murray au nom de la Banque du Canada, qui est une société de la Couronne. N'importe quel Canadien juste et raisonnable ne verrait rien de mal à cela.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Pour la somme faramineuse de $26,000, l'agence Lawson Murray, que nous avons choisie parce que nous la connaissons et que nous lui faisons confiance, et, soit dit en passant, elle a prouvé qu'elle était digne de cette confiance et qu'elle avait des principes, a écrit à la Banque du Canada le 11 février, car elle possédait l'expérience et les connaissances requises pour représenter des institutions financières. Cette lettre qui contenait la liste de tous les journaux où les annonces avaient été publiées, disait:

Cette liste montre qu'il y a beaucoup de parutions inutiles et des doubles emplois . . .

D'après la lettre, la suppression des activités inutiles se traduirait par des économies de 415,000 dollars par année pour le gouvernement. Elle continuait ainsi:

De plus, nous estimons qu'une nationalisation du placement des annonces permettrait des économies.

La lettre recommandait au gouvernement un moyen d'économiser de l'argent. Je sais qu'il ne s'agit que de l'argent du contribuable et que cela importe peu au parti néo-démocrate, qui regarde d'abord les apparences. Je cite de nouveau la lettre:

Même si je regrette la fin de notre collaboration et la perte de recettes qui en résulte pour Lawson, Murray Limited, j'estime que nous ne nous comporterions pas de façon responsable si nous vous conseillions autre chose.

Lorsqu'un député ne peut pas admettre la valeur de ce que le contribuable tire de ce conseil responsable, lorsqu'il dit que c'est sans importance et qu'il ne se préoccupe pas du résultat, lorsqu'il affiche une feinte indignation, alors, ce député devrait perdre la confiance de ses électeurs, car il a perdu tout sens des convenances et des responsabilités.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Dans ses remarques, le député, parce qu'il voulait être juste, a dit qu'il ne s'opposait pas à ce que des membres de la famille bénéficient de contrats du gouvernement, à condition qu'ils ne s'enrichissent pas avec l'argent des contribuables. Je suis d'accord.

M. Deans: Je n'ai pas dit cela.

M. Andre: A condition qu'on ne leur donne pas de traitement de faveur, ou quel que soit le libellé des directives. Je ne sais pas si le député sait de quoi il parle ou ce qu'il suggère. Bien entendu, il parle également des parents par alliance. J'ai vérifié et, dans mon cas, cela ferait 20 sociétés qui ne pourraient pas traiter avec le gouvernement. Mon personnel soustrait à l'application de la Loi sur les relations de travail est également assujetti aux mêmes conditions, comme il se doit, ce qui représente pour mon seul cabinet 200 sociétés. Comme il y a 39 ou 40 ministres, il y a plusieurs milliers d'entreprises qui ne pourraient conclure des marchés avec l'État.

• (1250)

Le député parle d'adjudication avec ou sans appel d'offres.

M. Deans: C'est le point principal.

M. Andre: Prétend-il que nous n'aurions pas pu négocier avec Spar Aerospace pour construire le Canadarm si quelqu'un de chez Spar avait été marié à l'un . . .

M. Althouse: Non, non l'adjudication de contrats sans appel d'offres.

M. Andre: Il n'y avait pas de concurrence.

M. Clark (Yellowhead): Une analogie parfaite.

M. Andre: Les appareils CF-18 achetés par le gouvernement précédent doivent durer de 20 à 30 ans. Nous ne pouvions faire autrement que d'acheter les pièces pour ces appareils sans appel d'offres parce qu'il n'y avait qu'un seul fournisseur. La conclusion logique de l'argument du député, c'est qu'aucun parent d'un employé de McDonnell Douglas of Canada Ltd, de Canadair, de de Havilland, tous fabricants de pièces achetées sans appel d'offres pour le CF-18, ne peut avoir part aux marchés de l'État. C'est ce que prétend le député. Sait-il de quoi il parle? Je ne crois pas qu'il ait mené son raisonnement jusqu'à sa conclusion logique.

M. Deans: J'y ai bien pensé.

M. Andre: Le gouvernement est conscient des risques d'abus. Nous ne voulons pas donner l'impression—nous ne voulons certes pas que cela se produise—que nous utilisons les deniers publics si ce n'est au meilleur escient. Telle est notre responsabilité. Que devons-nous faire quand les circonstances, dans les cas de la publicité, des CF-18 ou des sources d'approvisionnement uniques, ne nous laissent aucun choix si nous voulons acheter au Canada plutôt qu'à l'étranger? Il y a des dizaines de milliers de cas de ce genre qui se présentent chaque année. Que faisons-nous pour protéger la population et veiller à ce qu'elle en ait pour son argent? Nous publions les faits. Nous fonctionnons ouvertement. Aux termes de la Loi sur la liberté d'information, n'importe qui peut obtenir accès aux contrats et ils relèvent uniquement de la Loi sur la liberté d'information parce que nous voulons protéger le caractère confidentiel de certains renseignements. La somme du contrat accordé est publié chaque semaine. J'en ai expédié gratuitement un exemplaire au bureau du député. Par ailleurs, nous vendons ces exemplaires pour faire nos frais. Il peut consulter ce document chaque semaine pour savoir si une injustice quelconque a été commise ou s'il y a quelque-chose de louche. Si, par exemple, mon frère avait obtenu un contrat du gouvernement—cela ne risque guère de se produire, compte tenu de son domaine d'activité ou si quelque chose d'analogue survenait—le député aurait non seulement le droit, mais le devoir de me tenir responsable de mes actes devant la Chambre en tant que ministre compétent. Il aurait le droit et le devoir d'exiger que je justifie la façon dont j'aurais en l'occurrence dépensé l'argent des contribuables et que je démontre que je l'aurais fait à bon escient. Je l'ai déjà dit au cours de la semaine et je le répète aujourd'hui, monsieur le Président: chaque fois que je pourrai signer avec des sociétés comme la société Lawson Murray Ltd. des contrats qui permettront aux contribuables d'épargner des centaines de milliers de dollars, je n'hésiterai pas à le faire.

Des voix: Bravo!

M. Andre: C'est ce qui arrive quand on se trouve dans une situation où l'on ne peut ouvrir d'enveloppes et adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire. Il faut alors tenir compte d'autres considérations comme la confiance et l'expérience. Si le député devait retenir les services d'un avocat, d'un comptable ou d'un médecin par exemple, services qui ne se prêtent pas à des appels d'offres en raison de leur nature, trouverait-il vraiment sage, compte tenu des résultats qu'il souhaite, d'écarter tous ceux qu'il connaît sous prétexte qu'ils pourraient se trouver en conflit d'intérêts? Trouverait-il sage que, dans ces conditions, le gouvernement écarte sur-le-champ tous les fournisseurs qu'il connaît sous prétexte qu'il pourrait y avoir conflit d'intérêts?

M. Benjamin: Laissez donc cela et traitez donc de la motion.

M. Andre: Serait-il raisonnable pour le gouvernement d'écarter tous ceux à qui il fait confiance?

M. Hnatyshyn: Parlez-nous donc de la société Commonwealth Publishing en Saskatchewan!

M. Andre: Ce serait tout à fait absurde. Si vous retenez les services d'un avocat, c'est pour qu'il démontre votre innocence ou qu'il obtienne gain de cause à l'issue de négociations. Cela, le député le sait. S'il doit retenir les services d'un comptable ou d'un expert-conseil, il s'adressera à quelqu'un en qui il sait pouvoir compter. C'est exactement ce que nous voulons nous-mêmes. Ce n'est pas un secret. Les chiffres sont publiés noir sur blanc. Nous tenons à ce que le député les regarde et les examine et qu'il tire des conclusions objectives fondées sur les résultats obtenus.

M. Benjamin: C'est déjà fait.

M. Andre: Je me demande si l'un ou l'autre des députés d'en face accepterait de prendre la parole et de reconnaître que la société Lawson Murray, loin d'être vilipendée, mériterait être félicitée pour la façon admirable dont elle a rempli son contrat?

Des voix: Bravo!

M. Andre: Tous ces socialistes moralisateurs ont le don de me mettre hors de moi. J'imagine que pour être socialiste néo-démocrate, il faut être souverainement indifférent à l'égard de l'argent des contribuables. On le croirait à la façon dont ils en usent quand ils exercent le pouvoir. En Saskatchewan, Don Keith, un candidat néo-démocrate défait, a été nommé directeur général du Saskatchewan Development Fund. Je me demande s'il a dû formuler une offre. Que penser de la nomination de Louis Roy, lui aussi candidat néo-démocrate défait, dont le ministère du Nord de la Saskatchewan a retenu les services à titre d'expert-conseil et qui est payé $4,000 par mois? Les contrats de service d'experts-conseils ne sont pas mis en adjudication, et c'est bien ainsi. C'est peut-être un type bien, et je regrette dans une certaine mesure d'avoir cité son cas en exemple. Mais c'est un point que nous devons faire comprendre aux députés d'en face. Quand le rendement a été excellent, quand les contribuables ont réalisé des économies, et quand les directives ont été scrupuleusement respectées, comment ces députés peuvent-ils avoir l'effronterie et l'audace de prétendre que la Chambre n'est pas satisfaite du procédé? C'est tout à fait absurde.

La liste des exemples parmi la bande de libéraux d'en face, qui ne sont pas présents en ce moment, et la bande de néo-démocrates d'en face . . .

Une voix: Qui ne sont pas tous présents eux non plus.

M. Andre: . . . qui ne sont pas présents eux non plus, est vraiment quelque chose à voir.

Dans les quelques instants qui me restent, monsieur le Président, je veux simplement profiter du débat pour faire état d'un autre facteur que les députés d'en face auront, je l'espère, la générosité de reconnaître en ce qui a trait à la performance de notre gouvernement, plus précisément dans le domaine de la publicité en général. J'ai expliqué à la Chambre—et je n'ai pas le temps de répéter cette explication—les améliorations que nous apportons actuellement à la situation dont nous avons hérité. Mais je tiens également à dire pour la gouverne des députés à la Chambre et des Canadiens que l'ensemble de la publicité . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je ferai remarquer au ministre, en toute déférence, qu'il est en train de conclure son intervention. Il ne lui reste que quelques secondes.

M. Andre: Je croyais qu'il me restait deux minutes, monsieur le Président.

Non seulement nous avons réussi à mieux gérer la publicité depuis le 17 septembre, comme en fait foi le travail de firmes comme la Lawson Murray, mais nous instaurons un meilleur processus. Nous réduisons très sensiblement le volume global de la publicité. Au cours de la présente année fiscale qui vient de débuter, nous réduirons la publicité de 30 p. 100 par rapport aux contrats de publicité accordés par le gouvernement précédent. On ne verra plus de vols d'oies se fondre dans le coucher de soleil ni d'amis du parti libéral toucher des honoraires exorbitants pour des publicités ridicules dont personne n'a besoin et qui ne sont d'aucune utilité aux contribuables.

M. Tobin: Monsieur le Président, m'est avis que le ministre proteste trop aujourd'hui. Il ne peut sûrement pas . . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Questions et commentaires? Le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a la parole.

M. Althouse: Monsieur le Président, nous avons entendu aujourd'hui deux sons de cloche différents du côté ministériel en ce qui concerne l'adjudication des contrats pour les médias et pour la publicité. Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a signalé qu'il existe un système type dans le secteur de la publicité: les différentes agences se contentent d'ajouter 15 p. 100 aux soumissions pour leurs services. Il a prétendu que s'il avait lancé un appel d'offres, le gouvernement aurait reçu dix soumissions identiques. Pourtant, le ministre a affirmé qu'il était parvenu d'une façon ou d'une autre à économiser près de 5.5 millions de dollars, ce qui ne concorde pas tout à fait avec ce que le député de Simcoe-Nord a dit de ce secteur.

Le ministre aurait-il l'obligeance de donner des précisions? Parlait-il du même genre d'économies, c'est-à-dire des économies réalisées sur les honoraires que les différentes agences de publicité auraient réclamés pour leurs services? Ou parlait-il tout simplement d'une réduction de la publicité que le gouvernement proposait de faire?

M. Andre: Monsieur le Président, j'ai parlé des trois aspects, des honoraires de l'agence, de la somme que reçoit l'agence de publicité et de la proportion que reçoivent les journaux, la télévision ou d'autres médias. Depuis des générations, c'est la même chose: si vous achetez ou si j'achète une demi-page de journal cela coûtera $4,000. Lorsqu'une agence de publicité achète une demi-page, elle reçoit une réduction de 15 p. 100. Cette réduction sert à payer les frais de composition, de création, de facturation et les frais généraux. Ce rabais de 15 p. 100 est la norme. Lorsque le gouvernement lance une campagne publicitaire pour Tourisme Canada par exemple, il signe un contrat pour un certain nombre de minutes d'antenne à la télévision ou pour un certain nombre de pages dans une revue, et ainsi de suite. C'est l'agence de publicité qui reçoit la commission. C'est un service de spécialistes comme n'importe quel autre, comme les services d'avocats, de médecins ou de comptables. On essaie d'obtenir un service de qualité.

J'ai dit à la Chambre dès janvier que nous mettions en place un nouveau système dans le cadre duquel l'évaluation de la qualité pour les gros contrats ou les ministères qui ont des budgets de publicité importants sera effectués par une commission de fonctionnaires. Dans le cas précis du contrat Lawson Murray, nous avions un petit contrat. La commission versée à Lawson Murray était seulement de $26,000, je crois. On ne peut pas vraiment mettre plusieurs candidats en concurrence dans ce genre de situation, car cela coûterait plus cher de choisir entre trois, quatre ou cinq soumissionnaires que les économies réalisées. Ce serait un immense gaspillage de fonds. L'attribution de ces contrats, c'est une question de confiance et de connaissance des personnes et de leur expérience.

Nous avions des gens qui avaient l'expérience des affaires des institutions financières. Ils se sont engagés à poursuivre ce programme qui existait depuis des années. Ils l'ont repris, poursuivi, et ils nous ont dit qu'ils pouvaient toucher la totalité du marché que nous cherchions à atteindre avec ces annonces en faisant beaucoup moins de publicité. Ils nous ont montré un nouveau moyen d'y parvenir. Pour le gouvernement, c'était une découverte; nous avons pu accepter le conseil et, grâce à cette idée, nous avons réalisé $500,000 d'économies par an.

On nous dira que quelqu'un d'autre aurait pu avoir cette idée. Eh bien, cela faisait des années que cela durait, et personne ne l'avait eue. Je pense personnellement que si l'on choisit quelqu'un qu'on connaît, en qui on a confiance et qui a de l'expérience, on a de bonnes chances d'en avoir pour son argent. C'est comme cela que je procéderais si j'avais besoin de choisir un avocat ou un comptable. C'est de cette manière que nous avons choisi cette agence de publicité. Notre initiative a payé. Nous avons économisé $500,000 par an aux contribuables parce que, grâce à leur expérience et à leurs connaissances, ils ont pu nous faire cette proposition. Nous avons des rapports de confiance. Il s'agit d'une entreprise honorable, que nous connaissons, et c'est pour cela que nous avons fait appel à elle.

M. Gagnon: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre). Il a dit hier, en répondant à une question du député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) que son ministère signait environ 350,000 contrats par année. Cela revient à plus ou moins 1,700 contrats par jour ouvrable. Il a précisé que seuls les marchés de plus d'un million de dollars lui étaient soumis, tandis que les autres suivaient la filière normale. Peut-il préciser combien ont été soumis à des appels d'offres, combien ne l'ont pas été et combien valaient plus d'un million de dollars?

• (1410)

Je voudrais aussi poser une question hypothétique. Si le ministre devait faire enquête sur les beaux-frères de tous les députés, par exemple, combien des signataires des 350,000 contrats par année seraient visés?

M. Andre: Monsieur le Président, le chiffre de 350,000 est assez exact. Moins d'un millier de ces contrats me sont soumis. Ce sont ceux dont le montant dépasse un million de dollars. Les contrats dont le montant varie entre $250,000 et un million relèvent des directeurs généraux de mon ministère et les fonctionnaires qui travaillent pour les directeurs généraux s'occupent des contrats de moins de $250,000.

Il est évident que nous ne pouvons pas vérifier les liens de parenté des personnes avec qui nous faisons affaire, comme le propose l'opposition. C'est une tâche impossible. Par exemple, il nous arrive souvent d'acheter des machines à écrire ou des ordinateurs de IBM. Il serait insensé de demander à cette société lesquels de ses milliers d'employés ont des liens de parenté avec quelqu'un du gouvernement. Nous n'en viendrions jamais à bout.

Si les députés de l'opposition craignent sérieusement les irrégularités, leurs préoccupations doivent s'étendre à tous les parents, par le sang ou par alliance, de tous les fonctionnaires, directeurs généraux et autres, à qui je délègue des pouvoirs.

J'ai décrit la façon dont nous nous y prenons pour éviter les abus. Nous publions chaque semaine la liste des contrats que mon ministère a conclus. Nous savons que l'opposition et les médias vigilants vont nous signaler que l'oncle d'un tel a peut-être obtenu un contrat. Nous examinerons le dossier afin de savoir si nous en avons pour notre argent.

Je répète que mon mandat ministériel—je l'accepte volontiers et je vais l'exécuter, même si le NDP continue à chercher la petite bête—consiste à utiliser les fonds publics à bon escient. En l'occurrence nous en avons vraiment eu pour notre argent.

M. Deans: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec le ministre. Une de ses responsabilités, peut-être la principale, c'est de s'assurer que les fonds sont utilisés consciencieusement. Ni moi ni aucun de mes collègues ne prétend le contraire, mais nous ne pouvons pas en être certains.

Je veux bien admettre que nous en avons probablement eu pour notre argent, mais là n'est pas la question. La question est de savoir si oui ou non il y a eu traitement de faveur. Je pensais l'avoir dit clairement. Le ministre a beau dire le contraire, mais je suis certain qu'il sait que personne ne prétend qu'une société est automatiquement rayée de la liste d'adjudicataires éventuels du gouvernement simplement parce qu'elle emploie telle ou telle personne. Essentiellement, nous disons que dans les cas où les dirigeants de la société en question sont susceptibles de bénéficier directement de l'adjudication—non pas indirectement sous forme de salaire—il faut lancer un appel d'offres pour l'adjudication de contrat.

Le président suppléant (M. Charest): La période réservée aux questions et aux observations est écoulée. Poursuivons le débat.

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je constate la présence du vice-premier ministre (M. Nielsen) parmi nous aujourd'hui. Si j'interviens au sujet de cette motion, c'est pour passer en revue de façon objective la série remarquable d'événements qui ont transpiré dans ce dossier, et plus particulièrement au sein du cabinet du ministre des Finances (M. Wilson).

Tout a commencé, semble-t-il, peu après l'arrivée au pouvoir du gouvernement, en septembre 1984. Je voudrais souligner au départ, ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que si j'interviens au sujet de cette motion, ce n'est en aucun cas pour mettre en doute l'honnêteté du ministre des Finances. Ce que je remets en question, c'est le jugement du ministre dans les circonstances décrites et la compétence du ministère, du ministre et du gouvernement.

Je voudrais souligner le désordre qui règne au sein de l'administration publique s'il s'agit bien là d'un précédent en fait de gestion des cabinets des divers ministres. A mon avis, nous ne pouvons, en tant que Canadiens, permettre à un gouvernement de faire peu de cas de régimes établis et de lignes directrices et de pratiques bien connues. Ces lignes directrices et pratiques ne visent pas à protéger l'intégrité du ministre, mais bien celle de tout le régime et du gouvernement lui-même.

Je ne veux pas parler de népotisme en tant que tel. Nous connaissons le point de vue du gouvernement à ce sujet. Nous savons maintenant qu'il n'y aura aucune assiette au beurre assez grande pour satisfaire les aspirations de tous les conservateurs en vie au cours du mandat du gouvernement. Le fait que l'on favorise certains parents de ministres du Cabinet peut être jugé discriminatoire par certains députés conservateurs de l'arrière-ban, mais je leur laisse le soin de s'en plaindre s'ils le jugent nécessaire.

Je le répète, je ne veux pas parler des relations familiales. Je n'entends pas m'arrêter sur le fait que le contrat dont on parle tant et dont il est question dans la motion n'a pas fait l'objet d'un appel d'offres. Selon moi, les faits—la relation familiale en l'occurrence, l'absence d'appel d'offres et le reste—sont éloquents.

En fait, ils en disent long sur la position du gouvernement que les Canadiens ont élu le 4 septembre, au sujet du népotisme et des récompenses à accorder aux loyaux partisans. Si je ne m'abuse, aux dernières nouvelles, ils sont plus de 1200 à se partager l'assiette au beurre. Ce n'est également pas là la question que je veux aborder cet après-midi.

[*Français*]

Moi, j'aimerais citer quelques faits saillants, des faits importants dans ce dossier, afin d'évaluer un peu le manque d'efficacité dans l'administration des ministères du gouvernement progressiste conservateur. D'abord, je vous rappelle, monsieur le Président, que, en septembre dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a retenu les services de M. Douglas Robson, vice-président de la société Lawson Murray Ltd., compagnie de publicité de Toronto. Monsieur Robson a été retenu, paraît-il, pour aider à mettre sur pied le bureau du ministre. Il est également à noter, en passant, que M. Robson est toujours le président de l'association conservatrice dans la circonscription du ministre des Finances.

Il est également à noter que le président de cette compagnie, M. Douglas Lawson, était bien le beau-frère du ministre des Finances (M. Wilson) et que sa femme, la sœur du ministre, figure parmi les administrateurs de ladite compagnie.

M. Robson se trouvait au bureau du ministre à partir à peu près . . . d'après ce que nous avons entendu ici à la Chambre, du 17 septembre jusqu'à au moins la fin du moins d'octobre . . . On a dit «approximativement» la fin du mois d'octobre. Cela veut dire peut-être au mois de novembre, peut-être à la fin du mois, peut-être une semaine avant ou une semaine après, on ne le sait pas. J'aimerais bien voir cette question clarifiée. Et pendant cette période, monsieur le Président, il, M. Robson, n'était pas payé par le gouvernement canadien, malgré l'existence, paraît-il, d'une entente verbale. En effet, le ministre a répondu ceci à une question posée en cette Chambre, et je cite ses paroles en français:

Nous avons conclu un accord verbal selon lequel il serait payé mais, en fait, il ne l'a pas été.

Donc, il n'était pas payé par le gouvernement pendant cette période.

Autre fait important, monsieur le Président, M. Robson a été assermenté, c'est-à-dire lié par ce qu'on appelle l'obligation de réserve, mais il n'a jamais signé la déclaration sur les conflits d'intérêts, exigence, devrais-je dire, fondamentale du personnel titulaire de postes d'exception. Ensuite, en effet quelques jours même plus tard, la compagnie de publicité de Toronto, la compagnie Lawson Murray Inc. que j'ai citée au début de mes commentaires, à laquelle appartenait M. Robson, a reçu un contrat au montant de $234,000, mais je vous rappelle encore, monsieur le Président, que M. Robson, est toujours resté pendant cette période employé de cette compagnie de publicité dans le secteur privé. En effet, le contrat de publicité était pour le compte de la Banque du Canada, agence ou organisme qui relève de la compétence du ministre en question, c'est-à-dire le ministre des Finances.

• (1420)

[*Traduction*]

Je comprends que les porte-parole gouvernementaux aient cherché toute cette semaine pendant la période des questions, à justifier les faits sur le parquet de la Chambre des communes. Mais toute personne consciencieuse ayant la moindre parcelle de bons sens et de jugement reconnaîtrait que ces faits sont inexcusables. Et ce dont il faut s'occuper ici, c'est que la chose ne se répète pas.

Le ministère des Finances, comme tous les députés le savent, est le ministère le plus «sensible» du gouvernement, après la présidence du Conseil des ministres. Sans vouloir déprécier en rien le vice-premier ministre, qui est ministre de la Défense nationale, son important ministère ne présente quand même pas la même sensibilité.

Je dirai, monsieur le Président, qu'il n'est pas possible d'avoir dans les cabinets des ministres des gens du secteur privé y travaillant comme bénévoles, qui ne figurent pas sur les listes de paye de l'État et qui n'ont pas signé d'engagement en conformité des directives concernant les conflits d'intérêts. On nous a dit que M. Robson n'avait pas accès à des documents secrets. Ayant déjà été ministre moi-même, je trouve cela un peu étonnant, puisque c'est pour cette raison justement que tous les membres du personnel, exempts et autres, doivent non seulement prêter le serment d'office, mais encore signer un engagement prévu aux directives sur les conflits d'intérêts. Nous ne pouvons pas laisser perpétuer dans l'opinion l'idée qu'un ministère et il s'agit en l'espèce du ministère des Finances, recourt de cette façon à des particuliers, placés à des postes donnant accès à des renseignements secrets et confidentiels qu'ils ne se sont pas engagés à respecter en conformité des directives concernant les conflits d'intérêts.

M. Lewis: Naturellement, vous leur avez balancé de l'argent.

M. Johnston: Je ne sais pas au juste qui a dit cela, mais je le saurai. Je répondrai en temps voulu.

M. Lewis: C'est moi.

M. Johnston: Ah! c'est lui le coupable! Il y aura une période de questions après coup, monsieur le Président. Je sais que les députés apprécieront ces faits en toute équité. Je sais que personnellement et collectivement ils vont applaudir aux réponses que leurs ministres vont donner des banquettes ministérielles aux questions qui leur seront posées sur cette très délicate et difficile affaire. Je m'en rends compte. Je sais que cela tient de l'association et de la solidarité politiques des députés d'en face, mais je leur demande à chacun de bien examiner leur conscience et de se demander si c'est vraiment de cette façon qu'ils s'attendent à ce que le gouvernement de notre pays soit mené. Je ne crois pas qu'ils approuvent ce comportement plus que nous, des banquettes de l'opposition, ni plus que les Canadiens à qui les faits ont été signalés.

N'oubliez pas, monsieur le Président, que M. Robson a non seulement bénéficié de ce privilège plutôt unique et occupé un poste probablement sans précédent dans un ministère, à savoir le ministère des Finances, mais qu'il l'a fait au cours d'une période très particulière, soit lorsque le ministère en question était à préparer l'exposé économique, le mini-budget que le ministre des Finances allait présenter en novembre. Ce mini-

budget, cet exposé, a été présenté à la Chambre des communes le 8 novembre.

En fait, M. Robson a travaillé bénévolement pour le ministère des Finances. Conformément à une entente verbale, il devait être rémunéré, mais cette entente n'a pas été honorée pour des raisons qui ne nous ont pas encore été dévoilées. De toute façon, il était là au cours de cette période particulièrement délicate, une période non moins délicate à mon avis que celle dans laquelle nous sommes à l'heure actuelle et qui doit mener enfin à la présentation d'un budget, si Dieu le veut, dans les derniers jours de mai. On nous dit que ce sera dans la semaine du 20 mai. Je ne peux m'empêcher de noter en passant que j'ai appris la chose par les journaux et non ici à la Chambre des communes . . .

Mme McDougall: Vous n'êtes jamais à la Chambre.

M. Johnston: . . . où elle aurait dû être annoncée.

De toute façon, ce genre de pratique administrative pernicieuse et piteuse est intolérable. J'espère que le vice-premier ministre, qui est ici aujourd'hui et qui est connu pour son souci des convenances et des bons procédés, verra à ce que ce genre de choses ne se reproduise plus, à ce que les ministres soient rappelés à l'ordre, à ce qu'aucun autre bénévole ne vienne ainsi travailler dans un ministère sans signer d'engagement touchant les conflits d'intérêts, dans un secteur délicat, pour ensuite réintégrer son entreprise où son nom figure toujours sur la liste de paye.

Dans le cas qui nous occupe, il y a en outre la question du contrat. Toutes questions de parenté avec le beau-frère et la sœur qui siège au conseil d'administration mises à part, si je n'ai pas pris la peine de parler de ce contrat de $234,000 c'est parce que nous ne saurions tolérer ce genre de méthode administrative, ni cette façon de traiter à la légère des traditions solidement établies en matière de gouvernement. Monsieur le Président, il est franchement impossible de tolérer pareille chose. Le vice-premier ministre, tous les ministres et députés de l'arrière-ban savent bien que leur position est indéfendable.

Nous savons comment les bureaux ministériels fonctionnent, nous qui avons eu le privilège de servir le gouvernement à titre de ministres. Le vice-premier ministre est sorti de ses gonds lorsque j'ai prétendu que M. Robson n'était pas surveillé. Voyons au juste de quoi il retourne.

On nous a dit que M. Robson n'avait pas accès aux documents secrets. Je n'en sais rien. Mais j'ai entendu, par contre, le ministre déclarer à la Chambre qu'il était particulièrement préoccupé pendant cette période-là, que c'était une époque très occupée de sa vie. Je me rappelle textuellement des mots qu'il a employés lorsqu'il a dit qu'il était obligé de passer pas mal de temps à Washington, qu'il avait invité M. Robson à organiser son bureau, sans nous dire quel était son titre. On nous a fourni des renseignements, mais pas grand-chose qui nous permette de comprendre ce qu'a fait M. Robson. N'étant pas rémunéré, il n'était pas question de rapports de supérieur à subalterne dans son cas. J'ignore qui était son surveillant immédiat, si c'était le ministre lui-même. Il affirme qu'il y avait un chef de cabinet. Était-ce cette personne qui supervisait M. Robson, ce volontaire du secteur privé qui connaissait mieux le ministre sans doute, du fait de son expérience antérieure, que le chef de cabinet lui-même. Dans ce cas, pourquoi a-t-on tellement insisté pour lui faire prêter serment? Cela m'étonne en soi, que ce monsieur ait dû prêter serment pour travailler. Sans doute parce qu'on a pensé qu'il pourrait avoir accès à des doucments secrets; pourtant, il n'a pas signé de déclaration concernant les conflits d'intérêts.

• (1430)

Toutes questions déjà abordées mises à part, notamment le fait qu'il ait été de la famille, la question du contrat adjugé sans soumission, toutes ces questions donc mises à part, il reste un point administratif très important. Et c'est justement cette question que j'ai voulu développer un peu.

Je dois dire combien je suis heureux que le vice-premier ministre soit ici. Je le lui rappelle, le moment ne convient pas pour exhumer d'anciens griefs et revenir sur le favoritisme qui existait par le passé.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Ce qui m'intéresse c'est ceci: comment les ministres administrent-ils leur ministère? En sa qualité de vice-premier ministre, le député doit veiller au bon déroulement des choses, veiller à ce que de telles situations ne se reproduisent pas. Comme je l'ai dit ce matin—et je le répète parce que cela me semble approprié en ce moment—nous avons l'habitude de retenir le service de personnes pendant des périodes données. Je sais que le vice-premier ministre a pu retenir les services de Canadiens éminents pour faire partie d'un comité dont la tâche est de dégraisser certains programmes. Nous avons hâte par ailleurs que le vice-premier ministre nous fasse part des résultats des efforts de ce comité. Je suis sûr que ces personnes ont eu accès à certains documents, comme je suis également certain que le vice-premier ministre a veillé ou bien à ce qu'elles n'aient accès à aucun document qui les auraient mis en situation de conflit ou bien à ce qu'elles respectent les directives concernant les conflits d'intérêts.

Ce matin, j'ai rappelé la mémoire d'hommes fameux qui, pendant la triste période de la Deuxième Guerre mondiale, ont offert leurs services au gouvernement du Canada pour la modique somme d'un dollar par année. Voici donc un certain M. Robson qui semble avoir offert gratuitement ses services, bien qu'il y ait eu une entente verbale à laquelle on n'a pas donné suite, et immédiatement après qu'il ait quitté le cabinet du ministre des Finances (M. Wilson), sa compagnie, Lawson Murray Limited de Toronto obtint un contrat de publicité non sollicité de $234,000. Si cela n'incite pas les députés à s'interroger sur les méthodes administratives du ministère des Finances et de tout autre ministère où la même chose pourrait se produire, je me demande ce qu'il leur faut pour le faire.

M. Lewis: Monsieur le Président, je comprends le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) qui a parlé des députés qui lisent des journaux à la Chambre. Je voudrais lui dire que nous nous intéressons tous vivement à l'éditorial paru dans le numéro d'aujourd'hui du *Star* de Toronto qui parle des critiques injustifiées dont le ministre des Finances (M. Wilson) fait l'objet. Le député sait que ce n'est pas un journal qui appuie souvent notre parti.

Je peux également comprendre la préoccupation du député quand il constate que des bénévoles viennent offrir leurs services à notre parti, puisque les libéraux payaient leurs partisans pour faire la même chose. Le député a demandé au cours de son exposé si le Canada pouvait s'offrir un gouvernement de ce genre. Je veux lui demander plus précisément ce qu'il préfère. Préfère-t-il un gouvernement libéral qui a augmenté les dépenses gouvernementales au titre de la publicité qui sont passées de 47 millions de dollars en 1982-1983 à 67 millions en 1983-1984 et à 77.5 millions en 1984-1985 à un gouvernement tel que le gouvernement conservateur qui accorde un contrat à une agence de publicité qui recommande d'abandonner cette publicité afin d'épargner les deniers publics. Le député dira-t-il à la Chambre et aux Canadiens si, d'après lui, un gouvernement qui majore ses frais de publicité de 47 à 77.5 millions de dollars est digne de confiance ou s'il ne faut pas préférer un gouvernement qui accorde un contrat à une société qui recommande d'interrompre certaines campagnes parce que c'est un gaspillage de fonds publics? Que préfère le député?

M. Johnston: Monsieur le Président, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a réussi à faire une très habile diversion. Il sait que, à titre de président du Conseil du Trésor qui a mis en application le rapport de la Commission Lambert, personne plus que moi ne veut que les contribuables canadiens en aient pour leur argent. Là-dessus, nous sommes tout à fait d'accord.

M. Lewis: Mais vous étiez minoritaire au sein du gouvernement libéral.

M. Johnston: Là n'est pas la question. Si le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) est capable, dans l'exercice de ses fonctions, d'économiser l'argent des contribuables et de fournir un bon service, c'est parfait. En ce qui concerne l'éditorial du *Toronto Star*, qui semble s'être glissé dans le préambule de la question, tout ce que je peux dire c'est que je n'avais jamais pensé que je verrais le jour où un député conservateur citerait le *Toronto Star* comme une source digne de foi. Cela doit être le côté progressiste.

Je voudrais maintenant poser au député une question à laquelle il n'est pas obligé de répondre. Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que le ministre des Approvisionnements et Services a attrapé une extinction de voix à force de se féliciter d'avoir économisé $500,000. Je vois qu'il est maintenant à la Chambre. Je ne peux pas retrouver le passage dans le hansard, mais je me souviens bien avoir entendu le ministre dire qu'il avait économisé une tonne d'argent aux contribuables. Il hoche la tête, peut-être pour confirmer que c'est bien ce qu'il avait dit.

M. Andre: Cinq cent mille dollars par an.

M. Johnston: Il a utilisé l'expression «une tonne d'argent». Si j'avais le temps, je demanderais au ministre des Approvisionnements et Services si l'augmentation de 2 millions de dollars du budget du cabinet du premier ministre (M. Mulroney) représente quatre tonnes d'argent. C'est tout autant une diversion que la question du député de Simcoe-Nord.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au député. En tant qu'ancien président du Conseil du Trésor, pourrait-il nous dire avec précision quelles étaient les directives ou les méthodes pour examiner tous les contrats accordés sans soumission à des parents par alliance? Quel était le système en place lorsqu'il était ministre pour examiner tous les contrats afin de voir s'ils n'étaient pas accordés à des parents par alliance?

M. Johnston: Monsieur le Président, les directives se trouvent dans les règlements de la Direction de la politique administrative du Conseil du Trésor. Le ministre des Approvisionnements et Services peut les avoir. Pour être tout à fait franc, je ne rappelle pas une directive qui viserait en particulier les parents par alliance. Je ne pense pas que la question soit là. La question, ce sont les directives sur les conflits d'intérêts. La question est de savoir pourquoi la société de M. Robson, qui a travaillé au cabinet du ministre et n'a jamais signé la directive relative aux conflits d'intérêts, a reçu ce contrat. S'il avait signé cette directive, le député sait très bien qu'il aurait été lié et n'aurait pas pu traiter avec ce ministère ou un de ses organismes pendant une période de deux ans. Voilà le problème que posent les directives.

En outre, le particulier en question, comme je l'ai signalé dans mes observations, a eu accès à des documents confidentiels, dans ce bureau, ce qui n'est absolument pas normal. J'espère que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) conviendra avec moi que nous ne pouvons pas nous permettre de laisser une foule de réprésentants du secteur privé, de gens qui sont au service de sociétés privées, envahir les cabinets des ministres pour les aider dans ce secteur délicat, sans être assujettis aux directives sur les conflits d'intérêts. De toute façon, ce n'est pas leur place, avec ou sans les directives.

M. Hawkes: En tant qu'ancien président du Conseil du Trésor, le député a-t-il conseillé au gouvernement de faire examiner tous les contrats accordés par tous les fonctionnaires du pays, pour vérifier s'ils ne favorisent pas des parents par alliance de ministres du cabinet? Est-ce, à son avis, une proposition pratique et réalisable, compte tenu de ses années d'expérience?

M. Johnston: Je comprends que le ministre des Approvisionnements et Services a une importante charge de travail, mais j'espère que le député de Calgary-Ouest ne cherche pas à justifier ainsi le contrat consenti à Lawson Murray et qui n'est, selon les propres porte-parole du ministère, qu'une mesure de favoritisme. Le député de Calgary-Ouest ne cherche certainement pas à prouver à la Chambre et aux Canadiens, compte tenu des faits dont nous avons eu connaissance, que les intéressés ne savaient pas qui travaillait pour la firme Lawson Murray et quels rapports elle avait avec le ministre.

• (1440)

Ce n'est certainement pas ce que prétend le député de Calgary-Ouest dans le but de dresser un écran de fumée devant toute cette affaire. Je suis toujours disposé à accorder le bénéfice du doute. J'ai dit que je ne cherche nullement à mettre en doute l'intégrité, mais seulement le jugement du ministre des Finances. Je connais suffisamment bien le député de Calgary-Ouest pour savoir qu'il n'est pas sérieux lorsqu'il prétend expliquer ainsi les événements pour la gouverne de la Chambre et des Canadiens.

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député qui vient de parler. Je veux lui demander deux choses. Premièrement, ne serait-il pas normal, si les ministres étaient informés que les contrats ne doivent pas être accordés aux parents d'autres députés ou à des membres de leur propre famille, de communiquer ce renseignement à la parenté des divers ministres du cabinet? Deuxièmement, le député sait-il—et je suis sûr que oui, étant donné son expérience passée—que dans les directives que le gouvernement appliquait de son temps, on peut lire ceci au sujet du traitement de faveur:

Les ministres ne doivent accorder aucun traitement de faveur, relativement à des questions officielles, à des parents ou à des amis . . .

Et ainsi de suite.

M. Andre: Continuez donc de lire.

M. Hnatyshyn: Lisez donc la partie à propos des conjoints et des enfants.

M. Deans: C'est à la fin. Il s'agit d'un tout autre article qui traite d'un aspect tout différent.

M. Andre: Pas du tout.

M. Deans: Si. Il traite de la question d'une tout autre manière.

M. Hnatyshyn: Il précise que les ministres ne doivent pas non plus leur accorder de traitement de faveur.

M. Deans: Ce n'est malheureusement pas de conjoints ou d'enfants dont il s'agit ici.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je regrette d'interrompre une si intéressante conversation . . .

M. Deans: Comme d'habitude, le leader du gouvernement à la Chambre et le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) ont tort. Le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) ne conviendrait-il pas qu'un beau-frère est en quelque sorte un parent et vraisemblablement aussi, mais pas nécessairement, un ami?

M. Johnston: Monsieur le Président, mon collègue de Hamilton Mountain a mis le doigt sur le problème, à savoir celui du traitement de faveur. C'est sûrement là que réside le problème. Il y a beaucoup de parents compétents en ce monde qui peuvent répondre aux appels d'offres, obtenir des contrats et fournir le service pour lequel ils sont payés sans qu'il y ait traitement de faveur ni apparence de traitement de faveur. Le problème en l'occurrence, c'est qu'il y a toutes les apparences d'un traitement de faveur, bien que je dirais au député de Hamilton Mountain, qui en conviendra sans doute avec moi, que l'affaire présente bien d'autres problèmes en plus de celui-ci. Voilà pourquoi j'ai tenu à limiter mes observations aux aspects administratifs du problème, c'est-à-dire le fait que des personnes occupent des charges publiques sans avoir adhéré aux lignes directrices en matière de conflits d'intérêts, un problème tout à fait distinct de celui du traitement de faveur et des cas de favoritisme politique dont nous sommes saisis en l'occurrence.

M. Andre: Et dans le cas où deux personnes vivent ensemble sans être mariées?

M. Shields: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député qui vient d'intervenir. Lorsqu'il était président du Conseil du Trésor, il n'a sans doute pas accordé de contrats à aucun de ses parents, j'en suis persuadé. Mais a-t-il autorisé l'octroi de contrats à des parents d'Ed Lumley?

M. Johnston: Monsieur le Président, en tant que président du Conseil du Trésor, je n'ai pas autorisé de contrats comme tels. C'est le ministre des Approvisionnements et Services qui s'est occupé de la plupart des contrats. Il y a bien sûr eu un certain nombre de contrats accordés par notre ministère comme il y en a eu par d'autres ministères à l'époque. Encore une fois, la question n'est pas là . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. Johnston: N'ai-je pas le droit de répondre?

Le président suppléant (M. Charest): La période réservée aux questions et observations est terminée. Nous reprenons le débat.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté le député de Calgary-Centre (M. Andre) répondre à mon collègue le député de Hamilton Mountain (M. Deans) que les députés néo-démocrates sont généralement moralisateurs, vertueux et purs. Je crois que ce sont les termes qu'il a employés. Je lui rappelle que ce n'est pas le Nouveau parti démocratique qui a conçu et établi les normes strictes sur lesquelles cette affaire a attiré l'attention du public, des médias et des députés. C'est l'œuvre du premier ministre (M. Mulroney). C'est lui qui était onctueux et moralisateur l'été dernier, pendant la campagne électorale. C'est le député de Baie Comeau.

J'avoue en toute honnêteté que nous étions heureux qu'il fixe de nouvelles normes plus strictes pour les personnages politiques surtout au Canada. Nous discutons maintenant de cette affaire pas parce qu'un député de l'opposition ou un journaliste des médias ou n'importe quel Canadien a fait ou dit quelque chose, mais à cause des déclarations du premier ministre. Voici ce qu'a déclaré le député lorsqu'il était chef de l'opposition, chef du parti progressiste conservateur, en s'adressant au premier ministre, l'actuel chef de l'opposition officielle (M. Turner): «Monsieur, vous avez eu le choix de dire non et vous avez décidé de dire oui aux vieilles attitudes et aux vieilles histoires du parti libéral.» Il a fait cette déclaration le 25 juillet 1984.

Le premier ministre actuel, qui était alors chef de l'opposition, a dit alors: «Le patronage politique des libéraux est tellement grossier que nous allons devoir y regarder de plus près. Je crois que nous allons devoir non seulement nous efforcer mais avoir la volonté de nous débarrasser de cela une fois pour toutes.»

Il a dit officieusement ceci aux journalistes, et ce sont les propos qui ont été rapportés, voilà l'envers de la médaille: «Il faut dire qu'on n'apprend pas à un vieux singe à faire des grimaces». Si j'avais été à la place de Bryce, j'aurais partagé l'assiette au beurre avec les autres.» Il s'agit ici d'appliquer le principe de la femme de César, c'est-à-dire non seulement d'être pur mais d'en donner l'apparence.

Nous avons abordé le sujet dans cette motion aujourd'hui et aucun ministériel n'en a encore parlé. La motion est très restreinte. Elle dit ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, l'adjudication sans appel d'offres d'un contrat au beau-frère de l'actuel ministre des Finances par le gouvernement du Canada constitue un geste inacceptable.

La motion ne dit rien de plus. Les députés qui en ont parlé jusqu'ici n'ont pas vraiment abordé cette question. A en croire les déclarations que le premier ministre a faites l'été dernier et au lendemain des élections, ce principe devait être inclus dans les directives ou suivi avant même que des lignes directrices ne soient publiées.

Je rappelle à la Chambre les usages en vigueur au Parlement britannique. Si le ministre des Finances siégeait au Parlement britannique, il aurait démissionné dès le lendemain sans même qu'on le lui demande ou qu'on ne l'y pousse. Un ministre du Parlement britannique l'aurait fait de son propre chef.

Personne ne met en doute l'intégrité du ministre des Finances. C'est un homme honnête et fort compétent. Là n'est pas la question. Même si le ministre ignorait, comme je suis prêt à le croire que son beau-frère avait obtenu un contrat n'ayant fait l'objet d'aucun appel d'offres, il aurait démissionné automatiquement. Ce genre de choses peut parfois arriver à des ministres. Cela s'est produit dans de nombreuses juridictions et ce n'est inhabituel. Un ministre peut parfois être la victime d'une erreur commise par ses subordonnés ou un collègue, mais en fin de compte, il est le seul responsable.

• (1450)

Je regrette que le ministre des Appovisionnements et Services soit sorti momentanément. S'il a omis d'informer et de consulter le ministre des Finances (M. Wilson) quant au bénéficiaire de ce contrat, le ministre des Approvisionnements et Services devrait démissionner, car il ne s'est pas acquitté de ses responsabilités et il a causé du tort à son collègue, le ministre des Finances. Si l'on suppose que le ministre des Approvisionnements et Services ne savait pas que la société à laquelle son ministère avait décidé d'accorder le contrat, sans appel d'offres, comptait dans ses rangs le beau-frère du ministre des Finances, il faudrait en conclure que ses collaborateurs ont omis de le lui dire, et il aurait donc dû demander la tête de certains fonctionnaires. Toutefois, même en admettant que ses collaborateurs ne l'aient pas renseigné, il demeure responsable et doit en supporter les conséquences s'il tient à se conformer aux principes et aux traditions du Parlement britannique, que notre Chambre des communes observe, pour la plupart, depuis des décennies.

En ce qui concerne les nominations dans le secteur public, qu'il s'agisse de la Fonction publique ou d'une société de la Couronne, j'ai toujours estimé que le plus important n'était pas tellement de connaître les convictions politiques de la personne nommée, mais plutôt sa compétence et ses qualités. L'affiliation à un parti politique ou les antécédents politiques devraient être secondaires si la compétence de la personne ne fait aucun doute.

Je ne m'attends pas à ce qu'un gouvernement conservateur nomme beaucoup de libéraux et de néo-démocrates aux conseils d'administration de commissions ou de conseils, ni qu'il leur accorde des tas de contrats. Je n'attendrais pas d'un gouvernement libéral qu'il nomme énormément de conservateurs et de néo-démocrates, et je ne m'attendrais pas non plus à ce qu'un gouvernement NDP nomme un grand nombre de libéraux et de conservateurs. Un gouvernement qui procède à des nominations par décret doit s'arranger pour s'entourer de gens qui partagent son idéologie. C'est tout à fait normal. Il doit y avoir, aux plus hauts échelons, des conseillers et des fonctionnaires compétents qui sont favorables à la politique que la population a demandé au gouvernement d'appliquer. Quelqu'un qui accepte une nomination par décret sait parfaitement qu'il a 99 chances sur 100 d'être renvoyé advenant un changement de gouvernement. C'est un des risques qui accompagnent ce genre de nomination, et cela n'a rien d'anormal.

Le degré de perfection, la classe et le raffinement qui caractérisent la Fonction publique britannique sont encore inconnus au Canada. En Grande-Bretagne, les sous-ministres et les présidents de commissions étudient les politiques de tous les partis du pays. Quand un autre parti prend le pouvoir, il ne renvoie pas la majorité des sous-ministres et des présidents de commissions, à cause du professionalisme des hauts fonctionnaires. Quelques semaines seulement après qu'un nouveau ministre a prêté serment, ces hauts fonctionnaires professionnels sont en mesure de lui dire: «Voici quelle est la politique de votre parti sur les questions qui relèvent de ce ministère. Après étude, il ressort que vous disposez de plusieurs options différentes pour appliquer votre politique». C'est ce que j'appelle des fonctionnaires professionnels. Leurs préférences politiques personnelles n'entrent pas en jeu du tout, et il est même très improbable qu'un de ces fonctionnaires révèle ses préférences personnelles. On trouve au Royaume Uni des hauts fonctionnaires qui sont en poste depuis de très nombreuses années et qui ont été nommés soit par le parti travailliste, soit par le parti conservateur.

Nous n'avons pas encore atteint ce degré de raffinement et de maturité au Canada. En attendant, les normes de conduite énoncées par le premier ministre lui-même, qu'elles existent déjà par écrit ou non, sont connues de tous les députés et à fortiori de tous les membres du cabinet. Je songe à ce que le premier ministre a dit l'été dernier, pendant la campagne électorale. Cela ne sert à rien de passer son temps à discuter des nominations au Sénat, même si je voudrais y consacrer encore une demi-heure. Nous en avons déjà entendu parler; par conséquent, je ne m'étendrai pas sur le sujet.

Le premier ministre et un ou deux autres ministériels ont critiqué les gouvernements néo-démocrates de trois provinces différentes. Je ne peux pas parler du Manitoba ni de la Colombie-Britannique parce que je ne sais pas très bien ce qui s'y est passé, mais je suis sûr que mes collègues pourraient élucider ce mystère. Ayant été secrétaire provincial de mon parti pendant sept ans, période pendant une partie de laquelle mon parti a été au pouvoir, et ayant été membre du conseil exécutif du parti pendant les années où nous étions au pouvoir, je peux dire qu'aucun président actuel ou antérieur du NDP n'a jamais été

nommé à un poste au sein du gouvernement NDP, que ce soit dans une société de la Couronne ou dans un ministère. Aucun membre de l'exécutif provincial du parti n'a été nommé à un poste auquel on accède par décret du conseil ou au conseil d'administration d'une société de la Couronne depuis 1944. Je défie quiconque de me nommer une seule personne.

J'ai écouté les députés d'en face et le premier ministre exprimer des doutes à ce sujet. Pour le moment, il y a en Saskatchewan un certain George Hill, ancien président du parti progressiste conservateur de la province, qui avait d'abord été nommé président de la Sakatchewan Power Corporation. Il a maintenant été nommé magistrat. Un certain Irving Goldenberg, ancien président du parti progressiste conservateur provincial a été nommé magistrat. Soit dit en passant, il y a une personne que je vais voir souvent, que je connais et que j'aime beaucoup, le docteur Barootes, un excellent médecin et un excellent collecteur de fonds pour le parti. C'est un homme très compétent et très aimable, c'est incontestable. C'est toutefois un ancien président du parti progressiste conservateur et il a été nommé au Sénat. Le premier ministre a le droit de nommer qui il veut au Sénat. Je ne m'en plains pas. Je ne tiens toutefois pas à ce que les conservateurs accusent les néo-démocrates de nommer de fidèles serviteurs du parti.

On se demande quelle orientation le gouvernement et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) risquent de prendre en matière d'assurance-maladie, d'hospitalisation, de ticket modérateur et de financement des hôpitaux et du régime d'assurance-maladie; cette question nous préoccupe. Je sais que la personne qui a été nommée à l'autre endroit n'aura aucune objection parce que je lui ai déjà donné publiquement mon opinion. Toutefois, le Dr Barootes est celui qui a dirigé la lutte contre le régime d'assurance-maladie en Saskatchewan. C'est lui qui a dirigé le comité «gardons nos médecins». C'est encore lui qui a recueilli des fonds pour empêcher l'établissement du régime d'assurance-maladie dans cette province. Il y a eu une grève des médecins. Le chef de cette grève était le Dr Barootes. Où est le Dr Barootes maintenant? Il a été nommé au Sénat par le premier ministre (M. Mulroney) qui, lors de la compagne électorale, s'est fait l'avocat de normes de qualité élevées dans les services de santé. Il a eu raison de proposer ces normes. Nous étions d'accord avec lui. Toutefois, quand il s'agit de les respecter, il nomme des gens qui s'opposent carrément au régime de soins médicaux exploité et financé par l'État. Il faut se demander ce qu'il en est des grands principes énoncés par le premier ministre.

• (1500)

Ce n'est pas nous qui avons abordé la question au cours de cette législature. C'est le premier ministre et le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) qui l'ont fait. Le ministre des Finances (M. Wilson) qui est ici acquiesce silencieusement.

La question, à laquelle le gouvernement n'a pas encore répondu, comme en fait foi la motion, est de savoir s'il juge approprié que le beau-frère ou un parent quelconque d'un ministre décroche un contrat sans appel d'offres et que ce ministre ne soit pas tenu de démissionner. C'est ce qui est en question. Cela n'a rien à voir avec les qualités et la compétence du ministre des Finances.

Je connaissais le ministre des Finances bien avant qu'il ne vienne siéger à la Chambre. Il avait naguère exécuté un excellent travail à forfait pour le compte du gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan. Nous savons qu'il est compétent. Nous le savions il y a des années bien longtemps avant que de nombreux députés en face viennent siéger à la Chambre. Ce n'est pas la question. Il faut se demander s'il est acceptable d'accorder un contrat sans appel d'offres à un proche parent. Telle est la question que doivent se poser tous les députés ministériels.

Personne ne trouve à redire à une économie d'un demi-million de dollars. Toutefois, cela n'a rien à voir avec la question et avec le principe que le premier ministre énonçait en termes onctueux et papelards au cours de la campagne électorale de l'été dernier. J'invite instamment les députés ministériels à répondre directement à la question posée dans la motion. Pensent-ils ou non qu'il est correct que le beau-frère du ministre des Finances reçoive un contrat sans appel d'offres, que le ministre des Finances ou le ministre des Approvisionnements et Services en soient informé ou non? Les membres du gouvernement pensent-ils que c'est correct? Deuxièmement, est-ce que l'un de ces ministres ou les deux ministres ne devraient pas présenter leur démission, sans que les députés de la Chambre, les médias ou le public doivent le leur demander et les y pousser?

M. Lewis: Monsieur le Président, je serais tenté de demander au député de Regina-Ouest (M. Benjamin), qui a écarté plusieurs membres de l'exécutif du NPD de la Saskatchewan, s'il connaît M. Matsalla, l'ancien ministre néo-démocrate des Ressources en Saskatchewan, et qui a été nommé conseiller pour la potasse au gouvernement NPD du Manitoba. Mais je ne le ferai pas.

Le député a dit qu'il attendait des conservateurs qu'ils gouvernent. Il a dit que ce qu'il attendait de nous, c'est que nous traitions avec des gens que nous connaissons et en qui nous avons confiance. Il a aussi dit qu'il attendait de nous que nous nommions des gens compétents. Le député ne reconnaît-il pas que l'on atteint le sommet de la compétence lorsqu'on a une personne ou une entreprise qui, nommée aux mêmes conditions, 15 p. 100, que n'importe quelle autre personne ou entreprise obtiendrait dans un appel d'offres, revient dire que ce qui avait été demandé a été réalisé conformément au contrat et recommande l'arrêt définitif de cette activité? N'est-ce pas la meilleure preuve de compétence que celui qui a obtenu un contrat vienne nous dire de ne plus faire de pareilles dépenses, afin d'économiser des fonds publics? N'est-ce pas pour cela que nous sommes tous ici, peu importe notre parti?

M. Benjamin: Monsieur le Président, je pense que c'était très bien de la part de l'agence en question. C'est une chose que n'importe quel gouvernement voudrait entendre. Revenons cependant à la question qui nous intéresse.

J'ai déjà fait affaire avec des agences de publicité. J'ai discuté avec des ministres de la Saskatchewan de leurs rapports avec des agences de publicité. Il incombe toujours à chaque ministre de renseigner les agences de publicité, peu importe leur allégeance politique, sur le programme qu'elles doivent faire connaître au public. Le ministre demande ensuite à toutes les agences de préparer une présentation et deux, cinq ou dix agences peuvent le faire. Si l'agence dont le député a parlé avait formulé, dans le cadre de sa présentation, une recommandation susceptible de faire économiser $500,000 et si elle avait ensuite présenté une soumission, cela aurait été tout à fait acceptable. Cela aurait été conforme aux conditions onctueuses et dévotes qui ont été annoncées par le premier ministre pendant la campagne électorale de l'été dernier. Ne me racontez pas d'histoires à ce sujet, je suis passé par là. Des conseils aussi judicieux et aussi fondés, il nous en faut. Mais quant à savoir de quelle façon ils sont utilisés, c'est autre chose. J'estime qu'on en a fait mauvais usage en traitant sans appel d'offres avec le beau-frère du ministre des Finances, quelle qu'ait pu être la valeur de l'entreprise ou du conseil.

M. Schellenberg: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Il a parlé éloquemment de ce qui s'est fait dans le passé. Il a dit qu'il ne s'attendait pas à ce qu'un gouvernement libéral nomme des députés conservateurs ou néo-démocrates, ni qu'un gouvernement conservateur nomme des députés libéraux ou néo-démocrates. Que pense-t-il du fait que le gouvernement actuel a nommé plus de députés appartenant à d'autres partis que n'importe quel autre gouvernement antérieur? Le gouvernement conservateur a nommé Stephen Lewis ambassadeur à l'Organisation des Nations Unies, et Lloyd Francis ambassadeur au Portugal. Est-ce que ces nominations ne prouvent pas que le premier ministre avait le choix?

Enfin, lorsque le sondage Gallup montre que 60 p. 100 des Canadiens sont fiers de se dire conservateurs, est-il difficile de trouver un conservateur à nommer?

M. Benjamin: Monsieur le Président, comme le député a cité Stephen Lewis, j'espère qu'il me fera parvenir une liste. Au Canada, tous les partis politiques, lorsqu'ils sont au pouvoir, nomment des gens d'autres tendances politiques. Cela n'a rien de nouveau. Je pourrais présenter une liste des personnes que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan a nommées lorsqu'il était au pouvoir.

Des voix: Nommez-en.

M. Benjamin: Les gouvernements ne sont pas bêtes et ils reconnaissent qu'il peut se trouver parmi d'autres partis des gens qui ont des compétences à offrir et qui peuvent aider le gouvernement du jour de façon non-partisane. Tous les partis politiques intelligents choisissent des gens parmi les autres partis.

Je tiens à dire que lorsque le premier ministre de la Saskatchewan s'est vu recommander la nomination d'un ancien candidat libéral extrêmement compétent dans un domaine en particulier, il n'a pas hésité à effectuer cette nomination. Certains partisans du CCF ont gueulé contre sa décision, mais le premier ministre a quand même nommé cette personne au poste en question, qu'elle occupe d'ailleurs toujours. Sauf erreur, sa nomination remonte à 1962; il est encore là et c'est un excellent fonctionnaire. Mais là n'est pas le probème ni la question. Le député devrait lire la motion. Est-il d'accord? Si oui, qu'il le dise. C'est tout ce que nous voulons savoir.

• (1510)

M. Tobin: Monsieur le Président, mon collègue de l'autre côté vient de dire que tous les gouvernements ont nommé des membres d'autres partis. C'est toujours ce qui s'est passé au Canada, tant sur la scène fédérale que sur la scène provinciale.

M. Benjamin: Pas toujours. Je n'ai pas dit toujours.

M. Tobin: Des députés de l'opposition m'ont demandé d'en nommer. Le sénateur Jack Marshall, qui fut député progressiste conservateur et qui a représenté honorablement et de façon remarquable la circonscription de Humber-Fort-au-Port-Sainte-Barbe pendant 12 ou 14 ans, a été nommé sénateur par l'ex-premier ministre, le très honorable Pierre Trudeau. Je pense aussi au sénateur Duff Roblin, lui aussi nommé par le même premier ministre. Il y a eu aussi un ancien premier ministre provincial du parti progressiste conservateur. Les députés de l'opposition ne vont pas convaincre les Canadiens . . .

M. Benjamin: Ne monopolisez pas mes dix minutes.

M. Tobin: Je ne prendrais pas toutes vos dix minutes. Ils ne convaincront pas les Canadiens par une charge aussi bête. Sous prétexte qu'ils ont nommé deux personnes éminentes, Stephen Lewis et Lloyd Francis, les conservateurs s'imaginent qu'ils se sont montrés généreux. Si leur générosité consiste à nommer un libéral, un néo-démocrate et un millier de conservateurs, ce n'est pas très convaincant. Trouvez d'autres arguments irréfutables, si vous le pouvez. C'est mon seul argument. Je me demande ce qu'en pense mon collègue.

M. Benjamin: Je veux remercier le gouvernement progressiste conservateur d'avoir nommé Stephen Lewis. Je veux remercier l'ancien gouvernement libéral d'avoir nommé le juge Berger, M. Leggatt, John Gilbert, tous anciens députés de la Chambre.

M. Deans: Ed Schreyer.

M. Benjamin: Oui, Ed Schreyer, au poste de gouverneur général, sans tenir compte de ses allégeances politiques. Nous en sommes reconnaissants.

M. Deans: Voilà qui est bien.

M. Benjamin: Là ne sont pas nos objections, monsieur le Président. Si un gouvernement veut nommer 20 personnes au conseil d'administration du CN ou d'Air Canada, il en a parfaitement le droit. Il a droit de désigner qui il veut. La question n'est pas qu'il soit ou ne soit pas conservateur. Je me demande s'ils sont compétents. Sont-ils représentatifs de la population? Si la plupart sont conservateurs, passe. S'il y a quelques libéraux et quelques néo-démocrates, parfait. Mais la question fondamentale, c'est la compétence. Représentent-ils toutes les couches de notre société ou s'agit-il seulement d'anciens présidents et d'anciens collecteurs de fonds du parti conservateur? Les critères de nomination doivent dépasser un peu ce niveau.

Monsieur le Président, j'en reviens à la motion. Les députés d'en face n'y ont toujours pas répondu. Sont-ils ou non d'avis qu'il est juste de donner, sans soumission, un contrat au beau-frère d'un ministre de la Couronne? Oui ou non? C'est tout.

M. Henderson: Monsieur le Président, je suis d'acccord avec le député qui vient de parler. Nous ne visons pas seulement certaines personnes en particulier, mais les principes et le traitement préférentiel accordé aux parents, à des gens qui ont travaillé dans des cabinets et ont eu accès à des renseignements que les simples citoyens n'ont pas. Je pense que c'est là l'interprétation que l'on doit donner de la motion à l'étude aujourd'hui.

Mais nous pouvons aborder l'autre question des nominations par favoritisme politique. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai entendu dire que l'un des gardes de quai de ma région, un pêcheur en activité depuis environ 27 ans, a été remplacé. Un garde de quai est chargé de surveiller les jetées et les ports, d'amarrer les navires et ainsi de suite. Toutefois, il a été remplacé par un aviculteur parce que ce dernier est membre du parti progressiste conservateur.

La Chambre devrait prendre très au sérieux toutes ces affaires qui ont tout l'air de traitements de faveur. Tous les partis doivent prendre ces questions très au sérieux. Comme l'a déclaré aujourd'hui mon ami de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), personne ne remet en cause l'intégrité du ministre des Finances (M. Wilson). Ce que nous remettons en question, c'est le risque que cette nomination soit mise au compte du favoritisme. C'est ce dont parle le député et qui fait l'objet de la motion à l'étude aujourd'hui.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je prends volontiers la parole pour traiter de cette motion ridicule, moralisatrice et pontifiante. Si j'ai revêtu ma robe rouge, monsieur le Président, c'est en quelque sorte un geste de défi; je mets en effet les députés d'en-face au défi de trouver une faille au jugement et à l'intégrité des députés de ce côté-ci.

La motion que le Nouveau parti démocratique a présentée et qu'il voudrait nous faire prendre au sérieux porte sur une question fort grave. Je ne conteste pas que les conflits d'intérêt soient une question fort grave. Cependant, mon préopinant, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a déclaré que jamais le Nouveau parti démocratique en Saskatchewan ne s'est trouvé en situation de conflit d'intérêts et que jamais il n'a adjugé de contrat et n'a jamais agi à l'encontre de l'intérêt public.

M. Benjamin: Je n'ai pas dit cela.

Mme McDougall: J'aimerais signaler, monsieur le Président, que . . .

M. Althouse: Aucun dirigeant du parti n'a été nommé à de hautes fonctions.

Mme McDougall: Aucun dirigeant du parti. Eh bien, il y a deux agences de publicité, Dunsky Advertising Ltd., et Struthers Associates.

M. Benjamin: Pas des dirigeants du parti.

Mme McDougall: Lorsque le Nouveau parti démocratique a pris le pouvoir en Saskatchewan, il a remercié de leurs services les anciennes agences . . .

Une voix: C'est honteux!

Mme McDougall: . . . et retenu les services de deux petites agences de publicité, qui avaient un certain lien, pour ne pas dire des liens certains, avec le NPD: la firme Struthers était la propriété de deux anciens chefs de cabinet de ministres néo-démocrates . . .

M. Benjamin: Il y en avait trois en réalité. Vous en avez oublié un.

Mme McDougall: . . . et Cameron Cooper, l'un des principaux associés, était le fils de Marjorie Cooper, une ancienne députée provinciale du parti CCF. Eh bien, mince alors! vous parlez d'une coïncidence!

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je tiens à faire savoir à la ministre que Cameron Cooper n'est pas le fils de Marjorie Cooper.

Mme Mitchell: Renseignez-vous, Barb.

Mme McDougall: Monsieur le Président, M. Cooper et M. Eaton, l'autre copropriétaire, avaient travaillé, à des postes importants, avec Elwood Cowley qui était, comme par hasard, l'organisateur de la campagne électorale provinciale. N'est-ce pas inhabituel?

M. Benjamin: Il était également ministre.

Mme McDougall: Je voudrais aborder d'autres sujets, si vous le permettez, monsieur le Président. Cela fait 30 ans que je connais le ministre des Finances (M. Wilson). Je sais à quoi m'en tenir sur son jugement et son intégrité. Nous sommes allés à l'université ensemble. Il était alors connu pour la sûreté de son jugement et son honnêteté. Lorsqu'il était adolescent, le ministre des Finances n'aurait même pas fumé en cachette derrière le hangar à bicyclettes. Il était parfaitement intègre et il l'est toujours.

Une voix: Quel homme ennuyeux!

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Je tiens à ajouter que nous avons également fait nos études avec le nouvel ambassadeur aux Nations Unies, Stephen Lewis, qui conviendra, j'en suis sûr, que le ministre des Finances est un homme dont le jugement et l'intégrité ne font aucun doute.

Le ministre des Finances a également été l'un de mes concurrents dans le domaine de l'investissement. Personne dans ce domaine n'ignore que le ministre des Finances était un concurrent loyal et un homme au jugement sûr. Je souligne également que je connais Doug Lawson et Doug Robson pour avoir travaillé moi-même dans le secteur de l'investissement pendant une vingtaine d'années. Si je connais Doug Lawson, c'est parce que l'agence de Lawson Murray a la réputation d'être l'une des meilleures pour les annonces financières. Le hasard a voulu que Doug Lawson devienne le beau-frère du ministre des Finances.

M. Tobin: Le hasard?

• (1520)

Mme McDougall: C'est un accident, monsieur le Président, un de ces malheureux accidents. J'imagine que si notre carrière ou notre profession devait souffrir d'un malencontreux mariage, peut-être le NPD serait-il contre le mariage. C'est peut-être cela qu'ils veulent dire.

Une voix: Ils sont contre l'amour.

Mme McDougall: Je ne pense pas qu'ils soient contre l'amour.

Je voudrais m'adresser à ceux qui siègent en face de nous. Mon arrière-grand-père était membre du cabinet de l'Ontario. Malheureusement, c'était un libéral. Cela prouve simplement qu'avec les générations on s'améliore. Je voudrais signaler qu'il était ministre libéral à une époque où le parti libéral de notre pays était un parti d'honneur qui travaillait à l'avenir de notre nation. Mon arrière-grand-père libéral aurait honte des bébés libéraux qui ornent cette Chambre. Il était aussi un homme intègre et un homme d'honneur. Je sais bien que ce sont des bébés à entendre les vagissements qui viennent d'en face.

Au cours du débat sur Coalgate, l'honorable Allan MacEachen a donné des directives sur les conflits d'intérêts l'interprétation la plus imaginative jamais entendue. Le 21 février 1983, il a dit:

> Il n'existe aucun organisme de surveillance. Il incombe à chacun de suivre les dictées de sa conscience . . . Il est malheureux qu'on ait si mal compris l'incidence de ces lignes directrices.

Ou l'on sait comment écrire «intégrité», ou on ne sait pas. Je suis bien d'accord. Je peux vous citer quelqu'un qui sait l'écrire, c'est le ministre des Finances.

Ayant passé pas mal de temps dans l'autre endroit, je pense connaître ces gens-là assez bien. Il y a quelqu'un là-bas qui s'occupait des pêches dans notre pays. Il a conçu la politique des pêches et, après avoir été nommé à l'autre endroit, il a été nommé directeur de l'organisation gouvernementale des pêches. Monsieur le Président, si j'étais un poisson, je serais scandalisée. Quelqu'un de notre côté de la Chambre l'a obligé à démissionner parce qu'il y avait un conflit manifeste d'intérêts. Cette société pouvait obtenir des millions de dollars de contrats du gouvernement.

Il y a un autre exemple à cet égard. M. David Mann a été engagé comme avocat pour la fusion des entreprises de pêche de l'Atlantique dans la foulée de ce même groupe de travail. Je cite le ministre de la Justice (M. Crosbie)le 3 avril 1984:

> Il est chargé d'effectuer la transaction pour la fusion de Fishery Products International Limited, la compagnie de Terre-Neuve dont le gouvernement est un des principaux actionnaires, ainsi que de la négociation avec les autres actionnaires. Il vient d'être nommé au conseil d'administration de National Sea Products Limited, son principal concurrent, et est également chef de la campagne de M. John Turner pour les provinces de l'Atlantique. Je ne sais pas comment il parvient à faire tout cela.

Nous discutons aujourd'hui d'une question très sérieuse, monsieur le Président. Il n'y a absolument aucune raison de mettre en doute l'intégrité et le jugement de mon collègue et de mon parti. Si nous voulons parler de conflits d'intérêts, nous devrions peut-être tous nous lever et avouer que nous sommes tous visés. Monsieur le Président, mon beau-frère a été nommé directeur des nouvelles radiophoniques de CBC. J'ai donc pris la résolution de ne plus jamais écouter ce réseau.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Ma sœur, qui est justement mariée à mon beau-frère, est rédactrice à la revue *Maclean's*. J'ai donc annulé mon abonnement.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Mon autre sœur, celle qui n'est pas mariée au directeur des nouvelles, travaille pour l'Association des banquiers canadiens et ma belle-sœur aussi. J'ai donc fermé mon compte et je garde mes économies dans un bas de laine.

M. Tobin: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre à propos de ce qu'elle a dit de plus pertinent dans tout son discours. Pendant ma jeunesse à Terre-Neuve, nous n'avions pas de hangars à bicyclettes. Nous avions cependant quelques hangars à bois. Je suis heureux d'apprendre que les membres de la famille de la ministre ont si bien réussi dans leur vie professionnelle. A Terre-Neuve, nous disons toujours: «Ne faites jamais confiance à un homme qui porte la veste ou à quelqu'un qui refuse de fumer en cachette derrière le hangar à bicyclettes». Qu'est-ce que le hangar à bicyclettes a à voir avec la motion présentée par le NPD aujourd'hui?

Nous avons bien goûté le discours de la ministre et sa façon de s'exprimer. Elle a beaucoup de verve et d'humour. Nous avons bien apprécié ses propos, mais en quoi se rapportent-ils à la motion à l'étude?

Mme McDougall: Ce rapport est évident, monsieur le Président, et je regrette beaucoup que le député ne sache pas faire de la bicyclette. La façon dont les gens portent des jugements et leur comportement les suit toute leur vie. S'ils font preuve d'intégrité et de jugement quand ils sont jeunes, c'est une habitude qu'ils conservent toute leur vie. Moi-même et d'autres députés pouvons en témoigner.

M. Tobin: Monsieur le Président, selon le numéro du 3 février 1984 du *Citizen* d'Ottawa, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) aurait déclaré: «Un gouvernement progressiste conservateur remplacera graduellement par nos gens à nous chacune des 3,300 personnes nommées à des conseils ou commissions fédérales et à des sociétés de la Couronne par le cabinet libéral.» C'est un ministre conservateur qui a dit cela, celui qui est responsable du ministère le plus susceptible de népotisme. Est-ce qu'il faut vraiment croire que tout va bien ici et que nous ne devrions pas poser des questions parce que le ministre des Finances n'aurait pas fumé en cachette derrière le hangar à bicyclettes? Qui cherchez-vous à duper?

Mme McDougall: J'espère que le député ne veut pas dire que ceux qui ont voté pour le parti conservateur n'étaient pas intègres et dévoués à la collectivité. Toutes et chacune des personnes nommées avaient prouvé leur dévouement à la collectivité, leur compétence et leur intégrité. Nous avons nommé des femmes et des membres de divers groupes culturels. Que veut le député? La majorité des Canadiens a voté pour nous.

M. Benjamin: Monsieur le Président, au début de ses observations, la ministre a confirmé ce que j'ai dit. Aucun de ceux qu'elle a mentionnés n'était des dirigeants du parti. Je ne me plains pas de ce que les conservateurs aient nommé des dirigeants du parti à divers postes. Je constate tout simplement.

Comme la ministre et nous tous le savons, le ministre des Finances s'est entretenu de cette affaire avec son beau-frère, M. Lawson. Si je comprends bien, il était d'accord. Je tiens à rappeler à la ministre que, même si mes collègues et moi avons toujours dit combien le ministre des Finances, était compétent, honnête et irréprochable, nous n'avons encore jamais employé le mot «jugement», car nous doutons de son jugement en cette matière. Cette affaire en dit peut-être long sur le jugement du beau-frère, qui a au moins pris ses précautions, mais elle n'est pas à l'honneur du ministre des Finances ni d'ailleurs du ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre).

La ministre nous dira-t-elle s'il est correct, d'après elle, que le beau-frère d'un ministre obtienne un contrat du gouvernement sans d'appel d'offres? C'est tout ce que nous voulons savoir.

• (1530)

Mme McDougall: Monsieur le Président, je pense que c'est l'avis du ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) qui décide de l'adjudication des marchés. Je n'ai absolument aucune hésitation à appuyer mon collègue le ministre des Approvisionnements et Services dans l'attribution de ce contrat.

M. Henderson: Monsieur le Président, je déduis de cette réponse que la ministre trouve convenable que des beaux-frères traitent sans appel d'offres avec le gouvernement. Qu'est-ce que la ministre pense du cas de frères et de sœurs? Pourraient-ils être nommés à des fonctions publiques, ou traiter sans appel d'offres avec le gouvernement? Qu'est-ce qu'elle répond, oui ou non?

Mme McDougall: Monsieur le Président, je crois savoir qu'il y a un député libéral qui a un beau-frère au ministère de ma collègue, la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier).

Jusqu'où le député veut-il remonter? Est-ce qu'il parle des cousins au deuxième ou au quatrième degré, des oncles et des tantes? Veut-il nous dire qu'une personne compétente, qui est sœur ou frère d'un député ministériel, doit être exclue de toute participation à la chose publique? Dans ce cas il éliminerait une foule de monde. Comme beaucoup de mes collègues, j'ai une nombreuse parenté.

M. Henderson: Monsieur le Président, je ne parle pas des députés mais des ministres, ainsi que de leurs frères et sœurs. Bornons-nous au cas des frères et sœurs de ministres qui traitent avec le gouvernement fédéral. La ministre dit-elle qu'il faut leur permettre de le faire? Est-ce qu'elle répond oui ou non?

Mme McDougall: Monsieur le Président, c'est là une question hypothétique. Tout le monde a des frères et des sœurs. Je ne vois pas ce qu'il y a de mal à cela.

M. Edwards: Monsieur le Président, la ministre ne serait-elle pas d'accord pour dire que beaucoup de problèmes qu'avaient les néo-démocrates en Saskatchewan ont été réglés par leurs frères libéraux, qui se sont débrouillés pour les faire entrer à la Fonction publique fédérale?

Les néo-démocrates semblent jouir d'une merveilleuse réputation pour la technologie sociale. Je me demande ce que deviendrait l'attachement du NPD aux valeurs familiales si cette résolution avait l'effet de proscrire les parents par alliance.

Mme McDougall: Monsieur le Président, ce n'est pas à moi qu'il faut demander de me prononcer sur l'attachement du NPD aux valeurs familiales.

D'autres affirmations ont été faites à ce propos. Par exemple, le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) a dit que lorsqu'il était ministre, il y avait des documents secrets dans tous les coins du bureau, et que tous ceux qui traversaient le bureau pouvaient les regarder. Je ne pense pas que ce soit là une façon convenable pour un ministre d'exercer ses fonctions.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de LaSalle (M. Lanthier) prend la parole sur une question ou un commentaire.

M. Lanthier: Oui, c'est à titre de député de LaSalle que je prends la parole. Mon cher ministre, je me demande ce que je devrais faire. Je suis le quatorzième enfant d'une famille de quinze. J'ai 39 neveux et nièces et 27 arrière-neveux et nièces.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Il y a 25 millions de Canadiens!

M. Lanthier: Réellement, comme Québécois, il y en a plusieurs qui sont «pris» dans la même situation que celle dans laquelle je me trouve. Devrais-je me suicider ou retourner chez moi?

[*Traduction*]

Mme McDougall: Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre comme de l'autre, nombreux sont ceux qui ont une nombreuse parenté. Je sais que mon collègue est dans ce cas.

Il importe, je pense, d'en revenir au fait que notre parti s'est engagé à agir avec intégrité et jugement, à réviser certaines directives et à les soumettre à une étude permanente.

Les subsides

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, les députés d'en face ont fait, ce matin et cet après-midi, des discours et des observations très intéressants à entendre. Ils ont parlé de tout, sauf du sujet et de la motion à l'étude. Je sais que des personnes dans les tribunes se demandent sur quoi porte le débat. La motion se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, l'adjudication sans appel d'offres d'un contrat au beau-frère de l'actuel ministre des Finances par le gouvernement du Canada constitue un geste inacceptable.

Voilà quel est le sujet du débat. Cette motion n'est pas une attaque contre la famille. Elle ne réclame pas que pour toute la durée de la carrière politique des députés ou des ministres de la Couronne, leurs père, mère, frères, sœurs ou cousins soient envoyés en exil en Sibérie.

La motion dit nettement que les responsables d'un ministère ne doivent pas accorder de contrat sans appel d'offres au beau-frère du titulaire de ce même ministère. Le contrat en question n'a pas été conclu avec un autre organisme ou un autre ministère que celui du ministre. Voilà ce qui s'est produit en l'occurrence.

Mes collègues du NPD et nous du parti libéral avons tenté toute la semaine d'obtenir une réponse du gouvernement à ce sujet. Nous avons demandé au gouvernement s'il croyait que c'était une façon acceptable d'agir, mais nous n'avons jamais eu de réponse directe. Nous avons parlé du gouvernement de la Saskatchewan, du gouvernement du Québec et de tous ceux qui ont existé au cours de notre histoire. Mais il n'a pas été question du cas qui nous occupe, du moins pas du côté ministériel.

J'en suis venu à la conclusion que l'impossibilité de tirer une réponse des députés ministériels en dit long sur leur attitude. Qui ont été les grands apologistes du gouvernement? D'abord le premier ministre (M. Mulroney) qui a répondu à des questions tout au long de la semaine. Le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) a souvent pris la parole à la Chambre cette semaine. Et bien sûr aussi le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre). Il a eu beaucoup à dire. La ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) est intervenue pour la première fois aujourd'hui. Elle a parlé de bicyclettes et de remises à bicyclettes et j'ignore au juste quel était le lien avec notre affaire.

Parlons des principaux défenseurs. Permettez-moi de citer un député qui est intervenu dans cette enceinte le 21 juin 1963. C'est un député extrêmement connu qui parlait alors du népotisme et des contrats sans appel d'offres. Le vice-premier ministre sourit. Qu'a-t-il dit alors? Il a déclaré ceci, comme en témoigne la page 1434 du hansard du 21 juin 1963:

Je dis même que c'est de la corruption, car ce n'est ni plus ni moins qu'un pot-de-vin qu'on offre à des amis politiques pour l'aide apportée à un parti. On recourt encore une fois au favoritisme dans le territoire du Yukon afin de récompenser les amis du parti. Je dis aux députés ministériels qu'il nous faut remettre à l'honneur l'ancienne pratique qui consiste à demander des soumissions pour tous les travaux et les services publics afin de supprimer entièrement cette pratique détestable du favoritisme. Elle n'a pas sa raison d'être et, à mon avis, tous les Canadiens ont également le droit de soumissionner pour tous les travaux ou services publics que le gouvernement veut faire exécuter.

M. Gauthier: Qui a dit cela?

M. Tobin: Le vice-premier ministre.

M. Gauthier: Vous plaisantez!

M. Tobin: Pas du tout. Je suis très sérieux.

Nous savons tous quelle est—ou était—sa position. Je regrette qu'il ait perdu de son innocence entre 1963 et 1985. Il est incroyable de voir ce que sont devenus ses principes élevés, ses valeurs et ses positions après 22 ans dans cette enceinte.

Nous sommes témoins ici de la perte de son innocence par un député. En 1961, dans un article publié dans *Maclean's* et intitulé «The Young Canadians», on interviewait une jeune étoile prometteuse sur la scène politique canadienne, le premier ministre, qui était étudiant à l'époque. Dans cet article de 1961, on lui a demandé que serait la position d'un premier ministre, à l'avenir, face au népotisme. Il a déclaré alors:

Je crois que son attitude sera bien différente de celle des gens au pouvoir à l'heure actuelle.

Bien entendu, c'était M. Diefenbaker qui était au pouvoir en 1961. Le premier ministre prévoyait un changement.

En 1976, dans le magazine *Saturday Night*, quels propos tenait le même jeune homme prometteur, le premier ministre, qui était alors candidat à la direction du parti progressiste conservateur du Canada? Comment ses opinions avaient-elles changées, suite à son association avec le parti conservateur? Voici ce que dit le magazine:

Quinze ans plus tard, au cours de sa première campagne à la direction, il s'est plu à citer les paroles du sénateur Allister Grosart, l'ancien adjoint de Diefenbaker qui disait: «Ce que notre parti veut, c'est pouvoir se partager cette maudite assiette au beurre.»

Nous voici donc en 1985 et les conservateurs se partagent en effet cette—je n'utiliserai pas ce langage déplacé—assiette au beurre.

Que disaient les conservateurs en 1984, quelques mois à peine avant de prendre le pouvoir? Le ministre des Approvisionnements et Services a déclaré dans cette enceinte que son gouvernement saurait garder les mains nettes. Qu'a-t-il dit? Eh bien, voici ce qu'il a dit: «Un gouvernement progressiste conservateur remplacerait graduellement . . . ». Le député était alors dans l'opposition. Je poursuis la citation: « . . . par des conservateurs chacune des 3,300 personnes nommées par le cabinet libéral à des commissions, offices et sociétés de la Couronne fédérale.

• (1540)

Comment le premier ministre a-t-il réagi quand il a appris que ces propos avaient été tenus par le député de Calgary-Centre? A-t-il été bouleversé? S'est-il dissocié de celui qui est aujourd'hui ministre des Approvisionnements et Services? Voici ce qu'il a dit, monsieur le Président: «Holà! Andre ne sait pas compter. Ce ne sont pas 3,300 mais bien 3,600 titulaires libéraux que nous remplacerons par des conservateurs». Voilà ce que le premier minsitre a dit. Le 9 juillet 1984, à une conférence de presse, il a aussi déclaré: «Les frères et les beaux-frères sont nommés à des postes dans tous les domaines». C'est scandaleux.

Compte tenu de leur expérience de la vie et de ce qu'ils pensent du favoritisme, pourquoi les députés ministériels n'admettent-ils pas qu'il y a eu un conflit d'intérêts, ou au moins qu'il a semblé y avoir eu un conflit d'intérêts, donc un exemple du jugement du ministre des Finances (M. Wilson)? Ils sont incapables de l'admettre, monsieur le Président. Leur façon d'aborder la question et l'entêtement aveugle du parti au pouvoir me font penser à une bande d'enfants qu'on a privés de sucreries pendant trop longtemps. Voilà pourquoi ils ne comprennent pas que c'était un grave accroc aux lignes de conduite sur les conflits d'intérêts. Voilà pourquoi ils ne comprennent pas qu'il est inacceptable que le beau-frère du ministre des Finances obtienne un contrat du ministère des Finances. Voilà la raison pour laquelle, en dépit de nos nombreuses questions, pas un seul député d'en face n'a pu se lever, la tête haute, pour répondre aux questions suivantes: Êtes-vous d'accord? Est-ce que vous trouvez cela normal? Pas un, monsieur le Président.

Voici une autre citation, monsieur le Président:

> De ceux qui ont reçu beaucoup, beaucoup est exigé. Et quand, dans un futur quelconque, le haut tribunal de l'Histoire jugera chacun de nous, examinant si lors de notre bref passage, nous avons été fidèles à nos responsabilités à l'égard de l'État, nos succès ou nos échecs, quel qu'ait été notre rôle, nous serons jugés d'après les réponses à ces quatre questions:
>
> Premièrement, étions-nous vraiment des hommes de courage . . .
>
> En second lieu, étions-nous vraiment des hommes de jugement . . .
>
> Troisièmement, étions-nous vraiment des hommes d'intégrité . . .
>
> Enfin, étions-nous vraiment des hommes de dévouement?

Ce sont les paroles de John F. Kennedy.

La question qui fait l'objet du présent débat, et celle qui s'est posée depuis une semaine, ce n'est pas de savoir si le ministre des Finances a fumé en cachette quand il était adolescent. Là n'est point la question. Pas plus de savoir si le ministre des Finances est un homme intègre et honnête. Si, tout au long de sa vie, dans ses entreprises, privées et publiques, il a respecté des normes qui nous feraient honneur à tous, là non plus n'est pas la question. La question, c'est que le ministre a fait preuve d'un très mauvais jugement. C'est que notre parti constate qu'en matière de patronage, on fait désormais circuler l'assiette au beurre, chose que nous tenons à freiner. La question qui a incité des députés des deux partis d'opposition à y revenir pendant toute la semaine, et qui les portera peut-être à en parler la semaine prochaine . . .

M. Hnatyshyn: Si vous ne parlez pas des vrais problèmes, vous allez tomber à 14 p. 100 dans les prochains sondages.

M. Tobin: . . . ne concerne pas uniquement les directives en matières de conflits d'intérêts. Ce qui nous inquiète c'est que pas une fois après cinq périodes des questions, après tous les discours entendus aujourd'hui, nos vis-à-vis n'ont voulu reconnaître, simplement admettre, que le bât blessait.

Nous avons entendu le ministre des Approvisionnements et Services, dont j'ai cité des paroles au moment où il n'était pas ministre, aujourd'hui responsable d'un ministère qui prête le plus au favoritisme, là où les dangers d'abus sont les plus grands, nous l'avons entendu affirmer: «Je le ferais à nouveau». Voilà où est le danger. Le ministre des Finances n'est pas le seul en cause. En somme, nous avons fourni l'occasion au premier ministre, le premier responsable du gouvernement et au ministre des Finances lui-même, l'occasion d'admettre qu'il ne convenait pas que le beau-frère d'un ministre chargé d'un ministère se voit adjuger un contrat par ce même ministère.

M. Dick: Ce n'est pas convenable.

M. Tobin: Le premier ministre n'a pas donné le moindre signe de regret. Il ne nous a même pas dit que cela ne se reproduirait plus. Et notre ministre des Approvisionnements et Services n'a pas cessé de nous répéter cette semaine qu'il recommencerait. A qui veut-on donner le change lorsqu'on prétend que cette compagnie nous a fait économiser $500,000? Le leader du gouvernement à la Chambre devrait pourtant connaître le fonctionnaire qui a signé le contrat accordé à Lawson Murray. Ce fonctionnaire n'est plus au service du gouvernement et il aurait dit à un journaliste du *Globe and Mail*: «Peu importe ce que dit le ministre des Finances. C'est du pur favoritisme».

M. Hnatyshyn: Il était votre employé.

M. Tobin: Non. C'est la personne qui a signé le contrat en question. Il faut que vous connaissiez les tenants et les aboutissants de cette affaire, monsieur le Président. Que le leader du gouvernement à la Chambre se le dise: Nous comptons bien qu'il nous soumettra le plus tôt possible ses nouvelles directives en matière de conflits d'intérêts. Je vois mal comment elles pourraient être plus contraignantes que les directives actuelles qui stipulent catégoriquement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: J'entends un député crier. Non, il ne s'agit pas des directives de M. Clark. Mais nous savons tous ce que le premier ministre pense de M. Clark. Il s'est déclaré en faveur de M. Clark lors du congrès d'investiture de son parti. Il a dit publiquement à Montréal: «Le député de Yellowhead (M. Clark) demeurera chef du parti conservateur tant qu'il voudra avec ma bénédiction.» C'est ce que le premier ministre actuel a déclaré. Que s'est-il donc passé, monsieur le Président? Peu de temps après, tout le monde fuyait le pauvre homme. Mais le premier ministre actuel ne s'était pas sali les mains. Nous savons, cependant, ce que vaut sa parole. Et le député de Yellowhead, l'ex-premier ministre progressiste conservateur, le sait aussi. Nous savons bien ce qui se passe lorsque le premier ministre prend la peine de baisser le ton comme il l'a fait ce jour fatidique à Montréal. Il a déclaré: «Je puis vous assurer que le député de Yellowhead a mon appui». Mais peu de temps après le pauvre était abattu, humilié, écrasé. Nous savons ce que vaut la parole du premier ministre. Nous vous disons maintenant que les Canadiens vous ont à l'œil. Vous avez déjà abusé de notre patience et vous feriez bien de ne pas trop tarder à nous présenter de nouvelles directives. Nous ne désarmerons pas.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je prends la parole maintenant pour commenter brièvement les questions dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je trouve toujours amusant d'entendre les cris d'indignation des néo-démocrates et des libéraux . . .

M. Deans: Il y a de quoi.

M. Hnatyshyn: . . . qui n'hésitent pas pourtant à obliger la Chambre à se prononcer sur ces questions aujourd'hui, même s'il en coûte $450,000 aux contribuables pour les rappeler de leur circonscription. Où sont passés ces députés?

M. Althouse: Pour être où sont-ils payés?

M. Hnatyshyn: Une poignée de députés pour représenter l'opposition. Ils savent qu'ils défendent une mauvaise cause. Ils feraient mieux de parler des véritables problèmes qui affligent nos concitoyens. Ils devraient parler des pêcheurs, des agriculteurs, et des ouvriers. Mais à quoi passent-ils leur temps actuellement? A proférer les pires calomnies qu'on ait entendues depuis longtemps à la Chambre pour porter préjudice aux gens. Si néo-démocrates et libéraux poursuivent dans cette veine, c'est tout le pays qui aura bientôt l'œil sur le Parlement.

Savez-vous ce qui va arriver, monsieur le Président? Ils vont perdre tout ce qui leur reste d'appui politique. Les Canadiens ne veulent pas qu'on leur fasse perdre leur temps avec ce genre de discussion qui plaît aux instincts les plus bas des gens de l'opposition.

M. Tobin: Vous avez laissé la sonnerie retentir pendant trois semaines.

M. Hnatyshyn: Les gens veulent des discussions constructives sur les vrais problèmes, les problèmes financiers, sur les moyens d'améliorer notre société. Ils ne veulent pas entendre parler de toutes sortes d'allégations ni entendre répéter de mauvaises représentations des faits.

• (1550)

Le chef du Nouveau parti démocratique et aussi un député d'Ottawa ont laissé entendre à la Chambre aujourd'hui que nous avions fait 1,200 nominations politiques.

M. Deans: Je n'ai pas dit cela.

M. Hnatyshyn: Ce n'était pas vous, c'était le chef de votre parti.

M. Deans: Il n'est pas ici aujourd'hui.

M. Hnatyshyn: Le chef du NPD a laissé entendre que nous avions fait 1,200 nominations politiques. Quels sont les faits? En fait, nous avons nommé au total un peu plus de 500 personnes par décret du conseil. Nous en sommes coupables.

M. Deans: Vous l'avez fait en l'espace de sept mois.

M. Hnatyshyn: Parmi ces 500 nominations, certaines ont eu pour effet de faire passer quelques sergents de la GRC au rang d'inspecteur. Ces cas font partie des 500 nominations par décret du conseil. Nous avons nommé C. M. Bud Drury. En fait, parmi les 500 personnes que nous avons nommées, il y a aussi un certain nombre de juges dont la nomination avait été approuvée par l'Association du barreau canadien.

M. Gauthier: Vous avez congédié Drury.

M. Hnatyshyn: Est-ce que ces nominations dénotent du favoritisme? Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons fait environ 350 nominations discrétionnaires. A entendre l'opposition, on pourrait croire que nous passons tout notre temps à faire des nomintions et à combler des postes. C'est déformer la réalité. C'est de la fraude. L'opposition est injuste. Elle essaie de créer des problèmes où il n'y en a pas.

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais simplement savoir si le leader du gouvernement à la Chambre fait une observation à propos du dernier discours ou s'il prononce lui-même un discours. S'il prononce un discours, il pourrait peut-être essayer de s'en tenir à la motion à l'étude.

M. le vice-président: Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) veut-il répondre?

M. Hnatyshyn: J'en venais au fait, mais je pense que je peux aussi faire une brève observation sur cette question.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement . . .

M. Hnatyshyn: En ce qui concerne les déclarations qui ont été faites . . .

M. Tobin: Monsieur le Président, nous en sommes aux questions et observations. Si le leader du gouvernement à la Chambre veut prononcer un discours, il devrait attendre son tour. Je voudrais moi aussi avoir l'occasion de relever les observations qui ont été faites. Les questions ou les commentaires de dix minutes, à ma connaissance, cela n'existe pas. Peut-être le Président pourrait-il éclairer ma lanterne.

M. le vice-président: Le député aura l'occasion de répondre. Le président du Conseil privé a la parole. Je lui demande de bien vouloir faire porter ses commentaires sur le discours du député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin).

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je me souviens bien que le député observait un silence et un mutisme absolus du côté du gouvernement, avant les dernières élections, lorsque le gouvernement libéral se livrait à une véritable débauche de favoritisme. Le fonds spécial de relance n'était autre qu'une honteuse distribution de fonds publics aux circonscriptions des députés du gouvernement. Où était alors le député? Où était sa vertueuse indignation? Son gouvernement a donné du favoritisme une image qui est passée à la postérité. Où était-il alors? Pourquoi ne s'indignait-il pas? Pourquoi ne disait-il rien quand son gouvernement se livrait aux activités de favoritisme les plus honteuses de notre histoire?

M. Tobin: Monsieur le Président, sans commenter la pertinence de ce que vient de dire le député, je constate que cela tout à fait l'air de vouloir dire que deux torts valent un droit.

M. Andre: Vous reconnaissez votre tort.

M. Tobin: Non, non.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Écoutez bien.

M. Darling: Vous reconnaissez votre tort.

M. Deans: Il avait tort et vous aussi.

M. Tobin: Sans commenter la pertinence des commentaires du député, je les interprète comme la défense de quelqu'un qui essaie de nous dire: «Fichez-nous la paix; puisque nous pensons que cela s'est déjà fait dans le passé, il n'y a pas de raison que nous ne le fassions pas». Le leader du gouvernement à la Chambre, cet important délégué, cet important porte-parole, ne nous a pas expliqué pourquoi il n'y a pas eu méfait.

M. Andre: Il n'y a pas eu de méfait.

M. Tobin: Il prend la parole en fait pour se livrer à une attaque sordide. Le *Globe and Mail* du 24 mai 1983 relate cette conversation avec le premier ministre:

«M. Mulroney, vous allez être premier ministre», et M. Mulroney de répartir: «Vous allez être sénateur. Mais cela se fera en toute équité. Il y aura aussi des emplois pour les libéraux, les néo-démocrates—le jour où j'aurai 15 ans d'ancienneté comme premier ministre et où je ne pourrais plus trouver un seul conservateur vivant dans tout le pays.»

Le leader du gouvernement à la Chambre, qui s'indignait il y a un instant, sourit maintenant de toutes ses dents. Dommage que les caméras ne puissent le voir!

M. Hnatyshyn: Vous êtes un farceur.

M. Tobin: Il sait que le gouvernement a fait 1200 nominations politiques et non pas 500. Il sait que ce ne sont pas toutes les nominations politiques qui se font par décret du conseil. Il le sait. Il ne trompe personne. Je l'invite maintenant à répondre à une question. Je n'invoquerai plus jamais le sujet ensuite, quelle que soit sa réponse, mais je lui demande de répondre par oui ou par non. Est-ce qu'il pense qu'il est convenable que le beau-frère d'un ministre se voie accorder un contrat sans appel d'offres par les services de ce ministre? Est-ce convenable, oui ou non?

Le président suppléant (M. Charest): Le leader adjoint du gouvernement.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, l'ennui, c'est que la question est mal posée.

M. Tobin: Oui ou non?

M. Hnatyshyn: Les allégations au sujet de ce contrat sont tout à fait erronées.

M. Tobin: Oui ou non?

M. Hnatyshyn: Elles sont erronées parce qu'il ne l'a pas obtenu des services du ministre. C'est venu du ministère des Approvisionnements et Services.

M. Tobin: Oui ou non?

M. Hnatyshyn: Comment puis-je répondre par oui ou par non à une question qui est mal posée? Je dis, comme mes collègues, qu'aucune directive n'a été violée. Le ministre des Finances (M. Wilson) est un homme correct et honorable. Le Nouveau parti démocratique et le parti libéral auront beau chercher à le noircir, cela ne nous fera pas bouger d'un iota dans notre détermination à faire ce qu'il faut pour les Canadiens.

Je réponds au député qu'il se discrédite. C'est sa crédibilité à lui qu'il remet en question en remuant ainsi la boue, en s'en prenant à un citoyen canadien correct et éminent.

M. Tobin: Monsieur le Président, pour faire une mise au point—je ne sais pas si la caméra peut voir—ce document s'intitule The Black Paper on Tory Patronage. Établi par le député de Glengarry-Prescott-Russel (M. Boudria), il présente la liste de bien plus de 500 nominations politiques faites par les conservateurs. Le député de Glengarry-Prescott-Russell s'est supérieurement débrouillé pour suivre les manigances de ces gens-là. Je me ferai un plaisir d'en donner un exemplaire en son nom à chacun des députés qui en fera la demande. Pour le cas et où ils ne le sauraient pas, ils peuvent s'enorgueillir d'en avoir fait beaucoup plus de 500, parce qu'il y en a environ 1200 dans le document établi de façon si magistrale par le député.

M. Johnson: Monsieur le Président, j'aimerais demander au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) s'il est d'avis que tout député qui fait une déclaration au cours d'un débat ou qui répond à des questions doit dire la vérité.

M. Tobin: Oui, monsieur le Président, je pense que chacun d'entre nous doit s'efforcer de dire la vérité à la Chambre chaque fois qu'il le peut, et dans toute la mesure de son information.

Le président suppléant (M. Charest): Reprise du débat.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, de retour à la Chambre cet après-midi pour participer au débat sur la question de savoir s'il est acceptable que le gouvernement du Canada adjuge un contrat au beau-frère du ministre des Finances (M. Wilson) sans prendre la peine de publier un appel d'offres, j'ai été surpris d'entendre le leader du gouvernement à la Chambre déclarer que les Canadiens ne se souciaient guère de cette question. Je doute fort qu'il ait raison. Je sais pertinemment que mes commettants, à l'instar vraisemblablement de ceux des autres députés, suivent nos délibérations et s'intéressent à toutes les questions dont nous sommes saisis. Nos délibérations, c'est un fait, laissent parfois à désirer, mais les Canadiens s'intéressent quand même aux questions dont nous discutons.

Or, vu la confusion qui règne à la Chambre depuis quelques minutes, il y aurait peut-être lieu de rappeler et de préciser les faits, de façon à bien circonscrire le débat. Les téléspectateurs qui viennent d'allumer leur appareil et qui n'ont pas eu le loisir de lire leurs journaux se demandent peut-être si certaines fléchettes atteignent bien leur objectif.

Il est question en l'occurrence d'un contrat de publicité que le gouvernement a octroyé à propos d'obligations d'épargne. Il s'agit d'un type de contrat qui, selon une personne qui s'occupait de cela sous l'ancien gouvernement, ne pose aucune difficulté. En fait, on a dit que c'était un très beau cadeau. Il est clair également, en regardant la façon dont ce contrat a été accordé, que l'ancien gouvernement suivait à peu près les mêmes méthodes. En fait, les volées de flèches qu'échangent les libéraux et les conservateurs ne sont guère qu'une bonne vieille prise de bec.

• (1600)

Les Canadiens se demandent ce qui se passe. D'après les renseignements qu'on possède sur l'attribution du contrat, est-il possible que le ministre des Finances ait agi correctement et que l'on n'ait rien à reprocher au gouvernement? Comment s'y prend on pour accorder ces faveurs à une agence de publicité? C'est apparemment la responsabilité du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) plutôt que celle du ministre des Finances. C'est un comité du gouvernement qui fait la recommandation. Si l'on examine la composition de ce comité, on peut se faire une meilleure idée de la façon dont les choses se passent. On nous a dit que, aussitôt au pouvoir, le gouvernement avait remercié les trois libéraux qui étaient chargés du groupe de gestion de la publicité fédérale. Deux militants conservateurs ont pris leur place. Devant ce genre de choses, il devient évident que c'est ainsi que les choses se passent. Lorsqu'on nous dit que l'une des personnes nommées était Robert Byron, ancien directeur de la publicité chez Case Associates Ltd. de Toronto, qui a dirigé les services de circonscription pour le parti conservateur durant la campagne électorale fédérale l'an dernier, il y a tout lieu de supposer que M. Byron connaissait bien les investisseurs conservateurs dans le pays, surtout dans des villes comme Toronto, qui occupent des postes élevés dans le domaine des affaires et qui méritent d'être avantagés par le nouveau gouvernement.

Lorsqu'on apprend que l'autre personne, Jean Péloquin, directeur de publicité de Montréal qui a fait partie du groupe conservateur chargé de la stratégie en matière de communications à Québec durant la dernière campagne, nous nous disons qu'il doit parfaitement connaître les publicistes de cette région du pays et qu'il connaît sans doute assez bien ceux des autres régions.

Il s'agit là d'un travail qui n'est guère difficile, sans doute trop payé, puisqu'il s'agit d'un boulot en or ou d'un cadeau offert à une agence. Les gens qui s'en occupent sont d'anciens représentants du parti conservateur qui ont été nommés à ce groupe pour le gérer dans l'intérêt de leurs petits amis. Lorsqu'ils examinent la question et arrêtent leur choix sur une figure qui, comme par hasard, compte parmi ses dirigeants le beau-frère du ministre des Finances, cela ne les dérange sans doute pas de voir que cette personne occupe un poste de direction et que le contrat publicitaire met en cause le ministère des Finances. Peu importe. Près d'un quart de million de dollars va être versé à cette agence. Ce contrat augmente les recettes de l'entreprise en question, et ce n'est que normal.

Les Canadiens s'intéressent à ces questions, et surtout les Canadiens ordinaires qui ont très peu d'espoir de profiter un jour d'un gouvernement qui se complaît à restreindre les dépenses dans tous les secteurs possibles, sans tenir compte des conséquences pour eux. Ces Canadiens ordinaires suivent de près les activités du nouveau gouvernement. Ils ne seront pas impressionnés de constater que le gouvernement qui a promis du changement dans divers secteurs, a continué pendant l'automne d'appliquer les directives du gouvernement précédent qui sont manifestement inadéquates, sans apporter de changement si ce n'est au niveau du personnel.

Ces Canadiens vont se demander si l'on dilapide les deniers publics et si les parents et amis du nouveau gouvernement vont en profiter à leurs dépens sans que cela procure de gros avantages au pays. Il est scandaleux de s'entendre dire que ces pratiques n'ont plus cours et le président du Conseil du Trésor n'a pas besoin de s'excuser d'avoir fait ce genre de chose. Tout cela ne sert qu'à rendre les Canadiens encore un peu plus cyniques à l'égard de leur gouvernement, en se disant que les conservateurs ne valent pas mieux que les libéraux, que le gouvernement cherche avant tout à avantager ses amis et parents au détriment de l'ensemble de la population. Ils ne peuvent qu'être convaincus qu'un gouvernement honnête est une utopie.

Ce genre de comportement nuit à la réputation du gouvernement. S'il est une chose que je reproche aux gouvernements et aux partis qui se livrent à ce genre d'activité, c'est exactement cette mauvaise réputation, ce cynisme qu'elle fait naître dans l'esprit des Canadiens ordinaires. Lorsque je vois des députés faire signe que non de la tête et en douter, je me demande où est leur sens moral. Le sectarisme politique prend manifestement le dessus et les gens cessent de se demander ce qui constitue un comportement acceptable et régulier en l'occurrence.

Notre motion porte sur l'octroi d'un contrat en particulier. Au cours du débat cet après-midi, personne n'a répondu à la question de savoir si ce procédé est acceptable ou non. Cela témoigne du sentiment de malaise que cette affaire suscite. Ce qui est curieux, c'est que les lignes directrices aient été rendues un peu plus rigoureuses. C'est vraisemblablement que le comportement de l'automne dernier était inacceptable et que des choses de ce genre ne devraient jamais se produire. Au hochement de tête, je conclus que les lignes directrices n'ont pas été rendu plus rigoureuses. On doit donc regretter qu'il n'y ait pas eu d'amélioration.

Il a été beaucoup question à la Chambre du favoritisme en matière de nominations. Si on s'y arrête, on comprend facilement pourquoi les Canadiens sont à juste titre malheureux de ce qui s'est passé l'automne dernier et pourquoi ils appuient la motion dont la Chambre est saisie. Si le gouvernement acceptait de répondre comme il le devrait, il présenterait de plates excuses aux Canadiens.

Le gouvernement peut très facilement devenir la chasse gardée de ceux qui détiennent les leviers du pouvoir, qui ont en main le sceau de l'État et qui peuvent nommer à leur guise qui ils veulent. Dans le cadre de notre monarchie constitutionnelle, le pouvoir est en grande partie concentré entre les mains du premier ministre et du Conseil privé, le premier ministre agissant sur le conseil de son propre cabinet. Si nous examinons toutes ces nominations, quel qu'en soit le nombre, qui sont le fruit du favoritisme politique, ces nominations faites par décrets du conseil, voire même, comme on le prétend, celles de juges que le cabinet fédéral aurait décidées à la recommandation du premier ministre et du ministre de la Justice, nous constatons un incroyable pouvoir de nommer des juges partout au Canada, voire même à l'intérieur de ce qu'un nouveau venu tiendrait pour l'appareil judiciaire des provinces. Cela témoigne de l'énorme pouvoir de nomination que les gouvernements ont toujours exercé depuis l'aube de la Confédération. Ils ont toujours usé de ce pouvoir pour faire avancer la cause de leur propre parti. Ils s'en sont toujours servi pour privilégier leurs amis et leurs parents, situation que nous dénonçons aujourd'hui.

M. Hnatyshyn: C'est une honte. Nous voulons des noms.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Les gouvernements utilisent leur pouvoir pour nommer leurs partisans et leurs amis, même si ceux-ci n'ont pas du tout les titres et qualités voulus pour assumer leurs fonctions.

M. Hnatyshyn: C'est du maccarthysme. Nous voulons des noms. Dites-nous quels sont ces juges que vous traitez de créatures politiques.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Le fait que leur pouvoir de nomination échappe à tout contrôle du Parlement nous amène au cœur du problème.

M. Andre: Votre comportement nous fait douter du Parlement.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Si le gouvernement voulait vraiment agir convenablement, il s'arrangerait pour qu'un comité examine le dossier de ceux qu'il veut nommer. Le comité déterminerait si ces personnes méritent effectivement d'exercer les fonctions auxquelles elles sont nommées.

On n'a qu'à songer aux conseils d'administration des organismes s'occupant des transports qui ont fait l'objet de beaucoup d'attention de la part du gouvernement ces derniers temps, et tout récemment ceux d'Air Canada, du CN et de VIA Rail. Nous avons vu nommer à ces conseils d'administration des personnes qui comptent certes parmi leurs références des liens d'amitié avec le premier ministre, l'appui qu'elles lui apportaient depuis des années et des connaissances limitées dans certains cas. On connaît parfaitement bien l'industrie dont ils seront responsables, la société dont ils feront partie du conseil d'administration. Dans ces cas-là, nous avons tout lieu de nous demander si un comité parlementaire chargé d'examiner les références de ces personnes déciderait effectivement qu'elles méritent ces nominations ou s'il ne refuserait pas en fait d'entériner certaines d'entre elles. Si nous disposions d'un tel comité, il ne serait pas du tout nécessaire que quelqu'un s'en prenne à moi et m'invite à citer des noms ou quoi que ce soit du genre. Nous aurions un comité parlementaire pour encourager le premier ministre (M. Mulroney) à bien examiner les candidatures et à nommer des personnes compétentes. Quand on songe aux organismes en question qui sont d'importantes sociétés d'État et diverses commissions et quand on songe que les responsabilités qui y sont exercées revêtent une énorme importance pour le pays et les Canadiens, on est en droit d'exiger des titulaires compétents. S'il n'est pas nécessaire d'être compétent pour y être nommé, il s'agit alors de sinécures.

• (1610)

Il y a plusieurs siècles, le gouvernement parlementaire de Grande-Bretagne offrait de nombreuses sinécures. Adam Smith a lui-même passé beaucoup de temps à écrire sa *Richesse des Nations* pendant qu'il occupait l'une d'elles. On chargeait quelqu'un de faire le travail à sa place et l'on vivait de ses rentes. Je dois dire que la plupart de ces sinécures ont été beaucoup moins productives que celle d'Adam Smith.

Si les commissions n'ont pas beaucoup de travail à faire et s'il n'est pas nécessaire de connaître certains aspects d'une industrie pour en faire partie, elles servent uniquement à octroyer des sinécures parfaitement révoltantes. Ces questions intéressent énormément les citoyens, car ils savent qu'ils ne disposent que d'un revenu très limité s'ils comptent sur le gouvernement pour les faire vivre. L'ancien gouvernement a mis en place, à deux reprises, des programmes d'austérité visant à réduire les revenus et cela avec l'appui des conservateurs.

Les pensionnés savent que leurs pensions sont loin d'être suffisantes. S'ils sont obligés de vivre grâce aux prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale, ils savent à quel point leurs moyens seront limités et ils connaissent également l'insuffisance du Régime d'assistance publique du Canada, un régime administré en coopération avec les provinces qui pousse littéralement les gens au crime et à la débauche en les condamnant à vivre avec un revenu de misère. Dans de telles conditions, les Canadiens sont très désireux de savoir à quel point les amis et les parents du gouvernement peuvent s'enrichir aux dépens du public.

Le leader du gouvernement à la Chambre doit songer à cet aspect de la question. Même s'il se scandalise comme tout à l'heure lorsqu'il nous a fait son numéro, ses électeurs aimeraient bien savoir eux aussi pourquoi certaines personnes profitent si bien des privilèges accordés aux conservateurs alors que les simples citoyens qui voudraient pouvoir contribuer un peu au bien-être de la collectivité voient le gouvernement les en empêcher ou les pousser au désespoir. On peut aussi bien citer, à titre d'exemple, le gouvernement conservateur de l'Ontario qui gouverne si mal depuis 42 ans que le nouveau gouvernement qui possède tellement d'énormes pouvoirs.

La question du favoritisme politique et celle, plus précise, de l'abus de pouvoir servant à enrichir certains aux dépens des Canadiens sont les questions sur lesquelles nous devons nous pencher aujourd'hui. Je crois que les Canadiens s'intéressent beaucoup à ces questions et qu'ils veulent un gouvernement qui agit d'une manière responsable. Les Canadiens souhaitent que

le gouvernement nomme des hommes et des femmes compétents, qui représentent la diversité du pays, possèdent une expérience régionale et connaissent les différents degrés de prospérité et d'absence de prospérité qu'on trouve au Canada.

Les Canadiens désirent que les commissions soient le plus représentatives possible, à tous égards. Ils ne veulent pas de commissions constituées uniquement d'amis et de parents de membres du gouvernement. Ils ne veulent pas de commissions composées de conservateurs qui ont été particulièrement gentils avec le premier ministre avant son élection. En fait, un grand nombre de conservateurs attendent encore probablement leur récompense, car le premier ministre n'a pas eu 15 ans pour donner satisfaction à tous les conservateurs et, en s'occupant de ses amis, il a négligé les partisans d'autres membres de son parti.

Les Canadiens veulent donc des commissions qui soient vraiment représentatives, et quand ils apprennent que le gouvernement signe des contrats de publicité, ils veulent être certains d'en avoir pour leur argent. Le fait que des députés d'en face et des ministres aient refusé de dire si une telle conduite était acceptable montre bien qu'ils hésitent à dire publiquement que ça l'est. En refusant de répondre, ils admettent que ce qui s'est produit n'aurait pas dû arriver et que les règles ne sont pas assez strictes.

Je voudrais qu'il y ait un appel d'offres pour tous ces contrats. C'est sûrement possible. Nous avons besoin d'un comité parlementaire qui étudie les nominations et s'assure que tous les gens qui exercent un pouvoir au nom du gouvernement canadien et de la population ont la compétence voulue pour le faire.

Il y a une dizaine d'années, le président Nixon a tenté de modifier la nature de la Cour suprême des États-Unis pour la plier à son idéologie. Beaucoup de députés se souviennent sûrement de toutes les nominations regrettables à la Cour suprême que le président Nixon a proposées et que les comités du Sénat ont refusé d'entériner. Je me souviendrai toujours d'un juge d'un tribunal de palier inférieur à qui on reprochait d'être trop médiocre et qui a répliqué que la médiocrité devrait être représentée à la Cour suprême des États-Unis d'Amérique. En l'occurrence, nous avons affaire à une médiocrité qui affiche la couleur des conservateurs ou qui porte une carte de membre du PC dans son portefeuille. Les Canadiens sont indignés par cette situation. Ils nous sont reconnaissants de réaffirmer cet après-midi les principes qui doivent s'imposer à nous, dans cette enceinte où nous devrions nous occuper des affaires du pays.

M. Lewis: Je me sens obligé de féliciter le député, monsieur le Président, car je ne me souviens pas avoir entendu quelqu'un mêler aussi adroitement le discours moralisateur et l'hypocrisie depuis bien longtemps.

Le député a fait bien des propositions sur la façon dont les choses devraient se dérouler. Je voudrais les examiner un instant. Il dit trouver méprisable que l'on nomme des amis ou des connaissances. Il veut que le pouvoir d'examiner les nominations aux grandes sociétés de la Couronne et aux commissions ou offices appartienne à un comité. Il ne veut pas que les personnes nommées soient des amis du gouvernement. Il prétend même que, selon lui, ces personnes ne devraient pas être membres du parti au pouvoir.

Lorsque M. Saul Cherniak, M.A.L. néo-démocrate du Manitoba a été nommé président de l'Hydro Manitoba, était-il officiellement membre du NPD? Sa nomination a-t-elle été examinée par le comité parlementaire dont le député propose la création avec condescendance? Après nous avoir parlé du cas Saul Cherniak, pourrait-il nous éclairer sur le cas de Mark Eliesen, ancien employé du parti national néo-démocrate qui a été nommé directeur de la recherche auprès du président du conseil d'administration de l'Hydro Manitoba? Sa nomination a-t-elle également fait l'objet de cette procédure d'examen extrêmement noble et moralisatrice? Était-il oui ou non membre en règle du NPD lorsqu'il a été nommé?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ce sont, en fait, des questions auxquelles je ne peux répondre ni oui ni non. Il est fort probable que M. Cherniak était alors membre du parti néo-démocrate. En ce qui a trait à la nomination de M. Eliesen, je n'en sais vraiment rien.

J'aborderai cependant volontiers le fond de la question, à savoir si oui ou non une procédure de ce genre s'impose. Je dirai que oui. Quant à savoir si le gouvernement néo-démocrate du Manitoba devrait oui ou non suivre cette procédure, selon moi, la réponse est manifestement oui. Cependant, ce n'est certes pas parce qu'un gouvernement provincial n'a pas su créer un comité de ce genre que le gouvernement du Canada peut en faire autant. Je veux que ce soit le gouvernement qui montre l'exemple. Le gouvernement dont je fais justement partie de sorte que je ferai ma part en proposant des orientations qui me paraissent souhaitables. Après tout, ces propositions ne sont pas totalement nouvelles. Assurément, il n'y a pas que moi qui souhaite la création d'un comité. Je l'ai déjà proposé lors de la campagne que j'ai menée à Thunder Bay-Nipigon. Je crois que le premier ministre a déjà exprimé des vues à ce sujet qu'il faudrait examiner. J'espère que l'on songera à établir un tel comité et qu'il sera créé sans tarder. Voilà l'essentiel de la question.

• (1620)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je ferai d'abord un bref commentaire et ensuite je poserai une question au député.

Comme je l'ai déjà dit aujourd'hui, certains ont affirmé que depuis qu'il était au pouvoir, le gouvernement a procédé à des milliers de nominations par voie de décrets du Conseil. Je pense qu'il convient de rétablir les faits. Le 27 mars, le chef du Nouveau parti démocratique a affirmé que plus d'un millier de nominations avaient été faites et aujourd'hui, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a dit que 1,200 personnes avaient été nommées. En réalité, depuis le 4 septembre 1984, le gouvernement a effectué 593 nominations par décret du Conseil. Ces renseignements sont publics. Il faut aussi savoir que ces 593 nominations sont de différents ordres. Par exemple des commissaires aux serments, des consuls honoraires à l'étranger, des nominations diplomatiques, des membres de commissions d'enquête, et le reste. Je serais étonné que l'ancien sergent d'état-major Hendrik Kornelius Morlag et le sergent Carl Singbeil de la GRC, qui ont été nommés au rang d'inspecteur, estiment avoir été désignés par favoritisme. Je serais étonné que la nomination de Keith W. MacLellan au poste d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada en Syrie puise être considérées par tout canadien impartial et honnête comme une nomination partisane. Que Bud Drury ait été nommé au CN, est-ce là un geste partisan?

J'ai vécu toute ma vie en Saskatchewan. Nous y avons eu un gouvernement néo-démocrate. Les députés de ce parti n'ont donc pas à me faire la leçon pour ce qui est des récompenses accordées. Je crois bien que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan a nommé à des postes importants quelques personnes exceptionnelles et honnêtes. Il a nommé ma mère à la Commission des droits de la personne. Je l'en félicite, mais c'était une exception. Je peux vous dire que ma mère n'était pas entourée d'une équipe de conservateurs. Toutefois, les personnes nommées à des commissions n'étaient certainement pas hostiles à ce gouvernement.

Le député de Thunder Bay-Nipigon est sans autre doute un homme honnête possédant un grand sens de l'équité. La motion que son parti a proposée aujourd'hui doit faire l'objet d'un vote. Cela a obligé les députés à rentrer de leurs circonscriptions un vendredi après-midi. Le Parlement doit débourser $450,000 par jour pour administrer la Chambre. Le député croit-il plus important de parler du ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) qui a adjugé un contrat à une entreprise dans laquelle le beau-frère du ministre des Finances (M. Wilson) a des intérêts que de se pencher sur le sort des Canadiens à la recherche d'un emploi? Ne croit-il pas que l'opposition ferait mieux de proposer des solutions pour améliorer la situation au Canada? Ne pense-t-il pas que ce genre de débat est pour le moins édifiant pour les personnes qu'il a tant voulu représenter? Ne pense-t-il pas qu'il vaudrait mieux discuter ici des problèmes concernant le bien-être des Canadiens? C'est avec le plus grand sérieux que je lui pose ces questions.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, comme le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré à peu près la même chose dans des termes plus énergiques quand j'ai pris la parole, je pense avoir répondu à ces questions.

J'estime que nous employons notre temps à bon escient. Il s'agit de l'octroi de contrats, sans appel d'offres, à des parents et amis. C'est une question importante. Les Canadiens s'y intéressent.

Je trouve ridicule qu'il parle de dépenses de $450,000. Je ne sais pas exactement comment il arrive à ce chiffre, mais les gens savent que nous ne sommes guère nombreux à discuter de questions importantes à la Chambre une fois la période des questions terminée. Se faire dire que des députés sont rentrés de leurs circonscriptions n'impresssionnera pas mes commettants. A quoi servent les $450,000? Le Leader parlementaire du gouvernement a-t-il proposé de fermer la Chambre et de nous priver d'une journée de l'opposition au cours de laquelle nous pourrions soulever quelque chose d'important pour nous? J'espère bien que non. Je ne crois pas que pareil mépris du Parlement et de la bonne foi de l'opposition soit vraiment le fait du leader du gouvernement à la Chambre. Mais je me demande bien à quoi devaient servir les $450,000.

Je répète que c'est là une affaire importante. Il convient de la soulever parce que le gouvernement a refusé de répondre à la question et de nous dire s'il est acceptable d'octroyer sans appel d'offres un contrat à un parent du ministre titulaire du ministère que le contrat concerne. C'est une très bonne question. Le fait que les ministériels refusent d'y répondre et se montrent plutôt indignés au sujet d'autres questions vient seulement confirmer ce que je croyais déjà, à savoir qu'ils connaissent la réponse mais n'osent pas la formuler.

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir la possibilité de faire des observations et de poser une question au député d'en face. Je dirai que les Canadiens nous observent et veulent que la Chambre débatte de questions productives. Ce que les néo-démocrates font aujourd'hui est parfaitement évident et ils le savent. Ils peuvent sourire tant qu'ils veulent, les Canadiens ne sont pas stupides et voient bien ce que fait aujourd'hui le NPD.

Les néo-démocrates discourent sur cette très importante motion dont la Chambre est saisie. Toutefois, il n'y a pas foule dans les banquettes de l'opposition. C'est une question primordiale et la Chambre n'est pas au complet. Je suppose que je ne devrais pas adresser mes observations aux banquettes libérales puisqu'aucun député n'est là pour les entendre. Je peux comprendre ce que le NPD pensait faire et les Canadiens aussi. Ceux-ci peuvent déceler une imposture et le présent débat n'est rien d'autre que de la frime.

On a dit qu'aucun député ministériel ne voulait répondre à la question par un oui ou par un nom. Je veux profiter de l'occasion pour y répondre. C'est oui . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. Je regrette de devoir interrompre le député, mais la période des questions et observations est maintenant expirée. Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a maintenant la parole pour participer au débat.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est demain samedi et je serai dans la bonne vieille ville de Calgary pour ma réunion publique mensuelle. Ce contrat sera la première chose dont je me vanterai. Je me vanterai d'avoir un ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) qui a donné ordre à ses hauts fonctionnaires de chercher une entreprise qui fasse pour $26,000 le même travail qui a toujours été fait et qui le fasse en outre de façon à économiser un demi-million de dollars aux Canadiens cette année et dans les années à venir. Les électeurs canadiens ont choisi 211 candidats d'un parti politique pour former le gouvernement parce que le pays est bien mal en point et nous sommes chargés de trouver les personnes les plus compétentes pour exécuter le travail à la satisfaction des contribuables et remettre le pays sur la voie de la prospérité. C'est exactement ce que le ministre des Approvisionnements et Services a fait et j'en suis fier.

• (1630)

La motion nous fournit l'occasion de nous focaliser sur l'intégrité, sujet tout à fait désigné pour le débat à la Chambre. C'est un sujet auquel les Canadiens attachent tout comme moi et les membres de mon parti, la plus haute importance. Un jour de débat sur l'intégrité est une occasion à ne pas rater. C'est en décembre 1979 que j'ai appris comment le Nouveau parti démocratique concevait la notion d'intégrité. Les députés néo-démocrates, soi-disant défenseurs des Canadiens ordinaires, se sont levés à la Chambre pour voter contre un budget que le Conseil canadien du bien-être avait décrit comme étant le plus équitable envers les pauvres de tous les budgets des années 1970. C'était la première fois que je voyais ce que le NPD entendait par intégrité.

La deuxième fois, c'était au début du grand débat constitutionnel. La majorité des députés néo-démocrates à la Chambre venaient de l'ouest du Canada. Aux termes de cette proposition constitutionnelle, les Canadiens de l'Ouest auraient été des citoyens de deuxième, de troisième et de quatrième classes jusqu'à la fin de leurs jours—et le NPD était d'accord, c'était politiquement rentable. Voilà le deuxième exemple édifiant de l'intégrité des députés néo-démocrates dont j'ai été témoin à la Chambre.

Aujourd'hui, nous sommes censés débattre la question d'intégrité. Monsieur le Président, voici la motion proposée par l'opposition:

Que, de l'avis de la Chambre, l'adjudication sans appel d'offres d'un contrat au beau-frère de l'actuel ministre des Finances par le gouvernement du Canada constitue un geste inacceptable.

M. Althouse: Nous aurions pu dire l'adjudication sans appel d'offres de n'importe quel contrat.

M. Hawkes: Cette motion correspond-t-elle fidèlement aux faits, monsieur le Président? Prenons un fait qui met quelque peu en cause la question d'intégrité. Il n'y a pas de contrat entre le gouvernement du Canada et le beau-frère du ministre des Finances (M. Wilson). Il y a un contrat entre le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Approvisionnements et Services, et une société, Lawson, Murray Ltd. Il semblerait que Lawson soit le nom d'une personne et Murray celui d'une autre, quand à «Ltd» qui dans cette Chambre sait ce que cela représente? Mais il y a eu un contrat entre le gouvernement du Canada et une société.

M. Althouse: Et il n'y a pas eu de soumissions.

M. Hawkes: C'est un contrat qui n'a fait l'objet d'aucun appel d'offres. Le parti néo-démocrate, lorsqu'il a voté en décembre 1979, a porté préjudice aux pauvres habitants de ce pays. C'est une des conséquences. Aujourd'hui, sa motion et ses interventions sont contraires à l'attitude qu'on croirait trouver chez des gens qui appuient la Charte des droits et prétendent respecter les droits individuels des Canadiens. Le dernier orateur du Nouveau parti démocratique a quelque peu élargi le débat. La motion parle de «beaux-frères», et il faudrait établir une discrimination contre tous ceux avec lesquels on a des liens d'association ou d'affaires tout simplement parce que ce parent s'est prêté à une cérémonie de mariage. La motion ne parle pas des conjoints de droit commun. Elle ne parle pas des cousins germains ou des cousins issus de germains, des demi-frères et des demi-sœurs. Mais elle parle des beaux-frères.

M. Althouse: Et elle parle beaucoup de l'adjudication de contrats sans appel d'offres.

M. Hawkes: Le dernier orateur en a élargi la portée en l'étendant aux amis, monsieur le Président. S'il fallait accepter la logique qui sous-tend la motion néo-démocrate, il nous faudrait commencer par considérer deux faits. Tout d'abord, il faut reconnaître que 46 p. 100, soit près de la moitié, du Produit national brut réalisé au Canada durant une année civile est fonction des dépenses gouvernementales, c'est-à-dire les dépenses effectuées à tous les paliers de gouvernement. Près de la moitié du commerce au Canada est lié aux dépenses gouvernementales. Voilà le premier point à reconnaître, monsieur le Président. Ce parti-là soutient qu'il faudrait exclure de ce commerce certaines catégories de personnes comme les amis et les beaux-frères des hommes politiques.

J'aimerais poser une question aux députés néo-démocrates à propos de ce qui arriverait si, par un miracle de mauvaise information, les Canadiens cessaient de comprendre l'idéologie du Nouveau parti démocratique et votaient dans un moment de faiblesse pour ses candidats en lui confiant la direction du pays. J'ai justement sous les yeux une page du Budget principal des dépenses. Voici ce qu'on peut y lire: «Tableau 19: Répartition des fonds de formation syndicale par organisation». Il s'agit de contrats accordés sans appel d'offres par le gouvernement du Canada à des organisations syndicales pour leur permettre d'offrir des services de formation à leurs membres. Le premier va au Congrès du travail du Canada pour la somme de $4,291,000; le second à la Confédération des syndicats nationaux pour la somme de $398,500; le troisième à la Fédération canadienne du travail au montant de $398,500; le quatrième à la Confédération canadienne des teamsters au montant de $171,500; le cinquième à la Centrale de l'enseignement du Québec pour la somme de $161,500. Il s'agit là de pourvoyeurs uniques de services de formation. Les députés de notre parti les approuvent, car ils figurent dans le Budget principal des dépenses. Les députés de notre parti jugent vraiment important que ces services soient offerts aux membres de ces syndicats. Les députés de notre parti et notre ministre du Travail (M. McKnight) estiment que ces organismes sont les mieux placés pour offrir ces services. Mais ces derniers ne font pas l'objet de soumissions, monsieur le Président. Le Nouveau parti démocratique veut-il dire à la Chambre que si, par miracle, il était au pouvoir, comme ces syndicats comptent des membres qui l'ont appuyé durant les élections, ils vont abandonner ces contrats, renoncer à conclure des contrats semblables avec ces organisations? En poussant leur raisonnement à l'extrême, c'est ce que disent ces députés. Ils nous disent que pour avoir participé au processus démocratique, certains doivent être considérés comme des Canadiens de deuxième catégorie. C'est un exemple type de leur logique.

Qu'allez-vous faire au sujet du fonds de recherche sur l'incidence du progrès technique? Car je puis vous le dire, les personnes qui obtiennent huit des 13 subventions accordées jusqu'ici . . .

M. Althouse: Ce ne sont que des subventions.

M. Hawkes: . . . huit des 13 contrats n'ayant pas fait l'objet d'appel d'offres touchent des syndicats ou des associations d'employés et, la plupart du temps, ces personnes ont peut-être un lien entre elles. Je ne connais pas les beaux-frères, les belles-sœurs, les cousins au troisième degré ou les cousins issus de germains. Je sais que bon nombre des membres du conseil ont appuyé des candidats NPD aux dernières élections et je demande ceci aux députés du Nouveau parti démocratique: Pensez-vous véritablement que, parce qu'ils ont soutenu votre candidature, participant ainsi au processus démocratique, ils seront exclus de toute participation à un secteur d'activité humaine qui leur convient parfaitement, dans lequel ils sont particulièrement experts et où nous avons tout lieu de croire qu'ils offriront le meilleur produit au meilleur tarif possible pour les contribuables canadiens? C'est le cas de ces groupes et nous estimons qu'ils doivent être financés.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Ces députés vivent dans une sorte de rêve, monsieur le Président, et ils n'ont pas les pieds sur terre. Il n'y a pas d'appel d'offres pour toutes les opérations bancaires dont se chargent les caisses populaires et les principales banques pour le gouvernement fédéral. Nous ne faisons pas d'appel d'offres quand nous confions un travail à des comptables, à des avocats, à des experts-conseils ou à d'autres professionnels. Et quand il s'agit d'artistes, comment pourrions-nous faire des appels d'offres?

• (1640)

M. Deans: Vous êtes ridicules.

M. Hawkes: Nous sommes ridicules? Le leader parlementaire du NPD (M. Deans) affirme que nous sommes ridicules. Comme notre leader parlementaire (M. Hnatyshyn) l'a souligné, monsieur le Président, nous dépensons pratiquement $500,000 pour le débat d'aujourd'hui. Nous discutons du fait que le gouvernement du Canada a choisi un fournisseur de biens et services et lui a versé $26,000. Tout le travail a été fait et il n'y a pas eu de plaintes. Nous avons même obtenu en plus des conseils qui permettront aux contribuables d'économiser $500,000 cette année, l'année prochaine et l'année suivante. Les députés d'en face trouvent cela consternant, monsieur le Président. Ils veulent nous faire dépenser $500,000 pour discuter de l'horrible chose qu'a faite le gouvernement en choisissant le meilleur fournisseur du pays pour faire un excellent travail. Monsieur le Président, il y a vraiment quelque chose qui ne tourne pas rond dans leur raisonnement.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Je constate que je n'ai plus beaucoup de temps, monsieur le Président, alors que j'ai encore tant de choses à dire. Je siège à la Chambre depuis six ans. Les lois que nous devons au gouvernement précédent, et que le NPD a appuyées neuf fois sur dix, ont entraîné la création de commissions et d'autres organismes dont les membres du conseil d'administration pouvaient être nommés par décret.

M. Heap: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Puisque le député a dit que nous devrions nous en tenir aux faits, il admettra sans doute que son parti a appuyé les libéraux au moins deux fois plus souvent . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, les députés se souviennent naturellement de l'avalanche de nominations à laquelle nous avons assisté juste avant les élections. Je ne veux pas citer le nom de tous les anciens députés qui ont été nommés à des conseils et à des commissions, mais il y a eu trois nominations d'ambassadeurs, et dans un cas il s'agissait d'un nouveau poste. Il y a eu cinq nominations à la magistrature, une à la Commission des libérations conditionnelles, une au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, une à la Commission canadienne des transports, une à la Voie maritime du Saint-Laurent, une à l'Office des provendes du Canada et une au Conseil de la sécurité aérienne. Il y a eu d'autres nominations à la société de Havilland, à la Société pour l'expansion des exportations, à la Canadian Sealing Industry et à la Société du crédit agricole. Et la liste continue. Faut-il rappeler à la Chambre que la politique du gouvernement minoritaire, de 1972 à 1974, la politique publique du NPD, portait essentiellement sur la création de conseils et de commissions indépendantes du Parlement du Canada, mais qui permettaient quand même au cabinet de procéder à des nominations à la direction de ces organismes et de dépenses les deniers publics sans trop avoir de comptes à rendre aux contribuables.

C'est l'essence de la politique publique au Canada. Elle part du principe que les élites sont destinées à gouverner. Il se dégage de la motion à l'étude aujourd'hui un système qui menace les Canadiens. Et cette menace, c'est que si on a un ami ou un associé qui se trouve, par hasard, marié à quelqu'un qui a des contacts dans les milieux politiques, une partie de ses affaires s'envole en fumée. Mieux vaut donc ne pas faire de bénévolat, ni encourager sa famille et ses proches à en faire, ni participer non plus à la vie démocratique du pays. Il faut laisser les élites diriger le pays. Voilà l'essentiel de cette politique.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir de mettre immédiatement aux voix toute motion relative aux travaux des subsides conformément à l'article 62(9) du Règlement. La motion est la suivante: M. Deans, appuyé par M^me^ Jewett, propose:

Que, de l'avis de la Chambre, l'adjudication sans appel d'offres d'un contrat au beau-frère de l'actuel ministre des Finances par le gouvernement du Canada constitue un geste inacceptable.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Convoquez les députés.

(La motion de M. Deans, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 22*)

POUR

Messieurs

Althouse
Benjamin
Cassidy
Deans
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Finestone (Mme)
Garneau
Gauthier
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Hovdebo
Isabelle
Jewett (Mme)
Johnston
(Saint-Henri-Westmount)
Keeper
Killens (Mme)
Manly
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Ouellet
Prud'homme—23

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Belsher
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Bissonnette
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Blouin (Mme)
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Browes (Mme)
Cadieux
Caldwell
Champagne (Mme)
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon-Souris)
Clifford
Clinch
Cochrane
Collins (Mme)
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Côté
(Langelier)
Crofton
Crombie
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Danis
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Ellis
Elzinga
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Gottselig
Graham
Gravel
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guibault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hardey
Harvey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
Hudon
Jacques (Mme)
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kindy
Landry (Mme)
Lanthier
La Salle
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDougall
(Timiskaming)
Mailly (Mme)
Malone
Mantha
Mario
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossman
McCuish
McDermid
McDougall (Mme)
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Moore
Mulroney
Murta
Nicolson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Oberle
O'Neil
Oostrom
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Stewart
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (Mme)
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Wise
Witer—189

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est passé 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 12.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 avril 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 25 avril, du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nº 1 de M. Axworthy et nº 2 de M. Langdon (p. 4001).

M. le Président: Avant de passer au débat, je voudrais préciser que j'espérais rendre aujourd'hui une décision sur toutes les motions, mais que cela ne sera pas possible. Étant donné qu'il se pourrait que nous en finissions avec les premières questions aujourd'hui—je ne dis pas que je le prévois, je dis que c'est une simple possibilité—pourrais-je dire à la Chambre ce que je lui propose, si c'est le cas?

J'ai exprimé certaines préoccupations concernant la motion nº 3, et je pense donc que nous ne pouvons en débattre. Dans le groupe suivant, le leader du gouvernement à la Chambre a soulevé un problème concernant la motion nº 14. Je ne suis pas encore en mesure de commenter cette motion nº 14, mais je proposerais à la Chambre d'aborder l'étude du groupe de motions proposé, c'est-à-dire le groupe commençant à la motion nº 4 et incluant la motion nº 14, sachant que celle-ci pourra être débattue, sous réserve que j'aie rendu la décision qui m'a été demandée. C'est à mon avis pour la Chambre la meilleure façon de poursuivre le débat à l'heure actuelle.

M. Gauthier: Monsieur le Président, pour que les choses soient bien claires, il s'agit bien des motions nºs 4, 6, 7, 9 et des motions nºs 14 et 16?

M. le Président: J'ai inclus les motions nºs 14, 15, 16, 17 et 18 dans le groupe que j'ai proposé au départ à la Chambre, sous réserve de la décision que j'ai été invité à rendre sur la motion nº 14, décision que je ne suis pas encore en mesure de rendre. Je propose donc que la Chambre entame le débat sur cette série de motions, étant bien entendu que je vais rendre une série de décisions sur toutes les demandes qui m'ont été présentées, y compris la motion en question; c'est donc sous réserve de cette décision qu'elle s'inscrit dans ce groupe. Est-ce bien clair?

M. Gauthier: Oui.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir de nouveau l'occasion de parler du projet de loi C-15. Bien entendu, la motion à l'étude est celle qui porte sur l'objet du projet de loi. Notre parti a proposé un amendement à cette motion, et c'est celle que nous discutons maintenant.

Il est très important que nous défendions bien notre point de vue pendant le débat de cette motion, car certaines choses nous préoccupent dans la façon dont le gouvernement envisage les investissements d'entreprises étrangères au Canada. Je tiens à parler de ces préoccupations ce matin.

J'imagine que je pourrais énumérer certaines des décisions que le gouvernement a prises pour amadouer les États-Unis et leur montrer que le Canada est à vendre. Cette idée que le gouvernement est en train de faire valoir rapidement dans tout le Canada et ailleurs dans le monde est mise en lumière dans le projet de loi à l'étude, puisque cette mesure vise à libéraliser l'investissement au Canada sans imposer de règles ni de règlements, et surtout à favoriser l'investissement au Canada par les sociétés étrangères sans prévoir de contrôles stricts.

Les ministériels diront, je sais, qu'ils modifient quelque peu le système actuel, mais qu'ils continueront malgré tout d'exercer un certain contrôle sur l'investissement au Canada. Ce n'est cependant pas l'impression qu'ils donnent aux Canadiens. Ce n'est pas non plus l'impression que les autorités gouvernementales donnent aux hommes d'affaires et aux chefs d'État des autres pays du monde. Ils créent au contraire l'impression que le Canada est prêt à faire des affaires et qu'il autorisera tout investissement par n'importe quel groupe ou entreprise, que ce soit ou non à l'avantage du Canada. Voilà pourquoi il est très important d'examiner chaque article du projet de loi et d'essayer d'obtenir que les dispositions relatives aux investissements au Canada nous laissent la possibilité de dire: «Non, comme ce projet n'est pas avantageux pour le Canada, nous devons le rejeter.»

• (1110)

Nous ne pouvons accepter l'idée que l'investissement étranger soit toujours une bonne chose et que les États-Unis ne puissent jamais avoir tort dans leurs rapports avec le Canada. Il faudrait établir dans le projet de loi et dans l'article qui en définit l'objet que le contrôle de notre économie par des étrangers n'est pas à l'avantage du Canada. Par exemple, notre parti met en doute depuis des années le désir du gouvernement antérieur de faire quelque chose au sujet de l'investissement étranger, car il approuvait sans difficulté une bonne partie des demandes relatives à des projets d'investissement. Même s'il fallait l'approbation de l'AEIE, entre 95 et 98 p. 100 de toutes les demandes d'acquisition par des entreprises étrangères ont été approuvées au cours des deux dernières années.

Depuis un an, j'imagine que la quasi-totalité des demandes ont été approuvées et que très peu de restrictions ont été imposées aux entreprises qui se sont établies au Canada. La plupart n'ont même pas eu besoin de promettre de créer des emplois ou de faire de nouveaux investissements. Bon nombre des demandes approuvées portaient uniquement sur des acquisitions et n'influaient pas vraiment sur le nombre d'emplois disponibles ou sur la croissance de l'industrie au Canada. C'est ce qui se passait selon l'ancienne loi sur l'AEIE. La situation a très peu changé ces dernières années. Le projet de loi à l'étude n'exige pas non plus des investisseurs qu'ils fassent de nouveaux investissements et créent de nouveaux emplois.

Par rapport aux autres pays du monde, au Canada une proportion très élevée de notre économie appartient à des étrangers. Ce taux peut varier de 80 et 90 p. 100 dans les industries chimiques et pétrolières à 30 et 50 p. 100 dans l'industrie manufacturière, selon la façon dont on établit les catégories. En Suède, l'un des pays les plus industrialisés du monde, le taux de participation étrangère est passé d'un peu plus de 7 p. 100 à près de 7.5 p. 100. Cette hausse d'à peu près ½ p. 100 inquiétait tellement les Suédois que le Parlement a examiné et débattu la possibilité d'imposer des restrictions à l'investissement étranger en Suède. En effet, le taux de participation étrangère en Suède commençait à être très élevé puisqu'il dépassait 7.5 p. 100. Que les députés comparent ce chiffre au taux moyen de la participation étrangère au Canada, qui est probablement d'environ 50 p. 100. Les Canadiens reconnaissent que la propriété étrangère n'est pas à l'avantage de leur pays. Nous devrions donc prendre des mesures à cet égard et ne pas encourager les entreprises étrangères à investir davantage et à étendre encore plus leur mainmise sur notre économie et sur nos ressources.

• (1115)

Bon nombre de pays du monde ont mis bien du temps à s'extirper de ce que nous appelions du colonialisme politique, car, au niveau politique, ils étaient sous la coupe d'un pays étranger. Bon nombre de pays, et non seulement ceux du tiers monde, mais aussi des pays comme le nôtre, ont tenu à affirmer leur autonomie politique par rapport à d'autres pays. Nous nous sommes débarrassés du colonialisme politique, mais nous avons créé une nouvelle sorte de colonialisme qui pourrait être encore plus nocif. Je veux parler du colonialisme économique.

Si une part importante de l'économie tombe sous la domination d'entreprises étrangères, comme c'est le cas au Canada, ce pays risque de devenir colonialisé outre mesure. Il est donc très important, selon moi, que l'un des amendements qui seront acceptés par le Parlement vise à modifier l'objet du projet de loi.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le projet de loi C-15 prévoit, à l'article 2, page 1, que les projets d'investissement faits au Canada par des non-Canadiens seront déclarés et examinés, en vue de s'assurer qu'ils contribueront à la croissance de l'économie et à la création d'emplois, et vise à encourager les investissements avantageux faits par des Canadiens dans leur pays. Or, notre parti craint que les investissements étrangers, qu'ils proviennent d'outre-mer ou des États-Unis, ne soient pas toujours avantageux pour nous dans quelque secteur que ce soit, celui de la technologie de pointe ou un autre.

Nous avons tous à l'esprit des exemples d'investissements américains bien accueillis ces trois ou quatre dernières années, malgré l'existence d'un mécanisme d'examen. Ainsi, dans le secteur des pâtes et papiers du nord de l'Ontario, nous avons pu encourager des sociétés étrangères à venir au Canada lancer de nouveaux produits qui on profité à nos collectivités. Il y a un peu plus d'un an, à Sault-Sainte-Marie, la St. Mary's Paper Company a acquis Abitibi. Elle a investi chez nous des sommes considérables et lancé de nouveaux produits pour le plus grand bien des 400 ou 500 employés de l'usine ainsi que des travailleurs forestiers.

L'obstacle le plus facile à franchir en vue de cette prise de contrôle a certes été l'examen de l'Agence d'examen des investissements étrangers. Le plus difficile a été d'obtenir l'aide financière des deux plus hauts niveaux de gouvernement, qui ont fini par accorder les fonds voulus pour rénover l'usine, la moderniser et la remettre en état. Je ne vois pas à quoi rime la suppression de ce mécanisme. Il n'empêche pas les entreprises d'investir au Canada puisque de grosses sociétés américaines ont pris en charge certaines de nos usines, qu'elles ont exploitées pendant six mois ou un an, pour ensuite les fermer. Elles maintiennent ici le service des ventes, mais la fabrication se fait au États-Unis. Un mécanisme d'examen s'impose au Canada comme mesure de protection. Ce projet de loi n'encourage pas beaucoup les Canadiens à investir chez eux. Il devrait mieux définir les avantages et imprimer une certaine orientation qui incite les Canadiens à faire des investissements avantageux chez nous.

• (1120)

Le premier ministre (M. Mulroney) a beaucoup d'entregent et sait parler en termes chaleureux de nos relations avec les États-Unis. Il y a à peine quelques semaines, il est allé faire des courbettes à Québec, à l'occasion de ses entretiens avec le président Reagan à propos des relations canado-américaines. Je suis persuadé que tous les Canadiens souhaitent entretenir des relations utiles, cordiales et favorables avec les États-Unis. Cependant, sitôt la conférence terminée, le président est rentré chez lui pour imposer des droits compensateurs de 5.3c. la livre sur les porcs, la viande et les produits de porc que le Canada exporte aux États-Unis. Cette mesure a tout de suite fait baisser le prix du porc d'environ $12, aggravant encore la situation dans ce secteur de notre agriculture.

La viande rouge, bœuf ou porc, a toujours été le secteur le plus désavantagé. Le premier ministre est passé maître dans l'art de prononcer à grands frais des discours creux devant les caméras de télévision, que ce soit à Ottawa, à Regina ou à Québec. Il voudrait aussi en faire à Londres ces jours-ci mais, malheureusement, la reine et le gouvernement britannique s'y opposent. A quoi bon ces conférences et ces apparitions bien orchestrées à la télévision si elles ne débouchent sur rien et ne s'attaquent pas aux vrais problèmes qui existent entre nos deux pays? Comme spectacles de télévision, nous avons déjà ceux de Las Vegas et de Hollywood, mais il nous faut un premier ministre qui soit capable, lorsqu'il discute avec le président des États-Unis, de régler les problèmes d'ordre pratique qu'éprouvent les travailleurs, les agriculteurs et les investisseurs canadiens.

Voilà ce qui nous préoccupe à l'égard de ce projet de loi. Le premier ministre peut chanter et danser tant qu'il veut et se rejouir des merveilleuses relations que nous entretenons avec nos voisins du Sud, mais si ces relations ne font rien pour régler les problèmes pratiques et n'influencent en rien le Congrès américain ou la Trade Commission américaine dans leur approche quotidienne du commerce, elles ne valent alors absolument rien pour les Canadiens en général. Et ce n'est pas seulement qu'un seul produit est touché. Si nous jetons un coup d'œil sur tout un éventail de produits et sur les relations internationales, nous constatons de très graves problèmes. Ce n'est pas uniquement le droit que les Américains ont imposé en guise de représailles sur notre viande de porc qui a non seulement un effet dévastateur sur nos ventes de porc aux États-Unis, mais aussi un effet dépressif sur notre production de bœuf. Je crois que les Canadiens s'inquiètent un peu lorsqu'ils voient trois équipes d'inspecteurs furetant dans les livres de nos programmes de stabilisation dans les diverses provinces au niveau fédéral, essayant de déterminer au juste si l'industrie du porc est subventionnée au Canada. D'autres enquêtes suivront.

• (1125)

Quelle que soit la façon dont le premier ministre (M. Mulroney) dépeint les relations entre nos deux pays, il existe beaucoup de graves problèmes et les choses s'aggravent certes pour nombre de nos producteurs. Cela vaut aussi pour notre secteur du bois de construction. Des audiences ont été tenues par suite de la présentation par le Congrès américain d'un projet de loi visant à réduire de 25 p. 100 nos exportations de bois de construction vers les États-Unis. Si ce projet de loi est adopté, les ventes canadiennes aux États-Unis en souffriront grandement.

Je suis donc en faveur de l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et visant à renforcer la position canadienne à l'égard de l'investissement étranger au Canada de même qu'à encourager l'investissement rentable au Canada par des Canadiens.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir en faveur de la motion nº 2 proposée par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), qui demande d'assujettir la technologie à des conditions établies par le gouvernement. Parmi les importantes découvertes du groupe d'étude action-travail qui, soit dit en passant, était coprésidé par le député d'Essex-Windsor, il y a les redécouvertes ou réaffirmations de choses que nous savions depuis longtemps pour la plupart. Mais peut-être faut-il les rappeller à certains députés d'en face.

Une des choses importantes sur lesquelles il a été insisté à maintes reprises au cours des déplacements du groupe d'étude, c'est que les Canadiens veulent avoir la maîtrise de leur propre existence, de leur propre économie et de leur propre collectivité. Un des rôles primordiaux du gouvernement consiste à aider les gens à avoir la maîtrise de leur existence et de leur économie. Il n'est pas bon que le gouvernement abdique cette responsabilité en disant que les grandes décisions vont se prendre sur le marché, en donnant à entendre que le marché est libre et neutre et que les décisions qui s'y prennent finiront bien par profiter à tous. Dans notre monde actuel, la réalité, monsieur le Président, c'est qu'il n'y a pas de marché libre, indépendant ou neutre. Le marché est contrôlé et dominé par quelques grosses sociétés. De plus en plus, on constate que ces quelques grosses sociétés ont leur siège ailleurs qu'au Canada. Il est donc très important que nous écoutions les Canadiens quand ils disent qu'ils veulent avoir la maîtrise de leur économie. Il faut que le gouvernement agisse, qu'il cherche à rendre cela possible au lieu de simplement abdiquer.

• (1130)

Une des choses que nous voulons faire figurer dans l'objet du projet de loi, c'est que la technologie soit assujettie aux conditions arrêtées par le gouvernement. C'est là la raison d'être fondamentale du gouvernement. Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de la technologie et de son importance. La technologie n'est pas neutre. Elle a un effet profond sur la façon dont nous vivons notre vie. Demandons-nous un instant pourquoi les gens se laissaient pousser la barbe autrefois. C'est qu'il était très douloureux de se raser. Dans certaines sociétés primitives, on s'épilait la barbe. Ensuite est venu le rasoir droit et, en général, pour se faire raser, on s'adressait à un coiffeur. En fait très peu de gens étaient bien rasés avant la première grande guerre, époque où Gillette a inventé le rasoir de sûreté. Et tout d'un coup, il est devenu de mode que chacun soit rasé de près. Il y en a toujours qui mettent du temps à suivre la mode, et d'autres qui tiennent à rester toujours à l'extrême pointe de la mode. Mais la leçon importante à tirer de cet exemple très superficiel, c'est qu'un très léger changement technologique comme le passage du rasoir droit au rasoir de sûreté a pu avoir des conséquences assez importantes. C'est ce qui fait que la technologie n'est jamais neutre, et que celui qui a la maîtrise de la technologie a souvent la maîtrise de la société.

Quand les premiers colons européens sont arrivés en Amérique du Nord, la technologie européenne était au tout début d'une véritable explosion en beaucoup de domaines. A cette époque, il y avait une sorte d'équivalence grossière entre une partie de la technologie utilisée par les populations autochtones d'ici et celle que les Européens apportaient. Une partie de la technologie autochtone s'est révélée indispensable pour la survie des colons européens. Mais, graduellement, l'explosion de la technologie qui s'est produite en Europe à cette époque a complètement écrasé la technologie autochtone. Les colons européens ont tenu à rester maîtres de cette technologie, à telle enseigne que dans certains coins du nord du Canada d'aujourd'hui, les Indiens montrent les longs fusils qu'ils étaient obligés d'acheter à la Compagnie de la Baie d'Hudson, parce qu'elle vendait les fusils contre des fourrures et que pour avoir droit au fusil, il fallait donner une pile de peaux aussi haute que le bout du canon. C'est la sorte de prix que les Indiens ont dû payer pour avoir accès à la technologie. Les sociétés commerciales européennes se sont nettement rendu compte que contrôler la technologie équivalait à contrôler l'économie et même la société dans son ensemble.

Nous assistons aujourd'hui à une révolution technologique semblable, monsieur le Président. Je suis sûr qu'il n'y a pas un seul député à la Chambre ou dans n'importe quelle autre assemblée législative au monde qui comprenne parfaitement les répercussions de tous les changements techniques qui interviennent de nos jours sur la surface du globe. L'évolution est tellement rapide que nous avons du mal à nous tenir au fait. La nouvelle technologie peut nous être utile de bien des façons dans nos bureaux, par exemple, mais nous devons apprendre à l'utiliser et, encore là, il s'agit de savoir qui la contrôle. Les transformations entraînent des conséquences qui échappent même aux personnes qui les mettent en œuvre.

Pour cette raison, il importe au plus haut point que la Chambre reconnaisse la nécessité, pour le Canada, de contrôler la façon dont la nouvelle technologie nous envahit. Nous devons poser des questions dès qu'elle entre en scène. Quelles en sont les répercussions sur les emplois? Sur l'environnement? Ces deux dernières semaines, la question du déversement de BPC a été au centre de nos préoccupations. Cet incident découle d'une technologie que l'on a mise en application, il y a quelques années, avant d'en comprendre vraiment les conséquences. Quand nous en avons pris conscience, plus tard, le BPC a été soumis à une surveillance plus stricte. Nous n'avons cependant pas encore trouvé le moyen de nous en débarrasser qui satisfasse tout le monde.

Pour terminer, les Canadiens veulent diriger leur propre économie et leur propre existence. Il est donc important que le gouvernement fédéral établisse des règles de base concernant l'introduction de nouvelles technologies, et c'est ce que nous tentons de faire par le biais de cet amendement.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens à nouveau au sujet de ce projet de loi, afin de donner mon appui à l'amendement que nous avons présenté. Je le répète, le projet de loi est fondamentalement une opération de relations publiques. Il me rappelle l'histoire du prédicateur qui avait écrit en marge de son sermon qu'il devait taper sur la chaire à ce moment-là, car son argument était faible. Le gouvernement fait beaucoup de bruit, mais nous attendons encore une politique efficace.

Le projet de loi suppose qu'on doit encourager l'investissement américain et que cet investissement ne s'est pas matérialisé jusqu'à maintenant. Or, c'est faux. Quiconque lit le *Globe and Mail* depuis six ou sept ans, saura que 80 à 90 p. 100 des demandes présentées à l'Agence d'examen de l'investissement étranger ont été approuvées. Les États-Unis investissaient chez nous. Je tiens à préciser, cependant, que ces investissements n'étaient pas toujours à notre avantage. Il y a, par exemple, le cas de la société Iron Ore du Canada, une grosse multinationale dont le siège social est aux États-Unis, qui a investi au Canada pour extraire du minerai de fer destiné à être expédié vers un certain nombre de pays, mais surtout les États-Unis. Cependant, lorsque la situation s'est détériorée, cette société a fermé ces mines. Le premier ministre (M. Mulroney) connaît bien la situation étant donné son expérience à Schefferville et c'est mon cas également, à la suite de la réduction de 50 p. 100 de la main-d'œuvre à Labrador City. Je sais à quel point les gens qui croyaient avoir un emploi assuré, qui possédaient une maison, une automobile, et le reste, ont été affligés, lorsque tout à coup ils ont perdu cet emploi. C'est là le revers de la médaille de l'investissement américain.

Ce que je veux dire, c'est que nous devons faire très attention à ne pas dire simplement, bon gré mal gré, que les investissements américains ou, en fait, étrangers, sont profitables au Canada. Dans ma propre province, des Britanniques ont investi à Corner Brook. Cependant, lorsque les temps sont devenus durs, l'usine de Corner Brook qui était loin dans la liste des priorités de Bowater qui n'avait pas pris la peine de la garder en état ou de la moderniser, a été la première à fermer ses portes. C'est là un autre exemple des problèmes créés par des investisseurs étrangers qui n'investissent pas les fonds nécessaires pour maintenir en état ou moderniser leur usine. Il faut donc se méfier de l'investissement étranger; il ne suffit pas de modifier simplement le nom d'un organisme administratif canadien et de supposer alors que tout désormais se passera bien. Quelle protection sera prévue pour les Canadiens et les sociétés canadiennes? Qu'adviendra-t-il des petites conserveries de poisson de Terre-Neuve si elles doivent compter sur des investisseurs américains comme ceux de Labrador City ou des investisseurs britanniques comme ceux de Corner Brook? Que donnerait ce genre d'investissement dans les petites conserveries de poisson de Terre-Neuve qui éprouvent des difficultés en période de récession, mais qui réussissent à survivre et à bien se débrouiller quand même alors que de grandes sociétés font faillite? Sur quelle protection pourront compter ces sociétés si elles sont ouvertes à l'investissement américain? Le gouvernement doit préciser très clairement le genre de protection accordée aux sociétés canadiennes.

• (1140)

Ce qui me dérange également dans ce projet de loi, c'est qu'on ne précise pas comment le gouvernement répartira l'investissement dans les diverses régions du pays. Le Canada est formé de diverses régions qui diffèrent souvent les unes des autres. Certaines ont un plus grand besoin d'aide que d'autres. Or, je représente une région qui, à mon avis, a besoin, à l'heure actuelle, d'un appui financier, à l'instar de toutes les provinces de l'Atlantique d'ailleurs. Il y a également d'autres régions du pays qui ont besoin de cette aide. Rien ne laisse supposer que les investissements effectués au Canada seront dirigés vers les régions qui en ont plus besoin que d'autres. Aucune politique n'établit comment on encouragera les sociétés étrangères à investir dans certaines régions du pays. Or, je crois que le gouvernement devrait en élaborer une.

Même aux États-Unis, on a de la difficulté, à l'heure actuelle, à encourager des investissements dans certaines régions. Il est bien connu que certaines régions des États-Unis, comme le Nord-Est, éprouvent d'énormes problèmes. D'autres régions, comme le Sud-Ouest, connaissent une période de grande activité et attirent les investissements. Au Canada également, les besoins varient d'une région à une autre. Je voudrais que le gouvernement nous précise comment il fera en sorte que les investissements étrangers et canadiens soient effectués dans les régions du pays qui en ont le plus besoin.

Ce qui est en jeu en l'occurrence, c'est fondamentalement la création d'emplois. Un moyen empirique de juger toute mesure que le gouvernement présente, consiste à voir les effets qu'elle a sur la création d'emplois au Canada. C'est cela qui compte. Dans quelle mesure le projet de loi dont nous sommes saisis va-t-il favoriser la création d'emplois à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et en Saskatchewan? Quel sera son résultat? Rien dans cette mesure ne donne à entendre qu'on créera un plus grand nombre d'emplois du fait de son entrée en vigueur.

Si le gouvernement tenait sérieusement à créer des emplois, il n'aurait pas pratiqué des compressions budgétaires aussi fortes. En fait, pour bon nombre de ces réductions, notamment celle concernant le financement du secteur de l'environnement, il est déjà revenu sur sa décision. Si son programme politique visait effectivement la création d'emplois, le gouvernement n'aurait pas imposé de réductions à tort et à travers un peu partout dans le pays. Ce genre d'initiative frappe durement les régions qui comptent le plus sur les programmes d'aide financière du gouvernement.

Au lieu de nous présenter une mesure comme celle-ci, le gouvernement aurait mieux fait d'éviter ces compressions. J'espère que le ministre des Finances (M. Wilson) en tiendra compte dans son prochain budget, et qu'il évitera d'infliger à la région de l'Atlantique des mesures économiques aussi désastreuses que celles que nous avons vues dans le budget. L'objectif visé, c'est la création d'emplois, surtout pour les Canadiens et par des entreprises canadiennes.

Voilà pourquoi c'est très volontiers que je souscris à l'amendement que nous avons proposé. Nous y faisons valoir que l'actuel projet de loi ne prévoit aucun moyen qui permette explicitement au ministre d'encourager les investissements canadiens. Il ne renferme que des généralités. Les seules précisions concernent l'examen et la notification des projets d'investissement. C'est là une vérité que le gouvernement refuse de connaître. D'après nous, il faudrait prévoir un plus grand nombre de dispositions destinées à encourager les entreprises canadiennes à investir sur place et à protéger davantage les entreprises canadiennes qui ont du mal à survivre. Voilà pourquoi je suis très heureux de souscrire à l'amendement proposé par mon parti à ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion nº 15 présentée par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 2 inscrite au nom du député d'Essex-Windsor (M. Langdon).

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Aux termes de l'article 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Aux fins du débat, les motions nºs 4, 6, 7, 9, 11, 14, 15, 16, 17 et 18 sont groupées mais feront l'objet d'un vote distinct.

Sauf erreur, M. le Président a signalé ce matin que la motion nº 14 faisait l'objet d'un rappel au Règlement. Il en a pris connaissance et a réservé sa décision à cet égard.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 4, en retranchant les lignes 10 et 11, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«tion de la présente loi et de donner à l'agence constituée par l'article 6 des directives politiques.»

[*Français*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant la ligne 17, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«et du développement technologique et de trouver si possible des acheteurs canadiens pour acheter les entreprises qui ont une valeur particulière pour le Canada;».

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant la ligne 20 page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«qu'international, notamment des recherches sur les façons d'augmenter l'autonomie dont jouissent les entreprises qui ne sont pas sous contrôle canadien au Canada pour concurrencer leurs maisons mères sur les marchés mondiaux, et de soumettre les résultats à la Chambre des communes;».

[*Français*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 9

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en rentranchant la ligne 27, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«influencent l'investissement au Canada et de discuter avec les représentants des travailleurs, des entreprises et des collectivités l'incidence des projets d'acquisition d'entreprises existantes et d'établissement de nouvelles entreprises par des non-Canadiens sur l'emploi et la croissance économique dans la région, avec les restrictions nécessaires pour protéger le secret des renseignements commerciaux importants divulgués par l'investisseur non canadien;»

● (1150)

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 10

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant les lignes 25 à 27, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*e*) d'établir pour l'économie canadienne, en matière d'investissement dans le secteur public et le secteur industriel privé, des lignes directrices à moyen et long terme compatibles avec une stratégie industrielle axée sur le plein emploi, la croissance, la diversification, l'autonomie et la concurrence des exportations;».

[*Français*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 11

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant la ligne 30, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sente loi de façon à réaliser une augmentation nette des emplois, un progrès technologique net, une augmentation nette des nouveaux marchés d'exportation, une augmentation de la concurrence sur les marchés intérieurs et d'autres avantages mesurables pour le Canada;»

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 14

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant la ligne 30, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sente loi;

g) de veiller à ce que toutes les entreprises canadiennes appartenant à des non-Canadiens et contrôlées par des non-Canadiens respectent les droits des travailleurs, notamment le droit à la négociation collective;»

[*Français*]

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant la ligne 30, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sente loi;

g) d'encourager et de favoriser l'acquisition par des Canadiens du contrôle d'entreprises canadiennes dans les secteurs liés au patrimoine culturel du Canada et à l'identité nationale, par la formation de consortiums d'entreprises appartenant à des Canadiens, de coentreprises et d'autres types d'entreprises à participation financière conjointe avec des non-Canadiens et des sociétés canadiennes de la Couronne ainsi que par d'autres moyens que le gouverneur en conseil juge appropriés;»

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 16

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en ajoutant, à la suite de la ligne 30, page 4, ce qui suit:

«*g*) d'aviser le gouverneur en conseil des propositions d'acceptation ou de refus de création de nouvelles entreprises ou d'acquisition d'entreprises existantes par des non-Canadiens conformément aux dispositions contenues ailleurs dans la présente loi et de s'efforcer d'obtenir son approbation à leur sujet;»

et en changeant la désignation alphabétique de l'alinéa suivant qui devient l'alinéa *h*).

[*Français*]

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 17

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant les lignes 2 et 3, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«en conseil, conclure avec un gouvernement, un territoire ou un organisme provincial des ententes».

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 18

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant les lignes 6 à 10, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*c*) doit convoquer pour les différents secteurs industriels des groupes consultatifs composés de représentants des milieux des affaires, des syndicats et des autorités provinciales et locales et autres parties intéressées, en vue de recevoir des recommandations concernant l'investissement privé et public et les politiques et priorités y afférentes dans leurs secteurs respectifs compte tenu de l'alinéa 5(1)*e*).»

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, étant donné la qualité et la portée des différents amendements à l'étude, je crains que dix minutes ne suffisent pas à examiner à fond les questions soulevées. Je vais essayer de faire le point rapidement, car je sais que mes collègues ont tous hâte de traiter de points spécifiques des motions.

Permettez-moi de vous dire d'abord que le but premier des amendements que nous avons présentés est de définir, pour la gouverne des députés, les responsabilités du ministre à qui il appartient de prendre des mesures avantageuses pour les industries canadiennes, surtout en ce qui concerne les investissements. Le projet de loi est très vague, de portée générale et confuse quand il s'agit d'établir hors de tout doute, quels seront les rôles et fonctions d'un ministre qui devra déterminer quels seront les meilleurs avantages pour le Canada.

Nombreux sont les intervenants ministériels qui nous ont assuré que c'était l'une des grandes ambitions du projet de loi. Voilà pourquoi je m'étonne que les ministériels se soient opposés, à l'étape du comité, à des amendements qui, de toute évidence, visent à aider le gouvernement à favoriser ces mêmes objectifs, c'est-à-dire veiller à ce que les Canadiens aient de bonnes occasions d'investir dans leurs propres entreprises. Encore une fois, nous devons nous demander dans quelle mesure le gouvernement est vraiment sérieux quand il dit vouloir encourager les investissements canadiens puisqu'il s'est prononcé contre des amendements essentiellement conçus pour favoriser ce rôle.

En second lieu, nous croyons qu'il est important que le ou la ministre chargé(e) d'Investissements Canada soit responsable de ses actes, surtout lorsqu'il s'agit de projets de développement régional qui revêtent un caractère délicat ou encore dans le cas d'investisseurs étrangers au Canada dont les résultats et le comportement sont controversés, et par-dessus tout, en ce qui concerne l'approbation de ces investissements.

Dans sa teneur actuelle, le projet de loi accorde à un ministre des pouvoirs presque sans précédent qui lui permettront de décider de milliards de dollars d'investissements sans rendre de comptes à quiconque, même pas au cabinet, ni au Parlement, en somme, à personne. Cette situation est susceptible de soulever des doutes et des inquiétudes quant au favoritisme. Quels projets seront approuvés? Il n'existe aucun moyen d'établir une autre forme de jugement, de déterminer la légitimité, la qualité ou l'opportunité d'une décision parce qu'il n'y a aucun moyen de prévu. Le ministre ne rend de comptes ni au Parlement ni au Cabinet. Seules ses décisions compliquées et singulières comptent à ses yeux.

Cette tendance, que nous avons observée depuis un ou deux mois, pourrait être fort dangereuse, même pour des ministériels. Que les députés se rappellent le cas de la Domtar. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a décidé de débouter tout projet d'aide à cette société dans une région très défavorisée du Québec où l'on risquait de supprimer des centaines d'emplois. Ce n'est que devant l'opposition incroyable des gens de l'endroit, des députés de l'opposition et de bien d'autres personnes que le premier ministre (M. Mulroney) qui supporte mal la controverse, pour ne pas dire qu'il ne la supporte pas du tout . . .

Mme Mailly: Absurdité.

M. Axworthy: . . . a immédiatement demandé à son ministre de l'Expansion industrielle régionale de revenir sur sa décision.

Le projet de loi actuellement à l'étude soulève le même genre d'opposition après coup, de réactions de protestation contre un ministre qui n'est pas du tout sensible au problème du développement régional. Personne ne le croit capable de prendre des décisions propres à assurer une plus juste répartition de la richesse économique entre les différentes régions du Canada.

N'est-il pas responsable, après tout, du formidable échec de cet établissement appelé la Banque de l'Ouest du Canada? Nous gardons encore un vif souvenir du ministre de l'Expansion industrielle régionale dans l'Ouest du Canada. Il était beaucoup plus ouvert aux problèmes de cette région, à l'époque. Nous lui avons confié d'énormes pouvoirs qu'il exerce sans rendre de comptes à personne.

• (1200)

L'objet de nos amendements n'est nullement équivoque. Nous considérons que cette mesure devrait comprendre une disposition exigeant du ministre qu'il cherche d'abord des investisseurs canadiens prêts à acheter des entreprises canadiennes mises en vente ou sur le point de l'être. Prenons l'exemple de l'acquisition par Chevron, société pétrolière américaine, de Gulf Canada au coût de 2 milliards de dollars. L'Agence d'examen de l'investissement aurait été tenue, en l'occurrence, de demander aux propriétaires de Gulf Canada de vendre à des intérêts canadiens pour assurer la canadianisation de l'industrie pétrolière et gazière. Le ministre chargé de ce dossier n'est pas intervenu du tout. Il s'en est simplement lavé les mains. Nous sommes à deux jours de la conclusion de cet achat et il n'y a pas encore d'acheteur en vue. Le gouvernement ne semble pas vouloir intervenir non plus. Par conséquent, on dirait bien que le ministre n'a aucun compte à rendre aux termes de la loi.

Il se trouve que les modifications que nous avons proposées expliquent clairement que le ministre doit s'efforcer de trouver des investisseurs canadiens afin que le Parlement puisse se rendre compte de ses capacités dans ce domaine. Rien dans le projet de loi ne l'oblige à agir ainsi. Il peut dire qu'il le fera, mais il faut que cela soit prévu dans la mesure législative. A mon avis, personne ne peut ajouter foi aux déclarations ministérielles, car nous nous sommes déjà rendu compte, même si le gouvernement actuel n'est pas au pouvoir depuis bien longtemps, qu'il ne respecte pas ses engagements. Il ne donnera nullement suite à des déclarations de ce genre à moins que la responsabilité ne soit nettement établie dans la loi.

Cet amendement vise également à obliger le ministre compétent à consulter les localités et les régions touchées lors d'une acquisition ou d'une offre d'achat pour s'assurer qu'une société étrangère n'achète pas la seule industrie établie dans une localité pour ensuite y supprimer les emplois. Mon collègue de Terre-Neuve a signalé ce matin le danger qui surgit quand de nombreuses usines, mines ou entreprises ferment leurs portes laissant démunis les employés et toute la localité. Notre amendement oblige nettement le ministre à les consulter et à assumer ses responsabilités régionales.

Notre gouvernement avait institué le programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre qui était une tentative en vue de reconnaître que, en cas de changements industriels ou technologiques et de mises à pied, le gouvernement fédéral, de concert avec les entreprises locales et les collectivités, procéderait à des négociations et à des consultations et dresserait un plan d'action pour résoudre le problème. Nous n'avons obtenu aucune promesse du gouvernement à cet égard. De fait, il abolit le PAIM. Il ne s'intéresse nullement au problème de l'évolution industrielle. Quand des représentants de la Conférence économique ont comparu devant le comité, ils ont avoué que l'une des conséquences principales de l'investissement étranger était la perte, la diminution et la transformation des emplois. Toutefois, rien dans ce projet de loi ne donne aux localités touchées par les changements l'assurance qu'on tiendra compte de leurs intérêts. Quand le moment sera venu pour le Parlement de juger la ligne de conduite du ministre, ce dernier pourra dire qu'aux termes de la loi, l'agence Investissement Canada ne relève pas de lui. Voilà pourquoi nous estimons de la plus haute importance de stipuler nettement et indéniablement dans le projet de loi qu'il incombe au ministre de répondre aux besoins régionaux, de consulter les régions et de réagir à tout changement dans le domaine de la main-d'œuvre ou à l'évolution industrielle par suite d'une prise en charge étrangère, car, quand le moment sera venu pour le Parlement d'exiger du ministre qu'il rende compte de sa gestion, notre jugement pourra s'inspirer de principes très nets.

Les amendements que nous proposons devraient également exiger que le gouvernement effectue des recherches beaucoup plus approfondies et qu'il analyse le comportement et le rendement des sociétés étrangères. Une des constatations les plus importantes découlant des audiences du comité a été qu'il y a des divergences sensibles dans le comportement des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères. Les sociétés étrangères importent beaucoup plus de l'étranger. Elles n'aiment pas utiliser les produits canadiens. Elles effectuent beaucoup moins de travaux de recherche et de développement. Elles donnent beaucoup moins de chances à leurs filiales d'exporter leurs produits. C'est une question très importante qu'il faut examiner. Nous avons besoin de données pertinentes pour veiller à ce que les sociétés étrangères se comportent comme les sociétés canadiennes.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous présentons ces amendements. Mes collègues libéraux aborderont à tour de rôle certaines de ces questions. Toutefois, ces amendements sont tous présentés en vue d'améliorer le projet de loi. J'espère que le gouvernement cherchera lui-aussi à apporter des améliorations.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ce débat fera date, car nous y voyons s'affronter deux conceptions de la revitalisation de notre économie. Selon celle dont le projet de loi s'inspire, il faut s'en remettre à d'autres pour assurer l'avenir, le dynamisme et l'effet d'entraînement dont nous avons tant besoin dans notre économie. Le gouvernement nous dit ainsi que le renouveau économique, l'enthousiasme, l'énergie et l'investissement ne viendront pas des Canadiens. On nous dit donc qu'il nous faut rechercher l'investissement à l'extérieur: aux États-Unis, en Europe occidentale ou au Japon. Le gouvernement estime que c'est de là que viendront les investissements qui nous remettront sur pied. Il a d'ailleurs la même attitude en ce qui concerne le libre-échange. Le gouvernement recherche des solutions à l'étranger, des solutions que possèdent d'autres personnes.

Nous prétendons que nous avons les solutions à nos problèmes; elles sont entre les mains de nos entrepreneurs, de nos collectivités et de tous les Canadiens. La solution est ici et le projet de loi devrait le reconnaître. Après tout, ce projet de loi vise aussi à encourager l'investissement canadien ou, tout du moins, c'est ce qu'on peut y lire. Toutefois, dans le détail, c'est un projet de loi qui vise à encourager l'investissement étranger. Il vise à enlever tout pouvoir aux organismes d'examen. On se contente désormais de vœux pieux. On attend en priant que les investissements étrangers viennent nous sauver. C'est tout simplement inacceptable. Ce n'est pas faire preuve d'initiative. Ce n'est pas pour montrer ce genre de confiance dans le pays et dans sa population que le gouvernement a été élu en septembre.

Nous avons proposé une série d'amendements qui ont trois objectifs fondamentaux. Ils proposent ce que nous devrions faire pour encourager et promouvoir l'investissement canadien, l'investissement par des sociétés contrôlées par des Canadiens, pour créer les emplois dont nous avons tellement besoin. De plus, nos amendements rappellent au gouvernement que le ministre responsable de ce projet a la responsabilité de canadianiser notre économie dans le domaine du patrimoine culturel et de l'identité nationale.

• (1210)

Il ne suffit pas, comme le fait le projet de loi à l'étude, de dire que le gouvernement se préoccupe spécialement de l'investissement qui vise le patrimoine culturel ou l'identité nationale. Il faut préciser clairement qu'une grande partie de la responsabilité du ministre est de s'assurer que, dans ces secteurs cruciaux, la canadianisation se fasse par des entreprises conjointes et des initiatives du gouvernement. Il devrait s'assurer que nos entreprises de diffusion, de publication et d'édition restent sous le contrôle de sociétés canadiennes travaillant pour le bien de la collectivité.

Nous avons présenté un amendement qui fait ressortir le rôle que, selon notre parti, le gouvernement doit jouer pour s'assurer que les sociétés qui viennent s'installer chez nous connaissent notre tradition d'harmonie dans les relations de travail et la paix syndicale que nous aimerions établir.

Je voudrais parler maintenant de la possibilité d'améliorer l'investissement canadien. C'est un défi. Le défi n'est pas d'espérer et de prier pour que les Japonais, les Américains, les Allemands et les Français viennent prendre la place que le gouvernement actuel, comme le précédent, se refuse d'occuper, celle de chef de file. C'est parce que le gouvernement n'a pas joué son rôle qu'il y a aujourd'hui un million et demi de chômeurs au Canada et qu'un sentiment de panique règne dans nos localités lorsqu'elles pensent à l'avenir. Il en serait bien autrement si leurs idées, leurs propositions et leurs espoirs pouvaient se réaliser grâce à un gouvernement qui sait indiquer la voie à suivre.

A notre avis, le gouvernement pourrait par exemple établir des directives en matière d'investissement, désigner des secteurs clés de notre économie où nous devons favoriser la croissance, les investissements et l'expansion des emplois. Il pourrait aussi s'efforcer de constituer, par secteur, des groupes consultatifs chargés d'examiner les problèmes de ces secteurs et dire au reste du pays ce qu'il faut faire pour accroître la contribution du Canada dans ces secteurs.

Ce ne sont pas des châteaux en Espagne dignes des socialistes. C'est une réalité, une proposition qui a paru valable à certains gouvernements du pays. Il y a eu le groupe de travail sur l'automobile et celui sur l'industrie pétrochimique. Chacun d'entre eux a fait une étude sérieuse et passionnante, en énonçant clairement ce qu'il fallait faire pour remettre ces importants secteurs de notre économie sur les rails pour qu'ils jouent pleinement leur rôle dans notre pays. Dans le cas de l'automobile, le groupe de travail a recommandé l'adoption d'une législation sur la teneur canadienne. Dans le secteur pétrochimique, on a recommandé, de modifier certaines structures de prix pour que les entreprises puissent à nouveau créer les emplois dont nous avons si grandement besoin.

Il faudrait reconnaître dans ce projet de loi que, dans le but de favoriser les investissements par des Canadiens, le ministre doit précisément constituer ces groupes sectoriels, donner des directives, assumer ses responsabilités et montrer la voie comme tout gouvernement, et surtout le nôtre, a l'obligation de le faire. Le gouvernement actuel a reçu un vaste mandat de la part des Canadiens, puisqu'il compte 211 députés. Ce pouvoir s'accompagne d'énormes responsabilités. A notre avis, nous devons profiter de ce projet de loi pour faire comprendre au pays que nous allons assumer ces responsabilités et que le gouvernement va prendre l'orientation que les Canadiens lui ont

demandé de suivre pour favoriser les investissements par des Canadiens, afin de leur donner confiance en leur avenir en s'engageant à promouvoir la canadianisation.

Nous exhortons vivement la Chambre à accepter l'amendement de notre parti. Il nous permettra de prendre les engagements pour l'avenir qui nous donneront les emplois dont nous avons désespérément besoin.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer moi aussi au débat sur le projet de loi C-15, en particulier sur les amendements qui sont devant nous et que vous avez d'ailleurs lus tantôt avec beaucoup de grâce de votre fauteuil.

Un des points qui nous préoccupe au moment où le gouvernement amène ce projet de loi C-15, c'est la façon dont l'agence d'examen va être gérée en vertu de la nouvelle loi, en particulier les relations qui existeront entre les fonctionnaires qui font partie de l'agence et le ministre ainsi que son cabinet.

En premier lieu laissez-moi vous exposer la position fondamentale de notre côté, à savoir que nous croyons que le ministre doit avoir la responsabilité et doit être libre de donner des directives quant aux orientations de l'agence et peut-être, monsieur le Président, que cette prise de position vous surprendra. Bien que nous ne soyons pas toujours d'accord sur les positions du ministre dans ce domaine, nous reconnaissons que celui qui doit donner les directives quant aux orientations majeures de l'agence d'examen, c'est le ministre qui en est responsable. C'est aussi le conseil des ministres qui ont été élus pour donner des directions aux différentes agences gouvernementales.

Cependant, nous croyons que là où le ministre doit modérer son activité, c'est dans l'administration au jour le jour, c'est dans les différentes décisions qui seront prises par les fonctionnaires. En un mot, nous considérons que le rôle politique et le rôle administratif doivent être séparés l'un de l'autre. Pourtant l'amendement en particulier, l'amendement amené à l'article 4, a été rejeté en comité par les députés progressistes conservateurs, membres du comité. Nous nous demandons pourquoi. Nous trouvons d'ailleurs ceci étrange. Est-ce que les députés progressistes conservateurs s'opposeraient à ce que le ministre fournisse des directions politiques? Sûrement pas, cela me semblerait illogique. Au contraire pourquoi les députés progressistes conservateurs se sont-ils opposés? Ce qui nous agace, c'est peut-être ce qui poussait les députés conservateurs à s'opposer à cet amendement, c'est que nous croyons que le ministre ne devrait pas être impliqué à rendre des décisions dans chaque cas particulier. En un mot, l'Agence d'examen des investissements étrangers ne doit pas faire partie du cabinet du ministre, ne doit pas être une extension de son personnel. Nous aimerions plutôt que les décisions quant à chaque demande d'investissement étranger au Canada soient basées sur des critères objectifs, sur des critères que nous aimerions tout d'abord connaître, que nous aimerions voir déposer devant cette Chambre ou devant un comité de la Chambre afin que nous puissions en discuter.

Nous aimerions que les décisions sur chaque demande d'investissement soient basées sur des critères qui, tout d'abord, nous indiqueront quels sont les domaines de l'activité économique canadienne qui doivent être protégés. Nous pensons à des domaines comme la culture, le domaine financier sur lequel le gouvernement devra être prudent avant de laisser des investisseurs étrangers acheter des sociétés canadiennes ou en créer de nouvelles en ce pays avec des fonds provenant d'ailleurs.

Nous voulons que des critères objectifs soient établis décrivant quels sont les domaines à encourager. Par exemple, à titre de suggestion: les investissements qui créeront des emplois directs sont certainement des sociétés à encourager à investir. Et, dans les critères nous nous demandons aussi si on ne doit pas favoriser l'investissement qui sera susceptible de créer des emplois, des retombées, des emplois indirects dans d'autres industries qui sont sujettes à fournir par exemple des services ou des matières premières à une entreprise qui créera elle-même des emplois directs à la suite d'un investissement étranger.

• (1220)

Nous croyons que ces critères doivent aussi réfléter l'importance que nous attachons à la recherche scientifique au Canada et que les sociétés qui seront créées ici, par de l'investissement étranger mais qui auraient tendance à créer de la recherche, soient encouragées. De plus, nous voulons une série de critères objectifs fondés sur les éléments que je mentionne ici, par exemple: Est-ce qu'une nouvelle entreprise créée par des investissements étrangers amènera, au Canada, le développement de nouvelles technologies.

C'est là, en fait, l'essence des points qui doivent être considérés dans des critères objectifs que les fonctionnaires pourront appliquer sans que le ministre doive intervenir chaque fois, car nous voulons que les fonctionnaires puissent travailler sans ingérence politique continuelle dans chaque dossier. Nous sommes parfaitement d'accord que le conseil des ministres ainsi que le ministre responsable donnent des directions générales à l'agence de tamisage, il ne peut en être autrement, mais nous ne voulons pas que chaque décision fasse l'objet d'une décision politique.

Quelles sont les directives données à ce jour par le ministre à l'agence de tamisage? Nous sommes dans le noir dans ce domaine. Rien n'a été mentionné ici à la Chambre des communes, mise à part la seule directive générale qui est d'encourager l'investissement étranger, style «Canada is open for business». Sur cela, nous sommes bien d'accord. Cependant, nous ne voyons pas, à ce jour, dans quel sens le gouvernement veut voir l'agence de tamisage se diriger.

Ce sont donc là les questions que nous posons au ministère, et nous espérons que, au cours du débat, nous aurons des réponses plus précises que celles que nous avons eu l'occasion d'entendre à ce jour. D'ailleurs, les nombreux amendements qui sont à l'étude et en discussion permettront au représentant du conseil des ministres de faire la lumière sur certaines des questions que nous posons.

De plus, j'invite le gouvernement à se faire plus précis, à nous décrire, d'une part, les directions générales qui vont être données à l'agence et, d'autre part, à nous faire connaître les critères objectifs que les fonctionnaires de l'agence utiliseront lorsqu'ils auront quotidiennement à prendre des décisions sur l'acceptation d'investissements étrangers proposés par d'autres.

Enfin, ce sont là les questions que je pose, monsieur le Président, et j'espère que nous aurons des réponses avant la fin du débat sur ce sujet.

[*Traduction*]

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de participer à ce débat consacré à certains des aspects les plus importants de l'économie de notre pays. Le débat porte en effet sur les emplois, l'expansion, sur l'image que nous avons de nous-mêmes en tant que Canadiens et en tant qu'investisseurs, et en fin de compte sur la confiance que nous avons en l'avenir.

Nous estimons qu'en ce qui concerne la création d'emplois au Canada, le gouvernement commet une grave erreur. En voulant favoriser l'expansion des entreprises canadiennes, il commet en effet une erreur qui pourrait bien saper la confiance des investisseurs canadiens au lieu de l'accroître.

Nous examinons présentement 10 propositions d'amendement qui visent toutes à rectifier les erreurs du projet de loi. Si ces motions ont été présentées, c'est afin d'accroître la participation canadienne dans l'industrie de notre pays, de façon à multiplier les emplois et à intensifier le renouveau technologique pour l'avenir.

Au cours de mon exposé, j'aimerais examiner trois ou quatre points, quitte à traiter ensuite des propositions d'amendement dont la Chambre est saisie. Tout d'abord, je voudrais dire pourquoi il nous faut légiférer en vue de canadianiser nos industries et quels seraient les avantages d'une loi visant à encourager les Canadiens à investir au Canada. Je voudrais signaler ensuite certains secteurs où l'Agence d'examen de l'investissement étranger a réussi à accroître la participation canadienne et à favoriser l'activité économique. Enfin, j'entends fournir un exemple ou deux de ce qui risque de survenir si nous ne disposons d'aucune loi pour privilégier les investisseurs canadiens par rapport aux investisseurs étrangers.

Les témoignages qui ont été entendus au cours des audiences consacrées à l'étude de ce projet de loi ne manquent pas d'intérêt. La tentation, souvent, est de n'en pas tenir compte. L'étape de la deuxième lecture est consacrée à l'étude du principe du projet de loi, et c'est à ce moment-là que le gouvernement fait connaître sa position. La Chambre saisit ensuite le comité compétent du projet de loi, de façon que les députés puissent entendre ce que les Canadiens en pensent. Les Canadiens avaient beaucoup de choses à dire au sujet de ce projet de loi, mais ils n'en ont pas dit beaucoup de bien. Le gouvernement, faisant fi apparemment de tout ce qu'ils ont dit, s'en tient obstinément à la position qu'il avait adoptée à l'étape de la deuxième lecture. Le gouvernement entend en effet obliger la Chambre à adopter son projet de loi en dépit des témoignages de tous ceux qui ont comparu au comité et de tous les avis qu'il a reçus lors de consultations.

Bob Blair, homme d'affaires canadien assez avantageusement connu et président de Nova Corporation, a résumé d'une façon exceptionnelle les raisons qui justifient l'existence d'organismes comme l'Agence d'examen de l'investissement étranger que le gouvernement veut abolir. Il a précisé que le gouvernement devait maintenir des organismes comme celui-là . . .

. . . en partie parce que dans tous les pays, le gouvernement prend des mesures pour protéger les entreprises nationales dans certaines circonstances particulières, afin de rendre équitable le jeu de la concurrence et de créer des retombées industrielles ou de les conserver s'il en est, imitant en cela, si l'on peut dire, le Congrès des États-Unis et le gouvernement du Japon.

En sa qualité d'homme d'affaires et d'analyste objectif, M. Blair comprend très bien pourquoi le Canada a besoin d'un organisme du genre de l'AEIE assurant une certaine priorité à nos investissements et à nos investisseurs: tout simplement parce que d'autres pays font la même chose, au point où il est très difficile pour les investisseurs canadiens d'investir dans les deux pays mentionnés. Par exemple, les Américains ont la Jones Act qui stipule que tout transport de marchandises d'un port à un autre aux États-Unis doit se faire à bord de navires américains. Nous n'avons pas de loi aussi restrictive au Canada, mais de telles lois existent aux États-Unis. Un navire canadien ne pourrait servir à transporter des marchandises d'un port américain à un autre.

Les Japonais sont eux aussi très sélectifs et très prudents quant aux investissements qu'ils acceptent dans leur pays et, en fait, le sont même à l'égard des biens et des services de l'étranger dont ils autorisent l'entrée chez eux. Ce sont là des exemples de pays très prospères qui possèdent des lois très restrictives régissant l'investissement étranger, beaucoup plus restrictives en fait que ne l'étaient nos faibles efforts dans le cadre de l'ancienne Agence d'examen de l'investissement étranger.

Pressé de questions, M. Blair, président de la Nova Corporation, a par la suite expliqué certains des avantages que la canadianisation apportait au Canada. Voici un extrait de ce qu'il a déclaré au comité:

Même si elles déploient des efforts souvent admirables pour faire figure de bons citoyens au Canada, les sociétés appartenant à des intérêts étrangers n'en doivent pas moins subir d'autres influences: des influences politiques, des influences juridiques et des influences d'attitude exercées de l'étranger. Ces influences dictent leur comportement dans tous les pays, y compris au Canada. Voilà qui réduit naturellement, dans une certaine mesure, leur aptitude à répondre entièrement et complètement aux influences canadiennes.

● (1230)

Il a continué en ces termes:

. . . les entreprises canadiennes avaient fait davantage que les entreprises non canadiennes pour veiller à utiliser les services d'entreprises d'ingénierie, de sociétés d'experts, de petites entreprises, de fournisseurs de biens et de services et de travailleurs canadiens. C'est exactement ce qu'attendrait une personne raisonnable à mon sens.

Les personnes qui ont témoigné devant le comité ont affirmé que lorsque les Canadiens investissent au Canada, l'économie canadienne ne manque pas d'en profiter. Le gouvernement n'a toutefois pas tenu compte du tout de ces témoignages. On n'a pas essayé de présenter des amendements qui tiennent compte des témoignages des personnes qui ont comparu devant le comité. Les amendements que nous avons proposés essaient de corriger et d'améliorer le projet de loi en fonction de ces témoignages.

Il ne sert à rien de faire comparaître des témoins devant un comité ni de consulter les gens si l'on ne s'occupe pas du tout de ce qu'ils disent. Lorsqu'on lui demanda de parler de ce que l'Agence d'examen de l'investissement étranger avait fait pour les entreprises canadiennes, M. Blair cita l'exemple de l'acquisition de la société Husky Oil par sa compagnie. Il dit ceci:

Il y a quelques années, la société NOVA est devenue propriétaire d'une compagnie pétrolière canadienne, Husky, qui est devenue par la suite une des plus actives du Canada, une des plus actives dans l'extraction du pétrole lourd dans les régions pionnières et ailleurs; elle a d'ailleurs été un des chefs de file de l'investissement au Canada. Sans l'Agence d'examen de l'investissement étranger, nous n'aurions jamais eu cette occasion. Sans elle, les personnes qui avaient

le contrôle de Husky la cédaient aux termes d'une entente privée à une société pétrolière américaine qui aurait mis la main dessus avant que nous n'ayons le temps d'intervenir. L'Agence d'examen de l'investissement étranger a donné quelques jours à NOVA pour parler à ses banquiers et faire une offre. Nous avons fait concurrence à la société américaine et nous avons gagné.

Il est très utile de s'en souvenir, surtout après ce qui est arrivé à la société Canadian Porcelain qui a été mise sous séquestre à cause de la société Lapp Industries qui avait fait du dumping sur le marché canadien. Je parle de «dumping» parce que Lapp Industries a été condamnée le 9 janvier 1985 pour avoir vendu de la porcelaine sur le marché canadien à un prix déloyal. Les employés de la société Lapp Industries ont décidé de former une coopérative et ils ont recueilli 1.3 million pour présenter une offre d'achat au fidéicommissaire, Peat Marwick. Le jour même où l'offre de 1.3 million a été faite, la société américaine a fait une offre moins élevée.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Je donne la parole à la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) pour participer au débat.

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de cette mesure pour appuyer la position du gouvernement. Toutefois, avant de parler des articles à l'étude, je voudrais dire ce que je pense des propos que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a tenus à propos de la situation de Domtar. Je tiens à faire une mise au point. La subvention n'a pas été annulée. L'entreprise a demandé une subvention qui ne lui a pas été accordée. Ce n'est pas du tout la même chose. Le député est peut-être au courant des promesses faites par l'ancien gouvernment, mais nous ne les connaissons pas. Cette subvention n'a pas été annulée. On a laissé entendre que si l'entreprise demandait des fonds dont elle avait absolument besoin pour agrandir ou moderniser son usine de Windsor, elle pourrait obtenir cet argent dans le cadre de l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Il s'agissait de l'accord d'expansion économique régional qui, au total, représentait environ les deux tiers d'un milliard de dollars. Cette entente prévoit un partage des frais de moitié. Elle a été conclue en décembre 1984, après un an de tergiversations pendant lequel le gouvernement précédent n'a pas été en mesure de s'entendre avec le Québec. Toutefois, il a suffi de quelques mois à notre gouvernement pour signer l'entente avec le Québec. Lorsque nous avons reçu la demande de subvention, nous avons laissé entendre que l'argent que le gouvernement du Québec voulait consacrer à Domtar pouvait être prélevé sur ces fonds.

M. Lapierre: C'est ridicule.

Mme Mailly: C'est exactement ce qui s'est passé. Les fonds octroyés sur la base d'un partage des frais de moitié ne couvrent que le paiement des intérêts sur l'argent emprunté pour moderniser l'usine. Par conséquent, la subvention n'a pas été annulée, mais simplement refusée. Si nous avions accepté de l'accorder, nous aurions commis une injustice envers les autres compagnies de papier canadiennes, car nous n'aurions pas pu accepter leurs demandes de subvention. Nous ne pouvions pas favoriser certains, contrairement à ce que le gouvernement précédent semble avoir fait impunément.

[*Français*]

Maintenant, je voudrais aussi faire un commentaire sur ce que le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a dit. Il prétend que le gouvernement n'a pas tenu compte des interventions qui ont été faites par les Canadiens qui se sont présentés devant le comité permanent qui étudiait ce projet de loi. Maintenant, s'il regarde les amendements, il va s'apercevoir qu'il y en a plusieurs de proposés par le gouvernement, répondant précisément aux interventions qui ont été faites ma question s'adresse également au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il ressort de l'assemblée des actionnaires canadiens de la Compagnie générale électrique du Canada, tenue dernièrement, que la société mère a meaites pendant que nous étions dans l'opposition et depuis que ce projet de loi était en considération avant qu'il ne soit présenté devant la Chambre.

&ti2 Par exemple, plusieurs intervenants nous ont dit qu'ils craignaient le processus laborieux de l'ancienne loi sur le tamisage des investissements étrangers, que ce processus présentait plusieurs délais, souvent leur faisait manquer la chance de se porter acquéreurs d'une entreprise ou même de pouvoir développer une certaine technologie de pointe où, comme vous le savez, il faut, monsieur le Président, agir très rapidement lorsqu'il s'agit d'établir peut-être de nouvelles installations dans une industrie de pointe. J'ai moi-même dans ma circonscription, dans la ville de Buckingham, dans la t bien venir cette rumeur dans la presse. Mes collaborateurs m'ont répondu ce matin qu'ils n'avaient pas encore de rapport détaillé. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'examiner la situation ni, à plus forte circonscription de Gatineau, un exemple de ce genre de situation où la société disposait de quelques semaines parce qu'elle avait une option sur un brevet de haute technologie et il fallait absolument qu'elle bouge très rapidement pour pouvoir se porter acquéreur de certaines installations. Finalement, la société s'est découragée et a décidé que peut-être elle devrait commencer à zéro, pas au Québec mais aux États-Unis. Alors, nous avons réussi à leur dire de patienter et qu'éventuellement il y aurait un meilleur climat pour ce genre d'investissement, et j'ai le bonheur de dire qu'aujourd'hui cette entreprise nous est revenue et que c'est un très bon citoyen corporatif qui avait déjà investi au Canada et qui peut maintenant procéder relativement à cette nouvelle usine qui créera des emplois dans un coin où il y a un chômage énorme.

Maintenant, il y a une chose très regrettable dans les présentations de l'opposition, autant du NPD que du parti libéral. C'est qu'on semble prendre pour acquis que si un citoyen corporatif est de souche étrangère, il ne se comportera pas avec toute la vertu, tout le décorum et toute la générosité que l'on semble attribuer aux citoyens corporatifs canadiens. A mon avis, c'est une discrimination qui répugne à toute personne civilisée que de penser que si un investisseur nous vient de l'extérieur il ne sera pas porté à vouloir rentabiliser son entreprise. Cela semble aussi laisser croire que les investisseurs étrangers ne sont pas de bons gestionnaires. Si une personne vient investir chez nous, j'imagine qu'elle veut que son entreprise soit rentable, qu'elle puisse lui rapporter des profits et qu'elle puisse reprendre les investissements qu'elle a faits dans cette entreprise. Donc, si l'étranger était un si mauvais gestionnaire qu'il voulait punir ses employés, punir la communauté où il gère son entreprise, punir la nation en l'empêchant de vouloir ouvrir des marchés à l'étranger, cela ne prendrait pas de temps

qu'il aurait à fermer ses portes et qu'il aurait perdu son investissement initial. Il est donc inutile d'essayer d'emballer ce qui est enfin une idéologie, qui est presque une phobie contre les investisseurs étrangers dans une espèce de défense des droits des employés, des droits des régions et ainsi de suite.

● (1240)

Maintenant, monsieur le Président, en ce qui a trait directement à la motion et aux articles de la loi . . . Par exemple, à l'article 4, on demande que la présente loi donne à l'agence constituée par l'article 6 des directives politiques; le ministre est déjà responsable de donner des directives politiques dans ses attributions naturelles. On veut cependant faire la différence entre les directives de l'administration et la gestion. Nous avons trouvé qu'il était très difficile de décider quelles sont les activités qui relèvent de la gestion et quelles sont celles qui relèvent de l'administration, donc, à notre avis, cet article de la loi n'ajoutait rien, au contraire, il pourrait conduire encore à un processus élaboré qui retarderait les décisions. Vu que l'un des buts principaux de ce projet de loi C-15 est d'accélérer le processus pour que l'on puisse profiter de ces investissements et créer des emplois le plus rapidement possible, cet article proposé, cet amendement aurait un effet contraire. Voilà donc pourquoi nous l'avons rejeté.

Maintenant, en comité, nous avons étudié chacun de ces amendements, nous les avons débattus, nous avons expliqué aux députés de l'opposition pourquoi nous rejetions ces amendements. Alors, il n'y a pas lieu de dire qu'il n'y a pas eu occasion de discuter sur ces sujets-là. Il y avait des raisons très sérieuses. Je pense, par exemple, monsieur le Président, à l'article . . . qui est un article très intéressant, qui va au cœur même de la loi, où on parle d'assurer que les sociétés sous contrôle étranger respectent les droits des travailleurs. Mais, comme on le sait très bien, on a la Charte canadienne des droits et libertés qui rend ce même service, on a le Code du travail, on a plusieurs législations fédérales et provinciales qui veillent sur les droits des employés. Nous ne voyons pas ce que ce genre d'amendement a à faire dans une loi sur l'investissement.

Alors tout cela pour dire, monsieur le Président, que nous avons tenu compte des principes que l'opposition avançait en nous proposant ces amendements et que nous avons conclu que cette loi protège, par exemple, la culture au Canada, les entreprises dans le domaine culturel et les intérêts des Canadiens tout en favorisant l'investissement, un investissement qui nous est essentiel pour créer des emplois et diminuer le chômage qui est vraiment trop élevé au Canada.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à nouveau dans ce débat fort important sur une législation qui aura certainement des conséquences aussi importantes sur l'avenir du Canada. Et à écouter l'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) nous dire jusqu'à quel point elle a pris en considération les principes des députés de l'opposition et que c'est cela qui l'a guidée dans son choix et dans son vote au comité . . . on n'est pas né de la dernière pluie. Et je sais fort bien que la députée de Gatineau comme le secrétaire parlementaire ont tout simplement suivi ce que le ministre leur a dit de faire. Et le secrétaire parlementaire a eu ses «marching orders». En réalité, la contribution que les députés de l'opposition ont pu faire . . . On est encore obligé aujourd'hui de venir sur le parquet de cette Chambre, ici, non seulement pour s'adresser aux quelques membres du comité qui étaient sous le joug du ministre, mais maintenant essayer de s'adresser à l'ensemble des députés comme celui de Portneuf (M. Ferland) et les autres qui vont peut-être pouvoir exercer des pressions auprès du ministre pour s'assurer que, justement, les principes que l'opposition officielle et les néo-démocrates défendent sont des principes qui valent la peine d'être inclus dans le projet de loi avant son adoption finale à la Chambre.

Par conséquent, monsieur le Président, j'étais intéressé d'entendre en particulier l'interprétation de la députée de Gatineau quant au dossier Domtar. Et, monsieur le Président, je sais que vous n'êtes pas indifférent à ce dossier, et le fait d'avoir entendu la députée de Gatineau dire que tout cela était simple et que c'est à l'eau de rose eu égard à l'entente Canada-Québec sur le développement économique régional, encore une fois, à mon avis, la députée de Gatineau n'a certainement pas vécu intensément le dossier comme vous, monsieur le Président, pour essayer de nous faire accroire que c'était automatique, que cela allait dans l'entente fédérale-provinciale sur le développement économique du Québec.

Monsieur le Président, je pense que la députée de Gatineau a complètement erré dans les faits et dans l'interprétation du dossier. Et en réalité, ce qui est arrivé . . .

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Je crois qu'il va à l'encontre du Règlement de la Chambre de mêler le Président à un débat qui porterait atteinte à sa neutralité.

M. Lapierre: Monsieur le Président, si on ne peut pas s'adresser à la présidence, je me demande à qui on va s'adresser!

Le président suppléant (M. Charest): Pour clore rapidement le débat, je rappellerai seulement au député de Shefford (M. Lapierre), également pour la gouverne du whip adjoint en chef que les motions que l'on débat actuellement concernent toujours la Loi concernant l'investissement et les amendements suggérés entre autres par votre collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et que le sujet dont vous traitez actuellement est peut-être un peu éloigné.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je suis convaincu que vous êtes heureux que je parle d'investissement au Canada, et la Loi que l'on débat c'est la Loi sur l'investissement au Canada, et le dossier Domtar est certainement un dossier qui a trait à l'investissement, et je veux surtout saluer votre participation dans ce dossier-là. Ce n'est certainement pas en se «baissant les bretelles» comme la députée de Gatineau essaie de faire que cela a été réglé. Cela a été réglé parce qu'il y a eu des interventions efficaces et puissantes de la part de la communauté, et dans ce sens-là, j'espère que la communauté canadienne des affaires va aussi intervenir pour essayer de limiter les dégâts que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est en train d'infliger à la propriété canadienne des entreprises, à la composition même des investissements au Canada, et c'est dans ce sens-là que l'on est en train de débattre de cette question fort épineuse.

Monsieur le Président, quand on parle du respect des droits des travailleurs, encore une fois, la députée de Gatineau disait: Faites-vous en pas, c'est protégé dans la Charte des droits. Eh bien, je l'inviterais à relire la Charte des droits pour savoir à quel endroit le droit des travailleurs est protégé dans la Charte canadienne des droits et libertés de la personne. Je sais qu'elle a été absente de la scène politique bien malgré elle, au moment de l'adoption de la Charte des droits, mais je lui dirai que le Code du travail ne fait pas partie du droit constitutionnel.

Et, monsieur le Président, je pense que les éléments qui ont été soulevés par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) sont très importants quand on veut clarifier le rôle du ministre. Je pense que c'est important pour nous tous de savoir quelle sera la responsabilité du ministre responsable de l'agence. Est-ce que le ministre va donner des directions politiques à l'agence ou est-ce que cette agence-là est un peu une bête qui se promène toute seule au bon gré de ses fonctionnaires? Actuellement, on a l'impression que le ministre veut avoir affaire avec mais ne veut surtout pas le préciser dans la loi, ce qui va en même temps empêcher la Chambre des communes de pouvoir évaluer la performance du ministre, eu égard à l'administration de cette loi.

Je pense que c'est important pour nous de savoir quels sont les pouvoirs, de savoir quels seront les critères que le ministre emploiera parce qu'on sait, et en parlant notamment du ministre en question qui aujourd'hui est responsable de cette loi-là, que ces critères ne sont pas nécessairement d'une objectivité à toute épreuve, et c'est dans ce sens-là qu'on veut lui donner des paramètres. On veut donner des paramètres pour justement que le ministre n'utilise pas strictement sa discrétion comme il est en train de le faire dans plusieurs dossiers qui nous préoccupent ici.

J'espère que le ministre aurait des paramètres entre autres, monsieur le Président, sur un dossier qui n'a pas de rapport directement avec les investissements étrangers, mais je suis certain que la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) ferait mieux de lui préparer des paramètres quand il va tomber dans le dossier de Pétromont, par exemple. Je suis certain qu'elle ferait mieux de lui donner des paramètres, parce que, monsieur le Président, ce ministre-là, malgré toute la bonne foi qu'on lui connaît, car, que voulez-vous, dans les faits, on s'est aperçu que le développement économique des régions, surtout des régions les plus défavorisées, ce n'est pas nécessairement ce sur quoi il veut se faire une réputation comme politicien. Dans ce sens-là, monsieur le Président, dans le cas de la loi sur l'investissement, on veut s'assurer que le ministre a un peu des balises pour savoir ce qu'il va faire de cette loi-là. Je pense que c'est important de savoir que c'est lui qui donnera les orientations politiques principales. On est convaincu que les décisions prises de Toronto ne sont pas nécessairement, pas nécessairement, j'ai bien dit, la décision qui est bonne pour l'ensemble du pays. Je suis convaincu que cette perspective torontoise a sa raison d'être, mais on aimerait qu'il y ait une perspective plus pancanadienne.

Je pense, quand on regarde d'autres éléments de l'amendement de mon collègue, que demander au ministre de trouver d'autres acheteurs canadiens potentiels, ce n'est pas lui demander la fin du monde, mais je pensais que la loi s'appelait la Loi concernant l'investissement au Canada, et on préfère, bien sûr, avant d'aller chercher les investissements étrangers pour, par exemple, prendre le contrôle de corporations canadiennes, on veut obliger le ministre à regarder aux alentours pour être certain qu'il n'y a pas de citoyens canadiens qui veulent acheter l'entreprise, et cela, monsieur le Président, c'est le même principe que l'on a au niveau de l'immigration: avant de donner un permis de travail à un étranger, vous savez fort bien que l'emploi ouvert est affiché; on s'assure que tous les Canadiens qui pourraient remplir cette position-là sont examinés avant d'ouvrir le poste à un étranger. C'est exactement le même principe que l'on veut suivre au niveau de l'investissement, c'est s'assurer que les Canadiens sont considérés en premier lieu. Je ne vois pas pourquoi mes collègues d'en face s'objecteraient à un principe aussi noble, monsieur le Président.

Je regarde d'autres éléments des amendements de mon collègue, quand il parle de faire la recherche. Il veut encore une fois tout simplement dresser des balises pour le ministre responsable de l'agence pour s'assurer que sa recherche sur les investissements domestiques internationaux soit faite d'une manière officielle selon certains éléments pour s'assurer qu'en fait le ministre ne fait pas tout simplement tasser cela et décider que pour lui sa recherche est faite; il a eu une rencontre avec sa conscience, et bravo, on accepte nos amis de Chevron, on accepte nos amis d'ailleurs pour prendre le contrôle de compagnies canadiennes. Donc, monsieur le Président, que ce soit déposé à la Chambre des communes, je pense que tous ensemble on a besoin de cette recherche et qu'on pourra vérifier si le ministre a bien suivi les conseils qui lui ont été donnés.

Monsieur le Président, on nous a muselés dans ce débat, je n'ai malheureusement que 10 minutes, autrement j'en aurais pour l'après-midi à vous parler de cas effrayants d'investissements étrangers qui sont au désavantage des Canadiens et certainement de certains dans la circonscription de Gatineau, et j'en aurai l'occasion au cours des prochaines minutes que l'on m'accordera, malgré que ce gouvernement-là, avec la tyrannie de sa majorité, nous empêche de parler, je vais être obligé de me limiter pour l'instant, mais on se reprendra un peu plus tard, monsieur le Président.

• (1250)

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de donner mon avis sur ces divers amendements, car le projet de loi ne donne pas au ministre les lignes directrices dont il devrait s'inspirer. Cette mesure traite en effet de la question des investissements sans même laisser entendre que le ministre a certaines responsabilités envers les investisseurs canadiens. L'article 5 donne l'impression que le ministre a le devoir de favoriser les investissements étrangers, comme s'ils étaient préférables aux investissements canadiens. Certes, cet article parle d'aider les entreprises canadiennes à tirer parti des possibilités d'investissement et du développement technologique, ce qui est très bien, mais l'article lui-même et le projet de loi semblent avoir une orientation différente. Les divers amendements proposés par le parti libéral et par le Nouveau parti démocratique, à la Chambre et au comité visent à aider le gouvernement à donner au ministre les lignes directrices voulues, de manière que les entreprises canadiennes et les investisseurs canadiens aient davantage de possibilités que les investisseurs étrangers.

Article 21 du Règlement

C'est exactement le but des trois ou quatre amendements que mon parti a présentés à la Chambre dans cet ordre d'idée. Ils témoignent du fait qu'il convient d'encourager le plus possible les investisseurs canadiens. Dans les cas où notre identité nationale et notre héritage culturel sont directement en cause, nous devrions interdire les investissements étrangers, ou du moins encourager les investisseurs canadiens par des mesures concrètes et leur confier certaines responsabilités bien précises dans ce genre d'investissement.

Tous les députés conviennent probablement que nous devrions fabriquer des produits au Canada au lieu d'acheter des produits étrangers. Cependant, tout le monde ne s'entend pas sur la définition d'un «produit canadien». D'après le gouvernement, acheter canadien, c'est acheter des produits fabriqués au Canada par un investisseur étranger plutôt que par un investisseur canadien. Ce projet de loi ne donne aux investisseurs canadiens aucun des avantages dont ils auraient pourtant besoin à cause de la petitesse de notre marché.

Un des amendements importants que nous avons proposés obligerait les investisseurs étrangers à respecter dans une certaine mesure les traditions canadiennes dans les relations patronales-syndicales. Nous avons fait certaines mauvaises expériences avec des sociétés étrangères qui ont établi dans notre pays, avec leurs salariés, des relations qui n'étaient pas conformes à la tradition canadienne. On peut citer comme exemple la situation créée par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ces dernières années, situation qui n'a pas amélioré les relations patronales-syndicales, bien au contraire. Nous ne voulons pas provoquer l'apparition d'une chasse gardée dans les relations patronales-syndicales, ce que le projet de loi rendrait possible.

Un de nos amendements porte sur cette question, et je me propose d'exposer à la Chambre, après le déjeuner, les raisons pour lesquelles les investissements canadiens sont plus importants que les investissements étrangers.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

COMMÉMORATION DE LA FIN DE L'HOLOCAUSTE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, notre capitale accueille cette semaine un rassemblement de rescapés de l'holocauste nazi qui a pris fin il y a 40 ans avec la victoire des alliés en Europe. Plus de 3,000 Canadiens sont réunis à cette occasion. Il y a parmi eux des survivants des camps de la mort découverts à la libération, ces camps qui ont fait prendre cosncience à l'humanité de l'atrocité de l'inhumanité du projet nazi.

Il y a aussi dans ce rassemblement des enfants de ces survivants venus commémorer l'événement et essayer de comprendre mieux cette entreprise dont ils portent à tout jamais les cicatrices. Ils sont aujourd'hui nombreux dans les tribunes de la Chambre, et ils sont les bienvenus.

Leurs cicatrices sont aussi les cicatrices de l'histoire du Canada et du monde entier. Le racisme est un mal auquel aucune société n'échappe. Le camp de la mort était l'ultime aboutissement du racisme. Et, quelle que soit notre fierté du rôle honorable tenu par le Canada au cours de la Seconde Guerre mondiale lorsque nous pensons aux Canadiens tués et blessés durant ce conflit, nous ne devons cependant pas oublier que c'est à cause du racisme que le Canada n'a pas contribué durant les années 30 à atténuer cet holocauste en ouvrant ses portes à des réfugiés fuyant la machine nazie.

En tant que Canadien et que juif, j'invite la Chambre et tous les Canadiens à se consacrer à la lutte contre toutes les formes de racisme. Que ces blessures restent vives en nous pour toujours nous rappeler ce cri: Plus jamais.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÉTATS-UNIS—LA VISITE PRÉVUE DU PRÉSIDENT À UN CIMETIÈRE MILITAIRE ALLEMAND

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, vendredi dernier, mon collègue, le député de Spadina (M. Heap), a demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il allait, au nom du gouvernement canadien, exhorter le président des États-Unis à annuler la visite qu'il se propose de faire au cimetière allemand où sont enterrés des soldats SS. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu ceci:

> Étant donné le respect qu'a notre gouvernement pour la souveraineté et les décisions souveraines des autres pays, nous allons laisser au gouvernement des États-Unis le soin de décider de la politique américaine.

Cette réponse est absolument inacceptable. Dans les circonstances, ne pas intervenir c'est être négligent. Lorsqu'un gouvernement voit un autre gouvernement faire quelque chose d'absolument incorrect, il se doit d'intervenir de façon amicale et de l'inciter à renoncer à son projet. En l'occurrence, notre gouvernement se trouve à insulter ceux qui ont péri dans les camps de concentration en refusant de signaler au gouvernement américain qu'il ne convient pas que le président des États-Unis visite ce cimetière.

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

COMMÉMORATION DE LA FIN DE L'HOLOCAUSTE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, plus de 3,000 membres de la communauté juive du Canada tout entier se sont réunis pour commémorer le quarantième anniversaire de la libération des Juifs de l'oppression nazie, en Europe. J'ai assisté à la séance plénière d'ouverture hier soir, où plusieurs survivants de l'holocauste et leurs enfants ont évoqué leurs douloureux souvenirs avec émotion et passion.

Nous ne pouvons pas laisser les Canadiens, ni même le reste du monde, oublier les indescriptibles atrocités qui ont été commises. Six millions de Juifs ont été massacrés. En mémoire des millions de victimes mortes de faim, torturées et assassinées, nous devons nous engager à nouveau à prendre des mesures pour que ces actes abominables ne se reproduisent jamais plus.

Le gouvernement dont je fais partie a chargé l'honorable juge Jules Deschênes de faire enquête sur la prétendue présence de criminels de guerre au Canada. Nous devons aussi agir de manière plus efficace contre l'antisémitisme, contre d'autres formes de racisme, de même que contre la propagande haineuse. Jamais plus les victimes et survivants de l'holocauste ne doivent, dans un procès, se voir imposer la cruelle responsabilité de prouver que l'holocauste a eu lieu.

Quel meilleur moyen avons-nous d'honorer la mémoire des millions de Juifs tués inutilement, les survivants de l'holocauste et leurs enfants que de nous unir dans une même prière et dans un même engagement à l'action?

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

COMMÉMORATION DE LA FIN DE L'HOLOCAUSTE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, en tant que député de Willowdale, circonscription qui compte la collectivité juive la plus importante du Canada, après celle de Mont Royal, et en tant que personne qui a vécu les atrocités de la Seconde Guerre mondiale en Hollande, mon pays d'origine, je veux annoncer à la Chambre le rassemblement des juifs rescapés de l'holocauste et de leurs enfants, qui a lieu aujourd'hui et demain à Ottawa pour commémorer le quarantième anniversaire de leur libération.

Cette manifestation a pour objet de rassembler les survivants de l'holocauste, quelles que soient leur race et leur confession, à l'occasion du quarantième anniversaire de leur libération dans le but de commémorer le souvenir de six millions de Juifs et de millions d'autres victimes de l'holocauste. Les survivants souhaitent reconnaître la participation des forces armées canadiennes à la lutte contre l'ennemi commun et remercier le peuple canadien et son gouvernement de leur avoir fourni la possibilité de refaire leur vie alors que cette affreuse et sombre période de l'histoire de l'humanité n'avait laissé que ruines et désespoir.

Il se trouve dans cette enceinte un certain nombre de survivants de cette innomable tragédie, qui sont venus d'un peu partout au Canada pour assister aux événements commémoratifs organisés pour ce quarantième anniversaire de la libération. Nous leur souhaitons la bienvenue et les remercions de leur précieux apport à la société et à la culture canadiennes. Nous visons le même objectif que ces survivants, soit que l'on n'oublie jamais la leçon tirée de l'holocauste. La cruauté de l'homme à l'égard de son prochain, provoquée par la perversité de la discrimination et du racisme, ne saurait être tolérée.

Article 21 du Règlement

M. le Président: Je voudrais rappeler aux députés qu'il n'est pas permis de faire allusion à quiconque se trouve dans les tribunes de la Chambre.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

COMMÉMORATION DE LA FIN DE L'HOLOCAUSTE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, nous commémorons aujourd'hui le quarantième anniversaire de la libération des survivants de l'Holocauste. Nous dédions cette journée non seulement à la mémoire des six millions de Juifs qui ont perdu la vie, mais également à tous ceux d'entre nous qui défendent les principes de la justice, de la liberté, de l'entente et de la paix.

Cette commémoration doit s'accompagner d'une prise de conscience qui doit déboucher sur l'action. Il faut lutter aujourd'hui contre le racisme et l'intolérance à tous les niveaux pour aider tous les peuples. Nous ne devons en aucun cas rester indifférents.

Nous nous rappelons aujourd'hui la violence, passée et présente, qui constitue une menace pour toutes les sociétés où le sectarisme et la haine règnent, au détriment de tous leurs membres. Il faut prendre des mesures au nom de la compassion humaine, de la justice et du souvenir, pour éviter que des groupes ne fassent l'objet de discrimination raciale.

Aujourd'hui, les membres de la communauté juive canadienne et d'autres personnes qui sont dévouées à la paix et à la tolérance sont rassemblés pour affirmer le triomphe de la vie. Nous devons nous rappeler ceux qui ont souffert, en un geste de solidarité, de détermination et d'espoir pour tous les Canadiens, de sorte que l'on n'oublie jamais la leçon de l'Holocauste. En tant que survivants de la deuxième génération, nous exprimons le vœu que cela ne se reproduise jamais plus.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE PROJET D'UN SYNDICAT D'AUTORISER UNE DÉDUCTION SUR LA FEUILLE DE PAIE EN VUE D'AIDER LES VICTIMES DE LA FAMINE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais féliciter, en mon nom et en celui de tous les députés néo-démocrates, Gerard Doquier et la division canadienne des Métallurgistes unis d'Amérique de la générosité qu'ils ont manifestée en proposant une déduction permanente sur leur feuille de paie pour recueillir des fonds destinés à soulager la famine dans le tiers monde.

Article 21 du Règlement

Comme la procédure autorisant les employeurs à effectuer les déductions doit encore être négociée avant d'entrer en vigueur, j'exhorte les entreprises en cause à faciliter ce projet de déduction à la source. J'invite également les employeurs à ne pas demeurer en reste en faisant des dons équivalents.

Je recommande en outre au gouvernement fédéral de suivre leur exemple et d'engager des discussions avec ses employés pour fournir les mêmes possibilités aux fonctionnaires fédéraux.

* * *

• (1410)

LES DÉPUTÉS

LE MÉPRIS DE LA LOI

M. Gordon Taylor (Bow River): Le saviez-vous, monsieur le Président, des milliers, peut-être même des millions de Canadiens ont perdu leurs illusions au sujet des libéraux et des néo-démocrates. Nous enseignons à nos jeunes à respecter la loi et à y obéir en leur disant que s'ils ne sont pas d'accord avec certaines lois ils n'ont qu'à travailler avec acharnement à les faire changer, mais tant que ces lois sont en vigueur, il faut les respecter. Or nous voyons ici des libéraux et des néo-démocrates prendre la parole à la Chambre pour appuyer le mépris de la loi.

Le docteur Morgentaler se vante de défier les lois canadiennes, ce qui est déjà assez déplorable; mais il est inouï de voir des députés l'appuyer dans son entreprise. Les campeurs pour la paix défient eux aussi la loi et refusent d'y obéir, et il se trouve des députés libéraux et néo-démocrates pour intervenir à la Chambre et les justifier ou tenter de le faire, et un député néo-démocrate va même jusqu'à mettre les agents de la GRC au défi de l'arrêter. Ces députés se trouvent en fait à dire aux Canadiens et aux jeunes en particulier que s'ils n'aiment pas une loi, ils n'ont qu'à la braver. Ce genre de logique ne peut aboutir ultimement qu'au chaos et à la désobéissance civile.

Je n'ai rien à redire aux gens qui s'efforcent de faire changer une loi avec laquelle ils sont en désaccord. Ils en ont démocratiquement le droit, mais il est inexcusable de braver la loi et d'encourager les autres à la braver et à ne pas y obéir. Mais on dit que c'est pour une bonne cause. Eh bien, lorsqu'un homme est emprisonné pour avoir volé du pain afin de nourrir ses enfants affamés, il a beau l'avoir fait pour une bonne cause, cela reste du vol.

Les Canadiens sont en général d'accord avec John Galsworthy qui disait: «La loi est ce qu'elle est, un majestueux édifice qui nous abrite tous et dont chaque pierre repose sur une autre».

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AMÉLIORATION DE LA LIVRAISON À DOMICILE DANS YORK-SCARBOROUGH

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, j'ai examiné le hansard pour cette session, et je n'ai pas trouvé une seule déclaration ou question louangeuse sur la Société canadienne des postes.

Le 19 mars 1985, j'ai parlé au ministre responsable des Postes du fait que les Postes semblaient avoir abandonné le service normal de livraison à domicile dans les nouveaux quartiers et les nouveaux immeubles occupés à plus de 75 p. 100 lorsque les rues sont asphaltées.

Plus tard, le ministre s'est arrangé pour que le président de Postes Canada rencontre les députés qui avaient de la difficulté à obtenir le service de livraison à domicile. Par ailleurs, j'ai pu rencontrer Bob McGarry, président de l'Union des facteurs du Canada. Nous avons dénombré 3300 logis de York-Scarborough qui devraient avoir droit à la livraison à domicile. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui qu'un petit peu plus de 60 p. 100 de ces logis auront la livraison à domicile la semaine prochaine grâce à la réaffectation des facteurs de la zone sud à la zone nord de Scarborough.

Je tiens à remercier Michael Warren et Bob McGarry pour leur coopération et pour avoir accepté ces changements de tournées.

Soixante p. 100 est la note qu'il faut pour passer tout juste à l'école secondaire. Je suis impatient de rencontrer personnellement M. Warren d'ici une ou deux semaines pour parler de la livraison à domicile dans les autres logements qui répondent aux normes et pour lui demander d'enrayer la forte diminution du service dans plusieurs des petits couloirs commerciaux de ma circonscription.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

COMMÉMORATION DE LA FIN DE L'HOLOCAUSTE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, comme d'autres collègues l'ont déjà dit, plusieurs milliers de Canadiens, des Juifs surtout, se sont réunis hier à Ottawa pour rendre hommage aux six millions de victimes de l'holocauste nazi. Ces six millions de crimes ont eu lieu dans toute l'Europe, dans des camps dont les plus tristement célèbres sont Buchenwald, Dachau, Auschwitz, Birkenau et Treblinka. Ils nous rappellent d'horrible façon jusqu'où l'on peut descendre dans les traitements infligés à ses semblables. Lorsque Dachau a été libéré, il y a quarante ans, on y a trouvé 30,000 victimes.

L'objet des rassemblements qui se sont tenus à Ottawa et ailleurs dans le monde est de rappeler aux jeunes générations ce qui s'est passé, dans l'espoir que cela ne se reproduise pas. Le monde doit rester éternellement vigilant pour que de tels excès ne se répètent pas.

La plaque qui se trouve à la sortie du musée de Dachau porte ces deux lignes du poète George Santayana:

Ceux qui oublient le passé sont condamnés à le revivre.

LES CATASTROPHES

LA CÉRÉMONIE SYNDICALE À LA MÉMOIRE DES MINEURS DE SUDBURY

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom des Canadiens et des Canadiennes qui travaillent dans le secteur minier.

Comme vous vous en souviendrez, un tremblement de terre d'une force de 3.5 à l'échelle Richter a tué, le 20 juin dernier, quatre hommes dans le puits nº 5 de la mine Falconbridge, à Sudbury. La section 598, de Sudbury, du Mine, Mill and Smelter Workers Union tiendra, le 20 juin, un service spécial à la mémoire de ces mineurs et de tous ceux qui ont connu le même sort.

Le compositeur-interprète de musique Country, Janet Moore, présentera sa nouvelle chanson intitulée «The Rugged Miner» à l'occasion d'une conférence de presse, mercredi matin, dans cet édifice. J'exhorte les membres de la tribune de la presse à appuyer cette noble cause en présentant les inquiétudes du syndicat à leurs concitoyens.

Chacun sait que les mineurs exercent un métier dangereux en raison de la nature de leur travail. Grâce aux efforts du syndicat et de Janet Moore, nous penserons à ces personnes qui travaillent à des milliers de pieds sous terre.

Nous penserons également aux femmes et aux enfants qui ont perdu leur époux et leur père dans les entrailles de la terre sous laquelle ils travaillent.

Nous devons également rendre hommage aux mineurs qui ont péri à la suite d'une maladie du travail. Leur fin a été moins brutale, mais elle n'en est pas moins tragique.

Le 20 juin sera une journée de souvenir pour tous les Canadiens. C'est également une journée de célébrations en l'honneur des personnes qui travaillent dans des conditions dangereuses, pour le bien de tous.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

COMMÉMORATION DE LA FIN DE L'HOLOCAUSTE

M. le Président: Je crois que la Chambre est prête à observer une minute de silence pour commémorer la fin de l'holocauste et la fermeture des camps de concentration. La Chambre veut-elle bien se joindre à moi pour observer une minute de silence?

[*Note du rédacteur: Les députés debout observent une minute de silence.*]

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPORTATION DE VÉHICULES FABRIQUÉS À L'ÉTRANGER—LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Jeudi dernier, alors qu'il se trouvait à Toronto en compagnie du premier ministre du Canada, le premier ministre de l'Ontario, M. Frank Miller, a fait une déclaration que je trouve inquiétante. Il a déclaré qu'il demanderait à l'assemblée législative de l'Ontario d'adopter une résolution «indiquant notre intention de conserver les quotas» sur les automobiles étrangères.

Vu que le premier ministre de l'Ontario a discuté avec le premier ministre du Canada et connaît probablement les intentions du gouvernement dans ce domaine, comment peut-on expliquer qu'il estime nécessaire de faire adopter une résolution par l'assemblée législative de l'Ontario pour bien faire comprendre au gouvernement fédéral qu'il importe de maintenir les quotas sur les importations d'automobiles japonaises?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je puis tout d'abord assurer au très honorable chef de l'opposition que M. Miller est très coupable de parler en son propre nom.

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): C'est discutable.

M. Stevens: En ce qui a trait au gouvernement du Canada, je peux dire que nous avons pris exactement les mesures réclamées par M. Miller.

Comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre, nous avons dit aux Japonais qu'ils ne devraient pas, selon nous, accroître le nombre de voitures importées au Canada tant que nous ne serons pas parvenus à trouver une solution acceptable. Cela signifie qu'ils devraient conserver environ 18 p. 100 du marché canadien. Nous avons défendu ce point de vue à Tokyo, la semaine dernière, et j'aurai une discussion avec nos négociateurs quand ils reviendront au Canada dans le courant de la semaine.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES JAPONAIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre sait sûrement comment ses négociateurs se sont tirés d'affaire au Japon, en admettant qu'ils s'en soient tirés. Le ministre a-t-il conclu un accord qui correspondrait, dans les grandes lignes, à ce qu'il vient de dire? S'il existe un accord qui ne répond pas à cette condition, est-il exact que le gouvernement ne le rendra public qu'après jeudi, pour ne pas indisposer les électeurs de l'Ontario? Le ministre veut-il bien nous dire s'il a déjà conclu un accord avec les Japonais et nous expliquer, le cas échéant, en quoi il consiste?

• (1420)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Nous n'avons pas encore conclu d'accord, monsieur le Président, mais nous pensons que les discussions ont été très bénéfiques pour les deux parties. Nous avons incité les Japonais à s'approvisionner davantage au Canada et à y investir, et nous avons tout lieu de croire qu'ils comprennent notre position. Je rappelle simplement au chef de l'opposition que, l'année dernière, il a fallu attendre le 12 juin pour obtenir un accord satisfaisant, c'est-à-dire quelque chose d'applicable. Pour notre part, nous espérons parvenir à un accord satisfaisant bien avant le 12 juin, mais je ne peux malheureusement pas annoncer aujourd'hui qu'un accord a déjà été conclu.

L'EXISTENCE DES QUOTAS—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma dernière question s'adresse au même ministre, monsieur le Président. Celui-ci n'ignore pas que l'année dernière les quotas avaient été maintenus. Il sait par ailleurs que, techniquement, ces quotas ont expiré le 31 mars. Le premier ministre de l'Ontario dispose-t-il de renseignements que nous n'avons pas sur la façon dont se déroulent les négociations? Dans le cas contraire, pourquoi se croirait-il obligé de dire aux électeurs de l'Ontario qu'il aura besoin d'un vote de l'assemblée législative pour renforcer la position de sa province et pour bien faire comprendre au gouvernement fédéral la nécessité de maintenir les quotas?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je peux simplement dire au chef de l'opposition que M. Miller a fait une déclaration tout à fait conforme à la position du gouvernement fédéral au sujet des quotas. Nous avons défendu les intérêts du Canada et nous avons fait savoir aux Japonais que nous contrôlerions l'arrivée des voitures importées. Si nous remarquons une augmentation substantielle des importations par rapport à l'année dernière, nous le signalerons aux Japonais et nous prendrons les mesures que nous jugeons nécessaires.

* * *

L'INDUSTRIE

LA COMPAGNIE GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE DU CANADA—LA NOUVELLE AU SUJET D'UNE MENACE DE FERMETURE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il ressort de l'assemblée des actionnaires canadiens de la Compagnie générale électrique du Canada, tenue dernièrement, que la société mère a menacé de fermer la CGE ou de la mettre en vente à moins que la filiale ne lui rapporte des dividendes beaucoup plus élevés. Voilà qui pose un très sérieux dilemme. Le ministre a-t-il étudié la question? Sait-il, notamment, si la menace que la société mère fait peser sur la CGE va à l'encontre des lignes directrices de 1975 régissant le comportement en matière de commerce international au Canada? Compte-t-il prendre des mesures à l'endroit de cette société si elle a enfreint les lignes directrices?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sait fort bien que nous avons entendu parler de l'affaire il y a environ une semaine. Nous avons demandé à la société canadienne d'où pouvait bien venir cette rumeur dans la presse. Mes collaborateurs m'ont répondu ce matin qu'ils n'avaient pas encore de rapport détaillé. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'examiner la situation ni, à plus forte raison, de vérifier s'il y avait eu atteinte aux lignes directrices établies il y a une dizaine d'années.

LES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il a répété à maintes reprises à la Chambre que son gouvernement voulait être plus accueillant envers les investisseurs étrangers. Ne pense-t-il pas, dans ce cas, qu'il est temps que le gouvernement établisse des lignes directrices plus précises concernant le comportement des sociétés étrangères et de leurs filiales canadiennes? Convient-il, d'autre part, qu'il serait utile que le gouvernement modifie le projet de loi concernant l'investissement au Canada afin d'empêcher que les sociétés mères ne menacent ou n'intimident leurs filiales canadiennes comme l'a été la CGE?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour couper court, je vais répondre non.

* * *

LE BUDGET

LA DATE DE LA PRÉSENTATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Finances, concerne le prochain budget. Tous les Canadiens qui sont sans emploi à l'heure actuelle, et qui veulent qu'on stimule l'économie d'une façon ou d'une autre afin de créer des emplois, attendent avec impatience le budget, à l'instar des milliers de Canadiens qui veulent d'un régime fiscal plus juste. Étant donné que le ministre va nous quitter cette semaine pour assister à une réunion internationale importante sur les finances, est-il maintenant disposé à nous préciser la date à laquelle il présentera son budget?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, selon moi, les Canadiens qui veulent d'un régime fiscal juste et ceux qui désirent qu'on favorise la création d'emplois seront très heureux du contenu du budget. J'ai déjà signalé que le budget serait présenté au cours de la semaine du 20 mai. J'annoncerai la date exacte à la Chambre en temps opportun.

L'IMPÔT MINIMUM

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'espère que nous ne l'apprendrons pas par des bruits provenant de Bonn. Étant donné que ces milliers de familles ordinaires qui ont dû envoyer leurs chèques au gouvernement fédéral durant la fin de semaine, versent plus que leur part et attendent avec impatience une réforme du régime fiscal qui permettra de s'assurer que les milliers de riches Canadiens qui ne paient aucun impôt à l'heure actuelle en paient à l'avenir, je voudrais poser une question précise au ministre.

Selon des chiffres publiés par le gouvernement depuis deux semaines, le nombre de riches ne payant pas leur juste part d'impôts a augmenté d'environ un tiers l'année dernière. Le ministre pourrait-il maintenant promettre à tous les gens ordinaires qui paient beaucoup plus qu'ils ne devraient, qu'il demandera aux Canadiens à revenu élevé de payer un impôt minimum?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je peux parfaitement comprendre les Canadiens qui remplissent leur déclaration d'impôt sur le revenu. C'est ce que j'ai fait moi-même hier soir. Je tiens à préciser que le premier ministre et moi-même avons déjà abordé la question soulevée par le député à la Chambre et qu'on se penchera sur cette question dans le budget.

ON DEMANDE L'ASSURANCE DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je pose la question parce que le ministre n'y a pas répondu de façon précise. Quoi qu'il en soit, le premier ministre a déclaré à la Chambre, le 22 novembre, à propos de l'impôt minimum: «Nous allons y donner suite.» Par la suite, le ministre a dit que l'impôt minimum pourrait faire l'objet d'une étude, qu'il pourrait y songer, mais il n'a pas dit carrément qu'il serait imposé. Comme le premier ministre en a fait la promesse au cours de la campagne électorale, qu'il a réitéré cet engagement le 22 novembre à la Chambre, le ministre voudrait-il dissiper tout malentendu et laisser savoir aux simples contribuables dont la charge fiscale est excessive que le prochain budget va enfin frapper les riches d'un impôt minimum?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce genre de questions nous entraîne dans une voie où le député va me poser des questions sur toutes sortes de mesures qui pourraient se retrouver ou ne pas se retrouver dans le budget.

M. Broadbent: Le premier ministre l'a dit.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Comme je l'ai dit, comme le premier ministre l'a dit et comme le député l'a signalé dans sa question, la question sera tranchée dans le budget.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'EXTRADITION DES PRÉSUMÉS CRIMINELS DE GUERRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A l'occasion de la récente visite au Canada du premier ministre d'Israël, M. Shamir, les autorités de ce pays ont fait savoir qu'elles souhaitaient que le Canada extrade des criminels de guerre nazis pour qu'ils soient jugés en Israël. Le gouvernement est-il disposé à donner suite aux souhaits exprimés par les autorités israéliennes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous donnerons effectivement suite aux démarches du gouvernement d'Israël si tant est qu'il en a fait en ce sens. Le député conviendra, j'en suis certain, qu'avant qu'une réponse officielle ait été transmise, il n'y a aucun avantage à spéculer sur le parquet de la Chambre des communes.

L'EXISTENCE POSSIBLE DE CRIMINELS DE GUERRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je crois comprendre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures souhaite d'abord connaître les conclusions de la Commission Deschênes. Je veux simplement qu'il nous dise si le gouvernement, en attendant que soit déposé le rapport Deschênes, continuera, comme l'a commencé le gouvernement précédent, d'examiner la question des criminels de guerre et dans la mesure du possible, de tenir compte des nouveaux avis juridiques exprimés depuis quelques mois ainsi que des faits constatés par la Gendarmerie royale du Canada.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons décidé d'établir la Commission Deschênes, ce que le gouvernement précédent n'avait pas fait. Nous tenons à ce que cette Commission remplisse ses obligations et son mandat. S'il convient que le gouvernement du Canada aille au-devant des recommandations de la Commission, naturellement, nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

* * *

● (1430)

L'INDUSTRIE

LA CANADIAN PORCELAIN LIMITED

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre n'ignore pas que la Canadian Porcelain, qui fabrique des isolateurs à Hamilton, a récemment dû déposer son bilan parce que la Lapp Industries de l'État de New-York pratiquait le dumping sur notre territoire. Pourrait-il démêler maintenant les circonstances bizarres dans lesquelles Canadian Porcelain aurait été livrée aux mains de Lapp Industries étant donné que le syndic a accepté une offre d'achat de cette dernière de préférence à une autre offre beaucoup plus intéressante et plus élevée faite par les ex-employés de cette société canadienne?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je puis assurer au député qui a eu l'amabilité de me parler de vive voix de ce problème, que si la situation est telle qu'il l'a décrite, nous tâcherons de prendre des mesures pour remédier à ce qui semble bien être une injustice.

Questions orales

ON DEMANDE UNE ÉTUDE DE L'OFFRE D'ACHAT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il mainteant informer Peat Marwick que cette vente ne doit pas être conclue avant qu'une étude ait été effectuée pour déterminer si Lapp Industries n'est pas simplement en train d'éliminer un concurrent et si on agit dans l'intérêt et de cette localité et des ex-employés de cette entreprise canadienne en préférant une offre de 1.25 million de dollars à une autre de 1.3 million de dollars faite par le personnel?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sera certes heureux d'apprendre que j'ai déjà demandé à mes collaborateurs de voir où en était actuellement cette transaction afin d'arrêter des mesures pour remédier à la situation qu'il m'a décrite tout à l'heure.

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LE SORT DES ACTIONNAIRES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle concerne la Banque Commerciale du Canada. Les gens qui ont acheté des actions privilégiées à la Banque pendant la semaine où se négociait son renflouage, ont vu le cours de leurs actions s'effondrer. Or, lorsqu'ils les ont achetées, rien ne donnait à penser que la banque était en difficulté. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi on n'a pas révélé au grand jour et suffisamment tôt la situation financière de cette banque, comme l'exige la législation ontarienne en matière de transactions sur les actions en Ontario?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée sait certainement qu'il est possible qu'une action en justice soit intentée sur cette question, de sorte qu'il vaut mieux que je m'abstienne de tout commentaire. Je lui rappelle aussi qu'un comité de la Chambre va se pencher sur cette afaire et que, si elle veut poser des questions, ce sera probablement le meilleur endroit pour le faire.

LA RESPONSABILITÉ D'OBTENIR UNE DÉCLARATION COMPLÈTE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, si les bourses de Montréal, de Toronto ou de l'Alberta savaient ce qui se passait entre le 14 et le 25 mars, elles n'en ont rien dit. Huit mille cinq cents actions privilégiées ont changé de mains pendant que se décidait le sort de la banque. Par son silence, le gouvernement semble couvrir l'incapacité de la banque à donner un aperçu précis de sa situation financière. Le ministre peut-il nous dire s'il estime que le gouvernement a une part de responsabilité dans la mesure où l'inspecteur général doit veiller à ce qu'il y ait à temps une déclaration complète?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que les règlements des bourses et des commissions des valeurs mobilières relevant de la province exigent qu'il y ait divulgation complète et en temps utile. Je suis certain que la banque a respecté ces exigences. Si ce n'est pas le cas, nous le découvrirons lorsque les responsables de la banque comparaîtront aux audiences du comité.

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ OBTIENNE LES RÉSULTATS DES ENQUÊTES ÉVENTUELLES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances sur le même sujet. Maintenant que la question de l'effondrement de la Banque Commerciale du Canada a été renvoyée au comité des finances de la Chambre des communes, est-ce que le ministère des Finances ou un autre organisme du gouvernement vont communiquer les résultats d'enquêtes éventuelles concernant les quatre organismes, privés et publics, qui ont examiné la Banque Commerciale du Canada entre décembre et mars et n'ont pas vu de signe qu'elle allait s'effondrer à très bref délai?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, M. Kennett, inspecteur général des banques, va comparaître devant ce comité et sera en mesure de fournir toutes les réponses voulues aux questions précises du député.

LA VENTE D'ACTIONS PAR LE VICE-PRÉSIDENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'aurais cru que le ministre se serait indigné de ce que trois des grandes maisons canadiennes de vérification comptable et de placement et l'inspecteur général des banques n'ont pas réussi à découvrir les difficultés de la Banque Commerciale du Canada si peu de temps avant son effondrement. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement fait enquête sur l'activité d'une personne de l'intérieur, qui savait que les choses pouvaient mal tourner? Plus précisément, est-ce que le gouvernement fait enquête sur la vente, par le vice-président Scott McCreath de la BCC, de 2,000 actions privilégiées de cette société au début de février à plus de $20 l'action, alors que les mêmes actions se vendent maintenant moins de $5? Qu'est-ce qu'on va faire des résultats d'une pareille enquête?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question des opérations effectuées par des personnes de l'intérieur relève au premier chef des gouvernements provinciaux, qui ont compétence sur les bourses de valeurs mobilières et sur les émissions de titres. Je vais signaler l'affaire à ma collègue, la ministre d'État (Finances). Je suis persuadé qu'elle s'en occupera avec diligence et qu'elle se mettra en rapport avec le député.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA MUTATION DU COMMANDANT DE LA BASE D'EDMONTON

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Celui-ci n'ignore pas qu'à l'occasion d'un changement de commandement, le colonel de Tracey a quitté la fin de semaine dernière son poste de commandement de la base aérienne de Namao, à Edmonton. Cet officier a-t-il été condamné sans que lui soit donnée une juste occasion de se faire entendre à occuper un emploi de bureau à Ottawa ou a-t-il été présumé coupable simplement parce qu'un incident a eu lieu? L'affectation du colonel de Tracey au Collège de la Défense nationale de Kingston a-t-elle été annulée, annulation qui nuirait vraiment à la carrière de l'officier en question, et le ministre va-t-il intervenir dans cette affaire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à une question similaire que m'ont posée le député et le député de Pembina il y a deux semaines ou à peu près. Ma réponse est la même qu'elle était à ce moment-là. Le colonel de Tracey a été nommé à Ottawa, nomination qui entre en vigueur à la fin de ce mois-ci, je crois. Il n'a pas été nommé à Kingston. Les deux autres rumeurs ayant trait à une juste occasion de se faire entendre et à un emploi de bureau permanent à Ottawa ne sont pas fondées. Si l'enquête n'est pas terminée, elle le sera très bientôt. Il y aura sans doute d'autres nominations dans la carrière du colonel de Tracey, tout comme dans celle de tout autre membre des Forces armées, homme ou femme.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA NOMINATION DE M. BUD SHERMAN AU CRTC

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre et président du Conseil privé. Je veux revenir à la nomination de M. Sherman. Étant donné que le ministre a refusé vendredi dernier de permettre que l'on examine la nomination de M. Sherman au CRTC, le ministre et son gouvernement consentiront-ils au moins à faire la seule chose honorable, à savoir suspendre la nomination de M. Sherman jusqu'à ce que le comité de la réforme parlementaire présente les recommandations que nous attendons tous, puis entreprenne l'examen, comme l'ont promis les conservateurs au cours de la dernière campagne électorale?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme je l'ai fait savoir au député vendredi, le groupe de travail parlementaire sur la réforme de la Chambre des communes doit présenter son rapport définitif et complet sur la réforme de cet endroit d'ici à la fin de juin. Je puis assurer au député que nous ne tarderons pas à recevoir les recommandations concernant l'examen des nominations et les directives que nous adopterons en cette matière. Je ne puis rien dire de l'autre affaire, car la nomination a été faite. Cette question concerne le ministre compétent et le premier ministre.

[*Français*]

LA CONSULTATION DU MINISTRE AVANT LA NOMINATION DE M. SHERMAN

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Communications. Étant donné les commentaires de M. Sherman sur la question du bilinguisme institutionnel et canadien et étant donné la réponse du leader du gouvernement à la Chambre, est-ce que d'abord le ministre est d'accord sur l'adage qui veut que «Qui s'assemble se ressemble»? Et est-ce que M. Sherman sera vraiment un commissaire à la hauteur des aspirations du ministre? A-t-il été consulté au sujet de la nomination de M. Sherman au CRTC?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, tel que la Loi le prévoit, la recommandation a été faite par le ministre des Communications et entérinée par le gouvernement. Et je suis convaincu que le nouveau commissaire saura remplir son mandat selon les termes de la loi et avec bon jugement.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA SOCIÉTÉ CHRYSLER—L'USINE DE MOTEURS DE WINDSOR

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Puisqu'il a déjà aidé la ville de Hamilton, je veux lui demander s'il va faire la même chose pour Windsor. La société Chrysler vient d'annoncer des projets d'investissement importants dans la production de pièces de rechange en Corée. Elle a également déclaré des bénéfices records. Le ministre peut-il organiser une réunion avec le patron de Chrysler, étant donné la menace que présente pour le Canada ce transfert de la production des pièces de rechange en Corée, en vue de lui demander de rouvrir son usine de fabrication de moteurs de Windsor, en guise de remerciements, même minimes, pour les garanties de prêts de 200 millions de dollars que cette société a obtenues du gouvernement?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sait certainement que des entretiens sont en cours avec les divers fabricants d'automobiles, parfois en groupe et d'autres fois individuellement. Bien entendu, dans le cas de Chrysler, nous soulèverons la question pour savoir si cette initiative est injuste ou non pour le Canada. Je puis assurer au député que la plupart des fabricants investissent des sommes considérables dans notre pays et nous serons peut-être un jour en mesure d'obtenir des Japonais qu'ils suivent l'exemple des autres fabricants automobiles en matière d'investissements au Canada.

LA PRODUCTION DE PIÈCES DE RECHANGE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, les 200 millions de dollars que Chrysler a reçus du Canada lui étaient indispensables pour obtenir un milliard et demi de dollars du gouvernement américain. Selon le ministre, la société Chrysler devrait-elle remercier concrètement les Canadiens en produisant une partie de ses pièces de rechange au Canada, au lieu de tout transférer en Corée?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député conviendra sans doute que le relèvement de Chrysler a été un facteur des plus encourageants. Tout ce que je puis dire, c'est que si des remerciements s'imposent, je n'ai aucune objection à exprimer ma satisfaction générale à l'égard d'une société qui a connu un revirement aussi spectaculaire que Chrysler.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'UTILISATION DE CHARBON CANADIEN À FAIBLE TENEUR EN SOUFRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Le charbon importé des États-Unis au Canada contient 5 p. 100 de soufre alors que la teneur en soufre du charbon canadien n'est que de 0.5 p. 100. Le gouvernement cherche-t-il à accroître la quantité de charbon canadien utilisé au Canada de façon à diminuer les pluies acides et à fournir des emplois aux Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Il sera heureux d'apprendre que nous avons déjà depuis quelques mois décidé d'un projet-pilote pour évaluer commercialement le transport de charbon à bas contenu de sulfure vers l'Ontario pour alimenter les besoins de l'Ontario Hydro.

* * *

LE TOURISME

ON DEMANDE QUE LE PRIX DE L'ESSENCE NE SOIT PAS AUGMENTÉ

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Tourisme). Il y a deux semaines, devant cette Chambre, l'honorable ministre m'a répondu, concernant le fait qu'une augmentation du prix de l'essence diminue le nombre de touristes, que:

[*Traduction*]

> Nous . . . ne croyons pas que les facteurs comme le prix de l'essence et la taxe sur l'alcool . . . doivent être examinés séparément.

[*Français*]

Or, on se rappellera, monsieur le Président, que le 8 novembre dernier, le gouvernement a augmenté et le prix de l'essence et la taxe sur l'alcool, et la taxe d'aéroport et le prix d'entrée des Parcs nationaux et le prix des traversiers, et j'en passe. Pris séparément, tous ces éléments affectant le tourisme ont été augmentés. Est-ce que le ministre peut assurer l'industrie touristique qu'au moins un de ces éléments, soit l'essence, sera épargné et qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'essence dans le Budget du mois de mai?

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, je trouve pour le moins ironique, si non étrange, qu'un député libéral nous fasse la leçon au sujet du prix de l'essence.

Des voix: Bravo!

M. McMillan: Comme le député s'en souviendra, son parti a remporté les élections en février 1980 après s'être fermement engagé à ne pas augmenter le prix de l'essence. L'essence au plomb coûtait alors 23.9c. le litre. A cause de la politique, des impôts et des programmes fédéraux elle coûtait 45c. le litre quand son gouvernement a terminé son mandat.

Pour répondre à la question du député, je dirais que le ministre des Finances est certainement très soucieux de protéger les intérêts de l'industrie touristique et des consommateurs. En fait, il a recontré, il y a quelques jours, le directeur général de l'Association de l'industrie touristique du Canada. C'est la première fois, je crois, qu'un ministre des Finances rencontre des représentants de cette association. Les membres de cet organisme sont sortis très contents de cette réunion.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, je ne fais que reprendre les histoires ou les critiques de ses collègues lorsqu'ils étaient dans l'opposition: croyez-moi ils l'ont fait très souvent parler du prix de l'essence. Alors, est-ce que le ministre va appuyer la démarche de la CAA auprès du ministre des Finances qui a demandé qu'il y ait même une réduction du prix de l'essence dans le prochain budget? Est-ce que le ministre appuie cette démarche?

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, j'ai de nombreuses instances à faire au ministre des Finances au nom de l'organisme dont le député a parlé ainsi qu'au nom d'autres associations importantes du secteur touristique. Je sais que le ministre des Finances s'intéresse d'autant plus à ce secteur qu'il a déjà été ministre du Tourisme. Le prochain budget aura sans doute de quoi réjouir même le député.

LA CULTURE

LA CAISSE D'INITIATIVES SPÉCIALES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications et a trait à l'octroi d'une subvention de $100,000 à l'École nationale de théâtre de Montréal. Je ne conteste pas la valeur du projet mais je m'interroge sur certaines irrégularités qui auraient pu entourer la façon dont la subvention a été accordée et je me demande en particulier s'il n'y a pas eu ingérence politique de la part du cabinet du premier ministre.

Le ministre pourrait-il avouer franchement que sa caisse d'initiatives spéciales ne comporte pas de critères connus publiquement de sorte que les organismes souhaitant obtenir une subvention ne savent pas s'ils y sont admissibles, et aurait-il la franchise d'admettre que le seul critère de financement consiste à avoir des liens politiques avec le parti conservateur?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, vous me permettrez d'excuser l'honorable députée pour son ignorance de la façon dont les subventions sont octroyées au ministère des Communications, particulièrement en ce qui a trait à ce programme spécial d'initiatives culturelles. Les formulaires sont connus du public, ils sont remplis par les organismes; il y a de nombreuses personnes qui travaillent à porter des jugements, et le ministère est toujours heureux d'apporter sa contribution à l'édification d'un monde culturel au Canada.

[*Traduction*]

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je crains bien que le ministre n'ignore ce que font ses propres services. Les anciens critères ont expiré le 31 mars, et les décisions de ses services ne se fondent maintenant plus sur aucun critère. Mes collaborateurs ont tâché de s'informer au sujet de tels critères, mais on leur a répondu qu'ils étaient encore à l'étude.

Le ministre aurait-il l'obligeance de vérifier ce qui se passe réellement à l'intérieur de son ministère? Admettra-t-il également que le Conseil des Arts agit de façon très différente? Il ne reçoit pas d'appels téléphoniques du cabinet du premier ministre, mais applique des critères établis et un système de mérite avec intervention d'un jury. Le ministre ne reconnaît-il pas que les milieux artistiques veulent que la velur soit le seul critère d'attribution de ces subventions et qu'une caisse noire du ministre n'a pas sa place dans la politique culturelle du pays?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, premièrement, tant et aussi longtemps que les nouveaux critères n'ont pas été rendus publics ce sont les anciens qui continuent à s'appliquer. Et, deuxièmement, le programme spécial d'initiatives culturelles est un programme différent pour des raisons différentes, pour des objectifs différents des programmes qui sont administrés par le Conseil des Arts, et je crois que les deux programmes atteignent des objectifs, en toute connaissance de cause, de justice pour tout le monde.

• (1450)

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'EXAMEN DES ACCORDS D'HELSINKI—LA POSITION CANADIENNE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je m'adresse. Le Canada sera l'hôte au début de mai d'une conférence des spécialistes des droits de la personne. A l'occasion de leur rencontre, ces spécialistes examineront les dispositions pertinentes des accords d'Helsinki dont, à l'instar de l'Union soviétique et de maints autres pays, le Canada est signataire et dont il se reconnaît solidaire. Je crois savoir que la délégation de notre pays a adopté pour attitude de ne pas citer de noms à l'occasion de cette rencontre, mais d'y défendre le principe des droits de la pesonne.

Or, je rentre tout juste de Russie. Je tiens à faire savoir que les gens de ce pays qui sont harcelés simplement parce qu'ils tiennent mordicus à étudier et à pratiquer leur religion ou parce qu'ils ont eu le malheur de demander un visa de sortie espèrent vivement au contraire que le ministre intercédera en leur faveur et nommera des noms. Cela dit, la délégation de notre pays accepterait-elle de porter leur cas à l'attention des spécialistes et de citer nommément les personnes en cause?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Au nom d'autres députés, monsieur le Président, je tiens à rendre hommage à la députée et à ses collègues des autres partis qui faisaient partie de la délégation parlementaire qui vient de rentrer d'Union soviétique. Connaissant leur intérêt sincère pour la cause juive, je tiens à ce qu'ils sachent que lorsque j'ai eu l'occasion de soulever ces questions, je l'ai fait avec toute la force et toute la conviction dont je suis capable.

Au sujet de cette importante rencontre qui doit avoir lieu au début de mai au Canada et qui constitue une première en Amérique du Nord, je tiens à faire savoir qu'il existe différentes façons d'aborder les cas d'espèces ou les cas individuels à l'occasion d'entretiens officiels ou officieux. Je pense que tout comme son chef, la députée conviendra avec moi qu'il importe dans l'intérêt du Canada et dans l'intérêt de cette démarche que nous accomplissions de réels progrès à l'occasion de cette rencontre de spécialistes tenue sous les auspices de la CSCE. Je veux lui garantir que nous trouverons le moyen d'aborder des cas particuliers avec l'Union soviétique et d'autres pays d'une façon qui contribue à faire de cette réunion une rencontre fructueuse et à faire avancer les travaux de la CSCE.

LES ÉCHANGES CULTURELS INTERNATIONAUX

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je sais gré au ministre de l'énergie et des efforts qu'il déploie.

[*Français*]

Mais il y a une chose, monsieur le Président. C'est que si le ministre propose de signer des échanges culturels, scientifiques et académiques, et s'il s'attend que les Soviétiques vont les respecter, comment peut-il s'attendre à quelque chose de cette nature quand ils n'ont jamais respecté ces accords et surtout les Accords d'Helsinki? Moi, mon inquiétude, c'est: Est-ce que la détente va avoir un visage humain ou un visage économique? C'est ça le point.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme je l'ai dit souvent à l'Union soviétique, je crois que cela doit être accepté par les Soviétiques, que si on cherche des relations commerciales ou économiques avec un pays comme le Canada, on doit avoir une performance plus efficace, plus acceptable, dans le domaine des droits humains.

* * *

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

AIR CANADA—LA CAUSE DE LA GRÈVE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et a trait à l'arrêt de travail à Air Canada. Il doit se rendre compte que cette grève est surtout imputable au fait qu'Air Canada insiste pour que 45 p. 100 de ses employés parmi les préposés aux services des voyageurs travaillent à temps partiel. En somme, des emplois à temps plein occupés pour la plupart par des femmes seront éliminés. Il faut certes que le gouvernement se prononce là-dessus. Quelle est la politique du gouvernement à l'égard de la suppression d'emplois à temps plein auxquels seraient substitués, dans une proportion de 45 p. 100 des emplois à temps partiel?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député sera le premier à convenir qu'il est préférable de s'abstenir de parler des négociations en cours entre les employés et la direction. Je crois savoir que les pourparlers ont été suspendus. C'est tout à fait normal dans des négociations de ce genre pour permettre aux deux parties de faire le point avant de reprendre bientôt, j'espère, les négociations. Tout débat sur les questions en cause à cette étape-ci ne faciliterait en rien le processus.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre suppléant. Le gouvernement a jugé bon de modifier le conseil d'administration d'Air Canada afin que les membres de ce conseil, qui savent ce que veut le gouvernement, respectent sa ligne de conduite. Ne serait-il pas utile que la direction d'Air Canada sache ce que veut le gouvernement en ce qui concerne le travail à temps plein et à temps partiel et quel devrait être le rapport établi, étant donné que la situation a entraîné un arrêt de travail? Quelle est la politique du gouvernement?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le député sait, j'en suis certain, qu'il appartient à la société de la Couronne de prendre une décision de ce genre. De toute façon, je répète au député que, pour faciliter les négociations, il serait préférable de s'abstenir de débattre les questions en cause qui, nous espérons tous, seront résolues. Dans l'intervalle, on me dit que les vols d'Air Canada, d'après ce que rapportent les journaux, n'ont pas encore été annulés et sont à l'heure. Espérons que les parties reprendront très bientôt les négociations en vue de résoudre leurs difficultés.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES QUOTAS SUR L'IMPORTATION DE LA VIANDE DE BOEUF

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant à propos du voyage du premier ministre à Londres et à Bonn, cette semaine. Jusqu'à présent, ces voyages semblent être surtout axés sur la publicité et les relations publiques. Le premier ministre suppléant peut-il certifier aux éleveurs de bovidés canadiens que le premier ministre exhortera les quatre chefs de gouvernement des pays de la Communauté économique européenne à respecter notre loi sur l'importation de la viande et les quotas que nous leur avons imposés, et à cesser de nous menacer d'imposer un droit compensateur sur les produits agricoles canadiens, pendant la réunion de Bonn?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je signale au député que nous sommes encore en train de discuter de la viande de bœuf avec la Communauté européenne. A peu près une heure avant de venir à la Chambre, j'ai eu un entretien téléphonique particulier avec M. Wyllie de Clercq, le commissaire de la CEE, au sujet de ce problème; il a une réunion avec ses adjoints cet après-midi pour en discuter.

LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'adresserai ma question supplémentaire au premier ministre suppléant puisqu'il représente le premier ministre. Nous avons entendu des généralités analogues sur les problèmes commerciaux après le Sommet de Québec. Le président est retourné aux États-Unis et il a imposé sur les produits à base de viande de porc un droit compensateur exorbitant qui détruit ce secteur.

Pourquoi le gouvernement et le premier ministre ne sont-ils pas disposés à profiter de cette réunion pour résoudre les problèmes d'ordre pratique comme le dumping de plusieurs millions de livres de viande de bœuf subventionnée sur le marché canadien et la menace de l'imposition d'un droit compensateur? Pourquoi le premier ministre qui assiste à ces réunions n'est-il pas disposé à profiter de l'occasion pour résoudre ces problèmes d'ordre pratique pour nos agriculteurs?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le député est un des pires charlatans parce que ses questions sont truffées d'erreurs.

Je voudrais parler d'abord du sujet qu'il a abordé dans son préambule, l'aspect publicitaire. On avait déjà écarté cette hypothèse. Je lui dirais qu'en ce moment même, le premier ministre Thatcher assiste à une réception donnée par le gouvernement du Canada à la Canada House. C'est la première fois qu'un premier ministre britannique assiste à une telle réception.

Des voix: Bravo!

• (1500)

M. Nielsen: Par ailleurs, le premier ministre Thatcher a demandé de prolonger son tête-à-tête de demain avec le premier ministre pour discuter de toutes une série de questions intéressant les deux gouvernements.

M. Foster: Et les problèmes commerciaux? Pourquoi n'en discute-t-il pas avec elle?

M. Nielsen: Au sujet des problèmes commerciaux, la ministre à qui cette question aurait du être posée a déjà répondu . . .

M. Foster: A côté de la question.

M. Nielsen: . . . et je suis sûr que le gouvernement accordera à cette question toute l'attention qu'il compte accorder à tous les problèmes analogues dans ses entretiens avec nos alliés européens.

M. le Président: Le député de Brant a la parole. Une seule question.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ WHITE FARM EQUIPMENT LIMITED

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale, responsable du MEIR. Elle concerne la société White Farm Equipment de Brantford. La société Borg-Warner finance depuis plusieurs années et, en dépit d'un marché très déprimé, la White Farm, qui a pu augmenter sa part du marché grâce à ses nouvelles moissonneuses à mouvement axial. Il y a 600 emplois en cause et plusieurs fournisseurs pourraient également faire faillite. Le ministre pourrait-il garantir à la Chambre que, si tout le reste ne marche pas, le gouvernement envisagera sérieusement des garanties de prêts pour que la société survive jusqu'à ce que le marché se rétablisse?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député est très heureux que les discussions continuent à propos de White Farm Equipment. Nous faisons tout notre possible pour sauver la compagnie et nous espérons qu'il y aura un sursaut du secteur privé qui permettra non seulement de maintenir l'usine, mais encore de lui donner de l'expansion.

Présentation de projets de loi

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député d'Egmont (M. Henderson) le vendredi 26 avril 1985 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

[*Français*]

La pétition présentée par l'honorable député de Northumberland-Miramichi (M. Jardine), le vendredi 26 avril 1985, n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMPTES PUBLICS

PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité permanent des comptes publics.

* * *

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE
LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

M. Rod Murphy (Churchill) demande à présenter le projet de loi C-237, tendant à modifier la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (droits politiques).

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui un projet de loi d'initiative parlementaire qui reconnaîtra des droits politiques aux employés du gouvernement fédéral. A l'occasion de la campagne électorale qui se déroule actuellement en Ontario . . .

M. Dick: Règlement!

M. Murphy: . . . comme dans toute campagne . . .

M. Dick: Règlement!

M. Purphy: . . . je rencontre des personnes qui ont le sentiment d'être des citoyens de seconde zone parce qu'elles ne peuvent pas exprimer pleinement leurs opinions politiques. J'ai rencontré des personnes qui tremblent à la pensée d'être reconnues comme appuyant un parti politique en particulier.

M. Dick: C'est là une déclaration politique.

M. le Président: A l'ordre. Le député a le droit de donner à la Chambre un aperçu de sa proposition . . .

M. Forrestall: Il est en train de faire un discours.

M. le Président: A l'ordre. Il a le droit de profiter de l'occasion pour résumer son projet de loi comme il le veut, pourvu qu'il soit bref.

M. Althouse: Il essaie de l'être.

M. Murphy: J'essaie bien d'être bref, monsieur le Président. Si on cessait de m'interrompre, je suis sûr que je terminerais plus vite.

L'idée que je fais valoir dans mon projet de loi, monsieur le Président, c'est que dans la campagne électorale en cours en Ontario, comme dans tout autre cas, des Canadiens ne sont pas traités comme des citoyens à part entière, et j'espère que tous les partis représentés à la Chambre vont appuyer ma proposition.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire prlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 206 et 303.

[*Texte*]

LES BUREAUX DE POSTE—LES HEURES D'OUVERTURE

Question no 206—**M. Henderson:**

A-t-on réduit les heures d'ouverture de bureaux de poste de l'Île-du-Prince-Édouard depuis le 17 septembre 1984 et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) quelles étaient les économies prévues à la suite de chaque réduction?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): La Société canadienne des postes m'a fait part de ce qui suit:

a) Depuis le 17 septembre 1984, les bureaux de poste suivants de l'Île-du-Prince-Édouard ont de nouvelles heures d'ouverture: Bonshaw; Elmira; Victoria; Freetown; Lennox Island; Miminegash; Richmond.

b) Les économies prévues par la Société à la suite des nouvelles heures d'ouverture mentionnées ci-haut sont les suivantes:

Bonshaw	$1,306.76
Elmira	$1,306.76
Victoria	$1,306.76
Freetown	$1,306.76
Lennox Island	$1,209.96
Miminegash	$1,306.76
Richmond	$3,915.60
Total des économies	$11,659.36

LE RAPPORT SUR LES SERVICES ET LES SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES

Question no 303—**M. Gagliano:**

L'équipe mixte d'étude sur les services et les subventions aux entreprises a-t-elle présenté un rapport au groupe de travail ministériel sur la revue des programmes et le gouvernement le déposera-t-il et, *a*) dans l'affirmative, quand, *b*) sinon, pourquoi?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): 1. Oui.

2. *a*) Non. *b*) Puisqu'il s'adresse au cabinet, ce rapport constitue un document confidentiel du Conseil privé de la Reine pour le Canada.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 4, 6, 7 et 9 de M. Axworthy, no 10 de M. Langdon, no 11 de M. Axworthy, nos 14 et 15 de M. Langdon, no 16 de M. Axworthy et nos 17 et 18 de M. Langdon (p. 4183).

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, juste avant que nous ajournions pour le déjeuner, j'étais sur le point de préciser à la Chambre les raisons pour lesquelles il est si important que l'investissement canadien soit protégé. C'est surtout en raison du dossier des sociétés étrangères au Canada. Tout d'abord, elles sont loin de consacrer autant d'argent que les sociétés canadiennes à la recherche et au développement. Tout député qui se donnerait la peine d'examiner la question, s'apercevrait que les sociétés canadiennes consacrent trois fois de plus à la recherche et au développement que les sociétés d'appartenance étrangère.

En outre, ces sociétés importent beaucoup plus que les sociétés canadiennes, ce qui réduit, par conséquent, les retombées économiques que leurs investissements peuvent avoir au Canada. Elles ont importé 22 p. 100 de leur chiffre d'affaires, soit cinq fois plus que les sociétés canadiennes. Dans le secteur de la fabrication, la proportion a été de 30 p. 100, soit quatre fois plus que les sociétés canadiennes.

Enfin, les sociétés étrangères envoient à l'étranger une énorme proportion de leur argent sous forme d'intérêts, de bénéfices et d'achats d'autres services. Pour s'en convaincre, les députés n'ont qu'à consulter les chiffres publiés par Statistique Canada.

Les multinationales cherchent à maximiser leurs profits globaux et elles le font de toutes les façons possibles. Ainsi, elles transfèrent leurs fonds, afin de déclarer des profits plus élevés dans des pays où le fardeau fiscal est plus léger. Cela se fait tous les jours et il s'agit fondamentalement d'une méthode qui permet aux grosses sociétés établies dans plusieurs pays à la fois d'accroître leurs profits.

Quatrièmement, on a constaté à la suite d'une étude sur le secteur de l'informatique, que le gouvernement perdait 50 millions de dollars en recettes fiscales par le biais de ce mécanisme. Les sociétés étrangères ont payé environ 30 p. 100 de moins en impôts qu'elles ne l'auraient dû en temps normal du fait qu'elles ont transféré les coûts au Canada et les bénéfices à l'étranger.

Cinquièmement, les sociétés sous contrôle étranger exportent beaucoup moins, par rapport à leur chiffre d'affaires, que leurs concurrents canadiens. Ces sociétés ne concurrencent pas les entreprises mères. Elles évitent d'exporter leurs produits dans les pays avec lesquels les sociétés mères font affaire. Par conséquent, nous perdons cette concurrence et la production éventuelle de ces sociétés. Les neuf dixième des exportations des succursales canadiennes ont été destinées aux sociétés mères aux États-Unis en 1978, et 57 p. 100 de ces sociétés avaient limité les exportations de leurs succursales hors du Canada.

Sixièmement, le taux élevé de participation étrangère dans l'industrie canadienne affaiblit la productivité. Là encore, le contrôle étranger de l'industrie canadienne réduit la concurrence.

J'essaie, monsieur le Président, de vous donner à vous ainsi qu'à la Chambre diverses raisons pour lesquelles le gouvernement devrait augmenter l'aide financière qu'il consent aux entreprises canadiennes et la réduire en ce qui concerne les sociétés étrangères.

• (1510)

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, les motions à l'étude visent toutes à ajouter un élément mesurable et quantifiable à un projet de loi qui, pour l'instant, est vraiment très vague. Apparemment, le gouvernement a décidé que tous les investissements étrangers seront tellement avantageux pour le Canada qu'il était inutile de fixer le moindre critère à ce sujet. Même si, comme je l'ai déjà dit au cours du débat, on pourrait certainement mettre à jour l'AEIE, qui a déjà 10 ou 11 ans, le gouvernement est allé trop loin en supprimant toutes les conditions visant à mettre l'accent sur la création d'emplois et la recherche industrielle au Canada. Les modifications proposées tendent à rétablir certaines de ces conditions dans le projet de loi.

Examinons un peu l'histoire récente du Canada et ce qui a mené à l'établissement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Au début des années 60, les Canadiens se sont rendu compte qu'à cause de l'afflux de capitaux au Canada, venant surtout des États-Unis, pendant la période d'après-guerre, une bonne partie de l'industrie canadienne, surtout dans les industries primaires et manufacturières, tombait entre les mains de propriétaires étrangers. Un petit groupe de nationalistes a commencé à nourrir de vives inquiétudes et à les exprimer. La majorité des gens ne se sont pas laissé gagner par l'appréhension, refusant de croire au danger, comme le fait maintenant le gouvernement. Or, que s'est-il passé, au fil des ans? Des intérêts étrangers ont créé des sociétés canadiennes dans le but précis d'ouvrir le marché canadien et de répondre à ses besoins. C'était un objectif légitime de la part de ces sociétés étrangères, mais les Canadiens y perdaient parce que celles-ci n'entendaient pas favoriser l'exportation. Elles ne cherchaient surtout pas à mettre nos ressources en valeur ni à s'occuper du secteur secondaire, si bien que nous n'exportions plus que nos matières premières et que le commerce se faisait entre les sociétés mères, appartenant à des intérêts étrangers, et leurs filiales, au détriment de notre balance commerciale.

Cette vassalisation de notre économie a eu une autre conséquence préjudiciable. En effet, les gestionnaires de ces filiales venaient d'ailleurs, en général des États-Unis, et ils n'obtenaient de promotion que dans leurs pays ou à l'étranger, de sorte que le Canada ne pouvait pas se créer un réservoir de cadres supérieurs rompus aux affaires. Nous souffrons toujours de ce même handicap. Sans compter que pendant la crise des missiles à Cuba, le gouvernement des États-Unis a étendu l'application de la loi sur le commerce avec l'ennemi aux filiales américaines en territoire canadien même si le Canada n'avait pas déclaré Cuba pays ennemi. Ce n'est qu'un exemple des nombreuses applications extra-territoriales de la politique intérieure des États-Unis.

La recherche et le développement ont tendance à être surtout effectués dans le pays d'origine. Il est normal que les sociétés-mères songent avant tout à leurs intérêts propres, même au détriment du Canada. Nous nous sommes rendu compte naguère que les droits sur les nouveaux produits ou sur les adaptations inédites de certains produits mises au point au Canada étaient rapatriés au siège social dans un pays étranger. Quand la crise pétrolière nous a frappés en 1974, le gouvernement du Canada s'est rendu compte que les grandes sociétés pétrolières avaient exagéré l'importance des réserves qu'elles prétendaient détenir. Il existe des dizaines d'autres exemples montrant que nous étions allés trop loin dans notre politique d'accueil des investissements étrangers. Nous avons donc créé l'Agence d'examen de l'investissement étranger qui nous a permis, dans une certaine mesure, de regagner la haute main sur notre économie et d'effectuer parfois d'importants changements sur ce chapitre.

Je trouve tout à fait opportun d'actualiser la loi sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger, car le monde a beaucoup évolué depuis la création de cet organisme. Il aurait été dans l'ordre des choses de faire le point pour savoir si elle était toujours applicable, mais le gouvernement a simplement préféré ouvrir les portes toutes grandes aux investisseurs et nous replonger dans la situation que nous avons connue dans les années 1960.

Je me permets de rappeler une fois encore à la Chambre que nous avons vu, en Ontario, des compagnies qui s'étaient établies au Canada avant la création de l'AEIE, avant qu'aucun critère n'eut été arrêté en matière de recherche et de développement, des compagnies qui n'exploitaient qu'une simple chaîne de montage fermer leurs portes pour déménager dans le Sud des États-Unis parce que la conjoncture était un peu plus difficile, que le salaire minimum n'existait pas là-bas et que l'énergie coûtait moins cher. Certaines ont même plié bagages en une fin de semaine, laissant leurs employés sur le pavé, sans métier utilisable ailleurs, sans paie de vacances et sans indemnité financière. Le pire pour certains d'entre eux c'est de s'être présentés au travail, un beau lundi matin, et d'avoir trouvé porte close. Ils avaient servi loyalement pendant 25 ans et pourtant leurs patrons étaient partis sans les remercier, sans avoir le cœur de leur dire qu'ils regrettaient d'être obligés de partir à cause de difficultés financières.

Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré dans un de ses discours que l'opposition dramatisait quand elle affirmait que la disparition de l'AEIE pouvait contribuer à accroître le chômage. Nous ne dramatisons pas. C'est une situation réelle. J'ai vu dans mon bureau de circonscription un homme fier fondre en larmes parce qu'il avait soudainement perdu, comme je viens de vous l'expliquer, l'emploi qui lui paraissait assuré pour toujours. Cet homme élevait ses enfants, payait sa maison et était fier que sa femme puisse rester au foyer pour s'occuper des enfants. Vingt-cinq années de labeur s'étaient envolées sans qu'on fasse quoi que ce soit. Ce n'est pas du mélodrame, c'est un fait réel et beaucoup de travailleurs en Ontario ont vécu des choses semblables.

● (1520)

Même s'il ne veut pas accepter les amendements que nous lui avons proposés aujourd'hui, de nouveau j'exhorte le gouvernement à réfléchir encore une fois avant d'ouvrir la porte toute grande à ces difficultés que nous avons connues et qui peuvent et doivent être évitées. L'investissement étranger n'est pas à rejeter, mais il y a une grosse différence entre investissement étranger et mainmise étrangère. Ce n'est pas être anti-américain que d'affirmer qu'une entreprise américaine n'aura pas la même attitude qu'une entreprise canadienne à l'égard de ses employés canadiens et de l'économie canadienne. Accueillons bien l'investissement étranger, mais comme tout pays industrialisé prévoyant, continuons d'exercer un certain contrôle et aussi d'imposer certaines conditions pour éviter de perdre le contrôle de notre propre économie.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'interviens pour discuter des amendements à l'étude, dont j'appuie l'objet en général. Depuis mon arrivée à la Chambre des communes, j'ai constaté qu'un grand nombre de décisions ont en réalité été laissées à la personne se trouvant à la tête du ministère. Autrement dit, c'est au ministre et à ses services de prendre bon nombre de décisions qui, par le passé, auraient été prises par la Chambre des communes elle-même. Étant donné l'orientation générale que prend notre pays, il importe que, lorsque nous adoptons des lois, nous donnions des directives quant aux responsabilités que doivent assumer le ministre et ses services pour s'assurer que la loi en question atteint l'objectif prévu.

Tel est l'objectif de l'amendement à l'étude aujourd'hui. Nous déclarons que certaines fonctions et responsabilités incomberont au ministre et à son ministère si ce projet de loi est adopté. Nous ne l'avons pas fait assez souvent par le passé. Les députés des trois partis politiques représentés à la Chambre des communes ont déploré que les règlements définis par le ministère après l'adoption des projets de loi soient souvent plus importants que les lois proprement dites.

Lorsque la Chambre des communes adopte un projet de loi, nous avons une idée générale de l'objectif que poursuit le gouvernement, mais nous ne savons pas exactement ce qu'il va faire tant que le règlement n'est pas publié. Lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, j'ai entendu certains d'entre eux déplorer cet état de chose. Maintenant que les libéraux sont dans l'opposition, ils reconnaissent que les règlements doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi par la Chambre des communes avant d'être mis en vigueur. C'est bien entendu la position que nous adoptons depuis de nombreuses années.

Je voudrais signaler certains secteurs où la mesure à l'étude doit être renforcée. Certains amendments qui ont été regroupés aux fins du débat accordent fondamentalement un plus grand contrôle au ministre et à ses services. Nous insistons pour que, en prenant ses décisions, le ministère tienne compte de certains principes inclus dans les amendments. Nous recommandons une plus grande coordination et une meilleure planification des investissements. Nous estimons que le public doit participer davantage aux décisions par le truchement de groupes consultatifs auprès des divers secteurs industriels se composant d'entreprises, de groupes syndicaux, d'universitaires, et ainsi de suite. Nous avons déclaré également qu'il faut mettre l'accent sur une plus grande canadianisation de notre économie et que le gouvernement doit se faire un devoir d'aider les entreprises sous mainmise étrangère et de les conseiller en ce qui concerne les traditions patronales-sydicales au Canada.

Je voudrais dire un mot de l'opinion de la collectivité. L'une des difficultés majeures constatées par les députés et les collectivités provient de ce qu'au moment où des intérêts étrangers proposent de faire l'acquisition d'une entreprise locale qui joue un grand rôle dans l'économie de la région, le maire, le conseil municipal, les travailleurs mis en cause ou les députés n'ont aucun moyen d'intervenir dans la démarche décisionnelle. L'Agence d'examen de l'investissement étranger se prononce à l'égard des demandes de mainmise en s'appuyant sur certains critères établis. Rien n'assure que la collectivité elle-même aura voix au chapitre.

Au cours de la période des questions, des députés ont fourni maints exemples de cette difficulté. Le député de Brant (M. Blackburn) a signalé à la Chambre à quelques reprises que deux ou trois ans après que des intérêts étrangers se soient appropriés une usine dans sa région, ils l'ont tout simplement fermée sans que personne ne puisse s'y opposer. Plus tôt au cours de la journée, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a fait état d'une situation analogue. Il a interrogé à ce sujet le ministre chargé de parrainer ce projet de loi à la Chambre des communes. Il s'agit en l'occurrence d'une entreprise américaine qui pratique le dumping de ses produits au Canada. Grâce à ce stratagème, elle pourra s'approprier une entreprise canadienne acculée à la faillite. Je pense que de tels exemples servent aisément à justifier les amendements que nous étudions aujourd'hui.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ce qui s'est produit quand le comité a étudié ce projet de loi. Nous avons vu défiler des témoins qui n'ont aucun lien avec le Nouveau parti démocratique ni avec le Congrès du travail du Canada. Ces témoins représentent d'autres secteurs, par exemple le Conseil des sciences du Canada, qui est présidé par l'ancien chef du parti libéral de l'Ontario, M. Stuart Smith. Ce dernier a exposé certains des problèmes qu'entrevoit le Conseil pour la recherche et le développement au cas où ce projet de loi serait adopté sans amendement. Pour sa part, le président de Nova Corporation, Bob Blair, a établi un parallèle entre les traditions des sociétés appartenant à des Canadiens et celles des compagnies étrangères, notamment américaines. Le témoignage de ces gens montre bien que toutes sortes de Canadiens se préoccupent de la façon dont sera appliqué le projet de loi.

Lors d'une de mes interventions précédentes à la Chambre des communes, j'avais souligné que les compagnies canadiennes faisaient en gros deux fois plus de recherche et de développement que les sociétés américaines au Canada. Des études réalisées par le Conseil des sciences du Canada sont là pour le prouver. Une des études du Conseil des sciences du Canada révélait que, dans deux situations différentes, il était évident que les sociétés canadiennes accordaient plus d'importance aux activités de recherche et de développement au Canada.

C'est un point essentiel, car nos jeunes ne veulent pas seulement avoir la possibilité de travailler en usine. Certains voudraient faire de la recherche et du développement. S'il n'existe pas de possibilités d'emploi dans ce domaine au Canada, beaucoup de nos jeunes seront obligés d'aller chercher du travail ailleurs. En outre, si nous ne faisons pas de recherche et de développement au Canada, nous ne profiterons pas des progrès technologiques. Autrement dit, si les Canadiens n'ont pas l'occasion de faire de la R & D et de mettre au point de nouvelles méthodes de fabrication et de nouvelles machines, le Canada perdra des emplois non seulement à court terme, mais à long terme. Il est donc important d'imposer certaines responsabilités au ministre en adoptant ce projet de loi.

Dans son exposé, le président de Nova Corporation, M. Blair, a déclaré que, d'après lui, les sociétés où les intérêts canadiens sont majoritaires s'intéressaient davantage aux intérêts du Canada que les sociétés contrôlées par des étrangers. Nous aurons l'occasion d'approfondir la question en discutant des divers amendements qui seront étudiés à la Chambre des communes aujourd'hui et dans les deux ou trois prochaines semaines.

Toutefois, l'idée générale qui ressort de ce que nous a dit M. Blair est très importante, et celui-ci ne peut sûrement pas être accusé d'être un socialiste ni un partisan du NPD. Selon lui, les gens qui ont été élevés au Canada et dont l'entreprise a ses racines dans notre pays ont habituellement un plus grand sens de leurs responsabilités envers la société canadienne. Je pense que c'est logique. Malheureusement, le contraire est vrai aussi. Une société américaine dont le siège se trouve à Atlanta ou dans une autre ville du Sud aura tendance à défendre les intérêts de cette région. Elle aura une certaine loyauté envers son pays. Cela veut dire, comme dans les cas que j'ai déjà cités, que lorsque les sociétés étrangères acquièrent des propriétés et de nouvelles idées technologiques en achetant une entreprise canadienne, elles en font profiter leur propre pays. Cela veut dire également que lorsque le temps viendra pour elles, comme cela se produit habituellement dans certains secteurs, de procéder à des licenciements ou de fermer une usine, elles ne seront pas aussi disposées à le faire dans leur pays plutôt qu'à Hamilton, Winnipeg, Ottawa ou en Colombie-Britannique. C'est un problème qui se pose. Nous ne prétendons pas que ces sociétés étrangères sont malveillantes. Ce n'est guère le cas. Mais de par leur nature même, elles ont d'autres intérêts et d'autres loyautés.

• (1530)

En adoptant une telle mesure législative, il importe de nous assurer que le ministre et ses services veillent à ce que ces entreprises respectent certaines lignes de conduite canadiennes. La Chambre des communes est le lieu tout indiqué où les mettre au point.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, c'est la troisième fois que j'ai l'occasion de prendre la parole au sujet de ce projet de loi. J'ai suivi le débat, mais rien de ce que j'ai entendu ne m'a fait changer d'avis quant à l'urgence de cette mesure. Je le répète, il s'agit en réalité d'une opération de relations publiques. Je ne pense pas que ce projet de loi permettra de créer immédiatement des emplois au Canada ou dans la région de l'Atlantique. C'est comme la vieille histoire de la note que le prêcheur avait inscrite dans la marge de son sermon: «Argument faible, tapez sur la chaire». Le gouvernement utilise la même tactique faute d'argument énergique et cohérent.

Il l'a fait souvent ces derniers temps, surtout à l'adresse des États-Unis. Les Canadiens commencent à se demander à quel point nous devons être unis sur le plan économique. M. Hurtig, un nationaliste canadien, éditeur en Alberta a déclaré que l'accord pétrolier récemment conclu entre les provinces de l'Ouest et Ottawa constituait le cadeau le plus généreux que nous n'ayons jamais fait de toute notre histoire aux sociétés pétrolières et étrangères. Il n'est pas entré dans les détails, mais il a dit que le nouvel accord revenait à faire cadeau de milliards de dollars à des sociétés étrangères tout en nous exposant à perdre nos réserves de pétrole léger canadien facilement accessibles.

Nous tiendrons certainement un débat quant au caractère que doivent revêtir nos liens économiques avec les États-Unis. J'attends cela avec impatience. Néanmoins, parlons de l'investissement étranger dans le contexte de ce projet de loi. Je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur notre motion nº 9 portant ceci:

> Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant la ligne 27, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:
>
> «influencent l'investissement au Canada et de discuter avec les représentants des travailleurs, des entreprises et des collectivités l'incidence des projets d'acquisition d'entreprises existantes et d'établissement de nouvelles entreprises par des non-Canadiens sur l'emploi et la croissance économique dans la région.

Il est très important que nous le fassions. Cette motion tente de mieux expliquer la nécessité d'une concertation ainsi que la nécessité de reconnaître que le Canada n'est pas le même pays d'un bout à l'autre et que chacune de ses régions a ses particularités. Nos besoins sont différents. Il faut tenir compte de ces besoins dans le contexte de cette mesure législative.

Ma province a davantage besoin de développer son économie que celle du ministre, par exemple. Si je dis cela, ce n'est pas parce que cette mesure permettrait au ministre de tout décider sans consulter ni le Parlement ni le cabinet ou parce qu'il détiendrait énormément de pouvoirs. En effet, ce n'est pas parce que le ministre vient de l'Ontario qu'il opterait pour une compagnie désireuse de s'installer dans cette province même au détriment d'une autre compagnie établie à Terre-Neuve. Il ne le ferait peut-être pas; donnons-lui le bénéfice du doute. Mais le problème, c'est qu'une compagnie américaine pourrait fort bien préférer l'Ontario très industrialisée au détriment d'une compagnie de Terre-Neuve qui est sous-industrialisée. Or, nous avons besoin, dans cette province, d'industries du secteur secondaire. C'est le genre d'activités économiques nécessaires à Terre-Neuve. Nous sommes une province de matières premières qui sont déjà, dans une large mesure, expédiées à l'extérieur à l'état brut. Nous avons donc besoin d'emplois dans le secteur secondaire. C'est le genre de politique qu'il nous faut. Nous avons besoin d'une politique qui fasse le tri parmi les investissements étrangers en fonction de leurs répercussions sur nos différentes régions.

Nous avons donc besoin que de telles modalités soient établies dans la loi. Notre gouvernement avait fixé de telles modalités lorsqu'il a établi les subventions d'encouragement au secteur pétrolier qui étaient encore en vigueur tout dernièrement. Ces subventions étaient accordées à condition que soit respecté le principe voulant qu'un certain pourcentage de capitaux de l'entreprise de forage soient canadiens, qu'un certain pourcentage d'emplois soient réservés à des Canadiens et qu'une certaine proportion de produits canadiens soit employés. Ces clauses faisaient partie de notre politique. Elles ont été appliquées dès que les sociétés pétrolières firent de la prospection au large de Terre-Neuve, au large du secteur d'Hibernia. Ces sociétés devaient accepter un pourcentage représentant la participation canadienne dans leurs activités avant de pouvoir obtenir des fonds de l'État. Les subventions d'encouragement au secteur pétrolier sont supprimées. Sans elles, nous pratiquons une politique de concurrence à outrance. Nous cherchions naguère à protéger une région qui avait besoin d'être protégée. Nous ne le faisons plus dorénavant. Et pourtant, il faudrait bien que nous nous donnions pareil mécanisme dans le projet de loi à l'étude.

Je voudrais que ce projet de loi stipule qu'avant que le ministre autorise les investisseurs des États-Unis, d'Angleterre ou d'ailleurs à acquérir une compagnie quelconque ou à investir chez nous, les besoins des régions soient tout d'abord examinés. Il faut savoir si ces investissements ne vont pas nuire à une province dont le secteur manufacturier est faible. Et si c'est le cas, il ne faudrait pas permettre de tels investissements. C'est pourquoi nous demandons un amendement exigeant, avant que l'accord ne soit donné, qu'il y ait des discussions avec les représentants des travailleurs, des entreprises et des collectivités sur l'incidence des projets d'acquisition d'entreprises existantes et d'établissement de nouvelles entreprises par des non Canadiens sur l'emploi et la croissance économique dans la région. Voilà ce que nous voulons, monsieur le Président.

Quand je vois ce qu'ont fait les investisseurs étrangers, je me pose beaucoup de questions. La société à laquelle était associée le premier ministre (M. Mulroney) est une grosse société d'investissement américaine. De quoi peut-elle se vanter à Labrador City? La moitié de la population active a quitté la ville parce qu'il s'agissait d'une entreprise américaine. Je crois que si ç'avait été une société canadienne au lieu d'une société américaine, la politique suivie aurait été tout autre. Il s'est passé la même chose à Corner Brook. Il y avait là-bas une entreprise britannique qui avait un vieil atelier où elle n'a pas pris la peine d'apporter des modernisations ou d'investir. Cet atelier était en fin de chaîne de production, et il constituait le maillon le plus faible de la chaîne. On l'a négligé et liquidé, ce qui a obligé le gouvernement à investir pour faire absorber cet atelier. Le bilan des entreprises étrangères dans ma région laisse beaucoup à désirer dans certains cas. Je pense que ce serait une erreur d'ouvrir toutes grandes les portes sans prévoir certaines garanties.

Le modèle sur lequel je souhaiterais que le gouvernement jette un coup d'œil est le Programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre. Ce programme fonctionnait sous le gouvernement libéral et le gouvernement actuel a l'intention de le supprimer. Nous nous en sommes beaucoup servis dans les circonstances que j'ai mentionnées. Lorsque l'Iron Ore Company of Canada a licencié ses employés, elle n'a pas passé d'accord de règlement financier avec eux. Au contraire, elle leur a fait remarquer que le contrat stipulait que s'ils étaient licenciés temporairement, l'entreprise conservait un droit de rappel pendant trois ans, et que s'ils étaient licenciés en vertu de ces dispositions du contrat, l'entreprise n'avait pas à leur verser d'indemnité de départ ou de réinstallation durant ces trois années, en sachant parfaitement qu'il n'y aurait pas de reprise de l'industrie du minerai de fer si rapidement.

• (1540)

Je souhaiterais que l'on garde à l'esprit ce genre de procédé lorsque l'on songe aux conséquences néfastes que peuvent avoir les décisions d'entreprises étrangères sur des sociétés canadiennes. C'est pourquoi je suis particulièrement en faveur de la motion nº 9. Sinon, les conséquences dans ma région seront graves.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots du projet de loi, plus particulièrement des amendements que nous avons présentés dans le deuxième groupe. Je parlerai de deux amendements bien précis parce qu'ils sont très importants, selon moi, et que le projet de loi n'a pas assez de muscle pour atteindre l'objectif qu'il prétend viser, soit de favoriser l'investissement au Canada par des Canadiens aussi bien que l'investissement par des non Canadiens.

Il a beaucoup été question pendant le débat en cours et à la deuxième lecture des craintes que ressent notre parti à l'idée que le projet de loi ne fera que perpétuer la mainmise étrangère sur notre économie. Il semble être une incitation à l'investissement étranger au Canada, alors que cet investissement

était auparavant soumis à un examen destiné à garantir un avantage certain pour les Canadiens.

Le projet de loi vise notamment à favoriser l'investissement par des Canadiens au Canada. L'article 5, que nous voudrions modifier, donne certaines attributions au ministre. Il me semble que ce serait très utile d'étendre la portée de ces attributions si le gouvernement veut vraiment essayer de favoriser l'investissement par des Canadiens au Canada. Il s'agit vraiment de savoir si le ministre de l'Expansion industrielle régionale sera réellement chargé de mettre en œuvre une stratégie industrielle au Canada. Le gouvernement antérieur en parlait souvent, mais il n'a rien fait en ce sens. La même chose semble se produire sous le nouveau gouvernement.

J'ai bien peur que l'article 4, qui porte sur le rôle du ministre, et l'article 5, dont nous parlons maintenant et qui explique ce que ce rôle comporte, ne soient que de la poudre aux yeux. Leur seule raison d'être consiste à faire taire les critiques du projet de loi, selon qui le gouvernement voulait simplement supprimer les sauvegardes prévues dans la Loi sur l'examen de l'investissement étranger sans les remplacer.

Notre amendement dit que le ministre doit établir pour l'économie canadienne, en matière d'investissements dans le secteur public et le secteur industriel privé, des lignes directrices à moyen et long terme compatibles avec une stratégie industrielle axée sur le plein emploi, la croissance, la diversification, l'autonomie et la concurrence des exportations. A titre de socialiste et de social-démocrate canadien, je trouve qu'une stratégie industrielle ne saurait avoir de meilleurs objectifs. Pour aboutir encore à de meilleurs résultats, il faudrait y ajouter l'égalité en matière d'emploi, de sorte que le Canada se porterait beaucoup mieux qu'il ne le fait maintenant sur le plan socio-économique. Si nous fixons ces objectifs à notre stratégie industrielle, il reste à savoir comment les réaliser. J'ai bien peur que le ministre et le gouvernement ne refusent, par principe et par tempérament, de mettre au point cette stratégie industrielle et d'aviser aux moyens de la réaliser.

Il est entendu que notre proposition d'amendement ne peut pas obliger le ministre à agir, mais elle ajoute tout de même à la mesure des précisions sur les responsabilités que le ministre devrait avoir. Nous pourrions amener ensuite ce dernier à nous rendre des comptes, grâce aux mécanismes dont dispose le Parlement et aux moyens dont les Canadiens peuvent se prévaloir, notamment lors des élections.

M. Thacker: Les sociaux-démocrates sont respectueux des lois?

M. Cassidy: Le député a dû faire partie de ce groupe conservateur qui a ouvert un poste d'essence afin de s'opposer à la métrisation, enfreignant ainsi constamment la loi du Canada pendant plus de deux ans et demi. Qu'il en parle aux députés de son parti.

M. Gurbin: Ce n'est pas ce que le juge a dit.

M. Cassidy: Le juge n'a rien dit.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Il n'y a que 10 minutes de prévues pour les discours. Ne les perdons pas en interruptions.

M. Cassidy: Je signalerai aux députés que non seulement il n'y a pas eu de décision judiciaire mais qu'en fait il n'y a pas de loi de violée en ce moment parce que le règlement d'exécution d'une certaine loi concernant les travaux publics, pris par le cabinet il y a quelques jours, n'a pas été publié à la *Gazette* du Canada. Il n'a donc pas force exécutoire. La GRC se voit obligée de faire des arrestations illégales sur ordre du ministre des Travaux publics (M. La Salle). J'invite les ministériels à dire au ministre des Travaux publics de cesser de violer la loi, de faire appliquer par la GRC une loi qui n'existe pas.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Tout le monde ici connaît parfaitement l'attachement du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) à cette question. Ce qui est en discussion actuellement, c'est un autre projet de loi.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je m'excuse, mais je pense que vous auriez pu rappeler nos collègues ministériels à l'ordre quand ils ont fait ces observations qui n'ont pas de rapport avec le sujet.

Un autre amendement de ce groupe invite le ministre à convoquer des groupes consultatifs industriels, composés de représentants des entreprises et des syndicats, ainsi que des autorités provinciales et locales, chargés de présenter des recommandations en matière de politique et de priorités d'investissement. Je ne saurais exagérer l'importance de cette approche si nous voulons réussir à appliquer une stratégie industrielle et à soutenir la concurrence qui sévit actuellement à l'échelle mondiale.

Dans les observations qu'il a présentées au sujet de ce projet de loi le ministre a dit, à juste titre je pense, que le climat de la concurrence est en train de changer. Ce dont il n'a pas été suffisamment question à la Chambre, au comité des finances de la Chambre ou ailleurs, c'est de savoir ce que nous allons faire à ce sujet au Canada, comment nous allons réagir. Trop souvent j'entends des gens, que ce soient des conservateurs ontariens ou fédéraux ou des représentants des milieux d'affaires, dire que ce qu'il faut faire c'est écraser les travailleurs, les obliger à accepter le salaire minimal, leur imposer les normes de Taiwan au lieu de mettre en valeur nos ressources humaines, notre matière grise et notre compétence technique pour tirer partie de nos ressources naturelles, conserver un niveau de vie correct, conserver le type d'économie que nous avons connu au fil des ans.

Tout le monde sait que la clé de l'avenir industriel c'est l'emploi optimal des ressources humaines. Non pas travailler plus, mais travailler plus intelligemment. Et pour travailler plus intelligemment, il faut apprendre comment les divers éléments d'une société nationale ou d'une entreprise peuvent collaborer, comment le gouvernement et les entreprises peuvent collaborer. Pour avoir des stratégies industrielles efficaces, il faudra que les entreprises, les syndicats, les collectivités locales, les régions et les associations de bénévoles travaillent de concert à trouver les stratégies qu'elles adopteront ensuite et qu'elles appliqueront de concert.

Cela est extrêmement important, mais pas du tout envisagé dans la présente mesure qui dit que le ministre a la possibilité, s'il en a l'envie, d'organiser des consultations ou des conférences de représentants de l'industrie et des syndicats ou des autorités provinciales et locales dans l'exercice du pouvoir que la loi lui accorde. N'importe quel ministre peut organiser des conférences. Cela se fait constamment. Il y a déjà eu quelques conférences économiques sous le nouveau gouvernement. Il n'y a pas besoin d'autorisation législative pour cela. J'estime qu'il devrait y avoir là une obligation. Le gouvernement du Canada,

par l'intermédiaire du ministre compétent, devrait non seulement appliquer une stratégie industrielle sortie toute armée du cerveau du ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il devrait le faire à la base, au niveau populaire, localité par localité, entreprise par entreprise. Les travailleurs devraient être appelés à y participer tout autant que les patrons. C'est de cette façon que nous allons commencer à renverser la tendance économique dans la province et dans tout le pays.

Encore l'autre jour, j'ai pris la parole lors d'une conférence sur la stratégie industrielle qui s'est tenue à l'Université York et qui s'intitulait *Competitiveness Through Technology*. Il était extrêmement intéressant d'entendre le point de vue de spécialistes britanniques, américains et canadiens au nombre desquels on me comptait. J'étais heureux d'être là. D'aucuns se disaient découragés de voir que leurs efforts en vue de mettre en œuvre une stratégie industrielle avaient échoué. Toutefois, d'autres ont fait preuve d'un optimisme que nous, du groupe de travail sur les emplois, avons constaté dans tout le pays. Ils n'ont cessé de répéter qu'il ne s'agissait pas d'une seule et vaste stratégie, mais bien d'un ensemble de mesures particulières visant à améliorer notre compétitivité, à adopter très rapidement les nouvelles techniques et à les répandre promptement dans un secteur industriel donné, à collaborer en matière de commercialisation dans les régions du monde où cela est difficile, et à faire que les entreprises canadiennes qui se concurrencent les unes les autres sur la scène canadienne arrivent à collaborer pour concurrencer les très grandes entreprises du Japon, des États-Unis et du Marché commun européen sur la scène internationale. Tout cela nécessite de la collaboration. Et cette collaboration n'est possible que si les parties en arrivent à s'entendre. Elles doivent travailler ensemble à déterminer les besoins, le genre d'investissements nécessaires. Elles doivent commencer à faire des pressions sur les membres du secteur industriel qui ne font pas ce qu'il faut pour encourager les investissements canadiens au Canada. Il faut trouver le moyen, par exemple, d'amener les multinationales qui n'ont pas été canadianisées à ouvrir au moins un marché international pour les entreprises qui ont des activités au Canada depuis un bon bout de temps.

• (1550)

Voilà le genre de choses que nous voyons comme fondement d'une stratégie industrielle pour le Canada. C'est ce qui découlerait selon nous du genre d'amendements que nous proposons d'apporter au projet de loi sur Investissement Canada. Je suis peut-être un peu naïf, mais je crois que ce que nous avons fait, c'est essayer de concrétiser la partie du projet de loi portant sur les investissements au Canada, plutôt que de faire simplement de ce projet de loi une version édulcorée de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, conçue par les progressistes conservateurs pour satisfaire les hommes d'affaires qui veulent tout bonnement voir supprimer toute réglementation des investissements étrangers au Canada.

Je sais que c'est beaucoup demander que d'attendre d'un projet de loi qu'il règle la façon dont on peut y arriver. Toutefois et pour y avoir réfléchi, je crois de plus en plus qu'il nous faut trouver de nouvelles façons de faire au Canada. Il nous faut trouver de nouveaux moyens d'améliorer la compétitivité de nos exportations, de faire une percée sur les marchés étrangers et de renforcer notre secteur industriel. Nous n'y arriverons pas en nous contentant de faire de vagues prières auprès du ministre. Ce n'est que grâce à des mesures bien précises que nous nous assurerons que le ministre adoptera une stratégie industrielle pour le Canada. C'est là l'objet de cette panoplie d'amendements proposés par le Nouveau parti démocratique.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, en prenant la parole sur le deuxième groupe des amendements proposés par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), il est impossible pour nous de pouvoir parler sur tous les amendements, parce qu'il y en a plusieurs. Donc, je vais peut-être restreindre mes commentaires aux deux motions principales, c'est-à-dire les motions nº 4 et nº 6.

[*Traduction*]

Naturellement, cet amendement constructif a été rejeté par les conservateurs au comité. Les libéraux proposent que la démarcation entre le ministre et les fonctionnaires qui travaillent pour Investissement Canada soit clairement établie dans le projet de loi. C'est pourquoi la motion nº 4 décharge le ministre de la gestion de l'agence que lui confie le projet de loi pour le charger de lui donner «des directives politiques».

Le cas, à mon avis, est aussi clair et précis que toute autre situation politique dont j'ai pu avoir connaissance. Il y a longtemps que je suis en politique. Entre autres choses extrêmement difficiles à saisir dans le domaine politique, il y a la différence à établir entre ce qui tient de la politique et ce qui est règles et règlements, entre les raisons des questions en discussion et le meilleur moyen de mettre ces objectifs en œuvre. Pourquoi nous faut-il un processus d'examen? Pourquoi un ministre doit-il veiller à ce que les investissements faits au Canada comportent des avantages pour tous les Canadiens? Voilà des sujets sur lesquels n'importe quel député, ici, à la Chambre, pourrait parler pendant une heure et peut-être deux.

Quelle est la meilleure façon de procéder? La tâche des fonctionnaires est de trouver la meilleure façon de réaliser ces objectifs qui sont atteints par nous tous, selon les exigences de la loi. C'est ce qu'on appelle les questions de moyens. Ces professionnels, qui savent le mieux comment conseiller le ministre et comment procéder dans ces matières, doivent conserver cette fonction.

Nous voyons que le projet de loi confie au ministre la gestion de l'agence. Nous soutenons qu'il doit plutôt être chargé de lui donner des directives politiques. La gestion est, à juste titre, la prérogative des fonctionnaires.

Nous ne voyons pas cette question du même œil que le gouvernement. Les Canadiens savent que nous avons raison de croire qu'il faut distinguer entre le personnel du ministre et les politiques qu'il conçoit et que son parti énonce, et la façon dont les fonctionnaires appliquent les directives. Autrement, le ministre s'expose à être accusé d'entretenir un préjugé favorable envers notamment les généreux bailleurs de fonds et ses amis personnels, de juger des choses d'une perspective très étroite, certains diraient torontoise plutôt que nationale.

M. Boudria: Conservatrice.

M. Gauthier: Conservatrice, mais non pas canadienne. Quelle orientation ressort des décisions du ministre jusqu'à maintenant? Quels genres de propositions envisagerait-il, par exemple, de rejeter, car elles ne sont pas profitables en vertu de cette nouvelle législation?

Je le répète, cet amendement constructif m'amène, au cours du bref laps de temps à ma disposition, à essayer d'aborder la seconde question, à savoir la motion nº 6. Selon moi, et selon mon parti, il incombe au ministre d'aider les Canadiens à investir au Canada. Pour ce faire, le ministre doit être avisé et déterminer dans quelle mesure les Canadiens peuvent investir chez nous.

Je voudrais revenir à une situation qui est survenue dans ma circonscription et dont j'ai parlé à l'étape de la deuxième lecture. Cet exemple est assez important et tout le monde le comprendra, j'en suis persuadé. L'Université d'Ottawa est le plus important employeur dans ma circonscription. Elle compte 3,000 employés et quelque 18,000 étudiants. Elle a, bien entendu, une librairie. Cette dernière éprouvait certaines difficultés, surtout à cause d'un manque de compétence en gestion. Les mises de fonds étaient insuffisantes. L'université envisageait d'obtenir de l'aide de l'extérieur, afin d'administrer cette librairie qui joue un rôle important dans la vie universitaire. Une société, la Brannan College, établie aux États-Unis, a déclaré avoir les compétences voulues. Elle a dit pouvoir prendre en main la librairie et la rendre rentable.

• (1600)

[*Français*]

L'Université d'Ottawa s'est donc vue dans l'obligation de louer ses opérations à une compagnie étrangère. L'AEIE a été consultée évidemment parce que c'était une compagnie étrangère qui venait prendre contrôle d'un organisme canadien. A l'examen, le tamisage fait par le gouvernement fédéral, par l'agence, a démontré que ce n'était pas à l'avantage des Canadiens et qu'il n'y avait pas de bénéfice important pour les Canadiens de laisser Brennan College prendre le contrôle absolu de la librairie. Il y a eu des négociations. Le ministre, j'imagine, s'est intéressé à la question, même si tout cela était sous le sceau du secret, il y a des compagnies coopératives qui ont été invitées à étudier la possibilité de s'implanter dans Ottawa, de faire fonctionner la librairie. Aucune n'a pu répondre aux exigences.

Finalement, après de plus amples négociations, Brennan College en est venu à une entente avec l'Université que Brennan College fournirait l'expertise qu'elle avait besoin, l'Université conserverait 51 p. 100 de propriété, Brennan College aurait les 49 p. 100 qui restent, et une demande modifiée contenant les conditions que je viens de décrire a été soumise à l'agence et approuvée. Cela va très bien, cela fonctionne bien, et voilà ce qu'était le rôle d'examiner, ce qu'était le rôle de tamiser, ce qu'était le rôle d'encourager, ce qu'était le rôle de garder des intérêts canadiens.

L'Université a encore un intérêt assez l'important, 49 p. 100 dans Brennan College Service Inc.,la librairie fonctionne bien, les étudiants sont satisfaits, tout le monde est heureux, et on a gardé chez nous une librairie qui fonctionne de façon économique et avantageuse. Cela m'amène à dire, monsieur le Président, que n'eut été de la présence de l'agence, la librairie universitaire d'Ottawa serait maintenant une propriété entièrement américaine, et je n'ai pas besoin d'expliquer ce qui serait arrivé aux autres universités qui, comme celle d'Ottawa, ont des problèmes d'administration lorsqu'il s'agit de la librairie universitaire. Les livres! Cela change comme le vent et cela ne se vend pas toujours facilement. Quand on a une organisation comme Brennan avec son expertise qui peut offrir aux étudiants un système de ventes et d'échanges, ça fonctionne mieux. Le fait est que l'on a ici un exemple d'expertise américaine qui a été importée et qui dessert surtout la collectivité canadienne.

En tant que telle, monsieur le Président, la vie culturelle de nos jeunes Canadiens a été maintenue, et pour cause. Je ne pense pas que la compagnie américaine Brennan College n'ait aucune expertise en biculturalisme, en bilinguisme, par exemple; l'université l'a, et le fait qu'il y a une composante canadienne et américaine, cela a renforcé un commerce dans ma circonscription, cela l'a aidé a maintenir un service essentiel et, au niveau culturel, à maintenir cette organisation.

J'aurais beaucoup d'exemples à donner, monsieur le Président, mais je vois que vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé. Je le regrette, mais je reviendrai là-dessus plus tard.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—Les déversements de soufre par les États-Unis—La pollution de la rivière Niagara par des produits chimiques; l'honorable député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin)—Petro-Canada—*a*) La vente de la raffinerie de Come by Chance—*b*) On demande de surseoir à la vente; l'honorable député de Fundy-Royal (M. Corbett)—Les chemins de fer—L'Atlantique Limitée—On demande le rétablissement du service.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nºs 4, 6, 7 et 9 de M. Axworthy, nº 10 de M. Langdon, nº 11 de M. Axworthy, nºs 14 et 15 de M. Langdon, nº 16 de M. Axworthy et nºs 17 et 18 de M. Langdon (p. 4183).

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir formuler quelques observations au sujet de ce groupe d'amendements qui ont trait à l'article 5 qui définit les attributions du ministre. Au départ, je tiens à rappeler que notre parti reconnaît l'importance de l'investissement et son utilité pour l'économie, mais il croit que cet investissement doit respecter certains critères. En vertu de cette motion, le ministre sera tenu d'élaborer des directives à la fois pour le moyen et le long termes.

En présentant ce projet de loi en décembre dernier, le ministre a suscité des réactions intéressantes. A l'époque, un éditorial intitulé «Le pari mal avisé de Stevens» avait paru dans le *Toronto Star*. Ce projet de loi a des visées très courtes, ce qui fait que l'on espère en favorisant l'investissement, que l'on réussira à procurer toutes sortes d'avantages aux Canadiens. Or les dispositions de ce projet de loi ne prévoient rien pour le moyen terme, et encore moins pour le long terme.

Les députés reconnaîtront tous que l'économie canadienne est déphasée. Prenons l'exemple de ma province d'origine, la Colombie-Britannique; depuis quelques années, l'économie de la province s'est peu à peu orientée vers l'exportation des ressources naturelles sous la forme de matières premières. Nous ne faisons pas fondre notre cuivre. Nos exportations de billots de bois ont augmenté. Dans bien des cas, nous exportons de la pulpe plutôt que du papier, un produit fini. Or dans l'état actuel des choses, ces ressources s'amenuisent. Nous avons épuisé les ressources dans bon nombre de nos mines et nos forêts ont été gravement surexploitées.

Le gouvernement du Canada et celui de Colombie-Britannique n'ont pas encore réussi à conclure une entente globale de développement économique et régionale qui nous permettrait de financer le reboisement de nos forêts. Le secteur des pêches est en difficulté et le comité des pêches en examine le dossier en ce moment. Divers groupes d'utilisateurs se disputent avec véhémence leur part de cette ressource.

Outre les problèmes que nous éprouvons au chapitre de nos ressources de base, nous en éprouvons de bien plus grands en ce qui concerne nos débouchés. Nous avons même du mal à écouler les produits dont la vente a toujours été assurée, même si ces ressources s'épuisent de jour en jour.

Bien que le gouvernement ait promis de nous donner des emplois, on compte 22,000 travailleurs de moins en Colombie-Britannique par rapport à septembre dernier au moment où le gouvernement a pris le pouvoir. Il n'a jamais cherché à créer de l'emploi. Et je doute que le présent projet de loi favorise la création d'emplois à moins qu'on ne le modifie de façon substantielle en y intégrant les directives que nous préconisons.

Les bouleversements que connaissent aujourd'hui l'économie de la Colombie-Britannique et toute l'économie du Canada sont le résultat de décisions de grandes sociétés qui ont décidé d'investir là où étaient leurs intérêts. Elles cherchent simplement à maximiser leurs pouvoirs et leurs profits. Je ne pense pas que nous puissions reprocher à ces entreprises d'agir dans leur propre intérêt. Somme toute, il faut s'y attendre. On ne devrait pas leur reprocher de se comporter ainsi comme on ne peut reprocher au tigre d'être carnivore. Mais nous ne laissons pas les tigres rôder en liberté. Ce n'est pas parce que nous ne voulons pas reprocher au tigre de se comporter en carnivore que nous devons laisser le village sans défense et laisser le tigre dévorer qui bon lui semble.

Les forces du marché sur lesquelles ce projet de loi compte pour développer l'économie du Canada ne sont rien moins qu'une jungle remplie de prédateurs. Et à moins de prendre les moyens de protéger nos intérêts, nos intérêts ne seront pas protégés.

Les décisions d'investir ne devraient pas être prises uniquement en fonction des lignes de conduite élaborées par les grandes entreprises dans leur intérêt, mais aussi en fonction de directives élaborées pour le mieux être des Canadiens. Telle est la responsabilité du gouvernement et du ministre. Et c'est pourquoi nous voulons que les dispositions de la motion nº 10 soient intégrées au projet de loi.

Dans notre parti, nous estimons que les investissements ne devraient pas être faits au hasard mais qu'ils devraient plutôt s'insérer dans une stratégie industrielle dont les objectifs seraient le plein emploi, la croissance, la diversification, l'autonomie économique et le dynamisme de la compétitivité. Je suis certain que tous les députés conviendront que ce sont des objectifs souhaitables et assurément nos vis-à-vis les considèrent comme tels. Cependant, voici ce qui distingue fondamentalement les néo-démocrates des conservateurs. Ces derniers croient que ces objectifs pourront être atteints si nous ouvrons les portes toutes grandes au capital étranger. Si nous favorisons l'entrée d'investissements étrangers au Canada, ces objectifs seront atteints d'office.

L'évangile conservateur dit ceci: «Cherchez d'abord l'investissement étranger et le reste vous sera donné par surcroît.» Ce à quoi nous répondons: «Pas nécessairement; non, pas nécessairement.» Des études ont clairement établi que les choses ne se passaient pas ainsi.

Une voix: Est-ce que vous mettez en doute la parole de Dieu?

• (1610)

M. Manly: Monsieur le Président, un député conservateur me demande si je renie Dieu. Ma foi, si les conservateurs veulent idolâtrer l'investissement étranger tout-puissant, comme certains le font, je suis parfaitement disposé à renier cette idole.

Les députés néo-démocrates estiment que nous devons élaborer des plans afin d'atteindre ces objectifs. Les capitaux privés ont un rôle à jouer, mais il doit être encadré par des critères publics. Le gouvernement fédéral doit mettre au point un cadre de planification qui doit tenir compte du point de vue des localités. Si je peux revenir à ma circonscription, je ne crois pas que les bûcherons et les employés des scieries dans la région du lac Cowichan auraient été témoins d'une dévastation aussi complète et rapide de la région et de la vente aussi rapide du bois s'ils avaient eu leur mot à dire dans la planification. S'il en avait été ainsi, il y aurait encore des localités prospères pourvues de scieries plutôt que des localités qui n'ont plus, comme moteur de leur économie, que le tourisme et les pensions des retraités.

Je voudrais faire quelques remarques sur la motion nº 14 qui demande que toutes les sociétés étrangères qui achètent des entreprises canadiennes et en prennent le contrôle doivent respecter les droits des travailleurs, notamment leur droit à la négociation collective. Nous estimons que c'est indispensable. Comme un de mes collègues l'a affirmé, nous ne voulons pas que les normes de travail imposées à Taiwan, à Singapour ou en Corée du Sud soient importées au Canada et imposées aux Canadiens en vertu de la Loi concernant l'investissement au Canada. Je le répète, le ministre devrait veiller à ce que les sociétés étrangères qui viennent s'établir au Canada sachent quels sont les droits des travailleurs canadiens.

La motion nº 15 affirme qu'une des fonctions et attributions du ministre est d'encourager les acquisitions par des Canadiens dans les secteurs liés à notre patrimoine culturel et à notre identité nationale. Nous voudrions que ce soit une des fonctions reconnues du ministre.

La motion nº 17 ajoute les mots «un territoire» à l'article 5 du projet de loi. Elle propose que le ministre conclue des ententes non seulement avec les provinces, mais aussi avec les territoires. Je sais qu'il est généralement entendu que le mot «provinces» englobe les territoires, mais nous jugeons souhaitable d'apporter cette précision, afin que les territoires ne soient pas négligés comme ils le sont trop souvent.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Je cède maitenant la parole au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-15 et sur les amendements que mes collègues ont présentés parce qu'ils s'inquiètent de certaines dispositions de la mesure législative telle qu'elle est actuellement.

Mes collègues ont parlé longuement de ces amendements, car nous nous inquiétons de ce que le gouvernement essaie de faire. Il désire modifier la loi qui régit les investissements pour encourager l'entrée de capitaux étrangers au Canada.

Tout le monde désire plus d'investissements et plus de capitaux pour créer des emplois, mais là n'est pas la question. Je sais que les conservateurs ont du mal à le comprendre, mais, en tant que libéraux, nous proposons des amendements qui permettront de s'assurer qu'il en résulte des avantages économiques pour le Canada. De plus, nous voulons éviter que les décisions ne soient prises de façon politique par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

Nous estimons que le personnel chargé de prendre les décisions à Investissement Canada ne devrait pas relever directement du ministre, ce qui ferait d'eux de simples employés du ministre. Les ministres ont un personnel qui est déjà beaucoup trop important. Nous le savons pour avoir regardé par les fenêtres et vu la quantité de voitures, limousines, chauffeurs, adjoints et commissaires politiques. La dernière chose que devrait faire le gouvernement, c'est adopter une mesure législative qui augmentera encore le personnel du cabinet du ministre, au lieu de laisser à des fonctionnaires impartiaux ce rôle administratif. Nous voulons que ces programmes soient administrés en dehors de toute politique partisane.

Pourquoi cela? Rappelons-nous ce qui s'est passé, il y a quelques semaines, dans le cas de Domtar. Plusieurs ministres se contredisaient. Si la décision avait été prise par le ministre de l'Expansion industrielle régionale, je suis sûr que mes collègues d'en face, surtout ceux du Québec, se rendent compte que Domtar n'aurait rien reçu, car le ministre était d'avis qu'il ne fallait rien faire pour l'aider. Heureusement, d'autres ministres ne partageaient pas cette opinion. Il se peut que les choses soient en train de changer. Toutefois, la mesure législative donne ce genre de pouvoir au ministre et non au cabinet. Le ministre pourra sans restriction aucune, refuser des avantages ou encourager l'investissement. Il pourra le faire de façon tout à fait partiale ou dans une perspective purement régionale, sans l'aide de ses collègues du cabinet ou des autres députés. Notre parti veut ces amendements pour que le gouvernement soit plus responsable et pour que le personnel d'Investissement Canada réponde mieux aux souhaits du gouvernement, de la Chambre des communes et des Canadiens.

Depuis quelques mois, je m'inquiète de plus en plus de la situation dans le secteur du textile. Mes inquiétudes viennent, en grande partie, de l'importation sans restriction de divers produits textiles. Je constate également que les textiles ne sont pas convenablement étiquetés. Certains produits contingentés entrent au Canada sous une appellation différente. Par exemple, un maillot devient une chemise. Ainsi, certains produits entrent en franchise, alors qu'ils devraient faire l'objet de droits de douane. Dans ma circonscription, beaucoup de gens travaillent dans le secteur des textiles, et encore ce nombre a diminué en raison des difficultés de ce secteur.

• (1620)

Il en va de même, bien entendu, pour l'industrie de la chaussure. Le 10 décembre 1984, le ministre chargé du Commerce international a répondu à la lettre de M. l'abbé Gérard Dion du comité paritaire de l'industrie textile canadienne. Voici ce que le ministre a déclaré dans sa lettre:

> Vous comprendrez, bien entendu, que le gouvernement a eu une foule de priorités à examiner depuis son arrivée au pouvoir en septembre et qu'il lui est impossible d'agir sur tous les fronts simultanément.

Le ministre chargé du Commerce international (M. Kelleher) nous a déclaré en décembre qu'il n'avait pas le temps de s'occuper de l'industrie textile et de protéger les emplois des Canadiens et pourtant, monsieur le Président, son collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, dont relève l'industrie textile—peut-être pas les importations, mais l'industrie en général—a eu tout le temps voulu pour préparer un projet de loi sur Investissement Canada et envoyer le chef de son parti à New York, à Washington et un peu partout, pour dire aux Américains que ce sera formidable de pouvoir désormais investir au Canada sans aucune restriction. Toutefois, n'a rien fait pour protéger ces emplois, sous prétexte que le ministre chargé du Commerce international n'en a pas eu le temps.

Il est évident que la liste de priorités du gouvernement est plutôt surprenante. Il a le temps de s'entretenir avec des investisseurs étrangers à New York, sous prétexte de créer plus d'emplois, mais il n'a pas le temps de préparer un projet de loi et des mesures de protection pour préserver les emplois actuels. Vous comprendrez, monsieur le Président, que mes électeurs qui travaillent dans l'industrie du textile et de la chaussure sont très inquiets.

Je voudrais vous lire, monsieur le Président, une lettre envoyée le 1er avril dernier par l'Association Canadienne des fabricants de chaussures. Cette lettre s'adresse au ministre chargé du Commerce international. En voici un extrait:

Monsieur,

Dans votre lettre du 16 octobre 1984, il y a près de six mois, vous m'avez écrit que vous espériez être en mesure de vous entretenir avec nous, des représentants de notre association et les syndicats dès que possible. Nous savons que, en tant que ministre chargé du Commerce international, vous voyagez fréquemment et que vous êtes très occupé, mais nous vous saurions gré de nous consacrer une heure de votre temps en avril.

Autrement dit, monsieur le Président, huit mois après l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, aucun membre du cabinet n'a eu le temps de s'entretenir avec des représentants de l'industrie de la chaussure. Toutefois, ils n'ont pas manqué de temps pour ouvrir toutes grandes nos portes aux gros investisseurs américains, sans prévoir aucune mesure de protection pour mes électeurs et les autres Canadiens qui travaillent dans ce secteur.

Je voudrais vous signaler, monsieur le Président, un rapport sur le vêtement qui a été déposé à la Chambre et remis au ministre de l'Expansion industrielle régionale le 14 janvier dernier. Dans ce rapport, on décrit tous les problèmes auxquels se heurte cette industrie et les restrictions qu'il faut imposer pour protéger les emplois actuels. Les députés de notre parti sont très inquiets de voir la façon de procéder du gouvernement, pour ce projet de loi comme pour d'autres. Nous voulons des mesures de protection. Nous souhaitons l'investissement étranger, mais pas au détriment des emplois des Canadiens. C'est pourquoi les amendements proposés par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) sont indispensables et je les appuie, bien entendu, sans réserve.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Nous avons devant la Chambre cet après-midi plusieurs motions au nom du Nouveau parti démocratique et aussi au nom du parti libéral. Et on parle ici du pouvoir du ministre responsable, monsieur le Président, et on parle aussi de beaucoup de pouvoirs très importants.

M. Boudria: Le ministre «irresponsable».

M. Nystrom: Pardon?

M. Boudria: Le ministre «irresponsable».

M. Nystrom: Le ministre «irresponsable». C'était le commentaire du député libéral de Grengarry-Prescott-Russell.

Mais, monsieur le Président, il est mentionné ici beaucoup de choses importantes. On dit ici: Le ministre doit encourager l'investissement de la façon qu'il juge indiquée. Deuxièmement, il doit aider les entreprises canadiennes à tirer parti des possibilités d'investissement et du développement technologique, troisièmement, faire des études et des analyses sur les investissements tant au plan national qu'au plan international. Quatrièmement, de fournir des services notamment d'information en matière d'investissement afin de favoriser la croissance économique du Canada.

Et aussi d'autres choses importantes, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Malgré ces pouvoirs que nous voyons accordés au ministre durant la présente session, je crois qu'il subsiste certaines lacunes. Toute l'orientation de la mesure à l'étude me paraît affaiblir la position du gouvernement fédéral en ce qui concerne les investissements étrangers, lesquels revêtent une telle importance pour l'avenir des Canadiens en ce qui concerne les emplois. Il est très important que notre pays affirme sa souveraineté et son indépendance, de façon non moins énergétique que ne le font les autres pays du monde.

Une façon de le faire consisterait à accepter bon nombre des motions présentées aujourd'hui par le parti libéral et le Nouveau parti démocratique. Ces motions renforceront le rôle du ministre et du gouvernement en ce qui a trait aux investissements étrangers chez nous. Nous ne demandons rien de plus que ce qui se fait dans les autres pays. Nous observons une affirmation positive de nationalisme économique dans la plupart des pays du monde.

Nous reprochons parfois aux Américains d'être trop nationalistes en défendant aveuglément leur pays, ou aux Japonais d'être trop protectionnistes dans leur façon de diriger leur économie; nous adressons en fait le même reproche à de nombreux pays européens. Un député du parti libéral a posé aujourd'hui à la Chambre une question au sujet du Marché commun européen. Il a demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) s'il ne pensait pas que les Européens pratiquent un protectionnisme exagéré dans le secteur agricole. Cette question portait plus précisément sur le bœuf. Nous avons eu le sommet Reagan-Mulroney à Québec. Notre premier ministre et le président des États-Unis y ont parlé de libre échange et de ce nouvel arrangement à l'amiable entre ces deux bons amis. Mais les collaborateurs du premier ministre n'étaient pas sitôt rentrés à Ottawa et le président Reagan à Washington que les collaborateurs de ce dernier annonçaient un droit compensateur sur le porc qui venait frapper notre industrie canadienne dont le chiffre d'affaires atteint plusieurs milliards de dollars.

D'autres pays du monde affirment leur indépendance et leur souveraineté. Ils veulent avoir la maîtrise de leur propre économie et exercer leurs pouvoirs nationaux. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, tout comme, je le sais, bon nombre de députés conservateurs d'arrière-ban qui ne peuvent se prononcer publiquement à cause de notre système de gouvernement, nous rendons bien compte qu'il nous faudrait nous aussi renforcer les règles et règlements régissant les investissements étrangers chez nous. Je sais que ces députés de l'arrière-ban conservateur ressentent de plus en plus vivement un sentiment d'extrême frustration.

Une voix: Montrez-m'en un.

M. Nystrom: Il y en a un parmi nos vis-à-vis qui vient juste de parler. Je pense que lui et d'autres députés éprouvent un sentiment d'extrême frustration. A cause de notre système politique, ils ne peuvent pas dire ce qu'ils pensent, car ils craignent le premier ministre. En fait, le premier ministre s'efforce d'imiter M. Reagan. Dans son souci de régler sa façon de gouverner sur celle du président républicain, monsieur le Président, il va même jusqu'à s'exprimer comme lui. Ces députés ne voudraient pour rien au monde mécontenter le cabinet du premier ministre, car c'en serait fait de leur chance de devenir ministre, secrétaire parlementaire ou président de comité.

[*Français*]

Et je comprends, monsieur le Président, que ce député du Québec soit maintenant d'accord avec moi. Il n'est pas du tout content au sujet de la direction du gouvernement de M. Mulroney; il n'est pas du tout d'accord parce que son patron, le chef du parti progressiste conservateur, parlait souvent au cours de la campagne électorale de l'importance de la création d'emplois, la création d'emplois, la création d'emplois, et maintenant le taux de chômage est exactement le même qu'il y a six, huit, neuf mois. Il reste encore dans ce pays 1.5 million de personnes en chômage. C'est la même chose maintenant que sous le gouvernement de M. Trudeau, et je sais que mon ami là-bas est très déçu avec ce gouvernement, et j'espère qu'il va parler ouvertement et fortement dans cette Chambre, monsieur le Président.

• (1630)

[*Traduction*]

Vous êtes, je le constate, sur le point de me rappeler à l'ordre, car je m'écarte quelque peu de la question. Cependant, j'estime important que nos vis-à-vis disent ce qu'ils pensent, qu'ils défendent le Canada et sa souveraineté, et qu'ils déclarent qu'il faut renforcer les articles qui traitent du pouvoir du ministre. Nous voulons que la population intervienne au niveau de la coordination et de la planification des investissements. C'est ce que vise cet ensemble d'amendements.

Je sais que les Canadiens veulent également que l'on élargisse la participation aux prises de décision. La principale chose que les Canadiens réclament, comme ont pu le constater mon collègue le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) et d'autres lorsqu'ils ont parcouru notre pays d'un bout à l'autre il y a quelques mois pour les interroger sur la question des emplois, c'est de pouvoir participer davantage au processus décisionnel au niveau local. Ils veulent que le gouvernement mette l'accent sur la démocratie économique, qu'il soit davantage à l'écoute des vœux des collectivités locales, et qu'il dirige davantage l'économie en général. Ils avaient bien des critiques à formuler à l'endroit de quelques-uns des mégaprojets dont Ottawa et les grandes entreprises avaient pris l'initiative. Ils veulent que le gouvernement canadianise encore davantage notre économie. Ils veulent que le profits réalisés au Canada demeurent au Canada. Les Canadiens veulent que la recherche et le développement financés en réalité par les travailleurs de ce pays restent au Canada. La recherche et le développement sont faits en majeure partie ailleurs qu'au Canada.

Voilà ce que veulent les Canadiens et tout ce que nous disons dans cette série d'amendements et de motions, c'est qu'il faut renforcer l'influence du ministre et du gouvernement fédéral dans la prise de décisions et ne pas laisser agir le marché libre. Je le constate partout. Dans ma province, la Saskatchewan, la population est faible. Dans les années 1930, la province était au milieu d'une forte dépression. Nous avions la sécheresse, une cote financière extrêmement mauvaise, beaucoup de pauvres, des vagabonds du rail, des tempêtes de poussière, la faim et la famine. Les citoyens de ma province décidèrent alors qu'ils devaient avoir la main haute sur leur économie et ils créèrent les syndicats du blé et les coopératives, et ils luttèrent avec acharnement pour des organismes comme la Commission canadienne du blé. Ils voulaient que le public ait plus de contrôle, plus d'autodétermination, c'est le terme qui convient le mieux, dans la façon dont l'économie de la Saskatchewan et du Canada est gérée. Ils se sont battus pour certaines de ces idées et il existe maintenant une Commission canadienne du blé qui donne une force de frappe collective aux agriculteurs, et nous avons un ministre qui exerce une forte influence sur la commercialisation des céréales au Canada. Je demande seulement qu'on donne un certain pouvoir, une certaine influence à la population, tout comme le parti libéral. Je sais que le député d'Assiniboia (M. Gustafson), qui vient d'entrer à la Chambre, est l'un des conservateurs de gauche les plus connus en Saskatchewan.

M. Gauthier: Il a été libéral autrefois.

M. Nystrom: Ce conservateur de gauche réputé de la Saskatchewan défend par exemple la Commission du blé, la parité des prix et Radio-Canada. Il le fait parce qu'il croit que tous les Canadiens devraient avoir davantage voix au chapitre quand vient le moment de choisir l'orientation économique de notre société. Si c'était lui le ministre, il n'aurait jamais présenté un projet de loi aussi fadasse; nous aurions une mesure qui permettrait au ministre d'exercer une influence réelle. Je compatis donc avec le député, car il doit trouver pénible d'avoir affaire à un gouvernement aussi conservateur. Pas étonnant qu'il se taise, car autrement il ne pourrait s'empêcher de faire des déclarations tronitruantes à la Chambre, comme l'aurait fait John Diefenbaker. Ce dernier avait une vision nationale; il défendait les intérêts du Canada et a critiqué . . .

[*Français*]

. . . et vous êtes d'accord sur cela, il a critiqué souvent le gouvernement libéral, le parti libéral pour être trop pro-américain, pour être trop en faveur des États-Unis.

[*Traduction*]

Il critiquait vertement le parti libéral pour cela, et je suis convaincu qu'il serait absolument furieux de voir un tel projet de loi s'il était encore parmi nous. Nous sommes timides et doux comme des agneaux. Je suis sûr qu'il en conviendrait. Nous craignons d'affirmer notre indépendance, et cette attitude n'est pas conforme à la tradition du parti conservateur. Historiquement, c'était un parti nationaliste, alors que le parti libéral était un parti continentaliste. Le député d'Assiniboia est sans doute d'accord avec moi, et c'est probablement la raison pour laquelle il a quitté le parti libéral et il y a longtemps pour s'inscrire au parti conservateur, sachant que John Diefenbaker défendait les intérêts du Canada. Ce projet de loi nous montre que le parti conservateur ressemble de plus en plus au parti républicain. En fait, il est devenu le parti républicain du Nord,

et je suis sûr que vous vous levez justement parce que vous n'aimez pas cela.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je voudrais reprendre là ou le député de Saskatchewan s'est arrêté en disant que je vois avec inquiétude les conservateurs de l'arrière-ban demeurer tranquilles et silencieux pendant l'adoption de chacun des amendements à l'étude. Comme vous le savez, il y a plusieurs amendements et si je voulais commenter chacun d'eux, il me faudrait plus de dix minutes. Par conséquent, je n'insisterai que sur deux de leurs éléments.

Je parlerai d'abord du rôle du ministre à l'égard de la politique d'investissement et du fait que cette mesure n'établit pas de distinction entre le rôle du ministre chargé de cet organisme et le rôle de la bureaucratie chargée d'appliquer la politique. Ce projet de loi ne fait pas la différence entre l'orientation politique donnée par le cabinet dont cet organisme est administré par la bureaucratie. Deuxièmement, je voudrais dire quelques mots de la motion concernant le programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre.

Avant de le faire, je tiens à demander aux conservateurs de l'arrière-ban de Toronto pourquoi ils ne prennent pas la parole au sujet de ce projet de loi qui ne protège pas le transfert de technologie? Ils voudront certainement parler de cette mesure pour s'assurer que le jour où la société de Havilland sera vendue à une entreprise européenne, ce qui est pour très bientôt à en croire les rumeurs, ils représenteront leurs électeurs et veilleront à ce que Investissement Canada protège les emplois des Canadiens à Downsview et protège les travailleurs contre les sociétés étrangères qui viendront acheter de Havilland et toute sa technologie pour le compte d'entreprises établies en Europe.

Nous avons eu un excellent exemple de ce genre de situation à la fin des années 50 et au début des années 60 quand le gouvernement conservateur de John Diefenbaker a mis le Avro Arrow au rancart et laissé une multinationale étrangère transférer toute la technologie aux États-Unis. Nous avons exporté tous nos chercheurs qui ont dû aller chercher du travail aux États-Unis plutôt que dans l'industrie canadienne à laquelle ils étaient habitués. Je me demande pourquoi les députés conservateurs de Toronto demeurent aussi silencieux au sujet de cette question? Je me demande pourquoi pas un seul conservateur de la région de Montréal ne se lève pour parler des motions qui peuvent toucher la vente de la société Canadair. Chacun sait que le ministre chargé de l'industrie a l'intention de mettre en vente plusieurs sociétés de la Couronne qui ont énormément contribué, par le passé, à développer notre technologie et à créer des emplois au Canada. Cela a permis aux entreprises canadiennes de se tailler une place sur le marché international et de conserver les emplois chez-nous. Comment se fait-il qu'aucun conservateur de la région de Montréal ne se lève pour protéger ses électeurs?

Dans son exposé économique du 8 novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé pour la première fois certains de ses projets à long terme concernant le MEIR, y compris certaines coupes. Comment se fait-il qu'au cours des semaines qui ont suivi, pas un seul conservateur de l'arrière-ban représentant les régions que le MEIR a tellement aidées par le passé ne s'est levé pour parler de cette question? Où se trouvaient-ils lorsque ces restrictions ont été annoncées le 8 novembre?

Je me demande où ils se trouvent aujourd'hui alors que la motion nº 9 limite considérablement l'impact du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre? C'est un programme que je connais bien. Je représente la circonscription de Sudbury qui connaît des difficultés économiques depuis dix ans, comme la plupart des députés le reconnaîtront. Au cours de cette période, 10,000 de nos concitoyens ont quitté la région de Sudbury pour se trouver du travail ailleurs. Mais cette émigration aurait été encore plus massive n'eussent été les programmes prévus au ministère de l'Expansion régionale sous le gouvernement libéral, un ministère qui a été plus tard réorganisé et qui s'est appelé le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) était titulaire du portefeuille de l'Emploi et de l'Immigration quand ces mises à pied ont eu lieu dans la région de Sudbury. Il a réussi à atténuer les répercussions de ces mises à pied dans notre localité en appliquant les dispositions du Programme d'adaptation de la main-d'œuvre industrielle. Nos concitoyens se sont serré les coudes. Les syndicats, les petits entrepreneurs et la municipalité ont formé des comités pour limiter le plus possible la suppression d'emplois dans notre plus grande industrie.

• (1640)

Un voile de secret et de silence enveloppe les délibérations actuelles, monsieur le Président. Seuls les députés de l'opposition interviennent pour étudier, article par article, le projet de loi concernant l'investissement au Canada. Il faut rêver pour croire que les conservateurs qui représentent de petits villages ne verront pas leur localité subir les dures répercussions de cette mesure au cours des prochaines années.

Les tendances économiques actuelles démontrent indiscutablement que l'industrie du textile et de la chaussure subiront de profonds changements. Il n'y a pas que les métropoles comme Toronto et Montréal qui s'en ressentiront, mais aussi les petites villes du Canada. Or, pas un seul conservateur représentant ces petites villes n'a soufflé mot des modifications que le gouvernement devrait apporter au projet de loi pour protéger les intérêts de leurs électeurs. Voilà qui est très révélateur de la façon dont les conservateurs font adopter cette mesure à la Chambre des communes. Pour bien représenter leurs électeurs, ils devraient intervenir afin de s'assurer que le projet de loi concernant les investissements au Canada correspond au mandat que leurs électeurs veulent que cette mesure remplisse.

J'ai parlé de certaines modifications proposées à la motion principale. Je vais me limiter à un domaine très précis. Grâce à l'ex-agence d'examen de l'investissement étranger, le gouvernement pouvait, naguère, examiner les acquisitions, par des multinationales, d'entreprises valant beaucoup moins que les 5 millions de dollars prévus dans le projet de loi à l'étude. La plupart des députés conviendront avec moi que la plus grande partie des emplois n'étaient pas créés par les multinationales ou les grands employeurs comme l'International Nickel Company ou la General Motors. Sans compter que ces grandes sociétés emploient beaucoup moins de gens maintenant. La plupart des gens se rendent compte maintenant que le principal moteur de croissance, pour la création d'emplois au Canada, ce

sont les milliers de petites entreprises qui emploient 20 personnes ou moins. En général, ces entreprises ont des avoirs inférieurs à 5 millions de dollars. Grâce à leurs propres travaux de recherche et de développement, beaucoup se sont trouvé un créneau sur les marchés nord-américains. Elles ont des produits commercialisables dans le monde entier. Elles utilisent une technologie qui a été créée au Canada et donne des emplois aux Canadiens.

Il n'y a rien dans cette loi qui empêche une multinationale d'acheter une petite entreprise canadienne et de transférer la technologie créée à l'extérieur de nos frontières. Nous y perdrions des emplois. Les possibilités d'emploi dans ce pays ne surgissent pas seulement à Montréal, Toronto ou Vancouver. Elles viennent également de coins éloignés des Maritimes ou de petites villes rurales du nord de l'Ontario. Pourquoi les députés qui représentent ces régions ne se lèvent-ils pas pour donner leur avis personnel sur ce projet de loi?

Au cours des 15 dernières années, nous avons assisté, dans le nord de l'Ontario, à une émigration nette de nos jeunes. Seuls les efforts des députés qui représentent ces régions, cherchant à obtenir du gouvernement en place des programmes qui défendent les intérêts de leur collectivité, ont pu limiter cette émigration à un minimum. Je pense que les électeurs devraient demander à leurs représentants qui devraient intervenir dans ce débat, s'ils ont perdu la voix.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je dois dire que je suis sidéré par le mutisme absolu des conservateurs. Nombre des amendements proposés par les députés de mon parti et de l'opposition officielle méritent d'être approfondis et appuyés. Je souhaiterais que soit consigné par écrit un amendement proposé par mon collègue le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), et dont voici le texte:

> ... d'établir pour l'économie canadienne, en matière d'investissement dans le secteur public et le secteur industriel privé, des lignes directrices à moyen et à long termes compatibles avec une stratégie industrielle axée sur le plein emploi, la croissance, la diversification, l'autonomie et la concurrence des exportations;».

Des entreprises de textiles ou de vêtements qui, dans certaines petites villes, constituent l'unique industrie, disparaissent chaque semaine. Les syndicats représentant les employés du textile et du vêtement n'ont cessé de demander au gouvernement de prendre des mesures pour assurer la survie de ces industries et assurer des emplois. Il reste qu'au Canada, comme aux États-Unis, des usines ferment leurs portes toutes les semaines. Des entreprises qui fonctionnent depuis 40 ou 50 ans ferment, très souvent en faillite, et des gens qui y travaillaient depuis dix, 20 ou 30 ans, se retrouvent au chômage. L'explication de ce drame, c'est qu'aucune entreprise nord-américaine dans ces domaines n'est en mesure de concurrencer les produits fabriqués dans de nombreux pays du tiers monde où les employés sont payés moins à la journée que les travailleurs canadiens ne le sont à l'heure.

Cela ne veut pas dire que je sois contre les importations. Je ne veux pas dire que ce n'est pas avantageux pour les consommateurs d'importer des vêtements ou des textiles de l'étranger. Mais, si le gouvernement se soucie du peuple canadien, il faut qu'il élabore des politiques permettant le recyclage des employés de ces industries qui sont amenées à disparaître ou, de toute façon, à comprimer de plus en plus leurs effectifs. A Winnipeg, 10,000 à 15,000 personnes travaillent dans le textile et le vêtement. Si ces entreprises ne sont plus concurrentielles, si elles n'ont plus de commandes, elles feront faillite, et la situation deviendra grave. Ce sera dramatique. L'emploi à Winnipeg est diversifié, et il faut espérer que les travailleurs de l'industrie pourront se recycler. Mais je suis inquiet pour les employés de ces deux secteurs à Winnipeg. Je suis encore plus inquiet pour ceux qui sont employés dans ces deux secteurs dans des villes du Québec, et pas seulement à Montréal, où il n'y a pas de possibilité de recyclage. Je n'ai pas encore entendu un seul député conservateur du Québec parler des inquiétudes, et je suis sûr qu'il y en a, de ses électeurs au sujet de ce qui leur arrivera si le gouvernement n'adopte pas une politique assurant la protection de ces emplois ou ne veille pas au moins à prévoir des solutions de remplacement lorsque ces emplois disparaîtront.

• (1650)

Je voudrais maintenant passer à un autre problème, à savoir le souhait du gouvernement conservateur actuel de privatiser les sociétés de la Couronne. Nous n'avons jamais eu de gouvernement social-démocrate au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: J'entends quelqu'un dire bravo. Nous, les sociaux-démocrates, nous croyons au contrôle public d'une bonne partie des entreprises. Nous n'avons jamais eu au Canada de gouvernement social-démocrate. Toutes les sociétés de la Couronne, et je veux parler de celles qui relèvent du gouvernement et du Parlement fédéral et de presque toutes les sociétés de la Couronne provinciales, ont été établies par des gouvernements libéraux, conservateurs, créditistes, unionistes ou péquistes. Pourquoi ont-elles été créées? Parce que le gouvernement fédéral ou provincial percevait un besoin dans la province ou le pays qui n'était pas comblé par le secteur privé et croyait devoir s'en mêler. Le peuple canadien, c'est-à-dire le gouvernement du Canada, est maintenant propriétaire de deux sociétés de la Couronne très importantes dans le domaine de l'aéronautique et de l'aérospatiale. Je veux parler de Canadair et de de Havilland. Pourquoi ces entreprises sont-elles des sociétés de la Couronne? C'est parce que, à un certain moment, lorsqu'elles appartenaient au secteur privé, les affaires ont tellement périclité que leurs propriétaires ont dit: «C'est assez, nous ne pouvons plus continuer. Nous allons fermer.» Avec le consentement du Parlement, le gouvernement du Canada a alors décidé qu'un pays industrialisé moderne avait besoin d'une industrie aéronautique et aérospatiale et qu'il ne fallait pas laisser ces entreprises disparaître. Nous avons vu ce qui est arrivé lorsqu'un ancien gouvernement conservateur a fait disparaître la société qui avait mis au point l'Avro Arrow. de Havilland et Canadair sont maintenant des sociétés de la Couronne. Elles emploient des milliers de travailleurs à Toronto et à Montréal. Le gouvernement affirme qu'il va privatiser ces entreprises.

Supposons un instant que des investisseurs du secteur privé soient prêts à payer un juste prix pour ces deux entreprises. J'en doute, mais supposons-le. Qu'arrivera-t-il dans trois, quatre ou dix ans si l'industrie est en perte de vitesse? Le gouvernement du Canada laissera-t-il alors ces deux entreprises fermer leurs portes si elles ne réalisent plus de bénéfices? Permettrons-nous que 10,000 travailleurs perdent leur emploi? Nous retirerons-nous de cette industrie? Bien sûr que non. J'affirme, et mes collègues ont déjà affirmé, que nous devons inclure dans le projet de loi un article qui protégera les Canadiens ordinaires. Tant que nous ne l'aurons pas fait, monsieur le Président, moi-même et les autres membres de mon parti ne pourrons pas appuyer cette mesure. Nous continuerons à nous y opposer.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il est vraiment dommage que nous ayons à débattre de ces motions une à une à la Chambre, alors qu'elles auraient dû être adoptées au comité.

Je vais illustrer mon propos par une brève analyse de trois d'entre elles qui me semblent tout à fait fondées et que le comité aurait dû accepter. D'abord la motion nº 6. L'article 5 donne au ministre le pouvoir d'aider les entreprises canadiennes à tirer parti des possibilités d'investissement et de développement technologique. Notre porte-parole, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), demandait tout simplement d'y ajouter cette phrase: «et de trouver si possible des acheteurs canadiens pour acheter les entreprises qui ont une valeur particulière pour le Canada». On ne peut s'empêcher de demander ce qu'il y a à redire à cela? Ma foi, je ne comprends vraiment pas pourquoi le gouvernement ne peut pas accepter cet amendement qui ne fait qu'ajouter un souhait, sans faire de cet objectif une obligation absolue, puisque nous disons bel et bien «si possible». Employons-nous à trouver des acheteurs canadiens lorsque des entreprises ont une valeur particulière pour le Canada. Quel mal y a-t-il à cela? Vraiment je me le demande, monsieur le Président, et vous aussi, j'en suis certain.

Je passe maintenant à la suivante, la motion nº 7. Le projet de loi prévoit tout simplement qu'il incombe au ministre:

c) de faire des études et des analyses sur l'investissement, tant au plan national qu'international;

Nous proposions au comité, par l'intermédiaire du député de Winnipeg-Fort Garry, de poursuivre cette idée en ajoutant: «notamment des recherches sur les façons d'augmenter l'autonomie dont jouissent les entreprises qui ne sont pas sous contrôle canadien au Canada—signifiant par là les filiales de multinationales—pour concurrencer leurs maisons mères sur les marchés mondiaux». Là encore, je suis persuadé qu'en privé, tout conservateur du Québec, de l'Ontario et des autres centres industriels appuyeraient cette motion avec plaisir. Elle est sensée. C'est une bonne politique et c'est du nationalisme bien placé. Mais nous nous heurtons à un mur d'indifférence, et je m'explique mal pourquoi diable le gouvernement refuse cet amendement qui ne fait qu'expliciter une idée, qui n'en modifie pas le sens, mais ne fait qu'insister davantage sur une orientation favorable au Canada.

Je voudrais aussi, monsieur le Président, parler de la motion nº 9. La notion en cause est formulée comme ceci dans l'article 5 du projet de loi proposé:

Il incombe au ministre:

e) d'aider à l'élaboration des politiques en matières industrielles et économiques qui influencent l'investissement au Canada;

Fort bien. Dans l'amendement dont nous sommes saisis, nous ajoutons quelque chose qui était presque sacro-saint pour le parti conservateur au cours de la dernière campagne électorale. Nous empruntons en fait le langage conservateur quand nous parlons «de discuter avec les représentants des travailleurs, des entreprises et des collectivités l'incidence des projets d'acquisition d'entreprises existantes et d'établissement de nouvelles entreprises par des non-Canadiens sur l'emploi et la croissance économique dans la région». Nous savons que ce processus de consultation a de la valeur. Il est valable. Il est déjà arrivé dans certaines localités qu'une usine soit acquise par une société étrangère. Quelques mois après avoir été acquise par des capitaux étrangers, l'usine est tout simplement fermée et les emplois perdus, envolés. Il peut s'agir d'une conserverie de tomates en Colombie-Britannique ou d'une tannerie à Chicoutimi. Cela peut arriver dans la circonscription même de n'importe quel député. Lorsque cela arrive, il est un peu trop tard pour tenter quoi que ce soit et cela fait beaucoup de tort. C'est pourquoi cette notion de consultation au niveau local a une certaine valeur. Monsieur le Président, je remarque que vous commencez à être un peu nerveux . . .

• (1700)

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne suis pas nerveux. Je vais tout simplement dire qu'il est 17 heures.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime à ce que la Chambre passe à l'article nº 159?

Des voix: D'accord.

LA LOI SUR LA PROTECTION DES GARES FERROVIAIRES PATRIMONIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River) propose: Que le projet de loi C-211, tendant à protéger les gares ferroviaires patrimoniales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

—Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de proposer la deuxième lecture de ce projet de loi, intitulé Loi visant à protéger les gares ferroviaires patrimoniales, et désigné projet de loi C-211. Je désire rendre hommage à l'ex-député de Parkdale-High Park parce que c'est lui en fait qui a fait rédiger ce texte par le conseil législatif. J'étais en train d'en rédiger un du même genre quand l'ex-député a présenté celui-ci. Quand le député n'a pas été réélu, nous avons décidé que nous pourrions tout aussi bien utiliser le même projet de loi, puisque les deux étaient à ce point semblables. Je le félicite de l'avoir présenté.

J'aimerais examiner l'effet de ce projet de loi. S'il est adopté, aucune compagnie de chemin de fer ni aucune autre société ne pourra, sauf autorisation par décret du gouverneur en conseil, c'est-à-dire du cabinet, modifier, enlever, vendre, démolir, céder, transférer, ni autrement aliéner une gare ferroviaire dont elle est propriétaire ou dont elle a autrement le contrôle. Toute société qui contrevient à cette loi commet une infraction et est passible d'une amende minimale de $50,000 et maximale de un million de dollars.

Un autre article du projet prévoit que toute société qui décide d'enlever, vendre, démolir, céder, transférer ou autrement aliéner une gare ferroviaire dont elle est propriétaire ou dont elle a autrement le contrôle, doit en demander l'autorisation au ministre conformément au règlement prescrit par le gouverneur en conseil. Après avoir donné avis écrit de son intention, la société demande l'autorisation au ministre. Lors du dépôt de la demande d'autorisation, la société présente au ministre un compte des profits et pertes des coûts estimatifs annuels de conservation de la gare et de tous autres frais auxquels elle s'exposerait dans les années à venir advenant le rejet de sa demande.

Une personne qui fait opposition à la demande d'autorisation . . . doit, dans le délai prescrit par la loi, donner avis au ministre en indiquant le motif de son opposition et tout fait pertinent, afin que le grand public ait la possibilité de dire pourquoi une gare ne doit pas être détruite, vendue ou autrement modifiée. A l'expiration du délai, le ministre renvoie la question à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada pour qu'elle procède à une audition et fasse rapport. La Commission organise l'audition le plus tôt possible après en avoir donné avis dans au moins un journal de chaque langue officielle ayant une circulation générale dans la municipalité où la gare est située. Elle doit accorder aux intéressés la possibilité raisonnable de comparaître devant elle et de lui présenter des observations. Dans les 30 jours de l'audition, la Commission doit soumettre un rapport, non seulement au ministre chargé d'appliquer la mesure, mais au ministre des Transports, où elle fait part de ses constatations et de ses recommandations, ainsi que des motifs qui les justifient. J'accorde beaucoup de valeur à cette proposition. Le rapport ne sera pas entre les mains d'un seul ministre. Le ministre des Transports est mis dans le coup lui aussi.

Dans les 30 jours de la réception du rapport, les deux ministres doivent soumettre leurs recommandations au cabinet en même temps qu'une copie du rapport, de la demande d'autorisation, de l'état des coûts estimatifs annuels et de l'avis d'opposition. Les deux ministres doivent en venir à une décision et en faire part au cabinet.

Le cabinet peut autoriser la société ferroviaire à modifier la gare dont elle est propriétaire, ou la société peut recevoir la permission d'enlever la gare, de la démolir, de la vendre, de la céder, de la transférer ou de l'aliéner autrement. En d'autres termes, si la demande est acceptée, la société ferroviaire est autorisée à mettre ses projets à exécution. Si la demande est rejetée, la gare est évidemment désignée gare ferroviaire patrimoniale. L'autorisation que doit obtenir la société ferroviaire s'ajoute à toutes les autres conditions qu'elle peut avoir à respecter en vertu d'autres lois ou autrement. Rien n'est laissé au hasard. L'examen sera très minutieux.

Voilà les points essentiels du projet de loi que j'ai cru bon d'exposer aux députés. Le projet de loi prévoit en réalité des mécanismes efficaces qui vont donner aux citoyens que la question intéresse le temps de s'opposer à la destruction, au déplacement ou à la vente de gares qui ont une valeur historique ou culturelle, afin qu'elles soient préservées dans l'intérêt général.

Si je me suis intéressé à ce projet de loi—et je suppose qu'il en allait de même de l'ancien député de Parkdale-High Park—c'est qu'un trop grand nombre de ces gares disparaissent. Je pense, entre autres, à une gare dans ma ville de Drumheller, sur les rives de la Red Deer, dans la Vallée des Dinosaures. Les Chemins de fer nationaux ont fermé la gare et sans dire un mot au conseil municipal ils ont, tout à coup, décidé de la raser. Il s'agissait là d'un monument historique. Des milliers de gens étaient passés par cette gare. En fait, ce qui donnait à cette gare un cachet unique, c'est qu'un passager désirant se rendre dans l'Est prenait un train en direction de l'Ouest et celui désirant se rendre dans l'Ouest, un train en direction de l'Est, car la voie serpentait à travers cette merveilleuse vallée.

Combien d'autres gares ont été démolies? Nous ne le saurons peut-être jamais. Un très grand nombre de gares ont été construites à une autre époque de notre histoire, et elles représentent bien cette période. Elles témoignent des premiers jours des chemins de fer. Elles ont été construites grâce aux deniers publics et à l'argent des chemins de fer, mais elles sont devenues des monuments historiques. Ce sont des vestiges d'une époque et on ne devrait pas les démolir.

Je connais le cas d'une autre gare dans la ville de Claresholm. Les gens de l'endroit veulent qu'elle soit désignée comme gare ferroviaire patrimoine et qu'on en fasse un musée. Ils remettent en état les terrains alentour. Ils accueilleront avec plaisir ce projet de loi.

On a pu épargner un certain nombre de gares grâce à la collaboration de l'une des deux compagnies de chemin de fer. Ainsi, dans la ville d'Okotoks, on a fait de la gare un lieu de réunion et une place des arts, surtout le théâtre et la peinture. Les gens de la région viennent là peindre et participer à d'autres activités culturelles. Il y a une scène où se produisent des acteurs. Récemment, j'ai assisté là à une réunion du Big Rock Club qui tire son nom d'un énorme rocher dans la région d'Okotoks.

• (1710)

A High River, on a fait de la gare un musée. Dans le village de Beiseker, on a tourné la gare complètement dans l'autre sens, afin qu'elle fasse face à la rue principale et elle est devenue la mairie avec la salle du conseil et des bureaux pour services municipaux. On a également fait preuve d'un peu d'imagination et installé une bibliothèque. La personne préposée à la bibliothèque devait également s'occuper d'un petit magasin qui vendait des articles en tricot, des vêtements, de la vaisselle de luxe et des articles de poterie aux touristes. Des choses remarquables se produisent. Nous voulons que cela s'étende à toutes les villes et villages du pays.

Alors que je m'intéressais à cette question, je me suis demandé si ce problème était particulier à l'Alberta. J'ai donc écrit à certains ministres des provinces canadiennes. Je vais vous lire certains passages de leurs réponses. L'honorable Billy Joe MacLean, ministre de la Culture, des Loisirs et du Sport amateur de la Nouvelle-Écosse, après avoir mentionné que son personnel effectuait une étude du patrimoine dans le domaine du transport, a écrit:

Si je parle de ces activités, c'est pour bien faire comprendre à quel point je souhaite que l'on prenne les moyens législatifs et autres pour protéger et de recycler les propriétés ferroviaires patrimoniales.

M. James Chabot, ministre des services gouvernementaux de la Colombie-Britannique, a déclaré, et je cite:

La protection des gares ferroviaires d'importance patrimoniale intéresse mon ministère de près.

M. Rick Folk, ministre de la culture et des loisirs de la Saskatchewan, a déclaré ceci:

Votre projet de loi destiné à protéger les gares ferroviaires un peu partout au Canada nous réjouit au plus haut point et mon ministère souscrit volontiers à vos efforts en ce sens.

M. Eugene Kostyra, ministre de la culture, du patrimoine et des loisirs, du Manitoba, a déclaré ce qui suit:

. . . la question préoccupe le Manitoba à l'heure actuelle et, bien que nos efforts nous aient valu d'importants progrès, l'aide du gouvernement fédéral demeure essentielle.

Les provinces sont donc d'accord. J'ai été heureux d'entendre le député de Davenport (M. Caccia) annoncer son intention d'appuyer le projet de loi. Il est des nôtres aujourd'hui. Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) m'a également fait part de sa ferme intention d'appuyer la mesure.

Celle-ci est loin d'être parfaite. J'ai rapporté les paroles de divers ministres. Certains d'entre eux se demandaient notamment s'il faudrait aussi s'occuper du terrain sur lequel était érigé le bâtiment. Il y a donc des préoccupations qui ont sans doute certaines ramifications. Par conséquent, je ne pense pas que la Chambre se contentera d'adopter le projet de loi pour s'en laver les mains ensuite. Alors ou nous adoptons la mesure et la revoyons au comité, ou nous l'examinons à fond ou encore après en avoir terminé avec l'étape de la deuxième lecture, ce que je souhaite, nous soumettons le sujet du projet de loi à l'étude du comité. Peut-être qu'ainsi ce projet de loi pourrait nous revenir sous la forme d'une mesure gouvernementale. C'est ce qui importe. Il faut préserver ces gares. Voilà pourquoi je me réjouis de proposer la deuxième lecture du projet de loi C-211, tendant à protéger les gares ferroviaires patrimoniales.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous de ce côté-ci, sommes heureux d'appuyer cette excellente mesure. Et je félicite le député de Bow River (M. Taylor) de sa bonne initiative. Moi aussi je voudrais souligner le travail accompli par l'ancien député de High Park qui s'était intéressé de près à cette question.

En effet, nombre d'entre nous ont eu l'occasion de voir dans certaines municipalités des bâtiments historiques, pas nécessairement des stations de chemin de fer, menacés de délabrement. Beaucoup de citoyens de ces localités estiment que sans bâtiments historiques, une nation perd le sens de son histoire. Il faut que cet héritage se transmettre d'une génération à l'autre afin que nous puissions comprendre le mode de vie, les façons de communiquer et de se déplacer—dans le cas des chemins de fer—de la génération qui précède celle qui a la chance d'admirer ces bâtiments.

J'ai été témoin d'une triste expérience dans le nord de Toronto, il y a quelques années. En dépit du grand intérêt manifesté par des organismes locaux et l'appui du maire et de quelques députés représentant cette partie de la ville, la gare ferroviaire du Canadien Pacifique a été démolie. L'édifice avait un certain cachet. Différents usages avaient été envisagés. Bien des citoyens ont gardé un goût amer de l'expérience. Le Canadien Pacifique a fait preuve d'une indifférence alarmante à l'endroit de la volonté populaire. Beaucoup de citoyens étaient nés autour de la gare, et en grandissant, en avaient apprécié la présence pour toutes sortes de raisons. Elle constituait un bel ensemble architectural, elle était fonctionnelle, avait du cachet et, je le répète, était promise à un bel avenir. Le bâtiment a été rasé. D'où la nécessité de certaines mesures comme celles proposées par le député de Bow River. C'est une initiative qui nous réjouit et nous nous en félicitons et remercions le député. Nous espérons que l'initiative sera soumise à un comité qui pourra l'étudier et l'améliorer.

Ce n'est pas nécessairement le gouvernement fédéral qui a le dernier mot dans ce domaine, car la question relève surtout des autorités provinciales et municipales. Quoi qu'il en soit, notre geste aurait valeur de symbole et d'exemple. Les groupes populaires y verraient une preuve de notre appui. Ils seraient extrêmement reconnaissants au député de Bow River si jamais le projet de loi avait force de loi, un jour. Les générations présentes et futures de Canadiens sauraient l'apprécier.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme tous les autres députés sans aucun doute je suis enchanté chaque fois que le député de Bow River (M. Taylor) prend la parole et particulièrement cette fois-ci, car il a présenté un projet de loi qui porte sur une question qui nous touche tous à un moment on l'autre, soit le patrimoine national. Nous en sommes très heureux. Nous le félicitons de ses efforts et de ses excellentes remarques à ce sujet.

Nous comprenons tout ce qu'il a dit au sujet des installations ou des gares situées dans sa circonscription qui ont été touchées ou qui pourraient l'être si nous ne prenons aucune mesure positive et ne faisons rien pour régler ce problème qui existe non seulement dans sa circonscription, mais aussi partout ailleurs au Canada. Nous cherchons des solutions en vue de résoudre ce problème et de protéger le patrimoine naturel du Canada.

• (1720)

Ce projet de loi est particulièrement opportun, car les Canadiens s'intéressent particulièrement à la préservation de notre patrimoine cette année. En effet, il y aura cent ans en novembre, le gouvernement de sir John A. Macdonald établissait le premier parc national à Banff. Nous voyons tous dans cette initiative l'origine du mouvement pour la préservation du patrimoine national.

En cette année centenaire des parcs nationaux, l'occasion nous est offerte, à nous tous, de souligner ce qui a été accompli au cours du dernier siècle et de jeter des jalons pour la suite de ce travail. Il y a actuellement 31 parcs nationaux disséminés dans tout le Canada; il y en a au moins un dans chaque province et dans chaque territoire. Il y a aussi plus de 70 parcs historiques importants et 7 canaux qui font partie de notre patrimoine national. Tous ces endroits inclus dans notre patrimoine sont gérés par Parcs Canada au profit et pour l'agrément de tous les Canadiens.

Cette année, des fêtes du centenaire se dérouleront dans chaque parc national ainsi qu'à chaque lieu et à chaque canal historique au Canada. Le député et tous les autres députés de la Chambre se joindront sans nul doute à moi pour souhaiter la réussite totale de ces festivités spéciales.

C'est un gouvernement conservateur qui, il y a un siècle, a fait les premiers pas en vue de protéger notre environnement naturel et notre patrimoine historique. Le premier parc historique national du Canada a été créé en 1917 à Fort Anne, Annapolis Royal, en Nouvelle-Écosse. Deux ans plus tard, en 1919, le gouvernement du premier ministre de l'époque, sir Robert Borden, créait la Commission des lieux et monuments historiques.

J'invite le député à passer brièvement en revue l'historique de la Commission et ses importantes réalisations. La Commission des lieux et monuments historiques a été créée pour déterminer les personnes, les lieux et les événements d'importance historique nationale et pour conseiller le gouvernement fédéral sur les meilleurs moyens de les commémorer.

Je voudrais tout d'abord signaler que la charge de travail de la Commission est énorme. Son mandat s'applique à tout le pays et elle doit examiner de nombreuses questions précises. A l'époque où elle a commencé ses travaux, il y avait des douzaines de sites présentant un grand intérêt sur le plan historique dans toutes les provinces, sites qui n'étaient pas protégés et qui risquaient d'être détruits à tout moment. Les membres intéressés de la Commission ont reçu une allocation journalière de $10 pour assister aux réunions de l'organisme et en vue de décourager les dépenses inutiles, on leur a donné l'ordre de faire le maximum de leur travail par correspondance. Je ne sais ce que ce système donnerait aujourd'hui, monsieur le Président, mais, à l'époque, les services postaux étaient peut-être satisfaisants.

Dès 1921, l'Office avait recommandé au ministre de commémorer dès que possible 46 sites. La première plaque de bronze commémorative a été installée en 1922 à Port Dover, en Ontario, pour marquer l'endroit où la France a revendiqué la région du Lac Érié en 1670. Pour ceux qui ne savent pas où se trouve Port Dover, c'est tout près de Simcoe. Peu après, d'autres plaques ont été placées dans différentes provinces.

A l'heure actuelle, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada comprend 17 membres qui sont chargés de conseiller la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) sur tout lieu ou monument national susceptible de revêtir une importance historique ou architecturale. Chaque province et territoire compte un membre au sein de la Commission, sauf l'Ontario et le Québec qui en comptent chacun deux. Font également partie de la Commission l'archiviste national, un représentant des Musées nationaux du Canada et un représentant de Parcs Canada.

La Commission se réunit deux fois par année pour examiner les demandes et formuler des recommandations à l'intention de la ministre de l'Environnement. Seule la ministre est habilitée à déclarer qu'une personne, un endroit ou un événement revêtent un importance historique nationale. La Commission des lieux et monuments historiques accueille favorablement les suggestions des sociétés historiques, des associations de défense du patrimoine, d'autres organismes, ainsi que de simples particuliers. Les suggestions doivent avoir une portée nationale et non pas régionale ou locale.

Pour juger de ce qui est vraiment d'importance nationale, la Commission dispose de critères généraux. Le premier critère, c'est que les personnes aient marqué profondément l'histoire du Canada, peu importe dans quel pays elles ont exercé leur activité en tout ou en partie. Le deuxième critère, c'est que les événements ou les mouvements aient changé le cours de notre histoire ou qu'ils illustrent des moments privilégiés de notre vie culturelle, sociale, politique, économique ou militaire. Et le troisième critère, c'est que les lieux jettent un jour nouveau sur la culture d'un peuple préhistorique ou qu'ils soient associés à une découverte archéologique majeure. Voilà qui rappelle certains des aspects qu'a évoqués le député qui a parlé des trouvailles archéologiques majeures dans sa propre circonscription. Le quatrième critère, c'est que les bâtiments renferment les caractéristiques particulières d'un style d'architecture ou d'un type d'ingéniérie, qu'elles constituent un apport exceptionnel au style ou au monde de construction d'une certaine époque, ou qu'elles témoignent de l'art d'un maître bâtisseur, concepteur, ingénieur ou architecte.

Il est précisé explicitement que la Commission ne prend pas en considération aux fins de commémoration les cimetières et les tombes, sauf celles des Pères de la Confédération et celles qui présentent une importance archéologique; les bâtiments qui ont été déménagés de leur emplacement initial; les lieux situés hors du Canada; et les personnes qui sont encore vivantes ou qui sont mortes depuis moins de cinq ans. Lorsque la Commission juge qu'une personne, un endroit ou un événement revêtent une importance historique nationale, elle en fait la recommandation au ministre en conseillant un moyen approprié de reconnaissance officielle.

Dans la plupart des cas, on érige une plaque officielle bilingue en bronze de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Il n'est pas nécessaire que l'endroit où est érigée la plaque appartienne au gouvernement fédéral. On compte aujourd'hui plus de 900 de ces plaques d'un bout à l'autre du pays, dont bon nombre sont installées sur une propriété privée.

Dans des cas spéciaux, la Commission peut recommander de construire un monument distinctif. Le monument à Madeleine

de Verchères à Verchères, au Québec, et le monument commémoratif Stefanson à Arnes, au Manitoba, en sont des exemples. La Commission peut recommander au ministre de conclure une entente de partage des frais avec un organisme sans but lucratif. Le lieu historique appartient à l'organisme indépendant qui s'en occupe et l'ouvre au public un certain nombre de jours par année. Cela permet au public de visiter ces lieux et endroits spéciaux. La Maison Trestler, près de Montréal, et le Manoir Craigflower, sur l'île de Vancouver, constituent de bons exemples d'ententes de partage des frais.

Les endroits revêtant une importance extraordinaire dans l'histoire canadienne sont acquis par Parcs Canada qui les aménage en parcs historiques nationaux. C'est le cas aussi bien de la Ferme Motherwell à Abernethy, en Saskatchewan, que de la Maison Bellevue à Kingston, en Ontario, laquelle, comme chacun le sait du moins de ce côté-ci de la Chambre, était autrefois la maison de sir John A. Macdonald. Le Fort Langley, près de Vancouver, le Lower Fort Garry, près de Winnipeg, le Parc de l'Artillerie à Québec, et la puissante Forteresse de Louisbourg, près de Sydney, en Nouvelle-Écosse, comptent parmi les nombreux autres parcs historiques nationaux établis partout au Canada.

Bien des choses se sont réalisées depuis la première réunion de la commission, en 1919, en grande partie grâce au travail acharné et au dévouement de ses membres ainsi qu'à son rôle plus consultatif qu'administratif. La commission n'a pas de personnel ni de bureaux. Ses membres ne reçoivent que de maigres honoraires et une allocation pour les frais de déplacement en mission. Le rôle de la commission se borne à conseiller le ministre sur les questions d'intérêt historique national. Je suis sûr que tous les députés se joignent à moi pour remercier les membres de la Commission des lieux et monuments historiques pour le travail important qu'ils font pour tous les Canadiens. Les membres de la commission consacrent généreusement leur temps et leur expérience à nous aider à préserver les aspects importants de notre histoire.

Le projet de loi à l'étude propose de donner à la commission un rôle administratif pour s'occuper de l'avenir des gares ferroviaires patrimoniales. C'est l'élément essentiel, monsieur le Président. Le projet de loi propose de modifier le rôle de la commission en lui donnant un rôle administratif au lieu d'un simple rôle consultatif. D'après le projet de loi, la commission devrait tenir des audiences et préparer des rapports sur l'avenir de toutes les gares ferroviaires patrimoniales qui sont menacées ou qui doivent être rénovées, restaurées ou réparées. Quelle entreprise monumentale ce serait! En réalité, ses ressources extrêmement limitées ne lui permettraient pas d'assurer cette tâche très inmportante ni de répondre à ce besoin aigu.

Il existe des centaines de gares ferroviaires au Canada. Nous savons malheureusement tous par expérience ce que sont devenus les chemins de fer et bien des gares ferroviaires auxquelles bien des députés et bien des électeurs attachent beaucoup d'importance. Si l'on chargeait la commission de s'occuper de l'avenir de ces lieux, son rôle fondamental s'en trouverait complètement modifié. Je voudrais que les députés me disent s'ils souhaiteraient voir la commission assumer ce rôle administratif.

La Commission des lieux et monuments historiques est parfaitement au courant de la valeur historique de nos premières gares de chemin de fer. La commission a examiné plusieurs demandes concernant ces gares. En fait, 24 gares du pays ont déjà été déclarées d'une importance historique ou architecturale nationale.

La commission a choisi des gares témoignant de la naissance et de l'expansion de nos lignes de chemin de fer. Par exemple, les gares de Lévis au Québec et de Pictou en Nouvelle-Écosse rappellent le souvenir du chemin de fer intercolonial. Le Canadian Pacifique est représenté à McAdam au Nouveau-Brunswick et à Saskatoon en Saskatchewan. Les chemins de fer des Maritimes sont représentés à Kensington à l'Île-du-Prince-Édouard et à Rothesay, au Nouveau-Brunswick. Les gares de Kamloops en Colombie-Britannique et de Miami au Manitoba demeurent témoins du passé de la Canadian Northern Line.

Même si la commission a déjà reconnu l'importance historique de ces 24 gares cela ne l'empêche pas d'en classer de nouvelles. Elle reçoit constamment des demandes en ce sens elle jugera chaque gare de chemin de fer en fonction de l'importance historique et architecturale qu'elle revêt dans l'histoire du Canada. Nos premières gares de chemin de fer constituent un élément irremplaçable de notre patrimoine. Ce projet de loi l'indique de façon fort claire, et je suis tout à fait d'accord là-dessus.

• (1730)

Je félicite le député d'avoir attiré notre attention sur cette importante question et je demande à la Chambre d'étudier attentivement s'il y a lieu de confier à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada les nouvelles responsabilités administratives que lui impose ce projet de loi.

Compte tenu de ce que je viens de dire et des intentions parfaitement honnêtes du député, j'espère que la Chambre sera en mesure d'accepter un amendement. Je voudrais proposer:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-211, tendant à protéger les gares ferroviaires patrimoniales, soit lu pour la 2e fois, mais que l'ordre soit annulé et le projet de loi retiré et que l'objet en soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.»

Voilà tout ce que j'avais à dire. Je voudrais remercier à nouveau le député de sa contribution et j'espère que la Chambre voudra bien adopter la motion modifiée.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement à la motion principale?

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ce projet de loi a été présenté à cause de divers incidents scandaleux qui se sont produits dans des gares, et en particulier à cause du fait que le CP a détruit un bâtiment historique, malgré l'opposition de la population, après que l'importance de ce monument historique eut été reconnue. Ce sont des incidents de ce genre qui ont incité le député et des députés de l'opposition à préconiser des mesures plus rigoureuses afin d'assurer la protection de notre patrimoine et notamment des bâtiments des compagnies ferroviaires.

Je respecte l'intention du projet de loi. Nous savons que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) l'appuie. Comme c'est un ancien cheminot, il s'intéresse bien sûr aux chemins de fer et appuie moralement le projet de loi. Je suis également en faveur de cette mesure, mais je suis un peut troublée par l'amendement visant à renvoyer le projet de loi au comité permanent des pêches et des forêts. En ma qualité de critique du

NPD pour les questions culturelles, il me semble que ce projet de loi concerne surtout le patrimoine, et je me demande donc pourquoi ce comité devrait discuter de mesures visant à défendre notre patrimoine.

Je voudrais examiner un peu le contexte des aspects de cette mesure relatifs au patrimoine. Il n'y a pas que les gares qui soient menacées. Il nous faut revoir toute la politique de protection des institutions culturelles. En fait, nous n'avons pas de politique satisfaisante au Canada pour assurer la protection du patrimoine, bien que les milieux des arts et de la culture en réclament une depuis longtemps et que divers organismes aient présenté des propositions très constructives.

Le rapport récent du comité d'étude de la politique culturelle fédérale comportait un chapitre important sur le patrimoine. Si les recommandations de ce rapport avaient été appliquées, nous n'aurions pas besoin de discuter de ce projet de loi, car la question aurait déjà été réglée par une mesure émanant du gouvernement. Il arrive souvent qu'un député soit obligé de présenter un projet de loi parce que le gouvernement a simplement négligé la question.

Le comité d'étude de la politique culturelle fédérale, aussi connu sous le nom de comité Applebaum-Hébert, a fait plusieurs propositions pour s'attaquer justement au problème qui nous intéresse. Je voudrais mentionner une ou deux recommandations que je trouve intéressantes dans ce domaine. La recommandation 15 demandait la création d'un organisme autonome qui se serait appelé le Conseil du patrimoine et qui aurait eu pour mission de défendre officiellement les intérêts patrimoniaux du Canada. Si cet organisme avait été créé, je me demande si c'est lui qui aurait été saisi de la question plutôt que la Commission des sites et monuments historiques.

La recommandation 17 de ce rapport se rapporte tout à fait à ce débat. Elle dit que la réglementation fédérale relative à la désignation des lieux historiques doit être renforcée de façon à rendre obligatoire, préalablement à la vente, à l'aménagement ou à la modification d'un site sous une forme quelconque, l'étude des conséquences que cela entraîne pour le patrimoine. C'est justement de ce problème que nous discutons maintenant en ce qui a trait aux gares ferroviaires patrimoniales.

Qu'est-il arrivé aux recommandations fort à propos qu'avait formulées l'important et plutôt dispendieux comité d'étude de la politique culturelle fédérale? Certaines de ces recommandations ont été examinées par le comité permanent des communications et de la culture, qui s'est expliqué à en estimer l'importance relative et à les analyser. Le parti conservateur avait donné son appui à ces recommandations lorsqu'il siégeait du côté de l'opposition. Il a ensuite poursuivi l'étude de ces recommandations pendant la campagne électorale fédérale, afin de décider quelle serait sa position s'il prenait le pouvoir. Je voudrais citer quelques passages d'un échange de vues entre notre parti et l'Association des musées canadiens. L'Association posait la question suivante:

> Qu'est-ce que vous et votre parti comptez faire pour garantir que les recommandations du rapport Appelbaum-Hébert relatives aux patrimoine et à d'autres questions seront examinées attentivement et en collaboration étroite avec les musées et les galeries?

La réponse à cette question a été fournie dans le programme officiel préélectoral du parti progressiste conservateur, qui disait ceci:

> Nous allons commencer immédiatement à consulter les groupes et les représentants individuels du secteur culturel sur tous les aspects de l'élaboration de la politique. Notre programme de consultation portera en bonne partie sur les recommandations du comité d'étude de la politique culturelle fédérale, car les questions abordées dans le rapport de ce comité étaient déjà urgentes quand le comité a été établi.

La consultation est certes une bonne idée. Le parti conservateur disait ensuite:

> Le comité permanent a suspendu temporairement son étude du rapport Applebaum-Hébert pour s'occuper des questions relatives au régime d'imposition des artistes et des écrivains.

C'est vrai. Je continue:

> Nous espérons que le comité permanent demandera d'être à nouveau chargé d'examiner le rapport Applebaum-Hébert pendant la nouvelle législature.

Cela ne s'est pas produit. Le parti conservateur disait ensuite:

> Pour garantir que la mise en vigueur des recommandations jugées prioritaires par le comité permanent et le secteur culturel ne sera pas retardée inutilement, nous accélérons le processus de consultation entre le ministère et le monde culturel.

Les consultations n'ont pas été accélérées. De fait, elles ont été abandonnées complètement. Les groupes du secteur artistique étaient tellement contrariés qu'ils sont venus à Ottawa manifester sur la colline du Parlement. Ils ont dit aux parlementaires à quel point ils étaient exaspérés de ne pouvoir se faire entendre du ministère des Communications et du ministre.

La déclaration préélectorale du parti conservateur disait aussi ceci:

> Nous encourageons aussi le comité permanent à examiner le plus tôt possible les recommandations du rapport relatives au patrimoine, en ce qui concerne surtout la création d'un conseil canadien du patrimoine.

J'ai soulevé cette question devant le comité permanent des communications et de la culture l'automne dernier. J'ai alors demandé très précisément au ministre ce qu'il pensait de ces excellentes recommandations concernant le patrimoine qui avaient été acceptées par le parti conservateur quand il était dans l'opposition. Très exactement, je lui ai demandé ce qu'il ferait au sujet du patrimoine et des recommandations Applebaum-Hébert. Le ministre a dit que tous ces rapports n'étaient pas la Bible. Il a dit que c'étaient des instruments et qu'il fallait s'en servir comme tels. Bref, ce sont des instruments dont on peut se servir, mais dont on peut aussi ne pas tenir compte. On ne tient pas à respecter les engagements qui ont été pris par le gouvernement, les engagements très précis et parfaitement étudiés qui ont été pris par le parti conservateur quand il était dans l'opposition et pendant la campagne électorale! J'estime que c'est là un exemple flagrant de violation de promesses électorales.

Quelle est l'importance de cette politique patrimoniale que nous n'avons pas, qui reste en plan au ministère des Communications? C'est une question importante. Le Canada est un pays jeune du point de vue de son architecture et de sa culture matérielle permanente. Certains diront que le Canada, étant un pays jeune, n'a pas beaucoup de bâtiments patrimoniaux à conserver. J'estime que c'est là mal raisonner. Bien au contraire, comme nous n'avons pas beaucoup de bâtiments patrimoniaux, il est de toute nécessité de conserver ceux que nous avons. Les chemins de fer ont eu historiquement une importance énorme dans l'unification du Canada. Les Canadiens ont la nostalgie de leurs chemins de fer. Nous n'avons pas oublié le bon vieux temps où ils fonctionnaient beaucoup mieux. Nous aimons les vieux bâtiments ferroviaires. Ils font partie de notre histoire, ils en sont un élément très important et unificateur.

Donc, ces gares de chemins de fer surtout doivent faire partie de nos préoccupations de conservation culturelle.

• (1740)

Les préoccupations patrimoniales doivent tenir une place importante dans notre politique culturelle. Il faut conserver les réalisations des générations précédentes. Il ne suffit pas de courir après ce que nos artistes font en ce moment. Quel espoir pourront-ils avoir que leurs œuvres seront respectées plus tard si nous ne respectons pas l'apport des générations précédentes? J'appuie de tout cœur ce projet de loi en principe, mais j'estime qu'il nous faut un mécanisme qui puisse s'occuper de la conservation des bâtiments ferroviaires.

En ce qui concerne l'amendement précis en discussion, je me demande s'il faut l'envoyer au comité permanent des pêches et des forêts plutôt que le considérer comme question patrimoniale. Tout en appuyant le projet de loi dans son intention, je ne puis m'empêcher de reprocher au gouvernement de n'avoir pas présenté une politique patrimoniale dans le cadre de la politique culturelle générale du pays. Voilà l'approche qu'il faudrait suivre vraiment. Il ne faut pas s'occuper d'immeubles ferroviaires indépendemment des autres questions patrimoniales. Il faut une stratégie d'ensemble et des budgets suffisants. C'est là une question importante pour les Canadiens, et c'est là que nous devrions avoir nos priorités.

M. Jack Shields (Athabaska): Monsieur le Président, c'est vraiment un honneur pour moi de faire quelques observations à propos du projet de loi C-211, visant à protéger les gares ferroviaires patrimoniales. Je tiens à féliciter mon collègue, le député de Bow River (M. Taylor) pour avoir présenté aujourd'hui ce projet de loi. J'hésiterais à renvoyer le projet de loi au comité pour y être débattu si je ne savais pas que le député de Bow River, dans sa ténacité, va voir à ce que le projet de loi revienne à la Chambre et à ce que ses objectifs soient atteints.

Je connais le député de Bow River depuis des années. Je sais qu'il me comprend quand je dis à la Chambre que toutes les régions de ma circonscription sont touchées par ce projet de loi. Pas plus tard que la semaine dernière, le CN, société de la Couronne, a demandé à la municipalité de Lac La Biche de démolir la vieille gare ferroviaire qui ne sert plus. Un certain nombre de citoyens de la localité s'étaient déjà réunis et espéraient convertir cette gare en un centre de jour pour les citoyens âgés, comme cela s'est fait dans la ville d'Athabasca. En dedans de douze à quatorze heures, toutefois, le CN a donné l'ordre de démolir la gare, ce qui fut fait. Ce vieil immeuble qui s'élevait au centre du village de Lac La Biche est perdu à jamais. Les gens se rappellent qu'ils allaient à la gare voir passer le train deux ou peut-être trois fois par semaine et pour voir les voyageurs monter ou descendre, pour voir le déchargement des bidons de lait et autres choses du genre. Les plates-formes à bidons de lait sont encore là. Toutes ce choses faisaient grandement partie du développement de notre pays et c'est pourquoi je rends hommage à mon ami, le député de Bow River, pour avoir présenté ce projet de loi.

Je voudrais signaler certaines choses qu'on pourrait faire. A cause de la géographie de la ville d'Athabasca, la gare se trouve être un point de rassemblement au bout de la rue principale. Il avait déjà été question qu'on la détruise, mais les gens de la localité s'étaient réunis et avaient pris les choses en mains. Ils s'étaient entendus avec la compagnie Northern Alberta Railways, qui était exploitée conjointement par le CP et le CN, pour la convertir en un centre de jour pour les citoyens âgés. N'importe quel après-midi de la semaine, on peut y faire un tour et non seulement jouir de ce patrimoine, mais encore en parler avec tous les citoyens âgés qui se font un devoir d'être là.

Je tiens encore une fois à féliciter mon collègue, le député de Bow River. Il a vraiment rendu service à nos localités. J'espère qu'avec sa ténacité habituelle, il verra à ce que le projet de loi revienne à la Chambre et y soit rapidement adopté, afin que nous puissions conserver nos gares ferroviaires.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais également me joindre au député d'Athabasca (M. Shields) pour féliciter l'éminent député de Bow River (M. Taylor) de son initiative. Il est certain qu'il faut déployer des efforts pour préserver ces bâtiments et en faire des centres d'intérêt socio-culturel dans nos villes, nos provinces et notre pays. Je regrette que le dernier porte-parole du Nouveau parti démocratique ait quitté la Chambre, mais je peux dire que l'objet de ce projet de loi devrait être renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts tout simplement parce que ce comité est chargé de toutes les questions découlant de ce genre de sujet.

Les efforts visant à préserver les édifices présentant un intérêt historique ou culturel doivent être régis par quatre principes. A mon avis, il faudrait, premièrement, que tous les édifices historiques relevant du gouvernement fédéral, qu'ils appartiennent aux chemins de fer, aux ministères, ou aux sociétés de la Couronne comme Air Canada et Radio-Canada, soient couverts par une seule et même loi, dans le cadre d'une seule et même politique. Si l'on agit de façon différente pour chaque genre d'immeuble, qu'il s'agisse de gares de chemin de fer ou d'autre chose, cela pourrait poser des difficultés pour les autres lieux historiques. En théorie, nous pourrions avoir des mesures législatives contradictoires et il deviendrait presque impossible, ou en tout cas très difficile, d'adopter des lois dans d'autres domaines de même importance.

Deuxièmement, le soin de prendre des décisions quant à l'importance historique ou culturelle de certains immeubles devrait être confié à un organisme compétent et qualifié.

Troisièmement, le propriétaire ne devrait pas être seul à assumer le coût et la responsabilité de la préservation d'un édifice dont il n'a plus besoin. La loi pourrait désigner un organisme qui serait chargé d'assumer tous les frais et toutes les responsabilités une fois que l'immeuble aurait cessé de remplir son rôle premier ou historique. Logiquement, cet organisme présenterait les demandes pour le classement, comme monument historique, d'édifices intéressants pour notre patrimoine architectural.

Quatrièmement, le projet de loi devrait imposer une limite de temps pour le classement de tels immeubles, que ce soit au stade de la demande, de la procédure d'appel ou encore à celui de la vente, de la location ou autres. Sans cette limite, ces modalités pourraient être sabotées intentionnellement ou autrement par des délais inhabituels imposés par l'une ou l'autre des parties concernées.

Le projet de loi C-211 est sur «la bonne voie» et j'aimerais que les députés ou le comité tiennent compte des suggestions suivantes. D'une part, il faudrait envisager le classement d'autres bâtiments relevant de la compétence fédérale. J'en serais personnellement fort heureux.

D'autre part, le classement des édifices devrait relever de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Or, la structure même de cet organisme ne lui permet pas d'assumer cette responsabilité. Peut-être pourrait-on persuader le gouvernement de réorganiser la Commission de sorte qu'elle soit chargée du classement des édifices présentant de l'intérêt pour notre patrimoine architectural.

• (1750)

En troisième lieu, monsieur le Président, vient le choix d'un organisme pertinent chargé de financer l'entretien des bâtiments patrimoniaux désaffectés, en l'occurrence, dans le cas du projet de loi d'initiative parlementaire du député de Bow River, les gares ferroviaires. Encore une fois, on pourra éventuellement envisager des délais ou des conditions de négociation de la vente, du bail ou d'une autre forme de transfert des bâtiments à l'organisme chargé de leur conservation.

Quatrièmement, le projet de loi prévoit que la Commission des lieux et monuments historiques organisera une audition pour chaque demande. A mon avis, si la documentation écrite soumise à l'organisme désigné est suffisante, nous pourrions peut-être nous passer de ces audiences à chaque fois qu'il y a une demande et laisser à cet organisme le soin d'établir la première décision à partir du dossier.

Cela dit, je suis persuadé que les députés admettront que ce n'est pas au ministre des Transports (M. Mazankowski) qu'il faudrait confier la responsabilité de ces questions de patrimoine, même s'il s'agit de gares ferroviaires. Bien que les chemins de fer relèvent de sa compétence, on a jugé à la fois plus efficace et plus prudent de faire relever de la juridiction d'autres ministres certains aspects des chemins de fer concernant, par exemple, la fiscalité et l'environnement. Aux Transports, nous pensons que les questions de patrimoine sont un de ces aspects qu'il vaudrait peut-être mieux confier à un autre organisme.

J'ai esquissé quelques-uns des soucis que nous pose la proposition de loi du député. Ce sont des préoccupations qui ont été exprimées au sein du ministère. Je sais que si le ministre était là, il féliciterait aussi chaleureusement que les autres intervenants le député de Bow River (M. Taylor) d'avoir attiré notre attention sur ce sujet. Je suis persuadé que la Chambre souhaite renvoyer la question au comité permanent, et je répète pour son édification ce que je disais il y a quelques instants, à savoir que si nous renvoyons la question au comité permanent des pêches et des forêts, c'est que c'est ce comité qui est le mieux placé pour s'occuper des questions d'environnement, ce qui est le cas ici. Ce projet de loi est louable. On nous a reproché aujourd'hui à la Chambre de n'avoir pas tenu immédiatement les promesses que nous avions faites pendant la campagne électorale, voire au cours des mois et, pour certains d'entre nous, des années qui l'ont précédée. Voilà un domaine important pour le Canada et qui compte beaucoup aux yeux du premier ministre (M. Mulroney) et des membres de son cabinet en général. Nous avons des priorités. Nous ne sommes au pouvoir que depuis sept ou huit mois; je réclame un délai un peu plus long avant de passer à l'action, car de ce côté-ci de la Chambre, nous nous soucions beaucoup de questions comme celle-là. Je vous remercie de m'avoir permis d'intervenir dans ce débat.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): M. Gurbin propose, appuyé par M. Fretz:

Que le projet de loi C-211 ne soit pas maintenant lu pour la 2e fois, mais que l'objet en soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts et que, par conséquent, le projet de loi soit retiré.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement à la motion principale?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Gurbin est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Par conséquent, l'ordre est annulé, le projet de loi est retiré et l'objet en est renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'ajournement

L'ENVIRONNEMENT—LES DÉVERSEMENTS DE SOUFRE PAR LES ÉTATS-UNIS—LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA PAR DES PRODUITS CHIMIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je soulève aujourd'hui une affaire qui a été abordée à la Chambre, en novembre, au cours de la période des questions, et je fais remarquer, en guise d'entrée en matière, que nous avons déjà vu le gouvernement essuyer un échec, à la rencontre au sommet de Québec, quand il a essayé de convaincre le gouvernement des États-Unis qu'il était urgent d'intervenir contre les établissements industriels pollueurs et que nos deux pays devaient entreprendre conjointement une opération de nettoyage. Comme vous le savez, de plus en plus de pays reconnaissent l'importance qu'il y a de réduire les émissions des cheminées des usines et avec le temps les États-Unis vont se retrouver seuls à refuser une politique qui permettrait de réduire les émissions qui, comme vous le savez, s'élèvent à quelque 26 millions de tonnes par année. Les vents dirigent ces émissions vers nous, et cette fin de non-recevoir nous empêche de procéder conjointement à l'assainissement de l'atmosphère, une opération si bien commencée par les programmes mis en œuvre il y a un certain nombre d'années.

Je voudrais aujourd'hui attirer l'attention de la Chambre sur les efforts déployés en vue de convaincre le gouvernement américain qu'il doit sans tarder mettre un terme au déversement dans la Niagara de produits chimiques toxiques provenant de fuites de dépotoirs, d'émanations industrielles, et de déchets municipaux. Là encore, nous risquons de connaître un échec. Je rappelle que le rapport publié ce mois-ci à la suite de l'enquête fédérale sur la politique concernant la qualité des eaux, qui a pris la forme d'audiences publiques un peu partout au Canada, révèle que ce que les Canadiens craignent tous le plus, c'est que la qualité des ressources aquatiques se détériore. Le rapport a signalé que la question de la pollution, si l'on entend par cette expression la contamination toxique, le bouleversement de l'habitat de la vie aquatique et faunique, l'acidification et les déversements des égouts, a suscité un plus grand nombre de témoignages que toute autre question. Cela devrait suffire, à mon avis, à convaincre le gouvernement canadien qu'il faut prendre en toute hâte des mesures qui corrigeront le problème de la Niagara.

Je voudrais, comme en novembre dernier, demander à la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) quand elle donnera suite aux recommandations figurant dans le rapport d'octobre 1984 du comité chargé d'étudier la pollution de la Niagara causée par des produits toxiques.

Pour la gouverne des députés, je vais rappeler rapidement certaines de ces recommandations. On a recommandé par exemple que l'usine de traitement des eaux usées de Niagara Falls fonctionne selon les plans prévus à l'origine et dans les plus brefs délais. Évidemment, pour y réussir, il nous faut exercer des pressions sur nos voisins et amis américains. En deuxième lieu, on a recommandé de nettoyer les dépotoirs problèmes, en recourant à des méthodes les plus rapides possibles tout en évitant que des obstacles d'ordre juridique chez nos voisins du Sud ne retardent les travaux. Il conviendrait aussi de mettre au point des techniques de recyclage par exemple ou de déphasage progressif de nombreux produits toxiques et leur trouver de nouveaux substituts moins toxiques, et des techniques d'incinération ou de fixation chimique des déchets existants et futurs. Enfin, il conviendrait de prévoir des mesures de contrôle des produits toxiques persistants tel qu'on l'a recommandé dans l'accord canado-américain sur la qualité de l'eau de 1978.

Ce sont là des recommandations principales, mais je voudrais rappeler à la ministre deux recommandations particulières, notamment les n^os^ 23 et 24, sur lesquelles les membres américains du comité n'étaient pas d'accord, ce que nous devons tous regretter. Bien que les Américains admettent la nécessité d'une gestion, par les deux pays, du déversement de déchets toxiques dans le bassin du Lac Ontario, ils trouvent que la première chose à faire pour mettre en œuvre un tel projet, c'est d'examiner toutes les sources de substances toxiques déversées dans le Lac Ontario. C'est une tactique pour retarder l'intervention alors que l'on sait que la quantité de substances toxiques augmente au lieu de diminuer, comme l'ont dit les membres américains de la commission.

• (1800)

Je voudrais demander à la ministre si elle est au courant de cette prise de position. A-t-elle rencontré les membres de la commission mixte internationale pour en discuter? A-t-elle adopté une prise de position sur ces deux recommandations américaines? Il me semble que la ministre doit bouger en se basant sur les informations qu'on a déjà et sur le contenu du rapport publié en octobre 1984.

La ministre a-t-elle rencontré les représentants de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement pour mettre au point un plan d'action canado-américain pour nettoyer le Niagara? Quels ont été les résultats de cette réunion? Je pose ces questions parce que le Niagara est une priorité urgente. Les habitants des agglomérations de la péninsule du Niagara sont extrêmement inquiets. Nous savons grâce au rapport du comité d'étude des substances toxiques du Niagara que 61 emplacements du côté américain et cinq du côté canadien ont été désignés comme présentant des risques de contamination élevés pour le Niagara.

En guise de conclusion, monsieur le Président, je dirai que nous savons que ces emplacements ont été identifiés. La plupart des recommandations ont été approuvées mais deux sont en souffrance; elles sont très importantes en raison de leur incidence à long terme. Il faut agir d'urgence. Si nous attendons, le coût du nettoyage ne cessera d'augmenter pour le Canada et les États-Unis. Qui plus est, nous risquons de compromettre la qualité de l'eau du Lac Ontario pour des décennies. Voilà pourquoi c'est urgent, monsieur le Président.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député de Davenport (M. Caccia) doit se souvenir que l'on avait prévu de tenir une réunion avec M. Ruckelshaus une semaine après qu'il eut posé cette question l'automne dernier. En fait, M. Ruckelshaus a démissionné une semaine après la question. Ensuite, même si une réunion avait été organisée entre la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) et M. Ruckelshaus, il a fallu la reporter.

Depuis la nomination du nouveau directeur de l'Agence de protection de l'environnement, M. Lee Thomas, il y a déjà eu une réunion et une autre doit avoir lieu sous peu, le 9 mai, sauf erreur.

Les questions posées au départ par le député portaient sur deux aspects essentiels. Tout d'abord, les déchets toxiques

déversés dans le Niagara et dans les Grands lacs et deuxièmement, les pluies acides. J'ai remarqué que le député n'avait guère insisté sur la question des pluies acides même s'il conviendra sans doute que cette question revêt toujours une grande importance dans le cadre de nos entretiens bilatéraux. Je tiens à donner l'assurance au député que ces deux questions essentielles seront abordées par la ministre de l'Environnement et M. Lee Thomas.

En ce qui concerne les déchets toxiques déversés dans la Niagara, la ministre a passé beaucoup de temps, à la suite du rapport dont a parlé le député, à rechercher des mesures constructives que nous, Canadiens, pouvons prendre. Nous devons admettre, comme l'a fait le député, que le gros des déchets continue à provenir, comme on l'a prouvé, du côté américain. Il faut élaborer des ententes acceptables et constructives dès que possible.

La ministre est consciente de l'urgence de cette question, que le député a soulignée. C'est en réalité ce qui justifie la deuxième réunion et les autres qui seront peut-être utiles pour examiner ce problème aussi efficacement et rapidement que possible. La réponse à la question du député est donc tout simplement oui. Lorsqu'il recevra la réponse détaillée de la ministre, j'espère que cela lui donnera pleinement satisfaction.

• (1805)

PETRO-CANADA—LA VENTE DE LA RAFFINERIE DE COME-BY-CHANCE—B) ON DEMANDE DE SURSEOIR À LA VENTE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'interviens ce soir dans le débat de la motion d'ajournement pour faire certaines observations à propos de questions que j'ai posées à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) le 12 mars, et sur lesquelles je suis revenu par la suite, au sujet de la vente de la raffinerie de pétrole de Come-by-Chance, à Terre-Neuve.

Les députés s'en souviendront, Petro-Canada avait acheté la raffinerie de Come-by-Chance de ses créanciers il y a environ deux ans pour la somme de 17 millions de dollars. A l'époque de cette acquisition, on espérait qu'après avoir analysé la situation et effectué certaines études, Petro-Canada déterminerait s'il était possible de remettre la raffinerie en activité. En fait, la raffinerie est restée inactive durant quelques années. Il y a quelques mois, Petro-Canada a annoncé qu'elle ne pouvait plus continuer à garder la raffinerie inactive car elle n'avait plus maintenant les moyens de l'entretenir. Elle se trouvait en fait à la mettre en vente.

Un nombre non négligeable de sociétés n'ont pas tardé à exprimer de l'intérêt pour la raffinerie. Six d'entre elles ont déposé un cautionnement de $100,000. La plupart d'entre elles s'intéressaient surtout à la possibilité de démonter la raffinerie, c'est-à-dire de la mettre en pièces et d'en vendre à un complexe industriel les éléments qui pourraient être remis en état et utilisées ailleurs aux mêmes fins, ce qui reviendrait à condamner le reste de la raffinerie à la ferraille.

Il en coûterait de nos jours des milliards de dollars pour construire de nouvelles installations du même genre. On a évalué, mais jamais dans aucune étude entreprise par le gouvernement actuel, qu'il en coûterait quelque 200 millions pour remettre la raffinerie en opération.

Bien que l'on ait d'abord prévu que les appels d'offres n'allaient susciter qu'un petit nombre de soumissionnaires intéressés à démanteler ces installations et à les vendre à la pièce, j'ai appris de sources très bien informées que nous allons trouver dans l'enveloppe des soumissions que Petro-Canada ouvrira dans quelques jours, soit le 2 mai, des offres de soumissionnaires intéressés à faire davantage que condamner tout simplement la raffinerie à la ferraille. Dans ces soumissions, on proposera de faire tourner la raffinerie à un rythme nettement inférieur à sa capacité, mais au moins, de la garder ouverte. Cela signifie conserver des emplois pour les Terre-Neuviens et garder une installation et continuer à la faire fonctionner pour le jour où une industrie pétrochimique aura peut-être un avenir plus prometteur à Terre-Neuve.

J'ai demandé ici même à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de nous préciser les critères sur lesquels se basera Petro-Canada pour vendre la raffinerie. Serait-ce simplement au plus offrant? Est-ce là le critère? Petro-Canada tentera-t-elle d'obtenir le rendement maximum sur son investissement, c'est-à-dire le prix qu'elle a payé pour la raffinerie, 17 millions de dollars, et le coût d'exploitation par la suite? Ou va-t-elle plutôt tenir compte des intérêts économiques à long terme de Terre-Neuve?

Ce que je crains fort, c'est que le plus haut soumissionnaire soit celui qui veuille tout simplement fermer la raffinerie. Prenons un chiffre arbitraire de 50 millions de dollars et supposons que Petro-Canada reçoive une soumission de 25 millions de dollars de la part d'une société qui désire investir davantage dans la raffinerie, afin de la moderniser. Si Petro-Canada veut simplement obtenir le meilleur rendement sur son investissement, elle acceptera la soumission de 50 millions de dollars. On estime qu'en démantelant la raffinerie, on peut en retirer 90 millions de dollars. Pourquoi ne pas payer 50 millions de dollars pour faire un profit de 40 millions de dollars? Selon mes renseignements, certaines soumissions seront inférieures à 50 millions de dollars, mais elles permettront à Petro-Canada de rentrer dans ses frais. Les soumissionnaires en question désirent conserver leur capital pour réinvestir dans cette raffinerie de Come-by-Chance, pour faire en sorte qu'elle fonctionne et pour faire travailler les gens et leur rendre leur dignité.

• (1810)

Il importe, alors que j'interviens ici au nom des Terre-Neuviens et demande quels seront les critères retenus, que la ministre ne me réponde pas qu'elle s'en lave les mains, car la décision incombe à Petro-Canada. Ce qui importe en l'occurrence, ce n'est pas uniquement le profit que réalisera Petro-Canada grâce aux diverses soumissions présentées. Ce qui est en jeu ici, ce sont les possibilités futures d'emploi, la prospérité et la dignité des habitants d'une province où le taux de chômage dépasse 30 p. 100.

Quels sont les critères? Le secrétaire parlementaire pourrait-il, au nom de la ministre, nous garantir et, du même coup aux Terre-Neuviens qu'on tiendra compte, lors de l'évaluation de ces soumissions, bien plus que des profits réalisés par la société Petro-Canada? Peut-il nous garantir que les avantages économiques à long terme pour les Terre-Neuviens et leur province constitueront le principal critère dans l'évaluation des soumissions?

Si des critères de ce genre ne sont pas retenus, nous verrons des débouchés s'envoler, la possibilité de créer des emplois disparaître et les Terre-Neuviens, qui vient bien loin du centre, mais qui sont quand même aussi fiers que n'importe qui d'être Canadiens, auront encore plus le sentiment que le pays les abandonne à leur sort.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aimerais conclure un marché avec le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin). Je peux l'aider à vaincre sa crise d'anxiété, s'il me garantit qu'il ne soulèvera plus de craintes inutiles chez les habitants de Terre-Neuve.

Au nom de la ministre, je peux lui donner l'assurance qu'il voulait. Aucun marché n'a été conclu. Aucune option n'a été éliminée en ce qui concerne l'avenir de cette raffinerie. Toutes les possibilités demeurent. Le député se rendra compte, étant un représentant fort averti, qu'il serait mal à propos de parler en détail des différentes possibilités. Ces questions sont la responsabilité de ceux qui devront prendre la décision finale, mais toutes les possibilités demeurent. Rien n'est exclu.

Pour la deuxième partie de notre marché, le député devrait relire sa question et il s'apercevrait qu'il a essayé de lier, d'une façon ou d'une autre, l'avenir de la raffinerie à celui des gisements de Hibernia. Je dirais clairement, conformément aux déclarations qu'a faites fréquemment la ministre, que cela n'a aucun rapport et n'aura aucune influence sur les différentes options de Terre-Neuve en ce qui concerne Hibernia. En fait, comme la ministre l'a dit, il est clair que Terre-Neuve aura le droit de préférence en ce qui concerne la production de pétrole en mer, comme le prévoit l'accord de l'Atlantique. Cet accord, par lui-même, fait que les intérêts de Terre-Neuve seront toujours protégés.

Je suis convaincu que le député voudra faire sa part de ce petit marché que nous venons de conclure, en s'assurant que ses électeurs sont informés que les divers représentants de Terre-Neuve à la Chambre des communes s'occupent bien de la province, et qu'aucun marché ne sera conclu qui nuise aux intérêts à long terme de Terre-Neuve.

LES CHEMINS DE FER—L'ATLANTIQUE LIMITÉE—ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour parler de l'intention qu'a le gouvernement de rétablir le service de l'Atlantique Limitée dans les Maritimes et le Haut-Canada. Le parti conservateur s'est engagé à rétablir ce service avant les dernières élections. Je suis absolument ravi et extrêmement fier que le gouvernement vienne de prendre la décision de rétablir le service à partir du 1er juin. Cette décision montre bien qu'il a à cœur de tenir ses promesses. C'est un des nombreux engagements que le parti progressiste conservateur avait pris avant les dernières élections, avant d'accéder au pouvoir, et qu'il a tenus très rapidement. Il mérite des félicitations pour cela.

• (1815)

De nombreux habitants de la région des Maritimes, qui pourront de nouveau profiter de ce train pour se rendre de Halifax à Montréal en passant par Sain-Jean, nous ont fait certaines observations. Nous devons absolument faire en sorte que ce train soit utilisé de la façon la plus intensive possible. A ce sujet, je voudrais attirer l'attention du ministre, par l'intermédiaire du secrétaire parlementaire, sur deux points précis et une question d'ordre général.

Une des questions précises dont je voudrais parler, c'est le fait que VIA Rail a, semble-t-il, l'intention de n'employer au début que trois agents à la gare de Saint-Jean. Quand on a interrompu le service ferroviaire, il y avait sept agents s'occupant des voyageurs, certains d'entre eux étant aussi préposés aux bagages. Cette situation pose un problème évident. Pour que le service soit utilisé à plein et au mieux, il faut naturellement que le personnel soit suffisant pour que le train parte à l'heure. Il ne faut pas que les voyageurs aient à se plaindre des lacunes du service au guichet. Il importe qu'ils puissent acheter leur billet facilement. Il ne faut pas que VIA Rail donne l'impression que le service laisse à désirer et décourage ainsi les usagers potentiels. C'est le point essentiel que je voudrais souligner ce soir. Je demande au ministre de s'intéresser au nombre de postes qui seront créés à la gare de VIA Rail à Saint-Jean, pour faire en sorte que le personnel soit en mesure de répondre aux besoins.

Deuxièmement, il n'y aura personne apparemment dans le wagon des bagages entre certaines gares, par exemple entre Saint-Jean et Moncton. Il s'ensuit que les voyageurs qui prendront le train à Sussex, qui est une gare importante dans la circonscription de Fundy-Royal, ne pourront pas remettre leurs bagages à la consigne. Ils seront obligés de les prendre avec eux dans leur wagon, qu'ils aient une place assise ou une couchette. Ce sera extrêmement malcommode pour un grand nombre de gens.

Il est essentiel que la voiture des bagages soit accessible à tous les endroits où le train s'arrêtera, pour que les voyageurs n'aient pas à subir cet inconvénient et qu'ils ne soient pas tentés ainsi de renoncer à prendre ce train. Après tout, si le nombre des voyageurs baisse, il s'en trouvera pour dire que ce service est inutile et qu'il n'aurait jamais dû être rétabli. Nous ne devons donc rien négliger pour nous assurer que les voyageurs sont bien servis.

Par ailleurs, il faudra rénover le matériel. Celui-ci date en grande partie d'une trentaine d'années. Quand le gouvernement a annoncé son intention de rétablir le service, il s'est engagé à aider financièrement à la remise en état des vieux wagons et au remplacement des vieilles locomotives. Ainsi, il entend dépenser plus de 3 millions de dollars pour reconditionner les voitures et les locomotives du réseau de l'Atlantique, ainsi que de 6 à 7 millions de dollars pour moderniser les voies et les gares. Or, il faut remplacer le matériel.

Je rappelle ce que le comité d'action du service voyageurs a recommandé à ce propos. Il a recommandé que VIA Rail «mette au rancart dans les plus brefs délais son matériel roulant vétuste et se procure des wagons et des locomotives ultra-modernes comportant les plus récents perfectionnements et fabriqués autant que possible grâce à des services d'ingéniérie canadiens et en utilisant une main-d'œuvre recrutée dans toutes les régions du Canada». Je suis entièrement d'accord. J'exhorte le ministre à mettre en œuvre sur-le-champ le programme de remplacement et de modernisation du matériel. S'il passe sa commande maintenant, il devra attendre trois ans sa livraison. Nous disposerons alors du nouveau matériel. Au rancart les wagons désuets et chauffés à la vapeur! Les Canadiens auront de nouveau envie d'emprunter ce très utile moyen de communication pour se rendre dans les provinces de l'Atlantique. Encore une fois, mes félicitations.

• (1820)

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je partage volontiers l'enthousiasme du député pour le ministre des Transports (M. Mazankowski). Le 15 janvier dernier, le ministre avait annoncé que six services voyageurs allaient être rétablis; trois à l'échelle nationale et trois à l'échelon régional. Je veux parler évidemment du Super Continental qui relie Winnipeg, Edmonton et Vancouver ainsi que le Canadian qui relie Montréal, Ottawa et Subdury. Les trois services régionaux sont: la ligne Montréal-Sherbrooke, la ligne Toronto-Peterborough-Havelock et le service entre Mont-Joli et Montréal. Enfin, et sûrement pas le moindre, un service cher au cœur de tous les députés des Maritimes, la ligne Atlantique.

La ligne Atlantique offrira un service complet avec voitures-restaurants, voitures-lits et voitures-coachs. Les trains quitteront Montréal au début de la soirée pour arriver à Halifax dans l'après-midi, le lendemain; pour revenir, ils quitteront Halifax au début de l'après-midi pour arriver à Montréal, le lendemain matin. En cours de route, le train s'arrêtera à Sherbrooke, Saint-Jean et Moncton ainsi que dans nombre d'autres petites villes en territoire canadien et, je suis fier de le dire, dans l'État du Maine.

Pour répondre partiellement à une autre question posée par le distingué député, le rétablissement de ces services coûtera environ 40 millions de dollars et permettra la création, directement ou indirectement, de quelque 2,000 emplois. Vous en conviendrez j'en suis certain, monsieur le Président, et nous tous également, le rétablissement de ces services est un excellent exemple manifestant la volonté du gouvernement de respecter ses engagements.

En ce qui concerne les deux autres questions soulevées par le député, ce sont des questions valables que je prends bien soin de noter. Je demanderai au ministre de veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'employés à la station de Saint-Jean et à ce qu'il y ait, si possible, un préposé au fourgon à bagages, comme le souhaite fort à propos le député.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 22.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 30 avril 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 29 avril, du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 4, 6, 7 et 9 de M. Axworthy, no 10 de M. Langdon, no 11 de M. Axworthy, nos 14 et 15 de M. Langdon, no 16 de M. Axworthy et nos 17 et 18 de M. Langdon (p. 4183).

M. le Président: Avant d'aller plus loin, je voudrais faire certains commentaires sur ce projet de loi. J'attends que l'on ait fini de distribuer les textes aux leaders à la Chambre et aux autres personnes intéressées. Je suis prêt à rendre une décision sur les amendements, mais comme les députés peuvent se l'imaginer, cette décision est presque aussi longue que le document original. Si la Chambre y consent, je souhaiterais attendre deux secondes que les pages aient fini de distribuer ce texte aux autorités de la Chambre.

Avant de passer au débat, je puis maintenant rendre ma décision sur les motions au sujet desquelles la présidence avait exprimé des réserves le mardi 23 avril.

L'apport des députés mardi dernier concernant la marche à suivre a considérablement aidé la présidence à préparer cette décision.

1. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) n'a pas contesté la recevabilité de la motion no 3, mais a simplement proposé une nouvelle formulation visant à la rendre plus conforme à la procédure. En apparence, l'amendement proposé par le député semble atténuer le caractère critique de la motion. Il n'en reste pas moins pour la présidence que cette motion vise à modifier l'objet du projet de loi en concentrant l'attention sur les investissements étrangers passés, ce dont il n'est absolument pas question dans la mesure à l'étude. Je dois donc m'associer aux remarques du président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) et décider que cette motion outrepasse le principe de ce projet de loi adopté en deuxième lecture. A cet égard, je renverrai les députés au commentaire 773(5) de la 5e édition de Beauchesne.

2. En ce qui concerne la motion no 5, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) a très soigneusement analysé le principe du projet de loi et concentré ses remarques sur ce qu'il estime être les aspects discriminatoires de l'article concernant l'objet de la loi et d'autres passages du projet de loi. Je remercie le député de son précieux apport à cet égard, car il a ainsi permis à la présidence de mieux y voir dans la complexité de ce texte législatif.

Lorsque le député dit que l'article sur l'objet de la loi établit une distinction entre investisseurs canadiens et non canadiens, et que les investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens sont sujets à examen, il a tout à fait raison de parler de «discrimination». Toutefois, la portée de cette discrimination est limitée, et les articles ultérieurs du projet de loi définissent ces limites.

Il reste qu'aux yeux de la Chambre, cette motion no 5 introduirait un élément de discrimination en limitant l'aide du ministre aux seuls investisseurs canadiens. Cette restriction à l'égard de non-Canadiens dépasse la forme de discrimination limitée décrite par le projet de loi. La présidence se voit donc dans l'obligation de déclarer irrecevable cette motion no 5.

3. Avec la motion no 13, le député d'Essex-Windsor vise à mettre en place de nouvelles conditions d'exercice des activités des entreprises canadiennes appartenant à des non-Canadiens et contrôlées par des non-Canadiens. Il y a manifestement là discrimination à l'encontre des non-Canadiens, et cette motion va elle aussi à l'encontre de l'objet du projet de loi adopté en deuxième lecture. La motion propose en outre l'inclusion de nouvelles dispositions dans le projet de loi et en outrepasse par conséquent la portée. Je me vois donc dans l'obligation de décider que cette motion ne peut être soumise à la Chambre.

4. La présidence n'ayant pas jugé que la motion no 14 posait de difficulté elle l'a regroupée avec d'autres motions aux fins du débat. Par ailleurs, jeudi dernier, l'honorable président du Conseil privé a prétendu que la motion était irrecevable vu qu'elle dépasse la portée du projet de loi, ne s'y rapporte pas et est redondante, en ce qu'elle vise à autoriser le ministre à exercer certains pouvoirs qui empiéteraient sur la compétence des provinces en matière de travail. Après mûre réflexion et après avoir écouté les arguments du ministre, même si je ne peux pas décider si la motion empiète ou non sur la compétence des provinces, puisque cela touche le domaine juridique et non la procédure de la Chambre, je dois dire que la motion ne se rapporte pas à l'article qu'elle vise à modifier. Comme le signale le commentaire 773(1) de la 5e édition de Beauchesne:

> Il est interdit au Président de recevoir des propositions d'amendement . . . s'il ne se rapporte pas au projet de loi . . .

Pour cette raison, je dois donc juger la motion no 14 irrecevable.

5. Comme la présidence l'a signalé dans sa déclaration préliminaire mardi dernier, la motion no 21 va à l'encontre du principe du projet de loi et est donc irrecevable.

• (1110)

6. J'ai déjà dit que la motion no 22 empiétait sur l'initiative financière de la Couronne. Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) propose dans sa motion qu'un conseil d'administration soit établi et qu'un président à plein temps soit nommé. Il propose aussi que le montant affecté à la rémunération du

président soit divisé entre les administrateurs à plein temps et le président, ce qui n'entraînerait pas de frais supplémentaires pour le Trésor. Je dois féliciter le député de cette solution originale. Il serait tout à fait inusité qu'un président soit d'accord pour partager son traitement avec les membres de son conseil d'administration, ce qui éviterait d'imposer des frais supplémentaires au Fonds du revenu consolidé. Par ailleurs, le projet de loi ne prévoit pas l'établissement d'un conseil d'administration. La présidence doit donc déclarer que la motion nº 22 empiète sur l'initiative financière de la Couronne. A cet égard, je prie les députés de se reporter au commentaire 540 de la 5e édition de Beauchesne.

7. Comme je l'ai déjà dit, la motion nº 26 ajoute une nouvelle exemption à l'article qu'elle vise à modifier. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a soutenu que le principe des exemptions avait déjà été accepté dans le projet de loi et que cette motion ne faisait qu'en ajouter une. C'est peut-être vrai, mais je ne saurais faire abstraction du fait qu'en ajoutant cette exemption, la motion établit des distinctions injustes à l'endroit des non-Canadiens. Comme je l'ai dit tout à l'heure, pareilles distinctions n'avaient pas été envisagées lorsque le projet de loi a été adopté en deuxième lecture. Je dois donc déclarer que la motion outrepasse le principe du projet de loi et qu'elle est irrecevable.

8. Les motions nos 28 et 29 vont nettement au-delà du principe du projet de loi et l'une d'elles empiète sur l'initiative financière de la Couronne. Elles sont donc irrecevables.

9. La présidence avait dit que la motion nº 33, qui vise à établir un comité qui n'est pas prévu dans le projet de loi, était une nouvelle proposition qui dépassait la portée du projet de loi. En outre, les motions nos 54, 62, 65, 66, 71, 73, 92 et 93 découlent de cette motion. Dans ses observations, l'honorable président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a signalé qu'il était extrêmement douteux qu'un comité du cabinet puisse être établi par une loi du Parlement, ce dont je doute moi aussi. Je n'en dirai pas davantage à ce sujet, cependant. Le député de Winnipeg-Fort Garry a signalé de son côté que le ministre avait fait part au comité de son intention de consulter ses collègues du cabinet sur les questions relatives à cette mesure. Même si la proposition du député en vue d'officialiser ces consultations est peut-être louable, la création d'un tel comité n'était pas envisagée dans le projet de loi. La présidence estime donc que la motion nº 33 va au-delà du principe du projet de loi tel qu'il a été adopté en deuxième lecture. Comme la motion propose aussi quelque chose de nouveau, et elle ne doit pas être présentée à la Chambre. Les motions nos 54, 62, 65, 66, 71, 73, 92 et 93 ne seront pas proposées non plus.

10. Quant à la motion nº 38A, le député d'Essex-Windsor a déclaré qu'elle ne devrait pas regroupée avec les motions nº 34, 35 et 38. Après l'avoir examinée de plus près, la présidence est maintenant d'accord avec le député et la motion nº 38A sera proposée à la Chambre séparément et fera au besoin l'objet d'un vote distinct.

11. La motion nº 37 établit elle aussi une distinction injuste à l'égard des non-Canadiens et va à l'encontre de l'objet du projet de loi. Étant donné ce que j'ai déjà dit à propos de la motion nº 3 quant à la nature de la discrimination, je ne saurais accepter les arguments avancés par le député d'Essex-Windsor. Je déclare donc la motion nº 37 irrecevable. Cela vaut en outre pour la motion nº 39, qui est aussi irrecevable.

12. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire mardi dernier, la motion nº 40 propose un élément nouveau qui n'était pas prévu dans le projet de loi et elle est donc irrecevable.

13. En ce qui a trait aux motions nos 42 à 49 inclusivement, je dois, en toute déférence et à regret, informer les députés de Winnipeg-Fort Garry et d'Essex-Windsor qu'ils n'ont pas réussi à convaincre la présidence que ces motions sont acceptables du point de vue de la procédure. Toutes ces motions visent à ajouter aux dispositions du projet de loi certains types d'investissements qui seraient sujets à examen et qui n'étaient pas prévus au moment de l'adoption du projet de loi en deuxième lecture. Ces motions ne seront donc pas proposées à la Chambre. Comme la motion nº 51 découle de ces motions, elle tombe dans la même catégorie.

14. Le député d'Essex-Windsor a soutenu que les motions nos 55 à 61 tentaient de clarifier et de mieux préciser les facteurs énoncés dans l'article 20 du projet de loi. La présidence reconnaît le bien-fondé des arguments du député. Ce faisant la présidence doit cependant signaler que, par ailleurs, les motions introduisent dans le projet de loi de nouvelles propositions qui dépassent la portée de l'article. Même si la présidence comprend parfaitement le but que poursuit le député, elle doit s'en tenir aux règles et précédents concernant la procédure qui sont énoncés dans la 20e édition de May, à la page 555:

> (1) Un amendement est irrecevable . . . s'il dépasse la portée de l'article à l'étude.

Je ne peux donc faire autrement que déclarer les motions nos 55 à 61 irrecevables.

15. Pour ce qui est de la motion nº 64, je ne puis donner raison au député de Winnipeg-Fort Garry. La motion cherche à accomplir indirectement ce qui ne peut se faire directement, soit définir dans le projet de loi l'expression «avantage net». Elle dépasse en outre l'objet et la portée du projet de loi. Je suis désolé, mais la motion ne peut pas être proposée à la Chambre.

• (1115)

16. Le député de Winnipeg-Fort Garry a fait valoir que les motions nos 70 et 72, qui poursuivent des objectifs différents, devraient être mises aux voix séparément. Je suis d'accord avec le député; par conséquent, les motions nos 70 et 72 feront l'objet de votes distincts mais resteront groupées avec la motion nº 68 aux fins du débat.

17. Dans la déclaration que j'ai faite à la Chambre mardi dernier, j'ai dit que j'entretenais des doutes sur la recevabilité des motions nos 78 et 79 et j'ai demandé au député d'en expliquer l'objet. Compte tenu des explications du député, la présidence est d'avis que ces motions, qui visent à réduire du tiers à 5 p. 100 le minimum d'actions avec droit de vote nécessaire pour prendre le contrôle d'une société, ne font que modifier les conditions d'acquisition du contrôle.

Le président du Conseil privé a soutenu que réduire la proportion à 5 p. 100 étendait les pouvoirs de l'agence. La présidence est d'avis que l'agence, telle qu'elle est définie dans le projet de loi, exerce déjà un droit de regard sur l'acquisition du contrôle. Ces motions sont donc recevables et seront mises en délibération en même temps, un vote sur la motion nº 78 réglera du même coup le sort de la motion nº 79.

18. Le député d'Essex-Windsor a défendu la motion nº 80 avec éloquence et il a convaincu la présidence de permettre que la motion soit proposée à la Chambre. La motion nº 80 sera débattue et mise aux voix séparément.

19. La motion nº 82 donne à un comité de la Chambre le pouvoir d'approuver le règlement. Il est clair que cette disposition n'avait pas été envisagée dans le projet de loi qui accorde ce pouvoir au gouverneur en conseil. La motion est donc irrecevable.

20. La motion nº 83, comme la présidence l'a fait remarquer mardi dernier, dépasse la portée de l'article qu'elle vise à modifier et, de ce fait, n'est pas recevable. La motion nº 84, qui en découle, n'est donc pas recevable elle non plus.

21. Le député d'Essex-Windsor a demandé à la présidence de réfléchir plus longuement à la question de savoir si les motions nos 85 à 88 découlaient des motions nos 83 et 84. Un examen plus approfondi révèle que les motions nos 86, 87 et 88 découlent de la motion nº 83 et ne peuvent pas alors être soumises à la Chambre. Comme la motion nº 85 porte sur la communication de renseignements concernant des procédures judiciaires, son sujet ne la fait relever d'aucune autre. J'ai l'intention de la mettre en délibération séparément, et de la mettre aux voix aussi rapidement.

22. En ce qui concerne les motions nos 90 et 91, je regrette, mais le député de Winnipeg-Fort Garry n'a pas réussi à dissiper la première impression qu'en avait la présidence. Comme je l'ai dit auparavant, parce que la motion nº 91 empiète sur la prérogative de la Couronne en matière de finances, elle est irrecevable. La motion nº 90 qui en découle n'est pas recevable elle non plus.

23. Enfin, pour les raisons exposées par la présidence dans sa déclaration préliminaire, la motion nº 84 est irrecevable et ne sera donc pas proposée à la Chambre.

Ainsi se terminent les observations que j'ai à faire sur la recevabilité de certaines motions. Pour la gouverne des députés, je vais énumérer les motions déclarées irrecevables. Ce sont les motions nos 3, 5, 13, 14, 21, 22, 26, 28, 29, 33, 37, 39, 40, 42 à 49 inclusivement, 51, 54 à 62 inclusivement, 64 à 66 inclusivement, 71, 73, 82 à 84 inclusivement, 86 à 88 inclusivement et 90 à 94 inclusivement.

Je dois m'excuser auprès de la Chambe pour la longueur de cette décision, mais je suis sûr que les députés comprendront qu'étant donné le nombre de motions proposées, la complexité du projet de loi et le haut calibre des argumentations faites sur la procédure, la présidence se devait de peser avec beaucoup de soin les arguments que les députés ont présentés et d'y donner des réponses complètes.

Le débat va maintenant se poursuivre sur le groupe de motions dont la Chambre est saisie, à l'exception de la motion nº 14 sur laquelle la présidence s'est précédemment prononcée.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, votre capacité de rendre d'admirables décisions n'a pas fini de m'étonner. Mais le plus difficile reste encore de pouvoir en donner lecture. Un jour, nous serons peut-être en mesure de nous en passer.

Au nom de mes collègues, monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier de vos bonnes paroles au cours de votre exposé. Je ne m'en tiendrai pas à cela, toutefois, puisque je voudrais parler de la grande compétence avec laquelle tous les députés qui sont intervenus ont présenté leurs arguments lors du débat qui a suivi votre décision préliminaire.

• (1120)

Je voudrais vous expliquer brièvement pourquoi nous tentons de modifier après coup le projet de loi. En ce qui concerne les pouvoirs du ministre, l'expérience acquise au fil des ans porte la plupart d'entre nous à conclure que nombre de domaines qui finissent infailliblement par poser des difficultés impossibles à résoudre ne semblent pas relever du ministre. J'ai connu, à l'instar des autres députés, maintes situations où des sociétés installées au Canada, ou voulant s'y implanter, étaient disposées à prendre sur papier des engagements importants qui garantiraient notamment des emplois à long terme et des investissements dans la recherche et le développement; elles assuraient au gouvernement, par l'intermédiaire de l'AEIE—comme elles le feront sans doute en vertu de la mesure à l'étude—que leurs intentions étaient des plus nobles et qu'elles s'engageaient, comme nous souhaitions l'entendre, à servir les intérêts du Canada.

Malheureusement, et j'insiste sur ce terme, dans bien des cas, il y avait loin de la coupe aux lèvres. Nous avons trop souvent constaté qu'une fois la permission accordée d'acquérir une entreprise ou d'en lancer une nouvelle au Canada, les réalisations ne correspondaient plus du tout aux objectifs, lorsque venait le moment de mesurer le rendement à l'aune des engagements. C'est pourquoi nous réclamons une définition plus précise des pouvoirs du ministre afin que celui-ci soit effectivement en mesure de régler certains problèmes qui non seulement existaient autrefois mais qui, avouons-le, persistent encore aujourd'hui. Nous avons affaire aux mêmes gens, en somme, et ce sont les mêmes sociétés, pour la plupart; or, si les intéressés n'ont pas respecté de plein gré leurs engagements dans le passé, il y a lieu de douter qu'ils aient maintenant modifié sensiblement leur attitude. Il est même permis de croire qu'ils n'entendent pas tenir leurs promesses à l'avenir.

Nous souhaitons vivement que les pouvoirs du ministre soient mieux compris en pareils cas. J'ai évoqué hier au cours de la période des questions la prise de contrôle de Canadian Porcelain Limited par Lapp Industries, il me semble, de l'État de New York. En l'occurrence, une enquête s'impose absolument. Toutefois, il ne s'agit pas d'un précédent. Mais le fait même que cette situation ait pu se produire exige que nous inscrivions dans le texte de loi des dispositions qui permettraient au ministre d'intervenir et, le cas échéant, de rejeter une proposition comme celle qui a fait mettre Canadian Porcelain sous séquestre au nom de la Banque royale qui a pris l'affaire en mains.

Pour que les députés saisissent le dilemme où se trouvent les travailleurs de Canadian Porcelain, je dois expliquer que cette entreprise a été placée sous séquestre, non pas entièrement mais principalement à cause de quelques sociétés étrangères, dont Lapp Industries, qui ont fait le dumping de leurs produits sur le marché canadien et sapé de la sorte la viabilité de cette entreprise canadienne qui existait depuis plus de quatre-vingts ans. L'entreprise Canadian Porcelain fabriquait des isolateurs d'une qualité qui avait satisfait aux exigences du marché pendant tout ce temps, mais la société Lapp Industries, avec d'autres, a vendu sur le marché canadien au-dessous du prix de revient. Un tribunal a jugé qu'il y avait eu dumping. Le comportement de cette société et de ses émules a eu pour effet de saper la rentabilité de Canadian Porcelain et de l'empêcher de conserver sa position sur le marché. Elle a fini par déposer son bilan.

• (1125)

Par la suite, les membres de son personnel, 85 personnes environ, ont décidé que l'usine était bonne et qu'elle avait un potentiel d'avenir. Ils sont entrés en pourparlers avec divers groupes communautaires et paroissiaux de Hamilton. Ils ont obtenu l'appui du conseil du travail, du conseil municipal et, je pense, de chacun des députés fédéraux de la région dans leur recherche d'une autre voie pour maintenir en activité cette usine, qui est située dans le secteur ouest de Hamilton. Après avoir effectué une étude de rentabilité, ils ont réussi à convaincre la coopérative de crédit et la CUNA qu'elles auraient intérêt à participer à l'opération.

Ils ont entamé des formalités de fourniture des fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif, ce qui aurait permis à l'usine de continuer de fonctionner. Il y a environ une semaine ou dix jours, ils ont offert 1.1 million de dollars au syndic, Peat Marwick. Ce qu'on ne leur a pas dit quand on a refusé leur offre, c'est qu'il y en avait une autre à examiner. Ils ont demandé à Peat Marwick de leur donner une idée de l'importance des sommes à fournir pour que leur offre soit acceptée. On leur a donné à entendre qu'une somme voisine de 1.3 million de dollars suffirait. Ils sont retournés voir leurs bailleurs de fonds, ont renégocié et se sont entendus sur 1.3 million. Ils ont soumis cela à leur conseil de coopérative, constitué de membres du personnel et de certaines autres personnes, et ont obtenu son accord pour faire une offre de 1.3 million vendredi dernier. Ils ont alors donné instructions de rédiger l'offre pour qu'elle soit présentée lundi dernier au syndic à Toronto. Mais entre-temps le syndic a vendu la société. Je ne sais pas exactement combien, mais on nous dit que le syndic l'a vendu environ 1.25 million, et à Lapp Industries par-dessus le marché. Sans avoir la correction de parler de la vente éventuelle à ceux qui travaillaient à l'usine, qui avaient constitué la coopérative, sans même leur donner la possibilité de présenter une autre offre, le syndic a même vendu l'usine à la société appartenant au groupe qui avait compromis l'affaire au départ.

Il me semble, monsieur le Président, que quelque chose ne va pas du tout. Quelque chose qui ne va pas du tout quand on permet à une société étrangère d'ébranler son concurrent canadien, de l'acculer à la liquidation puis de le racheter du syndic, au détriment des travailleurs et malgré l'offre comparable présentée par un groupe de Canadiens. Je pense que c'est pour cette raison qu'il faut élargir les pouvoirs du ministre.

Comme vous le savez, j'ai demandé au ministre d'intervenir maintenant et d'arrêter l'affaire, mais il va me répondre, je le sais, qu'il n'en a pas le pouvoir. Alors je vais lui dire que nous allons lui donner ce pouvoir là. Présentez une modification à n'importe quel texte de loi, et nous allons lui donner le pouvoir d'arrêter ce qui est en train de se faire dans ce dossier, surtout le pouvoir d'intervenir dans les cas de ce genre qui pourront se présenter plus tard. Voilà de quoi nous parlons. Protéger le Canada. Donner une chance aux Canadiens. Éviter qu'ils ne soient ébranlés par la force et les moyens financiers de leurs concurrents étrangers. Éviter que nos positions ne continuent de se dégrader au plan de notre participation à notre économie, plutôt que de favoriser la participation d'investissements étrangers dans notre économie. Je pense qu'il est d'une importance absolument vitale que les amendements comme celui qui est en discussion soient incorporés à ce projet de loi.

• (1130)

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, c'est avec une certaine appréhension que je prends la parole, compte tenu de l'éloquence du collègue qui m'a précédé. Je voudrais intervenir à l'appui du groupe d'amendements qui ont été proposés au sujet de cet aspect du projet de loi. Je vais concentrer mes observations sur l'incidence qu'aura le projet de loi si les amendements que nous proposons ne sont pas acceptés. Auparavant, je tiens à remercier mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), d'avoir renoncé à son tour pour que je puisse prendre la parole avant de retourner au comité.

Dans les six mois écoulés depuis que je suis devenu député à la Chambre, j'ai entendu des ministériels parler des investissements et de la façon dont ils perçoivent le monde. Le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) est ici aujourd'hui. Je le prie de réfléchir à ces propos. J'ai l'impression que le gouvernement croit que la seule façon de créer des emplois et d'améliorer notre économie, c'est d'y consacrer des tas d'argent. Dans le passé, nous, néo-démocrates, avons été accusés de vouloir résoudre les problèmes à coup de deniers publics. Cette étiquette a déjà été appliquée au gouvernement libéral. Tout ce que le gouvernement veut faire par ce projet de loi, c'est de faire venir de l'argent d'outre-frontières pour résoudre tous nos problèmes. Il croit que cela va régler toutes nos difficultés économiques.

Au comité aussi j'entends dire qu'il nous faut faire venir des entrepreneurs de l'étranger. Toutefois, par entrepreneurs on entend des gens qui ont de l'argent et pas forcément des idées. Au comité, on nous a parlé de la réalité canadienne. Je voudrais citer un extrait de l'exposé d'un ancien collègue à moi, l'actuel président du Conseil des sciences du Canada, M. Stuart Smith. Voici ce qu'il a déclaré:

Les Canadiens et leurs institutions ont pris des habitudes d'investissement qui ne sont pas adaptées à la situation internationale, extrêmement changeante. Au fil des ans, nous en sommes venus à dépendre de nos richesses naturelles, avec l'impression que nous pouvions fermer complètement les yeux devant les marchés d'exportation ouverts aux produits très spécialisés, dont la valeur ajoutée est élevée. Nous avons abandonné cela entièrement à des compagnies étrangères qui ne se sont pas lancées dans l'exportation parce que c'était là la responsabilité de leurs sociétés mères. Ou alors, nous avons complètement négligé ces secteurs pour continuer à produire des articles très ordinaires, comme les textiles, les meubles et des gants. En général, nous n'avons pas fabriqué d'outils de précision ni de robots perfectionnés, ni rien d'autre du genre. Cela signifie-t-il que nous n'avons pas suffisamment de capitaux canadiens? Oui et non. Oui, parce qu'il y a suffisamment d'épargnes au Canada, mais non, parce que ces sommes ne sont pas transformées en capitaux utilisables par certaines industries.

Ce projet de loi sur Investissement Canada porte bien son nom. Nous devrions nous en servir pour convaincre les Canadiens d'investir leurs économies dans les nouveaux secteurs industriels en croissance tels que le logiciel, l'électronique et la robotique. Nous ne devrions pas perdre notre temps à essayer d'arracher de l'argent de l'étranger. Investissement Canada devrait être tenu d'étudier tous les projets de vente de sociétés canadiennes à des étrangers, puis de se mettre en quête de capitaux.

Lorsqu'une société veut engager quelqu'un de l'étranger, elle doit d'abord faire une enquête. Elle doit chercher à savoir, par l'entremise d'Emploi et Immigration Canada, s'il y a dans tout notre propre pays un Canadien qui ait la compétence voulue pour occuper cet emploi. Dans la majorité des cas, elle arrive à trouver un Canadien compétent et disposé à déménager afin de s'assurer un emploi rémunérateur.

J'estime qu'Investissement Canada devrait faire la même chose. Les sociétés canadiennes qui souhaitent obtenir des capitaux étrangers devraient être tenues de mener une enquête d'un océan à l'autre pour voir s'il n'y a pas quelque part dans un compte en banque de l'argent qui pourrait être mieux utilisé à la production de nouvelles richesses et à la création de nouveaux emplois. Voilà la solution que le gouvernement devrait adopter.

Il sera nécessaire par moments d'attirer dans notre pays les investissements étrangers. Il faudra cependant que nous en assurions la surveillance très étroite. Nous devons veiller à ce que ces capitaux procurent des avantages aux Canadiens. Ce n'est pas rendre service à la société canadienne, si l'on est étranger, que d'acheter une usine, la financer avec notre argent peut-être, mais ne pas créer de nouvelles richesses ou de nouveaux emplois. Ces investisseurs étrangers se préparent plutôt au jour où, lors d'une récession, la société mère décidera de recentraliser son activité. En pareil cas c'est l'usine canadienne qui sera la première victime. Nous en avons eu des exemples frappants vers le milieu et la fin des années 1970, notamment en Ontario. On cherche par le biais de ce projet de loi à revenir en arrière au lieu de s'employer à mettre au point un mécanisme qui permettra aux Canadiens d'investir dans leur pays en vue de favoriser la croissance économique et la création de richesses et d'emplois nouveaux.

L'un des amendements cherche à dissiper la crainte, entre autres, que les entreprises canadiennes que possèdent et contrôlent des étrangers négligent de respecter les droits des travailleurs en matière de négociation collective. Le secteur canadien des pâtes et papiers doit soutenir la très forte concurrence des États-Unis du Sud. Ces États se sont dotés de lois dites du «droit au travail», ce qui équivaut essentiellement au droit de travailler pour une entreprise dont les employés ne sont pas syndiqués et reçoivent un salaire très médiocre. Nous avons de telles entreprises dans le secteur des pâtes et papiers dans le nord-ouest de l'Ontario, et elles ont une fort mauvaise réputation. Si elles tiennent à investir au Canada, elles doivent se conformer à nos règles. Elles doivent mettre en pratique les méthodes reconnues grâce auxquelles les travailleurs sont également propriétaires des entreprises que nous avons montées au fil des ans au Canada. Tant que nous ne nous serons pas dotés de telles règles, non seulement les étrangers pourront faire l'acquisition de nos avoirs à bas prix, mais ils feront baisser considérablement notre niveau de vie et affaibliront les droits des travailleurs.

• (1140)

Les amendements à l'étude sont extrêmement importants, à mon avis, car ils visent à améliorer quelque peu une mesure entachée de lacunes. Bien que nous aurions préféré que le projet de loi soit retiré, nous exhortons néanmoins le gouvernement à étudier sérieusement ces motions et à les y intégrer.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, nous sommes rendus aux dernières étapes de l'étude du projet de loi C-15, projet de loi qui a pour objet de remplacer une loi antérieure qui portait le nom d'agence de tamisage des investissements étrangers, et tout au cours de l'étude du projet de loi en deuxième lecture et en comité, nous avons attiré l'attention du gouvernement sur le genre d'approche qu'il voulait privilégier pour établir une certaine forme de contrôle sur les investissements étrangers au Canada.

Malgré les efforts qui ont été faits tant en deuxième lecture qu'en comité jusqu'à maintenant, l'Opposition officielle et l'opposition établie par le Nouveau parti démocratique n'ont pas réussi à convaincre le gouvernement de modifier son approche générale.

Nous avons devant nous, à l'étape de l'étude de ce projet de loi, la possibilité de modifier le contenu de certains articles de la loi. Et dans le groupe de propositions qui ont été faites, je vais, si vous me le permettez, monsieur le Président, tenter d'aborder l'étude de trois des motions, les motions nos 4, 6 et 16, et traiter simultanément des motions 4 et 16 qui touchent en quelque sorte les pouvoirs accordés au ministre dans cette loi.

L'attitude prise par le gouvernement et en particulier par le ministre responsable de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est, à mon avis, fort arrogante. Le ministre entend se doter d'un empire. Il veut garder pour lui-même tous les pouvoirs de décision. Nous, nous croyons, et c'est l'objet de la motion no 4, qu'il doit y avoir une distinction entre l'établissement des politiques et l'application des politiques.

Si le projet de loi C-15, et vous verrez, les députés au pouvoir, vous verrez un peu plus tard, lorsque vous serez confrontés avec des problèmes concrets de prises de contrôle d'entreprises dans votre propre circonscription, comment les propos que je vais tenir vont vous affecter et peut-être que, dans une couple d'années, vous vous direz: Cela aurait peut-être été une bonne chose si on avait un peu plus tendu l'oreille.

M. Boudria: Lorsque Sinclair Stevens refusera!

M. Garneau: Et, à mon avis, il doit y avoir plus, puisque dans le projet de loi, dans la Partie VI, on a décidé de créer une agence. Pourquoi créer une agence? On aurait pu, et dans le fond cela aurait été normal étant donné le contenu de l'article 4, tout simplement confier l'administration de cette loi, comme l'administration de celles d'autres lois, à des fonctionnaires réguliers, à un sous-ministre adjoint, à un service administratif du ministère, mais on a décidé de constituer une agence; pourquoi? Pourquoi constituer une agence? Sinon pour donner à l'administration de la loi une certaine objectivité et un certain éloignement entre les décisions politiques et les décisions administratives. Autrement, on n'aurait pas créé cette agence-là. Je ne vois pas pourquoi on a créé l'agence dans les conditions telles qu'elles sont précisées. Et si on a créé une agence, c'est un peu comme le CRTC, c'est un peu comme d'autres agences gouvernementales, le gouvernement, ayant reçu le mandat du public en général, établit les politiques, mais on en confie l'administration à un groupe spécialisé qui doit les mettre en application.

Alors, si on a créé cette agence-là, je me demande pourquoi dans l'article 4 le ministre se charge non seulement d'établir les politiques mais également de gérer, d'administrer la loi. Et il m'apparaît qu'il s'agit là d'un abus de pouvoir, d'un abus qui va créer des problèmes non seulement aux hommes d'affaires qui vont vouloir acheter ou vendre des entreprises mais au ministre lui-même et au gouvernement et probablement des embarras beaucoup plus considérables que ceux auxquels il pense devoir faire face et aussi va faire en sorte que la plupart des décisions d'acheter par des investisseurs étrangers ou de vendre par des propriétaires canadiens, va devenir une décision politique.

Et on sait que ce n'est pas toujours agréable de procéder par le biais politique lorsqu'on a à présenter un dossier qui devrait être analysé uniquement sur la base de son contenu et de son mérite. C'est pourquoi nous avons proposé que l'article 4 soit modifié pour séparer les fonctions qui sont réellement celles d'un gouvernement, qui sont réellement celles du ministre, fonctions qui ont pour but d'établir les politiques à l'intérieur desquelles l'agence a été créée par l'article 6, je crois, du projet de loi à l'étude, des politiques à l'intérieur desquelles cette agence doit prendre des décisions. Nous proposons donc, par la motion 4, de faire cette séparation.

Je souligne, monsieur le Président, que sans cette séparation des fonctions administratives, des fonctions politiques, il y aura des abus de pouvoir, et cela va placer le ministre et le gouvernement dans des situations fort délicates. Je soutiens que le fait même d'avoir créé une agence fait en sorte que cette agence mutatis mutandis devient un genre de tribunal administratif, et a-t-on déjà vu un tribunal administratif devoir analyser une cause, rendre une décision et, par la suite, soumettre une décision qui devrait être quasi judiciaire à l'approbation d'un ministre? C'est mettre dans le même paquet la politique, l'administratif et le quasi judiciaire, et je soumets bien humblement, monsieur le Président, que cet amendement devrait être pris en sérieuse considération.

Si le gouvernement n'est pas prêt à accepter cette séparation entre l'énoncé des politiques et l'administration des politiques, si on ne veut pas comprendre le danger auquel le gouvernement s'expose, au moins devrait-on accepter notre motion concernant la formation d'un comité ministériel pour ne pas laisser à un seul ministre le soin de prendre une décision aussi importante, et on va se retrouver dans des situations . . .

M. Boudria: Comme Domtar.

M. Garneau: Comme Domtar, par exemple, où on apprend de la part des collègues du ministre, c'est ce que les journaux nous ont rapporté, le ministre des Travaux publics l'a dit publiquement, que c'est une décision ministérielle, qu'il n'en a jamais entendu parler, et on sait tout le brouhaha que cela a apporté pour finalement en arriver à trouver une solution où c'est avec l'argent du Québec qu'on va payer l'ensemble du développement Domtar puisque les sommes qui sont versées dans le développement Domtar auront été prises dans l'entente de développement régional qui normalement aurait été utilisée à d'autres fins, mais là on a essayé de sortir du pétrin en voulant en quelque sorte renverser une décision du ministre. Mais la loi telle qu'elle est présentée va permettre à une seule personne, actuellement c'est le ministre qu'on connaît, demain ce sera peut-être un autre, mais il n'en demeure pas moins que l'on pourra prendre des décisions concernant des milliers et des millions de dollars concernant des centaines d'employés, et une seule personne aura droit de vie ou de mort. C'est pourquoi je soumets que si le gouvernement n'est pas prêt à accepter l'amendement contenu dans la motion 4, il devrait au moins considérer l'hypothèse qui est contenue dans la motion 16 qui a pour but de former un comité ministériel qui serait susceptible de pouvoir reviser les décisions ministérielles et tenir compte de certains aspects régionaux, et je prendrai l'exemple Domtar, on pourrait prendre l'exemple des Pêcheries Cartier, on pourrait prendre des exemples dans d'autres secteurs qui ont un impact considérable sur l'emploi, sur le sort de centaines de travailleurs canadiens. En ayant la possibilité d'un appel soit au Cabinet tout entier ou à tout le moins à un comité du conseil des ministres, je pense qu'on apporte un peu plus d'équilibre dans des décisions aussi importantes, et je reviens sur le point que je soulignais antérieurement, les députés progressistes conservateurs, les backbenchers, seront peut-être et seraient peut-être très heureux de retrouver . . .

M. Boudria: Même certains ministres le seraient.

M. Garneau: Peut-être certains ministres aussi qui ne connaissent pas les décisions qui sont prises lorsqu'elles le sont à un niveau ministériel uniquement, mais ça leur donnerait la possibilité de poser des questions et de répondre aux demandes de leurs circonscriptions électorales ou de leurs régions.

Monsieur le Président, mon temps de parole est sur le point d'être écoulé. Combien me reste-t-il de temps?

Le président suppléant (M. Charest): Moins d'une minute.

Des voix: Continuez!

M. Garneau: Moins d'une minute! Le dernier amendement que je voudrais toucher c'est celui concernant la possibilité de donner à l'agence le pouvoir d'aller voir sur place, à travers le pays, s'il n'y a pas des acheteurs canadiens. Je pense qu'il s'agit là d'une initiative qu'il serait à propos d'inclure dans la loi, car s'il y a une offre pour une entreprise . . . On sait que souvent les hommes d'affaires, qui n'ont pas de relève au sein de leur famille et qui veulent disposer de leur investissement lorsque l'âge de la retraite arrive, ont évidemment besoin . . . veulent vendre, et si cette agence avait les pouvoirs d'aider ce propriétaire d'entreprise à vendre à des Canadiens plutôt qu'à des étrangers, à mon avis, ce serait un ajout important à la loi, et j'espère que cette Chambre et en particulier les députés ministériels voudront considérer avant de rejeter du revers de la main ces propositions qui sont, je pense, très sérieuses.

• (1150)

[*Traduction*]

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir brièvement au sujet du projet de loi sur Investissement Canada. Il s'agit d'une mesure fondamentale. Elle distingue vraiment la position du gouvernement sur les méthodes à adopter relativement à l'investissement en provenance des États-Unis et d'autres pays, de la position de l'opposition officielle.

A l'article 4, on propose que le ministre soit chargé de l'administration de la Loi et de la gestion de l'agence constituée par l'article 6. Nous croyons, pour notre part, que les fonctionnaires travaillant à Investissement Canada devraient recevoir leurs directives politiques du ministre et du cabinet. Bien entendu, en vertu du projet de loi, le ministre aura le pouvoir d'approuver les demandes qui excèdent la limite de 5 millions de dollars. Nous désapprouvons fondamentalement cette disposition parce que des centaines de demandes seront inférieures à cette limite. Cela pourrait avoir des répercussions négatives sur les petites entreprises. Un investisseur étranger pourrait venir s'établir chez nous, acheter une petite entreprise et fermer les ateliers de fabrication au Canada. La société gardera peut-être au moins ses vendeurs canadiens, mais dans certains cas, il se peut qu'on licencie tous les vendeurs et que tout se fasse à partir des États-Unis. Selon nous, les Canadiens perdront la maîtrise de leur économie, si le plafond est fixé à 5 millions de dollars.

A une époque, Sault-Sainte-Marie comptait trois laiteries indépendantes. Or, c'est maintenant une multinationale, la Beatrice Foods, qui contrôle tout. Cette situation se retrouve dans tout le pays. Cela ne veut pas dire que tous les investissements étrangers sont mauvais en soi. Pas du tout, et nous voulons encourager les investissements étrangers. D'importantes sociétés américaines pourraient venir s'établir au Canada sans vouloir nécessairement nuire à l'emploi au Canada. Dans bien des cas, cela ne leur vient même pas à l'esprit. Mais les entreprises sont là pour faire des profits, ce que personne ne leur reproche. En ce sens, l'Agence d'examen de l'investissement étranger constituait un outil de négociation, car à moins qu'une société ne dise vouloir fermer ses usines de fabrication au Canada, effectuer tous ses travaux de recherche et de développement aux États-Unis et ne pas donner au Canada une part des marchés internationaux, sa demande était généralement approuvée. Parfois, si les sociétés étaient suffisamment malhonnêtes, c'est ce qui se produisait en définitive.

Lorsque des sociétés sérieuses se présentent devant une agence gouvernementale, afin de faire approuver une demande, il faut leur signaler que notre pays compte 1.5 million de chômeurs, que nous voulons qu'elles établissent chez nous des usines de fabrication, qu'elles doivent tenter d'obtenir une part du marché international, qu'il leur faut mener une politique à long terme d'expansion des installations de fabrication et des usines et qu'il serait souhaitable qu'une bonne partie des travaux de recherche et de développement soient effectués au Canada. Dans ce cas, la plupart des sociétés reconnaîtraient qu'il est tout à fait raisonnable de la part des Canadiens de formuler ces demandes, vu que notre taux de chômage est supérieur à celui des États-Unis, que nos marchés sont plus restreints et que nous voulons en conserver une part.

Le ministre a prouvé que seuls les capitaux l'intéressent, quelle qu'en soit la provenance ou leurs répercussions à long terme. A mon avis, nous ne pourrions confier tous ces pouvoirs à un pire ministre. Il siégera dans sa tour d'ivoire, au 33e étage de la Place de Ville, et prendra des décisions unilatérales. Les ministres de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Colombie-Britannique et du Québec, pour ne nommer que ceux-là, n'auront pas leur mot à dire: le ministre prendra seul les décisions.

La semaine dernière, j'ai écouté une entrevue sur les ondes de Radio-Canada au sujet des grosses sociétés et des prises de contrôle à rebours qui se produiront lorsque l'Agence d'examen de l'investissement étranger ne sera plus là. Il n'est pas bon pour le pays que le ministre soit en mesure de prendre des décisions unilatérales—et si une demande est inférieure à 5 millions de dollars, il n'y aura aucun examen.

L'augmentation incroyable de la participation canadienne dans le secteur pétrolier au cours des trois ou quatre premières années de mise en œuvre du Programme énergétique national gêne plutôt les conservateurs. La participation canadienne a augmenté de façon très marquée, passant de 28 p. 100 à environ 40 p. 100. Si le projet de loi est finalement adopté, les efforts de canadianisation abandonnés et le pourcentage de participation canadienne commence à baisser, il sera intéressant de remarquer à quel point les conservateurs seront fiers de cette réduction de la participation canadienne, après tous les efforts que nous avons déployés durant les années 1970 pour l'accroître. Au lieu de distribuer les dividendes aux actionnaires canadiens, ils les enverront aux États-Unis. En fin de compte, ce seront les Canadiens qui en souffriront.

• (1200)

Il est intéressant de noter que les conservateurs ont dit que si l'on augmentait la participation canadienne, on assisterait à une réduction sensible de la prospection du pétrole et du gaz.

Mme Mailly: C'est faux.

M. Foster: Les conservateurs ont passé des heures à s'opposer à une telle augmentation. Pour ce qui est de la situation actuelle en matière de pétrole, nous avons des réserves de gaz naturel pour 33 ans. On a découvert tellement de gaz qu'il n'est pas profitable pour l'instant de continuer les recherches. En ce qui concerne les réserves de pétrole, selon les projections du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, nous couvririons nos besoins en pétrole jusqu'à la fin du siècle. Cela indique que la participation canadienne n'est pas préjudiciable à l'industrie du pétrole ni aux autres industries. J'espère donc que les amendements proposés par notre parti seront acceptés par la Chambre.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de participer de nouveau à ce débat qui déterminera l'orientation fondamentale que prendra notre pays en matière économique. Nous vivons un débat historique, un débat qui affectera profondément non seulement l'existence de nos électeurs dans les régions où de nombreuses industries étrangères sont implantées, mais la vie de tous les Canadiens, de leurs enfants et des enfants de leurs enfants. Oui, c'est l'avenir de notre pays qui est en cause puisqu'il s'agit de savoir si nos orientations et nos objectifs seront définis ici au Canada par des Canadiens, en fonction de nos priorités, ou encore, comme le propose le gouvernement dans ce projet de loi, si ce sont les conseils d'administration à l'étranger qui établiront nos priorités, non pas en fonction des intérêts du Canada mais à partir des priorités globales des multinationales dont l'unique préoccupation est le bilan de fin d'année. C'est autour de cette alternative que s'articule le présent débat.

De nombreuses personnes sont venues témoigner devant le comité qui faisait une étude très attentive du projet de loi jusqu'au moment où le gouvernement a interrompu leurs efforts. En ce qui concerne les amendements à l'étude et l'ensemble de nos propositions, nous déplorons vivement que le gouvernement n'ait pratiquement pas tenu compte du point de vue des différents témoins qui ont comparu devant le comité.

Mon collègue, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), qui a fait un excellent travail en menant le débat au nom du Nouveau parti démocratique, a présenté tout un éventail d'amendements. Ceux-ci portent tous sur les grands objectifs du projet de loi ainsi que sur les attributions du ministre qui aura la tâche de veiller à l'application de la loi au nom du gouvernement. Sans doute que cette série d'amendements permet très bien de distinguer entre l'approche du gouvernement qui a décidé d'ouvrir les portes toute grandes au capital étranger sans restriction, et l'approche néo-démocrate selon laquelle l'investissement étranger peut être avantageux pour les Canadiens, sous réserve que cet investissement soit assujetti à des conditions établies par les Canadiens eux-mêmes.

Prenons l'amendement proposé à la motion nº 10. En ce qui concerne les attributions du ministre, le gouvernement affirme que le ministre devra aider à élaborer des politiques en matières industrielles et économiques qui influencent l'investissement au Canada. L'amendement que propose mon collègue d'Essex-Windsor dépasse de beaucoup cet objectif. Il ne demande pas seulement au ministre d'aider à élaborer des politiques qui, en fin de compte, entraîneront la ruine de la souveraineté économique du Canada. Voici plutôt ce qu'il propose:

> ... établir pour l'économie canadienne, en matière d'investissement dans le secteur public et le secteur industriel privé, des lignes directrices à moyen et long terme compatibles avec une stratégie industrielle axée sur le plein emploi, la croissance, la diversification, l'autonomie et la concurrence des exportations;

Quel contraste entre l'attitude du gouvernement, qui affirme que le ministre aidera à l'élaboration de certaines politiques, et celle du Nouveau parti démocratique, qui déclare que le ministre a l'obligation d'élaborer des politiques, non seulement à court terme, des politiques de circonstance comme l'a fait le gouvernement jusqu'ici, mais des politiques à moyen et à long terme. Ces politiques devraient comporter des priorités pour le secteur public et le secteur privé. Les députés néo-démocrates, contrairement aux députés ministériels et, sous de nombreux rapports, aux députés de l'opposition officielle, croient que le secteur public a un rôle important à jouer au Canada.

Le groupe d'étude sur l'emploi que mes collègues de Yorkton-Melville (M. Nystron) et d'Essex-Windsor ont présidé avec tant de compétence ont tenu des audiences partout au Canada. Les Canadiens ont dit sans équivoque au groupe d'étude qu'ils étaient disposés à confier un rôle important au secteur public, non pas pour qu'il devienne monolithique, bureaucratique et centralisé, mais afin qu'il réponde davantage aux besoins des collectivités locales et qu'il réagisse aux préoccupations et aux priorités de nos concitoyens où qu'ils vivent au Canada.

Les secteurs public et privé ont tous deux un rôle à remplir. Il faut insister sur une stratégie industrielle dont l'objectif central serait le plein emploi. Le gouvernement fédéral ne s'engage nullement dans ce projet de loi à favoriser la priorité fondamentale qui intéresse tous les Canadiens, c'est-à-dire le plein emploi.

Chacun d'entre nous constate chaque jour, au bureau de sa circonscription, les répercussions dévastatrices du chômage sur les plans personnel et économique, que ce soit parmi les jeunes qui terminent leurs études universitaires ou secondaires et qui se cherchent désespérément un emploi à long ou à court termes, à temps partiel ou à temps plein ou que ce soit parmi ceux qui ont actuellement un emploi, mais qui se sentent menacés et craignent de le perdre. Ce projet de loi confie les décisions fondamentales au sujet de l'orientation économique du Canada aux membres anonymes de conseils d'administration étrangers. C'est ce à quoi nous nous opposons fondamentalement dans le projet de loi et nous nous y opposerons tant que le gouvernement ne reviendra pas à la raison et ne reconnaîtra pas qu'il doit modifier sa ligne de conduite. Le plein emploi est donc une priorité fondamentale.

Notre amendement propose aussi une diversification économique. Je le répète, nos recommandations visent à assumer notre autonomie, afin que ce soient des Canadiens qui prennent les décisions de nature économique. Pour ce qui est de la compétitivité de nos exportations, les sociétés étrangères établies au Canada préféreront ne pas faire trop d'efforts de ce côté afin de ne pas concurrencer la société mère située aux États-Unis. Nous prétendons que de nombreux nouveaux emplois peuvent être créés grâce aux exportations. Si les sociétés étrangères ne sont pas disposées à profiter pleinement de ces occasions, nous ne leur réserverons pas un accueil chaleureux, car, en définitive, leur stratégie provoquera des pertes d'emplois au Canada.

• (1210)

Il y a de nombreux autres amendements importants dans ce groupe, notamment une motion qui encouragerait et faciliterait l'acquisition d'entreprises par des Canadiens dans les domaines liés à notre patrimoine culturel et à notre identité nationale. Cette motion propose divers moyens extrêmement sensés d'atteindre cet important objectif. Nous présentons une motion visant à nous assurer que les entreprises canadiennes appartenant à des étrangers respectent les droits des travailleurs, y compris le droit à la négociation collective.

Je reviendrai sur ces questions et d'autres très importantes au cours du débat sur cette motion fondamentale et sur ce projet de loi. J'espère que le gouvernement reviendra à la raison et retirera ce projet de loi détestable et rétrograde.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, je me lève pour prendre part au débat sur ces amendements aujourd'hui avec la même conviction que j'avais lors du débat en deuxième lecture de ce projet de loi C-15, Loi concernant l'investissement au Canada.

Ce projet de loi est le premier projet conservateur que ce gouvernement a voulu mettre de l'avant pour convaincre ses amis du Sud que le Canada, non seulement est ouvert aux affaires, comme il l'a toujours été, mais maintenant, avec un gouvernement conservateur, il est à vendre!

Monsieur le Président, nous avons besoin tout de suite de créer des centaines, des milliers d'emplois pour éviter le gaspillage de toute une génération. Vous, les conservateurs vous avez promis des dizaines de milliers d'emplois aussitôt qu'un gouvernement conservateur aurait été assermenté. Et voilà que huit mois au pouvoir, vous abolissez une loi qui protège les investisseurs canadiens pour ouvrir les portes à tout le monde, sans poser de questions et laissant à la merci des concurrents étrangers nos petites entreprises et nos industries de haute technologie.

Ce sont les petites entreprises qui créent la majorité de nos emplois, monsieur le Président. Mais comme si cette loi toute seule n'était pas suffisante pour détruire tant d'années de progrès pour contrôler l'économie canadienne par les Canadiens, ce projet de loi prévoit qu'une personne toute seule, un ministre peut décider du futur économique de notre pays. Ce n'est pas le Conseil des ministres qui décide. Il ne s'agit pas de donner des directions politiques à l'agence créée par cette loi. Il s'agit bien de diriger l'agence, de donner des ordres bien précis.

Monsieur le Président, nous ne voulons pas mettre en doute l'intégrité du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Au contraire, ce que nous proposons en amendement lui permettra d'être responsable de ses décisions vis-à-vis de la population canadienne, au lieu d'interpréter chaque décision comme étant un acte partisan.

Nous savons tous que l'honorable ministre même vient de Bay Street, et encore une fois, sans porter de jugement sur lui, nous devons seulement examiner sa position envers les gens de Melcher's, de Wabasso, de la Cartographie de Sherbrooke, de Domtar, et j'en passe.

On dirait que le ministre ne comprend pas les besoins du Québec et les faits sont là, je n'invente rien. Après huit mois de gouvernement conservateur, il faut faire des démonstrations, même la grève de la faim dans le cas des Pêcheries Cartier, monsieur le Président.

Nous proposons un amendement constructif. L'Agence d'investissement Canada ne doit pas faire partie du personnel du ministre. Le gouvernement et le ministre doivent donner la ligne directrice à l'agence et laisser les responsables appliquer la loi avec ses règlements.

Monsieur le Président, dans une société démocratique comme la nôtre, nous devons mettre nos institutions au-dessus de tout doute. Nous ne devons pas laisser les citoyens, les «payeurs de taxes» penser que le gouvernement projette une image de patronage à outrance. On n'attend plus que le mandat d'un conseil d'administration soit terminé pour y placer les amis du gouvernement.

On leur demande de démissionner tout de suite afin de nommer des amis personnels du gouvernement, monsieur le Président. On est même allé jusqu'à donner des contrats sans soumission aux membres de la famille d'un ministre. Voilà l'exemple que donne ce gouvernement. Avec une telle loi, qui prend la décision, monsieur le Président? Une personne, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). D'où vient la décision? De Bay Street, monsieur le Président. Comment le gouvernement peut-il établir sa crédibilité envers les Canadiens s'il ne respecte pas ses propres lignes directrices et si, chaque jour, il se place en conflit d'intérêts.

Monsieur le Président, les promesses de l'automne 1984 étaient seulement des promesses électorales, sans aucune valeur, sans aucune intention de la part des progressistes conservateurs de les mettre en application une fois élus au gouvernement. Si nous voulons inspirer confiance aux Canadiens, si nous voulons qu'ils croient en ces institutions, nous devons séparer le pouvoir politique et la structure administrative de nos institutions gouvernementales pour servir de modèle à nos organismes privés.

En terminant mes remarques, monsieur le Président, j'invite mes collègues, les ministériels, à appuyer notre amendement afin que la démocratie règne dans nos institutions.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion nº 4, inscrite au nom du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 6, inscrite au nom du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

• (1220)

[*Français*]

Le vote porte sur la motion nº 7 présentée par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 10 inscrite au nom du député d'Essex-Windsor (M. Langdon).

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Aux termes de l'article 79(11) du Règlement, la mise aux voix par appel nominal est reportée.

L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, la motion nº 10 que vous venez de lire, au nom de M. Langdon, à ce que je sache n'était pas incluse dans le groupe qui a fait l'objet d'un débat jusqu'à maintenant: à savoir les motions nºs 4, 6, 7, en fait, ce qui est inclus . . . je ne l'ai pas sur ma liste; elle n'est peut-être pas corrigée.

Le président suppléant (M. Charest): Je pense que l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) se rend compte . . .

M. Gauthier: Très bien, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Alors, revenons maintenant à la motion nº 9.

[*Traduction*]

Le vote suivant porte sur la motion nº 9, inscrite au nom du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

La motion nº 10 a déjà été mise aux voix et différée, nous allons maintenant passer à la motion nº 11.

[*Français*]

Le vote suivant porte sur la motion nº 11 inscrite au nom du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy).

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Aux termes de l'article 79(11) du Règlement, la mise aux voix de la motion par appel nominal est différée.

[*Traduction*]

Le vote suivant porte sur la motion nº 15 inscrite au nom du député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 79(11) du Règlement, la mise aux voix de la motion par appel nominal est différée.

[*Français*]

Le vote porte sur la motion nº 16 inscrite au nom du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy).

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Aux termes de l'article 79(11) du Règlement, la mise aux voix de la motion par appel nominal est différée.

[*Traduction*]

Le vote suivant porte sur la motion nº 17 inscrite au nom du député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 79(11) du Règlement, la mise aux voix de la motion par appel nominal est différée.

[*Français*]

Le vote porte sur la motion nº 18 inscrite au nom du député d'Essex-Windsor (M. Langdon).

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Traduction*]

Le débat portera maintenant sur le groupe nº 8 réunissant les motions nºs 12, 32, 63, 69, 74 et 75.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

M. Gauthier: Vous avez dit que le groupe était le groupe 8, mais je pense que vous vouliez dire que les motions nºs 8, 12, 32, 63, 69, 74 et 75 étaient en débat, étaient mises aux voix . . . étaient mises en débat.

Le président suppléant (M. Charest): Oui, c'est exact.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 8

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant la ligne 20, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«qu'international, et de rendre publics, lorsque ce n'est pas expressément interdit par la législation fédérale, les résultats de ces études et analyses;»

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 12

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant la ligne 30, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sente loi;

g) de recueillir périodiquement des renseignements sur le rendement des entreprises canadiennes contrôlées par des non-Canadiens et appartenant à des non-Canadiens, et de les rendre publics lorsque ce n'est pas expressément interdit par la législation fédérale;»

[*Français*]

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 32

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 13, en ajoutant, à la suite de la ligne 30, page 9, ce qui suit:

«(4) L'agence doit:

a) rendre publics dans un délai raisonnable tous les investissements visant l'établissement ou l'acquisition d'une entreprise auxquels s'applique la présente partie;

b) rendre publics dans les quatorze jours suivant le dépôt de l'avis d'investissement tous les projets d'investissement sujets à l'examen au titre de la partie IV.»

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 63

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 21, en retranchant la ligne 27, page 14, et en la remplaçant par ce qui suit:

«Canada; le ministre rend sa décision publique, en précisant notamment tous les engagements pris relativement à l'investissement.»

[*Français*]

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 69

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 22, en retranchant la ligne 3, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«rieur du même délai et rend sa décision publique, en précisant notamment tous les engagements pris par ce dernier.»

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 74

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 23, en ajoutant, à la suite de la ligne 46, page 15, ce qui suit:

«*c*) le gouverneur en conseil doit rendre publique toute décision visée par l'alinéa *a*) ou *b*), en précisant, lorsque la décision est visée par l'alinéa *a*), tous les engagements pris par le demandeur et, lorsqu'elle est visée par l'alinéa *b*), les raisons motivant le rejet de la demande.»

● (1230)

[*Français*]

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 75

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 25, en retranchant les lignes 7 à 10, page 16, et en les remplaçant par ce qui suit:

«présente partie remet chaque année à l'agence, pendant au moins cinq ans, les renseignements en sa possession dont celle-ci a besoin pour déterminer et, lorsque cela est légal, annoncer publiquement si l'investissement est effectué en».

[*Traduction*]

M. Langdon: S'il est un important principe que les gouvernements du Canada, quelle que soit leur étiquette politique, ont toujours respecté, monsieur le Président, c'est que les gens dont la vie risque d'être profondément marquée par une décision aient au moins leur mot à dire dans la prise de cette décision et qu'ils soient pleinement informés de ses conséquences. Voilà l'élément majeur de l'histoire et du droit de notre pays que vise à préserver le train d'amendements que nous avons présenté ce matin.

A vrai dire, monsieur le Président, nous avons toujours déploré que l'Agence d'examen de l'investissement étranger fonctionne comme qui dirait à huis clos et en s'environnant du mystère le plus complet. Alors qu'elle devait prendre des décisions importantes, elle s'est parfois adressée à titre officieux aux personnes mises en cause, aux collectivités, aux syndicats ouvriers et aux concurrents éventuels pour leur demander ce qu'ils pensaient de tel ou tel projet de mainmise. Elle leur a demandé ce qu'ils pensaient de l'implantation au Canada de la nouvelle entreprise. C'est ainsi que les principaux intéressés ont pu lui adresser des instances, monsieur le Président, mais jamais ils n'ont pu obtenir le moindre renseignement au sujet de la décision que le cabinet a prise par la suite sur la recommandation de l'Agence. Ainsi, jamais le gouvernement n'a jugé à propos d'informer les employés de la société Black and Decker à Barrie, voire même le conseil de cette ville, des engagements que ladite société avait pris au moment de se porter acquéreur de la filiale canadienne de la société General Electric à Barrie. Le résultat, c'est qu'au moment où la société Black and Decker a parlé de fermer sa filiale, ni le conseil de ville ni le travailleurs mis en cause n'étaient au courant des engagements que la société avait pris, en dépit du fait que ces engagements risquaient fort de marquer profondément la vie et de la ville et des travailleurs.

Nous en sommes à la fin avril et nous savons maintenant que les 600 travailleurs de cette usine de Barrie ont déjà perdu leur emploi. S'ils l'ont perdu, c'est en partie parce qu'ils ignoraient les engagements que la société Black and Decker avait pris au moment de s'approprier cette usine. Ils s'étaient imaginés qu'elle s'était engagée par exemple à maintenir cette usine en service tant qu'elle serait rentable. Les travailleurs ont donc fait en sorte que l'usine demeure aussi rentable que possible. Ils ont ainsi accru sa productivité. On croyait à Barrie que la société Black and Decker avait pris un engagement à long terme envers cette collectivité, mais il n'y avait aucun moyen de savoir exactement à quelles conditions la société maintiendrait l'usine en service. Aussi, quand la soupe est devenue trop chaude et que la société a annoncé qu'elle fermait l'usine, les travailleurs visés par cette décision se sont tournés ver le gouvernement et lui ont dit: «Nous pensions que la société s'était engagée à maintenir l'usine en service tant qu'elle serait rentable. Dites-nous donc ce qui se passe». Le gouvernement, comme en fait foi certaines déclarations du ministre, leur aurait répondu: «A l'examen, nous avons constaté que les engagements n'étaient pas du tout ce que vous pensiez. Ils n'étaient pas en fait aussi fermes qu'on vous l'avait fait croire». Par conséquent, le député en question, qui est un conservateur de Barrie, a été incapable de lutter avec suffisamment de force pour sauver ces emplois, bien qu'il ait reconnu, et le ministre aussi, que ce cas prouvait que la façon de procéder de l'Agence d'examen de l'investissement étranger n'était pas exempte de lacunes ni à l'abri des problèmes.

Monsieur le Président, nous trouvons que c'est le moment où jamais de veiller à ce que le nouveau projet de loi ne comporte pas de lacunes et ne suscite pas de problèmes comparables. C'est très facile de s'en assurer. Il ne faut pas être adepte de l'idéologie sociale-démocrate. Il ne faut même pas souscrire au libéralisme. Tout ce que les députés ont à faire, c'est appuyer l'idée de révéler publiquement et franchement la façon dont les décisions sont prises. Je crois que la Chambre des communes a accepté ce principe. Il est parfaitement sensé. Il ne doit causer absolument aucun problème au gouvernement dans le contexte de ce projet de loi.

Monsieur le Président, je vous avouerai franchement que certains des amendements que nous proposons visent à empêcher le gouvernement de faire ce qu'il voudrait faire avec le projet de loi sur Investissement Canada parce que nous désapprouvons vivement certaines parties du projet de loi. Cette série d'amendements ne vise toutefois pas le même objectif. Ces amendements visent non pas à être provocateurs, mais plutôt à combler une lacune dont les ministériels eux-mêmes reconnaîtront l'existence si on ne la comble pas immédiatement.

Je vois ce qui arrivera durant les prochaines années si ces amendements ne sont pas acceptés, monsieur le Président. Les députés des différentes circonscriptions se lèveront à la Chambre pour dire ceci à leur ministre: «On a pris la décision d'autoriser la reprise de telle usine de ma circonscription. Quels engagements a-t-on exigés pour protéger mes électeurs?» Comme il le fait depuis quelques semaines, le ministre se dira désolé que la loi ne lui permette pas de révéler aux députés, aux collectivités et aux employés de ces usines, à quelles exigences la société a dû se rendre. Il est donc d'importance critique—pas pour nous car notre parti continuera de lutter dans ce sens et de tirer profit de la situation sur le plan politique—que les ministériels reconnaissent le bien-fondé d'un argument non provocateur, logique, raisonnable et constructif: nous devons prendre les décisions au grand jour et permettre ainsi aux travailleurs de ces petites collectivités dont l'avenir est menacé d'éprouver un certain réconfort du fait qu'ils ont une idée des décisions que le gouvernement du pays prend en leur nom.

• (1240)

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député qui vient de parler d'avoir proposé les motions nos: 8, 12, 32, 62, 69, 74 et 75. Nous appuyons ces amendements et nous approuvons le principe qui s'en dégage. Nous trouvons inquiétant que le projet de loi proposé par le gouvernement ne fasse absolument rien pour que le processus d'examen de l'investissement étranger se déroule ouvertement et il me semble donc souhaitable que le gouvernement soutienne ces amendements de façon à ce que le Parlement surtout le public puissent exercer un droit de regard.

Cela devrait intéresser particulièrement les ministériels, car ce sont eux qui devront s'adresser au ministre quand ils seront touchés par les décisions de ce dernier pour lui demander ce qu'il est advenu des emplois, de la recherche et du développement et des investissements. Il leur répondra qu'il n'a pas d'explications à leur donner vu que la loi lui donne pleins pouvoirs. Il n'a rien à leur dire. Voilà dans quelle situation les conservateurs de l'arrière-ban se retrouveront, car ce projet de loi permet à une seule personne d'exercer les pleins pouvoirs et de s'entourer de mystère, pour contrôler quoi? Pour contrôler l'accès à l'information, qui revêt une importance primordiale tant pour moi que pour la Chambre et tous les Canadiens.

L'argument invoqué par le gouvernement quant à la nécessité de garder ces renseignements secrets ne tient pas plus que ceux invoqués par Statistique Canada lorsque cet organisme demande aux citoyens de ma circonscription leur nom, leur adresse, le montant de leur revenu et des renseignements quant à leur situation financière. Nous ne cherchons pas à connaître le bilan de l'entreprise ou à savoir si le projet est payant ou non. Nous demandons simplement au ministre d'informer le public et de nous dire si le rachat d'une entreprise présente des avantages importants pour les Canadiens. Si c'est le cas, il faut nous le dire. Dites-nous ouvertement quels sont les avantages. Dites-le aux députés, aux députés de l'arrière-ban, à tous ces bons toutous qui obéissent docilement. Dites-leur de temps en temps ce qui se passe vraiment dans leur circonscription. Dites-le leur.

M. Foster: Il ne le fait jamais.

M. Gauthier: Il ne le fait jamais. Pourquoi le ferait-il? La loi ne l'y oblige pas. A nous de faciliter l'accès à l'information. Je le répète, c'est une question d'information. Qui s'agit-il de renseigner? Les députés de l'arrière-ban et les citoyens canadiens. J'entends la députée de Gatineau (Mme Mailly) dire que c'est acceptable. Je l'invite à se lever pour le dire.

Mme Mailly: Accessible.

M. Gauthier: Si vous croyez que c'est acceptable, pour l'amour du ciel, levez-vous pour le dire.

Mme Mailly: Accessible!

M. Gauthier: Comment ces renseignements seraient-ils accessibles à la députée de Gatineau à moins qu'elle ait ses entrées au gouvernement, ce dont je doute fort. Comment peut-elle avoir accès à ces renseignements si le ministre a le droit de les lui refuser? Qu'adviendra-t-il de son usine de pâtes et papiers? Qu'adviendra-t-il de toutes les promesses qu'elle a faites aux dernières élections sur le plan industriel? Qu'adviendra-t-il des emplois qu'elle a promis de créer? Elle ne le saura jamais, car le ministre n'aura pas à le lui dire. Voilà ce qui va se passer.

Mme Mailly: C'est ridicule et vous le savez.

M. Gauthier: Ce n'est pas ridicule. Je parie que d'ici quelques années, cette députée dira que le ministre a été injuste envers la circonscription de Gatineau, parce qu'il n'a pas annoncé ses intentions en ce qui concerne l'investissement, la création d'emplois ainsi que la recherche et le développement qui contribuent à créer des emplois.

Mme Mailly: Vous ignorez ce qui se passe dans ma circonscription, mais moi je le sais.

M. Gauthier: J'invite la députée à faire connaître publiquement son opinion sur cette question très importante. Nous voulons que le ministre nous dise comment le gouvernement procède. Nous ne voulons pas savoir quels sont les bénéfices des entreprises ni leur situation financière. Cela ne nous intéresse pas. Nous voulons savoir ce qu'on leur a promis. Quels sont les avantages que le ministre a promis d'accorder à une société étrangère désireuse de s'établir au Canada et quels sont les avantages importants que les Canadiens obtiendront en retour? Si le gouvernement concentre ses efforts sur des investissements beaucoup plus importants, il doit accorder davantage d'attention à chacun d'entre eux. Je le répète, rien ne l'empêche de nous informer tout en gardant secrets certains renseignements concernant les bénéfices, qui ne m'intéressent nullement. Je ne veux pas savoir si l'entreprise réalise ou non des bénéfices. Je veux savoir si elle présente des avantages pour les Canadiens.

Mme Mailly: Dans ce cas, vous vous intéressez aux bénéfices.

M. Gauthier: Ces amendements, que je ne peux malheureusement pas tous commenter, ont ceci de commun qu'ils visent à permettre aux députés et au public d'obtenir des renseignements et j'espère que les ministériels appuieront les motions présentées ou du moins qu'ils en parleront aujourd'hui.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai simplement quelques mots à dire au sujet des amendements à l'étude. Je voudrais m'adresser particulièrement à mes nouveaux amis, c'est-à-dire à tous les nouveaux députés conservateurs d'arrière-ban qui viennent de l'Ontario, du Québec et du reste du pays, pour leur parler des questions et des principes qui justifient ces amendements et qui se rapportent à la question du secret. Certains d'entre eux ont peut-être été libéraux autrefois, monsieur le Président.

M. Boudria: Soyez gentil.

M. Nystrom: S'ils ont suivi ce qui se passait au Parlement il y a quelques années, ils savent certainement que le parti conservateur a réclamé pendant très longtemps un gouvernement plus ouvert, reprochant au gouvernement d'agir trop en secret. Pourquoi le gouvernement Trudeau s'entourait-il de tant de secret? Pourquoi tout semblait-il confidentiel? Pourquoi la population ne pouvait-elle pas obtenir davantage de renseignements sur la façon dont le gouvernement administrait le pays? Voilà ce que nous rabâchait à satiété le parti conservateur. Vous vous souvenez sans doute que nous avons eu il y a de nombreuses années un leader parlementaire des conservateurs, très éminent, qui s'appelait Ged Baldwin et qui était originaire de Peace River. Ce dernier a présenté à maintes reprises un

projet de loi d'initiative parlementaire visant à renseigner davantage les citoyens sur ce que faisait le gouvernement. Il a fait beaucoup de bruit autour de cette question et a mené une véritable croisade à lui seul, avec beaucoup de talent, je dois le dire.

Je me souviens aussi de l'époque où l'ancien premier ministre, M. Joe Clark, a pris le pouvoir. Pendant son bref mandat, il accorda beaucoup d'importance à la transparence des activités du gouvernement, à l'accès à l'information et à la lutte contre le secret. Il nomma un groupe de travail spécial, et M. Baldwin fut . . .

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Et il s'est fait battre.

M. Nystrom: Joe Clark a été battu? Il a été battu par la personne qui est maintenant notre premier ministre. Je suppose que la majorité des députés d'en face ont voté pour l'actuel premier ministre (M. Mulroney) plutôt que pour notre bon ami de l'Alberta. Ce n'est pas ma faute; c'est vous qui avez pris cette décision, pas moi. Cela a été pendant longtemps une des priorités du parti conservateur. M. Walter Baker, qui a été leader parlementaire du parti conservateur pendant quelques années, accordait énormément d'importance à cette question. C'est M. Baker qui était leader du gouvernement à la Chambre quand le député de Yellowhead (M. Clark) était premier ministre. La transparence des activités gouvernementales devint grâce à lui une question très importante pour son parti, et il bénéficia dans ce domaine de l'appui d'un grand nombre de députés d'arrière-ban de tous les partis. Quand le gouvernement est nettement majoritaire, il est plus difficile d'obtenir des renseignements. Le cabinet a trop de pouvoir, et il en va de même pour le BPM, le BPC et les bureaux des divers ministres du cabinet. J'apprécie beaucoup la cohérence en politique. C'est une chose à laquelle le premier ministre actuel et son gouvernement ne nous ont pas encore habitués. Nous avons beaucoup entendu parler de l'important déficit . . .

• (1250)

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Je me pose une question sur la pertinence du discours, monsieur le Président. Je croyais que l'on parlait d'information qui devait être accessible au public, mais je crois que le député est en train de faire une dissertation politique plutôt que de parler sur l'information.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, en jetant un coup d'œil sur les amendements, l'honorable députée et tous les députés de cette Chambre verraient qu'ils ont une chose en commun. La raison pour laquelle ils ont été regroupés ensemble, c'est pour rendre des informations plus accessibles au public. Alors le discours tenu par l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) est tout à fait pertinent aux amendements.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je sais que la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a été élue pour la première fois le 4 septembre, mais le principe dont je viens de parler est très important dans l'histoire de son parti. Sous le leadership de M. Diefenbaker, de M. Stanfield, de M. Clark, c'était très important, et il y avait beaucoup de députés conservateurs qui ont parlé fortement de ce sujet pendant longtemps en cette Chambre, et nous avons proposé beaucoup de motions dans la même ligne de notre parti et le parti libéral également.

[*Traduction*]

Je donne peut-être l'impression d'être un peu trop conservateur. C'est probablement ce qui agace la députée. Désormais, j'éviterai de porter du bleu.

Le gouvernement prend la direction opposée. Le montant du déficit nous inquiète, parce que nous ne pouvons pas faire énormément de choses pour les Canadiens ordinaires. Malgré cela, les ministres ont embauché beaucoup de personnel et les chefs de cabinet reçoivent des salaires très élevés. Pour cette raison, la manie du secret va encore gagner du terrain et les ministres détiendront encore plus de pouvoir. Je pense que, dans deux ou trois ans, la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) sera profondément insatisfaite.

M. Langdon: Elle l'est déjà.

M. Nystrom: Le député d'Essex-Windsor affirme qu'elle est déjà insatisfaite. Pour ma part, je ne serai pas aussi méchant. Je pense qu'elle deviendra extrêmement déçue parce qu'elle n'aura pas accès à l'information et aux instruments dont elle a besoin pour défendre les intérêts de ses électeurs. Pour vous en convaincre, il suffit de solliciter l'avis des députés qui siègent à la Chambre depuis longtemps, surtout ceux qui étaient là quand les libéraux détenaient une imposante majorité, ou encore les députés d'arrière-ban des assemblées législatives provinciales qui n'ont pas les lois sur l'accès à l'information qu'ils devraient avoir. Demandez un peu à ces députés d'arrière-ban à quel point il est frustrant d'essayer d'obtenir les renseignements voulus pour défendre les électeurs.

J'ai du mal à comprendre ce qui se passe, monsieur le Président. Cette question a été tellement importante pour le parti conservateur et ses dirigeants pendant si longtemps. Quand les conservateurs ont choisi leur chef actuel il y a un an, ils ont choisi quelqu'un dont les principes étaient assez loin de la ligne Diefenbaker-Stanfield-Clark. Le nouveau chef partageait un grand nombre des idées du gouvernement Trudeau. En fait, il existe un vieux dicton en français.

[*Français*]

Plus ça change plus c'est pareil.

[*Traduction*]

Je pense que c'est exactement ce qui se passe. Je vois un député du Québec qui est d'accord. Une grande partie de ce que nous voyons aujourd'hui en matière de secret . . .

Mme Mailly: De votre part.

M. Nystrom: La députée de Gatineau m'interrompt encore une fois. J'aimerais bien la voir se lever pour prendre la défense de ce manque de disponibilité de l'information et de ce rideau de secret dont le gouvernement essaie d'enrober ce projet de loi. Ce n'est certainement pas dans la tradition de son parti. Je me demande ce qu'elle a fait toutes ces dernières années.

La question est grave, et je pense que les députés de l'arrière-ban devraient se révolter contre ce principe. Lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils ne cessaient, discours après discours, de pousser l'arrière-ban à la révolte. Les députés sont élus pour représenter leurs électeurs. Nous sommes élus pour faire tout ce que nous pouvons pour nos électeurs. Nous ne sommes pas élus pour être aux ordres des dirigeants, du CPM ou du BCP. Nous sommes élus pour leur demander des comptes. Nous sommes élus pour représenter nos électeurs. Nous avons besoin des instruments requis pour accomplir cette tâche. Et ces instruments, nous ne les aurons pas si tous les textes de loi soumis à la Chambre sont entourés de secret. Je suis très déçu. Après le 4 septembre, un grand nombre de nouveaux députés sont arrivés à la Chambre, notamment la députée de Gatineau.

[*Français*]

Il y en a beaucoup d'autres au Québec.

[*Traduction*]

Il y en a également beaucoup de l'Ontario et des autres provinces. J'espérais voir s'ouvrir un nouveau chapitre dans la vie politique au Canada. Je croyais que le gouvernement serait plus transparent, moins secret et qu'il transformerait effectivement notre institution, afin que nous puissions devenir les véritables législateurs que doivent être les députés. Mais il n'en est rien. Nous avons un gouvernement qui jouit d'une immense majorité et un premier ministre qui se préoccupe de son image et gouverne par sondages. Les députés de l'arrière-ban obéissent au doigt et à l'œil alors qu'ils devraient se rebeller. Ils devraient avoir le courage de leurs convictions. Ils devraient répondre de leur parti à la Chambre et devant les Canadiens sur des questions aussi importantes que le secret.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, qu'est-ce que tout cela a à voir avec le projet de loi? Le député est en train de parler de la structure, de l'administration, de la politique, des députés d'arrière-ban d'une façon qui n'est pas complimentaire, et cela n'a rien à voir avec son sujet.

[*Traduction*]

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La députée de Gatineau (M^me^ Mailly) a l'occasion de parler si elle veut contester les déclarations du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Elle ne devrait pas faire des rappels au Règlement fallacieux en insinuant qu'il ne parle pas du projet de loi, alors qu'il parle du secret qui est le principal objet de toute cette série d'amendements. C'est tout bonnement inadmissible, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Je rappelle à tous les députés que, d'une façon générale, ils doivent parler des motions proprement dites plutôt que du projet de loi. La présidence groupe ces motions selon un certain nombre de dénominateurs communs. Dans le cas qui nous occupe, le dénominateur commun est la responsabilité publique dans le contexte du projet de loi. A cet égard, je rappelle à la députée de Gatineau que le discours du député de Yorkton-Melville est conforme au Règlement en raison de ce dénominateur commun.

M. Nystrom: Je voudrais avoir plus de temps, monsieur le Président. Je lirais toutes les motions à la députée de Gatineau. Elles portent toutes sur le secret, la franchise, la disponibilité et l'accessibilité. C'est un principe très important que beaucoup de députés conservateurs de l'arrière-ban ont manifestement laissé tomber.

En guise de conclusion, je voudrais citer les propos d'un ancien commissaire de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, M. Howarth. Il a dit ceci: «Pour moi, la critique la plus révélatrice était le fait qu'on nous reproche de tout faire dans le secret.» Autrement dit, le gros problème qu'il avait en qualité de commissaire de cette agence, c'est que l'opération se déroulait dans le secret. «Les gens nous accusent d'utiliser des méthodes arbitraires et ainsi de suite. On supposait bien entendu que le gouvernement et l'Agence voulaient procéder de la sorte pour cacher leurs méfaits et ainsi de suite. En vérité, c'est le Parlement qui avait rédigé la loi et l'Agence n'avait pas le choix: elle devait tout cacher.»

Le président suppléant (M. Charest): La période de 10 minutes est écoulée. Allons-nous dire qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, comme les résultats des sondages indiquent que leur popularité baisse de jour en jour, les progressistes conservateurs de l'Ontario ont pu compter sur l'aide du «grand bonhomme» lui-même, qui a volé à leur secours.

Ils ont fait des émissions télévisées, des films et toutes sortes de séances de photographie avec le premier ministre (M. Mulroney), son homologue provincial et l'ambassadeur des pluies acides en personne, qui gagne un dollar par an. Le premier ministre a-t-il laissé entendre à son homologue ontarien que le thème utilisé lors de la campagne électorale de l'été dernier, «L'heure du changement est venue, à la longue, le pouvoir corrompt», serait fort à propos?

Le premier ministre a-t-il indiqué à M. Miller comment faire des promesses par centaines et ne pas les tenir, ou comment dire aux gens comment cesser les nominations par favoritisme politique ou comment accorder des contrats de publicité; autrement dit, comment se moquer de la population de la province?

Le premier ministre dira peut-être à Frank Miller qu'il est peu judicieux de se cacher pendant une campagne électorale et qu'il devrait sortir dans la rue tous les jours et se regarder toute la nuit à la télévision, comme il le fait lui-même. Brian aime Frank, Frank aime Brian, mais, ce qui est le plus important, Brian aime Brian.

Cette admiration réciproque ne leur fera pas gagner les élections en Ontario et la performance du premier ministre jusqu'ici n'a guère impressionné les électeurs de la province, pas plus que celle de M. Miller au cours de cette campagne. C'est un gouvernement libéral qui sera élu jeudi.

* * *

LA RADIODIFFUSION

L'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POLITIQUE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le ministre des Communications (M. Masse) a annoncé l'établissement d'un groupe de travail sur la politique en matière de radiodiffusion; des nominations seront annoncées sous peu. Le mandat confié à ce groupe comporte de graves lacunes. Il viole l'esprit et la lettre des promesses faites précédemment par le parti conservateur de consulter les milieux artistiques et culturels.

Tout d'abord, les services publics de radiotélédiffusion seront sérieusement restreints. Il n'y aura aucune audience publique. Les groupes et les particuliers intéressés qui ne seront pas invités à témoigner aux audiences tenues à huis clos devront attendre jusqu'à l'an prochain pour obtenir un débat public après la publication d'un Livre blanc et son renvoi au comité permanent des communications et de la culture. Voilà qui est inqualifiable, pour un gouvernement qui avait promis de consulter le monde artistique.

En deuxième lieu, le mandat préjuge les conclusions. En dépit du fait que les Canadiens et le monde artistique voudraient confier un rôle accru à la radiodiffusion publique, le groupe de travail est chargé dès le début d'affaiblir davantage Radio-Canada en faveur des réseaux privés. Néanmoins, c'est un fait bien connu que les réseaux et les stations privés n'ont jamais offert une proportion importante d'émissions canadiennes, de sorte qu'il est indispensable de renforcer le rôle de Radio-Canada si l'on veut renforcer le secteur de la télédiffusion canadienne.

Le ministre a manifesté une tendance marquée à donner préséance à ses accointances conservatrices sur la compétence professionnelle quand il s'est agi d'accorder une aide aux milieux artistiques et à faire des nominations jusqu'ici dans le domaine des arts. Nous avons donc raison de nous inquiéter de ces nominations à venir. Le monde artistique et culturel a-t-il été consulté . . .

M. le Président: Je dois signaler à la députée que son temps de parole est expiré.

Article 21 du Règlement

LA CHARTE DES DROITS

LES ARTICLES SUR L'ÉGALITÉ—FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU WOMEN'S INSTITUTE

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, au moment de l'entrée en vigueur de l'article de la Charte des droits sur l'égalité, il est bon de rappeler ceux qui sont à l'origine de cet événement historique. Je parle des divers organismes qui se sont battus pendant des décennies pour que l'on reconnaisse les droits des femmes.

Citons en particulier le Women's Institute qui a un réseau de sections dans tout le Canada et environ 2,000 membres au Manitoba. Ces dernières années, l'Institut a travaillé à la promotion de l'idée de pensions pour les conjoints au foyer et à l'obtention de meilleurs programmes pour aider les femmes battues et pour combattre la violence familiale. Il a contribué de façon remarquable aux travaux de la Commission de réforme du droit de la famille et du comité Fraser sur la pornographie et la prostitution. Cette organisation travaille également avec des groupes internationaux affiliés à promouvoir une meilleure nutrition et à fournir des approvisionnements en eau saine.

On a toujours associé les fermières et le Women's Institute et, de fait, cet organisme est fortement enraciné dans le milieu rural. Cette année, le thème de l'Institut au Manitoba est «Horizons illimités», et je suis heureux que la section manitobaine ait choisi de célébrer sont 75e anniversaire en tenant son congrès à Brandon.

Le Parlement peut se féliciter d'avoir adopté l'article sur l'égalité et d'autres mesures dans le même sens, mais il ne faut pas oublier les organismes comme le Women's Institute qui nous ont rappelé le message sans relâche jusqu'à ce que nous comprenions.

* * *

L'IMMIGRATION

ERNST ZUNDEL—ON DEMANDE DE LE DÉPOUILLER DE SA QUALITÉ D'IMMIGRANT REÇU

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, hier le 29 avril, un juge indépendant, nommé par le ministère de l'Immigration, a ordonné que M. Ernst Zundel perde sa qualité d'immigrant reçu et qu'il soit expulsé. Je me félicite de cette décision. M. Zundel a en effet été reconnu coupable le 28 février dernier d'avoir sciemment fait de la propagande haineuse. D'après lui, le meurtre par les nazis de six millions de Juifs n'aurait été en réalité qu'une supercherie organisée par les Juifs. Le 25 mars, il a été condamné à 15 mois de prison; cette sentence entraîne obligatoirement son expulsion en vertu de la loi actuelle.

Il convient de signaler que le parlement ouest-allemand vient de se doter d'une loi en vertu de laquelle il est criminel de nier que les Nazis ont exécuté des millions d'innocents au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Le Canada accueille généreusement les nombreux ressortissants de tous les pays du monde, qui souhaitent s'établir ici. Mais nous devons refuser d'accepter tous les Ernst Zundel du monde. Notre pays ne saurait servir d'abri aux hérétiques qui tissent volontairement des mensonges visant à peiner et à angoisser une certaine collectivité. Cet homme n'est même pas le bienvenu en Allemagne, son pays d'origine. Il ne l'est évidemment pas au Canada.

Article 21 du Règlement

LES CHEMINS DE FER

L'IMPOSITION D'UN PLAFOND AU TARIF-MARCHANDISES SUR LE GRAIN

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les amendements à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest qui ont été présentés vendredi dernier montrent à quel point le gouvernement prend les gens de l'Ouest pour des naïfs. Il a imposé un plafond au tarif-marchandises pour une durée de deux ans et ce, une semaine avant que la CCT ne présente son rapport sur les nouveaux tarifs prévus pour l'année-récolte 1985-1986.

Il est bien connu dans l'Ouest que les nouveaux tarifs seront nettement inférieurs puisque le volume des expéditions a diminué. Il est fort improbable que les tarifs pour 1986-1987 atteignent le niveau de ceux de cette année. Ce gel n'est qu'un miroir aux alouettes car il n'épargnera pas un sou aux producteurs.

Durant la campagne électorale, les conservateurs ont promis de geler les tarifs aux niveaux de l'année dernière. Cela aurait aidé les agriculteurs. Manifestement, ce gel est sans signification.

La Loi sur le transport du grain de l'Ouest était une mesure législative extrêmement complexe. Cependant, le gouvernement a choisi de ne la modifier que très peu. Manifestement, il se rend compte maintenant qu'il s'agissait d'un projet de loi extrêmement bien conçu. Il est également intéressant de remarquer que le ministre a choisi de présenter ces amendements avant le dépôt du rapport Hall. Il a préféré ne pas aborder la question difficile de la méthode de paiement. Il sera intéressant d'entendre l'opinion du ministre sur la méthode de paiement, maintenant qu'il doit, enfin, prendre position.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PROJET DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) et le premier ministre (M. Mulroney) continuent de préconiser le libre-échange avec les États-Unis. Je crois qu'une telle initiative serait désastreuse pour tous les agriculteurs du Canada.

Assurément, pareille décision remettrait en cause les mesures de soutien destinées à aider les agriculteurs et les consommateurs. De même, il faudrait remettre en question l'existence des offices de commercialisation.

Depuis toujours, les États-Unis ont eux-mêmes fait obstacle à la liberté relative des échanges avec le Canada. Ce qu'ils souhaitent c'est que le Canada suive les règles établies par eux-mêmes: au profit de qui? Sûrement pas du Canada, d'après moi.

[Français]

L'ÉNERGIE

LA SITUATION DU PRIX DE L'ESSENCE AU QUÉBEC

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, j'aimerais informer cette Chambre que, après quelques mois de travail, la situation du prix de l'essence s'est sensiblement améliorée au Québec. Les automobilistes des régions de Portneuf et de Montréal, y compris Laval, peuvent faire le plein actuellement à rabais. Le prix de l'essence ordinaire qui était de 59.9 cents le litre oscille actuellement entre 49 et 51 cents le litre dans les circonscriptions comme Portneuf et Champlain, et entre 51 et 56 cents le litre dans la région de Montréal.

Monsieur le Président, j'ai toujours cru que cela était réaliste. J'ai promis que je continuerais à me battre contre toute hausse abusive dans ce secteur, et la situation actuelle commence à me donner raison. Je profite de l'occasion pour exprimer ici mes remerciements à tous ceux qui ont coopéré pour faire avancer ce dossier au profit des consommateurs québécois et canadiens, à savoir les médias, les associations de consommateurs et les consommateurs eux-mêmes.

J'encourage mes collègues députés des trois côtés de la Chambre à unir nos efforts à appuyer la nouvelle politique de notre gouvernement. Tous ces efforts investis jusqu'à présent portent visiblement fruit en laissant agir les forces naturelles du marché, ce que, personnellement, j'ai toujours prêché depuis les 20 dernières années.

* * *

• (1410)

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA COMPLEXITÉ

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 30 avril et d'innombrables Canadiens peinent pour terminer et poster leur déclaration d'impôt avant l'échéance de minuit. Ce rite annuel en dit long sur l'utilité des échéances et sur la complexité de nos lois fiscales.

Un des principes fondamentaux d'un pays démocratique veut que les citoyens comprennent la loi en vertu de laquelle on leur réclame une part de leur propriété. Or notre Loi de l'impôt sur le revenu, telle que libellée et relibellée, modifiée et remodifiée ici au Parlement depuis plus de 60 ans, est devenue incompréhensible. Les gens ne comprennent pas vraiment nos lois fiscales. Ils comprennent cependant les résultats de ce lourd appareil fiscal qui fait des merveilles. Quand des petites et moyennes entreprises paient des impôts alors que bon nombre de grandes entreprises n'en paient aucun, et quand le pompiste en paie alors que le propriétaire de la Cadillac dont il fait le plein n'en paie aucun, les gens comprennent qu'une réforme s'impose.

Je félicite notre nouveau ministre du Revenu national (M. Beatty) d'humaniser la perception des impôts et de proclamer une charte des droits du contribuable. Je comprends également que notre ministre des Finances (M. Wilson) ne veuille pas apporter des modifications importantes au régime fiscal afin de ne pas en altérer le caractère prévisible qui joue un rôle utile dans la planification des investissements et la reprise de l'économie. Pourtant, en fin de compte, il ne suffira pas de mater et de civiliser le régime fiscal actuel.

Le moment approche où il faudra appliquer sous une forme judicieuse un taux d'imposition uniforme. Grâce à un taux uniforme bien conçu, les contribuables canadiens comprendront le régime fiscal, et le Canada se rapprochera davantage de l'idéal démocratique d'un pays doté de . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Français*]

LES PROVINCES

L'ÉLECTION DU CANDIDAT LIBÉRAL HUBERT SEAMANS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, lundi 29 avril sera désormais une date mémorable pour la population et surtout pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick. En effet, hier soir, les gens de Riverview ont élu avec une majorité écrasante, le candidat libéral, Hubert Seamans . . .

Des voix: Bravo!

M. Robichaud: . . . qui a gagné par plus du double des voix, ce comté que l'on considérait comme une forteresse conservatrice. On n'a qu'à se rappeler que ce comté a été pendant 33 ans sous la banière conservatrice.

Monsieur le Président, pour le régime Hatfield c'est le commencement de la fin. Cette population du Nouveau-Brunswick a émis un message très clair et sans équivoque en rejetant l'attitude et le comportement du gouvernement de cette province. La population a aussi lancé un message très clair d'insatisfaction au très honorable premier ministre de ce pays (M. Mulroney) ainsi qu'au ministre de la Justice (M. Crosbie) et au solliciteur général du Canada (M. MacKay) face à leur attitude tout à fait déplorable dans le litige qui impliquait dernièrement le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Devant l'insatisfaction grandissante des citoyens du Nouveau-Brunswick, le premier ministre ne croit-il pas nécessaire et impérieux d'établir une enquête publique . . .

M. le Président: Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

REVENU CANADA

L'ATTITUDE PLUS HUMAINE DU MINISTÈRE À L'ENDROIT DES CONTRIBUABLES

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, le 30 avril, c'est-à-dire aujourd'hui, est le dernier jour pour remplir la déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers.

Les Canadiens ont remarqué avec plaisir diverses améliorations importantes qui ont été apportées au régime fiscal par le ministre du Revenu national, lequel s'intéresse beaucoup à la question. Ainsi, le fardeau de la preuve renversé, en vertu duquel les contribuables étaient considérés comme coupables tant qu'ils n'avaient pas prouvé leur innocence, a été éliminé; les contribuables ne sont plus obligés de verser les impôts litigieux tant qu'ils n'ont pas eu l'occasion de défendre leur point de vue; les services de renseignements téléphoniques sont assurés pendant un plus grand nombre d'heures; une directive demande désormais aux fonctionnaires du ministère de communiquer avec les contribuables qui ont des arriérés d'impôt avant d'intenter des poursuites; les lettres écrites aux fins de perception et les avis de cotisation ont été reformulés en vue de donner des renseignements complets d'une façon claire et polie; enfin, les quotas tyranniques ont été éliminés.

L'époque du mépris, du dédain, de l'arrogance, des quotas et de l'attitude tyrannique des services de perception du ministère est révolue. Nous avons maintenant une déclaration des droits des contribuables qui énumère les droits fondamentaux que la politique du gouvernement confère aux contribuables, c'est-à-dire le droit au respect de la vie privée et à la confidentialité, le droit à une analyse indépendante des faits et le droit à une vérification impartiale avant le paiement de l'impôt.

En vertu du nouveau système, qui présume que les Canadiens sont honnêtes et qu'ils devraient donc être traités poliment et pouvoir obtenir les renseignements nécessaires à temps, les Canadiens peuvent, pour la première fois, s'attendre à être traités équitablement par Revenu Canada, sur tous les plans.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION DE PRÉSUMÉS CRIMINELS DE GUERRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, depuis deux jours, quelque 3,000 victimes de l'holocauste nazi et leurs familles sont réunies ici, à Ottawa. C'est avec consternation et indignation que ces victimes et leurs familles ont lu, dans les journaux de ce matin, une dépêche de Washington selon laquelle le Bureau des enquêtes spéciales des États-Unis, qui a été établi en 1978 pour retracer les présumés nazis qui se cachent dans ce pays, aurait découvert qu'un individu habitant les États-Unis avait commis des crimes de guerre et qu'il avait choisi de venir au Canada.

Un dénommé Juozas Kisielaitis du Massachusetts est venu au Canada pour éviter d'être jugé aux États-Unis à la suite de l'enquête menée par le Bureau des enquêtes spéciales. Les documents que détient le gouvernement prouvent sans conteste que cet individu a collaboré avec les nazis à la persécution des Juifs alors qu'il servait dans la Schutzmannschaft, un bataillon militaire de sa Lituanie natale. Il semble que cet individu ait passé sous silence son temps de service dans cette unité quand il est entré d'abord aux États-Unis puis au Canada.

J'espère que notre gouvernement va reconnaître que le Canada ne doit pas servir de refuge à des criminels de guerre nazis venus d'autres parties du monde, que notre gouvernement et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ Macdonald) vont prendre les mesures qui s'imposent pour mener . . .

M. le Président: A regret, je dois informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE CONTENU DU PROCHAIN BUDGET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Un jour, il a dit, ici même, qu'il prévoyait présenter le budget en avril. Puis, un dénommé Frank Miller a été élu chef du parti progressiste conservateur de l'Ontario et a déclenché des élections. Le budget du ministre des Finances contient-il quelque chose qui risque tellement d'ennuyer les électeurs de l'Ontario qu'il a préféré attendre la semaine du 20 mai pour le présenter?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition essaie de me faire mordre à l'hameçon. Si je présente le budget au cours de la troisième semaine de mai, c'est pour une raison bien simple. Nous tenions à inclure dans le budget certaines propositions excellentes résultant de la conférence économique nationale. Tous les députés savent que nous avons également consulté de façon intensive des représentants de toutes les régions du pays, de toutes les couches sociales et de tous les secteurs de l'économie. Le budget doit tenir compte de leurs opinions. Voilà la raison de ce retard.

LE PRIX DE L'ESSENCE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la réponse que j'ai pêchée là mérite d'être rejetée à l'eau.

M. Clark (Yellowhead): Attention, John!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le vice-premier ministre comprend certainement ce que je veux dire. Les lacs de sa région sont encore gelés.

Le premier ministre de l'Ontario est venu à Ottawa, profondément inquiet, pour parler au premier ministre du maintien des quotas d'importation sur les automobiles japonaises et de l'instauration d'une taxe sur l'essence à la pompe pour compenser l'accord énergétique, mais il est retourné chez-lui les mains vides.

Combien de plus les consommateurs canadiens vont-ils devoir payer l'essence à la suite du prochain budget du ministre? Selon les évaluations de son ministère, combien d'emplois cette augmentation de la taxe sur l'essence va-t-elle nous faire perdre? Pour être plus précis, peut-il confirmer que l'augmentation de 22c. le gallon du prix de l'essence entraînera la disparition de 55,000 emplois, rien qu'en Ontario?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les chiffres du chef de l'opposition datent sans doute de la période allant de 1980 à 1983 où le prix de l'essence a augmenté d'environ $1 le gallon en Ontario. Nous avons perdu des milliers d'emplois à cause du Programme énergétique national qu'il a lui-même critiqué. Nous avons dit que l'Accord de l'Ouest que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé il y a environ un mois aurait un impact très positif sur l'économie en créant des emplois d'un bout à l'autre du pays et notamment en Ontario.

• (1420)

LES QUOTAS SUR LES IMPORTATIONS D'AUTOMOBILES— L'INCIDENCE D'UNE SUPPRESSION POSSIBLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le ministre était vraiment certain de la véracité de cette déclaration, il n'aurait pas retardé la présentation de son budget. Hier, j'ai demandé sans succès au ministre de l'Expansion industrielle régionale ce qu'il adviendrait des négociations avec le Japon au sujet de la prolongation des quotas sur les importations d'automobiles japonaises. Nous avons obtenu une réponse pour le moins tortueuse. Cela ne m'a pas étonné. Je voudrais demander au ministre des Finances si son ministère a évalué le nombre d'emplois que nous allons perdre si les quotas sur les importations d'automobiles japonaises ne sont pas maintenus. S'agit-il bien de 20,000 à 25,000 emplois?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition doit savoir que 122,000 nouveaux emplois ont vu le jour depuis le début de septembre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Combien en avons-nous perdu?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Depuis que ces statistiques ont été publiées, l'économie canadienne a donné d'autres signes d'améliorations. J'ai attiré son attention aujourd'hui sur les nouveaux chiffres que le Conference Board a publiés quant au degré de confiance du monde des affaires. Il s'est amélioré par rapport à ce qu'il était il y a trois ou quatre ans. Cela montre que les Canadiens font confiance au nouveau gouvernement. Les décisions que nous allons prendre quant aux importations d'automobiles japonaises vont certainement renforcer cette tendance.

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU TIERS-MONDE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

A la lumière de la déclaration faite hier soir à Londres par le premier ministre à l'effet qu'il a l'intention de parler au nom du Tiers-Monde à Bonn cette semaine, est-ce que le vice-premier ministre pourrait nous dire si le gouvernement a l'intention de réviser les coupures draconiennes qu'il a faites au programme de l'ACDI l'automne dernier de façon que les observateurs mondiaux puissent reconnaître que le premier ministre du Canada ne fait pas le contraire de ce qu'il prêche, et est-ce que le vice-premier ministre pourrait informer cette Chambre si le premier ministre du Canada a l'intention de demander au Président Reagan de changer sa politique monétaire de telle façon que les taux d'intérêt qui étranglent le Tiers-Monde puissent diminuer afin qu'ils puissent satisfaire à leurs obligations très graves?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est bien connu, même par le député de Saint-Maurice, que les vraies réductions dans le budget de l'ACDI étaient imposées au Canada par le gouvernement libéral l'été dernier.

En ce qui concerne l'obligation canadienne notée par le premier ministre, c'est une obligation acceptée par notre gouvernement. Le premier ministre a l'intention de continuer à jouer un rôle important pour assurer que les intérêts du Tiers-Monde soient représentés au sommet de Bonn.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VISITE DU PREMIER MINISTRE EN ANGLETERRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, la réponse du ministre m'étonne beaucoup. De son propre aveu, nous n'atteindrons pas l'objectif fixé à 0.7 p. 100 de notre PNB et que notre gouvernement avait prévu d'atteindre.

Je voudrais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre. Étant donné ce qui se passe à Londres ces jours-ci, alors que le style l'emporte à nouveau sur le fond et que le gouvernement s'empresse d'oublier ses promesses, le vice-premier ministre ferait-il savoir au premier ministre que les Canadiens n'aiment pas qu'il fasse fi de nos institutions, ainsi qu'il l'a fait à Québec lorsqu'il a ignoré le gouverneur général pour se donner des airs de président, et comme il le fait actuellement en Angleterre, en essayant d'utiliser la monarchie pour se faire bien voir? N'est-il pas temps que le premier ministre du Canada délaisse le spectacle et se mette au travail?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ignore quels reportages le député a vus de la visite du premier ministre du Canada en Angleterre, mais tout ce que j'ai vu me semble très positif, à moi et à la plupart des Canadiens sensés.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Les propos qui nous parviennent du milieu des affaires londonien sont encourageants, car ils dénotent un changement de cap de la part des Britanniques. Cette nouvelle orientation me paraît positive. Réjouissons-nous, du moins, que notre premier ministre ne se soit pas amusé à glisser sur les rampes à Buckingham Palace ni à faire des pirouettes.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES CONTRATS CONCERNANT DES SYSTÈMES DE SURVEILLANCE PAR SATELLITES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. On vient d'annoncer que son ministère a signé deux contrats pour mettre en place des systèmes de surveillance par satellites. Or, un représentant de son ministère a déclaré que ces contrats n'avaient rien à voir avec la modernisation du réseau de première alerte. Si c'est le cas, à quoi servent ces deux contrats?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le comité permanent vient d'avoir une réunion au cours de laquelle le critique en matière de défense s'est carrément distancié de questions légitimes comme celle que le chef du Nouveau parti démocratique vient de poser. Je tiens à réaffirmer que les deux contrats en question, qui ont été signés non pas par le ministère de la Défense nationale, mais bien par le ministère des Approvisionnements et des Services, n'ont rien à voir avec le Système d'alerte du Nord. Ils relèvent de la compétence du chef de la recherche et du développement du ministère et des deux entreprises en question. La Spar Aerospace et, si je ne m'abuse, la Canadian Astronautics Limited, doivent, en vertu de ces contrats, examiner dans le détail toute la question d'un système de surveillance par satellites. Il s'agit tout simplement de contrats qui permettront d'examiner tous les aspects que comporte un système de surveillance par satellites.

ON DEMANDE UN MORATOIRE SUR L'OCTROI DE CONTRATS RELATIFS À L'ESPACE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre nous dit-il que le gouvernement a engagé quelqu'un pour élaborer sa politique? Avant que d'autres contrats ne soient adjugés pour ce système de surveillance par satellites ou qu'on militarise davantage l'espace, le ministre pourrait-il s'engager à ce qui suit: Qu'aucun autre contrat ne soit octroyé tant que le gouvernement n'a pas pris une décision—qui doit être négative, selon nous—au sujet de la guerre des étoiles ou tant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'aura pas présenté son Livre vert sur la politique étrangère qu'on nous promet depuis des mois? Bref, le gouvernement cessera-t-il de nous amener peu à peu à jouer un rôle dans l'espace, et plus particulièrement à participer à la militarisation de l'espace à laquelle les Canadiens en particulier, et de nombreux autres pays, s'opposent?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cela n'a absolument rien à voir avec la militarisation de l'espace ni avec ce que le député entend par guerre des étoiles. Cela n'a rien à voir non plus avec le Système d'alerte du Nord. Si nous suivions ses recommandations et n'octroyions aucun contrat de recherche et de développement, ce serait mettre un frein à toute initiative que le gouvernement pourrait désirer prendre dans le domaine de la recherche.

Je peux lui garantir à nouveau, bien que d'aucuns tentent d'effrayer les gens, comme l'a fait le député de Winnipeg-Fort Garry dans un article que j'ai lu aujourd'hui, que l'objectif de ces projets de recherche est d'élaborer le cadre d'un système de surveillance par satellites—et cela ne signifie pas n'importe quelle structure dans l'espace—capable d'assurer la surveillance de notre espace aérien et de nos eaux côtières. Nous réalisons cet objectif, à l'heure actuelle, par d'autres moyens. Un autre objectif consiste à relever les techniques essentielles à la mise au point d'un système de ce genre qui nécessitent le financement immédiat de recherches. C'est là l'objet de ces travaux exploratoires.

• (1430)

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ce que le ministre avait à dire. Étant donné que, du moins par le biais de ces contrats, nous nous sommes maintenant engagés à dépenser des sommes énormes pour la recherche spatiale, recherche qui est liée d'une certaine façon à notre système de radar et qui peut avoir quelque rapport avec la modernisation de notre ligne DEW et peut-être avec le système de la guerre des étoiles, le ministre présentera-t-il très bientôt à la Chambre des communes une déclaration de politique concernant l'attitude du gouvernement canadien à l'égard de la militarisation de l'espace? Puis, en tant que vice-premier ministre, va-t-il s'engager, après avoir consulté le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à produire la rétrospective sur la politique étrangère que son gouvernement a promise et à ne pas signer entre-temps de contrats qui pourraient éventuellement nous lier aux États-Unis ou à toute autre puissance impliquée dans la militarisation de l'espace?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. C'est là une question fort longue.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je demanderai au député de me dire en quoi les divers volets de la question qu'il vient de poser diffèrent de ses deux tentatives antérieures en vue de lier à ses propres fins politiques ces deux contrats de recherche à la guerre des étoiles et à la militarisation de l'espace sidéral. Cela est absolument non fondé et totalement faux. L'honorable chef du Nouveau parti démocratique tente sciemment de déformer la question.

Quant à savoir si nous avons conclu tout autre contrat de cette nature au moindre lien avec ce avec quoi il essaie d'en établir un, la réponse est tout simplement non.

Pour ce qui est du Livre vert sur la politique étrangère, je laisse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le soin de répondre à la question puisqu'elle relève directement de sa compétence.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Au cours des dernières élections, l'actuel ministre des Finances a évoqué une stratégie aérospatiale qui amalgamerait Canadair et de Havilland afin d'en faire une société prospère qui serait vendue et privatisée ultérieurement. Il semble qu'après les élections, le ministre ait dû se soumettre à d'autres décisions et, en l'absence d'une stratégie pour l'avenir, les deux entreprises sont menacées soit d'être vendues, soit de servir d'appât à un éventuel entrepreneur de l'État. Les ventes de ces sociétés se sont effondrées en raison de cette tactique, car, comme le ministre le sait sans doute, les acheteurs éventuels d'aéronefs ont peur de se retrouver avec des orphelins sur les bras.

Dans le cas de de Havilland, quelles mesures le ministre a-t-il prises pour assurer l'avenir de cette société? Qu'a-t-il fait pour autoriser la poursuite de la recherche et du développement? Quelle partie des 150 millions de dollars accordés à de Havilland dans le budget actuel sera effectivement utilisée pour la recherche et le développement?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je tiens à assurer le député que s'il prend la peine tout à l'heure de lire les rapports annuels de ces deux sociétés, il constatera avec infiniment de plaisir qu'elles y affichent des résultats meilleurs que les années précédentes et qu'il n'est pas question d'une suppression quelconque de l'aide, comme il le laisse entendre. En bref, nous conservons ces deux sociétés tout en sondant d'éventuels acheteurs avec l'optique d'une privation et du maintien de leur existence au Canada.

LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre consent à nous donner vaguement l'assurance que des négociations seraient en cours en vue d'une vente éventuelle. Toutefois, sachant que des milliers d'emplois à la société de Havilland et chez ses sous-traitants sont en jeu, ne pense-t-il pas que les Canadiens seraient en droit d'en savoir plus sur la stratégie aérospatiale du gouvernement et d'avoir des garanties de maintien des emplois et de maintien en activité de l'entreprise?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Je pense encore une fois que le porte-parole du parti de l'opposition officielle devrait se souvenir que ce sont les députés de son propre parti qui ont passé dix ans à créer les difficultés que connaît maintenant le Canada avec ces deux sociétés de la Couronne. Je pense que nous pouvons tout de même prendre quelques mois pour essayer de les faire redevenir viables et rentables et de trouver de bons acquéreurs pour les laisser retourner au secteur privé.

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ WHITE FARM EQUIPMENT—LA VENTE DES AVOIRS AMÉRICAINS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Il a recommandé la patience en ce qui concerne la White Farm Equipment à Brantford. En fait, la Borg-Warner vient d'annoncer qu'elle vendra aux enchères le 29 mai prochain une partie des avoirs américains dans la White Farm Equipment portant ainsi le coup de grâce à quelque 370 travailleurs canadiens. Le ministre va-t-il enfin accepter d'intervenir de toute urgence en déclarant à la Borg-Warner qu'il s'oppose à pareille vente et en s'engageant officiellement à garantir des prêts qui assureront la survie de cette entreprise canadienne que contrôlent des Canadiens?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, nous avons là l'exemple d'un socialiste qui préconise un arnaque extra-territorial. Les avoirs dont il a parlé se trouvent tous aux États-Unis. La dette que la Borg-Warner espère liquider grâce à la vente de ces avoirs a été contractée en totalité par l'entreprise américaine, et sa contrepartie canadienne n'a absolument rien à y voir.

ON DEMANDE DES GARANTIES DE PRÊTS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, en fait, le ministre avait déjà fait connaître son intention de communiquer avec la Borg-Warner. Celle-ci a déjà entrepris d'exécuter son projet, d'où la grande importance du rapport. L'entreprise estime urgent de réaliser ses avoirs. Le ministre va-t-il se joindre à ses collègues ontariens qui ont accepté de garantir 10 millions de dollars en prêts pour cette usine, et prendre le même engagement qu'eux au nom de son gouvernement, de façon à ce que les travailleurs de Brantford puissent ne pas craindre l'avenir?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député a au moins fait porter sa question supplémentaire sur un sujet intéressant le Canada. Je dois lui répondre que les pourparlers se poursuivent. Nous espérons réussir à conclure une entente avec le secteur privé afin que cette entreprise n'ait pas à fermer; mais pour l'instant nous n'avons rien à annoncer.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LE PROJET DE PRISE DE POSSESSION DE LA CANADIAN PORCELAIN COMPANY

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et concerne l'achat proposé de la Canadian Porcelain Company, de Hamilton, par la Lapp Company de New York. Cette prise de possession inquiète beaucoup les travailleurs qui craignent pour leur sécurité d'emploi. Le ministre exercera-t-il ses pouvoirs, en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, pour empêcher cette prise de contrôle qui ne sert ni l'intérêt de la ville de Hamilton ni celui des employés de la compagnie?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, cette question est très similaire à celle qui m'a été posée hier. Depuis, nous avons parlé à des représentants de Peat Marwick, le principal syndic. Nous leur avons fait part de nos craintes et demandé une explication complète sur leur position en ce qui concerne l'administration des biens de la société. Nous espérons avoir ces renseignements aujourd'hui ou au plus tard demain.

ON DEMANDE QUE LA LOI SUR L'INVESTISSEMENT SOIT MODIFIÉE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre n'admettra-t-il pas, maintenant, comme les députés de l'opposition le répètent au comité depuis des jours et des jours, que le projet de loi C-15 sur Investissement Canada ne contient pas les pouvoirs nécessaires pour empêcher que ce genre de chose se produise à l'avenir? Présentera-t-il des amendements à cette mesure législative de façon à protéger les travailleurs canadiens?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme c'est souvent le cas chez les députés de l'opposition, ils sautent trop facilement à des conclusions hâtives.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES SEMIS DU PRINTEMPS—ON DEMANDE DES PAIEMENTS ANTICIPÉS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Le ministre sait sans doute que bien des agriculteurs ont maintenant reçu un acompte conformément à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, mais il n'ignore sans doute pas non plus le fait que le quart seulement des agriculteurs de l'Ouest avaient droit à ces acomptes et que par conséquent le quart des agriculteurs n'ont aucune autre source de garantie d'emprunts pour leur permettre de faire leurs semis. Il y a quatre semaines, le ministre a dit à la Chambre que le gouvernement avait l'intention d'étudier la possibilité de remettre aux agriculteurs des paiements anticipés de printemps pour les semis, en fonction de la superficie ensemencée de l'année précédente. Pourrait-il nous dire quels sont les résultats de ces décisions? Offrira-t-il un paiement anticipé aux agriculteurs qui n'ont rien reçu aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest?

• (1440)

L'hon Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé): Monsieur le Président, dans son préambule, le député aurait dû dire que les trois quarts des producteurs y ont droit au lieu du quart. En fait, environ 77 ou 78 p. 100 des agriculteurs de l'Ouest ont droit à leur part des 450 millions que nous avons débloqués avant les semailles du printemps.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: En répondant à une question analogue de son collègue, le député de Yorkton-Melville, j'ai dit que je ne voulais pas donner de faux espoirs à cause de certains problèmes administratifs. Avec la Commission canadienne du blé, qui applique la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, et avec plusieurs autres fonctionnaires, nous avons décidé de ne pas participer ce printemps.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, faut-il en déduire que l'on n'offrira pas de paiements anticipés en espèces pour les semailles de printemps et que les agriculteurs peuvent essayer de trouver quelqu'un d'autre pour reprendre leur exploitation?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Oui, monsieur le Président, c'est exact.

* * *

LES FINANCES

LES GROSSISTES QUI VENDENT DU COMBUSTIBLE—LE REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur le projet de loi C-17 et sur la façon dont on rembourse la taxe de vente aux grossistes qui vendent du combustible.

Les frais financiers à assumer entre le moment où le grossiste acquitte la taxe et la date du remboursement de cette taxe par le gouvernement constituent un lourd fardeau pour beaucoup de grossistes. Le ministre pourrait-il envisager la possibilité de faire des avances à ces grossistes pour accroître leurs liquidités?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'apprécie énormément l'intérêt du député pour cette question. J'étudierai naturellement sa proposition, mais il me semble difficile *a priori* d'administrer un tel système, car les arrangements entre le gouvernement et les personnes concernées risqueraient de devenir fort complexes. Néanmoins, nous étudierons sérieusement la question.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

AIR CANADA—LA GRÈVE DES PRÉPOSÉS AUX GUICHETS

L'hon. André Ouellet (Papineau): En l'absence du ministre des Transports, monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Puisque le médiateur fédéral dans le conflit entre Air Canada et les préposés aux guichets n'a pas réussi à rapprocher les deux parties, le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement se propose de faire maintenant?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question hier quand elle a été posée par un député du Nouveau parti démocratique. Les négociations entre le syndicat et l'employeur ont été ajournées dans le but de donner aux deux parties l'occasion de prendre du recul et de réévaluer leur position. C'est une phase tout à fait normale dans ce genre de négociations. Nous espérons que l'employeur et le syndicat reprendront leurs discussions bientôt et parviendront à s'entendre.

* * *

[*Français*]

AIR CANADA

LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DU CONFLIT ACTUEL

L'hon. André Ouellet (Papineau): Une question supplémentaire, monsieur le Président. Il semble évident que le gouvernement ne sait plus quoi faire. Je voudrais demander au vice-premier ministre s'il réalise à quel point une telle grève peut être longue et coûteuse pour la compagnie Air Canada et à quel point une telle grève peut déranger les plans de vacances de milliers de voyageurs canadiens. Et je voudrais demander au ministre, dont le gouvernement a été si rapide à nommer ses supporteurs au bureau de direction d'Air Canada, pourquoi ce gouvernement est-il si lent à agir pour régler ce conflit?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Là encore, monsieur le Président, un député du Nouveau parti démocratique a posé cette question hier en la formulant presque de la même manière. Je suppose que le député l'ignorait. Nous sommes parfaitement conscients de la gravité de la situation, tout comme lui. Personne ne conteste ce point. Je lui rappelle cependant, comme je l'ai fait hier, qu'il s'agit d'une société de la Couronne qui négocie avec les représentants de ses employés. Je suis convaincu que le député serait le dernier à prétendre que nous devrions discuter en détail de ces négociations à la Chambre des communes. Cela ne favoriserait en rien le processus des négociations collectives, bien au contraire.

* * *

L'EMPLOI

LE PAIM EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration aurait-elle l'obligeance de confirmer qu'elle a approuvé l'octroi d'une somme de 4.84 millions de dollars dans le cadre du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre pour la région côtière de la Colombie-Britannique? Confirmerait-elle également que cette somme a été mise entre les mains de trois organisateurs conservateurs bien connus, MM. Thor Petersen et Jim Lornie, de Campbell River, et Stan Hagen, de Courtenay? Confirmerait-elle en outre que ces personnes pourraient empocher jusqu'au tiers de cette somme en dépenses administratives?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les députés néo-démocrates sont toujours prompts à dénigrer toute aide accordée aux chômeurs canadiens qui ont énormément besoin des emplois créés grâce au PAIM. J'oserais espérer que le député se réjouisse de l'aide accordée dans le cadre de ce programme. Je puis lui assurer que les dépenses autorisées en vertu du programme s'adressent d'abord et avant tout aux chômeurs.

L'UTILISATION DES CRÉDITS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, la ministre confirmerait-elle en outre que ces personnes s'accordent elles-mêmes une rémunération variant de $150 à $250 par jour pour la durée de ce programme de deux ans, et qu'elles continuent à s'accorder des dépenses journalières? Confirmerait-elle également que M. Thor Petersen utilise l'argent versé dans le cadre du PAIM pour payer le loyer des locaux où se déroulent les activités du programme dans un immeuble qui lui appartient à Campbell River? Ne s'accorderait-elle pas à dire qu'il s'agit probablement là du cas le plus flagrant de politique de l'assiette au beurre que la Chambre ait vu jusqu'à maintenant, le summum du patronage auquel même les libéraux n'ont pas osé se livrer?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député se laisse emporter. Il n'y a rien qui puisse se comparer à ce qui s'est passé durant le régime libéral.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je tiens à assurer au député que je vais examiner les détails qu'il a cités pour voir comment le contrat a été accordé.

* * *

LE PARLEMENT

LE DROIT DES EMPLOYÉS À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur le Président, à la page 2 du *Citizen* d'aujourd'hui, le quotidien d'Ottawa, on apprend qu'aujourd'hui même le président du Conseil privé présentera un projet de loi concernant le droit à la négociation collective des employés du Parlement. Comme d'habitude, le *Citizen* se trompe sur les détails, mais comme quelques-uns d'entre nous travaillent sur un projet semblable depuis deux ou trois ans, j'aurais quelques questions à poser. Quand le projet de loi sera-t-il présenté? Sera-t-il passablement différent de celui que mes collègues et moi-même cherchons à élaborer depuis deux ou trois ans? Sera-ce une mesure prioritaire? Enfin, à quel comité sera-t-il renvoyé?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je félicite le député de Prince Edward-Hastings pour l'intérêt qu'il porte à une mesure législative concernant les employés du Parlement. Depuis de nombreuses années, le député fait partie avec honneur du comité permanent de la gestion et des services aux députés. Je confirme que, dans le courant de la journée, je présenterai un projet de loi qui concerne les relations de travail des employés du Parlement. Je déposerai également un document qui expose les points saillants de cette question à l'intention des députés et des employés.

Il s'agit là, je pense, d'une mesure importante, nouvelle et progressiste en matière de relations de travail sur la Colline. J'en ai discuté avec les leaders parlementaires de l'opposition et je sais pouvoir compter sur l'appui de leur parti pour que cette question soit réglée rapidement.

* * *

L'INDUSTRIE

GULF CANADA—LE PROJET DE VENTE PAR CHEVRON

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Quand M. Thornton Savage, vice-président de Chevron, a annoncé que la société allait reporter au 31 mai la date limite prévue pour les entreprises canadiennes désireuses de faire une offre pour ses actions dans Gulf Canada, M. Savage a déclaré qu'il ne pouvait pas s'avancer au sujet de la vente par Chevron de ses intérêts dans Gulf Canada. Et pourtant, une société canadienne a déjà fait une offre et une deuxième est sur le point de le faire. Le ministre peut-il nous garantir que Gulf Canada sera vendue à des intérêts canadiens?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour répondre au député, je ne puis garantir que Gulf Canada sera vendue, mais je puis lui dire que l'offre qui a déjà été reçue et celle qui va vraisemblablement être faite émanent toutes deux d'entreprises canadiennes. Je suis très heureux de voir l'intérêt que manifestent les Canadiens pour l'acquisition de 60 p. 100 de Gulf Canada.

Des voix: Bravo!

• (1450)

ON DEMANDE QUE LES CANADIENS SOIENT TENUS AU COURANT DES DÉTAILS

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, la vente de Gulf Canada à des intérêts canadiens est très importante si l'on veut préserver le principe de la canadianisation dans le secteur énergétique. La société Chevron a déjà augmenté le prix d'achat de Gulf Canada de 500 millions de dollars depuis février dernier, grâce au cadeau du gouvernement fédéral qui a relevé le prix du vieux pétrole dans l'entente qu'il a conclue avec les provinces productrices de l'Ouest. Les Canadiens vont-ils être tenus au courant des détails de cette vente?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, je dirais que lorsque le marché sera conclu, s'il y a effectivement une transaction entre les deux parties, je ne puis que supposer qu'elles voudront en communiquer tous les détails pertinents au public. Je tiens toutefois à rassurer le député en démentant catégoriquement le fait que le prix ait augmenté de 500 millions de dollars à cause du gouvernement fédéral. Lorsque Chevron a décidé, sur notre demande, d'offrir 60 p. 100 de ses actions aux Canadiens, elle nous a indiqué le prix qu'elle serait prête à accepter. Ce prix n'a pas changé d'un sou et j'espère que le député le croit.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LE PROJET D'ÉTABLIR UNE CHAÎNE DE TÉLÉVISION POUR LA JEUNESSE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications qui n'est pas sans savoir que l'Office national du film a demandé des fonds de démarrage de cinq millions de dollars afin de mettre au point son projet d'une chaîne de télévision nationale bilingue pour la jeunesse. Le ministre sait, j'espère, que c'est le premier projet jusqu'à maintenant qui propose de lancer une chaîne véritablement canadienne. Les autres propositions font appel à l'importation massive d'émissions américaines, plutôt qu'à la qualité de la production de l'ONF, dont le travail est reconnu dans le monde entier. En gardant ces considérations à l'esprit, le ministre voudrait-il accorder le financement demandé afin que s'établisse une chaîne de télévision pour la jeunesse qui soit réellement canadienne?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, les demandes des requérants seront déposées au CRTC dans quelques jours, et la députée qui s'intéresse beaucoup à cet aspect sera en mesure de juger l'action du gouvernement à ce moment-là.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu directement à la question. Je crois savoir, et j'aimerais qu'on me le dise si je me trompe, que la demande de financement pour mettre ces projets au point a été faite au ministre et non au CRTC. Il appartient au ministre d'y répondre. Il lui incombe de favoriser le développement de la culture canadienne par voie de la radiodiffusion canadienne. Selon les audiences qui ont eu lieu, et dont il est sûrement au courant, et selon les instances qui sont venues de tous les coins du pays, le besoin d'une chaîne véritablement canadienne est indéniable. Il semble que ce soit la seule chance que nous ayons de l'obtenir. Une action ou une intervention s'impose dès maintenant, de la part des services du ministre.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, si vous me permettez de répondre de la même façon, je dirai à l'honorable députée que d'ici quelques jours le CRTC sera saisi d'un certain nombre de demandes dont probablement celle de l'Office national du film et, à ce moment-là, elle pourra se rendre compte de l'action du gouvernement en cette matière.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, ce matin le ministre a comparu au Comité des communications et de la culture et a tenté de justifier une nomination inacceptable, soit celle de M. Bud Sherman bien connu des Québécois comme «mange-Canadiens» au CRTC. Le ministre nous a dit, et je le cite pour être très honnête: «L'approche du gouvernement, ce serait . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Le député sait que le Règlement interdit de faire la moindre allusion aux délibérations des comités. Il peut très bien poser une question, mais je ne peux pas laisser citer les délibérations des comités à la Chambre.

[*Français*]

M. Prud'homme: Alors, le ministre nous dit que l'approche du gouvernement en est une de réconciliation nationale. L'ancien maire Jones peut-il s'attendre à faire partie du groupe de travail qui commencera bientôt l'examen en profondeur de la loi sur la radiodiffusion? Le ministre voudrait-il nous dire si l'ancien maire Jones peut s'attendre à être appelé à jouer un rôle important en ce qui a trait aux langues officielles?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le député fait là des suggestions qui lui appartiennent, le gouvernement les jugera à leur mérite en temps et lieu.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AU CRTC

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Ce que les francophones au Canada et les Canadiens de langue anglaise de bon ton veulent savoir à l'occasion de cette nomination c'est: qui s'est réconcilié avec qui?

M. Nystrom: C'est une bonne question!

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le Commissaire au CRTC auquel fait référence le député a une longue expérience dans le domaine de la radiodiffusion. Le gouvernement a jugé que cette expérience le rendait valable, capable d'apporter des jugements, et nous sommes assurés que, dans le cadre du mandat du CRTC et de ce que la Loi apporte comme mandat au CRTC, ce commissaire, comme les autres, saura satisfaire aux exigences de la Loi.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION D'UN PRÉSUMÉ CRIMINEL DE GUERRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, à Washington, le département de la Justice des États-Unis a annoncé que M. Juozas Kisielaitis qui a fait partie d'un bataillon nazi, le Schutzmannschaft, qui a persécuté et assassiné des Juifs en Lithuanie avait cherché refuge au Canada et qu'il était effectivement revenu au Canada. La ministre confirmera-t-elle que Juozas Kisielaitis est d'abord arrivé au Canada en 1948 après la Seconde Guerre mondiale sans avoir divulgué son appartenance au Schutzmannschaft? Quelle mesure la ministre prendra-t-elle pour s'assurer que ce criminel de guerre ne soit pas autorisé à se réfugier au Canada pour échapper à des poursuites intentées pour ses crimes contre l'humanité?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, des recherches effectuées dans nos archives ont permis de constater que M. Kisielaitis et sa famille sont arrivés au Canada en novembre 1949 et qu'ils ont obtenu subséquemment la citoyenneté canadienne. Depuis lors, il demeure aux États-Unis, mais à titre de citoyen canadien. Il est autorisé à revenir au Canada aux termes de la Loi sur l'immigration de 1978.

Comme le député le sait, le gouvernement a établi la commission royale d'enquête Deschênes pour examiner l'activité de personnes qui seraient des criminels de guerre nazis. Je suis très heureuse, surtout à l'heure actuelle, que cette commission existe déjà et puisse faire enquête sur des cas de ce genre.

LES MESURES QUE PRENDRA LE GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, la commission Deschênes ne doit pas être un prétexte à l'inaction. Étant donné la ligne de conduite scandaleuse du Canada qui a refusé l'accès à des Juifs au Canada tout en accordant l'asile à des personnes qui seraient des criminels de guerre nazis, la ministre assurera-t-elle à la Chambre que, si on ne peut priver Kisielaitis de sa citoyenneté et l'expulser pour ne pas avoir dit la vérité en 1948, elle prendra rapidement les mesures nécessaires pour s'assurer qu'il soit traduit en justice au Canada?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai pas à répondre de ce qu'a pu faire un gouvernement en 1948 ou dans les années qui ont suivi. Notre gouvernement a été le premier à agir dans cette affaire très critique rendue publique à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous avons été les premiers à agir. Nous veillerons à ce que les causes de ce genre soient soumises aux tribunaux.

Des voix: Bravo!

LES DROITS DE LA PERSONNE

ISRAËL—LES INJUSTICES DONT SONT VICTIMES LES ARABES PALESTINIENS

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, la Chambre et les Canadiens se sont réjouis d'entendre le ministre répondre comme il l'a fait au député de Mount Royal au sujet des injustices dont sont victimes les Juifs d'Union soviétique qui désirent quitter ce pays. Le ministre accepterait-il de soumettre également aux experts des droits de la personne le cas des Arabes palestiniens qui vivent dans les territoires illégalement occupés que sont la Cisjordanie et la bande de Gaza? Ces gens sont victimes de terribles violations des droits de la personne, notamment de meurtres, d'enlèvements, de tortures, sans compter qu'on détruit leurs maisons, qu'on les prive d'eau, de soins médicaux, d'écoles, et j'en passe.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la conférence qui débutera officiellement à Ottawa en mai est placée sous les auspices de la CSCE. Comme je l'ai dit hier, le Canada abordera la question des violations de droits de la personne qui concernent les pays représentés à la conférence, soit au cours des assemblées plénières, soit d'une manière plus précise dans les discussions privées qui se dérouleront dans les coulisses.

* * *

• (1500)

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA NOMINATION DE M. BUD SHERMAN AU C.R.T.C.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le ministre disait hier qu'il avait lui-même recommandé au Cabinet la nomination de M. Bud Sherman au poste de commissaire au CRTC. Est-ce à dire que le ministre endosse les propos tenus par M. Sherman, à savoir que le bilinguisme a nui à l'économie, que le bilinguisme a nui à l'harmonie nationale, qu'il a brimé les carrières des fonctionnaires des Forces armées? Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui s'il est d'accord sur les propos tenus par M. Sherman et comment peut-il justifier vraiment devant les Canadiens une telle nomination?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, contrairement au précédent gouvernement, nous ne demandons pas des billets de confession avant d'assurer des nominations au gouvernement.

Deuxièmement, ce que je sais, c'est de connaissance publique, M. Sherman s'est engagé lors des dernières élections à défendre avec énergie dans sa circonscription le programme du parti progressiste conservateur qui était le même que j'ai défendu dans la circonscription de Frontenac, et c'est un programme auquel je crois que le parti libéral aurait mérite à se conformer.

M. Gauthier: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le ministre tantôt, en réponse à une question du député de Saint-Denis, a dit que M. Sherman avait une longue expérience dans le bilinguisme. Je lui dirai qu'il a une longue expérience également dans les questions qui apeurent et qui font craindre beaucoup de Canadiens vis-à-vis de la nomination. Pourquoi s'obstine-t-il à refuser que M. Sherman vienne devant le Comité expliquer ses positions lui-même?

Une voix: Qu'est-ce qu'il a à cacher?

M. Masse: Monsieur le Président, pour ce qui est de l'expérience de faire peur au monde, je crois que personne ne peut atteindre le parti libéral.

* * * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES PAIEMENTS ANTICIPÉS EN ESPÈCES POUR LES AGRICULTEURS

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): J'invoque le Règlement, monsieur le Président, à propos de la période des questions. Sauf erreur, tout à la fin de sa question, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a fait une réflexion que je n'ai pas entendue, sinon j'aurais répondu autrement.

M. Broadbent: Tu parles!

M. Mayer: Vous en avez la preuve, monsieur le Président. Le député a demandé si l'on offrirait des paiements anticipés en espèces, puis il a ajouté très tranquillement, je ne l'ai pas entendu du moins, que les producteurs qui n'en recevraient pas devraient fermer boutique. Si j'avais entendu cela, j'aurais certainement répondu autrement. La politique du gouvernement consiste à ne pas laisser les agriculteurs abandonner leur exploitation et je crois que ce que nous avons fait jusqu'à présent le prouve.

Des voix: Bravo!

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je me demande si vous pouvez nous aider. Je croyais avoir parlé aussi fort que d'habitude. Si l'on peut donner des réponses après coup à la Chambre, peut-on poser des questions après coup?

M. Clark (Yellowhead): Ce n'est pas ce qui s'est passé; encore un abus du NPD.

M. Althouse: La réponse initiale est toujours correcte; on ne fera rien pour ces agriculteurs et ils seront forcés de fermer boutique.

M. le Président: Je suppose que je n'ai pas vraiment besoin de rappeler à tous qu'on n'a pas encore fait un seul rappel au Règlement, ce qui pourrait inciter tous les députés à se souvenir que pendant la période des questions, il est utile que tout le monde puisse entendre les questions et les réponses. Cela pourrait être utile.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

DÉPÔT D'UN DOCUMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 62 DE LA LOI

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles, au nom du ministre des Transports (M. Mazankowski) et comme le stipule l'article 62 de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, le rapport du comité d'enquête sur les tarifs du Corbeau, qui doit être renvoyé au comité permanent des transports.

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des copies d'un document relatif à la Loi sur les relations de travail au Parlement.

* * *

PÉTITIONS

LE SERVICE POSTAL À SASKATOON

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre, au nom de plus de 550 citoyens du lotissement de Lakeview, dans ma circonscription. Les pétitionnaires sont persuadés qu'il leur faut un meilleur service postal et ils pressent la Société canadienne des postes d'établir le bureau auxiliaire dont ils ont grand besoin.

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé) demande à présenter le projet de loi C-45, concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat et à la Chambre des communes.

M. le Président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 276 et 286.

[*Texte*]

LE TRAITÉ D'EXTRADITION NÉGOCIÉ AVEC LES PAYS-BAS

Question no 276—**M. Kaplan:**

Le gouvernement négocie-t-il un traité d'extradition avec les Pays-Bas et, dans l'affirmative, est-il disposé à inclure la collaboration avec l'ennemi dans les catégories des délits justifiant l'extradition?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le Canada négocie en ce moment un nouveau traité d'extradition avec les Pays-Bas. Nous n'envisageons pas d'inclure la «collaboration avec l'ennemi» dans les infractions donnant lieu à extradition aux termes du traité, car c'est là une infraction de nature politique, historiquement exclue en vertu du droit international.

LES COMPTES RENDUS DES ACTUALITÉS

Question no 286—**M. Boudria:**

1. Au cours de la période du 18 au 24 février 1985, a-t-on fourni au Premier ministre, pendant son séjour en Floride, des enregistrements magnétoscopiques et autres comptes rendus d'actualités à tous les jours et, dans l'affirmative, combien en a-t-il coûté au contribuable?

2. Combien ces comptes rendus ont-ils coûté en *a*) préparation, *b*) transport par avion, *c*) production, *d*) taxis, *e*) autres dépenses accessoires?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1 et 2. Oui. Les seuls frais additionnels engagés sont ceux des taxis et des frais d'interurbain pour la transmission des fac-similés. Les coûts respectifs sont $270 et $600.

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 8, 12, 32, 63, 69, 74 et 75 de M. Langdon (p. 4242).

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur la motion no 32 et les autres motions que nous abordons cet après-midi à la Chambre dans le cadre du projet de loi C-15. La motion proposée ce matin par le député du NPD va tout à fait dans le même sens que notre motion no 7. Nous l'appuyons, car elle vise à rendre le gouvernement plus ouvert. Chacun de nous sait que les conservateurs ont longuement répété pendant la dernière campagne électorale qu'ils souhaitaient avoir un gouvernement plus ouvert. En fait, si invraisemblable que cela paraisse, ils ont même fait une promesse électorale en ce sens. Le parti conservateur a annoncé qu'il veillerait à ce que l'accès à l'information soit permis aussi bien dans l'esprit que dans les faits. Il voulait un gouvernement plus ouvert.

J'aperçois en face de moi mon collègue de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick), et je suis certain que lui aussi souhaite un gouvernement plus ouvert au Canada.

M. Dick: Nous y travaillons.

M. Boudria: Si cette motion n'est pas adoptée, il risque bien d'y avoir un soulèvement de l'arrière-ban chez les conservateurs. Peut-être même verrons-nous le député de Lanark-Renfrew-Carleton traverser la Chambre pour rejoindre nos rangs si cette motion qu'il appuie n'est pas acceptée.

M. Dick: Jamais!

M. Nystrom: On vous le laisse.

M. Dick: J'ai déjà été là-bas.

M. Nystrom: Libéral?

M. Dick: De ce côté-là.

M. Boudria: Nous savons qu'il tient profondément à ce principe. Alors sans aucun doute, s'il est sincère, et je crois qu'il l'est . . .

M. Nystrom: J'invoque le Règlement, afin de tirer les choses au clair. Le député libéral a invité le député de Lanark-Renfrew-Carleton à traverser le parquet de la Chambre pour se joindre au parti libéral. Je crois avoir entendu ce dernier répondre qu'il s'y était déjà trouvé. J'ignorais qu'il avait été libéral et je voudrais qu'on le précise.

M. Dick: C'est hors de propos.

M. Boudria: Il ne s'agit certainement pas d'un rappel au Règlement, mais la question est intéressante. Le député a admis avoir été membre d'un parti de ce côté, mais je croyais qu'il s'agissait du NPD et non pas du parti libéral. Quoi qu'il en soit, je disais qu'il est question dans cette motion d'un gouvernement plus transparent. C'est ce que souhaite, je le sais, la députée de Gatineau (M^me^ Mailly). Ses interventions sur différents sujets me portent à croire qu'elle souhaite, en effet, plus de transparence. Elle a peut-être troqué son opinion contre la construction d'un pont ou de je ne sais quel ouvrage dans sa circonscription. Nous l'apprendrons peut-être lorsqu'elle sera de retour.

• (1510)

Je voudrais vous signaler, monsieur le Président, que les conservateurs se sont contredits par le passé à propos de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Je ne les accuserais pas, bien sûr, d'être hypocrites. Fait intéressant, à titre d'exemple, le député conservateur de cette région affirmait à ses électeurs, à propos de la prise de contrôle de Black & Decker, qu'il ne pouvait pas empêcher cette intervention de GE ni protéger les emplois en cause parce que la Loi sur l'examen des investissements étrangers n'était pas assez contraignante. Qu'un conservateur réclame une loi qui limite davantage les investissements étrangers me paraît suffisant pour que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) retire immédiatement son projet de loi. Le député de cette circonscription qui a signalé cette lacune devrait sans doute demander de ce fait que le ministre démissionne. Mais il n'en est rien.

Les députés conservateurs ne peuvent même pas prendre la parole. On dirait que le whip de leur parti, le leader parlementaire et d'autres, les ont enchaînés à leur pupitre et bâillonnés. Par le passé, le député de Simcoe a déjà affirmé que nous avions besoin d'une loi plus musclée en matière d'investissement étranger. Il s'agissait là d'un point de vue conservateur exprimé par un député conservateur. Je suis certain que lorsque le ministre de l'Expansion industrielle régionale lira nos délibérations d'aujourd'hui dans le hansard, il découvrira soudain la grande erreur qu'il a commise en proposant ce projet de loi. Il faut espérer qu'il retirera alors son projet. Tout au moins, il pourrait approuver les amendements que vient de proposer notre collègue.

Naturellement, nous savons quelle est la position du gouvernement en matière d'investissement étranger. Il a déjà dit ici même que le Canada était ouvert aux investisseurs. Chacun souhaite que le Canada le soit, essentiellement parce qu'il ne leur a jamais été fermé. Cela nous le savons tous. Vous le savez bien, monsieur le Président, que le Canada a toujours été ouvert aux investisseurs. A un moment donné, les conservateurs se sont imaginés que la boutique canadienne était fermée, même si l'AEIE avait approuvé 97 p. 100 des demandes et que quelques députés conservateurs, surtout de la région de Simcoe, ont dit que pour protéger les emplois à la Black & Decker, il fallait renforcer l'Agence.

En dépit de ces vues très explicites et de ces importantes questions, le gouvernement a néanmoins proposé une mesure régressive. Il faut espérer qu'il se rachète un peu en approuvant au moins les amendements à l'étude.

Il faut que l'investissement étranger soit effectué de manière à protéger nos emplois. En réalité, aucun d'entre nous ne s'oppose à ces investissements.

Monsieur le Président, je voudrais vous signaler que nous n'avons pas le quorum à l'heure actuelle.

Le président suppléant (M. Charest): Je demande donc au greffier adjoint de compter les députés qui sont présents.

Et les députés ayant été comptés:

Le président suppléant (M. Charest): Comme il n'y a pas quorum, je demande que l'on appelle les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. Charest): Nous avons maintenant atteint le quorum et nous allons de nouveau entendre le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

M. Boudria: Je vous remercie, monsieur le Président. Je constate avec plaisir que les députés conservateurs sont de retour à la Chambre.

Des voix: Où sont les libéraux?

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député est ici depuis assez longtemps pour savoir qu'il n'est pas censé faire allusion à la présence ou à l'absence de députés, ou encore au fait que tous les libéraux sont sortis pour qu'il n'y ait pas le quorum.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. Je pense que différents points de vue ont été signalés dont celui du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Nous allons maintenant laisser le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) terminer son intervention.

M. Boudria: Monsieur le Président, évidemment je n'ai jamais signalé que tel ou tel député était absent. Je suis seulement heureux de constater que les présences sont particulièrement nombreuses cet après-midi.

Pour la gouverne de ceux qui l'ignoreraient, nous sommes en train d'examiner les amendements du groupe n° 8 concernant le projet de loi C-15. La question porte sur l'ouverture du gouvernement. Il est plutôt difficile d'aborder cette question sans parler des nominations faites dans le secret. Par exemple, la nomination de M. Bud Sherman qui serait le fait du ministre des Communications (M. Masse). On se rend compte de l'attitude discrète et des méthodes choquantes auxquelles ont recours certains membres du cabinet pour intimider les autres députés conservateurs, sans compter ceux de l'opposition.

Le parti libéral appuie la motion dont il est question cet après-midi. Nous voulons que le gouvernement soit plus réceptif aux besoins. Je suis certain que les simples députés conservateurs en conviennent. Nous voulons que le gouvernement tienne les promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale en matière de transparence.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'interviens contre l'amendement. Il porte sur la publication de renseignements sur des sociétés étrangères. D'après l'amendement, tous les engagements seraient rendus publics. Nous avons entendu plus tôt le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Il a dit qu'il ne cherchait pas à connaître l'état des finances des sociétés étrangères ni leurs profits, qu'il voulait simplement participer au processus décisionnel des sociétés étrangères. Comment peut-il participer au processus décisionnel sans connaître la situation financière d'une société? C'est peut-être ce qui explique que le gouvernement soit aujourd'hui en posture si précaire. Peut-être le gouvernement précédent a-t-il pris les décisions sans jamais s'occuper des questions de dollars et de cents. Il savait magnifiquement dépenser, mais ne savait tout bonnement pas organiser un budget.

Je ne puis appuyer cet amendement. Mon gouvernement ne fait pas de discrimination. Nous n'avons pas deux poids, deux mesures. Nous faisons bon accueil et aux investissements étrangers et aux investissements canadiens.

• (1520)

Le pays a changé pour le mieux. Nous allons assurer à tous un traitement juste et équitable. Le Canada a maintenant un gouvernement stable et sûr, qui fait bon accueil à tous les investissements étrangers. Nous allons augmenter la productivité et nous allons créer plus d'emplois. Nous allons redonner du travail aux gens, les soustraire à l'assurance-chômage. Nous voulons les sortir du bien-être social. Les Canadiens sont fiers et honnêtes, ils veulent travailler. Nous allons attirer les investissements étrangers et leur redonner du travail.

Permettez-moi de dire quelques mots de la Loi sur l'examen des investissements étrangers et de ce qui s'est produit depuis son adoption. Depuis 1981, plus de 17 milliards de dollars ont quitté le pays parce que nous avions deux poids, deux mesures. Nous avons fait de la discrimination contre les investisseurs étrangers. Les Canadiens eux-mêmes ne voulaient pas investir dans un pays dans lequel ils n'avaient pas confiance.

Je viens d'une région du Canada qui a non seulement perdu des sociétés, mais dont le taux de chômage a vraiment triplé, sinon quadruplé.

M. Lapierre: Nous verrons ce que vous ferez, vous.

Mme Sparrow: Nous allons accueillir favorablement l'investissement étranger parce qu'il est avantageux pour le Canada. Nous allons obtenir la technologie et encourager les entreprises en participation de sorte que les Canadiens vont travailler avec des étrangers. Nous voulons accroître le nombre de nos produits d'intérêt international. Par conséquent, nous allons nous prononcer contre les amendements.

Notre gouvernement croit dans le *fair-play*, la démocratie, la libre entreprise, le système de marchés, le jeu de l'offre et de la demande. Tous les investissements seront les bienvenus ici, au Canada. Toutes les sociétés, qu'elles soient canadiennes ou étrangères, devront se conformer au règlement d'application.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que l'on doit parler des motions à l'étude et non du projet de loi dans son ensemble, c'est-à-dire que l'on doit débattre du principe de l'ouverture et non des points que cherche à soulever la députée.

Le président suppléant (M. Charest): La parole est à la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow).

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je crois que mes observations portent sérieusement sur le principe de l'ouverture. Tous les investissements seront les bienvenus ici. Toutes les sociétés, canadiennes ou étrangères, devront se conformer au règlement qui régit les activités ici, au Canada.

En septembre dernier, le peuple canadien a parlé. Il a dit vouloir que le gouvernement sorte des salles de conseil des entreprises. Le gouvernement est sorti des salles de conseil. Nous formons un gouvernement populaire qui travaille pour le peuple et avec lui. Nous avons communiqué avec le peuple et nous appuyons le projet de loi C-15. Je dois me prononcer contre ces amendements.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je reprends la parole pour débattre des dispositions précises de ces amendements. Malheureusement, je crois que la députée qui vient de parler est convaincue de tout ce qu'elle avance. On croirait entendre un membre fondateur des jeunes réalisateurs du Canada.

Les amendements dont nous sommes saisis ont pour but de permettre aux Canadiens des localités où des intérêts étrangers acquièrent ou établissent des installations d'avoir leur mot à dire en ce qui concerne le développement. Ces amendements leur permettraient de comprendre ce qui se passe et d'être au moins informés des règles et exigences que les sociétés sont tenues de respecter.

La députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow) a laissé entendre que notre parti voulait un règlement pour les investisseurs étrangers et un autre pour les investisseurs canadiens. Je puis assurer à la Chambre que notre parti, de même que l'opposition officielle, je crois, estime que l'information devrait être pleinement accessible à la localité qui fournit la main-d'œuvre, ses services publics et son infrastructure à une société, étrangère ou canadienne. Toute décision d'une importante société installée dans une telle localité peut avoir une incidence marquante sur toute la collectivité.

J'ai visité récemment une localité qui était prospère. L'entreprise qui y était installée se prédisait un grand avenir, prétendait qu'elle serait là jusqu'en l'an 2000. Toutefois, une décision du conseil d'administration de cette entreprise a chambardé les plans des citoyens de Ear Falls, dans le nord-ouest de l'Ontario. Même s'il y avait suffisamment de minerai dans la mine pour que la société en fasse l'extraction tout en réalisant un profit raisonnable, il n'était pas dans son intérêt corporatif de le faire. Elle va fermer la mine et partant, la ville même.

Si les citoyens de cette ville, qu'il s'agisse des hommes d'affaires, de la Chambre de commerce, du syndicat ou des simples citoyens, avaient été mis au courant de la situation de la mine tout au long du processus de prise de décisions, et s'ils avaient pu participer aux décisions de la société et les influencer, ils ne ressentiraient peut-être pas autant de frustration et d'angoisse qu'ils en ressentent maintenant et pour longtemps.

Un autre député à la Chambre l'a déjà dit bien mieux que moi. Permettez-moi de citer un extrait d'un débat sur la liberté d'information, qui figure à la page 6686 du hansard du 22 juin 1978. La liberté d'information est vraiment ce dont il s'agit ici. Le député en question est feu l'honorable Walter Baker. Voici ce qu'il disait:

> Nous avons besoin d'une loi sur la liberté de l'information pour bien d'autres raisons que celles qui sont communément invoquées, celles qui disent que la population a le droit d'obtenir les informations dont la collecte a été faite par des serviteurs du peuple avec les deniers publics. A mon avis, cette raison ne compense pas à elle seule les complications auxquelles cette loi pourrait donner lieu. La véritable raison réside dans le principe et les fins du gouvernement démocratique. La démocratie se développe par l'opposition des idées, par les discussions, la critique et les diverses visions de l'avenir. Elle dépend non seulement de la concurrence électorale et parlementaire que se livrent les partis politiques, mais également de la contribution d'autres éléments de la société qui agissent dans des buts altruistes et désintéressés. En tant que démocratie parlementaire, nous favorisons la surveillance organisée des actes du gouvernement par le biais des structures officielles des Communes. En tant que société pluraliste, nous croyons à la valeur de ces organisations que nous appelons groupes de pression.

Cela s'applique non seulement au gouvernement, mais également aux sociétés qui, de par leur nature même, peuvent influer de façon positive ou négative sur le développement d'une localité, lui donner vie ou la détruire. Les gens qui vivent dans des localités où des sociétés étrangères ont investi ont le droit de savoir ce qui se passe. Elles ont le droit de savoir si certaines règles concernant la création d'emplois ou la protection de l'environnement ont été établies. On s'est peut-être entendu pour permettre une réduction des postes permanents dans ces localités sur un certain nombre d'années.

Les gens ont le droit de savoir ce qui se passe. Cela peut signifier la divulgation d'états financiers et de procès-verbaux de réunions de conseils d'administration. La localité devrait peut-être être représentée au conseil d'administration par l'un de ses citoyens pour lui permettre de participer à la prise de décisions. Je suis stupéfait de voir que le gouvernement refuse d'accepter le principe de l'accès à l'information. Manifestement, on en a désespérément besoin et il faut y souscrire. J'exhorte les députés à changer d'avis et à appuyer ce principe.

• (1530)

En terminant, je voudrais adresser une observation personnelle au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin). Je vois qu'il est parmi nous et je tiens à lui garantir que nous revenons de l'arrière, même si les Twins de Thunder Bay tirent de l'arrière trois à un.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir au député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus), tout en respectant la règle de la pertinence, que les Terre-Neuviens aiment bien faire valoir leurs points de vue de façon impressionnante. Bien entendu, les Royals de Corner Brook recherchent eux aussi le même but. Nous ne tenons pas à massacrer l'équipe rivale; nous lui laissons gagner un match au moins. Les habitants de Thunder Bay et de Corner Brook boivent toutes nos paroles, à mon collègue et à moi. Les équipes de hockey de nos circonscriptions respectives jouent en ce moment les unes contre les autres pour remporter la coupe Allen.

Je souscris à la motion nº 8 car elle porte sur l'essentiel du projet de loi C-15. Ce dernier transforme l'Agence d'examen de l'investissement étranger en un organisme appelé, à des fins propagandistes sans doute, Investissement Canada. Les députés d'en face se déclarent partisans de la libre entreprise, du libre-échange, du jeu de l'offre et la demande, et du capitalisme; mais personne ne leur a demandé s'ils faisaient confiance aux Canadiens, aux localités où ils vivent, ou encore s'ils en défendaient le mode de vie. Avec un projet de loi qui permet à des étrangers d'investir leurs capitaux au Canada—et ces derniers peuvent investir jusqu'à 5 millions de dollars sans que leur projet fasse l'objet du moindre examen ou de la moindre évaluation, et sans que l'on ne s'arrête un seul instant pour se demander si cet investissement est salutaire ou pas—nous risquons de tomber dans un véritable guêpier.

Trois pêcheurs de la grande péninsule du nord de Terre-Neuve sont venus assister à nos délibérations d'aujourd'hui. Ils sont venus demander au gouvernement du Canada de les aider à maximiser le potentiel du secteur de la pêche sur leur péninsule. Pour l'instant, on essaie un peu n'importe quoi pour favoriser l'expansion du secteur de la pêche dans cette région. Ces gens vivent dans une région où le taux de chômage se situe, au mieux, à 35 ou 40 p. 100 alors qu'en période de morte-saison, il varie entre 60 et 70 p. 100. Leur région recèle de riches ressources sous-marines—des morues, pétoncles, crevettes, harengs et toute une variété de frai. Ils voudraient disposer d'un plan d'expansion qui rendra la région aussi prospère que possible. D'ailleurs pourquoi ne l'est-elle pas déjà, monsieur le Président?

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): C'est parce que vous avez détenu le pouvoir pendant les 20 dernières années. Voilà pourquoi.

M. Tobin: Ce n'est pas pour cette raison. Nous devons cet état de choses au fait que, dans cette région du Nord, la libre entreprise sans entrave ne tient pas compte de la réalité des conditions septentrionales. Voilà pourquoi. Si la région n'est pas prospère, c'est que les entreprises sont venues trier sur le volet les riches ressources du Nord qu'elles voulaient exploiter. Elles nous ont pris ce que nous avions de mieux; elles ont pillé nos meilleures réserves de poisson qu'elles ont expédiées aux conserveries de Boston ou d'ailleurs, laissant au gouvernement le soin de gérer le reste. Voilà comment on conçoit la libre entreprise pure dans ce genre d'environnement.

[*Français*]

Mme Tardif (Charlesbourg): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'honorable députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif) invoque le Règlement.

Mme Tardif (Charlesbourg): Monsieur le Président, j'aimerais que l'on examine la pertinence des propos de l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Tobin: Je ne sais pas ce qu'elle a dit, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Pour l'information du député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin), l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale (Mme Tardif) a dit que le discours du député n'avait aucun rapport avec les amendements proposés au projet de loi C-15. Le dénominateur commun de ces amendements, c'est l'obligation du gouvernement de rendre des comptes à la population.

M. Tobin: Je peux dire à l'honorable députée que, pour les habitants de la péninsule nord, il y a un rapport. Lorsque nous parlons de la possibilité que des investisseurs étrangers viennent acheter les conserveries de la péninsule, une par une, et réduisent les employés au rang de serfs d'un maître étranger, il y a un rapport. C'est là le damné problème avec les gens d'en face: ils voient tout dans un contexte urbain, ils se croient dans un conseil d'administration et nous servent les discours sur la libre entreprise qui en sortent habituellement. Ils oublient les Canadiens qui vivent dans des régions qui dépendent des richesses naturelles. Je refuse d'admettre que le sort des habitants de la péninsule nord n'a pas autant de rapport avec le sujet que ces discours des gens de Toronto, Calgary ou Vancouver. Que oui, il y a un rapport, et c'est là le damné problème, monsieur le Président.

Il y a un bon nombre de secteurs qui dépendent des richesses naturelles, que ce soit la pêche, la forêt ou l'agriculture, et que l'on ne trouve pas en ville. Les gens font leur journée de travail, loin de tout. Mais ils sont très exposés aux conséquences d'un projet de loi qui permettra aux investisseurs étrangers de venir prendre ce qu'il y a de mieux, les meilleures de nos conserveries ou de nos exploitations forestières, laissant le reste qui devra être subventionné par le gouvernement du Canada.

Nous voulons une politique cohérente de développement des richesses naturelles qui tienne compte des intérêts à long terme des habitants des petites localités qui en dépendent. Si l'on présente un projet de loi qui laissera les investisseurs acheter n'importe quoi, sans contrôle, jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars, alors ces gens revêtent une importance proéminente. En plus, on a fait une évaluation des conséquences, mais on l'a gardée secrète, ce qui fait que personne ne sait s'il y aura des avantages ou des inconvénients. Bien sûr que ces gens comptent, et c'est même pour cela qu'ils sont venus à Ottawa. Il a fallu qu'ils viennent jusqu'ici pour être entendus par le ministre des Pêches et Océans (M. Fraser), car il n'a pas voulu aller dans la péninsule nord. Voilà le problème, cette étroitesse d'esprit, cette mentalité de membre de conseil d'administration qui veut que le profit à n'importe quel prix soit plus important que les gens. Je rejette cette mentalité.

J'appuie la motion des néo-démocrates. Nous ne sommes pas sectaires au point de ne pas appuyer une bonne motion lorsqu'il s'en présente une. Tout ce que demande cette motion c'est que, lorsque l'on fait une évaluation, on donne aux personnes touchées le droit de la voir et de déterminer si un investissement étranger donné est bon ou mauvais.

Pour des localités historiques aussi merveilleuses que New Ferolle, Green Island Brook et St. Anthony, dans la grande péninsule nord, le projet de loi C-15, qui donne aux investisseurs étrangers un droit illimité de venir prendre ce qu'il y a de mieux et de laisser le reste, est inacceptable.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir encore une fois au sujet du projet de loi C-15. Lorsqu'il était dans l'opposition, le parti au pouvoir a demandé sans relâche au gouvernement de l'époque d'agir au grand jour et de permettre aux députés de la Chambre de critiquer les mesures qu'il proposait à la population. C'est pourquoi il est surprenant de voir que, une fois arrivé au pouvoir, ce parti n'est plus disposé à appuyer la transparence ou la liberté d'information que vise à garantir la série de motions dont la Chambre est saisie.

Lorsqu'il était dans l'opposition, le regretté honorable Walter Baker, que mon collègue a cité il y a quelques instants, a fait sans doute l'un des plaidoyers les plus fervents à la Chambre pour demander au gouvernement d'agir au grand jour. Je voudrais citer un passage de son discours, que voici:

> Si nous voulons que le Parlement et les groupes de notre société jouent leur rôle, et que la population puisse juger en connaissance de causes. L'un des formidables mécanismes du pouvoir consiste non seulement à pouvoir scruter tous les rouages du gouvernement, mais aussi à savoir comment procéder pour surveiller, contrôler le gouvernement et lui demander des comptes en se fondant sur des renseignements et des données plutôt que sur l'instinct.

L'honorable Walter Baker a mis dans le mille. Les Canadiens doivent avoir accès à l'information. L'économie de notre pays dépend de cette information et, grâce aux moyens mis à leur disposition, les Canadiens peuvent porter un jugement.

• (1540)

Au cours des audiences du comité, certains témoins ont dit que les dispositions de ce projet de loi étaient trop restrictives. C'est un ancien commissaire de l'AEIE, M. Gorse Howarth, qui a fait le plaidoyer le plus énergique à cet égard. Il avait une grande expérience des questions touchant le contrôle des investissements au Canada. Lorsqu'il a comparu devant le comité, il a formulé des critiques dont j'aimerais vous faire part, au sujet de l'ancienne loi sur l'AEIE. Il a déclaré:

> Ce qui était le plus sujet à critique, du moins à mes yeux, c'est le secret qui entourait tout ce processus . . . La vérité, c'est que, étant donné la façon dont cette loi était rédigée, le gouvernement et l'agence étaient obligés de tout dissimuler au public.
>
> A mon sens, il en va de même du nouveau projet de loi sous sa forme actuelle. Les exigences relatives au secret sont tout aussi strictes. Pratiquement tous les renseignements qui étaient considérés comme confidentiels par le Parlement aux termes de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger le seront également en vertu de la nouvelle loi. Et si telle est la tendance, le Parlement, le gouvernement, l'agence et tous les intéressés peuvent s'attendre, tôt ou tard, une fois passé le premier enthousiasme, à se heurter aux mêmes critiques parce que toute cette affaire ne se déroule pas au vu et au su du public. Les critiques seront d'autant plus vives que le gouvernement actuel, sauf erreur, s'est engagé à agir au grand jour.

L'ancien ministre, l'honorable Walter Baker, aurait approuvé cette déclaration. Il aurait sans doute dit que c'est exactement ce que compte faire son gouvernement, mais il aurait eu tort. A l'instar du projet de loi précédent, la mesure à l'étude ne permet pas aux Canadiens d'examiner les facteurs qui entrent en ligne de compte dans la prise des décisions.

Cette série d'amendements vise à assurer une plus grande transparence. Dans la motion nº 8, nous demandons au gouvernement de mettre à la disposition du public toutes les études portant sur les décisions concernant les investissements autorisés au Canada. Par le passé, le ministre et le gouvernement actuel ont déclaré qu'il fallait partir du principe que tous les investissements au Canada seraient profitables à notre pays. Dans ces amendements, nous déclarons que ce n'est pas nécessairement le cas et qu'il faut prévoir un moyen de tenir le Parlement et les Canadiens au courant des décisions concernant les demandes d'investissements, pour leur permettre de juger s'ils sont ou non favorables à notre pays. Il vaut mieux procéder ainsi que de dire aux investisseurs étrangers qu'ils peuvent acheter ce qu'ils veulent, ramasser les bénéfices et repartir aussitôt. Cela exigerait que l'on puisse critiquer leurs décisions. S'ils pouvaient disposer de ce genre d'information sur les investissements effectués au Canada, les Canadiens s'accorderaient vite à dire avec nous que des investissements illimités et incontrôlés chez nous ne sont pas nécessairement bons pour le Canada.

La motion nº 12, la deuxième dont nous sommes présentement saisis, tente d'enrichir l'information de base dont pourraient disposer les décideurs et les Canadiens en général. Il s'agit d'un effort pour mettre à la disposition des Canadiens des renseignements qui leur permettront de mieux comprendre la conduite des entreprises étrangères, dans l'ensemble et dans des cas particuliers, surtout si l'on a effectué une analyse de ce genre.

Si le gouvernement et les Canadiens connaissaient les raisons motivant ces acquisitions avant qu'elles ne soient autorisées, ils pourraient porter un certain jugement. Nous ne serions pas placés dans une situation comme celle dont la Chambre a déjà été saisie lorsque la société Black & Decker de Barrie a été achetée puis fermée presque immédiatement, ce qui a entraîné la perte de plusieurs centaines d'emplois. On pourrait examiner les décisions de ce genre. Elles n'obtiendraient probablement pas le feu vert. Si elles l'obtenaient, l'annonce de tels projets susciterait un mouvement de révolte dans la population de localités comme Barrie.

La motion nº 32 vise à obliger l'agence à rendre publique l'information relative aux investissements que les sociétés doivent déposer en vertu de la disposition concernant l'avis d'investissement. Cela permettrait aux Canadiens de porter des jugements et de faire savoir que les investissements des sociétés étrangères devraient se limiter aux secteurs où nous pourrions être assurés qu'il serviront à créer des emplois et seront avantageux pour le Canada au lieu de n'être, comme l'a dit l'orateur précédent, qu'un moyen de faire une bonne affaire et de partir.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur un amendement et, je pense que la plus grande partie de la population canadienne ne comprendra pas pourquoi les députés progressistes conservateurs s'opposent à ce que de l'information soit donnée. Comment les députés de cette Chambre pourront-ils savoir si une entreprise de leur circonscription est achetée par des investisseurs étrangers si aucune information en ce qui concerne la protection des employés ne doit être transmise officiellement, si aucune information du coût de l'investissement, au niveau de la recherche, au niveau de la formation de la main-d'œuvre, si aucune obligation de cette nouvelle entreprise étrangère qui aura acheté une entreprise sur le plan local dans chacune de nos circonscriptions . . . comment se fait-il que des députés progressistes conservateurs s'opposent à ce que cela soit obligatoirement rendu public? Pourquoi les députés de l'opposition exigent-ils et demandent-ils que le ministre soit obligé de rendre publiques ces informations-là? Premièrement, pour s'assurer de garantir les emplois; deuxièmement pour s'assurer que le développement de la région où est installée l'entreprise continuera de fonctionner dans le secteur et à participer à l'évolution de la région concernée; et troisièmement, pour s'assurer que cette nouvelle entreprise pourra continuer à investir autant d'argent au niveau de la recherche.

Si les progressistes conservateurs s'opposent à cet amendement et qu'ils maintiennent leur décision stupide de continuer à présenter ce projet de loi, dans deux ans ce sera des députés progressistes conservateurs qui se réveilleront et qui diront: Dans ma circonscription telle entreprise fonctionnait très bien. Il y avait 200 employés dans cette usine-là. Un investisseur étranger est venu l'acheter, puis il l'a fermée. Puis il dira: Comment cela se fait-il? Monsieur le Président, on leur dira: Il est trop tard, vous auriez dû vous réveiller il y a deux ans.

Monsieur le Président, voilà le danger qui nous guette. On a déjà eu une expérience de décision prise en cachette par le ministre du développement. Rappelons-nous le dossier Domtar. Le ministre avait dit non. Les députés progressistes conservateurs n'étaient même pas informés. Le ministre des Travaux publics, celui qui au sein de ce gouvernement-là s'occupe des dossiers du Québec, n'était même pas informé, monsieur le Président.

• (1550)

N'eut été le rôle joué par le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) ainsi que par le député de Shefford (M. Lapierre) dans ce dossier-là, rien n'a été réglé, monsieur le Président. Puis je dois féliciter le député de Joliette (M. La Salle), lui, il a eu le courage de défendre les intérêts du Québec là-dessus, monsieur le Président. Mais quand je pense à tous les autres qui dorment aujourd'hui, qui pensent que ça va bien aller, si on regarde les décisions unilatérales au niveau de la péréquation pour le Québec, encore une décision unilatérale sans consultation, indépendamment de ce que la province exigeait. Si on regarde au niveau des programmes PAREL, au niveau des programmes dans le domaine de l'habitation, monsieur le Président, des coupures, des décisions unilatérales, sans que le gouvernement puisse informer. Je pense que les députés progressistes conservateurs, le député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) entre autres, au lieu de s'amuser et de dormir à son banc, monsieur le Président, il devrait commencer par s'assurer que le gouvernement soit obligé, suite à une transaction, d'informer et d'exiger, lorsque cette entreprise étrangère prend possession d'une entreprise canadienne, de garantir les emplois, de garantir le développement de la région, de garantir au niveau de la recherche. Je pense que ceci est bien simple à comprendre, et je suis persuadé que certains députés conservateurs y croient à cette chose-là, monsieur le Président. Je pense que ce sera important avant l'adoption en phase finale de ce projet de loi-là. J'invite le secrétaire parlementaire du ministre à s'assurer qu'il y ait une protection pour les travailleurs dans ce domaine-là. Ce n'est pas une question de se vendre aux Américains, aux pays

étrangers ou à qui que ce soit; ce qui est important, c'est de s'assurer dans chacune de nos régions du pays, dans chacune des municipalités, que la protection de l'emploi soit assurée. On a un million et demi de chômeurs, monsieur le Président, et on n'essaie même pas, on ouvre les portes toutes grandes, et on dit: venez investir ici, venez acheter n'importe quoi, faites ce que voulez, ça ne nous dérange pas. Je pense que c'est impossible, c'est impensable que des députés aujourd'hui pensent comme cela et laissent faire une chose comme celle-là, monsieur le Président. Je pense qu'il est très important que les gens forcent le ministre, forcent le gouvernement à rendre publics les engagements en ce qui concerne la protection au niveau des travailleurs, au niveau de la recherche et au niveau du développement de la région.

Un autre point important auquel il faut penser dans cette loi-là, c'est peut-être dans une région donnée, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, une région où il y a un taux de chômage terrible, dans la région de Rimouski où il y a un taux de chômage terrible aussi, monsieur le Président. Demain, il peut avoir une nouvelle compagnie qui s'implante, qui va concurrencer une entreprise déjà en difficulté à l'intérieur de la circonscription de Rimouski, de la circonscription de Lac-Saint-Jean ou d'autres circonscriptions au Québec et au Canada, et personne ne va l'empêcher. Ce qui va arriver, une multinationale va implanter une entreprise dans telle région et on va faire mourir une entreprise locale, une entreprise familiale, et après la multinationale pourra fermer la sienne et devenir strictement un entrepôt pour vendre son produit, exporter.

Monsieur le Président, je pense qu'on doit féliciter mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) ainsi que mon collègue aussi qui défend ce dossier-là ainsi que les membres du NPD de continuer avec acharnement pour amener le gouvernement à se réveiller. Je comprends très bien que notre *kid camera* national, notre premier ministre, a été faire des belles courbettes auprès du Président des États-Unis. Mais, monsieur le Président, nous avons été élus par des Canadiens et des Canadiennes, on est ici pour défendre les intérêts des Canadiens et des Canadiennes. Nous autres, la province de Québec, nous avons été élus pour défendre les intérêts des Québécois et des Québécoises, et dans chacune de nos circonscriptions, nous avons été élus pour défendre les intérêts de la population, monsieur le Président. On n'a pas été élu pour défendre les multinationales, parce que si ce n'avait été que des votes des multinationales, il n'y aurait pas beaucoup de députés, il y a bien plus de travailleurs que de chefs d'entreprises au Canada, monsieur le Président. Dans chacune de vos circonscriptions, il y a bien plus de travailleurs que de chefs d'entreprises. Qui vous a élus ici? C'est pour défendre l'intérêt. On a un million et demi de chômeurs, monsieur le Président, au Canada, et si le gouvernement laisse son projet de loi C-15 tel quel, on va voir des décisions arbitraires, stupides, qu'on a vues de ce gouvernement-là depuis le 4 septembre, au niveau des coupures en ce qui a trait au programme PAREL, dans le domaine de la restauration des maisons, sans consultation, les députés ne sont même pas au courant, monsieur le Président, dans leurs circonscriptions, les maires et les municipalités. A Rimouski, les maires de la MRC de Rimouski se lamentent au sujet des coupures de 60 p. 100 au niveau du programme PAREL, monsieur le Président, et le député ne le sait même pas. Le ministre n'a même pas informé un autre ministre de ces décisions qu'il va prendre à l'intérieur de ces dossiers, monsieur le Président. Le dossier Domtar est le plus bel exemple; la cartographie est un autre exemple de décision unilatérale de ce gouvernement. Et ce qu'il y a de curieux, il a dit: On va changer nous autres! On va consulter les gens. Lorsque le temps arrive de faire une loi et d'informer le public, le ministre dit: Non, moi je garde cela. Je comprends que la secrétaire parlementaire se cache en arrière des rideaux. A sa place j'aurais honte, je ne m'assoierais pas là. La voilà, monsieur le Président. Alors, je pense qu'il est important . . . et je me fie sur la secrétaire parlementaire que j'ai réussi à provoquer et à réveiller.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable secrétaire parlementaire (M^me^ Tardif) invoque le Règlement.

Mme Tardif (Charlesbourg): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord qu'on examine la pertinence des débats. Jusqu'à présent, quand les députés de l'opposition, ceux du Nouveau parti démocratique, prennent la parole, ils s'attardent au moins aux amendements qui sont actuellement à l'étude. Quand les députés de l'Opposition officielle prennent la parole, rares sont ceux qui s'en tiennent aux motions qui sont actuellement débattues. J'aimerais qu'on examine la pertinence de leurs propos. De plus, et cela fait plusieurs fois aujourd'hui que l'on revient sur ce point, on ne doit pas signaler l'absence ou la présence d'un député à la Chambre.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député doit comprendre la règle de la pertinence. Je suis sûr qu'il en arrive au fait. Il ne lui reste qu'une soixantaine de secondes.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je ne veux pas entamer un débat avec la secrétaire parlementaire, mais je parlais de l'amendement en ce qui concerne le fait de rendre publique les diverses informations nécessaires autant pour les députés de chacune des régions . . . Alors, je pense que la députée a peut-être été distraite et n'a pas très bien saisi mes propos, mais je m'en tenais entièrement à ce qui a trait au débat. Et, j'invitais la secrétaire parlementaire qui, à mon avis, doit avoir un rôle à jouer pour influencer le ministre, pour modifier, pour protéger les emplois au Canada. Si la secrétaire parlementaire ne veut pas le faire, ce sera à elle de payer le coût que cela coûtera politiquement plus tard. Si les députés conservateurs ne veulent pas faire leur «job» et se contentent de faire des voyages, ce sera eux qui paieront politiquement plus tard. Moi, ce que j'ai dit . . . ce que l'opposition dit c'est qu'il est très important que le gouvernement apporte des amendements, adopte l'amendement proposé par le NPD de rendre publiques les informations en ce qui touche les trois points sensibles: la garantie des emplois, le développement régional et la recherche.

[*Traduction*]

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): J'étais justement en train de lire un discours de l'honorable Walter Baker sur la liberté d'information. Le secrétaire parlementaire a certainement lu quelques-uns de ses nombreux discours sur ce sujet. Je lisais un discours du 22 juin 1978 sur la liberté

d'information et je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire. Tel est l'objet de ces amendements. J'espère qu'on ne m'en voudra pas si je m'écarte légèrement du sujet.

L'honorable Walter Baker et un autre conservateur éminent, dont la plupart d'entre nous conservent un excellent souvenir, M. Ged Baldwin, ont sans doute invoqué les arguments les plus convaincants qui aient jamais été cités ici, à part ceux des néo-démocrates, quant à la nécessité d'être parfaitement renseignés et d'informer le public canadien sur une grande variété de sujets.

Ils ont repris un argument que nous avons souvent invoqué à savoir que tout doit être rendu public sauf prescription contraire. Ce principe s'inspire de la règle suédoise voulant que les renseignements dans le genre de ceux qui seront communiqués à la nouvelle commission créée en vertu de la Loi sur Investissement Canada soient rendus publics, sauf s'il est spécifié que telle ou telle information ne doit pas être divulguée. Je le répète: les conservateurs eux-mêmes ont prononcé des discours très éloquents sur ce sujet. A l'époque, le gouvernement libéral limitait la liberté de l'information.

En fait, je me souviens d'avoir assisté, il y a quelques années, aux audiences concernant la révision décennale de la Loi sur les banques. Nous réclamions avec beaucoup de vigueur l'inclusion dans cette loi d'un article concernant la divulgation qui aurait permis aux Canadiens d'avoir une certaine idée du montant réel des capitaux qui entrent dans leur pays et qui en sortent.

• (1600)

En dehors du Canada, presque tous les pays ont des lois de ce genre sur la divulgation. Je crois que les conservateurs appuyaient notre amendement sur la divulgation des renseignements quand ils étaient dans l'opposition, mais nous n'avons pas réussi à convaincre le gouvernement libéral de son utilité. Maintenant que les libéraux se retrouvent dans l'opposition, ils sont naturellement comme Ged Baldwin et l'honorable Walter Baker à l'époque où ces derniers étaient députés de l'opposition, et ils réclament que les renseignements soient rendus publics. Les libéraux appuient nos amendements dont le but est surtout de permettre la divulgation des renseignements réunis et analysés par Investissement Canada.

Comme d'autres députés l'ont souligné, une bonne partie des renseignements est demeurée secrète jusqu'ici. J'ai du mal à comprendre pourquoi, quand un parti d'opposition arrive au pouvoir, il change complètement d'avis sur l'importance de renseigner le public et de le sensibiliser. J'ignore pourquoi, quand un tel parti forme le gouvernement, la manie de secret le gagne dans des domaines où il semble très déconseillé de s'entourer de secret. J'ose même dire que toute la société risque d'en pâtir.

Je le répète, le seul but de ces amendements est de faire en sorte que certains renseignements soient rendus publics, par exemple les études portant sur les habitudes et le comportement des investisseurs étrangers. Nous demandons que soient divulguées les informations permettant de savoir comment se débrouillent les entreprises étrangères au Canada. Nous demandons aussi qu'on renseigne la population sur les engagements que prennent les entreprises étrangères envers l'agence pour obtenir son approbation. Il faudrait aussi rendre publiques les demandes d'autorisation de rachat d'entreprises et surveiller ces opérations pour s'assurer que les compagnies étrangères respectent leurs engagements. Toutes ces propositions sont absolument fondamentales pour que le public et le Parlement puissent connaître les conséquences de la loi, bonnes ou mauvaises, et en discuter.

Je me demande si le gouvernement n'hésite pas à accepter ces amendements parce qu'il doute lui-même sérieusement que les étrangers fassent des investissements importants au Canada après l'adoption du projet de loi. Il est fort possible que le gouvernement ait compris, en se mettant à l'écoute de Wall Street, qu'il ne doit pas compter sur de gros investissements étrangers créateurs d'emplois.

Il y aura sans aucun doute de nouveaux investissements, notamment dans le créneau des moins de 5 millions de dollars, sous forme d'acquisitions directes, qui engloutiront une grande partie des petites entreprises du Canada, notamment dans le secteur de la haute technicité. Le gouvernement a peur que cela n'attire que des entreprises à capitaux étrangers déjà implantées au Canada, ou de nouvelles entreprises. On aura des absorptions pures et simples. Mais il n'y aura pas de nouveaux investissements ou de nouveaux emplois. En fait, il y aura peut-être même une diminution de l'emploi. Le gouvernement doit craindre que ces «nouveaux» investissements dont on parle ne signifient pas de «nouveaux» capitaux pour le Canada, mais qu'ils se traduisent—comme cela a si souvent été le cas dans le passé—par des emprunts à des banques canadiennes. Le gouvernement sait peut-être que c'est ce qui va se passer, et c'est pourquoi il ne veut pas que l'on divulgue des informations sur les modalités d'investissement, sur les manifestations de l'investissement étranger et sur les comportement des entreprises étrangères au Canada. Il tient à garder le secret, car il n'y aura ni ouvertures, ni emplois, ni capitaux nouveaux. Il n'y aura que des prises en charge, probablement de petites ou moyennes entreprises canadiennes. Ou alors, dans le cas des plus grosses sociétés, il est vraisemblable qu'elles seront absorbées et financées presque entièrement par des banques canadiennes.

Je me souviens de quelqu'un qui avait une petite entreprise de fabrication de composants électriques à Vancouver. Son entreprise marchait très bien. Il est allé demander un prêt à la banque pour développer son affaire, mais la banque a jugé que c'était trop risqué. Peu après, il a vendu son entreprise à un Américain. Cet Américain a repris l'affaire, et quelques jours après, il obtenait un prêt de cette même banque qui avait refusé un prêt au Canadien. Mais l'Américain appartenait à un grand consortium, ce qui lui a permis d'obtenir le prêt. Ce genre de choses au Canada, on l'apprend par expérience. Rien n'est rendu public nulle part. Pour en entendre parler, il faut rencontrer des gens à qui c'est arrivé. Dans ma circonscription, une entreprise a été achetée par une entreprise étrangère qui a commencé à licencier les employés. Elle ne s'est pas conformée à l'obligation de créer de nouveaux emplois. On en entend parler, mais on ne peut disposer d'aucune information publique. Pourtant, même M^me^ Thatcher au Royaume-Uni a accepté que soit adoptée une loi sur la divulgation publique.

Si le gouvernement sait qu'il n'y aura pas vraiment d'investissements étrangers qui entraîneront la création de vrais nouveaux emplois et qu'en fait, il n'y aura que des absorptions, notamment dans le domaine de la haute technicité, alors, je comprends pourquoi il refuse de donner au public libre accès aux renseignements.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Don Valley-Est (M. Attewell)—Les droits de la personne—L'URSS—Les instances au nom de la population juive; le député de York-Est (M. Redway)—La santé—L'essai d'une hormone toxique utilisée pour exterminer les cancrelats; le député de Papineau (M. Ouellet)—Les transports—a) La construction de l'atelier d'entretien de VIA Rail—La position du gouvernement. *b*) La fragilité de l'industrie du transport à Montréal—La position du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 8, 12, 32, 63, 69, 74 et 75 de M. Langdon (p. 4242).

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, avant de m'exprimer sur le projet de loi C-15, Loi concernant l'investissement au Canada, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur un problème de compréhension découlant de la traduction de la motion nº 12 de l'anglais au français. J'invite mes collègues francophones de l'autre côté de la Chambre à essayer de comprendre ce que je vais lire. Cela se lit comme ceci et je cite:

> *g*) de recueillir périodiquement des renseignements sur le rendement des entreprises canadiennes lorsque ce n'est pas contrôlées par des non-Canadiens et de les rendre publics appartenant à des non-Canadiens et expressément interdit par la législation fédérale;».

Pour bien comprendre, c'est ceci que l'on voulait dire:

[*Traduction*]

> *g*) de recueillir périodiquement des renseignements sur le rendement des entreprises canadiennes appartenant à des non-Canadiens et contrôlées par des non-Canadiens lorsque ce n'est pas expressément interdit par la législation fédérale;

● (1610)

[*Français*]

Je tiens à le souligner à cette Chambre, monsieur le Président, parce que, à mon avis, cela est inacceptable et j'espère que cela ne se répétera pas trop souvent.

Investissement Canada—Loi

Maintenant sur la question de fond, en proposant les articles nos 8, 12, 32, 63, 69, 74 et 75, le député de Essex-Windsor (M. Langdon) propose, premièrement, que le gouvernement rende publics le résultat des études et le résultat des analyses des demandes d'investissement. Deuxièmement, dans la motion nº 63, il demande que le gouvernement rende aussi publiques les décisions de ses engagements relativement à l'investissement. Et, troisièmement, dans la motion nº 74, le député d'Essex-Windsor demande que le gouverneur en conseil rende publiques toutes les raisons motivant le rejet des demandes. Voici, monsieur le Président, l'essence des amendements que nous discutons présentement.

J'espère que la secrétaire parlementaire du ministre responsable de l'Expansion industrielle régionale (Mme Tardif) note bien que je parle vraiment sur les amendements.

On semble penser de l'autre côté de la Chambre que nous, de l'opposition, prenons un plaisir malin à toujours trouver la petite bête noire de ce gouvernement. C'est loin d'être vrai. Enfin, nous avons à cœur l'intérêt de nos concitoyens et c'est le rôle de l'opposition de s'assurer d'éviter que le gouvernement provoque de trop grandes injustices.

Dans ma circonscription, monsieur le Président, il y a un jeune homme de moins de 30 ans qui essaie de réussir avec sa compagnie de tofu, c'est un fromage qui remplace la protéine dans la viande et dont les hôpitaux et les prisons se servent beaucoup. Il s'amène à mon bureau de circonscription un jour et me fait part de la difficulté qu'il avait d'essayer de vérifier dans le gouvernement fédéral si une usine qui lui faisait concurrence dans une autre ville du Canada avait reçu une subvention du gouvernement fédéral, parce que dans cela il voyait une injustice. Alors, j'ai eu toute la difficulté et j'ai pris des semaines avant de trouver l'information. Aujourd'hui, on parle d'information. C'est une loi sur l'information. Nous essayons de rendre plus facile pour nos concitoyens et les entrepreneurs du Canada de pouvoir investir sagement le fruit de leurs économies.

Le rouage administratif est déjà assez compliqué que j'espère que le gouvernement . . . J'ai un peu mes doutes parce que personne ne semble se lever de l'autre côté de la Chambre, prendre en considération les propositions que nous faisons maintenant. On comprend tout de suite la logique de ces motions. Il s'agit de s'assurer qu'il n'y aura aucun conflit d'intérêts susceptible de se produire. Il est important de rassurer les investisseurs canadiens et étrangers en disant que le présent gouvernement est vigilant. Cette série de motions présentées par nos collègues du Nouveau parti démocratique touchent un point assez délicat de l'administration fédérale, c'est-à-dire l'ouverture et la divulgation d'information. Le bon fonctionnement d'un gouvernement tient justement à sa coopération à faire connaître au public et à ses représentants l'état des choses en donnant un rendement de l'administration fédérale.

Il est dommage que la députée de Gatineau (Mme Mailly) ne semble pas comprendre l'importance des amendements proposés et comme le lui mentionnait ce matin le député d'Essex-Windsor, elle devrait prendre part au débat. D'ailleurs on se demande pourquoi les députés d'en face sont si absents au débat. C'est ma journée de garde, monsieur le Président, je suis ici depuis ce matin et je n'ai entendu qu'un député de l'autre côté de la Chambre qui a pris la parole.

De plus, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) ce matin a touché un point important dans son discours. Il ne s'agit surtout pas de connaître les recettes, les déficits de telles ou de telles compagnies. Il s'agit de savoir où en est le gouvernement. C'est une question de renseignement et de bon fonctionnement.

L'idée de permettre une plus grande ouverture de l'administration et la publicité du gouvernement, comme le mentionnait ce matin le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), a toujours été défendue par le parti progressiste conservateur. Je ne comprends pas pourquoi les députés d'en face n'arrivent pas à se mettre d'accord en ce qui concerne leur philosophie politique d'autrefois.

Il est inadmissible que l'on tienne sous silence les députés progressistes conservateurs. Après tout, ils sont pourtant en assez bon nombre, et je sais que plusieurs d'entre eux brûlent d'envie de faire connaître leurs points de vue, la députée de Gatineau (Mme Mailly) la première.

[*Traduction*]

Mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), me dit qu'Erik a donné des ordres.

[*Français*]

S'il m'est permis, monsieur le Président, de faire une remarque, je dirai que l'on serait porté à croire qu'il y a presqu'un mot d'ordre qui interdit aux députés de prendre la parole. Enfin, on en vient à penser que les députés progressistes conservateurs d'arrière-ban sont brimés dans leur rôle de députés. Après tout, si le gouvernement ne veut pas entendre le point de vue de ses propres députés, il est grand temps que la population canadienne le sache. Le fait de présenter un rapport des informations recueillies par l'agence ne brise aucun secret du gouvernement. Au contraire, il s'agit de maintenir un climat de saine communication et de permettre aux députés ainsi qu'aux investisseurs potentiels de savoir ce qui se fait présentement en matière d'investissement, surtout pour la planification, et ce qui se fera dans l'avenir. Ainsi, on évitera un dédoublement de travail tant pour nos investisseurs canadiens, étrangers, que pour les fonctionnaires chargés de l'administration de l'agence. Prenons un exemple bien simple: Supposons que M. X, un investisseur canadien, décide de lancer une nouvelle entreprise. En consultant le répertoire des projets d'investissement faits ou des projets à venir, il sait tout de suite s'il peut se lancer dans son projet d'entreprise. En connaissant l'évolution des investissements, il est à même de sauver son capital s'il s'aperçoit qu'il existe déjà une entreprise du genre . . .

Je termine mes remarques dans une minute, monsieur le Président . . .

La même idée s'applique à nos futurs investisseurs non-canadiens. La réputation du Canada est en jeu, et je crois que, en permettant un éventail d'informations raisonnable, nous aiderions à la fois les Canadiens et les non-Canadiens à mieux servir le Canada. Si le gouvernement n'accepte pas ces amendements, il perd une belle occasion de prouver au peuple canadien qu'il est un gouvernement ouvert car, jusqu'à maintenant, les Canadiens sont désappointés de ce gouvernement.

[*Traduction*]

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je me réjouis cet après-midi de prendre part au débat sur le projet de loi C-15 et de parler notamment de divers amendements proposés par le porte-parole du Nouveau parti démocratique. Ces propositions visent toutes à donner plus de transparence au mécanisme d'examen. Les amendements sont tous très clairs. La situation actuelle oblige encore souvent les Canadiens à aller chercher aux États-Unis des renseignements sur les sociétés américaines établies au Canada. Le secret semble être à l'honneur chez nous, et je crains fort qu'au lieu de supprimer cette pratique que l'ancien gouvernement a trop longtemps admise, le nouveau ne s'apprête, par ce projet de loi, à répéter toutes les erreurs de ses prédécesseurs. Il est temps de permettre aux Canadiens d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin pour présenter des instances et se tenir au courant. Si les prises en charge ne servent pas les intérêts des Canadiens, qu'on le dise carrément.

Dans l'ensemble, nous croyons, bien sûr, que ce projet de loi est mal orienté. Nous voudrions que la Loi sur l'examen de l'investissement étranger ait plus de muscle et offre une meilleure garantie que l'investissement étranger au Canada répondra aux besoins des Canadiens et, de façon générale, qu'il créera des emplois. Compte tenu de cet objectif, l'ensemble de cette mesure nous déçoit, et il est certain que ses dispositions relatives au secret sont très préoccupantes. Il est encore plus difficile de combattre une mauvaise loi et des prises en charge dangereuses quand l'information fait défaut.

J'en viens maintenant aux amendements proprement dits. Nous en étudions cinq cet après-midi. La motion nº 8 tend à modifier l'article 5 du projet de loi. Notre amendement aurait pour effet d'ajouter à cet article le membre de phrase suivant:

• (1620)

. . . et de rendre publics, lorsque ce n'est pas expressément interdit par la législation fédérale, les résultats de ces études et analyses;

C'est là une motion éminemment raisonnable et sensée. Si la population canadienne paie un ministère pour enquêter sur la sagesse de certains investissements, l'information ainsi recueillie devrait être mise à la portée de la population canadienne qui a intérêt à ce que les bonnes décisions soient prises en matière économique.

La deuxième motion est la motion nº 12, qui vise aussi à modifier l'article 5 en ajoutant ce qui suit à la partie touchant le rendement des sociétés:

g) de recueillir périodiquement des renseignements sur le rendement des entreprises canadiennes contrôlées par des non-Canadiens et appartenant à des non-Canadiens, et de les rendre publics lorsque ce n'est pas expressément interdit par la législation fédérale;»

Cela est absolument crucial si l'on veut vraiment avoir une politique économique qui se tienne. Il nous faut avoir des renseignements sur le rendement des entreprises pour porter des jugements; sans cela, de mauvaises décisions risquent d'être prises sans qu'on le sache et sans qu'on puisse s'y opposer.

La troisième motion dont nous sommes saisis est la motion nº 32 qui vise l'article 13. En vertu de cette motion, l'agence doit rendre publics dans un délai raisonnable tous les investissements visant l'établissement ou l'acquisition d'une entreprise auxquels s'applique la présente partie de la loi, et elle doit rendre publics dans les quatorze jours suivant le dépôt de l'avis d'investissement tous les projets d'investissement sujets à l'examen. C'est là une solution manifestement constructive à un très vieux problème.

La quatrième motion dont nous sommes saisis est la motion nº 63 qui vise à modifier l'article 21. Elle porte sur l'avantage net du Canada, autre question absolument cruciale. Dans les quarante-cinq jours suivant la date de réception . . . le ministre envoie au demandeur un avis l'informant qu'après avoir pris en considération les renseignements, engagements et observations qui lui ont été remis par l'agence en conformité avec l'article en question, il est d'avis que l'investissement sera vraisemblablement à l'avantage net du Canada. C'est la condition essentielle à respecter lorsqu'il s'agit de décider s'il faut autoriser l'investissement: y aura-t-il un avantage net pour les Canadiens? Nous proposons d'ajouter les mots suivants:

. . . le ministre rend sa décision publique, en précisant notamment tous les engagements pris relativement à l'investissement.

C'est une exigence bien raisonnable.

La cinquième motion porte le nº 69 et tend à amender l'article 22. Elle se lit comme suit:

«rieur du même délai et rend sa décision publique, en précisant notamment tous les engagements pris par ce dernier.

Encore là, c'est tout à fait essentiel. Incontestablement, tout engagement doit être rendu public et la population, qui est la première concernée parce que des personnes vont perdre leur emploi s'il se prend des décisions peu judicieuses, doit recevoir l'information pertinente.

Pourquoi cela ne se fait-il pas? Il y a eu assurément au sein du parti conservateur des personnes qui se sont prononcées par le passé en faveur de la transparence des gouvernements. On a parlé du regretté Walter Baker qui a été sans contredit un chef de file à cet égard. Il a parlé avec conviction, les dernières années où il a été à la Chambre, de la nécessité de faire connaître tous les faits, de rendre le système démocratique efficace, de ne rien camoufler, de donner au public l'information nécessaire. Toutes ces recommandations étaient sensées et nous nous demandons pourquoi le gouvernement ne suit pas les conseils de ses propres chefs de file et ne donne pas suite à de telles propositions qui ont été faites par le passé.

Quand le projet de loi a été à l'étude au comité, des personnes sont venues témoigner et plaider en faveur de la transparence dans les délibérations. Je voudrais citer, en particulier, Gorse Howarth, un ancien commissaire de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, qui a comparu devant le comité:

La critique la plus révélatrice, du moins en ce qui me concerne, c'est le fait que toute la procédure se déroulait dans le secret. Les gens ont utilisé des expressions comme «méthodes arbitraires» et le reste.

Pourquoi l'ont-ils fait? Parce que selon ce commissaire, l'Agence d'examen de l'investissement étranger devait fonctionner en secret. Non pas qu'elle veuile nécessairement cacher une chose en particulier, mais pour reprendre à nouveau ses termes:

La vérité, c'est que, étant donné la façon dont cette loi était rédigée le gouvernement et l'agence étaient obligés de tout dissimuler au public.

Ce qui l'inquiétait, c'était le libellé actuel de la loi; voici:

A mon avis, cela va continuer si on conserve le libellé du nouveau projet de loi. Il est tout aussi nécessaire de conserver le caractère confidentiel. Pratiquement tous les renseignements qui étaient considérés comme confidentiels en vertu de l'ancienne Loi sur l'examen de l'investissement étranger le sont encore en vertu du nouveau projet de loi. Ainsi, si les choses demeurent, le Parlement, le gouvernement, l'agence, et tout le monde peuvent s'attendre tôt ou tard à ce que après la brève satisfaction du début on se mette à reprocher à toute l'affaire d'être entourée du plus grand secret. Les critiques seront peut-être encore plus sévères, du fait que le gouvernement, si je ne m'abuse, a promis d'être plus franc envers la population.

Voilà quelqu'un qui écoute les promesses électorales et les interventions des conservateurs dans l'opposition. En vérité, nous avons eu droit à bien des sermons sur la franchise et la civilité et d'autres principes nobles lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition et on ne peut que souhaiter qu'ils lisent leurs propres discours et les mettent en pratique lorsqu'ils rédigent leurs projets de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) devrait savoir qu'il ne doit pas passer entre le député qui intervient et la présidence. Il l'a fait à deux reprises et je tiens à le lui signaler.

M. Axworthy: Veuillez m'excuser, monsieur le Président.

Mme McDonald: Monsieur le Président, les députés conservateurs qui sont intervenus jusqu'à maintenant, dont l'un il y a très peu de temps, ont amorcé certaines questions plus larges et j'estime devoir, en terminant, faire quelques observations à leur sujet. Un conservateur notamment a exposé avec fougue les raisons pour lesquelles il nous faut plus d'investissements étrangers. D'aucuns ont déclaré que l'investissement étranger et l'investissement canadien étaient égaux. En tant que néo-démocrate, comment puis-je être contre l'égalité? Eh bien, je voudrais rappeler à la Chambre que cette égalité n'existe pas. Ces deux types d'investissements jouent un rôle bien différent au Canada. Il serait bon que l'investissement étranger ait les mêmes répercussions que l'investissement canadien. Si l'investissement étranger pouvait créer autant d'emplois que le prétendent les conservateurs à l'heure actuelle, notre taux de chômage serait probablement le plus bas au monde. Depuis quelques décennies, l'investissement étranger ne cesse de croître au Canada, ce qui ne nous a pas empêchés d'avoir un taux de chômage extrêmement élevé. En fait, notre taux de chômage est supérieur à celui de bien d'autres pays qui sont beaucoup plus méfiants à l'égard de l'investissement étranger. Si l'investissement étranger était synonyme de création d'emplois, nous aurions plus d'emplois qu'il ne nous en faut.

Je tiens à signaler le vif sentiment d'exaspération que ressentent les gens d'un bout à l'autre du pays. Le groupe d'action sur l'emploi que le caucus néo-démocrate a consulté récemment s'inquiétait énormément de l'investissement étranger. Il jugeait que les décisions étaient prises en secret et il craignait que les sociétés étrangères ne viennent s'établir dans leurs localités que pour réaliser des profits, puis s'en aller, en les laissant dépourvus. Bref, il s'agissait là d'investissements qui ne seraient pas profitables à la localité et les intéressés se sentaient impuissants.

Il importe que les localités n'aient pas ce sentiment et pour l'éviter, il faut qu'elles aient les renseignements voulus à l'instar de la population en général et du Parlement, afin que nous puissions combattre des prises de contrôle malavisées et nous assurer que les décisions économiques sont prises pour le bénéfice des Canadiens.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ce matin nous avons examiné une série d'amendements concernant le projet de loi C-15 et nous avons tenté d'amener le gouvernement, par le biais de la secrétaire parlementaire du ministre, à envisager l'acceptation de certaines modifications au projet de loi qui avaient pour but d'enlever, ce qui nous semble être une trop grande discrétion donnée au ministre, des pouvoirs qui nous apparaissaient exorbitants, et évidemment même si les votes sur ces motions ne sont pas pris effectivement, pusiqu'il y aura vote enregistré, il est évident que le gouvernement n'était pas prêt à accepter aucune modification.

Malgré les avertissements, les suggestions faites, le gouvernement dit non, utilisant sa très grande majorité, même si elle n'est pas présente actuellement à la Chambre, lorsque le vote sera tenu pour mettre de côté toutes les suggestions constructives qui peuvent lui venir de cette Chambre, en particulier du côté de l'opposition.

• (1630)

Cette fois-ci, nous abordons une autre tranche de modifications que nous suggérons au projet de loi C-15 pour tenter de le rendre plus acceptable et surtout pour faire en sorte que cette loi et ceux qui en auront la responsabilité au point de vue administratif et politique soient un peu plus responsables devant l'opinion publique.

Monsieur le Président, la motion nº 8 qui vient «amender» l'article 5 du projet de loi, je ne peux pas comprendre pourquoi les députés du gouvernement ne sont pas prêts à le considérer. L'article dit ceci, l'article 5*c*), et je cite:

5. (1) Il incombe au ministre: . . .

c) de faire des études et des analyses sur l'investissement, tant au plan national qu'international;

Et l'amendement que l'on propose à la motion nº 8 est le suivant: d'ajouter après le mot «international», et je cite:

. . . et de rendre publics, lorsque ce n'est pas expressément interdit par la législation fédérale, les résultats de ces études et analyses;».

Voulez-vous bien me dire, monsieur le Président, pourquoi une suggestion aussi normale, une suggestion aussi conforme à une administration ouverte, à une administration qui veut donner au public en général l'information qui est requise par les hommes d'affaires dans bien des cas, pourquoi ne pas accepter cette modification qui obligerait, en fait, le ministre à rendre publics les résultats de ces études? Ces études sont faites, il ne faut pas se le cacher avec l'argent des «payeurs de taxes». Ce sont les fonds publics qui vont payer ces études-là. Pourquoi ne pas être en mesure d'accepter une modification aussi simple qui n'a que pour objectif de rendre publiques les informations recueillies par des études faites et payées à même les fonds publics?

Monsieur le Président, on ne peut certainement pas accuser l'opposition, qu'elle soit néo-démocrate ou libérale, de vouloir apporter des modifications en profondeur à ce projet de loi. Il me semble que le ministre des Travaux publics (M. La Salle) devrait certainement, il me semble, se lever et dire que cela est plein de bon sens, une étude faite par les fonctionnaires ou par l'agence, à la demande du ministre, une étude sur le commerce extérieur, la situation des investissements étrangers ou canadiens, payée à même les fonds publics. On demande tout simplement de savoir lorsqu'il n'y a rien dans la loi qui interdit la parution de renseignements, parce qu'il pourrait y avoir dans une telle étude des renseignements confidentiels. L'amendement dit même qu'à moins que cette publication soit expressément interdite par la législation fédérale, on fait même dans l'amendement cette exception au cas où il pourrait arriver que, pour des considérations particulières . . .

M. La Salle: Si c'est nécessaire, oui, c'est prévu.

M. Garneau: Monsieur le Président, je crois que le ministre n'a pas lu le projet de loi. Je crois qu'il n'a pas lu l'article 5*c*). Ce qu'on veut c'est tout simplement que des études, lorsqu'elles ne viennent pas en contradiction avec des questions confidentielles reliées à une entreprise en particulier, que le ministre les rende publiques pour être mises à la disposition de l'ensemble des députés, mais aussi de l'ensemble des hommes d'affaires qui auront peut-être besoin de ces études-là pour prendre des décisions. Si cela n'avait pas été payé avec des fonds publics, je serais d'accord, mais c'est payé avec des fonds publics et on refuse un amendement de cette nature-là, du moins, on n'a pas entendu encore ni des députés, ni le secrétaire parlementaire du ministre, nous donner les raisons pour lesquelles on refuse qu'une étude faite par le gouvernement à même les fonds publics soit disponible obligatoirement, à moins qu'il y ait dans cette étude des données qui doivent demeurer confidentielles à cause d'autres lois qui existent.

Monsieur le Président, c'est la motion nº 8. La motion nº 12, je vais passer par-dessus pour me rendre à la motion nº 63. La motion nº 63 a le même objectif, rendre publiques des décisions. La motion nº 69 vise à modifier l'article 22 du projet de loi C-15.

Encore là, quand on regarde le texte du projet de loi et qu'on fait l'analyse de cet article 22, on s'aperçoit que le ministre doit faire l'analyse de certaines demandes qui lui sont faites en matière d'investissements étrangers.

Ce que l'on propose de faire, c'est d'ajouter tout simplement l'obligation de rendre la décision publique en précisant, notamment, tous les engagements pris par l'investisseur. On demande tout simplement de rendre cela public. Pourquoi? Par exemple, prenons la circonscription de Joliette. Le ministre responsable de l'Expansion économique régionale (M. Stevens), et, monsieur le Président, peut-être que cela pourrait arriver dans votre circonscription, également, le ministre, dis-je, accepte un investissement, et la compagnie qui vient d'acquérir une entreprise canadienne dans la circonscription de Joliette a pris l'engagement de, disons, d'accroître le chiffre d'affaires, d'accroître les investissements en recherche, a pris l'engagement de maintenir les jobs qui étaient là et ce pendant une période, disons de cinq ans, a pris l'engagement d'acheter 25, 30, 40 ou 50 p. 100 de ses matières premières au Québec ou au Canada, dépendant des régions où on se trouve, et si ces engagements-là ont été pris et que c'est sur cette base-là que le ministre a accepté un investissement étranger, pourquoi ne pas accepter que ces engagements soient rendus publics de telle sorte que le député de Joliette . . .actuellement il est dans le gouvernement, peut-être qu'il peut avoir des connexions particulières avec le ministre, mais même le ministre n'est pas

obligé de lui dire, le ministre n'est même pas obligé d'en parler au conseil des ministres ni au comité ministériel, un peu comme Domtar, il va l'apprendre par les journaux. Tout ce qu'on demande: pourquoi ne pas rendre cela public? Autrement, comment voulez-vous que, nous, les députés de cette Chambre, les députés progressistes conservateurs eux-mêmes, comment peuvent-ils à un moment donné répondre aux questions du public? Comment peuvent-ils savoir si l'investissement, si les engagements qui ont été pris sont respectés?

Et encore là, ce gouvernement-là a tellement la certitude, la vérité absolue avec lui, qu'il n'est pas capable ou qu'il ne veut accepter aucun amendement. On va voir tout à l'heure aussi dans d'autres séries d'amendements proposés jusqu'à quel point on ne pourra pas suivre l'évolution de cet investissement étranger, jusqu'à quel point on ne pourra pas savoir s'ils ont atteint leurs objectifs, s'ils ont rempli leurs conditions parce que, on va le voir, et probablement que j'interviendrai là-dessus, c'est que lorsque le ministre pose des conditions et que c'est sur la base de ces conditions-là que l'investissement étranger est accepté au Canada, c'est seulement lorsque le ministre va le demander qu'il va être obligé d'avoir des rapports.

Nous pensons, nous, que ces rapports-là, chaque année, l'investisseur qui a pris ses «commitments», ses engagements, devra les transmettre automatiquement, et qu'ils devraient être rendus publics. Aussi pour suivre, pour être sûrs, pour être capables de mesurer notre responsabilité en cette Chambre c'est de mesurer s'il y a une décision administrative qui était peut-être, et je ne veux pas penser pour un instant que le ministre qui va prendre la décision va être mal intentionné, mais à un certain moment, il y a des dizaines et des dizaines de ces décisions-là qu'il prend, et s'il ne les rend pas publiques, il est le seul dans l'avenir à pouvoir savoir qu'il n'oublie pas de demander à la compagnie de faire des rapports parce qu'il faut qu'il le demande pour qu'elle en fasse. Si cela était rendu public, il y aurait quelque 280 personnes dans cette Chambre, et en particulier les députés de ces régions-là qui s'intéressent au développement économique de leur municipalité, de leur circonscription, qui pourraient voir si l'entreprise—au bout de deux ans . . . il y avait 200 personnes qui travaillaient là—qui a pris l'engagement pour cinq ans d'accroître le nombre d'employés disons à 250, si deux ans plus tard, il s'aperçoit qu'il ne reste plus que 175 personnes qui travaillent là, il y a quelqu'un qui peut sonner la cloche, sonner l'alarme, et le ministre va alors dire: Il faut demander un rapport parce que, autrement, cette entreprise ne respecte pas les conditions que moi-même je lui ai posées pour accepter la vente de cette entreprise canadienne à des intérêts étrangers.

Toute la question, toute la philosophie tourne autour de ces amendements. J'ai parlé des motions nº 8 et nº 63, les autres vont à peu près dans la même direction. J'aimerais entendre, si le ministre de l'Expansion industrielle régionale a dû s'absenter, c'est peut-être possible, il a peut-être des engagements ailleurs . . . mais j'aimerais bien savoir de la secrétaire parlementaire pourquoi . . . sur quelles bases, qu'est-ce que le gouvernement a à cacher. Pourquoi ne pas accepter des amendements qui m'apparaissent aussi naturels et aussi conformes aux désirs, que manifestent la plupart du temps tous les députés de cette Chambre, d'être informés et de pouvoir répondre clairement devant leur électorat des faits et gestes du gouvernement?

Je m'excuse, monsieur le Président, j'aurais d'autres choses à ajouter mais mon temps de parole est écoulé.

● (1640)

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir au sujet du groupe d'amendements proposés par mon collègue. Je voudrais plus particulièrement parler de la motion nº 74.

Cette motion vise à nous assurer que les renseignements recueillis sur les questions d'importance cruciale pour les Canadiens seront rendus publics. Le paragraphe 23(3) actuel se lit comme suit:

A l'expiration du délai mentionné au paragraphe (1) pour présenter des observations ou prendre des engagements, le ministre, après avoir pris en considération les observations et les engagements ainsi que les éléments qu'il doit étudier en conformité avec le paragraphe 21(1), envoie immédiatement un avis au demandeur:

En d'autres mots, la demande a été examinée et le ministre doit envoyer un avis au demandeur:

a) soit l'informant qu'il est d'avis que l'investissement sera vraisemblablement à l'avantage net du Canada;

b) soit confirmant qu'il n'est pas d'avis que l'investissement sera vraisemblablement à l'avantage net du Canada.

Bien qu'il y ait d'autres questions qui me déplaisent, je vais me contenter de ne traiter que de celle-ci. En s'arrêtant là, le projet de loi sape l'un des objectifs d'un tel examen. Voilà pourquoi je propose d'y ajouter l'amendement suivant:

«*c*) le gouverneur en conseil doit rendre publique toute décision visée par l'alinéa *a*) ou *b*), en précisant, lorsque la décision est visée par l'alinéa *a*), tous les engagements pris par le demandeur et, lorsqu'elle est visée par l'alinéa *b*), les raisons motivant le rejet de la demande.»

En d'autres mots, les Canadiens, et notamment les travailleurs et les propriétaires des entreprises canadiennes concernées par le projet d'acquisition ou d'investissement, auront le droit d'être mis au courant des mesures que le gouvernement prend en leur nom. Ils auront le droit de savoir pourquoi le gouvernement a jugé bon de permettre tel ou tel projet d'investissement et à quoi s'est engagé l'investisseur, ou encore pourquoi il a jugé bon de rejetter tel ou tel autre projet d'investissement.

L'ancienne Loi sur l'examen de l'investissement étranger comportait des lacunes à cet égard. Elle visait à protéger les entreprises canadiennes au moyen d'un examen gouvernemental et, lorsque nécessaire, d'une certaine surveillance gouvernementale. Mais elle négligeait de rendre publics ce genre de renseignements.

La mesure à l'étude comporte les mêmes lacunes. Elle perpétue le caractère secret de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Elle reconnaît dans quelques cas un certain pouvoir discrétionnaire au ministre, mais compte tenu de l'attitude de ce dernier depuis six mois, alors que nous lui avons maintes et maintes fois demandé de nous expliquer les engagements d'une société comme la Black & Decker, et qu'il a refusé de nous dévoiler quoi que ce soit à ce sujet, nous nous méfions. Rien ne nous permet de croire qu'il modifiera sa façon de faire en vertu de la nouvelle loi. Voilà pourquoi il s'impose d'exiger la publication de ces renseignements, ainsi que des conditions qu'il a fallu respecter pour que le projet soit accepté, ou alors les raisons qui ont motivé le rejet de ce même projet.

Je m'inquiète particulièrement de la manière dont cette disposition affectera l'industrie du vêtement. Ce sont 150,000 emplois qui sont en jeu, environ 30,000 dans la seule région de Toronto dont beaucoup à Spadina. Cette industrie est la propriété à 80 p. 100 d'entreprises canadiennes. De nombreux chefs de petites entreprises et exploitants qui ne sont pas petits par la compétence ont, pendant des générations, développé ce secteur d'activités tellement important pour Spadina et aussi pour bien d'autres régions au Canada, par exemple Montréal et Guelph. Nous ne pouvons être certains que ce secteur d'activités restera canadien aux quatre-cinquièmes.

Ce secteur subit un mouvement de concentration. Il fait appel de plus en plus à de l'équipement électroniques coûteux, et les investisseurs étrangers commencent à acheter des participations dans les fabriques de vêtements de Spadina, soit en acquérant des établissements ou encore en en fondant de nouveaux dont les prix sont extrêmement compétitifs.

C'est ainsi par exemple que les entreprises de Spadina subissent l'effet d'une ruée de capital en provenance de Hong Kong. Voilà pourquoi un examen s'impose, un examen qu'il faudrait prévoir dans les dispositions du projet de loi comme nous le réclamons dans notre amendement.

Entre autre chose, nous voulons être bien informés sur les méthodes et les habitudes de l'entreprise; ses pratiques d'embauche; la quantité de recherche qu'elle effectue soit chez elle soit au Canada, si elle est déjà implantée ici. Elle devrait préciser quel sera son effort en matière de recherche et de développement.

Nous voulons aussi connaître ses objectifs d'exportation et la façon dont elle établit les prix entre ses usines, si elle essaiera d'échapper au fisc canadien en établissant des prix factices entre ses usines. Nous voulons savoir comment elle paie les frais d'honoraires et des services et quels dividendes et quels intérêts elle verse.

Nous voudrions aussi savoir comment elle utilise ses bénéfices non distribués. Va-t-elle les réinvestir au Canada ou se contentera-t-elle de les exporter?

Il se pourrait qu'un bon nombre de ces investisseurs soient des multinationales. Nous aimerions savoir comment elles répartissent les marchés entre leurs filiales. Nous avons entendu parler de cette question au sujet de l'industrie automobile, mais nous savons aussi que grâce aux technologies nouvelles le problème va se poser dans le vêtement d'ici quelques années. Il se pourrait que des établissements soient fermés au Canada en faveur d'entreprises situées dans des pays où les salaires équivalent à 10 p. 100 des salaires versés au Canada.

Nous voudrions aussi savoir de quelle manière les sociétés mères contribuent par exemple à la vie culturelle et à l'éducation dans les pays où se trouvent leurs filiales. Songent-elles à offrir l'équivalent au Canada à cet égard?

Nous voudrions aussi savoir quel est le rôle des banques canadiennes dans les opérations de rachat. Nous avons entendu parler de nombreux cas d'entreprises canadiennes acquises grâce à des fonds prêtés par des banques canadiennes à l'investisseur étranger. De cette manière, aucun argent frais n'est importé au Canada. Contrairement à ce que croit le gouvernement, des acquisitions ont été effectuées avec bien peu d'argent frais puisque l'on s'est servi de fonds canadiens pour acheter une entreprise canadienne que l'acquéreur étranger a fermée par la suite.

Statistique Canada pourrait également publier des données relativement aux bénéfices non répartis d'entreprises canadiennes déjà aux mains de propriétaires étrangers et indiquer si ces bénéfices ont été réinvestis au Canada.

Avant que l'industrie du vêtement canadienne fasse l'objet d'un assaut en règle, il faut que la loi soit votée afin que le gouvernement soit en mesure de contrôler ce mouvement et de prendre les mesures qui s'imposent. Les propriétaires, les travailleurs et les voisins de nos usines de vêtement pourront surveiller la conduite du gouvernement puisqu'ils pourront consulter les renseignements que le gouvernement aura recueillis. Le grand public—surtout les 150,000 Canadiens expressément concernés—devrait avoir accès à ces données fondamentales que le gouvernement peut exiger par voie de règlement.

• (1650)

Tous ces renseignements importants devraient être exigés par règlement et devraient être rendus publics, dans l'intérêt des gens dont les emplois, les biens commerciaux ou les actions sont menacés par la prise de possession par des étrangers. Dans l'intérêt des citoyens et des résidents canadiens, le gouvernement devrait obtenir ces renseignements et les rendre publics. D'après la mesure à l'étude, s'il s'agit d'une nouvelle entreprise il n'est pas nécessaire qu'elle soit examinée par Investissement Canada. Je ne suis pas d'accord, mais d'autres en parleront.

Il faudrait au moins qu'il y ait un avis. Nous devrions savoir si 5, 50 ou 100 entreprises de vêtements du secteur de Spadina ont été achetées et par qui. Même s'il n'y a pas de conditions, nous devrions avoir tous ces renseignements que je viens de mentionner. Nous devons savoir quel genre d'entreprise s'installe chez nous, mettant peut-être sur pied un réseau parallèle visant à saper le secteur canadien. S'il s'agit d'une prise de contrôle, la loi exige que des conditions minimales soient établies par le ministre, mais ces conditions devraient être publiées. Je demande à la Chambre de considérer sérieusement la motion nº 74.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, peut-être que je devrais parler, à la suggestion de mon collègue de droite, de l'élection partielle qui a eu lieu au Nouveau-Brunswick. Je dois vous dire que, pour nous, c'est matière à réjouissance. Je dois dire que les résultats ont été parfaits; c'était même plus que parfait.

Monsieur le Président, pour en revenir au projet de loi C-15 et surtout aux amendements que je veux appuyer, soit les motions nos 8, 12, 32, 63, 69, 74 et 75, je signalerai que ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion de parler sur ce projet de loi, et encore je me demande pourquoi un gouvernement est en train d'éliminer une politique qui est sans aucun doute importante et vitale pour l'intérêt du Canada. Maintenant, je le répète encore, l'AEIE n'empêchait pas les investisseurs étrangers de s'installer au Canada. Son rôle était plutôt de s'assurer que les investissements étrangers soient faits dans l'intérêt des Canadiens, dans les meilleurs intérêts des Canadiens, que ces mêmes investissements créent des emplois pour les Canadiens et qu'ils ne soient pas néfastes aux entreprises canadiennes. J'aurais aimé voir ce processus de révision qui nous protège être maintenu. Il va sans dire que le Canada est un des pays industrialisés qui permet le plus de présence étrangère dans son économie. Alors, c'est une des raisons pour lesquelles je ne vois pas que l'on doive éliminer cette protection dont nous jouissions avec l'AEIE.

Si le projet de loi C-15 devait être adopté sans les amendements proposés, on pourrait venir s'installer, on pourrait venir exploiter et on pourrait emporter sans avoir à rendre compte à personne, et c'est là le problème. Il va sans dire que si le projet de loi est accepté sous sa forme actuelle que toutes sortes d'intérêts étrangers pourraient venir et vont certainement venir s'installer chez nous. Et ces intérêts étrangers vont se saisir du contrôle de certaines de nos industries, de certaines de nos entreprises et, monsieur le Président, si je m'en tiens à l'Atlantique, eh bien, cette saisie de contrôle de nos entreprises pourrait avoir de graves conséquences sur nos ressources.

Et maintenant, monsieur le Président, je parlerai seulement de notre ressource, nos poissons en fait. Actuellement, cette ressource est protégée par la limite de 200 milles et on sait qu'il y a des gens qui ont travaillé avec beaucoup d'acharnement afin d'établir cette zone de 200 milles, cette zone qui devait protéger nos ressources. Alors, si le projet de loi devait être adopté dans sa forme actuelle, il n'y aurait rien pour contrôler l'installation d'entreprises et d'intérêts étrangers sur nos côtes. Ce qu'on ne pourrait pas acquérir, aller chercher avec des bateaux au large de nos côtes, on pourrait s'en accaparer en s'installant sur la côte. Alors, quelle sorte de contrôle aurons-nous sur ces ressources lesquelles, pour les provinces de l'Atlantique, sont de première importance? Nous n'exercerons aucun contrôle parce que ces nouvelles entreprises n'auront pas à rendre compte à personne, ni aux communautés de l'Atlantique, ni même aux gouvernements soit fédéral ou provincial. Alors, comment allons-nous protéger les emplois si, à un moment donné, ces intérêts étrangers décident de faire la transformation ailleurs? Comment allons-nous protéger ces emplois? Je dois vous dire, monsieur le Président, que, au Nouveau-Brunswick peut-être plus qu'ailleurs, les emplois ont une très grande importance. Actuellement, le taux de chômage au Nouveau-Brunswick est de 17 p. 100. Et, dans ma région, nous sommes maintenant rendus à 21 p. 100 ce qui est un taux vraiment inacceptable. Comment allons-nous protéger ces emplois? Et quelle importance les gens de l'Atlantique accordent-ils à ces emplois?

Monsieur le Président, vous avez certainement lu dans les journaux dernièrement qu'il y a eu des émeutes qui ont causé énormément de dommages. Le tout s'est passé sur la péninsule acadienne dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. On a détruit, on a endommagé de la machinerie, des camions, même une usine à un point où cette dernière ne rouvrira pas ses portes cet été. Il y a une perte d'emploi chez nous. Pourquoi les émeutes? Parce que les travailleurs, à un certain moment, ont vu qu'une certaine entreprise allait installer des machines qui allaient remplacer le travail manuel de nos travailleurs. Monsieur le Président, est-ce que je dois continuer?

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette . . .

[*Traduction*]

. . . avant de déclarer qu'il est 17 heures et de passer aux initiatives parlementaires, je voudrais rappeler à la Chambre les paragraphes 15(2), 15(3) et 15(4) du Règlement, car j'ai dû rappeler à l'ordre un ou deux députés aujourd'hui. Le paragraphe 15(2) du Règlement se lit ainsi:

Lorsque le Président met une proposition aux voix, il est interdit à tout député d'entrer dans la Chambre, d'en sortir ou d'aller d'un côté à l'autre de la salle, ou encore de faire du bruit ou de troubler l'ordre.

Le paragraphe 15(3) est le suivant:

Lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout député de passer entre lui et le fauteuil ou de l'interrompre sauf pour soulever un rappel au Règlement.

● (1700)

Je souhaiterais que l'on respecte un peu plus le décorum. Pendant que j'y suis, je vais lire également les paragraphes du Règlement qui suivent et que les députés ont certainement lus. Ils disent ceci:

Aucun député ne doit passer entre le fauteuil et le Bureau, ni entre le fauteuil et la Masse lorsqu'elle a été enlevée du Bureau par le Sergent d'armes.

A l'ajournement de la Chambre, les députés doivent rester à leur siège tant que le Président n'a pas quitté le fauteuil.

Merci.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour passer à l'étude de l'article nº 138?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles) propose: Que le projet de loi C-229, tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter à la Chambre mon projet de loi C-229, qui traduit les inquiétudes de certains de mes électeurs, inquiétudes que partagent certainement tous les autres Canadiens. J'espère que la Chambre jugera bon de renvoyer l'objet du projet de loi au comité compétent.

Le projet de loi a pour objet d'assujettir toutes les compagnies de chemins de fer, et surtout le Canadien National, au droit en matière de protection de la santé et de l'environnement d'une province. Je voudrais faire un bref historique des événements qui m'ont poussé à présenter ce projet de loi. En août dernier, les chemins de fer du Canadien National ont participé à des pulvérisations de défoliants, du Spike 80-W, dans la subdivision Cowichan de l'île de Vancouver. Ces pulvérisations ont eu lieu au moment même où les mûres commençaient à sortir. Pour ceux qui l'ignorent, les mûres de l'île de Vancouver sont de grosses baies juteuses et délicieuses que les gens adorent ramasser. Les mûriers poussent à foison et s'étendent un peu partout. En fait, j'ai déjà vu dans certains endroits des immeubles abandonnés qui ont été complètement envahis par des mûriers après à peine quelques années.

Voilà où est le problème. Les gens, surtout les enfants, aiment se promener le long de l'emprise des chemins de fer où se trouvent des mûriers, pour ramasser les fruits et les manger. D'autre part, désireux de dégager leur emprise, les chemins de fer pulvérisent des herbicides.

L'an dernier, lorsque les pulvérisations ont eu lieu dans les villages de Lake Cowichan et Youbou, les résidents n'en ont pas été prévenus, pas même le conseil municipal. Lorsqu'il l'a découvert, il a dû à ses propres frais prévenir les gens que les pulvérisations avaient lieu et les empêcher de cueillir les mûres. Plus tard, les parents ont constaté avec horreur que leurs enfants mangeaient des mûres qui avaient été recouvertes d'herbicides. Lorsque le village a emvoyé une lettre de protestation au CN, M. G. Fowler, chargé de la planification dans la région des Rocheuses, a répondu en ces termes:

> Nous avons posé des affiches le long de notre emprise dans la ville de Victoria et à Deerholme, mais le village de Cowichan n'a malheureusement pas été prévenu, vraisemblablement parce qu'Environnement Canada a été avisé trop tard. Le CN, étant une société d'État, n'est pas tenu d'obtenir des permis provinciaux d'utilisation des pesticides pour les pulvérisations effectuées sur son emprise. Cependant, par le truchement d'Environnement Canada, les organismes provinciaux sont informés de nos intentions.
>
> Nous avons discuté de notre programme de désherbage dans l'île de Vancouver avec M. Doug Wilson, agent principal des programmes de contrôle des contaminants d'Environnement Canada, à Vancouver, qui s'est dit satisfait de l'opération menée par le CN qui, selon lui, s'est conformé à tous les règlements en vigueur.

La compagnie ferroviaire s'est peut-être conformée à tous les règlements, mais les habitants de Lake Cowichan et de Youbou n'ont guère apprécié la façon dont les choses se sont passées. Aucun règlement ne protège la santé des gens ou l'environnement contre ce genre de pulvérisations.

Voici ce qu'a répondu à ma lettre la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier):

> Environnement Canada fournit des conseils généraux en matière d'environnement à l'administrateur de la Loi sur les pesticides et des conseils précis sur les conditions à respecter en vue de protéger les poissons anadromes contre les pesticides . . .
>
> Comme vous l'avez signalé dans votre lettre, le CN ne participe pas au relevé officiel effectué par la province . . .
>
> En ce qui concerne la participation du CN au processus d'examen prévu par la Loi provinciale sur les pesticides, nous avons été informés que le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique a écrit au président du CN pour lui demander d'obtenir des permis provinciaux d'utilisation des pesticides. Nous ne savons pas où en sont les choses pour le moment, mais je conviens qu'il serait souhaitable que le CN participe à ce processus au même titre que toutes les autres compagnies ferroviaires exploitées en Colombie-Britannique.

Je ne suis pas complètement satisfait de la législation sur la protection de l'environnement en Colombie-Britannique, mais au moins il faut obtenir un permis lorsque l'on veut épandre commercialement des herbicides sur une grande échelle. Le public a son mot à dire dans le processus d'octroi du permis. Les gens peuvent dire où et dans quelle mesure cet épandage pourrait être nuisible pour eux, leur localité ou leur environnement. Par exemple, dans le cas d'une demande de permis présentée en 1983 par le CPR qui voulait procéder à des pulvérisations sur l'emprise de sa voie ferrée dans l'île de Vancouver, la Commission d'appel sur l'environnement a jugé que la société ferroviaire ne pourrait pas le faire dans certaines zones parce que cela aurait des effets nuisibles sur des propriétés et des jardins appartenant à des particuliers. Mais l'on ne peut même pas se prévaloir de cette protection minimale assurée par la loi sur le contrôle des pesticides en Colombie-Britannique lorsque le CN décide de procéder à de telles pulvérisations.

J'ai reçu une autre lettre, en date du 12 décembre, du vice-président pour la région des Rocheuses, M. R. A. Walker. Voici ce qu'il y écrivait:

> . . . nous envisageons d'obtenir, en geste de bonne volonté, des permis provinciaux pour nos futurs programmes de contrôle de la végétation, et nous examinons les répercussions juridiques d'un tel geste.

C'est bien beau les gestes de bonne volonté, mais les habitants de ma circonscription et tous les Canadiens aimeraient avoir d'autres garanties que de simples gestes de bonne volonté. Ils aimeraient avoir l'assurance qu'ils sont protégés, que les sociétés ferroviaires doivent respecter au moins les normes minimales établies par leur gouvernement provincial.

On a également parlé de participation volontaire. On s'est engagé verbalement à mieux informer la population. Ce n'est pas suffisant. Quand il s'agit de questions de santé et de protection de l'environnement, la bonne volonté ne suffit pas, car elle doit souvent céder aux caprices de la personne responsable et peut être sacrifiée aux contraintes d'un échéancier. C'est inacceptable.

On a fait remarquer que le problème des pulvérisations sur l'emprise des voies ferrées du CN n'est qu'un élément d'un problème plus vaste concernant les propriétés du gouvernement fédéral et la réglementation provinciale en matière d'environnement. Le problème se pose également à propos des aéroports, des pénitenciers fédéraux et des installations de la Défense nationale. Mais les sociétés ferroviaires sont indéniablement les principaux coupables.

● (1710)

L'une des objections que l'on pourrait faire valoir contre mon projet de loi exigeant que toutes les sociétés ferroviaires soient assujetties aux règlements provinciaux en matière de santé et de protection de l'environnement, c'est que le CN se verrait assujetti à 11 réglementations différentes. Mais cette objection ne me semble pas valable. Les entreprises de camionnage interprovincial doivent déjà tenir compte de réglementations différentes. La pléthore d'avocats que le Canadien National garde à son service devraient certes être capables de déterminer les exigences des différents gouvernements en

matière de protection de l'environnement et s'assurer que la société ferroviaire se conforme aux règlements.

Le ministre d'État aux Transports (M. Bouchard) a soulevé une autre objection à mon projet de loi dans une lettre qu'il m'a adressée le 5 décembre 1984. Voici ce qu'il m'a écrit:

L'amendement que vous proposez à la loi sur les chemins de fer à l'égard de la réglementation provinciale concernant les pulvérisations de produits chimiques pourrait poser le problème de la compétence fédérale-provinciale et de la jurisprudence dans un certain nombre de domaines auxquels on n'a pas encore songé.

Il est vrai que cela peut poser le problème de la compétence fédérale-provinciale. Néanmoins, la santé des Canadiens me paraît plus importante que les conflits de juridiction. J'exhorte les autorités fédérales et provinciales à s'entendre pour régler cette question, car ce n'est pas encore fait.

Il y a une quinzaine de jours, nous avons vu avec consternation le gouvernement fédéral rejeter toute responsabilité sur le dos des autorités provinciales à propos des déversements de PCB survenus dans le nord de l'Ontario. Heureusement, à notre connaissance, personne n'a été victime des déversements qui ont eu lieu l'été dernier dans la région de Cowichan. D'après ce que nous savons, cet incident n'a fait aucune victime, mais faut-il que quelqu'un en souffre et que cela provoque un véritable scandale à l'échelle nationale pour que nous nous décidions à agir?

Avant de quitter la Chambre cet après-midi je tiens à demander à la Chambre si nous devons attendre une catastrophe pour instaurer des règlements protégeant le public. J'exhorte donc le député à examiner ce projet de loi. Il me semble logique que les chemins de fer exploités dans une province soient tenus de se conformer aux règlements régissant l'environnement et la santé que la province a établis à l'intention de ses citoyens et de ses entreprises. J'exhorte tous les députés à appuyer cette mesure.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec intérêt. Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, vous qui êtes un député éminent et qui occupez un poste important à la Chambre, que les députés de tous les partis s'intéressent depuis des années à cette question.

Je félicite le député d'avoir abordé ce sujet aujourd'hui. Notre intérêt pour la question des matières dangereuses a encore été relancé récemment par l'incident qui s'est produit dans le nord-ouest de l'Ontario et qui a failli être très grave. Il est donc opportun d'avoir une discussion générale sur un projet de loi qui obligerait les compagnies de chemins de fer à se préoccuper des questions écologiques et d'autres problèmes dans leurs relations avec les autorités provinciales. Pour avoir écouté le député à maintes reprises lors de débats à la Chambre, je sais qu'il ne s'intéresse pas uniquement à la question qui fait l'objet de la modification qu'il propose d'apporter à la Loi sur les chemins de fer.

L'article 219 de la Loi sur les chemins de fer dit ceci:

Toute compagnie doit faire couper ou arracher et détruire chaque année, avant leur montée en graine, les chardons et autres plantes nuisibles qui croissent sur l'emprise du chemin de fer ou sur les terrains contigus de la compagnie.

Aujourd'hui, pendant la séance du comité permanent des transports, nous avons étudié une loi adoptée par le Parlement en 1919. Le fait que cette loi soit en vigueur depuis 66 ans fait honneur aux législateurs de l'époque. En l'occurrence, il s'agit de la Loi sur l'aéronautique. Il me paraît évident que la Chambre devrait se pencher sur l'article que je viens de lire, comme le souhaitait le député en proposant cet amendement.

Par ailleurs, le texte de l'article 220 dit ceci:

La compagnie doit constamment tenir l'emprise de sa voie libre d'herbes mortes ou sèches, de mauvaises herbes et d'autres matières combustibles inutiles.

Nous ne devons pas oublier que la Loi sur les chemins de fer est en vigueur depuis longtemps. A l'origine, cet article visait à éviter que des étincelles dues à un blocage de roues ou des flammèches tombant des tenders n'incendient des buissons. Il s'agissait donc d'éliminer les mauvaises herbes, et on utilisait autrefois une main-d'œuvre nombreuse chargée de les arracher et de les brûler.

Depuis une trentaine d'années, les compagnies de chemins de fer ont utilisé de plus en plus de produits chimiques pour satisfaire aux exigences de l'article 219 de la loi. Au cours de la même période, la population a commencé à être sensibilisée aux effets que peuvent avoir les produits chimiques sur l'environnement et sur la santé des gens et des animaux dans les régions où ils sont utilisés. Comme la loi actuelle ne comporte aucune disposition réglementant l'emploi des produits chimiques, il semble logique de vouloir la modifier en conséquence.

Je ne cherche pas à extrapoler à partir de l'amendement proposé par le député, mais il est évident pour tout le monde que son intention, exprimée implicitement, va beaucoup plus loin. Puisque les opérations des compagnies ferroviaires touchent toutes les provinces, si nous voulons obliger ces dernières à se conformer aux lois des provinces dans lesquelles elles utilisent des produits chimiques, comme cet amendement le propose, il faudrait bien sûr prévoir un mécanisme permettant de suspendre l'application de certaines dispositions des lois provinciales qui sont inutiles, déraisonnables ou incompatibles avec la Loi sur les chemins de fer. L'amendement devrait créer le mécanisme en question.

Nous devons connaître les dispositions législatives fédérales et provinciales pertinentes et réfléchir à la question. Toutes les modifications éventuelles de la Loi sur les chemins de fer doivent prendre ces dispositions en considération. Le député propose de modifier l'article 2 de la Loi sur les chemins de fer, dans lequel, soit dit en passant, sont définis les termes employés dans toute la loi, mais je pense que les modifications proposées devraient figurer dans un autre article que l'article 2.

• (1720)

A l'automne de 1984, le député a écrit à ce sujet une lettre détaillée et mûrement réfléchie à la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) et au ministre des Transports (M. Mazankowski). Le ministre d'État aux Transports (M. Bouchard) a répondu que l'on étudierait la question dans le contexte de la politique nationale des transports et de l'étude législative effectuée par le ministère.

La ministre de l'Environnement a dit au député que le CN ne participe pas à une réforme provinciale officielle. La société présente toutefois une liste sommaire de tous les projets de vaporisation d'herbicides au Service de la protection de l'environnement.

Par ailleurs, M. R. A. Walker, Senior, vice-président de la société de chemins de fer du CN annonça au député, le 12 décembre 1984, que l'on examinerait la question de la lutte contre les mauvaises herbes et que l'on prendrait une résolution avant d'appliquer le programme de 1985. J'attire encore une fois l'attention des députés sur les renseignements pertinents qui ont été fournis sur le sujet de la modification proposée. Pas plus tard qu'aujourd'hui, M. Walker a annoncé au cabinet du ministre que le CN se conforme volontairement à la législation provinciale pertinente. Sauf erreur, les contrats sont adjugés et ils précisent qu'il faut respecter la législation provinciale.

Il y a un autre sujet que je voudrais aborder, puisque l'occasion ne se présente pas souvent; je suis très heureux de profiter de celle-ci. Ce n'est peut-être pas prévu dans le cadre de la motion, mais il est bon de le signaler à mon sens. Si la modification vise uniquement ou partiellement à avoir un effet sur les employés aux termes de la Partie IV du Code du travail du Canada par exemple, j'avertis la Chambre que cela risque de contrecarrer les desseins du gouvernement qui veut assurer une certaine uniformité dans la protection de la sécurité et de la santé de tous les employés qui travaillent dans des domaines de compétence fédérale. La modification proposée par le député risque d'avoir des conséquences juridiques allant bien au-delà du nettoyage des voies ferrées. Elle toucherait de toute évidence la question de la santé des employés, notamment des employés chargés de la construction et de l'entretien des voies ferrées ou de la démolition des gares et des bâtiments qui ne servent plus. S'il s'agit uniquement d'appliquer les lois provinciales à l'utilisation de produits chimiques pour le nettoyage de la voie ferrée, il vaudrait mieux modifier l'article 219 de la Loi sur les chemins de fer—qui porte spécifiquement sur la question abordée implicitement dans la modification proposée—en se servant de l'article 210 de cette loi comme modèle. Cet article existe depuis longtemps et il offre un mécanisme permettant d'appliquer aux chemins de fer les lois provinciales sur le drainage. Il semblerait que le problème soulevé par le député est analogue à cette situation et on pourrait modifier l'article 219 en s'inspirant de l'article 210. Je ne crois pas que ce soit l'intention du député; aussi, je ne m'étendrai pas plus longtemps sur le sujet.

Dans l'ensemble, le gouvernement reconnaît les mérites de la modification proposée par le député. Celui-ci est certainement animé de bonnes intentions et pense au bien commun. Le gouvernement a pour principe de reconnaître les mérites de projets de loi d'initiative parlementaire de ce genre, qu'ils émanent de ministériels ou d'oppositionnels. A titre de secrétaire parlementaire du ministre des Transports, je suis heureux de pouvoir coopérer avec le député.

Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) a pris l'initiative de proposer cette modification. Pendant toutes les années que j'ai passées à l'arrière-ban de l'opposition, je n'ai pas pu le faire parce que ceux qui étaient alors au pouvoir se montraient intraitables. Ce n'est que très rarement au cours de mon expérience à la Chambre que des députés de l'opposition ont pu faire renvoyer le sujet de leurs mesures d'initiative parlementaire au comité permanent compétent pour le faire étudier. En fait, des députés savent que pendant 15 ans j'ai tenté de faire retirer aux organismes de réglementation du domaine des transports la charge des enquêtes sur les accidents et incidents qui se produisent dans un secteur qui relève de leur compétence. Il y a conflit quand on est appelé à juger son propre travail. J'avais soumis une idée formidable. Toute une succession de ministres des Transports au fil des années ont été d'accord avec moi. J'ai même réussi à faire retirer le projet de loi et à en faire renvoyer le sujet au comité permanent. Que s'est-il passé ensuite? L'étude de la question est restée en plan.

Ce n'est pas l'attitude que prend le gouvernement actuel. Le sujet de la modification qui est proposée à la Loi sur les chemins de fer est sérieux. Il mérite que le comité permanent des transports l'examine et fasse des recommandations à cet égard. C'est avec plaisir, si le député est d'accord, que je propose un amendement. Je propose donc:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

Le projet de loi C-229, tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer, ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et le sujet renvoyé au comité permanent des transports.

Je le propose dans l'espoir qu'il recevra l'approbation de la Chambre.

Je voudrais, en terminant, féliciter le député de s'intéresser avec autant de sollicitude à cette question. Je crois que tous les députés partagent son intérêt. J'espère que le comité permanent va lui accorder son attention entière et que le temps venu il en fera rapport à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement à la motion principale?

• (1730)

M. Crosby: Monsieur le Président, je suppose que la Chambre a jugé bon d'adopter l'amendement que propose le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall), et que le projet de loi sera renvoyé au comité permanent des transports pour qu'il en étudie le sujet.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Nous ne sommes pas en train de débattre l'amendement. Le député veut-il en parler? Il n'a pas encore été adopté. Il a été proposé.

M. Crosby: J'avais compris qu'il avait été adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Moncton (M. Cochrane).

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi présenté par le député. En outre, il est rafraîchissant de constater que les députés de la Chambre se sentent encouragés à présenter des projets de loi d'initiative privée et que le gouvernement prend la chose très au sérieux lorsqu'un député a une préoccupation à porter à l'attention du Parlement de notre pays. Il est bon de voir que nos réalisations en cette matière ont encouragé ce député à présenter ses idées sous la forme du projet de loi C-229. Trop souvent dans le passé, les initiatives des députés de l'arrière-ban ont été reléguées au second plan de telle façon que cela les a découragés à en présenter d'autres, et je suis ravi de faire partie d'un gouvernement qui encourage vraiment les députés de l'arrière-ban et autres à porter leurs préoccupations à l'attention de la Chambre des communes.

Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) propose dans le projet de loi C-229 que le droit provincial sur la protection de la santé et de l'environnement s'applique à toute compagnie de chemins de fer qui relève de la juridiction du Parlement. Cela pourrait être fait en modifiant l'article 2 de la Loi sur les chemins de fer.

D'après ce que je sais de l'historique de cette affaire, le député est préoccupé par le programme de vaporisation de défoliants le long des voies ferrées entrepris par les sociétés ferroviaires. C'est ce qui ressort des lettres de la ministre de l'Environneent (M^me^ Blais-Grenier), du vice-président du CN pour la région des Rocheuses, et du ministre d'État aux Transports auxquelles le député a fait allusion. L'amendement a pour but, je crois, d'obliger les sociétés ferroviaires à solliciter l'autorisation des gouvernements provinciaux avant toute vaporisation le long des voies ferrées et à se conformer aux normes provinciales en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

Je représente une circonscription qui, pendant des années, a beaucoup dépendu des chemins de fer et de leur compatibilité avec les localités qu'ils desservent. Je peux parfaitement appuyer les principes du projet de loi C-229, de même qu'exprimer mon inquiétude à l'égard de l'utilisation des défoliants le long des voies ferrées et de l'effet que cela peut avoir sur les localités situées le long de ces voies.

Certes, en tant que membre du comité permanent des transports et pour avoir eu récemment l'occasion de visiter l'ouest du Canada et de traverser les Rocheuses en train, le long des fleuves Fraser et Thompson, je partage l'inquiétude des Canadians de l'Ouest, à savoir que si les défoliants ne sont pas utilisés selon des directives précises, ils finissent par détruire toute végétation le long des voies ferrées. Certes, comme les voies ferrées sont très près des cours d'eau dans l'ouest du pays, nous devons tous nous inquiéter de l'effet des produits chimiques sur nos réseaux hydrographiques et les régions qu'ils desservent.

Comme l'a déjà signalé le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), les sociétés ferroviaires sont tenues, en vertu de l'article 219 de la Loi sur les chemins de fer, à supprimer chaque année les chardons et autres plantes nuisibles qui croissent sur l'emplacement du chemin de fer ou sur les terrains contigus de la compagnie. Au cours des trente dernières années, les sociétés ferroviaires ont eu de plus en plus recours à des produits chimiques pour se conformer aux exigences de l'article 219. En même temps, la population s'est de plus en plus informée et inquiétée des effets des produits chimiques sur l'environnement. Il ne fait aucun doute que la population a parfaitement raison de s'inquiéter compte tenu des nombreux incidents qui se sont produits au Canada et qui ont montré que l'on n'avait peut-être pas suffisamment pris de précautions ou respecté la loi concernant les produits chimiques et leur incidence sur l'environnement. A l'heure actuelle, aucune disposition de la Loi sur les chemins de fer ne permet de réglementer l'utilisation de ces produits chimiques. A l'instar du député de Cowichan-Malahat-Les Îles, je crois qu'il est grand temps d'apporter les modifications appropriées.

Il se pose, cependant, monsieur le Président, un grave problème au sujet du libellé de ce projet de loi. Même s'il semble clair que cette mesure vise à limiter la dégradation de l'environnement, le renvoi à la protection de la santé dans le projet de loi C-229 forcerait les chemins de fer à respecter les lois provinciales sur la santé et la sécurité au travail. Même si de la façon dont il est rédigé, ce projet de loi semble élémentaire et fort simple, il a un certain nombre de ramifications sur lesquelles nous devons nous pencher. Cependant, je ne crois pas que ce soit là le résultat souhaité par le député. En fait, après avoir écouté son discours, je crois qu'il s'inquiète principalement des effets que la pulvérisation à laquelle ont recours les chemins de fer aura sur les régions avoisinantes et les gens en contact avec les produits en question. A mon avis, ce qu'il veut, c'est s'assurer que les chemins de fer, qui tentent de se conformer aux dispositions de l'article 219, soient visés par les législations provinciales existantes s'appliquant à cette pulvérisation de défoliants.

Le domaine de la santé et de la sécurité au travail relatif au secteur des chemins de fer est visé par des lois fédérales et le danger du projet de loi réside dans le fait qu'il pourrait, sans le vouloir, permettre l'entrée en scène de législations provinciales qui risquent de ne pas être compatibles avec la législation fédérale. Je crois que tous les députés seront d'accord pour dire que ce serait le chaos si dix lois provinciales relatives à la sécurité et à la santé étaient incluses dans la Loi sur les chemins de fer. Du fait de la nature même de notre réseau de chemins de fer au Canada, surtout en ce qui a trait au Canadien National—qui, bien entendu, dessert tout le pays—il serait extrêmement difficile pour ceux qui essaient de maintenir en état les voies, de connaître toutes les frontières entre les provinces et les divers règlements s'appliquant aux chemins de fer dans chaque région.

En toute déférence, je tiens à dire à mes collègues des deux côtés de la Chambre, monsieur le Président, que l'amendement proposé à l'article 2 de la Loi sur les chemins de fer ne répond pas aux objectifs législatifs du député. Si mon collègue désire, comme je le crois, protéger le public et les employés des chemins de fer contre les effets de la pulvérisation d'herbicides sur les voies, je pense alors qu'il convient de modifier les articles de la Loi sur les chemins de fer qui portent là-dessus.

Au lieu de réclamer aujourd'hui que l'on mette de côté le projet de loi, je vais souscrire à l'amendement proposé par le secrétaire parlementaire du ministre des Transports qui demande que ce projet de loi soit retiré et que son objet soit renvoyé au comité permanent des transports. Le présent article 219 de la Loi sur les chemins de fer qui porte sur le contrôle des chardons et des mauvais herbes a été rédigé bien avant

qu'on n'utilise des herbicides pour tuer les mauvaises herbes et avant que la population ne se rende vraiment compte des problèmes qui peuvent surgir si on n'adopte pas une législation appropriée au sujet de l'application de ces herbicides.

Je reconnais que l'article 219 n'ayant pas été modifié depuis fort longtemps, il est peut-être temps d'y songer. La meilleure façon pour nous de résoudre ce problème et, je l'espère, de nous attaquer à la question soulevée par le député, consiste à souscrire à l'amendement, afin que l'objet du projet de loi soit transmis au comité permanent des transports qui examinera le but visé par le projet de loi du député, le C-229, ainsi que les conséquences possibles de son adoption sous sa forme actuelle.

Je serais heureux en tant que membre du comité permanent des transports d'avoir l'occasion d'examiner ce projet de loi et d'essayer de recommander certaines modifications pouvant être apportées à la législation, afin que le véritable but visé par le projet de loi C-229, présenté par le député de Cowichan-Malahat-Les Îles, puisse être adopté et qu'on puisse mettre en œuvre cette mesure. De cette façon, l'effet souhaité sera examiné par le comité permanent des transports qui fera finalement rapport à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que la présidence et le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) se sont mal compris. Je suis persuadé qu'il voudrait participer brièvement à ce débat. Je donne donc la parole au député de Halifax-Ouest.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Je vous remercie, monsieur le Président. En effet, il y a une espèce de malentendu. Ainsi, pour replacer les choses dans leur contexte, je voudrais d'abord revoir les modalités techniques et la procédure auxquelles on a eu recours à la Chambre des communes aujourd'hui.

Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) a proposé, par voie de motion, la deuxième lecture de son projet de loi d'initiative privée, le projet de loi C-229, tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer. Pour répondre au secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall), le député de Dartmouth-Halifax-Est a proposé un amendement tendant à renvoyer le sujet de la mesure, à savoir les dangers pour la santé que peuvent présenter les droits de passage ferroviaires et autres questions connexes, au comité permanent des transports. Je pense bien que c'est ce que nous finirons par faire avec cette question. Je sais, Votre Honneur, que vous avez mis en délibération la motion de mon collègue, le secrétaire parlementaire, mais elle n'a pas encore été mise aux voix, et nous n'en sommes donc qu'à l'étape de la discussion. Je voudrais simplement dire quelques mots sur le projet de loi et sur la proposition du secrétaire parlementaire.

• (1740)

Je tiens à préciser au départ que, personnellement parlant, je n'ai pas de mal à me rappeler la situation à Cowichan-Malahat-Les Îles. Au cas où je dirais quelque chose qui pourrait choquer le député, je veux qu'il sache que je ne m'en prends nullement à lui; j'ai visité sa circonscription et je connais l'origine de son nom car, à parcourir les autoroutes de l'île de Vancouver, et il pourra me reprendre si je me trompe, j'ai vu un vieux panonceau indiquant trois directions, celle de Cowichan, celle de Malahat et celle des Îles. Ainsi, ceux qui passent par Vancouver et qui voient ce panneau routier savent où se trouve Cowichan-Malahat-Les-Îles. J'étais donc très fier de me trouver dans cette circonscription et je sais que c'est une partie fort importante de la Colombie-Britannique, ce qui m'amène au premier point que je voulais faire valoir. Le député propose dans son projet de loi que le Parlement assujettisse à sa compétence les lois concernant la protection de la santé et de l'environnement des diverses provinces du Canada, y compris la Colombie-Britannique. Mais je fais remarquer à ce député et à tous nos collègues que cette proposition est dangereuse car la législation des diverses provinces à cet égard est loin d'être uniforme. Et si l'on veut que je donne un exemple, qu'on me permette de citer le cas de la tordeuse de bourgeons d'épinette que dans certaines régions on considère comme une plaie alors que dans d'autres on estime que c'est une bestiole qu'il conviendrait de protéger en dépit des dégâts qu'elle cause dans nos forêts.

Si l'on compare les lois de la Nouvelle-Écosse, qui, dans ces cas-là, permettent de lutter contre ce fléau avec de l'insecticide afin de protéger nos grandes ressources forestières, aux lois en vigueur dans certaines autres provinces, par exemple le Nouveau-Brunswick qui interdit que l'on ne nuise à notre amie la tordeuse, on voit l'énorme différence. Ainsi, pour employer une vieille expression, c'est acheter chat en poche que de vouloir assujettir des lois provinciales en matière de protection de la santé et de l'environnement à un domaine relevant de la juridiction du gouvernement fédéral.

Je fais donc remarquer au député de Cowichan-Malahat-Les Îles, sans vouloir l'offenser, que s'il perçoit un danger contre lequel il souhaite protéger la population, il aurait intérêt à faire adopter une loi à cette fin précise, au lieu de se rabattre sur des lois provinciales inconnues et d'origine incertaine. Certes, les intentions du député sont fort louables et visent à protéger la population et tous ceux qui pourraient être menacés par les dangers que poseraient éventuellement les droits de passage et autres biens appartenant aux chemins de fer, mais pour atteindre l'objectif visé, il convient de faire preuve d'une plus grande prudence dans le choix des méthodes et des moyens pour ce faire.

En résumé, monsieur le Président, je rappelle qu'il est toujours risqué d'assujettir des lois en s'autorisant de sa compétence. Quand on parle d'un secteur en évolution come la protection de la santé et l'environnement, l'incertitude face aux moyens est encore plus grande. Je ne pense donc pas que ce soit un moyen légal qui soit acceptable pour la Chambre des communes. Ce n'est pas une bonne façon de procéder par voie législative et je pense que le meilleur moyen est celui proposé par le secrétaire parlementaire, à savoir que la question soit renvoyée au comité permanent. J'espère que le député voudra accepter cette solution.

Dans son exposé, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles a parlé des dangers que représentent les emprises des chemins de fer, surtout que des jeunes enfants seraient exposés à des substances toxiques et à des poisons dont on se serait servi comme défoliants et j'aurais quelques observations concernant le danger permanent que représentent les emprises des chemins de fer. Ce ne sont pas les produits toxiques et les poisons que je mets au sommet de la liste des priorités, mais les traverses de voies ferrées, les passages à niveau, qu'on rencontre partout au Canada. Depuis des décennies, nous n'avons pas modifié la loi qui régit les passages à niveau et chaque jour, c'est arrivé cette semaine encore malheureusement, il se produit des accidents. L'autre jour, dans la circonscription de mon collègue du Nouveau-Brunswick, à Fundy-Royal, un jeune homme qui marchait le long de la voie tout en écoutant son walkman, a été victime d'un accident mortel. Évidemment, son walkman l'empêchait d'entendre de sorte qu'il n'a pas réagi, semble-t-il, à l'approche du train. Le mécanicien responsable de la locomotive a vu le garçon, a vu qu'il portait un walkman l'empêchant d'entendre et bien qu'il ait tenté de faire entendre le sifflet et de freiner, le garçon a été frappé par la locomotive et tué.

Je pourrais vous relater de nombreux autres accidents semblables. L'été dernier, en juillet ou en août, le village de Kinsac dans ma circonscription a été le théâtre d'un tragique accident. De jeunes enfants avaient pris pour ainsi dire le passage à niveau comme terrain de jeu. Comme ils avaient cette habitude, ils ne se rendaient plus compte que des trains y passaient de temps à autre. Ils étaient devenus insouciants parce que les convois étaient rares, et je vous fais grâce des détails de l'accident survenu à Kinsac, l'été dernier. Je suis certain que d'autres députés auraient des cas semblables à signaler, des accidents qui se produiront aujourd'hui, demain et après-demain jusqu'à ce qu'on prenne les mesures qui s'imposent.

Assurément, la solution idéale serait coûteuse, mais comment évaluer le prix d'une perte humaine comme il s'en produit dans toutes les provinces, dans toutes les régions du Canada sur les passages à niveau? Si donc le Parlement du Canada s'intéresse à la sécurité des passages à niveau, il devra envisager le problème tel qu'il est, non seulement ce qui peut ou ne peut pas arriver à certaines époques de l'année, mais plutôt ce qui peut arriver quotidiennement partout au Canada, les dangers que représentent les passages à niveau.

Mon intention n'est pas de critiquer le député de Cowichan-Malahat-Les Îles, mais simplement de signaler que la chose n'est pas facile et que si la Chambre accepte de renvoyer la question au comité des transports, ce dernier examinera toute la question de la sécurité des emprises des chemins de fer en ce qui concerne non seulement les risques pour la santé mais tous les aspects de la sécurité.

Permettez-moi de vous parler un instant des progrès réalisés par nos compagnies de chemins de fer, ces institutions typiquement canadiennes, tels les Chemins de fer nationaux, et voyons un peu ce qu'elles font. Je crois que le député a atteint un objectif en présentant le C-229; il attire l'attention sur les activités des sociétés ferroviaires au Canada. Je vais vous donner un bon exemple, monsieur le Président. Le journal du samedi de la ville de Halifax renferme une chronique qui s'intitule: «Il y a 30 ans aujourd'hui». Samedi dernier, la chronique signalait un événement remarquable qui a eu lieu il y a 30 ans soit la mise en service de l'Ocean Limited reliant les villes de Montréal et de Halifax. On le considérait comme un hôtel sur roues auquel il fallait seulement 21 heures pour couvrir la distance séparant Halifax de Montréal. Savez-vous le temps qu'il lui faut aujourd'hui, 30 ans après, en 1985, à l'Ocean Limited, pour franchir la même distance? Toujours 21 heures, et beaucoup plus les mauvais jours. Voilà les progrès réalisés dans le transport ferroviaire au Canada, et par une société qui dit avoir le sens des affaires. Il fallait 21 heures à cet hôtel sur roues pour parcourir 700 milles en 1955, et en 1985 il faut un peu plus longtemps parce que les arrêts en chemin sont plus nombreux et plus longs. C'est le progrès dans les chemins de fer. C'est dû au matériel, mais aussi aux voies. Nous connaissons toujours les dangers des passages à niveau et d'autres endroits.

• (1750)

Si le député de Cowichan-Malahat-Les Îles veut rappeler à la Chambre que les chemins de fer canadiens, et les Chemins de fer nationaux en particulier, n'ont pas progressé beaucoup en trois décennies, il a parfaitement raison. Nous avons certainement remarqué l'absence de progrès. Ce sont les mêmes trains qui halètent entre Montréal et Halifax. Je sais que l'on a essayé d'améliorer le matériel roulant, mais on n'a pas eu beaucoup de succès. Le résultat, c'est que les Canadiens n'utilisent plus le train, l'un des moyens de transport les plus importants et les plus efficaces partout au monde, sauf chez nous. Nous sommes dans un pays progressiste où il y a toutes sortes de technologies. Nous participons aux activités spatiales; nous sommes fiers de notre bras articulé utilisé sur la navette spatiale, mais il faut toujours 21 heures pour se rendre de Montréal à Halifax par le train. Les progrès que nous avons faits ne se voient certainement pas dans le secteur ferroviaire.

Les députés qui s'intéressent aux transports devraient regarder d'un peu plus près les Chemins de fer nationaux et les autres compagnies ferroviaires au Canada. J'espère que l'amendement proposé par mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Transports, sera le point de départ d'un examen des aspects pratiques de l'exploitation des chemins de fer au Canada, particulièrement par les Chemins de fer nationaux.

Je sais que d'autres députés veulent prendre la parole. Je m'en tiendrai donc là. Merci de m'avoir donné la parole. J'espère que le député de Cowichan-Malahat-Les Îles acceptera l'amendement proposé et que ce sera là un nouveau point de départ.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, je souhaiterais que le sujet du projet de loi ne se limite pas à la Loi sur les transports. Malheureusement, l'homme a dû dépendre de la science pour beaucoup de choses, notamment pour se nourrir. Nous oublions parfois que, sans les progrès de la chimie, de la physique et des sciences, nous ne pourrions pas produire suffisamment de denrées sur ce continent pour nous nourrir. Nous dépendons donc des scientifiques pour nous donner les moyens de dispenser un grand nombre de services, notamment produire des denrées alimentaires. Nous en avons besoin pour la protection des forêts, comme le mentionnait mon collègue de Halifax. Nous en avons besoin en agriculture et aussi beaucoup dans le domaine qui fait l'objet de projet de loi à l'étude, à savoir l'entretien des emprises des voies ferrées. Nous en avons besoin à la maison si nous voulons nous débarasser des mouches, en bref, dans tous les secteurs de notre vie.

Il est regrettable que nous ayons souvent été privés de certaines inventions ou créations scientifiques par les objections de certains extrémistes animés des meilleurs intentions. Il s'agit bien entendu de la sécurité de l'humanité. Lorsque l'on répond à un extrémiste—et je ne vise pas le député de Cowichan-Malahat-Les Îles—nous perdons quelque-chose dont nous avons grand besoin. On a réalisé de grands progrès dans l'application des pesticides. Ce qui nous manque encore terriblement, c'est un bon moyen d'éprouver un produit chimique pour prouver qu'il est inoffensif s'il est appliqué d'une certaine façon et à certaines doses.

J'ose espérer que lorsque le sujet sera renvoyé au comité des transports, tous les partisans de cette initiative songeront non seulement à l'application de pesticides sur les voies ferrées mais aussi à leur usage ménager, agricole et forestier. Nous avons dû nous abstenir d'utiliser des produits chimiques qui auraient pu être très avantageux pour nous. Dans certains cas, nous avons dû renoncer à utiliser un pesticide à cause d'un seul accident provoqué par une personne qui l'a appliqué sans lire l'étiquette ou sans le doser comme il se doit. Cette personne a peut-être sacrifié sa vie à cause de son étourderie. J'admets que ce n'est pas bien. Nous ignorons toutefois quelle méthode il faudrait emloyer pour l'application. Dans le domaine forestier scientifique, nous ignorons quelle doit être la grosseur des gouttelettes pour assurer l'application sûre et pratique d'un pesticide. Nous pouvons actuellement appliquer les pesticides par des moyens mécaniques pratiquement sans qu'ils se fassent déporter. On n'utilise toutefois généralement pas ces méthodes. Si on les utilisait pour la plupart des pesticides employés à l'heure actuelle, nous ne craindrions pas qu'ils se fassent déporter ailleurs.

Le coût de la main-d'œuvre nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes sur différentes voies ferrées est prohibitif. Il faut par conséquent essayer de trouver une méthode sûre au moyen de pesticides. J'exhorte les députés à aller plus loin et à étudier le produit chimique, le diluant et la méthode d'application mécanique. Pouvons-nous faire comprendre au gouvernement que nous ne possédons tout bonnement pas les connaissances nécessaires pour utiliser en toute sécurité les pesticides au Canada pour améliorer le sort de toute la race humaine?

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): M. Forrestall propose, appuyé par M. Crosby:

Que la motion soit modifiée en supprimant tous les mots après le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-229, tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer, ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et le sujet renvoyé au comité permanent des transports.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): En conséquence, l'ordre est annulé, le projet de loi est retiré et le sujet est renvoyé au comité permanent des transports.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES DROITS DE LA PERSONNE—L'URSS—LES INSTANCES AU NOM DE LA POPULATION JUIVE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'invoque l'article 45 du Règlement. Le 26 mars, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) s'il comptait aborder la question du sort tragique de nombreux Juifs vivant en Russie pendant son voyage dans ce pays. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a garanti qu'il comptait effectivement soulever ce problème important. En outre, il a pu tirer parti des consultations et des séances d'information qu'il a eues avec bon nombre de dirigeants de la communauté juive au Canada.

• (1800)

Il y a à l'heure actuelle près de 1.8 million de Juifs en Russie, soit 350,000 de moins qu'en 1970. Cependant, seulement 896 d'entre eux ont pu émigrer en 1984, soit le nombre le plus faible depuis 1970. Jusqu'à ce jour, le taux d'immigration est quasiment nul. En 1979, 51,320 Juifs ont émigré d'Union soviétique. Le gouvernement de ce pays a délibérément limité le nombre de Juifs autorisés à émigrer depuis 1980.

Les Juifs de Russie subissent toutes sortes de harcèlement sans merci. Ce harcèlement influe sur leur vie quotidienne, aussi bien du point de vue physique que culturel, mental et spirituel. Bon nombre de Juifs n'ont pas eu le droit de rejoindre leur famille. Quelque 20,000 «refuzniks» qui ont demandé l'autorisation de sortir n'ont pas obtenu leur visa. Après avoir demandé l'autorisation de partir, il arrive souvent qu'un Juif, en Russie, soit tout bonnement congédié. Certains ont vu leurs enfants renvoyés de l'école. D'autres ont été arbitrairement arrêtés ou ont vu leurs biens personnels confisqués.

Que peuvent faire les Canadiens et les députés pour remédier à ce problème? Nous pouvons nous organiser. Certaines mesures ont déjà été prises, notamment la constitution du groupe parlementaire canadien pour les Juifs de Russie. J'ai eu l'honneur dernièrement d'être nommé à l'exécutif de ce comité. En tout, 273 députés et sénateurs font partie de ce groupe.

Parmi les activités organisées dernièrement, mentionnons une délégation chargée, il y a quelques semaines, d'aller visiter l'ambassade de Russie à Ottawa. Il n'y a pas très longtemps, le président de notre groupe, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) et plusieurs autres députés, se sont rendus en Russie pour constater sur place les mesures qui y ont été prises et faire enquête sur ce harcèlement généralisé.

Nous pouvons prendre une autre mesure en communiquant avec des Juifs auxquels on a refusé le visa de sortie. Pour ma part, j'en ai adopté un; il s'appelle Simon Shnirman, a 28 ans et est métallurgiste. Il a été arrêté le 1er octobre 1983 pour avoir refusé d'être conscrit parce qu'il comptait émigrer. J'ai écrit récemment à sa femme, Leah Shnirman, pour me présenter. Ils ont une petite fille et craignent beaucoup que la sentence de trois ans de Simon ne s'allonge à cause de prétendues «violations du règlement du camp». Je ne crois pas que Simon ait même déjà vu sa fille. Beaucoup de Canadiens intéressés ont eux aussi adopté un «refuzniks». Des représentants de 35 pays tiendront bientôt une conférence sur les droits de la personne ici à Ottawa, à compter du 7 mai. Ils prévoient qu'elle durera six ou sept semaines. Cette conférence, qui comportera également une délégation russe, est la première à porter exclusivement sur les droits de la personne.

Ces pays ont ratifié en 1975 l'Accord d'Helsinki qui stipulait notamment ceci: «Les États participants traiteront dans un esprit positif et humanitaire les demandes de personnes qui désirent être réunies avec les membres de leur famille.» Manifestement, les Soviétiques ne respectent pas cet accord.

• (1805)

Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré récemment à la Chambre des communes que les représentants du Canada aborderaient, lors de la conférence, la question de la discrimination dont sont victimes les Juifs dans les pays du bloc de l'Est. Il a ajouté qu'il était possible de discuter de divers cas de multiples façons, d'une manière précise ou générale, lors des assemblées et dans les coulisses. Il a également souligné qu'il s'engageait à trouver le moyen d'aborder des questions individuelles avec l'Union soviétique et avec d'autres pays d'une manière qui garantirait le succès de la conférence.

Nous savons que la propagande antijuive s'est intensifiée récemment en Russie. Il existe dns ce pays un comité antisioniste qui se sert de son titre pour propager l'antisémitisme. En outre, dans un documentaire d'une heure qui est passé à la télévision à Leningrad, on accusait les «refuzniks» d'avoir un comportement antisoviétique. Les médias ont énormément parlé du fait que, d'après le comité antisioniste, les enseignants hébreux et les activistes culturels sont des espions, des criminels et des traîtres.

Je tiens à souligner en terminant que le Canada a un rôle unique à jouer face à ce genre de harcèlement et à l'absence de libertés fondamentales. Je félicite le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'attitude courageuse dont il fait preuve. J'estime qu'un grand nombre d'entre nous, à la Chambre et au Sénat, ont beaucoup à faire et ont des obligations véritables dans ce domaine.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de Don Valley-Est (M. Attewell) pour ses observations et pour la façon dont il défend une cause qui est chère à l'immense majorité d'entre nous. J'ai eu le privilège d'être assis à la même table que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et M. Gromyko quand cette discussion s'est déroulée. Nous avions tout lieu d'être fiers du dynanisme et de la vigueur avec lesquels le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a abordé la question des droits de la personne, des droits des Juifs et de la réunification des familles. Même quand on lui a répondu que c'était une question purement nationale, il a insisté en disant qu'elle influera sur la façon dont les Canadiens percevront les Soviétiques. Nous n'avons pas abandonné la partie. Ce jour-là, il a été question à trois reprises de gens comme Shcharansky et Sakharov. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas caché aux Soviétiques que nous tenions énormément à ce que M. Shcharansky soit libéré.

Quand il s'est rendu en Union soviétique au début d'avril, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait plusieurs objectifs en tête. Il voulait notamment établir des relations avec les nouveaux dirigeants soviétiques afin de discuter de toutes les questions bilatérales qui concernent le Canada et l'Union soviétique. Nos préoccupations humanitaires sont une chose essentielle. Dans ce contexte, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a soulevé la question des Juifs soviétiques.

Le gouvernement voit la situation des Juifs qui vivent en Union soviétique en fonction des engagements qu'a pris l'Union soviétique en signant diverses conventions internationales sur les droits de la personne, notamment l'Acte final d'Helsinki. Le gouvernement s'efforce aussi de se faire le porte-parole des valeurs démocratiques des Canadiens. C'est pourquoi le Canada considère le respect des droits de la personne comme quelque chose d'important dans ses relations avec l'Union soviétique.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a soulevé la question des Juifs soviétiques pendant ses entretiens avec les dirigeants de l'URSS. Il leur a expliqué l'importance que les Canadiens attachent aux droits de la personne et a demandé aux autorités soviétiques d'autoriser les Juifs à immigrer. Il a souligné, en particulier, que le Canada espérait la libération d'Anatoly Shcharansky et il a parlé aussi de M. Sakharov.

Le gouvernement continuera à promouvoir le respect des droits de la personne déjà garantis dans des accords internationaux, bilatéralement avec l'Union soviétique et avec d'autres pays, et multilatéralement par l'intermédiaire de l'ONU et en se servant des mécanismes d'application de l'Accord d'Helsinki, notamment à la conférence des experts de la CSCE sur les droits de l'homme, qui se déroule à Ottawa. C'est la première conférence de la CSCE qui n'a pas lieu en Europe, et c'est aussi la première consacrée aux droits de la personne.

LA SANTÉ—L'ESSAI D'UNE HORMONE TOXIQUE UTILISÉE POUR EXTERMINER LES CANCRELATS

M. Alan Redway (York-Est): Le 19 avril, monsieur le Président, j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) au sujet des mesures que prenait son ministère pour faire l'essai une hormone peu toxique appelée hydroprène, qu'on utilise aux États-Unis avec beaucoup de succès pour exterminer les cancrelats. A l'époque, le ministre m'a répondu qu'il savait que le ministère analysait l'hydroprène, mais qu'il ignorait exactement quand ces analyses seraient terminés et quand l'hydroprène pourrait vraisemblablement être vendue au Canada.

• (1810)

Je sais que la question peut paraître un peu trop bizarre et inhabituelle pour faire l'objet d'un débat à la Chambre des communes, mais elle intéresse au plus haut point les Canadiens, surtout ceux qui vivent dans des appartements. Quiconque a déjà travaillé dans un conseil municipal connaît parfaitement le problème que posent les cancrelats aux gens qui habitent dans des immeubles. Dans l'agglomération de Toronto d'où je viens, environ la moitié des gens vivent dans des appartements. Dans ma circonscription, à peu près 61 p. 100 des habitants sont dans ce cas. C'est une question qui intéresse particulièrement ces gens-là.

Le problème vient du fait que les cancrelats communiquement facilement des maladies et constituent donc un danger pour tous les Canadiens, et pour les gens du monde entier. Les blattes sont très prolifiques. Une femelle pond à peu près 500 œufs par an et l'espèce se multiplie donc très rapidement. Cela veut dire que ces insectes nous apportent de nombreuses maladies. Que nous tenions ou non notre maison propre, ils nous envahissent très facilement.

A Toronto, on prétend que la plupart des blattes sont véhiculées par les gens qui utilisent les transports en commun. Si vous prenez place dans un autobus ou un wagon de métro vous risquez fort d'entrer en contact avec ce genre d'insecte. Il s'agrippe à vos vêtements, vous l'amenez chez vous et il infeste toute votre maison.

Ce genre de problème est surtout grave dans les immeubles où il y a de nombreux appartements habités par toutes sortes de gens. Cet insecte passe facilement par les fissures et les fentes qui apparaissent dans les immeubles ou n'importe quelle résidence. Par le passé comme à l'heure actuelle nous avons essayé de nous en débarrasser au moyen de pesticides.

Au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires j'ai suivi avec intérêt la discussion concernant les pesticides et les problèmes posés par leur expérimentation. Les deux pesticides utilisés intensivement contre les blattes sont le dursban et le diazinon. On les pulvérise à grande échelle pour tuer les blattes, mais malheureusement, ces insectes sont devenus insensibles à ce genre de produits. Ils semblent très bien leur convenir alors qu'ils ont des conséquences fâcheuses sur la santé des humains. Comme les blattes passent par les fentes et les fissures, on se sert également, pour les bloquer de matériaux de colmatage mélangés à des organismes fossiles.

Cela dit, aucune de ces méthodes ne semble efficace. La situation ne cesse de s'aggraver. Il est merveilleux d'apprendre qu'aux États-Unis on se sert d'une hormone, l'hydroprène, non pas pour tuer les blattes, mais pour réduire la fécondité du mâle. Cette substance a pour effet de réduire considérablement le nombre d'œufs pondus par la femelle. La population d'insectes s'en trouve diminuée et cela devrait donner d'excellents résultats non seulement aux États-Unis, mais aussi au Canada.

Les Canadiens, et surtout ceux qui habitent dans des appartements, ont hâte de voir l'hydroprène faire son apparition sur le marché canadien. Je crois que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social soumet actuellement ce produit à des analyses et nous espérons qu'il les terminera bientôt. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous dire aujourd'hui quand ces analyses devraient être terminées afin que les Canadiens puissent, comme les citoyens des États-Unis, utiliser cette hormone pour combattre cet insecte très nuisible qui nous infeste depuis tant d'années.

• (1815)

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je tenais à répondre au député de York-Est (M. Redway), mais je le fais avec une certaine inquiétude, en marchant sur des œufs.

Si je puis répondre au député, je lui dirais que ce n'est pas le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui effectue les analyses obligatoires visant à vérifier la sécurité des pesticides qui doivent être inscrits au Canada en vertu de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires. Néanmoins, à la demande d'Agriculture Canada, le ministère a, pendant des années, évalué les risques potentiels des pesticides pour la santé d'après les résultats des analyses effectuées par le fabricant. Ces analyses obligatoires s'appliquent normalement à tous les pesticides inscrits au Canada.

En octobre 1984, le ministère de la Santé et du Bien-être a reçu d'Agriculture Canada des données sur l'hydroprène auxquelles manquaient plusieurs tests de sécurité importants qui sont normalement exigés pour les pesticides. En novembre 1984, le ministère a informé Agriculture Canada que le demandeur devait faire faire tous les tests de sécurité normalement requis pour les pesticides. A mon grand regret, je dois dire au député que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a reçu aucune réponse à cette demande.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je regrette d'informer le secrétaire parlementaire que son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

LE TRANSPORT—A) LA CONSTRUCTION DE L'ATELIER D'ENTRETIEN DE LA VIA RAIL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT. B) LA FRAGILITÉ DE L'INDUSTRIE DU TRANSPORT À MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole ce soir. Le 24 avril dernier, je posais une question au ministre d'État (Transports) (M. Bouchard) au sujet d'un rapport qui a été rendu public tout récemment par l'Office de l'expansion économique de la Communauté urbaine de Montréal et qui révélait que l'industrie des transports donnait des signes de fragilité dans la région de Montréal. Je voulais savoir du ministre ses vues à ce sujet et ce que le gouvernement conservateur avait l'intention de faire précisément pour régler ce problème. Or, la réponse du ministre est plus ou moins drôle. En réalité, le ministre s'est mis à accuser le gouvernement libéral précédent de tous les maux qui peuvent survenir présentement à Montréal. Je dirais qu'en d'autres circonstances de telles affirmations complètement sans fondement pourraient faire rire. Mais devant la situation économique difficile qui existe à Montréal, devant le chômage considérable des employés du domaine des transports, je crois que le ministre devrait étudier ses dossiers et faire un effort beaucoup plus marqué afin d'aider la région de Montréal.

Je lui rappellerai que le maintien de l'industrie du transport d'après le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lamarre, est absolument primordial à la conservation de la santé économique de Montréal. En effet, le rapport dont je parlais tout à l'heure fait état du fait qu'au seul plan de la main-d'œuvre, de l'emploi, à Montréal, les compagnies de transport maritime, ferroviaire et aérien génèrent l'équivalent de 69,411 années-personnes en termes d'impact global.

Or, le ministre d'État semble croire que l'administration précédente n'a pas fait grand-chose dans le domaine des transports à Montréal. Je lui rappellerai très brièvement que c'est une administration libérale qui a doté le Port de Montréal des installations adéquates et modernes qu'il a présentement et qui lui permettent d'être au fond le plus important port à «container» au Canada, sinon en Amérique du Nord. C'est aussi une administration libérale qui a fait l'achat, il y a quelques années, de la compagnie Canadair, de cette compagnie américaine, General Dynamics, pour la somme de quelque 46 millions de dollars à l'époque, ce qui était assez important, et qui a permis à cette compagnie de demeurer ouverte, qui a permis à des milliers de travailleurs de la région de Montréal de continuer à gagner leur vie honorablement à la Canadair, et ce qui a permis également à cette société de développer dans la région de Montréal des avions citernes qui sont utilisés non seulement au Canada, mais partout dans le monde, et aussi à mettre au point un avion très moderne et très important, le Challenger.

• (1820)

Je pourrais mentionner les efforts que notre administration a faits pour aider la compagnie Bombardier à acheter la technologie voulue pour obtenir des contrats importants pour le métro de New York et aussi pour celui de Mexico. C'est notre administration qui a aidé des compagnies comme Pratt & Whitney, comme Paramax, comme CAE de la région de Montréal à obtenir des contrats fort importants dans le domaine de l'aéronautique et de l'aérospatiale. Et surtout c'est l'administration libérale qui a supporté la recherche de SPAR Aerospace qui a développé, comme on le sait, ce bras spatial utilisé par les navettes spatiales américaines qui rend honneur à la technologie canadienne.

Voilà donc une série de choses qui ont été faites par l'ancienne administration que le ministre d'État semble oublier.

Mais, finalement, je voudrais rappeler à ce ministre d'État qu'il n'a pas un dossier très reluisant lorsqu'il s'agit de domaines concernant la ville de Montréal. C'est lui qui nous a annoncé le déménagement du bureau de la sécurité aérienne de Montréal pour la région de la Capitale nationale. C'est lui qui nous a dit que la construction du centre d'entretien de VIA Rail à Montréal était remise aux calendes grecques. C'est lui qui nous a dit que les locomotives dont VIA Rail avait besoin ne seraient pas achetées de Bombardier mais plutôt de la General Motors. Et finalement, c'est lui qui nous a annoncé que les constructions de frégates qui devaient se faire à Marine Industries dans la région de Montréal, de Sorel, étaient annulées.

Or, je soumets respectueusement au secrétaire parlementaire qui me répondra de passer ces notes au ministre d'État afin qu'il soit un peu plus attentif aux aspirations de Montréal.

Enfin, je citerai le journaliste François Roberge qui disait:

> Dans un autre dossier, celui de Mirabel et d'Air-Canada, le ministre d'État aux Transports, M. Benoit Bouchard, s'est également servi d'arguments fallacieux voire vicieux pour justifier son inefficacité future en vue de conserver à Montréal ce qui reste encore au Québec de la grande industrie du transport aérien . . .
>
> Il est inexcusable que le ministre fasse apparaître ainsi son ignorance des dossiers qu'il gère au moment même où il bat en retraite sur la question de la vitalité de l'aéronautique québécoise qu'il avait d'abord fait mine de vouloir défendre . . .

Monsieur le Président, voilà le sujet de mon intervention, j'implore le ministre d'État d'être un peu plus attentif aux revendications des travailleurs de la région de Montréal dans le domaine des transports.

[*Traduction*]

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je me demande parfois d'où vient le député de Papineau (M. Ouellet). Il sait fort bien que le gouvernement doit faire face à un déficit de 35 milliards de dollars qui s'est accumulé à la suite du gaspillage et de l'incurie du gouvernement précédent et du mépris total dont ce dernier a fait preuve envers les contribuables du pays. Nous allons assurer une reprise économique dans toutes les régions du Canada.

L'ancien ministre sait fort bien ce qui se passe à Montréal. Il sait quel est le rôle des sociétés de la Couronne. Air Canada, par exemple, compte 40 p. 100 de son effectif total au Québec, surtout à Montréal, et injecte près de 800 millions de dollars dans l'économie sous forme de salaires.

Tout le monde connaît les intentions du gouvernement. Il n'a nul désir d'empêcher les grandes sociétés de la Couronne de poursuivre le rôle très important qu'elles jouent dans l'expansion de la ville de Montréal.

Montréal est l'un des plus grands ports du monde. L'année dernière, il a battu tous les records et il les battra encore cette année. D'où cela provient-il? Que faisons-nous qui déplaise tellement au député? Le député sait très bien que le gouvernement antérieur avait l'intention de fermer le Centre de développement des transports de Transports Canada à Montréal. C'est le ministre des Transports actuel (M. Mazankowski) et l'ancien gouvernement dirigé par le très honorable Joe Clark qui ont fait le nécessaire pour que le Centre reste à Montréal. Ils l'ont fait parce que nous nous intéressons au sort de cette ville.

• (1825)

En ce qui a trait à la question précise posée par le député, il sait que le Centre de développement ne créera pas de nouveaux emplois. Ce sera simplement un moyen de déménager des emplois d'une ville à une autre. Cela n'aura pas les résultats que souhaite le député. Monsieur le Président, le gouvernement a bien l'intention de tenir compte des aspirations et des espoirs des villes de Montréal, de Halifax, de Toronto, et de Vancouver.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1er mai 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PROVINCES

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE EN ONTARIO

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, les électeurs de l'Ontario sont scandalisés d'apprendre que le premier ministre de leur province se sert de l'intimidation et de la menace pour obtenir des voix lors des élections provinciales de demain. Il a déclaré aux habitants de Simcoe que c'est seulement s'ils élisaient des conservateurs qu'ils pourraient avoir l'assurance d'être bien traités par le gouvernement conservateur s'il est réélu, ce dont Dieu nous préserve!

Le premier ministre a déclaré que la région qui a élu deux députés libéraux aux dernières élections continuera d'être négligée tant qu'elle ne virera pas au bleu. Cette attitude est inexcusable de la part de quelqu'un qui s'intitule premier ministre. C'est une manifestation flagrante de discrimination de la part d'un candidat aux abois qui, dans les derniers jours de sa campagne, est passé des promesses à l'intimidation. Cela me rappelle l'attitude du premier ministre (M. Mulroney), lorsqu'il a déclaré qu'il n'y aurait d'emplois pour les libéraux que le jour où il ne resterait plus un seul conservateur vivant dans tout le pays.

Les Canadiens sont en fait protégés par la Charte des droits et libertés contre ce genre de menaces et de discrimination ouvertes auxquelles se livrent non seulement le premier ministre du pays mais aussi le premier ministre de l'Ontario. Pour toutes ces raisons, je pense que le ministre de la Justice (M. Crosbie) devrait examiner ces menaces stupéfiantes et dire au Parlement comment pourront être totalement évitées à l'avenir ce genre de menaces à l'encontre des droits constitutionnels des Canadiens que le ministre s'est engagé sous serment à respecter.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA VENTE DE TERRAINS CONTAMINÉS PAR DES DÉCHETS RADIOACTIFS À MALVERN

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le gouvernement canadien doit à certains propriétaires de Malvern, à Scarborough, le prix des maisons qu'on leur a vendues frauduleusement. En 1972, la SCHL a vendu à la Société de logement de l'Ontario des terrains situés à Malvern, Scarborough, sachant qu'ils étaient gravement contaminés par des déchets radioactifs. La SCHL savait que la Société vendrait ces terrains à des fins domiciliaires, comme cela s'est effectivement produit dans le cadre d'un programme cyniquement baptisé «Accès facile à la propriété».

Après avoir acheté ces maisons en toute confiance, des familles ont fini par découvrir qu'elles étaient propriétaires d'une décharge de produits radioactifs. Leurs enfants jouent sur un sol contaminé et des vapeurs nocives s'infiltrent dans leur sous-sol. Le prix des maisons est tombé de façon catastrophique. L'automne dernier, ces gens ont fait appel à leur député, le représentant de York-Scarborough (M. McCrossan), mais il n'a rien fait, semble-t-il, pour réparer ce gâchis.

Le gouvernement fédéral précédent a trompé ces propriétaires, avec ou sans la connivence du gouvernement conservateur de l'Ontario, en leur cachant avant la vente que le terrain était contaminé. J'exhorte le ministre du Travail (M. McKnight), responsable du logement, à racheter ces maisons à leur juste valeur marchande.

* * *

[*Français*]

REVENU CANADA

LES ESCOMPTEURS DE REMBOURSEMENT D'IMPÔT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais attirer votre attention sur une situation qui perdure depuis plusieurs années et que je trouve tout à fait déplorable. Il s'agit des escompteurs de remboursement d'impôt. Le nombre des Canadiens qui font escompter leur remboursement d'impôt a presque doublé en deux ans. En 1983, 118,000 personnes ont fait appel à ces sociétés, alors qu'en 1984 on en dénombrait 274,000.

Les clients de ces escompteurs sont des gens pauvres, des mères seules qui élèvent leurs enfants, et des assistés sociaux. De plus, 64.5 p. 100 de la clientèle qui cèdent une partie de leur remboursement touchent un revenu brut de moins de $8,000 par année. Comme on le remarque, les victimes de ces escompteurs d'impôt sont les plus démunies de la société.

Par ailleurs, le taux de 15 p. 100 que peuvent exiger les escompteurs d'impôt correspond à un taux d'intérêt exorbitant sur une base annuelle. De fait, cela signifie que ces organisations peuvent demander jusqu'à 90 p. 100 d'intérêt annuellement. Et cela est inacceptable étant donné que l'article 305 du Code criminel protège les Canadiens en interdisant l'imposition à des taux d'intérêt de plus de 60 p. 100, et ce taux est déjà exorbitant.

Selon l'Association coopérative d'économie familiale, du Québec, ces personnes s'adressent à ces sociétés parce qu'elles ne peuvent attendre que l'argent leur parvienne de la façon habituelle.

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, je suis d'accord sur les deux solutions proposées par cette Association, à savoir, d'abolir ce genre de services et d'abroger les dispositions législatives qui en permettent l'existence . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

ON EXHORTE LE GOUVERNEMENT À PROTÉGER LES FABRICANTS DE PIÈCES D'AUTOMOBILE

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, le contingentement des voitures japonaises importées au Canada est loin d'être une chose simple, surtout dans le secteur des pièces d'automobile. On ne peut résoudre le problème rien qu'en fixant un pourcentage de voitures japonaises qui peuvent entrer au Canada chaque année.

Comme tout le monde le sait aujourd'hui, ce qui a l'air d'être une voiture américaine, allemande, suédoise, française ou japonaise peut comporter une variété de pièces qui ont été fabriquées dans une demi-douzaine de pays. L'apparence et la marque ne veulent absolument rien dire en ce qui concerne l'origine de la voiture. Des pièces d'une Renault peuvent avoir été fabriquées au Mexique; des produits General Motors sont désormais manufacturés en Amérique du Sud et au Japon; Volkswagen fabrique des pièces au Japon comme en Pennsylvanie; et la Mazda australienne est commercialisée sous l'étiquette Ford. Ce n'est là qu'un échantillon de ce qui est aujourd'hui une pratique universelle dans l'industrie de l'automobile.

Pour cette raison, il est plutôt futile de se préoccuper outre mesure de l'importation de voitures japonaises comme telles. Ce qui est nécessaire, en fait, c'est de protéger les fabricants canadiens de pièces d'automobile au moyen d'une politique ferme comme celle que recommandait dans son rapport de 1983 le groupe de travail sur l'industrie automobile. Tout simplement, ceux qui exportent des voitures étrangères au Canada doivent soit acheter toutes leurs pièces d'origine et de rechange au Canada, soit investir dans le montage des véhicules au Canada. Autrement dit et en bref, aucune voiture étrangère ne comportant pas de pièces de fabrication canadienne ne devrait être vendue au Canada. Dans notre meilleur intérêt, c'est la seule solution possible.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais me faire le porte-parole des maires des municipalités de banlieues du Québec, des régions rurales, qui comme l'ensemble . . . Il y en a qui jappent ici. Monsieur le Président, s'ils veulent japper, pourriez-vous leur demander d'aller japper à l'extérieur.

Une voix: Ils ne jappent pas, ils vomissent.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais me faire le porte-parole de ces maires de municipalités qui sont déçus du gouvernement en ce qui concerne les coupures au programme de rénovation et de restauration de logements. Effectivement, la MRC d'Arthabaska est insatisfaite des coupures faites par le gouvernement au niveau du programme PAREL; son budget qui était de $412,000 a été réduit à $183,000. Le maire des villes de Bécancour, eux aussi, subissent une diminution de 69 p. 100, au Québec. Dans la municipalité de Bellechasse: $540,000, une diminution de $240,000. Dans la ville de Noranda: des coupures de $140,000 à $81,000, et dans la ville de Sherbrooke: sur une demande de $724,000, une diminution de $225,000; dans la région de Rimouski: des coupures, sur un budget de 6.5 millions de dollars, une diminution de 3.4 millions de dollars.

Monsieur le Président, j'inviterais tous les députés de cette Chambre, principalement ceux du Québec et des régions concernées, à demander au ministre d'obtenir des budgets supplémentaires afin de corriger l'injustice qui a été causée par la nouvelle formule retenue par le ministre qui fait perdre au Québec 17 millions de dollars au niveau de la rénovation du logement, un programme qui est important pour améliorer la qualité du logement . . .

M. le Président: Le temps de parole de l'honorable député est déjà écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LA DISPARITION DU PARTI RHINOCÉROS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'aimerais que tous les députés se joignent à moi pour pleurer la triste disparition de la scène politique canadienne, du Parti Rhinocéros du Canada.

Des voix: Oh, oh!

• (1410)

M. Blaikie: Cette incarnation du cynisme à l'égard de la politique et des politiciens, cynisme que les événements passés et présents justifiaient le plus souvent, a été, en périodes électorales, une source d'humour qui faisait la joie d'un grand nombre, à l'exception, selon mon expérience, des marxistes-léninistes et des conservateurs qui ont en commun une incapacité psychique de rire d'eux-mêmes.

Le plus bel héritage qu'a pu nous laisser le Parti Rhinocéros, c'est peut-être ses très précieuses suggestions sur la réforme du Sénat. En proposant de transformer le Sénat en une loterie générale ouverte à tous les Canadiens et non pas seulement aux amis du parti libéral et du parti conservateur, le Parti Rhinocéros a prouvé qu'il s'engageait sincèrement à démocratiser le Sénat, même de façon bizarre, et qu'il comprenait parfaitement à quel point la situation actuelle est devenue une farce.

Je suis sûr que feu le chef du Parti Rhinocéros, le Dr Ferron, ne nous en voudrait pas si, à titre posthume, nous le nommions au Sénat à la condition, facile à satisfaire, de ne pas être plus actif que la moyenne des sénateurs.

Des voix: Oh, oh!

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

ON PRÉCONISE L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE FAVORISANT L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, les Territoires du Nord-Ouest couvrent une superficie d'environ 1.3 million de milles carrés dont la quasi-totalité appartient intégralement au gouvernement fédéral ou relève de son autorité. La population étant de moins de 50,000 personnes, on serait porté à croire qu'il s'y trouve suffisamment de terrains pour satisfaire aux besoins de tout le monde. Ce n'est cependant pas le cas du fait des mesures restrictives qui y ont été appliqués pendant des années.

Les habitants des territoires trouvent exorbitant le prix des terrains résidentiels, commerciaux, récréatifs ou agricoles. Il leur arrive souvent d'être obligés de quitter le Nord pour acheter une propriété immobilière, droit que les Canadiens du Sud considèrent comme reconnu.

Bien que les autorités fédérales ne soient pas les seules à blâmer pour cette situation déplorable, elles doivent changer cette politique laissée en héritage par l'ancien gouvernement libéral.

La nouvelle politique devrait favoriser l'accès à la propriété foncière au lieu de le décourager. Elle devrait faciliter cet accès au lieu de dresser obstacle après obstacle sur le chemin des Canadiens qui souhaitent devenir propriétaires d'une petite parcelle de leur pays.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES POSTES

LA LIVRAISON DE LETTRES

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, jeudi le 25 avril dernier, quelque 1,000 lettres ont été postées par les membres du personnel de mon bureau de circonscription à l'intérieur de Québec-Est. Celles-ci ont été cueillies par la levée de 16 h 30 le même jour. Le lendemain matin, soit le vendredi 26 avril, dans la distribution de courrier vers 9 h 30, cinq de ces mêmes lettres étaient retournées à leur point d'origine et, le mardi 30 avril, 125 de ces lettres m'étaient également retournées. Dans la majorité des cas la mention inscrite sur les enveloppes était la suivante: Parti sans laisser d'adresse. La compagnie de déménagement Transport Couture est établie à la même adresse depuis bon nombre d'années et le fait qu'une telle compagnie partirait sans laisser d'adresse s'avère inconcevable.

Certaines autres de ces lettres retournées ne portaient aucune mention, c'est-à-dire qu'elles sont revenues telles qu'expédiées. Comment expliquer ce geste et le fait que dans un autre contexte une lettre destinée au Dakota du Sud s'est retrouvée au journal *Le Soleil*, avec preuve à l'appui.

L'importance de l'usage des services postaux est vitale pour tout contribuable, que ce soit un particulier, une entreprise ou un gouvernement. A quoi donc sert, monsieur le Président, de déployer tant d'efforts de communication . . .

Article 21 du Règlement

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

* * *

L'AGRICULTURE

L'OCCUPATION DE LOCAUX OFFICIELS EN SIGNE DE PROTESTATION CONTRE DES DIRECTIVES DU MINISTÈRE

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, dans le journal *Le Soleil* de Québec au cours de la semaine dernière, on lisait:

> Des agriculteurs chassent des fonctionnaires de leur bureau.

Et je cite:

> Ainsi une vingtaine de producteurs agricoles avec à leur tête le président de l'UPA, ont chassé de leur bureau, le 15 avril 1985, les employés de la Société du crédit agricole, à Sherbrooke, afin de protester contre la nouvelle directive du gouvernement concernant le choix des notaires. Ils n'ont pas l'intention de laisser revenir les employés tant que le gouvernement n'aura pas retiré sa directive.

Les producteurs agricoles de l'UPA sont furieux. Ils ont raison de s'objecter à ce patronage éhonté de la part des conservateurs.

Une voix: Scandale!

Mme Killens: C'est en leur nom aujourd'hui que je demande au gouvernement de faire marche arrière et de traiter la population canadienne avec le respect qu'on lui doit. Ce gouvernement devrait repenser sa décision et laisser tomber son style présidentiel et cesser de s'ingérer dans la vie de tous les jours des Canadiens, sous prétexte, monsieur le Président, d'obtenir les meilleurs taux d'intérêt pour les agriculteurs.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON S'OPPOSE AUX AUGMENTATIONS DE TARIF ENVISAGÉES

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, la hausse du tarif postal annoncée par la Société canadienne des postes a semé la consternation parmi les petites entreprises canadiennes. Non seulement les Postes vont augmenter le tarif du courrier intérieur, mais elles comptent relever le tarif de bien d'autres services commerciaux. Le courrier publicitaire de deuxième classe va grimper de 4 cents, le tarif des envois en vrac de 4 cents le kilogramme et le tarif du courrier de troisième classe entre 2 et 3 cents.

M. Warren s'y prend mal s'il tient vraiment à rendre nos postes plus concurrentielles et plus attrayantes pour ses clients. Au lieu de faire payer aux Canadiens les conséquences de sa mauvaise gestion passée, la Société devrait plutôt cerner les problèmes qui relèvent de son fonctionnement interne. M. Warren devrait prendre des mesures fermes et efficaces pour accroître la productivité et réduire les frais d'exploitation de cette entreprise publique. Les tarifs proposés vont nuire aux Canadiens qui paient depuis trop longtemps les erreurs coûteuses de cette société.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

LA SURFACTURATION—LA CAMPAGNE ÉLECTORALE EN ONTARIO

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement fédéral a gardé le silence sur toutes les questions qui pourraient embarrasser le parti conservateur provincial en Ontario. Nous n'avons obtenu aucune réponse directe expliquant pourquoi le ministre des Finances avait différé la présentation de son budget ni aucune précision au sujet de la hausse de la taxe sur le gaz ou des quotas d'importation sur les automobiles japonaises.

Ce matin, une lettre que le premier ministre de la province, Frank Miller, a écrite aux médecins de l'Ontario, nous a appris que nous n'étions pas vraiment au courant des tractations secrètes entre l'Ontario et le gouvernement fédéral au sujet de la surfacturation pratiquée par les médecins. Le vice-premier ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement refuse des explications au Parlement de façon à protéger le parti conservateur de l'Ontario dont la situation est très précaire?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens à dire au premier ministre ou plutôt au chef de l'opposition que . . .

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Ce genre de prédiction a sans doute de quoi réjouir le député de l'opposition, mais son avenir est certainement derrière lui.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): Je tiens à dire au chef de l'opposition qu'il a tort de parler de tractations secrètes. Il est totalement dans l'erreur. Voici comment nous négocions. Quand notre gouvernement a été élu, j'ai rencontré tous les ministres de la Santé et nous nous sommes ensuite réunis pour parler de l'interprétation de la Loi canadienne sur la santé et des règlements ainsi que de l'avenir du système de santé. C'est là, je crois, une de mes responsabilités.

Pendant trop longtemps, les provinces et le gouvernement fédéral se sont affrontés au lieu de coopérer au sujet de la santé. Je répondrai donc au député qu'il n'y a aucune tractation secrète, mais plutôt une concertation entre toutes les provinces et notre gouvernement.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, M. Miller a déclaré aux électeurs de l'Ontario qu'il n'avait pas encore pris de décision au sujet de la surfacturation. Néanmoins, dans la lettre qu'il a écrite aux médecins de la province, il déclare que le droit à la surfacturation est un «principe symbolique»—autrement dit un «principe sacro-saint»—même pour les médecins qui sont affiliés à l'OHIP. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il nous dire ce que le premier ministre de l'Ontario lui a déclaré en privé quant à ses intentions au sujet de la surfacturation? Et peut-il nous révéler quelle est la position du gouvernement fédéral au sujet de toute initiative que M. Miller pourrait prendre en faveur de la surfacturation?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur le Président, je le ferai avec plaisir. Premièrement, je n'ai pas négocié avec M. Miller qui ne m'a d'ailleurs pas demandé de négocier avec lui. Comme je l'ai dit dans ma première réponse, j'ai rencontré le ministre de la Santé de l'Ontario comme tous les autres ministres de la Santé des provinces et des territoires au sujet des questions dont j'ai déjà parlé.

• (1420)

Je tiens à informer le député que la Loi canadienne sur la santé que notre parti a appuyée lorsqu'il siégeait dans l'opposition et que notre gouvernement applique aujourd'hui n'interdit pas la surfacturation. Elle permet de retenir des fonds si la surfacturation se poursuit dans la province ou si l'on y impose un ticket modérateur.

L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DES MINISTRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je crois évidemment le ministre sur parole. Toutefois, le premier ministre de l'Ontario a déclaré, devant différents auditoires, qu'il avait négocié dans l'espoir de faire supprimer les pénalités frappant la surfacturation. C'est ce qu'il a constamment répété d'un bout à l'autre de la province. Il a écrit aux médecins qu'il avait l'intention d'autoriser la surfacturation. Par conséquent, je demande pourquoi la question de la surfacturation a été rayée de l'ordre du jour de la prochaine réunion des ministres de la Santé qui doit avoir lieu les 16 et 17 mai.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est très bien de poser des questions, mais elles seraient beaucoup plus utiles si elles ne reposaient pas uniquement sur des spéculations. Je répondrai au député que la question de la surfacturation et du ticket modérateur fait partie intégrante de la Loi canadienne sur la santé soit le premier article que nous avons inscrit à l'ordre du jour de notre rencontre du 16 et 17 mai.

ON DEMANDE DE DÉPOSER LA CORRESPONDANCE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous avons appris que le premier ministre de l'Ontario raconte certaines choses publiquement à la population de cette province, qu'il dit autre chose aux médecins dans une lettre, et qu'il ne défend pas les intérêts des Ontariens que la surfacturation inquiète beaucoup. Dans ces conditions, le ministre acceptera-t-il au moins de déposer les lettres échangées entre son ministère et le bureau du premier ministre de l'Ontario, afin que les Ontariens sachent exactement ce qui les attend après les élections de demain?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis obligé de dire au critique de l'opposition officielle qu'il n'y a pas de lettre à déposer puisqu'aucune lettre n'a été envoyée. Je ne peux quand même pas déposer une lettre qui n'a jamais été expédiée. Par contre, j'ai en ma possession un double de la lettre que le premier ministre de l'Ontario a envoyée aux médecins. Il dit dans cette lettre—et ce n'est rien de nouveau puisque c'était déjà la position du gouvernement de l'Ontario précédent—que les médecins négocient avec leur gouvernement provincial ou par l'intermédiaire des services hospitaliers si c'est le système que la province a mis sur pied. J'ignore si le député possède lui-même un exemplaire de cette lettre, mais il constatera en la lisant que le premier ministre provincial donne aux médecins le droit de se retirer de l'OHIP, possibilité que tous les partis avaient acceptée dans la Loi canadienne sur la santé. Je le répète, je n'ai pas de lettre à déposer parce que je n'en ai pas reçu.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le premier ministre de l'Ontario, M. Miller, a annoncé qu'il était en train de négocier une pénalité moins lourde que celle prévue dans la Loi canadienne sur la santé. Pourquoi le ministre s'apprête-t-il à renoncer au principe que lui et son parti ont approuvé, dans cette loi, à l'époque où ils étaient dans l'opposition? A-t-il l'intention de s'acquitter de ses responsabilités en protégeant les intérêts de l'Ontario, puisqu'il paraît évident que le premier ministre de l'Ontario va permettre la surfacturation dans sa province?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, mon honorable ami devrait examiner ce qui s'est passé, en réfléchissant à ce qu'il demande. S'il regarde quelle était la situation en Ontario à la fin de la première année d'existence de la surfacturation, c'est-à-dire au 1er avril, il constatera que le montant de la surfacturation a diminué depuis un an, sans que le gouvernement provincial ait eu besoin de légiférer. La somme mensuelle retenue était calculée d'après le montant de la surfacturation pour cette première année. Naturellement, si la surfacturation devient moins fréquente, comme nous l'espérons, que ce soit en Ontario ou dans les autres provinces où l'on retrouve la même tendance, le montant retenu devra diminuer. Voilà ce dont nous discutons, et je peux dire au député que j'ai l'intention de poursuivre ces discussions vendredi avec un nouveau gouvernement progressiste conservateur majoritaire, nouvellement élu en Ontario.

Des voix: Bravo!

LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE AUX MÉDECINS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): J'ignore ce que le ministre a bien pu fumer, mais j'ai une question à lui poser sur le même sujet.

Des voix: C'est honteux!

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre de l'Ontario affirme que l'amende pour la surfacturation imposée aux Ontariens qui coûte aux citoyens de cette province environ un million de dollars par semaine n'est nullement préjudiciable au régime de soins médicaux en Ontario. Tels sont les propos de M. Miller. Le ministre ne convient-il pas que le régime actuellement en vigueur en Ontario, qui coûte aux particuliers environ un million par semaine, nuit à cette province?

• (1425)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je sais que je ne fume pas. J'ignore si ce sont les cigares de la Jamaïque ou de Cuba qu'il fume pour qu'il pose une question comme celle-là.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Le député est porté à tout centraliser, mais la Loi canadienne sur la santé s'inspire du principe fondamental voulant qu'il incombe aux provinces d'assurer les services de santé.

Le député me demande d'exprimer une opinion, mais je n'en ferai rien. C'est aux provinces de s'arranger avec leurs médecins et d'administrer le régime. Tel est le principe que j'applique et je continuerai à agir de la sorte.

LE COÛT DE LA SURFACTURATION POUR LES PROVINCES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, un projet de loi, présenté lors de la législature précédente, a reçu l'appui de tous les partis, précisément parce que nous avons reconnu que, pour traiter avec certaines provinces, si nous voulions maintenir un régime de santé universel, il fallait faire preuve d'une volonté nationale.

Étant donné que le Parlement a conclu que les Canadiens devaient être protégés par un régime universel de coût raisonnable, le ministre étudiera-t-il la scandaleuse déclaration du premier ministre de l'Ontario qui disait que un million de dollars par semaine, ce n'était rien pour les habitants de l'Ontario. S'il estime que cela porte à conséquence, prendra-t-il des mesures pour créer un système progressif de sanctions à l'encontre des provinces qui ne maintiennent pas un régime de santé universel à faible coût?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le chef du parti néo-démocrate ne comprend pas cela, ou préfère ne pas le comprendre à la veille des élections.

M. Gauthier: Ne soyez pas arrogant.

M. Epp (Provencher): Je suis tout à fait sérieux. Je suis persuadé qu'il aimerait avoir une réponse d'un ministre fédéral que l'on pourrait qualifier d'interférence. Je ne me prêterai pas à ce jeu.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Le gouvernement aimerait voir disparaître la surfacturation. Nous n'avons pas changé d'avis à ce sujet. Pendant la période Diefenbaker, alors que M. Douglas était premier ministre de la Saskatchewan, il y avait un régime similaire. La seule différence, c'est qu'à cette époque il fallait retenir tous les fonds.

S'il doit y avoir un changement en Ontario ou au Manitoba, où l'on autorise aussi la surfacturation, laissons les provinces décider. Il y a une Loi canadienne sur la santé que nous avons appuyée. L'article dont le député parle dans sa question a été rejeté par la Chambre lorsqu'il l'a présenté la dernière fois.

ON DEMANDE D'ADOPTER UN SYSTÈME DIFFÉRENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il est parfaitement exact que l'article dont je parle a déjà été rejeté par le passé. Cependant, le ministre, qui siégeait alors de ce côté-ci de la Chambre, avait exprimé l'espoir, si ma mémoire est bonne, qu'aucun système de sanctions supplémentaire ne serait nécessaire. Depuis lors, le premier ministre de l'Ontario a déclaré qu'on peut continuer à payer indéfiniment sans prévoir de système semblable, ce qui est nécessaire à notre avis.

Le gouvernement va-t-il revenir sur sa position? Si le gouvernement de l'Ontario continue dans cette voie, ce qui coûte aux habitants de la province un million de dollars par semaine, le gouvernement fédéral va-t-il lui montrer la voie à suivre en adoptant un système différent pour l'encourager à prendre les mesures qui s'imposent par le biais de stimulants financiers?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais faire une mise au point pour la gouverne du chef du Nouveau parti démocratique. Ses affirmations sont fausses. En effet, c'est exactement le contraire qui s'est produit. Les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont commencé à faire le nécessaire pour restreindre ou supprimer la surfacturation, selon la situation propre de chacune de ces provinces. En Ontario, le pourcentage diminue, de même qu'en Alberta. C'est pourquoi le député a tort d'affirmer le contraire. Je tiens à lui dire qu'il tenait peut-être à soulever cette question aujourd'hui, mais que les événements de l'an passé ne corroborent pas ses dires.

* * *

• (1430)

PETRO-CANADA

L'UTILISATION DES TERRES DU CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Petro-Canada essaie d'affermer de grandes superficies de terre qu'elle possède dans les Terres du Canada à d'autres sociétés pétrolières, qu'elles soient canadiennes ou étrangères. Le projet de loi C-15 supprime la protection qu'offrait la Loi sur l'examen de l'investissement étranger sur le plan de la canadianisation. Le vice-premier ministre peut-il confirmer que le principe de l'appartenance canadienne dans une proportion de 50 p. 100 d'ici 1990 est toujours valable pour le gouvernement?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je crois que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été très claire à ce sujet dans ses déclarations antérieures. Si le député veut entrer dans les détails, il ferait peut-être bien d'en parler à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à son retour.

LA CANADIANISATION DE L'INDUSTRIE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Expansion industrielle régionale. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré une seule fois, paraît-il, qu'elle est en faveur de la canadianisation du secteur dans une proportion de 50 p. 100 d'ici 1990. Elle aurait également déclaré ceci: «Je n'interviens pas; les sociétés pétrolières et gazières connaissent la politique de la canadianisation obligatoire à 50 p. 100". Comment peut-on atteindre cet objectif d'ici 1990 compte tenu du fait que le gouvernement adopte une attitude désinvolte à cet égard?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si le député a l'impression de ne pas s'y retrouver dans les déclarations de la ministre de l'Énergie, il devrait suivre mon conseil et lui parler directement à son retour.

Je crois que nous réalisons de grands progrès vers la canadianisation. Je conseille au député de lire certaines des histoires que l'on raconte sur Gulf Canada. Il constatera peut-être que l'on entendra parler très bientôt d'une initiative qui accentuera très fortement la canadianisation, c'est du moins ce que nous espérons.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LE RAPPORT DU COMITÉ HALL—LES MODALITÉS DE PAIEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait au comité d'enquête sur les paiements du Nid-de-Corbeau. Le comité Hall a reconnu avoir recommandé que les paiements soient versés aux producteurs même si les groupes qui avaient présenté des mémoires n'étaient pas tous d'accord. Comme cette révélation atténue considérablement la crédibilité de la recommandation, le ministre promettra-t-il à la Chambre qu'il ne proposera pas de mesure législative tendant à donner suite aux recommandations du rapport sans avoir examiné au préalable les effets néfastes que cette recommandation pourrait avoir sur les producteurs?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai déclaré dans mon communiqué d'hier que nous avions l'intention de consulter les groupes et les associations de producteurs un peu partout au Canada. Cette recommandation a été formulée par le comité d'enquête créé en vertu de la loi. Le rapport est unanime. On y propose une recommandation spéciale qu'il conviendrait d'étudier sérieusement. Mais au fond, nous souhaitons favoriser un vaste débat poussé sur la question.

L'EXAMEN DU COMITÉ

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le ministre a renvoyé le rapport au comité des transports. S'il s'attend à ce que ce comité porte un jugement sur les recommandations que renferme le rapport, veillera-t-il à ce que l'on communique à ce dernier toutes les études qui ont été effectuées au sujet de cette recommandation en particulier? Fera-t-il entreprendre d'autres études sur les effets néfastes des recommandations?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, cela dépendra de la décision que prendra le comité au sujet des renseignements dont il souhaite prendre connaissance. En plus de la collaboration précieuse du comité permanent, je prierai les membres du comité Hall de convoquer tout groupe qu'ils voudront consulter, députés ou autres, pour obtenir toutes les explications nécessaires afin de bien comprendre la situation et les recommandations proposées—je le répète—à l'unanimité.

* * *

LES FORÊTS

L'INVASION DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE DANS LE NORD DE L'ONTARIO

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Forêts et concerne la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui est en train de dévaster des millions d'acres de forêt dans le nord de l'Ontario. Le problème aura bientôt l'ampleur d'une catastrophe nationale pour beaucoup de localités du nord.

Jusqu'ici, le gouvernement conservateur de l'Ontario refuse de s'engager à protéger les forêts du nord de l'Ontario contre cette invasion et à établir un bon programme de contrôle. Le ministre qui est, je suppose, en communication quotidienne avec son homologue provincial, pourrait-il nous expliquer pourquoi rien n'est fait pour contrôler cette invasion qui menace l'existence même de centaines de localités et de milliers d'emplois dans le nord de l'Ontario?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas que toute la question de l'arrosage et de la conservation des forêts relève de la compétence provinciale. Le gouvernement ontarien a entrepris de façon non équivoque de s'occuper de cette affaire publiquement. Il a organisé des tournées, des expositions et des réunions publiques en vue de régler ce problème.

Le ministre ontarien a déclaré ouvertement que son gouvernement allait établir une politique qui sera rendue publique dans les prochaines semaines.

M. Foster: Certes, le ministre ne peut se laver ainsi les mains de cette affaire. Il a été ministre provincial.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre n'est certes pas sans savoir qu'il est urgent de prendre une décision à cet égard. Il doit y avoir un préavis de trente jours pour le débat de questions écologiques. Le ministre ne voudrait sans doute pas participer à une espèce de marché secret dans lequel le gouvernement ontarien n'aurait pas son mot à dire.

Le ministre peut-il promettre sur-le-champ à la Chambre et aux Canadiens du nord de l'Ontario qu'il va téléphoner cet après-midi même au premier ministre de l'Ontario, M. Frank Miller, pour lui signaler la gravité de la situation et pour l'exhorter à s'engager aujourd'hui même à établir un bon programme visant à contrôler cette invasion?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, il n'est pas nécessaire que j'appelle le premier ministre ontarien à ce sujet. Il est sans aucun doute au courant de l'importance des forêts et de l'urgence d'un programme d'arrosage. Le premier ministre et le ministre ontariens en décideront en temps opportun.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ HALL

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Quand l'enquête présidée par le juge Hall a été instituée il y a quelque temps, l'une des hypothèses économiques que l'on voulait vérifier était qu'un changement dans notre politique agricole, conjugué aux changements apportés au tarif du Nid-de-Corbeau, permettrait à nos producteurs de bœuf et de porc d'exporter aux États-Unis, au Japon et en Corée. A ce moment-là, certains représentants des principaux grossistes en viande, dont M. Childs et M. Kaumeyer, ont contesté cette hypothèse. Depuis lors, les États-Unis ont décidé d'imposer un droit de 5.3c. la livre sur les importations de porc, prétendant que notre programme de stabilisation équivalait à subventionner les éleveurs.

Étant donné que la situation a changé, le ministre est-il prêt à rejeter et les hypothèses et les recommandations du rapport et à repartir à zéro dans cette matière?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je rappellerai d'abord aux députés que l'enquête en question a été instituée conformément à la Partie I de la Loi sur les enquêtes. Le mandat de la commission comportait deux critères fondamentaux qui méritent considération. D'abord, la méthode de paiement devait être établie de façon à favoriser le plus possible la croissance et l'essor de l'agriculture partout au Canada.

L'autre volet était que la méthode de paiement ne devrait pas comporter un avantage injuste ou disproportionné en faveur des agriculteurs de l'Ouest par rapport à ceux des autres régions. Je pense que c'est en tenant compte de ces critères que les recommandations ont été élaborées.

• (1440)

Le député veut peut-être s'en prendre à certains aspects ou éléments de cet important document et du dossier lui-même, mais je lui rappelle que notre objectif principal est la tenue d'un débat de fond sur le pour et le contre de la question. Pour ce faire nous avons invoqué la Loi sur les enquêtes et la question mérite considération.

LE VERSEMENT DIRECT DES PAIEMENTS AUX AGRICULTEURS—LA RÉACTION DES ÉTATS-UNIS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, le ministre voudrait-il admettre que tout paiement versé directement aux producteurs ne peut être considéré que comme une subvention par les États-Unis. Ceux qui étaient versés aux sociétés ferroviaires étaient au moins justifiables puisque les Américains subventionnaient eux aussi leurs canaux et réseaux de navigation fluviale, et que nous pouvions donc faire de même. Étant donné les mesures prises par les États-Unis, est-ce dans notre intérêt d'agir ainsi?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, cette proposition s'appliquerait à la fois au grain du marché intérieur et extérieur, et comme je l'ai dit, c'est là un aspect du débat. Je suis certain que le député aura toutes les occasions de faire valoir ses vues et celles de son parti. Il a sûrement droit à son opinion. Je suis heureux par ailleurs qu'il l'exprime comme j'invite à le faire tous ceux qui pourraient s'intéresser à cette question à la fois fondamentale et controversée.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ÉTHIOPIE—LA NOUVELLE DE L'INCENDIE D'UN CAMP DE SECOURS DES AFFAMÉS

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je m'adresse à la ministre des Relations extérieures. Selon un compte rendu du *Washington Post*, les forces armées éthiopiennes, équipées d'hélicoptères de fabrication soviétique, ont évacué de force et incendié le vaste camp de secours des affamés éthiopiens qu'administraient divers organismes de bonne réputation comme World Vision et la Croix rouge internationale.

Quelles démarches le gouvernement du Canada entend-il faire pour s'assurer que les 52,500 infortunés réfugiés, abandonnés sans eau et sans soins médicaux, et obligés de parcourir à pied des centaines de milles, bien que des milliers d'entre eux aient moins de cinq ans, recevront des soins suffisants et que les centres qui bénéficient de l'aide canadienne ne seront pas brutalement fermés de la même implacable façon? Les travailleurs irlandais du camp de secours craignent que la moitié des réfugiés qui se déplacent à pied actuellement ne périssent.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, nous avons contacté notre ambassadeur à Addis-Abéba qui nous confirme que les reportages risquent d'être exacts. Nous avons demandé à notre ambassadeur de faire des démarches et de rencontrer les autorités éthiopiennes, chose qu'il a été impossible de faire parce que le 1er mai est jour férié en Éthiopie.

Dès que nous aurons des informations supplémentaires, nous pourrons assurer cette Chambre de notre aide continue auprès des personnes touchées.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION POLITIQUE EN ONTARIO

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Je voudrais poser une question au vice-premier ministre, monsieur le Président.

Une voix: Sensationnel!

M. Hopkins: Nous savons tous maintenant que le gouvernement conservateur fédéral a l'habitude de tromper les gens et de manquer à ses promesses.

Des voix: Quelle honte!

M. Hopkins: Un gouvernement conservateur provincial, pour sa part, a recours aux menaces pour intimider les électeurs ontariens. En effet, le premier ministre de l'Ontario a déclaré que seules les circonscriptions représentées par des conservateurs seront bien traitées par le gouvernement si son parti est élu, que Dieu nous en garde!

En raison de cette déclaration, le vice-premier ministre demandera-t-il aux avocats du gouvernement fédéral d'établir si une telle façon de procéder va à l'encontre de la Charte des droits, qui reconnaît à tous les Canadiens, y compris les électeurs ontariens, la liberté fondamentale d'association politique, sans crainte de discrimination? Cela montre certes à quel point l'organisation conservatrice a fait son temps en Ontario.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, à en juger d'après les allégations du parti libéral, c'est, de toute évidence, jour de scrutin demain en Ontario. Quand le député parle de la tromperie d'un parti politique, il parle en pleine connaissance de cause, étant donné l'endroit où il siège.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je rejette absolument les allégations du député. Je pense au contraire que les Ontariens auront encore un gouvernement honnête et compétent, comme le parti conservateur leur en a fourni en Ontario pendant 40 ans, après le scrutin de demain.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Qu'est-ce que vous avez fumé?

M. Hopkins: Monsieur le Président, cette attitude montre bien que le gouvernement lui-même a fait son temps après seulement quelques mois.

Des voix: Oh, oh!

LA PARTICIPATION DE DÉPUTÉS AUX ÉLECTIONS

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, malgré la réponse du vice-premier ministre, tout le monde sait que, chose étrange, bon nombre de conservateurs fédéraux participent activement aux élections en Ontario.

M. Dick: Où étiez-vous vendredi dernier?

M. Hopkins: J'essaie seulement d'être aimable envers eux, monsieur le Président. Qu'ils se calment un peu. Ils sont bien énervés aujourd'hui.

M. Nystrom: Erik semble avoir peur.

M. Hopkins: Pour dissiper tout soupçon de culpabilité par association, le vice-premier ministre va-t-il ordonner aux membres de son caucus fédéral de se dissocier entièrement des conservateurs provinciaux qui profèrent des menaces politiques aussi flagrantes, ou ne croient-ils pas non plus en la liberté d'association politique?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la santé politique du Canada est très importante. Je répondrai à cette question en exhortant les députés libéraux de l'Ontario à participer à la campagne électorale dans leurs province.

M. Epp (Provencher): Comme vendredi dernier.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je trouve vraiment très curieux qu'ils aient parlé aujourd'hui et la semaine dernière de pratiques qu'ils connaissent très bien et qu'ils trouvent tout à coup si répréhensibles qu'ils ont présenté une motion de défiance sur le sujet vendredi dernier, alors que leur propre chef était absent de même que le chef du Nouveau parti démocratique . . .

Des voix: Quelle honte.

M. Nielsen: . . . et que seulement neuf de leurs 40 députés étaient à la Chambre pour appuyer leur propre motion.

Des voix: Quelle honte.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Cette hypocrisie sera relevée non seulement par les Ontariens, mais par tous les Canadiens.

M. Gauthier: Vous parlez en pleine connaissance de cause.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PARLEMENT

LES RELATIONS DE TRAVAIL—LA SYNDICALISATION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil privé. Avant la présentation hier d'un projet de loi concernant les relations de travail au Sénat et à la Chambre des communes, une demande de certification du personnel, appuyée de plus de un millier de cartes syndicales signées, avait été présentée au titre du Code canadien du travail. Est-ce que le gouvernement va considérer ces cartes signées comme valides au regad de la nouvelle loi qu'il veut faire adopter par le Parlement?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je sais gré au député de Hamilton Mountain d'avoir posé sa question. Je sais qu'il assistait à ma conférence de presse, et qu'avec le reste des journalistes il m'a accordé une ovation triomphale après que je lui eus exposé les dispositions du nouveau projet de loi.

Ce texte offre un cadre juridique qui met un terme à l'ambiguïté existant sur les questions d'égalité en matière de droit du personnel. Il accorde pour la première fois au personnel de la Colline la possibilité de s'organiser et de négocier collectivement. Il s'agit d'un projet de loi moderne qui marque un progrès, et j'espère qu'il recueillera l'appui du député et de son parti.

M. Broadbent: Répondez à la question.

M. Hnatyshyn: Il est fondé sur un projet présenté par tous les partis ensemble l'an dernier. J'espère que le député pourra lui accorder son appui, parce qu'il est important pour le personnel de la Colline.

M. Deans: Peut-être, monsieur le Président, avez-vous entendu donner la réponse à ma question. Pas moi.

LA SIGNATURE DE CARTES PAR LES EMPLOYÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): J'aimerais poser une question supplémentaire au président du Conseil privé. Le personnel auquel le ministre veut accorder le droit de négocier a déjà choisi un représentant. Ce représentant a présenté, au titre du Code canadien du travail, une demande de représentation des membres de ce personnel. Plus de mille d'entre eux ont déjà des cartes signées. Est-ce qu'il va falloir leur demander de signer de nouveau pour se conformer à ce projet de loi un peu débilitant que le gouvernement a présenté?

• (1450)

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'arrive pas à comprendre le point de vue du leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, car le projet de loi est fondé sur un avant-projet qui a été présenté par des représentants de son parti à lui. Tout ce que je puis lui dire, c'est que dans les circonstances actuelles, je suis persuadé que la Commission des relations de travail dans la Fonction publique ne fermera pas les yeux sur ce qui s'est passé ces derniers mois.

La réalité, c'est qu'il faut placer les choses dans leur contexte. Il faut aller de l'avant, pour permettre à ces gens d'assumer leurs droits et de les comprendre. J'invite le député à y contribuer en appuyant l'adoption rapide du projet de loi. Il est dans l'intérêt du personnel de la Colline et dans celui des Canadiens que notre institution ait une législation du travail moderne.

* * *

[*Français*]

LE TEXTILE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et concerne la fermeture d'usines de textile.

La semaine dernière, une des compagnies dont j'ai mis en place la machinerie il y a plus de 25 ans était en liquidation dans les journaux. Il y a trois mois, la Tricot Majestic de Saint-Hyacinthe fermait boutique, de même que la Wabasso à Trois-Rivières. L'industrie du textile est en déclin à cause du manque d'aide de l'ancien gouvernement à son égard. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il entend proposer des mesures à court terme pour assurer une stabilité à cette industrie?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en réponse au député de Drummondville, je tiens à lui garantir que nous avons eu des entretiens avec l'association des travailleurs du textile et les représentants des sociétés de cette industrie. Nous élaborons à l'heure actuelle un plan qui, nous l'espérons, conviendra à l'industrie et au gouvernement et qui visera à atténuer certains des problèmes qui se posent, sinon à les éliminer complètement à l'avenir.

* * *

LE BUDGET

LA DATE DE LA PRÉSENTATION

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je vous signale que nous sommes aujourd'hui le 1er mai et que nous ignorons encore à quelle date le budget sera présenté. Ma question s'adresse donc au vice-premier ministre. Selon une rumeur, on voudrait éviter, aussi incroyable que cela puisse sembler, que la présentation du budget se fasse le même jour que le match décisif pour l'obtention de la coupe Stanley, qui aurait lieu soit le mardi ou le jeudi. On a assez tergiversé.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Je vois que j'ai l'approbation du leader parlementaire. Le vice-premier ministre pourrait-il avoir la courtoisie d'ici la fin de la semaine prochaine de préciser la date de présentation du budget aux députés et à tous les intéressés qui doivent voyager et planifier en conséquence.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, quelles que soient les prouesses du député au hockey, il n'est pas de ceux dont le regretté Foster Hewitt aurait pu dire «Il lance et compte!»

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Il sait aussi bien que moi que normalement, la date du budget est annoncée à la Chambre par le ministre des Finances. Le ministre a déclaré cette semaine qu'il l'annoncerait dans cette enceinte. Comme les députés le savent, le ministre des Finances est à Bonn avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si le député pose sa question au ministre des Finances à son retour, il obtiendra, sans aucun doute, la réponse voulue.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE RAPPORT DU COMITÉ D'EXAMEN DES PROGRAMMES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le vice-premier ministre est excellent également lorsqu'il s'agit de tergiverser. On l'accuse, en outre, d'exceller lorsqu'il s'agit de sabrer. Il préside un comité formé de représentants du secteur privé qui, comme il se doit, porte son nom et qui est chargé de sabrer dans des programmes. Sachant que les travaux du comité sont financés par le contribuable, le vice-premier ministre pourrait-il nous garantir que les conclusions du comité seront déposées ou rendues publiques à la Chambre, dans leur version intégrale et non pas édulcorée, de préférence le jour de l'exposé budgétaire ou avant?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il est flatteur que le député s'attende à ce que le groupe de travail sur l'examen des programmes produise son rapport ce mois-ci, ce qui équivaut à nous donner huit mois pour examiner beaucoup plus qu'un millier de programmes, alors qu'il a fallu trois ans à la Commission Glassco pour publier ses conclusions. C'est tout à fait impossible. J'aurais pensé que le député se réjouirait de voir que nous voulons mieux administrer les affaires du pays; nos travaux préliminaires nous prendront jusqu'à la fin de l'année. Je suis persuadé qu'il ne sera pas déçu des résultats obtenus. Comme je l'ai fait jusqu'à maintenant, nous annoncerons au fur et à mesure les conclusions auxquelles nous serons arrivés.

[*Français*]

LA PETITE ENTREPRISE

ON DEMANDE LA RÉOUVERTURE D'UNE USINE À DESBIENS AU QUÉBEC

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises), étant donné que 125 employés de l'usine des pâtes et papiers à Desbiens, c'est une ville dans la région du Lac-Saint-Jean, attendent depuis longtemps que le premier ministre réalise sa promesse électorale de régler le problème de cette usine qui est fermée depuis près de quatre ans, ma question, monsieur le Président, est celle-ci: Il y a deux mois, j'ai demandé quand le gouvernement accorderait l'aide financière demandée par la société et par les employés, et maintenant est-ce que le ministre peut dire à la Chambre quand il prendra une décision et est-ce que cette décision sera positive pour les chômeurs?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, l'usine de Desbiens en question a soumis récemment une proposition. Elle est à l'étude et comme toutes les études ou comme toutes les propositions qui sont faites au gouvernement, nous prenons le temps de les étudier, et surtout celles qui viennent du secteur des pâtes et papiers. Nous regardons toutes les implications et nous rendrons notre décision aussi rapidement que possible.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET D'UNE PROMESSE ÉLECTORALE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Monsieur le Président, le ministre a dit la même chose il y a deux mois à la Chambre; son parti et son patron ont fait une promesse électorale au mois de juillet dernier. Est-ce que le ministre peut dire maintenant quand il va agir, quand il va régler ce problème, ou est-ce que le ministre a l'intention de briser une autre promesse électorale?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, nous n'avons pas l'intention de briser de promesses électorales. Nous sommes à étudier le cas et, comme on le sait . . .

M. Nystrom: Étudier, étudier, étudier . . .

M. Bissonnette: . . . comme vous le savez, le premier ministre ne s'est pas engagé formellement à partir cette usine . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Bissonnette: . . . mais a sollicité cette usine à présenter un projet. Nous sommes à étudier le cas et, chose certaine, tous les projets de création d'emplois sont étudiés avec beaucoup d'attention, et notre gouvernement a l'intention de créer des emplois au Québec comme partout ailleurs au Canada.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA MORUE—LES PRISES DE L'ALLEMAGNE DE L'OUEST

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, un pays membre de la CEE viole d'une manière flagrante un accord international conclu entre le Canada et la CEE. Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. La CEE s'est vu allouer 9,500 tonnes de morue dans la zone 2J3KL, qui relève de la juridiction canadienne aux termes de l'accord international, et ce poisson constitue une ressource canadienne à l'intérieur comme à l'extérieur de la limite de 200 milles de nos eaux territoriales. Les prises de la flotte de l'Allemagne de l'Ouest sont déjà trois fois supérieures à ce quota, mais les Allemands pêchent encore aujourd'hui. Que fait le ministre des Pêches et des Océans à ce sujet?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député soulève un grave problème. J'ai maintenant reçu certaines données préliminaires à ce sujet. Je prends note très soigneusement des instances du député. J'espère être en mesure de lui fournir une réponse dans les vingt-quatre heures.

• (1500)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai l'impression que notre réaction se trouve muselée par ceux qui mettent en scène la production hollywoodienne du premier ministre en Allemagne de l'Ouest aujourd'hui.

Le ministre pourrait-il confirmer à la Chambre qu'il pourrait, s'il le voulait, interdire nos ports, imposer des sanctions ou annuler complètement l'accord avec la CEE? L'attitude «copain-copain» a-t-elle préséance sur les pêches canadiennes?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je pourrais prendre toutes les mesures que le député me suggère, mais ce serait complètement irresponsable tant que nous n'aurons pas une meilleure connaissance et une compréhension plus complète des faits. J'ai dit au député que nous avons maintenant été prévenus du problème et que j'espère être en mesure de répondre de manière efficace et raisonnable d'ici vingt-quatre heures.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) le mardi 30 avril 1985 n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

Privilège—M. McCrossan

Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) m'a averti qu'il allait essayer de soulever la question de privilège à 15 heures.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: A l'ordre. J'ai dit que j'essaie d'écouter la question de privilège du député de Comox-Powell River, qui m'avait prévenu.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. SKELLY—LE PAIM EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'ai parlé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) d'une certaine rumeur qui semble maintenant avoir été confirmée. La ministre ne l'avait pas confirmée hier.

Les personnes qui s'occupent du programme dont elle parlait ont avoué qu'elles empochaient des sommes d'argent importantes dans ce contexte. Je pense que la ministre a complètement induit la Chambre en erreur hier et qu'il faudrait faire quelque chose . . .

M. le Président: A l'ordre. Il y a peut-être divergence d'opinions sur les faits mais il est certain qu'il n'y a pas là matière à question de privilège.

M. McCROSSAN—LA DÉCLARATION DE M. HEAP AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Dans une déclaration faite pendant la période des questions, le député de Spadina (M. Heap) semble avoir mal informé la Chambre à propos de mes faits et gestes sur la question de l'enlèvement du sol radioactif de McClure Crescent à Malvern.

M. le Président: A l'ordre. Il s'agit là manifestement d'une question de fait. S'agit-il d'une question de privilège ou d'un rappel au Règlement?

M. McCrossan: C'est . . .

M. le Président: Ce n'est ni un rappel au Règlement ni une question de privilège. Le député aura le droit demain de prendre la parole, dans le cadre des déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement, pour faire une déclaration personnelle s'il le désire. Est-ce que le député désire invoquer le Règlement ou soulever la question de privilège?

M. McCrossan: Est-ce la question de privilège? Je ne suis pas avocat. Quand même, le député a exposé erronément mes faits et gestes, sans chercher à se renseigner auprès de moi.

M. le Président: A l'ordre. Tous les députés ont le droit de dire ce qu'ils veulent à la Chambre des communes. C'est le privilège inhérent à la liberté de parole. Si le député estime qu'il y a un différend ou qu'une mise au point s'impose, il a le droit de prendre la parole demain, dans le cadre des déclarations faites au titre de l'article 21 du Règlement, pour exposer les choses à sa façon. C'est comme cela que les choses se passent en conditions de libre discussion.

M. CASSIDY—L'ENLÈVEMENT PAR LA GRC D'UNE TABLE INSTALLÉE SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. A 14 h 30 cet après-midi, la GRC a enlevé de la colline du Parlement une table autour de laquelle mes collègues, les députés de Burnaby (M. Robinson), de Spadina (M. Heap) et moi-même avons distribué, hier et aujourd'hui, des brochures traitant de la paix. Ce privilège exceptionnel qui permet aux députés, mais pas aux citoyens, de distribuer des documents . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député sait fort bien qu'un incident qui ne s'est pas produit à la Chambre pendant la période des questions ne peut faire l'objet d'une question de privilège sans que la présidence en ait été dûment avisée au moins une heure à l'avance. J'apprécie l'intérêt du député en l'occurrence, mais il sait, compte tenu de son expérience comme député, qu'il doit se conformer au Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour une bonne raison, soit le programme des travaux de la Chambre. Étant donné que je voudrais donner préavis le plus tôt possible des travaux prévus à la Chambre, surtout lorsqu'ils portent sur plusieurs jours à l'avance, j'interviens donc maintenant pour désigner vendredi quatrième jour alloué pour la période actuelle de l'étude des subsides. D'autres travaux de la Chambre feront l'objet de discussions plus tard cet après-midi entre les leaders à la Chambre et j'espère pouvoir faire des annonces à ce sujet au cours des prochains jours.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE SERVICE POSTAL À SASKATOON

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition au nom de plus de 450 habitants de Saskatoon, dont la majorité vivent dans un lotissement de Forest Grove. Dans cette pétition, ces gens souhaitent avoir un meilleur service postal, un service qu'ils méritent selon eux. Ils présentent des instances à la Société canadienne des postes pour qu'elle établisse une succursale dans ce nouveau lotissement. C'est la deuxième pétition présentée à ce sujet en deux jours.

LA LOI SUR LE DIVORCE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-46, loi tendant à modifier la Loi sur le divorce.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE DIVORCE ET LES MESURES ACCESSOIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-47, concernant le divorce et les mesures accessoires.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI D'AIDE À L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES FAMILIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-48, tendant à prévoir la communication de renseignements susceptibles de permettre de retrouver les conjoints défaillants et d'autres pesonnes, ainsi que la saisie-arrêt, pour l'exécution d'ordonnances et d'ententes alimentaires, de certaines sommes entre les mains de Sa Majesté du chef du Canada.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Toutes les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. le Président: Tous les avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 30 avril, du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 8, 12, 32, 63, 69, 74 et 75 de M. Langdon (p. 4242).

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, il me restait encore quelques minutes hier lorsqu'on parlait du projet de loi et surtout des amendements. J'étais à parler de l'importance de l'emploi chez nous et de l'importance de voir que ce projet de loi, que ces amendements protègent ces emplois. Justement, je disais qu'il y avait eu des émeutes dans notre région parce que les gens pensaient justement ou voyaient qu'on allait leur enlever des emplois. Pourquoi ces émeutes? Tout simplement parce qu'il n'y avait pas eu de consultation et parce que les gens, les entrepreneurs n'avaient pas avisé, n'avaient pas discuté suffisamment avec les travailleurs, les syndicats, et ces gens se sont vus coincées, et c'était la seule façon qui leur restait, en fait, de contester cette perte d'emplois; parce qu'on remplaçait le travail manuel par des machines, ces gens-là ont réagi de manière violente. Je peux dire à la Chambre que le spectacle n'était pas beau, cela impliquait quelque 2,000 personnes.

Eh bien, voilà ce qui pourrait nous arriver, monsieur le Président, si on ne tient pas compte des amendements qui sont proposés afin que toute nouvelle entreprise qui vient s'installer dans nos régions . . . si ces mêmes entreprises n'ont pas à rendre compte soit à la population, soit au gouvernement ou même aux travailleurs.

Alors, monsieur le Président, voilà les raisons pour lesquelles j'appuie ces amendements et il va sans dire que la raison la plus importante, c'est premièrement la conservation des emplois dans notre pays, et en ce qui me regarde et me touche de très près, surtout dans l'Atlantique.

● (1510)

[*Traduction*]

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais parler des motions nos 8, 12, 32, 63, 69, 74 et 75 qui ont été groupées aux fins du débat. Toutes ces motions portent sur les renseignements au sujet des investissements étrangers à mettre à la disposition du grand public et des futurs investisseurs au Canada.

Ces amendements ont été présentés par mon collègue, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Ils sont destinés à donner au grand public le droit d'être mis au courant de l'activité des investisseurs étrangers. En outre, nous espérons faire admettre quatre ou cinq points fondamentaux que nous jugeons indispensables pour que les entreprises se comportent de façon satisfaisante au Canada afin que tous les Canadiens soient assurés que les investissements seront avantageux pour le Canada. Nous ne pourrons nous rendre compte si les dispositions législatives sont respectées que si les renseignements sont disponibles. Tel est l'objet de la plupart des amendements.

Pour s'assurer que les investissements étrangers sont avantageux pour le Canada, nous croyons utile de pouvoir faire des études sur les tendances et le comportement des investissements étrangers. Nous devrions être en mesure d'effectuer des recherches sur les questions suivantes: Quelle est la nature de l'investissement? Provient-il de l'étranger ou l'investisseur utilise-t-il des fonds canadiens pour acquérir une société canadienne? L'avantage qu'en retire le Canada tient-il à l'union de la technologie existante ou des connaissances en matière de commercialisation avec celles d'un étranger? Dans de nombreux cas, ces alliances seraient avantageuses pour les travailleurs et les investisseurs canadiens grâce à l'établissement, avec une société étrangère, d'une entreprise conjointe fondée sur une nouvelle technologie ou des connaissances en matière de commercialisation. Tous les députés connaissent des cas où le fusionnement de certaines entreprises a été avantageux pour le Canada.

Toutefois, la question en cause dans ces amendements est de savoir comment contrôler ces décisions. Comment les Canadiens ou les futurs investisseurs peuvent-ils se renseigner pour déterminer si les Canadiens profitent effectivement des avantages escomptés? Nous croyons qu'il serait opportun de divulguer de plus amples renseignements concernant le rendement des entreprises étrangères au Canada. Ce n'est pas une question qui est bien tranchée. De nombreux hommes d'affaires et fonctionnaires ont examiné la question.

Nous savons tous qu'aux États-Unis l'accès aux renseignements concernant les investisseurs et les entreprises est bien plus facile qu'au Canada. Certains des amendements visent à donner aux Canadiens qui s'intéressent à ce qui se passe dans le monde des affaires le même genre de renseignements de base sur les sociétés. Les personnes intéressées peuvent avoir ces renseignements si elles vont aux États-Unis faire leurs recherches sur les sociétés qui ont des filiales au Canada. Si un Canadien veut savoir combien gagne le directeur général d'une compagnie au Canada, il a beaucoup plus de chance de trouver ce renseignement dans des documents d'origine américaine plutôt que canadienne. Au Canada, ce genre de renseignements n'existe tout simplement pas. C'est pourtant quelque chose d'essentiel qui devrait être à la disposition du public.

Pendant le débat, nous présenterons également des amendements définissant les types d'investissements qui seraient examinés, essentiellement ceux qui se sont traduits par une prise de contrôle de sociétés canadiennes. Nous estimons que les règles concernant la compagnie acheteuse devraient être beaucoup plus explicites et que l'on devrait être beaucoup plus strict à propos de la divulgation des renseignements.

En outre, l'une des propositions d'amendement vise à faire en sorte que l'investisseur étranger prenne des engagements envers l'agence pour obtenir son approbation. L'agence disposerait alors de moyens de pression pour obtenir des renseignements essentiels en échange de la permission d'investir au Canada. La permission serait donc accordée sous réserve de conditions que l'investisseur étranger devrait remplir et d'engagements qu'il devrait assumer.

Le dernier groupe d'amendements vise à mettre en œuvre une surveillance plus systématique et publique des mainmises approuvées, de façon à s'assurer que l'investisseur assume bien ses engagements.

La question du secret dans les affaires est de celles dont on discute beaucoup au Canada. La transparence et l'accès à l'information sont des questions qui reviennent fréquemment sur le tapis à la Chambre. Pendant des années, j'ai écouté avec intérêt les députés du parti conservateur, à l'époque où ils constituaient l'opposition officielle, expliquer d'une manière on ne peut plus claire et concise pourquoi les Canadiens devaient être mieux renseignés au sujet des activités du gouvernement, ainsi que des décisions du cabinet et de celles des sociétés de la Couronne. Nous soutenons qu'ils devraient être également renseignés au sujet des décisions des sociétés privées.

Le comité permanent a posé cette question aux témoins qui ont comparu devant lui. L'un d'eux, M. Gorse Howarth, ancien commissaire de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, a rendu à ce propos un témoignage intéressant. Il a dit:

● (1520)

> Je reconnais comme tout un chacun que chaque entreprise a ses secrets qui peuvent être terriblement menacés s'ils sont portés à la connaissance de concurrents, ou même des employés de l'entreprise et même, à ce que j'ai entendu dire, des actionnaires eux-mêmes. Mais tout ne doit pas rester secret. Il ne faut pas tout dissimuler sous le sceau du secret, sinon on s'expose aux mêmes critiques et on crée le même sentiment d'injustice.

C'est donc pour rectifier ce risque d'injustice ou ce sentiment d'injustice que nous appuyons les amendements à ce projet de loi qui sont maintenant soumis à la Chambre. L'ancien commissaire Gorse Howarth poursuivait sa déposition en ces termes:

> . . . il faudrait encourager par exemple les travailleurs et leurs syndicats à venir donner leur point de vue sur cette question et sur la manière dont ils l'ont vue évoluer. Je ne sais pas si nous avons eu raison ou non, mais nous l'avons fait. Je pense que l'on pourrait justifier cela en disant que tout le monde a le droit de s'adresser au gouvernement du Canada—tous les Canadiens, en tout cas.

Il y a donc eu au moins une personne, un des commissaires de l'AEIE, pour se poser des questions sur l'ampleur du secret dans le cadre de la loi originale. Étant donné que le gouvernement a décidé d'élargir la loi, et dans une certaine mesure de réduire radicalement le mandat précédemment accordé à l'AEIE, et de relâcher les choses avec le projet de loi sur Investissement Canada dont nous sommes saisis, il est tout de même très important, et je pense que cela va dans le sens des nombreux discours et protestations de l'ancienne opposition, devenue le gouvernement, que nous ayons prévu dans ce projet de loi le genre de libre accès à l'information et au complément d'information que proposent ces amendements. Il nous semble donc logique que les députés du gouvernement soient d'accord avec cela.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à nouveau à ce débat si important sur l'avenir de la composition économique du Canada, et je regarde un groupe de jeunes qui sont ici dans les tribunes et ils doivent, tout comme moi, se rendre compte que, en face de nous, nous avons un gouvernement à la dérive. On est en train de parler d'un projet de loi fort important, et, avec une majorité de 211 députés, on aperçoit une poignée de députés qui sont maintenant ici en Chambre pour écouter ce que l'opposition a à leur dire sur un projet de loi si fondamental. Ils ont 40 ministres, le plus gros Cabinet de l'histoire du pays, monsieur le Président, et . . .

[*Traduction*]

M. Gormley: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député en prend peut-être à son aise avec le projet de loi mais, à mon avis, il en fait autant avec l'article du Règlement qui interdit de faire allusion à la présence ou à l'absence d'autres députés.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois donner raison au député. Il me semble que le député, qui siège à la Chambre depuis quelques années déjà, devrait se rendre compte qu'il ne doit pas mentionner l'absence ou la présence d'autres députés. Je suis certain qu'il reviendra maintenant à l'amendement à l'étude.

[*Français*]

L'honorable député de Bourassa (M. Rossi).

M. Rossi: Monsieur le Président, j'espère que l'on va tenir compte du temps que l'honorable collègue du gouvernement a pris et qu'on nous le remettra.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) a la parole.

M. Lapierre: Merci, monsieur le Président. A mon avis, notre collègue d'à côté, au lieu de s'offusquer, devrait compter le nombre de ses collègues, car de temps à autre, dans cette Chambre, ils ne sont même pas capables de garder le quorum. Au lieu de s'offusquer sur le fait que je nomme des absences, le député devrait s'assurer qu'il y a assez de députés, au moins pour garder le quorum. Et quand je vois le ministre qui vient de se réveiller, monsieur le Président, je suis bien heureux parce que j'espère qu'il va écouter un peu pour réaliser que le projet de loi a «absolument» besoin des amendements qui sont proposés par les députés de l'opposition.

Monsieur le Président, on demande de rendre les informations publiques. Ce n'est pas la fin du monde, c'est pour aider nos collègues progressistes conservateurs qu'on demande cela, parce qu'on sait que s'il y a des décisions qui sont prises, comme cela a été le cas récemment, et les députés n'ont pas besoin de faire les fins finauds, monsieur le Président. Je suis certain que le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) n'a jamais été consulté quand est venu le temps de nommer M. Sherman au CRTC car, autrement, il se serait opposé, tout comme le ministre des Travaux publics (M. La Salle) n'a jamais été consulté, tout comme le président du caucus du Québec n'a jamais été consulté. Donc, on voit comment ils sont malheureux de se faire imposer des choses, et je suis convaincu, monsieur le Président, que le député de Drummond (M. Guilbault), par exemple, serait heureux d'être avisé si une compagnie de sa circonscription était pour être vendue à des intérêts étrangers. Et, à mon avis, ce serait dans l'intérêt du député de Drummond de savoir si ce changement de propriétaire peut affecter l'emploi dans cette usine de sa circonscription, si ce changement de propriétaire va amener de la nouvelle technologie, ou le député de Drummond ne préférerait-il pas savoir cela plutôt que de laiser le ministre responsable de l'agence tout organiser cela en catimini?

• (1530)

Monsieur le Président, je dis aux autres députés: pour une fois, ils ont l'occasion d'exiger du gouvernement de rendre des comptes et c'est pour cela que ces amendements sont là. C'est pour que les députés sachent s'il y a des études qui sont faites sur des propositions de prise de contrôle, par exemple, que les études leur soient disponibles, comme elles pourraient être disponibles à tous les Canadiens. Il faut avoir une confiance aveugle pour laisser le sort de nos électeurs entre les mains du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

M. Cassidy: Vous avez des secrets sur les libéraux et, nous, nous avons des secrets sur les conservateurs.

M. Lapierre: Monsieur le Président, si l'espèce de canard à l'autre bout pouvait se taire . . . Notre ami du NPD ferait mieux d'aller faire du porte à porte dans sa circonscription voisine au lieu d'essayer de crier des niaiseries ici.

Je dirai une chose: les amendements à l'étude sont des amendements qui permettent aux députés, au public canadien, de savoir ce qui se passe au niveau des investissements étrangers. On ne demande pas la fin du monde. Tout ce qu'on demande c'est d'être informé. On veut que les travailleurs qui sont concernés par une fermeture de leur usine parce qu'elle a été achetée par un concurrent américain soient au courant. Je ne vois pas pourquoi nos amis d'en face s'opposent à cela. Sont-ils rendus tellement obsédés par le secret qu'ils ne veulent même pas être au courant des décisions qui peuvent avoir de l'incidence dans leurs circonscriptions? C'est tout simplement pour cela que les amendements sont là. Notre collègue du NPD devrait se réjouir du fait que l'on appuie son amendement et il se permet de chialer encore. Je pense qu'il sera toujours un éternel insatisfait, et je suis certain que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) est d'accord avec moi.

M. Gauthier: Je comprends.

M. Lapierre: Ce que je dis, monsieur le Président, c'est que ces amendements-ci, c'est comme la vertu et la maternité. Qui peut être contre l'information? Qui peut être contre le droit du public à l'information? Et les seuls que je peux voir, je suis certain que nos amis du public, ici, si leurs «jobs» sont mis en jeu, aimeraient cela être informés. Et s'ils vont voir leur député, au moins lui pourrait leur donner des informations. Mais à ce moment-ci, ils donnent carte blanche complète au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Et je suis certain . . .

Je vois le député de Drummond (M. Guilbault), je suis certain qu'il n'est pas d'accord de donner carte blanche au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il est trop inquiet de ce qui va se passer au niveau du textile, du vêtement, de la chaussure, pour donner carte blanche, au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je sais que c'est un homme de bon jugement et qu'il va voter favorablement pour cet amendement, parce que ce dernier aura pour but de tenir à informer des décisions qui concernent sa circonscription, ses travailleurs et ses électeurs.

C'est dans ce sens-là, monsieur le Président, que j'exhorte nos amis d'en face à se réveiller. Je comprends que, avec leur télégramme de félicitations qu'ils ont eu du premier ministre ils se sont fait dire: Taisez-vous! Mais là, monsieur le Président, cela fait six mois de cela. Le télégramme de félicitations au lendemain des élections, c'est fini, on n'est plus au moment des félicitations. On est au temps des décisions. Et j'espère qu'ils vont oublier ce mot de passe, ce mot d'ordre qu'ils ont reçu du Cabinet du premier ministre et que, maintenant, ils vont se lever à la Chambre. Nos amis dans les tribunes doivent être insultés de voir que pas un député conservateur ne se lève aujourd'hui.

Une voix: Ce sont tous des «Velcro».

M. Lapierre: Imaginez-vous! On les appelle les «Velcro» monsieur le Président. Et je suis convaincu que le public canadien n'en revient pas de voir que tous les amendements appuyés par le public, que personne ne se lève. Ils ne se lèvent même pas pour parler contre. C'est pour montrer jusqu'à quel point ils sont à court d'arguments. Et, au cours de l'après-midi, j'invite nos amis d'en face à dire pourquoi ils sont contre le droit du public à l'information. Pourquoi veulent-ils absolument que toutes ces opérations en catimini avec les investisseurs étrangers se passent dans le bureau du ministre de l'Expansion industrielle régionale? Moi, je ne le «trust» pas, monsieur le Président. Et je suis convaincu que mes électeurs seraient mal servis si cela va être strictement une décision du ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Et quand je vois le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) qui est le traducteur du ministre de l'Expansion industrielle régionale, le porte-valises, comme dit mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) . . . lui-même n'est pas au courant des décisions, parce que le Cabinet non plus n'est pas considéré. C'est strictement le ministre de l'Expansion industrielle régionale qui va faire cela au gré de son humeur. Et je vois sa secrétaire parlementaire (Mme B. Tardif) qui est ici pour appuyer le projet de loi; elle non plus n'est pas consultée. C'est une affaire en catimini et c'est cela que l'on veut éviter. Et je suis convaincu, monsieur le Président, que vous êtes d'accord sur le droit du public à l'information. Je suis convaincu que, en homme sage comme vous l'êtes, vous n'aimeriez pas vous en faire passer des petites «bits» et c'est cela qui risque de nous arriver tous.

Donc, monsieur le Président, je veux absolument insister auprès de vous afin que vous utilisiez votre influence pour convaincre nos amis d'en face de se «réveiller» et d'appuyer cet amendement-là, parce que autrement ils vont amèrement le regretter lorsque des entreprises de leur circonscription seront fermées par des prises de contrôle étrangères.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai un grand respect pour le député de Shefford (M. Lapierre) et j'«accueille» son appui pour les principes dans ce projet de loi. Je note, et c'est pour cela que je l'ai interrompu un peu, le fait que le parti libéral au pouvoir était responsable pour l'AEIE et l'AEIE avait les mêmes restrictions sur l'information donnée au public qui sont contenues dans le projet de loi C-15 à l'étude. Et c'est pour cela que nous avons soumis des amendements pour faire les changements. J'accepte volontiers l'appui du parti libéral. Je regrette le fait que, au pouvoir, quand vous aviez la chance de faire un vrai changement pour partager l'information sur les conditions, les accords qui auraient été faits par les compagnies qui font des investissements au Canada, que le parti libéral au gouvernement n'ait pas fait les changements nécessaires dans la législation pour permettre l'ouverture et une comptabilité plus générale qu'aux fonctionnaires du ministre qui est responsable pour l'administration de ce projet de loi.

Monsieur le Président, les amendements que nous avons proposés de notre côté touchent tous le fait que c'est un processus très secret qui est proposé par le projet de loi C-15. Cela veut dire qu'une compagnie qui veut faire un investissement au Canada serait peut-être obligée de donner cette promesse au gouvernement comme condition d'être jugée que le projet d'investissement serait un bénéfice net au Canada. Mais ces promesses faites par les compagnies ne seront jamais publiées, jamais rendues publiques. Et donc le seul moyen de comptabilité qui est proposé par le gouvernement, dans ce cas-là c'est une comptabilité par administration, une comptabilité par fonctionnaire, et cela dépendra donc des fonctionnaires de l'administration d'Investissements Canada pour assurer que les promesses faites par une compagnie il y a peut-être deux, trois, même cinq années, sont effectivement remplies par la compagnie, une fois que l'investissement est lancé.

Alors c'est très difficile pour les fonctionnaires de faire cela, monsieur le Président. C'est difficile parce qu'ils ont un dossier chargé, ils ont toutes sortes de choses à faire. C'est difficile parce qu'il est «difficile» d'interpréter aujourd'hui une promesse qui a été faite il y a plusieurs années. C'est difficile parce que le fonctionnaire est obligé de travailler dans un environnement avec très peu d'appui, il se peut, du gouvernement du jour si nous avons un gouvernement conservateur. Ils ont indiqué qu'ils penchent en faveur de l'investissement de l'étranger et non pas qu'ils s'intéressent beaucoup dans les questions et les conditions qui sont soumises pour l'acceptation de ces investissements.

Donc, on demande à un fonctionnaire seul de faire quelque chose qui requiert l'opinion publique, une opinion informée, une comptabilité, non pas simplement devant quelqu'un qui travaille dans un bureau à Ottawa, mais une comptabilité devant les travailleurs, les gens qui sont dans la même communauté, les gens qui, peut-être, donnent les pièces pour la manufacture d'une compagnie qui a fait ses investissements, même les gens qui achètent les produits, les services créés par cet investissement, tout cela. Il y a toutes sortes de gens qui doivent avoir une connaissance, c'est cela qui est promis, je dirais aussi même les actionnaires, puisqu'il pourrait y avoir beaucoup de compagnies qui ont peut-être des actionnaires au Canada et à l'étranger. Les actionnaires canadiens surtout ont le droit de savoir exactement quelles sont les promesses qui ont été faites par la compagnie et si la compagnie remplira vraiment ses promesses.

Monsieur le Président, je tiens à rappeler pour mes collègues de la Chambre le fait que dans le passé l'idée que l'information est très importante, que l'information doit être partagée avec le grand public et pas seulement restreinte aux fonctionnaires, même restreinte aux députés du Parlement, c'est quelque chose qui n'était pas de l'opinion des porte-parole du gouvernement progressiste conservateur.

L'ancien député de Peace River, par exemple, un homme qui était respecté de tous les côtés du Parlement à cause de son travail en faveur de la liberté de l'information, M. Ged Baldwin, disait en 1976, le 12 février, comme on le rapporte dans le hansard, monsieur le Président, et je cite.

[*Traduction*]

Il avait dit ceci:

> . . . il est temps d'agir. Je sais qu'il y aura des divergences d'opinions à propos des détails. Nous convenons tous qu'il faut faire des exceptions. On ne peut pas demander au gouvernement de dévoiler tous les secrets. Je suis tout à fait prêt à accepter le fait qu'on ne devrait pas publier les documents de travail dont on se sert pour prendre une décision avant que la décision ne soit prise . . .

Nous recommandons que les négociations aient lieu en secret. Cependant, M. Baldwin avait ensuite déclaré:

> Mais une fois que le gouvernement a pris une décision, il devrait donner accès à tous les documents de travail de nature concrète ou statistique dont il s'est servi afin que les députés, les membres des médias et le public puissent examiner les données sur lesquelles le gouvernement s'est fondé et déterminer si le gouvernement a pris la bonne décision.

Nous affirmons de notre côté que les promesses et les engagements des entreprises qui investissent au Canada devraient être publiés. Dans ce cas-là, il y aurait vraiment un élément vérifiable dans le processus d'examen de l'investissement étranger que propose le gouvernement. Ce ne serait pas simplement un fonctionnaire, qui a bien d'autres choses à faire, qui dirait à l'occasion: «Je me demande bien ce qui s'est passé à propos de tel investissement fait il y a trois ans; l'entreprise tient-elle ses promesses ou non?» Selon toute probabilité, aux termes de la mesure à l'étude, le fonctionnaire ne vérifierait jamais ce qu'il en est parce qu'il serait trop occupé et que l'entreprise ne serait pas obligée de présenter de rapport chaque année, comme le propose notre amendement, pour dire comment elle remplit ses engagements.

Autrement dit, nous ne croyons pas qu'une seule personne, qui s'occupe peut-être de douzaines de projets d'investissement et de bien d'autres choses, doive être chargée de s'assurer qu'une entreprise a tenu sa promesse de créer un millier d'emplois au Canada, d'acheter des pièces de rechange au Canada, ou encore d'effectuer des recherches au Canada. C'est inadmissible, monsieur le Président. Chacun sait que les moyens de surveillance d'une personne sont limités.

Il s'agit, pour y remédier, de rendre l'information publique de sorte que s'il y a quelque chose qui cloche, les travailleurs d'une usine, les cadres moyens, la collectivité, les clients ou les fournisseurs pourront donner l'alerte. Ils pourront rappeler que telle entreprise, lorsqu'elle s'est installée à Chatham, à Ottawa, à Montmagny ou que sais-je, avait promis de créer 350 emplois et d'acheter des pièces à des fournisseurs canadiens, mais qu'elle ne tient pas ses engagements. Telle société encore, alors qu'elle s'était engagée à ce que dès 1986 environ 49 p. 100 de ses actions appartiennent à des Canadiens, n'a pas pris d'initiative en ce sens. Il est impossible de rendre de pareils comptes quand tout reste secret.

Je me rappelle fort bien que pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) nous avait promis un nouveau type de gouvernement. Nous allions avoir du changement parce qu'un grand nombre de Canadiens en avaient soupé des méthodes libérales.

Je suis heureux de constater que le député de Shefford (M. Lapierre) appuie ces amendements qui vont apporter plus de transparence, mais je déplore qu'il ait oublié de mentionner que ses collègues libéraux qui formaient le gouvernement jusqu'en septembre dernier n'ont pas modifié comme ils l'auraient dû la Loi sur l'examen de l'investissement étranger en vue de nous assurer cette transparence. Nous avons maintenant l'occasion de combler les lacunes de l'ancien gouvernement. Celui qui est au pouvoir aujourd'hui s'y est engagé et il nous a promis la transparence. Nos amendements nous permettront justement de tirer enseignement de nos erreurs passées, d'exiger qu'on nous rende des comptes et de savoir à quoi nous en tenir quant au cheminement de l'investissement étranger.

• (1540)

C'est plus qu'une bonne pratique administrative. Il va falloir, pour que la direction des entreprises au Canada soit efficace, que nous apprenions à communiquer l'information aux employés. C'est faire en même temps une faveur aux investisseurs étrangers qui veulent se conduire comme de bons citoyens. Les investisseurs étrangers désireux d'être de bons citoyens sont mis dans le même sac que les sociétés qui n'ont pas ce souci. Je suis sûr qu'il y a des cas où la technologie nous est venue d'outre-frontière et que des investissements de l'extérieur ont été avantageux pour le Canada. Il y a malheureusement trop de cas où les investissements étrangers ne l'ont pas été.

Quoi qu'il en soit, quand l'entreprise remplit ses obligations en faisant du bon travail et en apportant un avantage net au Canada, il est dans son intérêt et dans le nôtre à tous que l'information soit accessible. La déclaration volontaire qui existait sous le régime de l'Agence d'examen de l'investissement étranger a conduit à la suppression totale de l'information. Il est temps d'en rendre la communication obligatoire. J'exhorte les députés ministériels, en particulier le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon), à appuyer ces amendements.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, j'interviens avec plaisir dans le débat du projet de loi C-15. D'une intervention à l'autre, l'inquiétude que m'inspire ce projet de loi grandit. Le nom de Loi sur Investissement Canada qu'on lui donne ne lui convient pas du tout. Il faudrait plutôt parler de loi sur les investissements de partout ailleurs sauf le Canada.

Les actions du gouvernement nous donnent lieu de nous méfier encore davantage de ce projet de loi. Les amendements que nous débattons aujourd'hui renferment des points très importants que nous ne devons pas perdre de vue. Comme le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) l'a dit, nous voulons plus de transparence dans ce genre de mesure législative. Il a dit avec raison que sous le régime de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, la transparence n'existait pas autant que beaucoup d'entre nous l'auraient souhaité. C'est vrai. Il y en a cependant encore moins dans la mesure à l'étude. Il est effarant de penser que des investissements se font dans le plus grand mystère, et de constater qui a le dépôt de l'information.

Avec la création d'Investissement Canada, le pouvoir va se concentrer de plus en plus entre les mains d'un seul ministre. Il est encore plus effrayant de penser que ce ministre est la compassion personnifiée, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). C'est un sujet de vive inquiétude pour moi personnellement et pour les autres députés de l'opposition.

Hier, j'ai interrogé le ministre au sujet de la vente de Gulf Canada par la société Chevron. C'est là une affaire très importante, car nous voulons nous assurer que la compagnie Gulf Canada sera vendue à des capitaux canadiens. Cela est extrêmement important, car nous voulons maintenir le principe de la canadianisation de la moitié de l'industrie pétrolière et gazière d'ici à 1990. De 1980 à 1983, la participation canadienne est passée de quelque 28 p. 100 à plus de 40 p. 100. Plus elle augmentera, plus il sera difficile d'atteindre l'objectif de 50 p. 100. C'est quelque chose d'important et le gouvernement ne cesse d'en faire peu de cas.

Compte tenu de l'état d'esprit et du sens politique actuels du gouvernement, il ne sera certes pas question de décentralisation. Le gouvernement est trop décidé à suivre la politique des États-Unis. Dans l'allocution qu'il a prononcée le 10 décembre devant l'Economic Club de New York, le premier ministre (M. Mulroney) a dit que nous étions ouverts aux affaires. Son gouvernement ne fera rien pour contrecarrer toute mainmise ou tout investissement au Canada. Le présent projet de loi est censé stipuler que tout investissement de plus de cinq millions de dollars sera examiné, mais il n'en sera rien, monsieur le Président, parce que le gouvernement ne voudra pas risquer ainsi de contrarier ou de blesser de quelque façon le gouvernement américain.

Voilà le problème de la canadianisation. On peut dire non seulement que celle-ci est menacée, mais que le gouvernement ne veut même pas en entendre parler. Il exécute aveuglément ce qu'il pense que les États-Unis désirent. C'est la première fois qu'un premier ministre canadien se présente à un sommet les mains vides de toute politique monétaire proprement canadienne. Et à Bonn, le premier ministre ajoute «moi itou» à tout ce que le gouvernement des États-Unis demande. C'est non seulement effrayant mais honteux, étant donné les problèmes monétaires qui existent aujourd'hui dans le monde. C'est une menace pour l'économie canadienne et pour l'industrie canadienne, pour ne rien dire du principe de la canadianisation.

Qu'advient-il de la politique de canadianisation? J'ai interrogé aujourd'hui le ministre de l'Expansion industrielle régionale à ce sujet. Je lui ai demandé s'il pouvait me dire s'ils s'en tiennent à une politique de 50 p. 100 de propriété canadienne à l'horizon 1990. Il m'a répondu d'attendre que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) revienne. Elle va être absente pour un mois. Voilà toute l'estime qu'on accorde à la canadianisation et à ce qui se passe au pays. Je ne m'oppose pas à ce qu'elle soit absente, mais il n'y a pas de raison que le ministre ne puisse pas répondre à une question d'une importance fondamentale pour la population canadienne.

[*Français*]

Mme B. Tardif: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

Mme B. Tardif: Monsieur le Président, j'aimerais encore revenir sur la pertinence du débat que nous avons actuellement. Je pense que l'honorable député ne sait même pas de quelles motions nous sommes en train de discuter.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que toutes les motions concernent l'information du public. Je suis persuadé que le député restera dans le sujet.

M. MacLellan: Monsieur le Président, dans mes observations liminaires j'ai mentionné les motions en discussion, les sujets de préoccupation auxquels ces amendements correspondent, et les sujets que concernent ces amendements, lesquels, s'ils étaient adoptés, atténueraient beaucoup les craintes qui existent dans le pays au sujet de ce projet de loi. Je ne reproche pas à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'être absente. Je veux bien qu'elle s'absente aussi longtemps qu'elle le voudra. Mais ce contre quoi je proteste, c'est que le ministre de l'Expansion industrielle régionale refuse de répondre à des questions d'une importance fondamentale à la Chambre des communes. Un ministre qu'on dit important devrait pouvoir exposer la position du gouvernement au sujet d'un principe que le gouvernement est censé appliquer et qui a été adopté longtemps avant qu'il ne vienne au pouvoir.

Cela va continuer de nous préoccuper du point de vue de la canadianisation ainsi que de tous les aspects de l'activité commerciale au pays. S'il n'y a pas de borne aux investissements étrangers, ils pourront fort bien se pratiquer sous forme d'acquisitions. Et s'il n'y a rien d'autre à attendre des investissements étrangers, nous allons y perdre énormément. Il faut que cela préoccupe beaucoup le pays, parce que nous attendons des investissements étrangers autre chose que des acquisitions. Je ne suis pas contre les investissements étrangers. J'estime qu'ils ont un rôle bien défini à jouer, et nous en avons besoin. Mais il faut qu'il soit bien compris des investisseurs étrangers que nous voulons des investissements nouveaux. Voilà de quoi il retourne en réalité. On dit que c'est pour cette raison que cette approche a été adoptée. Mais il me semble qu'il n'y a aucune borne d'aucune sorte. Si nous ne nous en occupons pas, nous allons y perdre.

Un des principes que le gouvernement avance, c'est que cela doit favoriser le développement régional. Si l'on ne pose pas de bornes aux investissements étrangers, ils ne favoriseront pas le développement régional parce que l'industrie ira s'implanter à l'endroit choisi par l'investisseur lui-même.

• (1550)

On ne nous a pas dit à ma satisfaction ni à celle de nombreux autres Canadiens, quels avantages nous pourrions retirer de cette mesure. On nous a abreuvés de belles paroles et de théories, mais rien ne nous permet de croire que les choses vont mieux si l'on adopte ce projet de loi. En fait, plus on l'étudie plus on est porté à croire qu'il s'agit d'une mesure rétrograde et néfaste par rapport à la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.

Si l'économie flanche, les succursales de ces sociétés étrangères seront les premières à licencier leur personnel. Elles s'inquiéteront beaucoup plus de leurs sièges sociaux dans d'autres pays et achèteront leurs produits à la société mère. Ces investisseurs étrangers ne seront pas autant portés que les entreprises canadiennes à maintenir leurs activités au Canada.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire participer à ce débat sur les amendements au projet de loi sur Investissement Canada que mon parti a présentés. Ils sont importants, car ils s'attaquent à toute la question du secret.

Comme je l'ai dit dans d'autres discours que j'ai prononcés au sujet de ce projet de loi, cette mesure est déplorable et elle représente un pas en arrière dans notre lutte pour maintenir notre identité culturelle et économique. Elle porte un coup dur à nos efforts pour conserver un Canada indépendant sur le plan économique.

Il n'y a pas que dans ce domaine que le gouvernement fait des efforts en ce sens. On retrouve la même politique régressive dans les compressions que le gouvernement impose aux organismes culturels et à la Société Radio-Canada ainsi que dans notre politique étrangère et notre politique de défense qui visent à retirer son indépendance au Canada. Ainsi, nous ne sommes nullement surpris de voir que le projet de loi C-15 porte atteinte à notre indépendance économique.

En ce qui a trait à ces amendements, je tiens à signaler combien il est étrange que les défenseurs de la veuve et de l'orphelin soient toujours dans l'Opposition. Lorsque les conservateurs étaient dans l'Opposition, beaucoup d'entre eux ont exhorté, à mon instar, le gouvernement à présenter le projet de loi sur la liberté d'information. Nous avons souvent travaillé en étroite collaboration avec des conservateurs de premier plan comme Walter Baker, afin d'obtenir que les libéraux s'engagent à rendre publics certains documents et à présenter un projet de loi sur la liberté d'information. Suite aux élections, les rôles sont inversés et on s'aperçoit que les défenseurs de la veuve et de l'orphelin dans l'Opposition sont maintenant les libéraux qui vantent les vertus de la liberté d'information et ce sont les conservateurs qui entravent toute tentative pour rendre notre société plus ouverte et libre.

La liberté d'information est essentielle dans une démocratie, car le public doit avoir toutes les données pour trancher une question. Il incombe à la société de définir la morale et les normes à suivre et elle ne peut le faire que lorsque le public a tous les renseignements voulus pour prendre des décisions. La liberté d'information est essentielle dans une démocratie.

Vu la complexité croissante de notre société et le fait que tous ses éléments soit étroitement liés, chaque partie de notre structure socio-économique a des répercussions sur notre société toute entière. A titre d'exemple, toute décision que prend le conseil d'administration d'une société donnée touche non seulement les actionnaires et les investisseurs de cette société, mais aussi les employés, les consommateurs, la collectivité et en fin de compte le public. Par conséquent je n'accepte pas que l'on considère comme confidentiels la majorité des renseignements concernant ces entreprises.

Ces entreprises sont nombreuses à bénéficier directement d'importantes subventions du gouvernement et de dégrèvements fiscaux. Elles utilisent aussi l'infrastructure publique comme les réseaux routiers, ferroviaires et téléphoniques. Elles consomment les produits du système d'enseignement. A mon avis, elles ne pourraient pas exister sans l'État moderne qui assure tous ces services à l'ensemble de la collectivité. Voilà pourquoi je m'oppose à ce que l'on considère comme confidentiels une bonne partie des renseignements concernant ces entreprises.

Il importe à mon avis de divulguer ces renseignements, surtout lorsqu'il s'agit de capitaux étrangers. Par exemple, si une société étrangère prend des engagements à notre égard avant de faire l'acquisition de l'une de nos entreprises, il va sans dire que les travailleurs visés, la localité, les fournisseurs de l'entreprise et le public en général ont le droit d'en être mis au courant. Dans toute démocratie, le public est le dernier juge et il a donc le droit à ce titre d'être tenu au courant des faits, afin de porter un jugement en connaissance de cause.

Je voudrais en donner quelques exemples. Il y a quelques semaines, M. Stuart Smith du Conseil des sciences du Canada a comparu devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général. Il nous a appris qu'une certaine compagnie du Massachussets se proposait de faire l'acquisition de quelques petites entreprises canadiennes qui disposaient de peu de capitaux, mais avaient des connaissances technologiques poussées. Bon nombre de ces petites entreprises canadiennes ont obtenu soit des subventions directes du gouvernement au chapitre de la recherche et du développement, soit bénéficié de dégrèvements fiscaux, toujours aux fins de la recherche et du développement. La politique gouvernementale a toujours encouragé l'investissement public dans les jeunes entreprises canadiennes. Voilà pourquoi j'estime inacceptable que des sociétés étrangères s'en emparent. Le grand public a certes le droit de savoir que des sociétés étrangères comptent acheter ces entreprises que nous finançons à même les deniers publics. D'où l'importance de faciliter l'accès à l'information.

Je voudrais citer un autre exemple qui concerne l'environnement. Une société américaine spécialisée dans la destruction des déchets toxiques pourrait acheter une entreprise canadienne de même nature. Il arrive souvent aux États-Unis, comme on le sait, que des gangsters et des truands exploitent ces entreprises. Selon des témoignages recueillis par le Congrès des États-Unis, certains personnages peu recommandables se

spécialisent dans le nettoyage de l'environnement et la destruction de substances toxiques. Voilà pourquoi nous, les Canadiens, devons connaître les antécédents des sociétés qui veulent acheter des entreprises canadiennes spécialisées dans ce domaine.

Les dispositions du projet de loi sont telles que la population canadienne ne connaîtra jamais l'identité de ceux qui veulent acquérir des entreprises canadiennes. Nous ne connaîtrons pas leurs antécédents ni quels engagements ils prennent auprès du Canada lorsqu'ils viennent ici acquérir une de nos entreprises. Nous ne connaissons pas ces données fondamentales, monsieur le Président.

• (1600)

Le gouvernement rend un bien mauvais service à la démocratie en refusant d'appuyer nos amendements. Une société industrielle complexe comme la nôtre ne peut progresser que si l'information circule librement afin que le public soit informé et se fasse une opinion sur la façon dont notre économie et notre pays doivent être dirigés. En refusant d'informer le public, nous sommes de bien mauvais démocrates et nous affaiblissons nos libertés. Pour toutes ces raisons, j'appuie les amendements.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de rappeler qu'en plusieurs occasions déjà, j'ai parlé de tous les amendements aux motions à l'étude actuellement. Tous traitaient, dans une large mesure, du processus et des résultats de l'examen des acquisitions effectuées selon les modalités prévues dans le nouveau projet de loi concernant l'investissement au Canada. D'après moi, rien n'aurait pu faire mieux comprendre à tous les députés la nécessité de certaines modifications que le rachat, par une compagnie américaine, la Lapp Co., de New-York, de la Canadian Porcelain Company en début de semaine.

Dans cette affaire, les emplois, voire l'emploi en général, j'imagine et, dans une certaine mesure, l'importance économique de ces emplois pour la ville de Hamilton ont été compromis par la politique d'un concurrent américain qui a pratiqué le dumping sur notre territoire en écoulant son produit sur nos marchés à un prix inférieur à celui de son concurrent canadien. Cette société a tellement cassé les prix qu'elle a acculé la Canadian Porcelain Company à la faillite. Lorsque cette affaire s'est produite, c'est Peat, Marwick and Company qui faisait fonction de syndic. Cette maison a communiqué avec les banques et autres entreprises désireuses de renflouer cette compagnie. Et voilà qu'entre en scène l'acheteur qui, comme par hasard, est justement la compagnie qui a écoulé ses produits sur nos marchés à un prix de dumping pour forcer la Canadian Porcelain Company à déposer son bilan.

Je trouve donc incroyable que nous ayons dû demander jour après jour, nous, de ce côté-ci de la Chambre, qui faisons partie de l'opposition, que le projet de loi concernant l'investissement au Canada soit modifié pour que la notion d'avantage soit définie plus explicitement et pour qu'on modifie cette mesure en y incluant les responsabilités que le ministre devrait assumer et qui figurent dans nos amendements. J'en parle parce que la situation qui existe à Hamilton montre bien, je crois, pour quelles raisons il faudrait mieux définir la notion d'avantage dans ce projet de loi. Les travailleurs concernés se posent des questions fort légitimes, en l'occurrence. Quels sont les avantages du rachat de la Canadian Porcelain Company par la Lapp Co. de New-York? Absolument aucun, monsieur le Président. Cette acquisition fera perdre des emplois à Hamilton et au Canada et elle aura des conséquences économique néfastes, car elle réduira la masse salariale de cette ville.

Les travailleurs n'ont pas été mis au courant de cette acquisition. Ils ignoraient si des dispositions avaient été prises pour protéger leur emploi. Ces travailleurs sont en somme à la merci de l'administrateur judiciaire et de la Banque royale du Canada qui financera l'acquisition par la société Lapp. Les travailleurs ne peuvent rien pour assurer la sécurité de leur emploi.

En vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, mesure législative en vigueur actuellement et adoptée par un gouvernement précédent, des multinationales ont été autorisées à acheter des compagnies canadiennes. Permettez-moi de vous signaler, monsieur le Président, que quand une multinationale ou une société étrangère décidait d'acheter une entreprise canadienne, nous demandions certes, par exemple, si les emplois à Hamilton en souffriraient; quelle serait la répercussion de cette initiative sur les investissements à Hamilton. Nous prenions soin de protéger les travailleurs lors d'une acquisition de ce genre. Je crois que les travailleurs de Hamilton se rendent compte que, grâce au ciel, la Loi sur l'examen de l'investissement étranger est encore en vigueur. Ils demandent au gouvernement et au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Stevens) de poser les mêmes questions à la société qui se porte acquéreur.

En ce qui concerne ce cas particulier, je pense que vous savez fort bien, monsieur le Président, puisque la question a été soulevée à la Chambre cette semaine, que les employés de la Canadian Porcelain Company ont décidé de mettre en commun toutes leurs ressources et, avec l'aide de divers groupes de Hamilton dont la Chambre de commerce, des syndicats ou des groupes religieux, de présenter une offre d'achat de leur propre compagnie. Ce faisant, les travailleurs peuvent au moins s'assurer la sécurité d'emploi, ce que la société Lapp de New York ne garantit pas et que l'actuel gouvernement conservateur du Canada n'assure pas non plus à ces travailleurs.

Puisque nous en sommes à examiner Investissement Canada, pourquoi ne tirons-nous pas des leçons de ce qui se passe à Hamilton et n'en profitons-nous pas pour reconnaître la nécessité d'adopter ces amendements? Si l'adoption du projet de loi sur Investissement Canada fait disparaître l'ancienne loi, pourquoi refusons-nous de nous assurer que les mêmes exigences figurent dans le nouveau projet, à savoir la défense des intérêts des travailleurs canadiens? C'est cela que nous demandons. C'est ce qu'ils ont demandé à leur représentant au Parlement, le député de Hamilton Mountain (M. Deans). J'ai posé la même question à la Chambre il y a deux jours.

Je suis sidéré de voir un syndicat canadien, lequel soutient un groupe de travailleurs de Hamilton qui s'inquiètent des prétendus avantages que procurera au Canada cet achat par la société Lapp de New York, n'obtenir aucune réponse du gouvernement. Franchement, les travailleurs n'obtiennent aucune réponse de leurs propres députés conservateurs qui représentent la région de Hamilton. Les électeurs de la région de Hamilton se souviendront de cette conspiration du silence parmi les députés conservateurs de l'arrière-ban, lors des prochaines élections. Les gens attendent davantage de leurs représentants au Parlement. Ils veulent qu'ils défendent les intérêts de leur électeurs.

J'ai constaté que ce sont essentiellement des députés de l'opposition qui sont intervenus pour parler des motions à l'étude. Je suis sûr, monsieur le Président, que si vous demandiez aux députés de l'arrière-ban qui représentent la région de Hamilton d'expliquer leur silence lorsque leurs électeurs perdent leur emploi, faute de dispositions législatives satisfaisantes ou parce que le ministre de l'Expansion industrielle régionale ne fait rien pour protéger leurs intérêts de travailleurs qui contribuent à l'activité économique de leur région, vous seriez également étonné par leur manque de réaction.

Lorsque nous avons parlé plus tôt de la loi mise en vigueur par le gouvernement précédent, la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, et de son application au cours des années, on a pu remarquer que les gens semblent croire, à tort, que l'AEIE a provoqué une baisse des investissements étrangers dans notre pays depuis sept ou huit ans, soit depuis son entrée en vigueur vers le milieu des années 70. Rien ne saurait être plus loin de la vérité, monsieur le Président. Il n'y a eu qu'une seule année où l'investissement étranger a diminué dans notre pays, en 1981. C'est l'année où le gouvernement libéral a mis sur pied le Programme énergétique national. C'est l'achat des multinationales, qui visait à nous donner un créneau sur l'industrie pétrolière, qui a provoqué cette fuite de capitaux. A l'exception de 1981, malgré la Loi sur l'examen de l'investissement étranger en vigueur, il y a toujours eu un excédent d'investissements étrangers au Canada.

Je me souviens très bien du discours prononcé par le ministre au moment de la première lecture du projet de loi sur Investissement Canada. Il a fait toute une affaire en disant qu'à son avis, la création d'Investissement Canada provoquerait l'afflux dans notre pays de milliards de dollars en investissements étrangers. Je n'ai toujours pas vu les résultats concrets de ce nouvel optimisme qui devait soulever les investisseurs étrangers. Rien n'indique qu'ils aient investi massivement leurs dollars au Canada depuis six mois. Ce serait plutôt le contraire.

On a beaucoup parlé de l'exposé économique que le premier ministre a présenté l'automne dernier devant les hommes d'affaires réunis à New York; à cette occasion, il avait annoncé que le Canada ouvrait de nouveau ses portes aux investisseurs. Qui donc avait dit, comme le demandait mon chef, que le Canada leur avait fermé ses portes? Il ne leur a jamais fermé ses portes. Année après année, les investisseurs étrangers ont investi de plus en plus au Canada, même sous l'égide de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, qui a beaucoup mieux défendu les intérêts des Canadiens que ne le fera Investissement Canada. Je soupçonne que si aux États-Unis, le pays dans lequel le gouvernement conservateur actuel a mis en grande partie son espoir, la relance économique qui devait apporter toutes sortes de bonnes choses au Canada, y compris de nouveaux investissements et de nouvelles perspectives d'emploi, ne se produisait pas, les Canadiens n'oublieraient pas de sitôt l'attitude du gouvernement.

• (1610)

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots au sujet de ce troisième groupe d'amendements. Les ministériels devraient certainement pouvoir accepter le principe qui s'en dégage. Ils l'ont, en effet, souvent invoqué au cours de leur dernière campagne électorale. Il s'agit du principe de l'imputabilité allié au principe du droit à l'information et au principe de la transparence gouvernementale. Ce sont des expressions que nous avons entendues à maintes reprises au cours des quelques mois qui ont précédé les élections. Elles n'ont guère été traduites en termes concrets depuis le 4 septembre.

Le parti conservateur est l'héritier d'un courant de pensée que vous connaissez certainement, monsieur le Président. Avant mon arrivée ici, j'ai suivi de très près la lutte menée par Ged Baldwin pour la liberté de l'information. Ce mouvement a été lancé au début des années 60 par Barry Mather, un néo-démocrate de Colombie-Britannique. Il est certainement parvenu à son apogée grâce à M. Baldwin. Au cours de la dernière législature, le regretté Walter Baker a repris le flambeau et poursuivi la lutte pour la liberté de l'information. Les députés conservateurs n'ont cessé d'invoquer le principe de la transparence gouvernementale lorsqu'ils siégeaient dans les rangs de l'opposition.

Lorsqu'il a témoigné devant le comité chargé d'étudier ce projet de loi, l'ancien commissaire de l'AEIE, M. Gorse Howarth, a déclaré que la loi régissant actuellement cette agence oblige à tout cacher et à tout camoufler. La loi est ainsi faite. C'est l'un de ses défauts. Malheureusement, l'ancien gouvernement avait conçu la loi ainsi. Le monde des affaires se plaignait souvent d'avoir l'impression de se trouver devant une sorte de tribunal d'inquisition. M. Howarth a souligné qu'il n'y a eu aucun changement, que les critiques portées contre la loi actuelle s'appliquent également à la loi sur Investissement Canada. Ce qui devait être tenu secret en vertu de l'ancienne loi l'est toujours en vertu de la nouvelle. Nous voulons qu'on dissipe ce mystère comme la plupart des députés d'en face, j'en suis sûr.

Nous reconnaissons tous la nécessité de garder confidentiels les renseignements fournis par les entreprises. Une entreprise doit avoir la certitude que ses moindres faits et gestes ne seront pas rapportés le lendemain en première page des journaux ou dans le cahier des affaires du *Globe and Mail*. On peut abuser de la notion de confidentialité des informations commerciales tout comme on a abusé de la notion de sécurité nationale ou de sécurité ministérielle.

Je citerai un exemple relevé dans ma circonscription. L'année dernière, des personnes de cette région étaient très inquiètes au sujet de l'exportation de billes de bois brutes de notre région. J'ai essayé d'obtenir des détails à ce sujet par le biais de la Loi sur la liberté d'information. J'ai essayé de savoir d'où partaient ces billes brutes, quelle quantité on exportait et quel prix on en tirait. Je n'ai pas pu obtenir ces renseignements. On m'a répondu qu'en révélant de tels détails, on détruirait la notion de confidentialité des informations commerciales et on saperait la capacité de concurrence des sociétés en cause.

L'exportation de ressources de base de ce pays nous préoccupait. Ces ressources étaient exportées sans aucune transformation. Nous en retirions le profit minimum et pourtant, nous n'avons pas pu obtenir de renseignements sur ce qui se passait à cause de la confidentialité des informations commerciales. On a poussé cette notion trop loin. La loi actuelle va certainement trop loin.

Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a dit qu'il faut obliger les sociétés à rendre compte de leurs activités et de le faire publiquement. Si une société vient s'établir au Canada, obtient un créneau dans un secteur clé de notre économie, promet un certain nombre d'emplois, s'engage à faire de la recherche et du développement au Canada et à acheter des produits canadiens, il faut que ses promesses soient rendues publiques pour permettre aux gens de comprendre quel genre de promesses elle a faites. Après l'investissement, il faudrait un système de surveillance dont les résultats devraient être rendus publics. Autrement dit, il faut une responsabilité automatique. On ne peut pas supposer que tout l'argent investi au Canada sera automatiquement bénéfique pour l'économie canadienne.

Pour en revenir à la notion de confidentialité des informations commerciales, je signale que plusieurs des amendements renferment des clauses qui permettront de protéger certains secteurs. Nous voulons que les promesses faites par les sociétés qui reprennent des entreprises canadiennes soient révélées publiquement.

Je tiens à faire quelques observations à propos du droit à l'information. Il ne s'agit pas simplement d'un droit abstrait, d'une chose que nous trouvons bonne, d'un luxe en quelque sorte que, dans la mesure du possible, on s'efforce d'accorder au public. Il s'agit d'un droit fondamental en démocratie. Le régime démocratique repose sur un électorat informé, et en fait sur des législateurs et une opposition informés. Si les législateurs et l'opposition n'ont pas accès à l'information, ils ne peuvent s'occuper de façon éclairée des problèmes qui surgissent.

Nous vivons dans un monde où l'information fournie par les médias est dirigée. Une bonne partie de ce qui se passe pour des nouvelles n'est rien d'autre que des séances de photo soigneusement mises en scène. Les médias nous donnent beaucoup d'information dirigée plutôt que des reportages de fond. De temps à autre surgit une question sur laquelle le public insiste pour connaître la vérité, où il veut savoir et ne se contente pas d'une belle photo en première page. Dans les cas où les gens veulent aller au fond des choses, ils devraient pouvoir obtenir les faits. Voilà pourquoi nous voulons que soient adoptés ces amendements. Ils permettraient d'obtenir les faits. Ces derniers ne feront pas toujours la une des journaux, mais ils seront mis à la disposition de ceux qui veulent les connaître.

En conclusion, puisque vous me faites signe de conclure, monsieur le Président, je tiens à faire remarquer à nos vis-à-vis qu'ils ont fait campagne sur la nécessité de donner au Canada un gouvernement ouvert. Le gouvernement en a maintenant le mandat. Alors qu'il rend son projet de loi public, il faut insister pour qu'il y inscrive les garanties dont nous avons besoin afin de pouvoir accomplir notre travail et dont le public a besoin afin de demeurer informé et d'être en mesure de prendre une décision éclairée au moment des prochaines élections.

• (1620)

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président . . .

M. Frith: Bravo!

M. Berger: Merci, monsieur le Président, et je suppose que je devrais remercier également le député pour son encouragement.

Nous discutons aujourd'hui des motions nos 8, 12, 32, 63, 69, 74 et 75. J'aimerais rappeler aux députés que ces motions ont pour objet de faire contrepoids aux pouvoirs énormes que le projet de loi confie au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Compte tenu des pouvoirs accordés au ministre, ces amendements se préoccupent de la publication et de l'accessibilité de l'information. Cela assurerait un certain équilibre par rapport aux pouvoirs confiés au ministre.

Je tiens à rappeler à la Chambre quels seront les pouvoirs du ministre. Aux termes du projet de loi sur Investissement Canada, contrairement à ce que prévoyait la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, c'est au ministre plutôt qu'au cabinet qu'appartiendra la décision finale, et le projet de loi ne comporte aucune disposition formelle permettant d'en appeler à une instance supérieure. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale se voit donc accorder le pouvoir discrétionnaire de décider de son propre chef si un investissement étranger devrait ou non être accepté au Canada. Comment peut-on justifier que l'on mette entre les mains d'un seul ministre le pouvoir de prendre la décision finale sur des investissements aussi importants pour le Canada? Il pourrait s'agir de n'importe quel montant, que ce soit 100 ou 500 millions de dollars. Comme l'ont fait remarquer avant moi d'autres députés de mon parti, le cabinet a complètement abandonné ses responsabilités à en juger par la mesure à l'étude.

Les amendements dont nous discutons proposent d'assurer l'équilibre dont j'ai déjà parlé. Ils témoignent de la nécessité d'ouvrir davantage au public le processus de décision et de divulguer les résultats de l'examen des projets d'acquisitions effectué aux termes du projet de loi.

Les amendements dont nous sommes saisis aujourd'hui ont été proposés par les députés du Nouveau parti démocratique, et beaucoup d'entre eux sont similaires aux amendements que nous avons proposés dans d'autres motions. Le parti libéral appuie tous ces amendements, sous réserve que ceux qui en subiront directement les effets puissent faire valoir que la divulgation de certaines informations précieuses sur le plan commercial risquerait de nuire dans des proportions non négligeables à leurs activités.

Je souhaiterais parler plus précisément de plusieurs de ces motions. Tout d'abord, la motion no 8 modifierait l'article 5, qui traite des attributions du ministre en matière d'études et d'analyses sur l'investissement, tant au plan national qu'international, et elle précise simplement qu'il devrait rendre publics, lorsque ce n'est pas expressément interdit par la législation fédérale, les résultats de ces études et analyses. Ce genre d'amendement ne devrait pas susciter la moindre objection. Nous ne parlons pas des informations confidentielles que peut détenir une société. Nous ne parlons pas d'informations sur les

affaires. Nous parlons simplement des recherches et analyses effectuées par le ministre ou par l'agence en vertu de la loi.

La motion nº 12 prévoit le même genre de divulgation. Là encore, dans le texte du projet de loi, le ministre doit s'assurer que les avis et les examens d'investissement soient conformes à la loi. Cela revient encore à l'article 5. La motion nº 12 aurait pour effet de remplacer l'alinéa *g*) par un autre selon lequel il incomberait au ministre de recueillir périodiquement des renseignements sur le rendement des entreprises canadiennes appartenant à des non-Canadiens et contrôlées par des non-Canadiens et de les rendre publics lorsque ce n'est pas expressément interdit par la législation fédérale.

Pareille exigence se fonde sur d'importantes raisons dont celle qu'a évoquée le président du Conseil des sciences du Canada, M. Stuart Smith, lorsqu'il a proposé de modifier la loi de façon que le gouvernement puisse examiner les tentatives d'intérêts étrangers pour prendre en charge des sociétés canadiennes qui auraient touché plus de $100,000 sous forme de subventions fédérales à la recherche et au développement au cours des cinq années précédentes. Que je sache, cette proposition d'amendement a été rejetée au comité et le Président l'a jugée irrecevable parce qu'elle déborde le cadre du projet de loi.

Il serait pourtant normal de soumettre à un examen toute prise en charge de sociétés ayant obtenu de l'État une aide appréciable à la recherche et au développement. De fait, quand on l'a proposé, certains représentants du secteur privé avaient laissé entendre que, lorsque des entreprises effectuent des recherches sans l'aide des contribuables, il n'y a aucune raison, sauf des raisons d'ordre moral pour qu'elles rendent compte de leurs décisions au public canadien. Par ailleurs, lorsque ces entreprises ont reçu l'aide des contribuables canadiens, il semble tout à fait raisonnable que ces acquisitions soient sujettes à examen.

Comme je l'ai déjà dit, cet amendement n'a pas été accepté au comité. Par ailleurs, la motion nº 12 dont nous discutons maintenant obligerait le ministre à recueillir périodiquement des renseignements sur le rendement des entreprises canadiennes contrôlées par des non-Canadiens et appartenant à des non-Canadiens et, bien entendu, leur rendement serait comparé à celui d'entreprises canadiennes appartenant à des Canadiens et contrôlées par eux. Cela donnerait aux Canadiens l'occasion de comparer le rendement des entreprises appartenant à des étrangers et celui des entreprises appartenant à des Canadiens dans le domaine de la recherche industrielle.

Un autre amendement dont nous discutons aujourd'hui est celui que propose la motion nº 63. Les observations faites tantôt par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) m'ont fort intéressé. Il a dit que le gouvernement antérieur était aussi cachotier que l'est, selon nous, le gouvernement actuel. Je signale simplement à cet égard que la motion nº 63 propose que le ministre rende sa décision publique, en précisant notamment tous les engagements pris relativement à l'investissement.

J'ai ici un exemple d'engagements pris par une entreprise qui avait fait une acquisition soumise à l'examen de l'AEIE. Il y a plusieurs années, une certaine compagnie avait absorbé une société canadienne. Au moment où l'acquisition a été rendue publique, on a annoncé que la société étrangère s'était engagée à consacrer certaines sommes à l'achat d'usines et de matériel, à exporter un certain pourcentage de ses ventes et à donner à la société canadienne un mandat lui permettant d'exporter une gamme de produits dans le monde entier. En vertu de la législation actuelle, il n'y a aucune garantie, dans de genre d'entreprise, que ces engagements seront rendus publics. Cependant, si cette motion est acceptée, ils le seront.

• (1630)

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je voudrais répéter certaines choses qui ont été dites au sujet des motions dont la Chambre est saisie, car je crois qu'on ne les répétera jamais assez. Les motions demandent qu'on divulgue plus de détails sur les décisions prises au sujet de l'acquisition d'entreprises et de ses conséquences.

Je m'inquiète des répercussions qu'auront les prises de contrôle par des sociétés étrangères sur certaines régions du pays, surtout celles qui sont sous-développées et plus vulnérables que d'autres, la région de l'Atlantique et ma province de Terre-Neuve en particulier.

Comme le député de Bonavista-Trinity-Conception (M. Johnson) le sait, un groupe est venu témoigner devant le comité permanent des pêches et des forêts, hier, pour parler d'un secteur où l'entreprise privée est extrêmement vulnérable. Je crains que l'on ne permette à des sociétés étrangères de venir s'établir tout bonnement dans n'importe quelle région du pays et de racheter des sociétés dans des secteurs où les sociétés canadiennes ont de la difficulté à survivre.

Même si le secteur des pêches éprouve de graves difficultés à Terre-Neuve, c'est le sort des petites entreprises privées qui m'inquiète. Je suis heureux de voir que le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) est parmi nous aujourd'hui, car il apprendra alors qu'à Terre-Neuve, ce sont les grosses sociétés de pêche qui éprouvent des difficultés et les petites qui survivent et s'en sortent fort bien. J'ai peur que des sociétés étrangères viennent s'établir à Terre-Neuve sans demander leur avis aux Terre-Neuviens et qu'elles ne prennent le contrôle de sociétés. Ce projet de loi donne au ministre le droit d'autoriser cette mainmise sans en référer au Parlement ou au cabinet. Rien ne le force à consulter qui que ce soit. Une société étrangère peut venir, au cœur de la nuit, s'emparer d'une petite entreprise qui lutte pour survivre.

Le principe du projet de loi est peut-être sensé, mais il conviendrait d'en examiner de plus près certains aspects. L'un des amendements à l'étude recommande la consultation des habitants des régions sous-développées. Rien dans le projet de loi ne permet d'attirer l'investissement étranger dans ces régions. Une entreprise venant de n'importe quel pays pourrait soudainement décider d'investir au Canada. Elle ira donc dans la région où les perspectives sont les plus encourageantes. Il faudrait donc prévoir un encouragement, une espèce de carotte ou d'incitation, pour attirer cet investissement dans les régions qui en ont le plus grand besoin. Or il n'y a rien de prévu dans le projet de loi à cet effet. Aucune de ses dispositions n'oblige par exemple à investir dans la région de l'Atlantique ou dans le Labrador. Je voudrais que de telles dispositions figurent dans le projet de loi.

Pour en revenir au point que j'ai soulevé tout à l'heure, mise à part l'absence d'encouragements destinés à attirer l'investissement dans certaines régions, on a également négligé de prévoir qu'il faudrait consulter les entreprises existantes et leurs employés, les groupes d'affaires existants, les Chambres de commerce, les syndicats et tous les autres groupes qui seront directement touchés par ce projet d'investissement. Il faudrait consulter les localités. Il faudrait aussi donner aux entreprises canadiennes existantes qui le désirent la chance de saisir l'occasion qu'une entreprise étrangère a repérée. Il va sans dire que cela ne se ferait pas au préjudice de l'entreprise étrangère.

La situation à Terre-Neuve est vraiment critique. Le taux de chômage et le coût de la vie y sont plus élevés que partout ailleurs au Canada. Les restrictions gouvernementales sont néfastes pour un grand nombre de travailleurs et consommateurs terre-neuviens. Par exemple, la hausse des tarifs des traversiers a des effets nuisibles. Le commerce entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve va s'en ressentir. Les compressions nuisent à l'économie de la région.

Premièrement, je crois qu'il faudrait prendre des mesures pour protéger l'entreprise et les travailleurs canadiens. Une disposition doit prévoir que les Canadiens seront consultés avant que le ministre autorise une société étrangère à investir au Canada. En second lieu, on devrait y prévoir la fixation d'objectifs. C'était le cas autrefois. En fait, cele faisait partie du mandat du ministre de l'Expansion industrielle régionale soit améliorer, développer et promouvoir le développement régional au Canada. C'était là le principe qui avait amené la création du MEER. Toutefois, le MEER a été remplacé par le MEIR, le DRIE en anglais. D'aucuns l'appellent «Canada DRIE». Certains disent que le MEER a tari. Il a tari à Terre-Neuve, car le MEER visait d'abord l'industrie manufacturière et que Terre-Neuve, tout comme plusieurs provinces de l'Ouest, a plutôt une économie de ressources.

Le mandat du ministre consiste en partie à orienter les investissements et à encourager les sociétés, canadiennes ou étrangères, à s'installer dans les régions défavorisées. Le présent gouvernement a déjà pris certaines mesures qui sont contraires à ce genre de développement. Par exemple, les coupures dans les programmes gouvernementaux et les modifications apportées au règlement de l'assurance-chômage auront ce genre d'effet.

Je voudrais mentionner les subventions octroyées dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ils ont dit aux sociétés pétrolières, tant étrangères que canadiennes, que si elles se livraient à des activités de forage et de prospection dans telle ou telle région, elles recevraient un certain montant d'argent, pourvu que des emplois fussent créés pour des Canadiens, que des biens et équipements canadiens fussent utilisés et que des entreprises canadiennes eussent la chance de soumissioner. Cette exigence nous a été certainement profitable. Et c'est sur cette exigence que repose le principe des subventions d'encouragement au secteur pétrolier. Mais on a supprimé ces subventions et rien n'a encore été prévu pour les remplacer. Il se peut que le budget renferme certaines mesures à ce sujet. Le ministre des Finances (M. Wilson) pourrait bien nous dire qu'il accordera des dégrèvements fiscaux aux sociétés qui feront de la prospection au large de nos côtes. Mais la politique de soutien aux investisseurs qui tenait compte de la participation canadienne et des avantages pour les compagnies et les travailleurs du Canada, a été abolie.

Je constate donc qu'on supprime les stimulants actuels accordés aux compagnies canadiennes, les avantages conférés aux travailleurs canadiens et les dispositions concernant la participation canadienne dans les entreprises pétrolières. Je crois qu'il faut les mettre en évidence dans l'étude de ce projet de loi. Nous disons qu'il faut apporter à cette mesure les modifications susceptibles de l'améliorer au nom des Canadiens et surtout de ceux qui vivent dans les régions défavorisées de notre pays.

• (1640)

En terminant, je rappelle de nouveau que le gouvernement et le ministre devraient tenir compte des arguments que j'ai avancés. Il faut apporter les modifications nécessaires à cette mesure avant de lui donner l'approbation finale.

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais parler cet après-midi des sept amendements au projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, et surtout des amendements que l'opposition a proposés parce qu'elle voudrait que les renseignements soient rendus publics ou, comme elle se plaît à le dire, qu'on rende le projet de loi plus ouvert. Je parlerai principalement de l'intention que manifeste l'opposition en demandant les renseignements mentionnés dans les sept amendements.

Pour l'essentiel, ces amendements visent à permettre au public, de différentes manières, de se renseigner sur les activités d'Investissement Canada, puisque le ministre serait obligé ou aurait le pouvoir de divulguer énormément de renseignements, ce qui, à première vue, paraît très juste pour les entreprises canadiennes et pour les sociétés non canadiennes qui investissent dans notre pays. Tout cela paraît bien beau. L'opposition réclame un gouvernement plus ouvert et demande que les citoyens puissent se renseigner sur ces compagnies. Toutefois, il serait anormal qu'un gouvernement fasse ce que l'opposition lui demande. D'un côté, on dit que le gouvernement devrait se procurer des renseignements, dont certains renseignements confidentiels sur les compagnies concernées. Les députés qui ont travaillé dans le secteur des affaires savent bien que la divulgation de tels renseignements peut modifier la compétitivité d'une entreprise et sa capacité d'investissement. L'opposition voudrait que le gouvernement s'engage, dans ce projet de loi, à divulguer ouvertement des informations de cette nature. En outre, cela mettrait le gouvernement dans une situation extrêmement délicate, puisqu'il devrait tout d'abord réclamer les renseignements et qu'ensuite il communiquerait le tout aux gens que cela peut intéresser, même les informations susceptibles de favoriser les entreprises concurrentes.

Je traiterai séparément de trois motions, les motions nos 8, 12 et 63 du Nouveau parti démocratique. La motion no 8 demande qu'on rende publics les résultats des recherches de l'organisme. Cette proposition paraît très noble de prime abord, mais, quand on creuse un peu la question, on constate que, dans ses recherches, l'agence sera amenée à se servir de renseignements confidentiels. C'est bien normal si le travail de recherche est fait sérieusement. Le Nouveau parti démocratique voudrait que ces renseignements soient rendus publics. Je pense me faire le porte-parole de toutes les entreprises en disant qu'elles ne veulent sûrement pas travailler dans un tel

climat. A toutes fins pratiques, nous encouragerions les investissements afin de créeer des emplois et d'assurer l'essor économique de notre pays, et nous dirions par ailleurs: «Au cours de ses recherches, l'agence a mis la main sur certains documents confidentiels, et nous invitons maintenant tous les Canadiens que cela intéresse à y jeter un coup d'œil. C'est inacceptable.

La motion nº 12 demande que l'agence recueille et publie des renseignements sur le rendement des entreprises appartenant à des étrangers.. Là encore, il peut paraître très souhaitable d'étudier la situation de ces compagnies étrangères comme le réclame le Nouveau parti démocratique. Toutefois, compte tenu du rôle que nous voulons faire jouer à Investissement Canada, on publiera bien sûr, dans des limites raisonnables, des statistiques et des renseignements qui concerneront les différentes industries. J'ai déjà dit que le libellé de cette motion laissait entendre que le rendement d'une entreprise allait être surveillé pour une raison quelconque, qui n'est pas précisée dans la motion, et que cette entreprise devra respecter certains critères. Ce que j'ai dit à ce moment-là au Nouveau parti démocratique et que je dois maintenant répéter, c'est que, dans ma province, la Saskatchewan, lorsque nous nous sommes penchés sur la nationalisation des mines de potasse et les conséquences d'une telle intervention de l'État pour l'activité commerciale, nous avons constaté à quel point cela influait sur la psychologie de l'investissement. Le gouvernement doit traiter ceux qui veulent participer à l'économie de façon réaliste et ouverte. Les investisseurs ne doivent pas avoir l'impression que le gouvernement ne leur fait pas confiance. D'autre part, le gouvernement ne doit pas faire comme s'il ne pensait pas que l'investisseur moyen au Canada a assez de jugement pour savoir ce qui est dans l'intérêt de son entreprise, compte tenu des garanties contenues dans le projet de loi actuel.

Monsieur le Président, la motion nº 63 est une autre motion néo-démocrate. J'ignore pourquoi j'ai choisi trois motions néo-démocrates, sauf qu'elles semblent être tellement plus irréalistes que les autres. Celle-ci propose que les décisions du ministre et les engagements des entreprises soient rendus publics. Cet objectif semble très noble, énoncé avec la ferveur idéaliste et plutôt naïve du Nouveau parti démocratique.

M. Riis: Votre gouvernement n'agit pas au grand jour.

M. Mazankowski: Il n'y en a pas un seul qui ait eu à payer des employés.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

M. Gormley: Le ministre dit qu'il n'y a pas un seul néo-démocrate qui ait eu à payer des employés, et je pense que ceux qui ont observé les manœuvres de ce parti à la Chambre lui donneront tout à fait raison. Les engagements pris par une société contiennent parfois des renseignements importants du point de vue commercial. Cela saute aux yeux. Par sa nature même, tout engagement pris par une entreprise qui a affaire à Investissement Canada contiendra des renseignements d'ordre commercial importants.

Je voudrais maintenant me pencher sur la motion nº 63 et parler de façon un peu plus générale des communications et des divulgations que sous-entend essentiellement le projet de loi. Par exemple, la motion nº 63 demande que les décisions et les engagements soient rendus publics. D'abord, dans bien des cas, le projet de loi C-15 n'interdit pas la divulgation de décisions ou de renseignements contenus dans des engagements écrits. Ainsi, le public pourra être mis au courant, et le gouvernement a déjà fait connaître son intention de divulguer les renseignements d'intérêt public. Par exemple, dans les récents cas de Chevron-Gulf et des réserves canadiennes de Texaco, le détail des engagements des entreprises a été rendu public. Le projet de loi C-15 contient déjà des garanties à cet égard et tient compte de l'important principe de la responsabilité.

Certains députés ont déclaré à ce sujet que le projet de loi ne rend pas le gouvernement comptable de ses décisions. Si les députés de l'opposition se reportent à l'article 44 du projet de loi, ils constateront que la mesure dans laquelle le gouvernement sera comptable de ses actes y est expliquée. A cause de ce principe, le ministre devra établir un rapport sur l'application de la loi et le déposer devant chaque Chambre du Parlement. En termes assez précis, cet article exige que le ministre explique au comité et à la Chambre des communes le fonctionnement d'Investissement Canada.

Je n'ai guère fait jusqu'ici de remarques de nature politique sur la façon dont le projet de loi a été étudié à la Chambre. Toutefois, il convient de signaler la kyrielle de motions présentées par les partis de l'opposition qui gaspillent le temps précieux de la Chambre et qui ont ramené le débat à un niveau bien bas. L'étude à l'étape de la deuxième lecture a duré seize heures et demie. Le projet de loi a été examiné 40 heures au comité et ces sept motions y ont été étudiées en bonne et due forme. Le projet de loi est maintenant parvenu à l'étape du rapport et le débat a duré plus de dix-huit heures. A mon avis, les motions proposées témoignent d'une très vive méfiance envers l'encouragement que le gouvernement prodigue à l'entreprise au Canada. Voilà pourquoi, monsieur le Président, je m'oppose catégoriquement à ces motions.

• (1650)

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je suis heureux de représenter aujourd'hui mon parti pour vous entretenir d'une question extrêmement importante. Ce qui m'a incité à venir en toute hâte demander à mes collègues de me laisser prendre la parole même si ce n'était pas mon tour, c'est que je venais d'entendre à la télévision le discours du député qui m'a précédé. Il nous a fait entendre . . .

Mme McDonald: Beaucoup de radotage.

M. Skelly: Ma collègue de Broadview-Greenwood dit que c'était du radotage.

M. Gormley: Vraiment.

M. Skelly: Malheureusement, je dois en convenir avec elle. S'il y en a qui pensent que ce débat n'est pas sérieux, nous n'avons qu'à examiner les faits. Le projet de loi propose de vendre en cachette le Canada. Je suis renversé d'entendre ce qu'on dit en face de nous.

M. Siddon: C'est vous qui avez ruiné le pays.

M. Skelly: J'ai passé de nombreuses heures au comité avec bon nombre de nos vis-à-vis. Nous nous étions donné la main pour condamner le parti libéral et son gouvernement précisément pour la même chose que le projet de loi à l'étude cherche à empêcher: l'honnêteté au pouvoir. Il a fallu 50 ans au parti libéral du Canada pour descendre là où il est rendu maintenant. Nous nous souvenons tous combien nous avons lutté pour obtenir des renseignements à la Chambre. Certains de nos vis-à-vis sont ici depuis 1979 et nous avons combattu ensemble pour tenter d'obtenir des renseignements qu'on refusait de nous fournir. Je vois sourire le ministre des Transports (M. Mazankowski). Il avait fait bonne figure dans ces batailles. Nos vis-à-vis avaient dénoncé vigoureusement le favoritisme quand le parti libéral s'enfonçait dans des profondeurs insondables. Vers la fin de la dernière législature, c'était rien de moins que dégoûtant. Les amendements que nous proposons aujourd'hui visent à empêcher que la situation ne se produise dans un autre organisme du gouvernement. Il est triste de voir le parti conservateur déjà rendu au niveau du parti libéral, prêt à sombrer encore davantage.

Je vous dirai ce qui pourrait arriver à cette agence et à d'autres durant le mandat de ce parti. Il n'y a assurément rien de drôle là-dedans. C'est au contraire une affaire très grave. Nous avons été témoins des nominations à Air Canada, à Via Rail et au sein d'autres organismes du gouvernement qui sont des exemples dégoûtants de favoritisme politique. Nous savons que nous n'obtiendrons jamais le moindre renseignement, que nous devrons prendre des mesures auxquelles les conservateurs n'ont jamais songé tandis qu'ils siégeaient dans l'opposition pour obtenir du gouvernement les renseignements dont nous avons besoin. Le parti conservateur du Canada s'est mis les pieds dans les plats en faisant preuve de favoristime dans ses nominations et je prétends qu'il s'est enfoncé dans un bourbier plus profond que tout ce que avons jamais connu avec les libéraux.

Pour vous donner un autre exemple, détestable et scandaleux à souhait: la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a décidé d'accorder une subvention de 5 millions de dollars à trois organisateurs conservateurs. Elle a déclaré en somme qu'ils pouvaient en dépenser le tiers ou à peu près, ne marchandons pas, et avec un empressement intempestif, ils ont commencé à empocher cet argent. Cet argent n'est pas allé aux chômeurs de la côte de la Colombie-Britannique, mais dans leurs poches. Nous soupçonnons que ce soit un moyen de distribuer de l'argent à ceux qui ont servi le parti conservateur. Il semblerait que ce soit la faute non pas de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais du ministre des Pêches et Océans (M. Fraser) qui l'a conseillée. Nous voyons ensuite trois organisateurs conservateurs bien connus . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais que le député me dise de quel article il parle, si cela ne lui fait rien.

M. Skelly: Monsieur le Président, il s'agit de l'article visé par la motion nº 8, qu'on modifie le projet de loi à l'article 5 . . . cela fait rire mes collègues conservateurs. Il doit s'agir de nouveaux députés, sinon ils se souviendraient qu'à une époque nous livrions le même combat ensemble. Mais c'était de la fausse moralité, une indignation strictement politique. Aujourd'hui, ils sont allés trop loin.

Les modifications à l'étude portent précisément sur la transparence du gouvernement, l'honnêteté, l'accès des députés à l'information et, à mon avis, compte tenu des cas où le gouvernement a refusé de divulguer des renseignements, ou du favoritisme flagrant dont nous avons été témoins, tout cela est fort à propos et nous donne une idée du fonctionnement du gouvernement actuel.

Nous nous souvenons d'avoir vu le premier ministre (M. Mulroney) parcourir le pays en avion et parler du favoritisme politique du gouvernement libéral. Il a fait des blagues à ce sujet, tout comme ses collègues ici ont déclaré . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député devrait en revenir à l'article à l'étude, s'il n'y voit pas d'inconvénient. Il peut parler de l'article 8, de l'article 12, ou des nombreux autres articles du projet de loi. Ses remarques sont sans rapport avec la mesure à l'étude.

M. Skelly: Monsieur le Président, si la question du favoritisme, de l'honnêteté, la transparence et la justice du gouvernement, n'a aucun rapport avec le débat actuel, je ne vois pas l'intérêt de notre présence ici. Ces articles portent fondamentalement sur ces questions et je vous dis en toute honnêteté que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a tout à fait induit la Chambre en erreur hier, lorsqu'elle a abordé ces questions. Je suis abasourdi de voir le gouvernement refuser d'affronter ce problème, car toutes ces questions devraient être renvoyées au comité permanent des privilèges et des élections, et nous devrions aller au fond des choses au nom de la justice.

Les articles à l'étude constituent un pas vers un gouvernement plus honnête. Il y aura moins de favoritisme. Il serait sidérant de voir la Chambre ne pas adopter ces articles. Je suis tout à fait abasourdi par l'hypocrisie du parti conservateur, lequel s'est battu à la Chambre contre le favoritisme, la manipulation malhonnête des deniers publics et leur utilisation à des fins tout à fait inadmissibles. Et voilà que la ministre intervient en disant avec fierté qu'elle distribue l'argent de cette façon, sur la recommandation d'autres ministres plus importants. Je n'en crois pas mes oreilles. Il est sidérant de voir un gouvernement et une ministre de la Couronne induire ainsi la Chambre en erreur par leurs déclarations.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, c'est un de ces après-midi où plusieurs députés éminents ont fait un exposé, et je tiens à continuer sur cette lancée en faisant un peu d'histoire. Certains des députés qui ont tendance à être intellectuels se souviennent sans doute qu'il y avait aux États-Unis au XIXe siècle un parti politique s'appelant le Know Nothing Party. Ce parti se caractérisait surtout par la réponse suivante qu'il donnait à toutes les questions: «Nous ne voulons rien savoir à ce sujet». Le Canada a imité une fois de plus dans toute sa gloire le modèle américain avec son Know Nothing Party, autrement dit avec le gouvernement du Canada.

• (1700)

Il nous arrive de temps en temps d'entendre les réflexions des membres du parti au pouvoir. Lorsqu'on leur demande des renseignements, la réponse habituelle est qu'il est préférable que les Canadiens ignorent ce qui leur arrive, qu'il ne sert à rien d'avoir des informations, de comprendre ce qui se passe ni d'essayer de savoir quelle est l'incidence de l'investissement étranger. Les membres de ce parti veillent soigneusement à ce que les gens l'ignorent. Ils nous disent de leur faire confiance et de les croire. C'est bien beau à l'église, mais nous sommes au Parlement. Au Parlement, on s'attend à une analyse raisonnée et rationnelle de la politique publique; pour cela, il faut des informations utiles et surtout des informations qui rendront en fin de compte les membres de l'exécutif responsables de leurs actes.

Dans le projet de loi sur Investissement Canada, le gouvernement investit surtout le ministre compétent des pouvoirs les plus étendus qui aient jamais été conférés à un ministre par une loi adoptée par le Parlement. Il ne doit rendre des comptes sur rien à personne. Il sera chargé de prendre des décisions sur des investissements représentant des milliards de dollars et personne ne saura pourquoi, comment, ni quel sera le résultats exact de l'initiative. On se demande si les députés conservateurs se rendent compte des pouvoirs qu'ils donnent à leur ministre de l'Expansion industrielle régionale. Si j'étais un député du Québec cela m'inquièterait un peu. Nous avons vu dans quelle mesure le ministre s'est soucié du Québec à propos de l'affaire Domtar alors qu'il disposait de pouvoirs arbitraires. Les députés québécois devraient également s'inquiéter de le voir assumer l'entière responsabilité de toutes les décisions sans avoir de comptes à rendre à qui que ce soit. Pourtant, ils ne cessent d'affirmer qu'ils ne veulent rien savoir. Si vous êtes membres d'un parti ignorant cela peut sembler logique, en effet. Sans doute s'imaginent-ils que personne ne remarquera ce que fait le ministre. Malheureusement ce n'est pas si facile.

Nous avons souvent eu l'occasion de constater que les décisions des investisseurs étrangers pouvaient avoir des conséquences désastreuses sur les villes, les travailleurs et les industries. Le cas de General Electric a été soulevé à la Chambre cette semaine. La société mère des États-Unis, afin d'améliorer ses dividendes, a imposé à sa filiale canadienne des exigences la réduisant à sa plus simple expression. Cette dernière a déclaré que si la filiale ne s'exécutait pas, elle la fermerait ou la vendrait.

A cause de la Loi sur Investissement Canada il sera de plus en plus difficile d'obtenir des renseignements au sujet de ce genre de décisions. Les amendements que nous avions proposés et qui ont été rejetés visaient à obliger le ministre à rendre des comptes. Nous accordons au ministre des pouvoirs considérables, et en lui permettant d'entourer ses décisions de mystère afin que les Canadiens ne sachent pas quelles en seront les conséquences.

Je voudrais citer également un autre bon exemple, monsieur le Président. Au comité, on nous a répété maintes fois que la performance des sociétés étrangères et des sociétés canadiennes n'était pas du tout comparable. Il ne s'agissait pas de propagande socialiste ou libérale. C'est ce que nous ont dit le Conference Board, le Conseil des sciences et des organismes de recherche réputés selon lesquels les investisseurs étrangers importent beaucoup plus de pièces de leurs maisons-mères, ce qui se répercute sur notre balance des paiements. Il est vrai également que les filiales de sociétés étrangères ne sont pas autorisées à exporter ou à concurrencer leurs maisons-mères. Il est également vrai que ces filiales ne font pas autant de recherche et de développement.

Si ces suppositions et ces affirmations ont le moindre fondement, le gouvernement qui est chargé de gérer l'économie du pays devrait être disposé à faire des analyses et à s'informer et à fournir les renseignements voulus pour permettre d'établir les conséquences des investissements étrangers. Il devrait être également prêt à partager ces renseignements avec le Parlement afin que tous les législateurs soient au courant au cas où il serait nécessaire de légiférer ou de réagir.

Si le gouvernement prétend que la meilleure façon de régler nos problèmes économiques c'est d'ouvrir toute grande la porte aux investisseurs étrangers, il serait logique que le Parlement puisse vérifier si cette hypothèse est juste. Au moins, le gouvernement devrait être disposé à démontrer la justesse de son hypothèse. S'il est tellement convaincu que la solution consiste à ouvrir la porte aux investisseurs étrangers, alors pourquoi a-t-il peur de partager ces renseignements avec le Parlement et de venir nous rendre des comptes d'ici un an ou deux?

M. Frith: Parce qu'il ne sait rien.

M. Axworthy: Parce qu'il ne sait rien et sans doute aussi parce qu'il n'a pas le courage de ses convictions. Le gouvernement est pleutre. Autrement, il donnerait son accord aux amendements proposés par les libéraux et les néo-démocrates afin que nous puissions, en toute connaissance de cause, vérifier s'il avait raison ou non de faire aveuglément confiance aux investisseurs étrangers pour lui apporter une solution miracle. Il n'a pas vraiment foi dans ses convictions. Il n'est pas disposé à s'informer ou à permettre à Investissement Canada de publier ces renseignements pour la gouverne des députés et du public.

Tout ce que je peux en conclure, c'est qu'ils savent quelque chose que nous savons tous, même s'ils ne sont pas disposés à l'admettre: que l'investissement étranger n'est pas la solution à nos problèmes économiques. Il faut trouver la solution au Canada, par l'investissement et la croissance intérieurs. Il est embarrassant pour tous les Canadiens d'entendre le gouvernement dire qu'il doit compter sur les étrangers pour résoudre nos problèmes économiques. C'est grossier de la part du premier ministre (M. Mulroney) et du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) de prêcher que quelqu'un d'autre doit nous apporter les solutions à nos problèmes économiques.

Nous avons constaté à maintes reprises, que le gouvernement, qui a rejeté tous les amendements, n'est pas disposé à améliorer ce projet de loi de façon à promouvoir l'investissement canadien ou à rendre le ministre responsable de ses actes. Il n'est pas disposé à fournir au Parlement des informations qui permettraient de savoir si l'investissement étranger est avantageux. Il n'est pas disposé à appuyer des amendements qui donneraient aux Canadiens le droit de s'assurer que la technologie et l'investissement amenés au Canada en valent la peine et qu'ils sont intéressants pour les travailleurs canadiens. Il fait l'ignorant. Il demande aux Canadiens de lui faire confiance et de le croire. Monsieur le Président, sa doctrine est mauvaise et la confiance manque. C'est pourquoi l'opposition compte continuer à s'opposer à ce projet de loi et c'est pourquoi notre parti donne son appui à ces amendements.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je prends volontiers la parole pour répondre aux commentaires que certains de mes collègues progressistes conservateurs ont formulés cet après-midi. Nous, députés néo-démocrates, sommes convaincus que nous n'avons pas besoin de faire appel aux étrangers pour résoudre nos problèmes. Nous n'avons pas besoin de Hongkong pour résoudre les problèmes économiques et sociaux de notre pays. Nous faisons confiance aux investisseurs canadiens. Nous faisons confiance aux entrepreneurs du Canada. Si les gouvernements fédéral et provinciaux montraient la voie et ouvraient des perspectives, nous parviendrions à susciter le climat propice à l'expansion économique et à la création d'emplois, et à fournir ainsi du travail à 1.5 millions de nos compatriotes qui sont en chômage. Nous avons confiance dans les Canadiens.

• (1710)

En présentant son projet de loi sur Investissement Canada, le gouvernement conservateur fait savoir qu'il n'a pas confiance dans les Canadiens. S'il tient tant à faciliter la venue au Canada d'investisseurs et d'hommes d'affaires étrangers, c'est qu'il ne croit pas les Canadiens capables de s'en tirer tout seuls. Il oublie que la mainmise étrangère sur notre économie est plus forte que dans à peu près n'importe quel autre pays du monde. S'il déploie tant de zèle à faire adopter son projet de loi, c'est qu'il s'imagine qu'en ouvrant toute grande la porte au investisseurs étrangers, on va automatiquement améliorer le sort des Canadiens.

Je me souviens qu'au cours des derniers mois, nombreux sont mes collègues qui ont pris la parole à la Chambre en brandissant des lettres en provenance de sociétés étrangères ayant leur siège social aux États-Unis, au Japon ou en Europe et enjoignant à leurs filiales canadiennes de ne se livrer à aucune recherche et à aucun développement au Canada. Cela, à une époque où la recherche et le développement revêtent pour notre pays une importance capitale. Si les sociétés étrangères enjoignaient ainsi à leurs filiales de ne participer à aucune recherche et à aucun développement, et de n'engager non plus aucune dépense à cet égard, c'est qu'elles s'y livrent déjà à Dallas, au Texas, à Francfort, à Tokyo, à Hongkong ou à Singapour. Nous ne voulons pas qu'on encourage, au Canada, des sociétés à ne pas participer à des recherches sur de nouveaux produits et à l'activité économique.

Une deuxième directive dont des députés ont parlé à maintes reprises consiste à demander aux succursales des sociétés étrangères de ne pas participer à l'accroissement des exportations et de ne pas s'efforcer de vendre leurs produits à l'étranger, sous prétexte que c'est le rôle de la maison mère. A un moment où nous avons particulièrement besoin de développer nos débouchés à l'étranger, d'exporter davantage et d'accroître les activités de recherche et de développement, les dispositions de ce projet de loi nous mettront des bâtons dans les roues. La conséquence presque automatique de cette mesure, c'est que les sociétés établies au Canada ne feront pas de recherche appliquée et ne chercheront pas de débouchés à l'étranger.

Les députés du parti gouvernemental prétendent que ce projet de loi favorisera l'activité économique au Canada. Je me souviens très bien des propos des banquiers qui sont venus témoigner devant le comité. Il y avait des gens représentant des banques de l'Annexe A et de l'Annexe B, ainsi que des banquiers étrangers. Nous leur avons demandé si ce projet de loi attirerait beaucoup d'investissements supplémentaires au Canada. Ils ont répondu par la négative. Ils nous ont dit que, d'après eux, l'Agence d'examen de l'investissement étranger n'avais jamais vraiment fait perdre au Canada des investissements importants. Je ne parle pas des spéculateurs qui veulent profiter indûment du système pendant une brève période, sans trop se compliquer la vie, mais de sociétés légitimes qui voudraient s'implanter au Canada en investissant à long terme. Ces sociétés-là étaient disposées à prouver à l'AEIE que les activités envisagées seraient dans l'intérêt des Canadiens.

Je suis fort étonné d'entendre des députés du parti gouvernemental annoncer qu'ils voteront contre les motions du NPD et du parti libéral. Ces motions de nos deux caucus ont été bien pensées et visent uniquement à mieux renseigner le public. Les députés conservateurs ne veulent pas qu'il en soit ainsi. Ils tiennent à entourer toutes ces opérations de beaucoup de secret. Ils refusent qu'on communique aux parlementaires des renseignements montrant quel rôle joue une société étrangère dans notre pays. Ils ne veulent pas contraindre ces compagnies à montrer de quelle manière leurs activités sont bénéfiques pour les Canadiens et pour l'économie canadienne.

Si on imaginait ce débat se déroulant il y a huit mois quand les conservateurs étaient dans l'opposition, on les verrait se lever l'un après l'autre pour crier et pour rager, pour brailler et chahuter, faire retentir les sonneries et arrêter les votes à cause des pouvoirs dictatoriaux que ce projet de loi donne au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

L'autre jour, on a vu ce ministre accorder des dizaines de millions de dollars à une société canadienne du centre du Canada parce qu'il estimait que c'était la chose à faire. Ce projet de loi accorde plus de pouvoirs qu'on n'en a jamais vu confier à aucun autre ministre chargé d'un portefeuille économique du pays.

J'ai beau avoir beaucoup de confiance dans le ministre actuel, je ne crois pas qu'il soit dans l'ordre d'accorder à un ministre quelconque d'aussi grands pouvoirs de décision économique, comme s'il s'agissait de lui accorder le droit divin de décréter quelles sociétés et quel type de développement économique sont conformes aux intérêts supérieurs du pays.

Alors que j'écoutais les témoins qui ont comparu devant le comité, M. Howarth, ex-commissaire de l'AEIE, a fait une intervention. Permettez-moi de lire quelques passages de ce qu'il a dit au sujet de cette question du secret:

La critique la plus frappante, à mes yeux en tout cas, était celle qui disait que toute la procédure se déroulait dans le secret. On a parlé de Chambre étoilée, de ceci, de cela, et du reste. Et, bien sûr, on a dit que le gouvernement tenait à procéder de cette façon et que l'agence tenait à procéder de cette façon pour cacher ses méfaits, et patati, et patata. Le fond de l'affaire, c'est que de la façon dont le Parlement avait rédigé la loi, le gouvernement et l'agence n'avaient d'autre choix que de tout cacher sous le boisseau, pour ainsi dire.

Ce commissaire de l'AEIE a également dit:

Pour autant que je puisse le prévoir, c'est ce qui va se passer avec le nouveau projet de loi, de la façon dont il est actuellement rédigé. L'obligation du secret n'est pas moins forte. A peu près tous les renseignements que le Parlement avait définis comme confidentiels dans la Loi sur l'examen de l'investissement étranger sont également considérés comme confidentiels par le nouveau projet de loi. Et si c'est cela qui devait être la règle, alors le Parlement et le gouvernement et l'agence et tout le monde peuvent prévoir qu'un jour ou l'autre, tôt ou tard, lorsque la lune de miel aura pris fin, on entendra les mêmes critiques disant que toute l'affaire se déroule en secret. Les critiques seront peut-être encore plus vives, parce que le gouvernement, si je comprends bien, s'est engagé à procéder de façon ouverte.

Je pense que la population canadienne a compris que le gouvernement s'était engagé à rendre l'activité gouvernementale plus ouverte et plus accessible au public; à permettre au public de voir comment les choses se passent à l'intérieur du système.

Cette nouvelle loi, comme le disait l'ex-commissaire, laisse les choses aussi secrètes, sinon plus, qu'avant. Voilà décidément ce qui motive les motions en discussion. Elles permettent de jeter un peu de lumière sur ces activités, pour que le public puisse voir ce qui s'y passe. On peut supposer que le gouvernement n'a rien à cacher sur la façon dont il traitera avec les sociétés dans le cadre de cette nouvelle loi. Bien entendu, les sociétés qui travailleront au Canada à partir de bases étrangères se comporteront honorablement. C'est ce que nous attendons de voir.

En terminant, je dirais que, en tant que parlementaires responsables, nous serions bien naïfs de croire qu'une société dont le siège social est à l'étranger agira au mieux de nos intérêts. Lorsque l'on voit ce que les sociétés pétrochimiques ont fait de nos rivières et de notre environnement en général, on voit un des nombreux exemples de sociétés qui se sont souciées non pas de l'intérêt du Canada et des Canadiens, mais de l'intérêt de leurs actionnaires.

Si l'on examinait le passé, je suis sûr que l'on s'apercevrait que les sociétés étrangères sont les principales coupables. Tout ce que nous demandons dans ces motions, c'est une plus grande ouverture. Qu'on laisse les Canadiens examiner les activités de ces sociétés. Dans un esprit de transparence et de liberté d'expression, ce n'est sans doute pas trop demander.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 8, inscrite au nom du député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Je crois que les motions nos 8, 12, 32, 63, 69, 74 et 75 ont été regroupées. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur le groupe de motions est différé.

• (1720)

Nous en sommes aux motions nos 19 et 20 qui ont été jumelées.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 19

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 6, en retranchant les lignes 13 et 14, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus par la présente loi, d'obtenir des avis et des examens d'investissements par des non-Canadiens en vertu de la présente loi, et de fournir aux autres ministères et organismes fédéraux concernés des renseignements sur les moyens de stimuler les investissements des Canadiens au Canada.»

Le président suppléant (M. Paproski): La motion nº 20 devait être présentée par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) mais ce dernier n'est pas ici. La Chambre accepte-t-elle à l'unanimité que le député de Comox-Powell River (M. Skelly) propose la motion nº 20 au nom du député d'Essex-Windsor? Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous passons à la motion nº 19.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai besoin d'une explication. Il était entendu d'étudier ensemble les motions nos 19 et 20. Est-ce parce qu'il n'y a pas consentement unanime que vous en avez décidé autrement?

Le président suppléant (M. Paproski): Comme le parrain de la motion nº 20 est absent, elle ne peut être proposée qu'avec le consentement unanime, ce que les députés ont refusé d'accorder. C'est la procédure habituelle.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Voulez-vous me dire ce qui se passe, car je n'ai pas bien compris ce que vous avez dit au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Dois-je comprendre que la motion nº 20 sera rejetée?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, je le crains. Elle ne peut être proposée. On l'avait jumelée à la motion nº 19, mais elle ne peut être proposée parce que son parrain, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), est absent. Nous en sommes maintenant à la motion nº 19.

M. Skelly: Une autre précision, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui.

M. Skelly: Monsieur le Président, il est déjà arrivé que des ministres et d'autres députés aient demandé cette permission qui a été accordée sans trop de difficultés. Je suis étonné que des députés du parti conservateur l'aient oublié . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je le sais. Un ministre peut agir au nom d'un autre ministre parce qu'ils peuvent se suppléer l'un l'autre.

M. Axworthy: Monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement, en regardant ce qui se passait, je n'ai pas bien compris à quoi voulaient en venir nos vis-à-vis. J'ai cru comprendre qu'ils étaient prêts à permettre au député de Comox-Powell River (M. Skelly) de proposer la motion nº 20 au nom du député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Au nom de l'indulgence, vous voudriez peut-être le vérifier à nouveau. Nous pourrions peut-être démêler cet imbroglio de procédure.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Quand nous demandons le consentement unanime—et je m'adresse à un vétéran, le ministre des Transports (M. Mazankowski), qui voudra m'écouter j'en suis certain—afin d'accélérer nos délibérations, quand nous demandons des permissions spéciales de temps à autre, on a tendance à refuser. Je fais appel aux bonnes dispositions de nos collègues. Nous avons encore trois ans et demi à passer ensemble et il pourrait arriver à un moment ou l'autre que le gouvernement ait à demander la permission . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Dick) a la parole.

M. Dick: Monsieur le Président, je tiens seulement à préciser que notre parti donnera très volontiers son consentement unanime à ce sujet.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle, à l'unanimité, que le député de Comox-Powell River présente la motion nº 20 au nom du député d'Essex-Windsor?

Des voix: D'accord.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River) propose (au nom de M. Langdon):

Motion nº 20

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 6, en ajoutant, à la suite de la ligne 14, page 5, ce qui suit:

«(2) L'agence est habilitée à demander au gouverneur en conseil les directives en matière de politique qu'elle juge nécessaires.»

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, nous vivons un moment historique de notre encore nouvelle législature, du fait que nous travaillons dans un climat de collaboration. J'espère que l'esprit qui règne maintenant durera encore assez pour que nous puissions nous entendre sur l'amendement lui-même. Je crois comprendre que ce ne sera pas chose très facile, mais je veux bien essayer. J'espère que les modifications que nous présentons dans la motion nº 19 se passeront d'explications. Cette motion est juste et raisonnable, sans compter qu'elle donne au gouvernement un énoncé plus précis de ses intentions.

Au cours des audiences de notre comité, un thème principal s'est dégagé des témoignages présentés par toutes les délégations du secteur privé. Elles voulaient des certitudes. Elles tenaient à s'assurer que le projet de loi adopté par la Chambre énoncerait clairement ses objectifs, ses modalités d'application, ses règlements et les responsabilités incombant aux différents intervenants et interlocuteurs.

Notre ancienne loi sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger prêtait le flanc à une seule critique, selon moi, étant donné qu'on ne savait pas très bien à quoi s'en tenir sur la façon de procéder de cet organisme. Je pense que les gens qui ont comparu devant nous nous ont dit très honnêtement et non sans raison: «Donnez-nous un projet de loi qui soit parfaitement clair, qui garantisse aux gens qui le liront, une fois qu'il aura été adopté par le Parlement, qu'ils sauront à quoi s'attendre».

Je pense que l'amendement que nous présentons vise à répondre à cette demande.

Voici ce que dit l'article 6 actuel, monsieur le Président:

Est constituée Investissement Canada, agence chargée de conseiller et d'assister le ministre dans l'exercice des attributions qui lui sont dévolues par la présente loi.

Quelles sont ces attributions? Nulle part dans le projet de loi on ne trouve de précision sur ce que le ministre est censé faire. Encore une fois, nous transférons un ensemble très vague et très général d'attributions que pourront ultérieurement préciser un règlement, mais qui ne sont pas sanctionnées par une ratification à la Chambre.

Notre amendement essaie au moins de préciser trois aspects des responsabilités du ministre et d'Investissement Canada en matière d'obtention d'avis et d'examens. Grâce à cela, les investisseurs étrangers sauront à quoi s'attendre. Deuxièmement, le ministre aura au moins la responsabilité de fournir à ses collègues des renseignements sur les moyens de stimuler les investissements des Canadiens au Canada.

• (1730)

Dans un premier train d'amendements qui, malheureusement, ont été jugés irrecevables, nous précisions huit ou neuf éléments de ce que devraient être les attributions du ministre. Toutefois, la présidence a jugé dans sa sagesse que nous outrepassions la portée du projet de loi. La présidence estime que ces amendements-ci sont conformes à la procédure. Je soutiens donc qu'ils n'entravent pas les objectifs du projet de loi, mais qu'en fait, ils établissent qu'il s'agit bien d'un projet de loi visant à effectuer des examens et à fournir des renseignements sur les investissements étrangers.

Je sais qu'il y a de l'autre côté des députés qui souhaiteraient qu'il en soit autrement, mais on ne saurait masquer le fait qu'il doit quand même y avoir un examen de l'investissement étranger. Ce sera un examen sommaire, peut-être sans conséquence, mais ce sera quand même un examen. Donc, il est important encore une fois que les choses soient clairement précisées dans le projet de loi. Et, ce qui est peut-être plus important, c'est que nous disons que les attributions du ministre doivent en partie consister en un partage de l'information, sinon avec le Parlement, du moins avec d'autres ministères et organismes, de façon à leur permettre d'harmoniser leurs propres décisions en matière d'investissement avec celles d'Investissement Canada.

L'une des responsabilités les plus fondamentales d'un gouvernement est de s'efforcer de coordonner les activités des divers ministères et organismes. Ce n'est pas facile, surtout avec 40 ministres, presque un tiers des ministres de l'histoire. Il faut rassembler ces divers ministères et organismes de façon à coordonner les diverses formes d'investissement que pourront faire le ministère des Transports, le ministère des Approvisionnements et Services ou le ministère des Communications. Nous disons notamment dans ce projet de loi que le ministre de l'Expansion industrielle régionale devrait avoir pour mandat d'essayer de coordonner les projets d'investissement résultant d'une décision qu'il prend en vertu de cette loi, d'essayer de coordonner cela avec les activités des autres ministères.

J'insiste là-dessus, car c'est important pour le développement régional. Si, par exemple, un investisseur étranger s'installe ici en raison des dispositions d'examen de la loi, le ministre de l'Expansion industrielle régionale devrait savoir si sa décision peut avoir des répercussions sur la mise en valeur des ressources des provinces de l'Atlantique. Cela touchera directement le ministre des Pêches et des Océans, le ministre des Transports et le ministre d'État aux Forêts. Ces ministres devraient assurément se concerter afin d'avoir une vue d'ensemble de cet investissement au lieu d'en subir chacun de son côté les conséquences contradictoires.

Qu'est-ce que les députés d'en face peuvent bien y trouver à redire? Ils ne peuvent tout de même pas prétendre que cette concertation, que ce partage des renseignements, est préjudiciable aux intérêts du Canada et à ceux du gouvernement. Il se peut que le ministre de l'Expansion industrielle régionale, pour sa part, examine une offre d'acquisition, alors que l'un de ses collègues étudie justement la proposition d'un investisseur canadien dans la même région et le même secteur. Ce dernier ministre devrait donc être mis au courant. La décision finale appartiendrait au ministre responsable en vertu de ce projet de loi, à qui il incomberait de rejeter la demande de prise de contrôle ou de quelque acquisition préalable.

J'espère que les députés conservateurs comprennent que l'amendement en question, la motion nº 19, a pour but de garantir que les décisions du ministre de l'Expansion industrielle régionale sont compatibles avec les projets d'investissement faits par des Canadiens, de sorte qu'elles n'avantagent pas un investisseur étranger au détriment d'une entreprise canadienne ou d'un investisseur canadien qui devraient renoncer à leurs projets. Cela correspond parfaitement à l'objet du projet de loi, soit d'encourager les investissements par des Canadiens. Si leurs offres sont avantageuses, je suppose que le gouvernement voudra favoriser les investisseurs canadiens en priorité.

La preuve est faite, ainsi que je l'ai signalé il y a quelques minutes, que l'investissement canadien entraîne des avantages économiques de beaucoup supérieurs à ceux de l'investissement étranger quant à la recherche et au développement, aux possibilités d'exportation et à une dépendance moindre des importations. Tout est donc parfaitement clair. Au bout du compte, s'il faut peser les avantages que procure un investissement canadien par rapport à un investissement étranger, il y a lieu d'accorder la priorité au premier. Le seul moyen d'être au courant consiste à partager l'information, ainsi que nous le proposons par cet amendement.

Si les députés jugent que c'est une bonne idée, alors qu'ils appuient la proposition. Nous leur donnerons tout le temps qu'il faut, du moins lors du débat sur cette motion, pour qu'ils en discutent avec leurs collègues du parti, consultent leur ministre et montrent enfin, peut-être, que leur gouvernement est disposé à dire carrément que s'il doit faire un choix, il optera en faveur des Canadiens plutôt que des étrangers, qu'il entend bien préciser qu'à tout prendre, il accordera sa préférence aux investisseurs canadiens. Il ne s'agit pas de rejeter sans examen l'investissement étranger mais bien d'affirmer, au moyen de cet amendement, qu'il incombe au ministre en pesant bien les possibilités, de donner nettement la préférence aux investisseurs canadiens et aux sociétés canadiennes. Je recommande donc à la Chambre d'adopter cet amendement et j'espère qu'elle voudra bien y donner suite.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole au sujet des deux amendements. Je crois qu'il était raisonnable de les regrouper. Ensemble, ils soulignent un point très important, à savoir que la responsabilité fondamentale à l'égard de l'exploitation de l'agence et des fonctions du ministre conformément à ce projet de loi doit être aussi étendue que possible. Ces deux amendements ont pour effet de proposer une plus grande responsabilité que celle prévue à l'heure actuelle dans le projet de loi. Cela s'impose non seulement pour que l'agence soit considérée comme juste dans une situation de concurrence où il est possible que l'on conteste l'impartialité d'une décision prise par une personne ou un organisme, non seulement pour qu'il y ait une meilleure possibilité et une meilleure apparence de justice, mais aussi pour que le tout soit efficace. Je reviendrai là-dessus à propos du secteur du vêtement, que j'ai appris à connaître dans Spadina.

Il est proposé dans la motion nº 20, et je cite:

L'agence est habilitée à demander au gouverneur en conseil les directives en matière de politique qu'elle juge nécessaires.

C'est là le paragraphe qui serait ajouté. Le paragraphe original se lit comme ceci:

Est constituée Investissement Canada, agence chargée de conseiller et d'assister le ministre dans l'exercice des attributions qui lui sont dévolues par la présente loi.

S'y ajouterait notre amendement que voici:

L'agence est habilitée à demander au gouverneur en conseil les directives en matière de politique qu'elle juge nécessaires.

● (1740)

La raison en est très claire. Ceux que nomme le ministre en consultation avec le cabinet et les autres personnes qu'il décide de consulter sont des gens en qui il doit avoir confiance et qui peuvent à leur tour exercer cette confiance en demandant des directives de tout le cabinet et non exclusivement du ministre qui, après tout, n'est qu'un être humain, aussi compétent soit-il. Autrement dit, cela élargit la responsabilité.

La motion proposée par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) prévoit que l'agence conseillera au ministre, dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus par la présente loi, d'obtenir des avis et des examens d'investissements par des non-Canadiens en vertu de la présente loi, et de fournir aux autres ministères et organismes fédéraux concernés des renseignements sur les moyens de stimuler les investissements des Canadiens au Canada. C'est là une fonction très importante. Je ne crois pas que cette responsabilité puisse être pleinement assumée si, à un moment important, elle repose entièrement et exclusivement sur une seule personne, aussi compétente soit-elle. Il incombera à ce ministre, en définitive, de prendre les décisions, mais il y a bien des choses qui peuvent et doivent se passer auparavant et bien des choses qui peuvent se produire après coup, dans la mise en œuvre des décisions.

Ce qui est particulièrement important en l'occurrence, c'est le rôle des Canadiens dans les investissements effectués au Canada. Je veux parler ici de l'objet du projet de loi figurant à l'article 2, où on précise qu'une augmentation de capital et le développement de la technologie rapporteront des avantages au Canada et que la Loi vise donc à encourager les investissements au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens. En d'autres termes, dans ce projet de loi, on s'inquiète non seulement de l'investissement par des non-Canadiens, mais également de l'investissement par les Canadiens.

A mon avis, l'investissement des Canadiens est plus important que l'investissement par des non-Canadiens. Il se peut que les Canadiens aient plus ou moins d'argent que ces derniers et davantage ou moins d'idées qu'eux, mais chose certaine, ils ont un sentiment de responsabilité envers le Canada et bien souvent, ils le connaissent beaucoup mieux. Ainsi, à mon avis, on devrait avoir pour principe d'intégrer l'investissement par des non-Canadiens dans l'investissement par les Canadiens. Pour ce faire, on doit nécessairement consulter le secteur où les investissements seront peut-être effectués. Le favoritisme ne doit pas jouer dans ces consultations. On ne doit pas consulter seulement ceux qui ont l'oreille d'un ministre. Cette consultation doit avoir lieu de façon établie et organisée et être facilement contrôlable par l'entremise de l'agence et de n'importe quel groupe consultatif ou sous-comité que l'agence pourrait créer.

A Spadina, on trouve encore une industrie du vêtement importante et florissante. J'en ai déjà parlé. Un porte-parole de cette industrie m'a dit que dans ce secteur les entreprises sont disposées à agrandir et à moderniser leurs installations dans une très large mesure. Elles sont non seulement intéressées à se moderniser, mais elles disent avoir les fonds nécessaires. Il n'est donc pas question d'aller chercher des capitaux. Elles ne disent pas pouvoir obtenir l'argent de l'extérieur, puisqu'elles ont les fonds nécessaires pour informatiser certaines opérations et moderniser leurs installations. Ces industriels éprouvent certaines inquiétudes concernant la sécurité de leur investissement et ces inquiétudes ont trait au marché canadien. Ils nous demandent non pas de leur donner des fonds pour moderniser l'industrie mais simplement de les assurer d'une part raisonnable du marché pour plus d'une année à la fois.

L'évolution technologique est très rapide dans l'industrie du vêtement, que ce soit au Canada ou ailleurs. Tout le monde s'accorde pour dire que le Canada ne doit pas se laisser distancer. Ce sont d'abord et avant tout les Canadiens œuvrant dans cette industrie qui doivent effectuer ces changements. Ce sont les Canadiens qui sont présentement engagés dans cette industrie qui pourraient donner les meilleurs avis sur la façon dont les investissements des non-Canadiens pourraient y être intégrés. Ils seraient en mesure de dire quelle technologie il convient d'adopter et quelle formation doivent dispenser nos collèges techniques. Ils seraient en mesure de donner des conseils sur la production des machines et du matériel appropriés à ces progrès technologiques.

Ces industriels devraient avoir l'assurance qu'ils seront entendus de façon méthodique. Il faudrait donc mettre au point des mécanismes de consultation, et c'est à l'agence telle qu'envisagée en l'occurrence que ces rouages devraient être rattachées. Cependant, les industriels doivent avoir l'assurance que l'agence pourra faire un usage responsable des conseils qu'elle reçoit. La décision finale appartiendra quand même au ministre, mais les industriels veulent avoir l'assurance que l'agence est habilitée à demander des conseils du cabinet. Ils veulent avoir l'assurance que l'agence partage véritablement avec le ministre la responsabilité d'obtenir des avis, d'effectuer des examens et d'accomplir les autres tâches qui sont nécessaires aux termes de la loi, et que l'agence ne se contentera pas d'approuver aveuglément les décisions.

Quelque compétente qu'elle soit, une personne ne peut fournir à elle seule toutes les assurances dont j'ai parlé parce qu'elle ne peut pas être simultanément en contact avec de nombreux représentants de nombreuses industries. C'est pourquoi j'exhorte la Chambre à adopter ces amendements non seulement au nom du *fair play* mais aussi de l'efficacité.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais parler de la motion du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Je crois non seulement qu'elle doit, dans une large mesure, nous permettre de mieux renseigner les différents secteurs de notre économie, mais également qu'elle aura un impact très positif sur le développement et la gestion de l'expansion économique régionale.

Je parlerais d'abord de la nécessité de savoir ce qui se passe dans notre économie. Nous avons besoin de ces renseignements afin de ne pas avoir trop de mauvaises surprises lorsque des entreprises quittent le pays et que nous perdons des emplois dans des filiales de sociétés étrangères au profit de leur siège social à l'étranger. Nous avons besoin de ces renseignements pour pouvoir communiquer entre les ministères. Je crois essentiel que ces renseignements circulent davantage entre les différents ministères. Autrement, le ministère de l'Expansion industrielle régionale risque de faciliter et d'approuver des acquisitions aux conséquences très négatives dans les secteurs relevant du ministère des Sciences et de la Technologie ou de celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Par exemple, il se pourrait qu'à la suite du rachat d'une entreprise les Canadiens ne puissent pas atteindre l'objectif qu'ils souhaitent c'est-à-dire de détenir une participation de 50 p. 100 dans le secteur pétrolier et gazier d'ici à 1990. C'est là un aspect extrêmement important. Si chaque ministère de l'État disposait des mêmes renseignements qu'ont d'autres ministères, alors nous réussirions à mieux prévenir des revirements aussi négatifs et soudains que l'on n'estime pas avantageux pour l'économie canadienne.

Je voudrais en outre aborder la question du développement régional dont il est question dans cet amendement. C'est là une conséquence très favorable de cette motion tendant à modifier le projet de loi C-15. Les députés savent peut-être comment est perçue la question de l'expansion régionale dans d'autres pays, et à ce sujet je voudrais leur dire que ce n'est pas un ministère gouvernemental qui s'en occupe, mais bien souvent le cabinet du chef du gouvernement. Cela s'explique du fait que, par le cabinet du chef du gouvernement, un État est en mesure de mieux coordonner l'expansion régionale. On évite donc de confier la question à un ministère qui a un intérêt à la chose, comme c'est le cas au Canada. Par l'entremise de son cabinet, un chef de gouvernement peut coordonner avec les autres ministères l'expansion régionale du pays. Ce facteur revêt de l'importance lorsqu'il s'agit non seulement de décider des besoins éventuels d'un investisseur pour pouvoir relancer la région, mais aussi de planifier au niveau du gouvernement l'économie future de cette région. Le gouvernement pourrait ainsi déterminer les besoins d'une région donnée pour y attirer l'activité économique qui lui sera utile.

• (1750)

Je vois que le ministre des Travaux publics (M. La Salle) est parmi nous. Je voudrais lui dire que la décision de son gouvernement de supprimer un certain service fédéral à Sydney a eu de très fâcheuses conséquences sur l'économie de la région. L'annulation du projet de décentralisation de la sécurité du revenu social que l'on devait transférer de Halifax à Sydney—où le taux de chômage dépasse 40 p. 100—enlève à une région des emplois dont elle a besoin. Le gouvernement nous prive d'emplois qu'on aurait pu créer instantanément et dont les retombées avantageuses se seraient multipliées dans la localité. Ce projet aurait stimulé et diversifié l'économie. Il aurait donné du travail aux hôtels, aux motels et aux services de transport. Le déménagement des bureaux au centre-ville de Sydney aurait eu des retombées économiques et apporté des avantages financiers. Ce projet aurait stimulé la réorganisation du centre-ville dans une région qui a fortement besoin de cette activité.

Si le gouvernement avait examiné les activités de tous les ministères avant de prendre ces décisions, il n'aurait pas causé ainsi des difficultés supplémentaires à la région industrielle du Cap-Breton. En outre, les services du ministre n'ont pas donné suite aux projets d'aménagement du centre-ville et du port de Sydney, ce qui a rendu la ville moins accueillante pour les industries susceptibles de s'y implanter.

Il faut également consulter les gouvernements provinciaux pour définir les besoins de certaines régions. Par exemple, si une région a des installations scolaires et hospitalières satisfaisantes, elle sera beaucoup plus intéressante pour le développement régional et industriel qu'une région qui n'en a pas. Il faut examiner et coordonner l'implantation de ces équipements. Le gouvernement ne le fait pas aussi sérieusement que son prédécesseur. Les régions défavorisées prennent de plus en plus de retard sur les régions en expansion. C'est une tragédie. Si l'on peut compenser ce retard grâce au développement industriel et régional, il y aura moins à faire pour ramener cette région au niveau de la norme canadienne et, ce qui est plus important, au niveau de vie et de développement économique que nous jugeons souhaitable au Canada.

Les disparités entre les personnes sont plus importantes qu'entre les régions. En cette ère technologique, faute de planification suffisante et de coordination entre les ministères, nous ignorons quelles possibilités d'emploi seront offertes aux Canadiens. Des milliers de jeunes ont renoncé définitivement à trouver du travail. Ils ne peuvent même pas s'intégrer à un programme de création d'emplois. Ils ne font pas partie des personnes qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, mais ils n'ont pas d'emploi. Ils ne sont pas invalides. Ce sont des jeunes qui veulent démarrer dans la vie. Comme ils n'ont pas cotisé à l'assurance-chômage, ils ne sont pas admissibles aux subventions offertes uniquement aux personnes dont les prestations sont épuisées. C'est un cercle vicieux. Cette situation est très dangereuse, car nous jouons avec la vie des Canadiens. Pire encore, nous avons affaire à des personnes qui savent ce qu'elles ont à offrir à leur pays. Nous détruisons les possibilités et les espoirs des jeunes. Quant aux autres Canadiens, nous anéantissons pour eux toute possibilité de s'intégrer à l'ère technologique et aux possibilités d'emploi qui en découleront. Si nous ne faisons pas preuve de prudence, le gouvernement va créer une société dans la société—une société à laquelle s'offrent des possibilités et qui va pouvoir évoluer, et une autre qui n'aura pas le moindre espoir de profiter des avantages que peut offrir notre pays.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais traiter des deux amendements qui sont proposés à l'article 6 du projet de loi C-15. L'article 6 est important du fait qu'il crée une agence qui sera connue sous le nom d'Investissement Canada. Le premier amendement est proposé par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et le second par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Ils essaient de préciser davantage ce que doivent être les attributions de l'agence.

Ces amendements ont pour effet d'élargir le champ de compétence d'Investissement Canada. Au lieu que l'agence soit simplement chargée de conseiller et d'assister le ministre dans l'application des directives qu'il peut émettre, l'amendement la chargerait de conseiller et d'aider le . . .

. . . ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus par la présente loi, d'obtenir des avis et des examens d'investissements par des non-Canadiens en vertu de la présente loi, et de fournir aux autres ministères et organismes fédéraux concernés des renseignements sur les moyens de stimuler les investissements des Canadiens au Canada.

Le second amendement ajouterait ce qui suit à la disposition:

(2) L'agence est habilitée à demander au gouverneur en conseil les directives en matière de politique qu'elle juge nécessaires.

Le premier amendement étendrait le champ d'activité de l'agence et le second lui assurerait une certaine indépendance qui l'autoriserait à soumettre des recommandations au gouverneur en conseil ou au cabinet.

Qu'est-ce que les Canadiens attendent d'Investissement Canada? Tout dépend à quels Canadiens vous parlez. Le gouvernement semble vouloir faire de cette mesure la pièce maîtresse de sa politique économique. C'est le seul changement qu'il a proposé dans l'ordre économique depuis le début de son mandat. On en vient à conclure qu'il laisse aux investisseurs étrangers le soin de régler les problèmes du chômage et du loyer élevé de l'argent et de relancer l'économie. Le gouvernement met tous ses œufs dans le même panier et se fie à l'investissement étranger pour sortir le pays de ses problèmes.

Est-ce réaliste? Je crois que non. Je voudrais poursuivre la prochaine fois que nous reprendrons le débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi sera de nouveau mis en délibération, le député pourra en parler pendant encore six minutes.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 2 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 1er mai, du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nº 19 de M. Axworthy (p. 4313) et nº 20 de M. Langdon (p. 4314).

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, lorsque j'ai été interrompu par l'ajournement de la Chambre hier soir, je parlais des raisons pour lesquelles il nous faut une agence pour étudier les investissements étrangers. Les Canadiens se demandent, à juste titre, si nous souhaitons avoir des investissements étrangers qui ne puissent faire la preuve qu'ils ont une valeur importante pour l'économie canadienne, ce qu'exige la loi actuelle. Je disais aussi que le gouvernement semblait compter beaucoup sur ce projet de loi, car c'est la première et unique mesure économique qu'il nous ait proposée pour essayer de remédier au chômage effroyable que connaît le Canada. Le gouvernement a l'air de rejeter la responsabilité de la création d'emplois sur le secteur privé. Toute l'argumentation que nous avons entendue au sujet de ce projet de loi montre malheureusement que le gouvernement semble compter presque exclusivement sur le secteur privé étranger pour créer des emplois. Il est temps de nous demander si cela est réaliste. A mon avis, non.

L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a précisé qu'il était possible de subvenir de l'intérieur à plus de 95 p. 100 des besoins en investissement du Canada. Si l'économie fonctionnait à plein régime, au lieu de ne tourner qu'à une fraction de sa capacité comme c'est le cas actuellement, les besoins en investissement viendraient s'ajouter aux investissements que le Canada pourrait absorber.

Le gouvernement semble s'évertuer à essayer de copier l'exemple et la politique des États-Unis. J'ai l'impression qu'il n'a pas compris les différences très importantes qui existent entre l'économie américaine et l'économie canadienne.

En premier lieu, le taux d'épargne au Canada dépasse de loin le taux d'épargne aux États-Unis. Le taux du Canada est le double ou le triple de celui des États-Unis, et c'est l'une des raisons pour lesquelles l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a précisé que, même dans la conjoncture économique défavorable actuelle, les Canadiens étaient encore en mesure de fournir plus de 95 p. 100 du capital d'investissement nécessaire au Canada.

La deuxième différence importante entre le Canada et les États-Unis est que les États-Unis ont depuis quatre ans un déficit commercial, alors que le Canada a une balance commerciale excédentaire. Le Canada produit énormément de fonds d'investissement. Il n'a pas besoin de faire appel à l'investissement étranger pour alimenter son économie.

Si l'on se penche sur le compte courant, on peut s'apercevoir que, pour la première fois depuis un certain nombre de mois, les Américains ont un déficit. Cela montre bien que les États-Unis commencent à compter sur les investissements étrangers au point que leur capacité de refinancement des besoins en investissement semble commencer à montrer des signes d'affaiblissement. En fait, la plupart des analystes sont d'accord pour estimer que, si les taux d'intérêt sont si élevés aux États-Unis, c'est parce qu'il y a pénurie de fonds d'investissement. Les États-Unis font monter les taux d'intérêt et ne réussissent pas à attirer des fonds de l'étranger.

A mon avis, le Canada commettrait une grave erreur en suivant cet exemple. Il finirait par faire payer plus d'intérêts qu'il ne lui en faut, compte tenu des fondations solides de notre économie. En un mot, le gouvernement ferait bien mieux de se concentrer sur des taux d'intérêt «faits au Canada», afin d'exploiter les quantités considérables d'argent que génère le Canada. S'il le faisait, le Canada pourrait subvenir à lui seul à ses besoins en investissement et pourrait récolter les bénéfices d'une prise de possession continue et accélérée des biens et services canadiens par des Canadiens.

• (1110)

Quand nous nous décidons enfin à prendre en main nos principales ressources naturelles et les secteurs clés de notre économie, nous y réussissons. Même si le Programme énergétique national a posé quelques problèmes, je pense que les programmes qui l'ont précédé et le PEN lui-même dans ses aspects reliés à la canadianisation de l'industrie nous ont permis d'accomplir certains progrès. Avant l'entrée en vigueur de ce programme, environ 11 p. 100 de nos réserves de gaz naturel et de pétrole et de nos raffineries appartenaient à des Canadiens. Sept ou huit ans plus tard, cette proportion atteignait près de 30 p. 100, ce qui représente une nette amélioration en peu de temps.

Cela nous a aidé à renforcer notre mainmise sur l'industrie et à accroître notre participation à l'économie du Canada. Cela veut dire que les maisons mères des grandes sociétés emploient des gens au Canada. Cela veut dire que, parce que les décisions sont prises au Canada, les moyens techniques dont l'industrie a besoin ont aussi tendance à être obtenus au Canada. Ce n'est là qu'un exemple, mais il évoque toutes les raisons que nous avons d'exercer un certain contrôle sur le genre d'investissement étranger qui se fait au Canada.

Comme le temps me manque, je ne pourrai pas parler de quelques cas récents où des investisseurs étrangers ont obtenu

un avantage au détriment d'investisseurs canadiens éventuels. C'est une forme de discrimination qui existe depuis beaucoup trop longtemps au Canada et l'adoption du projet de loi ne fera qu'aggraver la situation.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à un autre débat sur ce projet de loi et surtout sur la motion nº 19. J'hésitais un peu à me lever, monsieur le Président, parce que je voulais donner l'occasion aux députés conservateurs de prendre la parole. Je sais qu'en leur for intérieur, ils voudraient participer au débat, mais j'imagine qu'ils ne le pourront tout simplement pas. Quelqu'un du côté des tories le leur a probablement interdit. Ayant reçu des ordres de leurs supérieurs, ils ne pourront pas s'exprimer comme ils le voudraient. Je tiens donc à profiter de cette occasion pour le faire à leur place, car je pense qu'ils ont besoin de nous et qu'ils comptent sur notre aide.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Le chahut provenant des deux déversoirs le confirme, monsieur le Président.

Selon notre parti, le ministre et aussi le président du comité, bien entendu, ont rejeté jusqu'ici toutes les tentatives des libéraux pour améliorer le projet de loi en autorisant le ministre à promouvoir l'investissement de Canadiens. Comme nous le savons tous, le ministre veut seulement exercer des pouvoirs négatifs, et même cela, très rarement. Malheureusement, le ministre ne semble pas tenir du tout à participer lui-même au débat ni même à obtenir ces pouvoirs et à les partager avec ses collègues du cabinet. Il veut tout faire à lui seul et prendre ses décisions en secret, comme son gouvernement ne le fait que trop souvent.

J'aurais cru que certains des députés conservateurs, qui veulent plus de transparence au gouvernement et qui ont prôné ce principe pendant la dernière campagne électorale, se lèveraient aujourd'hui pour exiger du ministre qu'il change cette façon de procéder.

J'ai reçu un petit dépliant dont je voudrais vous parler, monsieur le Président. Il s'intitule «Bureau des conférences du Parti progressiste conservateur du Canada». Selon ce dépliant, s'il y a une réunion dans la circonscription d'un député, celui-ci peut s'adresser à ce service et obtenir que des députés de l'arrière-ban, des sénateurs ou des secrétaires parlementaires y prennent la parole. C'est de la publicité trompeuse, monsieur le Président. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) devrait faire enquête à ce sujet. Nous savons tous que les députés conservateurs de l'arrière-ban ne parlent pas. Je n'ai pas encore vu un seul député de l'arrière-ban conservateur parler de cette mesure, sauf peut-être la députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow), qui a fait quelques brèves observations il y a quelques jours. Pourtant, les députés qui siègent à l'autre bout de la Chambre et qui sont ici aujourd'hui devraient faire un apport important au débat de ce projet de loi. Il y a des usines dans sa circonscription, et comme ceux qui y travaillent voudraient qu'on protège leurs emplois, ils aimeraient bien que le député et ses collègues, dont la représentante de Montréal-Mercier (Mme Jacques), prennent part au débat. Nul doute qu'ils se prononceront en faveur de modifier le projet de loi de la manière proposée par les libéraux.

• (1115)

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Évidemment, si le ministre avait les intérêts des Canadiens vraiment à cœur, s'il voulait vraiment agir pour le mieux, il retirerait tout simplement son projet de loi. Toutefois, sachant qu'il y a peu de chances que cela se produise, nous avons donc voulu présenter une série d'amendements solides et positifs, afin de convaincre le gouvernement qu'il est possible de récupérer cette mesure, pourvu que les députés conservateurs veuillent bien comprendre que ces modifications s'imposent absolument. Nous n'avons pas réussi jusqu'ici à les convaincre, mais nous n'abandonnons pas la partie; nous allons continuer à défendre vigoureusement à la Chambre les intérêts des Canadiens, car les députés conservateurs de l'arrière-ban en sont incapables ou ils s'y refusent. Je suis sûr, monsieur le Président, que vous le comprenez et qu'en temps opportun, vous soutiendrez, bien sûr, la cause des Canadiens, étant donné que les ministériels ne le font pas.

Notre parti voudrait qu'il incombe officiellement au ministre de partager les renseignements qu'il possède avec les autres ministères et organismes de l'État. Depuis l'affaire Domtar, entre autres, nous savons que ce ministre n'a pas à cœur les intérêts des régions; or, il pourrait en être de même de ses successeurs.

J'ai vis-à-vis de moi le ministre des Travaux publics (M. La Salle). Puisqu'il est en quelque sorte chargé de conclure des marchés pour l'État, il sait de quelle façon le gouvernement mène ses affaires et que ses méthodes lui attirent parfois des critiques. Néanmoins, comme il connaît bien ce domaine et qu'il vient du Québec, il sait, ainsi que le député de Dollard (M. Weiner), qu'il importe de tenir compte des régions lorsqu'il faut prendre des décisions de ce genre qui risquent d'être préjudiciables aux emplois des Canadiens. Pour illustrer mon propos, il suffit de rappeler l'affaire Domtar qui est loin d'être la seule où le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a imposé à tous ses décisions unilatérales. Mon collègue d'en face manifeste sa désapprobation mais, bon député comme il l'est, il est au courant de toutes les pressions qui ont dû être exercées sur le ministre avant que celui-ci, sur les instances des mandarins du cabinet, ne revienne enfin sur sa position, sans quoi la province en question aurait été laissée pour compte. Or, il se pourrait que d'autres situations ne donnent pas lieu à des démarches aussi pressantes. Les ministres auraient par conséquent leurs coudées franches et pourraient ne pas agir dans l'intérêt national.

Il en est de même dans plusieurs autres secteurs. En effet, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a des idées mettons, assez particulières, en matière d'investissement étranger. Il croit que tous les investissements devraient être autorisés au Canada même si cela devait entraîner la disparition d'emplois canadiens.

Je vous rappelle à nouveau la question que j'ai soulevée il y a quelques jours à peine à propos du député de la région de Simcoe qui avait déclaré publiquement que l'AEIE n'avait pas été suffisamment énergique pour empêcher la mainmise sur l'usine Black & Decker, dans sa circonscription, et la perte éventuelle de centaines d'emplois. C'était là un député conservateur qui disait que l'AEIE n'était pas assez musclée. Je suis persuadé que lorsqu'il aura l'occasion de se prononcer sur ce projet de loi sur Investissement Canada, il votera contre car il a déjà déclaré que la loi existante devait être renforcée, non détruite. Je trouve insolite qu'un député qui a fait des déclarations aussi fermes n'ait pas participé au présent débat. Je le mets maintenant au défi de prendre la parole et de nous dire exactement ce que ses commettants pensent de cette question. Il s'était fait très convaincant au cours de la campagne électorale de l'été dernier lorsqu'il s'était adressé à la population de Barrie. Il lui avait dit qu'en tant que député et si son parti formait le prochain gouvernement, il n'autoriserait pas cette mainmise. Les conservateurs ont gagné les élections et sont au pouvoir—ce n'est pas que je sois ravi, mais il n'en demeure pas moins qu'ils détiennent temporairement le pouvoir jusqu'aux prochaines élections. Ils avaient promis de renforcer la loi afin d'assurer que des mainmises ne viendraient plus nuire indûment à leurs commettants.

• (1120)

Plutôt que de présenter des mesures destinées à aider les petites entreprises, les agriculteurs canadiens ou encore les assistés sociaux, le gouvernement s'est donné comme première priorité de favoriser les grandes multinationales. C'est là la priorité des conservateurs, monsieur le Président. Qu'est-il advenu des belles promesses qu'ils ont faites au peuple canadien? Ils les ont oubliées. Ils ont fait 338 promesses, dont quelque 325 ne se réaliseront probablement jamais.

C'est suffisant pour semer la révolte parmi les très énergiques députés conservateurs de l'arrière-ban qui veulent que le gouvernement vienne en aide aux petites entreprises et donne plus de muscle à la loi sur l'examen des investissements afin qu'il n'y ait plus d'emplois perdus. Au lieu de cela, ils restent tranquillement assis à la Chambre sans dire un mot. Ils restent silencieux pendant que le ministre de l'Expansion industrielle régionale est en train de saborder vicieusement la candianisation de nos secteurs industriels. Le jour où le projet de loi a été présenté, tous les ministériels présents à la Chambre l'ont applaudi. Ils ont placidement applaudi un projet de loi qui allait à l'encontre des promesses qu'ils avaient faites à leurs électeurs au cours de la dernière campagne électorale.

Le gouvernement devrait tout bonnement retirer le projet de loi. Toutefois, le moins qu'il puisse faire serait d'approuver d'emblée la motion nº 19 proposée par mon collègue et d'en favoriser l'adoption.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter quelques observations sur le quatrième groupe d'amendements et marquer mon appui, comme celui des autres néo-démocrates, aux motions nºs 19 et 20. La motion nº 19 a été présentée par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), et la motion nº 20 au nom du député d'Essex-Windsor (M. Langdon).

Ces deux motions concernent l'article 6 du projet de loi, qui dit:

Est constituée Investissement Canada, agence chargée de conseiller et d'assister le ministre dans l'exercice des attributions qui lui sont dévolues par la présente loi.

• (1125)

Ces deux motions ont pour but de faire en sorte que l'agence appelée Investissement Canada dispose d'une certaine indépendance et soit en mesure d'exercer les attributions qui lui sont dévolues. L'agence Investissement Canada est bien censée assister le ministre, mais nous estimons que l'assistance dont le ministre a besoin doit être d'une très large portée.

La motion nº 20 dit:

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 6, en ajoutant, à la suite de la ligne 14, page 5, ce qui suit:

«(2) L'agence est habilitée à demander au gouverneur en conseil les directives en matière de politique qu'elle juge nécessaires.»

En deux mots, mon parti estime qu'Investissement Canada doit être en mesure de faire appel au cabinet tout entier, et non rester sous la dépendance absolue du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

L'article 7 du projet de loi prévoit que le gouverneur en conseil nomme à titre amovible le président de l'agence. L'article 9 ajoute que le personnel nécessaire à l'exécution des travaux de l'agence est nommé conformément à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Le président va être nommé par le gouverneur en conseil. Nous espérons que la présidence ne sera pas simplement une récompense politique donnée à quelque fidèle du parti conservateur.

Nous invitons le gouvernement à exécuter la promesse qu'il avait faite de créer un comité de la Chambre formé de députés de tous les partis pour contrôler les nominations aux postes de cadres supérieurs, comme celui-ci, afin qu'il y ait à la présidence d'Investissement Canada quelqu'un qui ait un esprit indépendant, qui voie les choses de haut et qui comprenne les tenants et les aboutissants d'Investissement Canada, spécialement les investissements effectués par des non-Canadiens en beaucoup de domaines. Parmi les domaines particulièrement sensibles, il y a la culture, l'énergie et la mise en valeur des ressources naturelles.

Nous estimons qu'il est nécessaire de nommer quelqu'un qui dispose d'une certaine indépendance d'esprit en même temps que d'un vaste potentiel qui lui permette de saisir les tenants et les aboutissants de ces nombreux domaines. La personne choisie doit être en mesure de recevoir des conseils du personnel de l'agence, parce que beaucoup de préoccupations vont sortir du domaine d'activité du ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Même s'il y a 40 ministres, déjà beaucoup trop de pouvoirs sont confiés au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Beaucoup de ministres, par exemple le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew), n'ont pas de ministère en propre et nous estimons que s'il faut avoir 40 ministres, ils devraient tous alors détenir des pouvoirs véritables. C'est pour cette raison que notre motion nº 20 accorde à Investissement Canada la possibilité d'en appeler au cabinet tout entier.

Le projet de loi C-15 va augmenter dangereusement les pouvoirs du ministre de l'Expansion industrielle régionale. Nous avons déjà vu que l'opinion de ce ministre n'est pas nécessairement celle de ses collègues du cabinet. C'est ainsi par exemple qu'il ne voulait absolument pas que l'on fasse quoi

que ce soit dans le dossier Domtar, mais certains de ses collègues du cabinet, plus proches de la situation et mieux sensibilisés, ont vu qu'une intervention du gouvernement s'imposait. Grâce à Dieu, leur opinion a prévalu sur celle du ministre.

Notre motion nº 20 prévoit tout simplement que l'agence pourra s'adresser directement au cabinet. Cela est d'autant plus important quand il s'agit d'investissements non canadiens dans des domaines comme la culture ou l'énergie. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) est des nôtres ce matin. Il m'intéresserait de savoir ce qu'il pense de cet amendement. Verrait-il d'un bon œil que le ministre de l'Expansion industrielle régionale soit investi de pleins pouvoirs en ce qui concerne les investissements dans les conserveries de poisson et l'aquiculture? Approuve-t-il que les investissements dans le domaine qui relève de sa compétence soient laissés à l'entière discrétion de quelqu'un qui n'y connaît rien, le ministre de l'Expansion industrielle régionale?

• (1130)

Nous voulons que l'agence soit plus indépendante et que dans les cas vraiment difficiles, elle puisse s'adresser au cabinet. Si le gouvernement accepte notre proposition et nomme une personne qui fait preuve d'indépendance d'esprit, s'il respecte sa promesse et charge un comité où tous les partis seront représentés de sanctionner les nominations à ces hautes fonctions, alors nous ne verrons pas s'installer dans ce poste un autre fidèle du parti, en récompense de services rendus, mais quelqu'un qui prendra vraiment à cœur les questions qu'il ou elle voudra soumettre au comité. Je demande instamment aux députés d'appuyer la motion nº 20.

La motion nº 19 que propose le député de Winnipeg-Fort Garry énonce les pouvoirs du ministre que l'agence est censée l'aider à exercer. Voici les termes de la motion qui charge l'agence d'assister le . . .

. . . ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus par la présente loi, d'obtenir des avis et des examens d'investissements par des non-Canadiens en vertu de la présente loi, et de fournir aux autres ministères et organismes fédéraux concernés des renseignements sur les moyens de stimuler les investissements des Canadiens au Canada.

Ce sont des pouvoirs très importants, monsieur le Président. Nous croyons qu'ils devraient être précisés dans la disposition concernant les attributions de l'agence.

Investissement Canada devrait être informée des avis d'investissements. L'agence devrait pouvoir examiner les investissements pour voir s'ils servent vraiment au mieux les intérêts de tous les Canadiens. Elle devrait pouvoir entreprendre des études. L'Agence d'examen de l'investissement étranger est abolie, mais il doit subsister un élément de surveillance, n'en déplaise aux députés de la majorité. Quelqu'un doit quand même veiller à ce que les investissements apportent des avantages au Canada. Quelqu'un devrait coordonner l'information et faire en sorte que les autres ministères et organismes gouvernementaux assument leur part de responsabilité. Cette motion s'allie très bien à notre motion nº 20 qui donnerait à l'agence directement accès au cabinet. Il faudrait qu'elle soit en contact avec les autres ministères fédéraux et qu'elle puisse les convoquer afin de coordonner les investissements et les rendre le plus avantageux possible pour tous les Canadiens.

Notre but est de renforcer Investissement Canada afin qu'elle réponde aux véritables aspirations de tous les Canadiens. Le projet de loi laisse à désirer. Nous n'en sommes pas satisfaits. Nous voudrions en améliorer certaines parties importantes et donner plus de muscle à Investissement Canada en lui donnant accès au cabinet et en précisant les pouvoirs qu'elle est censée aider le ministre à exercer. Nous ne voulons pas que le ministre ait carte blanche dans l'application de sa politique de la porte ouverte. Nous voulons qu'il subsiste un pouvoir de surveillance, qu'Investissement Canada ait le choix de s'adresser au cabinet dans les cas difficiles et qu'elle ne soit pas entièrement sous la férule du ministre de l'Expansion industrielle régionale.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais formuler brièvement quelques observations sur ce qui se passe aujourd'hui dans le cas des motions nºs 19 et 20. Après avoir écouté à nouveau le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) et le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), il est manifeste que nos vis-à-vis n'ont plus rien à dire sur ce projet de loi. Ils ne font que se répéter. J'admets qu'à l'occasion ces deux députés ont de bonnes idées et contribuent utilement au débat. A l'heure actuelle, cependant, ils sont à court d'idées. Ce qui se passe aujourd'hui se produit souvent à l'étape du rapport lorsqu'il y a une grande divergence d'opinion entre les partis représentés à la Chambre des communes au sujet d'un projet de loi.

On a présenté un certain nombre de motions tendant non pas à ajouter ou à retrancher quoi que ce soit, mais simplement à prolonger le débat. Les motions dont nous sommes saisis sont superficielles. Elles sont dénuées de sens et absurdes.

M. Gauthier: Ce sont des inepties.

M. Nickerson: L'opposition profite de l'occasion pour retarder les choses. Je n'y vois pas d'objection. J'ai passé une bonne partie de ma vie de ce côté-là de la Chambre et je suis heureux de ne plus y être. Je suis ravi de siéger de ce côté-ci. Cependant, nous devrons envisager à l'avenir de modifier le Règlement de la Chambre des communes en ce qui concerne l'étape du rapport.

M. Gauthier: Parlez de la motion.

M. Nickerson: Face à un projet de loi de cette nature, l'opposition se sent obligée d'inscrire motion après motion au *Feuilleton* et d'en débattre à satiété, ce qui force le gouvernement à avoir recours à l'attribution de temps. Nous ne souhaitons pas prendre cette mesure. Nous avons été extrêmement tolérants jusqu'à maintenant. Nous n'imposerons pas la clôture tant que les députés de l'opposition sauront se conduire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nickerson: . . . et auront la bonté de permettre que cette mesure soit adoptée dans un délai raisonnable. Je leur demande de ne pas nous forcer à appliquer la clôture. Selon moi, le Règlement permet, dans une certaine mesure, à l'opposition de retarder l'adoption d'un projet de loi. C'est là le seul véritable pouvoir que l'opposition a, mais, en même temps, elle ne doit pas forcer le gouvernement à avoir recours à l'attribution de temps dans le cas de pratiquement tous les projets de loi lorsqu'il y a une grande divergence d'opinions entre les deux côtés de la Chambre.

En ce qui a trait à la motion nº 20, c'est l'une des motions les plus curieuses que j'ai jamais vues. Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) qui l'a présentée devrait retourner à la faculté de droit et suivre un cours pour apprendre à rédiger des mesures législatives, car cette motion est insensée. Elle entend donner à l'agence le pouvoir de demander des directives en matière de politique. Tout le monde a ce pouvoir. Je peux demander des directives en matière de politique. Il est inutile d'inclure ce pouvoir dans la loi.

Si on veut vraiment examiner ce qu'on fait dire à la motion et la rédiger d'une façon appropriée, il faudra tout simplement inverser la phrase. On dira alors dans le projet de loi que le gouverneur en conseil doit avoir le pouvoir de donner des directives en matière de politique à l'agence. Or, si le projet de loi prévoyait cela, pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, les cris d'indignation de nos vis-à-vis? Le gouverneur en conseil, à toutes fins pratiques, c'est le cabinet, et on nous reprocherait alors d'avoir créé une agence qui est censée prendre des décisions de façon assez objective alors qu'une bande de politiciens, le cabinet, a le pouvoir d'annuler ces décisions. C'est ce qu'on dit, en réalité, dans la motion. Si l'on rédigeait cette motion dans la langue juridique appropriée, je suis persuadé que nos vis-à-vis, surtout les néo-démocrates, seraient absolument contre ce qu'ils essaient de proposer ici. Cela n'a absolument aucun sens.

• (1140)

En ce qui a trait à la motion présentée par l'ancien ministre des Transports, elle est tout à fait superflue et redondante. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'article 5 du projet de loi. En vertu de l'article 6, l'agence doit conseiller et assister le ministre dans l'exercice des attributions qui lui sont dévolues. Or, ces attributions sont toutes énumérées déjà à l'article 5. On ne fait que les répéter à nouveau dans la motion nº 19. Cela est tout à fait inutile. Cette motion ne sert qu'à prolonger le débat. Nous ne pouvons absolument pas de ce côté-ci de la Chambre voter en faveur d'une mesure qui est aussi insensée et redondante que la motion nº 19. Tous ces pouvoirs sont déjà accordés; toutes les directives voulues sont données au ministre par la Chambre des communes, par le Parlement du Canada, à l'article 5.

En conclusion, je voudrais vous donner un exemple. Lorsque l'Agence d'examen de l'investissement étranger existait, c'était l'obstacle auquel se heurtaient tous les investisseurs en puissance. L'agence gouvernementale donnait l'impression de s'être donné pour objectif de décourager l'investissement au Canada. Elle refusait systématiquement, tous les projets qui lui étaient présentés. Son attitude était carrément négative.

Avec le projet de loi à l'étude, nous cherchons à faire précisément le contraire. Nous voulons créer un organisme positif qui sera une source de conseils et de connaissances spécialisée dans le domaine de l'investissement, tant par les Canadiens que par les étrangers, dans notre pays. Les investisseurs éventuels seront bien accueillis lorsqu'ils se présenteront à la nouvelle agence. Ils y apprendront que nous souhaitons les voir investir et créer des emplois au Canada, que nous souhaitons la présence d'entreprises rentables dans notre pays. La rentabilité de ces entreprises nous permettra de les imposer. Nous rejetons les vieux principes libéraux selon lesquels il faut dire non à tout. Nous éviterons de leur dire que nous ne souhaitons pas leur présence chez nous, que nous ne voulons pas de leurs entreprises chez nous, ou encore que les questions d'emploi et de bénéfices ne nous préoccupent pas.

Il y a deux ou trois ans, j'ai eu l'occasion de me rendre en Malaisie où il existe une agence semblable à certains égards à celle que nous nous proposons de créer en vertu de ce projet de loi. Après m'être entretenu avec des membres de cette agence, je me suis rendu compte de l'énorme différence qui existait entre leur organisme et le nôtre d'alors. C'était comme le jour et la nuit. Les mêmes problèmes politiques semblaient se poser dans les deux pays, en ce sens que la Malaisie craignait aussi une trop forte proportion de propriété étrangère et souhaitait accroître le degré de participation malaisienne dans les divers secteurs de l'activité économique du pays, ce à quoi nous aspirons avec ce projet de loi; mais l'attitude fondamentale était tout à fait différente. L'agence malaisienne avait pour principe de faciliter l'investissement étranger et de faire en sorte qu'il soit à l'avantage des deux parties. C'est là l'objectif que nous nous sommes proposés dans ce projet de loi.

J'espère que les partis d'opposition renonceront à retarder l'adoption de la mesure, qu'ils nous feront connaître leur point de vue, et qu'ils accepteront de voter, afin que nous puissions la faire entrer en vigueur dans les plus brefs délais et ainsi créer des emplois et des possibilités d'investissement au Canada.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole après le député de Western Arctic (M. Nickerson). Au sujet des propos tenus par le député qui traite les arguments des députés de l'opposition de stupides, j'aimerais lui dire que je n'ai jamais entendu un discours aussi stupide dans cette Chambre prononcé par un individu stupide.

Monsieur le Président, alors que les députés de l'opposition s'efforcent depuis le début de faire comprendre le raisonnement valable . . .

M. Lanthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de LaSalle (M. Lanthier) invoque le Règlement.

M. Lanthier: Monsieur le Président, est-il réellement parlementaire de tenir un tel langage? Je sais qu'il y a déjà eu un écart, mais je fais appel à votre expérience. Est-il parlementaire de tenir un tel langage ou d'interpeller les individus directement plutôt que de discuter de leurs arguments?

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) invoque le Règlement.

M. Malépart: Monsieur le Président, je devrais dire à l'honorable député de LaSalle (M. Lanthier) que c'est son collègue qui a traité les députés de l'opposition de stupides. A mon avis, il devrait écouter attentivement et ne pas faire de partisanerie politique.

M. le vice-président: Pour répondre au rappel au Règlement de l'honorable député de LaSalle, je signalerai à la Chambre que le mot employé par l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) est un mot parlementaire; cependant, il n'est pas convenable dans les circonstances.

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) a la parole.

M. Rossi: Monsieur le Président, je m'aperçois que nos gens du gouvernement s'amusent à retarder, comme d'habitude, lorsque nos collègues parlent à la Chambre pour que les 10 minutes s'écoulent et qu'ils ne puissent pas s'exprimer de la façon dont ils le veulent. Ce que j'exige, monsieur le Président, c'est que l'on remette au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) le temps qui lui est alloué pour compléter ses 10 minutes.

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) sur un rappel au Règlement.

M. Malépart: Monsieur le Président, puisqu'il s'agit d'un rappel au Règlement, je demanderais qu'on ne tienne pas compte du temps que j'utilise pour le rappel au Règlement.

Monsieur le Président, je suis d'accord sur la décision que vous avez rendue, le mot est parlementaire mais n'est pas convenable, mais je pense qu'il est convenable lorsqu'il est destiné à des individus qui le sont vraiment.

Alors, monsieur le Président, pour continuer sur le débat en ce qui concernait les propos du député qui blâmait les députés de l'opposition tant du parti libéral que du Nouveau parti démocratique d'apporter des amendements à un projet de loi, et les amendements que les députés de l'opposition ont apportés ont surtout pour but de protéger les emplois, je comprends que la protection de mon préopinant est à l'endroit des multinationales, des plus riches. Mais, à mon avis, dans cette Chambre chacun a le droit de s'exprimer et de défendre les clientèles et les citoyens qu'il veut. Si le député qui a parlé avant moi veut défendre seulement les riches, il en subira les conséquences. Mais, je pense que les députés de l'Opposition officielle et ceux du Nouveau parti démocratique sont ici pour défendre l'ensemble des citoyens quel que soit leur revenu, quelle que soit leur religion, monsieur le Président. L'amendement proposé par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et les amendements antérieurs que les conservateurs ont rejetés avaient pour but, effectivement, de s'assurer que l'ensemble des parlementaires soient informés et renseignés sur tous les investissements faits au Canada, non seulement par l'achat d'une entreprise étrangère d'une compagnie dans une de nos circonscriptions, mais ce qu'il fallait savoir c'est: est-ce que cette entreprise va garantir les emplois qui existent présentement? La plus belle preuve qu'on ne peut pas faire confiance au ministre responsable de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et à ce gouvernement, c'est que dès l'annonce du dépôt du projet de loi C-15, la première chose dont il fut question, c'est que Ottawa pourrait facilement se défaire de la Canadair. Pour le ministre de Bay Street, tout ce qui l'intéresse c'est de vendre la Canadair peu importe le prix, mais il se fout carrément des employés qui y travaillent. Il me semble que le député de Dollard (M. Weiner) devrait se réveiller là-dessus; la Canadair est dans sa circonscription. Le député de LaSalle au lieu de se demander si c'est parlementaire ou non devrait s'intéresser aux jobs qui touchent les gens de l'ouest de Montréal dans ce domaine-là.

C'est l'absence complète, monsieur le Président. Il va falloir que les députés progressistes conservateurs du Québec cessent d'écouter ceux qui les conseillent et leur disent: le premier ministre a toujours raison, les ministres ont raison, vous autres, vous êtes là pour applaudir ou vous promener d'une caméra à l'autre pour paraître devant la télévision quand il y a un orateur. C'est scandaleux. Durant la fin de semaine dans ma circonscription, il y a des gens qui disaient: mais le député de Duvernay (M. Della Noce), où est son siège, chaque fois qu'il y a un orateur, on le voit changer de place, est-ce qu'il a une chaise mobile celui-là? C'est la même chose pour le député de Témiscamingue (M. Desjardins). Le seul rôle que ces gens-là jouent, à part d'ouvrir des portes, c'est de s'asseoir d'un siège à l'autre pour paraître devant la caméra. Monsieur le Président, je pense qu'il serait important que les députés progressistes conservateurs écoutent . . .

M. Desjardins: J'invoque le Règlement. monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Témiscamingue sur un rappel au Règlement.

M. Desjardins: Monsieur le Président, j'aimerais beaucoup que le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) continue à parler sur l'amendement. A mon avis, il n'a pas à nous attaquer ici. Nous, nous avons reconnu . . . le Comité a reconnu 17 amendements à ce projet de loi-là, je pense que les Canadiens aimeraient que l'on travaille sur d'autres projets de loi qu'ils attendent. Il n'a pas à s'attaquer à nous. On aimerait vous écouter sur l'amendement même.

M. le vice-président: Je regrette d'informer le député que ce n'est malheureusement pas un rappel au Règlement. La parole est au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Malépart: Monsieur le Président, je vais être gentil à l'endroit du député. Il ne connaît pas le Règlement, mais je vais lui donner une chance, il va l'apprendre un jour. Avec le temps, ça va venir. Monsieur le Président, il va apprendre le Règlement la journée qu'il arrêtera de jouer le rôle de cameraman, d'aller s'asseoir lorsqu'un orateur . . . Qu'il suive son Règlement, qu'il se lève et défende des lois.

Monsieur le Président, si on regarde le choix et la priorité de ce gouvernement, je pense que l'ensemble de la population canadienne va comprendre la crainte des deux partis de l'opposition. Ce n'est pas un caprice d'un parti plus que d'un autre, mais c'est les deux partis de l'opposition qui proposent des amendements afin de garantir les emplois, assurer que les investisseurs canadiens continuent de fonctionner au Canada et que dans nos régions le développement continue de se faire dans toutes les régions du pays, et principalement dans celles du Québec.

Monsieur le Président, quand on regarde les manchettes des articles de journaux:

Renversement radical des priorités fédérales. L'aide aux régions réduite au profit des dépenses militaires.

Je pense que lorsque l'on voit les déclarations des ministres et les choix de ce gouvernement, la population canadienne est en mesure de s'inquiéter et ne peut pas laisser dans les mains d'un seul individu . . . mettons que je fasse confiance à ce ministre, je pense que tout le monde admettra ici qu'il ne sera pas le seul à tout vérifier, à tout surveiller. Ce sera mis dans les mains de fonctionnaires et de différentes personnes. Je pense que les personnes qui sont le mieux placées pour éclairer le ministre, ce sont les députés qui, normalement, doivent connaître leurs régions, leurs circonscriptions, que ce soit un député conservateur, que ce soit un député du NPD, que ce soit un député libéral, je pense qu'il est important que chaque député ait un rôle à jouer, parce que le premier rôle du député, c'est de défendre les intérêts des citoyens et citoyennes dans sa circonscription parce que ce sont eux autres qui nous ont élus.

Monsieur le Président, si on regarde antérieurement les décisions depuis le 4 septembre ou le 5 novembre, depuis le début de la session, si on regarde l'abolition des budgets par circonscription dans les programmes Été Canada, c'est une démonstration de non-confiance à l'endroit des députés, et la majorité sont des conservateurs. On a laissé dans les mains d'individus qui sont agents de projets, d'agents, qui d'une façon honnête et sincère vont essayer de bien faire leur travail, mais c'est impensable que ces gens-là connaissent aussi bien la responsabilité de leur circonscription et ce sont les députés élus qui sont redevables devant leurs citoyens si une mauvaise ou une bonne décision . . . Mais non, ce gouvernement-là, je ne sais pas s'il a eu des mauvaises expériences avec des députés conservateurs dans cette partie-là pour Canada au travail, tout de suite le ministre a enlevé le droit à ces députés, automatiquement aux députés libéraux, d'avoir un droit de regard et de participer avec les organismes du milieu, les industries du milieu, à développer leur secteur. Cela a été la première preuve de manque de confiance de l'un envers l'autre. C'est une bataille à l'intérieur de ce Cabinet de petits pouvoirs. Tout le monde sait, ce n'est pas un secret pour personne: le ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne) ne s'accorde pas avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). C'est la bataille entre les deux. Personne ne sait ce que l'autre fait. Chacun se garde. C'est pour cela . . . La plus belle preuve, monsieur le Président, . . . Le député de Mission-Port Moody (M. St. Germain) qui vient de parler. La plus belle preuve? Le président du caucus national a été nommé, il n'a pas été élu. Alors, cela démontre un manque de confiance . . .

M. le vice-président: A l'ordre! Je demanderais à l'honorable député de s'en tenir aux deux motions.

Des voix: Bravo!

M. Malépart: Monsieur le Président, je suis persuadé que vous êtes d'accord avec moi et lorsque vous vous êtes levé, cela démontrait vraiment que j'étais au cœur du sujet et que le problème est vraiment là et c'est pour cette raison que tous les amendements proposés, tant par le NPD que par le parti libéral, ont pour but d'assurer, d'avoir un respect à l'endroit des parlementaires. On demande à ce que l'ensemble des ministres soit informé d'un dossier. Il n'y a rien de plus normal que cela. Pourquoi est-ce qu'il y a des choses à cacher? Pourquoi vouloir empêcher l'information? Qu'y a-t-il à cacher? Y a-t-il quelqu'un qui veut «tripoter» quelque chose? C'est parce que l'attitude que les conservateurs ont face aux amendements, et si on regarde la formation des petits clubs à $100, on commence à avoir des doutes à l'effet qu'il y a un rapprochement de privilège, monsieur le Président. Monsieur le Président, je comprends la réaction des conservateurs parce que la vérité choque, cela je le sais. Alors, monsieur le Président, sinon pourquoi refuser les amendements proposés tant par le NPD que par les libéraux, si on n'a rien à cacher?

Avez-vous déjà vu un simple citoyen vouloir cacher quelque chose? Les gens sont ouverts, les Canadiens sont ouverts, et c'est surtout pour la protection des milliers d'emplois dans chacune de nos régions, monsieur le Président.

Alors, premièrement, je pense que si on revient à l'essence même de l'amendement présenté par mon collègue et des amendements présentés par le NPD, tous les buts et objectifs de ces amendements-là consistent à s'assurer que lorsque quelqu'un viendra investir, soit pour acheter une entreprise déjà existante au Canada, soit pour ouvrir de nouvelles entreprises, il n'y aura pas les pertes d'emplois que l'on a présentement. Deuxièmement, que l'entreprise s'engage à continuer le développement régional avec les organismes du milieu. Et, troisièmement, qu'une nouvelle entreprise ne vienne pas s'installer strictement pour faire de l'exportation à l'intérieur et faire fermer une entreprise dans un secteur donné qui fonctionne très bien, monsieur le Président.

On sait que le domaine du textile est un secteur fragile. Est-ce que demain on va laisser venir ici d'autres entreprises s'implanter alors que celles que l'on a présentement ont de la difficulté à survivre? C'est impensable! A mon avis, il serait important que les renseignements soient donnés, et une des personnes, la première qui devrait être au courant, c'est le député de la circonscription à moins que les nouveaux députés progressistes conservateurs se foutent complètement de leurs électeurs, qu'ils passent leur temps à voyager comme ils le font, qu'ils ne veulent rien savoir: qu'ils veulent profiter de la bonne vie. Mais je ne pense pas qu'ils soient comme ça, monsieur le Président. J'en connais qui sont honnêtes et sincères, qui veulent travailler et défendre leurs électeurs. Alors ces gens-là devraient nous appuyer dans les amendements, monsieur le Président.

Je vois que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. J'aurais tant de choses à dire pour les convaincre mais, malheureusement, ils ne veulent rien entendre.

M. le vice-président: L'honorable député de Richelieu (M. Plamondon) a la parole.

• (1150)

M. Louis Plamondon (Richelieu): Je voudrais simplement faire remarquer à mon honorable collègue que si, lui, il entend parler des progressistes conservateurs dans sa circonscription, moi, comme député progressiste conservateur, j'entends parler de certains députés libéraux et surtout de vous. Et on me dit que les progressistes conservateurs sont très intelligents. Ils travaillent sérieusement à leurs dossiers au lieu de venir crier comme le député libéral le fait présentement. Et ce n'est pas en criant, en gesticulant et en accusant les autres d'inertie qu'on aboutit à administrer un pays sainement. Et dans ce sens-là, moi, dans ma circonscription, au sujet des plaintes que je reçois, on me dit: Qu'est-ce qu'ils font? Et on fait toujours allusion à la fameuse déclaration de M. Mulroney qui disait: «Les bouffons du parti libéral ne sont pas tous partis».

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je voudrais reparler du projet de loi C-15 et des amendements proposés à l'article 6. La raison pour laquelle nous avons présenté la motion nº 20 est des plus manifestes. Nous estimons qu'il faudrait mettre une certaine distance entre le ministre et l'agence. Nous pensons qu'il ne faudrait pas laisser au ministre le pouvoir de prendre les décisions. Nous avons de bonnes raisons de craindre de lui confier un tel pouvoir. Voilà pourquoi nous avons proposé cette motion qui réduit dans la plus grande mesure possible le contrôle et le pouvoir que le projet de loi accorde au ministre.

Prenons la position adoptée par les conservateurs; je fais remarquer qu'il n'existe pas de grande différence entre l'actuelle position conservatrice et l'ancienne position libérale, bien que l'on défende farouchement ces jours-ci les aspects secondaires de cette position. Lors de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré qu'il relèguerait l'AEIE aux oubliettes et qu'il mettrait sur pied un nouveau système d'examen des investissements; l'idée nous avait paru intéressante à l'époque. Or nous découvrons que ce système n'est en réalité qu'un filet aux mailles fort larges qui laissent passer n'importe quoi.

• (1200)

Je voudrais vous citer quelques propos qu'a tenus le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Il a dit ceci:

> Regardons un peu l'investissement étranger. A l'heure actuelle, la condition est qu'il soit avantageux pour le Canada. D'après moi, monsieur le Président, presque chaque investissement effectué au Canada est avantageux. Il ne faut pas décourager les investisseurs . . . Dans le cadre de notre stratégie industrielle, il nous faut supprimer les obstacles à l'investissement étranger.
>
> Ce qu'il nous faut c'est une autre stratégie, monsieur le Président, une stratégie de non-ingérence dans les investissements étrangers.

Telle est la politique conservatrice en matière d'investissement. Je la déplore.

Au fil des ans, elle a passablement évolué. On dirait que le parti conservateur a revêtu le manteau de C. D. Howe, le manteau du continentalisme à outrance et que, pour cela, il ouvre les portes à l'investissement, surtout à l'investissement des États-Unis. Je me demande ce que penserait le très honorable John Diefenbaker de la politique de l'actuel gouvernement conservateur. Je me demande ce que dirait John A. Macdonald s'il assistait au débat et constatait que les conservateurs veulent supprimer l'AEIE et toutes restrictions à l'investissement étranger. Je peux imaginer ce que dirait M. Diefenbaker. Il ne cesserait de répéter qu'une telle politique fera du Canada le 51e État des États-Unis. Nous ne faisons pas confiance à une telle politique et nous croyons qu'il faut réduire les pouvoirs accordés au ministre aux termes de cette mesure.

La motion nº 19, qui modifie l'article 6, tend à favoriser la canadianisation ce dont on ne saurait que se féliciter. Notre parti, tout comme le parti ministériel, sait très bien que les investissements nets effectués au Canada depuis 25 ans se sont soldés par un déficit. Ce qui veut dire qu'il y a plus de fonds canadiens investis à l'étranger que de fonds étrangers investis au Canada. Depuis 25 ans, le Canada a exporté davantage d'argent au chapitre de la recherche et du développement, en bénéfices et en intérêts, qu'il n'en a reçu. Si le gouvernement est en faveur de la canadianisation, il devrait renverser la tendance des investissements. Il ne devrait pas accroître l'investissement étranger qui a un effet d'entraînement comme dans la théorie des dominos. Plus les entreprises étrangères accroissent leur emprise au Canada et font des bénéfices, plus elles chercheront à accroître la taille de leurs entreprises. Ces entreprises étrangères vont croître et envahir d'autres domaines. La canadianisation a progressé depuis quelques années, mais ce projet de loi va complètement renverser la vapeur. Le nationalisme canadien ne sera plus le moteur de l'essor de notre pays.

J'ai passé un certain nombre d'années au Nigeria. Ce pays fait partie du tiers monde. A l'époque, le gouvernement du Nigeria était ce que nous appellerions au Canada, un despote bienveillant; c'était un gouvernement militaire. Pourtant, le Nigeria a eu le courage de se rendre compte que s'il voulait progresser, il devait être propriétaire chez lui. Le gouvernement a instauré une politique de nigerianisation qui lui permettait d'acquérir aussi bien de petites que de grandes entreprises. C'est ce qu'il a fait même si certains disaient que ce n'était plus une démocratie. Les dirigeants ont eu le courage, la prévoyance et l'intelligence d'éliminer dans la mesure du possible toute mainmise étrangère sur les entreprises et les industries de leur pays.

Par exemple, selon la politique nigériane, toute entreprise valant moins de 400,000 naira, devait appartenir à des Nigérians et être exploitée par eux. Le Nigeria a donné deux ans aux sociétés pour trouver des acquéreurs nigérians. En cas d'échec, les entreprises étaient fermées et des Nigérians prenaient la place. Il en était de même pour les grandes entreprises. Le gouvernement a décrété qu'au bout d'un certain temps, une forte proportion des actionnaires devait être des Nigérians.

Le Canada est un pays beaucoup plus avancé et développé que le Nigeria, mais il est incapable de contrôler ses investissements. Notre gouvernement estime que plus il y a d'investissements étrangers mieux ça vaut. Plus le Canada se rapproche des États-Unis, et plus les États-Unis s'approprient le Canada, mieux ça vaut pour nous. L'idée que le Canada est en train de devenir le cinquante-et-unième État américain, mérite réflexion. Les amendements à l'étude constituent une première étape pour prendre conscience et peut-être mettre un frein à cette tendance.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je prends la parole sur la motion nº 9 présentée par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et c'est avec l'intention d'essayer de convaincre mes collègues de cette Chambre de l'importance de l'amendement en question.

Il s'agit, en effet, de suggérer au ministre deux choses. Premièrement, lui demander d'examiner attentivement la mainmise étrangère afin de s'assurer qu'il a tout fait ce qu'il était en son pouvoir de faire pour encourager d'autres compagnies canadiennes à s'intéresser à l'industrie qui fait l'objet peut-être d'un achat par des intérêts étrangers. Deuxièmement, d'exercer des pouvoirs qu'il a afin que, d'une part, il dise à ses collègues du Cabinet ce qui se passe dans son ministère et, d'autre part, qu'il reçoive de ces derniers l'information dont il a besoin afin de s'assurer que tout se fait dans l'ordre, que tout soit coordonné, que tous travaillent pour créer ce que l'on veut tous, c'est-à-dire des emplois et des investissements dans notre économie canadienne.

Monsieur le Président, je voudrais simplement revenir à l'amendement en question et sans lire *in extenso* ce qu'il y a, disons, dans les comptes rendus des débats au comité, dans les divers forums publics où on a demandé qu'un tel pouvoir soit accordé au ministre, je voudrais simplement faire le point sur la recommandation du président du Conseil des sciences, le Dr Stuart Smith, parce qu'il est venu devant le comité et a demandé au gouvernement d'examiner attentivement la suggestion suivante, à savoir que . . . Comme on le sait, il y a un seuil de 5 millions de dollars auquel le gouvernement porte une attention particulière et devra examiner toute mainmise étrangère sur des acquisitions canadiennes dépassant 5 millions. Par contre, il y a des compagnies, et j'en connais plusieurs . . . je regarde mon collègue du Lac-Saint-Jean (M. Côté), je regarde mes collègues de la région d'Ottawa-Carleton . . . il y a plusieurs villages, villes, endroits au Canada qui ont dans leurs communautés des industries qui ont moins de 5 millions de dollars d'actif et qui créent des «jobs» à ces endroits et qui pourraient faire l'objet d'une mainmise étrangère, qui pourraient faire l'objet d'un intérêt particulier d'une compagnie étrangère, que ce soit une scierie, que ce soit une papeterie, que ce soit simplement, si l'on veut, une industrie locale, sans aller au ridicule et dire: Bien ça pourrait être un magasin de souliers qui pourrait faire l'objet d'un achat . . . Non . . . Je ne parle pas de ça. Je parle des industries qui existent déjà et qui sont importantes dans une localité donnée.

Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est ceci: C'est que le gouvernement donne annuellement à des compagnies, à des industries et au secteur privé des octrois. Parfois, il est fort justifiable d'aider une compagnie. On va donner un octroi de $100,000, par exemple, à une compagnie.

Quand M. Smith a proposé l'amendement devant le Comité, il a dit: Toute compagnie qui reçoit dans cinq ans ou sur cinq ans une somme de $100,000 devrait faire l'objet d'un examen sérieux du ministre pour s'assurer qu'elle n'a pas vendu à profit cette compagnie à des intérêts étrangers et ainsi profité de l'octroi de $100,000.

Je pense que c'est sérieux, je pense que c'est nécessaire, je pense qu'il y a une coordination nécessaire qui doit se faire au niveau du ministère afin de s'assurer que les octrois que l'on donne aux compagnies profitent aux compagnies canadiennes et, par conséquent, aux travailleurs canadiens. C'est pour cela que je demande, d'une part, que le ministre fasse en sorte de s'assurer qu'il y a une compagnie canadienne qui serait peut-être intéressée à acheter la compagnie et qui pourrait continuer à créer ces emplois, à faire fonctionner l'usine ou la manufacture ou la scierie. D'autre part, je pense qu'il est important que le ministre sache ce que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) donne, par exemple, au développement ou à la recherche. Je pense qu'il est essentiel qu'il sache également que le ministre des Travaux publics (M. La Salle) subventionne telle ou telle compagnie ou tel ou tel organisme afin que, lui, puisse dire: avec mes collègues, on va coordonner cela, on va faire en sorte que tout le monde sache ce que la main gauche fait et ce que la main droite fait et que, d'une façon ou d'une autre, on puisse encourager les Canadiens à s'intéresser à l'activité économique de ce pays.

Donc la motion à laquelle nous portons notre attention vise deux objectifs, monsieur le Président. Premièrement, chercher à obtenir des avis et des examens d'investissement par des non-Canadiens et, deuxièmement, nous voulons un mécanisme qui fournirait aux autres ministères et organismes concernés des renseignements sur les moyens de stimuler les investissements des Canadiens au Canada.

• (1210)

[*Traduction*]

Ces examens sont très importants, monsieur le Président, en ce qui concerne tous les projets d'investissements étrangers dans les domaines hautement technologiques et de la recherche et du développement, y compris ceux qui sont subventionnés dans une proportion de $100,000 ou davantage par le gouvernement fédéral à titre d'encouragement pour demeurer opérationnels dans notre pays même.

Nous savons tous que la région d'Ottawa-Carleton est particulièrement active dans le domaine de la haute technologie, domaine qui a profité de subventions fédérales et provinciales. Ces subventions visaient à encourager cette industrie à s'établir dans la région d'Ottawa pour créer des emplois. Le président de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton a écrit dernièrement au premier ministre de l'Ontario en lui demandant d'investir davantage dans la région d'Ottawa-Carleton pour que l'industrie de la haute technologie puisse vraiment se donner de l'expansion et prospérer. Le ministre chargé du projet de loi que nous sommes en train d'étudier pourrait, à mon avis, se joindre non seulement à ses collègues du cabinet, mais également aux gouvernements provinciaux et aux municipalités pour que nous puissions effectivement profiter d'un programme de stimulants bien coordonné qui fonctionne harmonieusement, un programme susceptible de favoriser l'essor de ces industries.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais tout simplement citer, pour qu'elles soient consignées au compte rendu des Débats, les déclarations de M. Haydon dans la lettre qu'il a envoyée au gouvernement provincial. Il demande une activité économique plus grande pour la région d'Ottawa-Carleton, et il dit que Ottawa-Carleton, ayant contribué à la réputation internationale de l'Ontario en matière de haute technologie, exige maintenant une plus grande attention. Il parle en ces termes, et je lis un article publié le 27 avril 1985 dans le journal *Le Droit*:

les programmes suivants sont demandés du gouvernement provincial et on espère, avec la coopération du gouvernement fédéral, qu'ils pourront être mis en place:

Aide aux entreprises qui veulent investir dans la construction de laboratoires de recherches, prêts de recherche et développement, aide financière jusqu'à $100,000 . . .

Voyez-vous, il rejoint la recommandation du Dr Stuart Smith, président du Conseil des sciences.

Le président de la MROC demande, en outre, au gouvernement provincial de subventionner de nouvelles installations consacrées à la technologie aux universités de Carleton et d'Ottawa, et «d'augmenter de façon exponentielle l'aide à la recherche par le biais de l'Institut de recherche d'Ottawa-Carleton.»

Rappelant le rôle de la haute technologie . . .

Monsieur le Président, le président de la Municipalité régionale, M. Andrew Haydon continue en disant:

. . . la création d'emplois, M. Haydon soutient que de tels programmes «sélectifs» pour Ottawa-Carleton permettraient «de catalyser l'énergie nécessaire pour que les industries de haute technologie atteignent la masse critique» nécessaire pour s'implanter et faire face à la concurrence.

Voilà l'objet: créer des emplois et l'expansion de notre industrie de haute technologie dans la région d'Ottawa-Carleton. Je pense que c'est valable. Je me demande ce que les députés d'Ottawa-Carleton, à savoir d'Ottawa-Ouest (M. Daubney), d'Ottawa-Carleton (M. Turner), de Nepean-Carleton (M. Tupper) vont faire dans ce dossier? Je me demande s'ils vont s'intéresser, eux, et se lever à la Chambre et soutenir qu'en fait nous exigeons, nous demandons qu'il y ait une coordination qui se fasse des niveaux fédéral, provincial et municipal et, probablement, régional afin que les leaders, les chefs de file puissent avoir l'assurance que le gouvernement fédéral est en mesure de coopérer avec tous ces agents économiques et ainsi stimuler, créer des emplois et faire en sorte que le secteur de technologie de pointe puisse, en collaboration totale, développer une industrie viable, une industrie qui nous est essentielle, une industrie qui va créer des «jobs», une industrie qui pour nous, d'Ottawa-Carleton en tout cas, monsieur le Président, a été un apport important à l'économie locale.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je voudrais également participer aujourd'hui au débat sur les amendements proposés par mon parti et le parti libéral. Ces amendements tendent à renforcer le projet de loi et à le rendre au moins un peu plus acceptable pour les Canadiens. A mon avis, ce projet de loi en général est une mesure rétrograde.

Je sais que le gouvernement actuel, comme le gouvernement libéral qui l'a précédé, a accepté, sans aucun examen critique, l'idée que l'investissement étranger est une excellente chose. L'histoire de notre pays, monsieur le Président, a certes prouvé que ce n'est pas forcément toujours vrai. La simple logique, monsieur le Président, veut que celui qui investit dans une entreprise espère en retirer plus que sa mise et nous avons pu constater au fil des années des sorties considérables de capitaux, qui ne sont rien d'autre que les intérêts et les dividendes découlant des investissements étrangers faits au Canada par le passé. Les capitaux qui quittent le Canada sont plus élevés que ceux qui y arrivent.

En somme, nous creusons un trou et tentons d'attirer des capitaux étrangers pour le combler, mais ce faisant nous nous enfonçons davantage. A un moment donné, la somme que nous remettrons sera considérablement plus élevée que l'investissement étranger que nous aurons accueilli. Par conséquent, les députés néo-démocrates ont toujours estimé qu'il serait préférable de favoriser le droit de propriété des Canadiens et leur emprise sur notre économie. Malheureusement, le projet de loi à l'étude aujourd'hui va à l'encontre de ce principe.

Le premier amendement présenté par le parti néo-démocrate tente d'accroître le pouvoir du cabinet sur le ministre. Dans le projet de loi tel quel, le ministre et son agence seuls peuvent décider quelles acquisitions peuvent être autorisées. En d'autres termes, c'est le ministre qui décide s'il faut autoriser l'achat d'un organisme à caractère culturel, d'un centre de recherche ou d'une société énergétique par une agence étrangère.

• (1220)

Nous prétendons qu'il n'incombe pas uniquement au ministre qui détient ce portefeuille de prendre cette décision; le ministre des Communications (M. Masse), la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) et le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) devraient participer à la prise de décisions touchant leur propre domaine.

Nous estimons que le projet de loi dans sa version actuelle, accorde à l'agence et au ministre des pouvoirs trop étendus. Nous avons tenté d'être plus précis dans nos amendements, mais malheureusement ils ont été jugés irrecevables et tout ce qui reste est l'amendement actuellement à l'étude. Cet amendement a tout simplement pour objet de permettre au cabinet de donner à l'agence et au ministre une orientation générale en matière de politique.

L'amendement proposé par le parti libéral est également valable. Il vise à inciter l'agence à favoriser au maximum les investissements canadiens. Lorsque les députés ministériels nous ont expliqué cette mesure, ils ont dit pour la forme que les Canadiens devraient investir davantage dans les industries canadiennes. Et pourtant, nous avons constaté que presque rien n'est prévu dans le projet de loi pour obliger l'agence à prendre des mesures concrètes en vue de promouvoir les investissements par des Canadiens dans l'industrie canadienne.

Notre parti et le parti libéral ont essayé de proposer d'autres amendements plus précis visant à donner l'ordre à l'agence de favoriser les investissements canadiens, mais ces amendements ont été jugés irrecevables et il ne nous reste donc que ceux à l'étude aujourd'hui, dont l'objet est à la fois utile et important. A notre avis, le projet de loi devrait prévoir une disposition visant à charger l'agence d'inciter activement les Canadiens à investir dans leur pays.

Ces deux amendements vont améliorer le projet de loi. Ils donneront plus de responsabilité à l'ensemble du cabinet en établissant une politique en vertu de laquelle les organismes culturels et les sociétés à vocation scientifique ne pourront pas être rachetés sur la décision d'une seule personne, le ministre responsable; cette responsabilité incombera à l'ensemble du cabinet.

Nous estimons également que le projet de loi devrait donner des directives plus précises à l'agence pour favoriser les investissements par des Canadiens dans des industries canadiennes. Ce sont des amendements importants et j'espérais que les ministériels les jugeraient utiles et susceptibles d'améliorer le projet de loi. Au lieu de cela, nous avons entendu les rares ministériels à intervenir dans le cadre de ce débat nous accuser de tentative d'obstruction systématique. Cela me fait sourire d'entendre certains députés d'en face lancer cette accusation; il y a moins d'un an, certains d'entre eux se sont livrés à des tactiques qui devraient les faire rougir lorsqu'ils osent nous accuser de telles choses.

M. Nickerson: Nous avons mûri depuis lors.

M. de Jong: Il est surprenant d'entendre les députés ministériels prétendre qu'ils ont tout compris depuis qu'ils ont traversé l'allée centrale. C'est plutôt le contraire, à mon avis.

M. Blaikie: Ils ont régressé.

M. de Jong: Le gouvernement devrait faire davantage pour favoriser la collaboration des députés, de sorte que l'opposition n'ait pas besoin de recourir à des tactiques pour rejeter un projet de loi, ce qui est l'un des rares moyens à notre disposition pour l'obliger à accepter les modifications que nous proposons; le gouvernement doit également considérer les députés de l'opposition, ainsi que leurs amendements, comme des représentants en bonne et due forme de l'opinion canadienne qui ont de bons arguments à faire valoir, et il doit cesser de rejeter d'office tout ce que nous proposons simplement parce que les bureaucrates dans les coulisses et les quelques ministres puissants disent: non, c'est comme ça et pas autrement, et peu importe ce qu'ils en pensent en face; nous allons faire adopter cette mesure de force, quoi qu'il arrive.

M. Blaikie: Les conservateurs font simplement ce que leur dictent les bureaucrates.

M. de Jong: Si le gouvernement souhaitait favoriser une attitude de coopération à la Chambre, il devrait commencer à examiner sérieusement les idées que nous proposons. Prenons l'exemple des amendements que nous proposons aujourd'hui; ils visent à renforcer le projet de loi. Ils seront avantageux pour tous les Canadiens et le gouvernement devrait donc les examiner sérieusement et les appuyer lorsqu'ils seront mis aux voix.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il me semble, en regardant les amendements proposés, que l'on devrait désirer tout ce qui est susceptible d'améliorer les conditions et le mode de vie des Canadiens. Il faut utiliser un révélateur pour savoir si la mesure législative est conforme aux valeurs et aux principes fondamentaux qu'il nous incombe de promouvoir au nom de tous les Canadiens.

En ce qui concerne la définition du rôle et de la responsabilité du ministre, il devrait être heureux que les amendements disent, en un sens, que nous voulons lui éviter de porter seul cette charge, qu'il la partage avec d'autres membres du cabinet. Il doit partager la responsabilité d'orienter l'avenir du Canada, à une époque bien particulière de notre histoire et de celle du monde, où il décide d'accueillir à bras ouverts les investissements étrangers.

Nous participons à la concurrence mondiale, à un moment où le monde est dans une passe difficile. Je voudrais porter à l'attention du ministre, et surtout de ses collaborateurs, un article que j'ai lu récemment qui était intitulé: «Le Canada est à vendre, mais où sont les acheteurs?» L'auteur, Deborah McGregor, faisait remarquer que tous les pays en voie de développement sont prêts à l'impossible pour faciliter leur croissance économique et ils semblent accaparer la plus grosse part des quelque 550 milliards disponibles dans le monde pour l'investissement international. En fait, la prolifération des zones franches dans les pays en voie de développement, où les sociétés bénéficient d'avantages fiscaux et d'autres concessions pour produire des biens exportables, crée bien des soucis à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, car cela ajoute aux difficultés financières de ces pays. A côté de cela, nous pourrions dire que le Canada fait figure de boutique de luxe où les prix sont deux fois plus élevés que dans les boutiques voisines.

Si le ministre est sérieux lorsqu'il dit qu'il veut le bien des Canadiens et souhaite améliorer notre sort, il n'a pas la bonne méthode. S'il acceptait notre amendement, il partagerait les responsabilités avec le reste du cabinet au lieu d'être le seul à décider. Je ferais remarquer au ministre et aux députés gouvernementaux certaines réalités. Ils pensent qu'en changeant simplement le nom d'AEIE en Investissement Canada, nous aurons un afflux de dollars. Qu'ils regardent un peu ce qu'en disait le *Globe and Mail*.

Le premier ministre (M. Mulroney) et les conservateurs ont prétendu que l'AEIE et le PEN ont chassé l'investissement étranger. Ils ont essayé de le prouver en citant les chiffres de Statistique Canada sur l'investissement américain net au Canada. Comme il est bien difficile de réfuter les chiffres de Statistique Canada, je voudrais les leur présenter.

• (1230)

L'article continue:

Ces chiffres semblent en effet démontrer que les capitaux américains ont fuit le Canada en 1976, l'année qui a suivi la mise sur pied de l'AEIE, et en 1981-1983 après l'imposition du PEN.

Or, pris en eux-mêmes, ces chiffres nets sont trompeurs car ils se composent de deux éléments tout à fait distincts: les investissements américains directs et réels au Canada (appelés entrées brutes de capitaux par Statistique Canada); et le rachat de filiales américaines par des sociétés canadiennes (appelé sorties brutes de capitaux par Statistique Canada).

Lorsqu'on analyse ces éléments, le tableau diffère sensiblement de celui que brossait M. Mulroney. Car jusqu'en 1982, les entrées brutes de capitaux américains d'investissement direct au Canada n'ont pas cessé d'augmenter—malgré l'AEIE et malgré le PEN. Les entrées brutes ont oscillé entre un milliard et 1.4 milliard de dollars durant presque toute la décennie 1970 avant de monter en flèche durant les années 1980 et 1981.

L'AEIE et le PEN semblent bien toutefois avoir eu une importante incidence sur l'autre colonne de chiffres, soit les prétendues sorties brutes de capitaux du Canada vers les États-Unis, qui sont en fait le rachat des filiales américaines par des sociétés canadiennes.

Cette tendance au rapatriement, accélérée notamment par le PEN, a atteint un sommet en 1981. Cette année-là, sans moins de 6.9 milliards de dollars ont quitté le pays, surtout pour payer l'achat par des sociétés canadiennes d'entreprises énergétiques établies au Canada et appartenant à des intérêts américains.

Mais tandis que le PEN stimulait le rapatriement, il n'a pas semblé décourager les entrées brutes de capitaux américains d'investissement direct au Canada. Car elles aussi ont atteint un sommet en 1981, pour se chiffrer à 3.2 milliards de dollars. Les entrées brutes de ces capitaux n'ont commencé à diminuer sensiblement qu'en 1982 lorsque la récession mondiale s'est affirmée et que les prix des matières premières se sont mis à dégringoler.

Un simple changement d'appellation ne suffira pas à remédier aux problèmes du Canada. Je recommande vivement que l'on prenne cet amendement en très sérieuse considération. Si l'on examine les responsabilités que le ministre s'arroge aux termes de l'article 5, on constate qu'en fait, il ne rend nullement service au pays. Je lui suggérerais de réexaminer ce qu'il a entrepris de faire et ce que son comité permanent a décidé d'accepter. Il devrait réexaminer très attentivement la situation et considérer cet amendement avec ouverture d'esprit.

Tous les amendements devraient être passés au crible pour vérifier s'ils sont avantageux pour notre société. Si le ministre était tenu de partager ses dossiers avec Emploi Canada et avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), il serait en mesure de garantir le respect des objectifs du gouvernement touchant l'égalité en matière d'emploi lorsque des sociétés étrangères viennent acquérir nos entreprises.

Le ministre et le gouvernement ont lancé ce message de bienvenue. Ils invitent les grandes entreprises planétaires—ce qui me paraît être la nouvelle expression utilisée pour désigner les multinationales—à investir chez nous. Ils disent que nous sommes disposés à faire des affaires. Il faut leur rappeler que nous l'avons toujours été, mais à notre époque de concurrence plus farouche, les capitaux affluent là où ils peuvent se multiplier. Si l'on veut que ces capitaux soient productifs, le ministre devrait partager son pouvoir avec d'autres membres du cabinet, avec autant de ministres que possible.

Il faut reconnaître certaines réalités brutales. Ce n'est pas la façon de s'attaquer aux problèmes du chômage, surtout chez les jeunes, de l'enseignement et de la formation nécessaire, de nos personnes âgées, et de l'écologie et de la paix. Tels sont les problèmes auxquels il faut nous attaquer. Le ministre et ses collaborateurs peuvent certainement faire quelque chose à cet égard. Peut-être la mesure à l'étude pourrait-elle contribuer partiellement à les résoudre.

Je vous remercie, monsieur le Président. J'espère sincèrement qu'on aura fait attention non seulement à ce que j'ai dit mais aussi à la difficulté dont j'ai parlé et que les amendements seront adoptés.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires sur les amendements à l'article 6 du projet de loi C-15 qui ont été proposés. Cet article crée l'agence Investissement Canada, qui sera chargée de conseiller et d'assister le ministre dans l'exercice des attributions qui lui sont dévolues par la présente loi.

Les amendements à l'étude, que le gouvernement envisagera d'accepter, je l'espère du moins, visent à augmenter les pouvoirs de l'agence Investissement Canada par rapport au ministre qui a maintenant le droit de prendre les décisions finales. Ces amendements proposent qu'en cas d'ambiguïté ou d'incertitude, l'agence puisse demander directement au cabinet de prendre une décision. Monsieur le Président, il s'agit de mettre un peu de distance entre l'agence et le ministre, sans modifier son rôle consultatif. Ces amendements font partie d'une série d'amendements visant à renforcer l'agence proprement dite par rapport au ministre.

Je regrette que les médias attachent aussi peu d'importance à la nouvelle agence, à l'étude article par article du projet de loi à l'étape du rapport. Les amendements que nous avons débattus hier portaient sur le caractère intrinsèquement secret de la nouvelle agence, comme de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. La première série d'amendements que nous avons étudiée visait à faire indiquer dans l'objet du projet de loi que nous voulons que le gouvernement fédéral fasse preuve de discernement dans le choix des formes d'investissements qu'il juge bénéfiques. Tous ces amendements sont très utiles car ils signalent des différences fondamentales entre les partis de l'opposition et le gouvernement en matière d'investissement étranger.

Il ne s'agit pas d'un projet de loi ordinaire, monsieur le Président. Ce projet de loi représente un changement radical de la façon dont nous nous voyons en tant que pays et de la façon dont nous comprenons notre intégrité économique nationale. C'est pour cette raison qu'il faudrait faire bien plus attention aux arguments avancés des deux côtés de la Chambre. Le gouvernement présente une vision de l'avenir économique du Canada et de son intégrité qui est acceptée par bien des Canadiens. Je trouve regrettable que les médias ne suivent pas le débat.

La question de l'investissement étranger est absolument primordiale pour l'avenir d'un pays, quel qu'il soit, et pour la façon dont il se conçoit. Il y a quelques minutes à peine, je revenais d'une réunion avec M. Allan Boesak, d'Afrique du Sud, au cours de laquelle nous avons notamment eu l'occasion de parler de ceci: il prétend qu'un changement au niveau des investissements étrangers en Afrique du Sud aurait un effet bénéfique sur la lutte que mènent les noirs pour obtenir leur liberté et se débarrasser de l'apartheid. Je me rends compte que cette opinion n'est pas acceptée par bien des gens. C'est toutefois l'opinion du nombre croissant de personnes que la situation en Afrique du sud préoccupe.

• (1240)

Ils savent que, non seulement l'Afrique du Sud, mais le monde entier est assis sur une bombe à retardement qui finira par éclater si les pays comme le Canada n'exercent pas des pressions sur le gouvernement sud-africain pour l'amener à changer radicalement d'attitude et à éliminer l'apartheid.

Même si tout le monde ne partage pas ce point de vue, je soulève la question, car cela montre, comme on peut le voir également dans d'autres pays, que les décisions concernant les investissements étrangers influencent non seulement le marché, mais également l'avenir des pays où sont faits ces investissements.

La situation du Canada n'est évidemment pas comparable à celle de l'Afrique du Sud, mais cet exemple extrême démontre que l'investissement étranger n'est pas seulement de nature économique mais qu'il touche aussi les dimensions sociales, culturelles et écologiques des pays où sont faits les investissements. C'est pourquoi nous regrettons vivement l'approche de ce projet de loi à l'égard de l'investissement étranger.

Comme je l'ai dit à propos des amendements précédents qui ont été proposés par notre parti, nous voudrions que le gouvernement indique dans son projet de loi son désir d'exercer son jugement au lieu de partir du principe que tout l'investissement étranger était bénéfique. Nous voulons que le gouvernement comprenne, d'après l'expérience des autres pays et la nôtre, que tous les investissements ne sont pas bénéfiques et que toute la technologie ne l'est pas non plus. Le gouvernement nous empêche d'exercer ce jugement. Non seulement il rend la chose impossible, mais il affirme qu'il n'est pas souhaitable de le faire.

Les progressistes conservateurs disent souvent que nous sommes ouverts au commerce. Qu'est-ce que cela veut dire? Compte tenu de ce que le gouvernement a fait jusqu'ici et de la teneur de cette mesure, cela veut dire, selon moi, qu'il s'agit d'envoyer des signaux encourageants aux investisseurs. Malheureusement, le gouvernement manifeste son attitude envers les travailleurs et les relations syndicales patronales en retardant la modification de la partie IV du Code du travail. En ce qui concerne l'environnement, il a annulé les programmes de recherche et de contrôle pour faire comprendre à ceux qui désirent investir chez nous qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent de notre environnement sans que le gouvernement n'intervienne. En ce qui concerne les programmes sociaux, le gouvernement leur fait comprendre qu'il est plus disposé à s'attaquer à l'universalité qu'à réformer le régime fiscal et à percevoir des recettes qui l'aideraient à combler le déficit sans qu'il soit nécessaire de s'attaquer aux programmes sociaux.

Même si le gouvernement semble avoir commis une série d'erreurs dans ces domaines, tous ces actes forment néanmoins un tout cohérent. Les autres mesures prises par le gouvernement s'inscrivaient dans une politique, mais ce projet de loi est la mesure législative qui correspond le mieux à sa stratégie globale. Par conséquent, il est capital que les Canadiens suivent de prêt ce débat fondamental quant à la place que nous devons occuper dans la communauté économique.

Selon notre parti, nous aurions tort de capituler et de livrer une concurrence acharnée aux autres pays suivant la tendance internationale. Nous devrions résister à cette tendance et aspirer à un nouvel ordre économique international dans lequel les pays n'auront pas à rivaliser d'obséquiosité vis-à-vis des investisseurs pour obtenir des emplois.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, les amendements que nous débattons aujourd'hui se rapportent au pouvoir du ministre responsable de l'administration de cette future agence d'Investissement Canada.

Notre amendement veut élargir le champ d'action afin que les différents ministères et agences puissent avoir de l'information pour leur donner des moyens pour stimuler les investissements canadiens au Canada.

Le premier souci de ce gouvernement, c'est d'ouvrir la porte aux investisseurs étrangers pour venir investir au Canada. Son premier geste comme gouvernement a été de présenter une loi pour faciliter la prise de contrôle des marchés canadiens en leur permettant de venir investir chez nous, sans leur poser de questions sur leurs intentions, ni sur leurs plans d'action.

Bien sûr que nous devons encourager les placements étrangers au Canada. Nous ne refusons pas des capitaux, à condition que pendant qu'ils exploitent nos marchés et nos ressources, ils contribuent au développement socio-culturel et économique du pays.

Est-ce que l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) serait prêt à accepter des gens chez lui, pour vivre dans sa maison sans savoir d'où ils viennent, ce qu'ils font et ce qu'ils ont l'intention de faire?

Étant donné qu'il doit partager sa maison avec ces gens, est-ce qu'il ne s'assurerait pas que ce partage sera bénéfique pour lui et que ses cohabitants, participent à l'amélioration de sa propriété et non à sa détérioration?

Je suis sûr que l'honorable ministre, avant de partager sa maison avec des étrangers aurait consulté les membres de sa famille. Et s'il décidait que pour lui, c'est avantageux de cohabiter avec quelqu'un d'autre, il s'informerait auprès de ses amis, parents et connaissances afin de trouver un cohabitant local au lieu d'un étranger.

Est-ce que le ministre, avant de se préoccuper des investisseurs étrangers, s'est préoccupé des investisseurs canadiens? Quel projet de loi encourageant l'investissement canadien avons-nous reçu en huit mois de gouvernement progressiste conservateur? Aucun, monsieur le Président! Au contraire, le gouvernement progressiste conservateur pour décourager l'investissement canadien a augmenté la taxe de vente, le prix de l'essence et le taux des primes d'assurance-chômage, mesures qui augmentent les coûts directs aux entreprises. Ce sont là les premiers gestes du gouvernement progressiste conservateur pour décourager les investisseurs canadiens. Et voilà que maintenant ils nous proposent une nouvelle loi qui s'appelle «Investissement Canada», non pas pour les investisseurs canadiens, mais pour les investisseurs étrangers, pour leur donner tout le champ libre pour réduire l'esprit d'entrepreneurship qui s'était créé chez nos jeunes, nos jeunes qui étaient assurés avec l'AEIE que leurs efforts étaient protégés. Car même si on encourageait les capitaux étrangers, nous nous assurerions que le tout était sous contrôle canadien et que l'entreprise canadienne était protégée.

Monsieur le Président, nos statistiques nous disent que les Canadiens réalisent deux fois plus d'économies que nos amis du Sud. Donc, si on a assez d'argent chez nous, pourquoi n'encourageons-nous pas les nôtres à investir dans nos entreprises?

Nous tous, nous savons que nos petites entreprises créent la majorité de nos emplois, mais pourquoi n'encourageons-nous pas les Canadiens à investir dans nos petites entreprises afin de créer les centaines de milliers d'emplois dont on a besoin pour nos jeunes?

Bien sûr que les investisseurs étrangers ne vont pas créer des petites entreprises chez nous. On sait très bien que les grandes entreprises fonctionnent par robotique et le nombre d'emplois qu'elles génèrent est tellement minime que ça ne vaut pas la peine de leur ouvrir les portes si largement et de mettre en danger l'avenir de nos petites entreprises et les 80 p. 100 de nos emplois.

Monsieur le Président, ce gouvernement ne comprend pas l'importance de la petite entreprise. Son ministre l'a démontré lors de ses amendements à la Loi sur les prêts à la petite entreprise. Cette loi qui, dans le passé, a permis à des milliers de Canadiens de partir leurs propres entreprises, ce gouvernement l'a, dans un de ses premiers gestes, modifiée pour la rendre moins accessible aux entrepreneurs et, encore une fois, pour décourager les investissements canadiens et le développement d'un grand nombre de petites entreprises.

Et que dire du cas de la Domtar? Encore là, monsieur le Président, le gouvernement a failli d'encourager l'investissement canadien. L'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale a catégoriquement dit non sans étudier tous les avantages qu'un tel projet apporterait à l'économie canadienne et québécoise. Le ministre a préféré faire affaires avec nos voisins au lieu d'encourager les nôtres.

Combien d'autres projets canadiens ont été avortés à cause de l'incompétence de ce gouvernement? Combien d'emplois avons-nous perdus à cause de l'ineptie du gouvernement conservateur qui encourage l'investissement étranger aux dépens de l'investissement canadien?

Monsieur le Président, encore ce matin, dans le journal *Le Devoir*, *Le Devoir économique*, cahier 2, on peut lire et je cite:

Ottawa accorde trop d'importance aux investissements étrangers au pays . . .

Et avec votre permission, je vais citer certains paragraphes:

Le délégué général précise qu'il ne veut pas partir en guerre contre le gouvernement fédéral. Même au plus fort de la crise constitutionnelle, l'ambassade canadienne a toujours apporté sa collaboration, sur les questions économiques . . . Sa préoccupation est néanmoins légitime, à son avis, du fait surtout que l'intérêt du gouvernement fédéral pour la promotion des investissements étrangers est nouveau.

En fait, cet intérêt est aussi nouveau que l'élection du premier ministre Brian Mulroney qui, aussitôt élu, a annoncé l'abolition de l'Agence de tamisage des investissements étrangers (FIRA). En visite officielle en Angleterre, il en a même fait le thème principal de son voyage.

Voilà, monsieur le Président, que, en janvier, notre premier ministre a vendu le Canada aux États-Unis et que, maintenant, il s'apprête à le vendre en Europe. Voilà le souci qu'a ce gouvernement pour nos investisseurs canadiens et nos petites entreprises de qui dépend la création de la majorité de nos emplois.

• (1250)

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui non pas pour faire un discours, mais plutôt pour parler des deux motions très importantes que nous étudions. L'une a été soumise par le caucus libéral et l'autre par celui du Nouveau parti démocratique. D'une certaine manière, toutes deux visent un même but.

Je voudrais tout d'abord faire quelques observations au sujet de la motion nº 20. Le but de cet amendement est d'accroître les pouvoirs d'Investissement Canada vis-à-vis du ministre qui doit prendre les décisions en dernier ressort. En vertu de cet amendement, quand l'exercice du mandat de la société comporte certaines ambiguïtés ou incertitudes, celle-ci pourrait demander directement au cabinet de prendre une décision. Le but de la motion est de maintenir une certaine distance entre l'agence et le ministre, sans modifier le caractère consultatif de l'organisme.

Cet amendement a été proposé après que le Nouveau parti démocratique eut répété maintes fois que, globalement, le projet de loi ne défendait pas au mieux les intérêts du Canada. Par cette motion, nous voulons donc améliorer un projet de loi mal conçu. Je suis sûr, monsieur le Président, que vous vous demandez ce que je veux dire en parlant d'un projet de loi mal conçu. Eh bien, monsieur le Président, je poserai simplement la question suivante à tous les députés par votre intermédiaire: Voulons-nous au Canada des investissements étrangers qui n'apportent aucun avantage substantiel aux Canadiens? C'est la question fondamentale. Pourquoi devrions-nous attirer des capitaux étrangers, et permettre par la même occasion à des étrangers de contrôler notre économie, sans nous assurer que c'est dans l'intérêt du Canada et des Canadiens?

En tant que parlementaires responsables, nous ne devons pas nous leurrer en pensant que n'importe quelle activité économique ou technologie est bonne pour le pays. Je n'aurais pas besoin d'aller chercher bien loin pour vous donner une longue liste de sociétés étrangères ou canadiennes dont les activités, dans notre pays, sont allées à l'encontre des intérêts du Canada de plusieurs manières. Je pense notamment à certaines sociétés pétrochimiques, au canal Love et aux pluies acides qui tombent sur la région où nous sommes. Ce matin, j'ai jeté un coup d'œil à ma terrasse que j'ai peinte l'automne dernier, et j'ai constaté qu'il me faudrait la repeindre cette année à cause des dégâts causés par les pluies acides qui tombent continuellement du ciel sous forme de pluie ou de neige.

Je vois que le député de Western Arctic (M. Nickerson) se trouve à la Chambre. Il y a environ 18 mois, il s'en souvient certainement, l'édifice dans lequel nous sommes a suscité des inquiétudes parce que les pluies acides en avaient rongé certaines parties et les avaient fait tomber. Ce phénomène est dû aux activités de sociétés comme l'Inco, de compagnies tant publiques que privées qui n'ont pas toujours agi dans l'intérêt du pays malgré les nombreuses tentatives de réglementation du gouvernement. Nous ne prétendons rien de plus. Nous ne sommes pas assez naïfs pour croire que toute activité économique est bonne en elle-même, que ce qui est bon pour la Banque de Montréal ou pour l'Inco est bon pour tout le monde. C'est cette hypothèse que nous contestons en faisant remarquer que, d'après les propres études de la Chambre des communes, les compagnies étrangères établies au Canada s'approvisionnement beaucoup plus dans leur pays d'origine qu'auprès de fournisseurs canadiens.

Autrement dit, si une société étrangère crée une filiale au Canada, celle-ci se procurera des biens et des services auprès de la maison mère plutôt qu'en les achetant à une entreprise canadienne située dans la même ville ou à l'autre bout de la province ou du pays. C'est facile à comprendre. L'argent reste ainsi dans la famille, mais ce n'est pas nécessairement dans l'intérêt des entreprises canadiennes, grandes ou petites.

Les filiales essaient d'éviter d'entrer en concurrence avec la maison mère. Cela aussi est parfaitement compréhensible. La filiale canadienne d'une société américaine ne voudra pas concurrencer la compagnie mère sur les marchés internationaux. C'est bien normal. Les filiales de ce genre sont là pour vendre leurs produits sur notre petit marché, et pas ailleurs. On ne leur demande pas de vendre davantage de bois de construction ou de produits finis à l'étranger. Ce n'est pas pour cette raison que ces entreprises ont été implantées au Canada. Par conséquent, les limites imposées aux activités des sociétés étrangères établies au Canada font que ces entreprises ne sont pas là pour se développer dans l'intérêt de l'économie canadienne, des fournisseurs canadiens ou des exportateurs canadiens.

Je pourrais donner de nombreux exemples, monsieur le Président. Néanmoins, je terminerai mes remarques en citant un passage du rapport du groupe de travail du parti conservateur sur la technologie de pointe. Voici ce que nous pouvons lire dans le rapport:

> Selon des statistiques récentes, les filiales canadiennes de sociétés étrangères font en général moins de recherche et de développement que les entreprises canadiennes de même importance.

J'aurai peut-être l'occasion de revenir sur cet aspect cet après-midi.

M. le Président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PÊCHEURS TERRE-NEUVIENS—L'EXPIRATION DES PRESTATIONS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, encore une fois cette année, la glace bloque l'entrée de nombreuses baies de l'île de Terre-Neuve et le long de la côte du Labrador. Comme les années précédentes, les pêcheurs, et notamment les pêcheurs côtiers, ont de grandes difficultés à sortir leurs bateaux de pêche et à reprendre leur activité. C'est déjà arrivé et ça recommence.

Article 21 du Règlement

Les pêcheurs n'ont plus droit aux prestations de l'assurance-chômage après le 15 mai. Ils n'ont donc aucun revenu à partir de ce moment-là. Cet état de choses persiste depuis longtemps et on n'a rien fait pour y remédier. J'exhorte le gouvernement a régler le problème en modifiant le règlement de façon à ce que les pêcheurs soient considérés sur le même pied que les autres travailleurs et soient admissibles aux prestations d'assurance-chômage jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre le travail.

A défaut de cela, j'exhorte le gouvernement à prendre les mêmes dispositions que par le passé, à savoir, à effectuer un paiement à titre gracieux, un versement spécial, aux pêcheurs qui seront sans revenu après le 15 mai, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille jusqu'à la fonte des glaces; ils pourront alors recommencer à pêcher.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÉTATS-UNIS—L'IMPOSITION D'UN EMBARGO COMMERCIAL CONTRE LE NICARAGUA

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, les Canadiens ont appris hier, avec soulagement, que nous ne nous rallierons pas à l'embargo américain contre le Nicaragua.

Le fait que le président Reagan n'ait ni consulté ni même informé le gouvernement canadien devrait nous rappeler qu'il est bien difficile d'être le meilleur ami d'un paranoïaque. Les tactiques de brute du président Reagan ne reflètent même pas l'opinion de la majorité des Américains, comme en témoigne la défaite cinglante, à la Chambre des représentants, de son programme de 14 millions pour aider les rebelles de droite. La diplomatie à la cowboy du président Reagan pose un grave danger, non seulement pour la fragile économie du Nicaragua, mais également pour la fragile stabilité mondiale et pour la paix.

Le Canada a la responsabilité de dire au président Reagan que nous n'appuyons pas son objectif insensé de vouloir renverser le gouvernement du Nicaragua. Nous devrions, au contraire, accroître notre aide à ce pays et prendre des mesures immédiates pour élargir notre commerce. Disons clairement aux Nicaraguayens que nous sommes prêts à commercer.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

LE CHOIX DE GRANDE PRAIRIE COMME CAPITALE FORESTIÈRE DE L'ALBERTA

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je rappelle à mes collègues que la semaine prochaine est la Semaine nationale de la forêt qui sera l'occasion de nombreuses célébrations partout au Canada. Les festivités permettront aux Canadiens de mieux comprendre cette ressource et les avantages que nous en retirons. Il est temps que nos concitoyens en apprécient toute la valeur en se renseignant davantage sur nos forêts.

Article 21 du Règlement

Je suis particulièrement fier de la ville de Grande Prairie, dans ma circonscription, qui a été choisie cette année comme capitale forestière de l'Alberta. Je m'y rendrai en fin de semaine avec le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) qui présidera aux manifestations organisées dans ma circonscription et dans d'autres localités de la Saskatchewan et de l'Alberta. La forêt est une ressource essentielle dans ces localités. Elle leur procure des avantages économiques, récréatifs et écologiques.

Cette ressource est une bénédiction pour notre pays depuis des siècles. Mais nous nous sommes rendu compte dernièrement combien il était important de la conserver en la gérant sainement, c'est-à-dire en reboisant nos forêts, en les protégeant contre les insectes, les maladies et les incendies grâce à des techniques forestières améliorées.

Pour souligner ces activités, le ministre d'État aux Forêts et le Service des forêts remettront aux députés et aux journalistes parlementaires de jeunes plants d'épinette améliorés du point de vue génétique. Nous avons donc l'occasion, en entourant de soins cette ressource fragile, de montrer que nous nous intéressons à nos forêts et que nous prenons des mesures pour les conserver.

En terminant, je demande instamment aux députés des Communes d'encourager les activités qui marqueront la Semaine nationale de la forêt dans leur localité respective.

* * *

[*Français*]

LES FORÊTS

L'ENTENTE AUXILIAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER AVEC LE QUÉBEC

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, le 30 avril dernier, l'entente auxiliaire entre le Canada et le Québec sur le développement forestier a été signée. De par cette entente les deux gouvernements vont favoriser l'aménagement forestier afin d'augmenter la disponibilité de cette matière première, de favoriser la mise en place d'infrastructures de pépinières et, bien sûr, la recherche. Il s'agit là d'une entente de 300 millions reportés sur les cinq prochaines années.

Vous savez, monsieur le Président, trop longtemps nous avons cru que nos ressources naturelles étaient inépuisables. Trop longtemps nous avons exploité nos forêts sans véritable politique dans ce domaine. Cette entente est le reflet d'un gouvernement responsable. Et croyez-moi la circonscription de Champlain saura en tirer un bénéfice plus qu'appréciable.

Monsieur le Président, au Québec le secteur forestier est l'un des principaux générateurs d'emplois. Et depuis 1970, le nombre d'emplois n'a cessé de décroître. Il est passé de 14,815 en 1970 à 8,994 en 1982, et cela seulement dans le secteur de l'exploitation.

En terminant, je suis fier de dire qu'aujourd'hui nous avons une politique forestière et cela représente des emplois. Et c'est une police d'assurance sur cette richesse nationale, car notre gouvernement veut protéger l'héritage que nous laisserons à nos jeunes.

Une voix: C'est vrai!

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PÊCHEURS TERRE-NEUVIENS—L'EXPIRATION DES PRESTATIONS

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'appuie la déclaration du député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey). En effet, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) sait que cette année, la situation est presque sans précédent à Terre-Neuve en ce qui concerne les glaces. Le ministre sait que tout le long de la grande péninsule du nord, de la région de White Bay et de la côte nord-est, les températures restent extrêmement froides et que les glaces s'étendent à des milles au large des côtes. Il sait également qu'en 1984, comme en 1974, des stimulants spéciaux ou des paiements ont été offerts aux pêcheurs qui n'avaient pas d'autre revenu à cette époque de l'année parce que le versement de leurs prestations d'assurance-chômage était interrompu le 15 mai.

Le ministre des Pêches s'est entretenu il y a moins de 24 heures avec le président du syndicat des pêcheurs, qui est venu à Ottawa pour y signaler l'urgence du problème. Je lui demande, par l'entremise de la Chambre, de donner le plus vite possible une réponse à tous les Canadiens, et surtout aux Terre-Neuviens qui n'ont absolument aucune autre source de revenu pour le moment.

Je sais que le bien-être des pêcheurs tient à cœur au ministre. Je sais qu'il saura convaincre ses collègues du cabinet, et surtout la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), de trouver au plus tôt une solution à ce problème.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LE PARC DE RIDING MOUNTAIN—LE PROJET DE CONSTRUIRE UNE ROUTE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, tous les amis du parc national de Riding Mountain et toutes les personnes qui s'intéressent à la préservation de notre patrimoine naturel qui se détériore, devraient être au courant d'une proposition qui menace l'intégrité de ce parc: un député progressiste-conservateur de l'Assemblée législative du Manitoba a en effet proposé de construire une nouvelle route dans la partie ouest du parc.

Le parc national de Riding Mountain est un parc de classe mondiale. C'est une des réserves sauvages les plus riches et les plus variées d'Amérique du Nord, entourées de villes et de villages où l'on pratique l'agriculture intensive. C'est une île sauvage au milieu d'une région aménagée par l'être humain. Ce parc, qui abrite des milliers de wapitis, d'orignaux, de cerfs et de castors, des dizaines de loups et de coyottes ainsi que des lynx et des cougars insaisissables, est en bon état parce qu'il est protégé par des politiques et des lois sages depuis 60 ans. Nous ne pouvons pas permettre qu'on vienne perturber ce riche patrimoine en construisant de nouvelles routes dans des régions primitives et sauvages. Cette route perturberait la végétation et les habitudes des animaux sauvages, elle provoquerait une recrudescence du braconnage et elle ferait augmenter le nombre d'animaux tués par des véhicules et l'incidence des incendies de forêt dus à l'insouciance des passants. L'intégrité d'un

milieu naturel aussi riche du sud du Canada devrait demeurer intacte.

* * *

[*Français*]

LES FORÊTS

L'ENTENTE AUXILIAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER AVEC LE QUÉBEC

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, comme mon honorable collègue de Champlain (M. Champagne), j'aimerais aujourd'hui signaler à cette Chambre l'importance de la dernière entente Canada-Québec portant sur la forêt, signée cette semaine dans la ville de Québec. En effet, mardi le 30 avril, j'avais, avec quelques-uns de mes collègues du Québec, le privilège d'assister à la signature de l'entente auxiliaire sur le développement forestier.

Il s'agit là, monsieur le Président, de la cinquième entente portant sur le développement économique régional signée par notre gouvernement avec le gouvernement du Québec. Cela démontre à quel point notre gouvernement a réussi à réinstaurer un dialogue fructueux avec le Québec et ce, au profit des deux ordres de gouvernement.

Notre ministre d'État (Forêts) (M. Merrithew) a réussi à conclure avec son homologue du Québec un accord historique. Monsieur le Président, cette nouvelle entente d'une durée de cinq ans et au montant global de 300 millions est la meilleure jamais signées par le Canada et le Québec. Une somme de 190 millions de dollars sera affectée à l'aménagement de la forêt publique et 90 millions seront alloués à l'aménagement de la forêt privée, permettant ainsi de créer des emplois équivalant à 16,000 années-personnes.

J'aimerais terminer, monsieur le Président, en soulignant l'importance de cette entente pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Cet accord, en plus de solutionner chez nous le problème de l'approvisonnement, aura des retombées économiques importantes tant sur le plan des millions qui seront investis dans ma région que sur la création d'emplois.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPORTANCE DES EXPORTATIONS DE LA SASKATCHEWAN

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, la municipalité de Saskatoon a récemment été l'hôte de l'une des consultations commerciales internationales que le ministre et son secrétaire parlementaire ont tenues dans 16 villes du pays. Cette initiative renforce l'importance du rôle que le commerce international joue dans notre économie et notamment pour plus de trois millions de Canadiens qui travaillent dans ce secteur.

Le blé n'est pas le seul grand produit d'exportation dans le nord et le centre de la Saskatchewan. Nous exportons aussi de la potasse, de l'uranium, du canola, de la biotechnologie végétale et animale, de l'électronique de pointe et des machines agricoles. Comme chacun sait, l'ingéniosité de la Saskatchewan, qui contribue à la prospérité du Canada, constitue l'un de ses principaux produits d'exportation.

● (1410)

Je ressens l'enthousiasme que suscite la croissance du potentiel commercial industriel, à Saskatoon. Le génie scientifque de l'université, allié aux innovations du secteur privé et à l'engagement de tous les niveaux de gouvernement, nous garantit une prospérité qui se traduit en emplois pour Saskatoon, la Saskatchewan et le Canada.

Avec l'aide de mes collègues du nouveau gouvernement nous pouvons développer le potentiel énorme qui existe actuellement en Saskatchewan sur le plan du commerce international. Cette initiative démontre que le premier ministre (M. Mulroney) est déterminé à remettre le Canada sur la bonne voie et à donner du travail aux Canadiens. J'applaudis à cette initiative.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÉTATS-UNIS—L'IMPOSITION D'UN EMBARGO COMMERCIAL CONTRE LE NICARAGUA

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, encore une fois, le président Reagan, qui est à la tête d'une superpuissance de 250 millions d'habitants, a proféré des menaces virulentes contre le Nicaragua, un petit pays de deux millions et demi d'habitants qui, il y a cinq ans à peine, a mis fin à deux générations de dictature somoziste et qui s'efforce aujourd'hui d'édifier une démocratie fondée sur la justice politique, économique et sociale.

Le président a décidé de frapper le Nicaragua d'un embargo commercial total et de résilier le traité d'amitié entre les États-Unis et le Nicaragua. Le président n'a pas pris de mesures semblables contre ces modèles de démocratie que sont l'Afrique du Sud, le Chili, le Guatemala ou même l'Union soviétique, mais, à son avis, le Nicaragua est trop mauvais et trop dangereux.

Nous devons, par tous les moyens à notre disposition, dénoncer cette politique américaine malavisée et donner notre appui aux nombreux Américains, y compris les membres de la Chambre des représentants, qui y sont aussi opposés. Je demande également au gouvernement canadien de prendre fermement position contre la politique américaine et de faire connaître ses vues au président des États-Unis.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, partout au Canada et dans le monde, on loue la nouvelle orientation que le premier ministre (M. Mulroney), homme d'État remarquable, cherche à imprimer à notre politique.

Des voix: Bravo!

Article 21 du Règlement

M. St. Germain: En moins de huit mois, le Canada s'est remis, sous sa gouverne, à jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. Le premier ministre a bien précisé que le Canada respecterait ses engagements internationaux, qu'il développerait le commerce international, favoriserait la paix mondiale et s'acquitterait de ses obligations morales en matière d'assistance internationale et d'aide au développement.

Depuis la haute priorité que le premier ministre accorde à nos grandes relations bilatérales avec notre principal associé commercial, les États-Unis, jusqu'au rôle de premier plan que le Canada entend jouer cette semaine au Sommet économique de Bonn, notre pays est le point de mire du monde en tant que nation moderne vouée à l'harmonisation des relations internationales. Les succès que remporte notre premier ministre sous les feux de la rampe à l'échelle internationale attisent la fierté de tous les Canadiens.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE POSTE DE CORRESPONDANT À LA TÉLÉVISION DE REGINA

M. Simon de Jong (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le poste de correspondant du réseau anglais de télévision de Radio-Canada à Regina sera supprimé. Ainsi, les nouvelles d'importance nationale en provenance de la Saskatchewan seront couvertes à partir de Winnipeg ou d'Edmonton, mais plus de Regina. Ce n'est là que le dernier des affronts dont est victime la Saskatchewan de la part tout d'abord des libéraux et maintenant des conservateurs. Les libéraux ont tout d'abord déménagé le centre fiscal à Winnipeg. Ils ont aussi décidé que le centre météorologique ne devait plus se trouver en Saskatchewan, ce qui fait que les services se sont détériorés.

Les conservateurs ont promis des changements. Ils ont dit aux habitants de la Saskatchewan que les choses seraient bien différentes sous leur gouvernement. Ce n'était là que des promesses en l'air. Ils manifestent la même indifférence envers les habitants de la Saskatchewan que l'ancien gouvernement libéral. Les restrictions conservatrices ont fait disparaître les services de réservations d'Air Canada à Regina et à Saskatoon et elles ont maintenant pour effet d'enlever à la Saskatchewan son correspondant du réseau national qui était à l'emploi du réseau qui a été créé précisément pour offrir le même service à tous les Canadiens.

S'il n'en tient qu'au ministre des Communications (M. Masse) et aux mandarins de la Société Radio-Canada, la station de télévision anglaise de Radio-Canada à Regina, qui est considérée comme l'une des meilleures au Canada, ne produira plus les Peter Mansbridge, Eve Savory et Paul Workman. Qu'enlèvera-t-on de plus à la Saskatchewan dans le budget du ministre des Finances? Les ministres conservateurs de la Saskatchewan ne bronchent pas alors que le gouvernement fait tomber la Saskatchewan dans l'oubli.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA SITUATION DES PRODUCTEURS DE PORC AU QUÉBEC

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je suis le représentant d'une région à forte densité rurale, la Beauce. Le sort des agriculteurs beaucerons m'intéresse au plus haut point. Actuellement, la Beauce compte quelque 900 producteurs de porc qui sont pénalisés par une taxe douanière de 5.3 cents la livre de porc imposée par le gouvernement américain le 3 avril dernier concernant toutes les exportations de porc du Canada.

Je demande au ministre de l'Agriculture du Canada (M. Wise) de faire des démarches personnelles auprès de Washington et d'entreprendre immédiatement des négociations avec les autorités américaines. Je suggère un mouvement de coalition de l'ensemble des intervenants de l'industrie du porc et des deux paliers de gouvernement. Cette taxe coûtera au delà de 11 millions aux producteurs de porc du Québec en 1985, lesquels exportent quelque 25 p. 100 de leur production vers les États-Unis.

En Beauce, nous considérons cette mesure douanière sur les exportations de porc non fondée puisqu'elle s'appuie sur les programmes d'aide à l'industrie du porc alors que cette production connaît un marasme qui s'accentue de mois en mois.

Voilà donc pourquoi je prie fortement le ministre de l'Agriculture de se rendre à Washington le plus tôt possible. C'est la survie de milliers de producteurs de porc du Québec et de la Beauce qui en dépend. Nonobstant les grognements du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), je continuerai à défendre les intérêts de mes électeurs.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE DÉPASSEMENT DES QUOTAS PAR LA FLOTTE DE L'ALLEMAGNE DE L'OUEST

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans nous a dit hier qu'il annoncerait à la Chambre des mesures qu'il se proposait de prendre à la suite de la violation flagrante de l'accord sur la pêche conclu entre le Canada et la CEE, violation dont se sont rendu coupables des bateaux de pêche d'Allemagne de l'Ouest. Le ministre sait que la flotte allemande a dépassé ses quotas de 300 p. 100 et qu'elle pêche des poissons dont le Canada assure la gestion, poissons que nous revendiquons et qui sont implicitement considérés comme une ressource canadienne sur le plan international. Qu'a l'intention de faire le ministre devant cette situation inacceptable?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de reprendre ce que vient de dire le député. Ce qui s'est passé est effectivement inadmissible, puisque les bateaux allemands ont pêché beaucoup plus qu'ils n'y étaient autorisés, enfreignant ainsi l'accord conclu entre notre pays et la Communauté économique européenne. Il est vrai, malheureusement, que les bateaux allemands ont pris, parmi les poissons considérés comme une ressource canadienne, un nombre de poissons plus de deux fois supérieur à la quantité acceptée. En outre, cela pose un très grave problème de préservation des espèces.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eu aujourd'hui un entretien avec M. De Clercq, le commissaire de la CEE chargé des Affaires extérieures. Il doit aussi rencontrer samedi le ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne de l'Ouest. Pour ma part, j'aurai une réunion lundi avec des représentants de la CEE, et mercredi avec le ministre des Pêches de la République fédérale allemande. Je peux assurer au député que nous prenons cette affaire extrêmement au sérieux et que nous intervenons vigoureusement à ce sujet au plus haut niveau.

LES INSTANCES DU CANADA

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le comportement des bateaux de pêche allemands est naturellement choquant, mais l'inaction du ministre ne l'est pas moins. Le ministre peut-il confirmer à la Chambre que le Canada a envoyé une note diplomatique à la CEE il y a un mois pour protester contre le fait que les bateaux allemands prenaient trop de poissons? Peut-il confirmer que la CEE a répondu le 17 avril à la mission canadienne à Bruxelles, sans prendre de gants, en disant:

Nous ne reconnaissons pas les prétentions du Canada concernant ces poissons.

Le ministre voudrait-il bien vérifier ce point et expliquer à la Chambre pourquoi il n'a pas fermé nos ports, imposé des sanctions ou révoqué cet accord il y a un mois?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député nous dit à juste titre que le gouvernement a émis des protestations et que nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante. Le député sait également—et il est important que les Canadiens le sachent—que les bateaux allemands ont certes pêché la morue à moins de 200 milles des côtes canadiennes, mais que récemment ils pêchaient en dehors des eaux territoriales canadiennes. Dans ce dernier cas, nous n'avons pas le pouvoir de les en empêcher.

• (1420)

Le député m'a demandé de fermer nos ports. Cette possibilité a été envisagée, mais nous ne pensons pas pour le moment que cela nous rapprocherait d'une solution. Nous discuterons dans les prochains jours des différentes options qui s'offrent à nous en ce qui a trait à l'avenir de nos relations avec la CEE et avec la République fédérale allemande dans ce domaine. Je suis certain que le député ne souhaite pas que je parle de ces discussions avant qu'elles n'aient lieu.

RÉACTION DEVANT LA RÉPONSE DE LA CEE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le ministre a confirmé que la CEE avait rejeté la protestation diplomatique formulée par le Canada le mois dernier. Par conséquent, la question demeure: Pourquoi le gouvernement accepte-t-il cette situation sans bouger le petit doigt? Est-il exact que c'est la raison pour laquelle le premier ministre se trouve en Allemagne de l'Ouest où il cherche à se faire des amis? Est-ce la véritable raison? Pendant qu'il s'efforce de se faire des amis en Allemagne de l'Ouest, les bateaux allemands pillent nos ressources.

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, nous avons certainement beaucoup plus de chances de régler ce problème complexe avec des amis qu'avec des ennemis, d'autant plus que, je le répète, nous n'avons pas le droit d'intervenir directement.

Le député a soulevé une question très valable, mais son indignation est moins convaincante maintenant qu'il essaie de se lancer dans un jeu politique. Je le répète, des discussions sérieuses sont en cours. Je participerai moi-même à ces discussions lundi et mercredi, et je suis sûr que nous trouverons une solution satisfaisante. Puisque ces poissons sont reconnus comme une ressource gérée par le Canada, la bonne solution ne peut pas consister à révoquer les accords contractuels qui reconnaissent justement cette situation.

L'ACCÈS AUX EAUX CANADIENNES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, il est incroyable que le ministre des Pêches et des Océans nous ait dit hier qu'il n'avait eu vent de cette affaire que mardi dernier. Nous apprenons maintenant qu'une note diplomatique a été envoyée il y a un mois et qu'il n'en a pas été tenu compte il y a deux semaines. Je ne sais pas si la Chambre est scandalisée aujourd'hui par le manque de crédibilité du ministre, mais celui-ci devrait savoir ce qu'il dit.

D'après le ministre, les stocks de poisson qui sont surexploités se trouvent en dehors de la zone canadienne des 200 milles. Il n'ignore pas que les Espagnols se voient refuser l'accès aux eaux canadiennes depuis six ans parce qu'ils ont surexploité les mêmes stocks. Est-il en train de nous dire que la CEE peut elle aussi avoir maintenant sa part du gâteau? Veut-il dire que la CEE peut se voir attribuer un contingentement à l'intérieur de la zone canadienne tout en surexploitant les stocks situés juste à la limite de celle-ci? C'est une chose que d'essayer de se servir de la reine pour les besoins d'une photo, mais c'en est une toute autre que de trahir les pêcheurs de la région de l'Atlantique afin de ne pas compromettre le Sommet de Bonn. Quelles mesures le ministre va-t-il prendre?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député qui vient de s'exprimer d'un air furieux . . .

Une voix: De fausse indignation!

M. Fraser: D'indignation, oui! C'est de l'indignation justifiée, mais il vaudrait mieux que les députés de l'opposition présentent quelque chose de constructif.

Il est bien évident que nous ne résoudrons pas ce problème en décidant unilatéralement de rompre nos relations avec la Communauté économique européenne. Cela ne réglerait absolument rien. En fait, cela serait jouer le jeu des entreprises allemandes qui justement se trouvent à tirer profit de la situation. J'ose espérer que les députés feront preuve de bon sens et nous laisseront régler cette affaire.

Questions orales

ON DEMANDE DE SUSPENDRE LES PERMIS DE PÊCHE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je ne propose pas que nous rompions unilatéralement les relations, mais bien que nous suivions l'exemple même de la CEE. En effet, lorsque des membres de la CEE ont décidé que les importations de fourrure de phoque chez eux ne servaient pas leurs intérêts supérieurs, ils les ont interdites. Cela a détruit l'économie de Terre-Neuve.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Si nous en arrivons à la conclusion que la CEE surexploite nos stocks de poisson et sape l'économie des pêcheurs de la région de l'Atlantique, c'est très simple. Nous n'allons pas rompre les relations diplomatiques avec ces pays de la CEE, mais nous allons leur dire que leurs permis seront suspendus et leurs contingentements dans les eaux canadiennes supprimés s'ils ne se conforment pas aux accords qu'ils ont signés. Cela prend du courage et de la détermination. Il faut faire preuve d'autorité pour obtenir que cela se fasse.

Des voix: Bravo!

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les options que le député réclame à grands cris sont possibles. Je ne serais pas étonné—et je ne serais pas le seul à l'être—si les préoccupations du député et d'autres collègues de tous les partis étaient très vivement transmises—elles le sont en fait—à nos amis de la CEE et à nos amis de la République fédérale d'Allemagne. Je puis assurer au député que je ferai savoir aux intéressés à quel point il est furieux aujourd'hui.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre suppléant, concerne la décision unilatérale des États-Unis de décréter un embargo commercial contre le Nicaragua. Il s'agit là d'une décision tout à fait désastreuse, comme le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'ont reconnu, si je ne m'abuse.

Je voudrais demander au premier ministre suppléant, en l'absence du ministre du Commerce international, si le gouvernement va non seulement continuer à accorder son aide socio-économique au Nicaragua, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a déclaré, mais en outre envisager de compenser du moins en partie cette perte d'échanges commerciaux pour le Nicaragua en encourageant les Canadiens à exporter leurs produits dans des domaines cruciaux comme les machines-outils, les pesticides, les engrais et d'autres produits que le Nicaragua ne peut plus recevoir à cause de l'embargo américain.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, comme j'ai eu l'occasion de le dire hier aux médias, nos relations comme pays, relations diplomatiques et commerciales, continuent d'être normales avec le Nicaragua et nous avons l'intention de continuer d'apporter notre aide au développement international. Et je ne crois pas que l'embargo commercial qui vient d'être décrété par les États-Unis ait de portée extraterritoriale, et nous avons l'intention comme pays de suivre ce dossier de très près, cela va de soi.

[*Traduction*]

ON PROPOSE QUE LES SOCIÉTÉS CANADIENNES JOUENT UN CERTAIN RÔLE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je remercie la ministre de sa réponse. Je pourrais peut-être me tourner vers le ministre de l'Expansion industrielle régionale pour lui demander si l'extra-territorialité ne jouera pas—c'est-à-dire que les succursales américaines établies au Canada pourront continuer d'exporter divers produits vers le Nicaragua—et également s'il peut nous garantir que le gouvernement canadien encouragera activement les sociétés canadiennes et, en fait, les succursales canadiennes d'entreprises américaines, à combler ce vide qui va placer le Nicaragua dans une situation fort délicate pour ce qui est des machines-outils, des pesticides, des engrais et d'autres produits semblables.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je peux garantir à la députée que tout semble indiquer que ni le gouvernement américain ni d'autres sources américaines n'exercent de pressions afin d'empêcher les sociétés canadiennes d'avoir les relations commerciales qu'elles veulent avec le Nicaragua. Bien entendu, nous suivrons la situation de près. Je peux garantir à la députée que je n'entrevois pas de pressions de ce genre.

LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES QUOTAS DE BŒUF

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'avais espéré que le gouvernement encouragerait de façon active les entreprises canadiennes à combler le vide, surtout dans des secteurs comme celui des machines-outils. J'espère que le ministre accordera cet encouragement.

Pour ma dernière question supplémentaire, je m'adresserai au premier ministre suppléant, puisque ni le ministre du Commerce extérieur ni le ministre de l'Agriculture ne sont présents. Je voudrais m'enquérir auprès du premier ministre suppléant de la question extrêmement cruciale des quotas d'importation de viande de bœuf en provenance du Nicaragua. Depuis quatre mois, le Nicaragua négocie ses quotas de bœuf pour 1985 et il n'a pas encore reçu de réponse. Le premier ministre suppléant ou le ministre de l'Expansion industrielle régionale pourrait-il nous garantir que les quotas d'importation de bœuf en provenance du Nicaragua seront au moins maintenus à leur niveau de 1984, à savoir 9.7 millions de livres?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je tiens à garantir à la députée qu'en ce qui a trait aux quotas d'importation de viande de bœuf en général, notamment ceux qui pourraient s'appliquer au Nicaragua, le gouvernement sera juste et équitable. Ces quotas seront annoncés en temps voulu.

● (1430)

[*Français*]

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Relations extérieures et lui dire que nous sommes d'accord sur la politique du gouvernement de continuer l'aide au Nicaragua. Mais est-ce que l'honorable ministre pourrait assurer la Chambre que, comme le premier ministre l'a indiqué à Londres, il y a quelques jours, qu'il se voulait le porte-parole du Tiers-Monde à la Conférence de Bonn, est-ce qu'il a l'intention de soulever ce problème des restrictions commerciales imposées par le Président américain aux gens du Nicaragua et de dire au Président américain que les Canadiens déplorent ce geste de déstabilisation vis-à-vis de ce peuple pauvre de l'Amérique centrale et qu'ici, au Canada, on lui demande de favoriser la démarche qui est très importante pour trouver la paix dans cette région du monde, c'est-à-dire de faire avancer le processus du Contadora?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je pense que ce que notre premier ministre portera à Bonn, c'est sûrement la nécessité que le Tiers-Monde soit présent aux discussions puisque c'est une discussion internationale. A savoir s'il sera question du Nicaragua et des interventions quelles qu'elles soient face aux éléments nouveaux qui nous arrivent aujourd'hui, je pense que ce n'est pas l'objectif premier de la rencontre de Bonn. Et il me semble prématuré de présumer de ce que dira notre premier ministre à cette occasion.

LE NICARAGUA—LA POSITION DU PEUPLE CANADIEN

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Je voudrais tout simplement demander au ministre de transmettre au premier ministre qui est là-bas le message suivant, savoir jusqu'à quel point les Canadiens sont outragés au sujet de cette décision. Le président américain s'est fait battre au Congrès par les parlementaires américains sur sa politique envers le Nicaragua, aujourd'hui, il veut faire payer le prix de son échec devant le Congrès américain par les citoyens du Nicaragua, j'espère donc que l'honorable ministre va transmettre ce message au premier ministre et démontrer clairement la position de tous les Canadiens vis-à-vis de ce problème.

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, la position du Canada est claire. Nous avons toujours joué, je pense, un rôle de dialogue et de conciliateur et nous sommes convaincus que le meilleur instrument de la paix dans la situation du Nicaragua est l'aide que nous devons apporter au Contadora, et nous continuerons d'intervenir dans ce sens.

[*Traduction*]

LA SOUVERAINETÉ

L'APPLICATION ÉVENTUELLE DE LA LOI AMÉRICAINE À DES ENTREPRISES SITUÉES AU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il sera heureux d'apprendre que je viens de communiquer avec une personnalité du bureau américain de contrôle des avoirs étrangers au Département du Trésor américain, qui m'a dit que les États-Unis allaient d'ici quelques jours mettre en place une réglementation limitant les possibilités d'exportation vers le Nicaragua des filiales canadiennes d'entreprises américaines. Plus précisément, cette personnalité m'a dit que si une filiale canadienne vendait au Nicaragua un produit à contenu américain important, la société mère paierait une pénalité importante. Cela pourrait signifier, par exemple, que General Motors Canada, Ford Canada et Chrysler Canada ne pourront plus exporter de pièces détachées au Nicaragua.

En dépit de ce qu'il a dit précédemment, le ministre aurait-il l'obligeance de solliciter immédiatement une rencontre avec les autorités américaines, afin que cette action unilatérale de la part du gouvernement américain n'ait pas pour conséquence de bloquer les exportations canadiennes et de mettre des travailleurs canadiens en chômage?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je répondrai au député que je suis convaincu que la Chambre serait certainement très intéressée de savoir d'où il tient ses informations. Tout ce que je puis dire pour l'instant, c'est que, si les États-Unis mettent en place de tels règlements, il est évident que nous les étudierons. Il est certain que nous contacterons les autorités américaines si de tels règlements sont mis en place.

LA POSITION DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, pour être plus précis, c'est M^me^ Catherine Mann, du Bureau américain de contrôle des avoirs étrangers, qui m'a informé de la mise en place actuelle de ces règlements visant à limiter les exportations canadiennes vers le Nicaragua. Le ministre est-il prêt à ne pas simplement se dire préoccupé, mais à déclarer à la Chambre et aux Canadiens que, s'il est exact que l'on va entraver la politique d'exportation d'entreprises canadiennes en activité au Canada, les Canadiens sont tout à fait prêts à prendre leurs propres décisions et n'ont pas besoin de se faire dicter leur politique d'exportation par les États-Unis?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sait bien qu'il est très difficile de répondre à un ensemble de circonstances hypothétiques comme celui qu'il évoque. Tout ce que je puis dire, si cela donne satisfaction au député, c'est que je n'hésiterai pas à demander à nos autorités de se mettre en rapport avec la source dont il dit tenir ces informations pour obtenir au moins des détails plus précis.

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE QUI PARLE AU NOM DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Hier, le ministre a dit que le gouvernement canadien considère garantir un pourcentage fixe du marché canadien aux industries canadiennes du textile, des vêtements et de la chaussure. A Bonn, le premier ministre veut inciter les pays riches à ouvrir les frontières aux produits des pays du Sud. On a vu dans le dossier Domtar le peu d'influence du ministre. Si les engagements du premier ministre sont maintenus, il est clair que le ministre nous conte encore de la «salade». Le ministre dit une chose, le premier ministre dit une autre chose. Ma question, monsieur le Président, est la suivante: Qui parle au nom du gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en réponse au député, puis-je lui signaler que la remarque en question s'appliquait simplement à une discussion générale sur les industries qui sont en perte de vitesse au Canada? J'ai alors signalé que, après des entretiens avec les représentants de l'industrie textile, de la construction navale et d'autres secteurs analogues, nous avons jugé qu'il importait d'adopter des perspectives à plus long terme, à l'horizon de l'an 2000 par exemple. Nous aimerions savoir—et nous essayons de nous renseigner par nos entretiens—ce dont les entreprises estiment avoir besoin du gouvernement pour les encourager à construire des usines, à créer des emplois pour les Canadiens. C'est la principale préoccupation du gouvernement et j'espère que l'opposition officielle nous accordera un soutien accru pour permettre aux Canadiens de retourner au travail.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE TEXTILE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, compte tenu du fait que le dialogue Nord-Sud, une politique établie par l'ancien gouvernement libéral, est maintenu par le premier ministre actuel, le ministre a-t-il l'intention de renforcer l'Office canadien du renouveau industriel dans le prochain Budget pour permettre aux régions qui ont du textile de se moderniser et de se convertir aux technologies nouvelles, ce qui permettrait au premier ministre de maintenir ses engagements envers les pays en voie de développement?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, au sujet de l'Office dont a parlé mon honorable ami, j'aimerais bien connaître son opinion, car ses collègues, tandis qu'ils étaient au pouvoir, proposaient de repousser les délais jusqu'au 31 mars prochain. Est-ce encore la position de l'opposition officielle?

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelle est votre position? Vous êtes ministre.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES CRÉDITS ACCORDÉS AUX ORGANISMES AUTOCHTONES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Même si le premier ministre a affirmé que les programmes autochtones ne seraient pas touchés, des organismes provinciaux, comme le Conseil des Indiens du Yukon, n'ont pas encore reçu de fonds pour l'année en cours. Étant donné que le groupe de travail mis sur pied par le vice-premier ministre a recommandé de mettre la pédale douce au règlement des revendications territoriales globales, nombre d'organismes indiens se demandent si le retard apporté au financement des programmes n'est pas le fruit de la politique du nouveau gouvernement et s'ils doivent s'attendre à des compressions. Le ministre peut-il assurer à la Chambre et aux Indiens, que les crédits accordés au Conseil des Indiens du Yukon et aux autres organismes indiens, resteront les mêmes?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, je lui rappellerai à lui et à la Chambre que le montant des crédits a été approuvé par le Conseil des Indiens du Yukon. Lundi dernier, j'ai eu un entretien avec le directeur régional de mon ministère à Vancouver. Nous avons entrepris l'examen définitif de toutes les questions à ce moment-là. La semaine prochaine, le ministre des Affaires indiennes du Nord canadien et moi-même comptons bien annoncer les modalités du programme de financement d'autres organismes.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au Secrétaire d'État.

M. Crosbie: Vous avez coupé votre barbe.

M. Manly: C'est vrai. Vous aussi, John.

Le secrétaire d'État peut-il nous assurer qu'il n'a pas l'intention de réduire le financement des organismes provinciaux et territoriaux, en offrant davantage aux bandes au détriment de ces organismes?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je rappelle au député que le premier ministre a publié un exposé de principes à ce sujet. Les nouvelles directives que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou moi-même allons annoncer seront conformes au cadre défini par le premier ministre.

• (1440)

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

L'ENTREPOSAGE DE MATIÈRES DANGEREUSES AU QUÉBEC

M. Pierre H. Cadieux (Vaudreuil): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement ou au ministre suppléant.

Considérant les dangers évidents reliés à tout incident dû au BPC et le tollé des citoyens de la banlieue ouest de Montréal, le ministre peut-il nous informer de ses intentions relativement au projet de la compagnie Reliance Power Equipment Ltd. d'entreposer 227,000 litres de BPC à Pointe-Claire?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Le sujet soulevé par l'honorable député est très important. Malheureusement, le ministre n'est pas ici aujourd'hui, mais je prends bonne note de vos représentations.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ACHAT D'ACTIONS DE LA NORDAIR PAR LA SQT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre sait que, en vertu de la Loi sur l'aéronautique, les autorités fédérales doivent statuer sur l'achat d'actions de la Nordair par la Société québécoise des transports. Est-ce que le ministre peut donner en cette Chambre la position du gouvernement canadien? Hier le ministre d'État (Transports) disait que Ottawa ne sait pas sur quel pied danser. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire? Le gouvernement approuvera-t-il oui on non cette transaction?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. La Loi sur l'aéronautique, à l'article 15(1), comporte une disposition régissant les transactions du genre de celle qu'on propose. La Loi nationale sur les transports et les règlements de la CCT renferment aussi des dispositions semblables. Si l'on nous présente une demande officielle, le cabinet va certainement l'étudier. Jusqu'ici, toutefois, il n'y a pas eu, que je sache, de proposition.

[*Français*]

LES TRANSPORTEURS RÉGIONAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Hier, le ministre d'État disait que cela peut prendre plusieurs mois, et j'aimerais savoir du ministre pourquoi ce «flâsage»? Finalement, c'est une question fort simple: on accepte ou on rejette la transaction. Je pense que les relations entre le gouvernement actuel et le gouvernement du Québec sont peut-être changées parce que, en réalité, ce serait très facile pour le gouvernement actuel de dire oui à la demande du gouvernement du Québec. Pourquoi ce retard, pourquoi ces délais? Monsieur le Président, si le ministre ne veut pas me répondre à cette question, peut-être voudra-t-il me dire quelle est l'intention du gouvernement quant aux transporteurs régionaux? Est-ce que le gouvernement veut favoriser la fusion des compagnies ou privilégier davantage la concurrence?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, avant de pouvoir accepter ou rejeter la transaction, nous devons d'abord savoir en quoi elle consiste.

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

LE MAINTIEN DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE À WINNIPEG

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le ministre des Transports est sans doute au courant des inquiétudes suscitées à Winnipeg par la création d'un nouveau poste au CN, celui de premier vice-président, qui sera situé à Edmonton. Le ministre peut-il assurer aux citoyens de Winnipeg que l'administration centrale du CN restera dans leur ville, que les régions ne seront pas fusionnées et que les postes de direction du CN ne seront pas transférés de Winnipeg à Edmonton?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Oui, monsieur le Président, je peux l'assurer au député. En fait, un nouveau vice-président régional du CN sera nommé au cours des jours ou des semaines à venir. Aucun transfert massif de personnel, de Winnipeg à Edmonton, n'est prévu. Je le répète, cette mesure s'inscrit dans le cadre de la restructuration de la direction et le député devrait se réjouir que les décisions concernant les projets d'investissement que le CN compte réaliser dans l'Ouest soient prises dans la région même. De toute évidence, l'équipe de gestion qui sera située à Winnipeg, Edmonton et Vancouver, sera en mesure de prendre ces décisions dans l'Ouest.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, nous désirons plus que la simple assurance qu'il n'y aura pas de transferts massifs; nous voulons la garantie qu'un nombre important de postes de gestion ne seront pas transférés de Winnipeg à Edmonton. Nous avons connu ce genre de situation il y a deux ans, du temps de l'ancien gouvernement libéral, quand nous avons entendu dire que Winnipeg perdrait beaucoup d'importance par rapport à Edmonton. Le gouvernement conservateur au pouvoir a déclaré avant les élections qu'il veillerait sur les intérêts de l'Ouest dont Winnipeg fait partie.

Je voudrais que le ministre dise aux citoyens de Winnipeg non pas qu'il n'y aura pas de transfert massif de personnel, mais que Winnipeg ne perdra pas de nombreux postes de gestion au profit d'Edmonton. Voilà ce que nous voulons savoir.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, notre gouvernement n'a nulle intention de diminuer le rôle que Winnipeg joue en tant que centre de transport et élément important du CN. Le fait est que la croissance de l'Ouest devrait bien augurer de l'avenir du CN à Winnipeg et notamment à Transcona, car l'augmentation du trafic créera certainement plus d'emplois et un regain d'activités dans l'Ouest et plus particulièrement à Winnipeg.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA DÉCISION DE COULER LE BATEAU DE PÊCHE *LADY MARJORIE*

M. Gerald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Dimanche dernier, le *Nipigon* a lancé deux obus sur le bateau de pêche *Lady Marjorie* en partie submergé, pour le couler. Je demande au ministre de donner ordre à ses fonctionnaires d'instruire de toute urgence une enquête complète afin que le propriétaire puisse compter que son bateau sera remplacé le plus tôt possible.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Brièvement, monsieur le Président, la réponse à la question du député de South West Nova est non. Le bateau dont il parle, le *Lady Marjorie*, s'est retrouvé en pleine tempête à environ 60 milles au nord-est de Halifax, le 28 avril. Il a pris l'eau jusqu'au plat-bord; les membres de l'équipage l'ont abandonné et quand on leur a demandé s'ils voulaient remonter à bord pour le récupérer, ils ont refusé. Comme le navire posait un risque pour la navigation, il a été coulé.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PÊCHEURS DE TERRE-NEUVE—L'ÉPUISEMENT DES PRESTATIONS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Cette année, les côtes de Terre-Neuve et du Labrador sont bloquées par une couche de glace beaucoup plus épaisse que les autres années. Le ministre doit savoir qu'après le 15 mai, les pêcheurs côtiers n'auront plus droit aux prestations d'assurance-chômage. Autrement dit, jusqu'à la disparition totale des glaces, des milliers de pêcheurs côtiers de Terre-Neuve et du Labrador n'auront plus de revenu.

Quelles mesures le gouvernement prend-il pour remédier à cette situation d'urgence des plus graves? Plus précisément, est-il disposé à modifier le règlement sur l'assurance-chômage en vue de traiter les pêcheurs sur un pied d'égalité avec les autres travailleurs et leur garantir un revenu jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leur travail?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député soulève une question qui est très inquiétante pour la région que d'autres députés et lui représentent. En l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigratiion, je puis dire que le gouvernement suit de près la situation. Comme le député le sait depuis qu'il est venu me consulter accompagné d'une délégation de Terre-Neuve et du Labrador, nous prenons cette affaire très au sérieux et je sais qu'il a obtenu hier la même réponse de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

ON DEMANDE UN PAIEMENT SPÉCIAL

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je remercie le ministre de cette réponse, mais je veux qu'il nous promette d'en parler à sa collègue de l'Emploi et de l'Immigration. Si le gouvernement n'est pas disposé à modifier le règlement, ce qui est la première chose à faire à mon avis, le ministre peut-il en tout cas nous donner l'assurance qu'il demandera à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'accorder cette année un paiement spécial aux pêcheurs, pour leur assurer un certain revenu entre le 15 mai et le moment où les glaces auront complètement disparu?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, en ma qualité de ministre des Pêches, je comprends parfaitement les instances qui me sont présentées. Le député a ma promesse que j'en discuterai avec ma collègue ou mes autres collègues au besoin. Je vais faire le maximum.

* * *

LE COMMERCE

LES QUOTAS SUR LES IMPORTATIONS DE BŒUF D'EUROPE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur et du ministre de l'Agriculture, je devrais probablement poser ma question au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture. En décembre dernier, le gouvernement a mis un terme à l'importation au Canada de viande de bœuf subventionnée et bon marché, en imposant des quotas sur les importations de bœuf. Quelques mois plus tard, des bruits ont couru comme quoi le gouvernement commençait à flancher devant les menaces de la Communauté économique européenne qui se propose d'exercer des représailles contre d'autres produits. Le secrétaire parlementaire pourrait-il garantir aux producteurs canadiens de viande de bœuf et de veau que le gouvernement tiendra bon et ne cédera pas aux pressions exercées par la Communauté économique européenne?

• (1450)

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, effectivement, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) est au courant de ces démarches. Il faut bien comprendre que les importations de bœuf entrent dans le cadre général des importations et exportations du gouvernement canadien, et actuellement l'honorable ministre ainsi que les fonctionnaires du ministère sont en négociations pour tenter de trouver une solution, et soyez assuré que nous allons faire tout en notre pouvoir pour respecter et encourager les intérêts de nos agriculteurs canadiens, monsieur le Président.

[*Traduction*]

ON DEMANDE L'IMPOSITION DE DROITS DE DOUANES COMPENSATEURS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa réponse. Exhortera-t-il le ministre à conserver une attitude ferme face aux menaces de représailles de la Communauté économique européenne? Le temps n'est-il pas venu d'exercer des représailles contre les pays européens? N'est-il pas temps maintenant que le Canada impose des droits de douanes compensateurs sur le bœuf largement subventionné en provenance de la Communauté économique européenne?

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Nous savons, monsieur le Président, qu'actuellement il y a effectivement des menaces de rétorsion de la part de la Communauté économique européenne. Il est bien important pour le gouvernement canadien de s'assurer que si jamais une mesure devait être prise par le gouvernement canadien, il ne puisse pas y avoir de conséquences désastreuses, parce que si nous devions porter ce débat devant le GATT, par exemple, et que nous devions perdre ou gagner, ou peut courir un risque à ce moment-là. Les conséquences pourraient être absolument désastreuses et porter les importations actuelles à un niveau encore plus élevé. Il faut bien comprendre que le gouvernement canadien doit s'assurer de respecter également les intérêts des autres producteurs canadiens dans d'autres domaines, par exemple le miel et le sirop d'érable, et dans d'autres secteurs. Et nous allons nous assurer de sauvegarder les intérêts des producteurs canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES DOCUMENTS SIGNÉS AVEC LES SYNDICATS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Depuis qu'il a annoncé ce qu'il appelle la nouvelle ère des relations de travail dans la Fonction publique, je lui demande de déposer à la Chambre le protocole qu'il a signé ou négocié avec les syndicats de la Fonction publique. Le ministre a toujours refusé. En fait, les documents ont été secrètement communiqués à la presse. Les fonctionnaires sont plutôt inquiets. Les pensionnés craignent le pire. Le ministre déposera-t-il enfin des documents, pour que les gens puissent les lire, les comprendre et dormir en paix?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, premièrement, j'aimerais bien souligner à mon honorable collègue que les documents dont on parle et qui ont été décrits dans les médias comme étant des ententes signées sont des ententes de principe qui font le fond de la négociation qui est toujours en cours, et il va me faire plaisir, monsieur le Président, de déposer ces documents en Chambre aujourd'hui, car il n'y a rien de secret là-dedans, mais il faut bien comprendre que ce sont les principes de base qui vont donner suite aux négociations qui sont en cours à l'heure actuelle et que l'on espère compléter dans un avenir rapproché.

LES PENSIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, afin d'éliminer toute crainte et toute appréhension de la part des retraités de la Fonction publique, le ministre peut-il assurer la Chambre que les retraités auront leur place au conseil de gestion des pensions? Va-t-il s'assurer que les 30,000 Canadiens à la retraite actuellement soient bien représentés?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je peux vous dire que j'ai déjà eu des discussions avec le comité consultatif sur les pensions où les retraités sont représentés. J'ai eu des discussions avec les syndicats à ce sujet-là. Et c'est bel et bien dans le bon vouloir du gouvernement que le nouveau comité consultatif ait une représentation . . .

Des voix: Oh, oh!

M. de Cotret: C'est absolument vrai, vous étiez là. Vous pouvez me contredire, mais c'était absolument notre intention de favoriser la représentation des retraités dans le comité d'un plan qui va être financièrement, pour une fois après tant d'années, financièrement bien fondé.

* * *

LE TEXTILE

LA CRÉATION D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Les représentants canadiens de l'industrie du textile ont tenu, le 30 avril dernier, une conférence de presse pour demander le maintien et le renforcement de l'Accord Multifibre, afin d'endiguer les importations en provenance de pays à bas salaires qui perturbent les marchés.

Étant donné ce problème, le ministre songe-t-il à créer un comité parlementaire pour que tous les députés puissent examiner cette question et se rendre compte de l'importance de cette industrie dans l'économie canadienne et québécoise?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la suggestion du député est intéressante. Je peux lui rappeler qu'actuellement une étude est en cours sur ce secteur. Nous attendons encore certaines présentations des industriels. Lorsque nous les aurons, il se peut qu'au lieu de créer un comité spécial nous envisagions le renvoi au comité permanent approprié, de sorte que la question soit étudiée comme le souhaite le député.

Questions orales

L'AGRICULTURE

L'UTILISATION NON AUTORISÉE DE VARIÉTÉS DE BLÉ DEMI-NAINES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Agriculture, j'adresserai ma question à son secrétaire parlementaire. J'en ai donné préavis au cabinet du ministre il y a quelque temps. J'espère que le secrétaire parlementaire aura été mis au courant.

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a estimé que l'on ensemencerait cette année plus de deux millions d'acres en variétés de blé non prescrites demi-naines à taille courte. Comme l'utilisation de ces variétés de blé n'est pas permise au Canada et qu'elles ne peuvent être importées chez nous, le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à la Chambre d'où proviendront les semences pour cette culture et comment elles entreront au pays?

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je prends bonne note de la question de mon collègue. Je ferai remarquer que je vais la soumettre non seulement au ministre de l'Agriculture, mais également au ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

[*Traduction*]

L'IMPORTATION DES SEMENCES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire pourrait peut-être transmettre le reste de la question au ministre de l'Agriculture qui est responsable de l'application de cet aspect particulier de notre loi. A-t-on déjà porté des accusations pour importation illégale de semences? En portera-t-on à l'avenir pour faire en sorte que les importateurs respectent la loi canadienne?

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je prends bonne note de la question, et je puis assurer mon honorable collègue que nous lui transmettrons la réponse dans les meilleurs délais.

* * *

LA SANTÉ

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, le 17 avril dernier, le ministre rencontrait des représentants de la Fédération des comités des victimes de la mousse isolante d'urée-formol du Québec, et selon les articles des journaux et les commentaires que j'ai eus de ces personnes-là, suite à cette rencontre, ils se sont montrés très décevants. Et aujourd'hui, le journal *Le Devoir* nous apprenait l'existence d'un dossier très important, d'une étude faite en clinique auprès de 76 enfants, et 65 p. 100 de ces enfants examinés à l'Hôpital Sainte-Justice, le Dr Lacroix révèle qu'un taux anormal de ces jeunes qui ont été en contact avec la MIUF ont éprouvé des maux de tête, de l'emphysème et des choses comme ça.

J'aimerais savoir de la part du ministre si, suite à cette nouvelle étude du côté médical, il a l'intention de demander au ministre des Finances de «ré-allouer» des budgets au niveau de la recherche scientifique, car je pense que ce qui est très important c'est la vie de nos enfants qui est en jeu là-dedans.

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'aimerais rassurer mon honorable collègue et lui dire que, effectivement, nous sommes tout à fait au courant des derniers événements quant à la santé de ces enfants. Et j'aurais l'occasion de compléter l'analyse du dossier sur la mousse isolante d'urée-formol et soyez assuré, monsieur le Président, que nous prendrons toutes les dispositions nécessaire afin de protéger la santé des citoyens canadiens.

• (1500)

M. Malépart: Monsieur le Président, comme le mentionnaient les responsables qui vous ont rencontrés . . . il y a quand même sept mois qu'ils vous ont informés sur le dossier et compte tenu de cette étude et le danger au niveau de la santé des enfants, à mon avis, on ne peut pas attendre un autre sept mois. Est-ce que le ministre peut nous garantir, aujourd'hui, maintenant, qu'il va obtenir des fonds supplémentaires pour maintenir la recherche au niveau scientifique dans le domaine de la santé relié à ces personnes-là?

M. Côté: Monsieur le Président, je réitère encore ma réponse selon laquelle nous compléterons l'analyse des dossiers et nous agirons dans les meilleurs délais pour l'intérêt des Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LE SERVICE POSTAL À SASKATOON

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) le mercredi 1er mai est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

J'ai par ailleurs reçu avis d'une question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES MANIFESTATIONS SUR LA COLLINE DU PARLEMENT—LES RÈGLEMENTS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai été poussé à soulever la question de privilège, hier, pour une raison précise. Il m'est apparu que, sur la colline du Parlement, les règlements ne s'appliquaient pas de la même façon aux députés et aux autres citoyens. J'ai eu le temps d'étudier certains précédents.

Je crois qu'en l'occurrence il y a lieu de parler plutôt de liberté d'expression et de contact avec les députés que de l'administration des terrains du Parlement. Les précédents démontrent que pour des raisons non précisées, l'enceinte du Parlement qui est directement soumise à votre autorité comprend les édifices mais non les terrains qui les entourent. Le point que je soulève n'est pas tellement de savoir si la GRC était justifiée d'enlever les tables d'où des députés avaient distribué des documents quelques heures auparavant; il concerne plutôt les nouveaux règlements que le cabinet a adoptés la semaine dernière.

Ces règlements restreignent désormais, de façon que j'estime excessive, le droit consacré par l'usage qu'ont les citoyens de pétitionner les députés, de manifester et d'exprimer leur opinion aussi bien au public qu'aux députés, ici, sur les terrains de la colline du Parlement. C'est une question à laquelle il faut réfléchir.

Je signale qu'en vertu des règlements, c'est maintenant une infraction que d'occuper un lieu public qu'un agent de la paix reconnaît comme tel. Selon la définition du terme, occuper un lieu, c'est être à l'intérieur. Prenons le cas d'une personne qui reste sur la colline du Parlement pendant cinq minutes. Si un agent de police, obéissant peut-être aux ordres du ministre des Travaux publics, accuse cette personne d'occuper les lieux et, partant, de causer un dommage à autrui, il peut l'obliger à s'en aller. Si la personne en question refuse d'obtempérer, elle peut être mise en état d'arrestation et emmenée de force. Ses biens personnels peuvent être saisis et elle peut être tenue de payer une amende de $400.

A mon avis, on confère ainsi à la police le pouvoir tout à fait arbitraire d'aliéner le droit que les citoyens ont toujours eu de manifester en fait sur la colline du Parlement. Dans *Parliamentary Privilege in Canada*, Joseph Maingot fait valoir que ce n'est pas l'enceinte du Parlement qui est sacrée, mais sa fonction.

Comme vous le savez, monsieur le Président, l'outrage au Parlement consiste à empêcher les parlementaires de s'acquitter de leurs fonctions ou de poser des actes qui pourraient avoir le même effet. Je soutiens que c'est l'effet que produit le nouveau pouvoir qui n'existait pas auparavant et qui nuit à la communication entre les parlementaires et ceux qui veulent manifester.

M. Maingot déclare dans son ouvrage *Parliamentary Privilege in Canada* qu'étant donné que la colline du Parlement est un lieu public, y restreindre la libre circulation du public en général serait probablement jugé comme une mesure excessive.

En 1971, le comité de la procédure et de l'organisation a signalé la nécessité d'établir un équilibre raisonnable entre l'importance d'assurer à la population un accès raisonnable à la Chambre des communes d'une part, et la nécessité d'assurer la sécurité de la Chambre d'autre part.

M. le Président: Le député n'est pas sans savoir que je suis tenu de lui demander d'en venir rapidement à la question de privilège qu'il soulève. Le député cite des précédents, mais je dois savoir à quoi renvoient ces précédents. Pourrait-il me dire en quoi on a porté atteinte à ses privilèges?

M. Cassidy: Monsieur le Président, c'est un privilège depuis longtemps établi pour les députés que de bénéficier de la liberté de parole et de l'accessibilité. J'estime qu'on a limité la liberté d'accès aux députés qu'ont les Canadiens qui souhaitent venir sur la colline du Parlement, en conférant au gouvernement et à la GRC le pouvoir d'empêcher les gens de venir sur la colline du Parlement et d'y rester pour faire valoir une opinion.

Nous avons eu la preuve la semaine dernière que ce pouvoir était en fait exercé de façon discriminatoire. Une forme de manifestation est permise alors qu'une autre ne l'est pas. Un objet ou une structure sont autorisés alors que d'autres ne le sont pas.

J'estime que les députés auraient beaucoup de mal à s'acquitter de leurs fonctions s'ils n'étaient pas accessibles aux citoyens. Par exemple, si des agents de police bloquaient l'accès au bureau de comté d'un député à Toronto ou à Vancouver, cela constituerait une atteinte aux privilèges du député en question.

M. le Président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de préciser en quoi ses privilèges sont lésés lorsque quelqu'un n'est pas autorisé à tenir une manifestation sur la colline du Parlement? Est-ce bien là ce qu'il veut faire valoir?

M. Cassidy: Je dis que l'on porte atteinte à mes privilèges de député lorsqu'on décide arbitrairement et sans véritable raison d'empêcher la tenue d'une manifestation sur la colline du Parlement et, partant, l'expression d'une opinion sur la colline du Parlement.

Je désire proposer que la question des restrictions à la liberté d'expression au voisinage de la colline du Parlement, qui ont récemment fait l'objet d'un oukase de la part du cabinet, soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections. Je comprends, bien sûr, que ma motion dépendra de la décision que vous prendrez quant à savoir si la question de privilège est fondée.

Mais comme il n'a pas été apporté de restrictions à l'accessibilité au public de la colline du Parlement, sauf les dispositions du code pénal et moyennant entente raisonnable avec la GRC, il y a là quelque chose de neuf qui n'est pas sans causer de graves inquiétudes. Cela pourrait être invoqué pour empêcher toutes les démonstrations sur la colline du Parlement et je ne pense pas que cela soit dans l'intérêt des parlementaires puisque cela renferme en germe de grave intervention dans nos privilèges traditionnels. Pour cette raison, je désire que la question soit renvoyée au comité des privilèges et élections.

M. le Président: Le ministre des Travaux publics sur cette même question.

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je pense qu'il est important de remettre les choses à leur place dans toute cette question de privilège. Le député qui pose la question de privilège aujourd'hui prive, j'en suis convaincu, la population de toute l'information. D'abord, je pense qu'il faut absolument être honnête dans cette question. Le nouveau Règlement qui prévaut maintenant, qui donne l'autorité au ministre des Travaux publics de voir à bien protéger les terrains qui sont sous l'autorité des Travaux publics ne privilégie aucun mouvement. Il est clair, monsieur le Président, contrairement à ce que l'honorable député a dit, que des groupes ne pourraient pas faire des manifestations. J'ai répété tant que j'ai pu aux médias qu'il sera encore possible de manifester selon certaines idées, selon certains principes, mais avec l'autorité, pour autant que la demande soit présentée aux autorités responsables. Cela est clair.

Maintenant, je suis convaincu, monsieur le Président, que la grande majorité des Canadiens ont bien saisi le message que voulaient nous livrer certaines personnes. Il est aussi clair dorénavant, et cela pour les députés comme pour les individus parce que, lorsqu'on va sur la Colline particulièrement, nous savons parfaitement bien que nous devons respecter des règlements, et ces règles sont définies par un arrêté en conseil que l'honorable député connaît parfaitement bien, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. le Président: Il n'est pas nécessaire que je prenne la question en délibéré. Le député estime que les citoyens ont et doivent avoir le droit de tenir des manifestations dans l'enceinte du Parlement. Je prends au sérieux ses arguments, mais il a à démontrer qu'à première vue les privilèges des députés ont été violés. Voilà sur quoi porte la question de privilège, voilà ce dont il doit faire la démonstration devant la Chambre.

Si je comprends bien le député, il expose que le privilège d'un citoyen a été violé, et il estime que par une application particulière des règles, le droit de cette personne à tenir une manifestation serait différent de celui des autres. Peut-être bien que c'est vrai, mais le ministre affirme le contraire. Il y a là matière à discussion sur une question de fait.

• (1510)

Peut-être le député cherche-t-il à étendre la notion de privilège. Je reconnais bien le droit aux députés de recevoir des citoyens, et je compte bien que les citoyens seront reçus par leurs députés, en leurs bureaux, ou en tous autres endroits convenables, mais j'ai du mal à voir là une question de privilège. En fait, je ne vois même pas qu'il y ait à première vue matière à privilège dans ce que le député soutient que l'accès à un député a été empêché d'une façon quelconque.

Donc, je dis qu'il n'y a pas à première vue matière à privilège.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je prends la parole pour poser la question habituelle concernant nos travaux. Quelqu'un du gouvernement peut-il nous dire à la Chambre quels travaux sont prévus?

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, demain est un jour réservé à l'opposition, comme cette dernière le sait déjà. Il y a eu des entretiens entre les leaders parlementaires à propos du programme législatif et de la durée du débat sur les diverses mesures. Pour l'instant, le président du Conseil privé attend que ses homologues de l'opposition se prononcent. Quand ils l'auront fait, il informera la Chambre, vraisemblablement demain, des mesures que nous étudierons la semaine prochaine.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du comité permanent de l'agriculture.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DES ENTENTES ENTRE LE CONSEIL DU TRÉSOR ET DEUX SYNDICATS SUR LES PENSIONS ET LE PLAN DENTAIRE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais déposer les ententes de principe qui ont été conclues entre le Conseil du Trésor et deux de nos syndicats en ce qui a trait aux négociations en cours sur l'entente-cadre, sur les plans de pension et aussi sur le plan dentaire.

* * *

TÉLÉSAT CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL—1984

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, en conformité de l'article 46(2) du Règlement, je désire déposer, rédigés dans les deux langues officielles, des exemplaires du Rapport annuel de Télésat Canada pour l'année fiscale 1984.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition portant la signature de 14,000 pêcheurs terre-neuviens qui lui demandent de modifier la Loi sur l'assurance-chômage, afin que les pêcheurs qui sont forcés, en raison de quotas ou de règlements, d'arrêter de pêcher avant la fin de la saison de pêche puissent continuer à toucher des prestations d'assurance-chômage. J'ai aussi l'honneur d'appuyer cette pétition.

[*Français*]

M^ME BOURGAULT—LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE-PASSAGERS DE VIA RAIL ENTRE MONTRÉAL, HULL ET OTTAWA

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer devant cette Chambre un pétition concernant le rétablissement du service-passagers de VIA Rail entre Montréal, Hull et Ottawa.

Près de 5,000 personnes de la circonscription d'Argenteuil-Papineau ont signé cette pétition priant cette honorable Chambre d'accueillir favorablement leur humble demande.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-49, tendant à modifier le Code criminel (prostitution).

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA 3E LECTURE DU PROJET DE LOI C-15

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je souhaite informer la Chambre qu'après consultation, les représentants des trois partis n'ont pas réussi à s'entendre, en conformité des articles 80 et 81 du Règlement, sur le temps à consacrer aux étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada.

Par conséquent, à la prochaine séance de la Chambre, je vais proposer une motion, aux termes de l'article 82 du Règlement, en vue d'attribuer une journée de séance à chacune de ces étapes.

Des voix: C'est honteux!

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 117, 147, 278 et 322.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LES COUPURES APPORTÉES AU SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

Question no 117—**M. Robichaud:**

1. Le gouvernement a-t-il procédé à des coupures unilatérales au Service canadien de la faune et en prévoit-il d'autres et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. A-t-on supprimé 84 emplois du Service et, dans l'affirmative, *a*) comment a-t-on procédé, *b*) qui a perdu son emploi, *c*) a-t-on tenu compte des employés qui avaient 20 ans d'ancienneté et plus, *d*) fermera-t-on des services au complet?

3. Y a-t-il eu des consultations avant la décision finale et sinon, pourquoi?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): 1. Oui; non envisagées.

2. Oui. *a*) Les activités reliées à l'interprétation et à la toxicologie faunique ont été éliminées, car elles ne se rattachent pas directement au mandat du fédéral qui comprend la gestion des oiseaux migrateurs et la protection des espèces rares et menacées de disparition. *b*) Soixante-huit employés ont reçu un avis leur annonçant que leur poste deviendrait excédentaire à partir du 31 mars 1985. Voici une répartition par groupe professionnel; un gestionnaire supérieur; 31 biologistes; huit chercheurs scientifiques; un gestionnaire de recherche; un chimiste; 13 employés du groupe du soutien technologique et scientifique; six techniciens divers; un employé du groupe du soutien des sciences sociales; un gestionnaire de programme; trois commis aux écritures et aux règlements; un employé du groupe sténo, dactylographie; un employé du groupe des manœuvres et hommes de métier. Cependant, tous les efforts possibles sont faits en vue de leur donner de l'emploi dans d'autres secteurs du ministère ou au sein du gouvernement fédéral. *c*) Oui. *d*) Non, voir *a*) plus haut.

3. Oui, avec des hauts fonctionnaires du ministère.

LES DÉCORATIONS DE NOËL À L'ÉDIFICE DU CENTRE

Question no 147—**M. Boudria:**

1. Combien ont coûté au gouvernement les décorations et arbres de Noël de l'Édifice du centre du Parlement, y compris les services des décorateurs, des déménageurs et de quiconque a participé directement ou indirectement à ce projet?

2. Les contribuables canadiens ont-ils payé une partie quelconque de ce montant?

3. A-t-on adjugé des contrats par appel d'offres public et, *a*) dans l'affirmative, de combien, *b*) sinon, pourquoi?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. $4,406.11.

2. Oui, $4,406.11.

3. Non, à cause du manque de temps.

TRANSPORTS—LES AMÉLIORATIONS PRÉVUES POUR DES AÉROPORTS

Question no 278—**M. Ouellet:**

1. Le gouvernement a-t-il prévu d'importantes améliorations au réseau des infrastructures et services aéroportuaires au volet des transports du Plan de développement économique Canada/Gaspésie et Bas St-Laurent?

2. Le gouvernement a-t-il approuvé un projet d'améliorations à la piste d'atterrissage de Pabos-Chandler, Québec et, dans l'affirmative *a*) quels sont les travaux prévus, *b*) quels sont les crédits alloués, *c*) quand les crédits ont-ils été autorisés, *d*) quand les travaux ont-ils commencé?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): 1. Oui.

2. Ce projet est sous révision. *a*) Les travaux prévus étaient le pavage de la piste, de la voie de circulation et du tablier des aéronefs, l'achat et l'installation d'un phare rotatif, de feux d'identification de piste, de deux manches à vent éclairées et d'un système de balisage lumineux. *b*) $845,000. *c*) Le 17 août 1984. *d*) L'entente avec la municipalité n'est pas signée et les travaux n'ont pas été entrepris.

LA SCA—LES PRÊTS APPROUVÉS DANS LA RÉGION DE L'ONTARIO

Question nº 322—**M. Boudria:**

Combien de prêts la Société du crédit agricole a-t-elle approuvés dans la région de l'Ontario au cours des mois de janvier et février 1985 et quels étaient *a*) le taux d'intérêt rattaché à chaque prêt, *b*) la valeur totale des prêts?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): On a approuvé 53 prêts aux taux d'intérêts suivants: *a*) 43—12.750 p. 100, 2—13.250 p. 100, 7—13.375 p. 100, 1—13.625 p. 100. *b*) $7,630,100.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nº 19 de M. Axworthy (p. 4313) et nº 20 de M. Langdon (p. 4314).

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis très déçu, en prenant la parole pour conclure quelques remarques sur la motion nº 19 et la motion nº 20, de constater que le gouvernement a décidé, pour la première fois, sauf erreur, de museler la voix des représentants dûment élus du peuple canadien, alors qu'il s'agit peut-être d'un des projets de loi les plus importants que nous serons amenés à débattre au cours de cette législature. Je pense qu'une foule d'autres projets de loi auraient pu faire l'objet d'une étude beaucoup plus rapide à la Chambre, mais celui-ci, sur Investissement Canada, va en quelque sorte déterminer le cadre de l'action économique de notre pays pour des dizaines et des dizaines d'années peut-être.

Nous adressons un message aux investisseurs étrangers, aux hommes d'affaires étrangers et aux industriels étrangers. Nous avons jusqu'à présent fait une foule de suggestions pour essayer d'améliorer ce projet de loi. Nous avons proposé des amendements soigneusement élaborés par le caucus libéral aussi bien que le caucus néo-démocrate . . .

M. Stevens: Quatre-vingt-dix-neuf.

M. Riis: Quatre-vingt-dix-neuf, nous dit le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), et je le remercie de cette précision.

M. Stevens: Dont 47 ont été jugés irrecevables.

M. Riis: Nous proposons ces amendements pour essayer d'améliorer ce texte. Nous sommes là pour ça.

Le gouvernement nous propose un projet de loi que, dans sa sagesse, il estime aller dans le sens des intérêts les mieux compris du Canada. Nous avons dans l'opposition des députés scrupuleux qui ont étudié ce projet de loi soigneusement, article par article, au comité et qui ont proposé diverses suggestions et recommandations visant à le peaufiner. On pourrait épiloguer sur le projet de loi lui-même, mais nous reconnaissons qu'il y a une majorité de députés du côté du gouvernement et nous avons pensé que nous pourrions rendre au gouvernement le service d'essayer de voir comment on pouvait améliorer certains articles de ce projet de loi. Après que nous avons discuté de la question avec beaucoup de sérieux, comme il convenait de le faire, le gouvernement nous fait savoir qu'il ne tient pas à entendre d'autres observations des députés de l'opposition, qu'il ne veut plus entendre nos députés de l'arrière-ban, ni connaître les réactions avisées des représentants dûment élus du peuple canadien, un point c'est tout. On nous impose le bâillon.

M. Tremblay (Lotbinière): Ça suffit!

M. Riis: Un député conservateur soutient que «ça suffit». Ce projet de loi est sans doute le plus important dont nous aurons à discuter cette session, car il y va de l'avenir de l'économie canadienne et de nos entreprises qui voudraient bien pouvoir poursuivre leur activité en même temps que les succursales étrangères établies au Canada.

Nous venons de voir pendant la période des questions pour quelle raison ce projet de loi nous inquiète. Les États-Unis viennent de décider il y a quelques heures à peine de réduire leurs échanges commerciaux avec le Nicaragua. On pourrait discuter longuement de la question et du bien-fondé de leur décision. Mais mise à part la sagesse de cette décision, ce même gouvernement américain a annoncé aux filiales américaines établies au Canada et elles sont nombreuses—en fait, la plupart des usines étrangères au Canada sont de propriété américaine—que si les produits qu'elles assemblent, fabriquent ou créent au Canada, contiennent une quantité assez importante de pièces américaines, comme les voitures, les machines et bien d'autre articles, elles ne peuvent pas les exporter au Nicaragua. Les Canadiens voudraient peut-être en profiter pour étendre leur commerce avec le Nicaragua.

Que vont faire les Nicaraguayens maintenant, s'ils n'ont plus les États-Unis et leurs alliés vers qui se tourner, à qui s'adresseront-ils? Vers quel pays s'est tourné Cuba? Nous en revenons à la question cubaine. Ce pays n'a eu d'autre choix que de se tourner vers l'Union soviétique. Voilà que maintenant les États-Unis lancent le même message au Nicaragua. Ils interdisent aux succursales canadiennes et aux filiales américaines au Canada de pratiquer le commerce avec le Nicaragua, si le contenu américain de leurs produits est suffisamment

important. Ils influencent donc de cette façon la politique commerciale canadienne.

• (1520)

Comment un ministre qui connaît bien ce dossier peut-il rester passif et laisser une puissance étrangère dicter à des entreprises au Canada la politique à adopter en matière d'exportation?

[*Français*]

Mme B. Tardif: Monsieur le Président, en réponse à l'honorable député de l'opposition qui vient de prendre la parole, j'aimerais souligner que le débat a duré depuis très longtemps, d'abord ici, à la Chambre des communes, en comité, et nous avons dû étudier 102 amendements en comité, et maintenant nous avons 99 amendements qui sont actuellement à l'étude. Plus de 80 heures ont déjà été passées sur ce projet de loi. Et si je fais la comparaison avec le projet de loi de l'AEIE qui a été étudié il y a déjà plusieurs années, nous avons passé plus de temps sur Investissement Canada que le gouvernement a pris dans cette Chambre pour étudier tout le document de l'AEIE.

J'aimerais rappeler à la Chambre que déjà nous avons passé suffisamment de temps et que les membres de l'opposition ont eu le temps nécessaire pour exprimer leur opinion.

[*Traduction*]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'aurais quelques observations à faire au sujet de l'attitude arbitraire du ministre qui a décidé que le gouvernement imposerait la clôture pour les autres étapes du projet de loi C-15, la loi concernant Investissement Canada. Comme mon collègue vient de le dire, ce projet de loi est sans doute la mesure économique la plus importante qui sera présentée au cours de la présente session et même pendant tout le mandat du gouvernement. Voilà pourquoi je me permets de qualifier d'arbitraire et d'injustifiable le fait que le gouvernement ait décidé de liquider en un seul jour quelque 80 amendements que la Chambre n'a pas encore examinés.

M. Stevens: Ils l'ont été en comité.

M. Cassidy: Le ministre a parfaitement raison. Mais il sait bien que les débats des comités ne sont pas télévisés. Le public qui s'intéresse à la question et qui est au courant de la situation, n'a pu assister à l'étude au comité des modifications proposées par le Nouveau parti démocratique, le parti libéral et peut-être même le gouvernement. Bien sûr, ils peuvent les lire, mais il est essentiel que le gouvernement y consacre un temps raisonnable. Ces propositions sont importantes, surtout quand elles expriment des divergences de vues fondamentales quant aux objectifs que le gouvernement veut donner à Investissement Canada et quant aux améliorations que nous voulons apporter par ces amendements.

Les amendements dont nous sommes saisis aujourd'hui veulent libérer le nouvel organisme de l'emprise complète et entière du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Voilà qui est fondamental. En principe, la mission d'Investissement Canada consistera à encourager les investissements au Canada par des Canadiens et par des non-Canadiens, et à veiller à ce que les conditions imposées aux non-Canadiens et les engagements qu'ils prennent, soient respectés. En pratique, si l'agence est soumise aux désirs du ministre, il n'est pas certain que ces dispositions seront respectées.

Je sais que le Parlement est un lieu de discussion; c'est l'endroit où l'on peut débattre de ces questions. En dernier ressort, la loi est votée et le gouvernement a la tâche de l'appliquer. Cependant, quand le débat porte sur l'investissement étranger, et quand on sait que l'investissement étranger contrôle près de 60 p. 100 du secteur de la fabrication au Canada et empêche en partie les Canadiens d'avoir accès à leur marché naturel, les États-Unis, ces questions méritent bien plus que quelques jours de débat interrompus par l'imposition de la clôture.

Si le gouvernement nous avait donné un jour d'étude par groupe d'amendements pour les six ou sept groupes qui restent encore à étudier, nous y aurions peut-être trouvé à redire, mais nos concitoyens n'auraient peut-être pas considéré qu'il exagérait. Ensuite, nous aurions pu débattre chaque domaine visé par les amendements au Parlement même, à la Chambre des communes, et non pas seulement au comité. Mais le gouvernement en a décidé autrement.

Le ministre est-il en train de nous proposer 25 minutes d'étude par groupe d'amendements pour les groupes qui restent encore de sorte que nous puissions les passer tous pendant le dernier jour de débat qui suivra la motion de clôture? Croit-il sincèrement que nous pouvons raisonnablement débattre de groupes d'amendements dont certains comportent 10 amendements différents, même s'ils portent sur des domaines connexes? Croit-il que nous pouvons débattre tous ces amendements en 25 minutes, 10 pour l'opposition et 10 pour le gouvernement . . .

M. Stevens: Vous avez déjà eu 80 heures de débat.

M. Cassidy: Nous avons évidemment eu du temps pour les examiner au comité.

M. Stevens: Et ici aussi.

M. Cassidy: Je parle du droit d'étudier ces amendements ici même. Nous avons suivi un certain rythme dans notre étude, un rythme qui ne plaît pas au ministre. Il est donc impatient. Il a hâte de s'asseoir au Château Laurier pour parler à ses amis du monde des affaires.

J'aimerais commenter une question qu'on a soulevée tout à l'heure. Nous n'avons pas été sans remarquer que chaque fois que l'opposition demandait quelque chose de déplaisant pour le gouvernement, le ministre de l'Expansion industrielle régionale apparaissait à la Chambre pour nous annoncer qu'il allait mettre un terme au débat. Nous le constaterions encore davantage si nous avions tout un train de mesures à étudier. Je n'apprendrai rien à personne en disant que nous avons tué le temps parce que le gouvernement n'avait rien à nous présenter. Nous n'avons pas de projets de loi en retard qui nous pressent, que je sache. Il n'y a pas embouteillage au Parlement. Nous avons tout le temps voulu pour étudier ces questions, mais le ministre a trouvé qu'elles étaient gênantes.

Dans l'intervalle, le ministre des Travaux publics (M. La Salle) a trouvé aussi gênant de voir une poignée de manifestants chercher à faire connaître leur point de vue sur la colline du Parlement. Tout cela de la part d'un gouvernement qui prêchait l'ouverture et l'accessibilité quand ses députés ont fait campagne pendant les élections l'été dernier. C'est un tout autre son de cloche qu'on entend aujourd'hui. Les conservateurs seront aussi secrets et aussi restrictifs que leurs prédécesseurs libéraux. Ils limiteront les débats, nieront aux citoyens le droit de venir ici protester et ils tâcheront de faire les choses en douce pour éviter de communiquer des renseignements concernant cette mesure. J'écouterai le ministre s'il veut s'expliquer.

Nous nous sommes efforcés de rendre le processus décisionnel plus ouvert et d'exiger qu'on rende des comptes. En l'occurrence, nous voulions nous assurer que le ministre de l'Expansion industrielle régionale ne passe pas outre à la société Investissement Canada sans au moins avoir l'aval du cabinet. La motion nº 19 prévoit au moins que cette société examinera les investissements étrangers et qu'elle renseignera les autres ministères et organismes fédéraux sur les moyens à prendre pour relancer les investissements canadiens au Canada. Comment peut-on être contre une telle disposition? Le ministre est-il en train de nous dire, puisqu'il est contre ces amendements, semble-t-il, qu'il s'oppose à toute mesure visant à encourager les investissements canadiens? Est-ce là la position qu'il défend? On le dirait parfois.

En arrivant au pouvoir, le gouvernement avait un objectif bien clair dans le domaine économique. Il a dit qu'il ouvrirait nos portes aux entreprises du monde entier et qu'il relancerait bon gré mal gré notre économie. Il fera fi de la compétence et de l'initiative des Canadiens. Par contre, il fera tout pour plaire aux investisseurs étrangers. Le ministre devrait savoir que déjà trop de sociétés et d'investisseurs étrangers ont profité de notre politique de porte ouverte.

Je pense à la façon dont le gouvernement du Manitoba et les Manitobains ont été traités par les instigateurs du projet Churchill Forest Industries, il y a une douzaine ou une quinzaine d'années. Ces promoteurs sont venus, ont profité de notre argent, tiré un maximum de bénéfices pour eux et ils sont partis sans rien nous laisser en échange. Ce genre de chose s'est répété à maintes reprises. Je pense à la façon dont les droits des travailleurs de Nouvelle-Écosse ont été piétinés à cause des pressions exercées par la société Michelin, laquelle a obligé le gouvernement de Nouvelle-Écosse à adopter l'une des lois antisyndicales les plus répressives jamais vues dans notre pays, visant à interdire aux travailleurs des usines Michelin de se syndiquer. Ces choses se sont déjà produites à maintes reprises.

Le ministre prétendra que l'investissement étranger a procuré des avantages au Canada. C'est sans doute vrai également. Mais tous les

pays admettent que le gouvernement doit exercer des pressions pour veiller à ce que le capital étranger soit investi de façon responsable et dans l'intérêt du pays concerné. Je crois que ce pays n'est pas vraiment différent des autres.

• (1530)

Nous avons toujours constaté que les initiatives, les inventions et les sociétés canadiennes ne pouvaient pas développer des produits, faire de la recherche et du développement et trouver de nouveaux débouchés aux États-Unis comme elles le voulaient parce que ces sociétés ou organismes étaient sous la coupe de multinationales américaines. Mes amis, c'est le genre de situation qui me porte à avoir de fortes appréhensions en voyant le gouvernement faire de fortes concessions aux multinationales américaines dans le projet de loi sur Investissement Canada. C'est pourquoi nous, les néo-démocrates, nous croyons qu'il faut renforcer les pouvoirs d'Investissement Canada et que dans le projet de loi, il faut insister au moins autant sur la promotion des investissements au Canada, par des Canadiens, que sur la surveillance des investissements faits par des non Canadiens. C'est la raison pour laquelle ces différents amendements ont été présentés et c'est pourquoi cette question doit être débattue plus à fond d'après moi.

Je m'oppose catégoriquement à la décision du ministre qui s'est tout bonnement lassé d'écouter. Le ministre ou son secrétaire parlementaire ont peut-être passé 80 heures au comité à écouter les gens parler de ces questions, mais comme il le sait grâce à l'expérience qu'il a au sein du cabinet et à celle qu'il a eue au sein de l'opposition, il faut parfois longtemps pour que les Canadiens commencent à entendre les arguments avancés à la Chambre des communes. C'est pourquoi il importe que ce débat se poursuive. J'exhorte le ministre et le gouvernement à revenir sur leur décision malencontreuse d'étouffer le débat sur ce projet de loi important.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir à ce moment-ci dans le débat pour non seulement parler de la motion qui est à l'étude, mais me référer aussi à l'intervention que vient de faire le ministre qui à tout état de cause vient d'imposer la clôture en cette Chambre sur ce projet de loi.

L'action du gouvernement ne me surprend pas, monsieur le Président, puisque c'est en fait la deuxième fois que le gouvernement progressiste conservateur impose la clôture sur ce projet de loi. Il l'a fait par l'entremise du secrétaire parlementaire du ministre lors de l'étude du projet de loi en deuxième lecture, et il vient de le faire à nouveau, cette fois par l'entremise du ministre lui-même, à l'occasion de l'étude de ce projet de loi à l'étape du rapport.

Les Canadiens seront certainement surpris de constater l'impatience, la façon cavalière de ce gouvernement qui, pourtant a un mandat écrasant, a une majorité écrassante dans cette Chambre et qui ne devrait pas être obligé de recourir à cette tactique d'imposer le bâillon aux quelques députés libéraux et conservateurs qui ont été élus.

Nous sommes tellement peu nombreux, monsieur le Président, qu'il est absolument surprenant de voir le gouvernement vouloir nous empêcher de parler sur ce projet de loi. Mais cela étant dit, la force tyrannique du gouvernement ne peut pas être repoussée par cette opposition, mais je pense que le public canadien jugera de l'action du ministre, de son impatience et surtout de son désir d'empêcher un débat complet, éclairé sur ce projet de loi qui, à mon avis, va créer un tort considérable à l'économie canadienne parce que, en réalité, ce projet de loi va faire quoi? Ce projet de loi va donner carte blanche totale à tous ceux qui voudront venir faire des acquisitions de compagnies au Canada.

Le projet de loi permet en quelque sorte au gouvernement de sanctionner la prise en main de compagnies canadiennes par des étrangers, sans imposer des critères précis de vérification pour savoir si ces investissements auront des répercussions bénéfiques, créeront plus d'emplois au Canada, favoriseront les régions canadiennes et, en quelque sorte, c'est de nous jeter pieds et poings liés dans les mains du capital étranger et surtout des grandes multinationales.

L'opposition libérale avait tenté de présenter une série d'amendements lorsque ce projet de loi a été étudié en comité parlementaire article par article. Toute une série d'amendements, en particulier un amendement, avaient été présentés. Nous recommandions d'amender l'article 6 du projet de loi du ministre et d'imposer certains critères de vérification de la part du gouvernement avant d'autoriser un investissement, l'amendement se lisait ainsi en particulier, et je cite:

a) d'établir une base d'information complète sur toutes les sources d'investissement au Canada et sur les différents facteurs qui influent sur l'investissement;

b) de créer, en collaboration avec le ministères et les organismes fédéraux et provinciaux concernés, un climat favorable à l'investissement privé;

c) de chercher à coordonner la planification de l'investissement des secteurs public et privé par voie de consultation;

d) d'agir à titre de centre d'information sur les encouragements à l'investissement offerts par les diverses autorités gouvernementales au Canada;

e) de favoriser par tous les moyens les placements en actions par les particuliers canadiens;

f) en général, de s'acquitter, sous la supervision du ministère responsable, de fonctions susceptibles de stimuler l'investissement au Canada et d'améliorer la politique et les programmes canadiens d'investissement.

Ce que l'Opposition libérale voudrait, monsieur le Président, c'est que des critères objectifs de vérification des dossiers soient faits par des fonctionnaires compétents assignés à ce travail.

A la lecture du projet de loi tel que nous le lisons et le comprenons, il semble que le ministre se garde des pouvoirs discrétionnaires d'accepter ou de rejeter des prises de contrôle au Canada par des compagnies étrangères ou d'accepter ou de rejeter de façon arbitraire et strictement selon l'humeur du ministre, selon qu'il se lève de bonne humeur ou de mauvaise humeur, il pourra accepter ou rejeter un investissement étranger sans aucune vérification objective indépendante par des fonctionnaires assignés à ces fins. Or je crois que les pouvoirs que le ministre veut se donner sont excessifs. Et, ce gouvernement qui a été tellement lié et près des grandes multinationales, ce gouvernement qui s'est mis littéralement à genoux devant les multinationales du pétrole en sabordant d'une façon éhontée le Programme national énergétique canadien et en donnant des millions de dollars aux compagnies multinationales du pétrole alors qu'il refuse quelques milliers de dollars à des organismes qui sont actuellement à la recherche d'aide gouvernementale pour des programmes sociaux. On voit le parti pris du gouvernement conservateur en faveur de la grande entreprise contre les travailleurs, contre les gens modestes au Canada.

• (1540)

Par conséquent, je crois que les objectifs et les vues du gouvernement et du ministre qui pilote ce projet de loi c'est de trouver un autre moyen de rendre la vie facile aux grandes compagnies multinationales, de leur permettre de venir acheter de bonnes entreprises canadiennes pour mieux s'implanter et pour faire une concurrence déloyale à nos entreprises canadiennes. Parce que, monsieur le Président, il est bon de le rappeler, dans l'ancien projet de loi que le gouvernement précédent avait approuvé, le directeur des enquêtes sur les coalitions avait un rôle important à jouer.

Il pouvait intervenir pour empêcher une prise de contrôle, il pouvait intervenir pour s'opposer à des investissements étrangers au Canada qui auraient pour effet de nuire à la concurrence au Canada. Or, ce projet de loi, piloté par le ministre actuellement, fait fi de la bonne concurrence au Canada, fait fi de cette nécessité de permettre à de petites et à de moyennes entreprises canadiennes de continuer à jouer un rôle important dans l'économie canadienne.

Je crois que ce projet de loi est mauvais, parce qu'il est un projet de loi qui nous donne pieds et poings liés à la grande entreprise multinationale. Je trouve malheureux que les amendements que les libéraux ont présentés en comité aient été rejetés. Je trouve encore plus malheureux et je trouve carrément indécent, monsieur le Président, que non seulement l'opposition ne peut pas présenter des amendements mais maintenant elle se fait imposer le bâillon par un gouvernement trop majoritaire et beaucoup trop tyrannique.

M. le vice-président: L'honorable ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) a la parole.

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, j'aimerais peut-être vous entretenir quelque temps sur le projet de loi Investissement Canada, et complètement au contraire de ce que le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) vient tout juste de dire. Le projet de loi Investissement Canada va créer de l'emploi. Nous avons amené ce projet de loi pour ouvrir les portes aux investisseurs . . .

M. Rossi: De quelle manière?

M. Bissonnette: S'il vous plaît, j'ai été poli tant que le député parlait, je l'ai écouté religieusement, j'apprécierais, monsieur le Président, qu'il y ait de l'ordre et que l'on respecte les gens qui veulent bien apporter quelque chose de positif dans cette Chambre et non uniquement du négatif, ce que fait le parti libéral: depuis 70 heures de débat le parti libéral amène des choses négatives.

Monsieur le Président, je pense que le projet de loi dont nous discutons va créer de l'emploi, va apporter des nouvelles technologies au pays, va faire en sorte que les Canadiens vont retourner au travail, va faire en sorte de ramener ce qu'il y a déjà eu dans notre pays et ce que le gouvernement libéral a détruit pendant 16 ans.

Alors je pense, monsieur le Président, et je suis convaincu que le projet de loi que nous débattons doit être mis en application dans les plus brefs délais. Nous devons ouvrir nos portes intelligemment aux investisseurs . . .

M. Rossi: C'est pas toi, ça: intelligemment!

M. Bissonnette: . . . poliment aussi aux investisseurs étrangers, et nous devons absolument utiliser ces gens-là, utiliser les capitaux étrangers afin de créer de l'emploi. C'est pour cela que nous sommes ici et c'est contre ce que le gouvernement précédent . . . c'est cela qu'ils ont défait pendant 16 ans. Alors, monsieur le Président, je vous demande d'accélérer afin que nous puissions passer ce projet de loi dans les plus brefs délais.

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, je prends encore la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-15, la Loi sur les investissements au Canada, parce que je pense que les amendements que nous avons sur le Bureau sont très importants, mais avant de parler des amendements, j'aimerais dire que le gouvernement nous a avisés à 15 h 15 cet après-midi qu'il imposerait la clôture sur cette loi. Qu'est-ce que cela veut dire imposer la clôture sur une loi? Cela veut dire que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a décidé de bâillonner l'opposition. Il n'aime pas ce qu'il entend. C'est évident qu'il n'a pas l'intention d'accepter des amendements. C'est un affront à la démocratie. C'est un geste odieux. C'est un geste inacceptable.

M. Gauthier: Ils vont voter pendant 470 minutes!

Mme Killens: J'ai quand même l'intention, monsieur le Président, de parler des deux amendements à l'étude dans le moment, les motions nos 19 et 20.

L'article proposé par le gouvernement est trop vague dans le moment. Voici comment l'article se lit: «Est constitué Investissement Canada, agence chargée de conseiller et d'assister le ministre dans l'exercice des attributions qui lui sont dévolues par la présente loi.»

C'est ce que dit l'article 6. Nous pensons que les deux amendements qui sont proposés, celui proposé par le député, notre collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et celui du député d'Essex-Windsor (M. Langdon) sont très, très importants. Ils visent à élargir le rôle de l'agence.

Monsieur le Président, je me permets de lire l'amendement que nous proposons afin de m'assurer que mes collègues d'en face sachent ce qu'ils refusent. Les deux premières lignes demeurent les mêmes. Nous, nous voulons ajouter et je cite:

. . . dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus par la présente loi, d'obtenir des avis et des examens d'investissements par des non-Canadiens en vertu de la présente loi, et de fournir aux autres ministères et organismes fédéraux concernés des renseignements sur les moyens de stimuler les investissements des Canadiens . . .

Pourquoi les députés de l'opposition s'opposent-ils? Je ne comprends pas, monsieur le Président. C'est pourtant simple. On tente de mieux définir la raison d'être de l'agence, et ainsi nous éviterons des problèmes de communication, et par conséquent, nous prendrons de meilleures décisions. Nous voulons, premièrement, que l'agence obtienne des avis sur les investissements par des non-Canadiens, et deuxièmement, que l'agence fournisse des renseignements aux autres ministères et organismes fédéraux.

Il est seulement normal que l'on tente de favoriser une implication de nos investisseurs canadiens chez nous. Il serait inacceptable que, en ouvrant ainsi la porte aux investissements étrangers, on la ferme à nos propres investisseurs. C'est la seule façon pour le gouvernement de s'assurer que la priorité sera accordée aux investisseurs canadiens.

Plusieurs de mes collègues ont parlé de l'importance de maintenir au Canada l'argent canadien. Il est tout aussi important de savoir intéresser nos investisseurs à miser sur l'économie canadienne. Ainsi, en informant les autres ministères et organismes fédéraux des moyens à prendre afin de stimuler les investissements de nos entrepreneurs et de nos industriels ici même au Canada, il ne pourra qu'en ressortir une saine concurrence.

A mon avis, et je l'ai déjà dit, je considère comme vital pour le Canada de maintenir un contrôle sur la qualité des investissements faits au Canada. Nous avons tout intérêt à accueillir les investissements étrangers, mais il ne faudrait surtout pas décourager nos hommes et femmes d'affaires de prendre de nouvelles initiatives ici même au Canada.

La preuve est déjà faite. L'investissement fait au Canada par des Canadiens entraîne des avantages économiques de beaucoup supérieurs à ceux de l'investissement étranger tant dans la recherche et le développement qu'aux possibilités d'exportations et cela réduirait aussi, par conséquent, notre dépendance sur les importations.

Une autre raison pourquoi je pense que c'est une question de bon sens de présenter cette motion, c'est que cela nous permettrait de tamiser et de contrôler les demandes d'investissement. En effet, en tamisant bien les diverses demandes d'investissement, nous serions en mesure de mieux informer les ministères et organismes gouvernementaux de la possibilité d'impliquer adéquatement tous les Canadiens.

En consultant les autres pays qui sont sujets à vouloir investir au Canada et en reprenant et en appliquant leurs suggestions, les Canadiens seraient ainsi assurés que leurs droits et leurs deniers seraient protégés.

La fierté de nos hommes et femmes d'affaires est durement traitée par ce gouvernement. Il ne s'agit pas de s'approprier des idées données par les entrepreneurs étrangers mais plutôt d'y trouver un terrain d'entente pour permettre une collaboration plus adéquate entre les entrepreneurs non canadiens et les entrepreneurs canadiens.

• (1550)

Encore une fois, monsieur le Président, il s'agit de nos emplois. Il s'agit de les protéger. On parle de l'accessibilité du marché canadien face aux investisseurs étrangers, mais il ne faudra surtout pas oublier que les Canadiens qui sont en mesure de prendre part à l'économie du pays risquent de démissionner devant le manque d'action de la part du gouvernement.

On a répété à maintes reprises que l'on risque de voir des mises à pied au sein d'une entreprise contrôlée par des non-Canadiens. A mon avis, en stimulant nos investisseurs canadiens nous ne risquons pas ce genre d'injustice. Dans sa teneur actuelle, le projet de loi ignore la population canadienne. Par le passé, à travers le programme de l'AEIE, nous avons toujours tenté de prendre en considération le contenu canadien des investissements. Depuis quelques années seulement, les hommes et les femmes d'affaires canadiens ont repris confiance en notre pays et en la possibilité d'être considérés comme des partenaires à part entière. Le présent projet de loi, tel que présenté, n'établit aucune protection pour le Canadien qui veut

investir chez nous. Voilà pourquoi l'amendement que nous présentons est si important. Il garantit que le gouvernement ne se détournera pas de la population canadienne pour offrir aux investisseurs étrangers toute la part du gâteau. Après tout, il me semble un peu étrange que l'on tente de séduire des investisseurs non canadiens alors que plusieurs de nos investisseurs ne demandent pas mieux que d'avoir la plate-forme nécessaire pour pouvoir faire valoir leurs idées.

Ce gouvernement se dit un gouvernement de consultation et de coopération. Nous savons aussi qu'il a de grandes idées d'affiliation avec les États-Unis. Nous sommes aussi d'accord que le Canada est un pays accueillant face aux entrepreneurs. Il est de notre devoir de s'assurer que le Canada et sa population ne seront pas lésés dans leurs droits et dans leurs efforts d'autonomie, surtout dans le secteur de la petite et de la moyenne entreprises.

Après plus de six mois, le gouvernement d'en face n'a plus d'excuse pour expliquer son inertie. L'excuse que c'est la faute du gouverneement précédent est maintenant dépassée. Les Canadiens et les Canadiennes en ont maintenant assez, et il est grand temps que ce gouvernement fasse preuve de responsabilité. Le temps est venu de prendre au sérieux les inquiétudes de notre population et de défendre les intérêts de nos industriels et de nos entrepreneurs canadiens. Voilà pourquoi, monsieur le Président, j'appuie les motions de mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et celle du député d'Essex-Windsor (M. Langdon).

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, tout d'abord, je dois dire que j'ai été scandalisé par l'annonce qui a été faite tout à l'heure par le ministre responsable qui a dit que l'on mettrait fin au débat d'ici quelque temps en imposant à la Chambre le bâillon. Je me souviens, j'ai employé le mot «scandalisé» parce que, il n'y a pas tellement longtemps, lorsque nous étions de l'autre côté, lorsque l'Opposition nous accusait de scandale, nous affublait de tous les qualificatifs mauvais justement parce que, au bout d'un certain temps, je ne dis pas de quelques jours, je dirais de quelques semaines et souvent de quelques mois, le gouvernement décidait d'imposer le bâillon. Alors je me suis scandalisé et j'ai aussi été surpris de voir que mes honorables collègues de l'autre côté de la Chambre ne semblent pas être très enthousiastes vis-à-vis de ce projet de loi parce que, semble-t-il, les discours se font de plus en plus rares, sauf tout à l'heure le ministre, le député de Saint-Jean (M. Bissonnette), qui est venu nous faire une petite pratique de discours, probablement pour nous annoncer quelque chose d'un peu plus mauvais un peu plus tard.

Étant donné, monsieur le Président, que l'agence de tamisage d'investissements étrangers qui est maintenant à toutes fins pratiques défunte, il est bien sûr qu'il nous fallait un organisme pour le remplacer, mais je me demande si Investissement Canada est vraiment l'organisme qui va remplacer l'agence de tamisage des investissements étrangers. A mon avis, on a politisé le problème au lieu d'améliorer ce qui existait auparavant comme l'agence de tamisage des investissements étrangers, et peut-être l'améliorer certainement en apportant des amendements pour aller peut-être plus en profondeur. Mais non, nous avons changé du tout au tout et c'est le ministre, maintenant, qui est le seul responsable des investissements étrangers au Canada.

Comment peut-il avoir le temps et je ne voudrais pas faire appel à son intelligence, je suis sûr qu'il en a certainement une bonne portion, sauf qu'il n'aura jamais le temps nécessaire pour s'occuper des investissements qui se feront ici au Canada. Il est bien sûr qu'il en faut des investissements au Canada, parce que, avec 26 millions de population, il est sûr qu'on ne peut avec ce faible nombre faire marcher ou fonctionner tout l'appareil des industries au Canada, sans faire appel aux investissements étrangers.

Si on veut apporter une espèce de confiance aux investisseurs, il faudrait peut-être commencer par faire le «ménage» dans sa propre famille, il faudrait peut-être mettre de l'ordre dans ses lois. Il faudrait peut-être aussi dépolitiser le problème de l'investissement fait par les étrangers au Canada. Et comment se fait-il que l'on forme une autre agence qui va aller se rapporter au ministre, pour dire si oui ou non certains de ces investissements sont bons, d'autres sont moins bons, d'autres sont définitivement mauvais, d'autres vont à l'encontre de l'intérêt national des Canadiens?

Bien, je peux vous dire une chose, par exemple. C'est que souvent on a vu dans le passé combien, par exemple, des compagnies dont la maison mère était aux États-Unis, et je parle surtout du domaine pharmaceutique, on est venu s'implanter au Canada et, d'après les rapports que l'on faisait au gouvernement fédéral, surtout dans la recherche scientifique, on disait tout simplement: A tel chapitre, nous avons dépensé tant pour la recherche. Au fond, c'était simplement pour fins d'impôt sur le revenu. Il y avait peu ou presque pas eu de recherche scientifique. Les recherches scientifiques se faisaient aux États-Unis, ce qui privait nos «rechercheurs» à faire du travail ici au Canada, ce qui empêchait aussi une main-d'œuvre connexe à ces emplois de recherche d'exister.

Au fond, lorsque nous avons serré un peu la vis, les compagnies pharmaceutiques, à toutes fins pratiques, sont déménagées aux États-Unis. Si vous avez des investissements étrangers que vous faites au Canada et que vous ne contrôlez pas, vous ne leur demandez pas de faire en sorte qu'ils puissent se comporter exactement comme des compagnies canadiennes avec un droit de recherche, avec de l'argent dépensé pour la recherche, cela pourrait créer éventuellement de l'emploi. Mais je ne pense pas que, en ayant une agence qui est située à l'intérieur d'une espèce de ministère ou sous la responsabilité du ministre, on puisse faire beaucoup de «millage».

Monsieur le Président, celui qui sera nommé à la tête de l'agence, je ne veux pas parler de patronage bien sûr, parce que cela n'existe seulement que dans l'esprit des gens . . . Je n'ai rien contre le patronage, monsieur le Président, absolument rien. Cela fait partie de nos mœurs, de nos mœurs politiques, mais le problème du parti progressiste conservateur c'est que durant la campagne électorale il s'est comporté d'une façon tout à fait malveillante vis-à-vis de l'électorat canadien en leur faisant entendre que du patronage c'est fini. Il n'y en aura plus! Monsieur le Président, il y en a plus que jamais!

Une voix: C'est cela! Right on! Right on!

• (1600)

M. Isabelle: Je suis sûr, pour revenir à celui qui sera élu dans cette fonction remplie de béatitudes, qu'à ce poste de président de l'Agence, ce sera certainement un homme que nous ne connaissons pas aujourd'hui mais qui a eu sûrement

certains attachements ou certaines relations ou certaines connivences durant la dernière campagne électorale avec le parti progressiste conservateur. Remarquez bien, et je le répète, je n'ai rien contre cela, mais je ne pense pas que c'est la façon . . .

M. Bissonnette: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) sur un rappel au Règlement.

M. Bissonnette: Monsieur le Président, je crois que le député libéral se permet de déroger de la discussion qu'il doit avoir sur le fond de la loi qu'on est en train de discuter sur Investissement Canada mais il s'embarque sur du patronage, il s'éloigne très loin de la Loi, et je vous demande, monsieur le Président, de le ramener à l'ordre et de le ramener sur les sujets que nous discutons.

M. le vice-président: Je regrette d'informer le ministre que son intervention n'est pas un rappel au Règlement et je cède la parole à l'honorable député de Hull-Aylmer (M. Isabelle).

M. Isabelle: Je vous remercie, monsieur le Président. Pour conclure mes remarques, je veux simplement rappeler tout bonnement que le patronage n'existe pas parce que je suis sûr que celui qui sera nommé à la présidence de l'agence sera un type complètement indépendant, détaché naturellement du parti progressiste conservateur et n'aura aucun attachement au parti libéral, mais qu'il aura certainement poursuivi des études avec quelqu'un que l'on connaît très bien ici dans cette Chambre.

De toute façon, monsieur le Président, lorsqu'on peut biaiser une agence comme l'agence qui va être créée éventuellement, comment voulez-vous qu'il donne des conseils indépendants vis-à-vis de certains investisseurs étrangers? Je suis sûr que le président et ceux qui feront partie de l'agence ont des amis aux États-Unis, ont des amis en Grande-Bretagne. J'écoutais justement notre premier ministre qui fait un merveilleux voyage, et nous lui souhaitons tout le succès possible à la maison mère, c'est-à-dire l'Angleterre, et qui se promène un peu à travers l'Europe pour tenter de démontrer que le Canada existe, et j'espère qu'il continuera à faire du bon boulot comme il le fait actuellement, mais il a ouvert les portes ou du moins a donné une espèce d'espoir aux Anglais d'Angleterre de venir investir chez nous: la porte est grande ouverte. Mais il faudra peut-être se rappeler que, il y a quelques années, lorsque le Marché commun a été créé, nous avons eu un peu d'embêtements avec les investissments, pas les investissements anglais, mais le commerce que nous faisons avec l'Angleterre, monsieur le Président. Alors, il faudrait bien se souvenir de ce petit jeu, et je suis sûr que les Anglais, du fond de leur cœur, n'ont jamais oublié cela.

Il est bien sûr que si le parti libéral, qui a de l'expérience dans le gouvernement, puisque nous avons eu la confiance des gens pendant 20 ans, peut-être un peu plus . . . Il y a eu des accidents de parcours en 1957, il y en eu un autre accident de parcours en 1984, mais ça ne durera pas éternellement . . . des accidents de parcours: le temps des roses. Je disais donc que le parti libéral, avec sa grande expérience, a proposé plusieurs amendements, et ces amendements-là sont peut-être au nombre de 47 ou 50, je ne le sais pas, mais je peux promettre une chose, nous allons faire en sorte de sensibiliser la population canadienne à nos amendements pour améliorer l'investissement au Canada justement pour faire en sorte que ceux qui voudront investir au Canada se conforment aux règlements comme les autres compagnies canadiennes.

Monsieur le Président, nous devrions aussi aider, et je termine mes remarques la dessus, les petites entreprises. Les gens qui ont des petites entreprises ne savent pas où donner de la tête souvent à cause d'un manque d'argent. Alors, le gouvernement fédéral pourrait peut-être les aider, et c'est comme cela que plusieurs industries sont disparues, monsieur le Président, aux mains des industries américaines, et je ne suis pas sûr que dans quelques années ceux qui liront l'histoire, en lisant le projet de loi à l'étude aujourd'hui, ne se disent, un peu comme on peut le lire dans l'Écriture sainte: il eut mieux fallu pour eux qu'ils se mettent une meule au cou et qu'on les lance à la mer. Je ne pense pas qu'on dira cela du parti progressiste conservateur, mais je suis sûr que quelques-uns auront cette pensée qui, j'en suis sûr, ne se réalisera pas.

Alors notre contribution, monsieur le Président, nous l'avons faite et j'espère que mes collègues qui «miaulent» un peu partout dans cette Chambre pourront se lever au moins pour démontrer que le projet de loi qu'ils présentent est bon, sinon je devrai en conclure, comme tous ceux qui écoutent à la télévision un peu partout au Canada, que le projet de loi est définitivement mauvais, parce que même pas les conservateurs veulent le défendre.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, en débattant cette motion aujourd'hui, je voulais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le ministre, quand il a annoncé le dépôt de ce projet de loi et la création de cette nouvelle agence Investissement Canada, a déclaré que l'agence aurait un rôle positif, soit d'encourager l'investissement au Canada, de l'étranger, des étrangers qui voudraient investir au Canada, mais aussi par les Canadiens.

Alors, nous trouvons que c'est quelque peu contradictoire que la disposition du projet de loi qui crée l'agence, que dans cette disposition il n'y a aucune référence à cette idée ou à l'objectif principal du projet de loi, soit de promouvoir les investisssements.

L'article que l'on débat aujourd'hui c'est l'article 6 où cette nouvelle agence est constituée, chargée de conseiller et d'assister le ministre dans l'exercice des attributions qui lui sont dévolues par la présente loi.

Mais il n'y a aucune mention, comme je l'ai dit, que cette agence ait quelque responsabilité que ce soit pour promouvoir l'investissement au Canada. Au contraire, au comité, le ministre et le président du comité ont rejeté les propositions de notre parti, le parti libéral, qui visaient à donner au ministre le pouvoir de promouvoir les investissements des Canadiens. Et il nous semble que le gouvernement non plus n'est pas prêt à accepter la motion nº 19, l'amendement qui dit encore que le ministre devrait avoir le pouvoir de stimuler les investissements des Canadiens au Canada. Cela démontre, et c'est pour cela, monsieur le Président, que notre attitude qui a été décrite par le ministre étant comme négative, cela ne devrait pas être étonnant que notre attitude soit négative, parce que chaque fois qu'on a proposé un amendement quelconque qui visait à clarifier les buts de ce projet de loi ou qui visait à donner plus de pouvoir au ministre dans l'accomplissement de ses tâches, chaque fois qu'on avait proposé ce genre d'amendement, cela a été rejeté par le gouvernement. Et bien entendu aujourd'hui, avec la motion de clôture, cela indique que le gouvernement

n'est pas du tout prêt à accepter, à entendre parler de nos suggestions, de nos amendements. On nous dit toujours: Faites-nous des suggestions. Bien entendu, il n'y a aucune espèce de réceptivité une fois que nous faisons valoir nos idées.

Un autre exemple que j'ai mentionné hier, c'est la recommandation . . . ce n'était pas une recommandation qui venait de notre parti, mais c'était la recommandation du Conseil des sciences du Canada qui a dit qu'il serait normal dans ce genre de projet de loi d'avoir une disposition qui permet au gouvernement d'examiner les prises de contrôle de compagnies canadiennes qui ont bénéficié de subventions gouvernementales au niveau de la recherche.

Alors, encore là, cette suggestion, si je comprends bien, n'a pas été acceptée au comité et on n'est pas allé plus loin pour expliquer notre attitude ou pour expliquer, finalement, pour faire preuve de l'attitude du gouvernement qui s'oppose totalement à entendre parler de quelque amendement que ce soit qui vient de l'opposition.

• (1610)

[*Traduction*]

La mauvaise volonté que montre le gouvernement à accepter quelque amendement, que ce soit pour clarifier le rôle du ministre ou lui permettre d'encourager les investissements canadiens d'une manière bien précise, contredit complètement les belles paroles que tenait le parti aujourd'hui au pouvoir durant la campagne électorale. Nous nous rappelons tous ses fameuses promesses que les capitaux afflueraient dans le pays dès qu'il serait élu. Le gouvernement a déposé son fameux projet de loi sur Investissement Canada et nous attendons toujours.

La plupart des Canadiens savaient bien que les gestes concrets ne seraient pas à la hauteur des beaux discours. La plupart des Canadiens savaient bien qu'il faudrait davantage que l'élection de ce parti et la présentation d'un projet de loi pour provoquer les changements économiques dont le pays a besoin. La plupart des Canadiens savent qu'il faudra présenter toute une série de mesures économiques dans les domaines de la fiscalité et de la réglementation pour permettre à notre économie de soutenir la concurrence dans le monde extrêmement compétitif dans lequel nous vivons aujourd'hui.

Voici maintenant neuf mois que le nouveau gouvernement a été porté au pouvoir, et nous attendons toujours son premier budget. Comme vous le savez, monsieur le Président, cela dépasse de beaucoup le record du gouvernement Clark qui, malgré toutes les erreurs qu'il a commises, n'a pris que six mois pour présenter son budget. Nous savons ce qu'il est advenu de ce gouvernement. C'est sans doute pourquoi le gouvernement actuel met tant de temps à présenter le sien. Il va sans dire que les attentes de tous les Canadiens sont très grandes à cet égard.

Une voix: Ils nous appuient dans une proportion de 57 p. 100 aujourd'hui.

M. Berger: Ils sont 57 p. 100 à vous appuyer aujourd'hui. Mais nous verrons si cette proportion tient toujours un mois après la présentation du budget que nous attendons tous à la fin de mai.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais revenir à ce que je disais tout à l'heure, savoir au besoin d'encourager les investissements étrangers au pays et plutôt au besoin d'avoir ce genre de politique. Le gouvernement disait que l'ancienne Agence d'examen de l'investissement étranger empêchait les étrangers d'investir au pays. C'est pour cela qu'on retire cette loi et c'est pour cela qu'on vient avec cet amendement. Mais je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un article qui paraît dans *Le Devoir* d'aujourd'hui où, selon le délégué général du Québec à Londres, Ottawa accorde trop d'importance aux investissements étrangers au pays. Alors qu'est-ce que dit M. Patrick Hyndman dans une entrevue accordée hier au journaliste québécois à Londres? Il dit qu'il est un peu inquiet de voir ce gouvernement faire de la promotion à l'étranger des investissements au Canada, sa priorité principale. Il note que, dans le passé, la priorité d'Ottawa, la priorité de notre gouvernement, du gouvernement libéral, était plutôt la promotion des exportations. On avait mis sur pied une gamme d'initiatives: la Société d'expansion des importations, les efforts qu'on avait faits . . . que l'ancien gouvernement avait faits pour permettre à Bombardier d'aller chercher des contrats pour le métro de New York, pour le métro du Mexique. On avait mis sur pied une gamme d'initiatives pour encourager les exportations de compagnies canadiennes.

Et là, le délégué général du Québec est quelque peu déçu de cette nouvelle orientation de ce gouvernement. Et puis, en fait, il dit que ce n'est peut-être pas nécessaire parce qu'il note qu'à Londres la concurrence pour amener l'investissement étranger est constante. Il n'y a pas moins de six provinces qui ont des délégations dans la capitale britannique, soit le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse. Il dit que le gouvernement ontarien à Toronto a une délégation de 40 personnes dont sept qui se consacrent exclusivement à la promotion d'investissements étrangers au Canada. Il note que le Québec a seulement une vingtaine d'employés dont trois responsables de tout ce qui est de la promotion économique.

Alors, on voit de la part d'un représentant éminent d'un gouvernement provincial, le gouvernement du Québec en l'occurrence, qu'il y a des efforts extraordinaires qui sont faits à l'heure actuelle pour encourager l'investissement des étrangers au Canada. Ce n'est pas avec les investissements étrangers au Canada que l'on va relancer notre économie, c'est en faisant la promotion de compagnies canadiennes, en faisant la promotion d'exportations canadiennes, en créant nous-mêmes notre propre économie, que l'on va maintenir le niveau de vie auquel les Canadiens sont habitués, et c'est pour cela qu'on avait proposé cette motion ici, cet amendement qui, malheureusement, est rejeté du revers de la main par le gouvernement, et je déplore énormément le manque de volonté de ce gouvernement d'accepter quelque amendement que ce soit, positif, qui provient des banquettes de l'opposition.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront

soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de The Battlefords Meadow Lake (M. Gormley)—Les routes—La route Yellowhead—La désignation de route Nationale; l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart)—Le bien-être social—L'allocation aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans—L'exclusion des personnes seules, divorcées et séparées; l'honorable député de Gander-Twillingate (M. Baker)—Les pêches—La morue—Les prises de l'Allemagne de l'Ouest. *b*) La position du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15 concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nº 19 de M. Axworthy (p. 4313) et nº 20 de M. Langdon (p. 4314).

M. le vice-président: Nous poursuivons le débat avec l'honorable député de Laval-des-Rapides.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, c'est la quatrième fois depuis qu'a débuté le débat sur le projet de loi C-15 que je me lève en cette Chambre pour intervenir et attirer l'attention du gouvernement sur . . .

Une voix: Ce n'est pas nécessaire, c'est une perte de temps!

M. Garneau: En ce qui regarde la perte de temps dont parle les députés ministériels, je me demande au juste qu'est-ce qui fait davantage perdre le temps de la Chambre. Est-ce que c'est le travail que font les députés libéraux pour tenter d'améliorer le projet de loi ou si c'est tout simplement des députés béatement assis, dans la graisse de leur félicité reconquise, comme l'a déjà dit un brillant parlementaire québécois, qui sont là et qui applaudissent et qui ne disent jamais un mot sur les projets de loi?

Monsieur le Président, je suis surpris parce que depuis le début de ce débat, nous avons attiré l'attention d'abord sur le principe et, évidemment, l'immense majorité ministérielle a eu gain de cause même si les arguments qui ont été avancés ont été restreints à quelques discours. Nous avons repris le débat en comité, plusieurs suggestions ont été faites pour tenter d'améliorer le texte même de la Loi pour le rendre plus fonctionnel.

Cette fois-ci, notre débat porte sur la motion nº 19 et il a pour but de décloisonner un peu les responsabilités de l'Agence. Je ne comprends pas du tout pourquoi on va créer une agence, on va nommer un président, et sa nomination sera amovible, c'est-à-dire que c'est un peu comme si on nommait le président d'un tribunal, si on nommait un juge, il ne peut pas être déplacé et, par contre, l'agence que ce président ou ce fonctionaire supérieur qui est amovible va diriger, cette agence-là n'a aucun pouvoir, parce que, en définitive, c'est le ministre, et lui seul, qui peut prendre les décisions. Et lorsque nous avons proposé des modifications à l'article 5, dans le premier groupe d'amendements qui sera soumis au vote un peu plus tard, et j'espère qu'il y en a quelques-uns qui pourront être adoptés, les quelques remarques que nous avons eues de l'opposition ont été négatives, ce qui me laisse croire que, malgré mes espoirs, les amendements ne seront pas adoptés.

• (1620)

Nous revenons à la charge avec cette motion nº 19 qui a pour objet de modifier l'article 6 qui crée l'agence, et nous voudrions circonscrire un peu ces pouvoirs de l'agence qui demeurent extrêmement vagues et imprécis et par le fait que le pouvoir du fonctionnaire supérieur qui sera responsable ou le président de l'agence qui encore est amovible, parce que ces pouvoirs ne sont pas définis, l'agence elle-même ne pourra prendre aucune initiative et nous aimerions que l'article 6 puisse être amendé pour permettre à cette agence qui est constituée, qui s'appelle Investissement Canada, d'être chargée de conseiller et d'assister le ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus par la présente loi, mais nous voudrions aussi que cette agence-là, que ce personnage qui a presque le rôle d'un juge d'un tribunal quasi-judiciaire, d'une commission administrative, que cette personne-là dont on croit le poste suffisamment important pour le rendre amovible ait le pouvoir d'obtenir des avis, ait le pouvoir d'obtenir des examens d'investissement par des non-Canadiens en vertu de la présente loi. Et nous aimerions aussi que le président de cette agence qui sera, je le répète, une personne avec un statut tout à fait particulier ait au moins le pouvoir et la responsabilité de fournir aux autres ministères concernés les renseignements dont l'agence peut disposer pour favoriser les investissements étrangers et surtout des investissements par des Canadiens.

Si tout cela demeure en catimini, monsieur le Président, si l'agence n'a pas les pouvoirs de par la loi de transmettre de l'information, prenons par exemple une société étrangère qui veut acheter une société de haute technologie et le prix de la transaction est $5,100,000 . . . Est-ce que les députés progressistes conservateurs dans cette Chambre ne souhaiteraient pas que le président de l'agence puisse avoir la possibilité et le pouvoir de par la loi de communiquer avec le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) puis lui dire: Écoutez, monsieur le ministre, voilà une compagnie qui va être achetée par du capital étranger, ça dépasse de $100,000 seulement le maximum. On est obligé de donner un avis, de donner une décision. Est-ce que vous n'avez pas, dans votre milieu, des entreprises d'autres dimensions, peut-être des entreprises un peu plus grandes ou même un peu plus petites qui, grâce à un financement adéquat, pourraient acheter cette entreprise-là? Mais dans le contexte de la loi, le ministre est seul à agir et l'agence n'a pas le pouvoir, tel que décrit à l'article 6, d'aller consulter le ministre d'État (Petites entreprises) ou un autre ministre, le ministre des Communications (M. Masse) si on touche des questions reliées aux communications.

Ce que nous aimerions faire, c'est que le mandat de l'agence tel que décrit à l'article 6 soit un peu élargi et que le président de l'agence ait un certain pouvoir d'initiative pour être capable de consulter ses autres collègues. Autrement, tout demeure confidentiel, et la seule personne à qui il peut le dire, c'est au ministre, et le ministre est le seul à prendre des décisions. On a refusé des amendements à l'article 5 pour que le ministre au lieu d'exercer son pouvoir seul l'exerce à partir d'un comité ministériel. Il semble bien que cela va être rejeté.

Nous avons demandé que dans un premier temps que ce soit le conseil des ministres. Cela avait été rejeté. Un comité ministériel! C'est rejeté. Maintenant le ministre est seul. Nous disons: Au moins que l'agence ait la possibilité de consulter, que l'agence ait la possibilité de donner de l'information et . . . Évidemment, monsieur le Président, quand on a exercé, à un certain moment, les fonctions gouvernementales, on est souvent beaucoup plus prudent dans les textes de loi que lorsqu'on ne l'a pas fait.

Je suggère aux députés, qu'ils soient de l'opposition ou des députés ministériels . . . Vous verrez dans peu de temps, dans le cadre de l'exercice de cette loi-là, vous allez être les premiers à réagir négativement à des décisions prises uniquement par un seul ministre et par une agence qui n'a pas le pouvoir d'aller vous consulter dans les régions, soit par le biais des petites entreprises, soit par le biais du ministre responsable de la technologie, soit par le biais du ministre responsable des Communications. Il n'y a pas moyen de sortir du carcan imposé par le texte de la loi et comme il est un quasi-juge, il peut tout simplement balancer par-dessus bord et se cacher derrière le texte de la loi pour dire que la loi et le pouvoir tels que décrits dans l'article 6 ne l'autorisent pas à faire cela. Et vous allez voir des députés qui vont avoir dans leurs circonscriptions électorales une entreprise qui est juste au-dessus de la moyenne. Quand ce sont des entreprises de 100 millions, c'est sûr qu'il n'y a pas des acheteurs à tous les coins de rue. Mais si on prend de plus petites entreprises, qui, même à cinq millions, monsieur le Président . . . même cela peut employer plusieurs personnes, mais c'est quand même dans un niveau où des capitaux peuvent être ramassés, un financement peut être fait. Nous croyons qu'il s'agirait là d'une bonification de la loi et je ne comprends pas l'entêtement du gouvernement à ne pas vouloir élargir un peu le contexte extrêmement restreint, des articles ainsi formulés, et de l'information.

Monsieur le Président, la deuxième partie de l'amendement que l'on propose touche à l'information. Ne trouveriez-vous pas normal, députés du gouvernement auxquels je m'adresse, qui n'êtes pas impliqués dans le secret, que vous soyez informés? Vous allez avoir des choses dans vos propres ministères qui vont toucher vos propres ministères et vous allez apprendre cela par la voix des journaux? Est-ce que vous ne trouvez pas normal, d'ailleurs, d'autres sommités, le Conseil des sciences a souligné l'importance de cette divulgation de l'information. Imaginez-vous une entreprise, par exemple, qui aurait reçu du ministère responsable de la Technologie des subventions de $300,000 et $400,000 pour développer un projet et qu'un investisseur étranger arrive, et le ministre qui a donné les subventions ne saurait même pas, parce que les avis ne seront pas là, ne saurait même pas que les $300,000 qu'il a donnés en subventions à l'entreprise X vont finalement servir à des capitaux étrangers alors que, peut-être, il y aurait des intérêts canadiens qui voudraient y souscrire et se porter acquéreurs de cette entreprise-là!

Monsieur le Président, j'espère que les députés ministériels au lieu de considérer notre exercice comme étant une perte de temps vont changer d'attitude et voir que peut-être, dans nos propos, il y a des choses positives, des avertissements que l'on donne, qui seront utiles à l'ensemble des députés de cette Chambre et, surtout, le fait d'avoir au Canada un plus grand nombre possible d'entreprises exploitées par des Canadiens, et de donner la chance aux Canadiens de pouvoir se porter acquéreurs d'entreprises qui, autrement, seraient vendues à des étrangers. Et cela, s'ils ne le font pas parce qu'ils ne le savent pas et l'agence, tel que l'article 6 est décrit, n'a pas les pouvoirs de transmettre cette information-là par le biais des différents ministères concernés.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 19, inscrite au nom du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

M. le vice-président: Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Traduction*]

Le vote suivant porte sur la motion nº 20, inscrite au nom du député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

M. le vice-président: Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

• (1630)

[*Traduction*]

La motion suivante porte le nº 23. Toutefois, le motionnaire, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) n'est pas présent. Y a-t-il consentement unanime pour qu'un autre député propose la motion au nom du député d'Essex-Windsor?

Des voix: D'accord.

M. Simon de Jong (Regina Est) (au nom de M. Langdon) propose:

Investissement Canada—Loi

Motion nº 23

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 10, en retranchant les lignes 7 à 12, page 6.

[*Français*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 24

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 10, en retranchant les lignes 47 à 50, page 6, et les lignes 1 et 2, page 7.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry) propose:

Motion nº 25

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 10, en retranchant les lignes 3 à 50, page 7, et les lignes 1 et 2, page 8.

[*Traduction*]

—Avant d'aborder directement la question des amendements à l'étude, monsieur le Président, je crois utile de souligner le fait que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a annoncé à la Chambre son intention d'imposer la clôture. Il faut dire que le ministre n'a jamais eu la réputation de prendre des gants au Parlement. Lui qu'on surnommait «Sinc le sabreur» mérite désormais de s'appeler «Sinc le sournois». Il s'abrite derrière son imposante majorité parce qu'il a peur, comme le gouvernement, de faire front . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: . . . peur d'affronter la vérité parce qu'ils savent que c'est un mauvais projet de loi qui ne se justifie pas sur le plan économique.

M. Towers: Vous êtes sûrement le moins bien placé pour faire ce genre de remarque.

M. Axworthy: Nous avons probablement affaire à la pire sorte d'autoritarisme qui soit quand un gouvernement s'abrite derrière sa majorité, interrompt le débat et empêche la population de savoir exactement quelle est la situation et quelles seront les conséquences d'une mesure législative.

Que sont devenues les magnifiques vertus que défendaient les députés conservateurs, à l'époque où ils étaient dans l'opposition, quand nous avons imposé la clôture après 40 jours de débat sur le projet de loi sur le transport du grain de l'Ouest? Après cinq jours de débat sur le projet de loi à l'étude, le gouvernement conservateur juge utile de mettre une sourdine à ce débat public, animé et crucial, sur une question dont dépend le bien-être économique de millions de Canadiens. Cela montre à quel point nous avons un gouvernement infect. Les députés du parti gouvernemental ont peur de défendre leurs convictions et leurs droits.

Les Canadiens ne tarderont pas à prendre les députés mielleux d'en face pour ce qu'ils sont. Ils sont même incapables de défendre leur propre mesure législative, ou alors c'est qu'ils manquent de volonté ou de motivation.

Cela ne se manifeste nulle part plus clairement que dans ce groupe d'amendements que nous proposons. Nous visons ici un article du projet de loi portant sur les exemptions, c'est-à-dire sur les catégories d'entreprises ou d'activités qui sont tout à fait exemptées de toute forme d'avis ou d'examen. Elles ont pleine liberté. Elles n'ont même pas besoin d'inscrire leurs investissements auprès d'Investissement Canada. Permettez-moi de préciser pour la gouverne, sinon l'approbation des députés d'en face ce que cela signifie au juste. Par la motion nº 24 que nous avons proposée, nous laissons entendre qu'il serait presque criminel de la part du gouvernement d'exempter de tout avis les transactions étrangères ayant trait à des ensembles immobiliers. Le gouvernement actuel accorde une exemption à toute entreprise étrangères qui investist dans le logement locatif, soit dans la location de logements.

Il y a un an tout au plus, quelque 13,000 locataires de la ville de Toronto ont été avisés peremptoirement de quitter leurs logements et de déménager du jour au lendemain dans la célèbre affaire Seaway-Greymac. Les principaux exploitants étaient un groupe de sociétés à numéros qui étaient immatriculées dans le merveilleux pays qu'est pour la libre entreprise le Lichtenstein. En vertu de ce projet de loi, ce groupe de sociétés à numéros ne sera absolument pas tenu d'aviser Investissement Canada de ses intentions ni de son désir d'acquérir des biens immobiliers au Canada. Vous rendez-vous compte que nous allons exempter de la moindre forme d'avis et d'examen toute une catégorie d'investissements touchant peut-être un des domaines les plus importants et les plus délicats pour les Canadiens, c'est-à-dire le logement? C'est là l'objet de ce projet de loi. C'est difficile à croire, monsieur le Président. J'imagine que les 13,000 locataires, qui ont fait face l'an dernier aux pires conséquences de la comédie et des manœuvres de sociétés à numéros immatriculées à l'étranger, ne trouveront pas tellement amusant que leur nouveau gouvernement, celui pour lequel ils ont peut-être voté, renonce à exiger des garanties dans le domaine de l'immobilier.

Mon collègue a maintes fois soutenu que le gouvernement était vraiment préoccupé par le logement locatif. Nous constatons à quel point il l'est dans ce projet de loi sur Investissement Canada. Je ne dis pas que le gouvernement devrait examiner toutes les transactions. Les transactions immobilières n'ont même pas à faire l'objet d'un avis ou à être enregistrées. N'importe qui peut acheter un groupe de copropriétés dans le centre-ville de Vancouver, de Toronto ou de Winnipeg, passer le genre de marché louche qu'on a vu dans le cas de l'affaire Seaway-Greymac, mettre les locataires sur le trottoir, et le gouvernement pourra alors prétendre qu'il n'en savait rien, qu'il n'avait aucune responsabilité. Pourquoi? Parce que le gouvernement exclut cette catégorie de la portée du projet de loi sur Investissement Canada.

Comment nos vis-à-vis peuvent-ils considérer cette mesure comme un bon projet de loi? Comment peuvent-ils prétendre protéger les intérêts des Canadiens alors qu'ils ouvrent la porte grande ouverte aux transactions en gros dans le domaine du logement sans imposer certaines responsabilités à l'investisseur étranger ou à l'investisseur canadien qui désire utiliser un bureau étranger pour cacher certaines transactions louches comme nous l'avons vu dans l'affaire Seaway. Je n'invente rien. Cette affaire a fait la première page de tous les journaux pendant quatre ou cinq semaines. L'ancien gouvernement conservateur de l'Ontario—d'après les nouvelles de 21 h.—a été placé dans une situation des plus embarrassantes à la suite de cette transaction. Pourtant, voici le nouveau gouvernement Mulroney, grand défenseur des intérêts canadiens, qui ne s'intéresse même pas à ce genre de transaction.

De même, à l'article 10, quoi d'autre est exclu entièrement de toute forme d'avis? Les investissements par les compagnies d'assurance-vie. Il s'agit d'un portefeuille de 4 milliards de dollars annuellement. Les compagnies d'assurance-vie, selon la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall), font partie de ce nouveau régime de transactions en bloc. Ces sociétés peuvent effectuer tout un éventail d'investissements. Elles peuvent transférer des fonds du Canada à des succursales étrangères et inversement. Elles sont également exclues de tout examen en vertu du projet de loi sur Investissement Canada et aucun avis n'est nécessaire dans leur cas.

• (1640)

Je ne prête aucune intention répréhensible à tous ceux qui œuvrent dans l'assurance-vie, mais c'est une invitation ouverte à éluder les autres exigences de la loi en investissant par l'intermédiaire de compagnies d'assurances afin que ce genre de transactions ne soit assujetti à aucun examen ni contrôle quelconque. La même chose pourrait s'appliquer à la motion n° 23 du Nouveau parti démocratique concernant les formes d'aide financière. Là encore il s'agirait de biens ou d'entreprises qui, parce qu'elles sont données en garantie, deviennent une forme d'acquisition indirecte et sont ainsi assujetties à l'examen selon les modalités prévues. Si une société fait une acquisition indirecte du fait qu'elle détient des garanties pour avoir aidé financièrement une autre société, elle n'est pas touchée par les stipulations concernant l'avis ou l'examen des investissements.

Je peux supposer que le ministre et les rédacteurs du projet de loi n'étaient pas au meilleur de leur forme, puisqu'ils n'ont pas accordé beaucoup d'attention à certains détails du projet de loi. Il est difficile d'imaginer qu'ils aient été distraits à ce point qu'un aspect aussi fondamental de l'acquisition d'une entreprise échappe encore à toute évaluation ou décision. C'est pourtant le cas. Je pense avoir souligné les principaux aspects—immobilier, assurance-vie ou acquisitions indirectes par voie d'aide financière. Ces trois aspects représentent des formes courantes d'entreprises et de transactions et pourtant, elles n'entrent pas du tout dans le cadre de la présente mesure. Ainsi dans un large secteur d'investissement, le gouvernement du Canada n'aura aucun renseignement ni aucun moyen de s'assurer que les intérêts des Canadiens sont protégés pas plus qu'il ne pourra ensuite remédier à la situation.

D'après moi, ces amendements qui pourraient être adoptés par le gouvernement représentent sûrement un bon moyen d'améliorer le projet de loi. Comme je l'ai dit hier, je crains que le gouvernement ne soit devenu complètement sourd. Il ne veut pas savoir ce qui est bon. Il ne veut pas écouter de propositions constructives. Il ne veut pas accepter d'amendements valables. Le ministre rit. Attitude typique des ministériels. Étant fortement majoritaires, ils n'ont pas à s'occuper de l'opposition. Ils peuvent bien se montrer arrogants, ils ont la majorité. Ce genre d'attitude a conduit bien des pays à la ruine. Les ministériels estiment simplement que le Parlement n'a plus aucune importance. Ils ne se considèrent pas tenus d'écouter le Parlement. Ils veulent bien renvoyer une mesure au comité en invitant les gens à témoigner, mais ils ne croient pas devoir tenir compte de leur avis. Et ils ne sont pas plus sensibles à l'opinion d'autrui à l'étape du rapport. Ils font marcher le rouleau compresseur à la Chambre quand cela leur chante.

Le gouvernement actuel court à sa perte malgré toutes ses protestations quand il nous parle de consultation. C'est une façade, une fausse image qu'il nous présente. Le gouvernement ne prend l'avis de personne. Et le premier ministre (M. Mulroney) ne pense qu'à faire les manchettes. Or, de véritables consultations débouchent normalement sur une réponse. Mais elles supposent que les interlocuteurs savent non seulement écouter, mais aussi répondre quand il le faut. Or, le gouvernement n'a nullement l'intention de répondre. Nous en avons eu amplement la preuve avec cette mesure qui est sortie intacte du comité et de l'étape du rapport. Le gouvernement présente la motion de clôture. Il met un terme aux activités de la Chambre et il continue de l'avant avec son projet de loi en accumulant les gaffes tandis que l'opposition ne peut pratiquement rien faire d'autre que d'essayer de limiter les dégats.

Pourtant nos amendements ne visent qu'à éviter aux Canadiens, dans le domaine de la location, le genre de perturbations qu'ils ont connues dans l'affaire de la Voie maritime et de leur assurer que les compagnies d'assurance-vie soient au moins tenues d'avertir le gouvernement quand elles investissent à l'étranger ou proposent des garanties à des fins d'investissement. Les mesures que nous avons présentées amélioreraient le projet de loi à l'étude. Si le gouvernement ne tient pas à l'améliorer, qu'il en subisse les conséquences.

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt certaines des observations de l'ancien ministre. Je voudrais apporter une correction. Pour la gouverne du député, en ce qui a trait à la vente de Greymac, le nombre de personnes touchées était de 25,000 et non de 13,000. Ces personnes ont présenté des demandes à l'Agence d'examen de l'investissement étranger et au gouvernement libéral. On leur a répondu que cette affaire ne concernait absolument pas l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Leur demande a été rejetée par le gouvernement libéral. Les locataires se sont alors adressés au gouvernement conservateur provincial et ils ont été protégés par une loi adoptée par l'Ontario.

Il ne s'agit pas de connaître les règles qui existent ou pas, mais bien de savoir si le gouvernement est oui ou non sensible aux besoins des gens. Les libéraux ont prouvé dans le passé—et ils avaient pourtant tous les règlements et toutes les lois nécessaires à leur disposition—qu'ils s'en moquaient, alors que les conservateurs ont prouvé le contraire.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole, mais, malheureusement, le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) est parti et j'aurai aimé qu'il soit ici, loi qui a la responsabilité de protéger ce qui pour nous, au Canada et au Québec . . . les entreprises qui ont pour fonctions et comme résultat de créer le plus grand nombre d'emplois.

Et comme tout le monde dans cette Chambre le sait, c'est que ces industries-là sont plus vulnérables face à des investissements étrangers. Je pense que mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a très bien expliqué, et je pense que c'est très simple à comprendre, si les gens du côté conservateur voulaient comprendre, le danger dans le domaine de l'habitation. En plus d'un danger dans le domaine de la petite et moyenne entreprise, si les amendements proposés par mon collègue ne sont pas adoptés, cela risque de créer des torts énormes dans le domaine de l'habitation, un domaine qui est très important et qui est essentiel pour tous nos citoyens et citoyennes parce que c'est bien simple, tout le monde a besoin d'un logement.

Monsieur le Président, on sait que ce gouvernement-là . . . Pourquoi on est craintif? Pourquoi on propose des amendements? Pour sécuriser la population. Notre rôle c'est de sécuriser les citoyens et les citoyennes du Canada. Notre rôle ce n'est pas de protéger le gouvernement, ce n'est pas de protéger les ministres. Le rôle de chaque député c'est de s'assurer que tous les citoyens du Canada, à la grandeur du pays, peu importe la province, la région, le village, la ville, la municipalité, que ces citoyens-là aient une protection, une assurance dans le domaine de l'habitation.

Examinons les actions prises par ce gouvernement. Au niveau des programmes d'habitation, il a coupé de façon unilatérale les sommes d'argent allouées pour la restauration, la rénovation des logements, et l'amélioration de la qualité de logements. Monsieur le Président, si on examine le projet de loi C-15 et les gestes posés par ce gouvernement-là au niveau des coupures en matière de logement, on se demande s'il n'ouvre pas complètement la porte à la spéculation. Si le gouvernement ne fournit plus son aide pour aider les petits propriétaires à rénover les logements et à maintenir des loyers convenables et à des prix assez bas, qui viendra offrir à ces gens-là l'achat de propriété? Ce sera des investisseurs étrangers qui auront de l'argent en masse pour investir, mais lorsqu'ils auront acheté des pâtés de maisons, des rues, des villages au complet, ils changeront complètement l'aspect social, l'aspect économique et l'aspect communautaire dans un milieu, monsieur le Président.

On sait que, présentement, dans les Laurentides, il y a une cause pour laquelle des gens ont vendu des condominiums qui ne sont même pas construits à des gens. Les gens ont déjà payé des sommes de $7,000. Il est important qu'il y ait de la protection pour protéger ce qu'il y a de plus important pour chaque citoyen au Canada: son logement, sa propriété. Y a-t-il un député dans cette Chambre qui ne croit pas que l'habitation . . . son logement est important? Je suis convaincu que c'est oui, monsieur le Président. Il me semble qu'il serait raisonnable de s'assurer qu'il y ait de l'information. Il va être trop tard lorsqu'il arrivera dans chacune de nos circonscriptions, que ce soit dans la circonscription du ministre responsable de la petite et de la moyenne entreprise, lorsqu'il se réveillera il sera trop tard, il y aura une série de logements qui auront été achetés par des investisseurs étrangers qui, du jour au lendemain, décideront de continuellement changer complètement la vocation de résidences à logements locatifs et de convertir cela en condos et de mettre à la porte tous les citoyens et citoyennes qui étaient dans le logement, qui avaient planifié leur vie à telle ou telle chose. Est-ce qu'il y a moyen que l'on puisse sensibiliser au moins un ou deux députés progressistes conservateurs dans ce domaine-là, pas pour se lever en Chambre ici pour en parler, monsieur le Président, mais pour se lever au caucus et dire: Écoutez, il y a des choses, c'est sensé, c'est simple, c'est clair et net, notre devoir, c'est de protéger les gens? Et sur ce projet de loi-là, tout le monde est d'accord pour faire venir des investissements étrangers, tout le monde est d'accord, même je suis deux fois plus d'accord à ce que ce soit les Canadiens et les Canadiennes qui se prennent en main, qui se prennent en charge. Je pense que même les députés de cette Chambre sont plus d'accord à ce qu'on ait des programmes pour aider notre jeunesse à devenir des entrepreneurs, monsieur le Président, à développer l'industrie canadienne, à créer les emplois qu'il nous faut ici, mais sans empêcher les investisseurs étrangers de venir ici acheter des biens, nous aider à développer, mais il faut absolument s'assurer que tout ce développement, cet investissement-là, que toutes les actions qui sont faites ici correspondent aux besoins et aux désirs de l'ensemble des citoyens du Canada. Nous avons des traditions très importantes au Canada dans le domaine des relations de travail, dans le domaine du développement social, monsieur le Président. Je vais vous parler d'un domaine qui peut être en danger si on n'a pas assez d'informations qui soient rendues publiques pour éviter peut-être que certains investisseurs viennent ici; peut-être qu'ils pourront créer deux emplois de plus, monsieur le Président, mais ils pourront créer beaucoup plus de tort que les deux emplois de plus qu'ils auront créés à long terme.

• (1650)

C'est dans le domaine social. Nous avons au Canada un système de santé et de sécurité sociale le meilleur dans le monde entier, monsieur le Président. Nous avons la gratuité et l'universalité dans le domaine des soins. Si demain, dans chacun des coins de nos provinces, de notre pays, à cause de l'absence d'informations et de mesures de contrôle à l'endroit des investisseurs étrangers . . . ce sera ces gens-là qui viendront transformer nos systèmes que la population a acquis avec les années, monsieur le Président. Je sais qu'avec un gouvernement conservateur, et on sait que l'ancien premier ministre Miller qui est à court terme, ce soir, il va avoir fini son mandat, je sais que, lui, il a dit, monsieur le Président, qu'il était pour la surfacturation. Mais ce sont des influences, monsieur le Président, de gens à l'étranger qui sont habitués à deux classes de médecine, la médecine pour les riches, la médecine pour les pauvres. Il faut garder un équilibre au Canada et les amendements proposés par mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (Mr. Axworthy) et ceux proposés par les députés du NPD, monsieur le Président, il y a deux partis différents, et là-dessus on est d'accord, cela devrait sensibiliser les progressistes conservateurs, monsieur le Président. Je pense que c'est important et j'ai confiance que certains députés progressistes conservateurs réfléchissent parce que c'est dans chacune de nos circonscriptions que cela va se réaliser le lendemain.

Monsieur le Président, non seulement ils ne veulent pas entendre raison, non seulement ils ne veulent pas écouter, non seulement ils ne veulent pas modifier, là ils sont rendus qu'ils passent la motion de censure. Monsieur le Président, ils abusent de la majorité numérique qu'ils ont eue aux dernières

élections, et je les invite à être prudents. Je me rappelle au Québec, j'étais député libéral, il y avait 102 libéraux contre six du Parti québécois; trois ans après, les libéraux ont disparu. Je vous préviens, n'abusez pas de votre majorité numérique, la population n'accepte pas de se faire taire ici. Ici, la Chambre des communes, c'est l'endroit pour exprimer toutes les différences de la population. Monsieur le Président, ce gouvernement-là, et je suis content de voir que le ministre d'État responsable des Petites entreprises (M. Bissonnette) revient.

Une voix: C'est le meilleur.

M. Malépart: Monsieur le Président, quand on est obligé de dire qu'on est le meilleur, c'est qu'il n'y a pas beaucoup de monde qui le disent et on n'est pas bon à ce moment-là. Monsieur le Président, c'est très sérieux ce que je voudrais dire au ministre, à tous les députés progressistes conservateurs, quand on regarde les gestes posés par ce gouvernement-là, une majorité énorme de députés, passer des bâillons, des motions pour empêcher les gens de parler à la Chambre des communes.

Deuxièmement, monsieur le Président, deuxième action, il y avait un couple, monsieur le Président, il y avait deux personnes qui exprimaient l'opinion d'une quantité de Canadiens ici, le camp de la paix. Monsieur le Président, de façon scandaleuse, ce gouvernement-là, de bonne heure le matin, a envoyé des policiers armés jusqu'aux dents pour déplacer des gens pacifiques. Ces gens-là se rappelleront, la population se rappelle.

Monsieur le Président, trois personnes qui étaient ici, qui étaient inoffensives, le matin de bonne heure, comme lorsqu'on va arrêter des voleurs, ce gouvernement-là a envoyé la police, il manquait un char d'assaut et un F-18 pour les déloger.

M. le vice-président: L'honorable ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) sur un rappel au Règlement. Il va sans doute rappeler que les propos du député ne sont pas pertinents au débat.

M. Bissonnette: Exactement, monsieur le Président. Est-ce qu'on doit entendre des sottises comme celles-là encore longtemps?

M. le vice-président: Il reste 30 secondes à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) pour conclure son discours.

M. Malépart: Je pense que l'ancien ministre est responsable d'un poulailler, monsieur le Président . . .

M. le vice-président: Il n'est pas nécessaire d'entendre l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) sur le rappel au Règlement, car j'ai déjà décidé à ce sujet, et je lui redonne la parole pour qu'il termine son discours. Il lui reste 30 secondes pour le finir.

M. Malépart: Monsieur le Président, on avait un débat intelligent avant que le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) arrive. Il se pense encore dans son poulailler à exploiter ses travailleurs.

Finalement, j'aimerais rappeler à tous ces gens-là, à tous les députés conservateurs que dans un an, dans deux ans, si les amendements ne sont pas apportés, si rien n'était changé, ce sont ces personnes-là qui viendront brailler, mais il sera trop tard, vous serez les coupables.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, cette partie des délibérations d'aujourd'hui est presque terminée. J'ai remarqué qu'aucun député conservateur n'est intervenu aujourd'hui, comme l'ont déjà signalé certains de mes collègues. Pratiquement aucun député progressiste conservateur n'a pris la parole au sujet d'une des mesures les plus importantes dont la Chambre ait été saisie au cours de cette session, si ce n'est le député de Western Arctic (M. Nickerson).

M. Towers: Si vous aviez été ici cinq minutes plus tôt, vous en auriez entendu un.

M. Riis: Mes remarques . . .

M. le vice-président: A l'ordre!

M. Binns: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si le député me laissait, en tant que député ministériel, prendre la parole avant 17 heures, sa remarque n'aurait plus de raison d'être.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai malheureusement entendu ce qu'a dit le député. J'espère qu'il aura la possibilité de nous faire connaître ses vues au sujet de ce projet de loi. Cependant, comme il doit le savoir, le gouvernement a pratiquement imposé la clôture. Il a décidé de limiter le débat sur le projet de loi le plus important dont le Parlement ait été saisi au cours de cette session. J'espère qu'il aura l'occasion d'intervenir.

Je trouve bizarre que bien que des députés du NPD et du parti libéral soient intervenus ces derniers jours pour poser des questions en supposant que les députés d'en face prendraient la parole pour y répondre, on n'ait obtenu pratiquement aucune réponse. Il faut en déduire que les ministériels ne sont pas en mesure de répondre aux questions qui ont été posées.

Venons-en aux aspects fondamentaux du projet de loi. Comme, au Canada, la mainmise étrangère sur notre économie est plus forte que dans la plupart des autres pays, pourquoi les députés d'en face croient-ils que nous résoudrons le problème en augmentant l'investissement étranger? Ce n'est pas une question purement théorique. Elle est justifiée. Je vois que le député d'Okanagan-Similkameen (M. King) est présent. J'espère qu'il répondra à cette question dans les deux prochains jours, puisqu'il ne reste que deux jours avant la fin de ce débat.

Si un débat sur la mainmise étrangère sur notre économie se déroulait dans un autre Parlement du monde, le tumulte règnerait en permanence dans la salle. Dans quel autre pays du monde tolérerait-on qu'un pays étranger possède et contrôle 40 p. 100 du secteur de la fabrication? Dans quel autre pays tolérerait-on que 80 p. 100 de l'industrie pétrochimique appartienne à des étrangers? Aucun autre pays ne l'accepterait; et pourtant, le gouvernement dit qu'il veut augmenter la propriété étrangère, sans effectuer les mêmes contrôles que par le passé.

Il veut supprimer les examens ou les avis. Si des pays comme l'Arabie saoudite venaient au Canada acheter d'énormes terrains ou des secteurs entiers de logements locatifs, le gouvernement n'y verrait rien à redire. Selon des députés ministériels, il est inutile d'en être averti ou d'examiner ce genre de projet d'acquisition. Nous présumons que ce que fera n'importe quelle entreprise étrangère au Canada sera bon pour l'économie canadienne et pour les Canadiens.

• (1700)

Je pourrais passer des jours et des jours à énumérer ici une foule de cas très précis où les entreprises étrangères n'ont pas bien servi les meilleurs intérêts de la société canadienne. Ces sociétés ne se sont pas toujours conduites d'une façon positive et productive quant aux intérêts du Canada. Un certain nombre de filiales étrangères exerçaient leurs activités dans ma circonscription, mais elles ont fermé leurs portes. Elles l'ont fait non pas parce qu'elles n'étaient pas rentables, ni parce qu'elles ne s'adonnaient pas à la recherche et au développement qui s'imposaient, ni parce qu'elles ne pouvaient pas prendre de l'expansion. Elles l'ont fait parce que leur société-mère, aux États-Unis ou en Allemagne, a décidé que ces entreprises devaient, dans ses intérêts à elle, cesser leurs activités. Cela n'a pas servi les intérêts du Canada.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à passer à l'article nº 174?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

PROPOSITION D'AMENDEMENT CONCERNANT L'ENREGISTREMENT DES ORGANISMES PROVINCIAUX DE SPORT AMATEUR

M. Leo Duguay (Saint-Boniface) propose:

Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit autorisé à faire une étude et à présenter un rapport sur l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu dans le but de permettre l'enregistrement des organismes de sport amateur créés en vertu de lois provinciales afin que les dons qui leur sont faits soient traités de la même manière que les dons aux associations canadiennes enregistrées de sport amateur.

—Monsieur le Président, la motion que je présente aujourd'hui à la Chambre est très simple. Elle revêt cependant une grande importance pour les organismes de sport amateur créés en vertu de lois provinciales, et surtout pour les jeunes athlètes que ces associations appuient. La motion a pour objet de permettre aux organismes provinciaux de sport de recueillir des fonds dans les limites de la province d'une manière comparable à celle qui est déjà acceptable aux termes de la loi concernant les associations canadiennes de sport amateur.

Je voudrais comparer les organismes nationaux et les organismes provinciaux et à cet effet faire consigner au compte rendu les objectifs d'un organisme provincial de sport amateur au Manitoba et les comparer à ceux d'un organisme national de sport amateur. Voici l'un des objectifs de l'organisme provincial:

Encourager, par l'octroi de fonds, le développement d'athlètes de calibre national et international au Manitoba dans toutes les disciplines sportives reconnues à l'échelle nationale.

J'aimerais comparer cet objectif avec l'un de ceux d'un organisme national qui a pour objet de sélectionner et de former des membres—il s'agit en l'occurrence de l'Équipe nationale de ski—capables de représenter le Canada lors de compétitions nationales et internationales.

Voici un des objectifs de l'organisme provincial:

Contribuer à l'élaboration de programmes d'entraînement appropriés pour les athlètes du Manitoba.

L'objectif de l'organisme national est de:

Donner aux divisions et aux zones de l'association des conseils, des informations et de l'aide sur ces objets et dans l'élaboration de programmes de ski de compétition et autre.

L'objectif de l'organisme provincial est de:

Promouvoir les activités sportives et récréatives pour les Manitobains.

L'objectif de l'organisme national est:

D'encourager le public en général à appuyer ses programmes.

J'essaie de signaler que les associations sportives provinciales et leurs contreparties fédérales essaient de promouvoir les mêmes activités, c'est-à-dire les activités sportives en général et d'aider les jeunes athlètes en particulier.

Pour que la Chambre comprenne pourquoi je trouve que la loi devrait être modifiée, je vais parler de la structure de la loi actuelle. D'après la loi actuelle, pour calculer le revenu imposable, le contribuable doit déduire des sommes admissibles en vertu de l'alinéa 110.1*a*), ainsi, les dons de charité ou l'ensemble des dons faits par le contribuable dans le courant de l'année à des œuvres de charité enregistrées ou à des associations canadiennes enregistrées de sport amateur.

[*Français*]

De cet article, monsieur le Président, il est évident que les associations canadiennes enregistrées de sport amateur sont des organismes charitables. Les dons qui leur sont faits sont déductibles pour fins d'impôt. Je crois que cet article doit être modifié afin d'inclure les associations provinciales de sport.

[*Traduction*]

Certaines questions viennent à l'esprit. La question fondamentale est la suivante: Qu'est-ce qu'une association canadienne enregistrée de sport amateur? D'après la définition qu'en donne la loi, une association canadienne enregistrée de sport amateur est une association créée en vertu de toute loi en vigueur au Canada, qui réside au Canada, et dont le but premier et la mission principale sont de promouvoir le sport amateur au Canada à l'échelle nationale. L'article 149 de la loi définit les associations de sport amateur comme des associations sans but lucratif.

La loi actuelle fait l'impossible pour définir, aux fins de l'impôt, l'association canadienne enregistrée de sport amateur, pour lui permettre de donner des reçus aux fins de l'impôt à titre d'association sans but lucratif. La loi s'efforce de s'arranger pour que les associations nationales soient actives à l'échelle nationale. Comme je l'ai déjà dit, les objets des associations nationales et ceux des associations provinciales sont pratiquement identiques.

Si vous examinez les règlements découlant de la loi, vous verrez que cette dernière a dû être quelque peu étirée pour que les associations de sport amateur à caractère régional ou provincial n'aient pas à fournir de reçu d'impôt. Il faudrait apporter les amendements ci-après pour remédier à ces dispositions discriminatoires. Une fois ces modifications apportées, la Loi de l'impôt sur le revenu porterait ceci:

Alinéa 110(8)*b*):

«association canadienne enregistrée de sport amateur» signifie une association qui a été créée en vertu de toute loi en vigueur au Canada ou dans toute province du Canada, qui réside au Canada, qui

(i) est une personne visée à l'alinéa 149(1)*l*), et

(ii) dont le but premier et la mission principale sont de promouvoir le sport amateur au Canada à l'échelle nationale ou provinciale . . .

Dans ces deux amendements, j'ai ajouté les mots «au Canada ou dans toute province du Canada» et «à l'échelle nationale ou provinciale». A l'alinéa 149(1)*l*), je propose la modification suivante en ce qui concerne les organismes sans but lucratif:

. . . un cercle, une société ou une association qui, de l'avis du Ministre, n'était pas un organisme de charité au sens attribué à cette expression par le paragraphe 149.1(1) et dont l'unique objet était d'assurer le bien-être social, les améliorations locales, d'occuper les loisirs ou de fournir des divertissements, ou d'exercer toute autre activité non lucrative, et dont aucun revenu n'était payable à un propriétaire, un membre ou un actionnaire, ou ne pouvait par ailleurs être disponible pour servir au profit personnel de ceux-ci, sauf si le propriétaire, le membre ou l'actionnaire était un cercle, une société ou une association et dont le but premier et la fonction étaient de promouvoir le sport amateur au Canada ou dans toute province du Canada . . .

• (1710)

Ces amendements visent à redresser les dispositions discriminatoires actuellement en vigueur et qui servent uniquement à interdire aux associations de sport amateur d'une province de collecter des fonds pour les jeunes athlètes méritants de la région.

En 1983-1984, le gouvernement du Canada a largement contribué au financement du sport amateur. Au comité permanent des comptes publics, j'ai découvert qu'en 1983-1984, les programmes de sport amateur ont obtenu des subventions de plus de 29 millions visant à couvrir les frais d'administration et de programmes des organismes de réglementation nationaux dans le but de promouvoir et de développer le sport amateur à l'intention des Canadiens. Le gouvernement a déboursé au total cinquante millions de dollars pour le conditionnement physique et le sport amateur.

Ma motion vise à faire comprendre que le secteur privé a un rôle à jouer dans le financement des associations de sport amateur. S'il avait la possibilité de soutenir les jeunes athlètes des différentes régions du pays, il le ferait. Le gouvernement du Canada pourrait peut-être alors songer à renoncer à son aide paternaliste et à laisser le secteur privé financer davantage le sport au niveau local.

Vous remarquerez à quel point le gouvernement fédéral soutient le sport amateur. Je tiens à bien faire comprendre que je désire voir le gouvernement manifester son appui de façon aussi catégorique que le gouvernement précédent. Les organisations sportives de notre pays méritent notre appui et il est indispensable que nous le leur accordions. Nous avons toutefois la responsabilité de confier de nouveau aux intérêts locaux la direction, la supervision et le soutien des associations sportives. La motion que je propose demande au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques d'étudier ces dispositions et de voir s'il est possible de les inclure dans la loi.

[*Français*]

Monsieur le Président, je vous présente cette motion aujourd'hui afin que le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit autorisé à faire une étude de la possibilité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Ces modifications auraient pour effet de permettre aux associations provinciales de sport de traiter les dons qui leur sont faits de la même manière que les dons aux associations canadiennes enregistrés de sport amateur.

[*Traduction*]

Il est beaucoup plus facile de recueillir des fonds pour les athlètes locaux que de demander à une entreprise locale de parrainer un athlète qu'elle ne connaît pas. Une association nationale a beaucoup de difficulté à convaincre les entreprises locales de donner de l'argent pour soutenir un athlète de calibre national qui leur est totalement inconnu. Au Manitoba, nous avons de nombreuses sociétés privées qui seraient prêtes à aider les athlètes locaux, mais qui ne peuvent pas le faire à cause de la loi actuelle. Je crois que si nous apportons ce changement à la loi, nous inciterons le secteur privé à aider nos jeunes athlètes comme il en a réellement le désir.

Comme les Jeux olympiques d'hiver qui doivent avoir lieu en 1988 à Calgary sont pour très bientôt, il est grand temps, je crois, de permettre aux organismes provinciaux de sport amateur de recueillir des fonds pour entraîner des athlètes de calibre national et international qui nous représenteront à Calgary. Nous acceptons à l'heure actuelle que soient enregistrées les associations canadiennes de sport amateur et il faudrait en faire autant pour les groupes provinciaux.

Le 4 septembre, les Canadiens nous ont dit qu'ils voulaient se prendre

eux-mêmes en charge. Ces changements leur permettront de venir en aide aux jeunes sportifs de leur région, de la même manière qu'ils aident les sportifs à l'échelle nationale. Les associations provinciales ont déclaré vouloir faire davantage. Le secteur privé s'est manifesté dans le même sens. Ce changement permettra à ces organismes de mieux aider les jeunes sportifs canadiens.

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il convient certes d'encourager les jeunes sportifs. J'exhorte donc les députés à voter en faveur de cette motion et d'en renvoyer la teneur pour étude au comité. Nous avons demandé ce renvoi car nous savons que la Loi de l'impôt sur le revenu est fort compliquée et que les conséquences des changements dont je viens de parler sont importantes. Toutefois, d'après nous, le principe voulant que nous permettions aux organismes de sport provinciaux et au secteur privé de nous aider à subventionner les jeunes sportifs mérite bien l'appui de tous les députés et je prie donc mes collègues de nous accorder cet appui.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui au sujet de la motion présentée par l'honorable député de Saint-Boniface (M. Duguay). Nombre de dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu méritent d'être soulignées et étudiées de temps à autre. La proposition présentement mise de l'avant dans la motion à l'étude nous donne ainsi l'occasion, et c'est heureux, d'examiner de plus près les dispositions fiscales relatives aux dons exempts d'impôt faits à des organismes de sport amateur, voire même aux organismes de charité en général.

Nous remarquons que par cette motion la Chambre est invitée, non pas à se prononcer sur le bien-fondé de l'amendement proposé au régime de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les organismes de sport créés en vertu de lois provinciales, mais bien à renvoyer cette question au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pour qu'il l'étudie et dresse un rapport sur cette situation. Nous ne cherchons nullement à nous opposer à ce que cette question soit renvoyée au Comité permanent. Nous admettons, cependant, qu'il peut, peut-être, être quelque peu difficile pour le comité d'ajouter cette proposition à son calendrier déjà chargé. Mais on peut toujours trouver du temps pour l'étudier, et il est probable qu'elle fera l'objet d'un examen plus approfondi et réfléchi que celui que permettrait simplement un débat d'une heure dans cette Chambre.

J'aimerais néanmoins utiliser ces quelques minutes pour exposer certaines considérations dont il faudra, je crois, tenir compte dans toute étude de cette proposition. Je crains que le public ne connaisse mal la situation juridique actuelle des organismes de sport amateur en question, particulièrement au chapitre de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette confusion est peut-être bien compréhensible généralement dans le cas de certaines parties de la réglementation fiscale, toutefois, la Loi de l'impôt sur le revenu est relativement claire, simple et précise sur la question visée par la proposition dont la Chambre est actuellement saisie.

La loi exempte d'impôt les dons faits à des associations canadiennes enregistrées de sport amateur. Les associations de ce genre sont définies à l'alinéa 110(8)*b*). Il doit s'agir d'un organisme sans but lucratif et également d'un organisme et je cite:

... dont le but premier et la mission principale sont de promouvoir le sport amateur au Canada à l'échelle nationale.

Tout organisme de sport qui satisfait à ces exigences peut être enregistré relativement facilement par le ministère du Revenu national et recevoir, de ce fait, des dons déductibles d'impôt.

Nos collègues députés noteront que cette définition ne précise d'aucune façon que l'organisme de sport doit avoir été mis sur pied en vertu d'une loi provinciale ou fédérale. C'est-à-dire qu'un organisme de sport créé en vertu de la loi provinciale peut définitivement obtenir l'enregistrement, à condition qu'il ait pour but de promouvoir le sport amateur au Canada à l'échelle nationale.

La motion dont la Chambre est saisie fait état de l'enregistrement, aux fins de l'impôt, d'organismes de sport amateur créés en vertu de lois provinciales. Selon les dispositions actuelles de la loi, de tels organismes peuvent, en fait, obtenir l'enregistrement et recueillir des dons exempts d'impôt pourvu que l'organisme de sport amateur créé ainsi en vertu de lois provinciales œuvre à l'échelle nationale. Il n'est pas nécessaire que l'organisme ait été créé en vertu d'une loi fédérale.

Alors, qu'en est-il des organismes de sport amateur créés en vertu de lois provinciales qui fonctionnent uniquement à l'échelle provinciale ou régionale? Les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu les excluent-elles d'emblée? Pas du tout! Une association canadienne enregistrée de sport amateur peut, à sa guise, utiliser des dons exempts d'impôt qu'elle reçoit pour accorder de l'aide financière à des organismes provinciaux de sport amateur. En fait, nombre de nos organismes de sport amateur sont regroupés au sein de fédérations nationales, ce qui permet une telle circulation de fonds. En définitive, la seule exigence générale que doit respecter l'organisme qui bénéficie de dons exempts d'impôt, c'est d'œuvrer directement ou à travers une fédération à l'échelle bien nationale.

Une autre disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu s'applique également. En effet, l'alinéa 168(1)*f*) prévoit la radiation de l'enregistrement d'une association canadienne enregistrée de sport amateur si elle accepte un don fait explicitement ou implicitement, à la condition que l'association fasse un don à une autre personne, club, société ou association.

Cette interdiction des dons conditionnels ne fait que traduire l'esprit général de la législation. Ainsi, un organisme provincial de sport ne pourrait, par exemple, mener une campagne de financement au cours de laquelle des dons seraient faits à un organisme canadien enregistré de sport amateur si, obligatoirement ou selon une entente sous-jacente quelconque, tous ces dons devaient aboutir dans les coffres de cet organisme provincial. Ce genre d'échappatoire apparent pourrait permettre de contourner facilement l'obligation pour un organisme canadien enregistré d'effectuer la promotion d'un sport à l'échelle tout à fait nationale.

• (1720)

Résumons-nous. La loi permet de façon assez explicite à un organisme provincial de sport amateur, membre d'une fédération canadienne de sport, de recevoir de cette fédération des fonds qui proviennent de dons exempts d'impôt.

Après tout, il ne devrait pas être si difficile que cela pour nos organismes provinciaux de sport amateur de se joindre effectivement à une fédération nationale de sport. En effet, le Canada est une fédération sur le plan politique et une approche fédéraliste ne devrait pas être tellement inusitée en ce qui a trait aux organismes canadiens de sport. Ce mode d'organisation peut exiger de ces organismes qu'ils soient disposés à faire des compromis certes pour faire coïncider certaines aspirations locales avec l'intérêt général national, mais cet aspect est le propre d'une fédération telle que la nôtre et ne devrait pas présenter de difficultés pour nous les Canadiens, que ce soit autant sur le plan politique que sportif.

Il ne s'agit pas du seul secteur où la Loi de l'impôt sur le revenu permet à un organisme fédéral qui fonctionne à l'échelle nationale de bénéficier d'une disposition fiscale à laquelle n'a pas accès un organisme œuvrant à l'échelle provinciale. Ainsi, le crédit d'impôt applicable aux dons faits à des partis politiques est un autre cas de ce genre. Notre Parlement canadien a déjà décidé que ce crédit devait être accordé

lorsqu'un contribuable faisait un don à un parti politique fédéral, et non à un parti provincial. Il ne fait pas de doute que l'une des principales raisons de cette décision a été la conviction toute naturelle que le Trésor fédéral devait uniquement appuyer les partis fédéraux, et que tout appui fiscal accordé à des partis provinciaux devait être financé par les Trésors des provinces elles-mêmes. D'aucuns pourraient soutenir de façon analogue que le même principe devrait s'appliquer aux organismes provinciaux de sport amateur. En revanche, si nous décidons d'exempter d'impôt les dons faits à ces organismes provinciaux de sport, sommes-nous prêts à être conséquents et ainsi élargir le crédit d'impôt à l'égard des partis fédéraux aux dons faits à des partis provinciaux, qu'ils soient fédéralistes ou pas?

Ceci étant dit, j'aimerais maintenant aborder une question sous-jacente plus générale qui est peut-être sous-entendue dans la proposition de l'honorable député de Saint-Boniface (M. Duguay), même si elle n'est pas exprimée clairement dans sa motion. Cette question est la suivante: La Loi de l'impôt sur le revenu devrait-elle permettre d'exempter d'impôt les dons faits directement à des organismes provinciaux de sport amateur? Dans ce cas affirmatif, il faudrait que le ministre du Revenu national (M. Beatty) accorde l'enregistrement à ces organismes de sport, même si leurs activités se limitent strictement à l'échelle provinciale.

A notre humble avis, en examinant cet aspect du problème, on aura tôt fait de découvrir que les questions deviennent plus difficiles et les réponses beaucoup moins évidentes. Quels éléments les honorables députés devront-ils considérer? La hausse des coûts engagés par le Trésor fédéral en est certainement un. Il est impossible d'estimer avec précision, du moins actuellement, quel serait le coût d'une telle mesure ainsi préconisée. De toute évidence, il se produirait une forte augmentation du nombre des organismes de sport recueillant des fonds qui seraient autorisés à solliciter la générosité du public en acceptant ainsi des dons exempts d'impôt. Le coût de cette disposition fiscale augmenterait donc sensiblement. Les honorables députés, collègues de cette Chambre, se demanderont sans doute s'il est justifiable d'autoriser une nouvelle augmentation du déficit fédéral et du fardeau déjà trop lourd de notre dette publique.

Nous, les collègues députés, voudrons également, j'en suis sûr, examiner si en fait il existe chez les organismes provinciaux de sport un besoin financier pressant qui justifierait une telle mesure, un besoin financier qui supplanterait plusieurs autres demandes de fonds d'aussi bon aloi adressées au Trésor fédéral. Nous n'avons pas besoin d'énumérer ici ces demandes. Mais nous en entendons parler chaque jour. Et étant donné l'importance du déficit fédéral, nous devons établir certaines priorités puisque le gouvernement fédéral ne peut évidemment pas espérer accéder à toutes les demandes d'aide financière, si méritoires soient-elles.

Dans ce contexte, il serait peut-être pertinent de considérer également dans quelle mesure les organismes provinciaux de sport amateur bénéficient des grandes loteries parrainées par les gouvernements provinciaux.

Je crois que le Comité des finances, du commerce et des questions économiques pourrait également vouloir envisager de quelle façon la modification proposée s'insérerait dans la politique fédérale globale relative à l'aide du sport amateur. Cet aspect de la question transcende les considérations de politique fiscale puisque cette modification préconisée influerait inévitablement sur l'organisation et le financement général du sport au Canada. Dans le cadre de l'examen de cette vaste question, il pourrait être utile d'étudier la législation actuelle en matière d'impôt sur le revenu et l'orientation générale adoptée à cet égard.

Un des éléments importants qui ressort de l'étude des dispositions pertinentes de la Loi de l'impôt sur le revenu, c'est bien que cette loi établit une nette distinction entre les associations canadiennes enregistrées de sport amateur et les organismes de charité. Bien sûr, les dons faits à l'un ou à l'autre de ces organismes pourront être exempts d'impôt, mais il est évident que la législation fiscale ne considère pas les organismes de sport amateur comme des organismes de charité.

La Loi de l'impôt sur le revenu définit l'expression dite «association canadienne enregistrée de sport amateur», mais elle ne tente pas de définir ce qu'est un organisme de charité, une activité de bienfaisance ou un but charitable. La position juridique sur cette question a plutôt été de s'en remettre à la définition qu'en donne le Common Law, c'est-à-dire un organisme dont le but est soit de soulager la pauvreté, de propager une religion, de faire progresser l'enseignement ou de promouvoir un autre but dans l'intérêt de la communauté en général. Il semble donc jusqu'ici que la position des législateurs ait été d'appliquer aux organismes de charité des critères assez vastes pour permettre à ceux-ci de recevoir des dons exempts d'impôt, mais ils ont pris grand soin de s'assurer que les organismes de sport locaux et provinciaux n'entrent pas dans cette même catégorie. La Loi de l'impôt sur le revenu établit la même distinction au sujet de la définition exacte des objectifs pour lesquels un organisme de charité enregistré peut débourser ses fonds. Un de ces objectifs consiste à aider ce que l'on appelle des «donataires reconnus», ce qui comprend les associations canadiennes enregistrées de sport amateur. Mais un organisme provincial de sport qui ne satisfait pas aux critères de l'enregistrement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu ne peut effectivement pas recevoir d'aide financière d'un organisme de charité. La loi établit donc une distinction précise entre les organismes de charité et les associations de sport amateur œuvrant uniquement à l'échelle locale ou provinciale.

Parmi les raisons possibles qui ont motivé cette distinction, un facteur se démarque peut-être davantage, à savoir que les organismes de charité travaillent habituellement dans l'intérêt d'autrui tandis que les organismes de sport amateur existent généralement pour servir essentiellement les intérêts de leurs membres exclusivement.

Nous savons que Revenu Canada reçoit chaque année environ 3,500 demandes d'enregistrement de la part d'organismes désirant que les dons qui leur sont faits puissent être exempts d'impôt. Environ 10 p. 100 de ces demandes sont rejetées; il s'agit surtout d'organismes qui ne sont pas évidemment des œuvres de bienfaisance, mais qui existent plutôt pour servir d'abord les intérêts directs ou indirects de leurs propres membres. Bien sûr, cela ne veut pas dire qu'il est mauvais en soi qu'un organisme tente de défendre les intérêts de ses membres ou de réaliser leurs objectifs communs. J'ose croire toutefois que nos honorables collègues députés voudront s'assurer que ces organismes ont toutes les raisons acceptables de réclamer le même traitement fiscal que les organismes de charité.

En conclusion, nous aimerions remercier l'honorable député de Saint-Boniface d'avoir saisi la Chambre de cette question et d'avoir proposé, de bon aloi, que le Comité permanent l'étudie plus en profondeur. J'espère que mes propos ont pu contribuer utilement à souligner aux honorables députés de cette Chambre quelques-uns des aspects financiers qui pourraient éventuellement être examinés par le Comité avec les autres points qui ont été soulevés plus directement par le député de Saint-Boniface.

• (1730)

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Saint-Boniface pour la présentation de sa motion, pour étudier un dossier qui est très important, d'autant plus important depuis que j'ai entendu le discours du secrétaire parlementaire, qui a été très bien écrit par les fonctionnaires et très bien lu par le député.

Monsieur le Président, lorsque j'entends faire une distinction entre un organisme de charité et un organisme de sport qui défend ses membres . . .

Monsieur le Président, il n'y a rien de plus scandaleux. J'ai déjà eu un dossier comme cela. J'avais un organisme de sport, de baseball, dans ma circonscription qui demandait un reçu pour fin de charité pour aider les jeunes à pratiquer le sport, pas pour en faire des joueurs pour les Expo mais pour enrayer la délinquance, et plutôt que de les laisser traîner dans la rue. J'ai reçu une réponse d'un fonctionnaire du même genre que celle mentionnée par le député dans son discours. Ce n'est pas de la charité cela: défendre les intérêts de ses membres? Je félicite le député de Saint-Boniface (M. Duguay) parce que, à ce comité-là, il va falloir que les députés expriment ce que la population représente. On est encore sous l'ancienne loi.

C'était quoi la définition de la charité il y a 50 ans, il y a 60 ans? Mais c'est changé aujourd'hui. Tous les organismes de sport non seulement, au niveau provincial mais au niveau local, on a, chacun dans nos circonscriptions, des organismes de sport et de loisir, des organismes au niveau social. Ce que les propos du secrétaire parlementaire vient de nous lire, qui ont été écrits par le fonctionnaire, il devrait les lui déchirer en pleine face. On n'en veut plus de réponse comme celle-là. C'est fini cela. Les associations de locataires, à Montréal, dans la ville de Québec, se voient refuser l'autorisation, un numéro, pour émettre des reçus pour fin de charité. Centraide, à Montréal, refuse de donner à ces organismes-là, parce qu'ils n'ont pas de numéro du gouvernement fédéral, monsieur le Président.

Les associations de locataires défendent les gens les moins organisés, les moins structurés et puis, au ministère des Finances, on vient nous dire: Non ce n'est pas de la charité. Mais aider le monde c'est quoi? Comment appelle-t-on cela?

Je pense qu'il est important que ce comité, et je félicite le député de Saint-Boniface, je félicite moins le député de LaSalle (M. Lanthier) d'avoir lu son texte, de s'en tenir à ce que le fonctionnaire lui dit. Je pense qu'il faudra qu'il se rappelle, comme tous les députés de cette Chambre, que c'est lui qui a été élu pour dire quoi faire et non élu pour lire ce que les fonctionnaires disent de faire. Dans ce domaine-là, c'est très important pour l'ensemble de la jeunesse au pays, non seulement pour les organismes au niveau national, non seulement pour les organismes de sport, les organismes de loisir, les organismes culturels, les organismes communautaires à la grandeur du pays, sur le plan local, dans chacun de nos villages, dans chacune de nos villes, dans chacune de nos paroisses qu'ils aient le droit de bénéficier pour aller chercher de l'autofinancement.

Si on n'avait pas au Canada ces milliers et ces milliers de pères de famille, de femmes qui sont bénévoles pour œuvrer au niveau de tous ces domaines-là, ça serait quoi? Le gouvernement ne pourra jamais payer, avoir toute cette main-d'œuvre, toute la qualité de ces gens-là, ce dévouement. Cela coûterait une fortune de les payer. Mais quand j'entends la réponse du secrétaire parlementaire qui a été faite par son ministère, c'est inacceptable de dire à ces gens: Dévouez-vous, dépensez votre argent pour aider la jeunesse, pour aider les personnes âgées, pour aider les locataires, pour aider les personnes dans le besoin. Dévouez-vous, dépensez l'argent de votre poche. Mais ne venez pas nous demander d'avoir droit d'être admissibles pour émettre un reçu pour fin de charité, pour faire vos campagnes de financement. Cela, le gouvernement fédéral, nous autres, nous nous occupons des grandes affaires. Nous autres, le gouvernement fédéral, nous sommes au-dessus de cela; 56 millions de dollars pour changer la couleur des uniformes des soldats, ça c'est notre «business». Mais quand on arrive pour parler aux citoyens, le député de Saint-Boniface il les connaît, c'est la preuve qu'il connaît les organismes locaux chez lui s'il a demandé cela, monsieur le Président. Et le député de LaSalle, il va falloir que j'aille faire une tournée avec lui pour lui rappeler qu'il y a des organismes dans sa circonscription qui ont besoin de cela pour fin de charité, pour se financer.

Monsieur le Président, le ministre des Finances va . . . le secrétaire parlementaire ou aspirant ministre des Finances va essayer de nous défendre. Là, il est d'accord, il y a des centaines de personnes qui gagnent $100,000 qui réussissent à ne pas payer un «cent» d'impôt. Cela n'est pas grave. C'est de l'argent non reçu au gouvernement. Cela n'est pas grave. Il y a des abris fiscaux qui profitent aux plus riches, cela coûte 18 milliards aux contribuables canadiens. Ce n'est pas grave. Mais là il y a un député conservateur, ce n'est pas un député libéral, ce n'est pas un député néo-démocrate qui vient de parler, c'est un député conservateur, du même parti que le député de LaSalle. Ah, il faudrait calculer les coûts. Combien cela va coûter de donner un petit $500 pour des organismes? Ce sont des pauvres. On ne s'occupe pas de cela. Ce n'est pas intéressant pour le gouvernement conservateur. Non. Si les multinationales viennent ici. Ah, là on va les recevoir à bras ouverts, avec le champagne, on ouvre la porte. Ça, c'est de la classe. Non, monsieur le Président, je félicite le député de Saint-Boniface. Je sais que dans chacune de nos circonscriptions, et je suis persuadé que tous les députés va en entendre parler quand ils vont retourner dans leurs circonscriptions en fin de semaine, parce que, moi, je vais m'assurer que tous les organismes de sport et de loisir se rappelent que leurs députés vont dire: Non, on n'étudie pas cela. Vous n'avez pas besoin de financement. Débrouillez-vous. Non, monsieur le Président. Ces organismes jouent un rôle très important au Canada, et je pense qu'il est très important que non seulement que le comité étudie pour accorder les mêmes privilèges aux organismes de sport au niveau provincial, mais qu'on regarde aussi les organismes de sport, les organismes de loisir, les organismes au niveau culturel, les organismes au niveau social sur le plan local, monsieur le Président.

Quand je vois ce gouvernement-là, le premier ministre (M. Mulroney), le ministre des Finances (M. Wilson), le ministre de l'«injustice sociale», le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) au Canada, appuyé par le secrétaire parlementaire, le député de LaSalle (M. Lanthier), je pose la question: Est-ce que les Canadiens peuvent continuer à se payer des programmes sociaux comme ça? Ce n'est pas cette question qu'il faut se poser, monsieur le Président. C'est celle-ci: Est-ce que les Canadiens et les Canadiennes peuvent continuer à payer des avantages fiscaux, des abris fiscaux qui coûtent 18 milliards aux Canadiens et qui profitent aux riches? Voilà la question. Est-ce cela que l'on peut continuer, monsieur le Président.

Et je termine en félicitant le député de Saint-Boniface (M. Duguay). Il peut compter sur l'appui des députés libéraux contre des gens comme le secrétaire parlementaire et le député de LaSalle qui sans dire qu'il s'oppose, mais d'une façon élégante, a très bien lu le discours préparé par le fonctionnaire. J'ai hâte de le voir, quand il va lire «son» discours une journée, ce qu'il pense vraiment, et d'étudier cela, et de venir en aide à tous ces organismes-là, à tous ces bénévoles-là, parce qu'ils jouent un rôle important pour notre jeunesse actuellement, pour nos personnes âgées, pour les gens dans le domaine culturel, et je pense qu'il est très important que l'on adopte cette motion-là, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, c'était tout un numéro. Je félicite mon collègue, le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart). Je tiens également à féliciter le député de Saint-Boniface (M. Duguay) d'avoir proposé une motion qui se faisait attendre depuis longtemps. Les organismes de sport amateur jouent un rôle important dans les villes, les petites localités et les régions rurales du Canada.

Généralement, le gouvernement fédéral ne leur accorde aucune aide financière. Il faudrait inciter les citoyens de ces localités à soutenir ces organismes qui jouent un rôle très utile que ce soit dans le domaine du hockey amateur, du soccer, du baseball, du fastball, de la gymnastique ou de l'équitation. Ces organismes sont à la disposition des personnes qui désirent réellement exercer un sport ou une activité sportive. Il faudrait accorder aux contribuables un stimulant fiscal en reconnaissant ces organismes comme des œuvres de bienfaisance de façon à permettre aux donateurs d'obtenir un avantage fiscal. Personne parmi nous n'osera prétendre que ces organismes ne font pas œuvre utile.

Je crains qu'une fois cette motion adoptée et renvoyée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, cette initiative n'ira pas plus loin. D'après ce que j'ai entendu au cours des quelques minutes pendant lesquelles nous avons discuté de cette motion, je peux dire que les ministériels voteront contre sous prétexte que c'est au-dessus de nos moyens. Ils diront que nous ne pouvons pas nous permettre de payer les quelques millions de dollars que le Trésor public devra débourser pour aider des milliers de petites localités à créer des organismes de sport amateur. C'est comme si je les entendais, monsieur le Président. Si ce n'est pas le cas, je suis prêt à manger cette feuille de papier lorsque la motion nous sera renvoyée sous forme de projet de loi. Je vous le promets. Je ne peux pas croire que les députés d'en face proposeront de dépenser des sommes supplémentaires.

J'ai téléphoné aujourd'hui au ministère des Finances pour demander ce qu'on y pensait de cette motion. Des agents du ministère m'ont dit qu'elle les inquiétait un peu en raison des dépenses fiscales qu'elle entraînerait. Ils m'ont dit que nous n'avions pas les moyens d'adopter ce genre de mesure compte tenu de l'importance du déficit, mais qu'ils allaient l'examiner.

• (1740)

M. Comeau: A qui avez-vous parlé?

M. Riis: J'ai parlé aux hauts fonctionnaires du ministère des Finances.

Nous n'avons toutefois pas discuté du fait que le gouvernement se met en quatre pour trouver des dizaines de millions de dollars dans le but d'aider une banque en difficulté. Il peut trouver quelques millions de dollars du jour au lendemain pour aider une société de fiducie.

Et que dire d'une entreprise comme Domtar? C'est un organisme à but lucratif, mais il désire quelques dizaines de millions. Pourtant, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est capable de trouver cet argent, du jour au lendemain, pour une société qui n'a même pas de difficultés financières. Je pourrais citer un tas d'autres exemples.

L'aide financière accordée aux sociétés coûte aux contribuables canadiens plus de 18 milliards de dollars. Je ne parle pas des petites et moyennes entreprises, car c'est seulement 1 p. 100 des entreprises canadiennes qui touchent 80 p. 100 de ces 18 milliards de dollars. Nous savons que ces sociétés sont des compagnies comme la Banque de Montréal ou Imperial Oil. Mon ami le député de Montréal-Sainte-Marie a déjà rappelé que de nombreuses banques qui gagnent des centaines de millions de dollars certaines années ne paient pas d'impôt. Des particuliers dont les revenus annuels approchent les $500,000 ne paient pas un seul cent d'impôt. Cependant, les députés d'en face affirment que nous n'avons pas les moyens d'aider de petites associations sportives. Ils prétendent que le gouvernement n'a pas assez d'argent pour aider les petites entreprises canadiennes.

Examinons cependant la réalité des dépenses fiscales des entreprises. Celles qui aident les organisations sportives de nos localités sont presque toujours des petits magasins et des petites usines. Ce sont eux qui font des dons de $100 et qui aident les petites ligues de base-ball à acheter des uniformes. Les multinationales ne peuvent pas se le permettre parce qu'elles doivent équilibrer leurs comptes tous les trimestres. Notre régime de dépenses fiscales des sociétés pénalise les petites entreprises. Quand ces organismes demanderont de l'aide, je suppose que le gouvernement répondra qu'il n'a pas les moyens de les aider.

Je tiens à féliciter le député de Saint-Boniface. A mon avis, une motion de ce genre aurait dû être présentée il y a longtemps, parce qu'elle porte sur un élément vital de la société canadienne, les organismes sportifs, qui fournissent aux jeunes un exutoire leur permettant d'utiliser leur énergie et leurs talents créateurs en faisant du sport de compétition et d'autres sports. Il pourrait s'agir par exemple du hockey amateur ou du base-ball comparés à la gymnastique.

Cette motion donne aux parlementaires l'occasion d'aider ce secteur vital de notre société. A titre de représentant du Nouveau parti démocratique, j'espère que nous trouverons le moyen, au cours des discussions au comité, de donner une forme législative à cette motion. Je peux garantir que le NPD appuiera cette motion aux différentes phases de son évolution.

M. Brian White (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer la motion nº 174 proposée par mon ami et collègue du Manitoba, le député de Saint-Boniface (M. Duguay).

Cette motion vise à permettre à des organismes sportifs provinciaux de réunir des fonds pour permettre à des athlètes de la province d'atteindre un niveau national ou international. Cela pourrait se faire d'une manière compatible avec ce qu'autorise déjà la Loi de l'impôt sur le revenu dans le cas des organismes fédéraux de sport amateur.

Comme mon collègue de Saint-Boniface l'a expliqué, la partie de la loi qui s'applique en l'occurrence est l'article 110(1)*a*) qui porte sur les dons de charité.

A l'heure actuelle, les activités sportives n'entrent pas dans la catégorie des activités charitables, et par conséquent un organisme sportif à but non lucratif ne peut pas obtenir le statut d'association charitable aux fins de l'impôt sur le revenu. Aux termes de la loi, un organisme, pour être admissible, doit avoir pour but premier et pour mission principale de promouvoir le sport amateur au Canada à l'échelle nationale. Selon l'alinéa *a*), un organisme qui déclare avoir pour objectif d'améliorer et de développer le sport doit avoir le statut d'association canadienne de sport amateur pour être admissible à l'enregistrement et pouvoir, par conséquent, délivrer à des donateurs des reçus pour fins d'impôt.

Par définition, «association canadienne de sport amateur» s'applique aux associations fédérales, mais non à leurs contreparties provinciales.

S'il était possible de modifier la loi, comme le recommande la motion nº 174, les associations provinciales pourraient délivrer des reçus pour fins d'impôt lorsqu'elles reçoivent des donations. Il est évident que si elles avaient cette possibilité, elles recevraient beaucoup plus de fonds. Autrement dit, bien que les modifications proposées aujourd'hui soient simples et directes, leurs effets seraient des plus favorables pour les associations provinciales et locales de sport amateur.

Le sport amateur que mes collègues et moi avons pratiqué à Saint-Boniface a joué un rôle important dans notre vie. A titre de participant, puis d'entraîneur à plusieurs niveaux pendant de longues années, j'ai appris combien les sports et les associations sportives comptaient pour les jeunes athlètes, surtout à l'échelle locale et provinciale.

La présence même de l'alinéa 110(1)*a*) dans la Loi de l'impôt sur le revenu montre que les législateurs canadiens jugent utile de mettre le sport amateur en valeur et se rendent compte de son importance dans la vie des gens.

Nous devons commencer au Canada à jeter des bases solides afin de rendre le sport accessible à tous les Canadiens et pas seulement à quelques privilégiés. Pour qu'un athlète amateur profite des dispositions actuelles de la loi qui comporte des avantages appréciables, il doit habiter un grand centre urbain. Autrement dit, un athlète amateur de la circonscription de Dauphin-Swan River située dans le centre ouest du Manitoba, pour courageux et talentueux qu'il soit, est désavantagé au départ. Il ou elle n'a pas accès à l'aide financière ce qui lui interdit également l'accès aux installations et à l'aide technique. Certains athlètes réussissent à surmonter ces lacunes, mais il s'agit de jeunes particulièrement doués. Mais combien d'autres, s'ils en avaient eu la chance, auraient pu s'épanouir grâce au sport amateur.

Il s'agit là d'un principe fondamental dans la société canadienne. Je veux que mes enfants et les enfants de mes voisins aient les mêmes chances que tous les autres qui habitent des régions plus populeuses. Je crois que la formation de nos jeunes athlètes peut être réussie à tous les niveaux local, provincial et national.

La création d'une bonne organisation sportive à l'échelle provinciale et locale favorise la participation de tous. Non seulement cette infrastructue permettra à tous les athlètes amateurs de prendre part à de saines activités sportives mais aussi elle permettra de créer un réservoir d'athlètes d'où sortiront nos étoiles de demain. C'est de cette façon que notre gouvernement conçoit la formation de ressources sportives. Il ne s'agit pas de mettre sur pied une loterie sportive, mais de créer un réservoir d'athlètes.

C'est à l'échelon local que les Canadiens doivent travailler pour développer les sports amateurs. Ce doit être une ressource communautaire. Une sorte d'aventure collective. Les fervents du sport amateur veulent qu'il y ait une forte infrastructure pour l'ensemble du Canada.

A l'heure actuelle, les ressources financières servent à former un petit nombre d'athlètes dans l'espoir qu'ils deviennent de calibre international. J'ai entre les mains le rapport annuel de 1983-1984 de Condition physique et Sport amateur du Canada. Permettez-moi de vous donner quelques exemples en lisant le tableau des contributions. Pour cette année-là, l'Association canadienne de basketball amateur a reçu plus de $880,000; l'Association canadienne de plongeon amateur, un peu moins de $400,000; l'Association canadienne de football amateur, près de $225,000; l'Association canadienne d'aviron amateur a reçu $653,000; l'Association canadienne de patinage de vitesse amateur, $575,000; l'Association canadienne de natation amateur, plus de $1,100,000; l'Association canadienne des sciences sportives, $115,000; le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, $17,000, l'Association canadienne de curling, un sport que je connais très bien moi-même, a reçu près de $75,000; le Conseil canadien de hockey sur gazon a reçu $45,000. Les associations provinciales ou locales seraient plus qu'heureuses de toucher de tels montants pour constituer les réserves d'athlètes que j'ai mentionnées. La Fédération canadienne de gymnastique a reçu plus de $750,000; l'Institut canadien de la santé infantile, $64,000, l'Association canadienne féminine de curling, a reçu $107,000, l'Association canadienne des vétérans du hockey, $65,900, l'Association canadienne de racquetball, $140,000; l'Association canadienne

de ski, $103,000 et la Division du ski alpin de l'Association canadienne du ski, $1,161,000.

• (1750)

J'aurais encore quelques autres exemples, monsieur le Président. L'Association canadienne de volleyball a reçu $653,000; l'Association canadienne féminine de hockey sur gazon, $421,000; Curl Canada, $93,000; Boulingrin Canada, $92,000; l'Association nationale de karaté, $64,000; le Centre national du sport et de la récréation incorporé, $4,300,000; Participaction, plus de 1.5 million, l'Association canadienne du golf, $55,000. Et la liste n'est pas finie.

Vous l'aurez noté, monsieur le Président, il s'agit dans tous les cas d'associations nationales. Aucune partie de ces fonds n'est dépensée à l'échelle locale ou provinciale pour former nos athlètes et nous doter d'une base solide qui ferait du Canada une véritable force internationale dans le sport amateur.

Je répète que pratiquement rien n'a été investi à l'échelle locale en faveur de nos athlètes amateurs. Pour parvenir à établir une structure sportive solide au Canada, il ne suffira pas que quelques athlètes seulement se partagent des sommes aussi considérables. Un vaste réseau sportif national fera en sorte que la crème montera naturellement à la surface.

Je dois dire aussi que mon ami, le député de Saint-Boniface, a été beaucoup trop modeste aujourd'hui dans ses observations. Il a joué lui-même un rôle très important dans le développement du sport amateur dans notre magnifique province du Manitoba. C'est grâce à des gens dévoués comme mon ami, le député de Saint-Boniface, et des milliers d'autres personnes qui consacrent une bonne partie de leur vie au service d'organismes sportifs locaux et provinciaux que le gouvernement fédéral peut appuyer et favoriser le développement d'une meilleure structure. Je crois que la structure existante se trouverait améliorée si l'on adoptait la motion nº 174 proposée par mon collègue et ami de Saint-Boniface au Manitoba.

Pour arriver à réaliser cette structure sportive, le Parlement doit mettre en place le mécanisme qui permettra aux organismes provinciaux de sport de recueillir plus facilement des fonds.

Comme c'est le cas à l'heure actuelle pour les associations nationales d'athlètes amateurs, les organismes provinciaux de sport devraient avoir droit à des numéros d'enregistrement. Il me semble seulement logique que, tout comme leurs homologues nationaux, ils aient le droit de donner des reçus aux fins de l'impôt pour les dons qu'ils reçoivent. C'est pourquoi je prie la Chambre de renvoyer cette affaire au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques pour qu'il l'étudie plus à fond.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Duguay est adoptée.)

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA ROUTE YELLOWHEAD—LA DÉSIGNATION DE ROUTE NATIONALE

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je veux participer ce soir à ce débat d'ajournement sur une question de grande importance pour beaucoup de gens, non seulement dans les provinces de l'Ouest, du Manitoba à la Colombie-Britannique, mais dans ma propre ville de The Battlefords, en Saskatchewan, et dans de nombreuses localités qui émaillent notre vaste territoire de l'Ouest.

La question dont je veux parler est celle du statut de la route Yellowhead. Cette route est la principale voie interprovinciale de l'Ouest. Elle traverse la moitié de la région continentale du Canada et s'étend sur 3,106 kilomètres. Elle va de Winnipeg, au Manitoba, aux îles de la Reine Charlotte, en passant par Merritt et Prince-Rupert (C.-B.).

Dès 1870, sir Sandford Fleming qualifiait le col de Yellowhead de «route la plus accessible vers l'océan Pacifique par delà les Rocheuses». Nous sommes nombreux à avoir grandi dans les parages de l'autoroute de Yellowhead qui constituait un moyen de communication primordial. Avant l'avénement des médias électroniques de masse, avant même l'avénement du téléphone et du télégraphe, le moyen de communication de base, c'était l'autoroute. Pour ceux qui ont vécu près de l'autoroute de Yellowhead elle fait partie intégrante du grand réseau de communication. L'autoroute permet aux gens de se déplacer un peu partout dans l'ouest du Canada et dans des régions comme ma ville natale, elle favorise beaucoup le tourisme et encourage les voyageurs de passage à s'arrêter quelques jours chez nous pour apprécier la nature dans le nord-ouest de la Saskatchewan et dans le reste de l'Ouest.

Nous nous préoccupons, et j'en ai parlé pendant la période des questions, au sujet de l'engagement du gouvernement fédéral concernant l'autoroute de Yellowhead. Bien que beaucoup de voyageurs la considèrent comme l'un des principaux réseaux routiers de l'Ouest, cette autoroute n'est pas officiellement désignée comme autoroute fédérale aux fins des subventions gouvernementales. Voilà pourquoi le gouvernement ne s'était jamais engagé dans le passé à financer les travaux de doublement des voies sur cette autoroute fort importante.

Dans la localité de The Battlefords, grand centre situé sur l'autoroute de Yellowhead, quelque 5,750 voitures en moyenne sont passées en 1983, d'après les dernières statistiques publiées à ce sujet. Ces chiffres font de notre localité la ville la plus fréquentée, après Saskatoon, le long de l'autoroute de Yellowhead. Voilà qui confirme ce que nous sommes nombreux à soutenir, soit que l'autoroute de Yellowhead est la plus fréquentée de l'Ouest et qu'elle surpasse à ce titre la transcanadienne. Cette dernière bénéficie évidemment des subventions et autres initiatives fédérales.

Il existe un organisme appelé Yellowhead Highway Association qui représente plus d'une centaine de municipalités rurales, comtés, villages et villes situés en bordure de l'autoroute de Yellowhead. Ces dernières années, l'Association de la route de Yellowhead a fait de nombreuses instances aux députés et aux ministres des Transports du gouvernement fédéral. Elle s'est efforcée de faire valoir, d'abord au gouvernement progressiste conservateur, en 1979, puis au gouvernement libéral et maintenant à notre nouveau gouvernement, l'importance que la route de Yellowhead revêt pour l'économie, le tourisme et la croissance de la région de l'Ouest.

• (1800)

Je voudrais vous exposer, avec le maximum de conviction, les raisons pour lesquelles le gouvernement devrait veiller à faire de la route de Yellowhead une route nationale et à débloquer des fonds pour la transformer en route à quatre voies. Je reconnais, comme les nombreux citoyens bien intentionnés qui sont membres de l'Association de la route de Yellowhead, que compte tenu de ses ressources financières limitées le gouvernement fédéral ne peut pas agir du jour au lendemain. Je voudrais toutefois demander au gouvernement de songer sérieusement à faire de la route de Yellowhead une route nationale et de veiller à débloquer les fonds nécessaires.

Lorsqu'on songe aux services que la route de Yellowhead a rendus à la population de la région de l'Ouest, on s'aperçoit que l'Association de la route de Yellowhead remonte à 1921. Il y a plus de 60 ans, les gens considéraient cette route comme un bon moyen de transport et depuis plus d'une soixantaine d'années, la population des villes et des villages de l'Ouest demande au gouvernement fédéral de faire quelque chose. En plus des nombreux autres avantages qu'elle apporte aux personnes qui voyagent dans l'Ouest, la route de Yellowhead assure également un excellent moyen de transport à travers les montagnes Rocheuses. J'ai souvent parcouru cette route et je peux affirmer à ceux qui n'en ont pas eu l'occasion que c'est effectivement l'une des plus belles routes touristiques de l'Ouest du Canada. Entre 1970 et 1982, pendant une période de 12 ans, la Transcanadienne a été fermée en tout pendant plus de 2,000 heures à cause d'avalanches ou de tempêtes de neige alors que la route de Yellowhead n'a été fermée qu'une cinquantaine d'heures. De toute évidence, elle permet de traverser la montagne et d'assurer une communication régulière ce qui facilite le transport des biens et services et des touristes. Elle sert également de moyen de communication en permettant aux gens de se visiter d'une région à l'autre et de profiter réciproquement de leur mode de vie, de leurs entreprises et de leurs villes.

Je demande au gouvernement de songer très sérieusement à faire de la route de Yellowhead une route nationale et d'étudier la possibilité de débloquer les fonds nécessaires à sa réfection.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je vais répondre au député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) au nom du secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall).

La route de Yellowhead est reliée au réseau routier primaire et revêt de plus en plus d'importance pour le développement économique des provinces de l'Ouest. La route s'étend de Portage La Prairie au Manitoba à Prince Rupert en Colombie-Britannique. Elle passe plus au nord que la Transcanadienne et traverse Saskatoon, Edmonton, le parc national de Jasper et Prince George. Au sud, une route secondaire part de la route principale près de la frontière de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, à Tête Jaune Cache et va jusqu'à Kamloops.

Pendant plusieurs années, l'Association de la route de Yellowhead, un groupe formé de citoyens des localités situées le long de la route de Yellowhead, a demandé la réfection de cette voie dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale de partage des frais.

Le député se souviendra sans doute qu'en 1979 le gouvernement a entamé des pourparlers avec les quatre provinces de l'Ouest qui désiraient conclure un accord de principe pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de réfection de la route de Yellowhead d'une valeur de 120 millions de dollars, dont le coût devait être partagé de moitié entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le gouvernement libéral a décidé de ne pas poursuivre ces négociations.

A l'heure actuelle, il n'existe aucun accord fédéral-provincial prévoyant l'octroi de fonds pour la réfection de cette route. En fait, toutes les ententes routières fédérales-provinciales font actuellement l'objet d'une révision. Elles sont également assujetties aux paramètres économiques dont nous devons tenir compte.

En fait, nous avons de la chance que le ministre des Transports (M. Mazankowski) s'intéresse à ce débat, car il est demeuré longtemps en rapport avec l'Association de la route de Yellowhead et je suis sûr que nous pouvons compter sur lui pour que cette question fasse l'objet de nouvelles discussions.

• (1805)

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL—L'ALLOCATION AUX VEUFS ET AUX VEUVES ÂGÉS DE 60 À 64 ANS—L'EXCLUSION DES PERSONNES SEULES, DIVORCÉES ET SÉPARÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, le 30 novembre, je posais une question au très honorable premier ministre en ce qui concerne le projet de loi C-26, et je me souviens que, à l'époque, le projet de loi n'était pas déposé, et ce qui avait été annoncé dans le discours du trône, dans le discours sur le budget, savoir que le gouvernement canadien décidait . . . avait l'intention d'étendre l'allocation au conjoint aux personnes seules mais que, malheureusement, il la limitait aux veufs et aux veuves, ce qui avait pour conséquence de faire de la discrimination à l'endroit des personnes âgées dans le besoin qui étaient célibataires, séparées ou divorcées. A ce moment-là, j'aimerais citer la réponse du très honorable premier ministre:

Je dirai à l'honorable député que l'objectif vise effectivement les personnes démunies, les moins bien nanties dans notre société, et je pense que c'est le but fondamental de tout programme social au Canada qui se respecte.

Nous croyons tout d'abord, monsieur le Président, que les personnes âgées de 60 à 64 ans ont un besoin réel.

Monsieur le Président, à ce moment-là, le premier ministre appuyait ma demande d'étendre l'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin puisqu'il le mentionnait lui-même dans sa réponse. Il ne faisait pas de distinction entre les veufs, les veuves, célibataires, séparés ou divorcés. Le premier ministre, à ce moment-là, admettait ce qui est inscrit, préparé par le Conseil national du bien-être social, le seuil de pauvreté de 1984, édition de mars 1985, qui mentionne:

Les Canadiens âgés seuls, ceux qui vivent seuls ou dans une maisonnée où ils n'ont aucun parent risquent très fort d'être pauvres. Des données récentes indiquent qu'environ 56 p. 100 d'entre eux, soit 434,000 étaient pauvres. Presque la moitié des femmes qui sont des chefs de familles monoparentales ont un revenu au seuil de la pauvreté.

Monsieur le Président, le premier ministre avait mentionné, à ce moment-là, que le but de son gouvernement était de venir en aide aux personnes dans le besoin, il disait véritablement dans le besoin, à toutes les personnes âgées de 60 à 64 ans, il ne faisait pas de distinction entre les veufs et les veuves. Qu'est-ce qu'on a découvert, monsieur le Président? Ce n'est pas cela qui est arrivé. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déposé un projet de loi qui, malheureusement, limitait aux veufs et aux veuves le programme d'allocation au conjoint qui permettait à ces personnes-là de sortir du bien-être social, monsieur le Président, ces personnes-là qui pendant tant d'années ont travaillé, ont payé des impôts, ont élevé des enfants, ont contribué à la société, mais malheureusement ce gouvernement conservateur pénalise les mêmes personnes dont la très grande majorité sont des femmes. Tout simplement parce qu'elle était célibataire, on lui dit: tu n'es pas admissible, tout simplement parce que cette personne-là a été obligée de se séparer dans la vie, tu n'es pas admissible. Monsieur le Président, qui est plus dans le besoin qu'une pauvre femme qui a cinq ou six enfants, que son mari l'abandonne, que cette mère de famille est obligée d'élever seule cinq ou six enfants, veiller à l'éducation, voir à toute cette formation-là et, rendue à l'âge de 60 ans, on va lui dire: c'était à toi d'endurer ton mari, tu n'as pas droit à l'allocation au conjoint. Je plains bien le député qui va avoir le courage de dire cela dans son bureau, si ce projet de loi-là n'est pas amendé, monsieur le Président.

La semaine dernière, le ministère nous donnait des chiffres, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) mettait en doute les chiffres que j'avançais de 80,000 personnes. J'ai ici en main les chiffres du ministère, et effectivement c'est 80,000 personnes seules dans le besoin âgées de 60 à 64 ans qui sont négligées, monsieur le Président. La répartition: il y a 37,000 personnes qui sont séparées, qui seront négligées, et 45,000 personnes qui sont célibataires, qui seront pénalisées si le gouvernement ne change pas d'attitude et ne revient pas à la première réponse que le premier ministre m'avait donnée au mois de novembre à ce sujet.

Souvent, les députés du gouvernement me disent: c'est l'argent. Par contre, c'est le déficit. Aucun député progressiste conservateur ne s'est levé pour dire qu'il y a un manque d'argent financier lorsque l'accord avec les multinationales de l'Ouest va coûter $2.5 milliards. Même les députés conservateurs ne connaissaient même pas le contenu de cet accord, puis ils l'applaudissaient. Aucun député conservateur n'a dit: Non, le déficit est trop élevé. On ne changera pas la couleur des uniformes des soldats qui coûtent 56 millions. Encore là, aucun député conservateur ne s'est opposé à cela ou a mentionné la question du déficit.

• (1810)

Malheureusement, lorsqu'il arrive de venir en aide à des gens, des personnes dans le besoin, ce sont les personnes qui ont un revenu de $430 par mois, monsieur le Président, ce ne sont pas des personnes riches et l'augmentation qu'on leur donnerait irait à $536 par mois. Ils ne deviendront pas millionnaires avec cela, monsieur le Président. Non. Le gouvernement conservateur dit non. Nous autres, on a décidé d'aider seulement une partie de la population.

Tantôt, dans une autre intervention, je faisais mention que ce gouvernement, le ministre des Finances (M. Wilson), le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) s'interrogeaient sur les coûts des programmes sociaux. Le Conseil du patronat, les représentants des multinationales ont dit: Le déficit, le déficit, il faut réduire les programmes sociaux, cela coûte trop cher, monsieur le Président. Mais personne parle des abris fiscaux.

Les avantages au niveau de la fiscalité. Quelqu'un pour acheter un REER. Ce n'est pas le père de famille ou la mère de famille qui gagne $35,000 ou les deux travaillant toutes les semaines, gagnant environ $40,000, qui peuvent mettre de côté 10 ou 20 p. 100 de leur revenu pour acheter des REER pour réduire leur impôt. Ce ne sont pas les personnes pauvres qui peuvent faire cela. C'est toujours la même catégorie de citoyens qui profitent.

Monsieur le Président, j'ai hâte de voir la réponse du secrétaire parlementaire, si elle me dira que le premier ministre au moment où on se parle est revenu à sa décision de sa première réponse, il m'avait dit que les personnes âgées dans le besoin ont un besoin réel entre 60 et 64 ans et que c'était ces personnes-là qu'il voulait aider sans faire de la discrimination à l'endroit des célibataires ou séparées.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la proposition d'étendre le programme de l'allocation au conjoint à toutes les personnes veuves âgées de 60 à 64 ans représente un engagement formel que nous avons pris lors de la campagne électorale.

Personne ne peut nier le fait que ce groupe a été régulièrement identifié comme étant l'un des plus vulnérable et ayant le plus besoin d'aide parmi les préretraités démunis âgés de 60 à 64 ans. Ce qui me surprend, c'est qu'il y a un groupe de travail parlementaire sur le régime des pensions qui a remis un rapport, qui a siégé durant les années précédentes. Et ce groupe parlementaire a justement recommandé la mesure que nous préconisons actuellement. Et le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) faisait partie de ce comité, je le suppose, étant tellement intéressé aux affaires sociales.

M. Malépart: Non.

Mme Bertrand: Cela me surprend, il me dit que non, cela me surprend qu'il n'ait pas fait partie de ce comité.

Donc, je vous l'apprends, votre comité, le comité de votre parti, a justement proposé cette idée. Alors, il existe un besoin urgent d'aider ce groupe lorsqu'on considère que plus de 60 p. 100 des veufs et veuves âgées de 60 à 64 ans pourraient être admissibles au programme de l'allocation au conjoint dont les prestations sont assujetties à un examen du revenu.

La mesure que nous proposons permettra aussi d'abolir les iniquités que crée actuellement la Loi sur la sécurité de la vieillesse à l'égard des veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans. Comme vous le savez, l'allocation prolongée au conjoint n'est actuellement versée qu'aux veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans qui recevaient des prestations de l'allocation au conjoint avant le décès de celui-ci.

En somme, cette mesure m'apparaît comme étant une étape logique en vue d'assurer une aide financière plus grande aux préretraités dans le besoin. Environ 85,000 personnes veuves, en majorité des femmes, pourront en bénéficier à compter de septembre 1985 quand le projet de loi sera accepté.

Je reconnais, néanmoins, que d'autres groupes de préretraités éprouvent aussi des difficultés financières. Toutefois, les contraintes économiques sont telles que nous devons nous fixer des priorités. J'espère que le député de Montréal-Sainte-Marie ne nous suggère pas de n'apporter aucune aide financière aux veufs et aux veuves démunis si le gouvernement n'a pas les moyens d'offrir cette aide à l'ensemble des préretraités démunis. Et je vous le dis, le gouvernement, pour le moment, ne dispose pas des ressources financières nécessaires.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 3 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PROVINCES

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EN ONTARIO

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le parti libéral est bien vivant et en santé. Il vient de prouver, en Ontario, que les Canadiens veulent que le gouvernement s'engage dans la voie de la modération. La victoire du parti libéral en Ontario—et c'est une victoire étant donné qu'un plus grand nombre d'électeurs ont voté pour les libéraux plutôt que pour les conservateurs—est une victoire du simple citoyen sur une puissante organisation. C'est la victoire du Canadien ordinaire sur un régime qui prospère grâce au népotisme et aux sondages. Les Ontariens refusent de revenir en arrière et de laisser l'aile droite du conservatisme sacrifier les progrès accomplis sur le plan de la démocratie et de la responsabilité sociale.

Les Ontariens ont fait nettement comprendre qu'ils veulent un gouvernement qui veillera sur leurs besoins et leurs intérêts au lieu de tenir le rôle de figurant dans des démonstrations d'affection manipulées par le chef de tous les chefs conservateurs à Ottawa. On n'acceptera plus les phrases creuses servant à dissimuler les politiques émanant des conseils d'administration ou l'absence de toute politique. Un seul parti offre une direction dynamique et des programmes concrets qui peuvent vraiment remédier au chômage et favoriser équitablement l'expansion économique. Il s'agit bien entendu du Parti libéral de l'Ontario.

Le règne du gouvernement conservateur composé de bénioui-oui qui ont des intérêts à défendre est terminé en Ontario. En outre, le temps du gouvernement conservateur à Ottawa est compté.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES CRÉDITS DESTINÉS AU LOGEMENT COOPÉRATIF

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, les coopératives d'habitation sont en péril à cause des actions concertées du ministre du Travail (M. McKnight), responsable du logement, et de certains entrepreneurs axés sur le profit. L'an dernier, alors chef de l'opposition officielle, le premier ministre (M. Mulroney) s'en est pris au gouvernement libéral pour avoir réduit de 40 p. 100 les subventions à ces coopératives. Il s'était exprimé ainsi:

> Le parti progressiste conservateur trouve inexcusable que le gouvernement libéral réduise les crédits destinés au logement coopératif . . . Les conservateurs entendent placer le logement coopératif en tête de leurs priorités.

Quel farceur! Le ministre du Travail a déjà réduit le financement de ce secteur. En Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve, en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, la SCHL abolit des projets d'habitation coopératifs. Il s'agit, pour la plupart, de projets sérieux lancés par des coopératives reconnues qui ont la réputation de procurer des logements dans les limites budgétaires de la SCHL. Or, après avoir encouragé ces dernières à travailler bénévolement, voire à signer des contrats pour l'achat de terrains ou des travaux de construction, la Société refuse soudain d'approuver les projets.

Une fois ces projets annulés, les crédits sont affectés, semble-t-il, à des entreprises louches qui, tout en se défendant d'avoir un but lucratif, traitent en sous-main avec des entrepreneurs commerciaux. Le premier ministre devrait avoir honte de renier sa promesse électorale de manière flagrante et de contribuer à détruire le mouvement coopératif dans le secteur de l'habitation au Canada.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LE 75E ANNIVERSAIRE DU SERVICE DE LA MARINE

M. Patrick Crofton (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que demain marquera l'anniversaire d'une date très importante dans l'histoire du Canada. Il y aura 75 ans jour pour jour que le 4 mai 1910 la Chambre a sanctionné, au nom de la population du Canada, la loi qui a donné naissance au Service de la marine du Canada. Seulement quatre ans plus tard, ce service encore tout jeune était appelé à défendre le Canada à bord de navires qui avaient vu des jours meilleurs mais dont les équipages faisaient preuve d'une grande habileté et d'un grand courage.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, la marine canadienne a atteint un sommet, sa flotte atteignant plus de 400 navires et ses effectifs plus de 100,000 hommes et femmes. Cette troisième plus importante marine du monde ne le cédait à aucune autre pour la bravoure et le courage. Durant les cinq années et demie où a fait rage ce long combat connu sous le nom de «Bataille de l'Atlantique», les forces navales du Canada ont contribué à garder ouvertes les routes maritimes vitales de l'Atlantique Nord, le plus souvent dans des conditions atmosphériques épouvantables, contre un ennemi acharné. Cette bataille a ravi au Canada 1,800 vaillants marins et 24 fiers bâtiments.

Il y a eu ensuite la guerre de Corée où les marins canadiens ont également servi leur pays avec énormément de courage. Dans les années qui ont suivi notre marine a continué de jouer un rôle important au sein de l'Alliance de l'Atlantique Nord.

Article 21 du Règlement

A titre de député d'Esquimalt-Saanich et d'ancien membre de ce service illustre, je prie la Chambre de reconnaître officiellement ce 75e anniversaire du Service de la marine du Canada et d'exprimer unanimement sa gratitude envers ses membres anciens et actuels, hommes et femmes, pour leur dévouement à leur patrie.

* * *

LA MONNAIE

LES PIÈCES DE MONNAIE—LA DIMENSION DES PIÈCES DE 5c. ET DE 10c.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, de façon à détourner l'attention de la Chambre des résultats décevants, bien que temporaires, des élections ontariennes, je voudrais aborder une question brûlante. Pourquoi les pièce de 5c. sont-elles plus grandes que celles de 10c.? Lorsque les pièces de 5c. étaient en nickel et celles de 10c. en argent, c'était compréhensible, mais aujourd'hui les deux pièces sont en métaux moins nobles.

Le sous-comité qui étudie la possibilité de frapper une pièce d'un dollar, initiative que j'appuie, a prouvé ce dont il était capable. Peut-être que, lorsqu'il aura fini son travail actuel, il pourrait s'attaquer à d'autres problèmes, celui que je viens de mentionner, par exemple. Un autre problème pourrait être l'avenir de la pièce de 1c. En avons-nous réellement besoin? Si oui, devrions-nous continuer à les faire en cuivre, métal si coûteux qu'une augmentation des prix pourrait conduire certains à accumuler les pièces pour les fondre?

Nous avons l'occasion de réexaminer toutes nos pièces et de concevoir un ensemble cohérent et distinctif de pièces canadiennes.

* * *

• (1110)

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON RECOMMANDE L'ADMISSIBILITÉ À L'ALLOCATION AU CONJOINT À TOUTES LES PERSONNES ÂGÉES SEULES ET DANS LE BESOIN

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois je demande au premier ministre (M. Mulroney) et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) d'éviter de faire de l'injustice sociale à l'endroit des personnes âgées, entre 60 et 64 ans, qui sont démunies et à qui est refusée l'allocation au conjoint, tout simplement parce qu'elles sont célibataires, séparées ou divorcées.

Monsieur le Président, le ministre du Revenu national (M. Beatty) nous apprenait la semaine dernière que plus de 1,000 personnes touchant $100,000 et plus ne paient pas un cent d'impôt au Canada, soit une augmentation de 33 p. 100 comparativement à 1982. De plus, 6,000 personnes, dont le revenu se situe entre $50,000 et $99,000, ne paient pas un cent d'impôt au Canada, soit une augmentation de plus de 4,000 personnes comparativement à 1982. Et 6,700 personnes dont le revenu se situe entre $40,000 et $49,000 ne paient pas un cent d'impôt au Canada, soit 5,201 personnes de plus comparativement à 1982.

Monsieur le Président, j'invite tous les députés de cette Chambre à inviter le premier ministre, le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre de l'«injustice» sociale au Canada à imposer un minimum d'impôt à l'endroit des personnes les plus riches afin d'étendre l'allocation au conjoint à toutes les personnes âgées seules et dans le besoin. Et c'est avec des mesures antisociales comme celles que le gouvernement conservateur au fédéral veut prendre, que l'Ontario a réussi à se faire battre, hier, par les libéraux.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES DIFFICULTÉS QUE REPRÉSENTENT LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, environ 28,000 personnes âgées du Québec ont vu, ce mois-ci, leur chèque de sécurité de la vieillesse réduit au minimum et leur supplément de revenu éliminé parce qu'elles n'ont pas retourné avant le 31 mars le formulaire de demande nécessaire.

Même si ce supplément leur sera accordé de façon rétroactive après que la demande aura été reçue, beaucoup de ces personnes âgées subiront des difficultés sérieuses pour se nourrir ou pour payer le logement. Le gouvernement doit s'assurer que les délais administratifs soient réduits au minimum pour les demandes reçues après le délai prescrit. Au lieu d'éliminer le supplément, il est sûrement préférable, à l'avenir, qu'un avis de réduction de chèque soit envoyé aux personnes qui n'ont pas retourné leur formulaire un mois avant l'expiration du délai. Ainsi ces personnes âgées ne subiront pas la surprise bouleversante d'une perte soudaine de revenu.

Monsieur le Président, le supplément représente jusqu'à $328 par mois pour une personne seule. C'est la moitié du revenu mensuel pour les personnes qui sont vraiment dans le besoin. Donc, il va sans dire que ces personnes âgées seront sévèrement affectées par une telle baisse de revenu. Il faut comprendre que ces procédures administratives sont parfois difficiles à saisir pour les personnes âgées. Il vaut mieux, monsieur le Président, adapter la bureaucratie aux besoins particuliers de nos citoyens âgés plutôt que de les faire souffrir par de la paperasserie de leur gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT

LES BESOINS DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, ma femme et moi avons trois beaux enfants et, comme je l'ai dit au cours de la dernière campagne électorale, si je réussis seulement à leur éviter d'être les victimes d'une hécatombe nucléaire et à leur laisser un monde où ils puissent vivre pleinement leur vie, je n'aurai pas servi en vain.

J'ai vu les Sowetos d'Afrique du Sud, les miséreux de Bombay, et les mourants d'Éthiopie. Ayant admiré le sens de la discipline des Japonais, côtoyé les Néo-Zélandais qui vivent aux antipodes, et constaté l'optimisme des Américains, je puis vous assurer, à vous, à la Chambre, et à tous les Canadiens que les hommes sont partout les mêmes. Ils ont tous besoin de nourriture et d'eau, d'un abri et de chaleur, d'instruction et de soins médicaux, de sécurité et d'amour, aussi bien la ménagère d'Union soviétique que la mère de famille qui, à Same, en Tanzanie, allaite son enfant. Qu'ils soient noirs, jaunes, blancs ou métis, les hommes et les femmes d'ailleurs éprouvent essentiellement les mêmes besoins que nous.

J'ai partagé leur vie et constaté les difficultés qu'ils rencontrent dans le quotidien. Nous qui sommes civilisés, instruits et éclairés, nous ne pouvons tirer qu'une seule conclusion, que nous soyons du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, vivant dans un pays industrialisé ou en voie de développement, une seule conclusion susceptible de nous replacer sur la voie de la raison, de la paix et de la sécurité mondiale, une seule conclusion qui doit faire l'unanimité: la poursuite de la course aux armes nucléaires est pure folie.

* * *

LA COLLINE DU PARLEMENT

ON PRÉCONISE L'ÉRECTION D'UNE STATUE EN HOMMAGE À M. DIEFENBAKER

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, les hommes politiques aiment les statues et les pigeons aiment les statues, mais on dirait que le gouvernement précédent n'aimait pas beaucoup certaines statues. La semaine dernière, les journaux ont révélé que le très honorable Lester Pearson avait commandé quatre statues dans le cadre des festivités du centenaire, en 1967. Ces statues devaient rendre hommage à deux premiers ministres libéraux, M. Mackenzie King et M. Saint-Laurent, et à deux premiers ministres conservateurs, M. Bennett et M. Meighen. Chose étrange, seules les statues des libéraux ont été installées sur la colline du Parlement; soit que les modèles des autres statues aient été refusés soit que les statues aient été entreposées une fois terminées.

D'après un vieux dicton, «personne n'a jamais dressé de statue à un critique», et je ne veux pas donner l'impression de trop critiquer aujourd'hui. Je ne voudrais pas non plus que la colline du Parlement soit encombrée de monuments. Je crois toutefois qu'il importe d'appuyer la proposition de mon collègue le député de Scarborough-Centre qui recommande d'ériger un monument à la mémoire d'un des plus grands premiers ministres du pays, le très honorable John Diefenbaker.

• (1115)

Ce serait peut-être aussi le moment d'ériger un monument à la mémoire d'un autre premier ministre, plus récent, celui qui fait de longues promenades à pied dans la neige. Je recommande vivement qu'on lui érige une statue à Salmon Arm, en Colombie-Britannique, en mettant tous les doigts dans la bonne position.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE SOMMET ÉCONOMIQUE

LA PRÉSENCE DU PREMIER MINISTRE—L'INVITATION À RENCONTRER LE PREMIER MINISTRE DU JAPON

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je comprends que, dans la foulée des élections d'hier en Ontario, le vice-premier ministre ne déborde pas comme à l'accoutumée d'humour et de bienveillance. En fait, le bruit court qu'il aurait perdu un pari conséquent avec son très libéral frère Leslie.

Pour revenir à ce qui nous préoccupe aujourd'hui, le cabinet du premier ministre s'efforce depuis un certain temps d'accréditer un mythe absurde qui voudrait que le premier ministre soit plus crédible sur le plan international que Pierre Elliott Trudeau. Je dirai au vice-premier ministre que c'est exactement comme s'il comparaît un jeune étudiant à un professeur plein de sagesse et d'érudition ou, en termes de hockey, un Johnston à un Gretsky.

Le comportement du premier ministre à l'occasion de son voyage a semé l'inquiétude et la consternation chez les Canadiens. Le vice-premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pour quelle raison le premier ministre du Canada a bien pu repousser grossièrement une invitation à rencontrer le premier ministre japonais M. Nakasone pour discuter avec lui de questions économiques d'intérêt mutuel? A quoi donc servent ces sommets économiques? Le vice-premier ministre pourrait-il expliquer l'inexplicalbe aux Canadiens?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, que de digressions pour une seule question. Il n'est vraiment pas correct de déformer les choses et de biaiser comme l'a fait le député. Il parle des efforts de M. Trudeau. J'ai justement un article du *Toronto Star* d'hier sous les yeux où l'on cite en ces termes notre premier ministre:

> Comme nous tous, il (Trudeau) a eu ses succès et ses échecs. C'est le lot de tout homme politique. Il a joué son rôle comme il le concevait sur la scène internationale, et j'ai déjà exprimé dans le passé mon admiration pour les objectifs qu'il visait.

Je pense qu'il n'est ni vrai, ni courtois de la part du député de lancer ce genre de sarcasme.

Pour ce qui est du terme de «repousser» qu'il a utilisé à propos d'une rencontre avec M. Nakasone, cela non plus n'est pas vrai. La nouvelle du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, que répète le député, n'est que pure spéculation sur l'itinéraire du premier ministre qui avait été fixé bien à l'avance de ce voyage. La raison pour laquelle il a déclaré qu'il devait reporter cette rencontre avec M. Nakasone est parfaitement compréhensible et devrait être admise par les députés.

M. Johnston: Monsieur le Président, j'ai l'habitude des explications publiques à la Chambre. Je suis sûr néanmoins qu'intérieurement, le vice-premier ministre doit être inquiet et assez préoccupé comme nous tous.

Questions orales

LE RÔLE DES MINISTRES CANADIENS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Le premier ministre semble penser plus souvent aux photos qu'aux choses sérieuses pendant son voyage. Espérons que le ministre des Finances et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'efforcent de leur côté d'avoir des entretiens sérieux dans l'intérêt des Canadiens. Comment le saurons-nous? Le vice-premier ministre confirmera-t-il que le cabinet du premier ministre a effectivement muselé ces deux ministres en ne leur permettant pas de se faire accompagner de leurs attachés de presse pour le voyage à Bonn?

• (1120)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, quand je siégeais de l'autre côté de la Chambre et que le député était ministre et siégeait de ce côté-ci, je me disais parfois en entendant ses réponses pendant la période des questions et ses discours pendant nos délibérations que c'était un homme honorable qui aurait dû plutôt être membre du parti conservateur, mais je commence à avoir des doutes à ce sujet en l'entendant faire de telles affirmations fausses et malveillantes.

Le premier ministre assume ses responsabilités de façon admirable au Sommet économique de Bonn, comme le font le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Finances. Au lieu de se montrer aussi critique, le député servirait mieux les intérêts bien compris du Canada en incitant le premier ministre et ses deux ministres à poursuivre leur excellent travail.

LE PILLAGE DE LA FLOTTE DE L'ALLEMAGNE DE L'OUEST

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je peux rendre la pareille au député et dire que je le respecte beaucoup depuis toujours.

M. Axworthy: Mais nous ne voulons pas de lui de ce côté-ci; n'allez pas trop loin.

M. Johnston: C'est pourquoi je ne pense pas qu'il croie vraiment ce qu'il nous dit aujourd'hui. Selon moi, il se sent obligé de tenir de tels propos à cause de l'endroit où nous sommes.

Je tiens à signaler au vice-premier ministre que le premier ministre lui-même se tient à l'écart, ou ses acolytes le tiennent à l'écart de toutes les questions sujettes à controverse pendant son voyage.

Hier, le ministre des Pêches et des Océans, qui est encore à sa place aujourd'hui, a qualifié le problème de la surpêche pratiquée au large de la côte est du Canada par des navires d'Allemagne de l'Ouest d'inadmissible et de grave. Je suis certain que le vice-premier ministre est d'accord, mais pourquoi le premier ministre du Canada ne profite-t-il pas de cette occasion unique pour aborder la question avec le chancelier Kohl lors du sommet économique? Ou bien cette question, qui touche les moyens de subsistance de dizaines de milliers de Canadiens, est-elle trop épineuse pour être soulevée au cours d'un sommet économique?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, encore des hypothèses! Comment le député peut-il savoir de quoi le premier ministre s'entretient avec le chancelier Kohl?

Des voix: Dites-le-nous.

M. Nielsen: Comment peut-il savoir que le premier ministre n'aborde pas cette question? Comment pense-t-il que je peux le tenir au courant des entretiens à Bonn alors même qu'ils ont lieu?

Je suis certain que le premier ministre de même que le ministre des Finances et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures discuteront de toutes les questions importantes qui touchent les Canadiens. Ils profiteront de toutes les occasions à Bonn pour avoir des entretiens bilatéraux à ce sujet. Il sied mal au député, et ce n'est certes pas dans l'intérêt du Canada, de laisser entendre de telles choses. Au lieu, il devrait féliciter le premier ministre et les autres membres de son groupe des efforts qu'ils tentent.

Tous ceux qui connaissent le premier ministre savent très bien qu'il n'est pas manœuvré comme un de ses prédécesseurs a été manœuvré et muselé en 1980.

LES INTÉRÊTS DES PÊCHEURS DE TERRE-NEUVE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je voudrais prendre le relais des questions posées par le député de Saint-Henri-Westmount et dire au vice-premier ministre que le premier ministre est actuellement dans le pays qui est justement en train de piller la ressource la plus importante de Terre-Neuve. Ils ne s'en tireront pas en disant qu'ils ne savent pas ce que le premier ministre fait en Allemagne de l'Ouest. Nous voulons autre chose que des sourires. Les Terres-Neuviens ont besoin de savoir que le premier ministre est en train de se battre pour eux là-bas. Je veux avoir l'assurance que pendant que le premier ministre se trouve en Allemagne de l'Ouest, il ne manquera pas d'aborder ce dossier et de combattre pour nous, d'arrêter l'hémorragie de cette ressource vitale pour notre économie.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je puis donner au député l'assurance qu'il peut renoncer d'un seul coup à tous les doutes concernant l'aptitude et la détermination du premier ministre du Canada à combattre pour les intérêts du pays, partout où il va dans le monde, et pas seulement au Sommet économique de Bonn.

Des voix: Bravo!

• (1125)

ON DEMANDE UNE ASSURANCE FORMELLE DU MINISTRE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, le premier ministre peut-il nous dire, à nous et à la population de Terre-Neuve aujourd'hui, que le premier ministre du Canada, de l'ensemble du Canada donc des pêcheurs de la côte est, va soulever ce dossier pendant qu'il est en Allemagne de l'Ouest, qu'il va prendre la défense de nos intérêts et faire cesser cette hémorragie des ressources halieutiques de la côte est, qui sont la dernière chose qui nous reste?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député peut avoir l'assurance que le premier ministre va évoquer tous les dossiers importants mettant en cause les intérêts du Canada, y compris la pêche. Le député devrait bien être le dernier à critiquer ce que notre premier ministre fait sur ce plan, à la veille de la conclusion d'un accord que pendant tant d'années lui et ses collègues n'ont pas réussi à réaliser, l'Accord de l'Atlantique.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'EMBARGO DES ÉTATS-UNIS CONTRE LE NICARAGUA—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Au début de la semaine, quand le premier ministre a été informé de l'embargo imposé par les Américains au Nicaragua, il a dit que le Canada ne s'associerait pas à cette mesure. C'était sûrement l'attitude qui s'imposait. Le ministre sait également que parce que des filiales des États-Unis exploitant au Canada sont visées par cette décision, des entreprises canadiennes et des Canadiens seront également touchés. Le ministre va-t-il permettre à Ronald Reagan de dicter aux Canadiens avec quels pays ils peuvent avoir des échanges commerciaux et quels produits peuvent être échangés? Le ministre va-t-il rester les bras croisés en laissant Ronald Reagan nous dicter notre politique d'exportation?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, vous vous en souviendrez, on a posé des questions semblables hier. Nous avons appris que les règlements dont les députés et un de ses collègues ont parlé hier ne sont pas en vigueur. Il s'agissait simplement d'une rumeur en provenance de Washington. Comme je l'ai dit hier, il est absolument inutile pour l'instant d'épiloguer sur une mesure hypothétique.

LES RÈGLEMENTS ATTENDUS DES ÉTATS-UNIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, l'affaire n'a rien d'hypothétique. Les responsables du ministère du Trésor ont affirmé que les règlements seraient prêts mardi. Ils entreront en vigueur ce jour-là et des entreprises canadiennes seront touchées. Doit-on comprendre que le ministre ne fera absolument rien, que des entreprises exploitant au Canada ne pourront échanger des produits avec le Nicaragua et que son gouvernement restera les bras croisés?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois, le député fait fausse route. Si on en croit les dépêches, un fonctionnaire de Washington a simplement fait mention des règlements en question. Pour notre part, nous allons tenter de connaître la nature exacte de ces règlements et déterminer s'ils affectent d'une façon ou d'une autre des entreprises canadiennes et nous aviserons ensuite des mesures à prendre.

LA POSITION DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'en conclus, d'après ce que le ministre vient de dire que, pour l'instant, ses fonctionnaires ne font rien, que le gouvernement ne lève pas le petit doigt pour tenter d'aider le Nicaragua à un moment très difficile. Étant donné que les Américains ont décrété un embargo contre le Nicaragua et que le gouvernement canadien n'a pas réagi, doit-on comprendre que ce dernier sera complice de Ronald Reagan, forçant ainsi le Nicaragua à se jeter dans les bras de l'Union soviétique? Est-ce là ce que laisse entendre le ministre?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, suite aux déclarations que mon collègue vient de faire à la Chambre, je peux renforcer les assurances que le décret Reagan ne s'appliquerait pas. Nos ministres, qui sont actuellement à Bonn, ont eu des consultations et nous avons l'assurance que les filiales américaines ne seront pas touchées par l'embargo.

* * *

[*Traduction*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ÉTHIOPIE—LA FERMETURE DU CAMP DE LA FAIM

Hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. Les rapports que nous recevons révèlent que la situation tragique en Éthiopie se détériore et qu'elle est encore pire que la plupart des gens pourraient le croire possible. Le gouvernement éthiopien a arbitrairement fermé le principal camp d'alimentation du pays, forçant quelque 60,000 personnes à entreprendre une marche à laquelle beaucoup ne survivront pas.

• (1130)

Voici la question que je pose au vice-premier ministre. Hier, de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ont fait savoir aux députés qu'ils n'avaient aucune information autre que celle des médias sur ce qui se passe en Éthiopie et que notre gouvernement n'avait donc pris aucune initiative. Au nom du gouvernement, le ministre va-t-il communiquer immédiatement avec le gouvernement éthiopien et lui transmettre la très vive inquiétude des Canadiens à l'égard de la fermeture arbitraire de ce camp et de la situation tragique de ces gens que l'on force à quitter le camp?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, j'ai annoncé hier ou avant-hier en Chambre que le coordonnateur des Nations Unies était en visite en Éthiopie et que nous étions en contact avec notre ambassadeur qui, lui aussi, suivait de très près la situation qui existait en Éthiopie, et il est tout à fait juste que le camp a dû être évacué, compte tenu de la pluie qui faisait la vie difficile aux gens qui étaient là.

On m'informe que les réfugiés ont reçu des kilos de nourriture, des semences et des outillages agricoles avant de quitter, que l'infrastructure demeure intacte et que notre ambassadeur doit rencontrer le haut fonctionnaire qui a fait la visite dès son retour, pour pouvoir échanger, et je donne l'assurance de la surveillance que nous assurerons de très près puisque nous sommes responsables nous aussi.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE DES FONCTIONNAIRES FASSENT UNE VISITE D'INSPECTION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je dirai très respectueusement au ministre que cela est tout simplement inacceptable.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Je trouve incroyable que le président du Conseil du Trésor se permette de rire d'un sujet aussi grave. S'il trouve drôle la situation en Éthiopie, il n'est certes pas normal.

Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre des Relations extérieures. Celle-ci voudrait-elle demander à nos fonctionnaires en Éthiopie d'entreprendre eux-mêmes une visite de la région plutôt que de compter sur les ouï-dire, et de voir par eux-mêmes quelles mesures directes notre pays pourrait prendre pour alléger une misère que d'autres observateurs internationaux et non gouvernementaux ont dit telle qu'elle risque de faire périr des milliers de personnes si cette marche se poursuit?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je pense qu'un élément très positif dans la situation actuelle, c'est qu'il pleuve en Éthiopie. Depuis des mois nous attendons la pluie, enfin elle arrive. Nous avons l'intention de poursuivre l'engagement qui est fait en Éthiopie auprès des victimes, des aides seront acheminées. Nos organismes non gouvernementaux feront la surveillance et assureront la distribution des formes d'aide que nous acheminerons, et notre ambassadeur, je le répète, en notre nom, suit de très près et surveille la situation qui existe actuellement.

* * *

[*Traduction*]

LA PROSTITUTION

LES ENFANTS PROSTITUÉS—LES RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. En août dernier, la Commission Badgley a présenté un rapport détaillé qui démontrait très clairement qu'un nombre alarmant de jeunes étaient victimes d'abus sexuels qui souvent les menaient vers la prostitution.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'accepter les recommandations unanimes du comité de la Justice, de la Commission Badgley et de la Commission Fraser qui exhortent le gouvernement à prendre des mesures économiques et sociales pour lutter contre la prostitution chez les jeunes? Plus particulièrement, pourquoi n'a-t-il pas renforcé les sanctions contre les clients des enfants prostitués au lieu de se contenter du projet de loi que le ministre a présenté hier qui va les enfoncer davantage dans la criminalité et la violence et les rendre plus dépendants des proxénètes?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas rejeté la moindre recommandation du rapport Badgley ou du rapport Fraser. Il examine ces nombreuses recommandations complexes au palier inter-ministériel et avec les provinces qui ont un rôle à jouer à l'égard de ces graves problèmes sociaux, à pratiquement tous les niveaux. Je m'attends à ce que nous ayons toute une série de suggestions législatives qui seront présentées à la Chambre l'automne prochain. Nous agissons.

Hier, nous avons appliqué l'une des nombreuses recommandations du rapport du comité Fraser. Selon cette recommandation, en ce qui concerne le racolage, le citoyen a le droit d'exiger de la loi qu'elle tienne compte de ses revendications et lui garantisse une protection qui puisse être vraiment appliquée. Nous avons présenté à la Chambre une loi concernant le racolage qui pourra être réellement appliquée afin que les rues du Canada puissent être remises au service des citoyens et surveillées par la police comme elles doivent l'être.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION BADGLEY

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, de toute évidence, le ministre répond à cette question comme à bien d'autres en essayant de louvoyer d'un trottoir à l'autre.

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson: Il n'y a rien dans cette mesure au sujet de la prostitution chez les jeunes.

Comme le gouvernement a étudié les recommandations de la Commission Badgley pendant plus de huit mois sans donner suite à une seule d'entre elles, combien de temps allons-nous devoir attendre avant qu'il n'applique ces recommandations? Le ministre peut-il au moins nous assurer ainsi qu'aux Canadiens qu'il va y donner suite au moins avant l'ajournement d'été?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député sollicite une réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je peux lui assurer qu'en effet je louvoie d'un trottoir à l'autre. Je fais tout la rue. Nous allons regagner les rues du Canada, à Toronto, à Calgary, à Vancouver, à Halifax, à St-Jean tout va déjà très bien . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . à Burnaby . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . sans faire de discrimination contre les hommes ou les femmes ou de discrimination fondée sur le sexe. Il n'y en aura pas. Nous allons mettre un terme au racolage tant pour ceux qui vendent du sexe que pour ceux qui désirent en acheter. Tel est l'objectif de notre loi et tel sera son rôle.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT

LES RECOMMANDATIONS DU JUGE HALL—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

On sait l'importance que revêt pour l'agriculture québécoise comme pour les producteurs de l'Ouest canadien toute la politique relative aux transports du grain. Les journaux de ce matin rapportent que le gouvernement ne considérerait pas de mettre en application les recommandations du juge Hall avant un an. Est-ce que le ministre pourrait nous dire s'il s'agit bien là de la politique du gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, et c'est que nous étudions en ce moment le rapport de l'enquête Hall sur le mode de paiement et nous espérons pouvoir en discuter à fond. En outre, la loi prévoit un examen pendant la campagne agricole 1985-1986. Bien entendu, cet examen portera également sur l'objet de l'enquête et sur ses recommandations.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES RECOMMANDATIONS DU JUGE HALL

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, compte tenu de la réponse du ministre et de l'importance que les décisions vont avoir pour les producteurs du Québec, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, est-ce que cela veut dire que l'impact des recommandations du juge Hall n'affectera pas les producteurs canadiens, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest, avant la saison 1987-1988?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, les recommandations ont été formulées en fonction de certains critères, le plus important étant que ce mode de paiement favorise au maximum l'expansion agricole au Canada et ensuite qu'il ne fasse pas de distinction injuste ou disproportionné entre le secteur agricole de l'Ouest et d'autres régions du Canada.

Ces recommandations sont fort intéressantes, à mon avis. Il conviendrait de les examiner à fond et avec grand sérieux.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'INDEXATION DES PENSIONS—LES POUVOIRS DU MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Elle porte sur les sérieux doutes exprimés par des fonctionnaires, des syndiqués et des retraités de la Fonction publique quant au projet de désindexation des pensions de la Fonction publique par le gouvernement. Il est prévu dans la convention signée avec l'Alliance que l'indexation des pensions de retraite sera calculée par le président du Conseil du Trésor d'après les recommandations du comité de gestion que l'on propose de créer.

Le gouvernement envisage-t-il de donner au ministre le droit de veto ou le droit de modifier les recommandations de ce comité de gestion concernant l'augmentation des pensions? Dans l'affirmative, pourquoi les syndicats de la Fonction publique doivent-ils renoncer à l'indexation obligatoire actuellement en vigueur, contre un régime de rajustements gracieux entièrement laissé à la discrétion du ministre?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, permettez-moi de préciser tout d'abord qu'il s'agit d'un accord de principe, du point de départ des négociations relatives à l'entente définitive que nous pourrons conclure avec les deux parties sur la question des pensions.

• (1140)

En réalité, les pouvoirs du ministre se limitent aux aspects financiers du régime. Le comité de gestion sera constitué et tant que ses recommandations seront conformes aux principes d'un régime sain sur le plan financier il n'y aura aucun problème. Il ne s'agit en aucun cas d'un droit de veto.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE COMPARAÎTRE DEVANT LE COMITÉ

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, étant donné les vives inquiétudes que suscite cette question et comme certaines ententes verbales risquent de ne pas se matérialiser dans la convention, le ministre est-il prêt à comparaître devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général, ou un autre comité de la Chambre, pour s'expliquer et répondre aux questions concernant l'entente conclue avec les syndicats de la Fonction publique? Va-t-il user de ses bons offices pour s'assurer que cette réunion aura lieu au plus tôt?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la réponse est non. Nous devons négocier cette entente qui est très complexe. Nous avons besoin de rapports actuariels et de certains détails techniques.

Ce sont des questions de principe et des points de négociation que nous avons proposés pour aider les deux parties à comprendre où elles vont. Il ne s'agit pas d'expliquer en détail, comme le demande le député, ce que nous allons faire. C'est un document qui stipule que les deux parties poursuivront leurs entretiens dans une certaine veine.

Dès que nous nous serons mis d'accord sur des points précis, je serai heureux de comparaître devant n'importe quel comité parlementaire ou de faire un rapport à la Chambre au besoin, sur les tenants et les aboutissants de cette entente.

* * *

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE EDER AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Patrick Crofton (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. La future entente EDER qui sera conclue avec la Colombie-Britannique est de la plus haute importance pour les habitants de ma province. Le ministre peut-il dire à la Chambre où l'on en est à ce sujet?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Je sais, monsieur le Président, que le député se réjouira d'apprendre que les discussions se poursuivent. Au cours des entretiens que nous avons eus avec le ministre de l'Industrie et des Petites entreprises de Colombie-Britannique, M. McClelland, il nous a dit qu'il estimait possible de conclure un accord de principe sur l'EDER relativement au financement des ententes auxiliaires.

Je suis très heureux de noter qu'il a déclaré le 29 avril, dans un discours important, qu'il existait entre Ottawa et les provinces un nouvel esprit de collaboration qui est de bon augure pour tout le monde. Je suis d'accord.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE VOYAGE D'UN MINISTRE AU MOYEN ORIENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne les voyages aux frais de la princesse à bord des moyens de transport sacrés du gouvernement.

Compte tenu du fait que le gouvernement a sérieusement amputé les crédits destinés aux arts, à Radio-Canada et à d'autres secteurs d'activité importants du gouvernement, le vice-premier ministre peut-il expliquer à la Chambre quelle mouche a bien pu piquer son collègue le ministre des Communications pour qu'il décide d'emmener des membres de sa famille et de son personnel dans un avion du gouvernement en Algérie, en Grèce et dans d'autres endroits exotiques, ce qui a coûté $57,000 aux contribuables canadiens, à un moment où ses collègues et lui prêchent la retenue et nous demandent de nous serrer la ceinture? Qu'entend faire le ministre pour empêcher qu'une telle chose se reproduise?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Autant que je me souvienne, monsieur le Président, le voyage dont parle le député a été fait pour défendre les intérêts commerciaux vitaux du Canada dans un de nos secteurs de pointe, les télécommunications. Le ministre s'est rendu en mission dans plusieurs pays du Moyen-Orient en vue d'élargir nos débouchés et d'ouvrir de nouveaux marchés pour la vente de produits finis canadiens.

Après avoir lu l'article auquel le député fait allusion, j'ai examiné très attentivement les circonstances de ce voyage, puisque cette responsabilité me revient désormais, et je peux dire qu'en l'occurrence le recours à un avion du gouvernement me paraît parfaitement justifié. Cette solution ne présentait que des avantages. En tout cas, c'était sûrement beaucoup plus dans l'intérêt du Canada que la fois où trois avions du gouvernement, transportant chacun un ministre du cabinet libéral, ont atterri à Winnipeg à peu près en même temps, il y a environ deux ans, quand son parti était au pouvoir. Ces trois ministres libéraux ne s'étaient pas consultés et auraient pu prendre un vol régulier.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LES DÉPENSES RELATIVES AUX VOYAGES SERONT RENDUES PUBLIQUES

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, on sait que le ministre des Communications, lorsqu'il était ministre au Québec, était surnommé le «courant d'air national», à cause de ses envolées. Est-ce que le vice-premier ministre peut maintenant informer la Chambre s'il entend rendre publics les documents de voyages, comme le gouvernement précédent le faisait, afin que les Canadiens puissent savoir en tout temps ce qui a trait aux voyages et aux dépenses inutiles que fait ce gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Non seulement nous rendons publics ces renseignements, monsieur le Président, mais si le député se donnait la peine de s'informer, il saurait que lui ou tout autre député peut se rendre n'importe quel jour de la semaine, pendant les heures normales de bureau, au quartier général de la Défense nationale, où ces dossiers sont conservés, et obtenir ces renseignements. Pour leur part, les journalistes savent qu'ils peuvent se procurer ces informations ainsi.

Nous ne sommes pas comme le gouvernement précédent qui gardait ces renseignements sous clé pendant trois mois et qui aurait voulu pouvoir les garder ainsi indéfiniment. Notre gouvernement ne fait pas de mystère et rend des comptes à la population. Tous les gens qui désirent se renseigner sur l'utilisation des avions à des fins administratives peuvent le faire quotidiennement.

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ WHITE FARM EQUIPMENT—LA VENTE DES AVOIRS AMÉRICAINS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a déclaré mardi que la vente des avoirs américains dans la White Farm Equipment «n'a absolument rien à voir avec sa contrepartie canadienne». Or les journaux nous ont appris hier que parmi les articles mis en liquidation aux États-Unis figure l'outillage servant à fabriquer les pièces utilisées à Brantford, de sorte qu'il faudra l'acheter ou le remplacer afin de maintenir l'usine de Brantford en activité. Le ministre admettra-t-il qu'il a induit la Chambre en erreur? Admettra-t-il également que la vente dont j'ai parlé mardi menace sérieusement les emplois des travailleurs de Brantford?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je ne sais pas très bien à quels journaux le député fait allusion. Nous sommes en contact avec la Banque royale, de même qu'avec le séquestre et avec la personne qui cherche à mettre sur pied un programme de financement dans le but d'acquérir la White Farm Equipment. On nous a assuré que ce qui se passe aux États-Unis n'a aucune incidence sur les activités courantes ou éventuelles de la White Farm au Canada. Je n'ai certes pas induit la Chambre en erreur lorsque j'ai répondu à la question du député plus tôt cette semaine.

M. Langdon: En fait, c'est Christopher Waddell, dans le *Globe and Mail* d'hier, qui a signalé qu'il s'agit là d'un problème crucial pour la survie de l'entreprise.

ON DEMANDE QUE DES MESURES SOIENT PRISES EN VUE D'AIDER LA SOCIÉTÉ

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je demande encore une fois au ministre—qui a parlé d'extra-territorialité socialiste et qui a tenté d'escamoter cette question—s'il est enfin disposé à agir et à s'occuper d'urgence de la survie de cette entreprise qui est importante non pas seulement pour ses employés mais aussi pour les marchands de matériel agricole partout au Canada et pour les fabricants d'outillage, dont 13 lui ont adressé un télégramme cette semaine. Cessera-t-il de tergiverser et prendra-t-il enfin des dispositions à cet égard?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député a jeté beaucoup de lumière sur la source de son information en parlant du *Globe and Mail* et de M. Waddell en particulier.

Nous agissons dans le sens de ses préoccupations concernant la société White Farm, et nous nous tenons quotidiennement en contact avec diverses personnes qui se sont dites intéressées à relancer éventuellement l'entreprise, dont M. Sinclair que nous avons rencontré et avec qui nous avons également discuté de la question à plus d'une reprise.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE HATFIELD—L'ENQUÊTE INTERNE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Après des mois d'attente, le solliciteur général a révélé cette semaine qu'il n'avait reçu qu'un rapport provisoire de la GRC sur l'affaire Hatfield. Je voudrais lui demander quel travail supplémentaire on peut encore faire sur ce rapport après tous ces mois. Je voudrais lui demander par ailleurs de nous assurer que le rapport provisoire ne sera pas édulcoré ni transformé de façon à supprimer les constatations de la version définitive qui sera rendue publique.

• (1150)

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux dire à mon collègue, comme il le constatera peut-être, que cette enquête intérieure a pris beaucoup de temps et qu'elle a été interrompue de temps en temps en raison des autres fonctions du commissaire. Ce rapport a été préparé par segments. Je tiens à garantir au député que l'on n'a pas essayé d'influencer ni d'affaiblir l'enquête qui a mené à l'enquête intérieure, et que l'on n'essayera pas non plus de faire quelque chose de ce genre pour le rapport complet que le commissaire de la GRC a pratiquement terminé.

ON DEMANDE SI LE MINISTRE A ÉTÉ INTERROGÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en ce qui concerne le rapport complet, je voudrais demander au ministre s'il a été interrogé ou si la GRC a demandé la permission de l'interroger comme elle l'a fait mon collègue le député de York-Sud-Weston.

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député n'ignore certainement pas, s'il réfléchit un peu à la question, que je parle souvent au commissaire de la GRC, comme il le faisait lorsqu'il était solliciteur général. Je lui assure que le député de York-Sud-Weston, que l'on voulait interroger, a essayé de faire beaucoup de bruit dans les médias au lieu de collaborer avec la GRC comme l'aurait fait, j'en suis sûr, l'ancien solliciteur général. Ce député n'a jamais contribué à l'enquête à cause des circonstances.

* * *

LA CULTURE

ON DEMANDE DES MESURES FISCALES POUR AIDER LES ARTISTES ET LES ÉCRIVAINS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je vais poser ma question à la ministre d'État chargée des Finances. Elle concerne les artistes et les nombreuses mesures proposées par le sous-comité sur l'imposition des créateurs et des interprètes pour les aider à sortir de la triste situation dans laquelle ils se trouvent actuellement. Jusqu'ici, seulement quelques recommandations sans conséquence ont été adoptées.

La ministre pourrait-elle nous dire si le gouvernement compte présenter des mesures sur des questions plus vitales, quand il présentera de telles mesures et s'il accordera des déductions pour les pertes subies par les artistes professionnels et les écrivains dans l'exercice de leurs fonctions en leur conférant le statut de travailleurs autonomes aux fins de l'impôt sur le revenu? Voilà deux des grandes recommandations qui intéressent les artistes canadiens actuellement.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la députée ne voudrait tout de même pas que je traite maintenant de questions qui relèvent du budget. Le ministre des Communications, le ministre des Finances, notre gouvernement et moi-même avons certes à cœur la culture canadienne. Nous sommes au courant des problèmes que la députée a soulevés. Je suis sûre qu'elle obtiendra une réponse à sa question en temps opportun.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, en fait de réponse, il y a mieux. Nous aimerions bien que des mesures soient prises avant le dépôt du budget. Il n'y a pas lieu d'attendre le budget pour régler ces questions.

Je voudrais parler d'une autre mesure. Par suite des compressions pratiquées dans le domaine artistique, le nombre d'artistes qui traversent de longues périodes de chômage ne cesse d'augmenter et pourtant ils ne peuvent toucher de prestations à cause de leur statut fiscal. Le ministère a déjà étudié certaines recommandations qui avaient été faites il y a environ 10 ans pour que les artistes soient couverts par le régime d'assurance-chômage. Doit-on s'attendre à des mesures à ce sujet dans un proche avenir? La situation des artistes ne cesse de se dégrader et le nombre de ceux qui sont en chômage sur des périodes de plus en plus longues ne cesse d'augmenter.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous sommes en train d'étudier un certain nombre de mesures. Je constate que les artistes pourront commencer eux aussi à profiter de la reprise économique qui semble se dessiner maintenant. Nous sommes, dans ma circonscription, très réceptifs et très sensibles aux problèmes que la députée a soulevés.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD—LA PARTICIPATION DES ENTREPRENEURS DU NORD

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Que fera le gouvernement pour s'assurer que les Canadiens, notamment les entrepreneurs et les travailleurs qui vivent dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, seront en mesure de profiter au maximum de l'implantation du système d'alerte du Nord?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme le député le sait, immédiatement après l'annonce du programme de modernisation, j'ai demandé au directeur du projet au ministère de rendre visite aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest pour les mettre entièrement au courant des progrès accomplis jusqu'ici et pour prévoir autant que possible les besoins futurs. On veillera à régler les problèmes qu'il signalera afin d'assurer la plus grande participation des citoyens du Nord à tous les projets, quel que soit l'endroit où ils sont entrepris au Canada.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DE LOGEMENTS—LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, en l'absence de plusieurs ministres, surtout du ministre du Travail responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, je vais poser ma question au ministre suppléant ou au vice-premier ministre.

Monsieur le Président, plusieurs maires de municipalités du Québec ont écrit au ministre responsable de la SCHL afin de démontrer leur mécontentement à l'endroit des coupures touchant le programme de rénovation de logements. De plus, ils ont demandé des budgets supplémentaires. J'aimerais savoir si le ministre peut nous dire s'il va accorder des budgets supplémentaires à la municipalité régionale d'Arthabaska, à la ville de Bécancour, à la municipalité régionale de Bellechasse, aux villes de Rouyn-Noranda, de Sherbrooke et de Rimouski?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la réponse à cette question exigerait que je donne des précisions, mais aucun député raisonnable ne pourrait s'attendre à ce que je les aie sur le bout des doigts. Toutefois pour éviter au député d'avoir à inscrire cette question au *Feuilleton*, où elle devrait probablement figurer, je la porterai à l'attention du ministre intéressé, qui communiquera avec lui.

[*Français*]

M. Malépart: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Étant donné que le vice-premier ministre s'engage à parler au ministre responsable de la SCHL, maintenant que les élections en Ontario sont terminées et le «tripotage» du ministre de la SCHL lorsqu'il a coupé de 17 millions le budget du Québec et seulement de 2 millions celui de l'Ontario, on peut dire que les élections en Ontario ont coûté 17 millions aux Québécois, est-ce que le ministre va demander au ministre de la SCHL de corriger cette injustice à l'endroit des Québécois et d'accorder des budgets supplémentaires pour accorder au moins 10 millions de plus au niveau du PAREL?

[*Traduction*]

M. Nielsen: Monsieur le Président, je n'accepte pas les prémisses du député. Il devrait plutôt féliciter le gouvernement et le ministre de l'Expansion industrielle régionale qui est assis à sa place d'avoir conclu une entente qui avait échappé au parti qui formait le gouvernement précédent, dont il a été membre durant de si nombreuses années, entente au montant de un milliard conclue avec le Québec aux termes de l'EDER. Pendant plus d'une décennie, monsieur le Président, ces gens-là ont été incapables de conclure une entente.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

CP AIR—LA NOUVELLE CONCERNANT LA TENTATIVE DE RECRUTER DES TRAVAILLEURS DES ÉTATS-UNIS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. L'un de mes électeurs de Vancouver m'a fait savoir que CP Air faisait de la publicité à la radio, à Seattle dans l'État de Washington, pour recruter du personnel, en disant qu'avec un permis de travail de 90 jours il n'y avait aucun problème. Le gouvernement a-t-il autorisé l'émission de permis d'immigration pour qu'on puisse embaucher des briseurs de grève?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de l'incident mentionné par le député, mais il est certain que je me renseignerai. Je n'ai pas été avisé qu'il y avait des problèmes de relations de travail entre cette société aérienne, l'AIM et d'autres syndicats. Je donnerai une réponse au député après m'être renseigné.

LA POSSIBILITÉ D'UN ARRÊT DE TRAVAIL

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, à propos de relations de travail, je dirais que l'été sera difficile pour les voyageurs si une autre société aérienne connaît une grève ou un lock-out. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour résoudre la situation qui existe à CP Air avant qu'il n'y ait une grève ou un lock-out?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre du Travail, s'en occupe activement et il surveille la situation de près. Il a parlé aux deux parties et je suis persuadé qu'il pourra beaucoup mieux renseigner la Chambre lorsqu'il reviendra la semaine prochaine.

* * *

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

L'ÉTUDE DU COMITÉ

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, la question que je pose à la ministre d'État aux Finances a trait au projet de loi qu'elle entend présenter, ainsi qu'elle l'a annoncé cette semaine, pour indemniser les épargnants qui avaient déposé leur argent à la société Pioneer Trust et que la Société d'assurance-dépôts du Canada ne protégeait pas entièrement.

Depuis janvier, un comité du secteur privé que la ministre a établi étudie la Société d'assurance-dépôts du Canada. Afin d'éviter de nous laisser de nouveau dépasser par les événements, la ministre pourrait-elle nous dire quel est son programme, quand elle espère recevoir le rapport du comité et le déposer à la Chambre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà en main l'avant-projet de ce rapport. Je me propose de l'examiner et de le déposer à la Chambre le plus tôt possible.

LE PLAFOND DES DÉPÔTS ASSURABLES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, l'Association des consommateurs du Canada a recommandé que le plafond pour ce qui est des dépôts assurables, qui est actuellement de $60,000, soit porté à $100,000, et que les institutions qu'assure la Société d'assurance-dépôts du Canada soient tenues de faire savoir à leurs clients si leurs dépôts sont vraiment assurés. En fait, les clients seraient tenus de signer une attestation portant qu'ils ont bel et bien été informés. Le gouvernement entend-il donner suite à ces recommandations?

• (1200)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai déjà enjoint la Société d'assurance-dépôts du Canada de s'assurer que les clients sont suffisamment informés des avantages et des limites de l'assurance-dépôts. Quant à hausser le plafond pour ce qui est des dépôts assurables, je m'en voudrais de préjuger les conclusions du rapport. Nous aurons l'occasion de discuter de la question de l'assurance-dépôts sous tous ses aspects dès que la Chambre aura été saisie de ce rapport.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions que des députés ont présentées le jeudi 2 mai 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais savoir quels travaux le leader du gouvernement à la Chambre prévoit pour la semaine prochaine. Quand le leader parlementaire adjoint de l'opposition a posé la question hier, le secrétaire parlementaire lui a répondu que l'information serait communiquée aujourd'hui. J'espère qu'elle va l'être.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le député a raison. C'est bien ce que le secrétaire parlementaire, le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick), a dit hier.

Le député n'est pas sans savoir que nous sommes en pourparlers avec les partis de l'opposition en vue de faciliter l'adoption de plusieurs mesures législatives qui sont inscrites au *Feuilleton*. Pour le moment, je voudrais annoncer les travaux qui sont prévus pour lundi et mardi prochains.

Le premier article à l'ordre du jour, lundi, sera le projet de loi qui porte sur la continuation de paiements concernant Pioneer Trust, que la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) déposera plus tard dans la journée. Comme je l'ai dit aux leaders parlementaires au cours de notre entretien de mercredi dernier, j'espère que nous pourrons faire franchir toutes les étapes à cette importante mesure d'initiative ministérielle. Elle est cruciale pour les gens de la Saskatchewan et je sais que les députés vont tenir à l'adopter sans tarder.

La deuxième mesure que je me propose de mettre à l'étude sera le projet de loi C-30 sur les accords de Bretton Woods, qui en est à l'étape du rapport. Il est à souhaiter que nous pourrons mener à bien l'étude de ce projet de loi, de façon à l'expédier au Sénat.

M. Gauthier: Le Sénat, ça existe?

M. Hnatyshyn: Il existe encore. Si le projet de loi C-30 est adopté, l'article suivant sera le projet de loi C-33 concernant l'inspection des viandes. Je crois savoir que la Chambre est disposée à régler cette question assez rapidement. Je ne pense pas que la mesure soit controversée.

Enfin, si le projet de loi C-33 est adopté, la Chambre passera au débat de deuxième lecture du projet de loi C-45 sur les relations de travail au Parlement.

Nous poursuivrons mardi les travaux que je viens d'énumérer pour lundi.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CONTINUATION DES PAIEMENTS DE PIONEER TRUST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-50, visant la continuation des paiements prévus par certains certificats garantis à versements invariables délivrés par la compagnie Pioneer Trust.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle la ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les quesitons auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 109 et 315.

[*Texte*]

LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINS EMPLOYÉS

Question no 109—**M. Angus:**

A-t-on versé à l'honorable Bryce Mackasey, à l'honorable Eugene Whelan et à M. Maurice Dupras, ou a-t-on négocié avec eux un traitement, des dépenses ou une rémunération entre le 8 juillet 1984 et la date d'annulation de leur nomination, ou entre celle-ci et le 30 novembre 1984, et, dans l'affirmative, *a*) quel en était le montant, *b*) quels étaient l'objet et la date de chaque versement, *c*) ces versements étaient-ils imposables?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Les ministères des Affaires extérieures et de l'Agriculture m'informent comme suit:

L'honorable Eugene Whelan, l'honorable Bryce Mackasey et M. Maurice Dupras ont reçu de la part du ministère des Affaires extérieures une rémunération à partir de la date de leur nomination, le 9 juillet 1984, jusqu'au terme de leur nomination, le 11 octobre 1984. M. Whelan et Mackasey ont été rémunérés à un salaire annuel correspondant au niveau GIC-08 (de $75,560 à $88,930) et M. Dupras, à un salaire annuel correspondant au niveau GIC-06 (de $63,230 à $74,410). Les retenues salariales aux fins d'impôt sur le revenu ont été faites au taux approprié.

Les seuls autres paiements effectués en leur faveur par le ministère des Affaires extérieures sont ceux auxquels ils avaient droit en vertu des directives sur le service extérieur dans le cadre de leur affectation: M. Whelan a été remboursé pour les frais de déménagement de ses effets personnels et pour leur entreposage en attendant leur envoi à Rome, et M. Dupras a eu droit à un prêt à l'affectation actuellement en cours de recouvrement.

En ce qui concerne Agriculture Canada: Conformément aux dispositions du marché de services, l'honorable Eugene Whelan a reçu une somme imposable de $11,810 pour agir à titre de représentant canadien au Conseil mondial de l'alimentation, pour la période allant du 11 octobre 1984 au 30 novembre 1984.

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE «CANADA-GASPÉSIE-BAS ST-LAURENT»

Question no 315—**Mme Killens:**

Le gouvernement a-t-il mis en œuvre le Plan de développement économique «Canada-Gaspésie-Bas St-Laurent» et, dans l'affirmative, quels sont les montants totaux investis dans tous les domaines du plan depuis que les travaux ont commencé?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Depuis la mise en œuvre du plan en mai 1983, jusqu'au 31 décembre 1984, les montants totaux dépensés ou engagés dans tous les domaines sont les suivants:

Agriculture	$ 3,474,000
Forêts	$ 3,166,000
Transports	$ 9,386,000
Pêches	$60,133,000
Industries	$ 8,198,000
Tourisme	$ 1,592,000
Mines	$ 1,310,000
Réserves et administration	$ 195,000

[*Français*]

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. George Baker (Gander-Twillingate) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour l'indifférence et la négligence qu'il manifeste envers la région de l'Atlantique, spécialement en ce qui concerne l'expansion industrielle régionale, les pêches et les transports.

—Monsieur le Président, le débat sur cette motion qui traite de l'indifférence et de la négligence manifestées par le gouvernement envers la région de l'Atlantique, ses problèmes de transport, ses pêches et son expansion régionale, me rappelle ce que me suggérait l'autre jour un pêcheur à qui je téléphonais. Il me proposait un moyen de résoudre les deux gros problèmes des pêches de la région de l'Atlantique. Il me le proposait parce que le gouvernement du Canada ne faisait rien. Il m'a dit: «Ça ne serait peut-être pas une mauvaise idée que le premier ministre de notre pays profite de ces rencontres qu'il a à Bonn pour se pencher vers le président des États-Unis à sa droite et lui susurrer à l'oreille: «Ron, tu ne voudrais pas supprimer les tarifs douaniers imposés sur le poisson salé importé aux États-Unis?», puis se pencher à sa gauche vers M. Kohl et lui dire: «Auriez-vous l'obligence de cesser de surexploiter nos ressources au large de la côte est du Canada?».

Ce pêcheur me faisait cette suggestion pour une raison tout à fait logique et évidente. Depuis que le gouvernement est au pouvoir, la mesure la plus grave jamais prise par un autre pays à l'encontre du nôtre en matière d'exportations canadiennes de poisson salé a été le tarif douanier imposé par le Département d'État américain sur les importations de poisson salé canadien. Pourquoi les États-Unis ont-ils imposé ce droit de douane? Ils l'ont fait parce qu'une société de pêche de Porto Rico s'est aperçue qu'elle était la seule et unique entreprise à faire du poisson salé dans le ressort des États-Unis.

A la suite de l'intervention de cette petite société de pêche de Porto Rico, le ministère du Commerce des États-Unis a dû mettre en place un droit de douane. Ce droit va de 15 p. 100 à 26 p. 100, et représente en moyenne 22 p. 100. Chaque fois que les producteurs du Canada de l'Est, et de la circonscription même du premier ministre—et la circonscription du premier ministre est même encore plus affectée par ce tarif imposé par les États-Unis que n'importe quelle autre circonscription—exportent du poisson salé vers les États-Unis, ils encourent une pénalisation de 22 p. 100 en moyenne. Cette mesure est intervenue deux mois après l'élection du gouvernement, et elle est toujours en vigueur. Le gouvernement a cetainement un moyen diplomatique de faire lever par le gouvernement américain cet obstacle tarifaire imposé pour la première fois à des exportations canadiennes de poisson salé vers les États-Unis. Pourtant, il n'a encore rien fait.

Nous avons appris que, depuis trois mois, les Allemands de l'Ouest se servent de neuf chalutiers-usines congélateurs de plus de 300 pieds de long, alimentés par des annexes, pour exploiter le poisson des Grands bancs de Terre-Neuve. Ces chalutiers prennent des quantités incroyables de morue. Depuis trois mois, ils violent un accord signé par la CEE et le Canada en 1983 et qui devait être en vigueur jusqu'en 1987. D'après les données du ministère des Pêches recueillies lors des inspections de bateaux en haute mer il y a trois semaines, les bateaux d'Allemagne de l'Ouest ont pris 300 fois plus de poisson que leurs quotas ne le leur permettaient. J'ai cependant appris que les inspecteurs n'ont pas inspecté tous les bateaux. Pour l'instant, ils ne savent pas exactement combien de poisson la flottille d'Allemagne de l'Ouest a pris.

• (1210)

Monsieur le Président, ce poisson fait partie des stocks hauturiers et côtiers. Il migre jusqu'à la pointe des Grands bancs et se dirige ensuite vers la côte. Autrement dit, c'est ce poisson qui constitue le gagne-pain des pêcheurs canadiens de la région de l'Atlantique. Ces stocks de poisson créent des emplois dans l'est du Canada.

Comment notre système et notre gouvernement peuvent-ils permettre une telle chose? Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a reconnu aujourd'hui avoir envoyé une première note à la CEE en mars pour signaler que l'Allemagne de l'Ouest violait l'entente à long terme sur les pêches entre le Canada et la CEE. J'apprends cependant que la CEE a répondu au gouvernement canadien le 17 avril en affirmant catégoriquement qu'elle ne reconnaît pas la compétence territoriale du Canada dans ce secteur. Pourtant, cette zone a toujours été reconnue au niveau international comme relevant de la compétence du Canada et le poisson a toujours été considéré comme faisant partie des stocks canadiens. Malgré cela, la flottille de l'Allemagne de l'Ouest dépasse ses quotas de façon flagrante et la CEE prend parti pour elle en disant qu'elle ne reconnaît pas ce secteur comme faisant partie du territoire canadien.

En pareil cas que doit faire le gouvernement normalement? Que peut-on faire lorsqu'un pays étranger viole de façon flagrante une entente écrite et dépasse ses quotas à tel point qu'il détruira probablement les stocks de poisson? Les possibilités qui s'offrent au ministre des Pêches et des Océans, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et au gouvernement fédéral sont très simples. Comme il l'a fait dans le passé, le gouvernement du Canada peut fermer ses ports au pays qui a violé l'accord. En d'autres termes, les navires du pays concerné ne peuvent pas venir se ravitailler dans un port

canadien. Nous l'avons fait à l'Union soviétique, et nous l'avons fait à plusieurs autres pays.

Une autre voie s'ouvre au ministre et au gouvernement, celle des sanctions. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que, l'an prochain, le pays concerné ne se verra pas attribuer de contingent.

Il y a enfin une troisième voie évidente que le gouvernement peut adopter, une voie qui, j'en suis sûr, serait celle conseillée par chaque pêcheur, chaque travailleur d'usine de poisson, chaque fonctionnaire du ministère des Pêches, c'est la dénonciation pure et simple de l'accord passé avec la CEE. Pourquoi? Parce que le problème c'est à la CEE qu'il se trouve. C'est à elle de mettre de l'ordre chez elle. C'est à elle de traiter avec le gouvernement ouest-allemand. C'est à elle de lui dire que sa flotte a pris 300 fois, 400 fois ou 500 fois son quota.

D'ailleurs, pour dire les choses clairement, les Allemands de l'Ouest ont, à ce jour, pris trois fois le contingent de la CEE tout entière. Donc il faudrait que le gouvernement canadien dénonce l'accord, et alors la CEE se tournerait vers le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest pour lui dire qu'elle a pris plusieurs fois son quota, et que pour cette raison le Royaume-Uni dont le quota est de 850 tonnes métriques, ne pourra pas l'obtenir; que le gouvernement français, dont le quota est de 1,500 tonnes métriques environ, ne sera pas autorisé à le pêcher. Que la CEE fasse elle-même sa police, qu'elle mette de l'ordre dans ses affaires. Que le gouvernement canadien dénonce l'accord: cela obligera la flotte ouest-allemande à quitter les Grands bancs de Terre-Neuve et à cesser de piller notre ressource, comme le disait ce matin le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) pendant la période des questions.

C'est une question très, très grave. Il y a donc deux pays, les États-Unis et l'Allemagne de l'Ouest, de même que la CEE dans son ensemble, qui font preuve de discrimination contre les pêcheurs canadiens. Ils voient le gouvernement fédéral canadien, comme le dit cette motion, manifester de l'indifférence et de la négligence en n'agissant pas. Il n'y a jamais eu au Canada, depuis 20 ans au moins, pareille violation d'un accord international sur les pêches. Et cela se perpétue. Le ministre dit «depuis mars». Cela continue encore aujourd'hui même.

Les neuf navires-bases qui étaient là avec les bateaux qui les alimentent, ces bateaux de plus de 300 pieds de long, ne sont plus que cinq. Pourquoi? Parce que les quatre autres sont remplis à capacité et retournent à leur port; mais les autres continuent encore ce matin d'excéder leurs quotas. Et le ministre vient nous dire: «Bon, nous allons poursuivre les négociations». Eh bien, comme cela a été précisé à la Chambre, la CEE a dit fort clairement qu'elle ne respectait pas notre compétence. En toute honnêteté, je pense que les pays membres de la CEE comptent que notre gouvernement va dénoncer l'accord, et c'est ce que le gouvernement doit faire.

Ce ne sont là que deux dossiers à propos desquels le gouvernement fait preuve de négligence à l'égard de l'est du Canada. Je vais vous dire ce que le nouveau gouvernement fédéral indique comme solution aux problèmes de la pêche. Je veux parler de ce document intitulé *Une nouvelle direction pour le Canada—Un programme de renouveau économique,* présenté par l'honorable Michael H. Wilson, ministre des Finances, le 8 novembre 1984. Le gouvernement dit qu'il faut des approches nouvelles. Bon, tout le monde est d'accord là-dessus.

M. Stevens: Quelle page?

M. Baker: Page 59. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) veut suivre, pour s'assurer que je cite correctement. La publication dit:

> Le sauvetage financier de l'État n'est pas une solution.

Le ministre en conviendra sans aucun doute. Puis nous passons à l'avant-dernier paragraphe, où il est dit que:

> La consolidation de l'emploi dans le secteur de la pêche devrait être complétée par des initiatives publiques et privées visant à promouvoir les possibilités d'emploi dans d'autres secteurs de l'économie, ainsi que par des programmes d'adaptation équitables et généreux en faveur des travailleurs de la pêche.

Lorsqu'on parcourt tout ce chapitre sur la pêche, monsieur le Président, on découvre ce qu'est la politique, ce qu'est la solution que propose le gouvernement aux problèmes du secteur des pêches de l'Altantique: «La consolidation de l'emploi» et «promouvoir les possibilités d'emploi dans d'autres secteurs de l'économie». Peut-on imaginer un gouvernement qui dit aux travailleurs de ce secteur, aux pêcheurs qui alimentent le secteur, aux employés des conserveries de poisson, qu'il examine les possibilités d'emploi ailleurs pour voir s'il ne pourrait pas mettre sur pied de concert avec l'entreprise privée un programme d'adaptation équitable et généreux pour les travailleurs de la pêche? Voilà ce qu'est la politique du gouvernement! Pis encore—et je sais que le ministre va en convenir—il est dit à la dernière ligne:

> Les décisions touchant le secteur de la pêche doivent se prendre de manière plus ouverte . . .

Oui!

> . . . avec une plus grande participation des organisations de pêcheurs commerciaux . . .

C'est là toute une déclaration que personne ne saurait contester. Mais où était cet énoncé de politique lorsque le gouvernement a décidé d'annuler tout le programme d'assurances des embarcations de pêche pour s'apercevoir finalement qu'il ne pouvait le faire? Nous, du parti libéral, avons répliqué qu'il ne pouvait pas le faire parce que des milliers de pêcheurs perdraient leurs embarcations. Effectivement, le ministre des Pêches et des Océans l'a compris. Ensuite, il a fait paraître un communiqué de presse pour annoncer que l'on maintiendrait le régime d'assurance gouvernemental mais que les primes allaient tripler. On voulait assurer la survie du régime en même temps que sa rentabilité. Chacun sait, monsieur le Président, les pêcheurs, leurs associations et leurs syndicats, que depuis qu'il est instauré le programme a rapporté des bénéfices nets d'environ 5 millions de dollars. Or, voilà que le ministre modifie sa ligne de conduite.

• (1220)

La ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) avait-elle consulté qui que ce soit lorsqu'elle a annoncé à la Chambre que le gouvernement canadien facturerait les appels téléphoniques faits aux services de renseignements météorologiques? Elle persiste dans sa décision bien qu'elle sache pertinemment qu'elle ne peut pas l'appliquer. Elle a bafouillé ensuite, déclarant que ceux qui dépendent de la météo pour leur gagne-pain, notamment les pêcheurs et les agriculteurs, n'auraient pas à payer ce service. L'opposition a voulu savoir comment on s'y prendrait pour les exclure. Faudrait-il donner son numéro d'assurance sociale au téléphone? Comment savoir s'il s'agit de

pêcheurs à plein temps? La ministre s'est alors corrigée en disant que tout le monde paierait.

Cette position entraîne de grands risques, monsieur le Président. Pensons au pêcheur qui veut quitter le port à 5 heures. Il a besoin de connaître les dernières prévisions atmosphériques parce que le temps est incertain. Il y va de sa vie et de celle de son équipage. Si les appels sont facturés, sachant qu'il y a des frais le pêcheur va hésiter à téléphoner, peu importe le tarif. Il n'appellera pas aussi souvent qu'auparavant alors qu'en réalité, monsieur le Président, nous devrions l'encourager à se renseigner encore plus fréquemment. A-t-on consulté qui que ce soit avant de prendre cette décision?

Le gouvernement a-t-il fait quelque consultation avant d'augmenter le prix des cartes maritimes et de réduire le service des relevés hydrographiques du littoral de l'Atlantique? La mise à jour cartographique du littoral de l'est du Canada s'impose absolument. Pour une certaine section de la côte atlantique, nous comptons encore sur les cartes tracées du temps du capitaine Cook; elles remontent à l'époque de la ligne à plomb. Il y a cinq ans, le gouvernement canadien a voulu entreprendre un programme visant à mettre à jour les relevés cartographiques. Il entendait affecter plus de crédits à ce service. Toutefois, sans aucune consultation, le nouveau gouvernement a augmenté le prix des cartes vendues aux pêcheurs et il a commencé à réduire ce service.

Qui le ministre des Pêches et des Océans a-t-il consulté avant de contingenter les prises de hareng à partir du 15 avril, ce printemps, alors que tous les ports étaient encoure couverts de glaces? Le gouvernement a-t-il fait quelque consultation avant d'annoncer qu'il limitait l'admissibilité à l'assurance-chômage parce qu'il soumettait le régime à un examen? Celui-ci procure un revenu garanti aux pêcheurs de l'est du Canada mais le gouvernement se mêle maintenant de la rafistoler sans faire de consultations.

Aux termes de cette motion, monsieur le Président, le gouvernement a manifesté envers les pêcheurs de l'est du Canada une négligence et une indifférence des plus totales. Il ferait bien de revenir sur ses positions s'il ne veut pas subir le même sort que beaucoup de gouvernements conservateurs provinciaux qui seront battus aux prochaines élections.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations? Le débat se poursuit avec le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en participant à ce débat, je voudrais signaler tout d'abord que le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a limité ses remarques à un seul aspect de la motion. Celle-ci traite du développement industriel régional, des pêches et du transport. Si je devais m'en tenir aux observations du député, je devrais en déduire qu'il est satisfait du développement industriel régional dans la région de l'Atlantique, car il n'a pas formulé une seule critique à cet égard.

M. Baker: Ce n'est pas vrai, monsieur le Président. Ce n'est pas juste.

M. Stevens: Il doit être assez satisfait également en ce qui concerne les transports. Je suis heureux de l'apprendre, car il y a lieu d'être optimiste en ce qui concerne la région de l'Atlantique. Nous pouvons dire que la situation s'est grandement améliorée.

Cependant, nous devons aborder ce débat en faisant preuve de prudence, monsieur le Président. Lorsque j'ai lu le texte de cette motion, j'ai été étonné de voir qu'un représentant de l'opposition officielle avait l'audace de demander la tenue d'un débat sur le développement industriel régional, les pêches et les transports dans la région de l'Atlantique, alors que le bilan de son parti au cours des dix années passées a été catastrophique dans ces domaines. D'autres députés qui participeront au débat doivent se souvenir du legs que nous a fait le gouvernement précédent.

Le Conseil économique des provinces de l'Atlantique a réalisé dernièrement une étude dont j'ai obtenu un exemplaire. On y faisait notamment une comparaison entre la région de l'Atlantique et les États de la Nouvelle-Angleterre. J'invite tous les députés qui s'intéressent au débat d'aujourd'hui à en obtenir un exemplaire. Cette étude révèle qu'en 1975, à l'époque où le parti du député était au pouvoir, le chômage était plus élevé dans les États de la Nouvelle-Angleterre, en moyenne, que dans la région de l'Atlantique. En 1984, le chômage avait augmenté d'environ 50 p. 100 dans cette région, par rapport à 1975. Dans les six États de la Nouvelle-Angleterre, il avait diminué de moitié. Au cours de cette décennie, les revenus moyens des résidents de la région de l'Atlantique se sont maintenus à 75 p. 100 de la moyenne nationale. C'est regrettable, à mon avis. Notre parti estime que le revenu moyen dans la région de l'Atlantique peut se rapprocher de la moyenne nationale plus qu'il ne l'a fait ces dernières années.

Que s'est-il passé en Nouvelle-Angleterre? Au cours de la même période, la production des États aurait augmenté d'environ 10 p. 100 par rapport à la moyenne nationale. C'est un second indice qui prouve que la politique du gouvernement précédent a été un véritable fiasco pour la région de l'Atlantique. Je dis cela bien que des centaines de millions de dollars aient été injectés dans cette région sous forme de subventions et par d'autres moyens.

• (1230)

Ne vous méprenez pas, monsieur le Président. Nous reconnaissons, et nous continuerons à le faire, que dans une région comme celle de l'Atlantique, l'aide gouvernementale est utile, qu'il s'agisse de subventions ou de stimulants. Ce que nous disons, toutefois, c'est que l'opposition officielle n'a absolument aucune leçon à donner aux Canadiens sur la façon de résoudre les problèmes de la région de l'Atlantique. Toutes les solutions qu'ils croyaient bonnes pour cette région durant leur mandat ont échoué, et nous le savons. Les gens qui sont actellement en chômage dans la région de l'Atlantique le sont à cause de politiques antérieures inefficaces.

Je suis légèrement étonné du ton que le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a adopté dans ses remarques. Il a recours au vieux truc libéral qui est toujours de présumer qu'un «étranger», comme ils aiment à dire, cause les problèmes. S'il y a eu pêche excessive ou abus des contingents, nous sommes le premier gouvernement à défendre le droit du Canada de résister à tout tort qui aurait pu être causé. Je prétends qu'un porte-parole libéral n'a nullement raison de venir affirmer à la Chambre que tous les problèmes sont imputables à un étranger plutôt qu'à des politiques erronées adoptées par ses collègues alors qu'ils étaient au pouvoir.

J'ai noté avec intérêt que le discours du député portait principalement sur les pêches, question qui intéresse vivement toute la région de l'Atlantique. Il semble en particulier insister davantage sur la situation de Terre-Neuve que sur celle des quatre provinces prises globalement. Toutefois, j'ai remarqué qu'il n'a pas mentionné une seule fois la Fishery Products International, principal employeur à Terre-Neuve. Il s'est abstenu de la mentionner et les députés se sont assurément demandé pourquoi.

S'il s'intéresse vraiment aux pêcheurs de Terre-Neuve, comme il le prétend, pourquoi n'a-t-il pas dit un mot du principal employeur? Je peux vous le dire, monsieur le Président. C'est que cette société, quand le gouvernement a été renversé, se trouvait dans une situation catastrophique. Les employés étaient en grève, les pêcheurs ne pêchaient plus et les conditionneurs étaient sans travail. La société ne comptait aucun administrateur délégué ni conseil d'administration. Bref, c'était l'exemple le plus flagrant qu'il m'ait été donné de voir de ce que le député qualifie d'indifférence et de négligence dans une activité commerciale.

Je suis heureux d'ajouter que l'un des premiers défis que nous avons acceptés de relever a été d'entamer des pourparlers avec le gouvernement de Terre-Neuve en vue de rentabiliser cette entreprise. Nous avons constaté non seulement que nous devions fournir environ 25 millions de dollars pour résoudre certains problèmes immédiats, mais aussi que nous devions trouver un directeur général et un bon conseil d'administration pour travailler avec lui. Ils devaient essayer de faire la paix avec les syndicats, remettre les gens au travail et, si possible, rentabiliser la Fishery Products International. Je suis heureux d'informer les députés que nous y sommes parvenus.

Vic Young est un excellent directeur général. Nous avons l'intention de l'appuyer. Il a derrière lui l'un des meilleurs conseils d'administration de la nation. Je suis heureux de pouvoir dire que des ententes ont été conclues avec les travailleurs à terre et avec les pêcheurs. L'activité a repris.

Je dis cela pour bien situer le débat. Il ne s'agit pas seulement de la remise en marche de cette société, car il y a beaucoup de situations semblables, dans les Maritimes, dont nous avons hérité et dont nous devions nous occuper de toute urgence. Devco est un autre exemple dont je parlerai plus tard. Du fait des mesures que nous avons prises, il y a un nouvel espoir pour cette société. Pourtant, le précédent gouvernement n'offrait aucun espoir aux employés. Notre gouvernement a commencé à reconstruire Devco et je donnerai de bonnes nouvelles à son sujet un peu plus tard. Je suis persuadé que cela intéressera les députés.

Une fois de plus, nous avons l'exemple d'une société d'État que le précédent gouvernement avait laissée pratiquement sans conseil d'administration et sans directeur. Alors que les principales activités sont dans le domaine des mines et des charbons, le directeur général ne connaissait rien à l'exploitation du charbon. L'opposition a l'audace de proposer une motion qui parle de notre indifférence et de notre négligence envers la région de l'Atlantique. Je vois maintenant que cela fait même rire le député. Quant à moi, j'espère que cette mise au point va tirer la situation au clair. Telle est la réalité du monde des affaires.

Parlons de cas précis. J'ai signalé que les libéraux avaient été incapables de surveiller les activités de Fishery Products International, entreprise vitale de la région de l'Atlantique, d'où la grève désastreuse de 180 jours l'an dernier. Les ouvriers des usines et de la société se sont trouvés sans travail. Le poste de directeur général a été vacant durant plus d'un an, et pour cause. Bref, le gouvernement antérieur n'a pas levé le petit doigt pour aider la société.

Après notre arrivée au pouvoir, nous avons nommé un directeur général compétent et un conseil d'administration où siègent des gens comme Anthony Wright, président-directeur général de Newfoundland Power Company, Paul Desmarais, président-directeur général de Power Corporation, Bill James, président-directeur général de Falconbridge Nickel Mines Ltd., Howard Hawkes de Bache Securities et Frank Stronach de Magna Corporation. Je sais que nous allons être satisfaits du travail de Vic Young et de ce conseil compétent.

Parlons maintenant de la situation de National Sea Products. Les députés savent sûrement que le gouvernement du Canada détient à peu près le cinquième des actions de cette société. On a peut-être vu dans le journal d'aujourd'hui qu'elle a réalisé un bénéfice net de 40c. l'action à la fin du dernier trimestre, le 1er mars 1985, comparativement à une perte de 25c. au cours du même trimestre l'an dernier. Les affaires vont bien, la société est rentable et c'est exactement ce à quoi nous nous attendions.

Les députés de l'opposition ont beau parler d'octrois, de subventions et de tout le reste, n'oublions pas que ce qui compte, c'est de trouver du travail pour les Canadiens, surtout dans la région de l'Atlantique. Voilà ce que nous voulons dire quand nous préconisons un secteur privé plus actif, une meilleure ambiance et, en fin de compte, la création d'emplois. Je sais que les députés vont reprendre confiance quand nous annoncerons certaines mesures budgétaires conçues pour redonner du travail aux Canadiens.

• (1240)

Apparemment, les députés de l'opposition se complaisent à broyer du noir, mais ils devraient envisager l'avenir avec optimisme et adopter une attitude positive au lieu de ne penser qu'à nos problèmes. Je peux dire aux députés que, depuis notre arrivée au pouvoir en septembre dernier, nous avons signé sept ententes de développement régional et économique avec les quatre provinces de l'Atlantique, soit deux avec chacune des provinces de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, l'autre avec le Nouveau-Brunswick. Le gouvernement fédéral a alloué presque 230 millions de dollars à cette fin. Est-ce de l'indifférence, monsieur le Président? Est-ce de la négligence, comme le député de l'opposition officielle le laisse entendre? Les gens de la région de l'Atlantique savent que le gouvernement s'intéresse à leurs problèmes.

Outre les 230 millions de dollars dont j'ai parlé, n'oublions pas l'Accord de l'Atlantique conclu avec Terre-Neuve, en vertu duquel le gouvernement fédéral sera appelé à débourser 225 millions de plus. N'est-il pas étrange qu'un député terre-neuvien néglige, en intervenant à ce sujet, de dire à quel point il se réjouit de savoir que la question de la prospection pétrolière au large de nos côtes a été réglée à la satisfaction du gouvernement de sa province?

Une voix: Il a dû oublier.

M. Stevens: Un collègue vient de laisser entendre qu'il l'aurait peut-être oublié. Les députés de l'opposition ont une mémoire très sélective.

Je pourrais citer une foule de programmes que nous mettons en œuvre ou sommes en train de mettre au point dans la région de l'Atlantique. Pour l'année financière précédente, jusqu'à la fin de mars, je tiens à rapeler que les programmes permanents ont injecté $128,751,000 en fonds fédéraux dans l'économie de la région atlantique.

J'ai déclaré tout à l'heure que je n'étais pas satisfait de ce que nous avions accompli jusqu'ici et qu'il était possible de faire mieux. J'ai été très encouragé , monsieur le Président, notamment en ma qualité de ministre de l'Expansion, de pouvoir m'entretenir avec mes homologues provinciaux. La première de ces réunions a eu lieu ici même à Ottawa, en janvier. Soit dit en passant, c'était la première fois dans l'histoire du Canada que les ministres provinciaux et fédéral de l'expansion se réunissaient. Une rencontre a eu lieu à Québec et nous a permis de cerner les objectifs que nous souhaitions atteindre grâce a une collaboration plus étroite afin de redonner du travail aux Canadiens.

Un peu plus tard ce moi-ci, nous irons à Vancouver. Encore une fois, nous nous réunirons. Ensuite une autre réunion est prévue pour l'été à Saint-Jean, Terre-Neuve. Nous nous réunissons tous les deux mois. Il est urgent à notre avis de remettre les régions au travail afin de leur redonner la prospérité qu'elles méritent à juste titre, du moins en ce qui concerne le gouvernement fédéral.

J'ai déclaré que je reviendrais avec grand plaisir sur le sujet de la Devco. Je suis très heureux d'annoncer aux députés que cette entreprise a bénéficié, au fil des ans, de centaines de millions de dollars en subventions. Je le répète, l'ancien gouvernement l'avait abandonnée à son sort. En fait, la société n'a jamais eu de directeur général qui ait eu la moindre expérience du secteur minier. Nous avons donc nommé M. Derek Rance à ce poste, et je l'ai vu hier justement. Il est en train de prendre d'excellentes initiatives destinées à rétablir la viabilité de la Devco. Mais j'ai des nouvelles encore plus réjouissantes. Pour la première fois depuis dix ans, la société a fait des bénéfices l'an dernier.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Ces bénéfices s'expliquent du fait que nous avons réussi à accroître de 31 p. 100 la productivité du personnel, et à réduire de 25 p. 100 l'absentéisme et de 17 p. 100 la fréquence des accidents de travail.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Nous croyons être dans la bonne voie. Je peux vous dire, monsieur le Président, qu'à mesure que nous parvenons à défricher, à débrouiller et à démêler la confusion que nous a léguée l'ancien gouvernement, plus nous sommes persuadés d'être dans la bonne voie en ce qui concerne la Devco. Du fait des excellents résultats obtenus, nous avons décidé de mettre au point un programme de participation aux bénéfices. Les employés et les dirigeants de la Devco, ceux-là mêmes qui sont à l'origine des résultats obtenus, se partageront 10 p. 100 des bénéfices que la compagnie réalise pour la première fois depuis dix ans.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Voilà le gouvernement de Brian Mulroney à l'œuvre. Nous croyons que la région atlantique peut redevenir l'une des régions les plus prospères du Canada et si l'opposition officielle prenait un peu de recul, elle verrait combien ce renversement de situation est survenu rapidement.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Questions? Commentaires?

M. Baker: De derrière les tentures je souriais en voyant combien peu le ministre avait à apporter au débat.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Son discours manquait passablement d'inspiration ou de cohérence. D'une part, il disait que le chômage et les difficultés des entreprises étaient dûs à l'ancien gouvernement libéral.

Une voix: C'est vrai.

M. Baker: D'autre part, que si la Devco n'avait pas été déficitaire l'an dernier, c'était grâce à son gouvernement. L'an dernier, c'était 1984, monsieur le Président.

Il était quand même intéressant d'entendre le ministre. Il m'a d'abord accusé de ne pas avoir parlé de transport ni de développement régional. C'est que je n'ai pas abordé ces questions. J'en avais tellement à dire sur la mauvaise gestion du gouvernement dans les pêches que je n'ai pas eu le temps de vous parler des interventions du gouvernement dans les transports et le développement régional et de vous rappeler que le ministre a supprimé 200 millions dans ces domaines. Où le ministre a-t-il fait des coupes sombres? Dans le programme de stimulation industriel. Le ministre devrait nous expliquer ce qui justifiait les compressions décidées par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Certaines choses semblent échapper au ministre. Il devrait par exemple examiner les tarifs des traversiers sur la côte est. Il devrait examiner toutes les compressions. Que penser de tous les services de traversiers qui ont été supprimés sur la côte sud de Terre-Neuve? Le ministre devrait se rendre compte de ce qu'il pourrait lui en coûter à lui et à sa famille pour se rendre dans une des provinces de l'est du Canada, depuis que son gouvernement a instauré cette politique.

J'aurais une question à poser au ministre. Il nous a parlé de la Fisheries Products International. Il a dit que la situation était stable maintenant, ce dont il a voulu s'attribuer le mérite. Le ministre croit-il que l'ancien gouvernement a bien fait de créer cette entreprise? Approuve-t-il les sommes dépensées pour lancer l'entreprise?

Deuxièmement, le ministre nous dit maintenant que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, que tout marche comme sur des roulettes. Faut-il comprendre qu'il n'y aura pas fermeture des usines de poisson qui relèvent de la Fisheries Products International? Voilà une question pertinente, monsieur le Président, étant donné que le gouvernement actuel parlait de regroupement dans le secteur des pêches lorsqu'il a été élu. Le ministre pourrait-il nous dire maintenant s'il y aura, oui ou non, des fermetures d'usines relevant de cette grande société qu'il prétend avoir réorganisée? Est-il en train de nous dire que toutes ces usines resteront ouvertes ou qu'il va relocaliser les travailleurs?

• (1250)

M. Stevens: Monsieur le Président, je voudrais bien rétablir les faits après ce que vient de dire le député. Lorsque j'ai dit que pour la première fois depuis dix ans, la Société de développement du Cap-Breton réalisait des bénéfices, je parlais de l'exercice se terminant le 31 mars 1985. Il se trouve que lorsque nous avons pris les rênes du pays, en septembre dernier, cette société était toujours déficitaire. Mais au cours des six ou sept derniers mois, nous avons réussi à renverser cette situation. Nous pouvons dire maintenant que son bilan d'exploitation est positif. En revanche, les pertes de 49 millions de dollars dont je parle sont celles qu'elles avaient subies au 31 mars 1984, pertes qui caractérisaient bien la méthode de gestion du gouvernement précédent.

Le député m'a demandé si le plan de financement de la FPI me convenait. Il faudrait voir en quoi consistait ce plan de financement. C'était un moyen de renflouer les banques ou si vous voulez c'était une façon de leur permettre de récupérer l'argent qu'elles avaient prêté. Ce plan ne prévoyait pas grand-chose qui aurait rendu cette société rentable, qui lui aurait permis de réaliser des bénéfices pour le plus grand bien de ses employés qui avaient besoin de son aide pour continuer leurs activités de pêche. Voilà ce qu'il en était et je l'espère que tout doute est levé à la Chambre à ce sujet.

M. Baker: Je voudrais que le ministre réponde à ma question. A-t-il approuvé la politique du gouvernement précédent et l'injection d'une centaine de millions de dollars dans cette structure réorganisée? A-t-il approuvé l'initiative de l'ancien gouvernement libéral que le premier ministre de Terre-Neuve considérait comme l'événement le plus important depuis la Confédération? Était-il d'accord avec le premier ministre de Terre-Neuve? Lorsqu'il vante les mérites de la société Fishery Products International actuelle, veut-il dire qu'aucune usine ne sera fermée et qu'il n'y aura aucune consolidation dans d'autres secteurs, comme le dit l'énoncé de principe du gouvernement?

M. Stevens: Le député a soulevé le problème du financement. Il a parlé d'une centaine de millions de dollars, mais il n'a raconté l'histoire qu'à moitié. On a injecté de l'argent, mais une bonne partie de cet argent a servi à rembourser les banques. A cet égard, je trouve que les mesures de refinancement du gouvernement précédent étaient plutôt naïves.

Je trouve l'attitude du député très fascinante. Elle traduit la tendance interventionniste du gouvernement précédent. Il veut que je fasse des commentaires sur ce que l'exécutif ou le conseil actuel fait ou ne fait peut-être pas pour le fonctionnement de la société. Nous en reparlerons en temps et lieu à la Chambre, puisque la société appartient dans une proportion de plus de 50 p. 100 aux Canadiens. Je certifie à tous les députés que je ne crois pas que les commentaires de certains hommes politiques sur la façon dont Fisheries Products International devrait ou ne devrait pas gérer ses affaires quotidiennes nous servent. Je suis heureux que les activités aient repris, que la productivité ait augmenté et que les pêcheurs puissent à nouveau s'adonner à leurs occupations au lieu d'écouter de nombreux discours politiques pompeux où l'on spécule sur les possibilités.

M. Langdon: Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre n'ait pas fait un discours pompeux de ce genre ce matin. Je suis également heureux que l'on reconnaisse enfin les mérites de l'entreprise publique. Je suppose que d'autres bouleversements importants se produiront dans un avenir proche, notamment que les renards vanteront les mérites de la chasse à courre et que les alligators seront en faveur des fabricants de sacs. C'est une conversion tellement formidable que je ne peux pas m'empêcher de féliciter le ministre.

Je voudrais que le ministre me dise s'il est maintenant disposé à répondre à certaines des questions que j'ai posées au cours du débat précédent sur la région de l'Atlantique. Nous avons posé ces questions à la suite du voyage de notre groupe d'action dans la région de l'Atlantique. Trois de ces questions demeurent parfaitement pertinentes. Ces questions, je les lui ai posées dans le cadre du débat du 25 janvier. Il me semble que le ministre, s'il n'est pas indifférent ou négligent, aurait pu trouver le moyen d'y répondre.

Tout d'abord le ministre pourrait-il nous dire s'il accepte de se rendre à la demande des travailleurs de la société Sysco et d'aider financièrement cette société à accroître sa productivité et ses perspectives en matière d'exportation?

Deuxièmement, le ministre pourrait-il me dire s'il s'est enfin entendu avec les membres de la Fédération des propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick au sujet des projets de reboisement? J'ai appris du président de cette association que j'ai rencontré il y a tout juste deux semaines que le ministre n'était pas encore parvenu à mettre au point un arrangement à cet égard.

Troisièmement, le ministre s'est-il assuré que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) avait trouvé une solution aux problèmes du programme Canada au Travail à Terre-Neuve, programme que nous avions dénoncé, ayant appris de groupes intéressés que la répartition des emplois entre les hommes et les femmes de cette province ne respectait pas le principe de l'équité?

Le ministre pourrait-il répondre maintenant à ces questions très importantes, d'autant plus qu'elles sont en suspens depuis longtemps et qu'il aurait pu, il me semble, y répondre depuis déjà belle lurette?

M. Stevens: Pour répondre au député d'Essex-Windsor (M. Langdon), monsieur le Président, je signalerai en passant que pas plus tard qu'hier, il s'est aventuré d'une certaine façon hors du Canada en posant au gouvernement une question qu'il aurait pu poser avec plus de pertinence aux autorités de Washington. Aujourd'hui, nous discutons des provinces de l'Atlantique et le député a trouvé moyen de nous entretenir des alligators et des renards. Je devrais peut-être reconnaître que nul à la Chambre ne s'y connaît en matière de renards aussi bien que le député d'Essex-Windsor. Puis il a parlé des travailleurs de la société Sysco. Cette société, le député le sait pertinemment, dépend surtout du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Les activités futures de cette société font présentement l'objet de discussions. Nous participons évidemment à ces discussions, car nous tenons à ce que l'on agisse dans les meilleurs intérêts des travailleurs de cette société.

Le député a parlé également de projets de reboisement au Nouveau-Brunswick. Il se réjouira vraisemblablement lorsque le gouvernement annoncera, probablement au cours de la semaine prochaine, certains projets intéressant le Nouveau-Brunswick que la majorité des députés devraient accueillir avec enthousiasme. Il a également fait mention de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) au sujet de certains pourparlers avec Terre-Neuve. Je peux seulement dire que c'est plutôt à ma collègue de l'emploi de parler de cette question.

M. Rompkey: Monsieur le Président, j'ai une question à poser.

M. le vice-président: Malheureusement, la période de questions et d'observations est écoulée. Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) poursuit le débat. La Chambre consent-elle à l'unanimité à dire qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Le député commencera son discours à 14 heures.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. Rompkey: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'avais espéré faire ce rappel au Règlement avant le départ du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Maintenant que le ministre de la Justice (M. Crosbie) se trouve à la Chambre, il pourrait peut-être nous donner des éclaircissements sur ce point.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale nous a dit ce matin que deux nouvelles ententes avaient été signées avec la province de Terre-Neuve depuis que les conservateurs étaient au pouvoir. A ma connaissance, ce n'est pas le cas. Il y a eu des déclarations d'intentions, mais, sauf erreur, il n'est pas exact que deux nouvelles ententes aient été signées qui n'avaient pas déjà été préparées par notre parti à l'époque où il constituait le gouvernement du Canada. Je sais que le ministre de l'Expansion industrielle régionale n'avait pas l'intention d'induire la Chambre en erreur. Il est possible qu'il ait raison, mais je ne crois pas. Quelqu'un pourrait peut-être nous apporter des éclaircissements.

M. le vice-président: Je suis au regret de dire au député que, selon moi, ce n'est malheureusement pas un rappel au Règlement.

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les renseignements du député laissent beaucoup à désirer. Quand je prendrai la parole cet après-midi, je colmaterai ces trous de mémoire involontaires en décrivant tout ce qui a été fait pour Terre-Neuve et le Labrador depuis sept mois, c'est-à-dire plus que pendant la décennie précédente.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: Cela ne répond pas à la question.

M. le vice-président: Quand la séance a été suspendue à 13 heures, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) avait la parole.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, puisque je vais prononcer un discours, j'ai l'impression que je devrais invoquer le Règlement pour avoir la parole.

M. Crosbie: Vous n'avez absolument rien fait pour les provinces de l'Atlantique.

M. Langdon: Donnez-nous-en la chance.

M. Crosbie: Vous ne l'aurez jamais.

M. Langdon: Je tiens tout d'abord à dire que je me réjouis d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Nous vivons un jour heureux en Ontario les électeurs ayant démontré hier soir à quoi peuvent s'attendre les gouvernements qui se sont rendus coupables d'indifférence et de négligence. Je soupçonne qu'il y a aujourd'hui à la Chambre des communes quelques conservateurs qui doivent maintenant se sentir un peu moins à l'aise dans leur siège. J'en suis pour ma part très heureux.

Il ne faut jamais perdre de vue, comme les électeurs ontariens se sont chargés de le rappeler au gouvernement hier soir, qu'un jury exigeant nous fait notre procès à nous tous, un jury exigeant qui doit être convaincu que nous nous attaquons à tous les problèmes cruciaux qui se posent au Canada. Je félicite le parti libéral à la Chambre des communes pour les gains qu'il a réalisés en Ontario. Je félicite chaudement mes collègues de mon parti, et notamment les militants de Windsor où nous avons réussi à arracher un siège au parti libéral.

Je dois également dire que je me réjouis de prendre part au débat auquel participera également le «ministre responsable de la clôture». Ce dernier n'apprécie pas beaucoup les débats et les discussions à la Chambre, aussi suis-je heureux de le voir présent à la Chambre aujourd'hui. Il n'est pas souvent disposé à participer à des débats aussi importants, je le crains, étant donné sa prédilection pour l'étude expéditive des mesures législatives controversées.

La motion à l'étude concerne la région de l'Atlantique. Il s'agit d'une région où notre groupe d'action a passé beaucoup de temps et a beaucoup appris. Il s'agit d'une région où la tragédie du chômage nous apparaît particulièrement grave et particulièrement attristante. Je voudrais amorcer mon intervention d'aujourd'hui en citant un extrait du rapport du Social Justice Network de Sydney, en Nouvelle-Écosse. Il y est question de l'un des aspects méconnus de la crise du chômage, c'est-à-dire du fait que ce ne sont pas seulement les parents qui souffrent du fléau du chômage, mais les enfants également. Je cite:

• (1410)

Nous avons constaté que les réactions des enfants face au chômage sont similaires à celles des adultes et se manifestent par l'apathie, l'ennui, la dépression, un sentiment de dépossession, le souci, l'anxiété, un sentiment d'échec et la résignation. Nous estimons que tout comme leurs parents, les enfants qui sont exposés durant de longues périodes au chômage risquent de devenir émotivement instables.

Tels sont les coûts humains qui sont en jeu alors que nous discutons aujourd'hui des problèmes de la région de l'Atlantique.

Dans son intervention, le ministre a laissé entendre que c'est à l'aune des emplois et de la création d'emplois que nous devons apprécier la situation. Je suis d'accord avec lui, tout comme le sont sans doute également les députés conservateurs qui l'ont applaudi si vigoureusement. Examinons donc les chiffres. Ils sont très révélateurs, car dans l'ensemble des quatre provinces de l'Atlantique, le taux de chômage affiche une augmentation spectaculaire depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir.

Dans le cas de Terre-Neuve, le taux de chômage s'élève à 24.6 p. 100 contre 23.3 p. 100 il y a un an. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de chômage s'établit maintenant à 17.6 p. 100 contre 15.9 p. 100 il y a un an. En Nouvelle-Écosse, il est maintenant de 17.3 p. 100, alors qu'il était de 15 p. 100 il y a un an. Au Nouveau-Brunswick, il est maintenant de 19.9 p. 100, alors qu'il était de 17.6 p. 100 il y a un an. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Du point de vue des incidences sociales et humaines, c'est tout simplement un désastre.

Je ne tiens pas à m'attarder indûment sur les aspects pitoyables de la situation, car ils le sont déjà d'une façon exemplaire. Je voudrais signaler aujourd'hui aux députés que le Parlement peut s'engager dans une orientation optimiste. Nous pourrions ainsi redonner espoir et confiance dans l'avenir aux Canadiens des provinces de l'Atlantique—que dis-je?—du pays en entier.

Dans le rapport que le groupe d'action de notre parti a publié au début d'avril, nous énumérons toute une série d'engagements à l'égard de l'autonomie communautaire, de la mise en valeur des ressources, de la responsabilité des entreprises et de l'équité en milieu de travail, engagements qui devraient servir à donner une nouvelle orientation à notre pays et à ranimer l'espoir dans les provinces de l'Atlantique. J'invite fortement les ministériels à se pencher sur ces recommandations alors qu'ils anticipent à la présentation ce mois-ci de leur propre budget.

L'orientation dont j'ai parlé tient compte des possibilités réelles des provinces de l'Atlantique, possibilités que nous avons vérifiées à Terre-Neuve lorsque le syndicat des pêcheurs de cette province nous a exposé ses idées et ses projets en matière de coopératives de pêche. Nous avons vu une concrétisation directe de ces idées avec la New Dawn Enterprises de l'île du Cap-Breton, une coopérative qui a créé des emplois et apporté l'espoir à cette collectivité. Ce potentiel nous a été démontré par les membres de la Fédération des propriétaires de terrains à bois du Nouveau-Brunswick, qui nous ont exposé en détail comment, en leur accordant les crédits pour le reboisement, nous pourrions faire pousser les arbres nécessaires pour nos industries à l'avenir et créer de nouveaux emplois.

Ce potentiel, nous l'avons vu dans les messages qui nous sont parvenus au sujet de la responsabilité d'une société comme Noranda, une société qui a tant pris à la province du Nouveau-Brunswick, mais qui, lorsqu'on lui a demandé en retour de prendre l'engagement d'installer une raffinerie de zinc dans cette province, s'est livrée à des finasseries politiques pendant des années pour finalement décliner cette requête. Ce potentiel, nous le voyons dans les collectivités indiennes du Nouveau-Brunswick que nous vons rencontrées le mois dernier après la publication du rapport de notre groupe d'action. Ces gens-là nous ont dit que le rapport concentrait sur leurs besoins une attention que n'avaient pas eue les précédents gouvernements. On peut prendre une orientation positive. Cette orientation, c'est une orientation qui devra renverser le genre de politiques qu'a suivies le précédent gouvernement.

Nous avons subi la théorie économique des retombées pendant dix ans au Canada. Cela n'a rien donné. Pendant dix ans, le gouvernement s'est efforcé de remettre l'économie sur les rails en accordant des concessions supplémentaires aux plus riches. Il est temps de procéder à l'inverse. Pendant dix ans, nous avons fait confiance aux bureaucrates fédéraux et aux grosses sociétés. Cela n'a pas marché non plus. Il est temps de faire confiance aux Canadiens et aux collectivités de tout le pays. Pendant dix ans, nous avons levé nos obstacles tarifaires, en principe pour aider notre économie. Cela a donné les résultats contraires. Il est temps d'utiliser nos obstacles tarifaires comme moyen de pression pour essayer de conquérir une part du marché international où la concurrence est vive.

Notre parti a cherché des moyens pratiques et positifs d'utiliser une politique économique fondée sur des concessions aux groupes les plus faibles et sur la confiance en nos collectivités. Selon nous, nous pourrions y parvenir dans le prochain budget qui sera présenté ce mois-ci. Nous pourrions donner aux Canadiens les concessions fiscales qu'ils méritent. Nous avons proposé que 2.7 milliards de dollars en allégements fiscaux soient répartis entre les gagne-petit et les contribuables à revenu moyen au lieu d'aller aux sociétés et aux contribuables les plus riches. Nous avons proposé d'affecter des sommes précises aux projets communautaires afin de permettre aux collectivités de tout le pays de transformer leurs rêves en réalité. Cela comprend les nouvelles petites entreprises, les nouvelles coopératives, les entreprises municipales et l'amélioration des ressources communautaires. Nos jeunes rêvent de se créer des emplois. Cela ne se produira pas par magie, cependant. Il faut du leadership et le gouvernement pourrait s'en charger.

En outre, nous avons proposé que 1.1 milliard de dollars soient consacrés à l'amélioration du secteur primaire et que 200 millions de dollars soient affectés au secteur forestier et 150 millions de dollars au secteur des pêches. Le gouvernement antérieur ne prenait pas de tels engagements concrets et, malgré tous ses beaux discours, le gouvernement actuel n'a pas

semblé disposé à en prendre lui non plus jusqu'ici. Nous avons aussi proposé que le gouvernement favorise l'industrie agricole et l'utilisation de nouvelles sources d'énergie.

Voilà ce que nous devrions faire. Le prochain budget pourrait refléter cette nouvelle attitude qui consisterait à faire confiance à nos collectivités. Nous pourrions décider de provoquer des répercussions du bas vers le haut dans notre économie pour créer les emplis dont nous avons tellement besoin. On peut influer favorablement sur l'économie. Mais c'est le contraire qui se passe. Pourquoi appuyons-nous aujourd'hui cette motion de censure reprochant au gouvernement avoir négligé la région de l'Atlantique?

Quand on compare les réalisations du gouvernement aux paroles melliflues et grandiloquentes que nous avons entendues, son inaction saute aux yeux. Nous ne voyons que négligence et incurie. Le ministre a parlé de réunions, fort bien. Mais à un certain moment, ces entretiens doivent déboucher sur l'action. Il n'est pas très utile aux travailleurs forestiers de Terre-Neuve en chômage de savoir que le ministre de l'Expansion industrielle régionale a tenu réunions sur réunions. Cela n'aide en rien non plus les pêcheurs du Cap-Breton ni les chômeurs de Newcastle, au Nouveau-Brunswick, où le taux de chômage, atteint 55 p. 100 de la population active. Il faut prendre des mesures, et c'est ce qui a fait défaut.

• (1420)

Le gouvernement n'a même pas encore présenté de budget. Mais il a fait des compressions, notamment dans le logement social et le programme de remise en état des maisons. Le ministre de la clôture, qui vient de vanter le formidable travail qu'il fait, n'a pas jugé bon de mentionner les compressions dans le PDIR, qui privent en particulier Halifax de subventions à la modernisation et à l'expansion. Je ne peux pas croire que les députés conservateurs qui représentent cette partie du Canada soient heureux et satisfaits de cette orientation.

Rien ne se fait au sujet de Sysco, bien que le gouvernement conservateur de la Nouvelle-Écosse ait demandé l'aide fédérale pour remettre sur pied cette entreprise. Ensuite il y a les terrains boisés. La Fédération des propriétaires de terrains à bois du Nouveau-Brunswick a fait, il y a cinq mois, suivant mes calculs, une demande simple, celle d'augmenter les dotations pour aider les exploitants locaux de petits terrains à bois à les reboiser. Cinq mois, et rien ne s'est fait. Comment les ministériels peuvent-ils s'en justifier? La région de l'Atlantique a mis sa confiance en eux, mais ils n'obtiennent rien pour elle. Les coopératives sont très importantes dans la région de l'Atlantique, mais qu'est-ce que le gouvernement a fait pour les aider? Rien du tout.

Le gouvernement estime que la réponse à tous nos problèmes se trouve à l'étranger. Il est vraiment persuadé que les investisseurs étrangers, par l'effet de la voix mélodieuse de notre premier ministre (M. Mulroney), vont se précipiter pour régler nos problèmes. Les habitants des Maritimes ont bien trop l'expérience des Dosco et Hawker Siddeley du monde entier pour compter que les investissements étrangers vont leur apporter la cure miracle. Il y a maintenant les zones franches. C'est le nouveau pactole. Il n'y a qu'à transformer le Cap-Breton en zone franche, abolir le salaire minimum, rétablir la liberté d'action économique pour faire concurrence à la Corée. Un truc fantastique. Quelle vue des choses! Comme c'est beau l'engagement envers les Canadiens et la confiance en eux! Le gouvernement pense que pour régler nos problèmes il suffit de rivaliser avec Taïwan et la Corée. Autre solution magique, le libre-échange avec les États-Unis.

Ce que toutes ces idées ont en commun, c'est qu'on n'y a pas réfléchi à deux fois, qu'elles ne seront jamais réalisées, et que même si elles l'étaient, elles ne résoudraient pas les problèmes d'emploi des centaines de milliers de gens de la région de l'Atlantique qui se cherchent un avenir. Où est la confiance dans les Canadiens? Où est la confiance dans les petits hommes d'affaires? Où est la foi dans les traditions de coopération de la région de l'Atlantique? Où est la confiance dans les hommes et les femmes de cette région du pays, qui n'ont pas cessé de nous parler des bonnes idées formidables qu'ils avaient pour édifier leur collectivités et créer les emplois qu'il nous faut? Et, pourtant, le gouvernement ne fait rien pour encourager ces espoirs et exploiter ce potentiel. Il met sa confiance dans des solutions magiques empruntées de l'extérieur plutôt que dans de véritables solutions s'appuyant sur la vitalité des localités canadiennes.

Ce que nous ont dit les Canadiens de la région de l'Atlantique, c'est qu'ils en ont assez des subventions, des solutions à court terme, des projets de création d'emplois. Ils veulent pouvoir amorcer des projets à long terme. Ils veulent des emplois dans leurs localités mêmes, mais le gouvernement ne semble pas avoir encore compris le message. Il finira peut-être par réagir, du moins je l'espère, mais si j'en juge par ses réalisations depuis le 4 septembre, je dois dire qu'il a manifestement fait preuve de négligence et d'incurie. J'espère que les choses changeront avec le prochain budget, mais il est évident pour le moment que le gouvernement a trahi les Canadiens de la région de l'Atlantique et qu'il devrait avoir honte de ce fiasco.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Warner: Monsieur le Président, dans ses observations liminaires, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) a félicité certains députés de son parti de même que certains députés du parti libéral. Dans la circonscription ontarienne de Cornwall, le candidat conservateur, M. Luc Guindon, a réussi à enlever un siège aux néo-démocrates. Je me demande si le député n'aurait pas malencontreusement oublié de féliciter les conservateurs.

M. Langdon: Monsieur le Président, cette question me fait plaisir. Honnêtement, j'ai cru qu'il valait mieux que je ne parle pas trop des résultats des conservateurs aux élections d'hier. Pour avoir épluché ces résultats, il m'a semblé préférable, par esprit de charité et d'amitié, de ne pas mentionner ce qui était arrivé à mes pauvres amis conservateurs en Ontario. Toutefois, puisqu'on me pose la question, j'estime de mon devoir de dire combien je regrette ce qui est arrivé à M. Miller et à son gouvernement.

M. Nickerson: Dites-nous qui est en dernière place.

M. Langdon: Je constate, par exemple, qu'ils ont essuyé une terrible perte à Toronto. Il y a eu des défaites ici, à Ottawa. Je constate qu'à London, même des ministres ont perdu leur siège. Quand je pense au pauvre ministre du Travail de Sault-Sainte-Marie, je comprends le député de Sault-Sainte-Marie . . .

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Nous perdons la motion de vue. Le débat se poursuit.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir traiter de la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Je vais faire porter mes observations sur les trois domaines mentionnés dans la motion. Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a parlé ce matin avec beaucoup de compétence du premier domaine de même que des problèmes des pêches, dont traitera cet après-midi mon collègue, le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey).

Il y a à propos du domaine des transports des problèmes sur lesquels nous devons nous pencher parce qu'ils concernent directement l'avenir de la région de l'Atlantique. J'en ai parlé avec le ministre des Transports (M. Mazankowski), et je dois dire à sa décharge qu'il a pris le temps de m'écouter et d'en discouter avec moi. J'espère que le ministre et le gouvernement vont se montrer compréhensifs et examiner la question afin de comprendre la gravité des problèmes de transport à résoudre dans la région de l'Atlantique. J'aimerais en mentionner quelques-uns cet après-midi.

• (1430)

D'abord, celui de Terra Transport, société qui a dû hausser ses tarifs, ce qui a donné l'avantage à ses concurrents. Quand Terra Transport a été forcée d'imposer cette augmentation par la Commission canadienne des transports, l'avenir de la société ferroviaire de Terre-Neuve a été compromis, ce qui pourrait avoir des conséquences désastreuses dans toute la province.

Ce sont les tribunaux qui décideront si cette augmentation doit entrer en vigueur ou être annulée. En attendant, le ministre des Transports (M. Mazankowski) a accepté de ramener les tarifs au niveau précédent. Si la majoration des tarifs n'est pas annulée, CN Marine sera durement touchée. Il s'agit de la société de la Couronne dont les navires font la navette entre les provinces de l'Atlantique et le Maine; or, c'est un service essentiel du réseau de transport.

CN Marine éprouve énormément de difficultés, car elle doit renvoyer beaucoup d'employés dans la région de l'Atlantique. Les employés licenciés ne sont pas de jeunes employés nouvellement embauchés, qui viennent de se marier et d'acheter une maison. Ce sont des hommes qui comptent de quinze à vingt ans d'expérience, sont propriétaires d'une maison et ont des enfants qui fréquentent l'université. Ces hommes se trouvent à perdre leur emploi à une époque de leur vie où leurs dépenses sont le plus élevées. Les habitants de la région de l'Atlantique estiment que, si CN Marine doit réduire son personnel, elle devrait plutôt cesser d'embaucher que de mettre des employés à pied. Ces hommes ont été au service du gouvernement du Canada par le truchement d'une société d'État. Ils ont donné les années les plus productives de leur vie à la collectivité. Comment veut-on qu'ils réussissent maintenant à trouver un autre emploi? Le gouvernement du Canada doit à tout prix respecter ses obligations à l'égard de ces travailleurs.

En octobre dernier, le Canadien National a séparé le service des messageries du service ferroviaire, et en a fait deux sociétés d'État distinctes, ayant chacune son groupe de négociation. Auparavant, dans la région de l'Atlantique, les employés du CN que l'on licenciait de l'un ou l'autre de ces services pouvaient aller remplacer quelqu'un dans un autre secteur. Plus maintenant. Les cheminots du CN et ceux de CN Route ne peuvent plus permuter. Par conséquent, s'ils sont mis à pied, c'est la fin. Ils ne peuvent trouver d'autre emploi. La situation est très grave. Le CN cherche à se défaire de ses employés permanents et à les remplacer par des employés temporaires auxquels il n'est pas obligé d'accorder d'avantages sociaux et dont il peut retenir les services quand bon lui semble. C'est donc une très grave situation et une attitude inquiétante de la part d'une société d'État.

La situation de CN Marine est précaire en partie du fait de la subvention que le gouvernement fédéral est tenu de lui verser. Par contre, le même gouvernement subventionne à coups de millions l'Atlantic Container Express qui fait la navette entre Montréal et Saint-Jean de Terre-Neuve. Ce qui réduit les activités de CN Marine entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse et Port-aux-Basques, à Terre-Neuve.

Le gouvernement fédéral affirme qu'il subventionnera à la fois CN Marine et Atlantic Container Express. Cette aide financière permet à cette dernière de faire concurrence à CN Marine et comme celle-ci voit ses revenus réduits il faut la subventionner davantage. Ce qui fait que l'aide accordée à Atlantic Container Express accroît le manque à gagner de CN Marine. Nous devons accorder nos violons, monsieur le Président. Et le gouvernement doit prendre conscience que les transports sont source de préoccupations dans la région de l'Atlantique.

J'ai vu ce matin un ministre s'abaisser à un point qui m'était inconnu depuis que je suis à la Chambre. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a prononcé un discours insultant quand on songe aux problèmes et aux besoins de la région de l'Atlantique. Il s'est attribué le mérite des succès récents de la National Sea Products. Or, il n'a rien fait pour cette société. Il n'a pas soufflé un traître mot des efforts des travailleurs et des cadres qui ont réussi à améliorer la position financière de la National Sea Products. Ensuite, il nous a annoncé de bonnes nouvelles à propos de la Société de développement du Cap-Breton qui a compétence sur toute l'île du Cap-Breton.

Il se trouve que le secteur industriel de Cap-Breton déplore actuellement un taux de chômage de 29.5 p. 100 selon le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. En privé, le ministère admet que ce taux dépasse 40 p. 100. Cela fait des mois que les habitants de ce secteur attendent de bonnes nouvelles de la part du ministre de l'Expansion industrielle régionale, lui qui détient les cordons de la bourse en matière de développement et d'investissement régionaux qui renforceraient la base économique de la zone industrielle du Cap-Breton.

Ce qu'il a annoncé, c'est que cette année, Devco va réaliser des bénéfices et qu'il va instaurer un système de partage de 10 p. 100 des bénéfices avec les travailleurs de la Société de développement du Cap-Breton. Son gouvernement n'a-t-il pas fait des choses merveilleuses? Il a oublié de signaler que c'est le président, Joe Shannon, nommé par l'ancien gouvernement libéral, qui a mis en œuvre la politique de gestion grâce à laquelle ces bénéfices ont été possibles. Cependant, ce n'est pas l'essentiel. Ces bénéfices ont été réalisés grâce au travail, aux efforts, aux problèmes et aux difficultés des mineurs de l'île du Cap-Breton, et non grâce à l'initiative de ce ministre pompeux. Il est tout à fait insultant pour les habitants du Cap-Breton de voir le ministre s'attribuer le mérite des résultats obtenus par la Société de développement du Cap-Breton.

Il s'attribue non seulement le mérite de résultats que les gens ont obtenus par eux-mêmes, malgré les malheurs qu'a connus la région industrielle du Cap-Breton, mais ses bonnes nouvelles n'avaient rien à voir avec sa promesse aux habitants de cette région. Le 25 janvier 1985, au cours d'une journée d'opposition parrainée par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), il a déclaré qu'une déclaration précise serait faite très bientôt au sujet de la Société de développement du Cap-Breton. A l'époque, il ne savait pas que cette société réaliserait des bénéfices, même si cette bonne nouvelle n'est qu'une maigre consolation pour les chômeurs du Cap-Breton. A cet égard, il n'a annoncé aucune bonne nouvelle. Il n'a pas tenu sa promesse envers les habitants du Cap-Breton de faire quelque chose pour remédier à la situation de leur région.

Que se passe-t-il? Il y a lieu de s'inquiéter, monsieur le Président, puisque dans cette région, je le répète, le taux de chômage s'élève officiellement à 29.5 p. 100 et, officieusement, à plus de 40 p. 100. Les habitants de Glace Bay seraient tellement heureux d'apprendre ce qu'il a fait pour eux en rendant ce bénéfice possible, eux qui ont un taux de chômage de 50 p. 100. Les deux entreprises de la ville, la mine nº 26 et Highland Fishery, ont été détruites par le feu au cours des 14 derniers mois. Ils seraient heureux d'entendre ces bonnes nouvelles. Ils vivent dans l'espoir que quelque chose viendra sauver non seulement l'économie de Glace Bay, mais celle de tout le Cap-Breton. Ils seront bien impressionnés par les nouvelles du ministre et l'hypocrisie du gouvernement à la Chambre.

• (1440)

Glace Bay, en Nouvelle-Écosse, a récemment organisé un concert de charité qui a été diffusé par Radio-Canada. Un récent article de magazine faisait état de l'espoir des habitants de Glace Bay et de leur enthousiasme. On mentionnait leur générosité lors de campagnes comme celle organisée pour l'Éthiopie. Ils se sont fait rouler par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

La population de Sydney Mines est également dépourvue d'industrie. Cette ville de 10,000 habitants ne compte aucune industrie et le gouvernement n'y projette rien. C'est scandaleux de voir avec quelle désinvolture et quelle suffisance le gouvernement traite les problèmes des Canadiens.

Le ministre a parlé de Devco et a prédit que cette société subirait un revirement. Tel n'a pas été le cas ce matin quand Haak Engineering, société constituée par la division de l'expansion industrielle de Devco, a perdu son contrat avec la Société de développement du Cap-Breton, contrat accordé à une société du Royaume-Uni. Elle a dû congédier tous ses employés, sauf deux, dans l'île du Cap-Breton. Autant de mauvaises nouvelles pour la région industrielle du Cap-Breton.

Le ministre a parlé de réunions. Il faut cesser de se réunir et commencer à agir. Le ministre s'est contenté d'organiser deux études, mais que feront-elles pour les gens qui viennent me voir? Par exemple, un jeune couple vient de perdre sa maison parce qu'il n'y avait ni chauffage ni eau courante. Ils ont deux enfants et demeurent avec les parents de la femme. Le père est alité et les six membres de cette famille doivent subsister avec la pension du grand-père. Pendant ce temps, le ministre de l'Expansion industrielle régionale tient des réunions et charge des comités de faire des études. Il ne fait même pas confiance à ses propres bureaucrates.

Il y a dans son ministère des experts qui ont étudié la situation industrielle du Cap-Breton. Il y a au sein de la direction générale des fonctionnaires qui travaillent sous les ordres du directeur général, mais on ne fait rien. Il ne leur fait pas confiance. Le ministre travaille dans le vide et il ne s'attaque pas aux problèmes d'expansion régionale dans la région de l'Atlantique. Il faudra que le gouvernement redresse la situation et le ministre devra en être tenu responsable.

Le ministre prétend que ce n'est pas le moment de jouer aux prophètes de malheur. Qu'attend-il des citoyens de la région de l'Atlantique lorsque le taux de chômage a progressé de 29.5 p. 100? Le ministre a comparé le taux de chômage dans la région de l'Atlantique à celui de la Nouvelle-Angleterre. Il a dit que le taux de chômage avait diminué dans les provinces de l'Atlantique et qu'il avait augmenté de 50 p. 100 en Nouvelle-Angleterre. Lorsque le gouvernement conservateur a été élu, le 4 septembre, le taux de chômage officiel dans le Cap-Breton industriel était de 19 p. 100. A la fin mars, il était de 29.5 p. 100. Cela représente une augmentation de plus de 50 p. 100 depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir. Le gouvernement ne peut vraiment pas dire aux Canadiens qu'il aide la région de l'Atlantique et les chômeurs, ni qu'il favorise le développement régional.

Le gouvernement n'a rien fait de positif dans la région industrielle du Cap-Breton. Quelle mesure a-t-il prise? Il a annulé la construction d'un bureau décentralisé qui aurait cré une centaine d'emplois dans le secteur du bâtiment. Il a annulé le projet de décentralisation d'un bureau des services de sécurité du revenu actuellement situé à Halifax. Cette opération aurait permis de créer 85 emplois à Sydney. Non seulement cela aurait contribué à créer des emplois, mais il y aurait eu des effets d'entraînement qui auraient été bénéfiques pour le centre-ville de Sydney. Le ministre et son ami le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Buchanan, ont réussi à saboter une entente auxiliaire portant sur 12 millions de dollars pour le centre de Sydney.

Sous l'ancien gouvernement libéral, des crédits totalisant 8 millions avaient été approuvés non seulement au cabinet, mais par le Conseil du Trésor. Où se trouve cet argent à un moment où le chômage fait rage dans la région industrielle du Cap-Breton et où les gens se désespèrent parce que le ministre n'a pas tenu ses promesses?

La construction du quai de North Sydney a été annulée. Le gouvernement a annulé aussi la moitié de la phase trois et la phase quatre des travaux d'agrandissement du collège de la garde côtière, ainsi que l'atelier de lavage de la mine Prince à Point Aconi. Voilà ce qu'a fait le gouvernement pour le secteur industriel du Cap-Breton. Il n'a pris que des décisions négatives et il devra s'en expliquer auprès des habitants de la région.

Le gouvernement néglige le Cap-Breton à cause de sa politique élitiste qui ne tient pas compte des gens. Il se borne à suivre des principes élitistes et n'a même pas coordonné les différents aspects de sa politique. Il annule des programmes de transport et des programmes de développement régional qui auraient inévitablement accru le potentiel industriel du Cap-Breton et d'autres parties des Maritimes. Les problèmes causés à la région industrielle du Cap-Breton se retrouvent aussi dans le reste de la région de l'Atlantique. Je peux assurer à la Chambre que les habitants des Maritimes s'apercevront de ce qu'a fait le gouvernement.

Il a été question de la Société Sydney Steel. Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) a soulevé une question importante. Toutefois, le problème se situe au niveau du gouvernement tant fédéral que provincial, car non seulement la province refuse de présenter la demande de subvention de Sysco, mais à la suite de ce refus le gouvernement fédéral s'abstient d'intervenir. Les deux gouvernements se renvoient la balle aux dépens de Sydney Steel.

Le gouvernement fédéral est un gouvernement élitiste qui ignore ce qu'est l'expansion régionale. Le ministre n'a même pas mentionné ce principe au cours de son discours ce matin. Il pense que l'expansion régionale consiste à renforcer les muscles de son postérieur.

Le gouvernement doit renoncer à éliminer l'expansion régionale, car toute une région du pays dépend de lui. Le gouvernement crée du chômage et enlève tout espoir aux citoyens. Il s'attaque aux chômeurs de toutes les régions ainsi qu'aux économiquement faibles et aux personnes dont le revenu est fixe. Il crée une sous-société. Il aide les privilégiés qui peuvent se débrouiller seuls et laisse tomber ceux qui ont besoin d'une aide et d'une formation. Il ne pense pas aux jeunes qui ont besoin de cette aide pour obtenir leur premier emploi. Le gouvernement ne remplit pas ses devoirs envers ces personnes ni envers le pays.

M. McCain: Monsieur le Président, je constate que le NPD et le parti libéral continuent à formuler un couple très uni. Ils n'ont certainement pas besoin de la nouvelle loi sur le divorce présentée par le ministre de la Justice (M. Crosbie). Je pense qu'après les élections en Ontario le NPD a dû apprendre que s'il voulait faire son chemin, il devrait peut-être critiquer un peu les libéraux et pas seulement les conservateurs. Son avenir pourrait s'en trouver amélioré. Tant que leur félicité durera, ils n'auront pas besoin de divorcer. Ils resteront où ils sont ou ils reculeront.

J'ai une question à poser au député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan). Trois anciens premiers ministres des Maritimes ont siégé au Sénat ou à la Chambre des communes. Pourquoi le député ne leur a-t-il pas posé ces questions lorsqu'il se trouvait de ce côté-ci? Peut-il également expliquer pourquoi, dans sa motion, il centre tout le débat sur sa propre circonscription? Même si ma circonscription m'intéresse, je ne dois pas oublier que je suis aussi Canadien et que je dois m'intéresser à l'ensemble du pays.

Pourquoi l'équipement de notre flotte de pêche présente-t-il des lacunes sur le plan de la réfrigération et de la congélation? Comment se fait-il que nous ayons hérité de tous les problèmes de surpêche, de permis excessifs, et de gaspillage des ressources à cause d'une mauvaise gestion du secteur de la pêche? Pourquoi ne s'en est-on pas occupé, car c'est une question qui est en partie une question de pêche? Il n'y a pas que le port au Cap-Breton.

• (1450)

Comment se fait-il que le député n'ait pas vu, avec l'intérêt sincère qu'il porte à la région de l'Atlantique, qu'avec la nouvelle législation, tous les ports du Canada allaient faire partie de la nouvelle structure indépendante des ports avec une répartition collective de la dette? Le député n'a pas remarqué que Saint-Jean est le seul port de l'ancien Conseil des ports nationaux à avoir une dette qu'il ne peut assumer pour fonctionner de façon concurrentielle.

Pourquoi le député n'a-t-il pas mentionné la faiblesse de l'attention apportée à la qualité sur les marchés mondiaux? Pourquoi le député n'a-t-il pas réfléchi au fait que dans les pêches, nous n'aurions peut-être pas été obligés de socialiser toute la structure si nous n'avions pas eu un complexe qui refusait radicalement d'accepter l'idée que quelqu'un de l'étranger pouvait peut-être aider à la commercialisation et à la transformation, ainsi qu'à l'organisation des marchés du poisson au Canada?

Pourquoi le député a-t-il fait état de tant de préjugés aujourd'hui, alors qu'il a largement eu le temps, quand il était du côté du gouvernement à la Chambre, de les faire rectifier? Ils n'auraient pas dû se transmettre. Pourquoi n'a-t-il pas dit que pendant toutes les années de gouvernement libéral, le gouvernement ne s'était pas préoccupé du programme d'aide au transport des céréales fourragères? Comment se fait-il que l'on pouvait, le 4 septembre, et que l'on peut encore faire 5c. de profit de plus sur un porc élevé à Edmonton et commercialisé à Halifax que sur un porc produit dans la vallée d'Annapolis et commercialisé à Halifax, en raison d'une détérioration de la politique nationale qui devait tenir compte de tout le Canada?

Voilà les questions que le député aurait pu se poser. Je le félicite de se préoccuper de sa propre circonscription, mais nous avons ici une motion d'ordre beaucoup plus vaste. Il aurait donc fallu se pencher sur la structure d'ensemble et les besoins de la région de l'Atlantique.

M. MacLellan: Monsieur le Président, c'est avec le plus grand plaisir que je répondrai à cette question de mon honorable collègue d'en face. Je n'étais certes pas d'accord avec tout ce que faisait l'ancien gouvernement. Comme je l'ai déjà dit aujourd'hui, bon nombre de ses initiatives ont été abandonnées après les élections à cause de la politique d'attrition du gouvernement actuel. Cela veut dire que le gouvernement tient compte uniquement de ses théories politiques et non de l'élément humain. Il y a des gens en cause. C'était une façon d'agir épouvantable et tous les députés devraient la trouver odieuse. Je voudrais bien avoir plus de temps pour commenter le discours du député.

Il a parlé de la commercialisation dans le secteur de la pêche. Le gouvernement actuel a réduit de beaucoup les dépenses dans ce domaine. J'ai ici des notes sur le domaine énergétique dont j'aurais bien voulu me servir, mais je n'en ai pas eu le temps. Je tiens à dire au député que, d'accord, il existe des problèmes dans toute la région de l'Atlantique et que le gouvernement fait mieux de s'en rendre compte, mais je représente la circonscription de Cape Breton-The Sydneys.

M. McCain: Nous avons hérité de ces problèmes.

M. MacLellan: Ce sont les gens de cette circonscription qui m'ont élu. Si j'avais eu tout l'après-midi, j'aurais abordé les questions que le député a mentionnées.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) de son discours, car c'est probablement l'un des meilleurs qu'il ait jamais prononcés à la Chambre. Je sais très bien qu'il se préoccupe beaucoup de ses électeurs. Je ne voudrais pas qu'on puisse interpréter ce que je vais dire autrement. J'ai cependant été très déçu que le député ne propose rien de concret pour résoudre les problèmes de la région industrielle du Cap-Breton. Il a parlé avec le pessimisme qui caractérise très souvent les libéraux. C'est ce qu'a dit le député de Carleton-Charlotte (M. McCain), qui a demandé ce que le député faisait tout le temps que son parti était au pouvoir. Dans son discours, le député semblait dire adieu à la Nouvelle-Écosse.

J'ai eu l'occasion de visiter la circonscription du député il n'y a pas longtemps et de passer quelque temps à la Devco, au Cap-Breton. Cela m'a fait un peu changer d'attitude. Je sais qu'il existe de graves problèmes de chômage et qu'il faudrait stimuler le secteur industriel dans cette région, mais je crois maintenant que le potentiel de l'industrie houillère de la Nouvelle-Écosse est énorme. Le charbon coûte cher à extraire au Cap-Breton, mais il y a les marées qui compensent. Les frais de transport à destination de presque tous les marchés du monde sont beaucoup moins élevés que pour le charbon de l'Ouest, par exemple. Le charbon de la Nouvelle-Écosse a donc certains avantages. La fermeture de la mine nº 26, qui est déplorable d'une certaine façon, a néanmoins été relativement utile, car c'était la moins efficace de toutes les mines. Maintenant que la nouvelle mine Lingan Phalen commence à produire et que la mine Donkin montre des possibilités, j'entrevois un très bel avenir pour l'industrie houillère de la Nouvelle-Écosse.

J'ai constaté un bel esprit de corps dans l'administration et parmi les travailleurs. De toute évidence, les gens savent ce qu'ils font et ils ont confiance en leurs possibilités et en l'avenir de l'industrie houillère. Je voulais infuser dans le débat un peu de cet esprit d'optimisme. On ne peut pas, il ne faut pas passer le Cap-Breton par profits et pertes. J'estime qu'un long chemin s'ouvre devant lui, qu'il a un rôle magnifique à jouer dans l'avenir du Canada.

Des voix: Bravo!

M. MacLellan: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question. Elle est importante et positive. Je ne m'en offusque pas du tout. Cette question m'aide, si la présidence veut bien me donner le temps d'y répondre.

Je vois des possibilités pour le Cap-Breton industriel, et même pour l'ensemble de la région de l'Atlantique, mais il faut que cela se fasse avec l'aide et des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral. Pour ce qui est de peindre les choses en noir, c'est inévitable quand on voit ce que font les gouvernements pour la région de l'Atlantique. Si nous constatons qu'il y a de l'espoir et que les gouvernements sont sincères quand ils parlent de nous aider, alors les choses ne seront pas si noires. Dieu sait que la population de la région de l'Atlantique et du Cap-Breton industriel n'aurait pas pu durer sans cet espoir, sans le sentiment qu'il y aura des jours meilleurs.

Récemment, Pratt & Whitney ont annoncé qu'ils allaient s'implanter à Halifax. Si quelqu'un avait dit à Pratt & Whitney: «Vous devez aller dans le Cap-Breton industriel», elle aurait répondu non. Que faut-il faire? Cela veut-il dire que vous lui auriez donné tout l'argent qu'il lui fallait pour aller dans le Cap-Breton industriel? Non. Il faut envisager la situation comme partie d'un tout. Il faut encourager la grande industrie. Il faut lui dire qu'elle réussira là-bas et qu'il s'y trouve un bon cadre industriel. Et pour réaliser ce cadre, il faut coordonner tous les ministères, provinciaux et fédéraux, pour qu'une main ne défasse pas ce que l'autre a fait. Il ne faut pas réduire les services de transport, qui sont nécessaires aux possibilités industrielles que le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère du Développement de la Nouvelle-Écosse estiment nécessaires pour favoriser le développement. Il faut qu'ils travaillent en collaboration et en coordination. Il faut avoir à l'échelle locale les infrastructures dont les gens ont besoin. Il faut avoir des écoles et des hôpitaux qui répondent aux désirs de la population. Cela fait partie du développement régional. Il faut qu'il y ait des services de centre-ville, et sans viser à l'opulence il faut en tout cas avoir la notion de ce que l'on veut développer dans cette localité. Alors les gens qui viennent y habiter constateront qu'il s'agit d'une localité qu'on organise en vue d'un avenir positif.

• (1500)

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me réjouis que l'on ait proposé cette motion qui nous permettra de bien montrer ce que nous avons fait pour les Canadiens de la région de l'Atlantique. Toutefois, j'ai eu le malheur d'entendre deux allocutions vraiment désespérantes.

Celle du député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) m'a rappelé une vieille chanson que je paraphraserais ainsi: «Oh Russell, I hardly knew you». Où étaient cette passion, cette émotion et ce dégoût il y a un an? Après tout, c'est le parti libéral, auquel le député appartient, qui était au pouvoir ces vingt dernières années pendant que la situation se dégradait au Cap-Breton. Le député lui-même siège ici depuis quatre ou cinq ans. Tout ce qu'il a dit aujourd'hui à propos du Cap-Breton était tout aussi vrai il y a un an, et rien n'a été fait alors pour arranger les choses. La situation n'a cessé d'empirer et le député et son gouvernement n'ont rien fait pour y remédier. Et, pourtant, en l'entendant aujourd'hui, on ne pouvait que se dire: Quel bon acteur! Les libéraux sont merveilleux pour feindre l'indignation. Où était-elle cette indignation l'an dernier? Ils sont merveilleusement doués pour faire de l'alarmisme hypocrite, verser d'émouvantes larmes de crocodile, hurler, brailler, gueuler, miauler, ne rien faire, et radoter, en espérant leurrer les Canadiens. Le député n'a formulé aucune suggestion sur ce qui devrait être fait pour aider le Cap-Breton ou les chômeurs, et n'a rien dit de ce que son gouvernement aurait dû faire ces vingt dernières années. C'était comme l'air

soufflé de l'évent d'une baleine et tout aussi utile. Le discours du député n'était même pas aussi utile ni aussi logique qu'un souffle de baleine. J'ai entendu bien des souffles de baleines. Ils étaient tous plus intéressants, plus sensés, plus logiques, plus utiles et beaucoup plus efficaces que l'allocution que le député a prononcée à la Chambre.

On avait coutume de dire que le patriotisme était le dernier refuge des gredins, mais il ne s'agit plus ici de patriotisme. C'est de la fausse indignation, de l'alarmisme hypocrite, de mielleuses balivernes et d'hallucinants bobards que nous ont servis ces quarante dernières minutes le député de Cape Breton-The Sydneys et le député d'Essex-Windsor (M. Langdon).

J'ai plus de sympathie pour le député d'Essex-Windsor. Il n'a jamais été au pouvoir et ne peut donc être tenu responsable. Évidemment, le NPD n'a absolument aucune responsabilité à cet égard. Ses députés n'ont jamais été au pouvoir. Ils ne seront jamais au pouvoir. Qu'ils sifflent et soufflent par leurs évents autant qu'ils veulent, ils n'auront jamais l'occasion de prouver les sottises qu'ils racontent ou de tenir leurs promesses.

Les Ontariens, qui sont des gens évolués, le savent. C'est pourquoi le NPD n'a obtenu que deux sièges de plus dans l'avalanche d'hier. Seulement deux! Les Ontariens se font plus facilement rouler par les libéraux que par le NDP. Ce dernier, n'ayant aucune responsabilité et ne devant jamais rendre de comptes à personne, n'a réussi à faire élire que deux députés de plus en Ontario. Cela nous donne une bonne idée du régime scolaire en Ontario. Celui de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard est encore meilleur car, sauf erreur, seulement deux députés provinciaux de la région de l'Atlantique appartiennent au NPD. Bien entendu, il parle d'une belle victoire. Je me souviens qu'il avait un député à la Chambre de Terre-Neuve. Après l'élection de mars dernier, le NPD n'avait encore qu'un seul représentant, mais il a crié victoire. N'est-ce pas merveilleux? Nous avons eu des élections fédérales l'an dernier, le NPD a perdu quelques sièges, mais il a quand même interprété cela comme une victoire. De mémoire d'homme, le NPD est le seul parti qui s'exclame avec joie lorsqu'il perd des députés. Le NPD offre le nirvana aux gens du Cap-Breton, il les abreuve de baratin et les berce d'illusions, mais ils ne sont pas intéressés. Ils ne sont pas intéressés par des solutions mirobolantes proposées par des gens sans avenir qui ne seront jamais au pouvoir. Le NPD est le seul groupe à la Chambre qui n'a pas besoin de stupéfiants pour vivre de fantasmes.

Soyons sérieux, oublions ces minables socialistes et leur mythologie marxiste, leurs pseudo solutions, résidu de rengaines lugubres de vieux toqués, parlons de choses réelles. Je vais m'en tenir à ma province de Terre-Neuve et au Labrador. Je ne parlerai pas de toute la région de l'Atlantique, je ne parlerai pas seulement de ma circonscription, car on n'y fait pas grand-chose. Je me dévoue toujours pour d'autres régions comme celles de Terre-Neuve et du Labrador. C'est ainsi que nous nous comportons à Saint-Jean-Ouest. J'ai quand même une petite liste de projets en voie d'exécution, même à Saint-Jean-Ouest.

Examinons la motion. Quelle blague! Dieu merci, l'auteur de la motion, le député de Gander-Twillingate (M. Baker), revient à la Chambre pour avaler sa pilule. Voici la motion:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour l'indifférence et la négligence qu'il manifeste envers la région de l'Atlantique, spécialement en ce qui concerne l'expansion industrielle régionale, les pêches et les transports.

La motion a été proposée par un député—à qui il a fallu du culot pour la proposer—de l'ancien gouvernement qui avait déclaré la guerre aux provinces de l'Atlantique, qui a sauvagement attaqué pendant les huit ou dix dernières années le gouvernement provincial de Terre-Neuve, qui a refusé de signer une entente sur la protection pétrolière et gazière sous-marine, qui a cherché à écraser les gens de la côte est, qui a refusé à Terre-Neuve de signer des ententes dans l'Édifice de la Confédération, le siège du gouvernement terre-neuvien. Les libéraux voulaient que les représentants du gouvernement provincial se rendent à l'Hôtel Newfoundland où se trouvaient les porte-parole du tout-puissant gouvernement fédéral. Voilà comment les libéraux traitaient Terre-Neuve, et voilà que maintenant ils reprochent à notre gouvernement de manifester de la négligence et de l'indifférence envers la région de l'Atlantique.

Pourquoi, à leur avis, se sont-ils retrouvés sur leur séant? En raison précisément de l'indifférence et de la négligence qu'ils ont manifestées envers la région de l'Atlantique et le reste du Canada. Si je pouvais employer un autre mot pour «séant», mon langage serait probablement considéré antiréglementaire.

Je voudrais en faire une petite liste. L'Accord de l'Atlantique—si le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) ne faisait d'autre pour la région de l'Atlantique, ou Terre-Neuve, ou le Labrador, l'Accord de l'Atlantique suffirait à les compenser de tout.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Revenons à la journée du 11 février 1985, après s'être fait malmenés pendant six ou sept ans par le gouvernement du Canada . . . par l'entremise du ministre de l'Énergie, M. Lalonde, et le ministre de la Justice de l'époque, devenu par la suite ministre de l'Énergie, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), plutôt le député de Shawinigan ou encore de Bay Street, son adresse la plus récente. Il ne vient nous voir qu'à l'occasion maintenant, avant de se rendre dans ses luxueux bureaux de Bay Street à Toronto, car, en tant que ministre de la Justice, il est devenu membre du barreau de l'Ontario tout comme moi.

Une voix: Quelle honte.

M. Crosbie: Je suis d'accord. Cela pourrait m'être utile si je me retrouve dans la situation critique de l'ancien ministre de la Justice. Ces gens ont traité à Terre-Neuve honteusement. Ils n'ont jamais voulu conclure d'entente quand ils détenaient le pouvoir. Il fallait faire leurs quatre volontés, sous peine de se retrouver les mains vides. Tout à l'époque devait être contrôlé et dominé par le gouvernement du Canada. Nous avons maintenant une entente concernant la gestion commune des ressources pétrolières et gazières sous-marines. Un conseil canado-terre-neuvien sur le pétrole sous-marin a été créé par les deux niveaux de gouvernement qui choisissent ensemble le vice-président. Un fonds d'expansion économique de 300 millions de dollars a été créé par le Canada et Terre-Neuve. Est-ce que les députés pensent que c'est traiter les Terre-Neuviens avec indifférence et négligence que de créer à leur intention un fond d'expansion de 300 millions destinés à favoriser la mise sur pied de l'infrastructure nécessaire à l'exploitation pétrolière à Terre-Neuve? La contribution fédérale, sauf erreur, est de 200 ou 250 millions de dollars.

M. Rompkey: Elle est de 225 millions.

M. Crosbie: Elle est de 225 millions sur un fonds de 300 millions. Il ne s'agit pas d'un prêt mais d'une subvention. Peut-on parler d'indifférence ou de négligence? Est-ce faire preuve d'indifférence ou de négligence que d'établir en principe que le partage des revenus se fera de la même façon qu'entre le Canada et d'autres provinces? Comment le député de Gander-Twillingate peut-il proposer une résolution pareille dans les circonstances? Cet accord à lui seul met Terre-Neuve en mesure d'établir et de prélever des recettes sur les gisemetns sous-marins de pétrole et de gaz comme s'il s'agissait de gisements souterrains de l'Alberta. Y a-t-il dans ce cas-là indifférence et négligence? Non, c'est la réparation des sept ou huit dernières années d'indifférence et de négligence.

Cette résolution ne me dérangerait pas si elle avait été proposée par le NPD. Je ne peux rien reprocher à ses membres. En fait, certains d'entre eux sont bien sympathiques. C'est un peu comme de la famille, de la parenté; on les juge inutiles mais on les aime bien quand même parce qu'après tout, si on peut choisir ses amis, on est bien obligé d'accepter les membres de sa famille tels qu'ils sont. C'est un peu ce que je ressens à l'égard des néo-démocrates. Ils sont tout à fait sympathiques, même si certains d'entre eux ne servent à rien, mais on ne peut pas leur en vouloir pour autant. Ils n'ont jamais détenu le pouvoir. Ils n'ont pas opprimé Terre-Neuve. Ils n'ont pas dit non au développement régional. Ils n'ont pas blessé les Terre-Neuviens dans leur dignité. Ils ne leur ont pas dit qu'ils valaient moins que les gens des autres provinces et que par conséquent, on ne pouvait pas leur confier l'exploitation de leurs propres ressources.

• (1510)

Si le NPD n'a jamais fait cela, le parti libéral l'a fait, lui. Le parti dont le député de Gander-Twillingate se fait le porte-parole est allé jusque-là. Tout le temps que le député a été à la Chambre il a laissé faire tout cela sans rien dire. Aujourd'hui, il a le culot de venir proposer avec insolence, avec hypocrisie, cette résolution remplie de platitudes sur l'indifférence et la négligence envers la région de l'Atlantique.

Je dois tenir compte de l'heure. Je vais être obligé de survoler la question sans entrer dans les détails. Un accord de 180 millions de dollars sur les routes a été conclu entre le Canada et Terre-Neuve en mars. Cette somme va être dépensée conjointement par le gouvernement fédéral et celui de Terre-Neuve pour la route transcanadienne, les routes du Labrador et celles de la presqu'île Avalon au cours des cinq ou six prochaines années. C'est l'accord routier le plus important que les deux gouvernements aient jamais conclu. Peut-on parler d'indifférence et de négligence, surtout en matière de transports? Dans quel monde vit donc le député? Ignore-t-il ce qui se passe autour de lui? Quand il traverse Gander en voiture, il est en plein sur la transcanadienne où vont s'effectuer des travaux de 180 millions de dollars, et il parle d'indifférence et de négligence. Que veut-il donc? Est-ce que 180 millions de dollars ne suffisent pas?

Permettez-moi d'énumérer quelques-unes de nos réalisations à Terre-Neuve depuis sept mois.

M. Rompkey: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais obtenir des précisions du ministre. Est-il en train de nous dire que le cabinet et le Conseil du Trésor ont approuvé des dépenses de 180 millions de dollars à Terre-Neuve? Je sais qu'il en avait parlé au cours de la campagne électorale, ce qui ne lui a pas beaucoup servi. N'empêche qu'il l'avait annoncé. Est-ce à dire qu'il a l'autorisation du cabinet et du Conseil du Trésor et qu'une entente a été conclue pour dépenser 180 millions? Je voudrais tirer cela au clair, car c'est important.

M. le vice-président: Je regrette d'informer le député qu'il n'invoque pas le Règlement mais poursuit le débat.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je voudrais rassurer le député. J'ai fait ce qu'il n'a pas réussi à faire en quatre ou cinq ans. En effet, le Conseil du Trésor a autorisé cette dépense. Le cabinet aussi. L'accord sera conclu dans quelques semaines. Les travaux vont débuter cette année. C'est bien simple, tout ce qu'il fallait, c'est que le gouvernement veuille aider la province.

Je ne voulais pas mettre le député dans l'embarras, mais puisqu'il m'a contrarié, je vais le faire. En ce qui concerne l'accord sur les pâtes et papiers, conclu le 20 décembre 1984, la part fédérale atteint 38.5 millions de dollars, alors que les dépenses globales s'élèvent à 46.3 millions. Quant à l'accord routier, le gouvernement fédéral paiera 12 des 180 millions de dollars. Telle est la contribution fédérale, et ce n'est qu'un début.

A mesure que la date des élections approchait, en 1984, le gouvernement fédéral a fini par signer diverses ententes concernant la planification, l'exploitation minière, la péninsule de Burin, l'aménagement rural, les entreprises océaniques et le tourisme. C'est le gouvernement libéral qui a conclu ces ententes après avoir tergiversé pendant un an et demi; il a tarabusté le gouvernement terre-neuvien, il l'a puni et il a cherché à lui nuire par tous les moyens. Les libéraux ont signé ces documents à l'approche des élections, dans le fol expoir que cela leur conserverait quelques sièges.

M. Rompkey: Et nous l'avons fait.

M. Crosbie: Ils ont sauvé celui du député, mais il est sur la corde raide et c'en sera fait la prochaine fois. Au total, le gouvernement fédéral versera $77.85 millions aux termes de ces ententes. Et les deux ententes que nous avons conclues au cours des sept derniers mois? La part fédérale s'élèvera à 151

millions soit le double de ce que le député a obtenu au cours de son mandat.

M. Rompkey: Vous n'avez pas signé deux ententes depuis sept mois.

M. Crosbie: Je viens de dire au député que l'entente a été approuvée par le Conseil du Trésor et par le Cabinet. Il nous reste maintenant à la classer et à la parapher. Nous nous rendrons probablement à Terre-Neuve pour ce faire afin que le député et tout le monde sache ce qui a été fait. Est-ce de la négligence ou de l'indifférence?

Je ne sais pas combien de temps il me reste. Je vais me dépêcher de régler le cas de cette stupide résolution, de cette résolution plate, insouciante, négligente, grossièrement négligente, inconsciente, de cette résolution dont le député devrait avoir honte à tout jamais. Elle ressemble à la résolution qu'avait proposée M. Pearson il y a des années, après que les conservateurs eurent enfin été vainqueurs, et sa résolution proposait de remettre le gouvernement aux libéraux. Voilà le type de résolution qu'on nous propose.

La modernisation de l'usine de Corner Brook, de la papeterie de Grand Falls, coûta 37 millions et la participation fédérale sera de 5.6 millions. Les installations pour la pêche au large de Marystown coûteront 11 millions prévus dans une entente signée le 28 septembre 1984. Celles de Cow Head près de Marystown, seront subventionnées à raison de 7.7 millions par le MEIR. Je pourrais continuer, monsieur le Président. Il y a aussi le gel des tarifs des conteneurs. On parle d'indifférence et de négligence.

M. Rompkey: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Précisons que les fonds pour Marystown ont été puisés dans ceux de l'entente concernant la péninsule de Burin que nous avions conclue quand nous formions le gouvernement du Canada. Dites les choses telles qu'elles sont.

M. le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement, malheureusement.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je sais que le député ignore le Règlement. Comme lui et les députés de son parti n'étaient jamais à la Chambre quand ils étaient au pouvoir, il n'est pas au courant. Non, ce n'est pas un rappel au Règlement. Il y a donc le gel des tarifs de conteneurs pour Terra Transport que nous avons décrété il y a deux mois, contrairement à la décision de la CCT. Pendant ce temps, nous continuerons d'aider la Ace Shipping Company. Est-ce là de l'indifférence ou de la négligence? Il y a aussi le Centre des congrès de Saint-Jean. Je sais que le député déteste tout ce qui concerne Saint-Jean. Nous savons que le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) était un ennemi de Saint-Jean et de tout ce qui s'y rapportait. Il y a donc eu l'accord concernant le Centre des congrès de cette ville. Cet édifice coûtera 7 millions et le MEIR versera 1.7 million.

Il y a aussi les travaux d'adduction d'eau de Channel-Port-aux-Basques. Le député a essayé de faire croire aux habitants de cette ville que l'État paierait ces travaux, mais il n'a rien fait dans ce sens. Après trois mois d'efforts, j'ai obtenu 6.5 millions du gouvernement pour construire le nouvel aqueduc de Channel-Port-aux-Basques. Encore de l'indifférence? De la négligence? C'est plutôt un miracle. Il y avait également la construction d'un bâtiment polyvalent à l'aéroport de Saint-Jean.

Pour ce qui est de la recherche et du sauvetage, les députés d'en face se sont contentés d'installations insuffisantes pendant des années. Ils n'ont rien fait pour les améliorer. Il leur importait peu qu'un accident ou un désastre se produise. Ils se sont vautrés dans leur fauteuil libéral sans rien faire du tout. Et maintenant, ils prétendent faire adopter une résolution qui condamne le gouvernement pour son indifférence et sa négligence envers la région de l'Atlantique alors que nous avons amélioré incroyablement les services de recherche et de sauvetage à Saint-Jean et au large des côtes et que nous les avons dotés d'un deuxième patrouilleur à voilure fixe et de deux avions à long rayon d'action du ministère de la Défense nationale. Je n'ai pas le temps d'énumérer tous les moyens que nous avons réunis pour améliorer les services de recherche et de sauvetage qui doivent être assurés à cause de l'exploitation de nos ressources sous-marines. Et ils voudraient que nous adoptions une résolution qui nous accuse d'indifférence et de négligence. Pourquoi le ferions-nous quand on songe à toutes les mesures que nous avons prises?

Il y a le nouveau Programme Défi 1985. Il est exact que Terre-Neuve éprouve un problème de chômage, mais les habitants de cette province savent bien que ce ne sont pas les néo-démocrates qui vont le régler. Les députés néo-démocrates peuvent toujours leur manifester de la symptahie et de l'intérêt quand ils vont les voir, mais les Terre-Neuviens savent bien qu'ils ne pourront jamais rien faire à ce sujet. Nous avons mis sur pied le Programme Défi 1985 qui va donner aux étudiants non seulement un emploi d'été, mais aussi leur permettre d'acquérir l'expérience nécessaire pour occuper un emploi le restant de leur vie, un programme qui leur permettra de développer leurs aptitudes et de recevoir une formation. Nous pratiquons une politique prévoyante, non pas le genre de politique de courte vue infecte que les députés d'en face ont suivie pendant les vingt années qu'ils ont passées an pouvoir. Ce n'est ni de l'indifférence ni de la négligence, mais de l'intérêt pour les adultes et pour les jeunes que nous démontrons. Nous agissons, contrairement aux freluquets d'en face qui n'ont rien fait pour combattre le chômage.

A Goose Bay, le district que représente le député, nous préparons certaines mesure. Nous sauverons Goose Bay. Nous allons redonner du dynanisme à cette localité. L'installation du système d'alerte dans le Nord va raviver l'économie de Goose Bay et de tout le Labrador. Les dépenses militaires dans le secteur vont augmenter en flèche au Labrador. Le parti du député s'oppose, farouchement à ce projet. Une bonne taloche sur le ciboulot, voilà ce que devrait être la guerre des étoiles pour le député assis aux premières banquettes, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Il en verrait alors des étoiles! Il en verra, des étoiles. Le député s'oppose à toutes les mesures pour favoriser l'expansion du Labrador et l'aménagement de la base aérienne à Goose Bay. Il reste là sans rien dire et laisse ses collègues s'y opposer. Ils s'opposent à l'implantation des trois postes de radar à longue portée sur la côte du Labrador, dans la région de la péninsule de Baffin ainsi que dans une autre région qui fera partie de ce réseau. Au cours des quelques prochaines années, on dépensera 395 millions de dollars au Labrador et dans la péninsule de Baffin. Je n'ai pas le temps de donner des précisions, mais d'autres projets sont envisagés dans la région de Goose Bay.

• (1520)

Le député devrait venir se joindre à nous. Je l'accueillerais volontiers. C'est un brave garçon, mais son esprit s'est obscurci, après tant d'années dans le parti libéral. Nous lui souhaiterions la bienvenue et je crois que nous pourrions lui venir en aide.

Une allocation spéciale de Canada au travail de 6 millions de dollars permettra de réaliser des travaux pour satisfaire des besoins dans le domaine des pêches. Le centre d'hébergement Placentia sera construit dans ma propre circonscription. Une somme de 18 millions sera consacrée au programme d'hiver de Canada au travail. A l'Université Memorial, une subvention destinée aux étudiants stagiaires viendra en aide à 72 étudiants. Dans ma propre circonscription, plus de un million sera dépensé pour aménager une magnifique nouvelle installation touristique, Governor's Park, au Salmonier Line. C'est la seule subvention convenable accordée à Terre-Neuve en vertu du PDIR depuis l'établissement du programme. Est-ce de la négligence et de l'indifférence?

Une voix: Cela suffit.

M. Crosbie: Avez-vous votre compte, les gars?

Une voix: C'est trop.

M. Crosbie: Je pourrais continuer indéfiniment, mais je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui pour m'élever contre l'hypocrisie manifeste que trahit la motion du député de Gander-Twillingate. Il devrait avoir honte et retirer sa motion stupide avant la fin de l'après-midi.

M. Baker: Monsieur le Président, je me demande maintenant si je devrais poser une question ou tout simplement faire une remarque. Je me demande si je suis bien coupable de tout ce que le ministre me reproche.

Le ministre m'accuse de faire de l'intimidation. Pourtant, c'est sans doute lui qui s'impose le plus brutalement quand il s'agit d'obtenir des projets pour sa circonscription. Quiconque observe le comportement du gouvernement actuel pourrait croire que Terre-Neuve s'arrête à la sortie de Saint-Jean.

L'autre jour, j'ai entendu le ministre dire qu'il y aurait des vols internationaux à partir de Saint-Jean. Comment le ministre de la Justice peut-il dire cela quand il y a une procédure à suivre? Les vols internationaux de Saint-Jean devront obtenir l'approbation de la CCT, du service des douanes, du ministère fédéral des Transports et de l'OACI. Le ministre le sait, mais il déclare publiquement que ces vols internationaux passant par Gander seront acheminés par Saint-Jean. Comment peut-il déclarer ouvertement à la population de Terre-Neuve que les vols seront supprimés à Gander et donnés à Saint-Jean?

Tandis que le ministre répond à cette question, il pourrait peut-être nous dire comment l'Accord de l'Atlantique est un document si extraordinaire quand un article de cet accord indique qu'on ne pourra pas utiliser à des fins industrielles le pétrole provenant des gisements sous-marins à Terre-Neuve tant qu'on n'aura pas répondu à la demande des industries de l'est du Canada? C'est parfait pour Petromont, dans la circonscription du Président. C'est très bien également pour la circonscription de certains autres députés. C'était peut-être là l'intention de l'accord. Pourtant, comment le ministre peut-il le justifier? Heureusement qu'il s'intitule Accord de l'Atlantique, car il n'aurait jamais pu s'appeler l'Accord de Terre-Neuve. Le ministre pourrait peut-être en toucher un mot.

Le ministre a parlé des hélicoptères de recherche et sauvetage. Savez-vous d'où ils venaient, monsieur le Président? Ils venaient de Gander, et seront basés la circonscription du ministre. Ces hélicoptères étaient aux installations de recherche et de sauvetage de Gander, de façon à pouvoir desservir toute la province. Les installations avaient été placées là par l'ancienne administration libérale. Pour ce ministre, il n'est pas anormal de baser ces hélicoptères dans sa circonscription. Maintenant, il veut enlever le trafic international de Gander pour le transférer à Saint-Jean, sans s'embarasser des démarches requises. Pour le ministre, Terre-Neuve s'arrête aux portes de Saint-Jean.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait posé ces questions, car cela me donne l'occasion d'y répondre.

Parlons d'abord des portes de Saint-Jean. Ce que le député veut dire, c'est que tout se passe là et qu'il ne reste rien pour le reste de la province. Voyons les faits. Il y aura un accord de 180 millions entre le Canada et Terre-Neuve au sujet de la construction routière. De cet argent, pas un cent ne sera dépensé à Saint-Jean. Tout ira au Labrador et au sud de la péninsule d'Avalon. Il y a ensuite la modernisation de la papeterie de Corner Brook. Est-ce à Saint-Jean? Bien sûr que non, c'est sur la côte ouest de Terre-Neuve. La papeterie de Grand Falls recevra 33 millions. Je répète, c'est à Grand Falls. Marystown recevra 11 millions. Pas un cent ou un trente sous pour Saint-Jean. Je suis le type le moins égoiste en ce qui concerne ma propre circonscription.

La seule chose qui soit conçue spécialement pour la capitale, c'est le centre des congrès de Saint-Jean. C'est à Saint-Jean, mais ce centre pourrait-il être implanté ailleurs? Il fallait qu'il soit à Saint-Jean. Après tout, c'est la capitale et la plus grande ville de Terre-Neuve. Comme il s'appelle Centre des congrès de Saint-Jean, nous avons dû le construire à Saint-Jean. Il est regrettable que nous n'ayons pas pu l'installer à Gander. Cependant, s'il doit s'appeler Centre des congrès de Saint-Jean, il doit se trouver à Saint-Jean. Le gouvernement de Terre-Neuve a aidé la ville de Gander à mettre sur pied des installations pour accueillir des congrès et dernièrement, il a consenti une aide à l'hôtel là-bas.

Les fonds qui seront fournis pour les installations d'adduction d'eau de la ville de Channel-Port-aux-Basques ne seront pas offerts à Saint-Jean. Ils iront à Channel-Port-aux-Basques. Où était le député lorsque j'ai lu cette liste?

En ce qui concerne la recherche et le sauvetage, un hélicoptère a été transféré de Gander à Saint-Jean parce que l'exploitation des gisements sous-marins se fait au large de Saint-Jean et non de Gander. En cas d'urgence sur une plate-forme au large des côtes, l'hélicoptère sera plus près de la catastrophe de 160 milles et il pourra se rendre sur les lieux beaucoup plus rapidement. L'hélicoptère aurait dû être transféré il y a des années, mais le député l'a égoïstement conservé à Gander même s'il était plus loin des gisements sous-marins. Ce genre d'opportunisme politique au mépris de la santé et de la sécurité des gens qui travaillent en mer n'a désormais plus cours.

Le Système d'alerte du Nord qui doit être modernisé à Goose Bay ne se trouve pas à Saint-Jean. Quelques projets, dans le cadre du programme Canada au travail, seront réalisés à Saint-Jean, mais le Foyer de Placentia ne s'y trouve pas. La liste est longue. Voilà qui répond à cette partie de la question.

En ce qui concerne les vols internationaux qui desservent Gander, nous ne transférerons que deux ou trois vols transatlantiques qui relient Terre-Neuve au Royaume-Uni. Air Canada utilise actuellement l'aéroport de Gander, même si le trafic provient essentiellement de Saint-Jean, de la péninsule Avalon et de la péninsule Burin. On a oublié les droits des voyageurs. On ne tient aucun compte des dépenses supplémentaires que subissent les 60 ou 70 p. 100 de voyageurs qui viennent de ces régions, à cause de l'opportunisme politique et de l'égoïsme du député. Le fait d'avoir transféré ces vols ne fera pas le moindre tort à Gander, qui continuera d'avoir un aéroport international. Aucun autre vol ne sera transféré.

Air Canada veut exploiter ses vols à partir de l'aéroport de Saint-Jean d'où provient la majorité des voyageurs. Air Canada veut éviter aux voyageurs des dépenses et le problème de se rendre à Gander où ils attendent des heures durant un départ de vol international pour le Royaume-Uni. Gander n'en pâtira pas mais, pour une fois, on tiendra compte des voyageurs. L'opportunisme égoïste du député ne nous empêchera plus de faire ce que nous aurions dû faire il y a une dizaine ou une douzaine d'années déjà.

Ai-je répondu à toutes les questions? Le député aimerait me demander autre chose? La plupart des services resteront où ils sont. Personne à Saint-Jean ne veut spolier Gander. Cependant, lorsque les besoins des voyageurs l'exigent pour leur permettre d'économiser de l'argent, du temps et s'éviter des ennuis, il est normal de faire quelque chose. Le sectarisme politique étroit et l'égoïsme ne doivent pas nous empêcher d'agir. Je garantis au député que Gander ne va pas souffrir de cette initiative et ne souffrira pas du tout tant que je ferai partie du gouvernement du Canada.

• (1530)

M. Langdon: Monsieur le Président, comme je suis nouveau, je dois dire que c'est une expérience formidable d'écouter le ministre.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Cela prouve qu'il est fort à l'étroit au ministère de la Justice. Je tenais toutefois à signaler que je suis impressionné par le fait que le système éducatif de Terre-Neuve apprend aux gens à s'exprimer, mais je suis moins impressionné par ce que les écoles leur ont appris matière de calcul. La dernière fois qu'on a fait le compte, il y avait six députés néo-démocrates dans la région de l'Atlantique et leur nombre augmente rapidement.

Je suis frappé que l'on ait traité le Nouveau parti démocratique de parti immobiliste. Je suppose qu'il est préférable d'être accusé de ne rien faire lorsqu'on n'est pas au pouvoir que d'être accusé de ne rien faire lorsqu'on est au pouvoir. Maintenant que le cabinet est formé depuis huit mois, le ministre devrait se mettre à se rendre compte que c'est son gouvernement qui est au pouvoir. Il ne suffit plus de critiquer le gouvernement précédent pour ce qui se passe à l'heure actuelle dans la région de l'Atlantique. Il importe que le ministre admette qu'il est au pouvoir, que le gouvernement est au pouvoir et qu'ils ont la possibilité d'agir. S'il s'agit de choisir entre être parfaitement sympathique, ou ennuyeux ou éminemment ridicule, il est peut-être préférable d'être parfaitement sympathique.

Le ministre a déjà parlé de choses qui avaient progressé dans la région de l'Atlantique. Ce qui a surtout progressé dans cette région depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, c'est le taux de chômage; je crois qu'il est temps que le gouvernement en tienne compte et qu'il essaie de remédier à la situation.

M. Crosbie: Monsieur le Président, il est difficile de déceler une question dans ce qu'a dit le député, mais nous savons que nous sommes au pouvoir. Nous savons que c'est la réalité. Est-ce que je ne viens pas d'énumérer les résultats de notre exercice du pouvoir pour une seule province du Canada, et une petite province au plus? Oui, nous sommes au pouvoir et nous faisons quelque chose. Nous adoptons une approche à long terme. Le programme Défi 85, que les gouvernements provinciaux attendaient depuis des années, fournira non seulement des emplois à court terme aux jeunes, mais les aidera dans leurs futures carrières. Voilà ce que c'est que d'être au pouvoir. Nous faisons l'expérience du pouvoir quand le ministre des Transports (M. Mazankowski) rétablit les services de VIA Rail. Les Canadiens éprouvent concrètement les bienfaits de notre exercice du pouvoir. Les Terre-Neuviens s'en rendent compte également parce qu'ils sont traités comme de véritables êtres humains pour une fois. Ils se font respecter, ils ne sont plus traités comme autrefois. Grâce à l'Accord de l'Atlantique, ils savent que nous sommes au pouvoir. Nous savons que ce n'est pas un rêve, parce que nous avons fait accepter l'Accord de l'Atlantique et l'Accord de l'Ouest. Le député de l'Alberta sait que nous sommes réellement au pouvoir, parce que nous avons réglé les problèmes énergétiques dans l'Ouest. Les Québécois savent que nous sommes au pouvoir à cause des choses que nous avons accomplies au Québec.

Nous sommes conscients de la réalité, c'est-à-dire que nous exerçons le pouvoir et que nous allons adopter une approche à long terme. Nous savons à quel point sévit le chômage. Je vis à Terre-Neuve, j'y ai vécu toute ma vie et j'ai l'intention d'y vivre toute ma vie, et je sais à quel point le chômage afflige le Cap-Breton. Nous savons qu'il n'est pas facile de le faire disparaître. Nous ne savons même pas si nous allons y réussir, mais nous allons faire une tentative plus solide que ce qui a été fait auparavant parce que nous allons nous y prendre à long terme, non pas seulement pour y apporter des solutions superficielles immédiates. Voilà le genre d'approche que nous et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) avons adoptée.

Oui, la réalité, c'est que nous sommes au pouvoir. Nous le savons, les Canadiens le savent et nous n'allons pas l'oublier. Le député ne va pas l'oublier non plus car, étant donné les braillements que nous l'avons entendu pousser aujourd'hui, nous savons que son parti est en voie d'effondrement et de disparition. Il n'ira nulle part s'il continue d'agir ainsi durant les quatre prochaines années, et je l'incite à continuer dans ce sens.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) a dit que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait beaucoup d'humour. C'est peut-être vrai, mais il n'a pas le souci de l'exactitude et il n'aime pas rapporter les faits tels qu'ils sont. Ce qu'il a dit à la Chambre aujourd'hui est tout à fait inexact et ne reflète pas la réalité. J'avais l'intention de parler de questions que je juge importantes pour la région de l'Atlantique, mais je suis obligé de rectifier certaines affirmations du député de Saint-Jean-Ouest.

D'abord, il a dit que, si son gouvernement ne faisait rien d'autre, et il n'a fait rien d'autre jusqu'ici, l'Accord de l'Atlantique compenserait tout le reste. Eh bien, nous obtiendrons peut-être 200 millions de dollars par année dans quelques années si le projet d'Hibernia se réalise, comme je l'espère. Cependant, une fois déduits tous les bénéfices et tous les impôts, tout ce que nous obtiendrons peut-être, ce sera 200 millions de dollars par année. Notre déficit s'élève maintenant à 300 millions. Selon le député, l'Accord de l'Atlantique compensera tout le reste, et c'est la première inexactitude.

Le député a ensuite énuméré toutes les ententes signées par son gouvernement. Il n'y en a eu qu'une seule depuis son arrivée au pouvoir, et cette entente portait sur des sommes que nous avions affectées aux canalisations d'eau de Port-aux-Basques. Les habitants de Port-aux-Basques et de Corner Brook ont la télédistribution et ils savent que je dis vrai. Nous nous étions entendus avec le conseil municipal et l'association de développement de Port-aux-Basques pour affecter 6.5 millions de dollars au système d'adduction d'eau quand notre parti formait le gouvernement du Canada. C'est la seule entente que le parti d'en face a signée depuis son arrivée au pouvoir. A part l'annonce, et il ne s'agit même pas d'une entente signée, de l'affectation de 180 millions de dollars pour des travaux de voirie qui ne seront pas entrepris cette année parce que la saison de construction est déjà trop avancée, toutes les autres ententes avaient été signées quand notre parti était au pouvoir.

Le député a dit que nous n'avions rien dépensé à Saint-Jean. L'école de musique, à propos de laquelle nous avions signé une entente quand nous étions au pouvoir, est située à Saint-Jean, dans la circonscription du député. Le collège des pêches, qui a coûté 47 millions de dollars, est situé à Saint-Jean, dans la circonscription du député, et l'entente à ce sujet a été signée et mise en vigueur quand notre parti était au pouvoir. Il y a un centre des congrès à Saint-Jean. Le ministre du développement de Terre-Neuve ne peut le nier, car c'est écrit noir sur blanc; nous avons approuvé ce projet quand nous formions le gouvernement du Canada. Nous avons donc approuvé ces trois projets à Saint-Jean et fourni la plus grande part de l'argent quand nous étions au pouvoir.

Le député a mentionné beaucoup d'autres ententes, par exemple celle concernant Ocean Industries. Cette entente a été signée quand nous étions au pouvoir, entre janvier et juin 1984, et elle prévoyait des dépenses de 28 millions de dollars au total. Nous avions signé une entente sur le tourisme prévoyant des dépenses de 14.7 millions de dollars quand nous étions au pouvoir. Nous avions signé une autre entente sur la planification de 4 millions de dollars. L'entente sur le secteur minier prévoyait des fonds de 21.95 millions de dollars. Quant à l'entente sur le développement de la péninsule de Burin, le député a déformé les faits, puisque cette entente prévoyant des dépenses de 28 millions de dollars a été signée quand nous formions le gouvernement du Canada. La nouvelle mine de St. Lawrence a été ouverte dans le cadre de cette même entente. Comme c'est écrit noir sur blanc, il faudrait rétablir les faits et ne pas essayer de les déformer.

Une entente de développement rural prévoyant l'affectation de 18.2 millions de dollars a aussi été signée avec Terre-Neuve quand nous étions au pouvoir. Le député a parlé de l'entente sur les pâtes et papiers qui a aussi été signée quand nous formions le gouvernement. Le député a peut-être élargi le cadre de cette entente et y a peut-être affecté plus d'argent, mais elle a été signée quand nous formions le gouvernement du Canada.

Voilà les faits. Selon moi, le ministre de la Justice ne devrait pas pouvoir dire de telles sottises à la Chambre, essayer de duper les gens et induire la Chambre et les habitants de Terre-Neuve en erreur en laissant entendre que son gouvernement a, du jour au lendemain, fait quelque chose de tout à fait nouveau pour notre province, car il n'en est rien. Je pense que les Terre-Neuviens ont démontré qu'ils savent qu'il n'en est rien.

• (1540)

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a déclaré ce matin que les gens connaissent le bilan du parti libéral. Lors des dernières élections fédérales, les Terre-Neuviens ont accordé au parti libéral fédéral un appui populaire équivalent à celui que les Ontariens ont accordé hier au parti libéral de leur province. Nous sommes trois députés dont la présence à la Chambre témoigne clairement que les Terre-Neuviens savent parfaitement ce que le gouvernement libéral a fait pour eux. C'est parce qu'ils le savent qu'ils nous ont de nouveau choisis pour les représenter.

Le ministre a parlé de Goose Bay. Le gouvernement a dépensé 2 millions de dollars pour y améliorer le système de communication, ce qui ne risque guère d'y créer le moindre emploi. J'aurais aimé que le ministre prenne la parole aujourd'hui pour annoncer l'intention du gouvernement d'y établir la base d'entraînement de l'OTAN que nous réclamons depuis longtemps. Voilà qui créerait des emplois. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas créé le moindre emploi à Goose Bay. C'est une chose qu'il doit faire mais qu'il n'a pas encore faite. Qu'il n'aille pas tenter d'induire la Chambre en erreur également à cet égard.

Le ministre a parlé de recherche et de sauvetage. Il a dit qu'il avait pris un hélicoptère à Gander et qu'il l'avait installé là où le besoin se faisait le plus sentir. Or, 70 p. 100 de tous les accidents maritimes le long du littoral nord-est de Terre-Neuve surviennent à l'intérieur du rayon d'action des hélicoptères stationnés à Gander. Le député songe sûrement au pétrole. Il est comme le premier ministre Peckford qui, au cours de la campagne électorale, s'est vanté des ententes qu'il a signées. Le premier ministre de Terre-Neuve, qui est venu bien près de perdre ses élections, s'est bien gardé de parler de l'Accord de l'Atlantique au cours de la campagne électorale, mais il a mentionné les ententes qui ont effectivement été signées.J'ai pensé qu'il fallait en l'occurrence rétablir les faits.

Le député a dit que si l'hélicoptère avait été déplacé de Gander à Saint-Jean, c'est que le trafic maritime y est plus intense. Or, ce n'est pas le cas. Le trafic est surtout intense au large du littoral nord-est de Terre-Neuve. Le député va s'en repentir

amèrement le jour où une tragédie va survenir et où il n'y aura pas d'hélicoptère pour s'en occuper. Je conviens que les installations de Saint-Jean devraient avoir les moyens de s'occuper des plates-formes de forage, mais les sociétés pétrolières doivent assumer elles aussi leurs responsabilités. Le gouvernement doit s'occuper également des navires de pêche, et pas seulement des plates-formes de forage. Voilà pourquoi ils auraient dû conserver l'hélicoptère à Gander pour accomplir le travail nécessaire. Ils n'y ont rien installé de nouveau. Ils n'ont fait que réaffecter des ressources. Ce n'est pas un pas dans la bonne voie.

Le ministre a parlé de Défi 85. Le programme a suscité 1,900 demandes de participation à Terre-Neuve. Vingt p. 100 d'entre elles seulement sont axées sur la carrière. Les ministériels évoquent l'utilisation intense qu'en fera le secteur public. Ce dernier n'en fait pas usage, et les municipalités non plus. Elles auraient à investir dans le programme de l'argent qu'elles n'ont pas. Les municipalités de Terre-Neuve se trouvent en effet aux abois.

Dans le cadre du programme Été Canada, les municipalités obtenaient des fonds libres de toute condition. Les fonds fédéraux ont créé des emplois pour les jeunes. Cette année, les municipalités sont forcées de payer le quart de ce qu'il en coûte pour créer des emplois d'été. Par conséquent, il ne s'en créera pas autant que l'année dernière. Le secteur privé n'en créera pas tellement non plus, car les petites entreprises à Terre-Neuve n'ont pas l'argent nécessaire pour en payer la moitié du coût comme l'exige le programme Défi 85. Je ne pense pas que le programme donnera d'aussi bons résultats que le prétend le député. Je me préoccupe surtout de la façon dont le député a induit la Chambre en erreur. Il faut rétablir les faits à ce propos.

Je voudrais passer à d'autres choses qu'il faut faire à mon sens. Le ministre n'a pas vraiment traité du problème du développement régional ce matin. Nous en avons parlé en rapport avec le projet de loi sur Investissement Canada. Je n'ai rien vu jusqu'à présent qui nous permette de croire que le gouvernement au pouvoir ait quelque politique que ce soit permettant d'orienter des fonds ou des emplois vers les régions canadiennes qui en ont le plus besoin, telle la région de l'Atlantique. Je pourrais signaler les éléments qui ont été supprimés. Les provinces de l'Atlantique en ont gravement souffert. Je me permettrai de lire un passage d'un éditorial paru dans le *Telegraph Journal* du 3 janvier. Le voici:

> Le premier ministre Brian Mulroney et son ministre des Finances qui s'acharne à réduire le déficit, Michael Wilson, seraient bien avisés d'y regarder à deux fois avant d'appliquer tout programme susceptible de limiter graduellement la participation d'Ottawa au développement économique régional au Canada.
>
> En s'attaquant à la tâche de réduire les dépenses, le nouveau gouvernement envisage manifestement un scénario dans lequel le gouvernement fédéral restreindrait son rôle d'agent direct de croissance économique dans les diverses régions en invitant le secteur privé à combler le vide.
>
> Mais le problème dans des régions comme celle de l'Atlantique, c'est que le secteur privé dispose de moyens limités pour stimuler la croissance dans les conditions actuelles.
>
> Thomas Maxwell, l'économiste principal au Conference Board du Canada, fait remarquer à juste titre que les provinces de l'Atlantique forment une région où le secteur privé manque des ressources nécessaires pour combler le vide qui se créerait inévitablement si Ottawa devait diminuer son aide et son assistance.

C'est exactement ce qui se passe. S'il est vrai que le secteur privé peut supporter le fardeau dans certaines régions du pays, ce n'est pas le cas dans la région de l'Atlantique. Le gouvernement ne s'est pas rendu compte qu'en amputant sans discernement de tels programmes, il avait fait du tort à des régions sous-développées alors que le secteur privé n'est pas assez fort pour se tirer d'affaire tout seul et qu'il ne sera pas assez fort si l'on n'intervient pas en toute hâte. Le gouvernement ne s'est pas rendu compte qu'en imposant des restrictions sans discernement, il a porté un coup dur à la région de l'Atlantique.

Les exemples de ce dont on parle dans l'éditorial du *Telegraph-Journal* ne manquent pas. Ainsi, les subventions d'encouragement du secteur pétrolier pour la prospection sous-marine, ont été réduite de 250 millions de dollars. On ne nous a pas encore dit par quoi on les remplacera. Le montant des dépenses en capital du programme de développement des pêches a été réduit de 11.7 millions de dollars. On a amputé le programme de commercialisation et le programme de construction de ports pour les petites embarcations. Les crédits affectés au logement sans but lucratif et au logement coopératif ont été réduits. Ce n'est pas seulement le fait qu'il manquera des logements. Cette réduction fera beaucoup de tort aux petites entreprises comme les sociétés de construction et les scieries des provinces de l'Atlantique.

Ce matin, le ministre a parlé de ce qu'il faisait pour les provinces de l'Atlantique. Il a notamment complètement rayé le tourisme du Programme d'expansion industrielle régionale. Le tourisme va se développer dans les provinces de l'Atlantique mais il ne donne droit à aucune subvention dans le cadre du programme d'expansion industrille régionale. Il y a dans une ville de ma circonscription une glissoire aquatique qui attire beaucoup de touristes. C'est l'idée ingénieuse d'un homme d'affaire de la région et cela marche bien. Elle rapporte de l'argent et elle attire des gens dans la région. On ne peut plus faire des choses de ce genre parce que le tourisme ne donne plus droit à des subventions dans le cadre du PEIR.

On a réduit par ailleurs le service de traverse. Les services de traverses ont été réduits le long de la côte nord-est de Terre-Neuve, le long de la côte du Labrador, et le long de la côte sud. Toutes ces réductions ont des répercussions très graves sur la région de l'Atlantique en général et sur Terre-Neuve en particulier. Nous n'avons pas d'entreprises privées qui puissent relancer les secteurs affaiblis. C'est peut-être possible à Toronto, dans certaines régions de l'Alberta et dans certaines régions de la Colombie-Britannique, mais ces restrictions imposées sans discernement feront du tort aux habitants des provinces de l'Atlantique, car l'économie n'y est pas assez forte pour s'en tirer toute seule. C'est ce qui commence à arriver maintenant. L'Accord de l'Atlantique ne relancera pas les secteurs affaiblis.

Que fera-t-on à Terre-Neuve pendant les cinq ou dix prochaines années, en attendant les rentrées d'argent que l'on prévoit faire grâce au pétrole? Comment nourrir les gens et obtenir des emplois en attendant? Que va faire le gouvernement dans le secteur de l'expansion régionale? C'est une question sérieuse qui mérite une réponse, mais à laquelle le gouvernement n'a pas encore répondu. J'espère bien que l'on trouvera des solutions dans le budget.

J'ai des questions à poser au ministre des Finances (M. Wilson). J'ai quelques recommandations constructives à lui faire. Je voudrais dire au ministre de la Justice (M. Crosbie) ce qu'il est possible de faire à Goose Bay. J'espère qu'il en discutera avec le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen). Ne

parlons pas de la guerre des étoiles, car elle ne créera pas d'emploi. Parlons plutôt d'une base d'entraînement de l'OTAN qui permettrait au gouvernement de gagner de l'argent et d'attirer des entreprises étrangères à Goose Bay, comme c'est déjà le cas, ce qui présenterait des avantages financiers. Ces entreprises seraient des hôtes payants. A mon avis, l'établissement d'une base d'entraînement de l'OTAN à Goose Bay nous permettrait non seulement de respecter nos engagements envers l'OTAN . . .

• (1550)

M. Crosbie: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

M. Rompkey: Nous l'avons fait. Nous avons conclu une entente avec l'Allemagne de l'Ouest et la Grande-Bretagne. Les Américains sont là. Nous avons commencé, il vous suffit de continuer et d'établir une base d'entraînement de l'OTAN à Goose Bay. Si nous étions restés assez longtemps, nous en aurions fait davantage.

M. Crosbie: Nous avons les Norvégiens.

M. Rompkey: Voilà une suggestion positive que je peux faire au gouvernement du Canada. Ce serait une bonne façon d'aider la région et d'attirer des devises étrangères au Canada.

Deuxièmement, le gouvernement pourrait établir une société de développement de la pêche au nord de Terre-Neuve et au Labrador. Le ministre de la Justice a déclaré gaiement: «S'il n'y a rien d'autre, l'Accord de l'Atlantique compensera toutes les lacunes». Qu'il aille dire cela aux habitants de la côte du Labrador. C'est absolument insensé. Cela n'apportera rien, dans l'immédiat, aux citoyens de cette région.

Il faudrait améliorer la pêche dans la région. Il faudrait créer une société de développement de la pêche dans le Nord.

Je tiens toutefois à dire ce que le gouvernement a fait. Nous avions réservé 15 millions de dollars pour la société de développement de la pêche dans le Nord.

M. Crosbie: Où était cette société lorsque nous en avions besoin?

M. Rompkey: Le ministre des Pêches a répondu . . .

M. Crosbie: Ce sont des balivernes.

M. Rompkey: Cela figure noir sur blanc. C'est dans le hansard.

M. Crosbie: C'est contraire à la verité.

M. Rompkey: En répondant à une question à la Chambre il a reconnu que les 15 millions de dollars que nous avions réservés . . .

M. Crosbie: Vous avez laissé un déficit de 34 milliards de dollars. Voilà ce que vous avez laissé.

M. Rompkey: Vous n'avez qu'à lire le hansard.

M. Crosbie: Où sont ces 15 millions de dollars?

M. Rompkey: C'est écrit noir sur blanc, monsieur le Président.

M. Crosbie: Un déficit de 34 milliards de dollars. Vous n'avez laissé que des dettes et un déficit de 200 milliards de dollars.

M. Rompkey: Monsieur le Président, le ministre de la Justice avait une chance, aussi faible soit-elle, mais il n'en a pas profité. Tels sont néanmoins les faits.

Si le gouvernement désire vraiment faire quelque chose pour les citoyens de cette région, il devrait débloquer de nouveau cet argent et créer la société de développement de la pêche dans le Nord pour qu'ils aient un chance de s'en sortir. Ce n'est pas le pétrole qui sauvera les habitants de la côte du Labrador.

Même si nous avons déjà entendu ces idioties, j'ai expliqué certains des besoins que nous avons. C'est une motion très sérieuse, car, jusqu'à présent, tout ce que le gouvernement a essayé de faire, c'est encourager le secteur privé. En s'en remettant au secteur privé et en essayant de s'attaquer aux problèmes financiers du pays, le gouvernement a supprimé des programmes. Même si j'admets que, dans certaines parties du pays les suppressions sont raisonnables, c'est un désastre dans d'autres régions où l'infrastructure et l'économie ne sont pas en aussi bonne santé et où le secteur privé est faible. Le résultat, c'est que les emplois disparaissent au lieu de se multiplier.

J'espère que le budget contiendra une approche positive et réaliste des problèmes de la région de l'Atlantique, car cela n'a pas été le cas jusqu'à présent.

M. le vice-président: Questions ou observations? Sinon, nous reprenons le débat.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est assez inhabituel pour un député d'être pris en sandwhich entre deux Terre-Neuviens de premier plan, surtout dans un important débat comme celui-ci. Je ne sais pas si je serai à la hauteur.

Néanmoins, après avoir écouté le député et d'autres avant lui, je peux dire que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et le ministre de la Justice (M. Crosbie) ont déjà assez bien démoli la motion à eux deux. Cette motion est aussi discréditée par le fait que, cet après-midi, la majeure partie du temps, le parti d'opposition qui l'a présentée n'avait qu'un seul représentant à la Chambre ou parfois deux. C'est presque aussi lamentable que les neuf députés qu'ils ont réussi à réunir pour le vote sur la fameuse motion de vendredi dernier.

M. Crosbie: Demandons un vote!

M. Mazankowski: Cette motion est très importante même si elle est inexacte. Elle nous donne l'occasion de discuter de questions cruciales pour les provinces de l'Atlantique.

Je suis arrivé à la Chambre en 1968. A l'époque, un des problèmes dont on parlait le plus au Canada était les disparités régionales. Je crois d'ailleurs que cette question a été au centre de la campagne électorale de 1968. Je le souligne simplement parce que le problème demeure aujourd'hui. En présentant cette motion, le parti libéral dresse en fait un constat d'échec pour les 16 ans pendant lesquels il a fait preuve de stupidité sur le plan économique. Rien n'a changé pendant cette période, et la situation s'est même détériorée.

Depuis sept ou huit mois que nous sommes au pouvoir, les libéraux ont découvert soudain les problèmes de la région de l'Atlantique et ils voudraient les régler du jour au lendemain. Ce ne sera pas si facile, monsieur le Président. La tâche est d'autant plus lourde que nous devons d'abord ramasser les pots cassés. Quand nous avons pris les rênes du gouvernement, les taux d'intérêts constituaient un problème grave, la dette était faramineuse, les entreprises et les investisseurs étaient découragés et notre dollar se faisait malmener. En outre, les disparités régionales dont on avait tant parlé pendant la campagne électorale de 1968 existaient toujours.

En 1968, quand les libéraux ont été élus, il y avait 350,000 chômeurs, ce qui représentait 4.5 p. 100 de la population. Seize ans plus tard, le taux de chômage était de 11.5 p. 100 et le Canada comptait 1,500,000 chômeurs. Ce n'est sûrement pas la faute du gouvernement conservateur. Les prestations d'assurance-chômage coûtaient environ 400 millions de dollars au gouvernement en 1968. Aujourd'hui, nous frôlons probablement les 11 milliards. Cela non plus, on ne peut le reprocher au gouvernement conservateur.

Le gouvernement libéral préférait appliquer la règle de l'assiette au beurre plutôt que d'avoir une politique à long terme assurant la croissance, la stabilité et la prospérité de notre pays. La politique des libéraux consistait à balancer de l'argent en espérant qu'il y aurait des retombées. Ils ont négligé le fait que toutes les régions du pays possèdent certains atouts fondamentaux.

La région de l'Atlantique ne fait pas exception à cette règle. Au lieu de profiter de ces atouts régionaux pour engendrer des possibilités économiques afin de créer des emplois, d'assurer l'essor de la région, au lieu d'encourager l'esprit d'entreprise et les talents créateurs des gens de la région de l'Atlantique, les libéraux les ont étouffés.

Nous traitons en ce moment du fiasco que nous a légué le gouvernement du parti qui parraine la motion. Ceux qui nous ont précédés n'ont pas su instaurer un climat propice à la croissance économique et à la création d'emplois.

Ils n'ont pas su créer les conditions qui auraient permis de mettre en valeur les richesses naturelles de la région. Il suffit de voir le gâchis où sont les pêches. Les libéraux peuvent-ils en rejeter le blâme sur le gouvernement conservateur? C'est l'échec dans les domaines des forêts, de l'agriculture et du tourisme. Le potentiel touristique de la région de l'Atlantique est immense. Je suis sûr que cette magnifique région aurait pu aider énormément à réduire le déficit commercial de deux milliards dont nous sommes affligés au chapitre du tourisme.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a donné la liste des programmes et des initiatives que nous entreprenons. La nouvelle orientation qui a été proposée dans la déclaration économique de novembre livrait un message très important à la région de l'Atlantique et à l'ensemble du Canada. Il faut voir notre situation actuelle avec réalisme. Il est clair que, comme pays exportateur, nous serons jugés d'après la capacité que nous avons de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux des années 80 et 90. Telle est la réalité à laquelle nous devons faire face.

Notre pays doit exporter pour survivre. Il ne peut pas continuer à maintenir notre style et notre niveau de vie sans exporter autant que par le passé et sans reconquérir la part des marchés extérieurs qui nous revient et que nous avons perdue au cours des quinze dernières années.

• (1600)

Une condition essentielle pour atteindre cet objectif est la capacité de maintenir un système de transport efficace, souple et productif. Comme titulaire du ministère compétent et porte-parole du gouvernement auquel je suis fier d'appartenir, je vois dans le transport un moyen indispensable à l'expansion économique, surtout dans la région de l'Atlantique. Nous sommes au pouvoir depuis peu, mais nous avons pris un certain nombre d'initiatives qui démontrent que notre engagement à cet égard est sérieux. Le plus évident est le rétablissement de la liaison «Atlantic» du service-voyageurs à compter du 1er juin. Notre gouvernement a reconnu que le service-voyageurs était important non seulement pour la mise en valeur du potentiel économique de cette région, mais aussi comme force d'union nationale. Le retour du train «Atlantic» accomplit la promesse faite à cette région, sans compter qu'il va créer, directement ou indirectement, de 1,400 à 4,000 emplois.

Les gens des Maritimes, comme tous les Canadiens, nous ont bien fait comprendre qu'ils voulaient un service ferroviaire voyageurs efficace. Nous allons faire de notre mieux pour combler ce vœu. Nous sommes persuadés que les Canadiens réagiront comme il faut.

Nous avons également fait de CN Marine une société d'État à part entière. Cette société a maintenant son siège social à Moncton et elle possède des bureaux à Charlottetown et à Saint-Jean, de sorte qu'elle pourra mieux être à l'écoute de la région qu'elle dessert. Je sais que CN Marine fournit de bons services, qui sont très importants. La réorganisation en cours a suscité diverses critiques. Mais nous devons être réalistes et réduire au minimum le coût unitaire. Il nous faut acquérir de nouveaux navires, plus spacieux, plus modernes, dotés des techniques les plus nouvelles, afin d'accélérer le service et d'accroître la productivité. La fréquence du service y perdra peut-être, car on ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Nous cherchons à atteindre l'effet optimum. Nous espérons qu'en ayant son siège social dans la région de l'Atlantique où seront aussi les services de gestion, CN Marine pourra mieux s'adapter à la conjoncture et satisfaire les besoins des gens de cette région.

Subventionner le transport des marchandises pour améliorer l'accès des producteurs de l'Atlantique aux marchés importants constitue vraiment pour le gouvernement fédéral un moyen de leur venir en aide. Il existe deux lois très importantes pour cette région. Ce sont la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique. Avant notre arrivée au pouvoir, la révision qui s'est effectuée a sérieusement menacé ces deux lois très importantes et mis en doute leur utilité.

Au cours de cette période, monsieur le Président, on a créé beaucoup d'incertitude parmi les habitants de cette région. Cela risquait de déstabiliser l'économie et de semer le doute dans l'esprit des hommes d'affaires qui songeaient à investir. Il régnait malheureusement une grande incertitude pendant cette période. Durant la campagne électorale, nous avons déclaré sans ambages que nous comptions maintenir le Programme de subventions au transport des marchandises dans la région de

l'Atlantique, quitte même à l'améliorer s'il le fallait, et à collaborer avec tous les intéressés, particuliers et gouvernements, afin de garantir que l'argent dépensé leur procurerait le plus d'avantages possible. Autrement dit, s'il existe de meilleures façons d'administrer et d'appliquer les programmes, nous sommes tout à fait disposés à adopter les modifications qui s'imposent.

Le 11 décembre, mon secrétaire parlementaire a annoncé que dix produits s'ajoutaient à la liste de ceux qui étaient admissibles à une subvention sélective en matière de transport. Il est donc faux de dire que nous manifestons de l'indifférence et de la négligence envers la région de l'Atlantique.

Les prévisions de dépenses fédérales pour les transports dans la région de l'Atlantique pour l'année financière 1984-1985 sont de l'ordre de 755 millions de dollars, pour un total national de 4.4 milliards de dollars. Exprimé en dépenses par habitant, cela représente $329 par personne dans la région de l'Atlantique contre $176 pour le Canadien moyen. On voit difficilement comme cela pourrait traduire une forme d'indifférence ou de négligence du gouvernement à l'égard de la région atlantique. Ce sont des chiffres qui illustrent au contraire la très importante contribution fédérale aux besoins des provinces de l'Atlantique en matière de transport.

Il y a, j'en suis certain, des gens qui voudraient que l'on aille plus loin. Certes, dans certains domaines, nous devrions peut-être en faire plus encore, mais nous sommes limités par la dette dont nous avons hérité. Nous sommes obligés de n'utiliser nos ressources qu'avec précaution et prudence. Cela ne signifie pas que nous voulions négliger la région atlantique. En fait, avec les nouvelles initiatives en matière de politique des transports que nous avons adoptées, nous allons susciter un accroissement de la concurrence, un abaissement du tarif-marchandises, une amélioration des services, une innovation dans les types de services, et je pense que cela augure fort bien de la mise en valeur du potentiel et des possibilités fabuleuses de la région de l'Atlantique.

Il est certain que nous devons nous pencher sur la question du tarif-marchandises et du poids énorme que représentent les coûts de transport dans le prix des produits acheminés. Le coût de transport est l'une des rubriques les plus importantes de nos exportations. Nous devons essayer de diminuer les coûts unitaires de transport par tous les moyens. Nous recherchons les moyens d'accroître la concurrence dans les systèmes inter et intramodaux, afin de diminuer ce coût unitaire de transport, de susciter une meilleure utilisation du système, de promouvoir une plus grande souplesse et des solutions novatrices de façon à abaisser les prix.

Les ports s'inscrivent manifestement dans cette conception globale des transports intermodaux. Il n'est pas question de les traiter séparément. Il faut au contraire insister sur une souplesse et sur une efficacité accrues par le biais de rapports intermodaux faisant appel à une technologie de pointe.

Nous avons récemment annoncé la prolongation de la subvention de 1.5 million de dollars au transport aérien régional jusqu'au 31 décembre pour aider les services d'acheminement sur Halifax, Charlottetown, les Îles-de-la-Madeleine et la desserte de Goose Bay, et le Labrador, à partir de Halifax. Ce sont là des programmes d'aide importants et indispensables au service de la population de ces régions. Nous allons déployer nos efforts pour continuer à offrir des services aériens abordables en proposant une réforme de la réglementation. Notre objectif est de créer un cadre permettant à une industrie solide, saine et concurrentielle d'offrir des services accrus et abordables à tous les Canadiens, et notamment à ceux de la région atlantique.

Les transporteurs aériens nationaux, le Canadien Pacifique et Air Canada, suivent notre initiative et recherchent les moyens d'améliorer leurs services internationaux et intérieurs en collaborant avec les transporteurs régionaux et locaux qui assurent des services de navette. Je dois dire que dans la région atlantique, contrairement à ce que disait l'orateur précédent, le secteur privé, les hommes d'affaires canadiens, s'intéressent énormément à la mise en place de transports aériens régionaux et locaux.

Un effort de développement considérable a été lancé pour améliorer les installations aéroportuaires: à Saint-Jean, Terre-Neuve, pour un montant de 3.3 millions de dollars; à Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Edouard, pour 4.7 millions de dollars et à Yarmouth en Nouvelle-Écosse, pour 6 millions de dollars, et je pourrais continuer. Il a fallu beaucoup de travail au Nouveau-Brunswick pour préparer St. Stephen en vue du congrès de l'Association canadienne des pilotes et propriétaires d'avions, qui va attirer à St. Stephen des avions venus de l'ensemble du Canada et des États-Unis. En outre, 13 millions de dollars ont été affectés cette année au programme de pistes d'atterrissage au Labrador. Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) doit savoir que le gouvernement fédéral fournit trois millions de dollars pour la construction et la modernisation du service aérien de l'île Fogo dans sa circonscription.

Il y a d'autres choses, et je pourrais poursuivre ainsi indéfiniment, mais je vois que j'ai presque épuisé mon temps de parole. J'ai ici les communiqués. Examinons la construction navale pour la garde côtière. Il y a un brise-glace léger Navaids de type 1 100, 54 millions de dollars; un navire d'approvisionnement en mer de type 1 050, 25 millions de dollars; deux navires Navaids côtiers de type 800, 3.3 millions de dollars. Je pourrais poursuivre sans fin. CN Marine annonce qu'un budget de remise en état, pour un montant de six millions environ, va être affecté au chantier naval de la région atlantique dans le courant de l'année. Sur une courte période de temps, il va y avoir de nouvelles commandes portant sur 38,000 tonnes de rails présentées à Sysco, ce qui va encore une fois aider la région.

• (1610)

Cette motion est un mensonge. Elle n'a pas de sens. Elle me choque personnellement parce que j'éprouve un vif et profond intérêt pour la région de l'Atlantique. De toutes les régions que j'ai visitées depuis que je suis ministre, j'ai été plus souvent dans celle de l'Atlantique que dans n'importe quelle autre, sauf pour aller chez moi en Alberta.

Je tiens à continuer à collaborer avec la sympathique population de la région atlantique, et avec les députés d'en face. Je sais que derrière les élans oratoires et le tintamarre, ils s'intéressent véritablement à ce qu'ils disent. Mais je leur donne l'assurance que nous ne tournons pas le dos à la région atlantique, que nous n'oublions pas ses préoccupations. Je pense qu'ensemble nous pouvons fournir des services, en particulier dans le secteur du transport, qui soient abordables, efficaces, fiables et qui contribuent à valoriser les forces économiques et

à édifier les infrastructures économiques qui sont tellement importantes, non seulement pour la région de l'Atlantique mais pour l'ensemble du pays.

M. Baker: Monsieur le Président, je pense qu'il est important de faire observer que nous avons jusqu'ici entendu des orateurs ministériels parler de ce qu'il y a dans les budgets actuels ou de ce que le gouvernement actuel fait. Malheureusement, ils n'ont pas comparé cela à ce qu'il y avait dans les premiers budgets, à ce qui a été dépensé l'an dernier ni à ce qui a été dépensé l'année précédente.

J'espère que le ministre des Transports (M. Mazankowski) ne se laissera pas pousser par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) à essayer de contraindre la CCT ou son ministère à instaurer des vols internationaux dans la circonscription du député. J'espère qu'il ne se laissera pas pousser à agir dans un sens qui ne serait pas très sage. Et pour en revenir au discours du ministre des Transports, il a eu raison de parler du tourisme et de son importance pour la région de l'Atlantique.

Récemment, je me suis rappelé ce que le parti conservateur promettait à propos de transport à Halifax le 2 août 1984. Il déclarait qu'un gouvernement progressiste-conservateur reconsidérerait régulièrement les tarifs des transbordeurs de CN Marine, pour s'assurer qu'ils resteraient équitables et ne sapéraient pas la compétitivité des industries locales, spécialement du tourisme.

Le ministre avait raison, mais qu'est-ce qu'il a fait? Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Au chapitre des services de transbordeurs, il économise 16.1 millions de dollars. Tel est le montant de la coupure. Comment cela va-t-il être réalisé? En récupérant dans une plus large proportion certains coûts, et en procédant à la rationalisation des services de la côte et du golfe. La vérité, c'est que sous le régime du ministre des Transports, les tarifs des transbordeurs sont montés en flèche, ce qui fait que les gens ne voudront pas les emprunter ces services. Cela va nuire au tourisme.

Et CN Marine? Oui, le ministre parle de restructuration, mais pourquoi? L'exposé financier indique une économie de 21.5 millions de dollars. Ensuite il nous a parlé de tout ce qu'il faisait pour la garde côtière. Si nous examinons l'exposé financier, il économise 51.6 millions de dollars en réduisant les investissements de la garde côtière, au chapitre des aides à la navigation et des navires. En fait, tout cela est contenu dans l'exposé financier du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret).

Les ministres ont beau jeu de parler de ce qu'ils dépensent cette année, mais quand on voit les coupures qu'ils ont pratiquées, on comprend pourquoi cela est si dévastateur pour la région de l'Atlantique. Chaque coupure annoncée par le ministère a plus d'impact sur la région atlantique que sur n'importe quelle autre partie du Canada. Les nouvelles compressions budgétaires qui seront annoncées à la suite des études en cours frapperont plus durement la région de l'Atlantique que toute autre région du Canada. Si le ministre veut faire une observation, il pourrait peut-être parler des programmes qu'il a éliminés dans son ministère, et non pas de ses dépenses budgétaires normales.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je ferai quelques remarques à propos des points soulevés par le député. Je suis certain que la légère augmentation des tarifs de traversier ne sera pas catastrophique, contrairement à ce que le député a laissé entendre. D'ailleurs, les tarifs de traversier ont diminué dans certains cas. J'espère qu'il en prend note.

Tous les députés devraient savoir que le pourcentage de recouvrement des coûts des services de traversier est inférieur à 25 p. 100. Il est de l'ordre de 18 ou 19 p. 100. Je suis convaincu que les habitants des Maritimes, comme tous les Canadiens, acceptent de payer leur part. Nous avons aussi expliqué que nous nous étions efforcés d'accroître les revenus de 15 p. 100 en rendant les services plus efficaces, en éliminant le gaspillage et en augmentant les tarifs de traversier. Néanmoins, je le répète, certains tarifs ont diminué; d'autres ont augmenté de 7 ou 8 p. 100. Ce n'est sûrement pas catastrophique, et nous avons pris cette décision après avoir consulté les provinces. Nous avons conçu ces mesures ensemble, et le député constatera qu'elles n'auront pas les conséquences qu'il prétend.

A propos des autres aspects de la question, je ne pense pas qu'il faille s'excuser d'éliminer le gaspillage, l'inefficacité et les abus. Or c'est justement ce que nous tâchons de faire. Nous essayons de rendre le système plus efficace, plus souple et plus productif. C'est une partie de nos efforts visant à faire en sorte que le système produise des biens et des services au meilleur coût possible. Cet objectif me paraît judicieux.

Le député sera sûrement le premier à reconnaître que le programme des 6 et 5 p. 100, qui a empêché toute augmentation, a simplement retardé l'inévitable. Quel que soit le parti au pouvoir, il fallait s'occuper de cette question.

M. Rompkey: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre. Je pense qu'il a été honnête en nous parlant aujourd'hui de son intérêt pour la région de l'Atlantique. Comme je l'ai dit au comité hier, les principaux journaux affirment qu'il joue un grand rôle au cabinet, qu'il a l'oreille du premier ministre (M. Mulroney) et que c'est un bon ministre qui a son ministère bien en main. Je crois ce que disent les principaux journaux et je pense donc que tout cela est exact. Dans ces conditions, permettez-moi de lui poser une question au sujet du chemin de fer de Terre-Neuve dont il a parlé. Il y a quelques années, on a décidé de verser aux chemins de fer de Terre-Neuve 77 millions de dollars en cinq ans pour faire certains travaux de modernisation, de la conteneurisation et d'autres choses. Nous arrivons maintenant à la fin de ce programme. En fait, un rapport devait être soumis au gouvernement au printemps dernier. Je n'ai pas vu le rapport, mais je voudrais demander au ministre quel est, selon lui, l'avenir de la compagnie de chemins de fer, étant donné le gel des tarifs. Il est évident que ce gel est en vigueur jusqu'à ce qu'on en appelle de la décision de la CTC. Dès que la question aura été tranchée, quelque chose se produira certainement; les tarifs augmenteront. A ce moment-là, nous nous intéresserons au plan sur les opérations multimodales à Terre-Neuve.

Quel est l'avenir des chemins de fer? Quel est l'avenir du transport maritime? Quel est l'avenir du transport aérien? Le ministre pourrait-il faire certaines prévisions maintenant? Peut-il dire à la Chambre et aux Terre-Neuviens quel sera, d'après lui, le sort des chemins de fer de Terre-Neuve? Une fois que tous ces fonds auront été dépensés, y aura-t-il d'autres crédits? Continuera-t-on le programme de conteneurisation? A-t-il une image positive des chemins de fer de Terre-Neuve? Y aura-t-il une compagnie ferroviaire solide à Terre-Neuve dans l'avenir?

M. Mazankowski: Ce n'est pas une mince question, monsieur le Président. Est-ce que j'ai une opinion positive du chemin de fer? C'est le gouvernement et moi-même, en 1979, qui avons dressé le plan quinquennal pour renflouer le chemin de fer. Voilà pourquoi il y a encore un service ferroviaire actuellement.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: C'est une question grave, et elle est à l'étude. Le député signale avec raison les intérêts contradictoires qui sont en jeu et demande si nous aurons divers modes de transport et dans quelle mesure nous les soutiendrons. A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral soutient tous les modes de transport, air, fer et mer. Le programme quinquennal a pris fin. Il sera examiné d'une façon ou d'une autre. Nous tiendrons compte de toutes ces choses, étant donné qu'on a constaté que le tarif-marchandises ne compensait pas les coûts, ce qui va à l'encontre de la Loi nationale sur les transports. C'est une réalité dont nous devons tenir compte.

• (1620)

En outre, tant que le tarif demeurera peu élevé, nous devons soutenir de façon appréciable le transport maritime et le transport par chemin de fer. Nous estimons que le chemin de fer est un mode de transport important à Terre-Neuve. Autrement, nous n'aurions pas adopté une série de mesures pour le renflouer en 1979. Nous maintiendrons cette aide encore un certain temps.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, pour commencer, je n'étais pas certain d'intervenir au sujet de cette motion présentée par les libéraux et dont voici le texte:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour l'indifférence et la négligence qu'il manifeste envers la région de l'Atlantique, spécialement en ce qui concerne l'expansion industrielle régionale, les pêches et les transports.

N'étant pas spécialiste du développement régional, de la pêche ou du transport, et ne connaissant pas bien les provinces de l'Atlantique, je pensais qu'il vaudrait peut-être mieux que je suive simplement le débat. Cependant, même si ma connaissance des provinces de l'Atlantique se limite à quelques visites chez des amis au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, à deux ou trois reprises, et à deux ou trois séjours chez mon fils à Terre-Neuve, je n'en tiendrai pas compte. Je veux parler aujourd'hui de la question du logement. Même si la motion n'en parle pas précisément, c'est une question qui mérite réflexion, à mon avis.

Le ministre a pris la parole ce matin, à l'instar du ministre qui représente Saint-Jean, en se lamentant comme d'habitude au sujet de tous les problèmes dont son parti a hérité du gouvernement précédent. C'était normal d'entendre ce genre de remarque en novembre, mais plus de six mois se sont écoulés depuis. Il devient de moins en moins plausible de les entendre reprocher toutes leurs erreurs au gouvernement précédent. C'est particulièrement déplacé dans le domaine du logement.

L'an dernier, le premier ministre (M. Mulroney), alors chef de l'opposition, s'est vanté au sujet de la politique de son parti concernant les logements coopératifs. Il a écrit à toutes sortes de gens. Voilà le genre de propos qu'il a tenus au cours de la campagne électorale, et parfois même avant:

Peu de questions revêtent une plus grande importance pour la population que la garantie d'un logement satisfaisant pour eux-mêmes et leurs familles.

Le premier ministre a le don de dire dans un style recherché des choses banales, comme «c'est aujourd'hui vendredi».

Le parti progressiste conservateur trouve inadmissible que le gouvernement libéral diminue les crédits du Programme de logement coopératif. Le fait qu'il prenne une telle mesure sans tenir compte des milliers de Canadiens pour lesquels le logement coopératif est la seule solution prouve que les beaux discours des libéraux, qui prétendent se préoccuper des problèmes sociaux, sont tout à fait creux.

Il ne se contente pas de maudire les libéraux, mais il ajoute:

Notre parti est sensible aux besoins des Canadiens et il estime que les coopératives sont un aspect nécessaire de tout programme de logement. Ils offrent aux Canadiens qui, autrement, ne pourraient pas s'acheter une maison, l'indépendance, la sécurité et un sentiment communautaire.

Puis, il résume en déclarant ceci:

Les logements coopératifs continueront à occuper une place prioritaire dans la politique de logement des progressistes conservateurs.

Quelles balivernes! Bien des gens s'en doutaient à l'époque. Le premier ministre et son cabinet l'ont prouvé. Le gouvernement précédent a sabré sans raison dans le programme de logements coopératifs. Rompant avec toutes ses promesses, le gouvernement actuel a sabré encore davantage dans ce programme. Comme son prédécesseur, il laisse les gens qui ont du mal à trouver un logement se débattre tout seuls.

Depuis que j'ai accepté d'être le porte-parole de mon parti pour le logement, j'ai appris qu'à Labrador City, les mises à pied généralisées auxquelles a procédé la société Iron Ore ont créé un problème. J'ai ici le rapport d'un groupe de travail daté d'octobre 1983. C'était un groupe de travail de l'Assemblée législative de Terre-Neuve qui enquêtait sur les problèmes socio-économiques de l'ouest du Labrador. Le rapport parle de la situation extrêmement difficile que connaissent les habitants, depuis que l'Iron Ore Company a fermé ses portes. Le groupe de travail du gouvernement provincial disait:

Les maisons étaient financées par des hypothèques classiques, la plupart assurées soit par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, soit par une société privée. Il importe de noter qu'à l'époque, les emprunteurs ne semblaient pas savoir par qui ils étaient assurés et quelles seraient les conséquences s'ils n'effectuaient pas leurs versements. Comme on le verra dans ce rapport, les sociétés d'assurance hypothécaire privées, qui ont le droit de poursuivre en justice, présentent de graves problèmes lorsqu'il s'agit de villes éloignées à une seule industrie.

Il y a d'autres allusions à ce problème, mais je voudrais sauter à la page 16 où l'on dit:

Néanmoins, les quelques centaines de travailleurs qui ont perdu leur emploi à Schefferville . . .

Schefferville était la propriété de la compagnie Iron Ore.

. . . ont reçu une compensation financière raisonnable, mais les quelque mille travailleurs de Labrador City qui ont, eux aussi, perdu leur emploi de façon permanente, n'ont rien reçu de comparable. La différence est criante et le gouvernement devrait essayer de faire pression sur les compagnies . . .

Il s'agit du gouvernement provincial et de l'Iron Ore dont le premier ministre était président jusqu'à tout récemment.

... pour qu'elles fournissent au moins le transport gratuit, par voie ferrée, jusqu'à Sept-Îles, des employés et de leurs biens, y compris les maisons mobiles.

Je crois que depuis, le gouvernement provincial a accordé des subventions de déplacement de $3,000, pour aider les travailleurs à sortir de cette zone sinistée. Il est curieux de constater que la personne qui a entrepris de diriger ce pays et de s'occuper des intérêts de tout le monde, y compris des Terre-Neuviens, le premier ministre, ait traité aussi différemment les habitants de Schefferville et ceux de Labrador City. Évidemment, il ne nous a pas dit pourquoi, mais nous pouvons le deviner en jetant un coup d'œil sur les circonscriptions électorales. Il a très bien traité les gens de Schefferville parce qu'ils étaient ses électeurs, mais sa compagnie et lui n'ont rien fait pour ceux de Labrador City. Évidemment, ils ne s'y sentaient pas tenus puisque ces gens-là n'étaient pas au nombre des électeurs du premier ministre. Ils n'avaient aucune chance de voter personnellement contre lui.

Il y a plus. Terre-Neuve a un modeste programme de coopératives de logement qui a pris un certain essor ces dernières années. Récemment, au moins trois coopératives ont été amenées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement à croire qu'elles recevraient des allocations destinées aux coopératives. Les coopératives Kilbride, Heritage et Confederation sont toutes les trois à Saint-Jean. Ces coopératives ne valent pas grand-chose aux yeux de la SCHL, ne comptant en tout et pour tout que 51 logements, mais elles représentent beaucoup pour les gens qui s'en occupent bénévolement. La valeur de l'entreprise coopérative a été reconnue non seulement par le premier ministre et par le député de Bow River (M. Taylor), qui a prononcé une allocution exagérée en faveur du programme coopératif, à Toronto, le printemps dernier, au nom de son parti, mais par tout le monde à l'exception du secteur privé de la construction. C'est une faible partie de l'économie et une faible partie du secteur du logement. Toutefois, l'entreprise coopérative arrive à canaliser des énergies bénévoles dans la construction des meilleurs logements possibles au coût autorisé par la SCHL. Cela contribue non seulement à amener des gens à créer ensemble une coopérative, mais aussi à assurer la durabilité et la qualité de l'immeuble.

• (1630)

Les gens qui s'occupent de coopératives ne veulent pas d'immeubles de camelote parce qu'ils vont devoir y vivre et les entretenir. Il est prouvé que les immeubles coopératifs sont en général de meilleure qualité pour le même prix et sont mieux entretenus que les immeubles à appartements. Évidemment, les gens qui ont les moyens de s'acheter une maison particulière font partie d'une toute autre catégorie, mais nous parlons ici de ceux qui ne peuvent se payer une maison et pour qui la propriété la plus accessible demeure la propriété partagée d'un logement coopératif.

Depuis une douzaine d'années, le logement coopératif se répand dans toutes les provinces canadiennes. C'est une formule qui s'est révélée avantageuse pour tous à l'exception des entrepreneurs privés en construction et des hommes politiques dont les intérêts sont liés à ceux des entrepreneurs privés. Le programme d'habitation coopérative a accusé récemment une baisse marquée. Le programme de logements sociaux que le ministre libéral a amputé l'an dernier de 2,500 logements, a perdu 500 autres logements cette année. La plupart de ces réductions semblent frapper le programme d'habitation coopérative.

A Halifax, on avait promis la priorité à deux projets de coopératives. Après analyse, leur rendement et leur planification avaient été jugés bons. On avait dit aux coopératives de logement Seaview, autrefois Basinview, et Flip-Flop qu'elles auraient la priorité. Il y a deux ou trois jours, ces projets ont été annulés. Le projet de coopérative Crossroads a aussi été annulé.

Je n'ai pas pu m'enquérir à fond de la situation des coopératives à Halifax et en Nouvelle-Écosse parce que l'actuel ministre du Travail (M. McKnight), qui est chargé du logement, a un ministère qui publie beaucoup de documents, mais qui ne dévoile à peu près rien de ce qu'il fait. Les membres de son personnel ont le talent de ne pas répondre aux questions qu'on leur pose au téléphone. Il faut glaner les éléments d'information un peu partout dans le pays.

Il y a des centaines d'autres projets coopératifs au Canada que l'actuel ministre a supprimés d'une façon tout aussi injustifiable. Je n'en parlerai pas aujourd'hui car cet exemple ne s'applique pas aux provinces de l'Atlantique.

La politique du gouvernement en matière de logements dans la région de l'Atlantique est injustifiable. Il ne peut la défendre en prétextant avoir hérité du problème de ses prédécesseurs. Il a effectué des réductions dans un programme utile ayant fait ses preuves, alors qu'il avait promis, lors de la campagne électorale, de n'en rien faire. Même cet automne, l'actuel ministre du Travail qui est chargé du dossier du logement, a déclaré qu'il ne comptait pas réduire les crédits destinés au logement social. Son budget a été tronqué de 9 milliards de dollars, mais il a soutenu que les crédits destinés au logement n'en seraient pas touchés et qu'il s'emploierait plutôt à réduire les coûts de la production. Le ministre vient de dissiper ce petit rêve en décidant de réduire les crédits.

Je voudrais rappeler les problèmes sociaux causés par ces quelques exemples dont je viens de parler. J'ai devant moi une lettre de M. Ron Cromwell, un échevin de Halifax; elle s'adresse au ministre du Travail en sa qualité de ministre chargé de la question du logement.

Je vous écris pour vous prier de faire, dans la mesure du possible, tout ce qui est en votre pouvoir pour donner suite à la demande d'aide financière de la coopérative de logements Seaview. La coopérative a fait de l'excellent travail jusqu'ici, et elle est prête à construire un plus grand nombre de logements à prix raisonnable dans notre région, afin de corriger la situation causée par un taux d'innocupation déjà peu élevé.

J'ai en main un article du quotidien de Halifax, dans lequel on fait état du taux d'innocupation extrêmement faible de 0.5 p. 100 à Halifax. Dans un article paru dans le *Daily News* du mercredi 1er mai, on a écrit ceci:

Le nombre des coopératives de logements subventionnés par les fonds publics, que l'on doit construire dans la région métropolitaine de Halifax, a été réduit de 70 p. 100 pour 1985.

En outre, le gouvernement a pris une nouvelle habitude en ce qui concerne les réductions budgétaires qu'il opère dans ses programmes, et c'est de nous en prévenir le moins possible. Je poursuis la lecture de l'article.

Les réductions énormes—que pour le première fois on a négligé d'annoncer—que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a imposées viennent à un moment où nous avons désespérément besoin d'un plus grand nombre de logements.

Il est ensuite question dans cet article du ministre provincial du logement, M. Mike Laffin, qui, je le suppose, est de la

même allégeance politique que le gouvernement. Ce dernier ne peut certainement pas se gausser du gouvernement conservateur de la Nouvelle-Écosse, comme il le fait dans le cas des gouvernements néo-démocrates dans l'Ouest. Je poursuis ma lecture:

Hier, le ministre provincial du logement, M. Mike Laffin, a plaidé auprès de son homologue fédéral, M. Bill McKnight responsable de la SCHL, la cause du logement coopératif en Nouvelle-Écosse.

Dès sa nomination à ce poste, M. McKnight a mis sur pied un programme très sévère d'évaluation des coûts, le programme ACE, en vertu duquel on a réduit le nombre de logements coopératifs devant être construits en Nouvelle-Écosse.

Le ministre peut bien donner le joli nom de ACE à son programme concernant le rapport coût-rendement, mais il ne s'est jamais donné la peine de l'expliquer à ceux qui le lui ont demandé.Il semble que le ministre se sert de ce programme pour manifester ses préférences personnelles. De toute évidence, il n'aime pas les gens qui appartiennent au mouvement coopératif dans l'est du Canada.

Voici la suite de l'article en question:

Les députés de la Nouvelle-Écosse ont été les premiers à apprendre, vendredi dernier, que les coopératives auront un budget réduit en 1985.

J'ai une lettre du 4 décembre 1984 du député de Halifax (M. McInnes), jour où il s'est rendu compte de l'existence du problème. Voici:

Le ministre responsable de la SCHL m'a dit qu'on ne pouvait pas donner suite à votre demande de travaux de réparations relativement à votre dernière proposition.

J'accepte difficilement cette décision, car la demande de logement est très forte à Halifax, mais le gouvernement a établi des priorités et, de toute évidence, il préfère les logements neufs.

La lettre a été écrite le 4 décembre. Le 7 décembre, on a envoyé une lettre à Basinview Housing Co-op, aux soins de Access Housing Services. Comme je le disais, Basinview Housing Co-op s'appelle maintenant Seaview Housing Co-op. Écrite par Michael W. Tucker, directeur du programme du Ministère du logement social voici un passage de la lettre:

Comme votre proposition touche à un domaine prioritaire cette année, nous sommes disposés à en tenir compte dans l'étude des projets de 1985. Nous vous suggérons de la modifier et de choisir un autre emplacement. On préférerait un emplacement dans la péninsule de Halifax, mais tout autre dans la région métropolitaine serait acceptable.

Inutile de dire que vous devez satisfaire à toutes les conditions usuelles nécessaires à l'approbation de votre demande.

En décembre, on a demandé à la coopérative de faire des changements. Elle avait encore la priorité à cause des travaux déjà exécutés. Voici maintenant une lettre du 30 avril 1985 de Non-Profit Housing Society de la ville de Halifax, signée par Nancy Wooden, présidente, et C. Mellett, conseil, et adressée au ministre du Travail. Elle a trait à la répartition d'unités à Seaview Housing Co-operative en 1985. Je cite:

Notre société a été très déçue d'apprendre que Seaview Housing Co-operative n'est pas sur la liste d'affectation de ressources financières de 1985. Vous savez très bien que la situation du logement à Halifax est critique depuis quatre ans; le taux de logements disponibles n'est que de ½ p. 100 et les loyers sont très élevés.

Les auteurs de la lettre font une allusion directe aux changements que la SCHL avait voulu apporter quatre mois avant.

● (1640)

Quant aux critères de sélection, cette société d'habitation à but non-lucratif a choisi de collaborer surtout avec la coopérative d'habitation Seaview à la construction de logements coopératifs à Halifax. C'est ce que demandait la SCHL. Jusqu'à maintenant, et comme le demandait également la SCHL, la société d'habitation a accepté de louer à bail des terrains de la péninsule de Halifax à la coopérative d'habitation, d'investir beaucoup de temps et d'argent dans un concours devant permettre de choisir le meilleur projet pour le secteur, et de mettre son personnel à la disposition de la coopérative pour aider à son lancement. Or, en dépit de tout le temps et l'argent qu'elle a généreusement investis, à l'invitation de la SCHL, pour doter la région des logements dont elle a tant besoin, la SCHL, sans explication ni préavis, lui a coupé les vivres. Mais la société d'habitation, dans sa lettre au ministre, lui demande de réexaminer la méthode d'évaluation des projets coopératifs qui offrent des logements à prix abordable dans les grands centres urbains à proximité des emplois et des services. Elle a demandé de procéder à cet examen à la grandeur du Canada. Elle a ajouté que c'est en 1985 que la SCHL devait reconnaître la pénurie aiguë et chronique de logements à prix abordable à Halifax en haussant immédiatement de 25 le nombre des unités domiciliaire destinées à la Nouvelle-Écosse continentale. C'est très raisonnable, monsieur le Président. Elle a demandé enfin qu'on ordonne au bureau régional de réserver ces 25 unités domiciliaires supplémentaires pour le territoire de la ville de Halifax en fournissant les fonds voulus à la coopérative d'habitation Seaview.

Elle avait suivi les instructions de la SCHL, mais celle-ci l'a exclue. Voilà qui fonde suffisamment, à mon avis, l'accusation de négligence. Je dirai que le gouvernement s'est rendu là coupable de mépris à l'égard des gens de Halifax, tout comme dans les décisions dont j'ai parlé tout à l'heure il s'est rendu coupable de mépris des Terre-Neuviens dans le cadre du programme de logement. Je le regrette infiniment et j'espère que le gouvernement reconsidérera sa décision à cet égard.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de joindre ma voix à celle de ceux qui ont parlé sur cette motion de l'opposition:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour l'indifférence et la négligence qu'il manifeste envers la région de l'Atlantique, spécialement en ce qui concerne l'expansion industrielle régionale, les pêches et les transports.

[*Traduction*]

J'ai écouté avec intérêt les propos de certains ministres qui semblent particulièrement heureux du rôle qu'ils jouent dans la société et des changements qu'ils contribuent à effectuer. Ils parlent de nouvelle ère de coopération et d'harmonie matérialisée par un processus généralisé et systématique de consultations. Si le processus assure enfin une place nouvelle et dynamique aux provinces de l'Atlantique dans la croissance et le développement de notre pays, tous les députés de notre parti, y compris moi-même, en seront fort satisfaits. Je suis assurément prête à accorder le bénéfice du doute à toute initiative visant à améliorer le sort des Canadiens de la région Atlantique. Cependant, il reste tellement de promesses électorales à remplir et la prose et la glose politiques se portent tellement bien que j'éprouve quelques inquiétudes. J'espère sincèrement qu'elles ne sont pas fondées.

Je voudrais signaler à la Chambre un certain nombre de domaines victimes de compressions qui ont affecté directement la région atlantique, surtout Terre-Neuve et le Labrador. Il y a eu la surtaxe de 1.8c. le litre d'essence qui n'a certainement pas réjoui les citoyens de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick, pas plus que les autres Canadiens. La réduction du programme de développement des pêches est de 11.7 millions. Quelqu'un vient juste de nous parler de la surexploitation des pêches ainsi que de ses conséquences sur les conserveries et les poissonneries de la région Atlantique. Un député néo-démocrate nous a expliqué comment les compressions ont touché le logement sans but lucratif et les coopératives d'habitation. Il nous a aussi parlé des réductions qui ont affecté le logement subventionné. La restriction est de 9.6 millions. On a supprimé 29.4 millions soit 25 p. 100 des crédits affectés au Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL). Pour sa part, le ministère de l'Expansion industrielle régionale a perdu 200 millions. Les conséquences pour les entreprises privées dans la région atlantique sont considérables.

On a réduit de 9.8 millions les subventions appuyant les activités culturelles locales. On a réduit de six à trois semaines, pour économiser 5.8 millions, les prestations d'assurance-chômage des participants aux programmes de formation professionnelle. Les effets de cette réduction ont été particulièrement ressentis dans ces régions où les taux de chômage sont élevés et où les prestations de chômage ne constituent souvent que le seul revenu des familles. Le financement du programme de prêts aux étudiants est maintenu à 5 millions. Voilà une mesure plutôt draconienne si l'on tient compte des besoins de nos jeunes. On a enlevé 37.6 millions aux services de traversier de CN Marine sur la côte est. Inutile de dire que les conséquences sont assez graves. L'an dernier, le programme de formation industrielle générale a permis à 42,000 personnes d'acquérir une formation professionnelle. Ce programme qui aide les employeurs à accroître la compétence des employés, a été réduit de 40 millions. Le programme Été-Canada destiné aux étudiants a été amputé de 85 millions; on l'a cependant rétabli sous une nouvelle appellation dont je vous parlerai dans un instant. Le Programme canadien de remplacement du pétrole a été victime d'une réduction de 95 millions, et le Programme d'isolation thermique des maisons d'une autre de 84 millions. Toutes ces réductions ont affecté les habitants de la région altantique. On a enlevé 16 millions au Centre de recherche forestière de Corner Brook et cette réduction particulièrement mesquine est la preuve d'un manque de sensibilité et de largeur de vue.

Les nouveaux services d'aménagement de Parcs Canada vont perdre 19.5 millions. Les dépenses d'immobilisation de Pêches et Océans seront réduites de 18.1 millions. Je me demande s'il y a un seul ministre, un seul député conservateur, qui s'intéresse à la région atlantique. Le programme de dragage est réduit de 3.6 millions. Les aides à la navigation le long de la côte et les contributions aux services communautaires se voient réduits de 51.6 millions. Et la litanie continue. Des hausses d'honoraires pour l'inspection des aliments, des primes d'assurance de la qualité, et le reste, qui coûteront 32 millions. Et désormais la clientèle de Parcs Canada et les utilisateurs de données météorologiques devront payer l'équivalent de 10.5 millions. Les droits de mouillage imposés aux pêcheurs seront de 6.3 millions de dollars. Sans compter les frais de stationnement aux aéroports, les nouvelles structures tarifaires des quais publics, la hausse du coût des services maritimes, et les économies de 23.5 millions réalisées grâce aux compressions des services de traversiers et des services d'entretien des aéroports. Et je passe sous silence l'augmentation de 8 à 9 p. 100 des taxes sur le transport et les marchandises et une nouvelle taxe sur le fret qui coûtera 34.6 millions de dollars. Cette taxe constituera un lourd fardeau pour ce secteur de notre économie. On est tombé à bras raccourcis sur ceux qui devaient de l'argent à l'État, notamment au ministère du Revenu national. Nous avions réalisé des compressions ou des économies de 440 millions de dollars, selon le point de vue où le gouvernement se place, et pour cela, on a embauché 330 nouveaux percepteurs pour la jolie somme de 10 millions de dollars.

Il y a certes quelque chose qui ne tourne vraiment pas rond quand on entend un gouvernement parler en termes aussi ronflants de ses réalisations devant la longue liste des compressions qui ont eu de si malheureuses conséquences. Ces compressions auraient certes ma bénédiction si, comme un ministre a déclaré, elles consistaient à sabrer dans le superflu, à rendre certains secteurs plus efficaces, à supprimer les programmes qui font double emploi et à effectuer des changements dans tout ce qui constitue une dépense inutile. Mais le gouvernement n'en n'a pas fait la preuve et nous ne partageons pas son point de vue pour l'instant.

• (1650)

La jeunesse est un domaine qui m'intéresse tout particulièrement.

[*Français*]

Et vous savez, monsieur le Président, les jeunes aujourd'hui sont pour le pays une richesse naturelle dont nul ne saurait sous-estimer l'importance. En complétant leur formation technique ou académique, ils préparent non seulement leur avenir, mais aussi celui de notre pays. Le défi que nous devons relever, c'est celui de leur assurer à la fois un débouché sur le marché du travail qui soit à la mesure de leur capacité, de leurs attentes et de leurs aspirations et une société plus saine et plus humaine, un monde en paix. De plus, il faut et on a espéré profiter de cette année toute spéciale pour redire aux jeunes l'espoir que le Canada place en eux.

Mais je regrette, monsieur le Président, étant donné toutes les coupures que l'on a subies, étant donné le manque d'argent pour la formation, étant donné l'arrivée si tardive sur la scène des programmes d'été pour nos jeunes, à mon avis, on manque et on fait rire la population à cause du manque d'intérêt manifesté au sujet de leur avenir.

[*Traduction*]

Le printemps est arrivé et nos jeunes se préparent à passer leurs examens de fin d'année ou sont en train de les passer. Ils remisent leurs vêtements d'hiver et se préparent pour l'été. Mais voient-ils venir l'été en sachant qu'un emploi les attend? J'en doute. Le secteur privé nous promet des lendemains qui chantent d'après ce que nous avons entendu. J'ai hâte de voir ce qui va se passer. En attendant, on a dévoilé les modalités du Programme Défi 1985 aux étudiants canadiens, en février, après un long et pénible hiver. Ce programme de 205 millions de dollars serait la réponse à tous ceux qui demandent à cor et à cri qu'on lance un véritable projet de création d'emplois pour

les étudiants. Mais dès le départ, certains se sont montrés sceptiques. L'idée que la participation du secteur privé permettra de créer 10,000 emplois a inquiété les dirigeants des associations d'étudiants à travers le pays. Les représentants des milieux d'affaires se sont dits préoccupés eux aussi. J'espère sincèrement que leur inquiétude n'était pas fondée. Il faudra que le ministre nous en parle.

Les formules de demande nécessaires ne leur ont pas encore été envoyées. Voilà qui ne rend pas la tâche facile aux entreprises, aux organismes communautaires et aux municipalités qui doivent les remplir pour créer des emplois axés sur la carrière. Les renseignements n'étaient pas disponibles, et souvent inexistants. Mais nous n'avons pas abandonné tout espoir. Ne faudrait-il pas multiplier les occasions d'emploi pour les jeunes, des emplois qui soient gratifiants et qui leur soient utiles?

En tant que critique dans ce domaine, j'ai toujours affirmé que la jeunesse représentait l'avenir. Or, les dernières données de Statistique Canada révèlent que le taux de chômage a grimpé en flèche chez nos jeunes. Il oscille aux alentours de 17.5 p. 100 actuellement. Il y a vraiment de quoi s'inquiéter, monsieur le Président. Et je rappelle aussi que des études ont déjà été effectuées sur les conséquences du chômage chez nos jeunes. On sait que ce problème est leur principal souci et leur plus grande préoccupation. C'est à cause du chômage que nos jeunes sont désabusés actuellement. Ils s'interrogent sur notre société, sur leurs possibilités personnelles et sur ce que l'avenir leur réserve. Ils sont en train de perdre espoir. Nous en voyons la preuve à certains signes: recrudescence de la violence et des suicides qui accompagnent la prostitution, la drogue et l'alcoolisme. J'espère que Défi 1985 et toutes les activités promises dans le cadre de ce programme pour lutter contre cet état de choses auront d'heureuses répercussions. Mais la triste réalité, c'est que le gouvernement actuel est parti du mauvais pied.

Il n'y a guère de quoi se réjouir dans les différents programmes relevant de Défi 1985. De tous les projets prévus, seul Emploi d'été/Expérience de travail a été entouré de l'attention et des efforts necessaires pour en faire un succès raisonnable. Seulement 33,000 emplois ont été attribués jusqu'ici. Nous sommes très loin des 95,000 emplois nécessaires pour permettre aux étudiants de gagner l'argent dout ils ont besoin pour poursuivre leurs études l'annéee prochaine. Ce programme a été annoncé si tard que les municipalités et les organismes communautaires n'ont pas pu y participer autant qu'ils l'auraient pu.

Lorsqu'elle a annoncé ce programme, la ministre a dit qu'il fallait faire preuve d'une grande créativité. Elle a déclaré que cette initiative répondrait à certains besoins énoncés par les jeunes. A l'entendre, elle avait une nouvelle approche pour créer des emplois à l'intention des étudiants. Au lieu d'offrir à ces derniers des programmes tout prêts, financés par le gouvernement fédéral, qui leur permettraient de défrayer seulement leurs études l'année prochaine, le gouvernement allait mettre ses partenaires économiques au défi de proposer des emplois intéressants pour permettre aux étudiants d'apporter davantage à la société, maintenant et dans l'avenir. Elle a déclaré que le gouvernement s'efforçait d'harmoniser le programme d'emploi d'été pour les étudiants avec les programmes semblables mis en place par les provinces afin que les jeunes en profitent au maximum. La ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne) a insisté sur le fait que tous les secteurs de la société devaient aider les jeunes Canadiens à participer à la vie économique du pays.

En réalité, la ministre a décidé que les demandes seraient acceptées suivant le principe du «premier arrivé, premier servi» si bien que les étudiants obtiendront des emplois non pas d'après la carrière qu'il ont choisie, mais selon l'ordre d'arrivée des demandes, quelle que soit la valeur du projet. Ceux qui étaient un peu en retard parce qu'ils n'ont pas pu obtenir de formulaire ou parce qu'ils n'ont pas entendu parler tout de suite du programme, mais qui ont présenté un bon projet répondant à des aspirations et à des besoins parfaitement énoncés, verront leur demande rejetée simplement parce qu'on a donné ce très mauvais conseil au centre chargé d'administrer le programme. Le ministère n'a donné aucune indication quant à la définition d'un emploi relié à la carrière. C'est une décision très subjective et, dans la plupart des cas, le soin de la prendre a été confié aux autorités locales qui n'ont reçu que très peu de précisions.

Le Programme d'entrepreneur étudiant devait accorder des prêts d'une valeur de 30 millions de dollars et coûter au gouvernement jusqu'à 7.5 millions de dollars. La ministre a dit que le gouvernement allait développer cet été l'esprit d'entreprise des étudiants en soutenant des programmes provinciaux qui leur accordent des garanties de prêts ou des prêts pour lancer une entreprise estivale. L'entendre, cette initiative s'inspirera des programmes semblables instaurés avec succès dans plusieurs provinces et, si possible, elle sera mise en œuvre conjointement. La ministre a déclaré que le gouvernement débloquerait jusqu'à 7.5 millions de dollars dans le cadre du programme Emplois d'été Expérience de travail pour fournir des prêts ou garanties de prêts supplémentaires d'une valeur pouvant atteindre 30 millions de dollars.

Cela pose un petit problème, monsieur le Président. Je ne pense pas que le MEER se soit entendu avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. D'après ce que j'ai appris, ce programme ne fonctionne même pas. Les étudiants qui comptaient lancer une entreprise pendant l'été ne sont pas en mesure de le faire pour le moment. L'argent n'est toujours pas débloqué. Si ce programme n'est pas financé, les étudiants qui voudront présenter leur candidature ailleurs arriveront un peu tard.

Cette question me préoccupe beaucoup, compte tenu surtout du chômage qui sévit chez les jeunes dans les provinces de l'Atlantique. Le taux de chômage national est de 11.2 p. 100. Pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, il est de 17.5 p. 100. Toutefois, à Terre-Neuve, il atteint 39.3 p. 100. Près de 40 p. 100 de tous les jeunes de la région de l'Atlantique sont en chômage. En Nouvelle-Écosse, ils sont 29 p. 100 et au Nouveau-Brunswick, 32.2 p. 100. C'est absolument catastrophique. Si un étudiant veut déménager pour trouver du travail ailleurs, on lui supprime sa subvention de mobilité.

Je crois que mon temps de parole est écoulé. Je voulais parler plus en détail des restrictions budgétaires, mais je le ferai une autre fois.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 17 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 62(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 6 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CONTINUATION DES PAIEMENTS DE PIONEER TRUST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-50, visant la continuation des paiements prévus par certificats garantis à versements invariables délivrés par la compagnie Pioneer Trust, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le Président, avant de commencer, je souhaiterais préciser que tous les partis se sont concertés et je voudrais proposer que ce projet de loi soit débattu lors de la prochaine étape en comité plénier.

M. le Président: Dois-je comprendre qu'il y a eu accord pour modifier la motion, afin que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier?

M. Gauthier: Non.

M. de Jong: Pas à ma connaissance.

M. le Président: Je ne constate pas qu'il y ait accord. Or, il me semble qu'il faudrait le consentement de la Chambre pour apporter cette modification.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, comme je l'ai dit, vous vous en souviendrez, quand j'ai annoncé les travaux de la Chambre, tous les partis semblaient être prêts à bloquer aujourd'hui toutes les étapes de l'étude de ce projet de loi, y compris celle du comité plénier. Il n'y a eu à ce moment-là aucune objection. Si l'opposition officielle ou le NPD souhaite prolonger les choses, ils pourront peut-être me l'apprendre lors d'une prochaine discussion. Mais j'avais soulevé précisément la question lors de la discussion sur les travaux de la Chambre, afin de m'assurer qu'il était bien entendu que nous avions l'intention de franchir aujourd'hui toutes les étapes de l'étude de ce projet de loi pour pouvoir le renvoyer au Sénat. Je pense qu'il est dans l'intérêt non seulement des habitants de la Saskatchewan, mais aussi de nombreuses personnes qui ont des investissements dans cette compagnie, que la question soit résolue rapidement, et j'espère que nous pourrons obtenir l'accord de tous les partis.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a fait deux remarques. Il a dit qu'il avait l'impression qu'il y avait eu accord pour adopter la mesure aujourd'hui; nous ne disons pas qu'il a tort. Pour autant que je sache, il y a eu des négociations entre les leaders de tous les partis, mais il s'agissait uniquement de nous entendre pour adopter ce projet de loi aujourd'hui. Ce que la ministre vient de faire, c'est d'escamoter la deuxième lecture pour passer immédiatement à l'étape du comité plénier, et c'est avec cela que je lui dis que nous ne sommes pas d'accord.

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas ce que la ministre a demandé.

M. Gauthier: J'avais cru comprendre que la ministre voulait que la mesure soit renvoyée au comité plénier dès maintenant.

M. le Président: Je pourrais peut-être me rendre utile. D'habitude, à ce moment-ci, on propose que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent approprié. Si j'ai bien compris, la ministre a proposé que le projet de loi soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier plutôt qu'au comité normal. C'est cette motion, à ce qu'on m'a dit, qui a fait l'objet de pourparlers. La Chambre adopterait en deuxième lecture le projet de loi qui resterait ici ensuite pour être étudié en comité plénier. Je croyais que les partis s'étaient entendus là-dessus.

M. Gauthier: Nous nous sommes entendus pour examiner le projet de loi rapidement et lui faire franchir les étapes de la deuxième lecture, du comité plénier et de la troisième lecture aujourd'hui. J'ai cru comprendre que la ministre nous demandait d'adopter le projet de loi en deuxième lecture dès maintenant.

M. le Président: Comme j'ai l'impression que la confusion découle probablement de la façon dont la présidence a lu la motion, puis-je avoir le consentement de la Chambre pour retirer la première motion et la remplacer par la suivante? J'imagine que c'est ce que préfèrent les députés.

Mme McDougall, appuyée par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-50, visant la continuation des paiements prévus par certains certificats garantis à versements invariables délivrés par la compagnie Pioneer Trust, soit maintenant lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

M. de Jong: Monsieur le Président, je tiens à dire que nous, du NPD, souhaitons que le projet de loi soit adopté aujourd'hui et que nous sommes d'accord avec cette façon de procéder. Nous tenons cependant à avoir l'occasion de poser des questions à la ministre et à ses adjoints en comité plénier, car nous croyons que certains faits concernant ce projet de loi n'ont pas été rendus publics. Nous espérons donc pouvoir examiner tout cela aujourd'hui et adopter le projet de loi avant la fin de la journée.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui au sujet du projet de loi C-50, sur la continuation des paiements de Pioneer Trust. Je suis ravie que tous les députés aient accepté d'adopter ce projet de loi rapidement et je les en remercie.

Je pense que la cause des problèmes de la compagnie en cause est maintenant bien connue. Pioneer Trust avait éprouvé de graves problèmes financiers à cause de l'arriéré d'une forte proportion de son portefeuille hypothécaire et de la nécessité de ramener certains de ses investissements en biens immobiliers à leur valeur de réalisation estimative. Vu que les capitaux nécessaires ne pouvaient pas être recueilles grâce à une émission d'actions privilégiées, comme on l'avait proposé au départ, et que ces actions ne pouvaient être émises avec succès sans garantie de la province de la Saskatchewan, la compagnie Pioneer Trust ne semblait plus viable et a donc cessé ses activités.

• (1110)

Après avoir appris la décision de la direction et les mesures envisagées, j'ai immédiatement demandé au Surintendant fédéral des assurances de prendre en mains l'actif de Pioneer Trust, afin de protéger le mieux possible les intérêts des déposants. Des représentants du Département fédéral des assurances se sont rendus aux bureaux de la compagnie et la Société d'assurance-dépôts du Canada a été mise au courant de la situation. Une demande de mise en liquidation de la compagnie, conformément aux dispositions de la Loi sur les liquidations, a été présentée à la Cour du banc de la reine de la Saskatchewan, le 11 février, et la Cour a rendu une ordonnance de mise en liquidation le 15 février 1985.

Avant que l'ordonnance de mise en liquidation soit rendue, la Société d'assurance-dépôts du Canada a commencé à prendre des dispositions en vue de rembourser tous les dépôts à vue ne dépassant pas la limite assurable de $60,000, notamment les dépôts dans les comptes d'épargne, les comptes courants ainsi que les reçus de dépôt à vue. Elle a établi à cet effet des chèques datés du 18 février 1985 qui comprenaient l'intérêt couru jusqu'au 20 février, que les déposants pouvaient toucher à la succursale où ils avaient leur compte.

La Société a ainsi effectué en tout des paiements d'environ 203 millions de dollars à l'égard des dépôts assurés de Pioneer Trust. Le remboursement s'est déroulé rapidement et efficacement et, d'après ce qu'on m'a dit, de manière à causer, dans les circonstances, le moins d'ennuis et d'inconvénients possible aux déposants assurés.

Malheureusement, monsieur le Président, Pioneer Trust avait près de 36 millions de dollars en dépôts qui n'étaient pas protégés par l'assurance. De cette somme, environ 25 millions étaient déposés dans des comptes d'épargne ou des comptes courants, sous forme de certificats de placement garantis ou encore de REÉR assurés jusqu'à concurrence de $60,000. La différence comprend des dépôts non assurés de $600,000 en dollars américains. Aux termes de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, seules sont assurées les sommes placées au Canada en argent canadien. Il y avait aussi pour quelque 10 millions de dollars de certificats garantis à versements invariables que, parce qu'ils dépassaient la limite de cinq ans, la Société ne pouvait pas assurer.

Les députés n'ignorent pas que la Société d'assurance-dépôts du Canada prévoit un plafond assurable de $60,000 par déposant pour chaque établissement membre. Ces derniers sont tenus d'afficher bien en évidence un autocollant de la Société qui signale que le plafond d'assurance est fixé à $60,000 par personne par établissement.

Depuis sa promulgation en 1967, la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada prévoit que les dépôts ne peuvent être assurés pour plus de cinq ans à la fois. Par conséquent, la Société n'avait pas le pouvoir d'accorder des remboursements à l'égard des certificats garantis à versements invariables délivrés par Pioneer Trust.

Peu après la mise en liquidation de Pioneer Trust, j'ai commencé à m'inquiéter du sort des quelque 650 détenteurs de ces certificats garantis qui avaient placé leur argent pour plus de cinq ans et dont les dépôts n'étaient donc pas assurables. Bon nombre d'entre eux sont des Canadiens âgés ayant vendu leur exploitation agricole, leur maison ou leur entreprise et qui, incités par les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu qui existaient à l'époque, en ont investi le produit dans des certificats garantis à versements invariables. Un grand nombre ont besoin de cette rente pour subsister. Dès les débuts de l'affaire cela m'a énormément préoccupée et j'ai presque immédiatement cherché avec le gouvernement de la Saskatchewan et avec mes services les moyens de résoudre cette question.

• (1115)

Puis de nombreux détenteurs de certificat ont commencé à se mettre en rapport avec nous, affirmant qu'ils ne s'étaient pas rendu compte que ces certificats n'étaient pas couverts par l'assurance-dépôt. Ils affirment en fait que certaines mentions et textes des certificats les ont portés à croire qu'ils étaient couverts.

Vérification faite, j'ai établi que beaucoup de certificats portaient en bonne place une reproduction du timbre de la Société d'assurance-dépôts du Canada avec en plus la mention «Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada». Lorsqu'ils effectuent un dépôt, il est important que les déposants soient en mesure de savoir si oui ou non ce dépôt sera couvert par l'assurance-dépôt. Le règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada précise que les effets non assurés doivent porter clairement au recto la mention suivante: «Ceci n'est pas un dépôt assuré comme le définit la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada». Malheureusement, la loi ne prévoit pas de peines pour violation de cette obligation.

Ce qui s'est passé dans le cas des certificats garantis à versements invariables m'a fait voir qu'il restait encore beaucoup à faire pour que les déposants soient au courant des limites exactes de la couverture-dépôts assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Je reconnais qu'à la suite de modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu, les sociétés de fiducie ne délivrent plus de certificats garantis à versements invariables. Je sais néanmoins qu'il est de la plus haute importance de faire le nécessaire pour que le public soit informé des limites de l'assurance-dépôt sur tous les effets.

Comme les députés s'en souviendront, avant même l'affaire Pioneer Trust, j'ai créé un comité du secteur privé, constitué de trois personnes et présidé par Robert Wyman, de Vancouver, président du conseil de Pemberton, Houston and Willoughby Inc., pour étudier tous les aspects de la Loi sur l'assurance-dépôts du Canada, de son activité et de son organisation, et de me conseiller à ce sujet. Tenant compte des événements de ces derniers mois, j'ai demandé précisément au comité son avis sur les mesures législatives et autres qu'il y aurait lieu d'adopter pour que les déposants soient convenablement informés de la couverture dépôts. Entre-temps, j'ai demandé en termes très énergiques au conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada de donner dans les plus brefs délais des directives à ses institutions membres afin qu'elles s'assurent que les déposants sont informés de la couverture dépôts et de ses limites.

Je suis déterminée à prendre toutes les mesures législatives ou administratives propres à faire en sorte que les déposants soient mieux informés à l'avenir sur les limites de la couverture dépôts. Dans ce contexte, je pourrais préciser qu'il y a trois semaines j'ai publié un document de travail intitulé «La réglementation des institutions financières du Canada: Propositions à considérer.» Un des grands principes qui sous-tendent ce document, c'est celui d'une meilleure protection du consommateur. Notre gouvernement s'y est engagé, et le document présente plusieurs propositions ayant pour but d'améliorer les mécanismes de contrôle.

Les mesures administratives à court terme que j'ai décrites ainsi que les modifications envisagées pour la Loi sur l'assurance-dépôts du Canada et pour la législation relative aux institutions financières devraient faire en sorte que les déposants soient mieux protégés et mieux informés quant à ce qui est et n'est pas assuré. Mais c'est là une bien mince satisfaction pour les titulaires de certificats garantis à versements invariables de Pioneer Trust. Comme je l'ai dit, ces personnes—il s'agit souvent de personnes âgées qui comptent sur ces versements pour assurer leur subsistance de tous les jours—ont cru qu'ils étaient protégés par l'assurance-dépôts. J'ai été très troublée par la situation d'environ 650 titulaires de certificats garantis à versements invariables, qui semblent fondés à croire qu'ils étaient assurés.

Ce sont les inquiétudes nées de ces circonstances qui m'ont amenée à conclure avec le gouvernement de la Saskatchewan les modalités récemment annoncées d'un plan d'indemnisation des déposants non assurés et à présenter le projet de loi en discussion aujourd'hui. Le projet de loi tend à m'autoriser à prendre les arrangements nécessaires à la continuation des paiements prévus par les certificats garantis non assurés jusqu'à concurrence de $60,000, comme s'il s'agissait de certificats assurés. Autrement dit, mon objectif est de fournir une contribution fédérale au programme afin de compenser les déposants non assurés de Pioneer Trust pour un montant tel que les détenteurs de certificats soient, comme ils le croyaient, protégés par une assurance-dépôt jusqu'à concurrence de $60,000. Le gouvernement de la Saskatchewan a décidé d'assumer la responsabilité des paiements prévus à l'origine par les certificats garantis à versements invariables excédant $60,000.

• (1120)

En outre, le gouvernement de la Saskatchewan s'est engagé à rembourser les intérêts accumulés jusqu'à la date de la liquidation aux déposants ayant des comptes de devises américaines et à tous les déposants ayant plus de $60,000 en dépôt dans des comptes d'épargne, des comptes de chèques, des certificats garantis et des REÉR. Le projet de loi demande l'affectation de cinq millions de dollars. Mes collaborateurs estiment que ce montant, ajouté aux sommes que va verser le gouvernement de la Saskatchewan et aux montants que l'on compte récupérer du liquidateur, suffira à continuer les paiements par les certificats garantis à versements invariables. En fait et dépendant de la répartition que pourra faire le liquidateur attitré de Pioneer Trust, on peut espérer qu'il en coûtera moins de cinq millions de dollars au gouvernement fédéral.

Si ce projet de loi est adopté, nous avons l'intention de prendre le plus vite possible des arrangements avec une autre institution financière aux fins de commencer à effectuer les paiements en souffrance prévus par les certificats garantis à versements invariables de façon à éviter tout inconvénient fiscal aux détenteurs de certificats. On entend continuer les paiements périodiques prévus plutôt que de verser une somme globale aux détenteurs de certificats.

Le gouvernement de la Saskatchewan va prendre des dispositions pour que des sommes globales soient versées aux déposants ayant des comptes de devises américaines et à ceux ayant plus de $60,000 en dépôt dans des comptes de chèques, des comptes d'épargne, des certificats garantis et des REÉR assurés. Tous les déposants seront tenus de faire une réclamation afin de se faire rembourser.

Compte tenu de ces circonstances, je crois raisonnable que le gouvernement canadien veille à ce que les détenteurs de certificats garantis à versements invariables soient protégés, comme ils avaient tout lieu de croire qu'ils l'étaient, jusqu'à concurrence de $60,000. Je le répète, cela fait partie d'un programme auquel participera le gouvernement de la Saskatchewan en remboursant tous les autres déposants non assurés, y compris ceux dont les dépôts excédaient la limite assurable. Je recommande donc l'adoption de ce projet de loi.

Notre gouvernement progressiste-conservateur s'est engagé à gérer de façon consciencieuse les affaires de notre pays. Le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie montre de façon non équivoque que nous sommes déterminés à assurer que les Canadiens seront protégés tout en adaptant la réglementation des institutions financières aux réalités des années 80.

J'ai l'intention de favoriser un débat public aussi étendu que possible de ce sujet et de veiller à ce que les Canadiens soient tenus au courant de leurs droits et des avantages dont ils peuvent bénéficier, comme ils auraient dû l'être dans le passé.

Pioneer Trust

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ce projet de loi est de ceux que nous devons forcément approuver et dont nous devons faciliter l'adoption, ce qui ne veut pas dire que nous approuvons la façon dont on a procédé jusqu'à maintenant. De toute évidence, de nombreux déposants n'étaient pas au courant de la limite de $60,000. Les détenteurs de certificats garantis, de leur côté, ne savaient pas non plus qu'une limite de cinq ans avait été fixée. A ce qu'on me dit, un grand nombre de ces personnes sont des agriculteurs à la retraite qui ont placé dans cette société de fiducie tout l'argent qu'ils ont retiré de la vente de leur ferme familiale. Autrement dit, toutes leurs épargnes, soit le fruit d'une vie de labeur, qu'ils y avaient déposées, ont disparu.

Je suis d'accord avec la ministre pour dire qu'il est raisonnable, dans ces circonstances, de demander aux contribuables d'aider à indemniser les victimes, ce que fait le projet de loi, mais, tout de même, monsieur le Président, de nombreuses questions se posent, auxquelles il faut répondre. Nous sommes priés d'adopter le projet de loi rapidement. Nous ne pourrons donc pas obtenir toutes les réponses aujourd'hui. J'ai confiance que la ministre, qui jusqu'ici a toujours parlé avec franchise, donnera plus de renseignements à la Chambre et nous donnera l'occasion, peut-être au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, de discuter de certaines des questions qui méritent vraiment examen.

• (1125)

Elle a fait allusion au Livre vert sur les institutions financières. Celui-ci nous fournira, bien sûr, l'occasion de débattre de grandes questions générales, comme le document sur le rôle de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Cependant, les grands principes mis à part, il se pose au sujet de cette société de fiducie des questions très précises auxquelles nous devons avoir des réponses.

Bien des questions concernent le rôle du gouvernement de la Saskatchewan, en particulier celle de savoir pourquoi cette société de fiducie s'est vu renouveler son permis par le gouvernement du Canada, le 31 décembre 1984, alors qu'elle n'avait pas réussi à accroître ses liquidités. Le 1er août, le gouvernement fédéral avait autorisé la société à poursuivre son activité à certaines conditions, notamment qu'elle augmente ses liquidités avant le 1er décembre 1984. Que je sache, cette exigence n'a pas été respectée, et pourtant le permis a été accordé. C'est une question grave sur laquelle il nous faut des éclaircissements. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il accordé quelque soutien qui a pu satisfaire le gouvernement fédéral? Si oui, de quelle nature était cette garantie et l'a-t-on honorée?

Nous avons constamment à légiférer pour hausser les montants que la Société d'assurance-dépôts du Canada est autorisée à verser. Cette façon de fonctionner par à-coups devient de moins en moins tolérable. Nous avons eu, il y a deux ou trois mois, le grand sauvetage de la Banque commerciale du Canada. Voici donc un autre cas. Encore une fois, bien des points restent obscurs. Comment se fait-il qu'on n'ait pas su que ces institutions éprouvaient de si grandes difficultés? Pourquoi n'a-t-on pas agi plus tôt?

J'étais contente d'entendre la ministre dire qu'à l'avenir, la Société d'assurance-dépôts va exiger que les clients soient mieux informés, en termes plus précis, des limites de l'assurance. J'espère que cette mesure va entrer en vigueur immédiatement, et que nous n'aurons pas à attendre le document complet sur la Société d'assurance-dépôts.

Comme nous nous sommes entendus pour adopter le projet de loi rapidement, je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet. Je sais que d'autres députés veulent prendre la parole, mais je tiens simplement à répéter que même si nous n'avons pas d'autre choix que de rembourser à même les recettes fiscales certains de ces déposants qui ne sont pas riches mais dont les épargnes de toute une vie sont gelées, le fait que nous consentions à adopter le projet de loi sans délai ne veut pas dire que nous approuvons la façon dont on a procédé ou que nous estimons efficace la manière dont le gouvernement du Canada ou celui de la Saskatchewan ont réglé cette affaire.

• (1130)

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je voudrais reprendre à mon compte ce qu'a dit le porte-parole du parti libéral, à savoir que même si nous avons accepté d'adopter rapidement ce projet de loi, il ne faut absolument pas en déduire que nous sommes satisfaits de tous les événements entourant la faillite de Pioneer Trust. Bien des questions demeurent sans réponse. Je demande à la ministre de tenir des audiences publiques, afin qu'on puisse répondre à beaucoup d'entre elles. Il importe qu'on tienne une audience publique à une tribune appropriée au sujet des événements entourant la Pioneer Trust.

C'est essentiel pour la population. Elle doit pouvoir être certaine que les représentants des secteurs privé et public savent ce qu'ils font. Chose certaine, les événements entourant la société Pioneer Trust constituent, à tout le moins, une suite d'erreurs de gestion et autres de la part du gouvernement fédéral et de ses organismes, du gouvernement provincial et du ministre des Finances et, je le suppose, des cadres supérieurs de la société Pioneer Trust, dans certaines de leurs méthodes. Ainsi, je prétends qu'une enquête publique sérieuse s'impose.

Les contribuables et les actionnaires et déposants de la société Pioneer Trust ont besoin de connaître la réponse à certaines questions importantes. Nous voudrions être informés au sujet de la gestion de cette société. C'est également important pour les cadres supérieurs de la société. En effet, ce sont des gens d'affaires en vue en Saskatchewan et il leur faut se blanchir, car ils continuent de faire des affaires en Saskatchewan.

Des questions doivent être posées et recevoir une réponse. La faillite de la société Pioneer Trust est-elle attribuable à une mauvaise gestion? La Pioneer Trust a-t-elle consentie à des entreprises de gros prêts à des taux d'intérêt trop bas par rapport à ceux en vigueur sur les marchés financiers? Ce sont là des questions importantes auxquelles on doit répondre dans l'intérêt de la direction et de sa réputation et dans celui de la population canadienne. La ministre propose d'étendre les pouvoirs des sociétés de fiducie. Voyons comment ces sociétés ont fonctionné dans le passé. Il faut qu'on le sache.

La ministre a parlé d'un organisme de réglementation plus puissant. Voyons ce qu'ont été les méthodes dans le passé et dans quelle mesure de nouveaux règlements et un organisme de réglementation plus puissant s'imposent. Ces questions méritent des réponses claires.

Nous voudrions savoir si entre le moment où la décision a été prise par le gouvernement provincial, le 4 février, si j'en crois la lettre datée du 7 mars dans laquelle la ministre me disait: «Le 4 février dernier, le surintendant a été informé par le gouvernement de la Saskatchewan que selon toute probabilité, il ne garantirait pas l'option d'achat d'actions privilégiées» et le moment où la société Pioneer a fermé ses portes, le 7 février, des actions ont été négociées. Certaines personnes bien renseignées qui savaient que le gouvernement provincial ne maintiendrait pas sa garantie ont-elles utilisé ce renseignement? Nous voudrions savoir si il y a eu certains retraits de la société Pioneer Trust.

Il s'agit là de questions légitimes qui doivent être soulevées et auxquelles on doit répondre sur la place publique. A ce stade-ci, il n'est pas juste d'accorder simplement des millions de dollars de plus pour corriger des erreurs commises sans connaître les réponses à ces questions. En tant que représentants du peuple, il nous incombe d'essayer d'obtenir des réponses à ces questions.

Ce projet de loi porte essentiellement sur une partie des gens non assurés, c'est-à-dire les gens qui ont placé leur argent dans des certificats garantis à versements invariables sur plus de cinq ans. Mon collègue de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a soulevé, tout comme moi, cette question à la Chambre. Nous avons signalé à la ministre que les gens avaient acheté les certificats et que sur les formules de demande et le reste, on retrouvait le timbre de la SADC, ce qui laissait entendre que la SADC garantissait les certificats. Bien des gens ont été sidérés lorsqu'ils se sont rendu compte qu'ils ne l'étaient pas. Bon nombre de ces gens ne sont pas riches. Beaucoup sont des gens d'affaires ou des agriculteurs à la retraite qui n'ont pas de régime de pension. Ils ont épargné toute leur vie et ils ont vendu leur entreprise ou leur exploitation agricole. Le montant qu'il ont touché est leur seul avoir, leur seule source de revenus.

Beaucoup de ces gens avaient investi dans ces certificats et vivaient de l'intérêt qu'ils leur rapportaient. Cet intérêt était pour eux leur chèque de pension mensuel. Suite à la déconfiture de la société Pioneer Trust, ces gens ont bientôt découvert que leur source de revenu mensuel, leur sécurité, avait disparu complètement.

De toute évidence, le surintendant des assurances et la SADC ont une certaine responsabilité dans cette affaire. Après tout, l'autorité chargée de la surveillance de ce dossier, c'étaient eux. Ils avaient la responsabilité de s'assurer que des sociétés de fiducie comme la Pionner Trust ne fassent pas croire aux déposants que leurs investissements étaient protégés par l'assurance alors qu'en fait ils ne l'étaient pas. Il incombe au gouvernement fédéral de jouer le rôle d'agent de surveillance. Manifestement, il n'a pas rempli ses obligations à cet égard, et il ne savait pas que la Pioneer Trust émettait des certificats à versements invariables portant le sceau d'approbation de la SDAC, ce qui laissait croire qu'ils étaient assurés alors qu'ils ne l'étaient pas.

La responsabilité du gouvernement fédéral dans cette affaire ne fait aucun doute. En présentant son projet de loi, la ministre reconnaît cette responsabilité. Si ces certificats n'avaient pas porté le sceau de SADC, je doute que nous ayions été saisis de ce projet de loi. La ministre réclame 5 millions de dollars de dédommagement; pourtant, d'après ce qu'elle nous en a dit, quelque 10 millions ont été investis dans ces certificats. Elle a soutenu ce matin qu'elle espérait que la vente des avoirs de la Pioneer Trust rapporterait les 5 autres millions nécessaires. Nous ne savons toujours pas ce que doivent faire les gens entre temps. Quand se propose-t-on de vendre les avoirs de la Pioneer Trust? Quand saura-t-on combien aura rapporté cette vente? D'ici là, que devraient faire les déposants?

Comme on reconnaît dans le projet de loi la responsabilité du gouvernement fédéral en ce qui concerne les dix millions de dollars qui ont été investis dans ces certificats garantis à versements invariables, pourquoi n'y demande-t-on pas carrément dix millions? Les sommes que le gouvernement fédéral pourrait tirer de la vente des avoirs de la Pionner Trust, il pourra les récupérer plus tard pour son compte.

• (1140)

Il conviendrait de rappeler les événements entourant l'affaire de la Pioneer Trust. Pendant la période des questions du 7 février dernier, j'ai posé à la ministre une question de nature relativement générale. Je lui ai demandé s'il était vrai que la Pioneer Trust et d'autres sociétés fiduciaires dans l'ouest du Canada préoccupaient son ministère. Ma question découlait d'un article paru dans le *Globe and Mail* un peu plus tôt dans l'année, dans lequel on laissait entendre que le surintendant des assurances avait enquêté sur des sociétés de ficudie de l'ouest du pays. La ministre m'a assuré qu'il n'existait aucun problème et qu'aucune des sociétés fiduciaires n'éprouvait de difficulté particulière.

Plus tard cet après-midi-là, j'ai reçu du bureau de la ministre une communication dans laquelle on m'apprenait que le ministre des Finances de la Saskatchewan était sur le point d'annoncer officiellement que sa province allait cesser de garantir les actions offertes au public par la Pioneer, garantie qu'avait annoncée auparavant le gouvernement de la Saskatchewan. Pioneer Trust a donc fermé ses portes cet après-midi-là. En février, mars et avril, nous avons appris que d'autres institutions financières dans l'ouest du Canada étaient acculées à la faillite.

Je comprends pourquoi la ministre a déclaré à la Chambre qu'aucune de ces institutions financières n'était en difficulté. D'après moi, elle a voulu éviter une ruée vers les institutions. Toutefois, on n'adopte pas une telle attitude sans payer les pots cassés, en ce sens qu'en créant une fausse ambiance sécuritaire on incite les investisseurs et les déposants à confier leur argent à des institutions qui, en réalité, sont dans une situation précaire. En outre, on compromet sa propre honnêteté. La ministre a préféré ne pas répondre à une question pertinente d'un député de crainte de provoquer une ruée vers ces institutions financières. C'est donc dire que la ministre n'a pas révélé toute la vérité aux députés.

La tournure des événements nous permet de conclure que le gouvernement provincial et son ministre des Finances ont commis de graves erreurs. Le gouvernement de la Saskatchewan—par la voix du premier ministre—s'était engagé publiquement à garantir une émission d'actions participantes. Nous apprenons plus tard que le gouvernement a pris cet engagement sans se rendre compte de la gravité de la situation de Pioneer Trust. Le cabinet de la Saskatchewan s'est engagé sans avoir vérifié les états financiers de Pioneer Trust. C'est tout à fait étonnant. Je suis sidéré qu'on ait pu s'engager ainsi sans avoir fait au préalable une vérification comptable.

Sauf erreur, ce n'est qu'après s'être engagé publiquement que le cabinet de la Saskatchewan a demandé au conseil d'administration de lui remettre les états financiers de l'institution. Apparemment, la direction de Pioneer Trust ne s'est pas rendue à cette demande, ou elle a mis beaucoup de temps à le faire. On a même dit que des cadres supérieurs de l'établissement avaient pris de longues vacances au cours de cette période critique en décembre, sans trop s'inquiéter de l'avenir de leur entreprise. Quelle conduite irréfléchie de la part des cadres supérieurs et du ministre des Finances de la Saskatchewan, lui qui le premier s'était ainsi engagé!

Quand la direction de Pioneer a tardé à dévoiler les états financiers, la Saskatchewan a finalement décidé d'agir unilatéralement et de faire examiner les dossiers de Pioneer par son ministère des Finances. Là encore, la situation était équivoque, car je suis certain que les fonctionnaires du ministère des Finances de la Saskatchewan n'avaient pas la compétence requise pour une telle vérification. Quoi qu'il en soit, ils ont conclu que la situation de Pioneer était pire qu'ils ne s'y attendaient. C'est la raison que la Saskatchewan a donné au public pour justifier sa décision de ne pas garantir l'émission d'actions en question.

Certains hommes politiques essaient de ne pas être trop cyniques, même si les événements dont ils sont témoins jour après jour pourraient très facilement les porter à l'être. Personnellement, j'ai beaucoup de mal à n'être pas cynique devant cette sordide affaire. Entre autres choses, le gouvernement provincial a envoyé quelque 1,000 lettres à des professionnels, avocats et hommes d'affaires de la Saskatchewan pour leur demander ce qu'ils pensaient du projet de la province visant à sortir Pioneer Trust de l'impasse. Ces professionnels ont répondu qu'ils s'opposaient au cautionnement. Je me demande donc si en décidant de ne pas procéder au sauvetage, le gouvernement de la Saskatchewan agissait pour des motifs politiques ou s'il avait compris que le bilan de l'entreprise était si désastreux qu'il n'était pas dans l'intérêt des citoyens de la Saskatchewan de lui venir en aide.

Un autre aspect amusant de cette affaire—je pourrais en effet parler de comédie si ce n'était pas aussi tragique—c'est que le gouvernement de la province et le ministre des Finances provincial ont voulu faire porter tout le blâme sur le gouvernement fédéral et le surintendant des assurances. Le ministre a reproché à ce dernier de se montrer beaucoup trop sévère à l'endroit de la gestion de Pioneer, affirmant qu'il aurait dû lui accorder un délai plus long. D'après lui, le problème tient au fait que les sociétés de fiducie sont trop réglementées. En fait, le ministre des Finances de la Saskatchewan proposait au gouvernement fédéral d'élargir ses règlements. Je trouve impensable que le ministre des Finances de la Saskatchewan ait pu faire de telles affirmations, car ce n'est pas ce que nous constatons depuis quelques mois, voire depuis quelques années. Un certain nombre de sociétés de fiducie ont fait faillite en Ontario.

Je pense plutôt que cette situation a permis de montrer que les règlements sont trop laxistes et que la SADC n'a vraiment pas le personnel requis. Celle-ci n'est pas en mesure de remplir la mission qui lui est confiée, à savoir surveiller les activités des sociétés de fiducie. Nous avons vu, je pense que ni le surintendant des assurances ni la ministre n'étaient au courant de la situation réelle de la Pioneer Trust.

Il est facile de le voir d'après les déclarations que la ministre a faites à la Chambre et à l'extérieur, quand elle a expliqué la raison pour laquelle elle n'avait pas tenté de conclure un contrat d'agence qui aurait permis de sauver la Pioneer Trust. Elle a affirmé publiquement que si elle n'avait pas essayé de prendre de telles dispositions c'est parce qu'on ne s'était rendu compte de la gravité de la situation qu'au moment où on avait examiné les livres. Ainsi, le gouvernement fédéral ignorait la gravité de la situation et cela parce que ni le surintendant des assurances ni la SADC n'avaient les moyens de surveiller de près ces sociétés de fiducie. C'est donc, d'après moi, le comble de la stupidité et de l'irresponsabilité de la part du ministre des Finances et du gouvernement de la Saskatchewan d'affirmer que les règlements sont trop stricts et qu'ils devraient être assouplis.

• (1150)

Aujourd'hui, les choses sont telles que les contribuables canadiens sont invités à fournir de nouveaux fonds. La ministre a admis dans son intervention que 203 millions avaient déjà été versés pour rembourser les déposants assurés. Le gouvernement fédéral réclame encore 5 millions. Pour sa part, la province de la Saskatchewan devra ajouter quelque 10 millions. Voilà une situation, monsieur le Président, qui aurait pu et aurait dû être prévenue. On aurait pu croire que le gouvernement fédéral et le gouvernement conservateur de la Saskatchewan qui se font forts de bien gérer leurs affaires auraient dû réussir à éviter une perte de plusieurs centaines de millions de dollars du fait d'une maladresse, disons du fait d'une erreur.

Je m'imagine difficilement comment ces dirigeants d'entreprises, hommes ou femmes, ont pu déclarer à l'électorat canadien: «Élisez-nous, nous saurons mener la barque». Vous auriez dû les entendre en Saskatchewan, en 1982, monsieur le Président, pendant la campagne provinciale. Ils invitaient leurs électeurs à renverser les néo-démocrates qui, d'après eux, étaient les administrateurs les plus négligents qu'on ait jamais vus. Ce sont des gens qui dépensent sans compter n'ayant ni le sens des affaires ni celui de l'économie. «Élisez-nous, disaient-ils, nous sommes des gens d'affaires expérimentés et nous allons gouverner comme des entrepreneurs.» C'étaient des beaux mots. Pourtant, monsieur le Président, il suffit de jeter un coup d'œil sur cette faillite monumentale pour comprendre que ces supposées gens d'affaires qui prétendent savoir administrer et aussi économiser les fonds publics, que ces gens-là ont laissé 200 millions et quelque leur filer entre les doigts.

M. Crosbie: Ainsi, vous êtes contre. Vous êtes contre le projet de loi, n'est-ce-pas? Pourquoi ne le rejetez-vous pas?

M. de Jong: Le député d'en face braille comme à l'accoutumée, monsieur le Président. Ne sait-il pas que le bilan de la Saskatchewan n'a jamais été déficitaire sous un gouvernement néo-démocrate. Mais le gouvernement conservateur de cette province a mis moins de trois ans pour accumuler un déficit de plus de un milliard de dollars. Parlons-en, monsieur le Président, de ces gens qui disent avoir le sens des affaires. Devant le fiasco de Pioneer Trust, on commence à comprendre pourquoi la Saskatchewan connaît un déficit de un milliard de dollars et plus. En réalité, monsieur le Président, ces hommes et ces femmes qui se vantent d'être des gens d'affaires chevronnés ne s'y connaissent pas du tout. Ils ont accordé les yeux fermés une garantie de 30 millions de dollars à une société de fiducie. C'était faire preuve d'irresponsabilité envers les contribuables de la Saskatchewan.

J'ai demandé à maintes reprises à la ministre si elle avait contacté directement les autorités provinciales à propos de la garantie consentie à Pioneer Trust. J'ai voulu savoir si elle avait obtenu quelque assurance de leur part. Mais elle ne m'a pas répondu, monsieur le Président. Si l'on parcourt les documents remis au tribunal de la Saskatchewan en vertu de la loi concernant cette liquidation, on ne trouve rien qui indique que les gouvernements fédéral et provincial ont communiqué entre eux.

Nous en apprendrons peut-être davantage au cours de l'étude en comité, mais je soupçonne, monsieur le Président, qu'ils ne se sont pas parlé, qu'ils n'ont même pas communiqué entre eux avant que tout soit consommé. Je soupçonne que lorsqu'il a renouvelé le permis de Pioneer en décembre, le gouvernement fédéral a cru sur parole les dirigeants de la société, qu'il s'est laissé impressionner par la lettre qu'on a agitée en disant que le trésorier de la province donnait sa garantie, sans même s'adresser au ministre pour tirer les choses au clair et lui demander sa garantie par écrit avant de renouveler le permis de Pioneer. Je pense qu'on n'a rien fait de semblable. Je doute qu'il y ait eu quelque communication de ce genre.

Par conséquent, non seulement les gouvernements fédéral et provincial ont été malhabiles dans leurs transactions qui vont maintenant coûter aux contribuables canadiens près de 200 millions de dollars, mais on s'aperçoit encore qu'ils n'ont même pas communiqué entre eux. Voilà pour un parti qui se targue de savoir communiquer et consulter. Pour les députés d'en face, ce n'est peut-être pas grand-chose que 200 millions de dollars.

J'ai beaucoup de mal à me résoudre à voter pour ce projet de loi.

M. Crosbie: Votez contre!

M. de Jong: Je vais voter pour, car ce n'était pas la faute des déposants. Mais quelque chose me dit que tout ne va pas pour le mieux. Le gouvernement a supprimé 200 millions de dollars au chapitre de l'assurance-chômage, réduisant encore les prestations, de sorte que les chômeurs devront se satisfaire de prestations toujours plus modestes. Voilà des gens qui doivent se contenter de quelques centaines de dollars par semaine et ont beaucoup de difficulté à joindre les deux bouts. Le gouvernement est tout feu tout flamme lorsqu'il s'agit de couper dans ces programmes, ces excès gouvernementaux en quelque sorte, de serrer la ceinture aux travailleurs et travailleuses, aux retraités, aux invalides, aux pauvres, mais, en même temps, il arrive toujours à trouver 200 millions ou plus pour une société de fiducie ou une companie en difficulté. Et ces projets de loi doivent être adoptés dans la journée, ils passent comme une lettre à la poste. Il y a quelque chose qui cloche. Il y a de quoi se poser des questions. Dans quelle sorte de monde vivons-nous, si l'on peut toujours remettre en cause et réduire le revenu, le bien-être des pauvres et des chômeurs? Il y a vraiment quelque chose qui ne va pas.

J'espère qu'à l'étape du comité plénier, il sera possible d'interroger directement la ministre et ses fonctionnaires. J'espère que nous pourrons avoir des réponses franches et honnêtes. Il est dans l'intérêt de la ministre et de tous les Canadiens de nous donner des réponses directes, pour que nous puissions restaurer la confiance du public dans ces établissements et parvenir à un nouveau régime dans ce domaine. Nous voulons être sûrs qu'elle sait ce qu'elle fait et qu'elle est franche avec nous. Nous verrons, d'après les réponses qu'elle nous donnera, si nous devons avoir confiance en elle et accepter les changements qu'elle essaiera de faire. Je crois, en effet, qu'elle présentera un peu plus tard cette années des modifications législatives à propos des établissements financiers. J'espère donc que nous aurons des réponses directes de la ministre et de ses fonctionnaires et que ce projet de loi sera le dernier du genre, car il est à sohaiter que nos établissements financiers seront mieux gérés, mieux surveillés et plus forts à l'avenir. J'espère aussi que nous aurons quelques observations intelligentes du ministre de la Justice (M. Crosbie), car je suis sûr qu'il aura beaucoup à dire.

• (1200)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. La plupart d'entre nous préféreraient ne jamais parler de ce genre de choses, ce qui signifierait qu'elles ne se produisent jamais, mais il semble que depuis ma première élection au niveau provincial, en 1981, il ne se passe pas deux semaines sans que nous devions parler de la faillite d'un établissement financier. Je me souviens que, lors de la campagne électorale en Ontario en 1981, une des principales questions débattues a été la chute d'Astra Trust et de ReMor, deux établissements financiers affiliés en Ontario. A ce moment-là, le gouvernment provincial a déclaré que jamais plus nous n'assisterions à pareil effondrement d'établissements financiers. Bien entendu, nous étions sceptiques. Nous savons tous que malheureusement, les établissements financiers se heurtent à certaines difficultés depuis quelques années. Parmi ces échecs, le plus notoire ou scandaleux est celui auquel étaient mêlés Crown Trust, Seaway Trust et Greymac Trust en Ontario. Nous nous souvenons tous que les propriétaires de ces sociétés de fiducie effectuaient des opérations financières de nature incestueuse avec les fonds des déposants. Environ 10,991 appartements étaient en cause dans une série de transactions avec la société Cadillac-Fairview. Nous nous souvenons comment cette affaire a ébranlé la confiance accordée à nos établissements financiers.

Pioneer Trust

J'avais à l'époque l'honneur d'être le porte-parole de l'opposition officielle à Queen's Park pour la consommation et les corporations. Inutile d'ajouter qu'il nous a fallu beaucoup de temps pour tenter de dissiper le mystère entourant les affaires de ces sociétés. Les fonctionnaires tentent encore de découvrir ce qui s'est passé il y a deux ou trois ans. Je me souviens que durant le débat sur ces trois sociétés, les garanties de la Société d'assurance-dépôts du Canada ont été portées de $20,000 à leur niveau actuel, $60,000. Cette mesure a été prise par le gouvernement libéral fédéral précédent.

Il y a encore quelques questions que les législateurs n'ont pas encore parfaitement élucidées. Si nous considérons certains échecs antérieurs et leur incidence sur les investisseurs au Canada, nous constatons qu'à chaque fois, ces établissements laissent un lourd héritage. Je veux rappeler l'échec d'Astra et de ReMor et plus particulièrement le cas d'un agriculteur de la région de Brampton en Ontario. Cet investisseur avait vendu son exploitation agricole et, comme bien des gens, placé ses fonds d'une façon qu'il estimait sûre. On se souviendra que certains établissements financiers, à la fin des années 70, vendaient des certificats de placement dans des organismes qui n'étaient pas assurés comme ils auraient dû l'être. Ainsi, à des investisseurs qui se présentaient à une société de fiducie pour acheter un certificat de placement, on s'empressait d'offrir un certificat d'une société hypothécaire gérée dans le même bureau, s'inspirant souvent des mêmes principes, mais ne détenant pas les mêmes assurances. Le commis au comptoir leur offrait un investissement de ce genre portant des intérêts de ¼ p. 100 plus élevé. Le client s'enquerrait alors si le certificat était aussi sûr que l'autre et on leur répondait toujours que ces certificats étaient aussi solides que le roc de Gibraltar. On pouvait investir dans ce certificat et en tirer des profits plus élevés. Bien entendu, un retraité veut toujours placer le produit de la vente de son exploitation agricole ou de sa petite entreprise dans une affaire qui lui procurera les meilleurs profits possibles. Rien de plus normal. Toutefois, nombreux sont ceux qui s'y sont laissés prendre.

Dans le cas de l'agriculteur dont j'ai parlé, une forte somme, soit environ $500,000, avait été déposée de cette façon. Après le fiasco de cette société d'hypothèques et de fiducie, l'agriculteur s'est retrouvé avec à peu près $100,000. Lorsqu'il a voulu réinvestir ce qu'il avait réussi à sauver des faillites précédentes, il a consulté un soi-disant bon conseiller financier qui lui a suggéré d'acheter des actions privilégiées de Crown Trust. C'était bien entendu l'établissement financier le plus stable, lui a-t-il dit, et il ne pouvait pas se tromper en achetant des actions privilégiées. C'était un placement beaucoup plus judicieux que les certificats de placement garantis. Quoi qu'il en soit, la somme qu'il voulait investir était beaucoup plus importante que la garantie en cas de perte, soit à l'époque $20,000. Ce particulier a donc acheté des actions privilégiées de Crown Trust. Lorsqu'il est venu à mon bureau à Queen's Park, il touchait des prestations d'assistance sociale, ses chaussures étaient attachées avec de la ficelle et je suis certain qu'il ne possédait pas un sou. Il n'avait rien fait de mal. Il n'a pas fait des placements bizarres et originaux. A chaque fois, il s'est adressé à des établissements financiers réputés stables pour y investir son argent. Toutefois, il s'est brûlé les doigts, non pas une mais deux fois, et il s'est retrouvé sur la paille.

Je ne peux m'empêcher d'éprouver la même chose pour les personnes qui ont non seulement acheté des certificats de placement garantis mais également des actions privilégiées de la société Pioneer Trust et d'autres établissements financiers qui ont eu des problèmes dernièrement. Ils sont nombreux dans ce cas et nous avons tendance à les oublier. Certains députés diront peut-être qu'acheter des actions dans une société est une forme de jeu. Quand on fait des placements à la Bourse il faut s'attendre à ne pas toujours en sortir gagnant. Lorsqu'on achète des actions privilégiées auprès d'un établissement financier de bonne réputation, la distinction n'est pas toujours évidente. Je suis sûr que de nombreux titulaires d'actions privilégiées ou d'autres placements dans des sociétés de fiducie et d'autres établissements assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada sont convaincus que leurs dépôts sont garantis.

• (1210)

Une voix: Ils ont tort.

M. Boudria: J'entends un député d'en face dire qu'ils ont tort. Bien des choses sont à l'origine de cette confusion. Par exemple, le logo de la SADC est affiché à la porte de ces établissements. Par conséquent, il y a tout lieu de penser qu'un investissement dans cet établissement financier en particulier, quelle que soit sa forme, est effectivement garanti. Cependant, nous savons que ce n'est pas le cas. Nous savons que les actions privilégiées ne sont pas garanties. Cette distinction n'est pas toujours facile à faire.

A mon avis, monsieur le Président, il faut établir un système pour permettre aux consommateurs d'être beaucoup mieux avertis qu'à l'heure actuelle. Nous devons leur dire quels investissements, dans ces établissements financiers, sont assurés ou non. Comme je l'ai déjà dit, la réputation des établissements en question n'est pas en jeu. Par exemple, nous avions tendance à croire que Crown Trust était l'un des établissements les plus stables du pays et il a fait faillite. En réalité, ce ne fut pas tout à fait une faillite, monsieur le Président. Il a été saisi par la province de l'Ontario, mais le résultat final est le même. Les biens des détenteurs de ces actions ont été expropriés sans dédommagement. Les titulaires d'actions privilégiées et ordinaires n'ont toujours rien obtenu de cette société.

Un peu plus tôt cette année, le vérificateur général nous a dit que les pertes relatives à Crown, Seaway et Greymac seraient de l'ordre de 500 millions de dollars pour la caisse de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Nous avons également entendu parler de personnes qui ont perdu leur argent en l'investissant dans des actions privilégiées qui n'étaient pas assurées. Bien des gens ont été dupés par ce système en vertu duquel ils n'étaient pas suffisamment prévenus que certains placements n'étaient pas garantis.

Je suis d'avis que, en tant que représentants élus, nous devons faire savoir à la population que les placements faits dans des établissements approuvés par la SADC ne sont pas tous garantis. Non pas pour faire peur aux gens ou saper leur confiance dans nos institutions financières, mais il faut mettre en garde les épargnants beaucoup mieux que nous ne le faisons présentement. Lorsque les gens découvrent après coup que leurs investissements ne sont pas garantis, après avoir vu le symbole social de la SADC sur la porte de l'établissement, sur les certificats ou sur les dépliants distribués par l'institution financière, il y a quelque chose qui ne va pas. Il faut faire en sorte que ce soit précisé clairement dans ces contrats, peut-être par un grand cachet signalant qu'il s'agit d'un dépôt ou d'un investissement non assuré d'une institution soi-disant assurée. Les consommateurs sauront mieux ainsi dans quoi ils s'embarquent.

A moins d'imposer une telle mesure, monsieur le Président, nous échouerons encore une fois, comme nous l'avons déjà fait. Les gens se retrouveront encore dans la même situation où ils se trouvent présentement. Je ne le dis pas pour critiquer le gouvernement actuel. Les gouvernements, tant aux paliers fédéral que provincial, doivent mieux conseiller les consommateurs de sorte qu'ils ne se fassent plus avoir comme auparavant.

Il y a un autre point que nous devrions tous ne pas perdre de vue en ce qui concerne la Société d'assurance-dépôts du Canada. Tout le monde fait usage des services des banques, sociétés de fiducie et autres institutions financières assurées par la SADC. Il faut nous rappeler que les fonds déboursés par la SADC dans le but de rembourser les déposants sont en réalité puisés à même les deniers publics. Si tout le monde en fait les frais, il s'agit en fait de l'argent de nos impôts. Nous payons tous pour les faillites de ces sociétés de fiducie et autres institutions financières. On pourrait prétendre qu'il ne s'agit pas réellement de deniers publics, que ces fonds sont recueillis à 25 p. 100 auprès des déposants et à 75 p. 100 auprès des institutions bancaires dont nous sommes tous clients. Mais c'est jouer sur les mots. Puisque tout le monde fait usage de ces services financiers, nous finissons tous par en payer le coût. Les pertes totales de ces institutions financières constituent en réalité une perte pour les consommateurs canadiens. C'est ne pas être entièrement honnête avec soi-même que de les considérer autrement.

Étant donné l'ampleur de ces pertes, monsieur le Président, j'espère que la confiance dans les institutions financières n'est pas trop gravement atteinte. Mais j'espère également qu'à l'avenir les consommateurs canadiens seront mieux informés lorsqu'ils investiront dans les institutions financières de notre pays.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député. Nous parlons de la Pioneer Trust. Le député sait sûrement qu'il ne s'agit que du dernier d'une douzaine de cas similaires de faillite de sociétés de fiducie. Sait-il qu'une commission royale d'enquête présidée par le professeur Porter avait étudié en 1962 les problèmes entourant les sociétés de fiducie? M. Porter avait prévenu que ce genre de chose allait se produire puisque les lois, les règlements et les organismes de contrôle provinciaux et fédéraux étaient inadéquats.

Pioneer Trust

Le député ne croit-il pas que c'est au gouvernement fédéral précédent qu'il faut imputer une grande part de la responsabilité de ce qui est arrivé dans ces cas-ci? Il aurait dû, pour commencer, proposer le genre de mesure législative dont il a parlé. Il aurait dû discuter avec les gouvernements provinciaux, notamment celui de l'Ontario, pour les inciter à présenter les lois et règlements nécessaires. Il aurait dû donner à l'inspecteur général le mandat de surveiller les activités des banques et des sociétés de fiducie. L'inspecteur général aurait ainsi pu découvrir à l'avance que leur administration laissait à désirer et qu'elles faisaient des investissements hasardeux, au lieu de le découvrir après coup.

M. Boudria: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question du député. Tout d'abord, le député le sait, il s'agit de questions de compétence mixte. Il y a des sociétés de fiducie qui sont constituées en vertu de lois fédérales et d'autres qui le sont en vertu de lois provinciales. Nous pouvons ranger dans cette dernière catégorie les coopératives de crédit et les caisses populaires, alors que la Coopérative de crédit du service civil appartient à la première. Divers secteurs de compétence sont donc en cause.

Je suis au courant du rapport de la Commission Porter. Il y a eu aussi un rapport provincial rédigé en Ontario en 1980 après l'effondrement d'Astra et de ReMor. En 1983, la province de l'Ontario a en outre entrepris la préparation d'un autre rapport, publié près d'un an plus tard et qui contenait certaines recommandations. Or, ce rapport provincial de 1983 n'abordait pas les questions comme la nécessité d'appliquer à la propriété des actions ordinaires des sociétés fiduciaires la même règle de 10 p. 100 qui existe à l'échelon fédéral pour les banques. Selon moi, l'effondrement de Crown, de Greymac et de Seaway est au moins partiellement attribuable à l'absence d'une telle règle. On pourrait presque dire que les propriétaires de certaines de ces compagnies pouvaient prendre l'argent des déposants et, par une série d'opérations, convertir cet argent en actions dans la compagnie. Bien entendu, c'était à l'avantage des détenteurs d'actions ordinaires. C'est un exemple des problèmes bien réels qui se posent dans les secteurs de compétence partagée.

• (1220)

C'est à la suite de ces rapports que le gouvernement fédéral est intervenu par l'entremise de la Société d'assurance-dépôts du Canada et que la province de l'Ontario a commencé à s'occuper de régimes d'assurance en créant par exemple la Société d'assurance-dépôts et d'assurance-actions de l'Ontario. Cette société, qui fonctionne presque parallèlement à la Société d'assurance-dépôts du Canada, garantit les dépôts dans les caisses populaires et les coopératives de crédit. En 1981 et 1982, plusieurs établissements de ce genre ont été assiégés par les déposants dans des villes industrielles de l'Ontario où il existait de graves problèmes, surtout sur le marché de l'immobilier. Bon nombre de ces établissements avaient éprouvé de sérieuses difficultés après avoir repris des immeubles et subi de lourdes pertes.

Quand j'étais député provincial en Ontario, j'avais dit que la Société d'assurance-dépôts du Canada devrait faire davantage pour avertir les consommateurs de problèmes possibles. A mon avis, le gouvernement a le devoir de garantir qu'à l'avenir, les consommateurs seront au moins avertis plus rapidement que dans le passé des problèmes de ces compagnies afin d'éviter

qu'ils se trouvent dans la même situation que les déposants en cause aujourd'hui. De toute évidence, la mesure à l'étude n'empêchera pas les établissements financiers de s'effrondrer, mais au moins, ceux qui ont des dépôts non assurés seront avertis d'avance en cas de problème.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'exposé du député. La dénomination de la Société d'assurance-dépôts du Canada indique clairement que cette société garantit les dépôts. Elle n'a absolument rien à voir avec les actions, les actions privilégiées ou n'importe quelle autre sorte d'action.

Le député de Regina-Est (M. de Jong) a avancé tout à l'heure un argument légitime en parlant de la Banque commerciale. Les gens auraient pu croire que certains dépôts étaient assurés, notamment les dépôts de cinq ans, mais ils ne l'étaient pas.

Dans ce cas, ce que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) dit est probablement vrai. Il faudrait améliorer la loi pour veiller à ce que les gens sachent que certains types de dépôts ne sont pas assurés par la SADC. Je trouve toutefois absolument ridicule d'affirmer, comme il l'a fait, que certaines personnes confondent les dépôts avec les actions et qu'elles pensent que la SADC garantit les investissements en actions ordinaires. Tous les Canadiens savent la différence entre faire un dépôt dans un établissement qui les accepte et investir dans les actions de cet établissement et devenir ainsi propriétaire d'une partie de cet établissement. S'il y a confusion, c'est uniquement dans l'esprit du député de Glengarry-Prescott-Russell.

M. Boudria: Monsieur le Président, si je ne m'y retrouve pas, je ne suis pas le seul, je le sais, parce que le député d'en face sait certainement que techniquement parlant, si l'on place de l'argent dans une société de fiducie, on ne fait pas un dépôt mais on met en fiducie. Cet argent ne peut qu'être mis en fiducie; c'est d'ailleurs pour cela qu'on parle de société de fiducie. C'est peut-être un détail d'ordre technique, mais le problème soulevé par le député l'est peut-être aussi.

En réalité, les établissements financiers vendent des certificats pour des périodes plus longues que la période garantie et de montants supérieurs à la limite assurable. Les consommateurs ne sont pas toujours au courant de ces questions, ce qui n'est pas juste à mon sens. Je ne rejette la responsabilité de cette situation sur personne mais il faudrait à mon sens améliorer la structure pour que les consommateurs soient mieux informés.

Le député prétend que les consommateurs n'ont pas besoin d'être informés lorsqu'ils achètent des actions privilégiées d'une société de fiducie. C'est peut-être ainsi qu'il conçoit la protection des consommateurs, mais moi pas.

M. Brisco: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Dans ce contexte, je demanderai au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) si son parti serait en faveur d'une révision importante du rôle de l'Inspecteur général des banques en vue de rendre plus strictes les dispositions qui régissent ses responsabilités.

Je voudrais citer un exemple. Dans ma circonscription, l'Inspecteur général des banques a été pratiquement impuissant dans plusieurs cas. Ainsi, un homme de ma circonscription obtient un jour un prêt d'une banque en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Tout le courrier et toutes les transactions avec la banque et le gouvernement du Canada se faisaient en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Cet homme isolait les maisons avec de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde dans le cadre du programme de l'ancien gouvernement libéral. Lorsque le gouvernement lui coupa l'herbe sous les pieds, son entreprise périclita sur une période de deux ou trois ans. Après que la banque eut saisi plusieurs de ses biens, elle constata seulement alors qu'il existait une entente en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui avait été respectée par cet homme et acceptée par le gouvernement fédéral mais qui n'avait pas été signée par la banque au moment où elle a accordé le prêt. On considère maintenant qu'elle n'est pas valable. Qui doit être tenu responsable de cette situation? La banque? Ce n'est pas le gouvernement du Canada, mais j'espère bien qu'il y remédiera. C'est le consommateur qui est responsable.

Je voudrais savoir si le député et les autres seraient d'accord que l'on rende les règlements et les dispositions plus stricts pour étendre les pouvoirs de l'Inspecteur général des banques dans l'exercice de ses fonctions.

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le député à propos de certaines questions qu'il a soulevées. Je suis heureux de voir qu'il ne partage pas l'opinion du député de Western Arctic (M. Nickerson), qui ne souhaite pas une amélioration de la protection accordée au consommateur, mais estime qu'il incombe à l'acheteur d'être sur ses gardes.

Le député est beaucoup plus progressiste que son collègue qui est beaucoup plus conservateur. J'appuie le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco). J'ai consulté notre porte-parole dans ce domaine et, à son avis, nous devrions accroître et améliorer les services fournis à l'inspecteur général des banques, afin qu'il puisse mieux surveiller les banques et autres institutions financières au Canada en vue de mieux protéger le consommateur, comme l'a proposé le député, contrairement au député de Western Arctic.

Quant au programme de la MIUF, je rappelle au député que les gouvernements provinciaux sont chargés d'appliquer le code de la construction et qu'il leur incombe de dire si une substance respecte ou non ce code.

M. le vice-président: La parole est au député de Kamloops-Shuswap.

• (1230)

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): C'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour dire quelques mots du projet de loi C-50. Cette mesure en est à l'étape de la deuxième lecture et c'est à ce stade que les députés sont invités à dire ce qu'ils pensent du principe en jeu.

Pour commencer, je tiens à dire que j'émets certaines réserves devant l'enthousiasme suscité par ce projet de loi. Nous reconnaissons qu'il est important, pour beaucoup de gens, que nous l'adoptions rapidement, et c'est ce que nous faisons. Néanmoins, cela ne veut pas dire pour autant que nous approuvons la portée générale de cette mesure qui vise à renflouer une nouvelle institution financière avec l'argent des contribuables, soit par l'entremise de la Société d'assurance-dépôts du Canada ou, dans le cas qui nous intéresse, du gouvernement du Canada et du gouvernement de la Saskatchewan.

Je vais vous lire un extrait d'un document à l'en-tête de la compagnie Pioneer Trust. C'est une demande de certificat garanti à versements invariables. Elle émane de M. Raymond Schwartz, de Saskatchewan, qui désire déposer $10,000 pour une période de six ans. Selon les lois en vigueur, ce certificat ne devrait pas normalement être couvert par la Société d'assurance-dépôts. Mon collègue de Regina l'a très bien fait valoir. Cette politique me semble raisonnable. Toutefois, près de l'en-tête de Pioneer Trust, ce même document porte l'estampille «Société d'assurance-dépôts du Canada». En bas de la page nous pouvons lire «Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada». Lorsque cette personne s'est renseignée sur ce que son placement lui rapporterait, on ne lui a jamais dit qu'il n'était pas couvert par le régime fédéral d'assurance-dépôts.

Je préciserais qu'il s'agit d'un céréaliculteur de l'Ouest et que cet argent provenait de la vente de grains. Il avait abandonné l'agriculture, cessé ses activités, vendu son exploitation et acheté plusieurs de ces certificats garantis à versements invariables qui lui assuraient un revenu mensuel de quelques centaines de dollars. L'un de ces certificats arrivait à échéance dans six ans, l'autre dans sept ans, un autre encore dans six ans et ainsi de suite. Des centaines de citoyens de la Saskatchewan ont fait la même chose à l'une des 11 succursales de la société Pioneer Trust. Dans chacun de ces cas, l'estampille et les mentions portées sur le document laissaient entendre que cet argent serait protégé par la Société d'assurance-dépots du Canada.

Il faut bien préciser que les personnes qui ont rempli ces formules au nom de M. Schwartz ont omis de mentionner que ce certificat n'était pas couvert par la SADC. Cette personne, qui semble s'appeler Dennis Delwich, aurait certainement dû, en signe de bonne foi, mentionner à M. Schwartz que ce certificat n'était pas couvert par le régime fédéral d'assurance-dépôts, mais elle ne l'a pas fait, monsieur le Président.

C'est pour cette raison que nous voulons faire adopter rapidement ce projet de loi aujourd'hui pour permettre à M. Schwartz et aux centaines d'autres dépositaires comme lui d'être indemnisés pour un dépôt qu'ils avaient toujours cru assuré.

Ces derniers jours, j'ai entendu parler d'autres situations semblables qui ne seront pas couvertes par cet accord. Nous tenons à le signaler. Je songe au cas d'un homme originaire de Hong Kong qui a récemment immigré au Canada. Il est venu s'établir dans les Prairies pour fonder une petite entreprise. Sa famille et lui ont apporté avec eux $50,000 américains. Il a ouvert un compte à la compagnie Pioneer Trust pour y déposer cet argent américain qu'il devait, par la suite, investir dans une petite entreprise. Il a appris que cet argent américain n'était pas assuré et le projet de loi à l'étude aujourd'hui ne permettra pas de l'indemniser. Cette personne n'a jamais été informée que son dépôt en dollars américains n'était pas couvert par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Il faut bien reconnaître que nous laissons des gens en difficulté.

Aujourd'hui, nous renflouons une autre société de fiducie. Nous en avons renfloué une douzaine depuix trois ans, dont certaines très importantes. Je songe notamment aux fameuses sociétés Greymac et Seaway, en Ontario. En 1983, la SADC a perdu environ 650 millions de dollars ce qui montre que le système ne fonctionne pas bien. Cela démontre que les autorités provinciales et fédérales ne surveillent pas suffisamment les sociétés de fiducie. Le Surintendant des assurances responsable du contrôle des compagnies fiduciaires n'est assisté que de quelques personnes, et on lui demande pourtant de s'occuper de toutes ces sociétés à travers tout le Canada. Il ne réussit pas à faire tout ce qu'on lui demande. Le monde financier vit une époque très troublée, ainsi qu'en témoigne, comme le disait la ministre, un document visant à trouver de nouveaux moyens de stimuler la concurrence dans ce secteur. Autrement dit, le Surintendant des assurances et son associé, l'Inspecteur général des banques, vont avoir encore plus de pain sur la planche. J'y reviendrai un peu plus tard.

Le monde des finances capte de bien curieux signaux ces temps-ci. D'un côté, on voit le gouvernement venir au secours de compagnies fiduciaires en difficulté et couvrir la plupart des déposants qui ne sont pas assurés. D'un autre, des compagnies fiduciaires avoir le même genre de problème et se retrouver en difficulté financière. Je pense en particulier à la compagnie Western Capital Trust de Colombie-Britannique, qui a dû finalement être mise en liquidation. Là encore, il y avait quelques millions de dollars de dépôts non assurés. Ni le gouvernement provincial ni le gouvernement fédéral n'ont en l'occurrence proposé la moindre forme d'aide.

En Colombie-Britannique, il y a un groupe de personnes qui s'occupent des questions de compagnies fiduciaires et qui se demandent comment il se fait que le gouvernement fédéral ait eu tant à cœur de couvrir Greymac and Seaway et d'autres déposants, qu'il fasse tant d'efforts maintenant pour couvrir les déposants non assurés de Pioneer Trust, et qu'il n'ait pourtant pratiquement rien fait dans le cas des déposants non assurés de Western Capital Trust. Il semblerait qu'il y ait deux poids, deux mesures pour les compagnies fiduciaires. Apparemment, il y a des compagnies fiduciaires dans certaines régions du Canada qui bénéficient d'un traitement particulier.

Pioneer Trust

Beaucoup de gens se posent des questions du genre: Y aurait-il une certaine partialité dans la réaction du gouvernement à l'égard des compagnies fiduciaires en difficulté? Que répondre à cela, sinon qu'il semble au moins en apparence y avoir une certaine forme de discrimination et de subjectivité dans le traitement dont jouissent les compagnies fiduciaires des diverses régions du Canada. Songez à l'homme ou à la femme qui vend sa ferme et qui voit toutes sortes de formulaires exigeant un certificat garanti à versements invariables, peut-être de la compagnie Pioneer Trust. Cette société était approuvée par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les agriculteurs aient cru que leur argent était suffisamment protégé et que leurs investissements étaient garantis; ils les avaient confiés en fiducie, avec la garantie de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Les gens font confiance aux financiers qui prennent ces dispositions mais le problème, c'est que celles-ci ne valent rien. Voilà les remarques que nous voulons faire au sujet de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Nous ne protégeons pas les déposants du pays. Ils ne reçoivent pas la protection à laquelle ils s'attendent et pour laquelle ils payent, en réalité, par le biais de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

• (1240)

S'il y a un message à transmettre aujourd'hui, ce doit être qu'il faut faire preuve d'équité en ce qui concerne les «opérations de sauvetage», qui s'étendent désormais au monde de la finance. Nous nous sommes habitués à voir le gouvernement décider quelles grandes sociétés devaient être sauvées de la faillite au cours des années, qu'il s'agisse de Dome Petroleum ou Domtar. La tradition se maintient aujourd'hui—certaines entreprises sont sauvées et d'autres sont abandonnées à elles-mêmes. Cependant, cette tradition s'est étendue au monde de la finance, où certaines sociétés de fiducie sont sauvées de la faillite et d'autres non. Lorsqu'une banque de l'Ouest s'est trouvée en difficulté, le gouvernement a fait encore une fois appel aux contribuables canadiens pour sauver, grâce à leurs deniers durement gagnés, une banque qui avait manifestement pris des décisions peu judicieuses en matière de prêts.

Je veux conclure ici pour que nous puissions renvoyer cette question au comité. Des députés de tous les partis ont des questions pertinentes à poser. Je me contenterai de dire que j'espère que le ministre des Finances (M. Wilson) a bien reçu le message. Dans la proposition visant à fusionner les services de l'Inspecteur général des banques avec ceux du Surintendant des assurances, le gouvernement, dans sa manie de sabrer, devra veiller à ce que les fonctionnaires chargés de contrôler les institutions financières à charte fédérale aient les pouvoirs et le personnel voulus pour mener à bien la tâche que les Canadiens attendent d'eux.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je sais que les trois partis se sont entendus pour faire franchir toutes les étapes à ce projet de loi aujourd'hui. C'est important pour les gens qui ont été durement frappés par ce qui est arrivé à cette société de fiducie. Ils méritent bien l'aide que leur accordent les dispositions du projet de loi.

Je crois utile de souligner qu'il ne s'agit pas d'un accident. Ce n'est pas un cas isolé. En fait, il y a déjà eu un grand nombre d'affaires comparables au Canada. Je mentionnerai simplement quelques-unes des plus récentes. En 1982, il y a eu l'affaire de District Trust, pour laquelle on a déboursé 44 millions de dollars; en 1983, il y a eu Crown Trust, 300 millions; Greymac Trust, 138 millions; Seaway Trust, près de 300 millions; Seaway Mortgage, 39 millions; Greymac Mortgage, 92 millions; Fidelity Trust, 184 millions; et AMIC Mortgage Investment Corporation, près de 3.5 millions. Nous avons donc affaire à un très grave problème, dont le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sont conscients au moins depuis 1962, année où la Commission royale sur les banques, présidée par le professeur Porter, a examiné la situation des banques et des sociétés de fiducie. La Commission nous a prévenu que la loi et les règlements comportaient de graves lacunes et que les organismes de réglementation, ou prétendus tels, tant fédéraux que provinciaux, étaient insuffisamment en mesure de régler les problèmes éventuels avant qu'une catastrophe ne se produise.

Dans le cas de Pioneer Trust, les gens ont acheté des certificats de placements garantis en ayant l'impression d'être protégés par la Société d'assurance-dépôts du Canada. La compagnie se servait en effet du sceau de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les documents qu'elle remettait à ses clients. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que ces derniers croyaient être protégés. Le député de Regina-Est (M. de Jong) et le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) ont attiré l'attention de la Chambre sur cette situation à maintes reprises.

J'espère que ceci n'est qu'une première étape modeste en vue de corriger la situation. Nous nous apprêtons à légiférer pour indemniser les victimes de la mauvaise gestion de Pioneer Trust. Toutefois, nous devons nous poser certaines questions. Combien d'autres situations de ce genre allons-nous rencontrer? Quelles sont les lacunes des lois et des règlements fédéraux et provinciaux? Pourquoi les fonctionnaires qui sont censés examiner ces questions n'obtiennent-ils pas de meilleurs résultats? Sont-ils négligents? Ne disposent-ils pas de pouvoirs suffisants, notamment sur le plan juridique, ou manquent-ils tout simplement de personnel?

Je crois que l'Inspecteur général avait seulement sept collaborateurs. Comment pourrions-nous critiquer l'Inspecteur général, même si nous avions les lois et les règlements voulus, ce qui n'est pas le cas? Comment pourrions-nous nous attendre à ce que l'Inspecteur général réussisse à protéger les Canadiens avec seulement sept employés?

Un de mes collègues libéraux de l'Ontario a déclaré tout à l'heure qu'une partie du problème tient au partage des responsabilités. Bien entendu, cela pose un problème. Cependant, si l'on demande à la Société d'assurance-dépôts du Canada de compenser les pertes, comme on le fait, il me semble que, par l'intermédiaire de la Société d'assurance-dépôts du Canada, le gouvernement du Canada devrait pouvoir dire facilement aux provinces qui accordent des chartes à des sociétés de fiducie qu'il n'offrira aucune garantie dans le cas de ces dernières. Il ne devrait pas être difficile pour le gouvernement du Canada d'annoncer qu'il ne compensera pas les pertes si les provinces n'adoptent pas une loi donnant aux organismes provinciaux chargés de surveiller ces institutions le pouvoir et le personnel nécessaires pour s'acquitter de leur tâche. S'il faut s'attendre à de nouvelles faillites en Ontario ou dans d'autres provinces, le gouvernement fédéral et la Société d'assurance-dépôts du

Canada ont le droit et le devoir de dire à la province de l'Ontario, ou à toute autre province concernée, qu'ils ne s'en mêleront pas si la province ne met pas de l'ordre dans ses affaires.

Les indemnités que versent la SADC, le gouvernement fédéral ou les provinces proviennent en fait des Canadiens, soit sous forme d'impôts, soit parce que les banques passent l'addition à leurs clients si elles sont obligées de rembourser les pertes en versant des primes plus élevées à la SADC. Il ne faut pas oublier que les pertes que les Canadiens ont dû compenser totalisent au moins deux milliards de dollars. Cela n'aurait jamais dû se produire, ne devrait pas se produire à l'avenir, et ne se reproduira pas si le gouvernement fédéral et les provinces adoptent des lois créant les organismes de réglementation nécessaires.

Pour la première fois depuis longtemps, une banque canadienne, la Banque de Commerce du Canada, est en difficulté, et nous lui avons déjà versé environ 500 ou 600 millions de dollars pour la tirer d'embarras, elle et ses déposants. Non seulement les représentants du gouvernement qui auraient dû être au courant de la situation ne l'étaient pas, mais il en allait de même pour l'Inspecteur général et le Gouverneur de la Banque du Canada, puisque ce dernier affirmait que la situation de la Banque de Commerce du Canada était saine deux mois seulement avant que nous apprenions que cette banque allait faire faillite si on n'y injectait pas d'énormes capitaux. D'où vient le problème? L'Inspecteur général et le Gouverneur de la Banque du Canada auraient sans aucun doute dû connaître les faits. S'ils les ingoraient, nous sommes vraiment dans le pétrin.

• (1250)

Dans le cas de Pioneer Trust, tout le monde savait depuis très longtemps que cette société de fiducie était dans une mauvaise passe, mais il me semble que ni le Département des assurances, ni le gouvernement n'ait été capables d'intervenir pour éviter la catastrophe. En l'occurrence, le gouvernement fédéral connaissait depuis longtemps les problèmes de la société, mais il a laissé au gouvernement de la Saskatchewan le soin de la tirer d'affaire, ce qui ne s'est naturellement pas produit. Je pense que le gouvernement fédéral aurait dû se montrer plus ferme en ce qui a trait à cette société de fiducie. Il aurait dû savoir qu'elle avait accordé des prêts extrêmement spéculatifs, tout comme Fidelity Trust, Greymac et Crown Trust.

Cette affaire est fort grave. Ces sociétés avaient consenti des prêts à de gros actionnaires et s'étaient en outre lancées dans des activités commerciales très risquées, notamment l'immobilier et la prospection pétrolière et gazière. Il n'y a pas eu d'examen indépendant à ce sujet. Les hauts fonctionnaires, comme l'inspecteur général et le gouverneur de la Banque du Canada, auraient dû prévenir le gouvernement qui aurait dû prendre des mesures en conséquence.

Nous comptons voter en faveur du projet de loi, mais je voudrais dire ceci à la ministre, et c'est que la négligence dont ont fait preuve les gouvernements fédéral et provincial nous a valu une série de désastres, dont la faillite de sociétés fiduciaires et à présent d'une banque; il faut déplorer en plus le fait que ces deux niveaux de gouvernement n'avaient ni le pouvoir juridique, ni les organismes de surveillance dotés des pouvoirs et du personnel nécessaires pour surveiller la situation, ce qui nous oblige à débourser quelque 2 milliards de dollars pour renflouer les victimes; voilà pourquoi je me méfie énormément des mesures qu'elle propose pour l'avenir des institutions financières. Les conséquences pourraient être beaucoup plus importantes que celles que nous avons vues jusqu'ici dans le cas de ces sociétés de fiducie ou de cette petite banque et elles pourraient être encore plus graves à l'échelle du pays. Si nous ne savons pas nous occuper de nos établissements actuels, je doute fort que nous arrivions à nous occuper mieux de ceux, beaucoup plus compliqués et beaucoup plus importants, qu'elle prévoit pour le monde financier du futur.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: M^me^ McDougall, appuyée par M. Hnatyshyn, propose: Que le bill C-50, visant la continuation des paiements prévus par certains certificats garantis à versements invariables délivrés par la compagnie Pioneer Trust, soit maintenant lu pour la 2^e^ fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e^ fois, et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

M. de Jong: Monsieur le président, pourrais-je dire qu'il est 13 heures? Étant donné que c'est à peu près l'heure de la pause, j'aimerais dire qu'il est 13 heures.

Des voix: D'accord.

Le président: Dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de siéger plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question).

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE D'ANNULER LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le parti progressiste conservateur a subi une bonne dégelée jeudi dernier, en Ontario, pour bien des raisons, notamment son attitude à l'égard de l'environnement. Les coupures que les ministériels provinciaux ont effectuées dans les programmes à caractère écologique ont contrarié beaucoup de monde. Leur retard à promulguer le projet de loi visant les déversements leur a coûté bien des appuis lorsque le déversement de PCB s'est produit à Kenora. Leur inaptitude à contrôler le déplacement des déchets toxiques en territoire ontarien ne les a pas

Article 21 du Règlement

aidés non plus. S'ajoute à cela leur décision de privatiser les parcs provinciaux, des régions qui ne devaient jamais être commercialisées. En outre, ils ont fait preuve d'un manque total du sens des priorités lorsqu'ils ont trouvé des fonds pour acquérir la société Suncor, mais non pour nettoyer des plages à Toronto ni pour améliorer des réseaux d'égouts municipaux ici et là dans la province.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, conseillons au soi-disant gouvernement progressiste conservateur d'Ottawa de tirer une leçon de ce qui est arrivé à leurs cousins ontariens et de cesser de sabrer stupidement le budget de l'environnement en rétablissant le Service canadien de la faune, en redonnant aux programmes de recherches écologiques leur ampleur initiale et en accordant aux questions écologiques l'attention et la priorité que les Canadiens attendent du gouvernement fédéral.

* * *

LES SPORTS

LES TWINS DE THUNDER BAY—L'ÉQUIPE DE HOCKEY QUI A REMPORTÉ LA COUPE ALLAN

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, les amateurs de sport de Thunder Bay ont salué samedi soir le retour d'une autre équipe gagnante. Vendredi soir, les Twins de Thunder Bay ont remporté la coupe Allan à Corner Brook, à Terre-Neuve. Cette victoire a comfirmé ces champions de l'ouest du Canada meilleure équipe de hockey senior du Canada pour la deuxième année.

Cette fois encore, les Twins sont partis de la deuxième place pour gagner la série finale. Dans chacune des trois séries précédentes, au printemps, l'équipe de Thunder Bay a perdu les premières joutes, mais en a gagné quatre et trois autres de suite, pour finalement s'assurer la victoire. En finale, après avoir perdu trois parties dans une série de sept, elle a dû gagner quatre fois de suite dans la ville des adversaires pour conserver la coupe Allan à Thunder Bay. C'est la septième fois que la coupe Allan est gagnée par une équipe de la tête des lacs depuis 1925. C'est aussi la première fois depuis 51 ans que la même équipe gagne deux années de suite.

Thunder Bay est fière des Twins. Nous savons qu'il faut de la détermination pour garder au jeu une équipe de hockey senior dans nos petites villes. Nous savons qu'il faut de la détermination pour organiser les ligues et assurer un niveau élevé de compétition. Nous applaudissons aux victoires qui récompensent cette détermination.

* * *

LES ACCORDS D'HELSINKI

LE CANADA HÔTE DE LA CONFÉRENCE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, demain sera un jour historique pour ceux et celles qui s'intéressent aux droits de la personne dans le monde. Le Canada sera l'hôte d'une conférence d'experts qui représenteront les 35 nations signataires des accords d'Helsinki. On commencera demain les derniers préparatifs de cette conférence qui va durer six ou sept semaines.

Les résultats de la conférence vont avoir une forte résonnance dans le cœur de beaucoup de gens dans le monde, car dans bien des collectivités les droits de la personne sont violés depuix des années, voire des décennies.

Certains des participants à la conférence vont porter des plaintes contre les pays du bloc soviétique. Cependant, rappelons-nous que certains pays de l'Ouest ne sont pas sans reproche et qu'il est essentiel de créer un climat propice à la conférence. Nous devrons nous montrer confiants, coopératifs et conciliants si nous voulons vraiment trouver des solutions réfléchies et raisonnables pour faire respecter les droits de la personne. Les députés comprennent sans aucun doute à quel point l'organisation d'une telle conférence est complexe. Nous souhaitons donc que la Providence éclaire les délibérations des participants.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE BUT DU RÉGIME

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le principe original de l'assurance-chômage était peut-être valable à une époque, mais aujourd'hui c'est plus un programme d'aide sociale qu'un régime d'assurance. De plus en plus de gens considèrent la caisse comme une source à laquelle on peut puiser régulièrement plutôt que comme un tout dernier recours.

Beaucoup s'attendent, tout naturellement, à percevoir l'assurance-chômage pendant plusieurs mois par an, et ceux dont l'orgueil aurait autrefois souffert de devoir recourir à l'assurance-chômage se demandent pourquoi eux aussi ne récupéreraient pas une partie des primes qu'ils ont versées, puisqu'il y en a tant d'autres qui profitent du système.

Le compte de l'assurance-chômage doit être alimenté par des fonds provenant des recettes fiscales générales. Les frais d'administration atteignent presque un milliard par année. Les primes augmentent sans cesse et finissent par devenir un obstacle à l'emploi. Si le ministre des Finances (M. Wilson) cherche pour son prochain budget des moyens d'améliorer les finances de l'État, il ferait bien de jeter un coup d'œil sur le régime d'assurance-chômage.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EN ONTARIO

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, sir Andrew Barton a dit: «Continuez à vous battre, mes amis. Je suis blessé, mais pas encore mort. Je vais perdre un peu de sang mais je vais me lever et continuer à me battre.»

Que ceux qui ont dit que les libéraux étaient morts admettent aujourd'hui que ce n'est pas vrai. Jeudi dernier, les électeurs de l'Ontario ont parlé fort et clair. Ils ont dit non aux paroles creuses, aux fausses promesses et aux premiers ministres qui s'esquivent. Même la brève apparition de «Brian Le Magnifique» au milieu de la lutte, ne leur a pas permis de gagner la bataille.

Les électeurs ont voté non pas en faveur des conservateurs, ni de leurs amis néo-démocrates, mais plutôt pour les libéraux. Des ministres du cabinet ont mordu la poussière. Partout à travers l'Ontario, les conservateurs se languissent de désespoir.

Le libéralisme est en vie et se porte bien. Le libéralisme renaît. C'est ce qu'avait déclaré il y a quelques mois le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et il avait raison. Les électeurs en avaient tellement assez que même à Brampton, patrie du grand ambassadeur des pluies acides, «Bill-à-un-Dollar», les conservateurs ont été repoussés.

Qu'arrivera-t-il aux conservateurs et à «l'ère» Miller? Si on en croit *The Toronto Sun*, la femme de l'ancien premier ministre, Maureen McTeer, a peut-être très bien résumé la situation en disant: «Vous me demandez à moi le sort que réservent les conservateurs aux chefs vaincus»?

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LE PROJET DE CRÉATION D'UN PARC À RAINY RIVER

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, les compressions budgétaires imposées par le gouvernement ont encore fait des leurs. L'expansion économique, la création d'emplois, le tourisme dont le gouvernement a tant parlé et les préoccupations d'ordre social ont encore une fois été relégués au deuxième rang. Le gouvernement fédéral vient de suspendre le projet du parc national historique dans la région de Rainy River; ce parc aurait permis de préserver les tumulus historiques de Manitou près de Fort Frances. On croit que ce cimetière ancien, situé le plus au nord sur le continent, est le seul vestige existant au Canada de la culture primitive des Laurels.

Ce cimetière subit une érosion progressive provoquée par les eaux de la Rainy, et le village historique voisin se détériore rapidement en raison de l'exploitation d'une gravière à proximité. J'exhorte la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) et le ministre d'État chargé du Tourisme (M. McMillan) à donner suite au projet de Parcs Canada et de créer un parc national à cet endroit. Ces tumulus ont beaucoup d'importance sur les plans à la fois historique et spirituel et l'aménagement d'un parc national dans la région favorisera la création d'emplois pour la bande des Indiens de Rainy River et les habitants de la région de Fort Frances, ainsi que l'expansion économique et le tourisme.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CHYPRE—LA CONSTITUTION CHYPRIOTE-TURQUE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, nous avons appris hier que les Chypriotes turcs avaient approuvé par une majorité écrasante une nouvelle constitution pour la partie nord de l'île de Chypre érigée en République turque. Cette nouvelle est très alarmante, en particulier pour les Canadiens d'origine grecque dont beaucoup sont originaires de Chypre et y ont encore des parents.

Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que depuis que la Turquie a envahi Chypre en 1974, l'île est divisée en deux zones, grecque et turque, séparées uniquement par une force de maintien de la paix des Nations Unies dont font partie notamment 515 soldats canadiens. La Turquie est le seul pays à reconnaître la République turque du Nord de Chypre qui s'est déclarée indépendante du gouvernement chypriote en 1983. Onze ans après l'invasion, il reste encore 20,000 soldats

turcs dans la zone turque, 200,000 réfugiés dans la zone grecque, et des milliers de Chypriotes sont toujours portés disparus.

L'espoir d'un règlement a été ravivé en janvier dernier lorsque le secrétaire général de l'ONU a entrepris des négociations avec les dirigeants chypriotes. Ces entretiens ont malheureusement échoué. Nous avons maintenant affaire à une nouvelle constitution chypriote-turque qui ne fait aucun cas de la possibilité de la réunification de Chypre. Vu la tournure des événements, j'invite notre gouvernement et l'Organisation des Nations unies à renouveler sans tarder leurs efforts pour mettre fin à cette impasse, obtenir le retrait de toutes les troupes étrangères et réunifier l'île de Chypre.

* * *

LES ACCORDS D'HELSINKI

LA TENUE DE LA CONFÉRENCE AU CANADA

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, en 1975, 35 pays ont signé l'acte final de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe mieux connu sous le nom d'accords d'Helsinki. Les principes régissant les accords d'Helsinki étaient la sécurité en Europe et la coopération mutuelle dans les domaines de l'économie, des sciences, de la technologie, de l'environnement et des questions humanitaires.

Le Canada est l'hôte de la conférence sur la SCE qui commence cette semaine. Tandis que les représentants de 35 pays se réuniront à Ottawa, la délégation canadienne devra ne rien ménager pour renforcer la paix internationale. Elle devra insister particulièrement sur la réunification des familles et les droits de la personne. La responsabilité multilatérale est le principe fondamental de cet accord international. Le Canada a le droit et le devoir moral d'aider à renforcer la confiance et la compréhension mutuelles et à maintenir l'équilibre délicat de la paix.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

AIR CANADA—LA GRÈVE DES PRÉPOSÉS AUX RÉSERVATIONS

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, le gouvernement, qui s'est empressé de nommer ses amis et partisans au conseil d'administration d'Air Canada, a fait preuve de beaucoup moins d'empressement pour faire aboutir à un règlement juste et équitable la grève que font actuellement les préposés aux réservations d'Air Canada. Le médiateur fédéral n'ayant pas réussi à amener les deux parties à s'entendre, on aurait pu croire que le gouvernement et surtout le ministre des Transports (M. Mazankowski) seraient intervenu, afin de s'assurer que les voyages aériens ne soient pas perturbés. Le gouvernement semble cependant beaucoup plus désireux de nommer ses partisans à des sinécures que de défendre les droits de ce groupe d'employés d'Air Canada.

Comme vous le savez, Air Canada veut faire disparaître des millers d'emplois à temps plein. La Société veut que les employés à temps partiel constituent dorénavant 45 p. 100 de tous ses effectifs. La plupart de ces préposés aux réservations sont des femmes, dont bon nombre sont célibataires et dépendent de leur emploi pour vivre. A une époque où le gouvernement veut paraît-il accroître le nombre de femmes sur le marché du travail, voilà Air Canada qui, de façon extrêmement

Article 21 du Règlement

arbitraire et autoritaire, se met à réduire le nombre d'emplois à temps plein d'un très grand nombre de femmes.

La grève des préposés aux réservations d'Air Canada est juste. Ces travailleurs luttent simplement pour obtenir le droit de gagner décemment leur vie. Par son inertie, le gouvernement semble leur nier ce droit fondamental. Chose certaine, le gouvernement et le ministre des Transports doivent agir rapidement pour mettre un terme à cette grève coûteuse et pour s'assurer que les employés de cette société de la Couronne sont traités avec dignité, respect et équité.

* * *

[*Français*]

LES SPORTS

LE HOCKEY—LE SUCCÈS D'ÉQUIPE-CANADA

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, je suis assuré que tous mes collègues à la Chambre se joindront aujourd'hui à moi pour signaler la performance remarquable de l'équipe canadienne lors des derniers championnats du monde de hockey sur glace tenus à Prague.

Les joueurs canadiens ont fait montre d'une homogénéité, d'une détermination et d'un enthousiasme qui leur ont permis de rentrer au pays avec une médaille d'argent chèrement acquise.

Monsieur le Président, si l'on veut retrouver les traces d'un pareil exploit, il nous faut remonter aussi loin qu'en 1962 à Colorado Springs. On sait dans quelles conditions difficiles doivent évoluer les joueurs canadiens lors de ces compétitions: provenant de diverses équipes de la ligue nationale, et réunis tout juste avant le début du premier match, après une saison régulière épuisante et éprouvante, ils se doivent d'utiliser jusqu'à la dernière goutte de leur énergie et de leur ténacité pour faire bonne figure dans un championnat mondial où toutes les équipes sont de plus en plus puissantes.

Les joueurs canadiens méritent donc d'autant plus toutes nos félicitations, et nous sommes particulièrement fiers de leur victoire aux dépens des Soviétiques et de la lutte acharnée qu'ils ont livrée dans le match final contre la Tchécoslovaquie où ils ont vaillamment combattu jusqu'à la dernière minute. Les joueurs d'Équipe-Canada peuvent donc rentrer au pays la tête haute, monsieur le Président.

Finalement, je voudrais rendre un hommage bien particulier à Mario Lemieux, un jeune joueur du Québec de 19 ans qui s'est vu décerner le titre dans la deuxième équipe d'étoiles. A tous les joueurs d'Équipe-Canada, nous disons: Bravo et merci!

[*Traduction*]

LA COLLINE DU PARLEMENT

LE DÉMANTÈLEMENT DU CAMP DE LA PAIX

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, depuis plus de deux ans, un groupe de Canadiens campait sur la colline du Parlement pour protester contre la décision prise par le Canada de participer à la course aux armements en autorisant l'expérimentation du missile de croisière sur notre territoire et pour exprimer leurs craintes devant la perspective d'un holocauste nucléaire. Récemment, les membres du camp de la paix ont exprimé les inquiétudes de millions de Canadiens au sujet du projet de guerre des étoiles du président Reagan, une initiative d'un coût de 30 milliards de dollars qui va contribuer à l'escalade de la course aux armements, compromettre le traité sur les missiles anti-balistiques et gravement déstabiliser l'équilibre militaire entre les États-Unis et l'Union soviétique.

Les membres du camp de la paix ont été extrêmement bien accueillis par le public et les gens qui passent près de la flamme du centenaire, sur la colline du Parlement. Ils ont poursuivi leur protestation malgré la pluie, la neige, les froides températures hivernales et de dures conditions climatiques. Néanmoins, le camp de la paix n'a pu résister à l'opposition d'un gouvernement indifférent pour qui l'ordre était plus important que la paix. J'ai appris avec regret la décision des membres du camp de la paix qui, devant l'intransigeance du gouvernement, mettent un terme à leur manifestation. Ils ont été forcés d'évacuer la colline du Parlement par les règlements draconiens qui permettent maintenant au gouvernement d'empêcher toute manifestation à cet endroit en imposant de lourdes amendes.

Même si le camp de la paix a été démonté, la quête pour la paix, qu'il symbolisait, demeure une préoccupation constante pour pratiquemment tous les Canadiens. Au nom de mon parti et de la Chambre, je félicite les membres du camp de la paix de leur action en faveur de la paix.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU MEXIQUE

M. le Président: Avant de passer aux questions, puis-je signaler la présence dans notre tribune de M. Edouardo Pesquier a Olea, le ministre de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques des États-Unis du Mexique et de sa délégation?

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE BONN

LA CONTRIBUTION DU CANADA EN MATIÈRE D'AIDE EXTÉRIEURE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, avant de poser ma question au premier ministre, je voudrais lui souhaiter la bienvenue à l'occasion de son retour au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: S'il avait eu la sagesse de s'en tenir au programme et de traiter des questions écologiques et de l'aide aux pays du Tiers monde, comme on le lui avait d'ailleurs conseillé, je me serais sûrement fait un plaisir de le féliciter. Cependant, comme l'a écrit John Fraser dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui:

> Toutes les sottises et tous les propos prétentieux qu'on entend sur le rôle du Grand Conciliateur, que le premier ministre alimente malheureusement, minimise sa contribution modeste mais réelle.

Je dois dire au premier ministre, monsieur le Président, que son succès à Bonn me fait penser au grand succès du spectacle Miller-Mulroney qui s'est donné à Toronto la semaine dernière.

Pour revenir aux choses sérieuses, je voudrais dire au premier ministre que nous souscrivons à son objectif consistant à demander aux pays industrialisés d'accroître leur aide au Tiers monde. Compte tenu des discussions auxquelles le premier ministre a participé à Bonn, le gouvernement a-t-il l'intention de rétablir les crédits destinés à l'aide au Tiers monde dont le ministre des Finances avait annoncé l'élimination l'automne dernier dans son exposé économique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie le député de son accueil chaleureux. Il ne m'est évidemment pas facile d'exprimer mon désaccord avec un journaliste aussi éminent que M. Fraser du *Globe and Mail*, mais mon ami me pardonnera, dans les circonstances, de rappeler que des versions totalement différentes des faits ont été publiées à la une du *New York Times* et du *Figaro*, et que, d'après les déclarations du président de la République française lui-même, le premier ministre et la délégation du Canada ont joué un rôle très important à la conférence.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons tout simplement suivi l'exemple d'anciens représentants éminents du Canada, dont celui donné par mon honorable ami à l'époque où il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Canada a toujours joué, je crois, un rôle utile.

Pour répondre à la question du député, je dirai que nous avons contribué à mettre en place le troisième guichet que mon honorable ami connaît bien et qui serait bien utile pour les pays en voie de développement. Notre seul objectif est de continuer à aider, financièrement et autrement, les pays en voie de développement.

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE NICARAGUA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, à mon avis, le premier ministre serait bien avisé de parler à son ministre des Finances et de réétablir les buts que le gouvernement canadien avait exposés au monde et selon lesquels nous allions atteindre le niveau de 0.7 p. 100 du revenu national brut du Canada comme aide à l'étranger. Est-ce que le premier ministre pourrait dire à la Chambre si les communications avec le président Reagan se sont détériorées au point où il n'est plus avisé dans les questions qui choquent la population canadienne, comme l'embargo commercial sur le Nicaragua, lui qui, dans cette Chambre l'an dernier, s'était tout à fait offensé parce que le président Reagan n'avait pas informé le premier ministre de l'invasion de la Grenade? Est-ce que le premier ministre ne devrait pas tout simplement avoir la même attitude quand il s'agit de la survie économique des pauvres gens du Nicaragua?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon ami. Nous avons fait beaucoup plus que cela. Vous me parlez d'une question de forme, je vais vous parler d'une question de fond; c'est beaucoup plus important pour tous les députés de cette Chambre. Le gouvernement américain a annoncé de façon unilatérale son intention d'imposer un embargo sur le Nicaragua. Le Canada s'est inscrit en faux contre un tel geste disant que ce n'était pas dans les intérêts du Canada ni «consistant» avec nos traditions. Je pense que tous les députés à la Chambre seraient d'accord sur cette prise de position internationale.

[*Traduction*]

LES DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, si le premier ministre est tout à fait d'accord avec la position défendue par les trois partis à la Chambre et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pourquoi a-t-il tenu à Bonn des propos humiliant pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en disant que, contrairement à lui, il ne pensait pas que le Canada aurait dû être informé? Qui est le porte-parole du Canada quand il est question des affaires extérieures à la Chambre et à l'étranger?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je crois que je viens de traiter de ce qui constitue la question importante, celle de la substance. Bien que le président des États-Unis ait annoncé à Bonn son intention de décréter un embargo commercial contre le Nicaragua, le gouvernement du Canada a manifesté son désaccord. Nous ne partageons pas le point de vue des États-Unis et nous sommes contre l'embargo parce qu'il n'est pas dans l'intérêt national du Canada. J'espère bien que tous les députés applaudiront cette déclaration d'indépendance du gouvernement du Canada en matière de politique étrangère.

Quant aux questions qui ont été posées, elles l'ont été dans des contextes différents, et si vous vous donnez la peine de vérifier les faits . . . non, j'ai dit si vous vous donnez la peine de vérifier les faits, pas de lire le *Toronto Star*.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: La *Presse*, le *Globe and Mail*.

M. Gauthier: Et le *Toronto Sun*?

M. Mulroney: Si vous vous donnez la peine de vérifier les faits, vous constaterez que les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les miennes étaient parfaitement cohérentes et conformes à l'intérêt national du Canada.

* * *

LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE BONN

LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je pense qu'il conviendra que, puisque le sommet de Bonn n'a pas mené à une entente sur un calendrier précis pour les négociations commerciales multilatérales, il est fort possible que les États-Unis déclarent une guerre commerciale, ce qui aurait des conséquences très graves pour le Canada. Un journal réputé signale encore une fois ce matin que le premier ministre aurait déclaré que le président Reagan devrait lui garantir que le Canada bénéficierait d'exemptions spéciales sinon, «nous pouvons le découper en petits morceaux», si je me rappelle bien les mots qu'il a employés. J'ai bien peur que ses amis des États-Unis n'aient déjà commencé le découpage, parce qu'il y a une semaine, le secrétaire au Trésor, James Baker, a dit lors d'une séance d'information organisée à l'intention des journalistes canadiens, que le président Reagan ne demanderait pas d'exemptions spéciales pour le Canada.

Le premier ministre peut-il expliquer cette différence importante entre sa déclaration et celle du secrétaire au Trésor des États-Unis? Peut-il nous dire quelles garanties le président Reagan lui a données que le Canada jouirait d'exemptions spéciales?

M. Clark (Yellowhead): Portez-vous candidat au Congrès, Lloyd.

M. Axworthy: Peut-il nous dire pourquoi il est tellement convaincu que le Congrès écoutera le président Reagan et nous accordera ces exemptions spéciales? Sinon, quand pourrons-nous commencer à le découper en petits morceaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mon honorable collègue soulève certaines questions importantes. Je ne peux pas lui garantir que le Congrès fera ce que veut le président Reagan à propos de quoi que ce soit. Il pourra peut-être le lui demander la prochaine fois qu'il le verra. Je ne peux pas donner cette garantie ni expliquer chacune des déclarations faites par des représentants des États-Unis. Je peux cependant lui dire que le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de nos rapports commerciaux avec les États-Unis et que plus de trois millions d'emplois au Canada en dépendent.

Si nous avons tâché par tous les moyens, de concert avec tous les autres intéressés, d'éviter l'échec de la nouvelle série de négociations du GATT, c'est justement à cause de la possibilité qu'a mentionnée mon honorable collègue, soit qu'il y ait, non pas une guerre commerciale avec les États-Unis, mais plutôt un arrêt des tentatives en vue de libéraliser le commerce, puisque cela serait à l'avantage de tous les pays démocratiques.

Nous prenons cette question très au sérieux et nous nous sommes vraiment efforcés de faire valoir notre point de vue à cause des intérêts nationaux du Canada et nos obligations internationales, qui ne sont aucunement incompatibles en ce qui concerne le Canada.

LES QUESTIONS CONCERNANT L'ALLEMAGNE DE L'OUEST ET LE JAPON

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais signaler au premier ministre que nous sommes en sérieuses difficultés si notre gouvernement pense que c'est ce que va soutenir le président Reagan, alors que son secrétaire d'État au Trésor nous dit que ce ne sera pas le cas. Je pense qu'il est très important de tirer cela au clair, et je lui demande s'il a l'intention de demander des précisions sur la position que vont adopter les Américains.

Je voudrais, d'autre part, lui demander de nous confirmer les assurances données à la Chambre par son vice-premier ministre la semaine dernière que le premier ministre allait faire des démarches précises au nom du Canada, en sa qualité de grand négociateur, auprès du premier ministre du Japon pour obtenir des garanties sur les importations d'automobiles japonaises, et auprès de l'Allemagne de l'Ouest pour régler le problème de la surpêche dans les eaux territoriales canadiennes. Le premier ministre a-t-il posé précisément ces questions aux dirigeants de ces deux pays et avons-nous maintenant de nouveaux accords ou garanties ou assurances de leur part qu'ils respecteront les intérêts du Canada? Si c'est le cas, comment se fait-il que l'Allemagne de l'Ouest poursuive en ce moment même ses activités dans les eaux canadiennes? Quand le premier ministre va-t-il enfin utiliser ses grands talents de négociateur au profit du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a là deux questions: ai-je parlé au chancelier d'Allemagne de l'Ouest de la question de la surpêche au large de Terre-Neuve. La réponse à cette question est oui, je lui en ai parlé. J'ai exposé la position canadienne et je lui ai dit que le ministre des Pêches allait très bientôt venir en discuter dans l'espoir de trouver une solution à l'amiable, comme le souhaiterait le député.

Pour ce qui est des entretiens avec le premier ministre du Japon, je lui ai exposé à plusieurs reprises les difficultés croissantes du Canada, et de l'Ontario en particulier, et je lui ai suggéré quelques sujets de réflexion sur les investissements japonais à venir en Ontario notamment, et plus généralement au Canada, dans ce domaine, notamment des possibilités d'entreprises en coparticipation qui nous permettraient de créer des emplois et qui pourraient faciliter l'accès au marché américain des produits japonais et canadiens. Je l'ai invité à songer, de façon très précise, à un certain nombre de grands investissements japonais au Canada. Je vais d'ailleurs à cette fin me rendre à Calgary la semaine prochaine pour y rencontrer 400 dirigeants japonais que je vais inciter à maintenir leurs projets d'investissement au Canada.

Je puis assurer au député que j'ai adopté avec le premier ministre du Japon une position très ferme en ce qui concerne

les fabricants d'automobiles et de pièces détachées, de même qu'avec le chancelier de la République d'Allemagne de l'Ouest pour les pêcheurs de notre côte atlantique.

* * *

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte aussi sur le Sommet. Après la conférence, le président Mitterand de France a annoncé que son gouvernement, après avoir réfléchi au projet appelé "guerre des étoiles" du président Reagan, avait décidé de ne pas y participer. Le premier ministre a-t-il profité de l'occasion pour discuter de ce projet avec le président Reagan et au cours de cet entretien, lui a-t-il, d'une façon ou d'une autre, fait part de la décision du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la question de l'initiative de défense stratégique a naturellement été abordée à titre non officiel par les chefs de gouvernement et les ministres des Affaires étrangères. J'ai fait savoir à M. Shultz, là-bas, comme je l'avais fait indirectement dans des déclarations à la Chambre et un peu partout au Canada, que le gouvernement du Canada étudiait l'invitation qui lui a été faite de participer à la recherche, et qu'il annoncera sa décision après que nous aurons mené nos propres vérifications et consultations, à notre propre rythme, en fonction de nos propres intérêts.

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Si je comprends bien, à moins que le premier ministre ne veuille corriger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, on n'a pas encore pris de décision.

Je pose ma question supplémentaire au ministre chargé des Sciences et de la Technologie. Voudrait-il dire à la Chambre si le Conseil national de recherches du Canada a reçu quelque ordre que ce soit de participer au projet appelé "guerre des étoiles"?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): La réponse est non, monsieur le Président.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE S'INFORMER DE LA SITUATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Alors donc, ma dernière question s'adresse au premier ministre qui, je l'espère, saura y répondre. J'ai reçu dernièrement une lettre d'un scientifique qui a déjà occupé un poste important pour le compte du gouvernement canadien, m'informant que la réalité est toute autre. Il m'a ultérieurement confirmé par téléphone l'authenticité et le contenu de cette lettre. Il m'a dit que le gouvernement avait non seulement décidé de participer au programme de la guerre des étoiles, mais encore d'attribuer un rôle de premier plan à cet égard au Conseil national de recherches. Je voudrais citer un extrait de cette lettre au premier ministre et lui demander de me dire ce qu'il en pense. Voici:

● (1430)

> ... le Conseil national de recherches a déjà été informé que le Canada allait participer au programme de recherche américain relatif à la guerre des étoiles, et que le Conseil servirait de point de contact au Canada eu égard à la collaboration entre les deux pays.

M. Mulroney: Qui a signé la lettre?

M. Broadbent: Je me ferai un plaisir d'en informer le premier ministre. Compte tenu de la gravité des propos de ce scientifique éminent, anciennement à l'emploi du gouvernement canadien, le premier ministre va-t-il s'engager à faire sa propre enquête à cet égard?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je serais heureux d'enquêter sur cette affaire si le député me disait qui a signé la lettre en question. Sauf le respect dû à cette personne, qui est sans aucun doute distinguée, je dois dire que les faits ne concordent absolument pas avec la teneur de cette lettre.

* * *

LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE BONN

LA QUESTION DES TAUX D'INTÉRÊT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une question à poser également au très honorable premier ministre. Étant donné que les taux d'intérêt élevés constituent le pire obstacle à une croissance soutenue et non inflationniste, le premier ministre peut-il nous dire pourquoi la question des taux d'intérêt n'a pas assumé d'importance au Sommet de Bonn, et pourquoi il ne s'est pas joint aux autres leaders mondiaux pour inviter le président Reagan à donner son accord à une conférence monétaire mondiale?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la question des taux d'intérêt a été très importante. Elle a été longuement examinée au cours des entretiens entre ministres des Finances.

Pour ce qui concerne la question précise d'une conférence monétaire mondiale, un rapport va être présenté aux ministres des Finances du groupe des Dix à Tokyo, le 21 juin, je pense. Par la suite, ce rapport va être examiné dans différents pays. Il sera également examiné aux réunions du FMI à Séoul. J'imagine qu'une décision va être prise à ces rencontres sur la suite à donner à cette question au cours de la prochaine année.

LE COMMUNIQUÉ PUBLIÉ À LA FIN DE LA CONFÉRENCE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le communiqué publié à la fin du Sommet ne parle pas d'engagement commun à abaisser les taux d'intérêt. Il est bien évident que n'importe quel pays résolu à abaisser ses taux d'intérêt verra fuir ailleurs les capitaux à la recherche d'un rendement plus élevé. C'est probablement pour cette raison qu'à Washington, le mois dernier, le ministre des Finances a insisté sur l'importance d'abaisser les taux d'intérêt réels à l'échelle mondiale. Pourquoi a-t-on renoncé à défendre cette position à Bonn?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée cherche à faire une montagne de rien du tout. L'importance des taux d'intérêt et celle de les abaisser ont été largement reconnues. C'est ce qui fait qu'il a été consacré beaucoup de temps à cette question des taux d'intérêt.

La députée sait qu'il n'y a pas de baguette magique pour faire baisser les taux d'intérêt. Mais si les pays industrialisés adoptent collectivement des politiques ayant pour effet de réduire l'inflation, cela par contrecoup fera baisser les taux d'intérêt. Voilà l'orientation que nous suivons.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Elle fait suite à la question posée par le chef de mon parti au sujet d'éventuelles directives qui auraient été données au Conseil national de recherches pour qu'il participe à l'initiative de défense stratégique américaine.

Selon la lettre dont mon chef a parlé, on aurait demandé au Conseil national de recherches de consacrer 6 millions de dollars à la recherche relative au projet de guerre des étoiles malgré les énormes compressions qui lui ont été imposées l'automne dernier. Le ministre pourrait-il nous dire si des directives de ce genre ont bel et bien été données au Conseil, ou si on lui a demandé de mettre de côté 6 millions de dollars ou une autre somme pour son éventuelle participation au projet de guerre des étoiles, au cas où le gouvernement prendrait une décision dans ce sens?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député et son chef font un peu plus que prêcher le faux pour connaître le vrai. En fait, le Conseil national de recherches a déjà bien assez de difficultés à trouver des fonds nécessaires à ses programmes actuels.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: C'est tout à fait vrai.

M. Siddon: La question est tout à fait hypothétique et elle est basée sur la fiction plutôt que sur les faits.

M. Cassidy: Monsieur le Président, le ministre a oublié de dire que ce sont les compressions imposées par son gouvernement qui placent le Conseil national de recherches dans cette situation précaire.

Des voix: Bravo!

L'UTILISATION DES CRÉDITS ACCORDÉS AU CONSEIL

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Mon parti et moi-même espérons que le gouvernement décidera que le Canada ne participera pas au projet de guerre des étoiles. Cependant, dans le cas contraire, le ministre pourrait-il au moins nous assurer que le gouvernement canadien ne réduira pas les sommes consacrées à la recherche et au développement dans le cadre de programmes existants, afin de participer au projet de guerre des étoiles?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le Conseil national de recherches accomplit un travail exceptionnel avec les crédits que lui accorde le Parlement. L'utilisation possible de ces fonds aux fins décrites par le député n'est que pure invention de sa part.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES JEUX OLYMPIQUES DE CALGARY—LE CONTRAT DE TRAVAUX JURIDIQUES

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle concerne son frère, Peter, qui s'est vu adjuger tous les travaux juridiques faits à l'extérieur pour les Jeux olympiques de Calgary.

Je sais que le ministre dira que ce n'est pas du favoritisme, qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts et que ce n'est pas l'assiette au beurre, mais que son frère, Peter, a été choisi parce que c'était un bon avocat, consciencieux, qui connaît parfaitement le droit olympique.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Pour qu'on sache bien à quoi s'en tenir, j'aimerais demander pourquoi l'on a remercié l'avocat olympique, Rob Rowley, pour le remplacer par le frère du ministre, Peter. Cette nomination avait-elle quelque chose à voir avec le fait que son frère, Peter, est le directeur albertain de la collecte des fonds pour le parti progressiste conservateur du Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, cette question relève de moi, en tant que ministre de la Justice. Cela ne concerne en rien le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui ne sait probablement rien de la question, puisqu'il ne s'occupe pas des affaires juridiques.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: C'est vrai.

M. Crosbie: J'ai l'impression, monsieur le Président, que la question vise non pas à obtenir des renseignements, mais à permettre à cette bande de hyènes de rire, de rugir et de railler.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Si la question vise à obtenir des renseignements, je peux dire à la Chambre que c'est moi qui nomme les mandataires juridiques du ministère de la Justice. En octobre, j'ai chargé M. Peter Clark de s'occuper de tous les documents relatifs au financement des Jeux olympiques d'hiver, aux accords sur les contributions financières et d'autres travaux de cet ordre.

Je savais que le député soulèverait cette question, car il faisait pas mal d'appels dans les environs de Calgary. J'ai eu un rapport de mes fonctionnaires. On m'a fait savoir que l'on était extrêmement satisfait du travail de M. Clark, qui continuera à fournir les services juridiques requis, en dépit des sous-entendus et des insinuations du député qui continue son travail de fouineur.

LES MOTIFS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, les Canadiens ne rient pas d'avoir été dupés par le parti conservateur au sujet du favoritisme politique. Ce parti trouve normal aujourd'hui ce qu'il dénonçait hier.

Ce que je me demande, c'est pourquoi on a choisi le frère, Peter, en l'occurrence? Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'intervenir et de se défendre.

M. Hnatyshyn: Cela ne relève pas de lui.

M. le Président: A l'ordre!

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre! Je ne reprendrai ma place que lorsque les députés de tous les partis se seront calmés. Puis-je rappeler au député, afin que ce soit bien net, que les questions aux ministres doivent porter sur leurs fonctions en tant que détenteurs de leur portefeuille. Ce sont les seules questions acceptables à la Chambre. Je tenais simplement à le rappeler au député.

M. Clark (Yellowhead): Il se moque bien du Règlement.

M. Nunziata: Le ministre ne convient-il pas que Peter Clark, le frère du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a reçu ce cadeau du gouvernement uniquement en raison de ce lien familial et parce que c'est un fidèle collecteur de fonds pour le parti conservateur? Ne convient-il pas qu'il s'agit-là d'un cas flagrant de conflit d'intérêts et de favoritisme politique du parti conservateur?

• (1440)

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député, dont le parti a propulsé 26 députés libéraux à la magistrature et à divers postes au sein de la Fonction publique, notamment à l'Office canadien des provendes—où ils sont d'ailleurs à leur place—est mal placé pour mettre en doute la nomination des mandataires juridiques. Il ne s'agit pas de favoritisme politique, mais de la nomination d'un avocat chargé d'examiner certaines affaires juridiques complexes, pour aider le ministère à résoudre des problèmes juridiques complexes concernant les Jeux olympiques.

Ce n'est pas du favoritisme politique. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'en savait probablement rien et je n'ai pas l'intention de pénaliser son frère simplement parce qu'il est le frère d'un ministre.

Une voix: Et la mère de Sheila?

M. Crosbie: Est-elle avocate?

M. le Président: La parole est à la députée de Westminster-Coquitlam.

Mme Jewett: Monsieur le Président, c'est comme la pelle qui se moque du fourgon. De toute évidence, les députés libéraux sont jaloux.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE BONN

L'EMBARGO AMÉRICAIN CONTRE LE NICARAGUA—LA POSITION CANADIENNE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Ma question s'adresse au premier ministre. Je reviens sur la position qu'il a adoptée au sommet au sujet de la politique désastreuse des Américains envers le Nicaragua et de l'embargo commercial dont il est victime. D'après le premier ministre, il n'en a même pas discuté avec le président américain parce qu'il avait clairement énoncé l'opinion canadienne sur la politique américaine au Nicaragua à l'occasion du sommet de Québec.

Comme cet incident est survenu depuis le sommet, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas montré aussi clairement que possible au président les conséquences vraiment désastreuses que l'embargo commercial va avoir non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis et surtout au Nicaragua? Pourquoi n'en a-t-il pas discuté avec le président? Va-t-il le faire avant l'imposition de l'embargo demain?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai longuement discuté de la politique américaine au Nicaragua avec le secrétaire d'État, M. Shultz. Je lui ai dit, comme je l'avais déjà déclaré publiquement, que le Canada jugeait la politique américaine inacceptable.

J'ai parlé de notre inquiétude au sujet des conséquences que cette politique pourrait avoir pour le groupe de Contadora qui, à notre avis, est le plus susceptible de stabiliser la région. J'ai dit très clairement que le Canada s'attendait à des garanties selon lesquelles les sanctions américaines n'affecteront pas nos exportations.

Avant de quitter Bonn, mon collègue, le ministre des Finances, et moi-même avons obtenu, lui du secrétaire au Trésor et moi du secrétaire d'État, des garanties selon lesquelles les initiatives américaines n'auront aucun effet sur nos exportations au Nicaragua.

Nous allons maintenir notre politique envers le Nicaragua en continuant de contribuer financièrement à son développement et en ne changeant rien à nos relations commerciales. Ma collègue, la ministre des Relations extérieures, visitera cette région en juin, tel que prévu.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'INTERVENIR

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, c'est fort bien que tout cela, mais nous voulons savoir pourquoi le premier ministre a refusé, et refuse toujours d'ailleurs, de dire directement et fermement au président des États-Unis que la politique suivie est désastreuse non seulement en ce qui concerne nos intérêts, mais aussi la sécurité de cet hémisphère en raison de l'escalade du conflit opposant le bloc de l'Est au bloc de l'Ouest, qui risque de pousser le Nicaragua vers le bloc de l'Est? Pourquoi ne le fait-il pas comprendre fermement au président américain, et pourquoi ne l'a-t-il pas fait à ce moment-là?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la position du Canada a été exposée avec fermeté à ce moment-là. Le premier ministre et le président savaient que je l'avais fermement exposée, pour reprendre l'expression du député, au secrétaire d'État américain.

M. Broadbent: Pourquoi le premier ministre s'est-il abstenu dans ce cas-là?

M. Clark (Yellowhead): Voilà que le chef du Nouveau parti démocratique vient au secours de son critique des affaires extérieures.

Notre gouvernement est d'avis que, notre position ayant été clairement exposée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures . . .

Mme Jewett: Avez-vous parlé au président?

M. Clark (Yellowhead): . . . il n'est pas nécessaire que le premier ministre la répète.

Je voudrais faire valoir aussi qu'il est dans notre intérêt—et dans l'intérêt de tous les députés, je l'espère—de favoriser la stabilité en Amérique centrale et aussi d'atténuer quelque peu les problèmes fondamentaux qui affligent la région, notamment la faim et la pauvreté. Nous n'y réussirons que si notre gouvernement et les autres sont disposés à annoncer clairement et fermement leur position et aussi à résister à la tentation de favoriser des débats houleux à la Chambre des communes ou ailleurs.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION

LES JEUX OLYMPIQUES DE CALGARY—LA NOMINATION D'UN AVOCAT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. La semaine dernière, c'étaient les beaux-frères des ministres qui profitaient du népotisme des conservateurs et cette semaine, ce sont leurs frères. Ma question concerne le contrat conclu entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et son frère, Peter, et plus précisément la nomination de ce dernier en Alberta.

Comme le gouvernement a affecté 300 millions de dollars à ce contrat, vraiment très lucratif pour l'avocat en question, et dont la responsabilité politique incombe au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre peut-il nous dire s'il a envisagé la possibilité d'un conflit d'intérêts avec M. Peter Clark, son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le premier ministre avant l'octroi de ce contrat?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme d'habitude, les députés montent en épingle la moindre vétille. Cela ne leur réussit pas beaucoup.

M. Blackburn (Brant): Je n'ai pas saisi le dernier mot.

M. Crosbie: Cherchez-le dans le dictionnaire!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: M. Peter Clark est avocat et avoué à Calgary. Je l'ai nommé parce que je savais qu'il possédait les capacités, les connaissances juridiques et le doigté voulus pour bien s'acquitter de ce travail.

Il a été nommé comme d'autres personnes qui ont été chargées de s'occuper des Jeux olympiques de Calgary. Je dirais que le salaire qu'il a accepté est tout à fait raisonnable et même légèrement inférieur à celui que touchait son prédécesseur.

Cette histoire ne tient pas debout et il est vraiment déplacé de chercher à embarrasser le secrétaire d'État aux Affaires extérieures simplement parce qu'un membre de sa famille exerce sa profession comme il le fait . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Boudria: Cette nomination mériterait le prix du piston de la semaine.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. En juillet 1984, le premier ministre a déclaré:

> Ce qui s'est passé est totalement inacceptable, selon moi, dans une société démocratique. Nous allons réformer cet instrument de la vie nationale.

Le ministre croit-il que cette déclaration attribuée à son chef tient toujours et, dans l'affirmative, que va-t-il faire pour mettre un terme à l'abus de pouvoir flagrant dont le gouvernement se rend coupable?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, on a fait le vide dans les rangs des députés libéraux pour nommer ces derniers à la magistrature, au Sénat ou à l'Office des grains de provende, en juin dernier. Le député pourrait largement contribuer à remédier à la situation dont il se plaint s'il produisait la lettre que son chef dit avoir reçue de son prédécesseur. S'il pouvait produire cette lettre, un vent d'émancipation commencerait à souffler sur le parti libéral. Pourquoi ne s'en prend-il pas à son propre chef?

• (1450)

[*Français*]

LE BUDGET

LA DATE DU PROCHAIN BUDGET

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Monsieur le Président, les gens de la circonscription de Terrebonne me harcèlent de questions depuis déjà quelques semaines. Ils désirent connaître la date précise du dépôt du prochain Budget. Cette situation n'est sûrement pas unique à ma circonscription. Vous pouvez constater, monsieur le Président, que les Canadiens sont soucieux de l'économie de leur pays.

Alors, la question qui est soumise au ministre est la suivante: Peut-il m'indiquer la date précise à laquelle le nouveau Budget sera déposé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très conscient des préoccupations des électeurs de la circonscription de mon collègue de Terrebonne et je suis certain que le Budget que je déposerai dans quelques semaines sera un très très bon Budget pour tous les problèmes économiques de notre pays. Aujourd'hui, monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que le Budget sera déposé le jeudi 23 mai 1985.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je suis certain que le ministre a lu cet article paru dans le *Globe and Mail* de la fin de semaine qui révélait que 2.8 milliards ont été perdus à cause de l'abri du crédit d'impôt pour la recherche scientifique. L'article dit également que de hauts fonctionnaires du Revenu national signalent qu'en dépit du moratoire imposé l'automne dernier, les bénéficiaires de ce crédit d'impôt, c'est-à-dire surtout des grandes entreprises, n'ont cessé de violer l'entente conclue. Pourquoi le ministre n'est-il pas intervenu pour faire cesser cette fraude manifeste?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que nous n'avons pas perdu de temps l'automne dernier pour mettre un terme à cette fraude manifeste, pour reprendre l'expression du député, en ce qui concerne le crédit d'impôt à la recherche scientifique. Le député doit savoir que les grandes entreprises n'étaient pas seules à en bénéficier. Beaucoup de petites ont également pu ainsi obtenir l'argent dont elles avaient un urgent besoin pour financer d'excellents projets de recherche et de développement.

J'ai lu l'article en question. Je vais le relire plus attentivement au cas où j'aurais manqué quelque chose. Je remercie le député d'avoir soulevé la question.

LE MANQUE À GAGNER

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Le 28 novembre dernier, j'ai demandé au ministre du Revenu national s'il imposerait immédiatement un moratoire complet sur cette clause dérogatoire qui ouvrait la porte toute grande aux abus aux dépens des contribuables. Étant donné que ces crédits d'impôt ont fait perdre dix fois plus au gouvernement qu'on ne l'avait d'abord prévu dans le budget Lalonde, le ministre va-t-il fermer cette échappatoire et nous indiquer sans tarder à combien se monte le manque à gagner dû à ces crédits d'impôt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne voudrais pas contredire publiquement le député. Je pense qu'il devrait y penser à deux fois avant de prendre pour argent comptant les renseignements fournis dans un article du *Globe and Mail*.

J'ai entrepris d'examiner la question et si une déclaration s'impose, je m'exécuterai. En attendant, je lui rappelle qu'un grand nombre de petites entreprises qui font de la recherche et du développement ont bénéficié de cette formule fiscale, laquelle a aussi contribué à créer des emplois si utiles dans le domaine de la recherche et du développement.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

LES DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTE POUR LA POLICE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Le ministre sait que, en raison de l'article 38 de la Loi sur les jeunes délinquants, le service de la police du grand Toronto a été incapable de signaler au grand public l'identité d'un jeune de 17 ans qui s'est échappé après avoir été accusé de vol à main armée avec une arme à canon tronqué. Le service de la police du grand Toronto est fort inquiet du danger qu'il constitue pour la population. Le ministre acceptera-t-il de s'entretenir sans délai avec le chef de police du grand Toronto ou avec l'Association canadienne des chefs de police pour discuter avec eux de leurs inquiétudes au sujet de la Loi sur les jeunes délinquants?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déjà eu des entretiens avec certains chefs de police. Je serais tout à fait disposé à les accueillir à nouveau pour discuter cette affaire.

Questions orales

LA CONSOMMATION

LES ESCOMPTEURS D'IMPÔT

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. En avril, il a reçu les représentants d'une association de consommateurs du Québec, l'Association coopérative d'économie familiale. Il leur a promis d'intervenir rapidement pour arracher les Canadiens à faible revenu des griffes des escompteurs d'impôt. Je rappelle au ministre que la majorité des personnes en cause gagnent moins de $8,000 par an et touchent des prestations de bien-être social ou d'assurance-chômage. Le ministre n'a pas bougé depuis. Pourquoi n'a-t-il rien fait? Pourquoi n'intervient-il pas dès maintenant pour que ces millions de dollars escroqués aillent à ces Canadiens à faible revenu qui y ont droit?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'informer mon collègue que nous avons terminé nos séances de consultation et que nous anticipons produire un document de consultation durant les prochaines semaines. Par la suite, nous recevrons les commentaires et agirons en conséquence.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRENDRE DES MESURES

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, le ministre ne peut plus s'en sauver en prétextant des consultations. Il a déjà reçu les instances de l'Organisation nationale anti-pauvreté et de l'Association des consommateurs du Canada. Au cours de l'année, des associations de consommateurs d'un bout à l'autre du Canada ont exposé leurs exigences au ministre, mais celui-ci n'a rien fait.

M. Crosbie: Vous avez été ministre du Revenu national et vous n'avez rien fait.

M. Rompkey: Le ministre verra-t-il dès maintenant à faire rentrer dans leurs tombeaux ces vampires de l'économie et des finances?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le moins que je puisse dire, c'est que cette situation est quand même ascendante depuis 1979, et le gouvernement précédent n'a absolument pas agi en conséquence. Depuis sept mois, nous avons déjà entrepris de nombreuses périodes de consultation. Nous avons, en fait, eu des consultations avec tous les organismes concernés et, dès que nous serons en mesure d'agir à cet effet, nous le ferons dans les meilleurs délais.

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

AIR CANADA—LA GRÈVE DES PRÉPOSÉS AUX RÉSERVATIONS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Un certain nombre d'organismes ont demandé en fin de semaine au premier ministre d'intervenir dans le conflit de travail entre Air Canada et le syndicat représentant les 3,000 préposés aux réservations en grève. D'après eux, Air Canada veut transformer en emplois à temps partiel moins bien rémunérés des emplois à temps plein qui sont surtout occupés par des femmes.

Puisque le premier ministre a été invité expressément à intervenir, prendra-t-il la parole à la Chambre pour dire si son gouvernement ordonnera à Air Canada de conserver ces emplois à temps plein à un salaire raisonnable au lieu de les transformer en emplois à temps partiel?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, cette déclaration dénature les faits. La lettre que les dirigeants d'Air Canada ont adressée aux membres de l'ACETA saura le mieux les expliquer à mon sens, et la meilleure façon de répondre à la question du député consisterait peut-être à en citer le passage suivant:

> Nous avons d'abord pour priorité de régler la grève afin de pouvoir tous revenir à nos activités normales de travail. La Société demeure disposée à discuter n'importe quand avec le Syndicat dans cet esprit, et à continuer de faire preuve de flexibilité pour en arriver à une entente sur les améliorations que nous jugeons essentielles pour l'avenir de la Société.

Je pourrais ajouter que j'ai également eu l'occasion de m'entretenir aujourd'hui avec le président de l'ACETA. Je lui ai fait remarquer qu'il serait dans les meilleurs intérêts de tout le monde de reprendre les négociations car les dirigeants d'Air Canada sont disposés à retourner à la table des négociations dans l'esprit de flexibilité dont témoignait leur lettre.

LE SALAIRE HORAIRE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, si le ministre veut citer des passages de documents d'Air Canada, j'en ai un autre à la main dans lequel Air Canada avoue qu'elle cherche à faire baisser le traitement de base de $7.42 à $6.13 l'heure. Comme elle souhaite accroître énormément le nombre de ses employés à temps partiel, cela aura nettement pour effet d'occuper moins de femmes à temps plein et davantage à temps partiel et à moindre salaire. Le gouvernement appuie-t-il une telle mesure?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, puisqu'il y a de toute évidence déformation ou mauvaise interprétation des faits, le député s'accordera sans doute pour dire avec moi que toutes les parties feraient mieux de retourner à la table des négociations pour régler ce conflit une fois pour toutes.

Des voix: Bravo!

• (1500)

PRIVILÈGE

LA PUBLICITÉ FAITE PAR UN ANCIEN DÉPUTÉ DANS UN JOURNAL UKRAINIEN—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Je suis maintenant prêt à rendre une décision sur la question de privilège soulevée par le député de Parkdale-High Park (M. Witer) le 25 avril. J'insiste sur le fait que le rôle du président consiste à décider d'après le témoignage, s'il faut accorder au problème soulevé la priorité sur tous les autres travaux. Il n'appartient pas au président de prendre une décision sur la question de privilège proprement dite; c'est la Chambre qui doit le faire.

Le 25 avril, le député de Parkdale-High Park a attiré notre attention sur une publicité parue dans le journal ukrainien de Toronto, *Vilne Slovo*, du 6 au 13 avril. L'annonce était rédigée en ukrainien et voici la traduction que le député a donnée à la présidence:

> Le Christ est ressuscité—à l'occasion de la fête de la Résurrection, j'adresse mes vœux les plus sincères à tous les Ukrainiens du Canada et surtout aux lecteurs du «*Free Word*»: Jesse P. Flis, (député de Parkdale-High Park).

M. Flis est en réalité l'ancien député de Parkdale-High Park. L'adresse du bureau de circonscription donnée en anglais dans l'annonce est celle du bureau de circonscription que M. Flis avait lorsqu'il était député.

Il va sans dire qu'un député doit exercer ses fonctions comme il faut et que toute tentative de semer la confusion sur l'identité d'un député risque d'empêcher ce député de remplir ses fonctions comme il se doit. Toute initiative qui empêche ou vise à empêcher un député d'exercer ses fonctions est une atteinte aux privilèges. Cette opinion est corroborée par bien des commentaires et des précédents.

La Chambre se souvient sans doute que j'ai alors décidé d'attendre. J'ai attendu quelques jours. Je peux dire à la Chambre que j'ai eu avec M. Flis une conversation au cours de laquelle il m'a dit que je ne pourrais étudier le problème que si les personnes concernées me faisaient un exposé par écrit. Je signale à la Chambre que M. Flis m'a dit verbalement que pour sa part, il ignorait tout de l'affaire. Je n'ai aucune raison de ne pas lui faire confiance ou de douter de sa parole. J'ai dit que le président pouvait uniquement étudier les problèmes qui lui sont exposés sous forme de témoignage et qu'il me fallait par conséquent davantage qu'une conversation. N'ayant pas reçu de M. Flis ni d'aucune autre personne, une lettre susceptible d'expliquer comment l'annonce publicitaire est parue dans le *Vilne Slovo*, je me sens limité et je ne peux me baser que sur le témoignage que j'ai eu, celui du député de Parkdale-High Park en l'occurence.

Après avoir mûrement réfléchi et attendu, ce qui, croyais-je, permettrait au problème de se résoudre de lui-même dans une certaine mesure, je ne peux plus attendre davantage pour rendre ma décision, car ce ne serait pas bien. Compte tenu de l'importance des questions de privilège, et du fait que je n'ai que le témoignage que j'ai reçu par écrit, je n'ai pas le choix, et je dois rendre une décision en me basant là-dessus. Je dois par conséquent décider que la question de privilège paraît fondée de prime abord, et je demande au député de proposer une motion.

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, étant donné la décision de Votre Honneur, je propose, appuyé par le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick):

> Que toutes les questions relatives à la question de privilège soulevée par le député de Parkdale-High Park le jeudi 25 avril 1985, au sujet d'une annonce publicitaire parue dans le *Vilne Slovo* pendant la semaine du 6 au 13 avril 1985, soient renvoyées au comité permanent des privilèges et élections pour qu'il les étudie et présente un rapport.

M. le Président: La motion peut être débattue. Comme il n'y a pas de débat, je vais mettre la question aux voix. La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN—1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, au nom du président du comité, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, dans les deux langues officielles.

PÊCHES ET FORÊTS—4E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent des pêches et des forêts, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, tout récemment, le mois dernier, l'un des remarquables ministres du culte de la circonscription de Mission-Port Moody, a été brutalement assassiné dans son église. Je prie instamment la Chambre de revoir sa position sur la façon dont les meurtres sont punis dans notre pays.

J'ai le devoir de présenter à la Chambre une pétition portant les signatures d'environ 5,400 Canadiens qui réclament le rétablissement de la peine de mort pour le meurtre qualifié. Cette pétition, organisée par les commerçants de Kamloops, en Colombie-Britannique, a circulé pendant deux ans.

Questions au Feuilleton

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 148 et 277.

[*Texte*]

LES DÉCORATIONS DE NOËL SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

Question nº 148—**M. Boudria:**

1. Combien ont coûté les décorations et arbres de Noël sur la colline du Parlement, y compris les services des décorateurs, des déménageurs et de quiconque a participé directement ou indirectement à ce projet?

2. Les contribuables canadiens ont-ils payé une partie quelconque de ce montant?

3. A-t-on adjugé des contrats par appel d'offres public et, *a*) dans l'affirmative, de combien, *b*) sinon, pourquoi?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): 1, 2 et 3. Les trois arbres de Noël qui se trouvaient sur la colline du Parlement avaient été fournis et installés sous la surveillance de la Commission de la Capitale nationale. Il en a coûté $1,891.27 pour acheter, transporter, monter, démonter ainsi que mettre au rebut les trois arbres.

Ces travaux n'ont pas fait l'objet d'un appel d'offres parce que les sommes en cause sont trop modestes.

Les arbres de Noël ont été décorés par des employés du ministère des Travaux publics avec des ampoules ayant servi les années précédentes.

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA/GASPÉSIE ET BAS ST-LAURENT

Question nº 277—**M. Ouellet:**

1. Le gouvernement a-t-il mis en oeuvre le Plan de développement économique Canada/Gaspésie et Bas St-Laurent en mai 1983 et, dans l'affirmative, des dépenses fédérales de l'ordre de 224.5 millions ont-elles été approuvées?

2. Quels sont les projets *a*) complétés et *b*) en cours dans le volet des transports, et dans chaque cas, quels sont (i) l'endroit (ii) la description des travaux et études (iii) les crédits alloués?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Les ministères de l'Expansion industrielle régionale et des Transports m'informent comme suit:

1. Oui. Le Plan de développement économique Canada/Gaspésie et Bas St-Laurent a été mis en œuvre en mai 1983, doté d'une enveloppe budgétaire de 224.5 millions de dollars pour la première phase quinquennale (1983-1988). Le plan est un plan multisectoriel de développement économique d'une durée de 15 ans.

Depuis la mise en œuvre du plan en mai 1983, plus de 87 millions de dollars ont été dépensés ou engagés par les différents ministères participants. A partir du principe que les budgets spéciaux dévolus à la région en vertu du plan ne doivent pas remplacer les budgets réguliers déjà alloués à chaque ministère, l'enveloppe budgétaire totale est passée de 224.5 millions de dollars à 264 millions de dollars.

2. *a*) (i), (ii), (iii)

Transport aérien	Crédits alloués milliers $
—Aéroport de Gaspé	
—aides à la navigation: installation d'un VOR-DME	427.0
—repavage de la piste	1 270.0
—Aéroport de Mont-Joli	
—reconstruction de la station d'information de vol	379.0
—installation d'un système d'évacuation des gaz des hangars	50.0
—mesures de conservation d'énergie	40.0
—achat d'équipement de restaurant	28.0
—Aéroport de Rimouski	
—pavage de la piste	723.0
—installation de lumières d'identification de piste	59.0
—Aéroport de Rivière-du-Loup	
—drainage de la piste	156.0
Transport maritime	
—Port public de Gros-Cacouna	
—construction de la voie d'accès	1 000.0
—Port public de Matane	
—construction de la voie d'accès	150.0
—Port public de Rimouski	
—aménagement de l'aire d'entreposage	1 000.0

b) (i), (ii), (iii)

Transport aérien	Crédits alloués milliers $
—Aéroport de Gaspé	
—installation de clôture de sécurité	222.0
—Aéroport de Mont-Joli	
—prolongement et pavage des voies de circulation des aéronefs	1 935.0
—Aéroport de Rimouski	
—établissement d'un plan de zonage	100.0
—Aéroport de Rivière-du-Loup	
—repavage de la piste	1 948.0
—Aéroport de Ste-Anne-des-Monts	
—pavage de la piste	900.0
—Aéroport de Pabos-Chandler (projet sous révision)	845.0
—Plan directeur régional d'aviation civile	95.0
Transport maritime	
—Port public de Gros-Cacouna	
—extension du quai par 100 mètres	5 616.7
—Port public de Matane	
—agrandissement de l'aire d'entreposage par 8 000 mètres carrés	5 214.0
—Port public de Gaspé—Sandy Beach	
—reconstruction du quai et des services	11 566.0
Transport ferroviaire des passagers	
—Mise en valeur de 13 gares entre Sayabec et Gaspé:	
reconstruction ou rénovation et aménagements intérieurs et extérieurs	2 148.0
—Mise en valeur de 8 gares entre Rimouski et Lévis:	
reconstruction ou rénovation et aménagements intérieurs et extérieurs	1 852.0
—Établissement d'une gare à fonctions multiples à Mont-Joli par la transformation de la gare actuelle	900.0

[*Français*]

M. Dick: Je suggère monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CONTINUATION DES PAIEMENTS DE PIONEER TRUST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Danis, reprend l'étude du projet de loi C-50, visant la continuation des paiements prévus par certains certificats garantis à versements invariables délivrés par la compagnie Pioneer Trust présenté par M^me^ McDougall.

• (1510)

Sur l'article 2—*Accords ou arrangements*

M. de Jong: Monsieur le président, je voudrais poser une série de questions, et je vous serais reconnaissant d'éclairer ma lanterne. Nous avons là un projet de loi très bref. Ai-je raison de considérer que c'est au début de l'article que l'on doit poser des questions d'ordre général, que c'est le moment de poser ces questions?

M. Hnatyshyn: Ne faites pas d'opposition systématique. Les gens de la Saskatchewan attendent que ce projet de loi soit adopté.

Le président: Le député de Regina-Est peut poser ses questions.

M. de Jong: Monsieur le président, nous souhaitons nous aussi pouvoir adopter ce projet de loi le plus rapidement possible. J'ai l'impression que le leader du gouvernement à la Chambre ne tient pas tellement à ce que je pose des questions, parce que cela risquerait de le gêner ainsi que certains de ses amis. Tout d'abord, quand la ministre a-t-elle été mise au courant des problèmes de certificats garantis à versements invariables émis par Pioneer avec la caution de la SADC délivrés pour une durée de plus de cinq ans?

Mme McDougall: Monsieur le président, nous avons eu connaissance de ces certificats à versements invariables peu de temps après la fermeture de cette compagnie. Le problème nous est apparu lors de l'analyse préliminaire de son bilan. C'était assez facile à voir dans le courant de l'analyse et l'examen du bilan.

M. de Jong: Monsieur le président, quand mon collègue, le député de Yorkton-Melville a posé cette question le 28 mars, la ministre était déjà au courant de la situation. Bien que le gouvernement souhaite adopter ce projet de loi aujourd'hui, et nous comprenons qu'il souhaite le faire rapidement, je voudrais savoir pourquoi il lui a fallu trois mois pour présenter ce projet de loi. Le gouvernement a découvert cette situation à peu près une semaine après la fermeture de Pioneer le 7 février, c'est-à-dire il y a déjà près de trois mois. Pourquoi si longtemps?

Mme McDougall: Monsieur le président, nous avons passé beaucoup de temps à étudier tous les problèmes liés à cette société. Nous voulions que le liquidateur nous donne son point de vue sur ce qui resterait après liquidation des avoirs. Nous discutions de la question avec la province de la Saskatchewan, et malheureusement, dans ce genre de choses, il n'est pas toujours facile de régler les questions aussi rapidement qu'on le souhaiterait.

M. de Jong: Monsieur le président, il est malheureux qu'il n'en ait pas été question plus tôt. Nous sommes acculés au pied du mur aujourd'hui parce que le gouvernement veut que le projet de loi soit adopté en une journée, même s'il a mis bien du temps à nous le présenter.

Je voudrais maintenant parler de la question de la licence. Les documents de la cour mentionnent que la licence avait été renouvelée le 31 décembre. A-t-elle été renouvelée de nouveau à la fin de janvier? La licence délivrée le 31 décembre valait-elle seulement pour un mois? Dans l'affirmative, a-t-elle été renouvelée à la fin de janvier?

Mme McDougall: Oui, monsieur le président, elle a été renouvelée à la fin de janvier. Mes prédécesseurs en avaient fixé la date d'échéance au 31 décembre, sous réserve que la compagnie mobilise des capitaux supplémentaires. Quand la Saskatchewan a dit qu'elle garantirait une émission d'actions privilégiées, nous avons reconduit la licence dans l'intervalle.

M. de Jong: Monsieur le président, j'imagine que, comme le gouvernement provincial n'avait toujours pas pris de décision à la fin de janvier, la licence a été renouvelée pour un autre mois.

Mme McDougall: Oui, monsieur le président.

M. de Jong: Monsieur le président, la ministre peut-elle déposer la licence de Pioneer Trust qui a été délivrée le 31 décembre, celle qui a été délivrée à la fin de janvier et celle qui était en vigueur jusqu'à la fin de décembre? La licence et ses modalités peuvent-elles être rendues publiques?

Mme McDougall: Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord pour déposer ces documents, mais je ne les ai pas ici. Nous pouvons cependant faire le nécessaire.

M. de Jong: Monsieur le président, je voudrais bien que ces documents soient ajoutés au compte rendu des délibérations du comité plénier s'il y a moyen. D'après les documents du tribunal, le 10 mai 1984, il était évident que Pioneer éprouvait déjà des difficultés. Il faut donc supposer que le gouvernement était au courant des problèmes de Pioneer avant cette date. Sinon, il n'aurait pas demandé de rapport spécial. A ce moment-là ou pendant les mois qui ont suivi le 10 mai jusqu'à l'automne suivant, novembre 1984, a-t-on essayé d'obtenir la signature d'un contrat d'agence? Je reconnais que cela s'est passé avant que la ministre assume ses fonctions, quand les libéraux étaient au pouvoir, mais les libéraux avaient-ils essayé d'obtenir un contrat d'agence?

Mme McDougall: Monsieur le président, je ne peux pas répondre pour les libéraux. Je sais qu'à ce moment-là, le Surintendant des assurances était constamment en contact avec la compagnie. Celle-ci avait donné à croire qu'elle pourrait mobiliser des capitaux. Elle en cherchait sur le marché. Je ne peux cependant pas dire au député si elle avait essayé d'obtenir un contrat d'agence ou non. La compagnie avait un problème de liquidités et elle avait besoin de capitaux supplémentaires.

M. de Jong: Monsieur le président, les coupures de journal, par exemple, expliquent en partie pourquoi le gouvernement de la Saskatchewan avait dit au départ qu'il tenait à renflouer Pioneer Trust. Il voulait absolument avoir en Saskatchewan un établissement financier appartenant essentiellement aux habitants de la province et contrôlé par eux. Par exemple, j'ai ici un article publié dans le *Star Phoenix* de Saskatoon le 11 janvier 1985, selon lequel le premier ministre Devine aurait déclaré: «Puis, un gros bonnet s'amène et dit qu'il va prendre l'affaire en main. Il y a de bonnes chances qu'il vienne de Toronto ou de l'est du Canada et que le siège social déménage ailleurs». La ministre pense-t-elle que la tentative de la Saskatchewan en vue d'obtenir des fonds pour financer la compagnie dans l'ouest du Canada ou en Saskatchewan même a empêché d'autres établissements financiers ailleurs au Canada de signer avec Pioneer un contrat d'agence qui aurait pu sauver la compagnie?

Mme McDougall: Monsieur le président, c'est un jugement porté après coup. Rien ne me permet de le croire. Que je sache, les pourparlers qui ont eu lieu entre les autorités provinciales et la compagnie se sont déroulées dans les règles. On n'a pas empêché la conclusion d'un contrat d'agence, mais je doute que cela aurait été possible auparavant. C'est pourquoi je ne m'intéresse pas tellement à ces jugements portés après coup.

M. de Jong: Monsieur le président, quand la ministre est entrée en fonction, n'y avait-il rien au dossier montrant que son prédécesseur avait éveillé l'attention du gouvernement provincial sur la situation de Pioneer ou que des financiers d'autres régions du Canada avaient tenté de conclure un contrat d'agence avec Pioneer Trust? Autrement dit, la ministre affirme qu'à son entrée en fonction il n'existait aucun document de ce genre au dossier.

Mme McDougall: Monsieur le président, ce que je veux dire c'est que rien ne m'incitait à croire qu'il y avait eu des entretiens au niveau ministériel. A mon avis, il n'y en a pas eu, mais je ne peux pas m'en porter garante. Il m'est absolument impossible de savoir s'il y a eu des entretiens officieux.

M. de Jong: Monsieur le président, à propos de la tentative pour conclure un contrat d'agence avec Pioneer Trust, dans la lettre du 7 mars qu'elle m'a fait tenir, la ministre mentionne également la Banque de Colombie-Britannique. La ministre nous dirait-elle quels efforts ont été tentés et auprès de quels établissements financiers? Il semble qu'on ait demandé à plusieurs établissements financiers d'essayer de conclure un contrat d'agence mais que tous auraient refusé, en somme, ayant constaté après avoir consulté les livres comptables qu'il n'y avait pas beaucoup de chances d'y réussir. La ministre pourrait peut-être expliquer au comité quels efforts ont été tentés et nous dire à quels autres groupes financiers on a demandé d'examiner les livres de Pioneer?

• (1520)

Mme McDougall: Monsieur le président, il y a eu deux organismes, la Banque de Colombie-Britannique et un groupe de Winnipeg, Can-West Group. Un examen assez superficiel, à mon avis, a révélé qu'étant donné la solvabilité de la société, il aurait été très difficile de conclure un contrat d'agence de manière satisfaisante et sans causer d'ennuis.

M. de Jong: Monsieur le président, je relève également que dans ses déclarations du 7 février, la ministre a dit que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan collaboraient et cherchaient à trouver une solution aux problèmes de Pioneer Trust. La ministre entendait-elle par là que la Banque de Colombie-Britannique et le groupe de Winnipeg étaient les deux groupes avec lesquels elle avait cherché à obtenir un contrat d'agence?

Mme McDougall: Pas exactement, monsieur le président. Notre rôle avait consisté à faciliter le financement que le gouvernement de la province allait garantir. Nos entretiens avec le gouvernement de la province ont porté jusqu'alors sur sa disposition à garantir une émission d'actions privilégiées, et c'est cette solution qui semblait satisfaire la société. Elle semblait lui convenir. Nous la lui facilitions par la prolongation de licence en attendant que le financement puisse se faire.

M. de Jong: Monsieur le président, essayons d'y voir clair. En d'autres termes, en raison de l'engagement pris par le gouvernement de la Saskatchewan par la lettre du 21 novembre, le gouvernement fédéral a estimé en gros qu'il y avait une solution aux problèmes de Pioneer, et on ne s'est pas vraiment donné la peine de trouver un accord d'agence parce que le gouvernement fédéral estimait que le problème était en main?

Mme McDougall: Oui, monsieur le président. Nous nous étions fait du souci au sujet de la société, mais ce souci portait sur son capital. Nous estimions que c'était là la route à suivre. Nous avons continué de la surveiller régulièrement et nous avons communiqué de temps à autre avec le gouvernement provincial pendant qu'il cherchait à organiser le financement.

M. de Jong: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet des relations fédérales-provinciales. Est-ce que le gouvernement fédéral a offert de partager des renseignements avec le gouvernement de la Saskatchewan avant que ce dernier n'écrive la lettre du 21 novembre? En d'autres termes, avant que le gouvernement provincial ne s'engage à écrire à Pioneer Trust, engagement contenu dans la fameuse lettre du ministre des Finances de la Saskatchewan, est-ce qu'il y avait eu la moindre communication entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral au sujet de la situation de Pioneer?

Mme McDougall: Monsieur le président, le surintendant comme il est de routine envoie aux gouvernements provinciaux des rapports mensuels sur certains établissements. Le gouvernement provincial n'avait pas fait de demande particulière de renseignements supplémentaires et il n'y avait pas de nécessité réelle de lui en offrir. Il n'y avait pas de motif de nous mettre en rapport avec lui. Le gouvernement provincial traitait directement avec Pioneer Trust elle-même. Il se trouvait dans la même ville que Pioneer Trust et traitait directement avec elle. Il n'y avait pas de raison pour que le gouvernement provincial se mette en rapport avec nous à ce moment-là.

M. de Jong: Monsieur le président, est-ce que le gouvernement fédéral est jamais entré en rapport avec le gouvernement de la Saskatchewan, après l'envoi de la lettre et avant que Pioneer ne ferme ses portes? Je veux dire durant la période qui s'est écoulée entre le 22 novembre et le 7 février. D'après les dépêches nous avons jugé que le ministre des Finances de la Saskatchewan avait du mal à obtenir que Pioneer lui communique sa situation financière. Il a fallu en fin de compte qu'il envoie des représentants du ministère des Finances de la Saskatchewan examiner les livres de Pioneer. Il me semble que si le ministre provincial avait du mal à obtenir de la direction de Pioneer Trust sa véritable situation financière, il aurait dû au moins s'adresser au gouvernement fédéral pour lui demander s'il n'avait pas de renseignements plus à jour la concernant.

Mme McDougall: Monsieur le président, le surintendant des assurances s'est assuré auprès du gouvernement provincial que celui-ci avait bien convenu avec la société de garantir les actions privilégiées et, par son entremise, nous avons offert notre aide aux responsables de la Saskatchewan. J'ai eu un ou deux entretiens officieux avec le ministre des Finances de la Saskatchewan. Nous lui avons certes offert de l'aider de notre mieux, mais, à ce moment-là, il ne semblait pas avoir particulièrement besoin d'aide.

M. de Jong: Monsieur le président, cela m'amène à soulever un autre point qui ne m'a pas semblé clair. Lorsque la société Pioneer a fermé ses portes, les dépôts non assurés y totalisaient, selon la ministre, 24 millions de dollars. Des communiqués publiés par le gouvernement de la Saskatchewan et par le gouvernement fédéral laissent entendre qu'il s'agissait effectivement de quelque 24 millions de dollars. A la Chambre, aujourd'hui, la ministre a mentionné qu'il s'agirait plutôt de 36 millions de dollars et d'autres sources vont jusqu'à parler de 40 millions de dollars.

D'où vient le premier chiffre de 24 millions de dollars? A-t-il été fourni à la ministre par son ministère? Où venait-il du gouvernement provincial? D'où sortait au juste l'idée que les dépôts non assurés totalisaient 24 millions de dollars?

Mme McDougall: Monsieur le président, c'est là l'estimation sur laquelle s'étaient entendus le gouvernement provincial et la société. Nos examinateurs n'étaient pas présents à ce moment-là. Ils sont allés plus tard faire leur propre estimation. Il n'y avait aucune raison pour que nos examinateurs fussent présents lorsque le gouvernement provincial et la société cherchaient à s'entendre sur la question des actions privilégiées. Comme le sait le député, la somme des dépôts n'est pas immuable, elle varie d'un jour à l'autre. C'était là la meilleure estimation possible de cette somme.

M. de Jong: Monsieur le président, la ministre sait-elle à combien s'élevaient les dépôts non assurés au 31 décembre?

Mme McDougall: Non, monsieur le président. Au 31 décembre, nous n'avions aucune raison de croire que nous aurions à couvrir des dépôts non assurés. La société avait éprouvé des problèmes de liquidités qui semblaient menacer sa solvabilité, mais ces problèmes auraient été résolus par l'apport de nouveaux capitaux. Sachant qu'il n'y aurait pas de nouveaux capitaux, il était inutile de commencer à évaluer les dépôts.

M. de Jong: Monsieur le président, lorsqu'une société comme Pioneer Trust présente ses rapports financiers elle n'a pas alors à préciser le montant de ses dépôts et certificats non garantis? Cela ne fait pas partie des renseignements que les sociétés de fiducie doivent présenter?

Mme McDougall: Monsieur le président, dans les rapports annuels présentés à la SADC, on retrouve ce renseignement, mais on ne le demande pas de façon plus régulière.

M. de Jong: Monsieur le président, en d'autres termes, nous ignorerons si le montant des dépôts non garantis a augmenté ou diminué entre le 31 décembre et le 7 février ou durant la période qui me préoccupe, soit du 4 au 7 février? Selon moi, le gouvernement de la Saskatchewan a décidé de ne pas accorder la garantie le 4 février, alors que la société Pioneer Trust a fermé ses portes le 7 février. Y a-t-il un moyen de savoir si le montant des dépôts non garantis a diminué ou augmenté au cours de ces trois jours cruciaux?

Mme McDougall: Monsieur le président, le liquidateur examinera les operations financières de la société au cours de ses derniers jours d'existence. Cela fait partie de son rôle. Il évaluera tout virement de fonds suspects que ce soit des rentrées ou des sorties.

• (1530)

M. de Jong: Monsieur le président, la ministre pourrait-elle aussi nous faire part de son opinion sur certaines des déclarations faites par le ministre des Finances de la Saskatchewan, plus particulièrement le 5 mars dernier, au cours de l'émission de Radio-Canada «Venture». Il a déclaré alors: «Le Surintendant fédéral des assurances allait retirer le permis le 1er janvier à moins que je ne donne une garantie». En d'autres termes, le ministre des Finances de la Saskatchewan a jugé que le Surintendant des assurances avait été trop intransigeant avec la Pioneer Trust et que le gouvernement fédéral aurait dû faire preuve de plus de souplesse. Croyez-vous que ce soit le cas et que le Surintendant général des assurances l'a été, qu'il l'aurait peut-être dû donner quelques mois de répit à Pioneer Trust pour lui permettre de trouver une autre source de financement?

Pioneer Trust

Mme McDougall: Monsieur le président, j'essaierai de répondre à la question. Je ne parlerai pas de l'émission, car je ne l'ai pas vue. Le Surintendant des assurances a un rôle bien défini à jouer en ce qui a trait aux conseils qu'il doit prodiguer au ministre relativement à la situation de sociétés. Selon moi, le Surintendant des assurances a très bien agi et j'ai pleine confiance dans les mesures qu'il a prises.

Mlle Nicholson: Monsieur le président, je voudrais également poser un certain nombre de questions à la ministre. La première porte sur les certificats garantis à versements invariables. On a déclaré à la Chambre que dans au moins deux cas, des gens détenaient des certificats portant le timbre «assuré» même s'ils ne l'étaient pas. Je sais qu'en vertu des règlements de la SADC, on doit préciser si certains certificats sont assurés, mais qu'aucune sanction n'est prévue en cas de non respect de cette exigence. Dans ces deux cas, cependant, il semble qu'on soit allé jusqu'à induire les gens en erreur. Je voudrais savoir si des mesures sont prises à ce sujet.

Mme McDougall: Monsieur le président, en plus des preuves qui m'ont été envoyées dans certains cas par des députés, des détenteurs de certificats de dépôt, qui étaient c'est bien naturel bouleversés et déconcertés, m'ont fait parvenir des copies de leurs certificats. Aucun d'eux ne portait la mention «assuré». Par contre, ils portaient la mention «membre de la Corporation de développement des investissements du Canada» ce qui est différent. Il s'agit manifestement d'une distinction très subtile dans l'esprit du grand public.

Ces problèmes remontent également à bien longtemps, puisque la SADC s'est aperçue du problème en 1979 et elle a commencé alors à demander à la société d'indiquer sur les certificats qu'ils n'étaient pas assurés aux termes de la Loi.

Si j'avais été ministre en 1979, je serais sûrement intervenue beaucoup plus rapidement pour empêcher que la même chose ne se produise dans d'autres institutions. J'ai donné des directives à la Société d'assurance-dépôts du Canada pour qu'elle dise très clairement aux institutions quels dépôts sont assurés et quels dépôts ne le sont pas. L'émission d'actions à versements invariables est maintenant interdite, mais il y en a encore beaucoup en circulation. D'autres personnes ont peut-être eu ce problème et je regrette que l'ex-ministre ne s'en soit pas occupé.

Mlle Nicholson: Monsieur le président, j'ai aussi quelques questions au sujet du renouvellement du permis en décembre dernier. Voici la suite des événements: le ministre alors en fonction a reçu un rapport en mai dernier et, le mois suivant, à la suite d'une audience, on a imposé des limites au permis de l'institution pour la forcer à réduire ses investissements et ses emprunts. On lui avait demandé également de mobiliser des capitaux. Elle avait jusqu'au 31 décembre 1984 pour se conformer aux directives.

Nous venons d'apprendre que le permis a été renouvelé mensuellement après cette date. J'aimerais savoir pourquoi, et quelle preuve l'institution a fournie pour montrer qu'elle avait respecté les exigences au cours des six mois. L'institution a-t-elle tout simplement demandé plus de temps pour satisfaire aux exigences sans donner de garantie ni prouver qu'elle avait fait des efforts sérieux dans ce sens?

Mme McDougall: Monsieur le président, la seule directive que l'institution n'ait pas respectée c'était de mobiliser des capitaux additionnels. Elle a respecté les autres exigences, et le surintendant des assurances l'a surveillée de près pour en être certain. On a prolongé la durée du permis parce que la province avait garanti l'émission de nouvelles actions privilégiées. Nous n'avions aucune raison de penser que ces nouvelles actions ne suffiraient pas pour mobiliser les capitaux requis.

Mlle Nicholson: N'est-il pas vrai alors, comme on l'a affirmé ici même, que le gouvernement de la Saskatchewan s'est engagé à fournir une garantie sans examiner les livres, puis, les ayant examinés, il a pris peur et est revenu sur sa décision?

Mme McDougall: Monsieur le président, je ne saurais parler au nom du gouvernement de la Saskatchewan. Je crois que ce gouvernement s'est montré à la hauteur de la situation dans cette affaire. Je n'étais pas là quand ses représentants on discuté avec les dirigeants de l'entreprise et j'ignore également quelles constatations ils ont faites. Cependant, je suis sûre que le trésorier de la province est un homme fiable et que son offre était de bonne foi.

Mlle Nicholson: Monsieur le président, la ministre comprendra, j'en suis certaine, qu'il est difficile de croire que la Saskatchewan, après avoir pris certains engagements fort desquels le gouvernement fédéral reconduit un permis, soit obligée quelques semaines plus tard de faire marche arrière et de revenir sur sa décision. Il y a sûrement une explication à ce revirement.

Mme McDougall: Monsieur le président, je pense que le trésorier de la Saskatchewan devrait lui-même répondre à ces questions. Le gouvernement de la province a peut-être constaté que le prix serait plus élevé que prévu. Il avait d'abord pris un engagement mais, après avoir bien examiné la situation, il a conclu qu'il n'était pas dans les intérêts des contribuables de la province d'aller plus loin. Cependant, je me garderai de parler au nom du trésorier de la Saskatchewan.

Mlle Nicholson: Monsieur le président, je ne cherche pas à mettre la ministre sur la sellette. Pas plus que je ne lui demande de parler au nom du gouvernement de la Saskatchewan. Mais si le permis a été délivré à partir des engagements pris par ce gouvernement, et qu'il a jugé bon par la suite de se rétracter, il a dû expliquer sa décision. La ministre peut-elle rendre publique cette explication? Peut-elle dire aux députés quelle était la raison ou tout au moins déposer la correspondance?

Mme McDougall: Monsieur le président, il me serait difficile de déposer un document parce que nous nous sommes entretenus par téléphone. Le temps pressait. J'ai dit au trésorier que je comprenais ses raisons. Le gouvernement de la Saskatchewan a pensé que le prix serait plus élevé et qu'il n'était pas dans l'intérêt des contribuables d'aller plus loin.

Mlle Nicholson: C'est une affaire bien étrange, monsieur le président. Pourquoi le gouvernement conservateur de la Saskatchewan qui, nous dit-on, compte de nombreux hommes d'affaires expérimentés, a-t-il jugé bon de demander que le permis soit prolongé pendant un mois et pourquoi au bout de ce mois, est-il revenu sur sa décision, refusant d'aller de l'avant? Je trouve la situation plutôt étrange et j'espère que les membres de ce gouvernement ont fourni des explications à leurs électeurs même s'ils refusent de nous en donner à nous.

C'est le 4 février dernier que le gouvernement de la Saskatchewan a refusé de donner la garantie et la Pioneer a fermé ses portes le 7 du même mois. Pourrions-nous savoir ce qui s'est passé au juste pendant ces trois jours? Y a-t-il eu beaucoup d'activité? A partir du rapport du liquidateur, pouvez-vous nous dire qu'aucune opération interne ni aucune opération inhabituelle n'a eu lieu pendant ces trois jours?

• (1540)

Mme McDougall: En premier lieu, monsieur le président, ce n'est pas une réponse définitive qui a été donnée le 4 février. La Saskatchewan a laissé savoir qu'elle ne comptait pas honorer sa garantie. Elle a eu des discussions avec la compagnie durant quelques jours en vue de trouver une solution. C'est à ce moment-là que le Can-West et la Banque de Colombie-Britannique ont également été abordées. Il y a donc eu beaucoup d'activité pendant ces deux ou trois jours et la compagnie a alors fait la seule chose qu'elle pouvait encore faire, soit fermer ses portes.

M. Riis: Monsieur le président, la ministre ne devrait pas croire que nous nous en prenons à elle.

Mme McDougall: Je ne le crois pas.

M. Riis: D'autant que cette affaire ne la touche presque pas. Mes questions sont posées dans ce même esprit.

On a décidé de rembourser certains dépôts au-delà du plafond de $60,000. La ministre pourrait-elle expliquer pourquoi en l'occurrence on n'a pas agi comme dans le cas de la Crown Trust et d'autres cas en Ontario où tous les déposants étaient protégés dans une certaine mesure. Pourquoi une différence entre les deux groupes?

Mme McDougall: Monsieur le président, la Loi sur la SADC est très explicite en ce qui concerne ce qui peut ou ne peut pas être couvert et quand on peut recourir ou non à un contrat d'agence. La mesure législative stipule qu'on peut recourir à cette méthode uniquement quand les frais qu'elle suppose seront moins élevés pour la société d'assurance. Évidemment, je n'étais ici quand l'affaire de la Crown and Fidelity est survenue et qu'une décision a été prise. Je ne crois pas cependant que l'affaire se soit déroulée ainsi, mais la SADC est avec raison très prudente à propos de cette mesure.

Il y a deux distinctions à faire. La première est qu'il n'y avait aucun contrat d'agence. La deuxième, c'est que la SADC, à la lumière de ces événements, se montre plus prudente qu'auparavant à propos de ces contrats.

M. Riis: Monsieur le président, comme le disait la ministre, cela ne s'est pas passé ainsi en Ontario. La SADC aurait-elle agi différemment si elle avait su que les contribuables canadiens supporteraient des frais supplémentaires du fait de ce projet de loi? Si cela avait été su à ce moment là, la décision aurait-elle été la même?

Mme McDougall: Je m'excuse, que veut dire le député?

M. Riis: La ministre a dit que la SADC décidait en fonction de ce qui était le moins coûteux. Nous parlons maintenant d'un projet de loi qui va encore ajouter quelques millions de dollars au fardeau des contribuables canadiens, et la Saskatchewan fait probablement de même. Ce genre de mesure avait-il été envisagé par le surintendant lorsqu'il a décidé de l'option qui serait la moins coûteuse?

Mme McDougall: Je regrette, mais je ne comprends toujours pas très bien quels renseignements le député veut obtenir. Il veut dire la décision de . . .

M. Riis: La décision de procéder de cette façon.

Mme McDougall: Une fois que la société a fermé . . .

M. Riis: Oui.

Mme McDougall: . . . la décision de payer ou de ne pas payer?

M. Riis: Non. Je vais essayer de m'expliquer. La ministre faisait remarquer que Greymac Trust avait été traité différemment de Pioneer Trust en ce qui concerne l'assurance des déposants. La décision avait été basée sur la solution la moins coûteuse au problème. Lorsque cette décision a été prise, le projet de loi dont nous parlons aujourd'hui n'avait pas été déposé et l'on peut supposer que l'on en avait pas envisagé le coût pour les contribuables. Donc, lorsque la ministre fait remarquer que la décision de procéder ainsi a été prise à propos de Pioneer Trust parce que ce serait la moins coûteuse pour la société—j'ai peut-être mal compris sa réponse.

Mme McDougall: J'essayais d'expliquer qu'il y a deux différences. Premièrement, il n'y avait pas de contrat d'agence à examiner. On peut envisager le contrat d'agence si c'est la solution la moins coûteuse, mais pour cela, il faut qu'il y en ait un. Puis j'ai expliqué, sans répondre à une question précise, que les contrats d'agence, compte tenu des événements passés, seront probablement passés au crible. Il s'est avéré que cette solution n'a pas toujours été la moins coûteuse, bien au contraire. Mais il n'y avait pas de contrat à examiner en l'occurrence.

M. Riis: Monsieur le président, nous débattons pour le moment d'une disposition visant à permettre aux déposants non assurés qui, d'une certaine façon, avaient l'impression de l'être, d'être dédommagés des pertes dues à Pioneer Trust. Au début de la journée, j'ai cité un cas assez semblable, celui d'un jeune immigrant de Hong Kong qui est venu dans l'Ouest dans le but d'ouvrir un petit commerce. Il a fait un dépôt en devises américaines, qui ne sont pas visées par le projet de loi à l'étude et pourtant, on ne lui a jamais dit que ce dépôt de $55,000 n'était pas garanti. Cette personne, qui espérait ouvrir un petit commerce, s'est fait prendre et a perdu presque tout son placement. La ministre était-elle au courant de ces problèmes au moment de proposer le projet de loi?

Mme McDougall: Oui, monsieur le président. La Saskatchewan va prendre en charge tous ces comptes.

M. Riis: Ce particulier sera donc remboursé par la Saskatchewan. Je vous remercie.

Lorsque l'on a parlé de proposer ce projet de loi, j'avais eu des entretiens avec d'anciens employés de la Western Capital Trust, en Colombie-Britannique. Ils m'ont demandé pourquoi nous proposions un projet de loi visant à utiliser les deniers publics pour dédommager des personnes dont les dépôts n'étaient pas protégés, alors qu'à l'époque où la Westen Capital Trust s'est trouvée dans le pétrin, en Colombie-Britannique, le gouvernement n'a rien fait, à leur avis, pour lui venir en aide. A leur avis, du moins, le gouvernement avait agi injustement à son égard.

Mme McDougall: Monsieur le président, sauf erreur, la compagnie Western Capital Trust, n'offrait pas de rentes d'étalement du revenu; autrement dit, personne n'a tout perdu. Je me suis préoccupée essentiellement des agriculteurs à la retraite qui ont tout perdu. La SADC doit se débrouiller toute seule, d'une certaine façon. J'ai trouvé cela anormal parce que les personnes qui étaient à la retraite risquaient de perdre leurs économies de toute une vie, leur revenu de retraite. Étant responsable de la SADC, j'ai estimé qu'il m'incombait de faire quelque chose pour y remédier. Cette situation ne me satisfait pas et vous constaterez que j'agis sans l'intervention de la SADC, car c'est, à mon avis, une obligation qui incombe au gouvernement. C'est en fonction de ce principe que j'étais disposée à appuyer cette mesure.

On ne peut manifestement pas, en deux temps, trois mouvements, se dire que l'on a perdu toutes ses économies mais en réalité, ce n'est pas le cas, parce que l'on a un compte ailleurs. Nous avons donc décidé de protéger un groupe qui, à cause d'une confusion, avait le plus à perdre. Je regrette que cette institution ait agi ainsi et j'ai l'intention d'y remédier à l'avenir. Le système de l'assurance-dépôts devrait fonctionner de façon autonome, en fonction de la loi le concernant, et c'est là l'objectif que je vise.

M. Riis: Pour faire suite à ce que vient de dire la ministre, les milieux financiers semblent être en proie à une certaine confusion. Le gouvernement semble disposé à venir en aide à certaines sociétés fiduciaires. Je songe encore une fois à la Greymac, car son exemple est notoire. Nous voulons nous doter d'une mesure législative spéciale destinée à régler certains problèmes propres à la Pioneer Trust. Beaucoup de gens dans les milieux financiers voudraient savoir s'il s'agit là d'une tendance. Si par malheur d'autres institutions financières devaient faire faillite dans les mois et les années à venir, ce qui est possible compte tenu des temps difficiles que nous traversons, quelles sociétés renflouera-t-on et quelles autres abandonnera-t-on? Il semble régner une certaine confusion à cet égard dans les milieux financiers. La ministre pourrait-elle la dissiper un peu ou nous donner une idée de ce à quoi nous devrions nous attendre?

• (1550)

Mme McDougall: Je ne sais pas si cela m'est possible. J'ai passé toute ma vie dans les milieux financiers. Je ne suis pas ravie d'avoir à renflouer des établissements financiers. On aurait dû sans doute depuis longtemps déjà adopter des lois régissant les institutions financières et la Société d'assurance-dépôts du Canada. J'ai rédigé mon premier rapport sur les institutions financières alors que j'étais dans le secteur privé, il y a dix ans de cela. Voilà pourquoi j'ai demandé à un organisme du secteur privé d'examiner la SADC. Nous en obtiendrons bientôt le rapport. Voilà pourquoi également j'ai présenté le Livre vert sur les institutions financières. Tout comme le gouvernement, je me suis donné pour véritable priorité d'assurer un meilleur cadre juridique et d'établir un organisme de réglementation et de surveillance plus solide, bref un cadre de travail qui nous permettra d'intervenir de façon impartiale dans tout le système. Je suis très impatiente d'y parvenir.

M. Gauthier: Monsieur le président, je tiens à féliciter la ministre de ses paroles d'encouragement pour les consommateurs et les déposants et de son engagement à mieux les protéger et à mieux les informer de ce qui est ou non assuré. C'est un pas dans la bonne voie.

Il subsite cependant une certaine confusion. Je ne devrais peut-être pas l'avouer, mais j'aimerais comprendre deux ou trois choses. On nous dit que les dépôts non assurés en souffrance s'élèvent à quelque 36 millions de dollars. De ce montant, la liquidation des avoirs de la Pioneer Trust permettra d'en récupérer 24 millions. Est-ce exact?

Mme McDougall: Je n'ai pas de chiffres précis. Et nos chiffres ne sont pas bien précis parce que même si nous pouvons évaluer à 36 millions le montant des dépôts non assurés nous ignorons à combien si chiffrera le produit de la liquidation de l'actif qui servira à couvrir les dépôts.

M. Gauthier: Si j'ai bien compris, le liquidateur présentera son rapport à la ministre et publiera certains renseignements. La ministre peut-elle s'engager, aujourd'hui même, à publier ces documents afin que nous ayons une petite idée de ce qui s'est passé?

Mme McDougall: Ce n'est pas à moi que le liquidateur fait rapport, mais au tribunal. Par conséquent, il s'agira d'un document public. Il ne l'est pas encore, mais il le sera.

M. Gauthier: Ce document demeurerait public s'il était présenté à la ministre.

Supposons qu'il soit possible de recouvrer 24 millions sur l'actif. Cela laisse 11 millions. La ministre demande l'autorisation de puiser 5 millions dans le Fonds du revenu consolidé pour couvrir notre partie de l'entente avec le gouvernement de la Saskatchewan. Je crois également que nous n'atteindrons peut-être pas le maximum de 5 millions, selon le montant qui restera à rembourser. L'Assemblée législative de la Saskatchewan étudie-t-elle le même projet de loi, en même temps que nous?

Mme McDougall: Elle prépare un projet de loi. J'ignore si c'est en même temps que nous ou non. Je ne le crois pas. J'ignore quel est son échéancier.

M. Gauthier: Je pense que c'est pour bientôt et qu'il s'agira d'une somme d'environ 10 millions. Je n'ai pas compris ce qu'a déclaré la ministre quand à l'intervention de la Saskatchewan. Je sais qu'elle rembourse les investisseurs américains ainsi que certains dépositaires dont les pertes dépassent $60,000 et seraient normalement couvertes par la SADC. A part cela, que fait exactement la Saskatchewan?

Mme McDougall: Si j'ai bien compris, la Saskatchewan rembourse 24 millions immédiatement tandis que les certificats garantis à versements invariables seront payés graduellement. Elle va rembourser immédiatement les rentes à versements variables. En ce qui nous concerne, nous allons couvrir des rentes à versements invariables d'une valeur d'environ 10 millions, ce qui devrait nous coûter 5 millions. La Saskatchewan couvre des rentes d'une valeur de 25 millions et s'attend à ce que cela lui coûte 10 millions. Par conséquent, elle pense récupérer une quinzaine de millions.

M. McCrossan: Monsieur le président, je remarque que ce projet de loi couvre seulement les rentes à versements invariables émises par cette société de fiducie. Y a-t-il des limites au montant des rentes à versements invariables de cette institution, ou garantissez-vous toutes les rentes à versements invariables quelle que soit la somme en jeu?

Mme McDougall: Monsieur le président, le gouvernement du Canada les garantit seulement jusqu'à concurrence de $60,000, c'est-à-dire le montant qui aurait été garanti s'il n'y avait pas eu un malentendu au sujet de l'assurance. Le gouvernement de la Saskatchewan garantit les dépôts au-delà de cette somme, mais il n'y a pas beaucoup de rentes à versements invariables qui dépassent ce montant. En fait, il y en a seulement 19.

M. McCrossan: Dois-je comprendre que le gouvernement a l'intention de garantir de la même manière toutes les autres rentes à versements invariables versées par une institution membre de la SADC?

Mme McDougall: Monsieur le président, je ne m'attends pas à une avalanche de demandes. Par ailleurs, nous avons pris cette décision à cause de la confusion qui régnait au sujet de l'assurance. Quand les clients de cette institution ont acheté ces rentes, on leur a donné l'impression qu'ils étaient assurés. J'ai demandé à la SADC de veiller à ce que les institutions membres donnent des renseignements beaucoup plus honnêtes à leurs clients. Cela aurait dû être fait il y a longtemps.

M. McCrossan: Monsieur le président, y avait-il des fonds enregistrés de revenu de retraite ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite qui dépassaient le plafond de $60,000 et qui ne sont pas garantis?

Mme McDougall: Oui. Je garantis seulement, dans la mesure où elles l'auraient été, les rentes à versements invariables des gens qui ont tout perdu à cause de la confusion. Les REER et tous les autres dépôts sont garantis par la province de la Saskatchewan. C'est le gouvernement provincial qui a pris cette décision.

M. McCrossan: Cette institution avait-elle ouvert des FERR?

Mme McDougall: Des fonds enregistrés de revenu de retraite? Non, pas à ma connaissance.

M. McCrossan: Faut-il conclure, à cause de cette faillite, que les exigences imposées par la loi aux sociétés de fiducie en matière de capital et de réserves sont insuffisantes?

Mme McDougall: C'est très difficile à dire. Ce sont les ratios qui sont importants plutôt que le montant du capital et des réserves. Cette société s'est heurtée à un problème économique particulier dans son territoire, problème connu de quiconque a une bonne connaissance des institutions de l'ouest du Canada qui acceptent les dépôts. A mon avis, cette faillite fait ressortir l'importance de la diversification. Personne n'avait prévu un tel déclin du marché immobilier. Par conséquent, cette institution s'est retrouvée avec des arriérés sur ses hypothèques et, en plus, certains propriétaires de maison ont cessé de rembourser leur hypothèque quand leur bien a perdu de la valeur. Il est dommage que personne n'ait eu l'idée et la sagesse de diversifier davantage les activités de l'institution. A l'époque, certains pensaient que la prospérité due au pétrole serait éternelle.

M. McCrossan: Vous avez parlé de l'importance des «ratios» par rapport aux «limites absolues». J'ai appris que la Communauté économique européenne avait modifié les conditions imposées aux institutions financières en matière de solvabilité et de capital, justement en fonction des ratios plutôt que des limites absolues. Avez-vous l'intention de faire ce changement au Canada?

• (1600)

Mme McDougall: En tout cas c'est une chose que nous examinons à propos des établissements financiers.

M. de Jong: La ministre a dit que le projet de loi couvrait les rentes à versements invariables de cinq ans et de $60,000. Est-ce parce que Pioneer Trust les a délivrées en y mettant le timbre de la SADC que le gouvernement fédéral se croit des obligations envers ces gens-là?

Mme McDougall: Monsieur le président, il n'y a aucune responsabilité légale. Rien dans la législation nous impose quoi que ce soit.

M. de Jong: Est-ce qu'il y a dans la réglementation quelque chose qui aurait exigé que Pioneer Trust envoie un exemplaire de la formule au gouvernement fédéral quand elle a fait ses émissions et ses offres? Est-ce qu'il n'y a rien dans la réglementation qui permette au ministre de surveiller ce qu'elles font sur le marché, pour veiller à ce qu'elles respectent la réglementation?

Mme McDougall: Rien dans la loi ne dit que les formules doivent être examinées par l'organisme de contrôle. La législation est néfaste, elle cède aux entournures.

M. de Jong: Est-ce qu'il y a des titulaires de certificats qui poursuivent la SADC et, dans l'affirmative, est-ce là la raison pour laquelle le gouvernement intervient maintenant? Est-ce que des poursuites ont été entamées jusqu'ici?

Mme McDougall: Non, monsieur le président, pas à ma connaissance.

Pioneer Trust

M. de Jong: Ce matin la ministre a mentionné qu'il n'y avait absolument aucune sanction de prévue. Il est bien évident qu'en délivrant ces certificats avec le timbre de la SADC, Pioneer a violé l'esprit de la loi, sinon la lettre. Est-ce que la ministre envisage d'établir des sanctions en présentant un projet de loi, ou peut-elle le faire en modifiant la réglementation par voie de décret du conseil? Si les établissements ne sont pas obligés de présenter leurs formules au surintendant des assurances, il devrait y avoir des sanctions en tout cas quand on les surprend à faire quelque chose d'illégal ou d'immoral pour les empêcher de se livrer à ces pratiques. En l'absence de sanctions, certains de ces établissements auraient la partie belle de vendre des titres non assurés mais donnant l'impression de l'être.

Mme McDougall: Monsieur le président, voilà une des raisons pour lesquelles j'ai hâte de présenter des modifications à la loi. Il y a des changements qui peuvent être apportés par la voie réglementaire, et j'ai un foncionnaire qui s'en occupe actuellement à propos de certaines autres affaires. Je suis très pressée de refondre cette loi, parce que je pense que cela s'impose depuis longtemps.

M. de Jong: J'ai une question au sujet de la façon dont les choses vont se passer avec ces 10 millions de dollars de contrats de rente à versements invariables. Ces gens vont être remboursés sur une certaine période de temps, comme si le contrat était toujours en existence, et ils vont recevoir leurs versements mensuels? Est-ce que cela va se poursuivre jusqu'à expiration des contrats, certains expirant en 1987, et après?

Mme McDougall: C'est exact. Je pense que le dernier expire en 1997. Environ 40 p. 100 vont expirer au cours des quelques années qui viennent. La courbe est descendante.

M. de Jong: Qui va envoyer ces chèques? Le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial?

Mme McDougall: Monsieur le président, c'est une autre institution financière qui s'en occupera. J'ai cru que le liquidateur devait désigner l'institution, mais je m'en chargerai plutôt moi-même.

M. de Jong: La ministre va ainsi poster les chèques?

Mme McDougall: Non, ce sera l'institution.

M. de Jong: Au sujet du liquidateur, à combien se monteront les honoraires de la firme Touche Ross? J'ai eu un entretien avec un avocat spécialisé dans ce domaine. Il m'a dit que Touche Ross avait ce qu'on appelle, en jargon du métier, une «affaire juteuse». Quand tout sera liquidé, la maison Touche Ross recevra des honoraires substantiels. La ministre sait-elle ce que coûtera la liquidation?

Mme McDougall: Monsieur le président, je l'ignore. Le liquidateur envoie ses factures au tribunal. Il est nommé par ce dernier dont il relève et c'est à lui qu'il envoie les factures. Le ministre n'a pas à s'en mêler.

Je sais cependant que depuis trois ou quatre ans, tout de suite après les causes de droit familial, ce sont les liquidations de faillite qui ont affiché la plus forte croissance et il serait temps que cette croissance s'arrête.

M. de Jong: La ministre sait-elle quand prendra fin le processus de liquidation?

Mme McDougall: Monsieur le président, cela pourrait prendre des années. Tout dépendra de la reprise des affaires. C'est un processus très ennuyeux qui exige beaucoup de temps.

M. de Jong: Du fait du projet de loi à l'étude et aussi du fait des mesures prises par la province, aucun déposant ne perdra ou n'aura à attendre son argent. Il n'y a que les actionnaires qui vont écoper. Ce n'est qu'à la fin de la procédure de liquidation qu'ils sauront combien il leur restera. On peut s'imaginer que cela ne représentera pas grand-chose une fois que tous les autres auront récupéré leur dû.

Mme McDougall: Monsieur le président, je ne veux pas spéculer sur la conjoncture du marché immobilier, mais je doute qu'il reste quoi que ce soit pour les actionnaires. Par contre, on s'occupera immédiatement des déposants qui ne sont pas des investisseurs. Tous pourront récupérer la totalité de leurs dépôts.

Une voix: Allez-vous nous en blâmer?

M. de Jong: Non, certains de mes électeurs m'ont posé des questions et j'essaie de me renseigner.

Dois-je comprendre, aux propos de la ministre, que la maison Touche Ross pourra signaler ou faire des recommandations concernant toute irrégularité qu'elle pourrait constater? Si les gestionnaires ont commis des irrégularités, le liquidateur a-t-il la tâche d'en établir la preuve et de le signaler dans son rapport? Ou cette responsabilité incombe-t-elle au surintendant des assurances?

Mme McDougall: Selon la Loi sur les liquidations, il incombe au liquidateur d'examiner la situation juste avant la déclaration de faillite et de tenter de découvrir s'il y a eu irrégularités. Le liquidateur soumet son rapport au tribunal.

Je pourrais aussi rappeler qu'aux termes du projet de loi, la Saskatchewan n'effectuera aucun paiement pour compenser les dépôts d'actionnaires ou de membres de l'entreprise, avant que tous les autres soient remboursés. Par exemple, ni le président, ni le premier vice-président de l'entreprise ne peuvent être considérés comme des déposants.

M. de Jong: Qu'arrive-t-il si un agriculteur à la retraite a déposé le fruit de la vente de sa ferme dans la Pioneer et qu'il détient également quelques actions? Serait-il exclu dans ce cas?

• (1610)

Mme McDougall: Monsieur le président, ce cas n'existe pas. C'est sur des conseils juridiques que nous fournissons une aide publique. A notre connaissance, il n'y a pas de problèmes d'initié. Le liquidateur va examiner la question, mais entre-temps, il n'y a pas de versement à ces déposants.

M. de Jong: Monsieur le président, au sujet de la gestion de Pioneer, d'après ce que la ministre vient de dire sur le rôle du liquidateur, et compte tenu des événements qui ont immédiatement précédé la liquidation de la compagnie fiduciaire, j'imagine que le Surintendant des assurances s'occupe maintenant depuis un bon moment de cette compagnie et qu'il a eu l'occasion d'étudier ses registres. Le Surintendant des assurances a-t-il découvert des cas où la compagnie fiduciaire aurait consenti des prêts mal garantis ou non garantis au cours des deux années précédant le 7 février 1985? Dans l'affirmative, quel en est le montant et à quelles dates exactement ces prêts ont-ils été négociés et approuvés? Et pour identifier le mieux possible les personnes concernées, certains de ces prêts mal garantis ou non garantis ont-ils été consentis à des personnes dont on pouvait supposer que l'influence pourrait contribuer de façon directe ou indirecte à permettre à Pioneer Trust de contrôler l'émission de 27 millions d'actions garanties par le gouvernement de la Saskatchewan ou à des personnes dont on pouvait penser que l'influence pouvait contribuer à la stabilité future de Pioneer Trust?

Mme McDougall: Monsieur le président, c'est une question très longue. Mais je vais essayer d'y répondre le mieux possible.

Dans la section de la Loi sur les compagnies fiduciaires consacrée à la définition des placements, il y a un article omnibus qui stipule que l'on peut prêter de l'argent sans garantie. Sept p. 100 des avoirs totaux peuvent relever de cet article, autrement dit peuvent faire l'objet de prêts non garantis.

A notre connaissance, aucun initié susceptible d'influer sur la société aurait obtenu un prêt. C'était là toute la question du député?

M. de Jong: Monsieur le président, pas seulement des initiés de cette compagnie. Le bruit court chez nous qu'un ministre du cabinet provincial aurait bénéficié d'un prêt non garanti. J'aimerais bien pouvoir mettre un terme à cette rumeur si c'est le cas. Si la ministre est au courant, j'aimerais avoir son opinion.

Mme McDougall: Monsieur le président, je ne suis pas au courant. C'est la première fois que j'entends dire cela, et je serais extrêmement surprise que cela puisse être le cas. Mais c'est précisément le genre de chose que va chercher à déterminer le liquidateur. Nous ne recherchons pas systématiquement les noms de tous les emprunteurs, mais c'est justement cela que le liquidateur va faire.

Dans ce genre de situation, des quantités de rumeurs se mettent à circuler, et je ne souhaiterais pas qu'il s'en ajoute encore une ici à la Chambre. A ma connaissance, celle-là n'est pas vraie.

M. de Jong: Monsieur le président, j'espère que la ministre comprend aussi ma position. Je représente les gens de la région où se sont produits ces événements, et ils comptent sur moi pour obtenir des réponses.

Le liquidateur sera-t-il donc tenu, si c'est le cas, et s'il découvre des malversations, de les rendre publiques?

Pioneer Trust

Mme McDougall: Monsieur le président, le liquidateur devra soumettre un rapport au tribunal si, et je crois que c'est la formulation exacte, un créditeur a été injustement avantagé par rapport à un autre. Dans ce cas, le liquidateur devra le rapporter au tribunal. Dans ce cas, le liquidateur prendra alors les mesures en vue de récupérer une partie des fonds. J'espère que le député voudra bien dire à ses électeurs qu'au cours de notre examen, nous n'avons décelé aucune preuve d'irrégularités de cette nature. Je sais comment naissent les rumeurs. Je le sais exactement. Je comprends le député et ses électeurs, et j'espère qu'il le leur fera savoir.

M. de Jong: Dans la même veine, monsieur le président, au cours des deux années précédant le 7 février 1985, Pioneer Trust a-t-elle prêté de l'argent à des taux anormalement inférieurs à ceux du marché?

Mme McDougall: Elle ne l'a pas fait de façon coutumière, monsieur le Président. Il se peut qu'on trouve un ou deux cas de ce genre, mais rien n'indique que Pioneer Trust prêtait de l'argent à d'autres taux que ceux du marché.

M. de Jong: Si le liquidateur découvre pareils cas, monsieur le président, va-t-il l'inscrire dans son rapport?

Entre le 22 novembre 1984 et le 7 février 1985, combien a-t-on retiré de dépôts à vue ou de sommes placées chez Pioneer Trust sous forme, notamment, de certificats de revenus garantis, de REER, ou de rentes quelconques, qui n'étaient pas assurables parce que leur montant dépassait le plafond de $60,000 ou qu'il s'agissait d'argent américain, combien en a-t-on retiré d'une manière ou d'une autre, de sorte que ces sommes soient entièrement protégées malgré la mise en liquidation? Autrement dit, la ministre a-t-elle remarqué entre le 22 novembre et le jour de la déconfiture de Pioneer un certain mouvement de capitaux non assurés vers des types de placements mieux assurés ou, encore, a-t-elle constaté qu'on avait retiré des fonds? A-t-elle constaté des opérations inhabituelles de ce genre?

Mme McDougall: Monsieur le président, nous n'avons pas les moyens de le savoir. Le liquidateur examine justement cette période de trois mois pour y trouver des irrégularités. Il en fera rapport, le cas échéant.

M. de Jong: Monsieur le président, à propos d'échange d'actions, s'est-il fait un commerce extraordinaire, a-t-on vendu beaucoup d'actions entre le 21 novembre et le 7 février, en particulier à partir du 4 février, quand le gouvernement provincial semble avoir commencé à débattre en privé la possibilité de retirer sa garantie, jusqu'au moment où l'affaire a été rendue publique le 7 février? Pendant ces trois jours, y a-t-il eu un échange inhabituel d'actions?

Mme McDougall: La compagnie fiduciaire n'est pas une société publique, monsieur le président. Elle appartient à une entreprise de gestion. Que je sache, il n'y a pas eu d'échange inhabituel d'actions.

M. de Jong: Par la direction de Pioneer, monsieur le président?

Pioneer Trust

Mme McDougall: De la direction de Pioneer, monsieur le président.

M. de Jong: Monsieur le président, mon collègue de Prince-Albert a parlé de ses électeurs qui ont contracté une hypothèque chez Pioneer Trust. Il est temps pour eux de la renouveler. Touche Ross refuse en gros de traiter avec eux, disant que la société qui reprendra leur hypothèque doit s'occuper d'eux. Les gens s'aperçoivent que, pour changer de société hypothécaire, il faut payer des droits de transfert. On ne leur permet même pas de rembourser leur hypothèque. Touche Ross leur dit qu'il vend tout en bloc, même si une hypothèque à 12 ou 13 p. 100 d'intérêt peut être vendue à un établissement avec un intérêt de 10 p. 100 seulement. La détenteur de l'hypothèque proprement dit ne peut pas en profiter.

La ministre a-t-elle examiné ce problème, surtout dans les cas où les gens devront payer des frais juridiques supplémentaires pour transférer leur hypothèque, à cause de la faillite de Pioneer?

• (1620)

Mme McDougall: Malheureusement, ce n'est pas de mon ressort. Aux termes de la Loi sur les liquidations, le liquidateur a deux obligations. Il doit, premièrement, liquider les biens le plus rapidement possible et, deuxièmement, obtenir le maximum pour les créanciers qu'il représente. Ce serait avantageux qu'il puisse satisfaire tout le monde, mais ce sont les deux responsabilités qui lui incombent. Quant à moi, je n'ai aucune compétence en la matière.

Mlle Nicholson: Monsieur le président, j'ai une ou deux questions à poser à la ministre au sujet des sanctions et de leur application. Par exemple, j'apprends qu'en examinant les livres de Pioneer Trust, le Département des assurances a remarqué plusieurs infractions statutaires, notamment un investissement dans un projet immobilier à Denver qui était contraire aux directives du département. Si c'est vrai, quelle suite va-t-on donner à cette affaire?

Mme McDougall: Monsieur le président, il n'y a pas grand-chose à faire. La société a reçu l'ordre de respecter les plafonds prévus. Malheureusement, le marché n'était guère favorable pour un projet immobilier à Denver, ce qui a posé un problème. Il s'agissait d'une décision d'ordre commercial qui dépassait la limite autorisée. La société a reçu l'ordre de ramenr ce montant au plafond autorisé. Malheureusement, les offres sur des biens immobiliés situés à Denver n'ont pas été extraordinaires.

Mlle Nicholson: La ministre nous dit que l'on ne peut rien faire, sans doute parce que la société a été liquidée. Si elle était restée en activité, elle n'aurait probablement pas pu enfreindre les directives du Département des assurances sans encourir certaines sanctions.

Mme McDougall: Malheureusement, les règlements ne sont pas assez stricts. Le surintendant peut réduire le ratio des emprunts d'une société ou lui donner l'ordre de diminuer les taux d'intérêt offerts sur les dépôts. Il n'y a guère d'autres solutions. Bien entendu, la plupart des sociétés s'y conforment. Dans le cas où la valeur des biens a considérablement baissé, le marché n'est pas très favorable et il est extrêmement difficile à la société en cause de rentrer dans le droit chemin rapidement. Pour ma part, je pense que le règlement devrait être plus strict. Les responsables de la réglementation devraient pouvoir faire davantage et nous avons signalé dans notre document de travail que nous souhaitons accroître leurs pouvoirs et les mesures préventives. Pour le moment, nous avons peu de moyens à notre disposition tant que la société n'est pas déclarée insolvable et nous faisons tout notre possible pour y remédier.

Mlle Nicholson: J'ai une question au sujet de la société mère, Canadian Pioneer Management Company. Les deux sociétés étaient-elles organisées de façon que la société mère ne soit pas tenue responsable de l'échec de la société de fiducie?

Mme McDougall: Elle a perdu tout son investissement dans Pioneer Trust, tous ses capitaux propres, ce qui a certainement causé des problèmes à ses actionnaires.

Mlle Nicholson: J'aimerais revenir sur le rôle du gouvernement de la Saskatchewan dans cette affaire. Si je comprends bien—la ministre n'a rien confirmé ni nié à ce sujet car, manifestement, elle n'est peut-être pas encore au courant de tous les détails—le trésorier de la Saskatchewan a remis une lettre d'intention à cette société de fiducie pour lui dire que le gouvernement provincial garantirait une émission d'actions privilégiées jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars. Il l'a fait seulement sur la foi de la parole de Pioneer, et peut-être aussi parce qu'il se méfiait des bureaucrates et des banques de l'Est et faisait appel à la fierté de gens de l'Ouest. A mon avis, on n'invoque pas d'aussi piètres raisons quand il s'agit de fonds publics. Toutefois, le trésorier aurait fini pas se raviser plus tard quand il a été irrité d'apprendre qu'il ne pourrait pas obtenir d'éclaircissements et que le président était parti en vacances à Hawaii ou ailleurs avec quelqu'un d'autre. Il a alors envoyé une équipe de vérificateurs qui ont constaté que ce qui fallait à cette société, c'était 20 ou 30 millions, et pas seulement 10 millions. C'est alors qu'il a annulé son offre de garantie.

Si ma description des événements et celle des médias est exacte, tout cela semble être l'œuvre d'amateurs irresponsables. L'institution a gardé son permis pendant presque deux mois, alors qu'elle n'aurait pas dû l'avoir. La situation a duré sans que personne n'en retire un avantage quelconque. Si le gouvernement de la Saskatchewan s'est conduit de façon aussi irréfléchie qu'on l'a dit, je pense que les ministres fédéraux et leurs collègues provinciaux devraient en discuter sérieusement. Si la conduite du gouvernement de la Saskatchewan entraîne des déboursés, qu'il soit bien clair qu'il en fera les frais.

Mme McDougall: Je ne saurais expliquer ce qui a motivé le trésorier de la Saskatchewan, ni quelle vérification il a pu faire dans cette affaire. Je connais M. Andrew, je sais que c'est un homme honnête et responsable. A mon avis, ses collègues provinciaux vont lui demander des éclaircissements sur cette faillite.

Étant originaire de l'ouest du Canada, je sais que les gens de l'Ouest tiennent beaucoup à leurs institutions régionales. J'ai moi-même travaillé pour l'une d'elles à Edmonton. Ces institutions leur tiennent vraiment à cœur. Dans un cas comme celui-ci, il est toujours difficile de déterminer s'il s'agit d'un problème de liquidités ou de solvabilité. Un problème de liquidités peut devenir un problème de solvabilité, mais un apport de capitaux peut être utile à un certain moment.

Je suis d'accord avec la façon d'agir du trésorier de la Saskatchewan. Il se sentait obligé d'essayer de financer la compagnie et, quand il a constaté que c'était impossible, il a pris les mesures qu'il fallait. Il a donné la garantie que les déposants ne souffriraient pas. Je pense qu'il reconnaît que de retirer la garantie fournie par la province aura nui suffisamment à la compagnie pour l'inciter à donner son appui aux déposants.

M. Gauthier: Monsieur le président, je voudrais seulement poser une brève question. La ministre a dit, si j'ai bien compris son discours, qu'un comité du secteur privé serait chargé d'examiner la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, de même que les activités et l'organisation de la société et de fournir des conseils à leur sujet. Elle a dit que le rapport du comité serait déposé sous peu. Peut-elle être plus précise? C'est le deuxième renflouement en deux semaines. Le cas qui nous occupe aujourd'hui n'est pas vraiment un renflouement, mais celui de la BCC a coûté pas mal d'argent. Il y a maintenant ce cas-ci. La ministre peut-elle nous promettre que le rapport sera déposé avant la présentation de l'exposé budgétaire?

Mme McDougall: Monsieur le président, je ne pense pas que cela puisse se faire avant la présentation du budget. Le rapport est presque prêt. La publication et la traduction prendront encore quelque temps. Je ne peux donc pas fixer de date précise. Comme j'ai travaillé dans le secteur privé, je suis toujours beaucoup trop optimiste quand je fixe des dates.

• (1630)

M. Gauthier: Monsieur le président, je voudrais poser une dernière question pour ma propre gouverne. Si j'ai bien compris, le cas de presque tous les déposants aura été réglé d'ici six semaines. Il y a cependant une exception, si je ne m'abuse. La direction ou les administrateurs de Pioneer Trust devront attendre la liquidation finale. Les représentants de la compagnie et leurs proches devront attendre la liquidation finale. Est-ce exact?

Mme McDougall: Il s'agit bien des dirigeants et des administrateurs.

M. Gauthier: Les dirigeants et les administrateurs?

Mme McDougall: Je le pense.

M. Gauthier: Et leurs parents?

Mme McDougall: Je m'excuse, mais je ne me rappelle pas les mots exacts. Je prendrai note de cette question et je répondrai au député plus tard.

M. de Jong: Monsieur le président, j'ai encore quelques questions à poser. La première a trait au ministre des Finances de la Saskatchewan. Je sais que nous avons été durs envers lui, mais je suis d'accord avec la ministre. Je connais M. Andrew depuis déjà quelque temps. Il est certes l'un des ministériels les plus brillants, sinon le plus brillant de la Saskatchewan. Je regrette que cette affaire se soit produite dans son domaine de compétence. Nous aurions exigé sa démission si nous n'avions pas eu si peur de le voir remplacé par pire que lui. Toute cette affaire, en Saskatchewan, et en particulier le rôle joué par le premier ministre provincial dans tout cela, reste à éclaircir. Certes, elle ne confirme que trop la description que l'ancien premier ministre ontarien aurait faite du gouvernement de M. Devine, à savoir que la nuit de l'amateurisme était tombée sur les Prairies. C'est là, apparemment, ce qu'aurait dit Billy Davis.

Je voudrais revenir sur certaines déclarations de la ministre. Elle ne compte pas que la société Touche Ross termine son travail avant deux ans. Cela signifie-t-il qu'aucun rapport ne sera soumis au tribunal avant deux ans si la maison Touche Ross découvre qu'il y a bel et bien eu des irrégularités au niveau des pratiques de gestion, que nous n'en saurons rien tant que cette maison n'aura pas fini son enquête, dans deux ans d'ici?

Mme McDougall: Excusez-moi, monsieur le président, mais j'éprouvais certaines difficultés avec la terminologie. Une partie de l'argent ira entre-temps aux créanciers. Il ne faut pas en déduire que si l'enquête dure deux ans, les fonds seront retenus tout ce temps-là. Les créanciers commenceront à être remboursés au prorata dès que des biens seront vendus. Il s'agira d'un processus continue. Je sais que des rapports seront régulièrement présentés au tribunal, mais je ne suis malheureusement pas en mesure de préciser ce que "régulièrement" veut dire.

M. de Jong: Monsieur le président, lorsqu'on examinera les pratiques de gestion pour voir si des irrégularités ont été commises ou non par des administrateurs ou par la haute direction, étendra-t-on l'enquête aux cadres supérieurs? Si avec des renseignements de l'intérieur, par exemple, on soupçonnait aussi de mauvaise gestion les cadres supérieurs de la société?

Mme McDougall: Monsieur le président, je ne suis pas au courant des détails, mais on chercherait à savoir qui aurait bénéficié de cette mauvaise gestion. Je ne sais pas ce que l'on entendrait précisément par là, je le regrette, mais on chercherait à le savoir.

M. de Jong: Monsieur le président, j'ai une question à poser au sujet du rôle qu'a joué la Banque de Colombie-Britannique. Si je ne m'abuse, le 4 février, le gouvernement provincial, et même s'il n'avait pas encore pris de décision définitive, a commencé à avoir des doutes et la Banque de Colombie-Britannique a été l'une des sociétés avec lesquelles on s'est mis en rapport. Son président, M. Kaiser, a pris l'avion pour Regina pour y négocier quelque chose. Ai-je raison de croire que les choses se sont passées ainsi?

Mme McDougall: Monsieur le président, la situation de la Banque de Colombie-Britannique était plutôt inusitée, car M. Kaiser avait cherché le moyen d'étendre les activités de sa banque dans les trois autres provinces de l'Ouest. Il était à Regina à ce moment-là. Il s'est occupé de la question parce qu'il était disponible immédiatement et qu'on lui a demandé d'étudier tout de suite la situation. Je pense qu'il y a vu la possibilité de défendre ainsi les intérêts de sa société.

M. de Jong: J'ai une dernière question, monsieur le président. Quand le surintendant des assurances a examiné les dépenses et les biens de Pioneer Trust pour les dernières années, est-il tombé sur une somme d'argent qui aurait été payée à la société Decima pour faire un sondage en Saskatchewan? D'après les rumeurs qui circulent à Regina, M. Klein se serait servi des fonds de Pioneer Trust pour payer le sondage conservateur effectué en Saskatchewan par la société Decima.

Pioneer Trust

Mme McDougall: Monsieur le président, je crois que M. Klein a tendance à changer d'opinions politiques quand le vent tourne. Rien ne permet de penser que le parti conservateur de la Saskatchewan, du Canada, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou de tout autre endroit ait pu recevoir quoi que ce soit.

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article 2 est adopté.)

(Les articles 3 et 4 sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Du consentement de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

Mme McDougall propose: Que le projet de loi C-50, visant la continuation des paiements prévus par certains certificats garantis à versements invariables délivrés par la compagnie Pioneer Trust, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. de Jong: Monsieur le Président, je souhaiterais faire quelques observations à l'étape de la troisième lecture.

M. le vice-président: Nous pouvons revenir au débat à l'étape de la troisième lecture avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je croyais que la coutume voulait qu'à l'étape de la troisième lecture, on se borne à faire de brèves observations au sujet du projet de loi en général.

Comme je l'ai dit à l'étape de la deuxième lecture, nous ne sommes pas opposés à ce projet de loi. Il est regrettable que cette mesure soit nécessaire. Nous croyons qu'on aurait peut-être pu l'éviter si l'ancien gouvernement avait agi plus catégoriquement au début de 1984 lorsqu'il est devenu apparent que Pioneer Trust éprouvait des difficultés et lorsqu'il est devenu logique de supposer que d'autres établissements financiers de l'ouest du pays avaient placé une très grande partie de leur actif dans l'Ouest, surtout en Alberta, dont l'économie florissante à l'époque était basée sur la hausse des prix pétroliers. Ainsi, lorsque cette période de grande activité a commencé à faire place à la dépression, on aurait pu supposer logiquement que certains de ces établissements financiers allaient éprouver des difficultés. L'ancien gouvernement en particulier aurait dû faire preuve d'initiative au début de 1984, ce qui aurait pu peut-être prévenir cette faillite.

• (1640)

En outre, il faut également examiner le rôle joué par le premier ministre et le ministre des Finances de la Saskatchewan. Si l'on en croit les journaux, ils auraient empêché la conclusion d'un contrat d'agence à cause de la fierté locale. Nous comprenons cette fierté. Je crois que la Saskatchewan a besoin d'une institution financière établie en Saskatchewan. Trop souvent dans le passé, on s'est aperçu que les institutions financières qui n'étaient pas établies en Saskatchewan ne comprenaient pas les besoins financiers locaux et la situation locale et faisaient peu de cas des besoins des habitants de la Saskatchewan.

Selon moi, sur le plan économique, politique et social, il est souhaitable que des institutions comme la Pioneer Trust existent à l'échelle locale pour répondre aux besoins locaux. Cependant, on peut reprocher au gouvernement provincial d'avoir donné une garantie sans examiner les livres, ce qui montre qu'il a agi en amateur en l'occurrence.

A cause de cette erreur, les habitants de la Saskatchewan paieront des millions de dollars alors que les fonds publics sont rares et qu'on demande à divers secteurs de l'économie et de la société de se serrer la ceinture. Cela se produit au moment même où la province procède à des compressions dans le domaine de l'enseignement, de la santé et des programmes sociaux, des programmes culturels et de la voierie. La province de la Saskatchewan peut difficilement se permettre de perdre dix millions de dollars.

Un autre aspect de la question qui doit faire l'objet d'un débat public est la nécessité d'une réforme en profondeur. La ministre s'est engagée, si je ne m'abuse, à nous présenter une réforme globale. Chose certaine, pour remplir leur important mandat le Surintendant des assurances et la SADC doivent avoir les ressources nécessaires. S'ils ne parviennent pas à s'acquitter de cette importante mission et si les sociétés de fiducie et plus particulièrement les sociétés locales comme Pioneer font faillite, nous ne pourrons plus faire confiance à nos institutions financières. Si c'est le cas, notre pays et son économie seront en difficulté. Par conséquent, le Surintendant des assurances et la Société d'assurance-dépôts ont un rôle important à jouer. Il ne serait vraiment pas normal que la stabilité de nos institutions financières se trouve ébranlée simplement parce que la Société d'assurance-dépôts ou le Surintendant des assurances ne disposaient pas des services d'une douzaine d'enquêteurs supplémentaires.

Le département des assurances et la Société d'assurance-dépôts doivent absolument se réveiller. Je pense qu'ils ont besoin de comptables plus énergiques et plus expérimentés. Ils n'ont que faire de jeunes fraîchement émoulus d'une école de comptables. Il leur faut des comptables aguerris et chevronnés, connaissant toutes les ficelles du marché et du monde financier et capables de jouer les flics, afin que les institutions financières demeurent honnêtes et que les Canadiens recommencent à leur faire confiance. Nous allons donc appuyer cette motion et nous espérons que la ministre proposera très prochainement le projet de loi voulu.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: Le député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—Le programme de gestion des produits chimiques dangereux. *b*) On demande le renouvellement du programme; le député de Western Arctic (M. Nickerson)—La Défense nationale—Le système d'alerte du Nord—La participation des entrepreneurs du Nord; et la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson)—La Société d'assurance-dépôts du Canada—L'étude du comité. *b*) Le plafond des dépôts assurables.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CONTINUATION DES PAIEMENTS DE PIONEER TRUST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-50, visant la continuation des paiements prévus par certains certificats garantis à versements invariables délivrés par la compagnie Pioneer Trust, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai dit, dès le début, quand nous étions à l'étape de la deuxième lecture, que notre parti était favorable à ce projet de loi. Nous voulons bien porter secours aux déposants dont certains ont perdu les épargnes qu'ils avaient accumulées tout au long de leur vie, mais la façon dont on procède et les circonstances qui ont abouti à cet échec nous inquiètent. Nous pensons qu'il est extrêmement important de se pencher sur les problèmes fondamentaux afin que cette situation ne se répète plus jamais.

Apparemment, cette société de fiducie effectuait des transactions financières qui, à certains égards, n'étaient pas conformes aux directives imposées par le département des assurances, comme dans le cas du projet immobilier de Denver. Dernièrement d'autres investissements imprudents ont été effectués à l'étranger. Il est difficile d'exiger que les contribuables canadiens assument le fardeau d'investissements imprudents faits dans d'autres pays. Chose certaine, ces investissements sont fondés sur des jugements de valeur. Ils ont peut-être parus intéressants à l'époque, mais la suite des événements a prouvé le contraire.

La participation même du gouvernement de la Saskatchewan dans cette affaire est inquiétante. Ce gouvernement a tout d'abord envoyé une lettre rassurante dans laquelle il convenait

de garantir des actions privilégiées; ensuite, après avoir examiné les données et les chiffres pertinents, il a décidé de revenir sur sa décision. Ces revirements ont eu pour effet de retarder de quelques mois la résolution du problème. On aurait peut-être pu trouver une autre solution, si les négociations avaient été tout autres.

Je trouve grave que les déposants n'aient pas été au courant de la situation. Les personnes qui avaient acheté des certificats garantis à versements invariables pour une période de six à sept ans ne savaient pas que la SADC n'assurait que les transactions de cinq ans. La ministre a affirmé qu'elle trouvera une solution au problème et je n'ai aucun doute là-dessus. Toutefois, c'est là une raison de plus pour examiner le document de travail qu'elle a préparé et étudier l'ensemble des problèmes de la SADC. La ministre a nommé en janvier le groupe représentant le secteur privé et nous aurions dû avoir déjà examiné son rapport, et pris des dispositions lui faisant suite.

La ministre a reproché à l'ancien ministre d'État aux Finances de n'avoir rien fait, mais je dois rappeler qu'il était disposé à proposer une nouvelle mesure législative concernant les institutions financières si notre parti avait été reporté au pouvoir l'automne dernier. Le nouveau gouvernement a préféré préparer un document de travail sur la question. Ce document vient d'être publié. J'espère qu'une mesure législative nous sera présentée l'automne prochain. Si j'en parle, c'est simplement pour montrer que les retards provoqués par un ministre ou un autre ne sont pas le fait d'un seul parti. Je suis sûre que le ministre intéressé trouve toujours moyen de justifier pareils retards, prétextant la nécessité de consulter davantage et d'analyser plus attentivement les diverses options.

• (1650)

Bref, monsieur le Président, nous souscrivons à ce projet de loi car la mesure est devenue nécessaire. Mais pour éviter que nous ne soyons surpris par les événements et que nous ne nous trouvions obligés de renflouer un autre établissement, j'espère que nous remanierons rapidement la loi concernant les institutions financières, ainsi que celle concernant la Société d'assurance-dépôts du Canada.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de cet important projet de loi que nous adoptons aujourd'hui. Il faut dire tout d'abord que les réponses de la ministre ont été fort encourageantes, puisqu'elle envisage de donner suite le plus tôt possible aux recommandations du Livre vert. Je pense que nous avons résolu un certain nombre de questions et peut-être expliqué des choses que d'autres comprenaient mal au sujet des méthodes utilisées par la ministre pour compenser les déposants qui pensaient être assurés, alors qu'ils ne l'étaient pas. Il est vrai qu'autrement certains auraient connu des temps difficiles, voire la misère.

Pioneer Trust

Je voudrais, monsieur le Président, faire deux ou trois observations. Tout d'abord, en tant que parlementaires, nous prêtons très facilement une grande compétence à nos établissements financiers. Nous supposons toujours que ceux qui les gèrent savent exactement ce qu'ils font. Ce que nous avons appris au cours des derniers mois, après les expériences de Crown Trust, Greymac Trust, Seaway Trust, Seaway Mortgage, Greymac Mortgage, Fidelity, etc., c'est que les personnes qui, pensions-nous, prenaient des décisions avisées concernant les prêts, agissaient adroitement, connaissaient les tendances et investissaient au bon moment, n'étaient pas en réalité aussi compétents que cela. Ils prenaient de bien mauvaises décisions, ce qui, dans bien des cas, et cela comprend la Banque commerciale du Canada, a obligé le contribuable à fournir des centaines de millions de dollars pour ce que l'on appelle des «renflouages». Récemment, le président du conseil d'administration de la Banque Toronto-Dominion s'interrogeait sur le bien-fondé du renflouage de la Banque commerciale du Canada. Dans le secteur des finances, beaucoup se demandent pourquoi l'on renfloue certaines sociétés de fiducie et pas d'autres. Même si la ministre a bien expliqué aujourd'hui pourquoi l'on avait décidé de venir en aide aux déposants non assurés de Pioneer Trust, je pense qu'une grande confusion persiste dans le milieu financier au sujet de ce que fait le gouvernement—ou plutôt, pour être juste, de ce que l'ancien gouvernement a fait.

J'ai écouté soigneusement un certain nombre des discours de députés de l'opposition officielle. Je pense qu'ils ont tendance à oublier que leur parti était au pouvoir au cours des dernières années. Je me souviens d'au moins six cas, monsieur le Président, où des sociétés de fiducie sont venues devant le comité des finances de l'ancien gouvernement, le prier de présenter de nouvelles mesures législatives, expliquant que les lois sur les sociétés de fiducie n'avaient pas été revues depuis 40 ou 50 ans. Elles fonctionnaient sans cadre juridique. C'est ce que nous constatons maintenant.

Pour être juste, je voudrais atténuer certaines critiques que j'ai formulées. Après avoir été au pouvoir durant un certain temps, l'opposition officielle aurait pu présenter un projet de loi afin de nous éviter les malheurs qui se sont produits depuis quelques mois. Bien entendu, nous avons passé sous silence les caisses populaires, les banques et d'autres institutions financières. Il y aura, espérons-nous, grâce au Livre vert, des modifications qui engendreront une certaine concurrence. Toutefois, cette concurrence suscitera des difficultés. Nous devons certes prendre des dispositions qui permettront au surintendant des assurances et à l'inspecteur général des banques d'effectuer une surveillance plus étroite en vue de maîtriser la situation et de veiller à protéger les déposants et à assurer la stabilité financière du Canada. Je crois qu'une foule de gens ont été légèrement consternés quand la Banque commerciale du Canada a été sur le point de faire faillite et que d'autres banques ainsi que les deux niveaux de gouvernement ont été obligés de venir à sa rescousse. Je crois que certaines gens ont été inquiets.

Je voudrais en terminant mes brèves remarques signaler qu'il faut critiquer la façon d'agir du gouvernement provincial de la Saskatchewan et sa réaction devant une situation très délicate et critique. Je n'ai certes pas appris aujourd'hui qu'il avait agi dans l'intérêt bien compris de cet établissement. Je présume que son comportement et son activité sont fondés sur des motifs d'ordre politique. Je ne suis pas persuadé, monsieur le Président, que le trésorier de la Saskatchewan—et j'ignore si c'était en définitive sa décision—a effectivement agi dans l'intérêt bien compris des déposants en cause.

Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de participer au débat d'aujourd'hui et d'avoir pu le faire de façon satisfaisante dans un seul jour, comme le demandait la ministre. Nous espérons ne jamais avoir à en faire autant une autre fois.

Mme McDougall: Monsieur le Président, au nom de mes amis de la Saskatchewan, je voudrais soulever quelques autres points: l'un en mon nom et un autre au leur.

Tout d'abord, il ne sert à rien de transformer de fond en comble les organismes de réglementation tant que nous n'en aurons pas fait autant pour la réglementation. Voilà pourquoi je veux faire appliquer très rapidement la nouvelle mesure législative.

Deuxièmement, il y a longtemps que j'œuvre dans le domaine financier. J'ai travaillé comme spécialiste de l'analyse et de la prévision. Je voudrais simplement rappeler à mes vis-à-vis, dont la collaboration a permis de faire adopter le projet de loi dès aujourd'hui, qu'en ce qui concerne le trésorier de la Saskatchewan, j'ai constaté à maintes et maintes reprises qu'il est toujours facile de faire des prévisions après coup.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 17 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est maintenant 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime à ce que la Chambre passe à l'article nº 132?

Des voix: D'accord.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que le député dont on vient de faire l'appel de la motion sera ici dans un instant.

• (1700)

M. le vice-président: Le député de Simcoe-Sud (M. Lewis) invoque le Règlement?

M. Lewis: Monsieur le Président, il y a peut-être eu malentendu au bureau du député d'Athabasca (M. Shields). Je ne voudrais pas lui faire perdre l'occasion de présenter sa motion inscrite à l'article nº 132, aussi fais-je appel à l'indulgence de la Chambre—je viens juste d'en parler avec le leader parlementaire adjoint du parti libéral et je sollicite à cet égard l'indulgence du NPD—pour demander que la Chambre s'ajourne dès maintenant afin que le député d'Athabasca ne perde pas l'occasion de proposer sa motion et de la faire débattre comme il convient. Je me rends compte que cela pourrait incommoder les députés de l'opposition qui devaient intervenir dans le débat de la motion d'ajournement, mais je m'engage à faire en sorte que l'on débatte demain de ces questions si cela leur convient.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, nous n'avons aucune objection à essayer d'aider le gouvernement à accorder ses violons pour que nous puissions donner notre appui à la proposition du secrétaire parlementaire. Je voudrais toutefois que l'on décide que les députés qui devaient parler aujourd'hui dans le cadre du débat d'ajournement, pourront le faire demain, car deux d'entre eux sont des nôtres.

M. Lewis: Monsieur le Président, je serais disposé à accepter.

M. Riis: Monsieur le Président, nous serions disposés à accepter la requête du secrétaire parlementaire à condition que les questions qui devaient être soulevées dans le cadre du débat d'ajournement le soient demain. Je voudrais faire également une autre proposition. Si le député souhaite que d'autres députés participent à l'organisation de son caucus, les néo-démocrates peuvent peut-être l'aider.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'apprécie l'indulgence des deux partis de l'opposition. Je leur signale que ce sont les simples députés qui doivent organiser l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, et que nous faisons de notre mieux pour aider le député ici en cause.

M. le vice-président: Sauf erreur, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a proposé, appuyé par le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) que la Chambre s'ajourne à demain, à 11 heures, et que les députés de l'opposition qui devaient prendre la parole dans le cadre du débat d'ajournement le fassent demain. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Nickerson: Monsieur le Président, étant donné que d'autres députés que ceux de l'opposition devaient prendre part au débat d'ajournement ce soir, peut-on obtenir la même garantie pour eux?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: C'est ce que j'avais compris, c'est valable pour tous les députés.

(La motion de M. Lewis est adoptée.)

M. le vice-président: Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 11 heures demain.

(La séance est levée à 17 h 05.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 7 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, les partis s'étant concertés sur l'ordre des travaux, le moment est opportun pour signaler que dans la succession de projets de loi que j'ai annoncée la semaine dernière, je souhaiterais insérer l'étude du projet de loi C-25 avant le projet de loi C-45. Ce projet de loi porte sur la stabilisation des prix agricoles. Nous en aborderons l'étude avant celle du projet de loi C-45.

M. le Président: C'est entendu.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods, à abroger la Loi sur l'Association internationale de développement et à modifier d'autres lois en conséquence, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans propositions d'amendement.

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-30, à l'article 6, en retranchant les lignes 15 à 24, page 3.

—Monsieur le Président, le premier des deux amendements que nous souhaitons proposer et développer aujourd'hui vise à retrancher les lignes 15 à 24 de la page 3 de ce projet de loi et à rétablir ainsi l'article original. Cet article porte sur le mode de financement du groupe de la Banque mondiale. Avant que le gouvernement modifie la Loi sur les accords de Bretton Woods, ce financement devait obligatoirement se faire par une loi du Parlement. Cela donnait aux députés l'occasion, tous les ans ou tous les deux ans, de discuter de la question de l'aide au développement international.

Le gouvernement est en train de retirer au Parlement cette occasion de discuter du rôle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en matière d'aide au développement international et, par conséquent, d'escamoter la responsabilité parlementaire dans ce très important domaine d'activité du gouvernement canadien. Au lieu de faire l'objet d'un vote distinct, l'approvisionnement des caisses du groupe de la Banque mondiale et du FMI sera simplement autorisé et, en fait, noyé dans le budget.

Il y a environ un an on a recours à cette technique, soit de noyer ce genre de question dans le budget, pour d'autres institutions financières internationales telles que la Banque interaméricaine de développement. Nous n'avons pas réussi à ce moment-là à conserver les pouvoirs du Parlement. Nous n'avons pas l'occasion de discuter à la Chambre des activités de la Banque interaméricaine de développement et d'autres institutions financières internationales à caractère régional. Nous ne pouvons pas discuter des activités de ces institutions lors de l'étude des prévisions budgétaires ou des crédits.

• (1110)

Le gouvernement antérieur avait soustrait d'autres institutions financières internationales à l'examen du Parlement. Si le gouvernement actuel suit son exemple et soustrait le groupe de la Banque mondiale et le FMI à l'examen du Parlement, la Chambre ou le comité permanent approprié n'aura plus son mot à dire à propos des activités de ces organismes.

Il faudra toujours déposer un rapport au Parlement, mais ce rapport sera bien mince comparativement à ce que nous avions demandé à l'origine il y a quelques années. Comme la simple présentation au Parlement d'un rapport sur les activités de ces institutions ne nous permettra pas d'en discuter à la Chambre des communes, j'exhorte le gouvernement à ne pas diluer les pouvoirs de la Chambre, ce qui serait une mesure rétrograde. Le gouvernement a affirmé à maintes reprises qu'il voulait renforcer le rôle et les pouvoirs du Parlement et de ses comités.

En outre, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré au Sommet de Bonn qu'il serait un porte-parole des pays du tiers monde et qu'il comptait bien donner plus d'ampleur au rôle du Canada relativement à l'aide au développement international et aux activités qui s'y rattachent. Cependant, au lieu de renforcer le rôle du Parlement dans les discussions relatives au développement international, le gouvernement réduit ses pouvoirs. Cela revient à dire que le gouvernement ne tient pas parole. En réalité, le gouvernement nous dit qu'il ne tient pas vraiment à renforcer le Parlement ni à accroître son rôle dans les activités des institutions financières internationales. Il ne veut pas que le Parlement et le Canada jouent un plus grand rôle dans le domaine de l'aide au développement international. Somme toute, le gouvernement fait simplement semblant de vouloir renforcer le rôle du Parlement et du Canada dans le développement international.

Le gouvernement a déjà réduit son aide au développement international. Il n'atteindra jamais l'objectif d'un ancien premier ministre, notamment de consacrer 1 p. 100 de notre produit national brut à l'aide au développement international. Le gouvernement l'a déjà reconnu.

Selon la politique actuelle du gouvernement, l'aide au développement international, qu'elle soit octroyée sous forme de subventions ou de prêts, doit consister uniquement dans la fourniture de biens et &ed2010;-1

services. C'est là le principal critère retenu par le gouvernement, plutôt que les besoins des pays en voie de développement eux-mêmes, surtout les plus pauvres. En empêchant le Parlement de discuter du rôle du Canada en matière d'aide au développement international, surtout en ce qui concerne les institutions financières internationales, le gouvernement nous dit que nous n'avons pas voix au chapitre quant à notre participation aux activités de ces institutions.

• (1115)

Si nous reprenions le projet de loi tel qu'il a été présenté au départ avant que le gouvernement le modifie, il faudrait l'autorisation du Parlement afin d'affecter des fonds au groupe de la Banque mondiale et de rétablir le texte actuel du paragraphe 5(2) qui dit ceci:

(2) Le ministre des Finances peut pourvoir au paiement, sur les Fonds du revenu consolidé, à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la manière et aux époques prévues par l'accord reproduit à la seconde annexe, d'une somme ou de sommes d'argent, jusqu'à concurrence d'un montant équivalant aux souscriptions qui sont requises du Canada ou qui lui sont permises, soit deux milliards cent soixante-dix-huit millions deux cent mille dollars des États-Unis, du poids et du titre en vigueur le 1er juillet 1944.

C'est ce que prévoit maintenant le paragraphe 5(2) de la loi. Bien entendu, par la suite, la loi prévoirait sans aucun doute un montant différent.

En rétablissant ce paragraphe, comme le propose notre amendement, nous permettrions au Parlement du Canada de discuter des activités du groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, comme nous l'avons fait jusqu'ici à la Chambre, de façon que la très importante question du financement et du rôle du groupe de la Banque mondiale et du FMI ne soit pas submergée par les mille et une autres questions dont nous discutons au moment de l'examen des crédits et que le rôle du gouvernement et du Parlement du Canada au sein du Fonds monétaire international et du groupe de la Banque mondiale ne soit pas affaibli.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, l'amendement que propose le Nouveau parti démocratique part d'un principe très important selon lequel toute affectation par le Canada de crédits aux activités des grandes organisations financières internationales visées dans ce projet de loi doit être soumise à l'examen rigoureux du Parlement.

L'opposition officielle soutient dans l'ensemble, en ce qui concerne le projet de loi, le principe sur lequel repose l'amendement que la porte-parole néo-démocrate vient de proposer.

Le gouvernement se contredit dans ce projet de loi en parlant de soumettre à l'approbation du Parlement le financement des institutions financières internationales, alors qu'il propose autre chose pour l'une de ces organisations, la Société financière internationale. Chacun sait, monsieur le Président, que l'une des modifications à l'étude tend à autoriser d'une façon générale par un texte de loi la participation du Canada à la Société financière internationale, qui fait partie du groupe de la Banque mondiale. Elle a pour mandat spécial de soutenir le financement du secteur privé dans les pays en développement, alors que les activités de la Banque mondiale et de l'Association internationale de développement se concentrent sur des initiatives gouvernementales.

• (1120)

Quand il a présenté le projet de loi C-30 à la Chambre en mars dernier, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) a dit que les dispositions relatives à la Société financière internationale avaient pour but d'abandonner le système utilisé depuis nombre d'années pour le financement des travaux de la Société. En vertu de ce système, la contribution du Canada était prévue dans le budget des dépenses. Ayant donc décidé que le mécanisme budgétaire ne convenait pas lorsqu'il s'agit de soutenir la Société financière internationale, de fixer et d'examiner la participation du Canada, le gouvernement a préféré prévoir cette participation dans un texte de loi à caractère général et permanent plutôt que dans les projets de loi de finances annuels. Mais voilà maintenant que dans le cas de l'aide financière au groupe de la Banque mondiale en général et, en particulier, à la Banque mondiale elle-même ainsi qu'à l'Association internationale de développement, le gouvernement nous demande d'abandonner précisément le mécanisme qu'il propose pour la Société financière internationale, de manière à ne fonder son financement de la Banque mondiale et de l'Association internationale de développement, qui doit être revu de temps à autre, que sur le mécanisme budgétaire.

La contradiction saute aux yeux. Étant donné les arguments qu'il invoque pour inclure la Société financière internationale dans le projet de loi, il me semble que, pour être logique, le gouvernement ne devrait pas insister en même temps sur la nécessité de faire approuver les changements apportés à notre soutien financier à la Banque mondiale et à l'Association internationale de développement lors de l'étude des crédits, au lieu de présenter au besoin à la Chambre un projet de loi dont l'étude doit franchir toutes les étapes prévues par notre Règlement en pareil cas.

Le projet de loi C-30 fait donc fi de l'obligation qu'a le gouvernement de présenter une mesure législative chaque fois qu'il entend modifier fondamentalement sa méthode de financement ou la nature de son soutien à l'égard des institutions du groupe de la Banque mondiale. A mes yeux, c'est là relâcher la surveillance générale que le Parlement doit exercer sur un aspect important de l'engagement du Canada à l'échelle internationale. On prive ainsi la Chambre des communes, haut lieu des décisions parlementaires, de la possibilité de tenir un débat en bonne et due forme sur les affaires de l'État qu'il nous appartient d'examiner. Les problèmes du tiers monde ou plutôt les efforts que le Canada déploie pour les résoudre et la question du transfert de ressources aux pays en voie de développement sont très importants, à mon avis, et sont même essentiels à bien des égards à la survie de toute notre civilisation. La décision d'engager ou de modifier et, espérons-le, d'accroître la participation financière canadienne au groupe de la Banque mondiale devrait donc faire l'objet d'un projet de loi distinct et particulier qui serait débattu dans les formes comme l'exige notre Règlement. Des propositions visant à modifier notre appui financier au groupe de la Banque mondiale ne devraient pas être perdues au milieu des centaines de postes que peut contenir un projet de loi portant affectation de crédits. A mon avis et de l'avis de mes collègues, elles exigent et méritent de faire l'objet d'un projet de loi distinct.

• (1125)

Par conséquent, je demande à la Chambre d'appuyer l'amendement proposé par le Nouveau parti démocratique. Cet amendement contribuerait à raffermir un principe très important auquel le présent gouvernement a plutôt porté atteinte. Je veux parler du principe voulant que les dépenses que le gouvernement fait au nom du peuple canadien soient soumises à un examen très approfondi et impartial du Parlement, à commencer par la Chambre des communes. En outre, ce serait l'occasion—j'ai beau croire dans le système des comités, ce n'est pas la même chose qu'un débat à la Chambre des communes—de débattre et d'examiner le rôle du Canada dans l'aide à l'avancement nécessaire du tiers monde. Je crois qu'il faut appuyer cet amendement.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis réellement consterné devant le teneur des discours de l'opposition. Premièrement, cette question a déjà été débattue au moment de la présentation du projet de loi que j'ai moi-même eu l'occasion de lire auparavant et, deuxièmement, elle a été débattue en profondeur durant les séances de comités.

Tel que discuté, l'amendement nº 1 de la députée de New Westminster-Coquitlam (Mme Jewett) me laisse perplexe, parce que, tel que proposé, il limiterait plutôt les pouvoirs de la Chambre et augmenterait de beaucoup le fardeau de décisions de notre ministre des Finances (M. Wilson). En effet, en rayant les lignes 15 à 24 de la page 3, tel que proposé, nous imposerions une espèce de bâillon à la Chambre des communes elle-même et nous déposerions toute la lourdeur sur les épaules du ministre des Finances.

Cette motion a déjà été débattue, je ne voudrais donc pas m'étendre plus longuement là-dessus; il ne s'agit pas de brimer la Chambre des communes du débat qui pourrait être élaboré à cet effet, il s'agit plutôt de l'examiner en profondeur.

Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, peut-être restreinte, de discuter à la Chambre des communes et en comité, et je crois que l'endroit pour discuter des détails d'une motion, c'est bien en comité où nous avons tous les intervenants spécialistes avec nous, et non pas à la Chambre des communes où nous avons, je ne dirais pas seulement les ministres pour ne pas insulter ceux qui sont ici aujourd'hui . . . mais nous avons tout de même des gens qui sont ici plutôt pour discuter des principes. Si on venait encombrer les délibérations de la Chambre des communes de toutes sortes de détails, cela pourrait alourdir les débats qui pourraient être beaucoup plus approfondis en comité. Pour ce faire, j'incite les députés de cette Chambre a assumer leurs responsabilités et à voter contre cet amendement qui, à mon avis, viendrait plutôt infirmer les pouvoirs de cette Chambre.

[*Traduction*]

Mr. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots pour appuyer formellement la motion de la députée de New Westminster-Coquitlam (Mme Jewett). La motion nº 1 portant sur le projet de loi C-30 a pour objet d'abroger les dispositions financières précisées dans le projet de loi. Cela nous ramènerait au système que nous avions auparavant, c'est-à-dire que le gouvernement devrait demander des crédits à la Chambre plutôt que d'enfouir toute cette question dans le budget.

Nous croyons essentiel que, lorsque nous débattons de questions importantes touchant l'aide internationale et de toute la question du développement des pays du tiers monde, le Parlement au complet participe au débat. Cela ne devrait pas être laissé simplement à un comité. Bien sûr, il importe qu'un comité examine pareilles questions de façon approfondie, mais il importe tout autant que la Chambre des communes ait l'occasion de les étudier en détail.

• (1130)

Je signale au gouvernement que son propre ancien critique à cet égard l'actuel ambassadeur en matière de désarmement, M. Doug Roche, a parlé de cette question il y a deux ans, le 23 mars 1983. Il a dit, comme on peut le lire à la page 24164 du hansard:

> Cette mesure est importante notamment parce qu'elle donne à la Chambre l'une des très rares occasions qu'elle ait d'examiner des questions de cet ordre, sans parler de lois qui se rapportent au rôle joué par le Canada au titre du développement international. Nous savons tous que l'ACDI n'a jamais été régie par une loi du Parlement. C'est uniquement au moment de l'étude des prévisions budgétaires que nous pouvons nous pencher vraiment sur le travail accompli par l'ACDI en sa capacité de principal organisme de développement international du Canada. Malheureusement, tous les députés ne savent que trop bien que les règles de la Chambre relatives à l'examen des prévisions budgétaires nous empêchent de consacrer tout le temps qu'il faudrait aux programmes de dépenses importants.

Je prie le gouvernement d'écouter son ancien critique en ce qui concerne cette importante affaire.

J'ai appris avec plaisir que le parti libéral appuyait la motion proposée par la députée de New Westminster-Coquitlam. Mais il importe de signaler que ce sont les libéraux qui, lorsqu'ils formaient le gouvernement, ont soustrait les banques régionales à ce genre d'examen parlementaire. C'est encore là une question que le parti libéral a traitée d'une façon lorsqu'il formait le gouvernement et qu'il traite d'une autre façon maintenant qu'il est dans l'opposition. Dans ce cas-ci, monsieur le Président, il avait tort comme gouvernement et il a raison en tant que parti d'opposition. Je prie les conservateurs de se souvenir de ce qu'ils disaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition et de le mettre en pratique maintenant qu'ils forment le gouvernement.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, l'amendement à l'étude a été discuté en long et en large au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Il exige en quelque sorte que, chaque fois que nous voudrons verser de l'argent à l'un de ces organismes internationaux, nous fassions de chaque affectation de crédits à cette fin l'objet d'un projet de loi qui sera présenté au Parlement, qui sera débattu, qui subira les trois lectures et l'étude par un comité. Voilà bien une proposition ridicule. les travaux du Parlement en seront retardés. Les affaires du pays resteront en souffrance et il est certain qu'ainsi l'argent consacré au développement ne sera pas accordé parce que jamais il ne sera consacré suffisamment de temps à ces mesures pour qu'elles soient toutes adoptées.

C'est le problème qui existe à l'heure actuelle. Nous voulons honorer nos engagements internationaux et nous voulons que ces affectations de crédits se fassent normalement et soient débattues au comité où des témoins peuvent venir comparaître et où les parlementaires peuvent prendre bonne note de l'intention d'effectuer des versements à ces organismes, afin que nous puissions comprendre ce qui se passe. Il n'y a aucune raison de réclamer un projet de loi qui aura à franchir toutes les étapes de l'étude parlementaire si ce n'est de fournir à certains députés l'occasion de paraître à la télévision.

Mme Jewett: Vous devriez avoir honte.

M. Blenkarn: Je dis, monsieur le Président, qu'il ne s'agit pas là de responsabilité parlementaire. On veut plutôt faire obstruction aux travaux du Parlement sans raison valable. La députée, qui occupe ces fonctions depuis longtemps, le sait.

Mme Jewett: Vous teniez d'autres discours quand vous étiez dans l'opposition.

M. Blenkarn: Nous sommes devant un cas de simple affectation de crédits à un organisme ou à des organismes dont nous reconnaissons tous la valeur, et quand nous accordons des fonds à d'autres organismes, nous le faisons par les prévisions budgétaires. Nous procédons de cette façon parce qu'elle permet d'examiner ces prévisions de dépenses.

On a demandé si nous examinions les prévisions budgétaires comme nous le devrions. C'est pourquoi le comité dirigé par notre collègue le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) explore les changements que nous pourrions apporter aux méthodes de travail des comités parlementaires. La réforme du Parlement est amorcée, et la députée le sait. Elle sait aussi que cette réforme va donner au Parlement plus de contrôle sur les prévisions de dépenses et en permettre un examen beaucoup plus approfondi. Pour la bonne marche des travaux parlementaires, monsieur le Président, nous ne pouvons pas les encombrer chaque année par un projet de loi prévoyant l'affectation de crédits à ces organisme internationaux. Il n'y a tout simplement pas assez de temps au calendrier parlementaire. La proposition de la députée du Nouveau parti démocratique, qui recueille l'appui du parti libéral, à mon grand étonnement, car je le pensais plus avisé, n'est qu'une tentative de plus pour retarder les travaux de la Chambre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, n'ai-je pas entendu le dernier orateur nous dire en substance que cet examen su Parlement aurait pour effet de ralentir le processus d'évaluation et l'examen complet des crédits concernant des organismes comme le groupe de la Banque mondiale, dont le FMI? Je n'ai pas oublié que c'est le même député qui disait il n'y a pas tant de mois, après avoir siégé à divers comités, que cette démarche était insensée. Elle est absolument absurde. Nous siégeons ici jour après jour à parcourir les prévisions de dépenses, et je ne pense pas qu'il y ait un seul député pour dire que le processus suivi jusqu'à présent ait le moindre sens.

Pour examiner maintenant les crédits du groupe de la Banque mondiale, nous allons avoir un fonctionnaire qui va venir passer deux heures au comité, avec mission de faire du galimatias et de noyer le poisson pendant deux heures avant de pouvoir se défiler. L'examen, c'est cela, monsieur le Président. Voilà le sérieux avec lequel les divers crédits sont examinés. Peut-être tout cela va-t-il changer, comme l'affirme le député, et verrons-nous une approche entièrement nouvelle, le goût de l'ouverture et du débat véritable. Peut-être bien, et peut-être bien qu'il fera jour également demain. On verra bien. Mais dire que le Parlement discute aujourd'hui pour la toute dernière fois ce que le pays va faire avec le groupe de la Banque mondiale et avec le FMI, j'estime que c'est une tragédie. Voilà deux ensembles d'institutions absolument vitales, qui ont un impact profond sur ce qui se passe dans les pays en voie de développement. Nous savons, nous, parlementaires, que notre action à l'endroit du groupe de la Banque mondiale n'a pas été spécialement impressionnante au fil des ans. Le groupe de la Banque mondiale et le FMI ont financé et mis en place toutes sortes de plans qui n'ont pas aidé les pays du tiers monde, qui ont perpétué chez eux le sentiment d'oppression économique et sociale, qui les ont asservis plus étroitement à nos idéaux, à nos approches et à notre économique d'occidentaux.

La situation de la plupart des pays du tiers monde s'est aggravée du fait des décisions du groupe de la Banque mondiale, FMI compris, auxquelles nous avons pris part. Dire que c'est fini, qu'il n'y aura plus de discussion ou de débat à la Chambre des communes, je trouve que c'est incroyable. Je vois du côté gouvernemental des députés qui se sont opposés il n'y a pas si longtemps à ce que les libéraux ont fait quand ils ont dit: «Écoutez. Cela devient gênant des débats à la Chambre des communes pendant lesquels on signale les bavures de notre effort de développement dans le tiers monde. Donc, la solution sera de retirer cela au Parlement et à l'examen public».

Mme Jewett: Ce n'est pas notre solution à nous.

M. Riis: Non, ce n'est pas la nôtre. J'ai dit que c'était la solution du parti libéral quand il était au gouvernement. Et alors les députés conservateurs ont pris la parole pour tempêter contre la suppression de ce débat.

Maintenant le vent a tourné. Je me souviens du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui préside maintenant le comité des finances, quand il se mettait presque dans l'état de ne plus pouvoir parler à la Chambre des communes parce que les libéraux allaient museler le débat sur cette question absolument vitale. Huit mois se sont à peine passés qu'il vient maintenant nous dire: «C'est une idée en or. J'ai eu une révélation. Je suis en faveur du groupe de la Banque mondiale: il y a huit mois j'étais dans l'erreur». Ces députés-là ne peuvent pas défendre le pour et le contre, monsieur le Président. Ils ne peuvent pas maintenant qu'ils sont au gouvernement appuyer exactement le même processus qu'ils devaient condamner quand les libéraux étaient au pouvoir.

Reconnaissons aujourd'hui que pour les Canadiens, ce sera la dernière occasion d'entendre parler de cette question à la Chambre des communes, alors que nous nous préoccupons tous désespérément de ce qui se passe dans les pays en voie de développement. Nous nous préoccupons désespérément de la situation qui règne maintenant dans les pays d'Afrique, particulièrement en Éthiopie. Nous tenons à éviter pour l'avenir des situations désastreuses de ce genre. Mais en participant à l'activité traditionnelle du groupe de la Banque mondiale, en appuyant le FMI de la façon traditionnelle, nous ne faisons que perpétuer cette absence de développement, de tentatives de mise sur pied d'une agriculture rentable dans ces pays.

• (1140)

C'est pourquoi nous avons proposé cet amendement, afin que la Chambre des communes et les députés continuent d'étudier cette question. Après tout, nous avons des comptes à rendre sur la façon dont nous dépensons les deniers publics. Lorsque nous votons continuellement des crédits par le budget des dépenses pour ces institutions traditionnelles et n'obtenons pas le rendement voulu sur ces investissements en ce qui a trait à l'aide apportée aux pays en voie de développement, je crois que nous ne faisons pas notre travail.

En conclusion, je tiens à dire que nous avons laissé échapper une très belle occasion. Je ne suis pas certain que les députés se rendent compte de ce qu'ils font en n'appuyant pas cet amendement. Cela revient à dire, comme l'a fait le député de Mississauga-Sud, que des témoins ne pourront plus se présenter devant le comité permanent, afin de discuter de l'affectation des crédits. En vertu de la procédure, lorsque le Parlement est saisi d'un projet de loi, celui-ci est renvoyé au comité permanent compétent et si les membres du comité jugent que le témoignage d'experts s'impose, afin d'expliquer un crédit en particulier—s'il doit être accru, réduit ou autre—ils peuvent l'obtenir. En un sens, ce dont le président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a parlé, est faisable, mais cette question devrait être également discutée au Parlement. D'aucuns prétendent qu'on impose alors un fardeau injuste au ministre des Finances (M. Wilson) qui devra prendre les décisions. C'est bien regrettable. Si le député prétend que nous demandons trop au ministre des Finances en ce qui a trait à notre participation à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, eh bien, tant pis. Si le ministre estime que c'est trop exiger de lui peut-être devrait-il céder sa place à un autre. Je ne crois pas que ce soit trop demander au ministre des Finances que d'intervenir à la Chambre pour nous expliquer notre participation à ces institutions bancaires internationales.

Il serait impardonnable de ma part de ne pas rappeler à la Chambre que ce sont les libéraux, lorsqu'ils étaient au pouvoir, qui ont décidé de ne pas discuter des banques régionales dans le cadre de ce débat. J'espère que cela fera taire certaines de leurs critiques.

J'espère également que les députés reconsidéreront leur opposition à cette proposition et se rendront compte de l'importance de discuter d'une question aussi grave au Parlement. C'est par son truchement que les Canadiens savent comment leurs députés défendent les plans de développement et d'aide à certains pays, surtout les pays du tiers monde. Il est extrêmement rétrograde d'empêcher tout débat sur cette question au Parlement et de se contenter de faire figurer les crédits qui traitent dans le budget des dépenses.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire également participer au débat sur l'amendement qui a été présenté par la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett). En fait, c'est un bien triste jour que celui où les ministériels essaient de limiter le rôle du Parlement, surtout dans un domaine qui préoccupe énormément les Canadiens. Le Canada a toujours manifesté de l'intérêt pour les difficultés éprouvées par toute l'humanité, et surtout les habitants des pays pauvres en voie de développement.

Le rôle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale est crucial pour le bien-être de centaines de millions de gens dans le monde entier. Les députés ont rarement l'occasion d'examiner le rôle du Canada dans ces organismes et de discuter de leurs règlements, de leurs procédures et de leurs méthodes. Leur refuser l'occasion de le faire c'est, selon moi, faire du tort non seulement au Parlement et à ses membres, mais également aux Canadiens. Ces derniers s'attendent à voir et entendre leurs députés débattre ces questions importantes, même si ce n'est qu'à de rares occasions.

Je suppose que cela ne devrait plus me surprendre puisque c'est monnaie courante, mais ce qui me rend perplexe, c'est la volte-face du parti conservateur. Lorsqu'il était dans l'opposition, il prêchait une chose et maintenant qu'il forme le gouvernement, il nous fait entendre un autre son de cloche. Prenons le cas du projet de loi C-130 que l'ancien gouvernement libéral a présenté. Entre autres choses, ce projet de loi faisait en sorte que les crédits accordés à diverses institutions financières internationales ne fassent plus l'objet d'un débat au Parlement, mais qu'il en soit question au comité permanent des prévisions budgétaires en général. Le 25 mars 1983, le porte-parole du parti conservateur, M. Doug Roche, a prononcé un discours dans lequel il disait, comme en fait foi la page 24162 du hansard, ce qui suit:

> Cette mesure est importante notamment parce qu'elle donne à la Chambre l'une des très rares occasions qu'elle ait d'examiner des questions de cet ordre, sans parler de lois qui se rapportent au rôle joué par le Canada au titre du développement international. Nous savons tous que l'ACDI n'a jamais été régie par une loi du Parlement. C'est uniquement au moment de l'étude des prévisions budgétaires que nous pouvons nous pencher vraiment sur le travail accompli par l'ACDI en sa capacité de principal organisme de développement international du Canada. Malheureusement, tous les députés ne savent que trop bien que les règles de la Chambre relatives à l'examen des prévisions budgétaires nous empêchent de consacrer tout le temps qu'il faudrait aux programmes de dépenses importants.

M. Roche parlait alors au nom du parti conservateur. Il a déclaré qu'il n'avait aucune confiance dans le comité permanent des prévisions budgétaires en général pour étudier les dépenses publiques consacrées au développement international.

A son avis, le comité n'était pas une tribune ouverte au public où les Canadiens pouvaient suivre les débats sur notre rôle dans le développement international. Au nom du parti conservateur, M. Roche a proposé de modifier la loi pour permettre au Parlement de discuter des questions de développement international. Le gouvernement libéral alors au pouvoir a rejeté l'amendement mais le NPD avait voté pour. Aujourd'hui, la situation a changé: le NPD et le parti libéral luttent contre le parti conservateur. Dans l'opposition, le parti conservateur a proposé un amendement; au pouvoir aujourd'hui, il rejette cet amendement. Les libéraux ont voté contre l'amendement quand ils étaient au pouvoir, ils l'appuient aujourd'hui alors qu'ils forment l'opposition officielle. Les conservateurs doivent être gênés de constater que leur position est renversée.

Je tiens à répéter que nous n'essayons pas de renvoyer cette mesure aux calendes grecques, mais le développement international et la participation du gouvernement canadien sont des questions importantes. Les Canadiens s'y intéressent, tout comme les centaines de millions de gens qui peuplent des pays du Tiers-Monde. Le Canada a une bonne réputation à l'étranger. On ne nous considère pas comme un pays avide de pouvoir, impérialiste au point de chercher à coloniser d'autres nations. Les Canadiens veulent savoir ce que leurs représentants pensent du développement international. C'est pour nous la dernière occasion de prendre la parole dans cette enceinte publique et de dire ce que nous pensons du développement international, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Triste jour que celui où le gouvernement rate cette occasion de tenir un débat public. Naguère, des conservateurs comme John Diefenbaker et Robert Stanfield ont lutté pour sauvegarder l'intégrité du Parlement. Malheureusement, le parti conservateur préconise aujourd'hui une mesure qui va minimiser encore davantage le rôle de notre institution dans ce domaine vital.

• (1150)

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, on m'a demandé d'être très bref, c'est donc ce que je ferai. Je sais que nous aborderons tout à l'heure l'étude d'un projet de loi agricole très important et je ne voudrais pas empiéter sur le temps réservé à ce débat.

Je comprends certains des arguments présentés à la Chambre par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) en particulier qui a fait preuve de perspicacité comme à l'accoutumée. Si je faisais partie de l'opposition et que le NPD formait le gouvernement, à Dieu ne plaise, je me vois fort bien ne pas lui faire la moindre confiance. Je me méfierais de ses moindres initiatives. Je n'accepterais pas de lui accorder plus de pouvoirs que nécessaire. Si je me trouvais dans cette situation, je rouspéterais probablement aussi fort que les néo-démocrates aujourd'hui. Le débat est vieux; le temps que les parlementaires peuvent consacrer à chaque question est limité et nous avons donc convenu d'une procédure de base qui nous permette d'étudier les prévisions budgétaires de chaque ministère.

Pour savoir si la question est d'une importance telle qu'il n'est pas possible de l'examiner par les voies normales, puisqu'il s'agit d'affecter des fonds à la Société financière internationale, à l'Association internationale de développement ou à n'importe laquelle de ces institutions, il conviendrait de nous demander si ces institutions sont effectivement beaucoup plus importantes que n'importe quel autre domaine financé par le gouvernement. Sont-elles plus importantes que la GRC, le ministère de la Défense nationale, ou tout autre ministère ou organisme du ressort du gouvernement fédéral? Je reconnais, comme les députés, que les dépenses dont il est question aujourd'hui sont importantes, mais je ne pense pas que, généralement parlant, elles soient plus ou moins importantes que tous les autres domaines auxquels on affecte des crédits.

Nous pourrions aussi nous demander s'il s'agit de dépenses nouvelles, de crédits que le Parlement du Canada ne consentait pas jusqu'ici. S'agit-il d'un domaine nouveau? Depuis le temps qu'ils existent, les crédits affectés à ces institutions sont devenus en quelque sorte standardisés; l'initiative n'est pas récente, elle date depuis les années 1950, et même avant. Il s'agit donc de quelque chose qui revient d'année en année.

Nous pourrions nous demander aussi si la Chambre a l'occasion de discuter de ces questions, comme l'ont réclamé le député de Kamloops-Shuswap et ses collègues. Nous ne cherchons pas, à la Chambre des communes, à éviter le débat sur la question du financement de ces diverses institutions internationales, pas plus que nous ne cherchons à éviter le débat sur la défense nationale, le système juridique, les affaires indiennes, ou n'importe quoi d'autre. Nous le reconnaîssons tous: les modifications apportées au Règlement de la Chambre des communes en 1968 sont loin d'être parfaites et nous aimerions tous discuter ces questions à la Chambre plutôt qu'au comité, mais en vertu de ce Règlement, aussi imparfait soit-il, des journées de débat sont réservées à l'opposition. Si le NPD ou le parti libéral veulent prendre une de ces journées pour discuter du financement des institutions internationales, libre à eux. Rien ne les en empêche.

Aussi, quand les néo-démocrates soutiennent que c'est la dernière fois que la question sera débattue à la Chambre des communes, ils ne disent pas vrai. Si effectivement la question préoccupe les néo-démocrates autant qu'ils le prétendent, libre à eux de prendre tout le temps voulu pour en discuter à la Chambre des communes.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je désire appuyer la motion présentée par la député de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett), dont l'objectif est de veiller à ce que l'on tienne régulièrement des débats sur les avances fournies par le Canada au groupe de la Banque mondiale, incluant le Fonds monétaire international.

Certaines situations ironiques se sont produites au cours du débat de ce matin. Nous savons que le dernier gouvernement avait proposé une motion de ce genre en ce qui concernait les banques régionales et qu'il approuvait le principe qui sous-tend l'attitude du gouvernement contre laquelle nous nous élevons dans notre motion, attitude qui vise à empêcher la tenue de tout débat de fond à la Chambre des communes relativement à ces questions. C'est ainsi qu'entre autres choses, nous avons vu le leader parlementaire de l'opposition officielle appuyer notre motion, ce qui constitue un changement d'attitude de l'opposition actuelle par rapport à l'ancien gouvernement libéral. Évidemment, ce matin, ce parti est représenté à la Chambre presque uniquement par son leader parlementaire de sorte que l'ironie n'est pas aussi évidente qu'elle pourrait l'être.

Il existe une autre ironie en ce qui concerne les ministériels. Pendant qu'ils étaient dans l'opposition, par la voix de personnalités influentes aujourd'hui disparues ou toujours présentes, ils avaient toujours affirmé avec vigueur que le Parlement était l'endroit où les représentants du peuple canadien doivent débattre les questions nationales les plus importantes en vue de décider, sous les yeux de la population, quelle attitude le gouvernement du Canada devrait adopter. Nous admettons, ou du moins nous voudrions admettre, la sincérité des conservateurs qui ont défendu ce point de vue par le passé. Cependant, chose étonnante, quand ces députés deviennent membres d'une équipe ministérielle, d'autres motifs semblent les animer, si bien que certains d'entre eux, par exemple le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui avait vaillamment combattu quand il était dans l'opposition, s'élèvent maintenant contre notre motion. Tant d'hypocrisie nous laisse songeurs, même si je comprends ce qui est arrivé à ces ministériels. Ils sont devenus de simples rouages d'une machine gigantesque et doivent se contenter de faire des discours à l'appui de la position du gouvernement.

M. Nickerson: Fort bien, vous n'aurez jamais à le faire.

M. McDermid: Cela ne risque plus de vous arriver.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Oui, comme je comprends leur situation. N'est-il pas ironique qu'ils soient obligés de défendre le gouvernement? N'est-il pas ironique que le parti conservateur qui, pendant qu'il était dans l'opposition, a compris l'importance du Parlement n'offre maintenant aux députés que quelques occasions de défendre des choses qu'ils jugent importantes? Le parti conservateur ne les juge pas très importantes et fait confiance pour les régler, à la machine du parti.

Monsieur le Président, sans vouloir me montrer injustement critique à l'endroit de nos bons fonctionnaires, je constate que les bureaucrates l'emportent de nouveau. Je crois que les hommes et les femmes qui s'affairent autour de nous sur la colline pendant toute la journée, et qui considèrent probablement comme une nuisance à leur douce quiétude de fonctionnaires l'attention que nous accordons à certaines questions, voient la Chambre des communes comme une institution qui pourrait être complètement paralysée un jour, de sorte qu'il importe de lui soustraire les questions importantes. Nous croyons, par ailleurs, que ces questions sont fondamentales et quand le député de Western Arctic (M. Nickerson) les compare avec les crédits alloués à la GRC ou au ministère de la Défense nationale, je crois voir sa liste de priorités. Je peux m'en accommoder. Mais on doit accorder la première place aux moyens que le gouvernement entend prendre pour que notre prospérité et nos ressources assurent aussi efficacement que naguère, sinon davantage, le développement d'autres régions du monde. Il n'y a rien de plus important, du moins sur le chapitre des affaires internationales.

• (1200)

Compte tenu de l'importance de ces questions, je déplore le fait qu'à l'avenir, si elle veut en discuter, l'opposition devra y consacrer une des journées qui lui sont réservées. Et il est tout aussi regrettable que les députés conservateurs, parce qu'ils sont pris dans des tractations et des machinations de toutes sortes, soutiennent maintenant la bureaucratie qui voit rarement nos électeurs du même œil que nous. Elle considère les affaires internationales dans une perspective fort restreinte. Quand je songe à ce qu'ont dit naguère les conservateurs et à l'expérience que j'ai acquise auprès des représentants des différentes communautés ethno-culturelles, je me demande si nous ne devrions pas examiner les instances qui nous sont présentées par certains de nos concitoyens qui sont en rapport avec d'autres pays.

Des représentants de groupes ethniques d'origine européenne sont à Ottawa cette semaine pour se pencher sur la question des droits de la personne en Europe de l'Est. Ceux qui sont sortis vivants des pays de l'Asie et de l'Amérique latine s'estiment heureux de vivre chez nous. Mais ils n'ont pas rompu pour autant tout lien sentimental avec leur pays d'origine. Ils s'inquiètent toujours du sort des parents et des amis qu'ils ont laissés derrière eux. Ces gens croient que le plus beau fleuron de notre Constitution est la Chambre des communes qui permet aux représentants élus des Canadiens de débattre des questions comme celles-ci et de presser le gouvernement de modifier son ordre des priorités.

Le premier ministre (M. Mulroney) a admis dernièrement que la Banque mondiale était loin de remplir son rôle. Il s'est efforcé de laisser son empreinte à la conférence économique internationale de Bonn en tâchant de convaincre les États-Unis de revenir sur leur position et d'ouvrir de nouvelles avenues aux négociations. Les ministériels savent certes que de tels sujets sont importants et ils n'iraient pas jusqu'à dire que ces questions sont ennuyeuses. Ils doivent comprendre combien il est important de disposer d'une tribune parlementaire pour que la génération actuelle et celle qui lui succédera puissent regarder leurs représentants discuter de ces questions. Nos concitoyens doivent savoir que nous sommes à leur disposition. Et s'ils ne parviennent pas à communiquer avec un ministre du cabinet, qu'ils soient assurés que pendant 90 secondes au moins, je ferai en sorte qu'il soit mis au courant de leurs problèmes, car je les lui exposerai bien en face pour qu'il en prenne connaissance.

Les parlementaires ne devraient jamais se faire dire que les bureaucrates s'occuperont de certains problèmes à l'extérieur de la Chambre dans l'exercice quotidien de leurs fonctions. Ce manque de respect pour le Parlement s'explique peut-être de la part d'un gouvernement qui exerce le pouvoir depuis longtemps, mais il est pour le moins étrange de la part du caucus conservateur. Il faudrait peut-être que nous, les députés néo-démocrates, nous continuions à être les plus ardents défenseurs de nos institutions démocratiques, surtout de la Chambre des communes et du Parlement du Canada.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui porte sur la modification de la Loi sur les accords de Bretton Woods en ce qui concerne le groupe de la Banque mondiale. Je voudrais vous parler de la motion à l'étude et des comparaisons qu'elle suscite entre un gouvernement dissimulateur et un gouvernement ouvert, entre les pouvoirs du Parlement et ceux du gouvernement. Le débat porte également sur le développement, mais je voudrais avant toute chose parler des principes du secret et de la franchise dans le domaine du développement.

Ce n'est pas, je crois, une simple coïncidence que le gouvernement cherche à préserver le secret et à rendre moins de comptes, car son bilan dans ce domaine n'est guère reluisant. L'aide au titre du développement par l'intermédiaire de l'ACDI et d'autres organismes chargés du développement a été réduite en faveur d'une aide exceptionnelle qui permet au gouvernement de se mettre en valeur en paraissant réagir quand surgit une crise. Quant à la question vitale de l'aide fournie pour répondre aux besoins des pays en développement, le gouvernement ne s'est pas montré à la hauteur de la tâche. Il refuse de rendre des comptes, afin que ces faits ne soient pas soulignés.

En rattachant les mesures d'aide au commerce, les conservateurs poursuivent une politique détestable adoptée par les libéraux. Ils préfèrent n'en pas souffler mot, car, sur le plan international, on s'oppose vivement à ces politiques néfastes. Nos propres associations bénévoles et religieuses protestent énergiquement contre le fait que l'aide que nous accordons soit reliée au commerce. Le gouvernement voudrait dissimuler ces tendances, car il sait qu'il ne bénéficie pas d'un soutien public très solide.

La question des prêts et de l'aide au titre du développement n'est pas suffisamment débattue au Parlement. Certains députés conservateurs, tandis qu'ils siégeaient dans l'opposition adoptaient une attitude différente sur la question. Je voudrais citer l'ambassadeur canadien sur le désarmement qui était porte-parole conservateur sur la question dans la législature précédente. Cette citation remonte à 1983. Il a alors déclaré:

> Cette mesure est importante notamment parce qu'elle donne à la Chambre l'une des très rares occasions qu'elle ait d'examiner des questions de cet ordre, sans parler de lois qui se rapportent au rôle joué par le Canada au titre du développement international. Nous savons tous que l'ACDI n'a jamais été régie par une loi du Parlement. C'est uniquement au moment de l'étude des prévisions budgétaires que nous pouvons nous pencher vraiment sur le travail accompli par l'ACDI en sa capacité de principal organisme de développement international du Canada. Malheureusement, tous les députés ne savent que trop bien que les règles de la Chambre relatives à l'examen des prévisions budgétaires nous empêchent de consacrer tout le temps qu'il faudrait aux programmes de dépenses importants.

C'est précisément l'objet de la motion dont nous sommes saisis. L'étude des prévisions budgétaires ne nous offre pas l'occasion voulue de débattre et d'étudier la question et d'exposer les opinions de particuliers, d'organismes et de spécialistes en la matière. Le député conservateur qui m'a précédé a affirmé que de nombreuses autres occasions se présenteraient. Il a ajouté que si le NPD s'intéressait à la question, il pouvait utiliser les jours réservés à l'opposition pour débattre les questions vitales de l'aide accordée au titre du développement et des organismes de crédit.

Cela est inacceptable, monsieur le Président. Nous pouvons y consacrer un jour réservé à l'opposition et nous espérons que les libéraux en feront autant. Toutefois, il n'y a pas suffisamment de jours alloués. Le gouvernement prépare le calendrier et c'est à lui de voir à ce que ces questions soient débattues comme il le faut. On tente absolument d'éluder la question quand on prétend que, si nous voulons nous y attarder, nous n'avons qu'à utiliser un jour réservé à l'opposition. Le gouvernement doit assumer sa responsabilité. Il a été élu pour faire preuve d'initiative et pour tenir compte des préoccupations de la population. Le vif intérêt du grand public se manifeste par l'intermédiaire des Églises et des associations bénévoles qui œuvrent dans le monde entier. Le Canada jouit d'une certaine réputation dans le monde, notamment à cause des organismes bénévoles qui envoient sur place des gens qui viennent ensuite nous faire part des besoins du monde émergent et de ce que le Canada peut faire pour répondre à ces besoins. Notre expérience et notre compétence en la matière est énorme au Canada grâce à la participation d'un si grand nombre de personnes. Nous devons les considérer comme une ressource précieuse. Il faut consulter ces personnes, parce que lorsqu'elles comparaissent devant nos comités, elles ont d'excellentes recommandations à formuler, si on leur en donne la possibilité.

• (1210)

Certaines motions proposées par le NPD sont tout à fait conformes aux propositions formulées par un groupe de travail interconfessionnel sur la responsabilité des sociétés. Ce groupe a également recommandé une plus grande transparence du processus d'examen de ces questions. Permettez-moi de citer un extrait du mémoire sur la responsabilité des corporations présenté par le Groupe de travail des Églises au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques le 16 avril dernier:

> Peu de Canadiens sont au courant des décisions importantes prises en leur nom par les directeurs exécutifs canadiens de ces institutions financières d'envergure internationale. A moins que des décisions revêtant un intérêt particulier ne soient diffusées par les médias, ni le Parlement ni le public canadien n'est au courant des positions adoptées par le Canada au FMI ou à la Banque mondiale.
>
> Il faut effectuer des recherches poussées et entretenir des rapports spéciaux avec des sources américaines pour apprendre en quoi consisteront les décisions prochaines de ces institutions. Afin de connaître la position du Canada sur ces questions, il faut entrer en rapport avec des fonctionnaires canadiens très difficiles à joindre et souvent peu enthousiastes.

Je regrette de devoir signaler à la Chambre que c'est là l'opinion des personnes qui examinent cette question. C'est uniquement grâce aux lois américaines sur la liberté d'information, qui sont beaucoup plus fermes que les nôtres, que certains de ces renseignements sont divulgués.

Les remarques des auteurs du rapport deviennent encore plus mordantes:

> Ces institutions gèrent des fonds publics canadiens; les décisions de dépenses et leur justification devraient être automatiquement communiquées aux parlementaires et aux contribuables canadiens. Des réseaux officiels d'information devraient exister pour les projets à l'étude.

Le groupe de travail ajoute que l'on peut obtenir des renseignements dans la revue *Business Development* publiée à Washington et dont l'abonnement coûte $250. Cette publication est manifestement réservée aux milieux d'affaires qui peuvent y souscrire. Les organismes bénévoles et les églises qui sont véritablement experts en la matière ont du mal à suivre.

Je poursuis la lecture du rapport:

> Jusqu'en 1983, la revue gouvernementale canadienne *Commerce Canada* publiait systématiquement une liste des projets dont le financement était à l'étude ou avait été accepté par la Banque mondiale et par les banques régionales de développement. On y trouvait également le nom des représentants à contacter au sujet de ces projets. Toutefois, la publication de cette liste a été interrompue et nous n'avons pu trouver d'autres sources canadiennes publiant ce genre d'information.

Là encore, l'information diminue au lieu d'augmenter. Les choses évoluent précisément dans le sens contraire à ce que nous souhaitons. Les auteurs du rapport poursuivent en ces termes:

> Nous recommandons que les membres du Comité permanent étudient la question de la diffusion auprès du public de renseignements concernant la Banque mondiale et le FMI.
>
> Nous recommandons en particulier, dans le cas du FMI, de la Banque mondiale et des banques régionales de développement, que tous les renseignements

nécessaires soient publiés et accessibles quant aux demandes de crédit, ainsi qu'à la position du Canada à leur égard, de manière que les parlementaires et le public canadien puissent en discuter.

Ce ne sont pas des remarques purement théoriques parce que le groupe pense à certains cas précis, à l'instar des députés de notre parti, d'événements scandaleux qui se sont déroulés dernièrement.

Par exemple, il y a le cas d'un prêt consenti au Chili que le Canada n'a pas désaprouvé. Il s'agit d'un prêt à une dictature militaire qui a l'un des pires bilans en matière de violation des droits de la personne. Les gens sont enlevés, torturés ou détenus sans procès. Bien des gens, au Canada, ont fui ce régime et sont au courant des problèmes. Même si cette répression a ralenti pendant un certain temps, elle s'accroît à nouveau au fur et à mesure où la résistance contre ce régime augmente. Les États-Unis se sont abstenus lors d'un vote sur cette question, mais le Canada n'a même pas pris la peine de le faire. De nombreux Canadiens désapprouvent cette situation scandaleuse et, à l'avenir, il y aura encore beaucoup moins de renseignements sur ces aspects.

Une autre chose à propos de ces prêts, c'est la pression que le gouvernement des États-Unis a exercé pour une demande de prêt au Nicaragua n'en vienne jamais à l'étape de la décision. Cela, parce que les échelons inférieurs de l'organisation avaient décidé, d'après des critères économiques, que la situation était favorable. Le Canada n'a pas protesté contre cette pratique. Par conséquent, nous nous inquiétons du rôle que joue le Canada.

Pour terminer, je voudrais dire que nous souhaitons une plus grande transparence et une plus grande responsabilité financière vis-à-vis du Parlement et de la masse de bénévoles qui s'occupent des questions internationales et peuvent contribuer énormément à ces débats.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour résumer les raisons de cet amendement. Les députés s'apercevront que l'effet de cet amendement est de conserver à ce paragraphe de la loi la forme qu'il a depuis 1944.

Par le passé, l'étude de ce paragraphe n'a jamais occasionné de perte de temps à la Chambre. Le paragraphe 5(2) se lit maintenant ainsi:

Le ministre des Finances peut pourvoir au paiement, sur le Fonds du revenu consolidé, à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la manière et aux époques prévues par l'accord reproduit à la seconde annexe, d'une somme ou de sommes d'argent, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent aux souscriptions qui sont requises du Canada ou qui lui sont permises, soit deux milliards cent soixante-dix-huit millions deux cent mille dollars des États-Unis, du poids et du titre en vigueur le 1er juillet 1944.

Nous supposons qu'il y aura une limite, exprimée en dollars de 1985, que le gouvernement ne pourra pas dépasser. Le principe important de ce paragraphe, c'est qu'il appartient au Parlement de décider de la somme que le gouvernement se propose de dépenser. Par conséquent, le Parlement assume une responsabilité qui remonte à Charles II, voire plus loin.

Depuis 1944, la Loi sur les accords de Bretton Woods est revenue régulièrement devant le Parlement pour être modifiée. Il est rare que ces modifications aient exigé beaucoup de temps. Non seulement nous sommes en faveur du principe de ce paragraphe, mais nous estimons également que c'est un principe fondamental de démocratie parlementaire et c'est pourquoi ce paragraphe doit demeurer dans la loi.

Nous prétendons que le gouvernement devrait supprimer les paragraphes 6(3) et 6(4) qui auraient pour effet d'éliminer le paragraphe 5(2) de la Loi. Ce paragraphe limite la somme que le gouvernement peut dépenser, mais il ne l'oblige pas à dépenser la totalité. De plus, ce paragraphe laisse une certaine liberté au gouvernement tout en permettant au Parlement de fixer une limite aux dépenses.

J'espère que les députés gouvernementaux se rappelleront ce qu'ils ont dit quand ils étaient dans l'opposition, et qu'ils se raviseront. Ils se rendront peut-être compte que nous voulons maintenir une tradition parlementaire qui veut que le Parlement affecte et vote les montants qui seront dépensés par le gouvernement. C'est le principe consacré par ce paragraphe pendant toutes ces années. Nous estimons que le gouvernement se doit de maintenir ce principe démocratique et nous l'invitons à voter avec nous pour qu'on n'y porte pas atteinte.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

• (1220)

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom de la députée de New Westminster-Coquitlam (Mme Jewett). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 79(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-30, à l'article 7,

a) en retranchant les lignes 37 et 38, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«Fonds monétaire international et du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'ils consentent, les sommes souscrites et»

b) en retranchant la ligne 41, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«tion de biens et services canadiens, ainsi qu'un exposé détaillé de la participation du Canada aux activités de prêt du groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, notamment: *a*) de l'utilisation par le Canada de ses arguments et de sa voix pour promouvoir les droits de la personne reconnus internationalement; *b*) des initiatives canadiennes visant à promouvoir l'utilisation de prêts pour satisfaire aux besoins fondamentaux des plus démunis et pour assurer une répartition plus équitable des revenus dans les pays bénéficiaires; *c*) des mesures politiques prises par le Canada pour protéger la neutralité et le caractère multilatéral du groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international et pour résister à la poursuite excessive de politiques bilatérales rigides par d'autres nations membres; *d*) des initiatives canadiennes de promotion de politiques d'ajustement financier qui n'imposent pas de fardeau supplémentaire aux pauvres.»

—Monsieur le Président, le premier alinéa de cette motion vise essentiellement à apporter une précision. L'article 7 du projet de loi porte en effet sur le rapport annuel. Il abroge l'article 7 de la loi et le remplace par ce qui suit:

7. Le ministre des Finances doit, au plus tard le 31 mars qui suit la fin de chaque année ou, si le Parlement n'est pas alors en session, l'un des trente premiers jours où il siège par la suite, soumettre au Parlement un rapport contenant un résumé général des opérations visées par la présente loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.

Ce que nous avons fait, monsieur le Président, c'est ajouter le Fonds monétaire international, afin de préciser que le projet de loi vise autant le Fonds monétaire international que le groupe de la Banque mondiale. Ainsi, la seconde partie de l'article en question se lirait comme il suit:

. . . et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent le Canada notamment les ressources du Fonds monétaire international et du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'ils consentent . . .

Personne ne devrait avoir de difficulté à appuyer cette précision.

Le second alinéa de la motion porte sur le fond et vise à obtenir ce que les députés de notre parti tentent d'une façon ou d'une autre d'obtenir depuis de nombreuses années, à savoir, l'établissement de certains critères que les institutions financières internationales devraient respecter alors qu'elles envisagent d'accorder des prêts.

Comme notre amendement l'indique, quatre critères particuliers, à notre avis, étaient et demeurent essentiels en ce qui concerne les prêts accordés par les institutions financières internationales. Le premier de ces critères vise à mettre l'accent sur les droits de la personne et à faire en sorte que le Canada utilise ses arguments et sa voix pour promouvoir les droits de la personne reconnus internationalement. J'y reviendrai dans un instant.

Le deuxième critère que nous proposons porte sur des initiatives canadiennes visant à promouvoir l'utilisation de prêts pour satisfaire aux besoins fondamentaux des plus démunis et pour assurer une répartition plus équitable des revenus dans les pays bénéficiaires.

Le troisième critère porte sur des mesures politiques prises par le Canada pour protéger la neutralité et le caractère multilatéral du groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international et pour résister à la poursuite excessive de politiques bilatérales rigides par d'autres pays membres.

Le quatrième critère que nous proposons dans le cadre de cet article visant les activités du Fonds monétaire international et du groupe de la Banque mondiale porte qu'il devrait y avoir des initiatives canadiennes de promotion de politiques d'ajustement financier qui n'imposent pas de fardeau supplémentaire aux pauvres.

Sous son libellé actuel, sans aucun des quatre critères additionnels que je viens d'énoncer et qui figurent dans notre motion d'amendement, l'article se termine par ces mots: «l'obtention de biens et services canadiens». Voilà comment il se termine présentement. Par conséquent, l'accent dans le rapport sera mis en réalité sur les avantages que le Canada a tirés des opérations de ces institutions financières internationales, c'est-à-dire sur les biens et services canadiens qu'elles ont permis de vendre. C'est vraiment tout ce que nous fera savoir le rapport, d'après ce qui est prévu à l'article 7.

Nous disons que nous voulons obtenir des renseignements sur au moins quatre autres points dans le rapport qui devra être présenté à la Chambre sur les activités des institutions financières internationales visées par le projet de loi. Nous voulons savoir en premier lieu si le groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international tiennent compte des violations des droits de la personne avant d'autoriser un prêt.

• (1230)

Les arguments avancés au comité par les fonctionnaires du ministère des Finances étaient presque contradictoires. Ils disaient d'une part que ce serait «politiser» les activités du FMI et de la Banque mondiale que d'accepter le critère des violations flagrantes des droits de la personne. Mais ils faisaient remarquer d'autre part que lorsque le gouvernement de l'Ouganda se livrait à de telles violations il y a plusieurs années, il convenait de ne pas accorder de prêt à ce pays. Il semble donc que, à cette occasion, on ne faisait pas de politisation en refusant un prêt à l'Ouganda.

Nous n'avons cessé de soutenir qu'il n'y a vraiment rien de politique à exiger que les institutions financières internationales prennent en considération la situation des droits de la personne dans un pays qui sollicite un prêt. Les droits de la personne et la convention des Nations Unies sur les droits de la personne ont un caractère universel. Tous les pays du monde qui ont ratifié la convention reconnaissaient effectivement que la protection des droits de la personne va au-delà de la politique et de l'esprit de parti, qu'elle est universelle. Nous l'avons tous reconnu, nous tous qui avons ratifié la convention de l'ONU. Et parce que nous l'avons tous reconnu, nous avons tiré cette question hors du domaine étroit de la politique ou de l'esprit partisan. Nous avons reconnu que nous ne politisions pas la question parce que nous étions tous d'accord sur les droits de la personne et parce que nous nous opposions tous aux violations flagrantes de ces droits. Et, tout comme le Canada l'a déjà démontré lorsqu'il n'a pas approuvé les prêts à l'Ouganda, il pourrait également montrer aujourd'hui qu'il désapprouve les prêts aux pays qui se livrent à des violations massives des droits de la personne. Nous réclamons l'inclusion de ce critère sur lequel s'accordent apparemment tous les pays qui ont ratifié la convention des Nations Unies sur les droits de la personne. Il s'agit d'un critère à caractère universel et universellement reconnu.

Je le vois, monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole tire à sa fin. Mes collègues parleront eux aussi de ce critère ainsi que des trois autres que nous souhaitons voir inclure dans cet article afin de donner une portée plus large à la loi et d'affirmer notre foi en une aide véritable au développement international qui tienne compte des droits de la personne et des besoins des plus nécessiteux.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord faire une mise au point et dire que nous, les nouveaux députés, nous sommes entièrement libres de faire des déclarations, que nous n'avons nullement été forcés par aucun ministre, que je m'entends très bien avec les deux ministres, et que je suis libre de venir ou de ne pas venir à la Chambre. J'ai offert mes services ce matin parce que mes ministres étaient occupés, mais soyons assurés que nous sommes entièrement libres, que nous

ne sommes pas forcés d'une façon quelconque à défendre les politiques de notre gouvernement, que nous y participons. Cela dit, pour que cela soit consigné dans le compte rendu officiel des Débats, je voudrais parler plus particulièrement sur la motion nº 2.

La première partie de la motion qui est proposée, la section A, après avoir consulté les documents, je crois que, sincèrement, elle apporte un éclaircissement au paragraphe allégué.

Je crois même que cette partie de la motion serait acceptable, si elle ne nous était pas présentée dans un ensemble dont la deuxième partie ne nous est pas acceptable. A mon avis, la première partie vient apporter, sans dire qu'elle est redondante, que le Fonds monétaire international soit rajouté à la Banque Mondiale. Je crois que cette partie-là est couverte dans les préambules, mais cela apporterait plus de clarification. Mais, encore une fois, nous ne pourrions l'accepter parce qu'elle est glissée dans une motion plus complexe dont la deuxième partie n'est nullement acceptable.

Alors, la deuxième partie . . . il s'agit d'une déclaration d'intention ferme à laquelle nous souscrivons aussi. Cependant, je crois qu'il serait dangereux d'émettre, à ce moment-ci, une déclaration d'intention qui pourrait être interprétée par d'autres nations comme étant restrictive, ou qui pourrait être interprétée différemment au fur et à mesure que le temps s'écoule. On a vu des traités qui ont été signés à la dernière guerre mondiale et qui semblaient favoriser la liberté et qui se sont avérés comme étant des corsets d'acier pour certaines nations. Alors, il s'agirait plutôt de laisser un peu plus de latitude dans le cadre du principe de loi établi pour que nos représentants dans ces institutions puissent exercer non pas leur vote, tel qu'il est notamment utilisé souvent aux Nations Unies où j'ai eu l'occasion d'aller faire une tournée d'observateur . . . mais dans ces organisations-là, on se sert plutôt de consensus, c'est-à-dire que l'on examine en profondeur les problèmes, on les discute et, au lieu de les soumettre immédiatement à un vote, on se sert plutôt du pouvoir de persuasion.

Alors, encore une fois, tout en étant libre, mais ne refusant pas de pratiquer mon anglais, j'ai élaboré un petit texte ici pour répondre, en principe, à la deuxième partie de la motion.

[*Traduction*]

Le Canada a également fortement soutenu les efforts qui ont été faits depuis une dizaine d'années pour assurer que les prêts de la Banque mondiale satisfont les besoins fondamentaux des plus démunis dans les pays en développement. Nous avons favorisé cette voie comme un moyen d'assurer une répartition plus équitable du revenu dans les pays bénéficiaires. Nous y voyions en outre la garantie que les pauvres en bénéficieraient, indépendamment des idéologies politiques ou morales du gouvernement qui détient le pouvoir au moment où le prêt est approuvé. Les prêts de la Banque mondiale et de l'Association internationale de développement visent à remédier aux problèmes chroniques des pauvres, et il faudrait bien réfléchir avant de supprimer des programmes dont la mise en œuvre a demandé beaucoup de temps. Nous sommes persuadés que la Banque mondiale travaille sérieusement à améliorer le sort économique des pauvres dans les pays bénéficiaires et que, par conséquent, elle mérite notre ferme appui.

Le projet d'amendement donne la fausse impression que le Canada doute que la Banque mondiale poursuive ces objectifs. Il parle d'initiatives et de mesures politiques de la part du Canada au sein de ces organismes. Nous croyons plutôt que ce sont des engagements que la Banque mondiale reconnaît dans ses politiques actuelles et que le Canada doit en appuyer l'application efficace et, au besoin, l'évolution.

En faisant mention de l'utilisation du vote du Canada au sein de ces organismes, l'amendement suggère aussi une ligne d'action qui nous paraît improductive. Le Canada rejette le recours aux votes à la Banque mondiale et préfère que les décisions se prennent par consensus. Contrairement à l'Organisation des Nations Unies, les mises aux voix ne sont donc pas courantes dans ces organismes. Le Canada ne peut pas à lui seul empêcher un prêt et si nous devions encourager d'autres pays à exercer leur droit de vote aux conseils d'administration, nous ne pourrions pas en contrôler l'usage à nos propres fins. Autrement dit, nous ne ferions que favoriser une plus forte politisation de ces organismes.

• (1240)

[*Français*]

Alors, tout cela pour dire, monsieur le Président, que nous voulons être conséquents avec notre politique d'action, autant dans les organismes internationaux qu'au gouvernement même du Canada où nous voulons plutôt user de persuasion et même changer notre idée première par un document ou par des approches de consultations pour ensuite prendre une décision ferme, et non pas une décision immédiate où ces bases de fondation pourraient nous être nuisibles éventuellement.

Étant donné ce que je viens de souligner, je réitère que la première partie de la motion nous est acceptable, elle éclaircit d'emblée cette notion-là malgré le fait qu'elle n'est pas exclusive, parce que la première partie du projet de loi couvre bien tout ce qu'entendent les «actes» de Bretton Woods et les autres organisations y afférentes, mais on ne peut pas accepter la première partie parce que la deuxième partie pourrait nuire à nos délibérations à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, à l'Association financière internationale et à l'Association de développement international.

Monsieur le Président, nous nous déclarons contre cet amendement.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, les propos du député de LaSalle (M. Lanthier) m'ont beaucoup plu. Je trouve curieux que les ministériels appuient, dans un certain sens, la première partie de cette motion qui inclut le nom FMI pour que le texte soit plus clair, mais qu'en ce qui concerne les droits de la personne, ils ne veuillent rien entendre. Ils ne veulent pas appuyer la deuxième partie de la motion. Ils auraient bien appuyé la première, mais le député de LaSalle a dit que cela faisait partie d'un tout. Comme il l'a déclaré, la deuxième partie de la motion vise non pas à obliger le Canada à n'accorder des prêts, dans le cadre de l'aide au développement, qu'aux pays qui respectent les droits de la personne, mais simplement à examiner la façon dont nous favorisons le respect des droits de la personne dans les pays qui bénéficient de l'aide du groupe de la Banque mondiale.

J'ai eu peine à en croire mes oreilles. Je constate la présence du ministre de l'Agriculture (M. Wise), du ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek), du ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) et de plusieurs de leurs collègues. A moins de déclarations contraires de leur part, je dois en conclure que le député de LaSalle a bien exprimé leur opinion en disant qu'en ce qui concerne les droits de la personne ils ne veulent rien entendre et préfèrent maintenir le *statu quo*.

Le député a ensuite lu une belle déclaration, sans doute rédigée par un bureaucrate, disant que nous devons examiner la façon dont le Canada se comporte au sujet des droits de la personne et dont nous avons veillé à ce que notre participation à l'aide au développement favorise une plus grande égalité, une utilisation plus égalitaire de l'aide apportée, et ainsi de suite. Chacun sait que les pauvres se sont appauvris et les riches enrichis dans pratiquement tous les pays que nous sommes censés aider, y compris au Canada.

Les observations du député me laissent fort sceptique. Je ne crois pas qu'il pensait vraiment ce qu'il disait; il s'est tout simplement contenté d'exprimer les idées sorties de la plume d'un quelconque bureaucrate.

Je tiens à dire quelques mots au sujet de certains aspects de cette motion. Nous demandons au gouvernement de l'accepter parce qu'elle vise trois objectifs. Elle demande au Canada de ne pas perdre de vue le problème des droits de la personne lorsqu'il prête de l'argent par l'entremise du groupe de la Banque mondiale. Le pourrais vous citer une liste interminable de pays qui ont obtenu de l'aide de la Banque mondiale et dans lesquels les droits de la personne ne sont absolument pas respectés.

Je pense à des pays comme le Chili. Lorsque le gouvernement élu d'Allende était au pouvoir au Chili, les États-Unis ont déclaré qu'il fallait cesser d'aider ce pays par l'entremise du FMI et de la Banque mondiale. Dès que ce gouvernement a été remplacé par celui du général Pinochet, qu'une dictature militaire totalitaire a été imposée aux citoyens et que les droits de la personne ont été relégués aux oubliettes, les États-Unis sont venus nous dire qu'il était temps que le FMI et la Banque mondiale appuient le Chili.

Je pourrais également citer le cas du Viêt-nam. Lorsque le Viêt-nam était en guerre et que les Américains participaient au conflit, les États-Unis étaient d'accord pour que le FMI et la Banque mondiale apportent leur aide. Dès qu'ils se sont retirés, ils ont fait des pressions pour faire cesser toute aide au Viêt-nam du Sud.

En 1982, le département du Trésor des États-Unis a dressé la liste de 80 problèmes de développement au sujet desquels les États-Unis avaient cherché à influencer la politique de la Banque mondiale. Ce renseignement provient du département du Trésor. Les États-Unis ont déclaré leur intention de se montrer dur dans les décisions de ce groupe. C'est ainsi que l'aide au développement a été de plus en plus orientée vers des pays connus pour violer les droits de la personne.

Dans cette motion, nous demandons simplement que le Canada tienne compte de ce fait et se serve de son influence auprès de ces groupes financiers internationaux pour dénoncer certaines des tactiques utilisées par les États-Unis et qu'il appuie les propositions tendant à faire reconnaître la violation des droits de la personne dans différents pays.

La motion aborde également une autre notion. Les prêts accordés à divers pays par la Banque mondiale et le FMI doivent servir à aider ceux qui ont vraiment besoin d'aide. Nous savons tous qu'une bonne partie de cette aide sert simplement à maintenir le *statu quo*. Autrement dit, le pouvoir demeure aux mains d'une poignée d'individus. Je constate la présence du ministre de l'Agriculture. Il sait parfaitement que ces pays éprouvent des difficultés notamment parce qu'ils continuent à pratiquer la monoculture et que les gens meurent de faim faute de posséder des terres sur lesquelles ils pourraient cultiver les récoltes vivrières. Le système les incite à continuer à cultiver des plantations de bananes ou de cocotiers pour servir les intérêts d'une poignée de gens et permettre au gouvernement d'obtenir des devises étrangères. Il faut un certain équilibre. Un grand nombre de nos programmes d'aide ne font que perpétuer un type d'économie traditionnelle, de *statu quo* qui ne contribue guère, voire pas du tout, à aider les pauvres de divers pays.

La troisième partie de notre motion demande que le Canada prenne des mesures pour protéger le caractère multilatéral des activités de prêt de la Banque mondiale. Plutôt que de lier une grande partie de l'aide à des accords bilatéraux, il vaut mieux utiliser le régime multilatéral. Quiconque apprécie et appuie la notion d'aide économique aux pays en développement ou moins développés reconnaît forcément qu'il est préférable de recourir à une approche multilatérale pour aider ces pays que de lier l'aide à des accords bilatéraux. Notre motion demande que le Canada essaie d'influer partout où ce sera possible en faveur d'une approche multilatérale. Je n'ai pas lu un seul article ou un seul livre qui dise qu'il est préférable du recourir à l'aide bilatérale, bien au contraire. Nous ne faisons donc ici que reprendre un lieu commun.

Nous demandons au gouvernement de faire attention aux violations des droits humains perpétrées dans des pays auxquels le groupe de la Banque mondiale et le FMI accordent une grande partie de leur aide. Nous demandons que le Canada veille à ce que le soutien, le développement de l'infrastructure économique et l'aide aux exportations des pays en développement bénéficient aux peuples qui en ont besoin et non pas simplement à l'artistocratie en place ou, si vous préférez, que cette aide ne soit pas appropriée par une dictature fantoche et corrompue à son unique et exclusif profit. Le Canada devrait faire plus d'efforts pour encourager le développement de l'aide multilatérale.

Je ne vois vraiment pas qui pourrait voter contre cette motion. J'espère qu'avant le vote, nous aurons l'occasion d'entendre un des députés du parti du gouvernement nous expliquer quelles objections peuvent bien susciter ces trois propositions.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques sur la motion nº 2, surtout sur la deuxième partie de cette motion où nous demandons en toute modestie que le gouvernement donne plus de détails sur les activités du groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international dans ses rapports annuels. Nous précisons quatre domaines où la Chambre des communes et les Canadiens en général sont en droit, d'après nous, d'obtenir du gouvernement des informations sur la façon dont nous avons participé à ces organismes.

Comme l'a signalé la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett), nous voulons savoir comment le Canada a voulu promouvoir la reconnaissance internationale des droits de la personne par ses interventions et par sa façon de voter. Le secrétaire parlementaire a dit que le gouvernement essaie d'arriver à un consensus, mais nous voulons au moins que l'on nous dise ce que nous avons dit lorsque nous essayions d'obtenir ce consensus. Quelle est notre position sur certaines de ces questions?

• (1250)

Le groupe d'étude sur la responsabilité des Églises et des sociétés a dit, dans l'intervention qu'il a faite le mois dernier devant le comité, que la façon dont le gouvernement du Canada vote au FMI et à la Banque mondiale est fonction de certains critères concernant le respect des droits de la personne. Lorsqu'il parle de «droits fondamentaux de la personne», monsieur le Président, c'est dans le sens le plus étroit et le plus restrictif de l'expression. Je ne parlais pas de notion aussi essentielle que la liberté de la presse. Je parlais des droits fondamentaux comme le droit d'être à l'abri de toute arrestation, détention et exécution arbitraires, le droit d'être à l'abri de la torture ou de la cruauté, d'un traitement inhumain ou dégradant et le droit d'être à l'abri de l'exil à l'intérieur ou hors du pays. Ce sont les droits les plus élémentaires de la personne qui nous préoccupent. Nous voudrions savoir comment nous nous sommes servis de notre voix et de notre droit de vote pour décider si l'on accorde des prêts à des pays comme le Chili où ces droits fondamentaux de la personne ne sont pas respectés à l'heure actuelle.

Nous voulons qu'on nous dise comment les initiatives canadiennes préconisent de se servir des prêts pour veiller au respect des droits absolument fondamentaux des plus pauvres et assurer une répartition plus équitable du revenu dans les pays qui reçoivent les prêts. Les députés de mon parti—et je me plais à croire qu'il en est de même pour ceux de tous les partis—ne voudraient pas que notre aide financière serve à créer une élite riche qui ne se préoccupe pas du tout des besoins des plus pauvres et des plus démunis du pays à laquelle elle est accordée. Nous ne voulons pas cacher la masse des indigents derrière une prospérité de façade. Nous voulons un véritable développement, ce qui veut dire qu'il faut partir de la base au lieu de partir du sommet. Nous voulons que le Canada prenne des mesures de principe pour protéger la neutralité et le caractère multilatéral du groupe de la Banque mondiale et du FMI et pour résister au désir excessif des autres pays membres d'appliquer des politiques bilatérales rigides.

Fait intéressant, lorsqu'on discutait de ce projet de loi au comité, le gouvernement a déclaré que nous ne pouvions pas jouer sur les deux tableaux, que nous ne pouvions pas nous préoccuper des droits de la personne tout en craignant que tout le mécanisme soit politisé. Je voudrais que les ministériels disent s'ils considèrent la question des droits de la personne comme une question purement politique, s'ils la considèrent tout simplement comme une question concernant les politiques spécifiques d'un certain gouvernement à un moment donné, ou s'ils considèrent les droits de la personne et la question de la politisation comme une notion bien plus fondamentale, passablement différente.

Ainsi, depuis quelques mois, nous voyons les États-Unis essayer de bloquer les prêts au Nicaragua. Ce n'est pas que le Nicaragua ne répondait pas aux critères officiels pour l'obtention de ces prêts. En réalité, les prêts étaient approuvés en fonction de critères d'ordre technique. C'est simplement parce que le Nicaragua ne répond pas à certains critères politiques établis par un paranoïaque à la Maison Blanche. Nous nous opposons à ce genre de politisation, monsieur le Président, et cela n'a rien à voir avec le fait que nous réclamons le respect des droits fondamentaux de la personne.

Enfin, nous voulons que les initiatives du Canada favorisent des rajustements financiers qui n'imposent pas un fardeau supplémentaire aux pauvres. Nous avons vu maintes fois le cas d'un pays débiteur qui se retrouve vis-à-vis du FMI dans une situation précaire à cause de ces dettes. Le FMI intervient alors en imposant des mesures très strictes que le pays doit appliquer pour pouvoir obtenir un nouvel échéancier de remboursement ou des crédits supplémentaires. Une telle politique frappe les pauvres de plein fouet à cause, par exemple, de l'élimination des subventions alimentaires ou de compressions dans les services sociaux. Cette situation a entraîné des émeutes, qu'on a appelé les émeutes du FMI, parce que les gens ont simplement dit «nous refusons de céder à ce genre de répression». A cause de ces manifestations, la répression politique s'est intensifiée et la démocratie a perdu du terrain. En fin de compte, une telle situation aggrave souvent les problèmes économiques et l'on se retrouve dans un cercle vicieux.

Nous pensons que le Canada devrait insister pour que toute politique du FMI concernant le refinancement des dettes se conforme à certains critères fondamentaux. Il faudrait notamment exiger que le nouvel échéancier de remboursement n'impose pas un fardeau intolérable aux habitants les plus pauvres du pays concerné.

J'ai remarqué avec intérêt la semaine dernière que, en se rendant au Sommet de Bonn, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré qu'il voulait se faire un porte-parole des pauvres, du Tiers monde. J'ignore s'il s'entraînait simplement parce que la politique conservatrice risque de transformer bientôt le Canada en un pays pauvre ou s'il tenait vraiment à défendre les intérêts des pays du Tiers monde, mais, si cette dernière hypothèse est la bonne, je pense que voilà un domaine où le Canada devrait être très actif. Quand nous traitons avec le FMI, nous devrions nous assurer que le nouvel échéancier proposé par le FMI n'a pas pour effet d'aggraver les problèmes des personnes déshéritées.

Quand les représentants du groupe de travail des Églises sur la responsabilité des corporations sont venus témoigner devant le comité, monsieur le Président, ils ont mentionné trois domaines où, d'après eux, certains critères relatifs aux droits fondamentaux de la personne devraient être un facteur pour l'octroi de prêts par l'intermédiaire du FMI ou de la Banque Mondiale. Ils pensaient aussi que des critères sociaux devraient faire partie intégrante des mesures de stabilisation et de rajustement négociées entre le FMI et les pays qui demandent des crédits. Dans le cas des pays qui se sont rendus coupables de graves violations des droits de la personne, ces porte-parole estimaient qu'on pourrait lancer certains projets précis pour aider les personnes les plus déshéritées et peut-être établir des critères relatifs aux besoins fondamentaux en se demandant si

un projet apporte quelque chose aux personnes les plus défavorisées de la société dans le domaine de l'alimentation, du logement, de l'habillement ou de l'enseignement. Dans l'affirmative, nous pourrions peut-être envisager de prêter de l'argent à ces pays, mais certainement pas si les prêts doivent servir à développer le pays d'une manière qui ne profitera qu'aux riches.

Il est intéressant de souligner que l'article 701 de la *International Financial Institutions Act* des États-Unis comporte une disposition de ce genre. Voici ce qu'on peut lire à ce sujet dans le mémoire du groupe de travail des Églises sur la responsabilité des corporations:

L'article 701 interdit aux institutions multilatérales américaines de fournir de l'aide aux pays qui violent grossièrement et systématiquement les droits de l'homme reconnus internationalement, à moins qu'il puisse être établi que le projet d'aide satisfait à des besoins humains fondamentaux. Par besoins humains fondamentaux, on entend l'alimentation, l'habillement, le logement, la santé et l'éducation.

C'est un des domaines dans lequels nous devrions être prêts à agir et où on devrait nous rendre des comptes. Comme mes collègues l'ont dit, nous pensons que cette motion, qui demande des comptes, devrait bénéficier de l'appui de tous les partis à la Chambre, et j'exhorte tous les députés du parti gouvernemental à l'appuyer.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EN ONTARIO

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter le premier ministre (M. Mulroney) du magnifique travail qu'il a accompli au nom de son collègue, Frank Miller. La population a rejeté carrément et entièrement le programme conservateur, tellement typique d'un gouvernement qui dirige par avertissements présidentiels. A vrai dire, la débandade des conservateurs ontariens a commencé quand leur leader a refusé de prendre part à un débat des chefs et qu'il s'est ensuite pendu aux basques du premier ministre mais ça n'a pas duré.

Je comprends que le premier ministre ait refusé, à Bonn, de donner son opinion en anglais sur les résultats des élections. La victoire sensationnelle que David Peterson et les libéraux ontariens venaient de remporter, leur parti ayant obtenu le plus grand nombre de voix, était une répudiation massive des sept mois pendant lesquels le gouvernement Mulroney n'a fait que manquer à ses promesses.

Le premier ministre a dit, lors du «love-in» tory retransmis par satellite, «Vous pouvez parier votre hypothèque sur une majorité tory». A titre de critique du logement, je viens réclamer mon dû.

Aujourd'hui, le premier ministre attribue les pertes colossales des conservateurs à un esprit de revanche. Il est vrai qu'il s'y connaît à propos de revanche, à preuve le coup bas qu'il a porté au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) au sujet de l'embargo américain au Nicaragua. Le premier ministre s'imagine que le désir de se venger pourrait l'emporter sur le désir de se faire élire. Cette attitude conservatrice est révolue. Les Canadiens ne veulent pas se venger; ce qu'ils veulent ce sont des emplois. Que le premier ministre prenne bien garde, le message de l'Ontario signifie . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LA CONSOMMATION

LES ESCOMPTEURS D'IMPÔT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je tiens à faire connaître à la Chambre un autre exemple de la politique conservatrice d'étranglement par consultation.

Tout l'automne et tout l'hiver, des députés et des groupes de consommateurs ont entendu le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) dire son intention de mettre fin à la pratique scandaleuse de l'escompte d'impôt. A l'instar de son prédécesseur libéral, il se proposait d'agir et il a dit à des représentants du groupe québécois de défense des consommateurs, l'ACEF, qu'il comptait présenter un projet de loi à la Chambre à cet égard avant la fin de juin.

Toutefois, hier, le ministre a changé son fusil d'épaule et dit maintenant vouloir procéder à d'autres consultations et élaborer un document à ce sujet. Cela prendra encore des semaines et des mois. Le ministre devrait savoir que plus longtemps il consultera plus il lui sera difficile de prendre finalement des mesures, car l'escompte d'impôt prend rapidement de l'ampleur. Depuis 1981, le nombre de firmes a quadruplé, leurs revenus ont quintuplé et les bureaux sont treize fois plus nombreux et dépassent le millier.

Tout cela, dans un secteur d'activité que tout le monde condamne parce qu'on y extorque des dizaines de millions de dollars à ceux qui sont le plus dans le besoin. Beaucoup de cet argent provient du crédit d'impôt-enfant du gouvernement fédéral. Et, pourtant, le ministre parle de consulter encore et encore. Mais consulter qui et dans quel but? Le ministre devrait se rendre compte qu'il vient un moment où la consultation est un faux-fuyant et . . .

M. le Président: Je regrette de devoir interrompre le député, mais le temps mis à sa disposition est expiré.

LES ACCORDS D'HELSINKI

LA CONFÉRENCE D'OTTAWA—LES DROITS DE LA PERSONNE EN POLOGNE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, les participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a pour objet de surveiller si les dispositions de l'Accord de 1975 d'Helsinki signé par le Canada, les États-Unis et 33 États européens sont respectées, ont aujourd'hui officiellement ouvert le débat à Ottawa.

En ce qui concerne précisément la Pologne, il est crucial que les participants abordent la question des droits du peuple polonais et du mouvement Solidarité. Lech Walesa et le père Popieluszko sont devenus des personnages notoires du fait qu'ils incarnent les craintes et les espoirs de leurs compatriotes qui aspirent aux droits et aux libertés fondamentales dont jouissent tous les Canadiens.

Par conséquent, le Canada, en tant que pays qui tire fierté de son rôle historique de champion des droits et des libertés, a l'honneur et le devoir de soutenir et d'encourager sans relâche le mouvement Solidarité. Il suffit pour cela que nous exhortions les gouvernements de la Pologne et de l'URSS à respecter les dispositions de l'Accord d'Helsinki en ce qui concerne Solidarité et le peuple polonais.

En 1961, le regretté président américain, John F. Kennedy, a immortalisé les paroles «*Ich bin ein Berliner*» justement du fait que, avec ces quelques mots, il s'identifiait au peuple opprimé de Berlin-Est et de l'Allemagne de l'Est.

Forts de cet exemple, tous les Canadiens qui prisent la liberté et la démocratie peuvent aujourd'hui s'identifier au peuple de la Pologne en se proclamant eux aussi membres de Solidarité.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES POSTES

LA NÉCESSITÉ DE RESTAURER LA CRÉDIBILITÉ DE POSTES CANADA

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'aimerais poursuivre l'intervention que j'ai commencée mercredi dernier et dont le début est inscrit à la page 4287 des Débats, alors que je soulevais le fait que dans ma circonscription au-delà de 15 p. 100 des lettres expédiées m'étaient retournées avec la mention: «Parti sans laisser d'adresse». Pourtant, la majorité de celles-ci étaient adressées correctement.

Monsieur le Président, à quoi sert donc de déployer tant d'efforts de communication si notre courrier n'arrive pas à destination? Chaque contribuable n'est-il pas en droit de recevoir un service prompt, équitable et juste de Postes Canada?

En tant que Canadien et député de Québec-Est, je ressens une grande fierté à servir mes commettants et je crois qu'il serait formidable si chaque employé de Postes Canada pouvait ressentir cette même fierté et cette même satisfaction du devoir accompli avec enthousiasme.

Monsieur le Président, la crédibilité de Postes Canada se doit d'être restaurée afin d'assurer la confiance des usagers. La solution serait-elle de créer à nouveau un comité d'enquête?

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LE TOURISME

LA PUBLICITÉ FÉDÉRALE—LE MÉCONTENTEMENT AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, certains membres du Conseil public de la ville de Saint-Jean ont exprimé leur mécontentement à propos de la publicité touristique du gouvernement fédéral.

[*Français*]

En effet, la publicité sur le tourisme présentée par le gouvernement fédéral dans la revue «Sélection» d'avril met l'accent sur le tourisme au Québec et au sud de l'Ontario. Quant au Nouveau-Brunswick, on ne fait mention que du Festival de Campbellton et du Jour des Loyalistes.

Le ministre ne sait-il pas qu'il existe aussi d'autres événements touristiques au Nouveau-Brunswick? Le gouvernement aurait-il oublié que les Jeux d'été du Canada ont lieu dans cette province cette année? Il s'agit pourtant là d'un événement national très important.

Mais ce n'est pas tout. Le ministre d'État (Tourisme) (M. McMillan) a aussi oublié dans sa publicité les Jeux de l'Acadie, le Festival du homard, le Festival des pêcheries, la Fête nationale des Acadiens et encore beaucoup plus.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont tous les droits d'être mécontents.

[*Traduction*]

«C'est inacceptable. Cela équivaut à une négligence totale.» a affirmé le Conseil public. «La contribution fédérale devrait être plus importante». Est-ce là ce que le ministre veut dire quand il dit: «Nous devons appuyer les gagnants aux dépens des perdants.» Les habitants du Nouveau-Brunswick seront-ils les perdants?

* * *

L'ÉDUCATION

LE CONGÉDIEMENT DU CONSEIL SCOLAIRE DE VANCOUVER PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé hier l'exposé budgétaire pour le 23 mai, disant que le budget serait très dur. Hier, le gouvernement du Crédit social en Colombie-Britannique a congédié les membres dûment élus du conseil scolaire de Vancouver parce que ceux-ci, avec l'appui du public, refusaient d'appliquer les mesures d'austérité draconiennes du gouvernement, préférant offrir un système d'enseignement convenable aux enfants de Vancouver.

Les conseillers de Vancouver avaient justement été élus parce qu'ils appuyaient le système d'enseignement et s'opposaient au programme d'austérité. Ensuite, le gouvernement de la Colombie-Britannique a adopté en janvier dernier une disposition dictatoriale de la loi provisoire sur le financement de l'enseignement, qui stipule ce qui suit:

Article 21 du Règlement

Le 1er mai de chaque année au plus tard, le conseil de chaque district scolaire adoptera par règlement le budget du prochain exercice financier, conformément à toute directive du ministre.

Je demande au cabinet fédéral d'examiner attentivement le droit d'annulation que lui confèrent les articles 56 et 90 de la Loi constitutionnelle de 1867, d'annuler cette loi provinciale antidémocratique et de rétablir la démocratie en Colombie-Britannique. J'exhorte aussi le gouvernement fédéral, qui négocie le financement de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, d'user de son influence pour garantir que l'argent destiné à l'enseignement servira vraiment à cette fin.

Enfin, je tiens à signaler au ministre des Finances que les mesures d'austérité du gouvernement provincial ont ruiné l'économie jadis prospère de la Colombie-Britannique. Je le prie d'éviter des mesures aussi draconiennes et toute compression des fonds destinés à l'enseignement dans son budget du 23 mai.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LA RESTAURATION DE LA CITADELLE DE HALIFAX

M. Stewart McInnes (Halifax): Monsieur le Président, la citadelle de Halifax sera restaurée dans le cadre d'une entente historique conclue entre Parcs Canada et la Société des amis de la citadelle. Ce programme qui est le premier du genre illustre l'attitude de notre gouvernement qui souhaite que des groupes privés prennent la relève dans les domaines où les déficits élevés forcent le gouvernement à l'austérité.

La Société des amis de la citadelle a présenté un nouveau plan qui, avec la collaboration de Parcs Canada, permettra d'entreprendre les travaux de rénovation qui avaient été reportés. Grâce à cette entreprise conjointe, non seulement on offrira de l'emploi immédiatement à environ 65 étudiants qui joueront aux «soldats d'époque», mais on rénovera une bonne partie des fortifications de la citadelle.

• (1410)

Aux termes de cet important accord, les amis de la Citadelle se sont engagés à recueillir environ 2 millions de dollars alors que Parcs Canada fournira 1 million. Je suis convaincu que les citoyens d'Halifax feront preuve de générosité et seront enthousiasmés par ce projet. J'applaudis à l'ingéniosité et à l'imagination manifestées par les amis de la Citadelle ainsi qu'à la compréhension dont a fait preuve le gouvernement fédéral dans le cadre de ce projet de restauration.

* * *

L'INDUSTRIE

LES DIFFICULTÉS DE CERTAINS ABATTOIRS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre une question d'importance capitale que doivent affronter deux importants abattoirs au Nouveau-Brunswick. La rentabilité et l'existence même de Hub Meat Packers Limited à Moncton et de Chippin Bros. Ltd. à Fredericton seront menacées quand le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) signera un accord EDER avec l'Île-du-Prince-Édouard.

Cet accord donne suite à une promesse faite par le dernier gouvernement libéral vers la fin de son mandat d'accorder une aide financière à l'ancien établissement de la Canada Packers à Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Le ministère de l'Agriculture et l'étude commandée par le gouvernement sur l'industrie de la viande rouge dans la région de l'Atlantique, déconseillent toutes deux l'accroissement de la capacité de conditionnement de la viande dans les provinces Maritimes.

L'Île-du-Prince-Édouard a déjà annoncé son intention d'accroître le nombre de porcs abattus de 2,650 à 4,500 par semaine. Ainsi le gouvernement fédéral de concert avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard mettront en péril les approvisionnements en porc et en bœuf dans les installations existantes situées à Moncton et à Fredericton.

Notre gouvernement a manifesté sa probité en respectant ses engagements antérieurs, mais il a manqué de perspicacité en respectant cet engagement sans veiller à protéger les approvisionnements en porc et en bœuf aux abattoirs du Nouveau-Brunswick ou à restreindre la capacité de l'usine dans l'Île-du-Prince-Édouard. Je recommande instamment au ministre de l'Expansion industrielle régionale de coordonner son activité avec celle d'autres organismes fédéraux pour garantir un approvisionnement en porc et en bœuf aux usines du Nouveau-Brunswick en vue de protéger plus de 600 emplois actuellement menacés à Moncton et à Fredericton.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LA NÉCESSITÉ D'ADOPTER UNE POLITIQUE D'ENSEMBLE CONCERNANT LES RÉFUGIÉS ET LES IMMIGRANTS EN GÉNÉRAL

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, la semaine dernière on apprenait que le gouvernement progressiste conservateur avait mis fin au bail qu'il avait avec l'Hôtel Avion de Toronto pour les détenus requérants au statut de réfugié. Selon la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald), il faudrait dorénavant que les organismes humanitaires s'occupent de loger et de nourrir un certain nombre des futurs réfugiés.

Si on met en parallèle cette décision de couper les services au réfugiés et d'augmenter les niveaux d'immigration pour l'an prochain, on se retrouve avec un déséquilibre flagrant.

Le gouvernement progressiste conservateur planifie de remettre une partie de la responsabilité financière des réfugiés aux organismes privés, au lieu d'assumer ses responsabilités et d'augmenter les services aux réfugiés en même temps que les niveaux d'immigration.

Monsieur le Président, il faudrait qu'une politique d'ensemble concernant les réfugiés et les immigrants en général soit adoptée. Cette politique couvrirait tant les secteurs de l'emploi, de la formation et des services sociaux que ceux reliés plus spécifiquement à l'accueil et à l'installation.

J'exhorte donc le gouvernement progressiste conservateur à renoncer à son projet de laisser aux organismes privés le soin de s'occuper des futurs réfugiés et des réfugiés acceptés.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA VISITE FAITE AUX PAYS-BAS PAR DES CANADIENS ANCIENS COMBATTANTS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont dû ressentir une grande fierté hier en voyant les Hollandais recevoir en héros quelque 2,000 Canadiens, anciens combattants et femmes d'anciens combattants.

Des voix: Bravo!

M. Stackhouse: Cette participation aux célébrations du quarantième anniversaire de la libération des Pays-Bas de l'occupation nazie était plus qu'un voyage sentimental; elle avait également valeur de leçon historique. Depuis une génération, le Canada et les Pays-Bas entretiennent une chaude et solide amitié. Ni l'un ni l'autre pays n'éprouvent d'animosité à l'égard d'aucun autre peuple. Chacun est voué à la cause de la paix. Mais cette commémoration d'une guerre de libération ne vient nullement contredire cet esprit. Elle nous rappelle au contraire que les préparatifs de défense sont essentiels au maintien de la paix.

Des Canadiens sont morts aux Pays-Bas en 1944 et 1945 parce que les démocraties n'étaient pas prêtes à résister à l'agression nazie en 1939 et 1940. Notre désir de paix dans les années 80 doit s'enrichir de cette dure leçon. Sir Winston Churchill disait que l'on pourrait qualifier la Seconde Guerre mondiale de «guerre évitable», évitable parce qu'on aurait pu la prévenir. Cet anniversaire de la Seconde Guerre mondiale nous rappelle que si l'on veut que les Canadiens ne retournent jamais en Europe pour y refaire la guerre, le Canada et ses alliés doivent avoir la volonté de prévenir l'agression en étant préparés à y résister.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE MINISTRES DE L'ALBERTA

M. le Président: Avant de passer à la période des questions, je signale aux députés la présence aujourd'hui à la tribune de quelques ministres de l'Alberta: l'honorable H. L. Planche, ministre du Développement économique; l'honorable E. L. Fjordbotten, ministre de l'Agriculture; et l'honorable L. R. Shaben, ministre du Logement.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE BONN

LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le fait que le Sommet de Bonn n'ait malheureusement pas permis de faire progresser les discussions sur le commerce international risque de relancer les sentiments protectionnistes au Congrès des États-Unis et même au sein de la Communauté économique européenne, ce qui pourrait laisser le Canada dans une situation très vulnérable.

Le premier ministre n'ignore pas que, si les États-Unis imposent de nouveaux obstacles au libre-échange, ce sera grave pour le Canada. Ma question porte sur une réponse qu'il a donnée hier à la Chambre. Il a reconnu en effet ne pas pouvoir garantir que le Canada serait épargné par certaines mesures protectionnistes américaines. Pourtant, il y a quelques semaines, à Québec, il a signé avec le président des États-Unis une déclaration commune annonçant la libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis. Le premier ministre voudrait-il bien expliquer à la Chambre ce qu'il a convenu avec le président des États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Après avoir écouté les députés libéraux reprocher au gouvernement de vouloir établir des relations commerciales plus étroites et plus solides avec les États-Unis, monsieur le Président, je trouve intéressant de constater que les libéraux s'inquiètent tout à coup. Il y a d'ailleurs de quoi, puisque le sort de trois millions d'emplois canadiens dépend de l'établissement d'une relation responsable et réfléchie comme celle que nous nous sommes efforcés de créer depuis la campagne électorale et dont mon très honorable ami reconnaît la nécessité d'une manière générale, comme tout le monde le sait sans doute. Certes, il a été impossible de faire l'unanimité à Bonn, mais le Canada s'est efforcé avec acharnement, de concert avec d'autres pays, de sauvegarder les relations commerciales multilatérales et de favoriser la libéralisation des échanges internationaux. Quant à la réunion de Québec, elle a été fort importante à cause de la déclaration d'intention signée par les États-Unis et le Canada.

Nous espérons bien que le mouvement multilatéral vers la libéralisation des échanges se poursuivra, mais, dans le cas contraire, nous pensons que nos efforts nous serons utiles vis-à-vis des États-Unis, et toutes les mesures que nous prendrons viseront à protéger les emplois des Canadiens qui travaillent pour le marché américain.

LA QUESTION DES TAUX D'INTÉRÊT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Après le Sommet de Québec, monsieur le Président, j'avais reproché au premier ministre de surestimer l'influence du président sur le Congrès des États-Unis, et c'est justement là que le bât blesse.

[*Français*]

Mais, en plus de notre inquiétude au sujet des barrières tarifaires américaines, il y a aussi une inquiétude au Canada au sujet des taux d'intérêt. Le premier ministre aurait dû parler à Bonn avec le Président Reagan au sujet des taux d'intérêt. Pourquoi n'a-t-il pas réussi à persuader son ami, le Président, de faire insérer dans le communiqué final un plan d'action pour réduire les taux d'intérêt mondiaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons effectivement discuté longuement des problèmes des taux d'intérêt et de leur impact sur toute relance économique possible. Et ce faisant, en lisant le communiqué, on verra que, effectivement, il y a des allusions directes aux

causes de nos taux d'intérêt. Donc, il faut le mentionner, le taux extraordinaire de dettes accumulées qui a été laissé par le gouvernement précédent, et si on me permet de le dire, qui a eu pour effet, cmpte tenu de nos bases de population . . . lorsque les autres pays ont apprécié les dimensions véritables de l'héritage de la dette que les libéraux ont laissée au Canada, ils ont été effectivement horrifiés par cette dette massive et, donc, vous voyez un programme de relance économique fondé . . . c'est justement un programme beaucoup plus sérieux et beaucoup plus axé sur le secteur privé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre des Finances nous avait expliqué, à plusieurs reprises, que les taux d'intérêt dépendent de la politique monétaire américaine.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DES GRANDS LACS—LA RÉDUCTION DU BUDGET DES PROGRAMMES EN VIGUEUR AUX ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire concerne nos relations avec les États-Unis. Comme certainement beaucoup de députés, j'ai été troublé d'apprendre que le comité de l'environnement du Sénat américain avait décidé, à toutes fins pratiques, d'amputer de 175 millions de dollars le budget des programmes de lutte contre la pollution dans les États riverains des Grands lacs. Cette décision est naturellement inquiétante pour le Canada à cause des eaux internationales. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a téléphoné au président des États-Unis pour discuter de cette question écologique très importante?

• (1420)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition sait peut-être que le gouvernement du Canada a exposé son point de vue lors des audiences qui ont précédé cette décision que nous regrettons. Nous accomplirons d'autres démarches et tâcherons pour le moment de le faire par les voies normales. Toutefois, s'il était nécessaire que j'aborde la question avec le secrétaire d'État, M. Schultz, quand je le rencontrerai à Washington dans 10 jours, je ne manquerai pas de le faire.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE COMMERCE AVEC LE NICARAGUA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. A la lumière de la décision prise hier par le département du Trésor des États-Unis d'exercer une surveillance étroite vis-à-vis des filiales canadiennes des compagnies américaines qui font affaires avec le Nicaragua, le premier ministre pourrait-il assurer les hommes d'affaires canadiens qu'ils peuvent continuer sans crainte à faire affaires avec ce pays? De plus, pourrait-on inviter les compagnies, même les filiales américaines, à vendre de l'équipement agricole et des médicaments, deux choses extrêmement importantes pour la survie économique de la population du Nicaragua, sans entraîner aucune pénalité de la part du gouvernement américain?

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, depuis que la politique américaine a été annoncée nous avons bien fait comprendre que cette politique était la leur, et non la nôtre. Nous avons demandé et obtenu l'assurance que les sanctions américaines n'auront pas d'effet sur les exportations canadiennes, en particulier dans les secteurs sensibles que le député a mentionnés.

Le député parle des dépêches en provenance des États-Unis voulant que les Américains se proposent de surveiller de près l'activité canadienne. Si c'est exact, je puis ajouter qu'il va se faire beaucoup de surveillance, parce que nous avons l'intention de suivre d'extrêmement près la rédaction et l'application des règlements que les Américains adopteront avec le temps au sujet de leurs sanctions, afin de veiller à ce qu'ils ne limitent en rien les exportations canadiennes vers le Nicaragua, non plus que nos relations avec ce pays.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN DÉPUTÉ CONSERVATEUR

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre la déclaration du très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Mais j'aimerais lui rappeler que lorsque le comité des affaires extérieures a prôné l'idée que les Canadiens s'efforcent de prendre le relais, un député de son propre parti a dit: «Ce serait plus ou moins vous couper vous-même l'herbe sous le pied». J'espère que le député va s'arranger pour que les membres de son parti ne disent plus cela car nous voulons aider la pauvre population du Nicaragua; les Canadiens ne veulent pas les persécuter.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me demande bien s'il y avait là une question.

M. Chrétien: C'était le député de Halifax-Ouest.

M. Clark (Yellowhead): C'était bien ce député-là. Mais cela ne garantit pas que la déclaration soit exacte. Je tiens à bien préciser que l'intérêt du gouvernement, et j'espère aussi celui du Parlement, c'est que le gouvernement du Canada et le Parlement du Canada puissent agir, pendant la durée de ces sanctions, de toutes les façons possibles pour encourager la solidité économique et la stabilité politique de l'Amérique latine. Notre principale préoccupation c'est la solidité et la vitalité de la démarche Contadora. Au gouvernement nous avons l'intention, avec l'appui du Parlement, je l'espère, de faire tout ce que nous pourrons pour renforcer cette démarche Contadora.

ON DEMANDE D'ACCORDER DES CRÉDITS À L'EXPORTATION AU NICARAGUA

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle fait suite à l'excellente déclaration qu'il vient de faire. Le Canada est-il maintenant disposé à offrir des crédits à l'exportation au Nicaragua et aux entreprises canadiennes qui sont disposées à accroître les exportations d'engrais, de pesticides, de pièces de machines et le reste et qui sont en mesure de le faire? Acceptera-t-il maintenant d'accorder des crédits supplémentaires à l'exportation au Nicaragua et à ces entreprises?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, au moment où nous parlons, je ne suis pas en mesure de répondre par l'affirmative à la question que vient tout juste de poser la députée. Nous allons examiner la politique adoptée par les États-Unis. Nous allons nous assurer en particulier que l'embargo n'a pas une portée extraterritoriale. Nous déciderons ensuite des autres initiatives que le Canada pourrait prendre.

J'ai déjà bien précisé que le gouvernement fédéral n'entendait pas modifier sa politique du fait de l'imposition de sanctions par les États-Unis. Nous n'avons pas l'intention de modifier notre programme d'aide et de développement. En outre, la visite projetée pour cet été par la ministre des Relations extérieures en Amérique centrale et au Nicaragua tient toujours et nous continuerons d'apporter un appui solide et sans équivoque au groupe de Contadora.

ON DEMANDE QU'UN ENVOYÉ SOIT DÉLÉGUÉ AU NICARAGUA

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, prendrons-nous des mesures pour combler l'énorme vide créé par l'embargo américain? On pourrait avant tout offrir des crédits à l'exportation.

La ministre des Relations extérieures ne se rendra pas dans ce pays avant plusieurs semaines. Étant donné que nous n'avons aucune mission au Nicaragua, le ministre envisagera-t-il de déléguer un envoyé spécial de son ministère au Nicaragua, afin de déterminer les besoins économiques et autres des habitants de ce pays et les façons d'améliorer encore davantage notre excellent travail? Cet envoyé pourrait faire rapport au ministre au sujet d'autres initiatives que nous pourrions prendre, afin d'être utiles.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie la députée de reconnaître que le gouvernement fédéral fait de l'excellent travail au Nicaragua. En fait, j'ajouterais que le compliment pourrait également s'adresser à des particuliers et à des groupes privés du Canada.

Je veux savoir ce qui se passe au Nicaragua à la suite des sanctions qui ont été annoncées. S'il est nécessaire de prendre des moyens spéciaux, afin d'obtenir de nouveaux renseignements sur la situation là-bas, nous n'hésiterons certainement pas à le faire. Tout d'abord, je veux connaître la nature exacte des sanctions imposées. Je veux savoir exactement ce qui est en jeu ici. Nous pourrons alors commencer à voir s'il est utile pour le Canada d'ajouter au travail de développement que nous avons entrepris pour venir en aide au groupe de Contadora et aussi pour accroître l'appui extrêmement important que nous avons déjà accordé aux initiatives prises, en vue d'apporter la stabilité et la paix à l'Amérique Centrale.

* * *

LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE BONN

LA PROPOSITION DE TENIR UNE CONFÉRENCE MONÉTAIRE MONDIALE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, j'ai demandé pourquoi la question des taux d'intérêt n'avait pas figuré en bonne place au sommet de Bonn et pourquoi le premier ministre n'avait pas demandé au président Reagan d'accepter la tenue d'une conférence monétaire mondiale. Le ministre des Finances a répondu que les ministres des Finances avaient discuté de l'abaissement des taux d'intérêt. Le premier ministre a-t-il soulevé cette question avec le président Reagan et a-t-il insisté auprès de lui sur la nécessité de tenir une conférence mondiale visant à réformer le système monétaire international, comme le demande la France?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances a répondu à cela hier. La France a fait valoir son point de vue à propos d'une conférence monétaire. Ses partenaires européens n'étaient pas du même avis, et les autres participants ne partageaient pas vraiment cette opinion non plus.

LA POLITIQUE CANADIENNE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le ministre des Finances a déjà dit publiquement, lors de réunions du FMI, que les nations industrialisées devaient travailler de concert à réduire les taux d'intérêt. Il semble que le ministre des Finances puisse prendre la position qu'il veut avec ses homologues, mais qu'il ne puisse pas compter sur l'appui du premier ministre si cette position semble, d'une façon quelconque, menacer nos relations dites spéciales avec les États-Unis.

Quelle est la situation exacte? Le premier ministre a-t-il essayé, sans succès, d'influencer le président Reagan ou s'est-il contenté de se ranger aux côtés du président, comme M. Mitterand le disait, pour essayer de protéger cette relation spéciale?

L'hon. Michael Wilson (Ministre des Finances): Monsieur le Président, je pourrais peut-être dissiper le malentendu à ce sujet. La France veut une grande conférence du type Bretton Woods. Ce sont les mots du président Mitterand. Les autres participants au sommet et nous-mêmes avons dit que ce n'était pas nécessaire. Toutefois, il serait utile de partir du rapport du groupe des dix ministres des Finances, qui sera déposé à Tokyo en juin, et de l'étudier à Séoul, lors de la réunion du FMI, et peut-être de parvenir à des changements progressifs du système, plutôt que d'introduire un changement révolutionnaire du genre conférence de Bretton Woods, comme semble le demander le président Mitterand.

• (1430)

LES AUTOCHTONES

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 19 avril, il a déclaré qu'aucune compression ne serait effectuée dans les programmes destinés aux autochtones au cours de la prochaine année financière. Peut-il nous confirmer que le jour même, ou presque, le cabinet a examiné un document présenté par le vice-premier ministre et appuyé par 11 autres ministres, dans lequel on recommandait des compressions budgétaires de 133.9 millions de dollars et 178.4 millions de dollars dans les programmes à l'intention des autochtones pour les années financières 1986-1987 et 1987-1988 respectivement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor me fait signe qu'il n'a jamais entendu parler de ce document. Je vais devoir me rafraîchir la mémoire, mais je n'ai aucun souvenir de cette question.

Il arrive de temps à autre que le vice-premier ministre examine, avec des groupes de l'extérieur, le secteur privé, les syndicats ouvriers et autres, tous les programmes appliqués par le gouvernement du Canada en vue de trouver des moyens d'économiser les deniers publics et d'offrir les services de façon plus rentable à la population canadienne. Dans le cadre de cette étude, nous recevons de temps à autre des rapports et toute mesure définitive visant à leur donner suite sera proposée, bien entendu, dans un exposé budgétaire ou autre document de cet ordre.

LES QUESTIONS ABORDÉES AU CABINET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre au sujet du document secret intitulé «Buffalo Jump of the 1980s», dont j'ai ici un exemplaire. Peut-il nous confirmer si le cabinet a effectivement discuté d'une recommandation concernant l'annonce de modifications dans les programmes des autochtones libellée dans ces termes: «Qu'aucune modification précise touchant les programmes des autochtones ne soit annoncée avant la parution du budget . . . pour permettre aux changements touchant les autres secteurs de faire sentir leurs effets»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de ce que le député . . .

M. Andre: Allez vous renseigner ailleurs, Ed.

M. Mulroney: Vous devriez peut-être engager un meilleur détective privé, je n'en sais rien.

Je puis dire au député que nous recevons effectivement de temps à autre des rapports de commissions d'enquête et d'autres recommandations. Dans le cas qui nous intéresse, le vice-premier ministre a entrepris une longue étude, qui se faisait attendre depuis longtemps, sur tous les programmes actuellement en vigueur, pour s'assurer que les deniers publics sont utilisés à bon escient. Je n'ai aucun souvenir de cette affaire précise, mais je puis lui assurer que ce n'était absolument pas notre intention.

LA TENEUR D'UN PRÉTENDU DOCUMENT DU CABINET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il est écrit dans le document en question, lequel a été préparé par le vice-premier ministre, que 11 ministres de la Couronne l'appuient et qu'il est soumis à l'étude du cabinet. Ce document renferme également une stratégie avec les médias qui vise à donner une certaine impression des répercussions que ces compressions auront sur les autochtones après la présentation du budget.

Compte tenu de ce qui précède et puisque le document recommande de nombreux changements, des coupures de millions de dollars dans les programmes touchant les autochtones, ce document ne tourne-t-il pas en ridicule la promesse du premier ministre concernant la consultation, alors que les principaux groupes d'autochtones n'ont pas du tout été consultés au sujet de cette proposition scandaleuse?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je puis peut-être vous être utile. Je ne sais pas exactement quel document le chef du Nouveau parti démocratique a en main, mais les questions qu'il a posées au premier ministre et toutes les questions dont nous avons discuté au cabinet ont bien entendu été abordées par le premier ministre dans une déclaration faite à la Chambre le 18 avril dernier, où il a signalé qu'aucune politique touchant les autochtones ne serait mise en vigueur sans procéder au préalable à des consultations franches et publiques. Telle était la position du gouvernement à l'époque; elle n'a pas changé et ne changera pas.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'ACCORD RELATIF À LA QUALITÉ DE L'EAU DES GRANDS LACS—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la question que je pose à la ministre de l'Environnement porte sur l'accord canado-américain relatif à la qualité de l'eau des Grands lacs, accord résultant de l'engagement des parties de construire des usines de traitement des eaux usées sur les rives de ces lacs. Or, un comité du Sénat américain vient tout à coup de refuser des crédits pouvant atteindre 175 millions de dollars aux États riverains des Grands lacs qui devaient entreprendre la construction d'usines d'épuration.

J'ignore si le gouvernement américain a tiré prétexte des compressions que le gouvernement fédéral a annoncées en novembre dernier au budget du ministère de l'Environnement pour décider qu'il pouvait faire fi de cet accord, mais la ministre a-t-elle signifié sa réprobation à son homologue de Washington et entend-elle rectifier la situation lors de la réunion qui doit avoir lieu dans deux jours?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, mon collègue aime beaucoup parler des coupures effectuées dans le domaine de l'environnement, mais il oublie très fréquemment que nous avons mis 300 millions de dollars de côté pour les pluies acides. Ce n'est pas une coupure, c'est une addition.

Des voix: Bravo!

Mme Blais-Grenier: Quant à l'autre question, je lui signalerai que nous avons bien enregistré le fait de cette déclaration américaine, et mon collègue, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est très au courant du dossier et moi-même je suis la question de très près.

[*Traduction*]

LES INSTANCES CANADIENNES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je pose ma question supplémentaire, étant donné que le premier ministre a démontré aujourd'hui qu'il n'entendait pas se prévaloir des relations privilégiées qu'il entretient avec le président des États-Unis pour régler les problèmes de l'environnement. Ces relations ne servent qu'à pousser avec lui la chansonnette irlandaise, comme il l'a fait à Québec.

Quelles recommandations précises le secrétaire d'État aux Affaires extérieures entend-il faire à son homologue, du genre de celles qu'il vient tout juste d'annoncer à mon chef? Plus précisément, que dira-t-il au gouvernement américain pour le convaincre de respecter la teneur, l'esprit et le fond de cet accord?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je trouve fort curieux que le député qui, à titre de ministre de l'Environnement, n'est jamais parvenu à conclure le moindre accord avec les États-Unis pour tâcher de régler les graves problèmes de l'environnement, trouve à redire aux résultats que le premier ministre et notre gouvernement ont déjà obtenus à cet égard.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): C'est grâce aux efforts du premier ministre et de son gouvernement que nous sommes enfin parvenus, après une longue période d'insuccès, à mettre en œuvre des moyens pour régler le problème critique des pluies acides.

Je dois de nouveau rencontrer le secrétaire d'État américain à Washington dans une dizaine de jours. D'ici là, nous entendons adresser des instances au gouvernement américain. Si j'estimais nécessaire à ce moment-là de saisir moi-même M. Shultz de la chose, je ne manquerais pas de le faire.

* * *

LES AUTOCHTONES

LES SOINS DE SANTÉ POUR LES INDIENS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, à la page 7 du mémoire de 61 pages que le vice-premier ministre a présenté au cabinet le 12 avril, qui est basé en partie seulement sur le rapport d'un groupe d'étude intitulé «Buffalo Jump of the 1980s», on dit que 11 ministères sont d'accord en général, notamment le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le premier ministre pourrait-il donner définitivement son opinion sur les recommandations figurant à la page 39 du document, considérées comme des changements prioritaires; on y recommande de réduire les soins de santé pour les Indiens en instaurant un ticket modérateur et en fermant les hôpitaux pour Indiens du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que mon honorable collègue était là lorsque j'ai répondu il y a quelques semaines. Il se base sur un rapport assez vieux—de deuxième ou de troisième main.

Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a parlé de l'engagement qu'a pris le gouvernement et je crois que nous le montrons. J'espère que mon collègue nous approuve de le montrer par la façon dont le gouvernement aborde les affaires des autochtones et par l'intérêt profond et véritable qu'il leur porte par l'attitude que nous avons adoptée à la conférence sur les autochtones qui s'est tenue à Ottawa. Nous tenons beaucoup à ce que l'on soit juste et équitable à l'égard des peuples autochtones et nous ne changerons jamais d'avis à ce sujet.

• (1440)

Des voix: Bravo!

LES ÉCOLES DES RÉSERVES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, il ne sera pas facile pour le premier ministre de se tirer d'affaire cette fois-ci. Le rapport que le premier ministre et le ministre des Affaires indiennes prétendent ne pas connaître est le «Buffalo Jump», le rapport de 395 pages d'un groupe d'étude. Voici le rapport du vice-premier ministre au cabinet, appuyé par les 11 membres du cabinet et par leurs ministères. Je voudrais que le premier ministre me donne quelques précisions.

C'est un document assez différent. A propos des quatre dernières pages du document, le premier ministre pourrait-il confirmer la façon dont le gouvernement compte manipuler les médias le jour de la présentation du budget? Immédiatement après se tiendra une conférence sur les autochtones. Le gouvernement compte-t-il annoncer des changements et des réductions après la conférence?

Une autre petite question, monsieur le Président. Le premier ministre pourrait-il dire quel est l'ordre du jour au juste parce qu'à la page 41, nous constatons que le gouvernement a l'intention de fermer des écoles et des foyers scolaires dans les réserves mais de l'annoncer après la présentation du budget et après la conférence sur les autochtones?

Des voix: C'est une honte!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je répugne à détromper mon collègue qui se plaît à semer la crainte et la panique chez les autochtones, il faut malheureusement le dire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: C'était le rapport Nielsen.

M. Mulroney: . . . qui sait très bien . . . je sais que la vérité blesse le NPD.

M. Waddell: C'est Frank Miller qui l'a dit.

M. Mulroney: Je sais que les députés néo-démocrates n'apprécieront pas, mais pourquoi n'attendent-ils pas le budget au lieu de brandir de tels documents et de semer la panique? Ils verront à quel point ils ont tort. Pourquoi n'attendez-vous pas pour voir à quel point vous vous trompez?

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

ON DEMANDE UN REMANIEMENT COMPLET

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne la Loi sur les jeunes contrevenants, adoptée en 1982. Le 1er avril, l'âge minimum pour subir un procès au criminel a été portée de 16 à 18 ans. Étant donné, par conséquent, qu'un jeune de 17 ans et demi qui aurait commis un meurtre pourrait n'être condamné qu'à une peine maximum de trois ans, le solliciteur général prévoit-il remanier cette loi de fond en comble en tenant compte de questions comme celle-là?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député sait que la Loi sur les jeunes contrevenants a été adoptée au cours de la dernière législature avec l'appui de tous les partis. Je lui signale que bien que la mise en application de la loi pose certains problèmes qui vont surgir avec le temps, il existe une disposition, l'article 16, sauf erreur, selon laquelle si les circonstances le justifient, un jeune contrevenant, à la suite d'une demande présentée au tribunal, peut être renvoyée à un tribunal pour adultes où il recevra la sentence qui s'impose.

* * *

LE LOGEMENT

LES COOPÉRATIVES DE LOGEMENT—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le premier ministre s'est déjà moqué de ma voix. Tout ce que je peux dire à son sujet aujourd'hui c'est que moins la vérité est criante, plus la voix est basse.

Je désire poser au premier ministre la question suivante. Croit-il toujours aux déclarations qu'il a faites en juillet dernier lorsqu'il a écrit:

> Les gens tiennent avant tout à avoir un logement pour eux-mêmes et leur famille. Le parti progressiste conservateur trouve inexcusable que le gouvernement libéral réduise le budget des coopératives de logements. La politique progressiste conservatrice en matière de logement continuera à accorder la priorité aux coopératives de logements.

Le premier ministre croit-il toujours à ce qu'il a dit ou était-ce seulement une promesse électorale?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais confirmer les propos que le premier ministre a tenus le 8 juillet dernier.

Des voix: Bravo!

M. McKnight: Je voudrais signaler à la députée comment les fonds ont été répartis en 1985, dans le cadre de la phase 2, conformément aux dispositions de l'article 56(1) de la Loi sur la SCHL, entre les logements privés et sociaux sans but lucratif et les coopératives de logement. Les projets de coopératives de logement ont obtenu plus de 50 p. 100 des fonds octroyés aux termes de l'article 56(1).

LES FONDS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre s'il peut confirmer la déclaration qu'il a faite en juillet.

M. Hnatyshyn: Moins fort, Sheila.

Mme Copps: S'il ne peut pas le faire, comment peut-il justifier que le budget des coopératives se trouve réduit de 60 p. 100 à Halifax où 2,000 personnes attendent un logement et où la municipalité est obligée d'héberger ces personnes dans des hôtels, qu'il ait été réduit de 60 p. 100 à Vancouver où le député de Vancouver-Centre a pu obtenir un milliard de dollars pour les magnats du pétrole, mais pas un sou pour un projet de coopérative de logement proposé par un groupe de femmes dans le centre-ville de Vancouver, ainsi que de 60 p. 100 à Toronto? Comment le premier ministre peut-il justifier ces restrictions budgétaires compte tenu de ce qu'il a déclaré en juillet dernier?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, la députée se sert de chiffres sélectifs qui ne correspondent pas aux faits.

M. Axworthy: Il s'agit de trois grandes villes.

M. McKnight: J'invite la députée à examiner le nombre de projets et de demandes. Nous avons reçu plus de 500 demandes. Contrairement au gouvernement précédent, le nôtre a financé plus de la moitié de ces projets malgré ses limitations financières. Je le répète, alors que l'ancien gouvernement a réduit ce poste de dépenses de 41 p. 100 entre 1983 et 1984, nous l'avons augmenté et plus de 50 p. 100 des fonds ont été affectés à des coopératives de logement plutôt qu'aux logements publics ou privés sans but lucratif.

Des voix: Bravo!

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'EXPÉDITION DE GRAIN PAR LE PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Je lui rappelle que les représentants de la Commission canadienne du blé ont déclaré dernièrement qu'il n'y aura pas beaucoup de grain expédié par le port de Churchill l'été prochain, peut-être même qu'il n'y en aura pas du tout. Est-ce exact? Dans la négative, quand les travailleurs du port de Churchill sauront-ils si on expédiera du grain via ce port l'été prochain?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député parle sans doute d'un article de la Presse canadienne en provenance aujourd'hui de Winnipeg. On dit que la Commission n'acheminera peut-être pas son grain par le port de Churchill. Je tiens donc à préciser deux choses à ce sujet: D'une part, ni le gouvernement actuel ni ses prédécesseurs ne sont jamais intervenus dans les opérations courantes de la Commission. Autrement dit, ils ne lui ont jamais dicté de ligne de conduite. D'autre part, je rappelle que la campagne de l'an dernier a été courte et que nos exportations de grain sont en baisse, mais j'ai appris que certains contrats, en cours de négociation actuellement, favoriseraient le port de Churchill s'ils sont conclus et je prévois certes que ce port sera utilisé cette année.

L'AMÉLIORATION DU PORT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le gouvernement ne peut peut-être promettre de faire expédier le grain par tel ou tel port, mais c'est le gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba qui ont promis de dépenser des millions et des millions de dollars pour améliorer le port de Churchill et la ligne ferroviaire qui s'y rend. On est en train de construire une ligne à haute tension pour relier le port de Churchill actuellement. Ne serait-il pas logique que le gouvernement s'engage à faire transiter un certain pourcentage du grain par ce port-là? Pourquoi investit-il de l'argent dans ce port s'il n'a pas l'intention de l'utiliser?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je suis parfaitement au courant de l'accord en question. Mieux, je connais fort bien les détails de cet accord qu'on met en œuvre actuellement. Le gouvernement a tenu parole.

Le parti que je représente se rend parfaitement compte de l'importance du port de Churchill. Au demeurant, c'est le ministre des Transports actuel qui a prolongé, en 1979, la saison active de ce port jusqu'en novembre, l'une des plus longues que nous ayons connues. Étant donné que la Commission canadienne du blé peut encore négocier des contrats qui lui permettront d'acheminer le grain via ce port même jusqu'en juillet, je crois que les dépêches à ce sujet étaient très très prématurées. Au risque de me répéter, je m'attends certes à ce que du grain soit expédié par le port de Churchill cette année, compte tenu des remarques du député qui sont empreintes de bon sens. En effet, on ne dépenserait pas autant d'argent pour laisser ce port inactif par la suite. Nous nous en rendons parfaitement compte.

[*Français*]

LE LOGEMENT

LES OCTROIS ACCORDÉS À L'ONTARIO COMPARATIVEMENT À CEUX ACCORDÉS AU QUÉBEC ET AUX PROVINCES MARITIMES POUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le ministre est au courant du fait que les maires des municipalités du Québec et la population, en général, sont furieux contre sa décision d'avoir coupé 17 millions de dollars au programme de rénovation de logements, comparativement à seulement 2 millions de dollars en Ontario.

Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre et à la population du Québec pourquoi il a choisi cette formule injuste pour le Québec et les provinces Maritimes? Et est-ce qu'il a l'intention d'accorder des budgets supplémentaires afin de corriger son injustice?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Je suis certain que le député n'est pas sans savoir que le programme de rénovation, tel qu'il est conçu, vise à permettre des réparations et des rénovations dans toutes les régions du Canada. Je comprends ce plaidoyer et cette demande qui me touchent, mais le député doit comprendre qu'il y a des gens, des régions, des municipalités entières au Canada qui ne reçoivent strictement rien du PAREL sous sa forme actuelle, en raison des ressources extrêmement restreintes dont nous disposons.

• (1450)

Pour citer des chiffres, je voudrais signaler au député que le budget total du PAREL pour le Québec s'est élevé cette année à 30.5 millions de dollars, alors que ce budget total pour l'Ontario était de 17.8 millions de dollars. Ces chiffres se fondent sur une formule établie en fonction des besoins qui va être adoptée progressivement au cours des trois prochaines années. En toute équité, je m'abstiendrais de comparer les politiques et propositions de la SCHL mises en place en 1985 à toute autre politique, à l'exception de la politique de favoritisme exceptionnel suivie par la précédente administration lors des années électorales.

[*Français*]

LA CONSTRUCTION DE HLM—LA POSITION DU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Monsieur le Président, je m'attendais à une réponse aussi stupide de la part du ministre puisque c'est la même que celle donnée par le président de la SCHL.

Est-ce que le ministre et le président du Conseil du Trésor sont prêts à confirmer que, présentement, l'Ontario est la seule province qui reçoit un budget pour le programme de construction de logements locatifs? Auparavant, le Québec et les provinces Maritimes recevaient plus d'argent au niveau du programme de rénovation de maisons parce que l'Ontario et les provinces de l'Ouest avaient des besoins dans le domaine du logement social et du logement locatif. Est-il vrai que le Québec est en retard de 20,000 unités de HLM?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je ne suis pas certain que le député soit parfaitement au courant des divers programmes. S'il a la gentillesse de me préciser de quels programmes il parle, je serai très heureux de lui répondre.

Encore une fois, je signale au député que si la formule fondée sur les besoins, c'est-à-dire l'auto-évaluation par les particuliers effectuée à l'occasion du recensement de 1981, était appliquée aujourd'hui, elle accorderait au Québec 28.4 p. 100 des crédits disponibles au Canada, et à l'Ontario, 26.9 p. 100 de ces crédits. Comme elle est étalée sur trois ans, le Québec en reçoit cette année 28.4 p. 100 et l'Ontario 16.6 p. 100, c'est-à-dire à peu près 12 p. 100 de moins qu'il ne devrait en recevoir, mais qu'il recevra avec la mise en place progressive de la formule, dans l'esprit d'équité, de coopération et de compréhension auquel sont attachés depuis des années notre parti et notre actuel gouvernement.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ CANADIAN PORCELAIN LIMITED

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre fera-t-il en sorte que l'offre d'achat de Canadian Porcelain par Lapps Insulators de New York soit examinée par l'AEIE avant que l'affaire ne soit conclue?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sait que nous avons approché toutes les parties à cette transaction—le syndic de faillite, le banquier et les représentants de Lapp. Nous les avons informés de nos intérêts. Pour l'instant, il n'y a pas d'accord définitif avec la société Lapp. Il y a seulement une lettre d'intention que la banque s'estime tenue de respecter en ce qui concerne l'accord. Nous avons bien fait savoir que si Lapp se propose de prendre le contrôle de l'entreprise, en tant que société active, cette prise de contrôle est sujette à examen et que nous voulons la possibilité de l'examiner.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES EXPÉDITIONS DE GRAIN PAR LE PORT DE CHURCHILL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, et concerne les propos tenus par des fonctionnaires de la Commission sur l'avenir du port de Churchill. Ces déclarations remettent en question l'important accord conclu au sujet du développement du port de Churchill. Non seulement les acheteurs éprouvent des doutes maintenant mais si la Commission ne livre pas suffisamment de grain, ce sont les sources de financement qui vont tarir.

Le gouvernement est-il vraiment décidé à favoriser le développement de ce port? Le ministre est-il prêt à rejeter les propos de ces fonctionnaires en confirmant que le gouvernement entend faire tout son possible pour atteindre les 750,000 tonnes prévues cette année, de façon que les travaux d'aménagement puissent être exécutés selon le calendrier prévu?

M. Hnatyshyn: Voilà un tout nouvel intérêt pour le parti libéral.

M. Axworthy: C'est moi qui ai signé l'entente.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, permettez-moi de répéter ce que j'ai dit au député concernant Churchill. Tout comme le gouvernement précédent, nous n'avons pas l'intention de nous mêler des activités courantes de la Commission canadienne du blé. Je pense que tous les partis sont d'accord à ce sujet. C'est une bonne politique qu'a respectée le député, je pense, au moment où il était responsable de ce secteur.

Cela dit, il nous serait difficile, évidemment, de dépenser des fonds pour améliorer des installations qui ne servent pas. Si le député connaît la façon dont la Commission négocie ses ventes, il saura que même en juillet et en août, il est possible de négocier des ventes devant être acheminées par Churchill. C'est la vérité. Il est inutile de susciter des doutes dans l'esprit des habitants de Churchill en disant qu'il n'y aura pas de ventes à partir de cet endroit. J'estime que les déclarations des représentants de la Commission sont très, très prématurées.

LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DU PORT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, s'il subsiste des doutes maintenant au sujet de l'avenir du port de Churchill, cela est dû aux propos de ces représentants et au refus du ministre de les rejeter.

Je ferais mieux de poser ma question supplémentaire au ministre des Transports qui comprend peut-être mieux le problème. Des représentants de Ports Canada au port de Churchill ont dit qu'étant donné le refus de Ports Canada de transférer des fonds à ce port, il leur faut au moins 750,000 tonnes de grain pour procéder à son développement. Le collègue du ministre a dit que ce volume ne serait pas atteint. Si cette situation se confirme, le ministre voudrait-il nous promettre qu'il y aura suffisamment de fonds pour exécuter les programmes concernant le remorquage, le dragage et le contrôle des poussières, tel que prévu dans l'entente conclue avec le Manitoba.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé n'a jamais tenu de tels propos. Il a dit qu'il encouragerait la Commission à faire préciser, dans les marchés qu'elle conclut, que l'acheminement s'effectuera par le port de Churchill et je pense qu'il agira dans ce sens.

Pour ce qui est des ententes secondaires concernant Churchill, mes collègues du cabinet, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé et moi-même, nous nous sommes entretenus la semaine dernière avec des ministres du cabinet manitobain. Nous avons aplani beaucoup de problèmes et de difficultés. Nous en avons discuté en long et en large et avons convenu d'appuyer le programme de remise en état des wagons couverts. Chacun des programmes dont il est question dans l'entente secondaire est en bonne voie de réalisation.

* * *

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD EDER AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui se souviendra très bien d'avoir promis à la population de la Colombie-Britannique quand il s'est rendu à Vancouver il y a neuf mois que, s'il devenait premier ministre, il accorderait la priorité à la signature d'une entente EDER en vue de fournir une aide financière au secteur forestier, minier et touristique. Puis, on a promis qu'elle serait signée en octobre, ensuite en novembre, en décembre, en janvier, en février, en mars. Avril est passé et il n'y a pas encore d'entente.

M. Crosbie: Vous ne savez pas où vous en êtes.

M. Riis: Qu'est-ce qui retarde la signature de l'entente? Pourquoi ne réussit-il pas à s'entendre avec la Colombie-Britannique là-dessus?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme je le signalais en réponse à une question analogue posée il y a quelques jours, nous croyons que les négociations se poursuivent de façon satisfaisante et qu'elles aboutiront fort probablement très bientôt.

LE PROGRAMME DE REBOISEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ce sont exactement les mêmes mots utilisés en octobre dernier. Depuis lors, nous attendons d'une semaine à l'autre.

Je poserai ma question supplémentaire au ministre d'État aux Forêts. C'est le temps de l'année où on plante les arbres; ce n'est pas en décembre ni en hiver. C'est le temps de planter pour reboiser. Si le ministre ne peut venir à une entente au sujet d'une série de mesures, signera-t-il au moins un accord avec le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique, afin que nous puissions poursuivre le reboisement et fournir des emplois en ces temps difficiles?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je devrais rappeler au député qu'il remonte jusqu'en octobre dernier tandis que l'accord EDER a été signé en novembre. S'il songe à un accord signé avant l'entente EDER, cela montre comment le député est mal renseigné.

* * *

• (1500)

LE MULTICULTURALISME

LA PROCHAINE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État au Multiculturalisme et concerne la prochaine conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme qui aura lieu à Winnipeg le 14 mai. La décision prise par le gouvernement de tenir cette conférence à huis clos a suscité beaucoup de colère et d'inquiétude chez les intéressés. Vu que les parlementaires et les organismes ethnoculturels ne pourront même pas assister à cette conférence à titre d'observateurs et que la télévision multilingue, qui avait offert de diffuser la conférence en direct, s'en est vu refuser l'autorisation, le ministre ne pense-t-il pas qu'il devrait entrouvrir les portes de la conférence pour que les Canadiens qui s'intéressent au multiculturalisme depuis des années puissent au moins suivre les délibérations et que tous les habitants du Canada puissent être un peu mieux renseignés sur cette conférence, qui sera la première du genre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je voudrais relever une des choses qu'a dites le député. La conférence n'a pas suscité de colère et d'inquiétude dans tout le pays. Tous les organismes ethnoculturels sont heureux et même ravis que le gouvernement ait enfin réussi à obtenir que les provinces acceptent de discuter du multiculturalisme, ce que le gouvernement antérieur n'avait jamais obtenu. Nous le faisons dans le cadre d'une conférence fédérale-provinciale. Les ministres se réuniront pour essayer d'examiner la très importante question du multiculturalisme. Nous n'allons pas le faire sous les projecteurs de la télévision, parce que nous ne voulons jouer pour la galerie. C'est une conférence importante et nous voulons qu'elle soit couronnée de succès.

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Mission-Port Moody (M. St. Germain) le lundi 6 mai 1985 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

Pétitions

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais annoncer à la Chambre quels seront les travaux pour les deux ou trois prochains jours. J'ai déjà donné la liste des projets de loi d'initiative ministérielle dont nous souhaitons avancer l'étude. Leur examen se poursuivra demain. Je voudrais désigner jeudi comme sixième jour prévu dans la période des subsides en cours.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1984

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 46 du Règlement, je dépose une copie dans chacune des langues officielles du rapport annuel de la Commission de la Fonction publique du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1984, ainsi qu'un résumé en braille du rapport. Les dispositions de l'article 46 du Règlement exigent que le rapport soit renvoyé au comité permanent des comptes publics.

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition par laquelle un groupe de chrétiens inquiets de ma circonscription de Grey-Simcoe, the Christian Pro-Life Group, désire exprimer avec force ses vues sur l'avortement et exiger que les droits des êtres humains à naître soient reconnus dans la Constitution et protégés en vertu de l'article 15 de la Charte des droits et libertés.

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais commencer avec une pétition des soussignés résidant dans la circonscription fédérale de Renfrew-Nipissing-Pembroke qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y portera remède, déclare humblement:

Que les personnes célibataires, séparées et divorcées dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, font partie des catégories les plus dépendantes de l'aide gouvernementale. Que le gouvernement . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. La députée sait, je pense, que le Règlement l'autorise à résumer les pétitions.

Mme Copps: En résumé, j'ai une pétition des bonnes gens de la circonscription de Renfrew-Nipissing-Pembroke concernant la question de l'octroi par le gouvernement d'avantages aux personnes âgées de 60 à 64 ans qui ne sont pas mariées.

J'ai également de la magnifique circonscription fédérale de Toronto-St. Paul's une autre pétition, revêtue de nombreuses signatures, qui demande au gouvernement de mettre un terme à la discrimination qu'il pratique contre les personnes célibataires, séparées et divorcées de 60 à 64 ans.

J'ai une autre pétition signée par des habitants de la belle circonscription fédérale de Glengarry-Prescott-Russell. De nombreux signataires veulent saisir le gouvernement de leurs préoccupations au sujet de la discrimination dans les changements actuels à la sécurité de la vieillesse.

J'ai une autre pétition signée par un autre groupe d'habitants de la vaste circonscription de Renfrew-Nipissing-Pembroke. Les signataires veulent également manifester au gouvernement le mécontentement qu'ils ressentent devant les modifications discriminatoires en discussion pour la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

J'ai une autre pétition des bonnes gens de la circonscription de Parkdale-High Park, qui demandent également au gouvernement de mettre fin aux dispositions discriminatoires qu'il est en train d'instaurer dans le cadre des changements à la Loi sur la sécurité de la vieillesse, qui causent un préjudice aux personnes célibataires et à celles qui sont séparées et divorcées.

J'ai une autre pétition de la belle circonscription de Vancouver-Centre. Les habitants de Vancouver-Centre sont extrêmement préoccupés par les tendances discriminatoires des dispositions de supplément de revenu garanti de la sécurité de la vieillesse, qui causent un préjudice aux personnes célibataires et à celles qui sont séparées et divorcées.

J'ai une autre pétition. Les pétitions nous arrivent d'un bout à l'autre du pays. Je pense qu'il faut faire état de la réaction du public à l'action de mon collègue le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

J'ai également reçu une pétition de Richmond-Delta-Sud, en Colombie-Britannique, signée par de nombreux signataires qui se préoccupent également des dispositions discriminatoires des changements apportés à la sécurité de la vieillesse, lesquels font comprendre aux personnes célibataires et divorcées et séparées que le gouvernement se fiche d'elles.

J'ai une autre pétition des circonscriptions de Vancouver-Sud, Capilano et Burnaby. Ces trois circonscriptions sont extrêmement préoccupées par les dispositions discriminatoires déposées par le gouvernement dans le cas des modifications à la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Ce n'est pas un mal dans notre pays d'être célibataire, divorcé ou séparé, mais le gouvernement en fait un crime.

J'ai une autre pétition des habitants de Vancouver-Centre, qui demandent au gouvernement de multiplier ses largesses afin que les personnes célibataires, séparées et divorcées n'aient pas à souffrir de discrimination dans les changements apportés à la sécurité de la vieillesse.

J'ai beaucoup d'autres pétitions. Je suis persuadée que les ministériels ont beaucoup de temps, parce que nous sommes ici pour représenter non seulement nos circonscriptions mais les leurs.

M. McDermid: Règlement!

M. le Président: Nous n'avons pas besoin de cela. J'ai idée qu'il va y avoir beaucoup de pétitions à présenter aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Tenons-nous-en à la procédure telle qu'elle a été prévue. Je vous serais obligé de ne pas avoir à m'y immiscer. Cela veut dire que les pétitionnaires ne doivent pas chercher à sortir du résumé de la pétition.

LE LOGEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter au sujet de la question du logement. La pétition des soussignés résidents du Canada demande que soit fourni un logement convenable à tous les Canadiens. La pétition est signée par un certain nombre de commettants de la circonscription de Hamilton-Est.

LE NÉPOTISME

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai à présenter une autre pétition signée par des commettants de Hamilton-Est, demandant au gouvernement de mettre fin à tout jamais et dans tout le pays à la pratique du népotisme. Cette pétition est signée par des Canadiens de la région de Hamilton.

LES PLUIES ACIDES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai ici une autre pétition signée par des citoyens de la région de Hamilton qui sont extrêmement inquiets du manque d'initiative du gouvernement en matière de protection de l'environnement. Nous prions notre gouvernement de trouver rapidement une solution au problème des pluies acides. La pétition est signée par un certain nombre de commettants de la circonscription de Hamilton-Est.

LE LOGEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, voici une seconde pétition. Ceux qui n'ont pas reçu de pétitions ont sûrement reçu des lettres. Cette pétition enjoint au gouvernement d'assurer des logements à prix abordables en subventionnant davantage les coopératives de tout le pays.

• (1510)

LE CHÔMAGE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai encore une autre pétition à présenter au nom des citoyens de la ville de Hamilton qui déplorent le taux de chômage élevé dans leur région et demandent au gouvernement de négocier au plus tôt la suppression des contraintes qui sont imposées à l'heure actuelle à l'industrie sidérurgique canadienne. La pétition est signée par des commettants de la magnifique circonscription de Hamilton-Est, la plus industrialisée de tout le Canada.

LES DÉBOUCHÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition qui exhorte le gouvernement à offrir aux diplômés du niveau postsecondaire davantage de débouchés sur le marché du travail, afin qu'il y ait une meilleure harmonie entre le marché du travail et le système d'enseignement d'un bout à l'autre du pays. Cette pétition est signée par un certain nombre de personnes de la région d'Hamilton.

ON DEMANDE QUE LE CANADA SOIT DÉCLARÉ ZONE DÉNUCLÉARISÉE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition qui est signée par un certain nombre d'habitants de la remarquable circonscription d'Hamilton-Est. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à déclarer le Canada zone dénucléarisée et ils lui demandent de cesser de gaspiller l'argent du contribuable dans la course aux armements et d'utiliser cet argent plutôt pour répondre aux besoins des gens, afin d'assurer la prospérité par la paix.

Ces pétitionnaires réclament également qu'un vote libre ait lieu au Parlement pour savoir s'il faut faire du Canada une zone dénucléarisée.

J'ai en main une autre pétition relative à la nécessité de déclarer le Canada zone dénucléarisée et dans laquelle les pétitionnaires demandent au gouvernement de cesser de gaspiller les deniers publics dans la course aux armements et d'utiliser cet argent pour répondre aux besoins des gens. Cette pétition est également signée par un certain nombre de personnes de la remarquable circonscription d'Hamilton-Est.

Je voudrais, monsieur le Président, présenter en guise de clôture à l'un des plus importants projets de loi dont la Chambre ait jamais été saisie, une pétition qui est signée par les remarquables habitants de la circonscription d'Hamilton-Est et qui exhorte le gouvernement à cesser de gaspiller les deniers publics dans la course aux armements et à utiliser cet argent pour répondre aux besoins des gens.

J'ai également, monsieur le Président, une pétition signée non seulement par les habitants de la circonscription d'Hamilton-Est, mais également par ceux d'Hamilton-Ouest et du remarquable Comté de Lincoln, dans laquelle les pétitionnaires exhortent le gouvernement à cesser son gaspillage dans le domaine nucléaire et à utiliser cet argent pour répondre aux besoins des gens ainsi qu'à ne pas participer à la course aux armements.

Je veux également, monsieur le Président, présenter une pétition qui est signée par des habitants des circonscriptions d'Hamilton-Est, d'Hamilton-Ouest, de Burlington, d'Hamilton-Wentworth et de Lincoln. Par cette pétition ils réclament que l'objectif susmentionné de déclarer le Canada zone dénucléarisée soit . . .

Pétitions

[*Français*]

M. le Président: Je regrette, je dois interrompre l'honorable députée, parce qu'il y a un rappel au Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je me pose une question sur la procédure que cette députée est en train d'adopter, parce qu'elle a mentionné . . . il y a deux pétitions déjà . . . la mention d'une motion de clôture sur un projet de loi. Je me demande si cet exercice . . .

Monsieur le Président, il me semble que c'est un ingrédient ou un élément qui n'a rien à voir avec la pétition qu'elle présente.

Alors, en tant que députée, mon privilège est en train d'être atteint, parce que je passe mon temps à écouter des motions qui n'ont rien à voir avec . . .

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai entendu l'objection. Je ne vois pas qu'il y ait là matière à faire un rappel au Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

[*Français*]

Mme Copps: Monsieur le Président, c'est toujours mon droit de présenter des pétitions à la Chambre, et je vais lutter pour ce droit jusqu'à la fin.

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui vient de la circonscription de Hamilton-Est demandant au gouvernement du Canada de divertir cet argent qui est dépensé maintenant pour les armes nucléaires, de le divertir pour les besoins humains au Canada. Et c'est signé par environ une quinzaine de personnes de la circonscription de Hamilton-Est.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE LE CANADA SOIT DÉCLARÉ ZONE DÉNUCLÉARISÉE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition dont les signataires résident dans la remarquable circonscription de Hamilton-Est, et dans laquelle ils exhortent le gouvernement du Canada à mettre un terme à la course à l'armement nucléaire, et à consacrer les sommes d'argent qu'il gaspille à cette fin à la mise en œuvre de programmes sociaux qui donneront à nos concitoyens accès à des logements salubres et à des emplois.

Monsieur le Président, je voudrais présenter un autre pétition, signée cette fois par les habitants de Lincoln, de Hamilton-Ouest, de Burlington, de Hamilton-Wentworth et de Hamilton-Est. Les signataires exhortent le gouvernement à refuser de procéder à de la recherche sur l'armement nucléaire, et de fabriquer, mettre à l'essai et transporter toute arme nucléaire, vecteur ou composante de cet armement au Canada, et aussi à demander que le pays soit déclaré zone dénucléarisée.

Au cas où le gouvernement ne connaîtrait pas l'avis des Canadiens en ce qui concerne la recherche concernant la guerre des étoiles, je veux donner lecture d'une autre pétition. Elle est signée aussi par les habitants de Hamilton-Est, qui exhortent le gouvernement à consacrer plutôt les sommes gaspillées à la course à l'armement, à des programmes sociaux afin d'assurer la prospérité de la nation par le biais de la paix.

Ces mêmes pétitionnaires réclament un vote libre à la Chambre des communes pour que les députés puissent tous faire connaître leur point de vue sur cette question cruciale.

n

J'ai une autre pétition, monsieur le Président, signée . . .

M. Warner: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Mme Copps: Je crois même reconnaître un nom de conservateur sur cette pétition. Vous feriez mieux de ne pas m'interrompre.

M. le Président: Le député de Stormont-Dundas (M. Warner) invoque-t-il le Règlement?

M. Warner: Oui, monsieur le Président. Depuis que je suis député à la Chambre, la tradition veut que lorsqu'une personne a présenté un nombre suffisant de pétitions, vous donniez la parole à un représentant d'un autre parti.

M. le Président: A l'ordre. En réalité, le Règlement ne permet pas à la présidence de redonner la parole à un député pour présenter des pétitions. C'est la tradition. La députée se prévaut . . .

Une voix: Je suis heureux de voir que vous approuvez le Règlement.

M. le Président: A l'ordre. La députée se prévaut de son droit de présenter des pétitions. Elle le fait, à mon sens, en se conformant entièrement au Règlement.

Permettez-moi de rappeler à tous les députés—puisque je suppose que cette procédure va durer encore un moment—que seules les pétitions peuvent être présentées et que tout commentaire à leur sujet est anti-réglementaire.

Mme Copps: Je vous remercie, monsieur le Président. Si nous avions su qu'il n'y aurait pas un seul conservateur à la Chambre hier, nous aurions utilisé le temps disponible. Nous avons dû ajourner plus tôt parce que personne ne voulait intervenir.

J'ai une autre pétition de la grande circonscription d'Hamilton-Est. Une vingtaine de personnes ont signé une pétition pour demander au gouvernement de refuser toutes les recherches, la production, les essais et le transport des armements, vecteurs ou pièces nucléaires au Canada. La pétition est également signée par certains résidents de la grande circonscription d'Hamilton-Est. Les pétitionnaires, qui comptent des membres de tous les partis politiques, invitent le gouvernement à tenir à la Chambre un vote libre sur la proposition visant à déclarer le Canada zone dénucléarisée et ils demandent au gouvernement de consacrer les dépenses relatives à la course aux armements aux questions humanitaires en vue de garantir la prospérité par la paix.

Voici une autre pétition, monsieur le Président, en provenance celle-là de la magnifique circonscription de Hamilton-Est—et magnifique elle l'est sans contredit, surtout à l'heure actuelle où nous défendons la porcelaine canadienne. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de cesser l'étude, la production, la mise à l'essai et le transport d'armes nucléaires, ainsi que des vecteurs et de leurs éléments au Canada, et d'autoriser les députés à se prononcer librement à la Chambre sur la possibilité de déclarer notre pays zone libre d'armes nucléaires.

Voici une autre pétition qu'ont signée des résidents de Hamilton-Est, Hamilton-Ouest, Wentworth, Hamilton-Wentworth, Lincoln et Burlington, monsieur le Président. Les pétitionnaires demandent au gouvernement, imitant en cela d'autres gouvernements, de déclarer le Canada zone libre d'armes nucléaires et de travailler activement à la désescalade de la course aux armements. Elle porte notamment la signature de sages citoyens de la circonscription de Hamilton-Est et d'ailleurs.

Voici une autre pétition, monsieur le Président, qui porte elle aussi un certain nombre de signatures et qui demande au gouvernement de favoriser à la Chambre la tenue d'un vote libre sur la possibilité de déclarer le Canada zone libre d'armes nucléaires. Elle lui demande en outre de cesser de gaspiller l'argent à participer à la course aux armements, et de l'employer plutôt à des fins utiles comme le logement et l'emploi, voire à remplir les promesses qu'il a faites.

• (1520)

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition demandant au gouvernement de déclarer que le Canada soit une zone sans armement nucléaire.

Monsieur le Président, il y a beaucoup de résidants dans la circonscription de Hamilton-Est, des résidants francophones qui sont bien intéressés à ce sujet, et ils demandent au gouvernement de tenir un vote libre à ce sujet au Parlement. C'est bien plus important que de faire pendre les gens.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je prierais la députée de ne pas répéter ce qu'elle vient de faire, c'est-à-dire formuler des observations étrangères à une pétition. J'estime qu'après le lui avoir fait remarquer trois fois, je ne devrais plus avoir à le répéter. J'espère que la députée ne me mettra pas dans l'obligation de recourir à une autre mesure.

Mme Copps: Je vous sais gré de votre indulgence, monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui invite le gouvernement à cesser de gaspiller de l'argent à la course aux armements et à utiliser au contraire ces fonds pour répondre aux besoins de la population de manière à assurer la prospérité par la paix. Elle prie le gouvernement de déclarer le Canada zone dénucléarisée, en accord avec des initiatives similaires qu'ont prises d'autres pays.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui invite le gouvernement à s'engager à travailler à la désescalade multilatérale de la course aux armements et à interdire la production, les essais et le transport des armes nucléaires, de leurs vecteurs et de leurs composants au Canada et la recherche en ce domaine. Cette pétition vient de la belle circonscription de Hamilton-Est.

J'ai une autre pétition de la circonscription de Hamilton-Est qui invite le gouvernement à refuser et à interdire la production, les essais et le transport des armes nucléaires, de leurs vecteurs ou de leurs composantes au Canada, et la recherche en ce domaine. Elle demande que le Canada soit déclaré zone dénucléarisée, et que le gouvernement s'engage activement à travailler à la désescalade multilatérale de la course aux armements.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition émanant de la belle circonscription de Hamilton-Est. Je pourrais ajouter que la pétition est signée par des militants de tous les partis politiques. Elle demande au gouvernement de cesser de gaspiller de l'argent à la course aux armements et à utiliser au contraire ces fonds pour répondre aux besoins de la population de manière à assurer la prospérité par la paix.

Monsieur le Président, encore une fois, j'unis ma voix à celle des pétitionnaires pour demander au gouvernement d'accepter, par un vote libre à la Chambre, l'idée que le Canada soit déclaré zone dénucléarisée, en accord avec des initiatives similaires prises par d'autres pays, et que notre pays, comme il l'a fait déjà dans le cadre des initiatives du premier ministre précédent, s'engage activement à travailler à la désescalade multilatérale de la course aux armements.

[*Français*]

LES ARMEMENTS NUCLÉAIRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, les commettants de la circonscription de Hamilton-Est demandent, en fait ils plaident au premier ministre de se joindre aux actions de l'ancien premier ministre et de travailler pour faire du Canada et de tout l'univers un pays sans guerre et sans escalade nucléaire dans les armements. Au moins qu'il y ait un vote libre à la Chambre des communes pour donner à tous les députés d'exercer leur droit de vote libre. Et c'est aussi signé par des commettants de Hamilton-Est.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE LE CANADA SOIT DÉCLARÉ ZONE DÉNUCLÉARISÉE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition de la circonscription de Hamilton-Est qui demande au gouvernement du Canada de cesser et de rejeter toute recherche portant sur les armes nucléaires, les systèmes de lancement ou leurs éléments au Canada, et de renoncer à produire, à faire l'essai et à transporter de telles armes. Les signataires demandent également que tous ces objectifs soient ratifiés par le Parlement du Canada, lors d'un vote libre.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par des gens de la région de Hamilton, qui voudraient que le Parlement du Canada se prononce contre la recherche portant sur les armes nucléaires, sur les systèmes de lancement ou sur leurs éléments, et contre la production, les essais et le transport de telles armes au Canada. Les signataires demandent en outre que les sommes gaspillées dans la course aux armements servent à la place à répondre à des besoins sociaux, afin d'assurer la prospérité dans la paix.

J'ai une autre pétition dont les signataires sont également des gens de la belle circonscription de Hamilton-Est. Ils demandent au gouvernement de ratifier, lors d'un vote libre, des objectifs dont tous les Canadiens pourraient être fiers, que le Canada devienne une zône dénucléarisée et que les sommes dépensées inutilement à la course aux armements servent plutôt à répondre à des besoins sociaux afin d'assurer la prospérité dans la paix. Enfin, les signataires demandent au gouvernement de renoncer à la recherche portant sur les armes nucléaires, sur les systèmes de lancement ou sur leurs éléments, ainsi que de renoncer à fabriquer, à essayer et à transporter de telles armes au Canada.

J'ai une autre pétition. De toute évidence, c'est une question qui tient vraiment à cœur aux habitants de la circonscription de Hamilton-Est. Cette pétition demande au gouvernement de se prononcer contre les recherches portant sur les armes nucléaires, sur les systèmes de lancement ou sur leurs éléments, et de renoncer à produire, à essayer et à transporter de telles armes au Canada. Les signataires souhaitent que le Canada devienne une zone dénucléarisée et demandent au Parlement du Canada de ratifier les objectifs mentionnés ci-dessus par un . . .

M. le Président: Je crois que la députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault) désire invoquer le Règlement.

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, il me semble avoir lu dans le traité de Beauchesne que les pétitions présentées sur un même sujet devraient être faites en bloc et non séparément, comme l'honorable députée semble le faire. Il m'apparaît évident qu'elle utilise indûment le temps de la Chambre pour présenter des pétitions sur un même sujet, mais à des niveaux différents. J'aimerais donc que vous examiniez cette possibilité-là. Il me semble avoir lu dans Beauchesne que les pétitions sont présentées en bloc quand elles ont trait à un même sujet et non séparément.

[*Traduction*]

M. le Président: La députée a raison. La dernière fois que c'est arrivé, c'était en octobre 1983. Le président de la Chambre a cité le même commentaire de Beauchesne pour rappeler les députés à l'ordre. Selon ce commentaire, même si les députés ont le droit de présenter une pétition, ils doivent normalement la déposer sur le bureau du greffier. Le président a alors invité les députés à lire une, deux, ou trois des pétitions et a déposer les autres qui ont été versées au compte rendu étant donné qu'elles portaient sur le même sujet. Si je me souviens bien, cela concernait un député du Nouveau parti démocratique.

J'ai résisté à l'envie d'intervenir en attendant de me faire une idée de la longueur des répétitions. Néanmoins, comme on m'a demandé de régler la question, j'invite la députée à suivre la procédure habituelle et à déposer toutes les autres pétitions portant sur un même sujet. J'espère ne pas avoir à rendre de décision à ce sujet. Pour le moment, j'invite la députée à agir ainsi. C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant à ce propos.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par des résidents de la région de Hamilton qui demandent au gouvernement et au Parlement du Canada de rejeter la recherche, la production, l'expérimentation et le transport de toute arme ou de tout système nucléaire ainsi que de leurs éléments, au Canada. Ils demandent en outre au gouvernement de cesser de gaspiller de l'argent pour la course aux armements et d'utiliser ces fonds à répondre aux besoins de l'humanité afin d'assurer la prospérité grâce à la paix.

Je le répète, je me serais fait un plaisir de présenter ces pétitions hier, mais aucun député conservateur n'a jugé bon d'être à la Chambre.

Je passe à une autre pétition provenant de la grande circonscription de Hamilton-Est. Dans cette pétition, les résidents demandent au gouvernement de déclarer le Canada zone dénucléarisée suivant l'exemple d'autres pays qui ont pris le même genre d'initiative et de participer activement à la désescalade multilatérale de la course aux armements. La pétition demande au Parlement du Canada de refuser et de rejeter la recherche, la production, l'expérimentation et le transport de toute arme ou système nucléaire ou de leurs éléments, au Canada et demande que tous les objectifs susmentionnés soient ratifiés à l'occasion d'un vote tenu librement au Parlement du Canada.

• (1530)

[*Français*]

LES ARMEMENTS NUCLÉAIRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): J'ai l'honneur de présenter une autre pétition, monsieur le Président, signée par beaucoup de résidants qui ont un peu de crainte sur la politique gouvernementale là-dessus, qui demandent au Parlement du Canada de réfuter et de rejeter toute recherche, production et transport de n'importe quel type d'armements faits au Canada, et que le Canada soit déclaré par le Parlement zone sans armements nucléaires comme cela a déjà été fait par beaucoup d'autres pays, et d'abord et avant tout que le Parlement du Canada donne droit à tous les députés et à toutes les députées de voter sur un libre choix sur toutes ces questions qui sont déposées dans la pétition.

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): J'ai une autre pétition, monsieur le Président, signée par beaucoup de résidants pas seulement de Hamilton, mais de Stoney Creek, de Ancaster, de Dundas, de Burlington.

Monsieur le Président, on demande au gouvernement de cesser de dépenser des sommes d'argent sur les armements, et à la place de les détourner sur les besoins sociaux comme l'emploi et d'autres besoins sociaux ainsi que les logements, et on demande que le Parlement du Canada permette un vote libre pour donner à tous les députés la chance de voter eux-mêmes sur une question aussi importante que les armements nucléaires.

LES ARMEMENTS NUCLÉAIRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition, signée par beaucoup d'électeurs, beaucoup de commettants dans les circonscriptions de Hamilton-Est, Hamilton-Ouest, Lincoln, Burlington et Hamilton-Wentworth, qui demandent au gouvernement de déclarer le Canada zone sans armements nucléaires tel qu'il a été déjà fait par d'autres nations, de commencer à travailler comme cela a été fait durant l'administration de l'ancien premier ministre Trudeau, de continuer à travailler pour la réduction d'armements nucléaires sur le plan mondial. On demande aussi au gouvernement s'il peut donner au Parlement une possibilité de vote libre sur ces questions très importantes pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par beaucoup d'électeurs qui demandent que le gouvernement cesse d'encourager la recherche, la production et le transport d'armements nucléaires tel qu'il est fait dans le moment avec les États-Unis, de rejeter tout système nucléaire et toute recherche au Canada sur les questions d'armements nucléaires, et, monsieur le Président, on demande au Parlement d'adopter une politique de libre choix ou de libre vote pour tous les députés afin qu'ils aient la possibilité eux-mêmes de décider si oui

ou non ils aimeraient voir le Canada libre d'armements nucléaires.

J'ai une pétition, monsieur le Président, signée par d'autres commettants de Hamilton qui demandent du gouvernement canadien de cesser et de rejeter la recherche, la production et le transport d'armements nucléaires, tout le système qui est en considération par le gouvernement, et qui demandent un libre vote au Parlement pour que les objectifs énoncés dans la pétition soient ratifiés par tous les députés de n'importe quel parti. C'est une question au-dessus des partis, je pense.

L'EMPLOI

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): J'ai une autre pétition, monsieur le Président, qui est également signée par beaucoup de commettants des circonscriptions de Burlington, de Hamilton-Est, de Hamilton-Ouest, de Lincoln et de Hamilton-Wentworth, qui demandent que toutes les dépenses, le gaspillage qui se fait actuellement pour prolonger le concours des armements soient détournés pour payer, pour financer les logements et les emplois au Canada, et cela est aussi signé par beaucoup de commettants.

LA DISCRIMINATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par beaucoup de commettants dans la circonscription de Rosemont au Québec, je pense que vous êtes au courant, lesquels demandent au gouvernement de cesser immédiatement la politique de discrimination contre ceux qui sont soit célibataires, soit veufs, soit veuves, soit divorcés, entre l'âge de 60 et 64 ans. Cette pétition est signée par beaucoup de commettants qui prouvent que la politique du gouvernement fait de la discrimination contre ceux qui ne se sont jamais mariés ou qui sont divorcés ou séparés, et ce n'est pas juste. C'est un préjugé qui doit être aboli immédiatement.

LES ARMEMENTS NUCLÉAIRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition, laquelle traite de la question des armes nucléaires et provient de Hamilton-Est, de Hamilton-Ouest, de Lincoln, Burlington et Hamilton-Wentworth.

Monsieur le Président, cette pétition demande au gouvernement un vote libre sur la question des armements nucléaires et que le gouvernement cesse immédiatement de dépenser des sommes gaspillées pour le concours d'armements et que ce financement soit détourné pour financer soit des logements ou des emplois de beaucoup de Canadiens et de Canadiennes.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui provient de la circonscription de Hamilton-Est, qui a trait à la situation des armements nucléaires au Canada, et qui demande que le gouvernement cesse et rejette toute recherche, production et transport d'armements nucléaires au Canada et tout leur système quelconque et qu'on ait la possibilité d'avoir un vote libre au Parlement pour demander une zone sans armement nucléaire.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai expliqué tout à l'heure quelle était la façon de procéder à la Chambre des communes pour les pétitions multiples. J'ai invité la députée à déposer toutes les autres pétitions de même nature qu'elle avait, par opposition à celle qu'elle continuait à lire. Elle a changé de pétition une fois, mais elle est maintenant revenue au premier type de pétition qu'elle a déjà déposé au moins une vingtaine de fois d'après mes calculs. Je dois par conséquent lui dire que, comme rien ne me permet de penser qu'elle a un autre genre de pétition, sur un autre sujet, à présenter, elle devrait profiter, si elle le désire, de la possibilité qu'elle a de déposer sur le bureau du greffier tous les autres exemplaires de la pétition qu'elle a déjà lue.

M. Gray (Windsor-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais faire respectueusement une observation sur le point que vous avez soulevé tout à l'heure et dont vous venez de parler. J'ai consulté la 5e édition de Beauchesne, la plus récente, et je n'ai vu nulle part que la méthode normale consistait à déposer les pétitions et qu'elles ne sont lues qu'exceptionnellement. Voici ce que dit le commentaire 692 de la 5e édition de Beauchesne:

> Un député peut, s'il le désire, présenter une pétition de sa place à la Chambre pendant les opérations courantes ordinaires et avant le dépôt des bills, mais la pratique générale veut que la présentation des pétitions se fasse par la remise de ces dernières au greffier de la Chambre.

Or, selon moi, c'est tout à fait exceptionnellement qu'un député peut présenter des pétitions à la Chambre en les remettant au greffier, et en général les députés lisent leurs pétitions. Il existe certes un commentaire qui semble dire le contraire, mais celui-ci se trouve dans la quatrième édition, et ce commentaire a été remplacé dans la cinquième édition par celui que je viens de lire.

Selon moi, tant que la députée ne se lance pas dans une longue tirade et n'expose pas des arguments en faveur de la pétition, je pense que rien ne l'empêche, si elle le désire, de présenter le nombre de pétitions qu'elle veut de sa place plutôt que de les déposer directement.

M. le Président: Je respecte l'argument du député, mais je pense qu'il existe autre chose, et c'est la décision rendue par le Président Francis en juin 1984. J'ai donné une mauvaise date tout à l'heure, mais cette question a été tranchée, et j'invite le leader parlementaire à consulter à ce sujet les pages 4587 et 4588 du hansard du 12 juin 1984. Le député a raison, c'est le commentaire 339 de la 4e édition de Beauchesne qui donne une version différente, et je pense que c'est à cause des différences entre la quatrième et la cinquième édition de Beauchesne que nous avons établi nos propres habitudes en ce qui a trait à la période pendant laquelle le Président peut laisser un député présenter la même pétition verbalement avant de l'interrompre.

Je pense que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) sait que M. le Président Francis a tranché cette question en juin 1984 en s'efforçant de trouver un juste milieu permettant de préserver le droit qu'ont les députés de présenter une pétition tout en maintenant l'ordre à la Chambre, comme le Président en a le devoir. J'ai décidé d'intervenir tout à l'heure pour inviter la députée à ne pas répéter la pétition. Cependant, quand, pour une raison que j'ignore, elle a continué à lire la pétition, je me suis cru obligé, à la lumière de la décision du Président Francis, d'intervenir de nouveau pour demander à la députée de déposer les pétitions. Puisqu'elle a eu l'occasion de présenter des pétitions portant sur un autre sujet et ne l'a pas fait, je suis obligé de lui dire qu'elle doit déposer les pétitions restantes pour que nous puissions passer à autre chose.

Une voix: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Je suis désolé, j'ai rendu ma décision. J'ai entendu le député, mais je n'ai entendu personne d'autre dire qu'il voulait . . .

M. Gauthier: Je me suis levé en même temps que lui.

M. le Président: Plusieurs députés se sont levés à ce moment-là. J'ai entendu un député dire «J'invoque le Règlement», et un seul.

Des voix: Bravo!

• (1540)

M. Ouellet: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Pétitions, le député de . . .

M. Ouellet: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député de Papineau (M. Ouellet) a la parole pour invoquer le Règlement lui aussi.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais porter à votre attention le fait que de prendre une décision sur les procédures d'aujourd'hui en citant une décision prise par un de vos prédécesseurs peut se faire dans la mesure où il s'agit de mêmes pétitions . . .

[*Traduction*]

Des voix: Règlement.

M. le Président: A l'ordre, à l'ordre! Le député veut-il soulever une objection distincte?

M. McDermid: Vous êtes ici depuis assez longtemps pour savoir quoi faire.

M. le Président: J'accorderai la parole au député seulement s'il veut soulever une nouvelle objection.

M. Gauthier: Je recommande à votre ami là-bas de se taire un instant.

M. Ouellet: Monsieur le Président, si vous voulez que je soulève une nouvelle objection, je le ferai volontiers. Selon nos traditions, avant de rendre une décision, le Président doit écouter le point de vue des députés des deux côtés de la Chambre. Je vous signale que vous n'avez pas consulté les députés à ce sujet. Vous avez rendu votre décision très rapidement sans demander l'avis de la Chambre.

M. le Président: A l'ordre. Si le député essaie de commenter ma décision, il . . .

M. Tobin: Nous ne faisons pas comme les conservateurs. Il y en a dix là-bas qui font des gestes de menace. Nous demandons simplement à être entendus.

M. le Président: Le député n'a aucune difficulté à se faire entendre. Le député de Papineau (M. Ouellet) sait très bien qu'il place le Président dans une position difficile en commentant une de ses décisions. Ce que je veux dire au député, c'est que je savais qu'au moins le député de Windsor-Ouest voudrait donner son avis. Il est leader à la Chambre de la loyale opposition de Sa Majesté. Je lui ai donc accordé la parole. J'ai jeté un coup d'œil pour voir si l'un des autres leaders voulait dire quelque chose. Je n'ai vu personne. Je n'ai entendu personne d'autre invoquer le Règlement. J'ai donc annoncé ma décision après avoir entendu au moins les arguments avancés par le leader du parti du député de Papineau. Le député semble avoir invoqué le Règlement pour dire que j'aurais dû entendre les arguments de députés d'autres partis. J'aurais peut-être dû le faire, mais personne d'autre n'a demandé la parole. En cas de rappel au Règlement, je dois simplement écouter les explications de celui qui invoque le Règlement, et c'est ce que j'ai fait. Selon les traditions de la Chambre, d'autres députés, normalement du côté de l'opposition, ont le droit de faire des observations à ce sujet. Comme les autres leaders à la Chambre ne demandaient pas la parole, j'ai rendu ma décision.

Je donne une réponse assez longue au député de Papineau parce qu'il sait qu'il me place dans une situation difficile. J'espère que mes explications nous aideront à surmonter cette difficulté. J'espère qu'il n'y aura plus de commentaires à propos de ma décision, sinon cela créera un autre genre d'irrégularité à la Chambre.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) invoque le Règlement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, comme je ne suis pas député depuis longtemps, je voudrais que la présidence explique sa décision. Vous avez fait allusion à une décision rendue pendant une législature antérieure. Comme vous le savez, monsieur le Président, je ne faisais pas partie de cette législature. Je demande . . .

M. le Président: A l'ordre. Pétitions.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: La parole est au député de Verdun-Saint-Paul (M. Chartrand).

[*Français*]

LE LOGEMENT

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à cette Chambre . . .

[*Traduction*]

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Chartrand: ... une pétition signée par 165 personnes de ma circonscription de Verdun-Saint-Paul représentant 14 coopératives d'habitation.

[*Traduction*]

M. Nunziata: J'invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Chartrand: Les signataires prient la Chambre des communes et ...

[*Traduction*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Chartrand: ... le gouvernement de maintenir les subventions à la rénovation d'habitations dans le cadre du PAREL ...

[*Traduction*]

Mme Copps: On viole son privilège de député. J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Chartrand: ... puisque ces subventions représentent pour de nombreuses familles à faible revenu de Verdun-Saint-Paul ...

[*Traduction*]

M. Nunziata: J'invoque le Règlement.

Mme Copps: Le Règlement est invoqué.

[*Français*]

M. Chartrand: ... le seul moyen d'avoir accès à un logement décent.

[*Traduction*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de York-Sud-Weston a-t-il un nouveau rappel au Règlement?

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'ai invoqué le Règlement tout à l'heure. Plutôt que de prendre une décision au sujet de ce rappel au Règlement ...

M. le Président: Il incombe à la présidence de décider si un rappel au Règlement est recevable.

M. Nunziata: Vous n'avez pris aucune décision sur ce rappel au Règlement.

M. le Président: Je croyais l'avoir pris en passant aux pétitions. Dans le cadre de la présentation de pétitions, je donne la parole au député de Papineau.

Mme Copps: Il s'agit d'un autre rappel au Règlement.

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je voudrais soumettre à la Chambre une pétition qui a été signée par des électeurs de ma circonscription de Montréal-Papineau qui réclament une révision du programme du gouvernement d'allocation au conjoint que l'on prévoit étendre aux veufs et aux veuves dans le besoin, âgés de 60 à 64 ans. Ces personnes veulent que ce programme soit aussi admissible à toute personne dans le besoin âgée de 60 à 64 ans, qu'elle soit célibataire, séparée ou divorcée. Ces citoyens réclament une formule plus équitable pour l'ensemble des Canadiens de la part du gouvernement.

En raison de votre décision antérieure, je voudrais vous indiquer que j'ai également d'autres pétitions pour les mêmes objectifs provenant d'électeurs de la circonscription fédérale de Verdun, dont le député est ici présent à la Chambre, lequel sera très certainement intéressé par cette pétition, provenant d'électeurs de la circonscription fédérale de Saint-Hyacinthe-Bagot, d'électeurs de la circonscription fédérale de Trois-Rivières, d'électeurs de la circonscription fédérale de Chicoutimi, d'électeurs de la circonscription de Lac-Saint-Jean et provenant également d'électeurs de la circonscription fédérale de Montréal-Gamelin.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais déposer des pétitions en provenance des citoyens de Montréal-Sainte-Marie qui demandent au gouvernement d'étendre l'allocation au conjoint à toutes personnes seule dans le besoin, âgée de 60 à 64 ans et peu importe son état civil.

Monsieur le Président, j'aimerais aussi déposer une pétition en provenance de la circonscription de Yellowhead en Alberta, des gens de cette circonscription qui demandent au gouvernement, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) d'étendre l'allocation au conjoint afin d'éviter la discrimination qui pourrait être faite à l'endroit des femmes, principalement les femmes séparées ou divorcées.

J'aimerais aussi déposer une pétition en provenance de gens de la circonscription de Gamelin qui eux aussi demandent au très honorable premier ministre (M. Mulroney) d'étendre l'allocation au conjoint aux personnes dans le besoin, aux personnes âgées, afin d'éliminer la discrimination auprès des personnes du troisième âge, principalement des personnes dans le besoin.

Aussi, monsieur le Président, les gens de la circonscription fédérale de Verchères au Québec aimeraient exprimer au très honorable premier ministre leurs vœux voulant qu'il étende l'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin, peu importe leur statut civil. Malheureusement, tout le monde sait, sauf le député de Joliette (M. La Salle), que le projet de loi actuel ne répond strictement qu'aux besoins des veufs et des veuves et les gens de Verchères, qui sont des gens intelligents, souhaiteraient que toutes les personnes seules dans le besoin soient admises à ce programme.

Monsieur le Président, j'ai en main la pétition des gens d'une autre belle circonscription du Québec, Chambly, qui se sont regroupés avec les gens de la circonscription de Verchères pour demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de s'assurer que toutes les personnes seules dans le besoin, âgées entre 60 et 64 ans, soient bien desservies par le gouvernement, principalement au sujet du projet de loi C-26.

Monsieur le Président, une autre belle région du Québec, la circonscription de Laval, dans la ville de Laval. Ces gens-là aussi se sont unis afin de sensibiliser le très honorable premier ministre du Canada et le ministre de la Santé nationale et du bien-être social pour qu'il corrige l'injustice qui est présentement causée par le projet de loi C-26, tel qu'on le connaît, à l'endroit des personnes séparées ou divorcées.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition d'une autre belle circonscription du Québec, celle de Lotbinière. Toutes ces personnes-là ont fait parvenir une pétition au très honorable premier ministre du Canada lui demandant d'éviter de créer l'injustice que l'on voit présentement dans le projet de loi C-26 et demandent d'étendre l'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin, sans tenir compte de l'état civil . . .

M. le Président: Puis-je inviter l'honorable député, si les autres pétitions ne sont pas différentes, comme j'ai invité avant l'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), à indiquer le nombre de pétitions qu'il lui reste, s'il le veut, et de les déposer au Bureau? C'est une invitation que je fais maintenant, c'est tout.

• (1550)

M. Malépart: Monsieur le Président, je pense que je ne pourrais pas répondre à cette invitation-là.

M. le Président: C'est à vous!

M. Malépart: Monsieur le Président, je pense que je ne pourrais pas déposer toutes les pétitions parce que ce serait brimer le droit des électeurs de différentes circonscriptions. Il s'agit peut-être du même sujet mais, comme vous le voyez, la prochaine pétition se rapporte à des gens de la circonscription d'Abitibi, et je ne serais pas capable . . . si vous, vous voulez priver des gens de l'Abitibi . . . de ne pas pouvoir exprimer en cette Chambre leurs points de vue. Je voulais ce privilège-là. Monsieur le Président, j'aimerais . . .

M. le Président: Mais en ce moment, le député me cause un problème parce qu'il a indiqué clairement que toutes les pétitions sont les mêmes. Il a indiqué qu'elles viennent de circonscriptions différentes, mais elles sont toutes les mêmes.

M. Malépart: Il a indiqué qu'elles viennent de circonscriptions différentes, mais elles sont toutes groupées . . .

M. le Président: En ce cas-ci, il sait qu'il a le droit de déposer toutes ses pétitions au Bureau. C'est le même effet que l'annonce ici à la Chambre, c'est le même effet que pour les pétitions si elles sont présentées, si elles sont déposées ou si elles sont annoncées. Est-ce que les députés ont d'autres pétitions?

M. Malépart: Monsieur le Président, ce sont des gens que j'ai mentionnés, ce sont des gens d'Abitibi. Eux, ils s'inquiètent présentement, par la pétition, ils s'inquiètent du sort réservé aux personnes âgées et ils demandent au premier ministre de s'occuper principalement des personnes âgées dans le besoin.

J'ai ici des gens de la circonscription de La Prairie, monsieur le Président. Je ne voudrais pas que cette population soit privée de pouvoir s'exprimer clairement en cette Chambre. Ces gens-là m'ont demandé, m'ont supplié, de soumettre au premier ministre leur opinion selon laquelle on demande d'étendre l'allocation au conjoint à toute personne seule . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai répété au député que s'il avait une pétition à présenter sur un autre sujet, je serais heureux de l'entendre. Cependant, il poursuit manifestement avec une pétition sur le même sujet. Je l'invite donc à déposer le reste de ses pétitions.

[*Français*]

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) fait un rappel au Règlement.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'ai pu constater que vous avez pris votre décision voyant la décision précédente de l'ancien Président. A ce moment-là, vous avez pris le précédent, l'ancienne décision, pour me faire taire. Mais j'aimerais savoir, comme j'en avais l'opportunité aujourd'hui . . .

Monsieur le Président, vous m'avez donné la parole, vous m'avez donné le droit de présenter des pétitions jusqu'à 40 minutes. Pourquoi cette même possibilité n'est-elle pas donnée à d'autres députés? Pour m'avoir donné 40 minutes pour déposer mes pétitions . . . Et maintenant votre décision a pour but de faire taire d'autres députés qui ont pu parler seulement cinq ou dix minutes. Il faudrait que tous les députés soient traités de la même façon et c'est un précédent que vous avez indiqué aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. le Président: Il n'y a pas matière à invoquer le Règlement.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) soutient avoir une raison légitime d'invoquer le Règlement. Le député de York-Sud-Weston voudrait faire des observations sur la raison qu'invoque la députée de Hamilton-Est concernant le rappel au Règement.

La députée de Hamilton-Est a raison de dire que je me suis abstenu d'intervenir, car j'espérais que la question se réglerait d'elle-même. On m'a demandé de me prononcer sur un rappel au Règlement. J'ai donné à la députée de Hamilton-Est mon interprétation du Règlement et je lui ai demandé de ne plus revenir là-dessus. Mais elle ne m'a pas obéi.

J'ai donc dû intervenir. J'ai fait en sorte que mon intervention demeure aussi brève que possible quand la députée de Hamilton-Est a regagné son siège, car je sais qu'elle n'a pas une grande expérience du parlement fédéral, y ayant été nouvellement élue.

Le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a été rappelé à l'ordre pour le même rappel au Règlement. Il était évident qu'il comptait poursuivre le débat à ce sujet et je n'ai donc pas eu le choix et j'ai dû l'arrêter. Voilà pourquoi je suis intervenu à ce moment-là.

[*Français*]

M. Malépart: C'est un rappel au Règlement, monsieur le Président. Moi, je suis ici pour défendre les intérêts des citoyens, alors la question de procédure, je laisse cela aux avocats. Mais je pense que mon privilège et le privilège des citoyens sont brimés. Si un député a droit à 40 minutes pour présenter des points de vue de différents citoyens à la grandeur du pays . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Y a-t-il d'autres pétitions?

M. Nunziata: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Sur quoi porte l'objection du député?

M. Nunziata: Monsieur le Président, la présidence a permis à la députée de Hamilton-Est de présenter des pétitions au sujet de—puis-je finir de présenter mon objection, monsieur le Président?

M. le Président: Je me suis déjà prononcé sur ce rappel au Règlement. Le député veut-il en faire un autre?

M. Nunziata: Oui.

M. le Président: Quel est l'objet du nouveau rappel au Règlement?

M. Nunziata: Il a été permis à la députée de Hamilton-Est de présenter des pétitions pendant une bonne quarantaine de minutes. Vous venez de dire que vous étiez intervenu au sujet de . . .

M. le Président: Quelle est l'objection du député? Pourrait-il nous l'exposer simplement?

M. Nunziata: En deux mots, mon rappel au Règlement c'est que vous faites de la discrimination contre divers députés. En tant que député j'ai droit . . .

M. le Président: Il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement.

M. Nunziata: . . . à la même durée que la députée de Hamilton-Est. Qu'est-ce qui donne plus de droits et plus de temps pour les pétitions à une députée, qu'à un autre?

Des voix: Règlement!

M. Nunziata: Je vous demande d'être juste avec la présentation de ces pétitions, et de ne pas céder aux pressions des députés conservateurs.

M. le Président: Le député de York-Sud-Weston affirme que j'ai voulu me montrer injuste en accordant plus de temps à la députée de Hamilton-Est qu'au député de Montréal-Sainte-Marie. J'ai estimé que la députée de Hamilton-Est était nouvelle, qu'elle ne connaissait peut-être pas aussi bien le Règlement qu'il est permis de l'exiger des autres députés. Le député de Montréal-Sainte-Marie, ayant vu rappeler à l'ordre la députée qui l'a précédé, comprendra peut-être, comme je l'espère le député de York-Sud-Weston et les autres, qu'après avoir été obligé de rappeler une première fois à la Chambre le Règlement et les usages, je ne pouvais plus laisser poursuivre aussi longtemps sans réagir que je l'avais fait pour l'autre députée. Oui, c'est discriminatoire. J'ai cherché à aider une nouvelle députée, et si c'est à cela que le député désire que je renonce, permettez-moi de dire au député de York-Sud-Weston qu'à partir de cet instant je n'essaierai plus d'aider les nouveaux députés.

Pétitions.

L'INCARCÉRATION DE BRUCE CURTIS AU NEW JERSEY

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, j'hésite presque à profiter de cette occasion, craignant que la crédibilité de cette procédure n'ait été érodée par les singeries des députés d'en face.

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par les habitants de la circonscription de Moncton, par laquelle ils expriment leurs préoccupations . . .

M. Ouellet: J'invoque le Règlement.

M. Cochrane: . . . au sujet du sort actuel de Bruce Curtis, habitant de la Nouvelle-Écosse actuellement incarcéré dans une prison du New Jersey. Ils invitent le gouvernement du Canada à accélérer la négociation d'un traité avec le New Jersey, par lequel Bruce Curtis pourrait demander à être transféré dans un pénitencier canadien pour se rapprocher de sa famille et ainsi bénéficier de son support moral et spirituel.

M. le Président: Le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) soulève la question de privilège.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je pose la question de privilège. Tout d'abord je regrette de voir que vous êtes empressé, lorsque c'est un député de l'autre côté qui se lève, d'interrompre un député de l'opposition, «question de privilège», et la lenteur que vous prenez . . . Sur la question de privilège, je n'avais pas terminé en ce qui a trait au dépôt de mes pétitions et vous avez donné la parole à un autre. Je désire continuer à «être reconnu» pour continuer mon dépôt de pétitions.

[*Traduction*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En toute déférence, Votre Honneur, au moment où le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) présentait ses pétitions, vous lui avez dit qu'il ne pouvait en présenter plusieurs ayant le même objet et vous l'avez invité à les déposer devant le greffier.

Je voudrais obtenir une précision à ce sujet. Le règlement stipule, je pense, que la présidence ne peut ordonner à un député de déposer ses pétitions auprès du greffier. Le député peut décider de présenter sa pétition à la Chambre . . .

M. le Président: A l'ordre. En toute déférence, le député de Papineau veut revenir sur une question déjà réglée.

M. Ouellet: Non, ce n'est pas cela.

M. le Président: Le député sait fort bien que si un député a une pétition qu'il n'a pas présentée à la Chambre, il conserve le droit de la déposer auprès du greffier. Ce droit, il l'a toujours.

M. Ouellet: Une autre fois.

M. le Président: Ou aujourd'hui même. J'ai invité le député à déposer ses autres pétitions en précisant combien il en avait. Il a refusé et c'était son droit.

• (1600)

M. Nunziata: Vous devez l'écouter quand il soulève la question de privilège.

M. le Président: Non.

M. Nunziata: Comment cela, non?

M. le Président: A l'ordre. Comment cela? Les députés doivent respecter les décisions de la présidence, sinon rien ne va plus. Voilà pourquoi j'ai dit «non».

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, vous êtes intervenu et vous m'avez dit . . . vous avez invité le député de Montréal-Sainte-Marie à déposer le reste des pétitions si ce sont les mêmes. Après, cela a été des débats de recours au Règlement, de questions de privilège, vous . . .

M. le Président: A l'ordre! Quelle est la question de privilège, s'il vous plaît?

M. Malépart: Sur la question de privilège, vous ne m'avez jamais redonné la parole pour que je puisse déposer le reste des pétitions.

M. le Président: Ce n'est pas vrai. Je vous ai invité à les déposer.

M. Malépart: Non, monsieur le Président, vous avez donné la parole sur un rappel au Règlement. Je me suis relevé . . .

[*Traduction*]

M. le Président: La question de privilège n'est pas fondée.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, il s'agit d'un autre sujet.

Mme Copps: C'est un autre sujet, vous nous avez refusé.

M. Malépart: Il devine d'avance.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Entendons-nous bien. J'ai invité le député de Montréal-Sainte-Marie à déposer ses pétitions concernant un sujet différent. Il a refusé. Alors, je lui ai dit qu'il ne m'avait pas laissé d'autre choix. Voilà la situation. La parole est au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs commettants de la circonscription fédérale de Kenora-Rainy River, en Ontario, qui se prévalent de leur droit et demandent au gouvernement d'étendre le programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin, elles sont au nombre de 80,000 et je soumets humblement cette pétition à la Chambre.

J'ai également une pétition signée par plusieurs commettants de la circonscription fédérale de Rosedale, une autre circonscription, lesquels se prévalent de leur droit comme citoyens canadiens et demandent à la Chambre que la Loi C-26 soit amendée afin de couvrir les gens dans le besoin qui ne répondent pas seulement aux exigences de la loi proposée, mais qui sont également célibataires, séparés, veufs, divorcés, ou qui ont un autre statut matrimonial.

J'ai également une autre pétition, monsieur le Président, de la circonscription fédérale de Algoma, en Ontario, de citoyens canadiens qui se prévalent de leur droit ancien et incontesté de présenter une pétition à la Chambre afin d'inciter le Parlement canadien à adopter une mesure qui viserait à étendre aux gens âgés et qui y sont admissibles les bénéfices de l'allocation au conjoint.

J'ai également une autre pétition de résidants et commettants de la circonscription fédérale de Kingston et les Îles, en Ontario, qui se prévalent également de leur droit et qui, par le biais de ce député, présentent une pétition à la Chambre voulant que le gouvernement accorde une plus grande attention à leurs besoins sociaux et économiques et élargisse les dispositions de l'article 26 afin de comprendre ces gens qui sont veufs ou qui sont divorcés ou séparés, dans le projet de loi C-26.

J'ai également une autre pétition de la circonscription fédérale de Hamilton-Est, en Ontario, signée par des gens, par des commettants de cette circonscription, j'ai signé moi-même en arrière, qui demandent au Parlement d'amender le projet de loi C-26 afin d'étendre l'allocation au conjoint aux gens de 64 ans ou plus qui sont célibataires, séparés ou divorcés.

J'ai également une autre pétition de résidants commettants de la circonscription fédérale de Renfrew-Nippissing-Pembroke, en Ontario, pétition qui demande à la Chambre d'étudier sérieusement les besoins économiques et sociaux afin d'étendre l'admissibilité de l'allocation au conjoint à toute personne seule dans le besoin âgée de 60 à 64 ans, peu importe son statut matrimonial.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition, cette fois de résidants d'Ottawa, ma ville natale, qui voudraient demander à la Chambre d'étendre l'admissibilité aux pensions et allocations au conjoint à toute personne de 60 à 64 ans, peu importe son statut matrimonial.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter au nom des électeurs d'Ottawa-Carleton qui demandent à la Chambre de modifier le projet de loi C-26, présentement à l'étape du comité, afin que soient admissibles à l'allocation du conjoint les personnes ayant entre 60 et 64 ans qui sont soit

célibataires, séparées ou divorcées, et dont les besoins sont identiques à ceux des bénéficiaires actuels.

J'ai une autre pétition . . .

[*Français*]

. . . monsieur le Président, de gens de la circonscription d'Ottawa-Vanier qui, cette fois, demandent encore à la Chambre d'étendre le programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, et d'amender le projet de loi C-26 afin que ces gens puissent recevoir l'aide dont ils ont besoin en vertu du programme d'allocation au conjoint.

[*Traduction*]

Voici une autre pétition des électeurs de la circonscription de Sault Sainte Marie, en Ontario, qui demandent à la Chambre d'étendre à tous les Canadiens célibataires, séparés ou divorcés, l'allocation au conjoint actuellement accordée aux veuves et aux veufs.

J'ai . . .

M. le Président: Puis-je interrompre le député pour lui demander de déposer toute autre pétition sur le même sujet et peut-être aussi lui suggérer de passer aux autres pétitions qu'il a en main concernant d'autres sujets?

M. Gauthier: Je n'accepte pas votre suggestion, monsieur le Président. Je vais me reprendre demain. Il est illogique de m'inviter à agir en ce sens quand je peux le faire ici de vive voix. J'attendrai à demain. Je vous remercie, monsieur le Président.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en tant que nouveau député, je suis fort heureux de présenter une pétition signée par des électeurs de la circonscription de Kenora-Rainy River. Ces gens demandent au gouvernement et au premier ministre (M. Mulroney) d'inclure aussi dans le projet de loi C-26, les Canadiens célibataires, séparés ou divorcés.

J'ai également en main une pétition signée par des habitants de la circonscription représentée par le ministre des Finances (M. Wilson), la circonscription d'Etobicoke-Centre. Les pétitionnaires voudraient aussi que l'on supprime la clause de ce projet de loi discriminatoire à l'endroit des personnes de 60 à 64 ans célibataires, séparées ou divorcées.

Les électeurs de Durham-Northumberland demandent humblement au gouvernement de supprimer l'article discriminatoire du projet de loi C-26 pour que toutes les personnes célibataires, séparées ou divorcées, âgées de 60 à 64 ans, aient droit aux mêmes avantages que les veuves et les veufs.

Des habitants de la circonscription de Hastings-Lennox-Addington présentent une pétition à leur gouvernement pour le convaincre de modifier le projet de loi C-26 afin qu'il soit équitable envers tous les Canadiens âgés de 60 à 64 ans, indépendamment de leur état matrimonial.

J'ai aussi en main une pétition de Kingston et les Îles. Certains électeurs de cette circonscription considèrent que cette mesure est discriminatoire et demandent à leur gouvernement de la modifier.

Voici une autre pétition de Laval-des-Rapides. Les signataires demandent que les personnes séparées, divorcées ou célibataires âgées de 60 à 64 ans reçoivent les mêmes prestations que les veuves et les veufs aux termes du C-26.

La dernière pétition vient de Renfrew-Nipissing-Pembroke. Elle renferme à peu près les mêmes doléances que les autres.

M. Oberle: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je trouve que nos amis d'en face ont une bien intéressante façon de procéder aujourd'hui.

J'ai remarqué que plusieurs de ces pétitions qu'on a présentée à la caméra ne contenaient les noms que d'une, de deux ou de trois personnes au maximum.

Mme Copps: Allez-vous faire rectifier la vue. Vous avez le dixième de vision.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question de savoir si une pétition est recevable sera vérifiée par les services du greffier. C'est la procédure normale. Le député invoque-t-il le Règlement?

Mme Copps: Vous avez quoi, un objectif zoom?

M. le Président: Des objectifs, mais pas de papier. Puisqu'il n'y a pas de rappel au règlement, je donne la parole au député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) pour présenter des pétitions.

ON DEMANDE QUE LE CANADA SOIT DÉCLARÉ ZONE DÉNUCLÉARISÉE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter plusieurs pétitions cet après-midi. J'ai tout d'abord une pétition signée par huit personnes de la circonscription fédérale de Hamilton-Est. Ces pétionnaires prient le Parlement et le gouvernement de prendre des mesures concrètes sur des questions extrêmement préoccupantes, non seulement pour la population de Hamilton-Est, mais pour l'ensemble du peuple canadien. Il s'agit du problème nucléaire.

• (1610)

Ce groupe de signataires demandent au Parlement du Canada de refuser l'essai du missile de croisière au Canada.

[*Français*]

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur le Président . . .

M. le Président: L'honorable député est-il à son siège?

M. Blais: Je suis à mon siège, monsieur le Président.

M. le Président: Très bien, je m'excuse. L'honorable député de Bellechasse (M. Blais) a la parole.

M. Blais: Mon rappel au Règlement est très précis, monsieur le Président. Je pense qu'il y a une règle générale en matière de droit parlementaire qui dit qu'on ne peut pas faire indirectement ce qu'on ne peut faire directement. Mais dans le cas qui nous occupe, l'honorable députée vient de déposer une pétition au nom de la députée qui est assise juste devant elle, celle de Hamilton-Est, ce qui est la prolongation des mêmes pétitions qui ont été présentées tout à l'heure. On tente de faire indirectement ce que l'on ne peut faire directement, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Tout député à la Chambre peut présenter s'il le souhaite une pétition au nom de tout Canadien qui lui demande de présenter cette pétition.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A ma connaissance, il n'a jamais été obligatoire qu'une pétition provenant d'une circonscription donnée soit présentée par le député de cette circonscription. A ma connaissance, une telle exigence n'a jamais existé. Le député de York-Sud-Weston peut présenter une pétition au nom de qui il veut.

M. Nunziata: A la suite de cette intervention, j'ai perdu ma place, mais je vous remercie de votre décision, monsieur le Président.

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement du Canada de prendre des mesures très concrètes sur une question d'importance nationale. C'est une question qui préoccupe non seulement les habitants de Hamilton-Est, mais tous les Canadiens et, en fait, le monde entier. Elle concerne le problème nucléaire.

Les signataires, qui sont huit personnes de la circonscription de Hamilton-Est, demandent au gouvernement canadien de prendre des mesures pour s'opposer aux essais du missile de croisière au Canada et de s'opposer à la recherche, à la production, aux essais et au transport de toute arme nucléaire et de tout dispositif d'acheminement ou de tout élément de ces armes au Canada.

Les signataires demandent en outre au gouvernement du Canada de déclarer le Canada zone militairement dénucléarisée, à l'instar d'initiatives analogues dans d'autres pays, et de collaborer activement à la désescalade multilatérale de la course aux armements.

Les signataires demandent au gouvernement du Canada que les crédits gaspillés dans la course aux armements soient affectés à la satisfaction de besoins humains, afin d'assurer la prospérité des hommes par la paix.

Enfin, les bonnes gens de Hamilton-Est qui ont signé cette pétition demandent au gouvernement du Canada de faire ratifier les objectifs que je viens d'énoncer par un vote libre de notre Parlement. Telle est ma première pétition.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter de la part de citoyens de la circonscription fédérale de Kingston et les Îles. Cette pétition est signée par 16 personnes.

Les pétitionnaires demandent au premier ministre (M. Mulroney) d'accorder l'allocation au conjoint, versée aux veufs et aux veuves dans le besoin âgés de 60 à 64 ans, à tous les Canadiens du même âge qui ont les mêmes besoins, qu'ils soient célibataires, séparés ou divorcés.

ON DEMANDE QUE LE CANADA SOIT DÉCLARÉ ZONE DÉNUCLÉARISÉE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition portant la signature de citoyens de la circonscription fédérale de Hamilton-Est, dans laquelle ils demandent au Parlement canadien de prendre des mesures immédiates pour refuser les essais du missile de croisière au Canada et rejeter toute recherche sur les armes nucléaires, ainsi que toute production, tout essai et tout transport de ces engins, de leurs vecteurs ou de leurs éléments.

Les pétitionnaires demandent en outre que le Canada soit déclaré zone dénucléarisée, conformément aux initiatives semblables que d'autres pays ont prises, et que le Canada s'occupe activement de favoriser la désescalade multilatérale de la course aux armements.

Les pétitionnaires réclament également que les folles dépenses pour la course aux armements servent à financer des besoins humains en vue d'assurer la prospérité par la paix. Ils demandent, enfin, que les objectifs sus-mentionnés soient ratifiés par un vote libre au Parlement canadien.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai encore une pétition portant la signature d'une vingtaine de citoyens de la circonscription fédérale de Kingston et les Îles qui demandent au gouvernement canadien et, en particulier, au premier ministre (M. Mulroney), d'accorder l'allocation au conjoint versée aux veufs et aux veuves dans le besoin âgés de 60 à 64 ans, à tous les Canadiens du même âge qui ont les mêmes besoins, qu'ils soient célibataires, séparés ou divorcés. Autrement, si le premier ministre passe outre à la proposition d'amendement au projet de loi C-26, quelque 80,000 Canadiens seront victimes de discrimination et d'une injustice sociale.

ON DEMANDE QUE LE CANADA SOIT DÉCLARÉ ZONE DÉNUCLÉARISÉE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai à présenter une autre pétition signée par des commettants de la circonscription de Hamilton-Est. Encore une fois, il s'agit de la très importante question avec laquelle se trouve aux prises non seulement le gouvernement canadien, mais tous les gouvernements du monde. Les signataires demandent au Parlement canadien de prendre immédiatement des mesures pour que soient bannis du Canada tous autres essais de missiles de croisière, la recherche, la fabrication, l'essai et le transport d'armes nucléaires, de systèmes de lancement ou de composantes d'armes nucléaires.

Les signataires demandent aussi que le Parlement canadien déclare le Canada zone libre d'armes nucléaires conformément à des initiatives similaires d'autres pays et que le Canada participe activement à la désescalade multilatérale de la course aux armements.

Ils demandent aussi que les fonds qui sont engloutis dans la course aux armements servent plutôt à satisfaire des besoins humanitaires en vue d'assurer la paix et, partant, la prospérité. Ils demandent que les objectifs que je viens d'exposer soient sanctionnés au moyen d'un vote libre de la Chambre des communes, de la présente assemblée.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai à présenter une autre pétition pour le compte de bons citoyens de la circonscription fédérale de Western Arctic. Les commettants de cette circonscription demandent au gouvernement et en particulier au premier ministre (M. Mulroney) d'étendre l'admissibilité de l'allocation au conjoint, que l'on a consentie aux veufs et veuves de 60 à 64 ans dans le besoin, à tous les Canadiens célibataires, séparés ou divorcés qui sont aussi démunis. Comme vous le savez, monsieur le Président, quelque 80,000 personnes entrent dans cette catégorie et elles vont souffrir de discrimination et d'injustice sociale si le premier ministre ne tient pas compte de la proposition.

• (1620)

M. le Président: Le député n'ignore pas que je ne peux pas lui demander d'accélérer, mais je peux lui demander d'abréger ses observations.

M. Nunziata: J'ai plusieurs autres pétitions à présenter.

Une voix: Différentes?

M. Nunziata: Pour répondre au député, il s'agit d'une pétition différente de celle que je viens de lire.

M. le Président: Encore la paix?

M. Nunziata: Oui, nous revenons à la paix. Je suis heureux de constater que vous considérez la paix comme une question importante.

ON DEMANDE QUE LE CANADA SOIT DÉCLARÉ ZONE DÉNUCLÉARISÉE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): La pétition suivante concerne . . . Je remarque que des députés d'en face trouvent cela drôle. Il n'y a pas de quoi rire.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, les gens qui ont signé cette pétition demandent au Parlement du Canada de ne pas autoriser les essais de missiles de croisière au Canada, de renoncer à la recherche, à la fabrication, aux essais et au transport de toute arme nucléaire, de ses composantes ou systèmes de lancement.

[*Traduction*]

Ces pétitions réclament que le Canada soit déclaré zone dénucléarisée conformément à d'autres initiatives semblables prises par d'autres pays et qu'il participe activement à la désescalade multilatérale de la course aux armements. Elles réclament en outre que les sommes consacrées en pure perte à la course aux armements soient utilisées plutôt pour répondre aux besoins des gens, afin d'assurer la prospérité par la paix. Les pétitionnaires demandent enfin que les objectifs que je viens tout juste de définir soient soumis à un vote libre à la Chambre des communes.

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition, laquelle provient de résidants de la circonscription fédérale de Burnaby et Mission-Port Moody et aussi de la circonscription fédérale de New Westminster-Cotquitlam, en Colombie-Britannique.

[*Traduction*]

Ces pétitions demandent au gouvernement fédéral, et plus particulièrement au premier ministre (M. Mulroney), d'étendre l'admissibilité à l'allocation au conjoint versée aux veufs et aux veuves de 60 à 64 ans, à tous les Canadiens qui sont célibataires, séparés ou divorcés et dont les besoins sont identiques. Quelque 80,000 Canadiens se trouvent dans cette situation et ils sont victimes de discrimination et d'une injustice sociale.

M. le Président: Puis-je inviter le député à déposer toutes les autres pétitions qu'il a en main au sujet du désarmement ou de l'allocation au conjoint? S'il a des pétitions sur d'autres sujets, il peut les présenter.

M. Nunziata: Monsieur le Président, les pétionnaires qui ont signé ces diverses pétitions ont reçu l'assurance de la part des divers députés qui les ont recueillies, qu'elles seraient présentées et non pas déposées à la Chambre des communes. Je demande donc à pouvoir présenter ces pétitions au Parlement.

M. le Président: Je suppose que le député sait que s'il signale qu'il dépose ces pétitions, elles sont considérées comme ayant été présentées au Parlement. Je suppose qu'il le sait. C'est ce qui se passe en pratique. Cependant, j'imagine que le député a des pétitions à présenter sur un sujet différent.

M. Nunziata: Les diverses autres pétitions renferment certaines nuances. Elles diffèrent sur certains points.

LA MISE À L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, la pétition que je veux maintenant présenter à la Chambre est signée à nouveau par plusieurs habitants de la circonscription fédérale d'Hamilton-Centre. Ils demandent que le gouvernement canadien prenne des mesures concrètes au sujet des armements nucléaires. Ils réclament qu'on ne mette plus à l'essai les missiles de croisière au Canada. Ils veulent que cette question fasse l'objet d'un vote libre à la Chambre des communes.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition qui ne porte pas sur la question nucléaire. Cette pétition est signée par environ 14 habitants de la circonscription fédérale de Burnaby Mission-Port Moody et la . . .

M. Oberle: Autrement dit tous les membres du parti libéral de cette circonscription. Y a-t-il 14 libéraux dans cette circonscription?

M. Nunziata: Monsieur le Président, je demande à nos vis-à-vis d'avoir un peu le sens des convenances. Puis-je poursuivre? Merci, monsieur le Président. Je le répète, cette pétition est signée par 14 habitants de la circonscription fédérale de Burnaby Mission-Port Moody et de la circonscription fédérale de New Westminster-Coquitlam.

M. Oberle: Deux circonscriptions. Je savais bien qu'il était impossible qu'il y ait tant de libéraux dans une seule; cela fait sept libéraux par circonscription.

M. Nunziata: Si vous le permettez, les pétitionnaires présentent au gouvernement du Canada la pétition suivante:

[*Français*]

Nous, soussignés, demandons au premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, d'étendre le programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin âgées de 60 à 64 ans . . .

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai demandé au député de me dire s'il avait des pétitions portant sur autre chose que sur le désarmement nucléaire ou sur la question qu'il vient de soulever. Je lui proposerais de déposer ses autres pétitions. Il sait, j'en suis certain, qu'elles seront traitées comme si elles avaient été présentées. D'autres pétitions?

• (1630)

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'espère que vous saurez garder votre bonne humeur, car j'ai plusieurs pétitions à vous proposer et je vous remercie . . .

Une voix: Lentement!

M. Robichaud: Absolument pas, monsieur le Président, à la même vitesse à laquelle j'ai toujours l'habitude de procéder. Alors, si vous me le permettez, monsieur le Président, je vais commencer la lecture de mes pétitions.

Cette première pétition me vient des gens de ma circonscription, plus particulièrement du village de Cocagne, qui demandent humblement que le programme d'allocation au conjoint soit étendu à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes âgés de 60 à 64 ans qui sont dans le besoin.

LA DISCRIMINATION

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition ici qui vient des gens de ma circonscription, mais cette fois-ci du beau village de Cap-Pelé, au Nouveau-Brunswick, qui, eux aussi, demandent humblement que le gouvernement prenne en considération les besoins des 80,000 personnes qui subiront une injustice si le projet de loi C-26 est accepté tel quel.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition aussi de gens de ma circonscription, cette fois de la ville de Shédiac, la capitale mondiale du homard, qui demandent humblement que le programme d'allocation au conjoint tienne compte de toutes les personnes âgées de 60 à 64 ans qui sont dans le besoin.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition de gens cette fois de Moncton et du village de Cap-Pelé et de Shédiac qui demandent humblement que le programme d'allocation au conjoint soit étendu à tous les Canadiens et Canadiennes âgés de 60 à 64 ans qui sont dans le besoin.

Monsieur le Président, j'ai encore une pétition de gens de Halifax en Nouvelle-Écosse, de Bayfield au Nouveau-Brunswick et du Cap-Tormentin au Nouveau-Brunswick qui eux aussi . . .

[*Traduction*]

Tous les Canadiens qui sont soit célibataires, séparés ou divorcés et qui ont des besoins identiques, soient admissibles à l'allocation du conjoint accordée à toutes les veuves et à tous les veufs nécessiteux.

[*Français*]

LA DISCRIMINATION

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition, cette fois encore des gens de ma circonscription, du beau village de Fort Elgin et aussi des gens de Bayfield, deux villages voisins qui, eux aussi, demandent humblement au Parlement d'apporter les transformations nécessaires au projet de loi C-26 afin de ne pas créer deux classes de citoyens et de citoyennes canadiens. Cette pétition est différente, monsieur le Président.

Est-ce que je peux continuer, monsieur le Président? Je vois que vous gardez votre humeur, monsieur le Président.

M. le Président: Je n'ai pas le choix!

M. Robichaud: Merci, monsieur le Président, je ne voudrais pas déranger mes collègues du gouvernement, mais j'ai encore une autre pétition, cette fois des gens de Shédiac encore qui demandent, en fait, au gouvernement de prendre en considération les besoins des 80,000 personnes qui subiront une injustice si le projet de loi C-26 est accepté tel quel.

M. le Président: Maintenant, j'invite le député, s'il a d'autres sujets à considérer, à continuer avec ces autres sujets, mais pour le moment, s'il a d'autres pétitions concernant le projet de loi C-26, il a le droit de les déposer sur le Bureau. Est-ce que le député a un autre sujet à traiter? Oui?

M. Robichaud: Monsieur le Président, c'est qu'il me reste encore des pétitions. Si je ne les dépose pas aujourd'hui, est-ce que je pourrai les déposer demain?

[*Traduction*]

M. le Président: Je pense que le député devrait se renseigner sur ses droits auprès du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) qui, je crois, les connaît assez bien... Je pense que l'expression est «sur le bout des doigts.»

M. Gauthier: Croyez-vous qu'il devrait aller vous voir?

M. le Président: Non. D'autres pétitions?

[*Français*]

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) invoque le Règlement.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais savoir à partir de quoi vous vous «basez». Moi, vous m'avez arrêté après un certain nombre de pétitions, un certain temps; mon autre collègue, après une certaine durée. J'essaie de savoir quelle justice il y a à la Chambre pour connaître les droits et les privilèges de chaque député. Je comprends que la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) est contre le fait d'aider les personnes âgées parce qu'elle crie toujours après vous. Mais j'aimerais savoir à partir de quelle justice vous vous fondez pour vous assurer que les personnes âgées puissent bien exprimer leurs droits ici à la Chambre et que les députés aient les mêmes privilèges, la même période de temps pour exprimer les points de vue des gens des diverses circonscriptions.

[*Traduction*]

M. le Président: Je dois prévenir le député que cette question ne peut faire l'objet d'un rappel au Règlement. D'autres pétitions?

[*Français*]

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, dans ma circonscription de Saint-Michel-Ahunstic, j'ai douze foyers de personnes âgées. Je n'ai pas compté le nombre de noms, j'ai plusieurs feuilles signées en double.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter cette pétition en leur nom. Ces gens sont concernés et inquiets par la position du gouvernement sur le projet de loi C-26. Ils demandent au gouvernement de bien vouloir réviser sa position et d'offrir le programme d'allocation au conjoint pour les personnes seules, âgées entre 60 et 64 ans, sans discrimination de statut social.

Je demande donc au gouvernement de prendre en considération les inquiétudes de ces personnes âgées et de prendre les mesures nécessaires pour corriger cette injustice.

Je désire présenter à la Chambre une pétition signée par les résidants de la circonscription de Laval. Ces citoyens s'opposent à ce que le gouvernement institutionnalise la discrimination systémique en accordant une pension aux veufs et aux veuves de 60 et 64 ans seulement. Ils demandent que le gouvernement du Canada étende l'accessibilité du programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules, qu'elles soient veuves, divorcées, séparées ou célibataires.

Je désire aussi déposer une pétition présentée par les citoyens de la circonscription de La Prairie, dans la province de Québec. Ces citoyens trouvent injustifiable la décision du gouvernement d'évaluer l'accessibilité d'un programme social en fonction de l'état civil d'une personne. Ils prient le gouvernement de renverser sa décision et lui demandent d'accorder la pension aux personnes âgées entre 60 et 64 ans, qu'elles soient veuves, divorcées ou séparées.

La pétition que je dépose aujourd'hui en supplément aux autres provient de la circonscription de Témiscamingue. Ces citoyens s'opposent eux aussi au projet de loi du gouvernement d'en face qui veut nous imposer cette volonté. Ils demandent que les personnes célibataires, séparées, divorcées dans le besoin, âgées entre 60 et 64 ans, reçoivent aussi la pension destinée aux veufs et aux veuves.

La prochaine pétition provient de la circonscription de Lotbinière et ces gens l'ont signée en demandant au gouvernement, eux aussi, d'étendre l'accessibilité au programme d'allocation de conjoint à toutes les personnes seules, dans le besoin, âgées entre 60 et 64 ans, qu'elles soient veuves, séparées, célibataires ou divorcées.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par des résidants de la circonscription de Rosemont, de Montréal, qui eux aussi sont bouleversés par la décision du gouvernement d'accorder la pension seulement aux veufs et aux veuves de 60 ans à 64 ans. Ils demandent humblement au gouvernement canadien d'étendre l'accessibilité au programme d'allocation à toutes les personnes seules.

Monsieur le Président, je demande votre indulgence, c'est ma dernière pétition. Elle est signée par des gens de la circonscription de Verchères. Ces citoyens trouvent inacceptable la décision du gouvernement d'évaluer l'accessibilité au programme social en fonction de l'état civil d'un individu. Ils considèrent que la décision d'accorder la pension aux veufs et aux veuves entre 60 et 64 ans seulement constitue une discrimination et une injustice sociale et demandent au gouvernement d'accorder la pension aux personnes âgées entre 60 et 64 ans qui sont dans le besoin qu'elles soient divorcées, séparées ou célibataires.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le Président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—Le programme de gestion des produits chimiques dangereux. *b*) On demande le renouvellement du programme; le député de Western Arctic (M. Nickerson)—La défense nationale—Le système d'alerte du Nord—La participation des entrepreneurs du Nord; et la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson)—La Société d'assurance-dépôts du Canada—L'étude du comité. *b*) Le plafond des dépôts assurables.

Pétitions

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES VICTIMES DE VIOLENCE CRIMINELLE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, vous serez très heureux d'apprendre que j'ai un certain nombre de pétitions que je désire vous soumettre et qui portent sur des questions autres que le projet de loi C-26. Cependant, pour ne pas vous décevoir, je désire vous signaler qu'à la fin de mon intervention, j'aurai quelques pétitions concernant le C-26.

J'ai donc le privilège de présenter une pétition signée par des citoyens de la circonscription d'Ottawa-Carleton, laquelle porte sur les victimes de crimes. Comme vous le savez, monsieur le Président, il subsiste quelques ambiguïtés dans le système judiciaire canadien concernant le traitement des victimes et les pertes subies par les familles des victimes. En conséquence, les soussignés demandent humblement au Parlement de favoriser et de préconiser une meilleure compréhension, de la part de la police et d'autres instances du système de justice criminelle, des besoins et des services requis par les victimes de violence criminelle, et d'encourager la création de groupes d'appui à ces victimes. La pétition est dûment signée par des citoyens de la région d'Ottawa-Carleton.

• (1640)

LES TRANSPLANTATIONS D'ORGANES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente à la Chambre des communes une pétition signée par les habitants du Village de Gloucester, dans la circonscription d'Ottawa-Carleton; elle porte sur un sujet soulevé cette semaine dans cette enceinte, soit l'utilité des transplantations d'organes.

Beaucoup de Canadiens auraient besoin de greffes, notamment du foie, des yeux, du cœur, des reins et des poumons . . .

M. Gauthier: Et même du cerveau!

M. Frith: Et du cerveau! Mais il faut reconnaître que ce sont surtout les députés d'en face qui en auraient besoin.

Les signataires demandent humblement au Parlement de lancer une campagne nationale pour sensibiliser la population canadienne à ce besoin, pour venir en aide aux personnes nécessitant de telles transplantations, et pour donner de l'espoir aux futures victimes de maladies ou blessures invalidantes.

La pétition a été signée le 7 mai de l'an de grâce 1985.

LA NÉGLIGENCE À VERSER LA PENSION ALIMENTAIRE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par les électeurs d'Ottawa-Carleton. Elle porte sur le nombre fort inquiétant de conjoints—on me dit que la proportion est de 60 à 75 p. 100—presque tous des hommes, qui négligent de verser la pension alimentaire qu'ils doivent à leur ex-femme et à leurs enfants. Évidemment, le système actuel ne les y oblige pas.

Voilà pourquoi les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de prendre des mesures concrètes destinées à assurer la régularité des versements de pension alimentaire et à permettre au gouvernement fédéral de fouiller les banques de données à la recherche des personnes qui manquent à leurs engagements.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée cette fois par les électeurs de la circonscription fédérale d'Essex-Kent. Elle a trait au projet de loi C-26 que le comité permanent étudie en ce moment. Nous espérons que le Parlement sera bientôt appelé à régler la question. Les pétitionnaires demandent . . .

[*Français*]

. . . à ces causes demandent humblement que le gouvernement du Canada étende l'accessibilité au programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, qu'elles soient veuves, divorcées, séparées ou célibataires.

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE FORMATION POUR LES FEMMES ET LES PERSONNES ÂGÉES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de la région d'Ottawa-Carleton. Ils font valoir que la population active a subi des bouleversements profonds ces dernières années puisqu'elle comprend bien des jeunes, des femmes qui retournent au travail et des travailleurs âgés. Les soussignés demandent donc humblement au Parlement d'arrêter de bons programmes de formation, adaptés à l'expérience des intéressés, qui tiennent compte surtout de la capacité d'apprentissage des travailleurs plus âgés qui ont été licenciés.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a annoncé dernièrement que les travailleurs âgés qui ont été licenciés seraient pénalisés puisqu'ils ne pourraient plus recevoir de prestations d'assurance-chômage. Les signataires de cette pétition estiment que ces gens devraient faire partie des groupes-cibles pour encourager les employeurs à les embaucher.

Les soussignés demandent donc humblement au gouvernement de les écouter.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai en main une autre pétition signée par des citoyens du comté d'Elgin, dans la région de London-Middlesex. Dans cette pétition, ces gens demandent eux aussi au gouvernement d'inclure dans le C-26, au même titre que les veuves et les veufs, les 80,000 électeurs canadiens qui sont célibataires, divorcés ou séparés. Ils voudraient que le projet de loi C-26 soit modifié pour que ces gens profitent du programme du gouvernement lorsqu'il entrera en vigueur à compter de septembre 1985.

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, je viens de lire dans les décisions de l'Orateur Jérôme qu'une pétition qui contient une critique à l'endroit d'une position adoptée par le gouvernement ne peut être lue à la Chambre et c'est ce qui s'appelle . . . dans les lectures qu'on entend, concernant le projet de loi C-26, monsieur le Président. Et je vous rappelle respectueusement que la décision à cet effet avait été que cela ne devrait pas être déposé au Bureau sous forme de pétitions, mais que les députés à la Chambre avaient le droit, dans le cadre d'un débat, de présenter des griefs. Alors, les pétitions qui nous sont présentées, monsieur le Président, à l'égard du projet de loi C-26 sont une critique à l'endroit d'une position prise par le gouvernement et je pense qu'elles vont à l'encontre du Règlement.

[*Traduction*]

M. le Président: Non. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque-t-il le Règlement pour la même raison? Je ne crois pas qu'il y ait là matière à invoquer le Règlement, mais le député peut s'expliquer avant que je ne tranche la question.

[*Français*]

M. Prud'homme: Sur le même rappel au Règlement.

M. le Président: Sur le même rappel? L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole.

M. Prud'homme: J'aimerais soumettre à ma collègue qu'elle a peut-être raison, et je pense que vous êtes sur le point de rendre une décision, monsieur le Président. C'est qu'on ne lit pas une critique dans la pétition, mais dans la présentation de la pétition; vous avez à établir le pourquoi de votre pétition. Et dans le pourquoi de la pétition, cela me semble très difficile qu'il n'y ait pas une critique ou une louange, selon le cas, pour mieux présenter la pétition. Je serais d'accord avec ma collègue si elle disait que mon collègue, dans la pétition elle-même, fait l'objet d'une critique du gouvernement. Mais je ne pense pas que ce soit l'objet de la discussion aujourd'hui. Mais j'attends la décision de M. le Président.

M. le Président: Je comprends assez clairement les nuances dans le pourquoi et le pourquoi dans les nuances, je pense, dans ce cas.

[*Traduction*]

Le député parle de l'ancien Règlement qu'on invoquait pour déclarer qu'une pétition était antiréglementaire une fois qu'elle avait été déposée sur la table du greffier. La présidence pourrait difficilement décréter qu'une pétition est antiréglementaire si le greffier des pétitions ne l'a pas examinée préalablement. Je prie donc le député de Sudbury (M. Frith) de poursuivre en nous exposant toutes les nuances et les réserves qu'il entretient à ce sujet.

[*Français*]

M. Frith: Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par les citoyens de la circonscription d'Etobicoke-Centre dans la région métropolitaine de Toronto: Que le gouvernement du Canada étende l'accessibilité au programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin âgées de 60 à 64 ans, qu'elles soient veuves, divorcées, séparées ou célibataires.

Heureusement, j'ai une autre pétition signée par les citoyens de la circonscription fédérale de Perth. Je pense que nous avons un député à la Chambre, ici, maintenant M. Dick, qui représente des citoyens qui demandent au gouvernement du Canada d'étendre l'accessibilité au programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin âgées de 60 à 64 ans, qu'elles soient veuves, divorcées, séparées ou célibataires.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par les citoyens de Témiscamingue dans la province de Québec qui demandent humblement que le gouvernement du Canada étende l'accessibilité au programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, qu'elles soient veuves, divorcées, séparées ou célibataires.

M. le Président: J'invite le député, s'il a d'autres pétitions concernant le projet de loi C-26, à les déposer sur le Bureau.

• (1650)

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je voudrais, à mon tour, déposer un certain nombre de pétitions qui concernent toutes effectivement le projet de loi C-26, mais à des sections et sur des points qui m'apparaissent très différents les uns des autres.

En tout premier lieu, une pétition qui a été signée par un groupe de résidants de la circonscription de Bellechasse, plus précisément par l'Association des familles monoparentales, qui déplorent le fait que les personnes célibataires, séparées et divorcées, qui sont pour la plupart dans le besoin, qui sont âgées de 60 à 64 ans, soient exclues des dispositions du projet de loi C-26.

Également, une autre pétition, cette fois signée par des citoyens canadiens résidant dans la circonscription fédérale de Chicoutimi qui encore là déplorent la façon carrément injustifiable d'évaluer ou de prévoir les critères d'accessibilité au niveau d'un programme social, lesquels sont axés sur l'État et le statut civil.

Également, une autre pétition, cette fois d'un groupe de citoyens de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est, dans la province de Québec, qui déplorent la façon discriminatoire dont les personnes célibataires, séparées ou divorcées, âgées de 60 à 64 ans sont traitées par le projet de loi.

Un autre pétition, monsieur le Président, cette fois signée par des électeurs de la circonscription de Rosemont, dans la province de Québec, qui encore là, s'élèvent énergiquement contre le fait que l'on rende des personnes de 60 à 64 ans, célibataires, séparées ou divorcées, inadmissibles à ce programme social dont elles auraient tant besoin.

Une autre pétition, monsieur le Président, cette fois signée par un groupe de personnes résidant dans la circonscription de

Rimouski qui, encore là, trouvent injustifiable, discriminatoire et totalement inacceptable le fait qu'elles soient exclues des dispositions du projet de loi C-26.

Et, finalement, monsieur le Président, une dernière pétition d'un groupe de résidants de la circonscription de Joliette qui, encore là, demandent à la Chambre de réviser sa position sur le projet de loi C-26, en espérant que l'on élargira les dispositions de manière à insérer les bénéfices sociaux qui y sont prévus aux personnes de 60 à 64 ans, et spécifiquement au niveau des personnes célibataires, séparées ou divorcées.

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition des plus importantes de gens de l'Ouest du Québec, ou du moins d'une bonne partie de l'Ouest du Québec, qui ont signé à des centaines d'exemplaires la pétition qui leur a été présentée, et ils l'ont fait avec, je dirais, sympathie pour tous ceux qui sont dans la situation des personnes célibataires, séparées et divorcées qui sont dans le besoin, âgées de 60 à 64, et qui voudraient voir ce projet de loi C-26 s'étendre aux gens âgées de 60 à 64, que l'on appelle les personnes seules.

Je ne voudrais pas utiliser le temps de la Chambre, monsieur le Président, parce que les pétitionnaires m'ont demandé de bien vouloir lire leurs noms. Je pense qu'il y en a environ 400, alors je ne voudrais pas abuser, comme vous le comprendrez, du temps de la Chambre.

Je voudrais présenter d'abord une pétition provenant des gens de la circonscription de Gatineau, la belle circonscription de Gatineau, comme on l'appelle, afin que le premier ministre du Canada puisse faire tout son possible pour étendre le programme de l'allocation au conjoint à toutes les personnes seules, dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans.

J'ai aussi une autre pétition, monsieur le Président, de la belle circonscription, une des plus belles au Canada, la circonscription de Hull-Aylmer, une pétition de plusieurs centaines de personnes qui demandent également que le projet de loi C-26 puisse être étendu afin d'y inclure aussi toutes les personnes seules dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans.

Monsieur le Président, ce sont tous des gens d'un certain âge dans le besoin qui ont signé cette pétition et vous pouvez croire qu'ils l'ont fait de grand cœur et je suis sûr que le gouvernement en place aura beaucoup de sympathie pour ces gens et qu'il portera une attention toute spéciale à cette pétition qui, semble-t-il, est une des pétitions les plus importantes qui n'ait jamais été présentée au gouvernement fédéral puisqu'elle reflète justement une espèce d'injustice sociale qui peut être faite. Je suis certain que le gouvernement progressiste conservateur, avec toute sa sympathie habituelle pour les gens âgés, voudra certainement étendre le projet de loi C-26 aux personnes seules dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition à présenter qui origine de la circonscription de Saint-Jacques que je représente au Parlement.

Les signataires de la pétition veulent aussi se prévaloir de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que la Chambre lui portera remède. Les pétitionnaires déclarent humblement que les personnes célibataires, séparées et divorcées dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, font partie des catégories les plus dépendantes de l'aide gouvernementale.

A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement que le gouvernement du Canada étende l'accessibilité au programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, qu'elles soient veuves, divorcées, séparées ou célibataires.

J'ai aussi, monsieur le Président, une pétition originant de la circonscription de Hochelaga-Maisonneuve dont les signataires veulent aussi présenter un grief commun dans l'assurance certaine que la Chambre y portera remède.

Ces pétitionnaires déclarent qu'il semble injustifiable d'évaluer l'accessibilité à un programme social en fonction de l'état civil d'un individu. Ces pétitionnaires demandent que le gouvernement du Canada étende l'accessibilité du programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, qu'elles soient veuves, divorcées, séparées ou célibataires.

J'ai aussi, monsieur le Président, une pétition en provenance de la circonscription de Montréal-Sainte-Marie, dont les signataires veulent aussi se prévaloir de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que la Chambre y apportera un remède. Ces pétitionnaires déclarent que la volonté gouvernementale de n'accorder exclusivement l'accessibilité à l'allocation au conjoint qu'aux veufs et aux veuves dans le besoin âgés de 60 à 64 ans constitue une discrimination et une injustice sociale envers les personnes célibataires, séparées et divorcées, vivant les mêmes besoins et appartenant à la même catégorie d'âge.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition en provenance d'une circonscription rurale du Québec, notamment la circonscription de Lotbinière, dont les signataires veulent aussi se prévaloir de leur droit de présenter une pétition devant le Parlement. Ces gens de la circonscription de Lotbinière déclarent humblement que les personnes célibataires, séparées et divorcées dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, font partie des catégories les plus dépendantes de l'aide gouvernementale, et ils réclament que le gouvernement du Canada étende l'accessibilité au programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin âgées de 60 à 64 ans, qu'elles soient veuves, divorcées, séparées ou célibataires.

Monsieur le Président, j'ai en main une autre pétition portant de nombreuses signatures en provenance de la Cité de Montréal, dont les pétitionnaires déclarent que la volonté gouvernementale de n'accorder exclusivement l'accessibilité à l'allocation au conjoint qu'aux veufs et veuves dans le besoin âgés de 60 à 64 ans constitue une discrimination, une injustice sociale envers les personnes célibataires, séparées et divorcées vivant les mêmes besoins et appartenant à la même catégorie d'âge.

• (1700)

[*Traduction*]

M. le Président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) invoque-t-il le Règlement?

M. Gray (Windsor-Ouest): Je demandais la parole pour vous demander conseil à propos du prochain sujet à l'ordre du jour, mais vous venez d'appeler les initiatives parlementaires, je vous remercie donc.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. le Président: La Chambre consent-elle, à l'unanimité, à passer à l'article nº 168?

Des voix: D'accord.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'OPPORTUNITÉ DE RENDRE LES BUREAUX DE VOTE FACILEMENT ACCESSIBLES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour assurer que le Directeur général des élections, lors des futures élections, rende tous les bureaux de vote urbains facilement accessibles pour les personnes âgées et les handicapés.

—Monsieur le Président, comme vous avez pu le constater au cours des deux dernières heures, notre parti se préoccupe des personnes âgées et de tous les membres de notre société qui ont besoin d'aide. Nous nous préoccupons de ceux qui ont besoin de sécurité sociale et qui recherchent, auprès du gouvernement, la stabilité et la sécurité des revenus lorsqu'ils atteignent un certain âge, car ils veulent pouvoir compter sur une retraite stable, quelle que soit leur situation sociale ou matrimoniale. Ce qui s'est passé pendant les deux dernières heures est un exemple de l'attachement de notre parti à ce grand principe.

Nos antécédents sont longs et éloquents. C'est inspiré par ces principes de base que j'ai présenté la motion d'aujourd'hui. Elle vise essentiellement à ce que le directeur général des élections prévoie, lors de tous les scrutins fédéraux, des bureaux de vote urbains, et même ruraux d'ailleurs, facilement accessibles aux personnes âgées et aux handicapés.

Nous avons de bonnes raisons pour présenter cette motion, monsieur le Président. Lors des derniers scrutins, et du tout dernier en particulier, on s'est mis à utiliser, de plus en plus fréquemment, des bâtiments qui ne sont pas facilement accessibles aux personnes âgées et aux handicapés, parce qu'ils ont de longs escaliers ou de longs corridors. Certains de ces bâtiments ont une série d'escaliers ou de corridors qui les rendent difficiles d'accès aux personnes d'un certain âge ou aux handicapés physiques.

Je pense en particulier à certaines écoles où les bureaux de vote sont situés au sous-sol ou à l'étage. Je pense aussi à d'autres bâtiments publics dont l'accessibilité laisse pas mal à désirer. Je prétends que les instructions devraient être claires et strictes. Le directeur général des élections doit faire preuve de leadership. Il doit donner des directives très claires au directeur du scrutin dans chaque circonscription en précisant que le choix du bureau de scrutin doit respecter les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des droits et des libertés et tenir compte des besoins des personnes âgées et des handicapés en prenant les dispositions matérielles nécessaires pour la tenue du scrutin.

A plus d'une reprise lors des dernières élections, un certain nombre d'électeurs m'ont presque adressé des reproches en me faisant remarquer avec une certaine amertume, sinon avec une certaine indignation, qu'ils ne seraient pas capables de pénétrer dans l'immeuble faute d'une rampe d'accès pour fauteuils roulants. Ils ne seraient pas capables d'arriver au bureau de scrutin aménagé à l'intérieur d'un grand immeuble parce qu'ils ne pouvaient pas monter les escaliers. Il est malheureux et déplorable que des personnes renoncent purement et simplement à leur droit de vote à cause de ces considérations.

A une époque où notre société consacre de grands efforts à comprendre, reconnaître et faciliter la participation des personnes âgées et des handicapés à la vie publique, cette question exige un examen attentif de la part du Directeur général des élections. Dans bien des cas, au lieu d'aménager les bureaux de scrutin dans de grands immeubles publics, il serait préférable de revenir à la vieille pratique et à les installer dans les maisons privées. Ces dernières ont habituellement une entrée latérale et très peu de marches à monter. Cette solution est beaucoup plus commode surtout si l'on peut stationner une voiture dans l'allée ou très près de l'entrée. Je ne prétends pas que ce soit là la seule solution, mais je soutiens qu'une solution qui tient compte des besoins des personnes âgées et des handicapés est très souhaitable.

En présentant cette motion, j'exhorte le Directeur général des élections à prendre bonne note de l'expérience que nous avons connue dans la circonscription de Davenport lors des dernières élections. D'autres députés ont sûrement dû faire la même expérience à l'occasion. Les chiffres ne sont pas énormes, mais il ne s'agit pas ici de chiffres. Il s'agit d'un principe important selon lequel les personnes âgées et les handicapés doivent avoir facilement accès au bureau de scrutin. Voilà ce qui est en jeu en l'occurrence, et voilà ce qui motive ma motion.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais ajouter une observation sur le sort des électeurs non inscrits, une question qui n'entre pas nécessairement dans le cadre de ma motion. Je me réjouis de voir qu'il en est question dans la motion d'initiative privée de mon collègue. Je veux parler des personnes qui découvrent le jour des élections qu'elles ne sont pas en mesure de voter parce que leur nom ne figure pas sur la liste des électeurs.

Au fil des années, nous avons mis au point une méthode intéressante et efficace pour résoudre ce problème dans les circonscriptions rurales du Canada. D'après la loi, il est toujours possible dans ces circonscriptions de se faire inscrire sur la liste des électeurs la veille du jour des élections. Le problème a été résolu à la satisfaction de nombreux électeurs qui étaient autrefois très mécontents et très déçus de constater que leur nom n'apparaissait pas sur la liste. Le problème n'a toutefois pas encore été résolu dans les circonscritions urbaines. Certains ne savent pas que l'on effectue un nouveau recensement et que l'on dresse une nouvelle liste d'électeurs avant chaque élection. A moins d'être au courant des délais et des procédures, il est toujours possible qu'un électeur soit omis de la liste. Cet électeur sera oublié de nouveau lors des prochaines élections. Cela se produit régulièrement dans notre société.

• (1710)

Les progrès technologiques, et notamment l'existence de la micro-électronique, permettent sûrement de régler le problème des électeurs des villes qui constatent la veille d'une élection que leur nom ne figure pas sur la liste, afin qu'ils puissent s'inscrire comme les électeurs des régions rurales.

Je tiens à dire au Directeur général des élections que le moment est venu de trouver une solution pour les électeurs urbains. Il est essentiel que les gens qui désirent voter et qui constatent qu'ils ne sont pas inscrits la veille d'une élection puissent voter quand même, s'ils ont le droit de vote, en s'inscrivant à la dernière minute.

Je suis heureux de pouvoir présenter cette motion aujourd'hui dans l'intérêt des personnes âgées et des handicapés, pour qu'ils puissent tous accéder au bureau de vote à l'avenir. Seule une collaboration étroite entre le Directeur général des élections et les directeurs du scrutin dans les 282 circonscriptions permettra d'obtenir ce résultat. J'en profite pour souligner le cas fréquent de l'électeur non-inscrit qui a le droit de vote, mais qui constate la veille de l'élection que son nom ne figure pas sur la liste.

J'espère que le Directeur général des élections voudra bien étudier mes observations et mes propositions, et je vous remercie de votre attention.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole.

M. Prud'homme: Non, mais si vous m'accordez la parole immédiatement, je veux bien.

[*Traduction*]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion du député de Davenport (M. Caccia). Il faudrait le féliciter de nous avoir fourni l'occasion de le faire.

Voici le texte de la motion:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour assurer que le Directeur général des élections, lors des futures élections, rende tous les bureaux de vote urbains facilement accessibles pour les personnes âgées et les handicapés.

J'irais plus loin que la motion car, certains d'entre vous ne l'ignorent pas, j'étais membre du comité spécial concernant les invalides et les handicapés qui a fait à peu près la même recommandation en 1981.

Le directeur général des élections le mentionne également dans son rapport de 1984. A la page 47 de son rapport, il fait une recommandation qui va dans le même sens que la motion à l'étude. Il a proposé de modifier l'article 33(1) de la loi qui définit certaines des exigences physiques auxquelles doit répondre un bureau de vote suivant les recommandations du comité spécial concernant les invalides et les handicapés. Il recommande également de modifier le paragraphe 33(1) de façon à stipuler que les bureaux de vote doivent être établis dans des locaux faciles d'accès et, dans la mesure du possible, situés au rez-de-chaussée.

Je ne suis nullement convaincu qu'il soit nécessaire de modifier la loi électorale du Canada pour rendre les bureaux de vote accessibles aux invalides, aux handicapés et aux personnes âgées. A mon avis, il suffirait de vouloir permettre à tous les électeurs canadiens d'exercer leur droit de voter aux élections fédérales.

Le directeur général des élections a comparu devant le comité spécial concernant les invalides et les handicapés où il a témoigné. Il a également envoyé des représentants à une audience publique du comité. Même si ces témoignages n'ont pas mis en lumière l'existence de problèmes d'accessibilité pour les électeurs handicapés, l'audition d'autres témoins a confirmé que ce genre de problème existait bien.

Au Manitoba, la loi électorale a été modifiée pour permettre aux électeurs handicapés d'accéder plus facilement aux bureaux de vote. Le scrutateur a reçu l'ordre de situer les bureaux de scrutin dans des locaux situés au rez-de-chaussée auxquels les électeurs peuvent accéder sans avoir à monter ou à descendre des escaliers.

La loi électorale du Manitoba stipule également que si une personne handicapée ne peut pas entrer sans difficulté dans le bureau de vote, le scrutateur doit enlever du bureau de scrutin l'urne, tous les bulletins de vote et les autres documents et les placer à proximité, à un endroit auquel cette personne peut facilement accéder, par exemple dans une automobile située à l'extérieur du bureau de vote.

Le comité spécial cite l'exemple du Manitoba en faisant valoir que la loi fédérale pourrait s'en inspirer. Entre temps, je crois que le comité permanent des privilèges et des élections pourrait se livrer à un examen plus poussé du problème. Je sais que ce comité examine actuellement le rapport du directeur général des élections et qu'il examinera la question même si la Chambre décide de la renvoyer à un autre comité ou d'étouffer ce projet de loi. Par conséquent, cette affaire aura des suites. Il serait de beaucoup préférable que la Chambre examine cette question d'une façon directe et honnête au lieu d'épuiser simplement le temps comme nous en avons l'habitude.

A l'occasion des audiences, le comité spécial a appris que, partout au Canada, l'organisation du scrutin était telle que de nombreux handicapés pouvaient difficilement se rendre au bureau de vote. Le province du Manitoba fait exception cependant puisqu'elle a prévu un système de vote postal à l'occasion des élections provinciales.

Aux termes de la Loi sur les élections du Manitoba, il faut présenter une demande par la poste au président des élections au moins dix jours avant le jour du scrutin et ce dernier retourne un bulletin de vote à l'électeur au moins sept jours avant le jour du scrutin. Le bulletin de vote dûment rempli est déposé dans une enveloppe ordinaire laquelle est insérée dans une autre enveloppe spéciale sur laquelle est imprimé une sorte de certificat.

Deux personnes doivent être identifiées sur cette dernière enveloppe: l'électeur et une autre personne autorisée à voter dans le même secteur électoral. La deuxième personne doit certifier que l'information concernant la première est exacte. L'électeur peut prendre les moyens qu'il veut pour faire parvenir son bulletin de vote et son certificat au directeur général des élections avant la fermeture des bureaux de scrutin. En cas d'interruption du courrier, les bulletins de vote peuvent être recueillis par le président d'élection, ou déposés par un ami ou un parent.

Au cours des dernières élections provinciales au Manitoba, 900 personnes ont voté par la poste; surtout des citadins. Le directeur général des élections au Manitoba avait expliqué, dans des annonces publicitaires, comment voter par la poste et il a considéré que les résultats obtenus étaient satisfaisants.

La politique actuelle, qui consiste à centraliser les bureaux de scrutin, dessert peut-être bien le directeur général des élections, mais elle passe outre aux besoins du corps électoral, surtout des handicapés. Cette centralisation permet peut-être aux directeurs des élections de compter plus facilement les votes, mais elle complique l'existence de bien des électeurs qui doivent se déplacer pour voter. Il se peut que cette politique fasse économiser de l'argent au directeur général des élections qui doit organiser les élections à l'échelle nationale, mais elle empêche bien des Canadiens d'accomplir leur devoir de citoyen. Elle va carrément à l'encontre des principes défendus par le gouvernement fédéral qui tient à ce que le maximum d'électeurs exercent ce droit puisqu'elle restreint l'accès aux bureaux de scrutin. A mon avis, cette politique centralisée aurait dû prendre fin il y a des années, quand le comité a fait cette recommandation. Il n'est certainement pas trop tard pour que la Chambre ordonne au directeur général des élections d'agir dès maintenant, avant les prochaines élections.

• (1720)

Une grande partie des problèmes qu'éprouvent les électeurs handicapés aux bureaux de scrutin pourraient se résoudre par la formation des personnes responsables des lieux, y compris les scrutateurs et leur personnel. Si ces personnes se familiarisaient avec les besoins de l'électeur handicapé dès le début de la période électorale, les nombreux conflits possibles et les difficultés d'accès pourraient être écartés. Étant donné que le personnel du bureau du scrutin doit s'astreindre à une période de formation dans le cadre de ses fonctions, cette information supplémentaire concernant les électeurs handicapés pourrait leur être communiquée à très peu de frais.

Comme je le disais au début, je ne suis pas du tout convaincu qu'une modification à la Loi électorale du Canada soit nécessaire pour que les personnes handicapées puissent exercer pleinement leur droit de vote. Il suffirait d'avoir la volonté politique voulue. Des difficultés matérielles se posent dans certaines circonscriptions électorales, je le suppose, du fait que certains présidents d'élection reviennent continuellement aux mêmes endroits qu'ils ont retenus dans le passé, comme de vieilles églises, des écoles et le reste. Ce n'est pas parce que ces locaux ont satisfait ces présidents d'élection auparavant qu'ils peuvent répondre actuellement aux besoins des personnes qui essaient d'exercer leur droit de vote, comme les personnes âgées et les handicapés.

Il y a une autre question que je voudrais aborder même si elle ne porte pas précisément sur l'accessibilité aux bureaux de vote: elle a trait au droit des personnes qui sont enfermées dans des établissements psychiatriques et qui, de ce fait, ne peuvent voter. Soit dit en passant, monsieur le Président, l'Ontario a fait preuve de plus de jugeote l'année dernière en modifiant sa loi électorale, afin de permettre aux gens qui étaient enfermés dans des établissements psychiatriques d'exercer leur droit de vote, reconnaissant ainsi qu'une personne peut fort bien souffrir de troubles psychiques à un moment de sa vie mais qu'elle peut quand même exercer son jugement et voter lors d'élections. Cela dénote également une certaine attitude envers les personnes qui souffrent de troubles psychiques temporaires ou autre. Les résultats de deux élections en Ontario, la série des partielles l'automne dernier, alors que les amendements à la loi étaient en vigueur, et les récentes élections de jeudi dernier ont prouvé que ces amendements ne créent absolument aucun problème. Ces amendements ont été grandement appréciés par bon nombre de personnes enfermées dans ces établissements, car cela leur a permis de se rendre compte, une fois en convalescence, qu'on les avait traitées comme des citoyens à part entière et qu'on les avait respectés malgré leur maladie.

L'Association canadienne pour la santé mentale et d'autres organismes ont témoigné devant le comité permanent des privilèges et des élections il y a trois ou quatre semaines et ils ont réclamé un amendement à la Loi électorale du Canada qui ferait disparaître la discrimination manifeste à l'endroit des personnes qui souffrent de troubles psychiques. Nous ne parlons pas ici de criminels déments. Il s'agit plutôt de gens qui souffrent de troubles psychiques. Tous ceux qui se sont penchés sur les études effectuées ces dernières années sur les effets du chômage élevé au Canada, des tensions sociales énormes imposées aux gens, se rendront compte que n'importe lequel d'entre nous pourrait à un moment donné souffrir de troubles psychiques.

Il me semble alors que les hommes politiques et plus particulièrement ceux qui participent, dans cette enceinte, au présent débat devraient agir de façon sensée et ne pas étouffer cette motion. Même si j'y souscris, je ne crois pas qu'elle aille assez loin. Si elle était au moins renvoyée à un comité, comme le député de Davenport le propose, on pourrait l'examiner à fond et en débattre, entendre des témoins qui pourraient plaider leur cause bien plus efficacement que nous ne pouvons le faire à la Chambre.

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, la proposition dont la Chambre est saisie, inscrite au nom du député de Davenport (M. Caccia), est ainsi conçue:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour assurer que le directeur général des élections, lors des futures élections, rende tous les bureaux de vote urbains facilement accessibles aux personnes âgées et aux handicapés.

Bien des propositions nous sont présentées et chacune, pour des raisons qui lui sont propres, a son importance et son intérêt particulier. Les députés conviendront sans doute que celle d'aujourd'hui comporte un vibrant message et fait figure de symbole dans la lutte longue et ininterrompue en vue de garantir à tous les Canadiens, notamment à ceux qui souffrent d'un handicap physique, la jouissance pleine et entière de leurs droits à titre de citoyens canadiens.

La Charte canadienne des droits et libertés prévoit, à l'article 3, un droit qui fait partie depuis longtemps de notre patrimoine mais qui est devenue une garantie expresse:

> Tout citoyen canadien a le droit de vote... aux élections législatives fédérales...

Cette garantie est réaffirmée par celle qui figure à l'article 15 de la Charte des droits et libertés, entré en vigueur le 17 avril 1985, et qui prévoit que toute personne a droit à l'égalité devant la loi, sns discrimination fondée sur l'incapacité physique.

Dans ce contexte, aucune proposition ne saurait être mieux inspirée ni tomber plus à point que celle que nous étudions en ce moment.

Deux facteurs importent vraiment, il me semble, lorsqu'il est question des handicapés. D'abord la prise de conscience et, ensuite, l'action. Au Canada, ces dernières années, on est devenu de plus en plus conscients des besoins particuliers que peuvent éprouver hommes et femmes qui tentent de se réaliser pleinement. Je dirais qu'une personne devient invalide à cause d'un accident quelconque, mais bien, non pas quand elle est obligée de vivre dans une société conçue pour des êtres fictifs ou mythiques qui n'ont aucune incapacité.

Certains aspects de la loi électorale ont toujours présenté un intérêt particulier pour moi et, dans mon ouvrage, *Droits politiques*, je parle de la notion de privation administrative du droit de vote. Il est fort bien d'adopter une loi qui accorde à certains le droit de vote. Par le biais de la même loi, nous nous trouvons en fait à en priver d'autres pour de bonnes raisons politiques.

Jusqu'à maintenant, par exemple, nous avons cru bon de priver du droit de vote les juges, les prisonniers et certaines autres catégories de personnes. C'est là une forme de privation légale du droit de vote. Il s'agit d'une politique officielle claire. Ce qui ne relève pas de la politique officielle, toutefois, c'est la privation administrative du droit de vote qui survient lorsque quelqu'un veut exercer son droit de vote, mais se heurte à un obstacle, une barrière, un handicap.

• (1730)

C'est un intérêt que j'ai écouté les observations liminaires du député de Davenport, qui a présenté cette résolution à la Chambre, et surtout les observations qu'a ensuite ajoutées le porte-parole du Nouveau parti démocratique et député de Beaches (M. Young). Celui-ci est certes connu à la Chambre et ailleurs comme l'un de plusieurs députés fédéraux qui s'attachent particulièrement à corriger les torts infligés depuis longtemps aux Canadiens souffrant de handicaps physiques et mentaux. Il devrait comprendre que ni moi, ni d'ailleurs les autres ministériels qui prendront plus tard la parole, n'avons le moindrement l'intention, comme il l'a laissé entendre, de prolonger la discussion de ce projet de loi pour qu'il ne soit pas mis aux voix et qu'on n'en parle plus. Comme je l'ai dit au début, il faut prendre conscience du problème et il faut aussi agir. Par conséquent, je voudrais soumettre deux ou trois autres considérations à l'attention de la Chambre et surtout du député qui a manifesté cette préoccupation.

D'autres examens très généraux de la Loi électorale du Canada sont en cours à l'heure actuelle. J'ai l'honneur de présider un comité du caucus qui est à étudier cette question. Le gouvernement tient tout particulièrement à ce que les propositions de réforme, dont la liste s'allonge chaque année, à mesure que le directeur général des élections soumet dans son rapport des recommandations dont très peu ont été mises en application, soient étudiées en profondeur afin que d'ici peu—nous espérons que ce sera au cours de la présente session de la trente-troisième législature—il soit apporté à la Loi électorale du Canada de nombreuses modifications et, notamment, en plus de celles qui sont mentionnées dans la résolution, certaines mesures qui garantiront à tous les Canadiens le plein exercice de leur droit de vote.

Il y a, par ailleurs, le fait que le comité parlementaire sur les droits à l'égalité passe en revue toutes les lois fédérales pour assurer qu'elles sont conformes à l'esprit et à la lettre de l'article 15. Les initiatives majeures qui ont été entreprises vont déboucher sur une action précise dans très peu de temps. Les idées que renferme la résolution du député de Davenport en font certes partie, mais il serait peut-être prématuré de notre part de tenir les termes de la résolution comme nécessairement la seule et ultime solution que nous puissions trouver.

Par exemple, je déplore que la résolution ne parle que des bureaux de vote des régions urbaines. Il y a des handicapés et des personnes âgées partout, dans tous les coins du pays; il y en a beaucoup dans les régions rurales. Un ou deux autres députés vont développer plus tard cette question et démontrer qu'il serait presque hypocrite de notre part de chercher à supprimer une forme de discrimination pour en établir une autre, en maintenant une distinction entre les régions urbaines et les régions rurales dans la façon de traiter les personnes qui souffrent de handicaps.

J'ai justement fait un peu de recherche là-dessus, et je voudrais donner certains faits. Aux élections générales de 1984, il y a eu au total 64,169 bureaux de scrutin réguliers et spéciaux. Environ 55 p. 100 d'entre eux se trouvaient dans des immeubles de plain-pied. Sur ce nombre total de bureaux de scrutin, 19,742 étaient situés dans des zones rurales, ce qui représente 31 p. 100 du total ou environ le tiers. Parce que le public prend depuis peu conscience de cette question, bien qu'elle soit une préoccupation de premier plan dans l'esprit des handicapés qui attendent depuis tant d'années de pouvoir exercer leur droit de vote, et parce que seulement depuis peu elle s'impose comme une question pressante, par exemple, ici, au Parlement, le directeur général des élections ne dispose pas de données sur la répartition des bureaux de scrutin de plain-pied entre les régions rurales et les régions urbaines. Dans l'hypothèse que 55 p. 100 de ces 19,742 bureaux de vote ruraux étaient accessibles, cela veut dire que quelque 8,884 bureaux se trouvaient dans des locaux dont l'accès n'était pas de plain-pied.

D'après le *Winnipeg Free Press* du 5 mars 1985, le directeur général des élections, M. Hamel, a déclaré qu'il était non seulement difficile mais impossible de trouver au Canada 70,000 locaux au rez-de-chaussée. Nous avons donc fait nettement ressortir la gravité de la situation que nous avons à régler, en concrétisant notamment le principe de l'égalité pour ce qui est de l'accès aux bureaux de vote. Ce serait mal comprendre l'intention de la Chambre et les tendances de notre époque que de prétendre ne pas pouvoir donner suite à cette motion, sous prétexte qu'il est difficile de trouver des locaux dans lesquels on pénètre de plain-pied. Si nous adoptons pareille attitude pour cette question ou d'autres du domaine public, nous trouverons toujours des excuses pour éviter de passer à l'action. Voilà pourquoi il faut insister là-dessus. Notre époque nous y oblige. La charte le garantit. Nous trouverons la solution, si nous y mettons de la volonté.

Or justement, comme il nous faut trouver cette solution, j'estime qu'il ne conviendrait pas cet après-midi que nous adoptions immédiatement la résolution, car il existe d'autres possibilités que nous devrions peut-être envisager dans la solution globale. Il y a ainsi les boîtes de scrutin que l'on transporte d'un lieu à l'autre, des bureaux de scrutin mobiles en quelque sorte. On a eu recours à cette méthode, non sans imagination, à certaines époques de l'histoire du Canada, et certainement lorsque des élections avaient lieu en temps de guerre. Dans un cas particulier, on a porté la boîte de scrutin aux troupes dans les tranchées et ainsi les soldats ont pu voter. Mais il y a eu d'autres exemples plus récents ici même, au Canada, notamment dans ma circonscription lors des dernières élections. M^me^ Irene Cole d'Etobicoke, qui s'était rendue au bureau de scrutin, s'est aperçue que des escaliers l'empêchaient d'accéder à la boîte de scrutin. C'était une question d'accessibilité. On a donc téléphoné à l'un des bureaux principaux du parti, et des gens sont venus à la rescousse. Le président régional du scrutin a porté la boîte de scrutin, jusqu'au bas de l'escalier à l'électrice, qui ainsi a pu voter. Voilà des solutions sensées. S'il est impossible de trouver pour chaque bureau de scrutin des locaux accessibles à tous, tâchons au moins de faire en sorte que la loi prévoie un mécanisme sensé qui règle le problème. Voilà donc une autre solution que nous devrions proposer.

Il existe une troisième solution que nous pourrions proposer par voie d'amendement—et je ne fais que reprendre l'idée dont nous a déjà fait part notre collègue de Beaches—il faut pour cela prendre exemple sur le Manitoba. Le Manitoba a mis au point un système de vote par la poste. A condition que certaines modalités soient respectées dans un délai donné, tout citoyen invalide peut voter par la poste. Le système fonctionne très bien. Au cours des dernières élections au Manitoba, environ 0.2 p. 100 des électeurs ont voté de cette façon. Puisque ce système pourrait être la solution au problème, je pense que nous pourrions emprunter cette idée et nous en servir pour veiller à ce que les droits de vote des citoyens handicapés soient respectés. Juste pour mémoire, disons qu'à l'occasion des élections provinciales du Manitoba, sur 488,821 voix exprimées, 900 l'ont été par voie postale. La méthode ayant déjà été exposée à la Chambre par le député de Beaches, je vais m'abstenir de la répéter.

• (1740)

De toute évidence, on souhaite des changements à cet égard. Selon la réponse que m'a donnée la semaine dernière le ministre des Transports (M. Mazankowski) quant à l'application du rapport Ratushny, nous serions à la veille d'un changement d'importance dans ce domaine. Comme les députés le savent, le rapport Ratushny recommande différents changements dans les modes de transport afin que les Canadiens handicapés puissent se déplacer en toute liberté et dignité.

Il existe un autre fait que certains députés connaissent peut-être, qui illustre la volonté et les bonnes dispositions générales pour accommoder ceux qui souffrent d'un handicap. Je veux parler des changements qu'on a apportés ici à l'intention des sourds. La période des questions qui est retransmise dans les deux langues officielles, est aussi interprétée simultanément à l'intention des sourds-muets. Il y a quelques semaines, le Président de la Chambre a fait installer un téléviseur dans les tribunes réservées aux dames afin de permettre à trois étudiants sourds de comprendre, grâce au langage des signes, ce qui se passait pendant la période des questions orales. Ce n'était peut-être qu'un petit pas pour nous tous, mais un grand pas pour les handicapés.

Nous cherchons présentement à faire quelque chose qui intéressera un grand nombre de Canadiens. Nous pourrions aussi examiner certaines mesures prises en Ontario. Il y a quelques instants quelqu'un a parlé de la nouvelle loi électorale de l'Ontario. Celle-ci prévoit l'accès des handicapés aux bureaux de scrutin. Nous pourrions fort bien, à l'échelon fédéral, profiter de l'expérience des autres gouvernements.

Pour terminer, je voudrais rappeler que nous avons conçu des bulletins de votes spéciaux à l'intention des électeurs aveugles. Dans l'ouvrage que j'ai écrit sur les droits politiques, j'ai parlé de la création récente de deux types de bulletin de vote à l'intention des aveugles, l'un comportant un gabarit et l'autre des encoches. Nous sommes dans la bonne voie. Le débat de cet après-midi sert un objectif très important puisqu'il nous permet de formuler des propositions qui pourront figurer dans les modifications que le gouvernement songe à présenter au cours de la présente session. Pendant le reste du débat, j'espère entendre d'autres députés exprimer leurs vues sur la façon dont nous pourrions contribuer à assurer l'égalité de tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je suis très honoré de participer à cette discussion sur le projet de loi de mon collègue de Toronto. J'ai écouté et c'est un peu le but, il y a encore des parlementaires, monsieur le Président, qui croient qu'on peut apprendre en écoutant ses collègues, et même après 20 ans je suis toujours très intéressé à écouter ce que surtout les nouveaux députés ont à dire dans cette Chambre.

Je suis particulièrement fier de vous dire que les propos tenus par notre distingué collègue d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer) ne peuvent faire autrement que de faire réfléchir tous les collègues de la Chambre. Si je peux avoir son attention, je veux lui dire que je tiens à le féliciter publiquement, parce que les propos qu'il a tenus, comme ceux évidemment de mon collègue de Davenport (M. Caccia) et comme ceux de notre collègue du Nouveau parti démocratique, nous nous devons d'y porter attention. Au début de mes remarques, et je vais vous assurer qu'elles seront asez limitées pour donner la chance à un autre collègue du gouvernement qui a demandé si on pouvait partager le temps—mais je souhaite seulement que nous ne nous rendions pas jusqu'à 18 heures; nous pourrions, s'il veut bien me croire, déférer l'étude de ce projet de loi au comité approprié.

Il serait peut-être bon à ce moment-ci, et c'est un peu mon collègue d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer) qui m'incite à le faire, de rendre hommage à celui qui n'est plus parmi nous aujourd'hui, je parle de l'ancien premier ministre du Canada, le Très honorable Pierre Elliot Trudeau, puisque de plus en plus au Canada, on parle de cette Charte canadienne des droits et libertés. Eh bien, il est bon historiquement, pour ceux qui nous écoutent ou qui voudraient nous écouter ou qui nous liront, que nous répétions que grâce à ce que certains appelaient son entêtement, grâce à sa détermination nous pouvons avoir aujourd'hui une charte qui, non seulement, est complète mais qui a été complétée je pense le 17 avril dernier lorsque nous avons proclamé l'article 15 qui est maintenant partie complète de la Charte canadienne des droits et libertés. Je profite donc de cette occasion simplement pour rendre hommage à notre ancien premier ministre. Je pense que là-dessus il n'y a pas de partisanerie et je souhaite, évidemment, que bientôt nous puissions tous ensemble, collectivement au Canada, c'est-à-dire que la dernière province qui n'a pas encore cru bon de participer et de signer cette entente puisse en faire partie pleinement.

Je voudrais aussi, par expérience, féliciter notre directeur général des élections. Bien avant la Charte canadienne des droits et libertés, il avait été sensibilisé à ce problème dont fait allusion notre collègue dans l'article 168, que nous devrions, lors des prochaines élections, rendre tous les bureaux de scrutin urbains facilement accessibles.

Alors, il y a eu une évolution et déjà le directeur général des élections savait qu'il y avait un problème. C'est pour cette raison que dans toutes les circonscriptions, on a demandé que les bureaux de scrutin avancés soient munis de possibilités pour que tous les gens qui sont incapables de se rendre dans un édifice difficile d'accès puissent aller voter dans un pôle avancé, ce qu'on appelle un pôle avancé, un bureau de scrutin avancé, pour qu'ils puissent exercer, comme c'est leur droit de vote, comme c'est maintenant leur droit absolu en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés à l'article 3.

Donc, coup de chapeau je pense qui sied très bien à notre directeur général qui, comme on le sait d'ailleurs, fête un anniversaire extraordinaire cette année de longs et loyaux services à l'égard de tous, indépendamment évidemment de leur parti politique.

Je voudrais dire que nous sommes pleinement d'accord sur les propos . . . moi, personnellement, je suis d'accord sur les propos, comme je l'ai dit tantôt, de mon collègue d'abord du Nouveau parti démocratique qui a parlé avant moi et qui a présenté le projet de loi et surtout de notre collègue d'Etobicoke-Lakeshore quand il disait qu'il ne faut pas faire de discrimination. Si on a le droit de vote, il faut aussi avoir la liberté de pouvoir l'exercer. Cela me fait penser un peu, soit dit en passant, au projet de loi C-26, même si je n'ai pas participé cet après-midi au débat. C'est exactement un peu dans le même sens. On voudrait que tous les gens de 60 à 65 ans, indépendamment qu'ils soient mariés, célibataires, divorcés ou veufs ou veuves, puissent être traités sur un pied d'égalité.

Moi je trouve que c'est cela la vraie égalité, ce sont cela les vrais droits. Mais je voulais simplement le dire en passant.

Je trouve aussi la suggestion, pour des gens qui sont pratiques . . . et je reconnais à la Chambre, je regarde l'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly), l'honorable députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault), il y a des gens ici qui, même s'ils sont nouveaux, sont pratiques. Et peut-être que, comme l'a signalé un de nos collègues cet après-midi, il serait difficile de trouver immédiatement 70,000 endroits de scrutin accessibles.

Parce que dans certaines régions, je ne veux pas minimiser, mais il faut se servir du gros bon sens. Alors le gros bon sens c'est quoi? Ce n'est pas de trouver des difficultés inutiles, mais c'est de dire: Si l'électeur ne peut se rendre à la boîte de scrutin, il y a quelque chose de tellement élémentaire, c'est que peut-être la boîte de scrutin peut se rendre chez l'électeur. Alors que l'électeur qui est handicapé se rende jusqu'au bureau de scrutin et s'il ne peut pas y pénétrer parce que c'est un sous-sol d'église ou un troisième étage, eh bien, que des dispositions dans la loi puissent être prises pour que la boîte de scrutin lui soit rendue accessible en présence évidemment des représentants de tous les partis. Ce qui veut dire que lorsqu'on veut se servir de son jugement, de son gros bon sens, on peut arriver à trouver une solution raisonnable pour un problème qui est évidemment raisonnable. Alors, je voulais simplement dire ces quelques propos. Je m'étais préparé pour en dire plus long, mais le temps file et mon honorable et distinguée collègue du gouvernement, la députée de Gatineau (M^me^ Mailly), m'a demandé si nous pourrions partager le temps avec un de ses collègues, alors je veux le faire avec plaisir. Mais j'ai donc eu le plaisir de répéter que j'ai bien aimé les propos d'un nouveau député à la Chambre, et je pense qu'ils sont très raisonnables et que si nous voulions travailler dans cet esprit pour la réforme . . . Il y a beaucoup de nouvelles réformes à apporter à la Loi électorale pour la rendre plus moderne selon les problèmes que nous voyons au fur et à mesure que nous sommes en période électorale. Alors, je pense que nous arriverions à obtenir le résultat que mon collègue, le député de Davenport (M. Caccia), a demandé. Je vous remercie. Pour permettre à mon collègue de particper, je vais terminer ici mes propos.

• (1750)

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon honorable collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) de partager son temps de parole avec moi et de me permettre de parler pour la première fois à la Chambre d'un projet de loi qui m'intéresse particulièrement, c'est-à-dire l'accès aux bureaux de scrutin, et je pourrais même aller plus loin que cela, l'accès aux édifices publics aux personnes âgées et handicapées.

J'ai travaillé pendant de longues années comme dessinateur et j'ai dû concevoir très souvent des plans d'édifices publics et, heureusement, on est parvenu, dans la construction de ces bâtiments-là, à concevoir des accès plus faciles et plus adéquats. Ce qui m'étonne, par exemple, c'est que mon collègue de Davenport (M. Caccia) qui est un homme d'expérience propose à la Chambre un projet de loi qui se veut enfin être un projet de loi permettant de corriger une certaine iniquité envers une certaine partie de notre population, mais voulant le faire uniquement pour une partie de cette population-là. Moi, je représente une circonscription rurale en cette chambre et lorsque je vois «tous les bureaux de scrutin urbains», je me dis qu'on corrige une iniquité tout en créant une autre iniquité. Et je ne peux pas endosser cela, monsieur le Président, essayer de corriger en partie. Je crois que les handicapés ou les personnes

âgées, peu importe l'endroit où ils demeurent dans ce pays, se doivent d'avoir accès aux bureaux de scrutin et se doivent de pouvoir le faire d'une façon facile et adéquate. Et, en ce sens, je ne pourrais pas appuyer la proposition de mon collègue parce que voulant régler une iniquité, elle en crée une autre.

Je pourrais, monsieur le Président, parler bien longuement sur ce sujet, mais comme il y a plusieurs de mes collègues qui aimeraient eux aussi exprimer leur point de vue sur ce projet de loi-là, je vais leur céder la parole.

[*Traduction*]

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je souscris volontiers à la motion opportune et éclairée du député de Davenport (M. Caccia) qui voudrait que les bureaux de scrutin soient plus accessibles aux vieillards et aux handicapés au cours des prochaines élections fédérales.

Le comité spécial qui a déposé son rapport en février 1981 a entendu des témoins se plaindre, pendant toutes ses audiences, que l'organisation du scrutin au Canada défavorisait les handicapés qui doivent se déplacer pour se rendre au bureau de vote le jour des élections. Il y a bien des raisons qui empêchent cette catégorie de citoyens de se rendre aux urnes. D'une part, les bureaux de vote ne se trouvent pas toujours dans des lieux facilement accessibles. Je pense aux immeubles de plusieurs étages qui ne sont pas dotés d'ascenseurs. D'autre part, les handicapés peuvent être alités et, par conséquent, dans l'impossibilité de se rendre au bureau de scrutin. On pourrait, pour remédier à ce problème, adopter le système en vigueur au Manitoba. Le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer) en a déjà parlé.

Autre difficulté qu'éprouvent vieillards et handicapés: Le directeur général des élections prend des mesures pour centraliser les bureaux de scrutin afin d'économiser de l'argent aux contribuables. A cause de cette politique, bien des vieillards et des handicapés ont perdu leur droit de vote, monsieur le Président, et je trouve qu'aucune économie dans la gestion des bureaux de scrutin ne justifie la négation d'un droit aussi fondamental. Ces gens se heurtent aussi à un autre problème lorsqu'ils vont voter, car les préposés aux bureaux de scrutin ne connaissent pas les besoins spéciaux des handicapés et des vieillards.

Aux pages 49 et 50 de son rapport statutaire le directeur général des élections recommande que l'article 45 de la Loi électorale du Canada soit modifiée pour tenir compte des problèmes dont je viens de parler. Il propose d'installer un bureau de scrutin mobile dans les établissements où vivent les vieillards, les handicapés ou d'autres électeurs incapables de se déplacer. La deuxième recommandation vise à permettre au surveillant de bureau de scrutin de porter la boîte du scrutin et les documents nécessaires à l'entrée du bureau de scrutin voire dehors, pour permettre à un électeur invalide de voter. Je donne entièrement mon appui aux deux recommandations faites par le directeur général des élections.

Pour permettre à un autre collègue de parler de cette motion, je vais me résumer en disant que d'après la Charte des droits et libertés, et uniquement d'après les droits garantis, nous devons nous assurer que les handicapés et les personnes âgées puissent aller voter. Il ne faut pas se soucier de l'aspect financier du problème.

Je donne entièrement mon appui à la motion du député. C'est le moment d'agir, et j'insiste sur ce point. Il faut toutefois veiller à ne pas négliger des problèmes actuels qui contrecarreraient l'esprit formidable de cette motion s'ils n'étaient pas résolus.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, j'ai examiné le contenu de la motion du député. En fait, j'ai pu ces derniers temps examiner un certain nombre d'éléments liés à la Loi électorale. Comme mon collègue qui a parlé il y a un moment, je représente une circonscription rurale. Je dois dire que je suis quelque peu surpris que l'on se préoccupe des milieux urbains plutôt que ruraux, du moins à certains égards. Cela m'inquiète un peu, monsieur le Président. Il semble que les régions rurales soient toujours les plus négligées.

Je pense qu'il faut admettre que dans les régions rurales il y a d'autres difficultés pour aller voter qui sont plus évidentes qu'en milieu urbain. Après tout, en ville on peut utiliser plus d'une douzaine de bâtiments dans une zone de scrutin, alors que ce genre de possibilité n'existe pas dans les zones rurales. Nous devons prendre ce qu'il y a, une église, une école, un autre lieu public, ou même un bâtiment privé. En fait, je me souviens d'un bureau de scrutin qui était installé dans une maison privée à Paterson, localité de ma circonscription. Donc, même s'il est bon de prévoir des dispositions pour les handicapés ou les personnes âgées des milieux urbains, il y a aussi des difficultés en milieu rural.

On a proposé que le vote par anticipation soit utilisé pour résoudre ce problème particulier. Mais, malheureusement, c'est une arme à deux tranchants, car cela revient à dire aux handicapés et aux personnes âgées, qui auront à voter de cette façon, qu'ils sont un peu différents des autres. Ils devraient voter à un bureau spécial, avant les autres. Évidemment, ce n'est pas la même chose si vous avez un rendez-vous à 200 milles de chez vous le jour du vote ou si vous devez être en vacances. Ce sont les difficultés que je vois surgir immédiatement.

En ce qui concerne les frais de construction, pour que tous les électeurs aient également accès aux bureaux de scrutin en milieu urbain, je pense qu'ils seraient plus élevés qu'en milieu rural. Nous parlons probablement de modifications très simples à des bâtiments existants.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

L'ajournement

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT—LE PROGRAMME DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX. B) ON DEMANDE LE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il y a quelques années, le gouvernement libéral a décidé que la gestion des produits chimiques dangereux par le ministère de l'Environnement était une priorité d'importance nationale dans notre pays. Le programme de gestion des produits chimiques dangereux qui a alors été mis sur pied s'appliquait à toutes les activités humaines susceptibles de modifier la nature et aux déversements dans l'environnement de produits chimiques qui ont des effets néfastes sur les êtres humains, d'autres formes de vie, les écosystèmes et les ressources renouvelables.

En 1985, la gestion des produits chimiques dangereux par le ministère de l'Environnement a cessé d'être une priorité d'importance nationale. Depuis le 1er avril 1985, le programme de gestion de produits chimiques dangereux n'existe plus.

Lorsque j'ai demandé à la ministre de l'Environnement (Mme Blais-Grenier), le 23 avril dernier, pourquoi ce programme a été annulé, elle a répondu que c'était un programme provisoire qui faisait dorénavant partie du budget principal des dépenses de son ministère. Vérifications faites, nous avons constaté que les prévisions de dépenses du Service de protection de l'environnement ont diminué de 6.4 millions de dollars et que le personnel a été réduit de 41 personnes par rapport à l'an dernier.

Étant donné les compressions touchant ce service, je dois demander à la ministre ou à son secrétaire parlementaire si le programme de gestion des produits chimiques dangereux dispose toujours du même budget qu'avant le 1er avril de cette année.

Il s'agit, semble-t-il, d'une autre compression faite en catimini et subtilement dissimulée par la ministre lorsqu'elle prétend que le programme en question fait partie du budget principal des dépenses de son ministère. Comment peut-elle faire cette affirmation alors que, cette année, le budget du Service de protection de l'environnement, a été éduit de 6.4 millions de dollars, et ses effectifs comptent 41 personnes de moins?

Je dois reprocher calmement au secrétaire parlementaire de n'avoir pas pris les dispositions voulues pour permettre aux membres du comité permanent des pêches et des forêts de passer les prévisions de dépenses au crible. Le mois d'avril est passé, nous voici maintenant en mai, et rien du genre n'a encore été organisé. Nous sommes donc obligés de profiter du débat de la motion d'ajournement pour discuter de ce budget.

En examinant les prévisions budgétaires, nous n'avons pas pu trouver les éléments importants suivants du Programme de gestion des produits chimiques dangereux qui existaient l'an dernier. L'un de ces éléments consistait en un plan d'action triennal sur des points comme l'eau potable, les dioxines, les pesticides, la qualité de l'air intérieur et les contaminants du poisson. Nous n'avons pas pu trouver non plus les éléments qui concernaient l'élaboration d'un plan fédéral d'action pour le contrôle des dioxines. De même, nous n'avons pas trouvé trace de l'élément visant à améliorer les activités fédérales de gestion et de réglementation des pesticides en contribuant à l'enregistrement des pesticides et en informant le public sur le processus de décision touchant les pesticides. Il y a aussi l'élément qui a trait au soutien du rôle général de coordination, la contribution aux réunions du Conseil des sciences du Canada et des ministres de l'Environnement et des Ressources sur des questions relatives aux substances toxiques, et la coordination de la participation du ministère au comité interministériel sur les produits chimiques toxiques tel que constitué selon un document du cabinet sur les pesticides énonçant un plan d'action fédéral triennal. Ces éléments ont disparu. Il se passe quelque chose de louche à mon avis car l'absence de ces éléments dément l'affirmation de la ministre qui prétend que le programme de gestion des produits chimiques toxiques en est arrivé à une «fin normale».

• (1805)

Il y a en outre les coupures de 5 millions de dollars et de 240 années-personnes effectuées au Service de la conservation de l'environnement. Les prévisions budgétaires pour ce service ne comportent pas de crédits cette année pour la conservation des ressources multiples qui disposait l'année dernière d'environ 81 années-personnes et 5.2 millions de dollars. Ce programme visait à étudier et à contrôler les produits chimiques toxiques sur le plan de la concentration, du transport, de la sédimentation et de la précipitation. On devait également mettre en œuvre un programme de surveillance exhaustif centré davantage sur les déchets radioactifs. Il a également disparu.

Qu'est-il devenu? Il ne figure pas dans les prévisions budgétaires. Pourquoi la recherche sur les produits chimiques toxiques est-elle moins prioritaire aujourd'hui que l'année dernière? Pourquoi le gouvernement réduit-il la recherche visant à résoudre les graves problèmes causés par les substances toxiques? La population le long du lac Ontario et du Saint-Laurent ne bénéficiera plus des recherches indispensables qui doivent être menées sans interruption pour mesurer l'afflux et la quantité de produits chimiques toxiques dans notre eau.

Pour conclure, je dirais que ces recherches sont indispensables. En ce qui nous concerne, nous espérons que le gouvernement se montrera capable de prévenir les problèmes causés par les substances toxiques et d'assurer une bonne gestion des produits chimiques. Compte tenu des restrictions budgétaires qui ont mis fin à d'importants programmes de recherche, la ministre de l'Environnement devrait s'efforcer de dissiper les craintes du public quant aux dangers que la contamination de l'eau présente pour la santé. Le programme de gestion des produits chimiques toxiques a été abandonné, et nous constatons dans le budget des dépenses, que l'effectif du service de protection de l'environnement a été réduit de 41 années-personnes et celui du service de conservation de l'environnement, de 240 années-personnes. Comment la ministre peut-elle prétendre que le budget principal des dépenses prévoit un programme de gestion des produits chimiques toxiques?

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député de Davenport (M. Caccia) a dit au début de son discours qu'il y a plusieurs années, sans doute dans les années 70, le gouvernement libéral avait pris conscience du danger que présentaient

les produits chimiques toxiques. C'est très bien, mais s'il reconnaît ce fait, il doit également reconnaître que le gouvernement libéral a complètement saboté la gestion de ces produits chimiques toxiques. Nous nous sommes retrouvés avec un véritable méli-mélo de programmes, plusieurs orientations différentes et 18 ministères qui devaient essayer de rationaliser la gestion du programme de contrôle des substances toxiques.

Commençons par l'affirmation du député selon laquelle ces programmes ont disparu. S'il examine attentivement le budget des dépenses, il constatera qu'aucun de ces programmes n'a été annulé. Ils ont été intégrés dans les programmes internes du ministère. Les personnes qui résident le long de la rivière Niagara peuvent être rassurés, car ces programmes seront poursuivis.

L'ancien gouvernement avait un fonds qui s'ajoutait au budget ordinaire et le député sait très bien qu'il devait expirer cette année. Il s'agissait d'un programme triennal et tous les programmes financés par ces fonds supplémentaires sont maintenant inclus dans les programmes ordinaires auxquels nous avons donné plus de vigueur.

La ministre a veillé, et je pense que c'est très important, à ce que les produits chimiques toxiques figurent en deuxième place sur notre liste de priorités, immédiatement derrière les pluies acides. Nous assurons la mise en œuvre du programme de contrôle des produits chimiques toxiques et des milliers de nouveaux produits chimiques qui apparaissent dans l'environnement avec toute la compétence dont nous avons fait preuve pour les pluies acides.

Notre gouvernement doit s'organiser dès le départ pour parer aux dangers posés par les produits chimiques toxiques qui polluent notre eau, notre air, nos aliments ainsi qu'à tous les problèmes que nous devons surmonter quotidiennement. Le gouvernement et notre ministère veillent à ce que nous ayons un programme à long terme permettant de résoudre ces très graves problèmes.

• (1810)

LA DÉFENSE NATIONALE—LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD—LA PARTICIPATION DES ENTREPRENEURS DU NORD

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Le 3 mai, monsieur le Président, j'ai demandé au ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) quelles mesures prenait le gouvernement pour s'assurer que les entrepreneurs et les salariés du Nord pourraient bénéficier de la mise sur pied du système d'alerte du Nord. Je me suis réjoui de la réponse qu'il m'a donnée ce jour-là. Il nous a dit en effet que, dès que les décisions avaient été prises ou peu après, il avait envoyé des fonctionnaires de son ministère informer les gouvernements territoriaux, et que les entrepreneurs et les salariés du Nord auraient de multiples occasions de participer au projet. C'était une bonne nouvelle. Si j'aborde de nouveau la question ce soir, c'est parce que je voudrais revenir un peu sur la façon dont les choses se sont déroulées autrefois et parler des perspectives d'amélioration de la situation.

Au milieu des années 50, quand le réseau avancé de pré-alerte a été construite, les choses étaient très différentes. Rares étaient les entrepreneurs du Nord possédant les compétences voulues. D'une manière générale, le niveau de formation et de scolarité de la population était inférieur à ce qu'il est aujourd'hui. Par ailleurs, les travaux de construction étaient surtout coordonnés et dirigés par l'aviation des États-Unis. A l'époque, les Canadiens n'ont pas joué un rôle de premier plan dans les travaux.

On raconte une histoire que personnellement je crois véridique. Un jour, un juge de la Cour suprême fut obligé d'atterrir à l'un des points du réseau avancé de pré-alerte. Le commandant américain qui se trouvait sur place refusa au juge de la Cour suprême du Canada l'autorisation de pénétrer dans la base et lui dit de s'éloigner. De telles choses ne se produiront certainement plus avec le système d'alerte du Nord. Nous avons fait beaucoup de progrès en trente ans.

Plusieurs entrepreneurs très compétents du Nord, qui travaillent dans la construction, à la conception technique de projets, dans les transports ou qui vendent toutes sortes de matériel et qui voudraient profiter de la mise sur pied du système d'alerte du Nord se sont adressés à moi. J'ai reçu des demandes de Chambres de commerce et de la compagnie Arctic Co-operatives Limited qui représente diverses entreprises.

J'ai fait au ministre de la Défense nationale une proposition dont il s'inspirera, je l'espère. Je lui ai recommandé de créer un bureau de liaison chargé de renseigner les entrepreneurs du Nord. Ce bureau pourrait se trouver à Ottawa pour le moment et être ultérieurement transféré à Yellowknife ou encore dans des locaux désaffectés de la SFC d'Inuvik. De toute manière, nous devrions avoir un bureau et quelqu'un qui aurait pour mission de favoriser la participation des entrepreneurs du Nord. Il faudrait que nous soyons en mesure de les renseigner. Ces entrepreneurs veulent savoir à l'avance quels genres d'emploi vont être offerts. S'ils obtiennent ces renseignements, ils pourront prendre les dispositions nécessaires pour présenter une soumission et embaucher le personnel voulu. Il faudra peut-être donner une certaine formation à des gens du Nord pour que les entrepreneurs du Nord puissent obtenir des contrats.

Certains habitants de ma circonscription m'ont fait part de leurs idées au sujet de l'intégration de moyens de soutien logistique civils et militaires dans le système. On pourrait peut-être utiliser des transporteurs à la pièce au lieu d'employer uniquement des appareils militaires. Le ministère de la Défense nationale économiserait ainsi de l'argent, et l'on pourrait en même temps accroître le volume des marchandises transportées par les transporteurs à la pièce, ce qui réduirait probablement les frais de transport. Il a aussi été question d'établir des centres d'assemblage quelque part dans le Nord au lieu de tout expédier d'une base située dans le Sud. On pourrait décider de faire l'assemblage quelque part dans le Nord avant l'expédition vers les divers postes du système d'alerte du Nord.

• (1815)

Voilà quelques-unes des propositions qui m'ont été transmises. Je tenais simplement à en faire part au ministre et à son secrétaire parlementaire aujourd'hui. A mon avis, ce projet nous offrira des possibilités extraordinaires de développement. Nous savons qu'il ne résoudra pas tous les problèmes de chômage du Nord, mais il créera des centaines et peut-être des milliers d'années-personnes d'emploi. Les habitants du Nord veulent avoir leur juste part. Je suis convaincu que nous l'aurons, mais il faudrait pour cela donner suite à certaines de ces propositions.

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, au nom du ministre et du sous-ministre, je tiens à remercier le député d'avoir réagi aussi rapidement quand le système d'alerte du Nord a été annoncé et de continuer à s'intéresser à la question. Tous les députés sont au courant des efforts fournis par le député pour obtenir des emplois pour les Canadiens des territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Le 3 mai dernier, pendant la période des questions, le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) a demandé au député de lui communiquer les secteurs difficiles quant à la participation des travailleurs du Nord, pour qu'on puisse s'en occuper comme il convient. C'est ce que le député a fait aujourd'hui. Nous prenons bonne note de ses conseils et nous en tiendrons certainement compte.

Je peux lui garantir que le gouvernement a l'intention de prendre les mesures les plus favorables aux Canadiens qui habitent le Nord. De nouveaux voyages dans le Nord par le directeur de projet du système d'alerte du Nord sont déjà prévus. Nous examinerons les conséquences sociales et les possibilités d'emploi du projet avec les représentants du gouvernement des Territoires et nous en discuterons avec eux de façon beaucoup plus détaillée. Le gouvernement est parfaitement au courant de l'apport précieux des populations inuites et indiennes au développement du grand Nord. Ces populations autochtones constituent une large part de la population totale, et pour le gouvernement leur bien-être et leurs intérêts vont constituer d'importants éléments à considérer.

Il y aura également une évaluation, dans le cadre de laquelle le ministère de la Défense nationale et les gouvernements des Territoires vont se prononcer sur les types d'entreprises septentrionales et même de groupes d'entreprises qui pourraient être appelés à participer à la réalisation et à la mise en service du système d'alerte du Nord. Les marchés vont être adjugés dans le courant de l'année prochaine pour la construction des radars à longue portée dans la partie est du pays, l'île de Baffin et le Labrador. Dans l'Arctique occidental, les travaux n'auront lieu que fin 1988 et en 1989. Bref, les habitants et les sociétés du Nord seront pris en compte dans la sélection des entrepreneurs appelés à travailler pour la réalisation du système d'alerte du Nord.

Le ministre de la Défense nationale et le député du Yukon (M. Nielsen) s'intéressent tout particulièrement aux possibilités de développement du grand Nord, qu'ils connaissent bien et comprennent bien. Le ministre et le député, travaillant de concert, vont faire de ce projet un modèle de réussite sur lequel nous comptons pour les projets de développement du Nord.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 19.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 mai 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON S'OPPOSE À LA HAUSSE DU TARIF POSTAL ENVISAGÉE

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, des millions de Canadiens ont produit leur déclaration d'impôt sur le revenu cette année et ils ont respecté la date limite du 30 avril.

Toutefois, un homme d'affaires du nord-ouest de la Saskatchewan attendait un reçu dont il avait besoin pour remplir sa feuille d'impôt. Le reçu dont il avait besoin a été expédié de Toronto, d'après l'estampille, le 13 mars dernier. Il a attendu. Finalement, le reçu est parvenu à Battleford, en Saskatchewan, 49 jours plus tard, soit le 1er mai, un jour après la date limite.

Alors que de nombreux Canadiens sont déçus de leur service postal qui réclame à nos concitoyens et aux entreprises canadiennes une augmentation des frais d'affranchissement, un grand nombre se demandent pourquoi on devrait accéder à cette requête. Je recommande instamment au cabinet d'étudier très attentivement la demande de majoration du tarif que réclament les Postes.

Les frais d'affranchissement sont importants, notamment pour les petites entreprises. Le grand public ne devrait pas être obligé d'assumer le déficit d'une société de la Couronne qui donne parfois un service médiocre. Si les Postes ne fonctionnent pas de façon satisfaisante, les Canadiens ne devraient pas payer davantage pour un service inférieur.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA SITUATION DES INDIENNES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je désire faire la déclaration suivante au nom des femmes autochtones du Québec.

Les Indiennes en ont assez de se voir refuser les droits les plus fondamentaux par le gouvernement du Canada. Elles réclament la justice qui leur est refusée depuis l'adoption de la Loi sur les Indiens en 1869. Cela représente plus d'un siècle de malheur et d'injustice pour celles qui ont épousé des non-Indiens. Cette loi, imposée par un gouvernement qui n'est pas le leur, contrôle leurs droits les plus fondamentaux et crée des divisions au sein des familles.

A cause de cette loi, celles qui n'épousent pas des Indiens perdent leur identité, la possibilité de transmettre cette identité à leurs enfants, le droit de vivre dans leur communauté et même le droit d'être enterrées parmi les leurs. En vertu de cette même loi, les femmes qui ne sont pas d'origine indienne mais qui épousent un Indien obtiennent le statut d'Indien.

Le gouvernement fédéral, pour essayer de mettre fin à ces injustices, a finalement présenté le projet de loi C-31 qui redonnerait le statut d'Indien aux femmes et à leurs enfants. Toutefois, le comité chargé de l'étudier a proposé des amendements qui sont contraires à l'esprit du projet de loi, puisqu'ils fixent des limites aux droits des Indiennes, et s'est refusé à considérer des amendements qui auraient garanti le statut d'Indien à leurs enfants.

Elles en ont assez. Elles insistent pour qu'on leur rende justice. Elles demandent que le premier ministre (M. Mulroney) agisse immédiatement. Le projet de loi C-31 doit accorder tous leurs droits aux femmes et à leurs enfants.

* * *

VIA RAIL

LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE EDMONTON-VANCOUVER

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, le gouvernement canadien a récemment pris des dispositions en vue de rétablir le service VIA Rail régulier entre Edmonton et Vancouver, qui emprunte le magnifique corridor touristique, très fréquenté, entre Jasper et Kamloops en Colombie-Britannique.

Cette décision a permis aux localités de la région de développer une infrastructure touristique locale. Le volet critique de ce processus de développement depuis longtemps attendu est celui des gares ferroviaires des localités échelonnées le long de ce corridor. VIA Rail et le CN songent à fermer les gares de Valemount, Blue River et Clearwater, ce qui nuirait considérablement au développement touristique de ces localités.

Par conséquent, je prie le ministre des Transports (M. Mazankowski) d'intervenir et de prendre les mesures qui s'imposent pour que ces gares demeurent ouvertes et que les voyageurs qui emprunteront ce corridor touristique puissent avoir facilement accès aux sites touristiques locaux. Cela contribuerait non seulement à rehausser l'attrait des services de VIA Rail, mais encore à stimuler le développement économique et la création d'emplois dans cette région.

Article 21 du Règlement

L'HORTICULTURE

L'ACCORD SUR LES FRAIS D'INSPECTION

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et diverses associations d'agriculteurs discutent depuis quelques semaines des frais d'inspection des produits agricoles que le ministre a proposés comme moyen nécessaire de réduire le déficit dont le gouvernement a hérité. Ces discussions doivent permettre d'établir le barème des frais de manière à causer le moins d'ennuis possible aux agriculteurs.

L'accord intervenu entre le ministre et le Conseil canadien de l'horticulture et l'association canadienne des marchands de fruits en gros temoigne de l'utilité de ces consultations. Le ministre a en effet accepté de fixer les frais d'inspection à trois cents les 100 livres au point d'expédition, comme le lui recommandait l'association. Avant de modifier ces frais l'année prochaine, le ministre procédera à de nouvelles consultations.

Voilà un autre exemple de l'esprit de collaboration que le gouvernement a favorisé depuis le début dans ses efforts pour obtenir un consensus fondé sur la consultation avant de mettre en œuvre ses politiques. Il y a une énorme différence entre cette approche et celle que préconisait le précédent gouvernement.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

LA DÉCISION RELATIVE AU SORT RÉSERVÉ À MIRABEL

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, le dossier de l'aéroport de Mirabel est d'une importance capitale pour l'économie non seulement de la région de Montréal, mais aussi pour celle du reste du Québec.

Le gouvernement devrait rendre une décision dans les plus brefs délais en ce qui concerne le sort qu'il entend donner à l'aéroport de Mirabel. Plusieurs députés de cette Chambre sont concernés par cette décision, et je crois qu'il est tout à fait inacceptable que le gouvernement ne fasse pas connaître sa décision à savoir s'il approuvera l'agrandissement de l'aéroport de Toronto ou s'il tentera de redonner un statut à l'aéroport de Mirabel.

Tous les intervenants dans ce dossier sont d'accord pour affirmer que Mirabel est le site par excellence pour implanter un aéroport international et pour poursuivre l'élaboration de plans d'agrandissement dans l'avenir. Il n'y a aucun obstacle pour l'implantation de l'aéroport de Mirabel, sauf l'inertie du gouvernement qui ne parvient pas à rendre sa décision. La population québécoise et montréalaise attend cette décision, et c'est faire preuve d'une grande indifférence de la part du gouvernement que d'ignorer cette attente.

* * *

[*Traduction*]

LES RESSOURCES NATIONALES

LE PROJET DU GRAND CANAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, on entend beaucoup parler ces derniers temps de ce qu'on appelle le projet du Grand canal, d'après lequel la baie James serait barrée et transformée en lac d'eau douce, et ses eaux renvoyées vers le sud d'abord, dans les Grands lacs puis aux États-Unis.

Ce projet, jusqu'ici considéré comme trop farfelu pour être vraiment pris au sérieux, a tiré une certaine crédibilité récemment de l'approbation que le premier ministre (M. Mulroney) a donnée à l'exportation d'eau de sa circonscription par navire-citernes, et du silence qu'il observe depuis sur la question plus générale que le projet du Grand canal évoque soit la déviation des cours d'eau en vue de l'exportation. Peut-être ce silence a-t-il pour but de soutenir la promotion de l'idée du Grand canal à laquelle se livre son vieil ami, le chef libéral québécois Robert Bourassa, dont l'enthousiasme pour ce monument d'arrogance technique et de folie écologique ne semble pas connaître de bornes.

Par contre, le caucus fédéral libéral parle sur deux tons. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) trouve l'idée merveilleuse, alors que le député de Davenport (M. Caccia) paraît s'y opposer. Le chef de l'opposition (M. Turner) estime qu'elle est à étudier.

• (1410)

Nous n'avons pas la libre disposition des eaux canadiennes. De ce point de vue, l'opposition à une pareille diversion doit être considérée comme un acte non pas d'égoïsme mais de bonne gestion d'une chose qui nous a été confiée, ainsi que du contexte écologique et planétaire dans lequel nos eaux arctiques et septentrionales doivent être envisagées.

Les Américains comme les Canadiens devraient d'abord s'occuper de ce qui peut se faire au plan de la qualité de l'eau, de son amélioration et de son économie. Ils seraient étonnés de ce qu'il serait possible de faire si nous en avions la volonté politique des deux côtés de la frontière. Malheureusement, elle semble manquer en ce moment.

* * *

LES PEUPLES AUTOCHTONES

LE FINANCEMENT DES SOCIÉTÉS DE COMMUNICATIONS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Les sociétés de communications autochtones du Canada tout entier manquent de fonds parce que le gouvernement n'a encore approuvé aucune forme de financement par anticipation pour l'année financière 1985-1986.

Ces sociétés jouent un rôle essentiel et inestimable auprès des autochtones du Canada et auprès de nous tous, en enrichissant la mosaïque ethno-culturelle.

Si on laisse les incertitudes actuelles persister, l'anxiété et la confusion qui s'emparent des directeurs et de leur personnel va s'accentuer et miner encore un peu plus leur efficacité et leur enthousiasme.

Le gouvernement doit apprendre à jouer franc jeu avec les organismes qu'il finance. Le retard est une forme de privation. De nombreux organismes se demandent si on ne se sert pas d'eux pour pointer les programmes qui seront éliminés plus tard sans trop de risque politique. Il est plus que temps que le gouvernement agisse dans le sens que le premier ministre a indiqué dans sa déclaration du 18 avril.

LES PETITES ENTREPRISES

LA CAPACITÉ DE CRÉER DES EMPLOIS

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, dans un discours prononcé hier devant le Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton, le directeur du Conseil canadien de développement social a conseillé aux Canadiens de ne pas se leurrer au sujet du rôle que pourrait jouer la petite entreprise dans la création d'emplois et le développement de perspectives de croissance économique à long terme. Je ne suis pas d'accord, et voici pourquoi.

Depuis dix ans, c'est dans le secteur de la petite entreprise que se sont créés plus de 70 p. 100 des nouveaux emplois. La petite entreprise procure 40 p. 100 de tous les emplois, et notamment 55 à 60 p. 100 des emplois dans le secteur privé. Les femmes exploitent maintenant 29 p. 100 des petites entreprises et créent trois fois plus de petites entreprises que les hommes. C'est également la petite entreprise qui emploie le plus grand nombre de jeunes Canadiens.

Oui, les petites entreprises ne paient peut-être pas les salaires les plus élevés et n'offrent peut-être pas de régime de retraite à long terme ni de sécurité d'emploi, mais c'est dans le secteur de la petite entreprise que les Canadiens qui ont des idées et l'esprit d'indépendance cherchent à réaliser leurs rêves. Bon nombre des innovations et des nouveaux produits qui apparaissent dans notre société sont mis au point dans des garages ou des petits laboratoires indépendants et donnent naissance à des petites entreprises prospères.

Je puis assurer aux Canadiens que notre gouvernement appuie solidement le secteur de la petite entreprise. Défi 85 en est un bon exemple. Nous allons continuer à réexaminer nos politiques et nos lois, que ce soit dans le domaine de la fiscalité, de la réforme des pensions ou de l'encouragement à nos institutions financières, pour répondre aux besoins des petites entreprises et pour émuler et stimuler l'apport de la petite entreprise à la création d'emplois et à la croissance continue de l'économie canadienne.

M. le Président: Le temps de parole de la députée est écoulé.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT

LA CONNAISSANCE DES PROGRAMMES PAR LE MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier, à une question que je lui posais, le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement me disait que je ne connaissais pas les programmes que je lui avais cités. Dans le compte rendu des *Débats*, je lui ai parlé du programme canadien de rénovation et de construction de logement locatif et de logement social. Je sais très bien que le ministre n'est pas familier avec la langue française, je l'inviterais donc à lire dans son mémoire, un mémoire fourni par le ministère, que le régime de construction de logements

Présence à la tribune

locatifs en anglais, c'est: «Canada Rental Supply Plan», et, en ce qui concerne le logement social, c'est «Social Housing».

Alors, monsieur le Président, j'inviterais le ministre à connaître très bien ses programmes avant de répondre aux questions et de nous donner de véritables réponses.

* * *

[*Traduction*]

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LE 40E ANNIVERSAIRE DU JOUR DE LA VICTOIRE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour marquer le quarantième anniversaire de la fin des hostilités en Europe pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce jour a une signification spéciale pour bon nombre de Canadiens. Il nous donne l'occasion de nous rappeler et de réfléchir.

Les Canadiens ont toujours joué un rôle essentiel dans la défense de la démocratie et de la liberté. Plus d'un demi-million de Canadiens ont servi outre-mer pendant la Seconde Guerre mondiale, la plupart en Europe. A partir de la guerre sous-marine de l'Atlantique, en passant par la bataille aérienne de la Grande-Bretagne, jusqu'à la libération des Pays-Bas, les Canadiens se sont battus pour préserver les valeurs et les libertés qui nous tiennent vraiment à cœur.

Comme toutes les guerres, le conflit en Europe était une épouvantable tragédie humaine pour tous ceux qui y ont été plongés, ceux qui sont allés outre-mer, leurs proches qui ont passé de longues années angoissées au Canada, et surtout ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie et ne sont jamais revenus.

• (1415)

A titre de nation civilisée, nous avons le devoir de garantir qu'aucun Canadien ne sera plus obligé de faire ce que nos braves anciens combattants ont fait aussi généreusement pour leur pays. S'il y a une leçon à tirer de notre expérience de guerre en Europe, ce serait de comprendre qu'il faut nous engager à régler tous les conflits de façon pacifique.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. GARRET FITZGERALD, PREMIER MINISTRE D'IRLANDE

M. le Président: Avant d'accorder la parole au président du Conseil privé pour nous faire part d'une entente, sauf erreur, puis-je signaler à la Chambre la présence à notre tribune aujourd'hui de quelques visiteurs de marque? J'ai dû décider dans quel ordre les présenter et, si vous me le permettez, je le ferai dans l'ordre d'ancienneté parlementaire, en commençant par présenter à la Chambre l'éminent premier ministre d'Irlande, M. Garret FitzGerald. Nous sommes très heureux de l'accueillir parmi nous aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. le Président: M. FitzGerald est accompagné d'une délégation très importante de personnes qui sont aussi les bienvenues parmi nous.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. HASSAN ALI, MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL DE LA RÉPUBLIQUE D'IRAQ

M. le Président: Je signale aussi la présence à la tribune du ministre du Commerce internationale de la République d'Iraq, M. Hassan Ali, et de M. Shanta, membre de l'Assemblée nationale d'Iraq.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, à la suite de discussions entre les partis, il a été décidé qu'à l'occasion du quarantième anniversaire du Jour de la Victoire, chaque parti aurait à peu près cinq minutes pour en parler et que le temps que cela prendrait serait ajouté à la période des questions.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

COMMÉMORATION DU 40E ANNIVERSAIRE DU JOUR DE LA VICTOIRE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a 40 ans, c'était la fin de la guerre en Europe. C'est un jour très important parce qu'il représente une victoire sur un des maux les plus pernicieux que l'homme ait jamais connu, le nazisme. Le nazisme et son horrible travail contre l'humanité en général et contre le peuple juif en particulier laisse et laissera à tout jamais une tache indélébile sur la conscience historique. C'est un jour où l'on se souvient de tous ceux qui sont morts, mais c'est aussi un jour d'espoir, de réconciliation et de renouveau.

[*Français*]

Nous commémorons aujourd'hui le dévouement et le sacrifice de ces Canadiens et de ces Canadiennes. Nous nous souvenons, de façon particulière également, de ces épouses qui ont perdu leur époux et de ces familles décimées par la guerre. L'envergure de leur sacrifice aura permis aux générations futures de Canadiens et de Canadiennes de reconnaître nos attaches primordiales et fondamentales à la paix.

La participation des Canadiens dans cette guerre mondiale a aidé à la libération de l'Europe. Notre devoir, au nom de cette génération d'individus morts au combat, c'est de travailler sans relâche au maintien de la paix.

[*Traduction*]

Le Canada a participé immédiatement à la guerre, dès 1939, car nous étions convaincus que notre liberté et celle des générations futures avait été gravement voire fatalement compromise par certains événements qui s'étaient produits en Europe.

La population du Canada était relativement faible à cette époque, mais le Canada a mobilisé toutes ses ressources et un million de personnes qui ont toutes fait preuve de courage et d'esprit de sacrifice. Bien des soldats ont été blessés, des milliers ont été tués, la gloire de notre jeunesse a été confiée au sol européen. Ceux qui sont revenus avaient payé très cher. C'est à tous ceux—à nos anciens combattants et à leur famille—qui ont servi ce pays que le Canada doit sa gratitude profonde et éternelle.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Certains de ceux qui sont revenus sont à la Chambre, au sein de tous les partis politiques. Le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) est un des jeunes Canadiens qui sont allés se battre, comme d'autres jeunes d'autres allégeances politiques, en sachant très bien pourquoi ils se battaient; il a conservé cette foi dans la démocratie et la liberté dans toute sa vigueur; il était alors très jeune. Étant donné ses excellents états de service dans la plus grande guerre, je lui demande de parler maintenant au Parlement, au nom du gouvernement du Canada.

• (1420)

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: . . . c'est seulement neuf jours après l'invasion de la Pologne que la Chambre des communes du Canada, il y a 45 ans, a déclaré, à l'unanimité absolue, la guerre à l'État totalitaire qui avait engagé ce conflit. Cinquante-sept pays de notre planète devaient être entraînés dans cette guerre d'un côté ou de l'autre avant qu'elle ne prenne fin.

Chez nous, au Canada, une mobilisation comme jamais on n'en n'avait vu auparavant, et espérons-le comme on n'en verra plus jamais, fut organisée. Nous avions une marine créée en 1910, et qui, grâce à la prévoyance des planificateurs du début des années 20 et des années 30, put immédiatement faire face à la crise et est devenue la troisième marine du monde; nous avions une aviation créée en 1924, qui servit à réaliser le plus gigantesque programme de formation d'aviateurs que le monde ait jamais connu, et à former des pilotes venus de tous les pays du Commonwealth et d'ailleurs pour la bataille aérienne; nous avions une armée qui prenait ses racines dans le passé profond de l'histoire de notre pays.

Ironie de l'histoire, alors que nous entrons dans cette période de réconciliation dont parlait le premier ministre (M. Mulroney), ceux qui étaient nos ennemis dans ce conflit, il y a 40 ans, sont aujourd'hui devenus nos fidèles alliés.

Avec la permission de la Chambre, je souhaiterais revenir quelques instants sur quelques-unes des paroles du premier ministre à propos des raisons pour lesquelles les Canadiens sont partis à la guerre; il semble que d'aucuns s'imaginent que ceux qui ont quitté leur ferme et leur usine, leurs livres et leur avenir en 1939 et 1940 et les années suivantes, ne savaient pas exactement pourquoi ils partaient se battre. Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, que tel n'était pas le cas. On ne mobilise pas des millions d'hommes et de femmes au service d'une cause dans les pays libres du monde entier sans une motivation très forte. La plupart d'entre nous savions très précisément pourquoi nous nous battions.

Comme l'a dit le premier ministre, il y a dans notre Chambre des communes des hommes et des femmes qui ont servi à cette époque. L'actuel ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) participe aujourd'hui en Europe aux cérémonies qui commémorent cette occasion. Le distingué député de Burlington (M. Kempling) et le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), qui sont parmi nous aujourd'hui, savaient parfaitement pourquoi ils se battaient. Et nous ne saurions oublier non plus les quelque 50,000 femmes et les centaines de milliers de Canadiens qui, par leur engagement total et l'efficacité de leur action, ont tout autant contribué dans le pays même à la lutte que ceux d'entre nous qui se trouvaient là-bas.

• (1425)

Dire que ceux qui ont été engagés dans cet épouvantable conflit, cet effroyable gaspillage de sang et de ressources que fut la Seconde Guerre mondiale, ne se rendaient pas bien compte de ce qui se passait, c'est trahir les idéaux pour lesquels ils se battaient: le droit de choisir sa propre forme de gouvernement, la liberté d'expression, le droit de rejeter une forme de gouvernement et de pensée antihumaine et antidémocratique. Nous savions que la pensée d'Hitler reposait sur l'antisémitisme, mais nous ne savions pas et ne pouvions pas savoir à quels extrêmes d'inhumanité et de folie cette pensée pouvait mener.

L'holocauste dont a parlé le premier ministre, ce crime contre l'humanité, n'a pu être possible que dans un État totalitaire où la vérité était dissimulée au peuple. Il est vrai qu'à l'époque, nous n'avons que très faiblement perçu le spectre du totalitarisme sous l'étendard du nazisme, mais nous savions que ni l'un ni l'autre ne pouvaient survivre dans un monde où la liberté est prisée. La notion de liberté se fonde sur le prix qu'on attache à la personne humaine.

Aujourd'hui, dans de vastes régions situées aux quatre coins de l'univers, l'humanité est soumise à des indignités et à des horreurs, qui montrent que le totalitarisme, l'assujettissement de l'individu à l'État se porte encore fort bien. Dans les États policiers où la liberté dépend de la couleur de la peau ou de l'origine raciale, le totalitarisme continue à régner en maître. Nous avons combattu à l'époque pour empêcher l'avance sournoise du cauchemar totalitaire qui écrase l'esprit de l'homme. Depuis la fin de la guerre, il y a quarante ans aujourd'hui même, le totalitarisme a gagné du terrain. C'était là l'enjeu de la guerre et la raison pour laquelle les jeunes Canadiens ont combattu sous les drapeaux.

Au cours de mon voyage en Europe le mois dernier pour discuter des affaires de l'OTAN, je n'ai pu m'empêcher de me rappeler l'ampleur et la splendeur des efforts accomplis par ceux qui avaient foi en la liberté et pour qui le totalitarisme n'avait aucune place dans une société libre.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Cela en valait la peine, en effet, monsieur le Président. Nous devons aux membres de cette génération dont nous ne verrons pas les pareils de sitôt de ne pas l'oublier. Ils sont partis le sourire aux lèvres, affronter la mort sous toutes ses formes. Ils ont répondu à l'appel parce qu'ils voulaient d'un monde où les enfants puissent s'amuser sur la pelouse du Parlement, d'un monde qui respecte dans tout être humain la divine étincelle de la création. Ils sont allés défendre les libertés menacées.

On ne doit pas tenir ces libertés pour acquises. Il faut que tous les Canadiens se tiennent sur leurs gardes afin de les préserver. Il faut que chacun d'entre nous, et non pas seulement ceux qui ont vécu ces jours sombres et qui ont combattu, s'évertue à montrer combien il est facile d'empêcher la tragédie de la guerre, comme la Seconde Guerre mondiale aurait pu être évitée, et à quel point la faiblesse des bons enhardit la perversité des méchants, comme ce fut le cas alors mais ne devrait plus jamais l'être.

Nous célébrons ce quarantième anniversaire en rappelant à notre souvenir ceux qui ont rendu possible notre existence d'aujourd'hui et en faisant tout en notre pouvoir, ainsi que chacun devrait s'y efforcer, pour que l'histoire ne se répète pas.

Des voix: Bravo!

• (1430)

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter quelques mots à ce que vient de dire avec beaucoup de justesse le premier ministre (M. Mulroney) et surtout aux propos fort éloquents qu'a tenus le vice-premier ministre (M. Nielsen) en se faisant le porte-parole des députés et de tous les Canadiens qui ont fait la guerre. Je tiens à le féliciter personnellement pour la façon exceptionnelle dont il s'est comporté pendant la guerre et pour la Distinguished Flying Cross dont il a été décoré. Ce n'est pas par hasard qu'il a décidé de porter cette cravate cet après-midi; il la mérite.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je suis sûr que le vice-premier ministre se souvient fort bien du moment où il a appris que l'armistice avait été signée en Europe. Pour ceux d'entre nous qui étaient nés à l'époque, ce fut un des moments marquants de notre vie, au point que nous nous souvenons tous, j'en suis sûr, de ce que nous faisions à l'instant où la fin de la guerre a été annoncée. Pour ma part, je terminais mes études secondaires à Ottawa. Les cours ont été interrompus immédiatement, et les gens de toute la ville se sont rendus spontanément vers ce qui s'appelle aujourd'hui le parc de la Confédération pour célébrer la fin de ce terrible conflit dans la joie, en éprouvant un grand soulagement et beaucoup de fierté.

Cette victoire en Europe, il y a 40 ans, nous semble à la fois très proche, par rapport à l'échelle de l'expérience humaine, et très loin. Les noms de Dieppe, de la Normandie, de la campagne d'Italie et des Pays-Bas demeureront à jamais inscrits sur les étendards des Forces canadiennes. Nous nous souvenons de la bravoure, de la fierté et des souffrances de nos soldats. Certains représentants très éminents des Forces canadiennes se

trouvent aujourd'hui à la tribune, dont l'un de nos grands chefs militaires dans ce théâtre d'opérations.

Toute une génération de Canadiens a fait la guerre, et nous éprouvons de la reconnaissance envers ces anciens soldats. Je tiens à assurer à la Chambre que nous ne les oublierons pas. Nous ne devons pas oublier nos morts, nos blessés, ni les hommes et les femmes qui sont infirmes depuis 40 ans pour avoir servi leur pays pendant la guerre. Leur vie en a été profondément transformée et ils ont dû surmonter de graves problèmes physiques. En son absence, je tiens aussi à honorer le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees), qui représente fort bien ces hommes et ces femmes.

[*Français*]

Monsieur le Président, la grande majorité des Canadiens n'étaient même pas nés il y a 40 ans, mais des centaines de milliers d'autres gardent le souvenir à la fois vivace et douloureux des parents et amis tombés au front.

Monsieur le Président, je veux rappeler à nos jeunes qu'il faut toujours se porter à la défense de la liberté, comme les générations qui nous ont précédés. La liberté n'arrive pas par accident, il faut se battre continuellement pour ELLE. Au cours de la dernière guerre et de la guerre de 1914-1918, deux générations de nos compatriotes sont allées se battre pour cette cause.

Qu'il me soit permis aussi, monsieur le Président, de rappeler ici que le Canada a atteint l'âge adulte pendant la Seconde Guerre mondiale.

[*Traduction*]

Notre pays s'est émancipé. En 1939, c'est un pays surtout agricole qui est entré en guerre. Toutefois, pendant le conflit, nous sommes devenus un pays industriel au prix d'un effort de guerre sans précédent. Nous n'avons jamais éprouvé depuis cette époque un tel sentiment d'unité, ni progressé ainsi ensemble vers un grand dessein national.

Moi qui étais jeune garçon, je me rappelle que ma mère travaillait comme fonctionnaire dans la ville où nous nous trouvons. Je me souviens des Canadiens et des Canadiennes, venus de toutes les régions du pays, qui travaillaient sans relâche pendant de longues heures pour participer à l'effort de guerre. Le Canada leur doit sa réputation internationale et un certain degré d'excellence. Il leur doit l'excellente réputation dont il jouit désormais dans le monde.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Surtout en cette ère nucléaire, il importe d'accorder une place prédominante aux souvenirs et à la vérité. N'oublions pas que l'histoire de l'humanité est truffée d'exemples de brutalité et de comportements inhumains qui se manifestent quand les gouvernements ou une partie de la société se laissent guider par le fanatisme, la peur et la haine.

Je me souviens de la façon dont le quarantième anniversaire de l'holocauste a été fêté sur la colline du Parlement il y a dix jours, et je sais à quel point ces effroyables souvenirs restent vifs dans l'esprit de ceux qui ont traversé cette terrible période. Nous devons lutter pour la paix avec l'énergie du désespoir.

[*Français*]

Le Canada a le privilège de vivre en paix à l'abri des ravages physiques et psychologiques de la guerre, mais nous vivons à une époque d'agitation constante et la guerre continue d'être le pain quotidien de millions de gens partout dans le monde.

[*Traduction*]

N'oublions pas que nous avons la chance, au Canada, de vivre dans le confort, en sécurité et en paix. Il nous faut toutefois conserver la détermination, le courage et la volonté de relever les défis de notre époque comme les gens de la génération précédente l'ont fait. Si nous manquons à ce devoir, nous trahirons l'espoir de ceux qui ont sacrifié leur vie et que nous honorons cet après-midi. Ce sacrifice a eu une issue heureuse, puisqu'il nous a donné la victoire il y a 40 ans aujourd'hui. Nous devons maintenir cet espoir.

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me joins au premier ministre (M. Mulroney), au vice-premier ministre (M. Nielsen) et au chef de l'opposition (M. Turner) pour dire quelques mots au sujet de cet anniversaire d'importance historique.

Il y a 40 ans, les Alliés ont gagné la victoire finale sur le nazisme en Europe. Aujourd'hui, les citoyens unis de nombreux pays se souviennent de ce grand exploit et célèbrent la plus grande victoire du peuple de notre époque; c'est également l'occasion de nous demander où nous en sommes 40 ans plus tard.

[*Français*]

La Seconde Guerre mondiale a été unique du fait qu'elle a été une véritable guerre du peuple. On ne célèbre pas la victoire d'un groupe de nations aux dépens d'un autre, mais plutôt la victoire de la démocratie contre le fascisme. Et il est important de se rappeler que la lutte pour la démocratie a uni non seulement les Alliés, mais aussi les peuples de l'Europe occupée, y compris ceux qui ont offert une courageuse résistance aux fascistes usurpateurs du pouvoir dans leur pays.

[*Traduction*]

Le Jour de la Victoire en Europe a marqué le début d'une nouvelle ère de promesses et de possibilités démocratiques. Au lendemain de la guerre, nous avons vu non seulement de nouvelles institutions démocratiques s'établir avec succès dans toute l'Europe de l'Ouest, mais également le début de la disparition du colonialisme dans le monde entier.

[*Français*]

Aujourd'hui, on devrait célébrer le fait que la démocratie est fermement enracinée en Europe de l'Ouest et que les vainqueurs, comme les perdants, peuvent célébrer les réalisations de 40 années de démocratie et d'amitié. Autrefois victimes des fascistes, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Portugal sont aujourd'hui de vivantes démocraties.

• (1440)

[*Traduction*]

Nous devons également nous souvenir aujourd'hui, monsieur le Président, en cet important anniversaire, que les pays démocratiques ont gagné cette victoire en s'alliant à l'Union soviétique, dont la population a subi des horreurs inimaginables. Même si nous déplorons le fait que la victoire de la démocratie, en 1945, n'ait pas été totale en Europe de l'Est, nous devons nous rappeler avec reconnaissance surtout en cette période difficile dans le monde entier que les peuples du Canada, d'Europe et d'autres ont partagé la victoire avec celui de

l'Union Soviétique dans cette bataille historique contre le fascisme.

[*Français*]

Aujourd'hui, on devrait commémorer l'énorme contribution du peuple canadien à la victoire de la démocratie contre le nazisme. Le peuple canadien a lutté ardemment pendant cinq longues années pour une cause qui a animé un sentiment de nationalisme renouvelé et mieux ancré chez nous, et qui a apporté une nouvelle dimension aux idéaux nationaux que nous partageons. D'abord et avant tout, aujourd'hui est une journée de commémoration de l'ultime sacrifice de ces Canadiens et Canadiennes qui ont donné leur vie pour la liberté.

[*Traduction*]

Se rappeler l'esprit du Jour de la Victoire en Europe il y a 40 ans, c'est se rappeler le soulagement éprouvé alors, comme nous l'ont déclaré aujourd'hui des députés qui sont un peu plus âgés que les autres, la fierté devant les réalisations et les sacrifices des Canadiens et de tous les autres membres de la communauté mondiale. Ils ont participé à l'une des rares guerres justes de l'histoire en vue de gagner la liberté. Des millions d'entre eux y ont perdu la vie.

Je voudrais conclure en signalant qu'il incombe à notre génération d'honorer ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie en mettant leur talent et leur énergie au service de la liberté, et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir un autre conflit mondial, sachant malheureusement que ce pourrait être le dernier.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Conformément à notre entente, la période des questions orales va débuter maintenant et se poursuivre pendant 45 minutes, comme à l'habitude.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES SOINS MÉDICAUX

LA MESURE ENVISAGÉE PAR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre comprendra que nous devons changer le ton. Il doit savoir que le juge en chef de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a statué récemment que le gouvernement de la Colombie-Britannique viole la Charte des droits et libertés et la Loi canadienne sur la santé par les mesures qu'il prend pour restreindre les numéros de facturation pour les médecins.

J'adresse la question au premier ministre, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le juge en chef a qualifié les gestes posés par le gouvernement de la Colombie-Britannique d'«orwelliens, draconiens, diamétralement opposés à la justice fondamentale». Dans une réplique arrogante à ce jugement du tribunal, le gouvernement de la Colombie-Britannique a déposé le projet de loi C-50, intitulé

Medical Services Amendment Act, qui a pour objet de faire ce que le juge en chef a jugé illégal et contraire à la Constitution. Ce projet de loi constitue une violation flagrante des droits de la personne, une attaque en règle contre notre régime national d'assurance-santé.

Qu'est-ce que le premier ministre et ses ministres vont faire pour contrer cette tentative grossière de la part du gouvernement de la Colombie-Britannique de mettre en pièces notre régime national d'assurance-maladie dans cette province?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je regrette l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il pourrait sûrement donner à mon honorable ami une réponse plus précise que moi. Sans faire de commentaires sur ce qui a pu se passer en d'autres ressorts, je puis en tout cas reconnaître la légitimité des préoccupations que mon très honorable ami peut avoir au sujet de notre régime national de santé. A maintes reprises, je pense, les députés de tous les partis représentés à la Chambre se sont engagés à maintenir l'intégrité de la prestation des soins de santé, qui sont si importants pour nous tous. Et je renouvelle encore une fois aujourd'hui cet engagement à l'intention du très honorable chef de l'opposition. Le gouvernement fédéral préservera toujours l'intégrité de ce régime.

LA LIMITATION DES SERVICES ET DES AVANTAGES

L'hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, cette situation persiste depuis un mois ou deux. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a présenté ce projet de loi qui, et je cite là une phrase du projet de loi, «limite les services et avantages offerts à diverses classes de personnes assurées». Cette mesure touche au cœur même de notre régime d'assurance-maladie qu'elle essaie de détruire.

Le gouvernement fédéral aurait déjà dû agir, selon moi.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il incombe au gouvernement fédéral de préserver dans son entier le régime d'assurance-maladie auquel le premier ministre dit souscrire. Je lui demande à nouveau s'il entend demander à son ministre de prendre des mesures pour contrecarrer ce genre de mesure législative en utilisant tous les moyens à sa disposition en vertu de la Loi canadienne sur la santé.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je peux garantir à mon très honorable collègue que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social suivra bien entendu cette situation de très près. Mon très honorable collègue sait qu'il a épousé les valeurs contenues dans la législation que nous avons tous défendue à la Chambre des communes.

Dans un État fédéral, il y a certaines formes à respecter pour soulever une question de compétence provinciale à la Chambre des communes. Cependant, je peux garantir à mon très honorable collègue que nous conserverons toujours intact notre régime d'assurance-santé qui fait l'admiration de tous—à juste titre d'ailleurs.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je voudrais rappeler au premier ministre que la Loi canadienne sur la santé est une mesure législative fédérale et qu'il lui incombe de la défendre.

* * *

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE EDER AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, puisque j'ai réussi à convaincre le premier ministre de s'intéresser aux affaires de la Colombie-Britannique, j'en profite pour lui dire que les habitants de ma province commencent à se lasser des tergiversations de son ministre de l'Expansion industrielle régionale, surtout en ce qui concerne la renégociation de l'entente de développement économique et régional, l'EDER. Le premier ministre pourrait-il demander à son collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, de s'attaquer enfin au problème et de faire aboutir les négociations? Et qu'il tâche de ne pas nous servir une réponse du genre de celle qu'il a donnée hier à nos collègues. Le ministre devrait s'employer sérieusement à régler le problème, à signer l'entente et à confier la gestion des fonds aux habitants de la Colombie-Britannique.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je réponds au chef de l'opposition officielle que je suis très heureux qu'il se soit enfin joint à nous pour presser la Colombie-Britannique . . .

Des voix: Bravo!

M. Stevens: . . . de conclure une entente. Le très honorable député sera très heureux d'apprendre que j'ai eu un entretien fort utile avec M. McClelland hier soir: je prévois qu'il répondra sous peu à nos propositions.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE GROUPE D'EXAMEN DES PROGRAMMES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le 16 novembre dernier, le vice-premier ministre a précisé que six de ses 11 équipes chargées d'exécuter des compressions dans les programmes gouvernementaux feraient part de leurs conclusions le 30 avril 1985. Il y a une semaine, le vice-premier ministre a affirmé à la Chambre, et je tire ses propos du hansard, «nous annoncerons au fur et à mesure les conclusions auxquelles nous serons arrivés.» Si l'on en croit les renseignements en provenance des Affaires indiennes qui ont filtré hier, le rapport concernant ce domaine était prêt le 17 avril. Le vice-premier ministre qui, on le sait, monsieur le Président, a la réputation d'avoir la bouche cousue et sera bientôt connu pour ses mains vides, voudrait-il déposer immédiatement le rapport?

M. Mulroney: Ce n'est pas joli.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je pense que les affaires ne sont pas très florissantes pour le député comme homme de loi.

Des voix: Oh, oh!

• (1450)

M. Nielsen: Si le député a suivi les activités fébriles que nous déployons dans l'examen des différents programmes, il aura lu avec attention le discours que j'ai fait devant le Canadian Club dans lequel j'ai exposé avec assez de précision le calendrier de nos activités. Au fur et à mesure que les rapports sont présentés, le cabinet en prend connaissance et il en sera ainsi jusqu'à la fin. Toute mesure gouvernementale qui en résultera sera annoncée en temps et lieu.

ON DEMANDE DE DÉPOSER LES RAPPORTS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Comme je l'ai dit, monsieur le Président, nous savons qu'au moins un de ces rapports est prêt. Si j'en crois le calendrier prévu, la révision devrait être terminée dans les domaines suivants: services et subventions aux entreprises, création d'emplois, programmes de formation, programmes agricoles, gestion de l'immobilier et programmes de réglementation.

Par déférence pour les parlementaires et pour les membres du comité qui, au dire du vice-premier ministre, travaillent très fort, je recommande à ce dernier de déposer sans tarder les rapports déjà terminés pour permettre aux députés d'en prendre connaissance.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député, qui a déjà été ministre, sait ou devrait savoir que ces rapports sont présentés sous forme de recommandations au cabinet. Leur contenu de même que toute autre suggestion utile et constructive seront pris en considération lorsque nous procéderons à la révision des programmes. Si le député a des propositions constructives et sensationnelles à nous présenter, et je suis certain qu'il en a, puisqu'il a dû en parler pendant la dernière campagne électorale, je l'invite à nous les communiquer.

* * *

LES AUTOCHTONES

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES SOCIAUX

L'hon. Edward Broadent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les autochtones ont le pire état de santé, le plus faible niveau d'instruction et les plus pauvres conditions de logement de tous les habitants du Canada. J'ai fait état hier d'un rapport préparé par le vice-premier ministre et approuvé par onze ministères qui recommande au gouvernement de réduire ses dépenses de quelque 300 millions de dollars, aussi incroyable que cela puisse paraître, dans tous les domaines de politique sociale intéressant les autochtones. Je n'irai pas par quatre chemins. Le premier ministre pourrait-il nous dire où en sont ces recommandations?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, rien n'a changé au sujet de ces recommandations depuis hier où j'ai réitéré notre profond engagement à la cause des autochtones et rassuré le député disant qu'il ne devait s'attendre à rien d'autre qu'à ce que les autochtones soient traités avec justice et générosité. Nous avons l'intention de travailler en étroite collaboration avec les collectivités autochtones de tout le pays afin de corriger les situations épouvantables que mon ami a raison de dénoncer. Nous avons pour principe d'aider les autochtones à s'aider eux-mêmes. Voilà ce qu'il en est.

M. Broadbent: Monsieur le Président, la réponse en intéressera peut-être certains, mais elle passe à côté de la question.

LA RÉDACTION DU RAPPORT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Les députés de la Chambre, y compris le premier ministre, si j'ai bien compris les déclarations qu'il a faites dans le passé, prennent très au sérieux la situation des autochtones du Canada. Le premier ministre va-t-il maintenant reconnaître que le rapport en question a été rédigé par le vice-premier ministre du Canada et a été approuvé par onze ministères? Oui ou non?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai jamais vu le rapport dont mon très honorable ami a fait mention hier à la Chambre. Il se peut très bien qu'il ait été rédigé dans le cadre d'une enquête menée par un groupe de travail. Personne ne contestera, je crois, l'obligation pour une société d'effectuer une analyse objective. Dans ce cas-ci, les syndicats, le secteur privé et de hauts fonctionnaires fédéraux ont collaboré à l'examen de tous les programmes en cours.

Cela étant dit, je puis assurer à mon honorable ami que tout rapport rédigé par des fonctionnaires ou par un groupe d'étude, ou toute idée qui ne saurait être utile aux autochtones ne seront en aucun cas approuvés par le gouvernement.

M. Broadbent: Monsieur le Président, nous ne parlons pas ici d'un rapport rédigé par des groupes de travail ou autres personnes intéressées. Nous parlons d'un rapport qui a été rédigé par le vice-premier ministre du Canada. Voilà de quoi il s'agit ici.

LA RESPONSABILITÉ DU VICE-PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme le premier ministre a tourné autour du pot encore une fois, j'adresserai ma question supplémentaire au vice-premier ministre. On nous dit que le rapport a été rédigé en fait par le vice-premier ministre et qu'il a eu l'appui de onze ministères. Est-ce que le vice-premier ministre va nous dire si oui ou non ce rapport est de lui?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je me demandais quand l'honorable parlementaire finirait par s'adresser à moi, puisque ce travail entre dans mes attributions. Je m'excuse d'avoir un peu tardé à venir à la Chambre hier. A ce qu'il semble, la question a été soulevée hier. Je ne vois pas encore de quel «rapport» l'honorable parlementaire veut parler. Si c'est celui dont a parlé le député de Skeena . . .

M. Broadbent: Non ce n'est pas celui-là, et cela, on l'a dit hier.

M. Nielsen: . . . dans la première moitié d'avril, on a répondu à cette question. Le premier ministre a publié le 18 avril un communiqué énonçant les principes très nets à la lumière desquels le gouvernement entend envisager le problème. De toute façon, je ne vois pas quel but peuvent avoir les questions de l'honorable parlementaire, parce que toute la question des politiques autochtones a été renvoyée comme il le sait à un comité du cabinet présidé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA NOMINATION À LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle concerne Marcia Clark, femme de Peter Clark, l'argentier du parti conservateur qui a été nommé à un poste au gouvernement, et belle-sœur du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ma question porte sur sa nomination à la Commission nationale des libérations conditionnelles le 23 décembre dernier, une fois les lumières éteintes sur la colline du Parlement et tous les députés rentrés chez-eux pour Noël.

En faisant l'une de ses promesses au sujet du favoritisme, le 9 juin 1984, pendant la campagne électorale, le premier ministre a dit: «Nous allons réformer cet instrument de notre vie nationale.» A la suite de cette déclaration, le ministre peut-il nous dire exactement quels critères de réforme, s'il en est, ont été utilisés pour choisir cette candidate? Ou bien s'agit-il simplement d'un autre exemple de favoritisme se doublant de népotisme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai pris beaucoup de plaisir à lire les observations d'un fonctionnaire indépendant dans un de nos plus grands journaux ce matin. Selon cet article, M^me^ Clark est l'une des personnes les plus compétentes à avoir été nommées à la Commission des libérations conditionnelles. Nous sommes ravis d'avoir fait cette nomination.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'ai maintenant reçu la liste noire des bénéficiaires du favoritisme des conservateurs, dressée par Don Boudria, député. La critique la plus acerbe vise la première nomination, celle de John Bosley, nommé Président de la Chambre des communes.

Des voix: Quelle honte.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Cela montre la fiabilité de cette liste. Cependant, monsieur le Président, je m'empresse de noter que le très honorable chef de l'opposition avait, à juste titre et avec empressement, appuyé votre nomination au poste de Président. Nous en sommes fiers. Le chef de l'opposition devrait donc se débarrasser dès maintenant de cette liste et de la meute qui l'a dressée.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Vous n'êtes qu'un hypocrite!

ON DEMANDE DE DÉPOSER LA LISTE DES NOMINATIONS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, non seulement le gouvernement se sert dans l'assiette au beurre mais, en outre, il a de très mauvaises manières au râtelier.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. En vertu des engagements qu'il a pris lui-même envers le peuple canadien durant l'été dernier, est-il prêt à déposer à la Chambre, au cours des prochaines 48 heures, une liste complète de familles de tous les ministres de la Couronne qui ont bénéficié de contrats ou de nominations politiques du gouvernement canadien, afin que le monde puisse connaître la vérité à propos de ce gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Pour un rouge qui oserait parler du patronage, ça prend du culot! Ils ont vécu là-dedans, ça prend du culot.

• (1500)

[*Traduction*]

La deuxième nomination sur la liste noire du favoritisme est celle de Lloyd Francis, nommé ambassadeur au Portugal.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je tiens simplement à signaler à mon honorable collègue, qui est tellement fier d'être membre de la meute, que les chiens ont ordinairement une fin soudaine et sans gloire.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Est-ce que tout le monde a terminé? La parole est au député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly).

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dans le mémoire du vice-premier ministre, on signale que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a trouvé acceptable les recommandations en question et je suppose donc que le ministre est du même avis.

Le ministre n'est pas sans savoir que l'autonomie politique des Indiens n'a de sens que si elle s'appuie sur des ententes territoriales. Comment le ministre peut-il accepter une recommandation qui différerait le règlement global des revendications territoriales? Peut-il garantir à la Chambre et aux Indiens que le règlement de ces revendications ne sera pas différé?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député n'est pas sans savoir puisqu'on l'a affirmé à la Chambre hier que les questions que le chef du Nouveau parti démocratique a soulevées à la Chambre, hier, ne constituent pas la politique du gouvernement. En ce qui a trait en particulier aux revendications territoriales, le député devrait savoir que j'ai reçu il y a environ cinq semaines tous les groupes revendiquant des terres. Nous avons entrepris une politique d'examen, que nous commençons tout juste à mettre en œuvre. Le gouvernement est toujours aussi décidé qu'avant à régler les revendications territoriales et je pense que le député sera fier de la politique qui sera mise en œuvre.

LE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Étant donné qu'il y a en permanence une pénurie d'environ 10,000 logements dans les localités indiennes, pourquoi le ministre a-t-il accepté des recommandations tendant à sabrer dans le programme de logement dans les réserves et à forcer les Indiens à quitter les lieux qu'ils ont toujours habités?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, j'ignore au juste de quoi parle le député, mais je peux lui garantir ainsi qu'aux autres députés que je n'ai rien accepté de la sorte. J'ignore de quoi parle le député.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE TRANSFERT DU POSTE DE SUPERVISEUR AU SERVICE DES AFFECTATIONS D'ÉQUIPAGES POUR L'ENTRAÎNEMENT SUR SIMULATEUR DE MONTRÉAL À TORONTO

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Transports).

Récemment, le ministre s'est vanté publiquement d'avoir imposé un moratoire à la société Air Canada au sujet de la décentralisation de la formation des pilotes. Peut-il aujourd'hui expliquer à cette Chambre pourquoi le mois dernier le poste de superviseur au service des affectations d'équipages pour l'entraînement sur simulateur a été transféré de Montréal à Toronto?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, nous ne nous sommes pas vantés d'avoir imposé un moratoire, nous avons simplement déclaré que la période pendant laquelle la société Air Canada discutait des opérations de vol, il n'y aurait pas de transfert non nécessaire à Toronto.

Cependant, je prends note de la question, monsieur le Président, et j'apporterai la réponse au député concernant le poste précis auquel il se réfère car, évidemment, je ne l'ai pas à l'esprit actuellement.

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT VA ACHETER POUR MONTRÉAL DES SIMULATEURS MODERNES ET RÉPONDANT AUX BESOINS NOUVEAUX D'AIR CANADA

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'accepte que l'honorable ministre vérifie son dossier, mais je lui demanderais, par la même occasion, de s'assurer qu'à tout le moins il tentera de tenir les promesses qu'il a faites à l'Association des gens de l'air. En particulier, j'aimerais lorsqu'il répondra à ma première question, qu'il me dise quand le ministère des Transports procédera à l'achat pour Montréal de simulateurs modernes et répondant aux besoins nouveaux de la société Air Canada.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, j'aimerais dire à l'honorable député de Papineau que la société Air Canada définit elle-même, selon ses priorités budgétaires et ses opérations, à quel moment elle procédera à l'achat des simulateurs de vol auxquels l'honorable député se réfère, et je pense que, dans le cadre d'une société à laquelle on demande d'être rentable, le gouvernement n'a pas l'intention d'intervenir directement pour définir à quel moment précis elle devra le faire mais, cependant, nous avons dit et nous répétons que, au moment où la compagnie devra acquérir des simulateurs de vol, elle devra le faire en fonction des engagements qui sont pris par rapport au bilinguisme.

* * *

[*Traduction*]

LES PEUPLES AUTOCHTONES

LE PRÉSUMÉ DOCUMENT DU CABINET

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je veux être très précis. Je me reporte non pas au rapport d'un groupe d'étude de 395 pages intitulé «Buffalo Jump of the 1980s», mais au document que nous avons rendu public hier en dehors de la Chambre et dont il a refusé de reconnaître l'existence. Il a refusé à nouveau de le faire aujourd'hui même. Il est intitulé «Mémoire au cabinet: Rapport d'un groupe d'étude ministériel sur les programmes destinés aux authochtones. Le 12 avril 1985. Vice-premier ministre». Il énumère 11 ministères qui appuient les recommandations que renferme ce document de 61 pages.

Le vice-premier ministre fera-t-il preuve d'une certaine franchise et nous dira-t-il soit en cette enceinte soit en dehors de la Chambre s'il s'agit du document qu'il devait remettre au cabinet?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député agite un document. J'ignore de quel document il s'agit.

M. Broadbent: Voyons!

M. Nielsen: Je n'ai pas vu le document. S'il veut me le remettre ou l'envoyer à mon bureau, je m'empresserai de l'examiner.

M. le Président: A l'ordre.

Une voix: Inclinez-vous en passant devant le Président.

M. Nielsen: Le premier ministre a publié le 18 avril dernier un communiqué énonçant quatre principes qu'il fallait appliquer en examinant notre politique à l'égard des autochtones, politique qu'un comité spécial du cabinet a été chargé d'examiner. Ce comité, constitué en vue de formuler la politique en général, est sous la présidence du très compétent ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

M. Fulton: La situation prend une tournure intéressante. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est présenté au bureau de mon chef hier pour en obtenir un exemplaire. Je viens d'en remettre un exemplaire au vice-premier ministre. Il le reconnaît sûrement.

L'ORIGINE DES RECOMMANDATIONS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les sous-ministres de onze ministères ont approuvé les recommandations de ce rapport. Des hauts fonctionnaires de certains gouvernements provinciaux les ont également approuvées. Je crois que le vice-premier ministre est tenu de dire aux députés, aux autochtones et aux Inuit s'il est lui-même l'auteur de ces recommandations.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en se conduisant de façon guère conventionnelle, le député a jeté un exemplaire du rapport sur mon pupitre, mais en toute franchise, je ne peux même pas lire ce document exécrable, non signé et plutôt volumineux. Je devrais avoir la chance de l'examiner pour le reconnaître. Mais actuellement, je ne peux même pas le lire.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LES RESSOURCES HOUILLÈRES DU CAP-BRETON

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est au très honorable premier ministre que je m'adresse. A l'instar des gens de la Colombie-Britannique, ceux de la Nouvelle-Écosse commencent à en avoir plein le dos du ministre de l'Expansion industrielle régionale et de ses tergiversations relativement à divers projets de développement économique dans leur province. Comme le premier ministre le sait, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a publié en 1981 un document de politique au sujet de l'énergie. Il y affirmait son intention de mettre grandement à contribution le charbon du Cap-Breton. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il endosse cette politique et, le cas échéant, s'il ordonnera à son ministre de fournir sur-le-champ l'argent nécessaire à la mise en valeur de nouveaux gisements de charbon dans l'île du Cap-Breton?

• (1510)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je doute que le député ait été présent à la Chambre vendredi dernier lorsque j'ai annoncé la bonne nouvelle que la Société de développement du Cap-Breton réalise maintenant des bénéfices pour la première fois depuis dix ans. En fait, nous avons décidé de distribuer ces bénéfices en les répartissant entres les employés de cette excellente entreprise.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Le député apprendra vraisemblablement aussi avec plaisir que nous avons autorisé la percée de la deuxième galerie que nécessite l'une des exploitations minières.

LE FINANCEMENT PAR LE FÉDÉRAL

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je ne reprends rien de ce que j'ai dit. En effet, si la Société de développement du Cap-Breton a réalisé des bénéfices, raison de plus pour que le ministre poursuive le développement économique de l'île du Cap-Breton.

Le ministre entend-il fournir de nouveaux crédits pour mettre en valeur de nouveaux gisements de charbon dans l'île du Cap-Breton, appuyant ainsi les politiques énergétiques du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, ou cherche-t-il à répudier John Buchanan et son cabinet tory?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député ignore peut-être que forer de nouvelles galeries de mine coûte beaucoup d'argent. J'ai déjà annoncé qu'on allait en forer une.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CONTRAT CONCERNANT LA DÉFENSE AÉRIENNE À BASSE ALTITUDE EN EUROPE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Ma question d'adresse au ministre de la Défense nationale. Ainsi que le gouvernement l'annonçait dernièrement, un grand nombre des 1,200 soldats supplémentaires qu'on vient d'affecter à l'étranger commenceront à être déployés en Europe cet été. En outre, la première escadrille de CF-18 arrivera à Baden, en Allemagne.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a arrêté son choix parmi le petit nombre de sociétés qui se disputeront la dernière étape du marché destiné à assurer la défense aérienne à basse altitude de nos forces en Europe?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je précise d'abord que la défense aérienne à basse altitude est essentielle à la protection de nos bases d'aviation en Allemagne. Nous ferons notre choix d'après une liste restreinte. Au minimum, les pays de l'OTAN toucheront 70 p. 100 des avantages supplémentaires de ce marché. La dernière étape consiste à choisir entre les trois soumissionnaires sélectionnés. Nous avons mis les représentants des pays en cause au courant de la décision du gouvernement canadien. Je crois en outre que les sociétés dont l'offre n'a pas été retenue ont été informées. Nous avons écrit au secrétaire général de l'OTAN ainsi qu'aux ministres de la Défense du Royaume-Uni, de l'Italie, de la République fédérale d'Allemagne et de la France.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON DEMANDE D'OFFRIR AU NICARAGUA DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, j'ai demandé au ministre si le gouvernement canadien était disposé à offrir des crédits à l'exportation au Nicaragua et à déléguer un envoyé spécial dans ce pays. En hésitant, le ministre a répondu qu'il n'était pas disposé à répondre par l'affirmative au moment où nous parlions. Permettez-moi de rapporter ses paroles. Il a déclaré qu'il voulait tout d'abord connaître la nature exacte des sanctions imposées par les États-Unis au Nicaragua.

Une journée s'est écoulée depuis et puisque le ministre connaît maintenant la nature exacte de ces sanctions—un embargo économique total contre le Nicaragua par les États-Unis—va-t-il réfléchir à la demande que j'ai faite hier en vue d'offrir des crédits à l'exportation et de déléguer immédiatement un envoyé spécial à Managua pour évaluer la situation dans ce pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'ai pas encore eu l'occasion d'examiner en détail les sanctions qui, comme la députée doit le savoir, revêtent une grande importance en l'occurrence. Bien entendu, le Canada veut continuer à être utile aux populations d'Amérique centrale. Nous examinons la situation en fonction de deux décisions. La première est celle du gouvernement américain d'imposer des sanctions. L'autre, bien entendu, est la décision de M. Ortega d'intensifier ses relations avec l'Union soviétique. Nous envisagerons la politique à suivre en tenant compte de ces deux décisions.

Mme Jewett: Monsieur le Président, le ministre sait-il que M. Ortega intensifie également ses relations avec l'Espagne et la France et qu'il aimerait beaucoup faire de même avec le Canada?

Des voix: Bravo!

LA PROPOSITION DU GROUPE DE CONTADORA

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Étant donné que le ministre est un ardent défenseur du groupe de Contadora, il l'a d'ailleurs rappelé hier, appuiera-t-il la demande envoyée par le groupe aux États-Unis pour qu'ils reprennent les entretiens bilatéraux avec le Nicaragua? Irait-il jusqu'à offrir, si cela convenait, que les entretiens aient lieu au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la députée ne tarit pas de suggestions aujourd'hui. J'en suis très heureux.

Mme Jewett: Oui, mais je n'ai pas de résultats.

M. Clark (Yellowhead): Le gouvernement du Canada, qui a mis sur pied un programme d'aide et de développement à l'intention du Nicaragua, qui a répété qu'il désirait contribuer, par tous les moyens possibles, à la recherche de la stabilité et de la paix dans cette région, étudie actuellement ce qui serait le plus efficace dans ces circonstances. Naturellement, nous consulterons les membres du groupe de Contadora, les pays d'Europe occidentale qui partagent nos intérêts et aussi les pays d'Amérique centrale.

Mme Jewett: Nous pouvons agir de nous-mêmes.

M. Clark (Yellowhead): J'étudierai la suggestion de la députée, tout comme celles d'autres personnes que nous consulterons.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LE MANDAT DE M. ARTHUR KROEGER

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au même ministre.

A la lumière du rapport fait par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Chambre dernièrement, selon lequel le gouvernement n'avait pas l'intention de rencontrer le délai imposé par les Américains sur la Guerre des étoiles, et à la lumière de la décision que le gouvernement a prise de nommer M. Arthur Kroeger pour faire l'étude de ce dossier, le très honorable secrétaire d'État a-t-il l'intention de permettre à M. Kroeger de recevoir des représentations du public avant que le gouvernement puisse prendre une décision finale?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le mandat de M. Kroeger est de voir l'information spécifique en ce qui concerne l'indication du gouvernement des États-Unis au Canada et aux autres alliés. A mon avis, dans un tel contexte, il n'y a pas grand-chose que le public canadien ou une série d'audiences publiques peuvent ajouter en ce qui concerne les détails d'une invitation des États-Unis. C'est de cela dont il est question. Nous voulons avoir les détails en ce qui concerne le contenu et les implications de l'invitation du gouvernement américain.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE M. KROEGER COMPARAISSE DEVANT LE COMITÉ DU PARTI LIBÉRAL

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je m'étonne que le public canadien ne puisse participer à cette étude. J'aurais une requête toute simple à présenter au très honorable ministre. Notre parti a reçu des centaines et des centaines de lettres à propos de ces problèmes, et nous avons décidé de mettre sur pied un comité sur la sécurité, la paix et le désarmement mondial. Le très honorable ministre permettra-t-il à M. Kroeger de comparaître devant le comité libéral sur la sécurité, la paix et le désarmement mondial?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crains bien que le député qui, je le sais, a été occupé à l'extérieur de la Chambre, n'ait pas eu l'occasion de se renseigner sur la nature exacte de la mission confiée à M. Kroeger.

M. Chrétien: Je suis tout le temps ici. Je suis ici plus souvent que vous.

M. Clark (Yellowhead): Tout comme d'autres pays, nous avons été invités par les États-Unis à songer à participer aux travaux de recherche concernant l'initiative de défense stratégique. Certains sont prompts à se prononcer sur la question sans en connaître les détails ni les implications. Ce n'est pas notre cas. Nous voulons en connaître les implications.

Nous avons donc demandé à M. Kroeger de se rendre aux États-Unis pour obtenir des précisions sur ce que les Américains proposent exactement au gouvernement du Canada. Notre gouvernement arrêtera ensuite sa décision quant à la politique qu'il convient de suivre.

Quant au rôle des députés, nous serions tout à fait disposés à demander à M. Kroeger de faire à son retour, quand il en sera arrivé à certaines conclusions, un exposé devant le comité pertinent de la Chambre, mais il serait absolument inopportun de le faire participer à une étude entreprise par un parti sur une autre question.

* * *

LES AUTOCHTONES

LA RÉDACTION D'UN PRÉSUMÉ RAPPORT DU CABINET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Au début de la période des questions, le premier ministre, le vice-premier ministre et le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont tous les trois refusé de donner une réponse directe au sujet d'un certain document. Je sais qu'un certain ministre a le document en main depuis hier soir, car il l'a obtenu de mon cabinet. Je poserai donc ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné que, d'après le document en question, son ministère souscrit aux recommandations, mais craint la réaction des autochtones à leur égard, le ministre peut-il confirmer que le document a été effectivement préparé par le vice-premier ministre?

• (1520)

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, si mon cabinet a obtenu le document auquel fait allusion le chef du Nouveau parti démocratique, c'est parce que nos bureaux sont voisins. C'est un document inhabituel car on n'y trouve pas les insignes royaux qui figurent d'habitude sur les documents du cabinet.

Des voix: Oh, oh!

M. Crombie: Il n'y en aucun, c'est un fait. Il était à vrai dire très difficile de savoir au juste de quel document il s'agissait. Dans la mesure où il y est question de prises de position, mes collaborateurs et moi-même ne souscrirons qu'à celles qui sont conformes aux principes énoncés par le premier ministre, sont utiles au peuple indien et appuient et avantagent les communautés indiennes. Telle est et telle continuera d'être la politique du gouvernement.

Questions orales

LES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, jusqu'à présent le ministre a conservé une réputation d'honnêteté—et j'espère qu'il continuera. Il sait qu'il n'a pas répondu à la question. Du fait qu'il a le document en main depuis hier soir, a-t-il demandé à ses collaborateurs de lui confirmer qu'il s'agissait bien du document dont ils ont approuvé les recommandations? Peut-il nous dire s'il s'est enquis auprès de ses fonctionnaires pour savoir s'il s'agit bien du document que nous soutenons avoir été préparé par le vice-premier ministre?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, même si je relis le hansard demain matin, je ne pense pas pouvoir comprendre ce que le chef du Nouveau parti démocratique cherche précisément à savoir. Je ne sais au juste quel rapport vous avez entre les mains et qu'il détenait d'après vous. Je ne peux donc pas vous dire si celui que j'ai obtenu est bien celui qui va avec l'autre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA POSSIBILITÉ D'ASSISTER AUX DÉLIBÉRATIONS DE LA CONFÉRENCE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe consacrée aux droits de la personne a commencé par refuser de respecter un droit, le droit de savoir ce qui se passe dans les pays où règne l'oppression. J'ai appris que les médias ne peuvent pas assister aux délibérations. Hier, des parlementaires en visite ont été obligés de sortir après les cérémonies d'ouverture. Le statut d'observateur ayant été précisé pas plus tard que ce matin, le ministre userait-il de ses bons offices pour persuader les autres gouvernements de favoriser un certain accès à cette conférence pour que le monde puisse connaître la vérité?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pendant les entretiens qui ont duré littéralement toute l'avant-dernière nuit, le Canada et d'autres pays en ont précisément discuté. Les députés qui s'intéressent sérieusement aux droits de la personne savent sans doute que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est régie par une règle de consensus. Le pays hôte, le Canada dans ce cas-ci, n'est pas en mesure d'imposer ses normes à cette conférence du simple fait qu'il est l'hôte. Nous pourrions en faire toute une histoire. Nous pourrions en faire un bon sujet de débat public au Canada.

Une voix: Pourquoi pas?

M. Clark (Yellowhead): Un député de l'autre côté dit «Pourquoi pas?» J'en parlerai. Je crois que tous ceux d'entre nous qui s'intéressent sérieusement aux droits de la personne sont dans l'obligation de faire un choix. Nous devons choisir entre chercher une tribune publique pour pouvoir exprimer notre profond mécontentement au sujet des atteintes aux droits de la personne dans le régime soviétique. Si nous le faisons, il faut savoir que c'est au prix de la réussite de la conférence. L'autre possibilité consiste à respecter la procédure de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui a été organisée et respectée par d'autres pays. Le gouvernement du Canada veut que l'on réalise de grands progrès sur le plan des droits de la personne. Le meilleur moyen d'y arriver consiste à respecter la procédure suivie au cours de cette conférence. C'est ce que nous nous proposons de faire en notre qualité d'hôtes.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État au Multiculturalisme et concerne ses déclarations que rapporte le *Toronto Star* d'aujourd'hui. Voici ce qu'il a dit:

> La politique de multiculturalisme du gouvernement progressiste conservateur visera à persuader les membres des minorités de se considérer d'abord et avant tout comme des Canadiens . . . Tout ce qui se fait dans le domaine multiculturel doit partir du principe que vous êtes Canadien.

Or les membres des minorités ethniques se sont toujours considérés comme des Canadiens fiers et loyaux. Il n'y a que le gouvernement conservateur qui ait du mal à reconnaître cette réalité et qui échaffaude des théories inutiles et dangereuses.

Le ministre essaie-t-il, à l'instar de ses amis américains, de défendre une théorie du creuset selon laquelle quelqu'un qui n'est pas d'origine anglaise ou française n'est pas un vrai Canadien ou ne l'est pas dans la même mesure que son voisin? Les Canadiens attendent des éclaircissements, et j'invite le ministre à nous les donner.

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, nous ne parlons évidemment pas d'une théorie du creuset. Le député devrait le savoir. Les membres des groupes ethno-culturels du pays font les meilleurs Canadiens qui soient. Nous avons tous une culture qui nous est propre. Cependant, la politique du gouvernement précédent en matière de multiculturalisme tendait toujours à maintenir les diverses collectivités ethniques dans des ghettos. Nous nous efforçons de renverser cette tendance en partant du principe que nous sommes tous Canadiens d'abord et avant tout, mais en encourageant en même temps l'épanouissement des cultures, des patrimoines, des religions et des différentes races qui constituent la société canadienne.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, notre parti et les Canadiens n'ont pas honte de la politique progressiste mise sur pied en 1971. Notre parti reconnaît aussi que nous devons être Canadiens d'abord et avant tout. Cependant, je voudrais donner au ministre une autre occasion de retirer ce qu'il a sous-entendu, c'est-à-dire que les membres des minorités ethniques n'étaient pas vraiment des Canadiens avant aujourd'hui. Je lui demande de le faire.

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je ne retire aucun sous-entendu que le député se plaît à faire. Ma réponse à sa première question demeure valable. Nous sommes fiers de ce que nous faisons au sein du gouvernement, et je peux vous assurer que nous obtiendrons de bien meilleurs résultats que les libéraux.

* * *

L'AGRICULTURE

L'UTILISATION DES DEUX SYSTÈMES DE MESURES SUR LES ÉTIQUETTES DES HERBICIDES

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. C'est au sujet de la confusion concernant l'étiquetage facultatif en mesures métriques et impériables des herbicides destinés à l'agriculture.

Dans l'Ouest, les terres agricoles sont mesurées en milles carrés et en acres. La capacité des contenants de produits chimiques est indiquée en mesures métriques. Par conséquent, l'agriculteur qui travaille la terre a besoin d'un mode d'emploi lui indiquant combien d'acres il peut traiter par litre. Le ministre peut-il assurer au secteur de l'agriculture qu'on peut légalement utiliser à la fois des mesures impériales et métriques dans les modes d'emplois figurant sur les contenants d'herbicides?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le 28 février, le ministre de l'Agriculture a annoncé que son ministère allait modifier les règlements pour permettre l'étiquetage facultatif des produits chimiques, des engrais et des pesticides destinés à l'agriculture, en mesures métriques ou impériales. L'opération est en cours, mais elle n'est pas encore terminée. Le ministre a donné l'assurance qu'entre-temps il n'y aurait pas de poursuites. Pour répondre directement à la question du député, les agriculteurs peuvent demander un étiquetage indiquant le nombre de litres à utiliser à l'acre ou toute autre combinaison.

Conformément à la politique annoncée par le ministre de la Consommation et des Corporations, le gouvernement ne veut pas instaurer de force le système métrique comme l'avait fait son prédécesseur.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'à l'exception de 47, les pétitions présentées par les députés, le mardi 7 mai 1985, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Certaines des pétitions présentées par la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) et le député de York-Ouest (M. Marchi) à propos de l'allocation au conjoint, les pétitions présentées par la députée de Hamilton-Est sur l'industrie sidérurgique et l'emploi, ainsi que les pétitions présentées par la députée de Hamilton-Est et le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) sur le désarmement nucléaire ne sont pas conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CONTRAT EUROPÉEN CONCERNANT LA DÉFENSE AÉRIENNE À BASSE ALTITUDE

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de propos échangés pendant la période des questions. Il s'agit de ma réponse concernant la défense aérienne à basse altitude. Certains on cru entendre le chiffre de 7 p. 100 lorsque j'ai parlé des avantages industriels et autres dont profiteraient les pays de l'OTAN. Le chiffre que j'avais à l'esprit et que j'ai peut-être dit était bien 70 p. 100 au minimum pour les pays de l'OTAN.

* * *

• (1530)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos des travaux de la Chambre pour rappeler que vendredi prochain est un autre jour cette semaine réservé à l'opposition.

* * *

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

RENVOI DU RAPPORT ANNUEL DE 1984 AU COMITÉ PERMANENT

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Conformément à l'article 46 du Règlement, le rapport annuel de la Commission de la Fonction publique a été déposé hier à la Chambre des communes et renvoyé au comité permanent des comptes publics. Or, il aurait dû être renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

L'ALLOCATION AU CONJOINT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de remplir mon rôle de député pleinement et de défendre les intérêts des citoyens. En particulier, j'aimerais déposer une pétition en provenance des gens de la circonscription de Gatineau qui, malheureusement, en l'absence de leur député pour les défendre, ces personnes-là de la circonscription de Gatineau . . .

M. le Président: A l'ordre! Je pense que le député sait très bien, depuis hier, qu'il a le droit, qu'il est habilité maintenant à faire un sommaire seulement . . . et je pense qu'il le sait.

Ce n'est pas le sommaire du problème qu'il faut, c'est le sommaire de la pétition qui est permis.

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est un sujet très important, et cela touche les personnes âgées.

Alors, les gens de Gatineau m'ont demandé de déposer une pétition demandant au premier ministre d'étendre l'allocation au conjoint à toute personne seule dans le besoin, qu'elle soit célibataire, séparée ou divorcée.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à déposer aujourd'hui des citoyens et citoyennes de la circonscription de Restigouche, du Nouveau-Brunswick.

Ces gens demandent de façon pressante au gouvernement et à tous les députés de cette Chambre de s'assurer que cette Chambre ne fasse pas de discrimination à l'endroit des personnes âgées, et surtout ils demandent au premier ministre de penser à eux, dans le cadre du projet de loi C-26.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par un autre groupe de citoyens tout aussi importants que les autres en provenance des circonscriptions de London-Est, London-Ouest, London-Nord, en Ontario. A mon avis, il est important que les gens de ces circonscriptions puissent faire entendre leur voix.

Ils demandent que le gouvernement et principalement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) tiennent compte de leurs revendications en ce qui concerne les personnes célibataires, séparées et divorcées et ces personnes demandent au gouvernement expressément de s'assurer que le projet de loi C-26 tienne compte d'eux.

Monsieur le Président, je termine avec une demande des citoyens tout aussi importants de Calgary-Centre en Alberta; c'est quand même assez loin de chez nous.

Ces gens-là m'ont demandé d'exprimer leurs points de vue, d'être ici pour m'assurer qu'ils puissent faire entendre leur voix auprès du gouvernement afin que celui-ci modifie le projet de loi C-26 à l'étude présentement en comité afin de s'assurer que toutes les personnes âgées dans le besoin, de 60 à 64 ans, qu'elles soient célibataires, séparées ou divorcées soient admises au programme de l'allocation au conjoint.

L'AIDE GOUVERNEMENTALE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, moi aussi les gens de Gatineau sont venus me voir et m'ont demandé de déposer une pétition pour justement rappeler à cette Chambre, et particulièrement à leur député, que les personnes célibataires, séparées et divorcées dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, font partie des catégories les plus dépendantes de l'aide gouvernementale. Pour ces gens-là, il semble injustifiable d'évaluer l'accessibilité à un programme social en fonction de l'état civil d'un individu.

Par conséquent, ils veulent absolument que la volonté gouvernementale de n'accorder exclusivement l'accessibilité de l'allocation au conjoint qu'aux veufs et aux veuves dans le besoin, âgés de 60 à 64 ans . . . ils disent que cela constitue une discrimination, monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre! C'est un sommaire très court qui est permis à l'honorable député et je pense qu'il le sait très bien.

M. Lapierre: Je vous remercie, monsieur le Président.

Monsieur le Président, de toute façon je peux vous dire aussi qu'il y a également des gens d'ailleurs qui m'ont demandé de déposer une pétition, ce sont des gens de la circonscription de Rosemont qui me disent qu'ils sont heureux de demander à la Chambre justement un peu la même chose que les gens de Gatineau, mais je leur ai promis que pour les gens de Rosemont spécifiquement, je dirais à la Chambre que, eux aussi, ils pensent que les personnes célibataires, séparées et divorcées dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, font partie des catégories les plus dépendantes de l'aide gouvernementale. Et les gens de Rosemont, monsieur le Président, vous font dire que la volonté gouvernementale de n'accorder exclusivement l'accessibilité de l'allocation au conjoint qu'aux veufs et veuves dans le besoin âgées de 60 à 64 ans constitue une discrimination et une injustice sociale envers les personnes célibataires, séparées et divorcées vivant les mêmes besoins et . . .

M. le Président: A l'ordre! Le député sait très bien qu'il est permis d'avoir un petit sommaire, ce n'est pas un discours qui est permis maintenant.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je suis d'accord, et je suis certain qu'après que j'aurai déposé toutes les pétitions, vous allez être convaincu que les gens de la circonscription d'Edmonton-Sud aussi ont le droit d'avoir voix au chapitre ici, à la Chambre. Et ces gens-là aussi m'ont demandé de vous sensibiliser au fait qu'eux aussi trouvent cela injustifiable d'être âgés entre 60 et 64 ans et que le gouvernement veuille strictement donner l'allocation au conjoint aux personnes qui sont veufs ou veuves. Et ils trouvent que le fait d'être célibataire, séparé ou divorcé est une discrimination grave, et ces gens-là de la circonscription d'Edmonton-Sud m'ont demandé de vous sensibiliser à ce fait, monsieur le Président, et je veux déposer une pétition en leur nom.

Monsieur le Président, non seulement à Edmonton est-on très préoccupé par cela, mais aussi à Calgary-Ouest, Calgary-Nord, Calgary-Sud et Calgary-Centre. Les gens pensent aussi que la discrimination qui sera apportée par le projet de loi C-26, particulièrement pour les personnes séparées, divorcées et célibataires, est inacceptable. Les gens de cette partie du pays m'ont aussi demandé de prier la Chambre pour que le gouvernement du Canada étende l'accessibilité au programme d'allocation au conjoint à toute personne seule, dans le besoin, âgée de 60 à 64 ans, qu'elle soit veuve, divorcée, séparée ou célibataire.

[*Traduction*]

ON DEMANDE DE MODIFIER LE PROJET DE LOI C-26

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter un certain nombre de pétitions.

J'ai reçu une pétition des habitants de la circonscription fédérale de Restigouche qui souhaitent que le premier ministre modifie les dispositions du projet de loi C-26 afin que les Canadiens âgés de 60 à 64 ans, puissent en profiter, qu'ils soient célibataires, séparés ou divorcés.

J'ai en main une autre pétition d'une circonscription de la ville de Montréal. Des habitants de cette région du Québec demandent également au premier ministre de faire en sorte que les personnes célibataires, séparées ou divorcées aient droit aux avantages prévus dans les amendements au projet de loi C-26.

Voici encore une autre pétition de la circonscription de Winnipeg-Fort Garry, dans la grande province du Manitoba. Des Canadiens de cette province prient le très hon. premier ministre d'étendre aux célibataires, aux personnes séparées ou divorcées de 60 à 64 ans les dispositions des amendements que nous avons présentés au projet de loi C-26.

Ma dernière pétition vient des habitants de la grande province de la Colombie-Britannique qui commencent eux aussi à en avoir assez des tactiques dilatoires du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Ils voudraient que des amendements au C-26 soient adoptés pour que les personnes célibataires, séparées ou divorcées puissent elles aussi profiter de cette mesure.

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président. Je me demande si je dois continuer à présenter d'autres pétitions. Je le ferai volontiers si tel est votre désir. Si vous me donniez quelques minutes, je pourrais retourner à mon bureau pour en chercher d'autres. Est-ce bien cela que vous cherchiez à me faire comprendre par vos gestes?

M. le Président: Je croyais que le député présentait des pétitions à la Chambre et non pas à une personne en particulier. Je suis sûr que c'est à la Chambre qu'il s'adresse et pas à quelqu'un en particulier.

• (1540)

[*Français*]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, j'ai également une pétition des gens de la circonscription d'Outremont qui est ma circonscription. Ces personnes me demandent de faire des pressions auprès du gouvernement pour que l'allocation au conjoint qui est attribuée actuellement aux veufs et aux veuves soit étendue aux personnes qui sont séparées, divorcées ou célibataires.

J'ai également une autre pétition provenant des personnes de la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve qui me demandent également de faire des pressions auprès du gouvernement pour que l'allocation aux veufs et aux veuves soit étendue aux personnes âgées entre 60 et 64 ans, aux personnes seules, aux personnes séparées et aux personnes divorcées.

Également, j'ai une autre pétition provenant de Richmond, et les gens de cette circonscription me demandent de faire des pressions auprès du gouvernement pour que l'allocation au conjoint soit également étendue aux personnes qui sont séparées, divorcées et/ou célibataires.

Également, une autre pétition provenant de Chibougamau au Québec. C'est la même chose. Ces personnes font des pressions pour que le gouvernement change sa politique concernant l'allocation au conjoint relativement aux personnes âgées de 60 à 64 ans, pour qu'il n'y ait aucune discrimination pour les personnes qui sont célibataires, divorcées ou séparées.

J'ai une autre pétition provenant de Chicoutimi. On demande la même chose, savoir qu'aucune discrimination ne soit faite aux personnes qui sont séparées, divorcées ou célibataires, comparativement aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans.

Et la dernière pétition me vient de Lotbinière. Également, dans cette région-là, on me demande de faire des pressions auprès du député de la circonscription et du gouvernement progressiste conservateur pour qu'aucune discrimination ne soit faite aux gens qui sont célibataires, séparés ou divorcés.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, à la demande d'un groupe de citoyens de la cité de Saint-Léonard, dans la circonscription Saint-Léonard-Anjou, j'ai l'honneur de déposer devant la Chambre une pétition demandant au très honorable premier ministre (M. Mulroney) d'inclure dans le programme d'allocation au conjoint toutes les personnes seules, dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans.

Monsieur le Président, j'ai aussi une autre pétition qui vient d'un groupe de citoyens de ville d'Anjou, toujours dans ma circonscription de Saint-Léonard-Anjou, et ces gens demandent également au très honorable premier ministre d'inclure dans le programme d'allocation au conjoint toutes les personnes célibataires, séparées ou divorcées dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans.

J'ai une autre pétition provenant de la ville de Montréal dans la partie ouest de ma ciconscription, et ces gens aussi demandent au très honorable premier ministre d'inclure dans le programme de sécurité toutes les personnes célibataires, séparées ou divorcées.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Je voudrais savoir exactement si le député comprend que les pétitions adressées au premier ministre sont irrecevables. S'il présente des pétitions au premier ministre, il doit le faire dans une autre salle de l'édifice.

[*Français*]

M. Gagliano: C'est à la Chambre que j'adresse ce que les gens demandent au très honorable premier ministre.

Monsieur le Président, ma dernière pétition vient aussi des citoyens du nord de la ville de Montréal. J'ai donc l'honneur de déposer devant cette Chambre une pétition qui demande encore au très honorable premier ministre d'inclure dans le programme de sécurité de la vieillesse toutes les personnes célibataires, séparées ou divorcées, dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans. Ils déclarent que 80,000 personnes risquent de subir une injustice sociale, une discrimination, si le très honorable premier ministre n'apporte pas la transformation suggérée au projet de loi C-26.

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de déposer à la Chambre une pétition signée par un groupe de résidants de la circonscription fédérale de Victoria en Colombie-Britannique qui, comme beaucoup d'autres, déplorent le fait que le projet de loi C-26 cause une discrimination notoire aux personnes âgées de 60 à 64 ans.

Également, monsieur le Président, voici une pétition d'un groupe de résidants des circonscriptions de London-Est, de London-Ouest et de «London-Nord» en Ontario, qui déplorent la discrimination que l'on fait aux personnes de 60 à 64 ans et plus spécifiquement aux personnes célibataires, séparées et divorcées. Ces gens voudraient voir les dispositions du projet de loi C-26 élargies de manière à pouvoir en profiter.

J'ai également une autre pétition, monsieur le Président, cette fois-ci de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est, au Québec, où encore là des personnes qui sont signataires de cette requête déplorent l'injustice flagrante réservée aux personnes de 60 à 64 ans, spécifiquement les célibataires, les personnes séparées et les personnes divorcées.

Monsieur le Président, j'ai également une pétition de la circonscription de Timiskaming, en Ontario, où encore là 18 signataires s'adressent à cette Chambre aux fins de voir les dispositions du projet de loi C-26 élargies aux groupes de personnes célibataires, séparées et divorcées, âgées de 60 à 64 ans.

Finalement, une dernière pétition, monsieur le Président, cette fois-ci provenant de la circonscription de Montréal-Sainte-Marie, dont le député est un ardent défenseur des droits pour les personnes célibataires, séparées et divorcées, où encore là on déplore la discrimination, l'injustice réservée aux personnes de 60 à 64 ans, célibataires, séparées et divorcées. Ces personnes-là, comme toutes les autres, s'élèvent énergiquement contre cette discrimination.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter en cette Chambre, en Parlement assemblée, une pétition de résidants de la circonscription de Hamilton-Wentworth, en Ontario, qui demandent à cette Chambre de prendre en considération le point qu'ils avancent, savoir qu'il semble injustifiable d'évaluer l'accessibilité à un programme social en fonction de l'état civil d'un individu. Ils demandent que l'allocation au conjoint soit étendue à toute personne seule dans le besoin.

J'ai également une deuxième pétition à présenter à cette Chambre, en Parlement assemblée, des gens des circonscriptions fédérales de London-Est, London-Ouest et «London-Nord», en Ontario, qui se prévalent de leurs droits anciens et incontestés, et qui demandent à cette Chambre d'étendre le programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin et d'amender le projet de loi C-26 conséquemment.

J'ai une troisième pétition, monsieur le Président, à présenter à cette honorable Chambre, en Parlement assemblée, des résidents de la circonscription fédéral de Thunder-Bay-Nipigon en Ontario, et ils se prévalent évidemment de leurs droits anciens et incontestés de présenter une pétition en cette Chambre, à savoir qu'ils demandent d'étendre le programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules qui sont dans le besoin et ainsi corriger une injustice sociale et discriminatoire à l'égard des gens qui vivent seuls.

J'ai également une quatrième pétition, monsieur le Président, à présenter à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, de résidents de la circonscription fédérale de Timiskaming, en Ontario, qui demandent à la Chambre d'étendre le programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin et d'éliminer toute injustice sociale ou discrimination dans le projet de loi C-26 à leur égard.

J'ai également une autre pétition, monsieur le Président, à présenter à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, des résidents de la circonscription de Peterborough, en Ontario, qui demandent que l'injustice, à savoir évaluer l'accessibilité à un programme social en fonction de l'état civil d'un individu, soit corrigée dans le projet de loi C-26 et que l'on étende le programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin.

Je soumets, monsieur le Président, que la pétition est en règle et, tel que promis hier, on continuera demain.

[*Traduction*]

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, au nom des résidents de Calgary-Centre, une pétition concernant le projet de loi C-26. Les résidents de Calgary-Centre demandent humblement au Parlement d'octroyer l'allocation de conjoint, qui a été accordée aux veuves et aux veufs nécessiteux âgés de 60 à 64 ans, à tous les Canadiens, célibataires, séparés ou divorcés, qui ont les mêmes besoins. Environ 80,000 personnes vont se trouver défavorisées si le premier ministre n'apporte pas ce changement.

Les résidents de Saskatchewan East me demandent également de déposer en leur nom une pétition adressée au gouvernement du Canada dans laquelle ils demandent d'inclure les personnes célibataires, séparées et divorcées dans le projet de loi C-26.

• (1550)

Les résidents de Vancouver-Nord, de Burnaby, de Capilano et de Vancouver-Kingsway demandent que la pension qui a été accordée aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans, soit également octroyée aux personnes célibataires, séparées et divorcées. Si ce n'est pas fait, 80,000 citoyens seront victimes de cette injustice.

Les résidents de Thunder Bay-Nipigon, en Ontario, demandent également au Parlement du Canada d'accorder l'allocation de conjoint, qui a été octroyée aux veuves et aux veufs économiquement faibles âgés de 60 à 64 ans, à tous les autres Canadiens célibataires, séparés ou divorcés qui ont les mêmes besoins.

M. le Président: Présentation des projets de loi.

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, j'ai des pétitions à présenter.

M. le Président: Je n'ai pas vu l'honorable député qui ne s'était pas levé avant. Mais pour le moment, l'honorable député de Westmorland-Kent (M. Robichaud) a la parole. C'est le dernier que j'ai vu, le dernier qui s'est levé.

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et il est de mon devoir de présenter à la Chambre, et je vous remercie de votre patience et de votre compréhension, mais je dois présenter une pétition des gens des villages de Barachois, Robichaud Office et de Shediac, qui déplorent l'injustice qui sera faite à 80,000 personnes si le projet de loi C-26 est présenté sans les transformations suggérées.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition cette fois-ci des résidants du beau village de Bas-Cap-Pelé qui, eux aussi, réclament des changements au projet de loi C-26 afin que les bénéfices de ce projet soient étendus à tous les gens âgés de 60 à 64 ans qui sont dans le besoin.

Monsieur le Président, j'ai encore l'honneur et il est de mon devoir de vous présenter une pétition des braves gens de Haute Aboujagane et de Scoudouc, deux beaux villages de ma circonscription qui, eux aussi, réclament des changements au projet de loi C-26 afin qu'on ne fasse pas injustice aux gens de 60 à 64 ans qui ne seront pas compris dans le projet de loi si on n'y apporte pas les changements demandés.

Monsieur le Président, sans abuser de votre bonne humeur, j'ai encore une autre pétition, cette fois des gens de la ville de Moncton, au Nouveau-Brunswick, qui eux aussi déplorent en fait les injustices qui seront faites à 80,000 personnes si on n'apporte pas des changements au projet de loi C-26.

Monsieur le Président, j'ai encore ici une pétition des gens de Shemogue et de Shediac qui, eux aussi, demandent humblement que le programme d'allocation au conjoint soit octroyé à tous les veufs et veuves dans le besoin, âgés de 60 à 64 ans.

M. Rossi: Monsieur le Président, j'ai une pétition . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Non, j'ai dit que c'était le dernier député que j'avais vu se lever pour les pétitions. Je regrette. Comme je n'avais vu personne d'autre demander la parole, je suis passé à la présentation des projets de loi. Le député de Westmorland-Kent (M. Robichaud) a dit qu'il s'était levé et j'ai accepté de lui accorder la parole.

[*Français*]

M. Rossi: Oui, mais, monsieur le Président, je me suis levé quand même au moment où il n'y avait même pas . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Je regrette, mais le député ne s'est pas levé lorsque j'ai dit: «Présentation des projets de loi».

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je veux simplement . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Le député ne s'est pas levé, pas plus que le député de Saint-Jacques (M. Guilbault).

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Saint-Jacques invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. le Président: Ne perdons pas de temps. Je comprends ce qui se passe. Le député de Saint-Jacques a la parole pour présenter des pétitions.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je demande la parole au sujet des pétitions, mais j'essaie simplement de . . .

M. le Président: Le député veut-il présenter une pétition?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Non, monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Quelle objection le député a-t-il à formuler?

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Je comprends que Votre Honneur, avec toute la diligence qu'il prend, peut avoir eu de la difficulté à voir mon collègue de Westmorland-Kent (M. Robichaud), mais il lui a quand même reconnu le droit de présenter des pétitions. Le député de Bourassa (M. Rossi) est obligé d'attendre que l'autre député ait fini avant de présenter lui-même sa pétition.

Alors, je soutiens simplement, étant donné qu'on est encore à présenter des pétitions, que le député de Bourassa a le droit de présenter des pétitions, et d'ailleurs . . .

[*Traduction*]

M. le Président: J'interromps le député avec tout le respect que je lui dois, mais il y a une limite à ma patience. Quand on annonce que des pétitions peuvent être présentées, les députés doivent être à leur place et prêts à présenter leurs pétitions. Les députés qui arrivent en retard—avec vingt minutes de retard, en fait—n'étaient apparemment pas là quand on les a invités à présenter des pétitions.

J'ai dit que je ne voyais pas le député de Westmorland-Kent, mais je sais qu'il était là. Il s'est levé. Je suis prêt à donner la parole aux deux autres députés qui ont signalé qu'ils voulaient présenter des pétitions. Je donne la parole au député de Saint-Jacques, puis au député de Bourrassa (M. Rossi).

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je me suis levé après.

M. le Président: Le député ne m'écoute pas. Si j'annonce quelque chose à la Chambre, qu'il s'agisse de déclarations ou n'importe quoi, les députés doivent se lever et faire signe à la présidence. Les députés qui ne se sont pas levés lorsque j'ai dit: «Dépôt de projets de loi», ce que j'ai déjà dit une fois aujourd'hui, ne peuvent pas venir ensuite dire à la présidence qu'ils veulent présenter une pétition.

M. Gauthier: Si.

M. le Président: Non, ils ne le peuvent pas. Les pétitions doivent être présentées avant l'annonce du dépôt de projets de loi. Les députés qui ne se sont pas levés avant l'invitation à déposer les projets de loi sont dans leur tort. Je suis maintenant prêt à accepter les pétitions du député de Saint-Jacques et du député de Bourassa. Toutefois, je souhaiterais à l'avenir que les députés qui veulent présenter des pétitions soient à leur place lorsqu'on annonce les pétitions. Je donne d'abord la parole au député de Bourassa, puis au député de Saint-Jacques, et ce sont les dernières pétitions que j'accepterai aujourd'hui.

[*Français*]

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition provenant des résidants de la circonscription de Rosemont, au Québec, et ces personnes s'élèvent contre la volonté du gouvernement de n'accorder exclusivement l'accessibilité à l'allocation au conjoint qu'aux personnes entre 60 et 64 ans, veuves et veufs seulement, qui croient en une injustice sociale envers les personnes célibataires. Ils demandent que le gouvernement étende l'admissibilité à l'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, qu'elles soient veuves, divorcées ou séparées.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui se lit de la même façon, pour la circonscription fédérale de Restigouche, Nouveau-Brunswick, et ces gens demandent que le gouvernement du Canada étende l'admissibilité au programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin, divorcées ou séparées.

J'ai une autre pétition, monsieur le Président, des circonscriptions fédérales de Calgary-Ouest, Calgary-Nord, Calgary-Sud et Calgary-Centre, et ces gens demandent que la volonté gouvernementale de n'accorder exclusivement l'accessibilité de l'allocation au conjoint qu'aux veufs et aux veuves dans le besoin s'étende aussi à toute personne séparée ou divorcée.

J'ai une pétition, monsieur le Président, qui provient de résidants de la circonscription fédérale de Saskatoon-Est qui veulent se prévaloir du même droit, à savoir que l'allocation aux personnes divorcées ou séparées soit recommandée.

J'ai une pétition, monsieur le Président, qui nous parvient des circonscriptions fédérales de North-Vancouver-Burnaby, Capilano et Vancouver-Kingsway, et ces gens demandent que le gouvernement étende l'accessibilité au programme d'allocation au conjoint à toute personne seule dans le besoin âgée de 60 à 64 ans, qu'elle soit veuve, divorcée, séparée ou célibataire.

J'ai une pétition, monsieur le Président, qui nous provient de la circonscription de Rosemont, Québec, et qui demande au gouvernement du Canada d'étendre l'accessibilité au programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, qu'elles soient veuves, divorcées, séparées ou célibataires.

Je m'aperçois que le ministre des Finances (M. Wilson) de l'autre côté fait des grimaces, mais on va le voir le 23 mai, le soir du budget.

Monsieur le Président, j'ai une pétition qui provient de Thunder-Bay-Nipigon, Ontario, qui demande au gouvernement d'étendre l'accessibilité au programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, qu'elles soient veuves, divorcées, séparées ou célibataires.

Je vous remercie, monsieur le Président.

• (1600)

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Monsieur le Président, je m'excuse, mais j'ai écouté avec beaucoup d'attention la remarque que vous nous avez faite tout à l'heure sur le rappel au Règlement, la réponse que vous avez donnée au rappel au Règlement de mon ami de Saint-Jacques (M. Guilbault) où vous avez dit que . . . Ce que je veux savoir, monsieur le Président, est-ce que j'ai le droit de vous demander de l'information? Le rappel au Règlement que je veux faire . . . Vous avez dit que . . .

M. le Président: Un commentaire sur un rappel au Règlement déjà réglé n'est pas permis.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Quel est le rappel au Règlement du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)?

M. Gauthier: Monsieur le Président, le rappel au Règlement, c'est que le député, d'après l'ordre que vous avez donné, doit être à la Chambre à tout moment s'il désire parler sur une motion, s'il désire parler sur un discours, s'il désire parler sur quoi que ce soit. C'est absolument . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Le député veut-il pousser plus loin? Si les députés veulent des éclaircissements sur ce que j'ai annoncé, ils ont le droit de venir m'en parler, et je les invite à le faire.

[*Français*]

M. Gauthier: Je «pousserai» s'il le faut.

[*Traduction*]

M. le Président: Il ne peuvent pas venir me voir tant que je n'ai pas quitté la Chambre. Je ne peux pas quitter la Chambre tant que nous n'en avons pas terminé avec la présentation des pétitions. A eux de choisir.

Je donne la parole au député de Saint-Jacques pour présenter des pétitions.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si le silence peut revenir à la Chambre, je vais tenter de porter à l'attention de cette dernière une pétition en provenance de gens de la région de Montréal qui veulent se prévaloir de leur doit incontesté de présenter un grief devant le Parlement.

Ces personnes déclarent humblement que les célibataires, séparés, divorcés dans le besoin, âgés de 60 à 64 ans, font partie des catégories les plus dépendantes de l'aide gouvernementale et à ces causes demandent que le gouvernement du Canada étende l'accessibilité au programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes vivant seules dans le besoin et

étant âgées de 60 à 64 ans, qu'elles soient veuves, divorcées, séparées ou célibataires.

J'ai une autre pétition en provenance elle aussi de la région de Montréal, précisément de la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve, et dont les pétitionnaires déclarent qu'il leur semble injustifiable d'évaluer l'accessibilité à un programme social en fonction de l'état civil d'un individu. Ces gens soutiennent que la volonté gouvernementale de n'accorder exclusivement l'accessibilité de l'allocation au conjoint qu'aux veufs et aux veuves dans le besoin, âgés de 60 à 64 ans, constitue une discrimination et une injustice sociale envers les personnes célibataires, séparées et divorcées vivant les mêmes besoins et appartenant à la même catégorie d'âges.

J'ai une autre pétition en provenance de la circonscription de Montréal-Sainte-Marie et dont les pétionnaires déclarent que les personnes célibataires, séparées, divorcées dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, font partie des catégories les plus dépendantes de l'aide gouvernementale, et qu'il leur semble injustifiable d'évaluer l'accessibilité à un programme social en fonction de l'état civil d'un individu.

J'ai une autre pétition, monsieur le Président, celle-là en provenance de ma propre circonscription de Saint-Jacques, et dont les signataires veulent aussi se prévaloir de leur droit de soumettre un grief à la Chambre, étant certains que l'honorable Chambre y portera remède.

Et ces personnes soutiennent que la volonté gouvernementale de n'accorder exclusivement l'accessibilité de l'allocation au conjoint qu'aux veufs et aux veuves dans le besoin, âgés de 60 à 64 ans, constitue une discrimination et une injustice sociale envers les personnes célibataires, séparées et divorcées vivant les mêmes besoins et appartenant à la même catégorie d'âges.

Ces personnes demandent humblement que le gouvernement du Canada étende l'accessibilité au programme d'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin sans égard à leur statut social.

Ce sont là, monsieur le Président, les pétitions que j'ai à présenter pour aujourd'hui.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 68 et 100.

[*Texte*]

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL—LES CONSEILS CONSULTATIFS INDÉPENDANTS

Question nº 68—**M. Nunziata**

1. Quels sont les conseils consultatifs indépendants du ministère du Solliciteur général et combien de membres chacun compte-t-il?

2. En *a*) 1983-1984, *b*) 1984-1985, combien a dépensé ou dépensera chacun de ces conseils, y compris les traitements?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): 1. Voici la liste des conseils consultatifs indépendants du ministère qui relèvent directement du solliciteur général:

Le Comité consultatif chargé par le Solliciteur général d'étudier la gestion des établissements correctionnels (Comité Carson). Il comprend six membres (un président et cinq membres engagés à contrat). Les dépenses étaient nulles en 1983-1984 et elles étaient de $350,000 en 1984-1985.

Le Comité consultatif sur les criminels dangereux (15 membres, soit des fonctionnaires et des citoyens du secteur privé). Les dépenses de 1983-1984 et de 1984-1985 s'élevaient à $30,000 chacune de ces deux années. Ni salaires ni honoraires ne sont versés aux citoyens du secteur privé. Les seules dépenses du Comité sont les frais de déplacement et de séjour annuels.

Le Comité consultatif national des armes à feu (25 membres). Les chefs provinciaux et territoriaux des préposés aux armes à feu sont des membres d'office. Les membres du Comité ne sont pas rémunérés. Chaque membre se fait rembourser les frais de déplacement et de séjour qu'il engage, dans l'exercice de ses fonctions officielles pour le Comité, pendant qu'il est absent de son lieu de résidence habituel, conformément à la Directive du Conseil du Trésor concernant les voyages.

2. *a*) et *b*) Voir ci-dessus.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE PAPIER À LETTRES

Question nº 100—**M. Deans:**

1. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il commandé du papier à lettres spécial gravé or et, dans l'affirmative, combien en a-t-il coûté de plus que le papier à lettres ordinaire de la Chambre des communes?

2. D'autres ministres ont-ils commandé du papier à lettres semblable et, dans l'affirmative, combien et combien en a-t-il coûté de plus?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): 1. Il a toujours été d'usage au ministère des Affaires extérieures de fournir aux ministres du papier à lettres spécial gravé or.

2. Jusqu'à ce jour, sept ministres incluant le premier ministre ont commandé ou continuent d'utiliser du papier à lettres spécial gravé or ou à lettres thermographié or.

De plus, veuillez vous référer à la dernière directive du Conseil du Trésor émise sous la circulaire nº 1984-74 datée du 21 décembre 1984.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Tous les avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 7 mai 1985, du projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods, à abroger la Loi sur l'Association internationale de développement et à modifier d'autres lois en conséquence, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 2 de M^me^ Jewett.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, la mesure à l'étude aujourd'hui, le projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods, à abroger la Loi sur l'Association internationale de développement et à modifier d'autres lois en conséquence, soulève une question très grave en matière de développement. Bien sûr, les Accords de Bretton Woods suscitent nos plus grands espoirs d'aide au moyen de prêts aux pays en développement. Nous étudions aujourd'hui une modification visant à régler de très graves problèmes concernant le fonctionnement des organisations prêteuses dans le monde actuellement.

La motion à l'étude, qui demande la modification de l'article 7 du projet de loi C-30, obligerait le ministre des Finances (M. Wilson) à présenter un exposé détaillé de la participation du Canada aux activités de prêt du groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, et à respecter—et je voudrais approfondir un peu cette question—quatre critères qui régiraient les activités du groupe de la Banque mondiale et dont elle devrait s'inspirer pour atteindre les objectifs dont on connaît l'esprit. Ces critères sont le suivants: *a*) l'utilisation par le Canada de ses arguments et de sa voix pour promouvoir les droits de la personne reconnus internationalement; *b*) des initiatives canadiennes visant à promouvoir l'utilisation de prêts pour satisfaire aux besoins fondamentaux des plus démunis et pour assurer une répartition plus équitable des revenus dans les pays bénéficiaires; *c*) des mesures politiques prises par le Canada pour protéger la neutralité et le caractère multilatéral du groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international et pour résister à la poursuite excessive de politiques bilatérales rigides par d'autres nations membres; et *d*) des initiatives canadiennes de promotion de politiques d'ajustement financier qui n'imposent pas de fardeau supplémentaire aux pauvres.

Pourquoi ces amendements sont-ils nécessaires, monsieur le Président? Voyons un peu la question des droits de la personne. Le bilan du Canada n'est pas particulièrement brillant à cet égard. Ainsi, nous ne nous sommes pas prononcés contre l'octroi d'un prêt au Chili, pays dirigé par une dictature militaire extrêmement répressive, alors que les États-Unis eux-mêmes se sont abstenus de voter. Alors que le Chili se livre aux pires excès à cet égard, nous n'avons même pas su défendre les droits de la personne. Ce que nous exigeons en l'occurrence, c'est que le Canada profite de ces demandes de prêts pour promouvoir les droits de la personne reconnus internationalement.

Je tiens à préciser ce que nous entendons par «droits de la personne reconnus internationalement». Nous n'entendons pas une définition élaborée et complexe des droits démocratiques. Il s'agit au contraire du strict minimum. J'aimerais rappeler ce que le groupe de travail multiconfessionnel sur la responsabilité des Églises et des entreprises a proposé comme droits de la personne reconnus internationalement. Ces droits fondamentaux sont les suivants: nul ne doit être arbitrairement arrêté, détenu ou exécuté; nul ne doit être soumis à la torture, ni à des peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants; et nul ne doit être soumis à l'exil interne ou externe.

Tous ces droits tombent sous le sens et il est parfaitement clair que notre pays ne songe pas en l'occurrence à imposer certaines traditions démocratiques ou certaines orientations culturelles à des pays qui les ignorent et qui pourtant ont besoin pour leurs citoyens de prêts et d'aide au développement.

• (1610)

Le deuxième critère a trait aux initiatives canadiennes visant à promouvoir l'utilisation de prêts pour satisfaire aux besoins fondamentaux des plus démunis. Il faut le préciser car, malheureusement, les pays les plus pauvres sont parfois incapables d'obtenir des prêts ou les prêts sont parfois utilisés pour servir à d'autres fins et développer des aspects de l'économie qui profitent aux citoyens mieux nantis de ces pays plutôt qu'aux plus démunis. Nous devons prendre des dispositions visant à assurer une distribution équitable des revenus dans les pays bénéficiaires au lieu de simplement renforcer la puissance de groupes privilégiés au sein de ces sociétés et les aider à obtenir des avantages économiques qui consolident davantage leur pouvoir.

Cet argent provient de fonds publics auxquels tous les Canadiens ont contribué. Il faudrait, autant que possible, respecter les normes canadiennes d'honnêteté et de partage dans l'attribution de ces prêts. Je tiens à bien faire comprendre que même dans des pays qui ont mauvaise réputation quant au respect des droits de la personne, lorsque le prêt sollicité doit servir à répondre aux besoins fondamentaux de la population comme la nourriture et le logement, cet argent devrait profiter à toute la population. Sinon, nous devrions exiger et encourager le respect au moins des droits les plus fondamentaux de la personne.

Le troisième critère a trait au problème de la politisation. Nous ne voulons pas que ces fonds soient politisés de quelque façon que ce soit. Notre amendement se lit en partie comme suit: «les mesures politiques prises par le Canada pour protéger la neutralité et le caractère multilatéral du groupe de la Banque mondiale». Cet amendement nous est inspiré par un certain nombre de cas très précis d'abus dans l'administration de

ces fonds. Je veux parler tout particulièrement des pressions américaines pour bloquer un prêt au Nicaragua. Cela allait dans le droit fil d'une politique américaine qui est l'affaire des États-Unis. Mais le Fonds monétaire international et la Banque mondiale sont des organismes internationaux et multilatéraux qui ont des critères économiques différents. A condition de respecter ces critères économiques, le Nicaragua aurait dû obtenir le prêt.

Si l'on veut prétendre, comme l'ont fait les États-Unis, que les violations des droits de la personne au Nicaragua sont si excessives que ce pays ne devrait pas obtenir de prêt, il faut alors se demander pourquoi le Salvador, le Honduras et la Corée du Sud en obtiennent. Devrait-il y avoir des critères différents selon la politique du régime en question? Si ces pays peuvent obtenir des prêts, cela prouve que les critères relatifs aux droits de la personne ne sont pas très bons. Il est absolument inacceptable d'empêcher un autre pays d'obtenir des prêts en appliquant des critères différents. Je regrette de devoir dire que le Canada n'a rien fait pour s'opposer au rejet du prêt au Nicaragua. Le Canada n'a pas protesté.

Le quatrième critère, les initiatives prises par le Canada pour promouvoir l'instauration de politiques de redressement financier n'imposant pas un fardeau supplémentaire aux pauvres, s'inspire également de certaines expériences malheureuses. Le groupe de travail des Églises sur la responsabilité des corporations nous a présenté plusieurs recommandations. Elles rappellent que le Fonds monétaire international impose depuis longtemps des conditions très sévères aux pays débiteurs. Ces pays sont alors dans l'obligation de comprimer leurs dépenses. Ils peuvent les réduire sur le plan des programmes sociaux, de la santé et de l'alimentation. Ils ont souvent été obligés d'augmenter le prix des aliments. Cela entraîne de graves difficultés pour les citoyens les plus pauvres de ces pays.

Le groupe de travail des Églises a recommandé de ne pas négocier de mesures d'ajustement sans tenir compte de leurs répercussions sociales. Autrement dit, lorsqu'on entame des négociations avec un pays, il faudrait demander à ce dernier dans quelle mesure les différents groupes de la société seront touchés par les diverses restrictions budgétaires qui s'imposent. Nous pourrons ainsi veiller à ce que le fardeau ne retombe pas, comme par le passé, sur le dos des citoyens les plus démunis. Malheureusement, ce n'est pas ainsi que l'on a procédé jusqu'ici. Il faudrait énoncer ces critères de façon concrète afin qu'ils entrent en ligne de compte.

L'imposition de mesures très sévères dans un pays incite les citoyens à résister. La hausse du prix des aliments et les autres mesures répressives ont provoqué des émeutes et des troubles dans les pays très pauvres. Les pouvoirs publics doivent alors réagir et c'est ainsi qu'une initiative qui devait, en principe, aider le pays en question entraîne une véritable escalade de la répression.

Le groupe de travail des Églises sur la responsabilité des corporations qui a comparu devant le comité permanent a fait plusieurs observations et plusieurs excellentes recommandations à propos de ces différentes questions. Je voudrais vous citer un extrait de son témoignage. Il y est question des tensions sociales qui ont entraîné une répression de la part de l'État. Je vous en cite un passage:

> Lorsque les pays débiteurs sont déjà dirigés par un régime dictatorial répressif, la répression est souvent gravement accrue et les possibilités d'un retour à la démocratie s'en trouvent diminuées.
>
> Par conséquent, nous recommandons aux membres du comité permanent . . .

. . . Et en passant, je recommande d'inclure dans les analyses économiques et les recommandations concernant les programmes de rajustement une projection de la répartition des effets des mesures proposées par rapport à la répartition des revenus dans le pays débiteur.

On peut lire plus loin dans ce mémoire:

> Lorsque ces projections indiquent que le fardeau économique reposera sur les plus défavorisés, des mesures de rajustement devront être révisées pour corriger la situation et pour s'assurer que le niveau de vie des plus vulnérables n'est pas menacé.

Ce sont-là des conseils extrêmement judicieux, monsieur le Président. Nous voulons des politiques humanitaires. Il faut établir des critères précis pour redresser la situation déplorable que nous avons connue. J'espère que les députés appuieront cet amendement visant à mettre en vigueur des dispositions qui tiendront compte des préoccupations humanitaires que nous partageons tous.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'appuie la motion nº 2 présentée à la Chambre par la députée de New Westminster-Coquitlam (Mme Jewett). Cette série d'amendements vise à favoriser la transparence du gouvernement et à permettre au Parlement d'exercer un contrôle sur les dépenses.

En vertu de la motion nº 2, les conditions permanentes feront partie du rapport annuel. Le rapport annuel d'un organisme comme celui-ci est très important, car il permet d'obtenir toutes sortes de renseignements sur l'organisme et sur la façon dont le Canada assume sa participation au financement du groupe de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et des organismes connexes. Dans cet amendement, on demande que le rapport annuel fasse état de quatre ou cinq postes précis qui devront être déclarés chaque année.

Certains députés ministériels qui sont intervenus au sujet des motions nos 1 et 2 semblent croire que celles-ci ont pour objet de permettre aux députés d'opposition de retarder la modification de la Loi sur les accords de Bretton Woods chaque fois que le Parlement en sera saisi. Au contraire, monsieur le Président, grâce à cet amendement, une série de renseignements pertinents seront donnés dans un rapport annuel. De cette façon, les députés auront accès à cette information et ne devront pas recourir à un débat parlementaire pour essayer d'obtenir des renseignements sur cet organisme. Nous ne serons pas obligés de renvoyer la mesure au comité afin de convoquer des témoins et d'obtenir les renseignements voulus.

Outre l'information requise par la modification proposée par le gouvernement, notre motion prévoit la préparation d'un petit rapport sur l'utilisation par le Canada de ses arguments et de sa voix pour promouvoir les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale. Cela va de pair avec le financement international. Au cours du débat, on a exposé de nombreux cas où l'influence exercée par certains pays sur les conseils d'administration de ces institutions financières signifie que, en définitive, des fonds sont accordés à des gouvernements de répression qui ne respectent pas les lois internationales relatives aux droits de la personne. Toutefois, ces pays obtiennent des fonds.

Par conséquent, il n'est que juste que le Canada présente chaque année un rapport sur sa position concernant les prêts accordés à des régimes de ce genre.

• (1620)

J'espère que les députés ministériels sont maintenant éclairés et perçoivent toute l'importance de rapports annuels complets, se rendant compte qu'ils respecteront ainsi leur engagement à gouverner ouvertement et à renseigner parfaitement les Canadiens et les parlementaires.

En mettant fin au débat, j'exprime l'espoir que les députés appuieront cet amendement afin d'obtenir ces renseignements dans un rapport annuel au lieu de forcer les partis de l'opposition, chaque fois que le Parlement aura l'occasion d'étudier la Loi sur les accords de Bretton Woods, à renvoyer la mesure au comité pour y réclamer cette information.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: Le vote porte sur la motion nº 2, inscrite au nom de la députée de New Westminster-Coquitlam (Mme Jewett). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément au paragraphe 79(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Cette motion étant la dernière, la Chambre va maintenant procéder aux votes différés, à l'étape du rapport du projet de loi C-30. Le premier vote portera sur la motion nº 1. Mme Jewett, appuyée par M. Murphy, propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-30, à l'article 6, en retranchant les lignes 15 à 24, page 3.

Convoquez les députés.

(La motion de Mme Jewett, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 23)

POUR

Messieurs

Althouse	Garneau	Killens (Mme)
Berger	Gauthier	Langdon
Blaikie	Gray (Windsor-Ouest)	Lapierre
Boudria	Guilbault (Saint-Jacques)	Malépart
Broadbent	Heap	Manly
Cassidy	Isabelle	Murphy
Copps (Mme)	Jewett (Mme)	Nicholson (Mlle) (Trinity)
Deans	Johnston (Saint-Henri-Westmount)	Nunziata
de Corneille	Ouellet	Nystrom
Dingwall	Parry	Orlikow
Fulton	Penner	Riis
	Pépin (Mme)	Robichaud
	Prud'homme	Robinson
		Rodriguez
		Rompkey
		Skelly
		Tardif (Richmond-Wolfe)
		Tobin
		Waddell
		Young—44.

CONTRE

Messieurs

Attewell	Gervais	McInnes
Beatty	Gormley	Mitges
Belsher	Graham	Moore
Bernier	Gravel	Mulroney
Binns	Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	Nicholson (Niagara Falls)
Bissonnette	Greenaway	Nickerson
Blackburn (Jonquière)	Grisé	Nielsen
Blais	Guilbault (Drummond)	Nowlan
Blenkarn	Gurbin	Oberle
Bourgault (Mme)	Gustafson	O'Neil
Boyer	Halliday	Pennock
Bradley	Hamelin	Peterson
Brightwell	Hamilton	Pietz
Brisco	Hardey	Plamondon
Cadieux	Harvey	Plourde
Caldwell	Hawkes	Porter
Champagne (Champlain)	Hnatyshyn	Price
Clark (Brandon-Souris)	Hockin	Redway
Clifford	Holtmann	Ricard
Clinch	Horner	St-Julien
Coates	Howie	Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Collins (Mme)	Jacques (Mme)	Scott (Hamilton-Wentworth)
Comeau	James	Siddon
Cook	Jardine	Sparrow (Mme)
Cooper	Jelinek	Speyer
Corbett	Jepson	Stackhouse
Côté (Lac-Saint-Jean)	Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)	Stevens
Crofton	Joncas	Suluk
Crosby (Halifax-Ouest)	Jourdenais	Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Crouse	Kindy	Thacker
Darling	King	Toupin
Daubney	Landry (Mme)	Towers
de Cotret	Lanthier	Tremblay (Québec-Est)
Della Noce	La Salle	Tremblay (Lotbinière)
Desjardins	Leblanc	Tupper
Dick	Lopez	Turner (Ottawa-Carleton)
Domm	MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)	Valcourt
Dorin	MacDougall (Timiskaming)	Vankoughnet
Duguay	MacKay	Vézina (Mme)
Edwards	Mailly (Mme)	Vincent
Ellis	Malone	Warner
Fennell	Mantha	White
Ferland	Marin	Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Fontaine	Mazankowski	Witer—140.
Forrestall	McCain	
Fraleigh	McGrath	
Fretz		
Gagnon		
Gass		
Gérin		

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Deans: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que si vous consultez la Chambre, vous allez probablement constater qu'elle consent à ce que les résultats du vote qui vient d'avoir lieu s'appliquent à la prochaine motion, qui est, elle aussi, inscrite au nom de la députée de New Westminster-Coquitlam (Mme Jewett).

M. le Président: J'en conclus que tel est le vœu de la Chambre, et qu'il faut ajouter le nom du député qui se lève pour en faire la demande. Ils sont deux à le demander. Il y en avait un de ce côté-ci. Le greffier en prend note. Il va inscrire les noms de trois députés. Il faut supposer qu'ils votent comme leurs amis.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le vote porte sur la motion suivante. M^me^ Jewett, appuyée par M. Riis, propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-30, à l'article 7,

a) en retranchant les lignes 37 et 38, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«Fonds monétaire international et du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'ils consentent, les sommes souscrites et»

b) en retranchant la ligne 41, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«tion de biens et services canadiens, ainsi qu'un exposé détaillé de la participation du Canada aux activités de prêt du groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, notamment: *a*) de l'utilisation par le Canada de ses arguments et de sa voix pour promouvoir les droits de la personne reconnus internationalement; *b*) des initiatives canadiennes visant à promouvoir l'utilisation de prêts pour satisfaire aux besoins fondamentaux des plus démunis et pour assurer une répartition plus équitable des revenus dans les pays bénéficiaires; *c*) des mesures politiques prises par le Canada pour protéger la neutralité et le caractère multilatéral du groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international et pour résister à la poursuite excessive de politiques bilatérales rigides par d'autres nations membres; *d*) des initiatives canadiennes de promotion de politiques d'ajustement financier qui n'imposent pas de fardeau supplémentaire aux pauvres.»

Je suppose que l'on s'entend sur la façon d'inscrire les voix.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

(La motion n° 2 de M^me^ Jewett, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n° 24*)

POUR

Messieurs

Althouse
Berger
Blaikie
Boudria
Broadbent
Cassidy
Copps (M^me^)
Deans
de Corneille
Dingwall
Finestone (M^me^)
Fulton
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Isabelle
Jewett (M^me^)
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Killens (M^me^)
Langdon
Lapierre
Malépart
Manly
Murphy
Nicholson (M^lle^) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Parry
Penner
Pépin (M^me^)
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Skelly
Tardif (Richmond-Wolfe)
Tobin
Waddell
Young—45.

CONTRE

Messieurs

Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bourgault (M^me^)
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Caldwell
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Clinch
Coates
Collins (M^me^)
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Côté (Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Duguay
Edwards
Ellis
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Gormley
Graham
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
Jacques (M^me^)
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kilgour
Kindy
King
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Leblanc
Lopez
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Mantha
Marin
Mazankowski
McCain
McGrath
McInnes
McMillan
Mitges
Moore
Mulroney
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Neil
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Ricard
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Siddon
Sparrow (M^me^)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Suluk
Tardif (M^me^) (Charlesbourg)
Thacker
Toupin
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (M^me^)
Vincent
Warner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Witer—142.

M. le Président: La motion est donc rejetée.

M. Hnatyshyn (au nom du ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec le consentement de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre consent à ce que le projet de loi soit lu pour la troisième fois.

M. Hnatyshyn (au nom du ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je tiens à dire qu'aujourd'hui est un bien triste jour, en effet. C'est la dernière fois, le dernier jour où le Parlement aura l'occasion, comme hier également, de débattre des activités du groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Il y a près d'un an, la Chambre a perdu son droit de regard sur les autres institutions financières. Nous venons maintenant de perdre ce droit en ce qui concerne les activités du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. On nous enlève le pouvoir d'ajouter quelque nouveau critère à leur égard. Je veux que nous nous souvenions de ce jour comme étant le dernier où cela nous a été possible, et je veux que tous les députés sachent que lorsque le Nouveau parti démocratique formera le gouvernement du Canada . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Jewett: . . . nous rendrons ses pouvoirs au Parlement canadien.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, je n'ai qu'une brève observation à faire. Je voudrais bien savoir ce que les néo-démocrates mangent au petit déjeuner ces jours-ci, car leur logique semble s'en ressentir.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR L'INSPECTION DES VIANDES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-33, concernant l'importation, l'exportation et le commerce interprovincial des produits de viande, l'agrément des établissements, l'inspection des animaux et des produits de viande dans les établissements agréés et les normes relatives à ces établissements, aux animaux qui y sont abattus et aux produits de viande qui y sont préparés, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la 3e fois? Maintenant, avec votre accord?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

• (1700)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour faire quelques très brèves observations au sujet du projet de loi. Les députés se rappelleront que, lorsque nous avons discuté de la question il y a quelque temps, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) a tenu à signaler aux députés que le Canada possédait l'un des meilleurs systèmes d'inspection de la viande au monde. Les députés de tous les partis le reconnaissent. La dernière fois que cette question a été soulevée, un député d'en face a laissé entendre que les députés libéraux n'étaient pas de cet avis. Bien entendu, c'est tout à fait ridicule. Les députés libéraux reconnaissent certainement que le système d'inspection de la viande du Canada est excellent.

Dans son discours, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture a semblé vouloir dire que le projet de loi contenait une nouvelle découverte importante et reflétait une nouvelle politique d'une grande portée. Mais la plupart des dispositions de ce projet de loi ont simplement pour but de faire en sorte que la loi soit conforme à la Charte des droits et libertés. Celui qui aurait pris au pied de la lettre le discours fait par le secrétaire parlementaire se serait imaginé, faute de s'y connaître, que l'agriculture n'aura jamais été aussi comblée que par l'adoption de ce projet de loi.

Pendant l'examen à la Chambre du dossier de l'inspection de la viande, il nous incombe, je pense, de rappeler au gouvernement d'en face ce qu'il est en train de faire au secteur agricole avec les droits d'inspection. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise), et plus particulièrement le ministre des Finances (M. Wilson) sont en train d'imposer à la population du pays une augmentation de ces droits.

Nous savons tous que le secteur agricole connaît de très graves difficultés. Il est mal en point et, de façon générale, les temps sont très durs pour lui. Je vois beaucoup de députés d'en face qui siègent comme moi au comité de l'agriculture. Ces derniers temps le comité des finances, qui à une époque était composé de la plupart des membres du comité de l'agriculture, s'est réuni pour examiner les problèmes du financement agricole. Nous avions découvert à l'époque que le secteur agricole était effectivement en mauvaise posture. Si je le signale à la Chambre, c'est pour lui montrer que la collectivité agricole est maintenant moins que jamais en mesure d'absorber de fortes hausses de droits d'inspection.

Le ministre de l'Agriculture nous a dit avoir enfin réussi à s'entendre avec les producteurs de certaines catégories de denrées et non toutes. Je me demande vraiment comment le ministre de l'Agriculture a bien pu réaliser cette entente. Je suppose qu'il a dit aux agriculteurs que c'était à prendre ou à laisser, de sorte que ceux-ci n'avaient pas le choix. Je sais que les agriculteurs auraient préféré que l'on ne hausse pas les droits et qu'on n'en impose pas là où ils n'existaient pas déjà. C'est là ce qui aurait vraiment convenu au secteur agricole.

Je crois que nous devons profiter du débat sur l'inspection des viandes pour parler aussi de tout le problème de l'importation des viandes. Je vois que le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) siège en face de moi. Je sais qu'il s'intéresse pas mal aux questions agricoles et je suis persuadé que les agriculteurs de sa circonscription ont discuté avec lui, comme ceux de la mienne l'ont fait avec moi, de la très importante question des importations de viande en provenance de la Communauté économique européenne et plus particulièrement du Danemark et de l'Irlande. Cette viande envahira à nouveau sous peu le marché canadien et se vendra à des prix inférieurs à ceux pratiqués normalement sur le marché.

Depuis trois ou quatre jours, je reçois une douzaine d'appels par jour de la part des éleveurs de bovins de ma circonscription, qui me demandent tous de faire savoir au gouvernement qu'ils ont besoin de protection. Bien entendu, monsieur le Président, vous me direz probablement que cela n'a aucun lien direct avec la question à l'étude et vous aurez peut-être raison. Cependant, nous parlons ici d'agriculture, du secteur de la viande et des droits d'inspection. Je me demande si le gouvernement serait disposé à envisager tout un éventail de mesures permettant d'empêcher toute concurrence injuste sur le marché canadien envahi par des importations subventionnées. Cette injustice est aggravée à l'heure actuelle par le fait que les producteurs canadiens auront à payer des droits d'inspection plus élevés et qu'il leur deviendra ainsi encore plus difficile de concurrencer les produits importés.

Lorsque nous avons discuté de ce projet de loi précédemment, j'ai posé certaines questions à son sujet. J'espère que j'aurai encore l'occasion de m'enquérir de certains articles de ce projet de loi et plus particulièrement de ceux relatifs aux sanctions imposées en cas d'infraction à cette loi. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous dire exactement quelles sanctions seront imposées à ceux qui décideront de ne pas respecter cette nouvelle loi.

En vertu de la première version du projet de loi, les personnes qui violent la loi n'auraient pas été assujetties à des peines de prison et c'était clairement précisé dans le projet de loi. Ce qui m'inquiétait à l'époque et qui m'inquiète toujours dans une certaine mesure, c'est le fait que le projet de loi disait pratiquement à ceux qui pourraient ne pas respecter la loi qu'ils n'avaient pas à s'en faire, puisque, de toute façon, une peine de prison était exclue. Je ne puis m'empêcher de penser que ce n'est pas le message qu'il conviendrait de lancer. Ce n'est pas de cette façon que l'on réussira à garder l'excellente et solide réputation acquise par le système canadien d'inspection des viandes depuis tout ce temps-là.

Je ne dis pas qu'il ne faudrait pas faire confiance à l'ensemble des grandes boucheries. Ce n'est pas le cas. Évidemment, les propriétaires de ces établissements sont tous, pour la plupart, de bons hommes d'affaires. Ces gens tiennent à ce que la loi soit puissante et réussisse à les protéger contre de nouveaux concurrents qui ne seraient pas aussi dignes de confiance qu'eux.

Encore une fois, nous voulons nous assurer que la loi protège nos bonnes conserveries et surtout qu'elle protège le système d'inspection. Nous devons à ce système la confiance que nous inspirent les excellents produits que nos agriculteurs mettent sur le marché, et plus particulièrement les viandes portant le sceau du ministère et dont l'excellente réputation persiste depuis des années.

Ce sont là les observations que je tenais à faire consigner au sujet de ce projet de loi. Pour reprendre ce que j'ai dit au début, je rappelle au secrétaire parlementaire le discours passablement long et résolu qu'il a prononcé en présentant cette mesure. Il s'en est fallu de peu que le député prétende avoir rédigé lui-même le projet de loi et avoir sauvegardé le secteur agricole en modifiant le système d'inspection des viandes de façon à le rendre conforme aux dispositions de la Charte des droits. Évidemment, la mesure n'atteint pas tous les objectifs dont a parlé le secrétaire parlementaire. Mais nous tenons à améliorer le plus possible cette mesure pour ne pas compromettre un système qui nous a toujours inspiré confiance, un système dont nous profitons depuis des années au Canada. Il faut espérer que nous pourrons continuer à en profiter pendant des années encore.

• (1710)

Enfin, j'espère que l'industrie de la viande rouge et surtout l'élevage au Canada ne s'écrouleront pas. Il n'y aura pas beaucoup de viande à inspecter si des mesures ne sont pas prises pour protéger les producteurs contre les importations dont j'ai parlé tout à l'heure.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Althouse: Monsieur le Président, j'aimerais faire brièvement le tour des délibérations auxquelles a donné lieu ce projet de loi. Dans ce projet de loi sur l'inspection des viandes en 1985, nous retrouvons combinés—je vous demande pardon, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député prend-il la parole pour amorcer le débat?

M. Althouse: Oui.

M. le vice-président: Quelqu'un a-t-il des questions à poser au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) ou des commentaires à faire sur son discours?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Très bien. Le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a la parole pour le débat.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, la Chambre entreprend aujourd'hui la dernière étape de l'étude et de l'adoption de la nouvelle Loi sur l'inspection des viandes. Ultimement, elle sera proclamée par le gouvernement et signée par le gouverneur général.

Le projet de loi à l'étude n'est pas très révolutionnaire. Par rapport aux trois anciennes lois, la nouvelle n'apporte qu'un ou deux changements mineurs notables. La seule différence est que désormais, il sera plus facile aux intéressés de respecter la loi puisqu'il n'existera qu'un seul document. Par conséquent, les nouvelles dispositions ne sont pas très radicales. On se contente d'exposer la procédure que devra suivre un inspecteur des viandes s'il lui faut entrer dans une maison d'habitation pour obtenir des preuves ou procéder à une inspection qui, d'après lui, relève de sa compétence. Conformément à la Charte des droits, l'inspecteur sera tenu de se faire délivrer au préalable un mandat. C'est un changement très mineur qui aurait probablement été garanti en vertu de la Constitution même en l'absence de la nouvelle disposition. Pour l'essentiel, la nouvelle mesure législative intègre trois lois.

L'étude de la mesure n'a pas exigé beaucoup de temps et elle ne le méritait pas d'ailleurs. Les députés, les agriculteurs, les grossistes en viande, les conditionneurs et les consommateurs sont convaincus de l'excellence de notre système d'inspection des viandes. Ce n'est pas le meilleur au monde, mais c'est sûrement un des meilleurs.

A l'étape du comité, nous avons entendu le témoignage d'inspecteurs, des représentants du Conseil canadien des viandes, lequel réunit 70 ou 80 des 530 ou 540 conditionneurs qui existent au Canada. Ses membres comptent généralement parmi les plus importants de ce secteur d'activités. Nous avons également entendu des représentants du ministère chargés de veiller à la bonne marche des services d'inspection.

A l'étape de la deuxième lecture, on a signalé que la loi octroyait, en termes très larges, des pouvoirs de réglementation au ministère de l'Agriculture et au ministre en particulier. C'est ce dernier et le cabinet qui, en fin de compte, approuvent les règlements, précisant si les normes élevées de l'inspection seront maintenues ou si elles seront assouplies. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) aura à décider s'il maintient la fréquence du programme d'inspection décrété par l'ancien ministre et si, comme le prévoit ce programme, les intéressés continueront d'avoir leur mot à dire quant à la fréquence des inspections ou si l'intervalle entre les inspections sera prolongé.

Il appartiendra au ministre de l'Agriculture et au cabinet de fixer les honoraires et les frais relatifs aux services d'inspection qu'il s'agisse de produits importés, ou que l'inspection ait lieu à l'étape de l'abattoir ou de l'usine de conditionnement. Le ministre de l'Agriculture aura aussi la tâche de désigner les différentes catégories d'établissements et de fixer les normes pour chaque catégorie.

D'autres dispositions concernent l'agrément de l'exploitant. A l'occasion des audiences devant le comité permanent de l'agriculture, personne n'a donné de définition précise du terme «exploitant». Cette définition est pourtant essentielle du fait des peines et des amendes qui pourront être imposées par le ministre. Il faudra établir qui est le responsable quand un inspecteur constate que quelqu'un dans tel établissement a enfreint la loi. La responsabilité incombe-t-elle au gestionnaire ou au propriétaire? Comment l'inspecteur peut-il établir si tel employé ne faisait qu'exécuter l'ordre verbal de ses supérieurs ou s'il agissait de son propre chef? Les réponses à toutes ces questions ne seront connues qu'au moment où les tribunaux auront été invités à se prononcer. J'espère que le ministre de l'Agriculture et le cabinet vont resserrer ces définitions afin que les règlements concernant l'inspection des viandes puissent être appliqués de manière à rendre les exploitants et propriétaires de ces abattoirs responsables des directives qu'ils donnent à leurs employés quant à leur comportement dans ces établissements.

Dans le fond, cette mesure reprend le cadre et les directives que le Parlement a établis pour le service d'inspection des viandes. Nous continuons, comme par le passé, à donner beaucoup de pouvoirs discrétionnaires au ministre et au ministère. J'espère qu'ils continueront à s'acquitter de manière équitable de leurs obligations, dans les intérêts bien compris des agriculteurs, des conditionneurs, des travailleurs des abattoirs et, en fin de compte, des consommateurs de viande. Nous confions beaucoup de responsabilités au ministre de l'Agriculture. Le Parlement lui cède ces obligations et je lui souhaite bonne chance dans l'exercice de ses fonctions. J'ose croire qu'il travaillera, comme l'ont fait ses prédécesseurs, dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens.

M. le vice-président: Y a-t-il des question ou des observations après le discours du député? Sinon, la parole est au député de Western Arctic (M. Nickerson).

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais faire valoir deux ou trois points touchant des problèmes que des gens des Territoires du Nord-Ouest ont éprouvés dans le passé en matière d'inspection des viandes. Il y a notamment la difficulté que représente l'expédition des viandes, et surtout du bœuf, depuis le nord de l'Alberta jusqu'à des localités du sud des Territoires. Par exemple, il n'y a aucun abattoir régi par le gouvernement fédéral dans la région de High Level. Les abattoirs fédéraux sont situés dans la partie plus au sud de cette province. Par conséquent si l'on veut faire venir de la viande de l'Alberta dans les Territoires, il faut la faire venir du sud plutôt que du nord de cette province. C'est là un problème qui nous a causé du souci.

Un autre problème concernait l'utilisation de la viande de gibier, et surtout de bœuf musqué. Les gens s'intéressent beaucoup au commerce de la viande de bœuf musqué, de bison, de renne et de caribou, et il est souvent impossible de se conformer à cet égard aux exigences du ministère de l'Agriculture. Mais il n'y a aucune raison pour que le commerce de ce genre de viande ne se fasse pas. Évidemment, il faut qu'il y ait une certaine mesure d'inspection. Tout le monde sait cela. Mais elle peut se révéler impossible dans un abattoir qui satisfait à toutes les exigences spéciales.

• (1720)

Je me réjouis donc de constater que l'alinéa 20*r*) du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui prévoit une exemption à l'égard de certaines des exigences. Je suis persuadé que beaucoup de mes commettants seront heureux d'apprendre que cette disposition existe et que le gouverneur en conseil peut établir des règlements concernant pareille exemption, de sorte que nous puissions à l'avenir faire venir du bœuf du nord de l'Alberta et encourager le commerce de la viande de gibier.

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de prendre part à cette discussion, et vous me permettrez de manifester en cette Chambre un certain nombre d'inquiétudes. Je pense que, tout d'abord, tous s'entendent pour reconnaître que le système d'inspection des viandes canadien est l'un des meilleurs, sinon le meilleur au monde. Or, au fil des années, le Canada a développé une réputation enviée à ce chapitre, et je vois, par le biais du projet de loi dont nous discutons présentement, la possibilité de mettre en cause cette réputation si méritée, mais qui a nécessité quand même des années à être acquise.

Tout le monde se souvient également qu'il n'y a pas très longtemps, au Québec, on a vécu une situation assez pénible, voire même dramatique, et très récemment le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Garon, disait:

Je ne comprends pas pourquoi certaines gens insistent pour avoir un bœuf «Inspecté Canada», alors que les normes d'inspection québécoise du bœuf sont aussi exigeantes, sinon plus, que celles du Canada.

Quand quelqu'un pense que les normes sont supérieures quand c'est «Approuvé Canada», ce n'est pas exact. Les abattoirs bâtis selon la réglementation québécoise ont des normes plus sévères.

Pour fabriquer un bon produit, il faut avoir ces normes-là. Il y a des conditions au point de départ. On ne peut jamais fabriquer de bons produits dans une cabane.

Or, ça m'apparaît là être une déclaration assez significative sur le fait que même le ministre de l'Agriculture du Québec reconnaît la réputation enviée de notre système d'inspection.

Le but du projet de loi peut en soi être extrêmement louable, et j'y souscris au niveau des objectifs académiques et théoriques, mais sur le plan pratique, je pense que c'est s'orienter vers une relative confusion, voire même une insécurité assez impressionnante pour finalement le consommateur canadien. Il y a peut-être quelque chose qui est sous-jacent à cette discussion-là, c'est probablement l'esprit d'intention qu'a manifesté à plusieurs reprises le gouvernement de réduire les dépenses, ce qui en soi, encore là, est intéressant et extrêmement louable, sauf que je m'attarderai peut-être plus spécifiquement aux conséquences possibles. Je pense que cette réputation que l'on a développée au fil des nombreuses années a fait que l'on s'est créé une réputation sur les marchés locaux, sur les marchés provinciaux et sur les marchés étrangers. On a là un domaine qui contribue d'une façon vraiment très importante à l'économie canadienne. A mon sens, tout ce qui concerne l'inspection doit demeurer la responsabilité du gouvernement, et je m'explique mal le fait que l'on veuille, à petites gouttes, tranquillement, diluer ce mécanisme d'inspection de façon à éventuellement le conférer ou le transférer aux entreprises.

A mon avis, le sens de ce procédé d'inspection serait de nature à se transformer par une certaine crainte sur l'objectivité et je pense que les consommateurs et les acheteurs de nos produits seraient, à raison, en mesure de douter de nos normes qui se verraient par voie de conséquence, à mon sens, considérablement diminués. Alors, je m'explique mal que, par le biais d'un projet comme le projet de loi C-33, on veuille, d'une certaine façon, créer une insécurité, une confusion, alors qu'il s'agit là d'un secteur qui fonctionne si bien et dont tout le monde reconnaît les mérites.

C'est évident que l'entreprise privée a sa place, que l'entreprise privée a fait ses preuves et que souvent on arrive plus à des résultats supérieurs par l'entreprise privée que par les voies gouvernementales. Mais quand il s'agit de la sécurité, quand il s'agit de la protection du consommateur, je pense qu'il s'agit là d'un secteur où le gouvernement doit être là, doit intensifier par tous les moyens à sa disposition tout mécanisme de nature à protéger ce même consommateur.

Et je ne suis pas sûr que, sur le plan de la mécanique, on n'aura pas des résultats très catastrophiques, et vous me permettrez d'en énumérer quelques conséquences qui pourraient, à mon sens, découler de l'application de ce projet de loi. Qui nous garantit que cela ne se traduira pas par un manque de contrôle sur l'inspection de la qualité et de l'évaluation de la viande et des produits de la viande? Je suis à peu près convaincu qu'on connaîtra une baisse imminente dans les normes d'inspection. On vivra probablement également une baisse certaine de la qualité de tous les produits touchant à l'alimentation et plus spécialement dans le domaine des viandes. On connaîtra très certainement également une baisse des conditions sanitaires dans les industries. Il y aura de toute évidence également un manque de contrôle sur la réception et l'expédition des viandes et des produits de la viande. Je ne suis pas sûr qu'il n'y aura pas également un manque de surveillance sur la préparation des produits de viandes transformées. Il y aura certainement une diminution de la qualité de la production des préparations de viandes transformées, un manque de contrôle sur les viandes et les produits de la viande destinés à l'exportation.

Et je pourrais continuer comme cela encore longtemps pour faire finalement la preuve que ce qui a fait notre réussite, ce qui a fait notre succès dans les marchés, cela a été effectivement la réputation qu'on a développée au fil des années, notre enviée réputation en termes de normes extrêmement sévères, extrêmement exigeantes. Or, à un moment aussi important où on a un autant ou un aussi grand besoin de notre économie en ce qui concerne le secteur agro-alimentaire, il m'apparaît maladroit et absolument extrêmement dangereux de toucher à quelque chose qui a effectivement donné des résultats.

Vous me permettrez de vous indiquer que la transformation de la viande constitue la principale industrie manufacturière dans plusieurs provinces et la quatrième en importance au pays en termes de valeur d'expédition. Alors, c'est en soi la preuve la plus éloquente qui soit pour démontrer qu'il s'agit là d'un secteur vital à l'économie canadienne.

Également, le gouvernement canadien a contribué au fil des dernières années à l'expansion et à la croissance de l'industrie non pas par une intervention directe sur le marché, mais plutôt par un appui à l'infrastructure qui lie les différentes parties et qui a permis au Canada d'avoir une position enviée à travers le monde entier comme fournisseur de viande.

L'aide apportée par Agriculture Canada dans les systèmes de classement de carcasse a également bien servi la cause des Canadiens dans l'industrie car elle leur a fourni un produit de qualité toujours envié à travers tout le monde.

Ce sont là mes inquiétudes, monsieur le Président, et je crois très sincèrement que le projet de loi C-33 serait de nature à mettre en cause ou en doute l'objectivité d'un système qui a, au fil des années, fait ses preuves. Tout l'aspect de protection et de la préoccupation de l'intérêt du consommateur a été mis de côté, a été en d'autres termes complètement bafoué, alors que l'expérience du passé est encore présente pour réveiller les craintes soulevées, et je fais évidemment référence à la situation qu'on a vécue au Québec. Or, étant donné les circonstances, il m'apparaît très «insécure» de laisser au ministre le soin de contrôler absolument sans restriction ce domaine aussi important que constitue le marché de la viande.

• (1730)

M. le vice-président: Questions ou commentaires? Débat? L'honorable député de Shefford (M. Lapierre).

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Je vous remercie, monsieur le Président. Moi aussi, je suis très heureux de participer à ce débat en troisième lecture du projet de loi C-33 sur l'inspection des viandes au Canada. Je suis heureux surtout de la présence du secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais), en l'absence du ministre, parce que le secrétaire parlementaire a prononcé un discours très éloquent, et je le prie de transmettre mes félicitations au fonctionnaire qui

l'avait écrit. Mais je peux lui dire une chose, c'est que les fonctionnaires qui ont écrit ces belles bribes ont peut-être oublié une chose, c'est d'informer le secrétaire parlementaire que le projet de loi C-33 qui avait un principe noble, tout le monde est pour la vertu et la maternité, et je pense que le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) qui connaît très bien, j'en suis certain, ce domaine-là, peut nous dire que les objectifs poursuivis par le projet de loi sont louables, et je pense que les députés des deux côtés de la Chambre se sont entendus pour dire que ce projet de loi, grâce à l'aide des députés au comité permanent entre autres, est bien rédigé.

Je pense que le ministre d'État (Petites entreprises) parle du comité de l'agriculture, et effectivement comme critique au Commerce extérieur, j'ai certainement d'autres obligations, et je me fie à des experts. Je ne suis, malheureusement, qu'un avocat de campagne et je n'ai pas eu l'occasion et le bénéfice d'être impliqué dans l'industrie agricole comme le ministre d'État (Petites entreprises). Mais, monsieur le Président, je peux vous dire que sous les nobles principes, la réalité est beaucoup plus grave que cela. La réalité dans le champ, c'est que le gouvernement, même avec ces principes-là, est en train d'enlever la valeur intrinsèque au Service canadien des inspections.

On sait fort bien qu'avec une certaine politique qui s'appelle le système d'inspection réduite, ou plutôt qu'on appelle fréquence du niveau d'inspection, on est en train de remettre en question toute la crédibilité de ce qu'on appelle «Approuvé Canada». Mais c'est cela l'inquiétude qui est partagée entre autres par les inspecteurs qui, eux, doivent quotidiennement vivre avec l'application du projet de loi C-33. Ce que je veux rappeler au secrétaire parlementaire et au ministre c'est que même le Conseil des viandes du Canada a dit il n'y a pas très longtemps, je dirais le 13 juin de l'année dernière, que, en fait, l'aide apportée par Agriculture Canada dans les systèmes de classement des carcasses, et ainsi de suite et, en fait, le Conseil disait: Bien que nous soyons conscients que le gouvernement fédéral est dans une difficile période de redressement financier et qu'il examine toutes les avenues possibles pour sauver des dollars, il faut quand même reconnaître que l'inspection de la viande, les services de classement, et ainsi de suite, relèvent de l'intérêt national et doivent continuer à être financés par les deniers publics.

C'est dans ce sens-là, monsieur le Président, que je veux soulever l'intérêt de mon bon ami, le secrétaire parlementaire, et lui dire qu'on le félicite pour son travail, on le félicite, mais le problème qu'il a, à partir du moment où ce Parlement ici va avoir adopté cette loi-là, j 'aimerais avoir une assurance de lui que ce ne sera pas strictement un document de bibliothèque, mais que, en réalité, l'application de cette loi-là serait soutenue et même augmentée si c'est possible, monsieur le Président. Je pense que ce serait effrayant de changer, entre autres, les catégories, l'évaluation préconisée pour les usines de transformation, par exemple, les catégories A, B et C, quand on sait que l'objectif du ministère dans cette politique-là c'est de conditionner toutes les usines de catégorie C à devenir des usines de catégorie B, donc de réduire les services d'inspection, et que, à court terme, c'est de conditionner toutes les usines de catégorie B à devenir des usines de catégorie A, une plus grande réduction d'inspection et, en conclusion, c'est de remettre au industries les responsabilités de «sanitation» et d'inspection. En fait, l'inquiétude qui nous a été soulevée particulièrement pour les inspecteurs, c'est que les objections sont à l'effet que cela peut être un danger très grave pour le public canadien. Et c'est ce genre d'assurance que j'aimerais avoir du secrétaire parlementaire, que le Parlement n'est pas utilisé strictement pour adopter un projet de loi qui, dans la réalité, ne sera pas appliqué concrètement. Et je sais bien, monsieur le Président, que vous ne seriez pas heureux vous-même d'être témoin de l'adoption d'un projet de loi qui au fond ne serait pas appliqué sur le terrain. Et vous savez qu'on est tous très sécurisés quand on voit sur un morceau de viande le sceau Approuvé Canada et je pense que si cette approbation-là commençait à être utilisée sans contrôle effectif, cela pourrait devenir fort inquiétant pour les consommateurs. Donc, les inspecteurs se sont réunis au cours de la fin de semaine dernière, ont fait part de leurs préoccupations à certains de nos collègues et ils ont particulièrement noté l'absence de 25 des 26 députés progressistes conservateurs qu'ils avaient invités. Je pense que nous aurons l'occasion au cours des prochaines semaines de réentendre ces mêmes inspecteurs faire part de leurs préoccupations et j'espère qu'avant de nous inviter à adopter ce projet de loi, le secrétaire parlementaire a tenu compte de toutes les récriminations des inspecteurs. Parce qu'eux, ils sont les plus connaissants là-dessus. Comme nous tous, on peut certainement parler du principe de la loi et tout le monde est d'accord. Mais c'est dans l'application pratique, et les révélations des inspecteurs d'Agriculture Canada sont troublantes, monsieur le Président. par exemple, ils disent que si cette politique continue à être adoptée, il va y avoir un manque de contrôle par l'inspection sur la qualité et sur l'évaluation de la viande et des produits de viande. Imaginez-vous, ils disent qu'il y a une baisse émimente des normes d'inspection. Ils disent même qu'il y aura une baisse certaine de la qualité de tous les produits touchant l'alimentation et plus spécialement dans le domaine des viandes. Et je sais que cela préoccupe particulièrement le ministre d'État (Petites entreprises).

Je suis convaincu que la baisse assurée des conditions sanitaires des industries préoccupe aussi le secrétaire parlementaire. Est-ce que le manque de contrôle sur la réception et l'expédition des viandes et des produits de viande ne devraient pas faire l'objet d'une réflexion de la part du secrétaire parlementaire? Je pense que personne n'accepterait qu'il y ait un manque de surveillance sur la préparation des produits de viande transformée. Et qui donc, monsieur le Président, accepterait qu'il y ait une diminution de la qualité de la production des préparations des viandes transformées? Par conséquent, je pense que ce n'est acceptable pour personne non plus qu'il y ait un manque de contrôle sur les viandes et les produits de viande destinés à l'exportation.

Monsieur le Président, je pense que—le ministre d'État (Petites entreprises) me dit que cela fait trois fois que je le dis—je pense que pour lui faire comprendre quelque chose, il va falloir le répéter plus souvent que cela. Et c'est cela qui est inquiétant pour l'ensemble des intervenants dans le domaine de l'inspection. Et ils savent bien que le ministre d'État (Petites entreprises), ce n'est pas de la mauvaise volonté, mais il n'a pas compris leur mémoire.

Monsieur le Président, je pense que le manque de contrôle sur les viandes et les produits de viande importée est aussi une inquiétude bien légitime de la part des inspecteurs. Pis encore,

ils nous disent que cela pourrait déboucher sur aucun contrôle sur les produits de viande et les viandes estampillées. Si cela était la réalité, je pense que notre sceau perdrait beaucoup de crédibilité, lui qui est si bien reconnu non seulement à travers le Canada, mais à travers le monde. On nous alerte même à une baisse évidente de la qualité de nutrition des produits de viande et même des viandes. Imaginez-vous! J'espère qu'il n'y a pas anguille sous roche dans ce projet de loi qui pourrait nous amener à des résultats aussi néfastes.

Monsieur le Président, on va même jusqu'à prédire une augmentation considérable du marché noir. Et je sais qu'aucun député de la Chambre des communes ne pourrait souscrire à de telles pratiques.

Bien sûr, on nous dit que, et là les consommateurs devraient être alertés, on nous dit que si le système continue, il peut y avoir une augmentation substantielle des produits de viande et des viandes nuisible et dangereuse sur le marché de la consommation humaine.

Monsieur le Président, on a tous vécu à travers l'époque de la charogne et on était tous fort inquiets de voir ce qu'on a appris pendant les révélations de certaines commissions au Québec et on ne voudrait pas avoir le retour de cette période noire dans l'histoire agro-alimentaire québécoise. Malheureusement, ces événements ont été «faits» par les gens de l'entreprise privée que vous considérez tant, monsieur le ministre.

M. Masse: Les libéraux.

M. Lapierre: Je pense que le ministre des Communications (M. Masse) devrait continuer à lire ses documents, cela lui aiderait énormément quand il a des questions, plutôt que d'essayer de faire de la basse partisanerie.

M. Masse: C'est un retour à l'histoire.

M. Lapierre: Vous savez, monsieur le Président, le ministre des Communications essaie de m'interrompre parce qu'il sait que si ce genre de chose arrive qu'il sera directement responsable de ne pas avoir participé à ce débat ici, aujourd'hui.

Il y a, bien sûr, une diminution assurée des services d'inspection et, finalement, les inspecteurs nous avisent que c'est très dangereux parce qu'on peut avoir un public canadien moins protégé dans un milieu qu'ils appellent propice à la fraude. Et je sais que le secrétaire parlementaire n'accepterait jamais cela. Donc, monsieur le Président, j'aimerais que le secrétaire parlementaire puisse nous réfuter toutes ces inquiétudes-là avant qu'on se prononce finalement sur ce projet de loi parce que nous . . . Cela n'a pas été écrit par des gens qui ne connaissaient pas le domaine, ce sont des renseignements que l'on tient directement des inspecteurs impliqués. Et c'est dans ce sens-là que j'attends avec impatience les assurances que voudra bien me donner le secrétaire parlementaire avant de tenir le vote sur un projet de loi aussi important pour le consommateur canadien.

M. le vice-président: Questions, commentaires. L'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) a la parole.

• (1740)

M. Tardif: Monsieur le Président, de manière à corroborer l'intervention de mon collègue, le député de Shefford (M. Lapierre), j'avais l'occasion en fin de semaine de participer à Notre-Dame-du-Bon-Conseil à une réunion qui regroupait une quarantaine de personnes qui travaillent justement pour l'application de cette loi. Quarante personnes qui voulaient rencontrer les élus . . .c'est un droit qui m'apparaît très strict, qui ont manifesté le désir de rencontrer ceux et celles représentant les circonscriptions majoritairement rurales.

A mon grand étonnement, monsieur le Président, il y avait le député de La Prairie (M. Jourdenais); il y avait le secrétaire parlementaire, le député de Trois-Rivières (M. Vincent). Sur 26 invitations un seul député conservateur s'est présenté. Sur une question de cette importance ces personnes qui travaillent dans le champ, qui ont la parfaite connaissance et la meilleure expertise qui soit de l'application d'une loi comme celle-là, veulent rencontrer les élus pour leur témoigner, d'une certaine façon, des conséquences possibles et voire probables de l'application. On leur a répondu qu'on ne les considérait pas comme des interlocuteurs valables. On leur a répondu qu'ils n'avaient strictement rien à voir avec cela. Et ces personnes voulaient simplement communiquer aux élus les dangers potentiels de l'application d'une loi comme celle-là. Et c'est le genre d'attitude du ministre d'État, c'est le genre d'attitude du secrétaire parlementaire qui fait qu'on a un projet qui, sur le plan de la théorie, est peut-être louable mais sur le plan de la pratique, est extrêmement dangereux pour les consommateurs canadiens.

M. le vice-président: Débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) a la parole.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je prends 30 secondes pour répondre à mon collègue. Il est sûr que le député de Shefford (M. Lapierre) et le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif), au lieu d'aller dîner avec les inspecteurs au motel Quatre Saisons de Drummondville, auraient peut-être été mieux de venir se faire entendre au Comité permanent où, moi, j'ai entendu les représentants des inspecteurs, où j'ai entendu les représentants des propriétaires dans le secteur de l'industrie, dans le secteur des viandes qui se sont montrés d'accord et vos représentants qui se sont montrés également d'accord sur le projet de loi . . . les représentants du Nouveau parti démocratique.

Et, à cet effet-là, je suis un peu surpris de voir cet après-midi que vous semblez être moins d'accord. Mais je peux assurer, monsieur le Président, et rassurer encore une fois l'opposition, que la principale inquiétude des inspecteurs qui vous ont rencontrés et qui m'ont invité deux jours avant leur réunion, 48 heures, parce que je ne suis pas convaincu qu'ils ont invité tout le monde par lettre—j'ai été invité 48 heures avant, je comprends que je ne suis pas tellement important mais on peut quand même recevoir des invitations un peu plus à l'avance—ils avaient l'occasion de se faire entendre et ce qu'ils craignent davantage c'est de perdre leur emploi. Nous les avons assurés . . . nous avons montré les statistiques . . . Il n'y a aucun danger de ce côté-là, nous avons simplement rationalisé ce secteur-là, ce que vous n'aviez pas fait depuis 1905. Je pense qu'au moment où on se parle, c'est une loi où tout le monde s'est montré d'accord, nous devons y aller, monsieur le Président. Et je pense que les inspecteurs vont pouvoir continuer à travailler et à faire en sorte que le Canada prouve que nous avons déjà depuis de nombreuses années fait notre marque, et que nous allons continuer à la faire pour les années à venir.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je veux faire un court commentaire pour dire au secrétaire parlementaire que je suis

heureux d'avoir l'assurance de sa part qu'aucun emploi n'est en jeu et qu'en réalité, c'est strictement une réorganisation et que la qualité de l'inspection continuera à être aussi bonne qu'elle l'était depuis 1905.

Mais ce que je veux dire au secrétaire parlementaire, et je le trouve un petit peu spécial de blâmer les députés de ne pas nécessairement être membres du Comité de l'agriculture. Je veux dire au secrétaire parlementaire que nous, dans notre parti, peu importe l'opinion de notre collègue, nous avons le droit de parler dans ce parti-ci. Et je veux dire au secrétaire parlementaire que moi, sur le parquet de la Chambre, il n'y a personne qui va m'empêcher de donner l'opinion que je veux émettre au nom des électeurs de la circonscription de Shefford. Et je sais que depuis son arrivée en politique, il n'a pas joui de cette liberté-là, monsieur le Président. Mais je veux que le secrétaire parlementaire sache que de ce côté-ci de la Chambre, et même à l'époque où on était de l'autre côté, on n'a jamais eu peur d'exprimer l'opinion de ses électeurs, et c'est là ma priorité et non pas les commitments du secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

M. Althouse: J'ai une question à poser au secrétaire parlementaire. Même si nous ne pouvons pas poser de questions directement à ce député ou au ministre, je désire en soulever une à la suite du témoignage présenté au comité. Cette question n'a pas cessé de me tracasser depuis que le gouvernement a modifié la fréquence des inspections, il y a environ un an.

Le secrétaire parlementaire n'ignore pas que, selon ce programme, l'inspecteur des viandes est chargé d'estampiller la carcasse. Toutefois, depuis que la fréquence des inspections est modifiée, les employés de certains abattoirs apposent eux-mêmes l'estampille, en principe sous la surveillance de l'inspecteur, mais ce dernier n'est pas toujours là parce qu'il doit inspecter plusieurs autres abattoirs.

Si l'on constatait, par la suite, que la viande portant l'estampille laisse à désirer, qui serait responsable? S'agit-il du propriétaire de l'abattoir, des employés ou de l'inspecteur? D'après ce que nous avons compris, ce serait l'inspecteur, mais compte tenu des instructions qui lui sont données par le ministère, il lui est pratiquement impossible d'être sur place pour surveiller l'emploi des estampilles. Le ministère propose-t-il d'instaurer de nouveaux règlements pour rendre ce système plus équitable à la fois pour les inspecteurs et les consommateurs?

M. Blais: Monsieur le Président, c'est une question de responsabilité. Le député n'ignore pas que le problème a été abordé au comité permanent. Le Dr. Anzengruber a été chargé de répondre à cette question au nom du ministère.

Il est impossible de prédire ce qui se passera d'ici un mois ou deux si un problème se pose ou de savoir exactement qui serait tenu responsable.

• (1750)

[*Français*]

Nous aurons à le voir à ce moment-là. C'est une question très hypothétique à laquelle il n'était pas possible de répondre et le docteur Anzenbruber a répondu comme il le pouvait à ce moment-là.

Je pense que, comme nos collègues tout à l'heure, les députés de Shefford (M. Lapierre) et de Richmond-Wolfe (M. Tardif) l'ont mentionné, nous avons confiance depuis de nombreuses années en nos inspecteurs et au système d'inspection. On ne peut pas, non plus, régler tous les problèmes du monde, aujourd'hui, nous allons tenter de répondre . . .

M. Boudria: Quelle sorte de réponse que c'est cela?

M. Blais: Évidemment s'il avait été présent tout à l'heure, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) pourrait peut-être le savoir. Évidemment, je ne peux pas reprendre le débat toutes les cinq minutes, chaque fois que quelqu'un entre à la Chambre. Ce que je peux dire, c'est que le gouvernement va assumer ses responsabilités comme il l'a fait dans le passé dans ce secteur-là, et s'il arrive un problème particulier et que nous avons à démêler si c'est l'inspecteur ou si c'est l'entreprise qui est responsable d'un dommage, nous ferons enquête, et la personne responsable aura à payer, et je pense que c'est tout à fait normal.

M. Tardif: Monsieur le Président, de la réputation de tricoteuses qu'on a peut-être eue dans le passé, je pense qu'on est maintenant en face de représentations de momies très silencieuses quand il s'agit de la défense des intérêts du consommateur.

J'aimerais poser une question au secrétaire parlementaire. Si cette loi-là est aussi transparente, pour quelles raisons 26 des vôtres ont refusé de rencontrer ces personnes qui travaillent dans le champ? Premier élément.

Deuxième élément, est-ce qu'un établissement qui fait l'objet actuellement d'une surveillance à raison de sept heures par jour, cinq jours par semaine, et que l'on propose une surveillance d'une heure par jour, cinq jours par semaine, parce que dans mon évaluation, inspection est synonyme de contrôle, et à partir du moment où il y a moins de contrôle, il y a moins d'inspection, et on est en train de diluer considérablement le sens du «Canada Approved»?

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Blais: Pour ce qui est de la première question du député de Richmond-Wolfe (M. Tardif), il pourrait la poser aux 26 députés directement lorsqu'il les rencontrera. Moi j'ai mentionné pourquoi je n'étais pas là. J'ai été invité deux jours à l'avance et j'ai eu l'occasion de rencontrer ces inspecteurs-là ici même à la Chambre alors qu'ils ont eu la possibilité d'exprimer leur position.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, monsieur le Président, je ne peux pas faire l'analyse des centaines et des milliers d'entreprises qui travaillent dans le secteur des viandes au Canada aujourd'hui, on ne peut pas prendre des cas d'espèce, c'est absolument impossible, et mon honorable ami le sait très bien. Les fonctionnaires du ministère ont répondu à toutes les questions ce à quoi l'honorable député d'Algoma (M. Foster) s'est dit d'accord, votre collègue, un député de votre parti. Il s'est dit d'accord sur le projet de loi, et sur les assurances qui lui ont été données par les fonctionnaires du ministère quant au suivi qui sera donné à la loi à l'étude. Je ne peux pas en dire davantage pour aujourd'hui, je crois que cela répond aux assurances qui ont été données en comité. Ça ne vaut plus la peine de mettre sur pied des comités permanents, de siéger pendant des jours sur un projet de loi si on doit reprendre le débat ici, monsieur le Président.

M. le vice-président: Question supplémentaire, l'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Tardif).

M. Tardif: Monsieur le Président, à ma connaissance, quand il s'agit d'adopter une loi, c'est à la Chambre des communes que le processus veut que ça s'adopte. J'aimerais poser une question au secrétaire parlementaire, puisqu'il se vante de connaître très bien le dossier. Pourrait-il dire à cette Chambre combien il y a d'abattoirs et d'usines de transformation au Québec? S'il connaît si bien le dossier, ce sont des chiffres qu'il doit certainement posséder . . .

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire.

M. Blais: Mon honorable collègue pourra déposer sa question au *Feuilleton*. Je ferai les vérifications, et je répondrai dans les jours qui viennent, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) sur une question ou un commentaire.

M. Boudria: Je vous remercie, monsieur le Président. Le secrétaire parlementaire a indiqué tantôt, en réponse à mon collègue, le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif), lorsqu'il a demandé jusqu'à quel point le système serait endommagé par le fait que les inspecteurs ne seraient plus sur place autant qu'ils l'étaient auparavant, et le secrétaire parlementaire a répondu, si ma mémoire est bonne, qu'il ne pouvait traiter de cette question hypothétique car ce serait pour lui impossible dans le moment, et qu'il traiterait du cas lorsqu'il y aurait infraction, mais ne serait-il pas d'accord avec moi, par exemple, que lorsqu'il y a moins d'inspecteurs dans le champ, lorsque les inspecteurs ne sont pas sur place toute la journée comme ils le sont dans la plupart des occasions dans le moment, qu'il y a beaucoup plus de chance, si l'on veut, beaucoup plus d'occasions d'avoir infraction à la loi, n'est-il pas d'avis que le système d'inspection dont lui-même, dans son discours, récemment, nous a fait des éloges, nous disant qu'il était très bon, ce qui est vrai, n'est-il pas d'avis que ce système-là va être endommagé par l'action de ce gouvernement?

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire.

M. Blais: Monsieur le Président, sur cette question particulière, encore là, si les députés qui viennent de prendre la parole, de Richmond-Wolfe (M. Tardif) et de Shefford (M. Lapierre), avaient été présents, ils sauraient que selon les statistiques, simplement au cours de la dernière année, il y a eu 32 années-personnes de plus que l'année précédente strictement au niveau de l'emploi des inspecteurs. Alors loin de diminuer, elle a augmenté déjà simplement pour la protection maximum des abattoirs et de l'inspection des viandes.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: La question.

(La motion est adoptée est le projet de loi, lu pour la 3e fois est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-25, tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Dick: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Bien que le projet de loi C-25 soit le point suivant de l'ordre projeté de nos travaux d'aujourd'hui, je vois qu'il est 5 h 57. Je pense que nous pourrions dire qu'il est 6 heures et reprendre ce projet de loi au début de notre prochaine séance.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 58.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 9 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA COLLECTIVITÉ ARTISTIQUE CANADIENNE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas appuyer la collectivité artistique canadienne, spécifiquement en

1) réduisant les subventions aux organismes culturels indépendants et abandonnant ainsi les artistes dans la pauvreté;

2) compromettant le principe du détachement dans les relations entre le gouvernement et les organismes subventionnés; et en

3) amenant de plus en plus le financement des arts sous le contrôle direct du ministre et en faisant des nominations partisanes aux organismes culturels.

—Monsieur le Président, notre débat d'aujourd'hui pour blâmer le gouvernement de ne pas appuyer la collectivité artistique procède d'une conscience croissante de l'importance de la collectivité artistique au Canada. Il est l'expression de la force croissante des organisations artistiques qui sont venues en masse sur la colline du Parlement pour faire avancer la cause des arts, et il est le reflet d'un écœurement croissant du public canadien vis-à-vis des politiques du gouvernement, du non-respect des promesses électorales et de l'outrecuidance achevée dont fait preuve le gouvernement dans ses nominations à des organismes artistiques.

[*Français*]

Aujourd'hui, nous abordons un débat historique sur l'état des arts et du sort des artistes au Canada. C'est la première fois, aujourd'hui, que la politique du gouvernement dans le domaine des arts fait le sujet d'une journée entière à la Chambre. Le Nouveau parti démocratique propose: Que la Chambre condamne le gouvernement pour son manque d'appui à la communauté artistique: On condamne spécifiquement le gouvernement pour ses compressions budgétaires, on condamne le gouvernement au sujet de ses promesses faites au cours de la campagne électorale; on condamne le gouvernement pour son ingérence dans les affaires des agences qui sont censées être autonomes; on condamne le gouvernement pour sa politique consistant à effectuer des compressions dans les agences autonomes afin d'augmenter les fonds sous le contrôle du ministre; on condamne le gouvernement pour sa politique de favoritisme dans les nominations aux agences. On souhaite, au contraire, la nomination des artistes eux-mêmes et des représentants du public connaissant des arts de tous les partis et non seulement du parti progressiste conservateur.

[*Traduction*]

Nous avons au Canada une collectivité artistique dont nous pouvons être fiers. Partout dans le pays, la musique, la danse, les arts visuels, le théâtre, l'écriture, le cinéma, les dessins animés, l'artisanat brillent par la qualité de leur réalisation. Les Canadiens qui achètent ces œuvres d'art ou qui vont écouter un concert ou voir un spectacle apprécient de plus en plus cette qualité. Le paradoxe, c'est qu'alors que les arts prospèrent, très peu d'artistes le font. Ils continuent de vivre dans la pauvreté. Pourquoi?

• (1110)

A ses débuts en 1957, le Conseil des Arts du Canada avait assez de fonds pour accorder des subventions à à peu près le huitième des candidats. Ce n'était pas fabuleux, mais c'était quand même très compétitif. Un grand nombre d'artistes pouvaient assez souvent compter sur des subventions du Conseil des Arts. A l'heure actuelle, les artistes ont une chance sur 40 ou sur 50 d'obtenir de l'aide. Le Conseil des Arts, faute de crédits, n'apporte aucune aide à la grande majorité de nos artistes.

Les fonds dont il dispose diminuent en termes réels depuis plusieurs années. Cette régression a commencé avec les libéraux, mais l'objet de notre motion d'aujourd'hui est de condamner les conservateurs qui ont poursuivi cette tendance en contradiction totale avec les promesses précises qu'ils avaient faites pendant la campagne électorale d'aligner au moins les crédits sur l'augmentation du coût de la vie. Au lieu de cela, on alimente des caisses contrôlées par le ministre. Si l'on regarde les proportions, on voit qu'elles sont considérables: plus de 30 millions de dollars pour le financement des arts. Ce n'est pas grand-chose pour la défense nationale, mais dans le domaine artistique, c'est une somme énorme sous le contrôle direct du ministre, sans critères précis, sans directives, sans nécessité de rendre des comptes à la collectivité artistique, avec un système de jury. Le Conseil des Arts du Canada a lui-même à peu près 70 millions de dollars. Les montants qui peuvent être distribués par favoritisme sont en augmentation et représentent des sommes considérables par comparaison avec ceux dont peuvent disposer les organisations culturelles normales.

Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les représentants de ce gouvernement avaient promis d'aider les organisations traditionnelles en respectant le principe du détachement. Permettez-moi de citer ce que disaient ses députés à l'époque des élections:

Nous appuyons sans réserve le principe de détachement . . . Les organismes et conseils culturels sont plus à même que les politiciens et les bureaucrates d'évaluer les besoins du secteur culturel, et doivent disposer de ressources suffisantes pour répondre efficacement . . .

Nous disons «Amen» à cela. Ils poursuivaient en ces termes:

Nous sommes convaincus que les organismes et conseils doivent être à l'abri de tous les changements de perspective politique . . . Nous sommes maintenant prêts à concrétiser les efforts que nous avons déployés dans l'opposition en mettant en place des plans financiers quinquennaux, des structures officielles de consultation

des organismes et conseils, et des textes de loi fixant de façon incontestable le principe du détachement.

Mais que s'est-il passé? Le principe du détachement a été compromis. C'est le ministre qui décide comment l'argent des loteries sera réparti entre les divers secteurs culturels. Cet argent ne vient pas des recettes fiscales générales; il provient de loteries. Quelle serait la meilleure façon de le dépenser? J'avais proposé qu'il soit versé directement au Conseil des Arts du Canada, pour que la façon de le répartir soit déterminée par un groupe d'experts et que le principe de la responsabilité financière soit quelque peu respecté.

Voyons ce que les conservateurs avaient proposé lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition. Ils avaient dit:

Nous consulterons les organismes, les conseils et le monde culturel pour déterminer quelle est la meilleure façon de répartir ces fonds.

Pourtant, quand j'ai soulevé la question au comité la semaine dernière, le ministre a dit que ce serait contraire aux principes démocratiques que d'affecter plus de fonds au Conseil des Arts du Canada, parce que celui-ci ne relève pas de lui. Parce qu'il a été élu et qu'il est le ministre responsable, sa façon de procéder est démocratique, à l'entendre. Autrement dit, tenir les promesses électorales des conservateurs irait à l'encontre des principes démocratiques. C'est ridicule. La démocratie c'est que les électeurs savent pour quoi ils votent et que le parti élu tient ses promesses électorales. Le ministre nous dit qu'il voit les choses autrement. Ce n'est pas qu'il s'oppose aux arts ou aux artistes, mais plutôt qu'il préfère une autre méthode pour financer le système, c'est-à-dire le recours au secteur privé. Malheureusement, rien ne nous porte à croire que le secteur privé fournira un jour l'argent nécessaire. Il n'existe pas au Canada la même tradition philantropique que dans d'autres pays. Malheureusement, si le gouvernement accordait plus d'encouragements fiscaux dans ce domaine, c'est le public qui paierait indirectement pour financer les arts, tandis que le secteur privé aurait un droit de veto sur leurs réalisations.

J'ai dit que le ministre devrait commencer à remplir ses promesses et à trouver plus d'argent pour les arts, comme le recommandait le rapport Appelbaum-Hébert. Il a été question de ces promesses électorales plus tard au comité. Le ministre a déclaré à ce sujet: «Ces promesses ne sont pas sacro-saintes; les promesses électorales ne sont pas parole d'évangile.» Il me semble que les ministériels devraient faire un peu plus de cas de leurs promesses électorales. A propos de son idée voulant que sa façon de procéder soit préférable et que tout ce qui compte, c'est que les électeurs ont voté pour un parti dont la politique est axée sur le secteur privé, je voudrais citer ce que le ministre a déclaré au comité la semaine dernière:

[*Français*]

La nouvelle orientation que nous proposons insistera particulièrement sur des mesures propres à inciter et à stimuler l'investissement du secteur privé dans les arts et la culture.

• (1115)

[*Traduction*]

Ce que veut le gouvernement est bien évident. Je rappelle qu'on a déjà essayé de stimuler l'investissement du secteur privé. C'est la méthode qu'on a utilisée pendant des décennies. Beaucoup d'argent a été consacré aux frais d'équipement. Le gouvernement a accordé des stimulants fiscaux pour les films. Certains investisseurs ont certainement réalisé des bénéfices. Nous avons eu des films exécrables. Les artistes canadiens ont obtenu une part minime de l'argent puisé dans les recettes fiscales générales pour le domaine artistique. Les œuvres produites étaient de mauvaise qualité. Il n'y a pas eu de films vraiment canadiens. C'était seulement un moyen de faire des bénéfices.

D'après le CRTC, le secteur privé réalise en moyenne des bénéfices de 33 p. 100 dans le domaine de la radiodiffusion et de la télévision. Les investisseurs font de l'argent. Le système existe. Pourtant, les artistes tirent encore le diable par la queue. Le revenu de la majorité ne dépasse toujours pas le seuil de la pauvreté. Les dépenses d'infrastructure dans le domaine culturel ont énormément augmenté au Canada. Si vous me le permettez, je voudrais citer un passage de l'ouvrage de George Woodcock sur les arts et le gouvernement, qui s'intitule *Strange Bedfellows*:

Les arts, par opposition aux artistes, semblent souvent prospérer financièrement. Au cours des 20 dernières années, on a construit de belles salles de théâtre et de magnifiques galeries d'art dans bon nombre de villes du Canada, ce qui veut dire que le spectacle et les arts visuels sont souvent logés dans de véritables palais.

C'est vrai. Nous avons des palais artistiques. Ils ont en grande partie été financés par le Trésor public. Nous avons des palais artistiques, mais nos artistes vivent dans la misère.

Ceux qui gagnent leur vie dans le domaine artistique sont les investisseurs, les administrateurs et les experts conseils; ce ne sont pas les artistes. L'investisseur achète une œuvre d'art quand elle ne coûte pas cher et que l'artiste meurt de faim. L'œuvre d'art prend de la valeur. C'est l'investisseur qui en profite, pas l'artiste. Les techniciens gagnent plus d'argent que les écrivains et les auteurs de pièces de théâtre. Tous les membres de ces industries comptent sur la créativité des artistes. Cela leur permet de gagner leur vie, mais où vont les bénéfices? Ils ne vont pas aux artistes. Le gouvernement actuel n'a pas pris de mesures concrètes pour résoudre le problème de la pauvreté des artistes et leur permettre de travailler et de contribuer à la société comme ils le veulent. Les artistes sont pauvres, mais les arts sont florissants au Canada.

Pour leurs nominations au Conseil des Arts du Canada, les conservateurs ont eu recours au favoritisme encore davantage que les libéraux, ce qui était difficile à battre. Certaines nominations ont été scandaleuses. Très peu d'artistes ont été nommés. On s'est moqué des recommandations du Conseil des Arts en les rejetant. Soit dit en passant, j'ai moi-même recommandé quelques personnes du milieu artistique, sans affinités politiques et avec une vaste expérience. On n'y a pas donné suite, préférant plutôt nommer des collaborateurs du ministre et du premier ministre (M. Mulroney), des argentiers conservateurs, des gens liés par des intérêts partisans.

La présidente du Conseil des Arts n'a même pas été consultée sur ces nominations. Pour comble d'effronterie, dans certains cas elle n'a appris que par des tiers de qui il s'agissait. Nous voilà donc avec des administrateurs qui ne connaissent pas grand-chose au domaine des arts. Certains se montrent même hostiles aux organismes. Ils siègent au Conseil pour défendre non pas les arts mais bien la politique gouvernementale, et ils ne défendent pas comme ils le devraient les intérêts des artistes.

Je ne prétends pas que le Conseil des Arts soit parfait. Ainsi, je voudrais qu'il modifie ses programmes de théâtre, afin de promouvoir le théâtre canadien et d'accorder plus d'argent aux

artistes eux-mêmes. Les bourses offertes aux artistes individuels ne représentent qu'environ 12 p. 100 du budget. Il y aurait de nombreux changements à apporter, mais on ne s'en occupe pas. On ne subventionne pas de nouvelles troupes. Si le Conseil avait plus de crédits à sa disposition, il s'intéresserait sans doute aux vrais problèmes des artistes et voudrait les régler au lieu de s'employer à faire des compressions là où elles feront le moins de tort.

[*Français*]

Dans un certain sens, les arts sont une industrie. C'est une industrie qui emploie beaucoup de gens et en nombre grandissant. L'investissement dans ces domaines est très fructueux. L'investissement dans la culture représente six fois plus d'emplois que le même investissement dans la manufacture. Néanmoins, je ne défendrai pas les arts seulement comme un instrument de relance économique. Les arts sont nécessaires pour la connaissance de soi et pour la jouissance de la vie. Il y aura probablement toujours des arts qui ne seront pas rentables. Il y aura certains domaines artistiques et des artistes qui ne réussiront jamais financièrement. Même les artistes qui sont reconnus aujourd'hui ont souffert au cours de leur vie, car leurs œuvres ne se vendaient pas à l'époque. Mozart mourut pauvre; ce sont les musiciens d'aujourd'hui, les vendeurs de disques qui profitent de son œuvre.

Le succès financier n'est donc pas un indice du mérite d'un artiste. Il faut comprendre que certaines choses ne sont pas rentables et sont nécessaires à notre vie collective humaine. Les arts exigent notre appui pour des raisons non commerciales. Malheureusement, le gouvernement a démontré très peu de compréhension à ce sujet. Le PNB ne compte pas tout ce qui est valable à la vie.

• (1120)

[*Traduction*]

Je demande aujourd'hui qu'on mette fin à ces nominations grossièrement partisanes, que le ministre cesse de se constituer un fief et qu'il relâche son emprise sur les fonds importants destinés aux arts puisque cette surveillance revient aux organismes traditionnels qui ont des comptes à rendre. Je réclame aujourd'hui de nouvelles lignes directrices résolument axées sur le soutien aux artistes et aux organismes artistiques. Le PNB n'est pas une critère absolu. Le gouvernement et la Chambre doivent continuer à se préoccuper de rendre justice aux artistes et de soutenir les arts.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je tiens d'abord à préciser que j'ai la certitude absolue que le gouvernement n'est pas hostile au domaine artistique. La députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) a fait allusion au secteur privé. A son avis, le secteur privé est incapable de fournir au milieu artistique l'aide dont il a besoin. Mais l'entreprise privée a toujours soutenu les arts et je suis fermement convaincu, étant donné les bénéfices qu'elle réalise au Canada, notamment dans le secteur primaire, qu'elle est disposée à reconnaître ces avantages et à nous en faire profiter en apportant un appui financier aux arts, aux sciences et à notre secteur culturel en général.

J'ai reçu plusieurs artistes à mon bureau de circonscription. Ils souhaitent, en guise d'aide, que le gouvernement prévoie des encouragements fiscaux qui inciteront les Canadiens à acheter leurs œuvres, afin que les artistes ne soient pas forcés à dépendre de ce qu'ils appellent la charité de l'État. Voilà comment nous devrions mettre le secteur privé à contribution. La députée a tort de vouloir priver celui-ci de son rôle de soutien. En toute franchise, à mesure que le Canada progressera dans sa tâche économique qui consiste à satisfaire les besoins des pauvres, il va falloir que nous fassions davantage appel au secteur privé pour qu'il soutienne les arts.

Très tôt dans le débat je voudrais en préciser le cadre en affirmant que le secteur privé a un rôle important à jouer dans le soutien à donner aux arts. Il y a bien des façons d'aborder cette question. Je suis persuadé que le ministre compétent peut dire lui-même ce qu'il en pense. Toutefois, ce que le gouvernement dit, je crois, c'est que le secteur privé a un rôle à jouer.

En écoutant l'exposé de la députée ce matin, j'ai eu l'impression qu'elle excluait le secteur privé. J'ose espérer qu'elle est disposée à reconnaître que le secteur privé a probablement le rôle le plus important à jouer dans le développement des arts au Canada.

Mme McDonald: Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion d'éclaircir ce point. Dans une allocution de vingt minutes, on ne peut traiter de tout en détail. Il est sûr que le secteur privé a un rôle à jouer. J'ai peur, toutefois, que cela serve d'excuse au gouvernement pour ne pas participer au financement des arts. Lorsque les conservateurs formaient l'opposition, ils avaient bien précisé qu'ils encourageraient les dons privés, mais qu'ils ne restreindraient pas les dépenses publiques. Ils ont fait savoir que les subventions destinées aux arts seraient au moins établies en fonction du coût de la vie. Et voici qu'on nous impose des compressions budgétaires en prétextant que le secteur privé devrait faire davantage.

Bien sûr que le secteur privé devrait faire plus, mais pas au moyen de subventions qui donnent lieu en fait à une réduction d'impôt, ce qui veut dire que les contribuables y mettent beaucoup d'argent tout en laissant un droit de veto au secteur privé. Nous ne devrions pas encourager pareille chose, car cela existe déjà. Nous ne devrions pas nous orienter dans cette direction, car c'est accorder aux entreprises un droit de regard tel qu'elles n'auraient pas à appuyer financièrement quelque chose qu'elles n'aimeraient pas. En effet, ce serait leur donner beaucoup trop de pouvoir en fait de décisions à prendre dans le domaine des arts.

• (1125)

Je serais fort en faveur de mesures fiscales excluant l'ingérence gouvernementale, mais prévoyant des dépenses publiques. On a proposé d'instituer un crédit d'impôt pour l'achat de billets de concert, de livres et de périodiques canadiens. Cela laisserait à la population et non à l'agence le soin de décider quels sont ceux qui méritent d'être achetés. Je crois qu'il serait bon d'établir une mesure prévoyant un crédit d'impôt pour l'achat de produits canadiens.

Une autre mesure que j'ai maintes fois proposée c'est que le gouvernement se lance dans un programme d'acquisition plus vigoureux. Les gouvernements, aux échelons fédéral et provincial, devraient acquérir des livres, périodiques et films en vue de les distribuer dans les maisons d'enseignement, les établissements publics, les hôpitaux et autres endroits où ils seraient utiles. Avec cela, on n'aurait plus besoin de subventions. Si les ventes étaient bonnes, une maison d'édition n'aurait pas besoin

d'une subvention pour payer ses frais de production. Elle pourrait compter sur ces ventes. Je crois qu'une telle mesure serait bien accueillie par le milieu artistique.

M. Schellenberger: Monsieur le Président, je félicite la députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald) de défendre la culture canadienne avec autant de ferveur. Je ne suis toutefois pas prêt à dire comme elle qu'en réduire le financement général de 2.9 ou 3 p. 100 la condamne à disparaître.

La députée semble croire que si nous ne réduisions pas le financement, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Aux États-Unis, il se dépense une dizaine de dollars par personne pour le financement des activités culturelles. En Grande-Bretagne, ce montant est d'une vingtaine de dollars par habitant et, au Canada, d'une trentaine de dollars. La députée pourrait-elle nous dire quel est le chiffre magique au Canada? Combien de dollars devrions-nous dépenser par personne pour la culture canadienne avant de voir apparaître chez nous un Dickens, un Hemingway, un Alexander Korda, un Cecil B. de Mille ou un Mozart? Combien de dollars faudra-t-il pour atteindre les objectifs qu'elle vise?

Mme McDonald: Monsieur le Président, je me refuse à évaluer le coût en dollars. Je dirais que dans certains domaines comme celui de l'écriture, nous n'avons pas besoin d'attendre que surgissent les talents du calibre qu'on vient de mentionner, car nous les avons déjà.

Les coupures, exprimées en pourcentage, selon le dénominateur utilisé, ne sont pas très considérables. Mais dans un milieu qui a été privé de moyens pendant longtemps et qui n'a pas eu droit à des augmentations réelles de financement depuis des années, elles ont une très grande portée. J'estime qu'il est injuste envers le milieu des arts de lui infliger des restrictions en période d'austérité alors qu'il n'a jamais connu de période faste. Ce sont ceux qui ont bénéficié de l'expansion qui devraient se voir imposer des réductions. Les arts n'en ont pas bénéficié. Le niveau de pauvreté dans ce milieu est le même qu'il y a vingt ans.

M. Gormley: Monsieur le Président, je voudrais poser une question brève à la députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald). J'ai la même impression que mon collègue sur les observations qu'elle a faites.

J'ai noté avec un peu de chagrin les commentaires qu'elle a faits à propos de favoritisme politique dans les nominations. Je crois que la Chambre ne peut que reconnaître l'excellente réputation que s'est acquise le ministre des Communications (M. Masse) en nommant des Canadiens compétents et qualifiés à des postes dans le domaine des arts.

Des voix: Bravo!

M. Gormley: Je crois qu'il faut lui rendre cet hommage. Je songe à la nomination qu'il a faite hier en annonçant la création du groupe de travail sur la radiodiffusion. Il a nommé un certain Gerry Kaplan. La députée voit-elle en M. Kaplan un autre conservateur qui se gave dans l'assiette au beurre?

• (1130)

Mme McDonald: Monsieur le Président, je n'ai pas dit que tous ceux qui obtiennent des postes sont incompétents, ni que toutes les nominations sont teintées de favoritisme politique, mais que trop le sont. J'ai parlé d'une tendance qui va s'accentuant. Je tiens à faire remarquer, dans le cas de M. Kaplan, qui est un excellent candidat, que le fait que l'un des sept membres du groupe de travail . . .

M. Masse: Citez un seul nom.

Mme McDonald: . . . soit néo-démocrate n'a rien d'excessif quand on sait qu'un Canadien sur cinq vote pour le Nouveau parti démocratique. La feuille de route du parti conservateur en ce qui concerne les nominations est abominable.

M. Masse: Un nom?

Mme McDonald: J'ai demandé au ministre de préciser l'affiliation politique des personnes qui ont été nommées afin que nous puissions établir les pourcentages.

M. Masse: Nommez une seule personne qui ne méritait pas le poste.

M. Keeper: Monsieur le Président, si les aboiements pouvaient cesser, je pourrais poser une question.

Je voudrais connaître le point de vue de la députée au sujet des répercussions économiques qu'ont eues les compressions dans le domaine des arts. De toute évidence, celles-ci ont été désastreuses pour les arts au Canada et pour nos artistes. Chaque dollar que le gouvernement y investit permet de créer de l'emploi. Je sais que les fonds injectés dans les arts créent plus d'emplois que ceux investis dans d'autres secteurs de l'économie. Le gouvernement s'était engagé pendant la campagne électorale à créer de l'emploi, mais ensuite il a réduit ses subventions au domaine des arts; or, cette initiative a eu des répercussions néfastes sur l'économie et la situation de l'emploi. Je voudrais bien que la députée nous dise ce qu'elle en pense.

Mme McDonald: Oui, monsieur le Président, les subventions aux arts constituent un excellent moyen de créer des emplois car—c'est fort triste à dire—les artistes sont si mal payés qu'il est possible de créer de l'emploi avec peu d'argent. Pour la plupart des domaines artistiques, il n'est guère nécessaire de débourser de gros capitaux. Les compressions imposées ont déclenché une chaîne de conséquences. Ainsi, Radio-Canada a non seulement licencié des membres de son personnel, mais elle a aussi réduit le nombre de ses contrats. Ce qui fait que les artistes pigistes ont été très durement touchés mais il n'y paraît cependant pas grand-chose, car ces gens n'occupent officiellement pas de poste dans un organisme donné. Les artistes ont rouspété comme jamais auparavant car ils en pâtissent.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable ministre des Communications (M. Masse) a la parole.

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiens fortement à prendre la parole aujourd'hui afin de donner, et vous vous y attendez bien, une réplique négative à la motion déposée par la députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald). Cette motion condamne dans son esprit notre gouvernement qui aurait échoué auprès de la communauté artistique canadienne.

De prime abord, monsieur le Président, je tiens à m'inscrire en faux au sujet des trois accusations qui m'apparaissent intempestives et mal fondées et qui sont en quelque sorte le trépied chancelant de la motion présentement à l'étude. Cependant, je dois également dire que je suis satisfait de reconnaître que par cette motion, pour la première fois, la Chambre voit inscrite à l'ordre du jour consacré aux journées des partis d'opposition la question ayant trait à la culture. Je souhaite vivement qu'il ne s'agisse là que d'une première et que, à l'avenir, les partis d'opposition contribueront à suivre l'exemple en accordant plus d'importance aux activités culturelles et que, dans ce sens, ils suivront l'exemple du gouvernement, manifestant non pas simplement en paroles mais en actions, dans le moyen qu'ils peuvent avoir, c'est-à-dire de porter le débat à la Chambre des communes, et de lui accorder l'importance que nous croyons devoir être celle du milieu artistique et culturel.

Vous me permettrez, monsieur le Président, en bon jardinier que j'aimerais être, de revenir à «nos oignons» c'est-à-dire à la motion. L'argument auquel l'opposition a cru bon d'avoir recours pour arc-bouter cette motion est une accusation selon laquelle le gouvernement aurait réduit les crédits parlementaires aux agences culturelles laissant ainsi les artistes dans l'indigence. J'admets que, au départ, rien ne puisse sembler plus logique que de procéder d'une cause à un effet surtout dans l'esprit des néo-démocrates où les causes, on le sait bien, sont nombreuses, les effets régulièrement souhaités mais fort heureusement pour beaucoup de gens au Canada, les résultats sont très rares.

Évidemment, il est de bonne guerre d'accuser un gouvernement de manquer à ses promesses, et si on refuse de faire la part des choses et de rendre justice comme c'est le cas de la présente motion, monsieur le Président, il peut sembler facile de crier «haro sur le baudet», mais, ai-je à le souligner, mon ami d'en face n'est pas La Fontaine, loin de là, et dois-je lui rappeler, monsieur le Président, que, de toute façon, la peste en septembre dernier a subi sa purge.

Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique, à plusieurs reprises, est revenu sur cette idée des promesses électorales. On sait ce que valent les promesses électorales du parti néo-démocrate puisque, de toute façon, il y a loin entre la promesse qu'ils nous font et la réalisation, c'est-à-dire l'instrument pour les appliquer.

Le parti progressiste conservateur, dans ses engagements électoraux, dans mon secteur comme dans les autres, a pris des engagements de mandat, et c'est dans cet esprit-là qu'ils ont été proposés à la population. Cette dernière savait fort bien que le résultat des élections allait donner à un gouvernement une durée normale de mandat, c'est-à-dire, selon notre tradition parlementaire, entre quatre et cinq années, et la population sait fort bien qu'un gouvernement doit prendre un certain temps pour appliquer son orientation, que le gouvernement doit prendre un certain temps pour élaborer sa législation, qu'un gouvernement doit prendre un certain temps pour mettre en pratique les mesures technologiques, technocratiques et bureaucratiques nécessaires à l'application de ses promesses électorales. Et c'est dans cet esprit-là que le gouvernement, le parti progressiste conservateur, s'est engagé, et je puis assurer cette Chambre que, à la fin de notre mandat, la population du Canada saura reconnaître que le parti progressiste conservateur est conforme dans les résultats de sa politique aux engagements qu'il a pris devant la population.

Il faut réellement, monsieur le Président, avoir une mentalité de parti socialiste, avec ce qu'on sait dans le monde de l'Occident ce que sont les partis socialistes, pour croire qu'il est possible de bouleverser le Parlement, de bouleverser les traditions bureaucratiques et d'imposer, comme ils le feraient si jamais ils avaient le pouvoir au Canada pour le malheur de ce pays-là, leur volonté de dictature sur l'appareil du gouvernement et de l'État. C'est cela l'esprit vicieux qui est derrière la motion de notre parlementaire, c'est cette habitude du parti socialiste de vouloir imposer à la population son idéologie que cette dernière refuse, monsieur le Président.

On sait ce que le parti socialiste, avec ses grands discours en faveur du syndicalisme . . . que l'on me nomme un pays où, lorsqu'ils ont pris le pouvoir, la première chose qu'ils ont fait n'a pas été d'abolir le syndicalisme! Il en a été comme cela partout dans la récente histoire, de sorte que la population canadienne connaît fort bien ce que signifient les propositions, les projets, les programmes et l'idéologie du parti socialiste, monsieur le Président. C'est pour cela que vous vous opposez dans un pays comme le Canada à la participation des milieux privés, à l'aide à la communauté culturelle.

Ils sont de l'autre côté les chiens qui jappent, maintenant.

Vous faites partie d'une tradition idéologique que la majorité des pays de l'Occident refusent parce qu'ils savent fort bien que l'application de votre théorie socialiste est une diminution de nos libertés, et les Canadiens le savent, monsieur le Président.

Le gouvernement a pris des engagements devant la population et il les respectera ces engagements, et ces engagements seront respectés pour le bien-être de la population et non pas pour la diminution de ses libertés, comme il arriverait avec le programme du Nouveau parti démocratique, si jamais ce parti prenait le pouvoir dans ce pays-là, monsieur le Président.

La priorité de ce gouvernement, monsieur le Président, a été fixée dès le départ, et elle était connue de la population, et c'est la raison pour laquelle le parti progressiste conservateur a réussi à obtenir un pourcentage de vote aussi élevé. Cette priorité du gouvernement résidait d'abord et avant tout dans le contrôle du déficit budgétaire. Cette dette qui ne cesse de grandir à un rythme alarmant est un fardeau que la société canadienne ne peut plus supporter. Il y a à peine 10 ans, les intérêts à payer sur la dette publique dans ce pays accaparaient seulement le huitième de chaque dollar perçu par l'État. Cette part a maintenant atteint un tiers. Le déficit budgétaire s'accroît à un rythme tellement rapide que l'expansion de l'économie tout entière ne suffirait pas et ne suffira pas à elle seule à résoudre le problème. La dette publique a augmenté l'an dernier de 22 p. 100, alors que la croissance économique réelle de l'économie n'a été que de 4.7 p. 100. Il est donc irresponsable d'administrer ainsi les finances publiques. Le contrôle du déficit n'est pas un objectif en soi, monsieur le Président, c'est un moyen de parvenir au but que nous nous sommes fixé, soit une création soutenue de l'emploi et de la richesse. Il importe que tous les Canadiens soient appelés à contribuer de façon juste et équitable au redressement de l'économie. Nous avons tous bénéficié, monsieur le Président, des retombées du déficit, de l'augmentation du déficit. Nous devons tous contribuer

maintenant une part juste et équitable de sacrifices à la mise en ordre des finances publiques.

• (1140)

J'ai fait connaître au cours des derniers mois mes intentions quant aux secteurs relevant de la compétence de mon ministère. Mon engagement à favoriser l'essor des activités culturelles et artistiques est ferme. Mais parce que les politiques du gouvernement doivent être justes envers tous les Canadiens, nous nous devons également de composer avec la réalité économique. J'estime que l'État doit aider à l'épanouissement du secteur des arts et contribuer à établir un climat et une infrastructure dont ont besoin les artistes et les créateurs. De façon plus précise, monsieur le Président, nous cherchons à promouvoir un environnement favorable aux entreprises culturelles et ainsi soutenir le développement d'un milieu économique dans lequel les arts pourront véritablement prendre racines. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que je n'hésiterai pas à innover afin d'utiliser de façon plus efficace les deniers publics.

C'est donc dans le contexte du défi que je viens de décrire que des compressions budgétaires ont été imposées dans l'ensemble de l'État, y compris à l'intérieur de mes responsabilités, à l'intérieur de mon portefeuille. Le contraire aurait été une injustice envers l'ensemble des Canadiens. Je tiens à faire état également de la dimension de ces compressions budgétaires.

Durant l'exercice 1984-1985, les agences culturelles disposaient d'un montant total de 1 milliard 347 millions de dollars. Par contre, le budget principal, pour l'exercice 1985-1986, leur accordera un montant total de 1 milliard 317 millions de dollars, soit une réduction de 30 millions de dollars représentant environ 2.2 p. 100 du budget total affecté aux agences culturelles. Je n'ai pris aucune satisfaction à mettre ces compressions à exécution. Mais je dois faire savoir à la Chambre que la moyenne est de beaucoup inférieure aux compressions imposées dans l'ensemble du gouvernement et dans d'autres portefeuilles. Je n'ai donc pris aucune satisfaction à mettre ces compressions à exécution. Et je sais qu'elles auront des répercussions sur la communauté culturelle et cela sera trouvé pénible, comme il a été trouvé pénible dans le secteur de l'agriculture d'imposer des compressions budgétaires pour les agriculteurs. Et c'est la même chose dans tous les secteurs de la société canadienne. C'est d'ailleurs en tenant bien compte de cette vulnérabilité du secteur culturel et artistique et c'est dans cet esprit-là que j'ai demandé aux agences d'exercer les compressions dans leurs frais d'administration afin de réduire le plus possible l'impact des réductions budgétaires sur leurs programmes.

Les agences n'existent pas pour elles-mêmes. La bureaucratie culturelle n'existe pas pour elle-même, mais d'abord et avant tout pour satisfaire aux besoins des milieux artistiques et culturels. Et c'est dans ce même esprit que j'ai entrepris avec la collaboration de mes collègues et de mes vis-à-vis dans les provinces de nombreuses initiatives susceptibles d'améliorer de façon tangible et soutenue les chances d'avenir et de développement de la communauté culturelle parce que ce pays existe tel qu'il est. Nous n'avons pas affaire à un État central, à un État unitaire, nous sommes dans un pays où il y a une composante faite par les provinces et le gouvernement canadien. Et s'il y a un domaine dans lequel le dialogue est essentiel, s'il y a un domaine dans lequel la coopération est essentielle, c'est d'abord et avant tout dans le secteur culturel. J'ai toujours reconnu, peut-être que le NPD ne l'a jamais fait, que le Canada est un État composé de provinces et que ces dernières ont un rôle essentiel, important, fondamental, particulier à jouer dans le domaine de la culture. Et le gouvernement canadien doit le reconnaître non pas simplement en parole, mais dans les faits. Et c'est dans cet esprit-là que dès le mois de septembre nous avons ouvert un dialogue constructif avec les provinces parce qu'à l'intérieur des principes même de la réalité canadienne, ajouté aux difficultés économiques que nous vivons actuellement, il est essentiel que nous améliorons notre gestion des activités culturelles et, dans ce sens-là, les provinces sont une composante de fond.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour ma part de tenter de vous convaincre de l'importance que le gouvernement accorde au milieu artistique et culturel, vous le savez, monsieur le Président. Pour chaque Canadien la vie collective, culturelle est essentielle dans l'existence même de notre pays. La technologie moderne nous permet de transmettre en quelques secondes des milliers de données et c'est également une autre composante de mon portefeuille que d'assurer cette question-là. Mais cette vitesse de transmission ne pourra jamais surpasser la richesse du message que peut livrer un poème, un roman, un tableau, un concert ou une pièce de théâtre, par exemple. Et j'ai insisté au cours des derniers mois de façon particulière sur l'incidence économique des activités artistiques et culturelles. Par les revenus qu'il produit, le secteur culturel constitue la onzième plus grande industrie au Canada. Il est le quatrième plus important fournisseur d'emplois et se classe au quatrième rang au chapitre des salaires versés. Selon les dernières statistiques, entre 1971 et 1981, selon le dernier recensement, le nombre des emplois dans ce domaine d'activités avait même augmenté de 74 p. 100, soit près du double de la croissance générale de la main-d'œuvre.

Je cite ces statistiques pour montrer deux choses: l'importance économique du secteur culturel et parce que le gouvernement le reconnaît lorsque le premier ministre a convoqué la conférence, le Sommet économique dans ce pays-là, nous nous sommes assurés, pour la première fois, que les milieux culturels et artistiques soient présents parce que pour le gouvernement actuel, ce domaine n'est pas un secteur secondaire de l'activité de l'État mais un secteur au cœur même de l'activité et de la pensée de l'État.

Les milieux artistiques et les milieux créateurs sont donc considérés par ce gouvernement comme des partenaires à part entière de notre société. Et cette approche a d'ailleurs déjà porté fruit. Lors de la conférence des ministres des Affaires culturelles, conférence qui n'avait jamais eu lieu depuis des années à cause de la frustration et de la méfiance qui existaient entre les provinces et le gouvernement central . . . mais cette conférence a eu lieu; maintenant, il y en aura une autre à Halifax, cette conférence s'est déroulée de façon tout à fait normale, dans un esprit de collaboration, mais nous avons conclu sur l'importance de la dimension économique du secteur des arts et de la culture, et nous avons partagé les frais d'une étude de fond de cette question des retombées économiques avec mes collègues des provinces.

Plusieurs membres du gouvernement, plusieurs responsables ministériels ont d'ailleurs accepté de faire partie du dialogue ainsi que des activités culturelles, que ce soit dans le domaine

du tourisme, que ce soit avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme MacDonald) dans le secteur de l'emploi et de l'immigration, que ce soit avec le ministre du Revenu national (M. Beatty) dans le secteur de la taxation, que ce soit avec le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) au sujet des retombées régionales. Nous nous sommes assurés que les milieux culturels allaient pouvoir participer à l'ensemble des programmes de l'État, et non pas être restreints dans un coin du secteur de la bureaucratie gouvernementale, mais, au contraire, qu'ils soient, en pratique, participants à part entière d'une multiplicité de programmes parce que je crois fondamentalement, contrairement au parti socialiste, que la multiplicité des sources dans le domaine culturel est une augmentation de la liberté de création, et je ne suis pas certain que le Nouveau parti démocratique croit à cette approche de l'organisation de l'État, et c'est pour cette raison que nous avons ouvert . . . que nous avons multiplié et que nous multiplierons la provenance et les sources, et c'est dans cet esprit-là que nous allons revoir le système de taxation canadien, car je considère qu'une révision va nous permettre de trouver par imagination ou par comparaison avec d'autres pays une façon d'améliorer notre système de taxation afin de permettre aux créateurs canadiens de ne pas être dépendants d'une seule source mais de pouvoir s'assurer qu'une multiplicité de sources à travers les provinces, à travers les ministères du gouvernement, à travers les sociétés privées comme à travers les individus, que cette multiplicité de sources permettra une augmentation de la liberté et une diminution des systèmes de bureaucratie au sujet de l'obtention des subventions qui obligent nos créateurs et nos artistes de continuellement consacrer un temps énorme à remplir des formulaires plutôt qu'à assurer l'existence de la culture dans ce pays.

Monsieur le Président, je veux assurer que le gouvernement actuel a un intérêt envers le secteur culturel et le secteur artistique, que le gouvernement actuel a été élu pour assurer le changement, que le gouvernement actuel assurera ce changement en collaboration avec les provinces, c'est la réalité de notre pays, en collaboration avec les milieux privés, c'est la réalité de notre philosophie économique, et que le gouvernement s'assurera de respecter les institutions qui existent déjà, le premier ministre en a pris l'engagement, et je tiendrais à rappeler, d'ailleurs, à notre député d'en face que c'est le parti progressiste conservateur qui a d'abord créé Radio-Canada et qui a, également, pour sa gouverne, créé le Conseil des arts.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires, l'honorable députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald).

• (1150)

[*Traduction*]

Mme McDonald: Monsieur le Président, je voudrais faire part au ministre des Communications (M. Masse) de quelques observations et lui poser une question. Son discours m'a paru truffé de belles paroles. Il a défendu brièvement le domaine des arts, mais il a préféré consacrer la majeure partie de son intervention aux théories conservatrices.

Il a parlé de la multiplicité des sources de financement et a fort mal exposé ma position ainsi que celle de mon parti. Nous sommes tout à fait d'accord pour recourir aux services des ministères de l'Emploi et de l'Immigration, du Tourisme et de l'Impôt afin d'éviter toute forme de contrôle bureaucratique. Ce sur quoi nous ne nous entendons pas, c'est sur le fait que ces services devraient non pas prendre la place du subventionnement des organismes classiques, mais plutôt s'y ajouter, comme l'avait promis le parti gouvernant.

Le ministre a tenu des propos très désobligeants à l'égard des gouvernements socialistes. Je lui fais remarquer que nous en comptons un au Canada, au niveau provincial, soit au Manitoba. Ce gouvernement a accru ses subventions au domaine des arts, et cela en dépit de la conjoncture difficile à l'heure actuelle, dont souffrent aussi toutes les autres provinces. Il avait fait des promesses aux artistes lors de la campagne électorale, et il les a tenues. Nous avons eu également des gouvernements néo-démocrates en Saskatchewan. Cette province pourrait servir de modèle au ministre que le déficit préoccupe tant. Les néo-démocrates ont été les premiers à mettre sur pied des programmes sociaux et des programmes destinés aux milieux des arts en Saskatchewan, sans provoquer de déficit. Nous avons prouvé que la chose était faisable et nous avons donné l'exemple d'un gouvernement efficace.

Le ministre a évité de répondre à l'un des principaux passages de ma motion au sujet des nominations. Il n'a pas nié que les nominations proposées par le Conseil des Arts du Canada, la communauté artistique et d'autres ont été rejetées. Peut-il confirmer qu'il a effectivement refusé toutes les nominations que lui ont proposées le Conseil des arts et la collectivité même? S'engagera-t-il à consulter ce conseil et à nommer un grand nombre d'artistes représentants de la communauté artistique, dont les noms lui auront été proposés par les organismes culturels?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable ministre des Communications (M. Masse) a la parole.

M. Masse: Monsieur le Président, il est évident que, pendant les 20 et quelques minutes que vous nous allouez pour répondre aux questions, nous n'avons pu aborder tous les secteurs ayant trait à la réponse. Il est évident que j'aurais préféré disposer de plus de temps pour discuter de la responsabilité du ministre des Communications par rapport aux agences. La députée nous représente toujours que les agences c'est la finalité du système artistique, mais il y a quand même également les provinces qui ont un rôle important à jouer, il y a également le ministère des Communications qui doit développer avec les milieux artistiques des racines, qui doit développer un dialogue constant, parce que sa première responsabilité est de développer des politiques dans ce gouvernement. J'ai l'impression que le député a de la difficulté à faire le lien entre un système démocratique et un appareil bureaucratique qui est une agence. Le gouvernement a la responsabilité démocratique d'élaborer les politiques. Les agences ont la responsabilité d'appliquer les orientations et les politiques définies par le gouvernement et le ministère des Communications.

Également, le député fait beaucoup d'éloges et de remarques, je dis d'éloges lorsque cela lui plaît, et de remarques en général au sujet des nominations qui sont faites par le gouvernement. J'aimerais l'informer que la loi que nous devons respecter dans ce pays, puisque nous vivons dans un système démocratique, que la loi demande au gouvernement d'assurer ces nominations. Et c'est dans cet esprit-là et dans le respect de la loi que le gouvernement fait les nominations. Et depuis le

début de la journée, le député fait grand état de nominations, mais j'aimerais qu'il nous cite quelques cas sur lesquels le député est en désaccord quant aux compétences de ces gens pour assumer leurs responsabilités.

Nous nous sommes assurés d'avoir des gens de tous les milieux, de toutes les régions du Canada et nous espérons que ces gens soient en mesure, selon leurs responsabilités dans les conseils d'administration, de faire la représentation générale qui est la leur, soit, premièrement, de représenter la population canadienne dans la gestion de ces biens publics et, deuxièmement, de faire connaître au ministère et à la population certaines propositions en faveur des milieux culturels. Le système joue dans les deux sens. Ce ne sont pas des groupes de pression sur les gouvernements que les agences. C'est un système d'administration des fonds publics et, à ma connaissance, les membres des conseils d'administration agissent dans le cadre de leurs mandats et avec grande efficacité pour la protection aussi bien des milieux culturels que des taxes des Canadiens.

M. Malépart: Monsieur le Président, je n'étais pas à la Chambre, j'étais à mon bureau lorsque j'ai entendu le fameux discours du ministre des Communications (M. Masse). Je ne suis pas ici pour défendre le Nouveau parti démocratique, le parti socialiste, mais je dois dire que l'attitude du ministre m'a choqué. Lui, venant d'un ancien parti que le Québec a banni; lui, qui a fait partie d'un parti de l'Union nationale, dont les Québécois ont eu honte; lui qui a fait partie d'un parti qui a été déclaré corrompu et qui s'en vient ici, dans le parti progressiste conservateur, pour aider à le corrompre.

Monsieur le Président, le ministre a dit qu'il va respecter ses engagements. Le ministre a demandé à ma collègue, tantôt, de donner des noms à la question de nominations. Le ministre, de façon hypocrite, s'est retranché derrière la loi pour dire qu'on respecte la loi pour les nominations. Mais je rappellerais au ministre des Communications et à tous les députés qu'il est scandaleux de voir le député de Lac-Saint-Jean (M. Côté), le député de Drummondville se promener pour apparaître à l'écran de télévision. Ils ne sont même pas assis à leurs sièges. C'est le seul rôle qu'ils remplissent à la Chambre.

J'aimerais que le ministre nous dise pourquoi il n'a pas demandé au très honorable premier ministre (M. Mulroney) de respecter son engagement d'avoir un comité de la Chambre pour faire les nominations. Et j'aimerais demander au ministre pourquoi il a honte de s'assurer que M. Sherman soit convoqué à la Commission parlementaire des langues officielles, lui-même qui a recommandé, venant du Québec, il sait très bien que les personnes responsables au CRTC, c'est très important, il sait très bien qu'à une certaine époque, il y avait au Québec plus de licences pour des postes de radio de langue anglaise dans la région de Montréal alors que la population majoritaire était française. Il sait très bien les conséquences de nommer une telle personne dont on connaît les positions linguistiques au Manitoba, de l'avoir nommée à un poste aussi influent pour la province de Québec. J'aimerais que le ministre nous dise pourquoi il a honte de s'assurer . . . S'il n'a rien à cacher, s'il est honnête intellectuellement, le ministre devrait me répondre: Oui, M. Sherman va aller au Comité des langues officielles, vous pourrez l'interroger et vous allez voir que c'est un gars qui ne pense pas comme on le croit. Mais si le ministre continue à refuser, je maintiendrai ce que mes collègues, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) et mon collègue d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), disent, c'est que M. Sherman est un raciste francophone et que volontairement le ministre a nommé cette personne à ce poste-là.

• (1200)

M. Masse: Monsieur le Président, je retiens dans l'exposé de mon honorable collègue deux points. D'abord, un point traitant l'histoire politique du Québec. J'aimerais lui rappeler, si la chose il l'ignore, que l'histoire que j'ai étudiée m'a appris que le parti politique reconnu par l'histoire comme étant le plus corrompu de ceux qui ont administré le Québec a été le parti libéral à l'époque du premier ministre Taschereau.

Des voix: Bravo!

M. Masse: Et la province de Québec, monsieur le Président, s'est unie pour se débarrasser de ce parti corrompu qui avait dominé le Québec pendant une vingtaine d'années. Vous devriez connaître mieux votre histoire avant de lancer de la boue. Et le parti de l'Union nationale, je ne crois pas que ce soit nécessairement l'endroit et le débat pour le défendre, a eu une position autonomiste, constitutionnelle, sociale, économique, qui a permis au parti libéral de Jean Lesage de bâtir sur un budget et une politique économique qui était à ce moment-là tout à fait stable et qui a permis au parti libéral d'instaurer un certain nombre de politiques, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole.

[*Traduction*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, pour un gouvernement qui parle de réconciliation nationale, je dois admettre que je suis très déçu par le ton du débat, et plus particulièrement le ton de la réponse de l'honorable ministre à la députée qui a présenté la motion d'aujourd'hui.

Cela me rappelle forcément que de 1958 à 1962, sous le gouvernement du remarquable—et je souligne le terme—premier ministre qu'a été le regretté très honorable John Diefenbaker, 50 conservateurs ont été élus au Québec. Le ton que prend le débat aujourd'hui est exactement le même qu'il était lorsque j'étais président des étudiants de l'Université d'Ottawa. Je suivais le débat des tribunes et je me rappelle très bien à quel point ces Québécois étaient inquiets et presque pris au dépourvu face à tout ce qui touchait aux arts. On les appellait des gauchistes. Ils étaient tous gauchistes.

Le discours incroyable que je viens d'entendre au sujet du danger du socialisme au Canada m'a beaucoup attristé. Je ne suis pas socialiste. Je suis un homme du centre. Je ne peux défendre les socialistes, mais je dois m'opposer catégoriquement à ce qu'un ministre qui parle de réconciliation au Canada adopte un pareil ton. Je suis triste et déçu et je suis persuadé que le ministre ne s'est pas penché sur la véritable question aujourd'hui, à savoir son rôle en tant que ministre chargé de la culture au Canada. Je vois qu'il nous quitte, probablement pour aller fumer, mais tant pis.

Le ministre a-t-il pour rôle de transmettre à la collectivité culturelle du Canada les sombres messages du ministre des Finances (M. Wilson) ou son rôle n'est-il pas plutôt celui de défenseur, de héros? Le ministre nous parle de son merveilleux passé. Nous savons tous à quel point il est cultivé. Je lui en reconnais l'entier mérite. Il cite toujours des personnages comme le pape Jules II et les rois François I et Louis XIV de France. Ce n'est pas ce que la collectivité artistique veut entendre aujourd'hui. Elle veut savoir si elle a à la Chambre un porte-parole, un défenseur . . .

[*Français*]

. . . un héros, comme on le dit si bien chez nous, y a-t-il dans ce gouvernement une personne qui comprenne ce que c'est que la culture au Canada, la culture canadienne? Je sais que le ministre comprend très bien ce que c'est que la survivance, la vie française et la culture française au Canada. Mais est-ce que le ministre comprend réellement l'appréhension, le désarroi de la communauté artistique canadienne, et plus spécifiquement la communauté artistique canadienne anglophone? Est-ce qu'il comprend ce que c'est que ce grand danger auquel elle a à faire face, autant nous du Québec que nos amis, nos compatriotes de langue anglaise . . .

[*Traduction*]

. . . tout comme nos compatriotes de langue anglaise doivent faire face au danger de l'américanisation. Le rôle du ministre consiste à défendre à la Chambre la collectivité culturelle et à lutter au Cabinet pour s'assurer que ceux dont l'apport à notre pays est le plus significatif et qui lui coûtent le moins, auront un porte-parole au gouvernement. Nous croyons que c'est là le rôle du ministre.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Nous avons un, Marcel.

M. Prud'homme: Nous avons reçu cette motion hier soir, monsieur le Président. Nous avons travaillé toute la nuit et ce matin. Nous pourrions vous parler de l'apport de la communauté artistique à notre identité nationale. Nous pourrions nous mettre au même niveau que le très honorable premier ministre (M. Mulroney). Nous pourrions être un ami. Il veut créer des emplois, toujours des emplois. Le ministre des Finances veut, quant à lui, réduire le déficit et réduire le chômage. Mais les conservateurs ne se rendent-ils donc pas compte qu'au Canada ceux qui coûtent le moins au Trésor public sont les artistes? Ceux qui produisent le plus et qui créent le plus d'emplois sont ceux qui travaillent pour nous rendre fiers d'être Canadiens . . .

[*Français*]

. . . les artistes, les auteurs, les compagnies de ballet, de théâtre, qui créent des emplois, ces gens-là ne coûtent presque rien à l'économie du Canada et ils veulent avoir un héros, ils veulent avoir quelqu'un qui se tienne debout et qui dise: moi, au sein du Cabinet, ma fonction c'est de défendre ces gens. Parce que ces gens sont les plus démunis dans leur défense. Certainement les banquiers canadiens, eux, savent très bien se défendre, monsieur le Président, ils ont un lobby.

[*Traduction*]

Chose certaine, le secteur pétrolier et gazier a son champion et ses groupes de pression. La très importante Chambre de Commerce du Canada a également ses groupes de pression. Elle est bien défendue. Mais qui peut parler pour ces petites gens des Maritimes? Qui peut représenter ces gens d'Halifax qui voulaient un porte-parole, un défenseur? J'ai en main des lettres. Je ne les lirai pas, mais je peux les mettre à la disposition du gouvernement. J'en ai reçu plus de un millier. Je n'ai pas eu le temps d'y répondre et j'offre publiquement des excuses à ceux qui m'ont écrit. J'ai retenu certains exemples de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba, de l'Alberta, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brusnwick, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, de l'Ontario et de Terre-Neuve. Elles provenaient non seulement de gens de Radio-Canada, mais également d'auteurs dramatiques, du président national de l'association s'occupant de la musique pour enfants, du président de l'Association canadienne des arts de l'Ouest . . .

[*Français*]

. . . coordonnatrice générale sur les coupures, M^me^ Hélène Dumas du Québec, le président de la Société Saint-Thomas d'Aquin, nos amis de l'Île-du-Prince-Édouard qui, chaque jour, ont besoin de ces petits montants d'argent qu'on leur coupe. Monsieur le Président, ce sont ces gens-là qui créent les emplois. Je voudrais les lire, ces lettres. Je vais m'en abstenir.

Mon collègue, et j'essaie toujours de rester dans la dignité du Parlement, mais nous avons des collègues qui ont tantôt dit, un collègue a dit: Qu'est-ce que c'est que 3 p. 100, un petit 3 p. 100? C'est pas beaucoup.

• (1210)

[*Traduction*]

Pourtant, il a été facile de trouver 50 millions de dollars pour envoyer 1,200 soldats de plus en Allemagne de l'Ouest. S'il ne s'agissait pas d'une affectation de nouveaux fonds, cet argent aurait pu être affecté aux arts. Il a été facile de trouver 50 millions de dollars cette année . . .

[*Français*]

. . . 100 millions de dollars l'année prochaine, et chaque année subséquente. Cinquante millions de dollars cette année pour augmenter de 1,200 personnes notre participation militaire en Europe. C'est très important.

[*Traduction*]

Je crois dans la défense. Je crois dans les valeurs du monde occidental. Ils ont trouvé 50 millions. Mon honorable ami, l'ex-ministre de la Défense nationale, a rempli sa promesse. Je continue de dire «mon ami», car c'est un ami. Il a dit: «Nous allons tenir nos promesses.» Il a tenu la sienne en trouvant de l'argent pour de nouveaux uniformes.

[*Français*]

L'honorable Bob Coates, ancien ministre de la Défense nationale, a dit: Nous remplirons nos promesses. Ils ont trouvé l'argent nécessaire. Cela va coûter 35.1 millions de dollars cette année. Cela va coûter 22 millions de dollars de plus l'année prochaine. Cinquante-cinq millions de dollars pour des uniformes, pour satisfaire quelques individus qui ont la nostalgie du passé. Eh bien, monsieur le Président, si on peut trouver de l'argent pour un, pourquoi un collègue aussi estimé que celui qui a dit: Qu'est-ce que cela fait un pauvre petit 3 p. 100? C'est ce que j'essaie de comprendre, c'est ce que j'essaie de communiquer le plus poliment dans le vrai système britannique où on peut échanger, écouter et essayer de convaincre. Ce n'est pas une attaque à fond de train que je fais contre le ministre.

Je regrette son attitude. Je regrette que le ministre ne comprenne pas. Je regrette qu'il soit la répétition de ce que j'avais entendu lorsque j'étais étudiant.

[*Traduction*]

Savez-vous, monsieur le Président, qui a répondu à ces 50 députés du Québec qui sont venus ici pour dire: «Réduisez les dépenses de Radio-Canada?».

[*Français*]

. . . ce sont des socialistes, ce sont des «leftistes», on les appelait des gauchistes dans le temps, dans ma jeunesse étudiante.

[*Traduction*]

C'était feu George Nowlan. Si ma mémoire est fidèle, il était ministre du Revenu national. Il était une sorte de tuteur pour Radio-Canada. Cependant, il a refusé de censurer la société. Il comprenait la situation, il comprenait ce que voulait dire «sans liens de dépendance». Cela veut dire qu'on est libre. Est-ce assez clair? C'était ce qu'il croyait. Feu George Nowlan était un grand monsieur. J'espère que les conservateurs approuveront au moins cette partie de mon discours. C'était un monsieur, un ami aussi. Il nous arrivait de passer quelques soirées ensemble. C'était le père de notre distingué collègue, M. Pat Nowlan.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Il faut dire «le député d'Annapolis Valley-Hants».

M. Prud'homme: Je vous remercie, monsieur le Président. J'aurais dû dire que c'était le père du député d'Annapolis Valley-Hants. Il comprenait le sens des mots «sans liens de dépendance». Il comprenait qu'il ne fallait pas intervenir. Bien sûr que le ministre a le droit de savoir à quoi sert l'argent. Bien sûr, mais il ne devrait pas aller jusqu'à désigner quelqu'un pour dire aux dirigeants quoi faire. Jacques Lefebvre est le nouveau vice-président du Conseil des arts. Au lieu de favoriser les arts et de défendre les droits des artistes, qu'a-t-il fait? Je le répète, ces gens-là ne nous coûtent pas très cher. Pourtant, ils me rendent fier d'être Canadien. Je le dis en anglais et je vais le répéter en français.

[*Français*]

Ces artistes qui me donnent la fierté d'être Canadien, qui me donnent la fierté de garder mon identité personnelle francophone dans ce pays. Aider ces gens ne coûte presque rien. On a M. Jacques Lefebvre, et je n'ai pas l'honneur de le connaître. Il arrive au Conseil des Arts et, immédiatement, il se fait l'interprète du ministre des Finances pour leur dire qu'il va falloir réduire nos appréhensions. Mais que l'on coupe à la bonne place, monsieur le Président. Qu'on ne vienne pas dire que 3 p. 100 en général, c'est «fair», cela ne coûte pas cher, il faut que tout le monde passe la main, il faut que tout le monde aide à reprendre l'économie de notre pays. Cela semble logique.

[*Traduction*]

Il semble logique de dire que ce n'est que 3 p. 100, un bien faible pourcentage. Cependant, c'est aussi bien peu pour les artistes qui nous coûtent si peu et nous donnent tellement. Ils contribuent à créer de nombreux emplois. Je voudrais avoir le temps de lire toutes les lettres, des lettres pathétiques, qui disent: «Comprenez-vous ce que nous essayons de faire pour notre pays?».

[*Français*]

Je vais donc conclure mes remarques, monsieur le Président, en disant que j'ai l'impression que souvent on ne comprend pas deux points; au moment où le très honorable premier ministre du Canada (M. Mulroney) nous prêche un rapprochement économique avec les États-Unis afin de créer plus d'emplois . . .

[*Traduction*]

Les Canadiens se sont donnés un nouveau gouvernement. Ce nouveau gouvernement affirme que nous allons resserrer nos liens avec les États-Unis, que la reprise ne peut passer que par la création d'emplois, encore d'emplois, toujours d'emplois. Je respecte les électeurs Canadiens qui, par une décision sans équivoque nous ont donné l'occasion de nous renouveler. Cependant, ils doivent comprendre que plus nous resserrons nos liens économiques avec les États-Unis dans l'espoir de gagner des emplois, plus nous devons prendre soin de protéger notre culture. D'une part, nous voulons nous rapprocher et d'autre part, nous devons faire preuve de prudence.

[*Français*]

Plus on se rapproche des États-Unis et c'est le choix du très honorable premier ministre nouvellement élu, fortement élu, je respecte ce choix canadien puisque je suis démocrate, mais je demande au ministre de comprendre qu'il a une mission, c'est d'être d'abord le champion auprès de ses collègues, auprès du ministre des Finances (M. Wilson) et auprès du premier ministre et d'être doublement prudent parce que notre culture, notre identité, est en danger.

Monsieur le Président, je ne ferai que répéter ce que j'ai dit au Comité lorsque le ministre a comparu le 3 mai. J'invite mes collègues simplement à réfléchir, je n'aime pas la politique partisane mais je veux que l'on réfléchisse ensemble. Le Canadien moyen écoute 23.4 heures de télévision par semaine, 40.4 aux États-Unis. Le Canadien moyen passe plus de temps devant la télévision qu'il va au cinéma, qu'il suit les activités sportives, et ainsi de suite. Sait-on qu'un enfant de deux à douze ans va écouter la télévision, sera branché 12,000 heures de sa vie? De ces 12,000 heures, 10,000 se rapporteront à des programmes américains. Comment veut-on créer une identité canadienne différente?

[*Traduction*]

Les enfants âgés de 2 à 12 ans vont passer 12,000 heures devant la télévision dont 10,000 à regarder des émissions américaines. Je n'ai rien contre les émissions américaines. J'en regarde. Elles sont bien faites. Cependant, l'américanisation nous guette. Quatre-vingt p. 100 des émissions que regardent les petits Canadiens anglophones âgés de 2 à 11 ans sont des émissions américaines. Les francophones ont de la chance. Je sais que le ministre est un ardent défenseur de la culture française. Il comprend que nous sommes mieux protégés parce que nous sommes francophones. Seulement 50 p. 100 des petits francophones de 2 à 11 ans regardent des émissions américaines.

[*Français*]

Monsieur le Président, je pense avoir fait . . . Je comprends que je me suis un peu emporté mais j'y crois tellement au Canada, pourquoi suis-je ici comme député? Pourquoi l'honorable ministre est-il ici comme ministre protecteur, tuteur de la culture? Je veux l'aider non pas à combattre le gouvernement, on n'arrive à rien à se combattre, mais à convaincre le gouvernement que la culture c'est différent de l'agriculture. Le ministre nous a parlé des oignons et d'autres choses. La culture c'est important pour son art, pour son rayonnement. Il faut que le Cabinet comprenne cela, il faut que la Chambre et mes collègues comprennent cela, autrement, pourquoi nous battons-nous pour avoir un pays?

[*Traduction*]

Pourquoi suis-je tellement fier d'avoir voté en faveur du drapeau canadien qui a été arboré la première fois le 15 février 1965? En tant que jeune député, l'un de mes premiers votes en 1964 fut pour prendre position en faveur de notre drapeau. J'étais fier que nous ayons enfin un drapeau. Je suis fier de l'identité canadienne. Au moment où M. Pearson était premier ministre, je faisais partie du comité qui a choisi l'hymne national. Nous avions recommandé *O Canada*. Le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) et moi-même, qui faisions partie du comité, sommes les seuls à siéger encore. En 1965-1966, nous avons recommandé l'adoption de notre hymne qui a été proclamé hymne national en 1980. Pourquoi avons-nous combattu aussi vigoureusement et aussi démocratiquement dans le cadre du régime parlementaire britannique que j'aime, que je respecte et que je défendrai? Parce que tous, nous voulions doter le pays d'une charte des droits et libertés, tous, nous voulions avoir le droit de modifier notre constitution au Canada. Je souhaite que le premier ministre (M. Mulroney) réussisse à convaincre le Québec.

• (1220)

Pourquoi se donner tant de mal? Parce que nous sommes canadiens. Je ne suis pas ici en tant que canadien français ou anglais, mais en tant que canadien.

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Mais je suis fier de ma culture française.

[*Français*]

Je suis Canadien français, mais je suis Canadien ici, et je pense que la première tâche d'un Canadien, c'est quoi? C'est d'avoir une identité. Comment peut-on avoir une identité? C'est en ayant une culture. Comment peut-on avoir une culture? C'est en la protégeant, en l'encourageant, monsieur le Président.

Alors j'espère . . .

[*Traduction*]

M. Crosby: Il y a 1.5 million de chômeurs.

M. Prud'homme: Mon collègue me dit qu'il y a 1.5 million de chômeurs. S'il ne comprend pas que nous devons protéger les arts, il y aura encore plus de chômeurs, car les artistes sont les plus grands créateurs de notre société. Les faits le prouvent. Ces gens coûtent moins . . .

M. Crosby: Prouvez ce que vous avancez.

M. Prud'homme: Je ne cherche pas à me disputer avec le député. Je préférerais plutôt le convaincre. Or, si je crie contre lui, je n'y parviendrai pas. Je tâcherai de le convaincre de se joindre à moi pour persuader le ministre de se faire le champion de la culture au lieu du ministre des Finances. Nous devrions ensemble le persuader qu'il aura notre appui. Il aura le mien et celui de mes collègues du parti libéral qui feraient bien de m'emboîter le pas sur ce sujet, car sinon ils devront se trouver un autre critique en matière de culture. Je le soutiendrai certes s'il parvient à faire entendre à ses collègues que le peu d'argent que nous dépensons pour conserver notre identité n'est rien comparativement au bien qu'une telle dépense procurerait à ces gens.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires, l'honorable ministre des Communications (M. Masse).

M. Masse: Monsieur le Président, j'aimerais prendre quelques minutes pour faire quelques remarques et dire tout d'abord que je remercie le critique du pati libéral pour son appui, pour sa coopération, et j'espère que nous serons en mesure d'être tous les deux favorables à des aspects de la politique culturelle qui permettront d'améliorer ce secteur de notre activité nationale, économique, et même, jusqu'à un certain point, de civilisation.

J'aimerais lui faire remarquer ceci: Le 5 février 1957, alors que cette Chambre discutait de la création du Conseil des arts, et je parlais tout à l'heure de l'appui que notre parti avait apporté à la proposition de M. Saint-Laurent, alors premier ministre, en faveur du Conseil des arts, que le chef du parti conservateur de l'époque, leader de l'opposition, premier ministre quelques mois plus tard, disait ceci, et je cite:

[*Traduction*]

Je suis certes en faveur de ce conseil. Nous en avons besoin. Il effectuera un travail nécessaire pour le prestige de notre pays, mais si nécessaire que soit un tel organisme, il n'y a pas lieu de renoncer à l'assujettir à tout contrôle du Parlement.

C'est très important.

[*Français*]

Le parti conservateur, à cette époque, comme aujourd'hui, a donné de plein cœur son accord à la création d'une agence parmi d'autres, celle du Conseil des arts. C'est le même parti d'ailleurs, je tiens à le rappeler, qui avait lui-même créé Radio-Canada. Mais le contrôle parlementaire, pour nous, est différent de celui du parti libéral.

Le parti libéral aujourd'hui a des mots favorables en faveur des agences, mais il n'a peut-être pas plus d'espoir dans son avenir qu'il a de mémoire de son passé, monsieur le Président, parce que c'est le même parti dirigé à l'époque par le premier ministre Trudeau qui, parce que mécontent de certains commentaires de Radio-Canada, avait publiquement menacé ces derniers de mettre la clé dans la porte et de faire apparaître sur les écrans de télévision un vase chinois comme étant la représentation de Radio-Canada.

J'ai l'impression que le député oublie l'histoire de son parti, il oublie que, l'année dernière, l'attaque la plus vicieuse sur les agences culturelles a été proposée par le parti libéral au mois de juin dernier et c'est grâce à l'action de notre président actuel, du ministre du Revenu actuel (M. Beatty), et de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald) et d'autres que le gouvernement a été obligé de reculer et que, aujourd'hui, nous avons un système qui garde son autonomie

tout en ayant une responsabilité au Parlement, et c'est dans ce cadre-là que, comme ministre des Communications, j'entends appliquer la politique de la responsabilité du Parlement et de l'autonomie des agences, monsieur le Président.

J'aimerais également ajouter ici, si nécessaire, que le ministre des Communications est le responsable et, selon l'expression que vous aimez employer, le champion du secteur culturel.

[*Traduction*]

Mme McDonald: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois comprendre que la période réservée aux questions et aux remarques est censée permettre à un certain nombre de participer. On fait apparemment un autre discours.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le ministre s'est levé, je ne voyais qu'un seul autre député.

Mme McDonald: Je me suis levée.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire s'est levé en même temps. J'ai accordé la parole au ministre, car je croyais qu'il y aurait un véritable échange de vues. Je céderai la parole à d'autres députés. Il reste encore trois ou quatre minutes. Je suis persuadé que le ministre permettra qu'on lui pose des questions et qu'on fasse des observations.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est que vous avez mentionné que lorsque vous avez donné la parole, il y avait seulement le ministre des Communications et le secrétaire parlementaire qui étaient debout, mais je tiens à confirmer que moi j'étais debout pour prendre la parole et que le député du NPD . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le ministre a la parole. S'il veut terminer ses remarques ou poser une question, je lui céderai la parole.

[*Français*]

M. Masse: J'essaie rapidement de conclure, monsieur le Président, et de le faire sous forme interrogative puisque c'est le Règlement de la Chambre.

Le député ne croit-il pas qu'un gouvernement est d'abord et avant tout une équipe et non pas une coalition d'intérêts et que, dans cet esprit-là, comme ministre des Communications, je fais partie, comme le ministre des Finances, de la même équipe, et que dans ce sens-là nous définissons la politique du gouvernement et nous l'appliquons au sein de nos ministères. Nous sommes un gouvernement formant une équipe et non pas une coalition et je crois, n'est-il pas d'accord, que c'est ainsi qu'un gouvernement devrait agir. Dans le cadre de ce mandat, je puis assurer le député que je me suis fait le champion et que je me ferai jusqu'à la fin de mes responsabilités le champion du milieu que je dois servir par le biais de mon portefeuille.

[*Traduction*]

M. Tobin: Monsieur le Président, je manquerais à mon devoir et je sais que tous les députés partagent cet avis, si je ne faisais pas remarquer que mon collègue, le porte-parole du parti libéral en matière de communications, vient de faire le discours le plus éloquent et le plus vibrant que j'aie jamais entendu à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Je siège ici depuis cinq ans seulement. Le discours du député était particulièrement captivant parce qu'il s'est abstenu de lire un texte et qu'il y a mis tout son cœur. Quelqu'un a parlé de l'importance des arts au-delà du point de vue économique. C'est sur ce point que tout le débat a dévié. Les artistes eux-mêmes, animés peut-être de bonnes intentions, ont tenté de s'expliquer avec le ministre et le gouvernement en parlant de leur valeur du point de vue économique qui se serait élevée à 7 milliards de dollars en 1981, mais telle n'est pas la question en cause. Il était réconfortant d'entendre un député parler de son amour pour son pays, de sa fierté d'être Canadien, de sa reconnaissance envers ceux qui expriment la réalité canadienne chaque jour de leur vie, ceux qui travaillent huit heures par jour pour gagner de quoi survivre, mais qui travaillent huit heures le soir pour dépeindre notre pays. Ce sont les artistes canadiens. Leur valeur n'est pas uniquement monétaire. Voilà pourquoi je me porte à leur défense aujourd'hui.

• (1230)

Je voudrais dire au député que je lui sais gré de ses remarques. En effet, il ne s'est pas contenté de parler d'argent et de signaler le nombre d'emplois qui seraient créés, mais il s'est attaqué à une question fondamentale pour nous faire comprendre que si le monde artistique au Canada n'est pas sain et dynamique, nous ne pourrons pas alors être fiers d'être Canadiens, nous ne pourrons pas discerner cette frontière qui s'étend des provinces Maritimes jusqu'à Vancouver et nous n'aurons aucune raison de nous enorgueillir quand notre drapeau est hissé ou que nous entendons notre hymne national. C'est ce que notre monde artistique signifie pour nous. Le député s'est exprimé de façon si éloquente et passionnée qu'il m'a incité, moi qui le suis rarement, à intervenir pour exprimer mes remerciements.

M. Duguay: Monsieur le Président, je voulais dire quelques mots au sujet du principe de l'unité nationale. Je suis franco-manitobain. Je voulais signaler à mes collègues d'en face que leur allusion continuelle à la nomination de Bud Sherman ne contribue guère à la réconciliation nationale.

M. Keeper: Qu'a fait Bud Sherman pour l'unité nationale au Manitoba?

M. Duguay: Dans ma province, nous avons amorcé une période de réconciliation et d'entente que ne favorise pas du tout ce rappel de problèmes passés.

Le député d'en face a parlé du Manitoba. Il devrait peut-être parler de sa contribution aux arts. Le déficit du gouvernement manitobain a augmenté de façon incroyable depuis quatre ans et les nominations dans le monde des arts au Manitoba sont telles que le parti d'en face n'a aucune leçon à donner en matière de favoritisme politique.

[*Français*]

Monsieur le Président, lorsque le député opposé parle du fait que la communauté a besoin d'un héros, d'un champion pour les arts, laissez-moi vous dire bien catégoriquement que le gouvernement de ce côté-ci et que le ministre responsable y croient tellement fort qu'on refuse de gaspiler l'argent du présent pour s'assurer la faillite des arts dans le futur.

Monsieur le Président, finalement, je voudrais poser une question. On sait qu'aux États-Unis, les dépenses gouvernementales directes dans le secteur culturel per capita sont beaucoup plus basses qu'au Canada. Quelques estimations suggéraient en effet qu'aux États-Unis, en 1983-1984, les estimations ne sont pas parfaites, étaient de $3.00 per capita et qu'à l'opposé, au Canada, en 1981-1982, elles étaient de $32.00. Alors, quand je vois cela, je crois fermement que c'est dû au fait que le secteur privé contribue énormément plus aux États-Unis qu'au Canada. En effet, c'est parce qu'on y donne des crédits sur les impôts. Je me demande si le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a des suggestions pratiques pour encourager les Canadiens à supporter eux-même les arts et pas toujours compter sur leur gouvernement.

[*Traduction*]

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, je voudrais déclarer publiquement que je n'ai jamais autant apprécié et approuvé un discours de député libéral que celui que vient de faire le député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): J'ai écouté pour la deuxième fois avec beaucoup d'intérêt les statistiques concernant le nombre d'heures que les enfants passent devant la télévision, dont il a déjà parlé l'autre jour au comité. Je ne crois pas qu'il existe à la Chambre de plus fervents défenseurs de l'identité culturelle bien canadienne que le député de Saint-Denis et mon ministre. Je partage les mêmes sentiments.

J'espère que le député se rappellera qu'hier, le ministre a constitué un groupe de travail chargé d'examiner tout le système de la radiodiffusion au Canada. Ce groupe aura essentiellement pour mandat de préserver et protéger notre identité culturelle. J'espère que le député, ainsi que ses collègues, feront connaître leurs vues à ce groupe de travail pour favoriser notre identité culturelle propre, ce que nous souhaitons tous et qui nous tient à cœur.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je dirais pour commencer que je suis heureux de répondre à une question de mon éminent ami, le député de Saint-Boniface (M. Duguay); en effet, quand j'étais jeune, j'ai servi dans les Forces armées canadiennes, à l'école des officiers de Shilo, au Manitoba, en tant qu'élève officier dans le service des prévôts.

[*Français*]

Je pense que vous avez une excellente question. C'est évident que le secteur public a un rôle à jouer, mais je suis très «appréhensif» de toujours revenir au secteur privé et Dieu sait si c'est une conversation qui sied très bien à votre gouvernement! On en est rendu au point que mon honorable ami, le ministre de la Condition physique et Sport amateur (M. Jelinek), dit: Il faut que le secteur privé fasse plus. Mon honorable ami, le ministre de l'Agriculture (M. Wise), dit: Il faut que le secteur privé fasse plus. Cela, à mon avis, on peut en discuter longuement, mais on ne peut pas tout mettre «sur le dos» de l'entreprise privée. Le gouvernement a, dans la question de la culture plus particulièrement, dans la question de l'identité canadienne plus particulièrement, le gouvernement fédéral, certainement les gouvernements provinciaux, mais ils ont les mêmes attitudes, ils sont portés à vouloir couper. Et moi, ce dont je voudrais essayer de convaincre mon ami, c'est: pourquoi ensemble on ne lancerait pas une campagne nationale d'information auprès de la population canadienne qui semble croire que c'est toujours plus facile de s'en prendre aux artistes sans savoir toutes les répercussions. Je serais prêt à aller avec mon collègue et ceux qui voudraient avec mon honorable ami, le secrétaire parlementaire que je remercie, c'est assez rare à la Chambre que cela se fait, et c'est un peu le niveau de politique que j'aime à faire, alors je le remercie très sincèrement.

[*Traduction*]

Je tiens à le remercier sincèrement de ses bonnes paroles.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette. Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a la parole.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais pour commencer revenir sur un point que le ministre des Communications (M. Masse) a souligné dans son discours. Malheureusement, je n'étais pas à la Chambre à ce moment-là, j'étais à une autre réunion. Toutefois, on m'a résumé ses propos et je pense qu'une rectification s'impose.

Apparemment, le ministre nous aurait accusés d'être un parti socialiste, accusation que j'accepte, car elle représente une assez bonne définition de notre position. Il a dit ensuite que les socialistes voulaient tout contrôler et que, si nous étions au pouvoir, nous insisterions pour contrôler pratiquement tous les aspects des arts et de la culture. Je ne sais pas à quels socialistes pensait le ministre, mais je voudrais lui faire remarquer qu'il y a actuellement des gouvernements travaillistes en Australie et en Nouvelle-Zélande, de même qu'en Espagne, en France et en Suède. Il n'y a pas si longtemps qu'il y avait un gouvernement social-démocrate en Allemagne et les travaillistes ont souvent dirigé la Grande-Bretagne. Ce sont tous des partis socialistes ou sociaux-démocrates et les gouvernements qui en sont issus ont toujours administré le pays ou traité avec les arts et la culture sans imposer leur volonté et sans donner d'ordres. Les partis qui ne sont pas au pouvoir maintenant, mais le seront un jour, ne se comporteront pas différemment.

Je peux dire au ministre que le jour où il y aura un gouvernement néo-démocrate au Canada, et il y en a déjà eu dans trois provinces, les arts et la culture seront libres. Sous ces trois gouvernements provinciaux, ils étaient libres et ils ont reçu un appui généreux. Peu m'importe que le ministre nous attaque ou nous critique lorsqu'il estime avoir des raisons légitimes de le faire, mais qu'il soit au moins honnête.

• (1240)

Le gouvernement disait avant de prendre le pouvoir, et continue à dire, qu'il ne faut pas s'en remettre entièrement ou principalement aux gouvernements pour financer les arts et les autres activités culturelles. Le gouvernement estime qu'une plus grande partie devrait venir du secteur privé. Je ne demanderais pas mieux.

Dans bien des villes des États-Unis, il y a des musées, des salles de concert, des galeries qui ont été construits par un particulier, ou une fondation comme celles constituées par les Getty, les Rockefeller, les Ford et ainsi de suite. J'aimerais que le ministre nous dise où l'on peut trouver la même chose au Canada. Il y a le Roy Thomson Hall et une ou deux autres réalisations, mais c'est à peu près tout. Je dois dire que je n'espérerais du secteur privé pas l'aide pour les arts et la culture que le ministre attend, car le secteur privé ne nous donne pas grand-chose.

J'aimerais faire connaître à la Chambre ce qui se passe aux États-Unis en faisant consigner au compte rendu quelques extraits d'un article publié dans le *New York Times* du 22 avril 1985 sous le titre: «Les contributions du secteur privé aux arts augmentent». L'article se lisait comme suit:

> Eugene R. Wilson, président de l'Atlantic Richfield Foundation, de Los Angeles, a déclaré que «la fondation marque pour nous un tournant qui nous incite rehausser la qualité . . .

L'article poursuit plus loin:

> . . . sa fondation a décidé en 1979, année où elle avait distribué un total de 13 millions de dollars, d'accroître considérablement ses dons philanthropiques. Les dons de sa fondation ont affiché une croissance continue atteignant en 1984 un montant de 35.8 millions distribués à divers organismes, dont 6.1 millions pour les arts . . .

Et l'article de poursuivre:

> La Chemical Bank a estimé récemment que l'ensemble de ces dons du secteur privé, incluant ceux qui ont été accordés aussi bien aux œuvres humanitaires qu'aux arts, avait doublé, passant de 2.7 milliards de dollars en 1979 à 5.4 milliards en 1984.

Je pourrais continuer à citer des exemples tirés de cet article, mais je tiens à dire au ministre que si lui et son gouvernement estiment que le secteur privé devrait faire davantage, ils devraient convaincre le secteur privé au Canada que se contribution est insuffisante.

Notre parti est d'avis qu'il est indispensable pour un pays comme le Canada d'accorder une attention et une assistance spéciales aux arts et à la culture. Le Canada compte une population de 25 millions d'habitants et a pour voisin le pays le plus grand et le plus puissant du monde. La population des États-unis est dix fois supérieure à la nôtre. Heureusement, ou malheureusement, nous parlons au Canada la même langue qu'aux États-Unis. Il en résulte que ce qui se fait chez nos voisins traverse leurs frontières et déborde au Canada. Je ne dis pas que ce soit mauvais, mais les émissions américaines de télévision et de radio et les journaux, les magazines et les livres américains entrent au Canada. A moins que nos gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ne fassent beaucoup plus qu'ils n'ont fait jusqu'à présent, nous allons être noyés par la culture américaine et devenir un pays sans culture.

Il y a un autre problème que le ministre connaît mieux que moi. Le Canada compte une importante population francophone. Six millions de francophones vivent en effet sur un continent de 250 millions de personnes. A moins que les gouvernements ne soient prêts à soutenir, conserver, développer et promouvoir la culture et la communauté artistique francophones, elles ne pourront survivre. Le gouvernement doit faire bien plus qu'il ne l'a fait dans le passé.

Le Canada a perdu une bonne partie de sa souveraineté économique. Cette tendance semble s'accélérer car les partisans du libre-échange avec les États-Unis ont de plus en plus d'influence au sein du gouvernement. Avec le libre-échange, les arts et les activités culturelles suivront librement. Alors, les arts et les activités culturelles canadiens seront en danger.

Je voudrais comparer les promesses faites par le parti conservateur lorsqu'il était dans l'opposition avec les initiatives qu'il prend maintenant qu'il est au pouvoir. Durant les années qui ont précédé les dernières élections, l'augmentation des crédits aux arts et aux activités culturelles au Canada était inférieure en dollars réels aux augmentations antérieures. Les augmentations n'ont jamais été proportionnelles à la hausse du coût de la vie. Les arts et les organismes culturels recevaient moins d'argent du gouvernement libéral, en dollars réels, durant les trois ou quatre années qui ont précédé les dernières élections.

Qu'a dit le parti conservateur pendant la campagne électorale? Je me souviens d'avoir assisté à une tribune à Winnipeg où l'actuel ministre d'État au Multiculturalisme (M. Murta) parlait au nom du parti conservateur. Il a dit qu'un gouvernement conservateur maintiendrait le financement à son niveau et qu'il augmenterait chaque année les crédits destinés aux arts et à la culture en proportion de la croissance du produit national brut. Étant le porte-parole du NPD, j'ai dit que c'était insuffisant. Voilà la promesse faite par le parti conservateur pendant la campagne électorale.

Le parti conservateur a dit par ailleurs que les organismes culturels seraient à l'abri de l'ingérence du gouvernement. Il a dit également qu'il préparerait un plan quinquennal de dépenses pour les organismes à vocation artistique et qu'il prendrait certaines mesures pour encourager les investissements dans les arts. Ces promesses paraissaient intéressantes. Elles étaient très modestes, mais positives. En alignant l'augmentation des crédits affectés aux arts sur la croissance du PNB, on ne risquait pas de ruiner ni les banques privées ni la banque du gouvernement. Voyons un peu ce qui s'est passé en réalité depuis que le parti conservateur a gagné les élections et formé le gouvernement.

• (1250)

Voyons les prévisions de dépenses actuelles pour les organismes culturels qui relèvent directement du gouvernement et voyons combien ont reçu une augmentation équivalente à la croissance du produit national brut prévue pour l'année qui vient. L'augmentation du budget du Conseil des arts du Canada est proche de la croissance du PNB prévue. L'augmentation du budget de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne dépasse nettement la croissance du PNB prévue. Le budget de Radio-Canada a diminué par rapport au taux de croissance du PNB pour 1985-1986. Nous savons que le budget de la société Radio-Canada a été amputé de 75 millions de dollars et qu'un fonds spécial a été réduit de 10 millions, si je ne m'abuse. Au lieu de recevoir la même somme en y ajoutant une augmentation proportionnelle à la croissance du PNB, la société Radio-Canada a droit à une forte réduction. Le budget de l'Office national du film, des Musées nationaux, du Centre national des arts et du CRTC a diminué. En réalité, monsieur le Président, des huit organismes que le gouvernement fédéral finance directement, cinq recevront moins ou un tout petit peu plus qu'avant pour 1985-1986. Ce n'est certainement pas ce qu'on avait laissé entendre au Conseil des arts du Canada et, en outre, cela présage que d'autres activités artistiques bénéficieront seulement d'augmentations minimes de leurs crédits ou verront même ceux-ci diminuer.

Certes, le gouvernement nous explique qu'il a un énorme déficit et qu'il ne peut faire autrement, mais, monsieur le Président, l'ampleur du déficit était connue. Le parti conservateur savait que le gouvernement du Canada avait un déficit. Il a même confié à des groupes de travail le soin de se pencher sur toutes ces questions. Par conséquent, s'il estimait que l'ampleur du déficit l'obligerait à réduire les crédits des arts et de la culture ou à limiter leurs augmentations, il n'aurait jamais dû, s'il voulait être honnête, faire toutes ces promesses dans les diverses régions du pays.

En second lieu, le parti conservateur s'était engagé, en tant que gouvernement, à ne pas se mêler des activités quotidiennes des organismes culturels. Excellent principe. Les conservateurs avaient raison d'adopter ce principe, comme l'avaient fait les députés du Nouveau parti démocratique quand les deux partis se trouvaient dans l'opposition. Nous avons vigoureusement reproché au gouvernement précédent d'avoir présenté un projet de loi qui aurait eu pour effet de permettre au gouvernement de se mêler beaucoup plus de l'administration des sociétés et des organismes de la Couronne, comme le Conseil des arts du Canada. Quand les porte-parole des milieux des arts et de la culture ont lancé une attaque massive contre cette proposition du gouvernement libéral, les députés du parti conservateur et du Nouveau parti démocratique ont ajouté leurs voix à la leur. Ils avaient raison et nous aussi, monsieur le Président. Or, que se passe-t-il maintenant? Qu'est-ce que les conservateurs ont fait du principe qu'ils avaient adopté, maintenant qu'ils gouvernent? A l'époque où ils étaient dans l'opposition, les conservateurs ne s'étaient pas contentés de joindre leurs voix à tous ceux qui critiquaient les propositions libérales visant à contrôler plus directement les sociétés de la Couronne qui s'occupaient d'activités culturelles. Toutefois, ils semblent avoir beaucoup plus de mal à tenir cette promesse maintenant qu'ils sont au gouvernement.

Il se passe rarement une journée sans que nous découvrions un autre exemple d'interférence de la part du gouvernement. Aujourd'hui, nous avons appris que le gouvernement ne consultait plus les dirigeants du Conseil des arts du Canada avant de combler des postes importants. Les milieux artistiques et ma collègue la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) se sont déjà offusqués de cette façon de procéder. Le Conseil des arts du Canada est présidé par l'un des artistes les plus remarquables du Canada, Maureen Forrester, qui jouit d'une réputation internationale. Elle a été acclamée dans presque toutes les régions du monde, non seulement pour ses talents de chanteuse, mais aussi pour le travail qu'elle a accompli en faveur des arts et de la formation des jeunes. M^me^ Forrester mérite-t-elle la façon dont elle est apparemment traitée? J'ai appris qu'on ne tenait pas compte de son avis et qu'on ne lui demandait même plus conseil. J'aurais du mal à trouver des mots assez forts pour exprimer ce que ressentent énormément de Canadiens, surtout dans les milieux artistiques, en sachant que le ministre responsable de la culture traite ainsi une personne aussi remarquable. Je trouve cela lamentable.

Nous pourrions nous demander ce que cela signifie, car les rebuffades que M^me^ Forrester a essuyées ne sont pas un cas isolé. Nous avons été témoins de nominations contestables qui ont compromis énormément l'indépendance qui doit exister entre le ministre et les organismes culturels et que les conservateurs avaient promise lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition. Le gouvernement a accordé des subventions prélevées sur le budget culturel du ministère des Communications alors qu'elles auraient dû venir du Conseil des arts. Les subventions octroyées pour la tournée du Festival de Stratford aux États-Unis démontrent parfaitement que le ministère des Communications patronne cette troupe alors que cette fonction devrait incomber au Conseil des arts du Canada.

J'ai l'impression que le ministre des Communication (M. Masse) tient à faire exactement ce qu'il a dit qu'il ferait si son parti était au pouvoir. Il a laissé entendre qu'il contrôlerait les arts et la communication. Mais de toute évidence, le ministre désire se proclamer le grand guru de la culture au Canada. Ce n'est certainement pas par hasard que le budget des affaires culturelles a été augmenté de plus de 4 p. 100 et j'ai bien l'impression qu'il sera beaucoup plus important d'ici la présentation du budget supplémentaire de 1985-1986. Le ministre disposera alors des pouvoirs et des ressources voulus pour financer certaines causes culturelles dans lesquelles il croit et non pas celles que défend la communauté artistique et culturelle.

Le président suppléant (M. Paproski): Avez-vous des questions ou des observations?

Article 21 du Règlement

[*Français*]

Mme Champagne: Monsieur le Président, comme le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) m'a impliquée dans son exposé, je voudrais quand même répondre. Je pense que personne ne peut douter de mon attachement aux choses culturelles dans ce pays, pas plus que je pourrais renier presque 30 ans de carrière dans le domaine.

J'ai toujours été un défenseur des droits des artistes et je pense que les artistes réalisent en ce moment qu'avec les droits viennent aussi des responsabilités. Et comme le disait le ministre tout à l'heure, ce gouvernement essaie de mettre à la disposition des artistes des sommes auxquelles les artistes n'ont jamais eu accès dans d'autres ministères. Je pourrais en nommer plusieurs. Nous sommes à y travailler fortement.

Je sais que je dispose de très peu de temps, mais je voudrais quand même en profiter pour dire que dans mon seul ministère, au cours de l'Année internationale de la jeunesse, il y aura plus de deux millions de dollars qui auront été distribués à des groupes culturels partout au pays, autant francophones qu'anglophones que touchant le multiculturalisme, mais des groupes culturels, et je pense que ce n'est qu'un exemple de la direction que veut prendre le ministre des Communications (M. Masse) parce que les choses culturelles ce n'est pas strictement l'affaire du ministre des Communications, c'est l'affaire de tous et chacun d'entre nous comme êtres humains, comme ministres et comme députés de cette Chambre. Je pense que—nous sommes là depuis moins d'un an—au lieu de descendre constamment les efforts énormes qui se font pour donner accès aux artistes à des sommes auxquelles ils n'ont jamais eu droit, leur ouvrir de nouvelles portes, cela devrait être au contraire reconnu et nous laisser le temps de vraiment tout mettre sur pied, et je pense que dans les semaines et les mois . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La députée pourra répondre aux observations du ministre lorsque nous reprendrons le débat. Il disposera des huit minutes prévues pour les questions et les observations.

[*Français*]

A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'ACCORD SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES GRANDS LACS—LA DIMINUTION DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX MUNICIPALITÉS DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, un comité du Sénat américain a voté une diminution pouvant aller jusqu'à 175 millions dollars des subventions accordées aux municipalités riveraines des Grands lacs pour construire des installations de traitement des eaux usées. M. Gotlieb, notre très compétent ambassadeur à Washington, a protesté contre cette décision du comité et déclaré que cette modification «risquait» d'empêcher les États-Unis de respecter les engagements qu'ils ont pris avec l'Accord canado-américain de 1978 sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs. Mais cela ne suffit pas. Le premier ministre (M. Mulroney) s'est vanté d'entretenir des rapports privilégiés avec le président Reagan. Il devrait donc intervenir personnellement en appelant le président pour l'inviter fermement à rejeter la proposition du comité sénatorial.

Les Grands lacs ne sont pas une fosse sceptique. Ils représentent pour 35 millions de Canadiens et d'Américains une ressource vitale. Les coupes proposées par le comité sénatorial sont une menace pour la santé des populations et de la faune pour lesquelles une eau propre est indispensable. Il serait temps que le gouvernement cesse de noyer le poisson s'il veut vraiment protéger notre environnement, car toute restriction va entraîner une aggravation de la pollution de l'eau, ce qui veut dire qu'en fin de compte le gouvernement n'aura même plus à noyer le poisson, puisqu'il n'y en aura plus s'il continue à faire le trublion.

On sait très bien que les États-Unis sont les plus grands responsables de la pollution des Grands lacs. Il appartient à notre gouvernement de dire clairement, et avec toute l'énergie possible, que le Canada tient à la protection de nos eaux mitoyennes.

* * *

LES MINES

LE COMMENCEMENT DE LA PRODUCTION À LA MINE D'OR DE HEMLO

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, on a coulé dernièrement le premier lingot d'or de 1,000 onces à la mine d'or de Hemlo dans le nord-ouest de l'Ontario. Ce fut un événement historique pour la collectivité minière du Canada. Quand elle fonctionnera à pleine capacité, la mine produire chaque jour un linguot d'or comme celui-là.

Cette nouvelle mine, découverte il y a trois ans et mise en valeur depuis deux ans, entre en activité avec une usine, du matériel et des techniques à la fine pointe du progrès. Trois ans pour qu'une mine de catégorie internationale passe de la découverte à la production, c'est tout un exploit! Il s'agit du gisement aurifère le plus important jamais découvert au Canada. On estime les réserves de minerai à 23 millions de tonnes ayant une teneur aurifère de 0.3 onces la tonne. Au cours de l'année, la mine de Teck-Corona commencera sa production, puis ce sera autour de la plus importante de toutes, la mine Lac Minerals.

Il importe en particulier à tous les Canadiens de savoir que la mine Hemlo sera l'une des plus grandes productrices d'or du monde. Elle va créer environ 3,000 emplois sans crédits ni subventions du gouvernement.

De concert avec mes concitoyens, j'applaudis à l'initiative de la société Noranda et au savoir-faire du secteur minier du Canada. Voilà un magnifique exemple de la libre entreprise, pivot de notre économie.

Des voix: Bravo!

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

CN MARINE—LA NOUVELLE CONCERNANT LA LOCATION DE TRAVERSIERS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, en novembre dernier, le ministre des Transports (M. Mazankowski) a affirmé à la Chambre que CN Marine allait faire construire au Canada trois autres navires dont elle avait besoin pour assurer ses services dans la région de l'Atlantique. Nous croyons maintenant savoir que les dirigeants de CN Marine, dont le président Rupert Tingley, sont en Europe et songent à louer des navires déjà construits. L'industrie canadienne de la construction navale subit sa pire crise depuis un demi-siècle car ses carnets de commandes se dégarnissent de plus en plus, et le ministre devrait tenir parole et garantir que ces navires seront construits au Canada.

CN Marine et les conservateurs doivent être réprimandés. Ils ont fait le même coup sous Joe Clark lorsqu'ils importèrent plusieurs traversiers de fabrication suédoise au lieu d'en faire construire chez nous. Cette société d'État a le devoir de s'équiper de navires de fabrication canadienne au lieu d'aller les chercher en douce à l'étranger. Le gouvernement doit respecter sa promesse à l'industrie canadienne de la construction navale et celles que les conservateurs ont multipliées durant la dernière campagne électorale.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA SECONDE GUERRE MONDIALE—LA POSITION DU PARTI CCF

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, ces dix derniers jours, on a beaucoup parlé à la Chambre de la libération des prisonniers des camps de concentration et de la fin de la guerre en Europe. Il est intéressant d'entendre les déclarations édifiantes des néo-démocrates à cet égard. Toutefois, la vérité historique exige que l'on dise les choses comme elles furent.

MM. M. J. Coldwell et J. S. Woodsworth se sont tous deux prononcés contre la déclaration de la guerre en 1939. M. Woodsworth était le chef du PSD, le Parti social démocratique, précurseur du NPD. Son associé, M. Coldwell, aurait appuyé la déclaration de la guerre si le Canada avait limité sa participation à une aide économique seulement.

A entendre aujourd'hui les néo-démocrates, on croirait qu'ils étaient au premier rang de la lutte contre le fascisme et l'oppression. Mais l'histoire prouvent qu'ils ne voulaient pas se battre, qu'ils voulaient laisser Hitler dévaster l'Europe. Voilà, monsieur le Président, quelle est l'hypocrisie des néo-démocrates!

Article 21 du Règlement

M. Skelly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Quelle foutaise! Faites-le taire!

M. le Président: La parole est au député de Saint-Michel-Ahuntsic.

M. Domm: La vérité historique fait mal.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

L'AMÉNAGEMENT D'UN DÉPOTOIR POUR LES DÉCHETS NUCLÉAIRES DANS LE VERMONT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, la semaine dernière, plusieurs résidants du Québec, plus précisément de la région de Stanstead et de Sherbrooke, se sont rendus à West Charleston, dans le Nord du Vermont, pour aviser le représentant du Département américain de l'énergie qu'ils ne veulent pas d'enfouissement de déchets nucléaires dans la région.

Le problème, monsieur le Président, c'est que les responsables du projet américain ne peuvent pas garantir qu'il n'y aura aucun danger pour les populations avoisinantes. On tente de calmer les gens en leur disant que le projet ne commencerait pas avant l'année 2002. Cependant, dès novembre prochain, on aura réduit le nombre de candidatures de 236 à 15 environ. En 1991, le choix sera fait entre trois sites seulement, et c'est le Président des États-Unis qui fera la recommandation finale. Le gouverneur de l'État choisi aura un droit de veto, lequel ne pourra être renversé que par un vote majoritaire des deux Chambres du Congrès américain.

Nous, du parti libéral, monsieur le Président, demandons au gouvernement de suivre de près toutes les démarches faites par le gouvernement américain pour aménager un dépotoir nucléaire dans le Vermont. Le gouvernement canadien se doit de refuser qu'on mette en danger la vie des Canadiens maintenant et celle des générations futures.

* * *

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA PRÉSENCE DE SNOWBIRD AU SPECTACLE AÉRIEN DE LONDON (ONT.)

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, le spectacle aérien international de London, Ontario, qui a lieu chaque année en juin, est l'un des plus grandioses au Canada. Il réunit dans un même événement l'exécution de manœuvres d'adresse et la présence d'appareils du monde entier, mais surtout du Canada. Il est la manifestation de l'adresse et de la science dans les airs.

Depuis de nombreuses années, l'équipe d'acrobatie aérienne des Forces armées canadiennes, les Snowbird, est l'une des principales curiosités du spectacle et elle impressionne tout le monde par ses techniques de vol impeccables et précises. On a cru un moment que cette équipe ne ferait pas partie du spectacle de cette année, et je veux remercier le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) des efforts qu'il a déployés pour assurer qu'elle vole. C'est une nouvelle réjouissante pour

Article 21 du Règlement

nous tous du sud-ouest de l'Ontario, et la preuve du dévouement de notre gouvernement envers le Commandement aérien et le spectacle aérien de London.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE RÈGLEMENT ATTENDU DE LA GRÈVE CHEZ EATON

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais parler de l'accord de principe qui est intervenu entre la société Eaton et ses travailleurs et travailleuses syndiqués. Beaucoup de ces gens sont des femmes d'âge moyen qui sont mal rémunérées, qui sont défavorisées du point de vue des avantages sociaux et qui ne peuvent compter que sur des prestations insuffisantes à l'âge de la retraite.

Je crois que les députés, quelle que soit leur allégeance politique, doivent féliciter les employés d'Eaton d'avoir enfin obtenu de décider de leur propre avenir afin que les travailleurs d'âge moyen et les travailleurs à temps partiel des magasins Eaton ne se heurtent pas aux mêmes problèmes qu'ils ont subis de la part d'une entreprise familiale qui ne s'est jamais préoccupée ni de leur avenir ni de leur subsistance.

* * *

LES AUTOCHTONES

L'UTILISATION D'UN PRÉSUMÉ DOCUMENT DU CABINET

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, nos réseaux de communications dans les Territoires du Nord-Ouest considèrent comme l'évangile le rapport divulgué récemment sans autorisation et qui paraît-il porte sur les programmes autochtones. Je trouve extrêmement regrettable que les partis d'opposition utilisent les autochtones pour essayer de nuire à l'esprit croissant d'entente et de collaboration qui caractérise de plus en plus leurs rapports avec le gouvernement actuel, et créent ainsi de façon indirecte une forme de tension raciale.

J'ai assisté récemment en Amérique du Sud à un congrès sur le commerce des espèces en voie de disparition, et j'ai pu constater à quel point les autochtones, et en fait, tous les Canadiens, sont bien traités par leur gouvernement. Je trouve tout à fait répugnant qu'on cherche ainsi à exploiter l'ignorance et la crédulité de certaines personnes, une tactique qui a d'ailleurs été rejetée par les Canadiens en septembre dernier.

Des voix: Bravo!

M. Suluk: Je viens d'une région du Canada où la majorité de la population bénéficie des programmes et services gouvernementaux et les accusations basées sur certaines fuites selon lesquelles on allait réduire les services aux autochtones, ont à peu près le même effet que de dire à vos enfants qu'ils n'auront plus de bonbons, parce qu'en définitive, cela cause des caries dentaires. Voilà les répercussions qu'a une trop grande intervention gouvernementale non seulement sur les autochtones, mais également sur de nombreux Canadiens qui gagnent leur vie en mordant la main qui les nourrit.

• (1410)

J'exhorte tous les autochtones à vivre avec leur temps, à ne tenir aucun compte des inventions de journalistes radicaux et des méthodes dilatoires de l'opposition et à travailler plutôt avec nous, afin de résoudre les problèmes qui affligent les collectivités autochtones.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

LA MENACE DE DISPARITION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, depuis la semaine dernière, on lit dans différents journaux du Québec l'inquiétude de la population québécoise face à l'abolition possible de la Banque fédérale de développement. Le gouvernement aura besoin de bonnes raisons pour parvenir à expliquer la fermeture de la Banque. Au 31 mars dernier, la Banque fédérale a consenti des prêts pour 85,3 millions de dollars et ce, auprès des 4,571 clients.

De plus, la Banque organise une série de six séminaires entre le 30 avril et le 4 juin. Ces cours s'adressent aux dirigeants de la petite et moyenne entreprises et gardent toujours un caractère pratique, tel que la gestion de l'entreprise, le recrutement du personnel et les questions fiscales. Comme le mentionnait Jean-Louis Roy dans *Le Devoir*, le 22 avril dernier, je cite:

> Les tenants de l'abolition pure et simple de la BFD devront établir clairement le rapport entre cet abandon et les objectifs économiques du gouvernement Mulroney. Ils devront de plus indiquer les formules de rechange donnant des garanties aux petites et moyennes entreprises qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent obtenir du financement du secteur privé, qu'elles ne seront pas laissées à elles-mêmes, condamnées à la stagnation et à la disparition, forcées en conséquence de se départir de leur personnel.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LA SITUATION D'UNE PERSONNE ÂGÉE AYANT SURVÉCU À L'EXPLOSION DE HALIFAX

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, la société canadienne et le Parlement seront jugés d'après le traitement qu'ils accorderont à ceux qui sont dans le besoin et méritent qu'on les aide. Je voudrais vous ramener en 1917, à la grande explosion qui a eu lieu dans le port de Halifax, tuant 2000 personnes et en blessant 9000 autres.

Le monde a répondu en créant un fonds de secours qui fut utilisé pour venir en aide aux victimes. Peu de temps après, en 1920, on a demandé à une jeune dame de renoncer à ses droits à une aide pour la somme faramineuse de $400. Par la suite, la Commission de secours de Halifax a versé des milliers de dollars pour aider les victimes de l'explosion à se loger et prendre d'autres mesures en leur faveur.

Aujourd'hui, cette dame, M^me^ Bertha Robar, est dans un foyer, privée de toute aide gouvernementale. Elle a 97 ans et est partiellement aveugle en raison de l'explosion. Les fonctionnaires de la Commission des pensions refusent de lui venir en aide. Si ce n'est pas un cas qui mérite qu'on fasse quelque chose, je me demande ce qu'il faut. C'est pourquoi je demande l'appui de tous les députés pour venir en aide à Bertha Robar et insister pour que la Commission des pensions sollicite une modification de la loi permettant d'aider une telle personne, en dépit du fait qu'elle a renoncé à ses droits, lorsqu'elle était

jeune, en 1920. Si nous ne pouvons pas résoudre un cas comme celui-ci, nous ne pouvons en résoudre aucun.

* * *

AIR CANADA

LA DISTRIBUTION DE LAISSEZ-PASSER GRATUITS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, on voit maintenant des préposés aux billets traverser les piquets de grève à la société Air Canada qui cherche à remplacer des employés permanents par du personnel à temps partiel.

Mais Air Canada, qui prétend devoir réduire ses frais d'exploitation même si une telle initiative ruine l'existence des gens et qui crie famine à qui veut l'entendre, n'en distribue pas moins des laissez-passer gratuits en première classe sur toutes ses lignes aux argentiers et aux valets du parti libéral que le gouvernement précédent a nommés à certains postes dans cette société.

Le gouvernement actuel pratique un favoritisme qui dépasse les bornes en accordant, aux titres des indemnités de départ, des laissez-passer gratuits à ces vieux suppôts quand il les flanque à la porte. Au lieu de couper carrément les ailes à ces faucons du conseil d'administration d'Air Canada, c'est à peine si le gouvernement leur a secoué les puces. Je lui demande donc de leur donner plutôt un T-shirt gratuit avec l'inscription «La meute politique» à la place d'un laissez-passer.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LES FAÇONS POUR L'ÉTAT DE RÉALISER DES ÉCONOMIES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, hier, le vice-premier ministre a refusé de dévoiler les recommandations de ses comités de travail. En effet, il m'a invité lui-même à soumettre nos propres idées, nos propres suggestions pour réaliser des économies. Alors, nous en avons en masse, et je le fais, monsieur le Président, avec grand plaisir.

[*Traduction*]

Comme il nous invite à lui faire ces suggestions, pourquoi le vice-premier ministre n'arrête-t-il pas de gaspiller les deniers publics dans les bureaux des ministres? Le gouvernement a dépensé 3 à 4 millions pour la création des nouveaux postes de chefs de cabinet, 2 à 3 millions pour le bureau du premier ministre; des millions en faveurs diverses ainsi que des millions et des millions en voyages en avion, en jet ou en Challenger. Ces avions sillonnent le ciel non seulement du Canada, mais du monde entier.

Des voix: La question.

M. Johnston: La GRC mène, aujourd'hui, une coûteuse enquête au sujet de la fuite d'un document secret dont le vice-premier ministre ne reconnaissait même pas l'existence hier. Si le gouvernement dépense tout cet argent pour des documents qui n'existent pas, que va-t-il dépenser pour les documents qui existent réellement?

Le vice-premier ministre va-t-il se servir de son autorité légale et morale pour mettre fin à cette véritable hémorragie, pour ramener ses collègues à la raison et faire cesser ce gaspillage éhonté des deniers publics?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous avons effectivement l'intention de faire preuve de jugement dans un domaine dans lequel l'ancien gouvernement avait fait preuve d'une incurie totale.

Pour ce qui est des 3 à 4 millions dont il parle à propos des chefs de cabinet, si je me souviens bien, le député de Winnipeg-Fort Garry a pratiquement atteint cette somme à lui seul, lorsqu'il était ministre.

Quand à l'utilisation des avions, nous la réglementons alors qu'elle échappait à tout contrôle. Nous nous efforcerons d'éviter le même genre de situation que du temps de l'ancien gouvernement où trois ministres sont arrivés à Winnipeg, dans trois avions différents, à une heure d'intervalle.

En ce qui concerne les demandes de renseignements à l'égard des documents, en tant qu'ancien ministre le député n'ignore pas qu'il s'agit d'une chose courante. S'il parle d'un document bien précis, je n'ai toujours pas pu déchiffrer les hiéroglyphes qui m'ont été communiqués hier, car la qualité de la photocopie . . .

M. le Président: A l'ordre. Les questions et les réponses pourraient-elles être plus brèves?

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LES VOYAGES EN AVION DU MINISTRE DES COMMUNICATIONS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le ciel n'a jamais été aussi encombré de JetStars et de Challengers qu'il l'est aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: En gardant au sol le ministre des Communications, qui passe son temps à se déguiser en courant d'air, nous ferions économiser des centaines de milliers de dollars aux contribuables.

Le vice-premier ministre pourra peut-être demander au ministre des Communications d'expliquer ce gaspillage . . .

[*Français*]

. . . j'aimerais lui poser la question moi-même. Le ministre des Communications qui a royalement critiqué, par exemple, le Centre national des Arts pour avoir acheté des fleurs comme cadeau pour être données aux artistes, tradition fort appréciée . . . D'ailleurs, lui-même a fait un voyage en JetStar ou en Challenger pour se rendre je ne sais où, et cela nous a coûté $60,000. Alors, comment peut-il justifier un tel gaspillage des dollars des contribuables canadiens?

Des voix: On vole, on vole!

[*Traduction*]

M. le Président: Je me demande ce que certains ont mangé à midi.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de dire ce matin que ce parti, en face de nous, dans un autre débat, est un parti sans mémoire et sans espoir. J'ai l'occasion de reprendre la même réponse puisque les allusions qu'ils font n'ont rien à voir avec l'histoire. Je pourrai la leur raconter en temps et lieu. Mais pour la partie sérieuse du sujet, c'est le 24 janvier de cette année, monsieur le Président, que le vice-président de la Northern Telecom a demandé au gouvernement canadien, par l'entremise de mon ministère des Communications dont c'est la responsabilité, de se rendre avec eux pour faire la promotion des intérêts commerciaux industriels du Canada, et ce, en Algérie ainsi qu'en Arabie Saoudite. Les projets dans ces pays concernent entre autres une demande de l'Algérie relativement à Radio-Canada pour un investissement . . .

• (1420)

[*Traduction*]

M. le Président: J'apprécie l'intérêt dont le ministre fait preuve, mais sa réponse devient une véritable déclaration.

Le député a-t-il une brève question supplémentaire à poser?

[*Français*]

LES RAPPORTS DU COMITÉ D'EXAMEN DES PROGRAMMES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, la réponse n'avait rien à voir avec la question. Mais, de toute façon, hier j'ai posé une question au vice-premier ministre.

M. Masse: Vous ne voulez pas avoir une réponse!

[*Traduction*]

M. Johnston: Dans son discours, que j'ai lu trois fois, il a déclaré: «Les Canadiens ont le droit de savoir que ces programmes sont administrés à la satisfaction du nouveau gouvernement».

Les Canadiens ont-ils le droit de savoir ce que contiennent ces recommandations, au nom de la transparence et de l'imputabilité du gouvernement? Ont-ils le droit de le savoir à moins, bien sûr, que ces recommandations aillent si loin que la sécurité nationale soit en jeu comme le laisse entendre l'enquête menée par la GRC sur le document inexistant d'hier?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en ce qui concerne les recommandations faites au cabinet, à titre d'ancien ministre, le député connaît la réponse à cette question.

Pour ce qui est de la définition des programmes, le ministère qui relève de mon collègue, le ministre des Approvisionnements et Services, a publié un excellent répertoire de tous les programmes gouvernementaux disponibles. Si le député prend le temps de le lire, il le trouvera certainement très intéressant.

En outre, la Banque fédérale de développement a publié la liste de tous les programmes à la disposition des petites et autres entreprises du pays. Si le député désire obtenir des renseignements, il lui suffit de faire un peu plus de lecture. S'il a besoin d'un index, je me ferais un plaisir de lui en fournir un.

* * *

LES AUTOCHTONES

LA DIVULGATION D'UN PRÉTENDU DOCUMENT DU CABINET— L'ENQUÊTE DE LA GRC

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne un sujet important, celui de la franchise et de l'honnêteté des gouvernements. Avant les élections, le parti qui est aujourd'hui au pouvoir avait promis de mettre un terme aux vieilles habitudes du gouvernement libéral qui avait tendance à dissimuler les faits.

Depuis trois jours, nous nous efforçons d'amener le gouvernement, et plus précisément le ministre auquel ma question est destinée, à admettre que son ministère est l'auteur d'un certain document. Vu que le gouvernement n'a fait que dissimuler la vérité depuis deux jours, bien que le document ait été remis au ministre lui-même, et vu que la GRC a lancé une enquête officielle sur les documents dans les bureaux d'au moins deux ministres, le vice-premier ministre voudrait-il bien maintenant nous dire la vérité et reconnaître que le document en question a été préparé par son ministère et qu'il en est lui-même responsable?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député et ses collègues sont passés maîtres dans l'art d'éluder la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: C'est certainement une question que le député connaît bien. Les députés du NPD sont aussi très doués pour dénaturer complètement les faits dans n'importe quelle situation.

Quant à ce qu'il appelle «le document», je suppose que le député veut parler du document que le député de Skeena nous a apporté hier.

M. Orlikow: Exact.

M. Parry: Tout le monde en a un exemplaire.

M. Nielsen: Je n'ai toujours pas réussi à le déchiffrer.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Procurez-vous donc l'original!

M. Nielsen: Si le député voyait la mauvaise qualité de la photocopie, il admettrait que c'est indéchiffrable.

Quant à identifier ce document, je ne suis pas en mesure de le faire pour lui.

M. Rodriguez: C'est pourquoi vous avez cru bon de faire appel à la GRC.

M. Nielsen: Le député parle d'une enquête. Comme je l'ai dit au député de Saint-Henri-Westmount tout à l'heure, si des documents sont parvenus entre les mains de personnes à qui ils n'auraient pas dû être communiqués, il y a normalement une enquête de routine à la suite . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'invite le vice-premier ministre à donner d'autres précisions à l'appel des motions.

L'IDENTIFICATION DU DOCUMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre se dérobe une fois de plus. Je me permets de rappeler au vice-premier ministre que les conservateurs ont promis le changement. Il est grand temps qu'ils tiennent parole et qu'ils jouent franc jeu.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le vice-premier ministre a déclaré hier, à propos du document que lui a remis mon collègue, qu'il lui faudrait prendre le temps de l'examiner. Le vice-premier ministre espère-t-il sérieusement faire croire aux Canadiens qu'il n'a pas eu l'occasion de lire le document depuis hier et de vérifier s'il a été rédigé par son ministère?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Effectivement, monsieur le Président, je m'attends à ce que les Canadiens le croient . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . bien que je m'occupe d'affaires courantes dans mon bureau et d'autres choses qui m'obligent à y rester jusqu'à une heure tardive. Je peux dire au député que j'ai consacré toute la matinée à une réunion du cabinet et à d'autres questions urgentes, bien que je sois arrivé à mon bureau à 8 heures du matin. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'examiner attentivement le document qui m'a été remis hier. Si le député est incapable de comprendre cela, c'est à désespérer.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, si le ministre s'attend à convaincre les partis d'opposition avec une telle réponse, il s'attend sûrement aussi à ce que les Canadiens prennent des vessies pour des lanternes. Comment le ministre peut-il espérer que quelqu'un le croira?

LA RAISON DE L'ENQUÊTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au vice-premier ministre. Comme il vient de dire qu'il existe un document qui porte atteinte de façon fondamentale aux droits des autochtones et où il est précisé qu'il a été approuvé par 11 ministères fédéraux mais qu'il n'a fait l'objet d'aucune vérification de sa part, tout ce que je peux dire au vice-premier ministre, c'est qu'il a manqué à ses responsabilités . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question supplémentaire à poser?

M. Broadbent: Oui, monsieur le Président. Comme le ministre n'a pas pris la peine, à ce qu'il nous dit, d'examiner personnellement le document, pourquoi a-t-il demandé à la GRC de faire enquête à ce sujet si aucun document semblable n'a disparu de son cabinet?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je suppose que le député n'a pas écouté, monsieur le Président. Il a parlé de vessies et de lanternes. En parlant de lanternes, ses lumières sont bien faibles.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: S'il ne peut pas comprendre, et il est parmi nous depuis assez longtemps pour comprendre qu'il s'agit d'une pratique normale . . .

M. Crosbie: Ses lumières sont éteintes.

M. Nielsen: . . . si un document tombe en de mauvaises mains . . .

M. Broadbent: Ah, il existe donc un document?

M. Nielsen: Le député dit «ah, il existe donc un document». Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Quand n'importe quel document . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: J'essaie d'expliquer au chef du Nouveau parti démocratique, qui a l'esprit obtus, que selon la procédure en vigueur depuis des années à la Chambre, lorsqu'un document tombe entre les mains d'une personne qui n'est pas autorisée à en prendre connaissance, des enquêtes de routine ont lieu à chaque fois.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT VEUT PROCÉDER SI RAPIDEMENT À DES CHANGEMENTS

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Suite au dépôt de sa motion ayant pour objet de transformer le Sénat en cercle de lecture, le ministre de la Justice a déclaré aux médias que le gouvernement entendait procéder à sa réforme constitutionnelle du Sénat avant que ne soient entrepris des pourparlers avec le Québec relativement à l'adhésion de cette province à l'Accord constitutionnel de 1982.

Monsieur le Président, il s'agit là d'une insulte à l'endroit du Québec dont le gouvernement a publiquement indiqué son intention de déposer d'ici la fin de mai des propositions constitutionnelles visant à régulariser sa situation au sein de la confédération canadienne.

Ma question est la suivante. Alors que la création d'emplois constitue la première préoccupation de la population canadienne, quelle urgence pousse le gouvernement à procéder aussi rapidement à ces changements qui vont au cœur même des institutions canadiennes avant que ne soient entreprises des négociations avec le Québec pour régulariser cette situation?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, ce dont se plaint le Québec, c'est de l'insulte que lui ont infligée nos prédécesseurs libéraux en 1982 lorsque la Constitution a été adoptée. Le Québec ne se plaint pas de nos discussions constitutionnelles. Il a lui-même engagé des débats sur les questions des aborigènes. Je crois qu'il sympathise avec notre attitude vis-à-vis de la résolution du Sénat. Il n'a aucune envie qu'un groupe non élu de gratte-papier libéraux d'une autre assemblée législative puissent venir faire échec à la Chambre des communes élue.

Le gouvernement du Québec n'a pas la moindre sympathie pour la position du député, mais il ne souhaite pas s'associer aux propositions d'amendements constitutionnels à cause de la façon dont il a été traité par l'administration libérale de M. Trudeau, que le député représente également aujourd'hui.

[*Français*]

LA POSITION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai posé cette question au ministre de la Justice en connaissant la réponse qu'il allait me donner, elle est trop facile. Mais le ministre de la Justice oublie une chose, c'est qu'il y a eu au mois de janvier dernier un changement d'attitude complet de la part du gouvernement du Québec qui désire maintenant laisser de côté son option séparatiste et adhérer à la question constitutionnelle, et je demande au ministre de la Justice s'il est d'accord avec ses collègues du Sénat, les sénateurs Asselin et Flynn, qui disent que la réforme proposée est une «réformette» et qu'on ne devrait pas entreprendre cette négociation-là, cette discussion-là, avant que le problème québécois n'ait été réglé sur le plan constitutionnel.

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je souhaiterais rappeler au député que la résolution constitutionnelle de 1982 a été adoptée à l'unanimité par la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Les négociations ont été menées par le parti du député qui, apparemment, a foulé aux pieds les droits du peuple québécois, d'après le gouvernement du Parti Québécois. En ce qui concerne cette résolution, étant donné que la majorité du Sénat a volontairement et sans la moindre raison fait longuement traîner un projet de loi d'autorisation d'emprunt qui était le résultat fatal des libéralités de ces sénateurs lorsqu'ils étaient au gouvernement l'an dernier, avant notre arrivée, ce qui a coûté aux Canadiens 15 millions de dollars, nous devons régler la question maintenant. Nous ne pouvons plus attendre pour régler cette question de l'obstruction sénatoriale libérale.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PRÉRETRAITE OFFERTE AUX HAUTS FONCTIONNAIRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et concerne les stimulants offerts aux cadres supérieurs et hauts fonctionnaires de la Fonction publique pour les inciter à partir en préretraite. Le ministre entend ne remplir que la moitié des 400 postes dont il espère que les titulaires démissionneront. Les 200 autres seront supprimés. Les nouvelles nominations sont-elles contingentées, tant de titulaires de la Fonction publique et tant d'ailleurs? S'agit-il d'un autre programme tory de création d'emplois pour les sœurs, les frères, les oncles et les tantes des conservateurs, pour toute la parenté, quoi? *Quelle famille,* comme autrefois à la télévision!

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis étonné de cette question de la part d'un député qui siège depuis si longtemps à la Chambre. Il accuse la Commission de la Fonction publique, organisme de l'État chargé de la dotation, de se livrer au favoritisme. Non, monsieur. Ces postes seront comblés selon les méthodes en usage à la Commission de la Fonction publique et non par le gouvernement, ainsi que le député voudrait le faire croire aux Canadiens. Cette initiative administrative sera conforme à la loi.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE LA MÊME OFFRE À D'AUTRES GROUPES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, d'après le ministre, il n'y aura donc pas de nominations par décret, je ne peux pas le croire.

[*Français*]

Le ministre offre une carotte de 25 millions de dollars, une belle carotte aux fonctionnaires séniors de la Fonction publique, aux hauts fonctionnaires. Est-il disposé à étendre ce même programme aux autres fonctionnaires au niveau administratif, de soutien professionnel, afin que ces gens-là puissent avoir l'occasion de prendre leur retraite par anticipation ou doit-on attendre au 23 mai, alors qu'il va «bûcher dessus avec le gros bâton» en coupant leurs emplois?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je ne répondrai pas aux questions hypothétiques que pose mon honorable collègue. Mais je vais répondre quand même à l'assertion qu'il a faite au début de sa déclaration. Simplement, pour que tout le monde soit . . . Écoutez-donc, vous allez peut-être apprendre quelque chose . . . Le programme s'applique à 747 membres du groupe sénior de gestion et en plus, à 26 employés qui ont été nommés par ordre en conseil. Si vous ne le savez pas, mes chers collègues, les sous-ministres sont nommés par ordre en conseil. Alors, je vais vous l'apprendre. Et ils vont continuer à être nommés par ordre en conseil. Je vais vous dire que le programme est un programme de gestion qui est équitable et qui est mis en fonction pour ouvrir de nouveaux horizons à beaucoup de nos jeunes employés dans la Fonction publique.

* * *

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES

LA RÉDACTION DU PRÉSUMÉ DOCUMENT DU CABINET

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne son mémoire au cabinet à la page 9 duquel on peut lire à peu près ceci:

L'analyse a été menée par une équipe mixte, avec la participation de gestionnaires de programmes, de coordonnateurs fédéraux du développement économique, de sous-ministres et du comité consultatif du secteur privé auprès du groupe de travail. Se sont ajoutées à cela des consultations limitées de groupes de clients choisis et de sous-ministres de certains gouvernements provinciaux.

Le vice-premier ministre s'attend-il à ce que la population et la Chambre croient que ce document a été rédigé avec la participation de ces hauts fonctionnaires, mais sans la participation d'aucun membre du cabinet?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, de quel document le député parle-t-il?

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Laissez-moi expliquer le processus. Pendant qu'ils y sont, le député de Skeena et son chef, le député d'Oshawa, devraient prêter l'oreille . . .

M. Broadbent: Dites la vérité!

M. Nielsen: Je vais dire la vérité. Je dis toujours la vérité. On ne peut pas en dire autant du député.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Les allégations que véhiculent des interruptions de ce genre, qui étaient suffisamment audibles pour être portées au compte rendu, sont répugnantes et me dégoûtent.

M. Broadbent: Comme c'est touchant!

M. Nielsen: Au lieu de jouer de son violon imaginaire, le député ferait mieux d'écouter le député de Nunatsiaq, qui a bien cerné ce qui motive et explique ce genre de question de la part de ces députés.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Pour en revenir à la page 9 du mémoire, on peut y lire que celui-ci a pour but de demander aux ministres d'approuver les recommandations. Il y a un ministre à la Chambre qui a déjà effectivement approuvé les recommandations, à savoir le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je voudrais qu'il prenne la parole parce qu'on le cite dans le document et qu'il est connu à la Chambre comme une personne honorable. Voici ce que dit à peu près le document:

. . . M. Epp se préoccupe des moyens approuvés pour contenir le coût des soins médicaux non assurés.

Le ministre s'en est occupé. Prendra-t-il la parole à la Chambre et dira-t-il aux députés, aux membres de la collectivité autochtone et aux Canadiens en général s'il a lu ce document et s'il a, oui ou non, participé à sa rédaction?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je dirai au député que les documents du cabinet qui me parviennent sont justement des documents du cabinet dont je dois respecter la confidentialité en tant que ministre. Ils demeurent confidentiels tant qu'ils ne sont pas rendus publics.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LES PRÉSUMÉES IRRÉGULARITÉS AFFECTANT LES IMMIGRANTS DITS ILLÉGAUX

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général du Canada.

On a appris aujourd'hui que la Gendarmerie royale du Canada a poursuivi et accusé une immigrante qui avait bénéficié de l'amnistie offerte aux illégaux, selon un programme qui est en vigueur depuis deux ans. Or, il y a contradiction entre la version que nous offre la GRC qui prétend avoir agi à la demande des fonctionnaires de l'Immigration et à un représentant du département de l'Emploi et de l'Immigration qui nous assurent que la GRC a agi contre les indications et les recommandations de son département. Alors, le solliciteur général du Canada peut-il nous expliquer comment une maladresse semblable ait pu se produire et quelles sont les directives auxquelles ces agents sont soumis lorsqu'ils font enquête dans les cas d'immigrants qui sont considérés comme illégaux?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais dire à ma collègue que, si le cas dont elle parle est effectivement celui auquel je songe, on compte retirer les accusations portées. Les renseignements ne provenaient pas d'un programme d'amnistie. Ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, voudra sans doute donner d'autres détails là-dessus.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE HARCÈLEMENT ET LES POURSUITES ENVERS LES IMMIGRANTS AMNISTIÉS VONT CESSER IMMÉDIATEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Je désire poser une question supplémentaire à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, monsieur le Président.

Je pense que la situation telle qu'elle a été relatée dans les journaux de ce matin démontre que le gouvernement progressiste conservateur a trahi la confiance des immigrants qui ont de toute bonne foi déposé leurs demandes en vertu du programme d'amnistie. Est-ce que la ministre, à ce moment-là, peut nous assurer que le harassement et les poursuites faites auprès des immigrants amnistiés vont cesser immédiatement?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée est fort mal renseignée, comme c'est souvent le cas. Je tiens à ce que la Chambre sache que le cas de la personne en question, M^me^ Ellis, a été examiné en vertu du programme d'amnistie des immigrants illégaux, à l'époque du gouvernement libéral. C'est notre gouvernement qui a amnistié M^me^ Ellis. Je veux également assurer à la députée qu'aucun renseignement provenant du programme d'amnistie des immigrants illégaux n'a été communiqué à la GRC. C'est la ligne de conduite qu'observe notre gouvernement.

* * *

LES AUTOCHTONES

LE PRÉSUMÉ DOCUMENT DU CABINET—L'ENQUÊTE DE LA GRC

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Tout à l'heure, au cours de la période des questions, parlant alors d'un document que nous lui avons fourni hier, le vice-premier ministre a déclaré qu'il était d'usage lorsqu'un document tombait entre de mauvaises mains, que la GRC procède à une enquête.

M. Nielsen: Ce n'est pas ce que j'ai déclaré.

M. Deans: Qu'il l'ait dit ou non, en ces termes, ne change rien au fait que c'était ce qu'il voulait dire. Je demande donc au vice-premier ministre si en fait la GRC procédera à une enquête, afin de trouver l'origine de la fuite sans s'assurer d'abord si oui ou non il s'agissait d'un document du cabinet.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suppose que ce sera là une première étape. Lorsque le député me pose cette question, il ne devrait pas me rendre le mauvais service de me faire dire ce que je n'ai pas dit. Ce que j'ai déclaré, et ce à trois ou quatre reprises déjà, c'est que lorsqu'un document tombe entre mauvaises mains ou qu'il y a fuite, on procède toujours à une enquête. C'est automatique. Cela s'est toujours fait depuis que je siège ici, et cela fait bien des années.

L'ORIGINE DU DOCUMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, loin de moi l'idée de mal citer le vice-premier ministre. Est-il maintenant raisonnable de conclure que le document au sujet duquel la GRC fait enquête, afin de déterminer son origine et comment il est tombé entre les mains de membres de notre parti et d'autres personnes, est un document qui appartenait au gouvernement fédéral et qui était, en fait, un document du cabinet? Sinon, pourquoi la GRC enquête-t-elle?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est le député et ses collègues qui disent à la Chambre que la GRC fait enquête.

M. Broadbent: La GRC l'a annoncé.

M. Nielsen: Eh bien, si c'est le cas, je n'en ai pas entendu parler.

M. Broadbent: Nous, oui.

Une voix: Où étiez-vous?

M. Nielsen: On me demande où j'étais. Je répète pour la cinq ou sixième fois que je m'attends à ce que la GRC procède à une enquête. On l'effectue automatiquement lorsque n'importe quel document tombe entre les mains de personnes non autorisées ou s'égare des voies normales.

[*Français*]

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'EMBAUCHE PRÉSUMÉE DE DEUX ANCIENS DÉPUTÉS LIBÉRAUX FÉDÉRAUX

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Le journal *La Presse* rapportait hier que le Vérificateur général du Canada aurait embauché M. Pierre Deniger et M. John Evans pour faire une étude sur la façon de présenter les états financiers du gouvernement. Ce sont deux anciens députés fédéraux libéraux qui ont été défaits lors des dernières élections. Le ministre peut-il informer la Chambre de cette histoire incroyable et peut-il nous fournir de plus amples renseignements?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est un peu incroyable, je pense. En anglais, monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

. . . cette révélation me surprend. Je n'en ai jamais entendu parler. Bien entendu, le vérificateur général doit être à même d'agir indépendamment. Il doit non seulement être indépendant, mais aussi donner l'impression de l'être. Je trouve étrange que ces personnes aient obtenu un emploi. Je vais m'informer auprès du vérificateur général et j'en rendrai compte à la Chambre dès que possible.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

CN MARINE—LA SUPPRESSION DES SERVICES FOURNIS AUX LOCALITÉS DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, il est incroyable de voir ainsi le vice-premier ministre gaspiller les deniers publics en demandant à la GRC de faire une enquête sur son personnel.

Des voix: Parlez plus fort!

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Parlez plus fort!

M. le Président: Je ne peux pas parler beaucoup plus fort pour vous rappeler à l'ordre. Je ne sais pas ce qui se passe à la Chambre aujourd'hui. La moindre des choses, même si personne d'autre ne s'y intéresse, c'est que je sois au moins en mesure d'entendre la question et la réponse. Quelle est la question?

M. Tobin: Monsieur le Président, mes électeurs ne m'ont pas envoyé au Parlement pour rester timidement assis dans un coin, comme les ministériels de l'arrière-ban.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Le gouvernement suit une politique par laquelle il cherche délibérément et calmement à détruire un mode de vie unique et propre à notre pays. Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre sait-il qu'à compter du 1er mai, CN Marine a annulé les services de transport des voyageurs et des marchandises qui desservaient cinq localités isolées de la côte sud de ma province, à savoir Hermitage, English Harbour West, Belleoram, Pool's Cove et English Harbour East. Le ministre des Transports a-t-il approuvé ces compressions par le CN, qui a supprimé le service-voyageurs et le service-marchandises vers ces cinq localités isolées?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est un fait qu'il y a eu une diminution des services dans la région dont parle le député. Si l'on y regarde plus près, et je suis sûr que le député tient à ce que je le signale, certains de ces points sont déjà desservis par un service de traversier provincial. En effet, près de 90 p. 100 du trafic, dans certains cas, se fait par traversier. Dans d'autres cas, ces services peuvent être assurés par la route. Je tiens également à informer le député que certains services font actuellement l'objet d'un nouvel examen, en particulier celui qui dessert Hermitage.

ON DEMANDE DE REVENIR SUR LA DÉCISION

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, la réponse du ministre prouve qu'il commence à comprendre les sérieuses difficultés que ces compressions imposent aux localités concernées. Il sait que le prétendu service de transport routier vers ces localités est inexistant en hiver et presqu'inutilisable en été, même dans les meilleures conditions possibles. Il sait aussi qu'on ne peut pas compter sur le gouvernement provincial. Dans le but d'éviter aux habitants de ces localités de devoir déménager et renoncer à un mode de vie unique dans notre pays, le ministre va-t-il revoir sa position et donner l'ordre à CN Marine de rétablir le service-voyageurs et le service-marchandises pour les personnes qui habitent dans ces localités isolées de la côte sud de Terre-Neuve? Je lui pose cette question en toute bonne foi.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'espère que le député tiendra compte des aspects que j'ai signalés en répondant à sa question précédente, car ils sont pertinents, à mon avis. Quant à sa deuxième question, je la considère comme une instance. Comme je l'ai dit, il est question de rétablir le service qui dessert Hermitage. Nous sommes en train de réexaminer la question. Cependant, je ne veux pas susciter de faux espoirs parce qu'il est vrai que la plupart de ces régions reçoivent de la province un service convenable.

M. Tobin: Absolument pas. Nous n'aurons de cesse tant que vous n'aurez pas rétabli les services.

M. Mazankowski: En outre, dans le cadre de l'Accord sur le développement économique et régional, le gouvernement vient de signer une entente concernant les routes, laquelle contribuera fortement à améliorer le réseau routier de Terre-Neuve.

Questions orales

LE DIVORCE

LA MODIFICATION PROPOSÉE CONCERNANT LE DÉLAI

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances au sujet des modifications proposées à la loi qui traite du divorce. Je souscris de tout cœur aux excellentes propositions comme celles qui concernent l'application plus rigoureuse des ordonnances alimentaires et des ordonnances de garde. Ma question porte toutefois sur celle qui réduirait de trois ans à un an le délai établissant l'échec du mariage. Le ministre accepterait-il d'entendre les groupes pour qui c'est un sujet de grande préoccupation afin que d'autres solutions soient examinées?

• (1450)

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si la Chambre adopte la mesure à l'étape de la deuxième lecture, celle-ci sera renvoyée au comité permanent de la justice. Je sais que tous ceux que la question intéresse pourront alors y faire connaître leurs vues.

La mesure législative a pour principe non pas de rendre le divorce plus facile mais de le rendre moins pénible pour les parties en cause et surtout pour leurs enfants, ces victimes innocentes qui subissent les conséquences de mariages irréparablement brisés, et de permettre aux parties de rompre les liens légaux qui les unissent avec le moins de tension et d'aigreur possible. Cet objectif de la mesure législative me paraît fort louable.

* * *

LES AUTOCHTONES

«OPERATION BUFFALO JUMP»

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le nom de code anglais du rapport préparé par le groupe de travail du vice-premier ministre était «Operation Buffalo Jump of the 1980s». Le vice-premier ministre sait-il ce que veut dire ce terme et tout ce qu'il évoque? Trouve-t-il que c'est une expression heureuse pour un document qui décrit la politique du gouvernement à l'endroit des autochtones en 1985?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, que je sache, aucun nom de code n'a été donné au travail que mes collaborateurs et moi-même effectuons dans le cadre de la révision des programmes. Ce nom de code est le fruit de l'imagination délirante du député du parti qui siège en face de nous.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Nie-t-il catégoriquement que l'expression «Operation Buffalo Jump of the 1980s» a été employée dans le rapport? Je vais en lire un passage à la Chambre pour que le vice-premier ministre puisse l'infirmer ou le confirmer:

L'analyse a été effectuée par une équipe mixte composée de gestionnaires de programmes, de coordonnateurs fédéraux dans le domaine du développement économique, de sous-chefs et du comité consultatif du secteur privé de ce groupe de travail. D'autres participants venaient de . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député a déjà posé sa question. Je ne peux pas lui permettre de faire consigner davantage de texte au compte rendu. Je considère donc qu'il a posé sa question.

M. Manly: Le vice-premier ministre nie-t-il catégoriquement qu'une telle phrase ait été employée?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, voilà qui a l'air familier. Je crois que c'est là un extrait du mandat qui a été rendu public et qui a été confié à l'équipe que nous avons chargée de ce travail à l'issue d'un examen global. Le député lit des extraits d'un document dont j'aimerais bien avoir un exemplaire pour pouvoir en faire la comparaison comme je l'ai promis dans la réponse que j'ai donnée au député de Skeena hier.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA GRÈVE SAUVAGE AU TERMINUS D'OTTAWA

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je vais tâcher de ne pas être aussi doux qu'un agneau ni de pousser les hauts cris. Ma question s'adresse au ministre du Revenu national qui est également responsable de la Société canadienne des Postes. Comme nous ne le savons que trop, le pays est continuellement frappé par des perturbations du service postal. La grève sauvage de vendredi dernier au terminus postal d'Alta Vista n'était nullement exceptionnelle. Le ministre est-il prêt à examiner quelles mesures disciplinaires peuvent être prises contre ceux qui ont participé à cette grève?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je vais moi aussi tâcher de ne pas me faire aussi doux qu'un agneau ni de pousser les hauts cris. Je puis affirmer au député que les postiers qui ne se sont pas présentés au travail à l'établissement d'Alta Vista se verront retrancher une journée de salaire de leur paie. Je puis en outre ajouter que du point de vue du gouvernement, toutes les parties aux Postes, aussi bien les employés que la direction, ont la responsabilité d'assurer un service aux Canadiens. Le gouvernement est vivement déçu chaque fois que le service est interrompu.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LE SERVICE DE TRAVERSIER ENTRE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET LE MAINE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports à propos de la réduction du service du traversier *Bluenose* qui relie Yarmouth à Bar Harbour. Le ministre le sait, cette décision a des répercussions néfastes sur l'économie de la Nouvelle-Écosse; le premier ministre a même parlé de 30 millions de dollars. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a fait oui ou non une étude de rendement et, dans l'affirmative, s'il la déposera devant le comité permanent?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, une étude commandée par Transports Canada a été faite à ce sujet. Elle ne confirme certainement pas le chiffre auquel mon collègue a fait allusion. Je tiens à signaler par ailleurs à la Chambre que j'ai rencontré le premier ministre de la Nouvelle-Écosse ce matin pour parler de cette question importante, et je suis pas mal certain que l'on prendra une décision satisfaisante pour l'avenir du traversier *Bluenose*. Le premier ministre de Halifax—de la Nouvelle-Écosse . . .

M. Tobin: C'était juste la première fois.

M. Mazankowski: Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a dit qu'ensemble, dans un esprit de coopération fédérale-provinciale, nous pourrons veiller à maintenir un service suffisant.

LES RÉPERCUSSIONS DE LA RÉDUCTION DU SERVICE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je rappelle au ministre des Transports que la réduction du service de traversier en hiver nuira aux usines de transformation du poisson, aux fabricants de textiles et aux expéditeurs d'arbres de Noël. Est-il juste d'imposer une fois de plus des difficultés économiques à cette région du pays alors que le gouvernement a injecté plus de 1.3 milliard dans les multinationales pétrolières?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis conscient des répercussions économiques de cette décision et c'est pourquoi nous étudions toutes ces questions. Le fait est que l'on peut vouloir atteindre un certain niveau de rentabilité et réduire le gaspillage pour offrir un service convenable, viable et économique. C'est précisément ce que nous sommes décidés à faire.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE CONCERNANT LE PRÉTENDU DOCUMENT DU CABINET

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Aujourd'hui, la GRC a annoncé qu'elle avait décidé d'enquêter sur la façon dont des personnes non autorisées ont pu avoir accès à un document. Le solliciteur général peut-il nous dire qui a demandé la tenue de cette enquête?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, pour répondre à la question, je vais m'en tenir à la suggestion faite par le chef de l'opposition en novembre dernier quand il m'a rappelé que, d'après la coutume, on devait s'abstenir de faire des commentaires au sujet d'une enquête jusqu'à ce que des accusations aient été portées.

ON DEMANDE AU VICE-PREMIER MINISTRE S'IL EST L'INSTIGATEUR DE L'ENQUÊTE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, dans ce cas je poserai ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Le vice-premier ministre est-il l'instigateur de l'enquête?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne peux que répéter ce que mon collègue vient de dire. Je pense qu'il n'est pas dans l'intérêt du public de signaler à la Chambre des communes toutes les enquêtes qui sont entreprises. Si les conclusions de ces enquêtes . . .

M. Broadbent: Vous vous défilez.

M. Nielsen: Je ne me défile pas. En général, on ne divulgue à la Chambre la tenue de telles enquêtes qu'au moment où des accusations qui en résultent ont été portées.

* * *

LES PÊCHES

LA SUREXPLOITATION PAR LA FLOTTILLE DE L'ALLEMAGNE DE L'OUEST

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je vais adresser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le lundi 6 mai, le premier ministre a informé la Chambre qu'il avait eu des entretiens avec le chef d'un État de la CEE à propos de la surexploitation des ressources, dans le cadre de l'accord Canada-CEE concernant la pêche sur la côte est du Canada et qu'il avait exposé notre position en des termes non équivoques. Étant donné que cette surexploitation continue et que les navires étaient encore là hier, j'aimerais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dise en quels termes nous avons présenté nos revendications et quelle position ferme nous avons prise pour qu'elle ait aussi peu d'effet.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'espère que le député ne m'en voudra pas de répondre à sa question en tant que ministre suppléant des Pêches. Je suis ravi de voir qu'après huit ans, le député prenne enfin la parole et pose des questions à la Chambre sur le sujet des pêches à Terre-Neuve. Je le félicite de s'être enfin réveillé.

Le ministre des Pêches a rencontré hier M. Kiechle qui est ministre des Pêches de la République fédérale d'Allemagne et il lui a souligné que le Canada prenait très sérieusement la surexploitation qui se fait à l'extrémité du banc. Malheureusement, l'extrémité du banc ne se trouve pas dans la zone économique de 200 milles du Canada. Par conséquent, nous n'avons pas le pouvoir d'intervenir. Mais, nous n'avons pas caché aux autorités allemandes que ce genre de comportement, s'il continuait, pourrait avoir de graves conséquences en ce qui concerne la pêche à l'intérieur de la zone économique canadienne. Je dirais également au député . . .

Travaux de la Chambre

• (1500)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES PERMIS ACCORDÉS AUX FLOTTILLES FRANÇAISE ET BRITANNIQUE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le ministre devrait savoir qu'avant de partir pour la CEE, le ministre des Pêches et Océans a délivré un autre permis, cette fois à la flotte française. Elle a commencé ses activités aujourd'hui même, dans la même zone et en vertu du même quota. Le Royaume-Uni a également demandé un permis et on lui a fait savoir qu'il serait accordé. Qu'en est-il donc de la position ferme que nous avons adoptée? Ou serait-ce que nous avons trouvé le moyen de multiplier les poissons, ce qui ne s'est pas vu depuis presque 2000 ans?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, étant moi aussi Terre-Neuvien, je suis fier de la performance de mon collègue. Erle Stanley Gardner aurait été fier également.

Le Royaume-Uni et la France ont des reliquats de quotas totalisant 1530 tonnes. Le Royaume-Uni n'est pas l'Allemagne. La France n'est pas l'Allemagne, à moins que des alliances ne se soient nouées très récemment. Par conséquent, nous devons nous préoccuper de la République fédérale d'Allemagne et lui demander des comptes.

Lorsque le moment viendra de renégocier les quotas européens, nous nous en souviendrons certainement.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions, sauf une, présentées par les députés le mercredi 8 mai 1985 répondent aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition présentée par le député de Shefford (M. Lapierre) ne répond pas aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser au leader parlementaire du gouvernement la question habituelle au sujet des travaux qu'il propose pour la semaine prochaine.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme le député le sait, j'ai tenté de voir quelles sont les mesures dont nous pourrions poursuivre l'étude. Il y a eu certaines discussions et je crois comprendre qu'on s'est engagé à faire des progrès. Nous avons été légèrement déçu hier en constatant que nous n'avons pas pu faire tout ce qu'on nous avait laissé espérer. Je crois que nous poursuivrons ces discussions. Il y a certaines questions que je dois débattre avec mes collègues.

Nous sommes tenus d'accorder un certain nombre de jours aux partis de l'opposition pour leur permettre de présenter des résolutions de leur choix. Pour le moment et jusqu'à indication contraire, lundi sera un jour prévu. Je ferai part à la Chambre des travaux pour le reste de la semaine le plus tôt possible, dès que nous aurons réussi à nous entendre sur les progrès à réaliser.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, aux termes de l'article 64(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion de voies et moyens tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

L'ALLOCATION AU CONJOINT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de déposer une pétition très importante pour l'ensemble des citoyens du Canada et provenant d'un groupe très important. Il s'agit du comité exécutif du Conseil canadien du comité d'action sur le statut des femmes.

Monsieur le Président, tous les membres représentant toutes les provinces du Canada, toutes les régions et toutes les couches de la société demandent au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui est devant nous d'étendre l'allocation au conjoint aux personnes seules, célibataires et séparées.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par les étudiants de l'Université Laval. Cette pétition a trait à la première partie de la Loi concernant le Bureau du Vérificateur général, chapitre 34: Le Vérificateur général a le droit de vérifier tous les comptes publics du gouvernement.

[*Traduction*]

ON APPUIE UN ORGANISME QUI CONFECTIONNE DES VÊTEMENTS POUR LES HANDICAPÉS

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition portant la signature de quelque 7,000 Canadiens, dont un grand nombre résident dans ma circonscription de Nepean-Carleton, pétition qui invite le gouvernement à accorder son appui à un organisme du nom de On the Rise Association Inc. qui conçoit et confectionne des vêtements pour les handicapés.

ON DEMANDE DE MODIFIER LE PROJET DE LOI C-26

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, voici une pétition qu'ont signée 77 résidents de Clarence Creek, localité de la magnifique circonscription de Glengarry-Prescott-Russell, en Ontario . . .

[*Français*]

. . . et cette pétition exprime un désaccord de la population de Clarence Creek sur les dispositions discriminatoires du projet de loi C-26.

Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée par les électeurs du village de Casselman. C'est signé par 61 résidants du village de Casselman et eux aussi protestent contre les dispositions discriminatoires du projet de loi C-26 telles qu'imposées par ce gouvernement.

Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 33 résidants du Club d'Âge d'or Le Réveil de Fournier, Ontario, et ces gens, également, expriment leur désaccord au sujet des dispositions discriminatoires du projet de loi C-26.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'ai également une pétition qu'ont signée 15 résidents de Lefaivre, en Ontario, lesquels expriment eux aussi leur extrême mécontentement au sujet des dispositions discriminatoires du projet de loi C-26.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 22 signataires du village de Curran dans la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell et, comme les autres, ces résidants veulent exprimer leur désaccord au sujet des dispositions discriminatoires du projet de loi C-26. Vous avez deviné, monsieur le Président.

[*Traduction*]

J'ai également une pétition qu'ont signée 52 résidents du magnifique village de Cumberland, dans la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell. Ces pétitionnaires expriment eux aussi leur extrême mécontentement au sujet des dispositions discriminatoires du projet de loi C-26.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député est vraisemblablement au courant maintenant des coutumes de la Chambre et s'il a d'autres pétitions qui portent sur le même sujet, je l'invite à les déposer. Cependant, peut-être a-t-il d'autres pétitions sur d'autres sujets qu'il tient à présenter.

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, les pétitions viennent toutes de villages différents, je présenterai donc les autres un autre jour car elles ne sont pas toutes pareilles, et comme je l'ai signalé, elles sont clairement indiquées et proviennent de communautés différentes et ce ne sont pas les mêmes pétitions. Si, toutefois, vous jugez qu'on ne doit pas en présenter plus qu'un certain nombre chaque jour, je me réserve le droit de présenter les autres un autre jour.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député sait pertinemment qu'il a le droit de prendre la parole et de déclarer qu'il a en main des pétitions provenant d'un certain nombre de comtés, se contentant ensuite de nommer ces comtés et de déposer les pétitions. Ce serait une façon pour lui de les présenter.

LE PROJET D'ANNULER UNE ÉMISSION DE RADIO-CANADA

M. Norman Warner (Stormont-Dundas): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition au nom de plus de 200 parents, élèves et enseignants inquiets de l'école Rothwell/Osnabruck d'Ingleside en Ontario. Ils expriment leur regret de voir proposer l'annulation par Radio-Canada de l'excellente émission «Reach for the Top», qui était devenue un brillant modèle pédagogique pour les participants, le corps enseignant et toute la collectivité.

[*Français*]

ON DEMANDE DE MODIFIER LE PROJET DE LOI C-26

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): J'ai également une pétition qui émane d'un groupe de résidants de ma circonscription voisine, c'est-à-dire la circonscription fédérale de Drummond, qui m'a remis une pétition aux fins de s'élever énergiquement contre les dispositions actuelles du projet de loi C-26. Ce sont encore là des gens qui voudraient voir les dispositions du projet de loi C-26 élargies aux personnes de 60 à 64 ans, plus spécifiquement les célibataires, les personnes séparées ou divorcées.

J'ai une deuxième pétition, monsieur le Président, également en provenance de la circonscription de Drummond, signée par une quarantaine de personnes qui ont porté à mon attention une pétition où encore là on déclare des mesures totalement discriminatoires et carrément injustifiables d'exclure les personnes célibataires, séparées et divorcées, âgés de 60 à 64 ans, et ces mêmes personnes voudraient pouvoir profiter des dispositions du projet de loi C-26.

Pétitions

• (1510)

[*Traduction*]

LES PROPOSITIONS DE MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriquez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par des centaines de personnes de la région de Windsor et de Toronto, qui protestent contre les modifications concernant l'indemnité de départ et leurs conséquences pour les paiements de prestations d'assurance-chômage. Cette pétition demande à la Chambre de veiller à ce que tous les employés licenciés qui touchent une indemnité de départ puissent conserver cette indemnité de départ tout en touchant leurs prestations d'assurance-chômage, sans qu'il y ait interaction entre les deux.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition signée par des habitants d'Ottawa-Centre, et qui porte sur les propositions de modification des cotisations d'assurance-chômage en vertu desquelles les remboursements de cotisations au fonds de pension seront considérés comme revenu aux fins d'établir l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage. Les pétitionnaires soulignent les difficultés que cela entraînerait et demandent que cette mesure soit reconsidérée.

ON DEMANDE DE MODIFIER LE PROJET DE LOI C-26

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui concerne le projet de loi C-26. Elle est aussi signée par des habitants d'Ottawa qui souhaiteraient que l'allocation au conjoint soit étendue à toutes les personnes seules dans le besoin. Ils précisent que c'est de la discrimination de la limiter aux personnes veuves, et qu'il y a beaucoup de gens de 60 à 64 ans qui ont aussi besoin de bénéficier de telles dispositions.

LES PROPOSITIONS DE MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par des citoyens d'Ottawa au sujet des récents changements administratifs qui traitent les indemnités de cessation d'emploi comme un revenu aux fins d'établir l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage. Les pétitionnaires font valoir que ces changements sont la cause de graves difficultés, tout spécialement dans les régions où les travailleurs mis à pied n'ont aucun espoir de trouver sitôt du travail, et ils demandent que cette décision soit remise en cause.

[*Français*]

ON DEMANDE DE MODIFIER LE PROJET DE LOI C-26

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur encore aujourd'hui de présenter une pétition des gens du village de Barachois et du village de Scoudouc au Nouveau-Brunswick, qui réclament des changements au projet de loi C-26.

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

MODIFICATION CONCERNANT LES POUVOIRS DU SÉNAT

L'Ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement

Que:

Considérant que le premier ministre du Canada s'est engagé à convoquer, avant la fin de 1987, une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même en vue d'examiner des propositions de réformes concernant le Sénat;

Qu'il importe dès maintenant de limiter les pouvoirs du Sénat à l'égard des projets de loi adoptés par la Chambre des communes;

Que les articles 38 et 42 de la Loi constitutionnelle de 1982 prévoient que la Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée à la fois par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes et par des résolutions des assemblées législatives dans les conditions prévues à l'article 38,

La Chambre des communes a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité de l'annexe ci-jointe.

ANNEXE
MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA

1. La Loi constitutionnelle de 1867 est modifiée par insertion, après l'article 54, de ce qui suit:

«54.1 (1) Sauf instruction contraire de la Chambre des communes, est à présenter pour sanction au gouverneur général, que le Parlement soit alors en session ou non, tout projet de loi de finances qui, adopté par la Chambre des communes puis déposé devant le Sénat au moins trente jours avant la clôture de la session, n'a pas été adopté sans modification par le Sénat dans les trente jours suivant le dépôt. Une fois sanctionné, il a le même effet que s'il avait été adopté par le Sénat.

(2) Tout projet de loi de finances déposé devant le Sénat et présenté pour sanction au gouverneur général doit être revêtu d'une attestation établie et signée par le président de la Chambre des communes et constatant qu'il s'agit d'un projet de cette nature.

(3) L'attestation visée au paragraphe (2) est définitive à toutes fins utiles et ne peut être contestée en justice.

(4) Au sens du présent article et de l'article 54.2, un projet de loi de finances est un projet de loi d'intérêt public dont les dispositions, selon le président de la Chambre des communes, ne portent que sur les questions suivantes:

a) les impôts et la réglementation fiscale, l'annulation, la modification ou les remises d'impôt;

b) les débits à effectuer pour le paiements des dettes ou à d'autres fins financières sur le Trésor public ou sur des crédits affectés par le Parlement, la modification ou l'annulation de ces débits;

c) les crédits;

d) l'affectation, la recette, la garde ou l'émission de fonds publics;

e) l'émission d'emprunts, leur garantie ou leur remboursement;

f) toutes questions complémentaires liées à celles dont il est fait état aux alinéas *a*) et *e*).

54.2 (1) Sauf instruction contraire de la Chambre des communes, un projet de loi, autre qu'un projet de loi de finances, adopté par celle-ci, puis déposé devant le Sénat au moins quarante-cinq jours avant la clôture de la session sans être adopté par lui dans les quarante-cinq jours suivant le dépôt, est à présenter pour sanction au gouverneur général que le Parlement soit alors en session ou non. Une fois sanctionné, il a le même effet que s'il avait été adopté par le Sénat.

(2) Sauf instruction contraire de la Chambre des communes, un projet de loi, autre qu'un projet de loi de finances, adopté par la Chambre des communes puis déposé devant le Sénat est, dans les cas ou les modifications apportées par le Sénat ne sont pas agréées par la Chambre des communes dans les quinze jours suivant son adoption par le Sénat, à présenter pour sanction au gouverneur général avec les modifications du Sénat agréées, le cas échéant, par la Chambre des communes, que le Parlement soit alors en session ou non. Une fois sanctionné, il a le même effet que s'il avait été adopté par le Sénat.

54.3 (1) La formule introductive d'un projet de loi présenté au gouverneur général en application des articles 54.1 ou 54.2 est modifiée par suppression de toute mention du Sénat.

(2) Une modification apportée à un projet de loi pour donner effet au présent article n'est pas considérée comme une modification du projet lui-même.

54.4 Une loi issue d'un projet de loi sanctionné dans les conditions prévues aux articles 54.1 ou 54.2 est réputée, pour l'application de toute autre disposition de la Constitution du Canada, sauf la partie V de la Loi constitutionnelle de 1982, avoir été édictée sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes.

54.5 Il demeure entendu que les articles 54.1 à 54.4 n'ont pas pour effet de modifier la partie V de la Loi constitutionnelle de 1982.

54.6 Les articles 54.1 à 54.4 n'ont pas pour effet de porter atteinte aux droits ou privilèges de la Chambre des communes.»

2. La même loi est modifié par adjonction de ce qui suit:

«XII.—Mentions

148. Toute mention de la présente loi est réputée constituer également une mention de toute modification qui y est apportée.»

TITRE

3. Titre de la présente modification: Modification constitutionnelle de année de la proclamation (pouvoirs du Sénat).

M. le Président: Conformément au paragraphe 2 de l'article 25 du Règlement, cette motion inscrite au nom du ministre de la Justice est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 235.

[*Texte*]

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 235—**M. Howie:**

Depuis le 1er janvier 1984, le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il accordé des subventions à des personnes au Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, à qui et de combien?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Le ministère de la Consommation et des Corporations n'accorde pas de subventions à des individus mais plutôt à des groupements de consommateurs au début de l'année fiscale. Durant la période en question, soit du 1er janvier 1984 au 24 janvier 1985, ce qui englobe deux années fiscales, des subventions ont été accordées aux organismes suivants dans la province du Nouveau-Brunswick:

Les subsides

1983-84	Comité d'action sociale, Projet de justice sociale, Brantville, (N.-B.)	$3,000
	Oromocto Information Service Centre, Oromocto, (N.-B.)	$4,000
	Family Enrichment and Counselling Services, Moncton (N.-B.)	$10,000
1984-85	Comité d'action sociale, Projet de justice sociale, Brantville (N.-B.)	$4,000
	Oromocto Information Service Centre, Oromocto (N.-B.)	$4,000

Le Programme d'aide sur la MIUF accorde une aide financière aux propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée formaldéhyde. Du 1er janvier 1984 au 24 janvier 1985, un total de 2,535 propriétaires du Nouveau-Brunswick ont reçu un remboursement conformément au programme d'aide. Le montant moyen versé pour chaque personne résidant dans cette province a été de $4,939, et le total de tous les remboursements effectués pendant la période visée est évalué à $12,503,026.

Commission du système métrique Canada

Le mandat de la Commission du système métrique du Canada ne lui permet pas d'accorder des subventions. Cependant, dans le cadre du Programme d'assistance-outils métriques, la Commission a versé des contributions à 353 personnes résidant au Nouveau-Brunswick, totalisant la somme de $155,418 entre le 1er janvier 1984 et le 24 janvier 1985.

[*Traduction*]

M. Dick: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu à la question citée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions resteront-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA COLLECTIVITÉ ARTISTIQUE CANADIENNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDonald:

Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas appuyer la collectivité artistique canadienne, spécifiquement en

1) réduisant les subventions aux organismes culturels indépendants et abandonnant ainsi les artistes dans la pauvreté;

2) compromettant le principe du détachement dans les relations entre le gouvernement et les organismes subventionnés; et en

3) amenant de plus en plus le financement des arts sous le contrôle direct du ministre et en faisant des nominations partisanes aux organismes culturels

M. le Président: Il reste huit minutes, il me semble, à la période des questions et observations. Je crois que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) répond maintenant à une question ou observation.

Les subsides

M. Orlikow: Monsieur le Président, au cours de ma brève intervention, j'ai fait allusion à la ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne). Je tiens à préciser que je n'ai pas voulu critiquer de quelque façon la ministre. J'ai mentionné son nom, étant donné qu'au cours de la dernière législature, alors que vous et moi, monsieur le Président, faisions partie d'un sous-comité chargé d'examiner la question de l'imposition des artistes, des écrivains et des musiciens, la ministre d'État à la Jeunesse est venue en délégation témoigner devant nous. Sachant qu'avant d'être élue députée, elle avait œuvré dans le domaine artistique, je voulais donc signaler qu'elle comprenait les problèmes des artistes et des écrivains.

La ministre d'État à la Jeunesse a dit que les fonds destinés aux arts et à la culture n'étaient pas tous débloqués par le ministre des Communications (M. Masse). C'est vrai. Elle a ajouté, notamment, que son ministère subventionnait certaines activités artistiques et culturelles. Je le sais fort bien. Pour répondre à la ministre, quand nous aurons obtenu tous les rapports et les chiffres définitifs, si les crédits affectés aux arts et à la culture provenant de l'ensemble des ministères et des organismes correspondent effectivement aux dépenses de l'an dernier, plus la hausse du produit national brut, je serai le premier à féliciter le gouvernement d'avoir honoré ses engagements. Mais je ne crois pas que cela se produira, comme le prouvent, je crois, tous les chiffres dont nous disposons.

M. Keeper: Monsieur le Président, je sais que le député n'était pas présent lorsque le ministre des Communications (M. Masse) a prononcé son allocution, mais j'étais ici moi et j'ai entendu le ministre des Communications nous débiter une tirade sur le sujet du socialisme. Il a critiqué le Nouveau parti démocratique et il a dit qu'un gouvernement de ce parti, ou socialiste, mènerait à une perte de libertés.

Je voudrais que le député parle des antécédents de notre parti en ce qui concerne les libertés civiles, par exemple, à propos des Canadiens d'origine japonaise. Pourrait-il dire lequel des partis représentés à la Chambre a pris la défense des Canadiens d'origine japonaise harcelés en raison de la Loi sur les mesures de guerre? C'est notre parti qui s'est opposé à l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre, une loi qui a causé bien des torts dans la province de Québec, la province même du ministre des Communications. On s'est servi arbitrairement de cette loi pour harceler des gens de tous les secteurs de la société. Je voudrais entendre ce que mon collègue a à répondre au ministre qui prétend que notre parti menace les libertés civiles.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'ai déjà dit ce que je pensais des allégations du ministre lorsque je lui ai signalé que des partis comme le nôtre en Grande-Bretagne, en Suède, en Norvège, en Hollande, en Belgique, en Australie et en Nouvelle-Zélande sont des partis sociaux-démocrates et font partie comme nous de l'Internationale socialiste. La liberté existe et règne dans tous ces pays où des partis comme le nôtre forment ou ont formé le gouvernement.

• (1520)

Il est facile maintenant de déployer toute son éloquence au sujet de ce qui est arrivé aux Japonais vivant au Canada au cours de la Seconde Guerre mondiale. Le fait est que c'est un député de Vancouver—je ne me souviens pas du nom de sa circonscription—M. Angus MacInnis, qui, tout en sachant l'animosité que ressentaient les habitants de la Colombie-Britannique pour les Japonais, avait déclaré sans ambages qu'ils étaient maltraités, harcelés et déplacés simplement parce qu'ils étaient Japonais et parce que la couleur de leur peau différait de la nôtre.

En ce qui a trait à la Loi sur les mesures de guerre, certains ministériels savent mieux que moi, j'en suis persuadé, que des centaines de gens ont été arrêtés et incarcérés sur les ordres du premier ministre libéral d'alors. On leur refusait le droit de s'adresser à un avocat et aucun d'entre eux n'a jamais été accusé et encore moins reconnu coupable d'avoir manqué de loyauté envers notre pays. Nous avons été les seuls à nous élever contre cet état de choses.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Un peu plus tôt, il a parlé de la construction du Roy Thomson Hall, à Toronto, comme d'un exemple des réalisations possibles du secteur privé. Cependant, il a considéré cela comme un cas rare, voire isolé et ils nous a invités à donner d'autres exemples.

Le prenant au mot, j'ai noté quelques constructions qui se trouvent à peu de distance du Royal Thomson Hall et pour lesquelles on a eu recours uniquement ou en partie à des fonds privés. Il y a, par exemple, le Centre O'Keefe; le Centre Saint-Laurent, dont la construction a été rendue possible non seulement par les deniers publics, mais également par la contribution d'un très grand nombre de donateurs privés; le Gardiner Ceramics Museum qui a récemment ouvert ses portes au centre de Toronto; le Sigmund Samual Canadiana Museum et la Sigmund Samual Library. Ce sont là des exemples, de ce que le secteur privé peut faire.

Je le répète, il faut reconnaître que, bien encouragé, le secteur privé peut être une source de très grande vitalité au sein de la collectivité artistique, ce qui a été le cas dans le passé et peut continuer de l'être à l'avenir. Beaucoup des institutions dont j'ai parlé ont pu voir le jour grâce à des fonds publics et des fonds privés et c'est certainement cette collaboration entre le secteur privé et le secteur public que l'on retrouve dans la politique du gouvernement actuel. Malgré le débat d'aujourd'hui qui laisse supposer que le gouvernement ne donnera pas d'argent à la collectivité artistique, des contributions extrêmement importantes seront faites. En outre, il convient certainement que nous encouragions beaucoup plus les donateurs privés à encourager les arts.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée.

M. Ted Schellenberger (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, c'est en fait un grand honneur pour moi que de prendre la parole tout de suite après le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) dans le débat sur cette motion. Bien que nous siégions tous les deux au comité permanent des communications et de la culture, il ne m'a pas encore été donné de lui dire que, lorsque j'étais enfant à Winnipeg, dans les années 1950, il représentait déjà ma circonscription. Il faut en conclure que je suis très jeune ou alors qu'il est très âgé, je suppose.

D'après la motion présentée par la députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald), notre gouvernement réduit ses subventions aux organismes culturels et abandonne les artistes dans la pauvreté. La députée suppose que nous voulons que la communauté artistique se débrouille par ses propres moyens. Si l'on est d'accord avec cette hypothèse, il faut également supposer que au départ la collectivité artistique du Canada est vigoureuse; or d'après moi, elle ne l'est pas.

Dans mon intervention de ce matin, j'ai déclaré que les Canadiens consacraient à la culture plus d'argent par habitant que les Américains et les Britanniques réunis. Quel en est le résultat? L'édition est-elle vigoureuse et fait-elle vivre une pléiade d'écrivains de renommée internationale? L'industrie cinématographique est-elle florissante et reflète-t-elle l'identité canadienne? Les dramaturges, les poètes et les artistes peuvent-ils vivre de leur métier? Ou bien se contentent-ils simplement de têter la mamelle de l'État, réclamant sans cesse tant et plus pour tenir le coup?

La situation est ridicule. Nous devons envoyer une quarantaine d'employés de Radio-Canada au festival du film de Cannes pour vendre le produit de notre culture, ce qui en dit long sur la qualité de ce produit. A mon avis, la communauté mondiale du film nous solliciterait si notre production était de meilleure qualité.

Je suis d'avis que ces restrictions inévitables nous fournissent une excellente occasion de nous pencher avec un regard neuf sur les problèmes qui se dressent devant nous dans les vastes domaines des communications et de la culture et de les régler de façon systématique et créative. N'étant pas un gouvernement dilapidateur, nous ne pouvons pas nous permettre de régler ces problèmes à coup d'argent. Cette solution n'a pas eu de succès auparavant, et elle n'en aura pas plus maintenant. La chose la plus importante entre toutes est de faire en sorte que les contribuables canadiens en aient pour leur argent. On ne favorise pas nécessairement les arts en comblant de ses largesses la communauté culturelle d'un pays.

A l'heure actuelle, on est en train de tourner un film intitulé «Rocky IV» à Vancouver. On a recréé l'atmosphère de Russie dans l'Agridome du terrain de l'exposition. Cette production n'a absolument rien de canadien, sauf qu'elle nous procure quelques dollars. C'est tout à fait ridicule. Combien de fois avons-nous vu un film ou une émission produite au Canada où l'on avait changé même les plaques d'immatriculation des voitures pour que le pauvre spectateur ne confonde pas Vancouver ou Toronto avec New York ou Los Angeles? Dans nos cinémas, contrôlés par des Américains, on montre d'excellents films qui ne sont pas canadiens.

Nous avions eu l'occasion de changer tout cela il y a 40 ans. Le gouvernement libéral de Mackenzie King, ayant compris la situation, avait décidé de réagir. Il voulait limiter le nombre de films américains dans les cinémas et pour ce faire, institua l'Office national du film afin de mettre sur pied notre propre industrie cinématographique. Mais les manitous d'Hollywood veillaient au grain. Si bien qu'il fut décidé en fin de compte qu'il suffirait à Gary Cooper ou à Jimmy Stewart de faire allusion aux oies canadiennes dans un western quelconque pour que la projection du film soit la bienvenue au Canada. Nous nous sommes trahis nous-mêmes. Nous avons trahi l'Office national du film et nous avons trahi nos artistes également. Les années 40 ont marqué un tournant dans la culture canadienne et c'est à ce moment-là, d'après moi, que nous avons jeté le bébé avec l'eau du bain.

Ainsi, on a décidé de réduire de 2.9 p. 100 le financement des organismes culturels et Pierre Burton va crever de faim. C'est totalement ridicule, monsieur le Président. Le pire de tout cela, c'est que nous avons tant de belles histoires à raconter. La vie dramatique et mouvementée de Louis Riel; les découvertes fabuleuses de Simon Fraser, de David Thompson et d'Alexander Mackenzie; l'épopée de nos tribus indiennes, ou encore la longue marche miraculeuse de Steve Fonyo. Depuis les luttes de nos ancêtres pour édifier le pays, jusqu'à la croisière épique de Marc Garneau, notre premier astronaute, nous avons énormément à partager entre nous, et pourtant nous sommes incapables de le faire dans nos activités culturelles.

Comme le faisait remarquer tout à l'heure le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), l'absence d'une culture canadienne distinctive est particulièrement évidente dans le Canada anglais dont je suis originaire. Le Canada anglais est vraiment menacé par l'invasion de la culture américaine. Pour nous protéger, il faudrait littéralement couper notre pays au 49e parallèle et nous laisser aller à la dérive. Ou nous pourrions carrément fermer l'espace au-dessus de nous pour bloquer les signaux en provenance de satellites étrangers qui inondent nos foyers. Mais la tâche la plus difficile pour nous, en tant que gouvernement et en tant que peuple, consiste à créer une sorte d'incubateur qui permette à nos artistes de s'inspirer des plus beaux chefs-d'œuvres et de créer ce qui se fait de mieux au monde. Peu importe comment on appelle un tel système, Culture Canada, Office national du film ou commission de l'identité nationale, le fait est que ce que nous avons réalisé jusqu'ici n'a rien donné et qu'il faut trouver autre chose. Il faut donc que les secteurs public et privé et les artistes canadiens mettent leurs ressources en commun pour livrer un meilleur produit.

Nous devons admettre que les Beachcombers ne pourront jamais rivaliser avec «Dallas». Il ne faut donc plus chercher à soutenir la concurrence sur le plan strictement financier. Occupons-nous tout d'abord de ce qui nous réussit le mieux: dessins animés, documentaires, dramatiques. Dollar pour dollar, nous ne pouvons rivaliser avec les productions américaines ou britanniques. Il faut donc faire en sorte de nous dépasser dans notre spécialité sans chercher à faire mousser un produit inférieur à coup de capitaux qu'il faut emprunter de toute façon.

• (1530)

Cette question est d'une importance capitale. L'espace est plein de signaux de satellite qui divertissent et informent nos citoyens. C'est le cas de mes enfants et des autres enfants aussi. Mais ces émissions ne reflètent ni les intérêts, ni les préoccupations ni les aspirations de nos concitoyens.

Comme le disait tout à l'heure le parrain de cette motion, nous avons construit des établissements artistiques un peu partout au pays qui sont des palais alors que la communauté artistique se débattait dans la misère. Nous devons repenser notre système de communication. C'est pour cette raison que notre ministre des Communications (M. Masse) a sillonné le pays, pour savoir quels seraient les meilleurs changements à apporter. Le gouvernement conservateur, qui a créé la société

Radio-Canada, va maintenant confier une nouvelle mission à la communauté culturelle du Canada.

Il ne le fera pas à n'importe quel prix. Il ne va pas le faire selon la bonne vieille méthode, qui consiste à jeter l'argent par les fenêtres dans l'espoir qu'il servira à quelque chose, mais grâce à un nouveau régime d'aide qui nous permettra de faire ce que nous aurions dû faire il y a des décennies. Nous devrions préparer le terrain et créer un meilleur produit que les gens achèteront, et nous encouragerons nos meilleurs éléments à créer ce qu'il y a de mieux. Alors seulement notre communauté artistique et notre culture nationale pourront-elles survivre.

Le rapport Applebaum-Hébert et certains réalisateurs indépendants ont également proposé de transférer la production des émissions dramatiques de Radio-Canada au centre de production indépendant. C'est un projet intéressant auquel on n'a pas encore donné suite.

Je suis plus au courant du projet de Festival Shakespeare Plus à Nanaïmo. Ce principe est parti de la base parce que quelqu'un a pensé que ce serait une bonne idée et y a donné suite. Les artistes locaux sont invités à prendre part à ce festival qui rapporte à la localité d'intéressantes recettes touristiques.

Cette idée n'émane pas de la Société Radio-Canada à Toronto, mais simplement d'un groupe de personnes de ma localité qui ont perçu un besoin d'ordre culturel et ont cherché à y répondre. Voilà le genre de projet culturel que notre gouvernement devrait encourager.

Si de telles possibilités s'offraient à nos artistes, des gens comme William Shatner et Robert Goulet, des metteurs en scène comme Norman Jewison et Ted Kotcheff, des acteurs comme Margot Kidder, Lorne Green et, j'ose le dire, Leslie Nielsen, ainsi que des auteurs comme Arthur Hailey et Bernard Slade resteraient tous dans notre pays.

M. Epp (Provencher): Quel nom avez-vous dit?

M. Schellenberger: Leslie Nielsen. Vous vous souvenez peut-être du nom, monsieur le ministre. Ces personnes resteraient dans notre pays pour créer le produit dont nous avons besoin.

Le 20 mars, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a déclaré à la Chambre qu'il était convaincu que le gouvernement était prêt à donner le feu vert à des coupes sombres généralisées dans les impressionnantes réalisations culturelles de notre pays. A mon avis, ce sera tout à fait le contraire. Pour paraphraser l'ancien chef de son parti: «Vous allez voir ce que vous allez voir».

Mme McDonald: Monsieur le Président, le député a fait certaines remarques pertinentes au sujet de l'industrie cinématographique et de son destin peu enviable au Canada. Même si je suis parfaitement d'accord avec lui, je pense que, dans l'ensemble, il n'a pas véritablement débattu la motion à l'étude. En effet, il a fait des remarques qui n'ont l'air de rien mais qui déforment tout à fait l'argument que j'ai essayé de faire valoir. Il a fait des allusions au passage de la motion affirmant que la politique du gouvernement avait abandonné les artistes dans la pauvreté. J'ai voulu dire en termes bien clairs et nets «abandonnés dans la pauvreté». Bon nombre étaient dans la pauvreté auparavant, et il n'y a rien de neuf là-dedans. Les artistes vivaient dans la pauvreté sous la mauvaise administration des gouvernements précédents, et continuent à vivre dans la pauvreté. Ce n'est pas que les changements soient si radicaux que les artistes qui n'étaient pas pauvres le sont soudainement devenus à l'heure actuelle; c'est que le gouvernement n'a pas su prendre des mesures en vue d'améliorer leur situation après avoir promis de le faire.

Je n'ai jamais dit que tous les artistes étaient pauvres. Ce serait évidemment une affirmation ridicule. Pierre Berton et un certain nombre d'autres artistes se débrouillent très bien. Il n'en demeure pas moins que le revenu moyen des écrivains à plein temps au Canada se chiffre à $7,000 par année. Il s'agit d'une moyenne, ce qui veut dire que bon nombre d'écrivains gagnent beaucoup moins. Les poètes, par exemple, gagnent vraiment beaucoup moins.

Le député est-il satisfait de ces résultats et se contente-t-il de lancer l'affirmation à l'emporte-pièce que Pierre Berton n'a pas de problème, comme si cela devait consoler ceux qui ne jouissent pas des mêmes avantages que Pierre Berton?

Enfin, le ministre des Communications (M. Masse) n'a pas seulement parcouru le pays en tous sens pour s'entretenir avec les ministres provinciaux des affaires culturelles, il a également sillonné l'Europe en tous sens pour se rendre à Madrid, à Athènes, en Algérie et en bien d'autres endroits.

Nous ne savons pas très bien pourquoi il s'est rendu dans tous ces endroits, mais il en a coûté cher aux contribuables de l'y envoyer en avion privé. Il n'est pas évident que cela ait fait progresser la culture canadienne ou ait servi à consulter les milieux artistiques canadiens.

M. Schellenberger: Monsieur le Président, je regrette que mon honorable collègue ait mal compris mes observations. Je parlais du problème dans son ensemble. Je m'inscrivais en faux contre son affirmation selon laquelle la diminution des subventions aux organismes culturels se traduit par la pauvreté ou a aggravé la pauvreté dans nos milieux culturels. Je dis que nous avons un projet qui nous permettra d'aider nos artistes à fabriquer un meilleur produit qui se vendra mieux de sorte que nos artistes n'auront plus à venir quémander continuellement auprès du gouvernement pour survivre. Nous pourrions faire augmenter ces $7,000 aux $20,000 ou $30,000 que gagnent les artistes américains parce qu'ils fabriquent un meilleur produit.

Il existe des moyens pour le gouvernement du Canada d'encourager un tel essor. Les gouvernements précédents ont tenté de s'attaquer au problème à coup de subventions, mais je suis tout à fait en désaccord avec cette pratique.

La députée a parlé du fait que le ministre des Communications avait parcouru tout le pays pour discuter avec les ministres provinciaux des affaires culturelles, conservateurs ou non. Je lui rappelle qu'il a organisé la première conférence des ministres des affaires culturelles à se tenir au Canada depuis plus de trois ans. Voilà une chose que le gouvernement précédent n'a même pas tenté de faire.

Le président suppléant (M. Paproski): D'autres questions ou observations? Poursuivons le débat.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir, à Ottawa, l'automne dernier, et qu'ils ont sabré dans les budgets et les subventions aux arts et à l'industrie du spectacle, démoli Radio-Canada et intimidé les médias, c'était sous prétexte de redresser l'économie. Ils ont prétendu vouloir économiser et mettre fin au gaspillage. Nous savons toutefois qu'ils avaient d'autres intentions.

Nous savons que le gouvernement a pris là des mesures très graves. Elles ont causé la consternation, le chagrin et la confusion dans tous les milieux et dans toutes les provinces. Nous savons que toute la communauté culturelle et artistique s'en est émue.

Après avoir écouté ce matin les observations du ministre et l'avoir vu sembler s'étonner devant les inquiétudes suscitées par cette résolution et après avoir écouté les observations du député de Nanaïmo-Alberni (M. Schellenberger), on pourrait croire que nous discutions de problèmes mineurs.

Nous savons toutefois que la situation est beaucoup plus grave, car jamais, dans les annales du monde artistique et culturel du Canada, on avait assisté à de tels rassemblements de foules. Jamais encore nous n'avons vu s'exprimer une telle révolte, de la Colombie-Britannique à Halifax. Je pense que le gouvernement manque de sincérité lorsqu'il joue les étonnés devant cette situation. Il ne prend pas au sérieux la question qui a été soulevée aujourd'hui, cette question qui inquiète le public et surtout les membres de la communauté artistique.

Le public est scandalisé, lui aussi, car le Canadien moyen commence à comprendre que ce genre de mesure menace chacun d'entre nous et pas seulement l'industrie du spectacle.

Plus les gens se rendent compte de ce qui se passe, plus ils comprennent que peu importe s'il y a des privilégiés, des luttes pour le pouvoir ou si un groupe de 40 personnes est allé au festival de Cannes. Il ne s'agit pas de savoir si les artistes sont grassement payés ou si l'on subventionne des dilettantes. La question n'est pas là. Les Canadiens commencent à comprendre que ce ne sont pas seulement quelques emplois ou même une industrie qui sont en jeu, mais toute notre culture.

Notre survie nationale est en jeu. Au cours des dernières décennies, les gouvernements libéraux qui se sont succédés ont travaillé dur pour libérer le Canada de l'emprise étrangère, pour surmonter le doute et la confusion qui régnaient quant à savoir si nous étions américains, britanniques ou les deux. Nous avons dû affirmer notre fierté nationale et, même si nous sommes d'ascendance britannique ou française, et si nous sommes satisfaits d'être les amis des États-Unis d'Amérique, nous ne sommes ni français ni britanniques ni américains, mais canadiens.

Nous avons dû nous battre contre nos ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Nous avons pu vaincre le séparatisme à l'intérieur de notre pays grâce à un référendum. Nous avons assuré à un fort pourcentage de la population qu'elle ne faisait pas partie de la Grande-Bretagne ni des États-Unis, mais d'un pays appelé le Canada, libre et indépendant, où les francophones pouvaient jouer un grand rôle. Nous sommes certes un pays relativement petit, mais nous leur avons garanti qu'ils y avaient leur place, et une place importante.

● (1540)

Nous avons également dû lutter contre les réactionnaires qui voudraient s'accrocher au passé. Les conservateurs ont pendant longtemps personnifié cette réaction par leur résistance constante et parfois hystérique. Comme mon collègue l'a rappelé à juste titre ce matin, il y a eu un débat sur le drapeau et nous avons finalement réussi à avoir un drapeau canadien. Les conservateurs se sont ensuite battus contre *O Canada*, qui devait devenir notre hymne national. Petit à petit, ils ont battu en retraite, cédant devant les forces du canadianisme, et ils ont accepté la Fête du Canada après avoir offert une certaine résistance. Ils ont mené leur dernier combat contre la Constitution et la Charte des droits, combat qui fut interrompu parfois par des sonneries plutôt bruyantes. J'ai participé à ce débat et, malgré un véritable combat d'arrière-garde, nous avons doté le Canada de sa propre Constitution rapatriée et d'une Charte des droits. Nous avons établi les principes d'un pays fondé sur le multiculturalisme.

Des gouvernements libéraux successifs se sont battus pour créer une identité canadienne, conformément aux vœux de la population.

Une identité canadienne ne peut exister si le Canada n'est pas indépendant. Pour cela, il faut être maîtres de notre économie, de notre environnement et de notre mode de vie, et nous protéger contre le chantage des pays étrangers, la corruption et les prises de contrôle par des sociétés étrangères. C'est pourquoi le gouvernement libéral s'est efforcé d'encourager les Canadiens à investir dans le secteur énergétique pour faire passer de 25 à 50 p. 100 la part qu'ils détiennent dans les gisements pétroliers. C'est pourquoi nous avons créé l'AEIE que nous avons chargée d'établir des normes afin que les investissements étrangers ne nuisent pas aux Canadiens et afin de promouvoir une présence canadienne dans les affaires menées au Canada.

Quand on sait, comme Mel Hurtig l'a montré, que les étrangers détiennent un pourcentage plus élevé des entreprises au Canada que dans n'importe quel autre pays, il est bien normal que nous ayons pris des mesures pour corriger ce déséquilibre.

Certes, nous demeurons un petit pays et nous sommes vulnérables pour cette raison. Toutefois, cela ne signifie pas que nous devons succomber.

L'indépendance et la survie du Canada dépendent de la façon dont nous réussissons à éviter d'être soumis à une domination étrangère, qu'elle soit militaire ou financière, mais la chose primordiale est de sauvegarder notre identité culturelle. La culture ne se limite pas à la musique et aux beaux arts; c'est aussi les medias, les variétés, la radio, la télévision, les livres, les journaux, la télévision par cable, la publicité et tout ce que nous écoutons et regardons, tout ce qui influence la pensée des enfants, des personnes âgées, des jeunes ou tout simplement des adultes. C'est le point de rencontre de notre identité et de notre conscience nationale, et cela est plus vrai que jamais.

Certains prétendent que nous montons en épingle quelques compressions budgétaires à Radio-Canada et la diminution des subventions accordées à l'Office national du film, au Conseil des arts du Canada et à des artistes, individuellement ou collectivement. Cependant, il ne faut pas oublier que ces compressions portent un rude coup au moral d'un secteur de l'économie qui avait un avenir prometteur, ici et à l'étranger, et qu'elles remettent en cause son infrastructure et sa survie. Ensemble, la radiotélédiffusion, les journaux, les variétés, l'information, l'art et la culture constituent le quatrième secteur économique de notre pays par ordre d'importance. Cette industrie a aussi un important marché d'exportation à fort coefficient d'emploi.

Ce ne sont pas les stéréotypes du riche acteur, du directeur artistique, du gros bonnet administratif, qui sont frappés par les conservateurs, mais les moins payés de notre économie, les artistes et les gens du spectacle. Deux cent soixante-treize

mille Canadiens ont déclaré en 1981 avoir des activités liées aux arts culturels. Le nombre de personnes frappées par la politique de ce gouvernement dépasse de loin les 273,000. Le ministre des Communications (M. Masse) a détruit des emplois au lieu d'en créer. Et ce n'est pas seulement des emplois que l'on détruit, mais c'est toute l'industrie elle-même. Si l'on démantèle des structures aussi fondamentales que Radio-Canada, on démantèle l'infrastructure nécessaire pour conserver un système de communications viable et moderne au Canada. Si cette infrastructure, cette base solide, commence à chanceler, les gens se mettent à paniquer ou à désespérer. Ils se tournent vers d'autres emplois, vers d'autres pays. Ils quittent leur secteur, ce qui ne fait qu'aggraver la panique. C'est la terrible théorie des dominos. La perte d'un emploi débouche sur la perte du suivant. Pire encore, ce n'est pas seulement la génération actuelle qui en subit les conséquences, le futur aussi est menacé. Les jeunes qui envisagent de faire carrière dans les communications et dans la culture voient ce que fait le gouvernement, voient trembler toute cette infrastructure. Alors, ils envisagent de s'expatrier ou de renoncer à exploiter leurs talents. Cela s'est déjà produit dans le passé lorsque les conservateurs ont cassé le projet d'avion *Avro Arrow*. Cela aussi, c'était présenté comme une mesure économique.

Oui, on fait beaucoup de choses intéressantes au nom de l'économie. On avait présenté cela comme une mesure économique. Non seulement des milliers de Canadiens se sont fait licencier, mais ils sont partis aux États-Unis ou en Grande-Bretagne. Un grand nombre d'entre eux sont entrés dans l'industrie aérospatiale américaine et ont fait partie d'un des noyaux à partir desquels a été créée la NASA. Tout cela, parce que nous avons économisé sur l'*Avro Arrow* au lieu de développer notre propre industrie aéronautique. Il faut avoir de la clairvoyance, monsieur le Président, pour se rendre compte qu'une industrie a de la valeur. Il faut avoir de la clairvoyance, et alors, au lieu de lui rogner les ailes, on la développe. On la développe parce qu'elle a de l'avenir.

Il ne doit pas y avoir beaucoup de députés à la Chambre, qu'ils soient conservateurs, libéraux ou néo-démocrates qui n'aient pas reçu de lettres ou des coups de téléphone de personnes qui s'inquiètent de leur avenir, en particulier dans les grands centres de population. Une jeune femme a téléphoné à notre bureau pour nous dire qu'elle hésitait à poursuivre ses études musicales parce qu'il lui faut travailler à temps partiel en même temps qu'elle développe ses talents de musicienne. Une autre ne savait pas si elle devait poursuivre ses études au Canada, car en faisant ses classes à Baltimore ou à Los Angeles, elle se ferait connaître dans le milieu où sont les emplois. Un coupe d'âge mûr s'inquiètent, car s'ils encouragent leurs enfants à développer leurs talents artistiques, par la suite ces derniers devront à coup sûr s'expatrier aux États-Unis.

Ce n'est pas à quelque circuit fermé bureaucratique que nuisent ces compressions budgétaires; au contraire, elles ont un effet d'entraînement parce qu'elles suppriment des emplois dans un secteur à fort coefficient de main-d'œuvre, dont elles détruisent l'infrastructure. Elles ont pour effet de saper le moral, de blesser les gens, de semer la confusion, de jeter le doute dans les esprits, de provoquer le pessimisme et de décourager le développement de nos talents.

On ne peut en sous-estimer les conséquences, monsieur le Président. Bien qu'elles ne soient pas tangibles et mesurables pour l'instant, elles sont de très mauvais augure pour l'avenir. A notre époque, certains domaines comme le milieu du spectacle, de l'information et des médias devraient être à l'avant-garde, prendre de l'expansion et envisager l'avenir avec confiance. Nous devrions en outre investir dans la recherche et le développement concernant l'aspect technique des communications, afin que, de concert avec une industrie du spectacle en expansion, nous puissions non seulement élargir notre marché intérieur, mais encore trouver des débouchés à l'étranger. Pensons à nos grands artistes canadiens, à nos fanfares, nos orchestres, nos peintres, nos émissions de télévision et nos troupes de ballet. Les Canadiens excellent dans de nombreux domaines, et nous en sommes fiers. Mais nous avons beau éprouver de la fierté, nous permettons quand même au gouvernement de s'attaquer aux forces mêmes qui ont donné vie à ces institutions.

• (1550)

Les époques conservatrices amènent la régression. Ce ne sont pas des époques de risque et d'aventure. Les tories ne sont pas des capitalistes qui ont le goût du risque. Ils souhaitent toujours tout ramener à la taille de leur vision et de leur mentalité. Ils suscitent une ère de régression, de retrait et de pessimisme. Nous avons déjà perdu le combat dans les domaines aéronautique et spatial, voilà que nous allons le perdre dans le secteur des communications.

Je répète ce que j'ai dit dans mon discours du 1er février 1985 à la Chambre, le pire danger que la politique tory en matière de communications nous fait courir, c'est celui de perdre notre identité, en somme de perdre notre âme. Les trois quarts de nos émissions de télévision et, dans les grands centres urbains, jusqu'aux quatre cinquièmes, sont des émissions américaines. Le projet de loi C-15 réduit à néant la protection de l'AEIE. Non seulement les Américains envahissent-ils nos ondes, mais ils vont pouvoir prendre en charge un grand nombre de nos entreprises dans le domaine des communications et de la culture. A un moment où notre identité en tant que Canadiens est le plus menacée, nous devrions dépenser davantage et non moins.

Il semble que les conservateurs aient réussi à séduire beaucoup de monde avec l'idée que pour parvenir à créer des emplois, nous devons brader nos ressources, attirer davantage d'investisseurs américains et davantage de multinationales au Canada. Ils nous disent d'être plus patients et de ne pas ennuyer les Américains avec nos problèmes de protection de l'environnement et de politique étrangère, qu'il est de mise aujourd'hui de vouloir faire partie du grand continent américain et de partager les fruits du continentalisme américain. Voilà la politique conservatrice.

Comme je l'ai dit au début, il y a beaucoup de choses en jeu. Au fil des années et jusqu'à maintenant les Canadiens de tous les partis ont convenu qu'il en coûterait quelque chose au Canada pour demeurer un pays souverain. La tentation de tout vendre au colosse du Sud a toujours existé. Toutefois, nous savons que notre histoire est tissée de résistance à cette solution séduisante mais simpliste. Je crois que les Canadiens seront disposés à investir $10 ou même $20 de plus chaque année dans notre culture et dans nos communications lorsqu'ils auront compris ce qui est en jeu. Ils seront alors prêts à verser

un peu plus par tête pour mettre un terme à la politique conservatrice visant à imposer des compressions budgétaires à ce secteur fondamental. Les Canadiens conviendront qu'il vaut la peine de payer un peu plus cher pour demeurer indépendants et libres.

M. Boyer: Monsieur le Président, le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) se rend-il compte qu'il vient de préconiser la levée d'un impôt additionnel de 500 millions de dollars? Croit-il vraiment que les Canadiens soient prêts à payer pareille somme et en mesure de le faire?

M. de Corneille: Monsieur le Président, je plaisantais réellement en un sens lorsque j'ai dit que, pour quelques malheureux dollars qu'il leur faudrait chacun fournir pour compenser les 80 millions de dollars qui ont été supprimés—c'est-à-dire en fait $4 par personne—les Canadiens aimeraient encore mieux payer que d'appuyer une politique conservatrice qui s'en prend à l'infrastructure même de la culture canadienne et au quatrième plus important secteur industriel du Canada. C'est là mon premier point.

Mon second point est que les Canadiens doivent comprendre la gravité de la situation qu'ont créée les conservateurs. Les Canadiens doivent se rendre compte qu'après avoir affaibli l'AEIE, supprimé les garanties qui protégeaient notre économie des investissements et mainmises étrangers—par exemple, des mainmises sur certaines de nos entreprises de communication—nous allons vivre des temps très difficiles et qu'il nous faudra peut-être des investissements de plus pour remédier aux torts causés par la politique conservatrice. Ils ont cédé aux multinationales, aux sept sœurs, l'occasion qui était ménagée aux Canadiens d'investir enfin dans leur propre pays. Dès que les Canadiens commenceront à prendre conscience des retentissements, ils préféreront payer quelques dollars de plus pour éviter la destruction de leurs valeurs.

M. Boyer: Si le député plaisantait quand il a fait valoir ce point en prenant un air et un ton ferme et sérieux, plaisantait-il également ou manquait-il d'information quand il a parlé des changements apportés à la Loi sur l'examen de l'investissement étranger? Il a affirmé sans vergogne que les organismes culturels canadiens ne bénéficieraient plus d'aucune protection. Durant toutes ces dernières semaines, ne s'est-il pas suffisamment familiarisé avec la nouvelle mesure législative que notre gouvernement a proposée et qui accorde une protection spéciale aux organismes de communications contre les prises de contrôle par des étrangers?

M. de Corneille: J'ai dit que je plaisantais en parlant d'un montant de $10 alors que celui de $4 suffirait. Je suis persuadé que chaque Canadien serait prêt à dépenser un peu plus s'il se rendait compte que c'est une question de survie nationale.

M. Boyer: $20 par personne?

M. de Corneille: Le projet de loi C-15 concernant Investissement Canada ne garantit absolument pas la protection du secteur culturel. Il prévoit la possibilité que le gouvernement procède à un examen dans ces cas-là. Quand on voit la taille des échappatoires dont toutes les entreprises étrangères ou presque peuvent se prévaloir pour acheter des sociétés canadiennes dans ce domaine, il ne semble pas y avoir de désir sincère d'empêcher l'investissement étranger et l'achat d'entreprises canadiennes qui pourrait entraîner une perte énorme d'emplois que les investisseurs étrangers pourraient exporter ailleurs.

Mme McDonald: Monsieur le Président, je voudrais d'abord faire une observation, puis poser une question. Il y a en effet amplement de preuves que les Canadiens sont disposés à payer davantage pour soutenir les dépenses publiques dans le domaine des arts. Les Canadiens sous-estiment cependant les besoins dans ce domaine. Ils entendent sans cesse parler de libéralités et ils croient que les artistes sont plus choyés qu'ils ne le sont en réalité. Quand ils apprennent le peu qu'on leur donne, ils consentent à payer beaucoup plus. On pourrait faire beaucoup plus en ce sens.

Le député a tenu des propos fort sensés dans son discours, mais il a esquivé l'un des principaux points de la motion à l'étude. Je ne suis pas du tout contente des initiatives que le gouvernement conservateur a prises dans le domaine des arts, mais n'oublions pas que le terrain est vaseux. Les conservateurs font pis que les libéraux. Les réalisations de ces derniers à cet égard ne sont guère brillants non plus. Le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) pourrait-il nous donner son avis là-dessus? Sous le régime libéral, les dépenses nettes du gouvernement fédéral dans le domaine des arts a baissé au cours des dix dernières années. Le gouvernement libéral n'a pris aucune des mesures pratiques qui, d'après le député, devraient venir en aide aux artistes. Il a le beau rôle, dans les rangs de l'opposition, de se porter à la défense de la collectivité artistique. Où étaient ces libéraux à l'époque où leur intervention pouvait donner des résulltats concrets?

M. de Corneille: Monsieur le Président, je voudrais répondre aux observations et à la question de la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald). Il suffit de calculer ce que représentent $4, $5, ou $10 par personne pour se rendre compte que c'est le prix de deux billets de cinéma. Nous apprécions les grands avantages que nous procurent la Société Radio-Canada et les artistes canadiens. Nos compatriotes sont disposés personnellement à payer cher du billet pour entrer dans une salle de cinéma, assister à un match de football et ainsi de suite. En fait, il vaudrait certes la peine de verser cette maigre somme pour sauvegarder notre industrie culturelle. Au fur et à mesure que la situation leur apparaîtra plus clairement, les Canadiens feront comprendre aux députés, et notamment aux ministériels, qu'il y a certes lieu de faire mieux que de pratiquer des compressions budgétaires dans une industrie d'une importance aussi vitale pour la sauvegarde de l'identité canadienne.

• (1600)

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, je n'ai que quelques mots à dire et une question à poser au député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille). Je voudrais lui dire que je trouve inadmissible que, en cette journée réservée à l'opposition, il ne se trouve parmi nous que deux ou trois néo-démocrates, un député de l'opposition officielle, notamment celui qui vient de parler . . .

M. Angus: Monsieur le Président, il me semble qu'il n'est pas permis de faire allusion à la présence ou à l'absence de nos collègues dans cette enceinte.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député y a fait allusion effectivement, il aurait dû s'en abstenir.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Je vous remercie, monsieur le Président. Je n'aurais effectivement pas dû en parler.

M. Parry: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens simplement à signaler au député que je compte quatre néo-démocrates et un libéral.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai déjà tranché la question. Les députés savent pertinemment, surtout ceux qui ont une grande expérience parlementaire, qu'ils ne doivent faire aucune réflexion sur la présence ou l'absence de leurs collègues députés.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, je promets de ne plus parler du nombre des présences. Je note cependant avec joie que ce nombre a augmenté d'environ 25 p. 100 depuis une minute.

Le député d'Eglinton-Lawrence a fait remarquer à juste titre que des réunions générales concernant les arts ont eu lieu d'un bout à l'autre du pays. Il a tout à fait raison. Je les qualifierais de réunions Marcel Masse avec la collectivité culturelle. J'ai assisté à certaines d'entre elles. Je me demande si le député d'Eglington-Lawrence reconnaîtra qu'il est tout à l'honneur de mon ministre d'être le tout premier, d'une longue série de ministres des Communications, à entreprendre avec ses homologues provinciaux, l'élaboration de la politique future du Canada dans le domaine des arts et de la culture; ou bien le député croit-il encore, à l'instar de l'ancien gouvernement libéral, que les provinces ne comptent pas et qu'il n'est pas nécessaire de les consulter?

En outre, reconnaîtra-t-il que même si la collectivité artistique et culturelle au Canada est extrêmement fragile et sensible à toute compression, tous les secteurs de l'économie canadienne doivent participer à la réduction du déficit? Les gens veulent bien qu'on réduise le déficit pourvu que cela ne les touche pas. Le député ne croit-il pas que mon ministre et moi-même et le ministre des Finances (M. Wilson) savons à quoi nous en tenir? Nous savons à quel point la collectivité artistique est sensible et vulnérable, mais je voudrais qu'il m'explique comment nous pouvons permettre à un secteur de l'économie canadienne de ne pas participer à l'offensive en règle que nous devons mener, afin de réduire le déficit.

M. de Corneille: Monsieur le Président, j'ai été extrêmement intéressé d'entendre les conservateurs vouloir nous faire voir les choses en rose. Les rencontres du ministre avec les intéressés ont été suivies par des réunions générales de protestations. Il tenait à savoir à quoi s'en tenir et à faire sentir sa présence. C'était une bonne idée de faire savoir aux intéressés qu'il se préoccupait du fait que pour la première fois dans l'histoire de sa propre région on avait assisté à des réunions générales au cours desquelles les participants protestaient et exprimaient leur colère face à la situation. Les choses ne sont pas aussi roses qu'on voudrait bien nous le faire croire.

Il y a une seconde partie de la question que l'on doit aborder. Le député nous a demandé si nous devrions nous pencher sur l'avenir. Je crois que ce serait une très bonne idée, mais les compressions actuelles touchent les gens. Il nous a demandé également si tous les groupes ne devraient pas porter leur part du fardeau. Le député croit-il que les grosses sociétés pétrolières qui reçoivent tout à coup une manne ne devraient pas faire leur part également? Pourquoi les petites gens qui gagnent $7,000 ou moins par an devraient-ils payer eux qui n'ont pas l'avantage de ces profits?

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé. La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: Le député de Don Valley-Est (M. Attewell)—La Loi sur les jeunes contrevenants—On demande un remaniement complet; la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson)—La Société d'assurance-dépôts du Canada—L'étude du comité; le député de Drummond (M. Guilbault)—Le textile—La position du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA COLLECTIVITÉ ARTISTIQUE CANADIENNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDonald:

Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas appuyer la collectivité artistique canadienne, spécifiquement en

1) réduisant les subventions aux organismes culturels indépendants et abandonnant ainsi les artistes dans la pauvreté;

2) compromettant le principe du détachement dans les relations entre le gouvernement et les organismes subventionnés; et en

3) amenant de plus en plus le financement des arts sous le contrôle direct du ministre et en faisant des nominations partisanes aux organismes culturels.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai bien envie de répondre à mon vis-à-vis qui a fait allusion au nombre de néo-démocrates présents. Je vais m'en abstenir. A quoi me servirait de souligner le faible pourcentage qu'ils . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. Je pense que celui qui m'a précédé au fauteuil a réglé toute cette histoire.

M. Keeper: Je ne signale donc pas que, proportionnellement, les conservateurs sont moins nombreux.

Je suis donc heureux de participer à ce débat qui nous rappelle l'utilité des jours réservés à l'opposition. S'il n'y en avait pas, il ne serait jamais question de culture et d'arts à la Chambre des communes. Le gouvernement actuel attache tellement peu d'importance à la culture et aux arts que le seul moyen que nous avons de débattre sérieusement de ces questions, c'est d'en faire une motion d'opposition. Le gouvernement a décidé de réduire ses dépenses au chapitre de l'art et de la culture.

Jusqu'à présent, aucun ministériel n'a réussi à justifier convenablement la raison d'être de ces compressions. En l'absence d'une explication valable, je me dois de poser certaines questions sur les motifs qui peuvent animer le gouvernement.

Par exemple, les Canadiens ont-ils demandé eux-mêmes de réduire les fonds affectés à l'art et à la culture? Les Canadiens ont-ils fait savoir au gouvernement qu'il dépensait trop dans ces domaines? Quelques faits méritent considération. Par exemple, l'attitude des Canadiens en général à l'égard des arts. Près de 82 p. 100 des Canadiens estiment qu'il est important d'encourager et de développer les œuvres et activités artistiques, et 78 p. 100 estiment que le gouvernement fédéral devrait aider financièrement les arts.

Est-ce que la politique du gouvernement actuel, qui cherche à comprimer ses dépenses à ce chapitre, reflète bien l'attitude des Canadiens? Manifestement, non. Et c'est malheureux. Quand nos vis-à-vis ont demandé aux Canadiens de leur faire confiance pendant la campagne électorale, ils leur ont aussi promis d'être plus sensibles aux attitudes du public, de prêter une oreille attentive et de faire ce que la population voulait. Et ils ont comparé leurs promesses avec les réalisations du gouvernement précédent. Aujourd'hui qu'ils sont au pouvoir, ils font précisément le contraire de ce que veulent les Canadiens en matière d'art et de culture.

M. Epp (Provencher): Quel pourcentage des voix avez-vous obtenu?

M. Keeper: Suffisamment pour être élu et je compte bien en profiter.

M. Epp (Provencher): Grâce à Stanley Knowles.

M. Keeper: Pourquoi devrais-je en avoir honte? Les gens d'en face continuent de chahuter. J'aurais bien envie de leur répondre, mais je vais m'en abstenir.

Le gouvernement devrait se rendre compte que les Canadiens attachent beaucoup d'importance aux arts. Non seulement ils le manifestent par leurs attitudes et leurs désirs en invitant le gouvernement à venir en aide aux arts, mais ils le manifestent également par leurs activités et leur présence aux manifestations artistiques. C'est ainsi que, de 1971 à 1980, la fréquentation des manifestations culturelles a progressé de 121 p. 100. Voilà qui prouve que les Canadiens sont très en faveur des activités culturelles et artistiques. Au demeurant, les manifestations culturelles attirent plus de gens actuellement que les compétitions sportives. Le gouvernement devrait donc s'adapter aux goûts de la population au lieu de sabrer dans les programmes qu'elle préfère.

• (1610)

Pour quelle autre raison le gouvernement réduirait-il les subventions à la culture et aux arts? Peut-être dépensons-nous déjà trop dans ce domaine? Peut-être le budget fédéral sur ce chapitre est-il trop élevé et faudrait-il le réduire? Voyons de quoi il retourne exactement. En 1982-1983, les dépenses fédérales dans le domaine artistique représentaient 1.8 p. 100 de tout son budget. Ce pourcentage ne signifie pas grand-chose en soi, mais quand on sait que le gouvernement fédéral consacre 10.6 p. 100 de son budget à la défense, on voit bien qu'il attache beaucoup moins d'importance aux arts que le simple citoyen. N'oublions pas que nous dépensons 10 fois plus pour la défense que pour les arts et les activités culturelles.

M. Holtmann: Ce n'est pas une bonne comparaison.

M. Keeper: On me dit en face que ce n'est pas une bonne comparaison. Elle est objective en tout cas puisqu'elle se fonde sur des faits. Puisque le gouvernement n'offre aucune raison valable pour pratiquer une telle compression, je suis bien obligé de m'en tenir aux faits et je défie le député de nous expliquer pourquoi, selon lui, il devrait réduire les dépenses au titre des arts et de la culture. Pourrait-il prouver que nous dépensons trop pour les arts? Je ne vois pas du tout comment il pourrait le faire objectivement puisqu'on dépense 10 fois plus pour la défense.

Entre 1971 et 1980, les subventions de l'État fédéral dans le domaine artistique, en dollars constants, n'ont pas cessé de diminuer chaque année. On a déjà pratiqué des compressions dans ce domaine au cours de cette décennie. Comment peut-on dire que nous dépensons trop alors? Et pourquoi le gouvernement réduirait-il encore davantage de telles subventions puisque nous ne dépensons pas trop dans ce domaine?

Je rappelle à mes collègues, à ma droite, que le parti libéral détenait le pouvoir pendant ces années-là. Quand mes collègues libéraux prennent la parole à la Chambre pour critiquer, à juste titre, le gouvernement parce qu'il sabre dans les subventions aux arts, je ne peux m'empêcher de mettre en doute leur sincérité car jusqu'à tout dernièrement encore, par l'entremise de leur gouvernement, ils ont réduit les dépenses publiques sur ce chapitre pendant toute une décennie.

Pour quel autre motif le gouvernement sabrerait-il dans les domaine des arts et de la culture? Pense-t-il que les arts et la culture sont un gaspillage d'argent ou un luxe? Quand les ministériels ont fait campagne pour se faire élire, ils ont dit qu'ils mettraient un terme au gaspillage des deniers publics. Est-ce cela qu'ils font maintenant qu'ils sont au pouvoir? Faut-il comprendre qu'en sabrant dans les arts et la culture, ils suppriment le gaspillage? Voyons maintenant ce que représentent ces dépenses comme valeur et comme investissement. Je pourrais prouver, chiffres à l'appui, que les dépenses sur ce chapitre sont un bon investissement.

Les dépenses dans le secteur des arts augmentent directement les recettes du gouvernement par le biais des taxes de vente, des taxes foncières, des impôts sur le revenu et des primes d'assurance-chômage et d'assurance-maladie. Les recettes ainsi obtenues sont égales ou supérieures aux subventions accordées. Donc, comment peut-on considérer les dépenses dans le secteur artistique comme du gaspillage ou du luxe, alors qu'elles augmentent les recettes?

Si l'on regarde l'activité économique dans le secteur artistique, on peut voir que, en 1982, les 136 théâtres en relation avec le Conseil des Arts ont accueilli quelque 5.5 millions de spectateurs qui ont dépensé un total de 67 millions de dollars. Si l'on se souvient que, pour chaque dollar de billet de spectacle, un autre dollar est dépensé pour des choses annexes—boissons, nourriture, garde des enfants, stationnement—on peut voir que les dépenses publiques dans le domaine des arts constituent un bon investissement plutôt qu'un gaspillage ou un luxe.

Nous devons rappeler au gouvernement que, lorsqu'il accorde une subvention aux arts et à la culture, cette subvention entraîne des dépenses locales qui peuvent être jusqu'à dix fois le montant de la subvention elle-même. Quelle que soit notre façon de mesurer, l'argent dépensé dans ce domaine est un bon investissement. Non seulement cela stimule l'économie nationale, mais cela influe aussi sur notre balance commerciale. Lorsque la production de nos artistes est bien connue à l'échelle internationale, les possibilités d'exportation sont bien supérieures.

Quelle autre raison le gouvernement pourrait-il avoir de limiter les subventions et les dépenses publiques dans le domaine artistique? Si nous considérons les arts comme un secteur industriel, nous ne pouvons que conclure à son importance. Lorsque les députés gouvernementaux cherchaient à obtenir un mandat, ils disaient qu'ils nous donneraient une nouvelle économie. Nous ont-ils donner une économie si prospère qu'ils peuvent se permettre d'abandonner les arts et la culture? Nous devons rappeler à ces députés que les secteurs artistique et culturel sont très importants. Dans l'économie canadienne, ils représentaient quelque 7 milliards de dollars en 1981. Parmi les 20 plus grands secteurs économiques du pays, c'est celui des arts qui arrive en tête en ce qui concerne l'emploi. Il vient au sixième rang sur le plan des salaires et traitements et au onzième pour les revenus.

Il est essentiel que nous nous occupions de l'industrie artistique, car c'est un secteur important qui contribue fortement à la santé de l'économie canadienne. Chaque fois que le gouvernement restreint ses dépenses dans le monde artistique, il fait du tort à notre économie.

Il importe de se souvenir que les arts représentent également une source d'emploi importante, car le chômage, qui se maintient à des taux sans précédent dans notre histoire, reste notre principal problème économique. Les organismes artistiques et culturels consacrent la plupart de leurs revenus à l'emploi. Il y a presque autant d'emplois dans les domaines reliés aux arts que dans tout le secteur agricole. En tant que source d'emploi, ce secteur est très important pour nous, Canadiens. La population active dans le domaine artistique a augmenté de près de 74 p. 100 entre 1971 et 1980 soit deux fois plus vite que dans les autres secteurs de notre économie.

Dans le domaine des arts d'interprétation, 66c. sur chaque dollar de revenu sont consacrés aux salaires et traitements. La plupart des fonds consacrés aux arts servent à créer des emplois. Dans les industries de fabrication, le rapport est simplement de 20c. par dollar. Si la plupart des recettes, dans le domaine artistique, servent à l'emploi plutôt qu'aux autres aspects des activités artistiques, c'est que les artistes sont très mal rémunérés. Tout en reconnaissant que les artistes devraient toucher une rémunération beaucoup plus juste, étant donné la situation dans laquelle ils se trouvent dans notre société, il serait beaucoup plus judicieux de leur venir en aide en leur accordant des subventions, pour leur permettre de continuer à exercer leurs activités artistiques, que de restreindre les dépenses dans ce secteur, ce qui les oblige à se tourner vers l'assistance publique. Puisque nous rémunérons si mal les artistes pour leur œuvre créative, si l'on examine le problème sur le plan économique, il est plus judicieux de les soutenir dans leurs activités artistiques que de leur couper les fonds, en réduisant les dépenses publiques et en les obligeant à devenir assistés sociaux. L'assistance sociale peut avoir un effet démoralisateur, mais si elle permet à un ou une artiste de poursuivre ses activités professionnelles, elle contribue à son épanouissement personnel et à l'enrichissement de la collectivité.

• (1620)

Je voudrais parler de l'incidence de ces compressions sur certains organismes canadiens. Par exemple, le Conseil des Arts du Canada perd environ 5 p. 100 de son budget. Autrement dit, il aura moins d'argent à distribuer sous forme de subventions aux particuliers et aux diverses organisations culturelles. Il faut augmenter les crédits, et non les diminuer, à l'intention des artistes canadiens.

Ces compressions nuisent également au Conseil des Arts du Canada d'une autre façon. Un service de téléphone sans frais a été installé dans tout le Conseil. A cause des compressions, ce service va être supprimé. Autrement dit, il sera beaucoup plus difficile à un artiste qui demeure en dehors de la région d'Ottawa de communiquer avec le Conseil des Arts du Canada. Cette décision est injuste pour la majorité des artistes qui habitent dans le reste du pays.

Le Conseil des Arts du Canada a également prodigué à divers organismes artistiques des conseils en matière de campagnes de souscription. A cause des compressions budgétaires, ces organismes bénéficieront de moins de conseils. Et cela se traduira bien sûr par une diminution des dons du secteur privé aux arts en plus de la perte de subventions du secteur public.

La Société Radio-Canada a elle aussi été frappée par les compressions budgétaires. Elle a ainsi perdu 1,500 emplois, de même qu'environ 15 millions de dollars pour la production d'émissions. Cet argent aurait servi à produire des émissions canadiennes. Ces émissions sont essentielles à une époque où les ondes canadiennes sont en grande partie envahies par les émissions américaines qui sont si facilement écoulées sur le marché canadien. Il est très difficile pour les Canadiens de soutenir la concurrence.

J'ai trouvé particulièrement alarmante la suppression de deux émissions de Radio-Canada. L'une était intitulée *Our Native Land* et la seconde, *Identities*. Ces émissions revêtaient une grande importance pour les autochtones et les Canadiens d'origine ethnique. Elles contribuaient à accroître la compréhension et la tolérance dans notre société. La suppression de ces deux émissions est attribuable aux coupures que le gouvernement a effectuées dans le domaine des arts.

Je ne sais pas comment le gouvernement peut justifier de telles coupures budgétaires, et j'ignore pourquoi il les effectue. Le gouvernement a dit qu'il lui fallait réduire le déficit. C'est le seul argument que j'ai entendu pour justifier les compressions budgétaires dans ces domaines. Lorsque des compressions budgétaires, effectuées dans le but de réduire le déficit, ont pour effet de diminuer le nombre des emplois dans l'économie et d'apporter moins de recettes dans les coffres de l'État, je prétends qu'au lieu de réduire le déficit, les coupures dans le domaine des arts ont plutôt pour effet de l'accroître. Les artistes qui se trouveront en chômage seront forcés de recourir à l'assistance sociale. Ils devront vivre des deniers publics. Et la diminution des activités artistiques entraînera tout simplement une baisse des recettes publiques. Pour chaque dollar dont on ampute les subventions, les organismes subventionnés perdent plusieurs dollars en dons du public qui y sont assortis. Dans le domaine des arts, le rapport est très élevé entre les fonds

publics et les fonds privés. C'est ainsi que se perd une bonne proportion de l'activité et de la richesse économiques lorsqu'on effectue des compressions budgétaires dans les domaines des arts et de la culture.

Je pourrais citer d'autres domaines où le gouvernement pourrait décider d'opérer des coupures, qui auraient beaucoup plus de bon sens sur le plan économique et qui nous permettraient de continuer à soutenir les artistes canadiens et donc de continuer à bénéficier de leurs talents créateurs et de la richesse qu'ils apportent à notre culture.

Pour conclure, je mets nos vis-à-vis au défi de nous expliquer pourquoi on effectue ces coupures budgétaires dans le domaine des arts. Je n'ai entendu aucune explication rationnelle, s'appuyant sur des faits, pour les justifier.

M. Caldwell: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement l'intervention du député. Il a dit vers la fin qu'il pourrait suggérer d'autres domaines où le gouvernement pourrait opérer des compressions budgétaires. Il a dit que 78 p. 100 de la population veulent que les arts et la culture bénéficient de subventions fédérales. Or, la majorité des Canadiens ont fait savoir qu'ils voulaient voir diminuer le déficit. Le député recommande-t-il que l'on pratique des coupures dans les programmes sociaux, que l'on manque aux engagements relatifs au remboursement de la dette, ou que l'on plafonne les crédits à l'enseignement supérieur? Dans quels domaines recommande-t-il d'effectuer des coupures?

Il a également fait remarquer que 1.8 p. 100 du budget était consacré à la culture. Il convient de signaler que le domaine de l'agriculture bénéficie d'une proportion moindre du budget bien qu'il donne de l'emploi à plus de Canadiens que le domaine des arts et de la culture. Le député peut-il nous dire dans quels programmes fédéraux il effectuerait ces coupures afin de laisser intact le budget culturel?

Je tiens à signaler par ailleurs que les réductions budgétaires de Radio-Canada représentent 75 millions de dollars. La société Radio-Canada a dit qu'il faudrait licencier 1,500 personnes lorsque la réduction a été annoncée. On en a toutefois licencié moins de la moitié. Radio-Canada a fait du bon travail en veillant à licencier le moins de personnes possible.

Où le député voit-il que l'on crée d'énormes fossés dans notre mosaïque culturelle? Où pense-t-il qu'il faille faire des réductions?

M. Keeper: Monsieur le Président, je voudrais parler d'une ou deux questions que le député a abordées. Il a dit que les Canadiens voulaient que l'on réduise le déficit. Si j'ai bonne mémoire de ce qui s'est passé pendant la campagne électorale, les conservateurs ont dit qu'ils réduiraient le déficit en supprimant le gaspillage. Ils ont dit qu'ils ne toucheraient pas aux programmes utiles ni aux activités intéressantes. C'est pour cette formule de réduction du déficit que les Canadiens ont voté. Maintenant que les conservateurs sont au pouvoir, ils réduisent des dépenses publiques importantes qui influencent la qualité de vie et le niveau de chômage au Canada. Ce n'est pas ce que les conservateurs ont promis pendant la campagne électorale.

Le député a demandé où il faut faire des réductions budgétaires. Nous pourrions songer aux dépenses fiscales au Canada. Combien perd-on en accordant des dégrèvements fiscaux pour amortissement aux grandes sociétés, sous prétexte de favoriser le développement économique ou la création d'emplois et ces dégrèvements portent-ils leurs fruits et permettent-ils à ces sociétés d'atteindre les objectifs qu'elles se sont fixées? Nous pourrions chercher de ce côté-là. Nous pourrions également examiner le secteur pétrolier en général qui continue à recevoir des profits inespérés et des subventions du gouvernement. Et l'argent que l'on consacre aux uniformes militaires? Était-ce une dépense nécessaire? Cette dépense était-elle plus importante que les arts?

M. St. Germain: Monsieur le Président, je respecte beaucoup le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper), car je suis né au Manitoba. Je me sens toutefois toujours obligé d'intervenir lorsque des députés néo-démocrates refusent de tenir compte de la responsabilité financière. Si le NPD et les libéraux avaient continué à se coaliser pour instaurer des programmes au mépris de toute responsabilité financière, il n'y aurait pas d'arts dans ce pays. Notre économie serait complètement dévastée.

• (1630)

Ces députés ne cessent de répéter qu'ils veulent détruire ce qui fonctionne bien pour construire Dieu sait quoi à la place. Ils veulent distribuer équitablement des richesses inexistantes. Notre parti n'a jamais négligé les arts et n'a pas l'intention de le faire. Nous continuerons à soutenir les arts, mais nous devons assumer nos responsabilités. Si, comme nos prédécesseurs, nous manifestions l'irresponsabilité qui nous a menés au bord de la faillite, nous détruirions totalement toute possibilité d'avenir non seulement pour le secteur des arts, mais pour tous les Canadiens.

J'ignore pourquoi le député—et je voudrais qu'il réponde à cela—et son parti ont tellement peur du secteur privé et de l'intervention des particuliers. Notre grand pays s'est développé non pas grâce au socialisme ou à l'interventionnisme de l'État, mais parce que son peuple partageait les mêmes espoirs et les mêmes rêves.

M. Keeper: Et le CP?

M. St. Germain: Le député mentionne le CP. Il n'ignore pas que le CP fonctionne suivant le système de la libre entreprise.

M. Keeper: Il a été financé par le gouvernement.

M. St. Germain: Je demande au député pourquoi son parti et lui ont tellement peur de voir les Canadiens moyens, les gens ordinaires, édifier des entreprises?

M. Keeper: Laissez-moi le temps de répondre à cette question.

M. St. Germain: Je vous donnerai l'occasion d'y répondre. J'en serais ravi. Pourquoi avez-vous peur du secteur privé?

M. Keeper: Monsieur le Président, je vais dire au député pourquoi nous avons peur du secteur privé. Nous n'avons pas peur de lui. Nous croyons en une économie mixte.

Mme Copps: Comme nous.

M. Nunziata: Comme nous.

M. Keeper: Je vais vous dire une chose au sujet du financement des arts. Ces restrictions budgétaires font du tort à l'économie et empêchent de réduire le déficit, parce que les arts sont financés à la fois par le secteur privé et le secteur public. Chaque dollar que nous investissons dans ce domaine décuple de valeur une fois entre les mains du secteur privé qui le fait circuler dans l'économie. Quand l'État consacre de l'argent aux arts, il montre qu'il fait confiance au secteur privé. Nous

estimons que le gouvernement doit soutenir les activités du secteur privé dans le domaine artistique et qu'il a les moyens de le faire. Par contre, s'il réduit les dépenses publiques, il perdra les activités artistiques du secteur privé.

Le député parle de responsabilité financière. Comment pourrait-il être logique de ralentir des activités utiles qui reviennent, en fait, à investir dans l'économie? Si nous réduisons le financement des arts, nous perdons du même coup les investissements du secteur privé. Cela nous fait perdre des recettes et nous risquons fort de nous retrouver avec un déficit plus élevé et un plus grand nombre de chômeurs. Pour assumer ses responsabilités financières, le gouvernement doit tenir compte de l'ensemble de l'économie et pas seulement du bilan du budget fédéral.

Le député s'est attaqué à la redistribution du revenu. L'une des façons de parvenir à une économie prospère . . .

M. St. Germain: J'ai dit que vous vouliez distribuer équitablement des richesses inexistantes.

M. Keeper: Le député appelle cela «distribuer équitablement des richesses inexistantes», mais il s'est néanmoins attaqué au principe de la redistribution du revenu et je tiens à dire qu'une bonne façon de parvenir à la prospérité économique consiste à répartir le revenu à peu près équitablement. Autrement dit, de façon à ce que les gens puissent avoir suffisamment d'argent pour répondre à leurs besoins essentiels. Quand ce sera fait, nous aurons une économie plus forte.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, j'ai apprécié les propos du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper). Je ne les approuve pas tous, mais je les ai suivis attentivement. Je désire toutefois faire une mise au point. Même si je désapprouve la disparition de «Our Native Land» et que j'entends presque quotidiennement mon collègue, le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner), déplorer la suppression de «The Friendly Giant» à Radio-Canada, aucune de ces émissions n'a été victime des restrictions budgétaires du gouvernement. La société a annoncé que ces programmes seraient touchés avant que le gouvernement prenne des mesures pour réduire le déficit budgétaire. Je veux simplement m'assurer que le député sait que le président de Radio-Canada et ses collaborateurs avaient décidé de sabrer dans ces programmes avant l'annonce des compressions budgétaires, en novembre. Le président de Radio-Canada l'a dit devant le comité permanent des communications et de la culture la semaine dernière.

Je voudrais poser une question au député. Vu que nous devons de toute manière obliger ces énormes sociétés et organismes de la Couronne, qui coûtent très cher, à faire un meilleur usage des deniers publics, mais que nous ne pouvons pas leur dire, et surtout pas à Radio-Canada, sur quels postes de leur budget ils devraient faire des économies, le député prétend-il sérieusement que le gouvernement devrait donner des instructions à ce sujet? Pense-t-il que nous devrions dire à Radio-Canada d'éliminer telle émission et de maintenir telle autre? N'estime-t-il pas qu'il serait dangereux que le gouvernement dise à une société publique ce qu'elle devrait ou ne devrait pas diffuser?

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) dispose de 30 secondes.

M. Keeper: Je me permets de rappeler, monsieur le Président, que Radio-Canada s'est arrangé pour remettre au programme l'émission «The Friendly Giant». Pourquoi la société ne pourrait-elle pas faire de même pour «Our Native Land»? Il m'est impossible de traiter des questions complexes soulevées par le député en 30 secondes. C'est un sujet important dont je ne veux pas parler d'une façon désinvolte.

[*Français*]

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, il me fait énormément plaisir d'intervenir sur cette motion de l'opposition. J'ai eu l'occasion au cours de cette journée, particulièrement ce matin, d'entendre les interventions de mes collègues là-dessus et en particulier le plaidoyer formidable du député et collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) qui s'est voulu le défenseur des arts et de la culture. Son plaidoyer a d'ailleurs été reconnu par notre collègue le secrétaire parlementaire à cet effet.

Mme Copps: Quel talent!

M. Hamelin: Il s'est donc fait le grand défenseur des arts et de la culture au Canada. Il a manifesté, bien sûr, énormément d'énergie à exprimer sa volonté de promouvoir l'identité canadienne.

M. Gauthier: Excellent!

M. Hamelin: Il a même accusé notre ministre actuel de ne pas se montrer ce défenseur des arts et de la culture . . .

M. Gauthier: C'est vrai!

M. Hamelin: . . . à telle enseigne qu'on aurait cru que lui s'attribuait ce rôle de grand héros, champion défenseur des arts et de la culture. Ce qu'il y a d'étonnant, comme le mentionnait d'ailleurs à plusieurs reprises notre collègue de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald), c'est que, au cours des 20 ans de régime libéral, comment se fait-il que notre collègue de Saint-Denis n'a pas été capable de se montrer, lui, le défenseur des arts et de la culture puisque notre collègue de Broadview-Greenwood a indiqué que la situation des artistes s'était détériorée au cours de ce trop long mandat libéral . . . Il est quand même étonnant, d'une part, qu'on entende cela de la part de notre collègue de Saint-Denis. Faut-il considérer également, d'autre part, la motion d'aujourd'hui non pas sur la forme mais quant au fond comme un plaidoyer en faveur des arts et de la culture au Canada? Je pense que nous sommes tous ici les défenseurs des arts et de la culture.

• (1640)

Je viens d'une circonscription où les arts et la culture jouent un grand rôle, où les peintres et les écrivains et d'autres artistes manifestent tous une vitalité, et Charlevoix a servi souvent de toile tant au figuré que dans les faits à des œuvres considérables ainsi qu'à la naissance et aux progrès de peintres et d'artistes vraiment exceptionnels au Canada.

Nous sommes aussi, en tant que députés et représentants de nos circonscriptions, les défenseurs non seulement des arts et de la culture mais aussi de la santé, du progrès de l'agriculture, des finances, du développement régional. Nous avons aussi ce mandat. Et nous pourrions faire aussi des plaidoyers extraordinaires sur chacun de ces sujets. Nous pourrions faire cela et nous serions en droit de le faire. Nous sommes tous ici Québécois et Canadiens, les défenseurs des arts et de la culture et tous ont signalé, bien sûr, la difficulté qu'on avait à promouvoir notre identité et notre culture. Et en tant que Québécois, c'est difficile, et ce l'est d'autant plus pour notre communauté anglophones qui fait face à 220 millions d'Américains et de culture anglaise. Nous le comprenons. Nous savons aussi que nos gouvernements ont mis l'accent et consacré des sommes d'argent considérables pour tenter d'alimenter cette résistance collective et d'affirmer notre identité canadienne et notre identité québécoise.

Je pense aussi que, comme n'importe quel député régional, et je suis un député d'une petite région éloignée, je pourrais crier aussi, me faire le grand critique de choses qui ne fonctionnent pas en matière de développement de la culture, de développement régional, de développement de la santé... Parce que si on prend simplement les grandes agences gouvernementales, si je prends Radio-Canada, par exemple, dans ma région on n'a pas les moyens... malgré un budget de 800 millions de dollars, de couvrir adéquatement en matière d'information ma région. On ne subventionne qu'à la pièce... un demi-reporter, une demi-équipe qui fonctionne à la pièce au gré de quelques événements. Et pourtant depuis des années on réclame une petite portion de ces 800 millions de dollars de la Société Radio-Canada. Nous ne l'avons pas encore.

Souvent les efforts que notre gouvernement demande en matière de communication, d'art, de culture, de rationalisation, c'est une invitation à mieux utiliser les ressources qui sont mises à la disposition de ces grandes agences. C'est une invitation pressante parce que, en tant que députés et représentants d'une petite région, d'une très vaste région mais d'une petite communauté de 75,000 personnes, nous n'avons pas eu, nous non plus, en matière de communication, d'art et de culture ce qui nous revient. Et nous serions, sans doute, les premiers parmi la députation québécoise et de nombreux autres députés au Canada à critiquer et à réclamer davantage. Nous aussi, nous sommes en faveur des arts et de la culture. Les besoins sont insatiables, en particulier chez nous. Les ressources sont malheureusement extrêmement limitées. Et c'est un exercice de rationalisation que notre gouvernement a convié non seulement l'ensemble des ministères, que ce soit celui de la santé et tous les autres ministères, celui du Développement régional en particulier; c'est à un exercice de rationalisation à la fois des effectifs et à une meilleure utilisation des ressources qu'on nous a conviés.

Mais nous sommes, nous aussi, intéressés au développement de la culture, à sauvegarder et à affirmer notre identité. On l'est. Malheureusement, nous faisons face à des nécessités, la nécessité première de réorganiser nos finances publiques. Nous sommes en face, comme le disaient plusieurs collègues, d'un déficit astronomique qui va faire en sorte que tantôt, si on laissait les choses aller, on ne serait plus capable ni de parler d'art, ni de culture, ni de communication, ni d'agriculture, ni de santé. On serait incapable de faire face à ces responsabilités.

J'estime que s'il faut prendre en considération cette motion de l'opposition, si on la prend comme la réaffirmation de l'importance de l'industrie des arts et de la culture, je suis d'accord avec cette chère collègue de Broadview-Greenwood, je suis aussi avec tous les autres intervenants dans ce débat qui ont fait l'éloge de la nécessité de promouvoir les arts et la culture dans nos milieux, au Québec et au Canada, mais de là à blâmer le gouvernement de ne pas appuyer la collectivité artistique canadienne, je pense que là on va un peu loin et un peu vite. On nous cite, bien sûr, certains chiffres que les travailleurs de cette industrie, que l'on pense aux écrivains qui, semble-t-il, ne gagnent que $7,000 en moyenne, et les poètes bien sûr beaucoup moins, certains chansonniers encore moins peut-être ou un peu plus, nous pourrions prendre aussi d'autres catégories de travailleurs, qu'ils soient ferblantiers ou autres, établir de grandes statistiques et arriver à des résultats souvent aussi désolants. Je pense que la difficulté à laquelle nous faisons face en matière de création d'emplois s'applique à l'ensemble de la communauté canadienne, à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du Canada et pas spécifiquement à ceux du domaine des arts et de la culture. Encore là, quand on parle d'art et de culture, je pense qu'on fait face à des individus d'une créativité et d'un potentiel extraordinaires qui résistent habituellement, les vrais artistes, les vrais communicateurs, à une aide gouvernementale excessive. On nous parle toujours de garder sa liberté, son expression, son initiative, son leadership, sa créativité. Je pense, comme l'ont indiqué plusieurs de mes collègues, que cette réduction qu'on applique, qui est très infime, peut être l'une de celles de ces réductions qui va frapper le moins parmi l'ensemble des ministères impliqués dans cet effort de rationalisation. J'estime que cet effort de rationalisation doit également s'appliquer au monde des communications et de la culture. Évidemment, ça ne veut pas dire que nous sommes contre, que nous sommes anti arts et culture, au contraire, je pense qu'au cours de l'année qui vient on va demander à la population canadienne un effort de rationalisation sans précédent au meilleur des intérêts de l'art et de la culture, au meilleur des intérêts des autres secteurs d'activité économique du Canada, et j'estime que nous devrions considérer cette motion, monsieur le Président, non pas tellement comme une motion de blâme, mais tout simplement comme un effort de sensibilisation des partis de l'opposition aux arts et à la culture, et ceci, je le partage avec eux. Nous croyons, nous aussi, à la promotion de ce secteur. D'aucuns ont insisté sur la nécessité de se battre, de se battre comme Canadiens, comme Québécois, comme Québécoise, pour conserver notre identité. Je pense que c'est un combat de tous les instants. Je pense aussi que ce n'est pas un combat que seuls l'argent et les subventions automatiques ou statutaires vont régler. Je pense que c'est une responsabilité qui nous appartient comme individus, comme collectivité. Et faut-il mesurer l'intérêt que l'on porte à une question aux sommes d'argent qu'on y met ou aux subventions débridées qu'on peut y apporter? Je ne crois pas, et c'est ce qui fait d'ailleurs notre créativité, notre force au Québec comme dans le reste du Canada, cette nécessité de résister à l'envahissement et surtout de tenter de promouvoir ce qu'il y a de meilleur en nous, ce qui

nous distingue par ce que nous avons en nous de meilleur et de plus beau.

Alors j'estime, monsieur le Président, que cette motion de l'opposition dépasse largement les objectifs qu'elle poursuit, et je ne suis pas prêt, sans doute comme la majorité de mes collègues, à appuyer cette proposition.

Donc, monsieur le Président, je conclurai en disant que le mécénat gouvernemental en matière de promotion des arts et de la culture est fortement souhaitable, mais il devra lui aussi faire l'objet d'un examen critique au meilleur des intérêts de ceux et celles qui en vivent.

Le président suppléant (M. Charest): Questions, commentaires. L'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a la parole.

• (1650)

Mme Copps: Monsieur le Président, durant ses propos, le député de Charlevoix (M. Hamelin) a indiqué que la demande chez les artistes était insatiable. J'aimerais qu'il exprime si c'est un besoin insatiable pour un artiste qui gagne maintenant, selon ses propres paroles, à peu près $7,000, est-ce que ça, c'est un besoin ou une demande insatiable? Étant donné les sommes d'argent que nous gagnons au Parlement, c'est quand même ridicule d'indiquer au public que si un artiste veut gagner $8,000 ou $9,000 au lieu de gagner $7,000, il a des demandes insatiables. J'aimerais qu'il explique ce qu'il veut dire par le mot insatiable.

M. Hamelin: Monsieur le Président, pour répondre à cette question, bien sûr, je dis: quand les besoins sont insatiables. J'aimerais, ma chère collègue, vous faire part des dizaines et des dizaines de demandes de subventions que je reçois personnellement de groupes culturels de toutes sortes et d'artistes également qui sollicitent à mon gouvernement et au ministère des subventions de toutes sortes. Loin de moi l'idée de penser que $7,000, c'est suffisant pour un écrivain, un poète, ou un musicien, un artiste qui tente de vivre de son art. Ce n'est pas là l'objet de mon propos. Ce que je tiens à dire, c'est que dans ce domaine-là, comme dans les autres, tout le monde est pour la vertu, mais les ressources nous manquent. Si on continue de faire comme vous avez fait, emprunter sur l'avenir à 12, 15, 20 ou 22 p. 100 d'intérêt, on hypothèque l'avenir des futurs artistes, des futurs écrivains et des autres travailleurs du Canada.

Mme Copps: Monsieur le Président, monsieur le député de Charlevoix a essayé aussi de prétendre qu'il connaissait le problème des anglophones au Canada. Je constate, et je ne présume pas en tant qu'anglophone canadienne de dire que je comprends tout à fait le problème linguistique du Québec. Mais je vous dirai que la province de Québec et la culture québécoise, la culture franco-canadienne a un gros avantage, ce que le ministre des Communications (M. Masse) ne semble pas comprendre, un gros avantage sur la culture canadienne anglaise. Le problème pour nous autres, c'est qu'on est si près, je demeure à peu près à 45 kilomètres des États-Unis . . . Il y a six millions de personnes qui demeurent dans les environs de ce qu'on appelle le «golden horseshoe», dans le sud-ouest de l'Ontario. Tous ces gens-là sont bombardés tous les soirs, tous les jours par la soi-disant culture, celle qui a été indiquée, je ne sais pas si William Shatner et Lorne Greene sont les vrais symboles de la culture, mais ceux qui sont allés aux États-Unis, ou ceux qui sont aux États-Unis, à la télévision, à la radio, etc . . . et je vous dis, je pense que la situation qui est connue par le ministre des Communications dorénavant, qui est connue par les députés de Québec, vous avez une situation singulière et c'est beaucoup plus facile de promouvoir la culture et la langue française québécoises au Canada quand vous êtes quand même ensemble et d'une certaine façon linguistique, vous êtes les seuls qui pouvez vous protéger dans l'Amérique du Nord. Mais pour les anglophones du Canada, la lutte n'est pas seulement de gagner notre langue, mais c'est aussi de faire une distance avec les États-Unis. Et j'aimerais demander au député de Charlevoix comment il peut prétendre qu'il comprend la situation des anglophones qui demeurent si près des États-Unis quand il demeure dans une situation tout à fait différente?

M. Hamelin: Monsieur le Président, je prétends de la même manière que vous, vous connaissez nos problèmes en matière de francophonie! Au Québec, je vous ferai remarquer que nous sommes nous aussi envahis, nous sommes une toute petite communauté de six à sept millions face à des géants de 200 à 250 millions, et notre Québec aussi est envahi d'émissions américaines par l'explosion, et c'est normal et souhaitable, des moyens de communication par le câble . . . Nous avons à Montréal, à Québec ou ailleurs, des dizaines de postes de télévision qui viennent tous les soirs assommer et imposer une culture qui n'est pas la nôtre. J'associe facilement les problèmes que l'on ressent même si notre langue nous aide à protéger notre culture . . .

[*Traduction*]

Je sais que notre langue nous protège contre la puissance d'une société anglophone.

[*Français*]

Mais on admettra que je peux prétendre aussi comprendre les difficultés auxquelles peuvent faire face des Canadiens qui sont situés très près des villes américaines, qui sont près du 40^e^ parallèle et qui subissent constamment l'influence américaine. Je comprends aussi l'importance pour la communauté anglophone de maintenir des liens étroits avec la communauté francophone et les autres communautés aussi parce que le Canada est une mosaïque et nous devons nous tenir les coudes, bien sûr. Et cet effort de rationalisation doit se faire également en matière budgétaire pour que les agences gouvernementales réorientent leurs objectifs, critiquent leurs actions et fassent en sorte de maximiser les objectifs que nous partageons tous les deux.

M. Keeper: Le député a dit que le domaine des arts et de la culture est moins affecté par les coupures que d'autres domaines de l'économie. Est-ce que le député sait que, en moyenne, les coupures dans le domaine des arts sont de 5 p. 100, tandis que dans les autres domaines, le pourcentage est de 3 p. 100? Et comment peut-il dire que les arts sont moins affectés que d'autres secteurs, quand ils subissent une plus grosse coupure?

M. Hamelin: Monsieur le Président, je pense que l'examen des chiffres et le nouveau Budget qui devrait être présenté . . . parce que, actuellement, on fait état d'un certain nombre de rationalisation qu'on impose à certains ministères, je pense que le prochain Budget va établir clairement quel est l'effort demandé à chaque ministère, dans chaque secteur et nous pourrons, ensuite, comparer avantageusement ou désavantageusement celui du secteur des arts et de la culture.

[*Traduction*]

M. Caldwell: Monsieur le Président, ma question s'ajoute vraiment à celles qu'a posées la députée de Hamilton-Est (Mme Copps). Les gens de la région du député se sentent-ils menacés par les mesures prises par le gouvernement dans le domaine des arts et de la culture?

[*Français*]

M. Hamelin: Monsieur le Président, je pense que notre région, sous le précédent régime, n'a jamais bénéficié énormément des largesses gouvernementales en matière de développement des arts et de la culture. Et même la Société Radio-Canada n'a jamais rempli sa mission ni son rôle. Pourtant, avec vous, je vais continuer à me battre auprès de la Société, et je le fais pour qu'elle puisse peut-être enfin, après un effort de rationalisation de son budget, de ses effectifs, me donner peut-être une petite équipe permanente en matière d'information.

J'ai aussi évidemment d'autres ministères qui m'ont aidé récemment avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald): on a investi bien peu, semble-t-il, près de $70,000 dans une école de musique qui fonctionne tout l'été. Et évidemment, j'accepte aussi, mon cher collègue l'effort de rationalisation que l'on demande à tous les niveaux de ce gouvernement, de façon à ce que, ultérieurement, nous puissions et dans Charlevoix et ailleurs maximiser les interventions gouvernementales en faveur des arts et de la culture.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai des centaines de dossiers. Je pense que divers députés nous ont parlé des aspects économiques du soutien à la communauté culturelle canadienne, mais je dois dire que la question du financement des arts et la question des restrictions est beaucoup plus fondamentale que cela.

• (1700)

Le député de Charlevoix (M. Hamelin) nous a demandé si nous devions hypothéquer l'avenir de nos enfants pour le bien des arts. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que si ce gouvernement continue à saper les moyens d'existence des organisations et des personnes qui s'occupent de culture, nous risquons tout simplement de ne plus avoir de pays à hypothéquer. C'est cela, la question fondamentale. C'est malheureusement une question qui a échappé au ministre des Communications (M. Masse).

Si vous m'accordez quelques instants, je souhaiterais lire quelques notes d'un discours de l'honorable ministre des Communications sur les activités de son ministère. Je vais simplement lire le plan, monsieur le Président. Il dit que la stratégie d'investissement du secteur des arts et de la culture est le reflet d'une saine gestion; que l'aide aux activités artistiques et culturelles prend une nouvelle orientation; que la réglementation va amener la restauration d'un climat favorable à la croissance économique; que l'on va revenir aux objectifs fondamentaux, et que tout cela, ce sont des priorités économiques du gouvernement. Au cours de tout ce débat, nous avons entendu parler des priorités économiques du gouvernement.

Je voudrais un instant vous parler en tant que Canadienne anglaise vivant tout près de la frontière américaine. Quand je vois des journaux nationaux, des économistes et d'autres personnes, que j'aurais cru dévoués à la cause de notre pays, dire que nous devrions vendre notre eau aux États-Unis pour inciter les États-Unis à accepter une entente de libre-échange, ou que nous devrions joindre notre destinée à celle des États-Unis parce qu'après tout, nous ne sommes tous qu'une seule et grande et heureuse famille, je suis assaillie de doutes, de doutes non seulement concernant mon avenir, mais concernant l'avenir de mon pays. S'il existe un instrument, un outil, une ressource qui puisse nous servir, à nous Canadiens, à façonner notre propre avenir, c'est bien la communauté culturelle et artistique.

Lorsqu'il est allé à Bonn, le premier ministre (M. Mulroney) s'est donné des airs de grand négociateur et a parlé du caractère unique du patrimoine canadien qui lui permettait de s'adresser à M. Mitterrand en français, à M. Reagan en anglais, et de jouer le rôle de tiers que le Canada a si souvent joué dans le domaine international. Ce genre de patrimoine et de culture est profondément menacé par notre gouvernement qui essaie d'enrayer le type d'initiatives financières dont nous avons besoin pour assurer l'avenir de notre communauté artistique, et en particulier la communauté artistique du Canada anglais.

J'ai eu l'occasion de rencontrer des artistes d'une côte à l'autre du pays. Ils ont supplié le ministre des Communications de se pencher sur la situation et sur l'intégrité culturelle non seulement du Québec, mais aussi du reste du Canada. Je crois que la situation du Québec est exceptionnelle, et je pense que les Québécois ont la chance extraordinaire de pouvoir se servir de leur langue comme tampon entre eux et notre voisin du Sud qui nous écrase par sa population. Au Canada anglais, nous n'avons pas ce tampon de protection. L'un des députés du gouvernement nous a cité des exemples de culture canadienne avec William Shatner et Lorne Greene; je m'attendais à entendre parler de Paul Anka et de tous ces autres grands artistes canadiens qui ont fait fortune en s'américanisant et qui sont partis vivre aux États-Unis. En tant que Canadienne, je ne souhaite pas concurrencer *Dallas*. On a dit tout à l'heure à la Chambre que *The Beachcombers* pouvait soutenir n'importe quand la comparaison avec *Dallas*. Personnellement, je ne tiens pas à ce que mon pays et ma culture soient mis en concurrence avec *Dallas*.

Selon moi, nous avons une culture unique en son genre parce qu'elle est le produit de la participation des secteurs public et privé. Il est facile de s'égarer dans les aspects financiers de la question. J'en ai parlé et d'autres députés en ont parlé aussi. Nous avons mentionné l'énorme potentiel de création d'emplois qu'offre le secteur culturel de la mosaïque canadienne. Nous savons qu'en favorisant notre industrie touristique, nous pouvons rivaliser avec n'importe quel autre pays du monde en matière de tourisme. Nous attirons les touristes au Canada grâce à notre mosaïque culturelle. Cette mosaïque revêt cependant plus d'importance que cela. Elle reflète l'essence même de la grandeur de notre pays.

Il a été question plus tôt du Canadien Pacifique et des voies ferrées qui relient le pays d'un océan à l'autre. Le Canada a ceci de particulier: grâce à une économie mixte et à une politique axée à la fois sur l'intervention gouvernementale et la participation du secteur privé, nous avons pu développer notre pays le long des voies ferrées et des lignes de communication. Mais maintenant, le gouvernement dit qu'il favorise la privatisation. Il dit: «Nous ne croyons pas que le secteur public et le gouvernement doivent jouer un rôle de premier plan.» Le

ministre des Communications a lui-même déclaré dans son propre rapport annuel qu'il ne tenait pas à lutter pour ceux qu'il devrait représenter, c'est-à-dire la collectivité culturelle du Canada. Il est trop occupé à justifier les initiatives gouvernementales en vue de réduire le déficit, qui n'avaient certes pas été expliquées clairement aux Canadiens avant le 4 septembre.

Quand le premier ministre était le chef estimé de l'opposition, la collectivité culturelle lui avait demandé quelles initiatives son parti prendrait si un jour les conservateurs formaient le gouvernement, et nous avions eu droit à l'époque à des énoncés d'intention et de principe en matière de culture. Comme d'autres Canadiens, je croyais que le premier ministre respecterait ces principes. Je croyais que les principes voulaient toujours dire quelque chose en politique. Quand je songe aux principes qu'appuyait le parti conservateur avant le 4 septembre, je constate que son attitude a changé du tout au tout.

Par définition, tout comme notre rôle de ce côté-ci de la Chambre à titre de loyale opposition de Sa Majesté consiste à nous opposer au gouvernement, le rôle du ministre des Communications consiste à exprimer le point de vue de ceux qui relèvent de lui et à les défendre au cabinet. Vous avez vu la réaction du ministre à la Chambre, monsieur le Président, le jour où les représentants des groupes culturels d'un bout à l'autre du Canada sont venus exposer leur point de vue. Ils lui ont demandé, comme l'a fait le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), s'il parlerait en faveur des groupes culturels. Mais le ministre a refusé de répondre. Cela ne m'étonne pas. Quand on examine les déclarations et les énoncés de principe du parti conservateur, il est bien évident que là comme ailleurs, ils ne valent pas le papier sur lequel ils sont écrits.

Les tories parlent du rapport Applebaum-Hébert. Qu'en est-il de l'idée de commencer dès maintenant à consulter les groupes et les particuliers du secteur culturel sur tous les aspects de la politique à mettre au point? Le ministre des Finances (M. Wilson) a-t-il consulté la collectivité culturelle avant de pratiquer ses coupes sombres au nom de la survie même de la radiodiffusion d'État au Canada? Non, il a foncé carrément et de façon purement arbitraire. Non seulement a-t-il fait ses compressions majeures dans les arts, mais il a en outre déclaré que le milieu artistique était incapable de mettre de l'ordre dans sa maison et qu'il allait donc charger ses hommes de main de nettoyer des organismes comme Radio-Canada.

M. St. Germain: Ses hommes de main? Je ne me rappelle pas que le ministre ait employé ce terme. Il conviendrait de rectifier.

Mme Copps: Le parti progressiste conservateur du Canada avait confirmé l'indépendance de la collectivité artistique. Le député ne pense pas que le ministre ait parlé d'hommes de main. En effet. C'est mon expression.

M. St. Germain: Vous avez dit que c'était la sienne.

Mme Copps: Si j'ai parlé d'hommes de main, c'est parce que le parti conservateur s'était engagé à conserver au milieu artistique son indépendance. Or, dès que le ministre des Finances eut annoncé ses compressions, il a chargé sa propre équipe d'hommes de main d'aller faire maison nette à Radio-Canada. Cela contredisait carrément l'énoncé de principe des conservateurs selon lequel ils s'engageaient à relever la qualité et le nombre des emplois du secteur culturel, à respecter l'indépendance de la collectivité artistique, et dans lequel ils disaient vouloir accroître la valeur réelle des contributions fédérales à ce secteur. Telle était la profession de foi du parti progressiste conservateur avant le 4 septembre.

• (1710)

Toutefois, il s'est produit quelque chose d'inusité entre les 4 et 5 septembre. On nous en a parlé aujourd'hui à la Chambre. D'après le ministre des Communications, des priorités économiques et ministérielles sont apparues alors. Au lieu de tenir la promesse qu'il avait faite de respecter l'indépendance de la collectivité artistique et d'assurer son épanouissement en augmentant ses crédits, le gouvernement a jugé plus important de réduire le déficit que de sauver notre culture canadienne. Ses ministres sont donc intervenus, sans consulter, sans tenir les débats que le premier ministre avait promis dans son petit recueil de promesses électorales. Le parti conservateur avait promis notamment de faire en sorte que les crédits accordés aux arts, aux organismes et conseils augmentent au rythme de l'inflation.

Nous avons entendu aujourd'hui le député de Charlevoix inviter de toutes ses forces les Canadiens à comprendre que les partis de l'opposition n'étaient pas les seuls à vouloir préserver la culture canadienne et favoriser son épanouissement, mais que c'était aussi le vœu du parti au pouvoir. Je le plains, moi qui siège en face de lui car hélas sa voix n'est pas entendue, surtout par son parti. Il est clair que le porte-parole de son cabinet n'est pas disposé à défendre ce groupe. Je suis persuadée que le député de Charlevoix doit se sentir un peu découragé, en ce sens que dans les promesses que son parti et lui-même ont faites, on a oublié de dire aux Canadiens avant le 4 septembre qu'on promettait au Conseil des Arts du Canada et aux artistes d'un bout à l'autre du pays que les crédits accordés suivraient le rythme de l'inflation et que le principe de la non ingérence directe serait maintenu, mais que sitôt élu, on reviendrait sur toutes les promesses faites aux collectivités artistiques et culturelles d'un bout à l'autre du pays. Le député doit être plutôt gêné de découvrir, à sa grande consternation, que les conservateurs ont réussi à revenir sur tous les principes qu'ils avaient épousés durant la campagne électorale.

Je suis heureuse que le ministre soit ici, car je veux lui parler en tant que Canadienne anglophone qui vit dans la région la plus peuplée du Canada et la plus près des États-Unis. J'ai bien peur des répercussions qu'auront ces compressions sur notre culture, surtout la culture des collectivités anglophones du Canada. Je ne suis pas certaine que le ministre comprenne bien le genre de pressions auxquelles notre identité canadienne est soumise chaque jour à la télévision et à la radio, dans les arts et dans la littérature, au théâtre et le reste de la part des États-Unis. En ce qui a trait à son rôle, qu'il semble percevoir comme celui d'un gestionnaire financier, je tiens à lui signaler que nous en avons déjà un, ou qui prétend l'être, à la Chambre des communes. Nous avons le ministre des Finances qui a fait appel à ses copains du secteur privé pour l'aider à mettre de l'ordre dans ses services. Nous avons besoin d'un lutteur, d'un défenseur des arts et de la culture au cabinet. Bien des gens d'un bout à l'autre du pays comptent sur le ministre pour être ce champion. Malheureusement, nous avons droit, au lieu de cela, à des exposés comme celui qui a été déposé au comité permanent des communications et de la culture de la Chambre des communes et dans lequel le ministre a signalé qu'il entendait tout d'abord élaborer un programme de dépenses tenant

compte des priorités économiques du gouvernement et du ministère.

Le ministre nous parle-t-il des avantages que retirent les Canadiens d'un système de radiotélédiffusion national financé par les deniers publics et accessible à tous? Selon lui, une stratégie d'investissement est un signe de bonne gestion. Le ministre lui-même, non seulement aujourd'hui, mais à d'autres reprises, a montré clairement aux Canadiens qu'il n'est pas disposé à appliquer de bonnes méthodes de gestion à ses propres déplacements, mais il s'attend quand même à ce que la collectivité artistique du Canada se contente de $7,000, $8,000 ou $9,000 par année. Il s'attend à ce que la collectivité artistique et culturelle demande à être prise en charge par le bien-être social, afin que ses membres puissent utiliser leurs aptitudes dans le domaine culturel. Il veut que la collectivité artistique et culturelle ne bronche pas alors que les frais de déplacement des ministres tant au Canada qu'à l'étranger coûtent littéralement des milliers de dollars. Pourtant c'est le même ministre qui dit carrément à la collectivité artistique et culturelle qu'il ne prendra pas sa défense.

Qui défend ces gens-là? Qui parle au nom des Canadiens qui estiment que l'avenir même de notre pays est en jeu? Qui représente ces Canadiens qui comprennent que c'est grâce à une collaboration des secteurs privé et public que nous avons été en mesure de mettre sur pied des institutions nationales dont notre pays peut être fier? Qui au cabinet parlera au nom de ces gens? Allons-nous simplement suivre la ligne qu'a si bien tracée le premier ministre du Canada? Le premier ministre semble disposé à vendre non seulement notre économie, mais également notre culture, car après tout, nous pouvons regarder la télévision américaine, nous pouvons acheter des livres américains, nous pouvons accepter que la culture anglaise en provenance des États-Unis nous envahisse. Nous n'avons pas besoin d'une identité canadienne propre, d'un système dans lequel le gouvernement sert d'instrument pour modifier la politique pratiquée par le secteur public et joue un rôle de premier plan en s'assurant que la culture canadienne réussisse non seulement à survivre, mais également à être florissante.

Un certain nombre de députés du Québec devraient se féliciter. Je crois qu'ils ont accompli un travail incroyable dans des conditions extrêmement difficiles, en s'assurant que la culture francophone au Canada se développe et fleurisse. Cette capacité n'est pas aussi apparente dans la collectivité canadienne anglaise. En tant que Canadienne, je crains que si le gouvernement maintient ses coupures et refuse désormais de jouer un rôle de premier plan dans le développement graduel de la culture de notre pays, nous nous laisserons hypnotiser par nos voisins du Sud.

La mise en œuvre de réseaux de télécommunications sur une grande échelle au cours des vingt dernières années a été fort importante en ce qu'elle a permis aux Canadiens d'un bout à l'autre de notre pays de se voir et de s'entendre les uns les autres. Je me plais souvent à écouter *Cross Country Checkup*, car j'aime bien savoir ce qui se passe et ce que pensent aussi bien nos concitoyens de Terre-Neuve que ceux de Victoria. C'est une émission bien de chez nous qui me donne accès aux cœurs et aux esprits de mes concitoyens d'un océan à l'autre. Cependant, c'est là un rôle que le secteur privé ne saurait jouer. Celui-ci n'a pas pour raison d'être la promotion, l'épanouissement et la défense de la culture canadienne. Il se soucie d'abord et avant tout de profits, gage de son pouvoir. Parler de profits n'est pas déshonorant. Par ailleurs, nous ne saurions permettre au gouvernement d'abolir les institutions qui ont participé à l'élaboration et à la défense de notre culture sous prétexte que le secteur privé peut prendre la relève. Nous avons besoin de travailler ensemble. En matière d'économie et de culture, nous favorisons l'approche mixte qui a si bien servi tous les Canadiens. C'est cette approche que le gouvernement devrait adopter, et non celle qui sème la ruine depuis le 4 septembre dernier.

• (1720)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires, l'honorable ministre des Communications (M. Masse).

M. Masse: Je vous remercie, monsieur le Président.

J'aimerais d'abord pouvoir dire à mon honorable collègue que peut-être, contrairement à la majorité des députés de ce Parlement, j'ai une certaine admiration pour sa personnalité. Elle est énergique, dynamique, mais par contre j'ai un peu moins d'admiration au sujet de son intégrité intellectuelle, de sa connaissance de l'histoire. Je devrai lui faire remarquer que, depuis approximativement 1920, près de 50 ans de responsabilités administratives dans ce pays ont été dévolues à son parti, et les inquiétudes qu'elle manifeste aujourd'hui, inquiétudes que je partage quant à l'importance qu'il y a de promouvoir les intérêts culturels de l'ensemble des Canadiens, mais l'inquiétude aujourd'hui est largement la responsabilité des dirigeants de son parti depuis quelques générations, et notre responsabilité actuellement est dans une difficulté économique dont la responsabilité largement également est celle de la mauvaise gestion économique du gouvernement précédent, donc dans des paramètres où il est difficile de s'assurer indépendamment et malgré ce que le parti libéral a pu nous causer sur le plan économique et culturel de repartir aujourd'hui vers une destinée intéressante pour le milieu de la culture, et je puis vous assurer que si nos prédécesseurs, membres de son gouvernement, avaient eu des préoccupations aussi fondées que les miennes quant à l'avenir du milieu culturel de ce pays, elle n'aurait pas eu aujourd'hui les paroles qu'elle a prononcées.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

Les subsides

Mme Copps: Monsieur le Président, je n'aimerais pas faire un commentaire sur l'intégrité de ce gouvernement parce que ça prendrait plus de 10 minutes. Le ministre n'avait pas la chance d'être ici quand j'ai parlé des promesses qui ont été faites par son gouvernement, cette année, l'année passée, depuis sept ou huit mois, depuis qu'il est à la poursuite de la grande couronne qu'ils ont gagnée avec une majorité, un nombre de 211 députés, et ce sont les participants du parti progressiste conservateur qui ont fait certaines promesses, promesses à la communauté culturelle qui sont brisées en maudit maintenant, et c'est le ministre lui-même qui n'a pas le courage de parler à haute voix au Cabinet pour dire que la communauté culturelle, on lui a fait certaines promesses, mais moi, en femme de parole, je vais accomplir mes promesses. Vous n'avez pas le droit de me parler d'intégrité parce que je n'ai pas brisé toutes mes promesses, promesses qui ont été brisées par le parti progressiste conservateur depuis le 4 septembre.

J'aimerais vous assurer, honorable ministre, que le parti libéral est un parti nouveau, un phénomène dont il n'est pas au courant. Je sais qu'il est vieux, monsieur le président, il parle des 60 ans passés, et je sais qu'il est vieux. Mais moi, je suis née en 1952 et je vais vous dire une chose qui a tellement changé le visage du Canada, c'est l'âge des télécommunications qui justement est arrivé dans les années 1960-1970, et c'est cela qui a changé la face du Canada, c'est cela qui nous menace au point de vue des États-Unis. Ce n'est pas une question de littérature commençant en 1920 tel que cela a été dit par le ministre, et je pourrais présumer de lui demander de s'assurer un peu mieux de ses faits historiques avant de parler du phénomène artistique commençant dans les années 1920 parce que vraiment le problème de la menace américaine a commencé à partir de l'ère de la télévision, mais je sais qu'il est beaucoup plus vieux pour être au courant de cela.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, ce qui nous a incités à présenter cette motion, qui a donné lieu à un excellent débat d'après ce que j'ai pu voir et entendre à la télévision, c'est qu'il était devenu clair qu'au cours des années la situation de la communauté culturelle canadienne s'était détériorée. Je ne suis pas prêt à accuser un ministre en particulier, mais le gouvernement en général. Après l'exposé économique de novembre et les discussions qui ont suivi, la communauté culturelle a perdu foi dans le gouvernement et n'espère plus de réel soutien. Cela dit, je voudrais faire des observations sur le discours de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) dans la même veine que le ministre.

Au cours des cinq dernières années, je ne sais pas s'il y a eu des centaines, mais il y a certainement eu des douzaines de groupes d'artistes qui sont venus au Parlement, essayer de faire pression et nous rappeler que la plupart de leurs membres vivent dans la pauvreté. Cela dure depuis des années. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit la députée, mais je voudrais lui rappeler que, lorsque ces groupes d'artistes venaient, ils étaient reçus par un gouvernement constitué par le parti auquel elle appartient. A chaque fois, ils expliquaient que leurs membres vivaient dans la pauvreté, alors qu'ils essayaient de perfectionner leurs talents et de contribuer à bâtir la culture de la société canadienne. Ne pense-t-elle que c'est un peu malhonnête de sa part que de ne pas accepter une part de responsabilité pour le fait que les organismes à vocation culturelle soient en émoi?

Mme Copps: Monsieur le Président, je pense que le député oublie deux aspects fondamentaux. Tout d'abord, l'exposé du ministre des Finances (M. Wilson) prévoit une réduction directe des fonds accordés à la communauté artistique et culturelle au moins deux fois plus élevée que dans les autres secteurs. C'est la substance de la motion présentée par le parti du député et c'est, en partie, ce dont nous parlons aujourd'hui.

Le deuxième aspect, qu'aucun gouvernement n'a malheureusement eu le courage d'aborder, c'est le sacro-saint principe de l'indépendance. Les libéraux ne sont jamais intervenus dans les relations entre la communauté artistique et le gouvernement. Par contre, c'est à l'initiative du ministre des Finances que le gouvernement fédéral constitue maintenant un groupe chargé d'étudier Radio-Canada et de déterminer où faire des coupures. Ce principe de l'indépendance, dont le parti conservateur est si fier, était garanti dans les promesses faites aux électeurs avant le 4 septembre. Voilà la substance de ce dont nous parlons aujourd'hui, l'indépendance et la décision du parti conservateur de réduire la contribution au secteur art et culture deux fois plus qu'il ne la réduit aux autres secteurs.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Ce fut un débat intéressant. Toutefois, les Canadiens restent sidérés lorsque quelqu'un comme la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) vient affirmer que le parti libéral a respecté le principe d'indépendance. Je dois douter de l'intégrité de toute personne qui fait ce genre de déclaration. C'est irresponsable.

Mme Copps: Présentez-nous vos faits.

M. St. Germain: J'étais ici, j'ai vu ce qui se passait. J'ai vu toutes les nominations.

M. Gauthier: Exposez les faits!

Mme Copps: Étalez les faits! Ne mettez pas mon intégrité en doute si vous n'êtes pas prêt à révéler les faits.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

Mme Copps: N'attaquez pas mon intégrité si vous n'êtes pas prêt à révéler les faits.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. St. Germain: Monsieur le Président, notre parti va défendre le principe du détachement dans les relations. On en aura la preuve d'ici peu. On le constate dès maintenant. Revenons . . .

Mme Copps: Vous confondez détachement et amputation.

M. St. Germain: La députée de Hamilton-Est refuse d'être tenue responsable de ce qui est arrivé par le passé. Dites-moi qui vous fréquentez . . .

Mme Copps: Je suis fière d'être libérale.

M. St. Germain: Dites-moi qui vous fréquentez et je vous direz qui vous êtes. Le règne du parti libéral dans notre pays a complètement ruiné l'économie. Voilà pourquoi nous avons ce débat aujourd'hui.

M. Gauthier: Allez dire cela à Frank Miller.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. St. Germain: De toute évidence, nous avons touché une corde sensible, et les libéraux savent qu'ils ont causé la ruine du secteur des arts et de l'économie qui le soutenait. Nous voulons continuer de le soutenir dans une mesure raisonnable . . .

• (1730)

Mme Copps: Il ne peut pas faire d'exposé.

M. St. Germain: Je peux faire un exposé, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Puis-je rappeler à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) que, dans ce cas précis, quand elle a fait son discours, personne d'un côté ou de l'autre de la Chambre . . .

Mme Copps: Il ne pose pas de question.

Le président suppléant (M. Charest): Non, personne n'a interrompu la députée.

[*Français*]

M. Gauthier: Mêlez-vous de vos affaires!

M. Rossi: Vos paroles sont partisanes, vous n'avez pas le droit de dire cela.

[*Traduction*]

M. Towers: Si vous ne vous respectez pas, respectez au moins le Président.

M. Rossi: Oui, c'est très partial ce qu'il fait.

Une voix: Il est le Président.

M. Rossi: Qu'importe, il n'a pas le droit d'être partial.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Heureusement pour nous tous, la période réservée aux observations et questions est maintenant terminée. Nous poursuivons le débat.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole pour appuyer la motion d'opposition. Je voudrais aborder deux domaines. D'abord, je tiens à parler du besoin de services culturels des différentes régions de notre pays, puis de la prestation de ces services par voie de la radio.

Depuis le 5 septembre, nous avons beaucoup entendu parler du déficit à la Chambre. Nous avons bel et bien un déficit, un déficit culturel. Ce déficit est très manifeste dans des régions comme le nord-ouest de l'Ontario, le grand Nord et les régions septentrionales de toutes nos provinces où vivent de petites populations qui n'ont pas les moyens de se payer le genre de choses que les citoyens d'Ottawa, Toronto, Montréal, Winnipeg, Calgary et Vancouver tiennent pour acquises. Ma ville natale de Thunder Bay est parfois qualifiée de «Hogtown du Nord-Ouest ontarien», comme d'autres qualifient Toronto. Thunder Bay est riche d'activités culturelles. Il y a l'orchestre symphonique de Thunder Bay, le Magnus Theatre, le Kam Theatre, la troupe de théâtre amateur des Cambrian Players, la chorale Lakehead, que j'irai entendre demain soir, l'ensemble ukrainien des Vesnyanka Dancers et l'Orchestre de mandolines Lakehead.

Nous, à Thunder Bay, bénéficions des mêmes possibilités que les populations des grandes villes, mais le problème qui existe dans le nord-ouest de l'Ontario, comme peut le confirmer mon collègue, le député de Kenora-Rainy River (M. Parry), c'est que les habitants des petites localités qui sont situées à 60, 120 ou 240 milles de Thunder Bay ou de Winnipeg n'ont pas aussi facilement accès à des manifestations artistiques. Ils n'ont pas l'occasion d'entendre un orchestre symphonique. Ils ne pourront voir une pièce de théâtre ou une comédie musicale que s'ils sont disposés à parcourir d'énormes distances pour se rendre à Thunder Bay ou à Winnipeg, par exemple, et à y passer la nuit.

Au lieu de réduire l'aide aux arts et à la culture, nous devrions d'un côté maintenir l'appui que nous leur donnons déjà pour que les groupes et services existants subsistent et, d'un autre côté, financer le déplacement de certaines activités culturelles vers les régions éloignées. Il nous faut de l'argent pour envoyer l'orchestre symphonique de Thunder Bay en tournée dans le nord-ouest de l'Ontario. Cet orchestre a pu effectuer ce genre de tournée pendant plusieurs années grâce à des fonds versés par le gouvernement ontarien, mais cette source de financement a maintenant été supprimée. Des groupes artistiques devraient être amenés dans les écoles d'Atikokan, Fort Frances, Ear Falls et Red Lake. Ils devraient y être amenés pour que nos enfants puissent être exposés à autre chose que la musique country, la musique western ou la musique rock.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Et «Friendly»?

M. Angus: Nous y viendrons. Nous devrions amener nos troupes de théâtre, nos peintres et nos sculpteurs dans les régions éloignées. Certaines expositions devraient être mobiles pour qu'elles puissent être admirées dans toutes les régions du pays. Voilà ce qu'il importe de faire pour promouvoir notre identité nationale et éviter de nous isoler dans nos petites tours d'ivoire.

Cela m'amène, monsieur le Président, à parler de mon second point, soit la question de la prestation des services par des moyens électroniques. Dans le nord-ouest de l'Ontario, nous avons eu la très bonne fortune ces dix dernières années d'avoir une station radiophonique affiliée à Radio-Canada, la station CBQ. Cette station radiophonique est installée à Thunder Bay, mais constitue un point d'intérêt régional. Avant les compressions budgétaires massives et l'ingérence indirecte du gouvernement dans l'exploitation de la Société Radio-Canada, les services de la station CBQ avaient déjà été réduits.

A un moment donné, le poste CBQ diffusait le matin une émission qui était captée un peu partout dans le nord-ouest de l'Ontario. Simultanément, on diffusait une autre émission où l'on donnait des informations concernant la ville et les environs immédiats de Thunder Bay. Nous avons réussi à mettre sur pied un réseau d'information régional qui répondait véritablement aux besoins régionaux tout en tenant compte de ceux de Thunder Bay même. Dans sa grande sagesse, la société a décidé qu'il devenait nécessaire de réduire certaines de ses dépenses et elle a donc décidé de fusionner les deux émissions. Ce sont les services régionaux qui y ont perdu. Les annonceurs, les recherchistes et les journalistes ont dû se partager entre un si grand nombre de tâches que, s'il se produisait quelque chose d'intéressant à Ear Falls, par exemple, on n'en faisait le reportage qu'une fois sur deux.

Ainsi, du fait de la compression de 85 millions de dollars pratiquée dans le budget de Radio-Canada, le service a été considérablement réduit. Ces réductions budgétaires ne sont peut-être pas de la même importance que celles dont nous avons été témoins à Ottawa, Windsor ou Winnipeg, mais pour le nord-ouest de l'Ontario, elles revêtent une importance cruciale. Nous avons perdu à la station trois postes à plein temps, et trois à temps partiel. Si l'on veut parler chiffres, par rapport aux 1,500 emplois dont il avait été question à l'origine, ou aux 700 emplois dont on a parlé aujourd'hui, la perte de ces six emplois ne semble pas si catastrophique, mais elle signifie que le nord-ouest de l'Ontario sera désormais privé de six services.

Alors que nous avons dans notre localité les seules installations sportives permanentes qui soient de calibre international, nous ne jouissons plus des services d'un directeur dévoué du service des sports. Certaines épreuves sportives internationales ont lieu à Thunder Bay, par exemple l'épreuve de saut à skis de Big Thunder connue sous le nom de *Big Thunder Ski Jump*. Le monde entier est alors tourné vers nous, mais Radio-Canada n'a même pas prévu un journaliste permanent dans notre localité pour assurer le reportage de telles épreuves.

La chose dont nous sommes fiers dans le nord-ouest de l'Ontario, c'est que notre centre de radiodiffusion est capable de transmettre au-delà de nos frontières et d'atteindre tous les coins du pays. Nous y avons réussi grâce à M. Arthur Black, un annonceur qui n'était pas originaire du nord-ouest ontarien, mais qui s'y était établi depuis quelques années. Il avait développé un tel style qu'à un moment donné ses émissions ont été diffusées un peu partout dans le pays par l'intermédiaire d'un syndicat de distribution et le réseau a enfin reconnu qu'il n'était pas ridicule de préparer des émissions diffusées sur le réseau national dans des localités comme Thunder Bay. Mais grâce aux compressions de Radio-Canada, l'émission d'Arthur Black de Thunder Bay et du nord-ouest ontarien a été coupée de moitié et, pour diverses raisons, cet annonceur a été forcé d'aller ailleurs. Ainsi, à compter de l'été prochain, il diffusera de la région de Toronto. Cette émission aura perdu sa couleur locale du nord-ouest de l'Ontario. Tant qu'Arthur Black ne sera pas sur place, il ne pourra pas refléter dans son travail le pouls de la région et de ses habitants.

Mes collègues, les députés de Kenora-Rainy River et de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp), et moi-même avons entrepris une campagne destinée à faire savoir à la direction de Radio-Canada, au ministre et à la bureaucratie de la société que nous n'avons guère apprécié cette ingérence dans nos affaires. Nous avons obtenu plus de un millier de réponses favorables à notre initiative et, comme le savent les députés, nous sommes portés à mesurer l'importance d'une question d'après le nombre de lettres adressées à notre bureau. Nous avons été très heureux de la réaction favorable suscitée par cette initiative. Je voudrais donner lecture de certaines des réponses que nous avons reçues:

Continuez la lutte pour sauvegarder le poste CBQ, Radio-Canada et la culture canadienne. Si nous cessons de défendre notre identité culturelle, nous nous ferons assimiler par les Américains.

● (1740)

Nous sommes très déçus par les compressions, nous habitons dans une région rurale et c'est la seule station radiophonique (canadienne) que nous pouvons capter continuellement . . .

Arthur Black est excellent! Radio-Canada Thunder Bay est une émission bien faite, étant donné l'importance ou le manque de . . .

Nous vous prions de ne pas nous imposer une programmation centralisée! Je veux croire qu'il y a suffisamment de nouvelles touchant le nord-ouest de l'Ontario pour justifier le maintien des émissions régionales de CBQ!

Au fil des ans, nous avons remarqué avec intérêt et approbation un progrès dans le compte rendu des événements du nord-ouest, à la radio de Radio-Canada. Les compressions récentes touchant CBQ nous ont attristés, préoccupés et irrités quelque peu . . .

Le nouveau gouvernement du Canada est en train de devenir une machine qui détruit au lieu de construire, comme l'espéraient les Canadiens.

Nous subissons déjà suffisamment d'affronts dans cette région sans avoir à accepter ces compressions.

Malgré la popularité d'Arthur Black dans nos localités dispersées, nous ne voulons pas que notre poste CBQ perde du terrain! A quoi nous servira une émission à ligne ouverte (durant les mois d'été, lorsque nous nous rendons dans nos chalets où il n'y a pas de téléphone). Cette prétendue économie de 75 millions de dollars servira vraisemblablement à quelque truc absurde qui ne profitera jamais le moindrement aux habitants du Nord.

Voilà quelques exemples de commentaires faits par des particuliers. Je signale que copie de ces lettres a été envoyée au ministre, au président et aux responsables de la société Radio-Canada, ainsi qu'à la station elle-même.

Nous avons également reçu des lettres du Centre d'exposition national et du Centre des arts indiens de Thunder Bay. La voici:

A notre avis, ces compressions nuiront à la qualité des émissions publiques en général, tout en diminuant les possibilités qu'ont les organismes sans but lucratif comme le nôtre d'informer les habitants du nord-ouest au sujet des nombreux services financés par le gouvernement que notre établissement offre dans cette région.

Le *Senior Citizens Intergroup Council* a adopté la résolution suivante:

Attendu que la station de radio CBQ contribue fortement à rapprocher les localités du nord-ouest de l'Ontario en s'efforçant d'offrir une information locale et des émissions à tous les secteurs de la région et,

Attendu que les compressions récentes dans les effectifs et les programmes de la station CBQ empêcheront cette dernière d'assumer son rôle crucial de représentant de la voix du nord-ouest de l'Ontario, . . .

C'est pourquoi ce groupe s'oppose à la réduction des services. Voici ce qu'a écrit l'Association multiculturelle de Thunder Bay:

A notre avis, la station de radio CBQ contribue de façon vitale à rapprocher les petites localités en radiodiffusant des nouvelles, des activités et des événements régionaux. Des émissions comme *The Great Northwest*, *Radio Noon* et *The 4 to 6 Show*, qui présentent le profil de personnalités de la région, font l'historique de certaines localités et examinent d'autres sujets d'intérêt local et régional, sensibilisent la population à l'histoire et au caractère unique du nord-ouest de l'Ontario. Ces compressions nuiront à cette région en réduisant ou en supprimant totalement la teneur régionale des émissions.

Le consistoire Cambrian de l'Église unie du Canada a écrit ceci:

La suppression de *Radio Noon* qui sera remplacée par une émission directement enregistrée à Toronto, augmente le sentiment que nous avons d'être isolés, d'habiter dans une région oubliée du pays.

Voici ce qu'a écrit l'*International Association of Business Communicators*, groupe de personnes qui ne s'occupent pas directement des industries de communications:

A notre avis, la station de radio CBQ joue un rôle vital dans la région du nord-ouest de l'Ontario qui est étendue sur le plan géographique, mais faiblement peuplée.

Nous avons reçu des commentaires d'habitants de logements coopératifs et de la guilde des potiers de Thunder Bay. Toute la correspondance que nous avons reçue témoigne d'un appui généralisé à l'égard des stations de radio régionales. L'annonce de la fermeture de la station de Gander, à Terre-Neuve, a suscité un tollé à la Chambre. Nous avons entendu parler de la campagne lancée pour permettre à cette station de continuer à émettre. Cette campagne a été couronnée de succès et je m'en réjouis. Elle s'était étendue jusqu'à Thunder Bay et dans le nord-ouest de l'Ontario. Les gens l'ont suivie avec un vif intérêt. Ils savaient que si les députés du parti conservateur qui ont une dent contre la société Radio-Canada continuent à faire ce qu'ils veulent, la station CBQ de Thunder Bay risquait de devenir un simple relais pour les émissions du réseau. CBQ perdrait alors son caractère régional et son service de nouvelles actuels.

Pendant les dernières élections provinciales en Ontario, il n'y a pas eu de reportage local à la station CBQ. Elle s'en est tenue à la programmation du réseau. Elle a dépêché un reporter de Thunder Bay à Toronto pour faire la couverture du nord-ouest de l'Ontario qui est éloigné de 800 à 1,500 milles. Je sais que les moyens électroniques font des miracles de nos jours, mais il serait à mon avis très logique, que les studios d'une station de Thunder Bay assurent la couverture des événements qui se passent dans le nord-ouest de l'Ontario.

Les habitants de Thunder Bay veulent savoir ce qui se passe chez leurs voisins. J'entends par là les habitants des localités situées à la périphérie du nord-ouest de l'Ontario. Car ce qui se passe dans un endroit peut aussi se produire dans la localité voisine. Il faut donc que ces localités puissent se tenir au courant des événements.

A preuve, il y a cinq ou six ans, on a fermé les mines d'Atikokan. On revit actuellement la même situation à Ear Falls. Et les autres communautés de la région connaîtront le même problème au fil des ans. Il faut donc que leurs habitants sachent ce qui se passe autour d'eux. Et s'il n'y a qu'un seul réseau sans programmation locale, ils ne seront pas aussi bien renseignés qu'ils devraient l'être sur des événements qui se passent à côté de chez eux. Ils se sentiront beaucoup plus isolés.

Une telle situation comporte également d'autres risques. Songeons notamment à l'influence de la radio et de la télévision américaines dans le nord-ouest de l'Ontario. Si CBQ n'assure pas la contrepartie en présentant des programmes et des informations locales au même titre que les nouvelles du réseau principal, nous ne cesserons pas de nous assimiler à nos voisins du Sud au point de disparaître un jour en tant que peuple.

Un autre risque est la proximité des provinces voisines. Une bonne partie des habitants du nord-ouest de l'Ontario, surtout d'Atikokan, qui se trouve à la frontière manitobaine, écoutent les nouvelles diffusées au Manitoba et dans la ville de Winnipeg. Nous nous en réjouissons, nous, les néo-démocrates, puisqu'on parle surtout du gouvernement néo-démocrate du Manitoba. Mais compte tenu qu'ils habitent l'Ontario, il vaudrait mieux qu'ils sachent ce que font leurs députés et qu'elles décisions ils prennent au nom de leurs électeurs.

Nous savons que certains députés conservateurs voudraient bien démanteler Radio-Canada. J'espère bien qu'ils n'auront jamais gain de cause. Je trouve qu'ils sont mal conseillés, car ils ressemblent à des gens qui n'entendent rien à une belle symphonie. Ils refusent de dépenser de l'argent pour une activité qui ne leur plaît pas. Mais ils oublient que bien des gens adorent entendre une belle symphonie, qu'ils en ont besoin pour leur survie intellectuelle dans notre société. Il me semble que Radio-Canada, au sens large, nous permet justement de demeurer sain d'esprit et de rester Canadien. Les réseaux privés ne font rien de tel simplement parce qu'ils sont obsédés par les cotes d'écoute. Chaque fois que BBM s'apprête à effectuer un sondage, que font les stations électroniques commerciales? Elles se dépêchent de faire de la réclame dans les journaux dans l'espoir d'attirer le plus d'auditeurs possible afin de mieux vendre leurs créneaux publicitaires.

Mais Radio-Canada n'a jamais fait la course aux cotes d'écoute. Son rôle est d'assurer un service bien réparti entre divers groupes de la société. Sans Radio-Canada, les petites communautés françaises de certaines localités de l'Ontario n'auraient accès à aucun programme dans leur langue. Outre Radio-Canada doit absolument maintenir ces liens avec leurs concitoyens francophones.

Nous devons inverser cette tendance. Nous devons mettre en place les moyens nécessaires pour nous donner le milieu culturel dont nous avons besoin. Nous devons également nous assurer que le secteur public dispose des outils qui permettront aux Canadiens de savoir non seulement ce qui se passe dans tout le pays, mais également dans leur localité et leur région respectives.

Je suis heureux d'avoir pu aborder ce problème et j'ai hâte d'entendre les questions et les commentaires de mes collègues députés.

• (1750)

M. Hockin: Monsieur le Président, tout comme le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus), j'admire beaucoup Arthur Black. C'est toujours un plaisir de conduire mon fils au hockey le samedi quand l'émission d'Arthur Black passe à la radio, et mon fils en tire profit autant que moi. J'espère que le député ne laisse pas entendre qu'il souhaiterait qu'on renonce au principe de l'indépendance, de sorte que le ministre des Communications (M. Masse) pourrait renvoyer Arthur Black à Thunder Bay pour lui faire faire la même émission de la même façon. Je voudrais que le député nous dise s'il souhaite que Radio-Canada demeure indépendante du ministre. Il me semble qu'il demande au ministre d'intervenir et de charger Arthur Black de refaire son ancienne émission. Cela m'inquiète, car le député ne semble pas préconiser le détachement. Je voudrais donc savoir quel est le point de vue de son parti sur cette question.

Le député qui avait la parole avant moi a fait allusion à cette question en disant certaines choses tout à fait inexactes. Je pense notamment au président de Radio-Canada, M.

Juneau, qui a été ministre dans le gouvernement de M. Trudeau et qui était un de ses grands amis. Est-ce l'exemple d'une relation d'indépendance? Le président de l'Office national du film est un parent de M. Juneau. Est-ce une relation d'indépendance? Un des principaux adjoints de M. Trudeau, M. Porteous, s'est vu confier des fonctions qui sont importantes pour la vie culturelle du Canada. Est-ce une relation d'indépendance? Le gouvernement a imposé un cycle de planification budgétaire très court aux organismes de promotion de la culture afin de les mettre au pas. Est-ce une relation d'indépendance? Je pense, monsieur le Président, qu'il n'y a jamais eu de relation d'indépendance sous le gouvernement précédent.

Des voix: Bravo!

M. Hockin: Et si nous voulons changer cela—c'est d'ailleurs une question intéressante et nous devrions peut-être apporter des changements—nous le dirons franchement. Je demande donc au député quelle est la position de son parti dans ce domaine.

M. Angus: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je répondrai de deux façons. Tout d'abord, même si le gouvernement rétablissait immédiatement les 85 millions de dollars de crédits qu'il a supprimés, cela ne changerait rien au fait qu'Arthur Black n'est plus à Thunder Bay. C'est une des réalités regrettables. Néanmoins, j'ai soulevé cette question pour montrer, étant donné la relation d'indépendance dont vous parlez, que les décisions économiques du ministre et du gouvernement se répercutent sur la programmation. Je sais que ce n'est pas le ministre qui a décidé de réduire de moitié la durée de l'émission d'Arthur Black à Thunder Bay. Il n'a pas décidé non plus d'éliminer trois postes à plein temps et trois postes à temps partiel. Nous ne devons toutefois pas perdre de vue que la décision de réduire ou d'accroître un budget a des répercussions sur les gens. Dans ce sens, la relation d'indépendance n'est pas absolue, et je comprends ce que veut dire le député. Je serais très heureux si le ministre avait le pouvoir de ramener Arthur Black à Thunder Bay, mais ce n'est pas possible pour le moment.

M. Belsher: Monsieur le Président, je voudrais faire une remarque à propos de ce qu'a dit le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus). A mon avis, le ministre mérite des compliments pour la façon dont il a réparti les compressions budgétaires qu'il a été obligé d'imposer à son ministère. La motion à l'étude parle des milieux culturels et des énormes compressions budgétaires qui ont été imposées, alors que le ministre a retiré un très faible pourcentage des fonds versés aux organismes culturels. Si le député examinait le budget principal du Conseil des arts, il constaterait que les coupures représentent moins de 1 p. 100 du budget. Pourquoi le député ne trouve-t-il pas cela justifié puisqu'il sait que nous avons un déficit et que les gens veulent que les deniers publics soient dépensés à bon escient? J'aimerais qu'il nous donne son avis là-dessus.

Je voudrais aussi reprendre ce qu'ont dit d'autres députés au sujet de la relation d'indépendance. Nous sommes tous prêts à féliciter le ministre, j'en suis sûr, de ne pas s'être mêlé de la répartition des compressions budgétaires à Radio-Canada.

M. Angus: Monsieur le Président, la question du député porte en fait sur la nécessité d'imposer des compressions budgétaires. Il souligne que la diminution du budget est faible en pourcentage. Cependant, je tiens à lui faire remarquer que son gouvernement, et pas seulement le ministre des Communications (M. Masse), ne s'est pas intéressé aux secteurs dans lesquels il aurait pu commencer à faire des économies. J'en veux pour preuve—étant donné que nous avons parlé des services de communication dans le nord-ouest de l'Ontario et compte tenu des conséquences des compressions budgétaires—le fait que la société Great Lakes Forest Products Limited, qui appartient en grande partie à la compagnie Canadian Pacific Investments, doit au gouvernement pour 125 millions de dollars d'impôts différés. Assurément, une partie de ces impôts aurait dû entrer dans le Trésor public pour compenser, tout au moins, les compressions imposées à Radio-Canada. Je sais que le député ne peut me répondre, mais je lui demande quand même s'il n'existe pas un meilleur moyen de mettre un peu d'ordre dans nos affaires.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, j'ai écouté avec plaisir les propos du député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) surtout parce que, comme bien d'autres députés, je suis un fan d'Arthur Black. A ce propos, je veux lui signaler qu'Arthur Black déménage à Toronto. Il ne quitte pas vraiment le Canada. La ville de Toronto fait encore partie de notre pays. La perte n'est vraiment pas aussi énorme que ne le prétend le député. Larry Zolf est aussi à Toronto et non à Winnipeg, car c'en est un autre dont la réussite l'oblige à voir plus grand. Pierre Burton est à Toronto et non au Yukon. Dans n'importe quel pays, il arrive souvent que les artistes qui ont du succès s'installent là ou le marché ou l'auditoire est plus grand.

Quant à ceux qui disent que notre parti veut démembrer Radio-Canada, ils ignorent que cette société a été créée par un gouvernement conservateur. Et chaque fois qu'un gouvernement conservateur était au pouvoir, il l'a financée généreusement. Par exemple, sous le gouvernement Diefenbaker, les conservateurs ont vigoureusement défendu l'indépendance de la société contre ceux qui affirmaient qu'elle n'était pas favorable au gouvernement. Tout cela fait partie de l'histoire. L'actuel premier ministre (M. Mulroney) a engagé son parti et son gouvernement à maintenir la société parce qu'elle fait partie du patrimoine culturel canadien. Cependant, il faut voir les choses en face et il serait impensable de demander à différents ministères, organismes et agences de réduire leurs dépenses pour tenter de redresser le déficit, sans demander à Radio-Canada de faire au moins sa modeste part. Car les compressions seront moins grandes que prévu. Cette situation et le fait que le gouvernement accordera une subvention de près de un million de dollars à la société indiquent jusqu'à quel point le gouvernement et notre parti attachent de l'importance aux activités de Radio-Canada et à sa contribution à notre pays. Je sais que le député tient à Radio-Canada et je respecte son point de vue. Un point de vue que je partage par ailleurs. Mais voyons les choses en face et tirons les conclusions que les circonstances imposent.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable ministre des Communications (M. Masse) sur un rappel au Règlement.

M. Masse: Monsieur le Président, j'aimerais profiter de ce rappel au Règlement pour remercier les gens qui ont participé à ce débat, pour parler de la qualité des interventions, pour m'excuser personnellement d'avoir été absent pendant quelques heures, ayant eu à témoigner au Comité permanent des communications et de la culture pour présenter le projet de loi du gouvernement concernant les droits d'auteur qui sont, on en conviendra, un secteur très important de notre domaine culturel et des industries culturelles.

Et j'espère que le Parlement sera saisi d'autres occasions semblables pour permettre aux parlementaires d'exprimer leurs points de vue quant à la politique culturelle du Canada et qu'il se dégagera de ces débats des lignes d'orientation que le gouvernement se fera plaisir d'appliquer.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 62(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS—ON DEMANDE UN REMANIEMENT COMPLET

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 7 mai dernier, j'ai posé une question au solliciteur général (M. MacKay) concernant la Loi sur les jeunes délinquants, car certains aspects de cette loi m'inquiètent. Le 1er avril dernier, l'âge minimal pour subir un procès devant un tribunal ordinaire, ou réservé aux adultes, a été porté à 18 ans. Auparavant, aux termes de la Loi sur les jeunes contrevenants—l'âge minimal était de 16 ans. L'une des graves conséquences de cette modification est qu'une personne âgée, disons, de 17 ans et demi ayant commis un meurtre, ne serait condamnée qu'à une peine maximale de trois ans aux termes de la Loi sur les jeunes contrevenants. Voilà une disposition plutôt inquiétante. Non seulement je m'inquiète de la situation, mais je constate aussi, d'après mes entretiens avec les agents chargés d'appliquer la loi, que ceux-ci partagent mes inquiétudes.

Je sais que l'article 16 de la Loi sur les jeunes contrevenants fournit un moyen de résoudre les cas difficiles, notamment quand la protection publique est en cause. L'article prévoit que, dans certaines circonstances restreintes, quand l'intérêt de la société est en jeu, la cause du jeune contrevenant peut être renvoyée à un tribunal ordinaire. Sauf erreur, la requête pour un transfert de ce genre provient de la cour juvénile suivant la demande du jeune prévenu, de son avocat ou du procureur général ou son agent, mais non d'un simple plaignant. Un juge ne peut faire une pareille requête. Le jeune délinquant, les parents et le procureur général doivent d'abord être entendus.

Si le tribunal est d'avis que, dans l'intérêt de la société et compte tenu des besoins d'un jeune, il doit être poursuivi devant un tribunal ordinaire, il le sera alors et on le traitera comme un adulte.

Ce qui m'inquiète, monsieur le Président, c'est ce qui se passe quand le jeune délinquant est poursuivi devant un tribunal ordinaire, mais qu'une requête de transfert n'a pas été formulée. Par exemple, récemment une femme était brutalement violée par un jeune de 17 ans. Le délinquant a plaidé coupable et il attend sa condamnation. On prévoit que, conformément à la Loi sur les jeunes contrevenants, il sera probablement condamné à une peine maximale de trois ans. En outre, il est prévu que la condamnation sera revue tous les six mois ou tous les ans. Il est donc possible que, lors de cette révision, la victime soit convoquée. Est-il vraiment juste pour la victime d'avoir à se rappeler toutes les souffrances qu'elle a endurées lorsque le crime a été commis? Je ne le crois guère. Si cette cause était entendue devant un tribunal ordinaire, les résultats et le processus seraient-ils différents?

Je voudrais également parler de mes préoccupations au sujet du jeune délinquant de moins de 12 ans. D'après la loi, un enfant de moins de 12 ans ne peut être poursuivi. Pour faire comprendre ce que je veux dire, je vais vous citer un cas survenu dans ma ville de Toronto. Un jeune de 10 ans a été arrêté au volant d'une automobile après une poursuite à vive allure. A cause de son jeune âge, et compte tenu de la Loi sur les jeunes contrevenants, on ne pouvait absolument rien lui faire aux termes de la loi. Peut-être pourrait-on attribuer son comportement à un débordement exceptionnel de malice. Mais ce matin-même encore, ce même «enfant» a été pris à déclencher un avertisseur d'incendie sans aucune raison. L'enfant a admis être au courant que la loi ne pouvait absolument rien contre lui à cause de son âge. Il s'en tirera avec une bonne fessée au maximum.

• (1805)

C'est ainsi qu'à Toronto, à cause de la loi sur les jeunes contrevenants, les services de police ont dû classer plus de 300 cas de cambriolage, d'incendie criminel, d'aggression sexuelle et d'agression parce que les suspects ont tous moins de 12 ans. D'après la police, les cas d'actes de violence commis par des jeunes de ce groupe d'âge vont apparemment en augmentant. C'est très inquiétant. La police se sent impuissante.

Je ne dis pas que l'on devrait détenir des jeunes impressionnables de moins de 12 ans avec des plus vieux, mais je me demande comment nous pouvons nous occuper plus efficacement de ces enfants sans avoir les mains liés par la Loi sur les jeunes contrevenants. Il me semble cependant fort possible que ces enfants criminels deviennent très facilement un jour des criminels adultes endurcis, retors et haineux si leur comportement criminel ne leur attire maintenant qu'une fessée.

Je me rends compte qu'il était nécessaire d'apporter certaines modifications à la loi pour en rendre les dispositions compatibles avec la législation des provinces qui faisait des distinctions entre les différentes catégories d'âge. Nous devons cependant nous soucier de protéger les membres de la société contre le crime et la violence.

Nous devons également traiter les jeunes contrevenants avec le plus grand soin et le plus grand souci possibles. Cela ne veut pas dire que nous devrions être trop passifs ou trop indulgents. Nous savons tous ce que nous a apporté la société trop permissive des années 1960 et 1970, et je ne pense pas que nous ayons rendu service à cette génération.

Bref, je voudrais surtout demander au solliciteur général d'accepter d'entreprendre une révision de la Loi sur les jeunes contrevenants qui prenne en considération les observations que je viens de faire et celles que des collègues ont eux aussi portées à son attention.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'apprécie l'intérêt sincère que porte le député à cette question très importante et je le félicite de l'avoir exprimé.

La Loi sur les jeunes contrevenants, qui est entrée en vigueur le 2 avril 1984, constitue une importante réforme du processus judiciaire concernant les jeunes au Canada. La réforme la plus fondamentale, à mon avis, consistait à reconnaître nettement que les jeunes sont responsables de leurs actes et qu'ils devraient donc avoir à répondre de leurs transgressions criminelles. Mais la loi reconnaît également que les jeunes ne devraient pas être traités de la même façon que les adultes et qu'en raison de leur immaturité et de leur dépendance, ils ont besoin de services spécialisés et de dispositions spéciales qui permettent la souplesse et la compassion lorsque la situation l'exige.

En uniformisant l'âge maximum de moins de 18 ans, la Loi reconnaît clairement que les jeunes peuvent commettre des crimes graves. Bien qu'une peine de trois ans d'emprisonnement soit la sentence maximum possible en vertu de la nouvelle loi, l'article 16 permet le renvoi des jeunes de plus de 14 ans aux tribunaux ordinaires où ils peuvent faire l'objet de toute la sévérité des peines prévues au Code criminel.

La Loi sur les jeunes contrevenants précise que le tribunal pour adolescents doit tenir compte de plusieurs facteurs pour décider s'il va ordonner un renvoi à la juridiction normalement compétente; il doit notamment tenir compte de la gravité et des circonstances de l'infraction, des antécédents et du casier judiciaire de l'accusé, de la capacité du système de justice pour les adultes, comparativement au système de justice et à la loi pour les adolescents, de s'occuper de l'accusé si un renvoi est ordonné et si le procureur général intervient. En ce sens, la loi renferme une «soupape de sécurité» pour les infractions graves. En bref, elle permet au juge du tribunal pour adolescents, en connaissant parfaitement les circonstances qui entourent une infraction, de choisir la procédure judiciaire la plus appropriée, compte tenu des besoins de la collectivité et de ceux de l'accusé.

• (1810)

Je crois que la Loi sur les jeunes contrevenants est une mesure positive et non négative, qui a établi un certain équilibre entre les droits et les responsabilités des jeunes tout en tenant parfaitement compte des droits de la victime et de la collectivité en général. Cela dit, je n'exclus pas la possibilité qu'il soit éventuellement nécessaire d'apporter certaines modifications à cette loi. En janvier 1985, le solliciteur général (M. MacKay) a rencontré les ministres provinciaux chargés de l'application de la justice pour les jeunes. On a décidé que nos gouvernements respectifs instaureraient un mécanisme fédéral-provincial permanent chargé d'accomplir différentes tâches coopératives et notamment d'envisager d'apporter certaines modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, ce que le député a demandé.

Pour faciliter la chose, le ministère du solliciteur général évalue constamment l'efficacité de la nouvelle loi.

Lorsque nous aurons éprouvé à fond la loi et que les programmes et les lois provinciaux seront en vigueur, nous aurons les informations nécessaires pour évaluer l'efficacité de notre justice pour les adolescents. Lorsque nous aurons décelé les problèmes et que nous connaîtrons les solutions, nous présenterons des modifications. De cette façon, nous servirons les intérêts des jeunes, ceux de la collectivité et ceux de l'administration de la justice. Je suis certain que le député de Don Valley-Est (M. Attewell) continuera à nous aider.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—L'ÉTUDE DU COMITÉ

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai récemment posé une question à la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) au sujet de la Société d'assurance-dépôts du Canada. La ministre avait chargé une entreprise du secteur privé d'examiner la société et de recommander des changements. J'ai demandé si ces recommandations nous seraient communiquées bientôt: deux établissements financiers ayant récemment mis cet organisme lourdement à contribution, il semblait important d'apporter les changements nécessaires avant que nous ne nous laissions déborder par les événements.

La Société d'assurance-dépôts du Canada a été fondée en 1967. Toutes les banques à charte, sociétés de fiducie, et sociétés de prêts et de prêts sur hypothèques à charte fédérale, doivent en être membres. Les sociétés de fiducie et de prêts à charte provinciale peuvent également demander à y adhérer. La Société d'assurance-dépôts a pour principal objectif de conserver un fonds d'assurance pour protéger les épargnes des Canadiens détenues dans les établissements membres.

A la fin de 1983, la SADC regroupait 137 sociétés fédérales et 51 sociétés provinciales. La loi interdit aux membres de mettre fin à leur adhésion. Ils ne peuvent pas se retirer même s'ils traversent des moments difficiles et si les demandes d'indemnisation sont nombreuses.

La Société d'assurance-dépôts offre actuellement une garantie maximum de $60,000 par dépositaire et par établissement, ce plafond ayant été fixé au cours de la dernière législature à la suite de la faillite de sociétés de fiducie, en Ontario. Depuis que la loi a été promulguée en 1967, la SADC a stipulé que les dépôts d'une durée de plus de cinq ans n'étaient pas couverts par l'assurance-dépôts. La situation s'est récemment présentée lorsque certains dépositaires qui détenaient des certificats d'une durée de six ou sept ans pensaient être assurés et ont constaté, à leur grand désarroi, qu'ils ne l'étaient pas.

Les statuts de la Société d'assurance-dépôts stipulent que les certificats de dépôts non assurés doivent porter clairement au recto la mention suivante: «Ce dépôt n'est pas assuré aux termes de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada». Malheureusement, la loi n'impose aucune sanction en cas d'infraction aux statuts.

• (1815)

Les établissements membres cotisent à la caisse d'assurance en fonction du montant des dépôts assurés qu'ils détiennent. Ces dernières années, cela a créé quelques frictions entre les membres. Les banques ont fait valoir qu'elles constituaient la principale source de financement de la caisse d'assurance, alors que c'étaient les sociétés de fiducie qui coûtaient le plus cher à cette dernière à cause des problèmes qu'elles créaient. Par exemple, lorsque le gouvernement de l'Ontario a repris en main trois sociétés de fiducie ontariennes, Crown, Greymac et Seaway, la Société d'assurance-dépôts a décidé de dissoudre graduellement ces compagnies au lieu de les fermer et de liquider leur actif. Certains dépôts ont donc été assurés au-delà du plafond de $60,000. Comme je l'ai déjà dit, la limite est passée de $20,000 à $60,000 précisément à la suite de cette situation. Dans le cas de ces trois sociétés de fiducie ontariennes, la Société d'assurance-dépôts a accordé des prêts d'environ 950 millions tandis que les pertes se chiffraient à environ 650 millions.

Le 25 mars, la Société d'assurance-dépôts a été de nouveau mise à contribution pour renflouer la Banque commerciale du Canada. Elle a dû verser 75 millions. En raison de la loi qui la régit, la SADC est en mesure de garantir les dépôts étant donné que le gouvernement fédéral lui accorde une ligne de crédit de 1.5 milliard de dollars.

Je terminerai en disant que j'ai signalé deux problèmes auxquels la SADC doit s'attaquer rapidement à savoir la question des primes et celle des membres. La ministre a formé, en janvier, un comité du secteur privé qui s'est penché sur ce problème de même que sur la question de la divulgation en vue d'obliger les institutions membres à préciser à leurs clients quelle est l'assurance dont ils bénéficient. Depuis janvier, la faillite de Pioneer Trust a, de nouveau, mis la Société d'assurance-dépôts à contribution.

La ministre a dit qu'elle avait reçu le rapport préliminaire du comité et qu'elle espérait pouvoir le déposer bientôt. J'espère que nous aurons ce rapport avant d'entreprendre l'étude du Livre vert sur la réglementation des institutions financières canadiennes. Je pense qu'il faudra étudier les deux documents ensemble.

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en réponse à la question posée par mon honorable collègue de Trinity (M^me^ Nicholson) au sujet de l'assurance-dépôts, je souligne que l'honorable ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) a désigné un comité du secteur privé chargé de réexaminer la loi et les opérations de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

M. Robert Wyman, de Vancouver, président du conseil de la firme Pemberton, Houston et Willoughby Inc. présidera le comité. Les membres seront M. Colhoun, de Toronto, vice-président du conseil de la National Victoria and Grey Trust Company et M. André Bérard, de Montréal, vice-président exécutif principal de la Banque nationale du Canada. M. Hugh Brown, de la firme Burns Fry Ltée, de Toronto, prêtera son concours aux membres du comité.

M. Wyman compte de nombreuses années d'expérience dans le secteur des marchés financiers. Il est également chancelier de l'Université de Colombie-Britannique, M. Colhoun est ancien président du conseil de l'Association des sociétés de fiducie du Canada et président sortant de la Fondation cardiaque de l'Ontario. M. Bérard possède de vastes connaissances du secteur des marchés financiers et est directeur de plusieurs entreprises.

Le comité aura pour mandat d'examiner le système actuel de l'assurance-dépôts en ce qui a trait à la hausse du volume de travail qui incombe à la Société, ainsi que sa relation avec le public assuré, les institutions financières membres et les administrations provinciales. Le comité se penchera sans doute sur la question de l'étendue de la couverture actuelle de l'assurance-dépôts.

Pour ce qui est des déposants de la Compagnie de fiducie Pioneer qui affirment avoir ignoré que leurs dépôts n'étaient pas assurés, ainsi qu'il a été discuté dans cette Chambre plus tôt aujourd'hui, la ministre d'État (Finances) a spécifiquement demandé au comité d'examiner les mesures qui pourraient être prises en vue de s'assurer que les déposants soient suffisamment informés.

Il est prévu que le comité Wyman aura terminé son rapport final d'ici un mois. Le ministre d'État (Finances) a déclaré que le rapport serait alors déposé en Chambre.

Entre temps, la ministre a également demandé à la SADC de considérer comme projet prioritaire la mise en vigueur d'un plan de communication aux institutions membres et à leurs clients de sorte que les déposants soient informés des dépôts qui sont assurés et de ceux qui ne le sont pas. Je sais que la SADC a déjà pris certaines mesures à cet égard.

Finalement, je répète les commentaires de la ministre, savoir que tous les aspects de la question d'assurance-dépôts seront discutés en détail lorsque le rapport du comité Wyman sera déposé.

• (1820)

LE TEXTILE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je soulève aujourd'hui une affaire qui a été abordée à la Chambre le 1^er^ mai 1985 au cours de la période des questions orales et qui s'adressait au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Il s'agit de mes préoccupations relativement à la viabilité de l'industrie du textile et du vêtement, non seulement dans les provinces de l'Ontario et du Québec mais dans ma propre ville de Drummondville. En ce mois de mai 1985, l'industrie du textile primaire et du vêtement est en pleine crise. Il ne serait pas d'ailleurs exagéré de dire que la survie même de l'industrie est en danger, de même que les investissements importants injectés au cours des dix dernières années et des milliers d'employés qui travaillent dans ce secteur.

La situation est extrêmement critique. Depuis 1974, le Canada a perdu près de 35,000 emplois se répartissant comme suit: 15,400 dans le textile primaire et 19,000 dans le vêtement. Dans le même temps, les fermetures d'usines ne se comptent plus. Cela est dû au désordre de l'économie mondiale dont la structure est en pleine mutation. Il y a eu redistribution marquée de la puissance industrielle au profit des pays exportateurs du Pacifique. En bref, la course à la compétitivité s'est accélérée au fur et à mesure qu'a ralenti la croissance de l'économie mondiale.

Pour contrer ces dysfonctionnements il est essentiel qu'il y ait utilisation judicieuse des politiques macro-économiques, de façon à créer un environnement au sein duquel le secteur privé peut planifier et investir avec confiance. C'est ce dont a besoin l'industrie canadienne du textile et du vêtement qui traverse des moments difficiles. Cette industrie demande des mesures de restriction des importations. Pensons qu'il entre au Canada 27,000 pièces de vêtements à chaque heure de chaque jour chaque année. Cette protection spéciale à la frontière vise à planifier la restructuration industrielle de façon a atténuer des problèmes liés à ce processus et à éviter des dislocations sociales et communautaires trop marquées.

Au cours des dernières années, notons les démarches tentées afin de négocier une réduction des niveaux convenus pour l'importation de vêtements. Un meilleur contrôle du mouvement des importations ainsi qu'un resserrement des dispositions relatives aux dépassements en ce qui concerne les quatre grands fournisseurs qui sont la Chine, la Corée du Sud, Taïwan et Hong Kong.

Bien que ces efforts aient échoué, le Canada applique des restrictions sur les importations en provenance des pays fournisseurs à faibles coûts en vertu de l'arrangement concernant le commerce international des textiles (AMF) négocié dans le cadre de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

En se fondant sur cet accord, il est devenu possible de passer des accords bilatéraux ou de prendre des mesures unilatérales afin d'amoindrir le désordre de notre marché domestique causé par l'afflux des importations. La durée d'application de cet accord distinct, savoir l'Accord multifibres (AMF III) arrive à expiration en juillet 1986.

Monsieur le Président, après avoir fait état de la problématique générale, j'aimerais préciser davantage mon propos par des données factuelles et empiriques.

D'entrée, soulignons que l'industrie du textile et du vêtement n'est pas en déclin, non productive et périmée. Voilà pour les mythes. Ces industries sont interdépendantes. De fait, environ 40 p. 100 de la production totale de l'industrie du textile sont destinés à l'industrie du vêtement.

• (1825)

Ce secteur a toujours été une industrie centrale dans l'économie canadienne et québécoise, du moins en termes d'emploi. Ainsi, le Québec compte 22 localités où l'industrie du textile et du vêtement fournit entre 20 et 75 p. 100 de tous les emplois du secteur manufacturier. De plus, il y a 55 circonscriptions au Québec où on relève de l'industrie du textile et du vêtement. En 1983, près de 170,000 personnes trouvaient de l'emploi dans l'industrie du textile et du vêtement. Par ailleurs, on estime que ces industries sont également à l'origine de 275,000 emplois indirects supplémentaires au Canada. En 1984, la valeur de production atteignait au-delà de 12 milliards de dollars dans ces deux secteurs. Au cours de la dernière décennie, plus de deux milliards de dollars ont été investis dans la modernisation des usines et ont fait de la fabrication de textile une industrie de pointe sur le plan de la technologie. De fait, l'industrie canadienne est aussi bien équipée sur ce plan que n'importe quelle industrie textile au monde. Entre 1970 et 1980, les gains de productivité de l'industrie du textile ont été supérieurs à ceux de tout le secteur manufacturier. En outre, cette industrie exige des capitaux considérables. La création d'un emploi dans ce secteur exige maintenant $250,000 en investissement. De plus, entre 1977 et 1981 les investissements réalisés par employé dans l'industrie canadienne des textiles ont été chaque année, sauf une, supérieurs à ceux réalisés dans l'industrie américaine du textile.

Pour terminer, je voudrais vous entretenir des questions liées à la politique commerciale relative au textile et au vêtement. Le système bilatéral de restrictions actuellement en vigueur n'a guère réussi à enrayer le flot des importations bon marché des textiles et des vêtements au Canada, bien que 7 p. 100 des importations totales des textiles et 80 p. 100 des importations de vêtements font l'objet de restrictions. Les importations dans ces secteurs représentent plus de 60 p. 100 du marché intérieur canadien en dépit de l'accord multifibres. Un secteur important, efficace et productif de l'industrie canadienne est menacé par des importations incontrôlées des pays à bas salaire qui perturbent les marchés. De nombreux emplois ont déjà disparu, d'autres devront inévitablement être supprimés, si la situation actuelle persiste. Le diagnostic étant posé, la posologie consiste à enrayer l'érosion de la part des producteurs étrangers dans les marchés canadiens du textile et du vêtement, mais aussi à récupérer la part du marché qui a été concédée aux importations. Pour atteindre ce but, il faut réduire les niveaux d'importation actuels dès à présent, et à court terme.

Par ailleurs, je propose que le gouvernement canadien se prononce fermement en faveur de la reconduction de l'accord multifibres au-delà du 31 juillet 1986 en l'améliorant et en y intégrant les fibres telles que la soie, la ramie et le lin, ainsi que sur le maintien des mesures spéciales de protection jusqu'au 31 décembre 1996, et qu'à l'avenir des mesures spéciales de protection soient appliquées avec un maximum d'efficacité en tirant pleinement partie des droits internationaux que le Canada possède en la matière.

Monsieur le Président, ce sont là les conditions nécessaires à la survie et au développement à long terme de l'industrie canadienne du textile et du vêtement, industrie dont j'ai à cœur, ayant moi-même été travailleur durant 13 ans avant de devenir homme d'affaires.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en réponse à la question posée par mon honorable collègue de Drummondville, j'aimerais d'abord revenir sur le principal instrument et les mesures qui constituent l'ensemble du cadre opérationnel de la politique actuelle du gouvernement qui se termine en 1986.

L'Accord multifibres du GATT en vertu duquel toutes les ententes de restrictions sont conclues fait présentement l'objet d'une revue par tous les pays membres, et ceux-ci entreprendront des négociations officielles en juillet afin de déterminer la forme future de cet important instrument. Un nouvel accord aura sûrement un effet primordial sur l'orientation de notre industrie nationale. Les mesures d'aide financière et les accords de restrictions bilatérales présentement en vigueur prendront également fin durant 1986.

En prévision des changements possibles régissant l'environnement économique de ces secteurs, le ministère de l'Expansion industrielle régionale a demandé à la Commission du textile et du vêtement de revoir la situation de ces deux industries et de lui présenter un rapport d'ici la fin du mois d'octobre. Il est aussi intervenu au cours des dernières semaines avec des représentants de l'industrie du textile pour discuter de leur situation actuelle, demander leurs opinions sur les principaux éléments de la politique et, aussi, élaborer une entente de développement destinée à favoriser l'établissement d'un climat de stabilité à court et à long termes. Comme les présents cadres opérationnels et les techniques d'implantation seront revus et que les options possibles d'une nouvelle politique seront considérés lors de ces discussions, il s'ensuivra une coopération accrue entre les principaux intervenants.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE PATRONAGE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE CHARLEVOIX

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, l'honorable député de Charlevoix (M. Hamelin), un «p'tit» patroneux par excellence, apporte une toute nouvelle dimension au patronage dans sa circonscription.

Le député refuse de transiger avec les représentants municipaux que s'est donnés la population de la Côte-Nord, laissant plutôt les organisateurs politiques décider lesquelles de ces municipalités pourront bénéficier de subventions fédérales.

Non seulement ces organisateurs politiques décident-ils du sort des municipalités, mais obligent les municipalités se voyant octroyer des subventions à embaucher du personnel dont les organisateurs ont fourni les noms, les menaçant de perte d'octrois si celles-ci refusent d'obtempérer.

Nul besoin de dire, monsieur le Président, que les maires de Charlevoix désapprouvent totalement le mode de gestion de l'honorable député et lui ont fait parvenir une lettre à ce sujet, et je cite:

> Au cours des derniers mois, soit depuis votre élection à titre de député du comté de Charlevoix, il a été constaté par l'ensemble des maires qu'à vos yeux l'organisation politique de chaque municipalité et implicitement les organisateurs du parti au pouvoir ont priorité sur les représentants municipaux qui, comme vous, ont été élus démocratiquement.

Il serait intéressant de savoir dans combien d'autres circonscriptions le même «p'tit» jeu de patronage se joue au Québec de la part des progressistes conservateurs.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

ON PRÉCONISE LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE DISTINCT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, dans le cadre de la Semaine nationale de la forêt, le Nouveau parti démocratique tient à souligner l'importance de la forêt dans notre économie et pour nos collectivités. Notre industrie forestière vaut 23 milliards de dollars, si bien qu'elle contribue davantage à notre balance commerciale que l'agriculture, les mines, les pêches et le secteur pétrolier réunis. Un emploi sur dix dépend de la forêt, et ce secteur fait vivre à lui seul au-delà de 300 collectivités canadiennes. A l'échelle internationale, le Canada possède plus de 10 p. 100 des ressources forestières mondiales.

Malgré leur valeur exceptionnelle, nos forêts sont dans le marasme à cause de l'incurie gouvernementale. Au lieu de les exploiter judicieusement, on les détruit. Elles subissent l'assaut des pluies acides. On ne s'occupe pas de les rajeunir en les reboisant et en pratiquant une sylviculture intensive. Le gouvernement fédéral consacre à ce domaine moins de 5 p. 100 de ses recettes fiscales. Nous avons l'air de voleurs qui pilleraient leur propre compte en banque.

Si jamais le gouvernement voulait reconnaître l'importance de nos ressources forestières, il nommerait un ministre des Forêts en titre, plutôt que de continuer à enfouir le Service canadien des forêts quelque part dans le ministère de l'Agriculture. Le Nouveau parti démocratique exhorte le gouvernement à engager dès maintenant des consultations poussées auprès des exploitants, des collectivités et des travailleurs qui vivent de la forêt, et à créer une loi nationale des forêts.

L'ensemble des Canadiens seraient ainsi assurés, par voie législative, que nos forêts seront revigorées de façon à s'épanouir à l'intention des prochaines générations qui pourront en jouir et les utiliser. Cette loi nationale centraliserait la responsabilité fédérale qui se trouve actuellement éparpillée entre une douzaine de ministères. Elle répondrait aux besoins des petits propriétaires de boisés, des forestiers, des écologistes, des exploitants et des collectivités qui n'ont pas d'autres ressources économiques. Une loi nationale des forêts ferait en sorte que le Canada . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'INCIDENCE DE LA HAUSSE DU TARIF POSTAL ENVISAGÉE SUR LE SECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, on a attiré mon attention sur une importante et dangereuse lacune qui existe dans la hausse du tarif postal proposée et parue dans la *Gazette du Canada*. Ce pourrait être la ruine du secteur canadien de la photographie si les restrictions visant les envois de première classe s'appliquaient aussi aux colis ayant plus de deux centimètres d'épaisseur. En effet, il en coûterait alors au moins $4.19 pour poster un film de 35mm et les photos après développement, alors qu'il en coûte seulement $1.15 à l'heure actuelle.

Ce serait une catastrophe pour cette industrie que d'avoir à débourser de $6 à $9 en frais postaux par envoi. Quelque 6,000 Canadiens travaillent dans ce secteur d'activité qui accuse un chiffre d'affaires annuel de 600 millions de dollars, dont 100 millions environ en frais postaux. Selon la Photo Marketing Association International, 500 emplois disparaîtront immédiatement si la hausse de tarif pour les colis est approuvée. Cette

Article 21 du Règlement

hausse écrasante serait aussi fort avantageuse pour les entreprises étrangères de développement de films qui n'ont pas à payer de taxe fédérale canadienne ni de droits de douane.

Le gouvernement s'est engagé à faciliter, non à compliquer, la vie aux Canadiens; nous devons donc faire avorter ces mesures cruelles qui menacent le secteur du développement des photos.

* * *

LA BANQUE DU CANADA

LES PRIX DANS LES CANTINES—LE SUBVENTIONNEMENT DES EMPLOYÉS

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, en décembre dernier, j'ai pris la parole à la Chambre pour demander que le gouverneur de la Banque du Canada mette un terme au subventionnement des cantines réservées au personnel des divers bureaux de la Banque un peu partout dans le pays. Les prix déphasés que l'on pratique dans ces cantines ont coûté aux contribuables canadiens plus de 2 millions de dollars par an depuis cinq ans.

J'ai appris depuis que les prix avaient doublé dans ces cantines depuis le 1er avril. J'ai également appris cependant que les employés de la Banque du Canada avaient bénéficié d'une augmentation de $250 pour les dédommager de l'augmentation de ces prix. A toutes fins pratiques, cette indemnisation annule l'augmentation des prix. En fait, cela revient à prendre de l'argent d'une main et le donner de l'autre.

Ce subventionnement indirect des employés de la Banque du Canada coûtera aux Canadiens près de $500,000 par an. J'exhorte le gouverneur de la Banque du Canada à faire cesser cette pratique déplorable. Je tiens à lui rappeler qu'il n'incombe pas aux Canadiens de veiller à ce que les employés de la Banque du Canada soient bien nourris.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LE JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME SUR LA RÉVISION DES DÉCISIONS DU CABINET

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, la Charte canadienne des droits et des libertés a connu sa plus belle heure. Depuis 1867, notre évolution constitutionnelle a été façonnée par de nombreux jugements rendus par les tribunaux qui ont eu un profond retentissement sur notre société. Les relations fédérales-provinciales, l'expansion économique, les droits de la personne, la langue et la culture ont été profondément touchés par certaines causes, notamment celle de Russell contre la reine, de la reine contre Drybones et du procureur général du Québec contre Blaikie. Hier, un jugement rendu par la Cour suprême du Canada restreint de façon appréciable l'usage du pouvoir exécutif au Canada.

La Cour a décidé que la Charte des droits et des libertés a la primauté et que les tribunaux peuvent revoir les décisions du cabinet. La suprématie de la Charte est maintenant incontestable. Cette décision historique trace la voie constitutionnelle qui permettra de définir les relations entre le citoyen, l'État et la Constitution.

• (1110)

C'est une victoire pour les libertés et droits civils au Canada. Il s'agit sous tous les rapports d'une victoire pour tous les Canadiens. Il faudrait féliciter Operation Dismantle d'avoir eu le courage de contester ces pouvoirs du gouvernement fédéral, permettant ainsi à la Cour suprême de rendre cette importante décision.

Cette organisation fait face à des frais juridiques très élevés qui menacent son existence même. Comme cette décision de la Cour profitera à tous les Canadiens, j'invite le gouvernement à assumer les dépens. C'est en effet bien peu à payer quand on songe à ce que chaque Canadien y gagne.

M. le Président: A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré.

* * *

LE SÉNAT

ON EN DEMANDE L'ABOLITION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, nous n'avons nullement été étonnés d'apprendre que pas un seul des membres du Sénat n'avait répondu à un questionnaire distribué par l'un des leurs au sujet des devoirs de leur charge. Comme l'a fait remarquer l'auteur de ce questionnaire, cette invitation à justifier leur présence au Sénat a été accueillie par un «silence unanime». Raison de plus pour abolir le Sénat.

Ce que le gouvernement propose à l'heure actuelle, c'est de restreindre les pouvoirs du Sénat de manière à le réduire à son essence, c'est-à-dire une chambre de favoritisme politique. Le Sénat n'aurait plus à feindre quelque pouvoir politique que ce soit. Il ne resterait plus que la réalité sans fard, l'assiette au beurre. Ainsi, plus rien ne subsisterait pour justifier le maintien de la Chambre haute, sinon l'usage que le premier ministre (M. Mulroney) pourrait en faire pour récompenser ses amis politiques.

Peut-être pourrait-on convaincre le premier ministre d'abolir le Sénat si nous acceptions qu'il se serve des locaux devenus vacants comme d'un salon privé. Vu son refus récent de demeurer dans un hôtel qu'il estimait tout à fait convenable pour les membres de son cabinet mais sûrement pas pour lui, le premier ministre est sur le point de renoncer au style présidentiel pour adopter le style monarchique. Sans doute se plairait-il à se retirer le soir dans l'enceinte du Sénat pour y rêver de sa grandeur imaginaire, car c'est un endroit où ils sont nombreux à y avoir longtemps rêvé avant lui d'une grandeur imaginaire fondée sur bien peu de chose.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT ET DES TAUX HYPOTHÉCAIRES

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, nous avons vu ces derniers jours le taux d'escompte de la Banque du Canada descendre sous la barre des 10 p. 100, pour atteindre son plus bas niveau depuis six ans, et le gouverneur de la Banque du Canada laisse entendre que le taux d'escompte pourrait baisser bien davantage si l'on réussissait à réduire le déficit. Nous avons également vu réapparaître pour la première fois

depuis des décennies des hypothèques à taux fixes pour sept à dix ans. Notre taux de chômage a baissé à moins de 11 p. 100, et l'excédent de notre balance commerciale a fortement augmenté. Durant le premier trimestre de 1985, la croissance de l'économie canadienne a été deux fois plus rapide qu'aux États-Unis.

Le 9 novembre dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a exposé le programme de renouveau économique de notre gouvernement. Bon nombre des décisions que nous avons prises ces sept derniers mois n'ont pas été faciles. Il n'existe pas de solutions simples et expéditives aux problèmes posés par un héritage d'incurie financière. Le prochain budget comportera d'autres décisions difficiles. L'esprit d'équilibre qui préside aux efforts de réduction de notre dette se traduira par des mesures justes et équitables pour toutes les régions du pays. Une réduction de la dette va de pair avec la création d'emplois.

Nos concitoyens réagissent avec confiance aux initiatives de notre gouvernement. La confiance grandit, c'est-à-dire la confiance que l'on peut réussir à relancer l'économie grâce au libre exercice de l'éthique du travail et à la réduction des subventions du gouvernement, et cela tout en veillant à répondre aux besoins des plus démunis. C'est là l'essence même de la politique du gouvernement progressiste conservateur.

* * *

[*Français*]

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'EMBAUCHE D'ANCIENS DÉPUTÉS LIBÉRAUX

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder ce temps de parole que j'utiliserai pour m'adresser à un des employés de cette Chambre dont la conduite m'étonne et, à mon sens, déprécie l'important poste qu'il occupe. Le vérificateur général a comme mandat, selon la Loi sur le vérificateur général, de préparer à l'intention de la Chambre des communes et de ses membres un rapport annuel dans lequel il fournit des renseignements sur les activités de son bureau et indique qu'il a reçu, dans l'exercice de ses activités, tous les renseignements et éclaircissements réclamés.

Ces fonctions doivent s'exercer dans le respect de la loi, de nos coutumes et de nos traditions canadiennes.

Recourir aux tribunaux sans en avoir reçu le mandat n'était sûrement pas la mesure la plus appropriée, ni la plus économique d'ailleurs, pour permettre à M. Dye l'exercice de ses fonctions. Lorsque ce dernier se permet d'engager d'anciens députés dans le but de faire du lobbying auprès des députés élus de cette Chambre, et le fait que ce soit des députés libéraux n'ajoute que l'injure à l'insulte, ces derniers ne bénéficiant d'aucune expérience comptable particulière. Il outrepasse carrément ses attributions. Ces actes démontrent peut-être un goût du spectacle et du sensationnalisme et se veulent peut-être une provocation pure et simple du gouvernement conservateur, mais chose certaine, ces actes diminuent la confiance de la Chambre à son égard et par le fait même affaiblissent l'institution qu'il représente.

Lorsque terminant mes études à l'école des hautes études commerciales de Montréal . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, comme nous sommes vendredi, j'ai le grand plaisir de proclamer le gagnant du PPS, ou Prix du piston de la semaine. Passez-moi l'enveloppe, s'il vous plaît. Les candidats pour le «Prix du piston de la semaine» sont Doug et Wendy Lawson, Peter et Marcia Clark et Bud Sherman. Les lauréats sont Peter et Marcia Clark qui se partagent le prix. Ils peuvent venir chercher leur prix cette semaine, la semaine prochaine ou la semaine suivante à mon bureau. C'est un T-shirt Rat Pack.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE COÛT DU GALA TÉLÉVISÉ AU SOMMET DE QUÉBEC

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre. Le premier ministre a délibérément exclu le gouverneur général de sa rencontre avec le président des États-Unis à Québec, en mars dernier, sous prétexte que c'était uniquement une réunion de travail. Quel genre de travail a-t-on accompli au gala de télévision qui s'est déroulé à l'occasion de cette rencontre, et où le premier ministre et le président ont poussé leur chanson, pour justifier le paiement par les contribuables à Radio-Canada d'une rallonge de un demi-million de dollars pour cette excentricité télévisée?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais que mon honorable collègue sache qu'en posant cette question, il offense deux millions d'Irlandais de notre pays, et je tiens à ce que cela se sache. Cela lui coûtera cher.

Nous n'avons pas encore la facture de cet événement télévisé, ou du moins je ne l'ai pas encore vue, mais cette soirée a fourni l'occasion d'exhiber le talent des Canadiens et de mettre en vedette des jeunes artistes canadiens, aussi bien français qu'anglais, à la télévision canadienne et américaine. Chaque fois que nous aurons l'occasion de présenter d'aussi brillants artistes canadiens dans le monde et d'encourager des artistes canadiens, nous seront fiers de le faire.

ON DEMANDE QUE LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR ASSUME LE COÛT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il est évident que cette excentricité télévisée a été organisée principalement pour mettre en valeur le premier ministre, sur le plan politique, et pour chatouiller son amour-propre. Je voudrais donc demander au premier ministre de s'engager maintenant à faire payer par le parti conservateur et non par les contribuables canadiens le coût de cette excentricité. Va-t-il prendre cet engagement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que c'est une tradition, et je me souviens d'avoir assisté à ce genre d'excentricité lorsque le président des États-Unis était venu au Canada et que le premier ministre de l'époque, M. Trudeau, avait organisé un gala au Centre des arts. On y voyait la manifestation de talents canadiens, anglophones et francophones. Ce fut un magnifique étalage du talent des Canadiens de la même façon que la manifestation organisée pour la réception du président Reagan à Québec. Je pense que les Canadiens sont fiers de leurs artistes et de leurs communautés culturelles et que cette présentation internationale de leurs talents a été tout à notre honneur.

LES QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il y a presque huit semaines, le député de Glengarry-Prescott-Russell a posé 20 questions précises sur le coût de cette excentricité et le coût global de la rencontre avec le président Reagan. Pourquoi, après presque huit semaines, ces questions n'ont-elles toujours pas reçu de réponse? Qu'est-ce que le gouvernement a à cacher? Est-ce le coût de la caille, est-ce le coût du vin importé ou est-ce le coût du caviar servi à plus de 1,800 amis et parents des conservateurs à l'occasion des réceptions organisées dans le cadre de cette extravagance?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on comprend les priorités du parti libéral et l'orientation de ces questions, quand on sait que ce matin Statistique Canada a annoncé que depuis notre arrivée au pouvoir, 201,000 nouveaux emplois avaient été créés au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Statistique Canada a annoncé qu'en avril, 89,000 nouveaux emplois avaient été créés, soit l'augmentation mensuelle la plus élevée depuis cinq ans. Voilà ce que fait notre gouvernement.

Des voix: Bravo!

• (1120)

M. Mulroney: Pendant qu'ils passaient leur temps à parler de rats et de Rat Pack, nous, nous parlons d'emplois et d'espoir pour les Canadiens. Voilà ce que fait notre gouvernement.

Des voix: Bravo!

LA VISITE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS—LES AUTRES DÉPENSES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ignore pourquoi le premier ministre a délibérément laissé de côté Terre-Neuve quand il a distribué des emplois à la ronde, car le chômage a augmenté dans cette province.

Je serais tenté de présenter une motion de blâme contre le *Globe and Mail*, qui a reproché au premier ministre d'avoir chassé de sa maison l'ambassadeur du Canada en Allemagne de l'Ouest. On ne pourrait certes pas demander à un premier ministre capable de pousser une chanson valant un demi-million de dollars de descendre au même hôtel de deuxième ordre que Joe Clark et Michael Wilson. Cela ne fait aucun doute.

Outre les $500,000 dépensés pour faire valoir les talents d'un jeune artiste frustré appelé Mulroney à la télévision canadienne, alors que tous les autres artistes se sont fait couper les vivres, combien a coûté la visite du président Reagan à Québec le 17 mars dernier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est malheureusement vrai que le chômage a augmenté à Terre-Neuve. Nous avons pris des mesures sans précédent pour compenser cette hausse en signant, après 13 années d'indécision libérale, l'Accord de l'Atlantique qui ranimera les espoirs et créera une nouvelle prospérité à Terre-Neuve.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le chômage a baissé dans sept autres provinces. Je pense que tous les Canadiens doivent s'en réjouir. Je suis convaincu que les Canadiens qui suivent nos délibérations voudraient que les libéraux mettent leur sectarisme mesquin de côté.

Je sais que le député est lui aussi un excellent ténor irlandais. Je sais qu'il voulait chanter à Québec mais, malheureusement, il n'y avait pas de place sur la scène. Nous sommes ici pour créer des emplois et ce qu'il faut retenir aujourd'hui et tous les autres jours, c'est que . . .

M. Tobin: Nous voulons des emplois.

M. Mulroney: Le député parle d'emplois. Nous avons créé 201,000 emplois cette année, alors que, pendant une période comparable l'année dernière, 72,000 emplois ont été créés. Voilà comment nous respectons notre engagement envers le Canada.

Des voix: Bravo!

LES RÉSULTATS DES MESURES DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, avec quelqu'un qui est aussi imbu de lui-même, aucune scène du Canada ne serait assez grande pour deux artistes.

Comme le premier ministre l'a signalé, je suis un bon Irlandais et cela m'attriste de voir le premier ministre mener une vie de pacha pendant que 32 p. 100 des habitants de ma circonscription sont sans travail. Je voudrais poser une question sérieuse au premier ministre. Entre deux bouchées de caille ou de caviar, s'est-il déjà demandé comment vivent les pauvres du Canada? Laissera-t-il de côté ses manières présidentielles? Il n'est pas chef d'État, mais chef de gouvernement. Les Canadiens veulent du travail et réclament des mesures concrètes. De nouveaux emplois sont créés chaque printemps. Cessez de vous vanter. Faites quelque chose de concret.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député a bien raison de demander des mesures concrètes. Ce matin, Statistique Canada a annoncé que nous avions créé en avril plus d'emplois que jamais depuis cinq ans. Les libéraux n'aiment pas que nous donnions de bonnes nouvelles aux Canadiens. Ils préfèrent un sectarisme mesquin.

Statistique Canada a annoncé que 201,000 emplois avaient été créés, dont les deux tiers sont des emplois permanents, depuis notre arrivée au pouvoir. Ce sont les dizaines de milliers d'emplois que nous avions promis. Contrairement aux libéraux, nous avons tenu notre promesse.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AUTOCHTONES

L'ORIGINE DU PRÉSUMÉ DOCUMENT DU CABINET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, parmi les promesses que le premier ministre s'est engagé à respecter, il y a celle d'avoir un gouvernement plus ouvert. J'aimerais donc l'interroger à propos d'un document dont tout le pays sait qu'il est sorti récemment du cabinet du vice-premier ministre, mais au sujet duquel le gouvernement continue de se montrer évasif et refuse de répondre aux questions: est-ce que le premier ministre a ouvert une enquête sur l'origine de ce document? Comme il est dit dans ce document que le premier ministre a été consulté sur sa teneur, est-ce qu'il va nous dire de façon franche et ouverte que ce document a bien été établi au cabinet du vice-premier ministre?

• (1125)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à mon honorable ami, et il doit sûrement s'en souvenir, je n'ai jamais vu moi-même le document dont il parle. Il ne m'a jamais été communiqué. Je ne nie pas que des groupes d'étude et des groupes de travail puissent avoir pour mandat d'examiner les programmes gouvernementaux. Mais pour ce qui concerne les autochtones, nous avons dit tout à fait nettement que malgré les recommandations que divers groupes d'études pourraient nous faire, c'est le cabinet qui décidera en temps et lieu de la politique à suivre, et que nous ne ferons jamais rien qui puisse nuire à nos populations autochtones et aborigènes.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RECONNAÎTRE L'ORIGINE DU DOCUMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, encore une fois le premier ministre continue de traiter les travaux de la Chambre comme une sorte de comédie. Il sait parfaitement, comme le sait aussi l'ensemble du pays, qu'il n'a pas répondu à la question. Je lui demanderai de nouveau: est-ce qu'il va faire ce qu'il a promis l'été dernier, durant la campagne électorale, au sujet d'un gouvernement ouvert? Il a dû consulter son vice-premier ministre au cours des derniers jours, ainsi que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, car tous ces ministères ont appuyé les recommandations exposées dans ce rapport. Pour employer une vieille expression, est-ce qu'il «va jouer franc jeu» avec la Chambre des communes, et reconnaître que ce document a été établi par le vice-premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que le député a du mal à se défaire de l'habitude qu'il a prise de faire le petit saint. Je lui ai dit carrément que je n'ai jamais vu ce document. Il n'est jamais venu au cabinet, et si jamais le cabinet en est saisi et prend une décision, nous vous le dirons à la Chambre. A ce moment-là ce sera la politique gouvernementale.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je répliquerai au premier ministre qu'il est bien le dernier à reprocher aux autres de faire les petits saints. C'est lui qui a joué au défenseur des nominations apolitiques, et qui a fait tout le contraire de ce qu'il avait promis une fois arrivé au pouvoir.

M. Hnatyshyn: Parlez-nous de Gerry Caplan, qui travaillait pour vous.

M. Broadbent: Va donc bouffer ta cravate rouge.

M. Hnatyshyn: Je la mets toujours pour exciter les taureaux.

M. Clark (Yellowhead): Du calme, Ed!

M. Broadbent: S'il y avait un peu d'ordre, monsieur le Président, je poserais la question.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ce document comporte deux volets essentiels: premièrement, le train de modifications aux programmes destinés aux autochtones, notamment des compressions budgétaires massives et, deuxièmement, des considérations directement reliées au processus budgétaire qui nous portent à croire que le budget réel ne viendra qu'après celui du 23 mai. Je veux parler de ce que dit le document au sujet de restrictions dans les programmes des autochtones qui seront annoncées après le budget et non dans le budget. Le premier ministre voudrait-il avouer que la véritable raison pour laquelle le gouvernement nie l'existence du document, c'est que la duplicité qui se manifeste dans ce cas-ci va se reproduire dans presque tous les programmes des autres ministères?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami cause à lui-même et à la Chambre des communes un tort considérable en adoptant cette attitude mal séante. Nous avons annoncé qu'il y aura un budget. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et moi avons formellement énoncé à la Chambre les principes qui régiront notre action à l'égard des autochtones. Les caméras de télévision étaient braquées sur nous—si le député veut parler de transparence—quand nous avons traité de la question des aborigènes d'une manière qui fait honneur à la Chambre. Nous avons tenté de conclure dans la dignité une entente favorable aux peuples indigènes du Canada. Voilà comment nous voyons notre engagement envers les peuples autochtones. Le chef du Nouveau parti démocratique se fait gravement tort à lui-même en se conduisant de façon aussi inconvenante à la Chambre des communes.

Questions orales

[*Français*]

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE PATRONAGE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE CHARLEVOIX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et concerne le patronage.

Monsieur le Président, les maires de la municipalité régionale de la circonscription de la haute Côte-Nord faisaient récemment parvenir une lettre au député de Charlevoix, l'accusant d'usurper les droits des municipalités en faveur des organisateurs conservateurs, se fiant à ces derniers pour sélectionner des bénéficiaires de subventions ainsi que les travailleurs qui se verront accorder la permission d'être embauchés à divers projets octroyés.

Ma question au très honorable premier ministre est la suivante. Face au jeu de patronage qu'exerce ce député, favorisant certaines municipalités ou individus selon leur allégeance politique, est-ce que le très honorable premier ministre peut assurer la population de Charlevoix ainsi que la Chambre des communes et les résidants de toutes les circonscriptions au Canada, représentés par des députés progressistes conservateurs, que cette pratique déplorable cessera immédiatement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la population de la circonscription de Charlevoix a renversé une majorité de 16,000 libéraux et rejeté un ministre libéral à cause du patronage que vous pratiquiez dans le passé. Les gens de la circonscription de Charlevoix et tous les Québécois savent fort bien que nous traitons équitablement avec toutes nos municipalités et tous les Québécois, contrairement aux libéraux qui ne favorisaient que les «rouges» en tout temps et en toutes circonstances. Vous devriez être gêné de vous lever à la Chambre pour poser une question au sujet du Québec. Honte à vous!

• (1130)

LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Monsieur le Président, je ne croyais pas que le premier ministre accuserait les maires des municipalités de Charlevoix de mentir.

Monsieur le Président, les Canadiens apprenaient récemment que les progressistes conservateurs étaient en voie d'établir une grosse machine bleue au Québec. Est-ce que le premier ministre peut informer cette Chambre à savoir si les tactiques employées par certains de ses députés au Québec seront la pierre angulaire sur laquelle sera établie la base de cette «big blue machine» au Québec? Est-ce que ce sont les tactiques du parti progressiste conservateur pour se bâtir un pouvoir qu'ils n'ont absolument pas dans cette province?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Évidemment, monsieur le Président, je reconnais que le parti progressiste conservateur n'a pas toujours eu la vie facile au Québec et que nous sommes partis de loin. Nous avons bâti de peine et de misère une organisation formée de gens venant de toutes les couches de notre société. On l'a bâtie, je l'avoue, de peine et de misère, mais nous avons une organisation démocratique hautement représentative, et la population québécoise s'est rangée derrière nous et continue de le faire de façon grandissante tellement elle est écœurée de votre comportement à la Chambre des communes. Changez, parce que vous allez rester dans l'Opposition longtemps!

* * *

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES

LA TENEUR DU PRÉTENDU DOCUMENT DU CABINET

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a une certaine hypocrisie dans les réponses que le premier ministre et ses collègues du cabinet donnent au sujet de ce document. Je voudrais revenir sur l'observation qu'il vient tout juste de faire, selon laquelle alors qu'il était sous les feux des projecteurs avec les dirigeants indiens et inuits du pays le vice-premier ministre, enfermé dans son bureau, rédigeait ce document que les Indiens et les Inuits trouvent répugnant, et c'est pourquoi le gouvernement juge cette question aussi délicate.

Le premier ministre pourrait-il nous confirmer ce qu'on précise dans le document, à savoir qu'il a reçu le groupe de travail ministériel sur les programmes autochtones et entériné les recommandations contenues dans ce document?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): C'est faux.

L'ENQUÊTE DE LA GRC

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, à la page 17 du document, on précise que le premier ministre a été consulté au sujet de ses prérogatives relativement aux mandats. Il est très clair dans le . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ah oui?

M. Fulton: Je ne vais pas citer le document au complet. Ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil privé. On a appris aujourd'hui que lui-même ou son ministère avaient ordonné à la GRC d'effectuer une enquête, afin de déterminer l'origine de cette fuite. S'il ne s'agit pas d'un document du cabinet—et aucun d'entre vous ne se lèvera et fera preuve d'un peu de courage en admettant que ce document a atteint le stade où il a été remis aux ministres—pourquoi avez-vous ordonné une enquête à ce sujet?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne sais à combien de reprises on doit répéter les choses au NPD. Manifestement, il faut les répéter pendant une ou deux journées de suite.

M. Broadbent: Dites la vérité pour une fois.

M. Hnatyshyn: Le fait est que lorsqu'un document tombe entre mauvaises mains, la procédure automatique—et le vice-premier ministre l'a répété à maintes reprises—veut que la GRC procède à une enquête. Je suis persuadé que les néo-démocrates sont d'accord là-dessus; dans toutes les provinces où ils sont au pouvoir, ils veulent s'assurer que les documents confidentiels du cabinet ne tombent pas entre d'autres mains.

M. Broadbent: Il s'agit donc d'un document du cabinet? Merci beaucoup.

M. Hnatyshyn: Je viens de dire que c'était la façon habituelle de procéder.

* * *

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'EMBAUCHE D'ANCIENS DÉPUTÉS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président . . .

M. Andre: Ne laissez pas la verité faire obstacle à un bon cheval de battaille, Ed.

M. Broadbent: Faites un autre sondage sur celle-là.

M. le Président: A l'ordre. Ce n'est pas mercredi tous les jours.

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il sait sans doute que le bureau du vérificateur général a entrepris, de concert avec le bureau du comptable général des États-Unis, une étude visant à identifier les besoins de ceux qui font usage de l'information financière publiée par le gouvernement fédéral. Ce groupe consultatif international est composé du contrôleur général des États-Unis, du président de l'Institut canadien des comptables agréés et d'un certain nombre d'intellectuels éminents et de fonctionnaires. De même, on a engagé deux anciens députés, un avocat et un économiste, pour faire le point sur les besoins des députés actuels en matière d'information. Au sujet de ce projet, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a parlé de «tactiques à la Gestapo». Le premier ministre peut-il nous assurer qu'il n'y a que le secrétaire parlementaire qui comprenne si mal ce projet et que son attitude ne reflète pas la politique du gouvernement et n'est pas non plus une façon de décourager cette très importante initiative?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, la question a été soulevée hier quand le député de Drummond m'a demandé de me renseigner auprès du vérificateur général lequel, comme le député le sait, doit non seulement être indépendant et responsable devant le Parlement mais donner aux politiciens quelle que soit leur couleur le sentiment qu'il est libre de toute allégeance politique. Je me suis entretenu avec le vérificateur général lequel m'a dit que M. Deniger avait déjà fait savoir qu'il devrait démissionner de son poste.

Bref, j'ai entrepris d'en discuter avec le vérificateur général qui convient avec moi qu'il ne saurait être soupçonné de partialité dans l'exercice de ses fonctions, car il est employé de la Chambre des communes.

LES ÉTATS FINANCIERS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je m'étonne de cette réponse compte tenu du fait qu'un ex-chef de l'opposition aux Communes, un chef très respecté, M. Robert Stanfield, agit à titre d'expert-conseil pour ce projet, tout comme M. Huntington, un ex-député et président du comité permanent des comptes publics et co-auteur également du rapport Huntington-Lachance sur la responsabilité ministérielle.

Étant donné que ce projet porte surtout sur l'étude des états financiers pour obtenir tous les renseignements qui permettraient aux parlementaires de mieux comprendre les rapports gouvernementaux, ce sont sans doute les anciens députés fédéraux qui sont les mieux placés pour comprendre ce problème. Je suis donc heureuse que MM. Stanfield et Huntington fassent partie de ce projet. Le ministre ne prétend certainement pas que seuls les députés conservateurs ont quelque chose de valable à apporter à la Chambre.

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, en ce qui concerne l'avis qu'a reçu le vérificateur général concernant ce projet, il aurait, semble-t-il, consulté différentes personnes, à titre gratuit, sans les rémunérer. MM. Stanfield et Huntington ont été simplement consultés, mais ils n'ont pas été payés $80 ou $90 l'heure à titre d'experts-conseils.

Le problème est le suivant. Je sais qu'en sa qualité d'employé de la Chambre, le vérificateur tient à éviter toute accusation de parti pris. Il faudrait donc établir si ces ex-députés libéraux, qui sont toujours actifs au sein du parti libéral, sont considérés comme des experts-conseils rémunérés du vérificateur général, un fonctionnaire de la Chambre, et, si oui, si cette situation est acceptable. Le vérificateur général se penche actuellement sur cette question et il devrait répondre à ce sujet au comité concerné.

Questions orales

LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE BONN

LA PARTICIPATION DU PREMIER MINISTRE—L'UTILISATION DE LA RÉSIDENCE DE L'AMBASSADE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il a assisté dernièrement à la conférence de Bonn et, pour cette raison, l'ambassadeur, sa femme et sa fille ont dû quitter leur résidence et aller s'installer dans un hôtel à 30 kilomètres de la ville. L'hôtel Koenigshof n'était pas assez bon pour le premier ministre—c'était, paraît-il, un hôtel de deuxième catégorie—mais il l'était bien assez pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Finances.

• (1140)

Pourquoi le premier ministre a-t-il causé cet inconvénient à toute une famille si l'hôtel Koenigshof était acceptable pour ses principaux ministres? Pourquoi le premier ministre n'y est-il pas resté également? Ou est-ce un autre example de l'arrogance à laquelle Pierre Trudeau nous avait habitués?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je veux intervenir pour défendre Pierre Trudeau contre cette attaque injuste du NPD. En réalité, monsieur le Président, cette déclaration est tout à fait fausse. Les représentants du gouvernement à Bonn ont cherché un endroit où nous pourrions nous entretenir avec les ministres et M^me^ Sylvia Ostry et son groupe, tous les soirs et tous les matins avant le petit déjeuner. Ils n'ont pas réussi à trouver un endroit convenable, étant donné l'extrême pénurie de chambres d'hôtel.

Je n'ai pas communiqué personnellement avec l'ambassadeur, ni exprimé de préférence. Cependant, je crois savoir que notre excellent ambassadeur à Bonn a proposé lui-même sa résidence, dont la vaste salle à manger nous a servis de salle de réunion. Il a fallu tenir compte également des considérations de sécurité. Certaines recommandations ont été faites à cet égard.

La situation à Bonn était si difficile que, lorsque notre équipe est allée là-bas, on a voulu installer les journalistes canadiens sur des péniches. C'est seulement grâce à la diligence de Bill Fox et de ses collègues que l'on a pu trouver une place à l'hôtel pour ces éminents journalistes.

LA PARTICIPATION AUX FUTURES CONFÉRENCES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le premier ministre vient de confirmer qu'il n'y avait pas de chambres d'hôtel. Il est inconcevable que toutes les autres délégations de la France et des États-Unis aient pris les dispositions qui s'imposent et obtenu des chambres d'hôtel. Le premier ministre devrait intervenir à la Chambre pour nous donner l'assurance qu'il ne se montrera jamais plus aussi insensible.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, sauf erreur, la plupart des autres délégations ont occupé des châteaux entiers où elles se sont carrément installées. J'ai profité de l'hospitalité de notre ambassadeur qui a eu la gentillesse de mettre à notre disposition, pour 48 heures environ, la résidence du gouvernement canadien dans cette ville. C'est lui qui a fait cette proposition. J'ai jugé bon de l'accepter, car si j'avais accepté un château entier, le NPD m'aurait critiqué. Je pensais qu'il me féliciterait de ma modestie et de mon sens de l'économie.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'INCIDENCE DE LA HAUSSE DU TARIF POSTAL ENVISAGÉE SUR LE SECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Postes. Je me suis longuement entretenu avec des personnes qui sont dans le commerce de la photographie. Nous risquons de perdre cinq cents emplois dans le secteur du tirage photographique si le projet de hausse du tarif postal des colis est mis à exécution. Par conséquent, le ministre entend-il remettre cette augmentation à l'étude? Et au cours de son étude, pourrait-il garantir aux développeurs canadiens de photographies que leurs entreprises de vente par correspondance, d'une valeur de 100 millions de dollars par an, ne seront pas la proie des hausses proposées?

L'hon. Perin Beatty (ministre du Revenu national): Enfin, monsieur le Président, une question brûlante d'actualité.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Monsieur le Président, que le député, qui est lui-même un photographe accompli, se rassure car la Société des postes doit s'entretenir avec les représentants des entreprises de tirage photographique à propos de la hausse de tarif prévues. Dans les soixante jours suivant la publication dans la *Gazette* officielle des demandes d'augmentation du tarif postal, le cabinet agit à titre de modérateur. Nous entendrons les instances des développeurs de photos et de tous ceux qui voudront nous exprimer leurs préoccupations. Nous allons sûrement les prendre au sérieux. J'ai incité la Société à entrer en pourparlers avec tous les intéressés afin de voir s'il était possible de résoudre leurs problèmes.

M. le Président: Bien que les horloges se soient arrêtées, je signale aux députés que la période des questions va se poursuivre, comme d'habitude, jusqu'à midi. La parole est au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LES DÉPENS DE «OPERATION DISMANTLE»

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice, j'adresse ma question au premier ministre. Hier, la Cour suprême du Canada a rendu un important jugement qui fera date dans l'histoire, en assujettissant à la Charte des droits les décisions du cabinet, qui sont donc susceptibles d'être examinées par les tribunaux. Cette importante affaire n'aurait jamais été devant la Cour sans les efforts de l'organisation bénévole, à but non lucratif, *Operation Dismantle*, qui en a pris l'initiative.

Malheureusement, en rendant son jugement la Cour a ordonné à *Operation Dismantle* de payer les dépens, ce qui pourrait représenter une jolie somme. Étant donné la grande valeur de ce jugement pour tous les Canadiens, et le fait qu'il s'agit d'une organisation de bénévoles, sans but lucratif, le premier ministre envisagerait-il de renoncer à percevoir les dépens, vu que ce jugement profite à tous les Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre de la Justice est absent, mais je parlerai avec lui de la proposition de notre collègue. Je connais l'importance de ce jugement. Je prends note de la proposition. J'en parlerai avec le ministre de la Justice et je ferai connaître ma réponse au député.

LES ACTIONS EN JUSTICE INTENTÉES PAR DES ORGANISMES BÉNÉVOLES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'apprécie la réponse du premier ministre. Lorsque des groupes de bénévoles comme celui-ci poursuivent le gouvernement du Canada, qui est financé par les contribuables et dispose d'avocats à plein temps, si nous voulons obtenir le genre de décisions dont nous avons besoin, nous ne devrions pas les laisser payer tous les frais. Je demande donc au premier ministre de discuter avec le ministre de la Justice de la possibilité de les aider.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous examinons actuellement le recours de plus en plus fréquent aux tribunaux, du fait de l'adoption de la Charte, et nous essayons de voir dans quelle mesure le gouvernement du Canada devrait participer au financement. C'est une importante question. Je n'ai pas la réponse aujourd'hui. Étant donné les changements de la Charte, il est difficile de prévoir où nous en serons dans quatre ou cinq ans. Le rôle des tribunaux sera de plus en plus important. Nous vivons dans le genre de démocratie que nous devons chérir. Je parlerai de cette question avec le ministre.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LE RAPPORT SUR L'ÉTABLISSEMENT DU STATUT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Nous avons au Canada 20,000 personnes qui ont demandé le statut de réfugié et qui attendent que la ministre décide de leur sort. Si j'ai bien compris, la ministre a reçu en même temps que le projet de loi proposé par son ministère les versions anglaises et françaises du rapport du rabbin Plaut sur l'établissement du statut de réfugié que le gouvernement libéral avait promis en décembre et que la ministre a de nouveau annoncé pour janvier dans ses prévisions budgétaires, puis «d'ici quelques semaines» il y a cinq semaines. La ministre va-t-elle déposer le rapport Plaut sans plus tarder afin de permettre aux députés et au public d'y répondre par des suggestions constructives?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux dire au député que ce rapport sera publié sous peu. Sa réponse et celle des autres députés seront les bienvenues.

M. Heap: Monsieur le Président, la ministre dit qu'il sera publié «sous peu», tout comme elle disait, le 27 mars, il y a près de deux mois, qu'il le serait «d'ici quelques jours».

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, toute une série de rapports qui se sont longuement fait attendre retardent, depuis plusieurs années, la tenue d'un débat public sur la façon dont le Canada traite les réfugiés. La ministre a-t-elle l'intention de retarder la publication du rapport du rabbin Plaut jusqu'à la fin de la session afin de pouvoir faire adopter cette loi par le Parlement en évitant un débat public sous prétexte qu'elle doit se dépêcher d'aider les réfugiés?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président, ce n'est pas le cas. Je constate toutefois que le député considère toujours les choses sous leur aspect négatif. Nous voulons être certains que les personnes qui demandent le statut de réfugié seront traitées avec justice et compassion. C'est ainsi que nous répondrons au rapport Plaut. J'espère que le député en fera autant.

* * *

• (1150)

[*Français*]

LES POSTES

LA PRÉSUMÉE DISCRIMINATION DÉCOULANT DE LA RÉFORME RELATIVE AU POIDS DES COLIS

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Postes. La réforme entreprise par la Direction des Postes en ce qui regarde, par exemple, le poids des colis est très discriminatoire à l'endroit de certains journaux régionaux, par exemple: dans ma circonscription le *Courrier Sud* qui se voit offrir une augmentation de $24,300 pour une année puisqu'il utilise la poste à 100 p. 100 pour envoyer à ses gens son journal. Je voudrais demander si le ministre a l'intention d'influencer la Direction des Postes afin que l'on fasse une exception pour ces journaux régionaux qui fournissent l'information car, advenant la disparition de ce journal, par exemple, c'est $150,000 de moins par année qui seraient remis aux Postes.

M. le Président: A l'ordre!

Une voix: Quand vous aurez une question à poser, vous vous lèverez.

Questions orales

M. le Président: A l'ordre! La parole est à l'honorable députée de Mount Royal.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DÉFI 85

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que le programme Défi 85 que la ministre a annoncé devait fournir des emplois d'été aux étudiants et que la plupart des étudiants ont maintenant terminé leur année de collège, de CEGEP ou d'université et que, comme le sait la ministre, les étudiants ont besoin d'un minimum d'économies pour être admissibles à un prêt ou à une bourse d'étude, selon la province, qui leur permettront de poursuivre leurs études l'automne prochain, la ministre peut-elle expliquer aux jeunes Canadiens et à la Chambre pourquoi le programme de 30 millions de dollars visant à garantir des prêts aux étudiants entreprenants et devant permettre aux étudiants de créer leur propre emploi et de faire preuve d'esprit d'initiative n'a pas encore démarré dans tout le pays?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis ravie que quelqu'un d'en face aborde le sujet de Défi 85. C'est là le programme étudiant le plus réussi jamais lancé au Canada.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Il a procuré et procure toujours des emplois à beaucoup plus d'étudiants qu'on ne l'avait prévu à l'origine. Il a suscité un financement additionnel de 100 millions de dollars de la part du secteur privé et a contribué à créer 60,000 emplois de plus que prévu. C'est là un programme pour lequel la députée devrait nous féliciter et non nous critiquer.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES JEUNES

LE PROGRAMME AYANT TRAIT AUX ENTREPRENEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Je me réjouis pour les jeunes de notre société. Oui, madame la ministre. Mais il est encore trop tard pour ceux et celles à qui vous avez promis le programme d'entrepreneurs. Ce programme n'a pas démarré. Si j'ai tort, bon, dites-le moi. Sinon, je veux savoir si les 7.5 millions de dollars qui ont été accordés à ce programme vont être alloués de nouveau au prorata dans les diverses provinces où le programme était prévu.

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je dirai à la députée que le programme est lancé et qu'il fonctionne bien. Seulement pour la mettre au courant de l'opinion qu'on en a dans tout le pays, je peux lui citer ces quelques grands titres de journaux: «Les perpespectives sont meilleures cette année en ce qui concerne les emplois d'été pour étudiants», «On prévoit une hausse marquée dans le nombre des emplois d'été pour étudiants». C'est ce que l'on dit dans tout le pays. Je crois que la députée devrait admettre elle aussi que les étudiants vont se trouver de l'emploi cet été.

Des voix: Bravo!

* * *

LES MINES

LE PROJET HOUILLER DU NORD-EST DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Ma question s'adresse au ministre d'État aux Mines et concerne le trou de un milliard de dollars qui a été creusé au mauvais endroit, plus précisément à la mine Quintette en Colombie-Britannique. Il est clair que le gouvernement fédéral a dépensé 500 millions de dollars en travaux d'infrastructure pour cette mine malgré l'avis défavorable du géologue en chef de la Colombie-Britannique et d'autres géologues réputés.

Le ministre d'État aux Mines pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral a effectué des études sur la rentabilité de la mine Quintette avant d'investir 500 millions de dollars en travaux d'infrastructure?

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, le gouvernement de la Colombie-Britannique et les entreprises qui ont investi dans cette mine étudient les problèmes de croissance attribuables aux conditions dans lesquelles on en a amorcé l'exploitation.

Quant aux études effectuées par le gouvernement précédent, je les passerai toutes en revue et j'en rendrai compte au député.

LES RELATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET CELUI DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, beaucoup de gens avaient prévu que la mine Quintette serait un véritable fiasco. Cette prédiction est en train de se réaliser.

Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention de changer d'attitude vis-à-vis du gouvernement de la Colombie-Britannique qui l'a incité à dépenser 500 millions de dollars pour creuser un trou au mauvais endroit? Va-t-il traiter le gouvernement de cette province autrement si celui-ci continue à tromper le gouvernement fédéral?

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, pour ce qui est des travaux d'infrastructure destinés à améliorer les ports et la voie de chemin de fer qui les dessert, en vue de transporter les produits de la Colombie-Britannique, je peux dire que ces installations fonctionnent déjà et que les produits sont transportés comme prévu. La mine ne tourne pas encore à pleine capacité, mais il est permis de penser que ce n'est qu'une question de temps.

M. Skelly: Vérifiez les notes qu'on vous a remises. Vous vous trompez de trou.

M. Nystrom: Il parle d'une autre mine.

M. Layton: En ce qui a trait aux ententes et à la bonne volonté qui existent entre notre gouvernement et celui de la Colombie-Britannique, je peux assurer personnellement au député, monsieur le Président, que les relations qu'entretiennent nos deux gouvernements, par l'intermédiaire du ministre des mines de la province et de moi-même, sont certainement dans l'intérêt des habitants de la Colombie-Britannique.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES SYNDICATS FÉDÉRAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Le 17 avril dernier en cette Chambre, le président du Conseil du Trésor faisait une déclaration importante concernant quatre points en négociation avec les syndicats fédéraux. Il disait qu'il y avait une entente avec les syndicats concernant la convention-cadre, régime de soins dentaires, régime de pension révisé, et des méthodes améliorées d'adaptation de la main-d'œuvre. On apprend aujourd'hui que le syndicat le plus important, l'Alliance de la Fonction publique, refuse catégoriquement de suivre les ententes, ou enfin de suivre le courant, et laisse de côté et la révision des pensions et le plan dentaire.

J'aimerais demander au ministre ce qu'il entend faire maintenant que le plus grand syndicat a refusé d'entériner cette décision?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme on le sait, ce que j'annonçais, c'était une entente de principe qui devait être soumise à nos organismes décisionnels respectifs dans le cas de chacun des syndicats et dans notre cas, au conseil des ministres. Il y a évidemment eu un changement d'attitude au sein de l'un des 14 syndicats depuis le mois dernier, et j'ai l'intention de m'asseoir avec eux pour voir à entreprendre de nouvelles négociations afin de continuer les processus d'entente sur des points qui ont été soulevés au cours des dernières années, des points d'intérêt pour nos employés dans la Fonction publique.

[*Traduction*]

LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES PENSIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Il reste deux autres points. Le ministre laisse-t-il entendre qu'il ira de l'avant pour ce qui est de ces deux questions?

A propos des pensions, le ministre est-il disposé à reprendre les négociations avec M. Samson et M. Donegani et les deux principaux syndicats afin de discuter d'autres modalités, étant donné qu'ils ont refusé son projet tel quel?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, tout ce que je peux répondre à cette question . . . Il est entendu qu'il semble y avoir des problèmes internes dans un des syndicats. Je n'ai pas l'intention de m'y ingérer. D'autre part, aussitôt que M. Samson ou les représentants de l'Alliance voudront s'asseoir à nouveau avec moi, comme je le leur ai dit à partir du tout début . . . ma porte est ouverte, et qu'ils m'appellent. Il me fera grand plaisir de m'asseoir avec eux pour voir comment le dossier avance.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ MITEL—L'ACQUISITION PAR UNE SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à Mitel, société canadienne de technologie de pointe qui jouit d'une excellente réputation internationale. Le premier ministre sait que des deniers publics s'élevant à des dizaines de millions ont été versés sous forme de subventions directes pour favoriser l'expansion de cette société. En outre, des allégements fiscaux s'élevant à des dizaines de millions de dollars ont été accordés pour soutenir cette compagnie. Elle tombe maintenant entre des mains étrangères. Le gouvernement est-il disposé à prendre certaines mesures et le premier ministre usera-t-il de son autorité suprême pour éviter cette acquisition?

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, la Mitel est en négociation présentement. Nous sommes au courant. Nous suivons le dossier de très près. Les intérêts des Canadiens et ceux du gouvernement qui ont été placés là-dedans, les millions qui ont été placés dans la compagnie Mitel, seront surveillés de très près et nous avons l'affaire en main.

• (1200)

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shushwap): Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question supplémentaire. Le ministre dit-il que le gouvernement n'autorisera pas l'acquisition de cette société importante qui, à certains égards, se classe au premier rang dans l'expansion de la technologie des télécommunications? Est-il disposé à dire que le gouvernement ne permettra pas que cette société canadienne tombe entre des mains étrangères? Soyez précis.

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, dans l'entente qui existe entre la Mitel et le gouvernement fédéral, il y a accord de non-transfert de technologie. Nous connaissons très bien cette entente, nous l'examinerons et nous allons la suivre de près.

Une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que dans cette entente, il n'est pas question de qui est propriétaire de la Mitel, mais bien . . .

Mme Copps: Répondez à la question!

M. Bissonnette: Nous sommes bien au courant des intérêts des Canadiens et nous les suivons de très près.

* * *

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre qu'à l'exception de trois, les pétitions que des députés ont présentées le jeudi 9 mai 1985 répondent aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition présentée par le député de Hamilton Mountain (M. Deans) et d'autres présentées par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) ne répondent pas aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

COMMUNICATIONS ET CULTURE

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et je sais que vous obtiendrez le consentement unanime au sujet de la motion suivante:

Que le 1er rapport du comité permanent des communications et de la culture soit adopté.

M. le Président: Le président du Conseil privé a-t-il le consentement unanime voulu pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais annoncer que mardi prochain sera un jour réservé à l'opposition.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES PEUPLES AUTOCHTONES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre aujourd'hui. Elle réclame des logements convenables pour les Indiens nuxalts de Bella Coola, en Colombie-Britannique, et déclare qu'attendu que l'ancien gouvernement libéral a refusé d'accorder aux Indiens nuxalts de Bella Coola, en Colombie-Britannique, les fonds et l'appui dont ils ont besoin pour se loger convenablement, attendu que le gouvernement conservateur actuel leur refuse, lui aussi, les fonds dont ils ont besoin pour se loger convenablement et attendu que tout citoyen canadien . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député est en train de lire la pétition. Aurait-il l'obligeance de simplement la résumer?

M. Skelly: Essentiellement, monsieur le Président, elle prie la Chambre des communes et le gouvernement actuel de se montrer plus attentifs que le gouvernement libéral précédent aux besoins des Indiens nuxalt en matière de logement.

J'ai une deuxième pétition à présenter. Elle concerne la bande d'Indiens Sechelt de la Colombie-Britannique. Comme de nombreux députés le savent, la bande Sechelt a été parmi celles qui ont fait le plus pour promouvoir l'autonomie politique des Indiens. La pétition réclame que le gouvernement actuel réponde mieux aux besoins des Indiens que le gouvernement libéral précédent en présentant un projet de loi qui permettrait de promouvoir l'autonomie politique parmi les Indiens Sechelt de Sechelt, en Colombie-Britannique et si possible, par la suite, d'accorder cette autonomie politique le plus rapidement possible aux Indiens du Canada.

J'ai également l'honneur de présenter une troisième pétition aujourd'hui. Elle concerne le Conseil tribal des Heltsuks de Bella Bella, en Colombie-Britannique. Cette pétition signale à nouveau que le gouvernement libéral précédent n'a pas su aider les Indiens et que le gouvernement conservateur actuel . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a formulé une observation intéressante. Cependant, pourrait-il résumer sa pétition?

M. Skelly: En résumé donc, le gouvernement libéral n'a pas aidé les Indiens et le gouvernement conservateur actuel a réduit de $800,000 les crédits affectés à la recherche dans le domaine des réclamations territoriales; les Heltsuks exhortent donc le Parlement du Canada et le gouvernement actuel à mieux répondre que le gouvernement libéral précédent aux besoins des autochtones en les aidant à financer les travaux de recherche reliés à leurs réclamations territoriales. Ils exhortent également le gouvernement actuel à rétablir . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est bien assez de temps pour résumer une pétition. Le député a-t-il d'autres pétitions à présenter?

M. Skelly: Oui, monsieur le Président.

M. Thacker: C'est une journée d'opposition aujourd'hui.

M. Skelly: Je présenterai peut-être le reste demain.

M. Dick: C'est samedi, demain.

M. Skelly: Lundi, alors.

[*Français*]

LES AUTOCHTONES

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition concernant la réinscription et l'inscription des femmes autochtones et de leurs enfants venant de ma circonscription; des Amérindiens, des Abénaquis.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 305.

[*Texte*]

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST

Question nº 305—**Mme Sparrow:**

Au sujet de la réponse à la question nº 262, quels montants précis a-t-on affectés à chaque initiative désignée en vertu du programme du Fonds de développement de l'Ouest?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): En vertu du Fonds de développement de l'Ouest, 345 millions de dollars ont été affectés au Développement économique des autochtones, 82 millions de dollars, au Programme de développement du secteur agro-alimentaire; et 60 millions de dollars, au réseau de transport rapide de Vancouver. Les montants affectés aux initiatives liées au transport du grain de l'Ouest comprennent 1,740 millions de dollars jusqu'en 1985-1986, plus des engagements futurs accrus en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Puis-je également féliciter l'honorable secrétaire parlementaire, car finalement, après huit semaines, les mêmes questions ne figurent plus au bas de la liste. Il sait que je ne pouvais laisser échapper cette occasion.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LES PEUPLES ABORIGÈNES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de l'attitude confuse et manipulatrice avec laquelle il aborde les questions indiennes et autochtones au Canada, favorisant ainsi l'incertitude, la méfiance, le cynisme et la violence parmi les peuples autochtones, en

1. transformant la conférence des premiers ministres d'avril en un exercice élaboré de relations publiques dans le but d'établir, avec les premiers ministres, un consensus qui ne tenait pas compte des droits légitimes des peuples autochtones;

2. élaborant des stratégies comme celles décrites dans l'étude appelée «The Buffalo Jump of the 1980s», qui va à l'encontre du rapport unanime du Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens; et en

3. faisant jouer au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien un rôle d'ambassadeur de bonne entente tout en élaborant subrepticement des politiques qui endommageront irrémédiablement la relation de confiance spéciale qui existe entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones.

—Monsieur le Président, je présente aujourd'hui cette motion à la Chambre à mon grand regret, parce que nous avons actuellement au Canada une occasion exceptionnelle de travailler avec les peuples indigènes et aborigènes du Canada—les Indiens, les Inuit et les Métis—pour montrer que l'autodétermination et l'autonomie politique des premiers habitants de notre pays est possible dans un État fédéral bien établi comme le nôtre, que l'autonomie politique des peuples aborigènes permettrait de régler pratiquement tous les griefs anciens qui existent encore, de corriger les injustices flagrantes dont les Indiens ont été victimes et d'engager le pays dans une nouvelle voie.

• (1210)

M. Oberle: Injustices perpétrées par 50 ans de libéralisme.

M. Penner: Que le député fasse preuve d'un peu de patience! S'il reste à la Chambre une bonne partie de la journée, il aura l'occasion de se faire entendre.

Il nous faut rétablir une relation de confiance qui a été mise à rude épreuve et, maintenant que nous en avons l'occasion, mettre un terme au régime totalitaire et colonial qui a été imposé aux Indiens par la Loi sur les Indiens et par les gens qui ont veillé à son application, c'est-à-dire les bureaucrates fédéraux du ministère des Affaires indiennes. Nous devons accorder aux peuples aborigènes du Canada leur autonomie politique. Mon honorable ami d'en face, qui s'est permis de m'interrompre, était membre du comité et a contribué à rendre la décision unanime. Je suis prêt à lui offrir pour cela toutes les félicitations qu'il mérite.

Certains prétendent qu'un tel système ne fonctionnera jamais. Les cyniques qui le disent ne donnent jamais de raison ni d'exemple pour expliquer pourquoi cela ne peut pas marcher. Pour ma part, je dis que cela marche déjà. Les exemples et les modèles ne manquent pas. On en a déjà parlé et je n'ai pas le temps de les mentionner de nouveau aujourd'hui.

En plus de ces modèles et de ces exemples, il y a l'argument historique qui consiste à reconnaître que les Indiens se gouvernaient eux-mêmes avant que les explorateurs et les colons

n'arrivent dans ce prétendu nouveau monde. A ma connaissance, ces derniers n'ont pas apporté d'Europe d'exemples ou de modèles particulièrement utiles au nouveau monde. Leurs traditions étaient faites de batailles, de bains de sang et d'abus de pouvoir flagrants. En fait, beaucoup de gens qui ont ainsi débarqué en Amérique avaient justement décidé de quitter leur pays à cause de la triste existence qu'ils avaient menée jusque-là.

Certains sceptiques disent que nous ne saurions que faire au Canada de provinces minuscules disséminées d'une côte à l'autre. Qui a jamais prétendu le contraire? Qui a jamais proposé une chose pareille? Le rapport du comité spécial recommandait simplement de créer un palier de gouvernement distinct pour les Indiens, les peuples aborigènes du Canada, qui ne serait ni des provinces ni des municipalités, mais un gouvernement distinct.

Quelle forme prendrait-il? N'entendons-nous pas souvent dire qu'il faut connaître tous les détails avant de pouvoir accepter le principe? Quand la République américaine a vu le jour au XVIII[e] siècle ou quand la Fédération canadienne a été constituée au XIX[e] siècle, savions-nous exactement ce qui nous attendait? Savions-nous, dans les moindres détails en quoi cela consistait? Évidemment pas. Il s'agissait d'actes de foi. Des engagements ont été pris. On était convaincu qu'un peuple libre s'efforcerait de bâtir un avenir meilleur pour les générations futures.

Nous avons également entendu dire à la conférence des premiers ministres provinciaux que ce projet n'a aucune substance et qu'il faudrait commencer par lui en donner, préciser ce que nous avons en tête, après quoi nous pourrions peut-être l'examiner. Peu importe ce que nous souhaitons. Il s'agit de savoir ce que les Indiens désirent faire quand nous arrêterons de leur marcher sur les pieds, d'être constamment sur leur dos, de fourrer notre nez partout, de manœuvrer, de contrôler, de diriger, de réorganiser, de réarranger et de réviser. Pendant combien de temps encore allons-nous agir de façon aussi insensée?

Les concepteurs de la politique du ministère des Affaires indiennes disent avoir enfin épousé le concept de l'autonomie gouvernementale des Indiens. Il ont fini par l'admettre, mais avec beaucoup d'hésitation. A les entendre, c'est encore trop tôt, la plupart des gens ne sont pas suffisamment éduqués, ils n'ont pas les ressources économiques nécessaires ni suffisamment de terres. Je voudrais que mes collègues me disent ce qu'on a fait au cours des années pour remédier à ces lacunes. Qui a administré leur système d'éducation si ce n'est le ministère des Affaires indiennes? Qui a expérimenté toutes sortes de merveilleux programmes de développement économique? Pas des Indiens, mais les ministères les uns après les autres. Qui leur a enlevé leurs terres? Vous souvenez-vous de ce poème écrit par Pauline Johnson en 1912, *A Cry from an Indian Wife*? Je cite:

They but forgot we Indians owned the land
From ocean unto ocean; that they stand
Upon soil that centuries agone
Was our sole kingdom and our right alone.

They never think how they would feel today,
If some great nation came from far away,
Wresting their country from their hapless braves,
Giving what they gave us—but wars and graves.

Un éditorialiste bien connu estime que toute cette histoire à propos des autochtones, de leurs droits et de l'autonomie gouvernementale des Indiens est fondée strictement sur un énorme complexe de culpabilité. Peu importe. Que vient faire dans cet important débat un autre psychologue amateur? Il ferait mieux de s'intéresser à des questions qu'il connaît. Les droits des autochtones, y compris le droit de s'autogouverner, ont des fondements historiques. Nous les avons privés de ce droit et nous avons cherché, sans succès, à les assimiler, à les intégrer, à les absorber et en tout cas à les dominer et à les contrôler. Le bilan est extrêmement négatif.

Nos échecs ont été non seulement terriblement destructeurs pour ce peuple minoritaire, les premiers habitants de notre pays, mais aussi extrêmement coûteux, car une bureaucratie aussi énorme qu'inefficace a gaspillé des millions année après année. La plupart de ces efforts partaient d'une bonne intention, mais quel en a été le résultat? Ils ont créé une dépendance. Ils ont détruit l'âme des autochtones. Ils ont empêché ce peuple noble et fier de gérer et d'administrer lui-même ses affaires.

Le rapport Nielsen, appelé «The Buffalo Jump of the 1980s», vise notamment à faire économiser de l'argent au gouvernement fédéral, à peu près 312 millions de dollars, de 1986 à 1988. Réfléchissons-y un petit instant. Le Grand conseil des Cris du Québec qui, soit dit en passant, est la seule association indienne à avoir une mesure législative sur l'autonomie politique des Indiens, a déclaré qu'il n'avait pas été consulté du tout pendant la préparation des recommandations du rapport Nielsen. Voici ce qu'il dit au sujet du rapport Nielsen, appelé «The Buffalo Jump». Voici un passage d'un document que m'a envoyé le Grand conseil des Cris:

Il est peu réaliste de croire que les bureaucrates qui ont si mal administré les programmes sur les Indiens puissent bien assumer la responsabilité de faire des recommandations pour résoudre les problèmes qu'ils ont créés eux-mêmes.

Les recommandations n'abordent même pas les problèmes de l'inefficacité, de l'incurie et de la mauvaise gestion qui sont la cause des gaspillages que le gouvernement a faits dans l'administration des programmes concernant les autochtones.

N'oublions pas que d'après les Cris, ce ne sont pas les Indiens du Canada qui ont gaspillé cet argent. Le gaspillage est dû à une mauvaise administration et à une mauvais conception de ces programmes, et cela dure depuis longtemps.

• (1220)

Enfin, d'après les Cris, les conclusions du rapport Nielsen sont cyniques et racistes, puisque le gouvernement a reconnu lui-même qu'il n'était pas parvenu, loin s'en faut, à régler les problèmes socio-économiques.

Certains observateurs mal informés et probablement peu intéressés prétendent que l'autonomie politique des Indiens n'est qu'une version canadienne de l'apartheid. Mettons les choses au point immédiatement. Ce n'est pas vrai. L'apartheid, c'est la formule actuelle ou quelque chose d'approchant. Il y a actuellement au Canada environ 350,000 personnes auxquelles s'applique la Loi sur les Indiens, une loi intolérable qu'aucune autre couche de la population canadienne ne respecterait. Songez un peu aux manifestations que nous verrions sur la colline du Parlement si nous essayions d'imposer la Loi sur les Indiens à un demi-million de Canadiens non autochtones de n'importe quelle région du pays! Pas un seul autre groupe n'accepterait de se conformer à une mesure législative aussi abusive que celle-là.

Tout cela a commencé bien avant que nous venions au monde. Cependant, c'est nous qui avons hérité du problème. Peut-être y a-t-il là une leçon à tirer pour les parlementaires. Ce serait bien si de temps à autre nous parvenions à régler quelques problèmes sans en créer de nouveaux pour les générations à venir. Les parlementaires d'autrefois ont mis en tutelle les autochtones et les territoires qui leur étaient réservés, en conformité de l'article 91(24) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. En agissant ainsi, ils ont fait fi d'un principe déjà en vigueur. Les Pères de la Confédération, les parlementaires et les autorités chargées des prises de décisions ont choisi de ne tenir aucun compte du principe directeur que constituait la Proclamation royale de 1763. Quel était donc ce principe directeur? Il n'était ni très compliqué ni très difficile à comprendre. Il disait simplement aux parlementaires de reconnaître les gouvernements autochtones: puisqu'ils existent, reconnaissez-les. Il invitait les parlementaires à en venir à un accord de gouvernement à gouvernement par voie de négociations. Ce principe était-il donc si difficile à comprendre? Pourtant, ils n'en ont tenu aucun compte.

Ce n'est que depuis le début des années 80 que nous faisons un effort, si modeste soit-il, pour intégrer les autochtones à la Confédération et en faire des partenaires à part entière. N'est-ce pas là ce que nous désirons tous? La constitution rapatriée reconnaît les droits des autochtones sans les définir. La démarche constitutionnelle vise précisément à les définir. Cette démarche a échoué elle aussi. Pourquoi ce qui concerne les autochtones est-il toujours voué à l'échec? Nous réussissons dans beaucoup d'autres domaines, mais nous échouons immanquablement chaque fois que nous tentons de faire quelque chose pour ces gens-là.

La dernière conférence des premiers ministres qui a eu lieu en avril de cette année n'a été qu'une campagne de relations publiques, comme peuvent en témoigner ceux qui y ont assisté en personne ou par le truchement de la télévision. Nous devons reconnaître que nous nous sommes servis des autochtones lors de cette conférence. Ils faisaient penser à des accessoires dans une pièce dont le thème pourrait s'énoncer ainsi: «voyez comme notre nouveau premier ministre sait bien s'entendre avec ses homologues provinciaux». Il n'y a absolument rien de mal à bien s'entendre avec les gouvernements provinciaux, mais, bonté divine! ne nous donnez pas l'impression que ce sont les premiers ministres provinciaux qui dirigent le pays. Il n'y a rien de mal à bien s'entendre avec les gouvernements provinciaux pourvu que l'on en arrive à quelque chose de tangible, de concret et d'utile. Si l'on ne réussit qu'à s'accorder à dire que l'on aime sa maman et ses tartes aux pommes parfumées à la cannelle, la bonne entente, la concorde et la bonne volonté ne servent pas à grand-chose.

On a peut-être réalisé quelques bien modestes progrès lors de la dernière conférence des premiers ministres, mais si on y regarde de plus près, on verra que cet accord sur lequel un certain nombre des premiers ministres étaient prêts à s'entendre était si faible et si dilué qu'il ne comportait rien qui soit de quelque valeur ou intérêt pour les autochtones, qui ont eu bien raison de le rejeter. Bien sûr qu'ils l'ont rejeté. En fait, certains prétendent qu'il n'aurait pas constitué un progrès, aussi minime soit-il, mais bien un recul.

Les subsides

Les dernières élections fédérales se sont faites autour du slogan «C'est le temps que ça change». D'accord, mais pour en arriver à quoi? Le chef du parti progressiste conservateur qui est maintenant devenu le premier ministre du Canada (M. Mulroney) s'est comporté comme un représentant d'agence immobilière. Il a parcouru le pays en disant que nous devions abandonner notre maison pour emménager dans une autre. Peut-être est-il bon de le faire de temps à autre, mais il y a deux ou trois questions qu'il faudrait se poser. De quoi cette nouvelle maison aura-t-elle l'air? Quels sont les plans de cette nouvelle maison où le premier ministre veut nous voir habiter? Et à propos, combien coûtera-t-elle?

Nous a-t-on mis au courant de ces plans de changement durant la campagne électorale? Non, ceux qui préconisaient le changement ou bien ne les connaissaient pas, ou bien les tenaient absolument secrets. Nous ne les connaissons toujours pas, mais les Canadiens ont voté pour le changement. Ce n'est qu'à présent que les architectes et certains de leurs dessinateurs commencent à les dévoiler ou à les divulguer en catimini. Ils divulguent les plans en provoquant des fuites, et cela vaudra à certains d'entre eux, je le suppose, de se retrouver en prison. Voilà comment nous avons réussi à mettre la main sur le rapport «Buffalo Jump» de M. Nielsen sur les autochtones.

Le ton et la forme de ce rapport ne ressemblent en rien aux belles paroles prononcées par le premier ministre lors de la conférence des premiers ministres. Dans ce document on attache de l'importance à de tout autres questions que celles dont traite le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien (M. Crombie), le joyeux vagabond qui se déplace un peu partout dans le pays en promettant aux chefs aborigènes de les aider à réaliser leurs aspirations. Les projets que renferme le rapport «Buffalo Jump» de M. Nielsen sont très différents. Ils sont lugubres et sont loin de prévoir une nouvelle structure dynamique dans le cadre de laquelle pourraient évoluer les autochtones.

L'heure est au changement. Les projets et avant-projets que l'on nous soumet ne nous plaisent guère jusqu'à présent. Nous en craignons également le coût, qui sera dévoilé le 23 mai, jour de la présentation du budget. A mon avis, nous ferions mieux de nous préparer à payer beaucoup plus pour obtenir beaucoup moins.

Pour mes collègues ministériels mes observations témoignent sans aucun doute de l'attitude négative d'un député de l'opposition. Ce n'est pas le cas. Je voudrais faire état à la Chambre d'un communiqué émis par l'Assemblée des Premières nations, l'une des associations indiennes les plus éminentes au Canada. Dans un document publié récemment par cet organisme, il est dit ceci:

> Le premier ministre, de concert avec ses collègues ministériels . . . a conçu dans un document le projet cynique de se défaire des Premières nations en tant que peuple différent au sein de la fédération canadienne. Il est fait état de ce projet dans un mémoire du cabinet daté du 12 avril 1985. On a donné comme nom à ce projet celui de «The Buffalo Jump of the 1980's». Le 18 avril 1985, le premier ministre a renié le rapport Nielsen. Or les initiatives que son gouvernement prend à l'heure actuelle prouvent sans équivoque qu'il n'a pas l'intention de retirer le mémoire Nielsen présenté au cabinet.
>
> Dans ce mémoire, est exposée une stratégie scandaleuse visant à assimiler les Indiens dès la présentation du discours budgétaire de 1985. La «Stratégie de communication» exposée dans ce document révèle que le gouvernement projette de dire aux Indiens et aux Canadiens certaines choses mais d'adopter des mesures visant à faire précisément le contraire.

Les subsides

Un «saut à bisons» était un piège permettant d'exterminer d'immenses troupeaux de bisons pour que l'expansion coloniale puisse se poursuivre.

Éliminer les bisons équivalait à supprimer le moyen de subsistance des Indiens, autrement dit, c'était un acte de génocide. La décision du premier ministre de couper les ressources financières aux Indiens est la preuve que la stratégie exposée dans le mémoire présenté au cabinet est appliquée. L'objet manifeste est d'anéantir l'efficacité politique des premières nations—d'exterminer «le corps politique».

Au cours des 15 dernières années, les premières nations ont énormément évolué sur le plan politique. Au point que les collectivités des premières nations, les conseils de tribus, les organismes régionaux et nationaux, sont de plus en plus en mesure d'évaluer et de résoudre les nombreux problèmes qui se posent aux peuples indiens.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Le député pourrait-il terminer dans quelques secondes?

M. Crombie: Donnez-lui encore un peu de temps, monsieur le Président.

M. Penner: Monsieur le Président, puis-je demander la permission à la Chambre de poursuivre? Je n'en ai que pour quatre ou cinq minutes, peut-être moins.

Des voix: D'accord.

M. Penner: Monsieur le Président, je remercie la Chambre de me permettre de terminer.

Je vais donc continuer à citer le document de l'Assemblée des premières nations. Voici la suite:

Cette évolution politique s'est manifestée d'une façon concrète quand les représentants des premières nations ont réussi à défendre avec succès leurs objectifs politiques à l'occasion des conférences des premiers ministres de 1983, 1984 et 1985.

• (1230)

Le premier ministre a dit de bien belles choses au public et au peuple indien au sujet des droits spéciaux des Premières Nations. Par ailleurs, les initiatives du gouvernement, qui visent à étouffer l'efficacité politique des Premières Nations, contredisent les déclarations du premier ministre.

Il y a de toute évidence une lutte idéologique qui se déroule au sein du caucus ministériel. Un éditorial publié dans *The Micmac News* qualifiait le rapport Nielsen de «monstrueux». Voici ce qu'il disait:

Il est renversant de constater qu'il existe toujours des idées aussi réactionnaires au gouvernement fédéral à une époque que le premier ministre Mulroney a appelée «une nouvelle ère» dans les relations entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones.

L'article dit ensuite:

Un conflit de taille oppose les deux camps. Le gouvernement Mulroney se montre-t-il enfin sous son vrai jour? Quelle est la véritable position du gouvernement? Toutes ces questions exigent une réponse immédiate.

Pour terminer, je tiens à signaler à la Chambre que j'ai présenté cette motion aujourd'hui pour convaincre le gouvernement du Canada de préciser sa position à l'égard des peuples autochtones. Voici un passage d'une lettre envoyée par l'Assemblée des Premières Nations au premier ministre:

La bonne volonté et la confiance mutuelle qui caractérisaient nos rapports avec votre gouvernement ont été sérieusement ébranlées. La politique gouvernementale va directement à l'encontre de nos objectifs qui consistent à affirmer notre caractère particulier et notre autonomie au Canada. L'Assemblée des Premières Nations exige que les documents soient divulgués et que le gouvernement fournisse toutes les explications voulues à propos de l'approche qu'il compte adopter et de la suite qu'il entend donner aux recommandations que renferment le rapport du groupe d'étude et le mémoire du vice-premier ministre au cabinet.

J'exhorte le gouvernement et les ministériels à mettre fin à cette confusion aujourd'hui même, car les autochtones du Canada sont en proie à l'incertitude, à la méfiance, au cynisme et à l'indignation. Je vous prie d'y mettre fin. Adoptez dès maintenant des solutions énergiques qui seront justes et équitables envers nos premiers citoyens.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Questions ou commentaires?

M. Skelly: Monsieur le Président, je ne prends pas à la légère la motion soumise à la Chambre au sujet des peuples autochtones. Je crois que la Chambre va assister à l'une des plus belles scènes d'hypocrisie qu'elle ait vues depuis bien des années. Même un coup d'oeil superficiel sur une collectivité autochtone prouve que ces collectivités ont été privées de soins sanitaires, de logements et d'ouvertures économiques satisfaisants. En fait, l'espérance de vie des autochtones est inférieure à celle de la moyenne des Canadiens. Leur espérance de vie est inférieure de très loin à celle de nombreux Canadiens. Je me demande comment l'opposition officielle, comment le parti Libéral du Canada qui, en fin compte, est le véritable responsable de cette situation, peut venir à la Chambre proférer ouvertement de telles critiques et faire de telles déclarations. Où était le député lorsque le précédent gouvernement libéral a été blâmé pour n'avoir pas su répondre aux besoins des peuples autochtones?

Tout ce que je dirai, c'est que le texte qui nous est aujourd'hui présenté sous forme de motion, et le ton qu'aura sans doute la prestation du parti libéral, ne sont qu'une manifestation de profonde hypocrisie.

M. Penner: Monsieur le Président, le pauvre député qui vient de prendre la parole est vraiment pitoyable. La peau de sectarisme qui le recouvre est si sensible qu'elle se rétrécit et lui donne l'allure d'un personnage grotesque. Toutes mes condoléances.

Il y a un siècle que les peuples autochtones sont victimes d'injustices. Je ne porte aux nues les efforts d'aucun gouvernement. Nous avons beaucoup travaillé avec un des collègues du député, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), pour lequel j'ai un profond respect, respect que je ne porte pas au député qui vient de parler. Ensemble, nous avons travaillé à l'élaboration d'un rapport unanime que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a qualifié d'apogée, parce qu'il y a la période qui précède le rapport et la période qui le suit. Je souhaiterais donc demander au député de grandir et de mûrir, et de venir avec nous essayer de résoudre un certain nombre de ces graves problèmes nationaux. Qu'il sorte de sa petite peau sectaire qui le ratatine, et qu'il s'épanouisse pour devenir un parlementaire. Nous nous en réjouirions tous.

M. Skelly: Monsieur le Président, cette esquive de la question de fond est intéressante. Sans être partisan, j'estime que la responsabilité appartient bel et bien au gouvernement fédéral précédent. Celui-ci a gouverné pendant une cinquantaine d'années sans réussir à répondre aux besoins des autochtones. Il a joué à diviser pour régner et s'est amusé à provoquer des réactions brutales. Il a occasionné dans de nombreuses collectivités autochtones que je représente ainsi que d'autres de mes collègues les épisodes les plus ignobles de notre histoire. J'en suis fort inquiet. A l'exception du président du comité qui a publié le rapport du groupe de travail, l'ancien gouvernement possède sur cette question un dossier en tout point méprisable.

M. Penner: Monsieur le Président, il n'est pas facile, bien sûr, en ce qui concerne les droits des minorités et les injustices qui persistent depuis un siècle, de féliciter qui que ce soit. Je n'ai porté personne aux nues dans mon discours que je sache. Mais il n'empêche que l'ancien gouvernement nous a lancés sur une voie dans laquelle le nouveau va s'engager, espérons-le. Sans être définis, les droits des autochtones ont néanmoins été reconnus dans la Constitution. On a du moins commencé à prendre des mesures progressistes. Nous souhaitons qu'au cours des quatre prochaines années de cette législature, l'on donnera suite à ces heureuses initiatives.

C'est là l'impression que m'a laissée le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien lorsqu'il a entrepris sa tâche ainsi que dans les propos qu'il a tenus d'un bout à l'autre du pays. Chose certaine, c'est celle que m'a laissée le premier ministre (M. Mulroney) lorsqu'il est intervenu à la Conférence des premiers ministres. Cependant, les choses sont bien différentes lorsque j'examine le document que le NPD a réussi à se procurer, le rapport Nielsen intitulé «Buffalo Jump of the 1980s». L'idée que j'en ai est tout à fait différente, une sorte de un retour en arrière. Ce rapport propose de revenir sur les progrès modestes réalisés sous le gouvernement précédent.

C'est pourquoi nous devons être assurés que les bases qui avaient été arrêtées, même si elles n'étaient pas très solides et n'avaient pas de quoi nous rendre fiers, seront conservées. C'était au moins un début. Nous voulons utiliser ces bases, afin de faire accéder les Indiens à l'autonomie politique et de veiller à ce que nos autochtones soient des participants à part entière à la Confédération canadienne. Chose certaine, c'est là l'objectif de tous et chacun d'entre nous. J'ignore au juste comment un esprit partisan peut faire avancer les choses à cet égard.

M. Caccia: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) pour son excellent et vibrant discours. Je voudrais lui demander si la propension que le gouvernement conservateur a toujours eu à faire passer l'intérêt des provinces avant celui du pays est de bon augure pour les autochtones qui veulent obtenir des droits légitimes.

M. Penner: Monsieur le Président, notre seule preuve à cet égard, c'est l'Accord sur lequel sept premiers ministres se sont entendus lors de la Conférence des premiers ministres. J'en ai parlé dans mon discours. Les autochtones ne pouvaient accepter cet accord car il donnait aux provinces un trop grand rôle. Nous avons vu à la conférence des premiers ministres à quel point cela peut être enrageant. Si nous voulons faire avancer les choses, il faudra un jour ou l'autre favoriser dans la plus grande mesure possible les échanges bilatéraux. Il faudra peut-être que les trois partis en viennent à adopter une résolution affirmant que, parmi les droits prévus dans la Constitution à l'intention des aborigènes, figure le droit à l'autonomie des Indiens. Ce qui évidemment nous amène à combler une lacune fort grave soit de trouver un moyen de répondre en même temps aux aspirations des Métis du Canada. C'est là un problème qu'il faudra résoudre, si nous adoptons la voie bilatérale.

• (1240)

M. Allmand: Monsieur le Président, en écoutant le député de Comox-Powell River (M. Skelly), je me suis rendu compte que pas un seul des partis politiques au Canada n'a de quoi être fier de ses réalisations en ce qui concerne les affaires indiennes. A l'époque où j'étais ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je me souviens que la Colombie-Britannique et le Manitoba étaient dirigés par des gouvernements néo-démocrates. Au Manitoba, ce gouvernement-là avait fait inonder huit ou dix des réserves dans le nord de la province sans tenir compte le moins du monde des droits des autochtones qui y vivaient. En Colombie-Britannique, le gouvernement néo-démocrate au pouvoir s'était engagé auprès des Niskas à régler leur revendication puis ne l'a pas fait, ce qui a amené le député néo-démocrate de la région, je crois, à démissionner.

Il n'y a pas de doute que, comme libéraux, nous ne sommes pas sans reproche. Tous les partis ont quelque chose à se reprocher. Je crois que ce doit être une leçon pour nous aujourd'hui. Je veux demander au député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) de nous rappeler les leçons que nous avons été nombreux à apprendre en participant aux travaux du comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens, dont il était président, alors que nous avons parcouru le pays pendant des mois. Je crois qu'il nous faut adopter une tout autre attitude, admettre que nos partis ont eu tort dans le passé et envisager l'avenir d'un point de vue différent. Le député de Cochrane-Supérieur confirmera, je crois, que c'est effectivement ce qui est arrivé au comité. Nous avons vu beaucoup de députés à la Chambre, qui doutaient d'abord du droit des autochtones à s'auto-gouverner, changer leur fusil d'épaule et adopter notre façon de voir, et c'est ainsi que cela doit être. Je voudrais que le député nous parle de ce qui s'est passé au comité.

M. Penner: Monsieur le Président, lorsqu'on songe aux travaux du comité spécial du gouvernement autochtone, il faut tenir compte non seulement des recommandations mais de la façon même de procéder de ce comité. Il s'agissait tout simplement d'un comité sans parti-pris. Tout au long de l'année où nous avons vécu, travaillé et voyagé ensemble, l'esprit de parti n'a jamais vraiment entaché notre travail. En outre, nous nous sommes assuré le concours des organisations autochtones reconnues du Canada qui s'intéressaient à cette question et elles ont collaboré avec nous.

Je crois que lorsqu'on consultera le rapport, on verra non seulement les recommandations, non seulement les mots, mais encore tout le processus qui a mené à ces résultats. Il y a là une leçon pour les parlementaires et pour les Canadiens en général.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis à la fois troublé et rageur d'avoir à intervenir dans le débat d'aujourd'hui. J'ai l'intention d'exposer la chronologie de ce qui nous a conduits là, parce qu'il est important à mon avis que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), qui va prendre la parole après moi et après le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), écoute les trois parties très importantes de la motion en discussion.

Tout d'abord, pour ce qui concerne la mise en scène de la conférence des ministres du 1er avril, je ne pense pas qu'on puisse trouver un seul chef indien ou inuit au pays pour dire qu'il s'est agi d'autre chose que d'une mise en scène pour épater la population. Il n'y avait pas eu de véritables préparations négociées entre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministre de la Justice (M. Crosbie) ou le premier ministre (M. Mulroney), pour faire que cette conférence donne les résultats auxquels on aurait pu et dû s'attendre. C'est bien connu.

En second lieu, j'aimerais faire un bref rappel historique à propos du «Buffalo Jump of the 1980's», mais tout d'abord il importe, je pense, de faire quelques mises au point, pour que les Canadiens comprennent un peu quel genre de mentalité a inspiré le groupe d'étude et dans la préparation du document Nielsen.

J'ai été étonné de constater combien peu de gens des médias savent ce qu'était le saut des bisons. Ce qu'il y a de certain, c'est que les gens de l'Ouest qui sont allés dans les Prairies ou au bord de la Colombie-Britannique savent que les populations indiennes avaient l'habitude d'utiliser des accidents naturels, des percées naturelles dans la forêt ou que sais-je encore pour ensuite pousser à pied ou à cheval—surtout avant l'arrivée des armes à feu—les bisons vers les précipices ou les rives pour qu'ils s'y tuent en tombant. Il faut chercher à comprendre un instant quel genre de mentalité et d'approche a présidé à l'établissement du rapport de 395 pages, pour que le personnel provincial et fédéral concerné, spécialement les membres du groupe d'étude, utilise l'expression «saut des bisons» non seulement comme slogan à table, mais dans le rapport et ensuite dans un document destiné au cabinet. Il faut revenir au Livre blanc de 1969, qui était appelé un document d'assimilation, et à divers autres moyens et mesures qui ont été pris dans le cadre de l'horrible traitement accordé à nos premiers citoyens et en particulier dans les politiques d'extermination comme il y en a eu à Terre-Neuve pour les Béothuks.

En fait, ce document propose à la fois une tentative d'assimilation mitigée, l'octroi de certains pouvoirs aux provinces, et l'anéantissement de nombreuses cultures indiennes et inuites. Je trouve le document Nielsen passablement répugnant. J'espère que cet après-midi le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien prendra le temps de répondre aux questions que je soulève à ce sujet, car pendant toute la semaine nous n'avons pas pu tirer de réponses du premier ministre, du vice-premier ministre (M. Nielsen), du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), du ministre responsable du Logement et du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien lui-même, quand nous avons voulu savoir ce que cache le document.

Quand on examine la stratégie des relations publiques dans le document, on s'aperçoit que le processus est rendu si loin, que le vice-premier ministre a exercé tant de pressions auprès du groupe d'étude, qu'il semble maintenant peu probable que le gouvernement puisse reculer. La stratégie en question soulève la possibilité de certaines fuites, la façon de les traiter et d'aller de l'avant dans l'application d'une politique qui m'apparaît comme la plus répréhensible et la plus erronée dont auront à souffrir les premiers citoyens du Canada.

Monsieur le Président, je voudrais commencer par une question qui est bien familière au député de Cochrane-Supérieur et à mes collègues qui sont ici. Chaque fois qu'il est question d'autonomie politique, il ne suffit pas de l'inscrire dans un document et ensuite de l'intégrer à la Constitution. Car les premières nations de notre pays étaient des peuples autonomes. Si on remonte à la tradition du potlatch, on constate qu'ils avaient un système parlementaire. Les titres étaient transmissibles, on traitait de relations entre États, il était question de toutes sortes de lois imaginables fondées sur le droit à la propriété, le droit commun et le droit criminel. C'est un processus parlementaire très avancé qui existe toujours. Il a été remplacé par notre Parlement et par les assemblées législatives des provinces. Il faut cependant en venir aux choses sérieuses. Le document affirme que 11 ministères ont dépensé 3 milliards de dollars d'une façon ou d'une autre pour des programmes destinés aux Indiens et aux Inuits. Il est question aussi de reporter et de retarder les négociations sur les revendications globales, ce qui nous ferait épargner 8 milliards de dollars d'ici cinq ans.

Nous devons comprendre pourquoi les communautés autochtones au Canada accusent les taux de suicide, de mortalité infantile, et de chômage les plus élevés et d'espérance de vie la plus basse. Tous les facteurs sociologiques négatifs qui caractérisent les groupes minoritaires dans le monde entier se retrouvent chez les Indiens et les Inuit du Canada. Nous devons nous demander quelle en est la raison. Ils sont privés de leur vie culturelle et traditionnelle dans de nombreuses régions du pays. Les Canadiens ont enfin compris que la solution à ce problème consiste à redonner aux Indiens leurs droits et leurs terres. Ils ont besoin de ressources naturelles, car ils redeviendront naturellement autonomes en acquerrant leurs droits de propriété sur les ressources naturelles de leurs terres. Il est inutile, je crois, de continuer à tourner autour du pot pour régler la question.

J'ai vraiment cru le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien quand il m'a dit à la Chambre et en dehors de la Chambre qu'il n'avait pas lu le document de 395 pages avant qu'il ne fasse l'objet d'une fuite. Il doit l'avoir lu maintenant. Il est regrettable qu'il ne se soit pas mêlé aux travaux du groupe d'étude, car j'estime que, au point où en sont rendues les choses, le ministre aura fort à faire pour bloquer le processus en cours à la Chambre. Il faudra les efforts de tous les députés sincères pour exercer des pressions sur le cabinet en vue d'interrompre le processus sur-le-champ.

• (1250)

Il faut s'arrêter un moment et se demander comment on peut honnêtement traiter de cette question. Ce n'est pas par l'intermédiaire de la Banque fédérale de développement, ni par transfert aux provinces ni en procédant, par des moyens divers, à l'assimilation des Indiens et des Inuit. Il y a des choses sur lesquelles on peut s'appuyer. Il y a la décision Calder de la Cour suprême du Canada, et l'affaire Nishga, dans laquelle le tribunal n'a pu prendre de décision sur la question du titre. Trois des six juges ont conclu que les autochtones avaient un droit exclusif sur les terres, mais le Parlement continue à dire, depuis des années, qu'il va présenter de nouveaux programmes, faire ceci ou cela.

C'est loin d'être suffisant. Les revendications précises doivent être attaquées de front. Il faudra peut-être étaler les paiements sur une longue période, mais les négociations doivent aller de l'avant. L'affaire de l'île Meares n'est pas une plaisanterie; l'affaire Nuu-chahnulth, l'affaire Gitksan Wet'suwet'en, dont la Cour suprême sera saisie cette législature sont sérieuses également. Elles portent sur la question des titres de propriété et visent à permettre aux groupes tribaux de Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que d'autres régions, de s'opposer par voie d'injonction à des choses comme des routes, des lignes électriques, des transferts de propriété, etc. Le pays va s'indigner et, une fois de plus, ce sera l'hostilité envers les autochtones.

Nous devons, la responsabilité, pour une fois, essayer de désamorcer ce mouvement d'hostilité et de le limiter. Cela devrait être notre rôle. Du moins, je pense que c'est pour cela que je suis encore ici. Lorsque j'ai à lire des documents comme celui qui est en cause aujourd'hui, parler de fermeture d'écoles ou de résidences d'étudiants, ou discuter du report des revendications, des frais modérateurs ou des programmes de logement dans les zones à chômage élevé, il m'arrive d'être bien découragé. Tout cela est absurde et nous devons en revenir aux principes fondamentaux en réglant la question des titres, des richesses naturelles et des compensations. Nous devons nous adresser au public, mais pas par voie de scrutin comme le voudrait ce document. Selon ce document, le nouveau gouvernement a fait des sondages dont il ressort que les Canadiens, dans l'ensemble, trouvent normal d'accorder certains droits spéciaux aux premiers habitants du Canada. Toutefois, lorsqu'il est question des coûts en jeu, les gens commencent à s'énerver. Le Parlement du Canada est là entre autres pour résoudre ce problème. Non pas au moyen de sondages qui indiquent une certaine nervosité, non pas en déployant une équipe de députés sectaires dans tout le pays pour dire aux gens que, si une colonie autochtones s'installe à Penticton, la ville entière devra déménager, et autres foutaises aussi irréfléchies.

Nous devons comprendre la spiritualité profonde qui continue d'exister chez les collectivités autochtones du pays au sujet de la terre. Les autochtones ne sont pas attirés comme nous par les voitures rutilantes et autres choses semblables. Ils ont un attachement très spécial et très fort à la terre et nous les torturons décennie après décennie, génération après génération. Dans quel autre groupe de notre société canadienne trouve-t-on une population dont la moitié est âgée de moins de 20 ans? Il nous faut commencer à examiner sérieusement leurs requêtes et ce qui leur est dû, non seulement sur le plan moral et éthique, mais également en vertu du *common law* britannique.

Il n'y a aucun doute à mes yeux, ni à ceux de bien d'autres plus versés que moi en droit constitutionnel et coutumier, que le droit à la terre, en Colombie-Britannique notamment, constitue un droit absolu des autochtones de cette province. Si nous ne commençons pas à prendre des initiatives dans ce sens en disant qu'effectivement, l'affaire Nishga est significative et que l'article 35 renferme une foule de droits touchant les pêcheries et autres, le droit à un parlement propre—et lorsqu'on parle d'autonomie, il n'est pas question d'implanter notre régime parlementaire sur les terres tribales. Ce que veulent les autochtones, c'est le droit de posséder leurs systèmes propres qui pourront évoluer.

Comme je pense avoir abordé au moins brièvement la question, je voudrais pendant quelques instants rappeler la série d'événements qui ont abouti à la situation actuelle. Un groupe de travail a été constitué le 8 novembre dernier sous la direction de James Collinson, et son rapport de 395 pages a été remis à certains bureaucrates et à la plupart des ministres du cabinet. Il est à la disposition de tout ministre qui le désire. Le 18 avril, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le premier ministre ont ni plus ni moins retiré ce document de la circulation. Ils ont en effet déclaré qu'il avait du bon et du mauvais, mais qu'avant tout, il ne correspondait pas à la politique gouvernementale et qu'il manquait de pertinence. Cependant, le document qui a quitté le bureau du sous-ministre le 12 avril et a été envoyé au moins aux 11 ministères énumérés est bien différent. Il a suivi toute le filière, comme les députés pourront s'en rendre compte d'après ce que je vais dire. Onze ministères l'ont approuvé, même si au moins un membre du cabinet, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), a exprimé quelques inquiétudes, quant à l'incidence des tickets modérateurs sur certains Indiens et Inuit.

Dans ce document, on déclare catégoriquement que le ministre des Finances (M. Wilson) pourra signaler, le soir du budget, que l'étude du groupe de travail sur les programmes destinés aux autochtones est terminée. On peut lire également que le même soir et durant le débat, c'est le vice-premier ministre (M. Nielsen) qui tiendra le haut du pavé, et non le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. On est en train de pondre une tout autre stratégie dans les hautes sphères actuellement. Ce document démontre à l'évidence que le premier ministre est lui aussi en cause. Il a tenté aujourd'hui de minimiser la vérité en prétendant que c'était un faux document. Mais nous saurons très prochainement de quoi il retourne exactement.

Le public canadien doit bien comprendre la chronologie des événements qui se sont déroulés cette semaine. D'une part, les ministériels ont nié toute la semaine que ce document soit un document du cabinet, mais plus tard, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a demandé à la GRC d'ouvrir une enquête. Or, la GRC en a eu plein les bras avec la fuite au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce n'est certes pas moi qui vais la renseigner, mais je rappelle à la Chambre qu'il n'est pas impossible que ce document aboutisse ici compte tenu de toutes ses insinuations. Il fait état d'une stratégie fort bien planifiée et je crois que les hautes instances du cabinet et le premier ministre se sont dit entre eux qu'il valait mieux pour l'instant faire comme si de rien n'était, que cette stratégie faisait partie du budget et qu'on annoncerait des réductions de 312 millions de dollars dans le déficit au cours des prochains exercices. Le ministre et le premier ministre ont raison de dire qu'aucune compression n'est pratiquée pour l'instant, mais ce n'est pas là l'objet du document. Il explique comment faire pour réduire les frais du ministère en transférant aux provinces la plus grande partie des responsabilités qu'il assume envers les Indiens et les Inuit.

Dans le sommaire général, on explique pourquoi le cabinet a eu recours à un tel processus. On parle tout d'abord des changements fondamentaux que pourraient subir à l'avenir les rapports entre le gouvernement et les autochtones du Canada. On

dit ensuite que 25 p. 100 des dépenses du gouvernement fédéral pour les Indiens et les autochtones lui servent à s'acquitter de ses obligations juridiques. Voilà une affirmation plutôt brutale, monsieur le Président. Par ailleurs, 40 p. 100 de ces dépenses viseraient des programmes normalement provinciaux et d'autres programmes surtout statutaires par suite des responsabilités du gouvernement au titre des Indiens et des terres indiennes aux termes de la Loi constitutionnelle. Les 35 p. 100 restants relèvent du pouvoir discrétionnaire. Voilà qui nous amène à la position du ministère.

Je vois que vous vous apprêtez à vous lever, monsieur le Président. Je vais donc poursuivre à 2 heures.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Quand la Chambre a suspendu ses travaux à 13 heures, c'est le député de Skeena (M. Fulton) qui avait la parole.

M. Fulton: Monsieur le Président, je voudrais continuer à citer certains passages du mémoire au cabinet qui est maintenant connu dans tout le pays sous le titre de «The Buffalo Jump of the 1980s». Il vaut vraiment la peine de signaler quelles sont les positions du ministère. Je ne les lirai pas en entier, mais les ministères et organismes suivants étaient et sont généralement d'accord avec les recommandations du document: les transports, la SCHL, l'Expansion industrielle régionale, les Pêches et les Océans, le Solliciteur général, la GRC, la Justice, le Secrétariat d'État, l'Emploi et l'Immigration, les Finances, et la Santé nationale et le Bien-être social. Il vaut la peine de faire consigner au compte rendu la dernière ligne que voici:

> Les hauts fonctionnaires du ministère trouvent les conclusions acceptables, mais ils s'inquiètent de la prévisible réaction de défense des autochtones devant tout changement de programme.

A la page suivante, on identifie minutieusement ceux qui ont aussi participé à cette démarche. Le paragraphe suivant est particulièrement révélateur à cet égard. Voici:

> L'analyse a été menée par une équipe mixte, avec la participation de gestionnaires de programmes, de coordonnateurs fédéraux du développement économique, de sous-ministres et du comité consultatif du secteur privé auprès du groupe de travail. Se sont ajoutées à cela des consultations limitées de groupes de clients choisis et de sous-ministres de certains gouvernements provinciaux. Le rapport de 395 pages publié par ce groupe d'étude et qui a pour titre «The Buffalo Jump of the 1980's» peut être mis à la disposition de tout ministre pour complément d'information.

Le document, après avoir fourni des données sur la croissance et les dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, poursuit:

> En outre, il en coûterait au moins 500 millions de dollars d'aujourd'hui pour rattraper le retard accumulé dans la construction de logements dans les réserves, de manière à ce que les crédits annuels à cet égard suffisent à la demande. Ces chiffres ne tiennent évidemment pas compte des revendications territoriales tant particulières que générales (sauf de certaines revendications à une étape avancée des négociations) qui, compte tenu des sommes moyennes qui ont été accordées jusqu'à maintenant, pourraient bien grossir de quelque 8 milliards de dollars le montant global des dépenses au cours des 5 à 20 prochaines années.

C'est au sujet de telles affirmations que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien doit donner des explications cet après-midi. On dit ceci, à la page 15:

> Il importe de faire la distinction entre ce que l'on fait en raison des obligations légales du gouvernement fédéral et les programmes qui se sont étendus avec le temps pour des raisons de politique sociale, afin de pouvoir comparer les dépenses discrétionnaires au besoin réel qui n'est pas considéré comme un «droit» à respecter.

Je suis sûr que le ministre voudra nous expliquer cela, compte tenu de ce que lui et d'autres ont déclaré publiquement à propos de l'article 35 de la Constitution. Voici ce que dit la page 17 du document:

> Charger les collectivités autochtones de résoudre les problèmes que le gouvernement fédéral devait résoudre en négociant les projets communautaires locaux basés sur les priorités de la commanauté et financés par un système de financement global pluriannuel;

Je crois que le ministre nous doit également des précisions sur cette recommandation. Comme je l'ai signalé tout à l'heure, pendant la période des questions, la section 10 dit ceci:

> Le premier ministre a été consulté au sujet de ses prérogatives sur les mandats.

Le document dit ensuite ceci à propos des considérations d'ordre financier:

> D'après les prévisions actuelles, on économisera 133.9 millions de dollars en 1986-1987 et 178.4 millions en 1987-1988. Ces recommandations revêtent une grande importance surtout sur le plan financier parce qu'elles visent à enrayer la montée rapide des coûts qui se produirait si l'on n'intervenait pas dans les programmes actuels.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette de devoir signaler au député que son temps de parole est écoulé.

M. Fulton: Monsieur le Président, je voudrais citer encore quelques passages, si la Chambre y consent à l'unanimité, pour permettre au ministre de répondre.

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Merci, monsieur le Président. J'irai le plus vite possible. Sous le titre «Fédéral-provincial», on trouve une tentative de déléguer ce qui avait toujours été la relation entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones du Canada. Voici le passage en question:

> . . . pour définir un accord général, ensuite adapté de façon à répondre aux besoins de chaque province et de chaque territoire, accord qui englobera tous les programmes autochtones initiaux aux deux niveaux de gouvernement.

Ces protocoles d'entente sur le point d'être négociés entre le gouvernement fédéral et les provinces circulent actuellement au Canada.

A la rubrique des modifications prioritaires pour l'expansion économique, on propose:

> . . . le transfert du soutien accordé à l'expansion des entreprises ainsi que les prêts et garanties de prêts du ministère des Affaires indiennes au ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Je suis persuadé que tous les Indiens et les Inuit seront intéressés d'apprendre que c'est une politique prioritaire du gouvernement. A la page 25, on propose:

> . . . de mettre fin au programme d'expansion économique distinct qui est destiné aux autochtones . . .
>
> . . . de cesser d'appuyer les institutions économiques autochtones et de gérer les programmes d'expansion économique en appliquant les critères normalement appliqués dans les affaires . . .

... de rejeter les demandes d'aide destinée aux institutions financières ou économiques autochtones ...

• (1410)

S'il est question d'autonomie politique, comment ce même gouvernement peut-il envisager en même temps de réduire son aide aux institutions économiques et financières autochtones? Tous les prêts accordés aux autochtones seraient transférés à la Banque fédérale de développement.

En ce qui a trait au projet important d'exploitation des ressources dans ma région, monsieur le Président, le Conseil des nations Haida s'est servi des fonds destinés aux études d'impact pour évaluer les répercussions des forages pétroliers sous-marins. La nation Nishga a employé ces fonds pour étudier l'impact des installations d'Amax sur la pêche traditionnelle. Les Gitksan-Wet'suwet'en se sont servis de cet argent pour étudier l'impact du projet Kemano d'Alcan. Voilà ce que propose le gouvernement comme modification des priorités. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien combine le programme d'impact de l'exploitation des ressources avec le programme de participation des gens du Nord et d'examen public. Le programme d'impact de l'exploitation des ressources sera abandonné.

Voici ce qu'on peut lire à l'article 39 à propos des revendications des autochtones:

... reporter les négociations sur les revendications globales jusqu'à ce que la position du gouvernement sur l'autonomie politique et administrative des autochtones soit établie.

A l'article 42, voici ce qu'on dit sous le titre changements de priorité:

... fonds de développement, maintenant versés aux associations politiques indiennes, directement aux bandes.

A propos du logement, et c'est une des façons dont on tenterait d'assimiler les Indiens et les Inuit, surtout dans les régions rurales et les villes, on recommande ceci:

... les programmes s'appliquent de la même manière dans les réserves et en dehors, afin de ne pas inciter les autochtones, en accordant une aide au logement, à rester dans des régions où le taux de chômage est élevé.

On peut dire que c'est une politique du logement plutôt draconienne, puisqu'on propose de financer les projets de logement seulement dans les régions où il y a peu de chômeurs. Tous les autochtones du Québec sont sans doute cencés vivre à Montréal et tous ceux de Colombie-Britannique, à Vancouver.

En ce qui concerne les services de santé pour les Indiens et les Inuit, le document propose des mesures vraiment draconiennes. Voici:

(1) Réduire le coût des soins non assurés en imposant un ticket modérateur;

(3) fermer certains hôpitaux indiens;

(6) et cesser de financer les consultations pour les associations politiques autochtones.

Pour ce qui est de l'éducation des Indiens et des Inuit, il y a un changement de priorités et nous pouvons lire:

(1) le gouvernement fédéral doit cesser de financer les écoles situées sur les réserves;

(2) il doit cesser de financer les résidences pour étudiants indiens situées dans les réserves.

51. ... éliminer les programmes d'orientation professionnelle ...

53. ... réviser la politique fédérale à l'égard du financement de la construction d'écoles de façon à ce qu'il se fasse sous forme de débentures ...

Voilà une proposition intéressante! Le gouvernement fédéral voudrait que les Indiens et les Inuit empruntent de l'argent pour construire des écoles en émettant des débentures.

Je voudrais ajouter une ou deux choses, monsieur le Président. En ce qui concerne la stratégie de communication, nous trouvons ceci à l'article 4:

La presse a toujours été sympathique à la cause des autochtones. Par contre, d'après les quelques sondages effectués, même s'ils compatissent aux difficultés économiques des autochtones et à la lutte qu'ils mènent pour sauvegarder leur identité culturelle, la plupart des Canadiens ne sont pas totalement convaincus du bien-fondé des droits spéciaux. Cette réticence va sans doute s'accroître lorsqu'ils connaîtront le montant des dépenses que représente la nouvelle définition des droits des autochtones. Ces considérations financières ont été abordées dans les nouvelles diffiusées par la presse au sujet des mesures récemment prises en vue d'éliminer la discrimination sexuelle de la Loi sur les Indiens et d'établir les bases de l'autonomie gouvernementale des Indiens.

Je vous lis la suite:

... Le message a toujours été critique et il n'a pas été contrebalancé publiquement par une défense énergique du rôle, de la compétence ou de la gestion des affaires autochtones en général ou, plus particulièrement, des affaires indiennes.

Je le répète, cela fait partie du rôle du Parlement. Nous avons le devoir de recommander la bonne façon de procéder, non pas celle que le document préconise, mais bien celle qui s'impose du point de vue moral et juridique, au lieu de continuer de laisser les choses dans le vague. A l'article 7, on peut lire ceci:

Les autochtones sont capables d'organiser des manifestations efficaces et hautement visibles pour s'opposer aux changements qu'ils désapprouvent. De telles manifestations risquent non seulement de faire obstacle au programme d'action du gouvernement en vue de modifier les programmes destinés aux autochtones, mais aussi de nuire au travail général du groupe de travail.

Plus loin, sous la rubrique «Stratégie», on peut lire:

... Il importe particulièrement de faire en sorte que les premières déclarations aient trait aux secteurs où les changements seront les plus populaires. L'analyse de la stratégie en matière de communications générales permet de croire que les grands espoirs du monde des affaires quant à la réduction du déficit constituent un point de départ ...

Je trouve cette révélation particulièrement étonnante. Même si nous parlons des affaires indiennes et inuites, le point de départ doit être les grands espoirs du monde des affaires quant à la réduction du déficit.

Enfin, on peut lire ceci au sujet de la stratégie en matière de communications:

Au moment de la présentation de l'exposé budgétaire: sauf pour reconnaître que l'examen des programmes destinés aux autochtones est terminé, on ne devrait pas donner de détails sur les mesures qui en découleront au moment de la publication des documents de gestion prébudgétaires.

Selon cette citation, les auteurs du document destiné au ministre jugeaient qu'au moment de la rédaction du document, l'étude des programmes pour les autochtones était terminée. C'est ce qu'ils disent dans le document.

On peut lire ceci au même article:

Le ministre des Finances pourra faire allusion au programme pour les autochtones dans l'exposé budgétaire ou dans d'autres documents, mais les ministres dont les portefeuilles sont directement touchés par les changements seront mis au courant au cours de séances d'information.

Conformément à la stratégie d'ensemble, le vice-premier ministre se chargera d'expliquer l'état des travaux du groupe de travail le soir du budget, et il pourra aussi le faire au cours du débat qui suivra. Les ministres directement visés par les changements apportés au programme destiné aux autochtones devraient être prêts à participer au débat budgétaire; il faudra les mettre au courant pour leur permettre de répondre aux questions des médias et des autres intéressés dans les jours qui suivront la présentation du budget, qu'il y soit ou non question directement des changements.

En ce qui concerne le document, monsieur le Président, je conclus mon plaidoyer. Je me réjouis fort que le député de Cochrane-Supérieur ait présenté cette motion concernant l'étude «The Buffalo Jump of the 1980s», ce qui s'est produit le

1er avril à la conférence des premiers ministres et le rôle qu'on fait jouer au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, parlementaire distingué et travailleur acharné, ainsi qu'en conviendront tous les députés à la Chambre.

Il est maintenant manifeste, depuis l'enquête menée par la GRC et d'après la teneur du document et la stratégie budgétaire qui a été révélée, que le gouvernement a décidé de jouer sur deux tableaux, en excluant volontairement le ministre des Affaires indiennes et du Nord. Afin de rétablir la relation spéciale que nous entretenons avec les peuples autochtones, il importe avant tout que le ministre prenne la parole aujourd'hui à la Chambre et, s'il le veut bien, qu'il reprenne article par article les mesures prévues dans le document en ce qui concerne la stratégie à l'égard des médias et le conditionnement de l'opinion publique. Les peuples autochtones s'intéressaient sans doute particulièrement à la question des titres liés aux revendications globales, car leur autodétermination n'a de sens que s'ils possèdent ces titres et ont accès aux richesses naturelles. Si le ministre est d'accord, je sais que les Indiens et les Inuits voudraient savoir ce qu'il pense des soins de santé, de l'éducation, et ce qu'en dit le document, qui constitue l'ébauche de l'attaque vraisemblablement la plus draconienne qu'on ait jamais voulu lancer contre les premiers habitants du Canada.

M. Manly: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Skeena (M. Fulton) à propos du protocole d'entente qu'on met au point avec les provinces.

Peut-il confirmer que le document qu'il a en sa possession propose que la responsabilité de mettre au point ce protocole incombe toujours au groupe de travail plutôt qu'au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien? Peut-il nous dire quelles seraient les conséquences?

M. Fulton: Je vais tâcher d'être bref. Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) a raison, le groupe de travail a proposé, afin de mettre au point ces protocoles d'entente, un mécanisme qui ferait intervenir un ministre, sans préciser de quel portefeuille il pourrait s'agir. Le document annonce cela en précisant très soigneusement que, d'après les évaluations du groupe de travail, 25 p. 100 seulement des paiements existants, de l'ordre de 3 milliards de dollars, sont véritablement des obligations statutaires. Les 40 p. 100 restants sont considérés dans le document comme étant liés à des questions d'ordre provincial. Il précise que cela relève dans une certaine mesure du paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle.

Je ne connais pas de dirigeants inuit ou indiens au Canada qui puissent souhaiter un rapport plus étroit avec la province dans laquelle ils résident. Ils considèrent le Canada comme un pays où ils jouissent depuis longtemps d'un rapport privilégié avec la Couronne fédérale. En fait, certains aborigènes vont plus loin et considèrent qu'il ont un rapport particulier avec la Couronne de Grande-Bretagne. Ce qu'ils ont manifesté avec la plus grande clarté en cherchant à obtenir une véritable autonomie, des titres et leurs propres structures de gouvernement, c'est qu'ils souhaitaient maintenir un rapport avec la Couronne fédérale sans devenir des structures de type municipal dans leurs rapports avec toutes les provinces.

• (1420)

Il est clair, d'après ce document, que l'une des orientations suivies est de concevoir ces protocoles d'entente de façon à transférer aux provinces peut-être 40 p. 100—et le document ne le précise pas directement—et peut-être une partie des 35 p. 100 discrétionnaires. C'est peut-être jusqu'à 75 p. 100 des programmes auxquels ils participent qui pourraient être délégués aux autorités provinciales par des protocoles fédéraux-proviciaux. Encore une fois, ce n'est pas la bonne voie. Le transfert du financement global aux bandes au niveau des conseils tribaux doit se faire par étapes—il faut établir les titres, l'accès aux ressources naturelles, le développement et la continuité de leurs propres institutions économiques, l'éducation, les soins de santé etc., puis établir un rapport permanent comme entre un groupe de petites provinces au sein du pays et la Couronne fédérale. C'est à cette approche que les populations autochtones tiennent profondément. Je pense que l'orientation donnée constitue l'un des principes les plus négatifs auxquels fait appel ce document.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans la discussion de la motion à l'étude. J'avais projeté certains déplacements, mais j'y ai renoncé car la motion du député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) me donne la possibilité d'exposer la réplique du gouvernement de façon franche, ouverte, carrée et équitable. Permettez-moi tout d'abord de lire le préambule de la motion:

> Que la Chambre blâme le gouvernement de l'attitude confuse et manipulatrice avec laquelle il aborde les questions indiennes et autochtones au Canada . . .

Ce que je dis, c'est que si quelqu'un a embrouillé ou manipulé les questions indiennes depuis une semaine, c'est bien les députés de l'opposition. Pourtant ils savent comment fonctionnent nos institutions. Ils savent que les membres du cabinet n'ont pas le droit de commenter les questions mises à l'étude au cabinet. Les ministres ne peuvent ni confirmer ni nier. Si le député de Cochrane-Supérieur avait été nommé ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien par l'ex-premier ministre quand son parti était au pouvoir, comme il aurait dû l'être, à ceux qui lui auraient mis des papiers sous le nez, il aurait donné en gros la même réponse, pour respecter ses obligations ministérielles: «Je ne puis ni confirmer ni nier». Les députés de l'opposition savent également que les fonctionnaires rédigent, révisent et recommencent encore des projets de notes et de documents par milliers. Certains sont signés par les ministres. Peu d'entre eux finissent par devenir la politique gouvernementale. La plupart tombent dans l'oubli, après avoir été écartés.

Dans notre système parlementaire, tout cela a lieu dans le secret du cabinet et les ministres, quel que soit le parti au pouvoir, sont tenus de garder à ce sujet le secret le plus absolu. Les députés connaissent bien les subtilités de ces notions parlementaires, mais beaucoup de gens au Canada les ignorent. En recourant à de pareilles tactiques, j'espère que l'opposition ne se rendra pas coupable—même inopinément—de faire justement ce que la motion reproche au gouvernement, c'est-à-dire d'embrouiller et de manipuler un système qui empêche les ministres de répondre.

La motion parle également d'incertitude, de méfiance, de cynisme et de violence parmi les peuples autochtones. A mon avis—comme les deux orateurs précédents l'ont bien fait ressortir, je pense—cette violence, ce cynisme, cette méfiance et cette incertitude sont la conséquence des mauvaises politiques plus que séculaires de tous les gouvernements et de tous les partis du pays. J'espère que les incidents des dix derniers jours n'ont pas effrayé les Indiens au point de rendre ces relations encore plus précaires qu'elles ne le sont et cela, tout à fait inutilement. Le député sait que je ne peux parler de choses traitées au cabinet, mais que je suis en mesure, en tant que ministre, de dire ce que sont et seront la politique et les directives gouvernementales à cet égard. Je le remercie d'avoir proposé cette motion, qui m'en donne l'occasion.

Depuis huit mois qu'il est au pouvoir, notre gouvernement a adopté à l'égard des Indiens, Inuit et Métis une politique claire comme de l'eau de roche. Il reste des choses à faire et on s'en occupera mais, après huit mois, le gouvernement peut être très fier des efforts que le premier ministre (M. Mulroney), tous les membres du cabinet et le caucus ont déployés pour faire avancer les choses et pour imposer une politique qui appuie les autochtones. Cette politique est connue de tous.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Il y a eu une conférence des premiers ministres où la position fédérale—et je le dis spécialement à l'intention du député de Skeena (M. Fulton)—a été connue à l'avance et débattue au cours de trois réunions préparatoires à la conférence. A cette occasion, le premier ministre a clairement défini les politiques et les attitudes de son gouvernement, ce que les autochtones espéraient connaître depuis longtemps. Tous les Canadiens les connaissent. Les discussions ont été diffusées à la télévision pendant deux jours.

La prochaine réunion ministérielle, prévue pour la première semaine de juin, sera l'occasion d'une nouvelle tentative pour en venir à un accord et pour élaborer le plan de travail des deux prochaines années, au cours desquelles nous réaliserons à mon avis un progrès véritable. Je considère comme un honneur d'avoir participé à cette démarche aux côtés du ministre de la Justice (M. Crosbie), et d'avoir entendu le premier ministre entériner les importantes initiatives que j'ai prises au nom du cabinet et du gouvernement.

C'est avec l'accord et l'appui des autochtones que nous avons cherché avec les premiers ministres provinciaux à établir un consensus. Quand le premier ministre s'est rendu compte que le meilleur accord possible était encore loin de répondre aux aspirations des groupes autochtones, il a immédiatement proposé un temps de réflexion pour envisager une nouvelle façon de procéder. Le premier ministre a donné en l'occurrence aux Canadiens une démonstration extraordinaire de conciliation et de diplomatie qui ne saurait aucunement être assimilée à une campagne de relations publiques. Certes, comme en témoigne la motion du député, tous les intéressés ont été fort déçus de ne pouvoir en arriver à un compromis. Cependant, aucun des représentants des autochtones ne saurait douter ni de doute de la sincérité, de la détermination, des efforts et des intentions du gouvernement à cet égard. En fait, les députés savent pertinemment que je pourrais lire à la Chambre pendant une heure des commentaires de tierces parties indépendantes, autochtones et autres, qui témoignent de l'excellente marche de la conférence. Mais je me contenterai de lire à la Chambre quatre lignes d'un article du *Citizen* d'Ottawa. Voici ce que faisait observer le chroniqueur tout de suite après la conférence:

• (1430)

Pour la première fois, la conférence était présidée par un homme qui sait négocier. Les efforts déployés par le premier ministre pour établir un consensus marquaient un contraste saisissant avec l'esprit de confrontation de Pierre Trudeau.

La motion prétend également qu'à titre de ministre responsable, j'ai pour mission de susciter un climat de bonne entente chez les autochtones tandis que le gouvernement élabore des mesures qui nuiront aux intérêts des autochtones ou endommageront les relations spéciales existant entre eux et le gouvernement fédéral. Oui, on a réussi à créer un excellent climat de bonne entente qui ira s'améliorant encore, je l'espère, non pas grâce aux qualités d'ambassadeur que je pourrais posséder, mais plutôt grâce aux mesures que le gouvernement a commencé à instaurer pour renforcer les collectivités autochtones et supprimer les obstacles qui les empêchent de mener leur vie et leur destinée comme ils l'entendent, et mettre enfin un terme au colonialisme qui a eu pour résultat de les plonger dans la pauvreté et la dépendance.

Comme on l'a annoncé à la Chambre, le premier ministre a manifesté l'intérêt et la priorité que nous accordons aux autochtones en me demandant de présider un comité du cabinet chargé d'examiner tous les programmes et toutes les mesures concernant les autochtones. Ce comité se mettra bientôt à l'œuvre. Je suis persuadé que nous aurons de nombreux articles à notre programme de travail, mais il y en a trois que je tiens à mentionner aujourd'hui à la Chambre, et je peux le faire en termes précis.

Le rapport Penner est le premier article inscrit au programme de travail du nouveau comité du cabinet. Le député de Cochrane-Supérieur qui en est l'auteur présidait également le comité chargé de le présenter. Je constate par ailleurs la présence aujourd'hui à la Chambre des députés de tous les partis qui formaient le noyau de ce groupe d'étude parlementaire. Le rapport a été déposé à la Chambre en novembre 1983, et a été adopté à l'unanimité par les trois partis politiques. Le député de Cochrane-Supérieur aura sans doute reconnu de nombreuses recommandations du rapport qui porte son nom dans les mesures que notre gouvernement a déjà prises. Ce rapport rédigé par des représentants de tous les partis recommandait que le gouvernement fédéral établisse avec les autochtones de nouveaux rapports axés sur la reconnaissance de leur autonomie politique. Il y a sans doute vu le thème central de la conférence des premiers ministres.

Le député a entendu le premier ministre parler des nombreuses démarches qui ont été entreprises et qui mènent à l'autonomie, y compris la mise en route du processus bilatéral à laquelle le premier ministre s'est engagé au nom de son gouvernement, à cette conférence. Je suis sûr qu'il a entendu parler par les Indiens et d'autres personnes de sa circonscription des changements de politique depuis si longtemps attendus qui renforceraient leurs pouvoirs locaux. Il a vu que nous avions présenté une mesure législative qui affirme comme principe fondamental le droit des populations indiennes à décider de l'appartenance à leurs propres communautés, selon leurs propres critères. Il a entendu parler des nouveaux accords fiscaux que nous mettons au point et qui tendent à une formule globale

de financement échelonné sur plusieurs années pour les services publics afin que les Indiens puissent définir leurs propres politiques, établir leurs propres priorités et exiger des comptes de leurs propres conseils.

Le député ne peut pas ne pas avoir entendu parler de la révision de la politique relative aux revendications et du mandat spécial d'examen de solutions autres que l'exigence pour les aborigènes de laisser s'éteindre leurs droits, cette pierre angulaire de la politique établie par le gouvernement précédent, que les peuples aborigènes ont totalement condamnée et rejetée.

Il n'est pas non plus sans avoir entendu parler des initiatives que notre gouvernement a prises afin de protéger les rapports spéciaux qui lient le gouvernement fédéral aux Indiens. Il se souvient sans doute que notre gouvernement a mis fin à une attente qui durait depuis de nombreuses années en reconnaissant officiellement les collectivités indiennes de la région du Traité nº 9 qui englobe même une partie de la circonscription du député.

Tant dans la question du doublement des voies ferroviaires en Colombie-Britannique que dans celle de la reconduction du Traité nº 8, le gouvernement et moi avons honoré nos obligations de mandataires envers les peuples indigènes, et nous continuerons de le faire.

Il y a encore beaucoup d'autres recommandations dans le rapport Penner que j'ai l'intention de soumettre au nouveau comité du cabinet sur les questions aborigènes et à l'examen desquelles, naturellement, les peuples aborigènes en cause participeront pleinement. Je crois que la liste que je viens de parcourir, jugée selon les normes mêmes du député, exprime mieux les intentions de mon ministère et l'appui de notre gouvernement que tout document que l'opposition peut venir brandir sous l'œil de la caméra. Je suis tout à fait disposé à être jugé en fonction des initiatives que le gouvernement a prises. Les faits sont éloquents.

La seconde question soumise au comité du cabinet sera le rapport de l'équipe d'étude. C'est la question dont j'entends saisir le nouveau comité. Nous l'étudierons avec soin. En ce qui a trait aux recommandations contenues dans ce rapport, qui a été préparé par un groupe d'experts-conseils et de personnes de l'extérieur, je tiens à dire aux députés que certaines étaient judicieuses et d'autres beaucoup moins et certaines étaient acceptables et d'autres pas du tout. Comme le premier ministre l'a garanti à la Chambre, toutes ces recommandations, quelle que soit leur origine, feront l'objet de discussions publiques avec les autochtones avant que des décisions en matière de politique ne soient prises. C'est là la clé du succès. C'est ce qui a fait défaut sous les gouvernements précédents. Cela ne se produira pas sous le gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Au comité du cabinet, on discutera non seulement du rapport Penner et du rapport de l'équipe d'étude, mais également de recommandations d'autochtones. Au cours des dizaines de réunions auxquelles j'ai participé aux quatre coins du pays, j'ai été impressionné par les recommandations réfléchies qui m'ont été faites au sujet de changements à apporter aux usages et à la politique fédérales. A la suite de toutes ces réunions avec la collectivité indienne, on a rédigé des procès-verbaux qui ont été transmis aux intéressés et j'ai demandé à mes fonctionnaires, après chacune de ces réunions, de préparer des choix politiques au sujet de recommandations réalisables afin qu'on puisse consulter encore davantage les intéressés et prendre des décisions. C'est la façon dont procède notre gouvernement pour élaborer sa politique à l'égard des Indiens.

Je voudrais signaler la façon dont nous avons répondu à des recommandations extrêmement constructives en provenance d'habitants du Nord, surtout des autochtones, relativement à la question de la division des Territoires du Nord-Ouest. Les habitants du Nord et plus particulièrement les autochtones m'ont exhorté à m'assurer que le débat se tienne tout d'abord dans le Nord et non pas dans des officines à Ottawa, où il s'est déroulé si longtemps, et avec la participation des habitants du Nord.

Lorsque j'ai inauguré les nouvelles chambres législatives dans les Territoires du Nord-Ouest, au début de cette année, j'ai promis au nom du gouvernement de suivre avec intérêt les événements constitutionnels exceptionnels qui se déroulent dans le Nord, et qui sont importants pour tous les Canadiens. A l'époque, M. John Amagolik, des Tapirisat inuits, aurait déclaré, selon le *Journal* d'Edmonton, qu'il s'agissait d'un moment historique pour les Inuit. Dans ce même discours, j'ai souscrit publiquement à l'idée selon laquelle la mise en valeur et la division des Territoires du Nord-Ouest ne devraient pas nuire au règlement des revendications territoriales. Personne ne peut accuser le gouvernement de ne pas s'être montré réceptif et favorable aux idées, aspirations et suggestions positives que des générations d'autochtones n'ont cessé de faire valoir auprès du gouvernement fédéral et dont on n'a fait aucun cas jusqu'ici.

• (1440)

On pourrait épiloguer là-dessus, mais il est grand temps que l'opposition accepte ses responsabilités et examine les décisions et les mesures qu'a prises notre gouvernement concernant les peuples autochtones. Je ne crains pas ce défi, car le gouvernement et l'opposition sont là justement pour faire l'analyse critique des prises de position et des vrais problèmes. Quand le gouvernement propose et que l'opposition critique les mesures et les recommandations, ou qu'elle s'y oppose, le régime parlementaire fonctionne comme il doit et les autochtones en bénéficient.

Bref, il est préférable de tenir ce genre de débat constructif au lieu d'essayer de disséquer des suggestions mises au rebut par les bureaucrates. C'est avec ce genre de débat qu'on peut aboutir à quelque chose de sérieux.

Le gouvernement ne souscrira certainement pas à une politique qui va à l'encontre de son objectif général qui vise à renforcer les communautés et cultures autochtones. Les principes auxquels le gouvernement donnera suite ont été clairement exposés lors de la conférence constitutionnelle par le premier ministre qui les a également rappelés à la Chambre le 18 avril. Je vais les répéter à mon tour, car je ne crois pas qu'on nous ait entendus. Ces principes très clairs sont au nombre de quatre.

En vertu du premier principe, le rapport spécial entre le Canada et les peuples aborigènes sera consolidé. Selon le deuxième principe, les droits des aborigènes et surtout le droit à l'autodétermination seront protégés par la Constitution. En vertu du troisième principe, on maintiendra le niveau actuel du financement des programmes visant à corriger les graves injustices commises envers la communauté autochtone. Pour ce qui est du quatrième principe, le premier ministre a officiellement

promis de respecter le principe selon lequel les lignes de conduite concernant les autochtones seront arrêtés après qu'auront eu lieu des consultations franches avec le public, surtout les simples citoyens. Il a ajouté qu'elles avaient toutes pour objet de rendre les autochtones plus aptes à prendre en main leurs affaires propres. Je puis assurer à la Chambre que je me suis fixé le même objectif.

Cet objectif a de l'importance non seulement pour les aborigènes, mais aussi pour l'ensemble des Canadiens. Si nous conservons des programmes politiques ayant pour effet de déraciner les Indiens, de favoriser la désintégration de leurs communautés, et de les pousser à renoncer à leurs valeurs culturelles, le Canada tout entier y perdra. Mais le gouvernement veillera à ce que la chose ne se produise pas.

Comme le reste des êtres humains, les autochtones devraient pouvoir se sentir indépendants et avoir un but dans la vie; ils devraient être conscients de leur identité et de leur valeur. Or toutes ces choses, les gouvernements fédéraux précédents les leur ont refusées. Notre gouvernement est décidé à y remédier. Voilà pourquoi nos intentions sont claires et, si j'ose dire, louables. Nous sommes disposés à entendre toutes les critiques que voudront bien nous adresser les députés et les autochtones au sujet de nos programmes, de nos procédures et de leur mise en œuvre, mais nous ne voulons pas que ces critiques portent sur des impressions, des idées, des brouillons de documents égarés dans la corbeille d'un bureaucrate.

Pour terminer, je dirais que tous les partis doivent se rappeler que nous avons une obligation, obligation que les députés de Cochrane-Supérieur et de Skeena ont imposée à la Chambre, alors que cette obligation nous incombe à tous. Voilà pourquoi j'estime que les idées et les notions énoncées dans la motion du député devraient être tout simplement rejetées par la Chambre.

M. Penner: Monsieur le Président, j'aurais une brève observation et une question à poser. Je pense que le ministre a compris, en nous entendant parler, que c'est son propre plan que nous souhaitons voir aboutir. Nous savons que le ministre a parcouru le pays. Nous l'avons vu répondre à nos questions à la Chambre. Nous savons également que les collectivités autochtones ont réagi favorablement à ses déclarations. C'est donc son programme que nous voulons voir triompher. Cependant, il n'est pas juste que le ministre prétende que l'opposition s'est conduite d'une façon inconvenante parce qu'elle a entre les mains un document de son parti qui remet en question et affaiblit le programme du ministre, et nous nous sommes portés à la défense du ministre à ce sujet. Assurément, c'est un rôle parfaitement légitime qu'il convient au Parlement de jouer.

Pour sa part, le ministre s'est réfugié dans le mutisme tout en laissant la GRC enquêter sur la façon dont un document est parvenu entre les mains de l'opposition. Ce qui se passe ici est justement la preuve que notre système parlementaire a un urgent besoin de réforme. Si le Parlement ne peut participer à la formulation de politiques publiques, il ne remplit pas son rôle et ne fait pas ce que ceux qui nous ont élus voudraient nous voir faire. Voilà pourquoi je suis heureux de faire partie du comité de la réforme parlementaire présidé par le distingué collègue du ministre.

Si le gouvernement du Canada ne peut qu'examiner des politiques déjà formulées et toutes prêtes que le gouvernement doit défendre en dépit de leurs lacunes, et que doit dénoncer l'opposition, nous allons assister à des affrontements sans fin. Faut-il s'étonner que le public canadien s'interroge sur le rôle du système parlementaire? Les gens disent que nous ne pouvons faire mieux que de défendre et de nous opposer. Ils demandent s'il y aura jamais des mesures mutuellement bénéfiques pour des collectivités comme nos concitoyens autochtones qui ont cruellement besoin de l'aide de tous les députés.

Le ministre ne convient-il pas que c'est un mauvais système que celui qui lui lie les mains en ne permettant pas au Parlement de participer à l'élaboration de la politique publique? Ne croit-il pas que nous devrions changer cet état de choses?

M. Crombie: Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas que cette question m'intéresse vivement. Je suis un ardent défenseur, depuis que je siège aux Communes, d'une réforme en profondeur, complète, immédiate et durable du régime parlementaire. Mon collègue, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), dirige le comité de la réforme parlementaire. Il a déjà avancé certaines propositions à ce sujet et j'espère bien que ses propositions seront adoptées une fois que le rapport intégral du comité nous sera remis.

En réponse à la question, je suis persuadé que notre régime parlementaire a bien besoin d'une réforme. Je crois que nous pourrions accomplir cette tâche pendant la législature actuelle si les recommandations du député de Saint-Jean-Est sont adoptées par les Communes.

Puis-je donner suite à la question du député en commentant ses remarques concernant l'ordre du jour du ministre? J'ai déjà dit au député que je lui saurais gré de l'appui qu'il pourrait m'assurer concernant cet ordre du jour, d'autant plus qu'il est fort connu des Indiens pour ses interventions dans ce domaine. Je veux lui assurer que le mandat du ministre est intact. J'ai reçu un appui très solide du premier ministre (M. Mulroney), du caucus et de tous mes collègues du cabinet. Nous devons tenter de faire des progrès ensemble et je sais gré au député d'être disposé à collaborer.

• (1450)

M. Manly: Monsieur le Président, ce qui inquiète les députés de l'opposition, les Indiens et les Métis partout au Canada, c'est la grande différence qui existe le rapport de 396 pages du groupe d'étude qui a été divulgué aux journalistes et les déclarations du ministre et du premier ministre. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles étaient les directives données au groupe d'étude chargé de ce travail? Comment se fait-il que les membres du groupe d'étude aient pu remettre un rapport qui diffère à ce point de la position adoptée par le ministre et le premier ministre?

Je voudrais également interroger le ministre au sujet des consultations. Il a déclaré qu'aucun changement ne serait effectué avant que des consultations approfondies et ouvertes n'aient eu lieu. Néanmoins, dans son communiqué il y a deux jours à propos de la nouvelle formule de financement pour les organismes politiques, il a déclaré qu'il consulterait les chefs indiens. Toutefois, le seul processus mentionné dans les journaux était le suivant:

> Le ministre a déclaré que des lettres allaient être envoyées pour obtenir des propositions écrites concernant les principes de la nouvelle politique. Ces suggestions supplémentaires s'ajouteraient à celles que Crombie a recueillies lors de ses nombreuses rencontres avec les chefs autochtones de tous les coins du Canada.

Est-ce que le processus de consultation se limite à cette demande de propositions écrites? Quel sera le processus de consultation suivi dans la préparation de la nouvelle politique sur le règlement des revendications territoriales dont le ministre a dit qu'il serait très fier?

M. Crombie: Monsieur le Président, en ce qui concerne la première question, à propos du rapport du groupe de travail et de son mandat, je devrais, très franchement, renvoyer le député au vice-premier ministre (M. Nielsen), car je n'en fais pas partie. Cela prouve, au moins, que notre gouvernement à des idées larges; nous sommes prêts à envisager toute une gamme d'idés et d'options.

En ce qui concerne la question sur le financement, je peux dire que le but des lettres envoyées par mon cabinet, demandant aux organisations indiennes de discuter entre elles des considérations financières, était d'obtenir le point de vue des autochtones. Cette démarche a été entreprise il y a quelques mois. Comme le député le sait, je suis allé de réserve en réserve et d'assemblée en assemblée. Une des choses dont nous avons parlé, c'est le financement des organisations indiennes au niveau des bandes, des tribus, des régions et des provinces. Nous en sommes maintenant à la deuxième phase. Nous pourrions dire: «Merci beaucoup. Il y a trois principes sur lesquels nous sommes tous d'accord». Je pense que le député sera d'accord avec ces trois principes qui figurent dans le communiqué. Les organisations indiennes doivent me répondre à ce sujet.

Après cela, je tiendrai les discussions qui s'imposent. Elles pourront être différentes selon les régions. Par exemple, en Colombie-Britannique il y a déjà le système des résolutions de conseil de bande qui n'existe pas ailleurs. Par conséquent, il n'y aura pas la même réponse partout au pays. Tout dépendra de ce que j'obtiendrai. Si j'avais déjà arrêté la forme de la troisième étape, il serait inutile que j'attende les commentaires sur la deuxième phase. Je peux dire au député que rien ne sera fait tant que cette phase ne sera pas terminée. Il le sait, comme les autres députés et les autochtones.

En ce qui concerne le troisième point, les revendications territoriales, j'ai rencontré les groupes concernés, comme je l'ai signalé au député l'autre jour à la Chambre, si je ne m'abuse; nous avons préparé les attributions et avons discuté du choix des membres du groupe d'étude. Par conséquent, le processus est inclus dans ces attributions. Cela prendra environ six mois. Ce n'est pas complètement terminé, uniquement parce nous n'avons pas fini de choisir les personnes. Dès que j'en aurai, je remettrai une copie aux députés.

M. Moore: Monsieur le Président, quelles sont, d'après le ministre, les obligations légales et morales qu'il a envers les Indiens?

M. Crombie: Monsieur le Président, c'est difficile de répondre à cette question en une minute, mais je peux dire que c'est avant tout envers le premier ministre et le cabinet que j'ai des obligations. J'ai toutefois une responsabilité inhabituelle que relève à la fois de la tradition et de la loi, soit d'être un défenseur et d'avoir, ce qu'on appelle dans les lois, une obligation fiduciaire à l'égard des autochtones pour veiller à ce qu'ils soient traités le mieux possible, individuellement et collectivement.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, voici le libellé de la motion à l'étude aujourd'hui:

> Que la Chambre blâme le gouvernement de l'attitude confuse et manipulatrice avec laquelle il aborde les questions indiennes et autochtones au Canada, favorisant ainsi l'incertitude, la méfiance, le cynisme et la violence parmi les peuples autochtones . . .

La motion fait ensuite état de trois exemples de méthodes confuses et manipulatrices. Il est question de la conférence des premiers ministres en avril. Puis il est question du document que nous appelons tous «The Buffalo Jump of the 1980s», qui a fait l'objet d'une fuite. Troisièmement, on traite des cas où le ministre dit quelque chose que bon nombre de députés de notre parti approuvent, mais que semblent contredire d'autres membres du gouvernement.

En ce qui concerne la conférence des premiers ministres, qui a eu lieu en avril, après avoir bien commencée, elle s'est soldée par un échec. Il faut l'admettre. Les documents déposés par le premier ministre (M. Mulroney) et ses déclarations du premier jour étaient valables. En effet, je les ai comparés aux documents qui ont été déposés par l'ancien premier ministre lors de la conférence précédente sur les autochtones et ils étaient très semblables. Ces documents n'étaient pas parfaits, mais c'était toutefois une base de discussion. Les peuples autochtones du Canada ont estimé qu'ils pourraient déjà servir de point de départ en vue d'approfondir la question. Toutefois, pendant la conférence, les provinces qui ne comprenaient pas les droits des autochtones et l'autonomie politique des Indiens ont attaqué les propositions du premier ministre et du gouvernement. Ces provinces ont refusé de céder. Le gouvernement a fini par se rendre à leurs exigences.

J'ai suivi toute la conférence et j'ai vu ce qui s'y est passé. Entre les séances, au lieu d'insister auprès des provinces qui hésitaient à accepter ces dispositions, le gouvernement a fait pression sur les groupes d'autochtones pour qu'ils acceptent une version édulcorée des propositions concernant l'autonomie politique. Les provinces puissantes et riches qui disposent de nombreuses ressources se sont donc dressées contre les principaux groupes autochtones du pays, qui n'ont pas beaucoup de ressources, mais qui font de leur mieux pour s'en tirer. Au lieu de prendre parti pour les autochtones et de chercher à convaincre les provinces, le premier ministre s'est plié à leur volonté et a essayé de convaincre les associations autochtones d'accepter ce que souhaitaient les provinces, dans le but d'établir un consensus pour que la conférence soit un succès et que le premier ministre et le gouvernement fassent bonne impression. Il a eu tort, à mon avis. Il a opté pour le plus facile et non le plus juste. Cette conférence s'est révélée un fiasco. Elle n'a pas abouti à un consensus et elle n'a pas fini dans l'esprit de bonne entente dans lequel elle avait débuté.

• (1500)

A propos du rapport du comité Nielsen dont on a eu connaissance à la suite d'une fuite, «The Buffalo Jump of the 1980s», comme on l'intitule, le ministre vient de nous dire que ceux d'entre nous dans l'opposition qui connaissent bien le régime du cabinet devraient comprendre que rien ne devient politique du gouvernement avant d'avoir été finalement approuvé par le gouvernement, et qu'il s'agit là probablement de l'un des nombreux documents qui ont été présentés mais écartés, refondus ou je ne sais quoi. Il a dit que puisqu'il n'avait pas été approuvé en définitive, ce n'était pas une politique du gouvernement. Il nous a dit qu'il ne l'approuvait pas lui-même. C'est peut-être vrai, monsieur le Président, mais j'ai été membre du cabinet pendant sept ans, et je sais que le simple fait qu'un document comme celui-là soit allé aussi loin, avec autant d'appui de divers ministères, et qu'il y ait autant de gens dans les rouages du gouvernement canadien qui appuient ce type de document et ce genre de propositions, est en soi choquant et honteux. Je pense que s'il n'y avait pas eu cette fuite, nous n'aurions pas eu la possibilité de soulever publiquement la question avant qu'il ne soit soumis à l'approbation finale du cabinet, et qu'il aurait bien pu être approuvé du moins en partie. Je pense donc que l'opposition a fait son travail en soulevant la question de ce document lorsqu'elle l'a fait, parce qu'elle a ainsi intercepté au virage les initiatives des gens du gouvernement du Canada—peut-être pas le ministre—qui voulaient mettre en place ce genre de politique à l'égard des Indiens.

Si l'on regarde la composition du groupe de travail mis sur pied par le vice-premier ministre (M. Nielsen), on voit qu'il comprenait des gens qui, pour autant que je puisse en juger, ne connaissaient ni ne comprenaient les questions indiennes. On n'a pas invité d'Indiens à participer à ce groupe de travail. C'était sans aucun doute une violation flagrante du processus bilatéral mis sur pied il y a quelques années et qui était censé être le *modus operandi* du gouvernement du Canada avec les peuples aborigènes. Il n'y a pas eu de processus bilatéral. Et le principal critère des participants à ce groupe de travail semble avoir été de faire des économies. Il n'y a eu aucune prise en compte des aspects humains, aucune application de critères sociaux ou économiques.

On vient juste de demander au ministre s'il avait quelque chose à voir avec les instructions données au groupe de travail avant qu'il ne commence ses travaux. Il a dit que non. Je trouve cet aveu étonnant. Voilà un groupe de travail qui s'occupe de la survie du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, auquel on donne pour instructions d'examiner ce ministère et de faire des propositions, mais le ministre responsable n'est même pas consulté sur les critères fondamentaux qui doivent régir le fonctionnement de ce groupe de travail. Dans sa réponse, il a ajouté que cela démontrait la transparence du gouvernement. Peut-être, mais ce sont des questions semblables qui créent la confusion dont fait état la motion à l'étude aujourd'hui.

Je voudrais, en quelques minutes, parler du processus bilatéral. Celui-ci a été instauré il y a quelques années par l'ancien gouvernement qui ne l'a pas accepté d'emblée. Il a d'abord dû se convaincre de son bien-fondé. L'Assemblée des Premières Nations et divers groupes autochtones avaient proposé ce mécanisme prévoyant que toute modification de politique concernant les Indiens et les peuples autochtones du Canada devait être adoptée entre nationa, c'est-à-dire par le gouvernement canadien, d'une part, et les nations indiennes, d'autre part. Aucune décision ne devait se prendre unilatéralement pour ensuite être imposée à nos peuples autochtones. Ce processus, monsieur le Président, avait été adopté lors de la signature des traités. Le gouvernement britannique, prédécesseur du gouvernement canadien, avait traité avec les nations indiennes du Canada d'égal à égal et négocié avec elles les dispositions qui devaient lier la Couronne et les Indiens. Or, depuis l'adoption de la Loi sur les Indiens, cette approche a été rejetée et c'est ainsi que le Canada a adopté unilatéralement de nombreux textes de loi au cours des cent dernières années.

A la Chambre, des centaines de non-Indiens, des blancs de toutes les couches de la société ont légiféré sur des questions touchant de près à la vie des Indiens sans même consulter les intéressés. Après en être venu à la conclusion que cette méthode n'était pas la bonne, le gouvernement a fini par accepter, il y a quelques années à peine, le processus bilatéral que le comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens a également adopté dans une large mesure. Trois représentants des principales organisations autochtones du Canada siégeaient à ce comité. Bien que n'ayant pas le droit de vote, ils ont participé de plein droit aux travaux du comité. Ce dernier n'a été saisi d'aucune proposition sans que les trois représentants puissent intervenir pour les critiquer ou proposer à leur tour des modifications. Ils ne pouvaient pas voter, mais les autres membres du comité ont tenu compte de leur opinion sur les diverses questions à l'étude. A ma souvenance, les membres du comité n'ont fait aucune proposition ou recommandation qui n'avait pas l'appui des représentants autochtones. Nous avons souvent débattu longuement lorsqu'il y avait désaccord, mais nous savions finalement en arriver à un consensus. Ce processus avait débuté avec le comité Burghardt, qui s'était penché sur la situation des Indiennes et la Loi sur les Indiens. Je crois que trois représentants des Indiens avaient alors été invités, mais que deux seulement avaient participé aux travaux. C'était là une conséquence du processus bilabéral entre les gouvernements du Canada et les Indiens.

Depuis quelques semaines, nous sommes plusieurs à participer aux discussions concernant le projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, surtout à l'égard de la discrimination dont sont victimes les femmes autochtones. Malheureusement, la façon dont ce projet de loi chemine est contraire au processus bilatéral. Nous siégeons actuellement au comité permament des affaires indiennes et du Nord canadien et divers députés proposent des amendements, mais il n'y a pas de représentants autochtones pour évaluer ces amendements, et nous ne pouvons absolument pas continuer à suspendre sans cesse nos travaux pour obtenir leur point de vue. J'ai plusieurs fois proposé que nous procédions de la même façon que le comité spécial du gouvernement autochtone et que nous invitions les principaux porte-parole des Indiens à siéger avec nous, mais cela a été rejeté pour une raison ou pour une autre.

Les problèmes que nous éprouvons en ce qui a trait à la question autochtone au Canada perdurent. Les mêmes erreurs se répètent sans cesse parce que beaucoup trop de monde à l'intérieur du gouvernement canadien ne comprend pas vraiment ce qu'impliquent les droits des autochtones et ce que signifie un gouvernement autochtone. Lorsque je dis «trop de monde à l'intérieur du gouvernement canadien», je ne parle pas de tous les députés, mais bien de hauts fonctionnaires, de bureaucrates, de quelques élus et de quelques ministres. Ces gens-là sont encore trop nombreux. S'ils n'étaient pas si nombreux, le genre de document qui a fait l'objet d'une fuite l'autre jour n'existerait pas. Nous n'aurions pas non plus à démêler la confusion qui existe entre d'une part des déclarations acceptables de la part du ministre et, d'autre part, le genre de propositions que contient le document du groupe de travail.

Je tiens à le répéter, monsieur le Président, car je crois qu'on ne le dira jamais assez. Les gens demandent en quoi consistent les droits des autochtones et ce qu'ils signifient tel que reconnus à l'article 35 de la nouvelle constitution. En ce qui me concerne, je crois que ce sont tous les droits que les autochtones détenaient sur ce continent avant que les Européens n'arrivent, en ce qui a trait à leurs terres, leurs langues, leurs structures socio-économiques, leurs coutumes, leur religion et leurs gouvernements. Ces autochtones, avant l'arrivée des Européens, avaient toutes ces choses. Leurs sociétés étaient structurées. Ils avaient des gouvernements, des langues, des économies et une religion. C'était là leurs droits et ils n'y ont pas renoncé après l'arrivée des Européens. Ils n'ont pas été conquis non plus, même si certaines batailles ont eu lieu au Canada. Cependant, même si nous venons de commémorer le quarantière anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, je ne crois pas que nous pensions que le fait de conquérir un peuple vous donne le droit de lui retirer ses droits et de lui imposer votre façon de faire. Nous avons combattu, car nous ne voulions pas de ce mode de vie. Nous jugeons que les gens doivent avoir le droit de conserver leurs façons de faire à moins qu'ils ne les abandonnent d'eux-mêmes ou qu'ils ne s'entendent avec l'autre partie pour les modifier. Cependant, en l'occurrence, les autochtones avaient tous ces droits, ces gouvernements, ces langues, ces terres et étendues d'eau et ces économies qui comprenaient la pêche, la chasse et le piégeage, et ils ne les ont jamais abandonnés. Nous devrions reconnaître qu'ils détiennent encore ces droits et, selon moi, nous les leur avons reconnus à l'article 35 de la Constitution.

• (1510)

L'autonomie politique des Indiens est l'un de ces droits et plusieurs députés membres du comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens ont consacré beaucoup de temps à cette question. En fait, de juillet 1982 à octobre 1983, on a tenu 60 audiences publiques dans de nombreuses régions du pays, dont presque 40 à l'extérieur d'Ottawa, dans des réserves et des centres d'accueil pour connaître l'opinion des Indiens. Je crois que c'était probablement la première fois dans l'histoire de notre pays où un comité ou une commission parlementaire entendait le point de vue d'un si grand nombre d'Indiens. Ce comité a fait 55 recommandations et ce qui est intéressant, c'est qu'elles étaient unanimes. Sept députés représentant les trois partis ainsi que trois représentants des autochtones se sont entendus à l'unanimité sur ces recommandations.

Néanmoins, lors de la Conférence des premiers ministres, malgré les travaux du comité spécial, on a encore pu voir des gouvernements et des hommes politiques provinciaux mal comprendre ce qu'on entendait par autonomie politique et craindre cette notion. Ils s'imaginent que c'est en quelque sorte une menace qui pèse contre eux, leur gouvernement et leurs structures constitutionnelles. Le colonialisme est toujours malheureusement une réalité de la vie canadienne car nous voyons des gouvernements et des parlementaires—pas tous—soutenir que nous devons continuer de légiférer au nom des Indiens parce que nous savons mieux qu'eux ce qui leur convient. Nous ne faisons pas confiance aux Indiens dans la conduite de leurs affaires. Persuadés qu'ils vont se tromper, nous voulons agir à leur place. Cette façon de voir les choses est bien étrange car nous avons indéniablement gâché les choses depuis plus de cent ans. Nous avons institué un ministère des Affaires indiennes, adopté la Loi sur les Indiens, apporté des modifications à cette loi et plus de cent ans plus tard, les collectivités indiennes vivent toujours dans une abjecte pauvreté. Les conditions sociales y sont horribles dans bien des cas et les taux de suicide, d'alcoolisme et d'emprisonnement très élevés. Et c'est nous qui menons, pas eux.

Il me paraît évident que s'il doit y avoir un changement fondamental, nous devons reconnaître le droit des peuples indiens à l'autodétermination. Nous devons leur rendre l'autonomie politique qu'ils avaient. Ils ont toujours en fait cette autonomie sur laquelle nous empiétons. Nous devons les laisser diriger leurs propres affaires et leur propre existence. Il faut leur reconnaître le droit de commettre leurs propres erreurs. Ils n'en feront sûrement pas autant que nous. Nous savons tous que dans la conduite de nos propres affaires nous nous trompons parfois, mais nous devons reconnaître que nous avons commis des erreurs, et les demi-mesures ne régleront rien.

Le projet de loi C-31, monsieur le Président, est un exemple d'une demi-mesure. Nous reconnaissons le droit des Indiens à l'autonomie politique jusqu'à un certain point mais pas complètement. Résultat: nous nous empêtrons dans toutes sortes de problèmes complexes. Nous ne résoudrons pas le problème à coups d'argent. Le gouvernement indien a autant besoin de financement que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, mais les Indiens doivent pouvoir contrôler eux-mêmes leur gouvernement et définir leurs priorités.

Je voudrais terminer en citant le texte que nous avons mis en exergue à notre rapport sur l'autonomie politique des Indiens. Il nous avait été soumis par la bande des Indiens de Mayo, au Yukon, quand ses représentants sont venus témoigner. Léon Tolstoï a prononcé ces paroles en 1886:

> Je suis monté sur le dos d'un homme que j'écrase, je lui demande de me porter et, sans le lâcher, je lui dis que je le plains beaucoup et que je n'ai qu'un désir, celui d'améliorer sa situation par tous les moyens possibles. Cependant je ne descends pas de sou dos.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de commenter la motion présentée par mon ami de Cochrane-Supérieur, car j'estime que cette question concerne tous les Canadiens et non seulement les peuples autochtones du Canada. La question intéresse tous les Canadiens, car ce qui arrive aux autochtones pourrait bien arriver à d'autres groupes de notre société. Il y a quelques années, quelqu'un a dit que les Indiens ressemblent beaucoup au serin des mineurs; la plupart des députés savent sûrement que les mineurs avaient l'habitude d'amener avec eux

un serin dans les profondeurs de la terre. Aussi longtemps que le serin se portait bien, les mineurs n'avaient aucune difficulté. Quand le serin commençait à suffoquer, les choses n'allaient pas bien pour les mineurs. Ainsi, quand les Indiens du Canada sont en difficultés, je pense que le reste d'entre nous doit comprendre que nous aussi sommes en difficultés.

J'ai été attentif aux propos du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) parce que, de toute évidence, il est plutôt embarrassé par les documents qui ont commencé à circuler, des documents dont l'authenticité est probable, bien que le cabinet ne se soit pas encore expliqué à ce sujet. Il est aussi embarrassé par les actions de son collègue, le vice-premier ministre (M. Nielsen). Quand je lui ai demandé quelles étaient les directives du groupe de travail sur la politique autochtone mis sur pied par le vice-premier ministre, le ministre a répondu qu'il fallait s'adresser au vice-premier ministre. Le ministre n'était pas au courant des directives données à un groupe de travail qui était chargé d'examiner les programmes de son propre ministère. C'est la preuve de sérieuses divergences de vue à l'intérieur du cabinet, certains ministres favorisant une politique et les autres une autre. De sorte que nous ne savons pas où se dirige le gouvernement, bien que nous en ayons une idée quand nous examinons les forces en présence. Les personnes clés sont le vice-premier ministre et le ministre des Finances (M. Wilson), deux ministres qui s'efforcent d'effectuer des compressions. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ne fait vraiment pas le poids quand il cherche à préserver les programmes et à améliorer les conditions de vie des autochtones.

Au moment où le ministre a été désigné à ce poste, on disait volontiers qu'il aurait plutôt souhaité celui des Communicatons, et la nomination aux Affaires indiennes de l'ancien maire de Toronto illustre combien le premier ministre a un sens morbide de l'humour. Cependant, je dois dire que le ministre a pris les choses au sérieux. Il a d'abord tenu à établir de bonnes relations avec les autochtones. Il a vu qu'il lui fallait apprendre à les connaître et à les mettre en confiance. Compte tenu des limites imposées par une situation colonialiste à l'égard des autochtones, je pense que le ministre a passablement bien réussi. Mais ses efforts ont été entravés par les menées d'autres ministres du cabinet, surtout le vice-premier ministre.

• (1520)

Néanmoins, tous les efforts du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ne concordent pas du tout avec ce qui se passe vraiment entre le gouvernement conservateur et les Indiens. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien se tire fort bien d'affaires sur le plan des relations personnelles, du protocole et des relations publiques. Mais en dépit de son désir de bien faire, il se heurte de front à la politique du gouvernement qui consiste à sabrer dans les programmes ou à les supprimer, à créer des groupes d'étude secrets qui s'en tiennent à la politique de compressions budgétaires et aux moyens d'économiser jusqu'au dernier dollar plutôt que d'établir des rapports de confiance entre les intéressés, des rapports qui permettraient au gouvernement fédéral de mieux défendre les intérêts du peuple indien.

Les programmes autochtones faisaient partie des six secteurs prioritaires désignés par le vice-premier ministre au groupe d'étude qu'il a établi pour pratiquer des compressions. Il est surprenant qu'on ait donné le titre non officiel de «The Buffalo Jump of the 1980s» à son rapport. C'est en effet un titre qui en dit long finalement. Voilà qui nous donne une idée de la mentalité qui règne au cabinet et des gens qui ont participé à la rédaction du rapport du groupe d'étude. Il reflète un sinistre sens de l'humour à saveur raciste. Il laisse entendre qu'on peut acculer les Indiens à l'extermination comme on l'a fait dans le cas des bisons.

Je rappelle qu'il n'y a absolument aucune commune mesure entre ce que propose le rapport et les déclarations publiques du premier ministre (M. Mulroney). C'est consternant de voir un ministériel obligé d'admettre qu'il n'était pas au courant des directives données au groupe d'étude.

Il n'est absolument pas question dans ce rapport des devoirs que doit assumer le gouvernement fédéral. Le rapport met l'accent sur les obligations juridiques du gouvernement et non pas sur les programmes. Il établit la distinction entre obligations juridiques d'une part et expansion des programmes autochtones, d'autre part. Il parle de renforcer les services juridiques du gouvernement pour contrer n'importe quelle tentative judiciaire de la part des autochtones qui pourraient contester la gestion passée du gouvernement. Mais tout en renforçant à coup de deniers publics les services juridiques gouvernementaux, le gouvernement propose de sabrer dans les subventions accordées aux Indiens pour les empêcher de contester certains aspects d'une telle politique publique devant les tribunaux. Le gouvernement soutient que s'il envisage de réduire son financement de l'aide juridique consentie au peuple indien, c'est peut-être parce que la Charte des droits et des libertés pourrait interdire l'octroi de cette aide à un groupe et non pas à un autre.

Je voudrais, pour la gouverne des députés ministériels, donner lecture du paragraphe 15(2) de la Charte des droits et des libertés où il est question d'égalité:

> Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.

Manifestement, le groupe de travail ne s'est pas bien renseigné au sujet de la constitution canadienne. Il prétexte toutes sortes de raisons fallacieuses pour imposer ces réductions.

M^me^ Sally Weaver a écrit un ouvrage fort intéressant intitulé *Making Canadian Indian Policy: The Hidden Agenda, 1968-1970.* Elle y expose en détail la duplicité qui a caractérisé les premières années du gouvernement de M. Trudeau au chapitre de l'élaboration des programmes politiques concernant les Indiens. Certes, le gouvernement avait bien mis sur pied un système complexe de consultation des Indiens d'un bout à l'autre du pays, mais, entre temps, un groupe de travail dont l'existence était gardée secrète s'employait à préparer un document de travail, un Livre blanc, qui a été rendu public en 1969. Ce document propose que les programmes à l'intention des Indiens soient transférés aux provinces, que le ministère des Affaires indiennes soit aboli et que, en définitive, les Indiens soient assimilés.

Weaver cite un ancien ministre libéral des Affaires indiennes, l'honorable Art Laing, qui a écrit:

> Pour réaliser des progrès, les Indiens doivent avant tout souhaiter atteindre les objectifs qu'ils devraient, selon nous, se fixer.

S'il y a jamais eu une déclaration qui trahit bien l'attitude des divers gouvernement fédéraux envers les Indiens, c'est bien celle-là. On y constate que le gouvernement doit en quelque sorte manipuler les Indiens pour leur faire accepter les objectifs que le gouvernement a déjà choisi pour eux.

Nous voyons l'histoire se répéter. Le premier ministre a participé à la conférence des Premières nations, conférence qui s'est déroulée au vu et au su de tous. Il s'est entretenu avec les chefs autochtones. Il s'est déclaré en faveur de l'autonomie autochtone. Le groupe d'étude affirme qu'il a été consulté, aussi devait-il être au courant à ce moment-là des diverses recommandations proposées par le groupe d'étude.

Je veux parler de certaines constations précises du groupe d'étude et du mémoire au cabinet qui s'y rapporte. En premier lieu, il parle de supprimer le financement qui permettait aux autochtones de profiter des retombées de l'exploitation des ressources. Consultons les prévisions budgétaires déposées cette année par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Voici ce qu'on y trouve à la page 61:

> Ils contribuent également à la sécurité dans l'exécution des grands projets d'exploitation de ressources, car les bandes indiennes peuvent mener ainsi un dialogue efficace de négociation avec les sociétés, afin d'arriver à conclure des règlements, au lieu de faire appel aux tribunaux (une approche plutôt négative) ou d'utiliser leurs revendications foncières pour protéger leurs intérêts.

Cet énoncé de la politique ministérielle affirme qu'il est préférable de recourir au financement pour profiter des retombées de l'exploitation des ressources plutôt qu'aux revendications foncières. Cette façon de procéder permet aux Indiens de participer à l'activité économique. Néanmoins, le mémoire adressé au cabinet laisse entendre qu'on devrait supprimer ce genre de financement. Ce document recommande également de différer le règlement des revendications foncières.

A propos de l'habitation, le mémoire au cabinet propose qu'on n'encourage nullement les Indiens à construire des maisons dans des régions isolées où l'économie est chancelante. On y propose d'appliquer une politique équitable pour inciter les Indiens à quitter les réserves et à s'installer dans les régions urbaines. Cela nous rappelle les années 60, où l'on a attiré les Indiens dans les villes en leur promettant que le gouvernement leur viendrait en aide.

Selon les prévisions de dépenses de cette année, le nombre d'étudiants relevant du ministère des Affaires indiennes a diminué d'environ 5,000 entre 1980 et 1983. Cela ne signifie pas nécessairement que ces 5,000 étudiants ont cessé de fréquenter l'école. Cela veut dire que le ministère a coupé les fonds à tous les étudiants en dehors des réserves, lesquels ne comptent donc pas dans les statistiques recueillies par le ministère.

Autrement dit, les Indiens sont obligés de quitter les réserves parce que le gouvernement dit qu'il n'y aura aucun développement dans cette région et qu'il ne veut pas inciter les gens à rester dans des régions où la situation économique est précaire. Les Indiens sont obligés d'aller dans les villes et, lorsqu'il y sont, les programmes qu'on leur avait promis sont supprimés.

Il ressort des prévisions de dépenses du gouvernement qu'une maison sur trois, dans les réserves indiennes, était surpeuplée selon la définition du recensement de 1981, contre une maison sur 43 pour les non-Indiens. Cela prouve la gravité du problème, auquel nous devons nous attaquer sans tarder. Il faudra donc augmenter les crédits et non les diminuer. Il est révoltant de prétendre que nous pourrons résoudre le problème en obligeant les Indiens à quitter les réserves, monsieur le Président.

• (1530)

Nous pouvons examiner toute la question de la politique des revendications territoriales. Selon celle-ci, les négociations doivent être retardées jusqu'à ce que le gouvernement prenne une décision quant à sa politique en matière d'autonomie des autochtones. Le ministre a signalé qu'un mécanisme est en place. Il espère pouvoir tirer les choses au clair d'ici six mois. Nous suivrons de près toute la question des revendications territoriales, monsieur le Président, car il y a eu beaucoup d'atermoiements par le passé. Si l'autonomie politique des Indiens devient réalité, ce qui est nécessaire pour les Indiens, à mon avis, les revendications territoriales revêtent d'autant plus d'importance. Il est impossible d'accorder l'autonomie politique aux Indiens sans une base économique solide et suffisante. Autrement dit, les revendications territoriales devront être réglées de façon équitable.

Nous pouvons examiner la question des services médicaux où il conviendrait, selon le mémoire au cabinet, de prévoir un moyen de dissuasion. On ne précise pas lequel, on dit simplement qu'il faudrait dissuader les Indiens d'utiliser les services médicaux aussi souvent qu'à l'heure actuelle. En même temps, le gouvernement réduit le processus de consultation qui aiderait les Indiens à concevoir leur propre politique en matière de santé. Nous supprimons une politique, mais nous n'aidons pas les Indiens à mettre quelque chose d'autre à la place.

Le rapport parle de fermer des hôpitaux. Pourtant, tout le monde s'accorde pour dire que, d'une façon générale, la santé des Indiens est bien inférieure aux normes nationales. Leur espérance de vie moyenne est inférieure de dix ans à celle des autres Canadiens.

Je vois que mon temps approche de la fin, il me faudrait encore quelques minutes, monsieur le Président, pour conclure. Le gouvernement parle de regrouper les programmes économiques et d'utiliser les critères du monde des affaires pour les juger. C'est peut-être bien, mais c'est peut-être mal. Qu'en disent les Indiens? Quel processus de consultation avons-nous utilisé? En attendant, nous voyons, dans les prévisions budgétaires, qu'il y a des réductions de 23 millions au chapitre du développement économique des Indiens pour l'année financière en cours.

Je voudrais terminer en lisant les deux derniers paragraphes d'une lettre envoyée au premier ministre (M. Mulroney) par Tom Sampson, président du groupe de travail sur la constitution de l'APN. Il écrivait:

Le niveau de bonne volonté et de confiance mutelle dans nos relations avec votre gouvernement a beaucoup baissé. L'orientation retenue est fondamentalement contraire à nos objectifs en tant que peuples uniques et indépendants à l'intérieur du Canada. L'Assemblée des premières nations demande que les documents soient rendus publics et que l'on dise clairement ce qu'il en est de cette politique et des recommandations contenues dans le rapport du groupe de travail et le mémoire du vice-premier ministre au cabinet.

Pour l'Assemblée des premières nations, il est essentiel que vous rendiez publics ces documents et que vous fassiez cette mise au point le plus tôt possible. Lorsque nous aurons reçu les documents, nous demanderons respectueusement une réunion pour reprendre les discussions constitutionnelles.

Les divisions au sein du gouvernement créent beaucoup d'incertitude et de méfiance, non seulement à la Chambre, mais aussi chez les Indiens de tout le pays, ainsi que chez les Métis et les Inuit. J'estime qu'il appartient au gouvernement de faire la lumière et de publier tous les documents. Le gouvernement devrait faire savoir quelle est sa politique, et devrait publier ce rapport de 396 pages. Il ne s'agit pas d'un document du cabinet et il est donc possible de le rendre public. Nous voulons connaître la réaction officielle du gouvernement au rapport du groupe d'étude, de sorte que les autochtones puissent s'engager dans un dialogue avec le gouvernement au lieu d'avoir à se battre contre des ombres.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'ai une observation à formuler, suivie d'une brève question. Je regrette que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) ne soit pas ici. Je crois qu'il y a lieu de le féliciter d'avoir donné aux observations qu'il a faites au début de son intervention le ton direct, honnête et sincère que nous lui connaissons bien. Personne à la Chambre ne peut mettre en doute ces qualités du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Il a parlé du caractère confidentiel des délibérations du cabinet et, à mon avis, cette confidentialité est de la plus haute importance pour la bonne marche de notre système de gouvernement. Il ne devrait jamais être question de l'affaiblir.

La conférence sur les autochtones dont a parlé l'orateur qui m'a précédé est venue bien près de résoudre bon nombre des problèmes des autochtones. La motion à l'étude, dont aucun des orateurs n'a vraiment bien traité:

Reproche entre autres au gouvernement d'avoir fait:

... jouer au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien un rôle d'ambassadeur de bonne entente ...

Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) peut-il recommander une meilleure façon de jouer un rôle d'ambassadeur? Devrions-nous continuer à suivre l'exemple des gouvernements libéraux successifs qui ne nous ont vraiment conduits nulle part?

M. Manly: Je remercie le député de sa question, monsieur le Président. Je ne voudrais pas donner les anciens ministres libéraux en exemples à personne.

M. Rompkey: Pourquoi pas?

M. Manly: J'aimerais que le gouvernement fédéral actuel ne suive pas la politique du gouvernement Trudeau des années 1968-1969 qui disait une chose en public tandis qu'il préparait tout le contraire dans les officines du pouvoir. Voilà ce qui inquiète les auteurs de la motion. Voilà ce qui nous inquiète tous. Nous entendons d'une part de la bouche du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien des déclarations prometteuses. Je crois qu'il est sincère. Cependant, je ne crois pas qu'il jouisse en l'occurrence de la pleine confiance du cabinet. Je crois qu'il existe un écart énorme entre ce que le ministre dit et ce que le vice-premier ministre (M. Nielsen) recherche.

Je me demande avec inquiétude qui détient véritablement les leviers du pouvoir au cabinet. Le député a signalé que la récente conférence des premiers ministres était venue bien près de résoudre certains des problèmes. Je n'en crois rien. J'ai observé le premier ministre lors de cette conférence. Il a cherché, je l'ai vu, à manipuler la situation au lieu de chercher honnêtement à la régler lorsque les représentants du Manitoba et de l'Ontario ont déclaré le dernier jour qu'ils n'appuieraient la proposition de la Saskatchewan que si les autochtones eux-mêmes l'acceptaient. Faisant fi de cela, le premier ministre a fait comme s'il pouvait encore compter sur l'aval de sept provinces. Il a manipulé la situation en refusant de tenir compte de certaines inquiétudes réelles que des participants formulaient à certains égards. En outre, il a tellement édulcoré toute la notion d'autonomie politique des autochtones que les autochtones eux-mêmes ont déclaré qu'ils n'en voulaient pas. Il n'était plus question que la Constitution reconnaisse le droit des autochtones à l'autodétermination, seulement une vague entente relative à des négociations prochaines. Il n'y avait rien de nature à lier les provinces de quelque façon que ce soit. Pour tout dire, quand il invitait chacun à mettre de l'eau dans son vin, il ne restait plus guère de vin, et l'eau qu'on y a mise n'était pas toute potable.

• (1540)

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de répondre à cette motion de l'opposition, particulièrement à la première partie qui traite du premier ministre (M. Mulroney).

J'aimerais commencer en soulignant que l'approche du gouvernement aux discussions constitutionnelles relatives à ces questions autochtones est une approche globale. C'est une approche qui doit répondre à plusieurs enjeux fort importants. Le premier ministre l'a d'ailleurs lui-même confirmé dans ses remarques préliminaires à la conférence des premiers ministres le 1er avril dernier. A ce moment-là, il a insisté, comme il se devait, sur la nécessité d'identifier, de définir et de protéger les droits des autochtones, et ce dans la Constitution canadienne. D'ailleurs, c'est un processus qui est en cours depuis plusieurs années, depuis plusieurs mois à tout le moins, et lors de la conférence des premiers ministres dirigée par l'ancien régime en 1984, trois des quatre associations autochtones nationales ont proposé conjointement que des négociations conduisent à l'application de leurs droits ancestraux. Au cœur de ces droits, celui du gouvernement autonome ressort comme étant le plus important, le plus fondamental, la pierre ouvrière même de l'ensemble des résultats d'une négociation.

De concert avec les représentants autochtones, le gouvernement du Canada considère que le gouvernement autonome permettra aux groupes autochtones de contrôler plus efficacement tout ce qui les concerne et tout ce qui les affecte.

En décembre dernier, M. Crombie, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et M. Crosbie, ministre de la Justice, ont convoqué la première conférence fédérale-provinciale du régime actuel. A cette réunion, tenue pour préparer la conférence constitutionnelle, comme gouvernement à travers nos porte-parole, nous avons déposé une proposition voulant que certains droits des groupes autochtones soient reconnus dans la Constitution. La reconnaissance de ces droits devait, dans notre esprit, passer par la négociation d'une définition entre les gouvernements, d'une part, et les groupes concernés, d'autre part. Les discussions ont porté sur la question des droits et principalement sur toute cette assise qu'est le gouvernement autonome pour les autochtones.

Les deux rencontres subséquentes préparatoires à la conférence d'avril et de nombreuses réunions entre les hauts fonctionnaires ont permis de développer cette approche plus en détail, et ce avec l'assentiment et l'encouragement des représentants autochtones. En général, le gouvernement a partagé le point de vue de ces représentants autochtones voulant que seul un amendement constitutionnel pourrait garantir la protection des droits ancestraux et l'établissement d'une nouvelle relation entre les groupes autochtones et le gouvernement du Canada.

Nous avons compris l'objection des provinces qui s'expliquait parce qu'elles refusaient l'enchâssement de droits qu'elles considéraient comme étant peu précis. Cependant, il a fallu conclure que sans une protection constitutionnelle des droits pour les autochtones, une relation spéciale entre le gouvernement et les gouvernements et les autochtones ne saurait survivre sans l'enchâssement.

Qu'on me laisse insister sur le fait que ce gouvernement considère cette relation spéciale, cette relation de confiance et d'honnêteté comme étant la base des développements futurs dans le processus constitutionnel. Dans son allocution d'ouverture, lors de la conférence des premiers ministres en avril dernier, le premier ministre du Canada affirmait, et je cite:

> Le gouvernement fédéral ne prendra pas d'initiative inattendue, pas plus qu'il n'aura recours à des mesures de pression pour vous faire adopter des positions contraires à vos principes. Nous allons jouer franc jeu, cartes sur table.

Le premier ministre poursuivait en insistant davantage sur la place des peuples autochtones et leurs droits à inscrire dans la Constitution. Comme il le soulignait, et je le cite de nouveau:

> La reconnaissance dans la Constitution du principe de l'autonomie gouvernementale m'apparaît être un objectif primordial parce qu'elle constitue la manifestation la plus solennelle de l'établissement d'un lien, d'un contrat social indissoluble entre les autochtones et les gouvernements.

Monsieur le Président, notre première proposition, tout comme la proposition commune des associations autochtones, conciliait ces deux points de vue. Elle reconnaissait dans la Constitution le principe du droit des autochtones à l'autonomie laissant, cependant, des points tels que les pouvoirs, les domaines de compétence, le financement à être négociés avec les représentants des peuples autochtones. Tout accord résultant de telles négociations devrait jouir du même statut constitutionnel et de la même protection que les conventions de règlements de revendications foncières.

Cette première proposition favorisait des discussions auxquelles je faisais allusion il y a un instant. A chaque occasion le gouvernement fédéral a avancé un projet d'un accord constitutionnel, et ce afin de trouver un terrain d'entente pour tous les participants. Ce projet aurait conduit à un amendement sur l'autonomie gouvernementale et ce, dès cette année, en 1985. Cette proposition qui était distribuée la veille même de la conférence des premiers ministres comprenait les trois éléments suivants: premièrement, la reconnaissance des droits des autochtones à l'autonomie gouvernementale et ce, à l'intérieur de la Fédération canadienne. Ce point ferait l'objet d'accords négociés. Deuxièmement, la volonté du gouvernement fédéral et des gouvernements des provinces à mener des négociations avec les représentants des peuples autochtones afin de conclure ces accords. Et, enfin, troisièmement, une disposition particulière stipulant que ces droits spéciaux seraient garantis dans la Constitution du Canada.

Au cours de la conférence, une version modifiée de cette proposition, soit une version ne démontrant plus la volonté ou la nécessité de négocier, fut presque acceptée par la majorité des participants. Elle aurait pu permettre de conduire à cet amendement constitutionnel et ce, rapidement. Nous avons toutes les raisons de croire que nous pouvons compter sur l'appui de sept provinces actuellement, ce qui correspond à plus de 50 p. 100 de la population canadienne, afin de faire accepter le projet modifié. Ce dernier, d'ailleurs, a reçu l'accord unanime du Conseil des autochtones du Canada et du Ralliement national des Métis. Deux des groupes-clés participant à la conférence ne voulurent cependant pas se prononcer sur la question. Cependant, le premier ministre suggérait d'évaluer encore une fois l'appui donné à cette proposition au cours d'une réunion des ministres intéressés tenue à une date ultérieure. Et d'ailleurs, maintenant on le sait, cette rencontre est prévue pour les 5 et 6 juin de cette année.

Monsieur le Président, la motion qui est débattue aujourd'hui à la Chambre laisse entendre que la conférence des premiers ministres que nous venons de tenir au mois d'avril n'aurait été et n'était qu'un exercice de relations publiques dont le but visait l'atteinte d'un consensus qui ne tiendrait pas compte des droits aborigènes.

Monsieur le Président, vous le savez, cela est contraire à la vérité. Et laissez-moi répondre à ce point précis. Les représentants autochtones qui ont participé à la conférence d'avril étaient tous des hommes bien informés, je dirais même des politiciens chevronnés. Ils étaient impliqués dans ce processus de négociation des droits aborigènes depuis de longues années et ils n'exprimèrent aucune amertume, contrairement à la motion de l'Opposition. Et pour prouver ce que j'avance, vous me permettrez de citer directement dans le compte rendu de la conférence M. Daniels, qui est représentant du Conseil des autochtones du Canada, qui a déclaré, et je cite:

> Monsieur le premier ministre, nous sommes d'accord avec vous, et je suis étonné que les provinces de ce pays refusent de vous appuyer davantage.

Ce commentaire, monsieur le Président, résonne-t-il pour vous comme étant le fruit d'un exercice boiteux dont le seul but serait d'atteindre un consensus avec les provinces sans tenir compte des droits des autochtones? Voici un autre exemple: M. Jim Sinclair qui, pour sa part, est représentant des Métis du Canada, a lui aussi déclaré dans son intervention lors de cette conférence ce qui suit et que je me permets de citer:

C'est un moment historique que d'avoir pour la première fois une promesse d'enchâssement du droit au gouvernement autochtone.

Monsieur le Président, il faisait alors, on le sait bien, allusion à la proposition constitutionnelle présentée par le gouvernement.

Voilà le tableau d'une série de progrès fantastiques accomplis au cours d'une période de pas même cinq mois. Ces progrès, les chefs autochtones eux-mêmes étaient prêts à les reconnaître au cours de la conférence.

Et ce ne furent pas les seules impressions recueillies à ce moment-là. Des lettres expédiées par la suite au gouvernement et particulièrement au premier ministre de la part de plusieurs chefs autochtones en témoignent abondamment. Ces observations et les résultats obtenus démontrent clairement que le premier ministre a vraiment tout essayé pour parvenir à un consensus, un consensus qui, dans notre esprit, est essentiel si nous voulons continuer et si nous voulons arriver à protéger dans la Constitution les droits des peuples autochtones. Le premier ministre affirmait l'intention du gouvernement de poursuivre cet objectif lors de la prochaine conférence des premiers ministres et le réaffirmait, après coup, dans une déclaration diffusée et rendue publique le 8 avril 1985. Loin d'ignorer les droits légitimes des peuples autochtones, le gouvernement actuel a accompli des pas de géant en reconnaissant ces droits. Et nous avons l'intention de continuer à le faire.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans profiter de l'occasion parce que je suis bien informé, voyant quotidiennement agir le ministre de la Justice (M. Crosbie) et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) . . . Ils ont, sous la responsabilité du premier ministre, tenu depuis septembre dernier un grand nombre de réunions, de discussions, aussi bien avec les provinces qu'avec les groupes autochtones. Et je suis profondément convaincu que sous leur direction, sous leur responsabilité, par leur volonté et leur énergie, nous arriverons à finaliser un projet constitutionnel qui permettra, d'une part, aux groupes autochtones de ce pays de se retrouver à l'intérieur du Canada comme ils voudraient y être et, d'autre part, de rassurer et d'assurer les provinces que ces dernières pourront, dans l'ensemble de la négociation, dans l'ensemble des étapes, faire valoir leurs points de vue afin que, dans l'avenir, les groupes autochtones et l'ensemble du Canada pourront vivre à l'intérieur d'une Constitution où tous et chacun y trouveront des droits essentiels à leur liberté et à leurs droits collectifs.

• (1550)

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre des Communications (M. Masse), qui vient de faire un merveilleux discours pour servir les intérêts du premier ministre (M. Mulroney), comment il réagirait au communiqué de l'Assemblée des premières nations que j'ai en main. Le communiqué dit ceci:

Ce mémoire du cabinet expose une stratégie visant à assimiler les Indiens, en commençant par l'exposé budgétaire de 1985, ce qui est révoltant. La «stratégie de communications» exposée dans le document indique que le gouvernement projette de dire une chose aux Indiens et aux Canadiens tout en se mettant à faire le contraire. «Le saut des bisons» est une méthode qui permettait d'exterminer de grands troupeaux de bisons pour faire place à l'expansion coloniale.

Le communiqué dit ensuite ceci:

L'extermination des bisons est l'équivalent de la suppression des moyens de subsistance du peuple indien—c'est un acte de génocide. La décision du premier ministre de priver les Indiens de certains crédits est la preuve que la stratégie exposée dans le mémoire du cabinet est mise en œuvre. Il s'agit manifestement d'émasculer les premières nations sur le plan politique pour leur enlever toute influence.

Ce communiqué se termine ainsi:

Le premier ministre a fait bien des déclarations formidables . . .

Tout comme le ministre.

. . . au public et au peuple indien où il affirmait être en faveur des droits uniques des premières nations. Les initiatives du gouvernement, visant à émasculer les premières nations sur le plan politique, ridiculisent les déclarations du premier ministre.

[*Français*]

Alors, le ministre pourrait-il répondre à cet égard?

M. Masse: Monsieur le Président, on sait fort bien qu'il y a la façon normale d'administrer un pays, de prendre connaissance et de formuler des commentaires sur les textes officiels, et non pas sur ce qu'on trouve dans les poubelles. Le texte auquel on fait référence n'est pas un texte officiel du gouvernement, de sorte que les commentaires qui peuvent paraître intéressants sont quand même formulés sur un document qui n'est pas le document officiel du gouvernement du Canada, et s'il fallait que nous agissions et que l'ensemble des gens formulent leurs politiques sur des coupures qui peuvent tomber des textes officiels, je ne crois pas que nous serions en mesure d'administrer normalement le pays.

Les préoccupations que l'honorable députée a fait valoir à travers le texte qu'elle a lu pourraient être valables si elles étaient fondées sur un texte officiellement reconnu comme étant la position du gouvernement du Canada, mais telle n'est pas la situation, on le sait fort bien, et c'est d'ailleurs le fondement même de l'irréalité de la motion que nous débattons aujourd'hui, puisque cette motion est fondée sur un texte qui n'est pas la position officielle du Canada. Cette position, elle est rendue publique par le premier ministre (M. Mulroney), par le ministre en cause, celui des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), ou par le ministre de la Justice (M. Crosbie), lorsqu'il y a des problèmes constitutionnels. Il appartient à ces derniers de faire connaître la volonté et la décision gouvernementales alors que, actuellement, la députée formule, malheureusement, des commentaires qui ne sont pas fondés sur le document officiel du gouvernement.

Le président suppléant (M. Charest): Une question supplémentaire, l'honorable députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) a la parole.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, ce n'et pas moi qui ait tenu cette conférence de presse ou publié ce communiqué. Il émane de l'Assemblée des premières nations. L'administration régionale Cri partage le point de vue de l'Assemblée des premières nations.

[*Français*]

. . . l'administration régionale des Cris, et ce doit être un regroupement que vous connaissez assez bien, c'est un regroupement québécois, et eux aussi ont fait des plaintes, on veut absolument, d'après eux, avoir une rencontre pour apporter une clarification à cet égard. Et je pense que l'honorable ministre, en tant que ministre des Communications (M. Masse), est bien au courant du fait qu'une chose de cette nature peut mettre le feu aux poudres et nuire à toute bonne volonté exprimée et que ce n'est pas le temps pour cette démarche et j'espère que le ministre va répondre aux demandes du Regroupement des

Cris et de l'Assemblée des premières Nations, convoquer une réunion avec eux et donner une explication par le biais du premier ministre (M. Mulroney) à cet égard.

M. Masse: Je ne saurais être plus d'accord avec l'honorable députée qu'à ce moment-ci. Il est malheureux qu'un parti politique se serve d'un document qui n'est pas officiel pour apeurer les peuples autochtones alors que, au contraire, il faut trouver des moyens, et c'est cela que le gouvernement fait, à l'intérieur d'un dialogue, aussi bien avec les provinces qu'avec les groupes autochtones, pour trouver une solution dans le cadre de la Constitution canadienne.

Et vous avez tout à fait raison de déplorer indirectement, mais c'est le fond de votre pensée, j'en suis convaincu, de déplorer qu'un parti politique se serve d'un document, qu'il sait fort bien ne pas être le document officiel du gouvernement, pour apeurer les gens. Et c'est cela qui est malheureux, et je pense que le Nouveau parti démocratique fait preuve d'une malhonnêteté intellectuelle incroyable dans ce débat. Tout ce que ce parti politique cherche, c'est d'abord son intérêt personnel, son intérêt collectif et non pas celui des Indiens. Ils essaient de bâtir leur avenir sur un fondement de malhonnêteté intellectuelle, et je suis convaincu que les Indiens aussi bien que les Canadiens sauront retenir la façon dont ces gens en arrivent à faire peur et à briser le dialogue entre les Indiens et le gouvernement, ce qui est une nécessité. Et si jamais nous arrivons, et je l'espère profondément, à un dialogue et à des amendements constitutionnels, ce sera dû à l'action du premier ministre et non pas aux actions malheureuses du Nouveau parti démocratique.

• (1600)

[*Traduction*]

M. Manly: Monsieur le Président, le ministre parle de malhonnêteté, mais ce mot est plutôt déplacé dans la bouche d'un député conservateur. Si les membres du parti conservateur attachent de l'importance à l'honnêteté, qu'ils publient le rapport de 396 pages du groupe de travail qui n'est pas un document du cabinet et qui n'a pas à rester confidentiel. Qu'ils fassent toute la lumière sur l'autre document dont nous avons parlé.

Comment un groupe de travail de haut calibre nommé par le vice-premier ministre peut-il présenter un rapport qui s'éloigne à ce point des discours tenus par le premier et le ministre des Affaires indiennes? Comment ce groupe de travail peut-il s'éloigner aussi totalement de tout ce que le premier ministre a déclaré depuis six mois?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, une telle question ne pouvait venir que de nos amis du Nouveau parti démocratique. Étant peu habitués à la discussion, peu habitués au travail de recherche, plutôt habitués à la directive qui vient d'en haut comme étant finale, ils en arrivent à ne pas savoir comment fonctionne un gouvernement. Le premier ministre et le vice-premier ministre (MM. Mulroney et Nielsen) ont organisé un ensemble de tables de discussion pour revoir, dans tous les ministères, un ensemble de programmes déjà existants. C'est la responsabilité d'un gouvernement, lorsqu'il commence à exercer le pouvoir, de revoir les programmes du gouvernement. A l'intérieur de cela, à la suite de nombreuses discussions, des documents sont produits. Il peut arriver qu'un document comme le vôtre, celui dont vous parlez, que je n'ai pas vu, qui est peut-être le vingt-septième avant celui où on est rendu actuellement, ait pu par une action quelconque d'un citoyen vous être envoyé, et vous essayez de faire croire que telle est la politique du gouvernement. C'est tout à fait malhonnête, vous le savez fort bien.

La politique du gouvernement sera rendue publique par les responsables de la politique du gouvernement et non pas par des fonctionnaires qui envoient, dans des enveloppes brunes, des retailles de discussion de comité, monsieur le Président. Et le parti et le député savent fort bien ces choses-là. Mais tout ce qu'ils essaient de faire, c'est de la politique de bas étage avec un document qui leur est parvenu par un poste anonyme.

[*Traduction*]

M. Manly: Monsieur le Président, nous comprendrions beaucoup mieux la position du gouvernement si ce dernier était prêt à communiquer à la Chambre les rapports finals afin que les députés et les Indiens puissent en prendre connaissance. Quelles directives a-t-on données au groupe de travail? A-t-il travaillé sans tenir compte de la politique énoncée par le premier ministre et le ministre responsable ou y a-t-il eu un certain dialogue? Quelles directives a-t-on données au groupe de travail?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, en réponse à la première partie de la question, je dirai qu'il est évident que le gouvernement va rendre publique la politique gouvernementale lorsqu'il le jugera à propos et qu'il aura terminé les discussions avec tout le monde. Il rendra publique la politique gouvernementale lorsqu'il en sera arrivé à la conclusion que la politique doit être rendue publique.

Deuxièmement, en ce qui concerne les directives qui ont été données, je signalerai que l'on doit revoir les programmes, il y a un ensemble de tables, de gens de tous les milieux, de tous les secteurs, qui ont quand même le droit d'avoir leurs idées. Mais ce n'est pas parce que, à un certain moment, des gens expriment une certaine idée que, à la fin, telle est la politique du gouvernement. C'est une étape où des gens ont exprimé ces idées. Mais la politique du gouvernement sera rendue publique soit par le très honorable premier ministre (M. Mulroney), soit par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), lorsqu'il aura l'intention de la rendre publique, parce qu'il jugera à propos qu'il est d'intérêt public, à la suite d'une révision, de rendre public où il en est rendu et quelle est la politique du gouvernement pour les années à venir.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. L'honorable députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) a la parole.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer à ce débat sur la motion d'opposition de mon collègue le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Il est dommage que nous éprouvions le besoin de soulever cette question, mais certains événements récents nous obligent à attirer l'attention de tous les députés sur cet important sujet.

Les médias ont parlé de compressions budgétaires possibles au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et les changements que le gouvernement se propose d'apporter à la Loi sur les Indiens ont créé un climat d'incertitude dans toutes les collectivités indiennes du pays, et cela touche aussi bien les Indiens de plein droit que les autres. Contrairement aux promesses faites par les conservateurs pendant la campagne électorale de 1984, il semble bien que des personnes vraiment démunies auront à pâtir de la politique du gouvernement. Nous ignorons toutefois en quoi consiste exactement cette politique. Les mesures prises par le gouvernement ne constituent pas une réponse adéquate aux problèmes soulevés par les Indiens au sujet du mécanisme d'autonomie politique.

A titre de membre du comité de surveillance international des accords d'Helsinki, si je devais présenter aujourd'hui un rapport à ce comité sur la situation au Canada, il me serait extrêmement difficile de ne pas parler du manque d'humanité qui caractérise l'administration de la Loi sur les Indiens. En fait, quoi qu'il m'en coûte, je serais obligée de mentionner les multiples injustices dont ont été victimes les autochtones du Canada depuis un siècle.

Vous me permettrez de revenir sur les propos qu'a tenus le député de Cochrane-Supérieur, car je partage son avis. Il a dit que le Canada avait sa propre version de l'apartheid, une loi absolument infâme qui prive de leurs droits des hommes et surtout des femmes, en partant d'un raisonnement complètement ridicule. En tant que membre du comité permanent des affaires indiennes, j'ai été absolument horrifiée d'entendre ce qu'avaient à dire les quelque 105 groupes qui sont venus témoigner devant nous.

Je voudrais pouvoir mettre un terme à ce cauchemar. Il ne faudrait pas que nous perdions de vue le fait que les droits des autochtones doivent être définis en fonction du principe de l'égalité. Ces deux questions, le droit à l'autonomie politique et le droit à l'égalité, vont de pair. C'est fondamentalement une question de droits de la personne.

Le gouvernement a lancé son grand processus de consultation, et on ne peut pas dire qu'il n'a consulté personne. C'est vrai si on peut définir la consultation comme étant ce qui se passe lorsque celui qui exprime ses préoccupations s'adresse à des gens qui se bouchent les oreilles. Jadis, ce mot signifiait un échange de vues bilatéral où chacun apprenait et gardait l'esprit ouvert pour en arriver à une entente ou à un règlement. Cela ne ressemble pas beaucoup à la façon de procéder avec les autochtones. Cela ressort nettement des déclarations des Indiens eux-mêmes au sujet du processus constitutionnel, du financement ministériel, des modifications à la Loi sur les Indiens et de la plus récente manigance du gouvernement qu'est le rapport Nielsen «The Buffalo Jump».

Le gouvernement conservateur a aussi du mal à établir sa crédibilité lorsqu'il déclare vouloir supprimer les dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens. Le principe de l'égalité que préconise le ministre est fort louable, mais il n'est malheureusement pas appliqué et les hommes et les femmes autochtones, Indiens de droit ou de fait, sont mécontents des mesures prises par le gouvernement à cet égard. Les beaux principes ne suffisent pas; il faut des mesures concrètes. Nous devons passer à l'action pour prouver notre engagement.

Je sais que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a été obligé de lutter au cabinet pour financer ses programmes et je sais qu'il est bien intentionné. Le gouvernement et le ministre ne devraient pas prétendre, cependant, que l'égalité est un fait. Ce n'est certes pas le cas. Certains Indiens non inscrits pourront redevenir membres d'une bande et leur nom figurera sur les listes du ministère, mais ce ne sera pas le cas de tout le monde.

• (1610)

Pendant les années 80, nous avons enfin commencé à régler les questions qui intéressent les autochtones et à établir de nouveaux rapports avec eux. Nous avons commencé à écouter. Je pense que le rapport Penner a été la première étape de ce processus. L'article 35 de la Loi constitutionnelle reconnaît et confirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones du Canada, c'est-à-dire les Indiens, les Inuit, les Métis et les Indiens non inscrits et l'article 25 de la Charte des droits et libertés stipule que même si la Charte garantit certains droits et libertés, cela ne porte pas atteinte aux droits ou libertés ancestraux, issus de traités ou autres des peuples autochtones du Canada. Ces deux dispositions garantissent une place spéciale et distincte aux autochtones dans la société canadienne. Ces principes sont reconnus. Il nous reste à trouver les mécanismes pour les appliquer.

La Loi constitutionnelle prévoyait la tenue d'une conférence constitutionnelle entre les premiers ministres, les dirigeants autochtones et les gouvernements des territoires, en vue d'identifier et de définir les droits des autochtones qui seraient plus tard prévus dans la loi. Cette conférence, tenue en 1983, a abouti à un accord qui est ensuite devenu la première modification à la Constitution et qui a été proclamé en juin 1984. Selon moi, un tel mécanisme législatif est nécessaire pour établir entre le gouvernement et les autochtones de nouveaux rapports fondés sur le respect mutuel et la définition des droits des autochtones. Cependant, comme nous l'avons constaté lors de la conférence constitutionnelle d'avril dernier, le premier ministre (M. Mulroney) n'a pas réussi à obtenir l'accord des provinces sur les propositions qui auraient accordé aux autochtones les droits qu'ils souhaitaient. Il avait garanti à ceux-ci que s'ils acceptaient ces propositions en principe sans qu'elles soient constitutionalisées, il veillerait personnellement à ce que ces droits soient définis après avoir consulté les provinces. Je pense qu'il faudrait interpréter cette déclaration de façon différente. Ce qu'il a dit, c'est qu'une fois les provinces d'accord sur le sujet des négociations, elles entameraient alors des pourparlers sur les questions pertinentes.

Je dois dire que les dirigeants autochtones ne se sont pas laissé prendre aux promesses vides de sens du premier ministre. J'y étais. J'ai vu ce qui s'est passé. C'était fascinant d'observer les affrontements et les tactiques incroyables de négociations ouvrières. Ce qui en est ressorti, ce sont les divergences de vues des premiers ministres provinciaux, l'acceptation du rôle des provinces par les autochtones et les profondes différences entre

les sociétés patriarcales et matriarcales et leur façon d'aborder les diverses questions. S'il avait été accepté, l'accord proposé par le premier ministre aurait été de la frime pour tous les intéressés.

Vu que le document «The Buffalo Jump» propose de réduire les fonds affectés aux programmes destinés aux autochtones, peu importe si ce document a été trouvé dans une poubelle, s'il est officiel ou non ou quelles excuses ont été invoquées à ce sujet, il faut bien dire qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Si l'on a commencé à rédiger un document, cela veut dire qu'il y a eu une certaine réflexion et que certaines décisions ont été prises.

A mon avis, les dirigeants des groupes autochtones ont été très sages de refuser leur accord. Cette façon d'aborder les affaires indiennes est tout à fait inacceptable. Nous devons tous dresser des plans. Nous devons établir notre budget en fonction des circonstances. A mon avis, le gouvernement empêche les autochtones d'aborder la question de l'autonomie de façon réfléchie en prenant de telles mesures. Il est impossible de planifier sans savoir de combien d'argent on disposera, d'où il viendra et comment il sera dépensé. Il est impossible de planifer dans le vide.

J'ai entendu le ministre parler de compromis et d'échanges, mais il n'y a toujours pas de plan officiel de financement. La situation n'est pas claire. Les mécanismes sont bien beaux, mais comment peut-on demander aux Indiens de planifier s'ils ne savent pas combien d'argent ils auront et quel montant recevra l'approbation du Conseil du Trésor? Le ministre parlait de donner aux autochtones plus de contrôle sur leurs affaires, mais nous continuons en blancs que nous sommes à nous y immiscer et à perpétuer la discrimination. Je trouve que c'est une façon bien étrange de nous comporter.

Certaines bandes ont dit qu'elles n'étaient pas en mesure de recevoir plus de membres. Le ministre dit partager ces préoccupations, et je le crois sincère. Mais l'action gouvernementale fait croire le contraire. Les inquiétudes suscitées par le manque d'infrastructures, d'écoles, de chemins et de maisons et par les crédits insuffisants pour améliorer la situation constituent un obstacle véritable à l'intégration des membres rétablis dans leurs droits.

L'absence d'orientation gouvernementale dans les affaires indiennes et le développement économique n'a rien fait pour dissiper l'incertitude née du rétablissement du statut et de la réintégration dans les bandes de ceux qui avaient perdu leurs droits sous le régime des articles discriminatoires de la Loi sur les Indiens, en particulier le trop célèbre alinéa 12(1)*b*) qui a été jugée contraire au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Comité des Nations Unies pour les droits de l'homme a statué qu'il y avait violation de l'article 27 du Pacte, par déni des garanties accordées aux minorités de conserver leur culture propre.

Depuis l'audition de l'affaire Lavell et Lovelace, le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre la femme. En outre l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés qui assure l'égalité est entré en vigueur. Cet article dit que la loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous, que tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. Il y a un paragraphe dans cet article qui n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.

Les Indiennes et leurs enfants estiment qu'ils seront protégés par la Charte, mais que si les politiques gouvernementales ne changent pas ils se verront forcés de s'adresser aux tribunaux pour obtenir justice. Je ne pense pas qu'on devrait laisser les choses en venir là. Il appartient au gouvernement d'adopter des lois qui soient conformes à l'esprit aussi bien qu'à la lettre de la Charte. La protection des droits individuels et collectifs participe de la nature de la mosaïque canadienne. On constate dans notre Charte un souci des approches à la liberté et des obligations de nondiscrimination. Les droits collectifs des Indiens sont reconnus en grande partie. Nous voyons les droits collectifs à la langue à l'article 23; la multiculture à l'article 27; les droits autochtones aux articles 25, 35 et 37, et les garanties d'égalité pour l'homme et la femme aux articles 15 et 28.

Dans notre désir de redresser les torts des 117 dernières années, nous désirons aller le plus vite possible vers l'autodétermination. Nous voulons être respectueux des différences, des traditions culturelles patrilinéaires et matrilinéaires. Nous voulons que justice se fasse. Ceci dit, et après avoir entendu toutes les opinions, le consensus majoritaire a été que chaque homme, chaque femme et chaque enfant qui sont affranchis ou qui descendent d'une personne autochtone affranchie devraient avoir, lorsqu'ils le désirent, le droit d'affirmer leur identité culturelle de personne indienne dans la nation indienne et en territoire indien. Il faut qu'il soit reconnu que les populations autochtones font partie du monde moderne actuel, et que la discrimination pour cause de sexe est intolérable sous le régime de la Charte canadienne des droits et par application des conventions internationales signées par le Canada.

J'admets et je reconnais parfaitement que pour l'application de la Loi sur les Indiens, nous tombons dans un domaine très complexe. Je comprends aussi parfaitement que le ministre cherche à se montrer très prudent. Je reconnais aussi que la question des femmes autochtones s'inscrit parmi les préoccupations globales. Toutefois, monsieur le Président, il est juste et équitable que l'on rétablisse les femmes par rapport aux hommes, afin que ces dernières ainsi que leurs enfants et leurs petits-enfants ne fassent pas l'objet de manigances politiques dans divers domaines, qu'il s'agisse d'autodétermination, d'autonomie, du gouvernement autonome des bandes, de droits fonciers, d'égalité ou de fonds en fiducie. Ces femmes et leurs descendants doivent retrouver la place à laquelle ils ont droit de manière, notamment, à prendre part aux prises de décisions ayant des conséquences directes ou indirectes pour eux, ce qui signifie, entre autres, prendre part à l'établissement des codes ou pratiques dans les bandes autochtones.

• (1620)

Il faut rétablir les droits de ceux et celles qui ont été bannis, dont le droit de retourner vivre sur leurs terres tribales s'ils le souhaitent. C'est un besoin que nous devons accepter et satisfaire. Nous devons accepter l'obligation de conserver les cellules familiales intactes, ce qui signifie accorder le statut de

membre de la bande à tous les intéressés. Nous ne pouvons en aucune façon accepter que des maris soient séparés de leurs femmes ou des femmes, de leurs enfants. La séparation des familles n'est pas le but recherché et cela n'entre pas non plus dans le mode de vie canadien, mais cela pourrait bien arriver. Ce n'est que lorsque cette question centrale de l'égalité sera réglée que nous pourrons nous pencher sur le programme d'autonomie politique et faire en sorte que le programme du ministre, et non pas celui du vice-premier ministre, commence à être appliqué.

En fin de semaine, nous célébrons la Fête des Mères. Faisons en sorte que ce soit une journée de solidarité et de réjouissance et de regroupement familial pour toutes les générations. Donnons un exemple du plus grand respect possible des droits de la personne à tous ceux qui se partagent cette merveilleuse terre. Soyons des gens de parole. Assurons-nous de supprimer la discrimination et non pas simplement de la déplacer.

M. Manly: Les observations de la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) m'ont beaucoup intéressé. Elle a dit avoir été passionnée par le déroulement fascinant de la Conférence des premiers ministres. Elle a eu alors l'occasion de voir l'attitude du premier ministre (M. Mulroney) et celle de certaines provinces. Elle a pu constater la réaction de certaines provinces, surtout celles de l'Ouest, à toute la question de l'autonomie politique des autochtones. Je crois qu'elle a pu se faire une idée de leur façon globale d'aborder les questions autochtones. Forte de cette expérience, pourrait-elle nous donner son opinion au sujet de la proposition contenue dans le rapport du groupe de travail et le mémoire au cabinet, selon laquelle les provinces devraient avoir davantage de responsabilités dans le domaine des affaires indiennes? Suite à la réaction des provinces à la Conférence des premiers ministres, que pense-t-elle de cette recommandation?

Mme Finestone: Monsieur le Président, c'est là une question que je me suis posée moi-même alors que j'ai assisté à une ronde de négociations incroyables. Ce qui m'a particulièrement frappé, c'est la proposition de la Saskatchewan dont le député a parlé tout à l'heure, si je ne m'abuse, la répugnance à agir de l'Alberta, les observations pleines de sensibilité du premier ministre du Nouveau-Brunswick et le trouble évident chez bon nombre de ces premiers ministres qui étaient placés dans une situation où ils devaient penser à eux-mêmes en premier et aux autochtones ensuite. Ils ne pensaient qu'à ce qu'ils pourraient perdre éventuellement, notamment les terres, les revenus, ainsi de suite. Je ne pense pas que les intérêts primordiaux des aborigène aient été présents à l'esprit de tous ces premiers ministres. Le gouvernement l'a peut-être souhaité, mais compte tenu de toutes les tractations et manœuvres qui avaient lieu—il est évident que lors des pauses café, on a dû forcer la main à certains d'entre eux—il était aisé de voir l'isolement ressenti par l'Assemblée des premières nations lorsqu'elle n'était pas d'accord avec les groupes de la CCN, celui des Inuits qui pâtissaient et des Métis qui essayaient de faire valoir leur point de vue. A mon avis, les provinces et les peuples aborigènes n'ont pas encore réussi à trouver la position qui leur convient le mieux et les aborigènes, pour la plupart d'entre eux, préfèrent négocier avec le gouvernement fédéral à qui ils font plus confiance car ils estiment que c'est ce dernier qui au départ était responsable de leur sort.

M. Holtmann: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone). D'après ce qu'elle sait de la façon dont le gouvernement précédent a traité le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, croit-elle qu'il était sur la bonne voie? Croit-elle qu'il ait adopté les solutions qu'il fallait pour régler les problèmes de nombreux autochtones? Je voudrais connaître son point de vue sur ce qui a été fait auparavant. je voudrais savoir si la députée est d'avis que notre gouvernement a, dans sa grande sagesse, entrepris de régler le problème avec des solutions opportunes.

Mme Finestone: Monsieur le Président, la question est intéressante. Je rappelle au départ que je n'étais pas ici, et je ne peux donc pas me prononcer sur les initiatives prises par le gouvernement précédent. A l'instar du député, j'ai écouté attentivement tous ces groupes qui ont comparu et j'estime en toute honnêteté qu'il s'impose de faire quelque chose pour régler le problème causé par les bureaucrates et les fonctionnaires. Je ne pense pas qu'un seul des ministres nommés à ce poste depuis un siècle ait eu son mot à dire. Nous avons plutôt perdu du terrain au profit de ceux qui jonglent avec les droits des sous-ministres, des sous-ministres adjoints et des représentants des Indiens, et ce sont ces représentants qui «désémancipent» pour ainsi dire les Indiens et leur font perdre leur rang. Tout comme moi, le député a entendu des histoires les unes plus incroyables que les autres, et je me demande même si les ministres étaient au courant.

Le député ne devrait donc pas chercher à blâmer le gouvernement libéral précédent. Je n'en faisais pas partie à l'époque et je ne suis donc pas en mesure d'en rendre compte. Mais que s'est-il passé depuis 117 ans? A ce qu'il me semble, le parti du député a gouverné un certain temps pendant cette longue période.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires, l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) a la parole.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, en fait, j'ai une question à poser à l'honorable députée. Même si elle n'était pas ici, avant d'arriver ici, elle devait se tenir au courant des actualités et de ce qui se passait dans notre pays. Je disais donc que même si vous n'étiez pas ici, vous vous êtes tenue informée, vous étiez au Canada, j'imagine!

Mme Finestone: J'étais au Québec.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, alors, vous vous êtes tenue, au Québec en particulier, informée de ce qui se passait dans le pays, mais est-ce que la situation s'est tellement aggravée durant les derniers mois? Le problème que l'on vit, auquel on a à faire face aujourd'hui, existait antérieurement, et depuis 50 ans au moins, c'est un parti libéral qui était au pouvoir. Qu'ont-ils fait?

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable députée de Mount Royal (M^me^ Finestone).

Mme Finestone: Je vous remercie, monsieur le Président. Je suis ravie que l'on m'ait posé cette question. J'aimerais porter à votre attention que j'ai participé avant hier à une réunion avec les femmes autochtones du Québec qui sont venues ici, toutes déçues, elles ont cru trouver un ami parmi vous, mais elles sont déçues parce que vous les avez... «You tricked

them», je ne sais pas comment le dire, et c'est de façon méfiante que vous traitez de la question des Indiens. D'un côté, vous faites avancer tout ce qui est beau, tous les nuages en «technicolor» et, d'un autre côté, vous mettez des bâtons dans les roues, et vous leur faites sentir qu'elles sont comme des non-personnes. Si vous voulez, à un certain moment, je vais vous passer les documents et les testaments des femmes autochtones du Québec qui ne sont pas exactement contentes de votre gouvernement.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires.

[*Traduction*]

M. Felix Holtmann (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, je suis absolument outrée par cette motion. Nous avons entendu les députés de l'opposition dire aujourd'hui que notre gouvernement avait berné les autochtones. Ce sont des accusations totalement insensées. En toute honnêteté, je peux dire que si les néo-démocrates nous présentaient aujourd'hui leur manifeste de Regina, nous constaterions qu'il ne pourrait aider un seul autochtone. Ils préfèrent toutefois ne pas l'étaler au grand jour, car il n'offre aux autochtones aucune possibilité de croissance économique. Voilà les faits. Par contre, ils critiquent sévèrement le gouvernement qui a pourtant tenu, en huit mois, plus de consultations que le gouvernement libéral en 25 ans. Les députés qui ont fait partie du comité chargé de supprimer la discrimination qui existait depuis si longtemps ont vu comparaître un grand nombre de témoins. Lorsque l'ancien gouvernement a présenté un projet de loi qui a expiré au *Feuilleton*, il n'y avait pas encore grand-chose de solide. Mais je peux vous dire que, depuis le 1er décembre, nous avons réuni tout un dossier et que cela fait toute la différence. Nous pouvons parler de concertation. Nous avons entendu des témoins, des autochtones qui nous ont suggéré des façons d'améliorer le projet de loi. Ils nous ont dit ce qu'ils lui reprochaient. Voilà ce qu'a fait notre gouvernement. C'est nier totalement les faits que de nous prêter des intentions malhonnêtes.

• (1630)

Pendant 25 ans, l'opposition libérale qui est très faiblement représentée ici aujourd'hui, n'a rien fait d'autre que d'endetter notre économie à tel point que nous craignons de ne pouvoir nous en sortir, même au prix des plus gros efforts. Son gouvernement n'a pas créé d'emplois et nous a laissé près de un million et demi de chômeurs lorsque nous avons commencé il y a huit mois. En quelques années, il a fait passer le déficit de 4 milliards à 180 milliards. Les libéraux pensent cependant pouvoir présenter ce genre de motion. Ils essaient simplement de faire peur aux autochtones qui comptent sur nous pour les aider à regagner ce qu'ils ont perdu depuis plusieurs centaines d'années. C'est ce genre d'attitude qui me scandalise ainsi que mes collègues du gouvernement et je ne pouvais m'empêcher de dire ma façon de penser au sujet de cette motion ridicule.

La motion attribue au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) un rôle d'ambassadeur de bonne entente. Quelqu'un peut-il me dire ce qu'il y a de mal à cela? Le ministre devrait-il aller faire le tour des réserves et se faire accuser par les représentants des autochtones de refuser de s'entendre avec eux? Devrait-il leur dire de résoudre eux-mêmes leurs problèmes? Est-ce ce que souhaite l'opposition? Pourtant, elle lui reproche d'être un ambassadeur de bonne entente. A quoi cela rime-t-il?

J'ai voyagé avec le ministre et entendu les doléances de nombreux chefs indiens. Nous avons écouté et le ministre s'est attaqué à chacun de leurs problèmes. Il y a plus de 500 bandes au Canada et il n'a certainement pas pu les visiter toutes, mais en huit mois il a sans doute été voir plus de bandes, de chefs et de conseils, plus d'organismes autochtones que n'importe lequel de ses prédécesseurs.

Tel est le processus de concertation que nous avons entrepris et que nous allons poursuivre. Telle est notre mission. Nous n'allons certainement pas trouver une solution complète à chaque problème. Les autochtones ne pourront sans doute pas non plus nous suggérer de solutions miracles pour les résoudre tous. Mais nous devons néanmoins parvenir à un certain équilibre. La solution proposée ne satisfera pas tout le monde, mais si nous ne poursuivons pas dans cette voie, l'opposition pourra nous reprocher de ne pas avoir agi de bonne foi. Le comité a siégé pendant de très nombreuses heures pour tâcher de trouver, à l'amiable, des solutions convenant à toutes les parties concernées.

Comparons un peu le projet de loi C-31 à celui qui l'avait précédé et qui était, je crois, le projet de loi C-47 du gouvernement libéral. Le projet de loi C-47 avait été étudié pendant un peu moins de 20 heures au total, et le comité avait entendu 9 témoins. Il y avait eu un débat de 5 heures à huis clos, quelques amendements avaient été proposés, puis le comité l'avait renvoyé à la Chambre où il est finalement mort au *Feuilleton*. Par contre, pour le projet de loi C-31, nous avons entendu 52 témoins et le comité a siégé pendant plus de 75 heures. Quelqu'un peut-il prétendre honnêtement qu'il n'y a pas eu de consultations? Certainement pas, si on compare la situation à ce qui s'était fait auparavant, la comparaison est très nettement à notre avantage. Cela ne s'était jamais produit jusqu'ici. Les députés de l'opposition ont assisté aux séances, et ils ont même proposé des amendements que nous avons acceptés! Malgré cela, ils osent condamner le gouvernement à la Chambre. Je trouve leur attitude scandaleuse.

Nous avons présenté des amendements après avoir entendu les témoins. Si ce n'est pas de la consultation, j'aimerais bien que les députés d'en face m'expliquent ce qu'on peut faire de mieux dans le genre. Nous avons ajouté un article au projet de loi C-31, selon lequel, au plus tard deux ans après la sanction royale de la loi, le ministre doit faire déposer devant chaque Chambre du Parlement un rapport sur l'application des modifications, rapport qui doit contenir des renseignements détaillés sur le nombre de personnes qui ont été inscrites, sur le nombre de personnes dont le nom a été consigné dans une liste de bandes, etc. Autrement dit, nous allons réexaminer ce que nous avons fait pour voir si nous avons ainsi réussi à régler certains gros problèmes qui remontent à de nombreuses années. C'est une sorte d'examen. Nous ne prétendons pas que le projet de loi soit parfait, mais nous disons que nous sommes prêts à nous pencher de nouveau sur la question pour voir s'il est possible de l'améliorer encore. C'est le genre de processus d'examen qui faisait défaut dans tellement de projets de loi qui ont été présentés à la Chambre autrefois. Pourtant, l'opposition nous critique.

Je suis capable d'accepter une critique constructive. Je peux comprendre que quelqu'un dise que nous aurions dû prendre plus de temps. Je sais qu'il est parfois très difficile pour un gouvernement, au Canada, de prendre tout le temps voulu pour mettre en œuvre les mesures nécessaires. Il nous est arrivé de discuter de problèmes très graves qui nous obligeaient à adopter rapidement une solution pour aider des agriculteurs ou d'autres catégories de citoyens en détresse. Certaines résolutions ont été appuyées par tous les partis parce que tout le monde reconnaissait que ces mesures étaient indispensables. Ce qui se passe actuellement est très différent de ce que nous avons connu auparavant. Je ne peux pas continuer indéfiniment à condamner le passé. Si nous poursuivons dans cette voie, nous ne serons pas de bons législateurs. Nous devons avoir une vision pour l'avenir et faire de notre mieux dans l'intérêt des Canadiens.

• (1640)

C'est probablement la tentative la plus méprisable de l'opposition à laquelle nous ayons assisté récemment. Les députés de l'opposition ont tenté d'effrayer les autochtones du Canada. Après avoir fait quelques déclarations à la Chambre, ils se sont précipités à l'extérieur pour raconter que le gouvernement faisait des choses effroyables. Ils ont agi ainsi pour faire parler d'eux le plus possible. Je ne pense pas qu'ils aient lieu d'en être fiers.

Au cours du débat d'aujourd'hui, quelqu'un a affirmé que le gouvernement avait un programme secret et qu'on avait découvert un document. Les députés de l'opposition savent que ce n'est pas un document officiel, mais ils l'ont agité devant le microphone pour essayer de se donner de l'importance. Il viendra un moment où ils comprendront l'absurdité de leurs gestes. Ils comprendront qu'ils n'aident personne.

Nous avons entendu des orateurs parler de gouvernement autonome pour les autochtones. Les opinions ne manquent pas sur ce qu'il devrait être. Le gouvernement finira par l'accorder aux autochtones sans pour autant détruire leur culture. Je suis persuadé que c'est là ce qu'il faut faire. Toutefois, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte d'un élément important. Nous devons inviter les autochtones à venir nous dire comment nous pouvons les aider au mieux à réaliser leur autonomie à l'intérieur de l'État canadien et dans l'intérêt de tous les Canadiens. Le processus de consultation doit se poursuivre. Il incombe au gouvernement et à l'opposition d'entendre les autochtones sur la façon dont nous pouvons le mieux les aider à retrouver leur fierté d'antan. Nous devons leur redonner le goût de vivre, surtout dans les régions où il n'y a pratiquement que les dollars du gouvernement fédéral pour les faire subsister au jour le jour. Le défi pour le gouvernement et l'opposition, c'est d'accomplir cela au lieu de se dépenser en querelles politiques. Travaillons en fonction de l'avenir, monsieur le Président.

Un gouvernement autonome ne sera pas nécessairement le gage d'un développement économique, et une assise économique plus solide n'assurera pas nécessairement l'autonomie, mais je crois que les efforts que déploie le gouvernement pour stimuler ces éléments interdépendants porteront fruit. De tels efforts donneront plus de recul aux collectivités pour décider d'exploiter telle ressource plutôt que telle autre et d'investir ici plutôt que là.

L'essentiel dans tout cela, c'est l'instruction. Très peu d'entre nous auraient pu réussir en affaires ou en politique sans instruction, sans la connaissance du pays et sans jugement. Le gouvernement doit commencer par là: donner à ceux qui en manquent l'instruction dont ils ont besoin. Je ne parle pas nécessairement de notre système d'éducation par rapport aux coutumes autochtones, mais il reste que cela est essentiel pour l'avenir de leur croissance et de leur culture. Voilà un point important, monsieur le Président. Pour aider ceux qui sont moins fortunés, notre pays doit être économiquement prospère. Voilà pourquoi la relance économique est une condition essentielle.

Un député du parti libéral a dit que le ministère des Affaires indiennes avait créé plus de problèmes qu'il n'en avait réglés. C'est une affirmation qui se défend. Ayant eu l'occasion de parler à de nombreux chefs autochtones, j'ai appris que la mauvaise gestion de leurs bandes leur avait fait perdre beaucoup d'argent. C'est hélas, une réalité que le gouvernement doit examiner. On imagine difficilement qu'un ministère ait pu croître aussi rapidement sans être comptable envers ceux qu'il devait aider. Il appartient à tous les députés de veiller à ce que l'argent destiné au développement et à la culture autochtones serve vraiment à ces fins et ne se perde pas en cours de route. C'est ce à quoi je vais m'occuper, y compris mon gouvernement et l'opposition également.

M. Caldwell: Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter le député de son exposé. Il nous a donné une très bonne idée des problèmes auxquels font face les autochtones. Je sais qu'il parlait avec sincérité. Sa circonscription comprend plusieurs bandes indiennes.

Le député estime-t-il que des torts irréparables ont été causés par la fuite de ce document? Combien de temps faudra-t-il pour faire disparaître les divisions que cela a causées parmi les autochtones?

M. Holtmann: Monsieur le Président, nous le saurons dans les semaines et les mois à venir. Je crois que ce sont les autochtones les plus pauvres qui redouteront ces accusations. Que ce soit par le bien-être social ou d'autres types d'aide, leur seule ressource financière est le gouvernement fédéral. Comme vous le savez bien, de nombreux autochtones n'ont pas reçu l'éducation nécessaire pour accéder à de meilleurs emplois, à l'intérieur ou à l'extérieur de leur collectivité. Si on leur dit qu'on va leur couper les vivres, nous aurons d'autant plus de difficultés à les aider à trouver de meilleurs débouchés.

• (1650)

Oui, je pense que nous devons être attentifs à leurs besoins tout en veillant au type de dialogue que nous devons entretenir avec eux. Il nous faut être prudents. Il y va de la vie d'êtres humains. Je ne voudrais pas que ces gens-là, les plus nécessiteux, qui comptent uniquement sur l'aide financière du gouvernement pour subsister et répondre à leurs besoins essentiels parce qu'ils n'ont aucune occasion de travailler, soient victimes d'une pauvreté encore pire. S'il n'y a pas d'emplois, ils seront bouleversés d'apprendre qu'on leur coupe une aide essentielle. Tel n'est pas l'objectif du gouvernement et cela ne devrait jamais l'être non plus. Nous avons bien des difficultés économiques mais nous ne sommes pas encore réduits à la portion congrue: il ne faudrait quand même pas enlever l'essentiel à ces gens-là.

Les subsides

Le président suppléant (M. Charest): Des questions ou des observations?

Nous reprenons le débat et la parole est au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots de la motion présentée par notre collègue, le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Je rappellerai, tout d'abord, que je suis loin d'être aussi optimiste que mon prédécesseur sur les intentions du gouvernement qui siège en face. Je connais le vice-premier ministre (M. Nielsen) depuis des années. Je le connais depuis 17 ou 18 ans et je crains que ses recommandations soient encore plus impitoyables que ne le pense le député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann). C'était un dur dans l'opposition pendant des années à la Chambre des communes. Il était plus conservateur que progressiste et il était convaincu du bien-fondé des mesures de restriction et d'austérité. Il ne voyait guère d'un bon œil les dépenses et les programmes sociaux. Je tiens seulement à mettre en garde le député de Selkirk-Interlake. Il ferait bien de ne pas trop s'aventurer au risque de tomber de bien haut dans quelques semaines, dans quelques mois, voire dans un an ou deux quand nous aurons pu mesurer toutes les conséquences du document du vice-premier ministre du Canada.

J'accorde beaucoup d'importance à cette note de service. Elle est destinée au cabinet et porte le nom du vice-premier ministre du Canada. Elle est datée du 12 avril 1985; elle remonte donc à quatre semaines déjà. Il s'agit du rapport d'un groupe d'étude ministériel chargé d'étudier les programmes autochtones. Au fur et à mesure qu'on le parcourt, on relève des exemples de compressions vraiment dures qu'on pourrait imposer aux autochtones. Voilà qui contredit catégoriquement les belles paroles, le style et l'image du ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie).

J'aimerais que le vice-premier ministre soit un peu plus honnête, plus direct en nous confirmant que ce document est bien de lui. Je trouve que c'est du cynisme et de l'hypocrisie de sa part, lui qui ne ratait pas une occasion, quand il était dans l'opposition, de condamner le gouvernement libéral pour son manque d'honnêteté, de franchise, parce qu'il n'avait pas présenté de loi sur l'accès à l'information, qu'il tergiversait et qu'il gouvernait dans le secret. C'était pour lui et pour le chef de son parti de graves problèmes dont ils n'ont pas manqué de faire état au cours de la campagne électorale l'été dernier. Maintenant, le gouvernement qu'ils forment fait exactement de même. Seuls les visages ont changé sur les banquettes ministérielles. Mais le gouvernement est resté le même. Nous avons toujours les bons vieux bureaucrates, la même unanimité et les mêmes sempiternelles études.

Je pense qu'il est temps que l'arrière-ban du parti conservateur à la Chambre se révolte. Où sont cet individualisme, ce cran, cette volonté de prendre la parole pour dire: non? Il va bien falloir que la révolte se produise un de ces jours, monsieur le Président. Elle s'est déjà produite à la Chambre à des époques où l'on avait une majorité écrasante, une majorité insensible et indifférente, foulant aux pieds les droits des simples citoyens. La révolte va de nouveau se lever, monsieur le Président. Nous voyons déjà dans le pays les signes avant-coureurs d'un changement d'attitude vis-à-vis de la politique provinciale dans les nombreuses provinces où les conservateurs perdent leur appui. Je parle non seulement de l'Ontario, mais aussi de Terre-Neuve, des élections partielles au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse où notre parti a gagné deux sièges l'automne dernier. Nous en voyons partout des signes. Et même en Saskatchewan, le gouvernement conservateur du premier ministre Devine a vu dans une élection partielle chuter sa popularité de 62 p. 100 à 42 p. 100 dans la circonscription de Thunder Creek, où l'on élisait le remplaçant de Colin Thatcher. Tous ces indices sont des signes que les gens n'ont pas envie d'un gouvernement massif et insensible, de députés de l'arrière-ban muets et dociles qui ont peur de dire ce qu'ils pensent. S'il est une bonne occasion de se révolter, c'est bien une occasion comme celle-ci.

Je voudrais très rapidement passer en revue avec vous quelques-uns des aspects importants de ce rapport, monsieur le Président. Même le nom de code de ce rapport ne me paraît pas très flatteur pour les Indiens de notre pays. Ce nom de code, c'est «The Buffalo Jump of the 1980s». J'ai huit réserves indiennes dans ma circonscription. J'ai grandi dans une petite ferme tout près d'une réserve, et à un mille et demi d'une autre. Je suis allé à l'école toute ma vie avec des enfants indiens, et je les ai retrouvés au secondaire et à l'université. Je sais que les Indiens n'apprécient pas vraiment ce genre d'attitude. Ce qu'ils souhaitent, c'est que les députés de tous les partis de législature actuelle s'élèvent contre ce type de document.

Pour en venir aux choses importantes, reportons-nous à la page 17 du rapport. On recommande d'éliminer environ 300 millions de dépenses entre 1986 et 1988. Pour 1986-1987, le montant est de 134 millions et pour 1987-1988, de 178 millions. Ce qui est peut-être plus grave encore, c'est que le rapport dit à la page 17 que l'un des objectifs devrait être d'enrayer l'accroissement rapide des coûts qui résulterait de l'absence de contrôle des programmes.

Nous venons d'entendre le discours passionné du député du Manitoba. Il a dit que les Indiens n'ont pas suffisamment de nourriture, de literie, de vêtements, de médicaments et que son gouvernement ne toucherait jamais à des programmes si cela devait porter préjudice aux autochtones du Canada.

M. Manly: Nous verrons.

M. Nystrom: Oui, nous verrons. Car le vice-premier ministre est le plus puissant des ministres du cabinet—c'est lui qui a la hache pour faire des coupures—et il recommande de réduire les programmes existants, de ne pas les laisser sans contrôle.

Laissez-moi continuer, monsieur le Président, à la page 23 du rapport. Il y a là autre chose d'inquiétant. Le gouvernement demande, à l'article nº 7, «un examen de la pratique qui veut que l'on finance les groupes indiens pour clarifier certains points de droit».

Nous avons déjà eu beaucoup de discussions sur la Charte des droits, la Constitution, l'autonomie politique des Indiens et les conférences autochtones. Nous avons l'habitude de financer les dépenses juridiques des autochtones. C'est le gouvernement fédéral qui y pourvoit. C'est une bonne pratique et un bon précédent. Mais ce document veut un réexamen de cette pratique, pour éliminer ces dépenses. Parallèlement, si l'on revient en arrière, à la page 21, on voit à l'article 5 que le gouvernement veut renforcer ses services juridiques pour combattre les Indiens ou les autochtones en justice . . . cela, bien entendu, en même temps que l'on réduit l'assistance juridique qu'on leur fournit.

Dans le peu de temps qui me reste, monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention également sur toute la question de l'emploi. A la page 29, au lieu de proposer de confier plus d'argent aux autochtones pour leur permettre de réaliser leur autonomie politique, de prendre leur sort en main et de se débrouiller eux-mêmes, le gouvernement parle d'en consacrer de plus en plus à la création d'emplois dans le secteur privé. Ma circonscription compte huit réserves. Le secteur privé n'offre que d'infimes possibilités d'emploi aux habitants de ces huit réserves. Ils ont plutôt besoin d'avoir davantage de subventions fédérales afin de pouvoir administrer cet argent dans un esprit de démocratie économique juste et véritable.

Que dire des soins médicaux, monsieur le Président? A la page 39, le gouvernement parle de fermer des hôpitaux et de modérer le recours aux soins médicaux. Dans ma province, un gouvernement libéral sous la direction de Ross Thatcher a été défait parce qu'il avait imposé des frais modérateurs sur les soins médicaux avant 1971. Est-ce là le genre de système qu'envisagent nos vis-à-vis conservateurs? J'espère que non, monsieur le Président. J'invite mes collègues ministériels de l'arrière-ban à s'élever unanimement contre ce gouvernement insensible et malveillant dirigé par le député du Yukon, le vice-premier ministre du Canada.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 62(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre s'ajourne, à 11 heures lundi, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)